Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/nouveaularoussei04laro

NOUVEAU

LAROUSSE

ILLUSTRÉ

S.D.
L3327n

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME QUATRIÈME

6 300 Gravures. — 120 Tableaux. — 64 Cartes.

60973
29/9/03

PARIS

LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

Tous droits réservés

AE
25
L34
t.4

(se prononçait toujours fermé, comme dans *bonté*, lorsqu'on voulait désigner la lettre en général; se prononce aujourd'hui toujours muet dans le même cas) n. m. Cinquième lettre et douxième voyelle de la langue grecque, de la langue latine et des langues néo-latines et germaniques (dans l'alphabet slave, elle occupe la sixième place) : *Un grand* E. *Un petit* E. *Un* É *accentué. Un* È *long. Un* E *bref.*

— Paléogr. C'est l'hiératique égyptien qui a fourni à l'alphabet phénicien sa 5e lettre *He*, semi-voyelle que le grec a changée en voyelle. Tandis que l'alphabet grec a deux formes pour désigner des modifications phonétiques du son *é*, l'alphabet latin n'a conservé qu'à l'un de ces signes la valeur vocalique, rendant à l'autre le caractère d'aspiration qu'il possède dans les langues sémitiques. Cependant, les Juifs, en écrivant avec leurs caractères les langues étrangères, se sont servis non de l'*He*, mais de l'*Aïn* pour transcrire la voyelle E. Sans entrer dans les détails de l'histoire de cette lettre, dont les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution, nous remarquerons que l'e minuscule apparaît comme une déformation de l'onciale. Au point de vue graphique, l'on rappellera que divers signes diacritiques viennent affecter la lettre E : en français, des accents indiquent des différences dans la prononciation; dans les langues slaves, l'accent circonflexe renversé (v) qui le surmonte en indique le son mouillé; la cédille qui, dans l'écriture médiévale, remplace l'*a* marié à l'*e*, sert, en polonais, à noter la nasalisation de la lettre. Dans l'écriture allemande, l'inflexion de certaines lettres (*a*, *o*, *u*), indiquée aujourd'hui par un tréma, se notait autrefois par un e suscrit. Le siglo (&) qui sert encore à désigner *et* n'est que la réunion en un seul caractère de l'*e* et du *t*. Nous avons noté, dans les tableaux ci-après, les signes fort particuliers qui, au moyen âge, ont servi à abréger certains mots commençant par *e*.

ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'E LATIN

hiératique égyptien.	phénicien.	grec cadméen.	éolo-dorien.	latin archaïque.

L'E DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

inscriptions antiques.	graffiti.	tablettes de cire.	capitales antiques.	cursive antique.
capitale (ve siècle).	onciale (ve siècle).	cursive (ve siècle).	capitale (vi^e siècle)	semi-onc (vi^e siècle)
cursive (vi^e siècle).	minuscule (vi^e siècle).	capitale (viie siècle).	onciale (viie siècle).	cursive (viie siècle).

minuscule (viie siècle).	capitale (viiie siècle).	cursive (viiie siècle).	minuscule (viiie siècle).	capitale (ixe siècle).
cursive (ixe siècle).	semi-onciale (xe siècle).	inscriptions (xe siècle).	onciale (xe siècle).	cursive (xe siècle).
minuscule (xe siècle).	capitale (xie siècle).	onciale (xie siècle).	semi-onciale (xie siècle).	cursive (xie siècle).

DIVERSES FORMES DE L'E DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

majuscule, minuscule et cursive (xiie siècle).		majuscule, minuscule et cursive (xiiie siècle).	
majuscule, minuscule et cursive (xive siècle).		majuscule, minuscule et cursive (xve siècle).	

L'E DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

cap et curs	cap et curs	cap et curs	cap et curs.	onc et curs
ouvert	fermé	wisigothiq	irlandaise.	anglo-sax.

AU MOYEN ÂGE, SIGNES ABRÉVIATIFS DES MOTS COMMENÇANT PAR E

esse	esse	esse	esse	est	est	est	est	est
et	et	et	et	enim	etiam	existimat	id est	

ÉCRITURES MODERNES

anglaise.	ronde.	bâtarde.

— Abrév. Comme signe abrévintif, la lettre E marque l'est ou l'orient sur la boussole, aussi bien que sur les cartes géographiques, les cartes marines et les livres de voyage : *Le vent soufflait E.-S.-E., N.-E.* (lisez : *Le vent soufflait est-sud-est, nord-est.*

E, dans les lettres, épîtres dédicatoires, journaux, gazettes, et généralement dans les livres d'histoire moderne, s'emploie souvent par abréviation pour *Excellence* ou *Eminence* : *S. E. le ministre de l'instruction publique; S. E. le cardinal Gousset*, etc. (lisez : *Son Excellence le ministre de l'instruction publique; Son Eminence le cardinal Gousset*).

— Epigr. Dans les inscriptions romaines, E soit seul, soit suivi d'une ou de plusieurs lettres, est l'abréviation de mots connus et faciles à rétablir, commençant par cette voyelle, comme *ex*, de, par suite de; *edilis*, édile; *etas*, âge; *heres*, héritier; *eques*, chevalier; *ejus*, de lui, son; etc., ou de noms propres comme *Ennius*, *Eugenius*, etc. Mais il entre, en outre, dans une foule de formules qu'il est nécessaire de connaître pour déchiffrer une inscription. Telles sont, parmi les plus ordinaires : E Q. R., *eques romanus*, chevalier romain; E E Q Q. R R., *equites romani*, chevaliers romains; E. V., *egregius vir*; E E. V V., *egregii viri*; E. H. L. I V S P O T., *ex hac lege jus potestasque esto*, que cette loi concède le droit et le pouvoir (de faire la chose désignée); E M. V., *eminentissimus vir*; E. M. V., *egregiæ memoriæ vir*, homme d'heureuse mémoire; E. O. B. Q., *ei ossa bene quiescant*, que ses os reposent en paix; E. Q. D D., *eademque dedicavit*, et la même l'a dédié; E Q. R. F., *equitis romani filius*; E. R. P., *e re publica*, aux frais de l'État; E. T., *e testamento*, d'après son testament; E. V. L. M., *ex voto libens merito posuit*, conformément à ses vœux il a élevé ce monument; E. V. S., *ex voto suscepto*, à la suite d'un vœu; E X C T., *excusatus*, excusé; E X P L., *exemplum*, exemple; E X. S. C., *ex senatus consulto*, d'après un sénatus-consulte; E. R., *ea res*, cette chose; E V., *evocatus*, appelé; E X. S. P. F., *ex sua pecunia fecit*, à ses frais; E X. T. ou P R., *exceptor tribuni*, greffier de tribun, ou *præfecti*, du préfet; etc.

— Gramm. Il y a trois sortes d'*e* :

L'*e muet*, ainsi appelé parce qu'il ne se prononce pas, comme dans SOIGNIE, ou parce qu'il se prononce faiblement, comme dans *monde*.

L'*e fermé*, ainsi appelé parce qu'il se prononce la bouche presque fermée, comme dans *bonté*, *cocher*, *assez*.

L'*e ouvert*, ainsi appelé parce qu'il se prononce la bouche presque ouverte, comme dans *succès*, *reyret*, *pelle*.

— Gramm. comp. Quand les organes vocaux parcourent d'une manière continue l'échelle des voyelles, ils rencontrent, en passant du son *o* au son *i*, le son intermédiaire *e*, sous la forme d'abord de l'*e ouvert* ε, qui est plus voisin de l'*a*, puis de l'*e fermé* η, plus proche de l'*i*. L'*e* peut donc être considéré, dans beaucoup de cas, comme un affaiblissement de l'*a*. Ainsi, les formes éolo-doriennes en α long donnent en ionien des formes en η ou ε long ouvert : μάτηρ = μήτηρ, le verbe latin *jacio* fait au parfait *jeci*; le latin *pater* aboutit au français *père*. Les Grecs avaient l'*e* bref ou epsilon ε et l'êta η, prononcé ε long jusqu'à l'établissement de l'iotacisme qui s'est produit à l'époque byzantine. Le latin possédait un *e* bref, qui prit la prononciation de l'*e* ouvert, et un *e* long, correspondant à notre *e* fermé.

Quand on considère l'histoire de la voyelle *e* dans son passage du latin en français, on voit que : 1° l'*e* atone tombe le plus souvent sauf quand il est initial : *mare* = *mer*; 2° que l'*e* tonique entravé c'est-à-dire suivi d'un groupe de consonnes se maintient généralement : *septem* = *sept*; 3° que l'*e* tonique non entravé devient *ie* quand il est bref et, par suite, ouvert : *mel* = *miel*; et *ei*, puis *oi*, quand il est long et, par suite, fermé : *me* = *mei* = *moi*.

— Math. Le nombre e est un nombre incommensurable défini par la limite de $\left(1+\frac{1}{m}\right)^m$, quand *m* augmente indéfiniment. Le binôme développé s'écrit :

$$1+\frac{1}{1}+\frac{1}{1\,2}+\quad+\frac{1}{m!}+$$

Le nombre e a pour valeur 2,718281828...; c'est la base des logarithmes népériens.

Mais dans la notation boétienne et la notation grégorienne, la lettre E représente le cinquième degré de la gamme musicale, correspondant au *mi*.

Dans cette ci, l'E manque indique le *mi* grave, tandis que le *mi* de l'octave supérieure est désigné par l'e minuscule. Dans la [illegible] des Romains, relatif aux ornements du chant, l'E signifiait *equalis* ou *sono*. Il en était de même dans la notation d'Hermann Contract. [illegible], c'est par la lettre E qu'on désigne la finale du troisième et du quatrième ton du plain-chant.

— Numer. Chez les Grecs, l'*e* bref ou epsilon, employé comme signe numérique, valait 5 quand il était accompagné d'un accent placé en haut et à droite (ε') et 5.000 quand l'accent était placé en bas et à gauche (ε,). — De même, l'*e* long ou êta, accentué en haut et à droite (η') valait 8, et, accentué en bas et à gauche (η,), il valait 8.000.

Chez les Romains, E fut aussi employé quelquefois comme signe numérique. Il valait 500. Il valait 250 dans la manière d'exprimer les nombres au moyen âge; d'où le vers :

E quoque ducentos et quinquaginta tenebit.

Dans les calendriers ou les tables de chronologie liturgique, E est la cinquième des sept lettres qu'on nomme *dominicales*. C'est aussi la cinquième *nundinale*.

E marque de même le cinquième rang dans une série d'objets désignés par les lettres de l'alphabet : *Le casier E, le rayon E.*

— Numism. La lettre E, que l'on voit sur les anciennes pièces de monnaie françaises, désigne particulièrement celles qu'on frappait dans la ville de Tours.

É (du lat. *e*, de), préfixe initial qui indique tantôt une idée d'extraction, de sortie, de séparation, de suppression : *écosser*, faire sortir de la cosse, *écrasser*, ôter la rafle; *écheniller*, enlever les chenilles; tantôt une idée d'augmentation, d'addition, etc. : *ébrécher*, *ébruiter*, *échauffer*. Ses variétés sont : *ef*, *es*, *ec* ou *ex*, suivant les cas, comme dans *escompter*, *exhumer*, etc.

ÉACÉE (lat. *Æcea*), nom donné, dans l'antiquité, à l'île d'Egine, en l'honneur d'Eaque.

ÉACÉES (*sé*) ou **ÉACIES** (*si*) n. f. pl. Antiq. Fêtes que les Eginètes avaient instituées en l'honneur d'Eaque, leur roi, fils de Jupiter, et dans lesquelles les vainqueurs des jeux consacraient leurs couronnes dans le temple d'Eaque.

EACHARD ou **ECHARD** (Laurent), écrivain anglais, né à Cassam (Suffolk) en 1671, mort en 1730. Il publia plusieurs ouvrages en anglais, notamment : *Histoire ecclésiastique de l'Empire* (1702); *Histoire d'Angleterre depuis Jules César* (1707-1718); *Histoire romaine*, qui a été traduite en français (1728-1729); *Dictionnaire de géographie*; etc.

ÉACIDE, fils d'Aribbas ou Arymbas, roi des Molosses. Dépossédé de son royaume par Philippe, roi de Macédoine, qui en avait disposé en faveur de son beau-frère Alexandre, il se réfugia à Athènes et ne recouvra la couronne paternelle qu'après la mort de ce prince, en 328 av. J.-C. Il mourut l'an 313, pendant une guerre avec Cassandre, qui s'était allié avec ses sujets révoltés et l'avait de nouveau chassé de son royaume.

ÉACIDES, nom donné aux descendants d'Eaque : Pélée, Achille, Pyrrhus ou Néoptolème, etc., d'une part, et, de l'autre, Télamon, Ajax, Teucer, etc. (Les anciens rois d'Epire, qui prétendaient descendre de Pyrrhus, fils d'Achille, prirent le nom d'*Eacides*.) — *Un*, *Une* EACIDE.

ÉACIES n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉACÉES.

EADMER ou **EDMER**, moine bénédictin, disciple d'Anselme de Canterbéry, mort vers 1124. Abbé de Saint-Alban en 1120, il fut nommé évêque de Saint-Andrews en Ecosse, mais le roi refusant de le laisser sacrer par l'archevêque de Canterbéry, Eadmer renonça à cette dignité et mourut simple moine dans l'abbaye de Cantorbéry. Il a laissé : *Historia novorum*, contenant la biographie des trois archevêques de Canterbéry : Lanfranc Anselme, et Radulf (1623); la *Vie de saint Wilfrid*, et la *Vie de saint Oswald*, archevêques d'York, dans la collection *Anglia sacra* (t. II). On lui attribue aussi un ouvrage consacré à l'exaltation de la vierge Marie, qui avait été attribué à saint Anselme.

EAGLEHAWK, ville de l'Australie (colonie de Victoria, [comté de Bendigo]), sur le versant septentrional du Dividing Range; 7.300 hab. Centre minier.

EAGLE-PASS, ville des Etats-Unis (Texas), sur le rio Grande del Norte; 2.800 hab.

EALING, ville d'Angleterre (comté de Middlesex); 26.000 hab.

ÉANCÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 35 kilom. de Vitré, sur le Semnon; 996 hab. Ardoises, moulins.

ÉANTÉES ou **ÉANTIES** n. f. pl. Antiq. gr. V. ÆANTIES.

ÉANTIDES. Antiq. gr. V. ÆANTIDES.

ÉAQUE, l'un des trois juges des enfers, dans la mythologie hellénique. D'après la légende, Eaque était un ancien roi d'Egine. Il était fils de Zeus et d'Egine ou d'Europe. Il fut le père de Pélée et de Télamon, et l'ancêtre des Eacides. De son vivant, il fut honoré des dieux pour sa justice. Il fut même choisi pour trancher un différend qui s'était élevé entre eux, et qu'il termina à la satisfaction générale. Il fit cesser une grande sécheresse qui désolait la Grèce, en offrant des sacrifices à Zeus Panhellénien. Plus tard, la famine et la peste ayant dépeuplé ses Etats, il obtint que Zeus changeât en femmes toutes les fourmis d'un chêne sacré. Enfin, il aida Poseidon et Apollon à construire les murs de Troie. Après sa mort, il fut chargé de juger les ombres, avec Rhadamante et Minos; il est souvent représenté dans ses fonctions de juge sur les monuments figurés, notamment sur les vases peints. Il était surtout honoré à Egine, où on lui avait élevé un temple.

EARIAS (*é-a-ri-ass*) n. m. Genre de insectes lépidoptères bombycines, famille des nyctéolidés, comprenant des petits papillons dont les chenilles, en forme de fuseau, vivent, comme celles des tordeuses, entre des feuilles qu'elles réunissent avec de la soie.

Earias (gr. nat.).

— ENCYCL. Les nombreuses espèces du genre *earias* sont répandues surtout dans les régions chaudes; deux seulement habitent l'Europe, comme l'*earias chlorana* de France, verte, avec les ailes inférieures et la tête blanches. Une espèce voisine attaque les cotonniers, en Egypte. La chenille du l'*earias chlorana* est parfois très nuisible aux saules.

ÉARINE n. f. Genre d'orchidées, tribu des épidendrées, comprenant des plantes caulescentes, à rhizome rampant, à fleurs petites, originaires de la Nouvelle-Zélande.

EARL ou **EARLE** (Jean), théologien anglais, né à York en 1601, mort à Londres en 1665. Il étudia à Oxford, suivit Charles II en exil et devint chapelain de ce prince. Il s'attacha en France à la fortune de Jacques, duc d'York, et, à la Restauration, fut évêque de Worcester, puis de Salisbury. Il a laissé une traduction latine de l'*Eikón basilikè* (image du roi) et un ouvrage intitulé : *Microcosmographia*.

EARLE (James), chirurgien anglais, né à Londres en 1755, mort en 1817. Il étudia les déformations de la colonne vertébrale comme Percival Dott, son maître. On lui doit aussi de bons procédés de traitement de l'hydrocèle, des calculs vésicaux et de la cataracte. Outre les éditions des œuvres de Dott, il a laissé : *Observations pratiques sur l'opération de la pierre* (1796).

EARLE, inventeur américain, né et mort à Leicester (Massachusetts) [1762-1832]. Il inventa, en 1790, la machine à carder, encore usitée aujourd'hui, et grâce à laquelle un travail manuel de quinze heures s'accomplit en quinze minutes.

EARLE (Thomas), jurisconsulte et écrivain américain, né à Leicester (Massachusetts) en 1791, mort à Philadelphie en 1849. Il fut d'abord commerçant, puis étudia le droit, se fit inscrire au barreau de Philadelphie, acquit une grande réputation, et se lança dans la politique; il fut candidat à la vice-présidence en 1840, mais échoua. Earle a publié : *Essai sur la loi pénale; Essai sur les droits qu'ont les Etats de modifier et d'annuler leurs chartes; Traité sur les chemins de fer et les voies de communications intérieures* (1830); un *Traité d'épellation*, qui fut longtemps en usage dans les écoles primaires de la Pensylvanie; etc.

EARLESTOWN, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 5.500 hab. Mines de fer, fonderie de fer.

EARLOM (Richard), graveur à l'eau-forte, au burin et à la manière noire, né et mort à Londres (1743-1822). Ses planches sont très nombreuses. Les meilleures sont à la manière noire. Dans ce genre, où il n'a peut-être pas de rival, on cite, entre autres : *Salon de Londres; Sorcière*, d'après Teniers; *Sidène ivre*, d'après Rubens. Il a pris parfois le pseudonyme de POIRCHE (*Henry*).

EARLS-BARTON, ville d'Angleterre (comté de Northampton), près du Nen; 2.600 hab. Eglise.

EARL-SHILTON, bourg d'Angleterre (comté de Leicester); 2.600 hab. Bonneterie.

EARLSTON ou **ERCILDON**, bourg d'Ecosse (comté de Berwick), dans le Lauderdale; 1.800 hab. Manufactures de toiles et guingamps. — Patrie de Thomas Learmont, dit *Thomas le Rhymer*, poète du XIIIe siècle.

EARLY (Jubal), major général au service des Etats confédérés du nord de l'Amérique, né en Virginie vers 1815. Il servit dans l'artillerie. En 1838, il démissionna, étudia le droit et devint avocat. Il fit la guerre du Mexique comme major d'un régiment de volontaires virginiens. A la guerre de Sécession, il servit en qualité de colonel dans l'armée confédérée, prit part à la bataille de Bull's-Run, dont il assura le succès. Brigadier général en 1862, il remplaça, en 1863, le général Ewell, grièvement blessé. Promu major général, il commanda les troupes confédérées dans la vallée de la Shenandoah, et arrêta momentanément les progrès du général Sheridan.

EARN (LOCH), lac d'Ecosse (comté de Perth), à 5 kilom. de Comrie; 15 kilom. de longueur sur 1.600 mètres de largeur. Il baigne une petite île sur laquelle fut bâti un château dont les ruines seules subsistent.

EARN (RIVER), rivière sortant du lac *Earn* et qui, après un cours très sinueux de 70 kilomètres environ, vient se jeter dans le forth du Tay.

EARSDON, bourg d'Angleterre (comté de Northumberland), près de la mer du Nord; 17.000 hab. Charbon de terre et pierre à bâtir.

EARSE n. m. Dialecte gaélique de l'Ecosse. V. ERSE.

EASDALE, île d'Ecosse, une des Hébrides, près de la côte du comté d'Argyll; 520 hab. Carrières d'ardoises, réputées les meilleures de la Grande-Bretagne.

EASINGTON, paroisse d'Angleterre (comté de Durham), près de la mer du Nord; 9.300 hab. Importantes houillères, gisement magnésifère.

EASINGWOLD, ville d'Angleterre (comté d'York [North-Riding]); 2.500 hab. Aciérie.

EASKY, paroisse d'Irlande (prov. de Connaught [comté de Sligo]), à l'embouchure du fleuve côtier *Easky*, entre les baies de Killala et de Sligo; 3.500 hab. Pêcheries de saumon, pierre à chaux.

EAST-BATON-ROUGE, comté des Etats-Unis (Etat de Louisiane); 26.000 hab. Ch.-l. *Baton-Rouge*.

EASTBOURNE, ville d'Angleterre (comté de Sussex), près du cap Beachy; 34.975 hab. Hôpital, établissement de bains de mer. Eglise gothique. Le rocher de Beachy était autrefois célèbre comme lieu de rendez-vous des contrebandiers. Eastbourne est, à ce que l'on croit, le *Portus Anderida* des anciens.

EAST-CLEVELAND, comm. des Etats-Unis (Ohio [comté de Cuyahoga]); 5.800 hab.

EAST-DEAN, bourg d'Angleterre (comté de Gloucester); 11.700 hab.

EAST-DEREHAM, ville d'Angleterre (comté de Norfolk); 5.520 hab. Fonderies de fer; fabrique d'instruments et machines agricoles.

EAST-GREENWICH, ville des Etats-Unis (Rhode-Island), ch.-l. du comté de Kent, sur la baie de Naragansett; 2.500 hab. Bon port. Industrie manufacturière.

EAST-GRINSTEAD, bourg d'Angleterre (comté de Sussex); 7.600 hab. *Sackville College*, fondé en 1609 par Robert Sackville, deuxième comte de Dorset.

EAST-GRIQUALAND. Géogr. V. GRIQUALAND-EST.

EASTLAKE (sir Charles Lock), peintre anglais, né à Plymouth en 1793, mort à Pise en 1865. Il se forma à l'académie de Londres. En 1815, lorsque le *Bellérophon* vint jeter l'ancre à Plymouth, Eastlake obtint de faire, d'après nature, une étude sur Napoléon, et c'est le dernier portrait de l'Empereur exécuté en Europe. En 1817, Eastlake visita l'Italie; après un séjour de plusieurs années à Venise et à Rome, il composa de nombreuses scènes de brigands grecs et italiens. Citons, notamment : *le Brigand protégé*, *le Spartiate Isadas*, *Pèlerins en vue de la ville sainte* (1828), cette dernière toile répétée avec quelques variantes en 1835 et en 1836, *le Rêve de lord Byron* (1829). Au mois de décembre de la même année, il fut élu membre de l'Académie royale. A partir de 1839, il se consacra aux sujets religieux : *le*

Christ bénissant les petits enfants, l'Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, Agar et Ismaël. Il fut chargé, en 1841, de la décoration du nouveau palais de Westminster. Eastlake publia, en 1840, une traduction de la *Théorie des couleurs* de Gœthe, et, en 1841, celle des *Ecoles italiennes de peinture*, de Kugler. Il fit paraître, en 1847, une *Histoire de la peinture à l'huile*. Robert Peel le nomma conservateur de la National Gallery, dont il dressa le catalogue. En 1850, il succéda à Martin Archer Shee, comme président de l'Académie royale. En 1855, lors de la réorganisation de l'administration de la National Gallery, Eastlake accepta le poste de directeur.

EASTHAM, ville d'Angleterre (comté de Chester), dans la presqu'île comprise entre les estuaires des rivières Dee et Mersey; 4.500 hab.

EAST-HAM, ville d'Angleterre (comté d'Essex); 29.000 hab.

EASTLAKE (Elisabeth RIGBY, dame), femme de lettres anglaise, née à Norwich en 1816, morte en 1893. Elle épousa, en 1849, le peintre Charles Lock Eastlake. On lui doit, entre autres écrits, deux ouvrages qui eurent un vif succès : *Lettres des bords de la Baltique* (1841); *Contes livoniens* (1846); *Cinq grands peintres* (1883); *la Galerie royale de Venise* (1888); etc.

EAST-LIVERPOOL, ville des Etats-Unis (Ohio [comté de Columbiana]), sur l'Ohio; 11.900 hab. Porcelaines.

EAST-LONDON, ville maritime de la colonie anglaise du Cap, sur l'océan Indien; 5.000 hab. Chef-lieu du district du même nom. Elle possède, à l'embouchure de la rivière Buffale, un bon port dont le mouvement commercial est important, en raison de ce fait qu'East-London est la tête de ligne d'un chemin de fer de pénétration qui se relie au réseau ferré du Cap, de l'Etat d'Orange et du Transvaal.

EAST-LOTHIAN. Géogr. V. HADDINGTON.

EAST-MAIN, fleuve côtier du Dominion canadien, qui, après un cours de 640 kilomètres environ, se jette dans la baie James (baie d'Hudson). A son embouchure se trouve l'établissement anglais du même nom.

EASTMAN (Marie HENDERSON, dame), femme de lettres américaine, née à Warrenton (Virginie) en 1818. Elle collabora à diverses revues, et publia notamment : *Dacotah* ou *Vie et légendes des Sioux* (1849); *Ataman de la vie indienne* (1852); *Portefeuille américain aborigène* (1853); *Chicara et autres contrées des vainqueurs et des vaincus* (1854); et *la Cabane de la tante Philis*, qui eut un vif succès.

EASTON, ville des Etats-Unis (Pensylvanie), ch.-l. du comté de Northampton, sur la Delaware, en amont de son confluent avec le Lehigh; 15.000 hab. Tanneries, filatures, minoteries, distilleries. — Bourg des Etats-Unis (Maryland), ch.-l. du comté de Talbot, près de la côte Est de la baie de Chesapeake; 3.000 hab. Commerce actif; climat malsain. — Bourg des Etats-Unis (Massachusetts [comté du Bristol]); 4.000 hab.

EASTONIE ou **EASTONIA** (*é-as'*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des mactridés, comprenant des formes à coquille ovale, oblongue, épaisse, à côtes rayonnantes, dont on connaît quelques espèces répandues dans les mers chaudes et tempérées. (L'espèce type du genre est l'*eastonia rugosa*, de l'Atlantique sud.)

EASTON-IN-GORDANO, paroisse d'Angleterre (comté de Somerset), près de l'embouchure de l'Avon; 2.100 hab.

EAST-ORANGE, ville des Etats-Unis (New-Jersey [comté d'Essex]); 10.000 hab.

EAST-PECKHAM, paroisse d'Angleterre (comté de Kent); 2.000 hab.

EASTPORT, ville des Etats-Unis (Maine [comté de Washington]), sur la petite île de Moose, à l'entrée de la baie de Passamaquoddy; 4.900 hab. Port de commerce, l'un des meilleurs des Etats-Unis; commerce actif.

EAST-PORTLAND, ville des Etats-Unis (Orégon), ch.-l. du comté de Multnomah; 10.550 hab.

EAST-RIDING, l'une des trois subdivisions du comté d'York (Angleterre). Située entre le Derwent, depuis son premier coude, l'Ouse depuis York, le Humber et la mer, cette région, d'une étendue de 3.038 kilomètres carrés, est opposée au West-Riding et au North-Riding.

EASTRINGTON, paroisse d'Angleterre (comté d'York [East-Riding]); 1.800 hab.

EAST-SYRACUSE, bourg des Etats-Unis (New-York [comté d'Onondaga]; 2.250 hab.

EAST-TAWAS, bourg des Etats-Unis (Michigan [comté d'Iosco]); 2.200 hab.

EASTWICK (Edward BACKHOUSE), orientaliste et diplomate anglais, né à Warfield, dans le comté de Berk, en 1814, mort à Ventnor (île de Wight) en 1883. Il se fit recevoir interprète pour l'hindoustani; à la connaissance de cette langue il ne tarda pas à joindre celle du persan. En 1842, il suivit sir Henri Pottinger, chargé de mission à Canton. En 1859, il entra dans la carrière diplomatique, fut nommé secrétaire politique à l'India Office, puis envoyé comme ministre plénipotentiaire à Téhéran et au Venezuela. Il devint ensuite secrétaire d'Etat pour l'Inde et fut, de 1868 à 1874, membre de la Chambre des communes. Parmi ses nombreux ouvrages, il convient de citer : *Hindoustani grammar* (1847), une traduction de l'*Anvar-i Suhaili* (1854); *Journal of a diplomate* (1864).

EASTWOOD, bourg d'Angleterre (comté de Nottingham), sur l'Erewash, affluent du Trent; 4.400 hab. Houillères. — Paroisse d'Ecosse (comté de Renfrew), sur un affluent de la Clyde; 8.700 hab. Mines.

EATON (*i-ton'*) n. f. Explosif contenant du nitrate de soude, et que l'on emploie en mélange avec une poudre à combustion vive, pour obtenir une poudre progressive.

EATON, ville des Etats-Unis (Ohio), chef-lieu du comté de Peeble, sur la rivière de Mile; 2.950 hab. — Ville des Etats-Unis (New-York [comté de New-Hampshire]); 3.120 hab.

EATON (John), théologien anglais, né à Kant en 1575, mort en 1641 à Wickham-Market. Il est regardé comme le fondateur de la secte des antinomiens.

EATON (William), capitaine dans l'armée des Etats-Unis d'Amérique, né à Woodstock (Connecticut) en 1764, mort à Brinfield (Massachusetts) en 1811. Il entra dans une école militaire, et fut capitaine en 1792; cinq ans après, il fut nommé consul à Tunis, protégea efficacement le commerce de son pays contre les corsaires tunisiens. Très aventureux, pendant la guerre des Etats-Unis avec Tripoli (1801), il résigna ses fonctions de consul, et, à la tête d'une petite armée de 500 hommes, assoré de la coopération de la flotte américaine, il résolut de rétablir Hamet Caramelli comme bey de Tripoli; il réussit à gagner Bomba, sur la côte de la Méditerranée. La conclusion de la paix mit fin à son épopée. A son retour aux Etats-Unis, l'Etat de Massachusetts lui donna 10.000 acres de terres. Il siégea à la législature de cet Etat; mais il mourut victime de son intempérance.

EATON (Ames), botaniste américain, né vers 1776, mort à Troy (New-York) en 1842. Il fut chargé d'étudier, au point de vue géologique, la contrée du lac Erié, puis devint professeur à l'Institut Rensselaer, à Troy. Ses principaux ouvrages sont : *Aperçu sur la géologie des Etats septentrionaux* (1816); *Manuel de botanique de l'Amérique du Nord* (1833), souvent réédité, le premier ouvrage populaire sur cette science qui ait été publié aux Etats-Unis; un *Traité sur le génie et la topographie*.

EATON-RAPIDS, ville des Etats-Unis (Michigan), comté d'Eaton; 2.000 hab.

EATON-SOCON, paroisse d'Angleterre (comté de Bedford), sur l'Ouse, tributaire du Wash; 2.200 hab.

EATONIE n. f. Bot. Syn. de COLOBANTHE.

EATONIE (*é-a, ni*) ou **EATONIA** (*é-a*) de *Eaton*, n. pr. n. f. Paléont. Genre de mollusoïdes brachiopodes, famille des rhynchonellidés, comprenant des coquilles qui ressemblent beaucoup aux rhynchonelles, avec le crochet perforé. (Les eatonies sont fossiles dans les terrains siluriens et dévoniens de l'Amérique du Nord; telles sont les *eatonia peculiaris* et *medialis*, toutes deux d'assez faible taille.)

EAU (*ô* — du lat. *aqua*, qui a donné successivement *aire, ève, eue, eaue, eau*) n. f. Corps incolore, peu ou point sapide, liquide à la température ordinaire, et formant à la surface de la terre les masses connues sous les noms de *mers, lacs, fleuves, rivières*, etc. ‖ Masse considérable du même liquide : *Une* EAU *profonde. Des* EAUX *stagnantes. Se jeter à l'*EAU. ‖ Pluie : *Temps qui est à l'*EAU. ‖ Eau liquide que l'homme emploie à des usages journaliers : EAU *potable*. ‖ Eaux jaillissantes, fournies par des sources naturelles (geysers) ou des fontaines artificielles : *Les* EAUX *de Saint-Cloud. Les grandes* EAUX *de Versailles*. ‖ *Grandes eaux*, Afflux de pluies amenant des crues. — En style biblique ou poétique : 1° Déluge; 2° Mer, avec une idée de solitude. ‖ Eaux thermales ou minérales; lieu qui possède un établissement d'eaux thermales ou minérales : *Prendre les* EAUX. *Aller aux* EAUX.

— Eau contenant une solution faite dans un but quelconque : EAU *sucrée*. EAU *d'amidon*.

— Par anal. Suc de certains fruits ou de certaines plantes : *Melons qui ont trop d'*EAU. ‖ Salive : *A la vue de certains mets, l'*EAU *vient à la bouche*. ‖ Sueur : *Être tout en* EAU. ‖ Humeur limpide, sécrétée d'une façon anomale : *Hydropique qui a rendu six pintes d'*EAU. ‖ Urine : *Lâcher de l'*EAU. ‖ Larmes :

> Pleurez, pleurez, mes yeux, et fondez-vous en *eau!*
> CORNEILLE.

— Par ext. Nom donné à un grand nombre de liqueurs alcooliques ou autres : EAU *de menthe*. EAU *de noix*. ‖ Liquide obtenu par distillation ou par infusion, et servant à divers usages : EAU *de Cologne*. EAU *de fleur d'oranger*.

— Loc. prov. : *L'eau est entrée dans ses souliers par le collet de son pourpoint*, Il s'est noyé. ‖ *L'eau va toujours à la rivière*, Le bien arrive toujours à ceux qui en sont déjà pourvus.

— Loc. div. : *Eau courante*, Eau libre qui est emportée par sa pente. ‖ *Eau claire*, Eau limpide et bien transparente. — Eau que l'on boit sans mélange de vin ou d'une autre liqueur destinée à la rendre plus agréable ou plus salutaire. (On dit aussi EAU PURE, dans le même sens.) — Fig. Résultat nul ou insignifiant : *L'esprit, sans l'instruction et le jugement, ne donne que de l'*EAU CLAIRE. (Mme de Maint.) ‖ *Eau douce, Marin d'eau douce*. V. NOUX. ‖ *Eau battue*, Eau qu'on a versée et reversée plusieurs fois d'un vase dans un autre. ‖ *Eau de vaisselle*, Eau dans laquelle on a lavé de la vaisselle. — Pop. et fig. Mauvais bouillon, faible et sans goût. ‖ *Eau ferrée*, Eau dans laquelle on a fait rouiller du fer ou dans laquelle on a plongé un fer rougi au feu. ‖ *Eau panée*, Eau dans laquelle on a mis bouillir du pain, pour en corriger la crudité. ‖ *Eau de riz*, Eau dans laquelle on a fait cuire du riz. ‖ *Eau rougie*, Eau mêlée d'une très petite quantité de vin rouge. ‖ *Eau d'ange*. V. la partie encycl. (Archéol.) ‖ *Eau de boudin*, Eau dans laquelle on a fait cuire du boudin, et que l'on jette ensuite. — Pop. et fig. Résultat nul : *S'en aller, Tourner en* EAU DE BOUDIN. ‖ *Eau gazeuse*, Eau dans laquelle on a introduit artificiellement une certaine quantité d'acide carbonique. ‖ *Eau de rose*, Eau contenant une petite quantité d'essence de roses. — *Personne à l'eau de rose*, Personne d'une délicatesse efféminée ou qui manque d'énergie. ‖ *De la plus belle eau*, Ce qu'il y a de mieux en fait de personnes ou de choses. (Par allusion aux pierres précieuses. — Se dit plutôt ironiquem. : *Bandit* DE LA PLUS BELLE EAU.) ‖ *Porteur d'eau*, Homme faisant profession de vendre de l'eau et surtout de la porter à domicile. ‖ *Voie d'eau*. Autref., à Paris, Quantité d'eau que contenaient deux seaux d'une capacité déterminée. ‖ *Marchands de l'eau*, Ancien nom des marchands qui faisaient, par eau, le commerce de Paris, et qui étaient formés en corporation appelée *Hanse de la marchandise de l'eau*. V. CORPORATION.) ‖ *Gens de delà l'eau*, Gens grossiers. (Expression empruntée aux Romains, chez qui la grossièreté des Transteverins (gens de delà le Tibre, en italien *Tevere*) était proverbiale.) ‖ *A fleur d'eau*, A la surface de l'eau, de façon à effleurer la surface de l'eau. ‖ *Donner les eaux*, Se disait autrefois, à Paris, pour exprimer que l'on faisait jouer les eaux. ‖ *Sentir l'eau*, Etre insipide comme l'eau : *Melons qui* SENTENT L'EAU. ‖ *Se noyer dans un verre d'eau*, Se briser à des obstacles sans importance. ‖ *Tempête dans un verre d'eau*, Violente agitation pour peu de chose. ‖ *Être l'eau et le feu* ou *comme l'eau et le feu*, Avoir des caractères, des idées, des sentiments diamétralement opposés. ‖ *Porter l'eau et le feu*, Se dit d'une personne qui tour à tour louange ou calomnie. ‖ *Se ressembler comme deux gouttes d'eau*, Avoir une ressemblance absolue. ‖ *Mettre de l'eau dans son vin*, Se modérer, se corriger, se montrer moins ardent ou moins exigeant. ‖ *Ne pas trouver de l'eau à la rivière* ou *à la mer*, Ne pas savoir se procurer des [illegible] faciles à trouver. *Suer sang et eau*, Faire des efforts extraordinaires ou bien être dans une très vive anxiété. ‖ *Se fondre, Se résoudre en eau*, Fournir une grande quantité de pluie, en parlant du ciel. ‖ *Se fondre en eau, Être en eau*, Suer abondamment. ‖ *Montrer de son eau*, Montrer son savoir-faire. ‖ *Porter de l'eau* ou *à l'eau* Au fig. Échouer, être délaissé, [illegible]. ‖ *Se jeter, Se mettre dans l'eau comme Gribouille*, Par crainte de la pluie, Pour éviter le mal, tomber dans un pire. ‖ *Être comme un poisson hors de l'eau*, Être à son aise, être à l'aise, être tout heureux de sa position. ‖ *Être comme un poisson hors de l'eau*, Être mal à l'aise, n'être pas à sa place. ‖ *Être en pleine eau*, Être entièrement [illegible] : *Nous sommes* EN PLEINE EAU *de bonne lutte*. Mich. Chev. ‖ *Mettre sur l'eau*, Faire [illegible] tapis, reparaître. — Rétablir ses affaires, sa santé. ‖ *Faire venir l'eau à son moulin*, Faire tourner les choses à son avantage, même en lésant autrui. ‖ *Faire venir l'eau au moulin de quelqu'un*, Lui procurer des profits. ‖ *Pêcher en eau trouble*, Faire des profits secrets et illégitimes. — Tirer avantage du désordre. ‖ *Faire quelque chose les pieds dans l'eau*, Le faire avec un empressement ou un entêtement passionné. ‖ *Aller à la bonne eau*, Rester longtemps en commission, comme une personne qui va chercher de l'eau bien loin pour l'avoir bonne. *Aller à l'eau chez un autre*, Empiéter sur ce qui lui appartient. ‖ *Laisser couler l'eau*, Ne pas entraver une affaire, laisser agir. ‖ *Suivre le fil de l'eau, Aller à l'eau-l'eau*, Descendre une rivière, se laisser aller à son courant. — Fig. Se laisser entraîner sans résistance au courant des affaires ou de l'opinion. ‖ *Ne pas avoir de l'eau à boire, Ne pas donner de l'eau à boire*, Être privé des choses les plus indispensables; ne pas fournir les plus petites ressources. ‖ *Être au pain et à l'eau, Mettre quelqu'un au pain et à l'eau*, Être réduit, contraindre quelqu'un à ne manger que du pain et à ne boire que de l'eau. ‖ *Faire quelque chose comme si l'on buvait un verre d'eau*, Faire quelque chose sans peine, sans répugnance. ‖ *Il ne gagne pas l'eau qu'il boit*, Se dit d'une personne très paresseuse. ‖ *Il passera de l'eau sous le pont*, Il s'écoulera un temps très long. ‖ *C'est une goutte d'eau dans la mer*, C'est relativement quelque chose de très peu d'importance. ‖ *Porter, Jeter de l'eau à la mer, à la rivière*, Faire quelque chose d'inutile. — Mettre des objets dans un lieu ou les objets de même nature surabondent, etc. ‖ *Battre l'eau*, Se donner une peine inutile. ‖ *Être dans les eaux grasses*, Occuper une bonne situation, être riche. ‖ *Eaux basses*, Manque d'argent. ‖ *Se tenir dans les eaux de quelqu'un*, Être dans le voisinage, à proximité de quelqu'un ou encore avoir des relations, des rapports avec lui. ‖ *Eaux* signifie encore opinion, manière de voir, pensées, projets d'autrui : *Le chevalier avait jeté la sonde dans les* EAUX *de son rival*. (Balz.) ‖ *Nager en pleine eau, Nager dans les grandes eaux*, Aller grandement, occuper une position, Mener une vie de grand seigneur, ou encore, Agir à l'aise, en toute liberté, s'en donner, s'ébattre, s'évertuer. ‖ *Nager entre deux eaux*, Ménager les uns et les autres, se maintenir entre les partis ou les opinions extrêmes.

— Admin. *Eaux et forêts*, Administration chargée de tout ce qui concerne les cours d'eau, les étangs et les forêts de l'Etat.

— Arg. *Eau d'aff*, Eau-de-vie.

— Art vétér. *Eaux des chevaux, Eaux aux jambes*, Maladie caractérisée par des sérosités qui coulent du pied ou du bas de la jambe de l'animal.

— Chim. Résultat de la combinaison de 1 volume d'oxygène et de 2 d'hydrogène. ‖ *Eau distillée*, Eau obtenue par la distillation des eaux ordinaires. ‖ *Eau seconde*, Acide nitrique étendu d'eau; lessive de potasse caustique ou de soude, dite aussi *eau des savonniers*, pour nettoyer la peinture à l'huile. ‖ *Eau régale*, Mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique, qui sert à dissoudre l'or et le platine. ‖ *Eaux mères*, Eaux dans lesquelles s'est opérée la cristallisation d'une substance. ‖ *Eau de Javel*. V. CHLORE. ‖ *Eau-forte*, Nom vulgaire de l'acide nitrique du commerce. — Dans les salpêtrières, l'eau qui, avant de devenir *eau de cuite*, doit encore passer une fois sur des terres neuves. ‖ *Eau céleste*, Liquide d'un beau bleu, que l'on obtient par un mélange d'ammoniaque liquide et d'une dissolution de sulfate de cuivre.

— *Eau oxygénée*, Nom donné à un composé oxygéné de l'hydrogène H^2O^2, employé pour le blanchiment. (Syn. BIOXYDE D'HYDROGÈNE.)

— Comm. Transparence des perles, des diamants et des pierres précieuses. ‖ *Petites eaux*, Alcool faible, non rectifié, qui sert à rafraîchir à un degré plus bas les eaux-de-vie obtenues trop fortes. ‖ *Eau ardente*, Essence de térébenthine. ‖ *Eau grecque* ou *mexicaine*, ou *africaine*, ou *d'Egypte*, Préparation d'azotate d'argent que l'on emploie pour noircir les cheveux.

— Distill. *Eau aromatique*, Préparation obtenue par la distillation de l'eau ayant servi de dissolvant à des principes aromatiques : fleurs, fruits, semences, racines, etc.

— Dr. anc. *Question par l'eau, Épreuve de l'eau froide, Épreuve de l'eau chaude*. V. la partie encycl.

— Econ. rur. *Eau blanche*, Boisson alimentaire composée d'eau potable, dans laquelle on délaye de la farine d'orge et du son, que l'on donne aux chevaux et bestiaux pour les rafraîchir.

— Liturg. *Eau lustrale*, Eau que les païens consacraient par des cérémonies religieuses, et qu'ils employaient à des ablutions et à des purifications. ‖ *Eau rosorienne*. V. la partie encycl. ‖ *Eau bénite*, Eau que, dans la liturgie catholique, le prêtre bénit avec certaines cérémonies, et qui s'emploie à diverses bénédictions et purifications. — Fig. *Eau bénite de cour* ou *simplement Eau bénite*, Paroles flatteuses et peu sincères. — Pop. *Eau bénite de cave*, V. — Fam. *Pourer de l'eau bénite*, Verser de saintes ardeurs. — *Eau bénite des passants*, Cailloux, pierres. ‖ *Eau baptismale*, Eau bénite dont on se sert, sauf le cas de nécessité, dans l'administration du baptême. — Surnom donné comme *Eaux de Baptême*, [illegible] *Il coule les* EAUX DU BAPTÊME. — Fig. Moyen de régénération, de purification.

— Mach. *Chambre à eau*. Partie [illegible] au centre de laquelle se trouve l'eau [illegible] sert à former la vapeur. ‖ *Tuyaux d'eau*, Tuyaux d'une [illegible] d'eau chaude.

— Manège. *Abattre l'eau*, Éponger, en faisant couler avec la main ou avec [illegible] l'eau ou la sueur dont il est trempé. ‖ *Mettre l'eau au cheval*, L'obliger à saisir rapidement plusieurs fois, jusqu'à ce qu'il boit. — Fig. *Mettre l'eau à quelqu'un*, Mettre obstacle à ses projets.

— Mar. Se dit, au pluriel, pour désigner le sillage d'un navire, l'eau droit où il navigue : *Se tenir dans les* EAUX *d'un cuirassé.* ‖ *Eaux vives* ou *Marées de vive eau*, Grandes marées des syzygies. ‖ *Eaux mortes* ou *Marées de morte eau*, Petites marées de quadratures (*l'eau monte*, il y a flux ; *l'eau descend*, il y a jusant). ‖ *Eau maigre*, Eau peu profonde. ‖ *Eau plate et courtoise*, Mer calme. ‖ *Même eau*, Eau qui n'offre pas de changement au brassiage. ‖ *Eaux basses*, État d'une rivière dont les eaux atteignent un niveau peu élevé, et, au fig., État d'une personne qui a peu d'argent. ‖ *Eaux fermées*, *Eaux ouvertes*, Eaux prises par la glace, eaux débarrassées de glaçons. ‖ *Chef d'eau*, Marée haute. (Vieille locution.) ‖ *Ligne d'eau*, Ligne de flottaison, ligne du navire où battent les eaux de la mer tranquille. ‖ *Eau d'approvisionnement*, Eau potable embarquée pour la consommation du bord. ‖ *Voie d'eau*, Ouverture accidentelle qui donne accès à l'eau dans un navire. ‖ *Faire de l'eau*, Se munir d'eau potable pour l'approvisionnement du navire. ‖ *Faire eau*, Recevoir l'eau par des ouvertures accidentelles. ‖ *Ne pas faire d'eau*, Être bien étanche. ‖ *Mettre à l'eau*, Lancer, en parlant d'un navire. ‖ *Recevoir un coup d'eau*, *Être percé à l'eau*, Être percé par un boulet dans la partie de la carène qui est plongée dans l'eau. ‖ *L'eau diminue*, La profondeur décroît. ‖ *Il y a de l'eau*, *Il n'y a pas d'eau*. Se dit quand on peut, ou qu'on ne peut pas, faire passer un bâtiment sur une barre, un banc, ou le faire entrer dans un port. ‖ *Tirer n mètres d'eau*, Avoir *n* mètres de tirant d'eau. ‖ *Il y a de l'eau à courir*, Il n'y a pas à craindre que le mauvais temps pousse le navire à la côte. ‖ *L'eau est étale*, La marée est arrivée à sa plus grande hauteur. On dit aussi : *C'est le plein de l'eau.* ‖ *Embarquer de l'eau*, Recevoir des paquets de mer. ‖ *Lest d'eau*, Eau de mer dont on remplit les compartiments du water-ballast, quand le chargement diminue. ‖ *Les eaux d'un pays*, Portion d'eau s'étendant à trois milles du bord du rivage et constituant les eaux territoriales, propriété absolue de la nation dont elles baignent les côtes. ‖ *Marin d'eau douce*, Matelot timoré ou qui n'a jamais fait de longues navigations.

— Mécan. Chacune des ouvertures de la noix d'un robinet, donnant autant de directions dans lesquelles il peut envoyer le fluide qu'il reçoit. ‖ *Eau de condensation*, Eau injectée dans le condenseur, pour réduire la vapeur qui a agi sur le piston. — Dans un alambic, Eau que l'on renouvelle autour du serpentin dans la bâche à condensation.

— Minér. *Eau de cristallisation*, Eau retenue par un cristal dans sa formation. ‖ *Eau de constitution*, Eau qui fait partie essentielle d'une substance cristallisée, de façon qu'on n'en peut chasser cette eau sans changer la nature de la substance. ‖ *Eau thermale*, Eau de source qui jaillit à une température sensiblement élevée. ‖ *Eau minérale*, Eau contenant en dissolution quelque substance minérale qui la rend propre aux usages de la médecine. ‖ *Eau minerale naturelle*, Eau minérale fournie par une source. ‖ *Eau minérale artificielle*, Préparation pharmaceutique composée des mêmes éléments que l'eau minérale d'une source naturelle. ‖ *Eau de carrière*, Eau que l'on trouve dans les pores de roches.

— Natat. *Pleine eau*, Rivière, eau courante, grande étendue d'eau. ‖ Fig. *Faire une pleine eau*, Nager librement dans ces eaux-là. ‖ *Nager entre deux eaux*, Nager en ayant la tête et le corps enfoncés au-dessous de la surface de l'eau.

— Obstétr. *Eaux de l'amnios* ou simplem. *Eaux*, Liquides dans lesquels le fœtus est immergé. ‖ *Fausses eaux*, Sérosités qui s'amassent quelquefois entre l'amnios et le chorion, et qui peuvent s'écouler longtemps avant l'accouchement.

— Pêch. *Poisson de bonne eau*, Poisson pêché dans des eaux vives ou saines. ‖ *Troubler l'eau*, Remuer la vase pour mettre le poisson en mouvement.

— Pharm. Nom donné à une multitude de préparations liquides, dont on trouvera les définitions aux mots eau, eau et eau, et déterminant la nature : EAU *de Botot*, EAU *sédative*, EAU *de Goulard*, etc.

— Techn. Nom par lequel, dans l'industrie drapière, on désigne l'action de faire passer un tissu foulé sur l'appareil à lainer. ‖ Opération du travail des cuirs hongroyés, qui consiste à fouler les peaux dans les cuves d'alunage, de manière à les faire aller trois fois de suite d'une extrémité à l'autre de la cuve. ‖ *Être hors d'eau*. Se dit des peaux, en T. de chamoiseur, quand elles ont perdu toute leur humidité, et que l'huile a remplacé l'eau dans leurs pores. ‖ *Couleur d'eau*, Couleur bleuâtre qu'on donne au fer poli. ‖ *Vert d'eau*, Vert très clair. ‖ *Donner l'eau*, Lustrer, en parlant d'une étoffe, d'un chapeau ou du cuir : *Donner trois* EAUX *au veau.* ‖ *Travailler a grande eau*, Faire une pâte à papier qui renferme une proportion plus grande d'eau que de matière. ‖ *Travailler a petite eau*, Faire une pâte qui contient moins d'eau que de matière. ‖ *Eau d'alun*, Nom donné, dans le collage à la main, à un mélange d'eau, de gélatine et d'alun, que l'on passe sur les feuilles qui n'ont pas été suffisamment rendues imperméables par une première colle.

— Vener. *Battre l'eau*, Se jeter à l'eau en parlant d'une bête que l'on courre. ‖ *Bat-l'eau* ou *L'animal a l'eau*, Fanfare qui indique que l'animal est à l'eau. ‖ *Sortie de l'eau*, Sonnerie de trompe pour indiquer que la bête quitte l'eau.

Bat-l'eau ou l'animal à l'eau.

Sortie de l'eau.

— ALLUS. HIST. **Moïse sauvé des eaux.** V. MOÏSE. ‖ Que d'eau ! que d'eau !... paroles attribuées au maréchal de Mac-Mahon. Étant président de la République, il se rendit à Toulouse lors de la terrible inondation de 1875, et la vue de la ville et de la campagne submergées lui aurait arraché l'exclamation ci-dessus. Vrai ou supposé, le mot fut malicieusement répandu comme une naïveté par les journaux de l'opposition. Il est devenu historique et on le rappelle quand on se trouve en présence d'une chose dont l'abondance est faite pour surprendre ou pour effrayer.

— ENCYCL. Chim. Cavendish, en 1781, constata que l'eau, jusque-là considérée comme un élément, se formait dans la combustion de l'hydrogène ; en 1783, Lavoisier, Laplace et Meusnier réussirent à établir approximativement sa composition ; leurs travaux furent complétés par Carlisle et Nicholson (électrolyse de l'eau, 1800), Gay-Lussac et Humboldt (analyse eudiométrique, 1805), puis par Dumas qui, en 1843, réalisa la synthèse en poids (réduction de l'oxyde de cuivre dans un courant d'hydrogène). L'eau est formée de deux volumes d'hydrogène unis à un volume d'oxygène avec contraction d'un tiers. Sa formule est H^2O, son poids moléculaire 18.

— *Propriétés physiques.* L'eau est un liquide transparent, inodore, sans saveur, incolore en petite quantité, bleu sous grande épaisseur, se solidifiant avec augmentation de volume en une masse de glace constituée par des cristaux hexagonaux de densité 0,918. De 0° à + 4°, l'eau se contracte et présente, à 4°, un maximum de densité ; c'est la densité unité à laquelle on rapporte celles des autres solides et liquides (la densité de l'eau liquide à 0° est 0,999873). L'eau émet des vapeurs à toute température ; sous la pression 760mm, le point d'ébullition a été pris comme point 100 du thermomètre centigrade, le zéro étant donné par la glace fondante. La densité de la vapeur est 0,9235 par rapport à l'air ; vaporisée, l'eau occupe un volume 1.700 fois plus grand à 760mm ; au delà de 100°, la tension de la vapeur croît rapidement avec la température (2 atms à 120°,6, 20 atms à 213°). La chaleur spécifique est représentée par 1, la chaleur de fusion est de 79 calories 25, celle de vaporisation, de 537 calories. L'eau est dissociée au delà de 1.100° ; le courant électrique la décompose en ses éléments $[\overset{-}{H^2} + \overset{+}{O}]$.

En contact avec la plupart des corps, l'eau jouit d'un grand pouvoir dissolvant, allant en augmentant généralement, pour les solides, avec une élévation de calorique, et en diminuant jusqu'à devenir nul à 100°, pour les gaz ; l'influence de l'état dissous est considérable pour favoriser les réactions, la seule présence de l'eau suffit souvent pour provoquer des combinaisons.

— *Propriétés chimiques.* L'eau est décomposée aisément par les corps qui présentent une grande affinité soit pour l'oxygène (sodium à froid, fer au rouge), soit pour l'hydrogène (chlore) ; l'autre élément est libéré, mais, parfois, les deux gaz restent engagés dans la réaction. Il en est ainsi de la décomposition du chlorure de phosphore :

$$\underset{\text{trichlorure de phosphore.}}{PCl^3} + \underset{\text{eau.}}{3H^2O} = \underset{\text{acide chlorhydrique.}}{3HCl} + \underset{\text{acide phosphoreux.}}{PO^3H^3}$$

Envisagée comme formée d'un radical, l'*hydroxyle* $(OH)'$, lié à l'hydrogène, l'eau est génératrice des hydrates $(R.OH)$, des alcools $(R.OH)$, des acides $[(AzO^2)(OH)']$, etc., par remplacement de l'hydrogène par un métal, un radical organique $R = C^n H^{2n+1}$, un radical acide, etc. L'eau réagit vivement sur les anhydrides et oxydes basiques, formant selon les cas des acides ou des hydrates :

$$\underset{\text{anhydride sulfurique.}}{SO^3} + \underset{\text{eau.}}{H^2O} = \underset{\text{acide sulfurique.}}{SO^4H^2} \; ; \; \underset{\text{oxyde de potassium.}}{K^2O} + \underset{\text{eau.}}{H^2O} = \underset{\text{hydrate potassique.}}{2KOH}$$

Les acides peuvent subir divers degrés d'hydratation par l'addition d'une ou plusieurs molécules d'eau

$$(SO^4H^2 ; SO^4H^2, H^2O ; SO^4, 2H^2O) ;$$

l'eau se combine à quelques sels anhydres en provoquant en général la forme cristalline ; pour cette cause, cette eau est dite *de cristallisation* ; les *alums* en contiennent 24 molécules.

Un grand nombre d'actions donnent naissance à l'eau (réduction d'oxydes par l'hydrogène, combustion des corps hydrogénés, formation des sels par l'action d'un acide sur une base), mais c'est surtout dans les substances organiques que la formation et la fixation d'eau représentent les principales modifications de l'édifice moléculaire (éthérification, saponification, saccharification, etc.).

— *Propriétés physiologiques.* L'eau joue un rôle prépondérant dans l'économie de la cellule ; les êtres organisés ne peuvent, qu'ils appartiennent au règne animal ou au règne végétal, vivre sans eau, celle-ci représentant les soixante-dix centièmes de leur poids ; les quantités séparées par les fonctions vitales (respiration, évaporation, etc.) doivent être aussitôt remplacées : la mort survient lorsque la teneur en eau baisse de 20 p. 100. C'est le véhicule au moyen duquel s'opèrent les absorptions, exhalations, sécrétions, actions chimiques dont l'ensemble constitue la vie, tout en participant aux réactions destinées à l'assimilation des substances nutritives accomplies au sein de la cellule. C'est ainsi que les infusoires (tardigrades, rotifères) desséchés au préalable peuvent supporter de hautes températures et reprendre leur vitalité quand on leur fait absorber l'eau nécessaire à leurs fonctions.

— *État naturel de l'eau.* A la surface du globe, les océans sont continuellement en voie d'évaporation ; les nuages formés, entraînés par les vents, se résolvent en pluie, neige (eaux météoriques qui, tombant sur le sol, ruissellent en partie et s'accumulent dans les points bas : lacs, étangs, rivières) ; le reste s'infiltre plus ou moins selon les terrains, formant, au contact des couches imperméables (argiles), des nappes souterraines dont les points d'émergence avec le sol constituent les *sources*. Toutes ces eaux dites *telluriques*, retournent ensuite à la mer par les fleuves. Étant donné le pouvoir dissolvant des eaux, celles-ci se minéralisent en attaquant les terrains ; en même temps, elles recueillent des matières organiques animales ou végétales. Parmi les matériaux rencontrés, on trouve la chaux carbonatée (eau calcaire) ou sulfatée (eau séléniteuse), des sels magnésiens, des chlorures alcalins, du fer, des nitrates, des gaz (composants de l'air, de l'anhydride carbonique) et, dans les eaux suspectes, de l'ammoniaque, des matières organiques inertes (acide crénique, humus), vivantes (algues, champignons, mucédinées, infusoires) et des milliers de micro-organismes ou bactéries en général inoffensifs. — Les eaux sont *douces* ou *crues*, selon la proportion des sels dissous ; *minérales*, lorsque ces matériaux exercent une action sur l'organisme, et peuvent, par ce fait, être utilisées en thérapeutique.

— *Eau distillée.* L'eau distillée puis condensée est absolument pure, si l'on élimine les premières portions pouvant tenir de l'ammoniaque et les dernières de l'acide chlorhydrique provenant de la dissociation des sels magnésiens. Cette eau distillée sert à préparer les solutions pharmaceutiques, photographiques, etc., pour lesquelles les sels calcaires contenus dans les eaux ordinaires seraient un inconvénient. A bord des navires, l'eau distillée de l'eau de mer sert de boisson et d'eau d'alimentation des chaudières.

— *Eau potable.* Une eau potable, c'est-à-dire bonne à consommer, doit être limpide, incolore, fraîche, inodore, agréable au goût, imputrescible, ne tenir ni ammoniaque, ni nitrite, ni sulfure, indices de pollution, contenir le moins possible de microbes et, parmi ceux-ci, aucune espèce pathogène, ni espèce vivant dans les déjections animales (bacille coli), ainsi qu'aucun embryon d'organisme. L'eau potable cuit les légumes sans les durcir et dissout le savon sans faire de grumeaux.

EAU. — Appareil de Dumas pour la synthèse en poids : A, appareil producteur d'hydrogène, B, série de tubes en U pour la purification de l'hydrogène ; C, ballon contenant l'oxyde de cuivre sec ; D, ballon où se condense la vapeur d'eau ; E, tubes en U destinés à absorber la vapeur non déposée en D.

Pour étudier une eau, on y recherche par dosage la chaux, la magnésie, le chlore, l'azote, le résidu salin séché à 180°, le degré hydrotimétrique d'après la quantité de savon nécessaire pour faire mousser l'eau (mesure de la dureté) les matières organiques d'après l'oxydation de l'eau par le permanganate alcalin (procédé A. Lévy), la numération des bactéries après culture, la recherche des germes pathogènes, soit directement, soit par inoculation des cultures sur des cobayes. — D'après le conseil d'hygiène, une eau sera considérée comme potable lorsqu'elle empruntera moins de 2 milligrammes d'oxygène au permanganate par litre et que son degré hydrotimétrique sera inférieur à 30 (correspondant à 170 milligrammes de CaO par litre), le chlore ne devant pas dépasser 40 milligrammes, l'acide sulfurique 30 milligrammes par litre ; pour la teneur en bactéries, les eaux sont pures lorsqu'elles contiennent de 10 à 1.000 de ces organismes par centimètre cube, médiocres de 1.000 à 10.000, impures au delà. (Miquel.)

En général, l'eau de pluie est médiocre, souillée par des poussières organiques de l'air qui la rendent très altérable ; les eaux de ruissellement (rivières, lacs), ayant lavé le sol, sont très suspectes ; quant aux eaux des nappes (sources, puits artésiens), excellentes si la nappe est profonde, elles sont très suspectes, dangereuses même, dans les nappes ordinaires des puits où le défaut de profondeur permet les infiltrations de la surface : fosses, égouts, etc.

— *Amélioration des eaux.* On peut purifier les eaux destinées à la consommation en les privant soit de leurs matières en suspension, soit de l'excès de sels minéraux et surtout de leurs bactéries. Les procédés employés se classent en quatre groupes :

Procédés mécaniques. Décantation ne séparant que le limon assez lourd pour se déposer par repos. — *Filtration* à travers le sable pour les grands débits (alimentation des villes), à travers le biscuit de porcelaine (bougie Chamberland), la terre d'infusoires, filtres efficaces à condition d'être souvent nettoyés et employés sur des eaux assez pures ; leur faible débit ne permet leur emploi que dans l'économie domestique.

1. Filtre Chamberland : A, filtre en porcelaine dégourdie ; R, robinet amenant l'eau. — 2. Filtre-fontaine à cinq bougies Chamberland.

Procédés physiques. Stérilisation par la chaleur, soit par ébullition pure et simple de l'eau et refroidissement dans un lieu frais à l'abri des poussières, soit par chauffage sous pression à 125°. (Ces procédés coûteux sont employés dans les ménages pour stériliser l'eau de boisson.)

Procédés chimiques. Précipitation par un réactif approprié de l'excès de calcaire (chaux, alun, carbonate de soude), applicable surtout dans l'industrie pour désincruster l'eau d'alimentation des bouilleurs (v. ÉPURATION), soit par une substance *oxydant* et brûlant les matières organisées (ozone, permanganate).

Stérilisateur : A, entonnoir servant à verser l'eau de refroidissement ; B, sortie de l'eau de refroidissement ; C, C, partie annulaire où circule l'eau de refroidissement ; D, partie centrale fermée où se trouve l'eau soumise à l'ébullition.

Procédés mixtes, réunissant plusieurs procédés précédents : tel le procédé Anderson (oxydation de l'eau par

le fer, aération par écoulement en cascade, décantation et filtration par le sable); ces procédés s'appliquent à l'épuration de grandes masses de liquide (filtration de l'eau de Seine à Choisy-le-Roi, pour la consommation de Paris).

— *Eaux minérales.* Les eaux contenant des principes minéraux, même à l'état de traces ayant une action spéciale sur l'organisme dont la thérapeutique peut tirer parti, sont dites *minérales*. On les classe, selon la température d'émission, en *thermales* et en *froides*. Avec la plupart des auteurs, nous indiquerons la classification la plus suivie, d'après l'élément dominant. Cette classification n'est pas rigoureuse, la même eau pouvant appartenir à plusieurs groupes; d'après elle, les eaux forment cinq groupes, savoir :

1° *Eaux acidules*, minéralisées par l'*anhydride carbonique* (Seltz, Saint-Galmier : eaux digestives contre la gastralgie, la gravelle);

2° *Eaux alcalines*, par le *bicarbonate de sodium* (Vichy, Vals) ou le *silicate de sodium* (Plombières) : contre les affections goutteuses, la glycosurie, la gastralgie;

3° *Eaux ferrugineuses*, par le *carbonate* ou le *crénate de fer* (Spa, Forges) : contre la chlorose;

4° *Eaux salines*, par le *chlorure de sodium* (Baden, eau de mer qui contient 25 à 27 grammes de chlorure de sodium et 9 à 14 grammes de sels magnésiens par litre); par les *sulfates de sodium* (Carlsbad), de *magnésium* (Epsom, Sedlitz), ces dernières purgatives lorsqu'elles renferment les sels en forte proportion, sinon, diurétiques;

5° *Eaux sulfureuses*, divisées en thermales, chargées en *sulfure de sodium* (Bagnères, Cauterets), et en froides, contenant du *sulfure de calcium* (Enghien) : contre les affections de la peau, rhumatismes, scrofules, pour le traitement des blessures.

— *Eau oxygénée.* Découverte par Thénard en 1818, l'eau oxygénée prend naissance dans toutes les oxydations lentes à basse température; dans les laboratoires, on la prépare en décomposant le bioxyde de baryum par l'acide chlorhydrique :

$$\underset{\text{bioxyde de baryum.}}{BaO^2} + \underset{\text{acide chlorhydrique.}}{2HCl} = \underset{\text{chlorure de baryum.}}{BaCl^2} + \underset{\text{eau oxygénée.}}{H^2O^2}$$

Etant formée avec absorption de chaleur, l'eau oxygénée est peu stable; pour l'obtenir avec un bon rendement, il importe de prendre quelques précautions : le bioxyde très pur est projeté dans l'acide refroidi, celui-ci est régénéré par addition d'acide sulfurique précipitant le baryum; l'opération est recommencée plusieurs fois; finalement, on se débarrasse du chlore et du baryum avec du sulfate d'argent. Les liquides filtrés sont concentrés dans le vide; au maximum de concentration, l'eau oxygénée renferme 475 fois son volume d'oxygène. Une solution moins chargée s'obtient immédiatement au moyen de l'acide fluorhydrique, dont le sel de baryum insoluble s'élimine aussitôt.

Propriétés. Liquide, incolore, sans odeur, douée d'une saveur métallique, l'eau oxygénée attaque la peau en la blanchissant; sa densité est 1,452. Non solidifiée à — 30°, elle se décompose dès 20° en oxygène et eau, surtout en présence d'alcalis; les acides, au contraire, lui donnent la stabilité. Néanmoins, dans le vide, la décomposition est presque nulle. Détruite par plusieurs substances inertes (brique pilée, bioxyde de manganèse), elle agit surtout comme oxydant sur le sodium, l'arsenic, le sulfure de plomb, les oxydes de calcium, baryum, etc.; cependant, elle réduit les oxydes d'or, d'argent. L'ozone et l'eau oxygénée réagissent l'un sur l'autre en se décomposant, ce qui explique pourquoi, tout en étant formés dans les oxydations observées sur la terre, ces deux corps ne se rencontrent qu'en petites quantités.

Réactions et *dosages.* Le bioxyde d'hydrogène se reconnaît par la coloration bleue donnée avec l'acide chromique, la mise en liberté de l'iode des iodures alcalins, la décoloration du permanganate; son dosage s'effectue par la mesure de l'oxygène dégagé dans sa décomposition.

Usages. Agent de blanchiment très employé pour le coton, la soie, les plumes, l'eau oxygénée teint en outre les cheveux bruns en blond ardent; elle régénère les peintures à la céruse noircies par sulfuration. Son action décolorante est utilisée en sucrerie, pour permettre le raffinage direct des jus. La solution, neutre à 10 p. 100, sert d'antiseptique dans le lavage des plaies.

— Géol. Le rôle de l'*eau*, en géologie, est considérable; de tous les agents atmosphériques, c'est, de beaucoup, le plus actif. A l'état solide dans la haute montagne, à l'état liquide dans les vallées et les plaines, l'eau accomplit un gigantesque délavage du sol et modifie chaque jour le relief terrestre. Dans les altitudes élevées, le gel quotidien pulvérise les montagnes; les glaciers creusent les hautes vallées, emportent un cube énorme de matériaux et arrivent à raser les massifs montagneux. La pluie déplace les moindres parcelles et donne lieu au ruissellement qui balaye les pentes, entraîne les parties meubles du sol et donne naissance, en montagne, aux torrents temporaires. Les glaciers, eux, par leur fusion ou ablation, forment les torrents persistants. Ces torrents rongent les terrains et forent des gorges profondes. Les rivières torrentielles creusent des cañons. Les cours d'eau tranquilles approfondissent lentement leurs vallées et, par le déplacement de leurs méandres, arrivent à remanier périodiquement toute la surface de leurs alluvions, ce qui explique la disproportion qui existe entre le débit d'un fleuve et l'ampleur de sa vallée. A leur embouchure, les cours d'eau déposent tout ce qu'ils ont entraîné, formant un delta qui s'avance progressivement sur le domaine de la mer. La mer démolit les falaises, qui reculent constamment; la résistance variable des roches attaquées permet aux flots de sculpter des aiguilles, des portiques, des grottes; ailleurs, au lieu de détruire, elle apporte, accumulant le sable ou les galets. La mer isole les îles, fouille les archipels qu'elle parvient à raser, et s'ouvre des passages, comme le Pas de Calais, à travers les continents. Le rôle géologique de l'eau n'est pas localisé à la surface du sol. Par l'infiltration, elle pénètre dans les terrains, agrandit leurs fissures, forme les grottes et les cavernes, dissout les roches calcaires et dépose le produit de cette corrosion sous forme de stalactites. L'eau existe dans toutes les roches. A l'état de vapeur d'eau, elle provoque la phase explosive des éruptions volcaniques et n'est peut-être pas sans influence sur la production des tremblements de terre.

— Admin. *Eaux et forêts.* L'ancien régime, en France, avait centralisé aux mains de *maîtres des eaux et forêts*, créés par Philippe le Bel, la police des rivières navigables et flottables, celle de la pêche et la conservation des forêts. Il avait considéré que ces deux matières ont des dépendances étroites. « Les forêts, en effet, alimentent les cours d'eau, et la présence des eaux favorise la végétation des arbres; les unes et les autres ont une grande influence sur la température, la salubrité de l'air, la navigation, l'agriculture et le commerce. » Sully régularisa le système en créant un *surintendant des eaux et forêts*. Enfin, Colbert, en 1669, codifia dans une ordonnance dite *des Eaux et forêts* toutes les dispositions qui régissaient la matière. Cette ordonnance, qui contient 32 titres, a été appliquée jusqu'à la promulgation du Code forestier.

Au XVIIIe siècle, la France se trouva divisée en dix-huit grandes maîtrises, qui furent supprimées par la loi du 29 septembre 1791. Une administration nouvelle fut substituée, sous le nom d'*Administration des eaux et forêts* à l'ancienne. Le décret du 29 avril 1862 confia à l'administration des ponts et chaussées la police et l'exploitation de la pêche fluviale. Le service de la conservation des forêts fut l'œuvre de l'*Administration des forêts*, rattachée en 1877 au ministère de l'agriculture et du commerce, et, en 1881, au ministère de l'agriculture, lors du dédoublement de ce département ministériel. En 1896, un décret du 17 novembre a rattaché à l'administration des forêts la police et l'exploitation de la pêche dans les cours d'eau navigables et flottables, non canalisés hors des limites de la pêche maritime, et dans les cours d'eau non navigables ni flottables. Les agents et préposés de l'Administration forestière furent, par décret du 19 avril 1898, dénommés *agents et préposés des eaux et forêts*.

— Archéol. *Eau d'ange.* Demeurée en usage du XIVe au XVIIIe siècle, elle était faite avec de l'iris de Florence, du storax, du santal citrin, du bois de rose, de l'eau de roses et de fleur d'oranger, du musc et de l'ambre, du benjoin, etc. L'eau d'ange et ses variétés rentrent dans la catégorie de ces eaux de senteur que l'on employait pour la toilette et pour le lavement des mains au commencement comme à l'issue des repas, et dans lesquelles entraient la sauge, la camomille, le romarin, le laurier, l'écorce d'orange, etc. Les parfumeurs distinguaient alors, parmi ces *eaux artificielles*, les simples et les composées. Les *eaux cordiales* rentrent dans la catégorie des eaux-de-vie; produits de distillations dont la base est l'alcool, elles ont pour principaux types : l'*eau impériale, de la reine de Hongrie, d'or, d'angélique*, l'*eau céleste*, etc. Ce sont des remèdes qui se prenaient la plupart du temps à l'intérieur, comme les élixirs et eaux de mélisse. Celles qui étaient réputées comme bonnes contre les venins, la peste, étaient dites *alexitères*. Parmi les eaux de toilette les plus employées, il faut compter l'eau rose ou eau de roses.

L'*eau rose* ou *eau de roses*, si estimée au moyen âge, était un produit de l'Orient. La meilleure était celle de Damas; les parfumeurs et les droguistes la recevaient dans des flacons de verre émaillés, ou même dans des vases d'argent travaillés à la *damasquine* sur le lieu d'origine. Au XVe siècle, cette eau de roses valait 36 sous la fiole, ou 4 sous 2 deniers tournois la pinte.

— Art vétér. L'*eau* est la boisson naturelle de tous les animaux domestiques, quand elle est douce et peu chargée de sels minéraux. La présence en excès de ceux-ci et surtout du sulfate de chaux (ce qui constitue l'*eau séléniteuse*) donne lieu à des coliques et à des indigestions. L'eau *saumâtre* (qui contient des sels de soude ou de magnésie) a les mêmes inconvénients. L'eau potable, mais très froide, bue en excès par un animal ayant très chaud, peut lui donner des coliques.

Comme dans la médecine humaine, l'eau est utilisée sous forme de bains, de douches, dans la médecine vétérinaire.

— *Eaux aux jambes.* Cette affection, que le vulgaire appelle les *grappes*, ou simplement les *eaux*, est une dermatose qui se développe aux extrémités des membres du cheval, en débutant par le pli du paturon et en montant quelquefois jusqu'au milieu du canon. Elle est caractérisée par des végétations dénudées, arrondies, du volume d'un grain de millet à celui d'un grain de raisin, tassées les unes contre les autres, comme les grains d'une grappe. Les poils, très raréfiés, font saillie entre les grains sous forme de pinceaux et sont toujours mouillés par une sécrétion gris bleuâtre, qui répand une forte odeur d'ammoniaque. C'est, en un mot, un eczéma humide et végétal de la même nature que le *crapaud*, avec lequel les « eaux aux jambes » coexistent souvent ou alternent. On les a regardées aussi comme analogues aux scrofulides, parce que, comme elles, elles sont indolores et nullement prurigineuses. Cette affection, qui se montre surtout chez les chevaux lymphatiques ou dans les pays humides, était très commune autrefois. Le traitement en est toujours très long; il consiste en l'application de topiques modificateurs à base de sels de cuivre (liqueur de Villard, onguent égyptiac), ou mieux en badigeonnages de perchlorure de fer. En même temps, on donne à l'intérieur des dépuratifs à base d'iodo ou d'arsenic, et on soumet le malade à un régime choisi, tonique et abondant.

— Distill. Les *eaux aromatiques* utilisées en parfumerie et dans la fabrication des liqueurs sont obtenues en faisant macérer dans l'eau diverses substances, et en soumettant le tout à la distillation qui entraîne avec l'eau une certaine quantité d'huiles volatiles. Ces eaux sont dites *doubles* ou *triples*, suivant qu'on a cohobé une fois ou deux. Quand on traite des fleurs (oranger, rose, œillet, hysope, etc.), on les choisit très odorantes, fraîches cueillies, mais sèches; s'il s'agit de fruits (genièvre, framboise, citron, orange, cédrat, noix, prune, abricot, coing), on prend seulement ceux dont l'enveloppe est saine et bien tendue; les plantes (absinthe, angélique, mélisse, menthe, sauge, romarin, lavande, marjolaine, rue, citronelle) sont mises à macérer fraîches ou sèches; quant aux racines, bois (cascarille, bois de Rhodes, cannelle) et semences (anis, girofle, badiane, carvi, fenouil, angélique, muscade, café), ils sont employés secs. On fait aussi des eaux de noyaux (abricots, cerises, pêches). La distillation des eaux aromatiques se fait dans des alambics semblables à ceux qu'on emploie pour obtenir des eaux-de-vie de fruits, c'est-à-dire dans des appareils à chaudière munie intérieurement d'une grille ou d'un panier métallique, mais on utilise également les alambics à vapeur.

— Dr. anc. *Supplice par l'eau bouillante.* Ce fut, jusqu'à la fin du XVIe siècle, le mode d'exécution employé contre les faux monnayeurs, dans presque tous les pays de l'Europe. Ils étaient noyés dans l'eau bouillante. En France, une des dernières exécutions de ce genre fut celle de Nicolas Salcède, qui eut lieu à Rouen en 1581.

Question par l'eau. On nommait ainsi un genre de torture qui ne disparut du droit pénal français qu'en 17[illegible]. On distinguait la *question ordinaire* et la *question extraordinaire*; l'une, appliquée aux accusés pour obtenir d'eux un aveu, l'autre, aux condamnés, dans le but de leur faire confirmer par un aveu la justice de leur condamnation et surtout pour leur faire dénoncer leurs complices. L'appareil de la question était la même dans les deux cas. Le patient, le pied et les mains attachés, dans un anneau fixé, à trois pieds du sol, dans le mur ou à un appareil spécial, était cloué aussi fortement qu'il se pouvait pour obéir à l'ordonnance du parlement; puis au moyen d'une corne ou entonnoir, l'exécuteur lui entonnait [illegible] premier « [illegible] mar de deux pintes et une chopine ». Si le patient ne avouait pas, l'exécuteur pouvait aller jusqu'à quatre « [illegible] ».

Epreuves par l'eau bouillante ou *froide*. Ces épreuves, qu'on nommait encore *ordalies* ou *jugements de Dieu*, furent en usage dans divers pays européens jusqu'au XI[illegible], dans certaines causes extraordinaires, lorsque les preuves étaient impossibles à produire. Il s'agissait, pour l'épreuve par l'eau bouillante, de trouver un objet, un anneau le plus souvent, au fond d'une chaudière pleine d'eau en ébullition. Celui qui tentait l'épreuve en retirant son bras indemne était déclaré innocent et absous. L'*épreuve par l'eau froide* consistait à jeter l'accusé, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, dans l'eau préalablement bénite d'une rivière ou d'une cuve. Si l'individu surnageait, il était déclaré coupable, car il était admis qu'une eau bénite ne pouvait recevoir un coupable dans son sein. C'était une des épreuves les plus bénignes du moyen âge et qui semble n'avoir été inventée que pour sauver ceux des accusés qu'on avait résolu de déclarer innocents; car bien peu surnageaient, comme il est aisé de le croire. Dans certaines localités, c'était, au contraire, la sentence de culpabilité qui était prononcée, quand le patient allait au fond de l'eau. Boniface III et Louis IX légiférèrent contre cette pratique inepte, mais ils ne parvinrent pas à l'abolir complètement. On a encore des exemples de l'épreuve par l'eau contre des sorciers, dans les années 1590 et 1617.

— Dr. intern. *Eaux juridictionnelles.* V. MER territoriale.

— Hist. *Eaux minérales ou balnéaires chez les anciens.* L'usage des *eaux thermales* et *minérales* paraît fort ancien. Les Grecs attribuaient l'origine de ces sources à quelque divinité, Hercule, Minerve ou Vulcain. La fréquente existence de sources minérales près des temples d'Esculape et des hospices qui y étaient annexés permet de croire qu'elles y servaient à la médication. A partir du IIIe siècle, on connaît en Grèce des villes d'eaux qui attirent une grande affluence de malades et de gens de plaisir. La Gaule, l'Afrique paraissent avoir connu l'usage des eaux minérales bien avant l'occupation romaine. Quant aux Romains, ils avaient tant de goût pour ces eaux que bien peu de sources leur ont échappé, soit en Italie, soit en Gaule. A Rome comme en Grèce, on rendait un culte à la divinité particulière de la source, ainsi qu'aux nymphes. On leur offrait des pièces de monnaie, des ex-voto en plomb, des tablettes peintes, des statuettes, des représentations de la partie du corps qui avait été guérie. Beaucoup de noms de villes rappellent ce culte. On disait soit *ad aquas* ou *Aux* comme nous disons *aux eaux*, soit *ad aquas* suivi d'un nom de lieu ou de divinité locale; c'est ainsi que *Bourbon*, *Bourbonne*, viennent du nom du dieu local *Borro* ou *Borvo* (*ad aquas Borvonis*), *Luchon* du dieu *Lixo*, etc. Les anciens n'avaient aucune notion de chimie, mais l'observation leur avait fait classer avec assez d'exactitude les eaux minérales, suivant qu'elles renfermaient du fer, du soufre, du cuivre, du nitre, etc., et l'expérience leur en avait appris les effets. Il en usaient en boisson, bain, douche et vapeur. Les villes d'eaux devinrent rapidement des centres de plaisir. Des distractions de toute sorte attiraient les visiteurs. Des stations même de second ordre possédaient un théâtre. Enfin, il paraît que l'on y jouait tout comme aujourd'hui.

— Hyg. et thérap. L'*eau* est le véhicule ordinaire de maintes affections morbides, par les infiniment petits pathogènes qu'elle fait pénétrer en notre organisme. Les recherches bactériologiques révèlent, en effet, dans les eaux, la présence des bacilles de la fièvre typhoïde (bacille d'Eberth), de certaines affections intestinales (*bacterium coli*)... Aussi importe-t-il de ne consommer que des eaux saines et non contaminées; c'est pourquoi les grandes villes livrent, autant que possible, des eaux de source pures de toute matière délétère. Pour plus de sécurité, l'eau est soumise à la *stérilisation* à 110°, sous pression, à l'*ébullition* ou à la *filtration*. (V. la rubr. Chim.) Les huîtres qui vivent parfois en des parcs peu soignés peuvent, par l'eau qu'elles renferment, être des agents de contagion. La fièvre typhoïde peut, par l'eau, même après avoir traversé de grandes étendues de terrain, de sable, être propagée au loin; l'eau encore, par la falsification du lait, du vin, peut agir de même. Par contre, l'eau est un agent de premier ordre dans l'hygiène courante et dans la thérapeutique. V. BAINS, HYDROTHÉRAPIE.

Bacille d'Eberth, très grossi et dont les cils longs et nombreux ont été colorés.

— Hyg. publ. et législ. *Eaux minérales* : 1° *Naturelles*. L'importance des *eaux minérales*, au point de vue de la santé publique, a nécessairement attiré l'attention du législateur. Les textes organiques de la matière sont l'ordonnance du 18 juin 1823, le décret du 8 mars 1848 et la loi du 14 juillet 1856.

Le principe qui domine toute la réglementation [illegible] est qu'aucun établissement d'eaux minérales ne peut être ouvert au public sans une autorisation délivrée après [illegible] a été dûment constaté que les eaux que l'on veut exploiter possèdent, à raison de leur composition [illegible] propriétés thérapeutiques spéciales : c'est l'Académie de médecine qui a mission de donner l'[illegible] supérieure sur ce point important. Mais [illegible] prise ayant pour effet de livrer [illegible] des eaux minérales naturelles [illegible] qui est confiée à des [illegible] et par [illegible] tout ce qui, dans chaque établissement, [illegible] à la santé publique. D'autre part, [illegible] la fabrication, la vente et le dépôt des eaux minérales.

2° *Artificielles*. La fabrication des eaux minérales artificielles a pris peu à peu une grande extension. A mesure que cette industrie s'est accrue, la législation a en[illegible]

de précautions, d'autant plus nécessaires que cette imitation des eaux naturelles pouvait mettre en péril la santé publique, par suite de l'inexpérience du fabricant ou de la décomposition plus ou moins rapide que ces produits pouvaient subir. Possédant les mêmes qualités thérapeutiques que les eaux naturelles, les eaux artificielles ont été, dans la réglementation des dépôts et de la livraison au public, confondues avec les eaux naturelles.

Eaux ménagères. Les *eaux ménagères* sont celles qui proviennent de l'intérieur des maisons.

Le propriétaire du fonds inférieur n'est pas tenu de recevoir ces eaux, à moins, toutefois, que le propriétaire du fonds supérieur n'ait acquis cette servitude. Il est permis aux propriétaires riverains de laisser écouler sur la voie publique les eaux ménagères. Mais l'administration peut prendre des mesures pour réglementer cet écoulement : c'est ainsi qu'un décret du 26 mars 1852, relatif aux rues de Paris, impose l'écoulement des eaux ménagères dans les égouts. D'autre part, la défense édictée par le § 6 de l'article 471 du Code pénal de jeter au devant des maisons des choses nuisibles, renferme implicitement la défense de laisser couler sur la voie publique les eaux ménagères, qui pourraient nuire par leurs exhalaisons.

— Industr. et mécan. Au point de vue technologique, l'eau peut être considérée comme élément principal de nombreuses industries, comme force motrice et comme moyen de transport.

Les eaux contenant en dissolution des substances salines sont utilisées directement : on évapore le liquide et on recueille le résidu ; c'est ainsi que l'on extrait le sel commun de l'eau de mer et des sources salées. Dans d'autres cas, on précipite le principe utile à l'aide de réactifs chimiques convenablement choisis, comme pour l'obtention du cuivre d'après les procédés dits « humides » employés à Linz, Rio-Tinto, Agordo, etc.

Comme agent de force motrice, l'eau peut avoir un rôle actif dans la mise en mouvement de machines hydrauliques, béliers, roues, turbines, etc., ou un rôle intermédiaire lorsqu'elle est transformée en vapeur dans les chaudières des machines à vapeur.

Dans l'exploitation d'un certain nombre de mines (mines d'or, de diamant), l'eau aide singulièrement la main-d'œuvre et a une grande utilité pour la séparation des gangues et des minerais. L'eau joue encore un rôle très important comme moyen de transport, canaux, cours d'eau navigables, etc. Enfin, ses usages en hygiène, en économie domestique et dans l'industrie, sont innombrables.

— *Fabrication des eaux gazeuses artificielles.* Il existe deux modes distincts de la fabrication des eaux gazeuses : la *fabrication avec appareil portatif*, la *fabrication industrielle proprement dite* ou *fabrication continue*.

Pour la fabrication en petit de l'eau gazeuse ou *eau de Seltz*, on a fait longtemps usage d'un appareil portatif inventé par Nooth vers la fin du XVIIIe siècle, puis transformé et perfectionné par Chassenot, et auquel Briet donna une forme tout à fait pratique. Cet appareil se compose, en principe, de deux récipients en verre solide de dimensions différentes et vissés l'un sur l'autre ; un treillis en paillo résistante ou en fil de fer les recouvre. L'acide

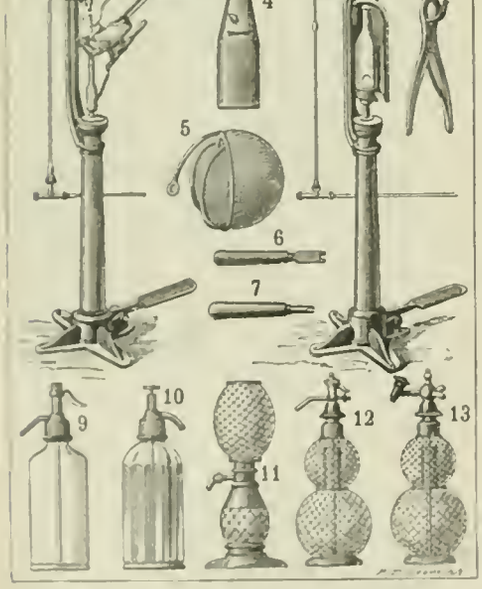

Eaux gazeuses artificielles. 1. Tirage pour siphons ; 2. Tirage pour bouteilles ; 3. Pince à démonter les siphons ; 4. Bouteille à bille ; 5. Masque de tirage ; 6. Clé pour démonter les siphons ; 7. Tourne-soupapes ; 8. Pince pour les bouteilles ; 9. Siphon à levier ; 10. Siphon à pression ; 11. Carafe de Briet ; 12. Seltzo à levier ; 13. Siphon à rotulet.

carbonique produit dans le récipient inférieur au moyen d'un mélange de tartre et de bicarbonate de soude qui injecte goutte à goutte une partie de l'eau contenue dans le récipient supérieur se rend dans cette partie de l'appareil en traversant un tube vert cal double, barbote dans cette eau et s'y dissout. Le robinet laisse échapper à volonté l'eau gazeuse ainsi fabriquée. Il existe d'autres types d'appareils portatifs qui remplissent le même but.

Les appareils pour la fabrication industrielle des eaux gazeuses, les *eaux de Seltz artificielles*, sont beaucoup plus compliqués. Leurs organes principaux sont : 1° un *producteur d'acide carbonique*, au moyen de craie et d'acide sulfurique ; 2° un *laveur* ou *égouttoir à trois compartiments* pour le gaz produit ; 3° un *gazomètre à double suspension* où s'emmagasine le gaz ; 4° un *saturateur* que dessert une pompe ; 5° un *tirage* à bouteilles et un à siphons.

Actuellement, on fabrique couramment les eaux de Seltz en faisant usage, au lieu d'un producteur d'acide carboni-

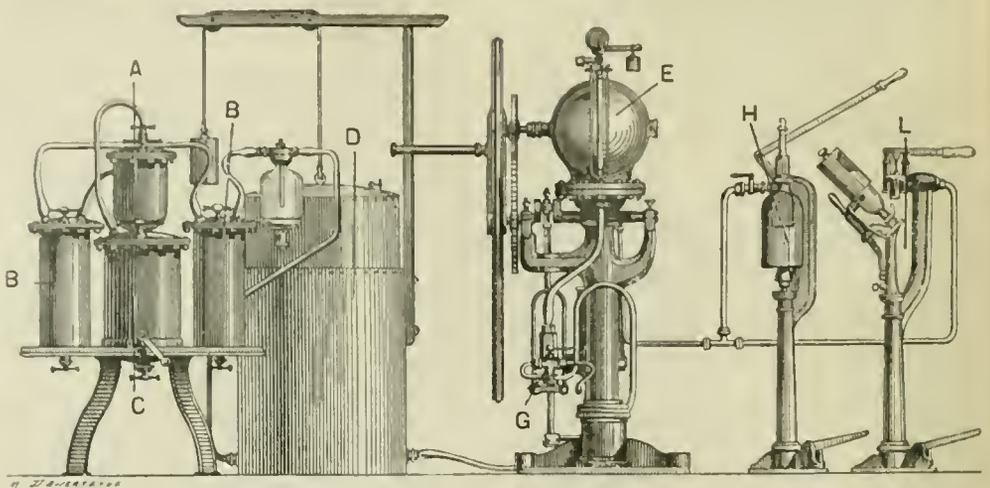

Appareil condnu à fabriquer les eaux gazeuses : A, réservoir à acides ; B, laveurs ; C, producteur d'acide carbonique ; D, gazomètre ; E, concentrateur ; G, pompe ; H, tirage pour bouteilles ; L, tirage pour siphons.

que, de tubes en tôle d'acier contenant de l'acide liquéfié, ce tube étant mis directement en communication avec un saturateur et les tirages à bouteilles et à siphons. On fabrique également des boissons gazeuses au moyen de capsules d'acide carbonique liquide placées dans un appareil appelé *sparklet*, où la capsule se trouve écrasée.

— Liturg. *Eau bénite.* L'*eau bénite* est un mélange d'eau naturelle et de sel que, d'après le rituel romain, le prêtre doit bénir, chaque dimanche, à la sacristie, avant de célébrer la grand'messe. Les théologiens rangent l'eau bénite parmi les *sacramentaux*. C'est avec l'eau bénite que le prêtre fait l'aspersion qui précède la grand'messe : l'Église veut ainsi rappeler aux fidèles qu'ils doivent se présenter devant Dieu avec un cœur purifié, et les aider à cette purification par les sentiments qu'elle éveille en eux et la vertu de ses prières. L'eau bénite est employée dans presque toutes les bénédictions et aussi dans l'administration du sacrement de baptême. Dans chaque église, à l'entrée de la nef, est placé un *bénitier* ; les fidèles y trempent les doigts, en passant, et font ensuite le signe de la croix. Lorsqu'un dignitaire, soit ecclésiastique, soit civil, vient solennellement dans une église assister à un office, le curé de la paroisse lui présente à la porte l'eau bénite.

L'usage de l'eau bénite a été probablement emprunté par l'Église catholique à la liturgie mosaïque, qui prescrivait de fréquentes aspersions ; il y avait même dans le temple, entre le tabernacle et l'autel, un bassin d'airain, où les prêtres devaient se purifier toutes les fois qu'ils entraient dans le sanctuaire ou offraient de l'encens à l'autel. On voit, dans Tertullien, que, de son temps, les chrétiens s'aspergeaient d'eau avant d'entrer dans l'église. Saint Basile met cette coutume au nombre des traditions apostoliques. La formule dont le prêtre se sert aujourd'hui pour bénir l'eau figure déjà dans les *Sacramentaires* de saint Gélase et de saint Grégoire. L'eau bénite est employée encore de nos jours dans l'Église schismatique d'Orient.

On sait, d'ailleurs, que la coutume de regarder l'eau comme un moyen et un symbole de purification spirituelle est commune à presque toutes les religions. Les druides combattaient les maléfices par des aspersions d'eau consacrée. L'antiquité gréco-romaine se servait d'*eau lustrale*. Aujourd'hui encore, dans l'Inde et le Thibet, les fidèles ont l'habitude de recevoir des prêtres une aspersion d'eau en entrant dans les pagodes.

Au moyen âge, il était de règle que, dans les églises comme chez les particuliers, l'eau bénite fût renouvelée chaque dimanche ; cet ancien usage est codifié dans les *Capitulaires* de Charlemagne.

L'*eau grégorienne* est une eau bénite, mélangée de cendre, de sel et de vin, qui est employée pour la consécration, la purification ou la réconciliation d'une église, la dédicace étant faite par l'évêque d'après la formule de saint Grégoire.

— Mœurs et cout. *Cornure de l'eau.* On appelait ainsi une sonnerie de trompe qui, au moyen âge, tenait lieu du son de cloche annonçant les repas. On cornait l'eau pour apprendre aux convives que le moment était venu de se laver les mains. (En T. de vénerie, la *cornure de l'eau* était la sonnerie annonçant que le cerf s'était mis à l'eau.)

— Relig. L'action fécondante de l'*eau* sur la terre ne pouvait échapper à l'observation de l'homme primitif. Aussi le culte des eaux se retrouve-t-il dans les plus antiques mythologies ; il se conçoit surtout en Orient, dans les pays brûlés par le soleil. Les Aryas de l'Inde invoquent *Varuna*, le dieu du ciel et le père des eaux célestes ; leurs philosophes adopteront plus tard *Sindhou*, l'élément humide, dont, comme Thalès en Grèce, ils feront le principe des êtres. Les Iraniens honorent *Ardriçura*, la grande déesse des eaux. Pour tous deux, les eaux terrestres, fleuves, rivières, fontaines, sont des divinités secourables, qu'il ne faut troubler ni souiller ; ils les nomment *Apas*, et les seconds les placent sous la présidence de l'Amchaspand *Haurvatât*, le maître des eaux, qui, avec *Ameretat*, dispense la santé et l'immortalité. Les eaux tiennent aussi une place importante dans les mythologies scandinave, slave et germanique, et le rôle des fleuves, des nymphes, des naïades, dans le panthéon grec et romain, était non moins important, encore plus défiguré par l'anthropomorphisme. La mer avait été aussi déifiée sous les noms d'*Ægir*, chez les Scandinaves, de *Poseidon* et de *Neptune* chez les Grecs et les Latins. Les néréides, les océanides, les sirènes et autres faisaient aussi partie de la cour des dieux.

Eau merveilleuse (L'), opéra-comique en deux actes, paroles de Thomas Sauvage, musique d'Albert Grisar, représenté au théâtre de la Renaissance (salle Ventadour) le 30 janvier 1839. — Le poème, construit sur le sujet du *Philtre* et de l'*Élixir d'amore*, est comme un essai de retour aux anciennes traditions de la comédie italienne, et la musique est conçue dans la forme de l'opéra bouffe italien, avec des récitatifs remplaçant le dialogue ordinaire de l'opéra-comique français.

Eau de Jouvence (L'), drame philosophique de Renan (1880), faisant suite à *Caliban*. (V. ce mot.) Caliban, symbole de la démocratie, s'est assagi par l'exercice du pouvoir qu'il a usurpé : son gouvernement est utile et agréable au peuple de Milan. Prospero, le duc dépossédé, qui représente l'élément aristocratique et la supériorité intellectuelle, renonce à restaurer son ancienne puissance et réprouve les efforts maladroits de ses partisans. Retiré à la Chartreuse de Parme, il se borne à rechercher le pouvoir que donne la science. Il découvre une *eau de jouvence* (l'eau-de-vie) qui contient l'essence et la flamme de la vie. Sous le nom d'Arnaud de Villeneuve, il va continuer ses distillations à Avignon, auprès du pape Clément V, qui donnerait son âme pour avoir une seconde jeunesse et pouvoir être l'amant de la Brunissende. Il espère que l'eau de jouvence lui rendra ses forces perdues. Le breuvage tue le brutal palatin Siffroi et donne des rêves délicieux au poète Léolin, car « chacun puise en cette eau ce qu'il porte en lui-même... elle est l'idéal qui ne laisse pas vieillir ». Pressé par l'Inquisition de rétracter quelques vérités, Prospero termine volontairement et paisiblement son existence en respirant de l'éther, après avoir vu l'esprit aérien Ariel ressuscité et l'avoir réconcilié avec Caliban.

L'auteur cherche à peine à dissimuler l'actualité des nombreux problèmes qu'il examine : le cadre et les personnages de son drame, malgré quelques noms historiques, sont purement irréels. Cette fantaisie lui a permis d'exposer avec plus de souplesse et de poésie des idées philosophiques et politiques dont il ne faut pas exagérer le dilettantisme, et en particulier d'affirmer sa foi dans la science, qui doit faire un jour le bonheur de l'humanité.

Eaux, airs et lieux (DES), traité médical et philosophique, par Hippocrate. — Cet ouvrage est l'un des plus curieux de l'antiquité ; l'auteur y expose l'influence des climats et des saisons, non seulement sur la santé des hommes, mais encore sur leurs habitudes morales. Par exemple, il explique la pusillanimité des Asiatiques par leur climat et la forme de leur gouvernement. Les conséquences de ce système ont été très habilement développées par Aristote ; c'est là, même, l'origine du magnifique travail de Montesquieu sur *l'Esprit des lois*.

Eaubenoistier (XIVe s.).

EAU-BÉNITER (S') (d) v. pr. S'asperger d'eau bénite ou d'eau. (Mot burlesque, forgé par Scarron.)

EAUBENOISTIER (d, *noi-sti-é* — rad. *eau bénoîte*, pour EAU BÉNITE) n. m. Au moyen âge, Scan contenant de l'eau bénite, du modèle de ceux encore aujourd'hui usités dans les enterrements. (L'eaubenoistier comportait son aspergeoir ou goupillon. La forme du XVIIe s. est *eaubenictier*.) V. BÉNITIER.

EAUBURON (d) n. m. Nom vulgaire du lactaire poivré, champignon comestible, mais de qualité inférieure. (Crue, la chair a un goût poivré, qui diminue à la cuisson.)

EAU-CLAIRE ou **CLEARWATER**, fleuve côtier du Dominion canadien (Labrador [territoire d'Oungava]), se jetant dans le golfe de Richemond (baie d'Hudson) ; longueur de son cours : 150 kil. environ. — Lac du même territoire, d'où sortent l'*Eau-Claire* et la Nastapoka.

EAU-CLAIRE, ville des États-Unis (État de Wisconsin [ch.-l. du *comté d'Eau-Claire*], sur l'*Eau-Claire*, affluent du Chippewa ; 17.500 hab. Scieries nombreuses. — Le comté du même nom a 31.000 hab.

EAU-DE-VIE (*d*, rf — de *eau*, et *vie* [ou peut-être *vitis*, vigne] n. f. Se dit absolument de la liqueur alcoolique extraite du vin par distillation et qui a une force inférieure à 70°, soit qu'elle ait été obtenue directement, soit qu'on ait ajouté à de l'alcool une quantité d'eau suffisante pour en abaisser la force au-dessous de 70°. Il Pl. *Des* EAUX-DE-VIE.

— Par ext. Produit de la distillation d'une multitude de plantes, racines, fruits, graines, etc. : EAU-DE-VIE *de pommes de terre*.

— *Eau-de-vie de Dantzig*, Infusion d'écorce de citrons et de macis dans de l'eau-de-vie ordinaire, avec addition de feuilles d'or.

— Pharm. *Eau-de-vie allemande*, Purgatif obtenu en faisant macérer dans l'eau-de-vie de la scammonée d'Alep

et des racines de jalap et de turbith. ‖ *Eau-de-vie caraïbe,* Solution alcoolique de gaïacine. ‖ *Eau-de-vie camphrée,* Solution alcoolique de camphre.

— ENCYCL. L'*eau-de-vie,* à laquelle on attribuait autrefois des vertus qui la faisaient regarder comme une panacée, provient de la distillation de substances très diverses : vins, marcs, fruits, tubercules, grains.

Les produits les plus estimés sont fournis par les vins blancs ou faits en blanc, sans qu'il soit nécessaire, cependant, pour obtenir d'excellente eau-de-vie, de distiller des vins de premier choix. C'est ainsi que, dans les Charentes, qui tiennent le premier rang pour la qualité des eaux-de-vie, on distille un vin n'ayant rien de remarquable. La qualité des produits de cette région provient de la façon de distiller et des soins apportés à l'amélioration des eaux-de-vie, que l'on distingue, suivant leur provenance, en *grande champagne* ou *fine champagne, champagne, petite champagne, fines borderies, fins bois,* etc. V. COGNAC.

On utilise, dans les environs de Cognac, le procédé distillatoire dit « des brouillis et repasses » ; mais, en général, on fait usage d'appareils perfectionnés permettant d'obtenir du premier jet des eaux-de-vie de force alcoolique élevée. Ces appareils sont munis, lorsqu'il s'agit de distiller des fruits à noyaux ou des marcs, d'une grille de fond, ou mieux d'un panier en cuivre, qui empêche les matières distillées de brûler pendant l'ébullition, en communiquant un mauvais goût à l'eau-de-vie. A leur sortie de la chaudière et avant d'arriver au réfrigérant, les vapeurs passent dans le rectificateur où sont éliminés les flegmes. On obtient de cette façon, plus rapidement et avec une notable économie, des eaux-de-vie titrant 60 ou 70 degrés.

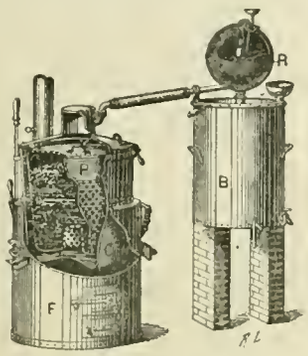

Alambic Egrot pour la distillation des eaux-de-vie de fruits : F, foyer ; P, panier ; C, chaudière ; R, rectificateur ; B, bâche à condensation, contenant le serpentin.

Parfaitement incolore en sortant de l'alambic, l'eau-de-vie est colorée par différents procédés (addition d'une infusion de caramel, le plus souvent) et mise à vieillir dans des fûts de chêne.

Après les cognacs, viennent les eaux-de-vie d'*Armagnac*, un peu plus rudes, mais, néanmoins, d'excellente qualité ; produites par les départements du Gers, des Landes et du Lot-et-Garonne, on les divise en *bas armagnac* (les plus estimées), *tenarèze* et *haut armagnac*. Elles proviennent aussi de la distillation des vins blancs et sont obtenues de façon analogue aux cognacs.

Les eaux-de-vie de *Marmande* sont le résultat de la distillation des vins blancs de qualité inférieure récoltés dans la Gironde et le Lot-et-Garonne.

La région du *Midi* fournit des eaux-de-vie dites *trois-six de Montpellier* ou *du Midi,* qui n'ont pas les qualités des produits précédents.

En Bourgogne et en Champagne, on fabrique des eaux-de-vie de marc dites *marc de Bourgogne,* que donne la distillation des marcs de raisin fermentés. Pendant cette distillation, il passe, avec l'alcool, une certaine quantité d'huiles essentielles qui contribuent à donner au produit le goût maré spécial recherché des amateurs.

La Bretagne et la Normandie fournissent des eaux-de-vie de cidre et de poiré connues sous les noms de *calvados, cognac normand, fine champagne normande,* et qui proviennent de la distillation des marcs de cidre et de poiré ou de ces boissons elles-mêmes.

Les *eaux-de-vie de fruits,* dont le commerce fait une assez grande consommation, portent des noms particuliers : c'est ainsi que le *kirsch* ou *kirschenwasser* provient de la distillation des cerises ou plutôt des merises ; que le *quetsch,* très goûté dans l'Est, est fourni par la prune ; le *marasquin,* par les pêches et les abricots.

Les framboises, groseilles, fraises et autres fruits à baies donnent également de bonnes eaux-de-vie qui, lorsqu'elles proviennent de fruits mûrs et parfumés, sont délicates et d'un agréable arome.

La canne à sucre et ses mélasses de sucreries donnent le *rhum* et le *tafia.*

La *betterave,* l'un des produits qui fournissent le plus d'eau-de-vie, puis le *topinambour* et la *pomme de terre* sont distillés aussi ; mais les produits de la distillation ont un goût désagréable, que des rectifications successives ne font pas toujours disparaître. Ce sont surtout des eaux-de-vie industrielles. V. DISTILLATION.

Les grains peuvent également produire de bonnes eaux-de-vie, que l'on estime particulièrement dans les pays du Nord : *genièvre* (Belgique, Hollande, nord de la France), *gin* (Angleterre et Ecosse), *wisky* (Amérique), *kummel* (Russie). Tous ces produits sont des alcools incomplètement rectifiés, qui conservent encore le parfum spécial des flegmes de grains, dû à une partie des éthers et essences qu'entraîne la distillation et qui fait souvent tout leur arome.

EAU-FORTE (*ó*) n. f. Techn. Nom industriel de l'acide azotique ou nitrique.

— ENCYCL. *Gravure à l'eau-forte* ou *Eau-forte.* V. GRAVURE.

ÉAUTOGNOSIE (*é-ó, zi* — du gr. *éautos,* soi-même, et *gnôsis,* connaissance) n. f. Didact. Connaissance de soi-même.

ÉAUTOLOGIE (*é-ó, ji* — du gr. *éautos,* soi-même, et *logos,* discours) n. f. Didact. Etude de l'être moral, fondée sur l'observation interne. ‖ On dit ordinairement PSYCHOLOGIE.

EAUX-BONNES, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 37 kil. d'Oloron, à 748 mètres d'altitude, au confluent de la Soude ou Sourde et du Valentin, sous-affluents du gave d'Ossau ; 775 hab. Eaux minérales.

Outre quelques maisons qu'occupent les habitants, le village se compose d'hôtels, de villas, enfin d'un établissement thermal, et d'un casino. Le climat y est doux, assez constant ; l'atmosphère y est calme. La saison dure du 1er juin au 1er octobre.

Les Eaux-Bonnes sont très fréquentées par les buveurs, par les baigneurs et surtout par la population flottante de touristes bien portants, qui ne voient dans le voyage qu'un prétexte à excursions. Les eaux thermales, sulfurées, sodiques et calciques, connues depuis le commencement du XVIe siècle, sortent de neuf sources fournissant ensemble 75.000 litres d'eau par vingt-quatre heures. La température varie, suivant les sources, de 32 à 12°. Ces eaux sont limpides, onctueuses au toucher, d'une odeur d'œuf cuit dur, d'une saveur stptique, mais à laquelle on s'habitue facilement. On les prend en boissons, fumigations, bains et douches, et elles sont recommandées dans les catarrhes, les bronchites, les asthmes nerveux, les laryngites, les rhumatismes, les pâles couleurs, le lymphatisme, les maladies de peau.

— On dit, par métonymie, *une bouteille* D'EAUX-BONNES, pour *une bouteille d'eau thermale d'*EAUX-BONNES.

EAUX-CHAUDES, hameau des Basses-Pyrénées, arr. d'Oloron, cant., comm. et à 4 kilom. de Laruns, au-dessus du gave d'Ossau, à 675 mètres d'altitude, dans une gorge sauvage et étroite ; 220 hab. Eaux minérales.

Etablissement thermal en marbre des Pyrénées. Les sources émergent d'un terrain primitif au nombre de sept ; leur température varie de 36° à 11°. La saison des bains commence le 1er juin et finit le 1er octobre. Le débit total est d'environ 2.000 hectolitres par jour.

Ces eaux, que l'on prend en boisson, en fumigations, en bains et en douches, limpides, à odeur et à saveur d'œuf cuit dur plus ou moins prononcées, dégagent des bulles de gaz nombreuses et très fines. Excitantes à différents degrés, diurétiques et sudorifiques, elles agissent principalement sur les muqueuses et sur la peau.

EAUX-DOUCES (les), la plus belle promenade de Constantinople, à l'extrémité d'amont de la fameuse Corne d'Or et le long d'une petite rivière, l'antique *Barbyzès,* qui se perd dans la Corne d'Or, golfe allongé du Bosphore. (*Eaux-Douces d'Europe,* par opposition aux *Eaux-Douces d'Asie,* sur la rive opposée du Bosphore.)

EAUX-VANNES n. m. pl. Nom donné aux parties liquides contenues dans les fosses d'aisance et bassins à vidange, ou dans certains résidus d'établissements industriels, tels que les sucreries, les féculeries, etc.

— ENCYCL. En vertu de ses droits de police générale, l'autorité municipale peut, pour assurer la salubrité des cours d'eau traversant la commune, réglementer et même interdire absolument le déversement des *eaux-vannes* dans ces cours d'eau.

En ce qui concerne la ville de Paris et le département de la Seine, une loi du 10 juillet 1894 a prescrit, pour l'écoulement des eaux-vannes des cabinets d'aisance, un ensemble de mesures sévères.

EAUX-VIVES, comm. de Suisse, sur le bord du lac Léman ; 7.900 hab. Faubourg oriental de Genève.

EAUZAN (*Elusatensis* ou *Elusensis pagus*), ancienne portion du bas Armagnac, qui renfermait Eauze et Mauléon. (Actuellement, l'Eauzan fait partie de l'arrondissement de Condom [Gers].)

EAUZE, ch.-l. de cant. du Gers, arr. et à 29 kilom. de Condom, dominant la Gélise ; 4.175 hab. (*Elusates.*) Ch. de f. Midi. Vins blancs, fabriques d'alambics. Centre principal du commerce des eaux-de-vie dites « d'Armagnac ». Belle église du commencement du XVIe siècle ; reste de remparts. Patrie de Rufin. — Le canton a 11 comm. et 8.931 hab.

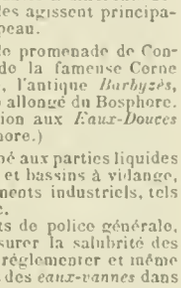
Armes d'Eauze.

— *Histoire.* Capitale des *Elusates* sous les Romains, puis de la troisième Aquitaine et ensuite de l'Eauzan, Eauze fut prise par les Goths, les Sarrasins, les Normands, et complètement saccagée vers l'an 910. Ses habitants, réfugiés à Auch, la reconstruisirent près de la vaste plaine où s'élevait l'antique *Elusa,* dont l'emplacement porte encore le nom de *Cintat* (Cité).

EAVAGIER (rad. *eave,* eau courante) n. m. Artisan qui se sert d'appareils mis en mouvement par un cours d'eau.

ÉBADIEN, ENNE (*di-in, èn*) adj. Se dit : 1° de la dynastie musulmane qui succéda, en Espagne, à celle des Ommiades ; 2° d'une tribu de chrétiens qui habitent dans l'Irak-Arabi ou Mésopotamie.

ÉBAHIR (*ba-ir* — du préf. *é,* et du rad. *baïr,* étonner) v. a. Jeter dans la surprise, dans la stupéfaction : EBAHIR *quelqu'un.*

Ébahi, ie part. pass. Qui marque une grande surprise : *Une mine* ÉBAHIE. *Des yeux* ÉBAHIS.

— SYN. Ébahi, abasourdi, ébaubi, émerveillé, penaud, stupéfait. V. ABASOURDIR.

S'ébahir, v. pr. Tomber dans une grande surprise, demeurer très étonné, stupéfait.

ÉBAHISSEMENT (*ba-i-se-man*) n. m. Etat d'une personne qui s'ébahit, grande surprise, stupéfaction. ‖ Admiration mêlée de surprise.

ÉBALANÇON (du préf. *é,* et de *balancer*) n. m. Nom ancien de ce que l'on appelle aujourd'hui *ruade en vache* (ruade dans laquelle le cheval lance les pieds de derrière sur le côté). ‖ On écrit souvent, mais à tort, EBALAÇON.

ÉBALIE (*li*) ou **EBALIA** (*é*) n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des leucosiidés, comprenant des crabes oxystomes, ordinairement en losange ou en hexagone, avec la région céphalique saillante. Les ébalies sont de taille médiocre ; on en connaît quelques espèces, réparties dans les mers chaudes et tempérées. Telle est l'*ebalia Edwardsi,* de la Méditerranée.)

ÉBARBAGE (*baj*) n. m. Action d'ébarber, de faire disparaître les barbes ou ébarbures, les bavures.

ÉBARBEMENT n. m. Techn. Syn. de ÉBARBAGE.

ÉBARBER (du préf. priv. *é,* et de *barbe*) v. a. Dépouiller de barbes ou d'appendices analogues : EBARBER *une plume.*

— Chir. Couper, avec les ciseaux ou le bistouri, les productions morbides.

— Grav. Enlever les bavures que la pointe ou le burin a laissées sur la planche gravée, au bord du trait.

— Hortic. Couper le chevelu des végétaux qu'on transplante. ‖ Tondre, en parlant d'une haie ou d'une charmille. ‖ Couper les racines qui courent à fleur de terre, en parlant de la vigne.

— Tech. Enlever les bavures qui restent [illegible] pièce sortant du moule après la fonte, on les par[illegible] de bois que l'on [illegible] la lasse [illegible] sur les bords du [illegible] royée. En T. [illegible] Enlever les parties saillantes du relief. [illegible] du papier ou des [illegible] du volume. [illegible] lisières [illegible] le parement [illegible] pavés. [illegible] sable au [illegible] métaux [illegible]

— Typogr. [illegible] faisant traînant un [illegible] *ber une feuille* [illegible] fausses marges [illegible]

ÉBARBES n. f. pl. Monn. [illegible] les côtés, lorsqu'elles sortent [illegible] de métal fondues pour être [illegible]

ÉBARBEUSE n. f. Monnayage. [illegible] posée de deux disques en acier [illegible] vement de rotation en sens inverse et parallèles entre eux.

Ébarbeuse.

— Agric. Sorte de nettoyeur, à l'aide duquel on enlève les prolongements filiformes qui se trouvent à l'extrémité des grains d'orge et qui restent après le battage.

ÉBARBOIR n. m. Outil qui sert à ébarber les métaux. C'est une sorte de burin, à lame étroite et effilée.

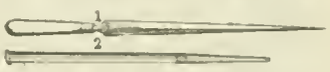

Ébarboirs : 1 De graveur sur cuivre. 2 D'ajusteur.

ÉBARBURE n. f. Techn. Bavure qui existe sur un objet fondu ou coulé, à l'endroit où les parties du moule se joignent.

— Grav. Parcelle de métal provenant de la planche et qui s'élève sur le bord de la taille.

ÉBARDOIR n. m. Grattoir à trois côtés, employé par divers corps de métiers. V. GRATTOIR.

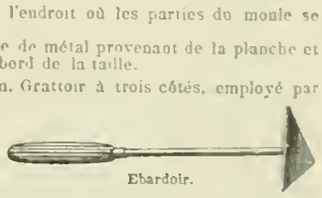
Ébardoir.

ÉBAROUIR (orig. inconnue) v. a. Mar. Dessécher et disloquer, en parlant de l'action du soleil.

— v. n. Se dessécher et se disloquer : *Bordages, Barriques qui commencent à* ÉBAROUIR.

ÉBAROUISSAGE (*rou-i-saj*) n. m. Mar. Dislocation résultant du desséchement.

ÉBAT (*ba* — du préf. *é,* et de *battre*) n. m. Amusement accompagné de mouvements folâtres : *Se livrer à de joyeux* ÉBATS. *Prendre ses* ÉBATS. ‖ Plaisir de l'amour :

Témoin l'*ébat* qu'on prit sous la coudraie.
LA FONTAINE

(Ce mot n'est plus guère usité au singulier, sauf dans le cas suivant.)

— Vénerie. Promenade des chiens de chasse : *Mener les chiens à l'*ÉBAT.

ÉBATTEMENT (*ba-te-man*) n. m. Action de s'ébattre, ébat. ‖ Plaisir, agrément : *S'il veut plaider, je lui en donnerai l'*ÉBATTEMENT. Vieux.

— En T. de techn., Balancement d'une voiture entre ses brancards.

ÉBATTRE (S') v. pr. Prendre ses ébats, s'amuser en folâtrant, en se donnant beaucoup de mouvement : *Le chat cherche les meubles les plus mollets pour s'y rouler et* S'ÉBATTRE. Buff. ‖ Se livrer au plaisir de l'amour.

— Fig. Se donner carrière : *Ma pensée* S'ÉBATTAIT *dans les étranges et chimériques régions de la lune.* [illegible]

ÉBAUBI, IE (*bô* — rad. *ébaubir*) adj. Qui exprime une grande surprise : *Mine* ÉBAUBIE.

ÉBAUBIR (S') (*bir* — du vx franc. *bâb* [illegible] bègue) v. pr. S'étonner grandement, être stupéfait, interdit, hors d'état de parler intelligiblement. Vieux.

ÉBAUCHAGE (*bô-chaj*) n. m. Action d'ébaucher, de donner une première façon à un objet. *L'*ÉBAUCHAGE *d'une planche.* Action de donner, à l'aide de la main seulement, une première forme grossière à une masse d'argile dont on veut faire un ouvrage de poterie. En métallurgie. Opération préliminaire du laminage, lorsqu'il s'agit de donner à la barre de fer ou d'acier un profil déterminé. — Transformation, en barres plates, du fer puddlé qu'on obtient par l'affinage.

ÉBAUCHE (*bôch* — subst. verb. de [illegible]) n. f. Ouvrage dont toutes les parties [illegible] semble est terminé, mais dont [illegible] *Faire l'*ÉBAUCHE *d'un meuble.* Par anal. Ouvrage [illegible] imparfait bien que terminé. [illegible] *d'un homme.* Par ext. [illegible] est plutôt indiquée que déterminée. [illegible] Premiers termes, premiers éléments. [illegible] *toujours qu'à l'*ÉBAUCHE [illegible] Pr[illegible] *On voit dans l'enfant l'*ÉBAUCHE [illegible] *ce q*[illegible]

— Beaux-arts. Ouvrage fait [illegible] dont les détails [illegible]

— Grav. Premier travail [illegible] quer les masses de la [illegible]

— Litter. Plan et [illegible] l'une œuvre littéraire [illegible] être revue, complétée, a[illegible]

— Techn. Mouvement [illegible]

— SYN. Ebauche, canevas, crayon. [illegible]

— ENCYCL. Beaux-arts. [illegible] première exécution [illegible] fait [illegible] et. C'est là l'esquisse. L'ébauche est ni aussi ni aussi complète ; elle est plus [illegible] et exige [illegible]

de l'artiste une connaissance plus étendue des ressources de son art. L'esquisse peut être un tout ; l'ébauche n'est jamais que la première partie d'un travail. L'ébauche joue dans la peinture un très grand rôle ; elle en détermine la solidité et la durée, sert à lui donner du ton, de la vigueur et de l'éclat. On peut ramener ces diverses variétés d'ébauches à deux modes : l'ébauche épaisse, faite avec des pâtes ou couleurs opaques, telles que le blanc, les ocres, le noir d'ivoire, etc., et l'ébauche mince, faite par frottis ou avec des couleurs transparentes, comme la laque, le bitume, les terres de Sienne. Le second mode d'ébauche est plus facile, mais il a le défaut de rendre la peinture moins solide et moins durable, de la ternir, de lui donner un aspect *creux*, c'est-à-dire sans consistance et sans éclat. Les laques, bitumes, terres de Sienne, toutes les couleurs transparentes, appliquées directement sur la toile, font que l'ébauche garde une apparence uniformement sombre, noire ; elles *repoussent* constamment, c'est-à-dire qu'elles pénètrent les tons qu'on place dessus, en achevant le tableau, et qu'elles apparaissent au travers. Un autre inconvénient que présente cette sorte d'ébauche est que la peinture se fendille, craque. L'ébauche au bitume fut de mode vers 1830, surtout dans l'école romantique. La première et la plus importante qualité d'une ébauche, en peinture, est la tonalité. Pour qu'une ébauche soit bonne, il faut que les tons en soient francs, qu'ils soient bien en rapport les uns avec les autres. L'ébauche, pour le sculpteur, consiste dans la première *façon* qu'il donne à la terre ou à la cire, avant de modeler. Il cherche d'abord les grandes lignes, les grandes masses, le mouvement, les proportions, l'attitude. Il faut ensuite faire l'ébauche du modelé, qui doit, vue à une certaine distance et dans tous les sens, présenter, par le jeu de ses ombres et de ses lumières, l'aspect d'un dessin massé largement et avec vigueur. Sur une ébauche faite de cette manière, il n'y a plus qu'à modeler les détails.

ÉBAUCHEMENT (*bô, man*) n. m. Action d'ébaucher. (Vx.)

ÉBAUCHER (*bô* — orig. douteuse) v. a. Exécuter, achever dans l'ensemble, mais non dans les détails : ÉBAUCHER *une pièce de menuiserie, une moulure.*

— Par ext. Préparer en germe, disposer les éléments de : *La nature* ÉBAUCHE, *par un acte unique, la forme primitive de tout être vivant.* (Buff.) ‖ Arranger, disposer, préparer l'accomplissement de : ÉBAUCHER *un mariage.*

— Commencer, faire en partie ; indiquer légèrement, faire paraître à peine : ÉBAUCHER *un sourire.* ‖ Trahir à peine, donner une idée incomplète de :

> Tu portes fièrement ta robe déchirée,
> Qui, sous ses plis fanés, *ébauche* ta beauté.
>
> H. CANTEL.

— Fig. Poser le principe, les éléments de : *L'esprit* ÉBAUCHE *le bonheur que la vertu achève.* (Helvét.)

— B.-arts. Exécuter l'ensemble de : ÉBAUCHER *une tête.*

— Grav. Disposer les masses de : ÉBAUCHER *une gravure.*

— Littér. Faire l'ensemble et indiquer seulement les principaux détails de : ÉBAUCHER *une tragédie.*

— Techn. Faire à la main le premier travail d'un ouvrage de poterie. ‖ *Ébaucher du chanvre,* Le passer à l'ébauchoir. ‖ *Ébaucher un mouvement d'horlogerie,* En dégrossir les pièces. ‖ *Ébaucher le bois,* Le dégrossir.

S'ébaucher, v. pr. Etre ébauché, commencé, préparé.

ÉBAUCHEUR (*bô* — rad. *ébaucher*) n. m. et adj. Horlog. Se dit de l'ouvrier qui dégrossit et commence le mouvement d'une pendule, d'une montre.

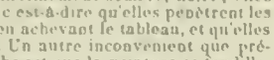

Ebauchoir de charpentier.

— Métall. Se dit du cylindre qui sert à étirer la loupe sortant du four à réchauffer. ‖ On dit aussi DÉGROSSISSEUR.

ÉBAUCHOIR (*bô* n. m. Outil de bois ou d'ivoire, dont les sculpteurs se servent pour modeler l'argile ou ébaucher le plâtre. ‖ Ciseau d'acier qui sert à bretteler la sculpture.

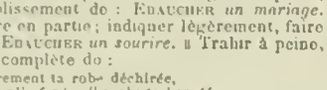

Ebauchoirs de sculpteur.

— Techn. Outil en forme de tarière, qui sert à ébaucher les mortaises. ‖ Grand et fort peigne à dents droites, avec lequel on donne au chanvre une première façon. Nom donné à des outils en forme de ciseaux et qu'emploient les charrons, les potiers et les charpentiers dans leurs travaux.

Ebauchoir à mortaises

— ENCYCL. B.-arts. Les sculpteurs emploient, pour faire leur ébauche, des instruments de bois, buis ou os, de formes variées, s'amincissant sur les bords en lame de couteau et renflés au milieu pour augmenter leur solidité ; les uns sont droits comme des poignards, d'autres sont courbes comme des serpes, d'autres ont leur bord garni de dents pour former la râpe, etc. On ne se sert des *ébauchoirs* en os ou en bois que pour la cire, à modeler ou les modèles en terre de petites dimensions ; pour les grands modèles, on prend des ébauchoirs en fer de diverses proportions, suivant celles du travail à exécuter.

ÉBAUDIR (*bô* — du préf. *é*, et de *baud*, hardi, gai) v. a. Amuser, réjouir, égayer :

> J'ébaudirai Votre Excellence
> Par des airs de mon flageolet. VOLTAIRE

S'ébaudir, v. pr. S'égayer, s'amuser, se divertir. ‖ *S'ébaudir la rate, S'ébaudir les esprits,* même sens.

ÉBAUDISSEMENT (*bô-di-se-man*) n. m. Action de s'ébaudir, de se divertir. Peu usité.

EBBA (sainte), martyrisée en 870. Elle était abbesse du monastère de Coldingham, lorsque les chefs danois Hubba et Hinguar envahirent l'Ecosse. Pour échapper à la brutalité des vainqueurs, elle se coupa le nez et la lèvre supérieure, et persuada à ses religieuses de l'imiter. Ce sacrifice sauva leur honneur, mais leur coûta la vie. Les barbares mirent le feu au monastère : Ebba et ses religieuses périrent dans les flammes.

EBBE ou **ÈBE** (*è-b'*) — mot anglo-saxon n. m. Nom que l'on donne au reflux de la mer, en Normandie.

— PROV. : **Ce qui vient de flot s'en retourne d'ebbe,** On perd un bien mal acquis aussi aisément qu'on l'a gagné.

EBBON (saint), évêque de Sens, mort en 750. Il fut abbé du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, et succéda ensuite à son oncle, évêque du diocèse. Plus tard, il se retira dans un ermitage du village d'Arcis, où il passa le reste de sa vie dans les austérités. — Fête le 27 août.

EBBON, archevêque de Reims, né en 775, mort en 851. Son père était serf. Himiltrude, sa mère, ayant été donnée pour nourrice à Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, il fut élevé avec ce prince qui, plus tard, le pourvut de riches bénéfices en Aquitaine et, monté sur le trône impérial, le nomma archevêque de Reims. Ebbon gouverna son diocèse avec sagesse et fit, sur l'ordre du pape Pascal, trois voyages apostoliques en Danemark, où il réussit à établir le christianisme. Mais, en 833, lorsque l'empereur Louis tomba entre les mains de son fils Lothaire révolté Ebbon, séduit par la promesse de l'abbaye de Saint-Waast, trahit son bienfaiteur, et, après avoir prononcé la déposition de Louis dans l'assemblée de Compiègne, le dégrada de ses propres mains. Cependant, Louis remonta sur le trône, et Ebbon, déposé à son tour par le concile de Thionville (835), fut enfermé dans le monastère de Fulda. Lothaire, devenu empereur, tenta de le rétablir sur le siège de Reims, mais le pape refusa de l'instituer. Bientôt, même, Ebbon, tombé en disgrâce pour avoir refusé l'ambassade de Constantinople, s'enfuit auprès de Louis de Bavière, qui lui donna l'évêché d'Hildesheim, en Saxe.

EBBON, moine allemand du XIIe siècle, qui a laissé une vie d'Othon, évêque de Ramberg, publiée dans les *Acta sanctorum.*

EBDOME (*é-bdom'* — du gr. *ebdomos*, septième) n. m. Antiq. Nom que les Grecs donnaient à une fête mensuelle, qu'ils célébraient en l'honneur d'Apollon, lequel passait pour être né le septième jour du mois.

EBE (Gustave), architecte allemand, né à Halberstadt en 1834. Il fit ses études à l'académie d'architecture de Berlin, voyagea en France et en Italie, fit quelques travaux au Rathaus de Magdebourg, et s'établit à Berlin, où il eut pour collaborateur Julius Benda. Après avoir obtenu le premier prix au concours pour l'exécution de l'hôtel de ville de Vienne, ces deux artistes débutèrent à Berlin par la construction de la maison Pringsheim (1872 à 1874), ornée de décorations polychromes. Le palais de Tiele-Winckler, également leur œuvre, est une imitation de la Renaissance allemande, avec statues et bas-reliefs. Ebe et Benda ont également employé la polychromie pour les maisons de rapport. Une maison d'un aspect monumental, s'élevant sur la place de Paris à Berlin, est leur œuvre. Ebe a écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *die Spätrenaissance* (1886) [ou Histoire de l'art européen depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe].

EBED-JESU ou **ABD-IESCHOUA**, surnommé **bar-Brika** ou **fils du Béni,** mort en 1318. Il fut évêque nestorien de Tsoba ou Nisibe et métropolitain d'Arménie. On a de lui de nombreux ouvrages, dont deux très importants pour l'histoire ecclésiastique : un *Abrégé des canons des conciles,* publié pour la première fois à Rome en syriaque et en latin (1825-1838), et un catalogue en vers syriaques des écrivains ecclésiastiques, qui contient jusqu'à deux cents noms d'auteurs syriens, presque tous inédits.

EBED-JESU, patriarche chaldéen, qui vivait vers le milieu du XVIe siècle. Moine nestorien de Gozarta, puis évêque de la même ville, il se rendit à Rome en 1562, abjura l'hérésie, fit confirmer son élection par le pape, retourna occuper son siège et alla mourir ensuite dans un monastère de la Mésopotamie. Il était fort savant et connaissait cinq langues ; il a laissé quelques écrits.

EBEL (Johann Gottfried), médecin et géographe allemand, né en 1764 à Zullichau (près Francfort-sur-l'Oder), mort à Zurich en 1830. Il exerça à Francfort-sur-le-Mein, d'où, s'étant rendu suspect politiquement par une traduction des œuvres de Sieyès, il se rendit à Paris. Ayant signalé le danger que courait l'indépendance de la Suisse à ce moment, la Confédération lui accorda (1802) le droit de cité ; dès 1810, il se retira à Zurich. Son *Manuel pour voyager agréablement et utilement en Suisse* (1793, réédité jusqu'en 1818 ; en allem.), le premier bon guide de la Suisse, a fait sa réputation. Comme médecin, il se consacra à l'étude de l'anatomie comparée et de l'ethnographie.

EBEL (Johann Wilhelm), né à Passenheim (Prusse-Orient.) en 1781, mort à Ludwigsburg (Wurtemberg) en 1861. Elève du théosophe Schœnherr, il devint pasteur à Kœnigsberg et l'un des chefs (1813) de la secte piétiste des *mucker,* que la rumeur publique, à cause de leurs pratiques secrètes, accusait d'immoralité. Impliqué de ce fait dans un procès retentissant (1835), il fut destitué et se retira en Wurtemberg. Il fut prouvé qu'il était innocent et que son procès avait été conduit avec beaucoup de parti pris.

EBEL (Hermann), celtisant allemand, né à Berlin en 1828, mort en 1875 à Misdroy. Elève de Bœckh, de Pott et de Bopp, il fut un des promoteurs des études celtiques. Son grand travail fut une refonte de la *Grammatica celtica* de Zeuss (1871).

EBELING (Christian), philosophe et théologien allemand, né à Buckebourg en 1668, mort à Rinteln en 1716. Il fut professeur de philosophie à Rinteln en 1697. Il a écrit principalement des ouvrages latins et sur des questions théologiques.

EBELING (Adolf), écrivain allemand, né en 1827 à Hambourg. Il étudia la philosophie à Heidelberg, vécut au Brésil, à Mecklenbourg, à Paris (1851-1870), où il fut le correspondant de journaux allemands. Expulsé lors de la guerre de 1870, il fut l'homme de confiance des autorités allemandes en Alsace-Lorraine pour les relations avec la presse des provinces annexées et (1874-1878) professeur à l'Ecole militaire du Caire. Il se retira à Cologne. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Napoléon III et sa cour* (1891-1893) ; *l'Esclavage depuis les temps anciens jusqu'à l'époque moderne* (1889) ; la traduction allemande des *Mémoires* de Mme de Rémusat et de la générale Durand.

EBELL (Henri-Charles), compositeur allemand, né à Neu-Ruppin en 1775, mort à Breslau en 1821. Il devint directeur de la musique au théâtre de Breslau et ne cessa de cultiver l'art, même lorsqu'il eut été nommé, en 1807, secrétaire de la régence de cette ville. Au théâtre, il a donné les opéras suivants : *l'Ange gardien, Selico et Berisa, le Déserteur, Melida, le Miroir du fiancé, les Dons du génie, le Garde de nuit, Anacréon en Ionie.* On lui doit aussi *l'Immortalité,* oratorio, une musique pour la tragédie de *Lanassa,* etc.

EBELMEN (Jacques-Joseph), chimiste français, né à Baume-les-Dames en 1814, mort à Paris en 1852. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1833, de l'Ecole des mines en 1836, ingénieur à Vesoul, il fut nommé adjoint au professeur de docimasie de l'Ecole des mines (1840), puis administrateur adjoint de la manufacture de Sèvres (1845). La même année, il fut nommé professeur à l'Ecole des mines et administrateur de la manufacture de Sèvres en 1847. Ce savant a fait faire à la manufacture de notables progrès artistiques et industriels. Il y perfectionna le coulage et remplaça le bois par la houille dans la cuisson des pâtes, ce qui permit d'obtenir des porcelaines d'une pureté jusqu'alors inconnue et de réaliser d'importantes économies. La cristallographie lui doit des procédés pour l'imitation, par la voie sèche, de plusieurs pierres précieuses, telles que l'émeraude, le corindon, le spinelle et le péridot. Il s'occupa aussi avec succès de recherches sur la composition et l'emploi des gaz de hauts fourneaux. Les mémoires où sont consignés ses travaux ont été réunis par Salvetat, sous le titre de *Recueil des travaux scientifiques de M. Ebelmen* (1855). On y remarque surtout celui qui traite des *Altérations des roches stratifiées sous l'influence des agents atmosphériques et des eaux d'infiltration* (1851). L'auteur y considère comme possible la reproduction, par la synthèse chimique, de tous les types qui manquent à la classification des minéraux cristallisés.

EBELSBERG ou **EBERSBERG,** bourg d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche [district de Saint-Florian]), sur la Traun ; 2.240 hab. Ancien château fort ; victoire des Français sur les Autrichiens, le 3 mai 1809.

ÉBÉNACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble à l'ébène.

ÉBÉNACÉES n. f. pl. Bot. Syn. de DIOSPYRACÉES.

ÉBÉNASTRE (*nastr'*) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de plaqueminier et du cytise des Alpes.

ÉBÈNE (du lat. *ebenus,* même sens) n. f. Syn. de ÉBÉNIER : *L'*ÉBÈNE *est un plaqueminier.* ‖ *Ébène de Crète,* Nom vulgaire d'une espèce d'anthyllide. ‖ *Ébène jaune,* Syn. de BIGNONE ‖ *Ébène noire,* Syn. de PTÉROCARPE. ‖ *Ébène verte,* Nom d'une espèce de plaqueminier. ‖ Nom donné au bois de l'ébénier et à plusieurs autres bois noirs, pour la plupart très durs, très lourds : ÉBÈNE *noire.* ÉBÈNE *verte.* ÉBÈNE *blanche et noire.* ‖ *Ébène Maurice,* Ébène noire des Indes et de Madagascar. ‖ *Ébène de Portugal,* Ébène du Brésil, veinée de rouge ou de vert.

— Par ext. Ouvrage en ébène : *Acheter des* ÉBÈNES *d'un grand prix.*

— Couleur d'un noir intense et éclatant ; objet qui a cette couleur : *Des cheveux d'*ÉBÈNE.

— Fam. *Bois d'ébène* ou simplem. *Ébène,* Nom donné aux noirs par les négriers. ‖ *Marchand de bois d'ébène,* Négrier.

— Minér. *Ébène fossile,* Nom donné quelquefois au jais.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cérithe.

— ENCYCL. Industr. et comm. Le véritable bois d'*ébène* était connu et employé aux époques les plus anciennes. Aujourd'hui, on distingue dans le commerce trois sortes principales d'ébène : l'*ébène Maurice,* qui est la plus belle ; l'*ébène noire de Portugal* ou *ébène noire de Maurice ; l'ébène noire veinée de rouge* ou *bois de Coromandel.* Le bois d'ébène est d'un emploi constant dans la marqueterie, l'ébénisterie et les ouvrages de tour.

On donne aussi le nom d' « ébène » au bois de certains végétaux qui diffèrent du véritable ébénier. C'est ainsi que l'on emploie, dans l'industrie, de l'*ébène jaune,* provenant d'un arbre de l'Amérique du Sud, le *bignonia leucoxylon ; l'ébène rouge,* qui est le bois du *sanionus littorea ; l'ébène verte,* provenant d'un arbre de Madagascar, l'*évilasse.*

On imite souvent l' « ébène » avec le bois de poirier passé à la noix de galle et ciré ensuite.

Ce bois, très estimé au moyen âge pour les travaux de menuiserie et de bimbeloterie, passait pour avoir certaines vertus magiques ; notamment, celle de préserver de la peur. Au XVIe siècle, on construisait encore des berceaux en ébène, notamment ceux des jeunes princes, « parce que ce bois a la vertu de les garder d'épouvantement ».

ÉBÉNER v. a. Donner artificiellement à un bois la couleur, l'apparence de l'ébène.

S'ébéner, v. pr. Etre ébéné : *Le poirier* S'ÉBÈNE *très bien.*

EBENFURTH, ville d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [district de Wiener-Neustadt]), aux confins de la Hongrie, sur la Leitha ; 2.400 hab. Manufactures de drap, de papier et de coton. Ancien château des Templiers.

ÉBÉNIER (*ni-é*) n. m. Nom vulgaire du genre plaqueminier (*diospyros*) et, plus spécialement, d'une espèce (*diospyros ebenum*) dont le bois est appelé *ébène.* ‖ Le cityse (*cytisus laburnum*) est dit aussi *faux* ÉBÉNIER.

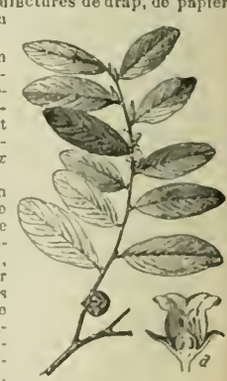

Ebénier : *a,* coupe de la fleur.

— ENCYCL. L'*ébénier* est un arbre à tige très élevée, à écorce grise ou noirâtre, originaire de l'Inde, Madagascar, Maurice, etc., dont le bois dur, lourd, de grain fin, de couleur noire quand il est âgé, est très recherché en ébénisterie ; le plus apprécié vient de Maurice. D'autres espèces de plaqueminiers (*diospyros reticulata, diospyros melanoxylon, diospyros ebenastis*) fournissent aussi un bois de même nature.

ÉBÉNIN, INE adj. Qui est comme l'ébène ; qui est de couleur d'ébène : *Une couleur* ÉBÉNINE. (Très peu us.)

ÉBÉNISTE (*nisst'*) n. m. Ouvrier qui fait la menuiserie de luxe, particulièrement les meubles. (On appelait autrefois *ébénistes* les ouvriers travaillant spécialement l'ébène.)

— ENCYCL. L'ancienne corporation des *ébénistes* ne différait pas de celle des menuisiers huchiers, dont elle partagea le sort. Réunie, sous Louis XV, à celle des tourneurs et layetiers, elle disparut avec la Révolution.

ÉBÉNISTERIE (*ste-ri*) n. f. Métier d'ébéniste ; art de confectionner les meubles de luxe. ‖ Travail d'ébéniste.

— ENCYCL. L'*ébénisterie* comprend tous les métiers qui concourent à la fabrication du meuble.

C'est ainsi que nombre de professions bien distinctes relèvent de l'ébénisterie. Citons : les tourneurs, mouluriers et sculpteurs en meubles, les incrusteurs, découpeurs, marqueteurs, les chaisiers, les menuisiers en fauteuils, les menuisiers en buffets, les ajusteurs pour tables et autres.

ÉBÉNOXYLE n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des ébénacées, comprenant une soixantaine d'espèces tropicales. ‖ On dit aussi ÉBÉNOXYLON.

EBENUS (*é-bé-nuss*) n. m. Nom scientifique de l'ébénier. ‖ Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des hédysarées. (Les *ebenus* sont des herbes ou arbrisseaux de la région méditerranéenne.)

EBENSEE, comm. d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche [district d'Ischl]), à l'extrémité méridionale du lac de la Traun ; 5.980 hab. Sciories ; construction de bateaux.

EBER (Paul), hébraïsant et théologien allemand, né à Kitzingen (Franconie) en 1511, mort à Wittenberg (Saxe) en 1569. Il étudia d'abord auprès de son père, un pauvre tailleur, puis au gymnase d'Anspach et à Nuremberg. Mélanchthon, frappé de son érudition, le prit pour secrétaire ; il l'emmena à Worms. En 1544, Eber fut nommé professeur de grammaire à l'université de Wittenberg, et, en 1558, inspecteur ecclésiastique de l'électorat de Saxe. Il a écrit en latin une *Histoire des Juifs depuis la captivité*, et s'est surtout occupé de reviser la traduction latine de l'Ancien Testament. Ses principales œuvres ont été réimprimées dans le tome VIII de la collection intitulée : *Leben und ausgewählte Schriften der Väter und Begründer der reformirten Kirche*.

EBERBACH, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans l'ancienne Hesse-Nassau, aujourd'hui régence prussienne de Wiesbaden, près Hattenheim. Fondée en 1116 par Adalbert, archevêque de Mayence, pour des chanoines réguliers, elle fut reconstruite, peu après, par saint Bernard de Clairvaux et rattachée, avec toute une série d'autres monastères allemands, à l'abbaye de Clairvaux, troisième fille de Cîteaux. Eberbach fut longtemps un centre important pour la diffusion des sciences et des arts en Allemagne. On y voit encore nombre de tombeaux de personnages importants du XIIe au XVIIIe siècle. Sécularisée en 1803, elle sert aujourd'hui de prison centrale.

EBERBACH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Mosbach]), au confluent de l'Ittersbach avec le Neckar, affluent du Rhin ; 4.950 hab. Vignobles, carrières, fabrique de perles de verre ; commerce de bois. Aux environs ruines d'un château construit par l'empereur Henri VI, vastes forêts. — Chef-lieu d'un bailliage peuplé de 14.600 hab.

EBERGASSING, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [district de Schwechat]), sur la Fische, affluent du Danube ; 2.340 hab. Forage de canons ; filature de coton ; imprimerie. Château.

ÉBERGEMENT (*bèr'-je-man* — rad. *berge*) n. m. Opération qui consiste à régulariser les talus des berges lorsqu'on opère le curage des canaux et des cours d'eau, en faisant disparaître tout ce qui fait saillie et obstacle à la libre circulation de l'eau.

ÉBERGUER (*ghé* — du préf. *é*, et de *Bergen* [ville de Norvège, où était pratiquée la préparation de la morue indiquée ci-dessous]) v. a. Préparation de la morue qui vient d'être prise, qui consiste à lui ouvrir le ventre, retirer les entrailles et les yeux, supprimer la queue, les nageoires supérieures et la peau du dos, pour la remorquer à la suite du bateau. (Cette préparation donne, paraît-il, une saveur particulière au poisson.)

EBERHARD, duc de Franconie, tué en 939, frère de Conrad Ier, roi d'Allemagne, qu'il assista dans ses luttes contre Henri de Saxe. Jugé trop peu puissant par son frère pour porter la couronne, celui-ci, mourant, le chargea de remettre à Henri, son ennemi, les insignes de la royauté ; il fut un des principaux artisans de l'élection du même Henri (Henri Ier, *l'Oiseleur*) à Fritzlar, en 919, mais se révolta sous son successeur, Othon Ier.

EBERHARD, EBRARD ou **EVRARD de Béthune**, surnommé **Græcista**, à cause du titre d'un de ses livres. Il vivait vers le commencement du XIIe siècle. Le plus important de ses ouvrages, poème de deux mille vers, intitulé : *Græcismus, de figuris et octo partibus orationis* sive *Grammaticæ regulæ versibus latinis explicatæ*, est en réalité une grammaire et une rhétorique latines. Il fut écrit en 1212 ou 1221. Ce fut, en quelque sorte, l'unique ouvrage élémentaire usité jusqu'au temps d'Erasme. On a de lui un *Liber antihæresis*, dans lequel il combat les cathares qui s'étaient alors répandus dans les Flandres.

EBERHARD, famille ducale de Wurtemberg, dont les membres les plus marquants sont : **Eberhard Ier**, *l'Auguste*, comte de Wurtemberg, s'intitulant lui-même « l'ami de Dieu et l'ennemi des hommes » (1265-1325). (Personnage turbulent, il se révolta contre les empereurs Rodolphe de Habsbourg et Henri VII de Luxembourg, et fut candidat au trône d'Allemagne (1308). Vaincu et mis au ban de l'empire, chassé de son manoir de Wirtineberg, près Stuttgard, berceau des seigneurs de Wurtemberg, il réintégra ses biens (1313) et se fixa à Stuttgard qui, avant lui, n'était qu'un haras (*Gestüt Garten*, « enclos pour les juments »)] ; — **Eberhard II**, *der Greiner* (le Querelleur), comte de Wurtemberg (1344-1392), petit-fils du précédent. [Il régna de concert avec son frère, Ulrich IV, mort en 1366, et seul après ; des abus de pouvoir lui suscitèrent la haine des villes de la Souabe, dont quarante formèrent (1376) une ligue contre la trop puissante noblesse, et qu'il put anéantir en 1388] ; — **Eberhard III**, *der Milde* (le Généreux) [1392-1417]. [Très pacifique, on eut souvent recours à lui comme arbitre. Néanmoins, c'est lui qui, en 1395, à Heimsheim, vainquit la ligue des Massues (*Schlegler-bund*), association de petits feudataires impériaux immédiats, fondée contre la puissance croissante du Wurtemberg] ; — **Eberhard V**, *le Barbu*, comte de Wurtemberg, de 1450 à 1495, où il devient EBERHARD Ier, duc de Wurtemberg, né en 1445, mort à Tubingue en 1496. [Par la charte de Münsingen, en 1482, il institua l'indivisibilité du territoire wurtembergeois, charte que, par le traité d'Esslingen, en 1492, il plaça sous le contrôle du clergé, de la noblesse et d'un tiers état, fondant ainsi la constitution du pays. Fondateur de l'université de Tubingue (1477). L'empereur Maximilien Ier l'éleva au rang de duc, en 1495. Sa statue est au château de Stuttgard] ; — LUDWIG **Eberhard**, duc de Wurtemberg, né en 1676, mort en 1733, fut victime de la gallomanie somptueuse que le luxe de Louis XIV avait communiquée aux petites cours d'Allemagne. Sa liaison avec Christine-Wilhelmine Grävenitz, dont il fit le frère premier ministre, et qui pressurait le pays pour s'enrichir, a défrayé la chronique scandaleuse du temps.

EBERHARD (Johann Peter), médecin et mathématicien allemand, né à Altona en 1727, mort à Halle en 1779. Il voulait donner aux sciences médicales la certitude mathématique, au lieu de leur chercher un fondement solide dans la méthode expérimentale. Il faut citer, parmi ses nombreux ouvrages : *Dissertatio de sanguificatione* (1749) ; *Dissertatio de visu* (1755) ; *Dissertatio de morte subitanea* (1762).

EBERHARD (Conrad), sculpteur allemand, né en 1768 à Hindelang, mort à Munich en 1859. Le prince héritier de Bavière lui fournit les moyens de se rendre à Rome, où il exécuta trois de ses œuvres les plus remarquables : une *Vénus avec l'Amour* (glyptothèque de Munich) ; un *Silène assis avec Bacchus enfant*, et une *Léda*. Cependant, en dépit de ces travaux d'art profane, après son retour à Munich, où il devint, en 1816, professeur à l'université, il se rangea plutôt du côté des adeptes de l'école dite *nazaréenne*. Parmi les œuvres nombreuses qu'il a exécutées, tout à fait dans les traditions de cette école, nous citerons, à Munich : les statues de l'*archange Michel* et de *saint Georges*, à la porte de l'Isar ; le bas-relief de la porte de la chapelle de Tous-les-Saints ; le monument de la *princesse Caroline*, dans l'église des Théatins (1825). A Ratisbonne, on voit encore, du même artiste, les tombeaux des évêques *Sailer* et *Wittmann*. Dans toutes ses autres œuvres, même en peinture, où il s'est essayé avec succès, Eberhard est demeuré fidèle aux traditions de son école. Comme peintre, il est surtout connu par son tableau représentant le *Développement historique du christianisme et ses triomphes*.

EBERHARD (August Gottlob), littérateur allemand, né à Belzig en 1769, mort à Dresde en 1845. Il fut libraire à Hambourg, et se fit surtout connaître comme un agréable conteur. Ses recueils de contes sont nombreux : *Esquisses à la plume d'Ernest Scherzer ; Doctrines et actes d'Iscariote Krall ; Roses fugitives ;* etc. Ses œuvres complètes ont été publiées à Halle (1830-1831).

EBERHARD (Jean-Auguste), philosophe allemand, né à Halberstadt en 1739, mort en 1809. Il était aumônier des prisons à Berlin, lorsqu'il publia, en 1772, sa *Neue Apologie des Sokrates*. Disciple de Wolf, il y combattait les dogmes essentiels du christianisme. Cet ouvrage souleva une telle opposition qu'il fallut l'intervention de Frédéric II pour que son auteur pût prendre possession, en 1774, de sa chaire de prédicateur à Charlottenbourg. En 1778, il fut nommé professeur à Halle. Adversaire de la philosophie de Kant, il fonda, pour la combattre, deux journaux : *das Philosophische Magazin* (1787-1795), et *Philosophisches Archiv* (1793-1795). Il se flattait d'y démontrer que tout ce que la critique contient de vrai se trouve déjà dans Leibniz et que tout le reste en est faux. Kant lui répondit par un opuscule dont nous traduirons ainsi le titre : *la Découverte que toute critique nouvelle de la raison doit être rendue superflue par une plus ancienne* (1790). Le dernier ouvrage d'Eberhard, *Geist des Urchristentums* (1808), est une réponse rationaliste à Chateaubriand. Outre les ouvrages déjà signalés, Eberhard en a publié un grand nombre, parmi lesquels il convient de citer : *Allgemeine Theorie des Denkens und des Empfindens* (1776) ; *Theorie der schœnen Künste und Wissenschaft* (1783-1786-1790) ; *Allgemeine Geschichte der Philosophie* (1788-1796).

EBERL (Antoine), pianiste et compositeur autrichien, né et mort à Vienne (1765-1807). Il étudia avec ardeur la musique, tout en étant destiné par sa famille au barreau. Encouragé par Gluck, il était lié avec Mozart. Dès l'âge de seize ans, il écrivait deux opéras : *les Bohémiens* et *la Marchande de modes*. Il en composa plusieurs autres, qui, pour la plupart, ont été représentés à Vienne : *Pyrame et Thisbé ; la Reine des îles Noires ; la Sorcière ; Baudouin, comte de Flandre*. Quoique mort jeune, il a laissé nombre d'autres compositions importantes.

EBERLEIN (George), architecte et peintre d'histoire allemand, né à Lindon, près de Heilbronn, en 1819, mort à Nuremberg en 1884. Il fréquenta l'école polytechnique et l'atelier d'Heideloff, à Nuremberg. Il collabora à plusieurs restaurations qu'entreprirent ses maîtres et décora, entre autres, les châteaux de Lichtenstein, de Cobourg, répara la cathédrale de Stuttgard, etc. Son principal travail a été la restauration du château de Hohenzollern (1854) ; puis il fut, à Nuremberg, professeur d'architecture à l'Ecole des arts industriels et au Musée germanique. Parmi les autres travaux d'Eberlein, nous citerons : la décoration des vitraux pour le Dôme d'Erfurt et pour le château du prince de Bismarck, à Varzin. Comme peintre, il a traité des sujets historiques et romantiques. Comme aquarelliste, on lui doit des albums représentant des installations de châteaux ; entre autres, celle du château de Landsberg, près de Meiningen.

EBERLEIN (Gustave), sculpteur allemand, né à Spiekershausen, près de Münden, en 1847. Il fut d'abord orfèvre ; en 1866, il entra à l'Ecole des beaux-arts de Nuremberg, dont il suivit les cours pendant trois ans. Il se rendit ensuite à Berlin. Il a adopté les principes réalistes de l'école de Reinhold Begas ; mais il a su éviter l'exagération, et ses figures sont pleines de grâce et de naïveté. Son œuvre principale est une frise longue de 45 mètres, décorant la façade du Ministère des cultes, à Berlin. C'est un ensemble de cinquante figures, entourant la Religion. Il a encore travaillé dans le style décoratif pour l'université de Kiel. Mais il a aussi une manière poétique et gracieuse, dont les principaux spécimens sont : *Tireur d'épine* (1886), à Berlin ; *Joueuse de flûte grecque ;* etc. Enfin, il a exécuté de beaux groupes allégoriques (Stuttgard), et plusieurs monuments à la gloire de Guillaume Ier : à Elberfeld, à Gora, à Mannheim.

EBERLIN (Johann Ernst), organiste et compositeur allemand, né en Souabe en 1702, mort à Salzbourg en 1762. Maître de chapelle de l'archevêque de Salzbourg, il écrivit pour les élèves du couvent des bénédictins de cette ville la musique d'une vingtaine de drames latins destinés à être joués par eux. Compositeur très fécond et musicien très instruit, Eberlin a écrit des messes, des offertoires, des *Miserere*, des hymnes, des séquences, des fugues vocales, des antiennes et un grand nombre de motets à une, deux, trois et quatre voix, soit avec orgue, soit avec orchestre.

ÉBERLUER du préf. *é*, et de *berlue* v. a. Donner la berlue à.

EBERMANNSTADT, bourg d'Allemagne (Bavière [Haute-Franconie]), sur le Wiesent, affluent de la Regnitz ; 700 hab. Chanvre. Ch.-l. d'un district peuplé de 23.000 hab.

EBERMAYER (Ernest-Guillaume-Frédéric), chimiste et météorologiste allemand, né à Rehborg, près Pappenheim (Bavière), en 1829. D'abord aide du professeur de Kobell à Munich (1852), il enseigna successivement à l'Ecole agricole et industrielle de Nördlingen (1857), à l'Institut industriel de Landau (1865) et à l'Ecole forestière d'Aschaffenbourg. En 1878, il fut appelé à la chaire d'agriculture, de météorologie et de climatologie de l'université de Munich. Ebermayer a beaucoup contribué aux progrès de la chimie agricole et de la météorologie, surtout au point de vue de la sylviculture. Les nombreuses stations de recherches forestières, qui existent en Bavière, constituent son œuvre. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Influence physique des forêts sur l'air et le sol* (1873) ; *Chimie physiologique des végétaux* (1882) ; *Importance de l'acide carbonique de l'air pour la végétation* (1885).

ÉBERMÉYÈRE ou **ÉBERMAIÈRE** (*ber-mé-yer'*) n. f. Genre de plantes herbacées, de la famille des acanthacées et de la tribu des nelsonées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans l'Inde. Les jeunes feuilles de l'*ebermaiere* de Java sont comestibles.)

EBERN, ville d'Allemagne (Bavière [Basse-Franconie]), sur le Bannach, affluent du Main ; 1.100 hab. Fabriques de tissus et de draperies ; aux environs, culture de houblon. Ch.-l. d'un district peuplé de 19.000 hab.

EBERNDORF, village d'Austro-Hongrie (Carinthie [district de Völkermarkt], sur un affluent de la Drave ; 2.700 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 10.000 hab.

ÉBERNER v. a. Syn. irrégulier de ÉBRENER.

ÉBERNEUR, EUSE n. Syn. irrégulier de EBRENEUR, EUSE.

EBERS (Carl Friedrich), compositeur allemand, né à Cassel en 1770, mort à Berlin en 1836. Il fut d'abord chef d'orchestre d'une troupe de comédiens ambulants, puis, en 1797, devint maître de chapelle du duc de Mecklembourg-Schwerin. Il perdit son emploi et reprit sa vie nomade. Ebers a fait représenter quatre opéras : *Bella et Fernando, l'Ermite de Formentera, l'Ile fleurie* et *la Boussole de l'amour*. On connaît aussi de lui une foule de compositions de divers genres.

EBERS (Emile), peintre allemand, né à Breslau en 1807, mort à Beuthen en 1884. Elève de l'académie de Dusseldorf, il se plut d'abord à représenter des sujets dramatiques, des scènes de guerre du moyen âge, des scènes de brigandage, etc. Citons dans ce genre : *Contrebandiers surpris par les douaniers ; Contrebandiers en famille ; Emeute réprimée par les gendarmes ; Hussards prussiens maltraitant des paysans français*. On lui doit aussi quelques tableaux historiques, comme : *Saint Goar convertissant les provinces du Rhin*. Plus tard, après plusieurs voyages sur les côtes de la mer du Nord, en Hollande et en Normandie, il s'occupa exclusivement de peinture de marines.

EBERS (Georg Moritz), égyptologue et romancier allemand, né à Berlin en 1837, mort à Tutzing (Bavière) en 1898. Il se passionna pour l'égyptologie à l'université de Göttingue, et, après avoir terminé ses études, à Berlin, sous Lepsius et Brugsch, il commença d'enseigner l'histoire ancienne à Iéna, comme privat-docent, en 1865. Dès ce moment, sa carrière se poursuivit sur deux voies parallèles : scientifique par des mémoires, technique sur des sujets d'égyptologie, littéraire par des romans dont l'action se passe le plus souvent en Egypte. Appelé de Iéna à Leipzig en 1870, il y réunit autour de lui une véritable école égyptologique, la première que l'Allemagne ait connue, et il y prolongea son enseignement pendant dix-neuf ans, malgré une terrible maladie de la moelle épinière. Obligé de renoncer à la vie active en 1869, il se retira en Bavière et partagea désormais son temps entre Munich et Tutzing. Son œuvre scientifique est relativement peu considérable, le mal qui le rongeait ne lui permettant pas les longues recherches : elle tourne presque entière autour de ce grand traité médical dont il acheta le manuscrit à Thèbes en 1873, et qu'il publia sous le nom de *Papyros Ebers* (1874). Son œuvre littéraire comprend à peu près une vingtaine de romans et de nouvelles : *la Fille d'un roi égyptien* (1881) ; *Ouarda* (1877) ; *Homo sum* (1877) ; *les Deux sœurs* (1880) ; *l'Empereur* (1881) ; *Sérapis* (1885) ; *Josué* (1891) ; *la Fiancée du Nil* (1893) ; *Arachné* (1897), qui tous représentent des scènes de la vie égyptienne aux époques pharaoniques, à l'âge gréco-romain, au début de la conquête arabe ; d'autres, en plus petit nombre, sont des travaux de vie hollandaise ou allemande : *Madame la bourgmestre* (1882) ; *un Mot* (1883) ; *une Question* (1886). Ses voyages en Egypte et en Syrie lui donnèrent occasion de publier deux relations fort intéressantes sur ces pays : *Ægypten in Wort und Bild* (1879-1880) et *Syrien in Wort und Bild* (1881), ce dernier ouvrage en collaboration avec Hermann Guthe. Tous ces romans d'Ebers ont joui d'une vogue immense et ils ont été traduits en français, en anglais, en italien, en espagnol, en russe, quelques-uns même en japonais. Deux de ses ouvrages de science ont obtenu également grand succès : *l'Egypte et les Livres de Moïse* (1868), dont le tome premier seul a paru, et *Au Sinaï par le pays de Goshen* (1872).

Ebers.

EBERSBACH, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Bautzen]) ; 7.850 hab. Centre de la fabrication des toiles et coutils de la Lusace. Ch.-l. de bailliage. — Bourg de Wurtemberg (cercle du Danube), sur la Fils, affluent du Neckar ; 2.050 hab. Foires pour le bétail et les chevaux. Fabrique de draps, filature et tissage de coton.

EBERSBERG. Géogr. V. EBELSBERG.

Ebersberg, bourg d'Allemagne (Bavière [district de la Haute Bavière], sur un affluent de l'Inn), 2.900 hab. Marché aux moutons. Ch.-l. de district.

Ebersberg (Ottokar-François), écrivain dramatique autrichien, connu sous le pseudonyme de O.-F. Berg, né et mort à Vienne (1833-1886). Plusieurs des comédies de ce fécond et spirituel comédien ont atteint la centième. Nous citerons *l'Un de nos gens*; *les Domestiques de Vienne*, pièce jouée à Berlin sous le titre de : *Berlin; comme on y rit et comme on y pleure*; *la Cuisinière du pasteur*; *les Enfants abandonnés*; *le Dernier Garde national*; *la Jeune Fille sans argent*; *le Frère allemand*; *un Mot au conseil d'Etat*; *une Personne résolue*; etc.

Eberschwang, comm. d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche, district de Ried), 2.750 hab.

Ebersdorf, bourg d'Allemagne (princip. de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf, bailliage de Lobenstein), sur la Saale, 840 hab. Ch.-l. de l'ancienne seigneurie de son nom. Vieux château. Un des centres d'action des Frères moraves. C'est du château d'Ebersdorf que Napoléon Ier data sa première proclamation aux Saxons, en 1806. — La seigneurie dont Ebersdorf était le chef-lieu forme le district de Lobenstein-*Ebersdorf*, peuple de 25.000 hab.

Ebersdorf ou **Kaiser-Ebersdorf**, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche, cercle de Vienne), au confluent de la Schwechat et du Danube; 1.500 hab. Château de plaisance impérial, transformé en caserne d'artillerie. En face de ce village est l'île Lobau.

Eberstadt, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse-Darmstadt), sur la Modau, affluent du Rhin; 3.550 hab. Papeterie, tannerie, distillerie.

Eberstein ou **Sving**, comm. d'Austro-Hongrie (Carinthie, district de Sanct-Veit), sur la Görtschitz, affluent de la Gurk; 2.170 hab. Ch.-l. de district.

Eberswalde, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]); 16.150 hab. Fabriques de carton pour toitures, de clous à ferrer. Ch.-l. de bailliage.

Ebert (Jacques), hébraïsant allemand et professeur de théologie à l'université de Francfort-sur-l'Oder, né à Sprottau (Silésie) en 1549, mort en 1614. On a de lui, entre autres ouvrages : *Historia juramentorum* (1588); *Institutio intellectus cum elegantia* (1597); *Electa hebræa 750 a libro rabbinico Mibchar Haphenimim* (1630).

Ebert (Jean-Gaspard), philologue et bibliographe allemand de la fin du XVIIe siècle. On lui doit plusieurs ouvrages, dont l'un : *Galerie des femmes savantes*, comprend toutes les Allemandes que la science a illustrées.

Ebert (Jean-Arnold), poète et professeur allemand, né à Hambourg en 1723, mort à Brunswick en 1795. Il commença par étudier la théologie; mais le poète Hagedorn, très influent sur lui, dirigea son esprit du côté de la littérature anglaise. Ebert l'étudia à fond et publia bientôt des traductions remarquables; entre autres, celles des *Nuits de Young* et de *Léonidas de Glover*. Quoique engagé un instant dans l'école de Gottsched, il représenta plutôt l'école de Saxe. A côté du genre lyrique et de la fable, il a cultivé l'épître et l'épigramme. Il a peu d'originalité. Ses épigrammes sont le plus appréciées, surtout ses traductions d'épigrammes grecques. On lui doit aussi des chansons à boire et des poèmes de circonstance, où il chante l'amitié, les joies du foyer, les douceurs d'un bon repas entre compagnons, la sérénité de l'âme, tous les plaisirs honnêtes. Il représente, avec quelques autres, le côté anacréontique de l'école de Saxe, pâle reflet d'Anacréon et d'Horace.

Ebert (Jean-Jacques), mathématicien et philosophe allemand, né à Breslau en 1737, mort en 1805 à Wittenberg, où il s'adonna à l'enseignement. Ses principaux ouvrages sont : *Leçons de philosophie et de mathématiques pour les hautes classes* (1783); *Journal pour l'instruction des jeunes dames* (1791-1801); *Fables pour les enfants et les jeunes gens* (1798).

Ebert (Frédéric-Adolphe), bibliographe allemand, né à Taucha, près de Leipzig, en 1791, mort à Dresde en 1834. Il fut bibliothécaire à Leipzig, à Wolfenbüttel (1823) et à Dresde (1825). Ses travaux témoignent de son goût et de son sens critique. Nous citerons, parmi les plus importants : *Essai sur les bibliothèques publiques* (1811); *Education du bibliothécaire* (1820), manuel théorique de la science des livres; *Histoire et description de la bibliothèque publique de Dresde* (1822); *Lexique général de bibliographie* (1821-1830), son livre capital; *Matériaux pour servir à la connaissance des manuscrits* (1825-1827); *Périodes de la civilisation saxonne au moyen âge* (1825).

Ebert (Charles-Egon), poète tchèque, né et mort à Prague (1801-1882). Il fut membre de l'Assemblée nationale à Prague en 1848, et contribua à la réconciliation des partis nationaux. C'est un des poètes les plus féconds de la Bohême contemporaine. Outre ses *Poésies*, qui renferment un grand nombre de ballades et de romances populaires remarquables, on a encore de lui plusieurs œuvres, notamment : *Wlasta*, poème héroïque (1829); *le Couvent*, récits idyliques (1833). Il a écrit plusieurs drames : *Bretislaw et Jutta* (1835) et *le Vœu* (1861).

Ebert (Adolphe), philologue allemand, né à Cassel en 1820, mort en 1890 à Leipzig, où il professait depuis 1863 les langues et les littératures romanes. Il a fondé, en 1859, l'*Annuaire de la littérature romane*, et a publié, entre autres ouvrages estimés : *Sources de l'histoire d'Espagne* (1819); *Manuel de la littérature nationale italienne* (1851); *Histoire du développement de la tragédie française, principalement au XVIe siècle* (1856); *Histoire universelle de la littérature du moyen âge en Occident* (1874-1880), traduite en français (1883-1884); *Histoire de la littérature chrétienne-latine jusqu'à Charlemagne* (1871).

Ébertauder (*bèr tô* — du préf. augment. *é*, et de *berner*) v. a. Opérer le tondage du drap.

Eberty (Felix), littérateur allemand, né à Berlin en 1812, mort à Arnsdorf en 1881. Il quitta la magistrature, en 1849, pour professer le droit criminel à Breslau. On lui doit : *Les Astres et l'Histoire de l'univers* (1846); *Pensées sur l'espace, le temps et l'éternité* (1846); *Essais sur le droit naturel* (1852); *Histoire de l'Etat de Prusse* (1866-1873); *Souvenirs de jeunesse d'un vieillard berlinois* (1878).

Eberwein (Traugott Maximilian), violoniste et compositeur allemand, né à Weimar en 1775, mort à Rudolstadt en 1831. En 1796, il fut engagé par le prince de Rudolstadt comme musicien de son orchestre, dont, plus tard, il devint le chef. Comme compositeur, Eberwein montra plus de fécondité que d'originalité, bien qu'il ne fût pas dénué de talent. On a de lui plusieurs opéras : *Pedro et Elvira* (1805); *Claudine de Villabella* (1815); *la Foire de Plaudersweiler* (1818); *Jérusalem délivrée* (1819); *Ferdusi* (1821); *le Rescau d'or* (1827), puis quelques vaudevilles, quantité de musique pour des drames, tragédies et comédies, et des compositions de différents genres.

Eberwein (Karl), compositeur allemand, frère du précédent, né et mort à Weimar (1786-1868). Il fut élève de son frère et montra plus de personnalité dans ses œuvres, tout en imitant parfois le style de Mozart. Il a fait jouer à Weimar, où il était directeur de musique, les opéras : *l'Inspecteur de l'armée*, *le Comte de Gleichen*, *Léonore de Holtée*, *le Fils du riche* ou *le Manteau rouge*, *le Marchand d'orviétan*. Il a écrit une musique pour *Faust*, ainsi que pour *Proserpine*, monodrame de Goethe. A ces œuvres il faut ajouter *le Jeune Homme à Naïn*, oratorio, des cantates, des duos et des recueils de chants.

Ebesfalva ou **Elisabethstadt**, ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie), sur le Nagy-Kukullö, affluent du Maros; 2.600 hab. Commerce de grains et de laine. Restes d'un ancien château, monastère de Saint-Antoine.

Ébêtir v. a. Syn. de abêtir. (Inus.)

Ébeurrer (*beu-ré* — du préf. priv. *é*, et de *beurre*) v. a. Retirer le beurre de : Ebeurrer *le lait*.

Ebhardt (Gottlieb Friedrich), organiste et compositeur allemand, né à Hohenstein en 1771. Comme compositeur, on connaît de lui des préludes et des chorals variés pour l'orgue, plusieurs cantates religieuses et funèbres, une messe, des motets, un concerto d'orgue, etc. Il a publié un *Traité général de musique en forme de dialogue entre le maître et l'élève* (1824), un *Traité de théorie transcendante de la musique* (1830), qui forme la suite du précédent, et une *Introduction fondamentale à l'art d'improviser des versets harmonieux et mélodieux pour les chorals* (1828).

Ébeylières (*bé-li-èr*) n. f. pl. Ouvertures ménagées dans la digue d'un étang, dans le talus d'un canal, pour l'écoulement des eaux surabondantes.

Ebiar, bourg d'Egypte (Basse-Egypte [prov. de Gharbieh]), sur un bras du Nil; 8.500 hab.

Ébiber (du préf. augment. *é*, et du lat. *bibere*, boire) v. a. Absorber, s'imprégner de : *La sciure de bois* Ébiber *l'eau*.

Ebingen, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), sur la Schmiecho, affluent du Danube; 6.870 hab. Lainages, bonneterie, cuirs.

Ébion, hérésiarque du Ier siècle de l'ère chrétienne, s'il a existé, ce qui n'est pas certain. Tertullion l'affirme; Origène le nie. L'opinion du premier a été adoptée par saint Augustin, saint Jérôme, saint Epiphane et Théodoret, qui voient, dans Ébion, le fondateur de l'hérésie des ébionites. L'opinion du second est généralement admise par les critiques modernes : ils font dériver le nom des ébionites du mot hébreu *ebionim* (pauvres), par allusion à l'indigence dans laquelle vivaient la plupart des ébionites. Ces hérétiques demeuraient attachés aux pratiques de la loi de Moïse : ils reconnaissaient Jésus pour le Messie, mais ils niaient sa divinité. L'Evangile des ébionites, dont parlent les anciens auteurs, était le texte araméen de l'Evangile de saint Matthieu, qu'ils avaient altéré pour les besoins de leur cause. Cette secte végéta obscurément, en Palestine et en Syrie, jusqu'au VIIe siècle.

Ébionisme (*nissm'*) n. m. Doctrine des ébionites.

Ébionite n. Partisan de l'hérésie d'Ébion. V. Ébion.

Ébisèlement (*man*) n. m. Action d'ébiseler.

Ébiseler (du préf. *é*, et du *biseau*. — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *J'ébiselle. Qu'ils* ébisellent) v. a. Tailler, en biseau : Ébiseler *une planche*. ‖ *Ébiseler un trou*, Lui donner une forme conique.

Ébiselure n. f. Travail que l'on produit en ébiselant. ‖ Résultat de l'ébisèlement.

Ebiss ou mieux **Yébiss**, dieu du commerce, de la pêche et de la nourriture quotidienne dans le *Shintô*, ou religion nationale du Japon. Il fut, selon la légende, le premier-né d'Izanagui et d'Izanami, le dieu et la déesse procréateurs du monde. Comme il était faible et difforme, ils l'exposèrent sur les flots de l'océan dans une barque de roseaux, que le courant emporta dans la direction de l'île d'Yézo, où il devint le père des *yébissous* (barbares) ou *ainos*. D'après une autre tradition, il se serait enfui sur la barque de roseaux et, pour l'arrêter, ses parents, désolés, auraient jeté dans la mer l'île d'Aha. Son nom primitif était *Hiruyo* (sangsue).

Éblanine n. f. Substance qui se trouve dans l'acide pyroligneux brut, et qui est jaune, cristallisable, fondant à 176°, insoluble dans l'eau et les alcalis, soluble dans l'alcool, l'éther et l'acide acétique concentré, qu'elle colore en jaune foncé. (Elle a pour formule $C^{14}H^{8}O^{4}$.)

Éblé (Jean-Baptiste), général français, né à Saint-Jean-de-Rohrbach (Lorraine), en 1758, mort à Kœnigsberg en 1812. Il fut admis, à neuf ans, dans le régiment de son père. Envoyé à Naples comme lieutenant en 1785, il y transforma l'artillerie. Comme général de brigade en 1793, il prit part à la conquête de la Hollande, passa à l'armée du Rhin, où il s'empara de plusieurs villes. Gouverneur de Magdebourg, puis ministre de la guerre du roi Jérôme, en 1808, il rentra en France l'année suivante. Il servit en Portugal, puis en Russie, où il fut chargé de rompre les ponts de la Bérésina; là, en retardant l'heure qui lui avait été fixée, il sauva une multitude de malheureux. Napoléon le combla d'honneurs, et le fit premier inspecteur général de l'artillerie; mais, au même moment, Éblé succombait, en Prusse, aux fatigues de ses campagnes. — Son neveu Charles Éblé, général français, né en 1799, mort à Paris en 1870. Entré à l'Ecole d'application en 1820, il était capitaine dans la première campagne d'Alger. Précepteur militaire du duc de Montpensier, il devint plus tard colonel et directeur de l'artillerie à Metz, puis général de brigade et commandant de l'Ecole polytechnique en 1854.

Éblé.

Ébles Ier, comte de Poitou et duc de Guyenne, tué au siège de Brillac en 893. Il était abbé de Saint-Germain-des-Prés quand il succéda, en 893, à son frère Ranulfe II. Il fut tué, la même année, dans une campagne en Poitou contre le roi Eudes.

Ébles II, dit **Mauzer** ou **le Bâtard**, comte de Poitou en 902, duc de Guyenne en 926, mort en 935. Il était fils du comte de Poitiers Ranulfe II. Après la mort de son père, il fut emmené par S. Giraud auprès de Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne, qui prit soin de son éducation. Grâce à sa protection, il rentra, en 902, en possession de la couronne de son père. En 926, il succéda, dans le duché de Guyenne et le comté d'Auvergne, à Acfred, neveu de Guillaume le Pieux, mais fut dépouillé, en 932, de ces fiefs par le roi de France Raoul. Il se maria trois fois. De sa troisième femme, Alaïne, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, il eut Guillaume Ier, son successeur.

Éblis ou **Iblis**, nom que les musulmans donnent au souverain des *djinns*, à l'archidémon. Comme le mot *djinn*, le mot Eblis est emprunté au grec, et il est certain qu'il n'y faut voir qu'une altération du grec *diabolos*, dont nous avons fait diable. Les Arabes le font dériver de la racine *balasa* (tromper, décevoir), mais ce n'est là qu'une étymologie populaire sans aucune valeur. Dans la théologie musulmane, Eblis est l'ange rebelle qui refusa de se prosterner devant Adam, quand il eut été créé par Allah.

Éblosses n. f. pl. Nom vulgaire, dans l'Ain ou Bugey, des ciseaux à couper l'étoffe.

Éblouir (du préf. augment. *é*, et de l'anc. haut allem. *blôdi*, faible, en parlant de la vue) v. a. Troubler la vue par un trop grand éclat : *Le soleil nous* éblouit. ‖ Par ext. Frapper vivement les regards : *Tableau qui* éblouit *par l'éclat de ses couleurs*.

— Fig. Emerveiller, frapper d'admiration, séduire, aveugler : *L'éloquence* éblouit *les simples*. (Boss.)

S'éblouir, v. pr. Etre ébloui.

— Fig. Etre ébloui par son propre éclat, de son propre mérite. ‖ Se laisser éblouir, se laisser séduire.

Éblouissant (*blou-i-san*), **ante** adj. Qui éblouit, qui trouble la vue par un trop grand éclat : *Soleil* éblouissant.

— Par exagér. Qui a un très grand éclat : *Une blancheur* éblouissante. *Du linge* éblouissant *de propreté*. ‖ Qui a une beauté éclatante : *Femme* éblouissante.

— Fig. Surprenant, merveilleux par son éclat : *Une éloquence* éblouissante. ‖ Séduisant : *Sourire* éblouissant.

— Anton. Terne, terni.

Éblouissement (*blou-i-se-man* — rad. *éblouir*) n. m. Trouble de la vue causé par un trop grand éclat : *La neige produit un* éblouissement *qui n'est pas sans danger pour la vue*. ‖ Trouble momentané de la vue, consistant en une sensation de lumière vive, aveuglante, sans objet réel.

— Fig. Grande surprise, admiration mêlée d'étonnement : Éblouissement *causé par une élévation soudaine*. ‖ Egarement momentané : *Une fortune inespérée peut causer des* éblouissements *voisins de la folie*.

— Encycl. Le malade frappé d'un *éblouissement* est privé subitement de la faculté de voir, ou croit apercevoir des objets brillant d'un éclat éblouissant. Quelquefois, les sujets s'imaginent avoir sous les yeux des corps colorés en rouge, des traits de feu, des étincelles, de petits points noirs ou scintillants. Ce trouble visuel est, ou non, accompagné d'une sensation douloureuse dans le globe oculaire ou dans un point très reculé de l'orbite. Les éblouissements se produisent dans les maladies des yeux, les simples névroses de l'œil ou les altérations de la rétine, dans les névroses générales, dans les névralgies localisées, dans l'hystérie, l'épilepsie; par un phénomène sympathique, dans les névroses viscérales, la gastralgie, l'entéralgie; enfin, dans les perturbations profondes du système nerveux, durant la période prodromique de certaines maladies infectieuses : peste, typhus, typhoïde, choléra. Les auteurs ont admis trois conditions dans lesquelles les éblouissements se produisent : 1° l'hyperhémie du cerveau; 2° l'anémie; 3° l'altération générale du sang. Les éblouissements par suite d'anémie sont avant-coureurs de la syncope.

Ebn n. m. Mot arabe. Syn. de ben.

Ebnahs, comm. d'Egypte (gouv. de Menoufieh [district de Melig]); 4.600 hab.

Ebnat, village de Suisse (cant. de Saint-Gall [bailliage de Toggenburg]), sur la Thur, affluent du Rhin; 2.700 hab. Filature et tissage de coton, teintureries, scieries.

Ebn-bou-haris n. m. pl. Nom d'une secte de derviches musulmans, qui se livrent exclusivement à la vie contemplative et qui se dispensent de l'obligation de faire le pèlerinage des villes saintes, sous prétexte que les sanctuaires sont toujours présents à leur esprit. — *Un* ebn-bou-hari.

Ebner (Erasme), disciple de Mélanchthon, sénateur de Nuremberg, député à la ligue de Smalkalde, conseiller du duc de Brunswick, minéralogiste, né à Nuremberg en 1511, mort à Brunswick en 1577. En voyageant dans le Hartz, il découvrit que la cadmée, mélangée au cuivre, produit le laiton. Il a laissé des épigrammes latines estimées. On lui doit la fondation de l'université d'Helmstædt et de la bibliothèque de sa ville natale.

Ebner-Eschenbach (baronne Marie), née *comtesse* Dubsky, écrivain allemand, née à Zdislavic (Austro-Hongrie [Moravie]), en 1830, mariée en 1848 au baron Ebner-Eschenbach, plus tard feld-maréchal lieutenant autrichien. Ecrivain au style concis, spirituelle, elle excelle dans les récits et les nouvelles. Parmi quantité d'ouvrages, nous citerons : *Histoires de villages et de châteaux* (1891); *Choses vécues* (1890); *Marie Stuart*, drame en vers (1861); etc.

Ebn-sinâ ou **Ibn-sinâ**. Biogr. V. Avicenne.

Ebn-younis (Aboul-Hasan-Ali), astronome arabe, né au Caire vers le milieu du Xe siècle, mort en 399 de l'hégire (1008). Il vécut à la cour des deux califes fatimites El-Aziz-Billah et El-Hakem-bi-amz-Allah. Cet auteur a composé un traité d'astronomie qu'il dédia à El-Hakem et

auquel les musulmans attachent toujours un grand prix, malgré l'existence des tables plus récentes calculées par Nasir-ed-Din-Tousi et Oulong-Beg. On y trouve de nombreuses additions à la théorie de l'obliquité de l'écliptique et à celle de la précession des équinoxes.

Ebo ou **Ibo.** Géogr. V. Abo.

EBO (*é*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, comprenant des formes propres à l'Amérique du Nord, voisines des philodromes, dont elles diffèrent par la disposition des yeux et des hanches. (L'espèce type est l'*ebo latithorax*, araignée fauve des Etats-Unis.)

Eboli ou **Evoli** (en lat. *Ebura*), ville d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]), près du Sele; 9.000 hab. Commerce important du vin de la région; olives. Vieux château. Aux environs, ruines de l'antique *Pæstum*, détruite par les Arabes en 915.

Eboli (Ana de Mendoza y La Cerda, princesse d'), née en 1540, morte au château de Pastraña (Guadalajara) en 1592. Elle appartenait à la plus haute noblesse espagnole. On la fiança, dès l'âge de treize ans, à Ruy Gomez de Silva; le mariage fut conclu deux ans plus tard, en 1555. D'après l'opinion la plus commune, la princesse d'Eboli aurait été de bonne heure la maîtresse de Philippe II, et l'on explique par là la longue et persistante faveur dont jouit son mari auprès du monarque. En 1573, la princesse d'Eboli, étant devenue veuve, donna pour rival à Philippe II son secrétaire d'Etat, Antonio Perez. Celui-ci en prit de l'orgueil et blessa tout le monde. Un de ses collègues, Escobedo, surprit le secret des deux amants et menaça de les dénoncer. Mais Perez prit l'avance et accusa Escobedo de tramer des complots avec la France. Philippe II le crut et laissa ou fit assassiner Escobedo. Sur les démarches de la veuve de ce dernier, la vérité se fit jour, et Philippe II condamna à la prison perpétuelle la princesse et son complice. Perez put s'évader, et la peine de la princesse fut commuée en un exil dans sa terre de Pastraña, où elle mourut.

Ebonite n. f. Caoutchouc durci par l'opération de la vulcanisation.

— Encycl. L'*ébonite* est une substance noire ou d'un brun foncé, assez dure et douée d'une élasticité comparable à celle de la baleine, mais beaucoup plus cassante. C'est un caoutchouc vulcanisé, qui contient, en poids, jusqu'à 60 p. 100 de soufre. On en fait des peignes, des bijoux, des supports isolants pour les appareils électriques et des plaques, des disques pour machines électriques, des électrophores. V. caoutchouc.

Ébornage (*gnaj'* [*gn* mll.]) n. m. Action d'ébornger les arbres.

— Encycl. L'*ébornage* consiste à enlever sur les arbres fruitiers les *yeux* (bourgeons) inutiles, avant leur développement, afin que la sève qu'ils auraient absorbée se porte sur les yeux conservés. Cette opération s'applique surtout aux pommiers et aux poiriers élevés en espalier, sur lesquels elle favorise le développement des bourgeons destinés à former la charpente de l'arbre. On pratique rarement l'ébornage sur les fruits à noyau et jamais sur le pêcher, parce que, ne pouvant être assuré d'avance de voir se développer tous les yeux de cet arbre, on pourrait avoir à regretter ceux qu'on aurait enlevés; dans ce cas, on doit préférer l'*ébourgeonnement*.

Ébornement (*man* [*gn* mll.]) n. m. Action d'ébornger; état d'une personne ébornée.

Ébornger (*gn* mll. — du préf. *é*, et de *borgne*) v. a. Rendre borgne, priver d'un œil : Ebornger *quelqu'un avec son bâton.* ‖ Par exagér. Faire un grand mal à l'œil.

— Par anal. Crever en partie : Ebornger *une fenêtre en enfonçant quelques carreaux.* ‖ Priver d'une partie de son jour : Ebornger *une maison en bâtissant devant.*

— Fig. Rabaisser.

— Arboric. Enlever, en automne, les yeux inutiles de : Ebornger *un arbre fruitier.* ‖ Retrancher le bourgeon terminal de : Ebornger *une brindille.*

S'ébornger, v. pr. Se crever ou se blesser l'œil. ‖ Se crever un œil l'un à l'autre.

Ébotter (*bo-té* — du préf. priv. *é*, et de *bot*, qui a signifié « bout ») v. a. Techn. Couper la tête de : Ebotter *un clou, une épingle.*

— Arboric. Couper les grosses branches d'un arbre près du tronc, pour le rajeunir. (V. recéper.) ‖ Couper les petites branches d'un arbre et ne laisser que les grosses.

Ébouage (*bou-aj'*) n. m. Action d'ébouer.

Ébouer (du préf. priv. *é*, et de *boue*) v. a. Oter la boue des rues, des routes et chemins.

Éboueur n. m. Ouvrier employé à l'ébouage.

Éboueuse n. f. Machine pour ébouer; balayeuse mécanique.

Ébouffer (*bou-fé* — corrupt. de *bouffer*) v. n. Pouffer : Ebouffer *de rire.* (Vieux.)

Ébouiger v. a. Agric. Syn. de écobuer.

Ébouillantage (*bou-ill-an-taj'* [*ll* mll.]) n. m. Action d'ébouillanter, de traiter par l'eau bouillante ou par la vapeur.

Ébouillanter (*bou-ill* [*ll* mll.] — du préf. *é*, et de *bouillant*) v. a. Tremper dans l'eau bouillante, arroser d'eau bouillante : Ebouillanter *des cocons pour faire périr la chrysalide.* Ebouillanter *le pied de quelqu'un.*

S'ébouillanter, v. pr. Etre ébouillanté. ‖ Se brûler avec de l'eau bouillante : S'ébouillanter *la jambe.*

Ébouillir (*bou-ill* [*ll* mll.] — du préf. priv. *é*, et de *bouillir*) v. n. Diminuer par l'ébullition.

S'ébouillir, v. pr. Se réduire par l'ébullition : *Sauce qui* s'est ébouillie.

Éboulage (*laj'* — rad. *ébouler*) n. m. Défaut existant dans une pièce de drap et dû à l'affaissement de l'un des bords seulement, ou des deux bords à la fois des canettes et des roquets, par suite d'un mauvais bobinage de la trame.

Éboulée (*lé*) n. f. Amas de terre qui s'éboule.

Éboulement (*man*) n. m. Techn. Chute de matériaux qui s'éboulent, pendant ou après l'exécution de travaux. ‖ Matériaux éboulés.

— Fig. Chute, action de déchoir. (Peu usité.)

— Min. *Exploitation par éboulement*, Méthode d'exploitation, qui s'emploie quand la couche que l'on exploite a plus de 3 mètres d'épaisseur et que les matières qui la composent sont peu consistantes.

— Encycl. Min. Dans la méthode d'exploitation par *éboulement*, le puits d'extraction est ouvert en dehors de la masse à exploiter et à une petite distance de cette masse. On établit une galerie d'allongement dans le mur de la couche; puis, de cette galerie, on fait partir des galeries de traverse, solidement boisées, que l'on conduit jusqu'au toit. Ces galeries sont séparées entre elles par des parties pleines ou piliers d'environ 3 mètres d'épaisseur. Quand elles atteignent le toit, on se retire en déboisant et en laissant ébouler la couche à exploiter, qu'on enlève à mesure qu'elle tombe, pour la transporter au puits par la galerie d'allongement.

Ébouler (de l'anc. franç. *esbouler*, éventrer; du préf. *es* ou *ex*, et de *boucle*, boyau) v. n. S'écrouler, s'affaisser, en parlant d'objets entassés. Peu usité sous cette forme.,

— v. a. Faire écrouler.

S'éboulер, v. pr. S'écrouler, s'affaisser.

— Syn. Ébouler (S'), crouler, s'écrouler. V. crouler.

Éboulеux (*leû*), **euse** adj. Qui s'éboule aisément : *Terrain* éboulеux.

Éboulis (*li*) n. m. Techn. Amas de matériaux éboulés; éboulement.

— Géol. *Cône d'éboulis.* V. sel.

Ébouquer (*ké* — de *ébuquer* ou *ébucher*; du préf. priv. *é*, et de *bûche*) v. a. Eplucher le drap en ôtant les nœuds des fils, ou les copins étrangers qui s'y trouvent mêlés.

Ébouqueter (*ke-té* — du préf. priv. *é*, et de *bouquet*) v. a. Couper au sécateur les bourgeons à feuilles, pour fortifier les bourgeons à fruits : Ebouqueter *un prunier.*

Ébouqueur (*keur'*), **euse** [rad. *ébouquer*] n. Personne chargée d'enlever, avec des pinces, les nœuds qui proviennent de l'opération du tissage et les corps étrangers qui nuisent au lissage des draps. ‖ On dit aussi épineur, épinceteur, et épincheur.

Ébouquiner (*ki* — du préf. priv. *é*, et de *bouquin*) v. a. Détruire en partie les bouquins ou lièvres et lapins mâles sur un territoire de chasse où ces animaux sont en trop grand nombre.

Ébourgeonnage n. m. Arbor. Syn. de ébourgeonnement.

Ébourgeonneau n. m. Ornith. Syn. de ébourgeonneur.

Ébourgeonnement (*jo-ne-man*) n. m. Action d'ébourgeonner.

— Encycl. Hortic. La taille de l'arbre fruitier cultivé en espalier ou contre-espalier a pour effet de restreindre sa végétation à un certain nombre de rameaux choisis, selon certaines règles déterminées, aussi bien en vue de la forme qu'on veut imposer à l'arbre que de sa production fruitière. Mais, en dehors des ces rameaux, on voit toujours apparaître, soit sur les branches de charpente, soit sur les ramifications qu'on vient de tailler, des pousses émises par des yeux ou bourgeons qui étaient jusqu'alors restés inaperçus. Ces pousses sont superflues, du moins en règle générale, et, partant, elles sont nuisibles; il faut donc les supprimer : c'est là ce qu'on nomme *ébourgeonner*. Néanmoins, ces jeunes pousses sont conservées précieusement quand elles sont placées de telle manière qu'elles peuvent remplacer une ramification qui dépérit ou qui a déjà disparu. L'ébourgeonnement complète la taille et, au besoin, il permet de la rectifier, si l'on a soin d'épargner les jeunes pousses à même d'être substituées aux branches de charpente ou aux rameaux défectueux.

— Sylvic. Il arrive que les arbres d'essences feuillues placés en bordure d'une forêt ou d'un bois se couvrent, sur le tronc, de jeunes rameaux qui se développent aux dépens de la cime. Le même fait se produit, dans les taillis sous futaie, peu après la coupe du taillis, sur les arbres mis en réserve. On supprime cette végétation anormale au moyen de raclettes fixées à l'extrémité de longues perches.

— Viticul. Dans les régions où la vigne est cultivée avec soin, l'ébourgeonnement (ou épamprage) est pratiqué un peu après le débourrement. V. épamprage.

Ébourgeonner (*jo-né* — du préf. priv. *é*, et de *bourgeon*) v. a. Arboric. Supprimer sur un arbre, un arbuste, etc., les bourgeons, les jeunes pousses dont le développement serait nuisible : Ebourgeonner *des pommiers.*

— Econ. rur. Séparer la laine qui est autour des oreilles, au bas des cuisses et sur la queue des moutons, laine inférieure en qualité, et qui se vend séparément.

Ébourgeonneur (*jo-neur'*) n. m. Arboric. Ouvrier qui ébourgeonne les arbres.

— Ornith. Nom donné au bouvreuil, au gros-bec et au pinson des Ardennes, parce qu'ils attaquent les bourgeons. ‖ On dit aussi ébourgeonneau, et ébourgeonneux.

Ébourgeonnoir (*jo-noir'* — rad. *ébourgeonner*) n. m. Instrument formé d'une lame un peu courbe, fixée à l'extrémité d'un long manche, qui sert à couper les bourgeons et brindilles que l'on ne peut atteindre avec la main.

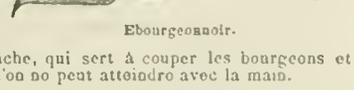

Ebourgeonnoir.

Ébouriffant (*ri-fan* — rad. *ébouriffer*), **ante** adj. Extraordinaire, très étrange : *Succès* ébouriffant.

— n. m. Genre ébouriffant : *Marc Michel et Labiche, rois du cocasse, empereurs de l'*ébouriffant. (F. Mornand.)

Ébouriffer (*ri-fé* — du provenç. *esbourrifat*, ébouriffé; du préf. *es*, et de *bourre*, bourre) v. a. Hérisser, embrouiller, en parlant des cheveux. ‖ Par anal. Hérisser, en parlant d'un objet quelconque.

— Fig. Surprendre étrangement, ahurir.

Ebouriffoir.

Ébouriffoir (*ri-foir'*) n. m. Sorte de pinceau à longs poils, dont les peintres en bâtiment et autres se servent pour placer la première couche de peinture.

Ébouriffure (*ri-fur'*) n. f. Etat d'une tête ébouriffée.

Ébourrage (*bou-raj'*) n. m. Opération par laquelle on ébourre.

Ébourrer (*bou-ré* v a Depouiller une peau animale de la bourre qui la couvre.

Ébourreuse (*bou-reuz'* n. f. Tanner. Machine employée pour enlever la bourre qui se trouve sous la laine de certaines peaux.

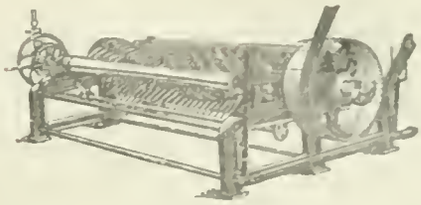

Ebourreuse.

Ébourroir (*bou-roir'*) n. m. Outil de cordonnier, pour dresser et lisser les coutures d'une chaussure.

Ebourroir.

Ébousiner ou **Ébouziner** (du préf. priv. *é*, et de *bousin*) v. a. Débarrasser les pierres de taille du bousin au moyen du marteau, c'est-à-dire enlever les parties molles ou terreuses qui les recouvrent.

Éboutage (*taj'* n. m. Action d'ébouter.

Ébouter (du préf. priv. *é*, et de *bout* v. a. Hacher ou scier le bout d'une pièce de bois de construction pour juger de sa qualité ou de son état. ‖ Couper et enlever les bouts de fils adhérents au parchemin et à la dentelle, dans la fabrication de la dentelle réseau ou point d'Alençon.

Ébouteur, euse n. Ouvrier, ouvrière s'occupant de l'éboutage.

— Adjectiv. : *Ouvrière* éboutеuse.

Ébouturer (du préf. priv. *é*, et de *bouture* v. a. Oter les drageons de : Ebouturer *un arbre.*

Ébouyer (rad. *boyau* v. a. Ecraser, éventrer Ebouter *quelqu'un.*

S'ébouyer, v. pr. Se fatiguer à un ouvrage très pénible. (Fam.)

Ebrach ou **Klosterebrach**, bourg d'Allemagne (Bavière [Haute-Franconie]); 1.000 hab. Ce bourg, sorti d'une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux fondée en 1126, peuplée en 1147 de douze moines français de Morimont, et se rattachant au vaste groupe de monastères que Morimont fonda à travers toute l'Allemagne, fut un célèbre centre d'activité intellectuelle. Son église, un chef-d'œuvre de l'art gothique, fut terminée en 1281, sécularisée en 1803; aujourd'hui, prison.

Ébracté, ée (du préf. priv. *é*, et de *bractées* adj. Bot. Qui est dépourvu de bractées. ‖ On trouve aussi ébractété, ée.

Ébractéolé, ée (du préf. priv. *é*, et de *bractéole* adj Bot. Qui est dépourvu de bractéoles.

Ébraiser (*bré* — du préf. priv. *é*, et de *braise* v. a. Débarrasser (un four) de la braise.

Ébraisoir (*bré* — rad. *ébraiser*) n. m. Pelle pour tirer la braise des fours de boulanger. ‖ Voûte pratiquée sous les fours à chaux, pour mettre le bois et le charbon.

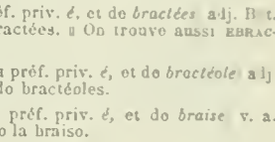

Ebraisoir.

Ébranchage (*chaj'* — rad. *ébrancher*) n. m. Suppression accidentelle ou raisonnée des branches des arbres.

— Encycl. L'*ébranchage* méthodique et raisonné, opéré à main d'homme d'une manière modérée et progressive, a pour résultat de faire croître l'arbre en hauteur, surtout chez un jeune sujet; mais, si on l'exagère, on manque le but. Quand l'ébranchage est accidentel, on pare la plaie qui résulte de l'arrachement avec une lame bien coupante, puis on la recouvre d'un *englumen* protecteur.

Ébranchement n. m. Arboric. Syn. de ébranchage.

Ébrancher (du préf. priv. *é*, et de *branche* v. a. Dépouiller de ses branches, casser ou couper les branches de : *La vent violent* ébranche *les arbres.*

— Fig. Appauvrir, dépouiller : Ebrancher *une langue.* ‖ Diminuer, réduire, amoindrir : *Richelieu* avait ébranché *la noblesse avec la hache.* (A. Houssaye.) ‖ User sans détruire : *Le despote arrache l'arbre, le sage monarque l'*ébranche. (Volt.)

Dépouillement d'un arbre de simple arrachage et ébranché.

Ébranché, ée part. passé de v. Ebrancher.

— Adjectiv. Blas. Se dit des figures d'arbres qui sont représentés sans branches et avec leurs seuls troncs. *Ébranché* s'entend des troncs, *écoté* s'entend des branches.

Ébranchoir (rad. *ébrancher*) n. m. Outil qui sert à ébrancher, à tailler les arbres.

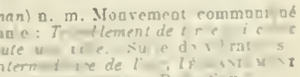

Ebranchoir.

Ébranlable adj. Qui peut être ébranlé.

Ébranlement (*man*) n. m. Mouvement communiqué à un objet qu'on ébranle : *Tremblement de terre, secousse, ébranlement de toute nature. Sur le dos d'un rat, les ébranlements L'âme reçoit, par l'intermédiaire de l'oreille, l'ébranlement cause par les corps bruyants* [illegible]. Br[illegible]

— Par ext. Secousse commune [illegible] par une impression morale trop vive. [illegible] cause un ébranlement *dangereux.* ‖ Affaiblissement des facultés. *L'*ébranlement *de la raison.*

— Fig. Danger de ruine, de chute. *L'*ébranlement *du ministère, d'une fortune.* ‖ Troubles, agitation politique. *On remarque dans le monde un exp[illegible] ébranlement universel.* Boss. ‖ Agitation morale, mouvement des passions.

[illegible] on se satisfait profondément. *La surprise est un* ÉBRANLEMENT [illegible] *d'une* [illegible] (Vauvenargues.)

ÉBRANLER (du préf. *é*, et de *branler*) v. a. Secouer sur place, remuer en se secouant, mais solide : ÉBRANLER *un arbre*, [illegible] ébranler, hérisser, mettre en branle. ÉBRANLER [illegible] (Peu usité dans ce sens.) Faire vibrer [illegible] *réduit par l'air qu'une secousse* ÉBRANLE. — Mettre en [illegible] : *Un commandant qui* ÉBRANLE *un bataillon.* — Fig. Rendre moins sûr, moins solide, mettre en péril : *L'esprit philosophique* ÉBRANLE *les institutions les plus sacrées* (Mme de Staël). Affaiblir la notion de : *Il n'y a point de passion qui* ÉBRANLE *tant la sûreté du jugement que la colère.* (Fonten.) Faire chanceler, faire hésiter, troubler, décourager, toucher, changer : ÉBRANLER *le courage de la [illegible], la résolution de quelqu'un.* Exciter, animer, pousser à la [illegible] : *Le moment viendra — il ne peut progressivement* ÉBRANLER *l'irrésolut stationnaire.* (Balzac.)

— Mach. Mouvoir [illegible] *cheval au galop*, le faire passer d'une allure quelconque au galop.

S'ébranler, v. pr. Être ébranlé. Se mettre en marche, en parlant d'une troupe ; [illegible] rassembler, en parlant d'une [illegible] quelconque. (Acher pies, commencer à fuir, en parlant d'une troupe.)

— Fig. Entrer en péril. Perdre de sa fermeté, de son énergie.

ANTON. Affermir, consolider, raffermir.

ÉBRARD (Jean-Henri-Auguste), théologien allemand, né et mort à Erlangen (1818-1888). Il était à la fois dans les universités d'Erlangen et de Berlin. En 1842, Ebrard fut nommé professeur agrégé à Erlangen, et, en 1844, à l'université de Zurich. En 1847, il retourna à Erlangen, comme professeur de théologie de l'université. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Critique de l'histoire évangélique* (1842 et 1843), *l'Évangile de saint Jean* (1845) ; *l'Épître aux Hébreux* (1850), *le Dogme de la sainte Cène et son histoire* (1845-1846), *Dogmatique chrétienne* (1851-1852) ; *la Parole du Christ* (1849), *l'Humanité divine du christianisme* (1845) ; *le Luthéranisme en Bavière* (1844) ; *Essai d'une liturgie* (1843), *la Position de la dogmatique réformée vis-à-vis du déterminisme* (1849), *Conférences de théologie pratique* (1854) ; *Manuel d'histoire de l'Église et des dogmes chrétiens* (1846), *Apologétique* (1874-1875), *Saint Bonface destructeur de l'église de Saint-Colomban sur le continent* (1882). Enfin, il a publié une série de nouvelles sous le pseudonyme de GOTTFRIED FLAMMBERG, et des œuvres dramatiques sous celui de CHRISTIAN DEUTSCH. Toutes ses œuvres sont en allemand.

ÉBRASEMENT (*man*) n. m. Action d'ébraser. Quantité dont une ouverture est ébrasée. Ouverture comprise entre le tableau d'une fenêtre et le parement du mur intérieur d'une salle. L'ébrasement s'élargit du dehors au dedans, afin de faciliter l'introduction du jour et aussi de dégager les vantaux d'une croisée ouvrante. On dit aussi ÉBRASURE.

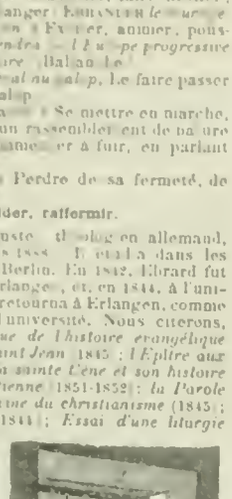

Ébrasement.

ÉBRASER (origine douteuse) (V. EMBRASER) v. a. Élargir progressivement, de dehors en dedans, la baie d'une porte, d'une fenêtre.

ÉBRASURE n. f. Embrasure de fenêtre qui est ébrasée, qui s'élargit du dehors au dedans. On dit aussi ÉBRASEMENT.

ÈBRE (lat. *Iberus*), fleuve de l'Espagne septentrionale et orientale, d'un cours de environ 900 kilomètres. Né dans la Vieille-Castille, il sépare successivement la Navarre, en Aragon et en Vieille-Castille, il sépare successivement la Navarre, en Aragon et en Catalogne, ayant côtoyé ou traversé huit provinces. Il [illegible] à 45 kilomètres au plus de l'Atlantique, près de Reynosa, à 847 mètres d'altitude, par les très belles sources de Fontibre, qui ne donnent pas moins de 1,287 litres par seconde en été. Dans une vallée dirigée en moyenne vers le S.-E., il coule sous un ciel ardent, par Miranda, Logroño, Tudela, Saragosse, Tortosa et se jette dans la Méditerranée par les branches d'un delta d'à peu près [illegible] hectares. Il a quatre grands affluents, dont trois descendent des Pyrénées : Aragon, Jalon, Segre, le quatrième arrivant de l'Espagne centrale. Son débit est faible, en raison des arrosages qui l'épuisent en été, lui et ses affluents, affluents.

ÉBRÉCHEMENT (*man*) n. m. Action d'ébrécher ; état d'ébréché.

ÉBRÉCHER (du préf. *é*, et de *brèche*). — Changer le second *é* fermé en *è* ouvert [illegible] : *J'ébrèche.* (Par [illegible], ce [illegible] : *J'ébrèche.*) *Tu ébrèches*, [illegible] : ÉBRÈCHE, [illegible] *ébrèche.*

Par anal. Entamer, [illegible] rayer en partie : *Hommes pour le [illegible]*.

— Fig. Affaiblir, diminuer, porter atteinte à : *Le monde préfère la [illegible] qui fait fortune à l'homme qui ébréche le patrimoine.* (L. Lacaze.)

S'ébrécher, v. pr. Devenir ébréché : [illegible] ébrécher à soi : S'ÉBRÉCHER [illegible].

— Fig. Diminuer d'énergie ou d'influence : *Le gouvernement* s'ÉBRÉCHE *à combattre l'opinion.*

EBREISCHDORF, bourg d'Autriche-Hongrie (Basse-Autriche, district de Wiener Neustadt), sur la Fischa, affluent du Danube (1,500 hab. Filatures de coton.

EBREMAR ou **EVERMAR**, patriarche de Jérusalem, né à Kokes, près de Thérouanne, mort vers 1130. Il suivit la première croisade et fut nommé par Godefroy de Bouillon chanoine du Saint-Sépulcre. En 1103, lorsque les croisés élurent Daimbert, patriarche de Jérusalem, Ebremar fut élu pour lui succéder. Après avoir soutenu, par sa parole et ses exemples, le courage des croisés, il fit un voyage à Rome, pour obtenir du pape Pascal II la ratification de son élection ; mais, à son retour, Baudouin, devenu roi de Palestine, le transféra de sa propre autorité sur le siège de Césarée (1107). Il servit d'arbitre, en 1123, entre les croisés et les Vénitiens.

ÉBRENER (du préf. priv. *é*, et de *bren*, signif. autref. « excrément »). — Le mot du radical se change en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'ébrène. J'ébrènerai.* v. a. Nettoyer de ses excréments : ÉBRENER *un marmot.* On a dit aussi EBERNER.

ÉBRENEUR, EUSE n. Personne qui est chargée d'ébrener quelqu'un, particulièrement un enfant.

Ebreo (l'), *le Juif*, opéra sérieux italien, musique de Giuseppe Apolloni, représenté à Venise, le 23 janvier 1855. Cet ouvrage obtint un succès éclatant et fit rapidement le tour de tous les théâtres d'Italie, où il n'a pas complètement disparu du répertoire.

ÉBREUIL, ch.-l. de cant. de l'Allier, arr. et à 10 kil. de Gannat, sur la Sioule ; 2,104 hab. Ch. de f. économique. La tradition prétend que Sidoine Apollinaire possédait à Ebreuil une habitation qui fut ravagée par les barbares. Jusqu'en 971, cette localité appartint en propre aux rois francs ; à cette époque, Lothaire la concéda à une congrégation qui y fonda un couvent, sous l'invocation de saint Léger, évêque d'Autun. Les reliques de ce saint et de saint Maixent y attirent des pèlerins. — Le canton a 11 comm. et 12,140 hab.

ÉBRIÉTÉ (lat. *ebrietas* ; de *ebrius*, ivre) n. f. État d'une personne ivre ; ivresse. Par ext. Folle exaltation.

ÉBRIEUX (*bri-eû*), **EUSE** (du lat. *ebriosus*, ivre) adj. Causé par l'ivresse. (Inus.)

ÉBRILLADE (*ll* mll. — de l'ital. *sbrigliata*, même sens ; de *briglia*, bride) n. f. Manège. Secousse donnée à la bride d'un cheval, et d'un seul côté, pour l'arrêter ou le faire tourner.

ÉBRIOSITÉ (lat. *ebriositas* ; de *ebrius*, ivre) n. f. Habitude de l'ivresse. État d'ivresse, ébriété.

ÉBROICIEN, ENNE (*si-in, èn'* — lat. *Ebroici*, nom d'un peuple gaulois), personne née à Evreux ou qui habite cette ville. — *Les* ÉBROÏCIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à Evreux ou à ses habitants : *La société* ÉBROICIENNE.

EBROIN, maire du palais, successeur d'Erkinoald en 657. Il gouverna la Neustrie et le pays des Burgundes au nom de Clotaire III, tandis que Childéric II, second fils de Clovis II, régnait en Austrasie, sous la tutelle du maire Wulfoald. Il était trop jaloux du pouvoir dont la minorité du roi lui valait l'exercice pour souffrir que ses égaux, les leudes, ne lui fussent pas soumis. La reine Bathilde, mère de Clotaire, dut se retirer au monastère de Chelles ; les évêques de Paris et de Lyon périrent assassinés ; enfin, quand Clotaire III mourut, au lieu de réunir l'assemblée des Francs, Ebroïn proclama de sa propre autorité Thierry III (troisième fils de Clovis) roi de Neustrie et de Bourgogne (670). Il provoqua ainsi une violente réaction aristocratique, et un parti adverse, dirigé par saint Léger, évêque d'Autun, donna à Childéric II la couronne de Neustrie. Ebroïn fut arrêté et enfermé au monastère de Luxeuil (670) et Thierry III à Saint-Denis ; mais les leudes ne supportèrent pas davantage le joug de saint Léger : ils l'envoyèrent à Luxeuil partager la captivité d'Ebroïn.

En 673, Childéric s'était à ce point aliéné les grands qu'il fut égorgé dans la forêt de Bondy, avec sa femme et son fils. Des circonstances particulières permirent aux deux rivaux de sortir de prison, cette même année. Un moment réconciliés, ils se divisèrent encore. Saint Léger s'étant de nouveau mis à la tête des leudes de Neustrie et de Bourgogne, Ebroïn l'assiégea à Autun, s'empara de sa personne, lui fit couper la langue et crever les yeux (678). S'attaquant alors aux Austrasiens, commandés par Pépin d'Héristal, Ebroïn les vainquit à Latofao (Lafaux, près Soissons (680), mais il fut assassiné en 681, au moment où il allait être le véritable maître de la Gaule. Violent et même cruel, comme les autres hommes de son temps, Ebroïn eut le mérite d'avoir une politique dirigée contre les grands, et s'efforça de sauver la royauté mérovingienne.

ÉBRONDER (orig. inconnue) v. a. Désoxyder (le fil de fer).

EBRONDEUR (rad. *ébronder*) n. m. Ouvrier chargé de désoxyder le fer, après que le chauffage y a développé une sorte d'oxydation superficielle sous forme d'écailles noirâtres.

ÉBROUAGE (*brou-aj'* — rad. *ébrouer*) n. m. Préparation donnée à la laine et qui consiste à la passer dans l'eau de son, avant de placer les écheveaux dans un bain de teinture. On dit aussi ÉBROUISSAGE.

ÉBROUDAGE (*daj'*) n. m. Action d'ébroudir les fils métalliques, de les passer à la filière. Ce qui a été ébroudi.

ÉBROUDER v. a. Techn. Syn. de ÉBROUDIR.

ÉBROUDEUR n. m. Ouvrier chargé d'ébroudir les fils métalliques.

ÉBROUDI n. m. Fil métallique ébroudi, passé à la filière. On dit aussi ÉBROUDIN.

ÉBROUDIR (orig. inconnue) v. a. Faire passer dans la filière des fils métalliques. On dit aussi ÉBROUDER.

ÉBROUEMENT (*broû-man*) n. m. Sorte de ronflement caractéristique, par lequel un cheval exprime sa frayeur ou sa surprise. Respiration haletante, convulsive. Sorte d'éternuement volontaire des animaux, produit par une aspiration forte et sonore suivie d'une expiration analogue et accompagné d'un vif mouvement de la tête.

ÉBROUER (du préf. priv. *é*, et du rad. de *brouet*) v. ce mot. v. a. Laver, plonger dans l'eau, en parlant des laines et des étoffes, que l'on veut ainsi débarrasser des ordures qu'elles contiennent.

ÉBROUER (S') (orig. douteuse) v. pr. Produire l'ébrouement, en parlant d'un cheval surpris ou effrayé.

— Par anal. Faire bouillonner l'eau dans laquelle on est plongé, en y respirant fortement.

Fam. Souffler, renifler dans quelque vive émotion.

ÉBROUER du préf. priv. *é*, et de *brou*) v. a. Dégarnir les noix du brou.

ÉBROUEUSE (rad. *ébrouer*) n. f. Ouvrière qui écale et casse les noix destinées à la fabrication de l'huile.

ÉBROUISSAGE n. m. Techn. Syn. de ÉBROUAGE.

ÉBROUSSER (*brou-sé* — du préf. priv. *é*, et de *brousse*) v. a. Effeuiller un arbre. On dit aussi ÉBROSSER et ÉBOUFFER, dans quelques départements.

ÉBROUTER (du préf. priv. *é*, et de *brout*) v. a. Débarrasser la feuille de mûrier des brindilles avec lesquelles elle a été cueillie et qui peuvent blesser les jeunes vers à soie.

ÉBRUITATION (*si-on*) n. f. Action d'ébruiter. (Peu usité.)

ÉBRUITEMENT (*man*) n. m. Action d'ébruiter.

ÉBRUITER (du préf. *é*, et de *bruit*) v. a. Divulguer, répandre, faire connaître au public : ÉBRUITER *un secret.* Mettre en réputation, donner de la notoriété à : *Le tapage de ce duel m'*AVAIT *vraiment beaucoup* ÉBRUITÉ. (Balz.) (Inus.)

S'ébruiter, v. pr. Se divulguer, être ébruité.

ÉBRUN n. m. Nom vulgaire du blé ergoté.

ÉBRUTAGE n. m. Techn. V. DÉBUTAGE.

EBSAMBOUL. Géogr. V. IBSAMBOUL.

EBSCHAWAÏ-'EL-MALAK, comm. d'Egypte (gouv. de Gharbieh [district de Mehallet-Menouf,) ; 3,600 hab.

EBSCHAWAÏ-'ER-ROUNNAM, comm. d'Egypte (gouv. du Fayoum (district de Tobhar) ; 3,850 hab.

EBSTEIN (Guillaume), médecin allemand, né à Jauer (Silésie) en 1836. Médecin de l'hôpital de Breslau, il fut ensuite professeur à l'université de Gœttingue. Il s'est surtout occupé de l'hygiène des obèses ; son régime permet l'usage des albuminoïdes et des matières grasses, mais défend les hydrates de carbone. On lui doit : *l'Obésité et son traitement d'après les principes physiologiques* (1883) ; *la Nature et le Traitement des calculs urinaires* (1885) ; *Contribution à l'étude de la leucémie traumatique* (1894).

ÉBUARD (*bu-ar'* — orig. inconnue) n. m. Coin de bois dur, qui sert à fendre des bûches et qui s'emploie fréquemment au lieu d'un coin de fer.

ÉBÛCHETER (du préf. *é*, et de *bûchette*) v. n. Ramasser du menu bois.

EBULEA (*é-bu-lé*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères deltoïdes, comprenant de petits papillons ressemblant à des phalènes et qui ont pour type l'espèce *ebulea sambucata*, dont la chenille vit sur les sureaux. (Les nombreuses espèces d'*ebulea* sont répandues dans les régions tempérées et jusque dans l'Indo.)

ÉBULLIOMÈTRE n. m. Physiq. V. ÉBULLIOSCOPE.

ÉBULLIOSCOPE (*bu-li, skop'* — du lat. *ebullire*, bouillir, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Nom des appareils servant à déterminer les températures d'ébullition des corps.

— ENCYCL. Les principaux appareils connus sous ce nom sont employés, dans la pratique, pour déterminer la teneur en alcool d'un mélange d'alcool et d'eau, et servent, par conséquent, à remplacer ou contrôler les indications fournies par les densimètres.

L'*ébullioscope* de Maligand et Vidal se compose d'un réservoir C tronconique, qui reçoit le liquide à essayer, relié à un thermo-siphon formé par un anneau métallique creux, dans lequel circule le liquide, et qui est chauffé en un point par la lampe A. Un thermomètre B, plongé dans le liquide, indique sa température qui, au commencement de l'expérience, va en croissant jusqu'à atteindre une valeur fixe qui est la température d'ébullition.

L'*ébullioscope* ou *ébulliomètre* de Salleron est un peu différent du précédent : il comprend un réservoir contenant

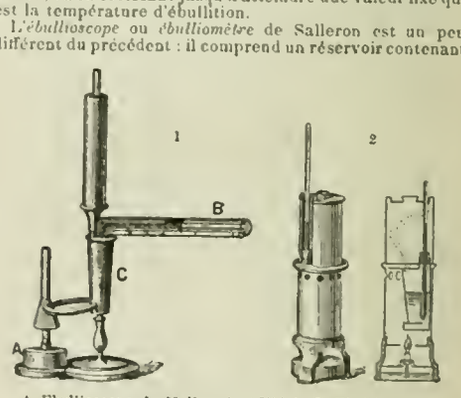

1. Ebullioscope de Maligand et Vidal ; 2. Ebulliomètre de Salleron et coupe de l'appareil.

le liquide, et une lampe placée au-dessous ; pour assurer un mélange rapide du liquide chaud avec le liquide froid, une lame est placée dans le réservoir parallèlement au fond ; un thermomètre plongé dans le liquide et sert à prendre la température au moment où celle-ci devient stationnaire.

ÉBULLIOSCOPIE (*bu-li, sko-pi* — rad. *ébullioscope*) n. f. Partie de la physique, qui traite de la mesure des températures d'ébullition.

— ENCYCL. On détermine la température d'ébullition d'un corps en le chauffant et en suivant la température sur un thermomètre qui plonge dans le liquide ; lorsqu'on a atteint la température d'ébullition, le thermomètre reste fixe, si le corps n'est pas un mélange. S'il s'agit d'un mélange, pour éviter que l'évaporation des produits les plus volatils ne change la composition du liquide et, par conséquent, son point d'ébullition, on oblige les vapeurs à passer dans un serpentin refroidi par de l'eau, où elles sont condensées et retombent dans le mélange, qui garde alors une composition constante.

Les appareils spéciaux quelquefois employés pour cette mesure se nomment des *ébullioscopes* (v. ce mot) ou *ébulliomètres*.

L'*ébullioscopie* est appliquée parallèlement à la cryoscopie, à la mesure des poids moléculaires des corps. Lorsqu'on dissout un poids p d'un corps dans un poids P de dissolvant, la température d'ébullition du dissolvant se trouve augmentée d'une quantité égale à a degrés, qui est liée aux poids de substance employée par la relation :

$$a = \frac{K\,p}{M\,P},$$

dans laquelle K est un coefficient qui ne dépend que du dissolvant et M le poids moléculaire de la substance dissoute. Pour déterminer le coefficient K, on prend un

corps de poids moléculaire connu, et il est alors facile de trouver la valeur de M pour tous les corps solubles dans ce même liquide, par application de la formule :

$$M = \frac{K\,p}{a\,P}.$$

Voici quelques valeurs de K, pour différents dissolvants :

Éther éthylique	2110	Acétate d'éthyle	2610
Benzine	2670	Acétone	1670
Chloroforme	3660	Eau	520
Sulfure de carbone	2370	Bromure d'éthylène	6320
Acide acétique	2530	Aniline	3220
Alcool éthylique	1150	Phénol	3040

ÉBULLITION (*bu-li-si* — du lat. *ebullitio*, même sens) n. f. Physiq. Phénomène qui accompagne le plus généralement le passage d'un corps de l'état liquide à l'état gazeux. (Il est donc l'équivalent du phénomène de la fusion, qui est le terme de passage des corps de l'état solide à l'état liquide.)

— Fig. Effervescence des passions. ‖ Fermentation populaire : *Autrefois, Paris était souvent en* ÉBULLITION.

— Méd. vétér. Syn. de ÉCHAUBOULURE, FEU d'herbes. V. ces mots.

— Pathol. Eruption cutanée.

— ENCYCL. Physiq. L'*ébullition* est régie par les lois suivantes : 1° le *point d'ébullition* d'un liquide, c'est-à-dire la température à laquelle il se vaporise, est, pour chaque corps, une constante qui ne dépend que de la pression ; 2° la température du liquide est constante pendant toute la durée de l'ébullition.

Les températures d'ébullition des corps sont généralement données à la pression normale de 760 millimètres. Leurs valeurs vont en croissant lorsque la pression augmente, jusqu'à une limite, appelée *point critique*, au delà de laquelle le phénomène de l'ébullition n'existe plus. Lorsque, au contraire, on fait décroître la pression, la température d'ébullition diminue jusqu'à devenir quelquefois égale à la température de fusion ; dans les cas où ce phénomène se produit, la température étant trop basse pour que le corps existe à l'état liquide, on passe directement de l'état solide à l'état gazeux, et il n'y a, par conséquent, plus d'ébullition.

Fig. 1.

On démontre l'abaissement du point d'ébullition aux faibles pressions à l'aide du *bouillant* ou *bouilleur de Franklin*. Cet appareil peut avoir plusieurs formes ; celui qu'on représente ici (*fig.* 1) comprend un ballon de verre à moitié plein d'eau qu'on a chauffé à l'ébullition et fermé pendant qu'il était encore chaud, de façon que la pression soit très fortement réduite au-dessus du liquide ; en le retournant ensuite et le laissant refroidir, on observe que, si l'on verse de l'eau froide sur la chambre de vapeur, l'eau entre en ébullition, par suite de la diminution de pression que cause le refroidissement de la vapeur.

Un appareil simple permet de montrer qu'aux basses pressions la température d'ébullition est peu élevée. Imaginons deux ballons réunis par un tube deux fois coudé (*fig.* 2) ; l'ensemble contient un peu d'eau et a été fermé, comme le bouillant de Franklin, pendant l'ébullition de cette eau. Avec cet appareil, on constate que la température de la main est suffisante pour produire l'ébullition de l'eau.

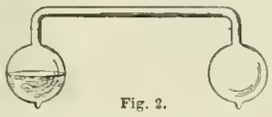

Fig. 2.

ÉBULOPHILE (du lat. *ebullire*, bouillir, et du gr. *philos*, ami) n. m. Ustensile destiné à empêcher le lait de s'échapper du récipient dans lequel on l'a mis à bouillir.

Ebulophile.

ÉBURINE (du lat. *ebur*, ivoire) n. f. Produit industriel, composé de déchets d'os et d'ivoire réduits en poudre impalpable et mis dans des moules chauffés. (Sous l'action de la chaleur, le mélange prend une homogénéité et une dureté considérables. On colore diversement la matière obtenue, qui se prête à de nombreuses applications industrielles.)

ÉBURNATION n. f. Syn. de ÉBURNIFICATION.

ÉBURNE ou **EBURNA** n. f. Section du genre *ancilla* (mollusques gastéropodes, famille des olividés), comprenant des formes à coquille ombiliquée, à suture comblée, à spire élevée. (L'espèce type de ce sous-genre est l'*eburna glabrata*, coquille bucciniforme, d'un blanc rosé, commune dans les mers des Antilles.)

ÉBURNÉ, ÉE (du lat. *eburneus*, d'ivoire) adj. Qui a ou qui a pris la couleur ou la consistance de l'ivoire.

— Anat. *Substance éburnée*, Ivoire des dents.

— Pathol. Qui a subi l'éburnification : *Cartilage* ÉBURNÉ. ‖ On dit aussi ÉBURNIFIÉ, ÉE.

ÉBURNÉEN, ENNE (*né-in, èn'* — du lat. *eburneus*, d'ivoire) adj. Qui a l'aspect de l'ivoire, la blancheur de l'ivoire.

ÉBURNIFICATION (*si-on* — du lat. *eburneus*, d'ivoire, et *facere*, faire) n. f. Pathol. Transformation des cartilages ou d'autres matières en matière éburnée. ‖ Transformation de la substance d'un os, qui prend un degré de compacité considérable. ‖ Encroûtement de certaines tumeurs par des phosphates et des carbonates de chaux.

— Techn. Transformation, par la chaleur et la pression, des déchets d'os et d'ivoire en éburine. V. ce mot.

ÉBURNIN, INE (du lat. *eburneus*, d'ivoire) adj. Qui ressemble à de l'ivoire : *Une substance* ÉBURNINE.

ÉBURON, ONE peuple germanique de la Gaule Belgique, entre le Rhin et la Meuse. — *Les* ÉBURONS.

— Adjectiv. Qui a rapport à ce peuple : *La nation* ÉBURONE.

— ENCYCL. Les *Eburons* avaient comme voisins : à l'E. les Sicambres, au S. les Aduatuques et les Condruses, la Dyle, à l'O. les Ménapiens. Ils occupaient les rives du Rhin, depuis Temagen jusqu'à Dusseldorf, et celles de la Meuse, de Liége à Ruremonde. S'étant révoltés contre les Romains, ils défirent, sous les ordres d'Ambiorix, une légion composée de cinq cohortes. César exerça contre les vainqueurs de sanglantes représailles, et les extermina.

ÉBUROVICES, peuple de la Gaule, dans la Lyonnaise II° et la confédération des Aulerques. (Le pays qu'il occupait forme aujourd'hui le territoire d'Evreux.) — *Un* EBUROVICE.

EC préf. V. É.

E. C. (POWDERS). Chim. Poudres pour fusil à base de coton-poudre, dont il existe plusieurs variétés. V. POUDRE.

EÇA DE QUEIROZ José Maria D'), littérateur portugais, né à Povoa do Varzim en 1845, mort à Paris en 1900, a rempli dans diverses villes, notamment à Paris, les fonctions de consul général. Ecrivain spirituel et mordant, il fonda, avec Ramatho Ortigão, un recueil mensuel : *As Farpas*, dans le genre des « Guêpes » d'Alphonse Karr. Parmi ses romans, nous citerons : *le Mandarin et la Relique*, dans le genre fantastique, et, dans le genre réaliste de Zola : *le Crime du P. Amaro* (1871) ; *o Primio Basile* (1877), *le Mystère de la route de Cintra*, avec Ramatho Ortigão.

ÉCABOCHAGE (*chaj'*) n. m. Action d'écabocher les feuilles de tabac.

ÉCABOCHER du préf. priv. *é*, et de *caboche*) v. a. Se dit du travail qui consiste à enlever les parties ligneuses des feuilles de tabac.

ÉCACHEMENT (*man*) n. m. Techn. Action d'écacher, d'aplatir un fil métallique que l'on fait passer entre deux cylindres lisses de laminoir. ‖ Etat de ce qui est écaché.

— Chir. Meurtrissure par écrasement.

ÉCACHER (du préf. *é*, et de *cacher*. [V. étym. de CACHER]) v. a. Ecraser en aplatissant : ECACHER *une noix*. ‖ Syn. pop. ÉCAFOTER, ÉCAFOUILLER.

— Chir. Ecraser par meurtrissure. ‖ Par exagér. Presser fortement : ECACHER *les doigts à quelqu'un en lui donnant la main*.

— Techn. Aplatir un fil métallique au laminoir. ‖ Comprimer en tous sens les feuilles de papier qu'on met à la presse pour expulser l'air interposé. ‖ Pétrir et amollir la cire. ‖ Dresser sur la meule une faux, une lime et autres outils.

S'écacher, v. pr. Etre écaché : *Le fil de fer* S'ÉCACHE *au laminoir*. ‖ Ecacher à soi : S'ÉCACHER *le doigt*.

— Techn. S'écraser, être cassant sous le marteau. (Ne se dit que du fer rouverin, du fer aigre.)

ÉCACHEUR n. m. Ouvrier qui écache les feuilles de papier nouvellement fabriquées. ‖ Ouvrier qui aplatit les fils métalliques. ‖ Ouvrier qui pétrit la cire. ‖ Ouvrier qui dresse les faux ou autres outils sur la meule.

ÉCADE (de l'angl. *shad*) n. f. Nom populaire de l'alose.

ÉCAFER ou **ÉCAFFER** (*ka-fé* — de l'anc. franç. *eschafe*, coquille, écaille ; du lat. *scapha*, dans le sens de coquille) v. a. Refendre, en plusieurs fragments, de l'osier, dans le sens de sa longueur.

ÉCAFIGNON (*gn* mll.) n. m. Pop. Exhalaison puante.

ÉCAFLOTE (du bas lat. *scaffa*, cosse) n. f. Pellicules de légumes qui restent dans la passoire, lorsqu'on passe une purée.

ÉCAFOTER, ÉCAFOUILLER v. a. V. ÉCACHER.

ÉCAGNE (*gn* mll. — mot d'orig. celtique ; à rapprocher de l'angl. *skein* et de l'irland. *sgainne*, écheveau) n. f. Portion d'un écheveau divisé en plusieurs parties, par rapport à la longueur totale du fil de cet écheveau : *Une* ÉCAGNE *de soie*.

ÉCAILLAGE (*ka-ill-oj'* [*ll* mll.]) n. m. Action d'écailler : *L'*ÉCAILLAGE *du poisson*. ‖ Défaut d'un objet qui s'écaille : *L'*ÉCAILLAGE *du marbre*. ‖ Action d'ouvrir les huîtres.

— B.-arts. Se dit de l'accident qui arrive aux tableaux dont la surface se détache par lamelles : *L'*ÉCAILLAGE *des tableaux tient soit à la mauvaise qualité des vernis, soit à la préparation défectueuse des dessous destinés à recevoir la couleur*.

— Techn. Défaut que présentent certaines glaçures de faïences communes, qui se détachent et tombent sous forme de lamelles très minces ou écailles. ‖ Action d'enlever sous forme d'écailles le sel qui adhère aux parois d'une chaudière.

ÉCAILLAIRE (*ka-ill-èr'* [*ll* mll.]) **DE SMITH** n. f. Bot. Nom d'un lichen tinctorial, le *psoroma Smithii*.

ÉCAILLE (*ka-ill* [*ll* mll.] — du goth. *skalja*, tuile) n. f. Chacune des plaques dures, cornées, qui couvrent le corps d'un grand nombre de poissons, de certains reptiles, et une partie de celui des oiseaux et de quelques mammifères.

— Par anal. Objet quelconque se détachant en petites plaques : *Murs qui s'effritent et s'en vont par* ECAILLES. ‖ Fragment de peau qui se détache sous forme d'écailles, dans certaines affections. ‖ Croûte de pain soulevée. ‖ Chacune des petites lames de métal, imitant des écailles de poisson, dont se composent certaines armures : *Jugulaire de shako formée d'*ÉCAILLES *de cuivre*.

— Par ext. Chacune des valves d'une coquille bivalve : *Une* ÉCAILLE *d'huître, de moule*. ‖ Chacune des deux parties du test d'une tortue ; matière fournie par le même test : *Une* ÉCAILLE *de tortue. Une tabatière d'*ÉCAILLE. ‖ Poussière très légère, qui couvre les ailes des papillons.

— Fig. et fam. *Laisser aux autres les écailles*. S'emparer de tout ce qu'il y a de bon.

— Anat. *Ecaille de l'occipital*. Partie de l'occipital en arrière du trou occipital. ‖ *Ecaille du temporal*, Portion écailleuse de cet os.

— Archit. Ornement d'architecture, formé d'arcs de cercle qui se touchent sur la même ligne et s'alternent d'une ligne à l'autre. (On l'emploie particulièrement sur des couvertures d'édifices, pour imiter un toit d'écailles.) ‖ Ardoises arrondies par le bout, qui produisent un effet analogue.

— Bot. Nom donné à de petites lames minces, sèches et coriaces, souvent colorées, qui entourent et recouvrent certains organes végétaux. ‖ Fragment d'écorce qui se détache spontanément. ‖ Chacune des écales d'un fruit bivalve : *Les* ÉCAILLES *de la noix*. (Peu usité dans ce sens.)

— Entom. Syn. de CHELONIA.

— Hist. sainte. Sorte de matière concrétée qui, suivant les *Actes des Apôtres* (IX, 18), tomba des yeux de saint Paul lorsqu'il recouvra la vue. ‖ Fig. *Les écailles sont tombées de ses yeux*, Il voit la lumière de la vérité.

— Ichtyol. *Grande écaille*, Espèce de chétodon.

— Mond. *Ecaille d'azur* ou *Ecaille d'acier*, Poudre d'acier que l'on place sous le carre, pour le hausser plus ou moins.

— Techn. Ecrat de marbre, détaché d'un bloc que l'on travaille. ‖ Croûte qui se forme à la surface du fer vivement chauffé. ‖ Plaque de cuivre dont les émailleurs se servent pour contenir le bleu de Turquie. ‖ Rouge sombre, dont les relieurs font usage pour colorer la tranche des livres. ‖ *Ecaille de mer*, Pierre dure et poreuse dont on se sert pour broyer les couleurs. ‖ *Ecaille de Bergame*, Tapisserie en formes de [illegible] de Bergame.

— ENCYCL. Hist. nat. Le mot écaille est employé, par les naturalistes, pour désigner des organes, ou des formations épidermiques, en général, assez nombreuses et d'origine très différentes. Les écailles des reptiles, des poissons et aussi des mammifères, comme les pangolins, sont des productions épidermiques qui sont le produit de bulbes cutanés, ou de l'ossification de certaines parties dermiques pouvant former une carapace complète, comme on l'observe chez les tortues et les tatous. Chez les poissons, les écailles sont des plaques osseuses produites par le derme, et ordinairement recouvertes par l'épiderme lui-même ; certaines présentent un enduit émaillé, comme chez les ganoïdes, etc. Elles sont dues à l'ossification de papilles larges et arrondies qui deviennent solides en tout ou partie, d'où une flexibilité variable, et présentent des lignes concentriques ou des stries rayonnantes. Quand leur bord est lisse, les écailles sont dites *cycloïdes* ; quand il est dentelé, elles sont dites *cténoïdes*. La taille et la disposition des écailles varient extraordinairement chez les poissons, mais dans des rapports toujours constants, et en nombre égal, suivant les espèces. Certains amphibiens ou batraciens comme les cécilies possèdent aussi de petites écailles ; les formes fossiles, telles que les ophiherpetons, avaient une véritable armure d'écailles granulées et chagrinées ; on retrouve de pareilles écailles chez les dinosaures. Les écailles des reptiles sont également des prolongements du derme, recouverts par l'épiderme corné qui abandonne l'animal à chaque mue.

Chez les insectes, il existe des écailles qui sont aussi des productions épidermiques, et on en observe aussi chez certains myriapodes comme les scutigères. Les écailles qui revêtent les ailes des papillons sont des petites lamelles cuticulaires implantées par leur base rétrécie dans la membrane de l'aile ; on peut les comparer à des poils

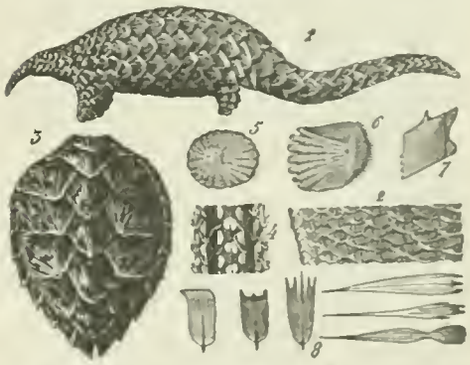

Ecailles : (Hist. nat.) 1. Carapace de pangolin ; 2. Ecailles de la queue du castor ; 3. Carapace de tortue ; 4. Ecailles de serpent ; — Ecailles de poissons : 5. Cycloïde ; 6. Cténoïde ; 7. Ganoïde ; — 8. Ecailles de papillon.

élargis, comme les écailles d'autres insectes, notamment ceux qui revêtent d'une couche chatoyante le corps des lépismes, etc. — On entendait autrefois aussi, par *écailles*, les pièces articulaires situées à la base de l'aile chez les lépidoptères et hyménoptères et qui sont des paraptères ou des ptérygodes.

— Archit. et sculpt. Les *écailles* furent employées, au moyen âge, comme motifs d'ornementation, pour les rampants de contreforts, talus de chéneaux, flèches de pierre, couronnements de pinacles. Ces écailles paraissent être une imitation de la couverture de bardeaux de bois. C'est, du reste, dans les pays où était usitée cette couverture que l'on voit apparaître, vers le XII° siècle, l'ornement des écailles. Les formes les plus anciennes données à ces écailles présentent une suite de carrés ou de billettes, ou de petits arcs plein cintre et brisés. Ces formes furent plus variées à partir du XIII° siècle ; on y donna aussi aux écailles un plus grand relief. Les écailles appartenant aux monuments construits dans les provinces où les couvertures de pierre ont été adoptées dès l'époque romane diffèrent de celles qui ont été appliquées aux édifices dans les pays où la couverture de bardeaux a servi de modèle. Les ombres fines et les lumières qui courent sur ces petites surfaces découpées donnent de l'élégance, de la légèreté aux couronnements.

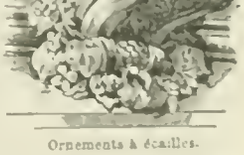

Ornements à écailles.

— Bot. On appelle *écailles* des feuilles ordinairement très simples dans leur forme et leur structure, appliquées sur l'organe qui les porte. On en observe sur les rameaux, sur les tiges aériennes de certaines plantes parasites (orobanches), dans les bourgeons, dans les bulbes, dans l'involucre des composées, etc. Elles peuvent avoir un rôle protecteur, comme dans les bourgeons, ou nourricier, comme dans les bulbes.

— Comm. et industr. On désigne sous le nom d'*écaille*, dans le commerce et les arts industriels, une substance d'apparence cornée, qui recouvre la carapace d'une tortue marine appelée *chélonée imbriquée* ou *franche*, et vulgairement *caret*. L'écaille présente, à l'extérieur, la plus grande analogie avec la corne ; cependant, elle paraît être plutôt

[illegible] mucoïde et albumineuse solidifiée, dont le tissu lamineux peut être coupé et poli dans [illegible]. Pour l'obtenir, il suffit de présenter devant un foyer ardent la face convexe de la carapace, les parties [illegible] se rétrécissent, se détachent, et forment alors l'écaille *brute* du commerce. On distingue [illegible] plusieurs sortes d'écaille. La première et [illegible] est celle qui provient des côtes de Malabar. Elle est épaisse, [illegible], peu dure, noire, marquée de taches jaune pâle, passant quelquefois au rougeâtre, et paraît d'un rouge vineux lorsqu'on regarde la lumière au travers. On appelle *écaille jaune* les plaques à fond brun noisette [illegible] rouge. L'écaille des Seychelles arrive de l'île de la Réunion, et forme la seconde sorte, elle est plus forte et plus [illegible] que la précédente, d'une couleur vineuse nuancée de jaune clair et moins transparente. La troisième sorte vient de Lombay, on l'appelle fréquemment, mais improprement, *écaille d'Égypte* ; elle est en [illegible] générale [illegible] plus petites, plus minces, plus tordues, [illegible] à se dédoubler. Enfin, l'écaille de la quatrième sorte, qui est en feuilles plus grandes et plus épaisses, [illegible] sont souples, verdâtres ou noirâtres, ou [illegible], rougeâtres par transparence et à grandes taches jaunes. L'écaille *brute* présente des [illegible] et des épaisseurs inégales. On la redresse facilement par l'action de la chaleur, en la ramollissant à la [illegible] peut agir sur elle comme sur une pâte [illegible] qui se laisse étendre et souder, à [illegible] les formes que l'on désire. [illegible] les rognures de l'écaille, que l'on [illegible] et [illegible] à la fonte.

On [illegible], dans l'industrie, des écailles factices [illegible], de caoutchouc durci ou de [illegible].

Écaille [illegible] ordre religieux militaire d'Espagne [illegible] fut créé, en 1415, par don Juan II, roi de Castille, pour protéger la religion catholique et combattre les Maures. L'ordre, en espagnol, porte le nom de la Scama. La marque distinctive de l'ordre était une croix d'écaille de poisson sur un habit blanc.

ÉCAILLÉ (*ka-ill-é* [*ll* mill.]), **ÉE** adj. Hist. nat. Qui a des écailles. *Les poissons* ÉCAILLÉS *et les poissons sans écailles.* [illegible] plus ordinairement ÉCAILLEUX, EUSE.

— Par anal. Couvert d'objets en forme d'écailles : *Beffroi* ÉCAILLÉ *d'ardoises* (V. Hugo). Peu usité.

— Blas. Dont les écailles sont d'un émail différent de celui des autres parties du corps.

— Rem. Cet adjectif a le tort d'offrir, avec un sens opposé, une forme identique à celle du participe du verbe écailler, et, pour cette raison, il est peu usité.

ÉCAILLEMENT (*ka-ill-e-man* [*ll* mill.]) n. m. Action d'écailler. *L'*ÉCAILLEMENT *du poisson.* — Act. ou de s'écailler. *L'*ÉCAILLEMENT *d'une pierre, d'un marbre.*

— Fig. T. de techn. Écaillage de cuivre des chaudronniers.

ÉCAILLER (*ka-ill-é* [*ll* mill.]) — V. ÉCAILLÉ (Rem.). v. n. Enlever de ses écailles : ÉCAILLER *un poisson.* ‖ Ouvrir les écailles, la coquille de : ÉCAILLER *des huîtres, des moules.*

— Par ext. Faire tomber en écailles, en plaques minces : ÉCAILLER *des dorures.*

— Techn. Couvrir d'ornements en forme d'écailles : ÉCAILLER *un dôme.* Donner la couleur de l'écaille de tortue à : ÉCAILLER *une table.* Gratter jusqu'au vif, en parlant du plomb qu'on veut souder. ‖ *Écailler le coillou*, le détacher, au moyen du marteau à deux pointes, des éclats ou éclats des dimensions qui conviennent pour en faire [illegible] des pierres à fusil.

S'écailler, v. pr. Se détacher en écailles, en plaques minces.

ÉCAILLER (*ka-ill-é* [*ll* mill.]), **ÈRE** n. Personne qui ouvre les huîtres, qui vend des coquillages comestibles.

ÉCAILLÈRE (*ka-ill-er* [*ll* mill.] — rad. *écaille*) n. f. Nom donné à la femme dont le métier est d'ouvrir les huîtres. (Vx.) On l'appelait autrefois ÉCAILLIÈRE. L'instrument qui sert à ouvrir les huîtres, c'est-à-dire le levier artificiel, en [illegible] lame triangulaire. On l'appelle aussi [illegible] Sorte de couteau pour le même usage.

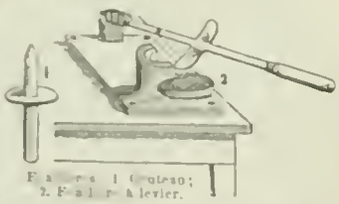

Écailères : 1. Couteau ; 2. Écaillère à levier.

ÉCAILLETTE (*ka-ill-ét* [*ll* mill.]) n. f. Petite écaille.

ÉCAILLEUX (*ka-ill-eu* [*ll* mill.]), **EUSE** adj. Couvert d'écailles : ÉCAILLEUX. *La peau* ÉCAILLEUSE. Formé par [illegible] : ÉCAILLEUX. Qui se détache par [illegible].

— Anat. Os ÉCAILLEUX. Morceau [illegible] de l'os frontal. [illegible] Saturne [illegible] par [illegible].

— Méd. Se dit de la [illegible] quand la surface [illegible] ou [illegible] ou [illegible] ou

nom. Elle peut être due aussi à des contusions sur la pointe de l'épaule, à des chutes, etc. On reconnaît que la boiterie du membre antérieur est en *écart* lorsqu'on provoque une douleur en pressant fortement avec le pouce sur l'articulation scapulo-humérale, ou bien lorsqu'en prenant le membre par le canon et en le tirant en avant ou par côté, on détermine une douleur qui porte l'animal à se défendre ou à fuir les manipulations. On peut confondre l'*écart* avec la *maladie naviculaire*, les diverses maladies du pied, du boulet ou des tendons, qu'il faut éliminer pour établir sûrement le diagnostic.

La boiterie de l'écart est très tenace et exige un traitement très long, qui consiste en révulsifs appliqués à la pointe de l'épaule. Celui qui réussit le mieux, c'est le double séton en croix dont le contre est à la pointe de l'épaule. Le feu sous-cutané, dit *de Nanzio*, réussit aussi très bien, ainsi qu'un trochisque constitué par un morceau de sublimé corrosif, qu'on introduit dans une poche sous-cutanée pratiquée à la pointe de l'épaule, et qu'on ne laisse que vingt-cinq à trente minutes. Le séton dit *à la Gaulet*, entourant entièrement l'épaule et passant sous l'ars, a aussi une grande réputation.

ÉCARTABLE adj. Jeux. Carte de peu de valeur pour le joueur et qu'il doit ou peut écarter.

— Fauconn. *Faucon écartable*, Celui qui a l'habitude de monter en essor, lorsqu'il est pressé par le chaud.

ÉCARTE n. f. Nom vulgaire, dans certaines parties du sud-est de la France, la Drème notamment, des gerçures qui se produisent sur les mains.

ÉCARTÉ n. m. Jeu de cartes d'origine française, qui se joue ordinairement à deux, et qui est ainsi appelé parce que les joueurs y écartent des cartes. (Quelquefois, ce jeu se joue à trois ou quatre personnes.)

— Encycl. Jeu. L'*écarté* se joue avec un jeu de piquet, et généralement en 5 ou 7 points. On tire la main en coupant le jeu et en découvrant la coupe. C'est celui qui a la plus forte carte qui a la main. La valeur des cartes s'établit comme suit : *roi, dame, valet, as, dix, neuf, huit* et *sept*.

Celui qui a la main distribue cinq cartes en deux fois; la onzième forme la *retourne* ou *atout*, et se place à découvert sous le talon. Le joueur qui retourne un *roi* marque 1 point; celui qui a dans son jeu le *roi d'atout* marque 1 point, mais il doit l'annoncer avant de jouer. On peut encore annoncer le roi en le jouant, mais à la condition qu'il soit joué en premier, sinon on ne peut le marquer.

Celui qui a reçu les cartes joue le premier.

Lorsque le premier à jouer n'est pas satisfait de son jeu, il demande des cartes, en disant : *Je propose*. Si celui qui donne est dans les mêmes conditions, il accepte et demande : *Combien ?* et donne à son adversaire autant de cartes qu'il en désire et en prend pour lui autant qu'il souhaite, jusqu'à concurrence de cinq cartes. On peut demander de nouvelles cartes, dans les mêmes conditions, jusqu'à l'épuisement du talon. Le donneur a le droit de refuser des cartes à l'adversaire, lorsqu'il juge que son jeu est bon. Quand le donneur refuse, il perd *2 points* s'il ne fait pas trois levées. *Trois levées* comptent pour *1 point*, et *cinq levées*, c'est-à-dire la *vole*, pour *2*. On est tenu de fournir, de forcer ou de couper selon la circonstance; celui des deux joueurs qui, le premier, a obtenu le nombre de points stipulé à l'avance, gagne la partie.

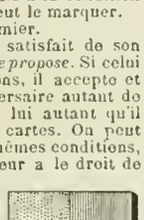

Ecartelé d'or et de gueules.

ÉCARTELÉ n. m. Blas. Une des principales partitions de l'écu.

— Encycl. L'*écartelé* est l'écu partagé par une ligne verticale et une horizontale, qui, en se croisant, délimitent quatre divisions égales ou quartiers. On entend par *écartelé en sautoir* celui qui est établi par deux lignes se croisant obliquement. La réunion des deux écartelés fait le *gironné*. Dans l'écartelé ordinaire, le premier quartier et le quatrième (c'est-à-dire celui du haut de l'écu à dextre et celui du bas à sénestre) sont du même métal ou du même émail.

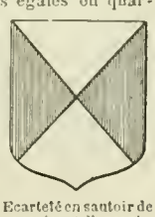

Ecartelé en sautoir de gueules et d'argent.

ÉCARTELÉ, ÉE adj. Blas. Qui est divisé en quartiers, d'après les principes de l'écartelé. (Se dit aussi bien de l'écu que de ses pièces. Quand chacun des quartiers de l'écu est lui-même écartelé, on dit qu'il est *contre-écartelé*.)

ÉCARTÈLEMENT (*man* — rad. *écarteler*) n. m. Supplice qui consistait à faire tirer en sens inverse, par quatre chevaux, les quatre membres du patient, jusqu'à ce qu'ils fussent détachés du tronc.

— En T. de blas., Division de l'écu en quatre quartiers ou écarts. ‖ On dit mieux ÉCARTELURE.

— Encycl. L'*écartèlement*, l'un des supplices les plus

Ecartèlement de Ravaillac, d'après une grav. du temps.

atroces que la cruauté humaine ait inventés, était pratiqué dès l'antiquité la plus reculée. Metius Suffetius, dictateur d'Albe, convaincu d'avoir soulevé contre Rome la ville de Fidènes, fut attaché à deux chars attelés de quatre chevaux et dirigés en sens contraire.

L'écartèlement était en usage chez les Germains; Jornandès raconte que le roi goth Amanaric fit écarteler par des chevaux sauvages la femme d'un déserteur. L'Allemagne féodale appliquait également ce supplice aux traîtres et aux déserteurs.

Les anciennes lois françaises réservaient la peine de l'écartèlement à la punition des crimes de lèse-majesté au premier chef, c'est-à-dire à l'expiation des attentats contre la personne du roi ou des princes du sang. C'est ainsi que Poltrot de Méré, qui avait assassiné le duc de Guise, et Salcède, qui avait comploté l'assassinat du duc d'Anjou, frère de Henri III; Chatel, qui tenta d'assassiner Henri IV; Ravaillac, qui le tua; Damiens, qui frappa Louis XV d'un coup de canif, furent tirés à quatre chevaux.

ÉCARTELER (pour ÉQUARTERER — du préf. *é*, et de *quartier*. Prend un accent grave sur l'avant-dernier e devant une syllabe muette : *J'écartèle. Il écartèlera*. v. a. Tirer à quatre chevaux, faire subir l'écartèlement à : ÉCARTELER *un condamné*.

— Par anal. Arracher les membres à : ÉCARTELER *des insectes*.

— Agric. Concasser les graines de céréales.

— Blas. Partager un écu en quatre parties ou écarts : ÉCARTELER *un écu en croix, en sautoir*. ‖ Intransitiv. Porter l'écu écartelé : ÉCARTELER *de telles et telles armes, de tels et tels émaux*.

S'écarteler, v. pr. Etre écartelé.

ÉCARTELURE (rad. *écarteler*) n. f. Blas. Division d'un écu en quatre parties ou écarts ou quartiers. (Syn. de ÉCARTELÉ.) ‖ Position des pièces dans les quartiers : *Les Chabot ont toujours conservé leurs chabots en* ÉCARTELURE. (St-Sim.)

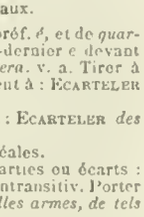

Ecartelure des Chabot.

— Encycl. L'*écartelure* réunissait sur un même écu les armes qui étaient, pour une cause ou pour une autre (dignités conférées, concessions, suzeraineté, etc.), ajoutées aux armes primitives d'une famille. On écartelait encore pour indiquer certaines prétentions, comme au XVe siècle par exemple, les armes d'Angleterre dont l'écartelure était *d'Angleterre et de France*.

ÉCARTEMENT (*man*) n. m. Action d'écarter, de séparer; état de ce qui est écarté : *Quand on monte souvent à cheval, l'*ÉCARTEMENT *des jambes finit quelquefois par rendre difforme*. ‖ Disjonction, séparation de choses qui doivent être ou qui sont naturellement jointes : *Mur dans lequel il y a eu de l'*ÉCARTEMENT.

— Distance, espace qui sépare deux objets écartés l'un de l'autre : *Les maîtres de danse ont tort d'exagérer l'*ÉCARTEMENT *des pointes des pieds*. (Maquel.)

— En T. de monn., Accident par lequel le bouton d'argent, dans l'essai de la coupelle, s'écarte et se fend, faute de chaleur suffisante.

ÉCARTER (pour ÉQUARTER — du préf. *é*, et de *quart*) v. a. Séparer, disjoindre, mettre de la distance ou plus de distance entre : ÉCARTER *les bras*. ‖ Mettre de côté, détourner, déranger de sa position : ÉCARTER *un meuble pour se faire un passage*.

— Tenir à distance, empêcher d'approcher : ÉCARTER *un enfant du bord de l'eau*. ‖ Eloigner de soi, se garantir de la présence de : ÉCARTER *un importun*. ‖ Disperser, chasser, éloigner : *Le vent* ÉCARTE *les nuages*.

— Fig. Détourner, faire dévier : *La raison nous montre le but, et les passions nous en* ÉCARTENT. (J.-J. Rouss.) ‖ Diviser, désunir : *Le vice* ÉCARTE *les hommes, comme la vertu les unit*. (J. de Maistre.) ‖ Mettre de côté, négliger, éluder, ne pas tenir compte de : ÉCARTER *de la discussion toutes les questions oiseuses*. ÉCARTER *une demande par une fin de non-recevoir*. ‖ Dissiper, empêcher, éloigner de son esprit, se soustraire ou soustraire quelqu'un à : *Une pensée* ÉCARTE *une autre pensée. Le travail* ÉCARTE *l'ennui, le vice et la misère*. (Voltaire.)

— Arqueb. et chass. En parlant d'un fusil, Lancer le plomb en l'éparpillant : *Fusil qui* ÉCARTE *le plomb*, ou absol., *qui* ÉCARTE. (On dit aussi *écarter la dragée*.) ‖ Pop. *Ecarter du fusil*, Lancer une pluie de salive en parlant.

— Jeux. Oter de son jeu les cartes dont on juge à propos de se défaire : ÉCARTER *tous les cœurs*. ‖ S'emploie intransitiv. : *Mal* ÉCARTER.

— v. n. Se dit des hommes qui, dans les courses de taureaux, surtout dans les *courses landaises*, évitent l'animal, au moment où il fond sur eux, par un retrait de corps ou un saut de côté : *Jeune paysan qui* ÉCARTE *adroitement*.

Écarté, ée part. pass. Détourné, dévié : *Voyageur* ÉCARTÉ *de sa route*. ‖ Par anal. Détourné, extraordinaire, exceptionnel, différent de ce qui a lieu habituellement : *Les artistes, craignant d'être imitateurs, cherchent des routes* ÉCARTÉES. (Volt.) ‖ Solitaire, non fréquenté, isolé : *Allée* ÉCARTÉE.

— ALLUS. LITTÉR. :

Un endroit *écarté*,
Où d'être homme d'honneur on ait la liberté,

Passage du *Misanthrope* de Molière. V. ENDROIT.

S'écarter, v. pr. S'éloigner; être éloigné; être divergent. ‖ S'éloigner d'un endroit, aller au loin. ‖ Se mettre de côté pour livrer passage à quelqu'un ou à quelque chose.

— Fig. Dévier, s'éloigner, différer : *Le Tasse, Milton, le Camoëns* SE SONT ÉCARTÉS *de la route battue*. (Buff.) ‖ S'égarer, divaguer.

— Manèg. Faire un écart : *Cheval sujet à* S'ÉCARTER.

— SYN. Ecarter, détourner, éloigner. V. DÉTOURNER.

— ANTON. Comprimer, condenser, presser, serrer, rapprocher, tasser.

ÉCARTEUR n. m. Dans les courses de taureaux, Nom donné à celui qui, à l'aide de la cape ou sans cape, distrait l'animal, le provoque et l'évite.

— Adjectiv. Chir. *Leviers écarteurs*, Nom donné à deux tiges qui longent les bords de la gouttière du spéculum.

ÉCARTILLEMENT n. m. Linguist. V. ÉCARQUILLEMENT.

ÉCARTILLER v. a. Linguist. V. ÉCARQUILLER.

ÉCARVER (rad. *écart*) v. a. Mar. Ajuster deux pièces de bois au moyen d'un écart : ÉCARVER *deux bordages*.

ÉCASTOPHYLLE (*sto*) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des dalbergiées. (C'est un arbrisseau des régions tropicales.)

ECASTOR et **MECASTOR**, Serments employés par les femmes, chez les Romains. C'était une abréviation de *Me Castor juvet!* « Que Castor me soit en aide ! »

ECATEPEC, municipe du Mexique (Etat de Mexico [partido de Tlalnepantla]; 7.[illegible] hab.

ÉCATIR v. a. Techn. Syn. de CATIR.

ÉCATISSAGE n. m. Techn. Syn. de CATISSAGE.

ÉCATISSEUR n. m. Techn. Syn. de CATISSEUR.

ÉCATOIR (orig. inconnue) n. m. Outil dont le fourbisseur se sert pour sertir dans la monture les pièces d'une garde d'épée.

ÉCAUDE (*kôd'*) n. f. Sorte de petit bateau très étroit, que l'on employait dans l'ouest de la France, pour naviguer sur les cours d'eau de faible largeur et les fosses séparant les prairies, et pour lequel on payait une redevance.

ÉCAUDÉ, ÉE (*kô* — du préf. priv. *é*, et du lat. *cauda*, queue) adj. Qui est sans queue.

ÉCAUSSINE (*kô-sin'*) n. f. Variété de pierre à construire. ‖ On écrit aussi ÉCOSSINE.

ÉCAUSSINES-D'ENGHIEN, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. judic. de Mons, arr. adm. de Soignies), sur la Sennette, affl. de la Senne; 6.489 hab. Exploitation de pierre de taille et de calcaire dit *petit granit*, qui s'emploie comme marbre; scieries à vapeur et ateliers de travail et de polissage. Vaste et antique château, flanqué de quatre tours.

ÉCAVEÇADE ou **ÉCAVESSADE** (*re-sad'* — de l'ital. *scavezzata*, même sens) n. f. Secousse, mouvement brusque imprimé à la bride du cheval de selle en secouant le caveçon pour rappeler au devoir l'animal indocile. (Vieux mot.)

ÉCAYER (*ka-ié*) n. m. Bateau normand qui est construit comme le foncet, mais sur des dimensions moins considérables.

ECBALLIUM (*ék'*, *li-om'* — du gr. *ekballein*, lancer dehors) n. m. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées. ‖ On écrit aussi ECBALIUM.

— Encycl. Le genre *ecballium* ne comprend qu'une espèce, l'ecballion élatère *ecballium elaterium*, vulgairement *concombre d'âne* ou *giclet*, plante annuelle et charnue, très commune dans les lieux incultes du midi de la France, couverte de poils raides, à tiges couchées, à fleurs petites et jaunâtres et dont le fruit rappelle un peu l'aspect du cornichon : jaune quand il est mûr, il se détache alors de son pédoncule et, grâce à une contraction de son péricarpe, lance par l'ouverture basilaire qui provient de cette rupture un liquide corrosif mêlé aux graines. On employait jadis comme purgatifs violents et dangereux l'extrait des fruits ou celui de la racine, qui est amère et nauséabonde.

Ecballium : *a*, fleur.

ECBASE (*ék'* — du gr. *ekbasis*, sortie; de *ek*, hors de, et *baineiv*, aller) n. f. Rhétor. Syn. de DIGRESSION.

ECBASIOS (du gr. *ekbaineiv*, débarquer). Myth. Surnom sous lequel on désignait Apollon, lorsqu'on lui offrait un sacrifice après une navigation heureuse.

ECBATANE, grande ville de l'Asie ancienne, capitale de la Médie, au centre de cette contrée, à 235 kil. au N. de Suse, à 360 kil. au N.-E. de Babylone; dans la Bible, *Ahmeta*. Les savants ne sont pas d'accord sur la signification de ce nom. D'après Hérodote, Ecbatane eut pour fondateur Déjocès, premier roi des Mèdes (VIIIe s.). D'après Diodore de Sicile ou Ctésias, son origine remonte à une plus haute antiquité. Cyrus prit Ecbatane en 561. Elle fut conquise par Alexandre, renversée dans la suite et subit plusieurs pillages. Où est l'emplacement de cette ville? Un orientaliste éminent, le colonel Rawlinson, croit qu'il a existé en Médie deux villes principales du nom d'Ecbatane : l'une dans la Médie inférieure (actuellement Hamadan), l'autre dans la Médie supérieure, aux ruines du Takhat-i-Soleiman.

ECBOLADE (*ék'*) n. f. Nom donné aux détritus de toute nature, dans les mines.

ECBOLÉ (*ék'* — gr. *ekbolé*; de *ek*, hors de, et *ballein*, lancer) n. f. Mus. anc. Altération du genre enharmonique, dans laquelle une des cordes était accidentellement élevée de cinq demi-tons au-dessus de son accord ordinaire.

ECBOLINE n. m. Chim. V. ERGOTININE.

ECBOLION ou **ECBOLIUM** (*ék'*, *li-om'*) n. m. Genre d'acanthacées-justiciées. (C'est un arbuste glabre, à fleurs en épis terminaux.)

ECBOLIQUE (*ék'*, *lik'* — du gr. *ekbolé*, expulsion) adj. Abortif, qui produit l'avortement ou accélère l'accouchement. ‖ Substantiv. au masc. : *Employer des violents* ECBOLIQUES. (Vieux.)

ECCANTHIS (*ék'*, *tiss* — du gr. *ek*, hors de, et *kanthos*, coin de l'œil) n. f. Méd. Caroncule qui se forme au coin de l'œil.

ECCARD (Jean), musicien allemand, né à Mühlhausen (Thuringe) en 1553, mort à Kœnigsberg en 1611. Il fut élève, à Munich, du célèbre Orlando de Lassus. Nommé, vers 1579, second maître de chapelle du duc de Prusse à Kœnigsberg, il succéda ensuite à Roccio comme premier maître. Cet artiste a publié un recueil de vingt-cinq pièces sacrées en société avec Jean Lom de Burck. Ses chansons allemandes à quatre et cinq voix, deux recueils de chants religieux à cinq voix sur des chorals, etc., Ses chorals, surtout, ont joui longtemps dans toute l'Allemagne d'une très grande renommée.

ECCE HOMO (*ék'-sé-o* — mots lat. qui signif. : *voilà l'homme*) n. m. Nom sous lequel on désigne la représentation de Jésus-Christ portant la couronne d'épines et vêtu du manteau de pourpre, tel que Pilate le montra aux Juifs en disant : *Ecce homo*.

— [illegible] et fa[illegible] dont le visage est pâle et [illegible]

— Encycl. [illegible] L'A[illegible] s'appelle aussi quelquefois [illegible] ou *L'Christ présenté au* [illegible]. Cet [illegible] a été fréquemment représenté par les a[illegible] [illegible] comme renant un [illegible] [illegible], tantôt dans des tableaux où [illegible]

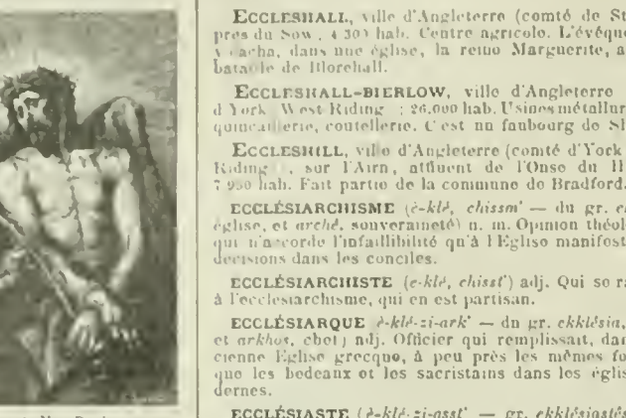

Ecce homo, d'après Van Dyck.

[illegible] Ann[illegible] L. de Vinci ; le Corrège ; National Gallery ; le Titien ; musées de Madrid, du Belvédère, du Louvre ; le Lotoret ; pinacothèque de Munich et galerie du duc de Northumberland ; Annibal Carrache ; Munich ; le Guido ; musées de Dresde, du Belvédère, du Louvre ; le Guercino ; Murillo ; le Dominiquin ; Albert Dürer aux Primitifs ; Nuyve, à Venise ; Martin Schon ; Bruxelles ; Lucas de Leyde ; Ottonis ; Rembrandt ; Berlin et Offices ; F. Francia ; le Vieux musée de Vienne ; Rubens ; Van Dyck ; musée du Belvédère ; Pierre Mignard ; Louvre ; etc. V. [illegible] *le Christ aux*.

Ecce homo (*Sketch of the life and work of Jesus-Christ*), ou Esquisse de la vie et l'œuvre de Jésus-Christ.

— Cet ouvrage parut à Londres, en 1867, sans nom d'auteur. Il eut, en Angleterre, un grand retentissement, et donna lieu à de vives controverses. Il renferme, avec la critique de tous les symboles acceptés dans les diverses Eglises, une profession de foi en la divinité de Jésus-Christ et des vues originales à propos de l'influence de l'évangile sur la civilisation.

ECCÉITÉ (*è-klé-i-té*) n. lat. *ecce*, voilà) n. f. Phil. scolast. Propriété [illegible] de ce qui est présent. *De la ceccéité, quiddités, ecceités et autres les barbaries de l'école.* Volt.

ECCE ITERUM CRISPINUS mots de Juvénal (IV, 1) signifiant : *Voilà de nouveau Crispin*. On les rappelle pour signaler [illegible] de nouveau importun, l'ennuyeux personnage.

ECCHELLENSIS ou **ECCELLENSIS** (Abraham), savant maronite [illegible] Syrie, mort à Rome en 1664. Après avoir [illegible] la théologie et professé l'arabe et le syriaque à Rome, il fut appelé à Paris par Louis XIII, pour travailler à la Polyglotte de Le Jay (1640). L'année suivante, il rentra à Rome, mais il revint à Paris, en 1645, et fut nommé professeur d'arabe et de syriaque au Collège royal [illegible]. Il retourna à Rome en 1652, il prit part à la préparation de la Bible arabe publiée par la Propagande en 1671. Il eut avec l'abbé Gabriel Sionita et Valérien Flavigny, professeur [illegible] en 1842, des démêlés d'une vivacité extrême. Parmi ses nombreux ouvrages latins, les principaux sont : *Ecce, d'après les monuments orientaux* (1653), *Catalogue de la bibliothèque chaldéenne* 1653.

ECCHYMOSE (*é-ki-mo*) — du gr. *ekkhumôsis*; de *ek*, dehors, et *khumos*, humeur) n. f. Extravasation du sang dans le tissu cellulaire, tantôt vermeille ou jaune qui en résulte : *Les ecchymoses sont souvent le résultat d'une contusion.*

— Encycl. Le frottement et la contusion, qui déchirent les mailles des tissus aussi que les petits vaisseaux qu'elles contiennent, sont les causes les plus fréquentes de l'ecchymose. La suffusion violente le produit également. La [illegible] violente et la rupture des muscles, des tendons et des ligaments, les contractions musculaires violentes, les [illegible] contralnant toujours la lésion du tissu cellulaire [illegible] ant et de ses vaisseaux, donnent ordinairement [illegible] à des vastes *ecchymoses*. Les ecchymoses des [illegible] se manifestent à l'extérieur que plus souvent à la suite des [illegible] a provoquées, les ontusions [illegible] exemples multipliés de ce fait. La peau [illegible] alors bleuâtre ou [illegible] quand les vaisseaux [illegible] à ses du derme ou du tissu [illegible] eux-mêmes ont été déchirés. L'ecchymose [illegible] peut [illegible] par [illegible], en [illegible] au voisinage [illegible] ; [illegible] au voisinage [illegible] ; [illegible] dans la [illegible] ; [illegible] dans la [illegible] ; [illegible] dans la

ou cinq espèces, habitant l'Afrique occidentale. (L'espèce type du genre est l'*eccoptomenus eximius*, de Guinée.)

ECCRÉMOCARPE (*è-kré*) n. m. Genre de bignoniacées, tribu des jacarandées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent au Pérou.

— Encycl. Les *eccrémocarpes* sont des sous-arbrisseaux glabres, à feuilles opposées, pennées, terminées en vrilles; les fleurs, assez grandes, longuement pédonculées, disposées en grappes lâches et pendantes, sont généralement d'un beau rouge, souvent lavé de jaune et de vert. L'*eccremocarpe scaber* peut croître en pleine terre, dans le midi et l'ouest de la France.

Eccrémocarpe : *a*, fleur.

ECCRÉMOCARPÉ, ÉE (*è-kré*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'eccrémocarpe.

ECCRINOLOGIE (*è-kri*, *ji* — du gr. *ekkrinein*, sécréter, et *logos*, discours) n. f. Méd. Partie de l'art médical, relative aux sécrétions. (Peu usité.)

ECCRINOLOGIQUE (*è-kri*, *jik'*) adj. Qui se rapporte aux sécrétions, à l'eccrinologie.

ECCYOMPHALUS (*ék'-si-on*, *luss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des solariidés, comprenant des coquilles déroulées, en spirale, aplaties en dessus, convexes en dessous, à bouche arrondie.

ECDEIOCOLEA (*èk'-dé-io*, *léa*) n. f. Genre de plantes, de la famille des restiacées, tribu des restiées. (Elle croît par touffes, sur le bord des fleuves, en Australie.)

ECDÉMIQUE (*èk'*, *mik'* — du gr. *ek*, hors de, et *démos*, population) adj. Se dit d'une maladie dont la cause est étrangère aux localités où elle sévit, et qui ne prend pas d'extension. (Inus.)

— Anton. Endémique, épidémique.

ECDÉMITE (*èk'*) n. f. Arséniate naturel de plomb avec chlore, que l'on trouve cristallisé à Længban, en Suède.

Ecdicius, père de l'empereur Avitus, et originaire de Nîmes, en 411. Après le siège d'Arles, il tua Ecdovic, son ami, général de l'usurpateur Constantin, qui était venu lui demander un refuge, après qu'il eut été défait par Constance et Ulphilas, généraux de l'empereur Honorius. Ecdicius présenta la tête d'Ecdovic à Constance, qui, indigné de cette lâcheté, le chassa de son camp.

Ecdicius, petit-fils du précédent. Il commandait, sous l'empereur Anthemius, la cavalerie opposée en Gaule à l'invasion des Visigoths sous Eurik. Il se distingua surtout au siège de Clermont-Ferrand. En raison de ses services, l'empereur Julius Nepos le nomma patrice romain.

ECDIQUE (*èk'-dik* — lat. *ecdicus*, même sens) n. m. Antiq. rom. Avocat, défenseur de la cité. (Une de ses attributions était de soutenir les intérêts financiers de la cité.)

ECDYSANTHÈRE (*èk'*) n. f. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des apocynacées, tribu des échitidées, comprenant cinq espèces, qui croissent dans l'Inde orientale et la Chine australe.

ECDYSANTHÉRÉ (*èk'*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte à l'ecdysanthère.

ECDYSIES (*èk'*, *zi* — du gr. *ekdusis*, action de se dévêtir) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Latone, qui se célébraient à Phaistos, ville de Crète, lorsqu'un enfant abandonnait le *peplos*, en mémoire de la métamorphose d'une jeune fille en homme, opérée par cette déesse.

ECDYSIS (*èk'*, *ziss* — du gr. *ekdusis*, action de se dévêtir) n. f. Phénomène qui se passe périodiquement chez les crustacés, comme l'écrevisse et le homard. Syn. mue.

— Encycl. Quand le crustacé s'est nourri quelque temps et que son volume a augmenté, il se trouve gêné par le revêtement coriace qui l'entoure et qui est formé de chitine calcifiée. Alors, ce revêtement se divise en deux couches séparées : une extérieure, dure, et une intérieure, molle; l'animal, couvert seulement de la tunique intérieure molle, sort de l'extérieure comme d'un vêtement gênant et peut ainsi grossir jusqu'à ce que la calcification ait durci de nouveau la couche externe et rendu de nouveau l'ecdysis nécessaire.

ÉCEPPER (*sé-pé* — du préf. priv. *é*, et de *cep*) v. a. Arracher un cep parce qu'il est vieux et improductif, ou pour le replanter.

ÉCERVELÉ, ÉE (*sèr'* — du préf. priv. *é*, et de *cervelle*) adj. Qui est sans cervelle, sans réflexion; étourdi, évaporé : *Un écolier* ÉCERVELÉ. ‖ Substantiv. : *Une* ÉCERVELÉE.

— Syn. Ecerveté, étourdi, évaporé, éventé, imprudent, inconsidéré, malavisé. L'*écervelé* manque de cervelle; par conséquent, il ne peut jamais agir avec sagesse. L'*étourdi* n'est pas privé de bon sens, mais il se laisse trop dominer par la vivacité de ses sensations. L'*évaporé* agit au hasard, et sa légèreté est un peu vaniteuse. L'*éventé* manque de discrétion, de retenue. L'*imprudent* ne craint rien, ne se défie de rien, et se jette témérairement au milieu des périls. L'*inconsidéré* se décide trop vite à agir, ne voulant pas se donner la peine d'examiner ce qu'il y a de mieux à faire. Le *malavisé* voit mal; il prend le plus mauvais parti en croyant prendre le meilleur.

ÉCERVELER (*sèr'* — rad. *écervelé*. Double *l* devant un *e* muet) v. a. Fatiguer l'esprit, casser la tête de. (Peu us.)

ÉCHAFAUD (*fô* — du préf. *é*, et de *chafaud*) n. m. Plancher de bois, que les ouvriers dressent pour travailler en un point élevé au-dessus du sol : *Construire un* ÉCHAFAUD *volant*. (Se disait, au moyen âge, de constructions analogues utilisées dans les travaux de siège.) ‖ Fig. Moyen de production, tout ce qui sert de base à une combinaison de plans, d'idées, de systèmes : *Les pièces justificatives sont l'*ÉCHAFAUD *avec lequel on bâtit, mais l'*ÉCHAFAUD *ne doit plus paraître quand on a construit l'édifice.* (Volt.) [En ce sens, on dit plutôt ÉCHAFAUDAGE.]

— Par anal. Estrade, tribune provisoire où se placent des spectateurs : *Des* ÉCHAFAUDS *sur lesquels devaient se tenir les dames invitées.* (Alex. Dumas.) ‖ Tréteaux, plancher d'un théâtre : *Les comédiens donnent notre orvietan sur leur* ÉCHAFAUD. (Vieux.)

— Particulièrem. Plancher élevé sur une place publique et servant à l'exécution ou à l'exposition des condamnés : *De tous les* ÉCHAFAUDS, *l'*ÉCHAFAUD *politique est le plus abominable, le plus funeste.* (V. Hugo.)

Echafaud (mar.)

— Mar. Syn. de CHAFAUD : *Echafaud volant*, Assemblage de quelques planches soutenues par deux espars sur lesquelles sont amarrés les cordages qui servent à suspendre l'appareil le long des flancs d'un bâtiment et partout où cela est nécessaire.

— Navig. fluv. Petite échelle double, posée sur un train de bois flotté.

— Allus. littér. :

Le crime fait la honte, et non pas l'*échafaud*.

Vers de Thomas Corneille, dans sa tragédie du *Comte d'Essex* (acte IV, scène III). Ce beau vers exprime énergiquement que le supplice n'a rien d'infamant pour l'innocence.

— Encycl. Constr. Les *échafauds* se divisent en deux classes principales. Les premiers sont élevés par les charpentiers pour la construction d'édifices importants. Ils se composent de montants verticaux de fortes dimensions, moisés de distance en distance et contreventés par des croix de Saint-André. Sur les moises repose un plancher correspondant à chacun des étages de la construction future. Tout le système est d'une rigidité absolue. Ces échafauds sont fixes ou mobiles; ils peuvent, dans ce dernier cas, se déplacer tout montés (échafauds roulants) pour l'exécution de travaux importants. On donne souvent le nom de *pylones* à ces échafauds fixes ou mobiles, et de *supines* aux premiers. Les échafauds de la deuxième catégorie se subdivisent : 1° en échafauds sur plans verticaux, qui servent à construire les pans de mur, les pans de bois, et à exécuter les ravalements de toute nature; 2° en échafauds sur plans horizontaux, que l'on emploie pour construire les plafonds et faire les rejointoiements; 3° en échafauds volants, dont on fait usage dans les ravalements partiels ou autres ouvrages de peu d'importance. Les premiers se font avec des pièces de bois appelées *écoperches*, que l'on dresse verticalement, et que l'on relie au mur avec d'autres morceaux de bois ronds nommés *boulins*, et sur lesquels on place le plancher. Ces échafauds s'élèvent au fur et à mesure que la maçonnerie du bâtiment monte.

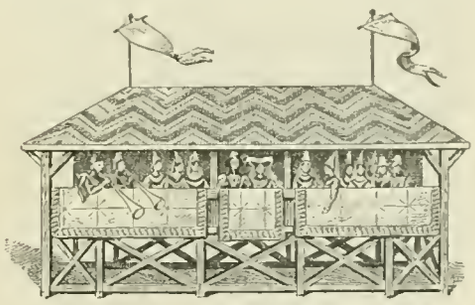

Echafaud de tribune (XVe s.).

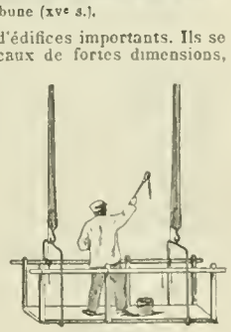

Echafaud volant.

Les échafauds sur plans horizontaux se dressent au moyen de boulins que l'on pose verticalement, en les appuyant contre les murs de la chambre dont on veut faire le plafond; ces pièces sont reliées entre elles par des écoperches, sur lesquelles on place le plancher.

On emploie encore des échafauds volants, qui sont des espèces de ponts volants suspendus par des cordes passant dans des moufles et formant des palans, sur lesquels les ouvriers agissent pour monter ou descendre le système.

— Dr. En droit, le mot *échafaud* est pris comme synonyme de l'instrument de décapitation, appelé la « guillotine », en usage depuis le décret des 20 et 25 mars 1792.

C'est sur l'échafaud que, en vertu de l'article 12 du Code pénal, on tranche la tête aux condamnés à mort; mais, en outre, dans un cas spécial, l'échafaud sert à l'exposition du condamné : en effet, l'article 13 du même code prescrit que le coupable condamné à mort pour parricide sera, en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir, exposé sur l'échafaud, pendant qu'un huissier fera au peuple la lecture de l'arrêt de condamnation.

Aux termes de l'article 26 du Code pénal, l'échafaud est, pour l'exécution de tout condamné à mort, dressé sur une des places publiques du lieu indiqué par l'arrêt de condamnation. Depuis un demi-siècle, il s'est produit un mouvement de protestation contre la publicité des exécutions capitales, qui tendrait à reléguer l'échafaud dans l'enceinte des prisons. V. GUILLOTINE.

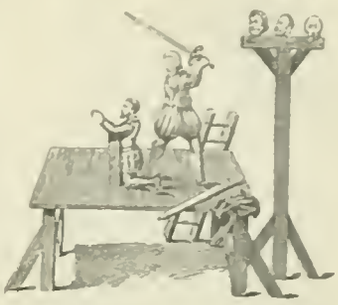

Echafaud, d'après une gravure ancienne (XVe s.).

ÉCHAFAUDAGE (*fo-daj'*) n. m. Action d'élever un échafaud; assemblage des pièces d'un échafaud : ÉCHAFAUDAGE *de bois de charpente*.

— Fam. Amas d'objets entassés les uns au-dessus des autres : *Un* ÉCHAFAUDAGE *de cheveux, de volumes.*

— Fig. Ce qui sert à établir, à fonder : *L'*ÉCHAFAUDAGE *d'une fortune.* ‖ Série de pensées, d'idées, d'imaginations bizarrement ou artificiellement déduites les unes des autres ou combinées les unes avec les autres : *Un rien suffit à renverser tout un* ÉCHAFAUDAGE *de combinaisons.*

ÉCHAFAUDER (*fô*) v. n. Construire un échafaud, faire un échafaudage : *Avant de se mettre à construire, on commence par* ÉCHAFAUDER.

— Activ. Dresser l'un sur l'autre, amonceler : ÉCHAFAUDER *des chaises pour atteindre jusqu'à une fenêtre.*

— Fig. Arranger, combiner, disposer : ÉCHAFAUDER *un roman, un drame.* ‖ Baser, fonder, établir : ÉCHAFAUDER *des plans.*

— Dr. anc. Exposer sur un échafaud à la risée publique, au mépris universel : ÉCHAFAUDER *un criminel.* (Vieux.) ‖ Par ext. Déshonorer. Vieux.

S'échafauder, v. pr. Etre échafaudé, établi, fondé. ‖ Dresser l'échafaudage dont on a besoin.

— Fig. Reposer, s'appuyer; s'élever, s'aider.

ÉCHAFAUDEUR (*fô*) n. m. Celui qui, à Terre-Neuve, établit le chafaud à sécher les morues.

ÉCHAFAUDIER (*fô-di-é*) n. m. Celui qui, à Terre-Neuve, surveille les morues qui sèchent sur le chafaud.

Echagüe, bourg de l'archipel des Philippines, île de Luçon (prov. Isabelle-de-Luçon) : 5.700 hab.

Echagüe (don Raphaël), général espagnol, né à Saint-Sébastien en 1815, mort à Madrid en 1887. Il était capitaine à dix-huit ans, et lutta contre les carlistes. L'insurrection de juin 1854 le trouva parmi les insurgés. Repoussés d'abord en Andalousie, O'Donnell et lui eurent ensuite l'avantage à Vicalvaro. Espartero devint le chef du nouveau gouvernement, et Echagüe, en récompense de ses services, fut promu général par O'Donnell. Dans la guerre du Maroc, il sut se maintenir dans la position d'El-Serallo, contre des forces très supérieures; la reine Isabelle le nomma lieutenant général. Il fut comblé d'honneurs à la suite de sa victoire de Tétuan. Arrêté lors du soulèvement militaire du 7 juillet 1868, il fut remis en liberté peu après. De 1873 à 1876, il lutta de nouveau contre les carlistes.

Échaillon (L'), hameau de l'Isère, comm. de Veurey, cant. de Sassenage, arrond. de Grenoble; 75 hab. Carrières de marbre à teinte rosée et de pierres calcaires très recherchées. Source d'eau thermale (chlorurée sulfatée) et petit établissement de bains. Altitude : 574 mètres. Près du hameau se dresse le *Bec de l'Echaillon* (beaux points de vue sur la vallée de l'Isère et les montagnes qui la dominent).

ÉCHAILLON (*cha-ill'* [*ll* mll.]) n. m. Pierre de l'Isère employée en construction et principalement pour l'établissement de motifs décoratifs et recevant le poli comme le marbre. On en voit de trois couleurs : blanche, jaune ou rosée.

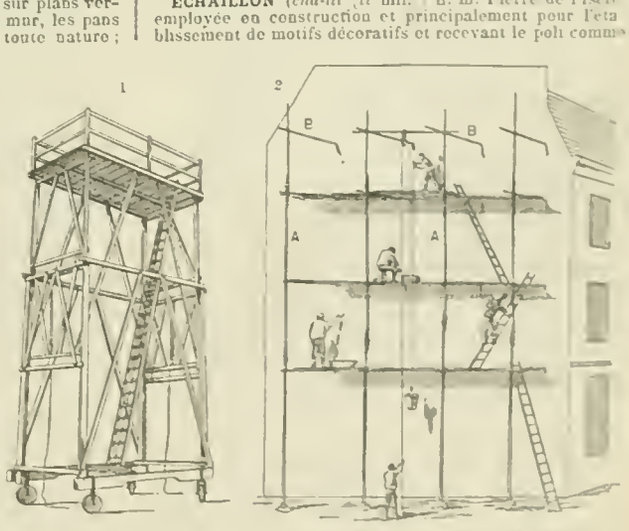

1. Echafaud roulant à coulisse; 2. Echafaud fixe : A, écoperches, B, b...

ÉCHALADER v. a. Econ. rur. V. ÉCHALASSER.

Echalar, bourg d'Espagne (Navarre, prov. de Pampelune), au pied des Pyrénées, sur la Bidassoa; 1.410 hab. Mines de cuivre et de plomb. Commerce de laine.

ÉCHALAS (*la* — d'un mot bas lat. dérivé du gr. *charakion*, petit pieu) n. m. Econ. rur. et agric. Perche à la-

[illegible] cette opération les pointes de la tête [illegible] les rameaux sont trop faibles pour se soutenir [illegible] ent. ‖ Pièce [illegible] de bois [illegible] servant de soutien aux ceps de vigne. On dit aussi PAISSEAU, PIEU, RAME, TUTEUR.

— Fig. Jeune et surtout jeune longue et [illegible] extrêmement [illegible] et à la taille très [illegible].

— Loc. fam. [illegible] Avoir une extrême [illegible] dans le maintien.

— Techn. Bâton de frêne, servant à faire une raquette. ‖ Triangle de bois, servant à la construction d'un [illegible].

— Encycl. Vitic. Les échalas employés comme tuteurs de la vigne sont les rondins ou des bois refendus, [illegible], de châtaignier, de [illegible], de sapin, etc. Pour augmenter leur durée, on les plonge dans une dissolution à 5 ou 8 pour 100 de sulfate de cuivre où ils séjournent de 3 à 8 jours, et mieux avantage, suivant les bois employés. Dans certaines régions, on les arrache après la vendange et on les met en tas, les pointes [illegible] refaites pendant l'hiver, et, au printemps, les échalas sont remis en place après le premier labour.

A, échalas.

ÉCHALASSAGE (*la-sa-j*) n. m. Action de garnir chaque cep de vigne d'un échalas. On dit aussi ÉCHALASSEMENT.

ÉCHALASSEMENT n. m. Vitic. Syn. de ÉCHALASSAGE.

ÉCHALASSER (*la-sé*) v. a. Soutenir avec des échalas. ‖ ÉCHALASSER *la vigne*. ‖ On dit aussi ÉCHALADER.

Échalier.

ÉCHALIER, ÉCHALLIER (*é-ha-li-é*) ou **ÉCHALIS** (*li*) n. m. lat. *scalarium*, es. n. m. Branches d'arbres entrelacées et formant une sorte de clôture à un champ, pour empêcher les bestiaux de sortir de l'enceinte qui leur est réservée. ‖ Petite échelle, grosse pierre ou tronc d'arbre, qu'on place contre une haie, pour pouvoir passer par-dessus sans la détériorer.

ÉCHALLE ou **ESCHALLE** (*é-chal'*) n. f. Au moyen âge, Chacune des courroies qui retenaient la chappe et les frettes de l'épée à la ceinture.

Échalles (XIVe s.).

ÉCHALLENS (lat. *Escarlingus* [illegible]), bourg de Suisse, canton de Vaud, sur le Talent, affluent de la Thièle, [illegible] hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 9.700 hab.

ÉCHALOTE (ancien franç. *escha[illegible]ne*, du lat. *ascalonia*; de *Ascalo*, ville de Phénicie) n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ail, cultivée pour ses bulbes, qui ont une saveur analogue à celle de l'oignon. ‖ *Échalote d'Espagne*. Nom vulgaire de la rocambole. ‖ *Échalote fausse*. Nom vulgaire de l'ail [illegible] *schœnoprasum*. Syn. CHALOTTE.

Échalote d'Espagne.

— Techn. Petite lame de laiton demi-cylindrique, qui sert de languette aux tuyaux d'anche, dans les orgues.

— Encycl. Bot. L'*échalote* est originaire de l'Orient, d'où elle a été rapportée à l'époque des croisades. C'est aux environs de la ville d'Ascalon qu'on la trouvait, de là le nom scientifique *allium ascalonicum*. On la cultive depuis longtemps dans les jardins, où elle a produit plusieurs variétés. Le semis demande trois ans pour produire une récolte, aussi préfère-t-on l'échalote par ses bulbes. La récolte se fait en août. L'échalote a une saveur plus douce que l'ail; elle est employée en assaisonnement et comme fourniture de salade. En [illegible], l'échalote était jadis réputée vermifuge.

Échalotte.

ÉCHAMP (*chan*) n. m. de l'anc. v. *échamper*, [illegible] n. m. Espace qui sépare les rangées de ceps de vigne, et qu'on cultive [illegible] plante. ‖ On écrit à tort ÉCHANT.

ÉCHAMPEAU (*chan-po*) n. m. Hast. de lance, auquel est attaché [illegible] avec lequel on pêche la morue.

ÉCHAMPELÉ, ÉE (*chan-pe-lé*) adj. Se dit de la vigne dont les bourgeons ne se sont pas formés avant les chaleurs.

ÉCHAMPIR (*chan-pir*) v. a. Préf. *é*, et de *champ*. Faire ressortir du champ, le rendre, rendre [illegible], en terme de jardinage, [illegible]. ‖ Fig. [illegible]. ‖ On dit quelquefois ÉCHAMPIER, et plus souvent RÉCHAMPIR.

ÉCHAMPLURE (*chan-plu-re*) n. f. Maladie de la vigne, lorsque les froids [illegible] empêchent les bourgeons de se former. Cette expression est plus particulièrement en Bourgogne.

ÉCHANCRER (*la-pré-é*, et de *chancre*) v. a. Fendre, tailler, [illegible], rogner en [illegible]. ‖ ÉCHANCRER *un carrosse, le cul et d'un bahut*.

Échancré, ée part. pass. du v. Échancrer.

— Hist. nat. Syn. de EMARGINÉ.

— n. f. pl. Arachn. Nom d'une famille d'araignées, dont la [illegible] se trouve aux environs de Paris. ‖ *Une* ÉCHANCRÉE.

S'échancrer, v. pr. Être échancré.

ÉCHANCRURE (rad. *échancrer*) n. f. Techn. Entaille, coupure en [illegible] creusée sur les bords. ‖ ÉCHANCRURE *d'un cul*. ‖ ÉCHANCRURE *d'un plat à barbe*. ‖ Par ext. Partie que l'on enlève en échancrant.

Par anal. Empiétement, en forme d'arc, de la mer sur les côtes. Se dit aussi d'une trouée à travers les montagnes).

— Mar. Courbe que l'on fait décrire au fond d'une voile, en la confectionnant, afin que la ralingue de fond ne frotte pas sur les étais.

A, échancrure de plat à barbe.

ÉCHANDOLE (mot dialectal; du lat. *scindula*, même sens) n. f. Petit ais de merrain, servant à couvrir les toits des maisons.

ÉCHANDELYS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à [illegible] km. d'Ambert, sur un sous-affluent de l'Allier, dans les montagnes; 1.115 hab. Scieries mécaniques, féculerie.

ÉCHANFREINER (*fre-né*) v. a. Raccourcir les dents d'une roue d'engrenage en les coupant suivant le tracé d'une circonférence concentrique à la roue. (Le tracé de cette circonférence est calculé de telle manière que chacune des dents de la roue ne doit pas rester trop longtemps en contact avec la dent correspondante d'une autre roue d'engrenage.) V. ENGRENAGE.

ÉCHANGE (*chanj'* — subst. verbal de *échanger*) n. m. Troc, acte par lequel on remplace une chose par une autre, acceptée comme équivalente ou jugée propre à la remplacer : *L'État fait parfois des* ÉCHANGES *de terrains avec les communes et les particuliers.*

— Fig. Acte réciproque, acte fait par quelqu'un et répété par un autre : ÉCHANGE *de services, de compliments. Cartel d'*ÉCHANGE.

— Échecs. *Faire un échange*, Échanger des pièces de même valeur, une tour contre une tour, un fou contre un cavalier, etc. ‖ *Gagner l'échange, Perdre l'échange, Gagner la qualité, Perdre la qualité*, Échanger une pièce d'une valeur inférieure contre une autre d'une valeur supérieure : ex., prendre une tour avec un fou ou un cavalier.

— Econ. polit. Troc librement consenti d'une valeur ou d'un service : *Le commerce est fondé sur l'*ÉCHANGE. ‖ *Libre-échange*. V. ce mot à son ordre alphab. ‖ *Commerce d'échange* ou *par échange*, Échange de produits contre d'autres produits, et non contre un signe représentatif, comme la monnaie. ‖ *Banque d'échange*, Plan de banque imaginé par Proudhon pour bannir la monnaie métallique des échanges et, par ce moyen, réaliser la gratuité du crédit. V. BANQUE.

— Féod. Droits seigneuriaux et féodaux, qui faisaient partie des petits domaines.

— Techn. Syn. de ÉCHANGEAGE, dans les papeteries. ‖ Action de transformer, dans un mécanisme d'horlogerie, un mouvement en un autre. ‖ *Roue, Pignon d'échange*, Roue, Pignon dont le plan fait un angle avec celui d'un autre pignon ou d'une autre roue, et qui sert ainsi à changer la direction du mouvement.

A, pignon d'échange.

— Loc. adv. : *En échange*, Par contre, par compensation.

— Loc. prépos. : *En échange de*, Pour prix de, en retour de.

— ENCYCL. Econ. polit. Turgot a défini en ces termes le phénomène de l'*échange* : « Le besoin réciproque a introduit l'échange de ce qu'on avait contre ce qu'on n'avait pas. On échangea une denrée contre une autre, les denrées contre le travail. » J.-B. Say a merveilleusement expliqué la loi des échanges en prouvant que, dans tous les pays et dans toutes les civilisations, les produits s'échangent contre les produits. Néanmoins, il n'y a que dans les civilisations primitives que l'échange est direct; plus tard, c'est le numéraire qui devient l'instrument d'échange, parce qu'il est le signe de la valeur. Le *libre-échange* a pour objet de faciliter le mouvement des échanges entre les nations en supprimant les mesures restrictives à l'initiative des producteurs.

— Dr. intern. *Échange de territoires*. C'est surtout lors des délimitations de frontières, et à l'occasion de parcelles assez peu considérables, que l'échange intervient. Lorsqu'il porte sur des territoires d'une certaine importance, il constitue alors l'un des éléments d'un traité de paix. Dans le droit moderne, on trouve peu d'exemples d'échanges de territoires. Aux termes du traité de Berlin du 13 juillet 1878, la Roumanie, non partie à ce traité, a été obligée de céder à la Russie la portion de la Bessarabie enlevée à la Russie par le traité de Paris du 30 mars 1856, et elle a reçu en échange les îles du delta du Danube, le sandjak de Toulcha et un territoire situé au bord de la Dobroudja.

Échange des ratifications d'un traité. Quand un traité a été ratifié par les puissances contractantes, on procède à l'échange des ratifications. Cet échange, qui n'exige pas de pleins pouvoirs de la part des agents diplomatiques, a lieu généralement au ministère des affaires étrangères du pays où le traité a été conclu. Il se produit après collation des actes de ratification, reconnus exacts par les plénipotentiaires; protocole en est dressé. On y insère parfois l'indication de l'époque à laquelle le traité sera mis en vigueur. L'article 38 de l'acte général de Berlin du 20 février 1885 a introduit une procédure nouvelle pour l'échange des ratifications d'un traité.

Échange de pouvoirs. Quand un congrès ou une conférence diplomatique est réuni, son premier acte est l'examen réciproque des pouvoirs de ses membres. C'est ce qu'on appelle l'échange ou la vérification des pouvoirs. L'assemblée est constituée, dès que les pouvoirs sont trouvés en bonne et due forme.

Échange de prisonniers. L'échange de prisonniers a lieu au moyen d'une convention dite « cartel d'échange »; c'est un moyen, entièrement facultatif de la part des belligérants, de faire cesser la captivité. Les échanges étaient pratiqués dès l'antiquité, au moyen âge, on exigeait des sommes considérables. Depuis le milieu du XVIIe siècle, l'usage s'est introduit de rendre les prisonniers à la fin de la guerre, sans exiger de rançon. Aujourd'hui, il se produit même au milieu des hostilités; en général, les échanges s'opèrent homme pour homme, grade pour grade, blessé pour blessé, le cartel d'échange doit indiquer si les prisonniers échangés peuvent, ou non, reprendre du service.

ÉCHANGEABILITÉ (*ja-bi-li-té*) n. f. Qualité de ce qui est échangeable. *L'*ÉCHANGEABILITÉ *d'un produit vient de son utilité.* (Peu usité.)

ÉCHANGEABLE (*jabl'*) adj. Qu'on peut échanger; qui peut être l'objet d'un échange : *Tout travail dont le produit est* ÉCHANGEABLE *concourt à la création de la richesse.* (Smith.)

ÉCHANGEAGE (*jaj'* — pour ESSANGEAGE) n. m. Opération que l'on fait subir au papier après la fabrication, afin d'en égaliser le grain. ‖ Se dit, par corruption, pour ESSANGEAGE du linge.

— ENCYCL. L'*échangeage* consiste à empiler plusieurs fois la feuille et à la soumettre à l'action d'une presse après son collage, en ayant soin, chaque fois, de changer sa position relative par rapport à la presse, afin d'établir le contact entre deux points différents. Cette opération a pour but d'augmenter l'apprêt du papier et de faciliter une répartition plus régulière de la colle à la surface de la feuille.

ÉCHANGER (*jé* — du préf. *é*, et de *changer*. Prend un e après le *g*, devant les voyelles A, O : *Il échangea. Nous échangeons*) v. a. Faire troc, échange de : ÉCHANGER *un dessin contre un livre.* ‖ Se donner mutuellement : ÉCHANGER *des coups de fusil.* ‖ Diriger mutuellement l'un vers l'autre, adresser mutuellement l'un à l'autre : ÉCHANGER *des regards, un salut, un sourire.*

— Fig. Laisser pour autre chose : *Tant de gens* ÉCHANGENT *volontiers l'honneur contre les honneurs!* (A. Karr.)

— Diplom. Se communiquer mutuellement : ÉCHANGER *les ratifications d'un traité.*

— Dr. des gens. *Échanger des prisonniers de guerre*, En faire la remise réciproque.

— Techn. Dans les fabriques de drap, Changer les plis d'une pièce de drap pliée, en ramenant ces plis vers le milieu du carton autour duquel s'enroule la pièce.

— v. n. Faire l'échange. (Inus.)

S'échanger, v. pr. Être échangé.

— SYN. **Changer, permuter**, etc. V. CHANGER.

ÉCHANGER (*jé* — corruption de ESSANGER; du lat. *exsanare*, même sens. Se conjugue comme le précéd.) v. a. *Échanger du linge*, Le laver à l'eau pour en enlever tout ce qui peut être dissous sans le secours des alcalis. ‖ *Échanger le papier*, Le soumettre à l'opération de l'échangeage.

ÉCHANGEUR (*jeur'*), **EUSE** n. et adj. Se dit d'une personne qui fait, qui aime à faire des échanges.

ÉCHANGISTE (*jisst'* — rad. *échanger*) n. Personne qui se livre au commerce des échanges. ‖ Personne qui fait un échange de valeurs. (On dit aussi ÉCHANGEUR, EUSE.) ‖ *Libre-échangiste*. V. ce mot à son ordre alphab.

ÉCHANLATE n. f. Techn. Syn. de CHANLATE.

ÉCHANSON (du bas lat. *scancio*, d'orig. germ. — Cf. l'allem. *schenken*, verser à boire) n. m. Officier qui était chargé de verser à boire au roi ou à quelque grand personnage : *Office d'*ÉCHANSON. *La Fable a donné aux dieux un* ÉCHANSON. ‖ Par ext. Personne qui sert à boire.

— ENCYCL. L'*échanson* est appelé, au XIIe siècle, dans les documents latins, *pincerna, scantio*; au XIIIe, *scanciionarius*. Les échansons de la maison du roi étaient placés sous l'autorité supérieure du bouteiller de France, qui était l'un des premiers dignitaires du royaume, et sous l'autorité immédiate du grand échanson; mais, dès le règne de saint Louis, le grand échanson devient un personnage important et qui n'a plus rien à voir avec le service effectif du cellier royal. Au XIIIe siècle, la cour du roi comptait quatre échansons, à qui revenait la charge d'acheter le vin et de percevoir la redevance du hauban, qui se payait, à l'origine, en nature, c'est-à-dire en vin. Les fonctions d'échanson disparurent avec l'ancien régime, pour reparaître avec la Restauration, et être définitivement supprimées en 1830.

Armoiries du grand échanson.

ÉCHANSONNERIE (*so-ne-ri*) n. f. Corps des échansons affectés au service d'un prince. ‖ Endroit d'un palais royal où se faisait la distribution du vin.

ÉCHANT n. m. Vitic. V. ÉCHAMP.

ÉCHANTIGNOLLE (*gn* mll.) n. f. Techn. Pièce de bois qui, dans un comble, reçoit et soutient le tasseau d'une panne. (V. CHANTIGNOLLE.) ‖ Chacun des deux morceaux de bois emmortaisés et réunis aux brancards pour recevoir en dessous l'essieu des roues de devant, dans une voiture à quatre roues.

— Mar. anc. Nom donné à de forts taquets que l'on place sous les flasques de l'affût de certaines bouches à feu, pour remplacer les roues et diminuer le recul.

A, échantignolle; B, levier directeur.

ÉCHANTIL (*til*) n. m. Métrol. Étalon de mesures publiques. (Vieux.)

ÉCHANTILLER v. a. Comm. Syn. de ÉCHANTILLONNER.

ÉCHANTILLON (*ll* mll. — rad. *échantil*) n. m. Techn. Petite portion, fragment d'une marchandise quelconque, qui sert à apprécier la qualité du tout : *L'n* ÉCHANTILLON *de blé. Un* ÉCHANTILLON *de vin.* ‖ Particulièrem. Morceau coupé sur une pièce de drap, de toile, etc., pour donner une idée de l'étoffe : *Cahier d'*ÉCHANTILLONS.

— Par ext. Fragment, morceau détaché d'un ouvrage et pouvant servir à faire apprécier l'ouvrage lui-même.

— Fig. Modèle, exemple, moyen d'apprécier par induction : *Donner un* ÉCHANTILLON *de son savoir-faire.* ‖ Fam. *Juger de la pièce par l'échantillon*, Se contenter du peu qu'on sait d'une personne ou d'une chose, pour la juger.

— Admin. Objet qui, étant considéré comme impropre à l'usage, et expédié seulement comme spécimen, est exempté des droits de douane. ‖ Objet de petite dimension, qu'on peut expédier par la poste à un prix inférieur à celui des dépêches.

— Armur. Marque prise pour preuve d'un coup tiré avec adresse au pistolet, à l'arbalète, à la carabine : *Coup à prendre* ÉCHANTILLON.

— Comm. Contre-partie de la taille, sur laquelle certains commerçants indiquent le crédit fait à chacun de leurs clients : *Un* ÉCHANTILLON *de boulanger.*

— Constr. Type déterminé et adopté pour certaines espèces de matériaux, afin que le constructeur soit toujours sûr de pouvoir se les procurer dans les mêmes formes et les mêmes dimensions : *Pavés, Briques d'*ÉCHANTILLON. ‖ Partie des ardoises non recouverte par les ardoises superposées. ‖ Planche de chêne ayant des dimensions arrêtées (larg. 26 centim., épaiss. 4 centim.), et qui constitue un des types adoptés dans le commerce des bois de construction à Paris.

— Mar. Ensemble des dimensions du corps d'un navire ou des pièces qui entrent dans sa construction; épaisseur de sa muraille relative à ses dimensions : *Une frégate trop faible d'*ÉCHANTILLON. *Des bordages trop faibles d'*ÉCHANTILLON.

— Métrol. Matrice type, avec laquelle on confronte les poids, les mesures, les monnaies.

— Techn. Outil de charpentier et de menuisier, qui sert à donner aux pièces l'épaisseur voulue. ‖ Outil dont on se sert pour égaliser les roues de rencontre, dans un ouvrage d'horlogerie.

— ENCYCL. Comm. *L'échantillon* est une fraction d'une marchandise quelconque, destinée à faire connaître et apprécier la qualité et la valeur de cette marchandise. Les échantillons s'emploient surtout dans les adjudications, dans le commerce de gros et de demi-gros. L'acheteur n'est tenu de prendre livraison qu'autant que la marchandise est conforme à l'échantillon donné. Dans certains commerces, on ne donne pas d'échantillon : on vend et on achète d'après une dénomination qui précise une qualité connue et qui peut être contrôlée à l'aide de types ou échantillons conservés soit au syndicat des courtiers de commerce, soit au secrétariat des chambres de commerce. Au point de vue de l'envoi par la poste, le poids maximum des échantillons est porté à 350 grammes.

— Monn. Le contrôle de chaque fonte monétaire ou *brève* s'effectue au moyen du prélèvement d'*échantillons* pris au hasard et sans choix sur la masse des espèces monnayées, et transmis à la commission des monnaies pour qu'elle en fasse constater le poids et le titre. C'est d'après le titre et le poids de ces échantillons que le reste de la fabrication est jugé dans ou hors les limites des tolérances et que les pièces de la brève sont mises en circulation, ou refondues. Le nombre réglementaire des échantillons est de cinq pour le bronze, quatre pour l'argent et trois pour l'or. Ils sont prélevés, en présence du directeur, par un membre de la commission et un contrôleur. Un procès-verbal est dressé de l'opération.

ÉCHANTILLONNAGE (*ti-llo-naj'* [*ll* mll.]) n. m. Action d'échantillonner : *L'*ÉCHANTILLONNAGE *des étoffes, des fils,* etc.

ÉCHANTILLONNER (*ti-llo-né* [*ll* mll.]) v. a. Comm. Préparer des échantillons d'une marchandise : ÉCHANTILLONNER *des soieries, des vins,* etc. ‖ Comparer à l'échantillon, à la matrice : ÉCHANTILLONNER *un poids, une mesure.* ‖ *Échantillonner un travail,* Exécuter une partie de ce travail qui sert de modèle pour le reste.

— Techn. *Échantillonner les peaux,* En couper les issues, c'est-à-dire retrancher la queue, le front et les mamelles.

— v. n. Faire une collection d'échantillons de diverses marchandises pour les soumettre aux clients.

ÉCHANVRER (du préf. priv. *é*, et de *chanvre*) v. a. Enlever, séparer la chènevotte de la filasse.

ÉCHANVROIR (rad. *échanvrer*) n. m. Instrument au moyen duquel on sépare la filasse de la chènevotte, dans la préparation du chanvre et du lin. (C'est une sorte de peigne, dont les dents ont des grosseurs et des longueurs variant avec la nature du textile à échanvrer. On donne quelquefois le nom d'« échanvroir » à la broie et à la cangue, instruments qui servent aussi à séparer la filasse des chènevottes.)

ÉCHAPOTER v. a. Techn. V. CHAPOTER.

ÉCHAPOTIN n. m. Techn. V. CHAPOTIN.

ÉCHAPPADE (*cha-pad'* — rad. *échapper*) n. f. Coup que le graveur donne involontairement sur une partie déjà gravée, lorsque, par accident, le burin lui échappe des mains. *En échappade,* loc. adv. A la dérobée.

ÉCHAPPADE (*cha-pad'* — du préf. priv. *é*, et de *chappe*) n. f. Séparation que, dans l'enfournement des poteries, on ménage verticalement entre les diverses pièces à cuire. ‖ Nom donné aux lignes ou séparations verticales que forment les pilets des divers planchers.

ÉCHAPPATOIRE (*cha-pa* — rad. *échapper*) n. f. Défaite, ruse, moyen détourné, employé pour éluder une question ou se tirer d'un embarras. ‖ Adjectiv. : *Des moyens* ÉCHAPPATOIRES.

ÉCHAPPE n. f. Fauconn. Action de mettre en liberté le gibier captif, pour lancer ensuite sur lui l'oiseau de proie. ‖ *Oiseau d'échappe,* Oiseau qui s'est dressé de lui-même.

— n. f. pl. Techn. Pièces du métier à galon. (Quelques-uns le font masculin.)

ÉCHAPPÉE (*cha-pé*) n. f. Action de s'échapper ou d'échapper à quelqu'un. ‖ Sortie, promenade, instant de liberté dont on profite : *Les* ÉCHAPPÉES *du dimanche.* ‖ Escapade, action étourdie qui échappe au caractère : *Une* ÉCHAPPÉE *de jeune homme.* ‖ Par ext. Court instant, pendant lequel une chose a lieu : *Profiter d'une* ÉCHAPPÉE *de beau temps.*

— *Échappée de vue* ou simplem. *Échappée,* Espace libre, mais resserré, par lequel la vue peut plonger au loin. ‖ Perspective, instant passager où il est permis d'entrevoir des événements lointains.

— Archit. Espace ménagé au tournant d'une cour ou d'une remise, pour faciliter l'entrée des voitures. ‖ Distance ménagée entre les marches d'un escalier et la voûte que les autres marches forment directement au-dessus.

— Chass. *Chasser l'échappée,* Chasser hors de la piste du gibier, en parlant des chiens.

— Econ. rur. Action des bestiaux qui s'échappent et envahissent les terrains mis en défens.

— Mar. Rétrécissement des formes vers l'avant et l'arrière du navire.

— Mus. Broderie tronquée avec élision de la note de retour, qui reste comme sous-entendue.

— Peint. *Échappée de lumière,* Jour que le peintre fait passer entre des objets noyés dans la demi-teinte, pour venir mettre en lumière une partie du tableau.

— LOC. PREP. : *A l'échappée, Par échappées,* Sans suite, à la dérobée, par intervalles.

ÉCHAPPEMENT (*cha-pe-man* — rad. *échapper*) n. m. Mécan. Dans les machines à vapeur, Dispositif spécial qui permet d'activer le tirage du foyer, en envoyant dans la boîte à fumée le jet de vapeur ayant agi sur les faces du piston dans le cylindre.

— Archit. Syn. de ÉCHAPPÉE. V. ce mot.

— Horlog. Mécanisme particulier, servant à régulariser le mouvement des diverses pièces dont l'ensemble constitue une pendule, une montre.

— Mar. *Croc à échappement,* Croc articulé permettant de dégager aisément la chaîne ou le cordage qui est logé dedans.

— Mus. Pièce de la mécanique du piano, qui oblige le marteau à revenir en arrière aussitôt qu'il a frappé la corde et qui le fixe à la place qu'il doit occuper jusqu'à ce qu'il soit de nouveau mis en mouvement par l'exécutant frappant sur la touche qui le sensibilise. (Ce système, qui empêche le marteau d'étouffer le son de la corde qu'il vient de frapper, est de l'invention du célèbre facteur Sébastien Erhard.)

— Télégr. électr. Dans l'appareil télégraphique Hughes, Dispositif qui fait tomber le cliquet reliant l'arbre à cames au mouvement d'horlogerie.

— ENCYCL. Mécan. On appelle *échappement,* d'une manière générale, la période de la distribution pendant laquelle la vapeur, après avoir rempli son effet utile sur chacune des faces du piston, se dégage dans l'atmosphère.

L'échappement joue, notamment dans les locomotives, un rôle considérable par son action directe et effective sur le tirage du foyer. En effet, ce tirage est uniquement dû à l'entraînement des gaz de la combustion par la vapeur, produisant un vide relatif dans la cheminée.

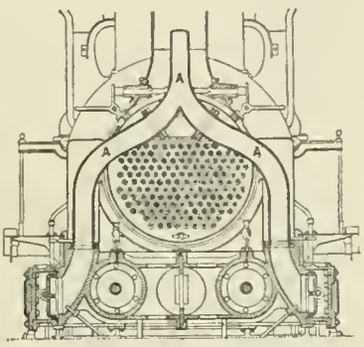

A, échappement de vapeur.

Le dispositif connu sous le nom d'« échappement » est constitué par deux tubes communiquant avec chacun des cylindres et recevant la vapeur qui a agi sur les pistons. Ces deux tubes viennent jusque dans la boîte à fumée, où ils se réunissent en un seul conduit, dirigé verticalement vers l'orifice de la cheminée, à sa partie inférieure, et exactement dans l'axe de cette cheminée.

— Horlog. En horlogerie, l'*échappement* est la partie des mécanismes servant d'intermédiaire entre la force motrice que transmettent les rouages et le régulateur, représenté par un pendule ou un balancier annulaire. Il a pour but de modérer le fonctionnement du rouage moteur, en même temps qu'il transmet au régulateur une fraction de la puissance motrice en lui restituant la force perdue par lui après chaque oscillation.

Les échappements les plus utilisés sont : 1° l'*échappement à cylindre,* appliqué aux montres et horloges plates,

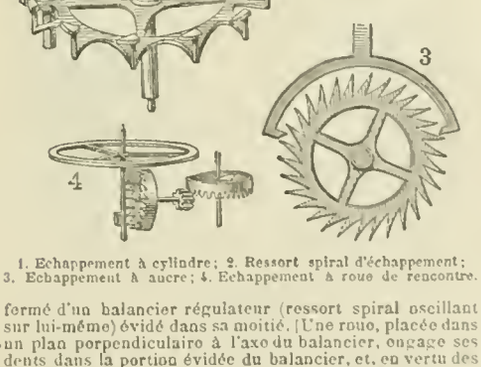

1. Echappement à cylindre; 2. Ressort spiral d'échappement; 3. Echappement à ancre; 4. Echappement à roue de rencontre.

fermé d'un balancier régulateur (ressort spiral oscillant sur lui-même) évidé dans sa moitié. (Une roue, placée dans un plan perpendiculaire à l'axe du balancier, engage ses dents dans la portion évidée du balancier, et, en vertu des oscillations, l'axe tourne dans un sens et dans l'autre, laissant échapper une dent de la roue et arrêtant la suivante. Dans la marine, on emploie un échappement dit « libre », permettant aux montres de marcher plusieurs mois sans se déranger d'une manière sensible); 2° l'*échappement à ancre,* composé d'une pièce en forme d'ancre suspendue à un axe horizontal, lequel reçoit un mouvement de va-et-vient du pendule. (Les deux extrémités de l'ancre portent deux petits crochets, sous lesquels les dents de la roue doivent glisser); 3° l'*échappement à roue de rencontre* ou *à recul,* composé d'une roue dont les dents viennent rencontrer le régulateur ou balancier (roue mobile autour d'un axe), qui est muni de deux palettes placées à angle droit l'une sur l'autre. Toutes les fois qu'une palette vient choquer une des dents du régulateur, celui-ci, qui n'a pas perdu toute sa force, fait rétrograder la roue.

ÉCHAPPER (*cha-pé* — du bas lat. *excappare*; de *ex*, hors de, et de *cappa*, chappe) v. n. S'évader, fuir : ÉCHAPPER *de prison.* ‖ Se soustraire; se tirer sain et sauf : ÉCHAPPER *à la mort.* ÉCHAPPER *d'un naufrage.* ‖ Eluder les intentions de quelqu'un, se soustraire à ses exigences ou à ses raisonnements : ÉCHAPPER *à un dilemme.*

— Tomber ou se déplacer pour n'être pas suffisamment retenu : *Canne, Plume qui* ÉCHAPPE *des doigts.* ‖ Se découdre ou se détacher; sortir de sa place : *Couture qui* ÉCHAPPERA *bientôt. Natte de cheveux qui* ÉCHAPPE *d'un bonnet.*

— Ne pas être, ne pouvoir être perçu par les sens : *Animaux si petits qu'ils* ÉCHAPPENT *à l'œil.* ‖ N'être pas trouvé, rester invisible ou inconnu : *Beaucoup de coupables* ÉCHAPPENT *à la justice.* ‖ Ne pas être aperçu, compris, saisi, remarqué : *Bien des passages des chœurs de Sophocle* ÉCHAPPENT *aux traducteurs.* ‖ N'être pas prévu ou prévenir, être oublié : *Nom qui* ÉCHAPPE.

— Etre dit, émis, lancé, lâché par mégarde, sans réflexion : *Les éloges vraiment flatteurs sont ceux qui* ÉCHAPPENT. ‖ Etre produit sans beaucoup de réflexion : *MM. Cramer m'ont rendu un très mauvais service en publiant les fadaises qui me* SONT *souvent* ÉCHAPPÉES. (Volt.)

— Fig. S'évanouir, disparaître; être perdu, ravi, dissipé : *Tout nous* ÉCHAPPE, *tout fuit.* Mass. ‖ Etre manqué, ne pas être obtenu : *Récompense qui* ÉCHAPPE. ‖ Ne plus être, ne plus pouvoir être contenu : *La patience* ÉCHAPPE *à la longue.*

— *Laisser échapper,* Ne pas retenir ou ne pas contenir, sortir, se répandre, se renverser : LAISSER ÉCHAPPER *sa plume.* ‖ Laisser se découdre, se défaire : LAISSER ÉCHAPPER *une maille.* ‖ Laisser cours à : LAISSER ÉCHAPPER *une larme, un cri, un soupir.* ‖ Laisser perdre, ne pas profiter de : LAISSER ÉCHAPPER *le moment favorable.*

— Impersonnellem. : *Il* ÉCHAPPE *toujours quelque péché à la fragilité humaine.* (Boss.)

— Manèg. *Laisser* ou *Faire échapper un cheval de la main,* Le faire partir en lui rendant la main, le lancer au galop.

— Transitiv. Éviter, se soustraire, se dérober à : *Dieu sait que rien ne peut* ÉCHAPPER *ses mains souveraines.* (Boss.) (Vieux, sauf dans l'expression familière *L'échapper belle,* Se tirer heureusement d'un mauvais pas, d'un danger. — REM. Dans cette locution : *L'avoir échappé belle,* on hésite souvent pour le genre du participe *échappé,* et l'on est tenté de le mettre au féminin, à cause de l'adjectif *belle,* qui est lui-même du féminin et qui paraît exiger un accord. Dans tous les exemples où ce cas se présente, *échappé* est toujours masculin.) ‖ Laisser échapper : *Ils sont à plaindre, je te jure, d'avoir* ÉCHAPPÉ *leur capture.* (Colletet.)

Échappé, ée part. pass. Sorti d'un lieu où l'on se trouvait plus ou moins contraint : *Les jeunes gens, à peine* ÉCHAPPÉS *de l'école...* ‖ Fig. Délivré de certaines entraves : *L'imprudence est la liberté* ÉCHAPPÉE *à la raison.* (V. Cousin.)

— Issu par croisement de races : *Espagnol* ÉCHAPPÉ *de Maure. Cheval* ÉCHAPPÉ *d'arabe.* (S'empl. substantiv. dans ce cas.)

— Fauconn. *Gibier échappé,* Celui qu'on a lâché pour le faire voler aux oiseaux de proie.

— Manèg. *Cheval échappé,* Cheval qui a rompu ses liens et pris la fuite. ‖ Fig. Homme pétulant, d'un caractère vif, emporté et irréfléchi.

— Peint. *Lumière échappée,* Jour échappé. V. ÉCHAPPÉE.

— Loc. fam. : *N'est pas échappé qui traîne son lien,* Ce n'est pas être débarrassé d'une chose que d'y rester moralement attaché.

— Substantiv. Personne échappée, sortie, évadée : *Un* ÉCHAPPÉ *de collège.*

— Fam. *Échappé d'Hérode,* Benêt, innocent, par allusion au massacre des innocents qui fut fait par Hérode. ‖ *Échappé des galères, de prison,* Homme sans aveu ou de très mauvaise mine. ‖ *Échappé des Petites Maisons, de Charenton, de Bedlam,* Fou, homme dépourvu de bon sens.

S'échapper, v. pr. Prendre la fuite; s'évader, sortir d'un lieu où l'on était retenu. ‖ Tomber, sortir de sa place, s'épancher hors d'un récipient.

— Fig. Se dissiper, s'évanouir, cesser, disparaître. ‖ Se faire jour, se manifester, déborder. ‖ Avoir des moments d'oubli, des distractions, des défaillances. ‖ S'abandonner, se laisser aller à dire ou à faire certaines choses. ‖ *S'échapper à soi-même,* Perdre le sens, le sentiment de son être, mourir : *Je meurs et je* M'ÉCHAPPE *insensiblement à moi-même.* (Fléch.) ‖ *S'échapper de,* S'échapper jusqu'à : *Lorsqu'un vieux fou* S'ÉCHAPPE *d'être amoureux.* (Regnard). [Inus.]

— Hortic. En parlant d'un arbre, d'une plante, Pousser de longues branches qui ne donnent ni fruits ni fleurs, et qui le font dépérir.

— Gramm. Comme verbe neutre, *échapper* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* ou avec *être,* selon qu'on a plus en vue l'action ou l'état. En parlant des choses que l'inattention, la négligence a laissé faire ou dire, c'est toujours l'auxiliaire *être* qu'il faut mettre : *Il lui* EST ÉCHAPPÉ *une parole imprudente.* C'est, au contraire, *avoir* qu'on emploie quand on parle de choses qu'on n'a pas su voir : *J'ai compté dix fautes dans ce devoir, et il y en a d'autres peut-être qui m'*ONT ÉCHAPPÉ. (Le participe est toujours variable dans le verbe réfléchi : *Ils* SE SONT ÉCHAPPÉS.)

— SYN. **Echapper, réchapper.** *Echapper* veut dire se sauver d'un péril quelconque, d'une fâcheuse position, quelle qu'elle soit. *Réchapper* ne se dit qu'en parlant de la mort ou d'un péril très grand.

— **Échapper (S'),** s'enfuir, s'esquiver, s'évader, se sauver. *S'échapper* marque simplement l'action de tromper la surveillance, de rendre nuls les efforts de ceux qui cherchent à retenir. *S'enfuir* fait penser à la vitesse avec laquelle on décampe pour éviter les poursuites; il suppose le désir d'aller loin, le plus loin possible. *S'esquiver* suppose de l'adresse, de la ruse. On *s'évade* furtivement, la nuit, en prenant toutes les précautions pour n'être pas découvert. Enfin, on *se sauve* d'un grand péril, c'est-à-dire qu'on s'en retire sans être atteint, en restant sauf.

ÉCHAQUETTE n. f. Archit. Syn. de ÉCHAUGUETTE.

ÉCHARBON n. m. Nom vulgaire des truites des tribunes, ou herses.

ÉCHARBOT (*bo* — même étym. que ÉCHARBOT) n. m. Nom vulgaire de la macre ou châtaigne d'eau.

ÉCHARCON, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 9 kil. de Corbeil, dans la vallée de l'Essonne; 313 hab. Exploitation de tourbe; importante fabrique de papier.

ÉCHARD, ARDE adj. Mar. V. ÉCHARS.

ÉCHARD Jacques, érudit et bénédictin français, né à Rouen en 1644, mort à Paris en 1724. Son œuvre la plus

[illegible]rtanto est une bibliographie des écrivains de l'ordre des frères prêcheurs : *Ne quidem ordinis prædicatorum recensuit* [illegible] 1719-1721), suivi de celui de Nicolas *gynæceum doctarum seu Sanctæ ordinis prædicatorum quæ scriptis claruerunt.* On y trouve des recherches curieuses et intéressantes. — Un autre Échard, qui vivait à la fin du XVIIe siècle, est l'auteur d'une *Histoire de tous les archevêques et évêques de l'univers*, suivie d'un *Dictionnaire où on trouve l'origine de ce qui y a de plus curieux* [illegible]. Il a donné aussi des [illegible] *des saints* (1702-1[illegible]), œuvre d'érudition.

ÉCHARDE (de l'anc. franc. *escharde*, écaille, éclat) n. f. Petit fragment d'un corps quelconque, qui s'introduit par accident entre la chair et la peau ou l'ongle. *Une* ÉCHARDE *peut causer un panaris.*

— Syn. et Contraire de épinoche.

ÉCHARDONNAGE (*-naj*) n. m. Agric. Action d'écharder un chanvre [illegible].

— Techn. Dans les fabriques de draps. Opération mécanique qui a pour but de faire apparaître le duvet du drap, et de tondre le lainage du drap.

ÉCHARDONNER (*-na*) v. a. du préf. priv. *é*, et de *chardon*, v. a. Agric. Débarrasser un champ cultivé des chardons qui le valent.

— Techn. Faire subir aux draps l'opération de l'écharbonnage.

ÉCHARDONNET (*-nè*) n. m. Instrument en forme de serpe, [illegible] au bout d'un [illegible] pour couper les [illegible] des chardons [illegible] un champ cultivé. ▮ On dit également ÉCHARDONNETTE, et [illegible].

Echardonnet.

ÉCHARDONNETTE n. f. Agric. Syn. de ÉCHARDONNET.

ÉCHARDONNEUSE (*do-neuz*) n. f. Sorte de carde constituée par un cylindre dont la surface est couverte de toiles à pointes fines. Cette machine a pour but, soit de retirer

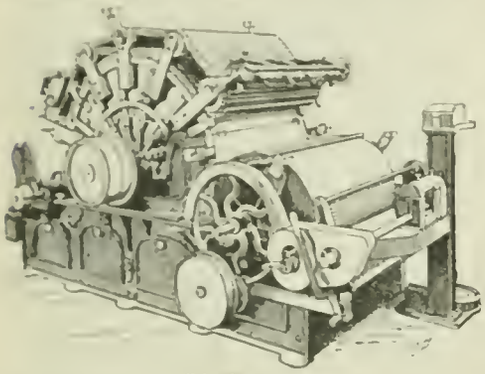

Echardonneuse.

des laines cardées ou peignées les matières végétales appelées *gratterons*, qui s'y trouvent intercalées, soit de *lainer* le drap fabriqué, c'est-à-dire de en faire saillir le duvet.)

ÉCHARDONNOIR n. m. Agric. V. ÉCHARDONNET.

ÉCHARNAGE (*naj*) ou **ÉCHARNEMENT** (*man*) n. m. Action d'écharner les peaux.

ÉCHARNER (*na*) v. a. Techn. Retrancher des peaux les fragments de chair qui y sont restés adhérents.

S'écharner, v. pr. Etre écharné, en parlant d'une peau d'animal.

ÉCHARNEUSE n. f. Machine employée en tannerie et corroierie pour écharner les peaux, c'est-à-dire enlever

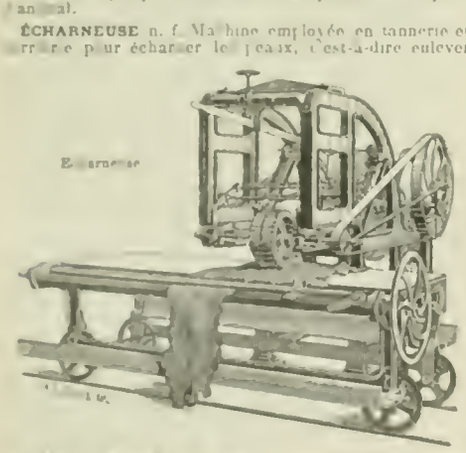

Echarneuse.

[illegible] les [illegible] parties adhérentes en arrière du côté opposé à la fleur.

ÉCHARNOIR n. m. Sorte de couteau à deux poignées et en forme de [illegible], qui sert à écharner les cuirs.

ÉCHARNURE n. f. Fragment de chair enlevée de la peau d'une bête en l'écharnant. ▮ Fam. Action de rompre au cuir par le harnage.

ÉCHARPAGE (*paj*) n. m. Action d'écharper la laine, le chanvre, le lin ou autres matières textiles, en en divisant les brins à la main. ▮ On dit aussi ÉCHARPEMENT.

ÉCHARPE (de l'anc. all. *scherpa*, bourse, sens qu'a encore le mot *écharpe* lui-même) n. f. Large bande d'étoffe, que l'on porte en bandoulière ou autour de la ceinture. *L'écharpe d'un maire.* ▮ Bande d'étoffe légère, que les femmes jettent sur leurs épaules. ÉCHARPE *de dentelle.*

— Fig. *Prendre d'écharpe*, Passer d'un camp dans un autre, trahir un parti, changer d'opinion.

— Poétiq. *Echarpe d'Iris*, Arc-en-ciel.

— Archit. Petite moulure, qui forme le lien du coussinet de chaque volute, dans le chapiteau ionique.

— Art milit. *Tir d'écharpe*, Tir dirigé obliquement aux crêtes d'un ouvrage ou au front d'une position.

— Chir. Bandage passé autour du cou pour soutenir une main ou un bras blessés.

— Constr. Pièce de bois munie d'une poulie à l'une de ses extrémités, et qui fait l'office d'une demi-chèvre. ▮ Cordage qui sert à retenir et à guider le fardeau que l'on monte avec une grue. ▮ Cordage dont se servent les maçons pour monter et descendre les objets de construction dont ils ont besoin. ▮ Pièce du bâti d'un parquet.

— Hist. *Ordre* ou *Compagnie des dames de l'Echarpe*, Ordre portugais créé en l'honneur des dames de Palencia, qui, en 1390, s'illustrèrent dans le siège de cette ville par les Anglais. ▮ *Ordre de la Bande* ou *de l'Echarpe.* V. BANDE.

— Mar. Pièce de bois contournée, qui part du dessus des bossoirs et se termine à l'extrémité de la guibre. (On dit mieux HERPE.) ▮ Armature de fer ou de cordage qui entoure la caisse d'une poulie. ▮ *Cordage en écharpe*, Cordage disposé obliquement.

— P. et chauss. Exhaussement pratiqué suivant la ligne de plus grande pente d'une route inclinée, pour rejeter les eaux dans les fossés. ▮ Tranchée pratiquée dans les terres pour réunir les eaux qui s'écoulent d'une montagne. ▮ Tirant de fer fixé d'un bout à la partie supérieure d'un poteau tourillon, et de l'autre au bas du poteau, jusqu'à d'une porte d'écluse, pour empêcher les assemblages de céder sous l'action continue du poids de cette porte.

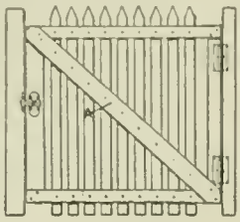

A, écharpe.

— Technol. Pièce de bois ou de fer placée diagonalement sur un bâti de menuiserie. ▮ Chacun des deux morceaux d'étoffe taillés en biais qui accompagnent une ponte dans la décoration des deux côtés d'une alcôve. ▮ Pièce de fer ou de bois qui soutient la roue d'une poulie et porte le boulon. ▮ Moufle ou réunion de plusieurs poulies parallèles et ayant le même axe. ▮ Sorte de demi-croix de Saint-André placée diagonalement derrière un panneau de maçonnerie, pour le renforcer.

— Loc. adv. *En écharpe*, Suspendu au moyen d'une écharpe : *Porter un bras* EN ÉCHARPE. ▮ De biais, obliquement, de côté : *Recevoir une estafilade* EN ÉCHARPE. *Train pris* EN ÉCHARPE. ▮ En bandoulière : *Porter le grand cordon* EN ÉCHARPE. ▮ Fig. *Avoir l'esprit* EN ÉCHARPE, N'être pas à son affaire ; avoir des distractions, des absences.

— PROV. : **Le lit est l'écharpe de la jambe**, Quand on a la jambe malade, il faut se tenir au lit.

— ENCYCL. Hist. L'usage de porter une bande d'étoffe par-dessus l'armure, et obliquement d'une épaule à la hanche opposée, est très ancien. Son emploi fut d'abord utilitaire. Les hommes, emprisonnés dans des vêtements de fer, se virent contraints de porter extérieurement, faute de poche, un morceau d'étoffe, un suaire, dont ils pouvaient se servir pour essuyer la sueur de leur front ou étancher le sang d'une blessure. L'*écharpe* servait aussi à contenir des provisions, des objets quelconques, ou à suspendre un cor de chasse, etc. Ces écharpes, dont la couleur variait suivant les troupes ou les partis, servaient à se reconnaître en ces temps où l'uniforme n'était pas de mise. La mode, la vanité, la galanterie s'emparèrent bientôt de ce signe extérieur ; l'écharpe devint une parure, une livrée, un insigne ou une marque de commandement. Au XIVe siècle, la maison de Lorraine et celle d'Anjou-Sicile se distinguaient par l'écharpe verte ; au XVe, les huguenots arborèrent l'écharpe blanche, les catholiques l'écharpe rouge. Sous Henri III, parut l'écharpe verte des Guises et des Ligueurs, qui ne prirent l'écharpe noire qu'après l'assassinat de Guise par ordre de Henri III. Henri IV avait adopté l'écharpe blanche ; mais, après qu'il fut parvenu au trône, il prit l'écharpe bleue, aux couleurs anciennes de France. Sous Louis XIII, on continua à porter des écharpes, à la ville comme aux armées, mais, au lieu de les mettre en bandoulière, on s'en entoura la taille. Cette mode se répandit dans les armées de France et de l'étranger. Le souvenir de l'écharpe fut conservé jusqu'à la Révolution, dans ces larges baudriers et ces bandoulières qui distinguaient certains corps d'élite. Enfin, la Révolution vint, et, on peut dire, abusa de l'écharpe, surtout dans les costumes civils. Elle est encore de mode aujourd'hui, dans l'uniforme des officiers généraux, et sert d'insigne aux députés et à certains officiers civils, comme les commissaires de police, maires et adjoints, et, chez eux, l'écharpe est considérée comme l'emblème de la loi.

A, écharpe (XVIe s.).

A, écharpe (XVIIe s.).

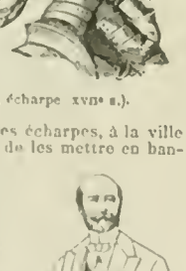

A, écharpe de député.

— Admin. milit. Les officiers généraux et assimilés : médecins, contrôleurs et intendants, portent seuls l'écharpe ; elle est, pour ces derniers, d'un tissu de soie et argent ; en soie et or pour tous les autres, le métal et la soie formant un certain nombre de raies longitudinales. La couleur est *bleue* pour les généraux de brigade et assimilés, *rouge* pour les généraux de division et assimilés. En outre, l'écharpe se termine aux deux extrémités par des glands à franges, dits « à graine d'épinards », du même métal que celui qui est brodé dans le tissu et portant deux ou trois étoiles, suivant qu'il s'agit d'un brigadier ou d'un divisionnaire. Ces étoiles sont toujours du métal opposé à celui du gland. La tenue des maréchaux de France comporte une écharpe semblable, en tissu de soie *blanche* et *or*, garnie, comme leurs épaulettes, de sept étoiles d'argent sur les glands. Cette écharpe blanc et or est également portée par le ministre de la guerre.

A, écharpe de maire

Bien que l'écharpe ne se porte qu'en grande tenue, elle n'en est pas moins un insigne de commandement et d'activité, que les généraux et assimilés cessent de porter quand ils sont passés au cadre de réserve.

L'uniforme de l'ancien corps d'état-major comportait, pour tous les officiers, une écharpe analogue, en soie amarante et or.

— Méd. L'*écharpe* est une sorte de bandage destiné à tenir l'avant-bras fléchi sur le bras et appliqué contre la poitrine. Elle se fait avec une serviette pliée en triangle. Outre l'écharpe simple qui soutient seulement, il existe d'autres écharpes, entre autres : l'*écharpe de Petit* et l'*écharpe de Mayor*, destinées à assurer une immobilisation plus complète.

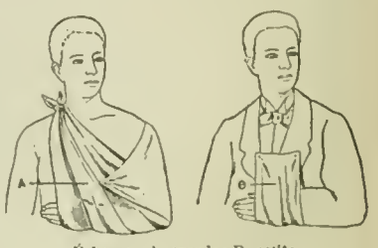

Écharpe : A, grande ; B, petite.

ÉCHARPE n. f. Nom vulgaire de deux poissons des genres baliste et chétodon.

Echarpe et la fleur (L') (*la Banda y la Flor*), comédie de Calderon. — La scène se passe à Florence. Un gentilhomme, Enrique, aime une jeune fille, Lisida, et, pour éveiller sa jalousie, feint d'aimer sa sœur Clori. Le manège réussit : les deux sœurs sont éprises d'Enrique et, au cours d'une jolie scène qui a lieu dans un jardin au milieu des fleurs, il reçoit, comme gages d'amour, une rose de Lisida et une écharpe de Clori. Il donne l'écharpe à Lisida, mais il laisse tomber la fleur, dont Clori s'empare pour exciter la jalousie de sa sœur. Cependant, le duc de Florence aime Clori et, pour connaître ses véritables sentiments, il demande à Enrique de faire la cour à Nise, cousine de Lisida et de Clori et confidente de cette dernière. Enrique refuse d'abord, car Nise est la fiancée d'Octavio, son ami, mais le duc l'exige. Enrique fait donc la cour à Nise, et lui offre une sérénade, mais les deux sœurs entendent ses paroles d'amour. Octavio est averti ; le père des jeunes filles, D. Fabio, exige une réparation, et ainsi Enrique est provoqué par les deux hommes, discrédité auprès des trois jeunes filles, et en défaveur auprès du duc qui apprend qu'il a courtisé Clori. Le duc veut se venger : il lève l'épée sur Enrique, mais Lisida le sauve. Enrique épouse Lisida, et Octavio Nise. Cette pièce a été imitée par Lambert dans *les Sœurs jalouses* ou *l'Escharpe et le Brasselet* (1658) et traduite en allemand par Schlegel.

ÉCHARPEMENT (*man*) n. m. Art milit. Marche oblique.

— Techn. Syn. de ÉCHARPAGE.

ÉCHARPER (du préf. *é*, et de *charper*, autre forme de CHARPIR) v. a. Techn. Pratiquer l'écharpage ; diviser les brins de la laine ou des autres matières textiles : *On* ÉCHARPE *et on carde la laine à matelas.*

— Par exagér. Blesser grièvement, mutiler : ÉCHARPER *son adversaire, la figure de quelqu'un.* ▮ Tailler en pièces : ÉCHARPER *l'ennemi.* ▮ Couper maladroitement : ÉCHARPER *une volaille.*

S'écharper, v. pr. Etre écharpé. ▮ Se meurtrir, se mutiler soi-même. ▮ Mutiler à soi-même : S'ÉCHARPER *la figure dans les broussailles.* ▮ Se maltraiter, se mutiler l'un l'autre ; se tailler l'un l'autre en pièces.

ÉCHARPER (rad. *écharpe*) v. a. Fam. Ceindre d'une écharpe : ÉCHARPER *un maire.*

— Constr. *Echarper un fardeau*, Faire passer autour, pour le lever, un cercle auquel on fixe une écharpe portant une poulie.

— v. n. Milit. Marcher d'écharpe, en suivant une ligne oblique : ÉCHARPER *pour surprendre l'ennemi.*

ÉCHARPILLER (*ll* mll. — rad. *écharper*) v. a. Tailler en pièces, blesser (même sens que *écharper*, mais avec une nuance plus familière).

— Techn. Pratiquer l'écharpage.

ECHARRI-ARANAZ, comm. d'Espagne (Navarre) (prov. de Navarre), sur le Burando, sous-affluent de l'Ebre par l'Arga ; 1.440 hab. En 1834, un vif engagement y eut lieu, entre les troupes carlistes et une division de l'armée du Nord.

ÉCHARS (*char*), **ARSE** (de l'ital. *scarso*, rare ; dérivé du bas lat. *excarpere*, réduire) adj. Avare, chiche. (Vieux.)

— Mar. anc. *Vents échars*, Vents faibles et changeants. On écrivait aussi ÉCHARDS.

— Monn. anc. Se disait d'une pièce dont le titre était au-dessous des remèdes de loi ou tolérances : *Louis* ÉCHARS. *Pièce* ÉCHARSE.

— n. m. Quantité dont une monnaie était au-dessous du titre : *Louis qui a un dixième d'*ÉCHARS.

ÉCHARSEMENT (*man*) adv. D'une manière avare. (Vx.)

ÉCHARSER (rad. *échars*) v. a. Monn. anc. Fabriquer au-dessous du titre : ÉCHARSER *les espèces d'or, d'argent, de billon.* On a dit aussi ÉCHARSETER.

— v. n. Mar. Faiblir, éprouver des variations, en parlant du vent : *Le vent* ÉCHARSE.

ÉCHARSETÉ (rad. *échars*) n. f. Avarice. (Vieux mot.)

— Monn. anc. Affaiblissement du titre des monnaies, opéré en remplaçant l'or ou l'argent par de l'alliage. ‖ *Echarseté de loi dans le remède*, Affaiblissement du titre des espèces dans la limite permise par la loi. ‖ *Echarseté de loi hors le remède*, Affaiblissement du titre au-dessous des tolérances.

ÉCHASSE (mot d'orig. germ. — Cf. holland. *schaats*) n. f. Perche munie, sur sa longueur, d'un étrier dit *fourchon*, sur lequel on pose le pied, lorsqu'on veut marcher à une certaine hauteur au-dessus du sol : *Les bergers des Landes marchent sur des* ÉCHASSES.

— Pop. Jambe, et particulièr. Jambe longue et maigre.

— Loc. fam. *Marcher, Monter sur des échasses*, Employer de grands mots, parler avec emphase. ‖ Se rengorger, se donner de grands airs, faire l'important.

— Hist. *Combat des échasses*. V. la partie encycl.

— Techn. *Echasses d'échafaud*, Longues perches que les maçons placent verticalement et qui soutiennent les boulins d'un échafaudage. ‖ Chez les tailleurs de pierre, Règle mince en bois, que ces ouvriers emploient pour mesurer les dimensions des pierres à appareiller.

— ENCYCL. Ethn. Les échasses ont de 1m,50 à 2 mètres de haut; elles sont serrées aux jambes, au-dessous du genou, par des courroies. Les échasses sont indispensables aux bergers des Landes dans les parties de cette région encore couvertes de marécages et de broussailles, qui en rendent l'accès difficile pour les piétons. Les Landais, montés sur cet appareil et aidés d'une longue perche tenue à la main, se déplacent avec une agilité remarquable. Pendant que sur leurs longues échasses et appuyés sur leur perche ils surveillent leurs troupeaux au pâturage, hommes et femmes s'occupent généralement à tricoter. — Les échasses avec lesquelles jouent les enfants sont beaucoup moins hautes que celles des Landais. L'étrier est placé plus près du sol. Par contre, les bâtons se prolongent jusque sous les aisselles et offrent ainsi un double point d'appui. Ces échasses sont peu commodes pour la marche.

Echasses : 1. De Landais; 2. D'enfant.

— Hist. *Combat des échasses*. On nommait ainsi une fête qui se célébrait autrefois à Namur. La jeunesse de la ville, divisée en deux camps, sous les noms de *Mélans* et d'*Avresses*, et montée sur des échasses, se livrait à des simulacres de batailles qui dégénéraient souvent en des combats meurtriers. Ces fêtes eurent lieu parfois en l'honneur et en présence de souverains, par exemple de Charles-Quint, de Pierre le Grand et de Napoléon. Les magistrats de Namur les abolirent, à cause des dangers qu'elles présentaient. La dernière eut lieu en 1811, devant le prince d'Orange.

Echasse.

ÉCHASSE n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, tribu des totaninés, comprenant des formes sveltes, à très hautes pattes fines, à bec long, mince et faible, qui vivent au bord des eaux salées et douces.

— ENCYCL. On connaît six espèces d'*échasses*. La seule européenne est l'échasse aux pieds rouges (*himantopus autumnalis*), longue de 40 centimètres, blanche et noire, habitant le Centre et le Sud-Est, et hivernant en Egypte et jusque dans l'Inde; l'*himantopus nigricollis*, dans l'Amérique du Nord; en Inde, l'*himantopus intermedius*; en Australie, l'*himantopus leucocephalus*. En Nouvelle-Zélande, c'est l'*himantopus Novæ Zelandiæ*, et, à Madagascar, l'*himantopus minor*.

Echassiers : A, combattant; B, grue.

ÉCHASSERI (*chas-se*) n. m. Variété de poire fondante d'automne.

ÉCHASSIER (*cha-si-é*) n. m. Celui qui monte sur des échasses.

— Pop. Celui qui a de longues jambes.

— S'emploie adjectiv. pour désigner les oiseaux de l'ordre des échassiers : *La bécasse est un oiseau* ÉCHASSIER.

ÉCHASSIERS (*cha-si-é*) n. m. pl. Ordre d'oiseaux, comprenant tous ceux qui ont des pattes hautes, emplumées rarement jusqu'à la moitié du tarse, le cou grêle et allongé. — *Un* ÉCHASSIER.

— ENCYCL. Zool. Les *échassiers* (*grallæ* ou *grallatores*) sont presque tous des oiseaux de rivage; ils courent dans l'eau et font leur nourriture de poissons, de mollusques, d'insectes et de tous les petits animaux. La conformation de leurs pieds, le nombre de leurs doigts varient suivant les groupes; de même, leur taille présente des différences notables suivant les espèces, depuis les grues géantes et les grands hérons tropicaux, jusqu'aux minuscules bécasseaux et bécassines. Les échassiers comptent de nombreux représentants dans toutes les régions du globe : ils abondent jusque dans les solitudes désolées des pôles, mais surtout dans les régions tempérées; aux premiers froids, ils émigrent vers le sud. En règle générale, ils vivent par couples et font leurs nids au bord des eaux, dans les roseaux, les buissons, sur les arbres, etc. On divise les échassiers en vingt-trois familles : *otididés, charadriidés, glaréolidés, thinocoridés, scolopacidés*, etc.

ÉCHASSIÈRES, comm. de l'Allier, arrond. et à 27 kil. de Gannat, sur un affluent de la Bouble; 1.239 hab. Château de Beauvoir, aujourd'hui en ruine.

ÉCHASSODROME (*cha* — de *échasse*, et du gr. *dromos*, course) n. m. Etablissement où se font des courses d'échassiers.

ÉCHAU (*chô* — pour ESSEAU; de *essaver*) n. m. Fossé ou rigole, servant à l'irrigation des prairies ou à l'écoulement des eaux. ‖ On écrit à tort ÉCHAUX.

ÉCHAUBOULÉ, ÉE (*chô*) adj. Qui a des échauboulures : *Avoir le corps* ÉCHAUBOULÉ.

ÉCHAUBOULURE (*chô* — de *chaudebouilhure*, bulle chaude, ampoule produite par la chaleur) n. f. Maladie de peau, particulière au cheval et au bœuf, caractérisée par l'apparition, à la surface de la peau, de petites tumeurs ou élevures aplaties, arrondies comme des pièces de monnaie, quelquefois plus grandes, presque confluentes et séparées par des sillons. (Cette maladie est accompagnée d'un léger mouvement fébrile, qui passe souvent inaperçu. Sa durée est ordinairement de vingt-quatre ou quarante-huit heures. Jamais il n'y a suppuration. Le traitement consiste en boissons nitrées et en demi-diète. Cette maladie est assez analogue à l'urticaire de l'homme.)

ÉCHAUDAGE (*chô-daj'* — rad. *échauder*) n. m. Action de blanchir un mur avec un lait de chaux. ‖ Lait de chaux dont on se sert pour blanchir les murs. ‖ Action de passer du lait de chaux sur un plafond avant de le peindre à la colle. ‖ Macération, dans du lait de chaux, des matières destinées à la préparation de la colle forte. ‖ Dans quelques provinces. Action de laver la vaisselle. ‖ Action de passer de l'eau chaude dans les tonneaux neufs, pour constater s'ils ne fuient pas.

ÉCHAUDÉ (*chô*) n. m. Sorte de gâteau très léger, fabriqué avec de la pâte échaudée, c'est-à-dire plongée brusquement dans l'eau bouillante, dans laquelle on la laisse pendant plusieurs minutes.

— ENCYCL. Cette pâtisserie, en usage dès le XIIIe siècle, et faite avec du blanc d'œuf, de la farine, du beurre et du sel, semble avoir toujours eu la même consistance, mais non point la même forme. Ronde et dentelée en roue au moyen âge, carrée en croissant au XVIe siècle, cette forme devient triangulaire ou en cœur au XVIIe. C'est cette disposition triangulaire que rappelle le nom d'une rue de Paris, dite de « l'Echaudé-Saint-Germain », car on entendait aussi par *échaudé* un carrefour à trois voies, c'est-à-dire en forme d'échaudé, de gâteau à trois cornes.

ÉCHAUDEMENT (*chô, man*) n. m. Etat du blé échaudé, des graines échaudées. ‖ Dans les salines, Etat d'un œillet qui cesse de pouvoir donner du sel.

ÉCHAUDER (*chô* — du préf. *é*, et de *chaud*) v. a. Brûler ou chauffer légèrement et très vite : ÉCHAUDER *une volaille*. ‖ Laver, rincer à l'eau chaude : ÉCHAUDER *une cruche*. ‖ *Echauder des feuillettes*, Y verser de l'eau chaude pour en faire gonfler les douves. ‖ Tremper, plonger dans l'eau chaude : ÉCHAUDER *de la pâte*. ‖ Se dit particulièrement de quelques animaux que l'on prépare ainsi pour les dépouiller plus facilement de leur poil : ÉCHAUDER *un cochon de lait*. ‖ Brûler avec un liquide chaud : ÉCHAUDER *un convive en renversant sur lui une tasse de bouillon*.

— *Echauder la vaisselle*, La laver. (Ne se dit que dans quelques provinces.)

— Fig. Faire subir une mésaventure, donner une leçon : ÉCHAUDER *un ambitieux*.

Échaudé, ée part. pass. du v. Echauder.

— Agric. *Blé échaudé*, Blé dont le grain maigre, sec, ridé et flétri, contient peu de farine, accident qui est dû soit à un coup de chaleur ou à un commencement de fermentation. (Se dit aussi des plantes dont les bourgeons humides sont noircis.)

— Hortic. Se dit des graines dont le germe a été détruit parce qu'elles ont été semées sur des couches trop chaudes.

— Pêch. *Harengs échaudés*, Harengs que l'on a poussés à un feu trop vif.

S'échauder, v. pr. Etre, devoir être échaudé. ‖ Se brûler avec un liquide chaud.

— Fig. S'engager dans une mauvaise passe, éprouver quelque mésaventure : *Plus d'un spéculateur* S'ÉCHAUDE *à la Bourse*.

— PROV. **Chat échaudé craint l'eau froide.** V. CHAT.

ÉCHAUDER (*chô* — du préf. *é*, et de *chaux*) v. a. Techn. Faire macérer dans du lait de chaux les débris de peau destinés à la fabrication de la colle forte. ‖ Laver un plafond de plusieurs couches d'eau de chaux très claire, avant de le mettre en blanc. ‖ Blanchir un mur avec du lait de chaux, mélangé de colle de poisson.

— Agric. Syn. de CHAULER, en parlant du blé.

ÉCHAUDEUR, EUSE (*chô*) n. Celui, celle qui échaude.

ÉCHAUDI ou **ÉCHAUDIS** (*chô-di*) n. m. Grosse boucle de fer triangulaire, servant à amarrer la liure d'un beaupré.

ÉCHAUDILLON (*chô*, et *ll* mll.) n. m. Morceau de fer qui, sous l'action du feu de forge, atteint la température du blanc soudant.

ÉCHAUDOIR (*chô*) n. m. Endroit d'un abattoir où les bouchers échaudent les animaux après l'abatage. Récipient qui sert à échauder les animaux abattus. ‖ Lieu où les teinturiers échaudent et dégraissent les laines; cuve dans laquelle ils font ces opérations.

ÉCHAUDURE (*chô* — rad. *échauder*) n. f. Brûlure occasionnée par un liquide chaud.

ÉCHAUFFAISON (*chô-fè* — rad. *échauffer*) n. f. Pop. Eruption cutanée, vulgairement attribuée à un excès de chaleur interne ou externe. Constipation.

ÉCHAUFFANT, ANTE (*chô-fan, ante* — rad. *échauffer*) a. j. Qui donne de la chaleur : *Vêtement* ÉCHAUFFANT. Qui augmente à l'excès la chaleur animale : *Mets* ÉCHAUFFANTS. *Boisson* ÉCHAUFFANTE. ‖ Substantiv. n. m. : *Des* ÉCHAUFFANTS. Se dit vulgairement des mets et des boissons qui produisent la constipation.

— Fig. Qui cause une excitation morale : *Des paroles* ÉCHAUFFANTES.

— ANTON. **Rafraîchissant, ante.**

ÉCHAUFFE (*chôf'*) n. f. Etuve dans laquelle les tanneurs disposent les peaux et particulièrement celles qui doivent être chamoisées. ‖ Partie du travail des peaux chamoisées, qui consiste à les soumettre à la chaleur d'une étuve pour dilater leurs pores et les rendre aptes à absorber les corps gras. ‖ Etuve dans laquelle on place les peaux.

ÉCHAUFFÉ (*chô-fé*) n. m. Etat, caractère des matières chauffées, fermentées : *Sirop qui sent l'*ÉCHAUFFÉ.

— Plus spécialem. Nom donné, dans les campagnes, à l'odeur particulière que prennent les céréales, sous l'action de la chaleur et de la fermentation : *Sentir l'*ÉCHAUFFÉ.

ÉCHAUFFÉE (*chô-fé*) n. f. Première opération des sauniers pour chauffer le fourneau ou la poêle contenant l'eau salée.

ÉCHAUFFEMENT (*chô-fe-man* — rad. *échauffer*) n. m. Action de rendre chaud ou plus chaud : *La suppression des bois produit sur le sol un* ÉCHAUFFEMENT *sensible*.

— Fig. Surexcitation morale; ardeur excessive, violence de l'expression : *Les* ÉCHAUFFEMENTS *de la colère*.

— Agric. Etat de céréales ou de farines commençant à fermenter, sous l'action d'une chaleur humide.

— Art vétér. *Echauffement de la fourchette*, Maladie particulière du pied des solipèdes.

— Méd. Pop. Etat maladif, provoqué par une élévation excessive de la chaleur animale. Constipation. Blennorragie légère et balano-posthite.

— Vénér. *Echauffement de quête*, Sonnerie de trompe

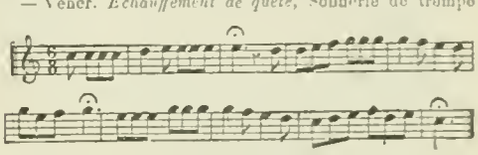
Echauffement de quête

pour encourager les chiens de meute qui commencent à empaumer franchement la voie.

ÉCHAUFFER (*chô-fé* — du préf. *é*, et de *chauffer*) v. a. Rendre chaud ou plus chaud : ÉCHAUFFER *un appartement*. *Les oiseaux* ÉCHAUFFENT *leurs petits sous leurs ailes*. ‖ Donner de l'échauffement; développer un excès de chaleur animale : *Les veilles prolongées* ÉCHAUFFENT *le cerveau*. ‖ Se dit vulgairement dans le sens de CONSTIPER. ‖ Produire un commencement de fermentation : *Après la pluie, le soleil* ÉCHAUFFE *les bois*.

— Fig. Exciter, animer, enflammer : *On voit des hommes que le monde* ÉCHAUFFE *et d'autres qu'il refroidit*. (Vauven.) ‖ Donner du feu, de l'animation à : *Corneille* ÉCHAUFFA *son puissant génie à la flamme de Calderon*. (Villem.)

— *Echauffer le sang, la tête, la bile, les oreilles de quelqu'un ou à quelqu'un*, L'impatienter, exciter sa colère.

— Techn. *Echauffer une étoffe*, Lui donner des plis en la foulant à l'excès.

— Vénér. *Echauffer la voie*, La suivre avec ardeur. ‖ *Echauffer les faisans*, Donner aux jeunes femelles de faisans une nourriture échauffante pour les disposer à la ponte.

Echauffé, ée part. pass. du v. Échauffer.

— Eaux et for. *Bois échauffé*, Bois qui, sous l'action de la fermentation putride, commence à se pourrir.

— Pathol. *Teint échauffé*, Teint rouge, coloré, qui paraît être le signe d'un échauffement.

— n. m. Fig. Personne échauffée, ardente, animée : *Dans les émotions populaires, les* ÉCHAUFFÉS *ne restent pas se désheurer*. De Retz.

S'échauffer, v. pr. Devenir chaud ou plus chaud. ‖ Prendre de l'échauffement, provoquer en soi un dégagement excessif de chaleur animale. ‖ Entrer en fermentation.

— Fig. S'animer, s'enflammer; s'emporter. ‖ Devenir animé, prendre de l'entrain. *S'échauffer la bile, S'échauffer le sang*, S'impatienter, se mettre en colère.

— Vénér. *S'échauffer sur la voie*, La suivre avec ardeur.

— SYN. **Échauffer, chauffer.** V. CHAUFFER.

— ANTON. **Attiédir, glacer, rafraîchir, refroidir, transir**

ÉCHAUFFETTE (*chô-fèt'*) n. f. Archéol. Petite boule contenant des charbons ardents inclus en un foyer suspendu. Syn. CHAUFFETTE ou CHAUFFERETTE.

ÉCHAUFFOUR, comm. de l'Orne, arr. et à 35 kil. d'Argentan; 1.256 hab. Ch. de f. Ouest. Chaux et sable; élève de chevaux. Scieries mécaniques, tuileries, tréfilerie.

ÉCHAUFFOURÉE (*chô-fou* — rad. *échauffer*) n. f. Coup de main téméraire; entreprise imprudente, malheureuse; bagarre.

— Art milit. Rencontre imprévue; engagement peu important de deux corps de troupes.

— Dr. Incident de procédure, qui tourne contre la partie qui l'a fait naître.

— Jeux. Aux échecs. Coup hardi et malheureux

ÉCHAUFFURE (*chô-fu-re*) n. f. Pop. Légère transpiration de l'épiderme produite par l'échauffaison.

— Econ. rur. Maladie des dorons. Fermentation légère des graines et des céréales.

— Phys. Altération qui se produit dans les substances qui s'échauffent.

— Techn. Plis, rides que l'on imprime à une étoffe par un foulage trop prolongé et trop énergique.

ÉCHAUGUETTE (*chô-ghèt'*) ou **ÉCHARGUETTE** (*ché* — du germ. *skarwachte*, guet de troupe) n. f. Sorte de guérite, munie d'ouvertures permettant de voir de tous côtés.

— Es. Primitivement, d'abord en bois, puis en pierre, et de forme [illegible] dans les forts [illegible] du moyen âge, construite en [illegible] des machines [illegible] pour [illegible] de [illegible] les [illegible] Vauban [illegible] d'abord, puis les [illegible] progrès [illegible] de les détruire trop facilement, qu'en [illegible] assez [illegible] et [illegible] servir le [illegible] des machines d'une place forte.

ÉCHAULER [illegible] Agric. [illegible] échauler.

ÉCHAUME [illegible] ÉCHOME n. m. Mar. [illegible]

ÉCHAUMER [illegible] — Agric. [illegible] Arracher les chaumes [illegible]

ÉCHAUPRE [illegible] n. m. Nom vulgaire du [illegible] de [illegible]

ÉCHAUX [illegible] n. m. Agric. [illegible]

ECHAVARRIA [illegible] Joseph, marquis DE FUENTEFIEL, général espagnol, né en 1815. Il [illegible] contre les carlistes [illegible] et devint général de brigade en 1847. L'opposition [illegible] à O'Donnell, en 1851, le fit enfermer dans la citadelle de Saint-Sébastien. Peu après, il fut nommé capitaine général à Cuba, où il resta cinq ans. En 1862, il [illegible] aide de camp du roi François d'Assise. En septembre 1868, il marcha contre Serrano, chef des insurgés, mais il fut battu à Alcolea. Après la proclamation d'Alphonse XII, il fut placé à la tête du 2e corps de l'armée du Nord et étouffa l'insurrection carliste (févr. 1876). Il devint, en 1879, ministre de la guerre, et se retira, le 8 février 1881.

ECHEA *é-ké* — [illegible] gr. *ékheia*, sing. *ékheion*, même sens; de *ékhos*, son) n. m. pl. Vases de bronze ou de terre cuite, employés dans la construction des théâtres antiques pour renforcer la voix des acteurs. V. ACOUSTIQUE.

— ENCYCL. Ces vases, accordés entre eux à la quarte, à la quinte, à l'octave, répercutaient les sons auxquels ils correspondaient en leur donnant de l'ampleur et de la douceur. Ils étaient coniques, placés dans des niches pratiquées sous les gradins, de façon que l'ouverture fût tournée vers le bas et qu'ils ne touchassent pas le mur. Dans les théâtres de dimensions moyennes, il n'y en avait qu'une rangée, dans les plus grands, il y en avait trois. Selon Vitruve, qui recommande cette disposition, les théâtres romains ne la présentaient pas, mais il y avait des *echea* dans différents théâtres d'Italie et de Grèce, notamment dans celui de Corinthe. L. Mummius, après la prise de cette ville, les aurait même enlevés, pour les transporter à Rome. Le moyen âge avait conservé cette tradition antique. On rencontre fréquemment, dans le chœur des églises des XIIe et XIIIe siècles, des poteries engagées dans l'intérieur de la maçonnerie, ne laissant voir à l'extérieur que leur ouverture, au ras du mur. Elles sont placées à différentes hauteurs et parfois en quinconce, mais particulièrement près des angles. Il y en a aussi dans les voûtes.

ÉCHÉABLE adj. Qui peut ou doit échoir, en parlant d'un effet de commerce. (On dit encore, et mieux, ÉCHEANT) : *Il est* ÉCHEABLE, OU ÉCHEANT, *à telle date*.

ÉCHÉANCE *anss* — rad. *échoir* n. f. Époque à laquelle le payement d'une lettre de change, d'un billet de commerce, d'une reconnaissance, d'une facture, et, en général, d'une obligation quelconque, doit être effectué. ‖ Délai qui s'écoule entre la date de l'engagement et son exigibilité : *Des effets à courtes* ÉCHÉANCES. ‖ Billets échus ou à échoir : *Payer des* ÉCHÉANCES.

— ENCYCL. L'échéance d'une lettre de change ou traite peut être à vue, à un ou plusieurs jours, mois ou années *de vue*, ou à un ou plusieurs jours, mois ou années *de date*. Quand la lettre est à un ou plusieurs jours, mois ou années de vue, l'échéance est fixée par la date de l'acceptation, et, à défaut de celle-ci, par le protêt. Quand l'effet est à un ou plusieurs jours, mois ou années de date, l'échéance est déterminée par le nombre de jours, de mois, d'années indiqué par l'effet, à partir du lendemain de la date de sa souscription. Quand l'effet est payable en foire, l'échéance se trouve être la veille du jour de la clôture de cette foire, ou le jour férié, dans le cas où elle ne finirait pas un jour. Lorsque l'échéance tombe un jour férié légal ou de dimanche, le payement doit être fait la veille. [illegible] la pratique, et par pure tolérance, les effets [illegible] le jour de l'échéance peuvent du moins [illegible] jusqu'à midi, [illegible] si l'échéance tombait la veille d'un [illegible] Quand l'échéance est indiquée sur l'effet fin courant, on fin courant, fin avril, etc., l'échéance est le [illegible] ou le 31. Les [illegible] la [illegible] présentation, [illegible] présente. Ils peuvent rester [illegible] dans la [illegible] de ce fait, surtout quand le porteur [illegible] d'un grand crédit, pour effets de [illegible] la Banque de France, [illegible] jour [illegible] en le remettant le [illegible] Pour que le porteur [illegible] effet [illegible], exercer son recours [illegible] le [illegible] fait qu'il faut constater le [illegible] par un [illegible] ministériel, [illegible]

ÉCHÉANCIER [illegible] n. m. Livre à colonnes de [illegible] dans lequel [illegible] inscrit, à leur date [illegible] les [illegible] Un dressé de [illegible] un [illegible] les effets à [illegible] Dans les [illegible] le [illegible] porte [illegible]

ÉCHÉANDIE *é* — n. f. Genre de plantes de la famille des [illegible] ne renfermant une seule espèce [illegible] au Mexique.

ÉCHÉANT *ché-an*, part. pr. [illegible] v. Échoir. ‖ *Le cas* [illegible] A l'occasion, si le cas se présente.

ÉCHÉANT *ché-an*, ANTE adj. Qui échoit. *Pouvoirs* [illegible] ÉCHEANTS.

ÉCHEBRUNE, commune de la Charente-Inférieure, arrond. et à [illegible] km S.-O. de Saintes, entre la Seugne et le Né; 1 [illegible] hab. Fabrication [illegible] importante de *fine champagne*.

ÉCHEC *ché'*. — Pour l'étym., v. l'art. suiv.) n. m. Revers, dommage, insuccès : *Éprouver des* ÉCHECS *continuels*.

ÉCHECS *ché* — du persan *chah*, roi, peut être influencé par l'anc. franc *eschec*, butin, d'orig. german.) n. m. pl. Jeu dans lequel deux joueurs font manœuvrer l'une contre l'autre, sur une tablette divisée en soixante-quatre cases alternativement blanches et noires, deux séries de seize pièces de valeur diverse : *Jouer aux* ÉCHECS. *Faire une partie d'*ÉCHECS. ‖ Pièces qui servent à ce jeu : ÉCHECS *de bois, d'ivoire, d'argent*.

— Au sing. Situation du roi ou de la reine, au jeu des échecs, lorsque ces pièces se trouvent sur une case battue par une des pièces de l'adversaire : *Faire* ÉCHEC *au roi, à la reine*. ‖ *Échec et mat*, Coup décisif par lequel on met le roi en échec, sans lui laisser la possibilité de changer de case ou de se couvrir, ce qui constitue le gain de la partie. ‖ *Faire un* ÉCHEC ET MAT *en cinq coups*. ‖ *Échec à la découverte*, Échec qui a lieu quand le roi entre sous l'attaque d'une pièce, par suite du déplacement d'une autre pièce. ‖ *Échec double*, Situation du roi lorsque deux pièces l'attaquent en même temps. ‖ *Échec perpétuel*, Tactique consistant à attaquer le roi adverse par des échecs continuels.

— Fig. *Faire, Donner échec, un échec à quelqu'un*, Le mettre dans une position difficile, embarrassante; le paralyser. ‖ *Mettre, Tenir quelqu'un en échec*, Lui faire tête, contrebalancer ou entraver son action : TENIR EN ÉCHEC *l'armée ennemie*. ‖ *Donner, Faire échec et mat à quelqu'un*, Le réduire, le vaincre. ‖ *Donner échec et mat à quelque chose*, N'en rien laisser : *Il* DONNE ÉCHEC ET MAT *à tous les plats*.

— Adjectivem. Jeux : *Être échec*, Avoir son roi ou sa reine en échec : *Quand on* EST ÉCHEC, *on ne peut pas roquer*. ‖ Fig. Se trouver dans une position embarrassante.

— ALLUS. LITTÉR : **Aux échecs, les tous sont les plus près du roi.** Allusion à un vers de Régnier, que l'on emploie pour dire que les gens les moins raisonnables sont ceux qui, d'ordinaire, sont le plus en mesure de faire sentir leur influence. Voici le vers de Régnier :

Les fous sont, aux *échecs*, les plus proches des rois.

— **On ne prend pas le roi aux échecs.** Mot historique que l'on rappelle quelquefois, par allusion à la réponse que fit Louis le Gros, à la bataille de Brennoville. Ce prince, voyant que la victoire lui échappait, fit d'héroïques efforts pour rétablir la face du combat; il se vit sur le point de tomber entre les mains des ennemis. Un archer anglais, saisissant la bride de son cheval, s'écria plusieurs fois que le roi de France était pris. Louis, se dressant sur ses étriers et lui fendant la tête d'un coup d'épée, dit : *Ne sais-tu pas qu'on ne prend jamais le roi aux échecs?*

— ENCYCL. Le jeu des échecs est un combat entre deux camps de forces et de dispositions identiques. Le but est de placer le roi adverse dans une position où il est attaqué sans pouvoir se défendre, ni fuir : on dit alors qu'il est *échec et mat*. Les pièces qui sont de formes différentes ont chacune une marche spéciale; aussi le nombre des combinaisons est extrêmement varié et pour ainsi dire incalculable. Ce jeu, le seul qui soit universellement joué d'après les mêmes lois et règlements, a été classé par Leibniz comme science.

NOIRS

BLANCS

Au commencement d'une partie, les pièces se placent comme l'indique le diagramme ci-contre :

La dame se place sur la case de sa couleur.

L'on appelle tour dame, cavalier dame, fou dame, les pièces qui sont du côté de la dame, et fou roi, cavalier roi, tour roi, celles qui sont du côté du roi.

Les pions portent le nom de la pièce devant laquelle ils sont placés : pion de la tour, de la dame... pion du roi, etc.

Dans les diagrammes des ouvrages d'échecs, les pièces sont représentées par les figures suivantes :

Cette forme est universellement adoptée, et les noms des pièces sont équivalents dans toutes les langues, sauf pour le fou, que les Anglais appellent *bishop* (évêque) et les Allemands *Laufer* (coureur). Les Anglais représentent le fou par une mitre.

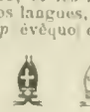

— *Marche des pièces*. Le roi ne fait qu'un pas à la fois, mais dans tous les sens.

La dame a la même marche que le roi, mais prolongée jusqu'aux bandes de l'échiquier : elle réunit la marche de la tour et du fou.

La tour marche perpendiculairement aux bandes, d'un bout à l'autre de l'échiquier.

Le fou marche obliquement aux bandes; il reste, par conséquent, toujours sur la même couleur.

Le cavalier fait simultanément un pas comme tour et un pas comme fou, en [illegible] toujours de sa case de départ. A chaque mouvement, il change de couleur.

Marche du roi.

Le pion marche verticalement toujours en avant et d'une seule case à la fois, mais, pour prendre, il va diagonalement à droite ou à gauche. Au point de départ, il fait à volonté un ou deux pas. Si, lorsqu'il fait deux pas, il se trouve un pion adverse à la quatrième case voisine, celui-ci a la faculté, au coup immédiat de réponse, de le prendre comme s'il n'avait été joué qu'un pas. C'est ce qu'on appelle *prendre en passant*.

Deux pièces ne peuvent se trouver simultanément sur la même case.

Toutes les pièces, excepté le pion, prennent comme elles marchent.

La pièce qui prend se met à la place de la pièce prise.

L'on n'est forcé de prendre que s'il n'y a pas d'autre coup à jouer.

Le cavalier est la seule pièce qui puisse sauter pardessus les autres.

Marche du cavalier.

— *Notation*. Pour écrire une partie d'échecs, l'on se sert d'abréviations et de signes conventionnels. Il y a deux manières différentes usitées : la notation descriptive adoptée en France, en Angleterre, tous les pays latins et toute l'Amérique, et la notation algébrique adoptée par toutes les nations du nord de l'Europe.

La notation descriptive est simplement une abréviation de la désignation du coup : au lieu d'écrire pion à la quatrième case du roi, l'on ne se sert que des initiales P. 4 R. Chaque colonne porte le nom de la pièce qui l'occupe au début de la partie et chaque camp compte de 1 à 8 à partir de son côté. D. 4 C. R. veut dire : la dame va à la quatrième case du cavalier de son roi, etc.

Dans la notation algébrique, les colonnes verticales de l'échiquier, à partir de la gauche, portent les lettres a, b, c, d, e, f, g, h; les rangées horizontales, à partir du bas, sont numérotées de 1 à 8; chaque case se trouve désignée par la rencontre d'une lettre et d'un chiffre : la case du coin inférieur à gauche est désignée par a 1, celle du coin supérieur à droite par h 8. Pour indiquer le mouvement d'une pièce, l'on donne la case où elle se trouve et la case où elle va; ainsi, pour faire jouer le pion du roi deux pas, l'on écrit e 2 — e 4, pour le même coup de l'adversaire e 7 — e 5, etc. Le roque du côté du roi est représenté par 0 — 0, celui du côté de la dame par 0 — 0 — 0.

Dans les deux notations, naturellement, les initiales varient comme le nom des pièces dans chaque pays.

— *Origine*. Il a été fait de nombreuses et savantes recherches sur l'origine des échecs, qui se perd dans l'antiquité. Plusieurs légendes ont eu cours successivement : l'une d'elles fait remonter l'invention de ce jeu à Palamède qui, au siège de Troie, voulait occuper les loisirs de ses soldats; mais il a été reconnu qu'il s'agissait d'un jeu grec appelé *peteia*. Une autre légende arabe, laquelle semble plus fondée, en attribue l'invention à un brahmine qui, chargé d'instruire un jeune roi, a imaginé ce jeu où le roi, la pièce la plus importante, ne peut rien sans l'aide de ses sujets. Le roi s'enthousiasma du nouveau jeu et offrit au brahmine la récompense qu'il voudrait. Celui-ci, voulant donner une nouvelle leçon au jeune roi, demanda un grain de blé sur la première case, deux sur la deuxième, quatre sur la troisième, ainsi de suite, toujours en doublant, jusqu'à la soixante-quatrième, et que le tout, additionné, lui fût remis. Cette demande, d'apparence si modique, fut accordée; mais, lorsque les calculs furent faits, il fut reconnu que tous les trésors de l'Inde ne pouvaient la satisfaire. La quantité de grains de blé, d'après la formule $2^{64}-1$, est de 18.446.744.073.709.551.615, représentant une valeur d'environ 200.000 milliards de francs. Pour produire une pareille quantité, il faudrait ensemencer 76 fois tous les continents de la terre.

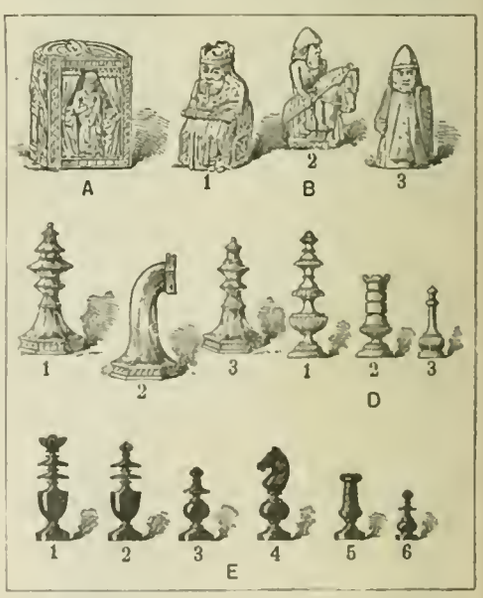

PIÈCES DU JEU D'ÉCHECS : A, roi (XVIIe s.). — B, pièces en ivoire : 1. Roi; 2. Cavalier; 3. Pion. — C, pièces en cristal de roche coloré (XVIe s.) : 1. Roi, 2. Cavalier, 3. Dame. — D, pièces en ivoire (XVIIIe s.) : 1. Roi, 2. Tour; 3. Pion. — E, pièces modernes ordinaires en noir (les mêmes en blanc) : 1. Roi, 2. Dame, 3. Fou; 4. Cavalier, 5. Tour, 6. Pion.

Que cette anecdote soit ou non légende, le berceau des échecs semble avoir été l'Inde avant le Ve siècle de notre ère. Il se jouait à deux, sur un carré de 64 cases unicolores. A partir du VIe siècle, ils furent répandus dans toute l'Asie par les bouddhistes fuyant les persécutions des brahmanes, et subirent diverses modifications. L'une d'elles est le jeu à quatre, que plusieurs auteurs citent comme le jeu primitif. C'est pendant le IXe siècle que les échecs firent leur apparition en Europe; à ce moment, la marche des pièces, sauf deux, était la même que maintenant.

nant : la dame ne pouvait faire qu'un pas en diagonale, et le fou sautait à la troisième case obliquement, même par-dessus une autre pièce. C'est vers le dernier quart du XVe siècle que la marche actuelle de ces deux pièces a été adoptée, et c'est probablement en France que cette modification a été faite. Peu après, le saut du roi a été transformé en rue, et le pion, arrivé à sa huitième case, a eu la faculté de se changer en n'importe quelle pièce, au lieu de devenir dame d'une manière obligatoire, comme précédemment.

— Au moyen âge, la reine du jeu d'*échecs* s'appelait *fierce*. L'*aufin*, *auffin* ou *alfin*, est le fou : il répond à l'éléphant des échecs indiens. Les tours sont des chariots, puis affectent la forme fleuronnée conservée dans le blason sous le nom de *roc d'échiquier*, et s'appellent « rocs ». Les cavaliers ou chevaliers sont de petits hommes d'armes, et les pions sont appelés *paonnets*.

— *Littérature*. La littérature des échecs est très importante. Les premiers ouvrages connus sont des manuscrits du XIe ou du XIIe siècle, qui sont dans diverses bibliothèques d'Europe. Ce sont, pour la plupart, des recueils de problèmes, d'anecdotes avec les règles du jeu. Au XIIIe s., Jacques de Cessoles fait un traité dont tout un chapitre fut consacré à un cours de morale tiré du jeu des échecs. Il existe de très nombreux manuscrits de cet ouvrage, qui a été imprimé en 1473. Les principaux auteurs qui viennent ensuite sont : Lucena (1497); Damiciano (1512); Lopez (1561), qui est considéré comme le fondateur de la théorie échiquéenne ; Gianutio (1597); Salvio (1604); Carrera (1617); Greco, dit « le Calabrois », qui a écrit de nombreux manuscrits, mais qui n'a été imprimé qu'en 1656 en Angleterre et en 1669 en France, longtemps après sa mort. Son ouvrage a été pendant fort longtemps le meilleur traité. Après Bertin (1735), Stamma (1737), le musicien français Philidor, le plus fort joueur d'échecs de son temps, a publié, en 1749, l'*Analyse du jeu des échecs*, ouvrage qui a été traduit dans toutes les langues et dont il a été fait environ quatre-vingts éditions.

Pendant le XIXe siècle, surtout dans la deuxième moitié, la littérature des échecs a pris un grand essor. Dans tous les pays, principalement en Allemagne, il a été publié de nombreux traités, recueils de parties et de problèmes. A la fin de ce siècle, l'ensemble des manuscrits, brochures, ouvrages, avec les diverses éditions, dépasse 3.500.

Le premier journal spécial d'échecs fut publié à Paris en 1836, par de La Bourdonnais. Interrompu par la mort de l'auteur, ce journal, « le Palamède », a été continué par Saint-Amant et a eu une durée totale de dix ans. Depuis, plus de cent journaux ont été créés ; quelques-uns n'ont eu qu'une durée éphémère, mais d'autres paraissent depuis longtemps. Le doyen est un journal allemand, la « Schach-Zeitung », qui est publié depuis 1846 ; celui qui vient après est un journal français « la Stratégie », fondé à Paris en 1867.

Échecs (LES), poème didactique de Jérôme Vida, publié vers 1545. Un poète du Ier siècle, Saleius Bassus, dans son *Eloge de Calpurnius Pison*, avait déjà célébré en vers latins le jeu d'échecs; mais ce n'était qu'un épisode de son poème; Vida en a fait le sujet unique du sien, qu'il a, d'ailleurs, orné de toutes les richesses de la poésie et de la mythologie.

Les joueurs d'échecs, d'après Meissonier.

Échecs (LES JOUEURS D'), tableau de Meissonier, qui figura au Salon de 1836 et qui appartient à la première manière de l'artiste, c'est-à-dire à la peinture de genre imitée des *petits* pointres hollandais. — Dans une chambre éclairée par une fenêtre placée à gauche, devant un fond de tapisserie et auprès d'un paravent, deux personnages du XVIIIe siècle jouent aux échecs; le plus âgé semble embarrassé du coup que vient de jouer son adversaire, qui le regarde en souriant. Ce tableau, de petites dimensions, vaut autant par la vérité de l'observation que par le fini de l'exécution.

ÉCHÉCRATE, Thessalien qui s'éprit d'une jeune prêtresse de Delphes, et qui l'enleva. Pour éviter le retour d'un pareil scandale, on décida de choisir, à l'avenir, les prêtresses de Delphes parmi les femmes âgées d'au moins cinquante ans.

ÉCHÉCRATE, général grec du IIIe siècle av. J.-C. Il entra au service de Ptolémée Philopator, qui lui confia le commandement des mercenaires grecs. Il se distingua surtout à la bataille de Raphia (217 av. J.-C.). Il était d'origine thessalienne.

ÉCHÉE (de l'anc. franc. *eschief*, même sens, apparenté avec ÉCHEVEAU) n. f. Réunion de vingt-deux écheveaux ou macques de fils de laine. ‖ Quantité déterminée de fil, que l'on place d'une seule fois sur le dévidoir. ‖ Dans les filatures de soie, La dixième partie d'un écheveau.

ECHEGARAY (don José), savant, auteur dramatique et homme politique espagnol, né à Madrid en 1835. Possédant à la fois le don des sciences exactes et celui de la poésie, il fut d'abord professeur de mathématiques à l'Ecole des ponts et chaussées de Madrid (1858). Il a publié plusieurs ouvrages de science estimés, qui lui valurent le titre de membre de l'Académie des sciences exactes (1866), et il ne débuta au théâtre qu'à l'âge de quarante ans, par des comédies ou des drames qui obtinrent de grands succès : *el Libro Otalonario*; *locura o santidad*, trilogie; *la Esposa del vengador* (1874); *la Ultima Noche*; *En el puño de la espada* (1875); *En el pilar y en la cruz* (1878); *En el seno de la muerte* (1879), un de ses drames les plus sombres. *Mar sin orillas* (1879); *la Muerte en los labios* (1880 ; *el Gran Galeoto* (1881), traduit en français par Mme de Rute (1883); *Haraldo el Normando* (1881); *Conflicto entre dos deberes* (1882); *un Milagro en Egipto* (1883); *Vida alegre y muerte triste* (1885); *Dos fanatismos* (1887). Les œuvres d'Echegaray, où les vices de l'homme et de la société ont toujours des conséquences terribles, frappent vivement l'imagination des spectateurs ; c'est par là qu'il rappelle Shakspeare, tandis que, d'autre part, il s'inspire des romantiques et même des classiques. Echegaray a été membre des Cortès et ministre du commerce en 1868, de l'instruction publique en 1873 et des finances en 1874. Pendant son passage aux affaires, il a continué à écrire sous le pseudonyme de JORGE HAYASECA.

Echegaray.

ÉCHELADE n. f. Escalade au moyen d'échelles. (Vieux.

ÉCHELAGE (*laj'*) n. m. Dr. Droit de poser une échelle sur l'héritage d'autrui, pour construire ou réparer un bâtiment ou un mur.

— Techn. Partie du fourneau des grosses forges.

— ENCYCL. Dr. L'*échelage* se nomme aussi *tour d'échelle*. Il ne faut pas confondre le tour d'échelle consistant dans un espace laissé par le propriétaire lui-même sur son propre terrain, mais en dehors du mur construit par lui sur son héritage, avec le droit de tour d'échelle, servitude consistant dans le droit acquis à un propriétaire de dresser ses échelles sur le terrain de son voisin, d'y faire passer ses ouvriers, d'y élever des échafaudages et de déposer des matériaux. En ce cas, la largeur de l'échelage fixée par les usages est d'au moins 1 mètre.

ÉCHELER (rad. *échelle*. — Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'échelle*. *Nous échellerons*) v. a. Appliquer une échelle. ‖ Escalader. (Vieux mot.)

— Art. milit. Syn. de ÉCHELONNER.

— Dr. anc. Exposer un criminel sur l'échelle de justice, pour lui faire faire amende honorable.

ÉCHELET (*lè* — rad. *échelle*) n. m. Nom vulgaire de divers oiseaux grimpeurs ou de passereaux, notamment des climactérides.

ÉCHELETTE (*lèt'*) n. f. Sorte de ridelle ou de petite échelle horizontale, qu'on place à côté du bât d'une bête de somme pour y suspendre des bottes de paille, de foin, d'herbe, etc. ‖ Ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette, pour hausser ou maintenir le chargement. ‖ Petite échelle à montants recourbés, qu'on met au fond d'un cuvier pour faciliter l'écoulement de la lessive.

— Comm. *Compte par échelettes*, Compte dans lequel les acomptes sont imputés sur les intérêts avant de l'être sur le capital.

— Mar. Laize de toile à voile, dont le droit fil ne correspond pas à la laize qui est au-dessus.

— Mus. V. la partie encycl.

— Oisell. *Faire l'échelette*. Se dit d'un oiseau apprivoisé, que l'on tient sur l'index d'une main, et qu'on fait passer sur le même doigt de l'autre main, ce qui fait qu'il a l'air de monter à l'échelle. (Les oiseleurs appellent *échelette* le grimpereau commun des murailles.) Syn. de ÉCHELET.

Echelette (XIVe s.).

— Techn. Instrument qu'emploient les passementiers, pour la lecture des dessins.

— ENCYCL. Archéol. Le nom de *échelette* s'applique à deux anciens instruments de musique. Le plus antique était en usage aux XIIe et XIIIe siècles; c'est une sorte de sonnette ou de sonnaille, suivant qu'on la tient à la main, ou qu'on la suspend au cou ou au harnais d'une bête. L'échelette des XVIe et XVIIe siècles est un instrument de la famille des harmonicas ; il est formé de nombreuses touches de bois disposées comme les barreaux d'une échelle, mais à plat, sur une caisse sonore, et qu'on frappe avec une ou deux baguettes. L'échelette est le *clavitympana* de Prœtorius (1620); elle est identique aux eschelettes, claquebois ou patouilles du P. Mersenne (1636).

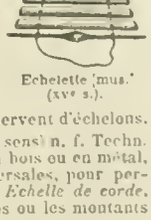
Echelette (mus.) (XVe s.).

ÉCHELEUR (rad. *échelle*) n. m. Autrefois, Soldat habile à monter à l'escalade.

ÉCHELIER (*li-é*) n. m. Sorte d'échelle, composée d'un seul montant formé par une perche que traversent des chevilles debordant des deux côtés, et qui servent d'échelons.

ÉCHELLE (*chèl'* — du lat. *scala*, même sens) n. f. Techn. Appareil composé de deux montants en bois ou en métal, reliés entre eux par des pièces transversales, pour permettre de monter ou de descendre. ‖ *Echelle de corde*, Celle dont les montants et les traverses ou les montants seuls sont remplacés par des cordes.

— Par métaphore, Gibet ; supplice du gibet (à cause de l'échelle par laquelle montait le patient) : *Je sais me démêler des galanteries qui sentent tant soit peu l'*ECHELLE. Mol. ‖ *Echelle de potence*, Celle sur laquelle montait le bourreau. ‖ Ancien insigne de haute justice.

— Fig. Terme, moyen de comparaison ou d'évaluation : *Nous mesurons les desseins éternels sur l'*ECHELLE *de notre courte vie*. Chateaubr. ‖ Gradation ; série, suite continue et progressive ou comparée d'êtres ou de faits ; moyen de progression : *L'échelle des êtres*. *L'*ECHELLE *sociale*.

— Agric. Sorte de crible, qui sert à nettoyer le grain.

— Archéol. Au XVIIe siècle, Garniture de coques en ruban dont les femmes ornaient le devant de leur corsage.

Echelle de corsage (XVIIe s.).

— Art. milit. *Echelles-observatoires*. V. OBSERVATION.

— Blas. Meuble qui se trouve sur certains écus.

— Bot. *Echelle-de-Jacob*, Nom vulgaire de la polémoine bleue.

— Comm. Nom donné à différents ports de l'Orient, où les Européens ont des établissements commerciaux. (V. ECHELLES DU LEVANT et DE BARBARIE.) ‖ *Echelle de proportion*, Tableau graphique ou numérique, indiquant par des divisions ou par des nombres les variations successives de hausse et de baisse éprouvées par des valeurs commerciales.

— Dr. *Tour d'échelle*. V. ÉCHELAGE.

— Econ. polit. *Echelle mobile*. V. la partie encyclopédique.

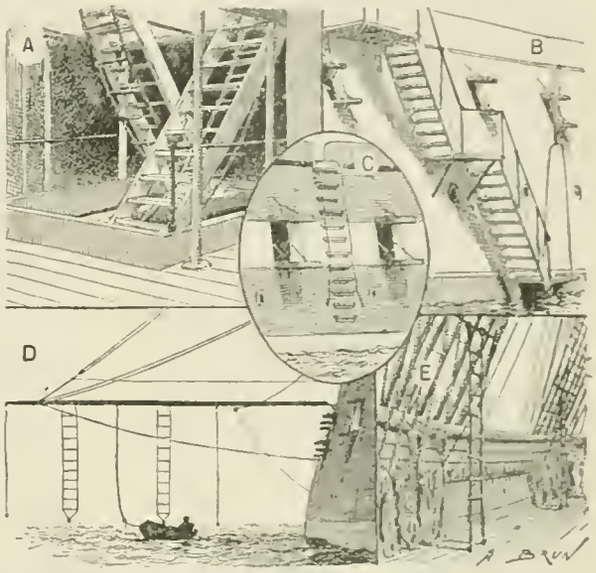

Echelles (mar.) : A, intérieure ou échelle de pont (dans les branle-bas de combat, l'échelle de bois est enlevée et il n'existe que les échelles de corde) ; B, de commandement ; C, de côté ; D, de tangon E, de revers.

— Géom. descript. *Echelle de pente*, Droite qui sert à déterminer les cotes de tous les points d'une ligne. V. GEOMÉTRIE, PENTE.

— Hist. sainte. *Echelle de Jacob*. V. JACOB.

— Mar. Sorte d'avant triangulaire de certains bâtiments latins de la Méditerranée. ‖ Escalier fixe ou mobile : ECHELLE *de la dunette*, *de la batterie*. ‖ Escalier d'un quai. ‖ *Echelle de commandement*, Escalier de tribord formé de trois ou quatre sections, avec des plates-formes en saillie, par où montent les officiers, les visiteurs, et qu'on démonte pour prendre la mer. ‖ *Echelle de poupe* ou *de tangon*, Echelle formée de deux montants en cordage garnis d'échelons de bois cylindriques, et qui, suspendue au tangon ou aux arcs-boutants de l'arrière, sert aux canotiers pour descendre dans les embarcations.

D'argent à une échelle d'azur posée en bande.

‖ *Echelle de côté*, Echelle formée de deux montants en cordage, simples ou doubles, avec des échelons plats, et qui s'applique contre le flanc du navire. ‖ *Echelle de revers*, Echelle dont la façon rappelle celle de l'échelle de poupe, et qui, sur les grands navires, sert aux gabiers à monter du pont dans les haubans. ‖ *Echelle de pointage*, Tableau indiquant, suivant les distances, le point du navire ennemi qu'on doit viser pour atteindre le but qu'on veut frapper. ‖ *Echelle de solidité* ou *de deplacement*, Trace graphique indiquant, pour un tirant d'eau donné, le poids en tonnes que contient le navire, et réciproquement. ‖ *Echelle de marée*, Grande planche appliquée dans un port contre la paroi d'un puisard communiquant librement avec la mer, et sur laquelle sont marquées des graduations qui font connaître à tout moment de la marée le changement de niveau de l'eau. ‖ Lieu où un bâtiment pousse à terre une échelle ou une planche pour y opérer le débarquement de ses passagers et de ses marchandises. ‖ *Faire échelle*, Relâcher dans un port : *Notre navire* FIT ECHELLE *à Ceylan et à Madras*. (On dit aussi, dans le même sens, FAIRE ESCALE.)

— Math. *Echelle logarithmique*, Petit appareil formé de deux règles, dont l'une porte les nombres, et l'autre leurs logarithmes, et qui sert à effectuer mécaniquement les calculs que l'on fait d'ordinaire à l'aide des tables de logarithmes. ‖ *Echelle arithmétique*, Progression arithmétique qui détermine les valeurs relatives des chiffres simples, dans un système quelconque de numération. ‖ *Echelle des latitudes*. V. LATITUDE ‖ *Echelle de [illegible]le*. V. INTÉGRALE elliptique. ‖ *Echelle de pente*. V. COTE.

— Min. *Echelle mobile*. V. FAHRKUNST.

— Mus. Succession des sons dans l'ordre diatonique ou harmonique. ‖ *Echelle diatonique* ou *naturelle*, Série des sept intervalles de cinq tons et de deux demi-tons dont se

[illegible] la gamme [illegible] Série [illegible] *Échelle harmonique*. Série de parties de tons [illegible] moindres que le demi-ton, sur lesquelles se [illegible] *Échelle chromatique*. V. la partie [illegible].

— Pl. et [illegible] marquées sur les piles d'un pont [illegible] pour mesurer la hauteur des eaux [illegible] le jusant ou le niveau des plus basses eaux [illegible].

— Peint. *Échelle des couleurs*. Série de nuances par lesquelles on passe, comme par degrés, d'une couleur à une autre.

— Perspect. *Échelle de fuite*. Ligne horizontale sur laquelle les distances égales sont représentées par des longueurs égales; *échelle fuyante*. Ligne qui se dirige du lieu de la [illegible] de terre vers le point de vue, et sur [illegible] les distances égales sont représentées par des longueurs de plus en plus [illegible], à mesure qu'on se rapproche du point de vue.

— Pays. [illegible] de divisions tracées par un instrument, pour graduer [illegible] *Échelle de pente*, de [illegible] *Échelle de [illegible]*.

— Tout. [illegible] de nuances dont les teinturiers varient les [illegible].

— Langage et [illegible] et subdivisée en parties égales et qui sert à indiquer le rapport des dimensions ou distances marquées sur un plan avec les dimensions ou distances [illegible]. *Échelle de proportion*. Échelle qui contient les multiples et sous-multiples de l'unité adoptée pour l'exécution du dessin. *Échelle simple*. Échelle graduée en [illegible]. *Échelle progressive*. Échelle dans laquelle les parties décimales sont [illegible] rites sur des parallèles [illegible] pour éviter toute confusion des points de [illegible]. Proportion dans laquelle on a fait une réduction ou une amplification.

— Loc. div. *Faire la courte échelle*. Se dit de gens qui montent sur le dos ou sur les épaules les uns des autres pour [illegible] à une personne des sortes d'échelons qui lui permettent de s'élever à une hauteur plus ou moins grande. Fig. *Faire la courte échelle à quelqu'un*. L'aider en quelque chose, lui prêter son appui, son concours. ‖ *Sur une grande*, ou *large*, ou *toute échelle*. Largement, en grand, avec beaucoup d'extension. ‖ *Tirer l'échelle après quelqu'un* ou *quelque chose*. Reconnaître qu'il n'y a rien de supérieur ou qu'il n'y a rien de comparable. Se dit ironiquement pour désigner un grand coquin, parce que, lorsqu'on exécutait plusieurs complices, le plus coupable était pendu le dernier, et l'on *tirait l'échelle après lui*. *Monter à l'échelle*. Se fâcher, prendre au sérieux les plaisanteries et les paroles des autres.

— Encycl. Tout. Il existe trois types différents d'échelles : l'*échelle simple*, l'*échelle double* et l'*échelle de meunier*.

La première est formée de deux montants parallèles ou faisant entre eux un angle aigu, et traversés de distance en distance par des bâtons horizontaux appelés *échelons*.

L'échelle double est composée de deux échelles simples, assemblées à leur partie supérieure par une tige horizontale boulonnée ou par des charnières. La forme de ces échelles varie suivant qu'elles doivent être employées par tel ou tel corps de métier. C'est ainsi que l'on a le bâton de ordinaire, celle des élagueurs, celle mise dans les bibliothèques, l'échelle d'artiste peintre, etc.

Dans l'échelle de meunier, les longues perches sont remplacées par des jumelles de bois placées parallèlement de champ et dans lesquelles viennent s'emboîtrer des marches larges et plates.

Échelle de sauvetage. V. POMPIER.

— Agric. *Échelle à cueillir*. Sorte d'échelier servant pour la récolte des fruits.

— Archéol. Les *échelles* que l'on employait pour l'escalade [illegible] les modèles les plus différents. On ne les connaît [illegible] que par les figurations des manuscrits ou des [illegible] de poterie [illegible]. Les musées et [illegible] quelques exemplaires, à partir du XVI[illegible]. Les modèles [illegible] les plus [illegible] mieux et [illegible] Les systèmes à un ou deux montants [illegible] à nombreuses articulations sont [illegible] de telle sorte que le [illegible] ne puisse [illegible] être [illegible] et renversé. Des ferrures, des [illegible], des [illegible] fortifient les [illegible] dont la base prend [illegible] par des épanouissements [illegible], comme [illegible] que les [illegible] leur infructueuse [illegible] Gr[illegible].

— Astron. *Échelle astronomique*. On nomme ainsi une [illegible] servant de base à l'horoscope et comprenant toutes les influences originelles du [illegible]. Le sommet de l'échelle correspond au point [illegible] horoscope au zénith, et donne la somme de l'individualité. Les [illegible] de l'échelle comprennent le nom, les prénoms, le [illegible] et le signe zodiacal sous lequel a eu lieu la nativité, et [illegible]. La somme [illegible], placée au sommet de l'échelle, est obtenue par l'addition des chiffres composant [illegible]. C'est [illegible] qui sert à trouver sur le [illegible] que les planètes à placer dans l'horoscope et les [illegible] à [illegible].

Dr. crim. anc. L'*échelle* était une espèce de pilori ou de carcan, dressé dans un lieu public où l'on exposait ceux que l'on voulait noter d'infamie. On y attachait les blasphémateurs, les parjures et les bigames. Les hauts justiciers, à Paris, avaient chacun une échelle. Au commencement du XVIIe siècle, celle de l'évêque de Paris fut détruite. On y substitua, en 1767, un carcan fixé à un poteau. C'est de ce poteau que partaient toutes les distances itinéraires de la France.

Econ. polit. *Échelle mobile*. On appelait ainsi un système particulier au commerce des céréales, qui prétendait concilier les intérêts des consommateurs et ceux de l'agriculture. Il consistait à entraver l'exportation au moyen de droits de sortie gradués, à faciliter l'importation par la diminution des droits d'entrée lorsque les prix du marché intérieur étaient élevés, et, au contraire, à favoriser l'exportation par la diminution des droits de sortie; à ralentir l'importation grâce à l'augmentation des droits d'entrée dans les années d'abondance, où l'avilissement des prix pouvait menacer les intérêts du cultivateur. De cette double gradation en sens inverse vient le nom d'*échelle mobile*. Ce système, né en Angleterre, a été appliqué pour la première fois en France en 1819 et 1821. Il a été supprimé en 1861, sur les instances des économistes doctrinaires. En 1892, lors de la revision de notre système douanier, il fut question de rétablir l'échelle mobile, mais cette tentative n'eut pas de suite. Cependant, le système des tarifs douaniers qui oscillent entre un maximum et un minimum déterminés a été visiblement inspiré par le souvenir de l'échelle mobile, sauf que celle-ci s'appliquait exclusivement aux grains, tandis que les tarifs mobiles s'appliquent à toutes les marchandises. Le législateur, en établissant le système de l'échelle mobile, prétendait permettre aux agriculteurs la vente de leur blé à un prix suffisamment rémunérateur, et en même temps s'opposer à ce que le consommateur payât trop cher les céréales.

— Mus. On donne le nom d'*échelle* à l'ensemble général des sons contenus dans le système musical des divers peuples; ce que les Grecs appelaient *diagramme*. Le clavier d'un piano nous donne à peu près l'échelle complète des sons que comporte le système musical européen.

On désigne encore de la sorte simplement la gamme naturelle de sept sons.

Échelle campanaire. On appelle ainsi une échelle servant à indiquer les dimensions qu'il faut donner aux cloches, suivant les divers tons qu'on peut obtenir. La base sur laquelle elle repose est déterminée par la seule expérience et se transmet, chez les fondeurs de cloches, sans subir de modifications sensibles. Elle est calculée d'après les données quantitatives de l'alliage, mais, surtout aussi, sur des proportions analogues au module architectural et dont le fondeur ne peut se départir, sous peine de produire des sons inharmoniques. Le bord de la cloche, c'est-à-dire le point où elle est le plus épaisse, sert d'étalon de mesure. L'échelle campanaire se compose de lignes horizontales s'appuyant sur une ligne verticale, et donnant, au moyen de points convenus, l'épaisseur du bord aux différentes hauteurs et suivant le poids de la cloche.

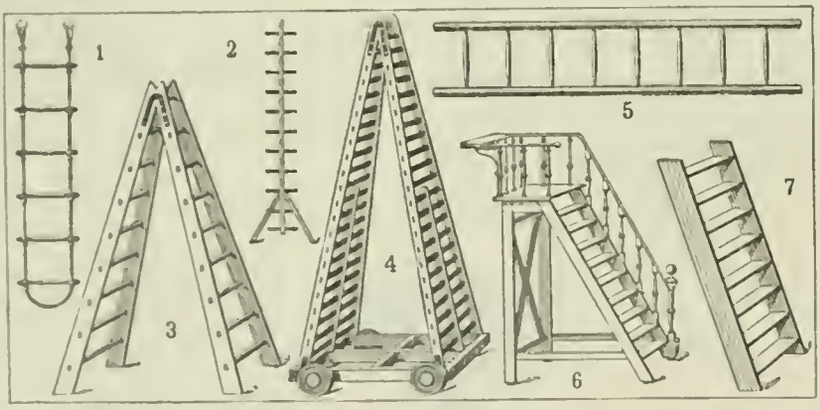

ÉCHELLES : 1. De corde; 2. A cueillir; 3. Double; 4. D'élagueur; 5. Simple; 6. De bibliothèque; 7. De meunier.

— Philos. biol. *Échelle des êtres*. L'idée de l'échelle des êtres se rattache à la loi de continuité formulée et développée par Leibniz : *La nature ne fait jamais de sauts*. Nous voyons, en effet, cette loi indiquée dans ce passage des *Nouveaux essais sur l'entendement* : « En commençant depuis nous et allant jusqu'aux choses les plus basses, c'est une descente qui se fait par de fort petits degrés et par une suite continue de choses qui, dans chaque éloignement, diffèrent fort peu l'une de l'autre. Il y a des poissons qui ont des ailes, etc. » Cette idée est erronée dans sa trop grande généralité, et les rapprochements sur lesquels l'établit Leibniz sont de très faible valeur. Mais elle conduisit Leibniz à prévoir la découverte d'êtres qu'il considérait comme intermédiaires entre les plantes et les animaux.

C'est à la suite de la découverte du polype par Trembley, que Bonnet s'attacha à l'idée de l'échelle des êtres, et tenta de dresser cette échelle. Tentative vaine : il n'y a pas d'échelle des êtres. Des lacunes que présente la série des êtres actuellement vivants, les partisans de l'hypothèse de l'évolution des espèces donnent différentes explications : c'est la divergence des types issus d'une même souche par l'adaptation à des milieux différents; c'est la disparition de certaines formes intermédiaires; c'est l'évolution régressive de certaines autres. On est, en somme, conduit à dresser un ou plusieurs arbres généalogiques, suivant qu'on admet à l'origine un ou plusieurs êtres primordiaux. Chaque rameau de ces arbres correspond à une différenciation, et les êtres actuels sont représentés par les extrémités de tous ces rameaux, le long desquels sont échelonnées les formes intermédiaires disparues.

— Topogr. et arpent. *Construction d'une échelle*. Si l'on veut réduire un dessin dans la proportion de 1/10, un mètre sera représenté sur l'échelle par 10 centimètres, à gauche de l'échelle se trouve une portion de droite divisée en 10 parties égales : on l'appelle *contre-échelle*; elle sert à évaluer les fractions décimales de l'échelle. Supposons que l'on ait à réduire à l'échelle ci-contre une longueur de 340 millimètres. On placera une pointe de

Échelle de proportion.

compas à la division 3 de l'échelle, puis l'autre pointe sur la quatrième division de la contre-échelle à partir du zéro : l'ouverture du compas donne la longueur cherchée.

ÉCHELLEMENT (*ché-le-man*) n. m. Action d'écheler.

ÉCHELLES DU LEVANT et **DE BARBARIE**, nom donné, dans tout le Levant, aux jetées bâties sur pilotis avec des marches pour débarquer les marchandises.

— ENCYCL. Le nom d'Échelle (turc *iskele* [corrupt. de l'ital. *scala*]) s'est étendu aux ports marchands de la Méditerranée soumis à la domination turque. Les grandes Échelles étaient Constantinople, Smyrne, Alep, Chypre, Le Caire, Alexandrie, Tripoli de Barbarie, Tunis, Alger. Au point de vue français, toutes ces villes avaient une organisation analogue. Les intérêts commerciaux et politiques de la France étaient défendus par des consuls percevant certains droits pour subvenir aux frais de leurs consulats et à leurs appointements. A la fin du XVIIe siècle, ces agents reçurent un traitement fixe. Ils avaient auprès d'eux des chanceliers. Le consul de Tunis avait 3.000 livres et devait nourrir le chancelier, payer les usances ou cadeaux d'usage aux officiers du divan et du pacha, les gages d'un drogman, l'entretien d'un aumônier et celui de la chapelle. Dans les Échelles du Levant proprement dites, ces dépenses étaient supportées par le consulat.

Dans toutes les Échelles, les négociants, capitaines et patrons français ou *députés de la nation*, délibéraient avec le consul sur les intérêts du commerce, les sommes à percevoir sur les chargements de navires, les dépenses et les charges de l'Échelle, etc.

Une série d'ordonnances, sous Louis XV, fixa les droits et les devoirs des Français établis dans les Échelles. La plus restrictive est celle du 8 juillet 1749, qui leur défend d'y acquérir des biens-fonds. Le commerce des Échelles était généralement prospère. Le droit de juridiction des agents diplomatiques et consuls français dans le Levant est basé sur les articles 12, 13 et 14 de l'ordonnance de la marine de 1681 et sur des capitulations.

ÉCHELLES (LES), ch.-l. de cant. de la Savoie, arrond. et à 19 kilom. de Chambéry, sur le Guiers-Vif; 812 hab. Fabriques de cannes, de soieries; produits réfractaires. A 4 kilom. du bourg, mur de rochers percé d'une galerie pratiquée pour donner passage à une route carrossable. (Autrefois, le chemin traversait, dit-on, une véritable grotte naturelle; mais, pour en atteindre l'ouverture, il fallait monter plusieurs échelles; de là le nom donné au village.) — Le canton a 11 comm. et 6.498 hab.

ÉCHELLET (*ché-lè*) n. m. Mus. Se dit quelquefois pour ÉCHELETTE. V. ce mot.

ÉCHELLIER (*ché-li-é*) n. m. Un des sapeurs-pompiers chargés de la manœuvre de la grande échelle de sauvetage.

— En T. de fin., Spéculateur qui achète ferme les valeurs de bourse et les revend à terme avec prime.

ÉCHELON (dimin. de *échelle*) n. m. Pièce fixée entre les deux montants d'une échelle; sorte de crampon en fer scellé dans un mur vertical, et sur lesquels on pose le

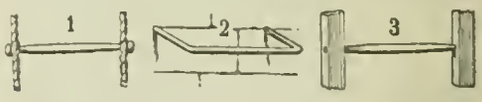

Échelon : 1. D'échelle de corde, 2. En fer; 3. D'échelle en bois.

pied pour monter ou descendre. ‖ Marche, coche ou taquet servant au même usage.

— Fig. Moyen de s'élever : *Chaque science est un* ÉCHELON *vers l'émancipation*. ‖ Chacun des degrés d'une série continue et progressive : *Le premier* ÉCHELON *des êtres. Les* ÉCHELONS *de la fortune*.

— Art milit. Rang de troupes. ‖ Disposition d'une ligne de bataille dans laquelle les éléments, se succédant à des distances égales, sont placés de telle sorte que la droite de la deuxième fraction soit sur la perpendiculaire passant par la gauche de la première, et ainsi de suite : *Disposer des troupes, des postes en* ÉCHELONS, *par* ÉCHELONS.

— Econ. rur. Nom donné, dans l'ouest de la France, à des sortes de hangars ouverts, dont la toiture est formée de claies, de branches ou de paille, et où se réfugient les bestiaux en cas de mauvais temps.

— Techn. Assemblage de minces pièces de bois que l'on appelle *épars, tresailles* ou *roulons*, et qui constitue le devant et le derrière d'une charrette, d'un chariot. ‖ On dit aussi HAYON.

— ENCYCL. Milit. La disposition d'une troupe en *échelons* permet de n'engager que successivement ses divers éléments, tout en se réservant la faculté d'en faire entrer plusieurs en ligne à la fois, et en restant maître de faire face à volonté dans plusieurs directions. C'est surtout dans la cavalerie que la disposition en échelons trouve des applications nombreuses.

ÉCHELONNER (*lo-né*) v. a. Disposer par échelons, répartir, placer de distance en distance : ÉCHELONNER *des troupes*. ‖ Fixer à des époques régulièrement distantes les unes des autres : ÉCHELONNER *ses payements*.

S'échelonner, v. pr. Être échelonné. ‖ Se disposer par échelons, se répartir, se placer de distance en distance.

Se suivre par époques distantes les unes des autres.

ÉCHÉMÉS (*kê*) n. m. pl. Groupe d'arachnides aranéides, famille des drassidés, comprenant de nombreux genres, dont l'*echemus* est le type. — *Un* ÉCHÉMÉ.

— ENCYCL. Les *échémés* sont des araignées de taille médiocre, en général, qui vivent sous les pierres et les écorces, parfois dans une feuille roulée en cornet; leur cocon est plano-convexe; elles sont répandues sur tout le globe.

ECHEMOS, roi légendaire d'Arcadie, petit-fils de Céphée. Il vainquit, près de Corinthe, les envahisseurs doriens, tua de sa propre main Hyllos, fils d'Héraklès, et

imposa aux Héraclides une trêve de cent ans. D'après une autre tradition, Echemos avait accompagné Castor et Pollux dans leur expédition en Attique.

ECHEMUS (*ké-muss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, renfermant des araignées à céphalothorax ovale, avec l'abdomen muni d'un bouclier chez les mâles. (Les nombreuses espèces d'*echemus*, réparties sur presque tout le globe, sont représentées par trois en Europe ; d'autres se trouvent aux Canaries [*echemus Canariensis*] ; etc.)

ÉCHENAÏS (*na-iss*) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des carduacées, comprenant une seule espèce, qui est semblable à un chardon, et qui croît sur le Caucase.

ÉCHENAL ou **ÉCHENET** (*né* — du préf. *é*, et de *chenal*) n. m. Techn. Gouttière de bois recouverte d'une feuille de zinc ou de plomb, qui règne le long d'un toit et qui reçoit les eaux de pluie. ‖ On dit aussi ECHENEZ, et ÉCHENEAU.

ÉCHÉNÉIDE (*ké*) ou **ECHENEIS** (*é-ké-né-iss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, comprenant des formes allongées, de taille médiocre, vulgairement nommées *rémoras*.

— ENCYCL. Les *échénéides* sont remarquables par leur disque adhésif situé sur la tête et qui leur sert à se fixer aux corps flottants, aux navires, et même aux tortues, aux cétacés et aux grands poissons. Ils se font transporter ainsi à de grandes distances, ce qui explique les anciennes fables prétendant qu'un seul de ces poissons suffisait à arrêter un vaisseau. Dans l'océan Indien, maints pêcheurs africains ou asiatiques utilisent ces mœurs en pêchant les tortues au moyen d'échénéides attachés à une ligne. On connaît une dizaine d'espèces d'échénéides répandues dans les mers chaudes ; deux remontent jusqu'aux côtes de France : l'*echeneis remora* ou *sussapega* des Niçois, long d'environ 30 centimètres, noir en dessous, gris blanchâtre en dessus. L'autre (*echeneis naucrates*), vulgairement appelée *sucet*, ne va pas au delà de la Méditerranée, où elle est très rare.

Echénéide.

ÉCHENILLAGE (*ni-llaj'* [*ll* mll.] — du préf. priv. *é*, et de *chenille*) n. m. Action d'écheniller.

— ENCYCL. L'*échenillage* des arbres fruitiers se pratique généralement au moyen de l'échenilloir. Les nids de chenilles abattus sont détruits par le feu. L'opération ne peut avoir d'efficacité réelle que pratiquée par l'ensemble des propriétaires ou des cultivateurs de la même région : c'est pourquoi elle a été rendue obligatoire par le législateur. La loi du 26 ventôse an IV, qui réglait à cet égard les devoirs imposés aux propriétaires ou fermiers, ainsi qu'à l'administration municipale, était notoirement insuffisante. Aujourd'hui, l'échenillage rentre dans l'application de la loi du 24 décembre 1888, relative à la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture.

La destruction des chenilles est ordonnée dans les départements par arrêté préfectoral, après avis du conseil général et approbation du ministre de l'agriculture.

Les propriétaires, fermiers ou usagers, sont tenus à la stricte exécution de l'arrêté préfectoral, aussi bien dans les jardins clos que dans les terrains ouverts, sous peine d'une amende de 6 à 15 francs, qui peut être doublée et aggravée de la peine d'un emprisonnement de un à cinq jours. En cas de contravention, procès-verbal est dressé par le maire, ou, à son défaut, par l'adjoint, l'officier de gendarmerie, le commissaire de police, le garde forestier ou champêtre, et le contrevenant cité devant la justice de paix. A défaut d'exécution de l'échenillage dans les délais impartis par le juge de paix, il est procédé d'office à l'opération, aux frais de la partie intéressée. L'obligation de l'échenillage dans les bois et forêts ne s'étend qu'à une lisière de 30 mètres. Enfin, les prescriptions de la loi sont également applicables aux propriétés de l'Etat ou des communes et des établissements publics ou privés.

ÉCHENILLER (*ll* mll.) v. a. Débarrasser de chenilles : *C'est une obligation d'*ECHENILLER *les arbres*.

— Fig. Débarrasser, purger de ce qui corrompt : *Il serait temps d'*ÉCHENILLER *la France*.

S'écheniller, v. pr. Etre échenillé.

ÉCHENILLER v. a. Constr. Syn. de SMILLER.

ÉCHENILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. Ouvrier agricole, qui est chargé de la destruction des chenilles et de leurs nids sur les arbres.

ÉCHENILLEUR (*ll* mll.) n. m. Nom vulgaire des oiseaux de la tribu des céblépyrinés en général, et des céblépyris en particulier.

ÉCHENILLOIR (*ll* mll.) n. m. Instrument qui sert à écheniller les arbres.

— ENCYCL. L'*échenilloir* le plus simple consiste en une cisaille de fer acéré dont l'une des branches est fixe, et disposée à l'extrémité d'un long manche, tandis que l'autre branche, mobile et tranchante, est fixée en travers de la précédente, au moyen d'un écrou. Avec cet instrument, on coupe les brindilles auxquelles sont attachés les nids de chenilles. A cet effet, on le tient de la main gauche, tandis qu'avec la droite on agit sur la branche mobile par l'intermédiaire d'une ficelle.

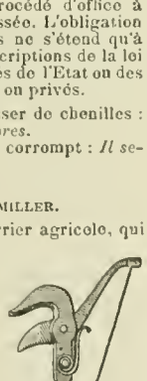
Echenilloir.

ÉCHENO et plus correctem. **ÉCHENEAU** n. m. Métall. Bassin de terre, qui reçoit le métal en fusion au sortir du fourneau. ‖ Petit bassin de brique ou d'argile qui remplit le même office quand on coule les statues.

ÉCHENOZ-LA-MELINE, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 3 kilom. de Vesoul, sur l'*Echenoz*, affluent de la Colombine ; 1.167 hab. Grottes remarquables : l'une remplie d'une eau extrêmement limpide et appelée Trou de la Roche, et l'autre désignée sous le nom de Trou de la Baume. En 1827, Thirria, ingénieur des mines à Vesoul, découvrit, en explorant le Trou de la Baume, un grand nombre d'ossements fossiles.

ÉCHER v. n. Pêch. Syn. de AICHER.

ÉCHET (*ché*) n. m. Dr. anc. Redevance, ce qui est échu. — Techn. Syn. de ECHEVEAU.

ÉCHETLOS (du gr. *ékhetlé*, manche de charrue), nom d'un héros mystérieux qui, armé simplement d'un manche de charrue et vêtu en paysan, combattit dans les rangs des Athéniens, à la bataille de Marathon. Il disparut après la victoire.

ÉCHÉTOS, roi légendaire d'Epire, dont il est question dans l'*Odyssée*. Sa cruauté était proverbiale. Sa fille, Mérope, étant devenue la maîtresse d'Echmodicos, Echétos fit crever les yeux à la jeune fille ; puis il invita Echmodicos à un festin et lui fit couper les extrémités de tous les membres.

ÉCHEVEAU (ce — orig. douteuse ; peut-être du lat. *scapellus*, petit rouleau, ou de *scabellum*, tabouret) n. m. Manuf. Long fil mouliné, replié sur lui-même en forme de cercle, et dont le bout est lié pour tenir tous les tours assujettis ensemble : *Dévider un* ECHEVEAU. (La longueur d'un écheveau varie suivant les pays. En France, elle est de 1.000 mètres.)

— Fig. Dédale, réunion d'objets confusément entremêlés : *Un* ÉCHEVEAU *de rues assez embrouillé*. (Gér. de Nerv.) ‖ Assemblage de choses longues, confuses, compliquées, embrouillées : *Le grand* ECHEVEAU *des choses humaines* (Ph. Chasles.)

— Art milit. anc. Tortis de crins, de nerfs ou d'autres matières, qui formaient le ressort de certaines armes balistiques.

ÉCHEVELER (du préf. priv. *é*, et de *cheveu*. — Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'échevelle. Tu échevelleras*) v. a. Déranger, mettre en désordre les cheveux de : *Femme que le vent* A ÉCHEVELÉE.

Échevelé, ée part. pass. du v. Écheveler.

— Poétiq. S'applique à tout objet qui porte des appendices offrant quelque ressemblance avec une chevelure en désordre : *Arbres* ÉCHEVELÉS. *Comètes* ÉCHEVELÉES.

— Fig. Dépourvu de sagesse, de clarté : *Pathos* ÉCHEVELÉ. (Balz.) ‖ Effréné, désordonné : *Danse* ÉCHEVELÉE.

— Hist. littér. S'est dit moralement des poètes romantiques, plus souvent appelés par raillerie *poètes chevelus*, par allusion aux longs cheveux que plusieurs portaient.

— SYN. Échevelé, décheveté. V. DECHEVELÉ, EE.

S'écheveler, v. pr. Etre, devenir échevelé.

ÉCHEVELET (*lè* — dimin. de *écheveau*) n. m. Petit écheveau : *Un* ÉCHEVELET *de soie*.

— Fig. Choses confuses, embrouillées.

ÉCHEVELLEMENT (*vè-le-man* — rad. *écheveler*) n. m. Désordre dans les cheveux ou dans les crins. ‖ Manque de cheveux, calvitie : *Les années finissent par faire autour d'une tête un* ÉCHEVELLEMENT *vénérable*. (V. Hugo.)

ÉCHEVÉRIE (*ri*) n. f. Genre de plantes grasses, de la famille des crassulacées.

— ENCYCL. Les *échevéries* ont leurs feuilles ordinairement groupées en rosettes radicales, épaisses, charnues, glauques ; leurs fleurs, écarlates ou jaunes, sont diversement groupées au sommet des rameaux. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, qui croissent au Mexique. Une des plus belles, cultivée en Europe, est l'*échevérie écarlate*, dont la tige, haute d'environ 1 mètre, se termine par un beau bouquet de fleurs d'un beau rouge safrané.

Echevérie : *a*, coupe de la fleur.

ECHEVERRIA (don ESTEBAN), poète argentin, né à Buenos-Ayres en 1809, mort à Montevideo en 1851. Il visita la France et fut exilé par Rosas. Il a fait preuve de véritables qualités poétiques. Il apporta dans l'Amérique espagnole les idées littéraires des romantiques. Nous citerons de lui : *Consuelos* (1834) ; *Hymnes ; Cautiva* (1837), qui renferme de remarquables descriptions des pampas ; *Guitarra* (1842), et *la Insurreccion del Sur* (1849).

ÉCHEVETTAGE (*vè-taj'*) n. m. Travail de filature, consistant à mettre le fil de laine ou de coton en *écheverte*.

ÉCHEVETTE (*vèt'* — rad. *écheveau*) n. f. Unité de mesure pour le titrage de la laine peignée. (En France, elle est de 100 mètres.)

ÉCHEVIN (du bas lat. *scabinus*, juge subalterne, dérivé d'une racine germ.) n. m. Ancien magistrat qui était chargé, pour un certain temps, de la direction de la police et des affaires de la commune. ‖ Homme de loi, que les seigneurs choisissaient pour rendre la justice à leurs vassaux. ‖ Titre des magistrats adjoints aux bourgmestres, dans les Pays-Bas. ‖ Nom donné aux marguilliers, dans certaines provinces. ‖ *Echevins du palais*, Assesseurs ou conseillers qui, sous les rois de la première race, aidaient de leurs avis le comte du palais, pour juger un procès.

— Pop. *Echevin du port au foin*, Fripon.

— ENCYCL. Les *échevins* ont été substitués par Charlemagne aux *rachimbourgs*, hommes libres qui siégeaient au *mallus*, à côté du comte ou du centenier. Ils avaient les mêmes attributions, mais ils formaient un collège permanent. Ils étaient nommés par le comte aidé du peuple, et assistaient aux plaids, au nombre de sept au moins. Cette institution persista, et, lorsque la justice féodale s'organisa, au xe siècle, les tribunaux échevinaux devinrent la juridiction des non-nobles, paysans ou habitants des villes. Tandis que l'institution disparut à peu près dans les campagnes, elle se généralisa dans les villes et fut rattachée aux institutions municipales. Les *scabini*, jadis choisis par le seigneur, devinrent électifs et furent ainsi les véritables représentants de la population. En même temps, on leur conféra, à côté de leurs fonctions judiciaires, des attributions administratives, c'est-à-dire la libre administration de la cité. Le principal groupe d'officiers municipaux porta, dans les villes, le nom d'*échevins*. Quelquefois, le collège des échevins se divisait en deux : les uns ayant les fonctions exclusivement judiciaires, les autres les fonctions administratives. Ailleurs, ils partageaient le jugement des procès avec des *jurats*. Depuis le xve siècle, on créa des échevinages dans toutes les localités qui en étaient dépourvues. Lorsque la haute justice fut enlevée aux villes, au xvie siècle, les échevinages conservèrent, en général, la juridiction de police. L'édit de Compiègne, en 1764, avait fixé à quatre le nombre des échevins des bonnes villes. Les échevins furent supprimés par la loi du 14 décembre 1789.

ÉCHEVINAGE (*naj'*) n. m. Charge, fonctions d'échevin ; exercice, durée des mêmes fonctions : *Briguer l'*ÉCHEVINAGE. ‖ Corps des échevins. ‖ Jur. féod. ou municipale : *L'*ÉCHEVINAGE *de Paris fut aboli par Charles VI*. ‖ Circonscription territoriale, dans laquelle s'étend le pouvoir des échevins.

ÉCHEVINAL, ALE, AUX adj. Qui concerne l'échevinage : *Maison* ÉCHEVINALE. *Fonctions* ÉCHEVINALES.

ÉCHICAOUTCHINE (*é-ki* n. f. Resine $C^{20}H^{30}O^{2}$, que l'on obtient en épuisant l'écorce d'alstonie par le pétrole léger, puis, le pétrole étant évaporé, en traitant l'extrait par l'alcool bouillant.

ÉCHICÉRINE (*ki-sé*) n. f. Corps neutre $C^{20}H^{30}O^{2}$, qui se dépose dans les eaux mères de l'échicaoutchine.

— ENCYCL. En même temps que l'*échicérine*, se dépose un autre composé neutre, l'*échitine* $C^{20}H^{30}O^{2}$. Ces deux corps forment une abondante cristallisation blanche, on les sépare facilement en profitant de leur grande différence de solubilité dans le pétrole.

ÉCHICÉRIQUE (*ki-sé-rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{20}H^{30}O^{3}$, qui se forme par l'action du sodium et de l'air sur une dissolution d'échicérine dans le pétrole.

ÉCHICOTER (du préf. priv. *é*, et de *chicot*) v. a. Débarrasser des chicots : *Echicoter des branches*.

ÉCHIDNA. Myth. gr. Divinité terrible et monstrueuse, moitié femme et moitié serpent. Elle était fille de Chrysaor et de Callirrhoé, ou de Gæa et du Tartare. Elle fut reléguée par les dieux dans les profondeurs de la terre. Elle y épousa Typhon, et fut la mère de Cerbère, de la Chimère, de l'hydre de Lerne, du chien Orthros, compagnon de Géryon. Plus tard, elle s'unit encore à Orthros, et de cette union incestueuse naquirent le Sphinx et le lion de Némée. Echidna est souvent représentée avec Typhon, sur les monuments de l'art primitif.

ÉCHIDNA (*ki* — mot gr. qui signif. *vipère*) n. f. Ancien nom de la constellation appelée auj. l'HYDRE.

ÉCHIDNE ou **ECHIDNA** (*é-ki* — du gr. *ékhidna*, vipère) n. f. Nom d'un genre de vipères, dont la forme synonyme actuellement adoptée est DABOIA. V. ce mot.

ÉCHIDNÉ (*kid'*) n. m. Genre de mammifères monotrèmes, comprenant des animaux épineux, fouisseurs, dont le museau est prolongé en une sorte de bec.

— ENCYCL. Les *échidnés* sont semblables à des hérissons, revêtus en dessus de piquants cylindriques et aigus, armés aux quatre membres de grands ongles robustes. Ils sont essentiellement insectivores et vivent de fourmis et de vers qu'ils hument avec leur longue langue papilleuse, visqueuse et donée d'une très grande agilité. On en connaît quelques espèces, propres aux régions montagneuses de l'Australie, de la Tasmanie et de la Nouvelle-Guinée. Toutes ne mesurent guère que 0m,30 à 0m,40 de long, sont nocturnes, vivent dans des terriers où elles passent le jour roulées en boule.

Echidne.

ÉCHIDNINE (*kid'* — du gr. *ékhidna*, vipère) n. f. Substance organique, qui forme la base du venin de la vipère, et qu'on obtient en coagulant le venin, lavant sur un filtre d'abord avec l'alcool, qui entraîne certains principes, moins la mucosine, ensuite goutte à goutte par l'eau, qui entraîne le reste des sels et l'échidnine, la mucosine étant devenue insoluble par l'action de l'alcool.

ÉCHIDNION (*kid'*) ou **ECHIDNIUM** (*é-kid'*) n. m. Genre d'aroïdacées, tribu des lasiées, qui comprend deux espèces de la Guyane et du Venezuela.

ÉCHIDNISME (*kid'-nissm'* — du gr. *ékhidna*, vipère) n. m. Intoxication produite par le venin des serpents.

ÉCHIDNITE (*kid'*) n. f. Espèce d'agate, dont il est fait mention chez les auteurs anciens.

ECHIDNOPSIS (*kid'-, psiss*) n. m. Genre d'asclépiadacées, tribu des stapeliées, dont une seule espèce, l'*echidnopsis cereiformis*, est bien connue. (Ce sont des herbes à fleurs petites, jaunes, originaires de l'Abyssinie.)

ÉCHIF, IVE (anc. *eschif* ; de *eschiver*, anc. forme de ESQUIVER) adj. Vénér. Vorace, affamé, gourmand, en parlant d'un chien courant. ‖ Fauconn. Même sens, en ce qui concerne le faucon : *Oiseau* ÉCHIF.

ÉCHIFFE ou **ÉCHIFFRE** (peut-être de l'allem. *schief*, oblique) n. f. et m. Archit. Au moyen âge, Guérite en bois élevée sur les murs d'une ville. ‖ Mur rampant qui porte les marches d'un escalier. ‖ Charpente d'escalier comprenant les limons, les patins et les rampes.

— Linguist. Echarde, éclat de bois qui pénètre dans les chairs. (Usité dans le patois lyonnais.)

ÉCHIGNER v. a. Linguist. V. ECHINER.

ÉCHIGNOL ou **ÉCHIGNOLE** (*gn* mll. — rad. *échagne* ou *écagne*) n. f. Bobine ou sorte de fuseau servant à dévider et à disposer les soies en les entre-croisant, et dont se servent les passementiers.

ÉCHIK-AGASSI-BACHI (littér. *le chef des gardiens de la Porte*) n. m. Dans les cours musulmanes du Turkestan. Fonction qui correspond à celle de *kislar-aghasi* ou de *kapou-aghasi* des Turcs osmanlis. (C'est un grand maître des cérémonies.)

ÉCHILLAIS, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de Marennes, non loin de la Charente et du canal de la Charente à la Seudre ; 1.339 hab. Eglise du XIIe siècle. Carrières de pierre de taille.

ÉCHILLON [illegible] — [illegible] nom donné, dans le [illegible] a [illegible] et trouve.

ÉCHIMYS [illegible] n. m. Genre de mammifères rongeurs, [illegible] des *échimys*, comprenant des rat[illegible] dessus [illegible] la tête et l'aspect de gros rat[illegible] avec [illegible] et la [illegible] verte de [illegible] 10 [illegible] six espèces [illegible] rique [illegible] Sud [illegible] de 2 [illegible]

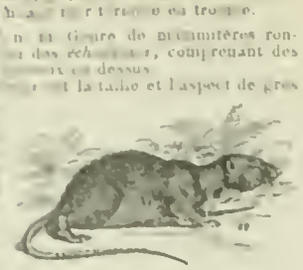
Échimys.

ÉCHIMYINÉS [illegible] n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, [illegible] des octodontides, comprenant les genres *échimys*, *dactylomys*, *cactrodon*, *myopotamus* et autres, tous propres au nouveau monde. — *Un* ÉCHIMYINÉ.

ÉCHIN [illegible] du mot arab. *hakim*, médecin; n. m. Médecin du sérail, à Constantinople.

ÉCHINACANTHE (*ki*) n. m. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, tribu des ruellieés, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉCHINACÉE (*ki, sé*) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant environ vingt-cinq herbes vivaces de l'Amérique. Plusieurs échinacées sont cultivées en France, en plein air.

Échinades ou **Iles de Nasia**, dans la mer Ionienne, à l'entrée du golfe de Corinthe. Il y en avait neuf, suivant Pline, et cinq d'après Ovide. Elles tiraient leur nom des oursins (qui on trouve sur leurs plages. Un bras du fleuve Achéloüs s'étant desséché, ces îles furent jointes au continent. Leur emplacement actuel forme une bande de terrain longue de 20 kilomètres et large de 10, sur laquelle s'élèvent cinq villages. La plus grande des Échinades, Dulichium, faisait partie du royaume d'Ulysse. Les îles Taphiennes ou Traphiennes ont été parfois comprises dans le groupe des Échinades.

ÉCHINAIRE (*ki-nèr*) n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des pappophorées, comprenant deux espèces des bords du bassin méditerranéen.

ÉCHINALYSION n. m. Bot. Syn. de ELYTROPHORE.

ÉCHINANTHE (*ki*) n. m. Échin. Nom d'un groupe d'échinides.

— Bot. Syn. de ÉCHINOPES.

ÉCHINASTRE (*ki-nasstr*) n. m. Genre d'astéries, comprenant les étoiles de mer à pieds ambulacraires cylindriques, terminés par une ventouse. L'*echinaster sepositus*, type du genre, habite la Méditerranée.

ÉCHINE de l'anc. haut allem. *skina*, aiguille; n. f. Épine dorsale, partie postérieure du corps des animaux vertébrés, comprise entre la tête et le bassin : *Les bossus ont l'échine courbée.*

— Loc. div. : *Longue échine*, Personne fort maigre. ‖ *Crotté jusqu'à l'échine*, Très crotté, très sale ou très gueux. ‖ *Frotter, Ajuster l'échine à quelqu'un*, Lui donner des coups de bâton. ‖ *Avoir l'échine souple, flexible*. Se dit d'un homme qui a de basses complaisances, qui se prête honteusement aux volontés d'autrui.

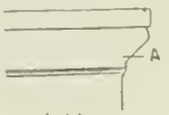

A, échine.

ÉCHINE du lat. *echinus*, gr. *ékhinos*, oursin; n. f. Moulure courbe ou arrondie, qui est sous le tailloir du chapiteau dorique : *Le chapiteau dorique grec a une échine très ample.* — Ornement en [illegible] du chapiteau ionique, plus souvent appelé OVE.

ÉCHINÉ, ÉE (*ki*) — du lat. *echinus*, hérissou) adj. Bot. Couvert de pointes fines, d'aiguillons.

ÉCHINÉE [illegible] — ral *échinée*; f. Quartier du dos d'un porc.

ÉCHINELLE (*ki-nèl*) ou **ECHINELLA** (*é-ki-nèl*) du gr. *ékhinos*, hérisson; n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des littorinidés, comprenant des formes propres aux mers des Philippines, à coquille épaisse, granuleuse, pyramidale à opercule à tours multiples. L'espèce type du genre est l'*echinella carinaria*. D'autres, à coquille [illegible] et épineuse, constituent le sous-genre *nisa*. Telle est l'espèce [illegible], etc.)

ÉCHINER [illegible] pop. [illegible] (*échiner*) v. n. Briser, rompre [illegible] à [illegible] d'un coup de bâton. Par [illegible] à plate couture. *Se faire* [illegible] Par extension, Meurtrir, battre à [illegible] extrêmement. *S'échiner*, [illegible] Se surmener de fatigue [illegible]

ÉCHINEUR [illegible] n. m. Fam. Mauvais critique, critique [illegible]

ÉCHINIDE [illegible] Zool. [illegible]

ÉCHINIDES [illegible] n. m. pl. [illegible] de leurs pieds [illegible] nue, des branches [illegible] dans les [illegible] *hémicidaris*, [illegible] — *Un* ÉCHINIDE. Syn. LATIDÉ.

ÉCHINIDÉS [illegible] n. m. pl. Famille d'oursins [illegible] proprement dits, c'est-à-dire les formes à test mince, à [illegible] de dix en [illegible]

— Encycl. Les oursins de la famille des *échinidés* portent de gros tubercules perforés et des piquants courts, en aréne. On connaît les [illegible] d'espèces, répandues dans toutes les mers et fossiles dans tous les terrains, et dont les genres principaux sont : *temnopleure, salmacis, asspidie, echinus, stomechinus* et [illegible]. D'après le nombre de pores des [illegible] ambulacraires, on a subdivisé les échinidés en [illegible] *oligopores* et *polypores*.

ÉCHINIPÉDE (*ki* — du gr. *ékhinos*, hérisson, et du lat. *pes, pedis*, pied) adj. Se dit d'un animal dont les pattes sont hérissées de piquants.

ÉCHINIPÈRE (*ki*) n. m. Sous-genre de marsupiaux; famille des péramélidés, de l'Australie occidentale.

ÉCHINITE adj. Zool. Syn. de ÉCHINIDE.

ÉCHINOBOTRYON (*ki*) n. m. Zool. Genre de cestodes, famille des tétraphyllidés, tribu des phyllobotrides, comprenant des vers plats, allongés, sans crochets ni piquants.

ÉCHINOCACTE (*ki*) ou **ECHINOCACTUS** (*é-ki, ktuss*) n. m. Genre de cactacées, tribu des échinocactées. Les échinocactes ont de belles et grandes fleurs, qui les font rechercher comme plantes ornementales. Exigeant peu de soins de culture, ils sont très répandus dans les serres. Ils sont originaires de l'Amérique centrale.)

Echinocacte.

ÉCHINOCACTÉES (*ki*) n. f. pl. Tribu des cactacées, dont le tube receptaculaire se prolonge au-dessus de l'ovaire. (Elle comprend les genres *mélocacte, mamillarie, pélécyphore, leuchtenbergie, échinocacte*, etc.) — *Une* ÉCHINOCACTÉE.

ÉCHINOCARPE (*ki* — du gr. *ékhinos*, hérisson, et *karpos*, fruit; adj. Bot. Qui a des fruits hérissés de piquants.

— n. m. Genre d'arbres, de la famille des bixacées, comprenant une seule espèce, qui croît à Java.

ÉCHINOCAULON (*ki, kô*) n. m. Bot. Genre d'algues marines, comprenant quelques espèces à fronde filamenteuse, allongée, qui croissent dans le Pacifique et l'Adriatique.

ÉCHINOCÈRE (*ki, sèr*) ou **ECHINOCERUS** (*é-ki, sé-russ*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des lithodidés, comprenant des formes trapues, à carapace triangulaire, pointue en avant, à pattes larges et courtes, hérissées de tubercules piquants. (L'espèce type de ces crabes épineux, de taille médiocre, est l'*echinocerus ciborius*, de l'Amérique du Nord.)

ECHINOCEREUS (*é-ki, sé-ré-uss*) n. m. Bot. Section du genre *cereus* ou *cierge*.

ECHINOCHAMA (*é-ki,ka*) n. m. Zool. Section du genre chama (mollusques lamellibranches, famille des chamidés), comprenant les formes à valves régulières et égales, épineuses. Les espèces de ce sous-genre sont propres aux mers des Antilles; tel est l'*echinochama orcinella*.)

ÉCHINOCHLOÉ n. m. Bot. Syn. de PANICUM.

ECHINOCLATHRIA (*ki*) n. f. Genre d'éponges monaxonides, comprenant des formes plus ou moins branchues, qui vivent dans les mers d'Australie, entrelacées avec des mollusques, des coraux, etc. (On peut prendre comme type de ce genre l'*echinoclathria Carteri*, éponge très rameuse, dont les digitations sont percées de nombreuses fenêtres ovales.)

ÉCHINOCONE (*ki*) ou **ECHINOCONUS** (*é-ki, nuss*) n. m. Paléont. Genre d'oursins, type de la famille des *échinoconidés*, comprenant des formes pentagonales, arrondies, ordinairement coniques, dont on connaît quelques espèces fossiles, dans les terrains crétacés. (Les *echinoconus vulgaris* et *albogalerus* abondent dans la craie blanche; ils sont aussi communs, en moules siliceux remaniés, dans le diluvium du nord de l'Allemagne.) Syn. GALÉRITE.

ÉCHINOCONIDÉS (*ki*) n. m. pl. Paléont. Famille d'oursins irréguliers, voisine de celle des galéritidés, et renfermant surtout des formes fossiles appartenant au genre *galérite* ou *échinocone, discoïde, holectype, anorthopygie*, etc. Les échinoconidés renferment des oursins à test le plus souvent arrondi, parfois en ellipse ou en pentagone, à angles arrondis. L'anus est situé entre le sommet et la bouche; le péristome central présente des entailles; l'appareil masticateur existe.) — *Un* ÉCHINOCONIDÉ.

ÉCHINOCOQUE (*ki, kok*) n. m. Espèce de ténia, qui vit dans l'intestin grêle du chien et qu'on rencontre aussi chez l'homme.

— Encycl. Pathol. Le *tænia echinococcus* est long de 3 à 4 millimètres, et se compose de trois à quatre anneaux ou proglottis, dont l'antérieur porte de nombreux crochets. On entend, absolument, par « échinocoque », l'embryon vésiculeux de ce ténia, dont une forme pathologique (hydatide) affecte l'apparence d'un cancer colloïde. Les échinocoques sont très fréquents chez les Islandais, où plus de 1 à 5 p. 100 de la population en est atteinte. V. TENIA.

— Art vétér. La présence de l'échinocoque chez les animaux est une cause d'épuisement, d'anémie. Aucun traitement n'est connu pour les en débarrasser.

ÉCHINOCYAME (*ki, si-am*) ou **ECHINOCYAMUS** (*é-ki, si-a-uss*) n. m. Genre d'oursins clypéastroïdes, famille des clypéastridés, tribu des fibularinés, comprenant des formes petites, aplaties, elliptiques, tronquées en arrière. On connaît quelques espèces d'échinocyames, répandues dans les mers d'Europe ou fossiles depuis les terrains crétacés, ce qui fait de ces oursins les plus anciens clypéastroïdes. L'*echinocyamus pusillus*, de la Méditerranée, ne dépasse guère 1 centimètre de long.)

ÉCHINOCYSTIS (*ki, si-stiss* n. m. Genre de cucurbitacées, tribu des cléatrées. Les échinocystis sont des herbes grimpantes, à fleurs monoïques. On en connaît vingt-deux espèces, de l'Amérique.)

ÉCHINODÈRE (*ki*) n. m. Genre de vers rotateurs, voisins des rotifères et comprenant des animalcules marins microscopiques, cylindriques, aplatis en dessous, segmentés, munis de longs aiguillons rétractiles, en arrière, et de soies nombreuses en avant. Les échinodères vivent dans les mers des régions tempérées, sur les algues, les mollusques, etc. Tels sont les *echinoderes setigera* et *Dujardini*.

ÉCHINODERMES (*ki, derm*) — du gr. *ékhinos*, hérisson, et *derma*, peau; n. m. pl. Troisième embranchement du règne animal, comprenant les animaux marins tels que les oursins, les holothuries, les étoiles de mer, les encrines. — *Un* ÉCHINODERME.

— Encycl. Les *échinodermes* sont des invertébrés à symétrie rayonnée, dont le corps est, en général, revêtu d'une carapace ou test calcaire plus ou moins hérissé de piquants; c'est de là que leur vient leur nom. Leur organisation interne est assez parfaite : ils possèdent un système vasculaire distinct, un système nerveux, etc. L'entrée et la sortie du tube digestif sont marquées par des ouvertures à la surface du test. D'autres orifices livrent passage à ces organes de locomotion appelés « ambulacres » qui sont des tiges érectiles munies de ventouses, par lesquelles les oursins se fixent aux corps étrangers. En outre, ces animaux possèdent des piquants mobiles, des pédicellaires ou appendices en forme de pinces, des soies épaisses ou clavules, et des sphéridies ou protubérances tactiles. Les échinodermes sont presque toujours de taille médiocre; ils vivent dans la mer et sont ordinairement carnassiers; leur bouche, armée de pièces calcaires, leur permet de broyer les petits organismes. Ils subissent ordinairement des métamorphoses assez compliquées, et passent par diverses phases larvaires, le développement direct paraissant être l'exception. Très répandus dès les époques géologiques les plus anciennes, les échinodermes ne le sont pas moins à l'époque actuelle. Ceux qui habitent les grandes profondeurs océaniques sont ceux-là même qui se rapprochent le plus des formes disparues, et ils les relient naturellement aux types actuellement vivants. L'homme tire peu de profit direct des échinodermes; quelques oursins et holothuries sont comestibles; parmi ces dernières, le *tripang* ou boudin de mer est, en Malaisie et jusqu'en Australie, l'objet d'une pêche considérable pour l'importation chinoise.

Echinodermes : 1 Oursin; 2. Astérie; 3. Encrine; 4. Holothurie.

L'embranchement des échinodermes se divise en quatre classes : *astéroïdes, echinoïdes, crinoïdes, holothurioïdes*. Entre les échinodermes et les vers font passage les entéropneustes.

ÉCHINODORE n. m. Bot. Syn. de ALISME.

ÉCHINOENCRINE (*ki-no-an*) ou **ECHINOENCRINUS** (*é-ki-no-in, nuss*) n. m. Paléont. Genre d'échinodermes cystoïdes, groupe des rhombifères, comprenant des formes à calice irrégulier, ovoïde, à tige courte. (Les échinoencrines sont fossiles dans les couches silurienne; tel est l'*echinoencrinus angulosus*, du silurien inférieur de Russie.)

ÉCHINOÏDES (*ki*) n. m. pl. Classe d'échinodermes, comprenant les animaux vulgairement appelés oursins. — *Un* ÉCHINOÏDE.

— Encycl. Les *échinoïdes* sont caractérisés par leur corps globuleux, ovale ou discoïde, enfermé dans une enveloppe calcaire nommée test, formée de plaques régulièrement appareillées et fixes. Les échinoïdes se subdivisent en trois ordres : *clypéastroïdes, spatangoïdes, endocycliques*.

ÉCHINOLAMPAS (*ki, lan-pass*) n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, famille des cassidulidés, comprenant des formes qui habitent les grandes profondeurs de la mer. (Ces oursins ovales, à sommet excentrique, à tubercules égaux, comptent aussi des représentants fossiles dans les terrains tertiaires; tel est l'*echinolampas Kleini*, de l'oligocène d'Allemagne. L'*echinolampas depressa* vit dans les grands fonds du golfe des Antilles.)

ÉCHINOLÈME n. f. Bot. Syn. de ACICARPHE.

ÉCHINOLENE (*ki*) n. f. Genre de graminées, de la tribu des panicées. (La seule espèce connue est une plante décombante, qui croît dans l'Amérique tropicale.)

ÉCHINOLYTRE n. m. Bot. Syn. de FIMBRISTYLE.

ÉCHINOMETRE (*ki*) ou **ECHINOMETRA** (*é-ki, mé*) n. m. Genre d'oursins, type de la famille des *échinométridés*, comprenant des formes dont le diamètre transversal du test oblique par rapport au plan principal, et dont les tubes ambulacraires sont égaux. (Les espèces de ce genre sont surtout répandues dans les mers d'Amérique; tels sont les *echinometra rupicola* et *oblonga*, du Pacifique.)

ÉCHINOMÉTRIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille d'oursins endocycliques, sous-ordre des échinoïdes ou latistellés, caractérisée par l'épaisseur du test toujours elliptique ou ovale, la disposition des pores par quatre paires ou plus. (Les échinométridés ne comptent que des espèces vivantes; on n'en connaît pas de fossiles. Genres principaux : *echinometre, acrocladie, podophore*.) — *Un* ÉCHINOMÉTRIDE.

ECHINOMMA (*é-ki*) n. m. Genre de protozoaires radiolaires, famille des astrosphéridés, comprenant de minuscules animaux marins du Pacifique et de l'Atlantique. (Les *echinomma* sont des sphéroïdes épineux, à aiguillons polyédriques plus ou moins longs et aigus, et à fenêtres rondes ou ovales régulièrement disposées. L'*echinomma toxopneustes* a de grandes épines larges et longues, celles de l'*echinomma sphærechinus* sont coniques et courtes.)

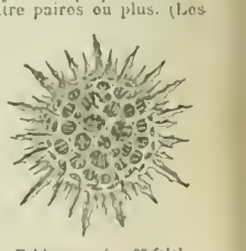
Echinomma (gr. 35 fois).

ÉCHINOMYIE (*ki, mi-i*) ou **ECHINOMYIA** (*é-ki*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des tachinidés, comprenant de grosses mouches, larges et robustes, dont

les larves sont parasites des chenilles de noctuelles et autres papillons.

— Encycl. Les *échinomyies* ou mouches épineuses vivent dans les terrains secs, sur les fleurs des ombellifères ; elles ont un vol impétueux et précipité. On en connaît une cinquantaine d'espèces, réparties sur le globe ; trente habitent l'Europe. La plus grande est l'*echinomyia grossa*, noire, avec la tête jaune, de France. L'*echinomyia fera*, plus petite et plus commune, est brune, variée de rougeâtre.

Echinomyie (réd. d'un tiers).

ÉCHINON n. m. Sorte de boîte cylindrique dont le fond est à claire-voie, et dans laquelle se verse le lait caillé destiné à la fabrication des fromages.

ÉCHINONÉIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille d'oursins spatangoïdes, du sous-ordre des cassidulides, et dont le genre *echinoneus* est le type. — *Un* ÉCHINONÉIDÉ.

ECHINONEUS (*é-ki, né-uss*) n. m. Genre d'oursins spatangoïdes, famille des *échinonéidés*, comprenant des formes petites ou moyennes, ovales, vivant dans les mers chaudes du globe, ou fossiles dans le miocène des Antilles. (On peut prendre comme exemple de ce genre l'*echinoneus cyclostomus*, de Zanzibar.)

ÉCHINOPE (*ki*) ou **ECHINOPS** (*é-ki-nopss*) n. m. Genre de composées-cinaroïdées.

— Encycl. Les *échinopes* sont des herbes épineuses à port de chardon, dont les fleurs sont réunies en boule hérissée ou en glomérule sphérique. Ils croissent en Europe, Afrique et Asie. On cultive dans les jardins l'échinope *boule azurée*, dont les fleurs sont d'un bleu métallique, et les échinopes *Bannaticus* et *Persicus*, dont les tiges atteignent 1 mètre et dont les fleurs sont bleu foncé.

Echinope : *a*, fleur.

ÉCHINOPÉPON (*ki*) n. m. Bot. Section des échinocystis, longtemps considérée à tort comme un genre.

ÉCHINOPHILE (*ki* — du gr. *ékhinos*, châtaigne, et *philos*, ami) adj. Se dit de quelques champignons qui se développent sur la coque de la châtaigne.

ÉCHINOPHORE (*ki*) ou **ECHINOPHORA** (*é-ki*) n. f. Bot. Genre d'ombellifères, tribu des amphispermées. (Les échinophores sont des herbes vivaces, à inflorescences ombelliformes composées, à fleurs polygames. Elles sont originaires de la région méditerranéenne et de l'Asie centrale.)

Echinophore : *a*, fleur.

ÉCHINOPHTALMIE (*ki* — du gr. *ékhinos*, hérisson, et de *ophtalmie*) n. f. Inflammation des paupières, dans laquelle les cils demeurent hérissés (trichiasis).

ÉCHINOPHTALMIQUE (*ki, mik'*) adj. Qui a rapport à l'échinophtalmie.

ECHINOPLAX (*ki, plakss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des majidés, tribu des inachiens, comprenant de petites araignées de mer à corps pyriforme, très pointu en avant, à pattes grêles et longues. (L'espèce la plus remarquable de ces petits crabes, propres aux mers chaudes, est l'*echinoplax Moseleyi*, habitant la mer des Philippines.)

ÉCHINOPLE (*ki*) ou **ECHINOPLA** (*é-ki*) n. f. Genre de fourmis, de la tribu des myrmicinés, comprenant des formes de petite taille, dont l'abdomen globuleux a son pétiole pourvu d'un ensellement épineux. (On connaît quelques espèces d'échinoples, toutes propres à la Malaisie ; elles sont fauves ou jaunes, pubescentes et striées : telles sont les *echinopla striata*, de Java, *senilis*, des Iles Nicobar, etc.)

ÉCHINOPOGON (*ki*) n. m. Genre de graminées agrostées, caractérisé par une inflorescence ovoïde où les épillets stériles sont interposés çà et là aux fertiles. (La seule espèce connue est une herbe australienne.)

ÉCHINOPS n. m. Bot. V. ÉCHINOPE.

ÉCHINOPSÉ, ÉE (*ki*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'échinops. ‖ On dit aussi ÉCHINOPSIDÉ, ÉE.

ÉCHINOPSILON (*ki*) n. m. Genre d'herbes ou sous-arbrisseaux de la famille des salsolacées, tribu des camphorosmées. (Les dix espèces connues habitent le Caucase et la Sibérie.) ‖ Genre de plantes grasses, de la famille des cactées.

— Encycl. Ce beau genre de cactées renferme des plantes charnues, recouvertes au sommet d'un duvet laineux ; les fleurs, blanches ou rougeâtres, s'épanouissent la nuit, et ne durent que peu de jours. Ce genre comprend environ vingt-cinq espèces, qui croissent, en général, dans les parties chaudes de l'Amérique du Sud, et dont la plupart sont cultivées dans les serres ; entre autres, les *echinopsilon tricolor, octacantha, pectinata*, etc.

Echinopsis.

ECHINOPSIS (*é-ki, psiss*) n. m. Bot. Sous-genre de cactées, tribu des échinocactées, comprenant des cierges cultivés en France comme plantes d'ornement ; entre autres, *echinopsis tricolor, amœna, pectinata*. (Ces plantes grasses sont originaires des contrées chaudes de l'Amérique.)

ÉCHINOPTÉRYS (*ki, riss*) n. m. Genre de malpighiacées, dont l'unique espèce (*echinopterys lappula*) est un arbrisseau à feuilles petites, à fleurs en grappes terminales, originaire du Mexique.

ÉCHINOPTÉRYX (*ki, rikss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères hétérocères, famille des psychidés.

— Encycl. Les *échinoptéryx* sont des psychés, chez lesquelles les tibias postérieurs ont deux paires d'éperons ; l'espèce type est l'*echinopteryx helicinella*, petit papillon fuligineux d'Europe, dont la femelle aptère, larviforme, est, comme celle de toutes les psychés, dans un fourreau ; les chenilles vivent sur les lavandes, les thyms, les giroflées, les cistes, etc., dont elles rongent le dessous des feuilles.

ÉCHINORHINE (*ki*) ou **ECHINORHINUS** (*é-ki, nuss*) n. m. Zool. Genre de squales, type de la famille des *échinorhinidés*, fondé sur une seule espèce des mers européennes qui atteint jusqu'à 2 mètres de long.

— Encycl. L'*echinorhinus spinosus*, vulgairement appelé

Echinorhine.

bouclé, est un requin à tête épaisse et plate, à peau parsemée d'épines, d'un brun violacé moucheté de noir. Commun dans la Méditerranée, il remonte rarement au delà des côtes de Vendée ; on le voit parfois sur les marchés, car sa chair est assez bonne à manger. C'est le *mounge clarelat* du Midi, le *bitan* de Biarritz, la *chenille* des côtes de Vendée.

ÉCHINORHINIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, du sous-ordre des squales cyclospondiles, comprenant le seul genre *echinorhinus*. — *Un* ÉCHINORHINIDÉ.

ÉCHINORHYNQUE (*ki, rink'*) ou **ECHINORHYNCHUS** (*é-ki, rin-kuss*) n. m. Genre de vers acanthocéphales, comprenant des formes cylindriques à trompe munie de crochets, et dépourvues de bouche comme de canal digestif.

— Encycl. Les *échinorhynques* sont ovoïdes, oblongs, de taille petite ou médiocre. On en connaît cent cinquante espèces, parasites dans les mammifères, dans les oiseaux, dans les reptiles, dans les batraciens, et dans les poissons. L'*echinorhynchus proteus*, long de 1 centimètre, abonde dans les perches et autres poissons d'eau douce ; l'*echinorhynchus polymorphus*, dans les grands palmipèdes (cygne, oie), etc. Les premiers états se passent dans les crevettes d'eau douce (*gammarus pulex*). L'*échinorhynque géant* se rencontre dans les intestins du porc, où il cause une débilitation dont il est très difficile de débarrasser l'animal. On emploie contre ce parasite la noix d'arec en poudre, à la dose de 5 ou 6 grammes.

Echinorhynque (gr. 5 fois).

Echinos, dème du royaume de Grèce (nomarchie d'Acarnanie-et-Etolie) ; 4.800 hab.

ÉCHINOSOME (*ki*) ou **ECHINOSOMA** (*é-ki*) n. m. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des forficulidés, comprenant des formes épineuses, propres aux régions chaudes de l'Afrique et des Indes. (L'*echinosoma horridum*, roussâtre, à poils jaunes, vit à Java ; l'*echinosoma afrum*, fauve, à poils noirs, est propre à la Guinée.)

ÉCHINOSPERME (*ki, spèrm'*) n. m. Genre de boraginées-cynoglossées. (Les échinospermes sont des herbes à fleurs bleues ou blanches, rappelant celles des myosotis. Les cinquante espèces connues sont originaires de l'ancien continent.)

ÉCHINOSPIRE (*é, spir'*) ou **ECHINOSPIRA** (*é-ki, spi*) [du gr. *ékhinos*, hérisson, et *speira*, spire] n. f. Larve des mollusques gastéropodes, des genres *lamellaria* et voisins. (Chez les échinospires, il existe deux coquilles placées l'une au-dessus de l'autre : l'inférieure est destinée à remplacer l'autre.)

ECHINOSTROBUS (*é-ki, stro-buss*) n. m. Bot. foss. Genre de conifères, caractérisé par la forme globuleuse de ses strobiles munis d'écailles, portant un prolongement conique pointu. (Ce genre est limité au jurassique supérieur et aux schistes lithographiques de Solenhofen et du kimméridjien inférieur.)

ÉCHINOTE (*ki*) ou **ECHINOTUS** (*é-ki, tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des molurioés, comprenant des formes allongées, épineuses. (Les échinotes sont de taille médiocre, noir grisâtre. On en connaît quelques espèces de l'Afrique australe.)

ÉCHINOTHURIDES (*ki*) n. m. pl. Sous-ordre d'oursins endocycliques, comprenant la seule famille des *échinothuridés*. — *Un* ÉCHINOTHURIDE.

ÉCHINOTHURIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille d'oursins échinothurides, fondée pour les genres *calveria, phormosome* et *echinothuria* ; les deux premiers vivant dans les grandes profondeurs de la mer, le dernier étant fossile dans la craie. (L'espèce type est l'*echinothuria floris*. Les échinothurides sont remarquables par leur test composé de pièces ayant un certain jeu.) — *Un* ÉCHINOTHURIDÉ.

ECHINUS (*é-ki-nuss*) n. m. Antiq. rom. Nom que l'on donnait, en architecture, au membre ellipsico-circulaire d'un chapiteau dorique placé immédiatement sous l'abaque. ‖ Nom donné par Horace à un ustensile de table, dont il n'indique pas l'usage particulier. ‖ Mors garni de pointes. ‖ Bracelet de forme spéciale.

ECHINUS (*é-ki-nuss*) n. m. Zool. Nom scientifique du genre oursin proprement dit, qui contient les espèces comestibles des mers d'Europe.

— Bot. Genre d'euphorbiacées-jatrophées. (Les *echinus* sont des arbres ou arbustes à fleurs monoïques, quelquefois dioïques. On en connaît soixante-quinze espèces, des régions chaudes. L'une des espèces de ce genre, l'*echinus Philippinensis*, produit le *kamala*, médicament vermicide et substance tinctoriale.)

ÉCHIOCHILON (*ki-o-ki*) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des borraginées, tribu des échiées, comprenant une seule espèce, qui croît dans les déserts [illegible] de l'Afrique. (Ses fleurs sont bleues et forment un épi terminal.)

ÉCHIOGLOSSE n. m. Bot. Syn. de CLEISOSTOMA.

ÉCHIOIDE (*ki* — du lat. *echium*, vipère, et du gr. *eidos*, forme) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la vipérine.

— n. m. Syn. de MYOSOTIS, de NONNÉE, de LYCOPSIS, de ANCHUSE, plantes qui ressemblent à la vipérine.

ÉCHION (*ki-on*) ou **ECHIUM** (*é-ki-om'*) n. m. Genre de borraginées, comprenant des arbrisseaux couverts de piquants rigides, à fleurs bleues, violettes, rouges, quelquefois blanches. (On en décrit plus de vingt espèces, originaires de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. En France, l'*echium vulgare* ou *vipérine* se rencontre dans les endroits arides.)

Echion : *a*, fleur.

Échion. Myth. gr. Un des géants qui tentèrent d'escalader le ciel. Il fut terrassé par Athéné, qui le pétrifia à l'aide de la tête de Méduse. — Un des Argonautes. Il était fils d'Hermès et d'Antianire.) — Un des héros qui prirent part à la chasse du sanglier de Calydon. — Un des compagnons de Cadmus et un des quatre guerriers, nés des dents du dragon, qui survécurent aux autres et travaillèrent à la fondation de Thèbes. (Il épousa Agavé, fille de Cadmus, dont il eut Penthée. Ovide a fait allusion aux aventures d'Échion, dans sa IIIe *Métamorphose*, dans la Ve épître des *Tristes*, et dans la Ve *Élégie*. — Autre prince thébain, dont les deux filles se dévouèrent comme victimes sur les autels des dieux pour arrêter une grande sécheresse qui affligeait la contrée. De leurs cendres il sortit deux jeunes hommes couronnés, qui célébrèrent leur mort généreuse.)

ÉCHIOPSIS n. m. Bot. Syn. de LOBOSTÉMON.

ÉCHIOSTOME (*ki*) ou **ECHIOSTOMA** (*é-ki, stom*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des stomiadés, comprenant des formes allongées, latéralement comprimées, à tête courte, avec bouche très largement fendue et armée de dents nombreuses, hautes et aiguës.

Echiostome.

— Encycl. Les *échiostomes* sont noirs, lisses ; ils ont un seul barbillon au menton, et leurs nageoires pectorales sont modifiées en filaments très fins. Ils habitent les grandes profondeurs de l'Atlantique et sont munis d'appareils phosphorescents. L'espèce type, rencontrée à Madère et sur les côtes de l'Amérique du Nord, est l'*echiostoma barbatum*, longue de 0m,20 environ.

ÉCHIQUETÉ (*ke-té* — pour ÉCHIQUERÉ ; de *échiquier*) adj. Blas. Se dit d'un écu divisé en carrés d'échiquier, et aussi des pièces héraldiques qui présentent une pareille disposition. ‖ Se prend substantiv. : *Dans l'*ÉCHIQUETÉ *ou* ÉCHIQUIER, *les carrés s'appellent les* points, *et les rangées les* tires. (Le plus ordinairement, l'échiqueté comporte 6 tires de 6 points.)

Echiqueté d'argent et de gueules.

ÉCHIQUIER (*ki-é* — rad. *échec*) n. m. Surface plane, divisée en soixante-quatre carrés alternativement blancs et noirs, sur laquelle on joue aux échecs.

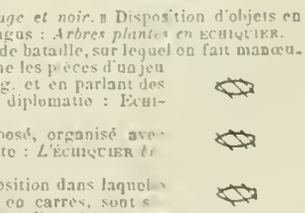
Echiquier.

— Par anal. Surface couverte de carrés égaux et contigus, offrant deux couleurs alternées : *Des étoffes dites* écossaises, *en* ÉCHIQUIER *rouge et noir*. ‖ Disposition d'objets en carrés égaux et contigus : *Arbres plantés en* ÉCHIQUIER.

— Par ext. Champ de bataille, sur lequel on fait manœuvrer les troupes comme les pièces d'un jeu d'échecs. ‖ Au sens fig. et en parlant des combinaisons de la diplomatie : ÉCHIQUIER *européen*.

— Fig. Objet disposé, organisé avec une régularité parfaite : *L'*ÉCHIQUIER *bureaucratique*. (Balz.)

— Art milit. Disposition dans laquelle les troupes, massées en carrés, sont séparées par des intervalles égaux aux masses : *Se former en* ÉCHIQUIER.

— Blas. Syn. de ÉCHIQUETÉ.

— Entom. Nom que l'on donne vulgairement à un papillon diurne, du genre hespérie.

— Fin. Abaque dont on se servait autrefois pour le calcul des impôts.

— Mar. Autref. Ordre des navires à voiles, naviguant en escadre. ‖ On dit, à présent, ENDENTEMENT.

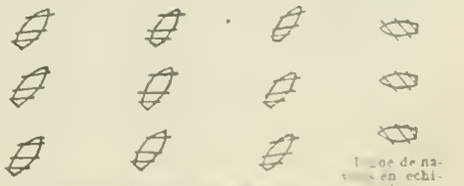
Navires en échiquier par colonnes. — Ligne de navires en échiquier.

— Mat. *Échiquier d'un métier.* Nom donné à un tablier généralement carré ou rectangulaire, formé de cases comprenant chacune un nombre, ces différents nombres satisfaisant à une loi déterminée. *La table d'Hydromancie est un échiquier à 16 cases.*

Échiquier

— Fig. Filet carré, soutenu par deux demi-cercles qui se croisent et dont le milieu est assujetti à une grande perche. *L'échiquier sert à la pêche du petit poisson.* Syn. de CARRIER.

— Fig. Sorte de patron, sur lequel les vitriers prennent les mesures pour la coupe des verres de vitres.

ENCYCL. Art milit. L'échiquier est une formation en ordre de bataille, qui consiste à disposer les troupes sur plusieurs lignes présentant des intervalles tels que les vides aient sensiblement égaux aux pleins et que les pleins de chaque ligne correspondent aux vides de celle qui est en avant d'elle. Ce dispositif a pour but de soustraire les troupes de la seconde ligne à l'effet direct le feux dirigés contre la première. On l'a surtout employé dans les stations en retraite, pour permettre à la moitié des éléments d'une ligne de bataille de tenir l'ennemi en respect pendant que les autres se portent en arrière, afin de faire ainsi soutenir par les unes la retraite des autres. — Ce procédé exige, de la leurs, une correction de mouvements bien difficile à obtenir avec les armes à longue portée et les grands effectifs des armées actuelles.

— Mathém. Lucas a montré le premier l'utilité de l'*échiquier*; il se servait surtout d'échiquiers rectangulaires. On a, depuis, servi d'échiquiers triangulaires, pentagonaux, hexagonaux. Ces différents échiquiers ont servi à résoudre des problèmes souvent compliqués; entre autres, certaines questions de probabilité.

— BIBLIOGR. : Ed. Lucas, *Récréation mathémat.*, t. II, *Théorie des nombres*, t. Ier; « Comptes rendus de l'association française pour l'avancement des sciences », 1877, 1879, 1881, 1883, 1889.

ÉCHIQUIER (*ki-é*) n. m. Dr anc. Assemblée des hauts justiciers de Normandie, que Louis XII érigea en parlement.

— Dr angl. Juridiction anglaise qui réglait autrefois toutes les affaires de finances : *Le chancelier de l'Échiquier. La cour de l'*ÉCHIQUIER.

ENCYCL. Dr anc. En Normandie, on donnait le nom d'*Échiquier* à certaines assemblées de commissaires délégués pour réformer les sentences des juges inférieurs et juger en dernier ressort. L'Échiquier normand était, à l'origine, la cour féodale des ducs de Normandie. Il y avait deux catégories de membres : les *justiciarii* ou palatins nommés par le duc, et les barons, qui avaient le droit et le devoir d'y figurer, à raison de leur fief. Les assises se tinrent d'abord sans périodicité, dans les diverses résidences des ducs. A partir de Henri II, il y en eut deux par an, à Caen; plus tard, ce fut à Rouen. Les Échiquiers furent conservés après la conquête de la Normandie par Philippe Auguste, mais ce fut le roi qui envoya des commissaires tenir les assises : ils n'étaient nommés que pour une session. Les prélats et barons normands eurent, d'ailleurs, aussi droit de séance. Au jour de l'ouverture de la session, toutes les autres juridictions étaient suspendues. Les États généraux de Normandie, réunis en 1498, reconnurent la nécessité de l'Échiquier perpétuel. Ils demandèrent à Louis XII de l'ériger en cour sédentaire dans la ville de Rouen. Un édit d'avril 1499 institua, en conséquence, un parlement de Normandie, sous le nom traditionnel d'« Échiquier ». François Ier confirma par lettres patentes la cour de l'Échiquier dans tous ses privilèges, mais il lui imposa le nom de *parlement*.

Nous possédons quatre recueils de décisions de ce tribunal antérieures à Louis IX, qui ont été publiés par L. Delisle, notamment dans les « Mémoires de l'Académie des inscriptions » (1871); les arrêts rendus depuis Louis IX jusqu'au XIVe siècle ont été publiés par Léchaudey d'Anisy « Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie ».

Dr. angl. anc. Il ne faut pas confondre la cour de la Chambre de l'*Échiquier* (*Court of Exchequer Chamber*) avec la cour de l'Échiquier. V. COUR. La Chambre de l'Échiquier a été instituée par Édouard Ier (1272-1327) pour juger les appels des sentences rendues par la cour de l'Échiquier, la cour du Banc du roi, la cour des Plaids communs. Elle était composée du chancelier de l'Échiquier, du trésorier et de membres de la cour du Banc du roi et de la cour des Plaids. La cour de la Chambre de l'Échiquier disparut dans la grande réforme judiciaire de 1875.

Échiquier des juifs. Du commencement de la monarchie à leur expulsion, en 1290, il fut loisible aux juifs de se livrer, en Angleterre, aux opérations les plus usuraires. En retour, le roi ne se faisait pas faute de leur imposer de lourdes taxes, dont la répartition et le recouvrement étaient confiés à une section particulière de l'administration de l'Échiquier, qui avait pour nom : *Custodes et judiciarii judaeorum*, en langue vulgaire, *Exchequer of the jews*. Cette juridiction disparut, par suite de l'expulsion des juifs.

Chancelier de l'Échiquier. A l'origine, le chancelier d'Angleterre était l'un des grands officiers de la couronne, et, en cette qualité, il appartenait à la magistrature de l'Échiquier. Mais, à partir de 1215, on lui substitua dans cette partie de ses fonctions un clerc, qui reçut le titre de chancelier de l'Échiquier et prit rang après le trésorier. Au XIVe siècle, le chancelier et le trésorier de l'Échiquier, outre leur juridiction financière, se partageaient, sous le nom de *Court of exchequer in equity*, une juridiction d'équité, qui ne fut abolie qu'en 1841. Lorsque leur vice-chancelleries supplémentaires furent instituées à la *Court of Chancery*, la cour de l'Échiquier, en tant qu'institution séparée, fut abolie elle-même en 1873, mais elle subsiste comme annexe à la *High court of Justice*, où elle reste chargée des affaires financières; le chancelier n'y siège plus que pour la nomination des shérifs. Actuellement, le ministre des finances de la Grande-Bretagne prend le titre de *chancelier de l'Échiquier*.

— Fin. *Billets de l'Échiquier* (en angl. *Exchequer bills*). On appelle ainsi, en Angleterre, des billets qui sont l'analogue des bons du Trésor en France. Leur échéance n'est point fixe, comme celle de ces derniers; le public anglais est prévenu des époques de remboursement par un avis spécial. Leur intérêt se calcule à tant de deniers sterling par jour. (La livre sterling est de 240 deniers.) Ainsi, quand on négocie un billet de l'Échiquier, on tient compte de la portion d'intérêts échus depuis la date de la création du billet. Un billet de l'Échiquier de 100 livres sterling, qui donne 2 deniers sterling par jour d'intérêt, rapporte 720 deniers ou 3 livres par an.

ÉCHIRÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 8 kilom. de Niort, sur la Sèvre Niortaise; 1.553 hab. Ch. de f. État. Aux environs, ruines pittoresques et imposantes du château fort du Coudray-Salbart, qui servit de prison, au XVe siècle, au duc Jean V de Bretagne. Château de Mursay, où Mme de Maintenon fut élevée par une de ses tantes.

ÉCHIRÉTINE (*ki*) n. f. Corps neutre $C^{30}H^{50}O^4$, fusible à 52°, soluble dans l'éther, le chloroforme et le pétrole. On la retire, par cristallisation fractionnée, des eaux mères de l'échitène.

ÉCHIS (*kiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens solénoglyphes, famille des viperidés, comprenant quelques espèces de taille médiocre, de coloration rousse et brune, propres aux régions chaudes et sèches de l'ancien monde.

Échis.

— ENCYCL. Les *échis* sont des vipères de désert, dont l'espèce la plus commune est l'*echis carinata*, répandue dans toute la région désertique de l'ancien monde, depuis l'Égypte jusqu'en Afghanistan. C'est l'*efa* ou *vipère des Pyramides*, le *afaé* et le *kupper* du Sind. Longue d'environ 0m,70, couleur de sable foncé, cette vipère est très venimeuse. On a, cependant, exagéré les cas de mort qu'elle cause; c'est le serpent le plus employé par les charmeurs égyptiens.

ÉCHITAMINE (*ki*) n. f. Chim. Alcaloïde extrait de l'écorce de dita (*alstonia scholaris*).

— ENCYCL. L'*échitamine*, $C^{21}H^{24}Az^2O^4 + 4H^2O$, ainsi nommée par Hesse, est laditaïne de Harnach. Elle ne présente que des traces de cristallisation; l'acide sulfurique la colore en rouge pourpre. Hesse a encore donné le nom de *echitammonium* à l'alcaloïde cristallisé avec quatre molécules d'eau, qui possède une forte réaction alcaline. On l'extrait de l'écorce de dita, après enlèvement de la ditamine, en neutralisant par l'acide acétique, concentrant et additionnant d'acide chlorhydrique et de chlorure de sodium; il se dépose une résine qui est recueillie et mise à cristalliser dans l'eau bouillante; c'est le chlorhydrate d'échitamine, dont on précipite la base par la potasse. Cet alcaloïde forme des sels amorphes, jouissant d'une action physiologique analogue à celle du curare.

L'*oxyéchitamine*, $C^{21}H^{24}Az^2O^4$, s'obtient en chauffant à 120° l'hydrate de *echitammonium* ou en évaporant à l'air une solution aqueuse d'échitamine; elle donne des sels amorphes.

ECHITAMMONIUM n. m. Chim. V. ÉCHITAMINE.

ÉCHITE (*kit*) n. f. Minér. Pierre nommée par Pline, et que l'on croit être une agate.

— Bot. Syn. de ÉCHITÈS.

ÉCHITÉ, ÉE (*ki*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre échités.

ÉCHITÉES (*ki*) n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des apocynées, ayant pour type le genre *échités*. — *Une* ÉCHITÉE.

ÉCHITÉINE (*ki*) n. f. Corps neutre, $C^{30}H^{50}O^2$, fondant à 195°, que l'on trouve dans les eaux mères alcooliques de l'échicérine et de l'échitine.

ÉCHITÉNINE (*ki*) n. f. Chim. Alcaloïde de l'écorce de dita (*alstonia scholaris*). (On la retire des eaux mères d'où l'échitamine a été précipitée à l'aide du chloroforme. Elle a pour formule $C^{21}H^{22}AzO^4$.

ÉCHITÈS (*ki-tèss*) n. m. Paléont. Nom donné à un oursin fossile du genre clypéastre.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des apocynées, et type de la tribu des *échitées*. (On dit aussi ÉCHITE n. f.

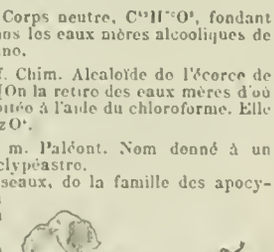

Échitès.

— ENCYCL. Bot. Le genre *échités* renferme des arbrisseaux ou des arbustes, le plus souvent volubiles, à feuilles opposées, à fleurs grandes et brillantes, présentant de nombreuses nuances de blanc, de jaune et de rouge; les fruits sont des follicules grêles. Tous les échités laissent échapper, des lésions faites à leurs tiges ou à leurs feuilles, un suc laiteux, blanchâtre, âcre, doué de propriétés souvent vénéneuses. Les espèces les plus remarquables sont l'*échites biflora* des plages des Antilles, l'*échités à corymbes* de Saint-Domingue, l'*échites à feuilles verticillées* qui est originaire de l'Inde.

ÉCHITINE n. f. Chim. V. ÉCHICÉRINE.

ÉCHIURE (*ki*) ou **ECHIURUS** (*é-ki, russ*) n. m. Genre de vers géphyriens, type de la famille des *échiurides*, comprenant des petits animaux marins à corps non segmenté extérieurement et muni de longues soies à l'extrémité postérieure. Les échiures habitent les mers d'Europe. On en connaît quelques espèces : tels sont les *echiurus Pallasi*, de la Manche, les *echiurus forcipatus*, des mers du nord, etc.

ÉCHIURIDÉS (*ki*) n. m. pl. Famille de vers géphyriens armés, comprenant les genres *échiure, thalassème, bonellie*, etc. — *Un* ÉCHIURIDÉ.

ÉCHIUROIDES (*ki*) n. m. pl. Ordre de vers géphyriens, appelés aussi *chétifères* et *géphyriens armés*. — *Un* ÉCHIUROIDE.

ECHKENDJI (du turc *echkendji*, bon cheval) n. m. Hist. ottom. Élite des troupes de cavalerie que l'on nommait *sipahis*. (Ce mot désigne, par extension, tout bon soldat.)

ECHMAGORAS, fils d'Héraklès et de Philone, qui avait contracté un mariage clandestin avec le héros. Le père de celle-ci, Alcimedon, irrité, la fit exposer aux bêtes sauvages avec son fils; mais Héraklès les délivra l'un et l'autre.

ECHMATACANTHÉ, ÉE (*ék'-ma* — du gr. *ekhma, otos*, appui, et de *acanthe*) adj. Se dit des plantes de la famille des acanthacées qui ont un rétinacle sous chaque graine.

— n. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, comprenant les genres qui présentent le caractère indiqué ci-dessus. — *Une* ECHMATACANTHÉE.

ÉCHO (*ko* — lat. *echo*; gr. *ékhó*, même sens) n. m. Acoust. Répétition d'un son due à la réflexion des ondes sonores qui, heurtant un ou plusieurs corps, changent de direction et produisent sur l'ouïe, après l'impression directe, une ou plusieurs impressions nouvelles : ECHO *simple, double, triple, multiple*. ECHO *monosyllabique, polysyllabique*. ‖ Obstacle qui produit l'écho, cause de l'écho. (En ce sens, le phénomène est souvent personnifié) : *L'*ÉCHO *se plaît à redire les chansons des bergers*. (D'Ablanc.)

— Par anal. Lieu où se redisent, où se répètent certaines choses : *Paris est l'*ÉCHO *de toutes les voix*.

— Fig. Reproduction, imitation : *Malheur à toute loi écrite qui n'est pas un fidèle* ÉCHO *de la loi morale!* (J. Simon.) ‖ Paroles répétées par quelqu'un : *Il ne faut pas se fier aux caneans, aux* ÉCHOS. ‖ Personne qui se fait l'expression exacte, l'imitateur fidèle ou servile d'une pensée, d'un fait, d'un individu : *Le législateur doit être l'*ÉCHO *de la raison, et le magistrat l'*ÉCHO *de la loi*. (Pythagore.) ‖ Objet vide de sens, et qui n'a que des apparences : *Le fréquent usage des expressions sonores change une tête pensante en un* ÉCHO *verbeux*. (Pythagore.) ‖ Adhésion, sympathie : *Motion qui ne trouve pas d'*ÉCHO.

— Loc. div. *Se faire l'écho de*, Accueillir, répéter, propager : *Il ne faut jamais* SE FAIRE L'ÉCHO DE *la médisance*. ‖ *En écho*, En faisant écho.

— Chorégr. Pas qu'un danseur ou une danseuse vient exécuter, seul, au cours d'un divertissement ou d'un ballet. (L'écho est aussi parfois désigné sous le nom de *variation*.)

— Littér. Titre sous lequel on désigne, dans les journaux, les nouvelles qui circulent dans la ville, dans les salons et les lieux publics. ‖ Petit vers, consistant dans la répétition de la dernière syllabe du vers précédent; poésie contenant de ces vers; ce genre de poésie, de vers, cette manière de parler : *Écrire un* ÉCHO. En voici des exemples :

Songez que tout amoureux
Ment
Dans ses fleurettes. PANARD.

Que me fera l'époux dans sa cour souveraine?
— *Reine.*
Et que donne le monde aux siens le plus souvent?
— *Vent.* PIERRE DE SAINT-LOUIS.

(L'*écho* a quelquefois été employé dans la prose; c'est ce qu'a fait Érasme dans le dialogue grec et latin intitulé : *Juvenis et Echo*, et Rabelais dans le chapitre intitulé : *Comment Panurge se conseille à Pantagruel, pour sçavoir s'il se doibt marier*.)

— Mus. Répétition adoucie d'une ou plusieurs notes, imitant un écho. ‖ Jeu spécial, dans l'orgue, qui produit l'effet de l'écho. ‖ *Note en écho*, Note très faible que l'on produit en appuyant légèrement les doigts sur une des cordes de la guitare.

— Peint. *Échos de lumière*. Rappels de lumière sur des plans différents.

— ENCYCL. Phys. Lorsqu'une onde sonore rencontre un obstacle rigide, elle se réfléchit, comme les ondes lumineuses se réfléchissent sur un miroir. Si nous imaginons des ondes successives partant d'un point vibrant O et arrivant en MN sur un obstacle, on montre théoriquement et expérimentalement que ces ondes donnent naissance en arrivant sur MN à une seconde série d'ondes ayant pour centre un point O' symétrique de O par rapport à MN. Si l'on considère une direction OA de propagation du son, la direction correspondante pour les ondes réfléchies sera la ligne O'A : ceci permet de dire que l'angle d'incidence est égal à l'angle de réflexion. Un observateur placé en R entendra donc deux sons : l'un provenant des ondes sonores émanées de O, l'autre des ondes émanées de O'; ce second son, perçu un peu de temps après le premier, constitue l'*écho*.

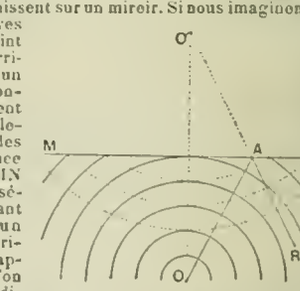

Pour que le son réfléchi soit distingué du son direct, il faut que ces deux sons soient séparés par un intervalle d'au moins un dixième de seconde; le son parcourant 34 mètres dans ce dixième de seconde, on en conclut que le son réfléchi ne pourra être perçu si la distance de l'observateur à l'obstacle est inférieure à 17 mètres; si la distance à laquelle on se trouve d'un réflecteur est de 34 mètres, l'écho répétera la dernière syllabe prononcée; si la distance est de $2 \times 34 = 68$ mètres, $3 \times 34 = 102$ mètres, l'écho répétera deux, trois syllabes, etc.; suivant le cas, on dit quelquefois que l'écho est *monosyllabique, dissyllabique*, etc. Quand la distance au réflecteur est inférieure à 17 mètres, les sons réfléchis viennent renforcer les sons directs; on dit qu'il y a *résonance*. On affaiblit les résonances, dans les grandes salles, à l'aide de draperies tendues le long des murs.

Dans certains cas, il peut y avoir différents obstacles placés à des distances plus ou moins grandes de l'observateur, et, par suite, on peut avoir un *double écho* ou un *triple écho*. A Woodstok-Park (près d'Oxford), se produit un écho répétant vingt fois une syllabe.

On peut observer des échos multiples, dont la succession de résonance occasionne un renforcement tout à fait exceptionnel du son; c'est ainsi que, dans un des caveaux du Panthéon, un coup sec frappé sur le pan d'un vêtement produit un bruit analogue à la détonation d'un canon. Un phénomène semblable s'observe dans l'*Oreille de Denys*, caverne qui se trouve dans les carrières de Syracuse, et dans la fameuse *grotte de Mammouth*, dans lo

Kentucky, au S. de Louisville. La grotte de Fingal présente un phénomène d'un autre genre : le fond de cette caverne, dont la voûte est soutenue par d'énormes piliers de basalte, est fermé et absolument obscur ; si l'on pénètre jusqu'à l'extrémité de la grotte, on aperçoit, presque à fleur d'eau, une espèce d'antre, d'où s'échappent, chaque fois qu'une vague vient s'y engouffrer en franchissant le bord, des sons doux, harmonieux et mélancoliques. Aussi, dans tout le pays de Galles, la grotte mystérieuse est-elle connue généralement sous le nom de *Llaimh-binn* (Cave à musique).

Echo de Paris (L'), journal quotidien, politique et littéraire, fondé en 1884 par Aurélien Scholl, qui s'en sépara en 1886. Rédigée par des écrivains de talent, par des chroniqueurs et des nouvellistes spirituels, cette feuille gagna la faveur du public. Lors de l'affaire Dreyfus, elle prit avec une grande vivacité la défense de l'armée, et compta parmi ses principaux rédacteurs Jules Lemaître et Quesnay de Beaurepaire (1898-1899).

ÉCHO, nymphe des forêts, personnification de l'écho. On contait sur elle bien des légendes contradictoires. Elevée par les nymphes, instruite par les muses, elle recherchait la solitude, fuyait les dieux et les hommes. Repoussé par elle et jaloux de ses talents, Pan excita contre elle les bergers du pays, qui la mirent en pièces et dispersèrent ses membres par toute la terre ; et partout on l'entendit gémir. D'après une autre tradition, Écho aima Narcisse d'un amour malheureux : elle mourut de douleur, et continua de se plaindre dans les forêts et les montagnes. Enfin, d'après un récit galant enregistré par Ovide, Écho aurait favorisé les amours de Zeus. Elle amusait Héra de son bavardage, tandis que le maître des dieux courtisait les nymphes. Mais Héra s'aperçut du stratagème : elle changea la jeune fille en écho, la condamnant à ne plus pouvoir répéter que la dernière syllabe des mots.

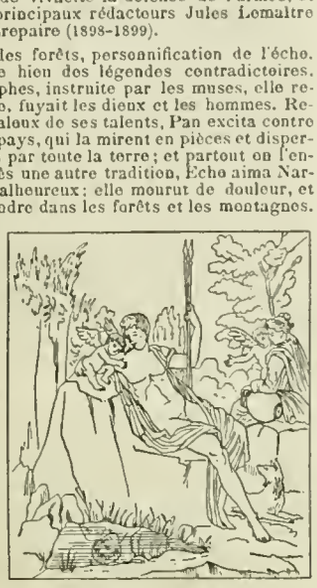

Echo et Narcisse. (Peinture de Pompéi.)

Nombreuses sont les œuvres peintes ou sculptées qui ont pour sujet la légende de la nymphe Echo. On connaît la statue d'*Echo* par Desjardins, à Versailles ; la composition de Poussin, au Louvre ; *Echo et Narcisse*, le tableau de James Bertrand au Salon de 1877 ; etc.

Echo et Narcisse, opéra en trois actes, paroles du baron de Eschudy, musique de Gluck, représenté à l'Opéra le 24 septembre 1779. — Ce fut le dernier ouvrage écrit par Gluck pour l'Opéra ; mais il était bien inférieur aux œuvres qui l'avaient précédé. Le livret était, du reste, détestable. Malgré le grand nom du maître, *Echo et Narcisse* ne put dépasser sa douzième représentation, et une reprise qui en fut faite, en 1780, fut moins heureuse encore.

ÉCHO n. f. Planète télescopique, n° 60, découverte en 1860, par Ferguson.

ÉCHOÏQUE (*ko-ik'* — rad. *écho*) adj. Littér. Se disait des vers latins dont les deux derniers mots rimaient ensemble, comme dans le suivant de Servius :

Exercet mentes fraternas gratia rara.

|| Se dit des vers français disposés en écho. V. ÉCHO.

ÉCHOIR (du préf. *é*, et de *choir : J'échois, tu échois, il échoit* [on prononçait et on écrivait quelquefois : *il éché*t] ; *nous échoyons* ou *nous échéons, vous échoyez* ou *vous échéez, ils échoient* ou *ils échéent. J'échoyais* ou *j'échéais, nous échoyions* ou *nous échéions. J'échus, nous échûmes. J'écherrai, nous écherrions. J'écherrais, nous écherrions. Qu'il échoie* ou *qu'il échée. Qu'ils échoient* ou *Qu'ils échéent. Que j'échusse, que nous échussions. Échéant. Échu, échue.* Les deux prem. personnes de chaque temps sont rarement usitées) v. n. Etre dévolu par le sort ; être donné en partage : *Les premiers alleux furent les terres qui* ÉCHURENT *aux vainqueurs par tirage au sort ou partage.* (Guizot.) || La forme ÉCHEOIR est vieillie.

— Arriver à échéance : *Terme qui* ÉCHOIT *à la Saint-Jean.* || Tomber, se rencontrer, arriver : *Invitation qui* ÉCHOIT *mal.* || Impersonnell. : *Personne à laquelle il* EST ÉCHU *un héritage inattendu.* — T. de pratique : *S'il y* ÉCHOIT (ou ÉCHET), Si le cas se présente.

— Gramm. Les temps composés de ce verbe prennent ordinairement l'auxiliaire ÊTRE : *Cela lui* EST ÉCHU *en partage.* Cependant, si l'on voulait parler du moment précis où l'échéance a eu lieu, il semble qu'on pourrait employer AVOIR : *On vous a payé le jour même où le billet* A ÉCHU.

ÉCHOISELER (double la lettre *l* devant une syllabe muette : *J'échoiselle. Qu'ils échoisellent*) v. a. Labourer pendant l'hiver, en parlant des vignes : ÉCHOISELER *ses vignes.*

ÉCHOITE ou **ESCHOITE** n. f. Anc. dr. cout. Succession collatérale. (Beaumanoir dit qu'il y a *eschoite* quand celui qui meurt n'a point d'enfants, de sorte que les héritages *eschoient* à son plus proche parent.) || D'une façon générale, Tous les biens meubles ou immeubles qui tombaient entre les mains du seigneur. || Spécialem. Bénéfice provenant, pour un seigneur, des successions de ses tenanciers. (En ce sens, on disait aussi ÉCHUTE.)

ÉCHOKINÉSIE (*ko, zi* — du gr. *ékho*, écho, et de *kinêsis*, mouvement) n. f. Méd. Syn. de ÉCHOMATISME.

ÉCHOLALIE (*ko, li* — du gr. *ékho*, écho, et *lalein*, parler) n. f. Symptôme morbide, qui consiste dans la répétition immédiate, involontaire, faite par le malade des derniers mots, des dernières syllabes prononcés devant lui. (L'écholalie, qu'on rencontre chez les névrosés, et particulièrement chez les hystériques, est souvent concomitante avec l'échokinésie ou échomatisme. On peut la provoquer dans certains états somnambuliques.)

ÉCHOMATISME (*ko, tissm'* — du gr. *ékho*, écho, et *mathos*, mouvement) n. m. Physiol. Sorte d'imitation involontaire et inconsciente, exécutée par le sujet des mouvements faits sous ses yeux. (Ce phénomène se produit lorsque l'on appuie la main sur le vertex du sujet hypnotisé.)

ÉCHOME n. m. Mar. V. ÉCHAUME.

ÉCHOMÈTRE (*ko* — du gr. *ékhos*, son, et *métron*, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer la durée, les intervalles et les rapports des sons.

ÉCHOMÉTRIE (*ko, tri*) n. f. Archit. Art de construire les bâtiments suivant les lois de l'acoustique, en calculant et combinant la réflexion des sons.

ÉCHOMÉTRIQUE (*ko, trik'*) adj. Qui a rapport à l'échométrie : *Science. Calculs* ÉCHOMÉTRIQUES.

ÉCHONELER (double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'échonelle. Tu échonelleras*) v. a. Rassembler l'avoine avec des râteaux, après qu'elle a été coupée.

ÉCHOPPAGE (*cho-paj'*) n. m. Action d'échopper.

ÉCHOPPE (de l'allem. *schoppe*, même sens) n. f. Hist. Baraque, petite boutique de planches : *L'*ÉCHOPPE *d'un savetier.*

— Féod. *Droit d'échoppe.* Droit perçu par le seigneur sur les marchands qui, aux jours de foire et de marché, installaient des échoppes le long des rues.

— ENCYCL. Hist. L'*échoppe* était au vieux Paris ce que le lierre est aux vieux arbres. Elle s'accrochait à lui, se collait à ses murs : le Louvre, le Palais-Royal, les quais, les rues se trouvaient rapetissés, encombrés, obstrués par les échoppes. Au Carrousel s'étaient installés les petits libraires ; sur le Pont-Neuf, les marchands d'habits ; à la porte des hôtels, dans les coins, les écrivains publics et les savetiers ; sur le parvis Notre-Dame, au flanc des églises, au-dessous des saints et des gargouilles, pourrissaient les échoppes des marchands de médailles et de cierges. Le Temple, naturellement, était aussi bordé de ces petites baraques. Aujourd'hui, l'échoppe a presque complètement disparu.

Echoppe.

ÉCHOPPE (de l'anc. franç. *eschalpre*, couteau à racler ; du lat. *scalprum*, ratissoire) n. f. Grav. Pointe d'acier dont on se sert pour graver à l'eau-forte. || Espèce de burin à face plate ou arrondie, et de largeur variable, dont se servent les graveurs. || Ciseau avec lequel les serruriers exécutent des gravures grossières. || Ancien outil d'essayeur, qui servait à détacher les parcelles d'argent qu'on voulait essayer. (On disait autref. ÉCHOPLE.)

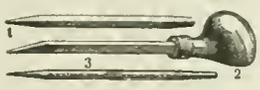

Echoppes de graveur : 1. Quadrangulaire ; 2. En biseau ; 3. Ronde.

ÉCHOPPER (*cho-pé*) v. a. Travailler avec l'échoppe. || Enlever avec un ciseau les jets d'un métal fondu. || Enlever, à l'aide de l'échoppe, les parties plus ou moins larges constituant les blancs, dans la gravure sur bois ou sur métaux.

S'échopper, v. pr. Etre échoppé.

ÉCHOPPIER (*cho-pi-é*), **ÈRE** n. Personne établie dans une échoppe.

ÉCHORTER v. n. Dans les provinces de l'Ouest, Avorter, en parlant des femelles des animaux domestiques.

— Fig. Ne pas réussir, ne pas avoir lieu.

— PROV. : **Quand il tonne dans l'Avent, l'hiver échorte,** S'il tonne pendant l'avent, l'hiver ne sera pas rigoureux.

ÉCHORTIN (rad. *échorter*) n. m. Avorton. (Mot usité dans l'Ouest.)

ÉCHOTIER (*ko-ti-é*) n. m. Arg. littér. Rédacteur chargé des échos dans un journal.

ÉCHOUAGE (*chou-aj'* — rad. *échouer*) n. m. Accident survenu à un navire qui rencontre un fond sur lequel il se heurte et cesse de flotter. || Endroit où un bateau, une embarcation peuvent s'échouer sans danger : *Lieu d'*ÉCHOUAGE. || *Cale d'échouage*, Endroit où un navire peut se mettre à sec pour se caréner. || *Port d'échouage*, Nom donné, dans les ports à marée, aux avant-ports dans lesquels il ne reste pas aux navires assez d'eau à marée basse pour flotter.

ÉCHOUEMENT (*choû-man'*) n. m. Action d'échouer.

— Fig. Insuccès, échec.

— ENCYCL. Dr. marit. L'*échouement* est *volontaire* si, en cas de voie d'eau, le capitaine met son navire à la côte ; *fortuit* s'il y a accident imprévu. L'échouement *simple* n'empêche pas de continuer le voyage ; l'échouement avec *bris* peut être partiel ; dans ce cas, il y a réparation et le navire continue sa route ; quand il est *absolu*, l'échouement entraîne le délaissement.

ÉCHOUER (orig. inconnue) v. n. Mar. Rester sur le fond et ne pouvoir plus naviguer : se trouver sur un bâtiment auquel cet accident arrive : *Navire qui* ÉCHOUE *sur un banc de sable. Nous* ÉCHOUÂMES *en sortant du port.* || Venir à l'échouage, en parlant d'un bâtiment : *Les bateaux plats* ÉCHOUENT *presque sans effort.* || Etre poussé à la côte, sur les bas-fonds, en parlant d'un objet quelconque : *Beaucoup d'objets, portés par les flots, viennent* ÉCHOUER *à la côte.*

Navire échoué.

— Fig. Ne pas réussir, avorter, manquer ; ne pas arriver au but qu'on se proposait : *Jusqu'ici, tous les moyens* ONT ÉCHOUÉ *contre le paupérisme.* (Cormen.) || Faire une fin malheureuse : *Nombreux sont les écueils sur lesquels peut* ÉCHOUER *une vertu.*

— v. a. Conduire à l'échouage ; pousser volontairement à la côte, sur les bas-fonds : ÉCHOUER *son bâtiment.* || Faire échouer, emporter violemment sur les bas-fonds, en parlant des causes physiques : *Les tempêtes engloutissent les vaisseaux, les courants les* ÉCHOUENT. Lamart.

— *Se faire échouer*, Faire échouer son bâtiment.

— En T. de peint. : Représenter un navire, un bateau échoué : *Nul ne sait mieux que lui Isabey* ÉCHOUER *une barque sur les vases.* Th. Gaut.

Échoué, ée part. pass. du v. Échouer.

— Fig. Perdu sans ressource, qui a manqué complètement son but : *Spéculateur* ÉCHOUÉ.

— Substantiv. Navire ou navigateur échoué :

L'avis de celui-ci fut d'abord trouvé bon.
Par les trois échoués aux bords de l'Adriatique.
LA FONTAINE

S'échouer, v. pr. Se jeter à la côte ou sur des bas-fonds, être jeté au rivage. Se jeter volontairement et sans danger sur le rivage.

— ANTON. **Déchouer** ou **désécheuer, renflouer.**

ÉCHOUERIE (*choû-ri*) n. f. Endroit propre à l'échouement des navires : *Les* ÉCHOUERIES *du Spitzberg.*

ÉCHOUX (*chou*) n. m. Endroit d'une côte où les bateaux peuvent s'échouer.

ÉCHRÉFI n. m. Hist. ottom. Ordre de derviches, fondé par Seïd-Abd-Allah-Echref-Roumi, qui mourut à la fin du XVe siècle de notre ère. Nom de la pièce d'or alors sous le règne du dernier sultan d'Egypte de la dynastie des Mamlouks tcherkesses, Melik-Echref-Touman-bay. Cette dénomination se propagea dans l'empire ottoman, après la conquête de l'Égypte.)

ECHT ou **EGT**, bourg des Pays-Bas (Limbourg), sur la Geleen, affluent de la Meuse ; 5.000 hab. Toileries. Jadis l'une des villes les plus fortes de la Hollande. Aux environs, ruines de l'ancien château fort de *Huis-te-Echt.*

ECHTELD, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre [cant. de Tiel]) ; 2.400 hab.

ECHTER (Michael), peintre d'histoire allemand, né et mort à Munich (1812-1879). Il fit ses études à l'académie de Munich, où il fut élève de Hess, de Zimmermann, de Schnorr et d'Olivier. Il collabora aux peintures que J. Schnorr exécuta pour la salle des fêtes de la résidence royale. Après avoir décoré l'église de la garnison de Cronstadt, il devint élève de Kaulbach, puis, de retour dans sa ville natale, il peignit *la Bataille de Lechfeld* pour le Maximilianeum (1860), et les grands panneaux ornant les salons du musée national de Bavière : *Mariage de Frédéric Barberousse et de Béatrice de Bourgogne ; Obsèques de Wolter von der Vogelweide*, et la *Lutte des poètes au château de la Wartbourg.* On lui doit aussi les peintures murales de la gare centrale à Munich (1862), représentant les télégraphes et les chemins de fer. Pour le roi Louis, Echter a représenté de nombreuses scènes des œuvres de Wagner. Membre de l'Académie depuis 1862, et professeur à l'Ecole des arts industriels de Munich depuis 1868, il a décoré de nombreuses constructions privées à Munich, Augsbourg, Francfort et Vienne.

ECHTERMEYER (Karl), sculpteur allemand, né à Cassel en 1845. Dès l'âge de quatorze ans, il entreprit de copier *les Apôtres*, d'après Peter Vischer. A l'académie de sa ville natale, il se fit remarquer et obtint une subvention pour poursuivre ses études. Il fréquenta pendant quatre ans l'atelier de Hæhnel, à Dresde, et prit part aux travaux du maître. En même temps, il exécutait des œuvres originales : un *Faune avec le tambourin* et *Bacchante dansant*, qui furent achetés par la Galerie Nationale de Berlin (1874). C'est à Dresde qu'il termina la plupart de ses œuvres : statue du *grand électeur Frédéric ; l'Art* et *la Science*, groupes colossaux pour le Polytechnicum de Brunswick ; le modèle de la colonne, haute de 100 mètres, avec les statues de *la Pitié*, de *la Justice*, de *la Science* et de *l'Art*, qui fut inaugurée lors du jubilé du duc de Brunswick, en 1881. Enfin, on lui doit huit figures de marbre représentant *les Beaux-Arts de différents pays*, pour la galerie de peinture de Cassel, et une statue de *saint Paul* pour l'église de Rendnitz, près de Leipzig (1883). En avril 1883, il a été nommé professeur de modelage et de bosse à l'Ecole technique supérieure de Brunswick.

ECHTERNACH ou **ECHTERN**, ville du grand-duché de Luxembourg, arrond. de Grevenmacher, sur la Sure, affluent de la Moselle ; 4.200 hab. Ch.-l. de canton. Elle est sortie de l'abbaye qu'y fonda, en 698, saint Willibrord, apôtre des Frisons et ami de Pépin d'Héristal, un des principaux centres par lesquels les maires du palais carolingiens firent pénétrer le christianisme en Germanie. La procession des sauteurs, instituée au VIIIe siècle pour conjurer une épidémie de danse de Saint-Guy, a lieu chaque année, le mardi de la Pentecôte. Les pèlerins — jusqu'à 15.000 — processionnent du vieux pont de la Sure à l'église où reposent les cendres de saint Willibrord en faisant toujours trois pas en avant et un en arrière. Echternach reçut une charte municipale en 1236 ; jusqu'en 1688, elle fut forteresse. Les abbés d'Echternach étaient princes du Saint-Empire. L'abbaye fut sécularisée par les Français, en 1793.

ÉCHU, UE part. pass. du v. Echoir.

ECHUCA, ville d'Australie (Victoria), au confluent du Murray et du Campaspe ; 5.000 hab. Cité de fondation récente, créée pour l'exploitation des riches gisements de fer du Loddon. Fonderies et hauts fourneaux ; scieries mécaniques, draperies.

ÉCHUTE n. f. Dr. féod. V. ÉCHOITE.

ÉCIDIE (*di*) n. f. Une des formes fructifères des champignons, de la famille des urédinées, qui produisent sur les végétaux les maladies appelées *rouilles*. Syn. ÆCIDIE.

Ecidie.

— ENCYCL. Ces fructifications naissent sous l'épiderme des feuilles et le déchirent quand elles sont mûres ; elles ont la forme de coupes, dans lesquelles naissent les spores. La rouille du blé produit ses écidies à la face inférieure des feuilles de l'épine-vinette.

ÉCIDINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'écidie : *Une fructification* ÉCIDINÉE.

ÉCIDIOLE n. f. Une des formes fructifères des champignons qui produisent les rouilles des végétaux.

— Encycl. Ces fructifications sont des sortes de petites bouteilles dont le col sort par une déchirure de l'épiderme des feuilles et à l'intérieur desquelles naissent les spores. Les écidies de la rouille du blé se forment à la face supérieure des feuilles de l'épine vinette.

ÉCIDIOLISPORE n. f. Nom donné aux spores extrêmement petites nées dans les écidioles.

ÉCIDIOMYCÈTES (*sèt*) n. m. pl. Nom employé pour désigner les champignons qui produisent des écidies. — *Un* ÉCIDIOMYCÈTE.

ÉCIDIOSPORE n. f. Nom donné aux spores nées dans les écidies.

— Encycl. Ces spores se forment en files, à la suite les unes des autres, comme les de l'épine vinette, venant à tomber sur une feuille de blé, y germent, introduisent leur tube germinatif par l'ouverture d'un stomate et produisent la rouille du blé.

ECIDIUM (*si, om*) n. m. Nom que l'on donnait autrefois à ce que l'on croyait être un genre particulier de champignons. (On a reconnu que c'était seulement une des formes fructifères des champignons qui produisent les rouilles des végétaux.) Syn. ÉCIDIE M.

ECIJA (l'antique *Astigi Colonia Augusta Firma*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), dans la vallée du Genil, 25 650 hab. Climat extraordinairement chaud, dû à le surnom d'Ecija *le Poêle de l'Andalousie*. Jardins magnifiques, élève de taureaux de *corridas*, rues ou mieux ruelles étroites, débris du temps des Maures.

ÉCIMABLE adj. Qu'on peut écimer, qui doit être écimé : *Arbre* ÉCIMABLE.

ÉCIMAGE (ra l. *écimer*) n. m. Action de couper la cime d'un arbre, de l'étêter pour l'empêcher de croître uniquement en hauteur. ‖ Action d'écimer les végétaux. ‖ Action d'écimer un champ.

— Encycl. L'*écimage* consiste à couper ou supprimer la partie supérieure d'un végétal pour empêcher son élongation et le forcer à croître en épaisseur. On écime le tabac pour en obtenir des feuilles plus grandes, le maïs pour favoriser l'accroissement des épis, les courges, les melons, les fèves, afin que leurs fruits gagnent en volume.

En viticulture, l'écimage se pratique fin juin ou commencement juillet, et a pour but de réduire les premiers frais d'attachage en enlevant ce qui dépasse l'échalas, laissant, de cette façon, moins de prise au vent. Toutefois, il ne porte que sur les parties tendres des sarments; pratiqué plus tard et sur les rameaux déjà lignifiés, il prend alors le nom de *rognage*.

ÉCIMER (du préf. priv. *é*, et de *cime*) v. a. Enlever la cime d'un arbre ou d'une plante : ÉCIMER *des poiriers, des pieds de tabac* ‖ *Écimer un champ*. En retourner une partie, en rejetant la terre qu'on en retire sur la partie voisine la ssée intacte. ‖ Par anal. Retrancher le sommet de : ÉCIMER *un monument*.

Fig. Diminuer, amoindrir, abaisser : *Si on laissait faire la médiocrité jalouse, elle* ÉCIMERAIT *tout ce qui la dépasse*. (Mme C. Bachi.)

Écimé, ée part. pass. du v. Écimer.

Blas. Se dit du chevron dont la pointe est coupée horizontalement.

D'argent, au chevron écimé d'azur.

S'écimer, v. pr. Être écimé, étêté; être soumis à l'écimage, en parlant d'un champ.

ÉCIR n. m. Nom qu'on donne, en Auvergne, à certains ouragans d'hiver.

ÉCITON n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des fourmilières, tribu des myrmicinés, comprenant des fourmis américaines, qui semblent mener une existence errante et ne point établir de nids fixes.

— Encycl. Ces fourmis sont remarquables par les différences que présentent les ouvrières dans la même espèce; les unes ayant les mandibules longues et crochues et une grosse tête, les autres ayant la tête petite. De pareils écarts s'observent dans la taille. Les *écitons* parcourent les lieux boisés par troupes immenses, détruisant tous les animaux sur leur passage, pénétrant même dans les maisons comme les fameuses *fourmis de cuisine* (eciton). C'est surtout l'*eciton predator* qui entre dans les habitations; cette petite fourmi détruit en quelques instants tous les insectes et araignées. Il existe deux espèces aveugles, qui, cependant, sont parfaitement classées et actives.

Ecitons (gr. nat.).

Eck (Jean Maier, dit d'), théologien allemand et controversiste catholique, né au village d'Eck (Souabe) en 1486, mort à Ingolstadt en 1543. Il prit le bonnet de docteur à Ingolstadt en 1510, et, en 1512, devint vice-chancelier de l'université de cette ville. Eck excella surtout dans la controverse. Bien qu'il ait d'abord avec Luther, il fut le premier à attaquer ses thèses sur les indulgences et défendit la doctrine catholique contre ses objections au célèbre colloque de Leipzig (1519). Dès lors, il combat sans relâche la Réforme. En 1525, il fait paraître, en réponse aux *Lieux théologiques* de Mélanchthon, un exposé des dogmes catholiques, qui obtient le plus grand succès. Il disputa contre Œcolampade à Bade (1526), contre Urbain Rhegius à Augsbourg (1537). En 1530, il envoie à Charles-Quint une réfutation de la confession protestante; en 1537, il publie une traduction allemande de l'Ancien Testament. Il prit enfin part au colloque de Worms (1540) et à celui de Ratisbonne (1541).

Eckardt (Louis), écrivain autrichien, né à Vienne en 1827, mort à Teinchen en 1871. Ayant pris part à la révolution de 1848, il dut s'enfuir en Suisse, où il fut longtemps professeur, plus tard, il fut bibliothécaire de la cour de Carlsruhe, et retourna, en 1867, à Vienne, où il fit des conférences. Outre ses travaux scientifiques, nous citerons : *Commentaires des œuvres de Schiller* (1858-1859); *Études préliminaires d'esthétique* (1864); *Beaux-arts et histoire* (1868). On lui doit des pièces de théâtre, notamment : *Socrate* (1868), et un roman : *Niklaus Manuel* (1862).

Eckardt (Jules de), publiciste allemand, né à Volmar (Livonie) en 1836. Il collabora à de nombreux journaux et devint, en 1885, consul allemand à Tunis. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *les Provinces baltiques de la Russie* (1869); *la Russie depuis l'abolition du servage* (1869); *la Petite-Russie et la Livonie* (1871); *la Livonie au XVIIIe siècle* (1876); *la Russie avant et après la guerre* (1879); *Berlin et Saint-Pétersbourg* (1880); *De Nicolas Ier à Alexandre III* (1881); *Voyages en Russie* (1882); etc.

Eckart le Fidèle (en allem. *der Treue Eckart*), héros légendaire, personnifiant, comme son nom l'indique, la fidélité germanique. On le trouve déjà dans la *Thidreks saga*, où il est l'éducateur des deux *Harlungen*, Fritel et Imbreck. Il apparaît aussi dans la légende de *Tannhäuser*, où il a mission d'écarter les imprudents de la grotte de Vénus, dans une ballade de Gœthe et dans d'autres poèmes moins importants.

Eckartsberga, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), sur l'Ilm, affluent de la Saale; 2.000 hab. Fabrication de fromages. Ch.-l. d'un cercle peuplé de 40.000 hab.

Ecke (en allem. *Eckenlied*), poème allemand, appartenant au cycle de Théodoric, écrit en strophes de treize vers et attribué à Albert de Komenaten. Il est antérieur au milieu du XIIIe siècle et conte, avec une certaine originalité et un certain sens des beautés de la nature, une légende qui a dû se développer dans le Tyrol. Le jeune géant Ecke, poussé par la reine Seburg de Jochgrimm et deux autres reines, part à la recherche de Théodoric, qu'il veut affronter en combat singulier. Il est vaincu, tué, et son adversaire lui tranche la tête. A ce moment, une jeune femme, poursuivie par le géant Fasolt, frère d'Ecke, réclame la protection de Théodoric. Après une lutte soutenue contre Rachin, parent de Fasolt, Théodoric triomphe de ce dernier et va à Jochgrimm jeter la tête d'Ecke aux pieds des trois reines. Telle est la version du *Livre des héros* de Dresde : il en existe d'autres (v. Jiriczek : *Deutsche Heldensagen*, 1898). Le poème a été édité dans divers recueils, notamment dans « Von der Hagen und Büsching » : *Deutsche Gedichte des Mittelalters* (1820).

Eckenbrecher (Thémistocle DE), peintre allemand, né à Athènes en 1842. Élève d'Achenbach, à Dusseldorf (1861), il s'adonna au paysage, peignit des vues de Turquie où il avait résidé longtemps, et des Alpes suisses; on cite surtout : *un Soir sur le Bosphore; le Wetterhorn*, dans l'Oberland bernois, et les *Bords de la mer en Orient*. Il servit contre la France en 1870, puis se rendit à Constantinople pour continuer ses études. Il visita ensuite, en compagnie du prince Sayn-Wittgenstein, toutes les contrées de l'Europe jusqu'au cap Nord. Il en rapporta, outre de nombreuses aquarelles : *le Cap Nord; le Geyser en Islande; la Place du marché à Stamboul; une Nuit d'été en Norvège* et des marines. En collaboration avec Marc Wolkhardt, il exécuta *la Bataille de Gravelotte*, puis *la Bataille de Niewport*, qui fut exposée au grand panorama national, à Rotterdam; enfin, avec A. Simmler : *l'Entrée de la caravane de La Mecque au Caire*, œuvre pour laquelle il avait été recueillir des documents en Egypte. Eckenbrecher peignait le paysage, et son confrère les personnages. Les vues alpestres d'Eckenbrecher rappellent la façon de l'école de Munich; il traite les sujets orientaux avec une grande indépendance et sait rendre avec réalisme la magie des couleurs dans les pays du soleil.

Eckenhagen, comm. d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Cologne]); 4.400 hab. Centre d'élevage et marché aux bestiaux.

Ecker (Jean-Alexandre), médecin tchèque, né à Trinitz en 1766, mort en 1829. Il occupa, en 1797, à Fribourg-en-Brisgau, une chaire de chirurgie et d'obstétrique. On lui doit l'introduction de la vaccine en Bohême et plusieurs œuvres, parmi lesquelles il faut citer : la traduction allemande de l'ouvrage latin de Brunet, *le Génie d'Hippocrate* (1791); la traduction allemande de la *Nosographie philosophique* de Pinel (1799).

Ecker (Alexandre), anatomiste allemand, né et mort à Fribourg-en-Brisgau (1816-1887). Il perfectionna ses études commencées à Heidelberg par un voyage dans toute l'Europe. Privat-docent à Fribourg en 1839, il obtint une chaire d'anatomie et de physiologie à Bâle en 1844, puis retourna à Fribourg prendre la chaire de Siebold en 1850; il s'occupa d'abord d'histologie, puis d'anatomie comparée et d'embryologie et enfin d'anthropologie. Il a laissé : *Recherches physiologiques sur les mouvements du cerveau et de la moelle épinière* (1843); *Constitution des glandes surrénales* (1846); *les Circonvolutions cérébrales de l'homme* (1869).

Eckermann (Jean-Pierre), littérateur allemand, né à Winsen (Hanovre) en 1792, mort à Weimar en 1854. Il est surtout connu par l'étroite amitié qui l'unissait à Gœthe. Il avait publié *Documents pour la poésie* (1823) lorsqu'il se rendit à Weimar, où il devint le secrétaire et l'ami de Gœthe, puis fut professeur d'anglais et d'allemand du grand-duc héritier (1829, conseiller aulique et bibliothécaire de la grande-duchesse (1838). Son principal titre littéraire est l'ouvrage intitulé : *Conversations avec Gœthe* (1837), qui renferme de précieux documents pour la dernière période de la vie du l'illustre écrivain.

Eckernförde, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]), sur la Baltique; 5.896 hab. En 1813, les Russes y battirent les Danois; en 1849 et en 1864, il y eut d'importants combats entre la flotte danoise et les batteries allemandes. Grandes inondations en 1872. — Le *cercle d'Eckernförde* compte 41.221 hab.

Eckersberg (Christoph Wilhelm), peintre danois, né à Varnaes (Slesvig) en 1783, mort à Sandviken (Norvège) en 1853. A Paris comme élève en 1803 à l'académie de Copenhague, il fut lauréat en 1805 et 1809. Il entreprit alors un voyage en France et en Italie. Il fut un instant élève de David. Il se fit connaître par son tableau : *Moïse, debout sur un rocher et commandant à la mer de se retirer*, œuvre d'un mérite solide (1817). Nommé professeur à l'académie de Copenhague, il fit don à cette société de sa toile *la Mort de Baldur*, d'après le poème de l'*Edda*, œuvre imposante, d'un style et d'une composition grandioses. Il a peint également des portraits (*Thorwaldsen, Œhlenschläger*), des marines remarquables (*rade d'Helsingor*) et différents tableaux représentant des épisodes de l'histoire danoise; ces dernières conservées au château de Christiansborg.

Eckert (Charles-Antoine-Florian), musicien allemand, né à Potsdam en 1820, mort à Berlin en 1879. Élève, à Berlin, de Zelter, de Rungenhagen et de Mendelssohn, encouragé par Spontini, il fit, à peine âgé de dix-sept ans, représenter au théâtre Kœnigstadt un opéra intitulé *Catherine de Nuremberg*, bientôt suivi d'un second, *le Charlatan*, puis, en 1841, fit exécuter son oratorio de *Judith*. Après un voyage en Italie, il donna à Berlin un nouvel opéra : *Guillaume d'Orange* (1846). Il fit ensuite, comme pianiste, un voyage de concerts en Hollande et en Belgique, se rendit à Paris où il devint chef d'orchestre au Théâtre-Italien, en 1853 alla occuper la même situation à l'Opéra impérial de Vienne, et remplit ensuite les mêmes fonctions à Stuttgard, puis à Munich. Enfin, en 1868, il fut nommé chef d'orchestre à l'Opéra de Berlin, en même temps que directeur des concerts de la cour. On connaît de cet artiste une symphonie, une ouverture de fête, un trio instrumental, plusieurs recueils de *lieder* et diverses compositions légères.

Eckhard (Louis), peintre allemand, né et mort à Hambourg (1769-1794). Il est surtout connu par un ouvrage sur les artistes hambourgeois.

Eckhart (Johann, dit **Maître**), philosophe mystique, né en Thuringe vers 1260, mort, peut-être à Cologne, vers 1327. Il appartenait à l'ordre des dominicains. En 1300, alors qu'il en était déjà un des dignitaires, il se rendit à Paris étudier Aristote et Platon et se faire recevoir maître ès arts. Sa réputation le fit appeler à Rome comme conseiller du pape Boniface VIII dans sa lutte contre Philippe Auguste. Provincial de son ordre pour la Saxe, vicaire général pour la Bohême, il fit, en 1311, un nouveau séjour à Paris, puis alla professer la théologie à Strasbourg. Ses rivaux l'accusèrent de partager l'hérésie des beghards et des frères du Saint-Esprit. Cité devant le tribunal de l'Inquisition de Strasbourg, on croit qu'il rétracta ses prétendues erreurs; toutefois, deux ans après sa mort, en 1329, le pape condamna quelques-unes de ses propositions. Eckhart eut une très grande influence sur le mouvement religieux de son temps. Son système philosophique et théologique est un panthéisme analogue à celui des mystiques alexandrins.

Eckhart (Jean-Georges D'), historien et érudit allemand, né à Duingen en 1664, mort à Wurtzbourg en 1730. Grâce à l'amitié de Leibniz, il devint professeur d'histoire à Helmstedt, avec le titre de conseiller et d'historiographe de la cour de Hanovre. Il fut, en outre, chargé de diverses missions pour l'Etat. Il se convertit au catholicisme. Protégé, dès lors, par les cardinaux, le pape et l'empereur, il s'établit à Wurtzbourg et y cumula les fonctions de conseiller de l'évêque, d'historiographe et de bibliothécaire. Eckhart a publié plusieurs ouvrages d'érudition : *Historia studii etymologici linguæ germanicæ hactenus impensi* (1711); *Historia genealogica principum Saxoniæ Superioris* (1722); *Corpus historicum medii ævi* (1723); etc.

Eckhel (Joseph-Hilaire), numismate autrichien, né à Enzersfeld (Autriche) en 1737, mort à Vienne en 1798. Il entra dans l'ordre des jésuites. Il professa quelque temps; mais, sa santé lui interdisant de continuer, il obtint, en 1772, la charge de conservateur du cabinet des médailles des jésuites. Il fit un voyage en Italie au cours duquel, à Florence, Edmond Cocchi le chargea de mettre en ordre le cabinet des médailles. Bien que l'ordre des jésuites eût été supprimé en Autriche, sur la recommandation de l'archiduc Léopold, Marie-Thérèse le nomma professeur d'antiquités et de numismatique à l'université de Vienne, et, peu après, directeur du cabinet impérial des monnaies. Pendant vingt quatre ans, il remplit ces fonctions avec la plus grande distinction. Il a laissé des ouvrages qui établirent la numismatique sur des bases réellement scientifiques : *Nummi veteres anecdoti* (1775), et *Catalogus musei Cæsarei Vindobonensium nummorum veterum* (1779), et surtout : *Doctrina nummorum veterum* (1792-1798), travail qui n'a point encore été surpassé au point de vue général.

Eckhoff ou **Ekhof** (Conrad), acteur et auteur dramatique allemand, né à Hambourg en 1720, mort à Gotha en 1778. Il joua sur divers théâtres et mérita d'être appelé **le Roscius** et **le Garrick allemand**, puis il dirigea le théâtre de la cour de Gotha, de 1775 jusqu'à sa mort. On lui doit, entre autres pièces de théâtre : *l'Ile deserte* et des traductions de *l'Ecole des mères* et du *Philosophe marié*, de Destouches.

Eckington, bourg d'Angleterre (comté de Derby), près du Rother; 12.400 hab. Poteries, clouteries.

Ecklonie (*è-klo-ni*) n. f. Bot. Genre d'algues marines formé aux dépens des laminaires, ayant pour type le *fucus buccinalis*. Syn. de TRIANOPTILE.

Eckmühl ou **Eggmühl**, village d'Allemagne (Bavière [cercle de la Basse-Bavière]), sur la Grande Laber, 330 hab. Le 12 avril 1809, victoire de Napoléon Ier sur les Autrichiens, commandés par l'archiduc Charles. Ce brillant succès enlevait à l'archiduc Charles la Bavière, la grande route de Vienne et le rejetait sur la Bohême; il valut à Davout le titre de « prince d'Eckmühl ».

Eckmühl (prince D'). V. DAVOUT.

Eckmühl (PHARE D'), sur la pointe de Penmarch (Finistère). Ce magnifique ouvrage a été construit grâce à un don de 300.000 francs fait en 1892 par la marquise de Blocquoville, fille de Davout, prince d'Eckmühl, d'où son nom. Son outillage perfectionné en fait un des plus beaux du monde. Il s'élève à 60 mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers. Il est illuminé par un appareil de feu éclair électrique d'une puissance de 30 millions de bougies, visible à 100 kilomètres. A son sommet, une sirène à air comprimé, est mise en action dès qu'apparaît le brouillard. Il a été inauguré le 17 octobre 1897.

Phare d'Eckmühl.

Eckstein (Ferdinand, baron D'), publiciste et philosophe français d'origine danoise, né à Altona en 1790, mort à Paris en 1861. Il embrassa le catholicisme, servit contre la France en 1813 et en 1814, puis fit partie de la police à Gand où, pendant les Cent-

Jours, il gagna la faveur de Louis XVIII, qu'il suivit en France; devint commissaire central de police à Marseille, inspecteur général au ministère de la police, historiographe au ministère des affaires étrangères, et reçut le titre de « baron ». Serviteur ardent du trône et de l'autel, il fonda *le Catholique* (1826). Il perdit son emploi après la révolution de Juillet, et collabora à plusieurs journaux et revues. C'était un écrivain de talent, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Des jésuites* (1827); *De l'état actuel des affaires* (1828); *De l'Europe* (1836); *De l'Espagne* (1836); *les Éléments de la vie sociale et politique chez les peuples pasteurs* (1855); *Des sources de l'opinion publique en Europe* (1856); etc.

ECKSTEIN (Ernest), écrivain allemand, né à Giessen en 1845. Il a successivement habité Paris, Vienne et Leipzig. Écrivain humoristique et fécond, il a collaboré à de nombreux journaux et publié les œuvres les plus diverses. Nous citerons de lui : *Echec a la reine* (1870); *Spectres de Varzin* (1870); *le Duel de Séville*, épopée grotesque (1871); *Vénus Uranie* (1872); *Silhouettes parisiennes* (1873); *les Trésors d'urt en Italie* (1875); *Initium fidelitatis*, poésies humoristiques (1876); *Lisa Toscanella*, poème (1876); *Miniatures humoristiques* (1877); *Mol et dur*, poésies (1877); *un Pessimiste*, comédie (1877). On lui doit aussi des recueils d'articles, des nouvelles, des romans, notamment : *les Claude* (1882); *Prusias* (1883); *Aphrodite*; *Violanta* (1886); *Pia* (1887); etc.

ÉCLABOUSSEMENT (*bou-se-man*) n. m. Action d'éclaboussor quelqu'un ou quelque chose; résultat de cette action.

ÉCLABOUSSER (*bou-sé* — de l'anc. forme *esclabouter*) v. a. Salir ou mouiller avec de la boue ou une autre matière plus ou moins liquide que l'on fait jaillir : *Cheval qui* ÉCLABOUSSE *les passants.*

— Fig. Traiter outrageusement ou avec ironie : *La fortune* ÉCLABOUSSE *souvent ceux qui la poursuivent.* (A. Houssaye.) ‖ Ecraser de son luxe, de son dédain, de son mépris : *Le parvenu veut* ÉCLABOUSSER *tout le monde.*

S'éclabousser, v. pr. Faire jaillir sur soi de la boue ou quelque autre matière plus ou moins liquide.

ÉCLABOUSSURE (*bou-sur'* — rad. *éclabousser*) n. f. Parcelle de boue ou d'autre matière plus ou moins liquide, qui jaillit sur une personne ou sur une chose : *Etre couvert d'*ÉCLABOUSSURES. ‖ Par ext. Fragment de matière solide, qui se détache et vole en éclats.

— Fig. Contre-coup que l'on reçoit dans le voisinage de gens qui se battent. ‖ Contre-coup qui résulte d'un acte ou d'un événement fâcheux : *Ne vous mêlez pas de cette affaire, ou craignez les* ÉCLABOUSSURES. ‖ Ricochet, fait secondaire qui résulte d'un fait principal. ‖ Fange, boue, action basse et honteuse.

— En T. de vénerr., Nom que l'on donne aux gouttes d'eau que la bête fait jaillir dans sa course, et qui servent à reconnaître sa voie.

ÉCLACTISME (*tissm'* — du gr. *eklaktismos*; de *eklaktizein*, ruer) n. m. Antiq. gr. Pas de danse, ou plutôt tour de force qui consistait, pour le danseur, à élever le pied assez haut pour qu'on le vît par-dessus son épaule. (Cette danse était souvent exécutée par des femmes.)

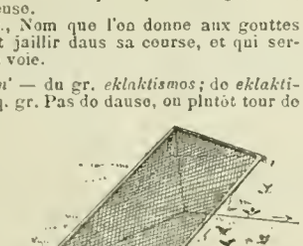

Eladouère.

ÉCLADOUÈRE (*dou-èr'*) n. f. Sorte de filet pour prendre les oiseaux en temps de neige.

ÉCLAIR (*klèr'* — subst. verbal de *éclairer*) n. m. Météor. Lueur vive et instantanée, qui part des nuages lorsqu'il s'y produit une décharge électrique.

— *Eclair diffus* ou *en nappes*, Eclair embrassant une étendue considérable du ciel et considéré par Arago comme étant de seconde classe. ‖ *Eclair fulminant* ou *en sillons*, Eclair à bords bien tranchés et constitué par une ligne très nette. (Arago le considère comme de première classe.) ‖ *Eclair arborescent* ou *ramifié*, Eclair à sillons qui se ramifient comme les branches d'un arbre, les uns sur les autres. ‖ *Eclair sinueux*, éclair en zigzag formant des sinuosités et des lignes brisées. ‖ *Eclair en chapelet*, Eclair constitué par une myriade de points brillants, analogues aux sillons de feu qu'un courant électrique de haute tension produit sur une surface humide. ‖ *Eclair en boule*, Eclair ayant l'aspect d'une boule de feu et faisant partie des eclairs de troisième classe, d'après Arago. ‖ *Eclair de chaleur*, Eclair provenant d'orages que la rondeur de la terre empêche de voir directement et que l'on aperçoit grâce au pouvoir réflecteur de l'atmosphère.

Eclair arborescent ou ramifié.

— Par ext. Lumière vive et instantanée : *Les* ÉCLAIRS *du gaz, de l'électricité.* ‖ Eclat vif, scintillant, mobile : *L'*ÉCLAIR *des regards, des diamants.*

— Fig. Révélation soudaine; ce qui sert à découvrir, à faire une chose. ‖ Produit éclatant et instantané; manifestation soudaine et passagère; fait qui ne dure pas : *Un* ÉCLAIR *de génie. L'à-propos est l'*ÉCLAIR *de l'esprit.* (La Rochef.-Doud.)

— Chim. Lumière étincelante qui paraît à la surface du bouton d'or ou d'argent qui reste sur la coupelle.

— Pêch. Eclat lumineux qui se montre sur la mer, au moment du passage d'un banc de harengs.

— Loc. div. : *Comme l'éclair, Comme un éclair*, Avec une excessive rapidité. ‖ *Prompt, Rapide comme l'éclair; Plus prompt, Plus rapide que l'éclair*, Extrêmement prompt ou rapide. ‖ *Voir mille éclairs*, Etre abasourdi, ébloui, ahuri.

— ENCYCL. Phys. V. FOUDRE.

ÉCLAIR (*klèr'*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la chélidoine.

— Moll. Nom donné aux anomies, sur les côtes de la Manche.

— Pâtiss. Gâteau de forme allongée contenant de la crème et dont le dessus est glacé : ÉCLAIR au *café*, au *chocolat.*

Éclair (L'), journal quotidien, politique, indépendant, fondé à Paris en 1888, sous la direction de Ch. Cazet, qui a eu pour successeur G. Sabatier en 1891. Il donne chaque semaine des articles de tête d'écrivains différents, aux opinions politiques souvent opposées et, chaque jour, une notice biographique avec portrait. Ses principaux rédacteurs sont : Émm. Arène, Camille Pelletan, Alph. Humbert, G. Thiébaut, E. Ledrain, Séverine, G. Montorgueil, E. Bergerat, E. de Gramont, etc.

Éclair (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Saint-Georges et Planard, musique d'Halévy, représenté à l'Opéra-Comique le 30 décembre 1835. — Halévy avait effectué une sorte de tour de force dans cet ouvrage, en soutenant l'intérêt musical pendant trois actes avec quatre seuls personnages, sans le secours des chœurs. L'ouvrage obtint un très grand succès, à son apparition. Les formes en ont vieilli aujourd'hui, mais certaines pages en restent fort aimables; entre autres, le duo des deux sœurs et le trio du premier acte, le quatuor et le duo d'amour du second, ainsi que la romance du troisième : *Quand de la nuit l'épais nuage...*, qui fut longtemps célèbre.

ÉCLAIRAGE (*klè-raj'*) n. m. Techn. Action d'éclairer. ‖ Moyen, manière d'éclairer, luminaire, flambeau.

— *Gaz d'éclairage*, Carbure d'hydrogène que l'on emploie pour éclairer les habitations ou les villes.

— Fam. Enjeu; argent.

— Mar. *Eclairage des côtes, des ports, des canaux*, Système des feux, fanaux, bouées lumineuses et phares marquant des points de la côte, des dangers, l'entrée des ports, etc., dans le but de faciliter la navigation.

— ENCYCL. Mœurs et cout. Dès les temps les plus reculés, les hommes éprouvèrent le besoin de dissiper les ténèbres de la nuit autrement que par la lumière du foyer. On voit, en effet, cités par la Bible, le chandelier à sept branches de Moïse et les lampes de Gédéon. Les Grecs avaient non seulement des torches formées de baguettes de bois résineux et d'étoupes enduites de poix et d'autres matières inflammables, mais encore des lampes alimentées par l'huile et des lanternes portatives comportant une lumière entretenue par la cire ou la graisse et emprisonnée dans des parois de lamelles de corne, de vessie ou de toile rendue transparente par l'huile. Les innombrables lampes de terre cuite, de bronze, de verre ou d'autres matières, que nous a léguées l'antiquité grecque et romaine, ne laissent aucun doute sur l'habitude qu'on avait de s'éclairer dans toutes les classes de la population, ni sur la construction des appareils dont on se servait. La lampe antique était un récipient, de forme parfois très élégante, rempli d'huile, où plongeait une mèche. Les premiers chrétiens firent grand usage de luminaire dans les cérémonies de leur culte, et le nombre de lampes marquées d'un chrisme, d'une croix, de l'alpha et de l'oméga ou autres emblèmes religieux, qui nous sont parvenues, est considérable. Au moyen âge, l'éclairage consistait, pour les nobles, en torches de résine et en flambeaux de cire. Dans les fêtes et les réunions, c'étaient des varlets qui faisaient l'office de torchères; plus tard, les flambeaux furent fixés à la muraille; plus tard encore, les cierges ou chandelles furent placés sur des chandeliers, dont il reste de beaux exemplaires du XIIe siècle, en bronze ou en cuivre. Les vilains s'éclairaient avec des esquilles de bois enduites de résine ou des lampes (*crassets* ou *craissets*) qui ne différaient pas de celles des Romains; car, malgré les améliorations qu'y apporta Cardan au XVIe siècle, les lampes restèrent fort grossières jusqu'au XVIIIe, époque à laquelle le physicien Argand inventa la lampe à double courant d'air.

Durant l'antiquité, le moyen âge et le début des temps modernes, l'éclairage public était à peu près nul habituellement; il n'apparaissait qu'à titre exceptionnel, à l'occasion des fêtes et des réjouissances. C'est à peine si les lieux de débauche se signalaient par une lumière, dans un intérêt très particulier. Paris, jusqu'au XVe siècle, n'offrait d'autre éclairage que des chandelles, brûlant devant des images saintes particulièrement honorées; tout le reste était plongé dans l'ombre, à la grande joie des bandits et « mauvais garçons », dès que les cloches de Notre-Dame, de la Sorbonne ou de Saint-Merry avaient sonné le couvre-feu. Plus d'une fois, au milieu des guerres civiles, on essaya de remédier à cet état de choses. A partir du XVe siècle, le parlement ordonna d'entretenir des lumières aux carrefours des rues et aux fenêtres des maisons. Mais, comme l'entretien était laissé à la charge du peuple, celui-ci se dérobait le plus qu'il pouvait à cette obligation.

Eclair sinueux.

Eclair en chapelet.

Les choses se modifièrent sous Louis XIV. Le lieutenant de police La Reynie fit établir des lanternes aux extrémités et au milieu des rues. Elles étaient suspendues à une potence, s'abaissaient et se levaient au moyen d'une corde passée sur une poulie. Cette innovation fut célébrée en prose et en vers en France et à l'étranger, et contribua à la gloire du roi. Mais les chandelles qui garnissaient les lanternes éclairaient peu, en réalité. Il ne fallut rien moins qu'un concours à l'Académie des sciences pour que l'huile fût substituée au suif, et, en 1765, on établit des réverbères. En 1775, des réverbères furent établis sur la route de Paris à Versailles; le roi payait l'huile et les mèches. Les réverbères subsistèrent ainsi jusqu'en 1821; cette année, ils furent remplacés par des appareils de Vivien de Bordeaux, qui avait appliqué aux réverbères la lampe d'Argand. En 1838, ceux-ci furent remplacés par le gaz qui, depuis 1878, est menacé à son tour d'être détrôné par la lumière électrique, éclairant déjà une bonne partie de Paris et un grand nombre de villes des départements et de l'étranger.

— Techn. *L'éclairage* consiste à utiliser la lumière naturelle, ou à créer une lumière artificielle à l'aide de matières facilement transformables en gaz susceptibles de brûler au contact de l'air.

Les matières généralement employées à l'éclairage sont solides, liquides ou gazeuses. Les premières sont : les branches d'arbres résineux, les chandelles, les bougies. Les secondes comprennent des huiles en général d'origine végétale ou minérale, comme celles de colza, d'œillette, d'olive, de navette, etc. Les huiles minérales sont représentées par le pétrole, les huiles lourdes du goudron, les essences minérales proprement dites. Les troisièmes sont les gaz extraits de la houille et de presque toutes les matières organiques que l'on distille et qui se transforment en carbures d'hydrogène.

L'éclairage au moyen de matières solides s'obtient en allumant la mèche noyée dans la masse de la chandelle ou de la bougie. Le suif ou la cire, sous l'action de la chaleur, ne tardent pas à se liquéfier, et, exposés à une température suffisante, à se transformer en carbures d'hydrogène qui s'enflamment au contact de l'air et entretiennent ainsi la combustion. V. BOUGIE, CHANDELLE.

L'éclairage avec les huiles végétales ou minérales se produit lorsqu'on brûle ces liquides dans des appareils de formes variées appelés *lampes*. V. LAMPE, INCANDESCENCE.

Le gaz d'éclairage le plus répandu et le plus économique provient de la distillation de la houille. Il se compose d'un mélange d'hydrogènes carbonés, qui, après épuration, est réparti par voie de canalisation. V. DISTRIBUTION, GAZ, INCANDESCENCE.

La flamme du gaz d'éclairage est d'autant plus éclatante que la densité du gaz est plus considérable. On le brûle à l'aide d'ajutages appelés *becs* ou *carburateurs*.

Pour éclairer, la nuit, des travaux de courte durée, on utilise l'*éclairage pneumatique*, obtenu notamment avec des huiles lourdes que l'on brûle d'une manière complète en amenant un afflux d'air autour du carburateur. On emploie, pour ce mode d'éclairage, des *lampes-phares* ou *gazéificateurs*. V. ce mot.

En agitant à froid l'essence de pétrole, liquide très inflammable, on obtient un gaz incolore qui brûle avec une lumière éclatante; c'est l'*éclairage par le gaz de pétrole*.

Enfin, l'*éclairage par la phosphorescence* utilise les propriétés phosphorescentes que possèdent plusieurs corps qui, exposés pendant un certain temps à la lumière vive du jour, restent phosphorescents dans l'obscurité; tels sont les sulfures de baryum, de calcium, de strontium, etc. L'industrie utilise ces propriétés en fabriquant des cadrans de pendules, d'horloges, des numéros de maisons, enduits d'une sorte d'émail dans la composition duquel entre un des sels ci-dessus.

L'éclairage magnésique est constitué par une lueur instantanée et d'une intensité considérable : il est utilisé en photographie en l'absence de lumière naturelle. La combustion rapide du magnésium est assurée par le mélange de ce métal pulvérisé avec des sels très oxygénés (chlorate, permanganates, formant avec lui de véritables explosifs.

Éclairage électrique. L'éclairage électrique fait tous les jours d'immenses progrès. On distribue le courant fourni par les dynamos comme l'eau ou le gaz, et avec autant de facilité. Il est couramment employé dans les rues, les théâtres, les magasins, les usines, les gares de chemins de fer, les moulins, les navires, les phares, les habitations particulières, les chantiers, etc. La photographie et la photogravure obtiennent avec le mode d'éclairage des épreuves aussi belles que celles données par le soleil. La topographie, l'art militaire et la navigation l'utilisent constamment.

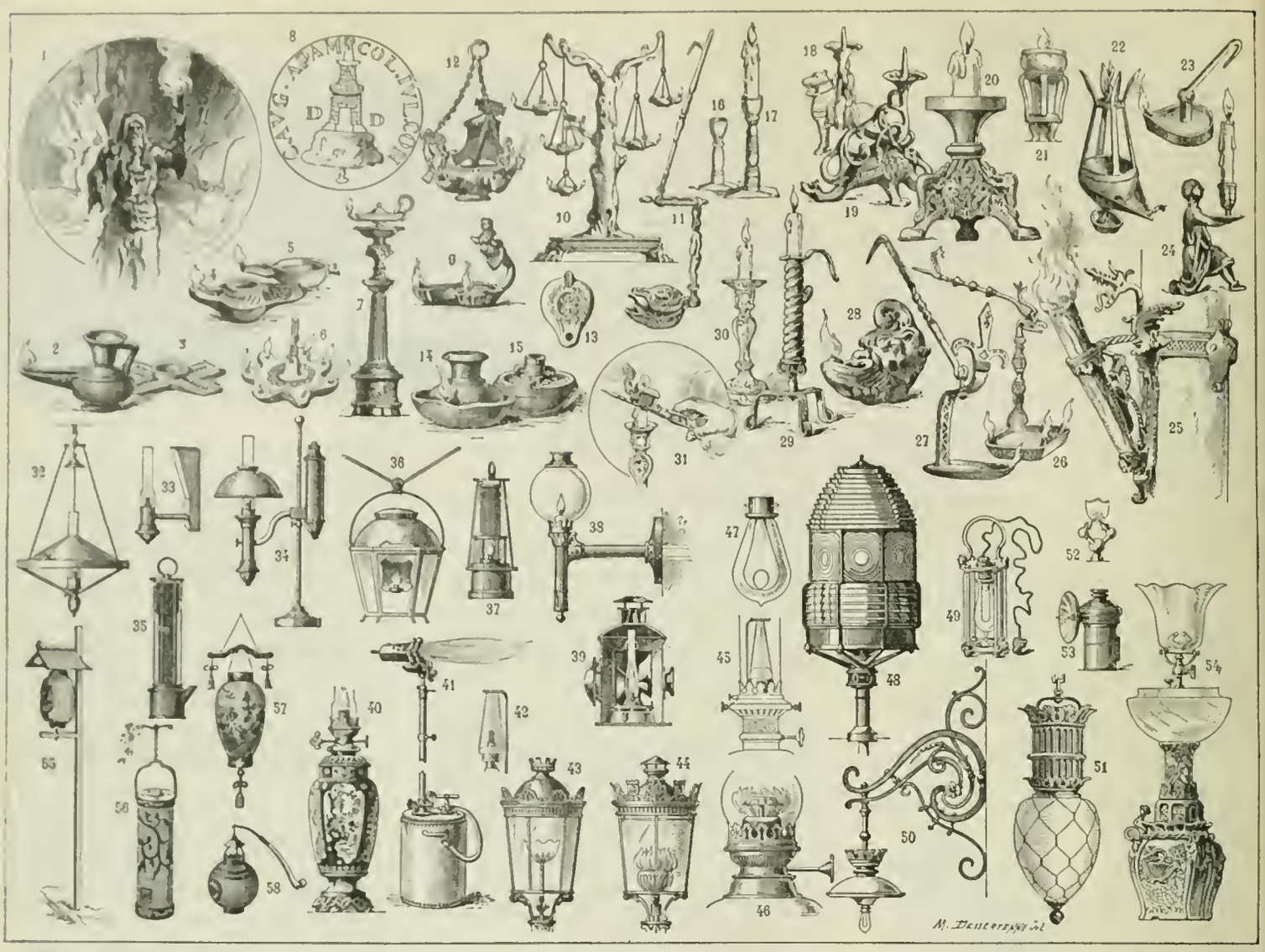

ÉCLAIRAGE. — *Antiquité :* 1. Préhistorique. — 2-3. Egyptien. — 4-5. Assyrien. — 6-7-8-9-10-11-12-13. Romain. — 14-15. Carthaginois. — 16-17. Epoque mérovingienne. — *Moyen âge et temps modernes :* 18-19-20. XIIe siècle. — 21. XIIIe siècle. — 22. XIIIe siècle. — 23-24. XIVe siècle. — 25-26-27. XVe siècle. — 28. XVIe siècle. — 29. XVIIe siècle. — 30-31. XVIIIe siècle. — *Période contemporaine :* 32. Argan. — 33-34. Quinquet. — 35. Stephenson (mines). — 36. Public à réverbère. — 37. Davy (mines). — 38. A appel d'air extérieur (théâtres). — 39. Chemins de fer. — 40. Carcel. — 41. Gazéificateur. — 42. Auer (gaz). — 43. Gaz bec ordinaire. — 44. Gaz bec intensif. — 45. Auer (pétrole). — 46. Pétrole à air). — 47. Incandescence (électricité). — 48. Phare (électricité). — 49. Mines (électricité). — 50. Incandescence (électricité) [voie publique]. — 51. Arc (électricité). — 52. Acétylène bec. — 53. Acétylène (véloc.). — 54. Acétylène (lampe). — *Japon :* 55. Eclairage public. — 56. Voitures (pousse-pousse). — 57. Mortuaire. — 58. Portatif.

On peut classer les appareils d'éclairage électrique en deux grandes catégories : les *lampes à arc voltaïque* régulateurs, bougies, lampes) et les *lampes à incandescence*. V. ARC, INCANDESCENCE, LAMPE.

— Méd. *Éclairage organique.* L'*éclairage* d'un organe se fait par divers artifices ou appareils ; le plus simple est l'éclairage oblique de l'œil avec une source lumineuse quelconque placée latéralement et permettant de voir, mais moins bien qu'avec l'*ophtalmoscope*. On se sert aujourd'hui couramment de minuscules lampes à incandescence qui peuvent, telles quelles, pénétrer dans la bouche, par exemple, et permettre d'examiner les dents, le palais. Mais, dès que ces lampes se compliquent de miroirs, de réflecteurs déterminés, pour pénétrer en d'étroits canaux ou cavités, on fait de l'*endoscopie*.

ÉCLAIRANT (*klè-ran*), **ANTE** adj. Qui éclaire, qui a la propriété de donner de la clarté : *Le pouvoir* ÉCLAIRANT *du gaz. La puissance* ÉCLAIRANTE *du soleil.*

— *Pouvoir éclairant.* V. PHOTOMÉTRIE.

ÉCLAIRCIE *kler-si* — rad. *éclaircir*, n. f. Espace clair, lumineux, qui se manifeste sur un point d'un ciel chargé de nuages : *Coup de vent qui amène une* ÉCLAIRCIE.

— *Éclaircie du jour.* A signifié Jour naissant.

— Par ext. Espace découvert, dégarni d'arbres, dans un bois : En ce sens, on dit aussi ÉCLAIRIERE.

— Fig. Changement favorable : *Il s'est produit une* ÉCLAIRCIE *dans sa situation.*

— Hortic. Opération qui consiste à retrancher une partie des fruits d'un arbre vert, pour faire prospérer les autres, ou une partie des fleurs ou des végétaux dans un but analogue.

— Sylvic. Coupe qui consiste à enlever çà et là quelques arbres, dans les massifs trop serrés. Opération qui consiste à débarrasser un bois des ronces et des arbres aux qui gênent le développement des arbres : *Repeuplement par éclaircies.* Bois moins serré naturel et normal par les grandes des arbres qui ont survécu après la coupe.

— ENCYCL. Sylvic. Les jeunes sujets qui, dans un peuplement de futaie, proviennent d'une même semis, ne tardent pas à se gêner mutuellement et à se nuire, dès qu'ils ont atteint un certain développement. L'*éclaircie* est une coupe d'amélioration : elle a pour objet de faire disparaître un peuplement, au profit des arbres les plus robustes, ceux qui sont mal venus ou plus faibles, et qui, à ailleurs, simplement abandonnés à eux mêmes, ne tarderaient pas à dépérir en raison de ce qu'ils seraient dominés et couverts par leurs concurrents plus vigoureux.

Les éclaircies sont renouvelées périodiquement, dans les limites de cinq à vingt ans, suivant les essences et l'âge du peuplement. Il ne faut pas les exagérer, car les arbres d'un massif trop clairsemé sont moins résistants aux vicissitudes atmosphériques, croissent moins en hauteur, tandis que le sol laissé à découvert est envahi par les plantes nuisibles. En général, on pratique la première éclaircie quand le massif est à l'état de gaulis ou de perchis, c'est-à-dire quand les brins les plus forts ont 0m,10 de diamètre à la base.

Les futaies de sapins et d'épicéas s'éclaircissent spontanément : les sujets les plus faibles, rapidement dominés par les plus vigoureux, forment alors un sous-bois qu'on doit se garder de détruire, à moins qu'on puisse mettre à bas, pour en tirer parti, les arbres dépérissants. A l'inverse, les futaies de pins doivent être éclaircies de bonne heure, vers l'âge de dix ans. L'opération est ensuite répétée par périodes de huit à dix années.

ÉCLAIRCIR (*klèr'-sir*) — du lat. pop. *exclaricire*, même sens ; de *ex*, et *clarus*) v. a. Rendre clair ou plus clair : *Vent qui* ÉCLAIRCIT *l'horizon.* ‖ Donner une teinte moins foncée à : ÉCLAIRCIR *le ciel d'un tableau, le teint.* ‖ Faire reluire, donner du brillant, de la transparence à : ÉCLAIRCIR *de l'argenterie, des vitres.* ‖ Rendre plus liquide ou plus limpide : ÉCLAIRCIR *une sauce, du vin.*

— Par ext. Rendre plus net, plus éclatant, plus perçant : *On prétend que l'œuf cru* ÉCLAIRCIT *la voix.*

— Rendre moins épais, moins serré, moins touffu : ÉCLAIRCIR *un tissu.* ÉCLAIRCIR *le feuillage d'un arbre.*

— Fam. Diminuer, amoindrir : *Folles dépenses qui* ONT *singulièrement* ÉCLAIRCI *un patrimoine.*

— Fig. Rendre moins sombre, donner plus d'expansion, plus de gaieté à : ÉCLAIRCIR *le front.* ‖ Rendre plus compréhensible, plus intelligible ; donner la solution ou l'explication de : *L'objet de la psychologie est d'*ÉCLAIRCIR *ce que la conscience sait de nous-même.* (Jouffroy.) ‖ Renseigner, instruire, éclairer : *Je crains que vous ne soyez malade ;* ÉCLAIRCISSEZ *m'en au plus vite.* (Volt.)

— Absol. : *Tout ce qui simplifie* ÉCLAIRCIT. (E. Laya.)

— Agric. Rendre moins épais les plantes, les branches, les feuilles, les fruits, pour qu'ils puissent se développer et donner un bon produit : ÉCLAIRCIR *un bois, un carré de laitues.*

— Techn. *Éclaircir la grille d'un fourneau.* La débarrasser de tout ce qui peut boucher le passage de l'air. ‖ *Éclaircir des clous, des épingles.* Les polir, en les agitant dans un sac ou un tonneau, avec du son. ‖ *Éclaircir des bas,* Les repasser légèrement au charbon. ‖ *Éclaircir des peaux,* Les lustrer du côté de la fleur avec du suc d'épine-vinette.

— Polir et donner à la meule les verres de montres. ‖ *Éclaircir une couleur,* Rendre sa teinte moins foncée.

Éclairci, ie part. pass. du v. Eclaircir.

— Substant. v. n. m. Espace du ciel qui s'est éclairci : *Il y a un peu d'*ÉCLAIRCI *vers le nord.*

S'éclaircir, v. pr. Devenir clair ou plus clair. ‖ Se clarifier, devenir plus limpide. ‖ Acquérir plus de netteté, de clarté : *Vue, Voix qui commence à* S'ÉCLAIRCIR. ‖ Devenir moins sombre, moins rembruni ; prendre plus d'expansion, de gaieté : *Teint qui* S'EST ÉCLAIRCI.

— Fam. Diminuer, s'amoindrir.

— Fig. Devenir plus intelligible, plus compréhensible : être expliqué, résolu. ‖ S'édifier, s'instruire. ‖ Devenir moins sombre, moins menaçant : *L'horizon politique ne* S'ÉCLAIRCIT *pas.*

— SYN. Développer, expliquer. V. DÉVELOPPER.

— **Eclaircir, éclairer.** Le premier se dit des choses qui ont été, depuis longtemps, un objet de recherches ou d'études, et qui n'ont pu être clairement expliquées : on *éclaircit* un point de doctrine obscur, un doute, une difficulté. *Eclairer* signifie proprement remplacer la nuit, l'obscurité, par la lumière. Si Pascal, Bossuet et d'autres grands écrivains ont dit quelquefois : *éclaircir* un esprit, une âme, dans le sens d'*éclairer*, c'est que la distinction que nous signalons ne s'était pas encore nettement dessinée de leur temps.

— ANTON. **Assombrir, embrouiller, obscurcir, troubler.**

ÉCLAIRCISSAGE (*klèr'-si-saj'*) n. m. Techn. Action d'éclaircir, c'est-à-dire de polir et de donner à la meule les verres de montre, de polir des métaux, des armes, etc.

— Agric. et hortic. Syn. de ÉCLAIRCIR.

ÉCLAIRCISSANT (*klèr'-si-san*), **ANTE** adj. Qui éclaircit.

ÉCLAIRCISSEMENT (*kler'-si-se-man* — rad. *éclaircir*) n. m. Action de rendre clair, compréhensible ce qui ne l'était pas ; commentaire explicatif d'un texte ou d'un fait : *L'école française applique les travaux dans les langues orientales à l'*ÉCLAIRCISSEMENT *de l'hébreu.* (Renan.) ‖ Vérification d'une chose douteuse ou mise en doute ; explication justificative donnée ou demandée au sujet d'un fait, d'un propos que l'on juge équivoque ou blessant : *Demander un* ÉCLAIRCISSEMENT *immédiat. Exiger des* ÉCLAIRCISSEMENTS *ou une rétractation.* ‖ Renseignement :

. . . . . Dans un âge si tendre,
Quel *éclaircissement* en pouvez-vous attendre?
RACINE.

— Agric. et sylvic. Syn. de ÉCLAIRCIE.

ÉCLAIRCISSEUR (*kler'-si-seur*) n. m. Celui qui explique, qui élucide des choses obscures : *Un* ÉCLAIRCISSEUR *de textes.*

— En T. de techn., Ouvrier employé à éclaircir, à polir.

ÉCLAIRE (*klèr*) n. f. Econ. rur. Se dit pour Soupirail, dans le Pas-de-Calais.

— Hortic. *Grande éclaire,* Nom donné à la grande chélidoine. ‖ *Petite éclaire,* Nom vulgaire de la renoncule ficaire.

— Pêch. Ouverture pratiquée dans le pont du bateau de pêche au hareng, à la morue, etc., pour permettre au pêcheur de faire tomber le poisson dans la cale.

ÉCLAIREMENT (*klè-re-man*) n. m. Action d'éclairer; son résultat.

ÉCLAIRER (*klè* — du lat. *exclarare*, même sens) v. a. Dissiper l'obscurité, jeter de la clarté sur : *Le soleil* ÉCLAIRE *la terre. Colbert fit* ÉCLAIRER *Paris par cinq mille fanaux.*

— Donner de la lumière avec un flambeau sur les pas de : ÉCLAIREZ *madame.* (En ce sens, le verbe était neutre autrefois : on disait ÉCLAIRER *à quelqu'un.*)

— Par ext. Servir à guider, à diriger; précéder pour servir de guide : *L'avant-garde* ÉCLAIRE *le corps d'armée. Le regard arrête, assure et* ÉCLAIRE *tous les pas du corps.* (Boss.) ‖ Epier, espionner : ÉCLAIRER *quelqu'un, les pas, les démarches de quelqu'un.*

— Poétiq. Briller pour une personne, en parlant du jour. (Se dit pour exprimer que cette personne est vivante) : *Tant que le jour m'*ÉCLAIRERA. ‖ Briller au moment de l'accomplissement d'un fait, en parlant du jour ou du soleil :

. . . . . La journée
Qui devait *éclairer* notre illustre hyménée.
RACINE.

— Fig. Rendre intelligible, compréhensible, clair : *Le présent tient un flambeau dont la lueur, projetée en arrière,* ÉCLAIRE *à son tour le passé.* (Am. Thierry.) ‖ Redresser, mener dans la voie du vrai ou du juste : ÉCLAIRER *les recherches d'un savant, la conscience d'un juge.* ‖ Montrer, faire ressortir, mettre en évidence. ‖ Instruire, tirer de l'ignorance ou de l'erreur; donner des lumières à : ÉCLAIRER *le peuple, c'est le moraliser.* (V. Hugo.) ‖ Jeter de la vie, de l'animation sur.

— Absolum. Pop. Donner de l'argent.

— Art milit. *Eclairer sa marche,* Reconnaître le terrain et la situation de l'ennemi.

— Jeux. *Eclairer le tapis* ou simplem. *Eclairer,* Mettre sur table l'enjeu que l'on a proposé.

— Peint. Distribuer la lumière sur : *Savoir habilement* ÉCLAIRER *les masses.*

— v. n. Etre lumineux, brillant : *Les yeux des chats, les vers luisants* ÉCLAIRENT *pendant la nuit.*

— Lancer des éclairs : *Dieu a-t-il tonné et* ÉCLAIRÉ? (Boss.)

— Impers. Faire des éclairs : IL ECLAIRAIT *à me roussir les moustaches.* (V. Jacquemin.)

— Fig. Menacer, faire prévoir un mal, un châtiment prochain : *Il appartient à Dieu d'*ÉCLAIRER *et de tonner dans les consciences.* (Boss.)

— Techn. Se dit du bouton d'or ou d'argent qui, à la fin de la coupellation, produit une lumière étincelante.

Éclairé, ée part. pass. Qui possède des lumières intellectuelles; qui est instruit, intelligent, qui connaît et comprend; qui est dit, fait ou pensé avec intelligence : *Juge, Critique* ÉCLAIRÉ. *Conseils* ÉCLAIRÉS. ‖ Renseigné, informé, mis à même de savoir ou de comprendre : *Les juges politiques se croient toujours assez* ÉCLAIRÉS *pour condamner.* (L.-J. Larcher.)

— SYN. **Eclairé, instruit.** L'homme *éclairé* connaît ce qu'il faut savoir et a, de plus, l'intelligence nécessaire pour en tirer bon parti. L'homme *instruit* a beaucoup étudié, et sa mémoire est richement pourvue des notions scientifiques, littéraires, etc.

— ANTON. **Aveugle, ignorant; obscur, ténébreux.**

S'éclairer, v. pr. Devenir éclairé, être illuminé. ‖ Fournir à son éclairage : *Dépenser beaucoup pour* S'ÉCLAIRER. ‖ Prendre son jour : *Chambres qui* S'ÉCLAIRENT *sur la cour.* ‖ Eclairer sa marche : *Général qui a soin de* S'ÉCLAIRER.

— Fig. Devenir visible, se révéler : *Les vices de l'abbé Maury* S'ÉCLAIRÈRENT *plus visiblement dans la pourpre.* (Ste-Beuve.) ‖ S'instruire, acquérir du savoir ou de l'intelligence : S'ÉCLAIRER, *c'est s'affranchir.* (F. Pyat.) ‖ S'instruire mutuellement, arriver en commun à l'éclaircissement d'une chose : *On ne* S'ÉCLAIRE *qu'en s'écoutant les uns les autres.* (G. Sand.)

— SYN. **Eclairer, éclaircir.** V. ÉCLAIRCIR.

— ANTON. **Aveugler, obscurcir.**

ÉCLAIRETTE (*klè-rèt'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la renoncule ficaire. ‖ On l'appelle aussi PETITE ÉCLAIRE.

ÉCLAIREUR (*klè*) n. m. Art milit. Soldat qui *éclaire* la marche d'une troupe en parcourant, en avant d'elle, le terrain qu'elle doit traverser, afin de reconnaître les obstacles qui pourraient arrêter sa marche. ‖ Cavalier chargé de rechercher l'ennemi ou de signaler son approche.

Eclaireurs : 1. En 1806; 2. En 1814.

— Fig. Homme qui en devance d'autres auxquels il prépare les voies. ‖ Ceux qui éclairent l'esprit, qui fournissent des lumières intellectuelles : *Les grands esprits humains,* ÉCLAIREURS *des générations.* (Mme L. Colet.)

— Fam. Entreteneur; celui qui donne de l'argent; bailleur de fonds.

— Arg. Compère qui amène des dupes à un *grec.*

— Mar. Bâtiment détaché, naviguant à l'avant ou sur les flancs d'une flotte pour en éclairer la marche.

— ENCYCL. Art milit. Autrefois, on n'entendait guère par *éclaireurs* que les soldats, généralement des cavaliers, chargés de ce qu'on appelle aujourd'hui les services d'exploration et de sûreté. Aujourd'hui, on emploie les éclaireurs au cours même d'un combat.

Dans l'*infanterie,* chaque compagnie doit avoir un certain nombre d'hommes (16 en temps de paix, 32 en temps de guerre) spécialement choisis parmi les meilleurs soldats pour remplir le rôle d'éclaireurs. Ceux d'un même bataillon peuvent être groupés pour l'exécution d'entreprises particulières. Ils marchent, alors, sous la conduite de cadres spéciaux.

Dans la *cavalerie,* on distingue les éclaireurs chargés de rechercher l'ennemi et de veiller à la sûreté d'une troupe, et les éclaireurs du terrain (deux par escadron, qui doivent marcher à 200 mètres environ en avant de lui.

Dans l'*artillerie,* les éclaireurs précèdent les batteries ou groupes de batteries qui vont occuper une position nouvelle, afin de leur éviter de s'engager sur un terrain impraticable aux voitures. Quand des batteries ont pris position, elles envoient aussi parfois en avant des officiers ou sous-officiers reconnaître d'aussi près que possible le but ou objectif qu'elles veulent combattre.

ÉCLAMÉ (de l'anc. franç. *esclam,* fracture) adj. m. Se dit d'un oiseau qui a la patte ou l'aile cassée.

ÉCLAMPSIE (*klan-psi* — du gr. *éklampsis,* apparition soudaine) n. f. Affection caractérisée par des spasmes épileptiformes avec perte de connaissance, et qui est particulière aux femmes en couche ou approchant du terme de la gestation. ‖ Convulsions des jeunes enfants. (V. CONVULSION.) ‖ Accès convulsifs de l'urémie. V. URÉMIE.

— ENCYCL. Méd. *Eclampsie puerpérale. L'éclampsie,* ou plutôt les accès éclamptiques, parfois subits, plus souvent précédés de malaises (mal de tête, douleur au creux de l'estomac, vomissements, éblouissements), ne se montrent guère avant le sixième mois de la grossesse; ils sont surtout fréquents au cours du neuvième mois et pendant le travail; au total, il y a environ un cas sur deux ou trois cents grossesses. Dans la plupart des cas, ils se produisent chez des femmes albuminuriques, dont les reins fonctionnent mal; aussi les attribue-t-on généralement à l'« auto-intoxication gravidique », c'est-à-dire à l'empoisonnement du sang par les produits toxiques, dont la production et la rétention sont attribuables à l'état de grossesse. Les lésions trouvées à l'autopsie sur divers organes (foie, rate, pancréas), plus fréquemment même que sur les reins, permettent de penser qu'il s'agit d'une maladie générale dont l'albuminurie et les accès convulsifs ne sont que des manifestations extérieures non constantes.

Quoi qu'il en soit, les accès éclamptiques comportent un pronostic fort grave, la mortalité atteignant presque le tiers des cas, aussi bien pour les mères que pour les enfants. Il n'est pas rare de trouver, par la suite, de la néphrite chronique.

Le traitement prophylactique, qui s'impose chez toutes les femmes enceintes ayant de l'albumine dans les urines, comporte le repos et le régime lacté dont l'efficacité, quand il est appliqué rigoureusement, est pour ainsi dire absolue. Au cours de l'accès, il faut faire respirer du chloroforme à la malade. Entre les accès, administrer le chloral en lavement à la dose de 2 à 4 grammes.

— Méd. vétér. L'*éclampsie* est assez fréquente chez la chienne en état de gestation. Elle est caractérisée par des convulsions épileptiformes, pendant lesquelles l'animal se débat en criant et bavant, ou se livre à des mouvements désordonnés, pendant lesquels il y a perte de la vue et du sentiment. L'accès est temporaire et dure quelquefois à peine une ou deux minutes. On le calme en faisant ingurgiter une cuillerée de sirop d'éther ou de chloroforme, en faisant respirer des vapeurs d'éther, et on combat l'affection par l'administration, dans l'intervalle des accès, de pilules à base de bromure : 0gr,25 à 1 gramme par jour.

ÉCLAMPTIQUE (*klan-ptik'*) adj. Qui a rapport à l'éclampsie : *Spasmes* ECLAMPTIQUES. ‖ Qui est atteint d'éclampsie : *Femme* ÉCLAMPTIQUE.

ÉCLANCHE (probablem. de l'allem. *schenkel,* cuisse) n. f. Epaule de mouton séparée du corps de la bête : *Grosse, Petite, Maigre* ÉCLANCHE. ‖ A signifié GIGOT.

ÉCLANCHER v. a. Faire disparaître les faux plis d'une étoffe. ‖ On dit aussi ÉCRANCHER.

ÉCLANCHEUR n. m. Ouvrier qui éclanche les étoffes. ‖ On dit aussi ÉCRANCHEUR.

ÉCLAT (*kla* — rad. *éclater*) n. m. Fragment de corps résistant, détaché avec violence : *Un* ÉCLAT *de bois. Etre blessé d'un* ÉCLAT *d'obus.*

— Action d'éclater, de se briser violemment; fracas d'un corps qui éclate : *Etre éveillé en sursaut par l'*ÉCLAT *des bombes.* ‖ Fente, rupture sans division complète des parties : *L'*ÉCLAT *est fréquent dans les bois employés verts.* ‖ Bruit éclatant, tumulte, fracas, explosion, manifestation soudaine et bruyante : *Les* ECLATS *de la foudre. Des* ECLATS *de voix. Rire aux* ÉCLATS.

— Par ext. Scandale, acte qui a un retentissement regrettable; mesure extrême, rupture éclatante : *En venir à un* ECLAT.

— Particulièrem. Clarté brillante, qualité de ce qui est lumineux, resplendissant : *On ne saurait soutenir l'*ÉCLAT *du soleil.* ‖ Brillant, qualité de ce qui scintille et reluit; vivacité des couleurs; aptitude plus ou moins grande des surfaces à refléter la lumière : *L'*ECLAT *des pierreries, du teint, du coloris.*

— Fig. Luxe, faste; relief; apparence séduisante, brillant dehors : *L'*ÉCLAT *de la fortune, de la renommée, de la beauté.* ‖ Vivacité, caractère brillant des pensées ou de l'élocution : *Chez Horace, l'expression est vive, concise, serrée et polie jusqu'à l'*ÉCLAT. (Ste-Beuve.) ‖ *D'éclat,* Eclatant, brillant, qui attire fortement l'attention : *Action* D'ÉCLAT. *Les vertus* D'ÉCLAT *ne sont point le partage des femmes, mais bien les vertus simples et paisibles.* (Mme de Lambert.)

— Hortic. Variété de pomme, dont les quartiers se séparent sous une simple pression.

— Jard. et agric. Fragment d'un végétal qui sert à la reproduction d'un nouveau pied.

— Minér. *Eclat de Jersey.* Sorte de pierre à aiguiser.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et comme elle a l'éclat du verre,
Elle en a la fragilité.

Vers de *Polyeucte.* V. VERRE.

— SYN. **Eclat, brillant, lustre, splendeur.** V. BRILLANT.

— ENCYCL. Miner. On sait que la couleur des substances minérales varie avec la nature des rayons réfléchis : mais l'aspect des corps ne tient pas seulement à leur couleur; il dépend aussi de ce que l'on appelle l'*éclat.* L'éclat est dû à la fois à la tendance de la lumière réfléchie et à certaines modifications de texture très difficiles à déterminer. L'éclat des différents corps de la nature est très variable, et l'on a établi, pour les [illegible], les subdivisions suivantes : l'éclat métallique, qui est propre aux minéraux métalliques et qui se trouve presque toujours à une grande opacité, l'éclat métalloïde, qui est une fausse apparence métallique et qui n'est que superficiel, l'éclat adamantin, qui est intermédiaire entre l'éclat métallique et l'éclat vitreux (c'est celui qui est propre à certains cristaux d'un grand pouvoir réfringent, comme ceux du diamant, du zircon, du carbonate de plomb, etc.), l'éclat nacré ou perlé, semblable à celui de la nacre de perle et qui est comme un mélange de l'éclat argentin avec l'éclat vitreux (on peut citer le calcaire spathique, le corindon, les micas, le gypse laminaire, comme présentant l'éclat nacré); l'état soyeux, qui résulte d'une structure composée de fibres droites très serrées et d'égale grosseur; l'éclat gras, qui se présente dans certaines pierres à cassures vitreuses et dont la surface semble avoir été frottée d'huile, par exemple, dans le quartz gras, etc.; l'éclat résineux, qu'on observe dans certains asphaltes et dans les opales, enfin, l'éclat vitreux, analogue à celui du verre et que possèdent la plupart des cristaux dont le pouvoir réfringent est relativement faible.

ÉCLATABLE adj. Susceptible d'éclater, de se briser en éclats, de se fendre.

ÉCLATANT (*tan*), **ANTE** (rad. *éclater*) adj. Sonore, retentissant : *Sons* ÉCLATANTS. Voix ÉCLATANTE. ‖ Qui répercute fortement le son : *Voûte* ÉCLATANTE.

— Qui brille, qui jette un vif éclat : *Lumière* ÉCLATANTE. *Couleurs* ÉCLATANTES.

— Fig. Luxueux, riche, fastueux : *Toilette, Beauté, Fortune* ÉCLATANTE. *Style* ÉCLATANT. ‖ Qui fait du bruit, qui a du retentissement : *La gloire et la puissance sont* ÉCLATANTES, *non grandes.* Chateaubr. ‖ Glorieux, signalé, capable de donner de la gloire ou de la réputation : *Acte* ÉCLATANTE. *Service* ÉCLATANT. *Faits* ÉCLATANTS. ‖ Qui jouit d'un grand renom, d'une grande gloire : *Les hommes* ÉCLATANTS. ‖ Irrécusable, manifeste : *Vérité* ÉCLATANTE.

— *Eclatant de,* Qui brille par : *Salon* ÉCLATANT DE *lumière. Costume* ÉCLATANT DE *dorures.*

— ANTON. **Fané, flétri, mat, obscur, sombre, terne, terni.**

— n. m. Comm. Nom que les bijoutiers donnaient autrefois à des pierres tendres, douées d'un grand éclat.

— Ornith. Espèce de grimpereau des côtes d'Afrique.

— n. f. Fusée qui produit un très grand éclat.

ÉCLATÉ adj. Blas. Se dit des figures de bâtons et d'armes d'hast représentées brisées. (Quand il s'agit du chevron, le terme véritable est *brisé.*) Pris substantivement, *éclaté* est l'attribut de l'écu divisé par une ligne brisée en zigzag. (On dit aussi un *écu éclaté.*

Tranché éclaté d'argent et d'azur

ÉCLATEMENT (*man*) n. m. Action d'éclater, de voler en éclats : *L'*ÉCLATEMENT *d'une bombe.* Inus.

— En T. d'arboric., Action de briser à demi des branches trop vigoureuses.

— ENCYCL. Il arrive souvent que certaines branches d'un arbre s'emportent, c'est-à-dire se développent d'une manière exagérée et au détriment des autres branches. Leur suppression radicale aurait des inconvénients, on y supplée avec avantage par l'*éclatement.* Pour pratiquer cette opération, on plie la branche comme si l'on voulait la casser tout à fait; mais, dès qu'elle a craqué, on s'arrête, on la relève, on rapproche avec du jonc ou de l'osier les parties disjointes, et on recouvre le tout d'onguent de saint Fiacre. La branche ainsi affaiblie ne nuit plus à l'équilibre de l'arbre.

ÉCLATER (du haut allem. *skleizân,* rompre) v. n. Se rompre, se briser violemment, voler en éclats : *Les vieux fusils* ÉCLATENT. ‖ Se fendre, se rompre sans division complète des parties : *Le bois vert est sujet à* ÉCLATER.

— Produire un bruit subit et violent : *Applaudissements* ÉCLATANT *de toutes parts.* ‖ Briller d'un vif éclat, resplendir : *Oiseau dont le plumage* ÉCLATE *des plus vives couleurs.* Buff.

— Par ext. Avoir du retentissement; faire du bruit, du scandale : *Affaire qui* A ÉCLATÉ. ‖ Se manifester, se produire soudainement et violemment : *Orage qui menace d'*ÉCLATER. *Hostilités qui* ÉCLATENT *inopinément.* ‖ Se révéler, se montrer, se trahir avec éclat : *Une certaine unité* ÉCLATE *dans la civilisation des divers Etats de l'Europe.* (Guizot.) Laisser cours tout à coup à sa colère ou à des sentiments violents :

. . . . . Il faut qu'enfin j'éclate,
Que je lève le masque et décharge ma rate.
MOLIÈRE.

— Fig. Etre éminent, briller d'un grand éclat : *Il éclate* ÉCLATA *parmi les autres.* Boss.

— *Eclater en.* Se répandre en, manifester sa colère par : ECLATER EN *injures,* EN *reproches.*

— *Eclater de rire* ou simplem. *Eclater.* Rire aux éclats, rire bruyamment.

— v. a. Faire rompre avec effort : ECLATER [illegible] (Vieux.)

— Hortic. Diviser par éclats : ECLATER *des racines.*

— Techn. Enlever l'email dont une pièce de fer était couverte.

S'éclater, v. pr. Se briser, se rompre en éclats.

— *S'éclater de rire.* Rire aux éclats. L'emploi du verbe pronominal *s'éclater* était parfaitement justifié lorsque le verbe *éclater* avait le sens actif de rompre en éclats; aujourd'hui, sauf pour des cas spéciaux qui n'appartiennent pas à la langue usuelle, le verbe *éclater* est exclusivement neutre, et, par conséquent, *s'éclater* est devenu inutile.)

ÉCLECTE (*klèkt* ou ECLECTUS (*klè-kè-kt'*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, tribu des trichoglossinés, comprenant de grands loris propres aux Moluques et à la Nouvelle-Guinée.

— ENCYCL. Les *éclectes* ont le bec crochu, denté, la livrée

verte et [illegible] varie [illegible] plus ou moins largement de rouge. [illegible] est [illegible], dont la plus commune est [illegible] *saros*, dont la femelle est entièrement [illegible] le mâle bleu et vert, ayant les flancs écarlates. [illegible] certains insectes [illegible] tement d'un [illegible] des Papilionides [illegible] dans les [illegible] et [illegible] tout le nord de la Nouvelle-Grenade.

Ithomie.

ÉCLECTICIEN, ENNE n. et adj. Syn de [illegible]

ÉCLECTICISME [illegible] m. Syn de [illegible]

ÉCLECTIQUE [illegible] gr. *ekléktikos* [illegible] adj. Littéraire. Qui [illegible]

— Qui [illegible] plusieurs opinions [illegible] dans divers genres [illegible] les paraît bon [illegible], *en littérature*.

— Qui est [illegible] à des systèmes divers [illegible]

— *Fig.* [illegible] la partie en cercl.

— Fig. T. de philos. Qui a rapport, qui tient à l'éclectisme. *Philosophie, Philosophie éclectique*. On a dit quelquefois [illegible]

— n. Partisan de l'éclectisme : *Les* ÉCLECTIQUES *ont* [illegible] *les points fondamentaux* [illegible]

— ENCYCL. Le régime maçonnique qui est qualifié d'[illegible] a été fondé à Francfort-sur-le-Main en 1783, à la suite du couvent de Wilhelmsbad, par le baron de Knigge, avec le concours des grandes loges de Francfort et de Wetzar. Le système consiste à ne pratiquer que les trois grades symboliques : apprenti, compagnon et maître, et à considérer comme inutiles tous les hauts grades. Cependant, ses partisans n'en défendent pas la pratique, laissant à cet égard une liberté absolue à tous les maçons et à toutes les loges ; mais ils refusent à ces hauts grades toute influence sur la direction générale des affaires de l'ordre.

ÉCLECTIQUEMENT *klèk'-tik* adv. D'une façon éclectique, à la manière des éclectiques.

ÉCLECTISER *klèk* v. n. Procéder suivant la méthode éclectique.

ÉCLECTISME *klèk'-tism'* n. m. Doctrine, système des éclectiques. ‖ Par ext. Disposition d'esprit éclectique.

— ENCYCL. *Eclectisme*, à proprement parler, signifie « choix ». Est éclectique celui qui, au lieu de s'en tenir à un système rigide et exclusif, choisit dans divers systèmes ce qu'il peut trouver de bon. Mais il y a plusieurs manières de choisir. Beaucoup choisissent, sinon au hasard, du moins au gré de leurs préférences ou de leurs fantaisies. D'autres choisiront avec un esprit de discernement, qui équivaut à l'invention créatrice.

Y a-t-il éclectisme dans l'art? Oui, car la plupart des hommes de goût se refuseront à condamner toutes les écoles de poésie, de peinture ou de musique, à l'exception d'une seule. Y a-t-il éclectisme dans la science? Non ; car, si le savant accepte de toute main ce qui lui paraît démontré, et rejette ce qui ne l'est pas, ce n'est pas là choisir. Être *éclectique*, c'est, bien plutôt, subir la vérité, dès qu'elle est démontrée.

Il n'en est pas de même en philosophie, où la théorie que l'on professe est une sorte de milieu entre l'art et la science. Philosophiquement, c'est construire un système qui essaye de ramener à l'unité la diversité des notions que fournissent les différents ordres de connaissances. Mais, bientôt, les esprits sont frappés de l'unité factice et de l'exclusive simplification des systèmes : on fait le compte des vérités visiblement sacrifiées par l'un ou par l'autre, et c'est alors que l'éclectisme fait son apparition.

Le plus grand de ses représentants est certainement Leibniz, qui en a donné plus d'une fois la théorie. Il écrivait (1714) à Rémond de Montmort : « J'ai tâché de déterrer et de réunir la vérité ensevelie et dissipée sous les opinions des différentes sectes des philosophes, et j'ai trouvé que la plupart des sectes ont raison dans une bonne partie de ce qu'elles avancent, mais non pas tant en ce qu'elles nient. Je me flatte d'avoir pénétré l'harmonie des différents régnes, et d'avoir vu que les deux partis ont raison, pourvu qu'ils ne se choquent point... » Et il ajoutait qu'on la dégagerait de ses altérations ou de ses excès, on retrouverait une certaine philosophie éternelle, *perennis quædam philosophia*, où s'allient la stabilité et le progrès.

Dans le cours du XIXe siècle, toutes les fois que l'on parle d'éclectisme, c'est surtout à Victor Cousin que l'on pense. En effet, Victor Cousin, après avoir été le disciple à peu près exclusif, d'abord des Écossais, puis des Allemands, se sovvient de la déclaration suivante : « Ce sera un spectacle intéressant et instructif pour les siècles de montrer les vices des écoles modernes en les mettant aux prises l'une avec l'autre, et de réunir leurs divers éléments dans le centre d'un vaste éclectisme qui les contiendrait et les complétera toutes. » Ce « spectacle », il l'a donné lui-même, d'abord dans son [illegible] l'unité hégélienne réconciliant les contraires au sein de l'absolu, puis dans une théorie optimiste des progrès de la raison humaine, puis dans un effort encore plus pratique de pacification intellectuelle et [illegible] d'un « juste milieu », puis, enfin, dans sa théorie des quatre systèmes : idéalisme, sensualisme, scepticisme, mysticisme, aspirant en fait à se supplanter, mais [illegible] en raison, à se tempérer l'un par l'autre.

On peut voir, par ces exemples, que l'éclectisme est une méthode en [illegible] qu'une doctrine, et qu'il peut aboutir à des combinaisons [illegible] à des constructions bien différentes les unes des autres.

ÉCLEGME *klèg'm'* n. m. du gr. *ekleikhein*, lécher. Nom donné autrefois à des médicaments dont on [illegible] les bâtons de réglisse, pour qu'on les suçât plus [illegible]. Actuellem. Syn. de LOOCH. Peu usité.

ÉCLEPSIS *klè'psis* n. m. du gr. *eklepsis* ; de *ekleipein*, délaisser. Mus. gr. Intervalle descendant.

ÉCLI n. m. Mar. Petit éclat qui se détache en partie d'une pièce de bois quelconque.

ÉCLIDON n. m. Sorte de traîneau agricole, employé dans les départements de l'Ouest.

ÉCLIÉ, ÉE même orig. que *éclisser*. adj. Mar. Se dit d'une pièce qui donne des éclis ou éclats de bois par l'effet d'une forte flexion : *Mât* ÉCLIÉ. *Vergue* ÉCLIÉE.

ÉCLIMÈTRE du préf. *é*, et du gr. *klinein*, incliner, et *métron*, mesure. n. m. Instrument employé en arpentage et propre à faire connaître la distance zénithale d'un objet, ou la différence de niveau existant entre deux points donnés.

— ENCYCL. L'*éclimètre* se compose en principe d'un trépied supportant une règle horizontale, sur laquelle se dresse un arc de cercle vertical gradué. Une lunette mobile, dont l'oculaire est placé au centre de l'arc de cercle, peut tourner autour de ce centre verticalement. Enfin, un niveau à bulle d'air permet de placer la règle dans un plan rigoureusement horizontal. Souvent, aussi, l'appareil est constitué par une boussole munie d'un niveau et d'une lunette se meuvant dans un plan vertical autour d'un cercle gradué.

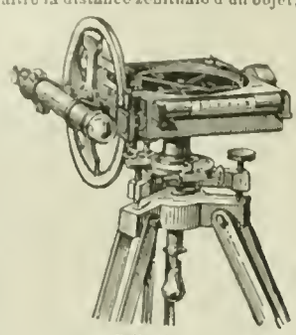

Eclimètre.

On obtient la différence de niveau au moyen d'une simple résolution de triangle.

ÉCLINGURE n. f. Mar. Syn. de RÂBLURE.

ÉCLIPSE (du gr. *ékleipsis*, même sens) n. f. Disparition d'un astre, produite par l'interposition d'un corps entre cet astre et l'œil de l'observateur, ou entre le même astre et le soleil, auquel il doit sa lumière : *Calculer, Prédire une* ÉCLIPSE. ‖ *Eclipse de soleil*, Disparition du soleil produite par l'interposition de la lune entre cet astre et la terre. ‖ *Eclipse de la lune*, Disparition de la lune produite par l'ombre de la terre projetée sur cet astre. ‖ *Eclipse totale*, Disparition complète de l'astre. ‖ *Eclipse partielle*, Celle qui ne cache qu'une partie de l'astre. ‖ *Eclipse annulaire*, Eclipse de soleil dans laquelle la partie de l'astre restée visible affecte la forme d'un anneau lumineux. ‖ *Eclipse apparente*, Celle dans laquelle l'astre éclipsé n'est pas privé de lumière, comme il arrive pour le soleil. ‖ *Eclipse vraie*, Celle dans laquelle l'astre éclipsé est privé de lumière, comme il arrive pour la lune.

— Fam. Absence, disparition : *Actrice qui reparaît après une longue* ÉCLIPSE.

— Fig. Déchéance, défaillance, moment de défaveur ; disparition complète ou partielle : *L'idéal est une belle chose ; mais il est bien loin et il a ses* ÉCLIPSES. (Ste-Beuve.)

— ENCYCL. Myth. et linguist. Tous les peuples primitifs attribuaient ce phénomène à un combat de l'astre éclipsé contre une puissance mystérieuse. Dans le mythe indien, le démon Râhu a bu à la dérobée le vin d'immortalité des dieux : dénoncé par le Soleil et la Lune, Vichnou lui tranche la tête, qui, depuis, poursuit les deux astres pour les dévorer. Même explication chez les Mongols, où Râhu s'appelle Aracho. L'habitude de pousser de grands cris pour faire lâcher prise au monstre et faire cesser l'éclipse se conserve jusqu'au moyen âge. Pour les Scandinaves, il s'agit de deux loups : l'un d'eux (Moongarm) doit, à la fin des temps, réussir à dévorer la lune ; l'autre (Fenris) dévorera le soleil.

— Astron. *Eclipses de lune*. Eclairée par le soleil S, la terre T, opaque, projette derrière elle un cône d'ombre de sommet A, circonscrit aux deux astres ; un point intérieur

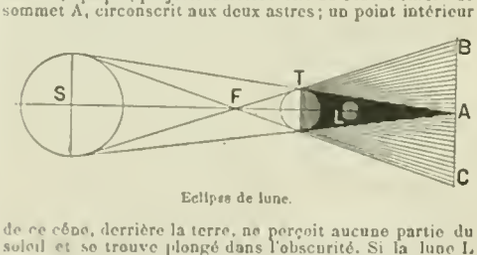

Eclipse de lune.

de ce cône, derrière la terre, ne perçoit aucune partie du soleil et se trouve plongé dans l'obscurité. Si la lune L peut pénétrer, en tout ou en partie, dans ce cône, elle cessera, complètement ou non, d'être éclairée, et il y aura *éclipse totale* ou *partielle*. Pour l'intérieur du second cône circonscrit FCB, le soleil est partiellement caché, l'intensité de la lumière diminuée : c'est la *pénombre*.

Si la lune se mouvait dans le plan de l'écliptique, il y aurait éclipse à chaque *opposition*, car sa distance moyenne à notre planète est de 60 rayons terrestres, tandis que la hauteur TA du cône d'ombre est de 216 rayons terrestres, comme le montre un calcul très simple. Il y aurait même chaque fois éclipse totale, car le maximum du demi-diamètre apparent de la lune est de 16'47'', et, si l'on coupe le cône d'ombre par une sphère de centre T, de rayon égal à la distance de la lune, le minimum du diamètre apparent de la section a la valeur bien supérieure de 37'46''. Mais l'orbite de la lune étant inclinée sur l'écliptique, il faut avoir égard à sa latitude, et un calcul plus complet montre que :

Si, au moment de l'opposition, la latitude de la lune, en valeur absolue, est inférieure à 20'59'', l'éclipse totale est *certaine* ; si la lune est comprise entre 20'59'' et 31'20'', l'éclipse est *certaine, totale* ou *partielle* ; entre 31'20'' et 52'29'', *partielle certaine* ; entre 52'29'' et 62'50'', *douteuse, toujours partielle* ; au-dessus de 62'50'', *impossible*. La durée maximum d'une éclipse totale est de deux heures ; sa grandeur se mesure à la fraction éclipsée du diamètre perpendiculaire à la ligne des cornes. L'éclipse de lune est visible, simultanément, de tous les points d'un hémisphère.

Bien que l'ombre de la terre soit circulaire, les rayons lumineux traversant l'air humide voisin du sol, s'y réfractent, et, même pendant une éclipse totale, la lune ne cesse pas d'être éclairée par une lueur rougeâtre.

Eclipses de soleil. L'éclipse de soleil est due à l'ombre portée par le disque de la lune sur notre globe ; elle n'est visible qu'en certains points et peut être *totale, partielle*, ou *annulaire*, si la lune ne cache que la partie centrale du soleil. Il y aurait aussi éclipse du soleil à chaque conjonction, si l'orbite lunaire était sans inclinaison. Un calcul simple prouve que : Si, lors de la conjonction, la latitude de la lune est inférieure à 1° 24', il y a éclipse *certaine* ; comprise entre 1° 24' et 1° 34, éclipse *douteuse* ; supérieure à 1° 34', éclipse *impossible*. Ainsi, nous voyons

Eclipse de soleil : S, soleil ; L, lune ; T, terre.

une limite de latitude plus grande pour les éclipses de lune, qui sont, en effet, trois fois plus fréquentes que les éclipses de soleil. Le maximum de durée d'une éclipse totale est de huit minutes à l'équateur, six à la latitude de Paris ; celui d'une éclipse annulaire, douze et dix. L'éclipse totale du soleil ne peut que très rarement être observée en un même lieu : la dernière visible à Paris eut lieu en 1724, et il faudra attendre l'an 2026 pour y voir une nouvelle.

La latitude de la lune sera faible si celle-ci est au voisinage de l'un de ses nœuds, ou si le soleil est voisin de l'un des nœuds de l'orbite lunaire, de sorte que la différence de longitude entre le soleil et le nœud le plus voisin de la lune, doit rester inférieure à : 10° 5 pour une éclipse de lune, 17° pour une éclipse de soleil. Il y aura donc périodicité des éclipses — à de petites différences près des variations de distances des astres à la terre — lorsque le soleil, la lune et la ligne des nœuds reprendront les mêmes positions relatives. Or la ligne des nœuds rétrograde sur l'écliptique, et 19 révolutions synodiques du nœud équivalent à 6.585 j. 78, tandis que 223 révolutions synodiques de la lune font 6.585 j. 32. Donc, après 223 lunaisons, période connue des Chaldéens sous le nom de *saros*, ou 18 ans 11 jours, les mêmes éclipses se reproduisent : soit, en général, 70 éclipses, dont 29 de lune et 41 de soleil. En une année, il y a au plus 7 éclipses : 5 ou 4 de soleil et 2 ou 3 de lune ; il y en a au moins 2, et, s'il n'y en a que 2, ce sont des éclipses de soleil.

Éclipse (L'), journal satirique hebdomadaire, fondé en 1866 par François Polo, après la suppression de « la Lune ». Les spirituels dessins satiriques d'André Gill firent surtout la vogue de cette feuille amusante, et qui paraît encore avec Maurice Lagarde comme rédacteur en chef.

ÉCLIPSE n. f. Explosif préparé pour constituer une poudre sans fumée, et qui se compose d'acide picrique, de litharge, de soufre et de charbon.

ÉCLIPSEMENT (*man*) n. m. Action d'éclipser. (Peu us.)

— Fig. Disparition, suppression. (Vieux.)

ÉCLIPSER v. a. Produire l'éclipse de : *La lune* ÉCLIPSE *quelquefois le soleil*. ‖ Par ext. Cacher, dérober aux regards : *Nuage qui* ÉCLIPSE *le soleil*.

— Fig. Détruire, chasser ; remplacer, succéder à : *La cruauté du bourreau* ÉCLIPSE *les torts du fanatique*. (Lahoulaye.) ‖ Effacer, surpasser : *Corneille* ÉCLIPSA *tous les poètes tragiques qui l'avaient précédé*. (Volt.)

S'éclipser, v. pr. Etre éclipsé, disparaître par l'effet d'une éclipse. ‖ Par ext. Se voiler, s'obscurcir ; disparaître par l'interposition d'un obstacle : *A certains jours, le soleil* S'ÉCLIPSE *plus de vingt fois*.

— Fam. S'esquiver, s'en aller, se dérober, se cacher.

— Fig. Etre anéanti, supprimé ; périr, disparaître : *Des fortunes nouvelles surgissent, d'autres* S'ÉCLIPSENT. ‖ Se surpasser l'un l'autre, s'effacer mutuellement. ‖ Etre effacé, surpassé : *Le bel esprit* S'ÉCLIPSE *auprès de la raison*.

— ALLUS. LITTÉR. :

Tel brille au second rang qui s'*éclipse* au premier.

Vers de *la Henriade*. V. BRILLER.

— SYN. **Effacer, obscurcir.** *Eclipser*, c'est surpasser les autres par quelque qualité brillante, souvent passagère, dont l'éclat empêche de voir ce qui frappait auparavant. *Effacer*, c'est rendre nul, pour ainsi dire, par la supériorité de son propre mérite, ce qui, pourtant, n'est pas dénué de valeur : *Une femme qui en* ÉCLIPSE *une autre par sa parure a quelquefois la douleur de voir cette autre l'*EFFACER *par son esprit*. L'action d'*obscurcir* est plus faible ; elle diminue l'éclat, mais ne le fait pas disparaître.

Éclipsé, ée part. pass. du v. Eclipser.

— Astrol. *Planète éclipsée*, Planète qui n'a pas été rencontrée sur le cercle fatidique qui a servi à dresser la figure généthliaque. (Le sujet de cet horoscope ne participe pas à l'influence de cette planète. Certains occultistes placent pourtant dans le thème de nativité toutes les planètes, même celles qui sont éclipsées.)

ÉCLIPTE n. f. Genre de composées hélianthées, qui comprend des herbes habitant les régions chaudes du globe, et dont les capitules ont les fleurs dimorphes. (On emploie contre certaines dermites l'*eclipte erecta* et *protasta*. Aux Moluques, l'*eclipte alba* est une plante potagère.)

ÉCLIPTIQUE (*ptik'* — rad. *éclipse* ; du lat. *eclipticus*, gr. *ékleiptikos*, même sens) n. m. Grand cercle de la sphère décrit par le mouvement annuel du soleil, dans le système des anciens, ou par le mouvement annuel de la terre, dans le système des modernes ; plan déterminé par ce cercle : *C'est à l'inclinaison de l'*ÉCLIPTIQUE *sur l'équateur qu'est due la différence des saisons*. (Laplace.) ‖ *Obliquité de l'écliptique*, Angle que forme l'écliptique avec l'équateur. ‖ *Axe de l'écliptique*, Diamètre de la sphère perpendiculaire au plan de l'écliptique. ‖ *Pôles de l'écliptique*, Points où l'axe de l'écliptique rencontre la sphère céleste.

— Adjectiv. Qui a rapport à l'écliptique : *Coordonnées* ÉCLIPTIQUES. ‖ Qui a rapport aux éclipses : *Conjonction* ÉCLIPTIQUE, c'est-à-dire positions extrêmes de la terre où les éclipses peuvent avoir lieu.

— ENCYCL. L'adjectif *écliptique* se rapportait jadis aux éclipses : *termini ecliptici*, termes ou limites des éclipses, c'est-à-dire limites de l'espace dans lequel la lune doit se trouver pour qu'il y ait éclipse de lune ou de soleil ; *doigts écliptiques*, douzièmes parties du soleil ou de la lune, servant à exprimer la grandeur ou l'importance de l'éclipse. Aujourd'hui, le mot « écliptique » se rapporte plus particulièrement à l'orbite apparente du soleil ; les

éclipses se produisent, effectivement, aux environs des points où l'écliptique coupe l'orbite de la lune.

Au premier abord, ou pendant un court intervalle de temps, le soleil paraît uniquement participer au mouvement diurne; mais l'observation plus précise le montre animé d'un mouvement propre. Dans son mouvement apparent sur la sphère céleste, dans le sens direct, avec une vitesse sensiblement, mais non rigoureusement uniforme, le soleil décrit un grand cercle incliné sur l'équateur EE' : l'écliptique $S\gamma S'\gamma'$. La ligne des équinoxes $\gamma\gamma'$ est l'intersection de l'équateur et de l'écliptique; γ, équinoxe du printemps ou point vernal; γ', équinoxe d'automne; S et S', sur le diamètre perpendiculaire à $\gamma\gamma'$, les solstices d'hiver et d'été; P, et P', les pôles, boréal et austral, de l'écliptique; l'*obliquité de l'écliptique*, mesurée par l'arc PP_1, est l'angle de son plan avec celui de l'équateur, de 23°27' environ. Les petits cercles parallèles à l'équateur, de pôles P et P', passant par les solstices S et S', sont les tropiques du Capricorne et du Cancer. Chaque saison correspond au temps que met le soleil pour aller, sur l'écliptique, de l'un à l'autre des quatre points γ, S', γ', S. La connaissance de l'écliptique et de son obliquité permet d'introduire un nouveau système de coordonnées célestes, écliptiques, en longitude et en latitude.

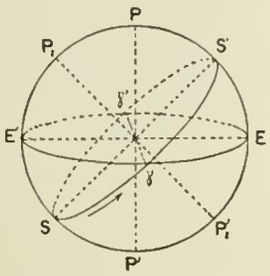

L'inégalité des saisons tient à ce que l'orbite réelle n'est pas circulaire; le soleil décrit autour de la terre, dans le plan de l'écliptique, dans le sens direct, une ellipse d'excentricité 1/60, dont la terre occupe un foyer et dont le grand axe est incliné d'environ 11°8' sur la ligne des solstices.

La vitesse angulaire du soleil sur l'écliptique varie en raison inverse du carré de la distance du soleil à la terre, soit proportionnellement au carré de son diamètre apparent, et l'aire décrite par le rayon vecteur du soleil est proportionnelle au temps employé à la décrire. On imagine souvent, sur l'écliptique, un *soleil fictif* à mouvement uniforme, qu'il suffit de corriger par l'*équation du centre*, et qui coïncide avec le soleil vrai aux moments du périgée et de l'apogée.

Mais les choses sont plus complexes encore : les plans de l'équateur et de l'écliptique ne sont pas rigoureusement fixes. Des déplacements, comme la *précession*, ont des termes proportionnels au temps ou *séculaires;* d'autres, comme la *nutation*, seront périodiques. L'obliquité, de 23° 27'32" au 1er janvier 1850, diminue alors de 0",48 par an; elle oscille ainsi de 9" avec une période de 18 ans 2/3. L'excentricité diminue actuellement de 0,000 04 par siècle, et la longitude périgée augmente de 11",7 par an. Les propriétés du mouvement du soleil sur l'écliptique importent à la détermination du temps. D'ailleurs, le tout est apparent, mais entraîne toujours les mêmes conséquences; car l'on s'accorde à supposer aujourd'hui le soleil fixe et la terre animée autour de lui d'un mouvement rigoureusement opposé à celui que nous venons de décrire.

ÉCLISSAGE (*kli-saj'*) n. m. Ch. de f. Système d'éclisses. ‖ Pose des éclisses.

ÉCLISSE (rad. *éclisser*) n. f. Eclat de bois en forme de coin.

Eclisse (archéol.).

— Archéol. Bague, anneau de vannerie ou d'orfèvrerie imitant une couronne de paille. (On appelait ainsi, au XVIIe s., une couronne servant à poser les plats sur la table. Syn. CHAPELET. [V. ce mot.] — On entendait par « ouvrage d'éclisse » un travail tressé ou « clissé », en jonc, ou en fil de métal.) ‖ On disait aussi ESCLIPSE, ou ESCLICHON.

— Artill. anc. Petit coin de sapin servant à assujettir les bombes dans l'âme des mortiers, et les obus dans celle des obusiers de siège.

Berceau d'éclisse (archéol.).

— Art vétér. Nom donné aux attelles, faites généralement d'une mince fouille de tôle ou d'une planchette de bois, que l'on pose sous le pied du cheval, pour maintenir le pansement appliqué sur la sole ou la fourchette.

— Ch. de f. Plaque de fer percée de trous, qui est destinée à opérer la jonction des rails.

Eclisse (chir.).

— Chir. Petite lame de bois ou bande de carton résistant, que l'on applique le long d'un membre fracturé, pour le maintenir dans une certaine position.

— Econ. rur. Rond ou moule d'osier à claire-voie, dans lequel on fait égoutter les fromages.

— Méd. anc. Espèce de seringue, qu'on appelait aussi ÉCLISSOIRE.

— Techn. Plaque de tôle, destinée à assujettir les parties d'une pièce fracturée. ‖ Bois fendu en forme de petits ais et propre à être plié, pour servir à confectionner divers ouvrages légers : ÉCLISSES *de seaux, de tambours.* ‖ Plaque de bois très mince, propre à faire les côtes d'un luth, le corps d'un violon ou d'un autre instrument de la même famille. ‖ Petit ais en bois, qui soutient les plis d'un soufflet. ‖ Second rang de morceaux de bois, disposé dans un four à fabriquer le charbon de bois.

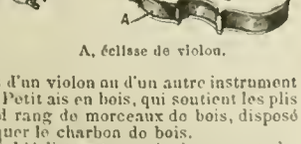
A, éclisse de violon.

— ENCYCL. Ch. de f. L'*éclisse* est constituée par une plaque en fer laminé et percée de trous destinés à recevoir des boulons. Ces plaques, servant à assujettir les extrémités des rails, ont un profil leur permettant de s'appliquer contre l'âme du rail. On emploie généralement deux éclisses pour rendre solidaires deux rails placés bout à bout. La longueur de chacune d'elle a varie de 40 à 50 centimètres. Elles sont serrées contre les rails par des boulons, dits *boulons d'éclisses,* qui traversent l'âme des rails. Pour permettre un certain jeu aux rails, on a soin de donner aux trous des âmes un diamètre un peu plus grand que celui des boulons. Au contraire, les trous des plaques ou éclisses ont exactement le même diamètre que celui des ces boulons. Le profil des éclisses doit être tel que, l'éclissage terminé, les plaques ne débordent jamais le champignon du rail, et cela dans le but de laisser un libre passage au boudin des roues. Chaque extrémité des éclisses est percée de deux ou trois trous, afin de donner plus de résistance au moisage qu'elles forment quand elles sont boulonnées avec les rails.

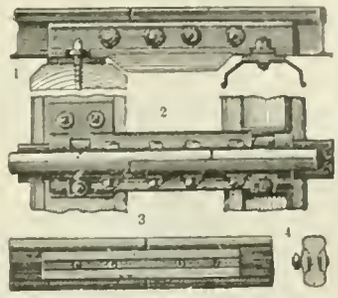
Eclisses : 1. Eclisses à plaque pour rails sur traverses en bois ou traverses en fer (élévation); 2. Vue en plan; 3. Eclisses ordinaires (élévation); 4. Eclisses ordinaires (coupe).

ÉCLISSER (*kli-sé* — de l'anc. haut allem. *slizan;* allem. *schleissen,* fendre) v. a. Chir. Assujettir par des éclisses : ECLISSER *un membre. On* ÉCLISSE *les rails pour les maintenir dans une position invariable.*

— Fam. Asperger d'eau avec une seringue : ECLISSER *quelqu'un.* (Vieux.)

— Fauconn. *Eclisser l'oiseau,* Jeter à l'oiseau tenu sur le poing, et encore encapuchonné, quelques gouttes d'eau avec les doigts, afin de le calmer lorsqu'il s'impatiente.

ÉCLISSETTE (*kli-sèt'*) n. f. Petite éclisse.

ÉCLISSOIRE (*kli-soir'*) n. f. Seringue, clifoire. (Vieux.)

ÉCLOGA, code civil byzantin des empereurs iconoclastes Léon III et Constantin V, publié vers 740. Destiné à remplacer le code de Justinien, il est rédigé, sous l'influence des idées chrétiennes, dans un esprit plus humain. Il fut supplanté à son tour par les *Basiliques.* L'*Ecloga* a été éditée en 1852 par Zachariæ, et en 1889 par Montferratus.

ÉCLOGAIRE n. m. Littér. Syn. de ÉGLOGAIRE.

ÉCLOGE (*kloj'* — du gr. *eklogeus;* de *eklégein,* percevoir) n. m. Antiq. gr. Percepteur des impôts, à Athènes.

ÉCLOGITE (*jit'*) n. f. Roche formée principalement d'un mélange de grenat et d'un pyroxène vert, qui est l'omphasite. (On y trouve souvent associés d'autres minéraux : smaragdite, hornblende, disthène, glaucophane, péridot, zircon, apatite, sphène, feldspath, etc.)

ÉCLOGUE n. f. Littér. V. ÉGLOGUE.

ÉCLOPEMENT (*man*) n. m. Etat de l'homme ou de l'animal qui est éclopé.

ÉCLOPER (du préf. *é,* et de l'anc. verbe *clopper,* boiter) v. n. Estropier, rendre boiteux.

Éclopé, ée part. pass. du v. Ecloper.

— Milit. n. et adj. Se dit d'un soldat que des blessures légères, provenant généralement de la fatigue ou causées par les chaussures, l'équipement, etc., rendent momentanément indisponible pour la marche et le service.

S'écloper, v. pr. Devenir éclopé; se mettre soi-même en piteux état.

ÉCLOPÈS n. m. Bot. Syo. de BELHANIE.

ÉCLORE (du préf. *é,* et de *clore.* — N'est usité qu'aux temps suivants, et ne l'est guère à la première et à la deuxième personne : *J'éclos, tu éclos, il éclôt, nous éclosons, vous éclosez, ils éclosent. J'éclosais, nous éclosions. J'éclorai, nous éclorons. J'éclorais, nous éclorions. Que j'éclose. Eclos, ose*) v. n. Naître d'un œuf, sortir de son œuf : *Poussins qui viennent d'*ÉCLORE. ‖ S'ouvrir pour laisser sortir le petit, en parlant de l'œuf : *L'œuf d'une poule peut* ÉCLORE *au moyen de la chaleur artificielle.*

— Par ext. En parlant des végétaux, S'ouvrir, fleurir, s'épanouir : *Les coquelicots et les bleuets* ÉCLOSENT *dans des oppositions ravissantes.* (B. de St-P.)

— Poétiq. Commencer, apparaître :

> Mon fils, je vais mourir : mon éternelle aurore,
> De ma dernière nuit va tout à l'heure *éclore*
> LAMARTINE.

— Fig. Se produire, se réaliser, se manifester : *Toute liberté qui* ÉCLÔT *ou qui s'accroît suscite un accès de fièvre inévitable, mais passager.* (E. de Gir.)

— *Faire éclore,* Couver; amener à l'éclosion. ‖ Fig. Enfanter, produire, donner naissance à : *La paresse fait avorter plus de talents que l'activité n'en* FAIT ÉCLORE. (Mme de Lespinasse.)

— v. n. Faire éclore, faire naître, produire. (Vieux.)

— Techn. *Eclore un moulin.* En retenir les eaux. (Vieux.)

— REM. Ce verbe prend toujours l'auxiliaire *être* dans ses temps composés.

S'éclore, v. pr. Naître, se produire. (Vieux).

ÉCLOSION n. f. Action d'éclore; sortie des petits hors de l'œuf : *Six semaines seulement séparent* L'ÉCLOSION *des vers de la récolte des cocons.* (L. Reybaud.) ‖ Par ext. Epanouissement des fleurs ou des bourgeons : *L'*ÉCLOSION *d'une fleur, d'un bouton.*

— Fig. Production, apparition, manifestation : *L'*ÉCLOSION *d'une vérité, d'un talent.*

— ENCYCL. L'*éclosion* des vers à soie doit pratiquement être retardée le plus possible, afin d'avoir des jeunes feuilles de mûrier à donner aux jeunes vers. Ce retard s'obtient par le froid. (V. HIVERNAGE.) L'éclosion a lieu, chez tous les bons éleveurs, dans des chambres d'éclosion où la température, d'abord maintenue à 19 ou 20 degrés centigrades, est portée à 21 ou 22 degrés. La graine est étalée en couche très mince, et on la remue de temps en temps; 25 grammes de graine doivent être répartis sur 2 décimètres carrés. — Dans les petites éclosions, on emploie des couveuses, sorte de panier dans lequel une lampe à alcool chauffe l'eau contenue dans une capsule en cuivre. Dans les Cévennes, on obtient des résultats très satisfaisants avec le *castelet.*

ÉCLUSE (du bas lat. *exclusa,* fém. de *exclusus,* exclu, enfermé) n. f. Navig. et ponts et chaus. Ouvrage barrière, barrage, digue en maçonnerie, muni d'une ou de plusieurs portes et de vannes qui on peut ouvrir et fermer à volonté, pour laisser couler les eaux librement ou les retenir. ‖ Porte du même ouvrage. ‖ *Ecluse simple,* Celle qui ne sert qu'à les eaux qu'à un seul niveau. ‖ *Ecluse de bief,* Celle à deux portes qui soutient les eaux à deux niveaux différents. ‖ *Ecluse carrée,* Celle qui n'a qu'un seul vantail glissant dans des coulisses. ‖ *Ecluse à sas,* Système de deux écluses entre les portes desquelles se trouve un sas ou bassin où entre le bateau qui veut monter ou descendre. ‖ *Ecluse à tambour,* Celle dont les bajoyers sont percés d'un petit canal voûté, qui s'ouvre sur le côté et en aval des portes. ‖ *Ecluse en éperon,* Celle dont les portes forment un angle. ‖ *Ecluse de chasse,* Ecluse de construction particulière, qui retient le contenu du bassin de chasse, masse d'eau destinée à être lâchée tout d'un coup afin qu'elle entraîne les matières vaseuses ou sablonneuses qui encombrent un canal ou l'entrée d'un port. ‖ *Ecluse de fuite,* Celle qui est destinée à vider le trop-plein d'une écluse de chasse.

— Fig. Tout ce qui arrête, ce qui empêche : *Les* ÉCLUSES *des passions, de la liberté.*

— Par anal. Obstacle qui se trouve sur le passage d'un liquide et qui fonctionne ou que l'on suppose fonctionner à la manière d'une écluse : *Les* ÉCLUSES *des larmes. Les* ÉCLUSES *des cieux.*

— Pop. et bas. *Lâcher les écluses,* Uriner. ‖ On dit aussi ÉCLUSER.

— Fonder. Sorte de plaque de fer obstruant ou ouvrant, à la volonté de l'ouvrier, le canal par lequel s'écoule le métal en fusion pour aller jusqu'aux moules.

— Fortif. *Ecluse provisionnelle,* Réservoir ménagé pour inonder au besoin le fossé d'une forteresse.

— Pêch. Parc de pieux réunis par des claies et disposé de façon à retenir le poisson amené par la marée.

— Trav. publ. Nom donné, dans les travaux à air comprimé au moyen de caissons, au compartiment (ou cheminée) grâce auquel les ouvriers peuvent entrer dans le caisson, ou en sortir sans qu'il se produise une déperdition sensible de la pression à l'intérieur de ce caisson.

— ENCYCL. Navig. On désigne plus spécialement, sous le nom d'*écluse,* l'intervalle compris entre deux écluses simples réunies par un *sas* ou chambre servant à recevoir les bateaux qui veulent passer d'un bief à l'autre. Ce sont ces dernières écluses qui sont le plus employées sur les rivières et canaux, ainsi qu'à l'entrée des bassins des ports. Une écluse à sas est constituée par une chambre séparée des biefs d'amont et d'aval par de solides portes dont les vantaux se réunissent en formant un angle ayant son sommet dirigé vers le côté d'amont ou de flot, c'est-à-dire celui de la poussée des eaux. Les murs latéraux de la chambre s'appellent *bajoyers.* Un radier de béton forme le fond de la chambre, afin d'éviter tout affouillement par les eaux; souvent, ce radier est recouvert d'un second en maçonnerie hourdée au ciment hydraulique. A l'extrémité de la chambre, du côté amont, se trouve un *seuil de chute* d'une hauteur variable et dont la partie inférieure aboutit au niveau du radier. Les portes de l'écluse, munies de vannes qu'on lève tout d'abord de manière à amener le niveau de la chambre à celui d'un des deux biefs, s'appuient contre des butées en maçonnerie appelées *buses* et qui empêchent l'eau de passer sous les portes.

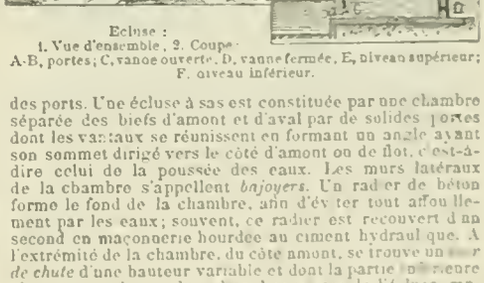

Ecluse : 1. Vue d'ensemble, 2. Coupe. A-B, portes; C, vanne ouverte, D, vanne fermée, E, niveau supérieur; F, niveau inférieur.

La loi du 5 août 1879 a fixé à une largeur uniforme de 5m,20 la largeur des écluses des nouveaux canaux, et les autres devront être ramenées successivement à cette dimension.

ÉCLUSE (L') (en hollandais **Sluys**), ville des Pays-Bas (prov. de Zélande), sur la mer du Nord; 1.635 hab. Petit port. En 1340, bataille navale qui fut le premier grand combat de la guerre de Cent ans et la première grande victoire navale remportée par les Anglais sur les flottes françaises. Les Français étaient commandés par l'amiral Quiéret et par le financier Behuchet; les Anglais par l'amiral Robert Morley. Curieux hôtel de ville. Beffroi du XIVe siècle.

ÉCLUSE (DEFILÉ DE L' ou PAS DE LA CLUSE, défilé creusé entre le Jura d'une part, de l'autre les Alpes, et qui fait communiquer la France et la Savoie. Encaissé entre le Grand Crédo (en réalité *Crêt-d'Eau* 1.621 m) au N.-O., et le Vuache au S.-E., il est franchi par la route et le chemin de fer de Lyon à Genève, ce dernier traversant sous un tunnel. Il est défendu par le *fort de l'Ecluse,* construit à 420 mètres d'altitude sur les escarpements du Grand Crédo. A la base du défilé et au-dessous de ce fort, le Rhône reçoit ses eaux.

ÉCLUSEAU (*zô*) n. m. Nom vulgaire d'une variété de lépiote (*lepiota procera*, que l'on appelle encore ÉCLUSETTE, et COULEMELLE.

ÉCLUSÉE (*zé*) n. f. Quantité d'eau nécessaire pour éclouser un bateau. ‖ Train de bois flottant construit de manière à passer dans toutes les écluses qu'il doit traverser. ‖ Chacune des parties dont ce train est composé. ‖ Quantité d'eau

rete[illegible] au moyen de barrages que l'on ouvre à [illegible] pour faciliter la navigation [illegible] rivières ayant peu d'eau.

ÉCLUSEMENT [illegible] n. m. Navig. Action d'écluser. — Ensuite. Manœuvre par laquelle, après avoir coupé [illegible] avec l'air extérieur, au moyen d'un jeu [illegible] de faire arriver l'air comprimé dans le compartiment [illegible] qui sert de entrée aux travaux qui s'exécutent dans un caisson. V. caisson.

— Encycl. Navig. Pour réduire la dépense qui résulte [illegible] éclusement, si l'on est limité comme volume d'eau, il faut avoir soin de faire servir le remplissage d'un sas de [illegible] à une opération de descente. On réduit la dépense en divisant les sas en deux ou trois compartiments dans lesquels le niveau est de moins en moins différent.

ÉCLUSER v. a. Navig. Fermer au moyen d'une écluse. [illegible] un bief. Le faire passer du bief inférieur au bief supérieur. [illegible] barrage, ou renversement, au moyen [illegible] une chasse [illegible], double ou à sas, sur un cours d'eau.

— Fig. et bas. Urbain. V. ÉCLUSE.

— Fig. [illegible] *l'en faire*. Ouvrir ou fermer [illegible] qui est [illegible] en un point du canal de coulée [illegible] aux moules.

— Trav. pub. Opérer la manœuvre de l'éclusement.

ÉCLUSETTE n. f. Bot. V. ÉCLUSEAU.

ÉCLUSIER [illegible] **ÈRE** [illegible] Qui a rapport, qui tient à l'écluse. [illegible] *Maison éclusière*. Habitation [illegible] l'écluse.

— Subst. Homme ou femme préposé à la garde et à la manœuvre des écluses et à la perception du péage.

ÉCLYSE (du gr. *eklusis*; de *ekluein*, délier) n. f. Mus. Altération du genre enharmonique, qui avait lieu lorsqu'une des cordes était accidentellement baissée de trois quarts de ton au-dessous de son accord ordinaire.

ECMARTURIE (*ek'*, *el* — gr. *ekmarturia*, même sens) n. f. Antiq. gr. Témoignage d'un absent, transmis par des témoins présents.

ECMÉLE (*ek'* — du gr. *ekmeleia*, dissonance) adj. Mus. anc. Qui ne prête pas à la mélodie, en parlant des sons de la parole.

ECNÉPHIAS (*ek'*, *fi-ass* — du gr. *eknéphias*, tempête) n. m. Météorol. Vent violent, qui semble souffler des nuages.

ECNOME, montagne et promontoire de la Sicile ancienne, sur la côte sud et à l'E. d'Agrigente, célèbre par la victoire navale des consuls Attilius Regulus et Manlius Vulso sur les Carthaginois, commandés par Hamilcar et Hannon (256 av. J.-C.). La bataille d'Ecnome porta un coup terrible à Carthage, en diminuant encore son ancien prestige martime et surtout en ouvrant aux consuls la route de l'Afrique. C'est aujourd'hui le *Monte di Licata* ou *Serrato*.

ÉCOBAN n. m. Mar. anc. Syn. de ÉCHIER.

ÉCOBUAGE (*bu-aj*) n. m. Action d'arracher d'un terrain les plantes qui le couvrent pour les brûler avec la couche superficielle de terre qui y [illegible] avec elles. On fait des tas de ce qu'on vient d'enlever et on y met le feu; puis les cendres qui résultent de la combustion sont répandues sur le sol comme engrais. L'arrachement s'exécute à bras d'hommes, ou bien se fait à la charrue, en prenant soin de ne soulever que la portion de terre qui est attachée aux racines.

Ecobuage.

ÉCOBUE (*bu*) n. f. Sorte de houe qui sert à écobuer. — Nom que l'on donne également à la charrue à versoir, à l'aide de laquelle on procède à l'écobuage de la terre.

Ecobue.

— n. f. pl. Plantes et racines qui sont enlevées lorsqu'on pratique l'écobuage.

ÉCOBUER (orig. inconnue — provenç. *esbozigar*, défriser) v. a. Pratiquer l'écobuage.

ÉCOBUEUR n. m. Ouvrier qui fait l'écobuage.

ÉCOBULE n. f. Bot. Nom vulgaire de la canche gazonnante.

ÉCOCHE, [illegible] m. [illegible] la Loire, arr. et à 33 kil. de Roanne, sur [illegible] par le Sornin; 1 5[illegible]3 hab. Fil[illegible] de soie et de coton.

ÉCOCHELAGE [illegible] (rad. [illegible]*che*) n. m. Action de rassembler [illegible] les blés ou avoines qui viennent d'être fauchés, afin de les réunir en javelles.

ÉCOCHELER [illegible] v. a. Ra[illegible] les céréales [illegible], avoine, etc., au moyen d'un rateau.

ÉCŒURANT [illegible] **ANTE** (rad. [illegible]) [illegible] Qui inspire le dégoût [illegible] rapport. [illegible] RANT.

— Fig. Qui [illegible] la répugnance [illegible] dégoût. [illegible] *donne le cœur* [illegible] RANT. [illegible] Se dit au fig.

ÉCŒUREMENT [illegible] n. m. Action [illegible] état d'une personne [illegible].

ÉCŒURER [illegible] (du préf. *pri* [illegible] *é*, et [illegible]). v. a. Causer du dégoût, affaiblir l'estomac. [illegible] ÉCŒURENT.

— Fig. Causer de la répugnance, du dégoût [illegible], décourager. *La pêche à la ligne est un [illegible] d'où [illegible] ÉCŒURENT* (Th. [illegible]).

S'écœurer, v. pr. Se dégoûter, s'affaiblir l'estomac.

ÉCOFIER (du germ. *scoh*, chaussure) n. m. Dans quelques [illegible]. Ouvrier travaillant le cuir : cordonnier, maroquinier, etc.

ÉCOFRAI (*fré* — rad. *écofier*) n. m. Grosse et large table, sur laquelle les ouvriers en cuir découpent leur ouvrage. ‖ On dit aussi ÉCOFROI.

ÉCOIN n. m. Coin allongé, qui sert aux mineurs pour détacher les blocs de houille.

Ail. éoinçon (menuis.).

ÉCOINÇON ou **ÉCOINSON** (du préf. *é*, et de coin) n. m. Ouvrage de menuiserie ou de maçonnerie, établi à l'intersection de deux murs pour en combler l'angle. ‖ Pierre qui forme l'encoignure de l'embrasure d'une porte ou d'une fenêtre. ‖ Meuble de forme triangulaire, que l'on place ordinairement dans l'encoignure d'une pièce.

Ecoinçon de plafond.

Ecoinçon (fauteuil [XVIIIe s.]).

ÉCOINE n. f. Techn. Syn. de ÉCOUANE.

ÉCOINER v. a. Techn. V. ÉCOUANER.

ÉCOINETTE n. f. Techn. Syn. de ÉCOUANETTE.

ÉCOISSON n. m. Agric. Nom, dans quelques localités, des sillons des angles d'un champ, qui sont les plus courts.

ÉCOLAGE (*laj*) n. m. Etat d'écolier : *Etre en* ÉCOLAGE. ‖ Rétribution payée par les écoliers : *Payer son* ÉCOLAGE. (Vieilli.)

ÉCOLAMPADE. Biogr. V. ŒCOLAMPADE.

ÉCOLÂTRE (rad. *école*) n. m. Hist. ecclés. Professeur attaché à une cathédrale. ‖ Ancien titre des chanceliers ou notaires des abbayes.

— Encycl. Dès le VIIIe siècle, il y avait, dans le chapitre de chaque église cathédrale, un chanoine nommé *écolâtre* (scholaster), qui était chargé d'enseigner aux clercs pauvres les éléments de la grammaire. Le troisième concile de Latran (1179) sanctionna cette coutume et défendit au chanoine professeur d'exiger aucune rétribution de ses élèves. Plus tard, l'écolâtre fut chargé d'exercer une surveillance sur les maîtres d'école du diocèse. Les plus célèbres des écolâtres furent, au VIIIe siècle, Alcuin, et, au Xe, Gerbert. A l'écolâtre était adjoint le *théologal*, qui enseignait la théologie.

ÉCOLÂTRIE (*tri*) n. f. Dignité, fonctions d'écolâtre. ‖ Zèle excessif pour la multiplication des écoles.

ÉCOLE (du lat. *schola*, même sens, formé du gr. *skholé*, loisir) n. f. Etablissement où se donne un enseignement collectif : *Ouvrir une* ÉCOLE *aujourd'hui, c'est fermer une prison dans vingt ans.* (L. Jourdan.) ‖ Se dit particulièrement d'un établissement d'enseignement primaire : *Aller à l'*ÉCOLE. ‖ *Maître d'école*, Instituteur qui dirige une école primaire. ‖ Local où les élèves se réunissent : *Construire une* ÉCOLE. ‖ Fonctions, travail de celui qui dirige un établissement de ce genre : *Faire l'*ÉCOLE *à des enfants*. ‖ Ecoliers; personnel d'une école : ÉCOLE *qui se mutine*.

— Etablissement où se donne un enseignement spécial : ÉCOLE *de dessin*. ÉCOLE *de musique*. ÉCOLE *militaire*.

— *Ecoles chrétiennes*, Ecoles dirigées par des frères ou par des sœurs, qui donnent aux garçons ou aux filles l'instruction primaire et les forment en même temps à la religion. ‖ *Ecole laïque*, Ecole primaire, dirigée par un instituteur ou une institutrice laïques. ‖ *Ecole mutuelle*, Système d'école, autrefois très en vogue, dans lequel les élèves étaient rangés en plusieurs classes graduées suivant leur instruction et dont chacune était subdivisée en sections qui étaient enseignées par un élève plus instruit, qu'on appelait *moniteur*. ‖ *Ecole buissonnière*, Ecole qui se tient, pour des raisons diverses, dans des lieux écartés, et spécialement, au XVIe siècle, Ecole que les protestants tenaient dans la campagne pour échapper à l'enseignement des catholiques. (V. la partie encycl.) — *Faire l'école buissonnière*. Se dit d'un écolier qui va vagabonder, au lieu de se rendre en classe. ‖ *Ecoles d'application*, Titre commun à toutes les écoles où l'on n'admet que des sujets ayant terminé leurs études générales et voulant se livrer à des études d'une nature spéciale. ‖ *Ecoles centrales*, Ecoles secondaires fondées en 1795 dans chaque département, et remplacées depuis par les lycées. ‖ *Ecole de Mars*, Ecole fondée à Paris en 1791, pour donner l'instruction militaire à des jeunes gens envoyés par les districts. ‖ *Ecole militaire*, Ecole fondée par Louis XV pour les jeunes gens de famille noble, et dans laquelle on admit ensuite, sans distinction d'origine, tous les jeunes gens qui possédaient certaines connaissances.

— Philosophie scolastique et ses adeptes : *Les termes de l'*ÉCOLE. *La philosophie moderne a banni le langage de l'*ÉCOLE. ‖ Ensemble des adeptes d'un maître ou d'une doctrine philosophique, artistique, littéraire, etc. : ÉCOLE *d'Alexandrie*. ÉCOLE *de Platon*. ÉCOLE *de Raphaël*. — Par ext. Cette doctrine elle-même. ‖ *Ecole rationaliste*, Ecole qui repousse toute intervention surnaturelle. ‖ *Ecole philosophique*, Ecole historique qui attribue à la raison et à la liberté humaines la série complète des faits consignés dans l'histoire. ‖ *Ecole fataliste*, Celle qui ne voit dans l'histoire qu'un enchaînement de faits dus à la fatalité. ‖ *Ecole historique*, Celle qui s'attache à montrer l'enchaînement des faits, à en expliquer les causes, à exposer l'état des mœurs et le caractère des institutions. Se dit aussi de l'opinion de ceux qui veulent fonder la pratique politique sur les données de l'histoire. ‖ *Ecole descriptive*, Celle qui s'attache à exposer les faits sans les commenter, les expliquer, les apprécier.

— Fig. Ce qui forme le cœur, orne l'esprit, développe l'intelligence de quelqu'un, l'instruit de ce qu'il doit savoir, le dresse à ce qu'il doit faire. *Chacun s'instruit à l'*ÉCOLE *du malheur*. ‖ En mauv. part, Ce qui dispose à certains vices. *La prison est l'*ÉCOLE *du vice*. L.-J. Larcher.

— *Tenir école*, Enseigner : *Il en* TIENDRAIT ÉCOLE, Il pourrait enseigner cela. ‖ *Faire école*, Rallier autour de son système un grand nombre d'imitateurs ou d'adeptes : *Michel-Ange, Raphaël* ONT FAIT ÉCOLE. — Se propager, prendre du crédit : *Une idée qui* FAIT ÉCOLE. ‖ *Quartier des Ecoles*, appelé aussi *quartier Latin*, Quartier de Paris où se trouvent la plupart des grandes écoles supérieures.

— Loc. fam. *Révéler les secrets de l'école*, Révéler ce qui se dit ou se fait dans une réunion, une société. ‖ *Renvoyer quelqu'un à l'école*, Lui reprocher son ignorance en quelque matière. ‖ *Aller à une école, Etre à une école*, Aller, Se trouver auprès de gens capables de former, d'initier : ALLER, ÊTRE À UNE *bonne* ÉCOLE. ‖ *Aller à l'école de quelqu'un*, Prendre des renseignements, des informations auprès de lui. ‖ *Sentir l'école*, Avoir des manières gauches et pédantesques.

— Art milit. Nom sous lequel on désigne, dans les différentes armes, les parties ou branches de l'instruction militaire successivement enseignées aux recrues : *école du soldat, école de compagnie, école de bataillon, école du cavalier, école de peloton, école d'escadron*, etc. ‖ *Ecoles régimentaires*, Ecoles créées dans les régiments français pour l'instruction des sous-officiers et des soldats.

— Hist. Chacun des sept corps de troupes qui composèrent la garde de l'empereur, depuis Constantin : *Les sept* ÉCOLES *formaient un effectif de 3.500 hommes*. ‖ *Ecole du palais*, Ecole fondée par Charlemagne, dirigée par Alcuin, et qui suivait l'empereur partout où il se transportait.

— Jeux. Au trictrac, Faute commise par un joueur : *Faire* ÉCOLE *sur* ÉCOLE. ‖ Se dit plus spécialement de la faute d'un joueur qui oublie de marquer, avant de jouer, tous les points qu'il aurait dû gagner ou qu'il gagne réellement, ce qui donne le droit à l'adversaire de les marquer pour son propre compte. — Par ext., dans le langage ordinaire, Lourde faute, étourderie, sottise, pas de clerc : *Faire une cruelle* ÉCOLE. ‖ *Ecole de l'école*, Faute que commet un joueur quand, son adversaire ayant fait une école, il ne s'en aperçoit pas, ou bien oublie de la marquer. ‖ *Ecole impossible*, Nom donné à l'école qui a lieu lorsqu'un joueur, ayant amené des points qu'il ne peut marquer par impuissance, vient ensuite à les oublier. ‖ *Fausse école*, Faute du joueur qui marque à son profit une école que l'adversaire n'a pas faite, ce qui autorise celui-ci à la marquer pour son propre compte. ‖ *Envoyer son adversaire à l'école*, Se marquer les points que l'adversaire a omis de marquer à son profit.

— Littér. *Ecole classique, romantique, naturaliste, réaliste, parnassienne, symboliste*, etc. V. CLASSIQUE, ROMANTISME, RÉALISME, etc.

— Manèg. Aptitude du cheval aux travaux de haute école : *Cheval qui a de l'*ÉCOLE, *qui fournit bien à l'*ÉCOLE. ‖ *Haute école*, Travaux de deux pistes au trot, au galop : *Faire de la* HAUTE ÉCOLE. *Dans les cirques, on fait faire de la* HAUTE ÉCOLE *aux chevaux*. ‖ *Basse école*, Exercices élémentaires des élèves qui apprennent à monter à cheval. ‖ *Cheval hors d'école*, Celui qui a oublié son exercice. ‖ *Pas d'école*, Allure que l'on emploie pour modérer l'ardeur d'un jeune cheval.

— Mus. Qualité de la facture : *Il y a de l'*ÉCOLE *dans ce finale*.

— Mar. *Ecole* ou *Vaisseau-école*, Vaisseau à bord duquel étudient les élèves de l'Ecole navale : *Le* VAISSEAU-ÉCOLE *stationne ordinairement en rade de Brest*.

— Pêch. Nom donné par les pêcheurs à un rassemblement que forment entre elles les morues, à l'époque du frai.

— Peint. Série de peintres qui ont illustré une nation ou une contrée, ou représentant la manière d'un maître : ECOLES *italiennes*. ECOLE *bolonaise*. ECOLE *espagnole*. (V., pour les diverses écoles, les mots qui déterminent le pays auquel ces écoles appartiennent ou la manière qui les caractérise.)

— Encycl. Enseign. Afin de faciliter les recherches dans cette longue nomenclature, nous avons groupé les noms de toutes les principales écoles sous deux titres : *Ecoles anciennes* et *Ecoles actuelles*. On trouvera dans la seconde de ces divisions les divers établissements portant officiellement le titre d'*école*, quel que soit leur rang dans la hiérarchie scolaire, divisés en deux catégories : *Ecoles de l'Etat* et *Ecoles libres*. Quant aux établissements d'enseignement supérieur : facultés des lettres, des sciences, du droit, de médecine, de théologie protestante, écoles supérieures de pharmacie, ils trouveront place aux mots FACULTÉ et UNIVERSITÉ.

I. ÉCOLES ANCIENNES

Antiquité. La plus haute antiquité eut ses écoles publiques. Elles étaient annexées aux sanctuaires, et les prêtres étaient chargés de répandre le savoir et la science. Il en était ainsi dans l'Inde, en Perse, en Egypte, chez les Juifs. En Grèce, notamment à Athènes, dès les temps historiques, il y avait un nombre assez considérable d'écoles publiques, étrangères aux cultes, destinées non seulement aux garçons, mais encore aux filles. Dans les unes, les enfants apprenaient à lire et à écrire; dans les autres, ils s'occupaient de poésie, de grammaire, de musique. De là ils se mettaient, lorsque leur position sociale le permettait, sous la direction d'un rhéteur ou d'un philosophe.

A Rome, l'éducation avait un caractère essentiellement privé; l'instruction était donnée dans les familles par des esclaves pédagogues, qui instruisaient aussi leurs compagnons de servitude. Vers le IIIe siècle av. J.-C., des Grecs ouvrirent à Rome des écoles de grammaire et, un peu plus tard, des écoles de rhétorique et de philosophie. Nécessairement, l'enseignement se donnait en grec; ce ne fut qu'à l'époque de Cicéron que le latin fut régulièrement enseigné. Aucune école publique n'apparaît avant Vespasien (69-79), qui décréta que l'enseignement de la rhétorique serait rétribué par l'Etat. Du reste, à Rome, l'école publique fut toujours l'exception. Il en fut autrement à Constantinople et dans l'empire byzantin, où le système grec fut développé et où les écoles publiques furent multipliées.

Moyen âge. *Ecoles municipales* ou *impériales*. Pendant les beaux temps de l'empire romain, des écoles supérieures furent créées dans les villes principales des provinces par les municipes; celles de Carthage, d'Alexandrie, d'Antioche, de Pergame, de Rhodes, etc., étaient célèbres. L'instruction publique était particulièrement florissante en Gaule : à Autun, Arles, Bordeaux, Lyon, Trèves, etc., et on peut supposer l'existence d'écoles de toutes sortes. Les invasions du IVe et du Ve siècle amenèrent la ruine de ces écoles gauloises.

Ecole palatine carolingienne. En France, à l'origine de la monarchie, il existait déjà des écoles de différents de-

grés. On trouve des traces d'une école palatine à la cour des rois de la seconde race avant Charlemagne. Mais c'est celui-ci qui donna à l'école palatine toute son importance en y appelant comme maîtres les savants les plus illustres de son temps et en y réunissant les enfants des nobles aux enfants des pauvres, destinés à l'étude et à l'Eglise. En dehors du palais, existaient d'autres écoles.

Ecoles cathédrales et *épiscopales*. Ces écoles remontent aux IVe et Ve siècles. Elles étaient destinées à remplacer les écoles municipales ou impériales du régime romain. L'évêque, défenseur de la cité, établit toujours une école auprès de son église cathédrale. On y prépare des enfants à entrer dans les ordres. Il existe hors du cloître des écoles pour les laïques, sous la direction d'un *écolâtre*.

Ecoles abécédaires. Aux mêmes époques, existent, dans toutes les écoles épiscopales, et isolément parfois, des *écoles abécédaires*, qui enseignent aux enfants des hommes libres et des serfs la lecture et les notions élémentaires pour les préparer à l'étude des saintes Ecritures.

Ecoles claustrales et *monastiques*. Du IXe au XVe siècle, les moines ont des écoles religieuses pour l'instruction de leurs novices; mais ils ont aussi des écoles publiques et externes, même pour les enfants pauvres. C'est par délégation de l'évêque que les moines ont le droit de donner l'instruction aux laïques, et, avec le temps, d'avoir des élèves pensionnaires.

Ecoles canoniales ou *collégiales*. Les chapitres et collégiales, jusqu'au XVe siècle, furent tenus d'entretenir, en dehors des écoles cathédrales, des écoles d'enseignement plus profane et moins spécialement destinées au recrutement du sacerdoce.

Ecoles de charité. Aux XIIe et XIIIe siècles, ces écoles n'ont pas d'existence légale; elles sont à la charge des communautés chargées du soin des hospices et des aumôneries. Mais il y a des abus et, à dater du milieu du XVe siècle, les maires, échevins, procureurs royaux « sous l'autorité du roy, vray conservateur du bien des pauvres », prennent en main l'administration du temporel des hôpitaux et, par suite des écoles de charité. Celles-ci se multiplient dans les cités ouvrières : à Lille, à Reims, à Lyon, dans toutes les provinces et à Paris. Les écoles de charité ne disparurent qu'à la Révolution.

Ecoles ecclésiastiques, paroissiales ou *presbytérales*. Le concile de Trente (1547) prescrit à chaque curé d'entretenir un maître choisi par l'évêque, pour enseigner aux clercs et aux écoliers pauvres la lecture, l'écriture, le chant et le comput. Mais le droit réclamé par le curé en vertu de cette prescription est contesté tout à la fois par le chantre ou par l'écolâtre et l'autorité civile; d'où de longs procès devant les parlements.

Ecoles (Petites) municipales ou *mercenaires*. Les municipalités de certaines villes, consuls, jurats, échevins, soutenus par les parlements et souvent par l'évêque, interprétant à leur profit la prescription du concile de Trente, forcent les gens d'Eglise à l'entretien des petites écoles. L'école devient municipale et publique et subventionnée par la paroisse, aux termes d'un traité en bonne et due forme. Il arrive parfois qu'un maître obtienne l'autorisation du chantre ou de l'écolâtre et puisse enseigner. Dans ce cas, c'est lui qui fixe le prix de la rétribution scolaire dont il profite plus ou moins, et son école est dite « mercenaire ». Au XVIIIe siècle, les petites écoles étaient très répandues dans toute la France.

Ecoles buissonnières ou *furtives*. Pour se soustraire à la redevance exigée par les écolâtres, quelques maîtres d'école tiraient leurs classes dans des lieux écartés, les champs, les buissons, d'où le nom donné à ces écoles dites *buissonnières* ou *furtives*. Au XVIe siècle, on appliqua ce nom aux écoles huguenotes établies clandestinement, sans autorisation du l'évêque; avant les édits de pacification, il en existait beaucoup dans le Béarn, les Cévennes, le Poitou, etc. Les parlements les frappaient durement. Les écoles buissonnières reparurent de 1790 à 1795; c'étaient, cette fois, des prêtres et des religieuses insermentées qui les avaient ouvertes et les tenaient.

Temps modernes. *Ecoles chrétiennes*. En 1678, un religieux de l'ordre des minimes, le P. Barré, fonda une congrégation de personnes de l'un et de l'autre sexe, destinées à instruire gratuitement, les unes les garçons, les autres les filles. Le but des maîtres devait être surtout de combattre l'erreur, c'est-à-dire le protestantisme. En 1686, à la mort du fondateur, il y avait un grand nombre d'écoles chrétiennes à Paris et dans les provinces du Centre et de l'Est.

Ecoles chrétiennes (Frères des). On appelle ainsi une congrégation religieuse, mais non ecclésiastique, fondée en 1680 par J.-B. de La Salle, pour l'instruction des enfants. En 1789, l'ordre comptait 1.000 membres et possédait 121 maisons. Les frères refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé, et durent s'éloigner de France. Ils y rentrèrent après le Concordat, ouvrirent des écoles à Lyon, à Saint-Germain et à Paris, et reprirent l'habit de leur ordre, en 1805. Le décret de 1808, qui a fondé l'université, leur reconnut une existence légale; en 1819, le supérieur général s'installa à Paris, où il réside encore aujourd'hui. L'ordre compte environ 12.000 membres et environ 1.500 établissements, répandus non seulement en France, mais dans tous les Etats de l'Europe, la Russie exceptée, dans le Levant, le Canada, les Etats-Unis et la Malaisie.

Ecole académique. Une école officielle des beaux-arts fut fondée, à Paris, par Mazarin, en 1648, en même temps que l'Académie royale de peinture et de sculpture. C'est aujourd'hui, et depuis 1863, l'*Ecole des beaux-arts*. En 1765, une école, créée d'abord par le peintre Bachelier sous le titre d'*Ecole spéciale de dessin et de mathématiques appliqués aux arts industriels*, devint, quelques années après, l'*Ecole gratuite du dessin pour les ouvriers*, et fut entretenue par le gouvernement. C'est là l'origine de l'*Ecole des arts décoratifs*.

Ecoles militaires. Louis XV créa, à Vincennes, la première école militaire que nous ayons eue. Elle fut ensuite transportée à Paris, au Champ-de-Mars, à l'Ecole militaire; elle ne recevait que des jeunes nobles. En 1776, on projeta de vendre l'Ecole militaire, et les élèves furent répartis entre douze collèges de province : Auxerre, Beaumont, Brienne, Dôle-Effiat, Pont-à-Mousson, Pontlevoy, Rebais, Sorèze, Tournon, Tyron et Vendôme, qui prirent le nom d'écoles militaires. L'hôtel du Champ-de-Mars n'ayant pas été vendu, on y installa, en 1777, un corps de cadets, formé des meilleurs élèves des écoles militaires. En 1793, toutes ces écoles furent licenciées et remplacées par l'*Ecole de Mars*, le 13 prairial an II. Elle était destinée aux enfants du peuple. Quinze cents élèves furent réunis sous la tente au camp des Sablons. Mais l'Ecole fut dissoute presque aussitôt, le 4 brumaire an III. Les élèves allèrent à la frontière apprendre la guerre en la faisant. En 1803, le Premier Consul constitua l'*Ecole de Fontainebleau*, qui le transporta, en 1808, à Saint-Cyr, dans l'ancien institut de Saint-Louis. C'est l'*Ecole de Saint-Cyr* actuelle.

Ecoles de cavalerie. En 1764, le ministre Choiseul institua quatre *écoles d'équitation* : à Metz, Douai, Besançon et Angers, avec école centrale à Paris. Ce système dura jusqu'en 1790. En 1796, une *Ecole d'instruction des troupes à cheval* fut établie à Versailles, et, en 1799, à Lunéville et à Angers. En 1809, l'Ecole de Versailles subsistait seule; elle fut remplacée par l'*Ecole de cavalerie de Saint-Germain-en-Laye*, où n'étaient admis que les élèves sortant de Saint-Cyr. La Restauration la supprima et la reporta à Saumur. Cette Ecole fut licenciée en 1822 pour cause politique et réinstallée pour un an à Versailles, en 1823. Elle fut transférée, l'année suivante, à Saumur, où elle est restée depuis.

Ecoles d'artillerie et *du génie*. L'Assemblée constituante avait créé une *Ecole d'artillerie* à Châlons-sur-Marne en 1790 et une *Ecole du génie* à Mézières en 1791. Cette dernière fut transférée à Metz en 1794, et toutes deux furent réunies à Metz en 1794. A la suite de la prise de Metz par l'Allemagne, l'Ecole d'application d'artillerie et du génie fut transférée à Fontainebleau, en 1872.

Ecoles des langues orientales vivantes. En 1669, Louis XIV décida que l'on entretiendrait six jeunes gens dans les couvents de Smyrne et de Constantinople, moyennant une pension annuelle de 300 livres, afin qu'ils apprissent les langues du pays et qu'ils devinssent capables d'être drogmans dans le Levant. Sur les conseils de Colbert, cet enseignement fut transporté à Paris, où fut fondée l'*Ecole des jeunes de langues*. La Restauration l'annexa au lycée Henri-IV, où elle demeura jusqu'aux dernières années du second Empire. En l'an III (1795), la Convention créa l'*Ecole des langues orientales*, dans le but de servir aux relations politiques et commerciales. Réorganisée à plusieurs reprises, elle existe encore.

Ecole d'administration. Cette école avait été créée en 1848, dans le but d'assurer le recrutement des fonctionnaires de l'Etat parmi des candidats offrant des garanties d'instruction analogues à celles que donnent, pour la carrière de l'armée, les grandes écoles de l'Etat. Cette école était annexée au Collège de France; elle fut supprimée le 9 août 1849.

II. ÉCOLES ACTUELLES

Écoles de l'Etat. On trouvera ci-après, dans chaque ministère, les principales écoles y ressortissant, rangées dans l'ordre logique.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Ecole supérieure de l'agriculture ou *Institut national agronomique*. V. INSTITUT.

Ecoles nationales d'agriculture : à Grignon (Seine-et-Oise), fondée en 1826; à Rennes (Ille-et-Vilaine), fondée au Grand Jouan en 1830; à Montpellier (Hérault), fondée en 1872. — Ces écoles ont pour but de former des hommes capables de conduire une exploitation agricole importante selon les principes de la science moderne, ainsi que des professeurs d'agriculture. Les candidats aux trois écoles doivent être âgés de dix-sept ans accomplis au 1er avril de l'année d'admission qui a lieu *au concours*, mais certains diplômes (écoles vétérinaires, licence ès sciences et licence ès lettres, écoles pratiques d'agriculture, école nationale d'horticulture, école nationale des industries agricoles, fermes-écoles, baccalauréats, brevets de l'enseignement primaire) assurent aux candidats des points d'avance. Durée des études : deux ans et demi à Grignon et à Montpellier, deux ans à Rennes. Prix de l'internat : à Grignon, 1.200 francs; à Montpellier, 1.000 francs; de la demi-pension, 600 francs; de l'externat, 400 francs; auditeurs libres, 200 francs. L'Ecole de Rennes ne reçoit que des externes et des auditeurs libres. En fin d'études, les élèves peuvent recevoir, selon leur mérite, le diplôme spécial ou seulement un certificat d'études. Les élèves diplômés, compris dans les quatre premiers cinquièmes de la liste de classement des élèves français ayant obtenu pour tout le cours de leur scolarité 65 p. 100 au moins du total des points qu'on peut obtenir, ne sont astreints qu'à un an de présence sous les drapeaux.

Ecole coloniale d'agriculture, à Tunis. Fondée en 1898, cette école donne un enseignement théorique et pratique aux jeunes gens qui se destinent à l'exploitation agricole aux colonies et spécialement dans le nord de l'Afrique. Les candidats (Français et étrangers) doivent être âgés de dix-sept ans révolus. Ceux qui sont diplômés de l'Institut agronomique, d'une école vétérinaire ou d'agriculture, sont admis sans examen. Pour les autres, l'admission a lieu au concours. A la fin de leurs études deux ans, les élèves subissent un examen et reçoivent un diplôme ou un certificat d'études.

Ecoles pratiques d'agriculture. Elles s'adressent plus particulièrement aux fils de petits cultivateurs, propriétaires ou fermiers. L'examen d'entrée est de la force du certificat d'études primaires. Selon les écoles, la limite d'âge minimum est de treize à quinze ans, la limite maximum de dix-huit ans; deux ou trois écoles reportent cette limite à dix-neuf ou même vingt ans. La durée des études est de deux à trois ans; le prix de la pension ne dépasse pas 600 et ne descend pas au-dessous de 350 francs. En plus, un trousseau indiqué. Les études ont comme sanction, après examen de sortie, un certificat d'études.

Ces écoles sont situées à : Crécancy (Aisne); Rouïba (Alger); Genetines, près Saint-Pourçain (Allier); Antibes (Alpes-Maritimes); Rethel (Ardennes); Valabre (Bouches-du-Rhône); Les Fauvelles, par Jurignac (Charente); Beaune et Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); Genouilat et Les Granges, par Crocq (Creuse); Neubourg (Eure); Le Lézardeau (Finistère); Ondes (Haute-Garonne); La Réole (Gironde); Les Trois-Croix, près Rennes (Ille-et-Vilaine); Clion (Indre); Saint-Sever (Landes); Grandjouan, par Nozay (Loire-Inférieure); Le Chesnoy (Loiret); Saint-Pan, par Sos (Lot-et-Garonne); Coigny (Manche); Saint-Bon (Haute-Marne); Beauchêne, par Mayenne (Mayenne); Tomblaine, près Nancy (Meurthe-et-Moselle); Merchines, près Vaubecourt (Meuse); Grand-Resto (Morbihan); Corbigny (Nièvre); Wagnonville, près Douai (Nord); Berthonval (Pas-de-Calais); La Molière, près Billom (Puy-de-Dôme); Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées); Bellevaux (Haute-Saône); Saint-Rémy (Haute-Saône); Fontaines (Saône-et-Loire); Le Paraclet, près Moulins (Allier); Vaison (Vaucluse); Petré (Haute-Savoie); Cremieu (Isère); Saint-Maixent-sur-Melette (Vienne); La Brosse (Yonne). Les instituts grand nombre des élèves qui obtiennent au concours. Les écoles pratiques d'agriculture, laiterie, jardinage, aux jeunes filles à Kerlver, par Hennebont (Morbihan) et à Coëtlogon près Rennes (Ille-et-Vilaine) [illegible] et professionnelle d'agriculture à Sanvic [illegible] primaire agricole à Mont-la-Hougue, [illegible] orphelinat agricole à Anctoville [illegible] pratique de laiterie (jeunes gens) à [illegible].

Ecole nationale des industries agricoles, à [illegible] Fondée en 1893, cette école est [illegible] hommes capables de bien diriger [illegible] brasseries et autres industries annexes de la ferme. [illegible] sert, en outre, d'école d'application aux élèves sortant de l'Institut agronomique et des Ecoles nationales de l'Etat, ainsi qu'à des agents des contributions directes désignés par le ministre des finances. Des auditeurs libres peuvent être admis. Durée des études : deux ans; regime externat. Les candidats doivent avoir au moins seize ans. L'examen d'admission a lieu à l'Ecole. Rétribution scolaire : 500 francs, plus 50 francs pour divers frais. Les auditeurs libres payent 150 francs, plus 50 francs [illegible] prennent part aux exercices pratiques et manipulations. L'enseignement de l'Ecole commence le 1er septembre, et finit le 1er juin. Il est à la fois théorique et pratique.

Ecole pratique d'agriculture, à Sanvic, près Le Havre. Cette école, fondée en 1894, a pour but de donner aux jeunes gens sortant des Ecoles pratiques d'agriculture et visant à diriger une ferme ou des exploitations agricoles un enseignement spécial sur tout ce qui touche à la basse-cour. Elle forme également des élèves (jeunes gens et jeunes filles) qui seront capables de vulgariser les meilleurs procédés avicoles et de contribuer au développement de la production de la volaille. L'Ecole reçoit des externes et alternativement des internes des deux sexes, français et étrangers. Les candidats doivent être âgés de quinze ans au moins et reçoivent, après trois mois d'études, un diplôme attestant leur capacité. Il existe une école analogue à Gambais (Seine-et-Oise).

Ecole nationale d'industrie laitière, à Mamirolle (Doubs). Cette école, fondée en 1888, a pour but de faire des ouvriers habiles et des chefs d'industrie laitière. L'âge d'admission est de dix-sept à trente ans, et les candidats subissent un examen d'entrée dont sont dispensés les diplômés d'école pratique d'agriculture ou de ferme-école. Le régime est l'externat, et la durée des études une année. L'Etat a institué à l'Ecole neuf bourses d'entretien.

Fermes-écoles. L'enseignement, essentiellement pratique, est destiné à faire des ouvriers instruits. Les élèves ou apprentis reçoivent gratuitement l'instruction professionnelle (agriculture, arpentage, art vétérinaire, etc.), la nourriture et le logement; ils n'ont à fournir que leur trousseau; mais ils sont employés, au gré du directeur, à tous les travaux agricoles de l'établissement. Brevet de capacité accordé en fin d'études, suivant mérite, avec prime de 200 ou 300 francs. Sièges des fermes-écoles : Royat, par Saverdun (Ariège); Bosc, par Belpech (Aude); Puilboreau, par La Rochelle (Charente-Inférieure); Laumoy, par Le Châtelet-en-Berry (Cher). Les Plaines, par Neuvic-d'Ussel (Corrèze); La Roche, par Rigney (Doubs); Castelnau-les-Nauzes, par Cazères (Haute-Garonne); La Hourre, par Auch (Gers); Nolhac, par Saint-Paul-en (Haute-Loire); Le Montat, par Cahors (Lot); Chazeirolettes, par Serverette (Lozère); Saint-Gautier, par Domfront (Orne); Montlouis, par Saint-Julien-l'Ars (Vienne), Chavaignac, par Nieul (Haute-Vienne).

Indépendamment des fermes-écoles, le ministère de l'agriculture a institué des écoles de fromagerie à Maillat et à Ruffieu (Ain); des fruitières-écoles à Collonges (Ain), à Pringy, à Seyssel, à Chamonix, à Lullin (Haute-Savoie), à Valloires, au Châtelard, à Bourg-Saint-Maurice, à Grésy-sur-Aix (Savoie); une école de laiterie à Marvejols (Lozère); une école de fromagerie à Cuelhes (Cantal), une magnanerie-école à Aubenas (Ardèche).

Ecole nationale d'horticulture, à Versailles, fondée en 1873. Cette école, a pour objet de former des jardiniers capables et instruits, des professeurs d'horticulture, des architectes paysagistes, des pépiniéristes, etc. Les candidats doivent avoir seize ans au moins et vingt-trois ans au plus, au 1er octobre de l'année de l'examen; et subir un examen d'admission le deuxième lundi [illegible] diplômes (écoles pratiques d'agriculture, fermes-écoles, baccalauréats, brevets de l'enseignement primaire) assurent des points d'avance. L'Etat alloue, chaque année, dix bourses de 1.000 francs. L'Ecole ne reçoit que des élèves externes; l'instruction y est donnée gratuitement. Les élèves sont tenus de fournir les travaux de main-d'œuvre nécessaires à l'établissement. La durée des études est de trois ans. A la suite d'épreuves favorables, les élèves reçoivent un certificat d'études dûment vérifié par le ministre. Des allocations de 1.200 francs peuvent être accordées à certains élèves, pris parmi les premiers, pour compléter leur instruction.

Ecole nationale des eaux et forêts ou *Ecole forestière nationale*, à Nancy, créée en 1824. C'est une [illegible] application de l'Institut agronomique, destinée à assurer le recrutement du personnel supérieur de l'administration des forêts. Depuis 188[illegible], tous les élèves se recrutent parmi les diplômés de l'Institut agronomique [illegible] réservées aux élèves de l'Ecole Polytechnique. [illegible] élèves au plus sont admis par an; [illegible] vingt-deux ans au plus au 1er janvier [illegible] sion. La durée des études est de deux ans, le [illegible] suivant : les élèves couchent à l'Ecole, mais prennent [illegible] repas en ville. Ils reçoivent [illegible] mais ils ont à payer [illegible] vers. L'Ecole reçoit un [illegible] français et étrangers, [illegible] voir un certificat d'[illegible] satisfait aux examens [illegible] et à mesure des vacances [illegible] généraux de 3e classe au tr[illegible] entrant à l'Ecole, les [illegible] engagement de trois ans dans l'armée; ayant [illegible] aux divers examens prévus par le règlement, [illegible] nommés sous-lieutenants de réserve et accomplissent ce service dans l'armée active.

Ecole pratique [illegible] au domaine des Barres [illegible] à Nogent-sur-Vernisson (Loiret). Elle est [illegible] à former les [illegible] des régisseurs forestiers. L'âge d'admission [illegible] ans au moins et de trente-[illegible] à l'entrée, durée des études : deux ans. Prix [illegible] 600 francs par an de la demi-[illegible] plus 150 francs pour trousseau et [illegible]. Des bourses peuvent être accordées aux [illegible] préposés. Un certificat de fin d'études est délivré à ceux qui ont satisfait aux examens de sortie. Les jeunes gens qui l'ont obtenu peuvent, s'ils ont vingt-cinq ans et qu'ils aient accompli leur service militaire, être nommés gardes forestiers domaniaux de 3e classe.

Au domaine des Barres existe encore une *Ecole [illegible] d'enseignement professionnel [illegible] et pratique de sylviculture*, qui a pour but de faciliter aux préposés l'accès au grade de garde général. Sont admis à concourir, sur la présentation des conservateurs, les préposés ayant moins de trente-cinq ans et trois ans de service actif, ou deux ans seulement pour ceux qui sortent de l'Ecole pratique. Les préposés élèves reçoivent le grade de garde-[illegible] s'ils ne l'ont déjà, et en touchent le traitement. Ceux qui sont mariés reçoivent, en outre, une indemnité de 300 francs. La durée du cours est de deux ans. Les préposés qui ont satisfait aux épreuves de sortie sont nommés gardes généraux, les autres sont renvoyés dans le service actif avec le grade qu'ils avaient avant leur entrée à l'Ecole.

Ecoles nationales [illegible]. Ces écoles sont au nombre de trois : Alfort, [illegible] qui date de 1795, Lyon, de 1795, et Toulouse, de 1828. L'admission a lieu au concours ; les candidats doivent être pourvus d'un des diplômes du baccalauréat et doivent avoir dix-sept ans au moins et vingt-cinq au plus. Les élèves diplômés de l'Institut agronomique ou des Ecoles nationales d'agriculture sont admis de droit. La durée des études est de quatre ans ; le prix de la pension, de 600 francs pour l'année scolaire ; de la demi-pension, de 400 francs ; de l'externat, de 200 francs. Des bourses, d'ailleurs renouvelables, sont accordées pour une année par le ministère de l'agriculture. Ayant satisfait aux examens de sortie, les élèves reçoivent le diplôme de vétérinaire. L'obtention du diplôme dispense les jeunes gens de deux ans de service militaire actif.

Ecole des haras, au Pin (Orne). C'est une école d'application organisée en 1874. La première section (enseignement supérieur) est destinée à pourvoir au recrutement des officiers des haras nationaux. Les candidats doivent avoir vingt-cinq ans au plus, être pourvus du diplôme de l'Institut agronomique, d'un certificat d'examen physique et d'épreuve pratique d'équitation. La durée des études est de deux années, chaque promotion annuelle ne pourra être supérieure à trois élèves. Ils jouissent d'une indemnité de 1.200 francs, mais ont à pourvoir à leur nourriture et à leur entretien, y compris l'uniforme. Des élèves libres, français et étrangers, peuvent être autorisés à suivre les cours par décision ministérielle ; ils sont logés, mais soumis à une rétribution scolaire de 1.000 francs et reçoivent un certificat d'études, s'ils en sont jugés dignes. Quant aux élèves officiers qui ont satisfait à l'examen de sortie, ils sont nommés surveillants de 2e classe des haras, aux appointements de 2.100 francs (décret du 26 sept. 1899). La deuxième section et la troisième section de l'Ecole sont destinées à pourvoir respectivement au recrutement des palefroniers et des brigadiers de l'administration des haras.

MINISTÈRE DES COLONIES

Ecole coloniale. Cette école, créée à Paris en 1886, transférée et réorganisée à plusieurs reprises, est destinée à recruter les différents services coloniaux et à donner l'enseignement des sciences coloniales. Elle comprend quatre sections : administratives, commissariat colonial, carrières indo-chinoises, carrières africaines, administration pénitentiaire, une section commerciale, une division préparatoire et une section indigène. Les conditions d'admissibilité sont les suivantes : pour les sections administratives, être Français, avoir au moins dix-huit ans et au plus vingt-deux au 1er janvier de l'année de l'admission (cette dernière limite prolongée d'un nombre d'années égal au temps passé sous les drapeaux), être titulaire d'un diplôme de bachelier, ou d'un certificat d'études supérieures des grandes écoles de commerce, etc., et justifier d'une aptitude physique suffisante ; la durée des études est de deux ans. Les jeunes gens qui désirent suivre les cours de la section commerciale doivent être âgés de dix-sept ans au moins et de trente ans au plus, la durée de leurs études est d'un an. Pour la division préparatoire, les limites d'âge sont dix-sept et vingt et un ans. Quant aux indigènes, envoyés des colonies et pays de protectorat, ils ne doivent avoir ni moins de quatorze ans, ni plus de vingt et justifier d'une connaissance suffisante du français. Pour toutes les sections, les droits d'inscription sont fixés à 150 francs par an ; le prix [illegible] leçons d'escrime et d'équitation [illegible] francs. Le régime de l'Ecole est l'externat. L'Ecole reçoit des auditeurs libres. Ils sont admis après autorisation du [illegible] administration, et doivent verser le montant des droits d'inscription, soit 150 francs.

Les élèves indigènes envoyés par les colonies et pays de protectorat pour compléter leur instruction, sont soumis au régime de l'internat. Des arrêtés ministériels déterminent les conditions dans lesquelles doivent rempli[illegible] les élèves pour obtenir un certificat d'études.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Ecole centrale des arts et manufactures, à Paris. Cette école, fondée comme école privée en 1829 par Lavallée, Dumas, Olivier et Péclet, passa, en 1857, sous la direction de l'Etat. Elle est destinée à former les ingénieurs pour tous les genres d'industries. Les candidats doivent avoir dix-sept ans au moins ; aucun diplôme n'est exigé. L'admission a lieu par concours. La durée des études est de trois ans, le régime est l'externat. Le prix de l'enseignement est de [illegible] francs pour la première année, de 1.000 francs pour les deux années suivantes. Au milieu de la deuxième année, les élèves se spécialisent dans l'une des branches : mécanique, construction, métallurgie, chimie. A la suite d'examens, les élèves peuvent obtenir soit le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures, soit seulement le certificat de capacité, d'après leur nombre de points. Une somme de 100 francs est versée pour l'obtention du diplôme ; 50 francs sont remboursés à ceux qui ne l'ont pas obtenu. Les élèves admis à contracter un engagement dans l'armée n'ont qu'un an de service à faire à leur sortie de l'Ecole.

Ecoles nationales d'arts et métiers, à Châlons-sur-Marne, à Angers et à Aix. La première, fondée en 1802 à Compiègne, fut transférée en 1806 à Châlons ; la seconde fut créée, en 1806, comme la précédente, par le Premier Consul ; la troisième ne date que de 1843. Le régime est le même pour toutes, aujourd'hui. Les candidats doivent être Français, âgés de moins de quinze ans et de dix-sept au plus, pour être admis au concours. La limite d'âge supérieure est portée à dix-huit ans pour les candidats habitant les colonies (Algérie exceptée). Outre les matières énumérées au programme, les candidats doivent, de plus, exécuter une pièce de fer ou de bois sur dessin coté, ou à leur choix, un travail d'ajustage, de forge ou de fonte. La durée des études est de trois ans. Les écoles d'arts et métiers ne reçoivent que des internes. Le prix annuel de la pension est de 600 francs. Pour la durée des études, le prix du trousseau est de 300 francs, en plus 75 francs pour la masse d'entretien et 30 francs pour instruments et objets de dessin. Les élèves ayant satisfait aux examens de sortie reçoivent un brevet. Sont dispensés de deux années de service militaire les anciens élèves compris dans les quatre premiers cinquièmes de la liste et ayant un nombre déterminé de points. Bien que destinées à former surtout des industriels, les écoles d'arts et métiers ouvrent à leurs élèves les chemins de fer, le génie militaire, le corps des mécaniciens de la flotte, etc.

Ecole nationale pratique d'ouvriers et de contremaîtres, à Cluny (Saône-et-Loire). Cette école a succédé à une école normale d'enseignement secondaire spécial ; elle a été ouverte en 1891. Elle a pour but de former des ouvriers d'élite et des contremaîtres dans les industries des métaux et du bois. Elle reçoit des internes et des externes. Les candidats doivent être âgés de quinze ans au moins et de dix-sept au plus. Nul ne peut entrer que par voie de concours, qui comprend, outre un programme arrêté par le ministre, l'exécution d'une pièce de bois ou de fer. La durée des études est de trois ans, le prix de la pension de 500 francs, le trousseau de 300 francs, la masse de 75 francs. Les élèves se répartissent entre quatre spécialités : serrurerie et ajustage, menuiserie et modèles, fonderie et moulages mécaniques, forge, chaudronnerie. Des brevets sont délivrés aux élèves ayant satisfait aux examens.

Ecole nationale d'apprentissage, à Dellys (Algérie). Cette école, fondée en 1864, forme des ouvriers habiles, français et indigènes, pour les principaux métiers qui emploient le fer et le bois. Les candidats doivent avoir de quatorze à dix-sept ans, une instruction primaire complète et subir un concours. Le prix de la pension est de 400 francs par an ; trousseau, 200 francs ; masse, 50 francs. Durée des études, trois ans. Certificat d'études aux élèves qui ont satisfait aux épreuves de sortie.

Ecoles nationales professionnelles, à Voiron (Isère), ouverte en 1886, à Vierzon (Cher), à Armentières (Nord), ouvertes en 1887, à Nantes, ouverte en 1858 à la place de l'ancienne institution Livet. Ce sont des écoles primaires supérieures, qui donnent, outre une instruction générale très complète, une instruction professionnelle spéciale : pour les industries du fer et de la soierie à Vierzon ; des papiers, des toiles et des soieries, à Voiron ; du fer, du modelage et du tissage, à Armentières. Elles préparent en outre aux écoles des arts et métiers. Externat, gratuit ; demi-pension, 260 francs ; pension, 500 francs ; fournitures classiques, 25 francs ; trousseau, 200 francs. Ces écoles sont entretenues par l'Etat. Elles sont extrêmement prospères. Les élèves qui en sortent se placent avec une grande facilité dans le commerce ou l'industrie.

Ecoles nationales d'horlogerie, à Cluses (Haute-Savoie) et à Besançon. Ces écoles, fondées, la première en 1848, par le gouvernement sardo, l'autre en 1883, par la municipalité, érigée en école nationale en 1891, forment des fabricants, chefs d'atelier et ouvriers capables de construire des mécanismes de haute précision. Les candidats doivent être pourvus du certificat d'études primaires ; l'admission est prononcée par le ministre du commerce et de l'industrie. La durée des études est de trois ans. L'enseignement est gratuit. Le régime est l'externat ; toutefois, Besançon a un internat et, à Cluses, l'administration se charge de placer les jeunes gens. Le prix de la pension est de 600 francs environ. Un certificat d'études est délivré en fin d'études avec la mention de la spécialité que l'élève a plus particulièrement cultivée. Au point de vue militaire, les élèves de Cluses et de Besançon sont admis à concourir comme ouvriers d'art pour la dispense de deux ans de service actif.

Ecole d'horlogerie, à Paris. Cette école, fondée en 1891 et subventionnée par l'Etat, appartient à une société reconnue d'utilité publique. Durée de l'apprentissage, quatre ans ; rétribution, 400 francs ; âge d'admission, treize ans ; les candidats doivent posséder une instruction correspondant au programme complet des écoles primaires.

Ecoles manuelles d'apprentissage et *Ecoles primaires supérieures professionnelles*. Ces écoles sont fondées et entretenues par les départements et les communes, sauf en ce qui concerne les traitements du personnel, qui sont à la charge de l'Etat. Age d'admission, douze ans ; certificat d'études primaires exigé. Il n'y a de concours que si le nombre des candidats excède celui des places. L'externat est gratuit ; le prix de l'internat varie de 400 à 600 francs ; il y a, en général, une demi-pension. La durée des études est de trois ans. L'enseignement industriel varie avec les industries locales. Quelques-unes de ces écoles se consacrent à l'enseignement de l'agriculture. Elles préparent les élèves aux écoles d'agriculture, aux écoles supérieures de commerce, à l'Ecole de Cluny, aux Ecoles nationales des arts et métiers, etc. Jusqu'ici, on en trouve à : Bohain (Aisne), Monthermé (Ardennes), Bar-sur-Seine (Aube), Beaucourt (Territoire de Belfort), Angoulême (Charente), Alais (Gard), Aire-sur-l'Adour (Landes), Saint-Aignan (Loir-et-Cher), Montbrison et Roanne (Loire), Nantes (Loire-Inférieure), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse). Des écoles de filles de même nature sont installées à : Saint-Chamond (Loire), Melun (Seine-et-Marne).

Dans cette catégorie d'écoles se rangent les *Ecoles municipales professionnelles de la ville de Paris* : l'*Ecole Diderot* (60, boulevard de la Villette), pour les travaux des métaux et du bois, l'*Ecole Boulle* (57, rue de Reuilly), pour les arts et les industries du mobilier, l'*Ecole Estienne* (18, boulevard d'Italie), pour les arts et les industries du livre. Les candidats doivent avoir treize ans au moins et seize ans au plus, être pourvus du certificat d'études. Le nombre des places étant limité, le choix a lieu au concours. On peut y joindre l'*Ecole Germain-Pilon*, école préparatoire de dessin pratique, l'*Ecole Bernard-Palissy*, école de dessin, d'application des beaux-arts à l'industrie : peinture décorative, céramique, sculpture, dessins pour étoffes et ameublements. Les conditions sont sensiblement les mêmes. L'*Ecole Dorian* est un pensionnat primaire, réservé aux orphelins, aux enfants indigents, etc. ; l'enseignement professionnel est moins spécialisé, il comprend : la mécanique, le tournage, la forge et la ferronnerie, la menuiserie.

Des *Ecoles professionnelles* et *ménagères* ont été créées par la ville de Paris en faveur des filles. Les élèves qui se présentent au concours doivent avoir de treize à quinze ans, être pourvus du certificat d'études ou être aptes à l'avoir. L'apprentissage dure trois années, excepté pour les élèves qui apprennent la peinture ou le dessin industriel. L'enseignement est gratuit. Ces écoles sont, à Paris, au nombre de six : rue de Poitou, 7 ; rue Bossuet, 14 ; rue de la Tombe-Issoire, 77 ; rue Fondary, 20 ; rue Gannoron, 20 ; Ecole Jacquard, 19, rue Bouret.

Ecoles de commerce. A Paris, il y a trois écoles supérieures de commerce : l'Ecole des hautes études commerciales, l'Institut commercial et l'Ecole supérieure de commerce.

Ecole des hautes études commerciales, inaugurée en 1881. Elle forme aux affaires de banque, au commerce, à l'industrie et à la banque, prépare aux carrières consulaires ou administratives. Deux ans d'études ; âge d'entrée, seize ans ; admission par voie d'examen. Durée des études, deux ans ; pension, 2.800 francs ; demi-pension, 1.300 francs, en plus 100 francs environ pour fournitures. Diverses bourses sont accordées par l'Etat, la ville de Paris et autres. Un diplôme ou, à défaut, un certificat couronne les études. Une école préparatoire est annexée aux hautes études. Les élèves de quinze ans sont admis sans examen : internes, 2.200 francs ; demi-pensionnaires, 1.300 francs ; externes, 1.000 francs.

Institut commercial de Paris. V. INSTITUT.

Ecole supérieure de commerce de Paris, créée en 1820 par la Chambre de commerce de Paris. Cours complet d'études en trois ans ; prix de la pension, 2.000 francs ; de la demi-pension, 1.000 francs. Les candidats doivent être âgés de quinze ans révolus.

Des *Ecoles supérieures de commerce* sont établies à : Bordeaux, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Rouen.

Il existe des différences très marquées entre ces écoles au point de vue de la durée des études et de la rétribution de l'enseignement.

Ecoles pratiques de commerce et d'industrie reconnues par l'Etat. Le programme et les conditions de ces écoles se rapprochent de ceux indiqués ci-dessus, et l'Etat peut accorder près d'elles des bourses nationales ou des fractions de bourse.

Des *Ecoles pratiques de commerce et d'industrie* sont établies (garçons) à : Agen, Béziers, Fourmies (Nord), Grenoble, Limoges, Le Mans, Mazamet, Nîmes, Roimis, Romans (Drôme) ; (filles) à Boulogne-sur-Mer, Le Havre, Nantes et Saint-Etienne.

Des *Ecoles pratiques d'industrie* sont établies à : Brest, Boulogne-sur-Mer, Le Havre, Lille, Montbéliard, Morez (Jura), Rennes, Rouen, Saint-Chamond (Loire), Saint-Didier-la-Séauve (Haute-Loire), Saint-Etienne.

Une *Ecole pratique de commerce* est établie à Boulogne-sur-Mer.

Ecole professionnelle supérieure des postes et télégraphes. Cette école, dont la fondation est de 1878, a pour but d'assurer le recrutement du personnel supérieur des postes et télégraphes. Elle comprend deux sections : la première forme des agents du personnel supérieur administratif ; la seconde, les ingénieurs spéciaux de l'administration. L'admission dans les deux sections a lieu par voie de concours. *Première section*. Les candidats doivent avoir vingt-cinq ans au moins, et cinq années de service comme agents titulaires. La durée des études est d'un an et demi. S'il y a lieu, les élèves reçoivent, en fin d'études, un brevet de capacité qui seul donne accès aux emplois supérieurs de l'administration. *Deuxième section*. Les candidats élèves ingénieurs doivent être agents de l'administration de deux ans de services ou licencié ès sciences ou élèves diplômés de : polytechnique, normale, mines, ponts et chaussées, forestière centrale ; être âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus. La durée des études est de deux ans. Les élèves ingénieurs reçoivent un traitement de 1.800 francs. Ayant satisfait aux examens, ils entrent comme sous-ingénieurs dans le corps des ingénieurs des télégraphes. L'Ecole admet aussi des auditeurs français et étrangers.

MINISTÈRE DES FINANCES

Ecole d'application des manufactures de l'Etat (tabacs et allumettes). Il n'y a pas de concours d'admission. Du reste, un ou deux élèves ingénieurs, en moyenne, sont reçus par année. La durée des cours est de huit mois. Ils reçoivent un traitement de 1.800 francs, plus une indemnité pour les missions qu'ils accomplissent pendant les vacances. L'Ecole reçoit aussi des vérificateurs de la culture des tabacs qui se préparent aux emplois supérieurs du service de la culture.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Ecole supérieure de guerre, instituée par décret du 15 juin 1878, pour développer les hautes études militaires dans l'armée et destinée, par la loi du 20 mars 1880, à former les officiers qui doivent assurer le service d'état-major. Elle admet par voie de concours des lieutenants et capitaines ayant au moins cinq ans de service comme officiers, dont trois ans de service effectif dans les troupes. La durée des études est de deux ans. Après examen, les officiers élèves reçoivent le brevet d'état-major.

Ecole polytechnique. La création de cette école remonte à 1794. Elle donne des connaissances étendues dans les sciences mathématiques, physiques et chimiques. Les candidats doivent être Français, avoir dix-sept ans au moins et vingt et un ans au plus, être pourvus du diplôme d'un des baccalauréats et d'un certificat d'aptitude au service militaire. Un engagement de trois ans dans l'armée est contracté en entrant à l'Ecole. La durée des études est de deux ans. Le prix de la pension est de 1.000 francs par an ; celui du trousseau, de 600 à 700 francs, plus 100 francs pour fonds de masse. L'Ecole polytechnique recrute des sujets

pour différents services publics, que les élèves choisissent d'après leur rang de classement : *Services civils :* mines, ponts et chaussées, manufactures de l'État, postes et télé-

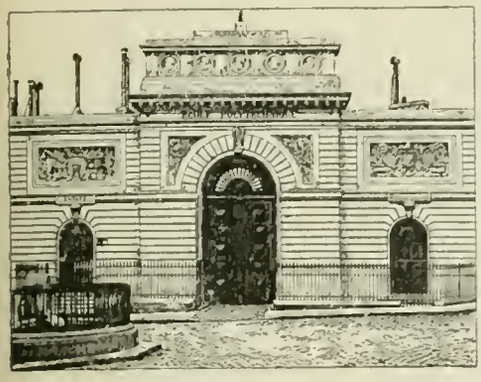

Entrée de l'Ecole polytechnique.

graphes, poudres et salpêtres; *Services militaires :* artillerie de terre, artillerie de mer, commissariat de la marine, commissariat colonial, génie maritime, génie militaire, hydrographie, marine nationale.

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr. Créée en 1802, elle est destinée à fournir des officiers pour l'infanterie, la cavalerie et l'infanterie de marine. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins et de vingt et un ans au plus, et pourvus au moins du certificat de la première partie du baccalauréat classique ou moderne et contracter un engagement. La durée des études est de deux ans. Le prix de la pension est de 1.000 francs, celui du trousseau de 600 à 700 francs. Des bourses, demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux peuvent être accordés par l'Etat. Les élèves ayant satisfait aux examens sortent sous-lieutenants, soit dans l'infanterie, l'infanterie de marine ou la cavalerie.

Entrée de l'Ecole de Saint-Cyr.

Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau. Elle est destinée à donner l'instruction technique nécessaire aux sous-lieutenants d'artillerie de terre et de mer et du génie sortant de l'Ecole polytechnique. Cependant, des sous-lieutenants et lieutenants, ayant passé une ou deux années au régiment et ayant satisfait à un examen d'entrée, sont admis à suivre l'enseignement de l'Ecole. La durée des études est de deux ans. Les élèves sont externes. La solde des sous-lieutenants élèves, y compris les indemnités, est de 220 fr. 50 c. par mois.

Ecole d'application de cavalerie, à Saumur. Cette école, divisée en plusieurs sections, a pour but de perfectionner l'instruction d'un certain nombre de lieutenants et de sous-lieutenants de cavalerie, d'artillerie et du génie, de donner l'instruction nécessaire aux sous-officiers jugés susceptibles d'être nommés sous-lieutenants, à la suite de concours annuels; de compléter l'instruction technique des vétérinaires. La durée des études est de onze mois. L'Ecole de Saumur a, comme annexes, une *Ecole de télégraphistes militaires,* une *Ecole de maréchalerie* et une *Ecole de dressage.*

Ecole militaire d'infanterie, à Saint-Maixent. Elle a pour but de compléter l'instruction militaire des sous-officiers d'infanterie et d'infanterie de marine jugés susceptibles d'être nommés sous-lieutenants. Les sous-officiers des sections d'infirmiers, de commis et ouvriers d'administration, de secrétaires d'état-major et du recrutement sont admis à concourir dans les mêmes conditions. Le ministre de la marine propose les sous-officiers d'infanterie de marine. Le nombre des élèves officiers est fixé chaque année par le ministre. La durée des études est de onze mois. Après examen, les élèves officiers sont immédiatement nommés sous-lieutenants.

Ecole militaire de l'artillerie et du génie, à Versailles. Cette école donne aux sous-officiers de ces armes et de l'artillerie de marine l'instruction générale et militaire nécessaire pour qu'ils puissent passer officiers de l'artillerie du génie ou du train des équipages. L'admission au concours a lieu sur la proposition des chefs de corps. Les cours durent onze mois.

Ecole d'administration militaire, à Vincennes. Cette école a été créée pour assurer le recrutement des officiers d'administration des bureaux de l'intendance militaire, des subsistances, des hôpitaux, de l'habillement et du campement; l'admission a lieu par voie de concours entre les sous-officiers de toutes armes. La durée des études est de dix mois. Les élèves diplômés, après examen, sont nommés adjudants élèves d'administration dans l'une des branches administratives de l'armée.

Ecoles militaires préparatoires. Il en existe six : Rambouillet, Montreuil-sur-Mer, Saint-Hippolyte-du-Fort et Les Andelys, réservées à l'infanterie; Autun, à la cavalerie; Billom, à l'artillerie et au génie. Ces écoles donnent l'instruction primaire complète et l'instruction militaire aux enfants de troupes, ainsi qu'à des fils de militaires décédés, retraités ou pensionnés. Les parents s'engagent à donner leur consentement à l'engagement ultérieur de leurs enfants ou à rembourser les frais d'éducation, en cas de non-réalisation de l'engagement. Les candidats doivent avoir treize ans au moins et quatorze au plus, prouver qu'ils savent lire, écrire et calculer. A l'âge de dix-huit ans, les élèves sont appelés à contracter un engagement volontaire.

Ecole normale de gymnastique et d'escrime, à Joinville-le-Pont (Seine). Cette école forme des instructeurs de gymnastique, des maîtres d'armes et de tout ce qui se rattache à l'éducation physique du soldat. Les élèves sont divisés en deux sections : cours de gymnastique durant cinq mois et demi, cours d'escrime durant onze mois et demi. Les élèves obtiennent, s'il y a lieu, des brevets de moniteurs de gymnastique et d'escrime et sont dirigés sur leurs régiments respectifs. Quelques-uns entrent dans le cadre de l'Ecole.

Ecole du service de santé militaire, à Lyon. Elle a pour objet de donner aux élèves l'éducation médicale et militaire jusqu'à leur passage à l'Ecole du Val-de-Grâce. L'admission a lieu à la suite d'un concours. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins et de vingt-deux ans au plus; ils doivent avoir passé leur premier examen de doctorat. Le prix de la pension est de 1.000 francs par an; celui du trousseau, y compris les livres et instruments, de 1.000 francs environ. Les jeunes gens élèves de l'Ecole souscrivent un engagement de trois ans et s'obligent à servir pendant six ans dans l'armée active, à partir de leur nomination au grade de médecin aide-major.

Ecole d'application de médecine et de pharmacie militaire du Val-de-Grâce, à Paris. Le recrutement annuel comporte des origines diverses : pour les médecins, tout élève de l'Ecole de santé de Lyon, reçu docteur, est admis de plein droit au Val-de-Grâce. Les docteurs civils, âgés de vingt-six ans au moins et reconnus aptes au service militaire, sont astreints à un concours. Pour les pharmaciens, tous sont soumis au concours, excepté ceux qui ont le diplôme de pharmacien de 1re classe. La durée des études, aussi bien des pharmaciens que des médecins, est de neuf mois; les élèves pouvant être autorisés à les redoubler dans certains cas.

Ecole du service géographique de l'armée, à Paris. Cette école a été instituée pour former les dessinateurs topographes militaires. Nul ne peut y être admis que par voie de concours et, s'il est âgé de quinze ans au moins à dix-sept ans au plus. A la fin de la seconde année, les élèves, dont le nombre est de dix au maximum, peuvent être nommés stagiaires jusqu'à leur admission dans le personnel permanent. Toutes les places de dessinateurs titulaires sont réservées aux anciens élèves de l'Ecole.

Prytanée militaire de La Flèche. V. PRYTANÉE.

Maisons d'éducation de la Légion d'honneur. V. LÉGION D'HONNEUR.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Ecole navale, à Brest. L'Ecole navale est destinée à former des officiers pour la marine nationale. Elle est établie en rade de Brest, sur le *Borda.* Un aviso, le *Bougainville,* un brick à voiles, le *Sylphe,* et un torpilleur de haute mer, le *Corsaire,* sont annexés au *Borda* pour l'instruction pratique des élèves. Ceux-ci passent deux ans à l'Ecole, puis sont nommés aspirants de 2e classe, s'embarquent à bord de la frégate-école d'application *Iphigénie,* et, tout en suivant des cours, accomplissent une campagne de dix mois, à la suite de laquelle, après examen, ils sont nommés aspirants de 1re classe; ils ont alors le grade effectif d'officier. L'Ecole navale ne reçoit que des élèves âgés de quinze ans au moins et de dix-huit ans au plus. Les élèves sont reçus au concours; le diplôme de bachelier ès lettres classique donne un avantage de trente points. Le prix de la pension est de 700 francs par an; celui du trousseau, de 1.000 francs. Des bourses, demi-bourses, trousseaux et demi-trousseaux peuvent être accordés aux élèves dont les parents sont hors d'état de payer la pension. A l'Ecole d'application, ils reçoivent pendant un an une solde mensuelle de 78 francs et un traitement de table de 1 fr. 70 c. par jour sur le pied de France et de 2 fr. 20 c. sur le pied colonial.

Ecole supérieure de la marine. Cette école a été réorganisée par décret du 5 décembre 1899. Elle est installée à Paris; la durée des études est d'une année, dont deux mois d'embarquement sur l'escadre de la Méditerranée ou du Nord. Une simple demande des officiers, appuyée par les commandants en chef et examinée par la commission de classement, remplace le concours. Ils sont désignés chaque année, lors de l'inspection générale. Ne peuvent être proposés que les lieutenants de vaisseau qui remplissent trois ans au moins d'embarquement à bord d'un bâtiment autre que les torpilleurs de la défense mobile, l'école navale, l'école des mousses, le dépôt d'instruction des apprentis gabiers et le bataillon d'apprentis fusiliers. A leur sortie de l'école avec le brevet, les officiers sont portés, par ordre d'ancienneté, sur une liste spéciale en vue des emplois suivants : aide de camp des officiers généraux et adjudants des capitaines de vaisseau, chefs de division; embarquement, au choix du commandant, sur les croiseurs ou cuirassés de 5.000 tonneaux; emplois dans les sections de l'état-major général à Paris; emplois d'aide de camp dans l'état-major des préfets maritimes.

Ecole d'application du génie maritime. Cette école, sise à Paris, a pour objet de former les ingénieurs chargés de la construction des vaisseaux de la marine nationale. Les candidats sont choisis parmi les élèves sortant de l'Ecole polytechnique, d'après leur classement. Le nombre des élèves ingénieurs est déterminé par les besoins du service. Il a été, pour ces dernières années, de dix à deux. La durée des études est de deux années. Ils reçoivent un traitement annuel de 1.800 francs. Le régime est l'externat. Chaque année, ils sont envoyés en mission avec indemnité. L'Ecole reçoit des *élèves libres.* Les élèves ingénieurs sont nommés à leur sortie, après examen, sous-ingénieurs des constructions navales de 3e classe, aux appointements de 2.500 francs.

Ecole d'administration de la marine, à Brest. Cette école est destinée à former des commissaires de la marine. Pour prendre part au concours, il faut être licencié en droit, apte au service militaire et n'avoir pas accompli sa vingt-quatrième année. Une prolongation d'un an est accordée à ceux qui comptent trois ans de service dans les bureaux de la marine. La durée du stage des élèves commissaires est de deux ans. Leur solde annuelle est de 1.728 francs. Après examen, ils sont admis au concours de commissaire de seconde classe. Ils doivent contracter, en entrant à l'Ecole, un engagement de trois ans pour les équipages de la flotte ou l'infanterie de marine. Ils s'obligent, en outre, à servir pendant six ans dans le corps du commissariat, à partir de leur nomination.

Ecole du service de santé de la marine, à Bordeaux. L'Ecole de médecine de la marine de Bordeaux a pour annexes celles de Brest, Rochefort et Toulon. Toutes sont destinées à former des médecins pour les flottes et les troupes de la marine. Les candidats se recrutent parmi les étudiants en médecine et pharmacie des écoles de médecine navale de Brest, Rochefort, Toulon et Bordeaux, parmi les étudiants en médecine civils ayant subi le premier examen du doctorat. Pour les pharmaciens, ils doivent être pourvus d'un diplôme de bachelier et avoir accompli le stage officinal de trois ans dans une des écoles annexes. La durée des études à l'Ecole de Bordeaux est de trois ans. Le prix de la pension est de 700 francs par an; celui du trousseau de 800 francs pour la première année et 250 francs pour les deux autres. Les différents droits de scolarité sont payés par le ministère de la marine, mais remboursés par les élèves, en cas de démission ou d'échec, aux examens finals. Les élèves du service de santé doivent contracter un engagement de trois ans dans l'infanterie de marine ou les équipages de la flotte; ils s'engagent, en outre, à servir pendant six ans à partir de leur nomination au grade de médecin ou pharmacien auxiliaire de 2e classe.

Ecoles annexes de santé de la marine, à Brest, Rochefort, Toulon. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins, être pourvus, pour les médecins, du diplôme de l'enseignement secondaire classique et du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles; pour les pharmaciens, d'un des diplômes du baccalauréat. Le régime est l'externat. Les élèves médecins acquittent les droits des quatre premières inscriptions et du premier examen de doctorat. Les élèves pharmaciens accomplissent les trois années de stage réglementaire.

Ecole d'application des médecins stagiaires. A leur sortie de l'Ecole de Bordeaux, les médecins et pharmaciens auxiliaires de 2e classe y accomplissent un stage d'un an avant d'être nommés titulaires; elle est établie à Toulon.

Cours préparatoire des premiers-maîtres candidats au grade d'enseigne de vaisseau. Y sont admis après examen les premiers-maîtres de manœuvre, de canonnage, de mousqueterie, de timonerie, de torpilleurs, réunissant deux années d'embarquement dans leur grade et proposés par les commandants. La durée de l'enseignement est de onze mois. L'examen pour le grade d'enseigne de vaisseau peut être passé par ceux qui comptent deux années de service à la mer et ont été empêchés de se présenter au cours préparatoire, ou n'en ont pas senti le besoin.

Ecoles de maistrance. 1° *Supérieure.* Cette école est établie à Brest, en faveur des ouvriers et chefs-ouvriers des arsenaux, qui y entrent après concours. L'enseignement, qui est spécial aux constructions navales, dure quatorze mois; il a pour sanction un brevet, qui ouvre la maistrance des arsenaux à ceux qui l'obtiennent. 2° *Secondaires.* Les écoles secondaires de maistrance sont établies dans chacun des ports militaires pour les ouvriers de 3e classe. La durée des études est de treize mois. Il y a une section pour les charpentiers, et une pour les mécaniciens.

Ecole des pupilles de la marine, à La Villeneuve-en-Guilers (Finistère). Cette école reçoit les orphelins des : officiers mariniers, marins, sous-officiers et soldats des troupes de la marine : maîtres, contremaîtres, ouvriers des arsenaux, maîtres au cabotage et marins de l'inscription maritime. Ils sont reçus à l'âge de sept ans et quittent l'école à quatorze ans. S'ils n'ont pas d'aptitude pour entrer à l'Ecole des mousses, ils peuvent demeurer jusqu'à seize ans sous le patronage de l'établissement qui les place au dehors en apprentissage. Les pupilles reçoivent une instruction primaire et professionnelle. Des bourses, obtenues au concours, leur permettent de se préparer à l'Ecole navale ou à l'Ecole des mécaniciens de la flotte.

Ecole des mousses, en rade de Brest. Elle a été instituée en vue de préparer des enfants, particulièrement les fils de marins, au métier de la mer. La période d'instruction est de deux ans et demi environ. Les candidats doivent avoir quatorze ans et demi au moins et quinze ans au plus, avoir un poids et une taille déterminés, et être pourvus du certificat d'études primaires. Après seize ans, les mousses peuvent contracter un engagement pour les équipages de la flotte comme apprentis marins et ont droit à une solde. Une section spéciale de l'Ecole reçoit les mousses destinés à entrer à l'*Ecole des mécaniciens de la flotte.*

Vaisseau-école BRETAGNE. Ce bâtiment se trouve en rade de Brest. L'école qui y est installée a pour but de donner aux apprentis matelots une instruction générale, l'habitude de la discipline et des notions suffisantes sur la manœuvre d'un navire. La période d'instruction générale dure six mois. Elle est donnée à un nombre proportionné de gabiers, canonniers, timoniers ou pilotes et torpilleurs. Ceux qui sont jugés aptes à ces services sont versés aux écoles spéciales.

Ecoles des mécaniciens des équipages de la flotte. Il en existe dans chaque port militaire. Sont admis comme apprentis mécaniciens, au concours, les candidats âgés de seize ans au moins et de vingt-quatre ans au plus, aptes au service de la flotte, et ayant exercé les professions d'ajusteurs, forgerons, serruriers, etc. La préférence est donnée aux élèves des écoles professionnelles. Les candidats admis doivent contracter un engagement de cinq ans dans les équipages de la flotte. La durée des cours est de deux ans. Les élèves sortants sont affectés au service de la flotte, en qualité de mécaniciens. Les Ecoles de Brest et de Toulon reçoivent, en outre, des aspirants à l'emploi d'*élèves mécaniciens,* qui doivent être âgés de seize à dix-huit ans, et qui suivent un cours spécial.

Ecole des torpilleurs. Cette école, installée à Toulon, à bord de l'*Algésiras,* est destinée à l'instruction des officiers, officiers-mariniers, quartiers-maîtres et mécaniciens qui veulent appartenir à la nouvelle spécialité des torpilles et des engins de défense sous-marine. Elle forme, en outre, les matelots chargés, comme torpilleurs brevetés, d'assurer à bord des bâtiments de la flotte le service des torpilles, engins sous-marins et de l'éclairage électrique. La durée des cours est de cinq mois pour ceux qui les suivent pour la première fois, et de trois mois pour ceux qui renouvellent leur enseignement.

E[illegible] Corps d'élèves est établie sur plu[illegible] La durée de l'instru[illegible] un particulier. On exige [illegible] de 1[illegible], une vue ex[illegible] à trente ans. Ceux qui ont s[illegible] canonniers. L'école reçoit [illegible] seignes le vaisseau qui désirent [illegible]

[illegible] Les apprentis gabiers sont embar[illegible] pour une [illegible] quatre mois, [illegible] passent un examen et reçoivent [illegible] brevet de gabier de première ou [illegible]

E[illegible] les apprentis [illegible] et [illegible] sur les [illegible] la flotte, et [illegible] pourvus du brevet [illegible]

E[illegible] Or[illegible] à Lorient [illegible] par quatre mois au [illegible] instruction [illegible] : elle [illegible] et les quartiers-maîtres au [illegible] et leur [illegible] une *Ecole* [illegible] fréquentée par des [illegible] et [illegible] enseignes. La pé[illegible]

E[illegible] pilotes apprennent leur [illegible] leur sert d'école, et ter[illegible] par un stage sur l'escadre d'évo[illegible]

E[illegible]. Etablie à Brest, elle est destinée à former les matelots-voiliers et se recrute parmi les appr[illegible] marins débarquant de l'école des mousses et parmi [illegible] les marins aptes à la profession. Durée de l'instruction une année.

Ecoles de chauffe. Elles sont installées dans tous les ports de guerre à bord de bateaux torpilleurs : les apprentis chauffeurs destinés au service de la défense mobile y reçoivent pendant deux mois l'instruction professionnelle du chauffeur.

Cours d'administration et de comptabilité des fourriers. C'est un cours préparatoire à l'examen de secrétaire du commandant comptable. Etabli dans chaque dépôt, il est suivi par les quartiers-maîtres et matelots-fourriers désignés par le préfet maritime. Sa durée est de six mois.

Ecoles de comptabilité, à Brest et à Toulon. Y sont admis : 1° les jeunes gens arrivant au service et désirant acquérir la spécialité de fourrier ; 2° les seconds-maîtres, quartiers-maîtres et marins, qui, au bout d'un temps plus ou moins long de service, deviennent passer dans la spécialité des fourriers. La durée de l'enseignement est de six mois pour la première catégorie, de trois mois pour la seconde.

Ecoles d'infirmiers. Les candidats à la spécialité d'infirmiers font un stage de six mois dans les hôpitaux des ports militaires. Les quartiers-maîtres infirmiers qui n'ont pas encore le certificat d'admissibilité au grade de second-maître suivent un cours spécial de six mois.

Ecole centrale de pyrotechnie maritime, à Toulon. Cette école reçoit un certain nombre d'élèves, candidats sous-chefs artificiers (brigadiers ou maréchaux des logis) et élèves artificiers, choisis, suivant leurs aptitudes, dans les batteries d'artillerie de marine et désignés chaque année par le ministre d'après les besoins du service. Pour les premiers, la durée de l'enseignement est de six mois ; pour les seconds, il est de quatre mois. Des enseignes et lieutenants sont admis dans des circonstances particulières à suivre les cours.

Ecole d'artillerie, à Lorient. Elle a pour objet l'instruction des lieutenants, sous-lieutenants et sous-officiers des deux régiments d'artillerie de marine. La durée des cours est de huit mois. Ils comprennent une section pour la formation des artilleurs de ces deux régiments ; pour cette dernière, la durée de l'enseignement est de trois mois.

Ecoles d'hydrographie. Ces écoles ont été créées et sont entretenues par l'Etat, et donnent l'instruction théorique nécessaire pour obtenir le brevet de capitaine au long cours ou de maître de cabotage. Ce sont des externats ; les cours sont gratuits. Elles sont installées dans les principaux ports de guerre et de commerce. Pour être admis à suivre les cours, il faut être âgé de treize ans au moins, savoir lire, écrire et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique. En principe, les élèves doivent être inscrits à l'Inscription maritime, mais des tolérances sont apportées sur ce point. Le programme est vu en dix mois [illegible] an, mais les marins peuvent fréquenter les écoles [illegible] plusieurs années. Des commissions font passer [illegible] de maître au cabotage, d'élève de la marine [illegible] de brevet d'élève officier qui permet aux [illegible] un an de service, à bord d'un [illegible] cours et de capitaine au long cours [illegible] supérieur. Nul ne peut être admis à l'examen [illegible] ou de capitaine au long cours s'il n'a [illegible] quatre ans accomplis et s'il ne [illegible] de navigation effective, [illegible] et dans certaines conditions, [illegible]

La Chambre de commerce de Dunkerque a créé une *Ecole libre d'hydrographie*, qui prépare aux brevets permettant aux diplômés de faire un stage de service maritime. Le régime de l'école est l'externat gratuit. Il existe d'autres écoles libres à Fécamp, Saint-Nazaire, Arcachon, Marseille, etc.

Ecoles d'enseignement professionnel et technique des pêches maritimes. Ces écoles, dont la création remonte à 1889, [illegible] par des fonds particuliers et par des subventions [illegible] de l'Etat. Accessibles à tous les inscrits maritimes, les cours sont gratuits. Les écoles de ce genre sont ouvertes à Groix, aux Sables-d'Olonne, à Dieppe, à Fécamp, à Arcachon, à Boulogne-sur-mer, à Marennes, à La Rochelle, à Philippeville, au Tréport. D'autres sont en création à Trouville, Villerville et Honfleur.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

E[illegible] ponts et chaussées. A Paris, fondée en 1747. C'est [illegible] d'application, qui se recrute parmi les premiers [illegible] de sortie de l'Ecole polytechnique. Les élèves [illegible] font partie du corps des ponts et chaussées dès leur entrée à l'Ecole et reçoivent un traitement de 1 800 francs et une indemnité de 50 francs par mois pendant leur séjour à Paris. Chaque année, ils sont envoyés en mission dans les départements, parfois à l'étranger, et ont une indemnité de ce chef. Après avoir subi leurs examens, ils sont nommés ingénieurs ordinaires de 3e classe. Le régime de l'Ecole est l'externat ; l'enseignement est gratuit et dure trois ans. L'école accepte des élèves externes, qui peuvent obtenir un diplôme supérieur et prendre le titre d'ingénieurs des constructions civiles, et des auditeurs libres.

Ecole nationale supérieure des mines, à Paris. Cette école, dotée depuis 1850 de la personnalité civile, et qui fut créée en 1747, a été, dès le début, destinée à former les ingénieurs [illegible] Etat pour le service des mines. Elle se recrute [illegible] les élèves classés les premiers sur la liste de sortie de l'Ecole polytechnique. Dès leur entrée, ils appartiennent au corps des mines à titre d'élèves ingénieurs. Le nombre des élèves admis chaque année est très restreint. Leur situation est analogue en tout à celle des élèves ingénieurs des ponts et chaussées. L'Ecole reçoit également des élèves externes et des auditeurs libres. — Les élèves titulaires de l'Ecole des ponts et chaussées et de l'Ecole des mines doivent faire une année de service et ils sont dispensés des deux suivantes, quand ils sont en possession de leur diplôme de fin d'études.

Ecole nationale des mines, à Saint-Etienne. Fondée en 1816, sous le titre d'*Ecole des mineurs*, elle prit, en 1882, le titre d'*Ecole nationale des mines*. Cette école, dirigée par un ingénieur en chef des mines, sert à former des directeurs et des ingénieurs d'exploitation de mines et d'usines métallurgiques. Les candidats au concours d'admission doivent être âgés de dix-sept ans au moins et de vingt-six au plus. L'enseignement est gratuit ; il dure trois années. Le régime est l'externat. Le ministre délivre à ceux qui ont satisfait aux examens de sortie un *diplôme* d'ingénieur civil des mines. Les élèves de Saint-Etienne compris dans les quatre premiers cinquièmes de la liste de mérite peuvent obtenir dispense de deux années de service militaire.

Ecole des maîtres ouvriers mineurs, à Alais (Gard) et à Douai (Nord). Ces deux écoles sont destinées à former des maîtres mineurs et des géomètres-mineurs. Le régime est l'internat ; la durée des études, de deux ans ; l'âge d'admission au concours, de dix-huit ans au moins. L'enseignement est gratuit ; le prix de la pension est de 400 francs à Alais, de 500 francs à Douai. Mais il existe, près des deux écoles, des bourses entretenues par l'Etat, les départements et plusieurs compagnies minières.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Ecoles primaires. L'enseignement primaire public est donné en France dans : 1° les écoles maternelles et les classes enfantines ; 2° les écoles primaires élémentaires ; 3° les écoles primaires supérieures ; 4° les écoles manuelles d'apprentissage. Toutes ces écoles sont gratuites. Elles sont à la charge de l'Etat pour les dépenses du personnel, aux frais des communes pour les dépenses d'établissement, d'entretien, de chauffage et d'éclairage, ainsi que pour les indemnités de résidence et de logement.

Ecoles maternelles, appelées autrefois *salles d'asile*. Les enfants y sont admis dès l'âge de deux ans et peuvent y rester jusqu'à six ans ; ils doivent, pour y être reçus, présenter un billet d'admission signé par le maire et un certificat de médecin constatant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie contagieuse et qu'ils ont été vaccinés. Les enfants y reçoivent les soins que réclame leur développement physique, moral et intellectuel. Elles existent principalement dans les régions industrielles et partout où le nombre des enfants en bas âge les rend nécessaires. L'enseignement est donné par des institutrices, et une femme de service doit être attachée à chaque école. Des comités de dames patronnesses, présidés par le maire de la commune, peuvent être créés pour favoriser le développement de ces écoles.

Classes enfantines. Ces classes forment le degré intermédiaire entre l'école maternelle et l'école primaire élémentaire. Elles n'existent que comme annexes d'une école primaire ou d'une école maternelle ; les enfants des deux sexes y sont admis depuis l'âge de quatre ans au moins jusqu'à sept ans au plus.

Ecoles primaires élémentaires. Ces écoles sont ouvertes aux enfants de six ans à treize ans révolus. Nul ne peut y être admis avant l'âge de six ans, s'il existe dans la commune et à proximité une école maternelle ; avant l'âge de sept ans, s'il existe une classe enfantine publique. Là où il n'existe pas d'école maternelle, les enfants sont admis à l'école primaire à partir de cinq ans. Les écoles primaires se divisent en *écoles de garçons, écoles de filles, écoles mixtes*, c'est-à-dire comprenant les deux sexes. Les écoles élémentaires comprennent : le cours élémentaire : élèves de sept à neuf ans ; le cours moyen : de neuf à onze ans ; le cours supérieur : de onze à treize ans. Des âge de onze ans, les élèves peuvent se présenter à l'examen pour l'obtention du certificat d'études primaires élémentaires.

Ecoles primaires supérieures. L'enseignement primaire supérieur est donné : 1° dans les *écoles primaires supérieures* ; 2° dans les *cours complémentaires*. Les *cours complémentaires* sont annexés à des écoles élémentaires et placés sous la même direction. La durée des cours d'études y est d'un an. Les *écoles primaires supérieures* sont installées dans un local distinct de celui de l'école élémentaire et placées sous une direction différente. Elles comprennent deux années d'études, et trois quand elles sont de plein exercice. Il peut y être annexé une école élémentaire. Nul élève ne peut être reçu dans les écoles primaires supérieures, ni dans les cours complémentaires, s'il n'est pourvu du certificat d'études primaires élémentaires et d'un certificat signé de l'inspecteur primaire, constatant qu'il a suivi pendant un an au moins le cours supérieur d'une école primaire élémentaire. Les enfants qui ont fait leurs études dans leur famille ou dans une école privée sont admis sur la présentation du premier de ces certificats, à condition de subir un examen complémentaire sur les matières du cours supérieur des écoles [illegible].

Il est institué un comité de patronage auprès de chaque école primaire supérieure. Outre l'enseignement général, il existe dans tous ces établissements des cours accessoires ayant pour objet la préparation professionnelle des élèves qui se destinent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. De plus, dans les écoles de plein exercice, à partir de la deuxième ou de la troisième année, on peut créer une ou plusieurs sections spéciales : agricole, industrielle ou commerciale.

Le prix de la pension, dans les internats annexés aux écoles primaires supérieures, varie entre 400 et 600 francs. L'Etat y entretient des bourses nationales : 1° des *bourses d'internat*, attribuées aux élèves placés dans les pensionnats des écoles ; 2° des *bourses d'entretien*, aux élèves logés dans leurs propres familles : elles varient de 100 à 400 francs par fractions de 100 francs ; 3° des *bourses familiales*, aux élèves placés en pension dans des familles agréées par l'administration. Elles sont de 500 francs. Les bourses sont obtenues au concours. Il peut être accordé, en outre, des dégrèvements de trousseau, qui ne peuvent être supérieurs à 300 francs pour la première année et à 100 francs pour chacune des autres années. Enfin, des bourses d'enseignement secondaire et des bourses de séjour à l'étranger peuvent être accordées aux meilleurs élèves des écoles primaires supérieures.

Les études dans les écoles primaires supérieures sont consacrées par le certificat d'études primaires supérieures.

A Paris, les écoles primaires supérieures de garçons sont au nombre de cinq : *Ecoles Turgot, Lavoisier, Colbert, Arago, J.-B.-Say*. Excepté cette dernière, ces écoles ne reçoivent que des externes. Il n'y a, à Paris, que deux écoles supérieures pour les jeunes filles : l'*Ecole Sophie-Germain* et l'*Ecole Edgar-Quinet*.

Ecoles normales primaires. C'est dans ces écoles que se forment les instituteurs et institutrices pour les écoles primaires élémentaires et les écoles maternelles. Il y a, en France, quatre-vingt-huit écoles normales de jeunes gens et quatre-vingt-cinq de jeunes filles.

L'admission a lieu à la suite d'un concours qui s'ouvre tous les ans dans chaque département. Elle est prononcée par les recteurs. Les candidats doivent avoir seize ans au moins et dix-huit ans au plus, être pourvus du brevet élémentaire, prendre l'engagement de servir dix ans dans l'enseignement public et n'être atteints d'aucune infirmité ou maladie les rendant impropres au service de l'enseignement. Les élèves prennent le nom d'élèves-maîtres et élèves-maîtresses. L'enseignement dure trois années ; il est entièrement gratuit, de même que la pension. Toutefois, les élèves des écoles normales qui les quittent volontairement ou qui en sont exclus, et les anciens élèves qui rompent leur engagement décennal, sont tenus de rembourser le prix de la pension dont ils ont joui. Les écoles normales peuvent recevoir des demi-pensionnaires et des externes. Il est annexé à chacune d'elles une école primaire élémentaire, qui sert d'école d'application pour les élèves-maîtres ; les écoles d'institutrices doivent, en outre, avoir pour annexe une école maternelle. Les dépenses du personnel des écoles normales sont à la charge de l'Etat, les dépenses d'entretien et, s'il y a lieu, de location des immeubles, à la charge des départements. Tous les élèves-maîtres et toutes les élèves-maîtresses sont tenus de subir les examens du brevet supérieur à la fin de leur troisième année. (Pour les nominations, v. INSTITUTEUR.) Les élèves-maîtres des écoles normales sont dispensés de deux années de service militaire (art. 23 de la loi du 15 juill. 1889).

Ecole normale supérieure d'enseignement primaire, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise). Cette école, fondée en 1882, est destinée à former des professeurs pour les écoles normales d'instituteurs et les écoles primaires supérieures de garçons. La durée des études est de deux années. L'école se divise en deux sections : section des lettres et section des sciences. L'admission dans chaque section a lieu à la suite d'un concours annuel. Les inscriptions doivent être faites un mois avant la date de l'ouverture du concours. Les candidats doivent avoir dix-neuf ans au moins et vingt-cinq au plus ; des dispenses d'âge peuvent être accordées ; ils doivent être pourvus d'un baccalauréat ou du brevet supérieur. L'enseignement et la pension sont gratuits, sous réserve de l'accomplissement intégral de l'engagement décennal, comme pour les élèves-maîtres des écoles normales primaires. Les élèves subissent à la fin de leurs études les examens du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales. Les élèves de l'école de Saint-Cloud contractant l'engagement décennal sont dispensés de deux ans de service militaire. Les candidats déclarés admis n'entrent à l'Ecole qu'après avoir accompli l'année de service à laquelle les oblige l'article 23 de la loi militaire, ou s'ils sont dans des conditions d'âge telles qu'ils n'aient à satisfaire à ladite loi qu'après deux années d'études à Saint-Cloud.

Ecole normale supérieure d'enseignement primaire, à Fontenay-aux-Roses (Seine). Le but de cette école, fondée en 1880, est, pour les écoles normales d'institutrices, le même que celui de l'Ecole de Saint-Cloud pour les écoles d'instituteurs. Le régime est le même ; la conclusion des études est la même. Toutefois, les aspirantes peuvent présenter, au lieu du brevet supérieur, le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire des jeunes filles. De plus, il y existe une section spéciale où sont admises, sans examen et par décision du ministre, des jeunes filles déjà pourvues du certificat d'aptitudes au professorat et qui se destinent aux fonctions de directrices.

Ecole normale supérieure, à Paris. Sa première fondation remonte à 1794 et on la rattache à la Convention nationale ; mais, en fait, elle ne date vraiment que de 1808, et c'est depuis cette époque qu'elle a pour fonction essentielle de fournir des professeurs à l'enseignement secondaire public. Pour être professeur dans un lycée, il faut justifier préalablement de la qualité d'agrégé, qui suppose la licence déjà acquise. Les études de l'Ecole normale sont donc dirigées surtout en vue de la préparation à la licence et à l'agrégation. Mais, en outre, on y exerce les élèves à la méthode et aux recherches scientifiques, en dehors de toute préoccupation d'examen ou de concours. Les études durent trois années. Les élèves sont divisés en deux grandes sections : lettres et sciences. Dans chaque section, ils se groupent d'après les spécialités vers lesquelles leurs aptitudes les poussent spécialement. Pour devenir élève de l'Ecole normale supérieure, il faut être âgé de dix-huit ans au moins et de vingt-quatre au plus, être en possession du diplôme de bachelier de l'enseignement classique (lettres-philosophie) pour la section des lettres ; de bachelier de l'enseignement classique ou de l'enseignement moderne pour la section des sciences, et être admis par concours. Le régime est l'internat, qui est gratuit comme l'enseignement. Le trousseau est à la charge des familles. Les élèves qui, à la fin de leurs études, ont obtenu le titre d'agrégé, sont placés

ÉCOLES

Ecole Forestière | Vétérinaire 1900 1875 | Haras | Arts-et-Métiers 1814 1900 | Centrale 1895 | Ec. Sup^re de Commerce 1820 | Polytechnique 1796 1809 Restauration 1900

Polytechnique 1900 | Ec. d'Application du Génie et d'Artillerie (Fontainebleau) Artillerie Génie | Ec. Mil^re du Génie et d'Artillerie (Versailles) Génie Artillerie | Poudres et Salpêtres | Ec. de Brienne | Ec. de Mars | Fontainebleau 1803 | St Cyr 1804 1813 1822

St Cyr 1837 1900 | St Germain | Ecoles de Cavalerie Saumur Ecuyer Cadre bleu Sous-maître | Ec. d'Administration de Vincennes | St Maixent | Ec. de Gymnastique (Joinville) | Enfant de Troupe | Prytanée (La Flèche) | Ecole de Médecine et Pharmacie Médecin Pharmacien

Ec. Normale Supérieure Costume porté à l'intérieur de l'Ecole de 1885 à 1890 | Normale Primaire | Lycée | Sourds-Muets. | Aveugles | Ec. d'Applic^on du Génie Maritime | Ec. Navale (Brest) | Pupilles de la Marine | Ecole des Mousses | Ecole Coloniale | Ec. de Médecine et Pharm^ie Navale Médecin Pharmacien | Ec. des Mines 1875 | Ponts et Chaussées 1875

[illegible]

[illegible] résultat le se[illegible] dans un bulletin périodique [illegible]

Musée [illegible] de l'École.

Exposition [illegible] et [illegible]. À Paris. Cette [illegible] le titre [illegible] académique, [illegible] trois [illegible] en [illegible], sculpture et [illegible] et sur pierres [illegible] ouverts aux élèves [illegible] par [illegible]. Les amphithéâtres de [illegible] et la [illegible] comportant ce [illegible] « [illegible] du soir » sont [illegible] avec [illegible] admission, en [illegible] avril de chaque année. Des [illegible] cours permettent aux [illegible] dans chaque section de [illegible] entre eux sur les diverses [illegible] enseignement. Enfin, des [illegible] annexes à l'École depuis 1863 [illegible] ouverts aux élèves admis et aux [illegible] non admis que les professeurs agréent. Les femmes reçoivent [illegible] même titre que les hommes. On peut travailler à l'École [illegible] à trente ans. Depuis 1863, [illegible] est régie par un conseil supérieur, [illegible] le ministre des beaux-arts. Des nombreuses fondations, dont le revenu annuel n'est pas inférieur à 100 000 francs, ont permis d'attribuer des prix en argent aux lauréats des divers concours. Quelques-uns de ces concours exonèrent le lauréat de la première médaille de deux années de service militaire. Les élèves architectes qui ont rempli certaines conditions de succès durant leurs études peuvent obtenir le diplôme d'architecte. L'enseignement, à tous les degrés, est gratuit. Un grand nombre d'élèves sont subventionnés par les départements ou les communes.

Écoles des beaux-arts des départements. Ces écoles, au nombre de plus de cinquante, portent les appellations les plus diverses : *Écoles nationales, régionales, municipales, supérieures, académiques*, etc., de *dessin*, de *peinture*, de *modelage*, d'*art industriel*, d'*art appliqué*, de *beaux-arts*, d'*architecture*, de *sciences industrielles*, d'*art décoratif*, etc. Les principales sont celles d'Amiens, Angers, Aubusson, Besançon, Bordeaux, Bourges, Cambrai, Dijon, Douai, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Roubaix, Saint-Étienne, Toulouse, Tours, Troyes, etc. Créées par les municipalités avec ou sans la participation de l'État, toutes ces écoles, aujourd'hui régulièrement inspectées par les soins de l'administration supérieure, poursuivent un seul but : la formation d'habiles artisans, d'ouvriers d'art susceptibles d'élever le niveau des industries locales auxquelles ils apporteront le concours de leur savoir et de leur activité. En outre, un certain nombre obtiennent des bourses de leur département ou de leur commune pour venir se perfectionner à l'École des arts décoratifs de Paris. Les écoles d'art des départements ont aussi cet avantage d'offrir aux ouvriers des compagnies de chemins de fer, aux soldats attachés aux fonderies de l'État des centres d'études très fréquentés par ceux-ci, et le bienfait de l'éducation reçue dans ces conditions, précieux pour ceux qui le reçoivent, a sa répercussion appréciable sur l'industrie.

École de Rome ou *Académie de France à Rome*. V. ACADÉMIE DE FRANCE À ROME.

École nationale des arts décoratifs, à Paris. Fondée, en 1765, par Jean-Jacques Bachelier, peintre de fleurs et d'histoire, membre de l'Académie de peinture, cette école a été réorganisée en 1878. Les candidats doivent avoir au moins treize ans pour les cours du matin et quatorze ans pour les cours du soir. Ils doivent savoir lire, écrire et calculer. Les cours se divisent en élémentaires ou préparatoires, et supérieurs. Des concours mensuels et un concours annuel peuvent amener le passage de l'élève dans une division supérieure. Des prix, des livrets de caisse d'épargne, des primes en argent sont attribués aux élèves qui se sont le plus distingués. Les jeunes gens qui ont obtenu les principales récompenses à l'École sont dispensés de deux ans de service militaire.

École nationale des arts décoratifs, section des jeunes filles. L'École, fondée en 1803 à Paris, rue de Seine, par Mme Frère de Montizon, a été réorganisée en 1881 en vue de former les jeunes filles à l'enseignement du dessin et à l'exercice des industries relevant de l'art. Elle est gratuite et comporte un enseignement spécial, approprié aux professions auxquelles se destinent les élèves. Cet enseignement comprend : le dessin linéaire et géométrique, la perspective et les éléments d'architecture, le dessin, le modelage, l'anatomie, la composition d'ornement, un cours d'histoire de l'art, la peinture ; des cours spéciaux d'application à la céramique, l'émail, l'eau-forte, la gravure sur bois, etc. Pour être élève de l'École, il faut être Française ; toutefois, les jeunes filles étrangères peuvent être admises par autorisation spéciale du ministre, mais elles ne peuvent participer aux récompenses décernées par l'École. Il a été institué près de l'École six bourses, deux de 200 francs, deux de 3[illegible], deux de 10[illegible] au profit des élèves qui se distinguent le plus. La moitié de ces bourses est réservée pour celles qui se destinent à l'enseignement. Nulle ne peut obtenir le renouvellement de sa bourse au delà de quatre ans.

École de la manufacture nationale des Gobelins, à Paris. Les élèves sont reçus au cours élémentaire, sur une demande adressée au directeur. Ce cours élémentaire, ouvert aux habitants du quartier, est tout à fait indépendant de l'École spéciale de tapisserie où se forment les apprentis et artistes des Gobelins.

Le cours supérieur est réservé exclusivement aux élèves et aux tapissiers qui doivent le suivre jusqu'à leur départ pour le service militaire.

Le cours supérieur a lieu tous les matins et dure deux heures ; en outre, du 1er novembre à fin février, a lieu [illegible] de quatre à six heures, un cours de modèle vivant avec [illegible].

L'École de tapisserie garde les élèves pendant deux ans [illegible]. Ils reviennent, après l'exécution d'un travail [illegible] jugé satisfaisant, apprentis tapissiers aux appointements de 1.200 francs par an.

L'École des Gobelins compte quatre professeurs, deux sous-chefs de l'atelier de haute lisse dirigent le cours élémentaire, un peintre de figures est chargé des exercices d'après l'antique et le modèle vivant ; un autre professeur s'occupe des travaux d'après la fleur, la tapisserie et des études de composition.

École de céramique, à Sèvres (Seine). Annexée à la manufacture nationale de porcelaines, elle a pour objet de former des artistes et des artisans céramistes. Les élèves sont recrutés par voie de concours. Les candidats doivent être âgés de seize ans au moins et de dix-sept au plus. La durée des études est de quatre ans. Des bourses d'études et des demi-bourses, susceptibles d'augmentations annuelles de 100 et de 50 francs, sont attribuées aux élèves reçus les premiers. L'École, réorganisée en 1891 dans un esprit très libéral, s'applique à faire de ses élèves des directeurs, chefs d'ateliers, décorateurs, ouvriers d'élite pour l'industrie française. C'est ainsi que les grands fabricants de Lille, de Limoges, de Choisy-le-Roi, de Paris, etc., recrutent aujourd'hui leur personnel parmi les meilleurs élèves de l'École de Sèvres.

La cour de l'École des beaux-arts.

École d'art décoratif de la manufacture de Beauvais (Oise). Les élèves sont reçus à partir de l'âge de douze ans. L'enseignement est spécial à l'art de la tapisserie. Les jeunes gens admis de douze à treize ans suivent simultanément les cours de dessin et de tapisserie. Leur but est d'être reçus artistes tapissiers à la manufacture. Après un stage de deux années, ils touchent une indemnité de 100 francs et un traitement annuel de 400 francs. Nommés artistes tapissiers à vingt ans, ils reçoivent un traitement de 1.200 francs. Le chef des ateliers est chargé d'enseigner la tapisserie. Le cours de dessin qui a lieu le matin de huit à dix heures, et auquel les jeunes gens de la ville sont admis, est confié à un professeur diplômé. Le reste du temps, les élèves font de la tapisserie.

Conservatoire national de musique et de déclamation. V. CONSERVATOIRE. (Mus.)

Ecoles libres. Parmi les grandes écoles municipales ou privées, nous signalerons, en des genres fort divers :

École spéciale d'architecture, à Paris. Cette école, fondée vers 1869 et reconnue d'utilité publique en juin 1870, a pour but de former des architectes et de préparer aux carrières qui se rattachent à l'œuvre de l'architecte. Les élèves, français ou étrangers, sont admis après concours. La durée des études est de trois ans. Le régime de l'école est l'externat, le prix de l'enseignement est de 850 francs par an, plus une somme de 40 francs pour frais de masse.

École libre d'architecture. V. ARCHITECTURE (*École libre d'*).

École normale d'enseignement du dessin, rue Vavin, à Paris. Fondée en 1881 par A. Guérin, architecte, et sous les auspices de Luc-Olivier Merson, Chaplain, Nénot, Puvis de Chavannes, Cazin, J. Blanc, Lemeire, J. Grasset, etc., cette école a pour but de donner un enseignement rationnel du dessin dans ses applications aux arts décoratifs, de former des artistes aptes à être employés dans les industries d'art et des professeurs de dessin d'art décoratif, etc. Elle est subventionnée par l'État, la ville de Paris et les particuliers, et des bourses peuvent être accordées aux élèves. La durée de l'enseignement est de trois années.

École de musique classique. Elle fut fondée en 1853, sous le titre d'*École de musique religieuse*, par Niedermeyer, qui voulait faire revivre l'ancienne École de Choron. L'École nouvelle était destinée à former des organistes et des maîtres de chapelle.

Le gouvernement accorda d'abord une subvention de 5.000 francs, puis mit trente-six demi-bourses, de 500 francs chacune, à la disposition des archevêques et évêques de France. Il fondait aussi trois prix annuels pour les lauréats de la composition musicale, de l'orgue et de l'accompagnement du plain-chant, et décidait que des diplômes de maître de chapelle seraient décernés aux élèves, après examen, au terme de leurs études. Après la mort de Niedermeyer (1861), l'École fut gouvernée, pendant quelques années, par un comité des professeurs sous la présidence de Dietsch, puis en 1865, par Gustave Lefèvre. Depuis près d'un demi-siècle, l'École a peuplé les églises de France d'organistes et de maîtres de chapelle.

L'École de musique religieuse, depuis quelques années, a changé son titre pour celui d'École de musique classique. Elle est située à Boulogne (Seine). Le régime est l'internat. L'enseignement comprend le solfège, le piano, l'harmonie, le contrepoint, la fugue, la composition, le plain-chant, l'accompagnement, l'orgue et l'improvisation, l'histoire de la musique, avec deux cours de français et de latin.

École de chant liturgique et de musique religieuse Schola cantorum, à Paris. Agrégée à l'Institut catholique de Paris, ses cours durent du 15 novembre au 15 juin. L'enseignement supérieur est donné à l'Institut catholique ; l'enseignement pratique au siège de la *Schola cantorum*.

École centrale lyonnaise, à Lyon. Placée sous le patronage

de la Chambre de commerce, elle a pour but de donner aux jeunes gens l'enseignement industriel et de leur faciliter l'accès des carrières exigeant la connaissance des mathématiques, de la mécanique, de la physique, de la chimie et de l'électricité. La durée des études est de trois ans. Les candidats doivent avoir seize ans au moins. Les élèves sont demi-pensionnaires. La rétribution scolaire est de 700 francs, et 260 francs sont payés pour la demi-pension, la bibliothèque et les fournitures scolaires. Diplômes en fin d'études.

Institut industriel du nord de la France, à Lille. V. INSTITUT.

Ecole d'ingénieurs, à Marseille. Fondée en 1891 avec le concours de la ville de Marseille, elle a pour but de former des ingénieurs pour toutes les branches d'industrie. La durée des études est de quatre années. Les candidats munis d'un diplôme de bachelier, enseignement classique ou enseignement moderne, sont admis de droit, les autres passent un examen; ils doivent avoir au moins seize ans révolus. La rétribution scolaire est de 450 francs.

Ecole supérieure d'électricité, à Paris. Sont admis sans concours les anciens élèves de Polytechnique, Centrale, Mines, Saint-Etienne, les anciens élèves médaillés des Ecoles d'arts et métiers, les licenciés ès sciences physiques; les autres candidats sont soumis au concours. Un diplôme d'ingénieur électricien est délivré en fin d'études. Les frais d'études pour les élèves réguliers s'élèvent à 500 francs, auxquels il faut ajouter 30 francs environ pour l'outillage. Le diplôme coûte 20 francs.

Ecole ou *Institut chimique de Nancy*. V. INSTITUT.

Ecole municipale de physique et de chimie industrielles, à Paris. Fondée en 1882 dans un but essentiellement industriel, ses cours sont gratuits; jusqu'en 1899, tous les élèves recevaient une indemnité de 600 francs; depuis, elle n'est plus accordée qu'aux familles nécessiteuses. La durée des études est de trois années.

Ecole de chimie industrielle, à Lyon. Elle a été fondée en 1883. Les candidats doivent posséder les connaissances générales nécessaires pour leur permettre de faire avec profit de sérieuses études de chimie. La durée normale des études est de trois ans. Diplôme ou certificat d'études, en fin de troisième année. Enseignement gratuit.

Ecole de chimie, à Bordeaux. Etude de la chimie industrielle et agricole. Durée des études, deux ans. Diplôme de chimiste. Enseignement gratuit, mais payement de 60 francs par mois pour frais de manipulations.

Ecole de chimie industrielle, à Rouen. Destinée à fournir à l'industrie des jeunes gens ayant reçu une instruction théorique et pratique, la durée des études est de deux années; les frais d'études de 810 francs par an.

Ecole de brasserie. V. INSTITUT chimique de Nancy.

Ecole libre des sciences politiques, fondée en 1874, à Paris. Cette école a acquis, par son enseignement, une véritable influence dans l'admission des candidats aux postes de la haute administration : diplomatie, conseil d'Etat, inspection des finances, Cour des comptes, etc. L'Ecole reçoit des élèves et des auditeurs. Les élèves payent un droit d'inscription de 300 francs. Les auditeurs payent en proportion des cours qu'ils suivent. L'enseignement comprend quatre sections : section administrative, section diplomatique, section économique et financière, section générale. Dans chaque section, un examen partiel a lieu à la fin de chaque année. Un diplôme est décerné aux élèves qui subissent avec succès les examens entiers. La durée des études est, au moins, de deux années; elle peut être portée à trois, si le but poursuivi par l'élève exige une préparation plus approfondie.

Collège libre des sciences sociales, à Paris, fondé en 1896. Il s'y donne un enseignement supérieur des méthodes et des doctrines économiques et sociales. Les chaires possèdent une autonomie complète; chaque professeur a la direction et la responsabilité de son cours. Sont admises aux cours toutes personnes, moyennant un droit d'inscription de 30 francs, ou de 10 francs si elles appartiennent à un établissement d'enseignement supérieur, ou à un titre quelconque au professorat. Les études ont pour sanction un certificat d'études sociales, délivré par le directeur du collège, sur l'avis du comité de direction et d'après l'attestation de trois professeurs et la production d'un mémoire.

Ecole du journalisme, à Paris. Cette école, qui s'est ouverte au mois de novembre 1899, est une dépendance du collège des sciences sociales. L'enseignement comprend : des cours professionnels de rédaction, de connaissances techniques indispensables aux journalistes, d'histoire de la presse, de législation de la presse, d'histoire contemporaine, des cours pratiques, etc.

Ecoles de notariat. La France est la seule nation de l'Europe chez laquelle l'enseignement des connaissances spéciales au notariat ne soit pas organisé dans les facultés publiques de droit. Quelques chambres de notaires ou des comités de ces fonctionnaires ont comblé cette lacune en créant des écoles libres spéciales. L'*Ecole de notariat de Paris* existe depuis 1896; la durée des études est d'une année, le prix de l'enseignement est de 400 francs. Des écoles du même genre existent à Angers depuis 1890, à Nantes depuis 1891, Bordeaux depuis 1891, à Rennes depuis 1892, et à Rouen depuis 1896. Aucune de ces écoles n'est gratuite.

Ecole de morale. Comme celle qui précède, cette école est une annexe du Collège libre des sciences sociales. Elle a été ouverte en novembre 1899. Elle n'a d'autre programme que le désir commun des maîtres qui y enseignent les meilleurs moyens de fortifier le sentiment moral dans toutes les classes de la société.

Ecole pratique de droit, à Bordeaux. Elle a été inaugurée en 1899, sous les auspices de la haute magistrature, des professeurs de la faculté de droit, du barreau et des chambres des avoués, pour suppléer au manque de connaissances pratiques que laisse, en France, l'organisation de l'enseignement public du droit. La durée des études est de deux ans; le prix des inscriptions est fixé à 400 francs par an, 200 francs pour les étudiants de la faculté.

Ecole alsacienne, à Paris. Fondée en 1873 pour les enfants de familles alsaciennes, cette école est un établissement d'enseignement secondaire libre, sans affectation spéciale au point de vue de l'origine des élèves. Elle a mis en pratique, pour les internes, le régime tutorial, et a montré une heureuse initiative relativement aux méthodes d'éducation et d'enseignement. Depuis plusieurs années, elle est subventionnée par l'Etat.

Ecole libre des hautes études littéraires et scientifiques. V. INSTITUT catholique de Paris.

Ecoles maternelles. A côté des écoles maternelles publiques, il existe, en France, un très grand nombre d'écoles maternelles libres. Elles sont tenues, quelques-unes, par des maîtres laïques, la plupart par des maîtres congréganistes.

Ecoles primaires, élémentaires et supérieures. Le nombre des écoles primaires libres, en France, est très considérable. La plupart sont dirigées par des maîtres congréganistes, les frères des écoles chrétiennes, les petits frères du Mans, les frères de Ploërmel, etc., pour les garçons, et, pour les filles, les sœurs de charité, les sœurs de Nevers, les sœurs de Cluny et une multitude d'autres communautés religieuses.

Ecoles professionnelles. L'article 35 de la loi organique du 30 octobre 1886 déclare que « les directeurs et directrices d'écoles primaires privées sont entièrement libres dans le choix des méthodes, des programmes et des livres ». Usant de cette faculté, un grand nombre de directeurs et de directrices d'écoles libres ont donné à leurs établissements un caractère professionnel : *commercial, industriel* ou *agricole*.

Ecoles secondaires. A part de très rares exceptions, tous les collèges libres portent le nom d'« écoles », la loi ne leur permettant pas de prendre celui de « collèges ». La plupart sont dirigés par des maîtres ecclésiastiques. On met à part, parmi les écoles secondaires libres, les petits séminaires qui, avec un programme analogue à celui des collèges et des lycées, ont une organisation et un nom particuliers, et aussi une clientèle spéciale : les élèves qui se destinent au sacerdoce. Les écoles secondaires libres, qui sont très nombreuses, constituent un rouage très considérable de l'enseignement en France.

Ecole des Carmes. Cette école a été fondée, à Paris, par Mgr Affre, en 1846, pour favoriser les hautes études, littéraires et scientifiques, dans le clergé. Son nom lui vient de la maison où elle fut installée, le vieux couvent des Carmes. L'Ecole des Carmes, exclusivement composée d'internes, devint une sorte d'école normale supérieure ecclésiastique. Après la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur, en 1875, elle a été fondue dans l'Institut catholique de Paris, dont elle est un organe. De cette école sont sortis une foule d'ecclésiastiques distingués dans les lettres et les sciences, et aussi beaucoup d'évêques, parmi lesquels les cardinaux Bourret, Foulon et Lavigerie.

Ecole d'accouchement, à Paris. V. MATERNITÉ, et SAGE-FEMME.

Ecole d'anthropologie, à Paris. Cette école libre et reconnue d'utilité publique a pour but l'enseignement de l'histoire naturelle. L'enseignement y est gratuit et public.

Ecole d'aveugles. Des établissements d'aveugles existent dans différentes villes de France. Les deux plus importants sont l'*Institution nationale des jeunes aveugles* (v. INSTITUTION), et l'*Ecole Braille*.

Ecole Braille, ainsi nommée de l'aveugle français, Louis Braille, inventeur du système d'écriture pour les aveugles. Elle a été fondée en 1883 par la « Société d'assistance pour les aveugles travailleurs », pour les enfants privés de la vue et indigents du département de la Seine. En 1888, elle a été installée, 7, rue Moogenot, à Saint-Mandé, par le conseil général de la Seine, qui l'a prise entièrement à sa charge. Depuis 1897, une école maternelle y est annexée et reçoit les aveugles des deux sexes, dès l'âge de trois ans. L'instruction primaire et professionnelle est donnée de six à treize ans. A cet âge, après un examen, les élèves passent dans des ateliers de brosserie, cannage, rempaillage de chaises, vannerie ou couronnes de perles. Le régime est un internat gratuit. L'établissement conserve l'élève sans conditions de temps ni d'âge; il peut rester attaché toute sa vie à un atelier, avec un internat organisé à cet effet. Les paresseux et les indisciplinés sont seuls renvoyés. L'Ecole abrite environ 170 élèves ou ouvriers des deux sexes.

Ecole de bègues. V. INSTITUT.

Ecole de sourds-muets. V. INSTITUTION.

Ecole professionnelle française des infirmières à domicile. Ouverte, à Paris, le 29 janvier 1900 et créée grâce à des souscriptions privées, elle fonctionne sous le patronage de hauts fonctionnaires, de membres de l'Académie de médecine et de professeurs. Elle reçoit des jeunes filles âgées de dix-huit à vingt-cinq ans, présentant l'aptitude physique pour les fonctions d'infirmières, et pourvues soit du diplôme de fin d'études secondaires ou de l'un des brevets de l'enseignement primaire, ou bien subissant un examen d'entrée. L'enseignement est théorique et pratique; les élèves payent une pension mensuelle de 80 francs, et, au bout de la première année, elles doivent contracter un engagement de cinq ans au service de l'établissement; mais, dès l'expiration de la deuxième année, si elles sont jugées capables, elles sont admises au titre d'infirmières, reçoivent des appointements fixes, et sont placées par l'administration de l'Ecole dans les familles qui ont demandé leurs soins.

Ecole des fornins. L'Ecole des forains a été créée en 1888 par Mlle Bonnefois, qui, appartenant elle-même à une famille de forains, s'est dévouée tout entière à l'instruction et à la moralisation de leurs enfants. Mlle Bonnefois a obtenu le grand prix Montyon et a été nommée officier d'Académie. L'Ecole est installée dans des roulottes qui suivent la caravane des forains, dans Paris et la banlieue.

— Art milit. Dans l'infanterie, l'homme commence par passer à l'école du soldat, où il reçoit d'abord l'instruction individuelle, sans armes, puis en armes, et ensuite l'instruction à rangs serrés dans l'escouade, ou premier groupement militaire régulièrement constitué.

Puis vient l'école de compagnie destinée à former, avec les soldats individuellement instruits, l'unité de combat qui permet de les utiliser à la guerre. Aussi l'école de compagnie comprend-elle, outre une instruction préparatoire de section, deux parties distinctes : les exercices à rangs serrés pour donner à cette unité fondamentale la cohésion nécessaire; les exercices de combat pour employer cette unité contre l'ennemi, dans les divers cas qui peuvent se présenter en campagne.

On passe ensuite à l'école de bataillon, puis à l'école de régiment, dont l'organisation et le but sont analogues, relativement aux unités qu'elles concernent.

Dans la cavalerie, on retrouve une gradation analogue. On y distingue toutefois, après l'école du cavalier, qui correspond à l'école du soldat, une école de peloton, avant d'arriver à l'école d'escadron, qui correspond à l'école de compagnie. De plus, ces diverses écoles sont doubles en quelque sorte, en ce sens qu'elles s'exécutent successivement à pied, puis à cheval, cette progression étant imposée par les besoins mêmes de l'instruction, et [illegible] devant d'ailleurs être appelée à [illegible] à cheval. Cette distinction n'existe [illegible] montés [illegible] considérable : [illegible] de régiment [illegible] de division, ces grands [illegible] manœuvrer et combattre qu'à cheval.

Dans l'artillerie, l'instruction [illegible] Elle comprend, en effet, [illegible] la section et de compagnie — à [illegible] sur celles de l'infanterie [illegible] du peloton — à cheval — [illegible] cavalerie ; et en outre, — pour l'artillerie [illegible] écoles du canonnier [illegible] — attelées — tout à fait [illegible] plète l'école de groupe, c'est-à-dire [illegible] unité particulière à l'artillerie et [illegible] trois batteries.

Enfin, l'instruction du canonnier comprend [illegible] du peloton de la pièce et l'école de batterie [illegible] comprend tout ce qui se rapporte au chargement, pointage, tir, etc., du canon, en un mot, au service de la pièce et, de plus, les manœuvres de force [illegible] cessiter le maniement des boucles à feu [illegible] batterie forme le personnel aux exercices [illegible] à la discipline du feu, réglage du tir, et.

Cette instruction se complète par les écoles à feu ou exercices de tir réel de l'artillerie, qui s'exécutent sur des terrains *ad hoc* et qui, tout en mettant le personnel en présence de difficultés aussi analogues que possible à celles qu'il peut rencontrer à la guerre, servent en même temps à lui faire connaître les effets du tir de l'artillerie.

L'artillerie à pied ou de forteresse et l'artillerie de montagne comportent des écoles et exercices analogues, moins ce qui concerne l'instruction à cheval.

Dans le génie, on retrouve les mêmes écoles que dans l'infanterie, plus certaines écoles d'ordre technique, spéciales à l'arme, telles que : de fortification de campagne, de sape, de mines, de ponts, etc.

Les *écoles régimentaires*, communes à toutes les armes, ont pour objet : l'une, l'école primaire, de donner une certaine instruction aux hommes illettrés; l'autre, les cours préparatoire, de faciliter aux sous-officiers l'accès des écoles militaires qui leur permettront d'arriver officiers.

L'enseignement du *cours préparatoire* comprend les leçons de français, d'arithmétique, géométrie, topographie, géographie, histoire militaire et fortification.

— Equit. *Haute école*. L'équitation se compose ordinairement des exercices suivants : changements de main, pirouettes, travail de deux pistes, changements de pied, passages, pas et trot espagnols, pirouettes renversées sur trois jambes, balancer de l'avant-main et des hanches, piaffer, etc. Le galop en avant et en arrière sur trois jambes, le passage en arrière sont des airs difficiles.

Les changements de main aux différentes allures et les pirouettes simples sont extrêmement faciles à obtenir de n'importe quel cheval. La pirouette renversée consiste à faire pirouetter les hanches autour des épaules. Un cheval marche réellement *de deux pistes*, lorsque marche *obliquement en avant* sur deux lignes parallèles, [illegible] l'une par l'avant-main, l'autre par l'arrière-main. Le changement de pied du tac au tac doit s'effectuer sans temps d'arrêt; de là son nom de « changement de pied en l'air ». Il s'obtient en passant de plus en plus rapidement du galop à droite au galop à gauche, et *vice versa*. Le passage est une marche cadencée. On dit que le cheval marche au pas espagnol « quand il lève les jambes de devant l'une après l'autre, en les portant en avant et en les tendant (Dans le passage, les genoux et les paturons sont fléchis, dans le pas et dans le trot espagnols, ils sont dans l'extension). Le piaffer est une sorte de passage sur place de plus en plus resserré. Le balancer de l'avant-main est un dérivé du pas espagnol ; mais il faut obtenir le cartement des jambes de manière que le cheval ait, en effet, l'air de se balancer d'une jambe à l'autre.

Les chevaux de haute école, avant d'être montés, ont toujours été, auparavant, dressés à la main.

— Iconogr. Les scènes d'école ont fait le sujet d'un grand nombre de tableaux. Parmi les principaux, on peut citer : *l'Ecole du soir*, chef-d'œuvre de Gérard Dov, au musée d'Amsterdam. Le pédagogue, assis devant son pupitre, menace du doigt un petit garçon, qui paraît tout contrit. Tout près du maître, une petite fille, penchée contre la table, épelle des lettres en les suivant du doigt. L'artiste a rendu avec adresse l'effet produit par le combat de quatre lumières qui éclairent la scène ; — au musée de Florence, une autre *Ecole du soir*, de Gérard Dov. Le maître tient d'une main une verge et de l'autre, un compas avec la pointe duquel il montre les lettres d'un livre, que doit répéter une jeune écolière, placée devant lui ; — une *Ecole de village*, tableau de Jean Steen. Au milieu d'une vaste salle, devant une table, le maître et la maîtresse de [illegible] sont assis, le premier est occupé à tailler une plume, la seconde fait répéter à un écolier sa leçon. Vingt autres enfants forment divers groupes. — Steen a souvent traité ce sujet. Le même sujet a été traité par Van Ostade, dans un de ses chefs-d'œuvre, *le Maître d'école*. Abraham Bosse a aussi représenté dans ses dessins des

L'école du soir, d'après Gérard Dov

[illegible] — L'[illegible], ou plus exactement [illegible] aquarelle de Decamps [illegible] spirituelles composit[illegible] de Decamps. Elle repré-

[illegible] de Decamps.

[illegible] la chef des champs, [illegible] tableau de Decamps [illegible] Salon de 1856. Le vieux pédagogue est [illegible] avec [illegible] préféré. Les autres [illegible] dans le clair-obscur. [illegible] parmi les plus pit[illegible] L'[illegible] des frères, tableau de [illegible] Salon de 1874. Le frère ignorantin [illegible] debout dans sa chaire, impassible. Au [illegible] plan étudiant des enfants de troupe. Un groupe [illegible] devant un tableau noir, écoute la leçon [illegible] Le musée [illegible] Landres a du même peintre [illegible] tableau, l'[illegible] qui a été exposé au Salon de 1874. Une religieuse, assise dans une chaire, [illegible] baguette près d'elle, en guise de boule[illegible] une élève. — Au Salon de 1875 a paru un [illegible] au musée artiste, représentant un *Écolier* [illegible] ni laoel quelquent un pensum. — [illegible] sujets se rattache l'*École des singes*, [illegible] du Prado [illegible] dernier musée de Madrid. Les petits [illegible] les uns à étudier leur leçon, les autres à [illegible] leurs devoirs, d'autres à bayer aux corneilles. Le maître, bat un de la plus haute gravité, [illegible] à donner le fouet à un élève insubordonné un [illegible], qui est agenouillé piteusement devant lui.

École de Salerne (L') [*Scola Salernitana*], poème [illegible] qui offre le résumé des doctrines de la [illegible] de Salerne. L'époque de sa composition [illegible] les noms de ses auteurs sont restés inconnus. [illegible] est une œuvre collective. A l'origine, c'était un petit poème latin de 349 vers, les additions successives, [illegible] et quelquefois contredisant la rédaction primitive, [illegible] parvenues à faire de la *Scola Salernitana* un [illegible] 3 [illegible] vers, parmi lesquels un certain nombre ont [illegible] en [illegible] vers. Tel est le fastidieux célèbre sur les [illegible] Salernitains [illegible] :

Si vis [illegible] mire [illegible] nique senique,
Sex [illegible] pigri; nulli [illegible]

« A l'homme jeune et au vieillard, il suffit de dormir six heures, au paresseux, sept tout au plus; mais à personne [illegible] huit. »

Voici le vrai précepte salernitain. Mais, — ce qui peint [illegible] de rédaction de ce poème, — les distiques [illegible] permettent le dormir tant qu'on voudra, pourvu que [illegible] ne soit ni sur le ventre, ni sur le dos, et [illegible] au sommet.

[illegible] :

Pro [illegible] aut [illegible] bis

« Après dîner, tu te tiendras debout, ou tu entremêleras [illegible] pas. »

Les recommandations contre les excès de la table sont [illegible]. On pourrait dire que l'hygiène de l'école [illegible] tient presque tout entière dans ce précepte :

Dis e parum bibere [illegible] Venere,

« Hommes, toi à boire peu, à t'abstenir des plaisirs charnels, [illegible] faire saigner souvent, la rés le tout le secret [illegible] sarté.

[illegible]
[illegible] quia [illegible]
Si [illegible] est [illegible] bibe [illegible] num [illegible] tancha.

« Pour que la nuit ta soit légère, fais ton dîner court. — [illegible] à ta gourmandise, si tu veux vivre plus [illegible]. Si ta voix devient rauque, bois ce vin que [illegible] a [illegible] »

Sumas post [illegible] [illegible] mensa.

« Après chaque œuf, bois une nouvelle coupe. »

Les [illegible] de ce petit poème [illegible] qu'on en a compté [illegible] entre 1474 et 1846. La dernière [illegible] a été faite en [illegible] élégance et d'une [illegible] par Meaux de Saint Marc [illegible], avec une savante introduction de Ch. Daremberg sur la célèbre école salernitaine.

École des maris (L'), comédie en trois actes et en vers, de Molière, représentée le 21 juin 1661 sur le théâtre du Palais-Royal, par la troupe de Monsieur. — Sganarelle est le tuteur d'Isabelle. Il veut la épouser et de sa abondance ne lui permet aucune distraction. Au contraire, Ariste, frère de Sganarelle, élève avec indulgence Léonor, sœur d'Isabelle, tout il essaiera de faire sa femme. Isabelle aime Valère, et la rusée arrive à le lui faire savoir par Sganarelle lui-même. Bientôt, Sganarelle leur ménage une entrevue où, sans désigner aucune des compétiteurs, Isabelle supplie celui qu'elle aime de la délivrer de celui qu'elle n'aime pas. Enfin, s'irritant le soir de la maison pour s'échapper, elle rencontre Sganarelle, lui fait croire qu'elle a cédé sa chambre à Léonor, qui voulait s'entretenir avec son amant, et feint de rentrer pour la renvoyer. Sganarelle voit sortir une prétendue Léonor — qui n'est autre qu'Isabelle — et la regarde entrer chez Valère, tout en [illegible] le voir en faute la pupille de son frère. Tout se découvre et il n'y a plus qu'à marier les deux jeunes gens. Isabelle est un caractère assez banal, bien que Molière ait pris soin de le justifier de toutes les façons. Ariste est le premier des frères raisonnables du théâtre de Molière. Sganarelle, entêté, égoïste, brutal, ridicule d'esprit de système et de confiance en soi, est un type des plus comiques; le rôle fut créé par Molière lui-même. Il avait fait des emprunts aux *Adelphes* de Térence pour l'idée générale de la pièce, et, pour le détail, à Boccace (III, 2), et peut être à Lope de Vega, *la Discreta Enamorada*.

École des femmes (L'), pièce en cinq actes et en vers, représentée, le 26 décembre 1662, par la troupe de Monsieur, au théâtre du Palais-Royal. — Cette pièce fut le plus grand succès de Molière, mais elle lui valut de nombreux pamphlets et de vives attaques des précieuses, des prudes et des tartufes. Boileau prit la défense du poète, qui plaida lui même sa cause dans *la Critique de l'École des femmes*, puis dans *l'Impromptu de Versailles*. (V. CRITIQUE, IMPROMPTU). Cette pièce a quelque analogie avec *l'École des maris*. Arnolphe, imbu de l'idée qu'une femme ne peut être vertueuse qu'autant qu'elle est ignorante, élève dans sa maison, sous la garde d'un valet et d'une servante stupides, une jeune fille, Agnès, qu'on croit orpheline et dont il veut faire sa femme. Mais la naïveté d'Agnès ne sert qu'à la faire céder plus facilement et sans remords aux poursuites amoureuses du jeune Horace. Elle sait bien lui faire parvenir une lettre, le faire entrer chez elle, se préparer à fuir avec lui. Horace prend pour confident Arnolphe lui-même, sans savoir qu'il est le tuteur d'Agnès : il le prévient de tout ce qu'il tente, et va jusqu'à lui confier la personne d'Agnès, qu'il a fait évader. Par bonheur, il n'est aucune de ses indiscrétions qui ne se retourne contre Arnolphe. Au moment où Horace découvre qui est Arnolphe, il apprend qu'Agnès est fille du seigneur Enrique, ami de son père, et il peut l'épouser. Arnolphe, peint avec la dureté que montre toujours Molière pour les vieillards amoureux, attendrit par la sincérité de sa passion bafouée, et en même temps fait rire par la petitesse des moyens qu'il emploie. Agnès, dont le jeune égoïsme ignore les ménagements, représente la nature naïvement impudente, qui s'instruit elle-même par l'amour. Le premier acte et le second sont imités de *la Précaution inutile* de Scarron et du *Jaloux* de Michel Cervantes. La 4e *Nuit* de Straparole a fourni le sujet des deux actes suivants. Le rôle d'Arnolphe fut tenu par Molière, et celui d'Agnès par Mlle de Brie.

École de la médisance (L') [*the School for Scandal*], comédie anglaise en cinq actes, de R.-B. Sheridan, représentée le 8 mai 1766. — Joseph et Charles Surface, deux frères dont l'un est un hypocrite et l'autre un dissipateur, sont mis à l'épreuve par leur oncle sir Olivier, qui, après fortune faite aux Indes, revient incognito en Angleterre. Le nabab se présente chez Charles en qualité de brocanteur et lui achète la collection de ses portraits de famille, dernière ressource du jeune prodigue; mais, parmi ces portraits, il en est un que Charles ne veut pas vendre : c'est celui de son oncle, qui a eu autrefois des bontés pour lui. Sir Olivier est très touché de ce souvenir. L'oncle se rend aussi chez Joseph, et voit combien l'âme de son second neveu est ingrate et fausse; il sait désormais à qui il laissera ses richesses. Charles épousera Marie, qu'il aime et qu'on a prévenue contre lui. A cette intrigue se mêlent les amours de lady Teazle (dame Taquine) avec Joseph, et les scènes de ménage entre cette femme peu scrupuleuse et son mari sir Pierre. D'autres personnages : lady Sneerwell (dame Ricaneuse) et Snake (Serpent) contribuent à justifier le titre de cette étincelante comédie. Elle est dirigée surtout contre ces vils bavardages de société qui dénaturent les faits, et de légères peccadilles font parfois des crimes monstrueux. Sheridan a emprunté les caractères des neveux au *Tom Jones* de Fielding, et il s'est inspiré du *Misanthrope* et du *Tartufe*; mais, suivant Taine, de ces substances puissantes, condensées avec une dextérité admirable, il a fait le feu d'artifice le plus brillant qu'on ait jamais vu. Le seul défaut de cette pièce, c'est une double intrigue qui nuit à la marche de l'action et fait languir par instants le spectateur au milieu de scènes pleines de détails charmants, mais qui ne tiennent pas au fond du sujet.

École des vieillards (L'), comédie en cinq actes et en vers, de Casimir Delavigne, représentée sur le théâtre de la Comédie-Française le 6 décembre 1823. — Danville, a épousé, à soixante ans, Hortense, jeune et jolie femme. Il l'envoie à Paris pour solliciter une place, avec sa grand'mère, vieille folle dont la vanité va l'entraîner dans mille inconséquences. Le jour où il arrive à Paris pour la rejoindre, Hortense, malgré la promesse qu'elle a faite à son mari de rester auprès de lui, se laisse entraîner au bal du ministre par le jeune duc d'Almare, chez lequel elle est venue loger avec sa grand'mère, et qui est fort épris d'elle. Bientôt, tourmentée, elle revient chez elle : le duc ose l'y suivre. A ce moment, on entend rentrer Danville, qui était parti vainement à la recherche de sa femme. Hortense perd la tête, et fait cacher le duc dans un cabinet; mais, bientôt, son trouble apprend tout au mari : il ordonne à Hortense de le laisser seul : il force le duc à sortir du cabinet. Il s'ensuit un duel : Danville y est désarmé; mais, au dénouement, il a la consolation d'apprendre que sa femme n'a été qu'imprudente. Hortense supplie son mari de la reconduire au Havre, où toute la famille va retrouver le repos. Les caractères principaux sont habilement tracés. Hortense est imprudente, coquette même, sans être coupable, et Danville, faible, sentant sa faiblesse, est offensé sans être avili. Sa scène avec le duc est belle. Mais le caractère de la grand'mère est odieux et vil. Le succès de l'*École des vieillards* fut très brillant. Talma, qui avait réclamé le rôle de Danville, s'y montra admirable, ainsi que Mlle Mars dans celui d'Hortense.

École d'Athènes (L'), célèbre fresque de Raphaël, dans la *Camera della Segnatura*, au Vatican. — Cette peinture murale nous montre une cinquantaine de personnages costumés à l'antique, assemblés dans un magnifique vestibule : les uns sont groupés au bas d'un large escalier, les autres sur les degrés, d'autres au sommet. Treize personnages sont réunis à gauche, au bas de l'escalier que domine un temple. Sur la droite, neuf personnages forment un groupe qui fait pendant au premier. Ce second groupe représente les mathématiques pratiques, tandis que le premier, dont Pythagore est le centre, représente les mathématiques spéculatives. Sur les marches de l'escalier, dans l'espace qui sépare les deux groupes, Diogène le Cynique est nonchalamment assis. Au sommet, devant une vaste nef d'architecture somptueuse, sont rangées plus de trente figures. Au milieu sont Platon et Aristote. L'architecture qui encadre cette magnifique composition a quelque chose de majestueux. Selon Vasari, Bramante en aurait été l'ordonnateur, et, comme le superbe vestibule dessine une croix grecque avec une coupole, il est vraisemblable qu'il donne une idée du plan que l'architecte s'était proposé de réaliser à Saint-Pierre de Rome. Parmi les statues qui ornent les niches, entre les colonnes, celles qu'on voit de face représentent Apollon et Minerve.

L'École d'Athènes, d'après Raphaël.

— Il existe plusieurs copies de l'*École d'Athènes*. Le Louvre en possède une, peinte sur toile, de la grandeur de l'original, qui a été commandée par Colbert pour être exécutée en tapisserie aux Gobelins. Balze en a fait une reproduction remarquable sur le mur de l'escalier de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris. Une autre, attribuée à Lebrun, se voit au musée de l'Ermitage, à St-Pétersbourg.

École normale (L'), *journal d'éducation et d'instruction*, fondé en 1859 par P. Larousse. — Le second volume (1860) parut sous le titre de *l'École normale, journal de l'enseignement pratique*, titre qui caractérisait plus exactement cette publication; elle se poursuivit jusqu'en 1865 et forme 13 volumes. Dans son ensemble, *l'École normale* forme un recueil pédagogique précieux.

ÉCOLER rad. *école*) v. a. Instruire, enseigner. (Vieux.)

ÉCOLÉRÉ, ÉE du préf. *é*, et de *colère*) adj. Emporté, excité par la colère. (Inus.) ‖ *Encoléré* vaudrait mieux.

ÉCOLERIE (*ri*) n. f. Ensemble des écoliers : *On n'a jamais vu pareils débordements de l'*ÉCOLERIE. (V. Hugo.)

ÉCOLIER (*li-é*), **ÈRE** n. Élève qui suit les cours d'une école primaire ou secondaire : *Les* ÉCOLIERS, *en général, n'aiment pas à travailler*. (G. Sand.) ‖ Personne qui reçoit

les leçons d'un professeur : *L'*ÉCOLIER *d'un maître de danse, d'escrime, de musique.*

— Par ext. Qui réglo sa conduite, ses idées, ses sentiments sur quelqu'un ou quelque chose : *Mme de Sévigné fut une* ÉCOLIÈRE *de l'hôtel Rambouillet.*

— Fam. Novice, apprenti : *Quand les vieilles duchesses s'avisent d'économiser, Harpagon, près d'elles, n'est qu'un* ÉCOLIER. (Balz.) ‖ Personne gauche, empruntée, qui n'a pas d'aisance dans les manières.

— Loc. div. : *Faute d'écolier,* Erreur, bévue dénotant de l'ignorance, de l'inexpérience, une extrême maladresse. ‖ *Tour, Malice d'écolier,* Espièglerie comme en font les écoliers. ‖ *Prendre le chemin des écoliers,* Prendre le chemin ou le moyen le plus long.

— Hist. Nom que portaient les étudiants de l'Université, au moyen âge. ‖ *Lettres d'écolier,* Diplôme qu'on obtenait en justifiant de six mois d'études consécutives dans l'université. ‖ *Ecolier juré,* Titre que prenait l'écolier muni de ses lettres d'écolier.

— Hist. ecclés. *Congrégation des écoliers,* Ordre de chanoines réguliers qui fut fondé en Italie, près de Bologne. ‖ *Ecolières,* Titre que prennent les chanoinesses de Mons, deux ans après leur réception.

— Adjectiv. Propre à l'écolier : *Des manières* ÉCOLIÈRES. ‖ *Papier écolier,* Papier blanc de qualité moyenne, dont on se sert en général dans les établissements d'instruction.

— ENCYCL. Les grandes universités furent très florissantes, surtout celles de Paris et de Bologne, et les étudiants s'y pressaient en grand nombre. A l'origine, les *écoliers* (étudiants) vivaient entièrement à leur guise, dans leurs gardis; ils se répandaient dans les quartiers mal famés, et leurs mœurs étaient, souvent, très mauvaises. « L'étudiant ès arts, dit le chancelier Prévostin, court, la nuit, tout armé, dans les rues, brise les portes des maisons. Tout le jour, les filles de joie viennent déposer contre lui, se plaignant d'avoir été frappées, d'avoir eu leurs vêtements mis en pièces et leurs cheveux coupés. » De ceux-là, le poète Villon est demeuré le type immortel. Parmi ces étudiants, il y en avait de riches : ils faisaient porter devant eux, par leurs valets, les gros livres, qu'ils ne lisaient pas. D'autres étaient pauvres à mendier ou à exercer les pires métiers. Peu après, se forma l'usage qui réunit maîtres et élèves dans des hôtels qu'ils louaient entièrement. Les intérêts matériels furent confiés à l'un d'entre eux : le principal. Puis on en vint à installer de ces hôtels pour les étudiants pauvres : ce fut l'origine des fameux *collèges,* dont il y avait à Paris un si grand nombre sous l'ancien régime, et dont les « collèges » d'Oxford et de Cambridge peuvent, aujourd'hui encore, donner une idée approximative. Ces collèges avaient des boursiers (fondations charitables), et des pensionnaires (écoliers payants). La discipline, les règlements intérieurs, la prospérité matérielle, l'ordre moral, variaient à l'infini, d'un collège à l'autre. Tandis que, dans les uns, la vie morale était sévère et les études sérieuses, Jacques de Vitri nous montre, dans d'autres, le maître enseignant à une partie de ses élèves au premier étage, tandis que les filles publiques prenaient leurs ébats avec une autre partie, au rez-de-chaussée. Les règlements universitaires ordonnaient aux écoliers de porter des bonnets ronds ou calottes (*pileos*), et non des chapeaux (*galeros*); ils devaient toujours avoir leur ceinture attachée, être vêtus modestement; ils ne devaient pas avoir les cheveux frisés; en classe ou dans le collège, ils ne devaient avoir ni épée ni bottes. Répartis en collèges, les écoliers étaient, d'autre part, divisés en nations, selon leur pays d'origine; à Paris, on comptait quatre nations : France, Picardie, Normandie, Angleterre; au XVe siècle, la nation d'Angleterre fut remplacée par la nation d'Allemagne. Jacques de Vitry peint les défauts des écoliers des diverses nations; il ne nous dit pas leurs qualités; pourquoi les écoliers d'antan eussent-ils été pires que les étudiants d'aujourd'hui?

— BIBLIOGR. : Charles Jourdain, *Histoire de l'université de Paris* (Paris, 1862-1866); H. Denifle, *die Universitäten des Mittelalters* (Berlin, 1885); Hastings Rashdall, *the Universities of Europe in the middle ages* (Oxford, 1895).

— SYN. **Disciple, élève.** V. DISCIPLE.

Écolier limousin (L'), épisode du *Pantagruel* de Rabelais (liv. II, chap. VI). — Pantagruel, « se pourmenant près d'Orléans, avecque ses compaignons », rencontre un écolier qui lui parle un jargon pédantesque, mêlé de grec et de latin, où il est question de transfreter la Séquane au diluculo, de déambuler par les compites et quadrivies de l'urbe, etc. « Breu, breu, dist Pantagruel, qu'est-ce que veut dire ce fol? Je croys qu'il nous forge ici quelque languaige diabolicque. » A quoy dist ung de ses gens : « Seigneur, sans doubte, ce gallant veut contrefaire la langue des Parisians, mais il ne faict qu'escorcher le latin, et cuide ainsi pindariser. » Pantagruel, en le menaçant de l'écorcher vif, lui fait confesser qu'il est Limousin « pour tout potaige ». Cette vive satire était dirigée par Rabelais contre ceux de ses contemporains qui avaient le même défaut que l'écolier limousin.

Écolier de Salamanque (L'), tragi-comédie en cinq actes et en vers, que Scarron fit représenter, en 1654, sur le théâtre du Marais. — Imitée de l'espagnol et concurremment traitée par Thomas Corneille et par Boisrobert, qui pilla Scarron, cette pièce dessine en un vigoureux relief le caractère chevaleresque de l'*écolier* don Pedre, défendant contre un grand seigneur l'honneur de Léonore, sa sœur. A côté de cet élément tragique, se déroulent les scènes comiques où figurent Crispin le valet et la servante Béatrix, et surtout Zamorin et La Taillade, silhouettes de coquins finement tracées. L'œuvre est d'une gaieté de bon aloi, semée de saillies piquantes, et Scarron tirait vanité du vif succès qu'elle obtint à la représentation.

ÉCOLLAGE (*ko-laj'* — rad. *colle*) n. m. Echarnement des peaux dont les débris sont destinés à la fabrication de la colle forte.

ÉCOLLER (*ko-lé* — du préf. priv. *é*, et de *col*) v. a. Couper le cou. (Vieux.)

ÉCOLLETER (*ko-le-té* — du préf. priv. *é*, et de *collet*. Double le *t* devant une syllabe muette : *J'écollette, Tu écolletteras*) v. a. Décolleter. (Vieux.)

— En T. de techn., Elargir au marteau, sur la bigorne, le bord supérieur d'une pièce creuse d'orfèvrerie, dans le but de lui donner plus aisément la forme définitive qu'elle doit avoir.

ÉCOLLETTE (*ko-lèt'*) n. f. Rétrécissement du diamètre d'une pièce d'orfèvrerie.

ÉCOMMOY, ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 20 kil. du Mans; 3.716 hab. Ch. de f. Orléans. A Ecommoy, en 1871, les Allemands furent tenus en échec par quelques francs-tireurs. — Le canton a 11 comm. et 15.691 hab.

ÉCONDUIRE (altérat. de l'anc. franç. *escondire;* du bas lat. *excondicere,* excuser [l'influence du *conduire* a amené une perturbation pour la forme et le sens]) v. a. Congédier, faire entendre qu'on ait à se retirer, qu'on ne saurait être reçu ou souffert : ÉCONDUIRE *un visiteur.* ‖ Par ext. Refuser, repousser avec certains ménagements les demandes de : ÉCONDUIRE *un soupirant.*

Éconduit, ite part. pass. du v. Éconduire.

— PROV. : **Vous ne serez pas battu et éconduit tout à la fois.** Se dit pour encourager une personne à faire une démarche.

ÉCONDUIRE (du préf. priv. *é*, et de *conduire*). Conduire au dehors : *Egout servant à* ÉCONDUIRE *l'eau qui a été employée dans la turbine.*

ÉCONDUISEMENT (*man*) n. m. Action d'éconduire. (Vieux.)

ÉCONDUISEUR n. m. Homme qui a pour habitude d'éconduire les gens qui s'adressent à lui. (Peu us.)

ÉCONDUITE n. f. Action d'éconduire quelqu'un. (Vieux.)

ÉCONOMAT (*ma*) n. m. Charge, emploi d'économe : *L'*ÉCONOMAT *d'un hôpital, d'un lycée, d'un couvent.* ‖ Bureaux de l'économe : *Entrer à l'*ÉCONOMAT.

— Hist. ecclés. Nom que l'on donnait anciennement à l'administration des revenus d'un évêché, d'une abbaye ou de tout autre bénéfice, pendant le temps de leur vacance : *Louis XIV confia à Pellisson le revenu du tiers des* ÉCONOMATS. (Volt.) ‖ Bureau d'administration des bénéfices vacants.

— ENCYCL. A l'origine, ce mot désignait l'administration du temporel des évêchés placés sous la mainmise du roi pendant la vacance des titulaires. Il a reçu, depuis, de nombreuses extensions. La dernière, et de beaucoup la plus importante, s'applique aux institutions créées par de grandes entreprises industrielles, et notamment par les compagnies de chemins de fer. Les compagnies achètent par masses des denrées telles que le pain, le vin, la viande, le café, le bois, le charbon, etc., et elles revendent ces denrées au détail à leurs employés, au prix du gros. De plus, elles ont établi, dans les locaux réservés aux économats, des réfectoires où les denrées sont consommées sur place par les ouvriers et employés. On voit l'économie résultant de ce procédé, qui laisse en même temps à la compagnie le bénéfice de l'intermédiaire.

ÉCONOME (du gr. *oikonomos,* même sens; de *oikia,* maison, et *nomos,* règle) adj. Qui règle sagement ses dépenses, qui n'est pas dépensier : *Il n'est pas possible d'être généreux sans être* ÉCONOME. (Mme de Genlis.) ‖ *Etre économe de,* Mesurer quelque chose avec parcimonie : ETRE ÉCONOME DE *son temps. Le monde* EST ÉCONOME D'*éloges et prodigue* DE *critiques.* (De Ségur.)

— n. Admin. Personne chargée des dépenses et du matériel d'une maison ou d'un établissement : *L'*ÉCONOME *d'un lycée, d'un couvent.*

— Personne qui a de l'économie, qui règle sagement sa dépense : *L'*ÉCONOME *est sage, l'*AVARE *est fou.* ‖ Abusiv. Avare : *On fait mal sa cour aux* ÉCONOMES *par des présents.* (Vauven.)

— Anc. dr. *Econome séquestre,* Celui à qui était confiée la garde des biens mis en séquestre.

— Hist. ecclés. Celui qui veillait à l'administration des revenus d'un bénéfice vacant.

— ANTON. **Dépensier, dilapidateur, dissipateur, gaspilleur, prodigue.**

— ENCYCL. Admin. L'*économe,* dans un lycée, est chargé de la surveillance du service matériel et de la gestion économique. Il doit fournir un cautionnement. Il manie les finances et les matières, dont il rend des comptes annuels soumis au jugement de la Cour des comptes. Le décret du 26 août 1882 a réglé les traitements des économes des lycées, qui sont divisés en trois classes, les lycées de Paris restant hors classe. Un décret du 10 novembre 1883 a nommé des économes dans les lycées de jeunes filles. Pour entrer dans l'économat des lycées, il faut être muni d'un diplôme de bachelier, avoir fait un stage d'un an et subi un examen spécial. Les économes sont aidés par des *commis d'économat.*

— Hist. On appelait *économe,* à Byzance, un dignitaire chargé de la gestion des finances ecclésiastiques : il y avait, en haut de l'échelle, le *grand économe,* puis les économes particuliers à chaque église, le grand économe des fondations pieuses, etc.

ÉCONOME n. m. Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de campagnol.

ÉCONOMICO, préfixe que l'on emploie devant certains mots auxquels il ajoute un des sens propres au mot ÉCONOMIQUE : *Un poêle* ÉCONOMICO-*hygiénique.*

ÉCONOMIE (mi — rad. *économe.* [On a écrit anciennem. ŒCONOMIE et YCONOMIE]) n. f. Règle, mesure dans la dépense; vertu qui porte à régler sagement la dépense : *Avoir de l'*ÉCONOMIE. *J'aime mieux voir rire mon peuple de mon* ÉCONOMIE *que de le voir pleurer de ma prodigalité.* (Louis XII.) ‖ Epargne, restrictions qu'on apporte à une dépense : *Faire des* ÉCONOMIES. ‖ Pécule, argent amassé par l'épargne : *Manger ses* ÉCONOMIES.

— Par ext. Sobriété, mesure : *L'*ÉCONOMIE *des paroles profite à l'énergie des actes.* (Michelet.)

— Particulièrem. Ordre qui préside dans la distribution des parties d'un ensemble : *L'*ÉCONOMIE *d'un édifice, d'un système, du corps humain.* ‖ Absolum. Le corps humain, au point de vue physiologique : *Les liquides de l'*ÉCONOMIE. ‖ *L'économie présente.* Le monde tel qu'il est constitué. ‖ *L'ancienne économie.* S'est dit quelquefois pour l'Ancienne loi, l'Ancien Testament.

— *Economie domestique* ou *privée,* Administration des ménages, des familles, des maisons privées.

— *Economie agricole* ou *rurale,* Science qui recherche les moyens les plus efficaces et les moins dispendieux pour tirer du sol les meilleurs profits possibles.

— *Economie industrielle,* Règles de la production industrielle qui ont pour but d'en rendre la pratique aussi utile que possible aux producteurs et à la société.

— *Economie politique,* Science de la production, de la répartition et de la consommation des richesses.

— Fam. *Econ[illegible] de bouts de chandelles.* Epargne mesquine, qui s'applique à [illegible] d'une valeur pr[illegible] que nulle : *Il n'y a pas de petites économies,* l'ut[illegible] qui signifie que toute épargne, si petite soit-elle, est profitable quand elle est faite à propos.

— *Travaux par économie.* Ceux que l'administration fait effectuer directement, sans passer par qui ne veut pas présenté d'adjudicataire, ou parce qu'ils sont de telle nature qu'il serait imprudent [illegible] à un adjudicataire. Ils sont alors désignés sous [illegible] par ce que [illegible] fait fonction d'économe, sont parce que la plus [illegible] mie est recommandée au [illegible] travaux.

— SYN. **Economie, épargne, ménage, parcimonie.** L'*économie* et le *ménage* consistent à régler [illegible] l'*économie* suppose une vue d'ensemble et [illegible] nairement à des dépenses considérables; [illegible] surtout aux petits détails ou aux petites [illegible] gne et la *parcimonie* consistent à modérer les [illegible] s'imposer des privations pour dépenser m[illegible] *gne* à quelque chose de plus général et la p[illegible] plus vétilleuse.

— ANTON. **Dilapidation, dissipation, gaspillage, mauvais ménage, prodigalité, profusion.**

— ENCYCL. *Econom[illegible] domestique.* L'*économie* [illegible] on *privée* est la science des moyens propres à [illegible] administration des ressources d'une famille, du [illegible] Considérée d'une manière plus étroite, c'est l'économie [illegible] qui a pour but d'apprendre à tenir convenablement un [illegible] nage, à y faire régner l'ordre, la propreté, le bon goût, tout en équilibrant les dépenses et les recettes.

— *Economie rurale.* L'*économie rurale* est l'économie politique appliquée à l'agriculture. Elle étudie spécialement les lois qui règlent l'organisation de l'industrie agricole et l'exploitation du sol. Elle a été fondée avant même l'économie politique, au XVIIIe siècle, par les physiocrates, les précurseurs des économistes; elle a [illegible] aujourd'hui une grande importance, mais ce n'est guère qu'en France et en Allemagne que son enseignement [illegible]

Toute l'industrie agricole dépend de deux facteurs fondamentaux : les prix de revient, sur lesquels le cultivateur peut faire sentir son influence par son intervention personnelle, sa science, son activité, son économie, et les prix de vente, dont la détermination lui échappe [illegible] C'est l'étude des causes diverses influant sur la [illegible] rité de la culture qui constitue l'économie rurale, et la détermination du système de culture à adopter [illegible] un milieu donné dépend de la saine discussion d'un grand nombre d'éléments. Comme de Gasparin l'a dit avec raison : « Le produit net le plus élevé par unité de surface n'est pas toujours le produit brut le plus élevé. » Les circonstances locales peuvent faire varier infiniment les profits [illegible] recueillie dans un espace de terrain sans altérer le profit que l'on peut faire sur le capital employé. Entre deux systèmes de culture donnant un profit brut [illegible] valant à 800 francs par hectare, par exemple, le meilleur sera évidemment celui qui exigera le moindre capital [illegible] c'est-à-dire qui donnera le taux d'intérêt le plus élevé par rapport au capital engagé. D'autre part, l'on peut, sans limites, intensifier la culture en vue de augmenter indéfiniment le produit brut : la quantité des produits récoltés cesse, à un certain moment, d'augmenter proportionnellement à l'augmentation des dépenses (cultures et engrais) que l'on fait dans ce but. Cette loi est fondamentale pour l'industrie agricole et la différence de l'industrie manufacturière.

Les causes qui agissent sur la prospérité de la culture peuvent être physiques ou économiques. Les causes physiques sont : le climat, la nature géologique et chimique du sol, etc. Les causes économiques sont très complexes : les principales sont : l'importance des capitaux engagés, les débouchés ouverts aux produits, les transports et les prix de vente, la main-d'œuvre disponible, le régime fiscal, les institutions diverses de crédit ou d'assurances, etc., qui facilitent les opérations du cultivateur.

— *Economie politique* et *Economie sociale.* L'expression *économie politique* est formée de trois mots grecs : οἶκος, maison; νόμος, gouvernement, et πολις, cité ou [illegible] La signification est, par suite « science du gouvernement de la maison commune ». En d'autres termes, l'économie politique est la science qui concerne les phénomènes généraux auxquels donnent lieu les relations d'intérêt entre les hommes. L'économie politique observe des phénomènes de deux ordres différents, qui se lient cependant intimement : les uns moraux, les autres matériels. Elle tient compte, en effet, des besoins, des instincts et des aspirations de l'homme, en même temps qu'elle étudie les forces productives de la nature, qu'elle divise en richesses naturelles et en richesses acquises.

Le véritable fondateur de l'économie politique moderne est le Dr Quesnay, médecin de Mme de Pompadour. La originalité de sa méthode consiste à introduire des considérations scientifiques tirées de l'observation des habitudes humaines et des inclinations permanentes : [illegible] habitudes étaient nées. Quesnay conçut au [illegible] veloppement des forces individuelles. Plus tard, Turgot a formulé le programme de la science économique [illegible] cette devise « liberté du travail et des échanges » qui est devenue le dogme fondamental des doctrines [illegible] science économique. Les idées de Quesnay [illegible] prises, développées et, sur certains points, [illegible] par Stuart Mill en Angleterre, par Ricardo, par Wa[illegible] et, en France, par Jean-Baptiste Say, qui est [illegible] blement le chef de l'école française. Il est réservé à J.-B. Say de démontrer que la richesse ne provient pas seulement de la terre, comme le prétendaient les physiocrates, mais aussi du travail, non seulement du travail manuel ou industriel, mais du travail [illegible] lui, Bastiat a été le plus brillant champion des [illegible] libre-échangistes.

Depuis, le champ de l'observation de l'économie politique s'est étendu. On ne s'est pas contenté de [illegible] de vue sur la théorie de la valeur, de la richesse [illegible] fait entrer dans le cadre [illegible] la morale, le droit, le impôts, l'hygiène, etc. Comme l'a dit Léon Say dans son rapport sur l'Exposition de [illegible] les forces matérielles ne sont pas seules à concourir à la production. Il y a une autre force qui s'appelle la force humaine : elle se confond avec l'âme et [illegible] intelligence de l'homme ». De cet accord entre ces deux éléments est née l'*économie sociale,* qui dérive de l'économie politique. Son rôle principal consiste à défendre les personnes et les

[illegible] à donner aux travailleurs le meilleur salaire, à [illegible] les moyens de se développer, aux [illegible] de travailler, aux faibles et aux [illegible] et protégés.

Économies royales ou *Mémoires du duc de Sully*, [illegible] pour la première fois en 1638 par l'auteur lui-même. On pourrait presque dire que cet ouvrage est [illegible] du grand ministre de Henri IV, par la place [illegible] de Sully occupe dans le récit. Mais [illegible] énergie, avec des aperçus et des [illegible] point de vue économique du temps. L'ouvrage se termine en 1611, date où le ministre de Henri IV [illegible] et de s'exiger dans ses conseils. La critique a maintes fois signalé des erreurs et inexactitudes [illegible] dans les *Mémoires* de Sully, particulièrement dans la partie relative à ce qu'on est convenu d'appeler le « grand dessein de Henri IV ». Ce *grand dessein* [illegible] de Sully. On a même pas été [illegible], et, dans une première édition [illegible] avec manière et écrite sans doute vers [illegible] à la rédaction de la maison d'Espagne [illegible] leur donner plus d'autorité à [illegible]. Sully imagina et fabriqua des pièces et [illegible]. Mais il ne faut pas juger par là de l'ouvrage [illegible]. Sans doute, l'ouvrage renferme encore [illegible] trompeuses ou fausses, mais ceux-ci ne se trouvent [illegible] primitif des *Économies royales*. [illegible] supprimer ces faux de l'ouvrage, mais [illegible] ouvrage [illegible], qui contient une foule d'indications [illegible] exposées.

ÉCONOMIQUE [illegible] adj. Qui a rapport à l'économie, à la [illegible] dépenses. Qui réduit les frais, [illegible] peu : *Le « chambon de Paris » est [illegible]*.

— Qui a rapport à l'économie sociale ou politique : *C'est [illegible] par la science ÉCONOMIQUE, mais elle nous [illegible]*.

— Phys. *Rendement économique d'une machine*. Rapport [illegible] entre la quantité de chaleur transformée en travail et la quantité totale de chaleur fournie à une machine [illegible].

— Antonyme. **Coûteux, dispendieux, onéreux, ruineux.**

— [illegible] Exécuteur testamentaire.

— [illegible] de l'économie : *Une règle d'ÉCONOMIQUE*. Pop. [illegible].

Économique [illegible] ou *Discours sur l'économie*, de Xénophon. — On peut distinguer dans ce traité deux parties. La première est une conversation entre Socrate et le jeune Critobule. Critobule et Socrate discutent cette question : Y a-t-il une science de l'économie domestique? Puis Socrate rapporte à Critobule un entretien qu'il a eu sur le même sujet avec Ischomaque, riche propriétaire athénien, et cette nouvelle conversation — qui laisse oublier Critobule — constitue la seconde partie, la plus importante. Ischomaque a raconté à Socrate comment il administrait sa maison. Ses affaires sont aussi prospères, c'est que, tandis qu'il travaille au dehors, sa femme s'occupe, au dedans, de diriger la maison, c'est qu'il a pris soin de former lui-même sa compagne, lui apprenant à diriger et à soigner ses serviteurs, à se considérer elle-même comme la [illegible] du ménage, à fuir la coquetterie et à aimer l'ordre. La femme d'Ischomaque a docilement écouté son mari, et vivent tous deux dans l'union la plus parfaite. Le [illegible] se termine en donnant quelques conseils [illegible] agriculture.

La tendresse [illegible] et l'autorité persuasive d'Ischomaque [illegible] et la bonne volonté de sa jeune épouse, les [illegible] tous deux ont pour leurs esclaves, font [illegible] moral le dévirain. Outre un goût très vif de [illegible] l'œuvre révèle un amour profond de la vie [illegible] Ischomaque rappelle Xénophon retiré dans [illegible].

Économique [illegible], titre d'un ouvrage d'Aristote. — D'après [illegible] de *la Politique*, l'*Économique* traitait [illegible] des rapports du maître de la maison avec ses esclaves, sa femme et ses enfants, puis de la propriété. [illegible] à considérer, aujourd'hui, que cet ouvrage d'Aristote est perdu, et l'on regarde comme apocryphe l'*Économique* qui nous est parvenu au milieu des [illegible]. Celui-ci est une médiocre compilation en [illegible] on y trouve un résumé de l'*Économique* de Xénophon, des recettes d'agriculture, des observations [illegible] la administration et les embarras financiers des Rois. On rencontre, dans cet ouvrage, quelques [illegible] intéressantes; mais il ne faut pas la forme [illegible] Aristote. C'est, sans doute, une compilation [illegible].

ÉCONOMIQUEMENT (*ke-man*) adv. Avec économie, à [illegible]. Dans les règles de l'économie politique ou sociale.

ÉCONOMISER v. a. Épargner, mettre de côté par économie : [illegible] *ses revenus, son bien*, [illegible].

— Fig. Ne pas prodiguer, user, avare de : Économiser [illegible].

S'économiser, v. pr. Être économe, [illegible] économiser, épargner [illegible].

— Antonyme. **Dissiper, dissiper, gaspiller, prodiguer.**

ÉCONOMISEUR n. m. Partie [illegible] appareil [illegible], [illegible] V. RECUPERATEUR.

ÉCONOMISME (*ke*) n. m. Système, science des économistes.

ÉCONOMISTE (*ke*) n. Personne [illegible] spécialement [illegible] : *Il en arrête un ÉCONOMISTE comme de [illegible] avec lui*. Proverb.

— adj. *Le [illegible] ÉCONOMISTE*.

— n. m. Nom donné aux écrivains du XVIIIe siècle qui [illegible] les premiers des théories économiques, [illegible] une sorte de coterie. — *L'ÉCONOMISTE*, V. PHYSIOCRATE.

ÉCOPAGE (*pa*) — rad. *écope*. n. m. Pop. Coup, réprimande.

ÉCOPE [illegible] germ. (haut allem. *scaph*, suéd. *skopa*, [illegible]). Techn. Sorte de pelle de bois, longue, étroite, [illegible] arbrée et munie d'un manche, avec laquelle [illegible] on rejette l'eau qui pénètre à travers les joints des planches d'un bateau. (Quelquefois, le manche est remplacé par une poignée, l'outil prend alors le nom de ÉCOPE À MAIN. — On l'appelle aussi BASSE. On dit encore ÉCOPE, ÉCOUPE, ÉCOUPE dans les deux cas.) Grande cuiller dont on se sert pour retirer de dessus son dépôt un liquide clarifié, lorsqu'on ne peut ni décanter ni employer le siphon. (Machine que l'on emploie pour épuiser des enceintes fermées, telles que les fondations, les pièces d'eau d'une faible superficie, etc.) Pelle de fer employée dans les travaux ruraux, dans les fours à chaux, etc.

— Econ. rur. Petite soucoupe très évasée et peu profonde, dont on se sert pour écrémer le lait à la main.

— Hortic. Ustensile de bois, semblable à une écope de bateau, et qui sert à l'arrosage.

Écopes.

ENCYCL. L'*écope* ordinaire qui, dans le baquetage à bras, est préférable aux seaux, ne peut être utilisée qu'autant qu'il s'agit de petits épuisements, et que l'eau ne doit être élevée qu'à une faible hauteur. Cet appareil prend le nom de *écope hollandaise* quand

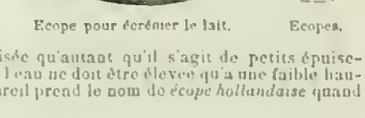

Écope pour écrémer le lait.

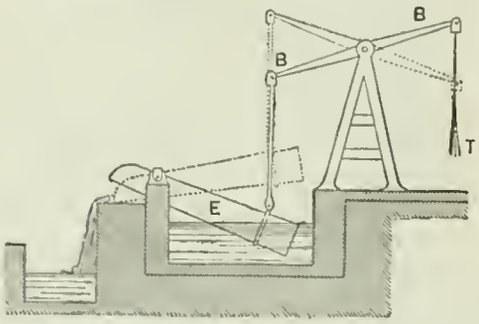

Écope hollandaise : B, balancier; E, écope; T, cordes de tirage.

il est suspendu à un point fixe autour duquel il peut basculer, à l'une de ses extrémités. L'autre extrémité est reliée à un balancier sur lequel agissent des hommes au moyen de *tirandes* ou cordelettes.

ÉCOPER v. a. Mar. Vider l'eau avec une écope : ÉCOPER *un bateau*.

— v. n. Pop. Recevoir des reproches, des coups; être celui à qui échoit une affaire désagréable. ‖ Boiro.

ÉCOPERCHE (*pèrch*) n. f. Pièce de charpente posée debout et à l'extrémité de laquelle est fixée une poulie, dans la gorge de laquelle passe un cordage qui sert à élever des fardeaux. ‖ Grande perche qui sert de support à un échafaudage et que l'on appelle encore ÉCHASSE. (On emploie plus souvent le pluriel.)

ÉCOPEUR n. et adj. Pop. Se dit de celui qui écope, qui a l'habitude d'écoper.

ÉCOQUER (*ké*) — du préf. priv. *é*, et de *coq*) v. a. Détruire les mâles de gallinacés, comme faisans, perdrix, etc., dans les chasses où ils sont trop abondants. ‖ On dit aussi ÉCOQUETER.

ÉCOQUETER v. a. Chass. Syn. de ÉCOQUER.

ÉCORAGE (*raj*) n. m. Pêch. Action d'écorer : *Compte d'ÉCORAGE*.

ÉCORÇAGE (*saj*) ou **ECORCEMENT** (*se-man*) n. m. Techn. Action d'écorcer certaines essences d'arbres : *L'ÉCORÇAGE des chênes*.

— ENCYCL. L'*écorçage* des arbres producteurs du liège ou des matières tannantes doit se faire sur pied, et à la main, au moment où l'abondance de la sève facilite la séparation de l'écorce d'avec le bois. On a cherché à procéder à l'enlèvement de l'écorce par des moyens artificiels, lorsque les arbres sont abattus et débités en grosses bûches. C'est ainsi que l'on pratique l'écorçage par la vapeur. Inventé par Martin, qui faisait macérer le bois dans la vapeur d'eau humide, ce procédé fut perfectionné par de Nomaison. La vapeur sort d'un générateur vertical et se rend dans des récipients recevant le bois à écorcer. Il suffit de quelques heures pour obtenir l'écorçage.

Le rouge du chêne-liège.

Cette méthode est également employée pour l'écorçage des bois tinctoriaux, soit qu'on fasse usage des fibres mêmes du bois, soit que leurs écorces seules servent.

L'osier employé en vannerie doit être préalablement pelé, on a créé, à cet effet, des machines, dont l'organe essentiel est une sorte d'entonnoir armé de lames mobiles poussées par des ressorts. En faisant passer les brins d'osier dans cet entonnoir, ils se dépouillent de leur écorce.

Écorçage du bois par la vapeur.

ÉCORCE (*korss*) — du lat. *cortex*, écorce) n. f. Partie extérieure et superficielle qui recouvre la tige et les rameaux de certaines plantes. (Enveloppe plus ou moins dure et épaisse des fruits : Écorce *d'orange, de citron, de melon, de grenade*.

— Par anal. Croûte extérieure : *La peau est l'ÉCORCE des animaux. Nous ne pouvons pénétrer que dans l'ÉCORCE de la terre*.

— Fig. Apparence, dehors, forme extérieure; partie superficielle : *Le vulgaire s'arrête à l'ÉCORCE et aux apparences*. (Patru.) ‖ *Juger du bois par l'écorce*, Juger une chose sur l'apparence :

> *On juge du bois par l'écorce*
> Et du dedans par le dehors.
>
> SCARRON.

— Archit. Partie latérale des volutes du chapiteau ionique.

— Comm. et pharm. *Écorce d'angelin* ou *angelina*, Nom d'une écorce des Antilles employée comme vermifuge. ‖ *Écorce d'angusture vraie*, Écorce de la galipée, dite aussi CUSPARIE FÉBRIFUGE. ‖ *Écorce caryocostine* ou *caryostine*, Syn. de CANNELLE BLANCHE. ‖ *Écorce éleuthérienne*, Syn. de CASCARILLE. ‖ *Écorce de girofle*, Syn. de CANNELLE GIROFLÉE. ‖ *Écorce des jésuites, Écorce du Pérou, Écorce du kin*, Anciens noms du quinquina. ‖ *Écorce de Lavola*, Écorce de la badiane anisée. ‖ *Écorce de Poggereba*, Nom d'une écorce d'Amérique, employée contre les dysenteries, les flux hépatiques, etc. ‖ *Écorce de Sainte-Lucie*, Nom de l'EXOSTOMA LINEATUM. ‖ *Écorce noire*, Nom du scorzonère d'Espagne. ‖ *Écorce de Winter* ou *de Magellan, Écorce sans pareille*, Écorce du drimys aromatique : *L'ÉCORCE DE WINTER jouit de propriétés antiscorbutiques*.

— PROV. **Entre l'arbre et l'écorce**, etc. V. ARBRE. ‖ **Quand on a pressé l'orange, on jette l'écorce**, Quand on a tiré de quelqu'un tout ce qu'on pouvait espérer, on s'en débarrasse, on le néglige. Le mot est devenu fameux par l'application que Frédéric II en fit à Voltaire. Le roi, auquel le philosophe avait prodigué ses conseils littéraires, ses saillies et ses compliments, commençait à s'en lasser : en parlant de lui, il rappela le proverbe. Ce propos, répété à Voltaire, ne contribua pas peu à le froisser et à le confirmer dans son dessein de quitter la Prusse.

— ENCYCL. Industr. Les *écorces* utilisées dans l'industrie peuvent être classées en : *tannantes, tinctoriales, d'usage domestique* et *aromatiques*, etc.

Les premières contiennent le *tanin* qui rend les peaux imperméables et imputrescibles. Telles sont les écorces de chêne, de sapin, d'aune, de châtaignier, de bouleau, de saule, de tremble, etc.

Les écorces sont de moins en moins employées en teinture. La plus importante est celle du quercitron, ou *chêne jaune*, donnant des teintures jaune, brune ou rouge.

Les écorces d'usage domestique comprennent celle du chêne-liège, et l'écorce dite *bois de Panama*, que produit le Brésil. Cette écorce, bouillie dans l'eau, peut, au besoin, remplacer le savon.

Parmi les *écorces aromatiques* on peut citer les variétés d'écorces de cannelle; celles de cassia, de gayac, d'oranges amères, etc.

Mais les écorces se prêtent encore à une foule d'usages. Celle du bouleau noir sert à fabriquer des embarcations légères et imperméables à l'eau. Les pins, les sapins, les mélèzes, les lentisques, les styrax, les acacias laissent écouler de leur écorce des sucs gommeux ou résineux utilisés dans la médecine ou dans l'industrie. Enfin le chanvre, le lin, la ramie, le mûrier, le tilleul, le genêt d'Espagne, le bois-dentelle, et beaucoup d'autres végétaux fournissent des matières textiles variables de force et de finesse, dont quelques-unes ont la plus grande importance.

— Bot. Le langage précis des botanistes modernes réserve le nom d'*écorce* à la partie d'une tige, d'une racine ou d'une feuille qui est extérieure au cylindre central (*stèle*), ou aux stèles, ou aux fragments de stèle (*méristèles*) que contient cet organe; la limite profonde de l'écorce, ainsi définie, est, dans tous les cas, l'*endoderme*. Les anciens botanistes comprenaient sous le nom d'« écorce », toute la partie d'une tige âgée qui est située en dehors du cambium; ils y incorporaient ainsi certains éléments de la stèle (liber secondaire et péricycle) avec les appareils fireux ou sécréteurs qu'ils peuvent contenir.

C'est cette ancienne signification que le mot « écorce » a conservée en botanique descriptive ou appliquée.

Ainsi entendue, l'écorce peut se détacher soit par plaques (platane), par lanières (bouleau), ou suivant un réseau irrégulier de déchirures.

— Pharm. Nombreuses sont les écorces qui fournissent des produits médicinaux. Citons celles de quinquina, de cascarille, d'angusture, de buis, de grenadier, d'épine-vinette, de laurier-cerise, de manganc, de sassafras, de sureau, etc.

ÉCORCE-DE-CITRON n. f. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

ÉCORCELER v. a. Agric. Syn. de ÉCOCHELER.

ÉCORCEMENT n. m. Techn. V. ÉCORÇAGE.

ÉCORCER (*sé* — rad. *écorce*. Prend une cédille sous le second *c* devant *a* et *o* : *Nous écorçons. Vous écorçâtes*) v. a. Dépouiller de son écorce : ÉCORCER *un arbre, une orange*. (Dépouiller de son enveloppe, de sa balle : ÉCORCER *du riz*.

S'écorcer, v. pr. Être écorcé. Se dépouiller de son écorce.

ÉCORCHANT (*chan*), **ANTE** adj. Fam. Discordant, qui écorche l'oreille : *Des sons* ÉCORCHANTS.

ÉCORCHÉ n. m. B.-arts. Homme ou animal représenté complètement dépouillé de sa peau : *L'ÉCORCHÉ de Houdon. L'ÉCORCHÉ de Bandinelli*.

— ENCYCL. Dans les arts du dessin, on appelle *écorché* la statue d'un homme auquel on aurait enlevé la peau pour laisser ressortir les muscles, les veines et les articulations, telles qu'elles existent dans le corps humain.

Quand l'élève en dessin ou en peinture a copié des bras, des jambes, des têtes, on lui fait étudier la nature sur le vif, le jeu des muscles, des tendons et des nerfs, afin qu'il puisse connaître la configuration exacte de chaque membre, dans telle position donnée. Ces études se font sur des modèles spéciaux, qui sont l'œuvre de grands artistes. L'antiquité nous a laissé plusieurs statues de Marsyas écorché par Apollon. Michel-Ange a fait également un écorché très remarquable; mais les deux modèles qui servent le plus dans la pratique sont l'écorché de Houdon et l'écorché du Salvage. L'écorché de Houdon représente un homme à l'état du repos; celui de Salvage, au contraire, est un gladiateur dans la position de la lutte, et, sous ce rapport, il offre un modèle précieux à ceux qui veulent sérieusement étudier l'anatomie humaine. Enfin, il existe un écorché de cheval, modelé par Géricault.

Ecorché (le Gladiateur). V. HOMME.

Dans les études médicales, avant d'arriver à la dissection, on travaille sur l'écorché, et on peut en voir un modèle dans la bibliothèque de l'École de médecine. V. HOMME.

ÉCORCHE-CUL [*ku*] **(À)** loc. adv. Pop. En glissant sur le derrière : *Descendre une pente* À ÉCORCHE-CUL.

— Fig. A contre-cœur : *Ne céder qu'*À ÉCORCHE-CUL.

ÉCORCHELER v. a. Agric. Syn. de ÉCOCHELER.

ÉCORCHEMENT (*man*) n. m. Action d'écorcher : *L'*ÉCORCHEMENT *des castors.*

— Supplice qui consistait à écorcher le condamné vivant : *L'*ÉCORCHEMENT *de Géraldi.*

— ENCYCL. Dans l'antiquité, ce supplice barbare semble n'avoir guère été pratiqué qu'en Chaldée, en Babylonie, et en Perse. Plus tard, et chez les Européens, l'écorchement fut très rare. Nous en citerons deux exemples, qui remontent au XIVe siècle. Deux frères, Philippe et Gautier d'Aulnay, victimes des débauches de Marguerite et Blanche de Bourgogne, furent écorchés en 1314. L'autre fait se passa trois ans plus tard, en 1317 : Hugues Géraldi, évêque de Cahors, fut écorché vif, tiré à quatre chevaux et brûlé, pour avoir tenté de faire périr le pape Jean XXII. Au XIVe siècle, le général turc Mustapha fit, en 1571, subir cet horrible supplice à un noble vénitien, Bragadino, coupable, à ses yeux, d'avoir pendant deux mois et demi défendu Famagouste contre lui.

ÉCORCHER (du lat. *excorticare*, enlever l'écorce ; de *ex*, de, et *cortex*, écorce) v. a. Dépouiller de sa peau : ÉCORCHER *un lapin, une anguille.* ‖ Egratigner, enlever une partie de la peau à : *Epines qui* ÉCORCHENT *la main.*

— Par exagér. Maltraiter violemment.

— Par anal. Ecorcer, dépouiller totalement ou en partie de son écorce : *Quand le feu du ciel* A ÉCORCHÉ *les chênes de la forêt.* (Chateaubr.) ‖ Déchirer superficiellement, égratigner : ÉCORCHER *le sol, un meuble, une muraille.* — Au fig. : *Un sentier pierreux, en zigzag,* ÉCORCHE *la montagne verte.* (H. Taine.)

— Fam. Choquer, offenser, affecter désagréablement : *Musique qui* ÉCORCHE *les oreilles. Liqueur qui* ÉCORCHE *le gosier.* ‖ Parler, expliquer, traduire d'une façon très incorrecte : ÉCORCHER *l'allemand.* ‖ Mal prononcer, défigurer : ÉCORCHER *un nom propre.*

— Fig. Rançonner, faire payer des sommes ou des prix exorbitants à : *Hôtel où l'on* ÉCORCHE *les gens.*

— Pop. *Ecorcher le renard,* Vomir avec de grands efforts.

— Loc. fam. : *Ne pas s'écorcher,* Parler trop de soi avantageusement. ‖ *Crier comme si l'on vous écorchait,* Jeter de grands cris pour peu de chose.

— Art milit. Endommager superficiellement, en parlant d'un mur de fortification : ÉCORCHER *le flanc d'un bastion.*

— Techn. *Ecorcher une figure,* Amoindrir le noyau d'une figure qu'on veut couler, d'une épaisseur équivalente à celle que doit avoir le métal ou le plâtre.

— PROV. : **Il n'y a rien de si difficile à écorcher que la queue,** Le plus difficile, en toute chose, c'est la fin. ‖ **Il faut écorcher l'anguille quand on la tient,** Il faut profiter de l'occasion. ‖ **Il faut tondre les brebis et non pas les écorcher,** Il ne faut tirer des gens que ce qu'ils peuvent raisonnablement donner. ‖ **Jamais beau parler n'écorcha la langue,** Un langage décent ne peut jamais nuire à celui qui le tient. ‖ **Tant vaut celui qui tient que celui qui écorche,** Le recéleur est aussi coupable que le voleur, le principal auteur que le complice.

Écorché, ée part. pass. du v. Écorcher.

— Blas. Se disait anciennement des figures d'animaux qui sont de gueules. (Les animaux écorchés étaient ainsi nommés parce que leur couleur rouge semblait indiquer qu'ils avaient été dépouillés de leur peau.)

— Comm. Se disait anciennement des cuirs travaillés au burin avec des champs rugueux, sur quoi se détachaient des ornements. (L'inventaire de Charles VI [1404] mentionne une chaise garnie de cuir vermeil, écorché à la devise du roi.)

— Substantiv. Personne écorchée. V. ÉCORCHÉ n. m.

S'écorcher, v. pr. Etre écorché. ‖ Etre égratigné, déchiré superficiellement. ‖ Se faire une écorchure. ‖ Se faire des écorchures l'un à l'autre.

ÉCORCHERIE (*rî*) n. f. Local où l'on écorche les animaux : *Envoyer un cheval à l'*ÉCORCHERIE.

— Fig. Etablissement où l'on rançonne, où l'on écorche les clients. ‖ Action d'écorcher, de rançonner.

— Hist. Ce qui se rapporte, d'une façon quelconque, aux écorcheurs. V. ce mot.

ÉCORCHEUR, EUSE n. Techn. Personne qui fait métier d'écorcher les bêtes mortes : *Envoyer un cheval chez l'*ÉCORCHEUR.

— Fig. et fam. Personne qui écorche, au sens figuré de ce verbe.

ÉCORCHEUR n. m. Nom vulgaire de plusieurs espèces de pies-grièches africaines, appartenant au genre *lanius* (L'écorcheur d'Europe ou *grand écorcheur* est un oiseau du même genre, l'*enneoctonus collurio.*) V. ENNÉOCTONE.

ÉCORCHEURS n. m. pl. Nom donné à des bandes de pillards, organisées militairement, qui, du règne de Charles VI à celui de Charles VII, ravagèrent la France en commettant les pires excès. — *Un* ÉCORCHEUR.

— ENCYCL. Ce fut surtout après la paix d'Arras (1435), quand les troupes de soudards et de mercenaires, qui vivaient de la guerre, se trouvèrent sans emploi, que les ravages des *écorcheurs,* composés pour la plus grande partie de soldats licenciés, furent atroces. Les plus célèbres capitaines et même les plus grands seigneurs ne restèrent pas étrangers aux exploits de ces pillards, dont ils ne craignirent pas de diriger les opérations : Chabannes, les deux Blanchefort, Brusac, La Hire, le bâtard de Bourbon, Louis de Bueil, le comte de Ligny, le seigneur de Commercy jouèrent un rôle sanglant dans l'*écorcherie.* Charles VII et ses officiers surent, par des efforts patients et continus, tirer de ces bandes sauvages l'armée régulière qui opéra dans la Normandie et la Guyenne et « bouta hors » les Anglais.

ÉCORCHURE (rad. *écorcher*) n. f. Pathol. Plaie légère de la peau, produite par un frottement violent qui enlève ou déchire les couches superficielles : *On traite l'*ÉCORCHURE *par des lotions astringentes, d'eau blanche de Goulard, par exemple.* Syn. de EXCORIATION.

— Fig. Atteinte qui cause quelque dépit : *Les* ÉCORCHURES *de l'amour-propre.* (V. Hugo.)

— Techn. Dans le tissage, Manquement d'un ou de plusieurs des brins ou filaments réunis pour la formation d'un seul fil de chaîne ou de trame.

ÉCORCIER (*si-é*) n. m. Endroit où l'on emmagasine les écorces, dans une tannerie.

ÉCORÇON n. m. En T. de tanner., Fragment d'écorce de chêne destiné au tannage des peaux vertes.

ÉCORE n. f. Mar. Syn. de ACCORE.

ÉCORE (rad. *écorer*) n. f. Pêch. Registre sur lequel se trouvent inscrits les comptes d'écorage du bateau de pêche avec un ou plusieurs marayeurs ayant acheté le poisson pris. ‖ *Feuille d'écore* ou *Ecore,* Feuille qui contient le résultat d'un écorage.

ÉCORER v. a. Mar. Syn. de ACCORER.

S'écorer, v. pr. S'appuyer : S'ÉCORER *sur une jambe.* (G. Flaubert.)

ÉCORER (de l'angl. *score,* marquer). v. a. Tenir les comptes d'un bateau pécheur : *Un même homme* ECORE *ordinairement plusieurs bateaux.*

ÉCOREUR (de l'angl. *scorer,* même sens) n. m. Pêcheur chargé de tenir la feuille d'écore.

ÉCORNAGE (*naj'*) n. m. Arg. ‖ *Vol à l'écornage,* Genre de vol qui consiste à couper, à l'aide d'un diamant, la vitre d'une devanture ou d'une fenêtre pour pénétrer dans le lieu où l'on veut dérober.

ÉCORNE n. f. Action d'écorner, dommage, atteinte portée : *Ceux qui reçoivent* ÉCORNE *dans leur moringe sont appelés* cornards. (Cholières.) [Vieux.]

ÉCORNEMENT (*man*) n. m. Action d'écorner ; son résultat. ‖ Etat de ce qui est écorné.

ÉCORNER (du préf. priv. *é,* et de *corne*) v. a. Agric. Arracher, couper, briser les cornes à : ECORNER *un taureau.* ‖ *Vent à écorner les bœufs,* Vent très violent.

— Par ext. Ebrécher, rompre, entamer les angles ou les bords de : ECORNER *une boîte, un livre, des assiettes.*

— Fig. et fam. Réduire, diminuer, amoindrir, faire une brèche à : ECORNER *son patrimoine.* ‖ Porter atteinte à : ECORNER *la foi conjugale.* ‖ ECORNER *le cœur de quelqu'un,* Parvenir à s'en faire aimer.

— Art milit. *Ecorner un convoi,* Le couper dans sa marche et s'emparer d'une partie.

S'écorner, v. pr. Se rompre une corne ou les cornes.

— Fig. et fam. Diminuer, s'amoindrir.

ÉCORNIFLER (rad. *écorner*) v. a. Fam. Se procurer par-ci par-là, en usant d'adresse ou de moyens détournés : ECORNIFLER *un dîner, de petits cadeaux.* ‖ Fig. Recueillir çà et là : ECORNIFLER *quelques bons mots.*

ÉCORNIFLERIE (*rî*) n. f. Fam. Action d'écornifler.

ÉCORNIFLEUR, EUSE n. Fam. Personne qui fait métier d'écornifler, qui vit d'écornifflerie ; parasite. ‖ Par ext. Plagiaire.

— SYN. **Ecornifleur, parasite.** Le premier s'emploie dans le langage familier, l'autre est de tous les styles. De plus, l'*écornifleur* use d'effronterie, de ruse ; on n'a qu'un désir, celui de l'empêcher de revenir. Un *parasite,* au contraire, est un commensal qu'on souffre, qui plaît même quelquefois, quand il sait payer, d'une façon quelconque, la faveur qu'on lui fait.

ÉCORNURE n. f. Fragment d'une chose écornée : *L'*ECORNURE *d'une assiette, d'un plat.* ‖ Brèche de l'objet écorné : *Meuble plein d'*ÉCORNURES.

ÉCOS, ch.-l. de canton de l'Eure, arrond. et à 19 kil. des Andelys, 551 hab. Ch. de f. Ouest. Briqueterie, commerce de bétail, de rouennerie. Eglise (XIIIe s.). Château de La Chesnaye (XVe s.) — Le canton a 24 comm. et 7.643 hab.

ÉCOSSAIN (*ko-sin* — rad. *écosse*) adj. m. Se dit, dans quelques départements, des grains de froment auxquels la balle reste attachée après l'opération du battage : *Grains* ÉCOSSAINS.

ÉCOSSAIS (*ko-sè*), **AISE,** personne née en Ecosse ou qui habite ce pays. — *Les* ÉCOSSAIS.

— Fam. *Etre en Ecossais,* Etre sans pantalon.

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à l'Ecosse ou à ses habitants : *Les bardes* ÉCOSSAIS. *Costume* ÉCOSSAIS. *Mœurs* ÉCOSSAISES.

— *Hospitalité écossaise,* Hospitalité gracieuse et désintéressée, comme on la pratique en Ecosse.

— Comm. *Etoffe écossaise* ou substantiv. *Ecossaise,* Etoffes à carreaux formés par des lignes de couleurs variées, qui se croisent à angle droit.

— Franc-maçonn. *Rit écossais,* Une des grandes subdivisions de la franc-maçonnerie, placée sous l'obédience exclusive d'un suprême conseil, en France.

Hist. *Garde écossaise,* Première compagnie des gardes du corps du roi de France avant 1789, composée d'abord d'Ecossais enrôlés sous Charles VII.

ÉCOSSAIS : 1. Scottish rifles (honneur de cornemuse). 2. Kilt's own Scots; 3. Royal Scot fusilier, 4. Highlander officier; 5. Highlander soldat, 6. Scottish rifles soldat.

— Philos. *Ecole écossaise,* Ecole philosophique qui a pour chefs Reid et Dugald-Stewart, et qui, exclusivement psychologique, base la certitude sur le sens commun et le devoir sur le sens moral.

— n. m. Dialecte anglais parlé par les Ecossais des basses terres *lowlands* : *S'exprimer en* ECOSSAIS.

— n. f. Techn. Instrument de fer, sorte de ringard, pour fourgonner et attiser le feu.

— Chorégr. Nom d'une ancienne danse tournée, usitée en Ecosse, et qui se dansait sur une mesure à trois temps : *Exécuter une* ECOSSAISE.

— ENCYCL. Linguist. Trois idiomes principaux sont parlés en Ecosse : l'*anglais,* l'*écossais* et l'*erse,* appelé encore *haut écossais* et *gaélique.* Ce dernier idiome, usité seulement dans la partie montagneuse de l'Ecosse, les *Highlands,* appartient à la famille celtique. C'est la langue du légendaire Ossian. L'écossais proprement dit, parlé dans les basses terres ou *lowlands,* est une variété dialectale de l'anglais, dont il ne diffère que par certaines particularités de phonétique et de vocabulaire. Ainsi, l'écossais dit *snaw, auld, gude, puir,* au lieu de *snow, old, good, poor,* qui sont les mots anglais correspondants. Il dit *o* au lieu de *all; dochter, kirk,* au lieu de *doughter, church; I canna,* au lieu de *I cannot;* etc. Il y a une étroite parenté entre l'écossais et les dialectes anglais du Nord.

— Philos. *Ecole écossaise.* Cette école, constituée par un groupe de penseurs écossais qui s'efforcèrent de réagir contre la philosophie de Locke et celle de Hume, eut pour fondateur Hutcheson, qui, aux deux facultés reconnues par Locke, l'entendement et la volonté, ajoute le sens du beau et le sens du bien. Adam Smith insista surtout sur la *théorie des sentiments moraux* (1759) et fonda la morale sur la sympathie. Thomas Reid s'attacha surtout à la théorie de la connaissance, s'efforçant de réhabiliter le sens commun; il considère que la vraie méthode est celle qui applique l'observation aux faits intérieurs comme aux faits extérieurs. Il fait de l'école écossaise une école descriptive, qui énumère des faits ou qui invoque des croyances générales ou « vérités de sens commun ». Ses principaux disciples furent Beattie, Oswald, Ferguson, et surtout Dugald-Stewart qui essaya de donner aux idées de Reid un caractère plus scientifique. Avec Hamilton, l'école subit l'influence de la philosophie kantienne et s'éleva à des vues plus systématiques : l'absolu est inconnaissable, et c'est l'impossibilité de concevoir une chose comme absolue qui nous fait chercher à toute chose des conditions dans les choses précédentes. Hamilton conserve la foi à l'absolu. Boutroux, dans ses *Etudes d'histoire de la philosophie,* a montré les rapports de l'école écossaise et de la pensée française.

ÉCOSSAS *ko-sâ* n. m. Sculpt. Feuille convexe, formant une palmette.

ÉCOSSE n. f. Forme popul. de COSSE.

ÉCOSSE, en angl. **SCOTLAND,** partie septentrionale de l'île de la Grande-Bretagne, et l'une des trois parties du Royaume-Uni. Bordée par la mer à l'E., au N., à l'O., elle tient, au S., à l'Angleterre, suivant une ligne irrégulière, qui va de l'embouchure de la Tweed au N.-E. au golfe de Solway au S.-O., soit 112 kilomètres à vol d'oiseau. Plus grande longueur, du N. au S., 464 kilomètres; largeurs variant entre 57 et 215 ou 250 kilomètres, surface de 69.000 à 70.000 kilomètres carrés, et, avec les îles, de 78.895.

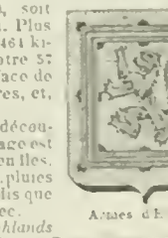

Armes d'Ecosse.

Côtes extraordinairement découpées, surtout à l'ouest, où le rivage est tout en firths, en presqu'îles, en îles. Sur ce même littoral occidental, pluies extrêmement abondantes, tandis que le littoral de l'est est plutôt sec.

L'Ecosse, divisée en *highlands* (Terres Hautes) et *lowlands* (Terres Basses), comprend, en réalité, très peu de terres basses, les highlands étant divisés en trois groupes : au sud, en partage avec l'Angleterre, les monts Cheviot (highlands du sud), avec cime de 838 mètres; au nord, dans la partie située au-delà des firths de la Clyde et du Forth, les Grampians dressent le Ben-Nevis (1.340 m.), géant de la Grande-Bretagne; au nord-ouest, dans le massif granitique du Highland du Nord, séparé du reste du pays par la vallée de Glen More, le Ben-Attow atteint 1.220 mètres. Même dans les Grampians, pas de neige éternelle.

En raison de l'abondance des pluies, de l'entassement des montagnes, de la nature des roches écossaises, les torrents et les lacs y sont innombrables; torrents courts qui s'unissent en fleuves, dont beaucoup terminés par un estuaire dans un firth, lacs très allongés et, le plus souvent, fort étroits. Le plus long des fleuves écossais est le Tay; le plus grand lac est le Lomond.

Pays presque sans arbres, où moins de 2 millions d'hec-

tares sont consacrées aux diverses cultures, surtout à l'avoine à l'orge, au lin, à la pomme de terre, le reste est en terres vagues [illegible], ou pâturage pour des millions de moutons. Environ [illegible] milliers d'une aire totale de plus de [illegible] kilomètres carrés. Mines de fer, de plomb. Industrie [illegible] considérable. Commerce énorme, concentré à Glasgow à Aberdeen. Population [illegible] hab. [illegible]

Deux raisons dans les [illegible] demontent les gens de vraie religion » qui ruine à jamais les espérances des catholiques. Par contre, Elisabeth désigne pour son successeur au trône d'Angleterre ce même Jacques VI, son cousin, roi d'Ecosse en principe (1603). L'union entre les deux royaumes est ainsi réalisée, mais il s'en faut qu'elle le soit en fait. Charles Ier, en persécutant les presbytériens, amène la formation d'un nouveau covenant, que la plupart de ses sujets écossais signent avec enthousiasme; mais, quand il veut, pour les réduire, s'appuyer sur le parlement

Carte de l'Ecosse. V. Grande-Bretagne et d'Irlande (Royaume-Uni de). — (*Carte en couleurs.*)

ascendance plus ou moins « anglo-saxonne » ; dans les Highlands, l'élément celtique est en majorité. Deux langues aussi, mais l'anglais élimine de plus en plus le vieil idiome celtique. V. Ecossais.

L'Ecosse est divisée en 33 comtés. Capit. *Edimbourg*, où siège le parlement écossais jusqu'à la réunion de l'Ecosse à l'Angleterre.

— *Histoire.* On ne sait rien de l'histoire de l'Ecosse avant la domination romaine. En 84, Agricola opère la conquête et construit une ligne de forts entre la Clyde et le Forth. Antonin le Pieux remplaça cette ligne par un mur continu et Adrien fit élever le fameux mur qui porta son nom et s'étendit d'une mer à l'autre, entre Carlisle et Newcastle. Ces précautions étaient prises contre les Calédoniens que les Romains n'avaient pu soumettre, et dont ils avaient sans cesse à repousser les incursions. Elles ne suffirent pas et au commencement du VIe siècle, les légions avaient définitivement abandonné le pays. Au VIIe siècle, les peuplades barbares d'Ecosse, Pictes et Scots, étaient converties au christianisme; elles s'unirent ensuite sous un roi, Kenneth Mac-Alpine. La dynastie de Kenneth occupa longtemps le trône. Un de ses princes les plus remarquables fut Malcolm Canmore, qui conquit l'Ecosse, le dernier de cette lignée fut Alexandre III; après lui, commence la guerre de l'Indépendance, entreprise pour résister aux tentatives annexionistes de l'Angleterre. Wallace, Robert Bruce sont les héros de cette résistance. En 1370, la couronne passe aux Stuarts, qui s'allient avec la France et continuent la lutte avec plus de courage que de bonheur. Le règne de Marie Stuart est marqué par les conflits religieux les plus graves. Les réformés, devenus très nombreux, formèrent le parti des *covenantaires*. Des troupes catholiques, appuyées par des contingents français, sont impuissantes à les réduire. La Réforme triomphe. Jacques VI réussit un moment à la tenir en échec; mais, en 1585, il est obligé de signer, avec Elisabeth d'Angleterre, une « ligne pour la défense de la anglais, il rencontre de ce côté de telles prétentions qu'il change de tactique et s'appuie sur ses sujets écossais contre ses sujets anglais. Il perd à ce jeu la couronne et la vie. L'Ecosse, qui n'aime pas Cromwell, proclame Charles II (1650); Cromwell y dépêche Monk, qui rétablit l'ordre, grâce au gouvernement le plus tyrannique que le pays ait encore connu. Charles II, restauré en Angleterre, se venge des presbytériens qui l'ont abandonné et abolit le covenant. Jacques II continue cette politique de réaction et de terreur. Aussi l'Ecosse accueille-t-elle avec faveur l'avènement de Guillaume d'Orange. Il y eut, cependant, des soulèvements jacobites, surtout dans les Hautes Terres: ils furent cruellement réprimés, et les massacres de Glencoe jetèrent la déconsidération sur la maison d'Orange. Des tendances séparatistes se manifestèrent à nouveau. La reine Anne eut les plus grandes difficultés à faire passer l'*acte d'union*. Cet acte, mis en vigueur le 1er mai 1707, fut préparé par une commission formée de 31 membres du parlement écossais et de 31 membres du parlement anglais. Il fut adopté par le dernier parlement écossais, à la faible majorité de 41 voix. Il stipulait: que les deux couronnes ne seraient plus séparées; — que le libre-échange serait établi entre les deux royaumes; — que les systèmes d'impôts et les dettes nationales seraient unifiés; — que 45 députés de l'Ecosse siégeraient à la Chambre des communes et 46 pairs écossais (élus) à la Chambre des lords. Dès lors, il ne se produit plus que deux révoltes jacobites, sans grande importance, mais qui furent étouffées dans le sang: celle de 1715, terminée par la victoire des Unionistes à Sheriffmuir, celle de 1746, suscitée par le prétendant Charles-Edouard, et que termina la victoire des Anglais à Culloden.

— Littér. L'Ecosse a possédé, pendant tout le moyen âge et jusqu'à la Réforme, une littérature populaire, dont les monuments sont difficiles à distinguer de ceux des dialectes du nord de l'Angleterre. En 1567, la traduction anglaise de la Bible mit fin au règne littéraire de l'écossais. Mais, au XVIIIe siècle, alors que le dernier reste de l'indépendance écossaise venait de disparaître avec le parlement d'Edimbourg, Allan Ramsay et Robert Burns entreprirent de faire revivre la poésie nationale, et fondèrent une école qui s'est continuée jusqu'à nos jours. Au contraire, Thomson, Smollet, Beattie au XVIIIe siècle, Walter Scott, Campbell, Carlyle au XIXe, abandonnèrent la langue nationale et enrichirent de leurs œuvres la littérature anglaise. A peine quelques locutions les distinguent des écrivains nés en Angleterre. Aujourd'hui, l'anglais est la langue officielle et littéraire de l'Ecosse.

— Bibliogr. : Buchanan, *Rerum scoticarum historiæ, libri XII* (Edimbourg, 1582); Burton, *History of the Kingdom of Scotland* (Westminster, 1810); Robertson, *History of Scotland* (Londres, 1759); Skene, *Celtic Scotland* (Edimbourg, 1876-1880); Leslie, *the Early Races of Scotland* (Londres, 1866); Chambers, *Domestic annals of Scotland from the Reformation to the Revolution* (Londres, 1859-1860); Mac Intosch, *History of civilisation in Scotland* (Aberdeen 1878-1885); Rogers, *Social life of Scotland froom early to recent times* (Edimbourg, 1884-1886; duc d'Argyll, *Scotland as it is and as it was* (Edimbourg, 1887; David Irving, *Histoire de la poésie écossaise* (Edimbourg, 1861); J. Ross, *la Vieille Littérature écossaise* (Londres, 1884); H. Walkor, *Trois siècles de littérature écossaise* (Londres, 1893); Laing, *l'Ancienne Poésie écossaise* (Londres, 1894).

Écosse (concile d'), concile provincial de toute l'Ecosse, ordonné par le pape Honorius III (1225). On y décréta 81 canons, qui formèrent les statuts généraux de l'Eglise d'Ecosse.

Écosse (Nouvelle-). Géogr. V. Nouvelle-Ecosse.

ÉCOSSER (*ko-sé* — du préf. priv. *é*, et de *cosse*) v. a. Dépouiller de sa cosse : Ecosser *des pois, des fèves.*

— Fig. et fam. Eplucher, étudier minutieusement : Ecosser *le langage de quelqu'un.* Inus.)

S'écosser, v. pr. Etre écossé.

ÉCOSSETTE (*ko-sèt'*) n. f. Bottillon de betteraves.

ÉCOSSEUR (*ko-seur'*), **EUSE** n. Personne qui écosse. — Pop. Employé des postes, chargé d'ouvrir les lettres égarées ou retenues par ordre.

ÉCOSSINE (*ko-sin'*) ou **ÉCAUSSINE** (*kô-sin'* n. f. Sorte de pierre à bâtir.

ÉCOSSISME (*ko-sissm'*) n. m. Nom qui a été donné à l'ensemble des systèmes maçonniques qui sont ou prétendent être originaires de l'Ecosse et ne reposent que sur des légendes sans consistance, généralement abandonnées, du reste, par les loges du rit écossais.

ÉCOSSONEUX (*ko-so*) n. m. Nom vulgaire du bouvreuil.

ÉCOT (*ko* — de l'anc. bas allem. *skot*, dans le sens de contribution; allem. mod. *schoss*) n. m. Quote-part incombant à chacun, dans une dépense commune : *Payer son* ÉCOT. ‖ Montant de la note à payer, chez un traiteur : *J'eus avec le traiteur une dispute pour l'*ÉCOT. (Le Sage.) [Sens vieilli.] ‖ Compagnie réunie à une même table : *Il y a trois* ÉCOTS *dans le jardin.* — *Etre de tous les écots*, Se mêler à toutes les compagnies. ‖ *Parlez à votre écot* (à ceux qui mangent avec vous). Se dit à une personne qui se mêle d'une conversation qui ne la regarde point.

— Prov. : **A beau se taire de l'écot, qui rien ne paye,** Celui qui ne paye pas ne doit point se mêler de contester la dépense.

ÉCOT (*ko* — de l'anc. bas allem. *skot*, dans le sens de pousse; allem. mod. *schoss*, même sens) n. m. Sylvic. Eclat de bois qui reste adhérent à l'arbre abattu, lorsqu'on a scié incomplètement le tronc. ‖ Tronc d'arbre ou grosse branche auquel adhèrent encore les bouts de menues branches coupées. ‖ Menu bois tombé à terre : *Il recueillit quelques petits* ÉCOTS *dans le sentier.*

D'azur à un écot d'argent posé en pal.

— Blas. Bâton noueux, branche réduite à son corps principal et n'ayant point de rameaux.

— Techn. Petit bloc qui reste adhérent aux foncées.

ÉCÔTAGE (*taj'* — rad. *écôter*) n. m. Suppression des côtes du tabac. ‖ Opération qui consiste à faire passer le fil de fer successivement dans une série de filières, pour en faire disparaître les côtes que lui a imprimées la première des filières.

ÉCOTARD (*tar'* — rad. *écôter*) n. m. Ancien nom des porte-haubans.

ÉCOTÉ (rad. *écot*) adj. Blas. Se dit spécialement des branches privées de leurs rameaux. (Pour les troncs, on dit mieux *ébranché.*) ‖ Se dit également des pièces honorables (pal, bande, barre, fasce, croix), taillées comme l'écot ou faites de branches noueuses. (Lorsque les chicots sont opposés ou d'émail différent, on dit *contre-écoté*; s'ils sont hérissés vers le chef, leur position normale, l'écoté est *dressé*; vers la pointe, l'écoté est *versé.*)

ÉCÔTER (du préf. priv. *é*, et de *côte*) v. a. Enlever les côtes des feuilles de tabac. ‖ Faire subir l'écôtage au fil de fer.

S'écôter, v. pr. Etre écôté.

ÉCÔTEUR n. m. Ouvrier employé à l'écôtage.

ÉCOUAGE (*kou-aj'*) n. m. Dr. cout. Visite officielle d'un chemin, d'une rivière. ‖ Visite judiciaire du corps d'une personne dont la mort n'a pas été naturelle.

ÉCOUAILLES (*kou-a-ill* [*ll* mll.] — altérat. de *couaille*, dérivé de QUEUE) n. f. pl. Dans diverses régions, Laine de qualité inférieure du ventre, des cuisses et de la queue des moutons. (On dit aussi COUAILLE.)

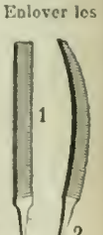

Ecouanes : 1. Droite; 2. Cintrée.

ÉCOUANE ou **ÉCOINE** n. f. Techn. Nom d'un grand nombre d'espèces de limes, ou mieux de râpes, qui n'ont qu'une rangée de tailles, mais non croisées, pour le bois, la corne, l'écaille et autres corps durs analogues. ‖ Rabot spécial à l'aide duquel les armuriers pratiquent, dans la monture du fusil, les logements de la baguette et du canon.

— Mond. Outil en forme de petite lime, dont on se sert

pour enlever de la matière sur la surface des flans dont le poids s'écarte sensiblement en plus du poids légal. (On emploie de préférence, aujourd'hui, une sorte de rabot.)

ÉCOUANER ou **ÉCOINER** v. a. Techn. Limer avec l'écouane : ÉCOUANER *de la corne.* ÉCOUANER *des flans.*

ÉCOUANETTE ou **ÉCOINETTE** (*nèt'*) n. f. Techn. Petite écouane.

ÉCOUBER v. a. Agric. Syn. de ÉCOUCER.

ÉCOUBETTE (*bèt'*) n. f. Nom vulgaire de la chicorée sauvage (*cichorium intybus*).

ÉCOUCHE (rad. *écoucher*) n. f. Econ. rur. Outil de bois, qui a la forme d'un sabre et qui sert à préparer le chanvre et le lin.

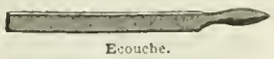

Ecouche.

ÉCOUCHÉ, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 9 kilom. d'Argentan, près de l'Orne ; 1.418 hab. (*Ecouchéens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Commerce de chevaux ; carrières de pierres, de marne, fours à chaux, fabriques de tissus et teinturerie. Important marché de laines et de farines. Eglise des XVe et XVIe s. Dans la chapelle de l'hospice, curieux retable de pierre sculptée et peinte. — Le canton a 18 comm. et 8.271 hab.

ÉCOUCHER (du lat. pop. *excussare;* lat. class. *excutere,* faire tomber en secouant) v. a. Briser, au moyen de l'écouche, les parcelles ligneuses du chanvre, du lin, etc., avant le cardage.

ÉCOUCHOIR n. m. Econ. rur. Syn. de ÉCOUCHE.

ÉCOUCHURES n. f. pl. Brins de lin ou de chanvre, dépouillés de leur écorce ligneuse à l'aide de l'écouche.

ÉCOUEN, ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 26 kil. de Pontoise, sur le penchant d'une colline boisée ; 1.441 hab. Ch. de f. Nord. L'église est un monument historique, qui date en partie de la Renaissance. (Beaux vitraux, attribués à Jean Cousin.)

Au sommet de la colline, du côté de la vallée de Montmorency, s'élève le château. Il fut commencé vers 1535, sur les ordres du connétable Anne de Montmorency, puis continué par Jean Bullant, dans le même style que le château de Chantilly. Il a subi beaucoup de mutilations. On remarque encore le pavé de la chapelle, en mosaïque, représentant les sujets de l'Ecriture, et l'autel décoré en bas-reliefs par Jean Bullant. Le château a appartenu aux Condés jusqu'à la Révolution. Il devint, sous l'Empire, une maison d'éducation pour les filles des membres de la Légion d'honneur, dirigée par Mme Campan. Il fut rendu en 1814 aux Condés, et, après la mort du dernier prince de cette maison, il redevint propriété d'Etat. Napoléon Bonaparte l'a de nouveau affecté à la Légion d'honneur (1850). — Le canton a 22 comm. et 12.748 hab.

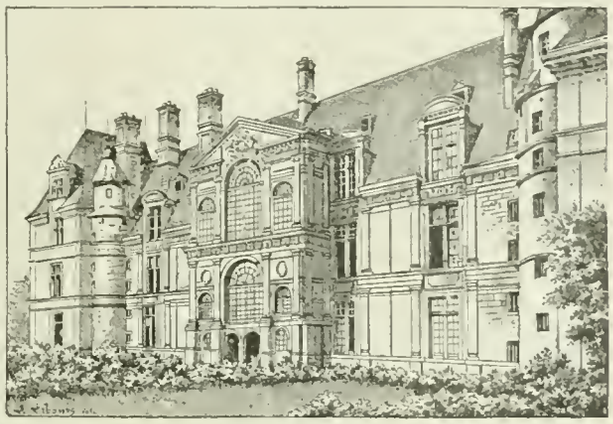

Château d'Ecouen.

ÉCOUER (du préf. priv. *é,* et du vx franç. *coue,* queue) v. a. Couper la queue d'un animal domestique : ECOUER *un cheval, un chien.*

ÉCOUET (*kou-è* — du préf. priv. *é,* et du vx franç. *coue,* queue) n. m. Mar. Amure de la grande voile et de la voile de misaine ; cordage qui va en diminuant par un bout.

ÉCOUFFLANT, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 5 kilom. d'Angers, sur la Sarthe ; 936 hab. Ch. de f. Ouest. A 4 kilomètres, restes du château d'Eventard. Hippodrome servant aux courses d'Angers.

ÉCOUFLE (mot d'orig. celt.) n. m. Nom que, dans certaines campagnes, en Picardie notamment, les enfants donnent à leurs cerfs-volants.

— Nom vulgaire du milan.

ÉCOUIS, comm. de l'Eure, arrond. et à 8 kilom. des Andelys ; 802 hab. Marché agricole, dans un pays riche en céréales. Le village d'Ecouis fut donné, au début du XIVe siècle, par Philippe le Bel à son chambellan Enguerrand de Marigny. Celui-ci fit construire un hospice et l'église collégiale d'Ecouis (1310). Le portail et les clochers actuels datent du XVe siècle, les chapelles du XVIe siècle.

ÉCOULAGE (*laj'* — rad. *écouler*) n. m. Opération qui consiste à racler les peaux écharnées, pour en faire tomber l'eau de chaux. (On dit aussi DOSSOYAGE, ÉDOSSAGE et RECOULAGE.) ‖ Opération par laquelle on fait couler le jus du raisin, après la vendange. ‖ Opération consistant à faire circuler dans les cours d'eau de faible largeur les bois de flottage.

ÉCOULEMENT (*man*) n. m. Action de s'écouler ; mouvement de ce qui s'écoule : *L'*ÉCOULEMENT *des eaux.*

— Par anal. Mouvement de personnes qui sortent, qui se retirent d'un endroit : *Procurer à la foule un* ÉCOULEMENT *rapide. Vitesse d'*ÉCOULEMENT *des troupes en marche.*

— Fig. Conséquence, suite naturelle : *L'idée des devoirs est simplement un* ÉCOULEMENT *de l'idée du droit.* (Laurentie.) ‖ Manifestation, émanation, action extérieure : *Les* ÉCOULEMENTS *perpétuels de notre esprit.* (Vauvenargues.)

— Comm. Débouché, action ou faculté d'écouler des marchandises : *Trouver l'*ÉCOULEMENT *de ses produits.*

— Méd. Nom vulgaire donné à quelques maladies dont le symptôme principal est un flux anormal, comme la leucorrhée, la blennorragie : ECOULEMENT *sanguin, séreux, muqueux.*

— Phys. Mouvement d'un fluide liquide ou gazeux, qui abandonne progressivement le lieu ou le récipient qui le contenait.

— ENCYCL. Phys. *Liquides. L'écoulement* d'un liquide par un orifice étroit percé dans une paroi mince obéit à la *règle de Torricelli : la vitesse d'écoulement v* (longueur que parcourrait en ligne droite, dans l'unité de temps, une molécule quittant l'orifice), la *charge h* (distance de la surface libre au centre de l'orifice) et l'accélération de la pesanteur *g* sont liées par la relation $v=\sqrt{2gh}$. On remarquera que la nature du liquide n'intervient pas, ce que l'expérience vérifie.

Pour avoir un écoulement régulier, on devra donc maintenir la charge constante (trop-plein, flotteur, vase de Mariotte). Si le jet n'est pas vertical, la pesanteur lui fait prendre la forme parabolique.

La *dépense q,* ou volume du liquide passant dans l'unité de temps par un orifice de section *s,* serait exprimée, d'après cela, par $q=vs$.

Mais, en réalité, à cause de la *contraction de la veine,* la dépense est égale au produit de *vs* par un coefficient appelé *coefficient de dépense,* dont la valeur oscille autour du nombre 0,62.

Ecoulement.

Les *ajutages* placés sur un orifice modifient la dépense ; un ajutage épousant la forme de la veine donne, à très peu près, la dépense théorique ; un ajutage divergent peut donner une dépense notablement supérieure. La pression hydrostatique varie d'une section à l'autre de l'ajutage ; ces variations sont régies par les théorèmes de Bernoulli et de Borda (v. HYDRODYNAMIQUE) ; il peut arriver que cette pression soit inférieure à la pression extérieure, comme c'est le cas au droit de la section contractée de la veine dans un ajutage cylindrique (V. la fig. ci-contre) ; il y a alors aspiration en ce point ; ce phénomène a reçu une application dans les *trompes.* V. TROMPE.

Les frottements, négligeables dans un ajutage, deviennent importants dans les tuyaux, et occasionnent une diminution graduelle de la pression dans le sens du mouvement (*perte de charge*), proportionnelle à la longueur dans une conduite droite, augmentant brusquement à chaque coude prononcé, et dont la valeur par mètre courant, ou *gradient hydraulique,* intervient dans la dépense.

Dans des tubes capillaires, le liquide s'écoule dans une véritable gaine liquide immobile, adhérente à la paroi ; la dépense est liée à un coefficient caractéristique du liquide, appelé *frottement intérieur.*

Enfin, dans des tubes élastiques, les réactions des parois interviennent et peuvent modifier le régime (écoulement continu du sang dans les artères, où il n'est lancé que par intermittences).

Gaz. L'écoulement des gaz sous faible excès de pression obéit aux mêmes lois que celui des liquides ; la charge est alors la hauteur d'une atmosphère fictive de densité uniforme, égale à celle du gaz à l'orifice, et exerçant en vertu de son poids cette pression ; cette hauteur étant en raison inverse de la densité δ, la vitesse d'écoulement est en raison inverse de $\sqrt{\delta}$ (loi de Graham). Pour des excès de pression considérables, les phénomènes thermiques prennent une importance prépondérante.

Solides. Un métal fortement comprimé contre une matrice en acier percée d'un petit orifice fait par l'ouverture (Tresca) ; on dit qu'il *s'écoule.* Ce fait est utilisé en particulier dans la fabrication des petits tubes d'étain contenant des substances pâteuses (couleurs, colles diverses). Ces tubes sont moulés par une compression énergique exercée sur le métal placé au fond d'un cylindre d'acier par un second cylindre dont le diamètre est à peine inférieur à celui du premier.

ÉCOULER (du préf. *é,* et de *couler*) v. a. Placer, vendre, en parlant d'une marchandise : ECOULER *ses cafés, ses cotons.*

— Techn. *Ecouler le cuir,* Le faire égoutter. ‖ *Ecouler une peau,* La racler avec le dos du couteau à écharner pour en faire tomber l'eau de chaux. ‖ On dit aussi RECOULER, DOSSOYER et ÉDOSSER.

Écoulé, ée part. pass. du v. Écouler.

— Fig. Passé, qui a cessé, qui n'est plus : *Temps* ÉCOULÉ. *Vie trop tôt* ECOULÉE.

S'écouler, v. pr. Couler, se répandre : *L'eau* S'ÉCOULE *avec une vitesse proportionnelle à la pente.* ‖ Par anal. Se retirer en foule d'un endroit, d'une manière continue : *Flot de monde qui a peine à* S'ÉCOULER. ‖ Par ext. Disparaître progressivement ; être vendu ou employé : *L'argent* S'ÉCOULE *plus rapidement qu'il ne s'amasse.*

— Fig. Passer, s'échapper, s'enfuir, disparaître, s'évanouir : *La vie* S'ÉCOULE *en un instant.* (J.-J. Rousseau.) ‖ Echapper, se manifester, se trahir :

. . . Il faut laisser la plainte
S'écouler librement du cœur.
A. BARBIER.

— Avec suppression du pronom : *Laisser* ÉCOULER *l'eau. Voir* ECOULER *ses jours. Faire* ÉCOULER *ses marchandises.*

— Navig. fluv. *Ecouler le flot,* Amener au port où l'on doit former le train les bois jetés à bûche perdue dans une rivière.

ÉCOUPE (du lat. *scopa,* balai) n. f. Mar. Balai dont on se sert pour le lavage des vaisseaux. ‖ On dit aussi ÉCOUPÉE.

— Agric. Syn. de ECOPE.

ÉCOURGÉE (*jé*) ou **ESCOURGÉE** (*èss, jé* — du préf. *é,* et du lat. pop. *coriata,* lanière de cuir) n. f. Fouet composé de plusieurs lanières de cuir. ‖ Coup de ce fouet.

— Fig. Peine afflictive, châtiment corporel : *L'*ECOURGÉE *est le fouet, la substance du gouvernement.* Lamennais.

ÉCOURGEON n. m. Agric. Syn. de ÉCOURGEON.

ÉCOURS (*kour*) n. m. Dans les salines. Canal amenant l'eau de mer à la vaporeire, où elle se lance et subit par évaporation à l'air une première concentration.

ÉCOURTER (du préf. *é,* et de *court*) v. a. Raccourcir, diminuer la longueur : *Faire* ÉCOURTER *un habit.* ‖ *Ecourter un chien,* Lui couper la queue et les oreilles. *Ecourter un cheval,* Lui couper les oreilles.

— Fig. Tronquer, abréger à l'excès, ne pas donner de développements suffisants à : ECOURTER *une citation.*

Écourté, ée part. pass. du v. Écourter.

— Substantiv. Animal écourté :

A ces mots, il se fit une telle bande,
Que le pauvre *écourté* ne put être entendu.
LA FONTAINE.

S'écourter, v. pr. Etre, devenir écourté.

ÉCOURT-SAINT-QUENTIN, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 22 kilom. d'Arras, sur l'Hirondelle, affluent de l'Agache ; 1.859 hab. Culture du lin. Brasseries, chaux.

ÉCOURUE (*rû*) n. f. Etat des eaux d'une rivière qui sont basses, par suite de l'enlèvement momentané de certains barrages. Terme usité dans quelques départements, notamment dans la Mayenne.)

ÉCOUSSAGE (*kou-saj'*) n. m. Tache noire empreinte sur la faïence et produite par la fumée lors de la cuisson, ou par le contact des doigts sales des ouvriers.

ÉCOUSSE n. f. Agric. Syn. de ÉCOUCHE.

ÉCOUSSER v. a. Agric. Syn. de ÉCOUCHER.

ÉCOUSSOIR n. m. Agric. Syn. de ÉCOUCHOIR.

ÉCOUSSURE (*kou-sur'*) n. f. Portion du produit brut de la récolte que, dans quelques départements du Midi, l'on abandonne aux ouvriers qui ont fait la moisson et le battage des grains.

ÉCOUTABLE adj. Que l'on peut écouter, qui mérite d'être écouté : *Musique qui n'est pas* ECOUTABLE. Peu usité.

ÉCOUTANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui écoute :

Je ne suis qu'*écoutant* parmi tant de merveilles.
LA FONTAINE.

— Par plaisant. *Avocat écoutant,* Celui qui ne plaide pas, mais qui fréquente cependant le barreau.

— n. m. Celui qui écoute ; auditeur.

— SYN. **Écoutant, auditeur.**

ÉCOUTANTS (*tan* — rad. *écouter*) n. m. pl. Hist. ecclés. Nom donné à des pénitents que l'on admettait aux instructions religieuses avec les catéchumènes, mais qui étaient obligés de se retirer de la nef pendant les prières. ‖ Nom que les manichéens et les Bulgares donnaient aux disciples dont l'instruction était peu avancée. — *Un* ÉCOUTANT.

ÉCOUTE n. f. Endroit d'où l'on peut écouter sans être vu. (S'emploie le plus souvent au plur.) ‖ *Tribune aux écoutes,* Tribune d'où l'on pouvait, sans être vu, suivre commodément les discussions publiques, à la Sorbonne.

— Lieu fermé, dans un couvent, d'où l'on peut suivre l'office sans voir ni être vu.

— *Etre aux écoutes, Avoir l'oreille aux écoutes, Se mettre aux écoutes,* Prêter pour entendre une attention suivie. ‖ Recueillir avec soin ce qui se dit : *Je* ME METS *tout simplement* AUX ÉCOUTES *du peuple.* Cormenin.

— Art milit. Petites galeries de mine, d'où l'on peut entendre si le mineur ennemi travaille et cheminе. ‖ Sentinelles placées dans ces galeries pour suivre le travail de l'ennemi : *Au moyen âge, le connétable et le grand maître des arbalétriers avoient seuls le droit de poser des* ÉCOUTES.

— Vénerie. Nom donné aux oreilles du sanglier. Dans ce sens, s'emploie de préférence au plur. : *Les* ECOUTES *du sanglier.*

— adj. f. *Sœur écoute,* Religieuse qui en accompagne une autre au parloir pour entendre la conversation échangée entre celle-ci et les visiteurs.

ÉCOUTE (du néerland. *schoote;* allem. *schote,* même

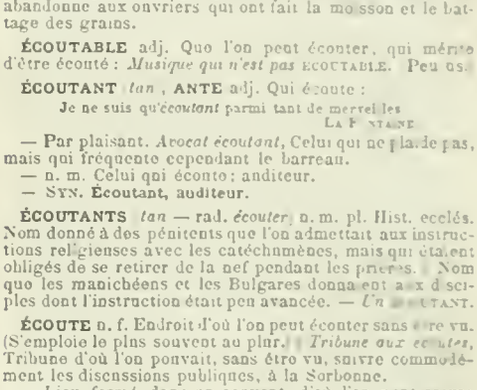

Ecoutes : A, de clin-foc ; B, de grand foc ; C, de petit foc ; D, de misaine ; E, de revers ; G, de grand vent ; H, de sous le vent ; J, de voiles d'étai ; K, de brigantine ; L, de gui ; M, de flèche.

sens) n. f. Cordage servant à border une voile, c'est-à-dire à raidir sa ralingue de bordure et à fixer l'un des points de cette voile du côté sous le vent : ECOUTE *de hunier, de basse voile, de brigantine, de foc.* ‖ ECOUTE *de revers,* Nom donné à celle des écoutes de basse voile qui se trouve du côté du vent. ‖ *Nœud d'écoute, simple ou double,* Nœud qui sert à fixer provisoirement un cordage sur un point de bonnette, sur toute voile ou objet portant un œil, une ganse ou une cosse. (Ce nœud se resserre d'autant plus que le cordage exerce un effort plus grand.) ‖ *Fausse écoute,* Ecoute des voiles carrées supérieures qui se trouve du côté du vent. ‖ *A quoi le vent?*

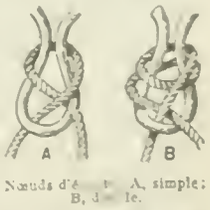

Nœuds d'écoute : A, simple ; B, double.

entre [illegible] n. Être vent arrière. Ex. : *Voiles à l'écoute!* Voir aussi le vent. ‖ *Faire un coup d'écoute* (fig.), Forcer la voiles pour forte brise, pour éviter un navire [illegible] et de vitesse.

ÉCOUTEMENT [illegible] m. Action d'écouter, de prêter l'oreille [illegible].

ÉCOUTER (lat. *auscultare*, même sens) v. a. Prêter [illegible] pour chercher à entendre. Écouter *un [illegible], le bruit de la mer, un morceau de musique.* ‖ Par ext. Prêter attention à, tenir compte des paroles de : *Écouter la [illegible] ou de la [illegible] il ne fit des autres.* Max. or. est. ‖ Goûter, se complaire, prendre plaisir à, aux paroles de : Écouter *des paroles [illegible].* ‖ Accueillir, exaucer : Écouter *les vœux d'un malheureux.*

— Fig. Obéir à, se laisser guider par : Écouter *la raison.*

— Manège. *Écouter son cheval.* Veiller à ne pas le dérainer en [illegible], quand il manque [illegible]. *Écouter les [illegible].* Se dit [illegible] qui se jette [illegible] sur l'un ni sur l'autre [illegible].

— Écouter l'air. Savoir [illegible] attentif et intéressé [illegible] que parle l'interlocuteur.

— Loc. [illegible] : Se [illegible] pour appeler [illegible], ou simplement pour éveiller son attention sur [illegible] va dire : *Écoutez, j'ai quelque chose à [illegible].* ‖ Sert aussi pour préparer un correctif, une parole [illegible] va prononcer et que l'on juge opposée à [illegible] de ceux à qui l'on s'adresse : *Dame, écoutez, je [illegible] pour lui.* ‖ *Se faire écouter,* Capter l'attention. ‖ *N'écouter qu'une oreille,* Écouter avec [illegible]. Ne prêter qu'une faible attention. ‖ *N'écouter que [illegible],* Ne prendre conseil que de soi, ne suivre [illegible] personne. ‖ *Écouter son intérêt,* En prendre souci, s'en préoccuper à l'excès.

— Loc. prov. *Sonne comme il écoute.* Se dit par plaisanterie et en renversant la phrase : *Écoute comme il sonne,* lorsque une personne s'imagine entendre un bruit qui ne s'est pas produit.

— Allus. hist. Frappe, mais écoute, Réponse fameuse de Thémistocle. V. FRAPPER.

Écouté, ée part. pass. du v. Écouter.

— Manège. *Mouvements écoutés,* Mouvements qui ont de la précision. ‖ *Pas écoutés,* Pas d'école dans lequel le cheval se balance entre les talons sans se jeter ni sur l'un ni sur l'autre.

S'écouter, v. pr. Être écouté : *Musique qui doit s'ÉCOUTER avec recueillement.*

— Fig. Prêter attention à ce que l'on dit, ne parler qu'avec réflexion : *Il est plus facile d'écouter les autres que de s'ÉCOUTER soi-même.* Mme de Puisieux. ‖ Tourner sur soi-même sa propre attention : *Qui s'ÉCOUTE rien entend pour la mort.* Bongeart. ‖ *S'écouter parler* ou simplem. *S'écouter,* Se complaire dans ses paroles, parler d'un air satisfait de soi. ‖ Écouter les paroles l'un de l'autre.

— Fam. Prendre trop de souci de sa personne, se préoccuper trop de sa santé, de son intérêt, de sa passion.

ÉCOUTE-S'IL-PLEUT n. m. Moulin qui n'est alimenté que par les eaux sujettes à tarir, et qui a souvent besoin de la pluie pour fonctionner. ‖ Pl. *des* ÉCOUTE-S'IL-PLEUT.

— Fam. Chose douteuse, sur laquelle on ne peut compter. ‖ Homme faible, sans initiative, que le moindre obstacle arrête.

ÉCOUTEUR, EUSE n. Personne qui écoute, qui prête attention à ce qu'on dit; auditeur : *O volupté de l'ÉCOUTEUSE aussi bien connue des Arabes, lorsque le soir ils se laissent aller aux récits du poète.* X. Saintine. ‖ Personne qui cherche à surprendre les conversations à pénétrer, les secrets d'autrui : ÉCOUTEUR *aux portes.*

— Adjectiv. Manège. Syn. de ÉCOUTEUX, EUSE.

ÉCOUTEUX (*teu*), **EUSE** adj. Manège. *Cheval écouteux,* Cheval qui, pendant ses exercices, se laisse facilement distraire par tout ce qui se passe autour de lui. ‖ Cheval qui ne part pas franchement de la main et qui ne donne pas ce qu'il pourrait et devrait fournir. On dit quelquefois ÉCOUTEUR, EUSE.

ÉCOUTILLE (*ll* mll.) — orig. inconnue; espagn. *escotilla,* même sens) n. f. Ouverture ménagée dans les ponts d'un navire, généralement dans l'axe de la quille, pour permettre de communiquer avec l'intérieur et pour l'aérer. L'écoutille est entourée par un surbau la protégeant des eaux qui embarquent : *Écoutilles d'appareil,* Ouvertures par lesquelles passent les garants des calornes d'appareils : *Grande écoutille* ou *grand panneau,* Écoutille, plus grande que les autres, qui est située entre le mât de misaine et le grand mât, où se logeait l'ancre du grand panneau et au-dessus de laquelle on mettait la chaloupe à son [illegible] de mer.

— ENCYCL. Archéol. Les *écoutilles* ou *escoutilles* des galères s'ouvrant sur la couverte, avec leurs encadrements ou bordures lits *bataports* [illegible] et au nombre de dix : six à tribord, quatre à bâbord. La première menait au *parc,* la seconde débouchait dans la chambre de poupe, la troisième donnait accès à l'*escandolat,* la quatrième au *pailliet,* etc. Mais il n'y avait que deux grandes écoutilles, celle de la *coupagne* et celle de la *chambre de misaine,* et, si elles étaient si largement ouvertes, c'était pour le passage des futailles. Les panneaux qui les fermaient s'appelaient *portaux,* et les plus grands portaux en leur milieu un petit panneau, celui de la chambre de misaine s'ouvrant à deux battants.

ÉCOUTILLON (*ll* mll. — orig. inconnue; espagn. *escotillon,* même sens) n. m. Mar. Porte de trappe [illegible] panneau d'une écoutille ou entre les ponts, dans les ponts supérieurs, pour recevoir le pied d'un mât de hune.

ÉCOUTOIR (rad. *écouter*) n. m. Appareil acoustique qu'on approche de l'oreille pour mieux entendre. ‖ Fous. On dit CORNET ACOUSTIQUE.

ÉCOUVES (FORÊT D'), forêt du département de l'Orne, occupant le point culminant de l'ouest de la France, entre la Seine et la Loire, par 417 mètres d'altitude.

ÉCOUVETTE (*vèt'* — de l'anc. franç. *escouve,* balai du lat. *scopa,* même sens) n. f. Petit balai de bouleau, avec lequel les épingueuses font tomber du drap les épingles que elles en ont extraites. ‖ Brosse à long manche, servant aux ouvriers apprêteurs pour humecter les plaques destinées à chauffer les étoffes pendant le pressage. ‖ Instrument en forme de petit balai dont se sert le forgeron pour mouiller le charbon sur la forge. (Dans ces deux derniers sens, on dit aussi GOUVILLON.) ‖ Se dit quelquefois pour ÉCOUVILLON du boulanger.

ÉCOUVILLON (*ll* mll.) n. m. Techn. Instrument composé de morceaux de linge adaptés à un long manche, dont se servent les boulangers pour nettoyer l'aire et la voûte du four.

— Artill. et mar. Instrument dont on se sert pour nettoyer l'âme des bouches à feu avant de les recharger.

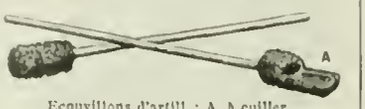

Écouvillons d'artill. : A, à cuiller.

— Chir. Sorte de petite brosse servant à enlever les fausses membranes et les mucosités de la trachée-artère.

— Mar. *Écouvillon d'abordage,* Sorte d'écouvillon sans manche servant autrefois quand, deux navires étant bord à bord, on ne pouvait se servir de l'écouvillon ordinaire. ‖ *Écouvillon de tube,* Sorte de brosse, montée sur des fils de fer tordus, servant à nettoyer les tubes des chaudières.

— ENCYCL. Artill. L'*écouvillon* est formé d'une tige en bois, munie à son extrémité d'une brosse en tête de loup. Autrefois, pour les pièces se chargeant par la bouche, l'écouvillon était monté sur la tige du refouloir. Après chaque coup, on passait la brosse dans l'âme de la pièce, puis, faisant mouliner l'instrument, on enfonçait la charge suivante au moyen du refouloir. Dans les pièces de montagne, l'écouvillon était disposé de manière que la tige pût servir de levier. Depuis le chargement par la culasse, on ne fait plus usage de l'écouvillon, qui est distinct du refouloir, que pour nettoyer les pièces après l'exécution d'un tir et pour graisser l'âme.

— Chir. L'*écouvillon* employé dans la trachéotomie pour le croup est constitué par une petite tige flexible, par exemple de baleine, au bout de laquelle est fixée une petite éponge. On l'introduit dans la trachée par la canule et on la retire en tournant pour détacher et ramener les fausses membranes.

ÉCOUVILLONNAGE (*vi-llo-naj'* [*ll* mll.]) n. m. Action d'écouvillonner : L'ÉCOUVILLONNAGE *d'un four, d'un canon.*

ÉCOUVILLONNEMENT n. m. Techn. Syn. de ÉCOUVILLONNAGE.

ÉCOUVILLONNER (*vi-llo-né* [*ll* mll.]) v. a. Nettoyer avec l'écouvillon l'aire et la voûte d'un four, un canon, etc. ‖ Mouiller légèrement le charbon d'une forge.

ÉCOYEUX, comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 13 kilom. de Saintes, sur le Bramerit; 905 hab. Poterie, four à chaux.

ECPÉRISPASME (*ék', spassm'* — gr. *ekpérispasma,* même sens) n. m. Tactique gr. Conversion de trois quarts.

Ecphanthos de Syracuse, élève de l'école pythagoricienne, né vers 510 av. J.-C., peut-être disciple d'Hicétas de Syracuse. Il admettait comme premiers principes des choses non plus les nombres de Pythagore, mais des atomes corporels, bien qu'invisibles, et séparés par du vide, ce qui ne l'empêchait pas d'expliquer la formation du monde à l'aide de l'action de la Providence. Il attribuait à la terre un mouvement de rotation autour de son axe.

Ecphantide, poète comique athénien, de la première moitié du ve siècle avant notre ère. Ses rivaux, on ne sait pourquoi, l'avaient surnommé **Capnias** (l'Enfumé). Il avait composé, entre autres, une comédie intitulée *les Satyres.* On possède seulement quelques vers de ses pièces, auxquelles collaborait, dit-on, son esclave Chœrilos. Dans un fragment conservé, Ecphantide se défend d'écrire des comédies à la mode de Megare.

ECPHONÈME (*ék'* — gr. *ekphonéma;* de *ek,* de, et *phonéma,* intonation) n. m. Induct. Exclamation, interjection, mots incomplets servant à exprimer la surprise ou une passion violente.

ECPHRACTIQUE (*ék', tik'* — gr. *ekphraktikos;* de *ek,* de, et *phrassein,* boucher) adj. et n. m. Méd. Apéritif : *Potion* ECPHRACTIQUE. *Un* ECPHRACTIQUE.

ECPHRASTE (*ék'-frasst'* — du gr. *ek,* de, et *phrazein,* parler) n. m. Interprète, traducteur. (Peu us.)

ECPHYMOTE (*ék'* ou **ECPHYMOTES** (*ék', tess'*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, comprenant des iguanes américains de formes assez trapues, dont l'espèce type est l'*ecphymotes torquatus* du Brésil. Cet iguane, très commun, est long de 25 centimètres, brun, varié de noir et de blanc.

Ecphymote.

ECPIESME (*é-kpi-ésm'* — du gr. *ekpiézein,* presser) n. m. Fracture du crâne, dans laquelle les esquilles compriment l'encéphale.

Ecques, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kil. de Saint-Omer, dans le vallon de l'Eauponne, branche supérieure de la Melde; 1.241 hab. Brasseries, moulins.

Ecquevilly (Armand-François HENNEQUIN, marquis d'), général français, né et mort à Paris (1747-1820). Maréchal de camp dans les armées du roi, il émigra en 1791 et servit sous le prince de Condé. Rentré en France à la suite de Louis XVIII, il présida la commission militaire qui condamna à mort le général Gilly, et fut successivement directeur général du dépôt de la guerre, inspecteur général du corps des ingénieurs géographes, puis du comité de la guerre. Retraité en 1818, il reçut, en 1820, le brevet de marquis.

ÉCRABOUILLER (*ll* mll. — orig. inconnue) v. a. Pop. Écraser, écorcher, mettre en marmelade : ÉCRABOUILLER *le visage à quelqu'un.* On écrivait autref. ESCARBOUILLER, et, plus récemm., ACARBOUILLER : *Et ungs* ESCARBOUILLOIT *la cervelle.* (Rabel.)

S'écrabouiller, v. pr. S'écraser. ‖ S'écorcher une partie du corps : S'ÉCRABOUILLER *le visage.*

ÉCRABOUIR (S') v. pr. Techn. Syn. de S'ÉCACHER.

ÉCRACHE n. f. Arg. Papier. ‖ *Écrache à l'estorgue* ou *Écrache-tarte,* Faux passeport.

ÉCRACHER v. n. Arg. Montrer son passeport.

ÉCRAI (*kré*) n. m. Milieu de la raie du sillon creusé par la charrue.

ÉCRAIGNE (*krègn'* [*gn* mll.]) n. f. Nom que l'on donnait autrefois, en Bourgogne, aux chaumières ou huttes construites par les paysans. ‖ Veillée que l'on faisait dans une de ces huttes : *Tabourot des Acords a écrit les* ÉCRAIGNES *dijonnaises.*

ÉCRAINIER (*krè-ni-é* — rad. *écran*) n. m. Nom que l'on donnait autrefois aux layetiers.

ÉCRAN (orig. german.; allem. *schragen,* chose dressée; angl. *screen,* écran) n. m. Meubl. Petit éventail qu'on tient à la main pour se garantir la figure contre l'ardeur d'un feu de cheminée. ‖ Petit meuble monté sur deux pieds et destiné au même usage. ‖ Pièce d'étoffe que l'on déroule devant une cheminée et qui est maintenue à sa partie inférieure par une tringle.

— Par ext. Ce qui remplit l'office de l'écran : *Se faire un* ÉCRAN *avec sa main, avec son chapeau.* ‖ Objet interposé, qui empêche de voir ou qui protège : *L'iris est un* ÉCRAN *qui préserve la rétine d'une lumière trop vive.*

— Par dénigr. Mauvaise peinture, par allusion à celles dont on couvrait autrefois les écrans : *Ce sont des* ÉCRANS *que ces toiles sans air, sans profond, où les peintres craignent de mettre de la couleur.* (Balz.)

— Fam. Chaperon, ce qui met quelqu'un à couvert, ce qui substitue à sa responsabilité la responsabilité d'un autre : *Si je continuais à vous servir de paravent ou d'*ÉCRAN, *vous me mépriseriez singulièrement.* (Balz.)

— Archit. Barrière à jour, de pierre, de bois ou de métal, qui sépare du reste de l'église le chœur, le sanctuaire ou une chapelle.

— B.-arts. Toile blanche tendue sur un châssis, avec laquelle peintres et graveurs amortissent l'éclat du jour.

— Ch. de f. Plaque de tôle qui, placée sur une locomotive, abrite le mécanicien contre le vent et la pluie. (Elle est munie de deux ouvertures vitrées pour permettre au mécanicien de voir ce qui se passe en avant de la locomotive et sur la voie.) ‖ On l'appelle aussi LUNETTE. V. LOCOMOTIVE.

— Magnét. *Écran magnétique,* Pièce cylindrique ou autre de fer doux dont on recouvre l'appareil qu'on veut protéger contre les effets du magnétisme extérieur.

— Mar. *Écran des feux de côté,* Support en bois sur lequel se placent, de chaque côté du navire, les feux de côté, et qui est construit de manière à limiter leur rayon de visibilité.

— Phys. Tableau blanc, sur lequel on fait tomber l'image d'un objet.

— Techn. Plaque de fer, suspendue devant l'ouverture d'un four à puddler ou d'une forge pour garantir la figure des ouvriers. ‖ Cercle de bois couvert d'une toile, dont les verriers s'entourent la tête pour se garantir de l'ardeur du feu. ‖ Plaque de tôle servant à clore le cendrier d'une machine à vapeur, lorsqu'on veut faire tomber les feux.

— ENCYCL. Archéol. On entendait anciennement sous ce terme aussi bien les écrans modernes que l'on met

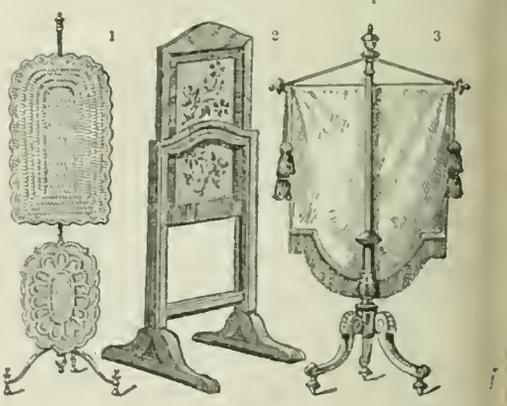

Ecran : 1. En éclisse (xve s.); 2. A coulisse (xviie s.); 3. A bandière (moderne).

devant les cheminées, que les paravents de grandes dimensions. Certains écrans de cette dernière catégorie étaient de véritables édicules en bois, ressemblant à des stalles, avec vantaux se repliant au montés sur des cadres à coulisses et pouvant rentrer les uns dans les autres. Suivant les endroits, la saison, ils servent à garantir du vent, du froid, ou de l'ardeur du feu; ou même à séparer des chambres en compartiments, à former alcôve, etc. Dans les églises, certains, parmi ces écrans, sont disposés près de l'autel, et font l'office d'ailes ou de courtines. Les petits écrans à feu, au moyen âge et au XVIe siècle, sont de légers meubles composés d'un encadrement monté sur un pied, avec feuille

Ecran à main, d'après Boucher.

de parchemin tendue, couverte de peintures; plus tard, ils sont faits de tissu brodé, avec passementerie, etc. Les écrans à main étaient appelés *contrevents*.

— Électr. *Écran électrique*. On appelle ainsi une enveloppe conductrice soit continue, soit formée d'un réseau à mailles suffisamment serrées pour que les phénomènes électriques qui se passent à l'extérieur soient sans effet à l'intérieur, d'après le principe de la cage de Faraday. On remplace fréquemment les paratonnerres à tige par des écrans électriques formés de la charpente métallique, des conduites d'eau et de gaz et de cordons métalliques dissimulés dans les moulures des édifices. On se sert encore des écrans électriques pour soustraire les appareils de mesure électriques à l'influence de l'électricité extérieure.

— Photogr. *Écrans colorés* ou *Écrans compensateurs*. On appelle ainsi des lames transparentes jaunes, à faces bien parallèles, que l'on interpose sur le parcours des rayons lumineux, pendant la photographie d'un objet coloré. On affaiblit de la sorte l'intensité des lumières bleue et violette, dont l'activité sur la plaque photographique ordinaire est absolument exagérée, relativement à celle des lumières jaune ou rouge qui, pourtant, sont plus vives pour l'œil. V. ORTHOCHROMATISME.

Écrans d'éclairage ou *Écrans de tête*. On appelle ainsi des châssis mobiles garnis de papier ou d'étoffe de nuance claire, utilisés, dans les ateliers photographiques, pour régulariser l'éclairage du modèle. (Suivant, en effet, qu'ils portent ombre sur celui-ci, ou que, placés en arrière, ils renvoient sur lui la lumière, ils permettent à volonté d'augmenter ou de diminuer l'éclairement ou un point déterminé.)

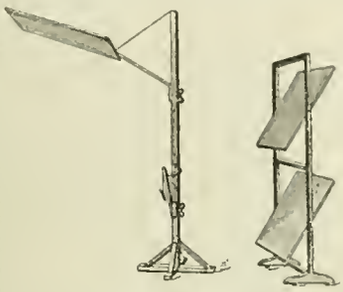
Écrans employés en photographie.

Écran ligné ou *Écran tramé*. Ces noms désignent une plaque de verre portant une série de traits fins, parallèles et équidistants, tracés au diamant, à raison de 40 à 100 par centimètre. Une telle plaque, ou une copie obtenue par la photographie, est utilisée pour la transformation d'une image photographique à demi-teintes continues en image pointillée, pour l'impression en phototypographie.

ÉCRANCHER v. a. Techn. Syn. de ÉCLANCHER.

ÉCRAPER (angl. *scrape*, ratisser) v. a. Décrotter, gratter : ÉCRAPER *le bas de son pantalon*. ÉCRAPER *de vieilles briques pour les employer de nouveau*. (Usité sur les côtes de la Manche.)

ÉCRAPETTE (*pèt'* — rad. *écraper*) n. f. Sur les côtes de la Manche, Petit balai de chiendent que l'on emploie à divers usages de propreté.

ÉCRASABLE adj. Qui peut être écrasé ; qui mérite d'être écrasé : *Des pierres facilement* ÉCRASABLES. *Monstre cornu, boute-feu exécrable et* ÉCRASABLE.

ÉCRASAGE (*zaj'*) n. m. Action d'écraser, de broyer : ÉCRASAGE *de graines oléagineuses*.

ÉCRASANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui écrase, qui produit l'écrasement : *La puissance* ÉCRASANTE *d'une machine*.

— Fig. Accablant, étourdissant ; de beaucoup supérieur : *Un travail* ÉCRASANT. *Des forces* ÉCRASANTES.

ÉCRASÉE (*zé*) n. f. Effondrement qui se produit au-dessus d'une ancienne fouille, dans une mine.

ÉCRASEMENT (*man*) n. m. Action d'écraser ; résultat de cette action : *L'*ÉCRASEMENT *du raisin dans la cuve*. ‖ Fig. : *L'*ÉCRASEMENT *des ennemis*.

— Chir. *Écrasement linéaire*, Procédé par lequel, au lieu de couper les parties avec un instrument tranchant, on les coupe par l'écrasement et la constriction.

— Mécan. *Écrasement des chaudières*, Rupture ou déchirement des tôles de la chaudière sous l'effort de la pression atmosphérique produit à la suite d'un refroidissement soudain qui occasionne la brusque condensation de la vapeur dans la chaudière et, par suite, un vide à peu près absolu à l'intérieur du générateur.

— ENCYCL. Chir. *L'écrasement* d'un membre produit des lésions multiples : fractures, luxations, rupture de nerfs, de vaisseaux, de muscles, de tendons, effraction de la peau, qui rendent le plus souvent l'amputation nécessaire.

L'écrasement du tronc intéresse généralement les viscères (poumon, cœur, estomac, foie, intestin, rein, etc.), et, lorsque la mort n'est pas instantanée, elle est, le plus souvent, inévitable. La blessure par écrasement est éminemment propre à l'éclosion du tétanos, dont les germes abondent dans le sol des villes. Toutes les fois qu'on ne pratique pas l'amputation immédiate, il est indiqué de faire des injections de sérum antitétanique.

— *Écrasement linéaire*. Cette méthode opératoire, introduite dans l'art chirurgical par Chassaignac, a pour but de substituer aux méthodes généralement employées jusque-là pour sectionner les tissus vivants un moyen d'obtenir des sections promptes sans effusion de sang, et celui de diminuer l'étendue des surfaces traumatiques en comprimant énergiquement les parties à sectionner. C'est à l'aide de chaînes métalliques, mises en mouvement par des appareils doués d'une grande puissance, que Chassaignac pratiquait l'écrasement linéaire sur différentes parties du corps humain. L'écrasement linéaire a pris différents noms, tels que : *broiement linéaire, sarcotripsie, incision sèche, amputation sèche, histotripsie*. Cette méthode peut être employée avantageusement pour l'ablation des tumeurs de la langue, des polypes nasopharyngiens ou utérins, des hémorroïdes. Le *serre-nœud* en est une application simplifiée.

ÉCRASER (de l'anc. scandin. *krassa*, broyer ; suéd. *krasa*, angl. *crash* et *crush*) v. a. Briser, aplatir en comprimant : ÉCRASER *du raisin dans le fouloir*. ÉCRASER *un insecte avec le pied*. ‖ Faire succomber sous un poids trop lourd, une charge trop onéreuse : ÉCRASER *un peuple d'impôts*.

— Par exagér. Meurtrir par une forte compression : ÉCRASER *le pied de quelqu'un en marchant dessus*.

— Par anal. Faire paraître très bas : *Pavillons dont la hauteur* ÉCRASE *le corps de bâtiment*.

— Par ext. Abattre, perdre, anéantir : ÉCRASER *l'ennemi. Un parti qui l'emporte* ÉCRASE *le parti vaincu*. (Dupin.)

— Fig. Accabler, humilier : *Accablez-moi,* ÉCRASEZ-*moi sous votre mépris*. (V. Hugo.) ‖ Rapetisser, rabaisser, faire ressortir la grande infériorité relative de : *Une femme cherche la parure moins pour être belle que pour* ÉCRASER *d'autres femmes*. ‖ Jeter dans une sorte de stupeur : *Il est de ces nouvelles qui vous* ÉCRASENT.

— Pop. *Écraser un grain*, Boire un verre de vin.

— Techn. *Écraser une étoffe*, La frapper à l'excès.

— ALLUS. LITTÉR. : Écrasons l'infâme, Mot célèbre de Voltaire. V. INFÂME.

Écrasé, *ée* part. pass. du v. Écraser.

— Ch. de f. *Rail écrasé*, Rail dont le champignon est décollé en partie.

— Moll. Se dit d'une coquille dont la spire en sens vertical est peu rapide, en comparaison de la spire en sens opposé.

S'écraser, v. pr. Être écrasé : *Les raisins* S'ÉCRASENT *avant la fermentation*. ‖ Écraser, meurtrir, aplatir à soi : S'ÉCRASER *un doigt*. ‖ Par ext. S'affaisser sur soi-même, ramasser son corps : *La panthère* S'ÉCRASE *sur le sol avant de bondir*.

— Escr. Se laisser affaisser en avant, après s'être fendu, et lever le pied gauche.

ÉCRASEUR n. m. Celui qui écrase des personnes ou des choses : *Un* ÉCRASEUR *de pommes à cidre. La mode revient à Paris d'avoir des* ÉCRASEURS *pour cochers*. (Sallentin.)

— Celui, Celle qui rabaisse autrui pour se faire valoir lui-même.

— Chir. *Écraseur linéaire*, Appareil formé d'une chaîne pliée en boucle, que serrent deux crémaillères, pour pratiquer l'écrasement linéaire. V. ÉCRASEMENT.

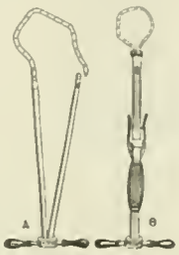

Écraseur linéaire de Chassaignac : A, ouvert ; B, fermé.

ÉCRASITE n. f. Un des explosifs modernes destinés aux usages militaires.

— ENCYCL. L'*écrasite* est employée dans l'artillerie autrichienne pour charger les obus et confectionner certains artifices. L'acide picrique forme la base de sa composition ; il est pulvérulent, couleur de soufre, et sa puissance explosive est presque double de celle de la dynamite. Mais il faut en déterminer la détonation au moyen d'une amorce de fulminate de mercure ; autrement, il brûle à l'air sans détoner, avec une flamme bleue et en produisant une sorte de boue noire gluante. L'écrasite a des propriétés précieuses, en ce sens, surtout, qu'elle est très stable et moins sensible même que la poudre noire aux chocs, frottements, etc. On assure qu'une balle tirée de près peut traverser une cartouche d'écrasite sans la faire détoner.

ÉCRASURE n. f. Débris d'un objet écrasé : *Des* ÉCRASURES *de vaisselle*.

— Techn. Partie de velours ou d'une étoffe similaire, où la peluche est écrasée par un frappage trop prolongé ou trop énergique. ‖ On l'appelle aussi MÂCHURE.

ÉCRECELLE (*sèl'*) n. f. Nom vulgaire de la crécerelle.

ÉCRÉHOU, groupe d'écueils et d'îlots, situé dans le *passage de la Déroute*, entre l'île de Jersey et le Cotentin, reste de l'ancienne terre qui unissait primitivement ces deux contrées. Éloignées de plus de trois milles marins des rivages de Jersey et du département de la Manche, les îles Ecréhou sont neutres, d'après une convention anglo-française de 1839.

ÉCRELET (*lè*) n. m. Dans les départements du Sud-Est et dans la Suisse française, Sorte de pain d'épice renfermant une notable proportion d'anis.

ÉCRÉMAGE (*maj'*) n. m. Econ. rur. Action d'écrémer le lait.

— Techn. Action d'écrémer le verre en fusion. ‖ On dit aussi ÉCRÉMAISON.

ÉCRÉMAISON n. f. Techn. Syn. de ÉCRÉMAGE.

ÉCRÉMER (du préf. priv. *é*, et de *crème*. — Change le deuxième *é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'écrème. Qu'ils écrèment ;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'écrémerai. Ils écrémeraient*) v. a. Econ. rur. Oter la crème qui surnage : ECRÉMER *le lait*.

— Fig. Prendre ce qu'il y a de mieux, de meilleur en : ÉCRÉMER *une bibliothèque, les pensées d'un livre*.

— Techn. *Écrémer le verre*, Enlever du verre en fusion les scories que l'ébullition a fait monter à la surface.

ÉCRÉMEUSE (rad. *écrémer*) n. f. Machine servant à séparer la crème du lait par la force centrifuge. (On dit aussi ÉCRÉMOIR.) ‖ Outil de forme plate et légèrement recourbée qu'emploient les verriers pour nettoyer la surface du verre en fusion. (On dit mieux, dans ce sens, ÉCRÉMOIRE.)

— ENCYCL. L'emploi de l'*écrémeuse*, dans la fabrication industrielle du beurre, est dû à Lefeldt, ingénieur brunswickois, qui inventa cette machine vers 1876. Perfectionnées depuis, les écrémeuses sont d'un usage presque général dans l'industrie laitière. Les unes réunissent la crème du lait par application de la force centrifuge : un récipient, animé d'un rapide mouvement de rotation, contient le lait à écrémer. Pendant le fonctionnement, le lait est projeté sur les parois et la crème, plus légère, s'amasse à la surface. On fait également usage d'un autre type d'écrémeuse dite *écrémeuse Cooley*, à l'aide de laquelle on opère la séparation de la crème, non plus par la force de la force centrifuge, mais par la seule action du froid.

1. Écrémeuse centrifuge à vapeur ; 2. Écrémeuse Cooley à froid.

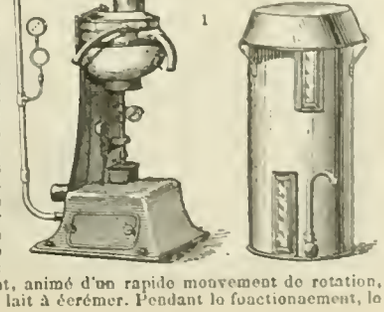

ÉCRÉMIERE n. f. Nom donné à la [illegible] de la grande moule d'eau douce, parce que les [illegible] en [illegible] pour pratiquer l'écrémage du lait à la [illegible].

ÉCRÉMILLON (*lll* mil.) n. m. Nom [illegible] dans une partie de l'ouest de la France, au lait écrémé [illegible] mélangé avec des farines d'orge, de maïs, [illegible] pour engraisser les volailles.

ÉCRÉMOIR n. m. Econ. rur. Instrument en [illegible] dans l'ouest de la France pour écrémer le lait. Il a la forme d'une écumoire plate, légèrement recourbée sur les bords.)

Écrémoir écon. rur.

— Pyrotechn. Sorte de cuiller en cuivre, au moyen de laquelle les artificiers, après le broyage des compositions pyrotechniques, ramassent ces compositions pour les introduire dans les cartouches ou pièces d'artifice.

ÉCRÉMOIRE n. f. Syn. de ÉCRÉMOIR. ‖ Outil qui sert à l'écremage du verre fondu.

ÉCRÉMURE n. f. Scorie enlevée par l'écrémage du verre.

ÉCRÉNAGE (*naj'*) n. m. Techn. Syn. de CRÉNAGE.

ÉCRÉNER v. a. Techn. Syn. de CRÉNER.

ÉCRÉNEUR n. m. Techn. Syn. de CRÉNEUR.

ÉCRÉNOIR (rad. *écréner*) n. m. Instrument tranchant d'acier, ayant la forme d'une sorte de ciseau à lame étroite et aiguë, dont on se sert pour créner les caractères typographiques. ‖ On dit aussi CRÉNOIR.

ÉCRÊTEMENT (*man* — rad. *écrêter*) n. m. Art milit. Action d'écrêter un ouvrage, d'en abattre la crête : *L'*ÉCRÊTEMENT *d'un parapet*.

— Agric. Réparation des côtés d'un fossé, qui se pratique d'ordinaire au printemps. ‖ Opération qui consiste à gratter, au printemps, les côtés des trous pratiqués en hiver pour y planter des arbres.

ÉCRÊTER (du préf. priv. *é*, et de *crête*) v. a. Couper, retrancher la crête de : ECRÊTER *un coq*.

— Agric. Couper les épis mûrs du maïs ou blé de Turquie.

— Art milit. Détruire la crête, le sommet d'un ouvrage : *Le canon* ÉCRÊTE *les bastions*.

— P. et chauss. Abaisser et niveler les accotements d'une route empierrée pour les parer : ECRÊTER *une route, une côte*.

ÉCREVISSE (de l'anc. haut allem. *krebiz*, même sens ; allem. mod. *krebs*, même sens) n. f. Crust. Genre de crustacés décapodes (V. la partie encycl.) : ECREVISSES *de mer*.

— *Buisson d'écrevisses*, Plat d'écrevisses arrangées en pyramide.

— Archéol. Cuirasse formée d'écailles chevauchées comme les anneaux du test de l'écrevisse. ‖ *Demi-écrevisse*, Cuirasse dont une partie seulement était en écrevisse. ‖ Vêtement déchiqueté en barbe d'écrevisse.

— Arg. milit. *Écrevisse de rempart*, Nom donné au soldat en faction.

— Blas. Figure d'écrevisse, disposée le plus habituellement en pal, la tête en haut et montrant le dos, et dont l'émail particulier est de gueules.

D'argent à une écrevisse de gueules.

— Constr. Pierre à chaux, à laquelle la calcination a donné une couleur rouge.

— Littér. anc. Vers ou mot qui avait un sens lorsqu'on le lisait à rebours. (Cicéron, qui ne dédaignait pas le calembour, a terminé de la manière suivante une lettre à un de ses amis : *Legendo* metulas, *imitabere caneros :* « Les comme marchent les écrevisses le mot *metulas* [*salutem*, salut.] » ‖ On dit aussi RÉTROGRADE ou RECURRENT.

— Mar. Engin formé de deux branches courbes articulées, dont les pontonniers se servent pour retirer de l'eau des objets lourds tombés au fond, tels qu'une pièce de canon. (On manie l'écrevisse au moyen de gaffes et de cordes.)

— Pharm. *Yeux ou Pierres d'écrevisse*, Petites concrétions blanches et pierreuses, qu'on trouve sous le corselet des écrevisses de rivière, au moment de la mue, et dont on faisait autrefois une poudre absorbante. ‖ Carbonate de chaux en poudre, qu'on emploie aujourd'hui au même usage.

— Techn. Tenaille à l'usage des forgerons, et qui sert à traîner jusqu'à l'enclume les gros lopins de fer rouge. (Cet instrument s'emploie encore pour transporter d'un point à un autre de lourds fardeaux, dans les travaux de construction.)

— Loc. fam. : *Rouge comme une écrevisse*. Très rouge, à cause de la couleur que la cuisson donne aux écrevisses. ‖ *Éplucher des écrevisses*, Perdre son temps à des questions futiles, à des discussions oiseuses. Se dit par exemple, dans l'*écrevisse*, il y a plus à éplucher qu'à manger. ‖ *Épluchéur d'écrevisses*, Personne qui se plaît aux discussions stériles, aux questions futiles. ‖ *Marcher, Aller comme une écrevisse, à pas d'écrevisse*, Aller lentement ou dans un sens rétrograde ; progresser peu ou reculer. Se dit à cause de l'opinion vulgaire qui fait marcher les écrevisses à reculons.

— Adjectiv. Qui ne progresse pas, qui va à reculons : *Il existe des âmes* ÉCREVISSES. V. Hugo.

— ENCYCL. Zool. Les *écrevisses*, dont le nom scientifique est *astacus*, forment un genre de crustacés décapodes macroures, famille des astacides. Aux écrevisses proprement dites, seulement, se rapporte le genre *astacus* ; car on entend, vulgairement, sur les marchés, par « écrevisses », bien des crustacés appartenant à des genres différents, tels que le homard de Norvège (*nephrops Norvegicus*), les *cambarus* et les *parastacus* américains, les *astacides* de Madagascar, les *paranephrops* néo-zélandais, les *engaeus* de Tasmanie. Le genre *astacus* se caractérise essentiellement par son appendice en pointe conique triangulaire, dont la forme et la dimension varient, du reste, suivant les

[illegible] du thorax est [illegible], les [illegible] sont fortes, [illegible]

[illegible] 1 [illegible], 2 [illegible], 3 [illegible].

[illegible] du avec [illegible] les femelles portent [illegible] et [illegible] leur [illegible] l'Europe. Les [illegible] aux [illegible] frais [illegible] dans les ruisseaux; leurs [illegible] au [illegible] urnes, pendant [illegible] dans des [illegible] et [illegible] marchent lentement [illegible] nagent en arrière [illegible] Et hiver, elles [illegible] ou dans des terriers [illegible] creusent. Vivant surtout d'animaux [illegible] elles [illegible] sent facilement appâter par les [illegible] (voir la rubr. Pêch.). Les [illegible] sont surtout causées par des parasites [illegible] ressemblent à des [illegible] égnés, petits vers [illegible], puces, sangsues branchiobdelles, etc. [illegible] dans les rivières d'individus. Mais il y a aussi les [illegible] au [illegible] *corus puler*, qui s'installent [illegible] et détachent les œufs; les petites [illegible] *lressania d'assensia polymorpha*, qui [illegible] après les mâles ou les femelles et [illegible] dans l'intérieur. Les insectes hémiptères, [illegible] et [illegible] piquent et suçotent les œufs; les rats [illegible] d'eau, les hérons, les loutres, les rubanés, [illegible] jeunes et adultes, etc.

Pour remédier à l'effrayante destruction résultant de [illegible] la grande consommation des écrevisses, on a essayé de la culture artificielle, en repeuplant les cours d'eau, comme l'ont tenté Carbonnier et Salve à Villers-sur-Bisone. Ce dernier établissement fut, [illegible], détruit par les Prussiens en 1870. Aujourd'hui [illegible] à obtenir des résultats dans des étangs [illegible] Rambouillet, etc. On connaît [illegible] sept espèces d'écrevisses en Europe : l'écrevisse à pattes rouges (*astacus nobilis* ou *fluviatilis*), l'écrevisse à pattes blanches (*astacus pallipes*); l'écrevisse du Danube (*astacus leptodactylus*), la plus commune sur le marché. Certaines habitent les eaux saumâtres de la [illegible] (*astacus pachypus*), [illegible] ne sont peut-être que des variétés de l'*astacus fluviatilis*. L'espèce habite les [illegible] il n'existe ni en Asie [illegible] ni en Afrique. Les écrevisses fossiles sont représentées dans le [illegible] par les [illegible], et dans le crétacé par les [illegible].

— [illegible] *Formule de l'écrevisse.* On appelait [illegible] ou encore *formule* [illegible] une formule magique [illegible] mutation [illegible] Cette formule, [illegible] par l'[illegible] et les alchimistes [illegible] par les [illegible] reproduite par Bertrand [illegible] *Traité de la chimie des anciens* [illegible].

Armure à écrevisse (XVIe s.).

Armure [illegible] appela [illegible] corps [illegible] articulé, fait de bandes d'acier verticales, [illegible], à recouvrement comme les anneaux de la [illegible] Les longues tassettes en écrevisse [illegible] la rondache au genou et font office [illegible] comme au XVIe siècle, [illegible] des [illegible] au XVIe, [illegible] de règle [illegible] pour [illegible] la [illegible] par [illegible] XVI[illegible] [illegible] la [illegible] depuis les hanches [illegible] jusqu'aux pieds, ainsi que [illegible].

Ecrevisse (ét. XVIe s.).

Ar[illegible] L'écrevisse est [illegible] les [illegible] les gouttières.

Pour la préparer, on arrache la [illegible] de la nageoire [illegible], dont l'ouverture entraîne un petit boyau noir [illegible] qui est [illegible] et on la fait cuire un court bouillon dans lequel on met un tiers de [illegible] vin blanc et que l'on assaisonne [illegible], thym, laurier, [illegible], ail, oignon en rondelles, [illegible], sel et poivre en grains. Les écrevisses doivent y être jetées vivantes quand l'eau bout. La cuisson est faite en [illegible] minutes, qu'avant la fin des écrevisses. On les laisse refroidir dans le court-bouillon, et on les sert froides avec du persil frisé ou montées en buisson.

Écrevisses à la Bédelaise. Faire revenir dans du beurre [illegible] oignon, persil, ail et échalotes, saler [illegible] convenablement, puis ajouter des tomates épluchées et égrenées dont la chair doit fondre à la cuisson. Mouiller avec du vin blanc et épicer légèrement. Quand cette sauce est à la [illegible], y jeter les écrevisses préalablement cuites au court-bouillon, et les y laisser à peine cinq minutes avant de servir sur un plat chaud.

— Pêch. Dans les ruisseaux à eau courante et les rivières à eau limpide, mais de faible profondeur, on pêche les écrevisses au moyen de petits filets circulaires appelés balances, pêchettes etc., suivant les contrées, et suspendus par trois cordelettes à une corde unique, attachée elle-même à l'extrémité d'une gaule de moyenne longueur. Au centre du filet, on attache un morceau de viande plus ou moins corrompue dont on augmente l'odeur pénétrante en l'arrosant d'essence de térébenthine ou d'aspic. Les écrevisses sortent de leurs trous et viennent jusque dans le filet, afin d'y prendre leur nourriture. Il suffit, alors, de lever les filets.

Dans les rivières aux eaux profondes, on fait usage, pour la pêche à l'écrevisse, de tambours et de petites nasses amorcées comme les balances, et placées de distance en distance à proximité des trous où se réfugient les écrevisses.

Enfin, on pêche encore ce crustacé en employant des fascines d'épines, au centre desquelles on dispose un appât. On retire ces fascines à l'aide d'une cordelette, et, en les ouvrant, on y trouve les écrevisses.

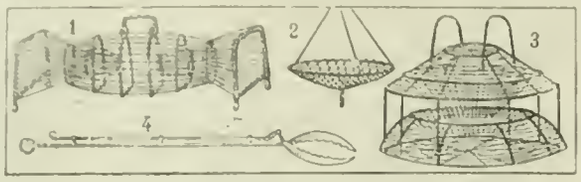

1. Tambour à écrevisses. — 2. Balance ou pêchette. — 3. Nasse à écrevisses. 4. Pinces à écrevisses.

La pêche nocturne, beaucoup plus fructueuse, s'effectue à la lueur de torches, et les écrevisses sont prises à l'aide de pinces ou à la main; mais cette sorte de pêche est généralement prohibée. Au reste, des règlements nombreux interdisent la pêche des écrevisses suivant les saisons et les lieux, surtout depuis les grandes épidémies qui, en certains départements, ont presque complétement détruit ces crustacés.

— Techn. L'instrument nommé *écrevisse*, qui a la forme du compas dit « maître à danser », est composé de deux branches articulées en leur milieu sur un axe commun. Ces branches sont cintrées d'un côté de l'axe et droites de l'autre. Les prolongements rectilignes sont reliés entre eux par les anneaux d'une chaîne qui se réunissent à l'extrémité d'un câble servant à manœuvrer l'instrument. Lorsque la loupe est saisie entre les parties cintrées et qu'on hâle sur le câble, les branches rectilignes tendent à se rapprocher l'une de l'autre, et, par cela même, augmentent le serrage des parties curvilignes.

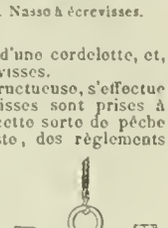

Ecrevisse.

ÉCREVISSE, nom de l'un des douze signes du zodiaque, appelé aussi CANCER. V. ce mot.

ÉCRHYTMIQUE (*mik'* — du gr. *ek*, de, et de *rhytmique*) adj. Méd. Irrégulier : *Pouls* ÉCRHYTHMIQUE. ‖ On dit aussi ÉCRHYTME. (Peu usité.)

ÉCRIBELLATES (*bèl'*) n. m. pl. Section des arachnides aranéides, comprenant toutes les araignées dépourvues de *cribellum* (plaque située entre les filières). [Les écribellates comptent trente et une familles, réparties dans les deux groupes des *haplogynes* et des *entélégynes*.] — *Un* ÉCRIBELLATE.

ÉCRIER (v. RGRISER. — Se conjugue comme le suiv.) v. a. ou n. Nettoyer le fil de fer en le frottant avec un linge chargé de grès.

ÉCRIER (S') du préf. *é*, et de *crier*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous nous écriions. Que vous vous écriiez*] v. pr. Pousser un cri, une grande exclamation : S'ÉCRIER *de peur, de surprise.* ‖ Dire, prononcer en criant : *Démophile se lamente et* S'ÉCRIE : « *Tout est perdu!* » (La Bruy.)

— S'employait autrefois dans le sens de *se récrier*, exprimer son admiration par des exclamations, par des cris : *Nous ferons notre devoir de* NOUS ÉCRIER *comme il faut sur tout ce qu'elle dira.* Mol.)

— *S'écrier a.* Autref. Dire en criant à :

> Le plus vieux *au* garçon *s'écria* tant qu'il put :
> Oh là! oh! descendez que l'on ne vous le dise.
> LA FONTAINE.

— Gramm. Le participe de ce verbe est toujours variable dans ses temps composés : *Ils* SE SONT ÉCRIÉS.

ÉCRIEUR n. m. Ouvrier qui écrie le fil de fer.

ÉCRILLE *Il* mll. n. f. Sorte de clôture serrée en clayonnage, qu'on dispose en avant de la décharge d'un étang ou d'un vivier pour fermer l'issue aux poissons.

ÉCRIN du lat. *scrinium*, même sens n. m. Boîte, coffret de luxe, servant à renfermer des bijoux, etc. ‖ Joyaux contenus dans cette boîte : *Dame qui engage tout son* ÉCRIN.

— Fig. Réunion d'objets éclatants ou précieux : *La création est un vaste* ÉCRIN, *dont chaque joyau a sa valeur sans rivale.* G. Sand ‖ *C'est le plus beau joyau de son écrin.* C'est ce qu'il a de mieux. ‖ On dit quelquefois d'une jolie bouche : *C'est un* ÉCRIN *de perles. L'*ÉCRIN *des rires charmants.* Th. Gautier.)

Ecrin.

— ENCYCL. Archéol. Ce mot s'écrivait anciennement *escrin* et *escrain*, et s'appliquait non seulement aux petites boîtes et custodes, mais encore à des meubles en cuir, en ébénisterie, à des travaux d'orfévrerie comme les châsses et les reliquaires. Les plus petits d'entre ces objets s'appelaient des *escrinets*. Il est fait mention, en 1504, dans l'inventaire de Saint-Denis, d'un reliquaire d'or nommé l'« escrain Charlemaigne ». Plus anciennement, *escrin* est employé dans le sens de cercueil, etc.

Ecrin en cuir gaufré (XVe s.).

Écrin du bon compère (L'), roman de Berthold Auerbach (1856). — Nous sommes au village; là, un brave vieillard qui a beaucoup vu, beaucoup réfléchi, réconforte ceux qui viennent le voir, sceptiques et désespérés, par des contes qu'il tire de son écrin. Ce sont, pour la plupart, des petits drames psychologiques, dont quelques-uns, comme l'histoire du paysan Xaveri et celle du cousin André, sont des chefs-d'œuvre. Dans tous, d'ailleurs, même les plus simples et les plus intimes en apparence, se montre une science profonde du cœur humain. Il n'en a pas fallu moins pour les faire goûter à l'Allemagne, en général plus sympathique aux contes exagérés et fantastiques.

ÉCRINERIE (*rf*) n. f. Profession de l'écrinier. ‖ On écrivait anciennement ESCRINERIE. (Ce mot signifiait aussi l'ensemble des petits meubles, écrins et custodes, existant dans une maison ou récolés dans un inventaire, etc., et aussi tout travail d'écrinier. On disait : *un bois de lit d'*ESCRINERIE, pour indiquer qu'il était d'un travail de menuiserie fine.)

ÉCRINIER (*ni-é*) n. m. Ouvrier qui fait des écrins. (Vx.)

— ENCYCL. Les *écriniers* du moyen âge faisaient les étuis, boîtes ou custodes de bois recouverts de peau. Leurs statuts corporatifs furent établis en 1291 par le prévôt de Paris, Guillaume de Hangest. Cette corporation fut réunie plus tard à celle des gainiers. Au XVIIe siècle, le mot « écrinier » semble être synonyme de menuisier.

ÉCRINS (BARRE DES), cime culminante du massif du Pelvoux et de toute la France avant l'annexion de la Savoie; 4.103 mètres. Son arête tranchante se profile à moins de 25 kilomètres O. de Briançon, au-dessus de l'immense glacier Blanc (bassin de la Durance) et du cirque de la Bérarde, où naît le Vénéon (bassin de l'Isère). V. ALPES.

ÉCRIRE (du lat. *scribere*, même sens : *J'écris, tu écris, il écrit, nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. J'écrivais, nous écrivions. J'écrivis, nous écrivîmes. J'écrirai, nous écrirons. J'écrirais, nous écririons. Ecris, écrivons, écrivez. Que j'écrive, que nous écrivions. Que j'écrivisse, que nous écrivissions. Ecrivant. Ecrit, écrite*) v. a. Exprimer au moyen de signes (caractères ou lettres) les sons de la parole ou les idées : ÉCRIRE *ses idées, sa dépense, une équation.*

— Orthographier, composer au moyen de certaines lettres, de certains signes : *On* ÉCRIT orthographe *avec* th.

— Rédiger, en parlant d'un ouvrage; consigner dans un écrit destiné à la publicité : ÉCRIRE *un roman, une tragédie, une brochure.* ‖ Composer, en parlant d'une œuvre musicale : ÉCRIRE *un opéra, une polka.*

— Exposer, affirmer dans un écrit : *Les Arabes* ONT ÉCRIT *que la plus grande pyramide fut élevée plusieurs siècles avant Abraham.* (Volt.) ‖ Mander par lettre, consigner dans une lettre; rédiger et expédier, en parlant d'une missive : ÉCRIVEZ-*nous vos observations.*

— Poétiq. Tracer, empreindre, graver : *Les rides* ONT ÉCRIT *son âge sur son front.* (La Bruy.)

— Fig. Imprimer, marquer, fixer d'une manière durable : ÉCRIRE *sa loi dans les cœurs.* ‖ Indiquer, signifier :

> Son sang sur la poussière *écrivait* mon devoir.
> CORNEILLE.

— Absol. Tracer des caractères qui expriment des idées ou les sons de la voix : *Apprendre à* ÉCRIRE. ‖ Correspondre par écrit, envoyer des lettres : *Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu,* ÉCRIVIT *Charette à Louis XVIII.* (Vaquerie.) ‖ Composer des ouvrages; concourir à la rédaction d'un écrit : ÉCRIRE *en prose, en vers.* ÉCRIRE *facilement.* ‖ Composer une œuvre musicale, écrire de la musique : *Monsigny ne sait point du tout* ÉCRIRE. (Grimm.)

— Dr. Exposer ses raisons, les déduire dans un mémoire ou dans une requête : *Etre appointé à* ÉCRIRE *et produire.* ‖ *A mal exploiter bien écrire.* Se dit lorsque quelqu'un remédie par des écritures à certains défauts de forme qui se sont produits.

— Jeux. *Piquet à écrire.* V. PIQUET.

— Loc. div. : *Ecrire de bonne encre* ou *de la bonne encre*, Employer une forme vive et sévère dans une lettre; écrire en termes précis, formels et vigoureux. ‖ *Ecrire à la diable*, Ecrire dans un style bizarre et incorrect. ‖ *Ecrire des volumes*, Ecrire beaucoup; faire de nombreux ouvrages. ‖ *En écrire à quelqu'un*, L'informer par lettre de quelque chose, lui écrire au sujet de quelque chose. ‖ *Ecrire comme un chat*, Ecrire de façon illisible.

— Loc. prov. : *Avoir une belle voix pour écrire et une belle main pour chanter*, Avoir la voix fausse et une mauvaise écriture.

Écrit, ite part. pass. Sur lequel on a écrit : *Une feuille de papier* ÉCRITE *sur le recto et le verso.*

— Décidé irrévocablement par le Destin, par la Providence : *Le sort de chaque homme est* ÉCRIT *au livre du Destin.* ‖ Qui a quelque chose de fatal, qui se reproduit avec une sorte de persistance fatigante : *Allons! il est* ÉCRIT *qu'on ne pourra jamais contenter tout le monde!* ‖ *C'était écrit.* Formule fataliste des Orientaux. (Ces mots, dans l'application, expriment la résignation à un accident, à une perte.)

— Arithm. *Numération écrite.* V. NUMÉRATION.

— Littér. *Langue écrite*, Langue littéraire, par opposition à la langue usuelle, qui est la langue parlée.

— ALLUS. HIST. : Ce qui est écrit est écrit. Proprem. Il n'y a rien à changer à une chose écrite; on ne revient pas sur un écrit. (Ces mots servent à caractériser une résolution inébranlable. C'est la réponse même que fit Pilate aux Juifs qui l'engageaient à changer l'inscription placée sur la croix de Jésus. [Jean, XIX, 22.] La phrase de la Vulgate est : *Quod scripsi, scripsi.*)

S'écrire, v. pr. Etre, pouvoir être écrit, exprimé par

écrit : *Tout ce qui peut se dire* ne SE *doit pas* ÉCRIRE. (Vaugelas.) ‖ S'orthographier, être composé de telles ou telles lettres : *Comment* S'ÉCRIT *votre nom ?* ‖ Etre rédigé, être mentionné dans un écrit, rédigé par écrit. ‖ Correspondre mutuellement par lettres.

— ALLUS. LITTÉR. : **Je voudrais ne pas savoir écrire,** Réponse célèbre de Néron, dans les premiers temps de son règne, au moment où on lui présentait à signer la sentence de mort d'un criminel. ‖ **Je n'écris point contre qui peut proscrire,** Parole fameuse de Pollion, un des plus célèbres orateurs de l'ancienne Rome. (Nommé censul, il était parvenu, non à réconcilier Octave et Antoine, mais à leur faire signer un traité qui suspendit quelque temps l'effusion du sang. Le zèle qu'il montra pour Antoine dans cette circonstance déplut à Octave, qui lui décocha quelques épigrammes ; comme on lui conseillait d'y répondre : *Je n'écris point contre qui peut proscrire,* dit-il.) On attribue le plus ordinairement ces paroles à Camille Desmoulins, qui s'a fait que les reproduire dans un passage du n° 7 du « Vieux Cordelier ». Ce fut précisément pendant qu'il corrigeait les épreuves de ce n° 7, peut-être même au moment où ses yeux se reposaient sur cette phrase significative, que Camille fut arrêté.

ÉCRISÉE ou mieux **ÉGRISÉE** n. f. Poudre de diamant, employée pour le polissage des pierres précieuses.

ÉCRIT (*kri* — du lat. *scribere,* supin *scriptum,* écrire) n. m. Chose écrite, papier écrit : *Tirer un* ÉCRIT *de sa poche.* ‖ Acte, traité, convention signée : *Entre gens d'honneur, une parole donnée vaut un* ÉCRIT.

— Œuvre écrite, ouvrage littéraire : *Un* ÉCRIT *qui sent le travail n'est pas assez travaillé.* (Latena.) ‖ *Ecrits périodiques.* V. JOURNAL, PRESSE.

— *Mot d'écrit,* Ecrit très court, papier qui porte quelques mots d'écriture.

— *Par écrit,* loc. adv. En note, avec de l'écriture : *Mettre* PAR ÉCRIT *sa dépense, une adresse.* ‖ Dans un écrit, dans une œuvre écrite : *La liberté est un vain mot si l'on ne peut exprimer librement* PAR ÉCRIT *ses pensées et ses opinions.* (L.-N. Benap.) ‖ Ecrire, *Coucher* PAR ÉCRIT. ‖ Avec des traces visibles :

> ..... On a porté partout des verres à la ronde,
> Où les doigts des laquais, dans la crasse tracés,
> Témoignaient *par écrit* qu'on les avait rincés.
>
> BOILEAU.

‖ *Instruction par écrit,* Instruction dans laquelle chacune des parties écrit l'exposé de ses moyens. ‖ *Preuve par écrit,* Preuve qui résulte d'un écrit, d'une pièce écrite.

— Scolast. Leçon écrite sous la dictée d'un professeur. ‖ On dit auj. CAHIER.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les paroles s'envolent, les écrits restent.** V. VERBA VOLANT.

ÉCRITE (rad. *écrit*) n. f. Dr. anc. Convention, concordat, atermoiement.

ÉCRITEAU (*to* — rad. *écrit*) n. m. Papier, carton ou planchette de bois portant une inscription, un avis, un renseignement : *Mettre un* ÉCRITEAU *à une porte.* ‖ Inscription qu'on plaçait autrefois au-dessus de la tête des condamnés, pendant leur exposition publique.

— Fig. Ce qui sert à guider, à diriger, à indiquer la voie à suivre.

— Loc. fam. : *Mettre un écriteau à une femme,* L'afficher, la faire connaître pour sa maîtresse.

— Archéol. Nom sous lequel, au XVIe siècle, on désignait des cartouches, banderolles ou écussons, munis d'inscriptions, qu'on plaçait sur les peintures, les tapisseries, etc.

Ecriteau de tapisserie (XVe s.).

— Théâtr. *Pièce à écriteaux,* Nom donné à un genre de farce qui s'introduisit pour la première fois à Paris, dans la foire Saint-Germain de 1710, par suite de l'arrêt du parlement qui défendait toute représentation dramatique aux théâtres forains. (Les écriteaux étaient des couplets écrits sur une pancarte, que chaque acteur, au moment venu, déroulait aux yeux du public. L'orchestre jouait l'air, et des gagistes, placés au parquet et à l'amphithéâtre, chantaient les paroles et engageaient ainsi toute la salle à les imiter. Deux ans plus tard, on fit descendre les écriteaux du cintre, afin de rendre aux acteurs la liberté d'exprimer par leurs gestes le sens des couplets.)

— SYN. **Ecriteau, épigraphe, inscription.** *Ecriteau* est du style vulgaire. *Epigraphe* est du style littéraire ; il désigne proprement une sentence, une phrase, un ou des vers cités après le titre d'un livre ou d'une brochure, pour faire ressortir l'intention de l'auteur, le but du travail. *L'inscription* se grave sur la pierre, sur le marbre, sur des colonnes, des monuments, des médailles, et elle a pour objet de rappeler la mémoire d'un fait, d'une date, d'une œuvre importante.

— ENCYCL. Admin. V. ENSEIGNE.

ÉCRITOIRE (du lat. *scriptorium,* même sens) n. f. Autref. Petit meuble (v. la partie encycl.) ; auj. Encrier. ‖ *Nobles d'écritoire,* Nom que l'on donnait par dérision à la noblesse de robe.

— Fig. Métier d'auteur : L'ÉCRITOIRE, *aidée par le temps, est plus forte que l'épée.* (Balz.)

— Autref. Cellule du monastère, réservée pour la copie des manuscrits.

— *Greffiers de l'écritoire,* Nom donné autrefois aux officiers judiciaires qui assistaient aux visites, descentes, etc., ordonnées par la justice pour les ouvrages de charpente, maçonnerie, etc., et qui en dressaient des procès-verbaux.

Ecritoire (XVe s.).

— ENCYCL. Archéol. Ce mot s'entendait, anciennement, aussi bien de tout l'attirail portatif d'un scribe que des meubles analogues aux grands encriers modernes, que des tables à écrire, que des cabinets de travail, et que du greffe même d'un juge. L'*écritoire* du lieutenant criminel, dans ce dernier cas, est son tribunal lui-même. L'écritoire portative est, jusqu'au XVIIIe siècle, composée d'un ou plusieurs ustensiles, suivant que l'encrier ou cornet à encre est, ou non, renfermé dans la billette ou le calemart, c'est-à-dire le long étui contenant les plumes, le grattoir et le canivet faisant office de tranche-plume, etc. L'écritoire proprement dite est cet étui, ordinairement de cuir, parfois d'orfèvrerie, qu'un système d'anneaux, de coulants et de lacets rattache à la ceinture des hommes et même des femmes. L'écritoire, en tant que meuble posé sur une table, pouvait atteindre aux dimensions d'un petit meuble.

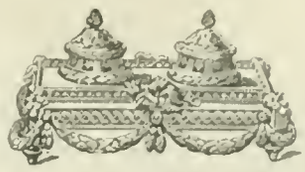

Ecritoire (XVIIIe s.).

ÉCRITURE (lat. *scriptura ;* de *scribere,* supin *scriptum,* écrire) n. f. Art de figurer la parole ou les idées par des signes convenus : *La peinture des objets mêmes fut la première* ÉCRITURE. (Grimm.) ‖ Ensemble de caractères écrits ; art ou manière de les former : ÉCRITURE *difficile à lire.* ÉCRITURES *orientales.*

— A la fin du XIXe siècle, on s'est mis à employer ce mot dans le sens de STYLE : *L'*ÉCRITURE *naturaliste. L'*ÉCRITURE *des décadents est rarement intelligible aux simples mortels.* ‖ Il s'employait déjà dans le sens de Art de composer des ouvrages d'esprit :

> Le règne du papier, l'abus de l'*écriture,*
> Qui d'un plat feuilleton fait une dictature.
>
> A. DE MUSSET.

— Par ext. Moyen de traduction, de reproduction, de représentation matérielle : *Le geste est la parole de l'imagination, et le dessin en est l'*ÉCRITURE. (De Bonald.)

— Fig. Enseignement, moyen d'instruction :

> Il est sain de toujours feuilleter la nature,
> Car c'est la grande lettre et la grande *écriture.*
>
> V. HUGO.

— *Ecriture alphabétique, Ecriture phonétique,* Celle qui représente les sons de la voix au moyen d'un petit nombre de caractères figurant les sons et les articulations simples. ‖ *Ecriture syllabique,* Ecriture phonétique dont les caractères représentent des syllabes. ‖ *Ecriture idéographique,* Ecriture qui représente directement les idées, comme celle des Chinois. ‖ *Ecriture hiéroglyphique,* Ancienne écriture égyptienne qui représentait en général des mots, mais qui paraît, cependant, avoir figuré aussi des sons, ce qui en ferait un système complexe d'écriture phonétique et d'écriture idéographique. (V. HIÉROGLYPHE.) ‖ *Ecriture démotique,* Ecriture cursive des anciens Egyptiens.

— *Ecriture en chiffres* ou *chiffrée.* Signes de convention, chiffres, le plus souvent, dont quelques personnes seulement ont la clef, et qui leur servent pour correspondre secrètement.

— *Ecriture électrique,* Ecriture par traces trouées exécutées à l'aide de plumes spéciales dites « plumes électriques » et qui permettent d'obtenir un grand nombre d'exemplaires d'autographes ou de dessins. V. PLUME électrique.

— *Ecriture magique,* Procédé appliqué par Combettes. (On trace, avec la pointe d'un aimant, des caractères quelconques sur une feuille d'acier trempé, puis on répand sur la plaque de la limaille de fer, qui adhère aux points touchés par l'aimant et met ainsi en évidence l'écriture ou les dessins.)

— Admin. *Commis aux écritures,* Expéditionnaire, commis employé à écrire, à copier.

— Calligr. *Ecriture anglaise, bâtarde, gothique.* V. ANGLAISE, BÂTARDE, etc.

— Comm. *Ecritures,* Ensemble des livres, des registres d'un négociant, d'un banquier, d'un commerçant, présentant la suite et la nature de leurs opérations : *Tenir les* ÉCRITURES *d'une maison.* ‖ *Ecritures de banque,* Billets que se font entre eux les négociants qui ont des comptes en banque, pour en opérer le transfert. ‖ *Temps des écritures.* Dans l'ancien commerce de Lyon, Quinze derniers jours des payement[illegible] les virements des parties.

— Dr. Ecrits qu'on fait à l'occasion d'un pr[illegible] affaire litigieuse : *M[illegible] privée,* Ecrits p[illegible] particulières. *Ecri[illegible]* passés pour affaire qui [illegible] d'authenticité : *Faux en [illegible] par mémoire,* Pe[illegible] parties, en matière b[illegible] droit. *Ecritures en fait d'aff[illegible]* l'on donnait autrefois à de[illegible] cats et les procureurs des parti[illegible] en litige. ‖ *Expert en écritures,* [illegible] par un tribunal, soit pour juger [illegible] tenus des livres de com[illegible] caractères d'une pièce du pro[illegible] ou telle personne.

— Moll. Nom vulgaire de divers [illegible] cône, vénus, cythérée, etc., qui sont mar[illegible] ou de lignes imitant plus ou moins des cara[illegible] ture : ÉCRITURE *arabique, chinoise, hébraïque.*

— Relig. *L'Ecriture* ou *L'Ecriture sainte,* ou *Les Ecritures,* ou *Les saintes Ecritures,* Noms que, par a[illegible] on a donnés à la Bible.

— Loc. fam. : *Entendre les Ecritures,* Etr[illegible] telligent. ‖ *Concilier les Ecritures,* A[illegible] qui semblent ou qui sont opposées.

— Prov. : **Est un âne de nature qui ne sait lire son écriture,** Ne savoir lire ce qu'on a écrit soi-m[illegible] donner une grande preuve d'ineptie.

— n. f. pl. Vitic. Se dit, dans certains lieux, pour [illegible] gner les bourgeons à fruit des vi[illegible]s.

— ENCYCL. Hist. L'*écriture* est l'art de fix[illegible] au moyen de signes qui la rendent inte[illegible] le à [illegible]. Le besoin de conserver le souvenir de certa[illegible] naissance, sur plusieurs p[illegible] des dates diverses, aux formes [illegible] ne doit donc pas assigner une orig[illegible] L'homme a commencé par dess[illegible]ner, d'une façon [illegible] moins grossière, les objets mêmes rap[illegible]lant les fa[illegible] désirait consigner d'une façon durable ; c'est [illegible] a appelé la *pictographie,* qui a été sort[illegible] Indiens de l'Amérique du Nord. De là, on a été [illegible] figurer des idées abstraites par les ob[illegible] d'analogie avec l'idée à représenter ; c'est le *sy*[illegible] ou *idéographisme.* C'étaient là des systèmes inso[illegible] parce qu'ils exprimaient des idées et non des sons, et qu'ils étaient, par conséquent, indépendants du lan[illegible].

Chez certains peuples s'étaient développés aussi, à l'origine, des procédés mnémoniques consistant dans des signes purement conventionnels, ne rappelant en aucune fa[illegible], comme les dessins et symboles, les objets [illegible] les faits qu'ils servaient à désigner. Les plus remarqua[illegible] sont les ba[illegible]nets à encoches des anciens Germains, les *q*[illegible] ou cordelettes à nœuds des Péruviens de l'époque [illegible], les *wampoums* ou colliers de coquillages des Iroquo[illegible] *messages* des Australiens. Ce sont là, plutôt, des [illegible] d'aider la mémoire que des écritures proprement [illegible].

L'insuffisance du système idéographique, d'après l[illegible] on donnait une image directe de l'idée, amena à un sy[illegible]tème qui tenait compte du langage, c'est-à-dire qui rap[illegible]lait à l'oreille les sons significatifs des mots. On [illegible] ra les noms à l'aide de signes qui n'avaient aucun rapport avec leur sens, mais qui en représentaient les sons [illegible]aux. On en trouve des exemples chez les Aztèques. [illegible] ce participait à la fois de l'idéographisme et [illegible]. Ce genre d'écriture, qui n'est qu'une sorte [illegible], était déjà un premier pas vers l'écriture phonétique. L'emploi du rébus a amené à l'écriture s[illegible], où chaque syllabe est représentée par un signe, et [illegible] *tisme,* c'est-à-dire à la décomposition de la syllabe [illegible] tres et à la représentation s[illegible] Des phases semblables ont dû se pr[illegible] pays jusqu'à la naissance [illegible] alphabets primitifs.

A côté de l'écriture azte[illegible] nouveau monde, comme sy[illegible] calculiforme de *calc*[illegible] de la forme des élémen[illegible] portaient le nom de *k*[illegible] nature se trouvent dans le Yucatan [illegible] l'Amérique centrale et au Mex[illegible].

Dans l'ancien m[illegible] [illegible] termes d'écriture [illegible] le cu-

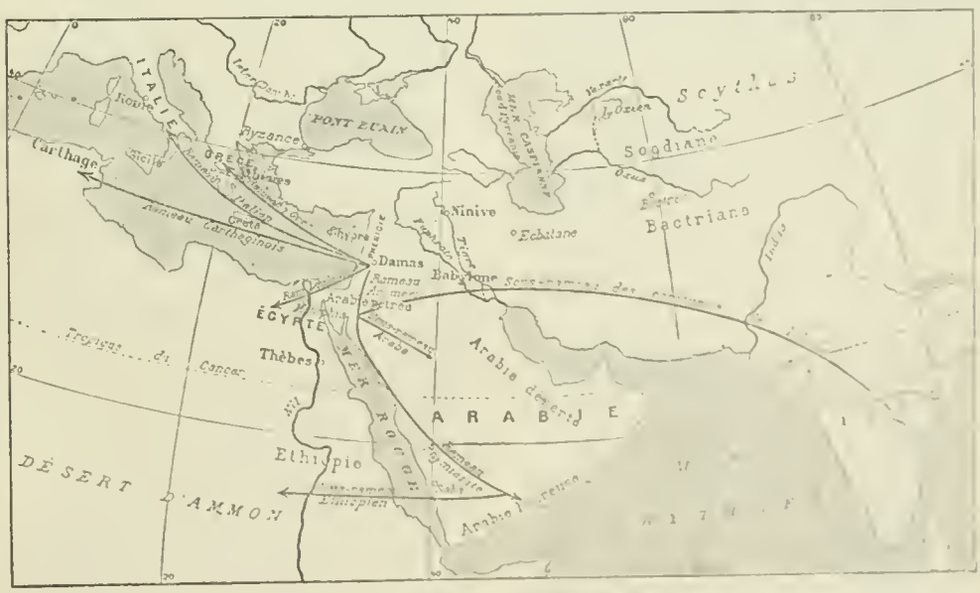

Carte de la propagation de l'écriture phonétique.

l'écriture [illegible] forme, les hiéroglyphes égyptiens et [illegible] hittites.

Les [illegible] d'abord par dessiner les objets mêmes [illegible] puis l'usage du pinceau dé[illegible] les figures primitives. Ces premiers caractères [illegible] suffisants, les Chinois les combinèrent pour former [illegible] idées complexes. Mais, en raison de la complication [illegible] résultat, ils enseignèrent ensuite de considérer les [illegible] qui avaient réellement des sens très différents. Pour faire [illegible] plusieurs sens différents. Pour faire [illegible] on accompagna le signe phonétique [illegible] signe phonétique [illegible] appelé « clef », [illegible] à une catégorie de la pensée. Les savants [illegible] plus tard, une écriture cursive [illegible] à l'écriture japonaise.

[illegible] terme, qui fut employé dans toute l'Antiquité orientale, dérive, [illegible], d'une écriture qui fut à l'origine purement idéographique (V. HIÉROGLYPHE). L'écriture égyptienne présente encore dans les hiéroglyphes la trace [illegible] systèmes qui se sont succédé. Elle n'est pas, en effet, purement idéographique, elle est devenue en grande partie phonétique et même alphabétique. Les hiéroglyphes comprennent : 1° les caractères figuratifs, qui sont une copie directe des objets ; 2° les caractères [illegible], qui rendent les idées abstraites par divers procédés, comme en prenant l'abstrait pour le concret, l'effet pour la cause, la partie pour le tout ; 3° les caractères phonétiques, ayant une valeur alphabétique ou syllabique. L'emploi du papyrus donna naissance à une écriture cursive dérivée des hiéroglyphes et qu'on a appelée « hiératique », et, s'altérant encore, elle est devenue l'écriture démotique. — Les hiéroglyphes hittites sont plus grossiers que ceux d'Égypte. Le nom de cette écriture vient de celui d'une tribu chananéenne, les Hittites, qui habitait sur les côtes de la Syrie.

L'écriture égyptienne était déjà un grand progrès ; mais, si elle était riche, elle était compliquée. Ce furent les Phéniciens, très probablement, qui, tout en faisant des emprunts à l'Égypte, eurent le mérite de créer les premiers un véritable alphabet ; ce fut la révolution la plus considérable accomplie dans l'écriture. (V. ALPHABET.) De l'alphabet phénicien sont sortis tous ceux qui se sont répandus dans le monde. Les alphabets grecs et italiotes en sont dérivés les premiers et ont donné naissance à tous les alphabets européens. Dans le monde oriental, ce furent les Araméens qui propagèrent l'écriture alphabétique. Les Araméens transformèrent l'écriture phénicienne en une écriture cursive et la transportèrent en Perse, où elle se substitua à l'écriture cunéiforme. Cette écriture se propagea en Égypte et en Arabie, en Mésopotamie et jusque dans l'Inde, et elle fut peu à peu adoptée par tous les peuples sémitiques. A cet usage plus général de l'écriture araméenne correspond une altération rapide de la forme des caractères, consistant, par exemple, dans l'arrondissement des angles des lettres. L'hébreu carré et le palmyrén en marquèrent seuls un point d'arrêt au milieu de ces écritures de plus en plus cursives.

Les diverses transformations de l'alphabet phénicien ont été exposées au mot ALPHABET. Mais il faut noter que les ressources de cet alphabet furent accrues grâce aux titres par la création de signes complémentaires et distincts, destinés à représenter les voyelles.

L'écriture phénicienne a, grâce à l'invention de l'alphabet, supplanté toutes les autres écritures, sauf celles de la Chine. L'écriture étant simplifiée, l'usage s'en est répandu davantage. On a naturellement cherché à multiplier les matériaux sur lesquels on pouvait appliquer des caractères. Outre la pierre et les métaux, on se servit d'écorces d'arbres et de peaux préparées, notamment de parchemin. Mais la cherté du parchemin fit qu'on l'économisa. On renversa l'écriture, on adopta des abréviations, on gratta les parchemins déjà écrits pour s'en servir de nouveau, quelquefois, on a pu faire revivre l'ancienne écriture de ces manuscrits, aujourd'hui désignés du nom de *palimpsestes*. On recourut aussi parfois à des procédés d'écriture très simplifiée (*tachygraphie*) ou rapide (*sténographie*), ou secrète (*cryptographie*). L'écriture, qui fut longtemps le privilège de quelques personnes seulement, se généralisa avec l'invention du papier et le développement de l'instruction. Elle est en même temps devenue moins uniforme et plus personnelle, à tel point que l'on peut, non sans quelque fondement, tirer de l'écriture, par la graphologie, des indications sur le caractère de la personne qui l'a tracée.

Aujourd'hui, les types principaux d'écriture en usage sont : l'écriture chinoise, qui est restée réfractaire à toute influence occidentale ; l'écriture arabe, qui s'est imposée à tous les peuples de religion musulmane ; les écritures de l'Inde ; l'écriture grecque ; l'écriture russe ; l'écriture germanique, et enfin l'écriture latine. Cette dernière, qui a été adoptée par les peuples civilisés de l'Amérique et de l'Australie, s'est imposée, en Europe même, à des peuples qui avaient pour écriture propre les caractères gothiques ou étaient [illegible] dans les pays scandinaves et même en Allemagne non seulement dans l'écriture imprimée, mais même dans l'écriture cursive. Les Tchèques et une partie des Slaves du Sud ont aussi adopté l'écriture latine. On trouvera [illegible] à leur ordre alphabétique, les principales écritures.

— Bibliogr. : W. J. Hoffman, *The Beginnings of writing* (Londres, 1[illegible]). Pierre Leroux, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité* (Paris, 1[illegible]). K. Faulmann, *Illustrirte Geschichte der Schrift* (Wien, 188[illegible]). G. Fouart, *Histoire de l'écriture égyptienne* (Paris, 1[illegible]). W. Wattenbach, *das Schriftwesen im Mittelalter* (2e édit., Leipzig, 1896).

— Théol. : *Doctrine catholique*. Les théologiens ont donné à la Bible le nom d'*Écriture sainte*, pour la distinguer des écrits profanes, œuvre de l'esprit humain. C'est, en effet, un dogme de la foi catholique, que tous les livres qui la composent ont été inspirés par Dieu. Les conciles de Trente et du Vatican l'ont expressément décrété, résumant dans leurs décrets toute la tradition depuis le commencement de l'Église. Mais comment faut-il entendre l'inspiration ? [illegible] le sentiment commun des exégètes [illegible] affirmé et précisé par l'encyclique *Providentissimus Deus*, que le pape Léon XIII a publiée le 18 novembre 1893. La notion de l'inspiration renferme trois éléments : une impulsion surnaturelle, qui détermine l'auteur sacré à écrire, soit par une excitation explicite dont il se rend compte, soit par un mouvement secret dont il n'a pas conscience ; une *illumination* de l'intelligence, par laquelle Dieu révèle à l'écrivain ce qu'il ne pourrait connaître par les moyens naturels, ou bien lui suggère ce qu'il doit écrire parmi les choses qui lui sont déjà connues, enfin, une *assistance*, qui préserve l'hagiographe de l'erreur.

2° *Doctrine juive*. Le peuple juif a toujours tenu les livres sacrés pour écrits sous l'influence divine, quoique à des degrés différents. Ainsi, le Talmud dit que Moïse a composé le Pentateuque sous la dictée de Dieu, tandis que les autres hagiographes ont vu la vérité à travers sept miroirs. Les rabbins du moyen âge mettaient au premier rang la Loi, au second, les prophètes, au troisième, les historiens et les moralistes.

3° *Doctrine protestante*. Les premiers réformateurs avaient conservé pleine et entière la foi au dogme de l'inspiration, ou *théopneustie*, et même, au XVIIe siècle, beaucoup d'exégètes protestants, allant plus loin que l'Église catholique, enseignèrent que chaque mot du texte sacré avait été choisi et dicté par Dieu. Cette doctrine, abandonnée depuis, a fait place à une théorie bien plus hardie, en même temps que beaucoup moins précise, qui, sans définir exactement l'influence divine, tend à laisser une part de plus en plus large à l'action personnelle de l'homme.

ÉCRITURER v. n. Fam. Passer son temps à faire des écritures, des copies.

ÉCRITURERIE (*ri*) n. f. Manie d'écrire, de composer des ouvrages ; ouvrage inspiré par cette manie.

ÉCRITURIER (*ri-é* — rad. *écriturerie*) n. m. Mauvais écrivain. (On dit plus ordinairement ÉCRIVASSIER.) ‖ Celui qui écriture, qui passe son temps à faire des copies.

ÉCRIVAILLER (*va-ill* [*ll* mll.] — de *écrire*, et de la terminaison péjorat. *ailler*) v. n. Écrire sans art, sans goût, sans soin. ‖ Activ. : *On voit des gens habiles gagner une fortune à* ÉCRIVAILLER *de mauvais romans.*

ÉCRIVAILLERIE (*va-ill-e-ri* [*ll* m.l.]) n. f. Manie d'écrire, d'écrivailler : *L'*ÉCRIVAILLERIE *est une plaie qui s'agrandit tous les jours.*

ÉCRIVAILLEUR (*va-ill-eur* [*ll* mll.]), **EUSE** [rad. *écrivailler*] n. Mauvais écrivain : *La politique enfante d'innombrables* ÉCRIVAILLEURS.

— SYN. **Ecrivailleur, écrivassier.** *L'écrivailleur* écrit beaucoup et il ne fait rien de bon. *L'écrivassier* a la manie, la démangeaison d'écrire sur des sujets vulgaires ; il ne se distingue guère de l'écrivailleur que par plus de bassesse dans l'esprit.

ÉCRIVAIN (*vin* — du bas lat. *scribanus* ; de *scriba*, scribe) n. m. Celui qui écrit ; celui qui fait métier de rédiger les écritures des autres : *Un* ÉCRIVAIN *public.*

— Auteur, homme qui compose des livres, des écrits destinés à la publicité ; homme qui écrit avec art, avec goût : *Pour être un* ÉCRIVAIN, *il faut d'abord avoir des idées. Sans un plan, le meilleur* ÉCRIVAIN *s'égare.* (Buff.) ‖ Se dit aussi en parlant d'une femme, sans changer de forme ni de genre : *George Sand est un célèbre* ÉCRIVAIN.

— Chancell. rom. *Écrivain apostolique*, Secrétaire de la chancellerie du pape.

— Dr. *Expert écrivain*, Expert en écritures.

— Hist. *Écrivains jurés*, Communauté d'écrivains experts vérificateurs des écritures contestées en justice, fondée par le chancelier de L'Hospital en 1570, investie dans la suite de diverses prérogatives, érigée en académie par Louis XV en 1729, et supprimée en 1789.

— Mar. Titre donné autrefois au commissaire d'un navire : *L'*ÉCRIVAIN *a qualité pour recevoir les testaments faits sur mer.* ‖ Commis des arsenaux préposés aux écritures. ‖ Employé des navires de commerce remplissant les mêmes fonctions que les fourriers de la marine de guerre. ‖ Fam. *Écrivain de fond de cale*, Nom donné au cambusier.

— SYN. **Ecrivain, auteur.** V. AUTEUR.

— ENCYCL. Dans la marine ancienne, on entendait par *écrivain* un fonctionnaire non combattant, remplissant le rôle du commissaire, au sens moderne du mot. Sur les galères et galéasses, tant du moyen âge que des XVIe et XVIIe siècles, l'écrivain est un homme libre, comptant souvent parmi les nochers, qui s'occupe des provisions et de la dépense. Son poste de combat est sur la coursie. Sur les vaisseaux à voiles, il se tenait au passage des poudres, comme les règlements l'indiquent encore aujourd'hui, encore que, depuis longtemps, il n'y ait plus d'écrivains embarqués, car les derniers écrivains de marine appartiennent au service colonial, comme les commis de marine. Aujourd'hui, les uns et les autres sont dits « agents du commissariat ». Les anciens écrivains étaient donc des clercs chargés du service de l'intendance. Suivant les époques, il en existait un ou deux à bord de chaque galère ; quand il en existait deux, l'un était en sous-ordre et appelé *sous-écrivain*. Au XIVe siècle, les galères de Gênes et de Monaco avaient deux écrivains, tant comme les grandes galéasses, tandis que les galères vénitiennes n'en avaient qu'un, et il comptait parmi les nochers, etc.

On entendait, au moyen âge, par *écrivain juré*, le copiste qui recopiait les manuscrits et les rehaussait même de lettres ornées et de miniatures. Ces écrivains formaient une corporation qui demeura florissante jusqu'aux grands progrès que fit l'imprimerie au XVIe siècle. Ils ne disparurent pas cependant et reprirent même une assez grande importance, au XVIIe siècle, pour refondre leurs statuts et s'organiser sur de nouvelles bases, sous la direction d'un syndic et de vingt-quatre maîtres. On ne pouvait être admis qu'à vingt ans révolus, à moins d'être fils de maître, et après avoir subi les épreuves d'un examen qui durait trois jours et portait sur toutes les écritures françaises en cours et anciennes et sur leur expertise, comme sur l'orthographe et l'arithmétique. V. SCRIBE.

ÉCRIVAIN (*vin* n. m. Entom. Nom vulgaire de l'eumolpe ou grilloun de la vigne. V. EUMOLPE.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de perche.

ÉCRIVANT (*von*), **ANTE** adj. Qui écrit : *On a toujours la manie des tables tournantes, parlantes et* ÉCRIVANTES. ‖ Qui écrit des livres, qui compose des œuvres écrites. Ne se dit guère que par dénigrement : *La gent* ÉCRIVANTE. (J. Janin.)

ÉCRIVASSERIE (*va-se-ri*) n. f. Manie d'écrivassier.

ÉCRIVASSIER (*va-si-é*), **ÈRE** [rad. *écrivant*] n. Par dénigrement, homme, femme auteur, qui a la manie d'écrire, qui écrit beaucoup et mal. ‖ Adjectiv. : *La gent* ÉCRIVASSIÈRE.

— SYN. **Ecrivassier, écrivailleur.** V. ÉCRIVAILLEUR.

ÉCRIVE (rad. *écrou*) n. f. Arbre de l'écrou de la presse à apprêter les draps.

ÉCRIVEUR, EUSE (rad. *écrivant*) adj. Qui écrit beaucoup, qui aime à écrire : *On n'a jamais été plus décidément* ÉCRIVEUSE *que Mme de Genlis.* (Ste-Beuve.) ‖ Substantiv. : *Je ne suis pas une* ÉCRIVEUSE. (Mlle de Villeroi.)

ÉCROS (*kro*) n. m. Lisière de drap, sur les côtes de la Manche : *Des chaussons d'*ÉCROS.

ÉCROTAGE (*taj*' — même orig. que *écroûtage*) n. m. Action d'écrotter les salines, d'y enlever la première terre imprégnée de sel des ouvroirs. ‖ Terre ainsi enlevée et qu'on passe à la fonte, sous le nom de *déblai*.

ÉCROTER (rad. *écrotage*) v. a. Enlever la première terre d'un ouvroir de saline, afin de la porter à la fonte et d'en recueillir le sel qui l'imprègne.

ÉCROU (orig. german. ; haut allem. *schrube*, allem. *schraube* ; angl. *screw*) n. m. Pièce de métal, de bois ou de toute autre matière solide, percée d'un trou cylindrique dont la surface interne est creusée d'un sillon en hélice pour le logement du filet d'une vis : ÉCROU *taraudé, fileté.* ‖ Trou quelconque, présentant une surface analogue : *A trop tourner une vis à bois on dégrade l'*ÉCROU.

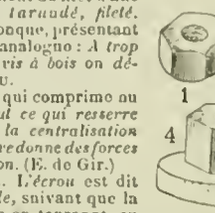

Écrous : 1. A six pans ; 2. Carré ; 3. A entailles ; 4. De voiture ; 5. A oreilles

— Fig. Ce qui comprime ou retient : *Tout ce qui resserre l'*ÉCROU *de la centralisation administrative donne des forces à la révolution.* (E. de Gir.)

— ENCYCL. L'*écrou* est dit *fixe* ou *mobile*, suivant que la vis y pénètre en tournant, ou que lui-même tourne au contraire autour de la vis. Suivant la forme extérieure qu'on lui donne, l'écrou est appelé *carré*, à *six pans*, *cylindrique*, à *entailles* ou à *dents*, à *oreilles*, à *chapeau*, etc. Les parties intérieures saillantes de l'écrou, ce que l'on nomme le *filet*, sont carrées, rectangulaires, triangulaires, etc. Les écrous sont *taraudés*, *filetés* ou *brasés*, suivant qu'on les fait au moyen du tarand, du peigne, ou que la partie filetée est rapportée et soudée à l'intérieur du trou.

On appelle *pas*, dans un écrou, le filet et le creux qui doivent être égaux entre eux ; cependant, lorsque la vis et l'écrou sont de même matière, on donne au filet un peu plus d'épaisseur qu'au creux.

On serre les écrous sur la vis au moyen de clefs dont la forme diffère selon le genre d'écrou employé. Ces écrous sont fortement ou peu serrés sur les pièces, selon que celles-ci sont fixes ou mobiles. Pour s'opposer au desserrage de l'écrou d'une pièce, on a recours à l'emploi d'un *contre-écrou*, qui n'est qu'un second écrou serré sur le premier et le maintenant en place.

ÉCROU (anc. franç. *escroue* ; haut allem. *scrot* ; allem. *schrot*, morceau) n. m. Acte par lequel le directeur d'une prison, ou son représentant légal, reconnaît prendre à sa charge un prisonnier que remet entre ses mains l'officier qui a fait ou ordonné la capture : *Dresser un* ÉCROU. ‖ *Lever l'écrou de quelqu'un*, Lui rendre sa liberté.

— *Registre d'écrou* ou *des écrous*, Registre spécial sur lequel on inscrit les prisonniers.

— Archéol. Bande de tissu, de peau ou de parchemin, de formes et de dimensions quelconques, mais propre surtout à faire un rouleau. ‖ Bourrelet de sellier. ‖ Rouleau de parchemin, dans lequel on enfermait les états de dépenses, dans la maison du roi. (Syn. de ÉCROUE.)

— ENCYCL. Dr. Jusqu'au XVIIe siècle, ce mot a signifié *élargissement, mise en liberté* ; depuis, on l'a vu par la définition, il a reçu une signification diamétralement opposée.

Tout exécuteur d'arrêt et de jugement de condamnation, de mandat d'arrêt, d'ordonnance de prise de corps confirmée par arrêt, est tenu, avant de remettre au directeur de la prison ou à son représentant légal la personne qu'il conduit, de faire inscrire sur le registre l'acte dont il est porteur. L'acte de remise ou écrou est écrit en sa présence. Le tout est signé par les deux représentants de la loi. L'officier de police qui a remis le prisonnier reçoit une copie de cette pièce, qui constitue sa décharge.

ÉCROUE (*kroû* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Cout. anc. Déclaration, dénombrement et aveu d'héritages que les vassaux devaient remettre à leur seigneur. ‖ Écritures en justice, qui renfermaient les faits et les raisons des parties. ‖ Rôles que les receveurs fournissaient aux sergents chargés de percevoir les tailles et amendes.

— Au plur. États ou rôles de la dépense de bouche de la maison du roi. ‖ On écrivait parfois, au masculin, ÉCROU.

ÉCROUELLE (*krou-èl*') n. f. Nom vulgaire de la crevette d'eau douce, que les pêcheurs emploient pour aicher l'hameçon d'une ligne flottante.

ÉCROUELLÉ (*é-lé*), **ÉE** adj. Qui est atteint d'écrouelles. Vieux.) [On dit aujourd'hui SCROFULEUX et quelquefois ÉCROUELLEUX.] ‖ Substantiv. : *Un* ÉCROUELLÉ.

ÉCROUELLES (*krou-èl*' — lat. *scrofulæ*, même sens) n. f. pl. Nom vulgaire de la maladie appelée scrofule, et caractérisée par la dégénérescence tuberculeuse des glandes superficielles et spécialement des glandes du cou : *Avoir les* ÉCROUELLES.

— *L'herbe des écrouelles*, La scrofulaire.

— ENCYCL. Hist. Le roi de France et aussi celui d'Angleterre passaient pour avoir le pouvoir de guérir la scrofule. En France, c'était après la cérémonie du sacre que le roi touchait pour la première fois les *écrouelles*. Il imposait les mains sur les malades en disant : « Le roi te touche, Dieu te guérisse. » Cet usage subsista jusqu'à Louis XIV, qui *toucha* près de deux mille malades. Plusieurs ouvrages ont été écrits sur ce singulier privilège des rois de France. L'un des plus connus est celui de Dulaurens, premier médecin de Henri IV, qui porte le titre de : *De mirabili strumas sanandi vi, solis Galliæ regibus christianis divinitus concessa* (1609).

— Pathol. V. SCROFULE.

ÉCROUELLET (*é-lè* — rad. *écrouelles*) n. m. Tumeur qui se forme sur le cou de l'âne, du bœuf, du cheval, etc.

ÉCROUELLEUX (*é-leû*), **EUSE** adj. Qui a rapport aux écrouelles, qui tient à la nature des écrouelles : *Affections, Cicatrices* ÉCROUELLEUSES. ‖ Qui est atteint des écrouelles : *Enfant* ÉCROUELLEUX. ‖ Substantiv. : *Un* ÉCROUELLEUX.

— n. m. Nom donné par dérision, sous le Directoire, aux incroyables, dont la cravate énorme formait à la gorge une sorte de goitre de mousseline.

ÉCROUER (rad. *écrou*) v. a. Inscrire sur le registre des écrous : *Le greffier* ÉCROUE *les prisonniers.* ‖ Par ext. Emprisonner : *Le geôlier* ÉCROUE *les malfaiteurs.*

ÉCROUIR (orig. inconn.) v. a. Battre un métal à froid ou le passer à la filière pour le rendre plus dense et plus élastique : ÉCROUIR *un métal le rend plus cassant.*

S'écrouir, v. pr. Être écroui ; devenir dense et élastique, en parlant des métaux.

ÉCROUISSAGE (*i-saj'*) n. m. Action d'écrouir des métaux, des alliages métalliques ; résultat de cette action.

— ENCYCL. L'*écrouissage* se fait au moyen du marteau, du balancier, du laminoir et de la filière.

Les corps susceptibles d'être écrouis sont principalement : l'or, l'argent, le cuivre, le fer, le platine, le palladium, le zinc, l'étain, le plomb, le nickel, le cadmium et certains alliages tels que le bronze, le laiton, le maillechort, la soudure des plombiers et les alliages monétaires. On est obligé, pour faire disparaître l'aigreur que l'écrouissage a communiquée aux métaux, de les soumettre à la trempe et au recuit, qui leur rendent les propriétés qu'ils avaient avant cette opération. S'ils ont été trempés, on les recuit, et, s'ils ont été recuits, on les trempe.

ÉCROUISSEMENT n. m. Techn. Syn. de ÉCROUISSAGE.

ÉCROULEMENT (*man* — rad. *écrouler*) n. m. Chute, éboulement d'un objet qui s'écroule : L'ÉCROULEMENT *d'une muraille.* ‖ Par ext. Amas d'objets quelconques, confusément entassés comme des ruines : *Les noirs* ÉCROULEMENTS *des nuages.* (Th. Gaut.)

— Fig. Ruine complète : L'ÉCROULEMENT *de ses espérances, d'une fortune.*

ÉCROULER (S') [du préf. *é*, et de *crouler*] v. pr. Tomber en débris ou s'affaissant : *Pont qui* S'ÉCROULE. ‖ Par anal. Se laisser tomber, tomber lourdement : *Ivrogne qui* S'ÉCROULE *sur le trottoir.* ‖ Par ext. Tomber ensemble confusément :

> Les astres l'un sur l'autre un jour *s'écrouleront.*
>
> THOMAS.

— Fig. Périr, s'anéantir : *Empires, Projets qui* S'ÉCROULENT. *Les aristocraties* S'ÉCROULENT. (V. Hugo.)

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Laisser* ÉCROULER *une maison. La flatterie est une mine que creuse le vice pour faire* ÉCROULER *la vertu.* (Mme d'Arconville.)

— SYN. Écrouler (s'), crouler, s'ébouler. V. CROULER.

ÉCROÛTAGE (*taj'*) n. m. Action d'écroûter une terre inculte.

ÉCROÛTEMENT n. m. Agric. Syn. de ÉCROÛTAGE.

ÉCROÛTER (du préf. priv. *é*, et de *croûte*) v. a. Dépouiller de sa croûte : ÉCROÛTER *un morceau de pain.* ‖ Ôter la croûte de terre qui recouvre une friche, c'est-à-dire, labourer sa surface superficiellement, en détacher la croûte mélangée de brindilles et d'herbes. (Syn. de ÉCNOTER.)

S'écroûter, v. pr. Être écroûté.

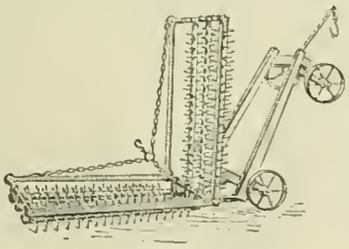

Ecroûteuse.

ÉCROÛTEUSE n. f. Machine agricole en forme de heue mécanique employée pour l'écroûtage des friches.

ÉCROUVES, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 4 kilom. de Toul, sur le canal de la Marne au Rhin ; 8.531 hab. Vin blanc renommé. L'église est un monument historique (XIIe au XIVe s.). Sur le territoire est l'un des forts qui défendent Toul, à 368 mètres d'altitude.

ÉCRU, UE (du préf. *é*, et de *cru*) adj. Se dit : 1° des tissus qui n'ont pas subi l'opération du blanchiment : *Toile* ÉCRUE ; 2° de la soie non décreusée : *Soie* ÉCRUE ; 3° du fil qui n'a pas été dégrossi ; 4° du cuir qui n'a pas été préparé à l'eau ; 5° du fer brûlé, mal corroyé et rempli de crasse.

— ANTON. Blanchi, décrué ou décreusé.

— n. m. Qualité de ce qui est écru : L'ÉCRU *est une garantie de durée.* ‖ Étoffe écrue : *Des* ÉCRUS *de la Chine.*

ÉCRUE ou mieux **ÉCRUES** (*crû* — de l'anc. verbe *escroistre*, croître) n. f. pl. Nom donné aux broussailles et bois qui ont crû spontanément dans des terres labourables.

ECSARCOME (*ék'* — gr. *eksarkoma* ; de *ek*, hors de, et *sarx*, *sarkos*, chair) n. m. Méd. Excroissance charnue.

ECSED, bourg d'Austro-Hongrie (comitat de Szathmar), à l'extrémité occidentale des marais de son nom, sur la Krasna, sous-affluent de la Theiss par le Zsamos ; 3.310 hab. Fabriques de paniers, nattes, articles de jonc et de roseau. Tout auprès, ruines du château de Bathori, où fut longtemps conservée la couronne de Hongrie.

ECTADION (*ék'*) ou **ECTADIUM** (*ék'*, *di-om'*) n. m. Genre de sous-arbrisseaux, de la famille des apocynées, tribu des périplocées, comprenant une seule espèce, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

ECTADIOPIS (*ék'*, *piss*) n. m. Genre d'asclépiadées, tribu des périplocées. (Ce sont des sous-arbrisseaux, dont les trois espèces connues sont originaires de l'Afrique.)

ECTASE (*ék'*) ou **ECTASIE** (*ék'*, *zi* — du gr. *ektasis*, extension) n. f. Prosod. gr. Licence qui consiste à employer comme longue une voyelle ou une syllabe qui est naturellement brève : L'ECTASE *a fréquemment lieu en grec pour la conjonction* et, *et en latin pour la conjonction* que, *répétées dans une énumération.*

— Pathol. Distension d'un tissu, dilatation d'un canal, d'un orifice. ‖ ECTASIE est plus employé dans ce cas.

ECTASIS (*ék'*, *ziss*) n. m. Genre d'éricacées, très voisin des *erica*, originaire du Cap.

ECTATIQUE (*ék'*, *tik'*) adj. Qui concerne l'ectasie.

ECTATOPS (*ék'*, *topss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des pyrrhocoridés, tribu des pyrrhocorinés, comprenant des punaises d'assez grande taille, ordinairement ferrugineuses ou brunes, variées de noir. (On connaît une vingtaine d'espèces d'*ectatops*, répandues de l'Inde à l'Australie, surtout en Malaisie ; tel est l'*ectatops limbatus*, de Nouvelle-Guinée.)

ECTATOSTICTA (*ék'*, *stik'*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des hypochilidés, comprenant des araignées chinoises, remarquables par la longueur et la gracilité des palpes-mâchoires chez les mâles.

ECTÈNES, anciens habitants de la Béotie, dans la région de Thèbes. (D'après la légende, ils avaient pour roi Ogygès. Pausanias raconte qu'ils furent décimés par la peste, et que leur pays fut occupé par les Aones et les Hyanthes.) — *Un* ECTÈNE. ‖ On écrit aussi HECTÈNES.

ECTÉNIE (*ék'*, *ni*) n. f. Sorte de litanie, dans la liturgie grecque.

ECTHÉNIEN, ENNE (*ék*, *ni-in*, *èn'*) n. et adj. Se dit des partisans de l'ecthèse d'Héraclius.

ECTENODESMA (*ék'*, *dèss*) n. m. Section de *glyptodesma* [mollusques lamellibranches, famille des aviculidés], comprenant les formes à oreillettes bien développées, dont l'antérieure est la plus longue. (L'espèce type de ce sous-genre, fossile dans le dévonien d'Amérique, est l'*ectenodesma birostratum.*)

ECTHÈSE (*ék'* — du gr. *ekthésis*, exposition) n. f. Formulaire, profession de foi. (Se dit surtout d'un formulaire imposé par Héraclius) : L'ECTHÈSE *d'Héraclius en faveur du monothélisme.*

— ENCYCL. Au plus fort des agitations causées par les intrigues des monothélites, l'empereur d'Orient Héraclius crut apaiser les esprits en obligeant tous ses sujets à accepter un formulaire de foi, composé par Sergius, patriarche de Constantinople (638). Ce formulaire s'appelait *ecthèse*. L'ecthèse contenait des propositions contraires à la foi catholique. Condamnée par les papes Séverin et Jean IV, elle fut abrogée par l'empereur Constant II, successeur d'Honorius.

ECTHLIPSE (*ék'* — du gr. *ekthlipsis*, suppression ; formé de *ek*, de, et *thlipsis*, pression, écrasement) n. f. Gramm. gr. Suppression d'une ou de plusieurs lettres au milieu d'un mot : comme dans σκῆπτον pour σκήπτρον. ‖ Élision.

ECTHYMA (*ék'* — gr. *ekthuma*, même sens) n. m. Pathol. Éruption caractérisée par des pustules cutanées, arrondies, à base enflammée, et souvent recouvertes de croûtes noirâtres.

— Art vétér. Affection cutanée pustuleuse, noirâtre, livide, non confluente, qui se voit assez souvent chez le chien, dans la gale folliculaire.

— ENCYCL. Pathol. L'*ecthyma* affecte deux formes principales : la forme aiguë et la forme chronique. Dans la forme aiguë, les pustules apparaissent comme des taches rouges, qui se transforment successivement en vésicules remplies de sérosité, puis en varico-pustules, ayant quelque apparence d'analogie avec les pustules de la variole, et dont le pus se répand, par rupture de l'épiderme, formant des croûtes à la surface de la peau. Quand elles tombent spontanément, ces croûtes laissent une tache violacée, qui pâlit peu à peu. Dans le cas contraire, la surface est profondément ulcérée et douloureuse. Cette éruption, d'ailleurs, est accompagnée de phénomènes inflammatoires assez intenses, et parfois de fièvre ; elle se développe, de préférence, sur les membres et les fesses.

Dans la forme chronique, les pustules sont, en général, moins nombreuses et les accidents inflammatoires moins graves, sauf chez les jeunes enfants, où ils peuvent, au contraire, revêtir une gravité exceptionnelle.

L'ecthyma est contagieux par inoculation, et, comme l'éruption détermine des démangeaisons assez vives, il se répand souvent, particulièrement chez les enfants, sur tout le corps par l'effet du grattage. Il frappe de préférence les individus débilités et affaiblis, les cachectiques, et, dans le jeune âge, les atrophiques. Le traitement vise donc essentiellement les causes de l'affaiblissement qu'il faut supprimer (irritants, parasites), ou combattre (diabète, misère physiologique, atrophie). Le traitement local se compose surtout de lotions boriquées, de grands bains de son ou d'amidon, de toniques généreux à l'intérieur, d'une propreté minutieuse, et, le cas échéant, comporte certaines eaux minérales (Aix, Enghien, Barèges, Bourbonne, Salins, Creuznach, etc.). Le pronostic est, en général, bénin, sauf chez les individus cachectiques.

Il y a aussi l'*ecthyma* que les vétérinaires contractent à la suite d'un accouchement pénible et surtout d'une délivrance de femelle domestique dont l'accouchement date déjà de quelques jours ; c'est le résultat d'une véritable inoculation septique, qui doit se traiter par une désinfection énergique du bras, siège du mal.

ECTHYMOSE n. f. Pathol. Syn. de ECTHYMA.

ECTILLOTIQUE (*ék'*, *tik'* — du gr. *ektillein*, arracher) adj. Méd. Épilatoire. (Peu usité.)

ECTINOCLADE (*ék'*) ou **ECTINOCLADUS** (*ék'*, *duss*) n. m. Genre d'apocynacées, tribu des échitidées, dont la seule espèce connue est un arbuste grimpant de l'Afrique tropicale.

ECTOBIE (*ék'*, *bî*) ou **ECTOBIA** (*ék'*) n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des blattidés, comprenant de petites formes ordinairement brunes, jaunâtres ou livides, et dont les femelles sont beaucoup plus larges que les mâles. (Les blattes du genre ectobie habitent l'hémisphère boréal et abondent dans les forêts, sous les feuilles sèches, où elles courent rapidement à la recherche des débris dont elles se nourrissent.)

ECTOBLASTE n. m. Biol. V. ECTODERME.

ECTOBRANCHES (*ék'* — du gr. *ektos*, en dehors, et *bragchia*, branches) n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes ténioglosses, comprenant ceux qui, comme les valvatidés, ont leur branchie externe et protractile. — *Un* ECTOBRANCHE.

ECTOCARPE (*ék'*) n. m. Genre d'algues marines, comprenant une vingtaine d'espèces, qui habitent surtout les zones tempérées. (Chez les ectocarpes, la fructification est double, et se fait tantôt sur la même plante, tantôt sur des sujets différents.)

ECTOCARPÉ, ÉE (*ék'* adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux ectocarpes.

— n. f. pl. Tribu d'algues marines, de la famille des fucacées, caractérisée par une fronde de couleur olivâtre, filiforme, hyaline. Ces algues sont le plus souvent parasites ; on les divise en trois genres : *elachiste*, *ectocarpe*, *myriotrichie*.) — *Une* ECTOCARPÉE.

ECTOCLINIUM (*ék'*, *ni-om'* n. m. Genre d'algues floridées, de la famille des hypnéacées, dont la fronde est plane et dentée.

ECTOCONQUE (*ék'*, *konk'* — du gr. *ektos*, en dehors, et *kogkhé*, coquille adj. Se dit de tout mollusque dont la conque est extérieure.

— n. m. pl. Division de mollusques gastéropodes tectibranches, comprenant ceux qui ont une coquille extérieure, comme les scaphandridés, les bullidés, etc. — *Un* ECTOCONQUE.

ECTOCYSTE (*ék'*, *sist'* — du gr. *ektos*, à l'extérieur, et *kustis*, vessie n. m. Cellule régulière et symétrique, qui entoure chaque individu d'une colonie de bryozoaires. (Les ectocystes sont formés par une couche cuticulaire chitineuse et souvent incrustée de sels calcaires, parfois gélatineux.)

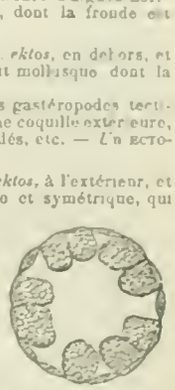

Gastrula d'une méduse. Les cellules formant le revêtement externe constituent l'ectoderme.)

ECTODERME (*ék'*, *dèrm'* — du gr. *ektos*, en dehors, et *derma*, peau) n. m. Couche cellulaire extérieure de la forme embryonnaire appelée *gastrula*. Syn. EXODERME, ECTOBLASTE, FEUILLET EXTERNE.

— ENCYCL. Dans le développement ultérieur de l'organisme, l'*ectoderme* donne naissance : 1° au revêtement épidermique extérieur du corps ; 2° aux glandes qui dépendent de ce revêtement extérieur ; 3° aux éléments sensoriels ; 4° presque toujours au système nerveux central. — Chez les méduses hydroïdes, on entend par « ectoderme » la couche extérieure cellulaire de la paroi du corps.

ECTODERMIQUE (*ék'*, *dèr'-mik'*) adj. Qui se rapporte à l'ectoderme : *Le feuillet* ECTODERMIQUE ou *feuillet cutané n'est autre chose que l'ectoderme.*

ECTOLÉCITHAL, ALE (*ék'*, *si* — du gr. *ektos*, en dehors, et *lékithos*, jaune d'œuf adj. Se dit surtout des œufs qui ont leur vitellus nutritif situé à la périphérie, au début de la segmentation.

— ENCYCL. Dans les œufs *ectolécithals*, les premiers phénomènes de la segmentation se dérobent à l'observation, puisque, se passant au centre, ils sont voilés par le vitellus jusqu'au moment où les noyaux, avec leur enveloppe de protoplasma, émergent à la périphérie, et où le vitellus nutritif, riche en matières graisseuses et souvent granuleux, forme la masse centrale de l'œuf, comme chez les insectes (Claus).

ECTOLITHIENS (*ék'*, *ti-in*) n. m. pl. Groupe de radiolaires, comprenant ceux de ces protozoaires qui sont des individus solitaires munis d'une double charpente squelettique extérieure et intérieure. Les ectolithiens renferment de nombreuses familles, telles que les *acanthométridés*, *diploconidés*, *ommatidés*, *discidés*, *lithélidés*.) — *Un* ECTOLITHIEN.

ECTOPAGE (*ék'*, *paj'* — du gr. *ektos*, en dehors, et *pageis*, fixé) n. m. Monstre double, dont les deux corps sont réunis latéralement dans toute l'étendue du thorax et ont un ombilic commun. ‖ Adjectiv. : *Monstres* ECTOPAGES.

ECTOPAGIE (*ék'*, *ji* n. f. Conformation monstrueuse des ectopages.

ECTOPHLÉODE (*ék'* — du gr. *ektos*, en dehors, et *phleion*, écorce) adj. Se dit des lichens qui croissent à la surface extérieure des plantes.

ECTOPHYTE (*ék'* — du gr. *ektos*, en dehors, et *phuton*, plante) adj. et n. m. Se dit des végétaux parasites qui se développent en dehors des autres plantes, par opposition à ceux qu'on appelle ENTOPHYTES.

ECTOPIE (*ék'*, *pi* — du gr. *ek*, hors de, et *topos*, lieu n. f. Situation anormale d'un organe, luxation, déplacement.

— ENCYCL. L'*ectopie* d'un organe peut être congénitale, ou acquise. Parmi les ectopies congénitales, les plus fréquentes sont celle des testicules, que l'on trouve au-dessus ou le long du canal inguinal ; celle du cœur, souvent accompagnée de l'ectopie par inversion de la plupart des viscères thoraciques et abdominaux : cœur, aorte, estomac, et rate à droite, foie à gauche. Les ectopies acquises sont celle du cœur refoulé par un épanchement pleural ; celles du rein (rein flottant), des intestins, de la vessie (hernies), du rectum (prolapsus), de l'utérus (inversion, prolapsus).

Ectopiste.

ECTOPISTE (*ék'*, *pisst'*) n. m. Genre d'oiseaux colombins, famille des colombidés, tribu des macropygiinés, comprenant des pigeons américains à très longue queue, à grandes ailes pointues.

— ENCYCL. On connaît quatre espèces d'*ectopistes*, toutes propres à l'Amérique du Nord. L'*ectopiste migratorius* est le type du genre *ectopiste* proprement dit ; il est célèbre pour les grandes migrations qu'il exécute par quantités innombrables. Dans les régions où ils apparaissent tout à coup, et à des époques irrégulières, ces oiseaux obscurcissent le ciel par leur vol, et détruisent les arbres en

[illegible] sous leur poids et en les couvrant de leurs excréments. On en fait des massacres sans que leur nombre paraisse diminuer, et tous les animaux carnassiers s'en repaissent. Puis ils disparaissent pour reapparaître dans des contrées très éloignées. L'ectopiste migrateur, ou *tourterelle du Canada*, est long de 40 à 45 centimètres; il est gris rougeâtre, avec le dessus d'un bleuâtre changeant.

ECTOPLASME (*èk', plasm'* ou **ECTOSARQUE** (*èk', sark'*) ou **EXOPLASME** (*è k', plasm'*) n. m. Partie externe du corps cellulaire des êtres monoplastidaires.

— Encycl. Le corps de ces êtres n'est pas homogène, sa partie centrale, fortement granuleuse, comprend le noyau, les vésicules digestives, etc. On l'appelle *ent plasme* ou *end plasme*, ou *entosarque*. La partie extrême est, au contraire, tout à fait hyaline, et c'est celle que l'on appelle *ect plasme*.

Ces appellations, très employées, n'ont guère qu'une valeur descriptive, car l'accumulation des granulations dans l'entoplasme n'est pas un caractère d'organisation, mais bien une conséquence normale des phénomènes de tension superficielle.

Amœba polypodia, montrant l'ectoplasme hyalin et l'entoplasme granuleux.

ECTOPOCYSTE (*èk', sist'*) n. f. Ectopie de la vessie.

ECTOPOCYSTIQUE (*èk', si-stik'* adj. Qui a rapport à l'ectopocyste.

ECTOPOGONE (*èk'* — du gr. *ektos*, en dehors, et *pôgôn*, barbe) adj. Se dit des mousses dont l'urne est garnie de dents doubles ou fendues, composant un péristome externe.

— n. f. pl. Tribu de mousses qui offre ce caractère. — *Une* ECTOPOGONE.

ECTOPROCTES (*èk', prokt'*) n. m. pl. Sous-classe de bryozoaires, comprenant la plupart de ces mollusoïdes qui sont caractérisés par la présence d'une gaine tentaculaire et par les tentacules rétractiles disposés en cercle ou en demi-cercle sur une pièce appelée lophophore. Les ectoprocites se divisent en deux ordres : *gymnolémates* et *phylactolémates*. — *Un* ECTOPROCTE.

ECTOSEME (*èk'*) ou **ECTOSEMUS** (*èk', sé-muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brenthidés, comprenant des formes brillantes, allongées, à grandes antennes, à rostre bien développé. (Les ectosèmes, dont on connaît quatre ou cinq espèces, habitent les régions malaises et australiennes, jusqu'en Nouvelle-Calédonie. On peut prendre, pour type de ce genre, l'*ectosemus Wallacei*, des Moluques.)

Ectosème (réd. d'un tiers).

ECTOSPERME n. m. Bot. Syn. de VAUCHÉRIE.

ECTOSTRACUM (*èk', stra-kom'* — du gr. *ektos*, en dehors, et *ostrakon*, coquille n. m. Nom donné par Huxley à une des zones de la substance solide formant le squelette externe ou exosquelette des crustacés.

— Encycl. Immédiatement au-dessous de l'épiostracum, dit Huxley, vient une zone qui peut occuper le sixième ou le septième de l'épaisseur totale, est souvent plus transparente que le reste et présente parfois à peine quelque trace de striation verticale ou horizontale. Lorsqu'elle paraît lamellée, les couches sont très minces. On peut distinguer cette zone sous le nom de *ectostracum*, qui constitue le reste de l'exosquelette.

ECTOTHÈQUE (*èk, tèk'* — du gr. *ektos*, en dehors, et *thêkê*, coffre, enveloppe n. m. Enveloppe membraneuse en forme de sac clos, qui recouvre les gonophores des méduses hydroïdes, et dans laquelle se développe la méduse gymnophtalme.

ECTOZOAIRE (*èk', zo-èr'* — du gr. *ektos*, au dehors, et *zôon*, animal) n. m. Animal vivant en parasite sur un autre. (Les poux, les sangsues, les lernées, sont des ectozoaires. Le mot d'*ectozoaire*, déjà hors d'usage, est synonyme d'*ectoparasite*; il s'employait en opposition avec *entozoaire*, plus en usage.)

ECTRACHELIZA (*èk', kè* n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des nassidés, voisin des *truncaria*, mais en différant par son labre non sinueux en arrière, sa columelle lisse, et sa spire toujours tronquée. Les espèces de ce genre sont fossiles dans le tertiaire des Antilles; telle est l'*ectracheliza truncata*, du miocène de Saint-Domingue.)

ECTRICHODIE (*èk'-ko-di*) ou **ECTRICHODIA** (*èk', ko*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *ectrichodiinés*, comprenant des réduves allongées, parallèles, arrondis en arrière, à tête assez courte et aux yeux saillants. Les ectrichodies, dont on connaît sept ou huit espèces, toutes américaines, sont luisants, bruns ou rougeâtres; ils ont les antennes poilues. On peut prendre comme type l'*ectrichodia crucifixa*, noir et rouge, répandu aux États-Unis.

ECTRICHODIINÉS (*èk', ki*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des réduvidés, comprenant cent soixante espèces réparties dans vingt-huit genres, dont les principaux sont : *antiopula*, *nebriscus*, *santosia*, *scadra*, *ectrichodia*, etc. — *Un* ECTRICHODIINÉ.

ECTRODACTYLE (*èk'* — du gr. *ektrôsis*, avortement, et *daktylos*, doigt) n. f. Absence congénitale d'un ou de plusieurs doigts.

ECTROGÉNIE (*èk', jé-ni* — du gr. *ektrôsis*, avortement, et *génésis*, production) n. f. Production des anomalies par défaut, par arrêt de développement de certains organes.

ECTROMÈLE (*èk'* — du gr. *ektrôsis*, avortement, et *mêlos*, artificiation) n. m. Monstre auquel il manque un ou plusieurs membres.

ECTROMÉLIE (*èk'* — rad. *ectromèle*) n. f. Monstruosité consistant dans l'absence d'un ou plusieurs membres.

ECTROPOTHECIUM (*èk', tê si om'*) n. m. Genre de mousses, voisin des hypnées, à capsules urcéolées, de l'Océanie.

ECTROPION (*èk'* — gr. *ektropion*; de *ek*, hors de, et *trépein*, tourner) n. m. État des paupières qui, renversées en dehors, ne peuvent plus recouvrir le globe de l'œil.

— Encycl. Méd. L'*ectropion* peut occuper la paupière inférieure seulement, la paupière supérieure ou les deux paupières en même temps; on dit alors qu'il est double. Le plus fréquent est celui de la paupière inférieure. Les principales causes de l'ectropion sont : l'inflammation de la muqueuse oculo-palpébrale qui se boursouffle, augmente de volume; la faiblesse ou la paralysie du l'orbiculaire; enfin, et le plus souvent, la formation d'un tissu cicatriciel qui succède à une brûlure, à un ulcère syphilitique, à une plaie quelconque. Si l'ectropion est produit par une inflammation de la conjonctive, on emploie les collyres astringents, la cautérisation avec le crayon de sulfate de cuivre ou de nitrate d'argent, les scarifications et l'excision de la partie boursouflée. Lorsqu'il est dû à une paralysie, on a recours à l'électrisation; s'il est le résultat de la formation d'un tissu cicatriciel, le seul moyen efficace est la blépharoplastie, suivie de la suture temporaire des deux paupières.

— Art vétér. Cette affection, assez rare, ne se voit guère que chez le chien et ne se guérit que par une opération chirurgicale, consistant en une ablation d'un lambeau transversal de la muqueuse palpébrale.

ECTROSE (*èk'* — du gr. *ektrôsis*, même sens) n. f. Avortement. (Inus.)

ECTROSIE (*èk', zi*) n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées, comprenant quatre espèces qui croissent en Australie.

ECTROTIQUE (*èk', tik'* — rad. *ectrose*) adj. Abortif, propre à faire avorter une maladie. ‖ *Méthode ectrotique*, Emploi de la cautérisation pour faire avorter certaines éruptions, comme les pustules varioliques, le zona, l'érésipèle.

— n. m. Substance abortive : *Un* ECTROTIQUE. (Peu us.)

ECTYLOTIQUE (*èk', tik'* — du gr. *ek*, en dehors de, et *tulos*, durillon) n. m. et adj. Chir. Qui détruit les durillons, les callosités. (Peu usité.)

ECTYPE (*èk'* — du gr. *ek*, en dehors, et *tupos*, type) n. f. Relief obtenu à l'aide d'un moule creux ou pris d'un objet quelconque. (Ce terme s'applique à la reproduction d'une médaille, à l'estampage d'une inscription, etc.)

ECTYPIQUE (*èk', pik'* — rad. *ectype*) adj. Qui est d'une parfaite conformité avec le modèle, qui en est la reproduction exacte. (Peu usité.)

ÉCU (du lat. *scutum*, bouclier) n. m. Bouclier triangulaire ou quadrangulaire des hommes d'armes du moyen âge : Ecu *criblé de traits*.

— Par ext. Blas. Corps de tout blason, qui est ordinairement en forme d'écu d'armes, c'est-à-dire en amande, avec la partie supérieure tronquée carrément.

— Entom. Seconde pièce du thorax des insectes.

— Hist. *Ordre de l'Écu*, Ordre fondé, le 1er janvier 1369, par Louis II, le Bon, duc de Bourbon, et conféré, dans une assemblée tenue à Moulins, aux principaux seigneurs de sa cour qui lui avaient témoigné de l'affection et du dévouement. (Les insignes étaient un écu d'or à bande d'azur, chargé d'une devise. Cet ordre fut réuni, plus tard, à celui de Notre-Dame-du-Chardon.)

— Prov. anc. : **N'avoir plus ni écu ni targe**, Etre désarmé, n'avoir plus aucun moyen de se défendre.

— Encycl. Archéol. L'*écu* est le bouclier que porte l'homme d'armes, au moyen âge. Il semble dériver du *scutum* romain. C'est une portion verticale de cylindre, taillée en sifflet inférieurement, et dont le contour supérieur est, suivant les types et les époques, droit ou cintré. Parfois, il porte à son centre cette bosse saillante en métal que l'on appelle *umbo*, et cette protubérance contient une barre transversale servant à empoigner l'écu. Mais, plus ordinairement, des *énarmes*, au nombre de deux, remplissaient ce rôle, et l'on y passait l'avant-bras. On nommait *guige* la courroie par laquelle on portait l'écu en sautoir ou pendu au cou. D'ailleurs, on ne connaît les écus que par les statues ou les figures des manuscrits, aucun de ces boucliers n'ayant été conservé. Seuls quelques pavois de gens de pied peuvent nous en donner une idée. Les écus, quelle que fût leur forme, étaient faits de bois, avec une bordure et des garnitures de fer. Un revêtement de toile et de peau et un matelassement intérieur complétaient son architecture. Sur la face extérieure, étaient peintes des figures qui, à l'origine, servaient à reconnaître l'homme d'armes. C'est pourquoi l'on appela *reconnaissances d'écus* ces premiers ornements qui furent l'origine des emblèmes héraldiques. Les écus les plus anciens mesurent jusqu'à 1m,35 de haut; ils sont en amande. A partir de 1280 environ, ils vont en diminuant de dimensions et affectent une forme triangulaire. A mesure que l'armure se perfectionne, ils vont en se rétrécissant; au XVe siècle, ils disparaissent de l'équipement chevaleresque pour ne plus figurer que dans les tournois où, bientôt, ils sont même supplantés par les targes et manteaux d'armes. L'écu de l'homme d'armes noble était presque toujours pointu par le bas, tandis que celui des roturiers, suivant le cérémonial des combats singuliers, devait avoir sa pointe en l'air. Mais il y avait des écus arrondis par le bas, comme ceux des Provençaux. En somme, sa forme la plus habituelle se retrouve dans le blason, qui en est la figuration théorique. L'écu est le seul bouclier qu'aient jamais porté les cavaliers, à la guerre. L'adarque mauresque, qui fut un instant de mode au XIVe siècle, n'en est qu'une modification.

— Blas. Il existe des écus de toutes formes, depuis l'ovale ou le losange jusqu'au carré, qui est dit « écu en bannière. » L'écu sans armoiries est appelé *table d'attente*. Les écus à contours irréguliers sont surtout allemands et suisses. Ils ont gardé leurs caractères originels et indiquent assez nettement l'époque à laquelle leurs propriétaires les ont adoptés. Ces écus, en général, sont des targes de joute, montrant encore l'échancrure par laquelle passait le fût de la lance; souvent aussi, par une ordonnance symétrique, cette échancrure se répète des deux côtés. V. BLASON et la planche au trait qui accompagne l'article.

ÉCU DE SOBIESKI, Petite constellation de l'hémisphère austral, que Hevélius place entre Antinoüs, le Sagittaire, le Serpentaire et l'Aigle. ‖ On dit aussi BOUCLIER DE SOBIESKI.

ÉCU (à cause de l'*écu* d'armoiries qui figurait sur certaines monnaies) n. m. Métrol. Nom donné à diverses pièces de monnaie de différents pays, notamment de la France. ‖ *Ecu de six livres*, Ancienne monnaie de France qui valait 5 fr. 80 c. à l'époque où elle a été supprimée. ‖ *Ecu de trois livres*, *Petit écu*, Ancienne monnaie de France dont la valeur était tombée à 2 fr. 75 c. ‖ Aujourd'hui, et par anal. Pièce de 5 francs en argent.

— Par ext. Argent, richesse; monnaie : *Avoir des* ÉCUS.

— Admin. marit. *Ecu de mer*, Congé que délivrait la douane, dans certains ports du nord de l'Europe, au capitaine d'un bâtiment de commerce qui avait déchargé sa cargaison.

— Art milit. anc. *Ecu de campagne*, Somme allouée à un cavalier pour les cent cinquante jours de quartiers d'hiver.

— Bot. *Arbre aux quarante écus*, Conifère du Japon (ainsi nommé, parce que le premier qui fut introduit en France, au XVIe s., fut payé 40 écus).

— Comm. Sorte de papier de petit format (0m,40 × 0m,52) : *Circulaire imprimée sur* ÉCU, *sur de l'*ÉCU. *Un in-8* ÉCU.

— Loc. fam. *Avoir des écus à remuer à la pelle, à compter par boisseaux*, Etre fort riche. (Le Sage.) ‖ *N'avoir pas un écu vaillant*, Etre fort pauvre. ‖ *Etre au bout de ses écus*, N'avoir plus d'argent. ‖ *Voici le reste* ou *le restant de notre écu*, ou *de nos écus*. Se dit en voyant arriver une personne importune ou en annonçant un fait qui doit mettre le comble à une situation ennuyeuse. ‖ *C'est le père, C'est la mère aux écus moisis, Il a des écus moisis*. Se disent d'un homme, d'une femme qui a beaucoup d'argent en réserve et qui en est fort avare. ‖ *Cela ne lui fait pas plus peur qu'un écu à un avocat*, Cela ne lui inspire aucune frayeur, aucune répugnance. ‖ *Mettre écu sur écu*, Thésauriser.

— Prov. : **Vieux amis, vieux écus**, Les vieux amis sont les plus sûrs, comme les vieux écus sont de meilleur aloi. (Proverbe qui n'est plus vrai aujourd'hui en ce qui concerne les écus.) ‖ **Ecu changé, écu mangé**, On est moins volontiers tenté de dépenser une pièce entière que la monnaie de cette pièce.

— Encycl. Numism. En France, le nom d'*écu* s'est d'abord appliqué à des monnaies d'or. Saint Louis fit frapper le *denier d'or à l'écu*; le nom fut abrégé en « écu ». Cette monnaie reparut près d'un siècle après, en 1346, sous Philippe de Valois, et sa valeur, après plusieurs changements de titre, fut fixée à 18 sols 9 deniers. C'était l'*écu à la chaise*. Une nouvelle pièce d'or apparut sous Charles VI : l'*écu couronné*, valant 22 sols tournois. Sous ce règne, on frappa encore le *petit écu couronné*, valant 15 sols tournois; puis l'*écu heaumé* et le *demi-écu heaumé*, dont le cours se tint à 25 sols et 12 sols et demi. Son nom vient de ce qu'il portait l'écu de France timbré d'un heaume couronné.

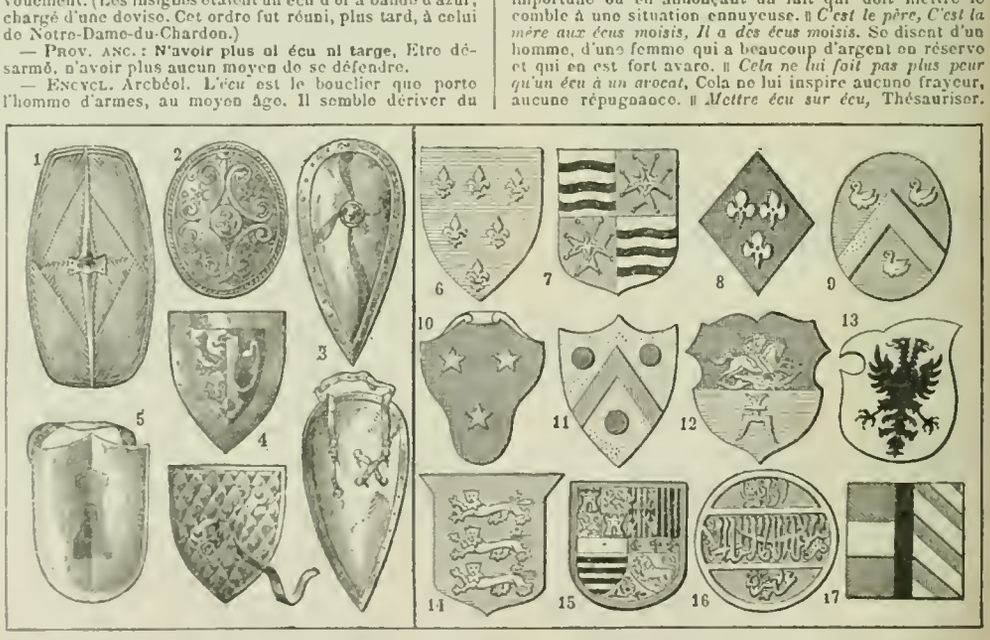

Ecus d'armes : 1. Gaulois, en osier; 2. Romain; 3. Normand (face et revers); 4. Du XIIIe siècle (face et revers); 5. Du XVe siècle. — *Ecus héraldiques* : 6. Français (XIIIe s.); 7. Français (XVIe s.); 8-9. De dame et de demoiselle; 10. Italien; 11. Suisse; 12. Polonais; 13. Allemand; 14. Anglais; 15. Espagnol; 16. Arabe; 17. De tournoi ou en bannière.

L'*écu à la couronne*, dont l'écu est accosté de deux fleurs de lis ou de deux petites couronnes, ainsi qu'un demi-écu du même type, fut fabriqué par Charles VII. Louis XI créa l'*écu au soleil* ou *écu sol*, qui présentait un petit soleil au-dessus de la couronne. Cette monnaie avait cours à 1 livre 13 sols tournois. On frappa aussi des *demi-écus sols*. La fabrication de ces pièces se continua sous Charles VIII, Louis XII, François Ier. Charles VIII fit faire des écus : pour la Bretagne, où l'écu de France est accosté de deux hermines; pour le Dauphiné, où le champ est écartelé de France et de Dauphiné. Des écus furent aussi frappés en Italie, à Pise, sur lesquels Charles prend le titre de *Pisanorum liberator*, et à Naples, où il prend celui de *rex Francorum, Siciliæ, Jerosolimæ*. C'est à Louis XII qu'il faut rapporter les *écus au porc-épic*. Toutes ces monnaies étaient du cours de 36 sols 3 deniers. Sous François Ier, on voit apparaître l'*écu à la croix*, l'*écu à la croisette*, l'*écu à la salamandre*. Sous Henri III, l'écu d'or fut mis à 3 livres 5 sols. Henri IV fit frapper des doubles écus, des écus et des demi-écus. Louis XIII suivit son exemple; mais le cours fut porté à 3 livres 15 sols; en 1636, il était à 4 livres et 24 sols. Après cette date, cessa la fabrication des écus d'or dont le cours monta à 5 liv. 16 sols, 6 deniers.

Le type de l'écu d'or avait été adopté par un grand nombre de seigneurs français et étrangers : en Aquitaine, par Edouard III d'Angleterre; en Béarn, par Gaston de Foix, François Phœbus; en Navarre, par Henri d'Albret, Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret; en Flandre, par Philippe le Hardi, Philippe le Bon; les évêques de Cambrai; les papes d'Avignon, etc.

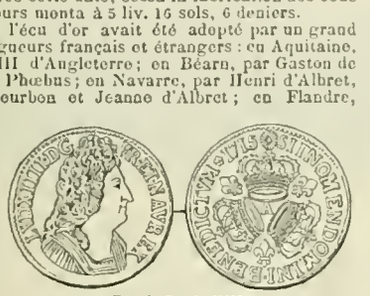

Ecu de Louis XIV.

Ce fut en 1580 que le roi Henri III fit frapper pour la première fois le *quart d'écu d'argent*; il avait cours pour 15 sols. On frappa, en même temps, des *demi-quarts d'écu*. La frappe se continua sous Henri IV, Louis XIII, Louis XIV. Louis XIII fit fabriquer de véritables *écus d'argent*, nommés aussi *écus blancs*, *louis d'argent*, qui avaient cours pour 60 sols. Le type et la valeur de l'écu d'argent varièrent souvent, de 1689 à 1709; on peut dire à chaque émission.

Les numismates distinguent, par les appellations données déjà par les contemporains : l'*écu du Parlement*; l'*écu aux colliers*; l'*écu de Flandre*, dit aussi *carambole*; l'*écu aux huit L*, l'*écu aux couronnes*; les *vertugadins*; l'*écu de Navarre*; l'*écu de France*; *aux lauriers*; *aux bandeaux*; l'*écu de six livres*. Enfin, l'*écu constitutionnel* fut frappé en 1792, portant au droit : LOUIS XVI, ROI DES FRANÇAIS, et, au revers : RÈGNE DE LA LOI, et un génie ailé, nu et debout, et écrivant sur une tablette le mot CONSTITUTION.

Le dernier écu d'argent qui fut frappé est l'*écu républicain*, ayant pour type, au droit, le génie du revers de l'écu constitutionnel, et, au revers, la valeur de la pièce au milieu d'une couronne de chêne avec la légende RÉPUBLIQUE FRANÇAISE et en exergue AN II.

De 1641 à 1793, le cours de l'écu d'argent varia de 60 sols, c'est-à-dire de 3 livres à 6 livres, qu'il valait encore quand il fut remplacé par la pièce de 5 francs, conformément au système décimal qui venait d'être adopté.

Des imitations de l'écu d'or et de l'écu d'argent français furent faites en Allemagne, sous le titre d'*écu de convention* ou *risdale*; en Autriche, en Suisse, à Bâle, à Genève, à Fribourg, à Zurich, au Brésil (*escudo*), en Espagne, dans les Etats pontificaux (*scudo*) et beaucoup de duchés italiens; en Portugal, en Savoie et Piémont, à Venise, en Suède. Inutile d'ajouter que ces imitations présentent une grande variété de valeur et de types.

ÉCUAGE (*ku-aj'* — rad. *écu*) n. m. Féod. Service féodal, auquel un écuyer était tenu. ‖ Droit qu'il devait payer à son seigneur pour s'exempter du service ou se faire remplacer.

— Blas. Droit de porter l'écu, d'avoir des armes.

ÉCUANTEUR (rad. *écu*) n. m. Nom donné par les charrons à l'inclinaison des rais d'une roue sur l'axe du moyeu, ce qui donne à l'ensemble l'aspect d'un cône : *L'ÉCUANTEUR fait que l'ensemble des rais forme une surface généralement conique qui permet à la roue de mieux résister aux cahots produits par les inégalités du terrain.* ‖ Dans certaines contrées, on dit ÉQUANTAGE.

ÉCUBIER (*bi-é* — de l'espagn. *escoben*, même sens) n. m. Mar. Manchons en fonte solidement fixés dans la muraille et destinés au passage des chaînes des ancres, des câbles de remorque ou d'amarrage. ‖ *Ecubiers de l'avant*, Passage des chaînes des ancres. ‖ *Ecubiers d'embossage*, Passage des grelins ou chaînes d'embossage. ‖ *Tape* ou *Tampon d'écubier*, Billots de bois ronds servant à les boucher à la mer ou au mouillage. ‖ *Guirlande d'écubier*, Pièce de renfort en bois mise en dessous de l'écubier. ‖ *Ecubiers de pont*. V. ÉTRANGLOIR.

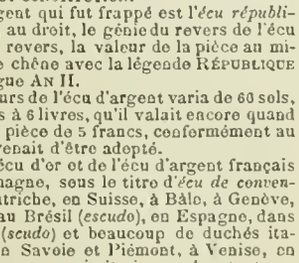

Ecubier.

— Fam. *Ecubiers*. Syn. d'YEUX.

ÉCUEIL (*keu-ill* [*ll* mll.] — du lat. *scopulus*, rocher) n. m. Rocher, récif, banc à fleur d'eau, caché dans la mer et dangereux pour les navires : *Côte bordée d'ÉCUEILS.*

— Fig. Obstacle, péril, inconvénient dangereux : *Le monde est plein d'ÉCUEILS.*

— Topogr. *Relever un écueil*, Prendre note de sa situation, qui n'était pas ou était mal indiquée sur les cartes.

ÉCUEILLÉ, ch-l. de canton de l'Indre, arr. et à 44 kil. de Châteauroux, sur la Tourmente; 1.966 hab. — Le canton a 10 comm. et 7.540 hab.

ÉCUELLE (*ku-èl'* — du lat. *scutella*, dimin. de *scuta*, plat n. f. Petit vase rond et creux, qui sert communément à mettre une portion de nourriture : ÉCUELLE *de bois, de terre*. ‖ Contenu de ce récipient : *Manger une* ÉCUELLE *de soupe*. ‖ Pop. Assiette.

Ecuelle.

— Bot. *Ecuelle-d'eau*, Nom vulgaire de l'hydrocotyle commune, plante qui croît dans les marécages, et dont les feuilles ont en dessus la forme d'un godet.

— Dr. anc. *Droit de l'écuelle* ou *de l'escutelle*, Droit des pauvres sur les biens du roi. ‖ *Archer de l'écuelle*, Archer qui était chargé d'arrêter les mendiants et de les mener à l'hôpital.

— Ichtyol. Disque formé par la réunion des deux nageoires ventrales, chez certains poissons.

— Mar. Plaque de fer de forme concave, qui porte un dé sur lequel tourne le pied de la mèche d'un cabestan. ‖ On l'appelle aussi CHAUDRON, et SAUCIER.

— Techn. Vide compris entre deux filets consécutifs d'une vis. ‖ Calotte formée par le parement interne d'un voussoir de voûte sphérique.

— Loc. div. : *Laveuse d'écuelles*, Femme à gage qui lave la vaisselle. ‖ *Prendre l'écuelle aux dents*, Commencer à manger, se mettre à table. ‖ *Manger à la même écuelle*, Vivre dans une grande intimité, une grande familiarité; avoir les mêmes intérêts. ‖ *Mettre tout par écuelles*. Autref., Faire de grandes dépenses. Auj., Ne rien épargner pour faire faire grande chère à quelqu'un. ‖ *Rogner l'écuelle à quelqu'un*, Lui retrancher de sa subsistance, de son revenu. ‖ *Etre propre comme une écuelle*, Etre très propre, très soigné. (S'emploie souvent, par antiphrase, avec une idée de raillerie.) ‖ *Etre propre comme une écuelle de chat*, Etre extrêmement sale, parce qu'on ne prend pas la peine de laver les écuelles des chats; ou, selon d'autres, Etre très propre, parce que les chats nettoient leur écuelle en la léchant. ‖ *Etre pâle comme une écuelle de vendange*. Se dit d'un homme à la face rubiconde. ‖ *Se raccommoder à l'écuelle comme les gueux*, Se réconcilier en mangeant ensemble. ‖ *Il a bien plu dans son écuelle*. Se dit d'une personne à qui il est arrivé beaucoup de bien. ‖ *Il n'y a ni pot-au-feu ni écuelles lavées*. Se dit d'une maison où tout manque pour la cuisine, où il n'y a rien à manger.

— REM. Bien que ce mot soit de trois syllabes, quelques poètes, cependant, le font de quatre :

L'*écuelle* du pauvre est par ses mains remplie.
DOMERGUE.

— PROV. : Qui s'attend à l'écuelle d'autrui a souvent mal dîné, Quand on compte sur les autres, on est souvent trompé dans ses espérances.

— ALLUS. LITTÉR. : Diogène brisant son écuelle en voyant un enfant boire dans le creux de sa main. V. DIOGÈNE.

Ecuelle (XVe s.).

— ENCYCL. Archéol. Le terme *écuelle* s'appliquait à toutes les assiettes, à tous les plats creux, qui avaient une forme de jatte peu profonde, et comptaient dans le service de table. Leur forme la plus ordinaire était celle d'une sébille, et, suivant leurs usages, les dimensions variaient. On faisait des écuelles en étain, en faïence et en bois. Celles-ci n'étaient pas toujours les plus simples, car, au XVe siècle, on trouve mentionnées dans l'inventaire du duc de Berry des écuelles de bois peintes de couleur vermeille et tannée et d'autres peintes à ouvrage de Damas. Ces dernières devaient se rapprocher des objets en bois peint et doré que l'on fabrique dans l'Inde, à Karnul, et dans le Kashmir. Il existait également, au XVIe siècle, des ustensiles démontables en 5 ou 9 pièces comme les écuelles d'accouchées. Les écuelles d'orfèvrerie, en argent et en or, étaient souvent richement décorées, ornées, repoussées, gravées et émaillées. Quelques rares exemplaires de ces beaux objets ont été conservés. Les écuelles d'étain sont plus communes; parmi celles-ci, il convient de citer les *écuelles à oreilles*, dont le modèle, bien connu, s'est conservé jusqu'à nous.

Ecuelle d'accouchée (XVIe s.) [démontée et montée] : 1. Ecuelle; 2. Tranchoire; 3. Hongresque; 4. Salière; 5. Couvercle.

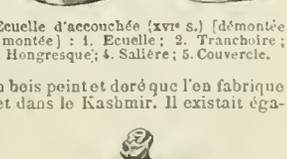

Ecuelle en faïence (XVIIIe s.).

ÉCUELLÉE (*ku-è-lé*) n. f. Contenu d'une écuelle pleine : *Manger une* ÉCUELLÉE *de soupe*.

ÉCUELLIER (*ku-è-li-é*) n. m. Pop. Marchand ambulant d'écuelles, de faïences grossières.

ÉCUIAGE (*kui-iaj'* — rad. *écuyer*) n. m. Etat, condition, service d'un écuyer. (Vieux mot.) ‖ On a écrit aussi ÉCUYAGE.

— Féod. *Tenir une terre par écuiage*, Tenir une terre seigneuriale à condition de servir d'écuyer au suzerain.

ÉCUISSAGE (*kui-saj'*) n. m. Action d'écuisser.

ÉCUISSER (*kui-sé* — du préf. priv. *é*, et de *cuisse*) v. a. Estropier en brisant la cuisse. (Vieux.)

— En abattant un arbre, Faire éclater le tronc, au lieu de le trancher complètement avec la scie ou la hache.

S'écuisser, v. pr. Etre écuissé.

ECUISSES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 33 kil. de Chalon-sur-Saône, près des sources de la Dheune, affluent de la Saône, près du canal du Centre; 1.728 hab. Nombreux étangs, dont celui de Longpendu. Port des houillères de Longpendu. Fabrication de produits céramiques; briques réfractaires.

ÉCULER (du préf. priv. *é*, et de *cul* v. a. Rabattre, en marchant, le talon de sa chaussure : ÉCULER *ses souliers*.

S'éculer, v. pr. Etre, devenir éculé.

ÉCULER (pour ÉCUÉLER) v. a. Mobil. Servir dans des écuelles.

— Techn. *Eculer la cire*, La façonner, la mouler en petits pains, en la coulant sur la planche à pains.

ÉCULLY, comm. du Rhône, arrond. et à 4 kilom. de Lyon; 2.964 hab. Fontaine pétrifiante; pépinière.

ÉCULON (rad. *écuelle* n. m. Vase en fer ou en cuivre, ayant deux becs et deux anses, qui sert au cirier à éculer la cire.

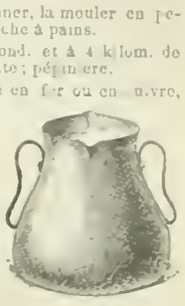

Eculon.

ÉCUMAGE (*maj'*) n. m. Action d'écumer : L'ÉCUMAGE *du pot-au-feu, des métaux en fusion*.

ÉCUMANT (*man*), **ANTE** adj. Qui écume; qui jette, qui produit de l'écume : *La mer* ÉCUMANTE. *Des chevaux* ÉCUMANTS. ‖ Couvert d'écume : *Rochers* ÉCUMANTS. ‖ Fig. Plein de rage, furieux.

— SYN. Ecumant, écumeux. *Ecumeux* se distingue d'*écumant*, en ce qu'il exprime un état plus permanent, plus essentiel; il suppose une plus grande abondance d'écume.

ÉCUME (de l'anc. haut allem. *scum*, même sens; allem. méd. *schaum* n. f. Masse de vésicules légères, formées par des gaz développés ou retenus dans un liquide agité, chauffé ou fermenté : L'ÉCUME *du pot-au-feu. Tout liquide en fermentation a son* ÉCUME.

— Par anal. Bave mousseuse que jettent quelques animaux, et l'homme même quelquefois : L'ÉCUME *d'un chien*. L'ÉCUME *d'un épileptique*. (Pour le cheval, écume se dit soit de sa bave, soit de la sueur mousseuse qui s'amasse sur son corps.)

— Par ext. Scories qui surnagent sur les métaux en fusion. ‖ Mâchefer employé dans certaines constructions en rocaille.

— Fig. Ramas de gens vils et méprisables : L'ÉCUME *de la société, de l'espèce humaine*.

— Agric. *Ecume de mer*, Mélange de polypiers et de plantes marines que la marée rejette sur le rivage, et qu'on emploie comme engrais.

— Entom. *Ecume printanière*, Plaques écumeuses que l'on rencontre souvent sur les plantes au printemps, et principalement sur la luzerne et l'églantier, et qui sont dues aux larves d'un insecte, nommé cercope. On l'appelle aussi CRACHAT DU COUCOU, CRACHAT DE CRAPAUD, DE GRENOUILLE, etc.)

— Minér. *Ecume de terre*, Substance calcaire, lamelleuse, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre. V. MAGNÉSITE. ‖ *Ecume de fer*, Fer oligiste. ‖ *Ecume de manganèse*, Variété de manganèse terreux. ‖ *Ecume de mer*, Nom donné à un silicate hydraté de magnésie que l'on trouve à l'état naturel, et qui sert, après certaines préparations, à fabriquer des pipes. (V. la partie encycl.) — Par ext. Les pipes elles-mêmes faites de cette matière.

— Zoph. *Ecume-de-mer*, Nom vulgaire de quelques alcyons.

— ENCYCL. Minér. L'*écume de manganèse*, ou *bog-manganèse*, n'est autre chose que de l'oxyde hydraté naturel de manganèse. Une variété que l'on trouve en masses terreuses à Groroi (Mayenne) est connue sous le nom de *groroilite*.

L'écume de mer ou *magnésite* est une substance d'un blanc grisâtre, poreuse, légère, et cependant assez tenace; elle est sèche au toucher, et happe fortement la langue. Elle constitue un silicate hydraté de magnésie ($H^2Mg^3Si^4O^{12}$), difficilement fusible et attaquable par les acides concentrés. (Le nom d'*écume de mer* a été donné à cette matière à cause de sa légèreté, de sa blancheur et de sa porosité. Réduite en poudre, elle était employée autrefois comme dentifrice. Son gisement est dans les terrains de transition inférieurs, où elle se présente en amas très étendus. La magnésite qui sert à la fabrication des pipes provient de divers lieux de l'Asie Mineure, de l'île de Négrepont et de Crimée. Il en existe des gisements en Espagne (près de Madrid) et en France (Gard, Seine et Seine-et-Marne).

Cette matière, quand elle doit servir à la fabrication des pipes, porte-cigare ou cigarette, dits *d'écume de mer*, est bouillie dans le lait, puis pétrie avec de la cire et de l'huile de lin. Dans le commerce, on trouve une très grande quantité de pipes d'écume de mer artificielle; ce n'est autre chose que de la caséine, à laquelle on a incorporé 6 parties de magnésie calcinée et 1 partie d'oxyde de zinc. La préparation de l'écume artificielle est due à Wagner. On donne à cette composition le nom d'*écume d'Autriche* ou *écume de Wagner*.

L'écume de terre est une variété de chaux carbonatée.

ECUMÉNICITÉ, ÉCUMÉNIQUE, ÉCUMÉNIQUEMENT. V. ŒCUMÉNICITÉ, ŒCUMÉNIQUE, ŒCUMÉNIQUEMENT.

ÉCUMER v. n. Se couvrir d'écume : *Vin qui* ÉCUME. ‖ Jeter, produire de l'écume : *Mer, Cheval qui* ÉCUMENT. ‖ Par ext. Etre exaspéré, être furieux.

— v. a. Oter l'écume ou les scories s'élevant à la surface de : ÉCUMER *le pot*. ÉCUMER *du sirop, de l'étain fondu*.

— Fig. Purifier, purger, débarrasser : *La société a parfois besoin qu'on l'*ÉCUME. ‖ Recueillir çà et là : ÉCUMER *des nouvelles*. ‖ Fam. Prélever une part de : *Les fonctionnaires* ÉCUMENT *l'impôt*. ‖ *Ecumer le pot, Ecumer les marmites*, Vivre en parasite, en écornifleur. — *Ecumer le pot de quelqu'un*, Faire pour lui les affaires de la maison.

— *Ecumer les mers, les flots, les côtes*, Exercer la piraterie. ‖ *Ecumer les chemins*, Exercer le brigandage.

— Fauconn. *Ecumer la remise, Ecumer sa proie*. Se dit du oiseau qui passe sur le gibier sans s'y arrêter.

S'écumer, v. pr. Etre écumé.

ÉCUMERESSE (*rès*) n. f. Grande écumoire de raffineur.

ÉCUMETTE (*mèt'*) n. f. Petite écumoire, dont se servent le fabricant de papier et le fabricant de pipes.

ÉCUMEUR, EUSE n. Celui, celle qui écume : *Une* ÉCUMEUSE *de pot-au-feu*. ‖ Fam. *Ecumeur de marmites, de plats, de tables, de dîners*, etc., Parasite.

— *Ecumeur de mer* ou simplem. *Ecumeur*, Pirate ou corsaire. ‖ Fig. Plagiaire : *Les* ÉCUMEURS *de la littérature*.

— Admin. V. la partie encycl.

— Véloc. Se dit d'un fort coureur, qui se fait inscrire dans les courses régionales pour accaparer tous les prix.

— Encycl. Adm. On donne le nom d'*écumeurs* à certains agents de la préfecture de police chargés de recueillir toutes les épaves animales volontairement jetées ou accidentellement tombées dans la Seine et qui, amenées par le courant dans certains recoins, pourraient constituer, surtout à l'époque des grandes chaleurs, de véritables foyers d'infection. Ces épaves, placées dans des voitures spéciales, sont dirigées hors Paris, vers des usines qui traitent les matières animales et où elles sont détruites.

ÉCUMEUX (*meû*), **EUSE** adj. Qui jette de l'écume, qui est chargé d'écume : *Bouche* ÉCUMEUSE. *Flots* ÉCUMEUX.

— Syn. **Écumeux, écumant.** V. ÉCUMANT.

Ecumoire.

ÉCUMOIRE n. f. Mobil. Ustensile de cuisine, fait en forme de large cuiller plate ou creuse, criblée de petits trous, et qui sert à écumer le bouillon, les sauces, etc.

— Pêch. Sorte d'épuisette plate en toile métallique, pour nettoyer la surface d'une pièce d'eau.

— Techn. Sorte de cuiller dont on se sert pour ôter la crasse qui se forme sur certains métaux en fusion comme le zinc, le cuivre, l'étain, le plomb ou pour enlever les impuretés qui surnagent à la surface des sucres, sirops, etc., pendant la fusion. ‖ Plaque métallique perforée, destinée à arrêter les détritus à l'entrée d'une conduite. (On dit aussi CREPINE.) ‖ Plaque de métal percée de trous, qui sert à égaliser et à polir les fils de caret.

— Loc. fam. : *En écumoire, Comme une écumoire.* Se disent d'un visage criblé de cicatrices par la petite vérole.

Ecumoire (pêch.).

ÉCURAGE (*raj'*) n. m. Action d'écurer, de nettoyer : *L'*ÉCURAGE *de la vaisselle.* ‖ Nettoyage de la tôle destinée à recevoir l'étamage pour la fabrication du fer-blanc.

ÉCURAS, comm. de la Charente, arrond. et à 32 kilom. d'Angoulême, non loin des gorges de la Tardoire; 1.543 hab. Minerai de plomb argentifère. Moulins.

ÉCUREAU n. m. Techn. Syn. de ÉCUREUR.

ÉCURÉE (*ré*) n. f. Garniture d'une serrure de sûreté, qui a été brasée et qui doit être dressée sur le tour.

ÉCUREMENT (*man*) n. m. Action d'écurer.

— Agric. *Sillon d'écurement* ou absol. *Ecurement*, Raie irrégulière formant sillon et tracée en divers sens dans les champs ensemencés, pour faciliter l'écoulement des eaux.

ÉCURER (du préf. *é*, et de *curer*) v. a. Nettoyer, débarrasser de toute ordure : ÉCURER *un puits, un port.* ‖ Frotter, faire reluire, en parlant de certains ustensiles : ÉCURER *des chaudrons, des chenets, des chandeliers.*

— Par ext. Débarrasser de tout corps étranger : ÉCURER *du son sans le réduire en poudre.*

— Techn. Nettoyer les chardons, enlever la bourre dont ils se sont remplis en peignant les draps.

— Prov. : **Il faut à Pâques écurer son chaudron.** A Pâques, il faut purifier sa conscience par la confession.

S'écurer, v. pr. Etre écuré. ‖ Ecurer, nettoyer à soi : S'ÉCURER *les dents, les ongles, les oreilles.*

Ecurette.

ÉCURETTE (*rèt'*) n. f. Sorte de grattoir, qui sert au luthier pour gratter l'intérieur des chalumeaux, des musettes. ‖ Instrument avec lequel on écure les chardons des cardes ou des tondeuses dans les fabriques de drap.

ÉCUREUIL (*reu-ill* — *ll* mll.) n. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, famille des sciuridés, type de la tribu des sciurinés, et caractérisé par ses formes élancées, la queue longue et touffue, et les incisives très plates. ‖ *Ecureuil de Canada, Ecureuil gris, Ecureuil de Virginie*, Noms vulgaires du petit-gris. ‖ *Ecureuil épileptique*, Nom vulgaire d'une espèce de loir. ‖ *Ecureuil joppont*, Nom vulgaire du cynomys.

— Pop. Celui qui fait tourner les roues ou les poulies à la main.

— Loc. fam. : *C'est un écureuil. Il est vif comme un écureuil.* Se disent d'une personne agile, vive, pétulante, qui ne tient pas en place. ‖ *Mettre les écureuils à pied*, Couper les arbres.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon de nuit.

— Ichtyol. Espèce de perche ou de persègue de l'Amérique du Nord.

— Mar. Nom donné autrefois aux appareils imaginés pour draguer les ports et que les condamnés mettaient en mouvement.

— Encycl. Mamm. Les *écureuils* sont des animaux agiles, essentiellement arboricoles, et dont la taille varie de celle d'un chat à celle d'une souris. Frugivores et granivores, ils accumulent des graines et des fruits durs dans des trous d'arbres, et se créent, dans les pays tempérés et froids, de vraies provisions pour l'hiver. Vivant surtout dans les forêts, ils commettent relativement peu de dégâts; cependant, l'écureuil commun est assez nuisible dans les jeunes plantations, car il dévore les bourgeons et ronge l'aubier des jeunes arbres; il attaque aussi les oiseaux au nid et mange leurs œufs. Vivant solitaires ou par couples, les écureuils ne vont que rarement par troupes, comme ceux de Sibérie, qui effectuent, à certaines époques, de vraies migrations. Leur livrée est ordinairement brillante, souvent chamarrée de tons vifs et tranchés, ou bien chargée de bandes longitudinales, comme dans les formes asiatiques appelées *rats palmistes* ou *rats musqués* (genres *funambulus, rhinosciurus*). Cette livrée bariolée ou uniforme varie suivant la saison, l'âge et le sexe; les mâles, à l'époque des amours, sont très colorés. On connaît plus de soixante-quinze espèces d'écureuils, et ce nombre ne comprend que les écureuils vrais, sans compter les écureuils volants et polatouches, tels que les *pteromys*, ou les écureuils terrestres des déserts éthiopiens (*xerus*). Les écureuils sont répandus dans toutes les forêts du globe, excepté dans les régions australiennes et océaniennes proprement dites. L'écureuil commun (*sciurus communis*) est répandu en Europe et en Asie septentrionale. Il mesure de 40 à 50 centimètres, du museau à la pointe de la queue; son pelage, d'un beau roux acajou, varie du gris au noir chez les individus des Alpes et de la Chine, le ventre restant blanc ou jaunâtre. En Inde vit une des plus grandes espèces (*sciurus Malabaricus*); varié de rouge pourpré, d'orangé, de noir et de cendré, il atteint une taille double de celle de l'écureuil européen. Les écureuils africains constituent le genre *heliosciurus*, etc. Les écureuils de Sibérie appartiennent au genre tamias.

Ecureuil.

ÉCUREUR, EUSE n. Personne qui écure la vaisselle, les ustensiles de ménage. ‖ Ouvrier, ouvrière qui écure les chardons des cardes et des tondeuses.

Écureuse de chaudron (L'), tableau de Teniers [Musée artistique et historique de Vienne]. — Une servante est occupée à nettoyer un chaudron de cuivre; un vieux paysan se baisse sournoisement vers elle et veut la caresser; mais il est surpris par sa femme, qui tend le nez par une lucarne. Cette composition, quelque peu égrillarde, est peinte avec beaucoup de légèreté et de finesse, dans une gamme de tons des plus harmonieuses. Elle est signée et datée de 1677. Le même musée possède une autre *Ecureuse de chaudron*, de Teniers, qui a traité plusieurs fois encore ce sujet.

— Les maîtres français du XVIIIe siècle, Chardin, Greuze, ont traité des sujets analogues. Beauvarlet a gravé, d'après Greuze, une composition intitulée également *l'Ecureuse.*

ÉCURIE (*ri* — pour ÉCUIERIE; rad. *écuyer*) n. f. Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc. : ÉCURIE *pouvant contenir cent chevaux.* ‖ Ensemble des chevaux de course d'un propriétaire ou de plusieurs propriétaires ayant le même entraîneur : ÉCURIE *souvent victorieuse.*

— Matériel et personnel du service des écuries d'un prince ou d'un particulier : *La grande, La petite* ÉCURIE *du roi.*

— Fam. Logement très malpropre.

— Pop. *Nettoyer ses écuries*, Fouiller avec ses doigts dans son nez.

— En T. de mar., Bâtiment affecté spécialement au transport de la cavalerie.

— Loc. div. : *Langage, Manières d'écurie*, Langage grossier, Manières grossières. ‖ *Entrer quelque part comme dans une écurie*, Entrer sans saluer, sans donner les marques ordinaires de politesse. ‖ *C'est un cheval à l'écurie.* Se dit d'une chose qui nécessite des frais d'entretien, sans être d'une grande utilité.

— Loc. prov. : *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors* ou *se sont échappés*, Prendre des précautions quand le mal est arrivé, quand il n'est plus possible de l'éviter.

— ALLUS. HIST. : **Ecuries d'Augias.** V. AUGIAS.

— Encycl. Une bonne *écurie* doit réunir toutes les conditions désirables de salubrité. Il convient de choisir, pour édifier la construction, une exposition favorable. Celle de l'ouest est presque toujours défavorable, parce qu'elle occasionne trop d'humidité. Choisir de même un sol sain, suffisamment élevé, et dont l'emplacement ne soit pas situé sous le vent des égouts, de la fosse à fumier, enfin de tous les endroits d'où s'échappent des émanations nuisibles.

L'écurie sera construite *simple* (c'est-à-dire à une seule rangée de stalles), ou *double* (à deux rangées parallèles), l'écurie double exigeant un emplacement beaucoup plus large, mais beaucoup moins long. Toutefois, dès qu'on loge ensemble plus de six animaux, l'écurie double est préférable, en ce sens que sa disposition facilite la distribution des provendes et fourrages, ou l'enlèvement des fumiers.

Les stalles doivent avoir une longueur de 2 mètres à 2m,50 et une largeur de 1m,50 à 1m,70. Quelle que soit la taille des sujets, il faut qu'ils puissent s'accroupir pour se reposer à l'aise. Un couloir, large d'au moins 2 mètres, dans le cas d'une écurie simple; de 3 mètres, dans le cas d'une écurie double, est indispensable pour que les palefreniers ou garçons de service puissent circuler librement. Enfin, la hauteur de l'édifice doit être suffisante pour que l'air y soit renouvelé d'une manière continue. Ce renouvellement continu dépend : 1° de l'étendue des murs exposés extérieurement à l'air libre; 2° de la nature des matériaux avec lesquels ces murs exposés à l'air ont été construits. Il se produit en effet, à travers les parois d'une habitation, une sorte de double filtration de l'air confiné vers l'atmosphère extérieure, et, réciproquement, de l'air extérieur vers l'atmosphère intérieure. Il est nécessaire, à certains moments, surtout en été, d'opérer une large aération, soit pour chasser les gaz irritants qui se dégagent de la litière, soit pour éviter une trop forte élévation de température. Pour l'aération, des baies ou fenêtres sont pratiquées dans le mur, à une hauteur supérieure à celle des animaux, afin d'éviter à ceux-ci l'action nuisible des courants d'air. Quant à la température, il est désirable qu'elle se maintienne entre 15 et 18°.

Le sol de l'écurie doit être parfaitement imperméable : on peut le construire avec des briques posées de champ sur une couche de béton, et cimentées. Sous les animaux, il sera disposé en pente faible, pour assurer l'écoulement des liquides non absorbés par la litière.

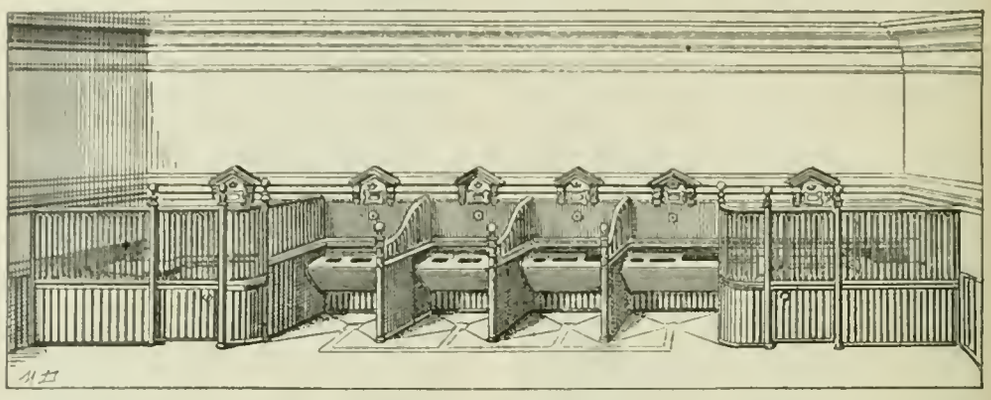

Type d'écurie de luxe.

Les murs intérieurs seront blanchis à la chaux et on y fixera des râteliers et mangeoires individuels. Enfin, il est prudent d'isoler les animaux d'une manière suffisante et, à cet effet, l'emploi des stalles, dont l'installation est relativement peu coûteuse, est tout indiqué.

Une propreté scrupuleuse est nécessaire. On procède à l'enlèvement des fumiers au moins une fois par semaine. On ne laisse pas les harnais séjourner à l'écurie, où ils répandraient une odeur désagréable de cuir, en même temps qu'ils s'y conserveraient mal.

ÉCURY-SUR-COOLE, ch.-l. de cant. de la Marne, arrond. et à 6 kilom. de Châlons, sur la *Coole*, affluent de la Marne; 326 hab. L'église est surmontée d'une flèche du XIIIe siècle. — Le canton a 28 comm. et 5.654 hab.

ÉCUSSON (*ku-son*) n. m. Blas. Petit écu qui s'emploie tantôt comme l'écu ordinaire, tantôt comme meuble de l'écu; *L'*ÉCUSSON *occupant le cœur d'un écu est dit* « en abîme ». ‖ S'est dit anciennement de l'écu pointu par le bas, par opposition à l'écu en bannière que portaient les comtes, les vicomtes et les barons : *La petite noblesse portait l'*ÉCUSSON.

— Fig. Illustration d'une famille, d'une race, d'un nom : *Cette alliance entre l'honneur et la liberté compose ce que j'appelle l'*ÉCUSSON *politique de M. de Chateaubriand.* (Ste-Beuve.)

D'argent à un écusson d'azur en abîme.

— Arberic. Petite plaque d'écorce, munie d'un bouton ou œil, destinée à la greffe dite « en écusson », et qui s'introduit entre le bois et l'écorce d'un sauvageon. ‖ *Ecusson à œil poussant*, Celui que l'on pose au printemps et dont le développement se fait aussitôt. ‖ *Ecusson à œil dormant*, Celui qui se pose au commencement de l'automne et qui ne se développe qu'au printemps suivant. V. ÉCUSSONNAGE.

— Archéol. V. la partie encycl.

— Archit. Sorte de cartouche portant, en creux ou en relief, comme un écu de blason, des pièces héraldiques, des inscriptions, des figures, etc. ‖ Plaque de métal, portant une inscription et servant d'enseigne.

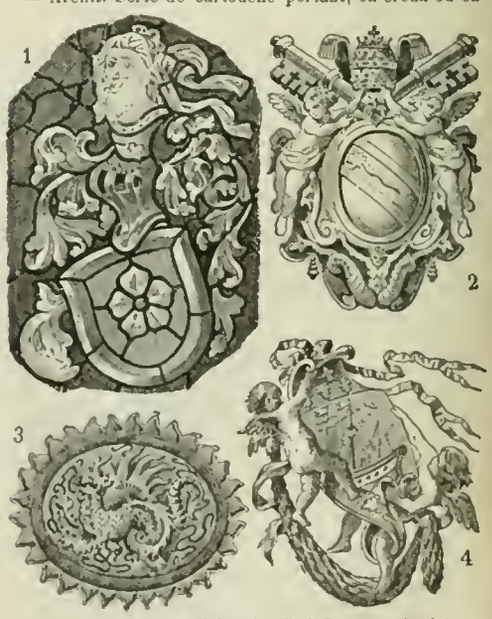

Ecussons : 1. Du XVe siècle (vitrail); 2. Des papes (sculpture du XVIe s.); 3. Chinois (broderie); 4. De la ville de Paris (gravure du XVIIe s.).

— Bot. Conceptacle d'un lichen. ‖ Scutellum de la graine des céréales.

— Econ. rur. Disposition du poil qui s'étend des mamelles de la vache à des points variés du périnée et dont les dimensions font apprécier les qualités de l'animal pour le rendement en lait. (Plus l'écusson est grand, et meilleure laitière est la vache. D'après la forme de l'écusson, on distingue les vaches carrésine, courbeline, pot-de-vine, bicorne, équerrine, limousine, liserine, flandrine.) ‖ On dit aussi GRAVURE.

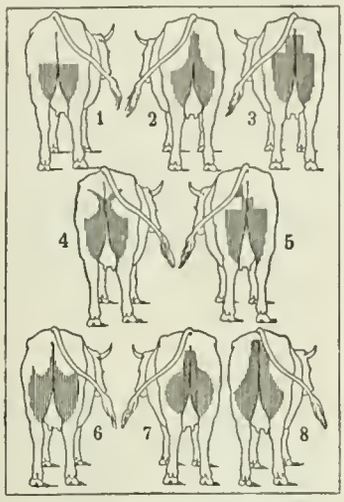

Ecusson : 1. Carrésine; 2. Courbeline; 3. Pot-de-vine; 4. Bicorne; 5. Equerrine; 6. Limousine; 7. Liserine; 8. Flandrine.

— Entom. Syn. de ÉCU.

— Géol. *Ecussons fossiles*, Fragments d'échinites ou d'oursins fossiles, qui ont la forme d'un écusson.

— Ichtyol. Nom donné à des plaques calcaires qui recouvrent tout ou partie du corps de certains poissons, tels que les esturgeons.

— Mar. Partie inférieure de la poupe sur laquelle se trouve un emblème ou le nom du navire. ‖ *Courbes d'écusson, Barres d'écusson*, Pièces de liaison d'arrière reliant toutes les barres d'arcasse.

— Mar. anc. Ornement par lequel on remplaçait quelquefois la figure de l'avant; pièce d'ornement de la poupe où l'on écrit le nom du bâtiment. (A bord des galères, l'écusson aux armes du roi était placé, à la poupe, sur une plaque suspendue à la tête de la flèche du berceau.)

— Méd. anc. Aux XVe et XVIe siècles, Sachet ou emplâtre, taillé en forme d'écusson, que l'on appliquait sur l'estomac.

— Milit. Nom donné à l'une des garnitures du fusil modèle 1822. (Elle se trouvait sur la crosse, y était fixée par la vis de sous-garde et se composait elle-même de plusieurs parties appelées *corps, ailettes, bouterolle* et *taquet*.) ‖ Petits morceaux de drap cousus sur le collet de l'uniforme militaire, et portant soit le numéro du régiment, soit un attribut distinctif.

— Moll. Pièce calcaire qui se trouve sur le dos de la coquille des pholades et des térédines, et qui se détache quand l'animal est mort.

— Ornith. Chacune des lames cornées qui revêtent les pieds des oiseaux.

— Techn. Plaque de métal, qui orne les entrées de serrure et les heurtoirs de porte.

— ENCYCL. Archéol. L'*écusson* est le point, dans la garde d'une épée, d'où naissent toutes les branches ainsi que les quillons. L'écusson est le massif par où passe la soie de la lame, qu'il embrasse de ses deux pointes. Dans les cimeterres turques, ces pointes de l'écusson sont très longues; souvent, aussi, elles forment, de chaque côté, un losange dont les angles aigus se dirigent en haut et en bas. Celles-ci demeurent libres, tandis que les supérieures s'encastrent dans la fusée de l'arme.

— On entendait d'une façon générale, par « écusson », tout blason détaché, fixé sur un objet quelconque, et particulièrement sur les livrées. Ainsi, l'*écusson* ou *émail de messager* était un petit écu peint ou émaillé aux armes de la ville ou du seigneur à qui appartenait le porteur. Cet écusson donnait au messager une immunité de neutralité telle que celle dont jouit aujourd'hui un parlementaire. L'écusson se portait pendu au cou ou fixé sur la manche; ou bien, la boîte contenant les lettres était elle-même garnie de l'écusson.

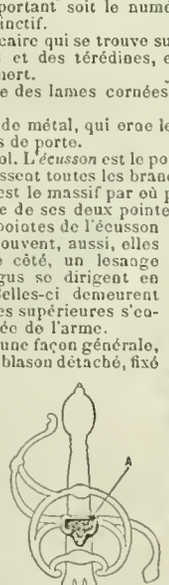

A, écusson d'épée.

A, écusson de messager (XVe s.).

ÉCUSSONNABLE (*ku-so-nabl'*) adj. Se dit d'un sauvageon qui peut être écussonné.

ÉCUSSONNAGE (*ku-so-naj'*) n. m. Action de pratiquer la greffe en écusson; résultat de cette opération.

— ENCYCL. L'*écussonnage* est dit à *œil poussant*, quand le bourgeon se développe dans le courant de l'année où il a été greffé (rosier, arbres fruitiers). Il est dit à *œil dormant*, quand le bourgeon ne doit commencer à végéter qu'au printemps de l'année suivante (rosier thé, rosier mousseux, prunier, merisier, amandier, poirier sauvageon, aubépine, cognassier, pommier, érable, frêne, marronnier, lilas). L'écussonnage à œil poussant a lieu au printemps, et l'écusson est prélevé sur un rameau de l'année précédente, qu'on a coupé pendant l'hiver et conservé en le couchant à huit ou dix centimètres de profondeur. L'écussonnage à œil dormant est exécuté, suivant les essences, du commencement de juin à fin septembre. L'écusson est alors prélevé sur un rameau de l'année. La greffe en écusson exige, d'ailleurs, les mêmes précautions et les mêmes soins généraux que les autres modes de greffage. Après qu'on l'a exécutée, on étête graduellement le sujet. V. GREFFAGE, et GREFFE.

ÉCUSSONNER (*ku-so-né*) v. a. ‖ Orner d'un écusson : ÉCUSSONNER *une voiture*. ÉCUSSONNER *un dolman*. ‖ Greffer en écusson : ÉCUSSONNER *des pêchers*.

Écussonné, ée part. pass. du v. ÉCUSSONNER.

— Hist. nat. Qui est muni d'un écusson ou dont l'écusson offre quelque particularité remarquable.

ÉCUSSONNOIR (*ku-so-noir'*) n. m. Instrument propre à écussonner. V. GREFFOIR.

ÉCUYAGE n. m. Ling. V. ÉCUIAGE.

ÉCUYER (*kui-ié* — du bas lat. *scutarius*, celui qui porte l'écu; de *scutum*, écu) n. m. Gentilhomme qui accompagnait un chevalier et qui portait son écu. ‖ Titre autrefois porté par les jeunes nobles, jusqu'à ce qu'ils eussent été armés chevaliers. ‖ Titre que portaient autrefois, en France, les simples gentilshommes et les anoblis. ‖ Titre que portent les membres de la deuxième classe de la basse noblesse, en Espagne. ‖ Titre purement honorifique, dont les Anglais font généralement suivre leur nom (en angl. SQUIRE et ESQUIRE). [V. ESQUIRE.] ‖ Officier qui a l'intendance de l'écurie d'un prince, d'un grand seigneur.

— Celui qui enseigne l'équitation : *Manège achalandé par un habile* ECUYER. *Les* ÉCUYERS *de l'Ecole de Saumur*. (V. ÉCOLE.) ‖ Personne qui mène, qui dresse un cheval, ou simplement qui monte à cheval : *Groupe d'amazones et d'*ÉCUYERS. ‖ Celui qui fait, en public, des exercices sur un cheval : *Les* ÉCUYERS *du cirque*.

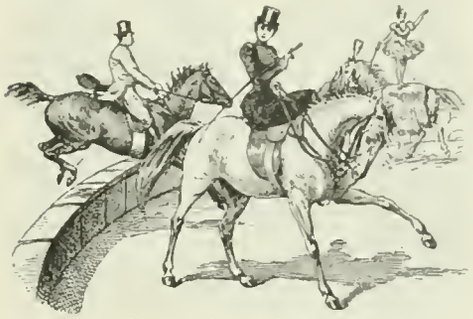
Ecuyer et écuyères de cirque.

— Arboric. Piquet placé auprès d'un arbre pour en diriger la crue.

— Art milit. Nom donné à une certaine catégorie d'instructeurs d'équitation à l'école de cavalerie de Saumur et à l'école de guerre. (Ils portent une tenue spéciale et forment le *cadre noir*.)

— Constr. Appui de bois fixé le long du mur d'un escalier, pour servir aux personnes qui montent ou qui descendent.

— Hist. *Grand écuyer de France, Premier écuyer, Ecuyer-bouche*. V. partie encycl. ‖ *Ecuyer cavalcadour*, Officier qui prenait soin des chevaux et des équipages du roi. ‖ *Ecuyer de main*, Celui qui donnait la main au souverain, à une princesse, pour monter en voiture. ‖ *Ecuyer tranchant*, Officier qui coupait les viandes à la table d'un prince, d'un grand seigneur. ‖ *Ecuyer de bouche, de cuisine*, Maître d'hôtel d'une grande maison.

— Vénér. Jeune cerf qui en accompagne un plus vieux.

— Vitic. Faux bourgeon qui croît au pied d'un cep de vigne.

— ENCYCL. Hist. Sous les empereurs d'Orient, on appelait *scutarii* ou *scutiferi* des cavaliers armés de lance et de bouclier qui constituaient l'élite de l'armée.

Au moyen âge, on appelait ainsi le jeune homme noble qui aspirait à la chevalerie et s'attachait à un chevalier par une sorte de domesticité. Les écuyers étaient dans une grande subordination à l'égard des chevaliers. Ils devaient leur céder les places d'honneur et porter leur écu en bouclier. Ils ne pouvaient sceller leurs actes comme les chevaliers, qui étaient figurés sur leur sceau à cheval et armés de toutes pièces. L'écuyer ne pouvait porter d'éperons dorés ni d'habits de velours; mais il portait des éperons argentés et des habits de soie. Avant d'être écuyers, les jeunes gentilshommes remplissaient les fonctions de pages, valets ou damoiseaux. Il fallait être âgé de quatorze ans pour parvenir au grade d'écuyer, qui était conféré en grande cérémonie. On y servait au moins sept ans.

Au XIVe et au XVe siècle, la décadence dans laquelle était tombée la chevalerie modifia le caractère des fonctions d'écuyer. Elles devinrent de plus en plus un service domestique, ennobli par la condition sociale du maître et du serviteur. C'était alors le troisième échelon dans la hiérarchie nobiliaire. Après les seigneurs titrés (ducs, princes, marquis, etc.) et les chevaliers (châtelains et possesseurs de fiefs de haubert), venaient les écuyers, comprenant tout le reste de la noblesse, c'est-à-dire les gentilshommes de robe, d'office ou d'épée.

Les écuyers étaient désignés d'après leurs emplois : écuyer du corps ou écuyer d'honneur, écuyer de la chambre ou chambellan, écuyer tranchant, écuyer d'écurie, écuyer d'échansonnerie, écuyer de panneterie, etc. On en arriva plus tard à appeler « écuyers » des gens exerçant certaines fonctions domestiques, sans être nobles, et, inversement, des nobles qui n'avaient pas reçu la chevalerie, bien qu'ils ne fussent au service d'aucun autre noble. Divers édits ou arrêts, notamment ceux de 1600 et de 1624, eurent pour objet de maintenir la distinction sociale qui séparait les écuyers des chevaliers d'une part, des roturiers de l'autre.

Armoiries du grand écuyer.

A la cour, les écuyers étaient les officiers chargés de l'administration des écuries du roi et à la tête desquels était le premier écuyer. Au-dessus de ce personnage était le *grand écuyer*, ou, comme on disait, *M. le Grand*, l'une des plus hautes charges de la cour et des plus lucratives. Napoléon la rétablit en faveur de Caulaincourt (1804), et la Restauration la conserva sans lui donner de titulaire.

— *Ecuyer commandant la grande écurie du roi*. Cette charge consistait à commander, en l'absence du grand écuyer de France, la grande écurie et les officiers qui en dépendaient.

— *Premier écuyer du roi*. Le premier écuyer commandait la petite écurie du roi, c'est-à-dire les chevaux dont le roi se servait le plus ordinairement, les carrosses, les calèches, les chaises à porteur. Il était indépendant du grand écuyer. Une des principales fonctions du premier écuyer était de donner la main au roi, pour monter en carrosse, et de l'aider à monter à cheval. A l'armée, l'écuyer du roi lui servait d'aide de camp. C'était lui qui mettait au roi sa cuirasse et ses autres armes.

Armoiries de l'écuyer tranchant.

— *Premier écuyer tranchant*. Il exerçait ses fonctions aux grands repas de cérémonie; par exemple, lors du sacre du roi ou de l'entrée du roi ou de la reine. Il avait, au moins depuis Philippe le Bel, la garde de l'étendard royal, ou cornette blanche, et marchait, à l'armée, derrière le roi.

— *Ecuyer-bouche*. Lorsque le roi mangeait en grande cérémonie, l'écuyer-bouche apportait les plats sur une table dressée à cet effet et les présentait aux gentilshommes servants. Ceux-ci faisaient faire l'essai de chaque plat aux officiers de la bouche.

ÉCUYÈRE (*kui-ièr'* — fém. de ÉCUYER) n. f. Dame qui monte à cheval : *Beaucoup d'Anglaises sont bonnes* ECUYÈRES. ‖ Femme qui fait des exercices d'équitation, dans un spectacle public : *Les* ÉCUYÈRES *du cirque*.

— *A l'écuyère*, loc. adv. Comme un écuyer : *Monter à* L'ÉCUYÈRE. ‖ *Bottes à l'écuyère*. V. BOTTE.

ECZÉMA (*ék'* — gr. *ekzéma*, ébullition) n. m. Méd. Nom de dermatoses diverses, caractérisées par la production de vésicules plus ou moins volumineuses, une sécrétion séreuse et la desquamation épidermique consécutive.

— ENCYCL. Méd. Les *eczémas* débutent par l'apparition, à la surface de la peau, de plaques rouges, ponctuées, sur lesquelles ne tardent pas à se développer des vésicules, assez fines, ou des bulles, et même parfois de véritables pustules (eczéma impétigineux [V. IMPÉTIGO]). Ces vésicules ou pustules laissent écouler un liquide séreux pouvant contenir du pus ou du sang, et qui se concrète, à la surface de la peau, sous forme de croûtes qui tombent et se reproduisent sans cesse. Lorsque ces croûtes tombent définitivement, la peau est rouge, reste fendillée un certain temps, et se desquame sous forme de plaques ou de poussière. Ces divers phénomènes s'accompagnent d'une sensation de brûlure et de démangeaisons souvent insupportables. Il y a souvent de la fièvre, des troubles digestifs et nerveux, et même des accidents plus graves, notamment chez les jeunes enfants, où la mort subite, au cours d'un eczéma généralisé, n'est pas rare.

L'eczéma peut se manifester sous des influences diverses : les unes locales et transitoires (dentition, sevrage chez les jeunes enfants, accouchement, lactation, ménopause, plus rarement formation chez la jeune fille, action des irritants, des poussières : gale des épiciers, etc.), les autres générales et profondes (lymphatisme, arthro-herpétisme, scrofule, rhumatisme, goutte). Dans le premier cas, l'eczéma est généralement bénin et son pronostic est peu inquiétant. Il en est autrement dans le second, et bien souvent les accès eczémateux sont coupés de paroxysmes, de diarrhées, de bronchites, etc.

L'eczéma peut affecter toutes les parties du corps, mais de préférence la tête (d'où alopécie passagère), les oreilles, le dos des mains et des pieds, les aisselles, les parties génitales, les seins, quelquefois aussi les muqueuses.

La thérapeutique employée contre l'eczéma est des plus complexes; en dehors du traitement de la cause, il convient d'ordonner des bains émollients, des pansements à l'amidon, à la poudre de bismuth; les lotions au sublimé, souvent dangereuses, arrivent cependant à calmer les démangeaisons. Le régime sera subordonné à la cause; on prescrira tantôt les purgatifs salins, tantôt la médication arsenicale ou sulfureuse, surtout dans les formes chroniques. Dans ces dernières, on peut encore avoir avantageusement recours à certaines eaux minérales.

— Art vétér. On nomme *eczéma* une affection cutanée à laquelle on donnait autrefois le nom de *dartre*. Elle est caractérisée par l'éruption de petites vésicules groupées sur une surface non nettement délimitée, qui se crèvent si rapidement qu'on ne voit, le plus souvent, que la surface nue, rouge et suintante du derme que la rupture de la vésicule a laissée. On distingue plusieurs variétés d'eczémas : *humide, sec, rouge, chronique*, etc.; les trois premières sont très fréquentes chez le chien, et la dernière chez le cheval. Elles sont la manifestation d'une prédisposition ou diathèse dite « herpétique ». Il y a aussi des eczémas dépendant de la diathèse arthritique.

L'eczéma exige un traitement interne et un traitement externe. A l'intérieur, on donne des dépuratifs qui sont des préparations arsenicales pour les constitutions nerveuses, des préparations iodurées pour les constitutions lymphatiques, et des alcalins pour les constitutions sanguines ou arthritiques. A l'extérieur, les modificateurs à employer sont les pyrogénés comme l'huile de cade, le coaltar, certains acides mitigés (acide azotique, 1 à 2; eau, 10), ou encore la mixture suivante : teinture d'iode, 1; glycérine, 4.

ECZÉMATEUX (*ék'*, *teû*, EUSE adj. Qui a le caractère de l'eczéma, qui tient à l'eczéma : *Eruption* ECZÉMATEUSE.

— adj. et n. Qui est atteint d'eczéma.

ÉDACITÉ (*si* — lat. *edacitas*; de *edax, acis*, vorace) n. f. Poétiq. Qualité de ce qui consume et détruit lentement : *L'*ÉDACITÉ *du temps. L'*ÉDACITÉ *de l'océan*.

EDAM, ville des Pays-Bas, à l'est-le-Septentr., près du Zuyderzée; 6.500 hab. Commerce de beurre et de fromage. Cité déchue; grande église du moyen âge et curieux hôtel de ville.

EDAY et non **EDA**, île de l'Ecosse (archipel des Orcades); 700 hab. Pêcheries.

EDDA n. f. Mot qui signifie, dans le langage des anciens peuples du Nord, la *bisaïeule*. (C'est le nom qu'ils ont donné au recueil de leurs vieilles traditions mythiques.)

Eddas (les), traditions, longtemps flottantes dans la bouche des hommes, qui ont été fixées dans deux recueils, dont le premier porte le nom du prêtre islandais Soemond Sigfusson, et le second est attribué à Snorri Sturleson (1178 à 1241).

— Encycl. Vers l'an 1000, Soemond Sigfusson s'était appliqué à réunir les traditions du paganisme scandinave, qui, probablement, avaient déjà été fixées antérieurement d'une manière sporadique. Ce recueil renferme trente-sept pièces, presque toutes écrites en vers non rimés, mais allitérés. Seize d'entre elles sont consacrées aux traditions pures de la mythologie scandinave; vingt et une autres contiennent des *sagas* (légendes héroïques).

Le second recueil est en prose. Outre les deux morceaux importants : *l'Aveuglement de Gylfi* et *les Entretiens de Braga*, il renferme un Art poétique à l'usage des jeunes scaldes.

Les traditions fixées dans ces recueils remontent à une antiquité très haute, peut-être même à l'époque des premières divisions ethniques dans l'Asie centrale. Ce sont les *Eddas* qui ont alimenté les *Niebelungen*, et probablement beaucoup des légendes répandues ensuite en Occident. Elles sont parentes, à coup sûr, des épopées hindoues et des poèmes homériques. Les scaldes et les rapsodes sont de la même famille. La femme occupe dans les *Eddas* un rang très élevé; elle est encore plus idéalisée que Tacite ne la trouvera chez les Germains. De nombreux savants s'attachèrent à ces antiques épopées : principalement, à l'étranger, Zenne, Von den Hagen, Simmrock, Mones, Lange, les frères Grimm, A. von Schlegen, H. Fischer, Holtzmann, en France, Quinet, Ozanam, Ampère, Chasles, Marmier, etc. De Lavelaeye a traduit les *Niebelungen*; Léouzon le Duc a donné une version littérale des *Eddas*. Il existe encore trois manuscrits de ces recueils : celui de Hervorm, à la bibliothèque de Copenhague; le *Codex regno*, et enfin celui d'Upsal. (Il contient de nombreuses variantes.)

EDDELAK, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]); 2.720 hab. Ch.-l. de bailliage.

EDDY, cartographe américain, né à New-York en 1784, mort en 1817. On lui doit de belles cartes des environs de New-York et de l'Etat du même nom. Il travaillait à dresser un atlas de l'Amérique, au moment de sa mort.

EDDYSTONE, récifs de la Manche, près de la côte de Cornouailles (Angleterre), au S.-S.-O. de la baie de Plymouth. Ces récifs sont formés de trois chaînes principales, qui s'étendent du N. au S., et ont de 300 à 350 mètres de longueur. En 1696, un phare de bois, avec une base de pierre, y fut élevé; mais une tempête l'emporta en 1703; un autre, construit en 1706, également en bois, fut brûlé en 1755. Un troisième, tout en pierre, fut édifié en 1757. Mais le rocher qui portait ce phare étant menacé de destruction, les fondations d'un quatrième phare furent établies sur un autre récif, en 1879; il fut terminé en 1882.

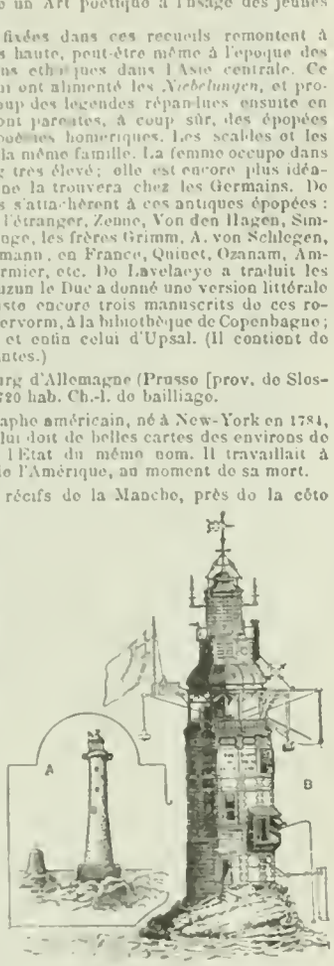

Phare d'Eddystone : A, état actuel; B, en 1696.

EDE, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre [arrond. d'Arnheim]); 13.400 hab.

EDEBALY, religieux musulman, qui vécut au XIIIe siècle à Eski-Scheher, non loin de Koutayeh (Anatolie), et qui jouissait d'une grande réputation de sainteté dans le pays. On venait le consulter de très loin, pour lui demander l'explication des songes ou des prodiges. Le fondateur de la dynastie des Osmanlis, Osman, fils d'Ertbogrul, ayant recours à lui dans ce but, Edebaly lui promit le pouvoir souverain s'il épousait sa fille Malhoun-Khatoun, ce que le jeune guerrier s'empressa de faire.

EDELCRANZ (Abraham-Nicolas, baron d'), littérateur et savant suédois, né à Abo en 1754, mort à Stockholm en 1821. Il s'occupa de littérature, de physique, de mécanique, d'économie agricole et industrielle, donna quelques pièces de théâtre, et inventa un nouveau télégraphe, une machine pneumatique appliquée à l'industrie, une lampe à mercure, un métier pour la fabrication de la toile, etc. Pour récompenser ses services, le roi de Suède le créa baron et chancelier de la cour.

EDELFELT (Albert), peintre russe, né en 1854 à Helsingfors (Finlande). Elève de l'Académie des beaux arts d'Anvers, il se rendit, en 1874, à Paris, où il entra dans l'atelier de Gérôme. En 1878, on remarqua de lui une composition : *le Duc Charles IX de Suède insultant le cadavre de son ennemi Flemming*, et, en 1879 : le *Village incendié, épisode de la révolte des paysans finlandais en 1596*. Dès lors, l'artiste paraît ne s'attacher qu'à rendre la physionomie des mœurs actuelles de sa patrie. L'empereur Alexandre III, alors grand-duc héritier, appela, la même année, le peintre à Gatchina et lui commanda les portraits de ses enfants. Edelfelt fit aussi les portraits des enfants du grand-duc Wladimir. De retour à Paris, il exposait, en 1882, son œuvre la plus connue : *Service divin au bord de la mer* (Luxembourg). Le peintre fut représenté au Salon de 1883 par un *Portrait* et une *Vieille paysanne finlandaise* (Helsingfors); à celui de 1884, par un tableau, *En mer*, figurant un vieillard et une jeune fille dans une barque que soulève la mer houleuse. Même fermeté de métier, même notation exacte de la transparence aérienne dans le *Petit Bateau* (1885), dans l'*Heure de la rentrée des ouvriers* (Copenhague), dans le portrait de *Pasteur* (Sorbonne) (1886), et dans *Devant l'église* (1888). Citons encore, parmi ses meilleures œuvres : *Journée de décembre en Finlande* (Luxembourg); *Portrait de S. M. l'empereur Nicolas II* (1897), exécuté pour l'université de Finlande; *la Sirène* (1897); *Pêcheurs finlandais; la Ville de Borga* (Finlande) (1899).

Edelfelt est également aquarelliste et pastelliste. Il a une vision très fine de la lumière, une exécution crayonnante et fondue.

ÉDELFORSE ou **ÉDELFORSITE** (*dèl'*) n. f. Nom donné à deux substances qui se trouvent l'une et l'autre à Edelforss, en Suède : une variété calcifère d'amphibole hornblende et une variété de laumonite ou de wollastonite impure.

EDELINCK (Gérard), graveur français, né à Anvers en 1649, mort à Paris en 1707. Il se forma dans son art sous la direction de Poilly, fut chargé de travaux importants par Louis XIV et entra à l'Académie de peinture et de sculpture en 1677. Edelinck opéra, dans la gravure, une véritable révolution, par la substitution des tailles en losange aux tailles carrées; il fut aussi le premier qui changea le travail suivant la matière des objets et qui donna ainsi de la *couleur* aux gravures. Il occupe dans l'école française une place d'honneur. Son œuvre se compose de plus de trois cents pièces, parmi lesquelles on cite surtout : *la Sainte Famille*, d'après Raphaël, célèbre estampe qui fit la réputation de l'artiste et dont il n'existe que deux exemplaires avant la lettre; *le Christ aux anges*, d'après Lebrun; *Moïse*, d'après Philippe de Champaigne, etc.

Edelinck.

ÉDÉLITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux. Variété de prehnite.

EDELMANN (Jean-Frédéric), compositeur et pianiste français, né à Strasbourg en 1749, mort à Paris en 1794. Après avoir fait exécuter au Concert spirituel un oratorio, *Esther*, et une scène lyrique, *la Bergère des Alpes*, il donna à l'Opéra, en 1782, deux actes détachés : *le Feu*, et *Ariane dans l'île de Naxos*. Ce dernier obtint un grand succès. De plus, Edelmann, qui eut un instant Méhul pour élève, publia des sonates, des concertos, et quelques morceaux détachés. Arrêté à Strasbourg avec son frère Louis et envoyés tous deux à Paris en 1794, ils comparurent devant le tribunal révolutionnaire, furent condamnés à mort et exécutés. En 1802, le petit théâtre des Jeunes-Elèves joua un opéra-ballet en deux actes : *Diane et l'Amour*, œuvre posthume d'Edelmann.

EDELSHEIM (Ludwig, baron d'), homme politique allemand, né à Carlsruhe en 1823, mort à Constance en 1872. Il débuta au service de la Hesse électorale (Hesse-Cassel), entra (1861) au service du grand-duché de Bade, fut ambassadeur à Vienne (1863), Dresde (1864), président du conseil et ministre des affaires étrangères [cabinet progressiste] (1865). Ayant décidé le grand-duc à faire la guerre à la Prusse en 1866, il dut se retirer après Sadowa.

EDELSHEIM-GYULAI (Leopold Wilhelm, baron d'), frère cadet du précédent, général autrichien, né à Carlsruhe en 1826, mort à Budapest en 1893. Il entra jeune au service de l'Autriche, se distingua dans les guerres de Hongrie et d'Italie (1848, 1849, 1859), réorganisa la cavalerie austro-hongroise et fut, en dernier lieu, commandant en chef en Hongrie. Adopté par son cousin le comte Gyulai, il joignit (1868) ce nom au sien. Il épousa l'actrice Frédérique Kronau.

ÉDELSPATH (*dèl'-spat'*) n. m. Variété de feldspath.

EDELWEISS (*é-dèl'-veiss*) n. m. Nom vulgaire d'une plante alpine de la famille des composées, appelée aussi *pied-de-lion*.

— Encycl. L'edelweiss (*gnaphalium leontopodium* ou *leontopodium Alpinum*) appartient à la tribu des radiées. Plus qu'aucun autre *gnaphalium*, cette petite herbe est remarquable par le duvet blanc et laineux qui recouvre toutes ses parties, notamment ses feuilles alternes, entières et sessiles; ses petits capitules blanchâtres sont réunis en glomérules. Très recherché des touristes, l'edelweiss tend à disparaître des sommets où il est confiné.

Edelweiss.

EDEMISCH, bourg de la Turquie d'Asie (Anatolie [vilayet et sandjak de Smyrne]); 7.200 hab.

ÉDEN (*dèn'* — mot hébreu, qui signif. proprement *délices*) n. m. Paradis terrestre.

— Par ext. Lieu de délices, séjour plein de charmes : *Le salon d'un restaurateur est l'*Eden *des gourmands*. (Brill.-Sav.) || Lieu où l'on vit avec une simplicité primitive : *Taïti n'est plus l'*Eden *depuis la découverte*.

— Philos. soc. Dans le système de Fourier, Première des huit périodes de l'humanité, appelée aussi PÉRIODE ÉDÉNIENNE.

— Encycl. D'après le récit de la *Genèse* (II, 8; IV, 16), le premier homme et la première femme furent placés par Dieu dans un lieu appelé, par le texte hébreu, *Eden*. Ce lieu était situé au Levant et arrosé par une rivière, source elle-même de quatre fleuves : le Phison, le Géhon, le Tigre et l'Euphrate. Les commentateurs orthodoxes de la Bible ont proposé divers systèmes pour déterminer l'emplacement réel de l'Eden. Quelques-uns se sont demandé si le déluge n'avait pas bouleversé la topographie de l'Asie Mineure, au point de rendre vaines les recherches des critiques modernes. Quoi qu'il en soit, toutes les traditions des peuples orientaux placent, comme la *Genèse*, le berceau de l'humanité dans un lieu sacré et délicieux.

EDEN (l'*Itana* des Romains), fleuve côtier d'Angleterre, tributaire du golfe de Solway et de la mer d'Irlande, navigable depuis Carlisle jusqu'à son embouchure. Longueur de son cours : près de 100 kilomètres.

EDEN (William), lord Auckland. V. AUCKLAND.

EDEN (George), comte D'AUCKLAND, homme d'Etat anglais, né à la ferme d'Eden, près de Beckenham (Kent), en 1784, mort à La Grange (Hampshire) en 1849. En 1814, il succéda à son père à la Chambre des lords, avec le titre de « baron ». Il avait siégé pendant près de deux ans à la Chambre des communes, du côté des whigs. Il fut nommé gouverneur général de l'Inde, où il fit prévaloir les idées de conciliation et de réformes civilisatrices. C'est sous son administration que s'ouvrit la campagne contre les Afghans pendant laquelle l'émir Dost Mohammed perdit le trône. Lord Auckland retourna à la Chambre des lords en 1842. A la rentrée des whigs au pouvoir, il fut nommé une seconde fois lord de l'Amirauté, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Après l'occupation de Caboul, en 1839, il avait été créé comte.

EDENBRIDGE, bourg d'Angleterre (comté de Kent), sur l'*Eden*, affluent du Medway; 2.270 hab. Eaux minérales. Château d'Hever, qui rappelle le souvenir de Henri VIII et d'Anne de Boleyn.

ÉDÉNIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — rad. *Eden*) adj. Philos. soc. Qui appartient à l'état primitif de l'homme, à la première des huit périodes par lesquelles les partisans de cette théorie sociale supposent que l'humanité a passé ou doit passer : *Période* ÉDÉNIENNE. || Substantiv. Personne qui a vécu pendant la période édénienne.

ÉDÉNIQUE (*nik'* — rad. *Eden*) adj. Qui appartient à l'Eden; qui a rapport à la vie d'Adam et d'Ève dans le paradis terrestre.

ÉDÉNISME (*nissm'* — rad. *Eden*) n. m. Philos. soc. Nom donné, dans certains systèmes sociologiques, comme celui de Fourier, à une période qui aurait précédé l'état sauvage proprement dit.

ÉDÉNITE n. f. Substance minérale, appartenant au genre amphibole et voisine de l'actinote. Variété de smaragdite.

EDENKOBEN, ville d'Allemagne (Bavière-Rhénane [Palatinat]), sur un affluent du Rhin; 4.915 hab. Eaux minérales. Vins. Chef-lieu d'un bailliage peuplé de 25.600 hab.

ÉDENTER (*dan* — du préf. priv. *é*, et de *dent*) v. a. Priver de ses dents, arracher ou casser les dents de : *Des tyrans firent* ÉDENTER *leurs victimes*. || User, rompre les dents d'un outil, d'un instrument : EDENTER *un peigne, une scie*.

S'édenter, v. pr. Etre, devenir édenté. || Casser ou arracher ses propres dents.

ÉDENTÉS (*dan*) n. m. pl. Ordre de mammifères placentaires, comprenant ceux qui, comme les tatous et les paresseux, sont privés d'incisives et manquent plus ou moins d'autres dents. (Cependant, certains possèdent de très nombreuses molaires [jusqu'à cent], sans racine et sans émail; le régime de ces animaux est végétal ou animal [fourmiliers insectivores].) — *Un* ÉDENTÉ.

— Encycl. Les *édentés* sont des animaux ordinairement lourds de formes et de mouvements; fouisseurs ou grimpeurs, ils ont les membres armés de fortes griffes courbes, pouvant atteindre de très grandes dimensions. On peut dire que les édentés sont les moins intelligents de tous les mammifères; leur cerveau, petit, est lisse. Les anciens naturalistes leur avaient donné le nom de brutes (*brutæ*). Leur taille est souvent grande, et les mégathériums quaternaires étaient aussi puissants que des rhinocéros. Des poils rudes et grossiers, voire des carapaces cornées, revêtent la plupart des édentés. Ce sont presque tous des êtres paresseux et nocturnes, habitant les régions les plus chaudes du globe; les espèces éteintes appartiennent aux formations tertiaires et quaternaires. On divise les édentés en quatre principales familles, qui sont : *vermilingues* ou *myrmécophagidés, dasypodidés, mégathéridés, bradypodidés*.

Edentés : 1. Fourmilier tamanoir; 2. Tatou géant; 3. Aï; 4. Glyptodon réticulé; 5. Mylodon robuste.

ÉDEN-THÉÂTRE, salle de spectacle, organisée à Paris, rue Boudreau, en vue d'acclimater en France les grandes œuvres chorégraphiques.

— Encycl. La salle de l'*Eden-Théâtre*, construite sur les plans de Klein et Duclos, était la plus vaste de Paris, après l'Opéra. L'inauguration se fit le 7 janvier 1883, par la représentation d'*Excelsior*, ballet de Manzotti, musique de Marenco, auquel succédèrent différents ballets italiens et français. Lamoureux, qui avait donné pendant quelque temps ses concerts à l'Eden-Théâtre, eut l'idée d'y fonder une nouvelle scène lyrique et de choisir pour début le *Lohengrin* de Richard Wagner. La première représentation de *Lohengrin*, qui eut lieu le 3 mai 1887, fut aussi la dernière, en raison des troubles qu'elle avait suscités sur la place publique. On essaya ensuite de l'opérette et de la féerie avec un grand luxe de mise en scène; on reprit *la Fille de Mme Angot, le Pied de mouton, le Petit Duc, Orphée aux enfers*, et l'on monta *Ali-Baba*, de Charles Lecocq. Tout cela n'eut qu'un médiocre succès. Une nouvelle tentative de théâtre lyrique fut faite avec *Samson et Dalila*, de Saint-Saëns, et *la Jolie Fille de Perth*, de Bizet. Au bout d'un mois, le théâtre fermait, et il était déclaré en faillite. Une nouvelle entreprise essaya de rouvrir l'Eden, neuf mois après, en y jouant quelques pantomimes, mais sans plus de succès, et une nouvelle fermeture s'ensuivit. Porel prit la direction, avec le dessein de faire jouer à l'Eden-Théâtre la comédie. Il donna *Pêcheurs d'Islande*, de Louis Tiercelin; *l'Arlésienne*, d'Al. Daudet, avec la musique de Bizet, et *les Faux Bonshommes*, de T. Barrière. En même

temps, il faisait entendre *Merowig*, drame lyrique, de Georges Mentorgueil et Samuel Roussean. Au bout de quelques mois, l'Eden fermait définitivement ses portes ; on le détruisit pour construire, à sa place, des maisons de rapport. Son existence n'avait pas dépassé dix années, de 1883 à 1893.

EDENTON, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord [comté de Chewan]), à l'entrée de la petite baie de son nom, qui s'ouvre dans le canal Albemarle ; 2.200 hab. Commerce de cabotage. Ch.-l. du comté de Chewan.

EDER ou **EDDER** (en lat. *Adrana*), rivière d'Allemagne, qui passe à Waldeck, à Fritzlar, et se jette dans la Fulde, près de Cassel, après un cours de 120 kilomètres environ.

EDER (Joseph-Marie), chimiste autrichien, né à Krems, sur le Danube, en 1855. Privat-docent, en 1880, pour la photochimie, à l'Ecole technique supérieure de Vienne, il fut nommé professeur de chimie à l'école industrielle de cette ville, en 1882. Il a surtout contribué aux progrès de la photographie au chlorure et au bromure d'argent. Citons, parmi ses ouvrages : *la Photographie aux sels de chrome* ; des *Etudes sur l'action de la lumière colorée* (1879) ; *Manuel de photographie* (1882) ; etc. Il a inventé un photomètre à l'oxalate de mercure, destiné à la mesure des rayons ultra-violets invisibles.

ÉDÈRE n. f. Bot. Syn. de ŒDÈRE.

ÉDERN, comm. du Finistère, arrond. et à 29 kilom. de Châteaulin, sur l'*Edern*, affluent de l'Odet ; 2.313 hab.

ÉDÈSE (saint), né en Lycie, martyrisé en 306. Il s'adonna d'abord à la philosophie païenne, puis embrassa le christianisme après de longues méditations, fut jeté en prison et condamné aux mines, sous le règne de Galère Maximien. Rendu à la liberté, il alla aussitôt trouver Hiéroclès, préfet d'Alexandrie, et lui reprocha courageusement ses cruautés envers les chrétiens. Hiéroclès le fit jeter dans la mer, après lui avoir infligé diverses tortures sans parvenir à ébranler sa foi. — Fête le 5 avril.

EDESHEIM, bourg d'Allemagne (Bavière-Rhénane [Palatinat]), sur un affluent du Rhin ; 2.080 hab. Fabrique d'ustensiles en fer et de bresses ; vignes.

EDESIA, femme philosophe grecque, qui vivait à Alexandrie au ve siècle. Sa beauté, ses vertus et son savoir lui acquirent une grande réputation. Après la mort de son mari Hermias, elle se dévoua entièrement à l'éducation de ses enfants et au soulagement des pauvres. Très attachée aux idées platoniciennes, elle conduisit à Athènes ses fils Ammonius et Héliodore, et leur fit suivre, sous ses yeux, les leçons de Proclus, qui l'accueillit avec une grande distinction. Damascius prononça son oraison funèbre.

EDESIA, déesse du manger, chez les anciens Romains.

ÉDESSE (*dèss*) ou **EDESSA** (*é-dess-sa*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des pentatomidés, tribu des pentatominés, comprenant des punaises d'assez grande taille, propres à l'Amérique du Sud et dont on connaît deux cents espèces. (Les édesses ont la tête petite, triangulaire, de gros yeux saillants, le corps assez allongé ; ils sont ordinairement d'un jaune verdâtre. L'espèce type est l'*edessa antilope*, de la Guyane.)

ÉDESSE (lat. *Edessus*), ancienne et opulente ville de la Mésopotamie septentrionale, aujourd'hui nommée *Orfa*.

Édesse (ÉCOLE D'). Au iiie siècle, fut fondée à Edesse une école catéchétique, qui demeura, pendant deux siècles, l'émule des écoles d'Alexandrie et d'Antioche. La première œuvre qui manifesta au dehors son activité littéraire fut la version syriaque de l'Ancien Testament, connue sous le nom de *Peschito* (la Simple). Bientôt après, Tatien composa une concordance des quatre Evangiles canoniques, qui portait le titre grec de *Dia tessarôn* (D'après les quatre). Un des premiers maîtres connus de l'école d'Edesse fut le Syrien Bardesane. Poète de talent, habile dialecticien, il brilla dans toutes les connaissances humaines cultivées de son temps. Il combattit le paganisme et écrivit contre l'hérétique Marcion. Mais il adopta lui-même les théories gnostiques, et consacra son talent à les défendre. Harmonius, son fils, après avoir étudié à Athènes la littérature et la philosophie grecques, continua, à Edesse, son enseignement et conquit à sa doctrine de nombreux disciples. Les persécutions de Dèce et de Dioclétien, ainsi que les troubles de l'arianisme, interrompirent la prospérité de l'école d'Edesse. Mais, vers l'année 320, saint Ephrem en prit la direction ; c'est lui qui l'éleva à l'apogée de sa gloire. Zélé défenseur de la foi catholique, il réfuta énergiquement les doctrines de Bardesane, de Marcion, de Manès et d'Arius ; il écrivit en prose des commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament et composa en vers un grand nombre d'*hymnes* et d'*homélies*, sur divers sujets, soit de piété, soit de controverse. Ses contemporains le surnommèrent « le prophète des Syriens ». L'évêque d'Edesse Rabboula fut le plus brillant de ses élèves et le continuateur de son œuvre. Mais Ibas, qui lui succéda, favorisa le nestorianisme. Sous son influence et celle de ses disciples, l'école d'Edesse qui, depuis l'année 363, portait le nom d'« école des Perses », contribua puissamment à propager cette doctrine dans tous les pays orientaux. L'empereur Zénon la ferma, en 489, sur la demande de l'évêque orthodoxe, Cyrus.

ÉDESSE (PRINCIPAUTÉ D'), principauté franque, créée en faveur de Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon. Sous son règne, la principauté fut le principal boulevard des Etats chrétiens contre les Turcs. Quand Baudouin devint roi de Jérusalem, il abandonna la principauté à son cousin Baudouin II (1100). Baudouin II, devenu roi de Jérusalem (1118), eut pour successeur Josselin de Courtenai, qui eut pour successeur (1131) son fils Josselin II ; celui-ci fut le dernier des princes d'Antioche. En 1144, la ville fut prise par les Turcs et saccagée ; une partie de la population fut passée au fil de l'épée. La deuxième croisade fut organisée à ce moment ; mais les chrétiens firent de vains efforts pour recouvrer la principauté perdue.

ÉDÉTANS (en lat. *Edetani*), peuple de l'Espagne ancienne (Tarraconaise). Les Edétans avaient pour chef-lieu *Edeta* (Liria) ; leurs autres villes principales étaient : Segobriga, Cæsaraugusta, Valentia. — *Un* EDÉTAN.

EDEWECHT, comm. d'Allemagne (gr.-duché d'Oldenbourg) ; 3.600 hab. Centre de culture et d'élevage.

EDFA, bourg d'Egypte (Haute-Egypte [prov. de Ghirgheh]) ; 6.500 hab.

EDFOU, ville d'Egypte (Haute-Egypte [moudirièh d'Asseuân]), sur la rive gauche du Nil ; environ 6.000 hab. Elle s'appelait dans l'antiquité Taboult ou Houdît (Bahoudît), et elle était la capitale du deuxième nome de la Haute-Egypte, celui de Tas-Horou, le *Perchoir d'Horus*. Son dieu était Horus l'Epervier ; non pas, au début, l'Horus, fils d'Isis, mais Horus l'aîné, Haroéris. Son temple remontait jusqu'aux âges antéhistoriques ; il avait été restauré par Khéops, par les rois de la XIIe dynastie, par ceux de la XVIIIe, mais il ne subsiste plus de ces remaniements que le naos érigé par Nectanibo entre 350 et 342, et que l'on voit aujourd'hui dans le sanctuaire. Le temple actuel date du temps des Ptolémées. Il fut commencé par Ptolémée III Evergète Ier, en 237, et tout le sanctuaire proprement dit fut achevé sous Ptolémée IV Philopator, de 212 à 206. Les travaux, interrompus alors par une révolte des Egyptiens, ne furent repris qu'environ un demi-siècle

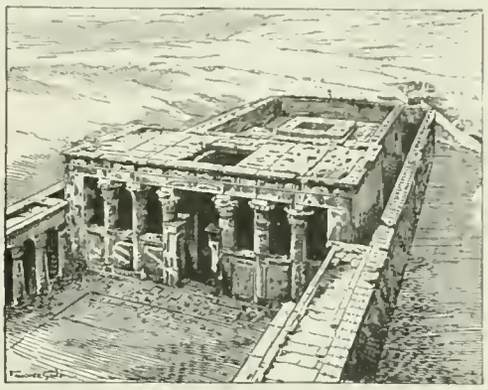

Temple d'Edfou.

plus tard, sous Ptolémée VII Philométor, et ils se continuèrent avec des interruptions pendant un siècle, jusqu'au moment où la grande porte du pylône fut mise en place par ordre de Ptolémée XIII Aulète et de Cléopâtre Tryphæna, en 57 av. J.-C. La ville n'a joué aucun rôle dans l'histoire d'Egypte. Sous les Ptolémées, elle prit, d'après son dieu Horus-Apollon, le nom d'Apollonopolis la Grande, qu'elle conserva dans la nomenclature officielle jusqu'à la conquête arabe. Elle devint, sous les Byzantins, le siège d'un évêché, qui s'est fondu aujourd'hui dans celui d'Esnèh. Le temple, transformé en château fort et envahi par la population, se remplit peu à peu d'ordures et de détritus. A la fin du XVIIIe siècle, les pylônes et la plate-forme émergeaient seuls de terre, et servirent de caserne à une petite garnison française de 1799 à 1800. Le temple, déblayé par Mariette en 1864, est entièrement libre ; il a fort peu souffert et il donne le modèle le plus complet de ce qu'était un temple égyptien des temps classiques.

EDGAR, comté des Etats-Unis (Illinois) ; 27.000 hab., sur 1.550 kilom. carr. Grande exportation de porcs et de laine. — Ch.-l. *Paris*.

EDGAR le Pacifique, roi anglo-saxon, né en 942, mort en 975. A l'âge de dix-sept ans, il succéda à son frère Edwy le Beau sur le trône de Mercie et de Northumbrie, puis il étendit sa domination sur toute l'île de Bretagne. Malgré le voisinage de princes belliqueux, il régna en paix : d'où son surnom. Il ne fit la guerre qu'aux loups, dont il réussit à purger pour toujours le sol britannique. Edgar se montra sympathique au clergé : il suivit souvent les conseils de saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry. Les historiens lui reprochent les désordres de sa vie privée : c'est ainsi qu'il enleva d'un couvent Wilfride (v. EDITHE [sainte]), ce dont saint Dunstan le punit en le condamnant à rester sept ans sans porter sa couronne. Epris de la belle Elfvida, fille du comte de Devonshire et femme d'un de ses officiers, Athelwald, Edgar se débarrassa de celui-ci en le tuant de sa propre main.

EDGAR Atheling, roi anglo-saxon de la seconde moitié du XIe siècle. Il était petit-neveu d'Edouard le Confesseur. Surnommé *Atheling* (c'est-à-dire *Illustre*), à cause de la longue suite de rois dont il descendait, Edgar était le seul héritier présomptif de son grand-oncle. Cependant, à la mort de ce dernier, le *Witteneagemot* (ou Grand Conseil de la nation), trouva Edgar trop jeune et lui préféra Harald, fils de Godwin. Mais ce prince ayant été tué, en 1066, à la bataille d'Hastings, Edgar, dernier représentant de la race anglo-saxonne, fut élu roi par les bourgeois de Londres. Ce ne fut qu'un fantôme de roi. Il s'empressa de déposer sa couronne entre les mains de Guillaume le Conquérant et ne sortit plus de sa retraite que pour rétablir l'un de ses neveux sur le trône d'Ecosse.

EDGAR, roi d'Ecosse, monté sur le trône en 1097, mort en 1107. A la mort de son père Malcolm II, il fut dépossédé par Donald VIII et se réfugia en Angleterre. Mais, en 1097, l'intervention armée de son oncle Edgar Atheling lui fit rendre la couronne, et le fils de Malcolm régna en paix pendant ses dix dernières années.

EDGECOMBE, comté des Etats-Unis (Caroline du Nord) ; 21.100 hab., sur 1.500 kilom. carr. — Ch.-l. *Tarborough*.

EDGEFIELD, comté des Etats-Unis (Caroline du Sud) ; 49.300 hab., sur 3.970 kilom. carr. — Ch.-l. *Edgefield*.

EDGEFIELD, bourg des Etats-Unis (Etat de Tennessee [comté de Davidson]), sur le Cumberland ; 5.850 hab. C'est un faubourg de Nashville.

EDGEHILL, colline d'Angleterre, comté et à 28 kilom. de Warwick. Premier combat entre Charles Ier et les troupes parlementaires (1642).

EDGEWATER, ville des Etats-Unis (Etat de New-York [comté de Richmond]), dans Staten Island, sur la baie de New-York ; 14.265 hab. (avec Stapleton) en 1890. Depuis 1896, Edgewater est annexé à New-York.

EDGEWORTH (Richard LOVELL), ingénieur mécanicien anglais, né à Bath en 1744, mort à Edgeworthstown (Irlande) en 1817. On lui doit le premier télégraphe électrique qui ait fonctionné en Angleterre. Il entreprit, vers 1771, de détourner le cours du Rhône et de rejeter le confluent de ce fleuve avec la Saône au-dessous de Lyon. Il ne réussit pas dans son entreprise, par suite de crues subites qui détruisirent les travaux exécutés par lui. Edgeworth a écrit plusieurs livres relatifs à ses nombreuses inventions, aux divers travaux importants entrepris par lui comme mécanicien, agronome et industriel.

EDGEWORTH (Maria), femme de lettres anglaise, fille du précédent, née à Black-Bourton (comté d'Oxford), en 1767, morte à Edgeworthstown en 1849. Elle vécut dans le célibat et aida son père dans ses travaux. C'était une âme tendre et douce, à qui l'on doit des œuvres charmantes, des romans, où elle peint le caractère de l'Irlandais, et des contes enfantins. Ses principaux romans, qui ont été traduits en français, sont : *le Château de Rackrent* (1800), *Belinda* (1801) ; *Harrington* (1817) ; *Forester et Angelina* (1821), et *Hélène* (1834). Parmi ses contes, nous citerons deux recueils : *Contes populaires* (1801) et *Contes fashionables* (1806). Elle a écrit aussi les *Mémoires* de son père. Ses *Lettres intimes* pendant ses voyages sur le continent ont été traduites en français (1896).

EDGEWORTH DE FIRMONT (Henri-Allen), chapelain de Madame Elisabeth, dernier confesseur de Louis XVI, né à Edgeworthstown en 1745, mort à Mittau en 1807. Fils d'un clergyman anglais converti au catholicisme, il fut élevé par les jésuites de Toulouse, puis entra au séminaire des missions étrangères à Paris. Le roi le choisit parmi les prêtres réfractaires, pour l'assister dans ses derniers moments. Introduit au Temple, il communiqua avec le roi, célébra la messe et le fit communier ; il l'accompagna jusqu'à l'échafaud. Comme Louis XVI refusait de se laisser lier, l'abbé l'engagea à s'y résigner, en disant : « Sire, dans ce nouvel outrage, je ne vois qu'un trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » Ce furent sans doute ses dernières paroles au roi, quoiqu'on lui en ait prêté d'autres : sur une gravure postérieure de quelques jours à l'exécution, et qui représente les adieux du roi et de son confesseur, on lit : « Allez, fils aîné de saint Louis, le ciel vous attend. » Cela suffit à perpétuer la tradition. Cependant, aucun journal contemporain n'a rapporté ces paroles ; d'autre part, l'abbé Edgeworth déclara qu'il ne se souvenait pas d'avoir prononcé les mots célèbres. Louis XVIII protégea à l'étranger le dernier confesseur de son frère. Il en fit son chapelain.

EDGEWORTHIE (*éd-je-vor'-ti*) n. f. Bot. Genre de thyméléacées, voisin des daphnées.

— ENCYCL. Les *edgeworthies* habitent les Indes orientales, la Chine et le Japon ; c'est dans ce dernier pays que croît l'*edgeworthia papyrifera*, qui fournit un papier estimé des Japonais, nommé *mitsu-mata*. Cette espèce peut se cultiver en Europe, dans les serres froides et dans le midi de la France et l'Algérie.

EDGIVE, EDWIGE ou **OGIVE**, reine de France, née au commencement du IXe siècle. Fille du roi anglo-saxon Edouard l'Ancien, elle épousa Charles le Simple en 919. Après la défaite et l'internement de ce dernier au château de Péronne en 923, elle se réfugia, avec son fils Louis, en Angleterre auprès du roi Athelstan, son oncle, et ne rentra en France qu'après l'avènement du jeune prince exilé devenu Louis IV d'Outremer. Plus tard, Edgive convola en secondes noces avec Herbert II, comte de Vermandois, qui n'avait lui-même que vingt ans, et en eut deux enfants : Etienne, comte de Troyes, et Agnès de Lorraine, dont la naissance lui coûta la vie.

EDGMOND, paroisse d'Angleterre (comté de Salop), 2.700 hab.

EDGREN (Anna Carlotta Gustava LEFFLER, dame), femme de lettres suédoise, née à Stockholm en 1849, morte à Naples en 1892. Elle épousa, en 1872, le juge Edgren, dont elle se sépara par un divorce en 1889, et se remarie, en 1890, avec le duc di Cajanello. Ecrivain remarquable, elle s'est fait connaître par des nouvelles, où l'on trouve de grandes qualités d'observation et la recherche de la vérité : *Par hasard* (1869) ; *Scènes de la vie* (1882-1890), et par des pièces de théâtre dont plusieurs ont été jouées avec succès, notamment : *l'Actrice*, *Sous la férule*, *le Pasteur adjoint*, *les Vraies Femmes*, *l'Ange sauveur*, etc., et *la Lutte pour le bonheur* (1887) ; *Comment on fait le bien* (1895). Mme Edgren était partisan de l'émancipation des femmes et avait des idées avancées. Elle était l'intime amie de la mathématicienne Sophie Kovalewsky, dont elle a écrit la biographie.

EDHARZ (*dartz* — de l'allem. *edel*, riche, et *harz*, résine) n. m. Nom donné à plusieurs résines naturelles, remarquables par leur combustion facile et que l'on trouve tantôt dans des dépôts de lignite, tantôt dans les gîtes de houille.

EDHÉMITE (*éd'*), membre d'une confrérie de derviches, fondée au XVe siècle par Ibrahim Edhem.

EDHEM-PACHA, homme d'Etat ottoman, né dans l'île de Chio vers 1823. Amené à Paris en 1831 par Amédée Jaubert, il y fit ses études, puis y suivit les cours de l'Ecole des mines. Il perfectionna ensuite ses connaissances spéciales au cours de plusieurs voyages en France, en Suisse et en Allemagne. De retour à Constantinople, il fut attaché avec le grade de capitaine à l'état-major de l'armée ottomane, où il fut chargé de la direction d'importants travaux topographiques. Il parvint rapidement au grade de colonel, et devint, en 1849, aide de camp du sultan Abd-ul-Medjid, qui l'éleva en peu de temps au grade de général de division, puis le mit à la tête de sa maison militaire. En 1850, Edhem-pacha accompagna ce prince dans son voyage en Asie Mineure. En 1851, le sultan le chargea de porter à Belgrade, au prince Karageorgevitch, le hatt-i-cherif qui confirmait les libertés de la Serbie. En 1857, il entra au conseil du Tanzimat, puis fut nommé ministre des affaires étrangères. Plusieurs fois ministre sous Abd-ul-Aziz, il fut de nouveau chargé, en 1874, du département des affaires étrangères. Envoyé, en 1875, comme ambassadeur à Berlin, il fut rappelé, en 1876, pour représenter la Porte à la Conférence internationale tenue à Constantinople en vue du règlement pacifique de la question d'Orient. Il fut ensuite nommé président du conseil d'Etat ottoman, puis devint grand vizir après la destitution de Midhat-pacha (1877). Il fut maintenu au pouvoir pendant toute la guerre

entre la Turquie et la Russie. Depuis lors, Edhem-pacha fut ambassadeur à Vienne. En 1895, il fut nommé généralissime de l'armée ottomane pendant la guerre greco-turque.

ÉDICTAL, ALE (du lat. *edictum*, édit) adj. Qui appartient aux édits, aux ordonnances : *La forme* ÉDICTALE.

ÉDICTER (du lat. *edictum*, édit) v. a. Publier sous forme d'édit : ÉDICTER *des lois*. ‖ Par anal. : ÉDICTER *des projets, des arrêts*.

ÉDICULE (lat. *ædiculum*, même sens) n. m. Petit édifice élevé sur la voie publique, les places, les boulevards, etc., et servant à différents usages. V. AMBULE.

ÉDIFIANT (*i* an), **ANTE** adj. Qui édifie, qui porte à la piété, à la vertu, par l'exemple ou par les discours : *Personne* ÉDIFIANTE. *Une très* ÉDIFIANTE.
— ANTON. Scandaleux, cuse.

ÉDIFICATEUR (lat. *ædificator*, même sens) n. m. Celui qui élève, qui construit un édifice. (Inus.)

ÉDIFICATION (si on — ra) (lat. *ædificatio*) n. f. Action de bâtir : *L'*ÉDIFICATION *d'un monument*.
— Fig. Sentiments de piété ou de vertu que l'on inspire par l'exemple ou par les discours : *Faire les choses pour la gloire de Dieu et pour* l'ÉDIFICATION *du prochain*.
— Par ext. Instruction, action d'éclairer, de fixer sur un point : *Vous saurez, pour votre* ÉDIFICATION, *que...*
— ANTON. Destruction. — Scandale, mauvais exemple.

ÉDIFICE (*fiss* — lat. *ædificium*; de *ædes*, construction, et *facere*, faire) n. m. Bâtiment en général, mais plus spécialement grand bâtiment, construction monumentale : *Les Juifs avaient le goût du sombre et du grand dans leurs* ÉDIFICES. (Chateaubr.) ‖ Par ext. Assemblage formé par la réunion de plusieurs choses disposées avec un certain art : *L'*ÉDIFICE *d'une chevelure. Le frêle* ÉDIFICE *qu'un enfant élève avec des cartes*.
— Pop. Corps humain : *Ébranler, Secouer l'*ÉDIFICE.
— Fig. Tout résultant d'un ensemble de combinaisons ; institution : *L'*ÉDIFICE *féodal. L'*ÉDIFICE *social*. ‖ *Couronnement de l'édifice*. Au fig. Ce qui achève, termine une entreprise, une œuvre quelconque. (Peut se dire en mauvaise part, avec ironie ; mais s'entend, en général, de la façon la plus élogieuse.)
— Apic. V. RAYON.
— ENCYCL. *Édifices religieux*. V. FABRIQUE.

ÉDIFIEMENT (*fi-man*) n. m. Ancienne forme du mot ÉDIFICATION, au prop. et au fig.

ÉDIFIER (rad. *édifice*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous édifiions (Que vous édifiiez)* v. a. Bâtir, élever. (Ne se dit que d'une construction monumentale) : *Salomon* ÉDIFIA *le temple de Jérusalem*.
— Par ext. Combiner, fonder, établir, arranger, produire par son art : ÉDIFIER *une société. Détruire une erreur, c'est* ÉDIFIER *la vérité controire*. F. Bastiat.)
— Fig. Porter à la piété, à la vertu, par des exemples ou par des discours : ÉDIFIER *son prochain*.
— Particulièrem. Instruire, renseigner sur certaines choses : *Incident qui* ÉDIFIE *sur les intentions de quelqu'un*.
Édifié, ée part. pass. du v. Edifier.
— *Mal édifié, Peu édifié*, Scandalisé.
S'édifier, v. pr. Etre édifié, construit.
— Fig. Etre touché, porté au bien par le bon exemple ou les sages discours. ‖ Se porter l'un l'autre à la piété ou à la vertu.
— Particulièrem. Se renseigner, s'éclairer, sortir de doute : S'ÉDIFIER *sur ce que quelqu'un sait faire*.
— SYN. Édifier, bâtir, construire. V. BÂTIR.
— ANTON. Détruire. — Scandaliser, démoraliser, corrompre, perdre, pervertir.

EDILBURGE ou **AUBIERGE** (sainte), née en Angleterre, morte à Farmoutiers en 695. Elle vint en France avec sainte Artongathe, et fut nommée abbesse de Farmoutiers en 655. Son corps, exhumé en 702, fut trouvé dans un parfait état de conservation. — Fête le 7 juillet.

ÉDILE (du lat. *ædilis*, édile ; de *ædes*, bâtiment, maison) n. m. Hist. rom. Nom donné à quatre magistrats chargés de l'inspection des édifices, de la direction des jeux publics et du soin d'approvisionner la ville. *Édiles plébéiens*, Édiles établis en même temps que les tribuns, et qui étaient pris parmi les plébéiens. ‖ *Édiles curules*, Édiles adjoints plus tard aux précédents, mais qui appartenaient à la classe des patriciens et siégeaient sur des chaises curules. ‖ *Édiles céréales*, Deux édiles créés par Jules César pour veiller à l'approvisionnement de la ville.
— Par ext. Magistrat municipal d'une grande ville : *Nos* ÉDILES *ont pris o tâche de reconstruire l'Paris*.
— ENCYCL. Les deux *édiles* plébéiens, créés en 494 av. J.-C., en même temps que les tribuns, leur étaient, à l'origine, subordonnés. Ils faisaient exécuter les sentences des tribuns. Ils surveillaient les archives de la plèbe, enfermées dans le temple de Cérès. En 366, furent créés deux édiles patriciens, élus dans les comices par tribus, et jouissant de distinctions honorifiques, notamment du droit de siéger dans [illegible] curule. Peu de temps après, les édiles curules furent pris alternativement dans la plèbe et parmi les patriciens. Les quatre édiles avaient l'administration de la police de la ville (*cura urbis*), veillaient à la salubrité et à la liberté des voies publiques et à l'entretien des édifices. Les édiles avaient aussi le soin des approvisionnements de la ville et veillaient à ce que le blé fût vendu à des prix modérés (*cura annonæ*) ; ils vérifiaient les poids et mesures, et réprimaient les contraventions aux prescriptions que contenaient leurs édits sur ces matières. Ils eurent ainsi l'occasion, en matière de ventes d'esclaves et d'animaux domestiques, de prendre des mesures pour protéger les acheteurs contre les fraudes, et notamment de créer deux actions dites *édiliciennes* (*redhibitoria* et *æstimatoria* ou *quanti minoris*), servant à garantir contre les vices cachés.

Monnaie d'édiles plébéiens.

Enfin, les édiles étaient chargés de l'organisation et de la police des jeux publics (*cura ludorum*). Ils donnaient souvent des spectacles à leurs propres frais, ce qui était pour eux un moyen d'acquérir de la popularité et d'arriver aux plus hautes magistratures. Sous l'empire, les attributions des édiles passèrent aux préteurs, aux questeurs et au préfet de la ville.

ÉDILICIEN, ENNE (*si-in, èn*) adj. Antiq. rom. Qui appartient aux édiles : *Edit* ÉDILICIEN. *Fonctions* ÉDILICIENNES. ‖ Qui a rempli les fonctions d'édile : *Un personnage* ÉDILICIEN. ‖ *Questeur édilicien*. Ancien questeur qui avait l'âge requis pour être édile, l'édilité étant exclusivement réservée aux questeurs. ‖ *Pureté édilicienne*. Se disait, chez les Latins, d'une propreté irréprochable.

EDILITAIRE (*tèr*) adj. Qui a rapport aux édiles, qui rentre dans leurs attributions.

ÉDILITÉ n. f. Magistrature des édiles ; fonctions des édiles : *Aspirer à l'*ÉDILITÉ. ‖ Par ext. Magistrature municipale moderne ; magistrats municipaux : *Fête donnée par l'*ÉDILITÉ *parisienne*.

ÉDIMBOURG, ville du Royaume-Uni (cap. de l'Ecosse [ch.-l. du comté de même nom]), sur le Leith, à 3 kilom. du golfe de Forth, au point de rencontre de six voies ferrées ; 263.650 hab.

Cette ville, une des plus originales de l'Europe, s'élève sur deux collines. Les montagnes environnantes lui fournissent le marbre et la pierre dont elle est construite.

Sur la colline du sud est la vieille ville, avec des rues étroites, des impasses, des maisons sales. La ville neuve, sur la colline du nord, a des rues larges, coupées à angle droit, des squares, de somptueux hôtels particuliers, la plupart des beaux monuments : celui de Walter Scott ; le palais d'Holyrood, où se retira la famille royale de France après 1830 ; le Parlement, siège de la haute cour de justice et des tribunaux supérieurs ; la bibliothèque des avocats. La cathédrale, Saint-Gilles, est un lourd édifice gothique, altéré par les réparations. Au nord-ouest, une butte appelée Calton-Hill porte le monument national de l'Ecosse, qui a la forme d'un temple grec, et le monument de Nelson. A l'ouest, au-dessus de la mer, le château, dont la construction a duré dix siècles.

Plan d'Edimbourg.

Edimbourg est plutôt une ville savante qu'une ville d'industrie. On l'a surnommée « la Nouvelle Athènes ». Elle est célèbre par ses établissements scientifiques et littéraires (université, bibliothèque, musée d'histoire naturelle, conservatoire des arts et métiers, école de médecine, école de peinture, imprimeries, librairies).

L'industrie d'Edimbourg est surtout une industrie de luxe. La ville fabrique des étoffes de laine, de coton, de soie, des châles, des tapis, du verre, du papier. Des distilleries et des fonderies occupent tous les environs.

La ville d'Edimbourg aurait été fondée au VIIe siècle par Edwin, roi de Northumbrie. Elle devint un bourg royal au XIIe siècle et fut gouvernée par un bailli. Elle s'entoura de murs au XVe siècle. En 1633, Charles Ier lui accorda le titre de cité. Jusqu'au siècle dernier, elle n'occupait que la colline du sud ; elle s'est étendue, au XIXe siècle, sur la colline du nord. Elle a conservé les joyaux de la couronne dans son château. Le maire a le titre de « lord ».

On cite, parmi les grands hommes nés à Edimbourg : le géographe Ogilby (XIIe s.) ; le financier Law ; Blair, astronome ; l'antiquaire Cunning ; Napier, inventeur des logarithmes ; les historiens Hume, Robertson, Macaulay ; l'économiste Dugald Stewart ; le romancier Walter Scott.

Édimbourg (REVUE D'), revue anglaise trimestrielle, fondée en 1802 par Jeffrey, Henry Brougham, Sydney Smith et autres écrivains qui appartenaient au parti whig ou libéral. Tout événement contemporain, tout livre important ou notable par les idées, les faits ou le nom de l'auteur, servaient de texte à une dissertation solide, dans laquelle étaient discutés les idées générales et les principes de l'examen. Et, du même coup, s'établit ainsi, en Angleterre, une école de critiques dont les plus connus sont : Leslie, Playfair, Walter Scott, Leigh Hunt, Horner, Macaulay, Hazlitt. La « Revue » prit bien vite une place saillante dans le monde de la pensée ; bientôt, de menaçante qu'elle s'était montrée, elle devint redoutable, et de locale, universelle. Aucun des articles de la « Revue d'Edimbourg » n'est signé.

ÉDIMBOURG (COMTÉ D'), ou **EDINBURGHSHIRE** ou **MID-LOTHIAN**, un des comtés de l'Ecosse, sur la rive méridionale du golfe de Forth. Superf. : 950 kilom. carr. ; 434.000 hab. Le sol, montagneux, est peu fertile. Les habitants y font surtout l'élevage du bétail. Ceux des bords du golfe s'adonnent à la pêche. L'exploitation de la houille et des carrières a donné, en plus, une grande activité industrielle à cette région. La majorité de la population est occupée au travail des manufactures.

ÉDIMBOURG (prince Alfred-Ernest-Albert, duc D'), second fils de la reine d'Angleterre Victoria, né au château de Windsor en 1844. En 1858, il entra dans la marine anglaise. En 1874, son mariage avec la grande-duchesse Marie, fille de l'empereur de Russie, fut célébré à Saint-Pétersbourg. En 1893, il succéda à son oncle, Ernest II, duc de Saxe-Cobourg-Gotha. Son fils unique, Alfred, étant mort en 1899, sur le refus du duc de Connaught, fils de la reine Victoria, le duc d'Albany, petit-fils de cette souveraine, né en 1884, fut choisi par la diète des deux duchés de Cobourg et Gotha, comme successeur éventuel du duc d'Edimbourg.

ÉDINGTONITE n. f. Zéolithe barytique, silicate hydraté naturel d'alumine et de baryte, dont la formule est $H^4BaAl^2SiO^{10}$, le poids spécifique 2,69 à 2,71, et la dureté 4 à 4,5. (On la trouve en association avec un grand nombre de minéraux, parmi lesquels nous devons citer l'analcime et l'harmotome. On ne l'a trouvée qu'en Ecosse. L'édingtonite est vitreuse et demi-transparente ; elle se résout en gelée dans les acides.)

ÉDINITE (de *Edin*, nom poétique d'*Edimbourg*) n. f. Silicate naturel assez complexe, que l'on trouve dans les basaltes d'Edimbourg.

ÉDIOGRAPHE (du gr. *aidios*, éternel, et *graphein*, écrire) n. m. Sorte de pantographe inventé par Stanley et permettant de représenter, en même temps que les contours d'un espace considérable de terrain, les courbes de niveau de ce terrain.

ÉDIOLE n. f. Très petit cabriolet découvert à une seule place, qui a été longtemps en usage à Milan.

EDISON (Thomas Alva), électricien et inventeur américain, né en 1847 à Milan (Etat de l'Ohio [Etats-Unis]). Il débuta par être homme d'équipe sur la ligne du Grand Trunk Railway of Canada and Central Michigan, où il resta quelques années, durant lesquelles il édita et imprima seul un journal : « the Grand Trunk Railroad Herald », qu'il vendait avec succès aux voyageurs. Edison entra, en 1862, au bureau télégraphique de Port-Huron, et inventa, en 1864, son télégraphe *duplex*, permettant de faire passer simultanément sur un fil unique deux dépêches en sens inverse. A Boston, où il se rendit en 1868, il entreprit de très intéressantes recherches sur les appareils vibratoires, et fonda, en 1869, sans succès, un atelier de construction d'instruments télégraphiques. En 1870, il devient l'ingénieur de plusieurs sociétés de réseaux télégraphiques et leur vend, moyennant des redevances annuelles importantes, ses diverses inventions. Riche et ayant déjà acquis un grand renom, il fonda, en 1876, son usine de Menlo-Park, à Orange (Etat de New-Jersey). C'est là qu'il a réalisé ses inventions les plus considérables. En 1877, il inventait le *microtéléphone*, qui permit de rendre pratique le téléphone de Bell ; quelques mois après, il découvrit le *phonographe*, puis, en 1878, il apporta de merveilleux perfectionnements à la *lampe à incandescence* qui porte son nom. La même année, il imaginait le *mégaphone*, et, ultérieurement, de nombreuses inventions. Celles-ci se chiffrent par plus de six cents, dont beaucoup sont d'une importance incontestable.

Edison.

EDISTO, fleuve côtier des Etats-Unis (Etat de la Caroline du Sud), sorti des Alléghanys et se jetant dans l'Atlantique, entre Beaufort et Charleston. Longueur du cours : 230 kilom. environ.

ÉDIT (*di* — du lat. *edictum*, même sens ; de *edicere*, prononcer) n. m. Sous les rois de France, Constitution royale relative à un objet particulier.
— Antiq. rom. Règlement émané d'un magistrat, et obligatoire durant toute sa magistrature.
— Hist. *Edit d'Amboise, de Châteaubriant, de Nantes*, etc. V. AMBOISE, CHÂTEAUBRIANT, NANTES, etc.
— *Chambre de l'édit*, Chambre instituée par l'édit de Nantes, pour connaître des affaires des protestants, et qui était composée de catholiques et de calvinistes.
— ENCYCL. Dr. rom. *Edits des magistrats*. Beaucoup de magistrats supérieurs du peuple et de la plèbe, consuls,

gouverneurs, préteurs, tribuns, ainsi que les édiles curules, les censeurs et certains préteurs, avaient le *jus edicendi*, c'est-à-dire qu'ils faisaient connaître, à leur entrée en charge, certaines règles qu'ils se proposaient de suivre dans leur administration. Les *édits* (on distinguait les édits *urbains* et les édits *provinciaux* publiés par les préteurs, respectivement à Rome et dans les provinces romaines) des magistrats judiciaires, comme les préteurs, ont surtout joué un grand rôle dans les progrès et l'évolution du droit romain. Ayant déjà la *juris dictio*, droit en vertu duquel ils organisaient les instances et délivraient les formules, les préteurs furent conduits à développer dans leurs édits des principes nouveaux de droit. La loi Cornélia (an de Rome 687), qui imposa aux préteurs l'obligation de publier un édit à leur entrée en charge, ne fit sans doute que consacrer législativement un ordre de choses déjà établi par une pratique antérieure. L'usage prévalut d'appeler ces édits *édits perpétuels* (perpetua edicta). Bien que simplement annuels à l'origine, ils durent, en effet, se perpétuer dans la pratique, lorsqu'ils contenaient quelque innovation utile. De plus, on opposa les *edicta perpetua* aux édits que le préteur rendait en vue de besoins momentanés (*edicta repeatina*). De cette longue suite de règlements sortit le droit prétorien, qui fut l'auxiliaire du droit civil et servit à le compléter et à le corriger.

Edit perpétuel. Sous Jules César, le jurisconsulte Aulus Ofilius avait entrepris un travail de coordination des édits, sur lequel les renseignements précis font défaut. Ce fut sous Adrien que se fit une véritable codification du droit prétorien. Le jurisconsulte Salvius Julien dégagea et exposa méthodiquement les règles de ce droit, disséminées dans la suite des édits annuels des magistrats. Ce travail fut ratifié par un sénatus-consulte; c'est ce qu'on appela l'*édit perpétuel*, vaste corps de droit qui fixa définitivement le droit prétorien et prépara sa fusion avec le droit civil. Malgré cette codification, les magistrats conservèrent le *jus edicendi*, mais ils ne durent pas déroger au système établi par le sénatus-consulte.

— Anc. dr. franç. Le mot *édit* avait été employé pour désigner certains actes législatifs, émanés des rois lombards ou de monarques francs. Cette expression fut reprise par les Capétiens; mais, au XVIe siècle, il s'établit une distinction entre les édits et les ordonnances. Le terme d' « ordonnance » fut réservé aux lois générales souvent provoquées par des remontrances des états et contenant plusieurs dispositions sur des matières différentes. On appela « édit » un acte législatif rendu spontanément et ne concernant ordinairement qu'une seule matière. Les édits royaux étaient généralement expédiés par la grande chancellerie, datés seulement de l'année et du mois, et scellés du grand sceau de cire verte. On les désignait par le nom du lieu où ils avaient été rendus, et quelquefois par leur objet.

ÉDITAL, ALE adj. Syn. régulier, mais peu usité, du mot ÉDICTAL.

ÉDITANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui édite, qui publie des livres, des ouvrages : *Libraires* ÉDITANTS.

ÉDITER (du lat. *edere*, supin *editum*, publier) v. a. Publier le texte d'un auteur, généralement à certaines conditions convenues avec lui : ÉDITER *des romans, des poésies.* ‖ En parlant d'un lettré, d'un savant, Faire la recension d'un texte ou préparer la publication d'une œuvre d'autrui. ‖ Par ext. Publier à ses frais, mettre au jour une œuvre quelconque : ÉDITER *de la musique, des estampes, des statues.*

S'éditer, v. pr. Etre édité. ‖ Editer ses propres œuvres.

ÉDITER. v. a. Syn. de ÉDICTER.

ÉDITEUR, TRICE (lat. *editor, trix*, même sens) n. Personne qui édite, dans les différents sens de ce verbe. ‖ *Editeur responsable*, Celui sous la responsabilité duquel paraît un journal ou un écrit périodique.

— Fam. Celui qui a, de fait ou de droit, la responsabilité de certaines choses qui se disent ou qui se font : *Un mari est l'*ÉDITEUR RESPONSABLE *des folies de sa femme.*

— Antiq. rom. Nom qu'on donnait, à Rome, aux magistrats ou aux simples particuliers qui donnaient des spectacles à leurs frais.

— Adjectivem. : *Auteur* ÉDITEUR.

— ENCYCL. Il arrive souvent qu'on appelle du nom de l'*éditeur* l'œuvre ou la collection auxquelles il a donné ses soins : ainsi, on désigne sous le nom de *Dom Bouquet* le recueil des historiens de France commencé par ce bénédictin et continué par l'Académie des inscriptions.

Il n'y a presque rien à dire de l'histoire des éditeurs, qui se confond absolument avec celle des libraires. La distinction entre le libraire et l'éditeur est, en effet, récente. Elle ne date que du moment où, pour la première fois, a été réglementée la propriété littéraire vis-à-vis de l'auteur comme vis-à-vis de l'éditeur. Jusqu'à l'arrêt du conseil d'Etat du 30 août 1777, l'auteur se faisait accorder un privilège de durée variable, mais distinct, pour chacune de ses œuvres, privilège qu'il cédait à un libraire; quand il s'agissait de l'ouvrage d'un auteur décédé, le libraire demandait pour lui-même le privilège. Cet arrêt portait que, dorénavant, « le privilège assurant le droit de propriété littéraire était limité à la vie de l'auteur et ne pouvait être moindre de dix ans ». Donc l'éditeur est le libraire que lie un contrat avec l'auteur dont il publie les œuvres. Jusque-là, le libraire achetait à l'auteur la propriété définitive de l'ouvrage. On voit que l'arrêt de 1777, en permettant à l'auteur de fixer à son gré, mais dans des limites données, les droits de l'éditeur sur l'œuvre qu'il aliénait, créait une distinction entre les libraires vendant des livres imprimés par leurs soins et ceux faisant simplement le commerce des livres.

L'ensemble des dispositions législatives réglementant la presse et la propriété littéraire et artistique forment le code du commerce d'édition. Il faut actuellement, pour exercer la profession de libraire-éditeur, remplir certaines formalités administratives et payer une patente distincte de celle de libraire. L'éditeur est tenu à de certaines obligations; entre autres, au dépôt légal, dont il n'est cependant responsable qu'après l'imprimeur.

L'éditeur de musique joue le même rôle à l'égard du compositeur, et il est d'usage qu'il participe aux bénéfices de l'exécution des œuvres éditées par lui. Enfin, on donne encore le nom d' « éditeur » au commerçant qui, ayant acheté à un artiste le droit de faire des reproductions d'une œuvre, peinture, sculpture, etc., les vend au public.

ÉDITH, nom que les Juifs ont donné à la femme du patriarche Loth, neveu d'Abraham. Le texte de la *Genèse* raconte que l'épouse de Loth, qu'il ne désigne pas autrement, fut changée en statue de sel pour avoir, malgré la défense des anges, regardé en arrière lorsqu'elle quittait la ville de Sodome (XIX, 26). Dans le livre de la *Sagesse*, Salomon atteste (X, 7) que cette statue de sel existait encore de son temps. Les rabbins ont ajouté au récit de la *Genèse* de nombreuses légendes sans aucune autorité.

ÉDITH, maîtresse du roi anglo-saxon Harold (IXe s.). Elle doit sa célébrité au rôle intéressant que les chroniques anglo-normandes lui font jouer dans le dernier épisode de la journée d'Hastings, si fatale à Harold. Après l'action, deux moines de l'abbaye de Watham, que celui-ci avait comblée de faveurs, obtinrent de Guillaume le Conquérant l'autorisation d'emporter la dépouille de leur bienfaiteur pour l'ensevelir dans leur église. Ils parcoururent en tous sens le champ de bataille couvert de cadavres. Mais, au milieu de ces monceaux de corps nus, souillés de boue et de sang, ils ne purent reconnaître le sien. Ils s'adressèrent alors à une maîtresse d'Harold, connue sous le nom de « la belle Edith, au cou de cygne » (Swannecked). Celle-ci consentit à les suivre, et elle ne tarda pas à retrouver le cadavre du malheureux prince, qu'elle avait tant aimé.

Édith retrouvant le corps du roi Harold après la bataille d'Hastings, tableau de Schemmer (1884). Sur les herbes desséchées, parmi des cadavres d'hommes

Edith retrouvant le corps d'Harold, d'après Schommer.

et de chevaux, est étendu le corps demi-nu d'Harold. Derrière se tient Edith. Elle montre Harold, en fermant les yeux, à un moine qui la soutient. Cette œuvre vaut moins par l'expression que par la science de l'exécution. — Le même sujet a été traité par Ducornet, le peintre né sans bras (château de Compiègne).

ÉDITH ou **EADGYTH**, reine d'Angleterre, fille aînée de Godwin, comte d'Essex, et de sa femme Gytha, morte à Winchester en 1075. Elle était d'une grande beauté, mais avide de biens et habile à soutirer des donations à son mari. Tel est, du moins, son portrait légendaire. Elle épousa Edouard le Confesseur, en 1045. Par suite d'un vœu, Edouard ne voulut jamais avoir avec elle les rapports d'un époux, bien qu'il en fût très épris. La reine servait son mari comme une servante, ne s'asseyant jamais qu'à ses pieds. Elle fut momentanément entraînée par la disgrâce de toute sa famille, en 1051, envoyée en exil, puis rappelée. Elle survécut à Edouard, ne fut pas dépouillée de ses biens par Guillaume le Conquérant, et fut enterrée à Westminster, auprès de son mari.

ÉDITHE (sainte), princesse et religieuse anglaise, née en 961, morte en 984. Edgar le Pacifique, roi d'Angleterre, ayant enlevé de vive force Wilfrido, religieuse du monastère de Wilton, lui fit violence et en eut une fille, qu'il nomma Edithe. Touché de repentir, il permit, plus tard, à Wilfride de retourner avec sa fille au monastère de Wilton, dont elle devint abbesse. Edithe lui succéda. En 978, le trône étant devenu vacant par suite de la mort d'Edouard, qui avait régné après son père, les grands vinrent lui offrir la couronne; mais elle la refusa et mourut dans son monastère. — Fête le 11 novembre.

ÉDITION (*si-on* — rad. *éditer*) n. f. Impression et publication d'un ouvrage. (Se disait, avant la découverte de l'imprimerie, de la publication d'un ouvrage manuscrit. — Ce sens a fini par s'appliquer à toutes les œuvres. [V. ÉDITER.]) ‖ Collection des exemplaires qui font la matière de cette publication : *Saisir une* ÉDITION *entière.* ‖ *Edition diplomatique*, Edition qui reproduit un fac-similé un texte manuscrit. ‖ *Edition critique*, Edition destinée à fixer et à restituer au besoin le texte d'un auteur. ‖ *Edition exégétique*, Edition accompagnée de commentaires historiques, littéraires, etc.

— Fig. Production extérieure, manifestation; répétition, reproduction : *La révolution de 1830 eut une seconde* ÉDITION *en 1848.*

— *Edition princeps*, Première impression d'un auteur ancien : *L'*ÉDITION PRINCEPS *de Virgile.*

— *Edition compacte*, Edition dans laquelle on s'est servi de petits caractères, pour donner beaucoup de texte en un petit nombre de pages.

— Fam. *De nouvelle édition*, De fraîche date : *Un grand seigneur* DE NOUVELLE ÉDITION.

— *Edition de l'écrin* ou *de la cassette*, Edition d'Homère, préparée par Aristote ou, suivant Strabon, par Callisthène et Anaxarque, pour Alexandre le Grand, et qui est ainsi appelée parce que ce prince la fit renfermer dans un coffret précieux trouvé parmi les dépouilles de Darius. ‖ *Edition des villes*, Nom donné à six éditions ou recensions d'Homère, faites sur les manuscrits trouvés à Marseille, à Sinope, à Chios, à Argos, dans l'Ile de Chypre et dans celle de Crète.

— ENCYCL. Le mot *édition* a d'abord signifié uniquement la publication, la mise au jour d'un ouvrage écrit; aujourd'hui, il signifie, de plus, l'ensemble des exemplaires que l'on tire d'un ouvrage. On ne pourrait donc, en prenant ce dernier sens à la lettre, parler d'éditions avant la découverte de l'imprimerie. Les anciens, cependant, mirent au jour, éditèrent leurs livres; ils eurent pour éditeurs des libraires qui faisaient copier les manuscrits en certain nombre par des scribes attachés à leur établissement. Au moyen âge, les copies, qui furent faites d'abord uniquement dans les couvents, puis, à partir du XIIIe siècle, par les soins des libraires jurés des universités, ne constituaient pas des éditions, appellation qu'il faut réserver aux tirages à plus ou moins grand nombre d'exemplaires effectués sur la presse, à partir de la découverte de l'imprimerie. Les éditions de Gutenberg, Schaeffer et Fust, qui sont en caractères gothiques et sortirent toutes des presses de Mayence, portent le nom d'*incunables*. La plupart des incunables sont des éditions princeps, c'est-à-dire des éditions mettant pour la première fois un ouvrage au jour, par le moyen de l'imprimerie. D'autres éditions princeps ont été publiées à des époques diverses; mais les plus recherchées sont, en général, celles qui sortirent des célèbres imprimeries des Alde, des Estienne et des Elzevir.

ÉDITORIAL, ALE, AUX (emprunté à l'angl.) adj. Qui émane de la direction d'un journal ou d'une revue : *C'est généralement par l'article* ÉDITORIAL *que l'on connaît la ligne politique d'un journal.* ‖ Substantiv : *L'*ÉDITORIAL *du* Temps *d'hier soir.*

ÉDITUE (*tû* — lat. *ædituus*; de *ædes*, édifice) n. m. Antiq. rom. Gardien d'un temple et, par ext., Intendant, concierge. (Vieux mot employé par Rabelais.)

EDJEL n. m. Relig. musulm. Heure de la mort fixée d'avance par le destin. ‖ On dit aussi EDJEL-I MUSEMMA, « le terme dénommé ».

EDKOU, lac du delta du Nil (Basse-Egypte [prov. de Bahireh]), formé en 1801 par l'irruption des eaux du Nil. Entre les eaux du lac et la Méditerranée, sur le cordon littoral, ville du même nom, peuplée de 5.750 hab.

EDLUND (Erik), physicien suédois, né dans la province de Nerike en 1819, mort à Stockholm en 1888. Il fut nommé professeur de physique à l'Académie royale des sciences de Stockholm (1850), et, en 1871, directeur de l'Ecole technique supérieure de cette ville. En 1872, la ville de Stockholm l'envoya siéger au Parlement. Ce physicien a surtout étudié les courants électriques; il a mesuré les extra-courants et montré qu'ils suivent les lois des courants d'induction. Une étude approfondie des forces électromotrices et de leurs rapports avec le phénomène de Peltier, c'est-à-dire avec les actions calorifiques provoquées par un courant électrique traversant les surfaces de contact de deux métaux, l'amena à émettre une nouvelle théorie de l'électricité, d'après laquelle le courant électrique serait produit par les flux de l'éther. Il a aussi fait d'intéressants travaux sur la chaleur produite par la contraction des métaux dilatés; il a pu ainsi déterminer la quantité de chaleur nécessaire à la dilatation de ces corps. Enfin, il a contribué aux progrès de la météorologie en Suède; sous sa direction, un réseau de stations fut organisé dès 1858; et, de 1859 à 1873, il a publié quatorze volumes d'observations météorologiques. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *Théorie des phénomènes électriques; Sur l'origine de l'électricité atmosphérique, du tonnerre et de l'aurore boréale* (1885); etc.

EDME ou **EDMOND** (saint), archevêque de Cantorbéry, né à Abington près d'Oxford en 1190, mort à Soissy en 1240. Edenard Rich, son père, ayant embrassé la vie religieuse, sa mère, Mabile, l'envoya étudier à Paris, où il fut reçu docteur en théologie et ordonné prêtre. A son retour en Angleterre, il devint trésorier de l'évêque de Salisbury et acquit une grande réputation comme prédicateur et comme interprète de l'Ecriture sainte. Grégoire IX, après l'avoir chargé de prêcher la sixième croisade en Angleterre, l'obligea à se laisser sacrer archevêque de Cantorbéry. Mais un conflit s'étant élevé entre le pape et le roi Henri III, à propos de la collation des bénéfices ecclésiastiques, saint Edme se retira en France, où saint Louis tint à honneur de recevoir publiquement sa bénédiction. Il s'établit d'abord dans l'abbaye de Pontivy, puis dans celle de Soissy, près de Provins, où il mourut. Le pape Innocent IV le canonisa, en 1249. On a de lui un livre intitulé *Constitutions* et plusieurs manuscrits. — Fête le 16 novembre.

EDMER. Biogr. V. EADMER.

EDMOND (saint), roi d'Est-Anglie, né à Nuremberg en 841, mort en 870. Monté sur le trône en 855, il gagna aussitôt l'affection de ses sujets par son amour de la justice. Mais, après quinze années d'un règne heureux, il fut attaqué par deux princes danois, Hinguar et Hubba. Vainqueur dans une première rencontre, il fut accablé ensuite par le nombre et fait prisonnier après la reddition du château d'Hoxon. Hinguar, n'ayant pu parvenir à lui faire accepter un traité contraire aux intérêts de la religion et de l'Etat, le chargea d'outrages et le fit décapiter. Retrouvée plus tard, sa tête fut recueillie avec respect, et longtemps vénérée, à Edmondsburg. Henri VIII exigea que le culte de saint Edmond fût maintenu dans la nouvelle liturgie anglicane, où il figure encore. — Fête le 20 novembre.

EDMOND (saint). V. EDME.

EDMOND Ier, roi des Anglo-Saxons, né en 922, assassiné à Cantorbéry en 946, fils d'Edouard l'Ancien. Il succéda, en 940, à son frère Athelstan. Son règne, si court, fut rempli par ses expéditions guerrières contre les Danois du Nord et les Bretons de Cumbrie. C'est à lui que remontent les droits de suzeraineté qu'Edouard Ier fit valoir, à la fin du XIIe siècle, de la couronne anglaise sur celle d'Ecosse, Malcolm, roi d'Ecosse, l'ayant reconnu pour suzerain. Edmond fut assassiné au cours d'un festin, par un bandit nommé Leof, qu'il avait voulu faire expulser de la salle. Il eut pour successeur son frère Edred.

EDMOND II, surnommé **Ironside** ou **Côte de Fer**, roi des Anglo-Saxons, né en 981, mort en 1016. Il était fils d'Ethelred II et succéda à son père, en 1015. Il dirigea vaillamment une guerre opiniâtre contre Canut, roi des Danois, qui avait envahi ses Etats, soutenu par une partie de la noblesse anglaise, à la tête de laquelle marchait Edric, le propre beau-frère d'Edmond. Celui-ci battit Canut à Pen (Selwood), dans le Somerset. La bataille de Sherston, dans le Wiltshire, demeura indécise. Après une nouvelle victoire à Otford, Edmond éprouva un terrible désastre à Ashington (comté d'Essex), par suite de la trahison d'Edric. Un traité intervint. Edmond abandonna à Canut le gouvernement de la partie septentrionale du royaume. On n'est pas fixé sur la cause de sa mort. D'après une tradition, Edric l'aurait fait assassiner.

EDMOND DE LANGLEY, premier duc d'York, né et mort à Langley (Hertfordshire) [1341-1402]. Il était le cinquième fils d'Édouard III, roi d'Angleterre, et de Philippine de Hainaut. De mœurs faciles, de caractère faible, sa place est surtout fixée dans l'histoire parce qu'il fut la tige de la maison de la Rose blanche. De sa première femme, Isabelle de Castille, il eut deux fils : Édouard, comte de Rutland, qui lui succéda au duché d'York et fut tué à Azincourt, Richard, comte de Cambridge, le grand-père d'Édouard IV.

EDMOND PLANTAGENET. Biogr. V. PLANTAGENET.

EDMONDES (sir Thomas), diplomate anglais, né à Plymouth vers 1563, mort en 1639. Agent diplomatique en France (1592), secrétaire de la reine (1596), il rendit d'importants services, en 1598, dans les négociations avec l'archiduc Albert et, en 1601, dans les négociations avec Henri IV, entamées dans le but de former une alliance contre l'Espagne. Edmondes se fit ensuite élire au Parlement, fut ambassadeur à Bruxelles (1604-1609), et de nouveau en France. Très en faveur auprès de Jacques Ier et de Charles Ier, Edmondes jouissait, de son temps, d'une haute réputation d'habileté et d'intégrité.

EDMONDIE (*éd, di*) ou **EDMONDIA** (*éd'*) [de *Edmond*, n. pr.] n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des lyonsiidés, comprenant des coquilles ovales, oblongues, à stries concentriques. (Les edmondies, dont on connaît plus de soixante espèces du carbonifère belge, sont assez voisines des *unicardium*.)

EDMONDS (Elisabeth), hôtelière irlandaise, qui vivait au XVIe siècle. La reine Marie ayant voulu rétablir le catholicisme en Angleterre, le docteur Cole fut chargé d'exécuter ses ordres en Irlande. Descendu à Chester, dans l'auberge tenue par Elisabeth Edmonds, il y reçut la visite du maire de la ville et, devant l'hôtesse, lui montra une boîte contenant les ordres de la reine. « Voici, dit-il, un ordre pour débarrasser l'Irlande des hérétiques. » Elisabeth parvint à s'emparer de la boîte durant l'absence de Cole et à la lettre de la reine Marie substitua un jeu de cartes. Cole, arrivé à Dublin (1558), voulut exhiber les ordres écrits pour les faire mettre à exécution, mais ne vit que le jeu de cartes. Obligé de se rembarquer pour l'Angleterre, il y trouva une nouvelle souveraine, Elisabeth, qui révoquait les ordres de sa devancière. L'hôtelière reçut une pension de la nouvelle reine.

EDMONDSON, comté des Etats-Unis (Kentucky). Superf. 5 700 kil. carr.; 8.000 hab. Ch.-l. *Brownsville*. Dans ce comté est située la fameuse caverne du Mammouth.

EDMONSTONE (Robert), peintre de l'école anglaise, né et mort à Kelso (Ecosse) [1794-1834]. Il a laissé peu d'ouvrages, mais son coloris n'est pas sans finesse. On cite de lui *la Muse blanche*, et quelques portraits d'enfants.

EDMONTON, ville d'Angleterre (comté de Middlesex), près de New-River; 25.380 hab. Commerce de bois. On y voit l'auberge de la *Cloche*, immortalisée par Cooper, qui en a fait le théâtre des exploits de John Gilpin.

EDMONTON, ville du Dominion canadien (Nord-Ouest [Alberta]), sur la rive gauche de la Saskatchewan du Nord (bassin de la baie d'Hudson, par le Nelson), vis-à-vis de Strathiona; 5.000 hab. Cité de croissance rapide.

ÉDOCÉPHALE (*sé* — du gr. *aidoia*, parties naturelles, et *képhalé*, tête) n. m. Genre de monstres autosites, dont le nez a la forme d'un pénis. (Les mâchoires sont atrophiées et les oreilles rapprochées ou réunies sous la tête.)

ÉDOCÉPHALIE (*sé, li*) n. f. Anat. Conformation monstrueuse des édocéphales.

ÉDOCÉPHALIEN, ENNE (*sé, li-in, èn'*) adj. Qui offre les caractères de l'édocéphalie : *Monstre* ÉDOCÉPHALIEN.

ÉDOCÉPHALIQUE (*sé, lik'*) adj. Qui a les caractères de l'édocéphalie.

EDOLIISOMA (*é*) n. m. Sous-genre de campéphages (oiseaux passereaux), comprenant des formes voisines des choucaris, et dont on connaît une douzaine d'espèces propres à l'archipel malais et à la Nouvelle-Guinée. (Tel est l'*edoliisoma morio* de Célèbes. Ce sont des gobe-mouches de taille moyenne et à livrée foncée.)

Edoliisoma.

EDOLIO (*é*) n. m. Nom vulgaire de quelques espèces de coucous appartenant au genre *coccystes*, telles que les *coccystes Jacobinus* et *serratus*.

EDOLIUS (*é, li-uss*) n. m. Sous-genre de drongos, dont le type est l'*edolius forficatus*, oiseau noir à queue fourchue, de la côte orientale d'Afrique et de Madagascar.

ÉDOM (en hébr. *roux, rouge*), surnom que valut à Esaü, frère aîné de Jacob, la couleur de son teint et de ses cheveux.

ÉDOMITES, descendants d'Esaü (*Edom*). — *Un, l'ne* ÉDOMITE.

— Adjectiv : Qui appartient à la race d'Esaü : *Ville* ÉDOMITE.

— ENCYCL. Les *Edomites* s'établirent au sud-est de la Terre sainte, sur le plateau de Séir, qui, coupé de vallées profondes et fertiles, s'étendait depuis les monts de Juda jusqu'à la mer Rouge. Leurs villes principales étaient Sella ou l'Pétra, Maon, Bostra et Elath, dont le port servait d'entrepôt au commerce de la Palestine avec l'Arabie. Malgré leur parenté avec les Juifs, les Edomites leur furent toujours hostiles. Saül les vainquit, et David les obligea à se reconnaître vassaux des rois de Juda. Redevenus indépendants sous le règne de Joram, ils furent de nouveau soumis par Amazias et Ochozias, mais ils ne tardèrent pas à seconder le joug des Juifs et à s'unir contre eux aux Chaldéens. Enfin, Jean Hyrcan, prince des Juifs au IIe siècle av. J.-C. (135-106), parvint à soumettre les Edomites. Le pays d'Edom prit alors le nom d'*Idumée* et devint une province juive, administrée par un *stratège*. L'un de ces fonctionnaires, appelé Antipater, lui-même Iduméen d'origine, se concilia la faveur de Jules César. Son fils Hérode, grâce à la protection de Rome, devint roi des Juifs et chef d'une dynastie nouvelle. Le nom d'Edom et d'Idumée disparaît de l'histoire, à l'époque de la conquête de la Judée par les Romains.

ÉDONIDE (gr. *Edonis*), prov. de l'ancienne Macédoine, comprise entre les embouchures du Nestus et du Strymon. Tirant son nom du mont *Edon*, partie de l'Hémus, elle faisait originairement partie de la Thrace; elle fut réunie à la Macédoine par Philippe, père d'Alexandre, qui bâtit dans l'Edonide la ville forte de *Philippi* (Philippes). — Les bacchantes étaient appelées *Edonides*, parce qu'elles célébraient les mystères de Bacchus sur le mont Edon.

ÉDONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née en Edonide, ou qui habitait ce pays. ‖ Par ext. Nom des habitants de la Thrace en général. — *Les* EDONIENS.

— Mythol. Surnom de Bacchus.

— Adjectiv. Qui appartient à la Thrace ou à ses habitants : *Le peuple* ÉDONIEN.

ÉDONOS. Myth. gr. Héros éponyme des *Edoniens*, peuple de Thrace, et du mont *Edon*, un contrefort de l'Hæmos (Balkan). Edonos était frère de Mygdon.

ÉDOSSAGE (*do-saj'* — rad. *édosser*) n. m. Agric. Action d'enlever la partie superficielle d'un terrain, ainsi que les racines des plantes qui y croissent.

— Techn. Syn. de DOSSOYAGE.

ÉDOSSER (*do-sé* — du préf. priv. *é*, et de *dos*) v. a. Agric. Pratiquer l'édossage d'un terrain.

— Techn. Syn. de DOSSOYER.

ÉDOSSOYER v. a. Agric. Syn. de ÉDOSSER.

ÉDOUARD (ILE DU PRINCE-). Géogr. V. PRINCE-ÉDOUARD (île du).

ÉDOUARD l'Ancien, roi des Anglo-Saxons, mort en 924. Il était fils d'Alfred le Grand, auquel il succéda en 901. Son règne fut marqué par des luttes continuelles, tout d'abord contre Ethelwald, fils d'Ethelred, qui se déclara son compétiteur, puis contre les Danois et les Normands. Edouard fortifia son autorité et les prérogatives mêmes de la couronne par la série de victoires qu'il remporta. L'une de ses filles, Edwige, épousa le roi de France, Charles le Simple; l'autre, Edith, devint la femme de l'empereur allemand Othon le Grand. Il eut pour successeur son fils Athelstan.

ÉDOUARD le Martyr, roi des Anglo-Saxons, né vers 962, assassiné à Corfe-Castle en 978. Il était le fils aîné d'Edgard le Pacifique, auquel il succéda en 975. Il fut assassiné à l'instigation de sa belle-mère Elfride, et cette fin tragique le fit ranger au nombre des martyrs. Son tombeau, à Shaftesbury, devint lieu de pèlerinage, et il s'y fit, dit-on, des guérisons miraculeuses.

ÉDOUARD (saint), **le Confesseur**, roi d'Angleterre, né à Islip (Oxfordshire) vers 1004, mort à Westminster en 1066. Il était fils du roi Ethelred et d'Emma, fille du duc de Normandie, Richard sans Peur. Il était d'un caractère faible, ce qui tenait sans doute à sa constitution frêle et débile. Il eut des cheveux et la barbe tout blancs, dès son jeune âge. Ce fut un prince bon et vertueux. Son surnom lui vient de la bulle d'Alexandre III, qui le canonisa en 1161. Edouard passa sa jeunesse en exil et ne revint en Angleterre qu'en 1042, à la mort de Harth-Canut, pour ceindre la couronne royale. Sous son gouvernement, ce fut la lutte pour l'autorité entre ses vassaux les plus puissants : les comtes Godwin, Léofric et Siward, mais surtout entre les favoris anglo-normands, qu'il avait amenés du continent. Il avait épousé Edith, fille du comte Godwin de Wessex, de qui il n'eut pas d'enfants. Son tombeau, dans l'abbaye de Westminster, opère, dit-on, des miracles. Il fit faire un recueil des meilleures lois et coutumes des différents comtés qui devint célèbre sous le nom de « lois d'Edouard le Confesseur ». — Fête le 13 octobre.

ÉDOUARD Ier, roi d'Angleterre, né à Westminster en 1239, mort à Burgh (comté de Cumberland) en 1307. Fils aîné de Henri III et d'Eléonore de Provence, il monta sur le trône en 1272, à l'âge de trente-trois ans. Il était de très haute taille, avec de longs bras nerveux et des jambes démesurées, d'où son surnom *Long-Shancks* (Longues jambes). Il fut l'une des plus grandes figures politiques de l'Angleterre; véritable homme d'Etat, en même temps qu'habile diplomate et vaillant capitaine. Son règne est marqué par l'œuvre législative du roi; les « statuts d'Edouard Ier » ont déjà le caractère des lois actuelles. La conquête de la principauté de Galles et celle de l'Ecosse doublèrent, en quelques années, la puissance territoriale de la couronne; dans la manière dont il parvint à amener l'Ecosse sous la domination du roi d'Angleterre, on ne saurait trop admirer la fermeté et l'habileté d'Edouard profitant des divisions de ce malheureux pays. Les efforts que fit le roi pour se soustraire aux obligations que la « grande charte » imposait à la couronne amenèrent contre lui l'opposition violente de la noblesse et du clergé. Les barons profitèrent du moment même le plus critique, de celui où Edouard était engagé au plus fort de sa lutte contre le roi de France, pour refuser tout subside et le service même de guerre. Edouard dut céder et confirmer la grande charte (1297). Le grand roi avait trouvé en la personne du roi de France, Philippe le Bel, un adversaire digne de lui. Celui-ci essaya de lui arracher l'Aquitaine, ou, du moins, de rendre la suzeraineté anglaise sur les provinces du Sud-Ouest purement illusoire. Très habilement, Edouard suscita au roi de France l'hostilité du comté de Flandre : de là sortit la lutte terrible qui désarma Philippe le Bel vis-à-vis de son vassal anglais. Les deux adversaires se réconcilièrent sur les bases du *statu quo ante* par le mariage d'Edouard II, fils d'Edouard Ier, avec Isabelle, fille de Philippe le Bel, et le mariage d'Edouard Ier lui-même, avec la sœur de Philippe le Bel, Marguerite de France. — Edouard Ier avait épousé en premières noces Léonore de Castille, qui lui avait donné treize enfants.

Sceau d'Edouard Ier.

ÉDOUARD II, dit **de Carnarvon**, roi d'Angleterre, fils d'Edouard Ier, né à Carnarvon en 1284, assassiné à Berkeley-Castle en 1327. Edouard II eut un caractère très différent de celui de son père; il était faible, peu intelligent et corrompu. Robert Bruce lui infligea l'écrasante défaite de Bannockburn (1314); dans une autre expédition, Edouard faillit tomber lui-même prisonnier des Ecossais et dut consentir, en 1323, à une trêve de treize ans, qui reconnaissait implicitement l'indépendance de l'Ecosse. Edouard était complètement dominé par un favori gascon, Pierre de Gaveston. Les plus puissants seigneurs se liguèrent contre lui; son favori fut excommunié, et les lords se mirent à la poursuite de ce dernier, le saisirent et lui tranchèrent la tête. A Gaveston succédèrent d'autres favoris qui commirent une foule d'abus, tels les Despenses. L'opposition prit à sa tête la propre femme du roi, Isabelle, qui avait hérité de la beauté et de l'énergie de son père Philippe le Bel. Le roi s'enfuit en Galles, poursuivi par les rebelles; Hugues Despenses le Vieux fut pendu et écartelé, son fils tué un mois après (1326). Le parlement de Westminster (1327) déposa le roi, qui fut enfermé au château de Berkeley, où sa femme le fit périr en lui faisant enfoncer un fer rouge dans le fondement.

Statue numéraire d'Edouard II, à Westminster.

Édouard II, tragédie anglaise de Christophe Marlowe, jouée en 1590 ou 1591. — Le sujet de la pièce est la lutte que soutient Edouard II contre les barons et contre sa propre famille. Ce drame, qui embrasse une période de vingt années, suit de très près l'histoire. L'intérêt est synthétisé dans le caractère du prince qui, faible, insouciant, est victime de sa pusillanimité. *Edouard II* fait pressentir le théâtre shakspearien et peut être avantageusement comparé à *Richard II*.

ÉDOUARD III, roi d'Angleterre, né à Windsor en 1312, mort à Sheen en 1377. Il était le fils aîné d'Edouard II et d'Isabelle de France. Ses premières années furent marquées par le gouvernement de Mortimer. Celui-ci traita avec les Ecossais, leur accorda la plus large indépendance, fit conclure le mariage de Daniel, fils de Robert Bruce avec Jeanne, fille d'Edouard II. Ayant impliqué Edmond, comte de Kent, oncle du jeune roi, dans un complot contre ce dernier, il le fit saisir et décapiter (1330), mais, quelques mois après, Edouard III, sortant comme d'un sommeil, fit saisir son premier ministre, qui fut décapité à Tyburn (1330). Edouard III avait dix-huit ans. Le long règne d'Edouard III est illustre dans les annales militaires de l'Angleterre. Il fut avant tout un roi guerrier; organisa la marine et l'armée, et fut le premier prince de l'Europe médiévale qui put mettre sur pied une armée, sinon permanente, du moins composée d'hommes constamment entraînés et exercés. La victoire navale de l'Ecluse, la victoire de Crécy, le siège de Calais, la victoire de Poitiers illustrèrent ses armes. Les Ecossais furent battus à Neville's Cross, Daniel Bruce enfermé à la Tour de Londres. Mais le règne finit tristement. Ayant perdu, en 1369, sa femme, la reine Philippe de Hainaut, qui lui avait donné treize enfants, il s'abandonna à la débauche entre les mains d'une aventurière, Alice Perrers. En 1376, se réunit le parlement demeuré célèbre sous le nom de « bon parlement ». Les *communes* firent entendre leurs plaintes par la bouche d'un simple chevalier, Pierre de La Mare, homme de valeur et d'éloquence, le premier *speaker* dont il soit question dans les annales du parlement anglais. Le parlement obtint la mise en accusation des favoris du roi et l'éloignement de sa maîtresse; mais, à peine le parlement hors session, Edouard fit rappeler Alice Perrers et emprisonner Pierre de La Mare.

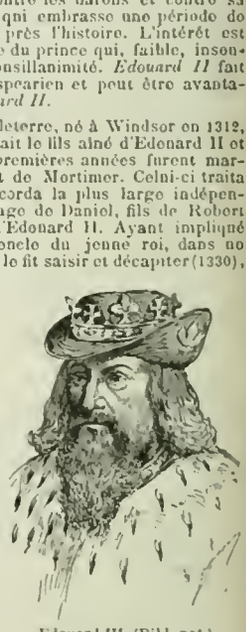

Edouard III. (Bibl. nat.)

ÉDOUARD, prince d'Aquitaine, dit **le Prince Noir**, fils d'Edouard III et de Philippa de Hainaut, né à Woodstock en 1330, mort à Westminster en 1376. Son surnom de *Prince Noir*, qu'il aurait dû à la couleur de son armure, ne se rencontre pas dans les textes avant la fin du XVe siècle. En 1355, son père le nomma son lieutenant en Aquitaine. Aussitôt, il se mit à la tête de bandes et ravagea tout le pays. En 1356, il forma le hardi projet de traverser la France pour rejoindre son père, qui manœuvrait en Normandie. Sur la route, il rencontra l'armée française, commandée par Jean le Bon, aux environs de Poitiers. Malgré l'infériorité numérique de ses troupes, il remporta un succès éclatant par l'habileté de ses dispositions stratégiques et la rapidité de ses manœuvres. Le roi de France en personne et son fils Philippe étaient parmi les prisonniers. Mais le gouvernement de Charles V opposa Du Guesclin au Prince Noir, et l'habile politique du roi de France souleva contre l'administration anglaise les plus puissants feudataires des provinces d'Aquitaine. Le Prince Noir mourut au moment où tout le pays se détachait de lui. Francisque Michel a publié un poème du héraut *Chandos*, en l'honneur du Prince Noir.

Le Prince Noir prêtant hommage à son père. (Miniature du XIVe s.)

ÉDOUARD IV, roi d'Angleterre, né à Rouen en 1442, mort en 1483. Il porta tout d'abord le titre de comte de March, puis de duc d'York (1460), roi d'Angleterre en 1461, détrôné en 1470, rétabli en 1471. Il était fils de Richard,

duc d'York, et descendait d'Edouard III, par Lionel, duc de Clarence, troisième fils d'Edouard III, et Edmond, comte de Cambridge, puis duc d'York, cinquième fils. C'était un homme vaillant, brave, de belle humeur et de belle prestance. Il soutint une lutte sanglante contre Henri VI, roi d'Angleterre et contre la reine Marguerite d'Anjou, avec des alternatives de succès et de revers. Henri VI ayant été fait prisonnier, Edouard fut proclamé roi en 1461. Mais il en vint à mécontenter ses propres partisans, surtout Warwick, le fameux « faiseur de rois ». En 1470, Henri VI fut tiré de prison et replacé sur le trône; mais, à la bataille de Tewkesbury, Edouard s'empara de Marguerite d'Anjou et de son fils Edouard, et fit égorger ce dernier, au mépris de la promesse donnée. Henri VI périt à son tour. Edouard IV reprit la couronne; il songea alors à faire revivre les prétentions anglaises sur le trône de France, mais l'habile Louis XI le désarma par le traité de Picquigny (1475).

Monnaie d'Edouard IV.

Édouard de Lancastre, prince de Galles, fils de Henri VI et de Marguerite d'Anjou, né en 1453, tué à Tewkesbury en 1471. Son père avait, en 1460, passé avec la maison d'York un compromis d'après lequel il resterait roi; mais la lignée d'York devait lui succéder au détriment de son fils Edouard. C'est à quoi sa mère, Marguerite d'Anjou, ne voulut pas consentir. Elle vainquit et tua le duc d'York, à Wakefield. Mais, peu après, à Towton, les Lancastriens furent vaincus. Henri VI et Marguerite durent s'enfuir en Ecosse; en 1465, Henri VI fut pris et enfermé à la Tour de Londres. Edouard se réfugia en France. Il tenta de revenir, les armes à la main; mais, à la bataille de Tewkesbury, il fut pris, ainsi que sa mère, et égorgé en dépit de la foi jurée.

Édouard V, roi d'Angleterre, né à Westminster en 1470, mort dans la Tour de Londres en 1483. Il était fils d'Edouard IV et d'Elisabeth Woodwille. Il succéda, âgé de treize ans, à son père; mais aussitôt, son oncle, Richard, duc de Glocester, fit attaquer la légitimité de sa naissance ainsi que celle de son jeune frère, Richard, duc d'York. Il les fit déclarer bâtards, enfermer à la Tour de Londres, où il est probable qu'il les fit assassiner.

Édouard (Les Enfants d'), tragédie en trois actes, par Casimir Delavigne, représentée sur le Théâtre-Français, le 18 mai 1833. Cette pièce est inspirée du *Richard III*, de Shakspeare. — Le duc de Glocester, désireux d'arriver rapidement au trône, médite la perte de ses deux jeunes neveux : Edouard V et Richard, duc d'York; il s'ouvre de ses projets au duc de Buckingham, qui révèle tout à la reine Elisabeth, leur mère. Elle s'empresse de quitter la Tour de Londres avec son plus jeune fils, Richard; mais, bientôt, Edouard V, revenant du château de Ludlow, arrive à Londres, et son oncle lui persuade d'écrire à sa mère et de la rappeler. Elle obéit. Une lettre ouverte par hasard rend tout à fait évidents les projets criminels de Glocester : la reine l'accuse. Il répond en révoquant en doute la validité du mariage d'Elisabeth et la légitimité de ses deux enfants. Edouard et Richard sont enfermés à la Tour et gardés par le geôlier James Tyrrel. Le duc de Buckingham leur fait savoir qu'on viendra les sauver. Au moment où ils croient entendre le signal de la délivrance, la porte s'ouvre pour livrer passage à des assassins. Malgré le caractère dramatique de l'épisode historique qui en fait le sujet, cette pièce est bien froide auprès de son modèle : tous les incidents sont rangés en vue du meurtre final, mais sans qu'un accent vivant et pathétique vienne exciter la sympathie du spectateur.

Édouard (Les Enfants d'), tableau de Paul Delaroche. — Cette peinture représente Edouard V et le duc d'York, enfermés dans une chambre de la Tour de Londres. Les deux jeunes princes sont assis sur leur lit;

Les Enfants d'Edouard, d'après P. Delaroche.

Edouard V, souffreteux, mélancolique, vêtu de noir, joint les mains, penche la tête sur le côté et s'appuie sur l'épaule de son frère. Celui-ci a la mine plus éveillée; il est enveloppé d'une ample robe de velours noir, et il tient un livre d'heures ouvert, posé sur les genoux de son aîné, à qui il faisait la lecture, quand tout à coup un sinistre bruit de clefs est venu appeler son attention; il se retourne effaré vers la porte, dont les jointures laissent filtrer un rayon de lumière. Un petit chien regarde du même côté, dresse les oreilles et attend qu'on entre. Ce sont les assassins envoyés par Glocester qui vont apparaître. — Ce tableau, exposé au Salon de 1831, est aujourd'hui au Louvre; c'est l'un des ouvrages les plus populaires de l'auteur, celui où se résument le mieux ses qualités et ses défauts.

Édouard VI, roi d'Angleterre, né en 1537, mort en 1553, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour. Il monta sur le trône à l'âge de neuf ans. Sa minorité fut marquée par la rivalité violente des principaux personnages du royaume qui se disputaient le gouvernement : le jeune roi parait avoir suivi ces luttes avec indifférence, laissant aller à l'échafaud ceux qui étaient vaincus. Sa personnalité s'accusa par son ardeur à embrasser la Réforme, ce qui lui valut une longue épître de Calvin.

Édouard VII. V. Galles (*Prince de*).

Édouard (Charles), dit **le Prétendant**, fils de Jacques Stuart. V. Charles-Édouard.

Édouard Plantagenet. V. Plantagenet.

Édouard, le Libéral, comte de Savoie, né à Baugé (capit. de la Bresse) en 1284, mort à Gentilly (près Paris) en 1329. Il était fils d'Amédée V, auquel il succéda en 1323, et de Sibylle de Baugé. Il demeura l'allié de la France, contrairement à la plupart des autres princes de sa maison, fut armé chevalier par Philippe le Bel après la bataille de Mons-en-Puelle (1304). Il se distingua également à la bataille du Mont-Cassel, sous les ordres de Charles de Valois. Il épousa, en 1307, Blanche, fille de Robert II, duc de Bourgogne, qui ne lui donna qu'une fille, Jeanne, qui fut mariée à Jean III, duc de Bretagne.

Édouard ou **Duarte**, roi de Portugal, né en 1391, mort en 1438. Il était fils de Jean Ier. Il se distingua en Afrique, à la prise de Ceuta, succéda à son père en 1433, tenta une expédition contre le Maroc, assiégea inutilement Tanger, fut battu et vit son frère Fernando tomber au pouvoir des Maures. Il mourut de la peste qui ravagea le Portugal en 1438. A l'intérieur, il avait marqué son règne par la promulgation d'un code de lois unique pour tout le royaume, lois utiles au commerce et aux finances publiques. C'était un prince ami des lettres : il avait lui-même composé plusieurs ouvrages, entre autres : o *Leal Conselheiro; Do regimento da justiça;* o *Livro da enssynança de bem cavalgar; Conselho* ou *Avizo espiritual;* etc.

Édouarde n. f. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses. (On cultive quelques édouardes dans les orangeries, pour leurs grandes et belles fleurs jaunes). ‖ On dit aussi edwardsie.

Edough (djebel), massif montagneux de la province de Constantine, s'étendant sur le bord de la mer, du cap de Fer à l'O. jusque près de Bône à l'E., et limité au S. par une dépression qu'occupe en partie le lac Fezzara. Constitué par des terrains primitifs et des roches éruptives, l'Edough, qui s'élève à 1.008 mètres, est couvert de belles forêts de chênes-lièges, dont l'exploitation a pour centre le village de Bugeaud. Il renferme des mines de zinc, de cuivre et surtout de fer (Mokta-el-Hadid).

Édréanthe n. m. Genre de plantes cespiteuses, de la famille des campanulacées, très voisin des wahlenbergiées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Europe méridionale.

Édred ou **Eadred**, roi des Anglo-Saxons, né en 931, mort à Frome (Somersetshire) en 955, fils cadet d'Edouard l'Ancien et de Eadgifre. Il fut appelé au trône en 946, les fils de son frère Edouard étant trop jeunes. Edred n'avait, d'ailleurs, lui-même que quinze ans. La lutte contre les Danois se poursuivit sous son règne. Une paix intervint, accordant aux Danois la liberté de vivre selon leurs propres us et coutumes, tout en reconnaissant la suzeraineté du roi anglo-saxon. Edred était de santé fragile; sa mère, Eadgifre, et son ministre, saint Dunstan, dirigèrent le gouvernement durant la plus grande partie du règne. L'histoire ne connaît à Edred ni femme ni enfants.

Édredon (du suéd. *eiderdun*, même sens; de *eider*, et de *dun*, duvet) n. m. Duvet, plumes extrêmement légères, fournis par certains palmipèdes, particulièrement par l'eider, et dont on fait des couvertures de lit, etc. : *Couvre-pied en* édredon. ‖ Par ext. Couvre-pied d'édredon : *Mettre un* edredon *sur ses pieds.* ‖ *Edredon américain*, Sorte de couvre-pied qui, au lieu de bouffer comme l'édredon proprement dit, est formé par deux tissus juxtaposés et piqués, entre lesquels on a placé une couche de duvet.

— Pop. *Edredon de trois pieds, Edredon de vache*, Botte de paille servant de lit.

— Adjectiv. : *Drap* édredon, Drap fort et léger qui est fabriqué avec des matières de première qualité et qui sert à faire des vêtements de luxe pour la saison d'hiver. (Une variété est nommée *drap édredon-feutre.*)

— Encycl. V. eider.

Edremid ou **Adramit**, ville d'Anatolie (Turquie d'Asie), sur la côte occidentale de la péninsule d'Asie Mineure. Elle est située, à 150 kilom. N.-E. de Smyrne, au pied méridional du Kaz-Dagh (mont Ida), tout près du rivage d'un golfe de 70 kilomètres de profondeur, qui se creuse en face de l'île Metelin (Mitylène), et porte le nom de *golfe d'Edremid*; le petit port d'Aktchéli, à 10 kilom. à l'O., lui sert de port. Source sulfureuse chaude. Edremid, peuplée de 7.675 hab., produit des vins, de l'huile d'olive et du tabac. Un gros bourg de 4.100 hab., Kémer-Adramit, situé à 10 kilom. au S.-O., a des ruines antiques considérables : c'est l'ancien *Adramyttium* romain.

Edric, dit Streon, duc de Mercie, tué à Londres en 1017. Les détails de l'existence de ce bandit féodal sont difficiles à établir. Les chroniques des XIe et XIIe siècles sont remplies des récits de ses crimes et trahisons; sur ce point, elles sont toutes d'accord; c'est sur le détail des crimes que l'accord se rompt. Il devint duc de Mercie en 1007, en 1009 épousa Eadgyth, fille du roi Ethelred. Chargé par Edmond, fils et successeur d'Ethelred, de combattre les Danois, il trahit son suzerain et le fit, croit-on, assassiner. Il se présenta alors devant le grand Canut, le roi des Danois, qui avait occupé une partie de l'Angleterre, et le salua comme le seul roi des Anglo-Saxons; mais Canut, rempli d'horreur pour lui, le fit égorger. Plusieurs détails de ce récit sont, il est vrai, considérés comme légendaires; ce qui est certain, c'est qu'il fut égorgé à Londres, aux fêtes de Noël, par ordre de Canut.

Edriocrinus (*é, nuss*) n. m. Genre de crinoïdes eucrinoïdes, famille des cupressocrinidés, comprenant des encrines sans tige, à calice sacciforme, à cinq bras enroulés à l'extrémité. (Les *edriocrinus* sont fossiles dans les terrains paléozoïques de l'Amérique du Nord; ils étaient d'abord fixés par la base, puis libres à l'état adulte.)

Édriophtalme (du gr. *édraios*, sessile, et *ophthalmos*, œil) adj. Qui a les yeux sessiles. Se dit des crustacés qui présentent ce caractère, par opposition avec les podophtalmaires. Les cloportes sont des crustacés édriophtalmes, les crabes sont des podophtalmaires.)

— n. m. pl. Grande division des crustacés, dite aussi des *arthrostracés*, comprenant les malacostracés à yeux sessiles, tels que les amphipodes et les isopodes. — *Un* édriophtalme.

Édris, nom que les musulmans donnent au patriarche Enoch; c'est lui qui le premier fit la guerre aux infidèles descendus de Caïn et qui réduisit les vaincus en esclavage. On en fait le contemporain des rois pischdadiens Hocheng et Tahmouras, et on lui attribue une vie de trois cent soixante-cinq ans. V. Enoch.

Édris Ier, fondateur de la dynastie des Edrisites du Maghreb, mort en 792, après un règne de trois ans. Il était fils d'Abd-Allah. Il se joignit à son neveu Hosein pour combattre le calife El-Hadi; mais, après la défaite de Fekkh, près La Mecque, il fut obligé de quitter l'Arabie et se réfugia en Egypte, puis dans l'Afrique du Nord (784). Il parvint à se cacher à Oulili, dans le Maghreb (788). Après avoir gagné à sa cause un certain nombre de tribus berbères, il annonça ses prétentions au califat. Pour exciter le zèle de ses partisans, il organisa une croisade contre les vieilles tribus qui avaient trouvé refuge dans des montagnes reculées où elles conservaient le culte israélite ou chrétien. Vainqueur, Edris fut reconnu par les plus importantes tribus du Maghreb, ainsi que par les Zenata de Tlemcen (789). Tout en gardant Oulili pour capitale, il construisit dans cette cité la mosquée qui porte son nom. Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad, alarmé de ses succès rapides, le fit empoisonner.

Édris, le Jeune, fils posthume du précédent et d'une concubine berbère nommée Kenza, mort en 829. Il fut proclamé calife par les Berberes qui achevèrent, pour son compte, la conquête du Maghreb. En 808, il jeta les fondements d'une capitale nouvelle, Fez, qui devint la métropole d'un empire s'étendant du Sénégal au Chéliff. Ami des arts, Edris le Jeune dota Fez de nombreux édifices, et notamment de la mosquée dite « des Chérifs ». Le kharedjisme disparut presque entièrement de ses Etats.

Édris II, le Hammoudite. Il appartenait à une branche de la famille des Edrisites et régna sur la principauté de Malaga. Ce prince, qui était, dit-on, d'une grande bonté de cœur et d'une extrême faiblesse de caractère, est surtout connu pour avoir pris le titre de calife, commandeur des croyants, ce qui prouve combien, au XIe siècle, ce titre avait perdu de sa valeur. Edris mourut en 1055. Deux ans après sa mort, Malaga fut annexée au royaume de Grenade, et tous les Hammoudites furent exilés. Edris est le bisaïeul du géographe Edrisi.

Édrisi (Abou Abdallah Mohammed **El-**), géographe et voyageur arabe, descendant de Mahomet, né à Ceuta vers 1099, mort vers 1164. Après avoir étudié à Cordoue, il se mit à voyager pour compléter son éducation. Il visita tous les pays méditerranéens, et se fixa à la cour du roi de Sicile, Roger II, pour lequel il dressa des cartes d'après lesquelles fut gravé, sur un globe d'argent du poids de 800 marcs, tout ce qu'on savait à l'époque sur la géographie. Si ce globe n'existe plus, du moins avons-nous le traité de géographie qu'Edrisi composa comme commentaire de ce travail, et qui est intitulé : *Nozhat Moschtaq fi ikhtirac al afac* (« Récréation de celui qui désire parcourir les pays »). Cet ouvrage fut terminé en 1150. C'est un résumé fidèle des connaissances géographiques des Arabes au milieu du XIIe siècle; jusqu'au XVe, il a servi de modèle et de base à la plupart des travaux publiés sur la géographie.

Édrisites, nom d'une puissante dynastie qui domina le Maghreb, à l'époque où les Aghlabites régnaient en Tunisie. (Elle doit son origine à Edris, descendant du prophète Mohammed par les femmes. L'avènement du fondateur de ce nouvel empire eut pour conséquence la perte du Maghreb pour le califat.) — *Un, Une* Edrisite.

Éducabilité (rad. *éducable*) n. f. Aptitude à être éduqué, instruit, formé par l'éducation : *Les dresseurs hab les trouvent de l'*éducabilité *même chez les oies, les porcs, etc.*

Éducable adj. Qui est apte à recevoir de l'éducation : *Les phoques sont très* éducables.

Éducateur, trice adj. Pédag. Qui concerne l'éducation : *Des ouvrages* éducateurs. ‖ Qui donne l'éducation, qui forme, qui instruit : *La Grèce est — c'est son grand nom — le peuple* éducateur. Michelet.)

— Substantiv. Personne qui donne l'éducation à d'autres, qui les élève, qui les instruit : *La gouvernante est l'*éducatrice *du premier âge.* (Mme Monmarne. ‖ Celui, celle qui élève, qui soigne certains animaux : Éducateur *de vers à soie.*

— Littér. Titre qui a été souvent pris par divers journaux d'instruction : *L'*Éducateur *populaire.*

Éducatif, ive adj. Qui est propre à l'éducation; qui donne l'éducation, qui forme, qui instruit : *Une bonne méthode* éducative.

Éducation (*si-on* — lat. *educatio*, même sens) n. f. Ensemble des soins donnés dans le jeune âge, ou dans un âge plus avancé, pour développer les facultés physiques, morales, intellectuelles. ‖ S'applique surtout au développement des facultés morales : *Nous recevons trois* éducations *différentes ou contraires : celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde.* (Montesq.)

— Méthode particulière employée à former et à instruire la jeunesse : *L'*éducation *particulière rétrécit l'esprit.* (De Bonald.)

— Ensemble des moyens et des causes qui développent chez certaines collections d'individus l'instruction, les opinions, les sentiments : *Le genre humain compte par siècles les diverses périodes de son* éducation. (E. Quinet.)

— Connaissance et pratique des usages polis de la société : *Le défaut d'*éducation *se reconnaît à l'oubli des convenances.*

— Par ext. Initiation, action de former, de dresser à certaines habitudes bonnes ou mauvaises : *Se charger de l'*éducation *d'un chasseur, d'un buveur.*

— Par anal. Action de dresser certains animaux, de les former à certains exercices : *L'*éducation *d'un cheval, d'un chien, d'un faucon.* ‖ Soins que l'on prend de certains animaux; art de les multiplier, de les élever et d'en tirer

le plus grand profit possible. *L'ÉDUCATION des abeilles, des vers à soie, d'autres peuples.* « Soins que les animaux donnent à leurs petits. » Art ou action de faire naître et de faire croître certains végétaux utiles : *L'ÉDUCATION du mûrier.*

— Fig. Développement progressif, action de former, d'habituer : *Le malheur fait l'ÉDUCATION de l'intelligence.* — *Première éducation,* Soins et enseignements que l'on donne aux jeunes enfants. « *Maison d'éducation,* Maison, établissement où l'on instruit des jeunes gens.

— ALLUS. MYTHOL. **Éducation d'Achille,** Allusion à l'éducation forte et vigoureuse que le centaure Chiron donna à ce héros. On raconte que, pour l'habituer à la fatigue, à la faim, à la soif, il le conduisait à travers les précipices au-devant des lions et des ours, dont il lui donnait à boire le sang et à sucer la moelle. Après avoir ainsi fortifié son corps et développé en lui des sentiments intrépides, il s'appliquait à enrichir son esprit, et lui enseignait l'astronomie, la botanique, la médecine, la musique, etc. Ces mots : *éducation d'Achille, la moelle des lions,* etc., caractérisent aujourd'hui les fortes et mâles éducations qui développent les grands talents et trempent les caractères.

— ENCYCL. Pédag. Nous allons indiquer les principales définitions qui ont été données de l'*éducation* et dégager de leur comparaison : 1° l'objet véritable de l'éducation ; 2° les moyens qu'elle devra employer ; 3° l'efficacité qu'elle pourra avoir.

Platon dit : « L'éducation a pour but de donner au corps et à l'âme toute la beauté et toute la perfection dont ils sont susceptibles. » Kant : « L'éducation est le développement, dans l'homme, de toute la perfection que sa nature comporte. » Stuart Mill : « L'éducation embrasse tout ce que nous faisons par nous-mêmes et tout ce que les autres font pour nous en vue de nous rapprocher de la perfection de notre nature. » Le pédagogue allemand Bensel : « L'éducation est le développement harmonique des facultés physiques, intellectuelles et morales. » Jules Simon : « L'éducation est une opération par laquelle un esprit forme un esprit et un cœur forme un cœur. » Le mot « perfection » reste vague. James Mill, le remplaçant par sa traduction utilitaire (*bonheur*, donne pour but à l'éducation « de faire de l'individu un instrument de bonheur pour lui-même et pour les autres ». On a essayé de condenser le meilleur des définitions précédentes dans celle-ci : « L'éducation est l'ensemble des efforts réfléchis par lesquels on aide la nature dans le développement des facultés physiques, intellectuelles et morales de l'homme en vue de sa perfection, de son bonheur et de sa destination sociale. » Cette définition complexe appelle quelques observations.

Le développement physique est pour nous, comme pour Platon, partie intégrante de l'éducation. Quelque théorie métaphysique que l'on admette sur la nature de l'âme et celle du corps, l'action du physique sur le moral est un fait, et, sans avoir la prétention de n'atteindre celui-ci que par l'intermédiaire de celui-là, on ne peut contester que la santé ne soit une condition sinon nécessaire et suffisante, tout au moins importante de la vigueur de l'âme et de sa pleine possession d'elle-même. Les membres d'une société doivent recevoir non pas une éducation qui les voue nécessairement à telle ou telle fonction, mais une éducation qui développe en eux les qualités indispensables à tous les hommes, à tous les membres d'une même cité, quelle que soit la situation sociale que les circonstances ou leurs efforts peuvent leur attribuer.

L'éducation doit être, avant tout, générale ; l'éducation spéciale, professionnelle, s'ajoutera à la première, s'appuyant sur elle sans l'affaiblir. Il faut fortifier les volontés en les amenant à vouloir par elles-mêmes, avec la conscience réfléchie de ce qu'elles doivent vouloir et l'espoir tenace de le réaliser.

Cet affranchissement de la volonté ne va pas sans celui de l'intelligence. L'instruction et l'éducation ne s'opposent pas l'une à l'autre, au contraire. Si l'on entend par « instruction » l'entassement des connaissances acquises d'une façon inerte, il est certain que sa valeur éducative est nulle. Mais l'instruction véritable arme l'intelligence plutôt qu'elle ne la charge, l'excite à chercher la vérité sans précipitation ni prévention et lui apprend à la trouver. Elle constitue ainsi une éducation de l'intelligence et aussi du caractère, car elle habitue à la sincérité, à l'initiative et à l'effort. Quant aux résultats qu'on peut en espérer, deux théories extrêmes sont en présence. Locke, Helvétius soutiennent que l'esprit, le caractère de l'homme sont, à sa naissance, une « page blanche » ; l'éducateur peut donc y écrire ce qu'il veut. Stuart Mill insiste, lui aussi, sur la grande efficacité de l'éducation. Auguste Comte, Spencer et Schopenhauer sont d'un avis tout opposé : celui-ci pour des raisons d'ordre métaphysique, ceux-là en s'appuyant sur des considérations physiologiques. Le caractère serait, d'après eux, fixé dès la naissance et se développerait fatalement suivant une « préformation » métaphysique ou physiologique.

Sans doute, il y a quelque chose de « préformé » dans l'individu. C'est une terre ensemencée. C'est à l'éducation qu'il appartient de détruire et de faire lever le bon grain. Il se peut qu'il y ait des tendances héréditaires, fortes à l'origine, que l'éducation rendra faibles et, réciproquement, des tendances faibles qu'elle fortifiera. On n'arrivera point à produire chez l'enfant ce dont il n'a nullement le germe, mais on pourra développer, diriger et hiérarchiser les tendances qui, sans cette intervention éclairée, seraient demeurées virtuelles ou devenues excessives.

L'éducation suppose donc un idéal conçu et une science précise du caractère de l'enfant. Le mot de Bacon restera vrai : « On ne commande à la nature qu'en lui obéissant. »

— BIBLIOGR. V. les ouvrages analysés plus loin, et en outre : cardinal Sadolet, *De liberis recte instituendis liber* (Venise, 1533) ; F.-E. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie* (Paris, 1882) ; O. Gréard, *Éducation et instruction* (Paris, 1887) ; Guyau, *Éducation et hérédité* (Paris, 1889) ; Bernard Pérez, *L'Éducation dès le berceau* (Paris, 1880).

— Biol. L'*éducation* en biologie est l'ensemble des circonstances qu'a traversées un individu, depuis l'état d'œuf jusqu'à l'état adulte. On peut affirmer, sans crainte d'erreur, que l'être vivant quel qu'il soit est, à un moment quelconque de sa vie, le produit de deux facteurs : l'hérédité, ou ensemble des propriétés de l'œuf d'où il provient, et l'éducation au sens large. Ces deux facteurs sont souvent antagonistes. Exemple : le fils d'un lutteur, ou de plusieurs générations de lutteurs, tendra par hérédité à avoir les muscles volumineux ; mais, s'il exerce la profession de fakir, il pourra, par éducation, devenir très maigre et fort peu musclé. La réciproque est également vraie.

Un des problèmes les plus intéressants et les plus féconds de la biologie générale est de savoir déterminer, dans un être donné, quels sont les caractères qui sont dus à l'hérédité, quels sont les caractères qui sont dus à l'éducation. Ce problème est le plus souvent très difficile à résoudre et, en réalité, aucun caractère ne dérive *uniquement* de l'un ou de l'autre des facteurs précités ; seulement, le rôle de l'un ou de l'autre est généralement prédominant.

— Physiol. *Éducation antérieure.* Sous ce nom, on a désigné l'action des influences maternelles sur le fœtus pendant la gestation, et on a discuté sur la possibilité d'une action volontaire. L'influence sur le fœtus de tout ce qui modifie l'organisme maternel n'est qu'un cas particulier de l'influence du milieu sur l'évolution des êtres vivants. Elle est donc indéniable ; mais ses lois ne sont point encore formulées, et ses manifestations restent obscures.

— Sériciculture. L'*éducation* comprend l'éclosion des vers, leur alimentation et la montée en bruyère. Il ne faut pas multiplier le nombre des éducations : deux dans une même année sont suffisantes, et encore, la seconde ne vaut pas la première. Ce qui importe le plus, c'est une très grande propreté. Pour une éducation à marche normale, la température doit être de : pendant le premier âge, 21° ; pendant le deuxième, 23° ; pendant les troisième et quatrième, 22° ; pendant le cinquième, 25°. La durée de l'éducation est, dans ce cas, de 30 à 35 jours. D'après des expériences récentes, un abaissement de température de 2°,5 à 6°, au cinquième âge, détermine une augmentation de 15 p. 100 du poids des cocons. Mais l'éducation est prolongée et, par suite, les chances des maladies augmentent.

Une éducation de 25 grammes de graine donne, en moyenne, 60 kilogrammes de cocons.

Certaines races de vers à soie donnent par an deux ou trois générations (*races bivoltines* et *polyvoltines*) ; mais on n'élève que les races annuelles (*races univoltines*), les premières ne donnant que des cocons petits et grossiers.

Pendant l'éducation, les vers sont sujets à être attaqués par de nombreuses maladies.

Lorsque les vers, transparents, traînent après eux un long fil et montent sur la feuille sans la mordre, le moment de la montée est proche. C'est la fin de l'éducation.

— Iconogr. L'*éducation* a été l'objet de nombreuses peintures allégoriques dont nous indiquerons les principales : L'*Éducation d'Achille* a été représentée par beaucoup d'artistes, notamment par le Primatice, dans la galerie du palais de Fontainebleau ; par P. Testa ; par Rubens (peinture exécutée pour Charles Ier) ; deux fois par Philippe de Champaigne, au Louvre. [Ces deux derniers tableaux ont été peints en 1666, pour la décoration de l'un des plafonds de l'appartement du grand Dauphin, aux Tuileries ; l'un représente Achille enfant, accompagné du centaure Chiron ; l'autre nous fait voir Achille dirigeant dans un hippodrome un quadrige près duquel galope Chiron ; par Pompeo Batony (Offices). [Chiron apprend à Achille à jouer de la lyre] ; par Jean-Baptiste Regnault, au Louvre ; par Eugène Delacroix, dans la bibliothèque de la Chambre des députés, à Paris, etc. — L'*Éducation de l'Amour* a été représentée par le Titien (galerie du duc de Sutherland, à Stafford-House). Cupidon, ayant aux épaules de petites ailes, est gravement occupé à épeler les lettres tracées sur une feuille que tient Mercure. — L'*Éducation* ou l'*Enfance de Jupiter* est un des chefs-d'œuvre du Poussin, au musée de Berlin. Une nymphe, étendue à terre, tient dans ses bras le petit dieu et lui donne à boire avec un vase d'argent, tandis qu'une de ses compagnes est occupée à recueillir le miel d'une ruche et qu'un faune, ayant un genou en terre, trait la vache Amalthée.

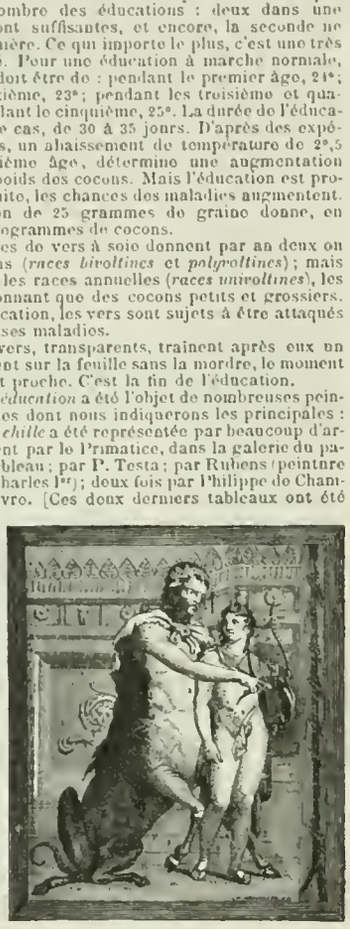

L'Education d'Achille, d'après une peinture d'Herculanum.

Les tableaux figurant l'*Enfance* et l'*Éducation de Bacchus* ont été cités au mot DIONYSOS. — L'*Éducation de la Vierge* a été présentée par Murillo (musée de Madrid). [Marie est debout, tenant un livre qu'elle appuie sur les genoux de sa mère ; elle se tourne vers celle-ci et lui montre du doigt un passage dont elle semble demander l'explication.] Le même sujet par Jouvenet au musée des Offices, à Florence. [La Vierge, joignant les mains, est agenouillée devant sa mère, qui lui montre du doigt les lignes d'un manuscrit déroulé sur ses genoux. Le vieux Joachim s'appuie sur le dossier du fauteuil où Anne est assise.]

L'éducation maternelle, d'après Delaplanche.

— Nous citerons, dans le même ordre de sujets, l'*Éducation maternelle*, groupe en marbre, par Delaplanche (1875). Une paysanne, dans le costume le plus rustique et coiffée d'un vulgaire serre-tête ou d'un mouchoir, fait épeler sa petite fille, qu'elle tient serrée contre elle.

Éducation des enfants (SUR L'), traité conservé parmi les œuvres morales de Plutarque, mais qui n'est probablement pas de lui. — Cet ouvrage contient une série de conseils à l'adresse des parents, des maîtres et des enfants ou des jeunes gens : choix des nourrices et des esclaves qui guideront les premiers pas ; choix du précepteur ; nécessité, pour les parents, de prêcher d'exemple ; utilité de la lecture des poètes, et manière de les lire ; nécessité, pour les jeunes gens, de se montrer dociles. Le traité se termine par un dernier avis, d'une portée moins générale sur l'emploi des richesses.

Éducation (SUR L'), traité pédagogique de Milton, publié en 1644. — Le poète préconise les leçons attrayantes et l'éclosion naturelle de l'intelligence, sans culture forcée. Il trace un vaste programme habilement gradué, où figure tout d'abord l'enseignement du latin. Puis viennent les éléments de l'arithmétique, de la géométrie, de la géographie historique, de l'histoire naturelle et, ensuite, les études grecques. Pendant ce temps, les années et les bons préceptes auront développé la volonté, le jugement des enfants, et ils pourront, sans danger, aborder la rhétorique. Milton n'oublie ni les exercices du corps, ni la musique.

Éducation des filles (TRAITÉ DE L'), le premier ouvrage de Fénelon, imprimé en 1687. — L'auteur, qui était alors simple directeur d'une communauté de femmes, le composa en 1681, à la prière du duc et de la duchesse de Beauvilliers, qui eurent à diriger l'éducation de huit filles.

Fénelon fait commencer l'éducation des femmes dès les premiers jours de la vie. Il préfère de beaucoup celle que les mères donnent à leurs filles à celle qu'elles reçoivent dans les pensionnats. Il s'occupe successivement des facultés morales et naturelles, des défauts et de leurs inconvénients, de l'esprit et du cœur des enfants. Le précepteur fait arriver les petites filles à l'instruction indirectement, sans en avoir l'air ; c'est une *vraie persuasion* qu'il veut obtenir des jeunes esprits. Il parle à leur raison naissante par des images sensibles. Fénelon ne désapprouve point des teintures de l'histoire, de la poésie, de l'éloquence, les talents d'agrément. Donnant ensuite des leçons de bon goût sur le costume et les modes, il remarque que le faste ruine les familles, que certaines parures font perdre aux femmes leurs avantages naturels. Suivant la femme dans la vie de famille et sur la scène du monde, il lui expose ses devoirs. Outre la finesse de ses observations et la délicatesse de ses procédés pédagogiques, Fénelon a le mérite — assez nouveau — de réclamer pour la femme le même rang qui est accordé à l'homme, sans pour cela méconnaître ses défauts propres. Mais il paraît se contenter pour elle de connaissances un peu superficielles.

Éducation (PENSÉES SUR L'), par John Locke, publiées à Londres, en 1693, traduites deux fois par Coste (1695 et 1743). — Cette œuvre pédagogique est remarquable. Locke ne sépare pas plus l'instruction de l'éducation morale que celle-ci de l'éducation physique. Notons ses vues sur la discipline du premier âge et les programmes d'instruction. Son utilitarisme s'élève souvent à une grande hauteur morale. L'éducation physique n'a d'autre objet, pour lui, que de faire du corps « un instrument docile, aussi apte que possible à exécuter les ordres de l'esprit » ; et ses prescriptions relatives à l'intelligence et au caractère n'ont qu'un but : « faire des esprits droits, disposés en toute occasion à ne rien faire que de conforme à la dignité et à l'excellence d'une créature raisonnable ». Il insiste sur la nécessité des bonnes habitudes, surtout de l'habitude de s'observer et de se vaincre. Il veut que l'instruction commence par des leçons de choses et qu'elle soit purgée du jargon scolastique. Il ne proscrit ni les études classiques ni les études supérieures purement théoriques ; mais il demande que les enfants soient tout d'abord pourvus des connaissances les plus urgentes et que chacun reçoive un enseignement approprié à ses besoins et à ses projets d'avenir. Rousseau a puisé beaucoup d'idées de l'*Émile* dans ce livre de Locke.

Éducation de l'humanité (L'), ouvrage de Lessing (1780). — L'œuvre repose sur cette idée que ce que l'éducation est pour l'individu, la révélation l'est pour l'humanité. De même que l'éducation donne plus rapidement à l'homme ce qu'il pourrait acquérir à la longue, de même la révélation donne plus facilement à l'humanité ce que la raison livrée à elle-même mettrait trop de temps à acquérir. Dieu a proportionné cette révélation à chaque âge de l'humanité : au peuple juif, l'éducation qui convient à l'enfance, par la promesse des récompenses ou la menace des châtiments ; aux chrétiens, l'éducation qui convient à l'adolescence par la promesse de l'âme immortelle, qui est une sanction plus lointaine et plus désintéressée. Mais tout cela n'est encore qu'un moyen : il faut faire de l'adolescent un homme capable de remplir son devoir, en pensant à l'avenir, sans tirer de cet avenir le mobile intéressé de ses actions. L'homme fera le bien pour le bien, non en vue de récompenses placées en dehors de lui, mais en vue des récompenses intérieures de sa conscience. Cet homme est au-dessus des deux premiers.

Éducation esthétique (DE L'), une des œuvres de Schiller (1792-1796), qui appartiennent au groupe philosophique de ses écrits et qui sont inspirées par la philosophie de Kant. Schiller, dans cet ouvrage, fonde la perfection morale de l'homme non plus sur l'éducation morale et intellectuelle, mais sur l'éducation esthétique. Par la faculté esthétique, l'homme ou l'artiste devient le type idéal des autres hommes, réunissant en lui l'idéal moral et l'idéal sensible, et donnant dans ses œuvres un corps et une âme au beau et au bien. Ainsi, l'esthétique, ou la forme, ou la beauté, devient le moyen général de toute éducation. La tâche de l'artiste ou du poète est d'exprimer l'idéal moral aussi bien que l'idéal intellectuel. Schiller développe toute sa philosophie de l'art dans ses *Lettres philosophiques de Jules et de Raphaël*, où il est encore plus poète que philosophe, puis dans son fragment sur la Grâce et la Beauté dans sa dissertation intitulée *Du sublime*. Enfin, il établit les bases de sa poétique proprement dite, dans le traité de la poésie naïve et sentimentale.

Éducation sentimentale (L'), roman de Gustave Flaubert (Paris, 1869). — Frédéric Moreau, le héros de l'*Éducation sentimentale*, est un jeune homme moyennement honnête, moyennement bon, moyennement intelligent ; il est, en un mot, le type de l'humanité médiocre. Ce sont ses expériences que nous retrace le livre, et particulièrement ses trois liaisons successives avec Mme Arnoux,

puis avec la Rosanette, enfin avec Mme Dambreuse. A vrai dire, un tel roman ne saurait se raconter. L'auteur, de propos délibéré, nous a déroulé une existence insignifiante, dans laquelle aucun événement ne se détache, n'aboutit à rien. Et c'est justement par là que *l'Education sentimentale* est, entre les ouvrages de Flaubert, le plus naturaliste. Aucun autre ne ressemble davantage à la vie, ne reproduit le réel avec une aussi minutieuse fidélité. D'autre part, le style, d'une extrême simplicité, d'une merveilleuse précision, y est tout impersonnel et ne trahit jamais l'auteur. Quant à l'ordonnance du livre, elle a été critiquée. Tout cela paraît épars ou même incohérent, fait de scènes juxtaposées au hasard. Flaubert a composé *l'Education* avec de si subtiles adresses que la composition nous en échappe. Il y manque cette fausse perspective qui trompe l'œil. Voilà pourquoi ce livre est, comme œuvre d'art, inférieur à *Madame Bovary*. Et cependant, l'auteur n'a rien fait, on ne saurait dire d'aussi brillant, mais d'aussi juste par la ressemblance des peintures et d'aussi profond par la signification morale.

Éducation intellectuelle, morale et physique (De l'), par Herbert Spencer. — Cet ouvrage, publié en 1861, a été traduit en français (1878). L'éducation doit obtenir, d'après l'auteur, le maximum d'utilité possible et, pour cela, conformer ses efforts à la nature. Distribuant ses leçons d'après la division même des fonctions humaines, elle recherchera les connaissances les plus propres à faire de l'élève, d'abord un homme bien portant, puis un industriel, un ouvrier, un homme, enfin, capable de gagner sa vie; ensuite, elle le formera pour la famille et la cité, en le dotant de toutes les vertus domestiques et civiques; enfin, elle lui ouvrira le domaine de l'art. A tous les degrés du développement de l'homme, c'est la science qui est la base nécessaire de l'éducation. Il veut que l'éducation intellectuelle soit conforme aux lois du développement intellectuel. Ces lois sont : 1° que l'esprit, en se développant, passe du simple au composé, ou de l'homogène à l'hétérogène; 2° qu'il va de l'indéfini au défini; 3° qu'il va du concret à l'abstrait. A ces trois lois Spencer en ajoute une quatrième : c'est que l'évolution de l'individu ressemble à celle de la race. Pour appliquer ce principe général, il faut, dans toutes les parties de l'instruction, passer de l'expérimental au rationnel. Le principe que Spencer met à la base de l'éducation morale est celui des *réactions naturelles*, c'est-à-dire celui qui apprend à l'enfant à détester ses fautes, en raison des conséquences naturelles qu'elles entraînent. — Les principes de pédagogie de Herbert Spencer se déduisent logiquement de sa psychologie sensationniste et empirique, de son anthropologie évolutionniste et de sa morale utilitaire.

Éducation (La Science de l'), par Alexandre Bain (1879). — Cet ouvrage est divisé en trois livres, qui traitent, le premier, des bases psychologiques de l'éducation; le second, des méthodes; le troisième, de l'éducation moderne. Il n'admet pas que ce qui concerne le développement physique et l'hygiène fasse partie de l'éducation. Le fait essentiel qu'elle implique, c'est le pouvoir qu'a l'esprit d'être façonné par l'action du maître. Ce pouvoir, c'est la mémoire même. L'auteur étudie ensuite les facultés essentielles de l'esprit et s'applique à déterminer les conditions de développement de chacune d'elles. Il se prononce contre la discipline des réactions ou conséquences naturelles, préconisée par Rousseau et par Herbert Spencer. Dans la seconde partie de l'ouvrage, Bain recherche quel est l'ordre des études au point de vue logique. Il faut, selon lui, faire passer les élèves du simple au complexe, du particulier au général et du concret à l'abstrait, de l'indéfini au défini, de l'empirique au rationnel, de l'esquisse au détail, du matériel à l'immatériel et du physique à l'intellectuel. Il est l'adversaire de l'étude des langues mortes. Il trace le plan d'un enseignement secondaire qui comprend : 1° les sciences, qui doivent occuper la place de beaucoup la plus considérable; 2° les humanités, c'est-à-dire, d'une part, l'histoire et la sociologie, d'autre part, un aperçu plus ou moins sommaire de la littérature de tous les peuples; 3° des exercices de composition dans la langue maternelle, et l'étude approfondie de la littérature nationale.

Éducation en France depuis le XVIe siècle (Histoire critique des doctrines de l'), par Gabriel Compayré (1879). — Le but de cet ouvrage est d'exposer le mouvement et le progrès de la pédagogie française, depuis les initiateurs du XVIe siècle jusqu'aux réformateurs contemporains. Avec Rabelais et Montaigne, l'éducation se dégage du joug de la scolastique; elle fait effort pour revenir à la nature. Rabelais, le premier, fait du savoir encyclopédique le but de l'éducation. Pour Montaigne, le but n'est pas de savoir tout, c'est de bien savoir ce que l'on sait; c'est de juger, plutôt que de connaître; l'originalité pédagogique des jésuites a été d'organiser un ensemble de méthodes propres à faire aimer les lettres et à exercer ingénieusement l'esprit par l'imitation des modèles antiques. Les jansénistes semblent préoccupés de former les qualités sérieuses et solides du caractère. C'est à l'abbé Fleury que nous devons la distinction fondamentale des études qui conviennent à tous et de celles qui ne conviennent qu'à un petit nombre. C'est d'abord Rousseau qui se signale par des idées nouvelles. C'est ensuite l'attention accordée à la santé physique. C'est encore la recommandation de livrer le plus possible l'enfant à lui-même, en restreignant l'action du maître. C'est aussi le système des punitions naturelles, conséquences nécessaires des actions accomplies, substituées aux punitions artificielles, qui émanent de la volonté des parents ou des maîtres.

Éducation (De l'), par Dupanloup (1851). — L'évêque d'Orléans distingue d'abord l'éducation de l'instruction; la première étant destinée à développer, élever et affermir les facultés, tandis que la seconde ne fait que pourvoir l'esprit de certaines connaissances qui ne sont pas indispensables à l'homme. Il règne dans tout ce livre, et surtout dans cette première partie, une élévation de pensée remarquable. En dehors de l'éducation pédagogique proprement dite, l'auteur distingue l'éducation professionnelle, qui forme l'individu. En dernier lieu, il s'occupe de l'éducation physique, dont on commençait alors à apprécier les avantages.

ÉDUCATIONNEL, ELLE (*si-o-nèl*) adj. Qui se rapporte à l'éducation.

ÉDUCTE n. m. Pathol. Syn. de blastème.

ÉDUCTION (*ksi-on*) n. f. Nom sous lequel on désignait autrefois la sortie de la vapeur qui a produit son effet sur le piston. ‖ On dit mieux, à présent, échappement.

ÉDUEN, ENNE (*du-in, èn*), personne faisant partie du peuple gaulois qui habitait le pays situé dans la Lyonnaise Ire, entre les Lingons au N., les Ségusiens au S., les Bituriges à l'E. et les Séquanais au S. — *Les* Éduens.

— Adjectiv. Qui a rapport à ce peuple : *La nation* éduenne.

— Encycl. La capitale des Éduens (en lat. *Æduï*, était Bibracte, appelée plus tard *Augustodunum* (Autun); leurs villes principales : *Cabillonum* (Chalon-sur-Saône), *Matisco* (Mâcon), *Nivernum* (Nevers), *Alesia* (Alise). Les Éduens étaient gouvernés par un chef électif nommé Vergobret; d'abord alliés des Romains, ils finirent par renoncer à leur protectorat et se rangèrent aux côtés de Vercingétorix. Après la bataille d'Alésia, ils furent soumis par Jules César et firent partie, avec le reste de la Gaule, de l'empire romain (51 av. J.-C.). Leur territoire forme actuellement les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de la Nièvre.

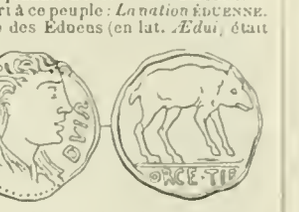

Monnaie des Éduens.

ÉDULCORATION (*si-on*) n. f. Pharm. Action d'édulcorer : *L'*édulcoration *des tisanes*.

— Fig. Ménagement, adoucissement.

ÉDULCORER (du bas lat. *edulcorare*, même sens — du préf. *e*, et de *dulcis*, doux) v. a. Pharm. Adoucir par une addition de sucre, de miel ou de sirop une solution médicamenteuse, pour en masquer le goût : Édulcorer *une tisane*.

— Fig. Mitiger, adoucir : Édulcorer *une remontrance*.

— Drog. Dépouiller des principes acides qu'elles peuvent contenir des matières en poudre, en les arrosant peu à peu d'eau chaude ou froide, suivant les cas.

S'édulcorer, v. pr. S'adoucir, devenir plus doux.

— Fig. Prendre un caractère plus doux, des formes moins acerbes.

ÉDULE (lat. *edulis*; de *edere*, manger) adj. Qui est susceptible d'être mangé, qui peut servir d'aliment : *Lotus* édule.

EDULICA ou **EDUSA** (du lat. *edere*, manger), déesse qui, dans la mythologie romaine, présidait à la nourriture des enfants.

ÉDUQUER (*ké* — du lat. *educare*; du préf. *e*, et de *ducere*, conduire) v. a. Elever, donner de l'éducation à : Eduquer *des enfants, des chevaux pour l'hippodrome*.

— Rem. Ce verbe, qui a toujours été usité, qui a un sens bien plus précis que le mot *élever*, n'est cependant employé que très rarement dans le style sérieux, et semble presque toujours supposer une intention ironique ou une affectation de parler comme les gens du peuple.

ÉDUSE ou **EDUSA** (*é*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des eumolpidés, comprenant des formes plus ou moins allongées, ovales, pubescentes et ordinairement métalliques. (Les éduses, dont on connaît une vingtaine d'espèces, sont propres à l'Australie. Telles sont les *edusa chrysura*, d'Adélaïde, et *edusa striatopunctata*, de toute la région de Victoria.)

EDWARDES (Herbert-Benjamin), officier anglais, né en 1819 à Frodesley (Shropshire), mort à Londres en 1868. Entré, en 1840, comme cadet dans l'armée de la Compagnie des Indes, il se distingua à la bataille de Moodkee (1845), où il fut blessé, et à celle de Sobraon (févr. 1846). Au mois d'avril suivant, ayant été reçu interprète, il devint, en 1847, premier adjoint au résident de Lahore, qui le chargea d'aller, avec une colonne militaire, recueillir les impôts dans le nord-ouest du Pendjab. Au cours de cette mission, Edwardes se signala par un brillant fait d'armes. Il soumit Moulradj, rajah de Moultan, qui était en révolte ouverte contre l'Angleterre. Nommé major, Edwardes prit une part importante aux opérations qui amenèrent la prise de Moultan (1849). De retour en Angleterre, il reçut, en récompense de sa belle conduite, l'ordre du Bain, une pension de la Compagnie des Indes, et une médaille d'honneur de la Cour des directeurs. Il se signala de nouveau aux Indes pendant l'insurrection de 1857, fut promu colonel en 1860, et nommé, l'année suivante, commissaire des territoires en deçà de la Satledj. On a de lui : *Une année à la frontière du Pendjab* (1848-1849).

EDWARDS (Richard), auteur dramatique anglais, né dans le comté de Somerset vers 1523, mort à Londres en 1566. Il devint, sous Elisabeth, gentilhomme de la chapelle de la reine. On cite, parmi ses pièces : *Damon and Pithias*, la première tragédie anglaise sur un sujet classique, et, parmi ses poèmes : *Amantium iræ* (Querelles d'amoureux), souvent réimprimé dans des collections modernes.

EDWARDS (George), naturaliste anglais, né à Westham (Essex) en 1693, mort en 1773. Il voyagea à l'étranger, étudiant partout les productions de la nature, les mœurs des animaux, surtout des oiseaux, etc., réunit des collections précieuses, devint bibliothécaire du Collège des médecins à Londres, membre de la Société royale et reçut la médaille Copley. Ses dessins et ses peintures, représentant des animaux, étaient très recherchés. Son principal ouvrage est une *Histoire naturelle des oiseaux peu connus* (1745-1747-1751), avec 210 planches coloriées, continuée sous le titre de : *Gleanings of natural history* (1763).

EDWARDS (Bryan), historien anglais, né à Westbury, dans le comté de Wilt, en 1743, mort à Southampton en 1800. Il partit de bonne heure pour la Jamaïque et devint, par la suite, l'un des membres influents de l'Assemblée de l'île; il combattit Wilberforce, ne voulant pas l'affranchissement des nègres immédiat, mais lent et progressif. Revenu en Angleterre, il devint membre du Parlement et soutint devant cette assemblée les intérêts des colons. Il a écrit un assez grand nombre d'ouvrages : *Histoire civile et commerciale des colonies anglaises dans les Indes occidentales* (1793); *Histoire de la colonie française de Saint-Domingue* (1797), qui lui attira de vives polémiques; etc.

EDWARDS (William-Frédéric), physiologiste, né à la Jamaïque de parents anglais en 1777, mort à Versailles en 1842. Elevé à Bruges, il se rendit à Paris (1808) pour y étudier la médecine; il s'y fixa et s'y livra aux études les plus variées : physiologie, pathologie, hygiène, ethnographie, linguistique. Il fonda la Société d'ethnographie. On lui doit deux ouvrages importants et estimés : *De l'influence des agents physiques sur la vie* (1824) et *Lettre à M. Amédée Thierry sur les caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire* (1829).

EDWARDS. Biogr. V. Milne-Edwards.

EDWARDS (Thomas), naturaliste anglais, né à Gosport (comté de Hants), en 1814, mort en 1886. Tout en exerçant le métier de cordonnier, il s'adonna avec passion à l'étude de l'histoire naturelle, et forma une belle collection de pièces zoologiques, qu'il céda à la ville de Banff. Il devint membre de la société Linnéenne et reçut, en 1876, une pension de la reine. La science lui doit la découverte et la description très exacte d'environ deux cents espèces nouvelles de crustacés, et de plusieurs espèces d'insectes et d'oiseaux.

EDWARDS (Amelia Blandford), femme auteur anglaise, née en 1831, morte en 1892. Elle s'est fait connaître par de nombreux romans, entre autres : *la Femme de mon frère, l'Echelle de la vie, la Main et le Gant, l'Histoire de Barbara, Au temps de ma jeunesse, Monsieur Maurice, Miss Carew*, et par divers ouvrages, notamment : *l'Egypte, la Nubie et le Nil* (1872), *Cinq cents lieues sur le Nil* (1877), etc. Elle avait fait, en 1889-1890, des conférences aux Etats-Unis et était vice-présidente de l'Association pour le suffrage des femmes. Plusieurs de ses romans ont été traduits en français.

EDWARDS (Mathilda Barbara Betham), femme auteur anglaise, née à Westerfield (comté de Suffolk) en 1836. Elle a collaboré à des revues et au « Punch », publié des romans qui ont eu du succès, entre autres : *la Maison blanche au bord de la mer* (1855); *le Docteur Jacob* (1870); *Kitty* (1877); *Pearla; Amour et Mariage*; et fait paraître des récits de voyages, des *Poésies* (1880); etc.

EDWARDSIE n. f. Bot. Syn. de Éduarde.

EDWARDSITE (*éd'*) n. f. Phosphate naturel monoclinique de cérium, lanthane et thorium.

EDWARDSVILLE, ville des Etats-Unis (Etat d'Illinois), ch.-l. du comté de Madison, sur le Cahokia Creek; 3.600 hab. — Localité de Pensylvanie (comté de Luzerne); 3.300 hab.

EDWIGE (sainte). V. Hedwige.

EDWIN ou **EADWINE** (saint), roi de Northumbrie, né vers 585, tué à la bataille de Heathfield, près Doncaster, en 633. Il avait trois ans à la mort de son père, Ella, roi de Deira, et fut chassé de son royaume par Ethelric, roi de Bernicie. Il se réfugia auprès du roi de Mercie, qui lui accorda la main de sa fille. Edwin reconquit son royaume, et ne tarda pas à être suzerain de l'Angleterre tout entière. Il reçut le baptême de la main de Paulinus, archevêque d'York, et la plupart de ses sujets se convertirent à son exemple. Seul le roi de Mercie, Penda, résista; toute l'Angleterre se divisa en deux factions. Les chrétiens furent écrasés en 585, à Heathfield. Edwin et son fils aîné Osfrith y furent massacrés. Edwin est honoré comme un martyr et un saint. — Fête le 4 octobre.

EDWY ou **EADWIG**, dit **le Beau**, roi des Anglo-Saxons, né vers 940, mort en 959. Il était fils d'Edmond et de sainte Elfgifn, et avait à peine quinze ans quand, en 955, il succéda à son oncle Edred. Il était d'une rare beauté, d'où le surnom qui lui fut donné. Le jour de son couronnement, il quitta le banquet avec deux femmes : Ethelgifn, qui, selon quelques auteurs, avait eu soin de son éducation, et la fille de celle-ci, Elfgifn. Saint Dunstan, qui s'opposa au mariage du jeune roi avec Elfgifn, fut envoyé en exil, et le mariage eut lieu. Le gouvernement d'Edwy souleva dans le nord de ses Etats de vifs mécontentements, suivis de révoltes; mais, dans le sud du pays, le nom d'Edwy fut populaire et des chroniqueurs se sont faits l'écho de ces sentiments. Edwy mourut sans enfant.

EDYA n. m. Nom donné, dans l'empire du Maroc, à des présents que les caïds offrent au sultan, à certains jours de fête. (Il est convenu que ces dons sont volontaires, les caïds ne peuvent, cependant, s'en dispenser.)

EDZARD (Esdras), hébraïsant allemand protestant, né en 1629 à Hambourg, mort en 1708. Il devint un des meilleurs connaisseurs de la littérature talmudique et rabbinique. Il se voua, dans sa ville natale, à l'enseignement libre et gratuit de l'hébreu. Il groupa autour de lui beaucoup d'étudiants. Il poursuivit sans succès la conversion des chrétiens et des juifs au protestantisme. Gleiss a écrit sa biographie sous ce titre : *Esdras Edzardus* (1871).

EDZARD (Sébastien), fils du précédent, né en 1673 à Hambourg, mort en 1736. Il enseigna la philosophie dès 1699; et, après la mort de son père, il continua les travaux d'évangélisation entrepris par ce dernier parmi les juifs. Polémiste ardent, il soutint le luthéranisme strict avec une violence telle que plusieurs de ses ouvrages furent confisqués ou brûlés par la main du bourreau. En 1733, il fut suspendu de ses fonctions.

EDZIN, rivière de l'empire chinois. Elle naît, dans la province du Kan-Sou, entre les chaînes du Nan-Chan septentrional. Arrivée en plaine, elle arrose, sous le nom de Hoeï-Ho, l'oasis de Kan-Tchéou; puis, après avoir reçu le Batoung et le Ta-peï-Ho, elle coule droit au N., et, sous le nom d'*Edzin-Gol*, s'enfonce dans le désert de Gobi. Appauvrie par cette traversée, elle se divise en deux branches, dont l'orientale se perd dans des marécages, et l'occidentale se jette dans le lac Sogok-Nor. Sa longueur approximative est de 700 kilomètres.

EECKE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 9 kil. d'Hazebrouck, dans la plaine de Flandre; 1.192 hab.

EECKE, bourg de Belgique (Flandre-Orientale, arrond. admin. et judic. de Gand, sur l'Escaut; 2.171 hab.

EECKEREN, ville de Belgique (prov. et arr. admin. et judic. d'Anvers), à quelque distance de l'Escaut; 4.806 hab.

EECKHOUT (Gerbrand Van den), peintre hollandais, né et mort à Amsterdam (1621-1674). Rembrandt voulut bien,

à prix d'or, le recevoir dans son atelier et l'admettre même à sa table. De là cette imitation constante de Rembrandt, qui marque toutes les productions d'Eeckhout. Il débuta par le portrait de son père, riche orfèvre, peinture pleine de relief et d'énergie, que Rembrandt loua fort. Enhardi, l'artiste aborda résolument les sujets bibliques. Son premier tableau en ce genre fut *Agar renvoyée par Abraham*, où s'accusait déjà le pastiche trop complet du maître. Puis vinrent successivement : *la Fuite en Egypte* (La Haye), *Anne donnant son fils au Seigneur* (Louvre), *Adoration des mages*, etc., toutes toiles qui trahissent la même influence, mais qui ont une allure fière et magistrale. Van Eeckhout traita en maître un genre de peinture où la dextérité pratique joue le principal rôle. Telle est la *Partie de trictrac*, morceau excellent où rien, cette fois, ne rappelle la manière de Rembrandt. Eeckhout s'efforça de ressembler à son maître par les apparences, par les procédés, par le costume, mais il n'eut pas son âme.

EECKHOUT (Jakob Joseph), peintre belge, né à Anvers en 1793, mort à Paris en 1861. Il fut d'abord joaillier, puis, à l'âge de vingt-huit ans, se mit à cultiver la peinture. Ses premiers travaux le rendirent bientôt célèbre, et il fut nommé, en 1839, premier professeur à l'académie de La Haye. La plupart des musées de la Hollande et un grand nombre de ceux de la Belgique et de l'Allemagne renferment quelques-unes de ses toiles. Il excelle surtout dans le portrait. Il a publié, en outre, deux œuvres monumentales : *Collection de portraits d'artistes modernes nés dans les Pays-Bas* (1822), et *Costumes du peuple de toutes les provinces du royaume des Pays-Bas* (1827).

EECLOO, ville de Belgique (Flandre-orient.), arr. admin. d'Eecloo, arr. judic. de Gand, dans une plaine féconde et bien cultivée; 11.642 hab. Etoffes de laine.

Eees, poème d'Hésiode, qui semble avoir été composé au commencement du VIIe siècle avant notre ère, et dont nous avons seulement des fragments. — On le considérait tantôt comme un poème distinct, tantôt comme le IVe livre d'un grand poème connu sous le nom de *Cataloques*. Le titre bizarre des *Eées*, appelées aussi *Grandes Eées*, venait de la formule par laquelle commençait chacun des développements : « Telle encore..., » en grec : Ἠ οἵη. Ce poème contenait une sorte de catalogue des femmes aimées par les dieux, une série de récits sur les aventures de ces héroïnes. Dans les fragments conservés sont mentionnées Alcmène, Coronis, Cyrène, Mékionice, Antiope. La plupart de ces récits se rapportaient probablement à des légendes éoliennes de Thessalie ou de Béotie. On peut s'en faire une idée d'après les fragments que nous possédons, surtout d'après le petit poème intitulé *Bouclier d'Héraklès*, dont le début est un fragment des *Eées*.

EEKHOUD (Georges), poète et romancier belge, né à Anvers en 1854. Il a collaboré à divers journaux et s'est acquis une des premières places parmi les écrivains belges par une originalité savoureuse, un style plein de verdeur, par un réel talent descriptif. Poète, il a publié : *Myrtes et cyprès* (1876); *Zigzags poétiques* (1877); *les Pittoresques* (1879). Parmi ses romans et ses récits, nous citerons : *Kees Doorik* (1883); *Kermesses* (1884); *les Milices de Saint-François* (1886); *Nouvelles Kermesses* (1887); *la Nouvelle Carthage* (1889); *les Fusillés de Malines*; *le Cycle patibulaire* (1895); *Mes Communions* (1897); *Escal Vigor* (1899); etc. On lui doit aussi : *Au siècle de Shakspeare*, une adaptation du *Philaster* de de Beaumont, etc.

EELS, ELLEEYATS ou **HIYATS**, nom donné aux tribus nomades de la Perse.

— ENCYCL. Ces tribus vivent sous la tente et élèvent des chameaux, des chevaux et des moutons. Quoiqu'ils repoussent toute parenté avec les Persans, les Eels offrent la plupart des traits de ceux-ci. Leurs femmes sont d'une beauté remarquable dans leur jeunesse, mais elles se fanent très vite.

EENDRAGT (TERRE), nom parfois encore usité pour désigner une partie du littoral occidental de l'Australie.

EENENS (Alexis-Michel), général et écrivain belge, né et mort à Bruxelles (1805-1883). Il servit dans l'artillerie, se distingua pendant la campagne de 1832, devint député (1847) et fut promu lieutenant général. On lui doit des mémoires et divers écrits dont l'un, *les Conspirations militaires de 1831* (1875), souleva une vive émotion et lui valut un procès qu'il gagna.

EENRUM, comm. des Pays-Bas (prov. de Groningue); 2.800 hab.

EÉRIBÉE ou **ERIBÆA**. Myth. gr. Femme d'Arès, belle-mère des deux géants Otos et Ephialte. Ceux-ci ayant enfermé Arès, leur père, dans une prison d'airain, elle en avertit Hermès, qui délivra le dieu prisonnier.

EERNEGHEM, comm. de Belgique (Flandre-Occid.), arrond. admin. d'Ostende, arrond. judic. de Bruges; 4.004 h. Brasseries, blanchisseries de toiles et de cire.

EESSEN, comm. de Belgique (Flandre-Occid.), arrond. admin. de Dixmude, arrond. judic. de Furnes, sur un affluent du fleuve côtier Yser; 2.199 hab. Brasseries, fabriques de sucre de betterave.

EÉTA ou **EÉTÈS**, ou plutôt **ÆÉTES**, roi légendaire d'Æa, en Colchide. Il était fils d'Hélios et de Persa. Il fut le père de Médée et d'Absyrte. Il trouva la mort dans un combat naval qui eut lieu sur le Pont-Euxin entre les Argonautes et les habitants de la Colchide.

ÉÉTION. Myth. gr. Roi de Thèbes en Cilicie, père d'Andromaque et de Polès. Il fut mis à mort avec ses sept fils par Achille, lorsque les Grecs s'emparèrent de Thèbes. — Nom d'un Troyen et d'autres héros. — Père de Cypselos, tyran de Corinthe.

EF (abrev. du mot *effet*) n. m. Pop. Effet : *Faire de l'EF.*

EF, une des variétés du préfixe E.

ÉFAUFILER (*fé* — du préf. priv. *é*, et de *faufiler*) v. a. Tirer le fil de la trame d'un ouvrage ourdi, pour juger de sa qualité ou pour en faire de l'étoupe, de la peluche ou de la charpie : EFAUFILER *de la soie, de la toile*.

EFENDI (*e-fin* — du turc *efendi*, transcript. du gr. αὐθέντης. L'orthogr. *effendi* est vicieuse) n. m. Littéraleme. Maître, seigneur. Titre que l'on donne en Turquie aux civils, par opposition à *agha* et *bey*, qui s'appliquent de préférence aux militaires, il désigne spécialement les gens de lettres, les magistrats. Il se place à la suite du nom propre. Ex. : *Rechid*-EFENDI. On le donne également aux dames.) ‖ *Reis-efendi*, Ministre des affaires étrangères.

EFFAÇABLE (*é-fa*) adj. Qui peut être effacé : *Le crayon est facilement* EFFAÇABLE.

— ANTON. Indélébile, ineffaçable.

EFFAÇAGE (*é-fa-saj*) n. m. Action d'effacer, travail consistant à effacer.

EFFACEMENT (*é-fa-se-man*) n. m. Action d'effacer; radiation, suppression par des ratures : L'EFFACEMENT *d'un mot répété*.

— Par ext. Mouvement pour s'effacer, pour se tirer à l'écart, se mettre de côté.

— Fig. Etat d'une personne qui s'efface, qui se retire du premier rang, qui ne veut pas être en vue : L'EFFACEMENT *du Dauphin ne déplaisait pas à Louis XIV*. (Lamart.) ‖ Suppression, destruction : L'EFFACEMENT *du péché par l'absolution*. ‖ Régression : *Au début de l'accouchement l'*EFFACEMENT *du col utérin précède sa dilatation*.

EFFACER (*é-fa-sé* — du préf. priv. *ef*, et de *face*. Prend une cédille sous le *c* devant A, O : *J'effaçai. Nous effaçons*) v. a. Faire disparaître par le frottement ou l'usure : EFFACER *des traces de crayon. Le temps* EFFACE *l'empreinte des médailles*. ‖ Rayer, supprimer par des ratures : EFFACER *un mot inutile*. (On écrivait autref. EFFACHER.)

— Par anal. Détruire ou affaiblir l'éclat de : *Le temps* EFFACE *la beauté*.

— Par ext. Tirer à l'écart, mettre de côté ou dans une position qui offre le moins de prise possible : EFFACER *ses épaules, son corps*.

— Fig. Faire disparaître, faire oublier; racheter, réparer : EFFACER *un nom de l'histoire*. EFFACER *sa honte par le repentir*. ‖ Surpasser, éclipser, distancer : *Napoléon Ier* EFFAÇA *les plus grands capitaines*.

Effacé, ée part. pass. du v. Effacer.

— Fig. Défait, triste, abattu : *Contenance* EFFACÉE. [Inus.] ‖ Humble, ignoré, sans importance, sans considération : *Livre obscur et* EFFACÉ. *Etre le mari* EFFACÉ *d'une beauté célèbre*.

S'effacer, v. pr. Etre effacé. ‖ Se ranger de côté. ‖ Rentrer dans l'alignement.

— Escr. Se présenter à son adversaire en offrant le moins de surface possible à ses coups, c'est-à-dire en se tenant bien de côté.

— Fig. Disparaître, cesser d'exister, être racheté. ‖ Céder le pas, être surpassé, éclipsé. ‖ Se tenir à l'écart, éviter de paraître, de briller. ‖ Etre effacé, détruit, mis en oubli l'un par l'autre.

— Mar. Se dit d'un vaisseau qui, étant embossé, présente le flanc à un fort ou à un autre bâtiment.

— SYN. **Eclipser, obscurcir.** V. ÉCLIPSER. — **Biffer, raturer,** etc. V. BIFFER.

— ANTON. **Aviver.**

EFFACEUR (*é-fa-seur*), **EUSE** n. Personne qui efface.

EFFAÇURE (*é-fa*) n. f. Action d'effacer; ce qui est effacé : *L'*EFFAÇURE *n'empêche pas qu'on ne lise encore quelque chose de ce qui était écrit*.

— Fig. Suppression.

EFFANAGE (*é-fa-naj*) n. m. Action d'effaner; résultat de cette action : *On doit faire l'*EFFANAGE *avant que les épis soient montés*. (Rozier.)

EFFANER (*é-fa* — du préf. priv. *ef*, et de *fane*) v. a. Couper les fanes ou sommités des feuilles : *On ne doit* EFFANER *les blés que lorsque leur végétation est excessive*. ‖ On dit aussi EFFAUMER.

S'effaner, v. pr. Etre effané.

EFFANEUR, EUSE (*é-fa*) n. Personne qui effane.

EFFANURES (*é-fa*) n. f. pl. Fanes qui proviennent des blés ou des autres plantes qu'on a effanées. ‖ Rétribution due aux moissonneurs et aux batteurs en grange, et qu'on évalue au cinquième environ du produit de la récolte.

EFFARADE (*é-fa*) n. f. Trouble, agitation d'une personne effarée.

EFFAREMENT (*é-fa, man*) n. m. Action d'effarer. ‖ Etat d'une personne effarée; trouble qui se manifeste par un air inquiet et hagard.

— Fig. Grand trouble moral : L'EFFAREMENT *d'une conscience*.

EFFARER (*é-fa* — anciennem. *esfarer, esfraer*, de même origine que EFFRAYER) v. a. Troubler au point que l'agitation se manifeste par un air hagard et inquiet.

— Fig. Troubler au point de faire perdre la raison.

Effaré, ée part. pass. du v. Effarer.

— Se dit, dans certaines contrées, des bestiaux qui errent, abandonnés à eux-mêmes, dans les champs encore couverts de récoltes.

— Blas. Se dit du cheval quand il est levé presque perpendiculairement sur ses pieds de derrière. Syn. CABRÉ, EFFRAYÉ et FOUGNÉ.

— Substantiv. Personne effarée : *Partir comme un* EFFARÉ.

— SYN. **Effaré, effarouché.** *Effaré* désigne un trouble visible, qui se manifeste surtout par l'air du visage et qui peut n'avoir qu'une cause intérieure; il se rapproche beaucoup du mot *hagard*. *Effarouché* marque un effet provenant d'une cause extérieure; il suppose l'effroi, l'inquiétude, un malaise ressenti, mais que l'on renferme quelquefois en soi-même.

S'effarer, v. pr. Etre, devenir effaré.

EFFAROUCHANT (*é-fa, chan*), **ANTE** adj. Qui est propre à effaroucher, qui donne de l'ombrage.

EFFAROUCHEMENT (*é-fa, man*) n. m. Action d'effaroucher. ‖ Etat de celui qui est effarouché; inquiétude, anxiété mêlée de crainte.

EFFAROUCHER (*é-fa* — du préf. *ef*, et de *farouche*) v. a. Rendre farouche; épouvanter, effrayer, faire fuir : *Les cris des chiens* EFFAROUCHENT *le gibier*. ‖ Intimider jusqu'à la peur : EFFAROUCHER *un candidat*.

— Par ext. Rebuter, troubler, donner de l'éloignement à : *Tout frein* EFFAROUCHE *l'homme indépendant*.

— Fig. Choquer, blesser : *Portes mal rechampies, qui* EFFAROUCHENT *l'œil par des tons criards*. (Balz.)

— Arg. Voler : EFFAROUCHER *un portefeuille*.

— Loc. prov. (fig.) : *Effaroucher les pigeons*, Eloigner d'une maison ceux qui y apportent du profit : *Un marchand qui surfait trop* EFFAROUCHE LES PIGEONS.

Effarouché, ée part. pass. du v. Effaroucher.

— Blas. Se dit de l'attribut du taureau, du bœuf ou du chat rampants.

— SYN. **Effarouché, effaré.** V. EFFARÉ.

S'effaroucher, v. pr. Etre effarouché. ‖ Se montrer blessé, offensé, scandalisé.

— ANTON. **Affaiter, apprivoiser, priver.**

— **Rasséréner, rassurer, tranquilliser.**

D'argent à un chat effarouché de gueules.

EFFAROUCHEUR, EUSE (*é-fa*) n. Pop. Personne qui commet de menus vols.

EFFARVATE (*é-far'*) n. f. Nom vulgaire des fauvettes du sous-genre *salicaria* (genre *calamodyta*).

— ENCYCL. On connaît sept ou huit espèces de ce sous-genre, répandues dans l'hémisphère boréal et aussi dans la région australienne. L'*effarvate* de France (*salicaria* ou *calamoherpe arundinacea*), ou fauvette des roseaux, est rousse en dessus, blanche et grise en dessous, et mesure 15 centimètres de long.

Effarvate.

EFFAUCHETTER v. a. Agric. Syn. de ÉCHONELER et ÉCOCHELER.

EFFAUMER v. a. Agric. Syn. de EFFANER.

EFFAUTAGE n. m. Comm. Syn. EFFÛTAGE.

EFFECTIF, IVE (*é-fèk'* — du lat. *effectivus*, même sens) adj. Qui est réel, positif, qui existe de fait : *Une armée de trente mille hommes* EFFECTIFS. *Avoir dix mille écus* EFFECTIFS *dans sa caisse*.

— Fam. Qui fait ce qu'il dit, qui tient ce qu'il promet, sur qui l'on peut compter : *l'un homme* EFFECTIF.

— Fin. *Valeurs effectives*, Les espèces (par opposition aux *valeurs fiduciaires*).

— Théol. *Amour effectif*, Amour de Dieu qui se traduit par des actes, par opposition à l'amour *affectif*, qui se borne aux sentiments.

— ANTON. **Ineffectif, apparent, illusoire, nominal.**

EFFECTIF (*é-fèk'* — même étym. qu'à l'art. précéd.) n. m. Milit. Nombre de militaires de tout grade, entrant dans la composition d'une armée ou d'une fraction constituée quelconque de cette armée : L'EFFECTIF *d'un régiment d'infanterie, d'une batterie*. (On dit aussi : L'EFFECTIF *en chevaux*.)

— Par ext. Nombre réel de certains objets : *Les chasseurs réduisent l'*EFFECTIF *des perdrix*.

— ENCYCL. L'*effectif* est le total général des immatriculés non rayés. Il donne la mesure de la puissance d'une armée, à la condition qu'il soit réel et non apparent. En France, ce n'est qu'à partir de la création de l'armée permanente, sous Charles VII, que l'on trouve quelques données un peu précises sur les effectifs et la façon de les contrôler. On avait recours, pour cela, aux *montres* ou *revues* : les commissaires du roi devaient passer à l'improviste la revue de chaque compagnie entretenue par son capitaine, lequel cherchait parfois à les tromper au moyen de *passe-volants*.

Depuis lors, les effectifs sont devenus plus réels, et ils se sont accrus en même temps.

Les effectifs de toutes les unités de l'armée française ont été fixés par la loi du 13 mars 1875, modifiée et complétée depuis par beaucoup d'autres. Les tableaux annexes, publiés en même temps que cette loi, ne donnent, toutefois, que les effectifs du pied de paix; ceux du pied de guerre étant confidentiels et tenus secrets.

L'effectif de paix sert de base à l'établissement du budget de la guerre et représente un maximum qu'on ne peut dépasser, mais qui n'est pas toujours atteint. Comme la Chambre table sur le déficit accidentel, pour ne voter que des crédits inférieurs à ceux qu'exigerait l'entretien de l'effectif au complet légal absolu, le ministre est contraint, pour équilibrer son budget, de réaliser des économies par l'envoi en congé d'un certain nombre d'hommes. De là un certain flottement dans le chiffre de l'effectif. On comprend, d'ailleurs, que l'obligation imposée par la loi française d'incorporer le contingent valide annuel tout entier, quel qu'il soit, introduit un élément d'indécision dans les effectifs.

EFFECTION (*é-fè-ksi-on* — du lat. *effectus*, effet) n. f. Nom par lequel plusieurs mathématiciens ont désigné la construction géométrique des problèmes et des équations.

EFFECTIVEMENT (*é-fèk'* — rad. *effectif*) adv. Réellement : *Les hommes se forment des idées de vertu qu'ils ne pratiquent jamais* EFFECTIVEMENT. (Nicole.) ‖ S'emploie souvent comme *en effet* au commencement de la phrase : EFFECTIVEMENT, *je n'y comptais plus*.

— SYN. **Effectivement, en effet.** *Effectivement* se rapporte aux faits, *en effet* se rapporte aux idées; le premier suppose la réalisation d'une chose qui n'avait d'abord existé que dans la pensée; *en effet* confirme la vérité rationnelle d'une obligation antérieure.

EFFECTIVITÉ (*é-fèk'*) n. f. Etat, caractère, nature de ce qui est effectif.

EFFECTRICE (*é-fèk'* — du lat. *effectus*, effet) adj. Didact. Se dit quelquefois d'une cause qui produit un effet : *Cause* EFFECTRICE. ‖ On dit plus ordinairement EFFICIENTE.

EFFECTUATION (*é-fèk', ai-on*) n. f. Action d'effectuer : L'EFFECTUATION *d'un dessein*. ‖ Peu us. : on dit RÉALISATION.

EFFECTUER (*é-fèk'* — du lat. *efficere*, supin *effectum*, même sens) v. a. Mettre à exécution, réaliser, accomplir : EFFECTUER *un payement, des réformes, une opération*.

S'effectuer, v. pr. Etre effectué.

— SYN. **Accomplir, exécuter,** etc. V. ACCOMPLIR.

EFFELURE (*é-fe*) ou **EFFÉLURE** (*é-fé*) n. f. Rugnure de peau corroyée ou bongroyée, employée à la fabrication de la colle.

EFFEMELLER (*é-fe-mè-lé* — du préf. priv. *é*, et de *femelle* v. a. Purger une forêt par la suppression du bois mort ou inutile.

EFFÉMINANT (*é-fé, nan*), **ANTE** adj. Qui efféminé, amollit, énerve : *Plaisirs* EFFÉMINANTS.

EFFÉMINATION (*é-fé, si-on*) n. f. Action d'efféminer ; état d'une personne efféminée.

Efféminé, ée part. pass. Qui est propre aux personnes efféminées, qui convient à leur mollesse : *Habitudes* EFFÉMINÉES. *Langage* EFFÉMINÉ.

— Substantiv. Personne efféminée : *C'est le propre de l'*EFFÉMINÉ *de se lever tard.* (La Bruy.)

— SYN. Affaibli, amolli, énervé. V. AFFAIBLI.

— ANTON. Mâle, viril.

EFFÉMINÉMENT (*é-fé*) adv. D'une manière efféminée.

EFFÉMINER (*é-fé* — du lat. *effeminare;* du préf. e, et de *femina*, femme) v. a. Rendre faible, comme l'est ordinairement une femme : *Le luxe* EFFÉMINE *une nation.* ‖ Affaiblir, en parlant d'une vertu morale ou de ce qui était empreint d'une vertu de cette nature : *L'oisiveté* EFFÉMINE *le courage.*

S'efféminer, v. pr. Etre, devenir efféminé : *Les hommes* S'EFFÉMINENT *et les femmes s'hommassent.* (B. de St-P.)

EFFEN (Juste VAN), publiciste hollandais, né à Utrecht en 1684, mort à Bois-le-Duc en 1735. Il publia en français plusieurs revues, et devint fonctionnaire à Bois-le-Duc. Outre de nombreux articles et des traductions, on lui doit : *Parallèle d'Homère et de Chapelain* (1714) ; *les Petits-maîtres*, comédie en cinq actes (1719) ; *Essai sur la manière de traiter la controverse* (1730) ; etc.

EFFENDI, orthographe défectueuse du mot EFENDI.

EFFERDING ou **EFERDING**, ville d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche [district de Wels]), sur le Danube ; 2.160 h. Belle église paroissiale ; ancien château fort. Ch.-l. d'un district peuplé de 17.300 hab.

EFFÉRENT (*é-fé-ran*), **ENTE** [du lat. *efferens;* de *efferre*, porter dehors] adj. Qui emporte.

— Anat. *Vaisseaux efférents*, Vaisseaux absorbants qui sortent des ganglions lymphatiques et se portent vers le canal thoracique. ‖ *Nerfs efférents*, Nerfs qui portent les actions du centre à la périphérie.

EFFERVESCENCE (*é-fèr'-vèss-sanss* — lat. *effervescentia ;* du préf. e, et de *fervere*, bouillir) n. f. Physiq. Bouillonnement tumultueux, produit par le dégagement rapide d'un fluide gazeux traversant un liquide sous forme de bulles qui viennent crever à la surface : *Les alcalis font* EFFERVESCENCE *avec les acides. Il ne faut point confondre l'*EFFERVESCENCE *avec la fermentation ni avec l'ébullition.*

— Fig. Agitation extrême, émotion violente, fougue, emportement : EFFERVESCENCE *des esprits, des passions.* EFFERVESCENCE *populaire.*

— Méd. anc. Etat d'excitation, d'échauffement général, produisant une sorte de trouble tumultueux.

EFFERVESCENT (*é-fèr'-vèss-san*), **ENTE** [lat. *effervescens*, part. près. de *effervescere*, bouillir] adj. Qui est ou qui peut entrer en effervescence : *Matières* EFFERVESCENTES. *Boissons* EFFERVESCENTES.

— Fig. Ardent, bouillonnant, prêt à s'emporter : *Jeunesse, Foule* EFFERVESCENTE. *Passions* EFFERVESCENTES.

EFFET (*é-fè* — du lat. *effectus;* de *efficere*, accomplir) n. m. Résultat d'une cause, acte d'un agent : *Le trouble est l'*EFFET *de la crainte et de la méfiance.* (Condill.)

— Acte effectif ; réalisation, application : *Des paroles en venir aux* EFFETS. *Les* EFFETS *décident mieux que les paroles.* (Mol.)

— Impression ; sensation ou sentiment qu'une chose fait éprouver : *Les discours écrits ne font point d'*EFFET *à la tribune.* (Cormen.) ‖ Se dit particulièrem. de l'impression due à un certain éclat, à certains moyens habiles combinés avec art et souvent empreints d'exagération : *Chercher à faire de l'*EFFET. *Sacrifier tout à l'*EFFET. ‖ Fam. *Faire des effets de*, Faire étalage de, tirer vanité de.

— Particulièrem. Au pl. Objets mobiliers à l'usage d'une personne : *Serrer ses* EFFETS *dans une malle.* EFFETS *de literie.*

— B.-arts. Impression produite par une œuvre d'art : *Drame qui fait grand* EFFET. ‖ *Mettre un tableau à l'effet*, Le mettre dans son jour le plus favorable.

— Comm. Billet, lettre de change, papier de crédit : *Souscrire, Payer un* EFFET. *Laisser protester un* EFFET. ‖ *Effet au porteur*, Effet payable au porteur. ‖ *Livre des effets à recevoir et à payer*, Livre appelé aussi *rescontre* ou *échéancier*, et sur lequel le négociant inscrit tous les détails relatifs aux effets à recevoir et à payer. ‖ *Compte d'effets à recevoir*, Compte ouvert sur le grand-livre d'un commerçant, et sur lequel sont inscrits, par ordre d'entrée et de sortie, les effets qu'il doit toucher.

— Dr. Biens : EFFETS *mobiliers, immobiliers. Les* EFFETS *d'une succession.* ‖ *Effets civils*, Droits, avantages qu'assure la loi civile et dont ne jouissent point ceux qui sont morts civilement. ‖ *Effet d'une loi*, Conséquence qu'elle comporte. ‖ *Effet rétroactif*, Effet d'une loi dont on fait remonter l'application à un temps où elle n'était pas encore promulguée : *Aucune loi pénale ne peut avoir d'*EFFET RÉTROACTIF. ‖ *Sortir son plein et entier effet.* Se dit d'un jugement qui est exécuté dans toute sa teneur.

— Electr. *Effet Peltier, Effet Thomson.* V. la partie encycl.

— Fin. *Effets publics*, Titres ou valeurs émis par les gouvernements, tels que rentes, bons du trésor, etc., négociables sans garantie de la part du cédant, qui substitue son cessionnaire dans ses droits.

— Jeux. Petite rondelle de cuir qui est collée sur le petit bout d'une queue de billard. (On dit plus généralement PROCÉDÉ.) ‖ *Effets de queue* ou simplement *Effet*, Manière de frapper la bille de billard, qui modifie l'ouverture de l'angle qu'elle doit faire avec sa première direction, après avoir frappé la bande ou une autre bille.

— Manèg. Se dit des mouvements de la main qui servent à conduire un cheval : *Il y a quatre* EFFETS : *pousser en avant, tirer en arrière, à gauche ou à droite.*

— Mécan. Puissance transmise par une machine. ‖ *Effet utile*, Rapport qui existe entre le travail résistant et le travail utile. (Syn. RENDEMENT.) ‖ *Machine à simple effet*, Machine dans laquelle la vapeur du générateur n'agit que sur une seule face du piston. ‖ *Machine à double effet*, Machine dans laquelle la vapeur exerce son action successivement sur chacune des faces du piston.

— Milit. *Effets*, Objets de différente nature délivrés aux militaires pour leur permettre de faire leur service.

— Mus. *Effet simple*, Effet musical où l'on trouve séparément des effets d'intonation, de rythme, de timbre, d'intensité, de caractère et d'harmonie. ‖ *Effet composé*, Celui où l'on trouve à la fois tous les effets.

— Loc. div. : *Pour cet effet, A cet effet*, Dans ce but, en vue de cela. ‖ *A quel effet ?* A quelle intention ? Pourquoi ? ‖ *A l'effet de*, Pour l'exécution, pour l'accomplissement de, afin de. ‖ *Viser à l'effet*, Chercher, par des moyens plus ou moins forcés ou exagérés, à produire de l'impression. — Etre dit ou fait pour produire de l'effet. ‖ Fam. *Faire l'effet de*, Sembler, avoir l'air de : *Une harpe me* FAIT L'EFFET *d'une guitare hydropique.* (L. Gozlan.) ‖ *Plus de paroles que d'effets.* Se dit à propos d'une personne qui promet beaucoup plus qu'elle ne tient. ‖ Pop. *Effets de biceps*, Preuve que l'on donne de la vigueur de ses muscles ; coups que l'on applique à quelqu'un pour lui donner cette preuve. ‖ *Effets de poche*, Action de payer ; étalage de la monnaie que l'on a sur soi.

— Loc. adv. : *En effet*, Réellement, de fait, par le fait. ‖ S'emploie souvent lorsqu'on veut confirmer par ce qu'on va dire ce qui a été dit : *Souvent il faudrait,* EN EFFET, *qu'on s'abstînt de parler.* Syn. EFFECTIVEMENT.

— ANTON. Cause, motif.

— ENCYCL. Phil. La première définition qui se présente à l'esprit est celle-ci : tandis que la cause proprement dite est ce qui produit, l'*effet* est ce qui est produit. Mais il est clair que cette définition est purement verbale ; le sens qu'on lui donne dépend rigoureusement de la conception que l'on se fait de la causalité. Deux conceptions principales ont été en conflit, dans l'histoire de la philosophie. D'après l'une, l'action causale est une sorte d'influx, comme le passage de quelque chose en quelque chose, comme un transport de force et de mouvement : l'effet est le résultat de cette action ; tantôt, entre la cause et lui, on affirme un lien substantiel par lequel ils sont en communication et qui fait des deux comme une chaîne continue ; tantôt, on considère l'effet comme préexistant et renfermé dans la cause, pareil à la cause, proportionné à la cause, et jamais plus grand. La critique de cette conception, commencée surtout par Malebranche et Leibniz, continuée par Hume, a été reprise par Stuart Mill. Une conception toute différente a été formulée ainsi par ce philosophe : « La cause est la série des conditions, l'ensemble des antécédents sans lesquels un phénomène ne se produirait pas ; le conséquent invariable s'appelle l'*effet*. » Dans l'opposition ou la combinaison de ces deux notions se résument les débats sur la cause et l'effet.

— BIBLIOGR. : Stuart Mill, *Système de logique déductive et inductive* (Paris, 1880) ; Renouvier, *Essais de critique générale* (Paris, 1854) ; Fonsegrive, *la Causalité efficiente* (Paris, 1893).

— Admin. milit. Les *effets* se divisent, au point de vue de la nature, en différentes catégories : *de pansage, de petite monture, d'habillement, de grand et petit équipement, de chaussure, de campement*, etc.

Au point de vue de la façon dont ils sont fournis aux corps de troupes, on distingue l'approvisionnement : 1° *de l'Etat ;* 2° *du corps ;* 3° *des unités* (compagnies, escadrons ou batteries).

L'approvisionnement de l'Etat est formé par les effets de toute nature que chaque corps garde en réserve pendant la paix, pour subvenir aux besoins de la mobilisation, c'est-à-dire pour habiller et équiper les hommes rappelés à ce moment.

L'approvisionnement du corps comprend des effets reçus des magasins, et d'autres achetés directement par les corps à des entrepreneurs. C'est le conseil d'administration du corps qui fixe la valeur de cet approvisionnement.

Enfin, l'approvisionnement des *unités* est déterminé, pour chacune d'elles, par le chef de corps. C'est à elles de se le procurer sur leurs fonds de masses, en les achetant au magasin du corps. Ces effets de l'approvisionnement de compagnie sont répartis en trois collections : celle n° 1 ou de guerre et parade, formée d'effets neufs ou très bons ; celle n° 2 ou d'extérieur (effets que les hommes mettent pour sortir en ville) ; celle n° 3, ou d'instruction (effets les plus mauvais que les hommes mettent pour le service et les manœuvres). Les effets n'étant plus la propriété des hommes, aucune limite n'est fixée à leur durée.

— Comm. Le mot *effet de commerce* est un terme générique, qui désigne les divers billets usités dans le commerce pour faciliter la circulation des espèces. Les créances commerciales que constatent les effets de commerce se distinguent nettement des créances civiles, au point de vue suivant : les créances civiles ne peuvent être cédées qu'au moyen d'une notification faite au cédé, tandis que les créances commerciales peuvent être transmises, soit par la simple tradition du titre qui les constate, quand ce titre est au porteur, soit par l'endossement, quand le titre est à ordre.

Les effets de commerce les plus importants et les plus usuels sont la lettre de change et le billet à ordre ; ce sont les seuls dont le Code de commerce se soit occupé d'une manière spéciale. (V. BILLET, LETTRE de change. Mais il faut comprendre également sous la qualification d' « effets de commerce » le billet de change, le mandat, le billet à domicile, le billet au porteur, le chèque. (V. BILLET, CHANGE, CHÈQUE, MANDAT.) On peut encore faire rentrer dans cette catégorie d'actes les warrants et les récépissés des magasins généraux, qui sont susceptibles d'être transmis par endossement. V. MAGASINS généraux, WARRANT.

Les huissiers ne doivent s'occuper de l'encaissement des effets de commerce que lorsque leur ministère est nécessaire pour arriver à ce recouvrement. Cependant, une pratique contraire s'est depuis longtemps établie, et une circulaire du garde des sceaux du 20 juin 1882 l'a partiellement consacrée : cette circulaire a décidé que l'encaissement par les huissiers des effets protestables continuerait d'être toléré (sous la condition d'une rémunération spéciale allouée à l'huissier) « dans les localités autres que les villes, chefs-lieux de département et d'arrondissement, ou qui sont le siège d'un tribunal de commerce ».

Timbre des effets de commerce. Tous les effets de commerce sont soumis à un droit de timbre proportionnel qui est de : 5 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs, pour les effets créés ou payables en France ; 50 centimes par 2.000 francs ou fraction de 2.000 francs, pour les effets de l'étranger qui circulent en France et sont payables à l'étranger, 10 centimes pour le chèque tiré sur place, 20 centimes pour le chèque tiré de place à place.

Effets à payer. Les effets à payer sont les traites et mandats tirés sur le commerçant et dont il est avisé, les billets qu'il souscrit et les acceptations qu'il donne. Le compte des effets à payer est crédité de tous les effets qui sont à payer par le débit des personnes qui disposent sur le commerçant, ou à qui il a souscrit des billets, ou à qui il a donné des acceptations. Quand les effets arrivés à l'échéance sont payés, le compte *Effets a payer* est débité de cette rentrée par le crédit du compte *Caisse*. De cette façon, le solde créditeur du compte *Effets a payer* indique le montant des effets restant en circulation.

Effets a recevoir. Les effets à recevoir sont tous les effets : lettres de change sur l'étranger, traites, mandats, billets, chèques, etc., à échéance déterminée ou à vue, qui composent le portefeuille du commerçant et que celui-ci donne en payement à ses créanciers, ou remet à son banquier à l'escompte ou à l'encaissement, ou qu'il fait encaisser lui-même par son garçon de recette. Les effets à recevoir sont des effets à payer pour ceux qui les ont souscrits ou acceptés. En général, on classe les effets a recevoir dans un portefeuille par ordre d'échéances. Au bilan, les effets à recevoir figurent à l'actif parmi les *valeurs disponibles*, c'est-à-dire que le compte *Effets a recevoir* représente, par son solde débiteur, le montant des effets non encore échus et à recevoir par le commerçant.

— Electr. *Effet Peltier.* On nomme *effet Peltier* ou *phénomène Peltier* un phénomène thermique, qui a pour siège la surface de contact de deux conducteurs de nature différente dans un circuit électrique. Ce phénomène, observé par Peltier, est corrélatif de l'absorption de chaleur qui se produit aux soudures chaudes d'une pile thermo-électrique et qui alimente le courant. Si l'on forme un circuit avec deux barres de métaux différents soudées entre elles à leurs deux extrémités, et si l'on vient à échauffer l'une des soudures, le circuit est parcouru par un courant électrique ; si, au contraire, on fait passer un courant dans le circuit, l'une des soudures s'échauffe et l'autre se refroidit ; si l'on inverse le sens du courant, la soudure qui s'échauffait se refroidit, et réciproquement.

Effet Thomson. On nomme ainsi un phénomène thermo-électrique observé par sir W. Thomson : « Un courant électrique traversant un conducteur métallique dont les extrémités sont à des températures inégales transporte de la chaleur avec lui dans une direction qui dépend de la nature du métal et du sens du courant. » La grandeur et la direction de l'effet Thomson dépendent d'un coefficient constant pour le même métal, mais variable d'un métal à l'autre. En général, ce coefficient est positif pour les métaux ayant une grande résistance spécifique électrique et une grande chaleur spécifique, il est, au contraire, négatif pour les métaux ayant un grand coefficient de dilatation.

— Mathém. et jeux. On nomme *effets*, au billard, les mouvements de billes qui paraissent contredire les lois ordinaires de la mécanique, parce que l'œil, en général, ne discerne pas la rotation imprimée à ces billes par le coup de queue, rotation qui constitue la cause principale des réactions singulières qu'elles éprouvent de la part des obstacles qu'elles viennent à rencontrer dans leur marche.

L'un des fils d'Euler a publié, dans les « Mémoires de l'Académie de Berlin » pour l'année 1758, le premier travail mathématique qu'on puisse considérer comme se rapportant à la théorie du jeu de billard. Son mémoire a pour objet l'étude du mouvement d'une sphère sur un plan, en ayant égard au frottement de glissement. Poisson s'est, depuis, occupé de la même question restreinte dans les mêmes limites. La théorie complète des effets du jeu de billard a été donnée par Coriolis (1835).

Le mouvement de rotation imprimé à la bille par le coup de queue a pour objet, selon les cas, de donner à cette bille un mouvement rétrograde après son choc contre la bille adverse ; d'augmenter ou de diminuer la déviation qui serait naturellement résultée de ce choc ou du choc contre une bande, si la bille jouée avait simplement roulé sur le tapis ; de ranimer le mouvement de translation de la bille jouée, aux dépens de son mouvement de rotation, après le choc prévu ; de lui faire décrire un chemin courbe au lieu d'une ligne droite, par la réaction du tapis, etc. La théorie a pour objet de déterminer la nature et la grandeur des effets produits, ainsi que les moyens de les rendre les plus grands possible. V. BILLARD.

— BIBLIOGR. : G. Coriolis, *Théorie mathématique des effets du jeu de billard* (Paris, 1835) ; Resal, *Commentaire à la théorie mathématique du jeu de billard* (Paris, 1883).

EFFEUILLAGE (*é-feu-ill-aj'* [*ll* mll.] n. m. Action d'effeuiller des arbres ou des plantes.

— ENCYCL. Vitic. L'*effeuillage*, qui se pratique lorsque le raisin est en voie de maturation, consiste à détacher des sarments une certaine quantité de feuilles pour permettre à la lumière et à la chaleur solaires de pénétrer jusqu'au fruit. Cette opération varie, évidemment, suivant les régions et les cépages. On utilise l'effeuillage sur une moins grande échelle dans le Midi, où plus d'ombre est nécessaire que dans le Nord ; mais c'est, dans tous les cas, une opération très délicate et qui demande souvent à être effectuée en plusieurs fois. Quelques viticulteurs recommandent un effeuillage ne dégarnissant que la partie inférieure du cep, pour dégager l'intervalle situé entre le sol et le raisin, et aérer celui-ci sans toutefois l'exposer aux rayons directs du soleil ; c'est spécialement dans le Midi que l'opération doit être ainsi comprise. L'effeuillage donne, en général, d'excellents résultats dans les années pluvieuses, où, combiné avec le rognage, il arrête la recrudescence de vigueur du bois au profit du raisin ; il est également d'une incontestable utilité pour hâter la maturation des cépages tardifs, comme le verdot des vignobles bordelais, par exemple.

EFFEUILLAISON (*é-feu-ill-è* [*ll* mll.] — rad. *effeuiller* n. f. Chute naturelle des feuilles : *L'*EFFEUILLAISON *des arbres à l'automne.* ‖ S'emploie aussi, mais à tort, comme synonyme de EFFEUILLAGE.

EFFEUILLEMENT (*é-feu-ill-e-man* [*ll* mll.] — rad. *effeuiller*) n. m. Chute des feuilles ; état des arbres dont les feuilles tombent ou sont arrachées.

EFFEUILLER (*é-feu-ill-é* [*ll* mll.] — du préf. priv. *ef*, et de *feuille*) v. a. Dépouiller de ses feuilles. ‖ Arracher, détacher les pétales de : EFFEUILLER *une fleur, une rose.* ‖ Diviser en feuilles, en lamelles. (Vieux.)

— *Effeuiller la marguerite*, Détacher successivement les pétales de cette fleur, en disant : *Il* (ou *Elle*) *m'aime un peu, beaucoup, passionnément* (ou *tendrement*, *à la folie*,

pas du tout. Suivant le mot sur lequel on arrache le dernier pétale, on sait, dit-on par plaisanterie, comment l'on est aimé.

— Fig. Détruire progressivement ; faner, perdre, anéantir : *Le temps* EFFEUILLE *nos espérances.*

Effeuille, ée part. pass. du v. Effeuiller.

— Blas. Se dit, en armoiries, d'un arbre, d'un arbrisseau, d'un arbuste ou d'un rameau de quelque plante que ce soit, qui conserve ses branches, mais est dépouillé de ses feuilles.

S'effeuiller, v. pr. Être effeuillé, perdre ses feuilles ou ses pétales.

— Fig. Disparaître progressivement, s'évanouir : *Les illusions* S'EFFEUILLENT *chaque jour.* (Lamart.)

EFFEUILLEUR, EUSE (*é-feu-ill [ll* mll) n. Celui, celle qui pratique l'effeuillage.

EFFEUILLURE (*é-feu-ill [ll* mll) n. f. Produit de l'effeuillage ou de l'effeuillaison d'arbres et de plantes : EFFEUILLURES *de mûrier.*

EFFIAT, comm. de Puy-de-Dôme, arrond. et à 23 kil. de Riom en Limagne ; 1 291 hab. Ancien château du maréchal d'Effiat, composé de bâtiments de diverses époques, en briques, pierres, laves, dont plusieurs ont été démolis. Le style Louis XIII y domine. La terre d'Effiat fut érigée en marquisat sous Louis XIII. Le possesseur était alors gouverneur du Bourbonnais. Plus tard, elle passa à Law, qui l'abandonna à ses créanciers.

EFFIAT (Antoine COEFFIER, marquis d'), maréchal de France et surintendant des finances, né en 1581, mort à Lutzelstein (Lorraine) en 1632. Il se distingua tour à tour dans l'armée, l'administration et la diplomatie. Nommé d'abord premier écuyer de la grande écurie (1616), puis capitaine des chevau-légers de la garde du roi (1617), il fut envoyé, en 1624, comme ambassadeur à Londres et chargé de négocier le mariage de Henriette de France et de Charles Ier. Fort apprécié de Richelieu, il fut nommé surintendant des finances, en 1626. Emmené par le cardinal au siège de La Rochelle, le marquis d'Effiat devint grand maître de l'artillerie en 1629, puis, après avoir commandé quelque temps dans le Piémont, reçut le bâton de maréchal de France, en 1631. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : *État des affaires des finances* (1626) ; *Mémoires concernant les guerres d'Italie de 1625 à 1632* (1662-1682). Il fut le père de Cinq-Mars.

EFFIAT (Antoine DE RUZÉ, marquis d'), né en 1638, mort en 1719, petit-fils du maréchal d'Effiat et fils de Martin de Ruzé, marquis d'Effiat, et d'Isabelle de Sourdis, écuyer de Monsieur, frère de Louis XIV, il aurait été, d'après Saint-Simon, un des meurtriers de Madame. Cette accusation paraît d'autant moins fondée que, plus tard, le marquis fut attaché à la personne du Régent comme écuyer, puis comme conseiller intime.

EFFICACE (*é-fi-kass* — du lat. *efficax* ; de *efficere*, effectuer) adj. Qui produit son effet, de l'effet : *Remède, Moyen* EFFICACE. ‖ Dont les actes sont efficaces, atteignent leur but : *Défenseurs, Protecteurs* EFFICACES.

— Théol. *Grâce efficace,* Grâce qui a toujours son effet.

— ANTON. **Inefficace, impuissant, stérile, vain.**

EFFICACE (*é-fi-kass* — lat. *efficacia,* même sens) n. f. Efficacité : *L'ne louange en grec est d'une merveilleuse* EFFICACE *à la tête d'un livre.* (Mol.) (Inusité, sauf en théol.)

EFFICACEMENT (*é-fi, se-mon*) adv. D'une manière efficace.

EFFICACIEN (*é-fi, si-in*) n. et adj. m. Partisan de la grâce efficace.

EFFICACITÉ (*é-fi, si*) n. f. Force, puissance, caractère de ce qui est efficace : *L'*EFFICACITÉ *de la quinine contre la fièvre.*

— ANTON. **Inefficacité, impuissance, inanité, stérilité, vacuité.**

EFFICIENT (*é-fi-si-an*, ENTE (lat. *efficiens* ; de *efficere*, effectuer) adj. Qui produit réellement son effet. (Ne s'emploie guère qu'avec le mot CAUSE) : *Le hasard n'est cause* EFFICIENTE *que rarement et par accident.* (Renan.)

— ENCYCL. *Causes efficientes.* V. CAUSE, CAUSALITÉ.

EFFIGIAL, ALE (*é-fi-ji*) adj. Qui appartient à l'effigie : *Type* EFFIGIAL. (Peu usité.)

EFFIGIE (*é-fi-jî* — lat. *effigies* ; de *effingere*, représenter) n. f. Figure, représentation, image d'une personne : *Une* EFFIGIE *de cire. L'*EFFIGIE *d'un grand homme.* ‖ Empreinte d'une monnaie ou d'une médaille représentant la tête d'un roi, d'un prince ou de quelque grand personnage : *Monnaie à l'*EFFIGIE *de Louis XIV.*

— Fig. Sceau, marque, type : *La terre est partout marquée à l'*EFFIGIE *de l'humanité.* (E. Pelletan.) ‖ Ressemblance, forme extérieure : *Le Verbe s'unit à la chair par son* EFFIGIE *humaine.* (Chateaubr.) ‖ Imitation, reproduction apparence : *Nous étalons une conscience qui n'est que la fausse* EFFIGIE *de la nôtre.* (Mass.)

— Dr. *En effigie.* Se disait autrefois d'un simulacre d'exécution que l'on appliquait à l'*effigie* des condamnés contumax : *Être pendu, brûlé* EN EFFIGIE. ‖ Autre mode d'exécution des contumax, qui consistait seulement à exposer en public un tableau représentant leur supplice, ou même un extrait du jugement qui les condamnait.

— ENCYCL. Archéol. Les *effigies* en cire peinte représentant les souverains et les princes, et destinées à figurer dans les cérémonies des obsèques ou à être conservées dans les églises, furent en honneur pendant tout le moyen âge et longtemps après. Souvent, à propos d'un vœu, la personne vivante était ainsi représentée, vêtue d'habits riches et portant même des armes, et cette effigie était exposée devant un autel. Ainsi fit Louis XI pour sa fille Anne plus tard dame de Beaujeu, dont il fit établir une statue de cire qu'il offrit à Notre-Dame de Clery, en 1466. Dans toutes les églises d'Europe, on a vu, jusqu'au siècle dernier, de pareilles figurations, et celles des rois, multipliées à l'infini après leur mort, étaient montrées par des industriels qui les transportaient de province en province afin de les exhiber moyennant payement. Celle de Henri IV, abandonnée en gage dans une hôtellerie, donna lieu à un curieux procès. On put voir longtemps, à Notre-Dame de Paris, l'effigie équestre de Philippe VI de Valois, avec les armes qu'il portait à la bataille de Cassel. A Westminster, on voyait encore, sous Charles Ier, les effigies de la plupart des souverains anglais renfermées dans des armoires.

Le musée de Chantilly possède encore celle de Henri IV, la seule qui ait survécu à la Révolution. On n'a plus que des renseignements écrits sur celle de François Ier, exécutée par Clouet, celles du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, que l'on conservait à Blois, et qui étaient attribuées à Bachelier.

— *Effigies funéraires.* Jusqu'au XVIIe siècle se conserva l'usage d'exposer sur un lit de parade l'effigie des rois ou d'autres grands personnages, durant un mois ou quarante jours après leur mort. Parfois, même, c'était un vivant qui, revêtu des habits du mort, se plaçait sur le lit de parade. Le défunt était représenté avec les attributs les plus solennels de ses dignités : s'il s'agissait du roi, il avait la couronne sur la tête, le sceptre dans la main droite et la main de justice dans la gauche.

— Dr. Dans l'ancien droit français, lorsqu'un coupable parvenait à se dérober à la punition du crime qu'il avait commis, la loi voulait que, à défaut de sa personne, son effigie subît l'exécution. Celle-ci se faisait, le plus généralement, en suspendant à une potence un mannequin ou toute autre représentation du condamné : la honte du supplice semblait, aux yeux de tous, atteindre le condamné absent. L'exécution par effigie fut spécialement réglementée par l'ordonnance criminelle de 1670.

Sous le régime du Code d'instruction criminelle de 1808, on appelait « exécution par effigie » celle qui consistait, aux termes de l'article 472 de ce code, à faire afficher par l'exécuteur des hautes œuvres à un poteau dressé sur une place publique l'extrait du jugement de condamnation prononcé, en matière criminelle, contre un individu contumax.

Depuis une loi du 2 janvier 1850 qui a modifié l'article 472 du Code d'instruction criminelle, l'exécution par effigie se réduit à l'insertion dans les journaux et à l'affichage en certains lieux déterminés (notamment à la porte du dernier domicile du condamné) de l'extrait du jugement de condamnation par contumace.

— Numism. En numismatique, l'*effigie* est la tête ou le buste représentant un personnage déterminé et frappé en relief sur la médaille ou monnaie. Chez les Perses, on rencontre quelques effigies, mais elles sont dues à des artistes grecs. En Grèce, primitivement, on mettait sur les monnaies les effigies de divinités. Le droit d'effigie devint un honneur qui rapprochait de la divinité : aussi est-ce souvent la tête d'un prince mort que porte la monnaie. Alexandre se fit représenter sous les traits d'Hercule ; ses successeurs frappèrent des monnaies à son effigie. Les Ptolémées donnèrent leurs portraits. A Rome, les effigies n'apparurent qu'avec César ; certains proconsuls reçurent le droit de battre monnaie avec leur effigie. Sous l'empire, la tête de l'empereur et celles de membres de sa famille parurent sur les monnaies ; quelquefois, la tête d'un ancêtre mort (ces dernières ont été appelées *monnaies de restitution*). A Byzance, l'usage de l'effigie persista jusqu'à la fin de l'empire. En France, après avoir été repris par Charlemagne et Louis le Débonnaire, il disparut avec la notion de l'art, pour reparaître à la Renaissance. Louis XII marqua de sa tête plusieurs de ses monnaies, d'où le nom de *testons* qui leur fut donné. Depuis, l'effigie devint la règle.

— SYN. **Effigie, figure, image, portrait.** *Effigie* n'appartient pas au langage ordinaire : c'est un terme de numismatique ou de droit ; il peut s'employer exceptionnellement dans le sens d'*image* quand il s'agit d'une image abstraite, religieuse, ou par ironie dans le sens de *portrait* : *Tourlouron qui donne son* EFFIGIE *à sa payse.* La *figure* ne montre que la forme, le contour, l'attitude. Une *image* peut être naturelle ; nous voyons notre image dans un miroir, les images des choses se peignent sur la rétine de l'œil ; ou bien l'image est mise en rapport avec l'original. Le *portrait* est une œuvre d'art où l'on reproduit une personne trait pour trait et où l'on se propose d'attraper la ressemblance.

EFFIGIER (*é-fi-ji* — rad. *effigie.* Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous effigiions. Que vous effigiiez*) v. a. Exécuter en effigie : EFFIGIER *un contumax.* (Vieux.)

EFFILAGE (*é-fi-laj'*) n. m. Action d'effiler : *L'*EFFILAGE *de la toile.*

EFFILÉ, ÉE (*é-fi* — du préf. *ef*, et de *fil*) adj. Mince, long et étroit : *Main* EFFILÉE. *Outil* EFFILÉ.

— Fig. Acéré, piquant, mordant, incisif : *Langue* EFFILÉE. *La plume* EFFILÉE *d'un pamphlétaire.*

— Agric. et bot. Se dit : 1° d'une plante qui pousse des tiges longues et grêles, et qui commence à s'étioler ; 2° des plantes dont la tige est naturellement longue et grêle : *Blette* EFFILÉE.

— Manèg. *Cheval effilé,* Cheval à l'encolure fine et déliée.

EFFILER (*é-fi* — du préf. *ef*, et de *fil*) v. a. Défaire, détisser fil à fil : EFFILER *une toile.* ‖ *Effiler les cheveux,* Les dégarnir, les éclaircir, les rendre moins touffus. ‖ *Effiler de la charpie,* Effiler du linge pour faire de la charpie.

— Agric. Syn. de AFFILER.

— Chass. *Effiler les chiens.* Les énerver, les fatiguer, et altérer ainsi leur constitution : *On court risque d'*EFFILER LES CHIENS *quand on les fait chasser trop jeunes.*

Effilé, ée part. pass. Se disait autrefois du linge de deuil, qui était bordé d'une frange de fil :

Il porte le grand deuil, son linge est *effilé.*
REGNARD

— Substantivem. n. m. : *Prendre l'*EFFILÉ. Autref. Se mettre en deuil. ‖ Frange : *Jupe garnie de trois rangs d'*EFFILÉS.

— Tiss. Frange qui borde certains tissus. (On l'obtient soit en arrêtant la trame par des fils, soit en faisant avancer la chaîne d'une certaine longueur sans tisser. Il ne reste plus qu'à couper les intervalles par moitié.)

— n. m. pl. Passementer. Sorte de passementerie qui est garnie et ornée d'une frange.

S'effiler, v. pr. Être, devenir effilé. ‖ S'allonger, devenir long et mince. ‖ Se diviser, s'éparpiller en fils.

EFFILEUR n. m. Techn. Syn. de EFFILOCHEUR.

EFFILOCHAGE (*é-fi, chaj'*) n. m. Filat. Action d'effilocher des tissus.

— Papet. Syn. de DÉFILAGE.

— ENCYCL. Filat. L'*effilochage* consiste à défibrer les vieux tissus et les étoffes de rebut pour utiliser de nouveau la laine ainsi obtenue, que l'on appelle *laine renaissance.* Cette opération se fait presque toujours mécaniquement ; mais, pour les tissus laine et coton, on emploie quelquefois l'*effilochage chimique,* qui consiste à faire dissoudre le coton par l'acide chlorhydrique, en isolant ainsi la laine.

EFFILOCHE (*é-fi* — du préf. *ef*, et de *filoche*) n. f. Soie trop légère, que l'on met au robot. ‖ Bout de soie qui se trouve aux lisières d'une étoffe.

— n. f. pl. Noms des soies non torses, dites aussi *soies folles.*

— Pop. Franges que forment des tissus en lambeaux.

EFFILOCHÉE (*é-fi*) n. f. Papet. Produit de l'effilochage ou défilage.

EFFILOCHEMENT (*é-fi, man*) n. m. Action d'effilocher ; état de ce qui est effiloché.

EFFILOCHER (*é-fi* — rad. *effiloche*) v. a. Effiler pour réduire en bourre ou en ouate.

— Techn. Pratiquer l'effilochage.

S'effilocher, v. pr. Être, devenir effiloché.

EFFILOCHEUR, EUSE (*é-fi*) n. Ouvrier, ouvrière qui pratique l'effilochage.

— Adjectiv. : *Pile* EFFILOCHEUSE. V. DÉFILEUSE.

EFFILOCHEUR (*é-fi*) n. m. Outil qui sert à effilocher les chiffons.

EFFILOCHEUSE (*é-fi*) n. f. Machine à effilocher le coton, la laine.

— ENCYCL. Les *effilocheuses* sont principalement les machines briseuses dont on fait usage pour séparer les fils de laine ou de coton des étoffes de rebut, que l'on utilise pour la fabrication des étoffes à bon marché. Ces machines se composent, en principe, de cylindres tournant lentement à proximité d'un tambour muni de dents et animé d'un rapide mouvement de rotation. Les dents déchirent le tissu et arrachent les divers éléments qui le composent, de manière à en former une sorte de bourre que l'on carde de nouveau et que l'on file.

EFFILOCHURES (*é-fi*) n. f. pl. Produit de l'effilochage. ‖ *Effilochures des bois tinctoriaux,* Poudre obtenue en broyant les bois de teinture.

EFFILOQUE, EFFILOQUÉ, EFFILOQUEMENT, EFFILOQUER, EFFILOQUEUR, Autre forme des mots EFFILOCHE, EFFILOCHÉ, EFFILOCHEMENT, EFFILOCHER, EFFILOCHEUR.

EFFILURE (*é-fi*) n. f. Fil, bourre, ouate qui provient d'un tissu effilé.

EFFINGHAM, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du *comté d'Effingham ;* 3.300 hab. — Le comté a 19.500 hab.

EFFIOLER (*é-fi* — du préf. priv. *ef*, et de *fiole*, altérat. de FEUILLE (ital. *foglia*)) v. a. Agric. Syn. de EFFANER.

— Techn. Exprimer l'eau qui se trouve du côté de la chair, dans la peau qu'emploie le parcheminier.

EFFLAGELLÉ, ÉE (*é-fla-jèl'* — du préf. priv. *ef*, et du lat. *flagellum,* coulant) adj. Se dit d'une plante qui manque de coulants, par opposition à d'autres espèces qui en sont pourvues. ‖ On écrit aussi ÉFLAGELLÉ, ÉE.

EFFLANCHÉ, ÉE adj. S'est dit pour EFFLANQUÉ, ÉE.

EFFLANQUER (*é-flan-ké* — du préf. priv. *ef*, et de *flanc*) v. a. Creuser, amaigrir les flancs de : *La fatigue* EFFLANQUE *les chevaux.* ‖ Amaigrir, exténuer : *Maladie qui* A EFFLANQUÉ *un jeune homme.*

— Techn. *Efflanquer un pignon,* Passer une lime en forme de couteau entre les ailes pour donner aux faces de ces ailes la forme convenable.

Efflanqué, ée part. pass. du v. Efflanquer.

— Art. vétér. Se dit du cheval dont les flancs se resserrent naturellement vers les cuisses. ‖ *Ilage efflanquée,* Maladie des vieux chiens de chasse, dans laquelle les flancs de l'animal se resserrent et battent avec violence.

— Fig. Sans vigueur, sans nerf : *De la prose* EFFLANQUÉE.

S'efflanquer, v. pr. Devenir efflanqué. ‖ Par ext. Prendre une forme allongée : *Après Saint-Dizier, les vallons se creusent, les collines* S'EFFLANQUENT. (V. Hugo.) ‖ *S'efflanquer de rire,* Rire à se faire mal aux côtes. (Vieux.)

EFFLEURAGE (*é-fleu-raj'*) n. m. Action d'effleurer les peaux devant servir à la chamoiserie.

EFFLEUREMENT (*é-fleu, man*) n. m. Action d'effleurer : *L'*EFFLEUREMENT *de la peau par une balle.*

— Fig. Légère atteinte morale : *Ame froissée ou moindre* EFFLEUREMENT.

EFFLEURER (*é-fleu* — du préf. priv. *ef*, et de *fleur*) v. a. Entamer superficiellement : *L'araire ne fait qu'*EFFLEURER *la terre.* ‖ Toucher légèrement, raser : *Barque qui* EFFLEURE *le rivage.* ‖ Par ext. Toucher à peine à, user à peine de : *Il ne faut qu'*EFFLEURER *les plaisirs.* (La Rochef.)

— Fig. Porter la plus légère atteinte à, produire le plus léger effet sur : *L'ingratitude des indifférents* EFFLEURE, *et celle d'un ami blesse mortellement.* (La Rochef.-Doud.) ‖ Toucher, aborder à peine : *L'instruction donnée aux jeunes filles* EFFLEURE *tout sans rien approfondir.* (Mme Romieu.)

— Agric. Labourer superficiellement la terre.

— Hortic. Dépouiller de ses fleurs : EFFLEURER *des rosiers.*

— Techn. *Effleurer les peaux.* En détacher, du côté de l'épiderme, toutes les parties qui les rendent dures. ‖ *Effleurer des planches,* En dresser le parement après les avoir jointes ensemble.

S'effleurer, v. pr. Être effleuré. ‖ Effleurer, entamer légèrement à soi : S'EFFLEURER *la peau avec un rasoir.*

EFFLEURIR (*é-fleu* — du préf. priv. *ef*, et de *fleur*) v. n. Chim. et minér. Tomber en efflorescence.

S'effleurir, v. pr. Même sens : *Certains sels* S'EFFLEURISSENT *à l'air.* (Parmentier.)

EFFLEUROIR (*é-fleu* — rad. *effleurer*) n. m. Peau d'agneau munie de sa laine, employée par les parcheminiers pour débarrasser le parchemin du blanc d'Espagne, après le ponçage.

EFFLEURURE (*é-fleu*) n. f. Rognure qui provient de l'effleurage d'une peau. Cela.

EFFLORAISON (*é-flo-ré* — du préf. *ef*, et de *floraison*) n. f. Bot. Action d'entrer en fleur.

EFFLORESCENCE (*é-flo-rèss-sanss* — rad. *efflorescent,* dans le sens de *entrant en floraison*) n. f. Bot. Acte par lequel la floraison commence. ‖ Premier moment où elle a lieu.

— Par. ext. Production, manifestation extérieure, développement plantureux : *L'*EFFLORESCENCE *de l'art gothique.*
— Méd. Exanthème qui s'élève peu au-dessus du niveau de la peau.

EFFLORESCENCE (*é-flo-rèss-sanss* — rad. *efflorescent*, dans le sens de *tombant en poussière*) n. f. Chim. et minér. Transformation des sels qui perdent leur eau de cristallisation et se résolvent en une matière pulvérulente : *L'*EFFLORESCENCE *est la propriété qu'ont certains corps de tomber en poussière.* ‖ Corps pulvérulent ainsi produit. ‖ Oxyde métallique, qui se produit à la surface de certains minéraux.
— Hortic. Poussière résineuse ou cératée, qui recouvre certains fruits, tels que les prunes, les raisins, ou les feuilles de quelques végétaux, tels que les choux. (On l'appelle aussi FLEUR.)
— ENCYCL. Chim. V. DISSOCIATION.

EFFLORESCENT, ENTE (*é-flo-rèss-san* — du lat. *efflorescens;* du préf. *e*, et de *florescere*, fleurir) adj. Qui est en voie de floraison : *Plantes* EFFLORESCENTES.
— Par ext. Qui émane, qui se développe : *Sentiments* EFFLORESCENTS.
— Bot. Se dit de quelques champignons qui ressemblent à une efflorescence étalée à la surface des corps.
— B.-arts. Se dit d'un morceau de sculpture ou d'architecture délicat et compliqué.

EFFLORESCENT, ENTE (*é-flo-rèss-san* — même orig. que le précéd.; le rad. *flor, oris*, fleur, étant pris dans le sens de *poudre*) adj. Chim. et minér. Qui tombe en efflorescence : *Sel* EFFLORESCENT. ‖ Couvert d'un sel efflorescent : *Mur* EFFLORESCENT. ‖ Se dit de quelques minerais couverts d'une couche d'oxyde métallique.
— Hortic. Qui est couvert d'une poussière fine, résineuse ou cératée : *Fruits, Légumes* EFFLORESCENTS.

EFFLOTTER (*é-flo-té* — du préf. priv. *ef*, et de *flotte*) v. a. Séparer, écarter du reste de la flotte ou d'un navire qui naviguait de conserve : *Un coup de vent* EFFLOTTA *le navire.*

EFFLUENCE (*é-flu-anss'* — rad. *effluent*) n. f. Se dit quelquefois de l'émanation d'un fluide ou de corpuscules invisibles : EFFLUENCES *marécageuses.*

EFFLUENT (*é-flu-an*), **ENTE** [lat. *effluens;* de *e*, hors de, et de *fluere*, couler] adj. Se dit d'un fluide qui s'écoule d'une source, par opposition aux fluides affluents, qui s'accumulent dans un centre.

EFFLUVE (*é-fluv'* — du lat. *effluvium*, ce qui coule dehors) n. m. Ancienne appellation désignant l'altération, la viciation de l'air au voisinage des marais ou des eaux stagnantes, et destinée à remplacer les noms d'EXHALAISON, d'ÉMANATION. ‖ Émanation supposée, à laquelle on attribue certaines influences morales : *Les* EFFLUVES *de l'amour, de la religion.*
— Physiq. Décharge électrique particulière. (V. la partie encycl.) ‖ *Effluves magnétiques*, Émanations de fluide magnétique qui, passant du magnétiseur au magnétisé, soumettraient le second à la volonté du premier. — Fig. Influence puissante, attribuée par métaphore à un fluide secret.
— ENCYCL. Electr. *Effluve électrique.* On donne ce nom à cette forme particulière de la décharge électrique se manifestant par un flux d'électricité obscur ou faiblement lumineux lorsque les armatures sont séparées par des matières isolantes et que la tension est trop faible pour produire une décharge disruptive. L'action chimique de l'effluve a été étudiée par Berthelot, qui a reconnu que l'effluve agissait d'une façon plus active que l'étincelle, pour produire soit des changements isomériques, soit des décompositions ou des combinaisons. L'appareil qu'il a employé (v. OZONE) est formé de deux tubes en verre, concentriques, entre lesquels circule le gaz que l'on veut soumettre à l'action de l'effluve; le tube intérieur est rempli d'un liquide conducteur communiquant avec l'un des pôles d'une bobine de Ruhmkorff; le tube extérieur est également entouré d'un liquide qui communique avec l'autre pôle.
L'oxygène soumis à l'action de l'effluve se transforme en ozone, mais en partie seulement, car l'action inverse limite sa production. Le cyanogène se transforme en paracyanogène; l'acétylène se condense en divers polymères.
L'effluve peut, d'après Berthelot, effectuer la fixation de l'azote sur les composés organiques. Cette réaction a lieu, même sous de faibles tensions.
L'oxygène et l'hydrogène ne se combinent pas sous l'influence de l'effluve; la vapeur d'eau n'est pas non plus décomposée; néanmoins, Dehérain et Maquenne ont pu effectuer ces deux réactions à l'aide d'un appareil qui fournissait un effluve très voisin de l'étincelle.
— Méd. On dirige l'effluve électrique, en médecine, sur diverses régions hyperesthésiées et à calmer; par exemple, la tête, pour en guérir les migraines ou fortifier un neurasthénique. Les peignes métalliques à pointes nombreuses sont indiquées pour cet usage, et l'aluminium, qui ne donne pas de produits nitreux, doit être préféré. L'effluve, par l'ozone qu'il forme, est également un bon désinfectant.

EFFLUVIOGRAPHIE (*é-flu, fi* — du lat. *effluvium*, effluve, et du gr. *graphein*, décrire) n. f. Science des actions lumineuses spéciales, plutôt obscures, impressionnant cependant la plaque photographique.
— ENCYCL. Les objets brillants, certaines sources de lumière, certains poissons émettent des radiations chimiques; mais c'est surtout l'effluve électrique qui permet la reproduction d'objets divers. Des pièces de monnaie, placées sur une plaque daguerrienne dans l'obscurité et reliées aux deux pôles d'une pile sèche, donnent une image imparfaite. En 1886, les docteurs Donato, Tommasi, surtout Boudot de Pâris, chacun de leur côté, avec des expériences et des faits différents, créèrent l'*effluviographie*, science et appellation. La machine électrostatique servit à Boudet à reproduire une image nette de la décharge et des pièces de monnaie en plaçant celles-ci sur une plaque sensible et en les reliant aux deux armatures d'un condensateur. La découverte par Rœntgen des rayons X a remis ces faits en honneur et en lumière.

EFFLUVIOTHÉRAPIE (*é-flu, pi* — du lat. *effluvium*, effluve, et du gr. *thérapeia*, soin) n. f. Traitement des dermatoses par l'effluve électrique, statique ou de haute fréquence. V. ÉLECTROTHÉRAPIE.

EFFLUX (*é-flu* — lat. *effluxus;* de *effluere*, couler dehors) n. m. Obstétr. Expulsion du produit de la conception, peu de temps après celle-ci. (Peu us.) On dit aussi EFFLUXION.
— Electr. Ecoulement du fluide électrique. ‖ *Point d'efflux*, Point par lequel le fluide électrique s'écoule.

EFFLUXION n. f. Obstétr. Syn. de EFFLUX.

EFFODIENT (*éf', di-an*), **ENTE** (du préf. *ef*, et du lat. *fodere*, fouir) adj. Zool. Qui creuse.
— n. m. pl. Ordre de mammifères, renfermant les tatous, fourmiliers, oryctéropes et pangolins. — *Un* EFFODIENT.

EFFOEL n. m. Dr. cout. Syn. de EFFOUEIL.

EFFONDREMENT (*é-fon, man* — rad. *effondrer*) n. m. Agric. Action de fouir profondément les terres : *Celui qui plaindra la dépense de l'*EFFONDREMENT *ne tardera pas à se repentir de sa parcimonie.* (Rozier.) ‖ Par ext. Action d'effondrer ou de s'effondrer : *L'*EFFONDREMENT *d'un pont, d'un rocher.* — Fig. : *L'*EFFONDREMENT *d'une fortune, d'un empire.*
— Géol. *Cratère d'effondrement*, Affaissement de terrain attribué à un tremblement de terre.

EFFONDRER (*é-fon* — du préf. *ef*, et de *fond*) v. a. Agric. Remuer, fouir des terres profondément, en y ajoutant de l'engrais : EFFONDRER *un sol pierreux.*
— Par ext. Enfoncer, rompre, briser : EFFONDRER *un tonneau.* ‖ Faire écrouler : EFFONDRER *un plancher en le surchargeant.*
— Art culin. *Effondrer une volaille*, La vider.
— Techn. Tirer à la rame outre mesure une étoffe de laine, un drap. ‖ Tirer à poil une vieille couverture.
S'effondrer, v. pr. Etre effondré, s'abîmer, s'enfoncer.
— Avec suppression du pronom réfléchi : *Faire* EFFONDRER *le sol.*

EFFONDREUR (*é-fon*) n. m. Ouvrier qui effondre les terres.

EFFONDRILLES (*é-fon*, et *ll* mll. — du préf. *ef*, et de *fond*) n. f. pl. Pop. Parties grossières qui se trouvent au fond d'un vase dans lequel on a fait cuire ou infuser quelque chose : *Les* EFFONDRILLES *du bouillon.*

EFFORCER (S') [*éf', sé* — du préf *ef*, et de *forcer*] v. pr. Faire des efforts physiques : *Se blesser en* S'EFFORÇANT. Tâcher, tenter, prendre de la peine : S'EFFORCER *d'avancer.* S'EFFORCER *à plaire. L'envie honore le mérite, encore qu'elle* S'EFFORCE *de l'avilir.* (Marmontel.) ‖ Prendre sur soi, faire effort pour se contraindre : *Dissimulez*, EFFORCEZ-VOUS. (Le Sage.) [Sens vieilli.] ‖ Tendre, tenter d'aller : *La vérité est une suppliante qui, debout sur le seuil,* S'EFFORCE *incessamment vers le foyer d'où le péché l'a bannie.* (Vinet.)
— Gramm. Le participe varie toujours dans les temps composés : *Elles* SE SONT EFFORCÉES. On dit *s'efforcer de* quand le verbe suivant exprime une action que l'on regarde comme offrant certaines difficultés qu'il n'est pas impossible de vaincre. Si, au contraire, l'action est présentée comme exigeant des efforts au-dessus des forces de celui qui veut la faire, ou comme causant une fatigue excessive, on dit *s'efforcer à : Il* S'EFFORCE À *parler*, c'est-à-dire Il fait pour cela des efforts inutiles, ou bien Il parle, mais en se fatiguant excessivement.
— SYN. **Efforcer (s')**, **tâcher**. *S'efforcer* suppose des efforts à faire, l'emploi de la force physique ou de l'énergie morale. *Tâcher* ne suppose que des soins, de l'attention, de l'habileté, de la persévérance. Un lutteur *s'efforce* de renverser son adversaire; il *tâche* de le surprendre.

EFFORT (*é-for'* — subst. verbal de *efforcer*) n. m. Déploiement volontaire de force physique : *Faire* EFFORT *pour soulever un fardeau.* ‖ Par anal. Force mécanique : *Le chêne ne put résister aux* EFFORTS *du vent.* ‖ Par ext. Déploiement de moyens d'action physiques ou moraux : *Faire un* EFFORT *pour repousser l'ennemi. Faire tous ses* EFFORTS *pour se justifier.* ‖ Résultat de ce déploiement de moyens, œuvre qu'il a produite, mérite de cette œuvre; effet : *La simplicité est le comble et le dernier* EFFORT *de l'art.* (S. de Sacy.)
— Dans le langage vulgaire, Douleur vive survenue dans le corps d'un muscle ou vers ses points d'attache, particulièrement dans la région lombaire, par suite d'une violente contraction des fibres. ‖ Hernie produite par une cause du même genre, chez les hommes et chez les animaux : *Se donner un* EFFORT.
— Fig. Contention d'esprit, acte de l'âme sur elle-même pour accroître l'action de quelqu'une de ses facultés : EFFORT *d'intelligence, de mémoire, de volonté.* ‖ Sacrifice, acte pénible, mais volontaire : *Faire un* EFFORT *pour l'établissement de son fils, pour doter sa fille.*
— Art vétér. Entorse, distension : *Il y a des* EFFORTS *de boulet, des* EFFORTS *de tendons, des* EFFORTS *de reins.*
— Mar. Escadre, réunion de navires, partie d'une flotte. (Vieux.)
— Loc. div. : *Coup d'effort*, Tentative, entreprise hardie. ‖ *Faire un effort sur soi-même, Se faire effort*, Se déterminer à quelque chose, malgré la répugnance qu'elle inspire.
— Loc. adv. : *Sans effort*, Sans déployer beaucoup de force physique; facilement, sans beaucoup de peine.
— ENCYCL. Physiol. On désigne sous le nom d'*effort* la contraction simultanée d'un système de muscles ayant pour but de vaincre une résistance. Dans une certaine mesure, tous les mouvements aboutissent donc à des efforts, mais ils se distinguent nettement de l'effort proprement dit que nous avons ici en vue, par ce fait qu'ils ne mettent pas nécessairement en jeu les muscles thoraco-abdominaux et ne suspendent pas la respiration.
Dans l'*effort général*, une grande quantité d'air est d'abord emprisonnée dans les poumons par la fermeture de la glotte; les muscles inspirateurs, en se contractant ensuite, immobilisent les parois thoraciques, sur lesquelles les membres peuvent prendre le point d'appui très solide nécessaire aux contractions énergiques qu'ils doivent exécuter. La suspension de la respiration par la fermeture de la glotte rend l'effort intermittent, effort qui se termine chaque fois par une expiration brusque.
Dans l'effort abdominal, la contraction des muscles de l'abdomen est destinée à vaincre la résistance des sphincters (défécation, mixtion, vomissement, etc.). Cet effort expulsif peut, d'ailleurs, se combiner à l'effort thoracique, et il entraîne alors la suspension de la respiration. De cet effort se rapprochent l'*éternuement*, l'*expectoration*, l'*action de se moucher*, la *toux;* mais, dans ces derniers cas, le sphincter ouvert est la glotte, d'où contraction des expirateurs et affaissement du thorax.
Le mécanisme de ces divers efforts, outre les modifications qu'il entraîne dans la circulation générale (diminution et même disparition du pouls), peut entraîner divers accidents : dilatation et rupture des vésicules pulmonaires par compression de l'air dans les poumons (v. EMPHYSÈME), compression et arrêt consécutif du cœur, arrêt de la circulation et rupture dans les vaisseaux de la rétine, de la conjonctive, de l'encéphale, compression des viscères abdominaux et rupture des enveloppes (v. HERNIE, etc.). Il est à noter que le corps thyroïde paraît jouer un rôle protecteur contre les accidents de l'effort. Par l'accumulation du sang veineux, il s'y met en état turgescent, et, comprimant les carotides principales ainsi que les lobes latéraux, diminue la circulation carotidienne et arrivée du sang artériel, ce qui tend à contrebalancer l'effet de la stase veineuse dans le cerveau.
Les sensations diverses que l'on éprouve au cours des efforts, surtout des efforts dynamiques, ou qui accompagnent l'effort, paraissent dues surtout aux muscles du larynx et aux muscles respiratoires; il s'y joint peut-être aussi, comme le pense Beaunis, des sensations purement respiratoires (muscles bronchiques), cardiaques, pulmonaires, etc., dues à la compression des organes thoraciques. Des sensations de pression cutanée s'y ajoutent également; d'ailleurs, ces diverses sensations varient avec le siège et la nature de l'effort. — Le traitement de l'effort consiste en des frictions ou des applications de compresses résolutives à l'acétate d'ammoniaque.
— BIBLIOGR. : Landois, *Physiologie humaine* (trad. franc., 1891); Beaunis, *les Sensations internes* (Paris, 1889); Bertrand, *Psychologie de l'effort* (Paris, 1889).
— Art vétér. L'*effort de boulet* est une entorse de l'articulation du boulet, ou métacarpo ou métatarso-phalangienne. Cette entorse peut être légère ou grave, c'est-à-dire qu'il peut y avoir simple tiraillement des ligaments latéraux, ou dilacération de ces mêmes ligaments, avec boursouflure de la synoviale molettes. Il y a boiterie plus ou moins forte et tuméfaction de la région malade plus ou moins prononcée.
L'effort léger du boulet cède au repos et aux bains d'eau courante, ou aux douches d'eau froide. L'effort grave demande en plus, après ces moyens, des applications révulsives, vésicantes ou mercurielles. Enfin, on est quelquefois obligé de recourir, comme dernière ressource, à la cautérisation en pointes pénétrantes.
L'*effort de tendon* est rarement léger et consiste dans une tuméfaction du tendon ou de la bride carpienne, son annexe, avec dilacération de fibres. Cette nodosité localisée du tendon prend le nom de *ganglion*. Mêmes symptômes et même traitement que pour l'effort de boulet; seulement, il faut en arriver de suite aux révulsifs. Très sujet à récidive, si l'on fait travailler l'animal trop tôt.
L'*effort de reins* est une entorse des vertèbres lombaires, qui se manifeste par un vacillement latéral (*tour de reins, tour de bateau*). Traitement par des frictions résolutives irritantes ou vésicantes, et même par le feu dans les cas graves.
— Mécan. Dans la mécanique appliquée, on emploie le mot *effort* pour représenter une force qui tend à allonger, à raccourcir, à infléchir, à tordre ou à couper ou le cisaillant un corps quelconque. Ces forces prennent alors les noms d'*efforts* de traction, de compression, de flexion, de torsion et de cisaillement. Quelquefois, on emploie le mot « effort » pour désigner la force de résistance développée par une pièce soumise à l'une ou à plusieurs des forces extérieures énumérées ci-dessus.
— Phil. C'est Maine de Biran qui a attiré l'attention des philosophes sur le sentiment de l'*effort;* et il a cru pouvoir fonder sur ce phénomène toute une métaphysique. D'après lui, notre énergie propre se témoigne à la conscience par l'effort moteur : et là est l'origine de la notion de cause : « Quand je remue volontairement mon bras, dit-il, non seulement j'ai conscience de ma volonté et du mouvement qui la suit, mais j'ai conscience, en outre, de l'effort que je fais pour mouvoir, et c'est cet effort qui relie le mouvement à la volonté comme à sa cause. » Cette explication et la métaphysique qui repose sur elle sont, avec des nuances diverses, en faveur dans l'école spiritualiste.
D'autre part, les physiologistes, surtout à la suite des analyses de William James, se sont efforcés de réduire le sentiment de l'effort aux seules sensations passives qui y entrent comme composantes; les explications qu'ils en donnent se ramènent à trois principales. Pour les uns, cette conscience d'effort s'explique par des *sensations afférentes de pression de la peau;* pour les autres, par des sensations *musculaires*, spécifiques, également afférentes; pour d'autres, enfin, par un sentiment immédiat d'*innervation centrale* à direction centrifuge.
Une troisième catégorie de penseurs, qui se rattachent plus ou moins au criticisme néo-kantien, repousse la conception de Maine de Biran et trouve incomplète l'explication physiologique. Dans la notion de l'effort rentre, comme élément composant, l'idée de causalité. L'expérience de l'effort moteur n'est pas possible, sans l'idée antérieure de la causalité. Dès que j'ai voulu le mouvement, avant tout commencement d'exécution, et lors même qu'aucune exécution n'aurait lieu, la volonté est apparue comme une cause possible de l'effet à venir.
— BIBLIOGR. : William James, *le Sentiment de l'effort* (dans la « Critique philosophique », Paris, 1880); Fouillée, *le Sentiment de l'effort* (« Revue philosophique », 1889, t. II); Bertrand, *Psychologie de l'effort* (Paris, 1889).

EFFOUAGE (*é-fou-aj'* — du préf. lat. *e*, et de *focus*, feu) n. m. Dr. cout. Impôt perçu par feu, par ménage.

EFFOUEIL (*é-fou-ell* [*ll* mll.]) n. m. Dr. cout. Part. croît du bétail; bénéfice fourni par l'élève du bétail. ‖ On dit aussi EFFOEL, et EFFOUIL.

EFFRACTEUR (*é-frak'* — lat. *effractor;* de *effractum*, supin *effractum*, briser) n. m. Antiq. rom. Criminel coupable d'effraction : EFFRACTEUR *de nuit.* EFFRACTEUR *de jour.*

EFFRACTION (*é-fra-ksi* — rad. *effracteur*) n. f. Bris de clôture, fait dans une intention criminelle.
— ENCYCL. Dr. pénal. L'*effraction* est une circonstance aggravante du vol dont elle a aidé la perpétration; cependant, il n'en est ainsi que lorsque l'effraction a eu lieu dans une maison habitée, élevée, parc ou enclos (C. pén. art. 381 et 384). Comme circonstance aggravante du vol, l'effraction a pour effet d'entraîner la transformation des peines du vol simple en travaux forcés à temps ou en travaux forcés à perpétuité, suivant que l'effraction est seule ou qu'elle est en concours avec d'autres circonstances aggravantes du vol mêmes articles.

Est de droit qui nié « effraction » tout forcement, rupture, dégradation, destruction, enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, cadenas, ou autres ustensiles ou instruments servant à fermer ou à empêcher le passage, et de toute espèce de clôture, quelle qu'elle soit. Effraction est extérieure ou intérieure.

La violation du domicile à l'aide d'effraction *pendant le jour* est considérée par la loi comme un fait de provocation qui rend excusables, de la part de celui dont on viole le domicile, le meurtre, les blessures et les coups, et qui, par suite, a pour effet de diminuer la culpabilité de l'auteur du meurtre, des blessures ou des coups (C. pén., art. 322).

La violation du domicile à l'aide d'effraction *pendant la nuit* est comprise dans les cas de légitime défense. Il n'y a pas de culpabilité s'il l'homicide a été commis, si les blessures ont été faites, ou si les coups ont été portés en repoussant pendant la nuit l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité, ou de leurs dépendances ». (C. pén., art. 329.)

EFFRACTIONNAIRE (*é-fra-ksi-o-nèr*) adj. Coupable d'effraction.

EFFRACTURE (*é-frak'*) — du lat. *effringere*, supin *effractum*, briser) n. f. Dr. rom. Effraction.

— Chir. Fracture du crâne avec enfoncement des fragments.

EFFRAIE (*é-frè* — peut être de *effrayer*) n. f. Genre de chouettes, dont le nom scientifique est *strix*.

— Encycl. Les *effraies* sont des rapaces nocturnes, de la famille des strigidés. On en connaît une quinzaine d'espèces, répandues sur le globe et réparties dans les sous-genres : *glyphidura*, *glaux*, *dactylostrix*, *megastrix*. Ce sont des chouettes de taille moyenne, à livrée claire, jaune, rousse et grise, harmonieusement nuancée, à plumes molles, soyeuses et fines, à bec presque complètement recouvert par des plumes redressées en crins des deux côtés de la face. L'effraie française se *strix flammea*, répandue dans toute l'Europe centrale et méridionale, haute de 0m,30 environ, niche dans les vieux greniers, les ruines, les moulins, souvent dans les villes. C'est un oiseau utile, qui détruit les souris, les rats, les insectes et qui doit être protégé. Elle est remplacée, en Afrique, par une espèce voisine (*strix africana* et en Asie par d'autres *strix Javanica*, *strix Indica*, etc.).

Effraies

EFFRANGER (*é-fran-jé* — du préf. *ef*, et de *frange*) v. a. Etirer sur les bords, de façon à y produire comme des franges : *Robe que le temps* A EFFRANGÉE.

S'effranger, v. pr. Etre, devenir effrangé; être découpé en franges.

EFFRAYABLE (*é-frè-iabl'*) adj. Qui est susceptible d'être effrayé, qui s'effraye aisément : *Certaines femmes affectent d'être plus* EFFRAYABLES *qu'elles ne le sont réellement.*

EFFRAYANT (*é-frè-ian*), **ANTE** (rad. *effrayer*) adj. Qui cause ou qui est propre à causer de la frayeur : *Lorsqu'on a banni les vices de son cœur, la mort n'a plus rien d'*EFFRAYANT. (Oxenstiern.)

— Fam. Grand, excessif : *Une chaleur* EFFRAYANTE. *Un appétit* EFFRAYANT.

— Syn. **Effrayant, effroyable.** Ce qui est *effrayant* cause de l'effroi, quelquefois sans motif. Ce qui est *effroyable* est réellement à craindre.

— Anton. **Attrayant, charmant, séduisant, rassurant, tranquillisant.**

EFFRAYER (*é-frè-ié* — anciennem. ESFREER; du préf. lat. *ex*, et du germ. *frida*, paix proprem. « faire sortir de la paix ») : *J'effraye* ou *effraie*, *tu effrayes* ou *effraies*, *il effraye* ou *effraie*, *nous effrayons*, *vous effrayez*, *ils effrayent* ou *effraient*. *J'effrayais*, *nous effrayions*, *vous effrayiez*. *J'effrayai*, *nous effrayâmes*. *J'effrayerai* ou *effraierai*, *nous effrayerons* ou *effraierons*. *J'effrayerais*, *effraierais* ou *effrairais*, *nous effrayerions*, *effraierions* ou *effrairions*. *Effroye* ou *effraie*, *effroyons*, *effrayez*. *Que j'effraye* ou *effraie*, *que nous effrayions*, *que vous effrayiez*. *Que j'effrayasse*, *que nous effrayassions*. *Effrayant*. *Effrayé*, *ée* v. a. Causer de la frayeur : *On mène un coursier ombrageux à l'objet qui l'*EFFRAYE, *afin qu'il n'en soit plus* EFFRAYÉ. (J.-J. Rouss.) ‖ Causer des appréhensions à : *La liberté n'*EFFRAYE *que les âmes faibles et corrompues*. (Boiste.) ‖ Effarouche, décourager : *L'énormité de la besogne nous* EFFRAYE *quelquefois.*

Effrayé, *ée* part. pass. Qui annonce la frayeur, où se peint la frayeur : *Cris* EFFRAYÉS. *Visage* EFFRAYÉ.

— Blas. S'emploie quelquefois comme synonyme de CABRÉ et de EFFARÉ.

S'effrayer, v. pr. Etre effrayé, éprouver de la frayeur. ‖ S'étonner, se troubler, se rebiter. ‖ S'inspirer de la frayeur mutuellement ou à soi-même.

— Anton. **Rassurer, tranquilliser.**

EFFRÉNÉ, ÉE (*é-fré* — du lat. *effrenatus*, même sens; du préf. priv. *e*, et de *frenum*, frein) adj. Sans frein, sans retenue; qui s'abandonne en aveugle à ses instincts ou à ses passions : *Audace* EFFRÉNÉE. *Débauche* EFFRÉNÉE.

— Blas. S'est dit quelquefois du cheval représenté sans bride et sans selle.

— Anton. **Contenu, mesuré, modéré, réservé, retenu, tempéré.**

EFFRÉNEMENT (*é-fré, man* — rad. *effréné*) n. m. Défaut complet de retenue, violence non contenue des passions.

EFFRÉNÉMENT (*é-fré*) adv. D'une manière effrénée; sans retenue.

EFFRITEMENT (*é-fri, man*) n. m. Action d'effriter, d'épuiser une terre en lui faisant rapporter pendant plusieurs campagnes la même espèce de récolte. ‖ On dit aussi EFFRUITEMENT.

— Réduction en poussière, en parlant des pierres.

EFFRITER (*é-fri* — corrupt. de *effruiter*; du préf. priv. *ef*, et de *fruit*) v. a. User, épuiser, rendre stérile, en parlant des terres : *Toute racine chevelue* EFFRITE *la terre à peu de profondeur.* (Rozier.) ‖ On dit aussi EFFRUITER.

S'effriter, v. pr. Etre effrité, s'épuiser, devenir stérile : *La terre* S'EFFRITE *si l'on n'y met pas d'engrais.*

EFFRITER (*é-fri* — du préf. *ef*, et du rad. de *friable*) v. a. Rendre friable, réduire en poussière.

S'effriter, v. pr. Se résoudre en poussière.

EFFROI (*é-froi* — anciennem. ESFREI, subst. verb. de *esfreer*, [V. EFFRAYER]) n. m. Signifiait autref. Grand bruit. ‖ Grande frayeur : *Celui qui feint d'envisager la mort sans* EFFROI *ment.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Fléau, personne ou chose qui est un sujet de frayeur.

— Vénér. *Partir d'effroi.* Se dit d'une bête qui part avant l'arrivée des chiens d'attaque, parce qu'elle a eu peur de quelqu'un ou de quelque chose.

— Syn. **Effroi, alarme, appréhension, crainte, épouvante, frayeur, peur, terreur.** V. ALARME.

EFFRONTÉ, ÉE (*é-fron* — du préf. priv. *ef*, et de *front*, considéré comme le siège de la pudeur) adj. Impudent, qui n'a point de honte : *Un* EFFRONTÉ *menteur.* ‖ Qui exprime l'effronterie, qui est dit ou fait avec effronterie, qui est inspiré par l'effronterie : *Discours, Regards* EFFRONTÉS.

— Loc. prov. : *Effronté comme un page, comme un page de cour.* Hardi jusqu'à l'impudence.

— Substantiv. Personne effrontée : *De belles* EFFRONTÉES.

— Syn. **Audacieux, hardi.** V. AUDACIEUX.

— **Effronté, éhonté, impudent.** *Impudent* marque une licence qui ne connaît plus la pudeur, et il se dit surtout du manque de pudeur ou de retenue dans les paroles. *Effronté* renchérit sur *impudent*; il marque que non seulement on ne rougit de rien, mais qu'on ne pourrait plus rougir, puisqu'on est comme si l'on n'avait plus de *front*. *Ehonté*, à son tour, renchérit sur *effronté*; l'*éhonté*, endurci dans son effronterie, n'a plus de sentiment moral; *déhonté* se dit à peu près dans le même sens, mais rarement.

— Anton. **Décent, modeste, pudibond, pudique, réservé.** — **Honteux, confus, humble.** — **Intimidé, peureux, timide, tremblant, troublé.**

EFFRONTÉE (*é-fron*) n. f. Ancienne coiffure de femme.

EFERONTÉS (*é-fron*) n. m. pl. Hist. relig. Membres d'une secte chrétienne du XVIe siècle. — *Un* EFFRONTÉ.

— Encycl. Les *effrontés* soutenaient que le Saint-Esprit n'étant qu'une inspiration sortie dans l'âme, c'est une idolâtrie de l'adorer, et ils administraient le baptême en raclant jusqu'au sang le front du catéchumène, qui était ensuite arrosé d'huile.

Effrontés (LES), comédie en cinq actes et en prose, d'Emile Augier (Théâtre-Français, 1861). — Le riche Vernouillet, propriétaire d'un journal, veut épouser Clémence, fille du banquier véreux Charrier. Clémence aime le journaliste Sergines et en est aimée. Malheureusement, Sergines est lié par une intimité déjà ancienne à la marquise d'Auberive, dont Clémence est la filleule. La jeune fille prend pour confidente sa marraine, qui veut rendre à Sergines sa liberté; après une vive explication, les deux amants renouent leur liaison. Cependant, la marquise refuse de servir Vernouillet auprès de Clémence : il se venge en faisant publier par le journaliste Giboyer une anecdote scandaleuse sur Mme d'Auberive et Sergines. Mais le mari de la marquise, dont elle vivait séparée, se charge de châtier l'insolent, et se réconcilie publiquement avec sa femme. D'un autre côté, Henri, fils de Charrier, veut s'opposer au mariage de sa sœur avec Vernouillet, et lui reproche l'origine de sa fortune. Vernouillet lui révèle que Charrier doit la sienne aux mêmes manœuvres. Henri oblige son père à rembourser l'argent mal acquis, et abandonne sa dot à sa sœur, qui peut épouser Sergines. Les *Effrontés* sont une vive satire sociale. Tout en étant de véritables individus, les acteurs principaux résument chacun une classe sociale. Charrier, c'est le financier arrivé à l'opulence par des moyens qu'absout la loi, mais que condamne la morale. Vernouillet représente le pouvoir d'une certaine presse, vénale et corruptrice, qui n'est entre ses mains qu'un instrument de fortune. Par le marquis d'Auberive, l'auteur a voulu symboliser l'ancienne aristocratie, dépossédée de ses privilèges par la société bourgeoise et capitaliste, dont elle se plaît, témoin ironique, à observer les vices. Enfin, Giboyer est la plus pittoresque figure de la pièce : ce bohème de lettres a passé à l'état de type. *Les Effrontés* peuvent compter parmi les meilleures pièces d'Augier.

EFFRONTÉMENT (*é-fron*) adv. D'une manière effrontée, impudemment : *Regarder, Répondre* EFFRONTÉMENT.

EFFRONTERIE (*é-fron, ri* n. f. Acte ou parole d'effronté, impudence, manque de retenue : *L'*EFFRONTERIE *est l'avorton de l'audace.* (Rivarol.)

— Par anal. Audace, sans-gêne d'un animal : *Rien n'égale l'*EFFRONTERIE *du moineau parisien.*

— Anton. **Décence, modestie, pudeur, réserve.** — **Honte, confusion, humilité.** — **Peur, timidité.**

EFFROYABLE (*é-froi-iabl'*) adj. Qui cause, qui est propre à causer de l'effroi : *Dangers* EFFROYABLES. ‖ Qui inspire, qui est capable d'inspirer de l'horreur, qui est extrêmement repoussant : *Une laideur* EFFROYABLE. *Une* EFFROYABLE *impiété.*

— Par ext. Excessif, étonnant, prodigieux en son genre : *Une* EFFROYABLE *misère. Faire une dépense* EFFROYABLE.

— n. m. Caractère de ce qui est effroyable : *Maintenant que je connais les hommes, je les trouve du dernier* EFFROYABLE. (Th. Gaut.)

— Syn. **Affreux, épouvantable, horrible.** V. AFFREUX.

— **Effroyable, effrayant.** V. EFFRAYANT.

— Anton. **Admirable, magnifique, ravissant, superbe.**

EFFROYABLEMENT (*é-froi-ia*) adv. D'une manière propre à causer l'effroi. ‖ Par ext. D'une manière excessive : *Dépenser* EFFROYABLEMENT.

EFFRUITER (*é-frui* — du préf. priv. *ef*, et du *fruit*) v. a. Autref. Cueillir les fruits de : EFFRUITER *un arbre, un verger.* ‖ On a dit aussi EFFRUCTER et EFFRUICTER. Syn. de EFFRITER.

— Agric. Amaigrir.

S'effruiter, v. pr. Etre effruité, épuisé, en parlant du sol.

EFFULGURATION (*é-ful', si-on* — du préf. *ef*, et de *fulguration*) n. f. Action de jeter une fulguration, une vive lueur.

EFFUMER (*é-fu* — du préf. *ef*, et de *fumer*) v. a. Peint. Etendre, adoucir, voiler des couleurs ou des tons trop crus : EFFUMER *les fonds de son tableau.*

S'effumer, v. pr. S'évaporer. (Vieux mot.)

EFFUSION (*é-fu* — lat. *effusio*; de *effundere*, supin *effusum*, répandre) n. f. Action de répandre un liquide : *L'*EFFUSION *du vin dans les sacrifices.* ‖ Libation, action de boire ensemble. (Vieux.) ‖ *Effusion du sang*, Action de répandre le sang.

— Fig. Epanchement, action de manifester, de communiquer des sentiments : EFFUSION *de tendresse.* ‖ Action qui se communique ou qui agit au dehors : *L'*EFFUSION *de la grâce divine.* ‖ *Effusion de l'âme*, Prière adressée à Dieu avec une grande ferveur.

— Alchim. Purification de la pierre philosophale.

— Astron. *Effusion du Verseau.* Portion de la constellation du Verseau représentée sur les cartes célestes par l'eau qui sort de l'urne.

— Méd. Epanchement d'un liquide hors des vaisseaux qui le contiennent.

— Phys. Diffusion : *L'*EFFUSION *de la lumière.* (Peu us.)

— Syn. **Effusion, épanchement.** Au propre, ces deux mots diffèrent trop pour être regardés comme synonymes. Au figuré, quand il s'agit des sentiments, l'*épanchement* plus doux, plus calme, suppose l'abandon d'une âme qui communique ses pensées à une autre; l'*effusion* plus ardente, plus passionnée, est l'éclat d'un cœur vivement ému qui donne issue à des sentiments longtemps contenus.

— Encycl. Antiq. On donne parfois le nom d'*effusions* aux libations qui se faisaient sur les tombeaux. On versait généralement du vin, du lait, du sang, quelquefois des fèves, avec accompagnement de prières et d'invocations.

EFFÛTAGE (*taj'* — du préf. *ef*, et de *fût*) n. m. Merrain de rebut. ‖ On écrit à tort EFFAUTAGE.

E FINITA LA COMMEDIA (*La comédie est terminée*), Mots italiens que prononçait, autrefois, en Italie, dans les petits théâtres, l'acteur chargé de dire les derniers mots d'une pièce, et par lesquels il congédiait les spectateurs. C'est la traduction exacte de l'*Acta est fabula* des Latins.

ÉFLAGELLÉ, ÉE adj. Bot. V. EFFLAGELLÉ, ÉE.

ÉFOURCEAU (*so* — du préf. *é*, et du lat. *furca*, fourche) n. m. Véhicule composé de deux grandes roues unies par un essieu avec timon ou brancards, et qui sert au transport de certains fardeaux très pesants, comme les longues pièces de charpente, les troncs d'arbre, etc.

EGA (*é*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant de petites formes élégantes, à reflets métalliques, à téguments chargés de stries ou de fossettes, et dont on connaît une vingtaine d'espèces, propres aux régions chaudes de l'Amérique.

ÉGA. Myth. gr. Nymphe, fille d'Olénos. Elle fut la nourrice de Zeus, qui la transporta au ciel après sa mort, et la changea en une constellation nommée *la Chèvre.*

ÉGA (le duc), maire du palais de Neustrie en 638, mort en 639. Dagobert, qui avait en lui grande confiance, lui avait confié en mourant son fils Clovis. Son histoire est demeurée très obscure.

ÉGA (comte d'), homme politique portugais, mort à Lisbonne en 1827. Ambassadeur en Espagne lors de l'invasion française en Portugal, il se mit à la tête du parti napoléonien. En 1814, il alla avec sa famille s'installer à Paris, où l'Empereur récompensa ses services par une pension de 60.000 francs. L'amnistie lui rouvrit les portes de sa patrie.

ÉGADES ou **ÉGATES.** Géogr. V. ÉGATES.

ÉGAGE (*gaj'*) n. m. Droit usité dans le Dauphiné. (Il consistait dans le tiers des lods qui étaient dus au seigneur haut justicier lors de l'aliénation d'un fonds arrosé par les petites rivières de sa terre, soit que le fonds se trouvât de franc-alleu, ou qu'il fût mouvant d'autre directe que la sienne; les deux autres tiers appartenaient au seigneur direct du fonds.)

ÉGAGRE n. m. Zool. V. ÆGAGRE.

ÉGAGROPILE n. m. Art vétér. V. ÆGAGROPILE.

ÉGAIEMENT (*ghé-man*) n. m. Action d'égayer : *Faire tout pour l'*EGAIEMENT *de quelqu'un.* ‖ On écrit aussi ÉGAYEMENT.

ÉGAL, ALE, AUX (du lat. *æqualis*, même sens; dérivé de *æquus*, uni, juste) adj. Qui n'offre aucune différence en plus ou en moins; qui est pareil en quantité, en valeur, en dimensions : *Un diamètre est* ÉGAL *à deux rayons.* ‖ Uni, qui est bien de niveau, qui n'est point raboteux, point accidenté : *Planche, Route bien* ÉGALE. ‖ Uniforme, soutenu, qui est toujours le même, qui ne varie point : *Un pouls* ÉGAL. ‖ Dont le caractère ne varie pas, qui est toujours de la même humeur : *Virgile a fait son héros modéré, pieux, et, par conséquent,* ÉGAL *à lui-même.* (Fén.)

— Fig. Exactement pareil à l'égard de personnes ou de choses diverses : *La justice devroit être* ÉGALE *pour tout le monde.* ‖ Qui jouit des mêmes droits, des mêmes avantages, qui est au même rang : *Officiers* ÉGAUX.

— Arithm. *Nombres égaux*, Nombres qui ne diffèrent que par la forme et peuvent, par conséquent, être les mesures de grandeurs égales. (On dit aussi NOMBRES ÉQUIVALENTS.) ‖ *Rapports égaux* ou *Raisons égales*, Rapports exprimés par des nombres égaux ou équivalents, tels que $\frac{3}{2}$ et $\frac{6}{4}$, $7-4$ et $9-6$.

— Bot. *Aigrette égale*, Aigrette dont les soies ont toutes à peu près la même longueur. ‖ *Polygamie égale*, Ordre de plantes comprenant les synanthérées, dont les fleurs sont hermaphrodites.

— Géom. Se dit des figures qui sont superposables : *Deux triangles sont* ÉGAUX *lorsqu'ils ont leurs trois côtés* ÉGAUX *chacun à chacun.* (Se dit quelquefois pour ÉQUIVALENT, mais seulement dans le cas où, la dissemblance des figures étant formulée dans l'énoncé, la supposition est exclue par cela même.)

— Jeux. *Cartes égales.* Se dit, au jeu de piquet, lorsque les deux joueurs ont fait le même nombre de levées. ‖ Substantiv. *Égales.* Au whist, Nom donné à deux cartes qui se suivent dans la même main, et dont on se sert pour faire connaître la force de son jeu à son partenaire.

— Mus. anc. Se disait, chez les Grecs, du système d'Aristoxène, parce que ce musicien divisait ses tétracordes en trente parties égales, dont il assignait ensuite un certain nombre à chacune des trois divisions du tétracorde, selon le genre ou l'espèce du genre qu'il voulait établir : *Le système* ÉGAL.

— Loc. div. *Cela m'est égal,* Cela m'importe peu, m'est indifférent. ‖ *Partie égale,* Égalité de ressources entre deux rivaux ou deux concurrents : *Entre les grandes puissances et les peuplades d'outre-mer, la* PARTIE *n'est jamais* ÉGALE. ‖ *Toutes choses égales d'ailleurs,* Toutes les circonstances étant supposées les mêmes. ‖ *Faire tout égal,* Tenir la même conduite avec tous, agir sans acception de personnes. ‖ *Avoir une égale mesure, Tenir la balance égale,* Montrer une stricte impartialité.

— Loc. prov. : *Cela est égal comme deux œufs.* Se dit quelquefois de deux choses dont l'égalité est parfaite.

— Substantiv. Personne égale, qui jouit des mêmes avantages ou qui occupe le même rang : *Ceux qui rampent devant leurs supérieurs sont insolents avec leurs* ÉGAUX.

— Loc. div. : *N'avoir point d'égal,* Exceller, être le premier en quelque chose. ‖ *Marcher l'égal de quelqu'un,* L'égaler, être son égal.

— Hist. *Les égaux,* Nom pris par les conjurés complices de Babeuf, parce que leur but était l'établissement de l'égalité des biens et des conditions.

— Loc. adv. *A l'égal,* Au même point, au même degré : *Etre craint* À L'ÉGAL *sur la terre et sur l'onde.* (Vieux.) ‖ *D'égal,* Sur le même niveau : *Aller* D'ÉGAL *avec quelqu'un.*

— Loc. prépos. *A l'égal de,* Autant que, de même que, au même rang que : *Craindre quelqu'un* À L'ÉGAL DU *tonnerre.*

— *Sans égal,* Sans pareil, seul de son genre, de sa nature, de sa valeur.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Les mortels sont *égaux ;* ce n'est point la naissance,
> C'est la seule vertu qui fait leur différence,

Passage de *Mahomet,* tragédie de Voltaire (acte Ier, sc. IV). C'est Omar qui répond ces beaux vers à Zopire en le voyant mépriser Mahomet, à cause de l'obscurité de sa naissance.

— SYN. **Égal, plat, ras, uni.** *Plat* se dit de tout objet qui n'est ni concave ni convexe, qui n'a ni saillie ni enfoncement, que l'objet soit horizontal, vertical ou posé obliquement. *Ras* signifie proprement dont le poil est coupé fort court ; par extension, il s'applique à une surface sur laquelle il n'y a rien qui pointe, qui fasse saillie ; mais cette surface peut, d'ailleurs, offrir quelques inégalités ; une campagne *rase* est celle où l'on ne trouve ni forêts, ni buissons, ni moissons, ni maisons. *Uni* ajoute à l'idée d'*égal* celle d'une disposition telle que la marche, la course y soient faciles, aucune aspérité n'existant.

— ANTON. **Inégal, mouvementé, accidenté.** — **Boiteux, borgne.**

ÉGALABLE adj. Que l'on peut égaler : *Mérite facilement* ÉGALABLE. (Peu us.)

ÉGALADE n. f. Variété de châtaignier et de châtaigne sauvage.

ÉGAL-À-TOUS (*tous*) n. m. Mar. Pavillon de signaux, qui n'a pas de numéro et qui prend celui du pavillon au-dessous duquel il est hissé. (Vieux.)

ÉGALÉ, ÉE (anciennem. *haglé ;* orig. inconnue) adj. Fauconn. Se dit de l'oiseau qui porte sur le dos des égalures ou mouchetures blanches.

ÉGAL-ÉCHANGE (*chanj'*) n. m. Terme par lequel P.-J. Proudhon a désigné l'un des phénomènes caractéristiques de son système mutualiste, qui se produit lorsque les objets échangés ont une valeur exactement équivalente, de façon qu'il n'y ait perte ni profit pour l'un ni pour l'autre de ceux qui opèrent l'échange.

— ENCYCL. Tout échange est onéreux si, pour une raison quelconque, une valeur supérieure est livrée contre une valeur inférieure, ou égal, s'il porte sur des valeurs équivalentes. Cette dernière forme d'échange doit, selon Proudhon, prévaloir entre les nations et les individus. Dans ce système, ce seront les citoyens eux-mêmes, producteurs et échangistes, qui contracteront entre eux, se garantiront la meilleure qualité et le plus bas prix possible des marchandises, et, dans ces conditions, la préférence sur l'étranger.

ÉGALEMENT (rad. *égaler*) n. m. Dr. anc. Distribution préalable faite avant partage à un ou plusieurs cohéritiers, en compensation de ce que les autres avaient reçu en avancement d'hoirie.

ÉGALEMENT adv. D'une manière égale, au même degré : *Mère qui chérit* ÉGALEMENT *tous ses enfants.* ‖ Aussi, de même, pareillement : *Tous les Français sont* ÉGALEMENT *admissibles aux emplois.*

— ANTON. **Inégalement.**

ÉGALER v. a. Rendre égal : ÉGALER *les parts, les portions.* ‖ Rendre plan, uni : ÉGALER *un plancher, un chemin.* (On dit plus souvent ÉGALISER.) ‖ Mettre sur le même pied, faire disparaître les différences entre : *La mort* ÉGALE *tous les hommes.* ‖ Mettre au même rang par ses appréciations ou par son estime, donner ou considérer comme égal : *Il ne faut pas* ÉGALER *le talent à la vertu.*

— Être égal à : 15 *multiplié par* 4 ÉGALE 60. ‖ Atteindre, en parlant d'un mérite, d'une perfection : *Rien n'*ÉGALE *la blancheur des lis.* (Fén.) ‖ Atteindre au mérite ou à la position de : *Capitaine qui* ÉGALE *César.*

Égalé, ée part. pass. du v. Egaler.

— Astron. Corrigé par des équations : *Anomalie* ÉGALÉE.

S'égaler, v. pr. Être égalé. ‖ Être rendu égal en dimensions. ‖ Se rendre ou se prétendre égal ; être mis au même rang.

— SYN. **Égaler, égaliser.** *Egaler* diffère d'abord d'*égaliser* en ce qu'il signifie souvent *être égal,* ce qui ne convient jamais au dernier. Ces deux mots ne sont réellement synonymes que dans le sens de *rendre égal.* Alors, ils diffèrent en ce que *égaler* n'applique cette idée que d'une manière peu précise et sans marquer une intention bien déterminée ; *égaliser,* au contraire, suppose la volonté positive d'établir l'égalité, souvent à force de tâtonnements et par un travail physique : la mort *égale* toutes les conditions ; on *égalise* deux parts en retranchant quelque chose de celle qui était la plus forte pour l'ajouter à la plus faible.

— ANTON. **Dépasser, devancer, distancer, excéder, exceller, primer, surpasser.**

ÉGALEUR n. m. Hist. Nom donné quelquefois aux factieux qui, sous Charles Ier d'Angleterre, voulaient égaliser toutes les conditions. V. NIVELEUR.

ÉGALIR v. a. Horlog. Rendre égal. ‖ *Egalir une roue,* En rendre les dents égales entre elles. ‖ *Egalir une fusée au ressort,* Mettre tous les points de l'hélice de la fusée dans un tel rapport avec le ressort contenu dans le barillet, que ce ressort tire toujours avec une force égale, quelle que soit sa tension.

— Techn. Répartir par essorage, dans toute la masse de la soie torse, l'humidité que certaines parties ont conservée.

ÉGALISAGE (*zaj'*) n. m. Action d'égalir. ‖ Action de tamiser la poudre après l'avoir mise en grains. (On dit mieux, dans ce sens, ÉGALISSAGE.) ‖ Dans le tissage, Action de placer tous les maillons à une hauteur égale. ‖ Instruments nécessaires pour exécuter cette opération. (On dit aussi APPAREILLAGE.)

ÉGALISATEUR, TRICE adj. Qui égalise : *Système* ÉGALISATEUR.

ÉGALISATION (*si-on*) n. f. Action d'égaliser, de rendre égal : *L'*ÉGALISATION *des lots dans un partage.*

ÉGALISER v. a. Rendre égal, donner les mêmes dimensions à : ÉGALISER *des cheveux.* ‖ Unir, aplanir : ÉGALISER *un terrain.* ‖ Rendre égal en quantité, en valeur : ÉGALISER *les lots dans un partage.*

— Techn. Faire l'égalisage.

S'égaliser, v. pr. Être égalisé, devenir égal. ‖ Devenir uni : *Allée qui commence à* S'ÉGALISER.

— SYN. **Égaliser, égaler.** V. ÉGALER.

ÉGALISEUR, EUSE n. Celui, celle qui égalise, qui cherche à égaliser : *Rien ne devient égal, malgré les efforts des* ÉGALISEURS.

— ENCYCL. Electr. *Egaliseur de potentiel.* On appelle ainsi un appareil ayant pour but d'amener le potentiel d'un conducteur à être égal à celui qui est établi en un certain point de l'air ambiant. Son fonctionnement repose sur la remarque suivante : la dérivée du potentiel, par rapport à la normale à la surface d'un conducteur en un point quelconque, est proportionnelle à la densité électrique en ce point. Elle est donc nulle tout le long de la ligne neutre ; d'où il résulte que le potentiel du conducteur est égal à celui des masses d'air qui environnent immédiatement cette ligne neutre. Le problème revient donc à relier métalliquement le conducteur au point de l'air dont on veut qu'il prenne le potentiel, puis à forcer la ligne neutre à passer par ce point. Les principaux égaliseurs de potentiel sont les pointes et le plan d'épreuve. En effet, si l'on installe une pointe en un point, la densité électrique y devient nulle. Pratiquement, on n'a jamais de pointe assez fine pour rendre cette densité rigoureusement nulle ; aussi vaut-il mieux employer un plan d'épreuve que l'on ramène à l'état neutre après chaque contact. La densité électrique ne tarde pas à devenir inappréciable aux points où ont lieu les contacts.

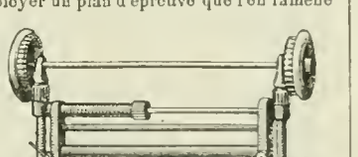

Egaliseuse.

ÉGALISEUSE (*zeuz'*) n. f. Machine qu'emploient les galochiers ; les fabricants de brides et de chaussures, pour égaliser l'épaisseur des cuirs destinés à être transformés en empeignes.

ÉGALISOIR n. m. Crible ou tamis qui sert à passer la poudre à canon ou de chasse, pour en égaliser les grains.

ÉGALISSAGE (*li-saj'*) n. m. Action d'égalir une roue d'horloge. ‖ En pyrotechnie, Syn. de ÉGALISAGE.

ÉGALISURES n. f. pl. Poudre de guerre ou de chasse égalisée.

ÉGALITAIRE (*tèr'*) adj. Qui a l'égalité politique, civile, sociale pour but ou pour résultat : *Principes* ÉGALITAIRES.

— n. m. Partisan de l'égalité absolue : *Les* ÉGALITAIRES.

ÉGALITAIREMENT (*li-tè*) adv. D'une manière égalitaire.

ÉGALITÉ n. f. Rapport de conformité entre les choses égales : ÉGALITÉ *de deux lignes, de deux nombres.* ‖ Se dit particulièrement de l'absence complète de distinction entre les hommes, sous le rapport des droits ou des biens : ÉGALITÉ *politique, civile, sociale.*

— État de ce qui est plan, uni : *L'*ÉGALITÉ *d'un terrain.*

— Par ext. Uniformité, persistance du même état : *L'*ÉGALITÉ *d'un mouvement. L'*ÉGALITÉ *du pouls.* ‖ Douceur persévérante ; constance qui soustrait l'âme aux influences extérieures : ÉGALITÉ *d'humeur, de caractère.*

— Algèbr. Comparaison de deux grandeurs qui ont la même valeur, qui ne contiennent pas d'inconnue, et qui ne diffèrent que par la forme sous laquelle elles sont exprimées.

— Arithm. *Proportion d'égalité ordonnée.* Celle dans laquelle deux termes d'un rang ou d'une suite sont proportionnels à autant d'autres termes d'un autre rang ou d'une autre suite. (Peu usité.) ‖ *Proportion d'égalité troublée.* Celle dans laquelle deux termes d'un rang sont proportionnels à autant de termes d'un autre rang dans un ordre inverse et interrompu. (Peu usité.)

— Astron. *Cercle d'égalité,* Syn. de ÉQUANT.

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les valets. ‖ *Jeu de l'égalité,* Jeu de hasard, qui se joue avec trois dés et un tableau divisé en six cases.

— Turf. *Parier* ou *Prendre à égalité.* Se dit quand on parie pour un cheval dans des conditions telles que la somme à recevoir, s'il gagne, est égale à celle que l'on aura à donner s'il perd.

— Loc. prépos. : *A égalité de,* En supposant une quantité égale de.

— ANTON. **Inégalité, diversité, variété.**

— ENCYCL. Econ. polit. et soc. V. INÉGALITÉ, et CLASSES.

— Mathém. L'*égalité* entre deux grandeurs concrètes ou entre leurs mesures se note par le signe = placé entre les formules de ces grandeurs ou de leurs mesures.

L'égalité se distingue de l'équation en ce qu'elle ne contient pas d'inconnue : elle n'est que l'expression d'un fait constaté ; elle se distingue de l'identité en ce que la vérification en exige toujours quelque transformation, quelques calculs.

$$2 + x = 5$$

est une *équation* qui détermine x et lui attribue la valeur 3.

$$(a + b)^2 = a^2 + 2ab + b^2$$

est une égalité que l'on peut constater en faisant le carré de $a + b$; le calcul fait conduire à l'*identité*

$$a^2 + 2ab + b^2 = a^2 + 2ab + b^2.$$

— Logiq. *Raisonnement d'égalité.* Voici le type de ce syllogisme :

$$\begin{aligned} A &= B \\ B &= C \\ A &= C. \end{aligned}$$

Ici, le moyen terme n'est pas, comme dans le syllogisme ordinaire, un genre dont le mineur est une espèce : c'est la réunion de toutes les espèces qui sont contenues dans le mineur ; le moyen terme n'est donc pas plus général que le mineur, mais il est de même extension.

Il y a encore raisonnement d'égalité lorsque le moyen terme est la définition d'un des termes de la conclusion, comme dans l'exemple suivant :

Le déplaisir de la répétition se guérit par le changement. — Or l'ennui est le déplaisir de la répétition. — Donc l'ennui se guérit par le changement.

Dans ce syllogisme, en effet, le moyen terme, *déplaisir de la répétition,* est égal au mineur *ennui,* puisqu'il en est la définition.

Le principe du raisonnement d'égalité est celui-ci : ce qu'on affirme d'un objet se peut affirmer du même objet sous une distribution différente, à la condition que la distribution ne change rien à l'objet.

ÉGALURE n. f. Moucheture blanche, sur le dos de certains faucons ou autours.

EGAN (Pierce), littérateur et dessinateur anglais, né et mort à Londres (1814-1880). Il fit des dessins pour l'*Illustrated London News,* et écrivit un grand nombre de romans, dont plusieurs dans le genre de Walter Scott, notamment : *Robin Hood* (1840) ; *Wat Tyler* (1841) ; *Paul Jones* (1842).

EGAÑA, comm. de l'archipel des Philippines, groupe des îles Visayas (prov. de Bohol) ; 3.800 hab. Culture du riz.

ÉGANCETTE n. f. Techn. Syn. de GANCETTE.

ÉGARD (*gar'* — rad. *garder*) n. m. Prise en considération, compte que l'on tient de quelque chose : *Dans les aumônes que l'on fait, il faut avoir* ÉGARD *à la pudeur de ceux qui demandent.* (La Rochef.) ‖ Point de vue, côté d'une chose, manière de la considérer : *Peu de maximes sont vraies à tous* ÉGARDS. (Vauven.)

— Par ext. Déférence, attention respectueuse, marque d'estime, de considération : *La science des* ÉGARDS *est celle de la politesse.* (Mlle de Scudéry.)

— Loc. prép. *Eu égard à,* En considération de. ‖ *A l'égard de,* Pour ce qui concerne, relativement à, quant à ce qui est de. ‖ Par comparaison avec, en proportion de : *La terre est petite* À L'ÉGARD DE *soleil.* ‖ *Par égard à, Par égard pour,* En prenant en considération. ‖ *Sans égard pour,* En ne tenant aucun compte de.

— SYN. **Attentions, ménagements.** V. ATTENTION. — **Considération, déférence,** etc. V. CONSIDÉRATION.

ÉGARD (*gar'*) n. m. Dr. cout. Nom donné aux maîtres jurés, dans les divers corps de métiers.

— Hist. relig. Tribunal qui, dans l'ordre de Malte, jugeait par commission les procès entre chevaliers.

ÉGARDISE n. f. Dr. cout. Fonction des égards, jurande. ‖ Époque de la visite des égards.

ÉGAREMENT (*man*) n. m. Action de s'égarer, de perdre son chemin ; état d'une personne égarée : *L'*ÉGAREMENT *est facile au milieu des bois.* (Peu us.) ‖ Action d'égarer, de perdre : *L'*ÉGAREMENT *d'une lettre, d'un lierre.*

— Fig. Erreur ; perversion du cœur ou de l'esprit ; dérèglement de conduite : *La coquetterie conduit aux plus affreux* ÉGAREMENTS. (Mme de Genlis.) ‖ Grand trouble ; exaltation extrême : *Dans l'*ÉGAREMENT *de l'ivresse, on dit parfois des vérités dangereuses.*

— SYN. **Égarement, délire, frénésie.** V. DÉLIRE.

ÉGARER (orig. germ. ; allem. *wahren,* garder) v. a. Fourvoyer, mettre hors de son chemin : *Une indication inexacte* ÉGARE *le touriste.* ‖ Perdre momentanément : ÉGARER *son mouchoir.*

— Poétiq. Promener, faire errer çà et là : ÉGARER *ses pas dans la prairie.* ÉGARER *son regard dans les nuages.* ‖ Appliquer, occuper à des choses diverses : ÉGARER *sa pensée dans de vagues rêveries.*

— Fig. Jeter dans l'erreur, le vice, le dérèglement : *Le mauvais exemple* ÉGARE *les jeunes gens.* ‖ Jeter dans un grand trouble, dans une sorte de délire : *Une grande douleur nous* ÉGARE. ‖ Rendre fou : *Les veilles, le travail excessif* ÉGARENT *beaucoup de penseurs.*

— Manèg. *Egarer la bouche d'un cheval,* La lui gâter par la manière de le mener.

Égaré, ée part. pass. Errant. (Se dit même des choses inanimées : *Des nuages* ÉGARÉS *dans les airs.* ‖ Séparé de son troupeau, en parlant d'un animal : *Brebis* ÉGARÉE. — Dans le style religieux, *Brebis égarée,* Fidèle qui a embrassé l'hérésie ou qui s'obstine dans le péché ; personne qui s'est laissé entraîner hors du chemin de la vertu.

— Par ext. Qui va en s'égarant, en se détournant de la véritable route : *Des pas* ÉGARÉS. *Une marche* ÉGARÉE. ‖ Écarté, éloigné des lieux habités : *Un village* ÉGARÉ. ‖ Épars, dispersé en petit nombre : *Quelques fleurs* ÉGARÉES *dans ses cheveux noirs.* ‖ Qui marque, qui dénote l'égarement de l'esprit : *Des yeux* ÉGARÉS. *Un air* ÉGARÉ. ‖ Caché, tenu secret : *Des faiblesses* ÉGARÉES. J.-B. Rousseau.

— Substantiv. Personne égarée dans sa route. ‖ Personne tombée dans quelque erreur ou dans quelque vice : *Pauvre* ÉGARÉ!

S'égarer, v. pr. Être égaré, perdu, au moins momentanément. ‖ Perdre son chemin, en sortir par erreur. ‖ Avec ellipse du pronom réfléchi : *Faire* ÉGARER *un voyageur.* ‖ Errer au hasard, promener ses pas sans dessein : *Aimer à* S'ÉGARER *dans les bois.* ‖ Aller, se diriger de côté et d'autre, en parlant du regard et de certaines choses : *Un rus-*

sens qui s'égare dans les prés. *S'égarer de quelqu'un*, Le perdre de vue ou le quitter. Vieux.

— Par ext. Perdre le fil de son discours, de ses idées.

— Pop. Se montrer par hasard, par exception, d'une manière rare.

— Fig. Tomber dans l'erreur, le vice ou l'hérésie. Se lasser, se laisser aller, s'abandonner, se plonger. Se troubler beaucoup, tomber dans une sorte de délire passager.

— Syn. Égarer (s'), se fourvoyer, se perdre. *S'égarer*, c'est sortir du vrai chemin et en prendre un autre qui éloigne du but, mais peut encore y conduire. *Se perdre*, c'est s'égarer sans retour, au point d'être entièrement désorienté et de ne pouvoir plus retrouver la bonne route. *Se fourvoyer*, c'est se jeter un peu à l'étourdie, sans réflexion, dans un chemin, un endroit qu'on ne connaît pas. Ce terme est familier, il se dit en parlant des animaux appliqué aux hommes, il a toujours une nuance ironique.

ÉGARITE n. f. Sorte de chaloupe, en usage au Brésil et particulièrement sur l'Amazone.

ÉGARROTTÉ (*gà-ro-té*), **ÉE** (du préf. *é*, et de *garrot*) adj. Art vétér. Blessé au garrot. *Une jument* ÉGARROTTÉE.

ÉGAS (Annequin DE), architecte du XVe siècle. Il était d'origine flamande et son véritable nom est *Hantje* VAN DER EYCKEN. Il a construit, vers 1475, la façade dite *l'Ocade des Lions* de la cathédrale de Tolède, dont il a dirigé les travaux de 1480 à 1494. — Son fils HENRIQUE, qui lui succéda dans la direction des travaux de construction de la cathédrale de Tolède, a également édifié la basilique de Séville vers 1515, ainsi que les cathédrales de Malaga en 1528, et de Salamanque en 1534. Il est mort dans le courant de cette même année.

ÉGATES, ÉGADES ou **ÉGUSES** (lat. *Egades insulæ*), îlots situés à la pointe occidentale de la Sicile, en face du promontoire de Lilybée et de la ville de *Drepanum* (Trapani). Virgile fait échouer contre ces îlots trois vaisseaux de la flotte d'Énée, emportés par un impétueux vent du sud. Ce fut en cet endroit que le consul Lutatius, après avoir battu la flotte des Carthaginois, commandée par Hamilcar et Hannon, fit avec eux le traité qui mit fin à la première guerre punique (241 av. J.-C.).

ÉGAUD (*gô*) [**À L'**] loc. adv. Dans certains départements, À l'abri.

ÉGAULER (*gô* — du préf. priv. *é*, et de *gaule* v. a. Ébrancher les nouvelles pousses des arbres, les ébrancher. Couper le gaulis.

ÉGAULT (Pierre-Marie-Thomas), ingénieur français, né à Dinant en 1787, mort à Moulins en 1839. Il s'est fait connaître par d'importants travaux, entre autres, ceux de l'adduction et de la distribution des eaux de l'Ourcq, en 1805, dans l'intérieur de Paris. En 1806, il a imaginé un niveau encore employé couramment dans les nivellements des terrains. En 1814, il a publié un ouvrage sur *les Inondations dans Paris*.

ÉGAYANT (*ghè-yan*), **ANTE** adj. Qui égaye, qui est propre à égayer : *Récits* ÉGAYANTS.

ÉGAYEMENT n. m. Linguist. V. EGAIEMENT.

ÉGAYEMENT (de *égayer*, pour AIGUAYER) n. m. Fossé d'écoulement pour les eaux d'irrigation.

ÉGAYER (*ghe-yé* — du préf. *e*, et de *gai*. [Se conjugue comme *effrayer*.] v. a. Rendre gai, divertir, distraire : ÉGAYER *un malade*. ÉGAYER *le chagrin de quelqu'un*. Donner de l'agrément à : *Causeur admirable pour* ÉGAYER *la conversation*. Donner un air de gaieté à : *Fleurs qui* ÉGAYENT *une chambre*.

— Orner de quelque agrément ; rendre moins sobre d'ornements : ÉGAYER *d'ornements une façade*. *Les dialogues* ÉGAYENT *un livre*.

— *Égayer son deuil*, Le porter moins rigoureusement.

— Arg. des théâtr. Siffler, accueillir avec des marques de désapprobation : ÉGAYER *une pièce, un acteur*. On dit aussi ÉGAYER *l'ours*. *Se faire égayer*, Se faire siffler.

— Hortic. Élagner en coupant toutes les branches inutiles, parer, nettoyer, en parlant des arbres et des arbrisseaux : ÉGAYER *des platanes*. *Égayer un espalier*, En disposer symétriquement et régulièrement les branches en les palissant.

— Peint. Répandre plus de lumière sur.

S'égayer, v. pr. Se livrer à la gaieté, s'amuser, se divertir, se distraire ; se dérider. Rire, railler, se moquer : S'ÉGAYER *aux dépens de quelqu'un*.

— Fig. S'abandonner avec complaisance, se jouer, s'ébattre : *Peintre dont le pinceau* S'ÉGAYE *dans les détails*.

— ITÉM. Dans le langage populaire de la Vendée, *s'égayer* signifie *se disperser*. Pendant les guerres de la Révolution, *Égayez-vous !* (pron. *é-gâ-iez-vous*), était un commandement que les chefs vendéens faisaient souvent retentir aux oreilles de leurs soldats, pour les inviter à se jeter dans les haies à droite et à gauche de la route.

ÉGAYER (*ghe-yé*), v. a. Ecrémer. V. AIGUAYER.

S'égayer, v. pr. Natat. Se plonger dans l'eau tout d'un coup et non progressivement.

ÉGAYOIR (*ghe-yoir* — rad. *égayer*, pour AIGUAYER) n. m. Dans l'est de la France, Sorte de mare que l'on creuse pour y baigner les chevaux.

EGBAS, confédération de nègres, appartenant tous à la famille des Nagos, peuplade, entre le Dahomey et le Benin, la grande ville d'Abéokouta. Une foule de tribus diverses se sont réunies en ce point pour se mettre à l'abri des razzias, et chacune d'elles a conservé ses droits, ses usages et jusqu'à son dialecte. Les Egbas sont des hommes d'une constitution robuste, qui se livrent à l'agriculture. Ils étaient jadis fort recherchés comme esclaves à cause de leur amour du travail, et on en expédiait un grand nombre au Brésil et à Cuba. Ils se livrent aussi au commerce, et leurs caravanes s'avancent jusqu'au lac Tchad et à Tombouctou. Ils ont à leur tête un roi et un autre chef qui commande à l'armée. La religion des Egbas est le fétichisme, mais les musulmans ont recruté chez eux de nombreux adeptes.

EGBÉ ou **ÉVÉ** n. m. Groupe de langues parlées par des tribus nègres de la partie occidentale du golfe de Guinée.

EGBEL ou **GBELLI**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Neutra), près de la March ou Morava, affluent du Danube (3.080 hab. Source minérale et établissement balnéaire.

EGBERT ou **ECGBERT**, archevêque d'York, mort à York en 766. Il fut le fondateur de l'École d'York, où, dès le VIIIe siècle, furent cultivées les études classiques, principalement l'étude de Virgile, ainsi que l'étude de la grammaire, des arts et des sciences. Alcuin, après avoir été élève, fut professeur, puis directeur de l'École d'York. Egbert a laissé un certain nombre d'écrits théologiques, dont les plus importants ont été imprimés par Martène et Durand (*Amplissima collectio*, 1724-1733).

EGBERT ou **ECGBERHT**, ou **ECGBRYHT**, dit **le Grand**, roi des Anglo-Saxons, mort en 839. Il était fils d'un roi du pays de Kent, mais chassé d'Angleterre en 789, il se réfugia à la cour de Charlemagne. On n'est pas fixé sur la durée de son exil, qui fut sans doute de treize ans. Des luttes contre les Northumbriens et contre les premières invasions normandes marquent son règne. Il eut pour successeur son fils Ethelwulf.

EGÉ ou **ÆGÉ**. Myth. gr. Reine des Amazones. Suivant la légende, elle passa de Libye en Asie Mineure, à la tête d'une nombreuse armée, et marcha contre Laomédon, roi de Troie. Elle fut victorieuse, s'empara de Troie, où elle fit un riche butin. Au retour, elle périt dans un naufrage, avec les richesses qu'elle rapportait.

EGEA DE LOS CABALLEROS, comm. d'Espagne (Aragon, prov. de Saragosse), au confluent des deux branches de l'Arba ; 4.250 hab. Moulins, construction de voitures. Ch.-l. d'un partido peuplé de 43.000 hab.

ÉGÉATE (*jé*), personne née dans l'une des villes appelées Egées, ou qui l'habitait. — *Les* ÉGÉATES.

— Adjectiv. Qui appartient à l'une de ces villes ou à ses habitants : *Population* ÉGÉATE.

EGÈDE (Jean), missionnaire des Esquimaux du Groenland, né en 1686 à Senjen (Norvège), mort à Stubbekjöbing (Falster) en 1758. Il était pasteur luthérien à Vaage (îles Lofoden), lorsque, vers 1707, la lecture de vieilles chroniques qui racontaient les anciens essais de colonisation du Groenland lui suggéra le désir d'aller faire revivre le christianisme sur cette terre désolée. Il parvint à fonder, en 1721, à Bergen, une société groenlandaise à laquelle le roi Frédéric IV accorda des privilèges commerciaux. Parti avec quarante-cinq personnes, il débarqua dans une île qu'il appela Godthaab (Boone-Espérance). Christian VI, en 1731, retira l'appui royal à l'œuvre et amena par là la dissolution de la société groenlandaise. Resté avec sa famille et une dizaine de compagnons, Egède continua ses efforts, mais il dut rentrer dans sa patrie, en 1736. Il s'y consacra à la formation des missionnaires pour le Groenland. Il venait de se retirer dans l'île de Falster, quand il y mourut. Il avait publié, entre autres ouvrages : *Beretning om den Grönlandske mission* (Relation sur la mission groenlandaise) (1738), et *Det gamle Grönlands nye Perillustration* (Histoire naturelle du Groenland) (1741), traduit sous ce titre en français, en 1763.

EGÈDE (Paul), missionnaire danois, fils du précédent, né en 1708 dans le Nortland, mort en 1789. Il aida son père à coloniser et à évangéliser le Groenland, où il fut évêque (1779). On lui doit, entre autres écrits : *Mémoires sur le Groenland* (1788) ; *Dictionnaire groenlandais* (1750) ; *Grammaire groenlandaise* (1760), et diverses traductions en groenlandais.

ÉGÉE (MER), nom que les Grecs, et d'après eux tous les anciens, donnaient à cette fraction de la Méditerranée orientale que nous appelons aujourd'hui l'*Archipel*. Bordée sur presque tout son pourtour, soit d'Hellènes en masses compactes, soit d'une étroite lisière de colonies grecques le long de la Macédoine et de la Thrace, la mer Egée était comprise entre cette Thrace et cette Macédoine au N., la Thessalie et l'Hellade à l'O., l'Ionie à l'E., l'île de Crète au S. ; elle séparait donc l'Hellénie d'Europe de l'Hellénie d'Asie, et, tout comme ses rivages, ses îles étaient purement grecques.

Égée (L'), tragédie d'Euripide, dont nous possédons seulement quelques fragments. — Elle se rapportait à une légende qui nous est connue par Apollodore et par Pausanias. Médée serait allée en Attique, où elle aurait épousé Egée, roi d'Athènes. Plus tard, elle aurait voulu faire périr Thésée. Mais, voyant son dessein découvert, elle s'enfuit en Asie, emmenant un fils qu'elle avait eu d'Egée et qui se nommait Médos. On ne sait ce que pouvait être la tragédie tirée par Euripide de cette légende.

ÉGÉE ou **ÆGÉE**, roi légendaire d'Athènes, fils de Pandion et père de Thésée. Il eut à lutter contre ses neveux, les Pallantides, qui lui disputaient le trône. Il combattit les Crétois, qui le vainquirent et lui imposèrent un tribut annuel de sept garçons et de sept jeunes filles. Suivant la Fable, son fils Thésée s'offrit pour aller combattre le Minotaure et délivrer sa patrie de cet horrible tribut. Il partit sur un vaisseau dont les voiles étaient noires, et convint avec son père que, s'il revenait vainqueur, il pavoiserait son navire de voiles blanches ; mais il oublia, à son retour, le signal convenu, et le malheureux Egée, croyant que son fils avait péri, se précipita dans la mer qui prit son nom.

ÉGÉEN (*jé-in*) adj. m. Myth. gr. Surnom donné à Poseidon ou Neptune, soit à cause de sa victoire sur Egéon, soit à cause de la mer Egée.

ÉGÉENNE (*jé-èn*) adj. Myth. gr. Surnom donné à Aphrodite, qui était née, dit-on, des flots de la mer Egée.

ÉGÉES ou **ÆGÆ**, une des douze villes achéennes, sur le fleuve Crathis. Célèbre temple de Poseidon. — Ville d'Emathie en Macédoine, appelée aussi *Edessa* (auj. Vodena). Sépultures des rois de Macédoine. — Ville d'Eubée (auj. *Limni*). Temple de Poseidon. — Ville éolienne de l'Asie Mineure, détruite par un tremblement de terre.

ÉGÉES ou **ÆGÆ**, ou **ÆGÆÆ**, port de Cilicie (auj. *Aias*).

ÉGÉIDE (*jé*) n. f. Nom d'une tribu d'Athènes et d'une famille de Sparte.

ÉGÉIDES (*jé*) Antiq. gr. Descendant d'Egée. — *Un, Une* ÉGÉIDE.

ÉGELE (*jel*) n. f. Bot. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

EGELN, ville d'Allemagne (Prusse (prov. de Saxe), sur la Bode, affluent de la Saale ; 5.500 hab. Distillerie, sucrerie, brasserie, tannerie.

ÉGELO (*je*) n. m. Bot. Nom vulgaire du cytise des Alpes.

EGELSBACH, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse-Darmstadt) ; 2.100 hab. Tuileries.

ÉGÉON ou **ÆGÆON**. Myth. gr. Nom d'un géant, souvent confondu avec Briarée. — Dieu de la mer, gendre de Poseidon. — Surnom de Poseidon.

EGER (l'*Ohre* des Tchèques), affluent gauche de l'Elbe. Né en Bavière, dans le Fichtelgebirge, il passe en Bohême, coule à l'E., reçoit les eaux du Carlsbad, baigne Saaz et se perd dans l'Elbe, à Theresienstadt. Cours : 380 kilom. ; eaux rapides, rougeâtres, non navigables.

EGER ou **EGRA** (en tchèque *Cheb*), ville d'Austro-Hongrie (Bohême), dans l'angle nord-ouest de la Bohême, au pied du Fichtelgebirge, sur l'*Eger*, affluent de l'Elbe ; 18.658 hab. Siège des autorités administratives du cercle, d'un tribunal, d'une administration des finances, d'un bureau des douanes. École militaire. Machines, tissus. Château impérial avec parties de 1100, 1213, 1295 ; églises Saint-Nicolas et Saint-Wenzel (XIIIe s.). C'est là qu'en 1634, furent assassinés Wallenstein et d'autres généraux impériaux : Illo, Trèka (le Terzky de Schiller dans *Wallenstein*), Kinsky et Neumann. — Le *district d'Eger* a une superficie de 455 kilom. carr. et une population de 56.790 hab. (1890) ; on le connaît sous le nom de EGERLAND. Ses habitants, tous de langue allemande, appelés *Egerländer*, se distinguent par un patois, des mœurs et des costumes très particuliers.

EGER ou **ERLAU** (l'ancienne *Agria*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat de Hévès, à 135 kil. de Budapest, sur l'*Eger*, affluent de la Theiss ; 22.500 hab. Chef-lieu d'un archevêché depuis 1804. Cathédrale remarquable, datant de 1837. Commerce de vins (classés parmi les meilleurs de la Hongrie), céréales, tissus. Cette ville doit son importance à l'évêché qu'y fonda, en 1009, le roi saint Etienne ; détruite par les Mongols en 1241, elle eut ensuite beaucoup à souffrir dans les guerres turques. En 1552, grâce à l'héroïque Dobogo, elle repoussa victorieusement un assaut des Turcs, fut prise par eux en 1596 et demeura en leur pouvoir jusqu'en 1687. — Le *district d'Eger* est peuplé de 39.200 hab.

EGER ou **ÆGER**, dieu qui symbolise, dans la mythologie scandinave, la mer sauvage, turbulente, furieuse. Sa femme est *Ran* ; ses filles sont les vagues : *Dura*, la plongeuse ; *Blodughadda*, celle qui est coiffée du sang ; *Bylgja*, la houle, etc.

ÉGÉRANE (*jé* — de *Eger*, ville de Bohême) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux, avec oxydes de fer et manganèse, que l'on a trouvé à Eger, en Bohême. Variété d'idocrase.

EGERIA (*é-jé*) ou **EGERELLA** (*é-jé-rèl'*) n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des donacidés, comprenant des coquilles à bord finement crénelé, avec deux dents cardinales à chaque valve. (Les *egeria* sont fossiles dans les terrains tertiaires du nouveau monde.)

ÉGÉRIE (*jé-ri*) n. f. Moll. Syn. de GALATHÉE et de LUCINE.

— Bot. Syn. de ELODEA.

ÉGÉRIE, nymphe du bois d'Aricie, dans le Latium, révérée des Romains comme une divinité. Le roi Numa, afin de donner plus d'autorité à ses lois, feignait d'entretenir un commerce secret avec cette nymphe, qu'il allait visiter dans le bois d'Aricie et qui lui dictait ses prescriptions. On disait qu'après la mort de Numa, Egérie avait été transformée par Diane en fontaine. Les Romains consacrèrent aux Camènes les bois, la grotte et la fontaine où elle avait eu ces entrevues avec Numa. La grotte que l'on montre aujourd'hui sous le nom de *grotte d'Egérie* n'est autre chose qu'une ancienne nymphée. Les femmes en couche invoquaient quelquefois Egérie.

— Par antonomase, le nom de cette nymphe s'applique, dans le langage moderne, à une femme dont on prend les avis, surtout en politique : *Mme Roland fut l'*ÉGÉRIE *de la Révolution*.

ÉGÉRIE (*jé-ri*), planète télescopique, n° 13, découverte par de Gasparis, en 1850.

ÉGERMAGE (*jèr'-maj'*) n. m. Agric. Action d'égermer.

ÉGERMER (*jèr'*) v. a. Dépouiller de son germe l'orge destinée à la fabrication de la bière. ‖ Enlever les germes qui poussent, au printemps, sur les pommes de terre, les topinambours et autres tubercules analogues.

EGERNIA (*é-jèr'*) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des scincoïdés, comprenant de curieuses formes à tête revêtue de grands écussons écailleux, à queue ronde formée de verticilles épineux, à corps couvert de grandes écailles.

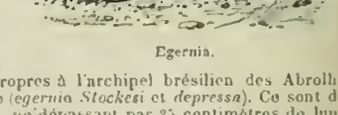

Egernia.

— ENCYCL. Les quelques espèces connues du genre *egernia* sont propres à l'archipel brésilien des Abrolhos et à l'Australie (*egernia Stockesi* et *depressa*). Ce sont des animaux rares, ne dépassant pas 25 centimètres de long, vivant dans le sable et se nourrissant de végétaux.

ÉGERSIS (*ghèr'-sis* — mot gr. signif. *réveil*) n. f. Antiq. gr. Hymne que l'on chantait au réveil de la nouvelle mariée.

EGERTON (sir Thomas), baron ELLESMERE, homme d'État anglais, né vers 1540, mort à York-House en 1617. Avocat renommé de Londres, il devint lord garde des rôles en 1596. Membre du conseil privé, légiste consommé, grave et intègre, il fut souvent consulté par Elisabeth sur les affaires les plus délicates de la politique. Il fut un des agents les plus actifs du projet d'union entre l'Ecosse et l'Angleterre (1607). Jacques Ier lui donna le grand sceau, en 1603, avec le titre de « baron Ellesmere », et plus tard (1616), celui de « vicomte Brackley ». Egerton fut un des protecteurs les plus sûrs de François Bacon. Il avait laissé en manuscrit quelques traités de jurisprudence, qui n'ont jamais été publiés. Les ouvrages qu'on a édités sous son nom sont apocryphes.

EGERTON (Francis), duc DE BRIDGEWATER, né en 1729, mort en 1803. Il s'est illustré par la construction du canal de Bridgewater, dont son père Scroop Egerton avait eu le premier l'idée et qui joint Liverpool à Manchester. Ce canal, exécuté de 1758 à 1772, a une longueur de 88 kilomètres.

EGERTON (François-Henri), comte DE BRIDGEWATER, érudit anglais, neveu du précédent, né en 1756, mort en 1829. Il se fixa à Paris où, possesseur d'une fortune énorme, il se signala par ses excentricités. Il était membre de la Société royale de Londres, à qui il légua une somme de 200.000 francs pour être décernés en prix. On lui doit des travaux d'érudition, une *Vie de Thomas Egerton* (1812); *Family anecdotes* (1826); etc.

ÉGÉSISTRATE. Biogr. V. HÉGÉSISTRATE.

ÉGESTA ou **ÆGESTA.** Myth. gr. Fille du prince troyen Hippotès. Pour expier le crime de Laomédon, les Troyens devaient, chaque année, livrer une jeune fille à un monstre marin. Dans le but de dérober Egesta à cette mort affreuse, son père la fit exposer sur un vaisseau. Elle aborda en Sicile. Elle y épousa le dieu-fleuve Crinisos, dont elle eut deux enfants : Eole et Aceste.

EGESTAS (*é-jèss-tass* — mot lat. qui signif. *dénuement*) n. f. Mythol. Divinité allégorique, que Virgile a placée à l'entrée du Tartare pour y personnifier la pauvreté.

ÉGESTE, ville de la Sicile ancienne. V. SÉGESTE.

ÉGESTIF, IVE (*jèss* — du lat. *egerere*, supin *egestum*, expulser) adj. Physiol. Se dit des organes et des actes qui contribuent à faire sortir du corps de l'animal des substances qui y ont été ingérées. (Peu us.)

EGETA (*é-jé*) n. f. Section du genre cyrène (mollusques lamellibranches, famille des cyrénidés), comprenant des formes propres aux eaux saumâtres du nouveau monde. (Ce sous-genre, qui est caractérisé par la minceur de la coquille à valves inégales, prolongée en rostre en arrière, a pour type l'*egeta floridana*.) Syn. CYRENOCAPSA.

EGG, comm. de Suisse (cant. de Zurich [district d'Uster]), au S. du lac de Greifen; 2.230 hab. Culture d'arbres fruitiers. Fabriques de cotonnades.

EGG (Auguste-Léopold), peintre anglais, né à Londres en 1816, mort en 1863. Il exposa pour la première fois à l'Académie royale en 1838, et, dès son début, il se révéla comme un interprète habile de scènes humoristiques. On cite de lui : *Gil Blas échangeant son anneau avec Camille*, et une scène du *Diable boiteux*, de Le Sage. En 1848, il fut élu membre associé de l'Académie royale de Londres.

EGGA ou **EGGAN**, ville du Soudan anglais (Soketo), sur la rive droite du Niger, en amont du confluent de la Bénoué. On lui attribuait 25.000 habitants, et elle en a 6.000. Important comptoir anglais; transactions croissantes avec les indigènes.

EGGEBAS (*ègh'-jé-bass*) n. m. Unité de poids usitée sur la côte occidentale d'Afrique, et valant, dans la Guinée, 21gr,44.

EGGENBERG, comm. d'Austro-Hongrie (Styrie), sur la Muhr, affluent de la Save; 6.900 hab. En face, Gratz dont elle est un faubourg.

EGGENBURG, comm. d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche); 2.320 hab. — Le *district d'Eggenburg* a une population de 13.600 hab.

EGGENFELDEN, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de la Basse-Bavière]), sur la Rott, affl. de l'Inn; 2.400 hab. Industrie agricole; élève de bétail. Ch.-l. d'un district peuplé de 36.000 hab.

EGGER (Emile), philologue et helléniste français, né à Paris en 1813, mort à Royat en 1885. Docteur ès lettres en 1833, agrégé des lettres en 1834, Egger fut d'abord professeur dans divers lycées de Paris, puis (1839-1861) maître de conférences de grammaire à l'Ecole normale supérieure. Il suppléa Boissonade dans la chaire de littérature grecque à la faculté des lettres de Paris, dont il devint titulaire en 1855, et où il professa jusqu'en 1884. En 1854, il était entré à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit les ouvrages suivants : éditions de Longin (1837), de Varron (1837), de Verrius Flaccus et de Festus (1838); *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ* (1843); *Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste* (1844); *Recherches sur les Augustales*, suivies des *Fragments du testament politique d'Auguste* (1844); *Méthode pour étudier l'accentuation grecque* (1844); *Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs* (1849); *Notions élémentaires de grammaire comparée, pour servir à l'étude des trois langues classiques* (1852); *Apollonius Dyscole* (1854); *Mémoires de littérature ancienne* (1862); *Mémoires d'histoire ancienne* (1863); *Essai historique sur les traités publiés chez les Grecs et les Romains* (1866); *l'Hellénisme en France* (1869); *Histoire du livre depuis ses origines jusqu'à nos jours* (1880); *la Tradition et les Réformes dans l'enseignement universitaire* (1883); *la Littérature grecque* (1890), recueil posthume de mémoires.

Egger.

EGGER (Victor-Emile), philosophe français, fils du précédent, né à Paris en 1848. Elève de l'Ecole normale supérieure, ensuite professeur aux lycées de Bastia et d'Angers, il fut nommé maître de conférences, puis professeur aux facultés des lettres de Bordeaux et de Nancy. En 1893, Egger fut chargé d'un cours complémentaire de philosophie à la faculté des lettres de Paris. Parmi les articles qu'il a publiés, nous citerons : *la Physiologie cérébrale et la Psychologie* (1897); *le Principe psychologique de la certitude* (1879); *la Naissance des habitudes* (1880); *l'Œil et l'Oreille* (1886); *Sur quelques illusions visuelles* (1885); *Intelligence et conscience* (1885); *le Sommeil et la Certitude, le Sommeil et la Mémoire* (1888); *Jugement et ressemblance* (1893); *Compréhension et contiguïté* (1894); *la Durée apparente des rêves* (1895); *le Moi des mourants* (1896). V. Egger est un psychologue qui se rattache à l'école de Hume et de Stuart Mill. Il est également éloigné des psycho-physiologistes et des métaphysiciens idéalistes. — Son frère, MAXIMILIEN-FÉLIX, né à Paris en 1861, a publié une remarquable *Histoire de la littérature grecque* (1892).

EGGERS (Jacques, baron D'), général suédois, né à Dorpat en 1701, mort à Dantzig en 1773. Il servit dans l'armée suédoise et s'occupa spécialement de fortification. Il devait son instruction à des prisonniers suédois qui avaient été ses compagnons de captivité à Arkhangel, où les Russes l'avaient emmené. Il servit Stanislas Leczynski en France, passa au service de la Hesse, puis de la Saxe, fit les campagnes de Suède contre les Russes, assista, en 1747, avec les Français, au siège de Berg-op-Zoom. Anobli par le roi de Suède en 1749, il fut appelé par le roi de Pologne à commander la place de Dantzig avec le titre de général (1758). On lui doit : *Journal du siège de Berg-op-Zoom* (1750); *Dictionnaire de l'ingénieur de l'artillerie, de la marine et de la cavalerie* (1757).

EGGERS (Christian Ulrich Ditlewon, baron D'), diplomate et écrivain danois, né à Itzehoe, dans le Holstein, en 1758, mort à Kiel en 1813. D'abord professeur, il fut chargé d'une mission diplomatique à Rastadt en 1797, puis remplit diverses fonctions; notamment, celles d'administrateur du duché de Holstein, en 1813. Il a publié un grand nombre d'ouvrages en allemand et en latin.

EGGESTEIN (Henri), imprimeur, né à Rosheim (Alsace), mort vers 1478. Reçu bourgeois de Strasbourg en 1442, il s'établit dans cette ville et y installa une imprimerie vers 1460. Il était, croit-on, l'associé de Jean Mentelin. Les amateurs recherchent, parmi ses éditions : *Gratiani decretum* (1471), le premier des livres imprimés à Strasbourg; *Constitutiones Clementis V* (1471).

EGG-HARBOR, localité des Etats-Unis (New-Jersey); 4.300 hab.

EGGIWYL, comm. de Suisse (cant. de Berne [district de Signau]), sur l'Emme, affluent de l'Aar; 3.220 hab.

EGGLESTON (Edward), théologien et écrivain américain, né à Vevay (Indiana) en 1837, mort à New-York en 1891. Il fut pasteur méthodiste de 1857 à 1863, puis se mit à la tête d'un mouvement pour fonder une Eglise sans confession de foi. Arrêté par la maladie, il se livra, dès lors, à des travaux littéraires, parmi lesquels nous citerons : *the Wars with the Creek Indians* (1883); *Montezuma and the conquest of Mexico* (1885).

EGGMÜHL. Géogr. V. ECKMÜHL.

EGGONITE (*égh'*) n. f. Silicate naturel cadmifère.

EGHAM, ville d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Tamise; 10.200 hab. Courses de chevaux dans la plaine de Runnymead, où Jean sans Terre signa la « Grande Charte », en 1215.

EGHERDIR, petite ville d'Anatolie (Turquie d'Asie), dans l'Asie Mineure centrale. Elle est située à 132 kilom. O. de Konia et à 110 kilom. N. d'Adalie, dans la région montagneuse où commence le système du Taurus; 900 mètres d'altitude. Elle est peuplée de 2.000 à 3.000 Turcs. — Le lac du même nom, dont elle borde la pointe sud, mesure 35 kilom. sur 15; il ne reçoit pas de cours d'eau important et n'a point d'émissaire.

EGHETECH, nom parsi du démon, que l'Avesta appelle ARATASHA.

EGHIN, EKIM ou **EGUINE**, ville de l'Asie Mineure orientale (Turquie d'Asie [prov. de Mamouret-ul-Aziz]). Elle est située dans une région montagneuse, sur la rive droite du Kara-Sou, ou Euphrate de l'Ouest, à 70 kilom. N.-O. d'Arabkir; 19.000 hab. La région produit des fruits et des vins, des farines, des cocons à soie. La ville possède des tissages de soie et de coton, des manufactures de mouchoirs, des tanneries, pelleteries, teintureries. Elle renferme cinq grandes mosquées. Sa fondation, par les Arméniens, remonterait au XIe siècle.

EGHIRAH (EL-), comm. d'Egypte (gouv. de Dakahlieh [distr. de Dekernès]); 2.850 hab.

ÉGHRIS, plaine d'Algérie, dép. d'Oran, dominée au nord par la chaîne des petites montagnes où s'élève Mascara. Elle est très salubre et très fertile; plusieurs villages y existent.

ÉGIALÉE ou **ÆGIALÉ.** Myth. gr. Fille d'Adraste, roi d'Argos. Elle épousa Diomède, mais fut frappée d'une sorte de folie lubrique par Aphrodite, qui voulait se venger de Diomède. — Sœur de Phaéton. — Nom donné parfois à l'une des trois Charites.

ÉGIALEUS ou **ÉGIALÉE.** Myth. gr. Fils d'Adraste, un des Epigones. — Autre nom d'Absyrte.

EGIÇA ou **EGIZA**, roi des Wisigoths d'Espagne. Il succéda, en 687, à son beau-père, Ervige, mourut à Tolède en 701. A peine sur le trône, il répudia Cixilane. Ce fut l'origine d'une conspiration à la tête de laquelle on vit l'archevêque de Tolède, parent de la reine répudiée. Le roi déposa et bannit l'archevêque. Sous son règne, furent prises des mesures sévères contre les juifs, qui avaient fomenté une insurrection, d'accord avec les musulmans.

ÉGICORE ou **ÆGICORE.** Antiq. gr. V. ÉGICORE.

ÉGIDE (*jid'* — du gr. *aigis, idos*, proprem. « peau de chèvre ») n. f. Mythol. Cuirasse ou bouclier merveilleux d'Athéna, couvert de la peau de la chèvre Amalthée, sur laquelle cette déesse avait attaché la tête de Méduse. (Il lançait des éclairs, et ceux qui osaient le regarder étaient aussitôt changés en pierre.)

— Poétiq. Bouclier.

— Fig. Sauvegarde, objet quelconque servant de protection : *Le tact est l'ÉGIDE et la vie de l'esprit.* (La Rochef.-Doud.) ‖ *Se placer sous l'égide de quelqu'un ou de quelque chose*, Se mettre sous sa protection.

— ENCYCL. Mythol. L'*égide* était primitivement une peau de chèvre, dont on se couvrait la poitrine et les épaules pour se garantir des armes de l'ennemi dans les combats, ou dont on s'enveloppait le bras gauche en guise de bouclier. C'était donc une sorte de manteau de guerre, comme on le constate sur divers monuments, par exemple sur la statue Juno Lanuvina, au Vatican. Au sens restreint du mot, l'égide est un large manteau, fait avec la peau de la chèvre Amalthée, nourrice de Zeus; elle sert à la fois de cuirasse et de bouclier. C'est l'arme favorite de Zeus, dont l'égide, bordée de franges et de serpents, porte au milieu une tête de Gorgone; le dieu l'agite au milieu des éclairs et du tonnerre, et répand ainsi l'épouvante; mais, suivant Homère, Zeus prêtait parfois son égide à d'autres divinités : à Apollon, à Athéna. Cette arme finit par devenir un des principaux attributs d'Athéna, dont l'égide, également bordée de serpents et garnie d'une tête de Méduse, prend ordinairement la forme d'une cuirasse. Plus tard, on simplifia l'égide, qui devint une cuirasse couverte d'écailles et ornée d'une tête de Gorgone, et l'on en étendit l'usage. L'égide est souvent représentée sur les statues de héros, d'hommes de guerre, de villes personnifiées, surtout d'empereurs, ainsi que sur les monnaies et les objets mobiliers (vases, coupes, etc.

Egide de la « Tasse Farnèse ». Musée de Naples.

ÉGIDE (*jid'*) n. m. Antiq. gr. Fils d'Egée (Thésée). — Descendant d'Egée; par ext., Athénien. — Citoyen de la tribu Egéide, à Athènes. — Nom d'une phratrie de Thèbes, et d'une famille de Sparte.

ÉGIDIEN, ENNE (*ji-di-in, èn'* — du lat. *Egidius*, Gilles) adj. Se dit, en archéologie, de monnaies frappées à Saint-Gilles, en Languedoc, par les comtes de Toulouse : *Monnaie* ÉGIDIENNE.

— Substantiv. au masc. : *Un* ÉGIDIEN.

EGIDIO ou **EGIEL**, évêque de Tusculum, qui vivait au Xe siècle. Envoyé, vers 972, en Pologne, par le pape Jean XIII, pour y répandre le catholicisme, il réussit dans cette mission, et fonda un grand nombre d'evêchés, qu'il confia à des prélats étrangers.

EGIDIO (Antonini), connu aussi sous le nom de **Gilles de Viterbe**, cardinal, né à Viterbe en 1480, mort à Rome en 1532. Après avoir enseigné la philosophie et la théologie, il se livra à la prédication et acquit une grande réputation. En 1507, élu général de son ordre, il fut nommé, par Jules II, patriarche *in partibus* de Constantinople, évêque de Viterbe, de Castro, de Nepi et de Sutri. C'est lui qui ouvrit, de la part du souverain pontife, le concile de Latran (1512); il prononça à cette occasion un remarquable discours sur les maux de l'Eglise. Leon X le créa cardinal et le chargea de deux missions : l'une en Allemagne (1517), l'autre en Espagne (1518). Egidio écrivait avec une égale facilité en grec, en latin, en hébreu et en araméen; il compte parmi les meilleurs poètes latins de la Renaissance. Il entretenait avec les cardinaux Bembo et Sadolet un commerce de lettres. Son principal ouvrage est un traité latin sur *les Progrès de l'Eglise*.

EGIDIUS, général gallo-romain. Il fut lieutenant d'Aetius, puis maître des milices en Gaule, au service de l'empereur Majorien. Il fut le père de Syagrius, le dernier chef romain en Gaule. Il mourut en 464, dans une épidémie, selon les uns, du poison, selon les autres.

EGIDIUS (en ital. *Egidio*), nom latin que prirent, au moyen âge, plusieurs écrivains du nom de Gilles.

EGIDO, ville du Venezuela (Los Andes); 5.000 hab. Un tremblement de terre l'a dévastée, en 1894.

ÉGIÉEN (*ji-é-in*) adj. m. Myth. gr. Surnom de Zeus, qui fut nourri, dit-on, par la nymphe Ega.

EGIEL. Biogr. V. EGIDIO.

ÉGIEN, ENNE (*ji-in, èn'*), personne née à Egium ou qui habitait cette ville. — *Les* ÉGIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à Egium ou à ses habitants. *Population* ÉGIENNE.

ÉGIÈS ou **ÉGIEIS.** Myth. gr. Monstre qui vomissait des tourbillons de flamme et de fumée. Il était fils de la Terre. Il ravagea la Phrygie, la Phénicie, l'Egypte, la Libye. Il fut tué par Athéna.

EGIL ou **EIGIL**, scalde et guerrier islandais, né vers 900, mort vers 982. Issu d'une famille de scaldes norvégiens, il prit part, tout jeune, à ces expéditions de pillage pris par le roi de Norvège, Erik Blodœxe, dont il avait tué le fils, il n'échappa à la mort qu'en improvisant le fameux chant qui nous est parvenu sous le titre de *Rachat de la tête*. Après de nombreuses aventures, il se consacra à des compositions poétiques.

Egil (SAGA D'), un des monuments les plus intéressants de l'ancienne littérature norroise. — Composée vers 1200, la saga contient le récit des exploits du scalde Egil et de ses ancêtres. Il ne faut pas demander à cette œuvre une exactitude historique bien scrupuleuse : les actions extraordinaires, et souvent monstrueuses, attribuées à Egil sont probablement du domaine de la fiction. Mais nous trouvons dans la saga un excellent tableau de la civilisation scandinave et de l'agitation en Norvège, sous Harald Harfagri. La figure d'Egil est vigoureusement tracée, dans une langue simple et noble à la fois. Il est probable que toutes les parties de la saga ne sont pas de la même époque : c'est ce que laissent apercevoir, en particulier, les strophes intercalées placées dans la bouche d'Egil. On trouvera un abrégé de cette saga dans l'ouvrage de J.-J. Ampère, intitulé : *Littérature, voyages et poésies* (1833). L'édition la meilleure et la plus récente est celle de Finnur Jonsson (*Egils Saga Skallagrimssonar nebst den grœsseren Gedichten Egils* [1894]).

EGILL, guerrier scandinave, qui vivait au VIIe ou VIIIe siècle. Il aurait été, d'après la légende, contraint à abattre avec une flèche une pomme placée sur la tête de son fils; l'analogie entre certaines de ses aventures et celles de Guillaume Tell a fourni à un Suisse, Freudenberger, le sujet d'un livre : *Guillaume Tell, fable du nord*, que les magistrats d'Uri firent brûler par le bourreau.

ÉGILONE ou **EGILA**, épouse du dernier souverain goth [illegible] dont la mort [illegible] livra le pays aux [illegible]. Égilone fut faite prisonnière à Mérida par Moussa [illegible] en disgrâce, fut rappelé par le calife Walid à Damas [illegible] de Moussa, Abd el-Aziz, qui lui succéda [illegible] le [illegible] lement de l'armée musulmane, devint amoureux [illegible] illustre captive, qu'il épousa à Séville, sans la imposer sa conversion à l'islam. Ce mariage souleva contre l'émir une indignation générale, et ses généraux portèrent plainte au calife Soleiman, qui venait de succéder à Walid. Ce prince, qui commençait à redouter l'ambition d'Abd el-Aziz, envoya cinq de ses plus fidèles officiers à Séville pour l'assassiner (715). Sa tête fut envoyée au calife, dans une cuvette d'or, on ne sait ce que devint Égilone, dont le mariage avec le prince musulman avait tant adouci le sort des chrétiens d'Espagne.

ÉGILOPE ou **ÉGILOPS** n. m. Pathol. et bot. V. ÆGILOPS.

ÉGIMIOS, ancêtre mythique de la race dorienne. Il passait pour avoir été le roi et le législateur des tribus de ce groupe. Pindare a célébré ses lois. Égimios, qui vécut longtemps en Thessalie, eut à lutter contre les Lapithes. Il appela à son aide Héraklès, en promettant de lui céder le tiers de son royaume. Après la défaite des Lapithes, Héraklès refusa le prix de son alliance. Plus tard, Égimios émigra dans le Péloponèse avec ses deux fils, Dymas et Pamphylos, que l'on considéra comme les ancêtres des tribus appelées Dymanes et Pamphyliens. La guerre d'Égimios contre les Lapithes avait fourni le thème d'un grand poème, qui fut longtemps célèbre, et qui était intitulé *Égimios*; quelques épisodes de ce poème nous sont connus par des passages de Diodore et d'Apollodore.

Fronton oriental du temple de Zeus Panhellénien, à Egine.

ÉGIMURES, nom de deux îlots escarpés, qui se dressent à l'entrée du golfe de Tunis, à 10 milles à l'O. du cap Bon. Les Arabes ont transformé ce terme en *Djouâmeur*. Sur la plupart des cartes, ces rochers sont désignés sous les noms italiens de *Zembra* et *Zembretta*.)

ÉGINE ou **ÆGINA** [illegible] n. f. Genre de trachyméduses, type de la famille des *éginidés*, comprenant des méduses à ombrelle discoïde à latie, qui habitent l'océan Atlantique. On peut prendre comme type des égines l'*ægina rosea*, des mers du nord.

ÉGINE. Myth. gr. Nymphe, fille d'Asope. Elle fut aimée de Zeus, qui, pour lui rendre visite, s'enveloppait d'une flamme. Elle eut de lui deux fils : Eaque et Rhadamante. Pour la soustraire à la colère de son père, Zeus la changea en île (île d'Égine).

ÉGINE (*jin'* — lat. *Ægina, Engia*), île de l'ancienne Grèce, dans l'Archipel, au fond du *golfe d'Égine*, le long de l'Attique et en face du port d'Athènes, ce qui faisait dire aux Athéniens qu'Égine était une bache dans l'œil du Pirée. Cette île a la forme d'un triangle. Au S.-E. s'élèvent des rochers volcaniques; à l'E., la côte est bordée d'abord de hauteurs, entre lesquelles s'ouvre une anse appelée aujourd'hui Hagia Marina, et qui était peut-être le port où les éginètes assemblaient leur flotte de guerre. D'abord [illegible] sous le nom d'Œnone, elle prit celui d'Égine en l'honneur de la nymphe, mère d'Eaque, son premier roi. Les Hellènes lui imposèrent leur domination. Les Éginètes [illegible] par secouer le joug d'Argos, et, libres, ils connurent une prospérité inouïe, puisque, au dire des historiens anciens, la population, qui n'est actuellement que de [illegible] habitants, en comptait alors près de 600 [illegible]. Marins [illegible] colonisateurs, ils s'établirent en Crète, en Italie, en Égypte [illegible] tient à la république d'Athènes une guerre [illegible], si bien que, peu de temps avant les guerres [illegible], Thémistocle avait fait consacrer les revenus des [illegible] du Laurium à la construction de cent galères [illegible] à leur résister. L'invasion des Perses [illegible] aux Athéniens, qui remportèrent la victoire de Salamine; de plus, les Éginètes pratiquèrent la plus fraternelle hospitalité à l'égard des femmes et des enfants des Athéniens réfugiés dans leur île pendant la lutte. En 460, les Perses n'étant plus à craindre, Égine et Athènes reprirent, l'une contre l'autre, les hostilités; mais, cette fois, les Éginètes furent battus sur mer. Les Athéniens prirent leur ville et leur flotte et les chasserent de leur pays; ils y furent ramenés par Lysandre, mais c'en était fait désormais de leur prospérité. Aux VIe et VIIe siècles avant J.-C., les arts s'étaient développés, grâce à la générosité des riches marchands éginètes, avec une rare puissance. Elle s'était couverte de temples et de statues. On a retrouvé les restes d'un temple de Vénus, et ceux d'un autre de Zeus Panhellénien, sur l'emplacement duquel ont été recueillis les marbres curieusement sculptés, décorés de colonnes, bas-reliefs, frontons, etc. Au milieu du fronton oriental se trouve la statue d'Athéna, à ses pieds et le chaque côté sont figurés des guerriers blessés ou combattants, d'un grand style, dont le caractère principal réside dans le mouvement uni à la raideur. Du fronton occidental on n'a retrouvé que quatre figures, un peu plus grandes que celles du fronton précédent. Ces marbres, chefs-d'œuvre de l'archaïsme avancé (entre 480 et 470 av. J.-C.), sont actuellement dans la Glyptothèque de Munich. (V. tableaux d'*Acrothère*, d'*Athéna*.) L'île produisait aussi des athlètes fameux, chantés par Pindare et fixés dans le marbre par les sculpteurs éginètes. La ville moderne, bâtie sur l'emplacement exact de l'ancienne, est insignifiante et n'a même pas su conserver les quelques édifices modernes dont l'avait dotée, en 1827, Capo d'Istria.

— B.-arts. L'école d'Égine est la plus ancienne des écoles de sculpture grecque. En tête des traditions qui se rattachent à son origine apparaît le nom fabuleux de Dédale. L'époque où prit naissance l'école d'Égine avec Smilis, fils d'Euchir, correspond à celle de l'invasion dorienne. Ce que l'on sait de l'école éginète primitive est très restreint. L'analogie des œuvres éginètes avec les œuvres attiques s'explique assez par les relations incessantes et le voisinage le plus rapproché. A Égine, comme dans tout le reste de la Grèce, la sculpture trouva dans la toreutique un auxiliaire intelligent et heureux; toutefois, la matière que les premiers sculpteurs de l'île semblent avoir travaillée à peu près exclusivement, c'est le bois.

Depuis l'apparition de Smilis jusqu'à la fin du IVe siècle av. J.-C. on suit malaisément la formation du génie éginète. Mais, aux environs de 530, commence une période d'incomparable prospérité. La LXXVe olympiade (480-477 av. J.-C.) fut l'époque d'épanouissement de l'école. A ce moment, apparaît le nom de Callon, qu'on lit sur un piédestal exhumé de l'Acropole d'Athènes. On nomme après lui Glaukias, qui fit des statues d'athlètes vainqueurs. Égine était célèbre par ses athlètes. L'école d'Égine, par l'étude et la reproduction constante du nu, se trouvait dans des conditions excellentes pour bien rendre le corps humain. Anaxagoras, qu'on donne pour successeur à Glaukias, fit une statue de Zeus pour le temple d'Elis, en mémoire de la bataille de Platée. Il exécuta aussi pour Dinomène, fils d'Hiéron, un char de bronze, en collaboration avec Calamis. Il fut le contemporain d'Onatas, fils de Micon, le plus illustre des sculpteurs d'Égine, dont l'activité semble s'étendre entre 490 et 460. A la suite de ce grand nom se groupent, entre la guerre des Perses et celle du Péloponèse, les noms de Synnoon, de Ptolichos, de Sarambos, de Thopropos, d'Aristonoos, de Philotimos. Les destinées de l'art éginète furent aussi courtes que brillantes, et se correspondent avec l'histoire de la liberté d'Égine. Lorsque, en 456, les Athéniens soumettent l'île et lui imposent tribut, son art décroît; — lorsque, en 431, ils domptent ses résistances en déportant ses habitants, l'école éginète a vécu.

ÉGINE (GOLFE D'), golfe de l'Archipel, séparé du golfe de Lépante par l'isthme de Corinthe, renfermant les îles d'Égine et de Colouri.

ÉGINE, planète télescopique, n° 91, découverte par Borrelly, en 1866.

ÉGINÉE (*ji-né*) adj. f. Myth. gr. Surnom d'Artémis, à Sparte.

ÉGINÈTE (*ji*) n. f. Numism. Monnaie d'Égine.

ÉGINÈTE ou **ÆGINETA** (*ji-né*) n. f. Genre de trachyméduses, famille des *éginétidés*, comprenant des formes lenuces de poches gastriques. (On peut prendre comme type de ces méduses l'éginète soleil de mer [*ægineta sol marius*] de la Méditerranée. Les éginètes se reproduisent directement, sans passer par la forme polypoïde.)

ÉGINÈTE (*ji*), personne née à Égine ou qui habitait cette ville. — *Les* ÉGINÈTES.

— Antiq. gr. *Fête des Éginètes*, Fête qui se célébrait à Égine en l'honneur de Neptune.

— Adjectiv. Qui appartient à Égine ou à ses habitants : *La population* ÉGINÈTE.

ÉGINÉTIQUE (*ji, tik'* adj. Antiq. Se dit des monuments et des sculptures antiques de l'île d'Égine, et, par extension, des monuments de la même époque et du même style. *École éginétique*, Ecole ancienne de sculpture et d'architecture, dont le centre était à Égine. ‖ *Système éginétique*, Système de monnaies, de poids et mesures, en usage à Égine et dans beaucoup d'États grecs.

EGINHARD ou **EINHARD**, chroniqueur de l'époque carolingienne, né à Maingau (bassin du Main) vers 770, mort en 840. Eginhard, après s'être distingué parmi les étudiants du fameux monastère de Fulda, vint à la cour de Charlemagne, où il ne tarda pas à se faire remarquer par la variété et l'étendue de ses connaissances. Il est l'auteur d'une *Vie de Charlemagne*, écrite en latin, qui est le document le plus important que nous possédions pour l'histoire de la cour et de la vie du grand empereur. Cette chronique a été rédigée peu de temps après la mort de Charlemagne (814). Une œuvre connue sous le nom d'*Annales de Lorsch* a été attribuée par de nombreux érudits à Eginhard, mais la critique moderne y voit simplement l'œuvre d'un personnage ayant vécu à la cour impériale. On a encore des lettres d'Eginhard et une histoire de la translation des reliques des saints Marcellin et Pierre. Il n'était pas seulement écrivain, mais architecte. On lui attribue une part dans la direction de la construction du palais d'Aix-la-Chapelle. Charlemagne avait grande confiance en ses conseils; il le chargea de plusieurs missions importantes; entre autres, auprès du souverain pontife. Eginhard conserva la confiance du successeur de Charles, de Louis le Pieux, de qui il a écrit partiellement la vie à la suite de la vie de Charlemagne. Il était marié. Sa femme, nommée Imma, mourut en 836. Il fonda le monastère de Melheim-sur-le-Main pour la conservation des reliques des saints Marcellin et Pierre.

ÉGINIDÉS n. m. pl. Moll. V. ÆGINIDÉS.

ÉGINITIDÉS n. m. pl. Famille de trachyméduses, dont le genre type est l'*éginète : Un* ÉGINITIDÉ.

ÉGINOPSIDE (*ji*) n. f. Genre de trachyméduses, famille des *éginidés*, comprenant des méduses dont chaque lobe du disque correspond à deux poches gastriques. (L'espèce type est l'*æginopsis Mediterranea*.)

ÉGIOCHOS (*ji-o-koss* — gr. *Aigiochos*; de *aigis*, égide, et *ékhô*, j'ai) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Zeus, qui était armé de l'égide.

ÉGIP n. m. Hist. V. HADJIB.

ÉGIPAN. Myth. Divinité champêtre. (V. ÆGIPAN.) ‖ Surnom du dieu romain Silvanus.

— Par anal. Personnage d'un aspect grotesque ou effrayant.

ÉGISHEIM. Géogr. V. EGUISHEIM.

ÉGISTHE, un des membres de la famille des Pélopides. D'après les légendes antiques, il était né de l'inceste, d'ailleurs involontaire, de Thyeste avec sa propre fille Pelopia. Exposé après sa naissance, puis recueilli et élevé par des bergers, allaité par une chèvre (en grec αἴξ, αἰγός, d'où son nom gr. de Αἰγισθος), Egisthe finit par être adopté par son oncle Atrée. Celui-ci voulut, un jour, lui faire tuer Thyeste. Mais Egisthe s'aperçut à temps de sa parenté, et il égorgea Atrée pendant un sacrifice. Avec son père Thyeste, il régna quelque temps sur Argos et Mycènes; mais tous deux furent détrônés et chassés par Agamemnon et Ménélas, que secondait leur beau-père Tyndare, roi de Sparte. Cependant, au moment où s'engagea la guerre de Troie, Agamemnon se réconcilia avec Egisthe et lui confia même, en son absence, le gouvernement de son royaume. Egisthe en profita pour séduire Clytemnestre; les deux amants égorgèrent Agamemnon à son retour. Egisthe gouverna ensuite Mycènes pendant sept ou huit ans; il fut tué à son tour par Oreste. Toutes ces légendes ont inspiré beaucoup de poètes, notamment Eschyle, Sophocle, Euripide et autres tragiques. Plusieurs des scènes auxquelles fut mêlé Egisthe sont fréquemment représentées sur les vases peints.

Meurtre d'Egisthe par Oreste (bas-relief d'Aricia).

ÉGIUM. Géogr. anc. V. ÆGIUM.

EGIZIO (Matteo, comte), savant italien, né et mort à Naples (1674-1745). Il fut secrétaire d'ambassade à Paris et, de retour à Naples, fut nommé bibliothécaire et créé comte (1745). Il a laissé, entre autres écrits : *Mémorial chronologique de l'histoire ecclésiastique* (1713); *Suites des empereurs romains* (1713).

ÉGLANDEMENT (*man*) n. m. Art vétér. Action ou manière d'églander ou d'extirper la glande sous-glossienne : *On a eu longtemps le tort de croire que l'*ÉGLANDEMENT *pratiqué à propos pouvait prévenir la morve.*

ÉGLANDER v. a. Art vétér. Syn. de DÉGLANDER.

ÉGLANDULEUX (*leû*), **EUSE** [rad. *églander*] adj. Hist. nat. Qui n'a plus de glandes.

ÉGLANT (*glan*) n. m. Nom vulgaire du fruit de l'églantier.

ÉGLANTIER (*ti-é* — de l'anc. franç. *aiglant*, même sens; du lat. pop. *aquilentum*, de *acus*, aiguille) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce très commune de rosier sauvage.

— Zool. Nom vulgaire d'une variété de raie.

— ENCYCL. Bot. L'*églantier* ou rosier des chiens (*rosa canina*) est un arbuste couvert d'aiguillons larges et recourbés, à feuilles composées de folioles impari-pennées et dentées, à fleurs d'un blanc lavé de rose, légèrement odorantes. Il est très commun dans les bois, haies et buissons de toute l'Europe, où il fleurit vers le milieu de l'été. Il n'a guère fourni de variétés horticoles; mais, en raison de sa rusticité, il est cultivé en grand par les rosiéristes, qui le prennent comme sujet pour le greffage. Sa racine passait autrefois, et bien à tort, pour être un remède contre la rage (d'où le nom de « rosier des chiens »), et son fruit (*cynorrhodon*) fournissait des produits astringents. Le véritable églantier de Linné est la *rosa lutea*, à fleurs jaunes.

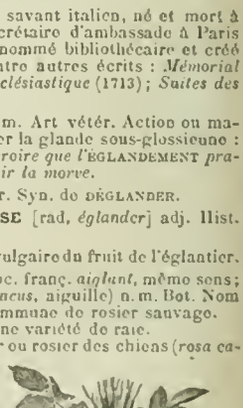

Eglantier.

ÉGLANTINE n. f. Bot. Fleur d'églantier. (On dit aussi ROSE SAUVAGE, ROSE DE CHIEN.) ‖ Nom vulgaire de l'ancolie ou sceau-de-Notre-Dame.

— Hist. littér. Fleur d'argent, réservée au vainqueur, dans la distribution des prix, aux Jeux floraux de Toulouse.

EGLE (Joseph von), architecte allemand, né à Dellmensingen (Wurtemberg) en 1818. Il prit part aux travaux de Foersten à Vienne (1842), devint, en 1848, directeur de l'école d'architecture de Stuttgart, et, en 1852, professeur ordinaire au Politechnikum de cette ville. Sous son habile administration, l'école d'architecture a pris le plus brillant développement. On lui doit, outre de nombreux édifices privés, la construction du Polytechnikum de Stuttgart (1860-1864), du nouveau bâtiment de l'école des arts décoratifs (1867-1870), de l'église Sainte-Marie à Stuttgart (1872-1879). Après 1855, Egle fit partie du conseil des architectes chargés de la restauration de la cathédrale d'Ulm et a publié des monographies sur le chœur de cette cathédrale, sur l'église votive de Wimpfen, etc.; enfin, il a été un des fondateurs de la Société des architectes et des ingénieurs allemands.

ÉGLÉ n. f. Bot. Syn. de ÆGLÉ.

ÉGLÉ (Corruption de Aglaé), Une des trois Grâces.

— Nom donné, par antonomase, à une femme belle et gracieuse. (Se prend souvent ironiquem.)

ÉGLÉ n. f. Planète télescopique, n° 96, découverte par Coggia, en 1868.

ÉGLEFIN. Pêch. V. AIGLEFIN.

ÉGLÈTE (nom mythol.) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant un petit nombre d'espèces qui habitent les régions tropicales.

ÉGLÈTE (du gr. *aiglêtês*, resplendissant) adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, dans l'île d'Anaphe.

ÉGLETONS, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 26 kilom. de Tulle, entre le Doustre et le Pont-Rouge, affluent de la Luzège; 1.782 hab. (*Egletonnais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Brasseries, carrosseries, saboteries, teintureries. — Le canton a 8 comm. et 7.242 hab.

EGLI (Jean-Henri), compositeur suisse, né à Seegraben en 1742, mort à Zurich en 1810. Il se distingua principalement dans le genre religieux, mettant en musique les chants religieux de Klopstock, Gellert, Lavater et Cramer. On connaît de lui des chansons populaires, un livre de chant choral, des cantates, des marches, etc.

EGLI (Jean-Jacques), géographe suisse, né à Laufen (canton de Zurich) en 1825. Il a publié, en 1866, comme thèse de doctorat, une étude sur *la Découverte des sources du Nil*, puis une *Géographie de la Suisse* (1870); *Noms géographiques* ou *Essai d'une onomatologie géographique universelle*, ouvrage important et très utile (1870-1872); etc.

EGLISAU, petite ville de Suisse, cant. et à 20 kilom. au N. de Zurich, sur la rive droite du Rhin; 1.430 hab. Les bords escarpés du fleuve sont couverts de vignes, de bois et de prairies. Combats de 1797 entre les Français, les Russes et les Autrichiens.

ÉGLISE (lat. *ecclesia;* gr. *ekklésia*, église, proprem. « assemblée ») n. f. Société religieuse, fondée par Jésus-Christ : *La vraie* EGLISE. ‖ Toute communion chrétienne : *L'*EGLISE *catholique. L'*EGLISE *protestante.* ‖ Se dit, absolument, de l'Eglise catholique ou romaine : *Retrancher quelqu'un de l'*EGLISE, L'excommunier.

— Société de fidèles catholiques d'un même Etat, d'un même diocèse : *L'*EGLISE *de France. L'*EGLISE *de Paris.* ‖ Société de tous les ecclésiastiques ou clercs de l'Eglise catholique : *Les biens de l'*EGLISE. ‖ Société des ecclésiastiques d'une contrée, des ecclésiastiques de France, dans le langage des écrivains français : *La Révolution a rendu les biens de l'*EGLISE. ‖ Corps des évêques, chargé de l'enseignement de la doctrine et de l'administration spirituelle et temporelle des affaires ecclésiastiques : *L'autorité de l'*EGLISE. ‖ *En face de l'Eglise, Devant l'Eglise.* En présence des ecclésiastiques compétents pour conférer les sacrements : *Se marier* EN FACE DE L'EGLISE. ‖ Etat ecclésiastique : *Entrer dans l'*EGLISE. *Gens, Hommes d'*EGLISE. ‖ *Etre, Se faire* ou *Se mettre d'Eglise,* Entrer dans l'état ecclésiastique. (Peu usité.)

— *Honneurs de l'Eglise,* Honneurs réservés aux fondateurs et aux patrons d'une église.

— Par anal. Ensemble de personnes professant les mêmes doctrines ou poursuivant le même but; coterie : *Carrel était de la même* EGLISE *que Béranger.* (L. Ulbach.)

— Ascét. *Eglise militante,* Société des fidèles qui sont sur la terre, où ils luttent contre le mal. ‖ *Eglise souffrante,* Société des élus qui achèvent de se purifier dans les flammes du purgatoire. ‖ *Eglise triomphante,* Société des élus qui sont dans le ciel, où ils jouissent de la gloire qu'ils ont méritée sur la terre.

— Dr. canon. *Cour d'Eglise,* Tribunal épiscopal qui connaissait des affaires ecclésiastiques. ‖ *Eglise patriarcale,* Celle qui est le siège d'un patriarche. ‖ *Eglise métropolitaine,* Celle qui est le siège d'un archevêque ou métropolitain. ‖ *Eglise paroissiale,* Celle qui est desservie par un curé. ‖ *Eglise collégiale,* Celle qui est desservie par des chanoines. ‖ *Eglise conventuelle,* Eglise d'un couvent.

— Hist. ecclés. *Eglise primitive,* Eglise des premiers temps, qui était organisée comme une sorte de famille. ‖ *Eglise latine, Eglise romaine, Eglise d'Occident,* Société des chrétiens qui faisaient partie de l'empire d'Occident. (On a donné, depuis, le nom d'*Eglise latine* à tous les chrétiens qui célèbrent l'office divin en latin, et d'*Eglise romaine* à tous les fidèles soumis à l'autorité du pape.) ‖ *Eglise grecque* ou *d'Orient,* Société de tous les chrétiens qui étaient soumis à l'autorité de l'empereur d'Orient. ‖ *Eglise grecque-unie,* Nom donné par les catholiques aux chrétiens qui s'étaient séparés de Rome à l'époque du schisme de Photius, et qui, depuis, sont rentrés en communion avec l'Eglise romaine. ‖ *Eglise grecque schismatique,* Nom donné par les catholiques aux chrétiens qui, depuis Photius, sont restés séparés de Rome. (Ils se nomment eux-mêmes l'*Eglise orthodoxe.*) ‖ *Eglise gallicane,* Eglise de France qui s'attribuait certains privilèges exclusifs. ‖ *Eglise anglicane,* Eglise protestante d'Angleterre. ‖ *Eglise presbytérienne,* Eglise protestante d'Ecosse. *Eglise évangélique,* Fusion tentée et partiellement opérée de l'Eglise luthérienne et de l'Eglise calviniste, en Allemagne. ‖ *Eglises du désert,* Eglises protestantes dont les membres se réfugièrent dans les montagnes des Cévennes et du Vivarais. ‖ *Eglise constitutionnelle,* Eglise qui se forma à la suite de la constitution civile du clergé. ‖ *Petite Eglise,* Secte fondée par des ecclésiastiques qui refusèrent d'accepter le concordat passé entre Pie VII et Napoléon Ier. ‖ *Eglise catholique française,* Secte fondée à Paris en 1830, où l'on célébrait en français l'office divin.

— Iconogr. Dans les représentations symboliques du moyen âge, l'Eglise paraît sous les espèces d'une femme portant le diadème, et tenant soit la calice, soit le drapeau avec la croix. (On la figurait le plus souvent comme victorieuse de la religion juive, la *Synagogue,* autre femme dont la face disparaissait sous un bandeau et dont la couronne était à terre.)

Figure symbolique de l'Eglise.

— ENCYCL. Théol. et hist. relig. I. *Eglise catholique.* Voici la *doctrine* catholique sur l'Eglise : l'Eglise est la société de tous les chrétiens unis par la profession d'une même foi, la participation aux mêmes sacrements et la soumission aux pasteurs légitimes, principalement au pontife romain.

S'il est une vérité qui ressorte clairement de l'ensemble des récits évangéliques, c'est l'intention exprimée par Jésus-Christ, soit pendant sa vie mortelle, soit après sa résurrection, de constituer ses disciples en une société établie hiérarchiquement, sous des chefs revêtus d'une véritable autorité et investis de pouvoirs surnaturels. Dans ce dessein, il a donné aux apôtres, choisis et formés par lui, la mission de le représenter aux yeux des hommes : il leur a confié le triple pouvoir de prêcher la vérité révélée, de répandre la grâce par l'administration des sacrements, et de gouverner les chrétiens dans l'ordre du salut. Cette mission, si nettement précisée, ne prendra pas fin avec la vie des apôtres : elle doit durer jusqu'à « la consommation des siècles » et s'étendre « jusqu'aux extrémités de la terre ». Les apôtres auront donc des successeurs, qui seront chargés de continuer leur œuvre avec la même autorité. Enfin, cette société est certainement une société visible, puisqu'elle prêche, qu'elle baptise et remet les péchés.

L'Eglise est donc une société d'institution divine, qui échappe, par le fait même, à certaines imperfections des sociétés humaines. C'est ainsi qu'elle ne peut se tromper dans ses enseignements en matière de foi. Jésus-Christ lui a donné l'*infaillibilité,* indispensable à son rôle. A quoi aurait servi, en effet, qu'il lui eût confié le dépôt de sa doctrine, s'il ne l'avait pas garantie contre tout risque de le laisser périr, s'il ne l'avait mise en état d'interpréter ses paroles avec sûreté et sans erreur?

Puisque l'Eglise de Jésus-Christ est une société visible et la dispensatrice de la vérité et de la grâce, elle doit avoir certains *caractères* manifestes, au moyen desquels on puisse la reconnaître afin de pouvoir lui obéir. Ces caractères ou *notes* sont l'unité, la sainteté, la catholicité, l'apostolicité. A ces signes divers on peut reconnaître la véritable Eglise, et on est tenu d'adhérer à elle, dès qu'on l'a reconnue : car elle est la voie nécessaire que Dieu a établie pour le salut. Par conséquent, quiconque, connaissant la divinité de l'Eglise, refuse de se soumettre à ses enseignements et à ses lois, encourt la damnation éternelle, comme tous ceux qui résistent à Dieu. C'est ce qu'exprime la maxime : *Hors de l'Eglise, point de salut.* Quant aux hérétiques qui croient être dans la véritable Eglise, la théologie enseigne que, grâce à leur bonne foi, si elle est accompagnée d'une bonne conduite, ils appartiennent, sinon au *corps* de l'Eglise, du moins à son *âme;* car, si le corps de l'Eglise comprend seulement ceux qui font visiblement partie de l'Eglise par la profession extérieure de sa foi, son âme se compose de tous ceux que Jésus-Christ reconnaît vraiment pour siens, et en qui se trouve sa grâce.

Dans ce sens, on peut dire que l'Eglise visible est comme animée et vivifiée par une Eglise invisible. Elargissant plus encore leur horizon, les théologiens réunissent, par la pensée, tous ceux qui aiment et servent Dieu, ou qui l'ont aimé ou servi, et de toutes ces âmes justes, rassemblées comme dans une commune patrie idéale, ils font une seule Eglise, immense et éternelle, qui livre sur la terre une grande lutte morale, s'épure, au delà, dans de passagères expiations, ou triomphe dans la béatifique possession de récompenses infinies (Eglise *militante, souffrante, triomphante*).

Telle est la doctrine de l'Eglise catholique sur l'institution divine, l'infaillibilité doctrinale, les caractères et la nécessité de l'Eglise. Quant à son organisation, l'Eglise catholique comprend, outre les simples fidèles, le *pape,* juge infaillible de la foi, chef de la catholicité, et qui, seul, institue canoniquement les évêques; les *évêques,* qui ont le pouvoir législatif et judiciaire, au point de vue spirituel, dans leur propre diocèse; enfin, les *prêtres,* qui administrent les paroisses, sous la surveillance des évêques.

Dominante dans une moitié de l'Europe et dans l'Amérique du Sud, l'Eglise catholique forme, aujourd'hui, une imposante minorité dans une autre moitié des pays européens ainsi que dans les Etats-Unis, et couvre le reste du monde du réseau de ses missions. Léon XIII est le 263e de ses papes, dont saint Pierre fut le premier.

Il est impossible, ici, de raconter en détail son *histoire.* Voici, du moins, les cinq grandes périodes qu'on y peut distinguer. Dans la première, de l'an 45 à l'an 312 de l'ère chrétienne, l'Eglise naissante s'organise selon le plan tracé par Jésus-Christ, envahit peu à peu l'empire romain, dont elle ne tarde pas, même, à dépasser les frontières. Le caractère principal de cette période est le duel engagé entre la société antique et la société nouvelle. Après de sanglantes persécutions, dix fois exercées par la première au cours de trois siècles, la seconde finit par triompher avec Constantin. La deuxième période (312-622) est l'ère des grandes hérésies et en même temps des grands docteurs. Les principaux dogmes de la foi, à mesure qu'ils sont attaqués et défigurés par les novateurs, sont exprimés et fixés par les conciles œcuméniques, dans des définitions précises et rigoureuses. En même temps, l'évangile est prêché aux barbares. Dès le IVe siècle, outre l'Orient, l'Eglise s'étendait sur toute l'Italie, sur l'Afrique du Nord, sur l'Espagne, sur la Gaule et sur les versants des Alpes, depuis les frontières des Gaules jusqu'en Illyrie. Dans la troisième période (622-1096), une partie considérable de la chrétienté tombe sous le joug des musulmans et l'Orient se sépare du siège de Pierre. En retour, l'Eglise préside à l'enfantement laborieux des nations chrétiennes de l'Occident. Si l'invasion arabe lui enlève l'Afrique, dès le VIIe siècle, et bientôt la plus grande partie de l'Espagne, elle regagne au nord ce qu'elle perd au midi. Ses moines convertissent successivement l'Irlande, l'Angleterre et l'Ecosse. Charlemagne, après saint Boniface, assure en Allemagne son autorité, que ses moines rendent, avec celle de l'Evangile, en Danemark, en Suède, en Norvège et le long de la Baltique jusqu'à la mer de Finlande, tandis que peu à peu elle reprend l'Espagne au croissant. La quatrième période s'ouvre en 1096 et se clôt en 1453. Elle est remplie par la lutte du sacerdoce et de l'empire, les croisades, le réveil des études, la fondation des universités et le développement de la philosophie et de la théologie scolastiques. Mais elle se termine par la redoutable épreuve du grand schisme. La cinquième période commence en 1453 et s'étend jusqu'à nos jours. La renaissance du paganisme, l'apparition et les succès du protestantisme, les attaques de la libre-pensée sont les nouveaux périls dont l'Eglise travaille à se défendre. Elle voit une compensation à ces luttes laborieuses dans ses conquêtes du nouveau monde, l'extension de ses missions de l'Afrique et de l'extrême Orient, et la force de cohésion qui réunit ses fidèles autour de ses pasteurs et du premier de ses pasteurs, centre même de l'unité.

En ce qui regarde son *influence,* particulièrement dans l'histoire des pays occidentaux, à la considérer indépendamment de ses doctrines et de leur action, à la prendre seulement comme force politique, on peut dire que l'Eglise du moyen âge est un des plus grands pouvoirs qui se soit rencontré dans les annales du monde. Elle a pénétré avec toutes ses institutions dans la vie et dans les mœurs des peuples de race germanique. Depuis Constantin, elle avait acquis le droit d'accepter des dons et des héritages, dont elle avait la propriété inaliénable. Les évêques jouissaient d'une juridiction étendue même au civil, et pouvaient arracher des malheureux à des violences trop communes grâce au *droit d'asile,* qui était reconnu aux églises. Ils s'occupaient aussi des prisonniers, et avaient, enfin, la surveillance des mœurs. Bref, leur énergie, leur activité, les services qu'ils rendirent et les besoins créés par les désordres du temps firent successivement passer dans leurs mains les principaux attributs de la puissance publique. Ils étaient d'ailleurs dignes de cette haute fortune. Seul le clergé possédait alors une véritable instruction.

II. *Eglises séparées d'Orient.* Ce groupe comprend l'Eglise grecque, l'Eglise copte, l'Eglise arménienne et les Eglises nestoriennes.

Sous le nom d'*Eglise grecque,* on désigna d'abord la partie orientale de l'Eglise catholique où le grec était la langue liturgique, c'est-à-dire tout l'espace qui s'étend de l'Illyrie à la Mésopotamie et à la Perse, y compris l'Egypte. Aujourd'hui, ce nom est donné aux communautés chrétiennes qui ont rompu tout lien avec l'Eglise catholique au XIe siècle et qui habitent une partie de la Pologne et de la Hongrie, la Turquie d'Europe, le royaume de Grèce, les îles de l'Archipel, la Russie et l'Asie Mineure.

Pour ce qui touche à la *doctrine,* l'Eglise grecque, qui se donne à elle-même la qualification d'*orthodoxe,* reconnaît, pour règle de sa foi, les canons des sept premiers conciles œcuméniques; aussi est-elle d'accord avec l'Eglise catholique sur les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, le sacrifice de la messe, les sept sacrements, la transsubstantiation et la présence réelle, le culte de la sainte Vierge, des saints et des images peintes. Mais elle rejette l'application des indulgences aux défunts et le purgatoire, tout en reconnaissant que les prières des fidèles sont utiles à celles des âmes des morts dont le sort éternel n'a pas été fixé définitivement. Elle croit que le Saint-Esprit ne *procède que du Père* et critique vivement les mots *et du Fils,* que les Latins ont ajoutés au symbole de Nicée. Mais, ce qui distingue le plus ses adeptes des catholiques, c'est qu'ils n'admettent pas la suprématie du pape. A leurs yeux, c'est l'épiscopat, héritier du collège des apôtres, qui est revêtu de l'autorité suprême.

Pour le bon ordre, et sans que cette hiérarchie soit d'origine divine, ils déclarent les simples évêques soumis aux métropolitains et ceux-ci aux patriarches.

Au point de vue disciplinaire, ils suivent le concile *in Trullo* ou *quinisexte* (691), qui a permis aux diacres de se marier et de garder leurs femmes après avoir reçu l'ordination sacerdotale.

Les évêques, toutefois, sont toujours pris parmi les prêtres célibataires. Les moines observent le célibat; un petit nombre seulement d'entre eux reçoivent les ordres, c'est parmi ces derniers que l'on choisit les supérieurs des monastères, appelés les uns *higumènes,* les autres *archimandrites.* Les Grecs pratiquent des jeûnes rigoureux pendant le carême et avant les principales fêtes. Ils ont conservé, en grande partie, l'antique liturgie orientale établie au IVe et au Ve siècle. Ils célèbrent à peu près les mêmes fêtes que les Latins, mais ils rejettent l'usage du pain azyme pour l'Eucharistie. Ils condamnent aussi la celebration des messes basses.

Voici comment leur Eglise est organisée. Lorsque le schisme tenté par Photius au IXe siècle fut consommé par Michel Cérulaire en 1054, l'Eglise grecque avait à sa tête les quatre patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie. Egaux entre eux, ils exerçaient une juridiction suprême sur les métropolitains et les évêques de leur patriarcat. Les questions d'intérêt général étaient réglées par des conciles. Toutefois, le patriarche de Constantinople avait sur ses collègues une primauté d'honneurs et portait le titre de patriarche œcuménique; c'est ce qui existe encore. Mais il faut remarquer qu'à diverses époques, plusieurs Eglises, autrefois soumises à sa juridiction, se sont proclamées autocéphales, c'est-à-dire indépendantes. Les plus importantes sont l'*Eglise russe* et l'*Eglise du royaume de Grèce.*

C'est en 1588, sous le règne du tsar Fédor, que le métropolitain de Moscou fut proclamé patriarche de toute la Russie. En 1721, Pierre le Grand créa le gouvernement suprême de l'Eglise russe au *saint-synode,* composé de sept membres : les trois métropolitains de Saint-Pétersbourg, de Kiew et de Moscou, deux archevêques et deux archiprêtres.

Le synode est toujours présidé par le métropolitain de Saint-Pétersbourg; un délégué impérial y assiste, contrôle

ses actes, accorde ou refuse à ses décrets la sanction qui, seule, leur donne force de loi.

Pour ce qui concerne l'Église du royaume de Grèce, c'est en 1833 que, le joug des Turcs ayant été secoué, les évêques du nouveau royaume, réunis à Nauplie, se proclamèrent indépendants du patriarche de Constantinople. En même temps, une loi établissant la constitution qui, modifiée en 1844 et en 1852, régit actuellement l'Église. Un synode, composé de cinq évêques et présidé par le métropolitain d'Athènes, juge en dernier ressort toutes les affaires ecclésiastiques; ses actes sont soumis au contrôle du gouvernement royal.

Les autres États chrétiens qui ont échappé à la domination turque ont formé autant d'Églises autonomes : c'est ainsi qu'il y a l'Église du Monténégro, l'Église roumaine et l'Église serbe. Les Églises de Hongrie et de Transylvanie et l'Église de Chypre sont également indépendantes. Le patriarche de Constantinople, cédant à la nécessité, a reconnu peu à peu toutes ces Églises, et il entretient avec elles quelques relations, sauf avec l'Église de Bulgarie qui, fondée en 1872, a été déclarée par lui schismatique la même année. On estime à 90 millions le nombre des fidèles appartenant aux différentes communautés qui composent l'Église orthodoxe.

Pour l'*Église copte* V. COPTE.

L'*Église d'Arménie* adopta, en 482, les doctrines monophysites en se soumettant à l'édit dogmatique de l'empereur Zénon. Elle observe une liturgie très ancienne, dont l'origine remonte à saint Éphrem. Le clergé arménien se divise en clergé noir ou régulier et blanc ou séculier. Le premier observe le célibat, c'est dans ses rangs que l'on choisit toujours les évêques; le mariage est permis aux membres du second.

Il existe encore, en Orient, plusieurs autres Églises séparées, qui sont gouvernées par leurs évêques : ce sont les Églises des *chaldéens*, des *jacobites* et de quelques autres sectes qui, toutes, professent la doctrine *nestorienne*, laquelle nie l'unité de personne en Jésus-Christ. Le nombre total de leurs membres ne dépasse pas le chiffre de 500.000.

Les papes n'ont cessé de travailler à l'union des Églises d'Orient avec l'Église romaine. Leurs efforts n'ont, jusqu'à présent, réussi à faire rentrer dans l'unité catholique que quelques groupes détachés des différentes Églises séparées. Ce sont les *grecs unis* de l'Asie Mineure, de la Russie blanche et de la Lithuanie, les *arméniens unis*, les *chaldéens unis*, les *coptes unis*. Le saint-siège leur a permis de conserver l'usage de leurs liturgies nationales et a autorisé leurs prêtres à suivre les canons du concile *in Trullo* touchant le mariage.

III. *Églises protestantes*. Le protestantisme naquit au XVIe siècle, à la voix de Luther et de Calvin; la moitié de l'Allemagne, une grande partie de la Suisse, le Danemark, la Suède et la Norvège, se séparèrent alors de l'Église catholique pour former non pas une Église, mais diverses communautés chrétiennes. L'Angleterre qui, après la mort de Henri VIII, entra dans le mouvement de la Réforme, finit par prendre, à partir du règne d'Élisabeth, une sorte de position intermédiaire entre le catholicisme et le protestantisme. V. ANGLICANISME.

Quant aux autres protestants, voici leur *doctrine* sur l'Église.

Pour Luther et Calvin, il faut établir une distinction essentielle entre l'Église invisible, œuvre de Jésus-Christ et dont Dieu seul connaît les membres, et les Églises visibles, que les hommes ont créées pour le bien du peuple chrétien et que les hommes peuvent modifier.

Les pasteurs et les ministres qui les dirigent ne sont pas revêtus d'un sacerdoce qui leur donne un caractère sacré; ils sont seulement délégués pour exercer publiquement le ministère. Si les protestants sont généralement d'accord sur ce principe fondamental, ils cessent de s'entendre lorsqu'ils veulent déterminer à quelles marques on peut reconnaître quelles sont les Églises visibles où un chrétien peut faire son salut. Les critériums les plus divers ont été proposés, mais aucun n'a rallié l'unanimité des suffrages.

L'*organisation* des différentes Églises protestantes présente une grande diversité. On peut, cependant, noter certains traits généraux qui distinguent les Églises luthériennes des Églises calvinistes.

Les Églises qui professent le *luthéranisme* ont conservé une sorte de hiérarchie, qui comprend les surintendants généraux, les inspecteurs, les pasteurs et leurs assistants. A chaque degré de la hiérarchie correspond une circonscription administrative qui porte différents noms, suivant les divers États. Les dénominations les plus employées sont celles de diocèses, de cercles et de paroisses. Des consistoires permanents, composés de membres du clergé et de délégués laïques, sont chargés de surveiller et d'assister les ecclésiastiques dans l'exercice de leurs fonctions. Le chef de l'État, auquel les théologiens donnent le titre de *summus episcopus* (le premier évêque), est investi du droit de rendre des lois et des ordonnances ecclésiastiques, de créer des consistoires, d'en désigner les membres et de nommer aux diverses charges ecclésiastiques. Ce régime est en vigueur, avec une infinité de nuances, dans l'Allemagne luthérienne.

Dans les États scandinaves, la délimitation des anciens *diocèses* catholiques a été conservée : chacun d'eux est administré par un évêque, les diocèses sont subdivisés en *contrats*, régis par des prévôts; les contrats en *pastorats*, confiés à des pasteurs. Le roi a pleine autorité sur toute l'Église. Les évêques sont responsables de leurs actes devant des consistoires. Les luthériens de Russie et des États-Unis ont adopté également le régime d'une hiérarchie de ministres, surveillés par des consistoires.

L'organisation des Églises *calvinistes* est fondée sur le double principe de l'égalité des pasteurs et de leur élection par la communauté. Il n'y a, dans les Églises, d'autre division que la division en paroisses, dans chaque paroisse, un conseil presbytéral ou consistoire, élu par tous les membres de la communauté, est composé mi-partie de pasteurs, mi-partie de fidèles. C'est lui qui établit les règlements et nomme aux fonctions ecclésiastiques. Ainsi sont organisées les Églises réformées ou presbytériennes en Suisse, en Allemagne, en Écosse, en France et aux États-Unis.

En Prusse, la loi organique du 31 janvier 1850, modifiée par les lois de 1873, 1874 et 1876, a introduit dans l'Église une constitution qui participe à la fois du système luthérien et du système calviniste. La hiérarchie, dont le roi est le chef, est représentée d'une part par les surintendants généraux, qui gouvernent les cercles et les pasteurs proposés aux paroisses, d'autre part par le Conseil supérieur ecclésiastique, qui surveille toute l'Église, et les consistoires, qui contrôlent l'administration des cercles et des paroisses. En même temps, quatre degrés d'assemblées représentatives ont été créés : le synode général, les synodes provinciaux, les synodes de cercles et les assemblées paroissiales, dont les membres sont les uns élus, les autres nommés par le gouvernement.

Le Wurtemberg et une partie de la Bavière ont adopté récemment une organisation analogue. Parmi les autres communautés protestantes, il faut signaler, pour le nombre et l'activité de ses membres : l'*Église wesleyenne* ou *méthodiste*. C'est en 1743 que les deux frères John et Charles Wesley commencèrent à organiser en société les fidèles qui s'étaient associés à eux pour provoquer et seconder le *réveil* de la piété protestante. L'Église ou Société est divisée en *classes*, les classes en *circuits*. Les uns et les autres ont des présidents ou *leaders*, qui se réunissent pour former des *conseils de discipline*. L'administration des sacrements et la prédication sont confiées à un ordre de *prédicants*, qui doivent s'assembler chaque année par groupes de cent, pour tenir des conférences. Les wesléyens sont répandus dans l'Angleterre, les possessions anglaises et les États-Unis.

IV. *Église catholique française*. En 1830, l'abbé Châtel, après avoir été curé de Monetay (Allier) et aumônier militaire à Paris, voulut réformer l'Église romaine en fondant sous le nom d'*Église catholique* ou *unitaire française* une Église nationale. Il supprimait le célibat des prêtres et la confession, disait la messe en français et prêchait principalement la loi naturelle. Cette tentative avorta; son auteur la renouvela sans succès en 1848.

V. *Église constitutionnelle*. V. CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

VI. *Églises du désert*. V. DÉSERT.

VII. *Église (Petite)*. Lorsque le pape Pie VII eut conclu avec le premier consul de la République française le concordat du 15 juillet 1801, qui modifiait les sièges épiscopaux, il demanda aux évêques qui occupaient les différents sièges de la France avant la Révolution de donner leur démission. Dix refusèrent et formèrent, avec quelques prêtres et un petit nombre de fidèles, des communautés dissidentes, qu'on appela la *petite Église*. En 1816, six des évêques opposants donnèrent leur démission. Les quatre autres persistèrent dans leur opposition jusqu'à leur mort.

— BIBLIOGR. : Mgr Bougaud, *le Christianisme et les temps présents* (t. IV : l'*Église*, Paris, 1878-1881); abbé Gréa, *De l'Église et de sa divine constitution* (Paris, 1885); Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (Paris, 1693); C. Fleury, *Histoire ecclésiastique* (Paris, 1763); Marchetti, *Critique de l'histoire ecclésiastique de Fleury* (Besançon, 1829); Darras, *Histoire de l'Église*, continuée par l'abbé Bareille et terminée par Mgr Fèvre (Paris, 1886-1889); Jager, *Histoire de l'Église catholique en France* (Paris, 1862-1873); abbé Gorini, *Défense de l'Église contre les erreurs historiques* (Lyon, 1859); Jean Alzog, *Histoire de l'Église*, traduite de l'allemand par Goschler et continuée par Sabatier (Paris, 1874-1875); cardinal Hergenræther, *Histoire de l'Église*, traduite par Belet (Paris, 1886-90); Ed. de Pressensé, *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne* (1887-1889); E. Renan, *l'Église chrétienne* (6e vol. des *Origines du christinnisme* (Paris, 1879)); L. Boissard, *l'Église de Russie* (Paris, 1867); R. Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église* (1842-1848); A. de Broglie, *l'Église et l'Empire romain au IVe siècle* (Paris, 1856-1866); Hurter, *l'Église au moyen âge*, traduit de l'allemand par J. Cohen (Paris, 1843); d'Haussonville, *l'Église romaine et le Premier Empire* (Paris, 1870).

— MUS. *Tons d'église*. Saint Ambroise, évêque de Milan au IVe siècle, voulant régler le rôle de la musique dans les cérémonies du culte catholique, choisit dans les modes grecs quatre modes (ou gammes), sur lesquels seraient exclusivement chantées les hymnes et antiennes. Deux siècles plus tard, le pape Grégoire le Grand, voulant élargir le cadre de l'exécution musicale, aux quatre modes grecs choisis par saint Ambroise en ajouta quatre autres, ce qui porta à huit le nombre total des tons d'église ou tons du plain-chant, tel que le système existe encore aujourd'hui. On désigna alors les quatre tons de saint Ambroise sous le nom de tons authentiques, et ceux de saint Grégoire sous le nom de tons plagaux. Les tons authentiques ont leur dominante au cinquième degré, les tons plagaux au quatrième.

Voici le tableau de concordance des anciens modes grecs avec les tons d'église :

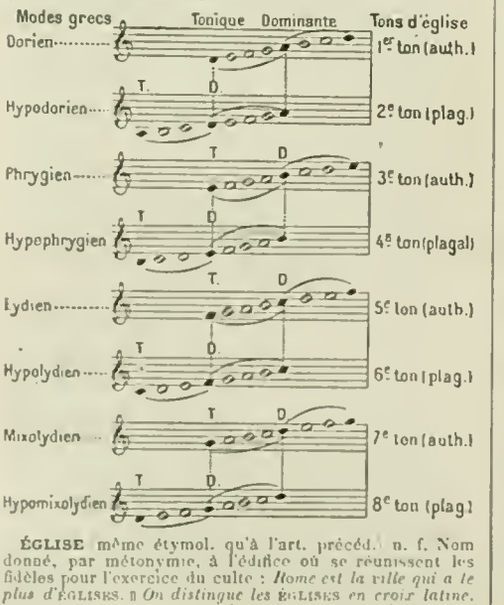

ÉGLISE même étymol. qu'à l'art. précéd. n. f. Nom donné, par métonymie, à l'édifice où se réunissent les fidèles pour l'exercice du culte : *Rome est la ville qui a le plus d'*ÉGLISES. ‖ *On distingue les* ÉGLISES *en croix latine, en croix grecque, en rotonde, à bas côtés, à doubles bas côtés*, etc. ‖ *Église simple*, Celle qui n'a pas de bas côtés ou nefs latérales. ‖ *Église basse*, Celle qui est construite au rez-de-chaussée et qui est surmontée d'une autre église : *L'*ÉGLISE BASSE *de la Sainte-Chapelle*.

— Constr. Sorte de girouette de fer-blanc, que l'on place sur les cheminées pour les empêcher de fumer.

— Loc. fam. : *Être un pilier d'église*, Être presque constamment à l'église, y passer un temps excessivement long. ‖ *Balayer l'église*, En sortir le dernier. ‖ *Être gueux comme un rat d'église*, Être excessivement pauvre.

— PROV. : **On peut dire une basse messe dans une grande église**, On peut se servir d'un grand verre, à défaut d'un petit, pour boire la goutte. ‖ **Près de l'église, loin de Dieu**, Ceux qui habitent près de l'église ne sont pas les plus dévots.

— SYN. **Église, temple.** *Temple* ne s'applique qu'au lieu où se fait l'office divin, *église* signifie aussi assemblée. Pour désigner le lieu, *église* n'est employé que par les catholiques et les schismatiques grecs. *Temple* appartient, chez les catholiques, au langage élevé, et est seul usité dans les autres religions et la plupart des sectes chrétiennes.

— ENCYCL. Archit. Lorsque l'empereur Constantin eut déclaré le christianisme religion de l'État, les communautés chrétiennes s'attribuèrent un certain nombre de basiliques païennes. (V. BASILIQUE. Le plan de ces édifices ne demandant que peu de remaniements pour être adapté aux besoins du nouveau culte, la basilique romaine devint le type des temples chrétiens, et, même lorsque les églises s'éloignèrent par leur style de ces constructions primitives, leurs dispositions intérieures principales persistèrent, quoique parfois sous des noms différents.

L'*atrium* antique devint le *parvis*; le *narthex*, se transformant légèrement, donna naissance au *porche*; l'*hémicycle* devint l'*abside*, et les galeries latérales prirent le nom de *triforium*. Mais le changement le plus important fut l'édification de l'*autel*. Il était dressé, en général, au-devant de l'abside et sur la limite de l'*area*, dont une partie devint le *sanctuaire* et le *chœur*, et dont le reste, prolongé à gauche et à droite, de manière à couper horizontalement les nefs, forma avec elles la *croisée* ou *transept*.

Sous l'autel s'ouvrait, en souvenir des catacombes, une *crypte* où reposaient les restes d'un saint, et qui, dans certains édifices, prenait les proportions d'une véritable église souterraine. On doit encore citer les *ambons*, le *lectorium* et les *jubés*, larges tribunes disposées entre le chœur et les fidèles répandus dans les nefs. Les jubés eux-mêmes firent place aux *chaires*.

C'est surtout en Occident que se retrouvent ces divers éléments d'architecture. L'Orient avait adopté, dès la première heure, pour ses églises, le plan circulaire ou polygonal des temples antiques, avec un *dôme* pour couverture, et, par suite, une *coupole* pour plafond intérieur, dont la Syrie avait fourni le type. Plus tard, ce plan se modifia et prit la forme de la croix grecque. Cette architecture, qui a pris le nom de *byzantine*, grâce à l'influence de Constantinople ou Byzance, ne resta pas confinée en Orient; elle se répandit dans les églises de l'Italie, du midi de la France et remonta, par les vallées du Rhône et du Rhin, jusqu'en Germanie. Le plan en croix grecque, la coupole sur plan carré, restent comme les caractéristiques de l'église byzantine. On y pénètre par une large baie qui tient lieu de la colonnade primitive; au-dessus, règne un portique à colonnes, flanqué de deux tours carrées. La nef forme le *sanctuaire* ou *iconostasis*, qui était séparé des fidèles par une cloison s'ouvrant pour distribuer l'hostie aux fidèles; une galerie destinée aux femmes coupait les nefs à la hauteur du premier étage.

Le *style roman*, dont la caractéristique est la voûte plein cintre et le pilier, dominait en France dans les premiers siècles. Les églises de ce style suivent assez fidèlement les dispositions de l'antique basilique. Le sanctuaire prend peu à peu un grand développement. Certaines églises de l'Est et des bords du Rhin ont deux absides, deux sanctuaires opposés, chacun précédé d'un transept.

Vers le XIIe siècle, apparut l'*architecture gothique* ou, plus justement, l'*architecture ogivale*, qui a pour générateur la voûte sur nervures croisées diagonalement, autrement dit *ogives*. D'une manière générale les églises de ce style se distinguent par les dispositions suivantes : du côté occidental, s'ouvre le grand portail décoré de sculptures et surmonté le plus souvent d'un *gable* à l'extérieur et, à l'intérieur, d'une *rosace* garnie de vitraux aux couleurs éclatantes, et ordinairement flanqué de deux *tours*, terminées en *flèches*. A l'intérieur, la *grande nef*, semblable à un vaisseau renversé, reçoit les fidèles. Elle est séparée des *bas côtés* ou *collatéraux* par une ou plusieurs rangées de colonnes ou piliers formant des arcades en ogive sur lesquels règnent des *galeries* ou *triforiums*, puis des *claires-voies* et de hautes fenêtres lancéolées, ornées de vitraux peints. Les voûtes, en général très élevées, opèrent des poussées énergiques sur les colonnes et les murs relativement faibles sur lesquels elles reposent; aussi les architectes ont-ils imaginé des étais perpétuels, nommés *arcs-boutants*, qui soutiennent l'édifice à l'extérieur, en même temps qu'ils servent à sa décoration. Le *transept* ou *croisée* coupe l'église de façon à lui donner la forme de croix latine et s'ouvre à chaque extrémité par deux portails latéraux, décorés parfois presque autant que le portail principal. Le *chœur* et le *sanctuaire*, réservés au clergé, sont souvent d'un niveau plus élevé que le reste de l'église et sont isolés par un *déambulatoire* ou bas côté qui les enveloppe et sur lequel s'ouvrent des chapelles plus ou moins nombreuses.

Avec la Renaissance l'église perd de son esprit religieux et sévère pour se rapprocher du temple antique. Désormais, quel que soit le style employé, la structure intime de l'église respecte la tradition et, à toutes les époques, on pourrait retrouver les dispositions que nous signalions, en commençant, dans l'antique basilique.

— Iconogr. Le musée du Louvre possède cinq remarquables intérieurs d'églises par Peter Neef. L'artiste a souvent traité ce sujet. Une *Église et place d'une ville de Hollande*, par Van der Heyden, est également au Louvre. Au même musée, Van Steenwyck ne compte pas moins de quatre intérieurs d'églises. Dans l'école française, Granet a excellé à peindre ce sujet.

— Liturg. et dr. can. Aucune *église* ne peut être ouverte aux fidèles sans la permission de l'évêque diocésain, à laquelle doit être jointe, en France, l'autorisation du gouvernement. Nul office ne doit être célébré dans une église avant qu'elle ait été sanctifiée, soit par la *bénédic-*

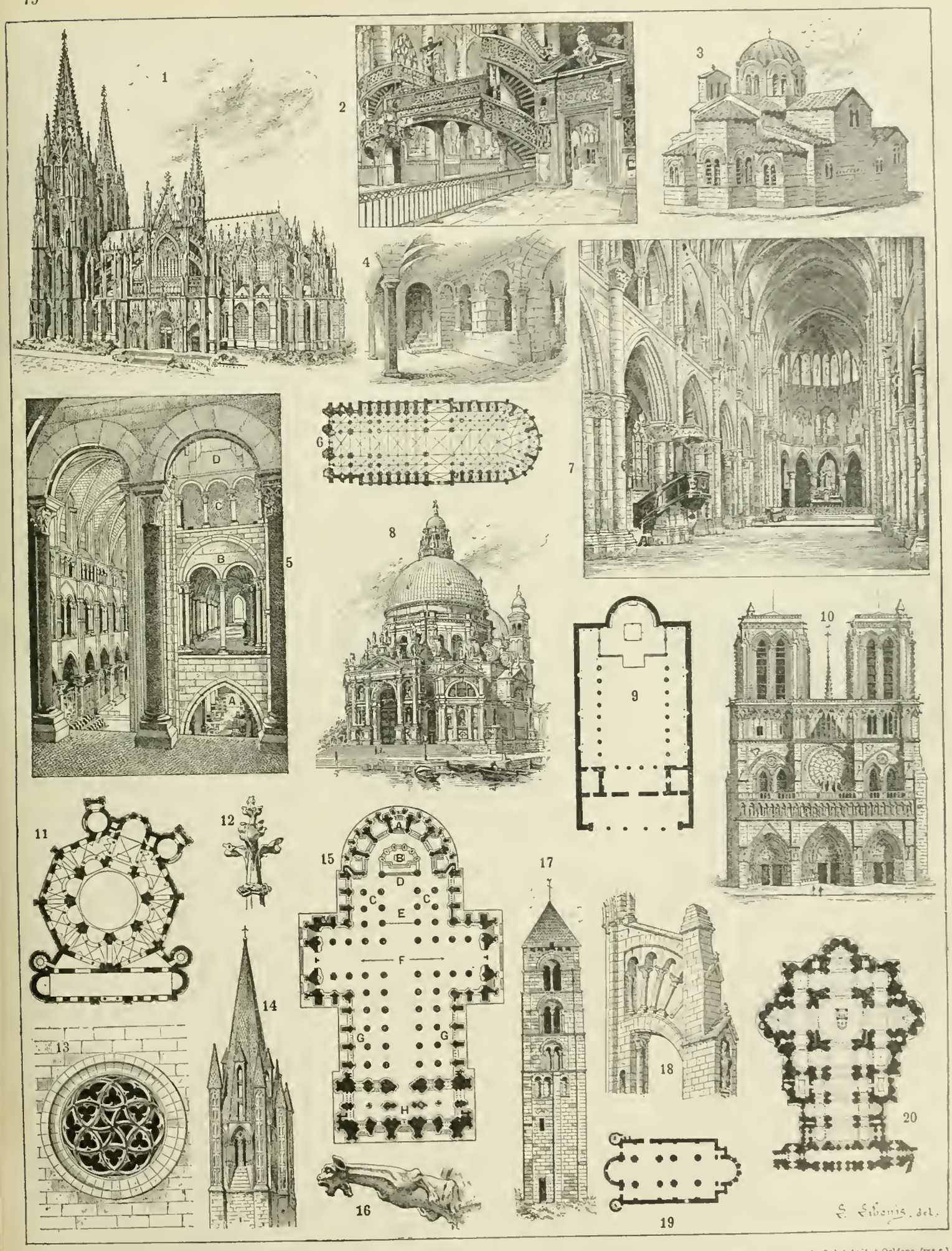

1. Façade latérale de la cathédrale de Cologne. — 2. Jubé de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris (XVIe s.). — 3. Eglise byzantine de la Mère-du-Sauveur, à Athènes. — 4. Crypte de Saint-Avit, à Orléans (IXe s.). — 5. Cathédrale de Laon (XIIIe s.), vue prise de la tribune (A, bas côté; B, tribune; C, triforium; D, claire-voie). — 6. Plan de Notre-Dame de Paris. — 7. Intérieur de la cathédrale de Chalon. — 8. Eglise de Santa Maria della Salute, à Venise (XVIIe s.). — 9. Plan d'une basilique chrétienne. — 10. Notre-Dame de Paris. — 11. Plan de Saint-Vital, à Ravenne. — 12. Fleuron de gâble (XIIIe s.). — 13. Rose du XVe siècle. — 14. Clocher de la cathédrale de Coutances (XIIIe s.). — 15. Plan de la cathédrale de Cologne (A, abside; B, autel; C, déambulatoire; E, chœur; F, transept; G, bas côtés; H, porche ou narthex). — 16. Gargouille de Notre-Dame de Paris. — 17. Tour du XIIe siècle. — 18. Arc-boutant de la cathédrale de Chartres. — 19. Plan d'une église à deux absides (gothique du Rhin). — 20. Plan de Saint-Pierre de Rome.

tion donnée par un prêtre délégué de l'évêque, soit par la *consécration* ou *dédicace*, à laquelle procède un évêque.

Toutes les églises ne sont pas égales en dignité : il y a entre elles une sorte de hiérarchie. L'église par excellence est celle où s'élève le trône de l'évêque diocésain et qui, pour cette raison, est appelée *cathédrale* (de *cathedra*, siège). On la nommait autrefois *matrice*, parce que l'évêque y donnait le baptême, qui enfante les chrétiens à la vie surnaturelle. Les cathédrales sont ou patriarcales, ou primatiales, ou métropolitaines, ou simplement épiscopales, suivant le titre du prélat qui y siège. Viennent ensuite les *collégiales*, auxquelles est attaché un collège de chanoines autre que celui de la cathédrale. Les églises *paroissiales*, desservies par des curés, occupent le troisième rang. Enfin, les églises des communautés religieuses portent le nom de *conventuelles*.

Une église, quelle que soit, d'ailleurs, sa destination, peut être décorée, par une décision spéciale du pape, du titre de *basilique*. Les privilèges des basiliques, définis par deux décrets de la congrégation des rits (22 mai 1817, 27 août 1836), leur donnent la préséance sur toutes les autres églises, excepté les cathédrales. Lorsqu'une procession solennelle a lieu dans leur enceinte, deux clercs, revêtus d'une cappa blanche, doivent précéder le clergé en portant les insignes propres à une basilique qui sont le *pavillon* aux couleurs pontificales (blanc et jaune) et la *clochette*. Les basiliques sont ou *majeures* ou *mineures*. Il n'y a que quatre basiliques majeures : ce sont quatre églises romaines : Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Marie-Majeure, Saint-Pierre, et Saint-Paul-hors-les-Murs. Le maître autel de chacune d'elles est appelé *autel papal*, parce que le pape seul peut y dire la messe. Les autres basiliques, qui s'élèvent soit dans la ville de Rome, soit dans les autres lieux de la chrétienté, sont des basiliques mineures. Le clergé qui les dessert a le privilège de porter une cappa d'une forme spéciale. Quelques-unes ont, de plus, le titre de basiliques *insignes*. A Paris, l'église cathédrale de Notre-Dame, l'église du Sacré-Cœur et l'église de Sainte-Clotilde sont des basiliques. On peut citer, parmi les autres basiliques de France : Notre-Dame de Lourdes, l'église paroissiale de Paray-le-Monial, etc.

Aucune règle de liturgie ne détermine d'une manière absolue l'orientation des églises. Toutefois, un très grand nombre d'églises, construites au moyen âge, sont disposées de manière que le prêtre, en célébrant la messe au maître-autel, regarde le soleil levant.

Église en France (Réflexions sur l'état de l'), par Félicité-Robert de Lamennais (Paris, 1808). — Lamennais, qui n'avait pas encore reçu la tonsure quand il écrivit ce livre, s'attache à démontrer quels services la métaphysique chrétienne a rendus à l'esprit humain ; il fait voir en même temps que, pour être complètement efficace, l'action de l'Église doit être subordonnée à l'autorité du pontife romain. La police impériale, en saisissant cet ouvrage comme suspect d'ultramontanisme, contribua à son succès.

Église gallicane dans ses rapports avec le souverain pontife (l'), par Joseph de Maistre. — La première édition de cet ouvrage parut à Paris, en 1821. Joseph de Maistre retrace l'origine des idées gallicanes, dont il est l'adversaire déterminé, et dont il montre la manifestation dans la déclaration de 1682. A ses yeux, elles ont eu pour conséquences l'asservissement de l'Église de France par le pouvoir royal et sa destruction par la Révolution.

Église et la société chrétiennes en 1861 (l') (Paris, 1861). — Dans cet ouvrage, Guizot, protestant sincère, se montre ému des attentats dirigés après la guerre de 1859 contre le pouvoir temporel du pape. Il engage les chrétiens à s'unir pour combattre le rationalisme, qui cherche à détruire la foi au surnaturel, et les erreurs des politiques, qui voudraient entraver la liberté religieuse.

Église (États de l'). L'origine des États de l'Église est obscure. Voici les plus récents résultats des travaux critiques : dans la seconde moitié du VIIIe siècle, l'Italie, abandonnée par le pouvoir impérial de Constantinople, harcelée par les Lombards, se désorganisait. Le seul pouvoir qui y demeurait respecté était celui du pape, pouvoir moral, que la force des circonstances transforma en pouvoir politique. Vers 732, fut créé par le gouvernement byzantin un duché de Rome, gouverné par un duc, indépendant de l'exarchat. L'autorité du pape y devint naturellement prépondérante. En 751, l'exarque passe aux Lombards. Le pape demeurait seul en face des barbares : les États de l'Église existaient en fait. En vain le pape Étienne II demande-t-il appui à Constantinople : sa voix y demeure sans écho. C'est le chef franc, Pépin le Bref, qui, en 753, déclare le souverain pontife chef de l'ancien exarchat. En 754, fut signé à Kiesy, entre Pépin et Étienne II, le traité — renouvelé par Louis le Débonnaire — qui assurait au pape une « zone d'influence ». Le traité de 756, conclu entre Pépin le Bref et Astolfe, roi des Lombards, fit définitivement des nouveaux États une réalité officiellement reconnue par le monarque le plus puissant de l'époque. Les destinées des États de l'Église suivirent, dès lors, celles de la papauté. Consolidées par la volonté puissante de Charlemagne, elles furent ballottées, durant tout le moyen âge, suivant les péripéties de la lutte entre le pape et l'empereur. Les États du pape eurent beaucoup à souffrir de l'hostilité violente des seigneurs voisins. Jusqu'à la fin de la maison de Souabe, ils furent, en réalité, sous la domination de la couronne allemande. La maison d'Anjou, installée à Naples et en Sicile, dont le fondateur fut le rude Charles d'Anjou, frère de saint Louis, après avoir été un moment un soutien, fut, pour les États de l'Église, un protecteur plus tyrannique encore. Vers la fin de ce XIIIe siècle, la violence des factions, l'hostilité armée des Colonnes italiens rendent le séjour de Rome impossible aux souverains pontifes. Boniface VIII s'enfuit ; Clément V installa la papauté à Avignon (1309). Depuis 1274, la papauté possédait le comtat Venaissin. A la suite de sainte Catherine de Sienne, les historiens ont continué d'appliquer au séjour des papes à Avignon le nom d'« exil de Babylone ». La vérité est que le séjour de Rome leur était devenu impossible et qu'ils jouissent relativement, en France, d'une plus grande indépendance et d'une plus grande liberté. En 1378, éclata le grand schisme : Rome eut ses papes, Avignon eut les siens. L'unité ne fut rétablie qu'en 1449, au profit du siège romain. Quelques modifications de territoires sont à signaler, du XVIe siècle à la Révolution : Ferrare fut acquis par Clément VIII (1592), le duché d'Urbino réuni à la couronne pontificale par Urbain VIII (1633), Avignon et le comtat Venaissin furent confisqués par le gouvernement de la Révolution (1791). En 1797, les légations de Bologne, Ferrare et Rome furent réunies à la république Cisalpine. En 1809, Rome même fut annexée à l'empire français, mais le congrès de Vienne (1815) restitua au souverain pontife la plus grande partie de ses États. Dans le courant du XIXe siècle, l'histoire des États de l'Église est marquée par une succession de conspirations et d'émeutes, entraînant l'intervention de l'Autriche, de la France. En 1860, les Romagnes, les Marches et l'Ombrie, à la suite de mouvements populaires, votaient successivement leur annexion au royaume de Victor-Emmanuel. L'année 1861 vit éclater le mouvement garibaldien. La protection efficace de la France ayant été enlevée au pape par la guerre de 1870, les troupes italiennes entrèrent dans Rome, le 20 septembre. Le pouvoir temporel des papes était supprimé, et la maison de Savoie, assise sur le trône d'Italie faisait de Rome la capitale de son royaume.

Armoiries des États de l'Église.

— Bibliogr. : H. Hubert, *les Papes Grégoire II, Grégoire III, Zacharie et Étienne II, et leurs relations avec les empereurs iconoclastes*, dans la « Revue historique » de 1899 ; Noël Valois, *la France et le grand schisme d'Occident* (Paris, 1896) ; Dr Funk (trad. par l'abbé Hemmer), *Histoire de l'Église* (Paris).

Égliseneuve-d'Entraigues, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 43 kilom. d'Issoire, sur la Rue ; 1.901 h. Moulins, sabots. Nombreuses cascades formées par la Rue aux environs.

Égliseneuve-près-Billom, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 24 kilom. de Clermont, près d'une des branches du Margat, affluent de l'Allier ; 1.225 hab. Église des XIe et XIVe siècles.

Eglisia (*è*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, famille des scalariidés, comprenant des formes répandues dans presque toutes les mers du globe et représentées par de nombreuses espèces.

Eglisia.

— Encycl. Voisines des scalaires, les *eglisia* sont caractérisées par leur coquille à nombreux tours arrondis, sillonnés, leur bouche petite, orbiculaire. On peut en prendre comme type l'*eglisia spirata* de l'Atlantique.

Églisier (*zi-é*), **ère** n. m. Par dénigr. Homme, femme d'église.

Églisolles, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 24 kilom. d'Ambert, non loin de l'Anco Forézienne ; 1.031 hab.

Églisottes-et-Chalaures (Les), comm. de la Gironde, arrond. et à 28 kilom. de Libourne, sur la Dronne ; 1.365 hab. Ch. de f. Orléans. Papeterie, scierie ; fabrique de linoleum. Vignobles produisant surtout des vins blancs.

Egloff (Louise), femme poète suisse, née à Baden (Suisse) en 1803, morte en 1834. Elle fut frappée de cécité presque en naissant. On lui doit des *Poésies* (1823), pleines de naturel, de grâce et de sentiments élevés.

Églogaire (*ghèr'* — rad. *églogue*) n. m. Ecrivain qui publie des extraits des auteurs. (Peu us.)

Églogiste (*jisst'*) n. m. Poète qui écrit des églogues. (Peu us.)

Églogue (*glogh'* — du lat. *ecloga*, gr. *eklogê* ; de *ek*, de, et *légein*, choisir) n. f. Recueil d'extraits des auteurs : *Les Églogues de Polybe, de Théophraste*. (Vieux.) ‖ Nom que les Romains donnaient à toute pièce qui méritait d'être distinguée dans un recueil : *Ausone qualifie d'*Églogue *une ode d'Horace*. ‖ Petit poème pastoral : *L'*Églogue *est l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus agréable simplicité*. (Marmontel.)

— Fam. Agréments de la vie champêtre ou pastorale : *L'*Églogue *vous prend au seuil de Baile et ne vous quitte plus*. (P. de St-Victor.)

— Encycl. Dans le principe, on appela *églogue* toute espèce d'extrait ou de fragment littéraire ; puis on donna ce nom à tout petit poème lyrique ou pastoral, satirique ou épigrammatique, que l'auteur était censé choisir parmi plusieurs autres pour le publier. Après qu'on eut donné ce nom aux *Bucoliques* de Virgile, la renommée de ces poèmes fut telle que le mot « églogue » ne s'appliqua plus qu'à des pièces de vers du genre pastoral. Il ne fut même employé, le plus souvent, que pour désigner celles de ces poésies dont la forme était dialoguée, ou, du moins, présentait quelque mouvement dramatique. V. idylle, et pastorale.

Églogues de Ronsard. — Ce recueil se compose de six petits poèmes, composés par l'auteur dans toute la maturité de son talent, et qui, cependant, ne sont pas à l'abri de tout reproche. Les deux premiers sont des bergeries assez faites, le troisième est un *Chant pastoral* écrit à l'occasion des noces du duc de Lorraine, Charles, avec Mlle Claude, fille du roi Henri II ; la IVe églogue est une imitation du *Meliteo*, de Virgile ; la Ve fait dialoguer Charles IX et son frère, le duc d'Anjou, futur Henri III, sous les noms de Carlin et de Xandrin ; la VIe a pour sujet la mort de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier. Il y a du naturel et de l'émotion dans cette dernière pièce, la meilleure de toutes.

Églogues de Virgile. V. Bucoliques.

Églogue, tableau de Henner (1879). — Devant des arbres assombris par la fuite du jour, une femme nue, à longue chevelure rousse, joue de la flûte, assise sur l'herbe. A droite, une autre femme nue, vue de face, les cheveux pendants, l'écoute, accoudée sur un grand socle de pierre. Une flaque d'eau bleuâtre miroite entre les deux femmes. Au fond se voit une ligne de collines obscures, au-dessus desquelles bleuissent les lueurs pâles du ciel qui s'éteint. L'artiste a formulé son idéal et donné la fleur de son âme. Ce tableau est tout lumière et poésie.

Églomisé, ée (de *Glomi*, n. pr.) adj. Se dit d'un objet en verre décoré au moyen d'une dorure intérieure, suivant le procédé de l'encadreur Glomi, qui paraît en avoir été l'inventeur au XVIIIe siècle.

— Encycl. Les verres *églomisés* sont ces petits tableaux dont le sujet est peint sur le verre même qui les recouvre. On fait un fréquent usage de ces petits panneaux ou de ces lentilles pour former des dessus de bonbonnières, etc. Ordinairement, le tracé est fait à la pointe, sur une feuille d'or fixée au vernis sur le verre. Le mot « églomisé » a été inventé, en 1825, par l'archéologue Carrand et appliqué par lui aussi bien aux verres modernes décorés suivant la méthode de Glomi qu'aux objets beaucoup plus anciens, datant du plus haut moyen âge, où la feuille d'or est soudée au feu entre deux pellicules de verre.

Églon, roi de Moab, vers le XIVe siècle avant J.-C. Il rendit le peuple d'Israël tributaire pendant dix-huit ans. Lassé de cet asservissement, un Benjaminite hardi, nommé Éhoud, de la famille guerrière de Géro, vint trouver Églon, sous le prétexte de lui apporter le tribut, et le tua d'un coup d'épée dans le ventre.

Égloutronnage n. m. Techn. Syn. de échardonnage.

Égloutronner v. a. Techn. Syn. de échardonner.

Égloutronneuse n. f. Techn. Syn. de échardonneuse.

Eglwysilan, paroisse de la Grande-Bretagne (pays de Galles (comté de Glamorgan)), sur le Taff et le canal de Cardiff ; 15.850 hab. Fonderies et poteries.

Eglwys-rhôs, paroisse de la Grande-Bretagne (pays de Galles (comté de Carnarvon)) ; 2.530 hab.

Egmond. Biogr. V. Egmont.

Egmond-aan-zee, comm. des Pays-Bas (prov. de la Hollande septentr.), sur la mer du Nord ; 2.300 hab.

Egmont, excellent port de l'île Falkland occidentale (archipel des Malouines). Le commodore Byron, qui la découvrit en 1765, l'appela ainsi en l'honneur de lord Egmont, alors chef de l'amirauté anglaise.

Egmont ou **Egmond** (famille d'), l'une des plus illustres des Pays-Bas. Dans la première moitié du XVe siècle, on la trouve représentée par Jean II **d'Egmont**, dit *Aux sonnettes*, qui mourut en 1452, laissant deux fils : Arnoul, dont le petit-fils Charles s'éteignit sans postérité, et Guillaume. Celui-ci eut aussi deux fils : Jean III **d'Egmont**, stathouder en 1483, et dont le domaine d'Egmont fut, en 1486, érigé en comté ; puis Frédéric, qui devint comte de Buren par sa femme Marie de Culembourg. Il eut d'elle Floris, comte de Buren et d'Egmont, mort en 1539, dont le fils unique Maximilien mourut en 1548, ne laissant qu'une fille, Anne **d'Egmont**, première femme de Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Jean IV, fils de Jean III **d'Egmont**, acquit le comté de Gavre, que sa veuve, Françoise de Luxembourg, fit ériger en principauté (1540). Il mourut en 1528, laissant trois enfants, dont deux fils : Charles **d'Egmont**, mort sans postérité ; Lamoral **d'Egmont**, décapité par ordre du duc d'Albe, et une fille, Marguerite, qui épousa Nicolas de Lorraine et fut mère de la reine Louise de Lorraine, femme de Henri III. Lamoral d'Egmont eut lui-même deux fils : Philippe, décédé sans postérité, et Charles, dont la descendance mâle s'éteignit, en 1707, dans la personne de Procope-François **d'Egmont**. Le titre de « comte d'Egmont » passa au neveu de sa sœur, laquelle avait épousé Léopold Pignatelli, duc de Bisaccia. (V. articles suiv.)

Egmont (Jean II d'), dit **Egmont aux Sonnettes**, à cause des clochettes d'argent dont il se parait les jours de combat, mort en 1452. Il devint seigneur d'Egmont, en 1409. Ayant épousé Marie, nièce de Reynaud IV, dernier duc de Gueldre, il s'en prévalut pour briguer la succession ducale et fut condamné à mort pour complot contre le comte de Hollande, Guillaume VI. Il put s'échapper ; mais, ayant commis l'imprudence de revenir dans le pays en 1417, aussitôt après la mort de Guillaume, il fut fait prisonnier par la comtesse Jacqueline. Jean de Bavière lui fit rendre la liberté en 1419, et, trois ans plus tard, sa seigneurie d'Egmont, qui avait été confisquée. En 1423, les états de Gueldre choisirent pour souverain Arnoul, fils de Jean, sous la tutelle de son père. Celui-ci reçut, cette même année, de l'empereur Sigismond le titre de « comte ». Après la mort de Jean de Bavière, il aida Philippe de Bourgogne à s'emparer de la Hollande.

Egmont (Charles d'), duc de Gueldre, né à Gavre en 1470, mort en 1538. Il était fils d'Adolphe de Gueldre et de Catherine de Bourbon. Petit-fils de cet Arnoul d'Egmont qui avait dû céder son duché de Gueldre à Charles le Téméraire, sa vie ne fut qu'une longue lutte pour la reprise de l'héritage de ses aïeux. Il n'avait que six ans lorsque le duc de Bourgogne le fit enlever de Nimègue et emprisonner à Gand. Il fit ses premières armes, en 1484, aux côtés de Maximilien d'Autriche contre les Gantois. En 1487, il combattit contre la France. Fait prisonnier à la bataille de Béthune, il fut emmené à Paris. Bientôt, les Gueldrois, las du joug autrichien, réclamèrent leur duc ; Charles, rendu à la liberté en 1492, moyennant une forte rançon, reçut le serment de fidélité de la plupart des villes de la Gueldre. Mais une assemblée des électeurs de l'empire ayant confirmé les droits de la couronne d'Autriche sur le duché de Gueldre, Maximilien

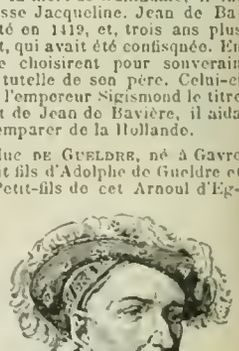
Charles d'Egmont.

résolut de les soutenir les armes à la main. La guerre ne dura pas moins d'un demi-siècle. Philippe Ier, le Beau, imprima aux hostilités un redoublement de vigueur. Une puissante armée autrichienne envahit la Gueldre, dont toutes les villes ne tarderent pas à capituler. Réduit aux dernières extrémités, Charles d'Egmont accepta toutes les conditions imposées par le vainqueur. Mais il viola bientôt sa parole, et, toujours soutenu par la France, reprit les hostilités. En 1528, Charles-Quint obligea Charles d'Egmont à signer le traité de Gorkum, qui plaçait le duché de Gueldre sous la suzeraineté de l'empereur, constitué héritier présomptif de la couronne ducale. En 1537, Charles proposa aux états de Gueldre de léguer ce pays au roi de France. Cette proposition ayant été rejetée, il en résulta une guerre civile où le duc fut vaincu. Finalement, Charles, vieilli et fatigué, se vit forcé d'accepter la tutelle de Guillaume de Clèves. Il en mourut de chagrin, et fut inhumé dans l'église Saint-Eusèbe, à Arnheim.

EGMONT (Floris, comte DE BUREN et D'), homme de guerre, né en 1469, mort en 1539. Il était fils de Frédéric d'Egmont. (V. EGMONT [famille D'].) Entré au service de Philippe le Beau, et nommé, en 1515, gouverneur de la Frise, il eut à réprimer, dès l'année suivante, la révolte fomentée par son parent, Charles d'Egmont, força celui-ci à lever le siège de Leuwarden et battit les Frisons à Gorkum. Chargé, en 1522, du commandement des bandes d'ordonnance envoyées contre François Ier, il pénétra en Picardie et prit Doulleus et Hesdin.

EGMONT (Maximilien, comte DE BUREN et D'), homme de guerre, fils du précédent, né en 1500, mort en 1548. Il fut d'abord gouverneur de la Frise, puis reçut de Charles-Quint un commandement dans les armées impériales, et se signala comme un des capitaines les plus remarquables de son temps. Pendant la guerre contre la France en 1536, d'Egmont prit Saint-Pol et Montreuil-sur-Mer. Il se montra également un rude adversaire pour les protestants d'Allemagne auxquels, en 1546, il enleva Darmstadt et Francfort.

EGMONT (Lamoral, comte D'), prince DE GAVRE, l'un des meilleurs capitaines du XVIe siècle, né au château de la Hamaide (Hainaut) en 1522, mort en 1568. En 1541, il accompagna Charles-Quint dans sa malheureuse expédition en Afrique et fut distingué par l'empereur, qui le nomma général de sa cavalerie, puis chevalier de la Toison d'or. C'est Lamoral d'Egmont qui fut chargé, en 1554, de négocier le mariage de l'infant Philippe, plus tard Philippe II, avec Marie Tudor. Il se distingua dans les guerres de l'Espagne contre la France, notamment aux batailles de Saint-Quentin (1557) et de Gravelines (1558). A la fin de la campagne, il fut nommé capitaine général de la Flandre. Appelé ensuite au conseil de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, il y représenta les libertés nationales contre le cardinal Granvelle, partisan de la domination espagnole. Il refusa de marcher contre les huguenots de Flandre et contre les Flamands indignés de l'introduction de l'inquisition dans leur pays. Aussi, lorsqu'en 1567, Philippe II eut envoyé le duc d'Albe dans les Pays-Bas, le premier acte de ce sombre fanatique fut-il l'ordre d'arrestation du comte d'Egmont. Enfermé pendant neuf mois dans la citadelle de Gand, puis traduit devant le *conseil des troubles*, sous prétexte de complot contre le roi d'Espagne, il fut condamné à mort, malgré toutes ses protestations d'innocence, et décapité à Bruxelles.

Lamoral d'Egmont.

Egmont (LES DERNIERS MOMENTS DU COMTE D'), tableau de Gallait (1853). — Le comte d'Egmont passa la nuit qui précéda son supplice dans une salle de la Maison du roi, située sur la grande place de Bruxelles, où l'exécution eut lieu, le 5 juin 1568. Le peintre a choisi le moment où le comte d'Egmont, après une nuit d'insomnie, aperçoit de la fenêtre de sa prison les apprêts de son supplice. L'évêque d'Ypres, qui l'assista dans ses derniers moments, cherche à détourner les regards du comte d'un spectacle si douloureux.

Egmont, tragédie en cinq actes et en prose, de Gœthe (1787). — Dans le premier acte, une conversation entre Machiavel et Marguerite de Parme nous apprend que, dans la lutte entre le nationalisme et le gouvernement espagnol, le comte Egmont tient pour le parti national et populaire, mais il refuse de prendre des mesures de précaution contre le duc d'Albe, dont l'arrivée est imminente. Après une scène magistrale du IVe acte, où la noblesse de caractère d'Egmont fait un violent contraste avec la bassesse de cœur du duc d'Albe, le comte est arrêté. Le Ve acte est consacré à Clara, jeune fille qui aime le comte et qui se suicide par amour, et à Egmont, qui meurt pour avoir cru que la bonté et le mépris des moyens louches suffisaient pour le triomphe d'un bon gouvernement.

Egmont est dans le goût shakspearien. La prose, par endroits, a un rythme ïambique. L'idéal de Gœthe, au moment de la composition de sa pièce, était le XVIe siècle, la liberté de conscience, l'exaltation du protestantisme.

Egmont, drame allemand de Gœthe, musique de Beethoven. — Quoiqu'on ne représente plus *Egmont* tel qu'il a été écrit par Gœthe, mais tel que Schiller l'a modifié, c'est toujours la musique de Beethoven qu'on exécute. Après une magnifique ouverture, quatre morceaux d'entr'acte résument le drame entier. A signaler surtout les romances chantées par Clara, un morceau descriptif de la mort de la jeune fille, et un autre qui accompagne son apparition sous les traits de la Liberté, puis enfin le finale connu sous le nom de *Symphonie triomphale*. Le compositeur Reichardt écrivit une partition sur la rédaction de Schiller.

EGMONT (Philippe, comte D'), général, né à Bruxelles en 1558, mort en 1590. Fils du Lamoral d'Egmont, il ne rougit pas de se mettre au service du meurtrier de son père et de soutenir à main armée la cause de l'Espagne contre les états généraux. Fait prisonnier en 1580, il ne recouvra la liberté que cinq ans plus tard, et reçut de Philippe II le gouvernement de l'Artois. Chargé, en 1590, de se porter avec ses troupes au secours de Mayenne, il prit part à la bataille d'Ivry et fut tué dans la mêlée.

EGMONT (Joost VAN), peintre hollandais, né à Leyde en 1602, mort à Anvers en 1674. Elève de Caspar van Hoecke, il alla en Italie en 1618, puis il étudia dans l'atelier de Rubens; enfin, en 1629, il s'établit à Paris, où il devint peintre de Louis XIII et de Louis XIV, et fut un des premiers membres de l'Académie de peinture et de sculpture (1648). Il collabora avec Simon Vouet, exécuta de nombreux tableaux d'histoire et de genre, et ne quitta la France que comblé de présents par Louis XIV. Le Musée impérial de Vienne a de lui un *Portrait de Philippe IV d'Espagne* et un *Portrait de l'archiduc Léopold Wilhelm.*

EGMONT (Sophie-Jeanne-Armande-Elisabeth-Septimanie DE VIGNEROT DU PLESSIS-RICHELIEU, comtesse D'), fille du maréchal de Richelieu et d'Elisabeth-Sophie de Lorraine, née à Montpellier en 1740, morte à Braisne en 1773. Après avoir reçu une éducation soignée, elle fut, dès l'âge de seize ans, mariée, sans avoir été consultée, au comte Casimir d'Egmont, marquis de Pignatelli. Elle avait vingt ans environ, lorsqu'elle ouvrit, dans son hôtel de la rue Louis-le-Grand, un salon qui fut très fréquenté par les diplomates, les littérateurs, les artistes. Elle fit de l'opposition au chancelier Maupeou et, lorsque Gustave III, alors prince royal, vint en France en 1771, elle l'aida à y trouver des appuis.

EGNACH, ville de Suisse, cant. de Thurgovie (district d'Arbon), sur le lac de Constance, à l'embouchure de l'*Egnach;* 2.720 hab. Prunes; teinturerie.

ÉGNAFER (*gn* mll.) v. a. Pop. Ecraser de surprise, émerveiller.

EGNATIA (VIA), importante route romaine, qui s'embranchait sur la voie Appienne à Beneventum pour gagner Herdonia, Canusium et Brundusium.

EGNATIUS (Gellius), général samnite, qui vivait vers 300 av. J.-C. Il réussit à prolonger la lutte de sa patrie contre les Romains en soulevant contre eux-ci les Etrusques, les Gaulois, les Sénons et les Ambriens. Il fut tué près Sentinum.

EGNATIUS (Marius), général samnite, qui s'empara de Venafrum par trahison et détruisit deux cohortes romaines. Il défit, au mont Massique, l'armée de P. César et fut tué peu après (89 av. J.-C.).

EGNATIUS (Marcus), auteur d'une conspiration contre Auguste, qui le fit périr.

EGNAZIO (Jean-Baptiste CIPELLI, surnommé), érudit italien, né à Venise en 1473, mort en 1553. Il fut élève d'Ange Politien et condisciple de Léon X. Dès l'âge de dix-huit ans, il se mit à enseigner les belles-lettres, puis entra dans la carrière ecclésiastique, devint notaire de la république de Venise et professeur d'éloquence dans la même ville. On a de lui : *Abrégé de la vie des empereurs depuis Jules César jusqu'à Maximilien* (1516), traduit en français par l'abbé de Marolles (1664); *Traité de l'origine des Turcs* (1539), publié par ordre du pape Léon X; *Panégyrique de François Ier*, en vers (1540); *Exemples des hommes illustres de Venise* (1554). Tous ces ouvrages sont en latin. On lui doit, en outre, de bonnes éditions annotées d'Ovide, de Suétone, des *Epîtres* de Cicéron, etc.

EGO SUM QUI SUM (*Je suis celui qui suis* [c'est-à-dire l'Etre des êtres, l'Etre suprême]), paroles du Seigneur à Moïse. (*Exode*, III, 14.)

ÉGOBILLE, ESCOBILLE, SCURICULE ou **SCUVICULE** (saint), martyr français, mort vers 400. Il était diacre de saint Nicaise, qu'il accompagna dans le Vexin. Après des prédications dans divers pays, il fut pris et décapité par les païens, avec Nicaise et Quirin. — Fête le 11 octobre.

ÉGOBOLE (du gr. *aigobolos*, même sens; de *aix, aigos*, chèvre, et *ballein*, frapper) adj. Antiq. gr. Surnom de Dionysos, à qui l'on sacrifiait des chèvres.
— n. m. Par antonomase, Sacrifice d'une chèvre en l'honneur de Cybèle : *Offrir un* ÉGOBOLE.

ÉGOBORE (du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *boros*, qui dévore) adj. m. Antiq. gr. Surnom de Dionysos, à qui l'on immolait des chèvres.

ÉGOCÈRE (*sèr'* — du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *kéras*, corne) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Pan, qui s'était transformé en bouc pour échapper au géant Typhon.
— Capricorne, signe du Zodiaque.

ÉGOCÈRE n. f. Mamm. Syn. de ÆGOCÉROS.

ÉGOGER (*jé*. — Prend un e après le *g* devant A et O : *Nous égogeâmes*) v. a. En parlant d'une peau de veau que l'on tanne ou mégit, En retrancher la queue et les oreilles.

ÉGOHINE ou **ÉGOINE** n. f. Technol. Petite scie à main.

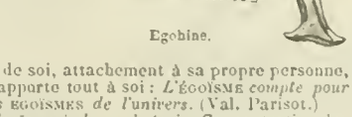
Egohine.

ÉGOÏSER (du lat. *ego*, moi) v. n. Parler de soi.

ÉGOÏSME (*issm'* — du lat. *ego*, moi) n. m. Amour exclusif de soi, attachement à sa propre personne, qui fait qu'on rapporte tout à soi : *L'*ÉGOÏSME *compte pour ennemis tous les* ÉGOÏSMES *de l'univers.* (Val. Parisot.)
— Par ext. *Egoïsme à deux, à trois*, Concentration des affections et des intérêts de deux, de trois personnes entre elles : *On a défini l'amour un* EGOÏSME À DEUX.
— Philos. Ensemble de penchants ou d'instincts qui portent les individus à la conservation et à l'entretien de leur être. ‖ Système philosophique qui n'admet d'autre fait certain que l'existence du moi, c'est-à-dire l'existence propre du sujet.
— ENCYCL. Psychol. et mor. Il ne faut pas confondre l'*égoïsme* avec le penchant naturel qui porte tous les êtres vivants à rechercher le plaisir et à fuir la douleur; il est l'exagération de ce penchant arrivant à être exclusif et à se faire prendre comme règle unique de la volonté. La Rochefoucauld a montré que l'amour-propre, qui n'est pas autre chose que ce penchant naturel et légitime, est envahissant et tend à devenir le principe de toutes les actions. Sa thèse va trop loin, s'il veut établir que toutes les vertus ne sont jamais que des déguisements de cet amour-propre et que le fond de la vie est égoïsme. Il est impossible de nier l'existence d'inclinations désintéressées. Il est certain, pourtant, qu'elles peuvent être opprimées et anéanties par la recherche de soi. La vérité morale consiste à déterminer dans quelle mesure cette préoccupation de soi est légitime et peut se concilier avec le désintéressement du devoir et du dévouement. Les morales utilitaires, en général, s'efforcent avec plus ou moins de bonheur d'échapper à l'égoïsme dont leurs principes paraissent faire le fondement légitime de tous nos actes, et de chercher une autre règle de vie. — Il ne faut pas, non plus, confondre l'*égoïsme* avec l'*egotisme*.
— SYN. **Amour de soi, amour-propre.** V. AMOUR PROPRE.
— ANTON. **Abnégation, altruisme, désintéressement, générosité.**

ÉGOÏSTE (*ïsst'*) adj. Entaché d'égoïsme; porté à l'égoïsme : *L'amour est, de tous les sentiments, le plus* ÉGOÏSTE. (B. Const.)
— Philos. Qui professe l'égoïsme, l'existence exclusive du moi : *Les philosophes* ÉGOÏSTES. ‖ *Penchants égoïstes*, Ceux qui portent l'individu à la conservation et à l'entretien de son être.
— Substantiv. Personne égoïste :

> *L'égoïste* est un monstre, et la mort salutaire
> N'enlève, en le frappant, qu'une charge à la terre.
> VOLTAIRE.

— SYN. **Egoïste, personnel.** *L'égoïste* est plus absolu que l'homme *personnel;* non seulement il ne pense qu'à lui, mais il veut que tout le monde y pense.
— ANTON. **Désintéressé, dévoué, généreux.**

ÉGOÏSTEMENT (*ste*, adv. D'une façon égoïste.

ÉGOÏSTIQUE (*stik'*) adj. Inspiré par l'égoïsme; entaché d'égoïsme : *La coquetterie réfléchie est un sentiment purement* ÉGOÏSTIQUE. (Bautain.)

ÉGOISTIQUEMENT (*sti-ke*) adv. D'une façon égoïstique. (Peu usité.)

ÉGOÏTÉ n. f. L'amour exagéré du moi.

ÉGOLIE (*li* ou **EGOLIA** (*é* n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des trogossitidés, comprenant des formes allongées, plates, de taille médiocre, dont la seule espèce connue *egolia variegata* habite la Tasmanie. ‖ On a créé, pour les *egolia* et le genre voisin, *acalanthis*, une tribu dite des *égoliinés*.

ÉGOLIOS. Myth. gr. Crétois qui, s'étant aventuré dans l'antre de Zeus, y fut métamorphosé en oiseau de nuit.
— n. m. Par antonomase, Oiseau de nuit, effraie, chouette, hibou.

ÉGOLOGIE (*ji* — du gr. *egô*, moi, et *logos*, discours) n. f. Phrase, parole inspirée par l'égoïsme. (Peu usité.)

ÉGOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui tient de l'égologie : *Phrase* ÉGOLOGIQUE. (Peu usité.)

ÉGOMISME (*missm'* — du lat *ego*, moi) n. m. Nom donné parfois à l'idéalisme absolu qui n'admet que l'existence du moi. (C'est une erreur de le présenter comme synonyme de EGOÏSME.)

ÉGOMISTE (*misst'*) n. m. Partisan de l'égomisme.

ÉGON, roi légendaire d'Argos. On contait que les Argiens, après l'extinction de la famille des Héraclides, consultèrent l'oracle sur le choix d'un nouveau roi. L'oracle leur ordonna de suivre les indications d'un aigle. Peu de jours après, un aigle vint se poser sur la maison d'Egon, qui fut aussitôt proclamé roi. — Athlète qui, pour offrir un taureau à la belle Amaryllis, prit l'animal par un pied et le traîna jusqu'en haut d'une colline.

ÉGOPHAGE adj. Myth. gr. V. ÆGOPHAGE.

ÉGOPHONIE (*ni* — du gr. *aix, aigos*, chèvre, et *phônê*, voix) n. f. Chevrotement de la voix (*voix de polichinelle*), perceptible seulement à l'auscultation, et qui caractérise un épanchement de la plèvre. ‖ On l'entend parfois dans la pneumonie.] ‖ On écrit aussi ÆGOPHONIE.

ÉGOPHONIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport à l'égophonie : *Chevrotement* ÉGOPHONIQUE. ‖ On écrit aussi ÆGOPHONIQUE.

ÉGOPODE adj. Bot. V. ÆGOPODE.

ÉGORGEMENT (*je-man*) n. m. Action d'égorger, meurtre, tuerie : *Les* ÉGORGEMENTS *de la guerre devraient devenir de plus en plus rares.*
— Par exagér. Tourment, ennui causé par quelque chose qu'on a de la peine à supporter : *C'est une invention pour l'*ÉGORGEMENT *de l'humanité.* (F. Soulié.)

ÉGORGEOIR (*joir'* — rad. *égorger*) n. m. Lieu où l'on fait un massacre : *Prisons qui deviennent des* ÉGORGEOIRS.
— Mar. anc. Cargue provisoire, usitée au mouillage pour serrer les huniers.

ÉGORGER (*jé* — du préf. priv. *é*, et de *gorge*. Prend un e après le *g* devant A et O : *Nous égorgeons, Nous égorgeâmes*) v. a. Couper la gorge à : ÉGORGER *un mouton.* ‖ Par ext. Tuer, massacrer : *C'est l'homme qui est chargé d'*ÉGORGER *l'homme.* (J. de Maistre.) ‖ Faire mourir, occasionner la mort de : *Nous élèverons des statues à ceux qui nous* ÉGORGENT, *et nous oublions ceux qui nous font du bien.* (A. Martin.)
— Par exagér. Faire souffrir un tourment, occasionner une grande peine à. ‖ Spécialem. Ruiner complètement : *Créancier qui* ÉGORGE *son débiteur.* ‖ Faire surpayer une marchandise : *Marchand qui* ÉGORGE *ses pratiques.*
— Fig. Causer la chute, la ruine de. ‖ Vouer à un complet oubli : *Le génie* ÉGORGE *ceux qu'il pâlit.* (Rivarol.)
— Mar. anc. *Egorger une voile*, La carguer au moyen des égorgeoirs.

Égorgé, ée part. pass. du v. Égorger.
— Pêch. *Hareng égorgé*, Celui dont on a emporté la tête en l'habillant.
— Substantiv. Victime, personne égorgée : *Les* ÉGORGÉS *et les* ÉGORGÉS.

S'égorger, v. pr. Se tuer soi-même. ‖ Etre égorgé. ‖ Par exagér. Se causer un tourment, une grande peine. ‖ Se tuer l'un l'autre.

ÉGORGETAGE (*je-taj'*) n. m. Opération du corroyage, qui consiste à écharner au vif les peaux de veaux dits « d'alun », de façon que le côté de la chair se distingue à peine de celui de la fleur.

ÉGORGETER (*je*) v. a. Hist. Achever les blessés. Au moyen âge et même au XVIe siècle, le mot *égorgeter* était très usité avec cette signification. Quand un chevalier était tombé de cheval, un des suivants du chevalier qui l'avait renversé se jetait sur lui, et, avec un petit poignard, lui coupait la gorge par le défaut du gorgerin. Rabelais, entre autres, a employé ce mot dans ce sens).

— Techn. Pratiquer l'égorgetage.

ÉGORGEUR (*jeur*), **EUSE** n. Individu qui égorge, qui massacre, qui commet un grand nombre de meurtres.

Par anal. Bourreau : *Les fonctions d'*ÉGORGEUR *public.*

ÉGORGILLER (*ji-llé* (*ll* mll.) — dimin. de *égorger*) v. a. Egorger tout doucettement, hypocritement. ‖ Par ext. Nuire par des moyens hypocrites à.

ÉGOSILLER (*zi-llé* (*ll* mll.) — du préf. priv. *é*, et de *gosier* v. a. A signifié Couper la gorge, égorger : ÉGOSILLER *un coq.* ‖ Faire mal au gosier de : *Opéra qui* ÉGOSILLE *les choristes.* Inus.

S'egosiller, v. pr. Se faire mal au gosier en criant ou en chantant. ‖ Par exager. Crier ou chanter très fort.

— Avec ellipse du pronom réfléchi : *Il me laisse* ÉGOSILLER.

ÉGOTIQUE (*tik*) adj. Qui a rapport à un sentiment exagéré de sa personnalité : *Sentiments* ÉGOTIQUES.

ÉGOTISME (*tissm'* — angl. *egotism* ; du lat. *ego*, moi) n. m. Sentiment exagéré de sa personnalité, de sa valeur propre et de ses droits personnels : *L'*ÉGOTISME *est une qualification par laquelle les Anglais désignent l'amour de soi considéré comme un droit de l'homme.* (G. Sand.) ‖ Manie ridicule d'entretenir les autres de tout ce qui touche à sa personnalité : *L'*ÉGOTISME *même le plus aimable finit par lasser.*

— Littér. Tendance littéraire née avec le romantisme : *L'*ÉGOTISME *délicat de Musset n'aboutit qu'à un cabotinisme vulgaire chez ses imitateurs.*

— Philos. Méthode de culture morale, préconisée par quelques psychologues de la fin du XIXe siècle.

— ENCYCL. Philos. L'*égotisme* des psychologues décadents consiste en une exaltation du « moi », qui raffine tous ses sentiments et s'efforce d'en jouir avec intensité. Il ne doit pas être confondu avec l'égoïsme, car il peut conduire au dévouement et à l'activité sociale l'homme qui veut jouir avec orgueil d'un « moi » dans lequel passent à l'acte des tendances inconnues au commun des hommes. Si l'on veut l'identifier avec l'égoïsme, il est l'égoïsme des délicats, des raffinés et des subtils.

ÉGOTISTE (*tisst'*) adj. Partisan de l'égotisme : *Philosophe* ÉGOTISTE.

— Substantiv. : *Les* ÉGOTISTES.

ÉGOU n. m. Nom de l'hièble, dans le midi de la France.

ÉGOUEN (*gou-an*) n. m. Nom vulgaire du bigorneau.

ÉGOUGEOIR (*joir'* — rad. *égout* n. m. Crevasse par laquelle l'eau des mines se perd dans les terrains environnants. ‖ On dit aussi ÉGOUGEOIRE n. f.

ÉGOUT (*gou*) n. m. Action d'égoutter. ‖ Eaux dérivées qui s'écoulent peu à peu et comme goutte à goutte : *Les* ÉGOUTS *d'un toit.* ‖ Partie d'une eau courante qui n'a pas été utilisée : *Les* ÉGOUTS *des prés sont des eaux très fertilisantes.*

— Par ext. Conduit, couvert ou non, destiné au transport des eaux de pluie, des eaux ménagères et des résidus des villes, dans un cours d'eau ou dans un terrain propre à les absorber : *Les* ÉGOUTS *de Paris.* ‖ *Tout à l'égout*, Système de canalisation grâce auquel les vidanges des maisons particulières passent directement dans les égouts.

— Fig. Lieu souillé par la corruption. ‖ Réceptacle impur.

— Pop. *Rat d'égout*, Egoutier.

— Agric. Raie ou fossé servant à l'écoulement des eaux.

— Art vétér. *Egout nasal*, Petit orifice du conduit lacrymal, placé dans la commissure des lèvres du naseau, chez le cheval.

— Chir. Autref. Exutoire, fontanelle.

— Techn. Rangée d'ardoises ou de tuiles faisant saillie hors du toit. ‖ *Egout de plomb*, Plaque ou canal longeant le bord d'un toit et servant à l'écoulement des eaux de pluie. ‖ Pente d'un toit. ‖ Table de miroitier, facilitant l'écoulement du mercure. ‖ Dans la raffinerie, Eau qui a la couleur rousse du sirop, mais ne contient que de très faibles proportions de sucre.

— ENCYCL. Les *égouts* constituent un ensemble de réceptacles et de conduits souterrains destinés à débarrasser les villes des eaux ménagères ou pluviales, ainsi que des immondices qu'elles entraînent. Les égouts dont les dimensions intérieures varient beaucoup suivant le volume des eaux qu'ils doivent transporter loin des agglomérations, sont des constructions tubulaires semi-cylindriques, avec pieds droits et radiers ; ils ont aussi une forme absolument cylindrique ou une section ovoïde.

On distingue les égouts proprement dits et les *égouts collecteurs*, qui ont des dimensions plus grandes et dans lesquels viennent se brancher les égouts secondaires. Un égout collecteur est muni d'un radier profond qui prend le nom de *cunette* et est bordé de trottoirs qui facilitent la circulation et le travail des égoutiers. Le nettoyage s'exécute soit au moyen de *wagonnets à bascule* ou de *wagons-vannes*, soit avec une grande raclette appelée *rabot*, soit par l'action mécanique de l'eau, au moyen de *chasses* qui ont la plus grande analogie avec celles usitées pour débarrasser l'entrée d'un port des sables et vases qui l'obstruent.

On emploie, dans la construction d'un égout, des matériaux très résistants, généralement des meulières hourdées au mortier de ciment. L'extrados des voûtes est recouvert d'une chape en ciment de 2 à 3 centimètres d'épaisseur. L'intrados, les pieds-droits, le radier ou la cunette, sont également enduits du même mortier de ciment, de manière à empêcher toute infiltration, soit à l'intérieur, soit du dehors. L'égout est toujours construit suivant la pente nécessaire pour assurer l'écoulement de son contenu.

D'endroit en endroit, l'égout communique avec le niveau du sol par un puits vertical ou incliné, qui s'ouvre dans la voûte même, et qui, au niveau du sol, est recouvert

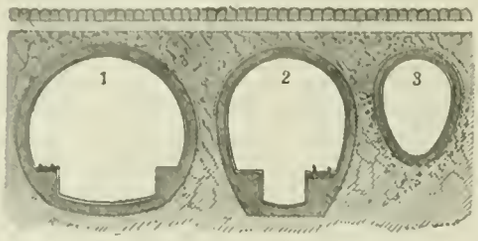

Egout : 1. Collecteur principal ; 2. Collecteur secondaire ; 3. Collecteur ordinaire.

d'une plaque circulaire en fonte. L'ouverture supérieure de ce puits reçoit le nom de *regard d'égout*. C'est grâce aux crampons en fer formant échelle et fixés dans les parois du puits, que les ouvriers chargés du curage peuvent pénétrer jusque dans l'égout. Sous les trottoirs des rues, principalement aux points où deux pentes en sens inverse se réunissent, on pratique des ouvertures dites *bouches d'égout*, communiquant directement avec l'intérieur de l'égout et par où s'engouffrent les eaux tombées sur la chaussée. De plus, des conduites spéciales amènent dans l'égout, des maisons riveraines, les eaux ménagères et les produits des fosses d'aisances. V. DIVISEUR (système).

Autrefois, les égouts collecteurs déversaient leurs eaux chargées d'immondices dans les fleuves ou rivières les plus proches. Aujourd'hui, on fait bénéficier l'agriculture de la richesse en azote de ces eaux, en procédant à des épandages rationnels à travers les terres cultivées.

Egoutier.

ÉGOUTTIER (*ti-é*) n. m. Ouvrier chargé du soin des égouts d'une ville : *Les* ÉGOUTIERS *sont souvent exposés à des accidents fâcheux.* ‖ Adjectiv. : *Un ouvrier* ÉGOUTIER.

— adj. Qui se rapporte aux égouts : *Miasmes* ÉGOUTIERS.

ÉGOUTTAGE (*gou-taj'*) n. m. Techn. Action d'égoutter : *L'*ÉGOUTTAGE *du linge. L'*ÉGOUTTAGE *des fécules.*

— Agric. Syn. de ÉGOUTTEMENT.

ÉGOUTTEMENT (*gou-te-man*) n. m. Action d'égoutter ou de s'égoutter ; état d'un objet égoutté : *L'*ÉGOUTTEMENT *du linge. L'*ÉGOUTTEMENT *des grains.*

— *Egouttement des terres.* Agric. Action de débarrasser les terres de l'excès d'humidité.

Egoutte-plomb.

ÉGOUTTE-PLOMB (*plon*) n. m. Egouttoir mobile sur lequel on renverse les mesures de capacité ayant servi au débit des huiles, sirops, liqueurs, etc.

ÉGOUTTER (*gou-té* — du préf. priv. *é*, et de *goutte*) v. a. Débarrasser de liquide, en parlant d'un objet qui en est imbibé : ÉGOUTTER *du linge.* ÉGOUTTER *de la vaisselle.*

— Agric. *Egoutter des terres*, Les débarrasser de l'excès d'humidité en faisant écouler l'eau par des canaux. V. DRAINAGE.

— Econ. rur. *Egoutter le lait*, Faire tomber hors du moule le petit-lait, afin de séparer le fromage du lait caillé.

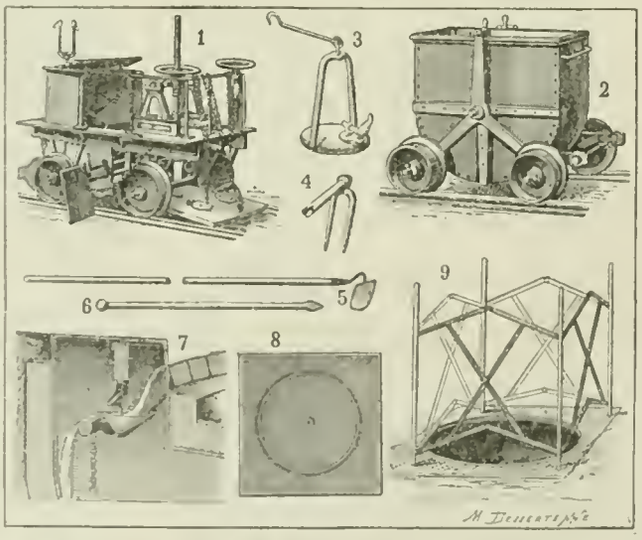

Egout : 1. Wagon-vanne. 2. Wagonnet à bascule ; 3. Lampe d'égoutier ; 4. Croc d'égoutier ; 5. Rabot d'égoutier ; 6. Pince d'égoutier ; 7. Bouche d'égout ; 8. Regard d'égout, 9. Garde-orifice.

— Techn. Mettre à sécher les chandelles nouvellement faites. ‖ Dresser tout chauds les chapeaux. ‖ *Egoutter des glaces*, Laisser écouler l'excès du mercure qui a servi à les étamer.

Égoutté, ée part. pass. Comm. *Fromage égoutté*, Fromage de lait caillé, dont on a laissé égoutter le petit-lait.

S'égoutter, v. pr. Etre égoutté. ‖ S'écouler goutte à goutte. ‖ Se résoudre lentement en pluie. ‖ Avec ellipse du pronom réfléchi : *Faire* ÉGOUTTER *du linge.*

Egouttoir (ou plaque de cuisine).

ÉGOUTTEUR (*gou-teur'*) adj. Qui sert à l'égouttement.

— Papet. *Rouleaux égoutteurs*, Cylindres de la machine à papier qui aident à la dessiccation de la pâte.

ÉGOUTTIN (*gou-tin*) n. m. Sur les côtes de la Manche, Liquide qui tombe goutte à goutte d'un réservoir quelconque.

ÉGOUTTOIR (*gou-toir'*) n. m. Objet, planche ou treillis qu'on emploie pour faire égoutter, pour mettre à égoutter.

— Techn. Auge de bois que le chandelier pose sur l'établi, pour faire égoutter les chandelles nouvellement fabriquées. ‖ Baquet de cartonnier pour faire égoutter les formes. ‖ Planchette placée sur le tour de la cuve à ouvrer, dans la fabrication du papier à la main, pour soutenir la forme quand l'ouvreur la passe au coucheur. (Dans ce sens, on dit aussi ACCOTOIR.) ‖ Nom que l'on donne, dans les corderies, à une espèce de treillis sur lequel on place le cordage goudronné, pour le faire égoutter. ‖ Table qui, dans les fabriques de glaces, sert à faire égoutter le mercure après l'amalgamage. ‖ Récipient métallique à faux fond percé de trous, sur lequel on place les mesures à huile.

Egouttoir à bouteilles.

— Econ. dom. Plaque de fer-blanc avec rigole à laquelle on suspend l'écumoire, la cuiller à pot, etc., pour que les égouttures ne tombent pas à terre. ‖ Appareil destiné à recevoir les bouteilles, pour qu'elles s'égouttent. ‖ Appareil servant à faire égoutter la vaisselle.

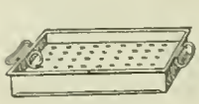

Egouttoir à huile.

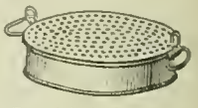

Egouttoir à fromages.

— Econ. rur. Rond d'osier, sur lequel on fait égoutter le fromage de lait caillé. ‖ Récipient métallique servant au même usage. (On dit aussi ÉCLISSE.)

— Min. Sorte de conduit, par où s'écoulent les eaux d'une galerie de mine pour se déverser dans le *puisard* ou *avaleresse.*

— Photogr. Support à deux rangées de rainures, dans lesquelles sont calées les plaques photographiques que l'on veut mettre à sécher après passage dans les divers bains.

ÉGOUTTURE (*gou-tur'*) n. f. Liquide fourni par un objet qui s'égoutte ou qu'on égoutte : *Les* ÉGOUTTURES *du linge.* ‖ Liquide qui reste dans un vase, après qu'on l'a vidé : *Boire les* ÉGOUTTURES *des bouteilles.*

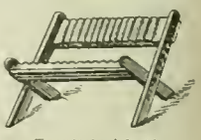

Egouttoir (phot.).

EGRA. Géogr. V. EGER.

ÉGRAFFIGNER ou **ÉGRAFIGNER** (*gra-fi*, et *gn* mll.) v. a. Egratigner : EGRAFFIGNER *le visage à quelqu'un.* (Vieux mot resté populaire.)

— v. n. Ecrire très mal.

ÉGRAFFIGNURE ou **ÉGRAFIGNURE** (*gra-fi*, et *gn* mll. — rad. *égraffigner*) n. f. Egratignure. (Vieux mot resté populaire.)

ÉGRAIN, ÉGRIN ou **AIGRIN** (anciennem. *aigrun* ou *aigrin* ; du lat. pop. *acrumen*, même sens) n. m. Jeune pommier ou poirier venu de graine et qui est ultérieurement greffé.

ÉGRAINER et tous ses composés. V. ÉGRENER.

ÉGRAMINAGE (*naj'*) n. m. Action d'égraminer.

ÉGRAMINER (du préf. priv. *é*, et du lat. *gramen*, *inis*, gazon) v. a. Enlever à une peau toute la chair superflue.

ÉGRAPPAGE (*gra-paj'*) n. m. Action d'égrapper le raisin.

— ENCYCL. L'*égrappage* ayant pour but de séparer de la rafle les grains du raisin, ce qui enlève au moût une certaine quantité de tanin, il convient d'en user judicieusement. C'est ainsi que l'on se gardera d'égrapper lorsque le raisin doit fournir un vin clair et léger ou bien un vin coloré, mais plat ; au contraire, l'égrappage sera pratiqué quand on voudra donner au vin du moelleux et de la finesse, ou bien que, le raisin étant peu sucré, la rafle ajouterait encore à son astringence. Cette pratique a ses partisans et ses adversaires ; les uns prétendant que le vin ne peut que gagner à l'égrappage, les autres que cette opération est nuisible ou, pour le moins, inutile. Quoi qu'il en soit, elle est en usage dans une grande partie du Bordelais et de la Bourgogne, tandis que, dans la région méditerranéenne, les raisins gagnent, au contraire, à fermenter avec la grappe. Dans certains crus, on n'égrappe qu'à moitié ou aux trois quarts, mais c'est au viticulteur qu'il appartient de déterminer dans quelle mesure l'opération doit être faite pour donner de bons résultats. L'égrappage s'effectue de différentes manières : à la main ou mécaniquement. On emploie, dans le premier cas, des claies d'osier ou de fil de fer, dont le treillissage forme des mailles d'environ 2 centimètres carrés, et que l'on dispose, soit sur la cuve même où le raisin doit fermenter, soit sur un autre récipient. Le raisin est écrasé et jeté sur ces claies, où il

Egrappage : 1 Claie en treillis ; 2 Disposition de la claie sur un récipient.

est agité à l'aide d'un râteau ou de la main ; les grains et le jus seuls passent, tandis que les rafles qui restent sont détournées. Cette manière de faire permet encore l'élimination des grains avariés. Dans le second cas, on fait usage d'appareils dits « égrappoirs mécaniques » et qui ont l'avantage de la rapidité. V. ÉGRAPPOIR.

ÉGRAPPER (*gra-pé* — du préf. priv. *é*, et de *grappe*) v. a. Agric. Séparer les grains de leur grappe, en parlant de certains fruits : ÉGRAPPER *des groseilles*. ‖ Absolum. Égrapper les vendanges.

— Techn. Séparer des grappes ou gravois qui les englobent des fragments de minerai de fer.

S'égrapper, v. pr. Être égrappé. ‖ Se séparer spontanément de sa grappe.

ÉGRAPPEUR (*gra-peur'*) n. m. Ouvrier qui égrappe.

ÉGRAPPOIR (*gra-poir'*) n. m. Œnol. Instrument servant à l'égrappage du raisin.

— Techn. Appareil employé, dans quelques pays, pour débourber le minerai de fer.

— ENCYCL. Œnol. *L'égrappoir* mécanique, utilisé lorsqu'on traite de grandes quantités de raisin, est généralement surmonté d'un foulloir-écraseur et d'une trémie. Les raisins sont versés dans la trémie, passent entre les deux cylindres de fonte du foulloir, où les grains seuls sont écrasés, et arrivent dans l'égrappoir proprement dit, formé d'un arbre en fer muni de palettes hélicoïdales animées d'un rapide mouvement de rotation. Là, ils sont battus vivement ; le jus et les grains tombent à travers une tôle à claire-voie, et les rafles, dépouillées, sont évacuées par une ouverture *ad hoc*. Des appareils de ce genre peuvent fouler et égrapper 250 hectolitres de vendange par jour. On les dispose dans une pièce située juste au-dessus de la cuve et dont le plancher est muni d'une ouverture qui laisse passer le jus et les grains. V. FOULOIR.

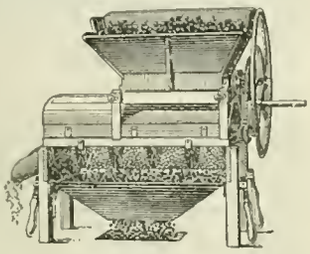

Égrappoir mécanique.

ÉGRATERONNAGE n. m. Techn. Syn. de ÉCHARDONNAGE.

ÉGRATERONNER v. a. Techn. Syn. de ÉCHARDONNER.

ÉGRATERONNEUSE n. f. Techn. Syn. de ÉCHARDONNEUSE.

ÉGRATIGNANT (*gnan* [*gn* mll.]), **ANTE** adj. Qui égratigne : *Un enfant* ÉGRATIGNANT. ‖ Fig. Qui aime à blesser, à offenser. (Inus.)

ÉGRATIGNER (*gn* mll. — du préf. *é*, et de l'anc. franç. *gratiner*, dérivé de *gratter*) v. n. Déchirer légèrement la peau : ÉGRATIGNER *quelqu'un avec les ongles*.

— Par anal. Dégrader légèrement, peu profondément : ÉGRATIGNER *un meuble, une peinture*. ‖ Effleurer, toucher à peine, gratter légèrement : *On ne pince pas de la guzla, on l'*ÉGRATIGNE *avec une baleine*. (Mme E. de Gir.)

— Fig. Déparer quelque peu. ‖ Effacer, porter une atteinte à : ÉGRATIGNER *un parchemin*. ‖ Faire une légère blessure amoureuse, inspirer un peu d'amour à. ‖ Piquer, blesser par des traits malins :

J'aime mieux un franc ennemi
Qu'un bon ami qui m'*égratigne*.
ARNAULT.

— Agric. Labourer superficiellement.

— Archéol. S'entendait, anciennement, pour travailler à la pointe toute matière : soit le cuir, soit le métal, soit la cire à modeler, etc. (C'était même une expression de passementier et de brodeur, synonyme de PARFILER. Il exista, à Paris, jusqu'au XVIIe siècle, une corporation de maîtres découpeurs, égratigneurs et gauffreurs.)

— Grav. Attaquer la planche à graver avec peu de vigueur, de netteté.

— Peint. Peindre en grisaille, en appliquant du blanc sur un fond noir, et enlevant ensuite par places le dernier enduit.

— Techn. Travailler avec la pointe d'un fer les étoffes de soie auxquelles on veut donner une certaine façon. ‖ Découper les peaux, en T. de passementerie.

S'égratigner, v. pr. Se faire à soi-même une égratignure. ‖ Se faire mutuellement des égratignures.

— Fig. Se piquer, s'offenser l'un l'autre.

ÉGRATIGNEUR, EUSE (*gn* mll.) adj. Qui égratigne, qui aime à égratigner : *Chat* ÉGRATIGNEUR.

— Substantiv. Personne qui égratigne, qui a l'habitude d'égratigner : *Enfant grand* ÉGRATIGNEUR.

— En T. de techn., Ouvrier, ouvrière qui égratigne le cuir, chez les passementiers.

ÉGRATIGNOIR (*gn* mll.) n. m. Fer tranchant et pointu de passementier qui sert à égratigner.

ÉGRATIGNURE (*gn* mll.) n. f. Blessure superficielle, qu'on fait en égratignant la peau. ‖ Par ext. Blessure légère en général : *Duel qui se termine par des* ÉGRATIGNURES.

— Par anal. Écorchure légère, faite à un objet quelconque : *Faire des* ÉGRATIGNURES *à un meuble*.

— Fig. Blessure faite à l'amour-propre.

— En T. de vénerie, Traces légères laissées par la bête sur la terre dure.

ÉGRAU (*gro*) n. m. Filet qui sert à la pêche dite *jagude*.

ÉGRAVILLONNER (*vi-llo-né* [*ll* mll.] — du préf. priv. *é*, et de *gravillon*) v. a. En parlant d'un arbre à transplanter, le débarrasser d'une partie de la terre engagée entre ses racines secondaires pour pouvoir tailler celles-ci.

— Absolum. : *Il faut* ÉGRAVILLONNER *toutes les fois qu'on dépote*.

ÉGRAVOIR n. m. Outil formé d'une pointe entre deux coupants et qui sert au panmier pour percer les trous dans l'armature d'une raquette, afin d'y passer la corde à boyau.

ÉGREFIN n. m. Nom que l'on donnait, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à de petits officiers peu fortunés, mal équipés, mais intrigants et tapageurs.

ÉGRÉGIAT (*ji-a* — lat. *egregiatus* ; de *egregius*, excellent) n. m. Antiq. rom. Dignité, sorte de titre de noblesse immédiatement inférieur à celui des perfectissimes, dans le Bas-Empire : *L'*ÉGRÉGIAT *était accordé aux césariens et à ceux qui avaient exercé de grandes charges*.

ÉGRÉGORES (du gr. *égrégorein*, veiller) n. m. pl. Antiq. hébr. Anges qui, selon le livre d'Énoch, s'unirent aux filles de Seth et engendrèrent les géants. (Ils sont ainsi appelés parce qu'ils s'établirent sur le mont Hermon et jurèrent d'y *veiller* jusqu'à ce qu'ils eussent possédé les filles des hommes.) — *Un* ÉGRÉGORE.

EGREMONT, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur le fleuve côtier Ehen, près de la mer d'Irlande ; 6.100 hab. Papeterie, tanneries, fabriques de toile à voiles ; marché aux grains. Église ancienne. Sur une éminence, ruines d'*Egremont Castle*, autrefois forteresse très importante, fondée peu de temps après la conquête de l'Angleterre par les Normands.

ÉGRENAGE (*naj'*) n. m. Agric. Action d'égrener : *L'*ÉGRENAGE *des blés*.

— Manuf. Opération qui a pour but de débarrasser les matières textiles végétales des graines qui y adhèrent.

— Peint. en bâtiments. Action d'enlever au grattoir les grains du plâtre.

— ENCYCL. Agric. Au sens général, l'*égrenage* est l'opération par laquelle on sépare les graines des organes de la plante qui les portent ou les renferment. Toutefois, dans la pratique, on applique ce mot plus spécialement à la récolte des grains de maïs et des graines de plantes fourragères. Pour les céréales, sauf le maïs, on emploie le mot *battage*.

L'égrenage du maïs s'exécute à la main en frottant les épis contre une planchette qui présente des aspérités, ou, plus rapidement, à l'aide d'égrenouses mécaniques. V. ÉGRENEUSE.

L'égrenage des plantes fourragères est opéré en trois phases successives, tantôt avec une seule machine, tantôt avec trois machines différentes.

On sépare d'abord des tiges ou ramifications les capitules ou épillets qui renferment les graines. On peut pratiquer cette opération avec une « batteuse » ordinaire ou avec un organe du même type que celui des batteurs à céréales.

L'égrenage proprement dit exige un organe ou une machine spéciale. En général, cet organe est essentiellement constitué par une enveloppe tronconique à paroi pleine renfermant un contre-batteur fixe, à paroi perforée, à l'intérieur duquel se meut circulairement un batteur pourvu à sa superficie de lames hélicoïdales. De même que leur enveloppe commune et concentrique, le contre-batteur et le batteur sont de forme tronconique. Les capitules ou épillets provenant de la première opération sont introduits dans l'égreneuse, entre le batteur et le contre-batteur, et du côté de la grande base du tronc de cône. Par l'action du batteur, les semences, qui sont très petites, se séparent des capitules, et, passant par les trous du contre-batteur, elles se trouvent retenues par l'enveloppe extérieure. Elles glissent à l'intérieur de cette enveloppe, pour en sortir du côté de la petite base du tronc de cône.

Le nettoyage des grains que donne l'égrenage s'opère comme pour les céréales, à l'aide de tarares, trieurs, cribleurs, etc.

— Manuf. L'*égrenage* des textiles s'effectue à l'aide d'égreneuses spéciales qui varient de formes avec le textile à traiter (lin, chanvre, coton, etc.). V. ÉGRENEUSE.

ÉGRÈNE n. f. Coin de fer, employé par les laytiers pour empêcher l'écart des bords et des côtés de certains ouvrages : *Les* ÉGRÈNES *d'un coffre*.

ÉGRENÉ adj. m. Agric. Se dit d'un bœuf d'attelage qui ne se prête pas à changer de compagnon : *Un bœuf* ÉGRENÉ.

ÉGRÈNEMENT (*man*) n. m. Action d'égrener, le fait de s'égrener.

— n. m. pl. Petites cavités qui se formaient à l'intérieur des bouches à feu en bronze, surtout à l'emplacement de la charge, par suite de la fusion de l'étain.

ÉGRENER (du préf. priv. *é*, et de *grain*) v. a. Agric. Séparer le grain de : ÉGRENER *des épis*. ‖ Égrapper : ÉGRENER *des groseilles*.

— Par ext. Faire passer successivement entre ses doigts les grains d'un chapelet ou des objets analogues. ‖ Montrer, exhiber un à un et à la file : *Escalier étroit qui* ÉGRÈNE *les arrivants un à un*. ‖ Prononcer lentement et à la file : ÉGRENER *ses mots*. — Loc. fam. *Égrener un chapelet*, Débiter certaines choses à la file : ÉGRENER UN CHAPELET *d'injures*.

— Techn. Polir, effacer le grain de : ÉGRENER *une planche pour la mettre en couleur*. ‖ En T. de doreur, Polir et nettoyer la surface d'une pièce passée au jaune.

— Intransitiv. Se dit d'un rasoir qui s'ébrèche, dans certaines conditions qui font juger de sa qualité.

Égrené, ée part. pass. du v. Égrener.

— Comm. anc. *Étoffe égrenée*, Étoffe non emballée. (Se disait surtout dans le Berry.)

— Dr. *Biens égrenés*, Biens détachés d'un ensemble de biens.

— Techn. En parlant du plâtre, Poli, débarrassé de ses grains ou aspérités.

S'égrener, v. pr. Être égrené. ‖ Se détacher spontanément, en parlant des grains. ‖ Se disposer en file : *Des rois de colombes* S'ÉGRÈNENT *çà et là*. (Gér. de Nerv.)

— Techn. S'en aller en grains, se mettre, se résoudre en grains : *L'acier est très difficile à travailler, à cause de sa facilité à* S'ÉGRENER.

ÉGRENEUR n. m. Celui qui égrène. ‖ *Égreneur de chapelet*, Hypocrite qui affecte la dévotion.

ÉGRENEUSE n. f. Machine servant à égrener le maïs et les plantes fourragères, ou les plantes textiles, comme le lin, le chanvre, le coton.

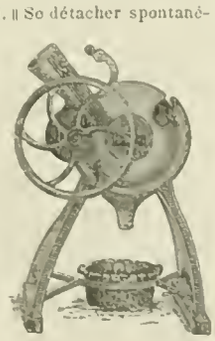

Égreneuse à maïs.

— ENCYCL. Agric. L'*égreneuse* à maïs la plus simple est formée d'un disque pourvu d'aspérités à la surface, et qui tourne, vis-à-vis d'une goulotte de forme conique, sur un axe horizontal commandé par une manivelle. Les épis, engagés l'un après l'autre dans la goulotte, sont saisis par les aspérités du disque, roulés sur eux-mêmes, et dépouillés de leurs grains. Ceux-ci passent entre les parois d'une trémie métallique, et sont recueillis dans un réservoir qu'on place au-dessous de l'orifice inférieur de l'appareil, et la rafle sort par une ouverture *ad hoc*, percée vers la partie supérieure.

— Manuf. L'*égreneuse* utilisée pour le lin et le chanvre se compose d'une table sur laquelle on étale les bottes que le cylindre armé de dents, quelquefois trois cylindres

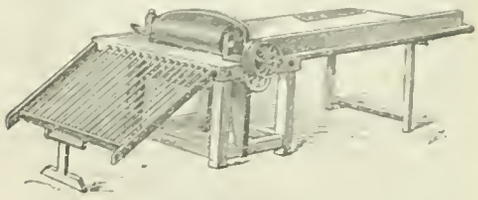

Égreneuse pour le lin et le chanvre.

entraîne en détruisant, par frottement, les capsules qui contiennent les graines. Une claie reçoit les tiges égrenées qui glissent à terre, tandis que les graines sont reçues par une toile *ad hoc* étendue sous l'appareil. L'égreneuse est mise en mouvement par un moteur à vapeur ou un manège à cheval.

ÉGRENOIR n. m. Agric. Instrument employé pour égrener certaines plantes fourragères.

ÉGRENOIRE ou **ÉGRAINOIRE** (*grè* — n. f. Archéol. Nom donné par les oiseliers à des petites cages dans lesquelles ils enfermaient les femelles des oiseaux chanteurs, les mâles devant être placés dans des cages hautes. Les égrenoires étaient de forme basse et la porte en était constituée par de petits bâtonnets qu'on levait ou abaissait à volonté.)

EGRES, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]), sur la Maros, affluent de la Theiss ; 3.500 hab.

EGRESSY (Gabriel), acteur hongrois, né à Laszlofalva en 1807, mort sur les planches du Théâtre-National de Budapest en 1866, en jouant une pièce d'Obernyik. Il fit ses études à Miskolcz, s'enrôla dans une troupe ambulante, et débuta au théâtre de Cassovie. Il devint un des soutiens du nouveau Théâtre-National de Pest (1837). Grand tragédien, il était en même temps excellent professeur. Son ouvrage : *le Livre du comédien* (1866 et 1879), devint le manuel des jeunes acteurs. C'est Egressy qui fit valoir le *Bankban* de Katona, cette tragédie si longtemps méconnue. Lors de la révolution (1849), il dut se réfugier en Turquie, d'où il ne put revenir qu'en 1854.

EGRESSY (Benjamin), acteur et musicien hongrois, frère du précédent, né en 1813, mort en 1851. Il s'est surtout fait connaître comme compositeur. Ses mélodies sont très populaires en Hongrie ; il a écrit pour les psaumes une musique d'orgue devenue classique dans les temples protestants, et la traduction de plusieurs ouvrages dramatiques des répertoires étrangers. Comme son frère, Benjamin Egressy, qui s'était trouvé mêlé aux événements de la révolution hongroise, avait dû fuir à l'étranger ; mais, après l'amnistie, il était rentré au théâtre, où il fut loin d'obtenir les mêmes succès que Gabriel.

ÉGRET (*grè* — rad. *aigre*) n. m. Vitic. En quelques départements, Syn. de VERJUS.

EGRETTA (*é-grèt'-ta*) n. f. Nom scientifique des hérons du genre *aigrette*, et dont le synonyme plus couramment adopté est HERODIAS.

ÉGREVILLE, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 35 kilom. de Fontainebleau, à quelque distance du Bez, affluent du Loing ; 1.756 hab. Ch. de f. de Montereau à Souppes. Commerce de chiffons, de bestiaux, volailles ; carderies, saboteries, tuileries. Château.

ÉGRILLARD (*gri-llar'* [*ll* mll.]), **ARDE** [orig. inconnue] adj. Vif, alerte, rusé et un peu libre dans sa conduite : *Une femme* ÉGRILLARDE. ‖ Par ext. Qui dénote le caractère d'une personne égrillarde ; qui convient à une personne égrillarde : *Un minois* ÉGRILLARD. ‖ Libre et gai : *Des paroles* ÉGRILLARDES. *Chanson, histoire* ÉGRILLARDES.

— Substantiv. Personne égrillarde : *Marinette est une* ÉGRILLARDE. Piron.

ÉGRILLOIR (*ll* mll.) n. m. Déversoir d'un étang. (Sorte de barrière formée de pieux à peu près jointifs, qui empêche le poisson de sortir d'un étang.)

EGRI-PALANKA, bourg de la Turquie d'Europe (Roumélie occid.), vilayet de Kossovo, sandjak d'Uskub, à la source du Zeyona, affluent du Vardar ; 2.500 hab.

ÉGRISAGE (*saj'*) n. m. Action d'égriser le diamant en frottant l'un contre l'autre deux diamants bruts, de manière à obtenir leur clivage. ‖ Travail qu'on fait subir au marbre avant de le polir, et qui consiste à faire disparaître les rugosités laissées par la scie et le ciseau en frottant la surface avec un morceau de grès ou des molettes sous lesquelles on met du grès pilé.

ÉGRISÉ n. m. ou **ÉGRISÉE** n. f. Poudre de diamant, employée à polir les pierres précieuses et particulièrement le diamant.

ÉGRISELLES-LE-BOCAGE, comm. de l'Yonne, arrond. et à 16 kilom. de Sens, près d'un sous-affluent de l'Yonne ; 1.106 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de bestiaux.

ÉGRISER (probablem. du préf. *é*, et du holl. *gruizen*, écraser) v. a. Polir par le frottement, en faisant usage d'égrisé, un diamant ou une autre pierre précieuse. ‖ *Égriser du marbre*, Lui faire subir l'opération de l'égrisage. ‖ *Égriser des glaces*, En dresser le bord en le frottant sur du grès.

ÉGRISOIR n. m. Boîte ou vase qui contient la poudre de diamant servant à égriser, et dans laquelle on reçoit cette poudre pendant l'opération de l'égrisage de deux diamants bruts.

ÉGROTANT (*tan*), **ANTE** [lat. *ægrotans*, même sens] adj. Maladif, dont la santé est délabrée.

ÉGRUGEAGE (*jaj'*) n. m. Action d'égruger.

ÉGRUGEOIR (*joir*) n. m. Ustensile, généralement en bois, dans lequel on égrugeait le sel.

— Par ext. Mortier en général.

— Arg. Chaire à prêcher, à cause de l'analogie de sa forme avec celle du mortier.

— Techn. Sorte de pilon en bois, au moyen duquel l'artificier relève la poudre en pulvérin. ‖ Instrument composé d'un banc portant une sorte de peigne à dents de bois, longues et assez rapprochées, et qui sert à peigner le chanvre et le lin pour en faire tomber la graine. ‖ Machine à fouler le raisin.

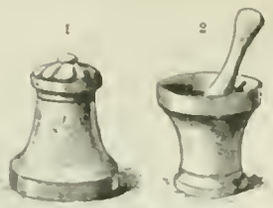

Égrugeoir. 1. A engrenage; 2. A pilon.

ÉGRUGEOIRE (*joir*) n. f. Forme vieillie de ÉGRUGEOIR.

ÉGRUGER (*je* — du préf. *é*, et de *grugier*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Nous égrugeons. Il égrugea*. v. a. Écraser, pulvériser dans l'égrugeoir : ÉGRUGER *du sel, du sucre, du blé*. ‖ Débarrasser le chanvre ou le lin des chènevis ou des graines.

— Arg. Prêcher. V. ÉGRUGEOIR.

ÉGRUGEUR (*jeur*), **EUSE** adj. Se dit des cylindres cannelés ou lisses des moulins à cylindres, entre lesquels le blé passe avant d'arriver aux cylindres convertisseurs.

ÉGRUGEURE (*jur*) n. f. Menues parcelles d'un corps dur, séparées par le frottement.

ÉGUEULEMENT (*gheu-le-man* — rad. *égueuler*) n. m. Dégradation de la bouche des canons en bronze, due au ballottement du projectile.

ÉGUEULER (*gheu* — du préf. priv. *é*, et de *gueule*) v. a. Briser le goulot, l'ouverture de : ÉGUEULER *un pot, une cruche*.

— Artill. Endommager la bouche d'un canon.

Égueulé, ée part. pass. du v. Égueuler.

— Fig. Grossier, presque cynique : *Ce n'était pas le Rabelais vulgaire au rire* ÉGUEULÉ. (Th. Gaut.)

— Substantiv. Personne très grossière : *C'est une* ÉGUEULÉE.

S'égueuler, v. pr. Être, devenir égueulé.

— Pop. S'égosiller : S'ÉGUEULER *à crier*.

EGUIA (François-Ramon D'), général espagnol, né à Durango (Biscaye) en 1750, mort à Madrid en 1827. Il était lieutenant général en 1802, et se signala pendant la guerre contre les armées de Napoléon. En 1814, c'est lui que le roi d'Espagne chargea de marcher sur Madrid pour y rétablir son autorité. Il fut, plus tard, capitaine général de la Nouvelle-Castille, ministre de la guerre (cabinet San Carlos), puis capitaine général de la Nouvelle-Grenade. Il fit une guerre acharnée aux constitutionnels; mais, en 1820, leur triomphe l'obligea à se réfugier en France. Il y travailla à l'organisation de l'*armée de la foi*, et, en 1823, il rentra en Espagne avec l'armée française, mais il ne jouit plus d'aucune influence.

EGUILAZ (Louis), auteur dramatique espagnol, né à San Lucar de Barrameda (Andalousie) en 1830, mort en 1876 à Madrid. Il acquit une grande réputation par des comédies et des drames en vers, qui eurent pour la plupart un très vif succès. Nous citerons, parmi les premières : *Verdades amargas; la Cruz del matrimonio* (1860); *Marcon el es bavo; una Broma de Queredo;* parmi les seconds : *las Querellas del rey Sabio; Grozalema; la Llave de oro; la Vida de Juan Soldado*, etc. On lui doit un petit roman de chevalerie : *la Espada de san Fernando*.

ÉGUILLE (*gui-ll'll* mll.) n. f. Ancienne orthographe du mot AIGUILLE.

— En T. d'archéol., Ferrure de la poupe des galères.

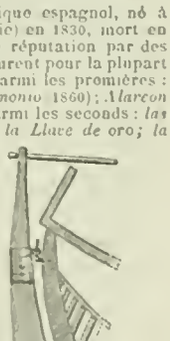
Eguille (archéol.).

ÉGUILLETER v. a. Ancienne forme de AIGUILLETER.

ÉGUILLES, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 11 kilom. d'Aix, non loin de la Touloubre et du canal de la Durance à Marseille; 966 hab. (*Eguillins, ines.*) Plâtrières, huileries.

ÉGUILLES, nom d'une ancienne famille noble de Provence, qui a produit plusieurs personnages remarquables dans la magistrature et la diplomatie. Citons : J.-B. DE BOYER **d'Eguilles**, magistrat et jurisconsulte, né à Aix en Provence, mort en 1637. Il fut conseiller au parlement d'Aix, puis conseiller d'Etat, et présida les états généraux de 1617. Il était le beau-frère de Malherbe; — Son petit-fils, J.-B. DE BOYER **d'Eguilles** (1645-1709), également conseiller au parlement d'Aix, et surtout célèbre comme amateur d'art et protecteur des artistes. (Il encouragea, entre autres, Rigaud et P. Puget); — Alexandre-J.-B. DE BOYER, marquis **d'Eguilles**, magistrat et diplomate, petit-fils du *Mécène provençal*, né à Aix en Provence en 1708, mort en 1783. Officier de marine, il fut chargé de missions diplomatiques en Allemagne (1741-1743), puis en Ecosse auprès du prétendant Charles-Edouard Stuart (1745). A son retour en France, en 1747, il fut nommé président à mortier au parlement d'Aix. Sa courageuse défense des jésuites lui valut de ses pairs un arrêt de bannissement perpétuel, qui fut rapporté presque aussitôt.

ÉGUILLETTE n. f. Ancienne forme du mot AIGUILLETTE.

EGUISHEIM ou **EGISHEIM**, comm. d'Alsace-Lorraine, cercle de Colmar, dans l'ancien département français du Haut-Rhin, au pied des Vosges; 2.000 hab. Ch. de f. de Colmar à Mulhouse. Ruines du château où naquit le pape Léon IX. Sur une montagne dominant la ville, ruines de trois châteaux féodaux, appelés *Drei-Exen*. On a trouvé dans le pays des ossements d'hommes et d'animaux de l'époque préhistorique.

Eguisier.

ÉGUISIER (*ghi-zi-é* n. m. Sorte d'irrigateur, inventé par le docteur Eguisier.

EGUS, général allobroge, du 1er siècle av. J.-C. Il servit Jules César pendant la guerre des Gaules, puis contre Pompée. Mais, blessé de la part, insuffisante selon lui, qui lui était faite dans le butin, il passa au camp de Pompée, et fut tué bientôt après.

ÉGOZON, ch.-l. de cant. de l'Indre, arrond. et à 11 kil. de La Châtre, près de la Creuse; 1.712 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières de grès. Plombagine, pyrites ferrugineuses. Ruines d'un ancien château. — Le canton a 9 comm. et 8 275 hab.

EGYEK, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Hadju], sur la Tisza; 4.350 hab.

ÉGYPIOS. Myth. gr. Jeune Thessalien qui, devenu l'amant d'une certaine Timandra, fut victime d'une vengeance de Néophron, fils de Timandra. Par suite d'une substitution, Egypios commit un inceste involontaire avec sa propre mère Bulis. Zeus changea Egypios et Néophron en vautours; Timandra en épervier.

— n. m. Par antonomase, Vautour.

ÉGYPTE, vaste contrée du N.-E. de l'Afrique, située entre le désert de Libye et la mer Rouge, la Méditerranée et la Nubie; 9.812.000 hab. (*Egyptiens, ennes.*) Cap. *Le Caire*.

— REM. Chez les écrivains ecclésiastiques, et dans des phrases où le contexte permet cette métaphore, l'Egypte personnifie quelquefois le monde et ses vanités, par allusion au séjour que les Israélites firent dans ce pays parmi les infidèles : *Vous êtes à Dieu, vous avez la terre promise, gardez-vous de retourner en* ÉGYPTE.

— Fam. *Regretter les oignons d'Egypte*, Regretter une situation antérieure, comme les Israélites qui, dans le désert, regrettaient l'abondance dont ils avaient joui en Egypte.

— Antiq. *Papier d'Egypte*. Nom que l'on donnait à une sorte de papier fabriqué avec du papyrus, dont on s'est servi jusqu'au XIIe siècle.

— Hist. relig. *Fuite en Egypte*. Voyage que firent en Egypte Jésus, Marie et Joseph, pour échapper à la cruauté d'Hérode. ‖ Tableau représentant ce fait : *Peindre une* FUITE EN EGYPTE.

— ENCYCL. L'Egypte est, à proprement parler, la partie de la vallée du Nil comprise entre la première cataracte, celle d'Assouân (24° 5'2") et la Méditerranée (31° 30'), mais l'empire égyptien a dépassé ces limites toutes les fois qu'il a été dirigé par une dynastie énergique. A plusieurs reprises, dans l'antiquité et dans les temps modernes, il a constitué une grande Egypte, dont la limite méridionale fut d'abord vers le confluent du Nil Blanc et du Nil Bleu, mais a été reportée jusqu'à la région des grands lacs africains, dans la seconde moitié du XIXe siècle. Le nom d'Egypte, seul usité chez les Européens, dérive de la transcription grecque Αἴγυπτος, du nom de *Haikouphtah* (Château des doubles de Phtah), qui était donné à la ville de Memphis dans un grand nombre de textes hiéroglyphiques. Les Egyptiens eux-mêmes appelaient leur pays *Qamit, Qâmit* (la Terre Noire), par opposition au désert *Dashirit* (la Terre Rouge). Les peuples sémitiques la qualifièrent de *Mazor, Mizraïm* (hébreu), *Mouzri* (assyrien) (la Fortifiée), peut-être par allusion à la muraille qui barrait l'isthme de Suez depuis une très haute antiquité; le nom actuel de l'Egypte arabe, *Masr*, dérive de l'une de ces formes.

L'EGYPTE PHARAONIQUE. — *Histoire*. Les plus anciens connus des maîtres du pays appartenaient à une race blanche, à la même sans doute qui occupa les régions septentrionales de l'Afrique et qu'on appelle aujourd'hui la race berbère. Elle se mêla à des tribus noires venues du Sud, puis à des peuples descendus d'Asie par l'isthme de Suez, qu'elle absorba rapidement. Il est résulté de ces amalgames deux ou trois types assez divers, qui se sont perpétués jusqu'à nos jours parmi les indigènes. Les fouilles les plus récentes ont mis au jour les tombeaux de ces populations primitives. On y trouve l'outillage en pierre ordinaire aux époques les plus anciennes de l'humanité, et aussi des outils en métal ou des objets qui supposent l'usage du métal. Ces gens, groupés en clans le long de la vallée ou dans les marais du Delta, y formèrent des petits Etats ou des cités, qui plus tard devinrent l'origine des circonscriptions religieuses et administratives que les Grecs appelèrent *nomes*. Le nombre des nomes varia grandement, de 37 à 44, selon les époques. Gouvernés héréditairement par leurs princes (*Hopâtou*), tantôt scindés en fiefs pour les branches diverses d'une famille princière, tantôt réunis par deux ou trois sous l'autorité d'un même chef, ils se groupèrent très anciennement en deux royaumes distincts (celui du Sud, d'Assouân au voisinage de Memphis; celui du Nord, de Memphis à la Méditerranée), qui eux-mêmes se réunirent pour former le royaume d'Egypte, mais sans perdre leur personnalité : le roi est le roi de la Haute et de la Basse-Egypte, et il exprime cette dualité en écrivant dans ses titres les *totems* de chacun de ses royaumes : le serpent et le vautour, le roseau et la guêpe ou l'abeille, le lotus et le papyrus. Les annalistes égyptiens racontaient qu'au début les dieux avaient dominé sur le double pays en trois dynasties : les grands dieux d'abord : Râ, Shou, Sibou, Osiris, Sitou, Horos; puis une dynastie de dieux moindres; puis des génies qu'on appela les *héros* ou les *mânes*, après lesquels un certain Ménès, originaire de Thinis, aurait inauguré le règne des hommes par une dynastie thinite. Après lui, on avait placé les rois dont on rencontrait les noms sur les monuments les plus anciens, et on en avait formé trois dynasties, dont les deux premières passaient pour être thinites et dont la troisième était, disait-on, memphite. L'ordre de ces vieux souverains n'était pas toujours certain, et il variait dans plus d'un cas, au moins sur les listes diverses que nous avons conservées d'eux. Leur histoire comprenait une série de légendes merveilleuses : gouffres ouverts dans le sol, famines, phénomènes célestes ou terrestres, et çà et là des événements du tournure historique, tels qu'une guerre contre les Libyens. Les tombeaux d'Abydos, de Neggadeh, de Kom-el-Ahmar, nous ont rendu des monuments de ces époques reculées; leur mobilier montre la civilisation égyptienne, mais dans un état plus rudimentaire que celui où nous la connaissions jusqu'alors : les métaux y étaient employés concurremment avec l'outillage et les armes en pierre, et les sculptures ou les inscriptions qu'on rencontre çà et là témoignent déjà d'une grande habileté technique. Les derniers de ces princes se classent, très probablement, vers la fin de la IIIe dynastie et précèdent immédiatement les grands pharaons de l'époque memphite. Ils réduisirent les princes des nomes à la dépendance absolue, et, sans leur enlever rien de leurs droits féodaux, ils les contraignirent à se courber devant le droit supérieur de leur royauté. Ce qui caractérise les pharaons memphites, c'est l'usage de se faire construire, en guise de tombeaux, d'immenses pyramides en pierre, dont les chambres furent décorées d'inscriptions funéraires à partir d'un certain moment. Leur empire, qu'on appelle d'ordinaire l'Ancien Empire, dura jusque vers 3500 avant notre ère. Le premier de ces rois connus, Sano-

Tombeaux des princes de Nekhabit, dans la colline d'El-Kab.

frauui, se classe peut-être encore dans la IIIe dynastie, mais ses grands successeurs Chéops, Chéphrén, Mykérinos sont de la IVe dynastie (memphite), et, après eux, la prospérité se maintient sous les pharaons de la Ve dynastie (éléphantite) et de la VIe dynastie (memphite). L'Egypte possédait alors les mines de la péninsule Sinaïtique et les portions de la Nubie qui avoisinent la première cataracte : un au moins des pharaons de la VIe dynastie, Papi Ier, dirigea des expéditions heureuses dans la Syrie méridionale.

Tous ces princes entreprirent de grands travaux d'utilité publique, construisirent des temples et des pyramides, favorisèrent l'agriculture, l'industrie, les arts, le commerce, entretinrent des rapports avec les nations asiatiques, notamment avec la Babylonie, mais les troubles éclatés à la fin de la VIe dynastie ruinèrent bientôt l'Egypte, et les temps qui suivirent furent marqués par des luttes sanglantes entre les familles originaires de la partie inférieure de la vallée, memphites (VIIe-VIIIe dynasties) ou héracléopolitaines (IXe-Xe dynasties). Les princes des nomes profitèrent de ces discordes pour reprendre leur indépendance presque complète; ceux de la Thébaïde usurpèrent la royauté sous les derniers Héracléopolitains et finirent par prendre le dessus dans la seconde moitié du quatrième millénaire avant notre ère. Ils dominèrent dès lors pendant près de vingt siècles. La première partie de cette période thébaine, celle qu'on nomme ordinairement le Moyen Empire, comprend trois dynasties originaires de Thèbes même, la XIe, la XIIe et la XIIIe. Les pharaons de la XIIe, les Amenemhât et les Ousirtasen, furent de très puissants seigneurs. Si l'extension de l'empire chaldéen vers la Méditerranée les empêcha de se lancer en Asie au delà de la péninsule du Sinaï, ils développèrent grandement leur autorité sur l'Afrique même : ils portèrent leurs frontières successivement jusque vers le confluent des deux Nils, et ils créèrent ainsi la grande Egypte. Les pharaons de la XIIIe dynastie, les Noufrhotpou et les Sovkhotpou continuèrent d'abord leur œuvre, mais il semble que des guerres civiles affaiblirent enfin leur pouvoir : une dynastie originaire du Delta, la XIVe, Xoite, leur succéda, sous laquelle une horde asiatique, de nationalité incertaine, envahit le pays et renversa enfin la monarchie indigène. Le premier de ces souverains étrangers, Salatis, établit sa résidence à l'orient du Delta dans la forteresse d'Avaris, et ses successeurs, les Hyksos ou rois pasteurs, dominèrent pendant plusieurs siècles sur la vallée du Nil, de la XVe à la XVIIe dynastie. Vers le commencement de cette dernière, les princes thébains s'insurgèrent contre les étrangers et les refoulèrent progressivement autour d'Avaris : vers la fin du XVIIe siècle avant notre ère, le pharaon Ahmôsis leur enleva cette ville, rejeta en Asie les restes de la horde, et inaugura le second empire thébain, que l'on appelle aussi le Nouvel Empire.

Le Nouvel Empire comprit les trois dynasties les plus puissantes qui aient régné sur l'Egypte. Les premiers princes de la XVIIIe : Ahmôsis, Aménôthès Ier, Thoutmôsis Ier, durent réorganiser le royaume ruiné par la domination étrangère. Ils matèrent la féodalité, et la transformèrent bientôt en une véritable noblesse de cour, parmi laquelle ils recrutèrent leurs ministres et leurs généraux. Ils rétablirent le système des impôts, restaurèrent les monuments du culte, ramenèrent sous leur autorité les portions de la Nubie et de l'Ethiopie qui s'étaient séparées au temps des Hyksos; puis, après s'être créé une armée bien disciplinée et de bonnes finances, ils partirent à la conquête de l'Asie. Ce fut Thoutmôsis Ier qui inaugura les grandes conquêtes : le premier, il poussa jusqu'à l'Euphrate et soumit la Syrie entière à un tribut. Le mouvement d'expansion asiatique, arrêté quelques années sous Thoutmôsis II et sous la reine Hâtshopsitou, reprit sous Thoutmôsis III, qui conquit le pays de Chanaan, la Phénicie, le pays d'Amaourou, le Naharina, et, franchissant l'Euphrate, ravagea le Mitâni jusqu'au Balikh, à la frontière de l'Assyrie et de la Chaldée. L'empire asiatique qu'il avait établi de la sorte se maintint un siècle environ; mais, sous Aménôthès IV, des troubles éclatèrent à l'intérieur qui en compromirent la solidité. Les donations faites par les rois au temple d'Amon Thébain avaient si fort enrichi le dieu que son *premier prophète* était devenu presque un rival pour le roi. Aménôthès IV, inquiet de la puissance grandissante du sacerdoce d'Amon, quitta Thèbes et fonda dans la moyenne Egypte, à El-Amarna, une capitale nouvelle, dont il opposa le dieu patron Atonou à l'Amon Thébain. Peu après sa mort, ses successeurs ramenèrent le siège du gouvernement à Thèbes, et Amon recouvra l'avantage; mais, durant les troubles qui avaient ensanglanté cette tentative avortée, les Hittites avaient conquis le Naharina et le bassin de l'Oronte, et le dernier des pharaons de la XVIIIe dynastie, Harmhabit conservait à peine Chanaan, ainsi que les portions méridionales de la Phénicie. Les premiers pharaons de la XIXe dynastie, Ramsès Ier et Séti Ier, arrêtèrent l'expansion des Hittites, mais ils ne réussirent pas à recouvrer les provinces perdues, et Ramsès II lui-même, malgré sa victoire de

Qedshou, fut obligé de conclure un traité qui consacrait la diminution de la puissance égyptienne et qui lui fermait l'accès des régions de l'Euphrate. La constitution d'un royaume libyen et les mouvements des peuples de la Grèce et de l'Asie Mineure achevèrent de la ruiner. Mlnèphtah repoussa une première agression libyenne, mais les rébellions des grands barons égyptiens et, ce semble, une invasion syrienne, jetèrent bas ses successeurs. Le chef de la XXe dynastie, Ramsès III, délivra, il est vrai, le Delta des Libyens. Il battit les peuples de la Mer, et regagna un moment la Syrie, mais ses victoires même affaiblirent le royaume à tel point que ses descendants durent évacuer ses conquêtes. Les derniers Ramsès, appauvris, dégénérèrent promptement, vers la fin du XIIe siècle. Les grands prêtres d'Amon et les chefs féodaux du Delta, qui les avaient réduits à la condition de pharaons fainéants, finirent par les détrôner, et l'Egypte se partagea virtuellement en deux Etats : au sud, la principauté sacerdotale de Thèbes avec l'Ethiopie, sous la direction du prêtre-roi Hrihor et de ses descendants; au nord, la royauté militaire de Tanis, sous Smendès et sous ses enfants, suzerains de la principauté thébaine. La dynastie s'appuya sur une tribu libyenne, celle des Mashaouasha, dont les chefs lui imposèrent bientôt son autorité. L'un d'eux, Sheshonq, la renversa vers 920, et, donnant le sacerdoce thébain à l'un de ses fils, rangea l'Egypte propre sous son autorité; les prêtres issus de Hrihor se soulevèrent en Ethiopie, et leur révolte sépara la grande Egypte en deux royaumes, dont le second eut Napata pour capitale.

Sheshonq prit Jérusalem sur Roboam, vers 927; mais, après lui, les rois de la XXIIe dynastie, bubastite, et ceux de la XXIIIe, tanite, n'intervinrent plus dans les affaires d'Israël. Les barons, soutenus par des bandes de Mashaouasha, se rendirent presque indépendants dans leurs fiefs, et l'Egypte se trouvait partagée, au milieu du VIIIe siècle, entre une vingtaine de princes, dont quatre au moins portaient les titres et les insignes de la royauté. Les pharaons de Napata profitèrent de cette confusion pour rétablir à leur profit la grande Egypte : l'un d'entre eux, Piânkhi Mîamoun, conquit Memphis vers 735; mais, après lui, un Saïte, Bocchoris, recouvra son indépendance vers 720 (XXIVe dynastie). Il fut renversé par Sabacon, après six ans de règne, et une dynastie éthiopienne intronisée officiellement sur l'Egypte. Les quatre rois, Sabacon, Sébitkou, Taharqou, Tanouatamanou, engagèrent la lutte contre les conquérants assyriens de la dynastie des Sargonides : après un demi-siècle de succès et de revers alternés, ils succombèrent, et, en 670, Assarhaddon vainqueur de Taharqou, fit de l'Egypte une province assyrienne. Son successeur, Assurbanipal, y étouffa deux révoltes de 666 à 664, et obligea Tanouatamanou de se retirer à Napata. Cette retraite marqua la fin de la grande Egypte, et désormais la vallée du Nil fut divisée en deux royaumes étrangers l'un à l'autre : celui d'Egypte propre, et celui d'Ethiopie. Un Saïte, descendant de Bocchoris, Psammétique Ier, chassa les Assyriens vers 660, soumit tous les princes locaux avec l'aide de mercenaires ioniens et cariens, annexa la principauté sacerdotale de Thèbes, et fonda la XXVIe dynastie, la dernière des grandes dynasties indigènes. Les Saïtes, appuyés sur les mercenaires et sur les colons grecs, rendirent à l'Egypte sa prospérité intérieure, et reprirent une part active à la politique syrienne. Un moment, de 608 à 604, Néchao II (610-592) posséda tout l'ancien empire de Thoutmôsis III jusqu'à l'Euphrate; mais, battu à Carchemish par Nabuchodonosor, il perdit rapidement ses conquêtes. Ses successeurs, Psammétique II et Apriès, s'efforcèrent de sauver Jérusalem et Tyr des Chaldéens, et Apriès réussit même, vers 572, à s'annexer une portion de la Phénicie. Après lui, Ahmasis (569-526) essaya, par des alliances avec la Lydie et la Chaldée, d'arrêter la croissance des Perses, mais sans y parvenir : son fils Psammétique III fut vaincu à Péluse, après quelques mois de règne, et son royaume passa aux mains des Perses (525). Il avait une vitalité et une originalité trop puissantes pour tomber immédiatement au rang de simple province : il forma dans l'empire perse un Etat à part, dont le souverain achéménide fut le pharaon. Cambyse, le chef de cette XXVIIe dynastie persane, échoua dans ses entreprises sur l'Ethiopie et sur l'oasis d'Amon, et maltraita ses nouveaux sujets dans un accès de folie (525-522). Au contraire, Darius Ier travailla de son mieux à se les attacher, mais sans pouvoir étouffer leur amour de l'indépendance; aussi, après plusieurs insurrections infructueuses, sous Artaxerxès II, en 404, Amyrtée chassa les Perses. Pendant plus de soixante ans, trois dynasties indigènes, la XXVIIIe saïte, la XXIXe mendésienne et la XXXe sébennytique, défièrent tous les efforts du grand roi. Enfin, en 342, Artaxerxès III Okhos chassa Nectanébo II et rétablit l'autorité perse. Elle dura une dizaine d'années à peine, car, en 332, Alexandre le Grand enleva la vallée du Nil à Darius Codoman. L'Egypte, simple province de l'empire macédonien, puis attribuée, en 323, à Ptolémée, fils de Lagos, constitua dès lors un royaume autonome, d'abord sous l'autorité nominale de Philippe Arrhidée et d'Alexandre II (323-311), puis sous celle de Ptolémée lui-même, qui prit le titre de roi en 305. Elle avait pour capitale la ville qu'Alexandre avait fondée près du bourg de Raketi, Alexandrie. Administrée par des gouverneurs et des officiers grecs d'après les lois indigènes, elle atteignit bientôt un degré de prospérité extraordinaire; sous les trois premiers Lagides : Ptolémée Ier Soter (323-284), Ptolémée II Philadelphe (285-247), Ptolémée III Evergète (247-222), elle fut l'Etat le plus riche et le plus puissant du monde oriental. A partir de Ptolémée IV Philopator (222-205), la mauvaise gestion des souverains et les discordes de la famille royale précipitèrent sa décadence. Rome intervint dans ses affaires sous Ptolémée V Epiphane (205-181), et son influence toujours croissante empêcha l'énergique Ptolémée IX Evergète II (171-117) de relever le royaume. Les derniers Ptolémées ne furent plus que les esclaves couronnés du sénat romain; si la dernière Cléopâtre joua encore un rôle dans l'histoire du monde (51-30), elle le dut plus à sa beauté qu'à son habileté ou à la vigueur de son administration. Elle morte, Auguste annexa l'Egypte à l'Empire et il en confia le gouvernement à un simple chevalier, mais les indigènes continuèrent à traiter les Romains comme de véritables pharaons, et les Césars fermèrent pour eux une véritable dynastie, dont les membres furent représentés sur les monuments vêtus du costume traditionnel. Les règnes des Flaviens et des Antonins furent aussi heureux que ceux des premiers Ptolémées. A partir du IIIe siècle de notre ère, les guerres civiles, les invasions des Nubiens et des Blemmyes se multiplièrent, et bientôt les progrès du christianisme, portant une atteinte mortelle à l'ancienne religion, tuèrent du même coup l'Egypte pharaonique. Dioclétien, après l'avoir reconquise en partie sur les Blemmyes, jugea nécessaire de la réorganiser sur un nouveau plan. Au lieu de la laisser tout entière aux mains d'un seul préfet, qui pouvait abuser de son autorité pour se révolter contre l'empereur, il la comprit dans le diocèse d'Orient, et il la subdivisa en cinq provinces : l'*Egypte Jovienne*, à l'occident du Delta; l'*Egypte Herculienne*, à l'orient; la *Thébaïde*, la *Libye inférieure* et la *Libye supérieure*. L'*Egypte Herculienne* prit bientôt le nom d'*Augustamnique*; Arcadius détacha l'Arcadia de l'Augustamnique, et Théodose II scinda celle-ci en Augustamnique Ire et IIe. Cette répartition dura jusqu'à la conquête arabe.

— *Religion*. Les dieux de l'Egypte se partageaient en plusieurs catégories : dieux du ciel, dieux de la terre, dieux du Nil et des eaux, dieux des astres et dieux des morts, sans que la distinction entre eux fût telle qu'un dieu ne pût jamais appartenir à plusieurs classes différentes. Ils avaient des formes très variées : animales, humaines, végétales, mélangées d'homme et d'animaux, parfois même celle d'objets naturels ou fabriqués, comme une hache, une flèche, un casse-tête, une plume, un couteau. On se les figurait comme des êtres supérieurs à l'homme et aux animaux par la force, par la bravoure, par l'intelligence, par la rapidité des mouvements et l'intensité de la volonté, mais soumis aux mêmes passions, aux mêmes infirmités, aux mêmes misères que l'humanité : capables de faim, de soif, de froid, de souffrance, sujets à la colère, à la haine, à l'amour, aux blessures, à la mort même, sauf à prolonger indéfiniment leur vie ou à la renouveler par la puissance des talismans et de la magie. La plupart de ces dieux étaient inconnus à l'homme ou ne se révélaient à lui que par leur fonction à un moment déterminé; on pourrait les ranger dans la catégorie des génies plutôt que dans celle des dieux réels. Pourtant, beaucoup parmi eux avaient une influence considérable dans le gouvernement du monde, et quelques-uns exerçaient des pouvoirs souverains sur les autres; tels Râ le Soleil, Phtah, Osiris, Horus l'Epervier, Siton-Typhon, et ils s'étaient partagé entre eux le territoire et la population. Chacun des clans primitifs et des nomes qui avaient succédé aux clans avait adopté un ou plusieurs d'entre eux, auquels il rendait un culte, non pas à l'exclusion de tous les autres, mais par-dessus tous les autres, et, dans plus d'un endroit, une déesse avait ainsi le rang suprême. La féodalité humaine se doublait donc d'une féodalité divine, dont le chef momentané était le dieu de la ville d'où sortait le Pharaon humain, le dieu de Thèbes, Amon, si la famille régnante était originaire de Thèbes. Quelquefois le dieu n'était pas unique, mais il se divisait en deux jumeaux mâles comme Anhourît-Shou à Thinis, mâle et femelle comme Shou-Tafnouît à Héliopolis. Ces dieux s'unissaient d'ailleurs en familles, composées le plus souvent de trois personnes : un dieu, une déesse et leur fils, comme Phtah et Sokhît avec leur fils Imhotpou, à Memphis. Quelquefois le groupe était formé par un dieu et ses deux femmes, comme Khnoumou avec Anoukit et Satît, à Eléphantine et dans la Cataracte. Chaque nome avait une de ces triades, dont les trois membres finirent par se confondre : on supposa en effet que le fils, procédant du père et de la mère, était identique à ses deux parents, puisque ceux-ci n'étaient qu'un dédoublement l'un de l'autre, et l'on en conclut qu'au lieu de constituer trois êtres distincts, ils n'étaient que les trois formes d'une même divinité. Ce dieu en trois figures ou plutôt la figure principale de cette triade, celle autour de laquelle les deux autres sont venues se grouper, est ce que les monuments de chaque nome appelaient souvent le *dieu un*, le *dieu unique*, mais ce dieu un n'est jamais *dieu* tout court : il est, à Thèbes, le *dieu unique Amon*, à Memphis, le *dieu unique Phtah*, qui diffère d'Amon comme de tous les autres *dieux uniques* des nomes, et son unité, pour être absolue dans l'étendue de son domaine, n'empêchait pas l'unité de tous les autres dieux. Chaque *dieu unique* était le dieu suprême du nome et de la ville (*noutir nouîti*), non pas un dieu national reconnu dans le pays entier. Dès l'antiquité la plus haute, avant même le temps de Ménès, une des plus vieilles écoles de théologie qu'il y eût en Egypte, celle d'Héliopolis, s'était préoccupée de réunir les principaux dieux du pays dans un même système qui expliquât la création et l'existence de l'univers. Elle mit en tête un dieu, Râ le Soleil; elle lui donna pour descendants huit dieux et déesses adorés dans le Delta, et le tout forme une neuvaine, une ennéade, que les monuments appellent la grande ennéade d'Héliopolis. Elle en forma dans deux autres ennéades les divinités d'importance moindre, qui maintiennent la création et qui règlent les destinées des morts. Les autres nomes adoptèrent la conception héliopolitaine, mais ils remplacèrent Râ par leur dieu propre, Amon à Thèbes, Phtah à Memphis, et il y eut autant d'ennéades locales qu'il y eut de nomes en Egypte. Isolés, réunis en triades ou embrigadés en ennéades, les dieux locaux exerçaient leur autorité sur les morts de la localité comme sur les vivants. A l'origine, chaque nome avait eu son dieu des morts, qui n'était autre que son dieu suprême passé de vie à trépas, et ce dieu recevait ses sujets défunts dans un enfer ou dans un paradis particulier, où ils avaient seuls accès à l'exclusion des morts des nomes voisins : ainsi Phtah mort régnait sous le nom de Sokaris sur les morts de Memphis, et il leur donnait asile dans une grotte ténébreuse qu'on appelait *la caverne*, *Ammah*, ou *la région des passages*, *Ro-sitaou*, à cause des couloirs étroits qui en faisaient communiquer les parties. Plus tard, la légende d'Osiris et de Siton s'étant répandue, l'Egypte entière reconnut comme dieu des morts Osiris, et comme séjour des morts le domaine d'Osiris, les *Prés d'Ialou*, sans toutefois que les noms des dieux et des enfers locaux disparussent entièrement : on se borna à les associer aux personnages et aux localités du mythe osirien, et Phtah, par exemple, devint comme dieu des morts Sokar-Osiris ou Phtah-Sokar-Osiris. La conception de l'autre vie varia, d'ailleurs, grandement selon les époques. On se figurait, en effet, la survivance humaine sous des formes très différentes, comme un *double*, comme un insecte ou comme un oiseau, un héron, une grue ou un épervier de préférence, ce qu'on appelait *baï* (*l'oiseau*), comme une ombre noire (*khaïbît*), comme un spectre lumineux (*khou*). On s'imaginait que cette survivance, on se cachait dans la tombe avec le corps qu'elle avait animé pendant la vie, ou le quittait pour aller rejoindre le paradis de son dieu. Elle n'était pas un esprit véritable, mais une atténuation du corps visible, et elle avait les mêmes besoins que celui-ci. De même qu'elle lui avait été attachée pendant son séjour parmi les vivants et qu'elle n'avait pu subsister que par lui, elle lui demeurait attachée après la mort, et elle se serait désagrégée à tout jamais s'il s'était décomposé entièrement. On s'efforçait donc de le lui conserver indéfiniment afin de la sauver, et, pour y arriver, on le momifiait. La première momie avait été, disait-on, celle d'Osiris, qu'Horus avait fabriquée avec l'aide d'Anubis, de Thot d'Isis et de Nepbthys : on traitait chaque cadavre de la manière dont celui d'Osiris avait été traité, et le mort, devenu un Osiris par la vertu des manipulations et des prières, jouissait désormais de tous les droits et privilèges d'Osiris lui-même. Toutefois, comme la momie n'était pas indestructible et qu'en s'anéhilant elle risquait de détruire l'âme, on inventa de déposer dans un coin du tombeau des statues en bois ou en pierre, dont chacune pouvait la suppléer au besoin et servir de support au double ou à l'âme : autant il y avait de ces statues de double, autant le double avait de chances de perpétuer son existence. L'idée de vie future n'était pas liée nécessairement à celle de rétribution, mais le dieu recevait auprès de lui tous ceux qui de leur vivant s'étaient déclarés ses *féaux*. Lorsque, après avoir escaladé la montagne d'Occident au sortir de ce monde, ils avaient pénétré dans l'Hadès, et surmonté tous les dangers que les routes y présentaient, il leur fallait subir un examen préliminaire avant d'être admis aux *prés d'Ialou* : Osiris les jugeait avec le concours de quarante-deux assesseurs, un pour chaque nome, et ils devaient réciter devant cette sorte de tribunal une *Confession négative*, qui prouvait qu'ils étaient bien les *féaux* du dieu. Les fautes dont ils se disculpaient étaient pour la plupart des péchés contre les rits ou contre les dogmes, mais on y trouve mêlées des déclarations de la morale la plus pure. Une fois confessé, le mort était introduit dans les champs d'Ialou, et, désormais, il y vivait sous l'autorité d'Osiris. Le dieu l'y protégeait contre les dangers et contre la mort, en échange de corvées qu'il pouvait, soit accomplir lui-même, soit faire exécuter par les petites statuettes qu'on déposait dans son tombeau, le labour, la moisson, le transport des grains. D'après une doctrine qui prévalut surtout à Thèbes, dans la famille royale et chez les classes attachées au culte d'Amon, l'âme, en quittant la tombe, montait sur la barque de Râ et elle s'y enrôlait parmi l'équipage des dieux. Elle se glissait avec le Soleil mort dans les longs corridors de l'Hadès, et elle y parcourait sous sa protection le domaine des douze heures de la nuit; elle sortait des ténèbres à l'Orient en même temps que lui, et sa vie suivait le même cours que la sienne.

— *Industrie*. L'Egypte atteignit de bonne heure un très haut degré de civilisation, et les monuments de la IVe dynastie la montrent en possession d'un outillage agricole, industriel et militaire perfectionné. Non seulement elle avait apprivoisé le bœuf, le mouton, la chèvre, l'âne, le porc, le chien, et elle cultivait la vigne et la plupart des céréales et des légumes aujourd'hui acclimatés aux bords du Nil, mais elle fabriquait le verre, elle fondait, coulait et ciselait les métaux, elle avait de véritables manufactures d'étoffes, de papyrus, de terres émaillées, de poteries grossières ou fines.

— *Littérature* et *Beaux-arts*. L'Egypte avait inventé un système d'écriture complet, les *hiéroglyphes*, pour ses inscriptions et pour ses besoins de chaque jour. Elle possédait une littérature dont beaucoup de débris sont parvenus jusqu'à nous. On y voyait une masse de livres religieux, dont les principaux décrivaient les destinées de l'homme après la mort : de longs hymnes à la Divinité, des œuvres poétiques proprement dites et des œuvres de morale, etc. La littérature scientifique est assez riche : traités de médecine ou de pharmacie, traités de maladies des femmes, recueils de recettes du vétérinaire, traités de calcul et de géométrie pratique. Enfin, nombre de romans et de contes nous sont arrivés complets ou par fragments.

Les arts plastiques s'étaient développés en même temps que la littérature, l'architecture, la sculpture, la peinture monumentale ou industrielle. Les Egyptiens ont été, en architecture et en sculpture, de véritables créateurs, et ils nous ont légué quelques-unes des œuvres dont l'humanité peut se glorifier au plus juste titre. Leurs premiers monuments connus sont des tombeaux, pyramides, mausolées ou hypogées, dont quelques-uns sont déjà ornés de piliers et de colonnes. On sait quelles dimensions certaines de leurs pyramides atteignirent : les temples construits par les rois de l'époque memphite étaient de proportions non moins considérables, mais on seul nous est parvenu : le temple du Sphinx, dont la façade n'est pas déblayée, et dont les parois ne sont pas décorées. Nous n'avons de temples en bon état qu'à partir de la seconde époque thébaine : temples de Thèbes (Karnak, Louqsor, Gournah, Déir-el-Bahari, Ramesseion, Médînét-Habou), temples d'Abydos, temple de Radésiéh, temple d'Amada et de Sesebi en Nubie. Les colonnes égyptiennes représentent, pour la plupart, des formes végétales empruntées au lotus et au papyrus, plus rarement au palmier. L'une d'elles, la colonne hathorique, a pour chapiteaux deux ou quatre têtes d'Hathor accolées, et elle figure d'une manière générale le sistre; on la trouve presque exclusivement dans les temples ou parties de temple consacrées à la déesse. Le temple égyptien se compose, à proprement parler, d'une chambre obscure, la *cella*, où loge la divinité ou l'un de ses emblèmes, mais il est rare de trouver un temple aussi rudimentaire; presque toujours l'architecte a groupé autour du sanctuaire un certain nombre de chapelles, où logeaient les dieux *parédres*, ceux qui recevaient un culte à côté du dieu principal, et où l'on conservait le mobilier sacré, ainsi que les offrandes. Une cour entourée de portiques précédait d'ordinaire l'édifice qui renfermait cet ensemble de pièces, et la façade en était constituée par deux hautes tours rectangulaires encadrant une porte, ce que l'on appelle un *pylône*. Lorsqu'un temple devenait insuffisant, on l'agrandissait en construisant sur les côtés de nouvelles chambres, et, dans le prolongement du pylône primitif, une cour nouvelle ou une salle à colonnes, une salle hypostyle, en avant de laquelle on érigeait un pylône nouveau. L'opération pouvait se répéter autant de fois que l'on voulait, et le temple de Karnak à Thèbes,

dans son état actuel, conserve les traces de huit ou dix agrandissements de ce genre. L'ensemble des bâtiments était entouré souvent d'une muraille en briques sèches, percée de portes monumentales en pierre. L'architecture non seulement fleurit sous les Pharaons indigènes, mais elle conserva toute son originalité et elle se développa même sous les Ptolémées et sous les Césars romains. Edfou, Denderah, Erment, Ombos, Philæ et une bonne partie des temples de Nubie datent des Ptolémées; Esnéh est presque entièrement de l'époque romaine. Le plan de ces temples est sensiblement le même que celui des temples pharaoniques : toutefois, le sanctuaire y est presque toujours isolé par un couloir de ronde des chambres qui l'entourent, et le portique ouvert qui courait au fond de la cour est remplacé par un pronaos, une salle hypostyle, dont le devant est clos par des murs bas, construits jusqu'à mi-hauteur entre les colonnes. Certains temples sont creusés entièrement dans la montagne et sont des *spéos*, des cavernes véritables, dans beaucoup des temples de Nubie et, entre autres, le plus célèbre, celui d'Ibsamboul. D'autres sont *adossés* et se composent d'une partie taillée dans la montagne et d'une partie construite en avant de l'autre : on les appelle d'ordinaire des hemispéos, et l'exemple le plus célèbre en est Deir-el-Bahari. Tous les temples étaient décorés de tableaux disposés souvent en registres superposés, et dont les sujets varient selon les parties de l'édifice où on les trouve. Dans les salles et dans le sanctuaire, ils représentent d'ordinaire le roi et les prêtres exécutant les rits divers de l'office divin; sur les murs des cours et sur la face des pylônes, on gravait le plus souvent des scènes de la vie du fondateur : la bataille de Qodshou à Louqsor, à Karnak et sur la plupart des édifices de Ramsès II, les campagnes de Ramsès III contre les Libyens et contre les peuples de la mer à Médinét-Habou. Les inscriptions qui accompagnent les bas-reliefs sont exclusivement religieuses à l'intérieur, en partie historiques ailleurs. Elles forment comme autant de talismans qui protégeaient la construction contre les mauvais esprits ou contre la ruine, et les éléments détachés de la décoration, obélisques, colosses rangés sur le côté des cours ou le long des façades, avenues de sphinx à tête humaine, de béliers ou de lions, ont les mêmes vertus magiques que les bas-reliefs.

La peinture égyptienne est à peine un art indépendant : elle ne sert le plus souvent qu'à rehausser les motifs d'architecture ou les bas-reliefs. Les Egyptiens étaient pourtant des dessinateurs remarquables : ils recherchaient avant tout la pureté et la hardiesse de la ligne, et ils démêlaient fort habilement dans l'homme et chez les animaux les traits caractéristiques. Leur perspective est inexacte de parti pris, qu'ils traitent une figure isolée ou qu'ils composent un tableau complexe. La figure humaine, par exemple, avait les yeux et le buste de face, tandis que le reste de la tête et du corps était représenté de profil. Dans les tableaux des temples ou des hypogées, les plans, au lieu d'être projetés sur la surface plane, les uns derrière les autres, étaient séparés et superposés; les plus rapprochés du spectateur sont alors mis au bas de la paroi, et les plus éloignés tout en haut. Ainsi, dans les scènes champêtres qui ornent les tombeaux, les épisodes qui se passent sur le Nil ou sur les canaux sont au registre inférieur, les scènes de labour ou d'industrie au-dessus, les pâturages plus haut encore, au sommet enfin la chasse et les animaux du désert. L'artiste commençait par dessiner les sujets à l'encre noire ou rouge sur la surface à couvrir, souvent sans la mettre au carreau; le directeur des travaux redressait ou corrigeait cette esquisse, après quoi le sculpteur se mettait à l'œuvre. Le relief est d'ordinaire très léger et dépasse de quelques millimètres à peine le champ de la paroi. Toutefois, il s'accentue lorsqu'il s'agit des tableaux immenses qu'on voit dans les temples, et alors les Egyptiens recouraient au procédé du *relief dans le creux* pour protéger leur œuvre contre les accidents. Les plus anciennes statues que nous connaissions sont en général de pierre dure, diorite ou granit noir, ainsi qu'il convenait, puisqu'elles proviennent des tombeaux où elles simulaient le corps sur lequel le *double* du mort s'appuyait; il est certain, toutefois, que, dès la plus haute antiquité, on en tailla de pierre tendre : albâtre, calcaire, grès, ou de bois et même de bronze. La plupart représentent un personnage de haut rang dans l'une des attitudes où il recevait ses vassaux ou ses esclaves, soit assis sur un siège de forme diverse, soit debout, un pied en avant, les deux mains ballantes ou l'une d'elles relevée et tenant un bâton ou un insigne de dignité. Assez souvent la femme et les enfants sont associés au père de famille : tantôt la femme ou le fils est de même taille que celui-ci, tantôt on les modèle en plus petites dimensions, debout, assis, accroupis de chaque côté de lui contre ses jambes. Les yeux sont parfois rapportés et ils comportent une pupille en cristal et en émail noir, dont les reflets et la transparence prêtent à la figure une intensité de vie singulière. Les statues de serviteurs et de vassaux qu'on trouve dans les tombeaux reproduisent assez souvent les accessoires et les attitudes du métier que chacun de ces gens exerçait. Les animaux réels ou fantastiques, sphinx, lions, chacals, béliers, sont représentés d'ordinaire couchés sur le ventre, les pattes de devant allongées, rarement repliées, la tête droite.

La plus ancienne école de sculpture dont nous possédions des œuvres en abondance, la Memphite, est aussi celle qui a produit les morceaux les plus parfaits : les deux personnages de Médoum, le Chephrên le Sheikh el-Beled, les statues royales du musée de Gizeh, le *scribe accroupi* du Louvre; tous ces morceaux peuvent être rangés parmi les chefs-d'œuvre, non seulement de la sculpture égyptienne, mais de la sculpture en général. Elles sont d'un style libre, aisé, et d'une vérité de geste et d'expression que nul art n'a surpassée. Les statues du premier empire thébain, statues royales pour la plupart, sont déjà d'une facture plus compassée et d'une originalité moindre; on y peut citer, pourtant, les belles statues d'Ousirtasen et d'Amenemhaît à Abydos ou à Tanis, et la statue en bois de Pharaon Aoutoubri Horus au musée de Gizeh. Deux tendances opposées se manifestent à la seconde époque thébaine : l'une de grâce et de délicatesse, qui éclate dans certaines statues d'Aménôthès Ier, de la reine Hatshopsitou, de Thoothmôsis III, dans les bas-reliefs des temples de Louqsor, de Deir-el-Bahari, d'El-Amarna, d'Abydos et de Gournah sous Hâtshopsitou, sous Aménôthès III et IV, sous Séti Ier, sous Ramsès II; l'autre de force et de grandeur exagérées, qui a produit les sphinx gigantesques et les statues énormes d'une seule pierre, telles que les Colosses d'Aménôthès III, dits Colosses de Memnon, ceux de Ramsès II à Tanis, à Thèbes, à Ibsamboul, qui, assis, varient tous entre 16 et 20 mètres de hauteur. L'art monumental déchut rapidement sous la XXe dynastie, mais l'art industriel continua à fleurir, et les hypogées thébains nous ont rendu quantité de petits objets d'un travail charmant, des statuettes de femmes et de fillettes, de scribes ou de militaires, des boîtes à parfums dont la poignée consiste en une jeune fille nageant ou en un esclave grotesque. La statuaire en bronze, qui avait produit à l'époque memphite quelques œuvres fort belles, telles que la statue de Papi Ier au musée de Gizeh, fournit, à partir de cette seconde époque thébaine, un nombre considérable de pièces remarquables : la reine Karomamalt et les bronzes Posno du Louvre, la dame Takoushît du musée d'Athènes, les lions d'Apriès et l'Horus hiéracocéphale de Gizeh. L'époque saïte vit une véritable renaissance de la sculpture : les artistes, moitié par tradition d'écoles locales, moitié par esprit d'imitation, adoptèrent un style qui rappelle beaucoup celui des dynasties memphites, mais avec plus de sécheresse. Thèbes produisit alors la statue en albâtre de la reine Amenertas et la Thouéris en serpentine verte du musée de Gizeh, mais la plupart des bonnes œuvres qui décorent nos collections proviennent de Memphis ou du Delta. La même facture se maintient sous les premiers Ptolémées, mais en s'amollissant au contact de l'art grec, et, vers le Ier siècle de notre ère, une école surgit qui, sans renoncer aux habitudes des temps pharaoniques, se laisse entraîner à imiter les formules helléniques. Les pièces sont rares qu'on peut attribuer à cette dernière école, et bientôt l'art grec triompha : à partir du IIe siècle de notre ère, les rares statues de vieille facture qui nous sont parvenues ne sont plus que des images maladroites et presque informes. La sculpture égyptienne mourut, comme l'architecture, vers le IIIe siècle, au moment de la diffusion du christianisme.

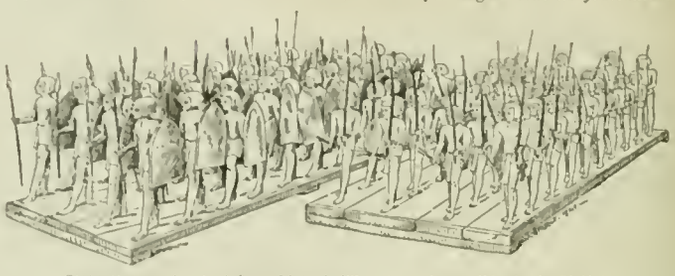

Statuettes représentant des soldats de l'Egypte ancienne. (Musée de Gizeh.)

L'EGYPTE CHRÉTIENNE ET MUSULMANE. D'après la tradition, le christianisme a été introduit en Egypte sous Néron par saint Marc; son extension y fut favorisée par la quantité de Juifs établis dans le pays, et, dès le IIe siècle, il comptait assez de partisans pour que, vers 172, sous Marc-Aurèle, on fût obligé d'instituer trois évêques suffragants de celui d'Alexandrie, qui s'intitula désormais patriarche. De nombreuses hérésies y surgirent, qui se rattachent au gnosticisme pour la plupart, mais qui disparurent l'une après l'autre sous l'effort des Pères appartenant à l'école orthodoxe. La persécution sévit sur eux pendant tout le cours du IIIe siècle, sous Septime-Sévère, sous Trajan-Dèce, sous Valérien, sous Dioclétien, et elle fit un nombre considérable de victimes : c'est de la seconde année du règne de Dioclétien (284 apr. J.-C.) que date l'*Ère des martyrs*, usitée aujourd'hui encore dans l'Eglise jacobite d'Egypte. Beaucoup de chrétiens, pour échapper aux bourreaux, se réfugièrent dans les déserts qui s'étendent à droite et à gauche du Nil, et où déjà un certain nombre d'anachorètes s'étaient établis par esprit de pénitence : des laures et des monastères se fondèrent, où ces moines vécurent au milieu des austérités, sous l'autorité de chefs, d'abbés, tels que saint Paul et saint Antoine de Thébaïde. Le monachisme, né en Egypte, se répandit bientôt par tout le monde chrétien, après que l'édit de Constantin (312) eut mis fin aux persécutions. L'Eglise d'Alexandrie était, dès lors, une des plus savantes et des mieux organisées qu'il y eût dans l'Empire, mais aussi l'une des plus turbulentes : l'arianisme sortit d'elle (312) et les controverses, voire les révoltes qu'il souleva, obligèrent Constantin à provoquer la réunion du premier concile œcuménique à Nicée (325). Le concile condamna la doctrine d'Arius. Toutefois, les ariens ne perdirent pas courage; au cours du IVe siècle, ils réussirent plusieurs fois à s'emparer du siège d'Alexandrie. Théodose Ier (379-395) brisa

Mosquée de Kalt-Bey.

leur pouvoir, et l'édit de clôture qu'il lança contre les temples païens, en 389, consomma la ruine de la vieille religion égyptienne. Elle se maintint encore dans beaucoup de villes du Sahd et surtout à Philæ, où les Blemmyes obligèrent l'empereur Marcien à reconnaître l'existence légale du sacerdoce d'Isis pour une période de cent ans (453); partout ailleurs, elle alla diminuant sous l'effort des moines. Dans le même temps, des hérésies nouvelles surgissaient qui finirent par séparer l'Eglise d'Egypte des autres Eglises enfermées dans l'Empire : elle n'avait repoussé la doctrine de Nestorius que pour tomber dans l'hérésie d'Eutychès, et, lorsque celle-ci eut été condamnée au concile de Chalcédoine en 451, elle refusa de la répudier. Dès lors, le gros de la population de l'Egypte demeura *monophysite*, et l'obstination avec laquelle elle s'attacha à sa croyance la mit en opposition avec les empereurs demeurés orthodoxes : elle se sépara définitivement de l'Eglise grecque sous Justinien, vers 536, et les rigueurs dont le pouvoir usa pour la ramener à la religion officielle soulevèrent sa haine contre les Césars byzantins. Elle se rangea du côté des Perses lorsque Chosroès conquit Alexandrie (619-629), et, quelques années plus tard, quand les Arabes envahirent l'Afrique, le Makaukas, le chef des Egyptiens ou coptes, en prenant parti pour Amr ibn-el-As, décida du sort de la campagne (640). Amr prit Alexandrie en 641, fonda Fostât sur l'emplacement de l'ancienne Babylone (642) : désormais, l'Egypte était perdue pour l'Empire et pour la chrétienté.

Les musulmans avaient concédé aux Egyptiens le libre exercice de leur religion, la possession de leurs domaines et de leurs biens, tous les privilèges dont ils jouissaient sous les empereurs. Leur petit nombre et leur inexpérience des choses financières les obligèrent à se décharger du soin de l'administration sur les coptes. Les gouverneurs arabes exploitèrent d'abord l'Egypte par l'intermédiaire d'employés indigènes et chrétiens, sous les Ommiades (658-750), puis sous les premiers Abbassides. L'Egypte prospéra sous leur main, et la population musulmane s'augmenta, partie par l'immigration de tribus arabes ou berbères, partie par la conversion à l'islamisme d'une grande quantité d'indigènes. Enfin, en 868, Ahmed-ibn-Touloun se souleva contre le calife Métazz et se proclama sultan. Sitôt que l'Egypte fut redevenue un Etat indépendant (870), elle manifesta les mêmes ambitions qu'aux temps pharaoniques, et elle essaya de s'agrandir dans la vallée du Nil, ainsi qu'en Asie. Au sud, le royaume chrétien de Nubie opposa une barrière insurmontable à son ambition, mais, au nord, la Syrie lui offrit un champ de victoires faciles. Touloun la conquit jusqu'à l'Euphrate (868-883). Mais ses petits-enfants se succédèrent rapidement sur le trône, et leurs discordes livrèrent bientôt l'Egypte au calife abbasside Moktafi (905). La soumission dura peu : le sultan fatimite de Kairôan, Obéidallah, essaya d'abord de conquérir le pays (925), puis, quand il eut été repoussé par l'Abbasside Moktader, un capitaine turc, Mohammed-el-Ikkshidi, fonda aux bords du Nil la dynastie des Ikbshîdites (935), qui dura jusqu'au moment où un usurpateur, l'esclave noir Kafour, reconnut de nouveau la suzeraineté des princes de Bagdad (966-968). Mais les Fatimites de Kairôan ne renonçaient pas à leur ambition; Djauher, général de Moezz-ledin-illah, vainquit Kafour en 969, et établit la domination de son maître jusqu'à l'isthme (972). Moezz prit aussitôt le titre de calife : il fonda Le Caire et il en fit la capitale de son empire (973). Son fils el-Aziz (975-996) protégea les lettres, les sciences, l'agriculture et le commerce au point qu'en peu d'années la population doubla, mais la folie ou la faiblesse de ses successeurs détruisirent graduellement son œuvre, et, sous Mostâli (1094-1101), l'irruption des chrétiens occidentaux enleva à l'Egypte presque tout son domaine syrien. Godefroy de Bouillon prit Jérusalem (1099), et la fin de la dynastie se consuma en vains efforts pour reconquérir la ville sainte. Baudouin Ier, Baudouin II, Amaury Ier envahirent l'Egypte; le dernier brûla Fostât en 1168, et le calife El-Adid (1160-1171) ne put se délivrer qu'en appelant à l'aide le sultan d'Alep, Nour-ed-Din et son vizir Saladin. Celui-ci s'empara du pouvoir à la mort d'El-Adid (1171), mais il se contenta du titre de sultan; il s'inclina devant la suzeraineté nominale du calife de Bagdad, et il ramena l'Egypte à l'orthodoxie sunnite. Il battit les Latins à Hattin et leur reprit Jérusalem (1187), puis il repoussa victorieusement les chefs de la troisième croisade : Frédéric Barberousse, Philippe de France, Richard d'Angleterre (1189), et demeura maître de toute la Syrie, sauf le littoral. Mais ses successeurs (1193-1218) laissèrent son héritage périclitter entre leurs mains. El-Kamel (1218-1238) repoussa l'attaque de Jean de Brienne (1219-1221), et son second fils Es-Salekh Eyoub celle de saint Louis (1249) sur le Delta. Le dernier Eyoubite, el-Ashrâf (1250-1252), fut dépossédé peu à près par Eibek, et le pouvoir appartint dès lors aux Mamelouks. Les deux siècles et demi qu'ils régnèrent constituent l'époque la plus brillante dans l'histoire de l'Egypte musulmane. Kotouz (1259-1260), Bibars (1260-1277), Kalaoun (1279-1290), El-Ashrâf Khalil (1290-1293), achèvent la ruine du royaume latin et sauvent la Syrie de l'invasion des Mongols. Sous En-Nasir-Mohammed (1293-1341), la domination égyptienne s'étend un moment de Tunis à Bagdad, mais les querelles et l'incapacité des fils et des petits-fils de ce prince affaiblirent bientôt leur autorité, et la dynastie des Mamelouks Bahrites fut remplacée, en 1382, par celle des Mamelouks Borgites. Barkouk (1382-1399), Mouayyâd (1412-1422), El-Ashrâf Bours-Bey (1422-1438) maintinrent glorieusement leur suzeraineté sur la Syrie. El-Ashrâf Kalt-Bey (1468-1495) vainquit les sultans osmanlis Mahmoud et Bajazet II. Kansouéh el-Ghouri (1501-1516) envoya ses flottes combattre les Portugais jusque dans l'Inde à l'instigation des Vénitiens, mais la guerre contre les Turcs finit par l'absorber et il fut tué à Dabik, près d'Alep, par le sultan Sélim Ier (1516). Tomân-Bey, qui lui succéda, fut battu près d'Héliopolis, pris, pendu, et Sélim réduisit l'Egypte en province ottomane (1517). Elle avait été, pendant près de neuf siècles, l'un des sièges les plus florissants de la civilisation arabe.

Les savants et les lettrés affluaient à l'université fondée par El-Aziz en 988, dans la mosquée el-Azhar, et quelques-uns des historiens et des juristes les plus célèbres de l'Islam y donnèrent leurs leçons. L'industrie prit un essor considérable : industrie du verre, de la porcelaine, de l'émail, de la soie, des tapis, et ses produits étaient exportés en Europe par les marchands italiens, vénitiens ou génois. La sculpture et la peinture ne se développèrent point comme aux temps pharaoniques, par suite de la répugnance que l'islamisme témoigne à la reproduction

ÉGYPTE MODERNE

MER MÉDITERRANÉE
Plateau Libyque
DÉSERT
LIBYE
OULAD ALI
Oasis Siouah
(Jupiter Ammon)
Oasis Baharich
Alexandrie
Rosette
Damiette
Pt Sand
BASSE ÉGYPTE
LE CAIRE
Guizeh
Memphis
Suez
Ismaïlia
Jerusalem
Gaza
Hébron
Arabie
PÉNINSULE DU SINAI
Pétrée
Alaba
Mt Sinaï
Mt Katherin
Mt Gharib
Golfe de Suez
Golfe d'Akaba
Canal de Suez
Désert Arabique
Désert de Tih
Guébel et Tih
Guébel el Tihamah
Guébel Chafah
Guébel Kossaïr
Guébel Kourkour
Guébel Ghenefeh
Guébel Guerfé
Guébel Ahmed Gourab
Guébel Selseleh
Guébel Gabkaïa
Guébel Mourat
Guébel Chigreh
Guébel Mansour
Guébel Melekab
Guébel Ghamer
Guébel Ghamer
Guébel Ghamer

ÉGYPTE ANCIENNE

1. Statuette de fillette (musée de Turin). — 2. Tête de Tii (musée de Boulaq). — 3. La vache Hâthor (musée de Gizèh). — 4. Stèle du tombeau de Shiri (musée de Gizèh). — 5. Le Sheikh-el-Beled (musée de Gizèh). — 6. Le nain Khnoumhoptou (musée de Gizèh). — 7. La princesse Nofrit. — 8. Bijou en forme d'epervier (Louvre). — 9. Homme se lamentant sur un mort (musée de Gizèh). — 10. Le scribe accroupi (Louvre). — 11. Le scribe agenouillé (musée de Gizèh). — 12. Pectoral d'Ousirtosen III (musée de Gizèh). — 13. Pectoral de Ramsès II (Louvre). — 14. Statuette de la dame Tii (Louvre). — 15. Statue d'Alexandre II (musée de Boulaq). — 16. Tête de scribe (Louvre). — 17. Lion d'Horbaît (musée de Gizèh). — 18. Femme écrasant du grain (musée de Gizèh). — 19. Bracelet du prince Psar (Louvre). — 20. Bélier d'Aménothès III (musée de Berlin). — 21. Statuette en bronze incrustée d'or de la reine Karomama (Louvre). — 22. Statue du roi Sorkhotapou Khâdukhouri (Louvre). — 23. Statuette de la reine Amenertas (musée de Gizèh). — 24. Sphinx de Tanis. — 25. Statue d'Aménôthès II (musée de Turin). — 26. Armes et bijoux de la reine Ahhotpou Ier (musée de Gizèh). — 27. Statuette d'Aménôthès IV (Louvre). — 28. Lion du Gebel Barkal (British Museum). — 29. Statue de Pedishashi (Louvre).

de l'homme, mais l'architecture produisit de nombreux chefs-d'œuvre. L'ancienne architecture pharaonique ayant été supplantée par l'architecture byzantine, c'est aux ordres et à la basilique byzantine, tels qu'on les voyait en Egypte, que les Arabes empruntèrent les éléments de leurs premiers monuments. La plus ancienne des mosquées de l'Egypte, celle d'Amr, au vieux Caire, n'est encore qu'une immense cour rectangulaire, entourée de portiques à plusieurs rangs de colonnes; celle de Touloun, fondée en 879, y joint déjà un minaret, et, au fur et à mesure qu'on avance, le plan s'enrichit d'un ensemble de chambres et de cours assez compliqué. La mosquée du calife Hakem, bâtie en 1003, est le meilleur exemple qui nous reste de l'architecture fatimite; mais, à partir de l'avènement des Eyoubites, presque chaque règne nous a laissé des monuments qui font du Caire comme un musée de l'art musulman à sa période la plus féconde. La conquête ottomane arrêta net la prospérité matérielle du pays et son développement artistique et littéraire : pendant près de trois siècles, les pachas turcs, installés dans la citadelle du Caire, se succédèrent régulièrement, sans exercer souvent plus qu'une surveillance nominale sur la province. Les Mamelouks relevèrent la tête promptement; dès la fin du XVIe siècle, leurs beys gouvernaient vraiment le pays. Leurs querelles ruinèrent l'agriculture et le commerce : vers le milieu du XVIIIe siècle, l'Egypte n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été sous ses princes. C'est alors qu'Ali-Bey s'y souleva (1767) et, s'étant proclamé sultan, conquit la Syrie. Lorsqu'il périt à son retour (1771), son beau-fils Abou-Dahab conserva le gouvernement, mais à condition de reconnaître la suzeraineté ottomane, et après lui (1773), deux beys, Mouràd et Ibrahim, se partagèrent son autorité. Ils essayèrent en vain de tenir tête au général Bonaparte (1798), et, trois années durant, les Français occupèrent le Delta et la vallée jusqu'à la première cataracte (1798-1801). Leur retraite ne ramena pas la paix, mais la guerre continua entre les beys jusqu'au moment où un Roumélioto, Méhémet-Ali, les réunit dans la citadelle du Caire, sous prétexte d'un conférence, et les massacra pour la plupart, le 1er mars 1811. Alors, avec Méhémet-Ali qui aspire à se rendre indépendant de la Porte, une phase nouvelle commence dans l'histoire d'Egypte. Il s'efforce d'emprunter aux nations occidentales leur outillage industriel et militaire, s'entoure d'Européens, de Français surtout, crée une armée et une flotte, qui lui conquièrent l'Arabie, le Soudan, la Syrie, battent les Turcs à plusieurs reprises, et l'auraient peut-être installé lui-même sur le trône de Constantinople, sans l'opposition de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche.

Intérieur de la mosquée d'Amr ou Amrou (Le Caire).

Ibrahim (1848) et Abbas Ier (1849-1854) administrèrent sagement leur domaine africain. Saïd (1854-1863), tout en augmentant les dépenses, maintint l'Egypte à un haut degré de prospérité. Ismaïl (1863) débuta brillamment par l'achèvement du canal du Suez (1869), et par l'obtention d'une série de firmans qui changèrent la constitution du pays : droit de léguer le trône à ses enfants par ordre de progéniture, selon le droit monarchique européen et contrairement à la loi musulmane (1866), titre et rang de khédive ou vice-roi, au lieu de celui de pacha que ses prédécesseurs avaient porté (1867), etc. En même temps, des expéditions heureuses étendirent son autorité sur les côtes de la mer Rouge et du pays des Somalis, sur le Kordofan, sur le Darfour, sur le Bahr-el-Gazâl, jusque dans la région des grands Lacs, mais ensuite des revers en Abyssinie, et l'exagération des charges financières obligèrent les puissances européennes à intervenir : Ismaïl fut déposé en 1879, et son fils Thewfik le remplaça sous le contrôle de la France et de l'Angleterre. Il avait commencé à remettre l'ordre dans les finances, quand la révolte des colonels (8 sept. 1881, suivie bientôt de l'échauffourée d'Alexandrie (11 juin 1882), amena l'intervention de l'Angleterre, et, après la bataille de Tell-el-Kebir (13 sept. 1882), une occupation anglaise. Les premiers temps en furent désastreux : la révolte du Mahdi (1882-1883), la défaite de Hicks-pacha et de Baker-pacha en 1882, la prise de Khartoum (26 janv. 1885) malgré l'expédition de Wolseley, enlevèrent à l'Egypte tout le pays au sud de la deuxième cataracte. Peu à peu, cependant, la nation se remit, grâce à une administration habile, et lorsque Thewfik mourut (7 janv. 1892), elle avait retrouvé sa prospérité entière. Abbas II Hilmi succéda aussitôt à son père. Trois campagnes heureuses, dirigées par Kitchener pacha, lui rendirent successivement Dongolah en 1896, Berber en 1897, Khartoum en 1898, et une convention conclue avec la France dans les derniers jours de 1898 confirma les droits de l'Egypte sur le bassin entier du Nil. La défaite et la mort du successeur du Mahdi en 1899, la prise d'Osman Digma, dans les premiers jours de 1900, ont supprimé les derniers obstacles qui s'opposaient à la pacification du Soudan : l'empire égyptien est rétabli tel à peu près qu'il était sous Ismaïl, mais dans un état de vassalité apparente vis-à-vis de la Turquie, réelle vis-à-vis de l'Angleterre.

L'Egypte actuelle. — *Géographie physique et économique.* Les limites de l'Egypte actuelle sont difficiles à préciser. D'une manière générale, c'est la partie de l'Afrique située entre le 5e et le 32e degré de latitude N., le 20e et le 35e de longitude E., mais la portion véritablement habitée de cette immense étendue est continée aux bandes étroites de terre qui courent le long du Nil et d'une partie de ses affluents, à quelques ports échelonnés sur les côtes de la mer Rouge, et à quelques oasis perdues dans l'immensité du désert Libyque. La superficie cultivable de l'Egypte (vallée et oasis), la seule qu'on puisse évaluer avec certitude, représente environ 27.800 kilom. carrés qui, déduction faite des cantons incultes, se réduisent à environ 21.000 kilom. carrés : on ne saurait apprécier, même approximativement, la superficie utile du Soudan et de ses dépendances. La constitution du sol est mal connue. Il est coupé, à la hauteur d'Assouân, par un banc granitique où se trouvent réunies la plupart des variétés de syénites, mais où domine la syénite rose, dont les anciens se sont servis de préférence pour la sculpture et l'architecture. Un peu au N. d'Assouân, le banc se recouvre d'épaisses couches de grès qui forment les défilés du gébel Silsileh et s'étendent jusqu'au N. d'Esnèh; de là sont sortis les blocs employés dans la construction des temples thébains. D'Esnèh jusqu'à la mer, ce ne sont plus que d'immenses nappes de calcaire, dont certaines parties, d'un grain très fin et d'une blancheur admirable, ont fourni aux sculpteurs et aux architectes des matériaux inépuisables. Dans la vallée proprement dite et dans le Delta, le Nil a jeté des couches d'alluvions profondes. Le désert, à droite et à gauche, est recouvert par endroits d'une couche de sable provenant de la décomposition des roches. Il est sillonné d'ouadis interrompus de larges plaines et de vastes dépressions qui ont contenu de l'eau aux époques géologiques. La région à l'ouest du Nil ne présente que des collines insignifiantes; celle de l'est est parcourue de hautes chaînes montagneuses dont quelques pics dépassent, dit-on, 2.000 mètres de hauteur : gébel Atâkah, gébel Dôkhan (*mons Porphyrites* des anciens), gébel Zebara (*mons Smaragdus*). Les anciens y exploitaient sur certains points des mines d'or et d'émeraudes et des carrières de porphyre; on y a découvert du cuivre et du plomb en petite quantité, du soufre, du pétrole au gébel Ez-Zeit, mais qui ne vaut pas la peine d'être exploité. Les seuls produits minéraux de l'Egypte qui se trouvent aujourd'hui encore en abondance sont le natron, l'alun et le sel gemme, sur les bords du Birkèt-Kéroum et dans la région du désert Libyque voisine de la Méditerranée. Le climat ne comporte guère que trois saisons, et c'est en trois saisons, hiver (*chetoui*), été (*séfi*), inondation (*nili*), que les modernes partagent l'année, à l'imitation des anciens. L'hiver, du 15 octobre au 15 mars, atteint rarement et ne dépasse presque jamais le zéro du thermomètre; les chaleurs de l'été varient selon les points de la vallée, et elles atteignent 44° ou 45°, rarement 48° ou 50° dans l'Egypte moyenne. La pluie est presque inconnue dans le Saïd, rare dans l'Egypte moyenne, et devient assez fréquente dans le Delta. Le Nil pourvoit donc presque seul à l'arrosement des terres : spontanément, par ses crues, de fin juin à fin octobre, artificiellement, grâce à l'usage de machines élévatoires assez primitives, la *chadouf* et la *sakiéh* surtout. Ces inondations régulières dans la vallée, la sécheresse au désert, ne permettent à l'Egypte d'avoir qu'une flore très pauvre : 1.500 ou 2.000 espèces environ, les céréales en abondance, mais de qualité moyenne, le blé, l'orge, le sorgho, le maïs, le riz, quelques espèces de fourrages et de légumes, quelques plantes à sucre et à huile, textiles et tinctoriales. La vigne, abondante dans l'antiquité, n'est plus cultivée que dans un petit nombre d'endroits, et pour son fruit plutôt que pour son vin. Les arbres sont rares, à l'exception du sycomore et du palmier-dattier ou *doum*, l'acacia, le mimosa, le tamaris, l'amandier, l'olivier, le jujubier (*nabq*), le grenadier, le bananier, l'oranger et le citronnier. La faune, plus maigre encore que la flore, comporte les espèces domestiques communes à tout l'Orient, mais assez peu d'espèces sauvages, sauf le chacal, le renard, l'hyène et le loup. Les oiseaux d'eau sont innombrables, mais, parmi les variétés domestiques, une seulement est excellente, le dindon; poulets, oies et pigeons, sont du goût et de chair médiocres. Les poissons sont trop gras et répugnent, en général, à l'Européen. Le crocodile a presque disparu de l'Egypte propre, et ce que l'on montre aux voyageurs comme un jeune crocodile, n'est le plus souvent qu'un énorme lézard, le *ouarân*. Les insectes venimeux, ailés ou non, pullulent; à côté des couleuvres inoffensives, on rencontre jusque dans les maisons trois ou quatre espèces de serpents fort dangereux : l'aspic de Cléopâtre qui est l'*uræus* des anciens, le céraste ou vipère à cornes, la scytale.

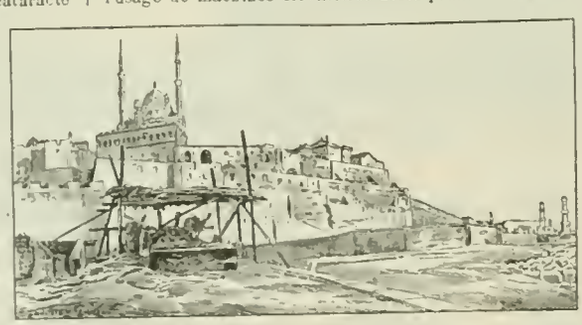

Citadelle du Caire.

L'Egypte est surtout un pays agricole. Toutefois, la dynastie de Méhémet-Ali y a implanté diverses industries qui sont devenues assez prospères, surtout celles du sucre et du coton. La fabrication du sucre occupe vingt-deux usines, dont les principales dépendent de la *Daïrah-Saniéh*. L'égrenage du coton est opéré dans les domaines de l'Etat par sept usines. La décortication du riz est confinée dans la Basse-Egypte, surtout autour de Damiette, et l'éclosion artificielle des poulets est faite dans le Saïd par six cents fours, dont chacun couve par an plus de dix mille œufs. L'unique voie pour l'écoulement de tous ces produits a été longtemps le Nil, dont la batellerie est toujours florissante. Le premier chemin de fer fut établi sous Abbas-pacha en 1855, d'Alexandrie au Caire, et du Caire à Suez, à travers le désert, mais le réseau ne s'est développé que lentement; il dépasse aujourd'hui 2.500 kilom. Il s'étale en éventail dans le Delta, et il comprend, outre les lignes maîtresses d'Alexandrie au Caire, par Damanhour, Tentah, Benha, et d'Alexandrie à Suez, par Benha et Zagazig, d'autres lignes d'intérêt local plus ou moins développées. La Haute-Egypte est desservie par une ligne unique, d'Alexandrie à Assouan, qui se prolonge d'une part jusqu'à Dongola et d'autre part jusqu'à Khartoum pour pénétrer dans le Soudan. La distance Alexandrie-Khartoum est franchie en trois jours.

— *Géographie politique et administrative.* L'Egypte est dans une position des plus complexes. Légalement, elle forme une vice-royauté vassale de l'empire ottoman et dont les rapports avec la puissance suzeraine sont réglés par une série d'actes passés à différentes époques du XIXe siècle : sous Méhémet-Ali (1840-1841) et sous Ismaïl (1866-1867-1873). Elle est soumise, d'autre part, à un véritable protectorat de l'Angleterre, depuis 1882, protectorat mal défini, non reconnu, et dont l'étendue est restreinte par une série de conventions financières et judiciaires passées avec les puissances européennes. Le gouvernement indigène est une véritable monarchie constitutionnelle, régie par un khédive ou vice-roi, choisi dans la famille de Méhémet-Ali, selon l'ordre de primogéniture en ligne directe. Il comporte un conseil législatif, qui délibère exclusivement sur les affaires intérieures, et sur les projets de lois que le gouvernement veut bien lui soumettre. Le conseil des ministres est composé des sept secrétaires d'Etat et de deux conseillers anglais, l'un financier, l'autre judiciaire; chacun des ministres est assisté de sous-secrétaires d'Etat, pour la plupart européens, et les bureaux renferment également un nombre considérable d'employés européens. Le service de la Dette est assuré par plusieurs administrations européennes : 1° commission de la Dette publique, constituée par six délégués de l'Allemagne, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie; 2° les administrations des domaines de l'Etat et des chemins de fer et télégraphes, dirigées par trois commissaires, anglais, égyptien, français; 3° l'administration des domaines privés de la famille khédiviale, la Dairah-Saniéh, dirigée par un directeur général égyptien et par deux contrôleurs français et anglais. L'islam est la religion de l'Etat, mais l'exercice public de toutes les autres religions y est admis : le christianisme jacobite, propre aux chrétiens indigènes, le catholicisme latin, l'orthodoxie grecque, le judaïsme.

La population s'élève à environ 7 millions d'habitants pour l'Egypte propre, la seule partie du royaume qui ait été soumise à un recensement, et elle comprend environ 115.000 Européens, qui échappent aux autorités locales et sont soumis, en vertu des Capitulations, aux juridictions consulaires, en ce qui concerne leur statut personnel et les litiges intéressant exclusivement leurs nationaux respectifs. Les litiges entre les étrangers de nationalité différente ou entre indigènes et étrangers appartiennent aux tribunaux mixtes ou de la réforme, institués en 1875, qui relèvent de la cour d'appel mixte d'Alexandrie. Les affaires entre indigènes sont débattues partie devant les tribunaux religieux musulmans, chrétiens ou juifs, partie devant des tribunaux civils institués au milieu du siècle et comportant les trois degrés de première instance, d'appel et de revision. La division administrative n'est pas achevée, et les pays reconquis de 1896 à 1898 sont soumis à un régime spécial, mal déterminé encore. L'Egypte propre, jusqu'à la deuxième cataracte, est divisée en deux grandes régions, le Béhéra, ou partie maritime, et le Saïd, qui, elles-mêmes, se subdivisent chacune en *moudiriéhs* ou préfectures, et en gouvernorats (*mohafzahs*). Le Béhéra comprend, outre les gouvernorats d'Alexandrie, du Caire, de Rosette, de Damiette, de Suez et de l'Isthme, d'El-Arish, de Kosséir et de Sonakin, les sept moudiriéhs de Kalioubiéh, Charkiéh, Dakhaliéh, Gharbiéh, Ménoufiéh, Béhérah, Gizéh. Le Saïd compte les sept moudiriéhs de Béni-Soueif, Fayoum, Miniéh, Siout, Girgéh, Qénéh, Assouân. Le budget égyptien, grâce à son administration européenne, se chiffre par des excédents de recette relativement considérables, dont partie est appliquée à l'extinction de la dette, partie est attribuée à la suppression des prestations, telles que la corvée, ou à l'exécution de travaux d'utilité publique, surtout d'irrigation et de canalisation.

Armes d'Egypte.

— *Instruction.* L'instruction publique, dans son état actuel, date de Méhémet-Ali. L'enseignement élémentaire des indigènes est donné dans les écoles enfantines (*kottiéb*), attachées aux mosquées et aux églises jacobites ou catholiques. L'enseignement d'un ordre plus relevé est donné, dans les villes, par des écoles gouvernementales. L'enseignement secondaire compte l'école normale, le lycée Thewfik, l'école Khédiviéh. L'enseignement supérieur et spécial comporte, au Caire : l'école de médecine et de pharmacie, l'école de droit, l'école polytechnique, l'école des arts et métiers, l'école d'agriculture, le Dar-el-Oloum, qui sont dirigées, pour la plupart, par des Européens. L'enseignement religieux musulman continue d'être donné, comme par le passé, dans la célèbre université de la mosquée El-Azhar. Un enseignement féminin a été créé récemment et prospère, malgré les obstacles que soulèvent contre lui les mœurs musulmanes. Le gouvernement entretient en France, depuis Méhémet-Ali, et en Angleterre, depuis quelques années seulement, deux missions où les jeunes gens de bonne famille ou les meilleurs élèves des écoles vont s'instruire ou se perfectionner aux sciences et aux mœurs européennes.

— *Beaux-arts.* Les diverses nations européennes ont des écoles dont les unes sont dues à l'initiative privée. Les autres ont été établies par des gouvernements; ainsi, l'*Ecole française du Caire*, fondée en 1879. Le gouvernement égyptien patronise l'*Institut égyptien*, établi en 1859-1860, à l'imitation de l'ancien institut de l'occupation française, et la Société khédiviale de géographie. Il entretient, pour la conservation des antiquités pharaoniques, un personnel important placé sous la direction d'un Français, ainsi que les deux musées de Gizéh (d'abord de Boulaq) et

d'Alexandrie ; les monuments de l'art arabe sont conservés dans un troisième musée, placé provisoirement au Caire, dans l'ancienne mosquée de Hakem. Enfin, la bibliothèque khédiviale du Caire contient, à côté de nombreux manuscrits arabes, environ 50.000 volumes imprimés.

— *Armée et marine.* L'armée et la marine, organisées par Méhémet-Ali, sur le modèle français, par des officiers français, furent très puissantes dans la première moitié du XIXe siècle : un moment, l'armée compta 100.000 hommes. Aujourd'hui, la marine n'existe pour ainsi dire plus, et l'effectif de l'armée, déterminé par différentes conventions conclues avec la Sublime-Porte, ne doit pas dépasser 18.000 hommes, sauf le cas de force majeure ou l'autorisation du suzerain. Depuis 1883, elle a été réorganisée en partie sur le modèle anglais, par les différents généraux anglais qui se sont succédé à sa tête avec le titre de « sirdar ». Elle se recrute par la conscription à laquelle tous les sujets égyptiens sont astreints, mais avec faculté de rachat et comprend un peu de cavalerie, deux corps d'infanterie montée à chameau pour le service du désert, de l'artillerie à chameau et à mulet, et une dizaine de mille hommes d'infanterie, dont la partie la plus solide est recrutée exclusivement parmi les nègres du Soudan. L'état-major est composé aujourd'hui d'officiers anglais et indigènes, mais les officiers anglais ne peuvent descendre au-dessous du grade de major (*bimbachi*), et ils occupent, outre le poste de chef d'état-major général (*sirdar*), la plupart des postes de généraux, de colonels et de lieutenants-colonels. La hiérarchie et la théorie sont empruntées à l'armée turque, et les commandements se font en turc. A côté de cette armée indigène, dont le khédive est, nominalement du moins, le chef suprême, existe un corps d'occupation anglais d'effectifs variables.

Drapeau de l'Egypte.

Egypte (CAMPAGNE D'). Après la paix de Campo-Formio, il ne restait plus à la France qu'un ennemi à combattre : la Grande-Bretagne. On songea d'abord à une descente sur les côtes anglaises ; mais, bientôt, elle fut reconnue impraticable. C'est alors que le général Bonaparte rallia le Directoire à un autre projet : la conquête de l'Egypte, destinée à ruiner le commerce britannique en lui barrant la route des Indes.

On constitua un corps expéditionnaire à l'effectif de 36.000 hommes, et dont Bonaparte eut le commandement. Les troupes s'embarquèrent le 7 prairial (27 mai 1798), à Toulon. La flotte se composait de près de quatre cents transports et d'une centaine de bâtiments de guerre. Elle arriva le 17 prairial (5 juin) devant Malte, qui se rendit, et, le 1er juillet, en vue des côtes d'Egypte. Le débarquement s'effectua le soir même, sur la plage d'Adjmir, près d'Alexandrie. Cette ville fut prise le lendemain, puis l'armée se dirigea vers Le Caire, à travers le désert brûlant de Damanhour.

Le 10 juillet, elle atteignit le Nil, dont elle remonta la rive gauche. Le 13 juillet, eut lieu, à Chebreiss, la première rencontre avec les *mamelouks* de Mourad et d'Ibrahim. Ils furent mis en déroute, puis de nouveau écrasés, le 21 juillet, à la bataille des Pyramides, qui ouvrit à l'armée française les portes du Caire. Bonaparte y établit son quartier général. Il s'efforça de gagner les Egyptiens par sa politique conciliante, et, avec l'aide des savants illustres qu'il avait emmenés avec lui, Monge, Berthollet, Geoffroy Saint-Hilaire, il fonda l'Institut d'Egypte, en vue de l'exploration scientifique du pays. La destruction de la flotte par l'amiral anglais Nelson dans la rade d'Aboukir (1er août 1798), l'insurrection qui éclata au Caire, enfin la déclaration de guerre de la Porte l'obligèrent à reprendre les armes. Tandis que Desaix se rendait maître de la Haute-Egypte, Bonaparte se porta en Syrie avec 13.000 hommes pour arrêter l'invasion turque (févr. 1799). Il s'empara successivement d'El-Arich, Gaza (25 févr.), Jaffa (6 mars), puis assiégea Saint-Jean d'Acre, mais ses troupes furent décimées par la peste, et, malgré sa victoire du Mont-Thabor sur l'armée du pacha de Damas, il dut se résigner à regagner l'Egypte. Il y trouva 18.000 janissaires débarqués à Aboukir par les Anglais, et les mit en déroute (25 juill.). Quelques jours après, averti de la situation critique dans laquelle se trouvait le Directoire, il s'embarquait pour la France en laissant à Kléber le commandement de l'armée d'Egypte, réduite à quelques milliers de soldats.

Assailli presque aussitôt par 60.000 hommes aux ordres du grand vizir, Kléber jugea toute résistance inutile ; le 24 janvier 1800, il signa la convention d'El-Arich, qui réglait les conditions d'évacuation de l'Egypte. Obligé par une perfidie du cabinet de Londres de rouvrir les hostilités, il culbuta les Turcs à Héliopolis (20 mars 1800), et, par son attitude énergique, rétablit la domination française dans tout le pays. Malheureusement pour la France, il tomba, le 14 juin, sous le poignard d'un musulman fanatique. Menou, qui lui succéda comme doyen des généraux de l'armée, était un chef incapable : la bataille de Canope, qu'il perdit, détruisit les dernières espérances de la France. L'armée d'Egypte fut coupée en deux ; une partie capitula dans Le Caire avec le général Belliard (25 juin 1801), l'autre dans Alexandrie avec Menou (2 sept.). Les Anglais se chargèrent de ramener en France ces glorieux débris de la journée des Pyramides.

— BIBLIOGR. : Boulay de la Meurthe, *le Directoire et l'Expédition d'Egypte* (Paris, 1885); Guitry, *l'Armée de Bonaparte en Egypte* (Paris, 1890) : de La Jonquière, *l'Expédition d'Egypte* (Paris, 1891); Villiers du Terrage, *Journal et Souvenirs de l'expédition d'Egypte* (Paris, 1899).

ÉGYPTIAC (*ji-psi-ak'*) n. et adj. m. Se dit d'un onguent escarotique, employé surtout en médecine vétérinaire, formé d'un mélange de miel (14 parties), de vinaigre (7 parties) et de sous-acétate de cuivre (5 parties), et que l'on croit avoir été inventé par les Egyptiens. Syn. MIEL ESCAROTIQUE.

ÉGYPTIAQUE (*ji-psi-ak'* — lat. *ægyptiacus*, même sens) adj. Egyptien, appartenant à l'Egypte.

— Astrol. Se dit des jours et heures néfastes.

— ENCYCL. Les astrologues d'Egypte avaient remarqué que les maladies contractées à certains moments avaient généralement une issue funeste, et que les affaires entreprises périclitaient. D'après eux, les *jours* et *heures égyptiaques* sont : Janvier, 1er, à 11 h. soir et 25, à 6 h. soir ; février, 4, à 8 h. soir et 20, à 10 h. soir ; mars, 1er, à 4 h. soir et 28, à 10 h. soir ; avril, 10, à 8 h. matin et 20, à 11 h. soir ; mai, 3, à 6 h. soir et 25, à 10 h. soir ; juin, 10, à 6 h. soir et 16, à 4 h. soir ; juillet, 13, à 11 h. soir et 22 et 23, à 11 h. soir ; août 1er, à 1 h. soir et 30 et 31, à 7 h. soir ; septembre, 3, à 3 h. soir et 21, à 4 h. soir ; octobre, 3, à 8 h. soir et 22, à 9 h. soir ; novembre, 5, à 8 h. soir et 28, à 5 h. soir ; décembre, 7, à 1 h. soir et 22, à 6 h. soir.

ÉGYPTIDES. Myth. gr. Nom patronymique des cinquante fils d'Ægyptos, qui épousèrent les cinquante Danaïdes. — *Un* EGYPTIDE.

ÉGYPTIEN, ENNE (*ji-psi-in, èn'*), personne née en Egypte ou qui habite ce pays. — *Les* EGYPTIENS.

— Adjectiv. Qui concerne l'Egypte : *Le peuple* ÉGYPTIEN. *L'histoire* ÉGYPTIENNE.

— Chronol. *Année égyptienne*, Année vague de trois cent soixante-cinq jours, usitée chez les Egyptiens dès la plus haute antiquité. (Elle se divisait en douze mois de trente jours, suivis de cinq jours supplémentaires, comme l'année républicaine.)

— Hist. philos. *Ecole égyptienne*, Gnostiques panthéistes qui résidaient en Egypte.

— Mythol. *Jupiter égyptien*, Nom donné à Osiris par les Grecs. ‖ *Apollon égyptien*, Nom donné par les Grecs à Orus.

— n. m. Nom qu'on donnait autrefois aux mendiants vagabonds qu'on a plus tard appelés *bohémiens*.

— Arg. de théâtr. Mauvais acteur.

— ENCYCL. Les anciens *Egyptiens* étaient plus ou moins noirs, avec des cheveux crépus ; ils étaient sous-dolichocéphales et prognathes. Ils se peignaient en rouge. Les Egyptiens actuels résultent d'un mélange des races primitives, de diverses races blanches asiatiques, surtout de sémites, et de Berbères africains.

ÉGYPTIENNE (*ji-psi-èn'*) n. f. Comm. Etoffe de soie à rayures séparées par une partie lisse de taffetas formant le fond du tissu. (Elle était à la mode dans la seconde moitié du XVIIIe s.)

FRANCE
France

Egyptienne (typogr.). Capitales et bas de casse.

— Typogr. Genre de caractères gras, dont on se sert pour les titres, les sous-titres, les divisions de chapitres.

ÉGYPTOLOGIE (*ji, lo-ji*) n. f. Etude relative à l'ancienne Egypte : *Etre versé dans l'*ÉGYPTOLOGIE.

ÉGYPTOLOGIQUE (*ji, lo-jik'*) adj. Qui se rapporte à l'égyptologie.

ÉGYPTOLOGUE (*ji, logh'* — du lat. *Ægyptus*, Egypte, et du gr. *logos*, discours) n. Personne qui s'occupe d'égyptologie.

ÉGYPTOS. Myth. gr. Héros éponyme de l'Egypte, dont il avait été l'un des plus anciens rois. (Il était fils de Bélos, suivant les uns ; fils d'Héphaïstos ou de Poseidon, suivant d'autres. Il eut cinquante fils, qui épousèrent les cinquante filles de son frère Danaos.) — Ancien nom du Nil.

EH! (*é*) interj. Exclamation qui sert à marquer : la surprise : EH ! *vous voilà!* ; l'admiration : EH ! *que c'est beau!* ; la douleur : EH ! *vous me faites mal!* ‖ Sert encore : à interpeller, à attirer l'attention : EH ! *là-bas, c'est à vous que je parle!* ; à interroger : EH ! *que dites-vous?* ; à encourager, à exhorter : EH ! *là, là, calmez-vous!* ‖ Enfin, cette interjection est souvent explétive et accompagne, sans valeur déterminée, une phrase interjective ou interrogative : EH ! *je le sais bien!*

Eh! la peur se corrige-t-elle ?
LA FONTAINE.

— Loc. interj. *Eh bien!* Cette locution exprime la surprise : EH BIEN ! *en voilà une histoire!* ; ou l'acquiescement, la résolution : EH BIEN ! *soit, nous plaiderons.* ‖ Elle sert aussi à interroger, ou accompagne une phrase interrogative : *Vous l'avez vu :* EH BIEN ? ‖ Elle précède une affirmation qu'on donne comme étrange, inattendue : EH BIEN, *le croirez-vous? voici ce qu'il fit.* ‖ Enfin, elle est souvent explétive, et donne seulement à la phrase une tournure plus vive : EH BIEN, *oui, je le conçois.*

Eh bien! manger mouton, canaille, sotte espèce
Est-ce un péché ? Non, non ; vous lui êtes, seigneur,
En le croquant, beaucoup d'honneur.
LA FONTAINE.

— *Eh quoi!* Cette locution exprime la surprise, l'indignation, ou une interrogation avec une nuance d'un de ces deux sentiments : EH QUOI ! *vous osez m'insulter!*

— *Eh donc!* Locution dont on se sert pour encourager, pour exciter : EH DONC ! *décidez-vous.*

— En T. de vénerie, Exclamation que le valet de limier, lorsqu'il cherche à détourner une bête, pousse de temps en temps pour égayer le limier dont il tient la botte en main.

ÉHANCHÉ, ÉE (*é-an* — du préf. priv. *é*, et de *hanche*) adj. Déhanché : *Etre tout* ÉHANCHÉ *en marchant.* (Vieux.)

— En T. de manège, Se dit du cheval dont une des hanches s'est déplacée par suite d'un effort et qui est à un niveau plus bas que l'autre hanche.

— SYN. Éhanché, déhanché. V. DÉHANCHÉ.

ÉHERBER (*é-èr'* — du préf. priv. *é*, et de *herbe*) v. a. Débarrasser les céréales encore vertes des mauvaises herbes. ‖ On dit plutôt SARCLER.

EHEU! FUGACES... LABUNTUR ANNI *Hélas! les années s'enfuient rapidement*), passage d'Horace (*Odes*, II, XIV), dans son ode à Postumus. On le rappelle en constatant, dans un esprit de mélancolie épicurienne, la fuite rapide des années.

EHINGEN (Georges D'), voyageur allemand de la seconde moitié du XVe siècle, qui, vers 1450, visita les pays de la Méditerranée orientale (Rhodes, Palestine, Egypte, Chypre), puis l'Italie, l'Espagne, le Portugal. Il écrivit un récit de ses pérégrinations, publié sous le titre de *Itinerarium* (1600).

EHINGEN-AN-DER-DONAU, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), à 2 kilom. du Danube ; 4.250 h. Teintureries, filatures de coton, fabriques de colle, de montres, de cire. Ch.-l. de bailliage.

EHINGER (Elie), théologien protestant, né en 1573 à Æting (Bavière), mort à Ratisbonne en 1653. Nommé recteur à Rotenbourg, puis à Augsbourg (1617), il s'appliqua particulièrement à la recherche des anciens manuscrits grecs et latins. Ehinger a laissé nombre d'ouvrages de théologie en latin et en allemand. Nous citerons : *Apostolorum et SS. conciliorum decreta* (1614) ; *Quæstiones theologicæ et philosophicæ Cæsarii, S. Gregorii Nazianzeni fratris* 1626 ; *De fidelitate servanda in auctoribus citatis dissertatio; Thesaurus antiquitatum ecclesiasticarum* (1662).

EHKILI n. m. Dialecte arabe assez rapproché de l'ancien himyarite, et parlé dans l'extrême sud de l'Arabie.

EHLERT (Louis), compositeur allemand, né à Kœnigsberg en 1825, mort à Wiesbaden en 1884. Il ouvrit, à Berlin, avec Tausig, une haute école de musique, pour le piano. Il a composé plusieurs symphonies, deux ouvertures, un *Requiem*, des sonates et divers morceaux de piano et plusieurs recueils de *lieder*. Il a donné un certain nombre d'articles à la « Deutsche Rundschau » et à la « Neue Berliner Musikzeitung » et un ouvrage intitulé : *Lettres sur la musique à une amie* (1859), dans lequel il appréciait à sa manière les œuvres de Mendelssohn, Schumann, Schubert, Weber, Chopin, Wagner, Meyerbeer et Berlioz. Il a publié un autre ouvrage du même genre : *Aus der Tonwelt* (1877-1884).

EHLITE (*é*) n. f. Phosphate hydraté naturel de cuivre, cristallisant dans le système orthorhombique. Variété de lunnite.

EHNINGEN ou **ENINGEN**, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire]), au pied de l'Achalm ; 3.500 hab. Fabriques de dentelles. Foire très fréquentée, dite *congrès d'Ehningen*. Vignobles fournissant de bons vins.

ÉHONTÉ, ÉE (du préf. priv. *é*, et de *honte*) adj. A signifié Déshonoré. ‖ Cynique, sans honte, sans pudeur : *Verrès fut le type de l'immoralité la plus* ÉHONTÉE. (Napol. III.)

— Substantiv. Personne éhontée.

— SYN. Effronté, impudent. V. EFFRONTÉ.

— ANTON. Décent, modeste, pudibond, pudique, réservé. — Honteux, confus, humble.

ÉHONTÉMENT adv. D'une manière éhontée, comme celui qui n'a honte de rien.

ÉROUPER (du préf. priv. *é*, et de *houppe*) v. a. Ebréter, couper la tête d'un arbre. (On dit aussi ÉCIMER.) ‖ Détacher de leurs tiges les têtes des trèfles.

EHRAM (*é-ram'*) n. m. Sorte de tapis pelucheux aux tons rouges et mats, qu'on fabrique à Philippopoli.

EHRANG, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [cercle de Trèves]), sur la Kyll, affluent de la Moselle ; 2.500 hab.

EHRENBERG (Frédéric), théologien et prédicateur protestant allemand, né à Elberfeld en 1776, mort à Berlin en 1852. D'abord pasteur, il fut nommé prédicateur de la cour en 1806. Ses écrits portent sur des questions de morale qui visent particulièrement les gens du monde. Il s'y montre assez fin psychologue. Nous citerons : *Weiblicher Sinn und weibliches Leben* (1809) ; *Reden an Gebildete aus dem weiblichen Geschlecht* (1804) ; *Andachtsbuch für Gebildete des weiblichen Geschlechts* (1816).

EHRENBERG (Chrétien-Godefroi), naturaliste allemand, né à Delitzsch en 1795, mort à Berlin en 1876, connu par ses travaux sur les infusoires et les animaux inférieurs. Il fit, dans sa jeunesse, après avoir pris ses grades à Berlin, où il fut reçu docteur en médecine (1818), des voyages scientifiques importants en Arabie et en Nubie avec Hemprich (1819-1825), et dans l'Oural et l'Altaï avec Al. de Humboldt (1829). Il se livra à l'étude microscopique des protozoaires, publia des séries de travaux de premier ordre, et se montra l'adversaire déclaré du transformisme et partisan de la supériorité de l'homme sur tous les êtres. Ses travaux sur les coraux et les infusoires sont encore aujourd'hui estimés ; ils le rendirent illustre à son époque. En 1861, l'Académie des sciences de France l'avait nommé associé étranger. Professeur de médecine à l'université de Berlin depuis 1826, membre de l'académie des sciences de cette ville, il compta parmi les savants les plus considérables de l'Allemagne.

EHRENBERGIE n. f. Bot. Syn. de HERSE ou TRIBULE.

EHRENBERGITE (*é-rèn'-bèr'-jit'* — de *Ehrenberg*, n. pr.) n. f. Variété de kaolin qu'on a trouvée dans le Siebengebirge, sur les bords du Rhin.

EHRENBREITSTEIN, ville de la Prusse occidentale (prov. du Rhin [cercle de Coblentz]), vis-à-vis de Coblentz, sur la rive droite du Rhin, en face du confluent de la Moselle, au pied d'un rocher de 128 mètres, que surmonte une formidable citadelle ; 5.270 hab. Cette ville est réunie à Coblentz par un pont de bateaux. Manufacture de tabac, commerce de vins. La citadelle, construite sur le rocher et portant plusieurs étages de batteries et de casemates, est imprenable. Les ressources sont toujours assurées, et l'eau est assurée par des citernes qui communiquent avec le fleuve. La Prusse devint maîtresse de cette place en 1815 et n'a pas cessé, depuis, d'en augmenter l'importance.

EHRENFEUCHTER Frédéric-Auguste-Edouard), théologien allemand, né à Leopoldshaven, près de Carlsruhe,

en 1814, mort à Göttingue en 1878. Il fut appelé comme professeur de théologie à l'université de Göttingue, où il enseigna jusqu'à la fin de sa vie. Disciple de Schleiermacher, il n'a cessé de représenter l'école de la conciliation. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Theorie des christlichen Kultus* (1840), *Geschichte des Katechismus* (1857), *die Praktische Theologie* (1859 ; *Christenthum und moderne Weltanschauung* (1876).

EHRENFUEDERSDORF, ville de Saxe (cercle de Zwickau), 4.600 hab. Aux environs, mines d'étain et d'arsenic.

EHRENHEIM (Frédéric-Guillaume, baron d'), homme d'Etat et physicien suédois, né à Broby en 1753, mort à Stockholm en 1828. Entré comme simple copiste aux archives du royaume, il eut un avancement rapide, devint secrétaire de légation, puis chargé d'affaires en Saxe (1787) et en Danemark (1790), ministre des affaires étrangères (1797), président de la chancellerie (1801). Il remplit diverses fonctions administratives, et, après 1809, vécut dans la retraite. Il se consacra désormais à des travaux littéraires et scientifiques. On cite, parmi ses ouvrages : *Mémoires de physique* (1822), *Traité sur les changements de climat* (1824), *Essais et Testimonia* (1827) ; etc.

EHRENMALM (Axel), voyageur et savant suédois du XVIIIe siècle, qui fit, en 1741, avec le baron Cederhielm, une expédition scientifique en Laponie, à la suite de laquelle parut, sous la signature des deux voyageurs, l'intéressant récit de leur *Voyage dans le Nortland oriental et dans le Lapmark d'Alsele, fait en 1741* (1742, avec carte). Cet ouvrage, traduit en français par Keralio, a été inséré dans l'*Histoire des voyages* de LahARPE.

EHRENSKJOLD (Nicolas), amiral suédois, né à Åbo en 1674, mort à Carlscrona en 1728. Commandant, en qualité de contre-amiral, la flotte suédoise, il fut battu et pris dans la baie d'Angout par la flotte russe, dirigée par Pierre le Grand en personne (1715) ; fut retenu à Saint-Pétersbourg six années, pendant lesquelles il se consacra à des études d'astronomie et de physique. Il devint, à son retour, vice-amiral, puis intendant général de l'amirauté.

EHRENSWAERD (Augustin, comte DE), feld-maréchal et amiral suédois, né à Fullerö en 1710, mort à Saris en 1772. Officier d'artillerie, il se fit remarquer par ses qualités d'organisateur. Il fortifia Sveaborg, créa la flottille chargée de défendre les côtes (1756), commanda en second, puis en chef, l'armée de Poméranie pendant la guerre de Sept ans. Comte en 1761, feld-maréchal en 1772, membre et président de l'académie des sciences de Stockholm, il mourut pauvre et fut enterré à Preaborg. Il a laissé plusieurs ouvrages militaires.

EHRENSWAERD (Carl August, comte d'), fils du précédent, amiral, écrivain et dessinateur suédois, né en 1745, mort à Orebro en 1800. Officier de marine, il devint amiral (1784), perdit la bataille navale de Svenskund (1789), et abandonna son commandement. Il fut membre du conseil de régence (1792-1794). Il a laissé divers ouvrages, une *Philosophie des beaux-arts*, une relation de voyage en Italie illustrée par lui-même, des caricatures et dessins qui témoignent de réelles qualités de penseur et d'artiste.

EHRENSWAERD (Carl Fredrik), officier et écrivain suédois, frère du précédent, né en 1767, mort à Copenhague en 1815. Condamné à mort pour complicité dans l'assassinat de Gustave III (1792), il se retira, sa peine commuée en exil, en Danemark, où il ajouta au sien le nom de sa mère Gyllenborg, et publia divers écrits politiques et d'économie rurale. Il y épousa Christine Buntzen, mère du célèbre Holberg.

EHRÉTIE *é-ré-ti* — de *Ehret*, botan. allem., n. f. Bot. Genre de borraginées, type de la tribu des *ehrétiées*.

— ENCYCL. Les *ehréties* sont des arbres ou des arbrisseaux, à feuilles alternes, opposées ou ternées, à fleurs terminales ou axillaires, groupées en panicules ou en corymbes. Le fruit est un drupe charnu. Ce genre renferme une soixantaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales. On les connaît sous le nom vulgaire de *cabrillets*. L'ehrétie succulente a des fleurs odorantes et des fruits dont la pulpe est douce et comestible.

EHRÉTIÉ, ÉE *é-ré-ti*, adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ehrétie. ‖ On dit aussi EHRETIACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des borraginées, ayant pour type le genre *ehrétie*. — *Une* EHRÉTIÉE.

EHRHARDT *é-rar*) n. m. Nom donné, d'après l'inventeur, à plusieurs explosifs préparés pour le chargement des bouches à feu, des mines, ou des projectiles creux.

EHRHARDT (Adolphe), peintre allemand, né à Berlin en 1813. Il fit ses études à l'académie de sa ville natale, puis à Dusseldorf. En 1839, il se fixa à Dresde et collabora, jusqu'en 1853, à la décoration du château royal ; en 1846, il avait été nommé professeur à l'Académie royale. C'est un peintre d'histoire, mais volontiers romantique ou fantaisiste. Son œuvre la plus importante est formée de trois peintures murales, ornant le parloir du gymnase de Rantzen et représentant l'histoire du développement des sciences (1871 à 1876). A la peinture historique appartiennent encore : *Charles-Quint à Saint-Just* (1854) ; *Luther et les deux étudiants russes à Iéna* (Leipzig, 1864) ; à la peinture religieuse : *Madeleine devant le tombeau vide* ; la *Bénédiction de Jésus* ; l'*Ascension de Jésus-Christ*, autel de l'église de Crostwitz, 1865. On lui doit, enfin, les portraits du peintre *Louis Richter* (1851) et du roi *Frédéric-Auguste* (1854), des cartons pour vitraux, des illustrations, etc. Il a publié une nouvelle édition du *Manuel de la peinture à l'huile*, de Bouvier (1882).

EHRHART (Frédéric), botaniste suisse, né à Holderbank (canton de Berne), en 1742, mort en 1795. Outre la publication d'importants herbiers, on lui doit sept *Suppléments à l'Histoire naturelle* (1787-1792), remplis d'observations intéressantes. Willenberg lui a dédié le genre *ehrhartie*.

EHRHARTE *é* — de *Ehrhart*, n. pr. — n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées et de la tribu des oryzées, comprenant vingt à trente espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance et en Australie.

EHRHARTIE n. f. Bot. Syn. de AJOUVÉ.

EHRMANN (Frédéric-Louis), physicien français, né et mort à Strasbourg (vers 1740-1800). Après s'être livré pendant longtemps à l'enseignement privé, il fut nommé professeur de physique à l'école centrale du Bas-Rhin. Il a inventé une lampe à air inflammable et a publié, entre autres ouvrages, des *Éléments de physique* (1779) ; un *Traité des ballons aérostatiques* (1784) ; *Essai d'un art de fusion à l'aide de l'air, du feu ou air vital* (1785), ouvrage écrit en allemand et traduit en français par Fontallard.

EHRMANN (Marianne BRENTANO, dame), femme de lettres et moraliste suisse, née à Rapperschwyl, près de Zurich, en 1755, morte en 1795, à Stuttgart. Maîtresse de pension, puis comédienne, elle contracta deux unions malheureuses, puis se tourna ensuite vers les lettres. Ses ouvrages, consacrés pour la plupart à l'éducation des femmes, sont écrits dans un style clair, simple et élégant. Les principaux sont : *Heures de loisir d'une dame* (1784) ; *Philosophie d'une femme* (1784) ; *Amélie* (1787) ; *Courts fragments à l'usage des dames qui pensent* (1788) ; *les Heures de récréation d'Amélie*, ouvrage périodique, avec des gravures et de la musique (1790 à 1793).

EHRMANN (François-Emile), peintre français, né à Strasbourg (Bas-Rhin) en 1833. D'abord élève de Schüler, puis de Gleyre, il entra à l'Ecole des beaux-arts en 1857. Son œuvre est aussi importante par le nombre que par la valeur. Citons particulièrement : *la Sirène et les Pêcheurs* (Strasbourg) ; *Vercingétorix appelle les Gaulois à la défense d'Alésia* ; *Strasbourg en août 1870* (Le Havre) ; *Persée délivre Andromède*, projet de tapisserie ; *les Muses*, plafond pour la grande chancellerie de la Légion d'honneur ; *la Céramique, la Gravure*, cartons des faïences qui décoraient le porche du pavillon des Beaux-Arts à l'Exposition universelle de 1878 ; *Paris, sous les auspices de la République, convie les nations aux luttes pacifiques de l'Art et de l'Industrie*, panneau décoratif ; *les Lettres, les Sciences et les Arts de l'antiquité*, carton d'une tapisserie des Gobelins, destinée à la salle Mazarine (Bibliothèque nationale) ; *La Sagesse unit les Arts et l'Industrie*, tympan du pavillon de la commission française à l'Exposition d'Amsterdam ; *le Manuscrit*, panneau décoratif pour la salle Mazarine (Bibliothèque nationale), carton d'une tapisserie des Gobelins ; le *Nouveau-né* ; *Sainte Marie-Madeleine*, et *Sainte Marie-Salomé*, carton d'un vitrail destiné à l'église de Montmorency, complément d'une verrière du XVIe siècle ; *la Renaissance*, carton de tapisserie (1897) ; etc.

EIAD, cadi de la ville de Ceuta, né dans cette ville en 1083, mort à Maroc en 1159. Il avait acquis une grande réputation de sainteté, et il contribua à défendre Ceuta quand cette ville fut attaquée par Abd-el-Moumen. Ce prince l'envoya en disgrâce comme cadi des tribus nomades de la province de Tédla, mais il ne tarda pas à revenir à Ceuta, quand les habitants eurent massacré leur gouverneur, et il alla chercher à Algésiras un officier pour le remplacer. Il a écrit plusieurs ouvrages sur Mahomet.

EIAD (Ibn-Nasr-Allah), chef berbère, nommé aussi **Abdad**, qui vécut au milieu du XIIe siècle. Quand les musulmans voulurent soumettre Sicca Venerea, il leva une troupe de vagabonds, qu'il arma, et avec laquelle il les défit. Son fils régna après lui, mais il ne tarda pas à se soumettre à Abd-el-Moumen (554 de l'hégire).

EIBAR ou **EYBAR**, comm. d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), au pied du mont Urco ; 5.500 hab. Fabrique d'armes blanches et d'armes à feu, de bijoux.

EIBENSCHITZ, ville d'Austro-Hongrie (Moravie (cercle de Brünn), au confluent de l'Iglawa et de l'Oslawa ; 3.900 hab. Fabrication de poterie ; culture de légumes. Ch.-l. d'un district peuplé de 34.000 hab.

EIBENSTOCK, ville d'Allemagne (Saxe (cercle de Zwickau)), sur un petit affluent de la Mulde ; 7.200 hab. Mines d'étain et de fer. Fabrication de produits chimiques, ferblanterie, mousseline et dentelles. Ch.-l. de bailliage.

EIBERGEN, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre (arrond. de Zütphen)), sur la Berkel, affluent de l'Yssel ; 5.100 hab. Fabriques de cotonnades, tanneries, tuileries.

EIÇA (Ibn-Mouça), milicien, originaire du Khoraçan. Il fut élu, en mai 765, gouverneur de l'Ifrikia (Tunisie) par les soldats révoltés contre Mohammed Ibn-el-Achâth ; mais le calife El-Mansour envoya immédiatement contre lui El-Aghleb, qui le chassa du palais.

EIÇA (Abou-Beker Ibn-Mouça-ibn-), plus connu sous le nom de **Ibn-Onezir**. Devenu gouverneur de Constantine sous l'autorité des Hafsides, il fit alliance avec les Aragonais et se déclara indépendant (1282). Le prince hafside Abou-Farès, apprenant que des mercenaires chrétiens et autres étaient venus se grouper autour du révolté, quitta Bougie à la tête d'une forte armée et enleva Constantine, en 1282. L'usurpateur périt dans la lutte.

EICH, comm. du grand-duché de Luxembourg, sur l'Alzette ; 5.900 hab. Fabriques de fours, wagons, forges.

EICHENDORFF (Joseph, baron d'), poète allemand, né en 1788 à Lubowitz (haute Silésie), mort en 1857 à Neisse. Il fut successivement référendaire près la régence royale de Breslau (1816), conseiller de régence à Dantzig, Königsberg et Berlin, enfin conseiller intime au ministère des cultes. Ses œuvres littéraires font de lui le dernier et le plus original écrivain de l'école romantique en Allemagne. Citons de lui : *le Pressentiment et l'Époque actuelle* ; *Bonheur et fin de Meyerbeth* ; *Ezzlin de Romano* ; *les Amoureux*, comédie ; *Beaucoup de bruit pour rien* ; *le Roman allemand au XVIIIe siècle dans ses rapports avec le christianisme* ; *l'Histoire du drame et l'Histoire de la littérature protestante en Allemagne*. Dans ses œuvres de longue haleine, Eichendorff marque un lyrisme échevelé, avec une tendance au mysticisme chrétien. Il excelle dans les nouvelles. Celle qui a pour titre *Quelques pages de la vie d'un vaurien* est un chef-d'œuvre. Ses chansons et ses ballades ont été mises en musique.

EICHENS (Frédéric-Edouard), dessinateur et graveur allemand, né et mort à Berlin (1801-1877). Il étudia à Berlin, à Paris, sous Forster et Richomme, et, à Parme, sous Paolo Toschi. De retour à Berlin en 1832, il fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts. Il a gravé d'après Raphael, le Dominiquin, H. Carrache, Kaulbach.

EICHHOFF (Frédéric-Gustave), philologue et littérateur français, né au Havre en 1799, mort à Paris en 1875. Il fut bibliothécaire de la reine Marie-Amélie (1831), suppléant de Fauriel à la Sorbonne (1837-1838), professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Lyon (1842), inspecteur général de l'enseignement secondaire pour l'enseignement des langues vivantes (1855). Il avait été élu, en 1847, membre correspondant de l'Académie des inscriptions. Eichhoff a laissé de très nombreux ouvrages relatifs aux langues et littératures classiques, étrangères et orientales, et à la grammaire comparée des langues indo-européennes, qu'il fut un des premiers à cultiver en France. Citons seulement, parmi ces publications : *Dictionnaire étymologique des racines allemandes* (en collaboration avec de Suckau) (1840) ; *Études grecques sur Virgile* (1825) ; *Cours de littérature allemande* (1838) ; *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde* (1836) ; *Grammaire générale indo-européenne* (1867) ; etc.

EICHHORN (Johann Gottfried), orientaliste et historien allemand, né en 1752 à Dörenzimmern, mort en 1827 à Göttingue. Il fit ses études dans cette dernière ville, entra dans l'enseignement secondaire, et devint recteur à Ohrdruf ; puis, en 1775, il fut nommé professeur de langues orientales à Iéna. Il passa de là à Göttingue (1788), où il s'occupa surtout de l'histoire politique et littéraire de l'antiquité et des temps modernes. Il fut nommé, en 1813, directeur de la *Société royale des sciences*, et, en 1819, conseiller intime de justice. L'activité scientifique d'Eichhorn a été considérable. Citons, parmi ses ouvrages : l'*Histoire générale de la civilisation et de la littérature de l'Europe moderne* (1796-1799) ; *Coup d'œil sur la Révolution française* (1797) ; *Histoire de la littérature depuis son origine jusqu'aux temps modernes* (1805-1813, inachevé) ; *Histoire universelle* (1799-1814) ; *Histoire des trois derniers siècles* (1803-1806) ; etc. Dans ses ouvrages de philologie orientale, Eichhorn s'éloigna de l'enseignement traditionnel ; il s'attacha à expliquer les monuments bibliques par les productions des autres peuples sémitiques. Citons : *Introduction historique et critique à l'Ancien Testament* (1780-1783) ; *Introduction au Nouveau Testament* (1804-1814) ; *Bibliothèque générale de littérature biblique* (1787-1801). On lui doit aussi des travaux sur l'islamisme.

EICHHORN (Jean-Albert-Frédéric), homme d'Etat prussien, né à Wertheim en 1779, mort à Berlin en 1859. En 1810, il fut nommé conseiller à la chambre de justice de Berlin, et syndic de l'université. Patriote exalté, il prit une part active aux événements de 1813 et à la guerre de l'Indépendance, comme volontaire de l'armée de Silésie. Il prit part ensuite à l'administration des pays occupés par les Alliés, et publia, à ce sujet, un opuscule intitulé : *l'Administration centrale des Alliés sous le baron de Stein* (1814). En 1815, il administra les départements français occupés par les Prussiens ; puis il fut nommé conseiller intime de légation et membre du conseil d'Etat. En 1831, il devint directeur au ministère des affaires étrangères ; enfin, en 1840, ministre de l'instruction publique. La révolution de 1848 mit un terme à sa carrière politique.

EICHHORN (Charles-Frédéric), historien et jurisconsulte allemand, né à Iéna en 1781, mort à Cologne en 1854. Il fit ses études de droit à Göttingue, fut nommé, en 1805, professeur de droit à Francfort-sur-l'Odor, qui avait alors une université, transférée plus tard à Berlin ; prit part à la guerre de l'Indépendance en 1813 ; professa ensuite, de 1817 à 1829, à l'université de Göttingue. Plus tard, il dut abandonner l'enseignement, à cause du mauvais état de sa santé, et entra dans la magistrature ; il fut nommé conseiller d'Etat. Sa principale œuvre est l'*Histoire des Etats et du droit en Allemagne* (1803-1823).

EICHHORN (Christopher), écrivain suédois, né en 1837 à Stuckholm. Il s'est occupé d'études historiques et artistiques. Il a publié : *Études sur l'histoire de la littérature en Suède* (1869-1871) ; *l'Architecture suédoise* (1871), et un grand nombre de petits écrits sur l'art industriel dans sa patrie.

EICHLER (Auguste-Guillaume), botaniste allemand, né à Neukirchen (Hesse électorale) en 1839, mort à Berlin en 1887. Il s'adonna à l'enseignement à Munich, Graz, Kiel et Berlin (1878), où il fut nommé membre de l'Académie des sciences. Il a surtout étudié la morphologie des organes floraux et la systématique des familles et des espèces. Il termina la *Flora Brasiliensis* de Martius, et publia des monographies sur des familles de plantes : *Diagrammes floraux* (1874-1878) ; *Conférences de botanique pure et de botanique appliquée à la médecine* ; etc.

EICHORNIA *é-kor*) n. m. Bot. Genre de pontédériacées, voisin des pontédéries, habitant l'Amérique.

— ENCYCL. Les *eichornia* sont des plantes aquatiques à rhizome rampant, à fleurs réunies en épis. Un certain nombre d'espèces flottent grâce à un pétiole vésiculeux et sont cultivées dans les bassins des serres chaudes, à cause de leurs belles fleurs bleues.

EICHRODT (Louis), écrivain allemand, né à Durlach (gr.-duché de Bade) en 1827, mort en 1892 à Lahr. Il fut juge-bailli à Lahr. Il a écrit des articles amusants, des drames, des recueils de vers, etc., le plus souvent sous le pseudonyme de RODOLPHE RODT. Nous citerons de lui : *Poésies de toutes humeurs* (1855) ; *Vie et amour* (1856) ; *le Château des Vosges* (1858) ; *le Branle lyrique* (1869) ; *Hortus deliciarum* (1875) ; *l'Or* (1880) ; etc.

EICHSFELD, pays montagneux de l'Allemagne centrale, sillonné de petits monts, prolongeant au N. les monts de la forêt de Thuringe, dans la direction du Harz. L'Eichsfeld formait, dès 1446, une principauté fief de l'électeur archevêque de Mayence. Elle échut à la Prusse en 1802, au royaume de Westphalie en 1807 ; de nouveau à la Prusse en 1815, qui céda au Hanovre une partie qu'elle reprit en s'incorporant le Hanovre en 1866.

EICHSTADT (Henri-Charles-Abraham), philologue allemand, né à Oschatz (Saxe) en 1772, mort près de Iéna en 1848. Il fut professeur à Iéna, où il fonda la *Nouvelle Gazette littéraire*, et devint bibliothécaire (1804). On lui doit de bonnes éditions de Diodore de Sicile et de Lucrèce, des dissertations, des discours, des traductions, etc.

EICHSTATT (vieil allem. **Eistätt, Aichstädt**; en lat. *Aureatum* ou *Rubileous*), ville d'Allemagne (Bavière), sur l'Altmühl, affluent du Danube ; 7.655 hab. Ch.-l. de district. Evêché. Cathédrale (1012), hôtel de ville (1444) ; sur un rocher, la *Wilibaldsburg* (XIVe s.), jusqu'en 1730 résidence des princes-évêques. Vieux fort romain des *Champs décumates*. Saint Boniface y fonda (745) l'évêché d'Eichstätt pour son neveu, l'Anglo-Saxon saint Wilibald (mort en 781 et enterré à la cathédrale), premier évêque. En 870, on y transféra les cendres de sainte Walpurge (morte en 778),

sœur de Wilibald, et dont, dit-on, la pierre qui les recouvrait suintait une huile miraculeuse, d'où affluence de pèlerins. — *L'évêché d'Eichstätt* fait partie de la série de centres religieux que les Carolingiens fondèrent au delà du Danube et du Rhin pour faire pénétrer le christianisme plus au cœur de l'Allemagne. Comme tous ces évêchés, il était suffragant de Mayence. Vers 1305, il forma une principauté ecclésiastique des plus riches. Elle fut sécularisée en 1802, cédée en 1817 à Eugène de Beauharnais; les Leuchtenberg la revendirent à la Bavière en 1855. L'évêché fut rétabli en vertu du concordat de 1817-1821.

EICHSTETTEN, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Fribourg]), sur la Dreisam, tributaire de l'Elz, au pied du Kaiserstuhl; 2.350 hab. Vignobles.

EICHTHAL (Gustave d'), publiciste français, né à Nancy en 1804, mort à Paris en 1886. Élève d'Auguste Comte et partisan du saint-simonisme, il collabora à « l'Organisateur » et au « Globe ». Après les persécutions qui s'abattirent sur les saint-simoniens, d'Eichthal se réfugia en Grèce. Il essaya de travailler au relèvement économique de ce pays, et fonda, à cet effet, le *Bureau d'économie politique*. Mais, mal soutenu par les Grecs eux-mêmes, il revint en France, où il publia, en 1836, *les Deux mondes*, œuvre dans laquelle il consigna ses observations sur la question d'Orient. Il s'occupa aussi de questions ethnographiques et religieuses, en particulier de critique biblique. Il publia une *Histoire primitive des races océaniennes et américaines* (1845), et, plus tard (1864-1865), *les Origines bouddhiques de la civilisation américaine*. Ses ouvrages touchant la théologie ont été réunis, en 1886, par son fils, Eugène d'Eichthal, sous ce titre : *Mélange de critique biblique*. On a aussi de lui : *les Trois grands peuples méditerranéens et le Christianisme* (1865); *Étude sur la philosophie de la Justice. Platon* (1864); *la Théologie et doctrine religieuse de Socrate* (1881). Il fonda, en 1867, avec Beulé et Brunet de Presles, l'*Association pour l'encouragement des études grecques*, dont il espérait se servir pour la réalisation de son idée sur l'usage pratique de la langue grecque comme langue universelle.

EICHWALD, comm. d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]); 2.200 hab. Papeterie.

EICHWALD (Charles-Edouard), naturaliste russe, né à Mittau (Lithuanie) en 1795, mort à Saint-Pétersbourg en 1876. Successivement professeur de zoologie et de médecine à Wilna, à Dorpat, à Saint-Pétersbourg, il se rendit également célèbre par ses voyages scientifiques en Europe, et par ses travaux sur la paléontologie, dont les principaux sont : *Système des troupes siluriennes de l'Esthonie* (1840); *le Monde antédiluvien de la Russie* (1840-1847); *Lethaea Rossica* (1852-1861); *Recherches sur la diffusion des animaux fossiles de la Russie* (1857); etc.

EICHWALDIA (*èk* — de *Eichwald*, D. pr.) n. f. Paléont. Genre de molluscoïdes brachiopodes inarticulés, famille des siphonotrétidés, comprenant des coquilles ovales ou triangulaires, avec le crochet de la valve centrale perforé. (Les *eichwaldia* sont fossiles dans le silurien de l'hémisphère boréal. Telles sont les *eichwaldia Bohemica, subtrigonalis*, etc.)

EICHWALDITE (*èk*) n. f. Borate naturel d'alumine. Variété rhombique de jeréméiéwite.

EICITES (*é-sit'*) n. m. pl. Sectaires du VIIe siècle, qui honoraient Dieu par des sauts et des danses. — *Un, Une* EICITE. ‖ On dit aussi BEICÈTE, et HICÈTE.

EICKEL, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, cercle de Gelsenkirchen]); 8.900 hab. Houillères; brasseries; distilleries.

EICOSAÈDRE (*é-i*) n. m. Géom. S'emploie quelquefois pour ICOSAÈDRE.

EICOSANE (*é-i*) n. m. Carbure $C^{20}H^{42}$, retiré par distillation fractionnée de la paraffine, qui en renferme environ 35 p. 100, et qu'on peut reproduire synthétiquement en traitant l'iodure de décyle par le sodium. (Il cristallise en paillettes nacrées, fusibles à 36°,6, de densité 0,777 à 37°.) Syn. BIDÉCYLE.

EICOSÉNATE (*é-i*) n. m. Sel dérivant de l'acide eicosénique.

EICOSÈNIQUE (*é-i, nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{20}H^{38}O^2$, qui se forme en même temps qu'une certaine quantité d'acide acétique et stéarique, lorsqu'on traite l'acide bénoléique par la potasse en fusion vers 270°. (Cet acide fond à 50°, distille à 267° sous la pression de 15^mm; il s'unit au brome, en donnant un dibromure qui se transforme en *acide eicosinique*, $C^{20}H^{38}O^2$, sous l'action de la potasse.)

EICOSINATE (*é-i*) n. m. Sel dérivant de l'acide eicosinique.

EICOSINIQUE adj. Chim. V. EICOSÉNIQUE.

EICOSTOLOGUE (*é-i, sto-logh'* — du gr. *eikastos*, vingtième, et *légein*, recueillir) n. m. Antiq. gr. Nom d'un magistrat d'Athènes, qui percevait l'impôt du vingtième sur les marchandises.

EIDER (*é-dèr'* — du suéd. *eider*, même sens) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des anatidés, tribu des fuligulinés, comprenant des canards propres à l'hémisphère boréal, et dont le duvet est employé sous le nom d'*édredon*.

— ENCYCL. On connaît quatre espèces d'*eiders*; la plus répandue dans l'extrême Nord, de l'Islande au Groenland, est l'eider vulgaire (*somateria mollissima*), canard blanc et noir long de 0^m,60; l'eider superbe (*somateria spectabilis*), l'eider de Steller (*somateria Stelleri*) et l'eider de Fischer (*arctonetta Fischeri*), sont plus localisés; le dernier est propre à l'Amérique russe. On a tellement détruit ces oiseaux et leurs nids, pour s'emparer du fin duvet dont la femelle garnit son nid, qu'on a dû réglementer leur exploitation par des lois en vigueur dans la Scandinavie et l'Islande. Il faut dépouiller douze nids pour faire une livre d'édredon.

Eider.

En Norvège, on entretient des *eiderholm* (lieux où nichent les eiders); on les y soigne, on respecte les œufs, et on ne prend le duvet que quand les petits sont éclos.

EIDER (dans l'anc. littérat. du Nord : *Agir Dôr* [Porte du dieu de la mer]), fleuve côtier d'Allemagne, dans la province prussienne de Slesvig-Holstein; 185 kilom. de long. Il baigne Rendsburg, Friedrichstadt et Tönning, où commence son vaste estuaire, large de 12 kilomètres. Tributaire de la mer du Nord, il prend sa source près de Kiel, sur la Baltique, mettant ainsi presque en communication naturelle les deux mers. Dès 1777-1781, relié par un canal à la baie de Kiel, il fut transformé en canal des deux mers (172 kilom. de long, y compris l'estuaire et les nombreux méandres), appelé *canal de l'Eider*; depuis la construction du *canal Empereur-Guillaume*, de la Baltique à la mer du Nord, inauguré en 1895 (98 kilom. de long seulement pour navires de tout tonnage), et qui emprunte à l'Eider également une partie de son cours, mais bifurque en aval de Rendsburg, sur l'estuaire de l'Elbe, il a perdu toute son importance.

EIDOTHÉA. Myth. gr. Nymphe de la mer, fille de Protée. Elle eut pitié de Ménélas qui, après la guerre de Troie, avait été jeté par la tempête sur une île déserte, près de la côte d'Egypte. Elle lui indiqua les moyens de surprendre Protée et de le contraindre à lui dévoiler l'avenir et à faciliter le retour des Grecs dans leur patrie.

EIDOTROPE (*é-i* — du gr. *eidos*, apparence, et *tropè*, changement) n. m. Instrument qui fait voir des formes diverses, des changements d'apparence, comme le kaléidoscope.

EIDSBERG, comm. de la Norvège (bailliage de Smaalenene); 5.240 hab.

EIDSKOG, comm. de Norvège (bailliage de Hedemarken); 5.730 hab.

EIDSVOLD, ville de Norvège (prov. de Christiania [district d'Akershus]), à la pointe méridionale du lac Mjosen; 7.500 hab. Au XIXe siècle, Hafdan y promulgua l'Eidsivathing, le premier code norvégien. En 1814, se tint dans le même lieu l'Assemblée constituante qui proclama l'indépendance de la Norvège.

EIFEL, plateau continuant vers l'E. les « hautes fagnes » des Ardennes, de la frontière du Luxembourg allemand, puis belge, à la rive gauche de la Moselle, puis du Rhin. Découpé par les ravins d'affluents de ces deux cours d'eau, et, au N., par les rivières composant la Roer, tributaire de la Meuse, de nombreux volcans surmontent son plan de schistes, de grès, de calcaires. Point culminant : le Hohe Acht, 787 mètres.

EIFÉLIEN, ENNE (*li-in, èn'* — de *Eifel*) adj. Qualification donnée par de Lapparent à ce qui concerne la partie inférieure du dévonien moyen. (Cet étage est représenté, dans les Ardennes, par les schistes à calcéoles et le calcaire de Couvin.)

— n. m. L'EIFÉLIEN.

EIFFEL (Alexandre-Gustave), ingénieur français, né à Dijon (Côte-d'Or) en 1832. Sorti de l'Ecole centrale des arts et manufactures en 1855, il exécuta, dès 1858, le grand pont métallique de Bordeaux et y fit l'application récente de l'air comprimé à la fondation des piles; puis il construisit le pont de la Nive, à Bayonne, et les ponts du réseau central, à Capdenac et à Floirac. En 1868, Eiffel exécuta deux des grands viaducs sur piles métalliques de la ligne de Commentry à Gannat. Cet ingénieur a construit ensuite le viaduc de la Tardes, près de Montluçon, ceux de Cubzac, sur la Dordogne; de Garabit, sur la Truyère; etc. Parmi ses autres travaux, nous signalerons : la construction d'un grand pont sur la route de Szegedin (Hongrie); l'édification de la gare de la Staatsbahn, à Pest; le pavillon de la ville de Paris, à l'Exposition de 1878; la façade principale de l'Exposition de 1878. Enfin, en 1889, il édifia la tour métallique de 300 mètres de hauteur qui porte son nom. Eiffel fut impliqué, en 1893, dans l'affaire du Panama. V. PANAMA.

Eiffel (TOUR), tour de 300 mètres de haut, édifiée au Champ-de-Mars, à Paris, par l'ingénieur français Eiffel. Toute en fer, la tour Eiffel est constituée par quatre montants en treillis rectilignes jusqu'à la première plate-forme, curvilignes ensuite, et reliés par des poutres horizontales formant ceinture et portant des plates-formes. Son poids total est de 9 millions de kilogrammes. Les trois plates-formes accessibles au public sont placées, la première à 57 mètres, la seconde à 115, la troisième à 276; on y accède au moyen d'escaliers ou d'ascenseurs.

Tour Eiffel.

Au-dessus de la troisième plate-forme, un campanile porte à la jonction de ses quatre arceaux un phare, surmonté lui-même d'une quatrième plate-forme, qui se trouve située à 300 mètres au-dessus du sol.

EIGER, sommet des Alpes Bernoises (Suisse), sur le versant du Rhône, par la Lutschine et l'Aar, au S.-S.-E. d'Interlaken; 3.975 mètres. Ascension très dure et assez périlleuse.

EIGNES (*èn' gn* mll. n. f. pl. Œnol. Marc de raisin, dans la Champagne.

EIJSDEN ou **EISDEN**, comm. des Pays-Bas (prov. de Limbourg, arrond. de Maestricht, sur la Meuse; 2.300 h.

EIKER (*é-kèr'* n. m. Bateau de charge hollandais, long, étroit et servant au déchargement de la tourbe.

EIKOSILÈNE (*é-i* n. m. Chim. Hydrocarbure acétylénique $C^{20}H^{38}$, que l'on obtient en distillant sur du sodium le chlorure $C^{20}H^{39}Cl$ qui résulte de l'action du perchlorure de phosphore sur la paraffine des lignites. C'est un liquide bouillant à 314-315°.)

EILBEK, localité d'Allemagne, faubourg de la ville de Hambourg; 18.000 hab. Fabriques de cotonnades.

EILEITHYIA ou **EILEITHYIASPOLIS**, traduction grecque du nom de Nekhabit, que les Egyptiens des temps pharaoniques donnaient à la capitale du troisième nome de la Haute-Egypte. La déesse Nekhabit, de qui la ville tenait son nom, avait en effet chez eux le même rôle qu'Eileithyia chez les Grecs et Lucine chez les Romains. V. NEKHABIT.

EILENBURG ou **EILENBOURG**, ville de Prusse (prov. de Saxe [cercle de Merseebourg]), dans une île de la Mulde, affluent de l'Elbe; 10.810 hab. Fonderies de fer, filatures de coton, fabriques de calicot; teintureries, minoteries; commerce de bestiaux. Berceau de la famille des *comtes d'Eilenburg*. Vieux château, jadis place de guerre.

EILENDORF, bourg de la Prusse occidentale (cercle d'Aix-la-Chapelle); 3.680 hab. Exploitation de cuivre, de zinc, de plomb.

EILSLEBEN, bourg de Prusse (régence de Magdebourg); 2.400 hab. Distilleries, sucreries.

EIMBECK ou **EINBECK**, ville de Prusse (prov. de Hanovre [présid. d'Hildesheim]), sur la Leine, affluent de l'Aller; 8.000 hab. Culture du lin, tissage de toiles. Cette ville se groupa autour d'un château féodal à partir du XIe siècle, puis fut le chef-lieu d'une des innombrables principautés allemandes. Brasseries.

EIMER (*é-mèr'* — mot allem. signif. *seau*) n. m. Nom d'une mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, ainsi qu'en Hongrie et dans la Suisse allemande. (Cette mesure a une valeur des plus différentes, suivant les endroits où elle est employée. C'est ainsi qu'à Aarau elle vaut 36^lit,014, tandis qu'à Glaris, elle équivaut à 106^lit,759. — *Eimer lauteres mass*, Mesure de Zurich qui vaut 109^lit,494. — *Eimer trübes mass*, Autre mesure de Zurich qui vaut 116^lit,794. — *Eimer visier mass*, Mesure de Nuremberg qui vaut 67^lit,984. — *Eimer schenk mass*, Autre mesure du même pays qui vaut 63^lit,439. — *Grand eimer*, Mesure de Ratisbonne qui vaut 113^lit,62. — *Berg eimer*, Autre mesure du même pays qui vaut 87^lit,812. — *Trubeich eimer*, Mesure de Wurtemberg qui vaut 306^lit,787. — *Helleich eimer*, Mesure du même pays qui vaut 293^lit,928. — *Schenk eimer*, Autre mesure du même pays qui vaut 267^lit,208.)

EIMERIA (*é-i-mé*) n. f. Genre de protozoaires grégariniens, comprenant des micro-organismes sphériques qui sont des coccidies ou des psorospermies parasites de divers mammifères. (L'espèce type du genre est l'*eimeria falciformis*, qui abonde chez les souris. Des coccidies presque identiques ont été observées chez un homme, dans une pleurésie purulente.)

EIMMART ou **EIMART** (Georges-Christophe), dit **le Jeune**, peintre, graveur et astronome allemand, né à Ratisbonne en 1638, mort à Nuremberg en 1705. Son père, également peintre et graveur, lui donna les premières leçons d'art. Plus tard, il étudia, à Iéna, les mathématiques. Il se fixa à Nuremberg (1660). Des tableaux d'histoire et d'église, des portraits, des peintures et des dessins représentant des oiseaux, des plantes; des gravures sur cuivre, etc., lui acquirent rapidement de la réputation et lui valurent d'être nommé membre de l'académie de Nuremberg. Eimmart s'occupait aussi d'astronomie. Il dirigea, jusqu'à sa mort, l'observatoire de Nuremberg. Ses observations astronomiques remplissent de nombreux in-folios, où l'on trouve, en outre, une vaste correspondance avec tous les savants de l'époque. On a de lui : *Iconographia nova contemplationum de sole* (1701). Il avait exécuté lui-même plusieurs instruments d'astronomie; entre autres, une sphère armillaire.

EIMSBÜTTEL, ville d'Allemagne, sur l'Alster, affluent de l'Elbe; 46.200 hab. Taillerie de diamants. Fait partie de la banlieue de Hambourg.

EINAR Eindridason, surnommé THAMBARSKELFI (*l'Archer*), prince norvégien, né près de Drontheim en 982, mort en 1054. Il soutint d'abord Olaf Tryggvason, mais, après la victoire de Erik et Svein Hakonarson sur celui-ci à Svöldr, il se réconcilia avec les vainqueurs dont l'épousa la sœur. Il devint le tuteur de son neveu Hakon, fils d'Erik. Réfugié en Norvège après la bataille de Ness, il reprit une grande influence lorsque Canut le Grand, oncle d'Hakon, eut restauré celui-ci en qualité de vice-roi. Après la mort d'Hakon, il contribua à l'avènement de Magnus le Bon, et fut assassiné par le successeur de celui-ci.

EINAR Gilsson, scalde islandais du XIVe siècle. Magistrat et poète, il présida les assises de l'Islande occidentale et septentrionale (1367), et composa de nombreuses œuvres poétiques. Il inaugura une forme nouvelle dans son *Olafsrima* et écrivit, en outre, une *Gudmundardrapa*, que nous possédons en grande partie.

EINAR Haflidason, annaliste islandais, né en 1307, mort en 1393. Prêtre, successivement curé, secrétaire de l'évêque Laurentius, official, il partagea sa vie entre ses fonctions ecclésiastiques et des travaux littéraires, dont plusieurs, parvenus jusqu'à nous, ont été insérés dans « Biskupa Sœgur » et dans les « Annales du juge ». Son œuvre principale est une biographie de l'évêque Laurentius Kalfsson de Hölar (1323-1330).

EINAR Helgason, surnommé SKALAGLAM (*Son du plateau*), scalde islandais, né vers 980. Il quitta de bonne

heure son pays [illegible], et fut au service du duc Haken, et [illegible] dans le règne de ce prince. Il reçut de lui un [illegible] et un baudrier d'où son surnom, se [illegible] avec le prince, entreprit de grands voyages avec son ami Eyvind Skallagrimsson, et périt dans un naufrage. Son poème, *Velleklu*, est considéré à Hakon.

EINAR Sigurdson, poète islandais, né à Hraun en 1564, mort à Hofdalis en 1626. Pasteur, il fut l'un des premiers représentants de la littérature religieuse réformée. Il a écrit un grand nombre de psaumes et de cantiques, souvent réimprimés dans les livres de prières de son pays jusqu'au XVIIIe siècle.

EINAR Skulason, surnommé LE POÈTRE, scalde islandais, né vers 1095. Issu de la famille des Myramenn, qui se rattachait à Egil, il parcourut les pays scandinaves et visita de nombreuses cours. En 1114, il est au service de Sigurd, et, bien qu'il ait à différentes reprises revenu en Islande et y ait probablement mort, il composait encore des chants en Norvège, en 1139. Il est l'auteur d'une célèbre drapa en l'honneur de saint Olaf. En Danemark, il chanta Svein. Il fut ordonné prêtre en Islande en 1135, et fut le dernier des grands scalles voyageurs.

EINARFOSTRÉ (Sigurd Thordarson, surnommé), poète islandais. Certaines chroniques le disent contemporain de Bjoern de Vatosfirth, qu'il aurait accompagné à Jérusalem (1391); mais Erlend Oafsson le signale comme le poète de la femme du petit-fils de Bjoern. La principale de ses œuvres, parvenue jusqu'à nous, est un curieux poème héroïcomique, intitulé *Nidarvisa*.

EINDHOVEN ou **EYNDHOVEN,** ville des Pays-Bas (Brabant-Septentr.), au confluent de la Gender avec la Dommel, affluent de la Meuse. 3.800 hab. École latine; fabrique de cotonnade, de lainage, de toile, de chapellerie, de dentelles, d'étoffes imprimées.

EINHERJES (du nordique *Ein herja*, l'excellent guerrier) n. m. pl. Nom donné, dans la mythologie scandinave, aux héros morts sur le champ de bataille, et qui sont reçus dans le *Walhalla*, par Odin. — *L'* EINHERJE.

— ENCYCL. Les *einherjes* passent leur temps à se livrer de grands combats. Ils se nourrissent de la chair du porc *Sæhrimmer*, qui cuit tous les matins dans la marmite *Eldhrimmer*, que surveille le cuisinier *Andhrimmer*, et ils boivent l'hydromel, que la chèvre *Heidrun* laisse couler de ses mamelles, et que leur servent les *Walkyries*. Êtres et choses, au Walhalla, sont immortels.

EINSIEDEL, comm. d'Austro-Hongrie (Silésie [district de Nurbenthal]); 2.250 hab.

EINSIEDEL, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]). 3.600 hab. Filature de coton, papeterie, fabriques de bonneterie.

EINSIEDELN (*Notre-Dame-des-Ermites*), bourg et abbaye de la Suisse (canton de Schwyz), dans la petite vallée de l'Alp. 8.512 hab. Lieu de pèlerinage. Commerce de livres, chapelets et objets de dévotion. L'abbaye des bénédictins fut fondée vers 907 par Eberhard, et elle devint rapidement prospère et riche. Zwingle, qui devait être le réformateur de la Suisse, avait été curé d'Einsiedeln. Les bâtiments actuels de l'abbaye ont été construits de 1701 à 1751. A l'intérieur de l'église, près de l'entrée, se trouve la sainte chapelle, détruite en 1798, lors du passage des Français, et reconstruite tout entière en marbre noir et gris : c'est là que se trouve l'image vénérée de la Vierge Noire. L'église a une décoration luxueuse, dans le style italien. La bibliothèque abbatiale possède 40.000 volumes; intéressants manuscrits.

EINVILLE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 8 kilom. de Lunéville, sur le Sanon et le canal de la Marne au Rhin; 1.357 hab. Sel gemme et sources salées.

EINZ (*ainz*) — du lat. *intus*, même sens; adv. Dedans. (Vieux mot, qui a signifié aussi Jamais, et Au contraire.)

EIONE (*é-i-o-nè*) n. f. Sous-genre de nasses, mollusques gastéropodes, comprenant les formes à columelle, ayant sa callosité très étendue, et qui empâte une partie de la spire. L'espèce type de ce sous-genre est l'*eione gibbosula* de la Méditerranée.)

EIOUB-ENSARI (ABOU-), l'un des *compagnons* du prophète Mahomet, sur lequel les musulmans racontent des histoires invraisemblables. Porte-étendard de Mahomet et du calife Moaviyya, il fut tué devant Constantinople; il prédit, avant de mourir, qu'un prince musulman s'emparerait, dans la suite, de cette ville et honorerait son tombeau. Quand le sultan Mohammed II s'en fut rendu maître, un *sheikh* lui dit qu'il savait où se trouvait la sépulture d'Eioub. Mohammed II fit faire des fouilles en cet endroit, d'où jaillit une source d'eau vive, et y trouva le tombeau [illegible] le glaive de l'empire dans ce lieu, où il fut élevé [illegible] Encore aujourd'hui, les souverains ottomans [illegible] le glaive dans cette mosquée; c'est la cérémonie du [illegible].

EIPEL, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Kœniggrætz]), sur l'Aupa, affluent de l'Elbe supérieur; 3.350 h. Filature de chanvre. Ch.-l. de district.

EIR, déesse scandinave, versée dans l'art médical, et qui, par ses enchantements, entraînait les dieux et les déesses dans un état de perpétuelle santé.

EIRHAPHIÔTES (*ei-ra-fi-o-tès*) n. m. Myth. gr. Surnom de Dionysos.

EIRIK. Forme gr. de ERIK.

EIRIK Vidsja, scalde islandais du XIIe siècle. Chassé de son pays au début du XIIe siècle, il visita les cours scandinaves. Son existence est fort peu connue, et seulement par des fragments de ses vers.

EIRIK Oddson, auteur de sagas islandaises du XIIe s. Ses sagas, pleines de renseignements sur les rois de la première moitié du XIIe siècle, aujourd'hui perdues, ont été recueillies et utilisées par Snorri Sturlason, au début du siècle suivant, dans son *Heimskringla* (1697; texte islandais avec traductions latine et suédoise).

EIRIK Jonsson, savant islandais, né à Holar en 1822. Professeur, puis inspecteur de l'enseignement en Danemark, il a publié divers travaux philologiques, son œuvre principale est un *Dictionnaire danois* (1863).

EIRIK Magnusson, savant islandais, né à Thingvalla (Islande) en 1833. Après avoir passé plusieurs années à l'université de Cambridge en qualité d'étudiant, il fut attaché à la bibliothèque de cette université comme fonctionnaire. Il a publié un grand nombre de travaux sur les littératures scandinaves, études critiques et traductions.

EISA (ou **ISA)-IBN-MOUSA,** général musulman, gouverneur de l'Ifrikiyya, né dans le Khorassan, mort vers la fin du VIIIe siècle. Les troupes de Mohammed Ibn-el-Ashshâth, qui gouvernait l'Egypte au nom du calife El-Mansour, se révoltèrent contre leur chef en 765 et mirent à sa place Eisa Ibn-Mousa. El-Mansour envoya immédiatement contre lui El-Aghleb, qui le mit en déroute.

EISA (ou **ISA) -ABOU-BEKR-IBN-MOUSA-IBN,** surnommé **IBD-VIZIR,** général musulman, de la tribu de Koumia, tué en 1282. Il servit d'abord sous les sultans hafsides el-Mostanser, el-Wathik et Abou-Ishak, mais, sous le règne de ce dernier, il s'allia avec les Aragonais et se déclara indépendant dans Constantine; le souverain de Bougie, Abou-Faris, marcha contre lui et le mit à mort. Les historiens européens l'appellent BOLBOQUET.

EISACK, torrent d'Austro-Hongrie (Tyrol mérid.). Il prend sa source près du col du Brenner (1.362 m.), traverse une vallée pittoresque, et passe devant la forteresse de Franzensfeste, devant Brixen, Botzen, et gagne la rive gauche de l'Adige, après 80 kilomètres de cours.

EISELEN (Jean-Frédéric-Godefroi), économiste allemand, né en 1785 à Rothenbourg, sur la Saale, mort à Halle en 1865. Il fut professeur aux universités de Berlin, de Breslau et de Halle. Plus tard, il reçut le titre de « conseiller intime », et fut élu, en 1862, par le corps académique, membre de la Chambre des seigneurs. On a de lui, entre autres ouvrages : *Principes de l'économie politique ou de la libre économie sociale et de l'art de gouverner qui s'y rattache* (1818); *Manuel du système des sciences politiques* (1828); *la Doctrine de l'économie sociale dans ses conditions générales et dans son développement particulier* (1843); *l'Etat prussien* (1862); *Histoire du corps des volontaires de Lutzow* (1841).

EISELEN (Ernest-Guillaume-Bernhardt), écrivain allemand, né à Berlin en 1792, mort en 1846; frère du précédent. Il fonda un établissement de gymnastique. Il a fait faire à ce sport de grands progrès : on lui doit également une nouvelle méthode d'escrime. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *Tables de gymnastique* (1837); *Petit livre de conseils pour ceux qui commencent à apprendre la gymnastique* (1844); etc. C'est à lui qu'on doit l'introduction de la terminologie presque universellement usitée dans les salles d'armes de l'Allemagne.

EISEN (Charles-Dominique-Joseph), peintre et dessinateur français, né à Valenciennes en 1720, mort à Bruxelles en 1778. Il était fils d'un artiste belge, François Eisen, qui s'est fait connaître comme peintre de genre et graveur à l'eau-forte. Charles reçut les leçons de son père, peignit quelques tableaux, mais s'attacha surtout à la composition de petits sujets dessinés à la mine de plomb et destinés à illustrer des ouvrages. On estime surtout les vignettes des *Contes* de La Fontaine (1762), des *Métamorphoses* d'Ovide (1767), de la *Henriade*; les vignettes et culs-de-lampe des *Baisers* de Dorat, etc. Ces compositions sont maniérées, mais elles excellent par la grâce et par une étonnante variété.

EISENACH (en lat. *Isenacum*; en vieil allem. **Isenach**), ville d'Allemagne, seconde capitale du grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, à l'extrémité nord-ouest de la forêt de Thuringe, au confluent de la Nesse et de la Hörsel, affluents de la Werra; 21.399 hab. Ch.-l. de cercle et de district. Produits chimiques, pisciculture et imitation de poteries anciennes. — Parmi les curiosités et monuments, nous citerons : le château grand-ducal (1742); l'hôtel de ville (1641); la maison où vécut Luther comme écolier; les églises Saint-Nicolas (1150, en style roman) et Saint-Georges (en style gothique). Aux environs, des sites ravissants, villégiatures des plus fréquentées de l'Allemagne; à 2 kilom. au S., la célèbre Wartburg, siège, au moyen âge, d'une cour d'amour, puis berceau de la réforme luthérienne; le *Annathal*, la *Drachenschlucht*.

— *Histoire.* La ville actuelle, créée en 1070, un peu au S. d'un bourg plus ancien, doit son existence et sa célébrité à la Wartburg, où résidaient les landgraves de Thuringe; de 1596 à 1741, où le *cercle d'Eisenach* formait une principauté, les princes résidaient dans la ville même. Eisenach est la patrie du musicien Sébastien Bach.

EISENACH (CERCLE D'), autref. principauté : 1.211 kilomètres carrés; 95.226 hab. (1890). Enclavé entre la Saxe prussienne, la Saxe-Meiningen, la Bavière et la province de Hesse-Nassau, il forme la portion la plus occidentale du grand-duché de Saxe-Weimar-Eisenach, dont le territoire comprend trois tronçons détachés : *Neustadt*, *Weimar*, *Eisenach*. Il est subdivisé en deux districts : EISENACH et DERMBACH. — L'ancienne *principauté d'Eisenach* comprenait environ 1.000 kilom. carr. et 50.000 hab. Elle échut à la Saxe, avec toute la Thuringe, en 1440. Au partage, en 1485, entre les lignes de la maison de Saxe, elle échut à la ligne Ernestine, qui la détient toujours. En 1741, elle échut à la branche de Weimar, seule survivante de cette ligne. Après 1815, agrandie de quelques parties du Fulda et de la Hesse, elle fut transformée en *cercle d'Eisenach*.

Eisenach (CONFÉRENCE EVANGÉLIQUE D'), tenue pour la première fois en 1852 et, depuis 1854, tous les deux ans. Réunion des délégués des Eglises évangéliques de langue allemande pour la défense des intérêts communs.

Eisenach (CONVENTION D') (encore en vigueur). Elle fut conclue le 11 juillet 1853 entre les pays de l'ancienne *Confédération germanique* pour l'assistance médicale et l'ensevelissement de leurs sujets respectifs.

EISENAPATITE (*é-zé-na*) n. f. Nom par lequel on désigne quelquefois un minerai de manganèse qui est la triplite.

EISENBERG, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Altenbourg); 7.400 hab. Ancienne résidence ducale; ancienne capitale du duché de Saxe-Eisenberg, qui, plus tard, se confondit avec le duché de Saxe-Altenbourg. — Bourg de Bavière (Palatinat), important par ses forges et ses fonderies. Fabriques de porcelaines et d'étoffes de laine.

EISENBROD ou **BROD-ZELEZNY,** ville d'Austro-Hongrie (Bohême [district de Semil]), sur l'Iser, affluent de l'Elbe; 3.050 hab. Filature de laine. Fabrique de drap et de toiles de lin. Ch.-l. de district.

EISENBRUCITE (*é-zén', sit'*) n. f. Oxyde hydraté naturel de magnésie. Variété de brucite.

EISENBURG, comitat d'Austro-Hongrie (Hongrie), à la frontière de la Styrie, aux deux rives de la Raab, affluent droit du Danube, possédant, sur 5.035 kil. carr., 390.000 h. (Nom hongrois national : VAS.)

EISENCHLORE (*é-zén'-klor'*) n. m. Sesquichlorure naturel de fer. Syn. de MOLYSITE.

EISENERZ, ville d'Austro-Hongrie (Styrie), dans les Alpes Styriennes; 2.450 hab. Centre principal de l'industrie du fer en Styrie. Gisements de fer sur l'Erzberg. Ch.-l. de district.

EISENGLIMMER (*é-zén', mèr'*) n. m. Variété micacée de fer oligiste.

EISENGYMNITE (*é-zén'*) n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie, appartenant au genre serpentine. Syn. de HYDROPHITE.

EISENKIESEL (*é-zén'-ki-zèl'*) n. m. Variété de quartz coloré en rouge par le peroxyde de fer. ‖ On l'appelle aussi QUARTZ HÉMATOIDE.

EISENLOHR (Guillaume), physicien allemand, né en 1799 à Pforzheim, mort à Carlsruhe en 1872. Il étudia à l'université de Heidelberg. Nommé, en 1819, professeur de mathématiques et de physique au lycée de Mannheim, il occupa cet emploi, sans interruption, jusqu'en 1840, où il devint professeur de physique à l'Institut polytechnique de Carlsruhe. Il a fondé, à Mannheim, la première école industrielle. Enfin, il a inspiré au gouvernement du duché l'idée d'établir une école modèle d'horlogerie; et celle qu'il a fondée dans la forêt Noire a eu les plus heureux résultats pour le développement de cette industrie. Ses recherches scientifiques ont surtout porté sur l'optique, et les *Annales de Poggendorff* renferment de lui plusieurs dissertations remarquables sur cette science. Il est, en outre, l'auteur d'un traité de physique qui fut fort estimé et fort répandu en Allemagne.

EISENLOHR (Jacques-Frédéric), architecte allemand, cousin du précédent, né en 1805 à Lœrrach, mort à Carlsruhe en 1854. Il étudia à Carlsruhe, puis devint maître adjoint (1832), puis professeur (1839) à l'école d'architecture de l'Institut polytechnique de Carlsruhe, qu'il dirigea en 1853, en même temps qu'il recevait le titre de conseiller d'architecture. Parmi les travaux qu'il a dirigés, il faut citer toutes les gares du chemin de fer de Bade, la restauration du château d'Ortenberg et de l'église évangélique de Lahr, etc. Il est, en outre, l'auteur des ouvrages suivants : *l'Ornementation dans son application aux différents corps d'architecture* (1849-1867, continué par Lang); *l'Architecture du moyen âge dans le sud de l'Allemagne occidentale et sur le Rhin* (1853-1857); *Esquisses exportées, ou destinées à l'exportation, d'édifices de différentes espèces* (1852-1859); *les Constructions en bois de la forêt Noire* (1853).

EISENMENGER (Auguste), peintre autrichien, né à Vienne en 1830. Elève de Rahl (1856), il devint, en 1863, professeur de dessin à l'école royale protestante de Vienne, et obtint, en 1872, une chaire à l'Académie. Ses principales œuvres sont : *Apollon, les Muses et les Génies*, décorant le plafond du palais de la musique; les peintures murales du palais Guttmann (*les Douze Mois*); celles du château Hœrnstein, représentant des épisodes de la vie de l'empereur Maximilien Ier et du duc Léopold; les fresques du musée des arts et de l'industrie; le rideau du nouveau théâtre d'Augsbourg (*Esope récitant ses fables au peuple*) (1878); etc. Il a fondé à Vienne une école privée, destinée à l'enseignement de la peinture décorative.

EISENNATROLITE (*é-zén'*) n. f. Zéolithe sodique, silicate hydraté naturel d'alumine et de soude. Variété ferreuse de mésotype.

EISENNIÈRE (*é-zé-ni-èr'*) n. m. Variété de limonite en rognons creux renfermant un noyau solide ou de la poussière de la même substance.

EISENPHYLLITE (*é-zén'*) n. f. Phosphate hydraté naturel de fer. Syn. de VIVIANITE.

EISENRAHM (*é-zén'*) n. m. Oxyde hydraté naturel de fer. Syn. de LIMONITE.

EISENROSE (*é-zén'*) n. m. Oxyde naturel de fer titané du Saint-Gothard. Variété d'ilménite. Syn. de DASANOMÉLANE.

EISENSCHMID (Jean-Gaspard), médecin et mathématicien français, né et mort à Strasbourg (1656-1712). Docteur en 1681, il tomba paralysé des deux jambes en 1686, à la suite d'une chute. Ce fut alors qu'il se livra, et avec le plus grand succès, à l'étude des mathématiques. Son seul ouvrage médical est : *Des scrofules* (1681).

EISENSPATH (*é-zén'-spat'*) n. m. Carbonate naturel de fer. Syn. de SIDÉROSE.

EISENSTADT ou **KIS-MARTON,** ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Œdenbourg]), au N.-O. du lac Neusiedel; 2.815 hab. Magnifique château, de style italien, aux princes d'Esterhazy. Il fut élevé en 1683 par le prince Paul Esterhazy, alors palatin de Hongrie.

EISENVITRIOL (*é-zén'*) n. m. Sulfate hydraté naturel de fer ou *couperose verte*. Syn. de MELANTERITE.

EISERFELD, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), au confluent de l'Eiserbach avec la Sieg; 3.350 hab. Mines et fonderies de fer, de cuivre, de zinc.

EISFELD, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Meiningen), sur la Werra, branche mère du Weser; 3.650 hab. Brasseries, tanneries, papeteries; commerce de bois. Ch.-l. de district.

EISGRUB, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [gouv. de Brünn]), sur la Taya, affluent de la March; 2.120 hab. Remarquable château des princes de Lichtenstein.

EISINGA (Eise), conseiller d'Etat et astronome néerlandais, né en 1744, mort en 1828. Il inventa un planétaire remarquable par ses dimensions exceptionnelles et par son ingénieux mécanisme. Cet instrument, dont on a donné plusieurs descriptions détaillées, a été acheté par le gouvernement des Pays-Bas.

EISITÉRIES (*é-zi, ri*) n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifices qu'offraient les magistrats d'Athènes avant d'entrer en charge. ‖ Sacrifice qu'offrait le sénat, au commencement de

l'année. ‖ Fête qu'on célébrait à Athènes, le premier jour du mois hécatombéon, en l'honneur de Zeus et d'Athéna, à l'occasion de l'installation des nouveaux archontes.

EISLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), sur la Bose, tributaire de la Saale; 23.897 hab. Mines de cuivre et d'argent dans la contrée; salpêtreries, fonderies, produits chimiques, toiles de lin. Martin Luther y naquit et y mourut (1483-1546). Aussi cette ville est-elle un lieu de pèlerinage pour les luthériens.

EISLER, inventeur d'un explosif composé de nitrate de soude : 70,1 ; soufre : 17,6 ; charbon : 12,25 ; sucre : 1,2 ; cendres : 1,2 ; eau : 0,83.

EISSAMP (*é-san*) n. m. Se dit, dans quelques départements, pour Essaim d'abeilles.

EISSPATH (*é-spat'*) n. m. Silicate naturel d'alumine et de potasse, que l'on a trouvé au Vésuve, et qui est une variété transparente de feldspath orthose.

EISTEDDFODD n. m. Assemblée nationale privée des Celtes du pays de Galles, qui se réunit annuellement sous les auspices du *Gorsedd beirral ynys Prydain* (Trône des bardes de l'île de Bretagne), et se compose des *druides*, des *ovates* et des *bardes*. (Ce bardisme est, bien entendu, christianisé.)

— Encycl. Longtemps interrompues, les réunions ont repris depuis 1819. Dans ces derniers temps, tout en conservant son but de perpétuer par des chants, des lectures historiques et poétiques, les souvenirs et les traditions celtiques, l'*Eisteddfodd* a revêtu un certain caractère international en se mettant en relations avec d'autres groupements celtiques : le *Freiz cevil* irlandais, le *Mod* des Highlands d'Ecosse et l'*Union régionaliste bretonne* de France. Un pair irlandais, lord Castletown, a projeté de resserrer cette union en se faisant le promoteur d'une *Ligue panceltique*, qui réunirait les Celtes de toutes les parties du monde « pour manifester aux yeux de l'univers, leur désir de préserver leur nationalité et de coopérer à garder et à développer les trésors de langue, de littérature, d'art et de musique que leur légnèrent leurs communs ancêtres ».

EITNER (Robert), compositeur et musicographe allemand, né en 1832 à Breslau. Il a publié diverses compositions : *Cantate pour la Pentecôte, Judith*, opéra biblique, *Stabat mater*, ouverture du *Cid*. Il fonda, en 1863, une école de musique. Mais Eitner s'est surtout produit comme historien. Il est l'auteur d'écrits importants : *Guide pour l'enseignement du piano* (1871); *Table de nouvelles éditions d'anciennes œuvres musicales depuis les temps les plus reculés jusqu'à 1800* (1871); *Bibliographie des recueils de musique des* XVIe *et* XVIIe *siècles* (1877), en société avec Haberl, Lagerberg et Pohl.

EITORF, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane [cercle du Sieg]), sur le Sieg, affluent du Rhin ; 5.900 hab. Mines de fer, de cuivre ; fabriques de velours, de soieries.

EIZAN ou **HIYÉIZAN**, montagne du Japon, nommée autrefois *Hiyé-no-yama*, (Montagne froide), située à peu de distance au N.-E. de Kiotô, et célèbre par ses nombreux temples qui dépendent tous du monastère d'Enriakoudji, principal sanctuaire de la secte *téndaï*, fondée en 805 par le moine bouddhiste Denguiyô Daï-si. Le monastère et ses temples sont souvent appelés du nom d'Eizan.

ÉJACULATEUR, TRICE adj. Anat. Qui sert à l'éjaculation : *Les muscles, les canaux* Éjaculateurs.

— Par ext. Qui a rapport à quelque action mystérieuse s'exerçant à distance.

— Encycl. Anat. Les conduits *éjaculateurs* sont deux canaux à parois contractiles, qui conduisent le sperme des vésicules séminales au canal de l'urètre, à travers la prostate, et contribuent ainsi à l'éjaculation.

ÉJACULATION (*si-on*) n. f. Physiol. Emission énergique de quelques sécrétions, et particulièrement du sperme.

— Par ext. Emission de la lumière ; éruption volcanique ; lancement de projectiles. (Vieux en ces sens.)

— Ascét. Courte prière, émise avec ferveur.

ÉJACULATOIRE adj. Physiol. Relatif à l'éjaculation du sperme : *Les organes* Éjaculatoires.

ÉJACULER (du lat. *ejaculari*, darder) v. a. Physiol. Emettre vivement, lancer avec force au dehors, en parlant d'une sécrétion : Éjaculer *du sperme, de la salive*. ‖ Absolum. Emettre le sperme : *Ne pouvoir plus* éjaculer.

ÉJAMBER (*jan* — du préf. priv. *é*, et de *jambe*) v. a. En parlant des feuilles de tabac, En détacher la côte longitudinale et l'enlever.

ÉJARD (*jar'*) n. m. Dans le midi de la France, Nom vulgaire d'une variété d'érable.

ÉJARRAGE (*ja-raj'*) n. m. Action d'éjarrer les peaux.

ÉJARRER (*ja-ré* — du préf. priv. *é*, et de *jarre*) v. a. Débarrasser de la jarre une peau de phoque, de castor, c'est-à-dire les écharner profondément.

ÉJARREUR (*ja-reur'*), **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui éjarre.

ÉJECTER (*jèk'*) v. a. Rejeter la vapeur au dehors d'un générateur par l'intermédiaire d'un éjecteur, ou encore Conduire l'eau d'un réservoir hors de ce réservoir.

ÉJECTEUR (*jèk'*) n. m. Techn. Engin propre à rejeter l'eau au dehors d'un réservoir. ‖ Appareil à l'aide duquel on fait fonctionner le frein continu à vide sur les trains. ‖ Appareil hydraulique ou pneumatique produisant l'évacuation d'un fluide au moyen d'un jet de vapeur.

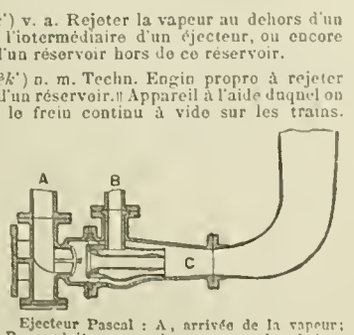

Ejecteur Pascal : A, arrivée de la vapeur; B, conduit communiquant avec les freins; C, sortie de la vapeur dans le tube éjecteur.

— Armur. Organe des armes portatives, qui sert à rejeter du canon les étuis vides des cartouches.

— Encycl. Techn. L'*éjecteur hydraulique* est un appareil dans l'axe duquel la vapeur arrive au moyen d'une tuyère, tandis que l'eau est aspirée latéralement. Le mélange liquide est dirigé par un ajutage divergent vers le tuyau d'évacuation.

L'éjecteur Pascal, appelé aussi *appareil pneumatique*, est entré dans la constitution de presque tous les systèmes de freins à vide, pour raréfier l'air.

L'éjecteur Vétillard, pour combustibles liquides, permet l'utilisation des combustibles liquides dans les foyers des machines à vapeur. Il se compose essentiellement : d'un éjecteur aspirant, recevant la vapeur de la chaudière et produisant un vide relatif à l'aide duquel le combustible liquide est aspiré; d'un second éjecteur dans lequel le mélange de vapeur et de combustible aspire la quantité d'air nécessaire à la combustion; d'un dispositif qui permet une nouvelle aspiration d'air par le volume en mouvement. Le combustible liquide arrive dans le foyer, pulvérisé et combiné avec la quantité d'air nécessaire à sa complète combustion.

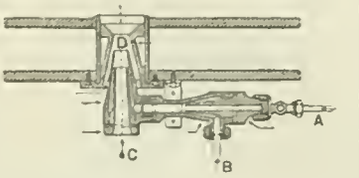

Ejecteur Vétillard : A, arrivée du combustible liquide; B, arrivée de la vapeur; C, arrivée de l'air; D, ouverture du foyer.

ÉJECTION (*jè-ksi* — lat. *ejectio*, même sens) n. f. Linguist. Action de jeter dehors. (Vieux.)

— Physiol. Déjection, action de rejeter, d'émettre au dehors les sécrétions excrémentitielles : L'Éjection *des urines, des matières féeales*. ‖ Projection d'une matière quelconque. ‖ Matières rejetées par éjection.

ÉJOINTAGE (*taj'*) n. m. Action d'éjointer.

ÉJOINTER (du préf. *é*, et de *joint*) v. a. Rogner les ailes de certains oiseaux : Éjointer *un canard, un faucon*.

ÉJOO n. m. Sorte de crin épais, qui garnit la base des feuilles de certains palmiers et qui sert à la confection de cordages, de brosses, de tapis, etc.

ÉJOUIR (du préf. *é*, et de *jouir*) v. a. Réjouir, donner de la joie à : *Nouvelle qui* Éjouit *le cœur*. (Vieux.)

S'éjouir, v. pr. Se réjouir, être joyeux : *Napoléon* s'Éjouissait *dans les tempêtes*. (Chateaubr.) ‖ Se divertir, s'amuser, s'ébattre. ‖ User pour son plaisir : Éjouissez-vous *de tous sujets, sans en abuser*. (Bér. de Verville.)

ÉJOUISSANCE (*jou-i-sanss*) n. f. Action de s'éjouir, réjouissance. (Vieux.)

ÉJULATION (*si-on* — lat. *ejulatio ;* de *ejulare*, sangloter) n. f. Plainte douloureuse, sanglots.

EJUSDEM FARINÆ (*de la même farine, de la même pâte*), expression latine qui s'applique à deux choses pareilles et qui s'emploie presque toujours en mauvaise part, ou sous forme de plaisanterie.

EJUTLA DE CRESPO, municipe du Mexique (Etat d'Oaxaca) ; 6.000 hab. Fabriques d'huile de ricin, savon et chapeaux de paille ; eaux-de-vie, cuirs. Ch.-l. d'un partido peuplé de 21.000 hab.

EKAALUMINIUM (*é, ni-om'* — du sanscr. *eka*, un, et de *aluminium*) n. m. Métal dont l'existence avait été prévue par Mendeléef pour combler une lacune immédiatement après l'aluminium dans sa classification. (Ce métal n'est autre que le gallium.)

— Encycl. Mendeléef, dans une classification des corps simples fondée sur la périodicité des fonctions chimiques, dut intercaler dans son tableau, pour satisfaire à la continuité de ces fonctions, des éléments hypothétiques, qu'il désigna par le nom du corps précédent, de la même famille, mai aux préfixes sanscrits *eka* (un), *dwi* (deux), *tri* (trois), *tschatur* (quatre). C'est ainsi qu'il dut intercaler entre l'aluminium et l'indium un corps inconnu ou l'*ekaaluminium*, dont il détermina le poids atomique et les principales propriétés. Ce corps, découvert depuis par Lecoq de Boisbaudran, a été appelé *gallium* par ce dernier.

EKABORE (*é* — du sanscr. *eka*, un, et de *bore*) n. m. Métal dont Mendeléef avait prévu l'existence, et qui n'est autre que le scandium. (Il a été découvert par Nilson, qui l'a extrait de l'ytterbine.)

EKACÉSIUM (*é, sé-zi-om'* — du sanscr. *eka*, un, et de *césium*) n. m. Corps hypothétique venant après le césium dans la famille naturelle de la classification de Mendeléef : lithium, potassium, césium... rubidium.

EKÂDAÇÎ n. m. Cérémonie brahmanique, qui s'accomplit le onzième jour après le décès d'un parent, afin d'effacer la souillure dont tous les membres de la famille du mort sont frappés et qui les empêche de communiquer avec personne du dehors, mais ne les oblige pas à interrompre les rits relatifs au feu sacré.

— Encycl. Suivant Manou, un des détails de cette cérémonie de purification consiste : pour un brahmane, à toucher de l'eau ; pour un kchatriya, à toucher son char et ses armes ; pour un vaiçya, à toucher l'aiguillon de ses bœufs et, pour un çoûdra, à toucher simplement son bâton. Pour le reste, on pratique les rits habituels de purification.

EKAMA (Corneille), mathématicien hollandais, né dans la Frise en 1773, mort en 1826. Il devint pasteur, puis en 1805, professeur d'astronomie, de navigation, d'anatomie et de physiologie, à Sierickzée. Ekama passa ensuite à Francker pour y enseigner les mêmes sciences (1809) et, reçu docteur en philosophie (1809), fut enfin attaché à l'université de Leyde (1811), dont il devint recteur. On a de lui : *De Frisia, ingeniorum mathematicorum imprimis fertili* (1809), qui est son discours d'installation à Francker; *Pour l'utilité générale* (en allem.), solution du problème de H. Æneæ; *De insignium qui in scientia astronomica facti sunt progressuum fundamentis*, discours qu'il prononça à Leyde, en qualité de recteur.

EKASILICIUM (*é, si-om'* — du sanscr. *eka*, un, et de *silicium*) n. m. Corps simple hypothétique, venant après le silicium dans la classification de Mendeléef, et existant, d'après cet auteur, dans les minéraux titanifères.

EKAZOTE n. m. Nom donné primitivement à l'argon.

EKDÉMITE n. f. Minér. Syn. de ecdémite.

EKEBERG (Charles-Gustave), navigateur et savant suédois, né en 1716 à Djursholm, mort en 1784. Il débuta par être médecin, puis devint successivement pilote, artilleur, lieutenant et enfin capitaine de navire. Il fit, en cette dernière qualité, outre un voyage à Terre-Neuve, jusqu'à dix voyages dans les Indes, pour le service de la Compagnie des Indes, et, au cours de ces voyages, s'occupa avec zèle de l'avancement des sciences naturelles et de la géographie ; aussi fut-il membre de l'académie des sciences de Stockholm. Ekeberg a laissé plusieurs écrits : *Rapide compte rendu de l'économie agricole chez les Chinois* (1764) ; *Voyage aux Indes orientales exécuté dans les années 1770 et 1771* (1773) ; etc.

ÉKEBERGIE (*bèr-ji*) ou **EKEBERGIA** (*é-ké, ji*) n. f. Genre d'arbres, de la famille des méliacées, tribu des trichiliées, comprenant deux espèces qui croissent au Sénégal et au cap de Bonne-Espérance, et qui sont cultivées dans les serres d'Europe.

ÉKEBERGITE (*bèr'-jit'* — de *Ekeberg*, n. pr.) n. f. Silicate naturel appartenant au genre wernérite. Syn. de paranthine, scapolite, wernerite proprement dite.

EKÉ-BORHAN ou **DARA-EKÉ**, déesse très vénérée par les Mongols, qui l'adorent comme *mère du Bouddha*. Elle n'est, en réalité, que la déesse indienne *Târâ*, devenue la Çaktî ou énergie agissante du bodhisattva Avalokitéçvara. Elle a passé avec ce rôle, en Chine, sous le nom équivalent de *Mou-Fô*, et au Japon, où on la nomma *Boutsou-mo Daï Koudjakou Mio-hô*.

EKECHEIRIA (*é-ké-ké-i* — du gr. *ekhein*, retenir, et *kheir*, main) n. f. Antiq. gr. Suspension d'armes, armistice. Trêve sacrée, qui assurait la protection des pèlerins et des ambassades religieuses, et même la suspension des hostilités entre certains peuples, à l'époque des grands jeux grecs.

EKECHEIRIA, déesse qui personnifiait la trêve sacrée. (Elle avait sa statue, couronnée d'olivier, à Olympie.) V. art. précéd.

EKHE ou **EGUIN GOL**, rivière de la Mongolie septentrionale (empire chinois). Elle sert d'émissaire au grand lac Kosso Gol (1.600 m. d'altitude), coule au S.-E., passe à une faible distance de la frontière russe, puis se jette, après avoir parcouru une région montagneuse, dans la Selenga, affluent principal du lac Baïkal. Elle a un cours de 270 kilom. environ.

EKHKILI (*èk'*) n. m. Idiome parlé par les Arabes de Mahrah, de Mirbât et de Zhéfar.

EKHINOS, comm. du royaume de Grèce, nomarchie d'Acarnanie-et-Etolie ; 4.800 hab.

EKMANNITE (*èk'*) n. f. Silicate naturel appartenant au genre pyroxène. Variété d'hédenbergite.

E-KOUAN, prêtre bouddhiste coréen, qui alla au Japon en 625 (de notre ère) et y fonda la secte *san-ron*, la première, dit-on, du bouddhisme japonais, dans le temple de Gouangodji, à Asska, province de Yamato.

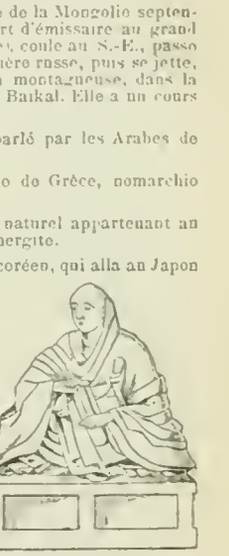
E-kouan.

EKRON ou **ACCARON**, une des cinq villes principales du pays des Philistins avec Ascalon, Gaza, Asdod et Gath, sur la frontière nord-est. (Un grand village appelé *Akir* en occupe aujourd'hui l'emplacement.)

EKSHÂRAD, comm. de Suède, gouv. de Vermland [district d'Elfdal] ; 7.130 hab.

EKSJÖ, ville de Suède (gouv. de Jönköping) ; 3.400 hab. Une des plus anciennes villes de la Suède.

EKTATOSOME ou **EKTATOSOMA** (*èk'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des phasmidés, comprenant des formes de grande taille, aux pattes élargies avec expansions foliacées. (La seule espèce du genre est l'*ektatosoma tiaratum*, allongé, grêle, épineux, d'un vert jaunâtre, propre à l'Australie. Cet insecte fait le passage entre les phasmes et les phyllies ; les mâles seuls sont ailés.)

Ektatosome (réd. 4 fois)

EKTOREVICH (Pierre), écrivain dalmate, né et mort à Raguse (1487-1572). Il a été surnommé **le Père de la littérature slave** en Dalmatie. Il s'est surtout appliqué à recueillir des poésies populaires. Il a écrit en italien, en latin et en serbo-croate.

EL (lat. *ille*, même sens) pron. pers. m. Lui, le. ‖ Au, dans le. ‖ Vieux mot dont nous avons conservé le féminin elle.

EL, mot arabe, autre forme de Al (le) et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques. En Algérie, notamment, on considère cet article comme faisant partie intégrante de la dénomination et l'on écrit El-Affroun : nous donnons tous les noms semblables à El-, quant aux autres, ils trouveront place à l'ordre alphabétique du mot principal qui les compose.

EL ou **ELL** ou **ELLE** (*èl'* — forme du mot aune, dans les langues du Nord) n. m. Mesure de longueur usitée aux Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne, etc., principalement pour les étoffes.

ELA ou **ELÂH**, fils de Basa, roi d'Israël, de 930 à 929 avant J.-C. Il fut assassiné, lors d'un banquet, par un de ses généraux, Zimri, qui s'était mis à la tête d'une troupe de cavaliers. Il laissa un fils nommé Osée, qui tua Phacée, usurpateur de sa couronne (*Rois*, XVI, 8-14).

ÉLABORABLE adj. Qui peut être élaboré : *Des sucs* élaborables.

ÉLABORANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui élabore, qui est propre à l'élaboration. — *Le travail* ÉLABORANT *de l'estomac.*

ÉLABORATEUR, TRICE adj. Qui produit l'élaboration : *Les organes* ÉLABORATEURS.

ÉLABORATION (*si-on*) n. f. Action d'élaborer, travail graduel : *L'*ÉLABORATION *d'un livre.* ‖ Fig. : *L'*ÉLABORATION *des idées.*

— En T. de physiol., Travail intérieur qui rend les aliments assimilables : *L'*ÉLABORATION *est un acte intermédiaire entre l'absorption et l'assimilation.* ‖ Travail analogue dans les végétaux : *L'*ÉLABORATION *de la sève.*

ÉLABORER (lat. *elaborare*; du préf. *e*, et de *laborare*, travailler) v. a. Travailler de longue main : ÉLABORER *des matériaux.* ‖ On a dit autref. ÉLABOURER.

— Fig. Préparer, perfectionner progressivement : ÉLABORER *une idée, un projet.*

— En T. de physiol., Rendre assimilable : *L'estomac* ÉLABORE *les aliments.* ‖ Transformer une matière animale en une matière d'une autre nature : *Le foie* ÉLABORE *la bile.*

S'élaborer, v. pr. Être élaboré, travaillé, préparé.

— Fig. Se préparer, se former, se perfectionner : *La responsabilité est le creuset où* S'ÉLABORE *l'expérience.* F. Bastiat.

— En T. de physiol., Être transformé en suc assimilable ou en matière d'une nouvelle nature : *Les aliments* S'ÉLABORENT *dans l'estomac.*

ÉLABRÉ, ÉE (du préf. priv. *é*, et de *labre*) adj. Entom. Qui n'a pas de labre.

ÉLACATE n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, voisins des tassards, et caractérisés par leur forme allongée, leur longue dorsale rejetée en arrière et précédée d'épines fortes et espacées, leur tête longue, pointue, à mâchoire inférieure saillante. (L'espèce type du genre est l'*élacate noir* de l'océan Indien, répandu jusqu'au Japon, et aussi dans l'Atlantique tropical. Cet élacate atteint près de 1 mètre de long : il est brun, avec des bandes longitudinales plus claires.)

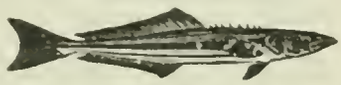

Elacate.

ÉLACATIES (*ti*) n. f. pl. Antiq. gr. Fête qui se célébrait en Laconie, en l'honneur d'Élacatos, favori d'Hérakles.

ELACHANTHUS (*é, tuss*) n. m. Genre de composées-anthémidées, formé pour une petite herbe de l'Australie.

ÉLACHIE (*ki*) n. f. Genre de composées mutisiacées, comprenant une seule espèce de petites herbes, à feuilles dentées, à fleurs jaunes, qui croissent en Amérique du Sud.

ÉLACHIPTÈRE ou **ELACHIPTERA** (*é, ki-ptè*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des chloropidés, comprenant de petites mouches noires, dont les ailes sont réduites à des écailles.

ÉLACHISTE ou **ELACHISTA** (*é, kiss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des coléophorides, comprenant de minuscules teignes très brillantes, dont les ailes métalliques sont garnies de longues franges soyeuses. (Les élachistes sont le type d'une tribu dite des *élachistinés* ; on en connaît une centaine d'espèces, répandues en Europe ; leurs chenilles vivent dans le parenchyme des feuilles, où elles creusent des galeries.)

ÉLACHISTÉE (*ki-té*) n. f. Genre d'algues parasites de l'*himanthalia lorea*, voisin des ectocarpées.

ÉLACHISTINÉS (*ki*) n. m. pl. Tribu de lépidoptères microlépidoptères, de la famille des coléophorides, et dont le genre *élachiste* est le type. — *Un* ÉLACHISTINÉ.

ÉLACHIOTAMNE n. m. Bot. Syn. de MINURIE.

EL ADAM n. m. Nom arabe du corps de la selle en bois qui est en usage chez les cavaliers algériens, tunisiens et marocains.

ÉLAÉRINE n. f. Chim. Syn. de ÉLAÉRINE.

ELAÏS n. m. Bot. V. ÉLÉIS.

ÉLAENE n. m. Chim. Syn. de MONTLÈNE.

ELÆO, préfixe. V. ÉLÉO.

ÉLAÉRINE n. f. Chim. Nom donné par Chevreul à la partie la plus fusible des graisses du suint de mouton. ‖ On dit aussi ÉLÆRINE.

EL-AFFROUN, comm. d'Algérie, arrond. d'Alger ; 3 210 hab. Carrières, sources ferrugineuses, culture du céréales, vignobles ; fabrique de crin végétal.

ÉLAGABALE. Hist. rom. V. HÉLIOGABALE.

ÉLAGAGE (*gaj*) n. m. Action d'élaguer, de couper les branches inutiles des arbres : *L'*ÉLAGAGE *ne s'applique pas aux arbres résineux.* ‖ Branches coupées dans cette opération : *Laissez aux bûcherons l'*ÉLAGAGE *des arbres.*

— Par anal. Suppression de ce qui est inutile : *Un peu d'*ÉLAGAGE *ferait du bien à certains livres.*

— ENCYCL. Sylvic. L'*élagage* consiste, soit à supprimer les parties mortes ou dépérissantes d'un arbre, soit à couper ou à raccourcir les branches vives les plus inférieures, dans le but de déterminer la croissance en hauteur du sujet. Toutefois, l'élagage opéré aux dépens des parties vives exige qu'on l'exécute avec prudence et réserve. L'amputation des branches de diamètre un peu considérable trouble la végétation du sujet et peut avoir les conséquences les plus fâcheuses, par suite des plaies qu'elle occasionne. Celles-ci se cicatrisent d'autant moins facilement qu'elles sont plus étendues en surface, et elles peuvent devenir la cause de chancres ou de caries qui vicient le bois ou déterminent la mort de l'arbre.

Dans un massif cultivé en futaie, on n'élague sur bois vif que les *jeunes brins destinés à fournir du bois d'œuvre* ; les jeunes chênes, par exemple. Au-delà de la période de jeunesse des sujets, l'élagage, dans les futaies, se borne à la suppression des ramifications mortes ou dépérissantes.

Mais, dans les taillis sous futaie, les baliveaux réclament des soins plus assidus, par suite de leur isolement relatif. Il faut raccourcir au-dessus d'un bourgeon les branches qui se développeraient au détriment de la tige, redresser la flèche des sujets couronnés, redresser, s'il y a lieu, les arbres qui se couchent, etc.

Enfin, dans les plantations publiques, les arbres sont soumis à un élagage méthodique par lequel on dégarnit progressivement le bas de leur tige, à mesure que les pousses terminales augmentent leur hauteur. Néanmoins, on ne dépouille jamais la tige au delà des trois cinquièmes de cette hauteur.

Les plaies résultant du travail d'élagage sont « parées » ou « ravalées », en passant dessus le tranchant de la serpette ; ensuite, on les badigeonne avec du coaltar formant couche protectrice et antiseptique.

Les élagages sont opérés, autant que possible, pendant le repos de la végétation, depuis la chute des feuilles jusqu'à la pousse des bourgeons.

— Dr. Aux termes de l'article 672 du Code civil, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres du voisin peut contraindre celui-ci à couper ces branches. Le droit de requérir l'élagage ainsi établi par le Code civil est étendu aux arbres des bois et forêts par l'article 150 du Code forestier.

L'article 5 de la loi du 25 mars 1838 déclare les juges de paix compétents pour connaître des actions relatives à l'élagage des arbres ou haies, sans appel jusqu'à la valeur de 100 francs, et à charge d'appel, à quelque valeur que la demande puisse s'élever, lorsque les droits de propriété ou de servitude ne sont pas contestés.

Les particuliers ne peuvent procéder à l'élagage des arbres qui leur appartiendraient sur les grandes routes qu'aux époques et suivant le mode déterminés par un arrêté préfectoral, et sous la surveillance des agents des ponts et chaussées, sous peine de poursuites comme coupables de dommages causés aux plantations des routes (décret du 16 déc. 1811, art. 105). D'autre part, la loi du 21 mai 1836 donne aux préfets la faculté absolue d'ordonner l'élagage des arbres plantés le long des chemins vicinaux, selon les exigences de la viabilité de ces chemins, et nonobstant tout statut ou usage contraire.

ÉLAGUER (*ghé*) v. a. Émonder, débarrasser un arbre d'une partie de ses branches et particulièrement des branches basses. ‖ Couper des branches.

— Par anal. Supprimer, retrancher : ÉLAGUER *une phrase inutile.* ‖ Écarter, éloigner : ÉLAGUER *des rivaux.*

— SYN. **Élaguer, émonder.** *Élaguer* se dit des grands arbres dont on coupe des branches tout entières pour rendre l'arbre moins étendu en longueur ou moins touffu. *Émonder* se dit plutôt des petits arbres qu'on nettoie en coupant les parties inutiles ou nuisibles.

ÉLAGUEUR (*gheur*) n. m. Ouvrier qui élague des arbres. ‖ Serpe ou scie, qui sert à élaguer.

ÉLAHIOUN n. m. Membre d'une secte mahométane, qui admet un premier moteur et une substance spirituelle dégagée de la matière.

ÉLAÏDATE n. m. Sel dérivant de l'acide élaïdique.

ÉLAIDINE n. f. Composé isomère de l'oléine, que l'on obtient en mettant l'acide nitreux en contact avec l'oléine.

— ENCYCL. L'*élaïdine* est une substance cristallisée, soluble dans l'éther, insoluble dans l'alcool, fusible à 32°. Saponifiée par la potasse caustique, elle se dédouble en un acide que l'on a nommé *acide élaïdique* et en glycérine.

On a cherché, dans l'industrie, à utiliser la production de cette substance pour durcir les graisses trop fusibles, trop molles, et augmenter ainsi leur valeur.

ÉLAÏDIQUE (*dik*) adj. Se dit d'un acide qui se produit dans la saponification de l'élaïdine.

— ENCYCL. L'*acide élaïdique* $C^{18}H^{34}O^{2}$ est isomérique avec l'acide oléique et l'acide isoléique. Il est monobasique et donne des sels métalliques, parmi lesquels les sels alcalins seuls sont solubles dans l'eau. Il cristallise facilement, et fond vers 51° ; il est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'éther et dans l'alcool. On peut le préparer en décomposant par un acide les sels provenant de la saponification de l'élaïdine, et mieux en traitant l'acide oléique par l'acide azoteux.

ÉLAILE n. m. Nom donné par Berzélius au carbure d'hydrogène $C^{4}H^{4}$, appelé aujourd'hui *éthylène.*

ÉLAÏNE n. f. Chim. Syn. de OLÉINE.

ELAINIA (*é-la-i*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tyrannidés, comprenant des gobe-mouches américains, dont on connaît une trentaine d'espèces. (Tel est l'*elainia elegans*, du Brésil.)

Elainia.

ÉLAIQUE adj. Chim. Syn. de OLÉIQUE.

ÉLAÏS n. m. Bot. Syn. de ÉLÉIS.

— Aracha. Genre d'arachnides aquatiques ou araignées d'eau.

ÉLAÏS. Myth. gr. Une des filles d'Anios. Elle changeait en huile tout ce qu'elle touchait.

ÉLAISER (*lé* — du préf. *é*, et de *laise* ou *laize*) v. a. Frapper des flans sur l'enclume avec le flattoir, afin de s'assurer de l'homogénéité absolue de l'alliage monétaire.

ÉLAITER v. a. Écon. rur. Syn. de DÉLAITER.

ÉLALDÉHYDE n. f. Chim. Syn. de PARALDÉHYDE.

ÉLAM, un des fils de Sem, qui peupla, suivant la Bible, la contrée située entre le golfe Persique, la Médie, la Babylonie et la Perse. Ses descendants prirent le nom d'*Élamites.*

ÉLAM, forme hébraïque du mot babylonien *Ilantou* (le « haut pays »), que portait la région située à l'orient du Tigre inférieur ; les Grecs la transcrivirent sous la forme Elymaïs (Elymaïde), mais ils la désignaient plus souvent par le nom de Susiane, d'après sa capitale. Le terme « Élam » paraît s'être appliqué d'abord aux premiers ressauts du Zagros, mais il s'étendit bientôt à l'ensemble des régions qui occupaient l'espace compris entre le Tigre, le Zagros, le cours supérieur de la Dialah, le rebord sud-ouest du plateau iranien. Le pays était habité par des races diverses, les unes analogues aux races sémitiques, les autres du type des Négritos : la race dominante parlait une langue d'un type spécial, apparentée peut-être aux idiomes altaïques, et qu'elle écrivait au moyen d'un syllabaire cunéiforme, dérivé du syllabaire babylonien. Les premiers essais de déchiffrement sérieux sont dus à Oppert en France, que suivirent bientôt Sayce en Angleterre, Weissbach et Nuting en Allemagne.

Les traditions et les monuments de la Chaldée nous montrent que l'Élam jouait un rôle prépondérant dans l'histoire de l'Asie, dès le quatrième millénaire avant notre ère. D'après la légende de Gilgamès, un de ses rois, Khoumbala, avait conquis Ourouk et les villes du bas Euphrate aux temps mythiques. Le royaume élamite était un état féodal, divisé en principautés dont les principales étaient celles d'Anzân ou Anshân : celle que les Babyloniens appelaient plus particulièrement Ilamton ; des Habardip ; les Amardes de l'époque saïte ; des Khoussi : les Ouxii des géographes gréco-romains dans le Khouzistân actuel ; des Nimmé : chacune avait sa dynastie, qui parfois était indépendante, mais le plus souvent relevait de la dynastie d'Anzân.

Déesse élamite (bas-relief du musée de Gizèh).

L'Anzân, et par suite l'empire entier, avait pour capitale *Shoushin* (ou *Shoushoun*), la Suse actuelle, sur l'Oukaou ; mais, plus haut, sur le fleuve, on rencontrait Madaktou : la Badaka des auteurs classiques ; le site des autres cités royales est encore incertain. Le peu que nous connaissons de la religion nous transporte dans un monde de formes et de noms étranges : Shoumoudou, Lagamar, Partikira, Ammankasibar, Oudourân, Shapak, Alpaksina, Bilala, Panintimri, Kindakarpou. La religion officielle, celle de Suse, comportait une hiérarchie divine, au sommet de laquelle un dieu et une déesse, Shoushinaq (le Susien) et Nakhounta, trônaient ensemble : les statues de ces dieux étaient cachées dans des bois sacrés, voisins de la ville, et inaccessibles aux profanes, où les rois entassaient la dîme du butin ramassé pendant les guerres. Venaient ensuite six divinités de premier ordre, réparties en deux triades, et dont la plus connue, Oummân, était peut-être le Memnon des Grecs. Pour le reste, l'empire susien présentait des contrastes de civilisation et de barbarie remarquables, tandis que les tribus de la montagne persévéraient dans une condition de demi-barbarie, l'Anzân avait à peu près les mêmes mœurs, les mêmes institutions militaires, les mêmes arts, les mêmes industries, les mêmes sciences que la Chaldée.

Dès le quatrième millénaire avant notre ère, les rois d'Anzân conquirent la Mésopotamie, puis la Syrie entière, presque jusqu'aux confins de l'Égypte. Le premier d'entre eux dont nous connaissions les exploits, Koudour Nakhounta Ier, prit Ourou et Babylone. Après lui, Koudourlazamar conduisit jusqu'aux pays du Jourdain une razzia, au cours de laquelle, d'après la tradition hébraïque, il entra en contact avec le patriarche Abraham et avec Lotb ; puis Koudourmabouk établit son fils Rimakou, peut-être l'Ariokh de la Bible, roi à Ishin et à Larsam. La grandeur soudaine de Babylone arrêta ce développement de la puissance élamite vers le milieu du XXIIe siècle avant notre ère, et les victoires de Hammourabi refoulèrent les rois de Suse sur la rive droite du Tigre. L'Élam, déchu désormais, ne cessa pas, cependant, de prétendre à la suzeraineté de la Mésopotamie. Un groupe de rois susiens paraît avoir été fort actif, du XIVe au XIIe siècle. Ils arrachèrent de nombreux territoires aux Cosséens, et aux Babyloniens tous les cantons situés sur la rive droite du Tigre jusqu'au Namar. Nabuchodonosor Ier délivra Babylone et reconquit la Chaldée entière et le Namars, mais les hostilités continuèrent avec de rares intervalles de répit ; et, si les Élamites ne réussirent pas à s'emparer définitivement de Babylone, du XIe au VIIe siècle avant notre ère, la faute en fut à leurs discordes intestines.

L'Élam était pourtant comme le suzerain de la Chaldée vers le milieu du VIIe siècle, lorsque la réunion du royaume babylonien au royaume de Téglathphalasar le mit en collision pendant un siècle avec l'Assyrie. Les rois de ce dernier pays, Sargon, Sennachérib, Assarhaddon, Assurbani-pal batailèrent presque sans interruption contre les rois d'Élam, de 742 à 647. Le dernier souverain élamite, Khoumbânkhaldash III, ne put empêcher Suse d'être prise, puis pillée par Assur-bani-pal, vers 643, et cette catastrophe marqua la ruine du vieil empire susien ; Khoumbânkhaldash tint la campagne quelque temps encore, et plusieurs chefs élamites se défendirent dans la montagne, mais tous leurs efforts furent vains et l'Élam se trouva réduit en province assyrienne. Ce ne fut pas pour longtemps : bientôt les Perses l'envahirent et en occupèrent la presque totalité, si bien que leurs rois, jusqu'au grand Cyrus, portèrent le titre de « roi d'Anzân ». Désormais, l'Élam ne fut plus qu'une province des empires qui se succédèrent en Asie.

ÉLAMBICATION (*lan, si-on* — rad. *alambic*) n. f. Se dit quelquefois de l'analyse, faite au point de vue médical, des eaux minérales naturelles.

ÉLAMENE ou **ELAMENA** (*é, mé*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des pinnothéridés, comprenant de petits crabes plats, à carapace atténuée en arrière, à pattes longues et grêles. (Les élaménes ont le facies des inachus, mais ils sont très voisins des hyménosomes.)

ÉLAMITE, personne née au pays d'Élam ou qui l'habitait. — *Les* ÉLAMITES.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Le pays* ELAMITE. ‖ On dit aussi ÉLYMÉEN, ENNE.

ÉLAMPE (*lanp'*) et mieux **ELLAMPUS** (*é-lan-puss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des chrysididés, comprenant de petites formes laisantes, métalliques, vivant sur les feuilles où elles recherchent les sucs végétaux et les déjections des pucerons. (On connaît une soixantaine d'espèces d'élampes, répandues sur tout le globe, excepté en Australie; leurs larves vivent en parasites dans le nid de divers hyménoptères.)

Elampe (gr. 2 fois).

ÉLAN (subst. verbal de *élancer*) n. m. Mouvement brusque que l'on fait pour s'élancer, pour franchir rapidement un certain espace : *Prendre son* ÉLAN. *Faire un grand* ÉLAN. ‖ Course ou marche impétueuse : *L'*ÉLAN *d'un cheval ou galop. L'*ÉLAN *des troupes.*

— Par ext. Mouvements du corps brusques et involontaires : *Des* ÉLANS *convulsifs.* ‖ Cri énergiquement proféré :

Aux *élans* redoublés de sa voix douloureuse...
BOILEAU.

— Fig. Entraînement, vivacité d'action, mouvement passionné et souvent passager : *Les* ÉLANS *du cœur. L'n* ÉLAN *de tendresse.* ‖ Vive aspiration : *Les passions sont l'*ÉLAN *de l'homme vers une autre destinée.* (Mme de Stael.) ‖ Chaleur d'expression : *Vers qui manquent d'*ÉLAN.

— Manèg. Mouvement brusque et interrompu : *Cheval qui ne va que par* ÉLANS.

— Mar. Mouvement brusque d'un navire sur un des côtés : *Faire un* ÉLAN *à tribord, à bâbord.* (Vieux.)

— SYN. **Elan, élancement.** Quand ces mots désignent un mouvement vif de l'âme, ils ont une synonymie presque absolue. Cependant, on peut dire qu'*élan* appuie davantage sur la nature du mouvement, et *élancement* sur le fait, sur la réalisation de ce mouvement.

ÉLAN n. m. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des cervidés, comprenant une seule espèce, qui habite l'Europe et l'Amérique septentrionale.

— ENCYCL. Zool. L'*élan* (alces palmatus) est un grand cerf à mufle velu, à garrot très haut, à grosse tête, à cou très court, dont les bois présentent de vastes empaumures larges et fortes. Ce puissant animal, long de près de trois mètres et haut, de deux au garrot, a vécu jadis dans toute l'Europe centrale, même en France; c'est l'*elch* des anciens Germains. Aujourd'hui, confiné en quelques forêts de Russie et de l'extrême nord et dans le nord de l'Amérique, il est devenu rare. Ses restes fossiles se trouvent dans le quaternaire et même dans les palafittes de Suisse.

Elan.

— Archéol. L'*élan* a compté longtemps parmi les bêtes dont le cuir était le plus estimé. Aussi fort que celui du buffle, aussi souple que celui du cerf, il était merveilleusement propre à faire des gants, des cellets et des chausses à armer, voire des rondaches et des rondelles de poing. La corne servait à confectionner des petites targes ou placards de fente, des manches de couteaux, etc. Dans la pharmacopée, on prenait la racine des sabots ou pinces comme spécifique contre l'épilepsie, et avec la pince entière on faisait même des coupes comme celle qui figure dans l'inventaire de Mazarin (1661).

ÉLANCEMENT (*se-man*) n. m. Action de s'élancer, élan : *Les oiseaux volent par* ÉLANCEMENT.

— Par ext. Soupir ardent :

Il faisait des soupirs, de grands *élancements*...
MOLIÈRE.

— Fig. Aspiration, mouvement de l'âme qui se porte vers un objet : *Les* ÉLANCEMENTS *de l'esprit vers la vérité.* ‖ Excitation, action d'animer, d'encourager.

— Mar. Angle formé par l'étrave ou l'étambot avec le prolongement de la quille.

— Pathol. Douleur vive, poignante, et qui se produit comme par secousses : *Les dents cariées causent des* ÉLANCEMENTS *insupportables.*

— SYN. **Élancement, élan.** V. ÉLAN.

ÉLANCER (*sé* — du préf. *é*, et de *lancer*. Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *J'élançai. Nous élançons*) v. a. Pousser avec force : ÉLANCER *un char.* (Vieux.) ‖ Emettre avec ardeur : ÉLANCER *des soupirs vers le ciel.*

— Fig. Diriger, pousser, faire aller : *La crainte, le désir et l'espérance nous* ÉLANCENT *vers l'avenir.* (Montaigne.)

— v. n. Causer des élancements : *Abcès qui* ÉLANCE *douloureusement.*

Élancé, ée part. pass. du v. Elancer.

— Par ext. Grêle, mince et de haute taille, en parlant des personnes et des choses : *Un jeune homme* ÉLANCÉ. *Une tige* ÉLANCÉE. ‖ Qui s'élève, qui est élevé, en parlant d'un objet svelte et de haute taille : *Des tours* ÉLANCÉES *jusqu'au ciel.* ‖ *Arbre élancé,* Arbre dont le tronc s'élève très haut sans branches.

— Blas. Se dit du cerf, quand il est courant.

— Manèg. Efflanqué, maigre et haut sur ses jambes : *Un cheval* ÉLANCÉ.

— Mar. Qui a des formes fines des lignes d'eau : *Navire très* ÉLANCÉ *de l'avant.* ‖ Dévoyé, en parlant des couples.

— Moll. Se dit des coquilles dont le cône spiral avance plus en hauteur qu'en largeur : *Coquille* ÉLANCÉE.

— ANTON. **Boueux, ramassé, trapu.**

S'élancer, v. pr. Se porter impétueusement en avant. ‖ Être lancé, jaillir, surgir avec impétuosité. ‖ Etre ou devenir élancé.

— Fig. Se porter avec passion, impétueusement.

— SYN. **Elancer (s'), se lancer.** *S'élancer* marque un effort plus grand, une ardeur plus vive, et, de plus, il fait penser au point de départ. *Se lancer* exprime simplement l'action de se jeter en avant.

EL-ANÇOR, comm. d'Algérie, arrond. d'Oran; 1.735 hab. Sources; centre de vignobles; ruines de *Castra puerorum.*

ÉLANDRÉ, ÉE adj. Se dit d'un arbre de réserve, dont la tige trop élevée n'est pas dans une proportion convenable avec sa grosseur.

ÉLANGUEUR (*gheur'*) n. m. Instrument, en forme de crochet, auquel on suspend par la tête des morues qu'on vient de prendre.

ÉLANION ou **ELANUS** (*é, nuss*) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, tribu des milvinés, comprenant des milans voisins des cymindis et des rostrhames.

Elanion.

— ENCYCL. On connaît sept ou huit espèces d'*élanions*, toutes propres aux régions chaudes de l'ancien monde; une seule vient parfois dans le sud de l'Europe : c'est l'*elanus melanopterus*, de l'Afrique moyenne. Le genre s'étend jusqu'en Australie, avec l'*elanus axillaris.*

ÉLAPHÉBOLE (gr. *élaphébolos*; de *élaphos*, cerf, et *ballein*, frapper) adj. f. Mythol. Surnom d'Artémis chasseresse. ‖ On disait aussi ÉLAPHICBE et ÉLAPHIQUE.

ÉLAPHÉBOLIES (*lî* — rad. *Elaphébole*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Artémis chasseresse, qui se célébraient à Athènes et en divers Etats grecs.

— ENCYCL. Les *élaphébolies* se célébraient à Athènes dans le mois d'élaphébolion, au commencement du printemps; on immolait un cerf à la déesse. Des fêtes analogues avaient lieu en Phocide, où l'on offrait à Artémis un gâteau en forme de cerf. D'après la tradition, elles consacraient le souvenir d'une victoire que les Phocidiens avaient remportée sur les Thessaliens, grâce au dévouement de leurs femmes.

ÉLAPHÉBOLION (rad. *Elaphébole*) o. m. Antiq. gr. Neuvième mois de l'année attique (mars-avril).

ÉLAPHIDION n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant des formes de taille médiocre, assez plates, à cuisses postérieures épineuses. (Les élaphidions sont répandus, au nombre de six ou sept espèces, dans l'Amérique du Nord et les Antilles.)

ÉLAPHINIS (*niss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoniinés, comprenant des cétoines du cap de Bonne-Espérance, à chaperon parallèle, échancré en avant, à élytres parallèles, avec les épaules saillantes. (On connaît sept espèces de ces cétoines, de taille médiocre, peu brillantes de couleur.)

ÉLAPHIS (*fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des colubridés, tribu des colubrinés, comprenant de grandes couleuvres cylindriques ou aplaties.

Elaphis.

— ENCYCL. On connaît une vingtaine d'espèces d'*élaphis*, répandues dans l'hémisphère nord et s'étendant jusqu'en Malaisie; quatre habitent la région circaméditerranéenne, dont deux se trouvent en France. La couleuvre d'Esculape (*elaphis Æsculapii*), atteignant 1m,60 de long, brun olive en dessus, blanc verdâtre en dessous, remonte jusqu'à Fontainebleau et est commune dans tout le midi de l'Europe. Les Romains, qui élevaient ce serpent, très familier, dans leurs temples, l'ont répandu en Allemagne, en Suisse, où il s'est acclimaté. C'est un animal inoffensif, se plaisant dans les broussailles des lieux arides, où il chasse les rongeurs et se rend utile.

ÉLAPHOCARIS (*riss*) n. m. Nom donné à certaines larves de crustacés décapodes macroures, appartenant aux sergestidés. (Dans le genre sergeste, les larves *protozoea* et *zoea*, décrites sous le nom d' « élaphocaris », passent par la forme *acanthomosa, thomosa*, et, après atrophie de deux paires de pattes thoraciques postérieures, sous celle de *mastigopus* (Claus).)

ÉLAPHOCÈRE (*sèr'*) ou **ELAPHOCERA** (*é, sé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des mélolonthinés, comprenant des formes de taille moyenne, allongées, un peu cylindriques, ressemblant à des rhizotrogues. (On en connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans la région circaméditerranéenne méridionale et orientale; toutes sont étrangères à la France.)

ÉLAPHOGRAPHIE (*fi* — du gr. *élaphos*, cerf, et *graphein*, décrire) n. f. Traité sur les cerfs.

ÉLAPHOMYCE n. m. Genre de gastéromycètes, voisin des tubéracées, comprenant une vingtaine d'espèces de champignons européens. (Les élaphomyces se développent sous terre et sont parasites des racines des châtaigniers et des chênes.)

Elaphomyce et coupe longitudinale.

ELAPHOMYIA (*é*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des conopidés, comprenant des mouches de taille médiocre, rousses ou brunes, dont on connaît quelques espèces propres à la Paponasie. (Les *elaphomyia* sont remarquables par les prolongements branchus qui garnissent leur front et rappellent les bois soit des cerfs (*elaphomyia cervicornis*), soit des élans (*elaphomyia alcicornis*.)

ÉLAPHOSPYRIS (*riss* n. m. Zool. Genre de radiolaires, famille des zygospirédés, comprenant des minuscules organismes marins en forme de casque ajouré, avec longs prolongements palmés et épines en fer de lance. (On en connaît quelques espèces, réparties dans l'Atlantique et le Pacifique, comme les *elaphospyris alicornis* et *cervicornis*.)

Elaphospyris gr. 100 fois

ÉLAPHRE ou **ELAPHRUS** (*é, fruss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *élaphrinés*, propre à l'hémisphère boréal, et comptant une trentaine d'espèces, dont dix habitent l'Europe. (Les élaphres sont métalliques, couverts de fossettes; leurs gros yeux leur donnent quelque ressemblance avec les cicindèles. Tous sont petits et vivent sur la boue humide, où ils courent rapidement.)

ÉLAPHRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant des formes ramassées, de taille petite ou médiocre, à téguments bronzés ordinairement rugueux. (Les élaphrinés, répandus principalement dans l'hémisphère boréal, vivent au bord des eaux. Genres principaux : *élaphre, bléthise, trachypachys, diachilo, opisthius, systolosoma.*). — *Un* ÉLAPHRINE.

Elaphre (gr. 3 fois).

ÉLAPHRION ou **ELAPHRIUM** (*é, fri-on'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des burséracées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à feuilles imparipennées, à fleurs blanc verdâtre, réunies en grappes fasciculées et terminales. (Les élaphrions, qui croissent dans l'Amérique tropicale, produisent des substances balsamiques. L'*élaphrion tomenteux* fournit la résine de *tacamahaca* ou *tacamaque*, qui répand en brûlant un parfum rappelant à la fois le musc et la lavande.)

ELAPHROPEZA (*é, pé*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant de petites mouches grêles, allongées, à ailes hyalines. (L'espèce type du genre est l'*elaphropeza ephippiata*, noire, fauve et rousse, longue de 2 à 3 millimètres, commune, en été, dans les bois.)

ÉLAPIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles ophidiens protéroglyphes, dont l'aspect est en tout semblable à celui des couleuvres, mais qui contient des serpents très venimeux comme les *alecto*, les *trimeresurus* et les *bungares*. (Les élapidés sont propres aux régions tropicales du globe; ils comptent soixante-dix espèces, toutes étrangères à l'Europe, réparties dans différents genres, dont l'élaps est le type.) — *Un* ÉLAPIDÉ.

ÉLAPS (*lapss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des élapidés, comprenant des serpents cylindriques, longs, assez grêles, à tête petite, arrondie et bombée.

Elaps.

— ENCYCL. La livrée des *élaps* est très brillante; le fond, toujours de nuance vive, est rehaussé par des anneaux noirs lisérés de blanc, ou par des bandes longitudinales foncées. On en connaît une trentaine d'espèces, répandues dans l'Amérique du Sud, dans l'Inde méridionale, l'Australie et l'Afrique australe. L'espèce type est le fameux serpent corail (*elaps corallinus*), de taille médiocre, rouge vermillon annelé de noir, commun, depuis le Mexique jusqu'au Brésil, dans les forêts et les fourrés; on a exagéré la nocuité de ce serpent qui, assez volumineux, ne mord presque jamais l'homme; son atteinte n'est point mortelle.

ELARA. Myth. gr. Fille d'Orchomène. Elle fut aimée de Zeus, qui, pour la soustraire à la jalousie d'Héra, la cacha sous la terre, où elle accoucha du géant Tityos.

ÉLARGIR (*jir'* — du préf. *é*, et de *large*) v. a. Rendre plus large, agrandir : ÉLARGIR *une route, un habit, une plaie.*

— Par ext. Mettre en liberté, en parlant d'un prisonnier : ÉLARGIR *un détenu.*

— Donner largement; accorder comme une largesse : *L'esprit de grâce nous est* ÉLARGI. (Boss.) (Vieux.)

— Fig. Etendre, accroître, reculer les bornes de : ÉLARGIR *sa manière de voir, son intelligence, le cercle de ses connaissances.* ‖ Rendre plus puissant, plus noble : *Acteur qui* A ÉLARGI *son jeu.* ‖ Rendre plus facile, en parlant d'une voie, d'un moyen : ÉLARGIR *le chemin de la fortune.* ‖ *Elargir des règles,* Les rendre moins rigoureuses. ‖ *Elargir la plaie,* Augmenter le chagrin, la douleur.

— Grav. *Elargir les tailles,* Mettre plus d'espace entre les tailles d'une planche gravée.

— Manèg. *Elargir son cheval,* Lui faire parcourir un terrain plus étendu; lui faire raser les murs du manège.

S'élargir, v. pr. Etre, devenir plus large, plus vaste. ‖ Prendre de l'étendue. ‖ Par ext. Agrandir son domaine. ‖ Prendre le large, sortir de captivité.

— Fig. Prendre de l'importance, de l'extension; se développer, étendre son action. ‖ Prendre plus de largeur dans la manière de voir, d'apprécier, de sentir.

— Loc. fam. *Sa face s'élargit,* Il se déride, il prend de la gaieté.

— Mar. Prendre le large. (Vieux mot.)

— ANTON. **Étrécir et rétrecir, resserrer, restreindre.**

ÉLARGISSEMENT (*ji-se-man*) n. m. Action d'élargir, de rendre plus large : L'ÉLARGISSEMENT *d'un canal, d'une rue.* ‖ Etat d'un objet élargi.

— Par ext. Mise en liberté : *L'*ÉLARGISSEMENT *d'un prétenu, d'un* [illegible] Fuite d'un prisonnier.

— Fig. Développement moral : *L'étude est l'*ÉLARGISSEMENT *de l'esprit. La vie est à la mesure de l'espèce* (E. Pelletan.)

— Dilatation du cœur par l'effet de la joie : *Pénètres de douceur ou de quiétude et d'attention sur eux-mêmes, pour leur* ÉLARGISSEMENT *ou leur joie.* (St-Sim.) Vieux.

ÉLARGISSEUR (*ji-seur'*) n. m. Appareil servant à élargir les puits forés, pour faire descendre leur tubage arrêté

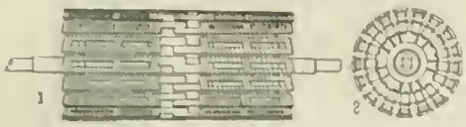

Élargisseur (Tiss.) 1 Élévation ; 2 Vu de bout

par un obstacle. C'est une sorte de mâchoire qui se descend fermée par le tubage et s'ouvre quand elle l'a dépassé, afin d'attaquer la roche au moyen de deux lames agissant de bas en haut. ‖ Appareil employé dans la fabrication des tissus apprêtés. Le plus employé est formé par une succession de fragments de cercles qu'un excentrique fait mouvoir de telle manière qu'ils ont le maximum d'écart entre eux lorsque la pièce sort de l'appareil.)

ÉLARGISSURE (*ji-sur'*) n. f. Matière employée à élargir un meuble ou un vêtement.

EL-ARROUCH. Géogr. V. ARROUCH (EL-).

ÉLASMIE (*smi*) n. f. Faon ou lame cornée qui garnit la bouche de la baleine. (Expression inus.)

ÉLASMOCÉLIE (*smo-sé-li*) ou **ELASMOCÆLIA** (*é, smo-sé*) n. f. Paléont. Genre d'éponges calcaires, famille des pharétrones, comprenant des formes feuilletées, poreuses, fossiles, du crétacé inférieur. L'espèce type du genre est l'*elasmocœlia Sequana.*)

ÉLASMOGNATHE (*smo* — du gr. *élasma*, lame, et *gnathos*, mâchoire) adj. Se dit des mollusques qui ont la mâchoire surmontée d'une plaque accessoire, carrée. Les *succinea* sont des gastéropodes élasmognathes.)

Mâchoire de mollusque élasmognathe.

— n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes pulmonés, ayant la mâchoire ainsi conformée, et qui comprend les familles des succinéidés et des athoracophoridés. — *Un* ÉLASMOGNATHE.

ÉLASMOGNATHE (*smo*) ou **ELASMOGNATHUS** (*é, smo-tuss*) n. m. Zool. Sous-genre de tapirs, comprenant une espèce de Panama (*elasmognathus Bairdi*), remarquable par sa trompe assez longue à ossature très complète. Ce tapir est entièrement d'un gris violacé, avec la gorge blanche bordée d'orange ; il habite la région atlantique de l'isthme.)

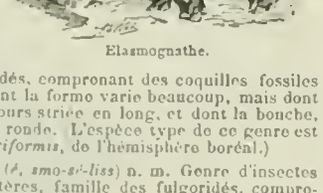

Elasmognathe.

ELASMONEMA (*é, smo-né*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des scalariidés, comprenant des coquilles fossiles dans le silurien, dont la forme varie beaucoup, mais dont la surface est toujours striée en long, et dont la bouche, à labre mince, est ronde. L'espèce type de ce genre est l'*elasmonema scalariformis*, de l'hémisphère boréal.)

ELASMOSCELIS (*é, smo-sé-liss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant une espèce propre au cap de Bonne-Espérance. L'*elasmoscelis cimicoides* est brun moucheté de blanc ; ses mœurs sont celles des fulgores.)

ÉLASMOSE (*smoz'* — du gr. *élasmos*, lame, feuillet) n. f. Nom donné à deux substances minérales différentes, à cause de leur texture lamellaire. (La première, ainsi nommée par Beudant, est une espèce minérale, dont on n'a pas encore pu fixer la formule. Elle se compose de plombs d'or et de cuivre, auxquels viennent s'unir en proportion variables le tellure et l'antimoine. On l'a trouvée en Transylvanie, à Nagyag et à Offenbanya. Syn. de NAGYAGITE.) La second, qui doit son nom à Huot, est un tellurure de plomb trouvé dans l'Altaï. (Syn. de ALTAITE.)

ÉLASMOSINE n. f. Minér. Syn. de ÉLASMOSE.

ÉLASMOSTOME ou **ELASMOSTOMA** (*é, smo-sto*) n. m. Paléont. Genre d'éponges calcaires, du groupe des pharétrones, comprenant des formes lamelleuses, courbes, parfois concaves comme une écuelle, à surface lisse, portant des pores peu profonds. Les élasmostomes sont fossiles dans le crétacé. L'espèce type, *elasmostoma acutimargo*, est grande comme une pièce de cinq francs.)

ELASMOTHERIUM (*é, smo-té ri-om'*) n. m. Paléont. Genre de rhinocéros fossiles, dont on a fait une tribu, dite des *élasmothérinés*.

— ENCYCL. Les molaires des *elasmotherium* rappellent à la fois celles des rhinocéros, des chevaux et des éléphants. C'étaient les animaux d'assez grande taille. Leurs débris fossiles ont été trouvés dans le tertiaire pleistocène de la Sibérie et de la Russie. On les rapporte à une seule espèce : *elasmotherium Sibiricum.*

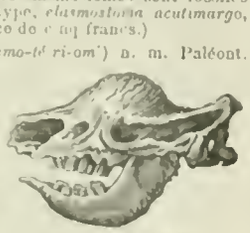

Crâne d'élasmotherium.

ELASSON ou **ELASSONA**, ville de la Turquie d'Europe Thessalie, vilayet de Janina, sur l'*Elasson*, sous-affluent de la *Salamaria* par la Vourgaris ; 3 000 hab. Plantations de mûriers. Siège episcopal, dépendant du métropolitain de Larissa. Ville homérique.

EL-ASSUR, ville et capitale primitive de l'Assyrie. Cette ville a été identifiée à l'Ellassar de la Genèse. En 1843, l'archéologue anglais Layard en a retrouvé les ruines au village de Calaat-Sherghat (Kalah-Cherghat), situé sur la rive droite du Tigre, en aval de Nimroud, et à 45 kilom. du confluent de ce fleuve et du Zab. Les fouilles faites en cet endroit ont mis au jour des restes de palais plus anciens que ceux de Ninive (Koyoundjouk), de Dour-Sarroukin (Khorsabad) et de Nimroud (Calah). Aucun doute ne peut subsister au sujet de l'identification d'El-Assur, car de nombreuses inscriptions découvertes à Calaat-Sherghat lui donnent ce nom antique. V. ASSYRIE.

ÉLASTICINE n. f. Chim. Syn. de ÉLASTINE.

ÉLASTICITÉ (*sti-si* — rad. *élastique*) n. f. Physiq. Propriété qu'ont les corps comprimés de reprendre, au moins partiellement, après la compression, la forme ou le volume que la compression avait altérés : *L'*ÉLASTICITÉ *des solides, des liquides, des gaz. L'*ÉLASTICITÉ *d'un fauteuil, d'un matelas.* ‖ Par ext. Souplesse alliée à la vigueur : *L'*ÉLASTICITÉ *des membres. L'*ÉLASTICITÉ *du pas.*

— Fig. Faculté de réaction qui permet de retrouver son énergie ou sa vitalité, lorsque cessent les causes qui l'avaient annulée : *Un esprit rude et sans* ÉLASTICITÉ. ‖ Souplesse, facilité à changer d'opinion ou de conduite ; aptitude à plier, à céder : *En fait d'*ÉLASTICITÉ, *la conscience d'un homme politique est bien supérieure au caoutchouc.* (L.-J. Larcher.) ‖ Mobilité, facilité à recevoir des impressions diverses : *La pensée d'une femme est douée d'une incroyable* ÉLASTICITÉ. (Balz.) ‖ Facilité d'esprit, aptitude à faire vite : *Erasme faisait de la prose avec l'*ÉLASTICITÉ *la plus consommée.* (Lacord.)

— Bot. Propriété que possèdent les parties de certains fruits de se désunir subitement.

— ENCYCL. Physiq. Tout corps solide soumis momentanément à l'action d'une force extérieure éprouve une déformation qui disparaît lorsqu'on supprime la force, pourvu, toutefois, que celle-ci soit inférieure à une certaine limite, variable avec les différents corps. C'est en cela que consiste l'*élasticité* des corps solides. Tant que la limite d'élasticité n'est pas atteinte, les forces intérieures mises en jeu par la déformation luttent contre les forces extérieures, et un nouvel équilibre s'établit, sous l'action réciproque des deux systèmes de forces opposées. Bien que, en toute rigueur, il n'y ait peut-être pas d'effort qui ne produise une déformation permanente d'un solide naturel quelconque, un corps solide est, en fait, parfaitement élastique pour des forces extérieures d'intensité et de durée suffisamment faibles. Il obéit alors aux deux lois suivantes, énoncées pour la première fois par Hooke : 1° Le changement de forme est proportionnel à la force extérieure, ou, en d'autres termes, l'effort élastique est proportionnel à la déformation ; 2° Le changement de forme reste le même, au signe près, quand on change le signe de la force, quand on remplace la traction par une compression, quand la torsion ou la flexion se font en sens contraires.

— *Elasticité de traction.* Considérons une barre solide, dont une extrémité est fixe, et dont l'autre est soumise à la traction d'une force connue. L'allongement l de la barre est proportionnel à la longueur L de cette barre, au poids tenseur P qui détermine la traction, en raison inverse de la section S et, enfin, en raison inverse d'un certain coefficient E que l'on nomme coefficient d'élasticité de la substance, en sorte qu'on a la formule : $l = \frac{LP}{ES}$.

Dans cette formule, en exprimant P en kilogrammes et S en millimètres carrés, E représente le poids en kilogrammes qu'il faudrait appliquer à une barre de 1 millimètre carré de section pour l'allonger de sa propre longueur.

— *Elasticité de torsion.* Lorsque l'on tord un fil tendu, il tend à se détordre et à reprendre sa position primitive. C'est en cela que consiste l'*élasticité de torsion.* Ses lois ont été étudiées par Coulomb au moyen de la balance de torsion, qui se compose essentiellement d'un fil métallique, fixé à son extrémité supérieure, tordu par un poids et supportant une aiguille horizontale dont les déviations peuvent être mesurées sur un cercle gradué. Coulomb a constaté que, lorsque l'amplitude des oscillations de l'aiguille est d'un petit nombre de degrés, ces oscillations sont isochrones et que, toutes choses égales d'ailleurs, l'angle de torsion est proportionnel à la longueur du fil ; enfin, que l'angle de torsion est inversement proportionnel à la quatrième puissance du diamètre.

Les expériences de Coulomb furent reprises par Wertheim, qui montra que les lois précédentes ne sont qu'approximatives, mais qu'elles suffisent dans la pratique.

On appelle *coefficient d'élasticité de torsion* le rapport de l'effort à l'angle de torsion, pour une tige ayant l'unité de longueur et l'unité de section, l'effort désignant le moment du couple qui produit la torsion.

— *Elasticité de flexion.* Une barre étant saisie dans un étau à l'une de ses extrémités et sollicitée à l'autre par une force perpendiculaire à sa longueur, on vise au cathétomètre un repère tracé sur l'extrémité libre. On peut ainsi mesurer les déformations dues à l'*élasticité de flexion.* C'est l'élasticité de flexion qui intervient dans la plupart des ressorts (dynamomètres, pesons, serrures, voitures, etc.) ; c'est elle qui donne leur élasticité aux coussins rembourrés de crin comme aux sommiers élastiques, ou qui est mise en jeu dans les baromètres et manomètres métalliques.

— *Elasticité des gaz.* V. COMPRESSIBILITÉ.

— *Considérations théoriques.* L'étude des déformations d'un corps et de la détermination des forces élastiques constitue l'une des questions les plus importantes et les plus difficiles de la physique. Les théories de l'élasticité données jusqu'à ce jour peuvent se ramener à deux classes : la première comprend les théories fondées sur des hypothèses moléculaires, la deuxième celles dont les auteurs ont cherché à s'affranchir de toute hypothèse sur la constitution intime des corps ; ces dernières théories sont, en général, basées sur la thermodynamique.

ÉLASTIFICATION (*sti, si-on* — du gr. *élastès*, qui pousse, et du lat. *facere*, faire) n. f. Opération par laquelle on rend un objet élastique.

ÉLASTINE (*stin'*) n. f. Matière de la classe des albumoïdes, insoluble et non dissoute par les sucs digestifs. On la rencontre dans les téguments et organes de soutien. Syn. ÉLASTICINE.

ÉLASTIQUE (*stik'* — du gr. *élastéon*, adj. verb. de *élauneiv*, pousser, chasser, faire aller) adj. Phys. Qui a la propriété de reprendre, au moins partiellement, sa forme ou son volume, après les avoir perdus par la compression ou l'extension : *Tous les corps sont* ÉLASTIQUES. ‖ Qui a rapport à l'élasticité, qui convient aux corps élastiques : *Force* ÉLASTIQUE.

— Par ext. Fait avec une matière très élastique, comme du caoutchouc : *Balle* ÉLASTIQUE, *Bretelles, Jarretières, Sommiers* ÉLASTIQUES.

— Fig. Impressionnable et changeant : *La jeunesse est souple et* ÉLASTIQUE. ‖ Qui ne cède que momentanément : *L'âme du sage est* ÉLASTIQUE. ‖ Très large, très lâché dans l'interprétation du bien et du mal moral : *Une conscience* ÉLASTIQUE. ‖ Susceptible d'interprétations très diverses, dont on peut étendre le sens à son gré : *Des lois, Des engagements* ÉLASTIQUES. *Aimer est le mot le plus* ÉLASTIQUE *et le plus vague que l'homme ait inventé.* (G. Sand.)

— Anat. *Tissus élastiques.* Tissus qui cèdent aux efforts des organes tendant à les allonger, et qui ramènent ces mêmes organes lorsque l'effort a cessé.

— Bot. *Arille élastique.* Celui qui, à un certain point du développement de la graine, se déchire avec effort et se replie sur lui-même. ‖ *Filet élastique*, Filet d'étamine qui se redresse avec force au moment de l'épanouissement.

— Comm. *Gomme élastique*, Nom donné communément au caoutchouc qui jouit de la propriété d'effacer les traces de crayon sur le papier.

— Géom. *Courbe élastique.* Se dit de la courbe formée par une lame métallique homogène fixée par l'une de ses extrémités à un plan vertical, et portant à l'autre un poids qui la fait ployer.

— n. m. Matière élastique, caoutchouc : *Une balle en* ÉLASTIQUE. *Des bretelles en* ÉLASTIQUE. ‖ Petit lien circulaire en caoutchouc ou garni de caoutchouc : *Assujettir ses manches avec des* ÉLASTIQUES. ‖ Tissu garni en filets de caoutchouc, que l'on emploie à divers usages : *Les* ÉLASTIQUES *d'une paire de souliers.* ‖ Ressort à boudin, employé dans la confection de certains meubles et vêtements : *Les* ÉLASTIQUES *d'un sommier.* ‖ Sorte de ressort à boudin, qui, dans la mécanique Jacquard, presse sur l'aiguille. (Dans ces divers sens, plusieurs font le mot *élastique* féminin.)

— n. f. Géom. Courbe élastique : *Tracer une* ÉLASTIQUE.

— Anat. Un des éléments qui constituent les tissus élastiques.

— ENCYCL. Anat. *Fibres élastiques. Tissu élastique.* Les fibres élastiques ont sous le microscope un aspect brillant et des contours nets ; elles ont une épaisseur de 1 à 10 microns, sont longues et anastomosées entre elles ; elles présentent un haut degré d'élasticité ; elles ne sont altérées ni par l'ébullition dans l'eau, ni par les acides étendus. Elles sont, avec les fibrilles conjonctives et les cellules conjonctives, les éléments constitutifs du tissu conjonctif lâche ; rares ou abondantes dans le tissu fibreux, dans les ligaments ligamentaires, elles sont tellement dominantes dans le tissu conjonctif des ligaments jaunes, du ligament cervical des grands quadrupèdes (nerf de bœuf), du ligament suspenseur du pénis, etc., qu'on a nommé *tissu élastique* le tissu conjonctif qui constitue ces organes. On trouve encore ces fibres dans le cartilage élastique (v. CARTILAGE), dans la trame des séreuses, dans la tunique moyenne des artères, surtout des grosses artères (aorte, pulmonaire, carotides), où elles prédominent sur l'élément musculaire. L'élasticité de ces fibres joue un rôle important dans la physiologie de la circulation et des mouvements.

— ANTON. Incompressible, inerte, raide.

ÉLATCHE n. f. Etoffe à chaîne en soie et trame en coton et que l'on fabriquait autrefois aux Indes.

ÉLATÉ (du gr. *élatê*, bourgeon, spathe) n. m. Genre de palmiers, réuni comme section au genre dattier. ‖ Système de gaines, qui enveloppent les régimes du dattier.

ÉLATÉE ou **ELATEIA**, comm. de Grèce (nomarchie Phtiotide-et-Phocide [éparchie Locride]), sur un affluent du Mavronero ou Céphise, tributaire du lac Copaïs ; 2.700 hab.

ÉLATÉE (lat. *Elatea*), ville de la Grèce ancienne (Phocide), sur le fleuve Céphise. On y voyait un temple d'Esculape et un temple de Minerve Cranéia. Cette ville, située près des deux passages du Callidrome, était regardée comme la clef de la Grèce : aussi fut-elle souvent assiégée. Xerxès s'en empara ; Philippe de Macédoine s'en rendit maître en 330, après la victoire de Chéronée, et la fortifia ; les successeurs d'Alexandre se la disputèrent, et elle changea souvent de maîtres. Les Romains lui rendirent son indépendance, pour la récompenser d'avoir résisté courageusement aux entreprises de Taxile, général de Mithridate.

Monnaie d'Elatée.

ÉLATER (*tèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *élatérinés*, comprenant des taupins allongés, étroits et élégants, de taille moyenne, ordinairement noirs avec les élytres écarlates ou testacés.

— ENCYCL. Les *élaters*, répandus surtout sur l'hémisphère boréal, comptent plus de cent espèces, qui vivent en général dans le bois vermoulu où leurs larves dévorent celles d'autres coléoptères. Tel est l'*elater sanguinolentus*, noir avec les élytres rouges, assez commun en France.

Elater (gr. 2 fois).

ÉLATÈRE (du gr. *élatêr*, qui meut) n. m. Nom donné à des cellules stériles, allongées et très hygrométriques, qui, intercalées entre les spores dans le sporogone de la plupart des hépatiques, en favorisent la dissémination. ‖ Nom donné parfois aux quatre lanières que porte la membrane d'une spore de prêle, ou encore aux filaments du capillitium d'un myxomycète. (Tous ces éléments ont un rôle analogue dans la dissémination des spores.)

ÉLATÉRIDES ou **ÉLATÉRIDÉS** n. m. pl. Grande famille d'insectes coléoptères serricornes, comprenant les formes vulgairement appelées taupins, qui ont la propriété de sauter assez haut, en se lançant comme au moyen d'un ressort quand ils viennent à tomber sur le dos. — *Un* ÉLATÉRIDE ou ÉLATÉRIDÉ.

— Encycl. Ce sont des insectes de toutes tailles, nilés, allongés, à tête enchâssée presque complétement dans le corselet. Leurs larves allongées, cylindriques, vivent dans le bois, les racines, les graines, les tiges de diverses plantes; beaucoup sont carnassières. Les adultes se tiennent sur les feuilles et les fleurs. Les espèces, qui se comptent par centaines, sont répandues dans le monde entier; elles sont d'autant plus grandes et brillantes que leur patrie est plus voisine de l'équateur; certaines, même, sont lumineuses comme les cucuyos américains. Ou les a réparties dans de nombreuses tribus : *agrypninés, hémirrhipinés, élatérinés, denticollinés*, etc.

ÉLATÉRIE (*ri*) n. f. Sorte de fruit marqué de côtes longitudinales, et se séparant à la maturité en valves, comme dans les euphorbiacées et la plupart des malvacées.

ÉLATÉRINE n. f. Chim. Matière cristallisable, extraite de l'élatérion ou concombre sauvage, et qui constitue un violent purgatif à la dose de 3 à 6 milligrammes.

ÉLATÉRINÉS n. m. pl Tribu d'insectes coléoptères *élatéridés*, dont le genre *élater* est le type et qui contient aussi les genres : *drasterius, porthmidius, cardiophorus, ludius*, etc. — *Un* ÉLATÉRINÉ.

ÉLATÉRION ou **ELATERIUM** (*é, té-ri-om'*) n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées, voisin des concombres, comprenant plusieurs espèces grimpantes, qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique. ‖ Nom spécifique de l'*ecballium elaterium*, ou concombre sauvage.

— Pharm. Nom sous lequel Théophraste, Dioscoride et, d'après eux, Pline, désignaient le suc épaissi de l'*ecballium*.

ÉLATÉRIOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des euphorbiacées, tribu des jatrophées, comprenant une seule espèce, qui croît dans les bois montagneux de l'île de Java.

ÉLATÉRITE n. f. Substance minérale, qui est classée parmi les combustibles minéraux avec les bitumes. (L'*élatérite* ou *caoutchouc minéral*, dont la formule est C^6H^{10} et le poids spécifique 0,90 à 1,23, est élastique et de couleur noirâtre.)

ÉLATÉROMÈTRE (du gr. *élatèr, éros*, qui pousse, et *métron*, mesure) n. m. Appareil qui sert à déterminer l'état de tension des vapeurs ou gaz employés comme moteurs mécaniques.

ÉLATÉROMÉTRIE (*trî* — rad. *élatéromètre*) n. f. Art ou action de déterminer la tension des vapeurs et des gaz.

ÉLATÉROMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à l'élatérométrie.

ELATHIA (*é, ti-a*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, voisin des lucines, comprenant des coquilles oblongues, très plates, dont la surface extérieure est couverte de stries concentriques. (L'espèce type de ce genre, encore mal connu, est l'*elathia Arconatii*, de la mer Rouge.)

ÉLATIDES n. m. pl. Bot. foss. Genre d'abiétinées, dont les cônes, ovoïdes ou cylindriques, munis de bractées coriaces, lisses, acuminées, rappellent les cônes d'araucaria. (Il se trouve dans le terrain jurassique d'Ust-Balei [Sibérie], de Tumulu, dans le Mongol.) — *Un* ÉLATIDE.

ÉLATINE n. f. Genre de plantes, type de la famille des *élatinées*, qui comprend de petites herbes aquatiques, à fleurs axillaires, souvent solitaires. (On en connaît six espèces, des régions tempérées. L'*elatine alsinostrum* et l'*elatine hexandra* se rencontrent aux environs de Paris.)

ÉLATINÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'élatine.

ÉLATINÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales. — *Une* ÉLATINÉE.

— Encycl. Les *élatinées* sont des herbes ou des arbrisseaux rampants, aquatiques, à feuilles opposées ou verticillées; les fleurs sont tétra ou pentamères; l'androcée est diplostémone, les carpelles, pluriovulés, sont fermés et concrescents en un ovaire à placentation axile; le fruit est une capsule septifrage, contenant des graines exalbuminées. Deux genres : *bergie* et *élatine*. Les élatinées se rattachent aux crassulacées et surtout aux caryophyllées.

ÉLATITE n. f. Pierre citée par Pline, et qui paraît être une variété d'hématite.

ÉLATOS. Myth. gr. Roi de Cyllène, en Arcadie. Il épousa Laodice, dont il eut plusieurs enfants : Stymphale, Ægyptos, Cyllen et Parens. Il se rendit en Phocide, où il défendit Delphes contre les attaques des Phlégyens, et où il fonda la ville d'Elatée. — Roi de la vallée de Satnion, qui vint au secours des Troyens et fut tué par Agamemnon. — Nom d'un prétendant de Pénélope, qui fut tué par Eumée.

ÉLATOSTEMME (*stèm'*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des urticées. (Il comprend cinquante espèces, croissant dans les îles de l'Asie australe et en Océanie; quelques-unes sont employées dans l'Inde, en guise d'épinards.)

ÉLATOSTEMMÉ, ÉE (*stèm'-mé*) adj. Qui ressemble à une élatostemme.

— n. f. pl. Groupe d'urticées, ayant pour type le genre *élatostemme*. — *Une* ÉLATOSTEMMÉE.

ÉLAVAGE (*vaj'* — du préf. *é*, et de *lavage*) n. m. Opération du papetier qui consiste à laver à grande eau les chiffons défilés et blanchis.

ÉLAVER v. a. Techn. Soumettre des chiffons défilés à l'opération de l'élavage.

Élavé, ée part. pass. du v. Elaver.

— Vénér. Dont la couleur est blafarde, faible, pâle, et semble avoir déteint par suite d'un lavage : *Un chien* ÉLAVÉ.

ÉLAVEUSE adj. f. ‖ *Pile élaveuse*, Pile qui sert, dans une fabrique de papier, à laver les chiffons après l'opération du défilage et celle de la mise au chlorure de chaux pour les blanchir.

— Substantiv. : *Une* ÉLAVEUSE.

ELBAKH, kaza de la Turquie d'Asie (Arménie [vilayet de Wan]); 43.000 hab. — Ch.-l. *Basch-Kalé*.

ELBASSAN, ville de la Turquie d'Europe (Albanie), en pays de montagnes, sur le fleuve côtier Chkoumbi; 10.000 hab., Albanais et Macédo-Valaques. Antique *Albanopolis*.

ELBE (Ile d') [*Elba*], île italienne de la Méditerranée, faisant partie de la province de Livourne, séparée de la Péninsule, par un canal de 11 kilom.; 232 kilom. carr.; 23.000 hab. L'île est montagneuse; le mont Capanne a 800 mètres; le climat est tempéré et sain. L'agriculture est négligée par les habitants, occupés plutôt à la pêche du thon et de la sardine et à l'exploitation des mines de fer. L'île produit du vin. Le ch.-l. est *Porto-Ferrajo*; les autres villes principales : Rio-Ferrajo et Porto-Longone.

L'île (*Æthalia* ou *Ilva*) appartint, dans l'antiquité, aux Etrusques, aux Carthaginois, aux Phocéens, aux Romains; au moyen âge, aux Pisans (xe s.), aux Génois (1290) et aux seigneurs de Piombino (1339), puis à Charles-Quint (1548), aux rois de Naples (1736), à la France (1802-1814), à Napoléon Ier (du 4 mai 1814 au 26 févr. 1815), à la Toscane (1815) et au royaume d'Italie (1860-1864).

ELBE (en tchèque *Labe*), fleuve d'Austro-Hongrie (Bohême) et d'Allemagne, tributaire de la mer du Nord. L'Elbe naît au versant méridional du Riesengebirge (monts des Géants), en Bohême, descend au S. par Josephstadt et Königgrätz, jusqu'à Pardubitz, et là, tourne à l'O. jusqu'à Kolin, puis au N.-O. Il reçoit à gauche la Moldau, passe à Theresienstadt où il reçoit l'Eger, à Leitmeritz, à Aussig, et traverse les défilés formés par le Riesengebirge à droite, Erzgebirge à gauche, puis arrose la Saxe, la Prusse et l'Allemagne; l'Elbe, qui n'est guère plus qu'à 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, baigne Pirna, Dresde, Meissen, Torgau, Wittenberg, reçoit à gauche la Mulde et la Saale; passe devant Magdebourg et reçoit à droite la Havel. A Hambourg-Altona, il s'élargit en estuaire et se jette dans la mer, à la base de la péninsule Cimbrique. Cours, 1.100 kil.; c'est la grande voie navigable de l'Allemagne centrale.

— Dr. intern. Sur l'initiative de la Prusse et de la Saxe, une commission fut nommée, qui termina ses travaux en 1821, pour appliquer à la navigation de l'*Elbe* les principes du congrès de Vienne de 1815. Un acte du 23 juin 1821 fit prévaloir l'admission des étrangers sur l'Elbe, moyennant certaines conditions de stage, de domicile, et l'obtention d'une patente. Cet acte fut modifié en 1844, sur les protestations de Hambourg, du Hanovre et du Mecklembourg. Le nouvel acte permit aux navires de toutes les nations le transport des personnes et des marchandises de la mer du Nord à tous les ports de l'Elbe, et *vice versa*. Il réserva le cabotage fluvial, chacun sur son propre parcours. Il laissa subsister le droit de péage prélevé par le Hanovre depuis le XIe siècle sur tous les bateaux passant par Stade, à l'embouchure du fleuve. Ce péage a été supprimé par un traité du 22 juin 1861 conclu entre le Hanovre, la France, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Danemark, l'Espagne, l'Angleterre, le Mecklembourg-Schwerin, les Pays-Bas, le Portugal, la Prusse, la Russie, la Suède-Norvège et les villes libres hanséatiques. Le Hanovre reçut en échange une indemnité de 2.857.338 thalers allemands; le péage de Wittenberg a été supprimé par une convention signée à Vienne, le 22 juin 1876.

ELBE (Bouches-de-l'), ancien département français, formé, sous Napoléon Ier, d'une partie de la Basse-Saxe, et situé entre le Holstein au N., le royaume de Westphalie à l'E. et au S.-E., le département des Bouches-du-Weser à l'O. et au S.-O. — Le ch.-l. était *Hambourg*; les villes principales Lubeck, Lunebourg et Stade.

ELBÉE (Maurice-Louis-Joseph Gigot d'), général vendéen, né à Dresde en 1752, mort à Noirmoutier en 1794. Il appartenait à une famille d'origine écossaise, établie en Anjou vers 1694. D'abord lieutenant de cavalerie, il démissionna en 1783 et se retira en Anjou, dans son domaine de la Loge-Vaugirault, près Beaupréan. Petit gentilhomme peu fortuné, d'Elbée accueillit d'abord la Révolution avec enthousiasme, et fut élu membre du tiers état. Puis, refroidi par la constitution civile du clergé, il émigra en 1791. Mais, dès l'année suivante, il était de retour à la Loge-Vaugirault. C'est là que, en 1793, les paysans des Marches vinrent le chercher pour le mettre à leur tête. Il se réunit aux troupes de Stofflet et de Cathelineau, puis, à la mort de celui-ci, il fut acclamé généralissime de l'« armée catholique et royale ». Il prit Vihiers, Thouars, Saumur, Angers, échoua devant Luçon et Nantes, mais fut de nouveau vainqueur à Coron, Chantenay et Torfou. Sa dernière bataille fut celle de Cholet. Frappé d'une balle en pleine poitrine, il fut d'abord transporté au château de Landebandière, près Beaupréan; il réussit ensuite à gagner Noirmoutier. Lors de la prise de l'île par le général Thureau (1791), d'Elbée fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort. On le fusilla dans son fauteuil, sur la place publique, ses blessures ne lui permettant pas de se tenir debout.

Maurice d'Elbée.

ELBERFELD, ville d'Allemagne (Prusse [prov. du Rhin]), sur la Wupper ou Wipper, affluent du Rhin; 130.000 hab., 267.000 avec Barmen, autre cité industrielle qui fait corps avec Elberfeld le long de la Wupper (en amont). Premier centre manufacturier de l'Allemagne en ce qui concerne les draps de laine, les étoffes de coton, de lin, les soieries, etc.

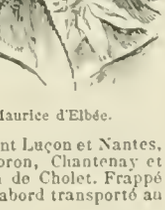

Armes d'Elberfeld.

ELBETEINITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [district de Kolin]), sur l'*Elbe*; 2.900 hab. Filatures de laine, tanneries.

ELBEUF (lat. *Elborium*), ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arr. et à 18 kil. de Rouen, sur la Seine; 20.542 hab. (*Elbeuviens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Tribunal de commerce, bibliothèque, petit lycée. L'industrie principale d'Elbeuf est la fabrication des draps, qui s'établit au XVIIIe siècle.

On fabriquait à Elbeuf, au XVIIIe siècle, un drap spécial, intermédiaire entre le gros drap et le fin. Aujourd'hui, on y fait la nouveauté, le drap pour administrations de l'Etat, pour voitures et chemins de fer. — Le canton d'Elbeuf a 10 comm. et 41.959 hab.

— *Histoire.* Elbeuf remplace une ancienne ville gallo-romaine, Ugadde, dont on retrouve les substructions à Caudebec-lès-Elbeuf. Les habitants abandonnèrent l'ancienne station romaine, attirés par les avantages du port sur la Seine. Le port d'Elbeuf fut assez actif aux XIVe et XVe siècles; il exportait du blé, de la toile.

Armes d'Elbeuf.

La *seigneurie d'Elbeuf* appartint successivement aux familles d'Harcourt, de Rieux, de Lorraine. René de Lorraine, huitième fils de Claude, le fondateur de la célèbre maison de Guise, fut le premier duc et pair d'Elbeuf.

ELBEUF (maison d'), nom de l'une des branches de la maison de Lorraine, qui tire son origine du huitième fils du duc Claude de Guise, René de Lorraine (1536-1566), général des galères de France, qui devint marquis d'Elbeuf. — Charles (1556-1605), fils du précédent, fut grand veneur et grand écuyer, et enfermé à Loches après avoir pris part à la Ligue. De ses deux fils, le premier, Charles II (1596-1657), duc d'Elbeuf, épousa une fille naturelle de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, fut gouverneur de Picardie, et, ayant intrigué contre Richelieu, dut fuir de France; le second, Henri, fut la tige des comtes d'Armagnac, de Brionne et de Marsan, et des princes de Lambesc. — Charles III (1620-1692), fils de Charles II, fut aussi gouverneur de Picardie. De ses cinq fils, l'un, Henri (1661-1748), gouverneur d'Artois, Picardie et Hainaut, puis lieutenant général, épousa Mademoiselle, par procuration du duc de Lorraine, en 1698; un autre, Emmanuel-Maurice (1677-1763), entra au service de l'Empire et combattit contre la France. — Charles-Eugène, prince de Lambesc, hérita, en 1763, du titre de « duc d'Elbeuf ». Né à Versailles en 1761, mort à Vienne en 1825, il fut maréchal de camp, et, en 1789, dissipa si brutalement des rassemblements qu'une instruction fut ouverte contre lui; mais il émigra et servit dans les armées étrangères. En 1814, il devint pair de France.

ELBEUF (*èl'-beuf'*) n. m. Drap fabriqué à Elbeuf; vêtement en drap d'Elbeuf : *Etre vêtu d'*ELBEUF.

EL-BIAR. Géogr. V. Biar (El-).

ELBING, ville d'Allemagne (Prusse-Occid.), sur le fleuve côtier *Elbing*; 37.400 hab. Ch.-l. de cercle. Belle église du XIVe siècle. Banque, bourse, fonderies, brasseries, distilleries, teintureries, etc. Excellent port; entrepôt. Ville fondée au XIIIe siècle au milieu des tribus slaves. Elle devint, au XVe siècle, une petite république, sous le protectorat de la Pologne. Elle fut une des cités les plus florissantes de la Ligue hanséatique. Les partages de la Pologne la donnèrent à la Prusse.

ELBINGERODE, ville de Prusse (district d'Hildesheim [cercle d'Ilfeld]), dans le Harz; 2.955 hab. Mines de fer. Fourneaux et forges.

ELBISTAN ou **ALBISTAN**, ville de la Turquie d'Asie (prov. d'Alep), en amont du confluent du Djihan et du Kourma-Sou; 6.500 hab.

ELBÔ, nom d'une île de site incertain, dans les marais du Delta. (La tradition d'époque grecque faisait d'elle un refuge inaccessible, où plusieurs rois d'Egypte auraient trouvé un asile contre les invasions étrangères.

ELBOGEN. Géogr. V. Ellenbogen.

ELBOURZ, chaîne de montagnes de la Perse septentrionale. Elle se déploie en arc de cercle, à peu de distance (25 à 60 kil.) du rivage sud de la mer Caspienne, sur le territoire des provinces de Ghilan et de Mazendéran. Son pic principal, situé au N.-E. de Téhéran, est le Démavend (5.628 m.). A l'E. de ce sommet, l'Elbourz se divise en trois chaînes parallèles, que coupe la route d'Asterabad (col de Vidj-Minou, 2.841 m.). Les pentes nord bien arrosées par les fleuves venus de la Caspienne, sont couvertes de forêts, tandis que, au sud, le versant forme un escarpement dénudé. Gisements de pétrole.

ELBRIDGE, bourg des Etats-Unis (New-York [comté d'Onondaga]), sur le canal de l'Erié; 3.500 hab.

ELBROUZ, ELBROUS ou **KAF-DAGH**, la montagne la plus élevée du Caucase (Russie d'Europe). Elle s'élève, au nord de la chaîne principale, à l'extrémité d'une ramification puissante, qui sépare les bassins supérieurs du Kouban (affluent de la mer d'Azof) et du Térek (affluent de la mer Caspienne). Ses deux sommets, d'origine volcanique, et qu'entourent de vastes glaciers, ont une altitude respective de 5.620 et 5.642 mètres. Cette montagne joue un grand rôle dans les croyances des indigènes. Les Tcherkesses l'appellent *Ouach-Hamako* (la Montagne sacrée). C'est là, d'après eux, que s'arrêta d'abord l'arche, avant d'être poussée sur le mont Ararat (plus au S., au delà de la Géorgie). L'Elbrouz, dont l'ascension offre de grandes difficultés, n'a été escaladé pour la première fois qu'en 1829.

ELBURG, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre), arrond. et à 53 kilom. d'Arnheim, sur le Zuyderzée; 2.700 hab. Corderies, tanneries. Port de pêche et de cabotage.

ELCAJA n. m. Bot. Syn. de trichilis.

ELCÉSAÏTE (*èl'-sé* — du nom du fondateur, *Elcésaï*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne, qui croyait à plusieurs incarnations de l'Esprit de Dieu, et considérait la loi juive comme toujours obligatoire. ‖ On dit aussi sampséen.

— Encycl. Origène atteste que la secte des *elcésaïtes* naquit parmi les judéo-chrétiens établis autour de la mer Morte. La vie d'Elcésaï, ou Elkésaï, son fondateur, est peu connue. D'après le témoignage d'Hippolyte dans les *Philosophumena*, les elcésaïtes croyaient que l'Esprit de Dieu, avant de s'incarner dans Jésus s'était incarné dans Adam, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob et Moïse. Ils observaient strictement la loi mosaïque, comme les ébionites, mais s'abstenaient de sacrifices et pratiquaient

se fraternisent les abstinents comme les esséniens. Leur fondateur leur avait donné un livre sacré, envoyé par Dieu lui-même. On y lisait que le Fils de Dieu était un ange immense, avait 32 lieues de haut, et que l'Esprit-Saint était une femme paraissant dans les nuées entre deux montagnes. Cette secte compta peu de partisans dans les pays occidentaux, mais en Orient, elle subsista plusieurs siècles sur les rives du Jourdain, en Syrie et en Perse.

ELCHE, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur les bords du fleuve côtier Vinalopo, et entourée d'une vaste forêt de palmiers ; 21 000 hab. Commerce actif de dattes, palmes et fruits.

Elche renferme quelques monuments : l'église *Santa Maria*, l'hôtel de ville et la *Calandura*, palais transformé en prison. La ville fut fondée par les Romains.

ELCHE DE LA SIERRA, ville d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacète]), près du Mundo, affluent de la Segura ; 3.150 hab. Moulins à farine et à huile.

ELCHINGEN ou **OBERELCHINGEN**, village d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), près du Danube, 500 hab. Victoire du maréchal Ney sur les Autrichiens, commandés par le général Mack (14 oct. 1805). Cette victoire valut à Ney le titre de « duc d'Elchingen ». Aux environs s'élevait autrefois une abbaye de moines bénédictins, célèbre au moyen âge, fondée en 1128.

ELCHINGEN (maréchal NEY, duc d'). V. NEY.

ELCI (Angelo, comte d'), littérateur, bibliophile et philologue italien, né à Florence en 1761, mort à Vienne en 1821. Il avait une bibliothèque remarquable, qu'il légua à la bibliothèque Laurentienne de Florence. Il a laissé une magnifique édition de *la Pharsale* (1811). Ses *Poesie italiane e latine* (1827) contiennent surtout des satires contre les hommes et les choses de son temps.

ELCOSE ou **HELCOSE** (*el'* — du gr. *helkos*, ulcère) n. f. Pathol. Solution de continuité, produite dans les parties molles par un agent corrosif. (Peu usité.)

ELDA, ville d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), sur le fleuve côtier Vinalopo ; 7.350 hab. Moulins, four à plâtre. Fabrique de dentelles communes, sparteries.

ELDAD le Danite, voyageur hébreu, de la tribu de Dan (d'où son surnom), qui vécut au IXe siècle de notre ère. Ayant entrepris un voyage à travers le monde pour visiter les restes des dix tribus d'Israël, il gagna l'Egypte, puis de là s'embarqua sur un navire qui fit naufrage, tomba entre les mains de nègres anthropophages, puis fut capturé par d'autres sauvages et conduit, au bout de quatre ans, dans la terre d'Alzin (Chine), où un juif l'acheta et lui rendit la liberté. Il regagna alors l'Occident à travers la Perse, la Médie, la Babylonie, habita pendant quelques années Kairouan, puis passa en Espagne et termina ses jours à Cordoue. La relation des voyages d'Eldad, écrite en hébreu, a été imprimée dès l'année 1518.

ELDAGSEN, bourg de Prusse (Hanovre), sur la Gehle, affluent de la Leine, 2.500 hab. Fabriques de chaussures et de montarde.

ELDE, rivière d'Allemagne, affluent droit de l'Elbe, qui sort du lac Muritz, forme différents lacs et conflue à Domitz, après un cours de près de 200 kilomètres. Elle est entièrement canalisée et navigable.

EL-DJEM anciennem. *Thysdrus*, village de Tunisie, à mi-chemin entre Sousse et Sfax ; 1.200 hab. On y voit encore la masse immense d'un amphithéâtre, dont les dimensions se rapprochent sensiblement du celles du Colisée

Amphithéâtre d'El-Djem.

de Rome. Long de 150 mètres et large de 125, ce monument a une arène de 65 mètres sur 52, et s'élevait primitivement à 36 mètres au-dessus du sol. A l'extérieur, des arcades bien conservées ornent l'immense surface, mais les gradins intérieurs ont beaucoup souffert.

ELDON (John Scott, comte d'), homme d'Etat anglais, né à Newcastle-upon-Tyne en 1751, mort à Londres en 1838. Il fut avocat à Londres. Mis en lumière par ses plaidoiries dans certains procès politiques, il fut élu, en 1783, membre de la Chambre des communes par le bourg de Weobley. En 1788, il était nommé *solicitor general*, et devint enfin lord-chancelier en 1801. Il conquit une influence considérable dans les milieux parlementaires. C'est à lui que furent dus le retour au pouvoir de Pitt en 1804, et l'apaisement des dissentiments qui déchiraient la famille royale. Comme Pitt, son protecteur et son ami, il témoigna une véritable haine à Napoléon, et ce jurisconsulte impérieux ne craignait pas de déclarer que, pour renverser un tel homme, tous les moyens étaient bons. Eldon combattit avec ardeur l'émancipation des catholiques. Démissionnaire en 1806, il reprit les sceaux en 1807 et les conserva jusqu'en 1827.

ELDORADO (mot espagn. composé de *el*, le, et *dorado*, doré), contrée imaginaire de l'Amérique, que les conquistadores espagnols plaçaient entre l'Amazone et l'Orénoque, et qui contenait, d'après eux, des quantités d'or merveilleuses.

— n. m. Par anal. Pays chimérique, dont tous les habitants seraient riches et heureux. Lieu ou pays merveilleux par les richesses qu'il renferme ou les plaisirs qu'il procure : *Qui n'a pas rêvé un* ELDORADO ?

— Nom donné à divers établissements de plaisir, notamment à un music-hall, tour à tour café-concert et théâtre, construit à Paris, boulevard de Strasbourg, en 1858.

— ENCYCL. Hist. Christophe Colomb ne doutait pas, en se dirigeant vers le continent qu'il découvrit, de trouver une ville aux palais d'or, la merveilleuse Cipangu, dont parle Marco Polo, une fois convaincus que ce continent n'était pas l'Asie, les Espagnols oublièrent Cipangu, mais gardèrent le souvenir d'une ville aux splendeurs fabuleuses et voulurent à toute force la trouver en Amérique. Aussi accueillirent-ils avec faveur les récits des Indiens relatifs à Manoa, la ville aux tonts d'argent, dont le roi était recouvert d'or (*el dorado*, « l'homme doré »); de là est venu le nom du pays situé sur les bords du lac Parime. Depuis Belalcaçar et Juan Martinez, qui parlèrent les premiers de la cité de Manoa, que d'explorateurs ont été à la recherche de Manoa ! Quesada, Pedro de Ordaz, Antonio Berrio, Aguirra, Federmann, Philippe de Utre parcoururent la Nouvelle-Grenade et le Venezuela pour la découvrir ; puis on s'accorda à placer l'Eldorado dans les profondeurs de la Guyane, et c'est là que Keymis, Walter Raleigh, et d'autres encore, jusqu'à Nicolas Horsmann, en 1740, jusqu'à Nicolas Rodriguez et Antonio Santos, en 1775-1780, allèrent vainement la rechercher. « C'est sans doute, dit le Dr Crevaux, l'existence de grottes formées par des roches micacées qui a servi de base à la légende de l'*el dorado* (l'homme doré) s'endusant les cheveux et le corps, non de paillettes d'or, mais de cette poussière connue sous le nom de sable d'or ou or des singes... Dans leurs récits fantastiques, les Indiens confondent les paillettes de mica avec l'or... Quant au fameux lac Parime, ce n'est qu'une inondation qui se renouvelle chaque année dans les terrains alluvionnaires, au pied de la chaîne des montagnes. Vers le milieu de la saison pluvieuse, la pluie est tellement considérable que le sol est recouvert, sur une immense étendue, par une couche d'eau qui permet aux Indiens de circuler en pirogue à travers la forêt. »

ELDORADO (pays de l'Or), comté des Etats-Unis (Californie), accidenté par les ramifications de la sierra Nevada ; 9.200 hab. Gisements aurifères, marbres. — Ch.-l. *Placerville*.

ELDORADO, ville des Etats-Unis (Kansas), ch.-l. du comté de Butler ; 3.500 hab. — Ville de l'Arkansas, ch.-l. du comté d'Union, aux sources du bayou Loutre, affluent de la Washita ; 2.700 hab.

ÉLÉAGIE (*jî*) n. f. Genre de rubiacées portlandiées, qui comprend deux espèces d'arbres résineux du Pérou et de la Colombie : l'*elæagia Muria* et l'*elæagia utilis*, qui produisent un baume aromatique vanté comme tonique et stimulant.

ÉLÉAGNE (*gn* mll.) ou **ELEAGNUS** (*é-lé, gnuss*) n. m. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des *éléagnées*.

ÉLÉAGNÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre éléagnus.

ÉLÉAGNÉES ou **ÉLÉAGNACÉES** n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre éléagne. — *Une* ÉLÉAGNÉE ou ÉLÉAGNACÉE.

— ENCYCL. La famille des *éléagnées* comme on l'appelait autrefois, renferme des arbres et des arbrisseaux souvent épineux. Les fleurs, axillaires, solitaires ou groupées en épis ou en grappes paniculées, sont hermaphrodites ou unisexuées. Le fruit est un akène crustacé. Cette famille, qui a des affinités avec les protéacées et les thymélées, comprend les genres *éléagne*, *argousier* (*hippophæ*), *canulée* et *shépherdie*. Les éléagnées croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère nord jusque sous les tropiques. Elles sont susceptibles de quelques applications agricoles, économiques ou industrielles.

ÉLÉATE, personne née à Elée, ou qui habitait cette ville. — *Les* ÉLÉATES.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Population* ÉLÉATE.

— n. m. pl. Nom donné à des philosophes grecs, membres d'une secte qui tirait son nom de la ville d'Elée, patrie de deux de ses principaux fondateurs : Parménide et Zénon, et qui donna naissance à la dialectique, à la doctrine du panthéisme, et eut surtout une valeur critique. — *Un* ÉLÉATE. || On dit aussi ÉLÉATIQUE.

ÉLÉATIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient à la secte des éléates : *L'école* ÉLÉATIQUE. *Les philosophes* ÉLÉATIQUES.

— n. m. Philosophe éléatique : *Les* ÉLÉATIQUES.

— ENCYCL. V. ÉLEE (école d').

ÉLÉATISME (*tissm'*) n. m. Doctrine des philosophes éléatiques.

ÉLÉAZAR, nom qui signifie *Dieu sauveur*, et qui a été porté, à diverses époques, par beaucoup de personnages de l'histoire des Juifs. V. les art. suiv.

ÉLÉAZAR, grand prêtre des Hébreux au XVe siècle av. J.-C. Il succéda à son père Aaron et fut sacré par Moïse lui-même. Il mourut peu de temps après Josué et fut enseveli sur la montagne d'Ephraïm.

ÉLÉAZAR, fils de Dodo, guerrier juif. Il se distingua par son dévouement pour le roi David, lui sauva deux fois la vie et fut l'un de ces *trois hommes forts* qui ne le quittaient pas dans les combats.

ÉLÉAZAR, grand prêtre juif du IIIe siècle av. J.-C. Fils d'Oniaz Ier, il succéda à son frère Simon le Juste. D'après l'historien Josèphe, le roi d'Egypte Ptolémée (*Philadelphe* selon les uns, *Soter* selon les autres), après avoir rendu la liberté à 100.000 Juifs et fait au temple de Jérusalem de riches présents, demanda au grand prêtre des interprètes capables de traduire en grec, pour la bibliothèque d'Alexandrie, les livres sacrés des Hébreux. Eléazar lui envoya soixante-douze vieillards, qui firent la fameuse traduction de la Bible connue sous le nom de *version des Septante*.

ÉLÉAZAR, martyr juif pendant la persécution d'Antiochus Epiphane, roi de Syrie (IIe s. av. J.-C.). C'était un des scribes les plus distingués de son temps. Son martyre est raconté au IIe livre des Machabées (ch. VII).

ÉLÉAZAR Machabée, guerrier juif, mort en 163 av. J.-C. Il était le dernier fils de Matathias. Dans la bataille de Beth Zachara, que son frère Judas livra à Antiochus Eupator, il se glissa sous le ventre d'un éléphant, qu'il avait pris pour la monture du roi, le tua et fut écrasé par la chute de l'animal (I *Mach.*, VI).

ÉLÉAZAR. Trois chefs d'insurgés de ce nom figurèrent dans les luttes des Juifs contre les Romains, au Ier siècle apr. J.-C. Le premier tint en échec les troupes du gouverneur Cumanus et fut fait prisonnier par Claudius Felix. — Le second, fils du sacrificateur Ananias, se révolta contre le gouverneur Florus, obligea la garnison romaine de Jérusalem à capituler et la fit massacrer. — Le troisième occupa la partie supérieure du temple pendant le siège de Jérusalem par Titus en 70, combattit à la fois les Romains et ceux de ses compatriotes que commandait Jean de Giscala. Il périt dans la ruine de la ville.

ÉLÉAZAR, magicien juif du Ier siècle. Josèphe rapporte qu'il le vit de ses propres yeux délivrer plusieurs possédés en présence de l'empereur Vespasien et de ses fils.

ÉLÉAZAR, fils d'Azarias, docteur juif du IIe siècle apr. J.-C. Elu patriarche, ou chef des Pères, après la déposition de Gamaliel, il supprima les défenses arbitraires qui empêchaient beaucoup d'écoliers de s'instruire. Le *Talmud* appelle le jour de son élection le *jour par excellence*, et raconte que, plusieurs docteurs hésitant à lui donner leur voix parce qu'il n'avait pas de barbe, on vit tout à coup son menton se couvrir miraculeusement du dix-huit rangs de poils blancs.

ÉLÉAZAR de Worms, rabbin, né au XIIIe siècle à Worms. Il était disciple de Jehouda ha-Hasid. Il donna l'exemple de la mansuétude et de la patience. Il se consacra à écrire un nombre assez considérable d'ouvrages philosophiques et mystiques et quelques poésies. On le considère, en Allemagne, comme le fondateur de la Cabbale. La plupart de ses ouvrages sont restés inédits. Le plus célèbre, *Rogéah*, a été imprimé en 1505 ; il traite de l'amour de Dieu, de la pénitence, de la charité et d'autres questions qui relèvent de la morale et de la religion.

ÉLECTEUR, TRICE (du lat. *elector*, qui choisit) n. Personne appelée à concourir à une élection. || Citoyen qui a le droit de voter dans toutes les circonstances où le peuple est appelé à faire connaître sa volonté : *Tout Français majeur est* ÉLECTEUR.

— Hist. Prince ou évêque appelé à concourir à l'élection de l'empereur d'Allemagne. || *Grand électeur*, Titre qu'on donnait à l'électeur de Brandebourg. — Nom donné, particulièrement, à l'électeur Frédéric-Guillaume. — Titre des premiers dignitaires de la République française, dans la fameuse constitution de Sieyès. || *Electeur de grand collège*, Electeur français appelé, d'après la constitution de l'an III à nommer des députés au chef-lieu du département. || *Electeur de petit collège*, Electeur appelé, d'après la même constitution, à nommer les députés au chef-lieu d'arrondissement.

— n. f. Femme d'un électeur, en Allemagne.

— Adjectiv. Qui est électeur : *Les citoyens* ÉLECTEURS.

— ENCYCL. Hist. *Electeurs de l'empire germanique*. A la mort de Henri II, en 1024, la maison de Saxe, qui occupait le trône impérial, étant éteinte, on procéda à une élection. Une assemblée réunie sur les bords du Rhin, en face d'Oppenheim, choisit un Franconien, Conrad II. Une autre élection eut lieu à la mort de Henri V, en 1125 ; on choisit le Saxon Lothaire. Ces élections étaient réputées faites par les différentes nations de l'Allemagne, qui venaient en grand nombre camper sur les rives du Rhin ; mais c'étaient les princes qui, se séparant de la foule, délibéraient ensemble. Quatre d'entre eux, représentant les nations principales, furent choisis pour présenter une liste de candidats à l'empire. Ce furent le duc de Souabe, le duc de Franconie, le margrave d'Autriche et le duc de Saxe ; le légat du pape assistait à l'élection, et on demandait la ratification du pape. En 1197, le pape Innocent III intervint activement dans l'élection. Le droit de sacrer l'élu roi des Romains et de Germanie appartenait à l'archevêque de Cologne, et le sacre devait être fait à Aix-la-Chapelle. Ce fut d'abord aux ducs de Franconie, de Souabe, de Saxe et de Bavière, et aux archevêques de Cologne, de Trèves et de Mayence, qu'appartint le droit d'élection. En 1150, le comte palatin du Rhin succéda au droit du duc de Franconie, et ensuite le roi de Bohême à celui du duc de Bavière. Plus tard, les margraves de Brandebourg furent mis en possession du privilège électoral de la maison de Souabe. Un décret de 1208, promulgué par Othon IV à la diète de Francfort, fixa définitivement l'élection entre les quatre électeurs laïques et les trois électeurs ecclésiastiques. En 1338, la convention de Rhense, puis la diète de Francfort, décidèrent que le titre d'« empereur » serait conféré par la seule élection des électeurs, à la pluralité des voix, sans qu'il fût besoin de la confirmation du pape. Un empire allemand nouveau était substitué ainsi au saint-empire romain du moyen âge. Bientôt, la *Bulle d'or*, promulguée par Charles IV à Metz en 1356, en détermina la constitution. Les électeurs furent maintenus au nombre de sept, nombre qui symbolisait les sept lampes de l'Apocalypse. Trois d'entre eux appartenaient à l'Eglise : les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves ; quatre étaient laïques : le roi de Bohême, le comte palatin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg. La *Bulle d'or* décidait que les provinces qui possédaient la dignité électorale ne pourraient être démembrées. Le fils aîné succédait à son père dans les droits d'électeur ; à défaut, on suivait l'ordre des agnats. Les électeurs étaient majeurs à dix-huit ans ; pendant leur minorité, le suffrage appartenait au plus proche agnat. Les électeurs avaient le pas sur les autres princes de l'Empire et étaient égaux aux rois. Ils exerçaient sur leurs terres la justice en dernier ressort. Ils avaient, en outre, le droit d'exploiter les mines et salines, de percevoir des péages, de battre monnaie, d'acquérir les terres de l'Empire. Nulle affaire de l'Empire ne devait se conclure sans que les électeurs fussent consultés. Après la paix de Westphalie, on créa une huitième dignité électorale, pour l'électeur palatin qui en avait été dépouillé par la diète de Ratisbonne. L'électorat de Hanovre, le neuvième, fut établi par les empereurs Léopold Ier et Jacques Ier. Après la paix de Lunéville, les négociations relatives aux indemnités germaniques, qui avaient été commencées à Rastadt, furent reprises, et elles aboutirent, grâce à l'intervention du Premier Consul : le nombre des électeurs fut porté à dix (1803).

Ce grand collège électoral fut définitivement détruit au commencement du XIXe siècle.

— Dr. Il est assez difficile de déterminer les conditions dans lesquelles était accordée, en France, la qualité d'*électeur* aux états généraux. En 1789, on rechercha les anciens usages, et les électeurs furent désignés un peu arbitrairement. Le dommage fut mince, en réalité, puisque les assemblées primaires des villes et des bourgs ne firent

que désigner les électeurs qui devaient procéder à l'élection du député. La constitution de 1791 s'éloigna peu de ces bases traditionnelles. Elle adopta l'élection à deux degrés. Etre Français, âgé de vingt-cinq ans, domicilié depuis un an dans la circonscription électorale, payer une contribution directe égale à une journée de travail, n'être ni domestique, ni failli, ni condamné pour crime, telles étaient les conditions qu'on devait remplir pour être électeur dans les assemblées primaires. La constitution de l'an III établit des assemblées cantonales, chargées de composer les *colléges électoraux* d'arrondissement et de département. Cent des plus imposés de l'arrondissement composaient les premiers; six cents des plus imposés du département composaient les seconds. Cette organisation fut à peu près conservée par l'Empire. La charte de 1814 exigea de l'électeur, qui nommait directement le député, un cens de 300 francs. La loi du 13 avril 1831 abaissa ce cens à 200 francs et à 100 francs pour certains électeurs exceptionnels. La révolution de 1848 établit le *suffrage universel*, que respecta le second Empire, tout en exigeant le cens dans une certaine mesure. On ne pouvait être électeur qu'autant qu'on était inscrit au rôle de la taxe personnelle ou à celui des prestations des chemins vicinaux. Le suffrage universel a été intégralement rétabli par la troisième République. Les conditions exigées pour concourir à l'élection des conseillers municipaux, conseillers d'arrondissement, conseillers généraux et députés, ont été uniformisées. Est électeur tout citoyen français, âgé de vingt et un ans et résidant dans la commune depuis six mois. Sont exclus, par application de la loi de 1849 : les individus privés de leurs droits civils et politiques, condamnés à des peines afflictives et infamantes; ceux auxquels les tribunaux ont interdit le droit de vote et d'élection par application des lois qui autorisent cette interdiction; les interdits, les faillis qui n'ont pas obtenu de concordat ou n'ont été déclarés ni excusables, conformément à l'article 538 du Code de commerce, ni réhabilités.

Les lois constitutionnelles ont édicté pour le Sénat un mode spécial d'élection. Aux termes de l'article 6 de la loi du 28 février 1875, les électeurs qui concourent à l'élection des membres de cette assemblée sont, dans chaque département ou colonie : les députés, les conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, un nombre, fixé par la loi, de délégués élus par chaque conseil municipal parmi les électeurs de la commune.

Électeur-Guillaume (ORDRE DE L'), ordre fondé en 1851 par l'Electeur Guillaume II de Hesse, et destiné à récompenser les services militaires et civils. (Il fut supprimé, en 1867, lors de l'annexion de la Hesse à la Prusse. Le ruban était rouge, liséré de blanc.)

ÉLECTIF, IVE (du lat. *eligere*, supin *electum*, élire) adj. Qui fait choix de. (Vieux) : *Le franc arbitre est une vertu* ÉLECTIVE. (Calvin.)

— Qui est nommé par des électeurs; qui est donné, conféré par l'élection : *Un président* ÉLECTIF. *Une royauté* ÉLECTIVE.

— Chim. *Affinité élective, Attraction élective*, Force qui détermine la décomposition d'un corps en présence d'un autre corps simple, qui tend à se combiner avec l'un des éléments du corps composé.

— Physiol. *Sensibilité élective*, Sorte de sympathie physique entre certains organes et certains corps : *La* SENSIBILITÉ ÉLECTIVE *des glandes a pour résultat leur sécrétion.*

ÉLECTION (*si-on* — rad. *electif*) n. f. Choix, détermination libre de la volonté en faveur d'un objet, à l'exclusion d'un autre :

De toute *élection* mon âme est dépourvue.
RÉGNIER.

— Grande perfection physique ou morale : *Une terre d'*ÉLECTION. *Une créature d'*ÉLECTION. *Une âme d'*ÉLECTION.

— Action d'élire ou d'être élu; nomination, par le vote individuel, des chefs, des dignitaires, des représentants : ÉLECTION *d'un député, d'un conseiller, d'un pape.*

— Politiq. *Election directe* ou *à un seul degré*, Nomination, par les électeurs, de la personne même qu'ils veulent mettre à leur tête ou choisir pour les représenter. ‖ *Election à deux, trois degrés*, Election indirecte qui se fait par deux, trois séries d'électeurs.

— Algèbr. S'est dit dans le sens de PERMUTATION.

— Biol. Choix des animaux destinés à la reproduction. (V. REPRODUCTION.) ‖ *Election naturelle*. Mots qui sont la traduction littérale de « natural selection ». (Devant le retentissement du livre de Darwin, le mot a été abandonné et remplacé par le mot anglais.) V. SÉLECTION, et DARWINISME.

— Dr. *Election de commande*, Acte par lequel un adjudicataire commissionné fait connaître son commettant. ‖ *Election de domicile*, Choix d'un domicile légal : *Faire* ÉLECTION DE DOMICILE. ‖ Par anal., dans le langage ordinaire, Choix d'une demeure.

— Dr. anc. *Pays d'élection* ou simplem. *Election*, Etendue de territoire payant la taille, et sur lequel les élus exerçaient leur juridiction. ‖ Juridiction, tribunal des élus : *Président en l'*ÉLECTION *de Paris.*

— Méd. Choix des circonstances dans lesquelles doit être faite une opération ou administré un médicament : *Temps d'*ÉLECTION. *Lieu d'*ÉLECTION. (Se dit par opposition à NÉCESSITÉ.)

— Pharm. Choix des drogues qui doivent entrer dans la préparation des médicaments.

— Relig. Choix divin qui assigne un but, une fin à quelques créatures; qui prédestine quelqu'un au salut éternel : *C'est par* ÉLECTION *divine que les évêques sont appelés à régir l'Eglise.* ‖ *Vase d'élection*, Créature choisie, aimée de Dieu : *Je regarde Mlle de Grignan comme un* VASE D'ÉLECTION. (Mme de Sév.)

— ENCYCL. Polit. On distingue les *élections : présidentielle, sénatoriales, législatives, départementales*, au *conseil d'arrondissement* et *municipales.*

Le *président de la République* est élu pour sept ans, par le Sénat et la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale.

Les *sénateurs* sont élus pour neuf ans, au second degré et au scrutin de liste par département, par un collège électoral composé : 1° d'électeurs de droit : députés, conseillers généraux et d'arrondissement; 2° de délégués nommés par les conseils municipaux et proportionnellement au nombre des conseillers.

Les *députés* sont élus au suffrage universel et au scrutin d'arrondissement, pour quatre ans. Ils sont, comme le président de la République, comme les sénateurs, rééligibles. Ils ne peuvent être candidats que dans une seule circonscription, aux termes de la loi du 17 juillet 1889.

Les *conseillers généraux* sont élus au suffrage universel, pour six ans, par chaque canton.

L'élection des *conseillers d'arrondissement* a lieu également au suffrage universel, pour six ans et par canton. Mais, dans les arrondissements dont le nombre des cantons est inférieur à neuf, un décret du président de la République répartit entre les cantons les plus peuplés le nombre des conseillers à élire pour complément. Ainsi, tandis qu'un canton ne peut élire qu'un conseiller général, il peut, suivant les circonstances, être appelé à élire deux ou plusieurs conseillers d'arrondissement.

Le Sénat se renouvelle par *tiers* tous les trois ans; les conseils généraux et d'arrondissement par *moitié* tous les trois ans.

L'élection des *conseillers municipaux* a lieu au suffrage universel, au scrutin de liste, pour quatre ans. Les bureaux de vote sont présidés par le maire, les adjoints, les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, et, en cas d'empêchement, par des électeurs désignés par le maire.

Pour être élu *sénateur* à l'un des *deux* premiers tours de scrutin, il faut réunir la majorité absolue et le quart au moins des électeurs inscrits. Au *troisième* tour, la majorité relative suffit. Pour les députés, conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux, la majorité relative suffit au *second* tour. Pour les sénateurs comme pour les autres représentants, la loi laisse les électeurs libres de désigner, au dernier tour de scrutin, un candidat qui n'avait pas été porté au premier.

— Dr. anc. On appelait, dans l'ancienne France, *élection*, une circonscription financière où s'étendait la juridiction des élus. Le 12 mars 1356, les états généraux promulguèrent une ordonnance qui réglait la levée et le maniement des deniers publics; dans chaque province, des commissaires nommés par l'Assemblée étaient délégués à cet effet. Ces commissaires désignaient à leur tour des sous-commissaires qui furent appelés des *élus*, et la juridiction de leur ressort reçut le nom d'*élection*. Les élus furent conservés par le gouvernement royal, qui en fit ses agents (ordonnances de Charles V, 1367, 1372). Ces élus, nommés par le gouvernement royal, formaient une sorte de tribunal, qui avait la répartition de certains impôts et la connaissance des conflits et contestations pouvant s'élever à leur sujet. Ces impôts étaient la taille, les aides et les cinq grosses fermes. Il y avait en tout 179 élections. On sait que la France était divisée, à la veille de la Révolution, en *pays d'élections*, où l'impôt était réparti par les élus du roi, et *pays d'états*. Ces derniers étaient généralement ceux qui avaient été réunis plus récemment à la couronne. Ces dernières provinces conservaient le droit de s'assembler pour voter les contributions qu'elles s'imposaient.

— Dr. act. franç. *Elections consulaires*. Le mode d'*élection* des membres des tribunaux de commerce ou *juges consulaires* a varié. Leur élection avait été confiée par la loi du 29 décembre 1871 à un corps électoral restreint, composé de commerçants choisis par une commission spéciale. Depuis la loi du 8 décembre 1883, cette élection se trouve attribuée au suffrage universel des commerçants. Les femmes commerçantes sont électrices, mais non éligibles. Sont éligibles, aux termes mêmes de la loi de 1883, tous les électeurs inscrits sur la liste électorale, âgés de trente ans, et aussi les anciens commerçants français ayant exercé leur profession, pendant cinq ans au moins, dans l'arrondissement, et y résidant. Toutefois, nul ne peut être élu président, s'il n'a rempli pendant deux ans les fonctions de juge titulaire, et nul ne peut être nommé juge s'il n'a été juge suppléant pendant un an. Les membres des tribunaux de commerce ne sont nommés que pour deux ans, et, chaque année, ces tribunaux se renouvellent par moitié. L'article 623 du Code de commerce et l'article 13 de la loi de 1883 déterminent les conditions de rééligibilité.

— Théol. V. PRÉDESTINATION.

— SYN. **Élection, choix.** V. CHOIX.

ÉLECTIONNER (*ksi-o-né*) v. n. Faire des élections : ÉLECTIONNER *toutes les semaines.* (St-Marc Gir.)

ÉLECTIONNEUR (*ksi-o-neur*) n. m. Fam. Faiseur, entrepreneur d'élections politiques.

ÉLECTIVEMENT adv. Par le moyen de l'élection.

ÉLECTIVITÉ n. f. Politiq. Qualité de ce qui est électif, soumis à l'élection : *L'*ÉLECTIVITÉ *d'un roi, d'un président, d'une chambre, d'un magistrat.*

— Physiol. Qualité que possèdent certaines substances de se fixer sur certains éléments anatomiques, de se combiner avec eux.

ÉLECTORABILITÉ n. f. Qualité de celui qui est propre à être, à devenir électeur.

ÉLECTORAL, ALE, AUX adj. Qui appartient aux électeurs; qui concerne les élections : *Colléges* ÉLECTORAUX. *Loi* ÉLECTORALE. *Cens* ÉLECTORAL.

— En T. d'hist., Qui a rapport, qui appartient à un électeur de l'Empire : *La dignité* ÉLECTORALE. *Leurs Altesses* ÉLECTORALES. ‖ *Prince électoral*, Fils aîné d'un électeur. ‖ *Assemblée électorale nationale*, Nom que se donna la Convention, quand elle s'assembla pour se compléter, après les événements de vendémiaire.

ÉLECTORALEMENT adv. Au point de vue électoral.

ÉLECTORAT (*kto-ra*) n. m. Droit d'électeur; usage de ce droit : *Tout Français majeur, en principe, jouit de l'*ÉLECTORAT. ‖ Collège électoral : *Jeter la perturbation dans un* ÉLECTORAT.

— Hist. Dignité d'électeur, dans l'empire d'Allemagne. ‖ Pays soumis à la juridiction d'un électeur : *L'*ÉLECTORAT *de Trèves, de Cologne.* ‖ *Grand électorat*, Dignité de grand électeur, magistrat suprême de la République française, d'après la constitution proposée par Sieyès.

ÉLECTRAGOGUE (*gogh'* — du gr. *élektron*, ambre jaune, électricité, et *agôgos*, qui conduit) adj. Physiq. Qui développe de l'électricité. (Peu usité.)

ÉLECTRE, fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, sœur d'Oreste et d'Iphigénie. Elle est inconnue des poèmes homériques, à moins qu'on ne doive l'identifier avec une autre fille d'Agamemnon, qu'Homère appelle Laodice. Electre n'apparaît sous ce nom que chez les lyriques du VIe siècle. Lors du meurtre d'Agamemnon, elle sauva le jeune Oreste des mains des assassins, et l'envoya en Phocide chez le roi Strophios, qui le fit élever avec son fils Pylade. Pendant de longues années, Electre fut maltraitée par sa mère et par Egisthe; elle attendait le retour et la vengeance d'Oreste. Suivant Euripide, on l'avait mariée de force à un laboureur de Mycènes. Quand Oreste revint, elle l'aida à tirer vengeance des meurtriers, chez Sophocle, elle joue même le rôle principal. D'après une tradition conservée par Hygin, Electre, au moment où elle attendait encore son frère, aurait entendu dire qu'il était prisonnier dans le temple d'Artémis en Tauride. Elle serait allée à sa recherche, et aurait cru quelque temps qu'Oreste et Pylade avaient été immolés par sa sœur Iphigénie, prêtresse de l'Artémis Taurique. Elle serait ensuite revenue avec eux à Argos pour frapper Egisthe et Clytemnestre. D'après l'*Oreste* d'Euripide, Electre et Oreste auraient été condamnés à mort par les Argiens pour s'être fait justice; ils n'auraient été sauvés que par l'intervention d'Apollon. Plus tard, Electre épousa Pylade, dont elle eut deux fils : Medon et Strophios. Electre figure sur plusieurs bas-reliefs antiques et sur des peintures de vases.

Électre, tragédie de Sophocle. — Le sujet de cette pièce est, comme celui des *Choéphores* d'Eschyle, le meurtre de Clytemnestre par Oreste. Mais Sophocle a modifié sur bien des points les données d'Eschyle. Il attribue le rôle principal à Electre. Oreste revient à Mycènes, sur l'ordre d'un oracle de Delphes, pour y venger la mort de son père. Bientôt, se montre Electre. Ignorant encore l'arrivée de son frère, elle s'emporte contre ses retards. Elle gourmande aussi sa sœur Chrysothémis, qu'elle accuse de faiblesse. Une scène pathétique entre Clytemnestre et sa fille Electre achève de dessiner les caractères. Un messager vient annoncer la mort d'Oreste. A cette nouvelle, Electre se désespère, tandis que Clytemnestre laisse éclater sa joie. Elle fait entrer le messager dans le palais. Survient Oreste lui-même, apportant l'urne funéraire qui est censée contenir ses restes. A sa douleur touchante, Oreste reconnaît sa sœur; et il se fait reconnaître d'elle. Leurs premiers transports apaisés, le spectre de la vengeance se dresse de nouveau devant eux. Oreste s'élance dans le palais; on entend Clytemnestre demander grâce à son fils, qui la menace. « Redouble, si tu peux, » s'écrie Electre. L'art du poète est tel, que l'horreur du parricide d'Oreste et du cri féroce d'Electre s'efface. Quelques instants après, le tyran Egisthe tombe immolé sur le corps de Clytemnestre.

Électre, tragédie d'Euripide, représentée probablement en 413 av. J.-C. — Le sujet est le même que dans les *Choéphores* d'Eschyle et dans l'*Electre* de Sophocle. Mais Euripide a modifié la tradition en y introduisant un élément romanesque. Electre, maltraitée par Egisthe, s'est vue forcée d'épouser un paysan argien, qui, d'ailleurs, respecte en elle la fille des rois. La scène se passe devant leur chaumière; c'est là qu'a lieu la reconnaissance entre Oreste et sa sœur. Il est aussi reconnu par son gouverneur, grâce à une cicatrice. Egisthe est tué par surprise; puis l'on attire Clytemnestre dans la maison de sa fille, sous le prétexte d'un accouchement. La reine tombe sous le poignard de son fils. La vengeance accomplie, Oreste et Electre sont pris de remords. Mais l'intervention des Dioscures les rassure fort à propos, et Electre épouse Pylade. La conduite de la pièce est souvent peu vraisemblable; et le dialogue tourne parfois au comique, même à la parodie, comme dans la scène où le poète raille la façon plus ou moins heureuse dont Eschyle, dans ses *Choéphores*, a ménagé la reconnaissance d'Oreste et de sa sœur. Suivant Plutarque, après la prise d'Athènes par Lysandre, dans un banquet qui réunit les généraux vainqueurs, on chanta un chœur de cette pièce; et la beauté des vers frappa si fort les convives qu'ils renoncèrent à détruire Athènes.

Électre, tragédie de Crébillon, représentée en 1708. — Cette pièce, qui eut beaucoup de succès, s'est soutenue avec honneur au théâtre pendant plus de quarante ans. Crébillon a voulu présenter la situation la plus contraire aux bienséances d'une manière conforme à ces bienséances; dans sa pièce, Oreste donne, sans le vouloir, la mort à sa mère : sa main parricide ne fait qu'obéir aux dieux.

L'*Electre* de Crébillon avait été précédée au théâtre par l'*Electre* de Lazare de Baïf (1537) et par l'*Electre* de Pradon. En 1719, Longepierre fit représenter sans succès une *Electre*, qui semble avoir fourni à Voltaire le plan de son *Oreste*.

ÉLECTRE. Myth. gr. Une des sept Pléiades. Elle était fille d'Atlas et de Pleioné. Elle fut aimée de Zeus, dont elle eut Jasion et Dardanos. C'est elle qui apporta le Palladium à Troie. Elle ne put se consoler de la ruine de cette ville; les dieux la placèrent parmi les astres, dans la constellation des Pléiades. — Fille d'Océanos et de Téthys. — Une des Danaïdes. — Sœur de Cadmos.

Electre (gr. 80 fois).

ÉLECTRE, planète télescopique, n° 130, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1873.

ÉLECTRE ou **ELECTRA** (*é*) n. f. Zool. Genre de bryozoaires chilostomates, famille des *électrinidés*, comprenant des colonies cornées, dont les cellules sont disposées en lignées transversales régulières. Les électres habitent en diverses mers; telle est l'*electra cylindracea*, du Pacifique.)

— Bot. Syn. de CORÉOPSIS.

ÉLECTRICE n. f. Hist. V. ÉLECTEUR.

ÉLECTRICIEN (*si-in*) n. m. Savant qui fait des études spéciales sur l'électricité. Celui qui s'occupe des applications industrielles de l'électricité.

— Adjectiv. : *Un ingénieur* ELECTRICIEN.

ÉLECTRICISME (*sissm'*) n. m. Physiq. Ensemble des propriétés et des phénomènes électriques. (Inus.)

ÉLECTRICITÉ (*tri-si* — du gr. *élektron*, ambre jaune ou succin) n. f. Propriété remarquée d'abord dans l'ambre jaune, et que possèdent tous les corps, d'attirer, dans certaines circonstances, les corps légers environnants,

d'émettre des étincelles, de causer des commotions nerveuses chez les animaux. *Electricité positive* ou *vitrée*, *Electricité négative* ou *résineuse*, *Electricité statique*, *Electricité dynamique*, *Electricité atmosphérique*, *Même électricité*, *Electricité contraire*. V. la partie encycl. ‖ *Electricité condensée*. V. BOUTEILLE de Leyde.

Par ext. Les applications de l'électricité, télégraphe, téléphone, etc. *Une nouvelle transmise par l'*ÉLECTRICITÉ.

Fig. Ardeur, entraînement, vie active des passions : *Goethe apprenait de Voltaire le don magique de communiquer la vie, l'*ÉLECTRICITÉ *à la multitude*. (E. Quinet.)

— ENCYCL. Phys. *Electricité statique*. On avait déjà constaté, six cents ans avant J.-C., que l'ambre (ἤλεκτρον) acquérait par le frottement la propriété d'attirer les corps légers, tels que morceaux de papier, fragments de liège, etc. Cette propriété a été attribuée à une cause spéciale, qui a reçu le nom d'*électricité*. Au XVIIe siècle, Gilbert, médecin anglais, la découvre dans une foule d'autres corps; et, à la suite de nombreuses observations, on divisa les corps en corps *idio-électriques*, pouvant s'électriser par le frottement, et corps *anélectriques*, qui ne le pouvaient pas. Cette distinction disparut vers 1725. Gray montra que les corps pouvaient être divisés en *bons conducteurs* et en *mauvais conducteurs*. Dufay fit voir que tous les corps sont électrisables par frottement, à la seule condition que les deux surfaces frottées l'une contre l'autre soient de nature différente. Pour les corps mauvais conducteurs, la propriété électrique se manifeste uniquement aux points *qui ont été frottés*; pour les corps bons conducteurs, elle se manifeste en tous les points. Aussi, pour conserver l'électricité sur un corps bon conducteur, il est nécessaire de l'*isoler*. Les corps mauvais conducteurs sont dits *isolants*.

Corps bons conducteurs :

Métaux, Eau, Vapeur d'eau; Corps humains; Bois; Lin; Chanvre.

Corps mauvais conducteurs ou isolants :

Verres, Résines, Soie, Soufre; Caoutchouc dur ou Ébonite; Paraffine.

Otto de Guericke constate que les corps légers qui ont été attirés, et qui sont venus au contact des corps électrisés, sont ensuite repoussés. Dufay, à l'aide du pendule électrique (petite balle de moelle de sureau, suspendue à un fil de soie qui est fixé lui-même à un support de verre), montre : qu'*il y a deux espèces d'électricités : l'électricité vitrée* (verre frotté avec du drap), *l'électricité résineuse* (résine frottée avec une peau de chat), que *deux corps chargés d'une même électricité se repoussent*, que *deux corps chargés d'électricités contraires s'attirent*. Wilke reconnaît que deux corps différents, frottés l'un contre l'autre, se chargent d'électricités contraires; et, comme un même corps peut prendre l'une ou l'autre électricité, selon les circonstances, on a remplacé les expressions de *vitrée* et *résineuse* par celles de *positive* et *négative*.

Pendule électrique.

— *Lois des attractions et répulsions électriques*. En 1785, Coulomb, au moyen de sa *balance électrique* (V. BALANCE de Coulomb), établit que *les forces répulsives ou attractives qui s'exercent entre deux éléments électrisés, dans la direction de la droite qui les joint, sont inversement proportionnelles aux carrés des distances*.

Quoique ignorant la nature de l'électricité, on peut s'appuyer sur la loi de Coulomb pour comparer les charges ou *masses électriques* des éléments. On considère la masse électrique d'un élément conducteur électrisé comme proportionnelle à la force que cet élément exerce, à une distance et dans un milieu isolant déterminés, sur une petite sphère conductrice dont la charge reste constante.

L'*unité électrostatique* CGS *de masse électrique* se déduit de la formule $f = \frac{q^2}{r^2}$; c'est *la quantité d'électricité positive, qui, agissant sur une masse égale, placée à un centimètre de distance, dans l'air, produit une répulsion d'une dyne*.

L'*unité pratique de masse électrique* est le *coulomb*, qui vaut 3×10^9 unités électrostatiques CGS.

— *Distribution de l'électricité sur les conducteurs*. Quand un corps conducteur est électrisé, *il n'y a d'électricité qu'à la surface*. Un très grand nombre d'expériences permettent de le démontrer; celles de Faraday sont les plus connues. Pour définir avec précision la distribution de l'électricité sur la surface d'un conducteur, on convient d'appeler *densité électrique en un point* la masse électrique répartie sur un centimètre carré, pris autour de ce point. Pour mesurer expérimentalement la densité électrique en un point, on applique en ce point un plan d'épreuve (petit disque métallique isolé). Quand on retire le plan d'épreuve, on conçoit qu'il emporte sa charge; en le portant dans la balance de Coulomb, on peut déterminer cette charge q. Le quotient $\frac{q}{s}$ donne la densité μ. On trouve ainsi que : sur une *sphère* isolée, la densité électrique est la même en tous les points; sur un *ellipsoïde*, les densités électriques aux extrémités des axes sont proportionnelles aux longueurs de ces axes. L'électricité ainsi accumulée à la surface des corps conducteurs tend à abandonner le corps, et exerce sur l'air une *force répulsive* qu'on appelle *tension électrostatique*, dont la valeur, par unité de surface, a pour mesure $2\pi\mu^2$.

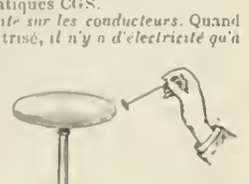

Application du plan d'épreuve sur un conducteur.

— *Pouvoir des pointes*. Si le conducteur se termine par une pointe, la densité électrique μ tend à devenir infinie en ce point, par suite, la tension électrostatique surmonte la résistance de l'air, et les choses se passent comme si l'électricité s'écoulait par cette pointe. Dans l'obscurité, on aperçoit une aigrette lumineuse.

— *Déperdition de l'électricité*. Un conducteur électrisé ne peut jamais conserver indéfiniment sa charge : il y a déperdition progressive, soit *par les supports*, qui ne sont jamais absolument isolants, soit *par l'air*. Cette étude a été faite par Coulomb, à l'aide de sa balance électrique.

— *Influence électrique*. On nomme ainsi la *production d'électricité dans un corps conducteur sans frottement ni contact, par la seule présence d'un corps électrisé, placé à une certaine distance*. On approche un cylindre isolé BC d'une sphère électrisée positivement A, également isolée. On voit apparaître en B de l'électricité négative, et à l'extrémité C la plus éloignée, de l'électricité positive.

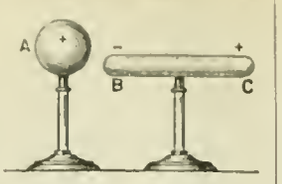

Influence électrique.

La sphère A est dite corps *influent* ou *inducteur*; le cylindre est dit corps *influencé* ou *induit*. Si l'on éloigne la sphère A, le cylindre revient à l'*état neutre*, c'est-à-dire *non électrisé*. Les charges électriques accumulées en B et en C sont donc égales. *La somme algébrique des quantités d'électricité développées est nulle*. Les masses électriques développées sur le cylindre augmentent : 1° quand on rapproche le cylindre de la sphère; 2° quand on augmente la longueur du cylindre; 3° quand on met ce cylindre en communication avec le sol, en le touchant en un point quelconque (l'électricité positive de C est repoussée dans le sol, l'électricité négative de B est maintenue en B par l'attraction exercée par la sphère A). Si, la communication avec le sol étant supprimée, on éloigne le cylindre, l'électricité négative se répand sur tout le cylindre, d'où *procédé pour charger un corps d'électricité de nom contraire à celle qui se trouve sur le corps inducteur*.

Le cylindre BC étant en présence de A, et par suite influencé, si l'on diminue la distance, la combinaison brusque des deux électricités en présence, à travers la couche d'air, se produit avec lumière et bruit. Cette combinaison constitue le phénomène de l'*étincelle électrique*. Il reste sur le cylindre une quantité d'électricité positive égale à celle qui a disparu sur la sphère A. On dit quelquefois que l'étincelle constitue une sorte de *communication d'électricité à distance*.

Si l'on approche de la sphère A un cylindre portant une pointe en B, l'électricité négative de B, s'écoulant par la pointe, vient neutraliser la sphère A; et les choses se passent comme si l'électricité positive de la sphère était passée sur le conducteur C. Si l'on renouvelle la charge positive de la sphère, on augmentera la charge du conducteur C : c'est là le *principe des machines électriques à frottement*. V. MACHINE électrique.

— *Principe de la conservation de l'électricité*. Il résulte de toutes les expériences précédentes que : quand un système de corps est isolé électriquement, tous les phénomènes électriques dont il est le siège ne peuvent que faire varier la distribution sans changer la quantité totale d'électricité qu'il possède. Ce principe est une conséquence des hypothèses émises par Maxwell sur la constitution des milieux par lesquels se propagent les forces électriques. La quantité totale d'électricité dans l'univers reste constante, au même titre que la quantité de matière et la quantité d'énergie.

— *Masse, capacité* et *potentiel*. Etant donné un conducteur électrisé, isolé et éloigné de tout autre, on peut caractériser son état électrique par trois quantités : sa *masse*, son *potentiel* et sa *capacité*. (V. POTENTIEL, CAPACITÉ.) Entre ces trois quantités existe la relation $M = CV$. On a déjà indiqué plus haut l'unité théorique et l'unité pratique de masse.

L'*unité absolue électrique* CGS *de potentiel* est le potentiel d'une sphère conductrice, de 1 centimètre de rayon, chargée de l'unité de masse électrostatique positive. L'*unité pratique de potentiel* est le *volt* qui a une valeur égale à $\frac{1}{300}$ de l'unité absolue. L'*unité absolue de capacité électrique* est la capacité d'une sphère de 1 centimètre de rayon. L'*unité pratique de capacité* ou *farad* a été choisie de façon à conserver entre les unités pratiques la même relation qu'entre les unités théoriques : la valeur du farad est de 9×10^{11} unités électrostatiques CGS. On se sert aussi du *microfarad* (millionième de farad).

— *Energie électrique*. L'électrisation d'un conducteur correspond à un accroissement de son *énergie potentielle*; réciproquement, quand un conducteur électrisé se décharge, il y a diminution de son énergie potentielle. On démontre que l'énergie, évaluée en *joules*, est donnée par la formule $W = \frac{1}{2} MV$, si M est exprimé en coulombs et V en volts. Le joule vaut 10^7 *ergs*.

— *Condensation de l'électricité*. La capacité électrique d'un conducteur dépend de sa situation par rapport à d'autres conducteurs voisins, ainsi que de la nature du *diélectrique* interposé. On donne le nom de *condensateurs* à des systèmes de conducteurs disposés de manière à accroître considérablement la capacité de l'un d'eux, qui prend le nom de *collecteur* et, par suite, à augmenter son énergie potentielle. V. CONDENSATEUR, BOUTEILLE de Leyde, BATTERIE électrique.

— *Effets généraux des décharges électriques*. Quand on produit une décharge électrique à travers un milieu plus ou moins mauvais conducteur, l'énergie mise en jeu donne lieu à divers effets, tels que *effets mécaniques, calorifiques, lumineux, chimiques, physiologiques*. V. TORPILLE électrique, TUBE étincelant, CARREAU étincelant, ÉLECTROCHIMIE.

— *Sources d'électricité statique*. Tous les phénomènes mécaniques, physiques, chimiques et physiologiques peuvent fournir de l'électricité statique. Tous les corps, qu'ils soient bons ou mauvais conducteurs, peuvent s'électriser par le frottement; la nature et la quantité d'électricité produite dépendent d'une foule de circonstances (durée, vitesse, chaleur développée, etc.). Deux corps pressés l'un contre l'autre se trouvent, au moment où on les sépare, chargés d'électricités contraires. Haüy a reconnu qu'on peut électriser le plus grand nombre des cristaux naturels en les comprimant dans la main, et que, de plus, les cristaux soumis à cette compression conservent longtemps leur électricité. La cristallisation de certains corps, le clivage et la dilatation de certains cristaux, l'évaporation des eaux salées, certaines réactions chimiques (action d'un acide sur une base, action de deux acides l'un sur l'autre) donnent naissance à de l'électricité. Il est évident que les corps d'animaux, dans lesquels s'accomplissent tant d'actions chimiques et desquels il se dégage incessamment tant de chaleur, peuvent être le siège d'une abondante production d'électricité. On connaît des poissons électriques : le gymnote, le silure électrique, les torpilles.

Par tous ces exemples, on peut constater que l'électricité statique produite n'est autre chose qu'une modification de l'énergie.

— *Electricité atmosphérique*. Ce n'est pas seulement par les temps orageux que l'atmosphère est le siège de phénomènes électriques. L'électricité est répandue dans l'atmosphère en quantité plus ou moins grande; on admet que l'atmosphère constitue un *champ électrique* dans lequel les *lignes de force sont dirigées de haut en bas*; autrement dit, la valeur du potentiel en chaque point augmente progressivement, à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère. La variation du potentiel avec la hauteur au-dessus du sol est d'autant plus grande que l'air est plus sec; elle atteint, en moyenne, environ 300 volts par mètre. Le potentiel électrique de l'air, dans le voisinage de la terre, varie aux différents instants de la journée; il atteint sa valeur maximum environ deux heures après le lever du soleil et deux heures avant son coucher. On a expliqué ces variations de l'état électrique de l'air par la formation de la vapeur d'eau à la surface de la terre. Pouillet et Matteucci attribuent la formation de l'électricité atmosphérique à l'évaporation des eaux salées. Pellat a montré, en 1885, que les phénomènes électriques dont notre atmosphère est le siège s'expliquent complètement en partant du fait que la terre possède à sa surface une couche d'électricité négative, fait établi par Thomson. V. NUAGE, FOUDRE, TONNERRE, PARATONNERRE.

— *Electricité dynamique*. V. COURANT.

— Minér. Certaines substances minérales, comme la *calcite*, s'électrisent sous une simple pression des doigts; d'autres sous l'influence d'une médiocre élévation de température. Tandis que certains minéraux conservent longtemps l'électricité, d'autres la perdent rapidement. On a remarqué que les minéraux transparents et incolores à l'état de pureté, comme le quartz, sont, en général, isolants; il en est de même des substances minérales d'une couleur propre et de nature résineuse, comme le soufre et l'ambre. Les substances essentiellement opaques et douées de l'éclat métallique sont conductrices.

En clivant le mica et le gypse, on provoque sur les faces de leurs lamelles des électricités de signes contraires; il en est de même de la tourmaline comprimée suivant l'axe.

La propriété qu'ont certains cristaux de développer des électricités contraires pendant qu'on les chauffe est connue sous le nom de *pyro-électricité*. Pendant le refroidissement, les signes se renversent et l'électricité disparaît.

Il est probable que l'électricité n'a pas été étrangère à la formation de certains minéraux par précipitation galvanique dans les filons.

— Thérap. *Electricité médicale*. L'électricité médicale est devenue une science complexe, très subdivisée. Lorsqu'elle s'adresse à l'étude de l'action du fluide électrique sur les êtres vivants, c'est l'*électrobiologie*, l'*électrophysiologie*; lorsqu'elle s'applique à l'examen des réactions des muscles ou des nerfs, c'est l'*électrodiagnostic*; enfin, le traitement spécial par le fluide électrique constitue l'*électrothérapie*. Ces trois sciences s'enchaînent étroitement et se servent des mêmes appareils, des mêmes modalités électriques, des mêmes moyens de procéder qui ont reçu différents noms suivant l'agent employé pour l'électrisation : *galvanisation, faradisation, franklinisation*.

Electricité (DICTIONNAIRE THÉORIQUE ET PRATIQUE d'), par G. Dumont, M. Leblanc et E. de La Bédoyère [Paris, 1888; avec suppléments, 1889, 1891], ouvrage encyclopédique, qui contient le vocabulaire complet des électriciens, la description des appareils de laboratoire et d'industrie, les applications industrielles et médicales de l'électricité.

ÉLECTRIFICATION (*si-on*) n. f. Phénomène particulier de charge électrique, qu'on observe sur un câble isolé mis en communication avec un des pôles d'une pile. ‖ On dit aussi ÉLECTRISATION ou ABSORPTION électrique.

ÉLECTRINE ou **ELECTRINA** (*é*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches aspidobranches, comprenant des formes terrestres, voisines des steastomes, à coquille ombiliquée, conique, lisse, avec opercule concave. (Les électrines, confondues jadis avec les cyclostomes, sont particulières à l'archipel des Antilles. L'espèce type est l'*electrina succinea*.)

ÉLECTRINIDÉS n. m. pl. Famille de bryozoaires chilostomates, comprenant des animaux marins, qui forment des colonies inarticulées, cornées, à cellules carrées. (Les électrinidés comptent de nombreux représentants dans diverses mers, avec les *électres* et *électrines*. On n'en connaît pas de types fossiles, car leur contexture ne leur a pas permis de se conserver.) — *Un* ÉLECTRINIDÉ.

ÉLECTRIQUE (*trik'*) adj. Phys. Qui appartient, qui est relatif à l'électricité; qui est produit par elle : *Fluide, Lumière* ÉLECTRIQUE. ‖ Qui sert à développer l'électricité : *Appareils* ÉLECTRIQUES. ‖ Susceptible d'être électrisé par le frottement : *Le soufre est* ÉLECTRIQUE *comme l'ambre et la résine*. (Buff.) ‖ *Décharge électrique*. V. DÉCHARGE. ‖ *Étincelle électrique*. V. ÉTINCELLE. ‖ *Courant électrique*. V. COURANT. ‖ *Fluide électrique, Tension électrique, idio-électrique, Attraction et répulsion électrique, Influence électrique, Energie électrique*. V. ÉLECTRICITÉ. ‖ *Commotion électrique*, Secousse nerveuse particulière que cause une décharge électrique. ‖ *Machine électrique*, Appareil susceptible de produire l'électricité. ‖ *Plateau électrique*, Simple plateau de verre ou gâteau de résine sur lequel on développe l'électricité par le frottement. ‖ *Carreau électrique*, Syn. de CARREAU ÉTINCELANT. (V. CARREAU.) ‖ *Tabouret électrique*. V. TABOURET. ‖ *Tourniquet électrique*. V. TOURNIQUET. ‖ *Batterie électrique*. V. BATTERIE. ‖ *Œuf électrique*. V. ŒUF. ‖ *Conducteur électrique*. Se dit d'un corps conduisant bien l'électricité. (Dans les laboratoires, on désigne généralement sous ce nom un cylindre métallique isolé.) ‖ *Balance électrique*, Syn. de BALANCE DE COULOMB. (V. BALANCE.) ‖ *Carillon électrique*. V. CARILLON. ‖ *Danse électrique*, Mouvements que l'on imprime à de petites figures légères, en les plaçant entre deux plateaux chargés des électricités de noms contraires. ‖ *Cerf-volant électrique*, Cerf-volant muni d'une pointe et d'un fil métalliques, avec lequel on peut faire des expériences sur l'électricité des nuages. ‖ *Pistolet, Canon électrique* ou *de Volta*. V. PISTOLET ‖ *Télégraphie électrique*. V. TÉLÉGRAPHIE. ‖ *Sonnerie électrique*. V. SONNERIE.

— Fig. Qui produit une impression vive et soudaine : *Rien n'est* ÉLECTRIQUE *comme la peur, la colère et la superstition.* (E. Sue.) ‖ Qui se transmet, qui se communique, qui agit très facilement et très rapidement : *Son esprit (de Dumouriez) était* ÉLECTRIQUE, *il frappait avant qu'on eût eu le temps de discuter.* (Lamart.) ‖ Très ardent, très prompt à s'exalter : *Je ne puis me refuser ou plaisir de frotter la tête la plus* ÉLECTRIQUE *(la tête de Chamfort) que j'aie jamais connue.* (Mirab.)

— Chim. *Poudre électrique,* Dynamite américaine à base active, contenant 28 à 33 p. 100 de nitroglycérine.

— Ichtyol. Qualification donnée à des poissons comme le gymnote, la torpille, qui peuvent à volonté donner des commotions électriques.

ÉLECTRIQUEMENT (*ke-man*) adv. Par l'électricité. ‖ Fig. A la façon de l'électricité, vivement et rapidement : *La colère agit* ÉLECTRIQUEMENT.

ÉLECTRISABLE adj. Qui peut être électrisé.

ÉLECTRISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui électrise, qui développe de l'électricité : *Atmosphère lourde,* ÉLECTRISANTE. ‖ Abusiv. Qui magnétise : *Des mains* ÉLECTRISANTES.

— Fig. Qui produit une sorte d'exaltation : *Eloquence* ÉLECTRISANTE. *Regards* ÉLECTRISANTS.

ÉLECTRISATION (*si-on*) n. f. Phys. Développement de l'électricité dans un corps ; état d'un corps électrisé : *L'*ÉLECTRISATION *des nuages est la seule cause de la production du tonnerre.*

— Méd. *Electrisation statique,* Application au traitement des maladies de l'électricité développée par le frottement. ‖ *Electrisation localisée,* Application locale de l'électricité à chacun des organes, sans piqûre ni incision.

ÉLECTRISER v. a. Charger d'électricité : ÉLECTRISER *un corps.*

— Fig. Animer, transporter, exalter, entraîner : ÉLECTRISER *son auditoire.*

S'électriser, v. pr. Etre, devenir électrisé.

— Fig. S'animer, s'exalter.

ÉLECTRISEUR, EUSE n. Personne qui électrise. ‖ Médecin qui emploie l'électricité dans le traitement des maladies.

— n. m. Appareil permettant de s'électriser soi-même après l'introduction d'une pièce de monnaie, qui établit momentanément un circuit fermé.

ÉLECTRO (du gr. *élektron,* succin ou ambre jaune), préfixe employé dans un grand nombre de mots, et qui indique la présence de l'électricité ou des propriétés électriques. (Les mots commençant par *électro* s'écrivent sans trait d'union, à l'exception de ceux dans lesquels l'o du préfixe se rencontre avec une voyelle, comme dans ÉLECTRO-*aimant,* ÉLECTRO-*aiguilleur,* etc. ; toutefois, l'ancienne orthographe comportant un trait d'union, on rencontre fréquemment tous ces termes écrits en deux mots : ÉLECTRO-*chimie,* ÉLECTRO-*dynamie,* etc.)

— n. m. Expression abréviative, employée souvent pour désigner un électro-aimant.

ÉLECTRO-ACCROCHEUR (*a-kro*) n. m. Organe du manipulateur du télégraphe multiple de Baudot, servant à maintenir les touches de ce manipulateur abaissées pendant le temps que le frotteur met à parcourir les contacts du distributeur.

ÉLECTRO-ACOUMÈTRE n. m. Appareil pour mesurer l'acuité auditive ou pour comparer différents systèmes de téléphones et de microphones.

ÉLECTRO-AIGUILLEUR (*é-gu-i,* et *ll* mll.) n. m. Organe de l'appareil multiple télégraphique de Baudot.

ÉLECTRO-AIMANT (*é-man*) n. m. Barreau de fer doux entouré d'un grand nombre de spires de fil métallique isolé et dans lequel l'aimantation est produite et entretenue par le passage d'un courant voltaïque dans le fil.

— *Electro-aimant boiteux,* Celui qui est recourbé en fer à cheval, et dont une seule des branches est recouverte d'une bobine magnétisante.

— *Electro-aimant campanulé,* Electro-aimant qu'enveloppe un cylindre de fer doux relié au fer doux de la bobine par la base.

— *Electro-aimant bifurqué,* Celui qui est composé de deux branches nues se raccordant à une troisième branche recouverte d'une bobine.

— ENCYCL. Un barreau de fer doux (c'est-à-dire en fer dépouillé autant que possible de charbon, recuit et refroidi lentement plusieurs fois de suite), introduit dans une hélice, s'aimante pendant le passage du courant ; mais l'aimantation disparaît aussitôt que le courant est interrompu. Le premier *électro-aimant* puissant a été construit en 1831, par Pouillet. L'enroulement du fil sur les deux bobines de l'électro-aimant en fer à cheval se fait en sens contraire, de telle sorte que, si l'on redressait le barreau, les spires se succéderaient toutes dans le même sens. La puissance magnétique d'un électro-aimant, mesurée par les poids soulevés, est indépendante de la longueur des branches, croît proportionnellement au diamètre du noyau de fer doux, paraît, jusqu'à une certaine limite, proportionnelle au nombre des spires, et paraît aussi proportionnelle à l'intensité du courant, quand les courants sont de faible intensité. Quant au diamètre de la bobine formée par les spires, il ne doit pas dépasser le double du diamètre du noyau, à cause de la chaleur créée par le passage du courant. Enfin, la section du fil doit être choisie de façon que la résistance du fil de l'électro-aimant soit aussi voisine que possible de la résistance du reste du circuit dans lequel il est intercalé.

Electro-aimant.

L'électro-aimant est utilisé dans les sonneries électriques et dans la télégraphie électrique. Il peut servir, en médecine, à extraire des parcelles métalliques du corps humain. Il est employé aussi dans les électrosémaphores du block-system.

ÉLECTROBIOLOGIE (*ji*) n. f. Nom primitivement donné à l'étude des phénomènes électriques qui accompagnent les actes vitaux. Syn. de ÉLECTROPHYSIOLOGIE.

ÉLECTROBIOLOGIQUE (*jik*) adj. Qui a rapport à l'électrobiologie.

ÉLECTROCAPILLAIRE (*lèr*) adj. S'emploie pour caractériser le phénomène qui se produit lorsque, dans la polarisation des électrodes, l'une des électrodes est constituée par un ménisque de mercure. (La tension capillaire du ménisque est alors influencée par la polarisation.)

ÉLECTROCAPILLARITÉ n. f. Partie de la physique qui s'occupe des phénomènes électrocapillaires.

ÉLECTROCAPILLOCHIMIE (*mi*) n. f. Ensemble des phénomènes électrochimiques qui se produisent dans les tubes capillaires.

ÉLECTROCAPILLOCHIMIQUE (*mik*) adj. Qui a rapport à l'électrocapillochimie.

ÉLECTROCAUSTIQUE (*kô-stik*) n. f. Action destructive de l'électricité sur les tissus vivants.

ÉLECTROCHIMIE (*mi*) n. f. Physiq. Science qui s'occupe des applications de l'électricité à la chimie. ‖ Se dit aussi pour ÉLECTROCHIMISME.

— ENCYCL. Physiq. Les courants électriques peuvent être divisés en deux catégories : les courants à faible tension donnés par les piles et les électromoteurs, et les courants à forte tension donnés par les machines électrostatiques et la bobine de Ruhmkorff : les premiers conduisent à l'étude de l'électrolyse ; les seconds aux actions de l'étincelle électrique, de l'effluve électrique et de l'arc électrique. V. ÉTINCELLE, EFFLUVE, FOUR électrique.

ÉLECTROCHIMIQUE (*mik*) adj. Qui a rapport à l'électrochimie ; qui concerne les phénomènes électriques produits par des actions chimiques.

ÉLECTROCHIMISME (*missm*) n. m. Théorie qui explique les phénomènes chimiques par les lois de l'électricité.

ÉLECTROCINÉTIQUE (*si, tik*) n. f. Etude des propriétés des courants indépendamment des causes produisant ces courants.

ÉLECTROCUTÉ, ÉE n. et adj. Se dit d'une personne exécutée par l'électrocution.

ÉLECTROCUTION (*si-on* — de *électro,* et *exécution*) n. f. Exécution des criminels par l'électricité.

— ENCYCL. L'*électrocution* a été appliquée pour la première fois aux Etats-Unis, le 6 août 1890, à l'assassin Kemmler, puis sept autres fois, jusqu'au 21 juillet 1893, sans beaucoup de succès, car les électrocutés ont eu ensuite des secousses, des soubresauts ou des réflexes nerveux qui ont fait se demander si l'électrocution n'était pas plus douloureuse que la guillotine. On applique les électrodes au front et au mollet droit, avec des durées de 20 à 90 secondes. Le choix des courants n'est pas indifférent ; divers auteurs, Edison, notamment, ont préconisé les courants continus qui, à 1.300 volts, électrolysent et brûlent le condamné ; d'autres donnent la préférence aux courants alternatifs, plus foudroyants, mais auxquels on n'attribue qu'une action momentanée, non décisive, le condamné pouvant revenir à lui, si l'on combat l'asphyxie électrique produite par le courant alternatif.

Electrocution de l'homme.

ÉLECTRODE (de *électro,* et du gr. *odos,* route) n. f. Nom donné par Faraday à tout point par lequel le courant pénètre dans un corps.

— Dans l'électrolyse, L'un des conducteurs solides qui plongent dans l'électrolyte : *On dit que l'*ÉLECTRODE *est soluble lorsqu'elle est attaquée par l'un des éléments séparés par l'électrolyse.* ‖ *Electrode positive* ou *Anode,* Celle qui amène le courant dans l'électrolyte. ‖ *Electrode négative* ou *Cathode,* Celle par laquelle le courant sort de l'électrolyte.

— ENCYCL. Electr. méd. Les *électrodes* employées en thérapeutique sont formées d'aiguilles, de lames, de plaques, de tampons mouillés et reliés à l'un et l'autre pôle. On les dit *impolarisables,* quand le courant amené n'y peut varier. Elles sont constituées, dans ce cas, par des aiguilles de platine, ou des tampons d'argile avec tubes de verre remplis de sulfate de zinc, où plonge du zinc amalgamé.

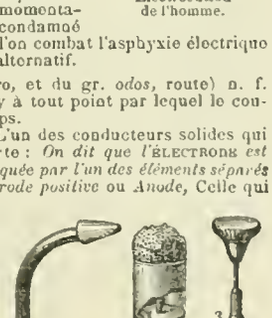

Electrodes : 1. Electro-excitateur ; 2. Electro-éponge ; 3. Electrotampon.

ÉLECTRODIAGNOSTIC (*stik*) n. m. Examen des muscles et des nerfs d'une région malade, d'après les réactions dues au courant électrique.

— ENCYCL. C'est Duchesne, de Boulogne, qui fut le créateur de cette méthode de diagnostic des affections morbides, surtout de celles des systèmes musculaire et nerveux. La réaction, dite *de dégénérescence,* est l'absence ou la diminution d'excitation des nerfs ou du muscle par le courant faradique ou galvanique ; elle indique une lésion périphérique et l'inutilité momentanée de tout traitement. Si, au contraire, le nerf ou le muscle se contracte, on a affaire à une lésion centrale, compression ou hémorragie d'un territoire cérébral, et l'excitation électrique, tout en facilitant le diagnostic, permet encore un pronostic favorable. L'électrodiagnostic est aujourd'hui employé dans un grand nombre de maladies, pour déterminer la nature et l'étude des lésions.

ÉLECTRODIAPASON n. m. Diapason dont les vibrations sont entretenues électriquement.

ÉLECTRODYNAMIE (*mi*) n. f. Intensité d'un courant électrique. (L'unité qui sert à la mesurer est l'ampère.)

ÉLECTRODYNAMIQUE (*mik*) n. f. Partie de l'électricité qui a pour objet d'étudier les actions que les courants exercent les uns sur les autres. V. COURANT.

ÉLECTRODYNAMISME (*missm*) n. m. Ensemble des phénomènes produits par les courants électriques.

ÉLECTRODYNAMOMÈTRE n. m. Appareil destiné à mesurer l'intensité d'un courant.

— ENCYCL. Deux courants électriques, d'intensités I et I', déterminent par leur action réciproque une force $\lambda II'$ et un couple $\mu II'$; λ et μ, équivalant respectivement à un nombre absolu et à une longueur, dépendent des forme et position relatives des circuits. On peut en déduire la construction de deux types d'instruments, *électrodynamomètres,* destinés à mesurer la force ou le couple ; si le même courant passe dans les deux circuits, le coefficient λ de la force renfermera les rapports de dimensions de même nature, tandis que μ, pour le couple, exigera la connaissance exacte d'une longueur.

Le premier électrodynamomètre est celui de Weber : le courant I d'une bobine fixe agit sur le courant I' d'une bobine mobile de section s' et d'axe parallèle au méridien magnétique (pour diminuer l'action de la terre). En équilibre initial, les deux bobines sont à angle droit ; soit g la constante galvanométrique moyenne du cadre fixe dans la région qu'occupe le cadre mobile. On fait la lecture des quatre déviations δ correspondant aux combinaisons des changements de sens de courant, et l'on a sensiblement :

$$II' = \frac{K}{g s'} \frac{1}{4} (\delta_1 + \delta_2 + \delta_3 + \delta_4) \qquad K = \text{constante.}$$

Les deux cadres de Weber sont concentriques : la bobine mobile occupe en grande partie le vide de la bobine fixe, et son grand nombre de spires rend difficile le calcul de g. Dans l'appareil de Siemens, la bobine fixe est à gros fil et agit sur un cadre mobile comprenant un seul fil. La bobine mobile est très petite par rapport à la bobine fixe, dans l'électrodynamomètre de Latimer Clark, toujours avec des cadres concentriques. Maxwell emploie, dans la détermination du rapport des unités, un levier horizontal, dont chaque extrémité possède une bobine mobile, entre deux bobines fixes. Joule recourt directement à l'emploi de la balance avec trois bobines égales ; de même, lord Rayleigh. Citons encore à ce sujet, toujours pour l'emploi de la balance, les travaux de Cazin, Giltay, Mascart avec deux bobines circulaires et une bobine cylindrique, Von Helmholtz.

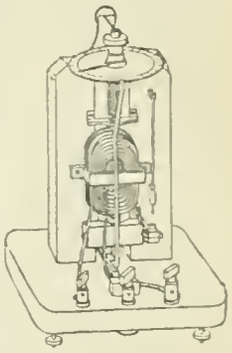

Electrodynamomètre de Siemens.

Dans l'électrodynamomètre de Pellat, le couple est directement évalué par des poids agissant à l'extrémité d'un fléau de balance, et le circuit fixe est une longue bobine cylindrique horizontale produisant un champ intérieur, en partie uniforme, tandis que la bobine mobile, au centre de la première et parcourue par le même courant, est fixée à un fléau oscillant dans le méridien vertical de la bobine fixe. Alors qu'un poids de 0gr,418 équilibre un courant de 0,3 ampères, la précision de la pesée permet une approximation comparative de 0,0001. Il s'agit là, en somme, d'un électrodynamomètre *absolu.*

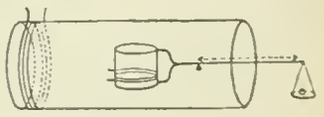

Schéma de l'électrodynamomètre de Pellat.

Qu'il s'agisse, d'ailleurs, d'un galvanomètre ou d'un électrodynamomètre, en présence d'un courant de durée très faible, négligeable par rapport à la durée d'oscillation du système mobile, celui-ci reçoit une impulsion et décrit une série d'oscillations autour de sa position primitive ; on démontre que la quantité d'électricité transportée par le courant est proportionnelle au sinus du demi-arc d'impulsion de l'aiguille. L'avantage est alors à l'électrodynamomètre pour les courants alternatifs, car l'action est toujours dans le même sens et produit une déviation permanente.

Ainsi, Weber a pu répéter les expériences de Gauss sur le magnétisme et vérifier les propriétés magnétiques des solénoïdes ; Siemens donna à l'appareil une forme industrielle : la bobine mobile est intérieure à la bobine fixe, celle-ci est réduite à une spire suspendue par un ressort métallique à boudin et un fil de cocon axial ; le courant arrive à la spire par des godets à mercure, superposés dans l'axe de rotation : le boudin porte un index qui marque la torsion, dont l'angle est proportionnel au carré de l'intensité du courant.

ÉLECTRO-ENDOSCOPE (*skop*) n. m. Appareil électrique constitué par une lampe à incandescence de forme variable et destiné à éclairer les cavités naturelles du corps humain.

— ENCYCL. Il y a plusieurs variétés d'*électro-endoscopes,* suivant la cavité à éclairer. S'il doit éclairer le larynx, le nez, l'oreille, c'est un *laryngoscope,* un *rhinoscope,* un *otoscope* électrique ; l'estomac, par réflexion en haut de l'œsophage, un *stomatoscope* : l'estomac, par déglutition de la petite lampe *ad hoc,* un *gastrodiaphanoscope* ; l'urètre, par introduction dans ce canal, un *urétroscope.* Ces lampes sont devenues d'un usage courant et indispensable pour le diagnostic des polypes, des végétations, des calculs, et elles facilitent un grand nombre d'opérations.

Electro-endoscope.

ÉLECTROFREIN (*frin*) n. m. Organe du traducteur du télégraphe multiple de Baudot, établissant la concordance entre la marche de ce traducteur et celle du distributeur. V. TÉLÉGRAPHIE.

ÉLECTROGALVANIQUE (*nik*) adj. Qui est produit par une pile voltaïque. *Le courant* ÉLECTROGALVANIQUE.

ÉLECTROGALVANISME (*nisme*) n. m. Théorie des effets produits par les piles voltaïques.

ÉLECTROGÈNE (*jèn*) — de *électro*, et du gr. *génésis*, génération) adj. Phys. Qui produit de l'électricité.

— Zool. Se dit de l'appareil électrique de certains poissons : la torpille, le gymnote, le malaptérure, qui donnent des secousses comparables à celles d'une bouteille de Leyde.

— ENCYCL. Zool. L'appareil *électrogène* est formé, chez la torpille, de 1.500 à 2.000 disques, transparents et homogènes, placés de chaque côté de la tête, entre les nageoires pectorales et les branchies, la disposition rappelle assez bien la pile à colonnes de Volta. Cet appareil électrogène agit d'une façon intermittente seulement quand l'animal est irrité, et par l'action des nerfs pneumogastriques. Le pôle positif est sous le ventre. Les secousses sont assez fortes pour engourdir une proie, le bras humain, ou allumer des lampes à incandescence.

ÉLECTROGENE (*jèn*) — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Nom donné à un appareil destiné à empêcher l'incrustation et la corrosion des chaudières à vapeur de tous systèmes, par la production électrolytique d'une couche de gaz à leur surface.

ÉLECTROGÉNÉRATEUR n. m. Phys. Syn. de DYNAMO.

ÉLECTROGENÈSE (*je-nèz'*) n. f. Production animale d'électricité par un organe en activité, un muscle en contraction, une cellule en fonctionnement.

ÉLECTROGRAPHE de *électro*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Auteur qui a écrit sur l'électricité. (Peu usité.)

— Nom donné à certains systèmes de télégraphes : ceux de Cowper, d'Edison, d'Hallez, etc., dont les appareils enregistrent les dépêches et reproduisent exactement les caractères, quels qu'ils soient, tracés par l'expéditeur.

ÉLECTROGRAPHIE (*fi* — rad. *électrographe*) n. f. Traité sur l'électricité. Peu usité.)

— Grav. Branche de la galvanoplastie qui a pour objet de produire des planches gravées en creux ou en relief par l'action directe d'un courant électrique.

— Phot. Phénomène qui se produit quand l'électricité, dans diverses conditions, agit sur la plaque photographique comme le ferait la lumière.

— Techn. Reproduction par l'électricité de l'écriture, du dessin, etc., à distance.

ÉLECTRO-HARMONIQUE (*nik*) adj. Se dit d'un appareil télégraphique dans lequel des sons sont reproduits graphiquement, avec leur hauteur, mais non avec leur timbre.

ÉLECTROLECTEUR n. m. Appareil électrique pour la lecture des aveugles, qui reproduit en relief les caractères écrits ou dessinés sur une surface métallique plane.

ÉLECTROLOGIE (*ji* — de *électro*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur l'ambre jaune. ‖ Traité sur l'électricité. (Peu usité.)

ÉLECTROLOGIQUE (*jik*) adj. Qui a rapport à l'électrologie ou à l'ambre jaune. (Peu usité.)

ÉLECTROLYSABLE adj. Qui peut être électrolysé, décomposé par l'électricité : *Corps* ÉLECTROLYSABLES.

ÉLECTROLYSATION (*si-on*) n. f. Action de décomposer un corps par le courant électrique.

ÉLECTROLYSE (de *électro*, et du gr. *lusis*, décomposition) n. f. Electr. Décomposition qui accompagne le passage du courant à travers un corps composé conducteur.

— ENCYCL. Hist. En 1800, Carlisle et Nicholson firent passer le courant à travers une masse d'eau acidulée; ils recueillirent une notable quantité d'hydrogène et des traces d'oxygène. Des résultats plus nets furent obtenus par Cruikshank (1800) et par Berzélius (1803). Davy (1806) décomposa un grand nombre de corps au moyen d'une puissante pile de 2.000 couples. Enfin, Faraday (1832) trouve les lois qui régissent ces phénomènes et imagine une nomenclature spéciale, adoptée encore aujourd'hui.

— Phys. On désigne sous le nom de *voltamètre* l'appareil de forme et de contenance variables, où se produit la réaction électrolytique; l'*électrolyte* est le corps décomposé; les *électrodes* sont les conducteurs solides métalliques ou non (charbon, platine, etc.) qui servent à y faire passer le courant; le courant entre par l'*anode* (pôle +) et sort par la *cathode* (pôle —); les produits de la décomposition des électrolytes sont les *ions*, *anions* à l'anode, *cathions* à la cathode. Pour que l'électrolyse ait lieu, il faut que le courant puisse se propager à travers le corps à décomposer, et, par conséquent, que ce corps soit naturellement bon conducteur, ou rendu tel, soit par fusion, soit par addition d'une substance convenablement choisie. L'eau parfaitement pure, les anhydrides, les alcools, les éthers, les carbures d'hydrogène, etc., ne sont pas décomposés. Bouty a établi que, pour qu'un corps puisse devenir électrolyte, il faut qu'il se dissolve dans l'eau en formant avec celle-ci une combinaison. Berthelot a montré que, pour électrolyser un composé donné, il fallait employer une force électromotrice déterminée, laquelle est proportionnelle à la chaleur consommée par la formation inverse du composé.

Electrolyse des sels.

Loi générale de l'électrolyse. — *Le métal et l'hydrogène sont transportés à la cathode, le radical se rend à l'anode.* Les éléments ainsi séparés par l'électrolyse peuvent réagir, soit sur les substances qui forment les électrodes, soit sur le liquide qui sert à la dissolution. Il peut donc se produire des réactions secondaires.

Lois de Faraday. — 1° *Quand plusieurs voltamètres, renfermant le même électrolyte, sont placés dans un même circuit, et par suite traversés par un même courant, la quantité d'électrolyte décomposée dans chaque voltamètre est la même dans le même temps.*

2° *La quantité d'électrolyte décomposée dans l'unité de temps est proportionnelle à l'intensité du courant*, c'est-à-dire *à la quantité d'électricité qui a traversé l'électrolyte.*

3° *Des quantités d'électricité égales traversant des électrolytes différents déplacent des quantités équivalentes des différents* ions.

Applications. Citons la découverte des métaux alcalins, la production des dépôts métalliques *galvanoplastie, dorure, argenture, nickelage*); l'*électrométallurgie*; la construction des *accumulateurs*.

Méd. L'*électrolyse* thérapeutique est la décomposition des tissus organiques, par les courants continus, les éléments se séparent, suivant les lois ordinaires, les alcalins allant au pôle négatif et les acides au pôle positif. L'électrolyse positive est calmante, atrophique, transformatrice, alors que la négative est irritante, hypertrophique, hémophylique, et réellement destructrice quand l'intensité du courant est assez élevée.

ÉLECTROLYSER v. a. Faire l'électrolyse de : ÉLECTROLYSER *un corps*.

ÉLECTROLYSEUR n. m. Appareil utilisé dans l'industrie et fonctionnant par électrolyse. V. BLANCHIMENT, SOUDE.

ÉLECTROLYTE n. m. Corps soumis à l'action du courant pour être décomposé.

ÉLECTROLYTIQUE (*tik*) adj. Qui a les caractères d'un électrolyte : *Corps* ÉLECTROLYTIQUE. ‖ Qui se fait par électrolysation : *Décomposition, Analyse* ÉLECTROLYTIQUE.

ÉLECTROLYTIQUEMENT (*ke-man*) adv. Par des procédés électrolytiques : *Du zinc dissous* ÉLECTROLYTIQUEMENT.

ÉLECTROMAGNÉTIQUE (*tik*) adj. Qui a rapport à l'électromagnétisme : *Phénomènes* ÉLECTROMAGNÉTIQUES.

ÉLECTROMAGNÉTISME (*tisme*) n. m. Théorie des actions et réactions des courants sur les aimants et des aimants sur les courants.

— ENCYCL. En 1819, Œrstedt, professeur à Copenhague, en plaçant un fil métallique dans une direction parallèle à une aiguille aimantée *ab* mobile sur un pivot (*fig.* 1), vit l'aiguille s'écarter du méridien magnétique, dès qu'on faisait passer un courant dans le fil. Ampère, imaginant un observateur tourné vers l'aiguille et placé dans le fil conducteur, de manière que le courant entre par ses pieds et sorte par sa tête, a énoncé la règle suivante : *Un courant rectiligne, agissant sur un aimant, tend toujours à le mettre en croix avec lui, de manière que le pôle austral de l'aimant soit à la gauche du courant*, la gauche de l'observateur définissant la gauche du courant. Si, au contraire, le courant était mobile et l'aiguille fixe, ce serait le courant qui tendrait à devenir perpendiculaire à la direction de l'aiguille, le pôle austral (pointe se dirigeant vers le nord) occupant toujours la gauche.

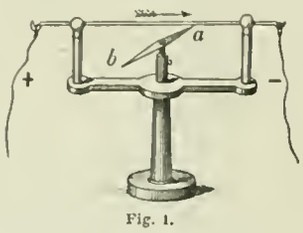

Fig. 1.

Un courant rectiligne indéfini crée donc autour de lui un *champ magnétique;* la direction de la force en un point de ce champ est perpendiculaire au plan passant par ce point et par le courant; le sens de la force est donné par la règle d'Ampère. Biot et Savart ont établi expérimentalement que l'intensité de cette force est proportionnelle à l'intensité du courant, et en raison inverse de la distance du pôle au courant. Ces résultats s'expliquent aisément en admettant la formule trouvée par Laplace.

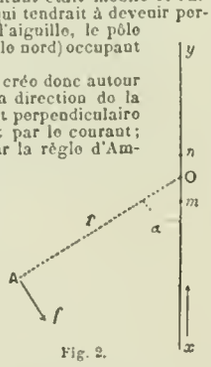

Fig. 2.

— *Formule de Laplace. La force exercée par un élément* mn *du courant* xy *sur un pôle* A *est perpendiculaire au plan* Amn, *dirigée vers la gauche du courant*, suivant la règle d'Ampère, *proportionnelle à la masse magnétique* μ *du pôle austral* A, *à l'intensité* i *du courant, à la longueur* ds *de l'élément du courant, au sinus de l'angle* α *que fait sa direction avec la droite* AO *menée du pôle à l'élément, et en raison inverse du carré de la distance* AO = *r*,

$$f = K\frac{\mu i ds}{r^2}\sin\alpha.$$

La constante K a une valeur qui dépend des unités adoptées (*fig.* 2).

Comme applications de l'électromagnétisme, nous citerons les *galvanomètres* et les moteurs *électromagnétiques*, dont le type est la *roue de Barlow*. V. BARLOW.

ÉLECTROMÉDICAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte à l'électricité considérée comme agent médical.

ÉLECTROMÉGALOSCOPE (*skop*) n. m. Instrument imaginé par le docteur Boisseau du Rocher, consistant en une lampe à incandescence, un prisme et deux lentilles disposées de telle façon que l'observateur a l'image exacte de la partie examinée des cavités du corps humain, telles que la vessie, l'estomac, le rectum.

ÉLECTROMÉTALLURGIE (*ji*) n. f. Extraction et affinage des métaux par des procédés électriques.

— ENCYCL. Outre l'extraction et l'affinage des métaux, on rattache quelquefois la galvanoplastie et l'électrotypie à l'*électrométallurgie*, comme aussi la fusion et la soudure électriques et le triage électromagnétique. On peut diviser ces procédés en trois classes :

1° *Les procédés électrolytiques par voie humide*, où la séparation du métal est obtenue par l'électrolyse d'une solution aqueuse. Le bac d'électrolyse est en bois doublé de plomb. On y travaille : *a) avec anode insoluble*, inattaquable, en charbon graphiteux le plus souvent, qui sert seulement à amener et à répartir le courant dans le bain régénéré constamment par une circulation bien entendue; *b) avec anode soluble*, formée par la matière à décomposer. Le bain, qui est un sel du métal à obtenir, est constamment régénéré par l'électrolyse même; il peut servir aussi longtemps qu'il n'est pas trop chargé de matières étrangères provenant de l'anode. On cherche d'ailleurs, par certains artifices, à le purifier. Dans les deux cas, le métal à séparer se dépose sur une cathode qui est une mince feuille de même nature que lui. Dans le mode *a*, il y a décomposition du bain. Exemple : extraction du cuivre d'un bain de sulfates provenant de minerais grillés, avec anode en plomb (Siemens). Dans le mode *b* il y a décomposition de l'anode, ce qui exige une force électromotrice généralement inférieure à celle nécessaire pour décomposer le bain, surtout si l'on a en vue un simple affinage du métal coulé en anodes. On affine ainsi le cuivre brut. (V. CUIVRE.) C'est par un procédé analogue que Hasse extrait le zinc de l'alliage argentifère obtenu par le zincage des plombs d'œuvre.

2° *Les procédés électrolytiques par voie ignée*, où la séparation du métal est obtenue par électrolyse d'un sel fondu dans un creuset parfois chauffé par un foyer extérieur. Tout l'aluminium fabriqué aujourd'hui est produit ainsi par électrolyse d'un mélange d'alumine, soit avec du fluorure double d'aluminium et de sodium (Minet, Borchers), soit avec du fluorure d'aluminium et de calcium (Hall). La cuve en dérivation n'est plus en usage. Le creuset Borchers est en fonte revêtue intérieurement d'alumine. Dans le fond en briques réfractaires est insérée une plaque d'acier formant cathode, dans laquelle est vissé un tube de cuivre amenant un courant d'eau froide. Le métal fondu est soutiré par un trou de coulée.

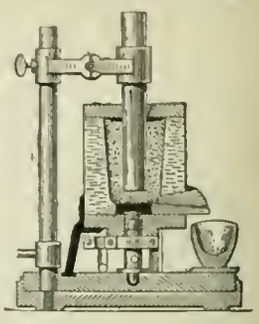
Creuset Borchers.

Les procédés électrolytiques par voie ignée ont, sur les précédents, les avantages de consommer moins d'énergie, de permettre l'emploi de courants beaucoup plus denses et de donner lieu à des installations moins encombrantes, plus faciles à surveiller et à conduire.

3° *Les procédés électrothermiques*, où le courant produit la dissociation d'un oxyde métallique par l'effet Joule, seul ou concurremment avec l'action réductrice du charbon. On a ainsi fabriqué du cupro-aluminium, du ferro-silicium, etc. (V. ALUMINIUM, *Procédés Cowles et Héroult.*) [La fabrication du carbure de calcium rentre dans cette classe. (V. ACÉTYLÈNE.)] Ces procédés, en ce qui concerne l'aluminium, ont été détrônés par les précédents, qui donnent un métal isolé et plus pur. Il faut rattacher aux fours électrothermiques le four de Moissan, destiné à des recherches de laboratoire ou à fabriquer les métaux rares les moins réductibles, comme le chrome, l'uranium, le molybdène, etc. V. FOUR électrique.

ÉLECTROMÈTRE (de *électro*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument servant à la mesure électrique des différences de potentiel.

— ENCYCL. Il existe plusieurs espèces d'*électromètres*, basées sur des principes très différents; nous décrirons les deux principales :

La première et la plus nombreuse repose, comme les électroscopes, sur les effets d'attraction et de répulsion des corps chargés électriquement.

La seconde s'appuie sur les phénomènes électrocapillaires étudiés par Lippmann.

— *Electromètre à quadrants de lord Kelvin.* Cet appareil se compose d'une boîte plate cylindrique en métal, découpée suivant deux diamètres rectangulaires et dont les quatre quadrants ainsi formés sont maintenus isolés les uns des autres; dans l'intérieur des quadrants se trouve une aiguille plate d'aluminium découpée en forme de 8, suspendue en son centre par un fil métallique très fin qui la laisse libre d'osciller; le fil de suspension unique peut être remplacé par un système bifilaire. Enfin, l'aiguille porte un miroir qui permet de mesurer ses déviations.

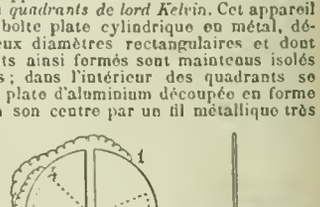

Schémas de l'électromètre à quadrants.

On peut employer cet électromètre de deux manières différentes, suivant la grandeur des différences de potentiel à mesurer :

1° *Méthode idiostatique.* Dans cette méthode, les quadrants opposés sont liés électriquement ensemble et chacune des paires est mise en communication avec chacun des corps entre lesquels on mesure la différence de potentiel, l'aiguille étant reliée à une des paires de quadrants.

2° *Méthode hétérostatique.* Dans cette méthode, au contraire, on fait intervenir une source électrique étrangère et constante qu'on emploie à la charge de l'aiguille.

Par la méthode hétérostatique, l'angle θ de déviation de l'aiguille est donné par la relation :

$$\sin\theta = \frac{c}{C}\left(V_1 - V_2\right)\left(V - \frac{V_1+V_2}{2}\right) \qquad (1)$$

dans laquelle c et C représentent respectivement les capacités de l'aiguille et des quadrants, et V, V_1 et V_2 les potentiels respectifs de l'aiguille et de chacune des paires de quadrants.

En appliquant la méthode idiostatique on a, par exemple, $V = V_1$.

L'électromètre à quadrants le plus couramment employé en France est le modèle de Mascart. Il diffère principalement de celui de lord Kelvin en ce que la suspension de l'aiguille est un fil de cocon, la communication électrique se faisant alors par un vase d'acide sulfurique dans lequel plonge l'axe de l'aiguille.

Electromètre de Mascart.

Gouy a démontré que la formule (1) n'est pas générale et ne peut s'appliquer, avec rigueur, que dans certaines limites; elle ne tient pas compte, en effet, du couple électrique qui s'ajoute au couple de torsion pour équilibrer les forces agissant entre l'aiguille et les quadrants.

— *Electromètre absolu de lord Kelvin.* Il se compose de deux plateaux circulaires A et C placés horizontalement; le plateau A, plus petit que C, est entouré d'une couronne circulaire B, qu'on appelle *anneau de garde,* qui, se chargeant au même potentiel que A, supprime ainsi l'influence des bords. On mesure l'attraction qui s'exerce entre les plateaux A et C par la distance à laquelle il faut porter le plateau C pour ramener le ressort ED à une tension fixe et connue.

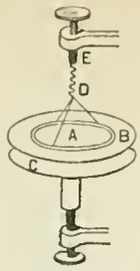

Schéma de l'électromètre absolu.

La différence V—V' des potentiels des plateaux est fournie par la relation :

$$V-V' = D\sqrt{\frac{8\pi F}{A}},$$

dans laquelle D est la distance mesurée des plateaux, F la tension du ressort, A la surface du plateau A.

— *Electromètre capillaire de Lippmann.* Lippmann a construit un électromètre qui est basé sur la variation qu'éprouve la tension superficielle du mercure sous l'influence d'une charge électrique. La constante capillaire croît avec la force électromotrice jusqu'à 0,9 volt, où elle passe par un maximum et décroît ensuite.

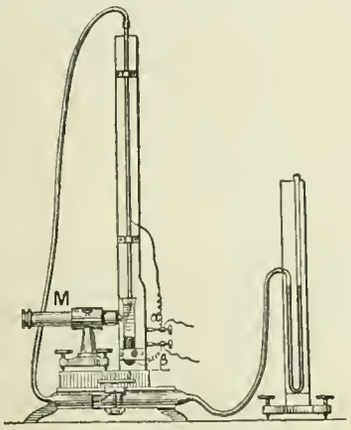

Electromètre capillaire de Lippmann.

L'appareil se compose d'un tube vertical plein de mercure, dont la partie inférieure est effilée et plongée dans de l'eau acidulée. Un microscope M permet de regarder le ménisque de séparation du mercure et de l'eau acidulée; lorsqu'on établit une différence de potentiel entre α et β, le ménisque se déplace et on le ramène à sa position en faisant varier la pression du mercure au moyen de la vis E.

Etant donné que la graduation de l'instrument n'est pas proportionnelle aux pressions mesurées et que les forces électromotrices mesurables directement ne peuvent être que de quelques dixièmes de volt, il y a intérêt à l'employer, surtout comme appareil de zéro, dans la comparaison des différences de potentiel ou des forces électromotrices par la méthode du potentiomètre ou d'autres analogues.

ÉLECTROMÉTRIE (*trî* — rad. *électromètre*) n. f. Ensemble des méthodes usitées pour mesurer les grandeurs électriques.

— ENCYCL. INTENSITÉ (I). Pour mesurer les intensités, on fait usage des galvanomètres, des ampèremètres ou des électrodynamomètres. Ces instruments sont généralement gradués entre des limites assez restreintes, mais l'usage des shunts, dérivations dont la résistance est dans un rapport connu avec celle du multiplicateur, permet de reculer considérablement la limite supérieure. L'instrument reçoit $\frac{1}{n}$ du courant à mesurer si la résistance du shunt vaut $n-1$ fois celle du multiplicateur.

Force électromotrice ou *différence de potentiel* (E). On la mesure à l'aide des électromètres ou des voltmètres.

RÉSISTANCE ÉLECTRIQUE (R). *a) Résistances faibles.* On envoie à travers le conducteur un courant dont on relève l'intensité en même temps que la différence de potentiel aux extrémités (méthode indirecte). La formule d'Ohm donne $R = \frac{E}{I}$. Cette méthode s'applique notamment à la mesure de la résistance des induits de dynamos, qu'on aura soin d'évaluer à la température atteinte après six heures au moins de fonctionnement en régime normal.

b) Résistances ordinaires, comme celles des fils conducteurs. On se sert de l'ohmmètre ou du pont de Wheatstone à rhéostats ou à fil divisé. Ces instruments peuvent mesurer des résistances comprises entre $\frac{1}{100}$ et 1 million d'ohms, r_1 r_2 r_3 étant les résistances débouchées aux trois rhéostats insérés dans les branches de proportion du pont ordinaire quand le galvanomètre reste au zéro, et x la résistance à mesurer insérée dans la quatrième branche opposée à r_2; on aura $x = \frac{r_1 r_3}{r_2}$. On aura soin de placer celui des deux appareils, galvanomètre ou pile, qui présente la plus grande résistance, sur la diagonale qui réunit le point de jonction des deux branches les plus résistantes au point de jonction des deux plus faibles.

Le pont peut servir à mesurer la résistance des électrolytes. On y remplace pour cela la pile par le circuit secondaire d'une bobine d'induction et le galvanomètre par un téléphone (pont de Kohlrausch). On applique la formule du pont quand le téléphone est réduit au silence.

Le pont s'adapte aussi à la mesure de la résistance intérieure d'une pile. Celle-ci remplace alors dans une branche la résistance x à mesurer, et les deux diagonales contiennent l'une le galvanomètre, l'autre une clef de contact. Quand la déviation du galvanomètre reste la même, que la clef soit relevée ou abattue, on peut appliquer la formule du pont.

c) Résistances très grandes. — Méthode de la perte de charge. S'il s'agit, par exemple, de mesurer la résistance du diélectrique d'un condensateur, on relève la différence de potentiel des armatures du condensateur chargé, avant (V_0) et après (V_t) la décharge partielle à travers son propre diélectrique. La formule $R = \frac{t}{2{,}3\, c \log \frac{V_0}{V_t}}$, où t est la durée de la décharge et c la capacité électrostatique du condensateur, donne pour R la grandeur cherchée.

QUANTITÉ (Q). On emploie les coulombmètres, notamment les voltamètres à dépôt métallique, tels que le voltamètre cuivre-sulfate de cuivre-cuivre. Le nombre de coulombs qui a traversé l'appareil est obtenu en divisant le poids de cuivre en grammes gagné par la cathode par l'équivalent électrochimique du cuivre (0gr,0003287).

CAPACITÉ ÉLECTROSTATIQUE (C). On en trouvera une méthode de mesure au mot CAPACITÉ.

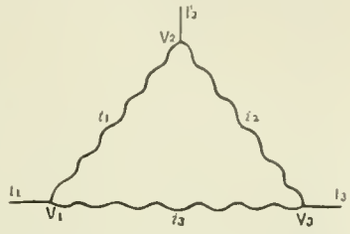

PUISSANCE (P). Pour les courants continus et les courants alternatifs ordinaires, on fait usage des wattmètres. Pour les courants triphasés, la puissance consommée dans un circuit en triangle ou en étoile est donnée par la somme des indications fournies par trois wattmètres intercalés dans les trois branches, par exemple dans les trois branches i_1 i_2 i_3 du circuit en triangle.

La puissance $P = \frac{\theta_1}{k_1} \times \frac{\theta_2}{k_2} \times \frac{\theta_3}{k_3}$, si θ_1 θ_2 θ_3 sont les déviations respectives des trois wattmètres et k_1 k_2 k_3 leurs constantes.

COEFFICIENT DE SELF-INDUCTION (L). Un condensateur shunté par une résistance R agit dans un circuit comme une bobine de résistance R et de self-induction $= cR^2$. Si, dans la quatrième branche d'un pont de Wheatstone, à résistances non inductives, on intercale une bobine de self-induction L à mesurer et de résistance r, en série avec un condensateur c shunté sur une résistance R et qu'on réalise l'équilibre en régimes permanent et variable au moyen d'une valeur R, de R, on aura $L = cR^2_1$.

Si c est exprimé en farads et R en ohms, L est obtenu en henrys.

ÉLECTROMÉTRIQUE (*trik'*) n. f. Qui a rapport à l'électrométrie : *Expériences* ÉLECTROMÉTRIQUES.

ÉLECTROMICROMÈTRE (du préf. *électro,* et du gr. *mikros,* petit, et *métron,* mesure) n. m. Nom donné quelquefois à un électromètre très sensible, tel que celui de Thomson.

ÉLECTROMICROMÉTRIE (*trî* — rad. *électromicromètre*) n. f. Détermination des tensions produites par de très faibles quantités d'électricité.

ÉLECTROMOTEUR, TRICE adj. Electr. Qui développe l'électricité sous l'influence d'une action chimique, comme dans les piles (Volta appliquait ce terme à tous les corps) capables de produire des courants, notamment aux métaux. ‖ Qui a rapport à l'électricité ainsi développée : *Les forces* ÉLECTROMOTRICES.

— n. m. Techn. Appareil propre au développement de l'électricité qui se produit sous l'influence d'une action chimique : *La pile de Volta est un* ÉLECTROMOTEUR *métallique.* ‖ Appareil propre à transformer une énergie électrique en énergie mécanique. V. MOTEUR électrique. ‖ Appareil propre à produire du mouvement par la seule force de l'électricité.

— Pathol. Appareil électrique, approprié au traitement de certaines maladies.

ÉLECTROMOTOGRAPHE (de *électro* : du lat. *motus,* mouvement, et du gr. *graphein,* décrire) n. m. Nom donné à un appareil imaginé par Edison, à l'aide duquel on peut obtenir des effets mécaniques considérables, sous l'influence d'une très faible force électrique et cela sans faire agir aucun organe électromagnétique. (Edison en a fait l'application à un téléphone haut parleur.) V. TÉLÉPHONE.

ÉLECTROMUSCULAIRE (*ski-lèr'*) adj. Qualificatif de phénomènes se passant, sous l'action électrique, dans l'intérieur des muscles ou dus à leur contraction.

ÉLECTRONÉGATIF, IVE adj. Se dit des corps qui, dans l'électrolyse, se portent à l'électrode positive.

ÉLECTROPHILE (de *électro,* et du gr. *philos,* ami) n. m. Partisan de l'électricité.

ÉLECTROPHONE (de *électro,* et du gr. *phonè,* voix) n. m. Nom donné par Ader à un récepteur téléphonique renforçant les sons.

— ENCYCL. Ce récepteur se compose d'un tambour sur lequel est tendue, d'un côté seulement, une feuille de papier parcheminée au centre de laquelle sont placées, suivant une circonférence, six petites armatures de fer-blanc. En face de ces armatures sont fixés, par l'intermédiaire d'une circonférence de bois qui les soutient, six électro-aimants microscopiques, dont la distance aux armatures peut être réglée au moyen de vis; ces électro-aimants sont reliés les uns aux autres et agissent simultanément, sous l'influence seule du courant de la pile.

ÉLECTROPHORE (de *électro,* et du gr. *phoros,* qui porte) adj. Instrument inventé par Volta et qui permet d'obtenir commodément de petites quantités d'électricité statique.

— ENCYCL. L'*électrophore* tire son nom de la propriété qu'il a de conserver longtemps l'électricité dont il est chargé. Il se compose d'un gâteau de résine coulé dans un moule de bois ou de métal que l'on électrise en le frottant avec une peau de chat, et sur lequel on place un disque métallique ou seulement à surface métallique, attaché par le milieu à un manche de verre. Le disque est électrisé par influence; si on le met un instant en communication avec le sol en le touchant du doigt, puis, si on l'enlève à l'aide du manche de verre, ce disque se trouve chargé d'électricité positive, c'est-à-dire de signe contraire à celle du gâteau de résine. Si l'on décharge le disque, on obtiendra une nouvelle charge en répétant la première opération.

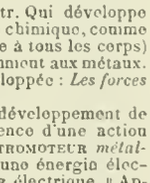
Electrophore.

ÉLECTROPHOTOPHORE (de *électro,* et du gr. *phôs, phôtos,* lumière, et *phorôs,* qui porte) n. m. Nom donné à une lampe électrique portative et appropriée à l'éclairage des laboratoires des photographes, en permettant simplement de s'éclairer dans les endroits où il peut être dangereux d'introduire un corps enflammé.

ÉLECTROPHYSIOLOGIE (*ji*) n. f. Etude des réactions des êtres vivants sous l'influence des excitations électriques.

— ENCYCL. Selon les formes des courants et les organes qui y sont soumis, les effets physiologiques sont différents : les nerfs moteurs ne sont sensibles qu'aux variations de potentiel, des courants; à l'ouverture ou à la fermeture de ceux-ci, on obtient des contractions; la fréquence de ces mouvements musculaires est, jusqu'à épuisement de la contractilité, fonction de la rapidité des variations du courant principal; si celle-ci devient très rapide, comme par la décharge des condensateurs (courants de haute fréquence), elle n'est plus perçue, bien qu'elle agisse profondément dans l'intimité des tissus.

ÉLECTROPHYSIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'électrophysiologie.

ÉLECTROPONCTEUR n. m. Celui qui pratique l'électroponcture.

ÉLECTROPONCTURE (*ponk'* — de *électro,* et du lat. *punctura,* piqûre) n. f. Traitement consistant à faire passer un courant électrique dans un organe par des aiguilles implantées dans les tissus vivants.

ÉLECTROPONCTURER v. a. Traiter par l'électroponcture : ÉLECTROPONCTURER *un malade.*

ÉLECTROPOSITIF, IVE adj. Se dit des corps qui, dans l'électrolyse, se portent à l'électrode négative de la pile : *Les bases salifiables sont des corps* ÉLECTROPOSITIFS.

ÉLECTROSCOPE (*skop'* — de *électro,* et du gr. *skopein,* examiner) n. m. Instrument propre à découvrir la présence de l'électricité dans un corps et à déterminer sa nature.

— ENCYCL. Le plus simple des *électroscopes* consiste en une petite balle de sureau, suspendue à l'extrémité d'un fil vertical de soie. Pour reconnaître si un corps est électrisé, il suffit de l'approcher de la balle de sureau, qui, dans l'hypothèse de l'affirmative, est d'abord attirée, puis repoussée après le contact.

— *Electroscope à pailles* ou *à feuilles d'or.* L'électroscope à pailles ou à feuilles d'or se compose d'une petite cloche de verre renversée, enduite extérieurement, à sa partie supérieure, d'une mince couche de gomme laque, et traversée à son sommet par une tige métallique verticale, terminée en haut par une boule de cuivre, et en bas par deux lames portant de petits trous dans lesquels passent les fils destinés à supporter les deux pailles ou feuilles d'or, qui pendent librement, à une petite distance l'une de l'autre, dans l'intérieur de la cloche. La cloche repose sur un plateau métallique, portant deux ou quatre tiges verticales métalliques terminées par des boules disposées de manière à comprendre entre elles les extrémités inférieures des feuilles d'or.

Electroscope à feuilles d'or.

Lorsqu'on approche un corps électrisé de la boule qui termine en haut l'appareil, elle s'électrise par influence et les pailles se chargent de l'électricité de nom contraire à celle que contenait le corps. Ces deux pailles se repoussent, et leur écart, plus ou moins grand, que tend d'ailleurs à augmenter la présence des tiges verticales dressées dans l'intérieur de la cloche, accuse la présence, en plus ou moins grande quantité, de l'électricité dans le corps soumis à l'expérience. Si l'on met en contact le corps essayé avec la boule de l'électroscope, l'effet augmente; mais alors, les pailles se chargent de l'électricité que possédait le corps. Les pailles restant ainsi chargées de l'électricité que possédait le premier corps essayé, on pourra maintenant reconnaître la nature de celle que contiendra un nouveau corps quelconque en l'approchant de la boule de l'électroscope. Suivant que les pailles se rapprocheront ou divergeront davantage, l'électricité contenue dans le second corps sera de nature pareille ou contraire à celle de l'électricité contenue dans le premier.

L'air est desséché à l'intérieur de la cloche, à l'aide de chlorure de calcium contenu dans une petite coupelle. Les tiges métalliques servent, ainsi que nous l'avons dit, à augmenter la sensibilité de l'appareil; d'autre part, à empêcher les feuilles d'adhérer au verre.

— *Electroscope condensateur.* On nomme ainsi un électroscope ordinaire dans lequel la boule métallique est remplacée par un condensateur; ce condensateur, formé de deux plateaux métalliques vernis sur les surfaces en regard, permet d'augmenter la charge des feuilles d'or.

— *Electroscope météorologique de Saussure.* Cet appareil, destiné à déceler la présence de l'électricité dans l'air ou dans les nuages, et à en faire connaître la nature, se compose d'une sorte de petit paratonnerre en communication avec la garniture qui porte les pailles. Lorsque l'instrument est influencé par un nuage chargé d'électricité, les pailles divergent. Un arc de papier portant des divisions, collé sur l'une des faces de la cage rectangulaire de verre qui abrite les pailles, permet d'en mesurer l'écartement.

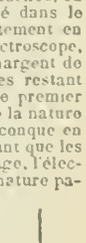
Electroscope de Saussure.

(Il existe d'autres électroscopes; citons l'électroscope météorologique de Peltier, l'électroscope de Bohnenberger, qui donne immédiatement la nature d'une électricité sans charge préalable de l'appareil; l'électroscope à aiguille du Dr Bloch, qui est des plus sensibles.)

— *Electroscope à flotteur.* On nomme ainsi un électroscope inventé en 1789 par Leroy et d'Arcy, qui se compose essentiellement d'un flotteur surmonté d'un disque métallique sur lequel agit le corps électrisé. Le flotteur est gradué.

ÉLECTROSCOPIE (*sko pi*) n. f. Etude des électroscopes et de leur application.

ÉLECTROSCOPIQUE (*sko pik'*) adj. Qui a rapport à l'électroscopie. *L'expérience* ÉLECTROSCOPIQUE.

ÉLECTROSÉMAPHORE n. m. Appareil électrique, employé sur les lignes de chemins de fer où l'on fait usage du *block-system*. ‖ Appareils établis sur le littoral, et à l'aide desquels on correspond avec les navires.

ÉLECTROSÉMAPHORIQUE (*rik'*) adj. Qui se rapporte aux électrosémaphores.

ÉLECTROSTATIQUE (*sta-tik'*) adj. Qui a rapport à l'électricité statique.

ÉLECTROSTRICTION (*strik'si on* — de *électro*, et du lat. *stringere*, supin *strictum*, resserrer) n. f. Contraction qui se produit, en galvanoplastie, au moment où le métal se dépose sur l'électrode. Lorsqu'on fait un dépôt métallique sur un réservoir de thermomètre, on observe une variation permanente du zéro, qui provient de la pression produite par le métal sur le réservoir. Ce phénomène a été découvert par Mill et étudié depuis par Bouty.

ÉLECTROTÉLÉGRAPHIQUE (*fik'* adj. Qui a rapport à la télégraphie électrique. *Appareil* ÉLECTROTÉLÉGRAPHIQUE.

ÉLECTROTHÉRAPEUTIQUE adj. Syn. de ÉLECTROTHÉRAPIQUE.

n. f. Syn. de ELECTROTHÉRAPIE.

ÉLECTROTHÉRAPIE (*pi*) n. f. Traitement électrique des affections morbides.

— ENCYCL. Les applications de l'électricité ont été limitées pendant longtemps aux affections nerveuses; mais, peu à peu, elles ont vu leur champ s'étendre, principalement dans le domaine de la gynécologie. On trouve aujourd'hui l'électricité dans toutes les branches de la médecine. Les courants continus sont utilisés pour l'électrolyse ou décomposition des tissus, pour l'échauffement des instruments de chirurgie, pour l'excitation des systèmes nerveux ou musculaire, pour la cautérisation, etc. Souvent, aussi, la galvanisation est une simple application électrolytique superficielle; elle a une action calmante ou stimulante, selon le pôle employé. Les courants induits ou faradiques rendent le mouvement aux paralytiques d'origine centrale, l'élasticité aux muscles affaiblis, à la condition que la durée d'application soit limitée.

Les courants de décharge des condensateurs, plus connus sous le nom de « courants de haute fréquence » provoquent dans l'organisme des effets d'influence activant les combustions vitales et la nutrition.

La radiothérapie emploie les radiations des rayons X, de la lumière solaire ou de l'arc voltaïque, et des lampes à incandescence pour le traitement des affections générales ou locales.

ÉLECTROTHÉRAPIQUE (*pik'*) adj. Qui a rapport à l'électricité employée comme moyen thérapeutique. ‖ On dit aussi ÉLECTROTHÉRAPEUTIQUE.

ÉLECTROTHERMIE (*tèr'-mi* n. f. Méd. Emploi de la chaleur provenant des sources électriques.

ÉLECTROTHERMIQUE (*tèr'-mik'*) adj. Qui se rapporte à l'électrothermie.

ÉLECTROTONIQUE (*nik'*) adj. Qui se rapporte à l'électrotonus.

ÉLECTROTONUS (*nuss'*) n. m. Etat électrique d'un nerf parcouru partiellement par un courant constant.

— ENCYCL. Le nerf devient plus irritable dans la région la plus rapprochée du pôle négatif, constituant une zone *catélectrotonique*; il l'est, au contraire, beaucoup moins près du pôle positif : c'est la zone *anélectrotonique*; entre les deux, existe une zone neutre. Si l'action du courant se prolonge, la zone calmée par le pôle positif augmente d'étendue.

ÉLECTROTRIEUSE n. f. Machine qui sert à séparer le minerai de fer des substances étrangères.

— ENCYCL. L'*électrotrieuse* se compose d'électro-aimants fixes, disposés radialement dans l'intérieur d'un cylindre en laiton mobile autour des électros, et aimanté par ceux-ci. C'est sur ce cylindre magnétique qu'on fait arriver les minerais broyés. Les éléments métalliques, attirés par le cylindre, s'attachent à sa surface et sont entraînés avec lui dans le mouvement de rotation, tandis que la gangue tombe au dehors.

ÉLECTROTYPE (de *électro*, et du gr. *tupos*, empreinte) n. m. Feuille mince de cuivre, formée par dépôt électrolytique et reproduisant une gravure ou une composition typographique.

ÉLECTROTYPIE (*pi* — rad. *électrotype*) n. f. Art de reproduire par voie électrolytique des gravures, compositions typographiques ou autres objets en relief.

— ENCYCL. Les caractères ou gravures à clicher, subissent plusieurs opérations : plombaginage, moulage, démoulage. Le moule ou empreinte, après nettoyage, plombaginage, etc., est mis au bain galvanique et, lorsque le dépôt de cuivre est suffisant, il subit le nettoyage, l'étamage, le remplissage, le dressage, le tournage, etc. Après ces opérations, le cliché est collé sur une planche de bois dur, ou bien fixé sur un bloc de métal, il peut alors servir à l'impression. Ce cliché est appelé généralement *galvano*.

Ce système de reproduction, quoique d'un prix plus élevé, remplace avantageusement le clichage au plomb, qui ne permet pas de faire de nombreux tirages sans remplacer les clichés.

ÉLECTROTYPIQUE (*pik'* adj. Qui a rapport à l'électrotypie.

ÉLECTROVITAL, ALE, AUX adj. Se dit des phénomènes électriques accompagnant les actes vitaux.

ÉLECTROVITALISME (*lissm'*) n. m. Système qui attribue à l'électricité les phénomènes de la vie.

ÉLECTRUM (*trom'* — mot lat., formé du gr. *élektron*, ambre jaune) n. m. Antiq. Alliage de trois parties d'or et d'une d'argent, qui servait à fabriquer des coupes propres, disait-on, à déceler le poison qu'on y aurait versé. ‖ On dit aussi ÉLECTRE.

— Géol. Or contenant plus de 2 p. 100 d'argent, ou *or argental*. (Sa couleur est jaune clair.)

ÉLECTRYON. Mythol. gr. Roi légendaire de Mycènes. Fils de Persée et d'Andromède, il épousa sa nièce Anaxo, dont il eut une fille, Alcmène, et plusieurs fils. Ceux-ci furent tués presque tous par les Téléboens. Electryon promit la main de sa fille à qui les vengerait. Son neveu Amphitryon mérita la récompense et épousa Alcmène; mais, peu de temps après le mariage, il tua involontairement son beau-père. Electryon est connu surtout par les légendes relatives à sa fille Alcmène.

ÉLECTUAIRE (*ktu-èr'* — du bas lat. *electuarium*, même sens) n. m. Nom générique d'un grand nombre de médicaments de consistance pâteuse.

— ENCYCL. Archéol. Dans la pharmacopée ancienne sont mentionnés divers *électuaires*, dont le plus remarquable est l'*électuaire doré*, ou extrait de l'or en feuilles battu, des perles fines et des pierres précieuses pulvérisées, comme rubis, hyacinthes, etc. Tel était l'électuaire par lequel on espéra guérir la folie de Charles VI. Au XVIe siècle encore, on faisait de pareils électuaires, où l'on ajoutait le fameux os du cœur de cerf et de la corne de licorne, qui devait être de la raclure de corne d'oryx, antilope d'Ethiopie et d'Arabie.

— Pharm. On nomme *électuaires* des médicaments d'une consistance de pâte molle, préparés en délayant des poudres diverses dans du sirop ou du miel. On y fait aussi entrer quelquefois des matières salines, des pulpes, des extraits, etc. Cette forme de médicament est avantageuse dans l'administration des poudres, dont elle diminue beaucoup le volume. Les électuaires, autrefois fort employés, sont aujourd'hui d'un usage restreint. Quelques-uns ont cependant conservé une certaine vogue. Les plus célèbres étaient l'*électuaire diascordium* et la *thériaque*. Citons encore l'*électuaire catholicum* ou *électuaire de rhubarbe composé*, l'*électuaire lénitif* ou *électuaire de séné composé*.

— Art vétér. L'électuaire est utilisé pour l'ingestion de médicaments de toute sorte. On le donne au moyen d'une spatule de bois.

ELEDONA (*é-lé*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, famille des *élédonidés*, comprenant des poulpes de taille médiocre, dont les bras sont réunis à leur base par une courte membrane.

Eledona.

— ENCYCL. On connaît trois espèces d'*eledona*, qui habitent les mers d'Europe. La plus commune est l'*eledona moschata*, ou poulpe musqué, que l'on mange dans le midi de la France et dans toute la région méditerranéenne, et qui dégage une forte odeur de musc. Une espèce voisine, de la Méditerranée, *eledona Aldrovandei*, n'a pas cette odeur.

ÉLÉDONE ou **HELEDONA** (*é-lé*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des bolitophaginés, comprenant de petites formes noires ou brunes, cylindriques, à élytres striés.

Elédone (gr. 7 f.).

— ENCYCL. On connaît cinq ou six espèces d'*élédones*, qui vivent dans les champignons et habitent l'Europe et le Pérou. L'élédone des agarics (*eledona agaricicola*) est commune dans les vieux arbres, en France.

ÉLÉDONIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes dibranchiaux octopodes, comprenant les poulpes proprement dits, dépourvus de nageoire, à bras munis d'une simple rangée de ventouses et dont le troisième, à droite, est hectocotylisé. (Les deux genres de cette famille, propres aux mers d'Europe, sont *eledona* et *bolitæna*.) — *Un* ÉLÉDONIDÉ.

Eledus et Serena, poème français du XIIIe siècle. — Il met en scène un jeune homme de condition inférieure, qui devient amoureux de la fille de son seigneur et finit, grâce à sa prouesse et à sa courtoisie, par l'obtenir en mariage. C'est là un thème fort banal, qui a été plusieurs fois traité au moyen âge. H. Suchier a récemment démontré que ce médiocre poème était traduit du provençal.

ÉLÉE, ville de l'ancienne Italie méridionale ou Grande-Grèce (Lucanie), à l'embouchure du fleuve côtier Hélès, dans la mer Tyrrhénienne. On pense que c'était une colonie de Phocée.

Monnaie d'Elée.

C'est la patrie des philosophes Parménide et Zénon et le berceau de la secte philosophique connue sous le nom d'*école éléatique* ou *école d'Elée*. Elle était, à en croire Horace, renommée pour la beauté de son climat. Sur son emplacement est bâti actuellement le village de *Castellamare-della-Bruca*, dans la Principauté-Citérieure. — Ville de l'ancienne Asie Mineure, aujourd'hui Turquie d'Asie (Eolide), dans une petite anse formée par l'Archipel, un peu au S. de l'embouchure du Caïque, en face de l'île de Lesbos.

Elée (ÉCOLE D'), école philosophique grecque, qui a inauguré le panthéisme idéaliste en face du panthéisme naturaliste de l'école d'Ionie. Son fondateur fut Xénophane (620 av. J.-C.), poète autant que philosophe, esprit très religieux et qui combattit surtout le polythéisme. Son représentant le plus profond fut Parménide, le métaphysicien de l'unité absolue. Son dialecticien, rendu si célèbre par ses arguments contre la possibilité du mouvement, fut Zénon d'Elée. Prise dans son ensemble, l'école d'Elée s'offre à nous avec une psychologie (ou plutôt une théorie de la connaissance) et une métaphysique qui se tiennent étroitement. En psychologie, elle établit une différence profonde entre la connaissance sensible qui ne comprend que des opinions, parce qu'elle n'est en rapport qu'avec des apparences successives, changeantes, insaisissables, et la véritable pensée, qui ne fait qu'un avec son objet, lequel ne peut être lui-même que l'unité absolue, universelle, immuable, éternelle. Il s'ensuit que le mouvement et le devenir ne s'expliquent pas du tout, et, par conséquent, ils n'existent pas; que l'être nécessaire, un et immuable, est le seul qui s'explique et, par conséquent, le seul qui existe. Les hardis et presque sublimes paradoxes des éléates ont en partie préparé la métaphysique platonicienne. Platon, en effet, ne craindra pas d'insister, après eux, sur ce que la multiplicité changeante n'a en elle-même d'inexplicable et sur ce que l'unité a de nécessaire. Seulement, au lieu d'opposer ces deux termes de manière à nier l'un d'entre eux, il les réunira en faisant de l'un le principe nécessaire de l'autre, sa cause, son type parfait, son modèle et sa fin.

ÉLÉE. Myth. gr. Roi légendaire de l'Elide, héros éponyme des Eléens.

ÉLÉEN, ENNE (*lé-in, èn'*), personne née à Elée, à Elis, à Elos ou dans l'Elide; personne qui habitait soit l'une de ces villes, soit cette contrée. — *Les* ELÉENS.

— Mythol. Surnom de Jupiter adoré à Elis. ‖ Surnom de Diane adorée à Elos.

— Adjectiv. Qui appartient soit à l'une de ces villes ou à ce pays, soit à leurs habitants : *Tradition* ELÉENNE.

— n. et adj. m. Se dit d'un dialecte grec connu surtout depuis les fouilles d'Olympie, qui ont mis au jour un certain nombre de bronzes portant des inscriptions en dialecte éléen. (La lecture et l'interprétation de ces inscriptions sont encore très incertaines) : *S'exprimer en* ELÉEN. ‖ On dit aussi ELIQUE.

ÉLÉFAS n. m. Archéol. Syn. de ÉLIFAN, et OLIFANT.

ÉLEF-D'EAU (*lèf'-dô* — rad. *élever*) n. m. Ancien nom du flux ou mer montante.

ÉLÉGAMMENT (*ga-man*) adv. Avec élégance, d'une façon élégante.

ÉLÉGANCE (*gonss* — lat. *elegantia*, même sens) n. f. Agrément résultant de la grâce et de la distinction dans les manières : *On peut avoir la grâce, on ne peut avoir l'*ÉLÉGANCE *sans éducation*. ‖ Agrément résultant des proportions simples et gracieuses dans les parties du corps, de la justesse, de la facilité et de la grâce dans les mouvements : *L'*ÉLÉGANCE *de la démarche, de la taille*. ‖ Richesse de bon goût dans les choses qui servent à l'homme, et particulièrement dans celles qui appartiennent à la mode; objet réputé élégant : *On sacrifie journellement le confortable à l'*ÉLÉGANCE.

— Par anal. Agrément résultant de la simplicité gracieuse de la forme, en parlant des choses : *L'*ÉLÉGANCE *d'un dessin*.

— Par ext. Agrément du langage, résultant de la distinction alliée à la simplicité et à la clarté : *Parler avec* ÉLÉGANCE. *La Henriade est un modèle de narration et d'*ÉLÉGANCE. (Chateaubr.)

— Fig. Distinction, délicatesse : *Cette imperturbable froideur qui est l'*ÉLÉGANCE *du courage*. (P. de St-Victor.)

— Enseignem. *Élégances*, Recueil de phrases et d'expressions que l'on donne aux élèves pour en orner leur mémoire et les habituer à les imiter : *Des* ÉLÉGANCES *latines*.

— Mathém. Clarté, justesse et simplicité ingénieuse.

— ANTON. **Grossièreté, inélégance, lourdeur et pesanteur, rusticité, vulgarité.**

ÉLÉGANT (*gan*), **ANTE** [lat. *elegans*; de *eligere*, choisir] adj. Qui a de l'élégance, qui est gracieux et distingué dans ses manières, dans sa parure, dans ses habitudes : *Une femme* ÉLÉGANTE. *Le monde* ÉLÉGANT. ‖ Qui appartient aux personnes élégantes : *La vie* ÉLÉGANTE. *Des habitudes* ÉLÉGANTES. ‖ Qui a une tournure élégante, gracieuse et distinguée : *Le cheval est un animal* ÉLÉGANT. ‖ Par anal. Qui est élégant dans ses formes, en parlant des choses : *Façade, Fleur, Robe* ÉLÉGANTE. *Un meuble* ÉLÉGANT.

— Par ext. Clair, simple, gracieux et de bon goût, en parlant du langage ou d'une œuvre littéraire : *Des vers* ÉLÉGANTS. *Une phrase* ÉLÉGANTE. ‖ Qui s'exprime, qui écrit avec élégance : *Personne n'est plus* ÉLÉGANT *que Racine*.

— Mathém. Juste, clair, simple et ingénieux.

— Moll. *Cyclostome élégant*, Coquille du genre cyclostome, appelée aussi ÉLÉGANTE STRIÉE.

— Substantiv. Personne qui a ou affecte des manières et des habitudes élégantes.

L'élégant n. m. Genre élégant : *Le gracieux se compose de* L'ÉLÉGANT, *du riant et du noble*. (Marmontel.)

— ANTON. **Commun, grossier, inélégant, lourd, massif, pesant, trivial, vulgaire.**

ÉLÉGIAMBIQUE (*ji-an-bik'* — de *élégie*, et *iambique*) adj. Anc. métr. Se disait d'une espèce de vers composé du premier hémistiche d'un vers dactylique et d'un dimètre iambique. (Ce rythme semble avoir été imaginé par Archiloque.)

ÉLÉGIAQUE (*ji-ak'*) adj. Qui appartient à l'élégie : *Genre* ÉLÉGIAQUE. *Vers* ÉLÉGIAQUES. ‖ Qui est emprunté à l'élégie, qui est du genre de l'élégie : *Nom* ÉLÉGIAQUE. ‖ Qui compose des élégies : *Quintilien regarde Tibulle comme le premier des poètes* ÉLÉGIAQUES. (On dit quelquefois ÉLÉGIATIQUE.)

— Fig. Mélancolique, triste : *Plainte* ÉLÉGIAQUE. *Un jeune homme* ÉLÉGIAQUE.

— Métriq. anc. *Distique élégiaque*, Vers hexamètres et pentamètres alternés, qui étaient particulièrement usités dans l'élégie. ‖ *Vers élégiaque*, Nom donné quelquefois au vers pentamètre.

— Substantiv. Poète élégiaque : *Ovide est le plus célèbre des* ÉLÉGIAQUES *latins*.

ÉLÉGIE (*ji* — lat. *elegia*; gr. *élégeia*, de *élégos*, plainte) n. f. Prosod. Nom que les anciens donnaient à des pièces de vers sur un sujet quelconque, formées d'hexamètres et de pentamètres alternés. ‖ Petit poème sur un sujet le plus souvent tendre et triste : *Les* ÉLÉGIES *de Millevoye. La romance n'est qu'une* ÉLÉGIE *chantée*. (Laharpe.)

— Fam. et souvent ironiq. Plainte : *Fatiguer par ses* ÉLÉGIES *continuelles*.

— Mus. anc. Sorte de nome pour les flûtes.

— ENCYCL. *Grèce*. L'*élégie* naquit en Grèce lorsque, par le développement de la richesse et de la vie politique, l'esprit individualiste s'éveilla. Quelle que soit l'étymologie du mot grec ἔλεγος (*élégie*) [la plus généralement admise est celle qui le fait dériver d'un mot phrygien *élegn*, signifiant roseau, flûte], ce genre se définissait par sa

forme métrique et non par sa matière. L'élégie était écrite en distiques élégiaques, c'est-à-dire en courtes strophes composées chacune d'un hexamètre et d'un pentamètre. Ce rythme vif et personnel était soutenu d'un accompagnement de flûte. Mais, si la forme de l'élégie était fixe, elle pouvait exprimer les sentiments les plus divers : guerrière avec Callinos d'Ephèse et Tyrtée, elle devint plaintive et sentimentale avec Mimnerme, politique et morale avec Solon et Théognis, amie des festins avec Xénophane. Tel fut le sort de l'élégie, chez les Ioniens. Chez les Attiques, le genre, restreint dans son domaine par la concurrence des poésies ïambique, mélique et dramatique, devient, dans les épigrammes de Simonide de Céos, l'interprète du sentiment national. — Chez les Alexandrins, chez Callimaque, chez Philétas, l'élégie, tout en gardant sa forme fixe, change absolument de caractère : elle chante, avec force allusions mythologiques, les joies et les chagrins de l'amour.

— *Rome.* Si le distique élégiaque a été introduit à Rome par Ennius, l'*élégie* proprement dite n'apparaît dans la littérature latine qu'avec les imitateurs des Alexandrins. Catulle lui-même ne fixe pas le genre d'une manière définitive : car il emploie le vers élégiaque aussi bien dans des épigrammes que dans des pièces amoureuses. Le créateur de l'élégie latine, Tibulle, consacre le distique traditionnel à l'expression d'une amoureuse mélancolie ou d'idées funèbres qui seront désormais la caractéristique du genre. Avec moins de mollesse, plus de passion, Properce chante les inquiétudes et les peines de son amour. Dans son IVe livre, toutefois, l'élégie revient à l'inspiration nationale et patriotique de ses origines. Chez Ovide, le dernier élégiaque latin, la rhétorique et l'esprit remplacent trop souvent la sincérité.

— *France.* Dans les temps modernes, l'*élégie* n'est plus caractérisée par sa forme extérieure, mais par son sujet : elle chante d'ordinaire des amours contrariées, ou interrompues par l'infidélité ou la mort. C'est dire que les sentiments élégiaques peuvent se trouver dans toute espèce de poèmes. Si l'on s'en tient aux pièces spécialement intitulées *Elégies,* on voit le genre et le mot reparaître à la Renaissance avec l'imitation de l'antiquité. Ronsard, dans ses *Elégies à Genèvre* ou *Sur la forêt de Gâtine,* etc., a déjà des accents d'une mélancolie toute moderne sur la fragilité de l'homme. Desportes, trop italien, trop spirituel, est pourtant bien élégiaque par le charme souple et abandonné de ses vers ; de même la mélancolie de Bertaut trouve, pour s'exprimer, une forme molle et harmonieuse ; Théophile de Viau mérite d'être nommé après lui. Dans la littérature du XVIIe siècle, l'élégie tient peu de place comme genre, bien que Boileau en donne la véritable définition et La Fontaine quelques heureux exemples : c'est dans les autres genres que sont répandus les sentiments élégiaques. Le XVIIIe siècle est le siècle de l'élégie française, mais de l'élégie érotique, d'un sensualisme païen, souvent libertine, telle qu'elle apparaît dans les œuvres de Parny, de Bertin, de Bonnard, de Léonard, d'A. Chénier (*Elégies proprement dites*). Mais ce dernier poète, dans ses *Elégies antiques,* nous ramène à l'alexandrinisme. Au XIXe siècle, en partie sous l'influence des littératures étrangères, le fond de l'élégie se renouvelle : elle devient mélancolique, sombre, presque funèbre chez Fontanes, G. Legouvé, Ch. Nodier, M.-Joseph Chénier, Mme Desbordes-Valmore et surtout chez Millevoye, qui annonce Lamartine. En 1820, apparaissent les *Premières méditations,* magnifique épanouissement de la veine élégiaque : dès lors, on peut constater que si, dans les œuvres de Lamartine, V. Hugo, Vigny, Musset et des autres romantiques, si peu de pièces sont intitulées *Elégies,* en revanche, toute leur poésie est animée de sentiments élégiaques, et que, désormais, faire l'histoire de l'élégie, ce serait embrasser tout le développement du lyrisme.

Elégies de Catulle. Ces élégies relèvent d'une double inspiration. Dans les unes, le poète imite les modèles grecs : il est tout imprégné d'alexandrinisme. Parfois, même, il se contente de traduire. Dans quelques autres, il écrit sous l'impression d'un sentiment, joie ou douleur, tout personnel, et, dans cette dernière catégorie, il montre un poète complet, créateur autant que merveilleux ciseleur de rythmes. Deux événements : la mort de son frère, la trahison de Lesbie ont été le thème qui lui a fourni les accents les plus profonds et les plus émouvants. Ses diverses pièces à Lesbie sont tout un poème d'amour. Catulle est le plus vigoureux et le plus sincère des élégiaques latins. Quant aux élégies érotiques, très nombreuses, l'immoralité du fond et l'obscénité de la forme sont avec peine rachetées par l'esprit, le brillant des images et la variété des strophes. Grâce aux nombreuses allusions et aux confidences personnelles qu'il multiplie, Catulle nous fournit une foule de renseignements sur lui-même et sur son temps.

Elégies de Properce. Les élégies de Properce marquent un retour de la poésie latine à l'alexandrinisme. L'abus de l'érudition, les continuelles allusions mythologiques fatiguent. Le style est souvent obscur et contourné, à force de recherche. Mais tous ces défauts sont rachetés par la sincérité des émotions. S'il n'a pas la grâce aimable et facile de Tibulle, il possède beaucoup plus de force et de fougue passionnée. On a conjecturé que Cynthia, l'objet de ses chants, était une héroïne supposée. Rien n'est moins vraisemblable si l'on considère l'accent avec lequel il parle de sa maîtresse. Tous ces menus incidents d'une liaison amoureuse qu'il nous conte dans leurs moindres détails ne sont pas inventés à plaisir. Properce souffrit de son amour plus qu'il n'en recueillit de joies. Il n'aima pas moins Cynthia passionnément jusqu'à sa mort, et faillit mourir de chagrin de l'avoir perdue.

Elégies de Tibulle. Nature tendre, Tibulle est surtout le poète de la sensibilité, des affections douces. Il célèbre volontiers les charmes de la campagne, la douceur des affections familiales. Il peint toutes les nuances de l'amour avec plus de délicatesse que de force. Presque toujours imitateur, il a, cependant, une note assez personnelle : c'est la mélancolie et le sentiment de la fuite du temps, la pensée de la mort. Trois noms de femmes se succèdent dans les élégies de Tibulle : Délie, la plus célèbre, à qui sont adressées les six premières pièces du Ier livre ; Némésis, courtisane affranchie, comme Délie ; enfin, Néèra, femme d'une condition plus relevée et qu'il fut sur le point d'épouser. Les élégies de Tibulle sont remplies de précieux renseignements autobiographiques, et qui nous font connaître la société aristocratique où vivait le poète. On relève dans ses œuvres une assez grande faiblesse de composition. Le style vaut surtout par la grâce, la clarté et l'aisance.

Elégies d'Ovide. Une grande partie de l'œuvre d'Ovide, les *Amours,* les *Héroïdes,* les *Tristes* et les *Pontiques,* appartient au genre élégiaque. Dans les *Amours,* comme dans les *Héroïdes,* Ovide se montre exclusivement le poète des cercles mondains. Ses amours sont purement fictives. Il chante le plaisir et non la passion, avec tous les raffinements de son esprit gracieux. Quand il écrivit les *Tristes* et les *Pontiques,* la destinée du poète avait bien changé. Exilé sur les bords de la mer Noire, dans une contrée barbare, séparé même de sa femme, le brillant courtisan se désole. Sa longue plainte peut sembler monotone ; elle émeut, néanmoins, par un accent de sincérité trop justifié par les circonstances. Cet épanchement continuel, cette analyse de soi-même sont une note nouvelle dans la littérature latine. Toutefois, sa douleur même est trop souvent un thème sur lequel il brode ses lieux communs.

Elégies de Parny. Elles parurent sous le titre de *Poésies érotiques :* les trois premiers livres en 1778, le quatrième en 1781. Elles se divisent en quatre livres, coordonnés après coup de manière à présenter une gradation morale. Le poète célèbre ses amours avec une belle créole : Eléonore (de son vrai nom Esther Troussaille). Ce recueil possède l'unité de composition d'un roman. Tous les sentiments y sont vrais, mais plus d'une circonstance est fictive. Au début, le poète ne connaît que l'ivresse des sens. Peu à peu, la note douloureuse se mêle aux impressions de la volupté. Le dernier livre de ses élégies, rempli de souvenirs brûlants, est son chef-d'œuvre. Toutefois, la poésie de Parny porte, elle aussi, le signe du temps : l'expression de la tendresse ne s'y mêle pas assez souvent à celle de la volupté ; quelquefois, la délicatesse y est blessée. Parny n'a pas su créer son style. Il a le goût et le naturel ; l'originalité de la forme lui fait défaut.

Elégies romaines, par Gœthe. Le voyage de Gœthe de Weimar en Italie, le pays du soleil, produisit en lui une véritable ivresse, dont sortirent beaucoup d'œuvres et de promesses d'œuvres, dont, avant tout, ses *Elégies romaines.* Gœthe, certes, n'y abandonne pas l'idéalisme du Nord, mais il l'imprègne de l'art finement réaliste du Midi. C'est la glorification triomphante de la beauté réelle, non pas avec un sentiment de vice, ou d'impudeur, mais avec la claire conscience de la beauté pure, sans voiles, avec la franche admiration de la nature.

Elégies d'André Chénier, publiées en 1819. Les élégies d'A. Chénier se divisent en deux groupes bien différents : les élégies proprement dites, et les élégies antiques. Les *Elégies* proprement dites contiennent : 1° les poésies relatives aux *Voyages* et aux *Méditations* d'A. Chénier ; 2° les élégies adressées à Camille (Mme de Bonneuil) et à quelques autres femmes (Julie, Rose, Lycoris, Glycère), pour lesquelles Chénier eut une passion uniquement sensuelle, et 3° les élégies en l'honneur de Fanny (Mme Laurent-Lecoulteux), qui lui inspira un amour pur et profond. On peut y joindre *la Jeune Captive,* pièce consacrée à la figure idéalisée de Mlle Franquetot de Coigny. Dans les *Elégies à Camille,* écrites en alexandrins plats, il y a beaucoup de volupté et peu d'amour. Le poète y est trop spirituel pour être sincère, et son inspiration ne s'élève guère au-dessus de celle des petits poètes du XVIIIe siècle. Dans les strophes à Fanny, la passion paraît plus vraie. Les *Elégies antiques* (*le Jeune Malade, la Jeune Tarentine, Néère,* etc.), qui doivent beaucoup plus à l'inspiration grecque, sont véritablement antiques de fond comme de forme : la mythologie y est vivante et les personnages y apparaissent dans des groupements plastiques d'une admirable pureté.

Elégies de Millevoye (1812-1814). L'auteur faisait précéder son recueil d'un *Discours sur l'Elégie,* ingénieux et fin. Les pièces du Ier livre sont des compositions éminemment personnelles et lyriques ; celles du IIe, des élégies antiques, d'inspiration grecque. Ces pièces ne sont pas sans mérite ; mais Millevoye y reste inférieur à A. Chénier. Dans le IIIe livre, intitulé spécialement *Récits et Chants élégiaques,* ses sujets sont d'inspiration exotique, et ont quelques teintes de couleur locale. Dans le Ier livre, le plus intéressant, certains poèmes rappellent l'inspiration de Parny. D'autres semblent annoncer le lyrisme de Lamartine : en ce genre, on doit citer surtout *la Chute des feuilles* et *le Poète mourant.*

ÉLÉGIE (*ji*) n. f. Genre de restiacées, qui comprend des herbes à port de joncs, à fleurs dioïques et dont les quinze espèces connues habitent le cap de Bonne-Espérance.

ELEGINUS (*é-lé-ji-nuss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, comprenant des perches de mer très allongées, et dont on connaît quelques espèces habitant les mers australes.

Eleginus.

(L'espèce commune au Chili est le robalo (*eleginus Chilensis*), verdâtre, varié de noir avec le ventre argenté, et qui atteint 0m,65 de long.)

ÉLÉGIOGRAPHE (*ji-o* — de *élégie,* et du gr. *graphein,* écrire) n. m. Littér. Poète élégiaque.

ÉLÉGIOGRAPHIE (*ji, fi* — rad. *élégiographe*) n. f. Littér. Composition élégiaque ; art d'écrire des élégies. (Peu us.)

ÉLÉGIOGRAPHIQUE (*ji, fik'* — rad. *élégiographie*) adj. Qui a rapport à la composition des élégies. (Peu us.)

ÉLÉGIR (*jir'* — du préf. *é,* et de *léger*) v. a. Diminuer l'épaisseur d'une planche de bois ou une pièce de bois au moyen de moulures. ‖ Se dit encore des barres de fer que l'on mouluro. (Syn. de ALLÉGIR.)

ÉLÉGISSEMENT (*ji-se-man*) n. m. Action d'élégir.

EL-EGLAB, collines granitiques du Sahara occidental (600-700 m.), rencontrées par Lenz, sur la route de Tombouctou.

ÉLÉIDINE (du gr. *élaion,* huile) n. f. Huile essentielle, découverte par Ranvier dans l'épiderme et dans certains organes de l'homme et des animaux.

— ENCYCL. L'*éléidine* se trouve entre les deux couches principales constituant l'épiderme ; c'est un liquide très réfringent, jaunâtre, et qui paraît être de la kératine en voie de formation.

ÉLÉIOTIDE n. f. Genre d'herbes, de la famille des légumineuses papilionacées, tribu des hédysarées, voisin des sainfoins, et comprenant une seule espèce (*eleiotis sororia*) qui croît dans l'Inde.

ÉLÉIS ou **ELÆIS** (*é-lé-iss*) n. f. Genre d'arbres de la famille des palmiers.

— ENCYCL. Les *éléis* sont des palmiers inermes, à stipe épais et annelé, à feuilles pinnatisséquées, à drupe contenant de une à trois graines, habitant l'Afrique et l'Amérique tropicales. L'espèce principale (*elæis Guineensis*), originaire de la Guinée, mais répandue jusqu'aux Antilles et en Guyane, possède un drupe jaune d'or de la grosseur d'une noix, dont le péricarpe fournit une huile jaune, odorante (*huile de palme*), qui est peut-être l'article le plus important que l'Europe tire des pays tropicaux et qu'on emploie pour la fabrication des savons, bougies, graisses à machines. La graine contient un beurre, de couleur blanche, qui est utilisé sur place pour les usages culinaires.

ELEISON. Liturg. V. KYRIE.

ELEK, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie (comitat d'Arad)), près du Feher-Körös, affluent du Körös ; 6.650 hab. Ch.-l. de district.

ÉLÉLÉIDE (rad. *Eléleus*) n. f. Antiq. gr. Nom des bacchantes, qui invoquaient Dionysos en poussant le cri : *Eleleu!*

ÉLÉLEUS. Myth. gr. Surnom de Dionysos, que l'on invoquait en poussant le cri : *Eleleu!*

ÉLÉMATE n. m. Sel dérivant de l'acide élémique.

ÉLÈME (d'un mot turc) adj. Comm. Se dit d'un raisin de choix, qu'on a trié pour faire du raisin sec.

ÉLÉMENT (*man* — lat. *elementum,* même sens) n. m. Corps simple, formé d'une substance unique : *Le nombre des* ÉLÉMENTS *ou corps simples tend à se multiplier avec les moyens d'analyse.* ‖ L'air, le feu, la terre et l'eau, les quatre seuls éléments admis par les anciens, et que l'on appelle encore ainsi en poésie et dans le langage usuel, lorsqu'on veut désigner les conditions de saison, de climat, de température, d'atmosphère : *L'*ÉLÉMENT *liquide. Le feu est un* ÉLÉMENT *destructeur.* ‖ Par ext. Principe constitutif d'un objet matériel quelconque : *Médicament dans lequel il entre quatre* ÉLÉMENTS *différents.*

— Par anal. Milieu dans lequel un être est fait pour vivre : *L'eau est l'*ÉLÉMENT *des poissons.* ‖ Milieu favori ou naturel : *La bienfaisance est l'*ÉLÉMENT *de toute âme honnête.* (Bruoys.)

— Fig. Objet concourant avec d'autres à la formation d'un tout ; principe, objet sur lequel un autre est fondé : *Les* ÉLÉMENTS *d'un ouvrage, d'une constitution. Quels sont les* ÉLÉMENTS *du bonheur?* ‖ Principe actif ou moyen d'action : *Le temps est un grand* ÉLÉMENT *dans la politique.* (J. de Maistre.)

— Plur. Principes fondamentaux, premiers principes d'une science ou d'un art : ÉLÉMENTS *de géométrie.* ‖ Titre d'un grand nombre d'ouvrages qui contiennent les premières notions d'un art ou d'une science : ÉLÉMENTS *de grammaire, de littérature, de physique, d'algèbre.*

— Anat. *Eléments organiques,* Principes constitutifs des organes, qui sont isolés par l'analyse, sans décomposition chimique. ‖ *Eléments anatomiques,* Organes élémentaires constitutifs des tissus.

— Art milit. *Eléments de tir,* Données d'après lesquelles on règle le tir d'une pièce.

— Astron. *Eléments des orbites,* Données nécessaires pour la détermination d'une orbite ou de la position d'un astre à un moment donné : *Les* ÉLÉMENTS *d'une comète.*

— Chim. Corps simple ou composé, formant l'une des parties intégrantes d'une combinaison : *Le protoxyde de calcium et l'acide carbonique sont les* ÉLÉMENTS *du carbonate de chaux.*

— Géom. Chacune des parties infiniment petites dont on suppose qu'une figure ou un solide est composé : *Les* ÉLÉMENTS *d'une ligne, d'une surface, d'un solide.* ‖ Chacune des quantités dont la connaissance suffit pour déterminer une figure : *Le cercle n'a qu'un* ÉLÉMENT, *qui est son rayon.*

— Gramm. générale. Chacune des articulations qui constituent un radical : *L'*ÉLÉMENT *voyelle. L'*ÉLÉMENT *consonne.*

— Mus. *Elément métrique.* Partie de la mesure qui résulte de la division du temps en notes de même valeur. ‖ *Eléments musicaux,* Ensemble de notes qui composent un morceau.

— Pathol. *Eléments d'une maladie,* Ensemble des phénomènes constants qui la constituent.

— Philos. anc. Catégorie ou prédicament.

— Philos. hermét. *Elément froid,* Eau ou mercure.

— Phys. Couple d'une pile voltaïque : *Une pile de cinquante* ÉLÉMENTS.

— ENCYCL. Philos. et phys. *Théorie des quatre éléments.* Les premiers philosophes grecs avaient cherché quel est l'*élément* dernier, le principe des choses, et, tour à tour, ils avaient proposé l'eau, l'air, la terre et le feu. Empédocle soutint que ces *quatre* éléments sont en même temps les principes de tout ; leur composition et leur décomposition produisent l'univers et la diversité de ses phénomènes, grâce à l'amour et à la discorde qui les unissent ou les séparent. On retrouve les quatre éléments d'Empédocle dans le *Timée* de Platon. Aristote en parle également, mais il est douteux qu'il les présente comme quelque chose de réel, de substantiel, ce dont toutes choses sont composées. Les stoïciens reprirent la théorie des quatre éléments, qui a fait le fond de presque toute la physique de l'antiquité.

— Méd. *Eléments morbides.* Ce nom a été donné par certains médecins aux divers principes de perturbation auxquels on peut ramener, selon eux, l'ensemble des maladies. Quissac, disciple de Barthez, admet onze *éléments* morbides, qui sont les suivants : fiévreux, inflammatoire, catarrhal, bilieux, muqueux, adynamique, ataxique, malin, périodique, nerveux, fluxionnaire. Ces modes constitutifs de la maladie ne sont, pour eux, que les modes de l'affection du principe vital. D'autres médecins ont admis des éléments morbides d'une autre nature, sans plus de fondement. La doctrine des éléments morbides a l'air d'impliquer que la maladie est d'une essence distincte et d'une

nature étrangère à celle des autres choses vitales. Il n'en est rien. C'est un trouble, une perturbation, une modification de l'ordre normal, les éléments de la maladie sont les éléments de la santé, c'est-à-dire que les propriétés morbides résultent de l'exercice perverti, accru ou diminué, des propriétés normales.

— Occult. Les *éléments* occupent une place importante dans les sciences occultes, on peut dire, à un certain point de vue, qu'elles leur servent de base. Des genies nombreux appartiennent à chaque élément. Mais c'est surtout en astrologie que les éléments jouent un grand rôle. Les signes du zodiaque sont répartis entre les quatre éléments : le Bélier, le Lion et le Sagittaire sont dits *signes de feu*; le Taureau, la Vierge et le Capricorne sont dits *signes de terre*; les Gémeaux, la Balance et le Verseau sont dit *signes d'air*, et le Cancer, le Scorpion et les Poissons, *signes d'eau*. Ces signes du zodiaque, ainsi groupés trois par trois, par éléments, sont de premier ordre dans l'interprétation de l'horoscope et exercent, d'après les astrologues, la plus considérable influence sur les destinées humaines. Les éléments correspondent aux figures du tarot : le feu au *sceptre*, l'eau à la *coupe*, l'air au *glaive* et la terre au *sicle*.

— Iconogr. Parmi les représentations les plus intéressantes qui aient été faites des éléments, nous citerons quatre tableaux de l'Albane, qui appartiennent au musée royal de Turin : le Feu y est symbolisé par les forges de Vulcain, l'Air par Junon, assise sur son char traîné par des paons, la Terre par Cybèle, sur un char traîné par des lions, l'Eau par Galatée, sur une conque marine traînée par des dauphins. Dans une peinture du pavillon de l'Aurore, à Sceaux, Lebrun avait personnifié la Terre par une femme appuyée sur une urne, faisant jaillir du lait de son sein et se débarrassant de son manteau, d'où quantité d'oiseaux se répandaient dans les airs. J.-T. de Bry, dans une suite de quatre estampes, a représenté le Feu par l'*Enfer*, l'Air par l'*Assemblée des dieux*, l'Eau par le *Déluge*, la Terre par *Bacchus et Cérès*. Breughel de Velours a peint plusieurs représentations des *quatre éléments*; deux tableaux du Louvre, représentant l'un la Terre, l'autre l'Air; un tableau du musée du Belvédère, à Vienne, daté de 1604, peint sur cuivre, et dont les figures sont attribuées à Rottenhamer, etc. Un tableau de Lancret, représentant les *Quatre éléments*, a figuré à la vente Beringhen (1770) et à la vente Mariette (1775). Au Louvre, la coupole de la salle Ronde offre la représentation des éléments en quatre compartiments, dont l'un, peint par Blondel, nous montre *Eole déchaînant les vents contre la flotte troyenne*; les trois autres, peints par Coudet, représentent le *Combat d'Hercule et d'Antée* (la Terre), *Achille près d'être englouti par le Xanthe et le Simois* (l'Eau), *Vénus recevant de Vulcain les armes qu'il a forgées pour Enée* (le Feu).

— Syn. **Élément, principe, rudiment.** L'*élément* est une partie constituante des choses, mais une partie facile à distinguer, une de celles qu'on doit montrer les premières quand on veut faire connaître peu à peu la nature de ces choses. Un *principe* est ce qui sert de base, ce sans quoi une chose ne pourrait exister ou sans quoi il serait impossible de la développer. Un *rudiment* n'est autre chose qu'un élément informe, grossier, qui aura besoin d'être élaboré plus tard. Les *éléments* d'une science sont les premières notions qui la constituent; c'est déjà la science, mais dans ses commencements. Les *principes* d'une science sont les vérités générales sur lesquelles elle s'appuie : ce n'est qu'une introduction à la science.

ÉLÉMENTAIRE (*man-tèr'*) adj. Qui est un élément : *Les molécules* ÉLÉMENTAIRES. ‖ Peu compliqué dans sa forme ou dans sa substance : *Une tente est une habitation* ÉLÉMENTAIRE.

— Qui concerne les premiers principes, les éléments : *Enseignement* ÉLÉMENTAIRE. Qui a écrit sur les éléments : *Euclide est un auteur* ÉLÉMENTAIRE. ‖ Où l'on enseigne les éléments : *Cours* ÉLÉMENTAIRES. ‖ *Classes élémentaires*. Spécialem., dans les lycées, Classes au-dessous de la sixième. *Mathématiques élémentaires*, Classes dont l'enseignement correspond au programme de la deuxième partie du baccalauréat classique (lettres, mathématiques). — Dans ce dernier sens, s'emploie substantiv. : *Être en* ÉLÉMENTAIRES, et fam. *en* ÉLÉM.

— Fig. Très simple dans sa composition ou dans son fonctionnement : *Le despotisme est le plus* ÉLÉMENTAIRE *des gouvernements*. (Vacherot.) ‖ Très facile à saisir, à cause de sa simplicité : *Les vérités les plus* ÉLÉMENTAIRES *ont beaucoup de peine à faire leur chemin*. ‖ Fondamental : *La sévère distinction des pouvoirs est un principe* ÉLÉMENTAIRE *de la science politique*. (Vacherot.)

— Chim. *Molécules élémentaires*, Molécules qui composent, par leur agrégation, d'autres molécules appelées *intégrantes*. ‖ *Affinité élémentaire*, Affinité exercée par un des éléments d'un composé, exclusivement aux autres.

— Hist. nat. *Parties élémentaires*, Tissus essentiels qui se rencontrent dans la généralité des êtres organisés : *Les* PARTIES ÉLÉMENTAIRES *des plantes et des animaux*.

— Myth. *Esprits élémentaires*, Esprits d'une nature très subtile qui président aux éléments, suivant les cabalistes : *Les* ESPRITS ÉLÉMENTAIRES *de l'air*.

— Phys. anc. *Feu élémentaire*, Feu primitif qui aurait été la source de tout le feu qui existe aujourd'hui dans l'univers.

— Anton. Secondaire et supérieur en parlant de l'instruction publique : transcendant, transcendantal.

ÉLÉMENTÉ, ÉE (*man*) adj. Composé d'éléments : *Les corps* ÉLÉMENTÉS. (Jous.)

ÉLÉMENTOLOGIE (*man, ji*) n. f. Branche de l'anatomie qui s'occupe des éléments anatomiques, appelée plus ordinairement HISTOLOGIE.

— Encycl. Le mot histologie (de *histos*, tissu) désigne étymologiquement l'étude des tissus vivants. Devinées par Glisson et Boerhaave dès 1650, aperçues par Leuwenhœk en 1680, les parties constitutives des tissus furent dénommées *éléments anatomiques* par Bichat. Ces éléments n'étaient pas encore ramenés à l'élément vrai, aujourd'hui universellement reconnu : la cellule vivante, le plastide. L'*élémentologie* serait donc logiquement l'étude de la cellule de sa structure et de ses diverses espèces, tandis que l'histologie s'occuperait de l'agencement, de la coordination des cellules en tissus. L'usage a prévalu de comprendre sous le nom d'« histologie » l'étude des éléments des tissus aussi bien que celle des tissus eux-mêmes, et le mot « élémentologie » n'a plus de place dans la science.

ÉLÉMI (mot espagn. d'orig. arabe) n. m. Substance gommo-résineuse employée pour la fabrication des vernis industriels, et produite par des térébinthacées principalement du genre amyride, qu'on apporte de l'Inde. (Celui-ci prend le nom d'*élémi oriental*. On appelle au contraire *élémi bâtard* celui qui est exporté d'Amérique et notamment du Brésil.) ‖ Quelques-uns écrivent ELEMI ou ELEMIS.

— Adjectiv. : *Gomme, Résine* ÉLÉMI.

ÉLÉMIFÈRE n. f. Bot. Syn. de AMYRIDE.

ÉLÉMINE n. f. Résine cristallisable trouvée dans l'élémi bâtard ou élémi du Brésil.

ÉLÉMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{16}O^{2}$, que l'on extrait de la liqueur mère alcoolique provenant de la préparation de l'amyrine.

ÉLÉMOSINAIRE (*nèr'* — du lat. *eleemosyna*, aumône) adj. Qui a rapport à l'aumône.

— n. m. Hist. Nom qui était parfois donné à l'officier du palais chargé de la distribution des aumônes.

ÉLEN (*lèn'*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'élyme des sables et du roseau des sables.

ELENA, ville de la Bulgarie (district de Trnovo), sur l'Elenska, sous-affluent de la Yantra par la Keprovska, et sur la pente septentrionale des Balkans, au pied du *col d'Elena*, qui fait communiquer Trnovo avec Slivno; 5.650 h. Ch.-l. d'un sous-district. Située dans une position très pittoresque, cette ville était renommée autrefois pour la fabrication des toiles et des draps.

ÉLENCHIE (*lin-ki* — lat. *elenchus*, même sens). Antiq. Grosse perle en forme de poire, dont les dames romaines faisaient des pendants d'oreilles ou qu'elles fixaient à leurs bagues. ‖ On dit mieux ELENCHUS.

ÉLENCHOS (*lin-koss*) ou **ELENCHUS** (*lin-kuss*) n. m. Philos. scolast. Question qui est en discussion. (On appelle *ignorance du sujet*, ou *ignoratio elenchi*, le sophisme par lequel on prouve toute autre chose que ce dont il s'agit. Ce sophisme a trois espèces : ou le raisonnement prouve *trop*, ou il ne prouve *pas assez*, ou il prouve à *côté* de ce qui est demandé.)

ELENCHUS (*lin-kuss*) n. m. Entom. Genre d'insectes strepsiptères ou rhipiptères, famille des stylopidés, comprenant des formes minuscules à élytres étroits, à pattes longues, dont les femelles et les larves vivent en parasites dans le corps des abeilles solitaires du groupe des andrènes. (On connaît quelques espèces d'*elenchus*, habitant l'Europe et l'Afrique orientale. Tel est l'*elenchus tenuicornis*, roussâtre, rare en Europe.) V. STYLOPS.

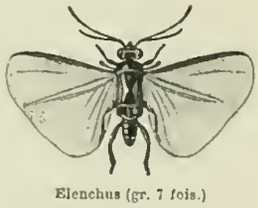

Elenchus (gr. 7 fois.)

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches aspidobranches, famille des trochidés, comprenant des animaux des mers d'Australie, à pédoncules oculaires très longs, à pied court, obtus, à coquille en cône allongé. (Les *elenchus* comptent de nombreuses espèces réparties dans les sous-genres *phasianotrochus, thalotia, bankivia*, etc.)

ÉLENCTIQUE (*lin-ktik'* — du gr. *élegkhos*, argument, vérité à démontrer) adj. Théol. Qui concerne la controverse : *Théologie* ÉLENCTIQUE. (Rare.)

ÉLÉNOPHORE ou **HÉLÉNOPHORE** n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant des formes élégantes, étranglées au milieu, à tête forte et carrée, à antennes et pattes longues. (La seule espèce du genre, qui habite la France méridionale et le littoral circa-méditerranéen, est l'*helenophorus collaris*, d'un noir profond, long de 20 millimètres, qui vit dans les lieux arides parmi les décombres.

Eléaophore (gr. nat.)

ÉLÉNOPHORIES (*ri* — du gr. *éléné*, corbeille, et *phérein*, porter) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes d'Artémis dans lesquelles on portait de petites corbeilles d'osier.

ÉLÉO (du gr. *élaion*, huile), préfixe qui entre dans la composition d'un certain nombre de mots, comme ÉLÉOCARPE, ÉLÉOCOQUE, ÉLÉOLITE, ÉLÉOMARGARATE, etc. Quelques-uns emploient encore l'ancienne forme *éléo*, et ils écrivent *éléocarpe, éléocoque*, etc.; mais cette orthographe tend à disparaître.

ÉLÉOCARPE n. m. Genre d'arbres, de la famille des tiliacées et type de la tribu des *éléocarpées*, comprenant une douzaine d'espèces de l'Asie tropicale.

ÉLÉOCARPÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre éléocarpe.

— n. f. pl. Tribu de la famille des tiliacées, caractérisée par une corolle à pétales incisés et des anthères déhiscents au sommet par une valve transversale. — *Une* ÉLÉOCARPÉE.

ÉLÉOCÉRATÉ et **ÉLÉOCÉRÉOLÉ** n. m. Pharm. Syn. de CÉRAT.

ÉLÉOCHARIS (*ka-riss*) n. m. Genre de cypéracées, qui comprend des herbes à chaumes aphylles portant un seul épi. (On en connaît quatre-vingts espèces réparties sur tout le globe, mais rares en Europe.)

ÉLÉOCOQUE n. f. Bot. Syn. de ALEURITE.

— Chim. *Huile d'éléocoque*, Huile incolore, inodore, insipide, extraite des graines d'une euphorbiacée, originaire de la Chine. On retire de cette huile les acides *éléomargarique* et *éléolique*.

ÉLÉODE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des blaptinés, comprenant plus de cent espèces, de l'Amérique boréale et centrale. Les éléodes varient extraordinairement de forme et de taille; ils sont allongés ou renflés. Leur couleur noire et leurs mœurs les rapprochent des blaps et des prosodes européens. Tels sont l'*eleodes cordata*, de Californie; l'*eleodes blaptoides*, du Mexique.)

ÉLÉODÉ, ÉE (du gr. *élaion*, huile) adj. Onctueux.

ÉLÉODENDRÉ, ÉE (*din*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'éléodendron.

— n. f. pl. Tribu de la famille des célastrinées, ayant pour type le genre *éléodendron*. — *Une* ÉLÉODENDRÉE.

ÉLÉODENDRON (*din*) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées et type de la tribu des *éléodendrées*, comprenant trente-cinq espèces, qui habitent le cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice, l'Asie tropicale et l'Australie. (Les fruits de quelques éléodendrons donnent une huile grasse et sont employés en médecine comme astringents.) ‖ On dit aussi ÉLÉODENDRE.

ÉLÉOGRAPHIE (*fi* — du gr. *élain*, olivier, et *graphein*, écrire) n. f. Bot. Monographie de l'olivier.

ÉLÉOLAT (*la*) ou **ÉLÉOLATE** [du gr. *élaion*, huile] n. m. Médicament qui a pour base une huile volatile. (Peu usité.)

ÉLÉOLÉ (du gr. *élaion*, huile) n. m. Médicament qui a une huile pour excipient. (Peu usité.)

ÉLÉOLIQUE adj. Pharm. Syn. de ÉLÉOLÉ.

ÉLÉOLITE n. m. Silicate naturel appartenant au genre feldspathoïde de de Lapparent et qui est une variété d'aspect gras de néphéline. ‖ On l'appelle aussi PIERRE GRASSE.

ÉLÉOLITIQUE (*tik'*) adj. Minér. Qui contient de *l'éléolite*. — Géol. *Famille éléolitique*, Une des trois divisions établies par Michel Lévy dans le groupe des roches neutres, et qui se distingue par la présence d'une espèce minérale appartenant au genre feldspathoïde : *éléolite, néphéline*, etc. (Les types de cette famille sont : *syénite éléolitique, foyaite, miascite, ditroite, orthophyre à liebenérite, phonolites, hyalophonolites*.)

ÉLÉOMARGARATE n. m. Chim. V. OLÉOMARGARATE.

ÉLÉOMÉLI (*li*) n. m. Baume huileux et doux, produit par un arbre de Syrie connu du temps de Dioscoride. ‖ On dit aussi ÉLÉOMÈLE.

ÉLÉOMÈTRE n. m. Techn. V. OLÉOMÈTRE.

ELEONORA, planète télescopique, n° 354, découverte par Charlois en 1893.

ÉLÉONORE (sainte), martyre qui fut mise à mort en Irlande et que l'Église honore le 29 novembre.

ÉLÉONORE D'ANJOU, reine de Sicile, morte à Catane en 1343. Elle était fille de Charles II, roi de Naples et de Sicile. Bien que fiancée à Philippe de Toussi, amiral de Naples, Eléonore épousa, en 1302, Frédéric II d'Aragon, roi de Sicile, dont elle eut quatre fils et quatre filles. Après la mort de son époux (1337), elle entra dans un couvent de l'ordre de Saint-François.

ÉLÉONORE, (ou **ALIÉNOR**) **D'AQUITAINE** ou **de Guyenne**, reine de France, puis reine d'Angleterre, fille aînée de Guillaume X, duc d'Aquitaine, et de Aénor de Châtellerault, née vers 1122, morte à Fontevrault en 1204. Elle hérita, en 1137, des domaines de son père, duc de Guyenne et comte de Poitiers. Elle épousa, le 22 juillet, à Bordeaux, Louis VII, roi de France, apportant à la couronne de France ses vastes domaines, qui étendaient la suzeraineté directe du roi jusqu'aux Pyrénées; mais, en 1152, Louis VII demanda la nullité de son mariage, qui fut prononcée pour cause de parenté; mais, en réalité, le motif qui la détermina c'est la conduite privée de la reine, particulièrement dans ses relations avec son oncle Raymond Ier d'Antioche. Par les conséquences qu'il entraîna, cet acte fut un de ceux qui pesèrent, dans la suite, le plus lourdement sur les destinées de la France. Godefroi, évêque de Langres, et saint Bernard conseillèrent le roi, en cette circonstance. L'année même où elle fut répudiée, Eléonore épousa Henri Plantagenet, duc de Normandie et comte d'Anjou, qui devenait roi d'Angleterre en 1154, réunissant à ses domaines anglais les vastes territoires du sud-ouest de la France, que Louis VII avait dû restituer à Eléonore. Celle-ci ne s'entendit d'ailleurs pas mieux avec son second mari; en 1173, ses fils s'étant révoltés contre leur père, elle les soutint. Henri II fit saisir sa femme et la retint dans une véritable captivité, durant plus de quinze ans. Eléonore ne recouvra sa liberté qu'après la mort de son mari (1189). De ce jour commence le rôle historique d'Eléonore, jusque dans sa vieillesse étonnante d'énergie et d'activité. Elle prit vigoureusement le parti de son fils Richard Cœur de Lion contre son frère Jean sans Terre, et, durant la captivité de Richard, galvanisa les Anglais dans leur résistance à Philippe Auguste. Sur la fin de sa vie, elle se rapprocha de la France, et, âgée de quatre-vingts ans, ne craignit pas de faire le voyage d'Espagne pour présider aux fiançailles de sa petite-fille Blanche de Castille avec le futur roi de France Louis VIII. Eléonore fut enterrée au monastère de Fontevrault, où elle s'était retirée.

Eléonore d'Aquitaine. (Bibl. nat.)

ÉLÉONORE D'ARAGON, reine de Portugal, morte à Tolède en 1445. Fille de Ferdinand IV, roi d'Aragon, elle épousa, en 1428, l'infant de Portugal, Édouard, qui devint roi en 1433. Ce prince mourut cinq ans après, laissant un fils, Alphonse V. Il avait confié la régence du royaume à Eléonore, mais les Cortès la lui enlevèrent pour la donner au frère du feu roi, dom Pèdre, duc de Coïmbre. Eléonore se retira sur les terres du prieur de Crato, puis auprès du roi de Castille, Jean II, ne cessant de susciter des troubles en Portugal. Elle mourut probablement empoisonnée.

ÉLÉONORE D'ARAGON, reine de Navarre et d'Aragon, fille de Juan II, roi d'Aragon, et de Blanche, reine de Navarre, morte à Tudela en 1480. Elle épousa, en 1434, Gaston IV, comte de Foix. Circonvenu par les jeunes époux, Juan II consentit à déshériter à leur profit ses deux aînés, Blanche et don Carlos. Celui-ci prit les armes; mais il fut

battu et périt de mort violente. Blanche eut le même sort, peu de temps après. Quant à Eléonore, elle ne jouit pas longtemps du fruit de ses intrigues; elle ne survécut qu'un mois à son père.

ÉLÉONORE D'ARBORÉE, princesse sarde, morte en 1403. Elle était fille de Mariano IV, juge d'Arborée. L'*Arborea* était l'une des quatre judicatures dans lesquelles la Sardaigne était divisée, à l'époque de la domination pisane. Le frère d'Eléonore, Ugo IV, fut massacré dans une insurrection, et Eléonore fut proclamée juge d'Arborée, en 1381. Elle fit rédiger le code, fameux dans l'histoire de la jurisprudence, nommé *Carta de Logu*. Il était si bien adapté aux besoins du pays, qu'il est resté en vigueur durant quatre siècles.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, reine de Portugal, puis de France, née à Louvain en 1498, morte à Talavera en 1558. Fille de Philippe Ier et de Jeanne de Castille, elle était la sœur aînée de Charles-Quint. Elle épousa, en 1519, le roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné. Veuve deux ans plus tard, elle fut sur le point de convoler en secondes noces avec le connétable de Bourbon. Mais, après sa victoire de Pavie, Charles-Quint décida sa sœur à épouser François Ier, veuf lui-même de Claude de France : ce fut l'une des clauses des traités de Madrid (1526) et de Cambrai (1529). Le mariage fut célébré à l'abbaye de Capsieux, en Gascogne, en 1530. Tous les historiens s'accordent à louer la douceur et les qualités de cœur d'Eléonore; Michelet ne l'appelle jamais que la « bonne reine Léonore ».

Au milieu de la cour voluptueuse des Valois, elle sut se ménager une pieuse retraite, où elle s'efforça d'oublier, dans la prière et les œuvres pies, les infidélités de son royal époux. N'ayant pas eu d'enfant de François Ier, elle quitta la France à la mort de celui-ci, en 1547. Elle se retira d'abord dans les Pays-Bas, auprès de Charles-Quint, puis, en 1556, à Talavera, près de Badajoz (Espagne), où elle passa le reste de sa vie.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE, duchesse de Mantoue, née en 1534, morte en 1594. Elle était fille de l'empereur Ferdinand Ier, et épousa, en 1561, Guillaume de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat. Les historiens ont fait l'éloge de sa piété et de sa douceur. Elle eut deux filles et un fils, Vincent, qui succéda à son père.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine d'Aragon, sœur de Blanche, reine de France, troisième fille d'Alphonse VIII, roi de Castille, et d'Eléonore d'Angleterre, morte au monastère de Las Huelgas près de Burgos, en 1244. Elle épousa, en 1221, Jayme Ier, dit le Conquérant, roi de Castille, de qui elle eut un fils nommé Alphonse. Mais, bientôt, Jayme découvrit qu'il était parent de sa femme au quatrième, c'est-à-dire à un degré prohibé par les canons de l'Eglise. Un concile, réuni à Lérida, fut saisi de la question. La dissolution du mariage fut prononcée, mais l'enfant déclaré légitime, le mariage ayant été conclu de bonne foi. Emmenant son fils, Eléonore se retira, sans protester, auprès de sa sœur, la reine de Castille, l'illustre Bérengère. La mort prématurée de son fils vint la frapper douloureusement. Elle se retira au monastère de Las Huelgas. En 1235, Jayme Ier s'était remarié avec Yolande, fille d'André, roi de Hongrie, qui lui donna plusieurs enfants, parmi lesquels Isabelle, qui devint la femme de Philippe le Hardi, roi de France.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine d'Angleterre, morte à Harley (Nottinghamshire) en 1290. Fille de Ferdinand III, roi de Castille, et de Jeanne de Ponthieu, elle épousa, en 1254, le futur Edouard Ier. Elle a laissé une grande réputation de vertu, de fidélité et de dévouement à son mari. Quelques chroniqueurs l'accusent d'avidité et d'avarice. En 1279, elle hérita du comté de Ponthieu, du chef de sa mère. Un procès fut engagé sur des détails de la succession, et Eléonore dut renoncer, en 1286, à Montreuil-sur-Mer, qui fut réuni à la couronne de France. Quand elle mourut, son corps fut porté du monastère de Harley jusqu'à Westminster, et des croix furent plantées aux principaux lieux que traversa le cortège. Le quartier de Londres nommé *Charing-Cross* doit son nom à l'une de ces croix.

ÉLÉONORE DE CASTILLE, reine de Navarre et fille de Henri II dit *le Magnifique*, roi de Castille, née en 1350, morte à Pampelune en 1416. Elle épousa, en 1379, Charles III, roi de Navarre. Peu après le couronnement de son mari (1387), elle se sépara de lui et se réfugia en Castille. Mais, là, elle excita des séditions. Assiégée dans le château de Roa, elle fut faite prisonnière par Henri III, roi de Castille; celui-ci la renvoya à son époux (1395), auquel elle donna huit enfants.

ÉLÉONORE DE PORTUGAL. Plusieurs princesses ont porté ce nom : **Eléonore de Portugal**, princesse de Danemark, fille du roi Alphonse II, qui épousa, en 1229, le prince héritier de Danemark, Waldemar, tué plus tard à la chasse; — **Eléonore de Portugal**, reine d'Aragon, fille d'Alphonse IV, qui épousa, en 1347, Pierre IV, roi d'Aragon; — **Eléonore de Portugal**, impératrice d'Allemagne, née en 1434, morte en 1467, fille du roi Edouard de Portugal, qui épousa, en 1452, Frédéric d'Autriche et fut mère de Maximilien Ier; — **Eléonore de Portugal**, reine de Portugal par son mariage, en 1470, avec son cousin l'infant, plus tard roi, João II.

ÉLÉONORE DE PROVENCE, reine d'Angleterre, morte à Ameshury en 1291. Elle était fille de Raymond-Bérenger IV, comte de Provence, et de Béatrix de Savoie; elle épousa, en 1236, Henri III, roi d'Angleterre. Le nom de son père et celui de sa mère sont, l'un et l'autre, inscrits au Parnasse des poètes provençaux, et elle passe elle-même pour l'auteur d'une poésie de style héroïque en langue provençale. Elle favorisa exclusivement ses compatriotes et se rendit par là très impopulaire aux Anglais. Les chroniqueurs contemporains sont pleins des griefs qu'elle souleva de la sorte. Elle fut maltraitée, en pleine rue de Londres, par la populace. Elle fut la mère du grand roi Edouard Ier, qui eut toujours pour elle la plus grande vénération. En 1276, Eléonore prit le voile au monastère d'Amesbury, où elle mourut.

ÉLÉONORE DE VERMANDOIS, comtesse DE VALOIS, fille de Raoul Ier, comte de Vermandois, née vers 1152, morte en 1219. Eléonore épousa successivement Guillaume IV, comte de Nevers; Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne; Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise; enfin, Etienne, fils d'Etienne Ier, comte de Sancerre. En 1183, Eléonore revendiqua le Vermandois et le Valois que sa sœur Elisabeth avait apportés en dot à Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Soutenue par Philippe Auguste, elle vit ses prétentions triompher; il est vrai que le traité d'Amiens (1184) la dépouilla de l'Amiénois, au profit du roi de France. Elle mourut sans enfant.

ÉLÉONORE TELLEZ DE MENDEZ, reine de Portugal, née vers le milieu du XIVe siècle, morte en 1405. Fille de Martin Alfonso Tellez, femme d'un simple gentilhomme, João Lourenço da Cunha, elle inspira par sa beauté et son esprit une violente passion au roi dom Fernand ou Ferdinand, qui, en 1371, fit casser son mariage pour l'épouser. Devenue reine de Portugal, Eléonore fit périr deux des enfants d'Inès de Castro et exiler l'autre, dom Diniz. Après avoir marié sa sœur, dona Maria Tellez, à João, frère du roi, elle excita contre celle-ci la jalousie du prince, qui poignarda dona Maria. Eléonore couronna ses crimes par l'adultère; elle prit pour favori un seigneur galicien, nommé Andeiro. Les intrigues de la reine amenèrent une guerre entre le Portugal et la Castille; les hostilités se terminèrent, en 1383, par le mariage de dona Brites ou Béatrix, fille d'Eléonore et de Ferdinand, avec l'infant de Castille, don Juan. Devenue veuve peu après, Eléonore voulut faire donner le trône de Portugal à Béatrix. Mais les Portugais se soulevèrent à la voix d'un frère naturel de Ferdinand, dom João ou dom Juan, grand maître de l'ordre d'Aviz, qui envahit le palais royal, poignarda Andeiro, et chassa Eléonore de sa capitale. Celle-ci fit alors appel à son gendre, le roi de Castille, qui vint assiéger Lisbonne. Mais il fut défait par dom Juan d'Aviz, que les Cortès, réunies à Coïmbre, proclamèrent roi de Portugal (1385). Quant à Eléonore Tellez, elle fut enfermée jusqu'à la fin de sa vie au monastère de Tordesillas.

ÉLÉONORITE n. f. Phosphate hydraté naturel de fer. Variété de béraunite.

ÉLÉONTE, ville de l'ancienne Chersonèse de Thrace, sur l'Hellespont, ancienne colonie d'Athènes. Miltiade s'y embarqua lors de l'expédition contre Lemnos, et Alexandre le Grand peur aller conquérir la Troade. Près de son emplacement s'élève aujourd'hui une grossière forteresse, nommée *Eski-Hissarlik*.

Monnaie d'Eléonte.

ÉLÉOPHAGE (*faj'* — du gr. *élaia*, olive, et *phagein*, manger) adj. Qui mange des olives, qui s'en nourrit : *Les Provençaux sont* ÉLÉOPHAGES.

ÉLÉOPTÈNE (du gr. *élaion*, huile, et *ptênos*, volatile) n. m. Parties liquides et volatiles des huiles essentielles, par opposition au *stéaroptène* ou *camphre*, qui désigne les portions solides.

ÉLÉOSACCHARUM (*karom'* — du gr. *élaion*, huile, et de l'ar. *sacchar*, sucre) n. m. Médicament que l'on préparait autrefois en triturant dans un mortier du sucre et une essence quelconque, ou en frottant un morceau de sucre sur l'écorce fraîche d'un citron ou d'une orange.

ÉLÉOSÉLIN n. m. Genre d'ombellifères, tribu des daucinées, comprenant deux espèces : l'une du bassin méditerranéen, l'autre du Mexique. ‖ On dit aussi ÉLÉOSÉLINE n. f., et ÉLÉOSÉLINON.

ÉLÉOSPONDE (*spond'* — du gr. *élaion*, huile, et *spondé*, libation) n. f. Antiq. gr. Libation d'huile en l'honneur d'un dieu, et particulièrement en l'honneur de Pluton.

ÉLÉOSTÉARATE n. m. Chim. V. OLÉOSTÉARATE.

ÉLÉOTHÈSE (gr. *eléothesis*; de *élaion*, huile, et *tithémi*, je place) n. m. Antiq. Esclave qui, dans les bains publics, frottait d'huile le corps des baigneurs.

ÉLÉOTHÉSION (du gr. *élaion*, huile, et *tithémi*, je place) n. m. Antiq. Salle où, dans les bains publics, les baigneurs étaient frottés d'huile et parfumés.

ÉLÉOTHREPTE (*trèpt'*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés, comprenant des engoulevents américains, voisins des nictydromes, et dont l'espèce type est l'*eleothreptus anomalus* de la Guyane.

ÉLÉOTRAGUE (*tragh'*) ou **ELEOTRAGUS** (*é-lé, guss*) n. m. Genre d'antilopes, comprenant des formes de taille moyenne, à queue assez longue, manquant le plus souvent de larmiers.

Eléotrague.

— ENCYCL. Les *eléotragues* ou *antilopes de marais* habitent les régions humides de l'Afrique centrale et méridionale. Les mâles seuls possèdent des cornes; l'espèce type est l'*eleotragus arundinaceus*, du Cap, de la taille d'un chevreuil.

ÉLÉOTRIS (*triss'* n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des gobiidés, comprenant des formes très voisines des *gobius*, et dont les nombreuses espèces sont répandues dans les mers chaudes.

Eléotris.

— ENCYCL. Les *éléotris* se plaisent surtout dans les estuaires des rivières, dans les eaux saumâtres. Ils varient beaucoup de taille suivant les espèces, depuis quatre jusqu'à trente centimètres. Dans l'océan Indien, vivent près de vingt espèces : *eleotris feliceps* (Sumatra); *eleotris sexguttata* ou *Yatsæli* des Hindous (Ceylan, Coromandel, etc.).

ÉLÉOXYLON n. m. Bot. foss. Genre de conifères, connu seulement par la structure anatomique du bois. (Il apparaît dans le rhétien.)

ÉLÉPHANT (*fan* — lat. *elephantus*; du gr. *éléphas, antos*, même sens) n. m. Genre de mammifères probescidiens, type de la famille des *éléphantidés*, comprenant les plus puissants entre les animaux terrestres, dont le nez est modifié en une longue trompe munie d'un appendice préhensile.

— *Eléphant blanc*, Variété albine d'éléphant, qui doit sa couleur à une espèce de lèpre. ‖ *Eléphant mammouth*. V. MAMMOUTH. ‖ *Eléphant de mer*, Nom vulgaire du morse et du phoque à trompe.

— Par ext. Personne grosse, lourde et mal faite. ‖ Animal relativement très grand : *L'autruche est l'*ÉLÉPHANT *des oiseaux*. ‖ Objet qui a des dimensions gigantesques : *La basse, cet* ÉLÉPHANT, *ce mammouth des instruments à cordes*. (Th. Gaut.)

— Pop. Entremetteur.

— Archéol. Petit cor d'ivoire, plus souvent appelé OLIFANT.

D'argent à éléphant d'azur.

— Blas. Figure héraldique, représentant un éléphant toujours d'aplomb sur ses quatre pieds. (Quand ses défenses sont d'un émail différent de celui du corps, l'éléphant est dit *défendu*. — La trompe de l'éléphant figurée seule est appelée *proboscide*.)

— Comm. Sorte de papier de grande dimension. (Peu us.)

— Hist. *Compagnons de l'Eléphant*, nom sous lequel les Arabes désignent les soldats de l'armée d'Abrahah, prince de Sanaa, qui vint assiéger La Mecque, dans les temps antéislamiques, avec un grand nombre d'éléphants. (Ils appellent l'année de cette expédition l'*année de l'Eléphant*. C'est celle qui précéda l'année où naquit Mahomet.)

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un centrisque, appelé aussi *bécasse*.

— Numism. Figure que l'on représentait sur les médailles des Césars, d'abord par allusion au mot *kaisar*, qui signifiait *éléphant* en langue punique, et, plus tard, à cause de la victoire que César remporta sur Juba. ‖ Figure qui, sur les médailles des empereurs, fait allusion aux éléphants qui avaient paru dans le cirque. ‖ Type des médailles d'Apamée. ‖ Figure qui, sur une médaille de l'empereur Philippe, indique l'éternité, à cause de la longévité de l'éléphant.

— LOC. PROV. : **Faire d'une mouche un éléphant**, Donner de l'importance à une chose qui n'en a pas.

— ENCYCL. Zool. Il existe actuellement deux espèces d'*éléphants* : l'une africaine (*elephas Africanus*), l'autre asiatique (*elephas Indicus*). On a cependant souvent distingué comme troisième espèce l'éléphant de moindre taille qui vit à Sumatra et à Bornéo (*elephas Sumatranus*). Le plus petit est l'éléphant d'Asie caractérisé par ses petites défenses, ses oreilles de dimensions moyennes et son front excavé. Il est répandu dans toute l'Asie tropicale; les individus albinos sont vénérés à Siam comme au maux sacrés. L'éléphant d'Afrique se distingue par sa tête plus petite, son front fuyant et ses oreilles très vastes et immobiles; il est de bien plus haute taille (5 m.) : ses défenses énormes, pouvant peser jusqu'à 100 kilogrammes, fournissent tout l'ivoire du commerce qui se travaille surtout

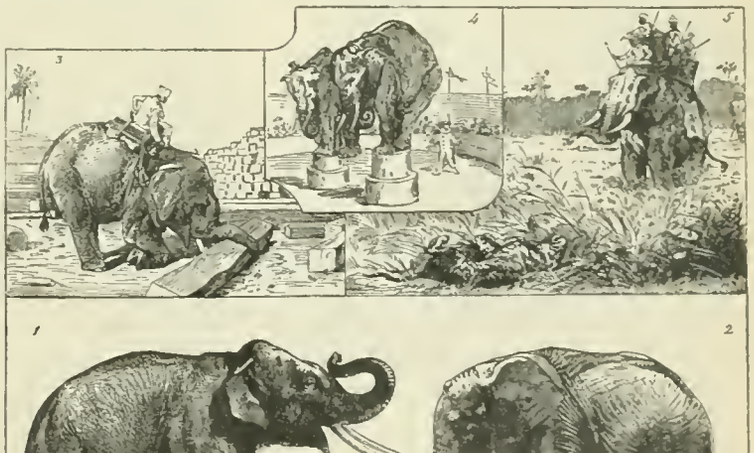
Eléphants : 1. De l'Inde; 2. D'Afrique; 3. Portefaix; 4. Jongleurs; 5. Pour la chasse au tigre.

en Chine. Les éléphants sont des animaux herbivores, vivant en grandes troupes, nocturnes, et fréquentant dans les grandes forêts riveraines des fleuves ou des marais, se baignant souvent, s'aspergeant avec leur trompe, ils demeurent tout le jour dans les endroits frais et impénétrables et se livrent la nuit à la recherche de la nourriture. Comme ils font beaucoup de dégâts dans les plantations, on leur fait la chasse au moyen de pièges, de fossés, de pieux où ils s'enferrent, etc. En outre, l'éléphant d'Afrique est tellement poursuivi à cause de la valeur de l'ivoire, qu'on peut prédire sa disparition assez prochaine. Les éléphants vivent longtemps, jusqu'à cent cinquante ans. Les femelles portent pendant vingt-deux mois, et les petits naissent hauts de 1 mètre; ils sont adultes vers vingt ans, mais, dès l'âge de seize, ils peuvent reproduire l'espèce. Les grands troupeaux d'éléphants sont composés d'un certain nombre de familles, comprenant chacune un mâle et huit femelles, les troupeaux ne se mêlent pas entre eux, les mâles dits « solitaires », qui ont été chassés des troupeaux, sont dangereux entre tous et attaquent tous les animaux et l'homme. En dehors de l'époque des amours, les éléphants sont doux et craintifs. On prend les éléphants en les chassant dans des enclos au moyen de rabatteurs, on les dompte par la faim, puis on laisse entrer dans l'enceinte des individus domestiqués qui ne tardent pas à les calmer et à les rendre moins farouches. La domestication des éléphants se pratique en grand, dans beaucoup de régions de l'Inde; et maintenant, ces animaux se reproduisent couramment en captivité, en Europe et dans Amérique du Nord. On tire de ces pachydermes d'importants services pour les charrois, les travaux publics et la guerre. Au reste, dès l'antiquité, on dressait les éléphants asiatiques et africains pour la guerre : Pyrrhus, Annibal, furent les premiers à en amener en Europe. Aujourd'hui, on ne domestique plus que l'espèce indienne, dont l'intelligence et la docilité rendent l'éducation facile. Les éléphants possèdent deux grandes incisives implantées dans les os intermaxillaires et qui constituent les défenses. (V. PROBOSCIDIENS, pour les détails de l'organisation.)

Les éléphants fossiles abondent dans le tertiaire de l'Inde; l'un d'eux (*elephas Ganesa*) est remarquable par ses immenses défenses arquées; d'autres espèces vivaient en Europe, aux temps quaternaires : *elephas priscus*, de la vallée du Rhin; *elephas Meridionalis*, dans la vallée de l'Arno; *elephas antiquus*, dans le quaternaire anglais. Le mammouth (*elephas primigenius*) a été contemporain de l'homme, et sa disparition des régions polaires ne date peut-être que de quelques siècles. V. MAMMOUTH.

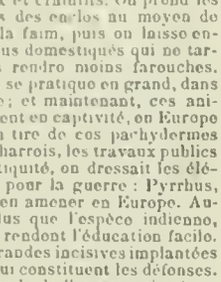

Ordre de l'Eléphant. (Danemark.)

Éléphant (ORDRE DE L'), ancien ordre de chevalerie danois, réorganisé en 1693 par Christian V, modifié en 1808. La décoration se compose : 1° d'un éléphant émaillé en blanc portant une tour maçonnée, sur une bossse bleue frangée d'or, et suspendu à un cordon bleu mis en écharpe, de droite à gauche; 2° d'une plaque rayonnante avec, au centre, une croix blanche sur un médaillon rouge. (Le costume de cérémonie se compose d'un justaucorps avec culotte de satin blanc, d'un manteau de velours cramoisi à longue traîne et d'un chapeau de velours à plume.)

Éléphant-Blanc (ORDRE DE L'), ordre fondé en 1861 par le roi de Siam Chow Yu Hua, et réglementé en 1869 par son fils. Il est divisé en cinq classes. Le ruban est rouge, bordé de vert : les deux couleurs sont séparées par une ligne bleue et une jaune.

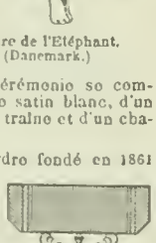

Ordre de l'Eléphant-Blanc. (Siam).

ÉLÉPHANT (CHAÎNE DE L') (*Pnom Kamchay*), chaîne de montagnes du Cambodge méridional, dans l'Indo-Chine française. D'une altitude médiocre (le Pnom-Tekhiang mesure 975 m.), elle fait cependant, un grand effet, car elle borde à une très faible distance le littoral du golfe de Siam, vis-à-vis de l'île de Phu-Quoc. Elle s'étend en ligne courbe de la ville de Campôt, au Sud-Ouest, à la région montagneuse qui borde, à l'Est, la baie de Compoug-Som.

ÉLÉPHANT (RIVIÈRE DE L'). Il y a, en Afrique australe, plusieurs rivières qui portent ce nom (en angl. *Oliphant's River*). Les principales sont : 1° une rivière côtière de la partie occidentale de la colonie anglaise du Cap. (Elle descend des monts Oliphant et se jette dans l'Atlantique); 2° un affluent secondaire de gauche du fleuve Orange, dans la même colonie, au N. des monts Karroo; 3° un affluent de droite du Limpopo, appelé autrement Lepakoué, dans le Transvaal.

ELEPHANTA GHARAPURI ou **GHARIPOUR**, petite île de la mer d'Oman (Asie méridionale). Elle est située au centre du golfe de Bombay, à 6 kil. N.-E. de cette ville, et mesure 9 kil. de circuit. Son nom lui fut donné par les Portugais, à cause d'un énorme éléphant de pierre qu'ils y trouvèrent, à l'endroit de leur débarquement. Le nom indigène signifie : *Cité des grottes*; et, en effet, cette île est célèbre par son groupe d'hypogées, ou temples souterrains. Ces temples sont d'origine exclusivement brahmanique, et ne remontent guère au delà du Xe siècle. De la plage, un escalier de 3 à 400 marches, taillé presque à pic dans les flancs d'un rocher, conduit à une petite terrasse, où s'ouvrent les temples, creusés également dans la montagne et abandonnés depuis plus de trois siècles.

ÉLÉPHANTAIRE (*tèr*) n. m. Antiq. rom. Soldat qui conduisait un ou plusieurs éléphants.

ÉLÉPHANTARQUE (*tark'* — du gr. *éléphas, antos*, éléphant, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Chef d'une compagnie de soldats montés sur des éléphants. (En général, la compagnie comprenait seize éléphants.)

ÉLÉPHANTE n. f. Femelle de l'éléphant.

ÉLÉPHANTEAU (*to* — dimin. de *éléphant*) n. m. Petit d'un éléphant, jeune éléphant.

ÉLÉPHANTIAQUE (*ti-ak* — rad. *éléphant*) adj. Monstrueux, prodigieux.

ÉLÉPHANTIASIQUE (*ti-a-zik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à l'éléphantiasis, qui ressemble à l'éléphantiasis.

ÉLÉPHANTIASIS (*ti-a-siss*) n. f. Maladie qui épaissit et dessèche la peau et lui donne l'apparence du cuir de l'éléphant.

— ENCYCL. Méd. Sous le nom d'*éléphantiasis*, on désigne deux maladies essentiellement différentes, caractérisées, l'une par l'altération primitive du système lymphatique et la dégénérescence consécutive du tissu cellulaire et de la peau (éléphantiasis des Arabes); l'autre par le développement, sur divers points du corps, de tubercules irréguliers, mous, livides, s'accompagnant d'une altération profonde de la peau (éléphantiasis des Grecs).

Jusqu'à Rhazès, médecin arabe, l'éléphantiasis des Arabes, appelée aussi *mal des Barbades, éléphas, pachydermie, morbus herculeus*, ne se trouve décrite dans aucun auteur. Très rare en Europe, l'éléphantiasis des Arabes règne endémiquement dans les pays chauds, surtout en Turquie, en Egypte, dans toute l'Asie, au Malabar, au Japon, dans l'île Barbade et l'Amérique équatoriale. L'éléphantiasis se développe surtout sur les membres inférieurs et les organes génitaux. La peau atteint parfois une épaisseur énorme (0^m,40); il arrive que le pénis disparaît dans le scrotum, hypertrophié monstrueusement. Les jambes, cylindriques dans certains cas et semblables à des piliers, sont, dans d'autres cas, déformées par des séries de gros bourrelets que séparent les étranglements. Cependant, les malades peuvent, en général, se tenir debout et marcher. La cause vraie de la maladie est encore inconnue; elle est vraisemblablement parasitaire. L'évolution des symptômes présente deux phases : dans la première, on observe à plusieurs reprises des frissons, de la fièvre, des vomissements, du délire, en même temps qu'une tuméfaction douloureuse des parties atteintes, sur le trajet des lymphatiques, avec inflammation des ganglions; dans la seconde, il n'y a plus de fièvre, la tuméfaction augmente, la peau est infiltrée d'un liquide clair, jaunâtre, se coagulant à l'air. Dans certains cas, l'épiderme, d'abord lisse, se crevasse et s'ulcère. Comme traitement, au début, on conseille la quinine et une compression légère avec maintien du membre dans la position horizontale; plus tard, les bains sulfureux, les douches de vapeur, le massage, et, à l'intérieur, les préparations iodées, arsenicales et mercurielles. Les complications (abcès profonds, gangrène, etc.) peuvent rendre l'amputation nécessaire.

L'éléphantiasis des Grecs n'est autre chose que la *lèpre tuberculeuse, lèpre du moyen âge*. V. LÈPRE.

— Art vétér. L'expression *éléphantiasis* est employée à tort, en médecine bovine, pour désigner une affection qui n'a aucune analogie avec celle du même nom de l'homme; c'est une affection pustuleuse fébrile, puis œdémateuse, donnant lieu à des crevasses suintantes, et qui affecte les régions les plus variées du corps. C'est une affection mal connue et encore à étudier.

ÉLÉPHANTIDE, royaume imaginaire des éléphants. (Mot employé par La Fontaine.)

ÉLÉPHANTIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères proboscidiens, la seule que comprenne cet ordre, et qui renferme les éléphants actuels et éteints comme les mastodontes et les *dinotherium*. — *Un* ÉLÉPHANTIDÉ.

ÉLÉPHANTIN, INE adj. Qui ressemble à l'éléphant, qui est gros comme l'éléphant; monstrueux, gigantesque. (Peu usité.)

— Hist. Se dit des rois égyptiens qui ont régné à Eléphantine, et qui composent la cinquième dynastie, suivant Manéthon : *Les rois* ÉLÉPHANTINS. *La dynastie* ÉLÉPHANTINE. ‖ Substantiv. : *Les* ÉLÉPHANTINS.

— Mamm. Qui a l'apparence, la forme d'un éléphant. ‖ Dont les défenses ressemblent à celles de l'éléphant.

ÉLÉPHANTINE n. f. Nom d'une flûte inventée et en usage chez les Phéniciens. (On suppose qu'ils lui avaient donné ce nom parce qu'elle était en ivoire.)

ÉLÉPHANTINE, traduction grecque du nom égyptien **Abou** (l'*île de l'Eléphant*), de la première des grandes îles situées au débouché de la cataracte, en face d'Assouân : les Arabes l'appellent aujourd'hui Gézirèt-Assouân (l'*île d'Assouân*) ou *Gézirèh* (l'île). Elle est habitée par des Nubiens répartis entre deux villages, et n'est plus qu'une dépendance d'Assouân. Elle était jadis la capitale du nome de *Tokhonît* (la Frontière), et la grande ville d'Abou, ou Kobhou, en occupait toute la partie sud. Ses princes, vers la fin de la Ve et pendant la VIe dynastie, poussaient des razzias ou des expéditions commerciales assez loin dans les déserts environnants et sur les bords de la mer Rouge. Les rois des dynasties memphites y résidaient lorsqu'ils venaient inspecter la frontière. Les gens d'Eléphantine colonisèrent la Nubie septentrionale, entre la VIe et la XIe dynastie. L'éloignement de la frontière vers le sud diminua l'importance d'Eléphantine sous les dynasties thébaines, et elle devint alors une ville de commerce et de pèlerinage : elle retrouva sa valeur militaire lorsque la séparation de l'Ethiopie ramena les marches égyptiennes au voisinage de la cataracte, vers la XXIIe dynastie, mais, à l'époque persane, puis à l'époque grecque, le développement de Syène porta un coup mortel à sa prospérité, tandis que la popularité croissante de l'Isis et de l'Osiris de Philæ rejetait ses dieux au second plan. Elle déchut sous les Romains, et n'était plus, aux temps byzantins et arabes, qu'un amas de ruines. Il ne subsiste plus du grand temple qu'un fragment de porte monumentale élevée par Thoutmosis III, restaurée sous Alexandre II. On n'y rencontre plus, en fait d'antiquités, que des blocs épars dans les ruines de la ville ou murés dans le quai

Temple d'Eléphantine.

antique, ainsi que le Nilomètre, restauré sous les Césars romains et consolidé, en 1870, par l'astronome arabe Mahmoud-pacha El-Falaki.

ÉLÉPHANTIQUE (*tik'*) adj. Zool. Qui se rapporte à l'éléphant : *La race* ÉLÉPHANTIQUE.

— Pathol. Affecté d'éléphantiasis : *Sujet* ÉLÉPHANTIQUE. ‖ Substantiv. : *Un* ÉLÉPHANTIQUE.

ÉLEPHANTIS, femme auteur grecque, qui vivait, croit-on, vers la fin du Ier siècle av. J.-C. Si l'on en croit Galien, elle aurait composé sur les *Cosmétiques* un traité qui n'est point parvenu jusqu'à nous. Mais, ce qui avait fait surtout sa réputation, c'étaient des écrits très lascifs en vers et en prose, très goûtés de la société romaine au premier siècle de l'empire. Suivant Suétone, Tibère avait placé les livres d'Eléphantis, avec des œuvres d'art obscènes, comme en un musée secret, dans son palais de Caprée.

ÉLÉPHANTOGRAPHIE (*fi* — du gr. *éléphas, antos*, éléphant, et *graphein*, écrire) n. f. Traité sur l'éléphant.

ÉLÉPHANTOPE n. m. Genre d'herbes vivaces, de la famille des composées vernoniées, voisin des échinops, et comprenant deux espèces des régions tropicales. (On emploie comme astringents, dans les inflammations, les éléphantopes *scaber, Martii* et *Carolinianus*.)

ÉLÉPHANTOPHAGE (du gr. *éléphas, antos*, éléphant, et *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit de chair d'éléphant.

ÉLÉPHANTOPODIE (*di* — de *éléphant*, et du gr. *pous, podos*, pied) n. f. Pathol. Eléphantiasis des membres inférieurs.

ÉLÉPHANTORRHIZA n. m. Bot. Genre de légumineuses mimosées, voisin des adénanthérées, qui comprend deux espèces d'arbrisseaux de l'Afrique australe.

ÉLÉPHANTUSIE n. f. Bot. Syn. de PHYTÉLÉPHAS.

ÉLÉPHASTOME (*stom'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères lamellicornes, voisin des scarabées et des géotrupes.

ÉLÉPHÉNOR ou **ELPHÉNOR**. Myth. gr. Roi légendaire des Abantes, dans l'île d'Eubée. Il était fils de Chalcadon, et descendant d'Arès. Il fut du nombre des prétendants à la main d'Hélène, quitta l'Eubée, après avoir tué involontairement son grand-père Abas, prit ensuite part au siège de Troie, où il se rendit avec quarante vaisseaux. Après la prise de Troie, il aborda dans l'île d'Othronos, près de la Sicile. Il en fut chassé par un dragon, et alla se fixer à Amantia, en Illyrie.

ELER (André), musicien français, né en Alsace vers 1764, mort à Paris en 1821. Il fut bibliothécaire du Conservatoire et devint, en 1816, professeur de contrepoint dans cette école. Il fit jouer à l'Opéra, en 1798, un ouvrage en un acte : *Apelle et Campaspe*, et, deux ans après, à l'Opéra-Comique, un autre petit ouvrage sous le titre de *l'Habit du chevalier de Grammont*. Mais on lui doit d'importantes compositions instrumentales : une ouverture pour harmonie, des trios et quatuors, des sonates, etc.

ÉLESMATIS (*lé-sma-tiss*) n. m. Alchim. Oxyde de plomb obtenu par calcination.

ÉLETTARI (*lé-ta*) n. m. Genre de zingibéracées, formé par une herbe vivace de l'Inde, dont les fruits, à odeur aromatique, sont utilisés en médecine.

ÉLEUSINE adj. f. Mythol. gr. Surnom de Cérès, adorée à Eleusis.

ÉLEUSINE n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées chloridées, comprenant sept espèces, qui habitent les régions tropicales. (On cultive en France l'*eleusina Indica*, et l'*eleusina Coracana* comme plantes comestibles ou fourragères.)

ÉLEUSINIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née à Eleusis ou qui habite cette ville. — *Les* ÉLEUSINIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à cette ville ou à ses habitants : *Les mystères* ÉLEUSINIENS.

ÉLEUSINIES (*nî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes ou mystères en l'honneur de Déméter, qui se célébraient en Attique, et dont une partie avait lieu à Athènes, l'autre à Eleusis.

Principales divinités du culte éleusinien (coupe attique de Hiéron) : 1. Zeus; 2. Dionysos; 3. Amphitrite; 4. Poseidon; 5. Déméter; 6. Triptolémos; 7. Perséphonè; 8. Eleusis; 9. Eumolpe.

‖ *Grandes éleusinies*. Celles de ces fêtes qui se célébraient au mois de boédromion et où avait lieu la grande initiation. ‖ *Petites éleusinies*. Celles qui se célébraient au mois d'anthesthérion, dans le faubourg d'Agra, près d'Athènes, et où avait lieu l'initiation du premier degré.

— ENCYCL. Suivant la tradition la plus accréditée, ce culte avait été institué par le devin Eumolpe, ancêtre de

la famille sacerdotale des Eumolpides. Primitivement, l'on adorait à Eleusis une triade de divinités agricoles : Déméter, Koré, et un dieu chthonien qui fut identifié plus tard avec Pluton. A ces divinités primitives d'autres furent successivement associées : les héros Triptolème et Euboulos, le dieu Dionysos, le Zagreus des Orphiques, et Iacchos. Le culte se compliqua sous l'influence des mystères orphiques et dionysiaques. Le bourg d'Eleusis, d'abord indépendant, fut conquis par Athènes, qui s'empara de l'administration du sanctuaire. C'est seulement après les guerres médiques, grâce à la prépondérance politique des Athéniens, que la renommée des mystères éleusiniens se répandit dans tout le monde grec.

Le service du culte était assuré par un nombreux personnel. Les principaux prêtres ou fonctionnaires étaient : l'hiérophante, le dadouque, l'hiérokéryx ou héraut sacré, et l'épibomios. Ils étaient toujours choisis dans certaines familles sacerdotales privilégiées.

L'occupation principale de tous ces prêtres ou fonctionnaires était d'organiser les deux fêtes annuelles du culte éleusinien : les petites et les grandes éleusinies.

Depuis le ve siècle avant notre ère jusqu'à la chute du paganisme, les éleusinies ne paraissaient pas avoir subi de profondes modifications. Elles restèrent populaires sous l'empire romain. (V. l'art. suiv.)

ÉLEUSIS, ville de la Grèce ancienne (Attique), près du mont Kerata. La légende voulait que l'orge dont Cérès fit présent aux Athéniens eût été semée à Eleusis, dans un champ appelé Rharia. Le territoire d'Eleusis formait, à l'origine, un royaume particulier et indépendant ; il fut incorporé, dès la plus haute antiquité, au district d'Athènes, et les Athéniens accordèrent aux habitants le privilège de célébrer exclusivement les mystères de Cérès et de Proserpine, ce qui devint pour eux une intarissable source de richesses, car on y venait de tous les points de la Grèce. Le terme de ces pèlerinages, c'étaient les temples de Cérès et de Proserpine. La prospérité d'Eleusis continua pendant la domination romaine. Mais, en 396, Alaric s'empara de la ville, et la détruisit. Longtemps, ses ruines restèrent inhabitées. Au XVIIe siècle seulement, un pauvre village s'y éleva, qui a porté jusqu'en ces derniers temps le nom de Lessina ou Elefsina. Un décret royal, datant déjà d'un demi-siècle, lui a restitué son antique appellation d'Eleusis (1.200 hab.). Des édifices qui ornaient la ville sainte de l'Attique, des restes intéressants ont surgi depuis 1860 : les propylées du temple de Déméter (Cérès) ; le sékos ou sanctuaire mystique, consacré aux initiations, dont le plafond est supporté par six rangées de sept colonnes chacune, reposant sur des bases cylindriques en marbre noir d'Eleusis ; un portique élevé en 309 par l'architecte Philon ; les fondements d'un temple consacré peut-être à Pluton et Perséphoné, etc.

Monnaie d'Eleusis.

ÉLEUSIS, baie de la Grèce, au N.-E. du golfe d'Egine, tirant son nom de la ville d'*Eleusis*, située sur sa côte nord-est. L'approche de la baie, par l'ouest de l'île Saline, est bordée par des îlots formant, avec une langue de terre, un chenal étroit qui fut bloqué par Xerxès, la nuit qui précéda la bataille de Salamine.

ELEUTH ou **OLOTE**, dialecte mongol. V. KALMOUK.

ÉLEUTHER. Myth. gr. Héros éponyme de la ville d'Eleuthère, en Béotie. (Il était fils d'Apollon et d'Ethuse. Il éleva le premier une statue de Dionysos et propagea le culte de ce dieu.) — Un des curètes crétois, fondateur de la ville d'Eleuthéra en Crète. (L'île même a porté le nom d'*Eleuthérie*.)

ELEUTHERA ou **ROYAL-ISLAND**, l'île la plus fertile de l'archipel des Bahama ou Lucayes ; 2.600 hab. Récolte d'ananas et d'oranges.

ÉLEUTHÉRANTHÈRE (du gr. *éleuthéros*, libre, et de *anthère*) adj. Bot. Dont les anthères ne sont pas soudées ensemble. ‖ On dit aussi ÉLEUTHÉRANTHÉRÉ, ÉE.

ÉLEUTHÉRANTHÉRÉE n. f. Genre de composées hélianthées de l'Amérique tropicale, ne comprenant qu'une seule espèce : *eleutheranthera ovalifolia*.

ÉLEUTHÉRATE n. m. Ancien nom des insectes coléoptères.

— ENCYCL. Ce mot n'était guère d'usage hors du latin. Il provient du titre qu'avait donné, au XVIIIe siècle, l'entomologiste danois Fabricius à son ouvrage sur les insectes : *Systema eleutheratorum*, où il prétendait établir une classification basée uniquement sur les pièces de la bouche. Les coléoptères étaient appelés *éleuthérates* (eleutherata) parce que leurs mâchoires sont libres de prolongements et de membranes les unissant aux autres pièces.

ÉLEUTHÈRE (du gr. *éleuthéros*, libre) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux tombeaux plus ou moins authentiques des compagnons d'Adraste morts dans la guerre de Thèbes.

ÉLEUTHÈRE (saint), pape, élu en 177, mort en 192. Diacre du pape Anicet. C'est vers lui que les martyrs de Lyon députèrent le prêtre Irénée, porteur d'une lettre qui dénonçait les erreurs des montanistes et leurs agissements en Gaule. Il établit le plus ancien règlement que l'on connaisse sur la célébration de la fête de Pâques, et envoya Fugacius et Damianus auprès de Lucius, roi de la Grande-Bretagne, qui lui avait demandé des missionnaires. — Fête le 23 mai.

ÉLEUTHÈRE (saint), évêque belge, né à Tournai en 456, mort en 532. Son père le confia dès ses premières années à saint Médard, qui présida à son éducation. Elu évêque de Tournai en 486, il fut en butte aux persécutions des hérétiques et des païens, fit cinq voyages à Rome et fut tué par des ariens. — Fête le 20 février.

ÉLEUTHÈRE (saint), un des compagnons de saint Denis. Il fut décapité comme lui sur une montagne près de Paris, le *mont des Martyrs* (Montmartre). — Fête le 9 octobre.

ÉLEUTHÈRE, eunuque et chambellan d'Héraclius, mort en 617. Appelé par la confiance de l'empereur à l'exarchat de Ravenne, il réprima d'abord deux séditions : l'une à Ravenne même, l'autre en Campanie. Mais il se révolta à son tour et marcha sur Rome. Ses soldats le tuèrent et portèrent sa tête à Héraclius.

ÉLEUTHÉRIA. Antiq. gr. Divinité allégorique, personnification de la liberté. A l'exemple des Grecs, les Romains personnifièrent souvent la liberté, *Libertas*, dont le type et le nom se montrent sur beaucoup de monnaies du temps de la république ou de l'empire. — Nom d'une fontaine voisine d'Argos, où les prêtresses de Héra puisaient l'eau nécessaire aux sacrifices.

ÉLEUTHÉRIE (*ri*) ou **ELEUTHERIA** (*é, té-ri*) n. f. Genre de méduses tubulaires, représentant la forme libre des clavatelles, qui se reproduit par bourgeonnement. (Les éleuthéries sont de petites méduses marcheuses, dont l'ombrelle n'est représentée que par les bras bifurqués qui constituent l'appareil locomoteur.)

ÉLEUTHÉRIE (*ri* — du gr. *éleuthéria*, liberté) n. f. Antiq. gr. Gouvernement libre d'un Etat indépendant.

— Bot. Syn. de NECKERA ou NECKÈRE.

ÉLEUTHÉRIES (*ri*) n. f. pl. Fêtes qui se célébraient tous les cinq ans dans la plaine de Platées, en mémoire de la victoire d'Aristide et de Pausanias sur les Perses (en 479 av. J.-C.). (Ces fêtes comprenaient un sacrifice de taureaux noirs à Zeus, des panégyriques, des libations sur la tombe des héros, des jeux, etc.) ‖ Fête célébrée à Syracuse, en souvenir de l'expulsion des tyrans par Thrasybule. ‖ Fête célébrée par les Samiens en l'honneur d'Eros. ‖ Fête que célébraient les nouveaux affranchis, le jour où ils recevaient la liberté.

ÉLEUTHÉRIOS (du gr. *éleuthéros*, libre) adj. m. Myth. gr. Surnom de Zeus. (C'est Zeus Eleutherios ou Libérateur qu'on honorait dans les éleuthéries de Platées.) — Surnom de Dionysos.

ÉLEUTHÉROBLASTES (*blasst'*) n. m. pl. Sous-ordre de méduses hydroïdes, appelées aussi *gymnoblastes* et *tubulaires*. — *Un* ÉLEUTHÉROBLASTE.

ÉLEUTHÉROCARPIDÉS n. m. pl. Famille d'acalèphes calycozoaires, comprenant les méduses vulgairement appelées *lucernaires* et réparties dans les genres *calvodosie*, *lucernaire* et *haliclyste*. (Les éleuthérocarpidés sont les plus simples des calycozoaires.) — *Un* ÉLEUTHÉROCARPIDE.

ÉLEUTHÉROCRINE ou **ELEUTHEROCRINUS** (*é-leu, nuss*) n. m. Paléont. Genre d'échinodermes blastoïdes, comprenant des formes fossiles dans le dévonien des Etats-Unis, et qui sont elliptiques, de coupe triangulaire, et dépourvues de tige. (L'espèce type est l'*eleutherocrinus Cassedayi* du Kentucky.)

ÉLEUTHÉRODACTYLE (du gr. *éleuthéros*, libre, et *daktulos*, doigt) adj. Zool. Qui a les doigts libres.

ÉLEUTHÉROGYNE (*jin'*) — du gr. *éleuthéros*, libre, et *gunè*, femelle) adj. Bot. Se dit d'un gynécée à carpelles indépendants, à placentation pariétale.

ÉLEUTHÉROGYNIE (*ji-nî* — rad. *éleuthérogyne*) n. f. Caractère des plantes à ovaire libre.

ÉLEUTHÉROGYNION (*ji*) n. m. Bot. Section du genre phyllanthe.

ÉLEUTHÉROMACROSTÉMONE (*sté* — du gr. *éleuthéros*, libre, *makros*, large, et *stémôn*, filet) adj. Bot. Qui a les étamines libres et inégales.

ÉLEUTHÉROMANE (du gr. *éleuthéros*, libre, et *mania*, folie) adj. Qui aime passionnément la liberté.

— n. m. Amant passionné de la liberté.

ÉLEUTHÉROMANIE (*nî* — rad. *éleuthéromane*) n. f. Amour passionné de la liberté.

ÉLEUTHÉROPÉTALE adj. Bot. Syn. de POLYPÉTALE, DIALYPÉTALE.

ÉLEUTHÉROPHOBE (du gr. *éleuthéros*, libre, et *phobos*, crainte) adj. Qui a la liberté en horreur.

— n. m. Ennemi passionné de la liberté : *Les* ÉLEUTHEROPHOBES, *personnages allégoriques de l'Enfer du Dante, marchent la tête tournée en arrière, et leurs larmes tombent sur leurs talons.*

ÉLEUTHÉROPHOBIE (*bî* — rad. *éleuthérophobe*) n. f. Horreur de la liberté.

ÉLEUTHÉROPHYLLE (du gr. *éleuthéros*, libre, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a les feuilles libres. ‖ On dit aussi ÉLEUTHÉROPHYLLIN, INE.

— n. f. pl. Section de la famille des hépatiques, caractérisée par une tige munie de feuilles libres et distinctes. — *Une* ÉLEUTHÉROPHYLLE. ‖ On dit aussi HÉPATIQUES caulescentes ou foliées.

ELEUTHEROPHYLLUM (*é, té, fil-lom'*) n. m. Bot. foss. Genre de cypéracées, caractérisé par une tige articulée, munie de verticilles de feuilles petites, ovales, terminées en pointe courte, et de cicatrices raméales. (Ce genre remarquable se rencontre dans le calm.)

ÉLEUTHÉROSTÉMONE (*sté* — du gr. *éleuthéros*, libre, et *stémôn*, filet) adj. Bot. Qui a les étamines libres.

ÉLEUTHÉROTECHNIQUE (*té-knik'* — du gr. *éleuthéros*, libre, et *tekhné*, art) adj. Didact. Se dit de la science des moyens que l'homme possède pour communiquer ses idées, ses sentiments, ses passions.

ÉLEUTHÉROTHÈLE (du gr. *éleuthéros*, libre, et *thélè*, mamelon) adj. Bot. Qui a l'ovaire libre.

ÉLEUTHO. Myth. gr. Déesse des accouchements, de même qu'Ilithye.

ÉLEVABLE (rad. *élever*) adj. Susceptible d'éducation.

ÉLEVAGE (*vaj'*) n. m. Econ. rur. Action d'élever les animaux destinés aux usages de l'homme : *L'*ÉLEVAGE *des chevaux, des bœufs, des moutons.*

— Œnol. *Elevage des vins*. Ensemble des soins à donner aux vins pour les amener à leur état le plus parfait. V. VIN.

— ENCYCL. Econ. rur. L'*élevage* a pour but d'obtenir, suivant les circonstances et les milieux, des *machines animales* aussi aptes que possible à bien remplir les fonctions auxquelles on les destine. Ces fonctions sont de diverses sortes : production de la viande ou des autres matières organiques d'origine animale, lait et ses dérivés, peau, produits cornés, laine, etc., production du travail, production du fumier. La fonction essentielle est tantôt la production de la viande, tantôt la production du lait ou de ses dérivés, tantôt la production du travail ; quelquefois, mais plus rarement, la production de la laine chez les ovidés, ou de la peau chez les bovidés. Cependant, cette spécialisation en vue d'une production organique déterminée ne doit pas être poussée au delà d'une certaine limite. Les bovinés, par exemple, sont d'autant moins propres au travail qu'ils sont plus aptes à la production de la viande, car il leur faut, pour le travail, un squelette volumineux, alors que les bons producteurs de viande ont un squelette très réduit. Comme la sanction définitive de toute opération d'élevage est le profit qu'elle permet de réaliser, l'éleveur doit se donner pour objectif d'obtenir les produits animaux qui lui rapportent le bénéfice le plus élevé, et de modifier, en conséquence, les aptitudes naturelles de la race dont il dispose.

Dans la généralité des cas, il s'agit simplement de mettre à profit ces aptitudes naturelles en favorisant leur développement dans toute la mesure qui convient. L'éleveur y réussira par les effets combinés de la *sélection*, du *croisement*, d'une *alimentation rationnelle*, et enfin, s'il y a lieu, par un exercice méthodique des organes intéressés, ce qu'on appelle la *gymnastique fonctionnelle*.

La sélection consiste à choisir, pour reproduire la race, les individus qui présentent au plus haut degré les qualités qu'on cherche à développer. La sélection est d'un effet lent, mais certain. Le croisement, quand il réussit, est d'une action plus rapide ; mais il laisse une place considérable au hasard. Les animaux qu'on veut améliorer, si défectueux qu'ils soient, sont, en tout cas, parfaitement appropriés à leur milieu, tandis que les animaux améliorateurs sont adaptés à d'autres conditions d'existence. En outre, par l'essai de fusion des deux races, on combine la plupart du temps des éléments hétérogènes, qui ne parviennent pas à s'harmoniser. Il convient d'ajouter que, si l'on fait reproduire entre eux, de génération en génération, les métis obtenus, ils reviennent insensiblement à l'un des types naturels d'où ils procèdent.

L'alimentation rationnelle est d'un puissant effet pour hâter la croissance des jeunes. Son importance est considérable dans l'élevage et l'engraissement des bêtes de boucherie. Quant à la gymnastique fonctionnelle, on la met en œuvre plus particulièrement dans l'élevage des chevaux de luxe, et surtout des chevaux de course.

ÉLÉVATEUR (lat. *elevator* ; de *elevare*, élever) adj. m. Anat. Qui sert à élever, en parlant d'un muscle : *Le muscle* ÉLÉVATEUR *de la paupière*. ‖ Substantiv. : *L'*ÉLÉVATEUR *de la lèvre supérieure*.

— Mar. Se dit d'un appareil qui sert, dans les bassins de radoub, à soulever les navires. ‖ Substantiv. Appareil élévateur : *Un* ÉLÉVATEUR *du plus grand modèle*.

— Techn. *Appareil élévateur*, instrument ou engin destiné à élever des poids. ‖ Substantiv. : *Un* ÉLÉVATEUR.

— ENCYCL. Anat. On désigne, en anatomie, sous le nom d'*élévateurs*, les muscles qui approchent une partie quelconque de l'extrémité céphalique du tronc ; ce sont : l'*élévateur de la paupière supérieure* (orbito-palpébral de Chaussier) ; l'*élévateur commun de la lèvre supérieure et de l'aile du nez* (grand sus-maxillo-labial de Chaussier) ; l'*élévateur propre de la lèvre supérieure* (moyen sus-maxillolabial de Chaussier).

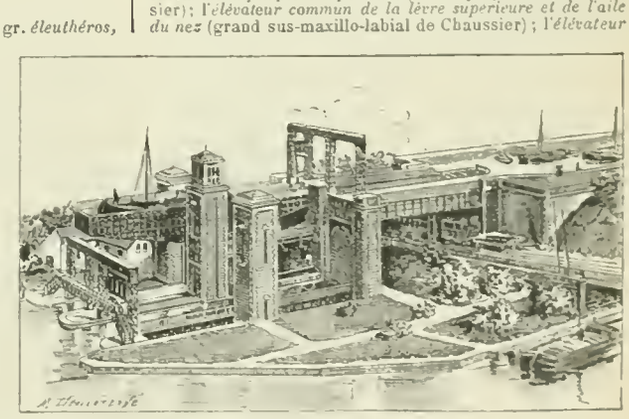
Elévateur de bateaux, aux Fontinettes (Pas-de-Calais).

— Techn. Les *élévateurs* peuvent être classés en deux catégories, suivant qu'ils sont construits pour élever des corps solides ou des matières liquides. Dans le premier cas, ils prennent le nom de *monte-charges* ou d'*ascenseurs* ; dans le second cas, ils rentrent dans la catégorie des *pompes*, des *norias*, etc. L'agriculture et l'industrie les utilisent comme *élévateurs de grains, élévateurs de paille, élévateurs d'eau, élévateurs de bateaux, élévateurs hydrauliques*, etc.

ÉLÉVATION (*si-on*) n. f. Action d'élever, de rendre plus haut : *L'*ÉLÉVATION *de ce mur a présenté des difficultés*. ‖ Distance en hauteur : *L'aigle atteint à une prodigieuse* ÉLÉVATION. ‖ Dimension en hauteur : *A pueduc qui a 60 mètres d'*ÉLÉVATION.

— Par ext. Eminence ; lieu, point relativement élevé : *Gravir une petite* ÉLÉVATION.

— Par anal. Changement de la voix qui passe à un ton plus haut : *Il y a des* ÉLÉVATIONS *de voix nécessaires dans la déclamation*. ‖ Voix haute, élevée : *Avoir trop d'*ÉLÉVATION *dans le chant*.

— Hausse, augmentation en parlant des prix ; prix élevé : *L'*ÉLÉVATION *du prix des denrées*.

— Action de faire monter une personne à une haute dignité ; état d'une personne élevée en dignité : *Ni le bonheur ni le mérite seul ne font l'*ÉLÉVATION *des hommes*. (Vauven.) ‖ Personne élevée en dignité : *L'*ÉLÉVATION *est, d'ordinaire, ou dure ou inattentive*. (Mass.)

— Fig. Noblesse, largeur des vues, des idées ou du caractère : *Nulle* ÉLÉVATION *sans grandeur d'âme et sans probité*. (Mme de Lambert.)

— Archit. Vue de face d'un édifice, d'une construction quelconque.

— Art. II. Inclinaison sur l'horizon de l'axe longitudinal d'une pièce : *Donner à une pièce trente degrés d'*ÉLÉVATION. ‖ Ouverture de l'angle formé par une ligne horizontale et par la droite menée de la bouche de la pièce au point de plus grande élévation du projectile.

— Ascét. Mouvement de l'âme qui se détache des biens terrestres pour se porter vers Dieu.

— Astron. *Angle d'élévation*, Syn. de HAUTEUR.

— Chir. Emploi d'appareils destinés à soutenir les parties lésées dans une position relativement élevée.

— Géom. descript. Projection sur un plan vertical parallèle à l'une des faces de l'objet représenté, et ne figurant, par conséquent, que les objets géométriquement visibles pour un spectateur placé en avant de la face en question, à une distance infinie : ÉLÉVATION *d'une machine. Plan, coupe et* ÉLÉVATION *d'un bâtiment.*

— Liturg. Sujet peint, dessiné, gravé ou sculpté, représentant Jésus en croix et ses bourreaux occupés à dresser l'instrument du supplice, pour le fixer dans un trou creusé en terre : *L'*ÉLÉVATION DE LA CROIX *de Lebrun.*

— Littér. et b.-arts. Noblesse dans la pensée ou dans l'expression : *L'*ÉLÉVATION *de Corneille tient à la fierté républicaine, celle de Bossuet à l'enthousiasme religieux.* (D'Alemb.) ‖ Genre de composition littéraire, inspiré par un mouvement d'élévation vers Dieu : *Les* ÉLÉVATIONS *sur les mystères de Bossuet.*

— Liturg. Partie de la messe où le prêtre élève le pain et le vin consacrés. ‖ Morceau de chant qu'on exécute au moment de l'élévation : *Composer une* ÉLÉVATION.

— Mar. Plan vertical longitudinal passant par l'axe de la quille, sur lequel se projettent les lignes d'eau, la quille, l'étrave, l'étambot.

— Mathém. Formation d'une puissance, d'une quantité : ÉLÉVATION *à la deuxième, à la dixième puissance.*

— Mécan. Nom donné à toute action mécanique ayant pour but, en soulevant un corps pesant quelconque, d'obtenir un effet utile se traduisant par un travail effectif.

— Pathol. *Élévation du pouls*, Battement fort et fréquent dans le pouls.

— Peint. et dess. Représentation d'une face d'un corps au moyen de lignes géométriques, tout en faisant abstraction de l'épaisseur ou de la profondeur de ce corps.

— Rhét. Figure par laquelle on exagère à dessein et par ironie l'excellence d'une chose ou d'une personne, pour les rabaisser en réalité.

— SYN. **Élévation, hauteur.** *L'élévation* est une qualité résultant d'un fait; elle suppose un point de départ et des accroissements successifs, ou bien encore elle fait envisager l'objet de bas en haut, comme lorsqu'il s'agit de gravir, d'escalader; enfin, elle se mesure par la distance réelle de la base au sommet. La *hauteur* est une qualité considérée en elle-même ou comme dominant les objets moins élevés : la vue s'étend au loin quand on est sur une *hauteur;* mais elle change de mesure selon la nature des objets : quand on dit que les blés sont *hauts*, cela ne signifie pas qu'ils ont réellement une grande *élévation*, mais qu'ils en ont plus qu'à l'ordinaire. Au figuré, la *hauteur* diffère peu de la fierté; l'*élévation* de l'âme est une noblesse réelle et acquise par l'habitude de réprimer les sentiments bas.

— ANTON. **Abaissement, affaissement, dépression, prostration, ravalement.**

Élévation en croix (L') ou *le Crucifiement* a été traité par les maîtres de toutes les écoles. Rappelons ici le tableau de Rembrandt au musée de Munich. Le Christ est attaché à la croix, que plusieurs hommes dressent avec de grands efforts. Le sujet de *l'Élévation en croix* a été peint par Jouvenet, par L. Giordano (Munich); par B. Beham (musée de Vienne); par A. Dieu. — On connaît *le Crucifiement*, composition centrale d'un triptyque attribué à Gérard Van der Meere, à la cathédrale de Gand. Un autre triptyque, attribué au même peintre, et dont le sujet central représente aussi *le Crucifiement*, se voit dans l'église Saint-Sauveur, à Bruges. — *L'Élévation de la croix*, de Rubens, à la cathédrale d'Anvers, est considérée comme l'un des chefs-d'œuvre du maître. Cette peinture, exécutée en 1610 pour le maître-autel de l'église Sainte-Walburge, est un triptyque de grande dimension, qui fait pendant à *la Descente de croix* du même auteur. Le panneau central représente le Christ attaché à l'instrument du supplice, que huit hommes sont occupés à dresser. Apportée à Paris sous le premier empire, cette peinture a été rendue aux Pays-Bas en 1815. — Rappelons, enfin, *l'Élévation de la croix* ou *Jésus élevé en croix*, tableau de Ch. Lebrun, au musée du Louvre. Les bourreaux dressent l'instrument du supplice; la Vierge, saint Jean et Madeleine, contemplent, dans le plus profond abattement, cette scène de douleur. Des soldats jouent aux dés les vêtements de Jésus. Ce tableau, dont les figures ont environ 0m,[illegible] de hauteur, fut peint par Lebrun en 1685, et valut à cet artiste un témoignage éclatant de la faveur de Louis XIV. V. CRUCIFIEMENT.

L'Élévation de la croix, d'après Lebrun.

Élévations à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne. Cet ouvrage fut composé à Meaux, par Bossuet, vers l'année 1695, et publié après sa mort, en 1727. Sans s'astreindre à un plan rigoureux, Bossuet, qui écrit pour l'édification des religieuses de son diocèse, retrace à grands traits les principaux points de la révélation chrétienne : Dieu, la sainte Trinité, la création des anges et de l'homme, la tentation et la chute, la délivrance promise sous la loi et les prophètes, l'Annonciation, l'Incarnation, les mystères de l'enfance de Jésus et les débuts de son ministère public, tels sont les titres et les sujets des principaux chapitres. Cet exposé rapide, mais précis et lumineux, est accompagné de commentaires, où éclatent la foi et la piété de Bossuet. Les nombreuses citations de la Bible, que l'auteur intercale dans ses récits, ajoutent encore à l'énergie et à la noblesse habituelles de son style.

ÉLÉVATOIRE adj. Qui sert à élever des fardeaux : *Machine* ÉLÉVATOIRE. ‖ Qui sert à élever des liquides : *Pompe* ÉLÉVATOIRE.

— n. m. Chir. Instrument qu'on emploie pour relever et mettre en place les fragments d'os.

ÉLÈVE (rad. *élever*) n. Personne qui reçoit les leçons d'une autre : *Un professeur et ses* ÉLÈVES. *Une* ÉLÈVE *laborieuse.* ‖ Personne qui fréquente les cours d'une maison d'éducation, ou qui suit les cours d'une école spéciale : *Les* ÉLÈVES *des lycées, de Saint-Cyr.* ‖ Artiste qui se forme sous la direction et dans l'atelier d'un maître : *Van Dyck est l'*ÉLÈVE *de Rubens. Jules Romain est* ÉLÈVE *de Raphaël.*

— Par ext. Personne formée par les leçons ou par les exemples d'une autre : *Les* ÉLÈVES *de Talleyrand.*

— Titre que l'on donnait autrefois aux membres adjoints de l'Académie des sciences ou de celle des inscriptions.

— Fig. Personne ou chose qui doit sa manière d'être ou de voir à quelque chose que l'on considère comme son maître : *Les* ÉLÈVES *de l'expérience. Aujourd'hui est l'*ÉLÈVE *d'hier.* (E. Legouvé.)

— Arg. milit. *Élève cabot* ou *Élève martyr*, Élève caporal.

— Econ. rur. Animal né et soigné chez un éleveur.

— Hortic. Plante ou arbre provenant d'un semis et que l'on soigne en vue d'opérer par ses produits une sélection dans l'espèce : *Jardinier qui fait des* ÉLÈVES *très remarquables.*

— Mar. *Élève de marine*, Nom ancien des aspirants de marine. ‖ *Élève volontaire*, Nom sous lequel on désignait, jusqu'en 1871, des jeunes gens admis, sans avoir passé par l'École navale, à remplir, dans la marine militaire, les fonctions d'aspirant de 2e classe.

— SYN. **Disciple, écolier.** V. DISCIPLE.

Élèves pour la danse de l'Opéra (THÉÂTRE DES). Ce petit théâtre, fondé en 1779 par Abraham, danseur de l'Opéra, et un comédien nommé Tessier ou Texier, était une scène enfantine, destinée à former des sujets pour l'Opéra. La salle était située sur le boulevard du Temple. On y donnait des pantomimes, des comédies, des divertissements, etc. La troupe était composée d'enfants, tant danseurs que comédiens. Julie Candeille en fit partie. Malgré le succès très brillant des premiers jours, les directeurs cédèrent leur entreprise à Parisau (guillotiné en 1794), dont l'administration fut déplorable. En 1780, le privilège lui fut retiré et ordre lui fut donné de fermer le théâtre. En 1786, un nommé Henry obtint l'autorisation de rouvrir la salle pour y installer un spectacle de curiosités qu'il appelait les *Feux pyrrhiques*. En 1790, cette même salle fut occupée par les acteurs du petit théâtre des Beaujolais, que la Montansier venait de chasser du Palais-Royal. On y vit, un peu plus tard, une nouvelle entreprise qui prit le titre de Lycée-Dramatique, et qui bientôt céda la place elle-même au fameux Arlequin italien Lazzari. Celui-ci donna à son théâtre le nom de Variétés-Amusantes. Sa direction fut florissante. En 1798, un incendie réduisit le théâtre en cendres.

Élèves de Thalie (THÉÂTRE DES). C'est un des innombrables établissements dramatiques que la Révolution vit éclore en vertu du décret de l'Assemblée nationale qui établissait la liberté absolue de l'industrie théâtrale. Celui-ci, fondé par une comédienne dont le nom est oublié, était situé sur le boulevard du Temple, à côté du Lycée-Dramatique, dans la salle auparavant occupée par un autre petit spectacle alors disparu, qui s'appelait les Bluettes. Ce théâtre des Élèves de Thalie était un théâtre d'enfants; l'année 1791 le vit tout à la fois naître, végéter et mourir.

ÉLEVE n. f. Action d'élever des bestiaux, élevage : *L'*ÉLÈVE *du cheval, du mouton, du ver à soie.* ‖ Croît de plantes provenant de semis.

— ENCYCL. V. ÉLEVAGE.

ÉLÈVEMENT (*man*) n. m. Action d'élever : *L'*ÉLÈVEMENT *d'un mur.* ‖ Action de hausser, en parlant de la voix : *Les* ÉLÈVEMENTS *et les* ABAISSEMENTS *de la* VOIX. (Peu usité.)

— Fig. Élévation, action d'élever son âme : *L'*ÉLÈVEMENT *de l'esprit vers Dieu.* (Peu usité.)

ÉLEVER (du préf. *é*, et de *lever*. — Change l'e muet en è ouvert devant une syllabe muette : *J'élève. J'élèverai*) v. a. Rendre plus haut : ÉLEVER *une maison d'un nouvel étage.* ‖ Placer plus haut : ÉLEVER *un tableau placé trop bas.* ‖ Porter en haut : ÉLEVER *un drapeau dans ses mains.* ‖ Avoir dans une situation haute : *Le cyprès* ÉLÈVE *son feuillage noir, comme une pyramide.* (A. Karr.) ‖ Faire monter : *Le soleil* ÉLÈVE *les nuages en les chauffant.*

— Par ext. Bâtir, construire : ÉLEVER *une maison, un temple.* ‖ Ériger, dresser : ÉLEVER *des statues à un grand homme.* ‖ Fonder, établir, créer : ÉLEVER *un trône, sa fortune.* ‖ Faire surgir, objecter : ÉLEVER *des obstacles, des doutes.*

— Accroître, rendre plus considérable, plus fort, etc. : ÉLEVER *le prix d'une denrée. Le vent du sud* ÉLÈVE *la température.* ‖ Évaluer : *On* ÉLEVE *à un chiffre formidable certaines fortunes américaines.* ‖ Hausser, en parlant du ton ou de la voix. ‖ Émettre, pousser, en parlant d'un cri.

— Faire monter à une position, à un poste important ou honorable; donner de la puissance à : *La fortune a beau* ÉLEVER *certaines gens, elle ne leur apprend pas à vivre.* (Bussy-Rab.) ‖ Développer, augmenter, donner de l'importance à : ÉLEVER *la fortune de quelqu'un.* ‖ Exalter, attribuer une grande importance, un grand mérite à : *On* ÉLÈVE *les morts plus volontiers que les vivants.*

— Fig. Ennoblir; porter, diriger vers un but très grand, très noble : *Tout ce qui* ÉLÈVE *l'âme est utile au corps.* (Sénèque.) ‖ Enorgueillir : *La prospérité nous* ÉLÈVE, *l'affliction nous abat.* (Mass.)

— Particulièrem. en parlant d'un enfant, Le nourrir, et le soigner, jusqu'à ce qu'il soit en âge de se suffire : *Pour* ÉLEVER *les enfants, il faut beaucoup de tendresse et de patience.* ‖ En parlant d'un animal, Le nourrir et le soigner jusqu'à l'âge où l'on peut l'utiliser ou en tirer de l'agrément : ÉLEVER *des chevaux, des bœufs, de la volaille, des serins.* ‖ En parlant d'une plante, La cultiver jusqu'à ce qu'on puisse en tirer parti ou en jouir : ÉLEVER *des pêchers, des rosiers.* ‖ Faire l'éducation de : ÉLEVER *des jeunes gens dans un collège.* ‖ Former, disposer, habituer : ÉLEVER *quelqu'un dans le respect des lois.*

— Loc. div. *Élever une idole*, Créer une passion vive, un amour ou un respect exagéré. ‖ *Élever des autels à*, Mettre au rang des dieux : *Les Romains* ÉLEVAIENT DES AUTELS *à leurs empereurs.* — Fig. Accorder de la vénération : *On n'*ÉLÈVE PLUS D'AUTEL *qu'à l'argent.* ‖ *Élever autel contre autel*, Créer un schisme dans l'Église à laquelle on appartient. — Fig. Établir un parti rival dans un parti, une entreprise rivale dans une autre entreprise. ‖ *Élever jusqu'aux nues*, Exalter, vanter outre mesure. ‖ *Élever la voix*, Parler avec franchise et fermeté. — Prendre la parole : *N'oser* ÉLEVER LA VOIX *devant ses parents.* ‖ *Élever la voix pour*, Parler en faveur de. ‖ *Élever la voix contre*, Attaquer en paroles : ÉLEVER LA VOIX CONTRE *les abus.*

— Mar. Se rapprocher de : ÉLEVER *une côte, un phare.* (L'expression vient de ce que les objets semblent s'élever au-dessus de l'horizon, à mesure que la distance diminue.)

— Mathém. Porter à une puissance : ÉLEVER *un nombre au carré.* ‖ Tracer, en parlant d'une perpendiculaire menée d'un point pris sur le plan ou sur une ligne : ÉLEVER *une perpendiculaire sur un plan.*

— Mus. *Élever le ton*, Transposer, écrire ou exécuter dans un ton plus haut.

Élevé, ée part. pass. du v. Élever.

— Fig. Noble, grand, large, en parlant du caractère, des sentiments ou des pensées : *Un esprit, Un cœur* ÉLEVÉ. ‖ Profond, en parlant d'une conception de l'esprit : *L'exercice le plus humble de l'intelligence implique les notions les plus* ÉLEVÉES. (Renan.) ‖ Noble et pompeux, en parlant des expressions et du style : *Un style trop* ÉLEVÉ *pour le sujet.* ‖ Formé aux usages et à la politesse du monde : *C'est surtout avec les gens mal* ÉLEVÉS *qu'il faut observer les convenances.* (Mme C. Bachi.)

— Gramm. arabe. *Lettres élevées*, Lettres *kha, sad, dhad, tha, dha, ain* et *khaf*, par opposition à toutes les autres, qui s'appellent *lettres abaissées.*

— Man. *Cheval élevé du devant*, Cheval dont les jambes antérieures sont trop longues.

— Mar. *Pôle élevé*, Celui qui est au-dessus de l'horizon du lieu. ‖ *Latitudes élevées*, Celles qui sont relativement rapprochées du pôle : *Gagner les* LATITUDES ÉLEVÉES.

— Moll. *Spire élevée*, Spire de coquille qui s'accroît en hauteur plus qu'en largeur.

— Pathol. *Pouls élevé*, Pouls aux battements vifs et pressés. ‖ *Respiration élevée*, Respiration forte et précipitée.

— n. m. Chorégr. Mouvement du danseur qui se redresse après avoir plié les genoux.

— SYN. **Élevé, relevé, sublime, transcendant.** *Élevé* est l'opposé de bas, vulgaire; il marque simplement l'état des choses qui sont plus nobles, plus grandes que d'autres. *Relevé* marque un degré de plus dans l'élévation, ou bien il fait penser à un état antérieur au-dessus duquel on a été porté par les événements. *Sublime* marque une élévation plus grande encore; sous un autre rapport, il diffère de *relevé*, à ce point de vue que ce qui est sublime remplit l'âme d'une sorte d'enthousiasme, tandis que ce qui est relevé paraît plutôt être à la portée seulement d'un petit nombre d'esprits. *Transcendant* est, en quelque sorte, le superlatif de *relevé* dans ce dernier sens.

— ANTON. **Affaissé, bas, déprimé, infime.**

S'élever, v. pr. Devenir plus haut. ‖ Monter : *A mesure qu'on* S'ÉLÈVE, *l'horizon s'agrandit.* ‖ Être haut, élevé. ‖ Être de plus en plus haut, de plus en plus élevé. ‖ Se couvrir d'élevures, en parlant de la peau. ‖ S'éclaircir, en parlant du temps.

— Par ext. Être bâti, construit. ‖ Être fondé, établi. ‖ Être créé, produit. ‖ Élever pour soi : S'ÉLEVER *une maison magnifique.*

— Par anal. Devenir plus considérable ou plus intense. ‖ Atteindre une certaine élévation, en parlant d'un prix. ‖ Être émis, poussé, produit, se faire entendre, en parlant d'un bruit. ‖ Devenir plus aigu, en parlant du son.

— Éclater, commencer à sévir. ‖ Être suscité, soulevé, allégué; surgir, apparaître; naître, se former, se manifester.

— Atteindre, se porter à une position, à un rang plus élevés : S'ÉLEVER *à force d'intrigues.* ‖ S'ennoblir, prendre une certaine grandeur; avoir des idées grandes et nobles : *Le sage* S'ÉLÈVE *dans l'adversité.* ‖ Atteindre à un but déterminé, à un certain degré d'élévation. ‖ S'enorgueillir, se vanter. ‖ *S'élever contre*, Attaquer de paroles, se récrier, prendre parti contre. — Se révolter, protester contre. ‖ *S'élever au-dessus de*, S'assigner à soi-même un rang plus élevé que celui de. ‖ Se rendre inaccessible à.

— Impers. : IL S'ÉLÈVE *des bruits qu'il faut démentir.*

— Astron. anc. *S'élever sur*, S'approcher de l'apogée de son déférent : *Vénus* S'ÉLÈVE SUR *Mercure.*

— Mar. *S'élever à la lame*, Se dit d'un navire qui se soulève en rencontrant la lame, au lieu de se heurter contre elle.

— PROV. ESPAGN. : **La vérité, comme l'huile, s'élève au-dessus de tout, La vérité finit toujours par être connue.**

— ALLUS. HIST. : Ne pouvant s'élever jusqu'à moi, ils m'ont fait descendre jusqu'à eux. Inscription satirique que l'on trouva placardée sur le piédestal de la colonne Vendôme, le lendemain du jour où, en 1814, l'on renversa la statue de Napoléon Ier.

— SYN. Enlever, exhausser, hausser, lever, rehausser, relever, soulever. Parmi ces verbes, *hausser* et *lever* seuls sont simples, les autres sont composés. *Hausser* signifie rendre plus haut ce qui l'était déjà, mais sans en changer la position ; *lever* marque un changement dans la position : ce qu'on *lève* était couché, était à terre, était baissé, et on le met droit ou on lui fait quitter la terre. *Elever*, c'est *lever* du milieu de quelque chose et faire en sorte que la chose domine, prenne le dessus. *Enlever*, c'est lever avec force ou violence, en prenant possession de l'objet. *Relever*, c'est lever de nouveau, remettre dans son état naturel ce qui était tombé. *Soulever*, c'est lever en agissant par dessous. *Exhousser* veut dire *hausser* considérablement ou excessivement, ou encore hausser par une construction nouvelle ajoutée à une première construction. *Rehausser*, c'est hausser de nouveau, hausser ce qui a baissé ou ce qui est déjà grand.

— ANTON. Abaisser, abattre, affaisser, baisser, déprimer, ravaler, surbaisser.

ÉLEVEUR, EUSE n. Personne qui se livre à l'élève des animaux : ELEVEUR *de bœufs, de vers à soie.*

ÉLEVURE (rad. *élever*) n. f. Petit gonflement à la peau, provenant d'une irritation de son tissu : *Avoir le visage couvert d'*ÉLEVURES.

EL-FÂCHER, capitale du Darfour (prov. du Soudan égyptien), sur les pentes méridionales du djebel *El-Fâcher*. C'est une immense agglomération de *tokoul*, ou chaumières nigritiennes, distribuées en groupes d'habitations et de fermes, à côté desquelles tranche l'enceinte en pierres brutes, maintenant ruinée, du palais des anciens sultans fériens. Les habitants cultivent le dattier, le grenadier, le citronnier, le sésame, la pastèque, le tabac, etc. La population est évaluée à 12.000 ou 15.000 hab.

ELFDALEN ou **ELFDAL**, bourg de Suède (prov. de Kopparberg), sur l'une des branches du *Dal;* 4.200 hab. Importante exploitation de porphyre ; mine de fer ; sources minérales. Belles cataractes formées par le Dal.

ELFE (*élf* — orig. german. ; scandin. *álfr*, anglo-saxon *aelf*, anc. allem. *alp*, etc.) n. Nom de génies de la mythologie du Nord, qui symbolisent probablement les forces de l'air, du feu, de la terre, et les phénomènes atmosphériques. ‖ On dit aussi ELVE.

— ENCYCL. Mythol. Les *elfes* sont des esprits capricieux, de dimensions infimes, mais d'une puissance redoutable. En général, on les distingue en bons, c'est-à-dire bienfaisants pour les hommes, et en mauvais, malfaisants pour eux. Ils se rencontrent sous les noms d'*elf, alf, alfr, alfar, alb*, chez les Anglo-Saxons, les Danois, les Islandais, les Germains. Les elfes féminins sont représentées comme des êtres ravissants. Les elfes masculins sont, comme forme, le plus souvent semblables aux nains et aux gnomes, c'est-à-dire plutôt difformes. Les fées celtiques peuvent se ranger dans la catégorie des elfes.

ELFINE (rad. *elfe*) n. f. Femme d'elfe. ‖ On dit plutôt ELFE n. f. V. ce mot.

ELFKARLEBY, bourg de Suède (prov. d'Upsal), sur le Dal, près de son embouchure dans la Baltique ; 7.500 hab. Usines à fer ; chute du Dal (cascade de 16 m. de haut).

ELFLAND, ELFINLAND (*terre des elfes*), pays imaginaire dont les Ecossais ont fait le royaume des elfes.

ELFSBORG, l'une des 24 provinces de la Suède, dans la région sud-ouest, à la frontière de la Norvège. Séparé de la mer, du Skager-Rak, par la province de Göteborg à l'O., elle confine à l'E. au grand lac Wenera ; 12.825 kilom. carrés ; 272.500 hab. Climat relativement doux ; pays agricole et industriel. — Ch.-l. *Wenersborg.*

ELFSBY, comm. de Suède (prov. de Norrbotten) ; 4.000 hab.

EL-FUERTE, municipe du Mexique (Etat de Sinaloa [partido d'El-Fuerte]), sur le *Rio-del-Fuerte;* 9.500 hab. Ch.-l. du partido de même nom.

ELGÉBAR n. m. Nom arabe de Rigel, étoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation d'Orion.

EL-GHEDAREF, oasis des régions limitrophes de l'Ethiopie et du Soudan égyptien, dans la haute vallée de l'Athara. Elle renferme un certain nombre de villages, distants les uns des autres de plusieurs kilomètres. Son centre administratif et commercial est Hillit-Abou-Sine, qui porte aussi le nom de *El-Ghedaref*. Les habitants appartiennent à la tribu des Arabes Chou-Rieyh. Ils se livrent à la culture du tabac, et exportent en outre du café, des cuirs, du sel, du sésame, de la gomme, du dourah. — La possession d'El-Ghedaref est revendiquée à la fois par l'Ethiopie et par l'Egypte.

ELGHULT, comm. de Suède (prov. de Kronoberg) ; 4.250 hab.

ELGIN, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de même nom, sur le Lossie ; 7.900 hab. Cathédrale, plusieurs fois brûlée et reconstruite, du XIIIe au XVe siècle, dont il reste deux tours, le chœur, le grand autel et la maison du chapitre. Aux environs, ruines de vieux châteaux.

ELGIN (COMTÉ D') ou DE **MORAY**, comté maritime de l'Ecosse centrale, dans les Highlands, bordé par la mer du Nord, au N. ; 1.370 kil. carr. ; 43.471 hab. — Le sol est montueux dans le centre et dans le sud, bas et plat dans le nord. Le Spey, le Lossie et le Findhorn en sont les principales rivières. Les côtes, souvent attaquées par la mer, sont couvertes de dunes, qui, en avançant, envahissent les paroisses. C'est un pays agricole. — Ch.-l. *Elgin.*

ELGIN (COMTÉ D'), comté du Canada (prov. d'Ontario), dans la péninsule comprise entre les lacs Ontario, Huron, Saint-Clair et Erié ; 1.860 kilom. carr. ; population de plus de 35.000 hab. — Ch.-l. *Saint-Thomas.*

ELGIN, ville des Etats-Unis (Illinois, comté de Kane), sur le Fox ; 6.740 hab. Distilleries, manufactures de coton.

ELGIN (Thomas BRUCE, comte DE KINCARDINE et D'), diplomate anglais, né en Ecosse en 1766, mort à Paris en 1841. Il entra dans l'armée et atteignit vite le grade de général ; mais sa vie se passa presque tout entière dans les missions diplomatiques. En revenant de Constantinople (1803), il fut arrêté en route, détenu quelque temps par ordre de Napoléon, et rentra en Angleterre en 1806. Il est connu surtout par l'acte de vandalisme qu'il commit à Athènes. Il avait obtenu du sultan l'autorisation de faire mouler les sculptures de l'Acropole et d'en emporter quelques débris. Avec la complicité des autorités turques, il mit Athènes au pillage, s'acharnant surtout contre le Parthénon, dont il brisa bien des parties pour en détacher les sculptures. Le premier lot de marbres qu'il expédia sur l'Angleterre, périt dans un naufrage ; le reste fut acheté en 1816 par le gouvernement anglais et déposé au *British Museum*, où il figure sous le nom de *marbres d'Elgin*. Lord Elgin avait aussi enlevé une des cariatides de l'Erechthéion, la moitié de la frise du temple de la Victoire Aptère, une foule de statues et de bas reliefs, etc. Sa conduite a été flétrie par Byron, dans son *Child Harold.*

ELGIN (James BRUCE, comte D'), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né en 1811 à Londres, mort à Dhuramsalla (Inde) en 1863. Il entra à la Chambre des communes en 1841, comme représentant de Southampton. Dès 1842, il devenait gouverneur de la Jamaïque ; on le choisit, en 1846, pour gouverner le Canada où il sut, à force de tact, apaiser le violent antagonisme qui existait entre les anciens colons français et les immigrés anglais et écarter le danger d'une annexion aux Etats-Unis, demandée par une partie de la population. Elgin quitta le Canada en 1854 et fut envoyé en Chine en 1857. De graves différends venaient d'éclater. De plus, les cipayes de l'Inde s'étaient révoltés. Elgin agit avec vigueur. Après avoir dépêché son escorte au secours du vice-roi de l'Inde, il s'empara de Canton et contraignit les Chinois à signer le traité de Tien-Tsin. Il revint ensuite en Angleterre, fut nommé maître général des postes (1859), retourna en Chine en 1860, pour réprimer la violation du traité de Tien-Tsin. Il obtint une part considérable des dépouilles du Palais d'Eté. En 1862, il fut nommé gouverneur général de l'Inde.

ELGOIBAR, bourg d'Espagne (prov. du Guipuzcoa), sur le fleuve côtier Deva ; 4.800 hab. Fabriques de canons de fusil et d'escopettes ; fonderie de fer et d'acier. Fabrique de chocolats. Aux environs, eaux minérales d'Alzola.

EL-GOLÉA (*la Forteresse*) [en berbère *Taourist*], oasis et ksar du Sahara algérien, à environ 350 kilomètres S.-O. d'Ouargla. Elle est située au sommet d'une colline abrupte de 60 mètres de hauteur, au point où la vallée de l'oued Seggueur vient buter contre les plateaux crétacés et prend la direction du S.-O., sous le nom d'oued Meguiden. Importante comme centre militaire et base de pénétration vers le Touat, El-Goléa, visitée par l'expédition Galliffet en 1873, a été occupée en 1892 et est devenue chef-lieu d'annexe, dépendant du poste d'Ouargla, en 1895. Les Français y ont creusé des puits artésiens qui donnent de l'eau en grande abondance.

ELGON (MONT) ou **LIGONJI**, volcan éteint, de 4.200 m. de hauteur, dans l'Afrique orientale britannique, au N. du Victoria-Nyanza.

ELGUETA, bourg d'Espagne (prov. du Guipuzcoa), au pied du col de Pagatza ; 2.300 hab. Toiles.

ELHABOR n. m. Nom arabe de l'étoile Sirius.

ELHUYAR (Fauste D') Y DE SUVISA, chimiste et minéralogiste espagnol, né à Logroño en 1755, mort en 1833. Professeur à l'école de Vergara, en Biscaye, il se livra sur le tungstène à des expériences qui lui ont fait attribuer la découverte de ce métal. Il est vrai qu'il a été le premier à l'isoler ; mais Schecle, avant lui, l'avait reconnu et avait même nommé *acide du tungstène* l'une des substances qui constituent le wolfram. Elhuyar fut chargé ensuite (1788) de l'intendance générale des mines de Mexico, où il fonda une école royale des mines. Nommé directeur général des mines, ministre d'Etat, il s'occupait activement d'organiser sur un pied tout nouveau le service de cette administration, lorsqu'il mourut. Il a écrit un traité sur la *Théorie de l'amalgamation*, des mémoires sur *le Monnayage* (1818), sur l'*Etat des mines de la Nouvelle-Espagne*, sur *l'Exploitation des mines de l'Espagne;* etc.

ELHUYARITE (*é-lu-ia*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine. Variété d'allophane.

ELIACIM ou **ELIAKIM**, roi de Juda. Son règne est raconté au IVe livre des *Rois* (XXIII, XXIV) et au IIe livre des *Paralipomènes* (XXXIV). Néchao, roi d'Egypte, après avoir déposé son frère Joachaz, le mit sur le trône de Jérusalem en 608 et lui imposa un lourd tribut. Quand Nabuchodonosor eut dépouillé les Egyptiens de leurs conquêtes, Eliacim tomba sous la domination des Chaldéens. Ayant essayé de recouvrer son indépendance, il fut vaincu et conduit à Babylone, lié de doubles chaînes d'airain (591).

ÉLIACIN, personnage d'*Athalie*, de Racine. — Eliacin, dont le véritable nom est Joas, est le petit-fils d'Athalie. C'était la première fois qu'un enfant paraissait dans la tragédie classique. Racine a pris soin de répondre d'avance à ceux qui pourraient trouver les réponses d'Eliacin « au-dessus de son âge ». C'est un enfant « tout extraordinaire » élevé par le grand prêtre en vue d'un grand rôle, et « Dieu met sa sagesse en sa bouche ». Outre l'inspiration biblique, Racine, en créant ce caractère d'enfant, a fait quelques emprunts à l'*Ion* d'Euripide. Eliacin est resté le type de ceux qui, dans leur jeunesse, sont l'unique espoir d'un parti ; c'est dans ce sens qu'on fait allusion à lui, souvent avec une intention railleuse.

ELIADE-RADULESCO (Jean), littérateur et homme politique roumain, né à Tirgoviste en 1802, mort à Bucarest en 1872. En 1828, il publia la première grammaire roumaine, dans laquelle il chercha à substituer les caractères latins aux lettres cyrilliques. En 1829, il fit paraître « le Courrier roumain » (1829-1848), et, en 1837, la première revue littéraire roumaine, « Curierul de ambe sexe ». En 1834, il créa la *Société philharmonique*, et se mit à traduire les chefs-d'œuvre français. En 1841, parut son *Paralelism intre dialectele romin, si italian sau forma origramatica acestor doue dialecte*, œuvre bizarre dans laquelle l'auteur voulut prouver que le roumain et l'italien ne forment que deux dialectes de la même langue. En 1848, il fut l'un des promoteurs du mouvement révolutionnaire. Exilé, il publia à Paris *le Protectorat du czar* ou *la Roumanie et la Russie* (1850) ; *Souvenirs et impressions d'un proscrit* (1850) ; etc. En 1866, il fut élu député de la Constituante, où il se fit remarquer par son attitude hostile à l'élection d'un prince étranger.

ÉLIAGE n. m. Econ. rur. Syn. de SOUTIRAGE.

ELIAS Mathieu), peintre hessois de l'école française, né à Peene, près Cassel, en 1658, mort à Dunkerque en 1741. Il reçut les leçons de Corbeen. L'œuvre d'Elias se trouve presque tout entière à Dunkerque et à Cassel. Parmi les plus remarquables de ces ouvrages, rappelons : *le Martyre de sainte Barbe, Portraits des membres de la confrérie de Saint-Sébastien, le Baptême de Jésus-Christ, Vœu du corps de la ville de Dunkerque à la Vierge*, le chef-d'œuvre du peintre. Au réfectoire de l'abbaye de Bergues, on voit un *Christ en croix*, le *Serpent d'airain adoré par les Israélites, Madeleine devant le Christ en croix, la Manne, Saint Winox distribuant du pain aux pauvres, Saint Benoît et Totila* et *le Sacrifice d'Abraham*. Dans l'église des Capucins, *la Bénédiction et la distribution des pains* et *le Songe de saint Joseph*. Le *Saint Félix ressuscitant un enfant mort* est à Menin, dans le couvent des Capucins.

ELIAS DE BARJOLS, poète provençal, né à Payols, dans l'Agenois, vers la fin du XIIe siècle. Il se fit troubadour, gagna la faveur d'Alphonse II, roi de Provence, puis entra chez les frères pontifes d'Avignon (1222). On a de lui quatorze pièces remarquables par la délicatesse des sentiments. Nostradamus lui attribue un poème de longue haleine : *la Guerra dels Baussenes.*

ÉLIASITE (de *Elias*, nom d'une mine des environs de Joachimsthal, en Bohême) n. f. Hydroxyde naturel d'urane assez complexe.

ELIÇA-IBN-MIDRAR, souverain de Sedjelmasa, dans le Maghreb, mort dans la seconde moitié du IXe siècle de l'ère chrétienne. Il monta sur le trône en 884 et prit parti contre le mahdi Obeïd-Allah qui était poursuivi par les troupes des Abbassides, et le fit emprisonner ; Abou Abd-Allah marcha contre Sedjelmasa, s'en empara, délivra le mahdi et fit mettre à mort Eliça-ibn-Midrar.

ÉLICHRYSE n. f. Bot. V. HÉLICHRYSE.

ÉLICITE (*sit'* — lat. *elicitus*, même sens) adj. Philos. scolast. Absolument volontaire, produit directement par la volonté : *Des actes* ÉLICITES.

ELICIUS (*é, si-us* — mot lat. formé de *elicere*, attirer) adj. m. Mythol. rom. Surnom sous lequel Numa éleva un autel à Jupiter, lorsqu'il eut appris de ce dieu la manière d'attirer la foudre ou de purifier les lieux qu'elle avait frappés.

ELICONIA, ville des Etats-Unis de Colombie (Antioquia [dép. de Cauca]) ; 6.000 hab.

ÉLIDE (du gr. *Elis, idos;* d'après Curtius, pour *Félos*, bas-fond), contrée de la Grèce (Péloponèse), sur la mer Ionienne. La côte est basse et sablonneuse. En arrière, des vallées fertiles produisent du lin, du chanvre, du blé, du maïs, du sorgho et des mûriers sur les pentes. Les fleuves les plus célèbres sont l'Alphée (Rouphia), le Pénée (Selembria) et l'Enipéo (Gastouni). La principale montagne est l'Olonos (autref. *Erymanthe* : 2.224 m.). L'Elide était un pays de la Grèce ancienne ; les jeux Olympiques s'y tenaient. Théodose les supprima en l'an 394 de l'ère chrétienne. Ravagée pendant les invasions par les Wisigoths d'Alaric, l'Elide tomba au moyen âge entre les mains d'aventuriers qui la couvrirent de châteaux forts. Plus tard, elle appartint aux Vénitiens. Actuellement, elle fait partie de la province d'Achaïe-et-Elide. — L'*arrondissement d'Elide* a 70.000 hab.

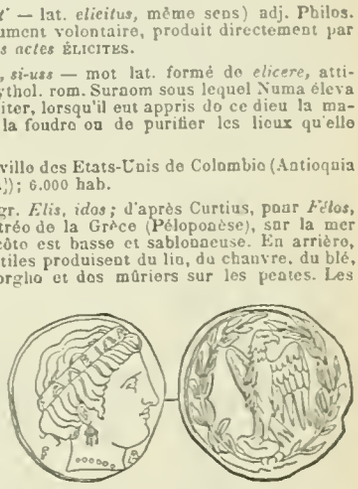

Monnaie d'Elide.

ÉLIDER (du lat. *elidere*, briser) v. a. Signifiait autrefois Ecraser, briser. ‖ Supprimer dans l'écriture, ou seulement dans la prononciation, la voyelle finale d'un mot devant la voyelle initiale du mot suivant : *On* ÉLIDE a, *dans l'article* la, *devant une voyelle, et* e, *devant une voyelle, à la fin de tous les mots.*

S'élider, v. pr. Etre élidé.

ÉLIDIPTÈRE ou **ELIDIPTERA** (*é-li, ptè*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant des formes assez petites, à tête peu saillante, à ailes larges. On connaît quelques espèces d'élidiptères, répandues dans les contrées chaudes du globe ; elles sont ordinairement marbrées de gris et de roux. Le genre est représenté en Europe par deux ou trois espèces méditerranéennes : *elidiptera marginicollis* (Sicile], etc.)

ÉLIDRION n. m. Nom que l'on donnait autrefois à un alliage d'or, d'argent et de cuivre.

ÉLIE, prophète de l'Ancien Testament, né à Thesbé, ville de la tribu de Nephtali. Son histoire est racontée aux livres des *Rois* (l. III, ch. XVII-XXII ; l. IV, ch. I et II). En voici le résumé. Suscité par Dieu pour détourner le peuple d'Israël du culte de Baal et d'Astarté, Elie accomplit de nombreux miracles et, sur le mont Carmel, confondit publiquement les prêtres des faux dieux. Persécuté par la reine Jézabel, il se retira dans le désert, où Dieu le consola par une vision. Après avoir prédit l'extermination de la race du roi Achab, il confia au prophète Elisée le soin de continuer son œuvre. Elie ne mourut point : il fut, disent les Ecritures, enlevé au ciel sur un char de feu.

— Iconogr. Sur les monuments religieux, Elie est ordinairement représenté sur un char que traînent quatre chevaux ; d'une main il tient les rênes, de l'autre il laisse tomber son manteau sur les mains d'Elisée. Au-dessous du char, se trouve généralement figuré le Jourdain, sous la figure d'un vieillard. — Sur le sarcophage de saint Ambroise, outre Elie, Elisée et le fleuve personnifié, on voit deux personnages, qui sont peut-être placés là pour signifier les cinquante fils du prophète. Dans la basilique de Saint-Ambroise, se voyait une peinture rétrançant l'enlèvement d'Elie. Rubens a peint *Elie dans le désert* (Louvre). Le prophète, à demi vêtu d'une peau de bête et d'une

dra perie Blanche, est tourné, de profil, vers un ange qui lui présente un pain et un verre rempli d'eau. Les deux figures sont de proportions colossales. Nous rappellerons encore *Élie nourri par les anges*, tableau de Th. Willebort, au musée de Vienne; *le Sacrifice du prophète Élie*, gravé par

L'assomption d'Elie, d'après la Bible populaire de Schnorr.

L. Desplaces d'après Ch. Lebrun; *Elie faisant descendre par ses prières le feu du ciel sur son holocauste*, gravé par C. Bloemaert d'après de Romanelli; *Elie et la veuve Sarepta*, tableau de Strozzi; etc.

— ALLUS. HIST. : Elie *char de feu d'*. V. CHAR.

ÉLIE en arménien **Éghia**, patriarche d'Arménie, mort en 718. Successeur, en 703, du patriarche Isaac III, il vit avec dépit les efforts de Narsès, évêque des Arghovans, pour ramener les arméniens à la foi catholique. Préférant le joug des musulmans à l'obéissance au pape, Elie accusa Narsès d'être un agent secret des Grecs, et persuada au calife Omar II de le faire jeter en prison.

ÉLIE, patriarche de Jérusalem, mort vers 907. Il occupa le patriarcat, de 881 jusqu'à sa mort. On a de lui la traduction latine ou le texte latin d'une lettre qu'il écrivit à Charles le Gros et aux prélats, princes et seigneurs de la Gaule. Cette lettre a été insérée dans le *Spicilegium* d'Achery (1723).

ÉLIE de Crète, théologien grec qui, d'après Oudin, vivait dans la première moitié du XIIe siècle. Ce théologien ne nous est connu que par ses ouvrages, en particulier par ses *Commentaires sur divers discours de Grégoire de Nazianze*, ouvrage resté manuscrit, mais dont Billius a donné, à la suite des œuvres de saint Grégoire, une traduction latine, souvent réimprimée.

ÉLIE DE SALOMON, musicien français. Il était clerc de Sainte-Astère (Périgord), dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Il écrivit et dédia au pape Grégoire X, en 1274, un traité de musique intitulé *Scientia artis musicæ*, que Gerbert a publié dans sa collection célèbre des écrivains ecclésiastiques sur la musique. On trouve dans ce traité les règles les plus anciennes qui nous soient parvenues du contrepoint improvisé, qu'on appelait en France « chant sur le livre ».

ÉLIE DE BEAUMONT (Jean-Baptiste-Jacques), jurisconsulte français, né à Carentan en 1732, mort à Paris en 1786. Avocat, il se fit une réputation en soutenant de grandes causes comme celle de la famille des Calas, dont l'innocence fut reconnue en 1765. Elie de Beaumont est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Jurisprudence des rentes*. Ses autres écrits consistent en mémoires justificatifs qui ont mérité d'être réunis et publiés par Dupin jeune, sous le titre de *Choix de plaidoyers et mémoires* d'Elie de Beaumont (1821). — Sa femme, ANNE-LOUISE **Morin-Dumesnil**, est connue comme auteur des *Lettres du marquis de Roselle* (1764).

ÉLIE DE LA POTERIE (Jean-Antoine), médecin français, frère de l'avocat Elie de Beaumont, né à Carentan en 1733, mort à Brest en 1794. Il fut docteur régent de la Faculté et premier médecin de la marine à Brest. On lui doit de nombreux travaux de critique médicale.

ÉLIE (Jacob-Job), général français, né à Wissembourg en 1746, mort à Varennes-en-Argonne en 1825. Engagé volontaire, il n'atteignit le grade de sous-lieutenant qu'au bout de vingt-deux ans de service. Il était de passage à Paris quand le hasard — ainsi qu'il le dit lui-même — lui fit jouer un rôle prépondérant dans la prise de la Bastille. En effet, ce fut lui qui entra le premier dans la forteresse, et qui reçut des mains de de Launay le texte de la capitulation, qu'il porta à l'Hôtel de Ville. Sa conduite en ces circonstances lui valut les surnoms de « vainqueur de la Bastille », de « brave Elie » et, on ne sait trop pourquoi, celui de « brave sergent Elie ». Plus tard, il prit part aux guerres dans le Nord et dans l'Est, et devint général de division. Il fut mis en réforme en 1797.

ÉLIE DE BEAUMONT, géologue français. V. BEAUMONT.

Élie de Saint-Gilles, poème français du XIIe siècle, dont le héros, après de merveilleuses prouesses, accomplies dans de fabuleux et vagues Orients, épouse Rosamonde, fille du roi de Sorbrie, et revient en France avec elle. Ce poème se rattache à la geste de Guillaume d'Orange, dont le fond est historique; mais il est lui-même purement romanesque : quelques-unes des inventions dont il se compose ne manquent point, du reste, de grandeur ou d'agrément. Il a été publié récemment par W. Foerster (avec le poème d'*Aiol*, 1876) et G. Raynaud (1879, « Société des anciens textes français »).

ÉLIÉE n. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des hypéricacées, à latex jaune. L'une de ses espèces croît à Madagascar.)

ÉLIEN, ENNE (*li-in, èn'*) adj. Liogniat. Syn. de ÉLÉEN, ENNE.

— *Droit élien*. Corps de droit romain formé par Sextus Ælius au n^e siècle av. J.-C., et comprenant le texte des Douze Tables et un recueil de différentes lois, avec des commentaires.

ÉLIEN le Tacticien, écrivain militaire grec, qui vivait au commencement du IIIe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie. Il est auteur d'un *Traité de la tactique*, qu'il dédia à l'empereur Adrien, et qui est écrit avec soin. Arrien s'en est beaucoup servi.

ÉLIEN le Sophiste (Claudius), compilateur grec, né à Préneste, près de Rome, vers la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne. Il était grand prêtre d'une divinité dont on ignore le nom. Il vécut surtout à Rome, notamment sous les règnes de Caracalla et d'Alexandre Sévère. Il avait étudié l'éloquence avec Pausanias de Césarée, et il subit aussi l'influence d'Hérode Atticus. Il enseigna quelque temps la rhétorique avec succès. Plusieurs de ses ouvrages sont perdus : par exemple, sa diatribe contre Héliogabale, publiée après la mort du tyran; ses traités *Sur la providence* et *Sur les apparitions*, qui étaient dirigés contre les épicuriens. Nous possédons encore son *Histoire des animaux*, en dix-sept livres, et ses *Histoires variées*, en quatorze livres, recueil d'anecdotes, d'exemples ou de paroles mémorables. C'est une compilation précieuse, quoiqu'elle altère souvent les morceaux transcrits. On attribue encore à Elien vingt *Lettres rustiques*, que des paysans sont censés échanger entre eux.

ÉLIER (du préf. priv. *é*, et de *lie*) v. a. Dans quelques provinces, Soutirer, tirer de dessus la lie, en parlant du vin : ÉLIER *des vins*.

ÉLIÉZER, chef des serviteurs et intendant d'Abraham. Le patriarche, parvenu à une extrême vieillesse, le chargea d'aller avec une suite, en Mésopotamie, chercher une épouse pour son fils Isaac. Parvenu au terme de son voyage, Eliezer rencontra, auprès d'une source, Rébecca, fille de Bathuel, et lui offrit des présents au nom de son maître. La jeune fille le conduisit auprès de son père et de Laban, son frère. Il leur exposa sa mission et obtint d'eux la main de Rébecca pour le fils d'Abraham. Il repartit bientôt, emmenant avec lui la jeune fille; elle le suivait avec les richesses qui formaient sa dot. A son arrivée, Eliézer rendit compte à Isaac du succès de son voyage et remit entre ses mains l'épouse que Dieu lui avait destinée. (*Gen.*, XXIV.)

— Iconogr. V. RÉBECCA.

ÉLIF n. m. Première lettre de l'alphabet arabe et de toutes les langues qui se servent de l'écriture arabe : le turc, le persan, l'hindoustani et le malais. (En arabe, l'élif est une voyelle qui sert à marquer l'd long, ex. : *djibâl*, (montagnes ; au commencement et quelquefois au milieu des mots, il sert de support au *hamza*, qui est la première consonne de l'alphabet arabe (c'est ainsi que le mot *koran* doit se lire *kor'dn*).) V. ARABE (*alphabet*).

ÉLIFAN n. m. Archéol. V. OLIFANT.

ÉLIGIBILITÉ (*ji* — rad. *éligible*) n. f. Aptitude légale à être élu : *Contester l'*ÉLIGIBILITÉ *d'un candidat*. ‖ *Cens d'éligibilité*. Impôt déterminé que, sous un régime censitaire, doit payer un citoyen pour être éligible.

— ANTON. Inéligibilité.

ÉLIGIBLE (*jibl'* — du lat. *eligere*, élire) adj. Qui est dans les conditions légales pour pouvoir être élu : *Le cens n'est plus nécessaire pour être* ÉLIGIBLE.

— n. m. Personne éligible : *Les* ÉLIGIBLES *sont nécessairement électeurs*.

— ANTON. Inéligible.

ÉLIGNITE (*gn* mll.) n. f. Bot. Sorte d'exostose, d'excroissance ligneuse.

ÉLIM, nom donné à l'endroit que les Israélites choisirent pour y faire leur septième halte, lors de leur fuite d'Egypte. Ils y trouvèrent douze sources d'eau vive et soixante-dix palmiers.

ÉLIMER du préf. *é*, et de *limer*) v. a. User, amincir par l'usage, en parlant d'une étoffe : ELIMER *ses habits*.

— Fig. Affaiblir, amoindrir : *L'intérêt* ÉLIME *les opinions*.

S'élimer, v. pr. S'user, s'amincir par l'usage.

ÉLIMER (du lat. *elimare*, nettoyer; de *limus*, limon) v. a. Fauconn. Affaiblir par des purgations, et rendre incapable de voler, au sortir de la mue : ELIMER *un faucon*.

ÉLIMINATEUR, TRICE adj. Qui élimine, qui sert à éliminer : *Méthode* ELIMINATRICE.

ÉLIMINATION (*si-on* — rad. *éliminer*) n. f. Action d'éliminer, d'écarter, de faire disparaître : *L'*ÉLIMINATION *des erreurs est lente*.

— Algébr. Eliminer x entre deux équations :

$$f(x)=0,\quad \varphi(x)=0,$$

c'est trouver la condition nécessaire et suffisante pour que les deux équations aient au moins une racine commune.

— Physiol. et méd. Séparation et expulsion des matières impropres à l'entretien de la vie : *A l'assimilation et à l'*ABSORPTION *correspondent la désassimilation et l'*ÉLIMINATION *des matières désassimilées*.

— ENCYCL. Algébr. *Méthode de Sylvester*. Supposons deux équations en x : $f(x)=0$ de degré m, $\varphi(x)=0$ de degré p. Multiplions les termes de $f(x)$ par $x^{p-1}, x^{p-2}, \ldots x, 1$, et les termes de $\varphi(x)=0$ par $x^{m-1}, x^{m-2}, \ldots x, 1$, c'est-à-dire formons le système d'équations :

$$x^{p-1}f(x)=0,\quad x^{p-2}f(x)=0,\quad \ldots\quad xf(x)=0,\quad f(x)=0\,;$$

$$x^{m-1}\varphi(x)=0,\quad x^{m-2}\varphi(x)=0,\quad \ldots\quad x\varphi(x)=0,\quad \varphi(x)=0.$$

En considérant ces $m+p$ équations comme des équations linéaires et homogènes par rapport aux $m+p$ inconnues $x^{m+p-1}, x^{m+p-2}, x, 1$, comme ce système doit être vérifié pour des valeurs non toutes nulles des inconnues, le déterminant des coefficients des inconnues doit être nul; en particulier, si l'on considère le système :

$$ax^2+bx+c=0,$$
$$a'x^2+b'x+c'=0,$$

on trouve que le résultat de l'élimination de x entre ces deux équations est :

$$\Delta=\begin{vmatrix} a & b & c & 0\\ 0 & a & b & c\\ a' & b' & c' & 0\\ 0 & a' & b' & c'\end{vmatrix}=0$$

qui, développé, donne

$$(ac'-ca')^2-(ab'-ba')(bc'-cb')=0.$$

Elimination par les fonctions symétriques. Soient les deux équations du second degré déjà considérées :

$$f(x)=0=ax^2+bx+c,$$
$$\varphi(x)=0=a'x^2+b'x+c',$$

$\alpha\beta$ étant les racines de la première, $\alpha'\beta'$ les racines de la seconde, il est évident que la condition nécessaire et suffisante pour que ces deux équations aient une racine commune est que :

$$f(\alpha')f(\beta')=0 \quad \text{ou} \quad \varphi(\alpha)\varphi(\beta)=0.$$

Or chacun de ces produits est une fonction symétrique des racines de l'une des équations, que l'on sait toujours calculer rationnellement en fonction des coefficients, en tenant compte des relations qui existent entre les racines et les coefficients d'une équation. En faisant ce calcul, on retrouve la condition énoncée plus haut. La même méthode s'applique à deux équations de degrés quelconques.

Si l'on considère deux équations

$$f(x)=0=A_0x^m+A_1x^{m-1}+\ldots\ A_{m-1}x+A_m$$

$$\varphi(x)=0=B_0x^p+B_1x^{p-1}+\ldots\ B_{p-1}x+B_p$$

et que l'on suppose que A_0 soit de degré zéro, A_1 du 1er degré, A_2 du 2e degré, etc.... B_0 de degré zéro, B_1 du 1er degré, B_2 du 2e degré, etc., par rapport à un certain paramètre ou inconnue y, on démontre que le résultat des deux équations, ou le résultat de l'élimination de x, est au plus du degré mp par rapport à y. Ce théorème qui a été démontré pour la première fois par Bezout est général. (Il résulte de là la résolution d'un système de deux équations à deux inconnues.)

Le résultat de l'élimination entre une équation $f(x)=0$ et sa dérivée $f'(x)=0$ s'appelle le *discriminant* de l'équation $f(x)$ égalé à zéro; il exprime que l'équation $f(x)=0$ a au moins une racine double.

L'élimination sert à résoudre le problème suivant : Etant donné une équation $f(x)=0$, trouver une nouvelle équation dont les racines soient égales aux valeurs que prend une fraction irréductible et rationnelle $\frac{f(x)}{\varphi(x)}$ lorsqu'on y remplace x successivement par toutes les racines de l'équation proposée. L'élimination sert aussi à abaisser le degré d'une équation lorsqu'on sait qu'il existe une relation entre deux ou plusieurs racines.

ÉLIMINATOIRE adj. Qui élimine : *Dans la plupart des examens, les épreuves écrites sont* ÉLIMINATOIRES.

— En T. de physiol., Qui produit, prépare l'élimination. (Un travail éliminatoire précède la chute d'une escarre, d'un séquestre. C'est en somme la séparation d'une portion de tissu qui cesse de se nourrir et se nécrose, se gangrène, d'avec les tissus qui continuent à se nourrir.)

ÉLIMINER (lat. *eliminare*; du préf. priv. *é*, et de *limen, inis*, seuil) v. a. Ecarter, retrancher, supprimer : ELIMINER *un nom, un candidat*.

— En T. d'algèbr., Faire l'élimination : ELIMINER *une inconnue*.

S'éliminer, v. pr. Etre éliminé, supprimé.

— ANTON. Introduire, réintégrer.

ÉLINCOURT, comm. du dép. du Nord, arr. et à 20 kil. de Cambrai, sur un plateau; 1.549 hab. Restes d'un château où les comtes de Saint-Pol possédaient un atelier monétaire.

ELING, ville et port d'Angleterre (comté de Hamps), sur la baie de Southampton; 6.500 hab. Chantiers de construction pour la marine.

ÉLINGAGE (*gaj'* — rad. *élingue*) n. m. Dispositif organisé au moyen de cordages tels que prolonge, etc., pour remplacer les anneaux-élingues, quand on n'en a pas à sa disposition.

ÉLINGUE (*lingh'*) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la lotte de mer, espèce de gade.

ÉLINGUE (*lingh'* — de l'anc. haut allem. *slinga*, même sens; allem. mod. *schlinge*) n. f. Sorte de fronde sans bourse. (Vieux.)

— Mar. Cordage spécialement disposé pour aider à soulever des fardeaux. ‖ *Élingue double*, Cordage dont les deux bouts sont réunis par une épissure et dans le pli duquel on accroche un palan pour soulever l'objet autour duquel il est bagué. ‖ *Élingue de barrique* ou *Patte à futailles*, Filin portant en son milieu une cosse, et aux deux extrémités des griffes qui s'appliquent sous le bord des futailles.

— Techn. Nom donné, dans les corderies, au cordage qui sert pour le commettage des cordes.

— n. f. pl. Artill. Nom donné à des anneaux métalliques dont on se sert en les engageant sous les tourillons, pour soulever un canon qui n'a pas d'anses.

ELINGUÉ, **ÉE** (du préf. priv. *é*, et du lat. *lingua*, langue) adj. Dépourvu de langue ou de trompe.

ÉLINGUER (*ghé*) v. a. Mar. Entourer un objet au moyen d'une élingue ou d'un cordage disposé pour en tenir lieu, pour le hisser avec un palan.

ÉLINGUET (*ghé*) n. m. Mar. Syn. peu usité de LINGUET.

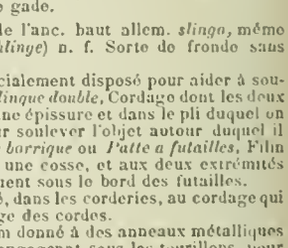

Barrique élinguée. Baille élinguée.

ELIO (François-Xavier), général espagnol, né en 1767 en Navarre, mort à Valence en 1822. Général en chef des armées de Catalogne et de Valence, il rejeta Suchet hors des frontières (1813). Nommé, après la restauration de Ferdinand, gouverneur et capitaine général des royaumes de Valence et de Murcie, il déploya une férocité incroyable contre les libéraux. En 1822, il fut condamné à mort par une commission militaire, et exécuté. Après la réaction de 1823, le gouvernement espagnol donna à son fils le titre de « marquis de la Fidélité ».

ELIO Y EZPELETA (Joaquin), général carliste espagnol, né en Navarre en 1803, mort à Pau en 1876. Il servait dans l'armée lorsque, après la mort du roi Ferdinand VII (1833), il se prononça pour don Carlos contre la jeune reine

Isabelle. Pendant la guerre civile de 1833-1840, il se battit à la tête des carlistes de la Navarre. Après la défaite de son parti, il se retira en France, où il devint l'hôte et le ministre du prétendant. Il prit part à l'insurrection de 1872 et à celle de 1873, comme capitaine général des forces insurrectionnelles. Malgré de réelles capacités militaires, l'âge et sa santé le forcèrent à abandonner ses fonctions.

ÉLIOMYS (*miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, comprenant les formes appelées vulgairement *lérots*.

ÉLIONURE n. m. Genre de plantes de la famille des graminées, de la tribu des andropogonées, comprenant une douzaine d'espèces tropicales.

ELIOT, famille anglaise, dont quelques membres ont, depuis le XVIIe siècle, joué un certain rôle dans l'histoire de leur patrie. Les plus marquants d'entre eux sont : JOHN **Eliot** (1592-1632), député au Parlement sous Charles Ier, emprisonné pour avoir refusé de payer l'impôt et mort à la Tour de Londres; — EDOUARD **Eliot**, membre du Parlement pour Cornwall, élevé en 1784 à la pairie, avec le titre de comte de Saint-Germain. Le petit-fils de ce dernier, Edouard Granville, lord **Eliot**, homme d'État anglais né en 1798, mort en 1877, fut, en 1824, élu député de Cornwall au Parlement, devint lord de l'Echiquier sous le ministère Wellington (1828-1830), puis sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et fut chargé, en 1831, d'une mission en Espagne. Lord secrétaire d'Irlande sous Peel (1841), il entra à la Chambre des lords à la mort de son père (1845) et devint successivement lord lieutenant d'Irlande (1852-1855) et lord maître d'hôtel de la reine (1857).

ELIOT (John), pasteur protestant, missionnaire chez les Peaux-Rouges, né à Nasing (Essex) en 1604, mort à Roxbury (Nouvelle-Angleterre) en 1690. Il alla, en 1631, comme pasteur indépendant, à Roxbury, s'intéressa vivement aux Indiens Massachusetts et Mohicans, apprit leur langue et entreprit de les évangéliser. Il résolut de grouper ses convertis en une colonie à part. En 1674, il existait quatorze villages d'Indiens christianisés. Mais, en 1675, l'hostilité entre les colons blancs et les indigènes détruisit l'œuvre d'Eliot. Dans sa *République chrétienne* (1660), il a développé des idées politiques très hardies. Il a traduit en algonquin le Nouveau Testament (1661) et l'Ancien (1663), et en 1666, il publia une grammaire du même dialecte.

ELIOT (George) [de son vrai nom *Mary Ann* EVANS], romancière anglaise, née à South-Farm (comté de Warwick) en 1819, morte à Londres en 1880. Elle débuta dans la littérature en 1846 par des traductions : *la Vie de Jésus* de Strauss, et, en 1855, l'*Ethique* de Spinoza. Sous-directrice, en 1852, de la « Westminster Review », elle publia de nombreux essais critiques sur la littérature et la philosophie françaises et allemandes. Dès 1854, elle vécut avec le littérateur George Lewes, qui la poussa à écrire des romans. *Les Mésaventures du révérend Amos Barton*, le premier conte de George Eliot, date de 1856. Le succès de ce croquis, pris sur le vif, lui en fit écrire de nouveaux, réunis depuis sous le titre de *Scènes de la vie du clergé*. En 1859, elle fit paraître le beau roman d'*Adam Bede*, qui consacra définitivement sa réputation. Puis vinrent *le Moulin sur la Floss* (1860); *Silas Marner* (1861); *Romola* (1863); un drame en vers : *la Bohémienne espagnole*; *Félix Holt* (1868); *Middlemarch* (1872); *Daniel Deronda* (1878), et *Theophrastus Such*, en 1879. La mort de George Lewes, survenue en 1878, attrista sa vie, mais elle se maria, en 1880, à J. W. Cross; elle avait alors soixante et un ans. Elle mourut la même année.

George Eliot.

George Eliot est au premier rang parmi les écrivains de l'Angleterre, dans la seconde moitié du XIXe siècle. Son influence, qui a été très grande en France, a beaucoup contribué à orienter le roman vers le naturalisme. Les personnages ont bien été copiés dans la vie, et la plus grande partie de son œuvre est bien faite de ses propres souvenirs d'enfance et de jeunesse, mais son observation ne se transcrit pas impassible. Dans tous ses romans, on sent passer un large souffle d'humanité, allant aux humbles qui souffrent, pendant qu'une ironie âprement triste fouaille parfois les hobereaux anglais, aux mœurs cavalières. Elle s'inspire des doctrines morales de Comte, qu'elle avait étudié profondément. Son talent est à la fois très simple et très original.

— BIBLIOGR. : J. W. Cross, *la Vie de George Eliot* (Londres, 1885).

ELIOT (Samuel), littérateur américain, né en 1821 à Boston. Il voyagea en Europe, puis devint professeur à Hartfort, à l'université d'Harvard, et directeur général des écoles de Boston (1878-1880). Il entreprit d'écrire sa grande *Histoire critique de la liberté*, dont il a publié des parties sous les titres suivants : *Passages tirés de l'histoire de la liberté* (1847), sur les réformateurs du moyen âge, *la Liberté de Rome* (1849); *les Premiers Chrétiens* (1853). On lui doit aussi : *Histoire des Etats-Unis de 1492 à 1850* (1872).

ELIPAND, archevêque de Tolède et hérésiarque, mort en 799. Ami intime de Félix, évêque d'Urgel, il enseigna comme lui que Jésus-Christ était fils de Dieu, non par nature, mais par adoption. C'était ressusciter l'arianisme. Après avoir soutenu une vive controverse avec Etherius, évêque d'Osma, Elipand fut condamné, en 791, au concile de Ciudad, présidé par Paulin, patriarche d'Aquilée, et, l'année suivante, au concile de Ratisbonne, convoqué par Charlemagne. Abandonné par Félix d'Urgel, qui se rétracta, Elipand persista dans l'hérésie jusqu'à sa mort. On possède une lettre que lui écrivit Charlemagne pour l'engager à se soumettre.

ÉLIQUE adj. Linguist. V. ÉLÉEN, ENNE.

ÉLIRE (du préf. *é*, et du lat. *legere*, cueillir : *J'élis, tu élis, il élit, nous élisons, vous élisez, ils élisent. J'élisais, nous élisions. J'élus, nous élûmes. J'élirai, nous élirons. J'élirais, nous élirions. Elis, élisons, élisez. Que j'élise, que nous élisions. Que j'élusse, que nous élussions. Elisant. Elu, élue*) v. a. Choisir : *Disputeurs qui* ÉLISENT *un arbitre*. ‖ Désigner, indiquer : ELIRE *le lieu de sa sépulture*.

— Choisir par voie de suffrage, parmi d'autres candidats : ÉLIRE *un pape, un député*.

— Dr. *Elire domicile*, Choisir et désigner son domicile légal : ÉLIRE DOMICILE *chez son notaire*. ‖ Par anal., dans le langage ordinaire, Choisir sa demeure habituelle, en parlant des hommes et des animaux.

— Techn. *Elire les osiers*, Séparer, dans la récolte, les osiers destinés aux divers usages de l'industrie.

— Théol. Prédestiner au salut : *Ceux que Dieu* ÉLIT.

Élu, ue part. pass. Choisi entre plusieurs : *Les fidèles* ÉLUS *par la volonté divine*. ‖ Nommé par l'élection, par le suffrage : *Candidat* ÉLU. *Président* ÉLU.

— Dr. *Domicile élu*, Domicile désigné par quelqu'un et où tous les actes de justice peuvent lui être signifiés.

— Hist. eccléS. *Evêque élu*, Evêque nommé, mais non encore sacré.

— n. Membre d'un corps ou d'une assemblée qui a été nommé à la pluralité des voix : *Le nouvel* ÉLU. *Les* ÉLUS *du peuple*.

— Dans le langage théologique, Chrétien, et, plus souvent, Personne prédestinée par la volonté de Dieu à la béatitude éternelle. ‖ Dans le langage ordinaire, Personne qui réussit, qui arrive, qui obtient un certain résultat : *Beaucoup d'appelés et peu d'*ÉLUS *est une loi de la cité aussi bien que du ciel*. (Balz.) ‖ Personne prédestinée à quelque chose : *Les* ÉLUS *de la gloire, de la fortune*.

— Fig. Personne aimée, préférée, affectionnée particulièrement : *L'*ÉLU, *l'*ÉLUE *de son cœur*.

— Admin. publ. *Corps élus*, Corps politiques ou administratifs dont les membres sont soumis à l'élection.

— Franc-maçonn. Franc-maçon d'un certain grade : *Le rit français ne compte qu'un* ÉLU *secret*. ‖ *Sublimes élus de la vérité*, Autre rit maçonnique.

— Hist. Officier d'une élection qui, originairement élu par ses concitoyens, était chargé de faire la répartition des impôts. ‖ *Madame l'élue*, Titre que l'on donnait à la femme d'un magistrat portant lui-même le titre d'ÉLU.

— Hist. relig. Nom que l'on donnait, dans les premiers siècles de l'Eglise, aux catéchumènes désignés pour recevoir le baptême. ‖ Titre que les manichéens donnaient à ceux de leurs adeptes à qui étaient confiés tous les secrets de la secte.

— ANTON. **Electeur, éligible. — Damné, réprouvé.**

S'élire, v. pr. Etre élu.

— SYN. **Adopter, choisir, opter, préférer, trier.** V. ADOPTER.

ÉLIS (*liss*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des scoliidés, comprenant des formes très voisines des scolies, et dont on connaît plus de cent cinquante espèces réparties sur tout le globe, notamment en Amérique et en Australie.

Elis (réd. d'un tiers).

— ENCYCL. Les *élis* ont l'aspect et les mœurs des scolies; elles atteignent souvent une très grande taille, et leur coloration est variée. Trois ou quatre espèces habitent l'Europe; telle l'*elis sexmaculata*.

ÉLIS, ville de la Grèce ancienne, capitale de l'Elide, sur le fleuve Péneé, patrie des philosophes Pyrrhon et Phédon; ce dernier fut le fondateur de l'école d'Elis. Réfugié dans sa ville natale après la mort de Socrate, il s'attacha, dans son enseignement, à reproduire les idées du maître. Plistanos lui succéda; après lui, l'école se transporta à Erétrie et passa sous la direction de Ménédème. Elis était bâtie sur une hauteur, dans une admirable position. Les Grecs modernes donnent au village qui s'élève sur son emplacement le nom de *Kaloscopi* (belle vue).

ELISA. Littér. V. ELISSA.

Elisa e Claudio, opéra bouffe italien, paroles de Romanelli, musique de Mercadante, représenté au théâtre de la Scala, de Milan, le 30 octobre 1821. C'est l'un des ouvrages de Mercadante qui, pendant plus de trente ans, obtinrent le succès le plus constant. *Elisa e Claudio* parut au Théâtre-Italien de Paris, le 22 novembre 1823.

SAINTES

ÉLISABETH (sainte), épouse du prêtre Zacharie et mère de saint Jean-Baptiste, morte probablement vers l'an 10 de l'ère chrétienne. D'après le récit de l'évangéliste saint Luc, un ange annonça à son époux que, malgré son grand âge, elle concevrait un fils, destiné par Dieu à être le précurseur du Messie. La prophétie s'accomplit fidèlement. Visitée, dans la ville de Juda qu'elle habitait, par Marie, sa cousine, Elisabeth la reçut avec respect et la proclama la mère de son Seigneur. Une antique tradition, conservée en Orient, ajoute qu'après avoir été assez heureuse pour arracher son fils Jean aux massacres des nouveau-nés, qu'avait ordonné le roi Hérode, Elisabeth se retira dans le désert, où elle termina sa vie.

ÉLISABETH de Schnauge (sainte), née en 1138, morte en 1165. Entrée dès l'âge de douze ans au monastère des bénédictines de Saint-Florin de Schnauge, elle fut élevée par les soins de l'abbé Hidelin. Son frère Egbert, chanoine de Bonn, qui succéda à Hidelin dans le gouvernement du monastère de Saint-Florin, recueillit de sa bouche le récit de ses visions, et le publia. — Fête le 18 juin.

ÉLISABETH de Hongrie (sainte), fille d'André II et de Gertrude de Méranie, née en 1207 à Presbourg, morte à Marbourg en 1231. Fiancée, dès l'âge de quatre ans, au jeune Louis de Hesse, elle fut élevée au château de la Wartburg, par sa future belle-mère, Sophie de Bavière. Louis de Hesse, devenu landgrave de Thuringe, l'épousa, en 1221, et lui permit de se livrer à la pratique de la mortification et de la charité. Elle soignait les lépreux de ses propres mains, dans l'hôpital qu'elle avait fondé pour eux au pied de son château. D'après la tradition, les aumônes qu'elle portait aux pauvres, cachées dans son tablier, se changèrent en roses, un jour que son époux la surprit dans l'exercice de ses charités. Devenue veuve en 1227, elle fut chassée de la Wartburg, avec ses quatre enfants, par ses deux beaux-frères, Conrad et Henri Raspe. Ce dernier, toutefois, se repentit et voulut lui rendre ses biens. Elisabeth refusa de reprendre son château et se fit construire une cabane dans la vallée voisine; elle y mourut, à l'âge de vingt-quatre ans. Le pape Grégoire IX la canonisa en 1235. — Fête le 19 novembre.

— Iconogr. Sainte Elisabeth est enterrée dans l'église de Marbourg; son tombeau est orné d'une statue qui la représente couchée. A Bruges, sur la porte d'un couvent de femmes se trouve une statue de saint Elisabeth, d'une date incertaine. Une statuette de bois, qu'on croit avoir été sculptée par Albert Durer, a été publiée par du Sommerard (*Album des arts*). Hans Holbein le père a représenté *sainte Elisabeth soignant les infirmes*, dans un tableau qui est au musée de Munich. Un tableau de Murillo, *Sainte Elisabeth soignant les teigneux* appartient à l'Académie des beaux-arts de Madrid. R. Sadeler a gravé, d'après Martin Kager, *sainte Elisabeth lavant les pieds des pauvres*. J. Barbé a gravé, d'après P. de Jode, une sainte Elisabeth debout dans un paysage et faisant l'aumône : cette figure est entourée de onze petites compositions, représentant les principaux faits de la vie de la sainte. Sur le volet d'un triptyque de Wohlgemuth, qui est au musée du Belvédère, à Vienne, on voit sainte Elisabeth donnant l'aumône à un pauvre. Une sculpture du XVIe siècle, qui décore le tombeau de Raymond Lulle, et qui a été publiée dans les *Acta Sanctorum* des bollandistes, représente sainte Elisabeth de Hongrie tenant dans le pan de son manteau une couronne de roses. C'est le gracieux *miracle des roses*, raconté par Montalembert, dans son *Histoire de sainte Elisabeth* (1836). Cet épisode a été représenté par plusieurs artistes modernes, notamment par F. Overbeck (1838) et par Edouard Dubufe (1840). Un tableau de Blondel, *Sainte Elisabeth de Hongrie déposant sa couronne au pied de l'image du Christ*, a été exposé en 1824.

Sainte Elisabeth soignant les teigneux, d'après Murillo.

ÉLISABETH ou **ISABELLE** (sainte), reine de Portugal, née en 1271, morte en 1336. Elle était fille de Pierre III, roi d'Aragon, et de Constance de Sicile. A l'âge de douze ans, elle épousa Denis Ier, roi de Portugal, surnommé *le Père de la patrie*. Au milieu du faste de la cour, Elisabeth menait une vie humble et mortifiée. La calomnie ne s'en attaqua pas moins à elle, et plusieurs fois. Elle fut même exilée par l'ordre du roi, qui l'accusait de favoriser la révolte de son fils Alphonse. Son innocence ayant été reconnue, elle rentra en grâce auprès de son époux. Devenue veuve, elle prit l'habit du tiers ordre de Saint-François, et mourut à Coimbre, dans un monastère de clarisses, qu'elle avait fondé. Béatifiée en 1516 par Leon X, Urbain VIII la canonisa en 1625. — Fête le 8 juillet.

REINES DE FRANCE

ÉLISABETH, ISABELLE ou **ISABEAU DE HAINAUT**, reine de France, née à Lille en 1170, morte en 1190. Elle était fille du comte de Hainaut Baudouin V et de Marguerite, sœur du comte de Flandre, Philippe d'Alsace. Son mariage, en 1180, avec Philippe Auguste, roi de France, a été un des événements les plus importants de l'histoire des relations entre la France et la Flandre. Elle avait alors onze ans. Jacques Meyer, le père de l'histoire nationale en Flandre, a appelé ce mariage « l'origine de la discorde et de l'hostilité entre Français et Flamands, la matière de beaucoup de collisions et de guerres ». Le comte de Flandre donnait en dot à sa nièce les territoires qui ont formé, dans la suite, le comté d'Artois.

ÉLISABETH ou **ISABELLE D'ARAGON**, reine de France, née en 1247, morte à Cosenza (Calabre) en 1271. Fille de Jacques Ier, roi d'Aragon, elle épousa en 1262 Philippe III, dit le Hardi. Elle accompagna son mari à la croisade de Tunis, où mourut saint Louis. Elle revenait avec son mari quand, à Cosenza, son cheval fit un écart. La reine tomba. Elle était dans un état de grossesse avancé. Elle fut blessée et, peu de jours après, mourut en donnant le jour à un enfant qui ne lui survécut que de quelques heures. Elle était la mère de Philippe le Bel.

ÉLISABETH D'AUTRICHE, reine de France, fille puînée de l'empereur Maximilien II, née en 1554, morte en 1592. Mariée, en 1570, à Charles IX, roi de France, elle n'eut aucune influence à la cour. Elle ne conquit même pas l'amour de son mari, tout entier à sa passion pour Marie Touchet, que la reine mère encourageait de crainte que sa belle-fille ne réclamât une part d'influence politique qu'elle

prétendait se réserver. Elle ne l'en aimait pas moins ardemment. Durant la maladie dernière du roi, dit Brantôme « on lui voyoit jeter des larmes si tendres et si secrètes, que qui ne prenoit pas bien garde n'y eût rien connu : elle renfermoit sa douleur ; elle n'osoit pas laisser paraître sa tendresse ; elle craignoit que le roi ne s'en aperçut ». Aussi bien Charles IX, à défaut d'un sentiment plus vif, consacré à une autre, antérieurement à son mariage, lui portait une grande estime, et la proclamait volontiers « la femme la plus sage et la plus vertueuse, non de la France, non pas de l'Europe, mais du monde entier ». Devenue veuve (1574), Elisabeth se retira en Autriche (1575), fermant l'oreille à toute proposition matrimoniale. Elle avait eu de Charles IX une fille, Marie-Elisabeth, née en 1573, qui mourut en 1578.

REINES D'ANGLETERRE

ÉLISABETH ou **ISABEAU D'ANGOULÊME**, reine d'Angleterre, comtesse de La Marche, morte en 1245. Fille d'Aimar, comte d'Angoulême, elle épousa Hugues X, comte de La Marche. Jean sans Terre, roi d'Angleterre, qui assistait aux noces, devint subitement amoureux de la jeune comtesse, l'enleva (1200), répudia sa femme légitime, Havoise de Glocester, et épousa Elisabeth. Cependant, la conduite indigne du roi d'Angleterre lui attira la guerre avec le roi de France et lui fit perdre ses plus belles provinces du continent. Elisabeth, devenue veuve en 1216, revint aussitôt à Hugues X, qui eut la faiblesse de la reprendre. Bientôt, elle le mit en guerre avec la France. Le roi Henri III et Richard, duc de Cornouailles, les deux fils qu'elle avait eus de Jean sans Terre, furent défaits à Taillebourg (1242). Elisabeth et Hugues obtinrent leur pardon. Elisabeth mourut à l'abbaye de Fontevrault.

ÉLISABETH WOODVILLE, reine d'Angleterre, née en 1437, morte en 1492. Elle était fille d'un simple gentilhomme. Son premier mari, John Grey de Graby, fut tué à la seconde bataille de Saint-Albans, dans les rangs de la *Rose rouge* ou parti de la maison de Lancastre. Très belle, la jeune veuve inspira une violente passion au roi Edouard IV, qui l'épousa secrètement, en 1464. Elle usa de son influence pour combler de faveurs toute sa famille : son père, Richard Woodville, devint lord Rivers ; elle maria son jeune frère, Jean, à la duchesse de Norfolk ; l'une de ses sœurs, au comte d'Arundel ; une autre, au comte de Pembroke. Cette faiblesse du monarque indisposa contre lui le comte de Warwick, le « faiseur de rois », qui se jeta dans le camp lancastrien et détrôna Edouard IV (1470). Réfugiée à l'abbaye de Westminster, Elisabeth y accoucha de son premier fils, Edouard. Redevenue veuve en 1483, elle fit proclamer le jeune prince roi d'Angleterre sous le nom d'Edouard V, mais le duc de Glocester, frère d'Edouard IV, le lui arracha ainsi qu'un autre fils, Richard, duc d'York, et fit jeter les deux enfants à la Tour de Londres où, plus tard, sur son ordre, Jacques Tyrrel les étouffa. Quant à Elisabeth, retraitée à Westminster pendant les deux ans de règne de son cruel beau-frère, elle fut rétablie dans tous ses avantages de reine douairière par son gendre, le comte de Richmond, devenu le roi Henri VII. Finalement, impliquée dans les intrigues de l'imposteur Lambert Simnel, elle fut enfermée, en 1487, à l'abbaye de Bordmousey, où elle finit ses jours.

ÉLISABETH D'ANGLETERRE, reine d'Angleterre, née à Westminster en 1465, morte dans la Tour de Londres, de suites de couche, en 1503. Elle était la fille aînée d'Edouard IV et d'Elisabeth Woodville. Elle épousa en 1486 Henri, comte de Richmond, devenu Henri VII, roi d'Angleterre. Cette union devait, dans la pensée de ceux qui l'avaient conçue, mettre fin à l'hostilité traditionnelle des maisons d'York et de Lancastre. Malgré sa beauté et sa douceur, la jeune reine porta le poids de la haine que Henri avait vouée à la famille d'York. Bien qu'elle rendît son mari quatre fois père, elle se vit abandonnée, méprisée par lui. Les historiens voient également dans ces mauvais traitements l'influence hostile de sa belle-mère, la comtesse de Richemond.

ÉLISABETH, reine d'Angleterre, fille de Henri VIII et de sa deuxième femme Anne de Boleyn, née à Greenwich en 1533, morte à Londres en 1603. Son enfance et sa jeunesse s'écoulèrent tristement. Enveloppée dans la disgrâce de sa mère (1536), déclarée illégitime, reléguée près de sa sœur consanguine, la princesse Marie Tudor, qui la haïssait, tenue à l'écart et sous une surveillance à peine déguisée par les deux héritiers successifs de la couronne de Henri VIII : Edouard VI et Marie, elle courut à plusieurs reprises de grands dangers sous ce dernier règne ; elle subit, en 1554, un emprisonnement de quelques semaines à la Tour, et dut abjurer les doctrines protestantes. Toute sa vie porta l'empreinte de la dissimulation à laquelle la destinée l'avait contrainte, ainsi que des fortes études qui furent sa distraction la meilleure durant tant d'années, sans omettre, cependant, des marivaudages fort accentués. La réputation de la « belle vestale », comme l'appelle Shakspeare, s'établit en ce sens dès sa quatorzième année. Elevée au trône à la mort de Marie (1558), elle se proposa un double but : conservatisme rigoureux à l'intérieur, ingérence perpétuelle au dehors sous prétexte d'y étendre l'influence du protestantisme. Tout en blâmant la contrainte religieuse qu'elle avait d'abord subie, elle n'admit nullement la liberté pour les autres. Elle reprit, en réalité, le rêve tout politique du catholicisme sans pape, qu'avait prétendu instaurer Henri VIII, persécutant les sectateurs de l'Eglise romaine pour refus de serment de suprématie spirituelle à sa personne, les dissidents de tous genres pour *non-conformisme* aux dogmes consacrés par Henri VIII, Edouard VI et elle-même (elle dit des *trente-neuf articles*, 1563), au demeurant, ne souffrant pas chez ses sujets une opinion différente de celle du souverain.

Elisabeth.

Elisabeth ne put conserver Le Havre qu'elle s'était fait livrer (1562) par les huguenots de France pour prix de ses subsides. Mais l'aide qu'elle fournit (1584) aux Provinces-Unies révoltées contre l'Espagne fut pour Philippe II la source d'une recrudescence de ces embarras qui finirent par coûter la souveraineté du pays à ses successeurs. On sait comment échoua l'expédition navale dite de *l'Invincible Armada*. Les mouvements séditieux au moyen desquels Philippe essaya d'ébranler le trône de son ennemie n'aboutirent qu'à des hécatombes de nobles et de prêtres, sans parler de l'exécution de Marie Stuart. Toutefois, dans cet acte inexpiable, il y eut certainement, au même degré que l'intérêt politique, la revanche impitoyable de la jalousie féminine. Elisabeth, en effet, grande reine, était la femme la plus mesquine qui se pût rencontrer. Son jugement subissait le contre-coup immédiat d'une flatterie à l'adresse de sa voix, de sa main, de sa taille. C'est dans cette faiblesse et dans le tempérament sensuel qu'elle avait hérité de son père qu'il faut chercher les secrets de la longue faveur de Robert Dudley, créé par elle comte de Leicester, et de bien d'autres. La princesse qui avait débuté, à peine pubère, dans la galanterie et qui, à soixante ans sonnés, filait encore le parfait amour avec le jeune lord Essex, n'en disait pas moins très sérieusement ne pas désirer d'autre épitaphe que celle-ci :

Ci-gît Elisabeth, qui vécut et mourut vierge.

— BIBLIOGR : Froude, *History of England* ; Wiesener, *la Jeunesse d'Elisabeth* (Paris, 1878) ; comte de La Ferrière, *les Projets de mariage d'Elisabeth* (Paris, 1882).

Élisabeth (LA MORT D'), tableau de Paul Delaroche (Louvre). — Vaincue par les souffrances, la reine s'est affaissée sur un tapis. L'artiste a choisi le moment où le secrétaire d'Etat Cecil, à genoux auprès de la mourante, lui demande ses intentions sur le choix de son successeur ; question à laquelle on sait qu'Elisabeth répondit qu'ayant gouverné en roi, elle voulait qu'un roi lui succédât. Deux

La mort d'Elisabeth, d'après Delaroche.

de ses dames d'honneur sont agenouillées derrière elle ; une troisième, debout, plus en arrière encore, pleure dans ses mains. Au second plan, on remarque le lord chancelier, le lord amiral, l'archevêque de Cantorbéry. Ce tableau est un de ceux qui passèrent pour fixer en France la peinture d'histoire dans ce style « juste milieu » que représente le nom de Delaroche. Le savant travail du pinceau et les calculs de cette composition habile donnent à *la Mort d'Elisabeth* un intérêt d'ordre historique et rétrospectif.

REINES DE HONGRIE

ÉLISABETH, femme de Ladislas IV, fille de Charles Ier, de la maison d'Anjou. Son mari, qui la rendait malheureuse par ses débauches, la fit enfermer dans l'île Sainte-Marguerite (1286) ; elle ne fut relâchée que grâce à l'intervention du pape Honorius IV, et revint en 1300 à Naples.

ÉLISABETH DE POLOGNE (1306-1381). Elle épousa Charles-Robert, roi de Hongrie, en 1320. C'était la mère de Louis le Grand, d'André de Naples, assassiné par Jeanne, et du duc Etienne. Elle faillit, un jour, périr sous les coups de Félicien Zach, dont la fille, Claire, fut déshonorée à la cour. Régente de Hongrie et de Pologne pendant la minorité de son fils, elle dut quitter ce dernier pays, en 1376. On lui attribue l'invention de l'*Eau de la reine de Hongrie*.

ÉLISABETH DE BOSNIE, femme de Louis le Grand, de la maison d'Anjou. Fille d'Etienne, ban de Bosnie, elle épousa le roi en 1363, et devint régente (1382), pendant la minorité de sa fille, Marie. Elle fit assassiner le prétendant Charles Durazzo et alla avec sa fille en Croatie pour apaiser le soulèvement. Là, elle fut prise par le ban Jean Horvath, lequel fit tuer le palatin Garai, qui l'accompagnait et emprisonna les reines à Novigrad. Elisabeth fut étouffée dans sa prison (1387).

ÉLISABETH, femme du roi Albert, fille de Sigismond et de Barbe Czillei (1409-1442). Veuve en 1439, elle mit au monde, après la mort du roi, *Ladislas posthume*, qui devint roi après Wladislas Ier et la régence de Jean Hunyadi, en 1452.

REINES D'ESPAGNE

ÉLISABETH DE FRANCE, reine d'Espagne, fille de Henri II, roi de France, et de Catherine de Médicis, née à Fontainebleau en 1545, morte à Madrid en 1568. Promise d'abord à l'infant don Carlos, fils aîné de Philippe II, elle épousa, le 22 juin 1559, Philippe II lui-même, en vertu du traité de Cateau-Cambrésis. Elle ne joua aucun rôle politique, quoique, lors de son entrevue avec le roi son frère et la reine sa mère, à Bayonne, en 1565, aient été, prétend-on, arrêtés entre le duc d'Alba, dépositaire de la pensée et des projets de Philippe II, qui l'accompagnait, et Catherine de Médicis, des projets sanguinaires contre les ennemis intérieurs des deux couronnes, les gueux des Pays-Bas et les huguenots de France. La légende de son amour payé de retour pour don Carlos, son premier fiancé, amour qui, découvert par Philippe II, aurait été l'arrêt de mort des deux coupables, est dénuée de tout fondement historique.

ÉLISABETH DE FRANCE, reine d'Espagne, née à Fontainebleau en 1602, morte à Madrid en 1644. Elle était fille de Henri IV et de Marie de Médicis. En 1615, elle épousa l'infant d'Espagne, qui monta sur le trône sous le nom de Philippe IV. Elle fut la mère de Marie-Thérèse, qui épousa Louis XIV. Aucun de ses autres enfants ne lui survécut.

ÉLISABETH FARNÈSE, reine d'Espagne, née en 1692, morte en 1766, fille du duc de Parme Edouard II. La dureté de sa mère, les disgrâces de sa personne, l'opiniâtreté de son caractère lui firent une jeunesse triste et solitaire, pendant laquelle se développa son énergie naturelle. Lorsque son père eut, sur la demande d'Albéroni, accordé sa main au roi d'Espagne Philippe V, elle porta sur le trône, suivant l'expression de Frédéric II, « la fierté d'un Spartiate, l'opiniâtreté d'un Anglais, la finesse italienne et la vivacité française ; elle marchait audacieusement à l'accomplissement de ses desseins ; rien ne la surprenait, rien ne pouvait l'arrêter ». Arrivée à Madrid (1714), elle trouva son mari sous la domination absolue de l'ambitieuse et intrigante princesse des Ursins, qui espérait, en sa qualité de *camerera mayor*, la mettre aussi sous sa dépendance ; elle commença par faire arrêter la favorite et la fit conduire immédiatement, au cœur de l'hiver, jusqu'à la frontière de France. Maîtresse absolue de l'esprit de Philippe V, sûre de l'appui d'Albéroni, elle épuisa l'Espagne et agita l'Europe pour procurer, en Italie, des trônes à ses enfants. Elle eut, du moins, la satisfaction de voir un de ses fils, Charles, obtenir Naples et la Sicile (1738) ; un autre, Philippe, s'établir à Parme (1748). Après la mort de son mari (1746), elle vécut vingt ans dans la retraite.

Elisabeth Farnèse.

IMPÉRATRICES D'ALLEMAGNE

ÉLISABETH DE POMÉRANIE, impératrice d'Allemagne et reine de Bohême, morte en 1393. Fille de Bogislav V, prince de Poméranie, elle épousa l'empereur Charles IV en 1363 et en eut cinq enfants, dont l'aîné, Sigismond, fut empereur, roi de Hongrie et de Bohême.

ÉLISABETH-CHRISTINE DE BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL, impératrice d'Allemagne, née en 1691, morte en 1750. Elle était fille de Louis-Rodolphe de Blankenbourg, et épousa, en 1708, l'archiduc Charles, après avoir abjuré le protestantisme. Elle fut régente de la Catalogne, lorsque son époux fut appelé à l'empire d'Allemagne (1711), sous le nom de Charles VI. Elle est la mère de Marie-Thérèse, dont elle soutint les droits, et la grand'mère de Marie-Antoinette, reine de France. Elle fonda, en 1750, l'ordre d'*Elisabeth-Thérèse*. V. pl. loin.

ÉLISABETH ou **ISABELLE DE PORTUGAL**, impératrice d'Allemagne, née à Lisbonne en 1503, morte à Tolède en 1539. Fille aînée d'Emmanuel, roi de Portugal, et de Marie de Castille, elle épousa, en 1525, à Séville, Charles-Quint, son cousin. Elle eut quatre enfants et mourut en couche à la naissance du dernier. François de Borgia, chargé d'accompagner son corps à Grenade, fut si frappé de voir son beau visage défiguré par la mort, qu'il renonça au monde et entra dans les ordres.

IMPÉRATRICE D'AUTRICHE

ÉLISABETH (Amélie-Eugénie), impératrice d'Autriche, née à Munich en 1837, assassinée à Genève en 1898. Fille du duc Maximilien-Joseph de Bavière, elle épousa l'empereur François-Joseph d'Autriche, en 1854. Par sa grâce, sa beauté, son esprit, l'impératrice Elisabeth fit de la cour d'Autriche, durant les premières années de son mariage, une des plus brillantes de l'Europe. Plus tard, dit-on, une incurable blessure faite à son cœur d'épouse modifia complètement son caractère. Elle s'éloigna de plus en plus de la cour, et son humeur fantasque, son besoin de changer de lieu ne firent que s'accentuer, à mesure qu'elle était frappée de nouveaux coups. La mort tragique de son beau-frère, l'empereur Maximilien, au Mexique, la folie de sa belle-sœur Charlotte, l'assassinat ou suicide de son fils Rodolphe, contribuèrent à la plonger dans une sombre tristesse. Elle passa une partie de sa vie en voyages, à bord de son yacht *Miramar*, ou bien retirée dans la solitude des poétiques résidences qu'elle aimait à habiter. La mort de sa sœur, la duchesse d'Alençon, brûlée vive dans l'incendie du bazar de la Charité, à Paris, lui porta un dernier coup, et elle était elle-même réservée à une fin tragique : l'anarchiste Lucheni la frappa, à Genève, d'un coup de lime dans la poitrine ; elle expira presque aussitôt.

IMPÉRATRICES DE RUSSIE

ÉLISABETH PETROVNA, impératrice de Russie, fille de Pierre le Grand et de Catherine Ier, née en 1709, morte en 1762. Eloignée des affaires sous le règne d'Anna Ivanovna, elle monta sur le trône en décembre 1741, à la suite d'une conjuration tramée par son amant, le chirurgien français Lestocq, contre l'héritier présomptif, Ivan VI. Son règne fut marqué : à l'intérieur, par la fin de la domination des Allemands, le développement de l'influence française et la protection accordée aux arts et aux lettres ; à l'extérieur, par trois guerres importantes : la première, contre les Suédois, se termina heureusement par le traité d'Abo (1743), qui laissait à la Russie le sud de la Finlande jusqu'au fleuve Kiumen ; la seconde (guerre de la succession d'Autriche), dirigée contre la France, se réduisit à une promenade militaire sur le Rhin (1746) ; la

troisième, contre la Prusse (guerre de Sept ans), fut marquée par la victoire de Grossjœgerndorf (1757), la défaite de Zorndorf (1758), les succès de Zullichau et de Kunersdorf (1759), l'entrée à Berlin (1760), l'occupation de la Poméranie (1761); elle fut interrompue par la mort de la souveraine. Cette politique belliqueuse n'empêcha pas Elisabeth de supprimer les douanes intérieures (1753), d'ouvrir l'université de Moscou (1755), de créer une académie des beaux-arts (1758), et de continuer dignement, malgré les scandales de sa vie privée, l'œuvre de Pierre le Grand.

Elisabeth Petrovna.

ÉLISABETH ALEXIEVNA, impératrice de Russie, née en 1779, morte en 1826. Elle appartenait à la maison de Bade et s'appelait LOUISE-MARIE-AUGUSTE. Elle changea de nom, comme de religion, pour épouser (1793) le grand-duc de Russie Alexandre-Paulovitch, devenu empereur sous le nom d'Alexandre Ier.

PRINCESSES DIVERSES

ÉLISABETH ou **ISABELLE DE FRANCE**, reine de Navarre, née en 1242, morte aux îles d'Hyères en 1271. Fille de saint Louis, roi de France, elle épousa à Melun, en 1255, Thibaut V, comte de Champagne et roi de Navarre. Elle accompagna avec son mari saint Louis à la croisade de 1270, et mourut peu de temps après son retour. Elle n'avait pas eu d'enfant.

ÉLISABETH ou **ISABELLE DE FRANCE**, duchesse de Milan, fille du roi de France Jean le Bon, née à Vincennes en 1348, morte en 1372. Elle épousa, en 1360, Jean Galéas Visconti, comte de Vertus, puis premier duc de Milan, à qui elle apporta en dot le comté de Vertus, en Champagne. Pour obtenir un parti aussi considérable, Jean Galéas aurait payé à Jean II une somme de 600.000 florins, au dire des chroniqueurs contemporains.

ÉLISABETH ou **ISABELLE DE PORTUGAL**, reine de Portugal, morte à Evora en 1455. Fille de dom Pèdre, régent de Portugal, elle épousa, en 1447, le jeune roi Alphonse V, surnommé *l'Africain*. Elle eut la douleur de voir son mari et son père armés l'un contre l'autre : ce dernier périt sous les murs de Lisbonne ; elle-même mourut peu après, empoisonnée, croit-on, et laissant deux enfants dont l'un succéda à Alphonse V, sous le nom de Jean II.

ÉLISABETH D'AUTRICHE, reine de Suède, de Norvège et de Danemark, née à Bruxelles en 1501, morte à Gand en 1526. Fille de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, elle épousa, en 1515, Christian II, suivit son époux, déposé en 1523, en Angleterre et sur le continent, mais refusa de se laisser gagner aux doctrines luthériennes. Les humiliations que lui infligea la maîtresse du roi, Dyvecke, et ensuite les persécutions religieuses, hâtèrent la fin de sa vie malheureuse.

ÉLISABETH STUART D'ANGLETERRE, reine de Bohême, fille du roi d'Angleterre Jacques Ier, née en 1596, morte en 1662. Elle épousa, en 1613, Frédéric V, électeur palatin, l'un des chefs des princes protestants d'Allemagne. En 1619, elle le détermina à accepter la couronne de Bohême, que ces derniers lui offraient, partagea son exil, et, après la bataille de la Montagne-Blanche (1620), se réfugia en Hollande, où elle apprit sa déchéance (1623). Elle vécut dès lors à Arnheim, occupée de l'éducation de ses enfants, et vit l'un d'eux, Charles-Louis, recouvrer par la paix de Westphalie une partie du Palatinat. Après la restauration, elle revint en Angleterre et y mourut.

ÉLISABETH DE BOHÊME, princesse palatine, née à Heidelberg en 1618, morte à Herford en 1680, fille de Frédéric V, électeur palatin et roi de Bohême. Réfugiée après 1627 à La Haye avec sa mère, elle manifesta une véritable passion pour l'étude des sciences et de la philosophie ; elle entra en relations avec Descartes, dont elle se proclama l'élève, et, pour pouvoir se livrer à ses goûts, elle se retira dans le monastère luthérien d'Herford, dont elle devint abbesse en 1667. Elle y fonda une sorte d'académie philosophique, qui fut la première et la plus célèbre école cartésienne.

ÉLISABETH-CHARLOTTE DE BAVIÈRE, dite **la Princesse Palatine**. V. CHARLOTTE-ELISABETH.

ÉLISABETH-CHARLOTTE D'ORLÉANS, dite **Mademoiselle**, duchesse de Lorraine et princesse de Commercy, née en 1676, morte à Commercy en 1711. Elle était fille de Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et de sa seconde femme, Elisabeth-Charlotte de Bavière. Elle épousa, en 1698, Léopold, duc de Lorraine, à qui elle donna treize enfants, dont l'aîné, François-Etienne, épousa Marie-Thérèse d'Autriche et devint empereur d'Allemagne. A la mort de son mari (1729), Elisabeth fut régente. Elle eut le titre de princesse de Commercy quand, en 1736, la Lorraine fut cédée à Stanislas Leczinski.

ÉLISABETH-CHRISTINE DE BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL, reine de Prusse, née en 1715, morte à Schœnhausen (près Berlin) en 1797. Elle était fille du duc Ferdinand-Albert et fut mariée, en 1733, au prince royal de Prusse, devenu roi en 1740, sous le nom de Frédéric II. Ce dernier, qui l'avait épousée par contrainte, la délaissa dès son avènement, et elle se fixa à Schœnhausen, partageant sa vie entre les bonnes œuvres et la composition d'ouvrages de morale et de piété écrits en français. Elle survécut onze ans à l'homme dont elle avait porté le nom pendant cinquante-trois ans, et qui lui donna, avant de mourir, des témoignages publics d'estime et de respect.

ÉLISABETH-AUGUSTA-MARIE, électrice de Bavière, née en 1721, morte vers 1793. Fille de Joseph-Charles-Emmanuel, comte palatin de Salzbach, elle épousa, en 1742, son cousin Charles-Théodore, électeur palatin, et plus tard électeur de Bavière. Elle est connue pour avoir fondé, en 1766, l'ordre bavarois qui porte son nom.

ÉLISABETH II (**la fausse**), aventurière qui se faisait passer pour la fille d'Elisabeth de Russie, née en Allemagne vers 1750, morte à Cronstadt en 1775. Après avoir parcouru l'Europe et séduit un comte de Limbourg, elle imagina de se faire passer pour une fille d'Elisabeth Petrovna, secrètement élevée en Sibérie, et de revendiquer le trône de Russie ; elle appuyait cette fable sur de fausses pièces, qu'elle avait fabriquées. Catherine II, résolue à la faire disparaître, chargea Orlov de cette mission. Orlov, à la tête d'une escadre, vint à Pise, où se trouvait l'aventurière ; il la traita en prétendante, réussit à gagner sa confiance et la détermina à mettre le pied sur un de ses navires. Aussitôt, elle fut emmenée en Russie, enfermée à Cronstadt et soumise à une instruction judiciaire. Elle mourut dans sa prison.

ÉLISABETH DE FRANCE Philippine-Marie-Hélène, **Madame**), née à Versailles en 1764, exécutée à Paris en 1794. Elle était le dernier enfant du dauphin Louis et de Marie-Joséphine de Saxe, et la sœur de Louis XVI. Orpheline à trois ans, elle fut élevée par Mmes de Marsac et de Mackau, sous-gouvernantes des enfants de France. Elle avait quinze ans lorsque son frère devint roi. Ce dernier lui donna le château de Montreuil. Elle refusa deux projets de mariage avec un infant d'Espagne et avec le duc d'Aoste, et vint, au début de la Révolution, vivre avec son frère, auquel elle était passionnément dévouée. Elle partagea sa captivité au Temple, comme elle avait partagé les péripéties de sa vie dans les journées des 5 et 6 octobre 1789, du 20 juin et du 10 août 1792. Séparée successivement de lui et de Marie-Antoinette, elle resta seule avec sa nièce, la duchesse d'Angoulême, dont elle commença l'éducation. Transférée à la Conciergerie et complètement isolée, elle en fut tirée, le 9 mai 1794, pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Accusée d'avoir entretenu une correspondance avec ses frères, fait passer des diamants aux princes émigrés et conseillé les mesures antirévolutionnaires arrêtées par Louis XVI, elle fut condamnée à mort. Le lendemain, 10 mai, elle monta sur l'échafaud, avec l'attitude calme et digne dont elle ne s'était pas départie pendant le cours de son procès.

Elisabeth de France.

ÉLISABETH (Pauline-Ottilie-Louise), née princesse DE WIED, reine de Roumanie, née à Wied en 1843. Elle a épousé, en 1869, le prince Charles de Hohenzollern, appelé depuis au trône de Roumanie, sous le nom de Charles Ier. Avant d'être reine (1881), elle avait publié, sous le pseudonyme de CARMEN SYLVA, qu'elle a gardé, des traductions en allemand de quelques chansons roumaines ; en 1880, elle fit paraître ses *Poésies roumaines*, recueil en partie composé de traductions et en partie de pièces originales ; puis : *Mon repos* (Meine Ruhe) (1881), sorte de chronique domestique, contenant pour chaque mois de l'année une ballade, pour chaque jour un sonnet ou une sentence. A ce volume succéda *Pensées d'une reine* (1882), œuvre d'une exquise délicatesse, écrite en français, et dans laquelle la reine Elisabeth a épanché au jour le jour tout ce que son esprit a de finesse et son cœur de mélancolie. On lui doit encore un volume de *Nouvelles*, en allemand (trad. en franç. par F. Salles, 1886) ; *Astra* (1890) ; *la Servitude de Pélech* (1894) ; *le Hêtre rouge* (1899) ; *Par la loi* (1899). Ces quatre derniers romans ont été traduits en français. La reine de Roumanie fonda, en 1878, l'*ordre d'Elisabeth*, destiné seulement aux dames.

Elisabeth de Roumanie, d'après le tableau de Lecomte du Nouy.

ÉLISABETH ou **ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE D'AUTRICHE**, infante d'Espagne. V. ISABELLE (Claire-Eugénie).

Élisabeth-Thérèse (ORDRE MILITAIRE D') (Autriche). Cet ordre fut fondé en 1750 par l'impératrice Elisabeth-Christine, veuve de l'empereur Charles VI, pour vingt officiers étant au moins colonels et ayant servi l'Autriche depuis trente ans. En 1771, Marie-Thérèse, en renouvelant l'ordre, lui donna le nom de *fondation militaire d'Elisabeth-Thérèse*, et fixa à vingt et un le nombre des membres. De nos jours, ils sont nommés par l'empereur, sur la proposition du conseil aulique, sans égard à la nationalité, à la religion et à la naissance du candidat. La décoration est une étoile à huit rayons d'émail blanc et rouge, portant au centre les initiales d'Elisabeth-Christine et de Marie-Thérèse ; elle se porte suspendue à un ruban noir.

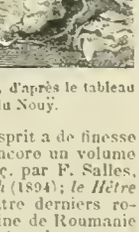

Ordre d'Elisabeth-Thérèse.

Élisabeth de Bavière (ORDRE D'). Cet ordre, destiné aux dames, a été fondé en 1766 par Elisabeth-Augusta-Marie, électrice de Bavière, et a reçu de nouveaux statuts en 1873. Il est attribué à douze dames appartenant à des maisons régnantes, et à trente-deux possédant seize quartiers de noblesse. L'insigne consiste en une croix surmontée d'une couronne et dont le centre est occupé par un émail allégorique ; le ruban est bleu clair bordé de rouge. Se porte sur le sein gauche. On l'appelle quelquefois aussi *ordre de Sainte-Elisabeth*.

Ordre d'Elisabeth.

Élisabeth, opéra en trois actes, paroles de de Leuven et Brunswick, musique de Donizetti, représenté au Théâtre-Lyrique le 31 décembre 1853. Mme Cottin avait publié sous ce titre : *Elisabeth ou les Exilés en Sibérie*, un roman duquel Guilbert de Pixerécourt tira un mélodrame qu'il intitula *la Fille de l'exilé* ou *Huit mois en deux heures*. A son tour, un librettiste italien, Domenico Gilardoni, tira du drame de Pixerécourt le poème d'un opéra que Donizetti mit en musique et qui fut représenté au théâtre Nuovo de Naples, en 1827. Et c'est ce dernier ouvrage qui, après la mort de Donizetti, traduit par de Leuven et Brunswick, adapté par Fontana, élève du maître, parut au Théâtre-Lyrique avec un succès que justifiait la valeur de l'œuvre, car la partition est d'un caractère essentiellement dramatique.

ELISABETHA (*é, za-bé*) n. f. Bot. Genre de légumineuses césalpiniées, voisin des amherstiées, dont l'une que espèce connue est un arbre inerme de l'Amérique du Sud.

ELISABETHGRAD. Géogr. V. ÉLISAVETGRAD.

ELISABETHPOL. Géogr. V. ELISAVETPOL.

ELISABETHPORT. Géogr. V. PORT-ELISABETH.

ÉLISANT (*zan*), **ANTE** adj. Chargé d'élire, qui concourt à une élection : *Les membres* ÉLISANTS *d'une communauté*.
— n. m. Membre du clergé concourant à l'élection des évêques, lorsque les évêques étaient nommés par voie de suffrage.
— n. f. Religieuse du Calvaire ayant droit de suffrage, au chapitre général.

ÉLISÉ (en arménien **Eghishé**), évêque et historien arménien, né vers 405, mort en 480. Il visita Achènes, Alexandrie et Constantinople, et devint, à son retour, évêque des Amadounias. Il est surtout connu par l'*Histoire de la guerre de Vartan et des Arméniens*, récit du soulèvement national de l'Arménie contre les Perses. Elisé avait été témoin oculaire des événements qu'il raconte. L'*Histoire de Vartan* a été traduite en français (1844).

ÉLISÉE, fils de Saphat, prophète juif du IXe siècle av. J.-C. Voici le résumé de son histoire, d'après le IVe livre des *Rois* (I-XIII). Elie l'avait choisi pour son successeur ; au moment de quitter la terre, il lui laissa son manteau comme gage de sa protection. Elisée lutta énergiquement contre les progrès de l'idolâtrie, comme son maître, et, comme lui, fut favorisé du don des miracles. Il intervint plusieurs fois auprès des rois d'Israël, de Juda et de Syrie, pour les forcer à reconnaître la puissance du vrai Dieu. En punition de l'impiété d'Achab et de Jézabel, il ordonna à Jéhu d'exterminer leur fils Joram, avec tous ses enfants, et le fit sacrer lui-même roi d'Israël.

Elisée ressuscitant le fils de la Sunamite, d'après Madox Brown.

Élisée ressuscitant le fils de la Sunamite, tableau de Rembrandt. — C'est l'interprétation libre de la scène racontée au livre des *Rois* (ch. III, v. IV). L'artiste a représenté le fils de la Sunamite étendu sur son lit et privé de vie ; le prophète, debout, joint les mains et prie avec ferveur. Rembrandt a peint une autre scène de la vie du prophète : *Elisée prédisant le danger dont il est menacé*.

Plusieurs épisodes de la vie d'Elisée ont été représentés par des artistes italiens. Parmi les représentations récentes les plus curieuses de la résurrection du fils de la Sunamite, on doit placer la toile du peintre préraphaélite Ford Madox Brown, qui se voit au musée de South Kensington. Le caractère archéologique, quoique marqué avec insistance, et le souci du pittoresque, n'ont rien enlevé à la grâce du style et à l'élévation du sentiment.

ÉLISÉE Ier, patriarche d'Arménie, mort en 943. Elu en 936, il établit sa résidence à Agathonar, sur les bords du lac de Van. Déposé en 941, il garda son titre jusqu'à sa mort, suivant les coutumes de sa nation, tandis qu'un délégué exerçait les fonctions patriarcales.

ÉLISÉE II, patriarche d'Arménie, né en 1451, mort en 1515. Elu en 1503, après avoir été évêque d'Erivan et secrétaire du patriarche, il se fit aimer de ses concitoyens par sa bonté et estimer par sa science. Ses *Commentaires sur la Genèse* et sa *Vie de saint Grégoire l'Illuminateur* sont restés manuscrits.

ÉLISÉE (Jean-François COPEL, en religion **Père**), prédicateur catholique, né à Besançon en 1726, mort à Pontarlier en 1783. Elevé chez les jésuites de Besançon, il entra, en 1745, dans l'ordre des carmes. Comme prédicateur, il obtint d'abord peu de succès. Mais Diderot, l'ayant entendu par hasard, loua publiquement son talent et commença sa réputation, qui prit un rapide essor. Il

fut [illegible] pour compléminter Louis XV, après la signature de la paix avec l'Angleterre 1763), et pour faire l'ora[illegible] [illegible]ère du Dauphin, père de Louis XVI (1765).

ELISENA (*é. zé*) n. m. Genre d'amaryllidacées, voisin [illegible]

— Encycl. Les *elisenas* sont des herbes bulbeuses, habitant l'Amérique du Sud; leurs grandes feuilles sont longues et aiguës, et les deux sont entourées par une spathe; le beau port de ces plantes les fait cultiver pour l'ornement, tel est l'*elisena ringens*, du Pérou.

ÉLISION (*lat. elisio*, action d'écraser) n. f. Gramm. Suppression dans l'écriture, ou seulement dans la prononciation, de la voyelle finale d'un mot devant la voyelle initiale du mot suivant. *L'élision de l'e muet final devant une voyelle se fait toujours, au moins dans la prononciation.*

— Encycl. Le phénomène de l'élision offre surtout de l'intérêt dans la versification, parce qu'il y est nécessairement soumis à certaines règles. Il paraît démontré, aujourd'hui, que les voyelles élidées dans la versification ancienne n'étaient pas supprimées, mais seulement très atténuées dans la prononciation; elles jouaient le rôle des appoggiatures en musique. D'ailleurs, le mot *synaloiphé*, par lequel était désigné le phénomène, signifie *fusion* et non *suppression*. Au contraire, dans la versification française moderne, il y a suppression totale de l'e muet final devant les mots commençant par une voyelle. Ce n'est, d'ailleurs, là qu'une application particulière d'une règle phonétique propre au français actuel. En effet, bien que l'e muet fût conservé, nous ne prononçons plus jamais l'e muet, sauf à la finale des monosyllabes *me, te, le, de*, etc., ou pour soutenir un groupe de consonnes difficile à prononcer seul : *les quatre sergents*, ou enfin devant un *h* aspiré : *votre haine*. Dans le midi de la France, l'e muet n'a pas encore disparu; il se maintient aussi dans le chant et dans la prononciation artificielle de certains acteurs. En ancien français, où l'e muet était encore distinct et comptait pour une syllabe, même à la fin des mots, après une autre voyelle (*pri-e, bai-e*), l'élision faisait déjà disparaître complètement l'e final devant une voyelle, sauf dans quelques monosyllabes *ne, se* dans le sens de *si, que* (pronom). Le pronom *le* est encore élidé dans la première rédaction d'un vers de Racine :

Accorde-*l'* à mes vœux, accorde-*l'* à mes crimes,

mais le poète a fait disparaître cet archaïsme. Dans l'*âme*, au lieu de *la âme*, il y a élision de l'a.

Elisir d'amore (L'), opéra bouffe italien (*melodramma comico*) en deux actes, livret de Felice Romani, musique de Donizetti, représenté au théâtre de la Canobbiana de Milan, le 12 mai 1832. C'est le sujet du *Philtre*, de Scribe et Auber, représenté à l'Opéra l'année précédente. Il ne fut pas moins heureux en Italie qu'il l'avait été en France, et l'*Elixir d'amore* obtint un succès éclatant. Il faut dire que la partition de Donizetti, pleine de verve et d'entrain, est un chef-d'œuvre de finesse, de gaieté et de grâce élégante. Une page restée célèbre est d'une inspiration délicieuse, la romance : *Una furtiva lagrima*, au second acte. L'ouvrage parut pour la première fois au Théâtre-Italien de Paris, le 17 janvier 1839.

ÉLISMA (*lisma*) n. f. Genre d'alismacées, tribu des alismées, formé pour une plante herbacée aquatique (*alisma natans*), des régions chaudes et tempérées.

ELISSA ou **ELISA**, nom sous lequel est désigné quelquefois Didon, et qu'on trouve surtout dans Virgile. V. *Enéide*, liv. IV.)

ÉLISSÉEN, ENNE (*sé-in, èn*). Se dit quelquefois pour CARTHAGINOIS, OISE, à cause du nom d'Elissa que l'on donne à Didon, fondatrice de Carthage. — *Les* ÉLISSÉENS.

— Adjectiv. : *Légende* ÉLISSÉENNE.

ÉLITE (rad. *élire*) n. f. Action de faire un choix, de séparer ce qu'il y a de mieux : *Faire l'*ÉLITE *d'une bibliothèque*. Vieux. Par ext. Ce qu'il y a de meilleur ou de plus distingué : *L'*ÉLITE *de la société*.

— n. m. Élève d'une école militaire, qui a obtenu les épaulettes : *Un* ÉLITE.

— *D'élite*, Très distingué, de premier choix : *Un homme, une femme* D'ÉLITE. *Une nature* D'ÉLITE. De prédilection : *Occupation* D'ÉLITE.

— SYN. **Élite, fleur.** *Élite* se rapporte aux qualités les plus solides; *fleur* fait plutôt penser aux qualités les plus brillantes. De plus, *élite* suppose toujours pluralité, tandis que *fleur* peut se dire d'une seule chose ou d'un seul individu.

— ANTON. **Rebut, lie, écume, résidu.**

ÉLITER (rad. *élite*) v. a. Pop. Avilir, déprécier, en parlant d'une marchandise dont on a retiré ce qu'il y avait de mieux.

ELIUS ou **ÆLIUS** (Lucius Aurelius VERUS). V. VERUS.

ELIVAGAR, nom que l'on donne, dans la mythologie du Nord, aux fleuves qui jaillissaient de la source *Hvergelmer*, avant la création du monde. Ils se précipitaient dans l'abîme du néant, le *Ginungagap*, et le remplissaient de couches de glace. Lorsque quelques étincelles parties de *Muspetheim*, le monde du feu, tombèrent sur ces glaçons, ils se fondirent, et leurs gouttes s'animèrent et prirent la forme du géant Ymer ou Aurgelmer. De lui naquirent les géants de froid.)

ÉLIXATION n. f. Pharm. Syn. de DÉCOCTION. (Peu usité.)

ÉLIXIR (*ksir'* — de l'arabe *el iksir*, l'essence) n. m. Médicament liquide formé, le plus souvent, d'une ou plusieurs substances en dissolution dans l'alcool et quelquefois édulcoré. ÉLIXIR *antiseptique*.

— Fam. Boisson délicieuse. Ce qu'il y a de plus distingué ou de meilleur.

— Pop. *Élixir de hussard*, Eau-de-vie inférieure.

— ENCYCL. Pharm. Le *Codex* a abandonné la dénomination d'*élixir*, qui s'appliquait à des préparations trop diverses, pour celle de *teinture composée*. Les élixirs sont encore fort usités aujourd'hui; mais ils jouissaient autrefois d'une très grande vogue, et la plupart d'entre eux nous viennent des anciennes pharmacopées.

Les élixirs les plus connus aujourd'hui sont l'*élixir antiseptique* de Chaussier, teinture de quinquina et de cascarille, qui a rendu de grands services pendant les guerres de 1814 et de 1815 contre le typhus, l'*élixir de longue vie*, teinture d'aloès composée du Codex (faire macérer dix jours dans 2 litres d'alcool à 60° : aloès 40 gr., gentiane, rhubarbe, zédoaire, safran, agaric, thériaque, de chaque 5 gr.), purgatif excitant, très populaire; l'*élixir de Garus*, stomachique fort agréable si le comme liqueur de table (faire macérer quatre jours dans 5 litres d'alcool à 80° : cannelle, 20 gr., aloès, safran, girofle, de chaque 5 gr.; myrrhe, muscade, de chaque 2 gr.; ajouter un litre d'eau et distiller, incorporer au produit de la distillation, dit « alcoolat de Garus », une infusion de 20 gr. de capillaire dans 500 gr. d'eau sucrée avec 1 kilogr. de sucre. Pour la table, supprimer l'aloès. Pour obtenir sans distillation une liqueur analogue, mélanger teintures de safran, de cannelle, de girofle, de muscade, de chaque 10 gr., 100 gr. d'eau de fleurs d'oranger; ou faire macérer 1 gr. de safran, 100 gr. d'alcool à 85° et 550 gr. de sirop de capillaire); l'*élixir carminatif de Dalby*; l'*élixir parégorique, teinture d'opium composée du Codex*, employé contre les maladies convulsives et contre la diarrhée; l'*élixir végétal de la Grande Chartreuse*, considéré dans le sud-est de la France comme une véritable panacée; l'*élixir purgatif de Leroy*, qui a joui d'une énorme popularité; l'*élixir odontalgique*, usité comme dentifrice; l'*élixir tonique de Gendrin*.

ÉLIXO (*kso*) n. m. Alchim. Nom du soleil et du mercure.

ELIZABETH, ELISABETHTOWN ou **ELISABETHPORT**, ville des Etats-Unis (New-Jersey), à 24 kilom. E. de New-York, dont elle fait en réalité partie, tout près de l'Atlantique, sur une rivière à marée qui débouche dans l'estuaire de New-York et qui est navigable pour les petits navires; 38.000 hab. Fabrique de machines à coudre.

ELIZIA (*é*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des psammobiidés, comprenant des animaux propres aux mers de Malaisie, à coquille arrondie, plate, avec épiderme brillant, et dont l'espèce type est l'*elizia orbiculata*, de Poulo-Penang.

ÉLJEN, vivat hongrois. C'est le subjonctif présent du verbe *élni* (vivre). (C'était le cri des premiers Magyars acclamant leur chef Arpad, qui venait de les conduire aux frontières de la Hongrie. *Eljen* est aussi le cri du peuple aux jours de fête nationale; il retentit dans toutes les occasions solennelles, mais surtout à la fin des discours politiques : *Eljen a Kiraly!* « Vive le roi! »)

EL-KANTARA (*le Pont*), oasis de la province de Constantine, à 60 kilom. S.-E. de Batna, sur la ligne de Biskra, au pied de l'Aurès et au débouché de l'oued El-Kantara dans la plaine d'El-Outaïa. La gorge célèbre par laquelle on accède à l'oasis marque la limite entre le Tell et le Sahara. Le pont qui a donné son nom à l'oasis est de construction romaine; la localité s'appelait, à l'époque romaine, *Calceus Herculis*; 3.000 hab.; 15.000 palmiers.

ELKEID (*él-kéd*) n. m. Nom de l'étoile située à l'extrémité de la grande Ourse et désignée dans les catalogues par la lettre η. (Elle est de seconde grandeur.)

ELKÉSAÏTE n. et adj. Hist. relig. V. ELCÉSAÏTE.

ELKHART, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de même nom, au confluent du Saint-Joseph et de l'*Elkhart*, qui se jette dans le lac Saint-Joseph; 11.500 hab. Scieries, minoteries, papeteries, ateliers de chemins de fer. Entrepôt pour l'exportation des produits du pays; elle communique par eau avec le lac Michigan. — Le *comté d'Elkhart* est peuplé de 40.000 hab.

ELKINGTON (George Richard), inventeur anglais, né à Birmingham en 1801, mort en 1865. Il s'est fait connaître par la découverte de procédés d'argenture et de dorure au moyen de l'électricité.

ELKOSCH, ancienne ville de la Palestine (Galilée), sur la rive orientale du Jourdain; 4.000 hab. Patrie du prophète Nahum. C'est probablement l'*Elkesei* actuelle, ou, moins vraisemblablement, *Alkousch* d'Assyrie, placée à environ 2 milles de Mossoul, sur le Tigre.

EL-KSEUR, comm. d'Algérie (prov. de Constantine [arrond. de Bougie]); 1.090 hab. Commerce de caroubes, de figues et d'oranges. Centre viticole.

ELKTON, bourg des Etats-Unis (Maryland [ch.-l. du comté de Cecil]), sur le fleuve côtier *Elk*; 2.400 hab. Manufactures de drap; port de commerce.

ELKYSMOLOGIE (*él'-kiss, jî* — du gr. *elkusmos*, traction violente, et *logos*, discours) n. f. Physiq. Exposé des notions qui se rapportent aux tremblements de terre.

ELKYSMOMÈTRE (*él'-kiss* — du gr. *elkusmos*, traction, et *métron*, mesure) n. m. Physiq. Dynamomètre particulièrement propre à mesurer les forces de traction.

ELKYSMOMÉTRIE (*él'-kiss, tri* — rad. *elkysmomètre*) n. f. Physiq. Art de mesurer les forces de traction.

ELLA (John), musicien anglais, né à Thirsk (York) en 1802, mort à Londres en 1888, violoniste distingué, chef d'orchestre. Il fonda, en 1845, la *Musical Union*, dont les séances devinrent fameuses, parce qu'il eut l'idée d'y introduire des programmes analytiques avec appréciations des œuvres et notices sur leurs auteurs. Ella fit une série de conférences, qu'il publia sous le titre de *Lectures sur la musique dramatique*. Il a publié une biographie de Meyerbeer, et un volume d'*Esquisses musicales* (1869).

ELLAGATE (*él'*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide ellagique.

ELLAGÈNE n. m. Chim. Syn. de ELLORÈNE.

ELLAGIQUE (*él', jik'*. — Les cinq premières lettres forment l'anagramme du mot *galle*) adj. Chim. Se dit d'un acide fourni spontanément par une infusion de noix de galle : *Acide* ELLAGIQUE. Syn. BÉZOARDIQUE.

— ENCYCL. Une infusion de noix de galle qu'on abandonne à l'air donne, au bout d'un certain temps, un précipité rouge sombre, contenant de l'acide gallique et de l'acide *ellagique*. Pour séparer ce dernier acide, il suffit de traiter le mélange par l'eau bouillante, qui enlève l'acide gallique. On dissout le résidu dans de la potasse, puis on additionne d'une quantité suffisante d'acide chlorhydrique, qui précite l'acide ellagique à l'état de pureté.

On peut ainsi retirer cet acide des concrétions pierreuses ou bézoards orientaux.

L'acide ellagique $C^{14}H^{4}O^{8}$, $2H^{2}O$ se présente sous forme d'une poudre jaune pâle, insoluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool, qu'elle colore en jaune.

Quand on chauffe l'acide gallique à 100°, il perd son eau de cristallisation, sans se décomposer toutefois. L'acide sulfurique ne détruit pas ce composé, mais le dissout en prenant une teinte jaune foncé. Quand on additionne cette solution d'une quantité d'eau suffisante, l'acide ellagique se précipite intact. Si à l'acide ellagique on ajoute de l'acide nitreux, puis un peu d'eau, il se produit une coloration rouge sang. — L'acide ellagique est hexatomique. Ses sels neutres ont pour formule générale : $C^{14}H^{2}O^{8}(M^{2})^{4}$.

ELLAGITE (*él', jit'*) n. f. Zéolithe calcifère, silicate hydraté ferrifère naturel d'alumine et de chaux. Variété de scolésite.

ELLAGOTANNIQUE (*él', nik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{10}O^{9}$, extrait de l'écorce de chêne et des gousses du libidibi. (C'est une poudre jaune, dont les réactions se rapprochent beaucoup de celles du tanin ordinaire et qui forme un dépôt d'acide ellagique quand on chauffe sa solution en vase clos à 110°.)

ELLAIN, médecin français, né à Paris en 1531, mort en 1621. Doyen de la Faculté en 1584, il réforma le Codex, mit en ordre les archives de l'Ecole et la défendit contre les exigences du fisc et les incertitudes de la législation. Son zèle lui valut le surnom d'« Atlas des écoles ». Il a laissé plusieurs livres de sonnets. Son principal ouvrage médical, écrit en latin, est : *Traité de la peste et de sa prophylaxie* (1606).

ELLAND, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), paroisse d'Halifax; 10.000 hab. Construction de machines, forges, industrie cotonnière.

ELLE (*él'* — du lat. *illa*, celle-là) pron. pers. fém. de la 3e pers. Cette personne ou cette chose-là : *Aucune créature ne vit par* ELLE *et pour* ELLE. (Bautain.) *Une qualité n'est jamais seule;* ELLE *attire à* ELLE, *par une sorte d'aimant, celles qui l'avoisinent.* (Théry.)

— Absolum. La femme aimée; la femme en général : *Que de place* ELLE *tient dans notre existence!*

— Gramm. *Elle*, employé comme sujet, se place comme *il, on*. V. ces mots.

— *Elle*, au nominatif, ne convient pas moins à une chose qu'à une personne, et on dit également bien d'une maison et d'une femme : *Elle est agréable;* mais, aux cas obliques, *elle* ne convient pas à la chose comme à la personne, et l'on ne doit pas dire, par exemple, en parlant d'un homme à qui telle ou telle littérature plairait extrêmement : *Il est fort attaché à* ELLE. *Il est charmé d'*ELLE. Il faut dire, en ce cas : *Il y est fort attaché. Il en est charmé.* On ne dit pas bien aussi en parlant d'une victoire ou de quelque action glorieuse : *J'ai fait un discours sur* ELLE. (Il n'y a proprement que l'usage qui puisse instruire à fond là-dessus.)

ELLE (Louis-Ferdinand), peintre français, né à Paris en 1648, mort en 1717, plus connu sous le nom de **Ferdinand**, que son grand-père, FERDINAND **Elle**, portraitiste distingué, originaire de Malines, avait adopté de préférence à son nom de famille. Il fut reçu à l'Académie de peinture en 1681 et donna pour tableaux de réception deux portraits : celui de *Samuel Bernard*, peintre en miniature, père du fameux banquier, et celui de *Regnaudin*, adjoint recteur. (Ces portraits sont au musée du Louvre.) Exclu de l'Académie comme protestant, l'année même de sa réception, il ne put y rentrer qu'en 1686, après abjuration. On a de lui, au musée de Rennes, une *Présentation de la Vierge*. — Son père, LOUIS-FERDINAND **Elle**, connu sous le nom de LOUIS-ELLE **Ferdinand**, né en 1612 et mort en 1689, peintre et graveur; il fut l'un des quatorze artistes qui se joignirent, en 1648, aux douze anciens et fondèrent l'Académie de peinture. On le nomma professeur en 1659, et, comme son fils, il fut exclu en 1681 et forcé d'abjurer. Son portrait, par Henri Gascard, est au Louvre.

Elle et Lui, roman autobiographique, par George Sand (1859). — On connaît la liaison d'Alfred de Musset et de George Sand, qui dura depuis le milieu d'août 1833 jusqu'au printemps de 1835. *Elle et Lui* en est l'histoire, racontée à vingt-cinq ans de distance; ou plutôt c'est une sorte d'apologie, dans laquelle l'héroïne de cette histoire se justifie aux dépens de son ancien amant. Sous le nom de Thérèse, George Sand y figure comme une victime innocente, et le Musset qu'elle nous peint sous le nom de Laurent n'est, à vrai dire, qu'un débauché fantasque, impertinent et brutal. Livre triste et cruel, où il y a d'ailleurs maintes belles pages, en particulier celles qui nous retracent la nuit de Fontainebleau. Paul de Musset vengea la mémoire de son frère en écrivant *Lui et Elle*, qui n'est pas moins faux qu'*Elle et Lui*, qui altère les faits dans un sens contraire. On connaît mieux aujourd'hui ce tragique épisode, grâce à la publication de lettres des deux amants, qui pouvaient seules la présenter sous son vrai jour. Nous n'avons pas à prendre parti pour l'un ou pour l'autre : ils se torturèrent mutuellement; ils furent l'un et l'autre la proie de ce qu'on peut appeler l'amour romantique.

ELLÉ, fleuve côtier de France, arrosant les départements des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Finistère; longueur totale : 74 kil. Source aux étangs de Glomel. Réunie à l'Isole à Quimperlé, l'Ellé prend le nom de Laïta ou rivière de Quimperlé, et sa vallée, surnommée parfois **l'Arcadie de la basse Bretagne**, est très champêtre et pittoresque. Après 15 kilomètres de cours navigable, elle se jette dans l'Océan à l'anse du Pouldu.

ELLÉANTHE. Bot. Syn. de EVELYNE.

ELLÉBOCARPE n. m. Bot. Syn. de CÉRATOPTÉRIS.

ELLÉBORE ou **HELLÉBORE** (*él'* — lat. *elleborus*, gr. *elléboros*, même sens) n. m. Genre de plantes, de la famille des renonculacées.

— ENCYCL. Les *ellébores* sont des herbes vivaces, dont les feuilles, coriaces, d'un vert sombre, très découpées vers la base de la tige, se simplifient à mesure qu'on se rapproche des fleurs. Celles-ci, qui s'épanouissent au début du printemps, voire en hiver, sont caractérisées par leurs sépales persistants, souvent pétaloïdes, leurs pétales en cornet et le petit nombre de leurs carpelles (3 à 10), dont chacun donne un follicule polyspermo.

On en connaît une douzaine d'espèces, habitant les lieux arides des régions tempérées ou boréales de l'ancien continent : l'ellébore noir (*elleborus niger*) ou rose de Noël, dont la hampe supporte une ou deux grandes fleurs d'un blanc rose; l'ellébore vert (*elleborus viridis*), plus petit, à fleurs vertes; l'ellébore fétide ou pied-de-griffon (*elleborus fœtidus*), à tige élevée, dont les sépales verdâtres ont le bord lavé de rouge; l'ellébore oriental ou ellébore noir des

anciens (*elleborus Orientalis*), qui diffère de l'ellébore vert par la couleur pourpre verdâtre ou bleuâtre de ses sépales; l'ellébore livide (*elleborus lividus*), originaire de Corse, etc.

Le rhizome de ces plantes contient deux glucosides vénéneux : l'*elléborine* et l'*ellébroéine*, qui en font un purgatif drastique et un vermifuge des plus énergiques, aujourd'hui à peu près abandonné par la médecine et recueilli par l'art vétérinaire. Les anciens connaissaient fort bien les pro-

1 Ellébore (rose de Noël) ou ellébore noir; 2. Ellébore fétide.

priétés de l'ellébore oriental, dont la tradition attribue la découverte au berger Mélampo; ils l'employaient contre la folie, et c'est à Anticyre qu'ils recueillaient la meilleure qualité d'ellébore.

D'une culture facile, les ellébores fournissent aux jardins une parure précieuse dans la saison froide.

L'ellébore d'hiver, espèce ornementale, autrefois cultivée, qu'on rencontre auprès des vieux murs et dont la fleur jaune, au sommet de la hampe, est enveloppée à sa base d'un involucre à trois folioles, a été séparée du genre *elleborus* sous le nom de *cranthishyemalis*.

L'ellébore blanc des anciens est une plante toute différente, de la famille des colchicacées. Sa tige aérienne porte des feuilles alternes, obtuses et plissées; son inflorescence ramifiée comprend des fleurs nombreuses, petites et verdâtres. Son rhizome doit des propriétés purgatives à divers alcaloïdes (*vératralbine, jervine, pseudo-jervine*).

ELLÉBORÉ, ÉE (*èl'*) adj. Bot. Qui ressemble à l'ellébore. ‖ On dit aussi ELLÉBORACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de renonculacées, ayant pour type le genre *ellébore*. — *Une* ELLÉBORÉE.

ELLÉBORÉINE n. f. Glucoside qui s'extrait des rhizomes de l'ellébore noir ($C^{34}H^{48}O^{18}$). C'est un poison narcotique, qui détermine la mort à la dose de 0gr,30.

ELLÉBORINE (*èl'*) n. f. Glucoside extrait de la racine de l'ellébore vert. [Il cristallise en aiguilles incolores insolubles dans l'eau froide, solubles dans l'alcool et le chloroforme ($C^{34}H^{48}O^{8}$). L'elléborine jouit de propriétés narcotiques plus intenses que celles de l'ellébroéine.]

ELLÉBORISÉ, ÉE (*èl'*) adj. Qui contient de l'ellébore : *Médicament* ELLÉBORISÉ. ‖ On dit aussi ELLÉBORINÉ, ÉE.

ELLÉBORISER (*èl'*) v. a. Purger avec l'ellébore.

ELLÉBORISME (*èl', rissm'*) n. m. Méthode thérapeutique des anciens, par laquelle on réglait le choix, l'administration de l'ellébore et le traitement des accidents occasionnés par son emploi.

ELLÉBOROÏDE (*èl'* — de *ellébore*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'ellébore.

ELLENBOGEN, ELBOGEN ou **ELNBOGEN** (en tchèque *Loket*), ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]), sur l'Eger; 3.700 hab. Mines d'alun et de soufre. Vieux château; bel hôtel de ville. Ch.-l. d'un district peuplé de 33.500 hab. — L'ancien cercle du même nom avait une superficie de 3.103 kilom. carrés et 249.000 hab.

ELLENBOROUGH (Edward LAW, baron), homme d'Etat et jurisconsulte anglais, né à Great-Salkeld (Cumberland) en 1750, mort à Londres en 1818. Il fit ses études à Cambridge et se distingua comme avocat au barreau de Londres, par la défense de Warren Hastings (1787). La protection de Pitt lui valut les grades d'attorney général (1801) et de président de la cour du banc du roi (1802), la pairie, le titre de « baron Ellenborough » et un portefeuille dans le ministère Granville (1806-1807). Il se distingua dans la vie publique par sa résistance aux réformes et, dans ses fonctions, par sa science juridique, ainsi que par la fermeté parfois exagérée de son caractère. Il résigna sa charge quelques semaines avant de mourir.

ELLENBOROUGH (Edward LAW, comte D'), fils du précédent, né à Great-Salkeld en 1790, mort à Londres en 1871, entra à la Chambre des communes en 1813 et à la Chambre des lords en 1818. Ami de Wellington et ardent tory, il fut nommé, en 1828, lord du sceau privé; en 1834, premier commissaire des affaires indiennes, et, en 1842, gouverneur général de l'Inde. Il n'occupa cette place que deux ans, ayant eu des difficultés avec le conseil d'administration des Indes orientales. Il obtint à son retour le titre de comte. Il joua jusqu'à sa mort un très grand rôle comme orateur à la Chambre des communes, fut, quelques mois, premier lord de l'Amirauté (1846) et président du bureau du contrôle sur les affaires indiennes (févr. 1858). Il prit la parole en 1863 pour défendre la cause de la Pologne, en 1864 pour soutenir celle du Danemark. On a publié sa correspondance avec le duc de Wellington pendant le temps de son administration dans l'Inde : Colchester, *History of the Indian administration of lord Ellenborough with the duke of Wellington* (1874).

ELLENSBURGH, ville des Etats-Unis (Washington [ch.-l. du comté de Kittitas]); 2.800 hab.

ELLER, village de Prusse (prov. de Coblentz), sur la Moselle; 3.117 hab. Vignobles assez importants.

ELLER (Elie), visionnaire allemand, né en 1690 dans un village du duché de Berg, mort en 1750. Il était tisserand à Elberfeld, lorsqu'il se crut appelé de Dieu à fonder une religion nouvelle. Prenant le titre de *Père de Sion*, il nomma sa femme *Mère de Sion* et le dernier de ses enfants *Fils de Dieu*. Il parcourut les campagnes, prêchant sa doctrine, qui, au fond, était celle de la Confession d'Augsbourg. L'électeur de Brandebourg, Frédéric III, ayant fondé la ville de Ronsdorff, Eller en fut le premier bourgmestre et gagna à ses idées ses administrés, qui prirent le nom de *ellériens*.

Devenu roi de Prusse, sous le nom de Frédéric Ier (1701), l'électeur nomma Eller agent des Eglises protestantes dans les duchés de Berg et de Juliers. Sa secte ne lui survécut pas. On découvrit que, dans leurs assemblées, les ellériens se livraient à des excès de toute nature. Le prêtre Wuilding, qui avait essayé de continuer l'œuvre d'Eller, fut enfermé comme fou à Dusseldorf.

ELLER (Louis), violoniste et compositeur, né à Graetz (Styrie) en 1819, mort à Pau en 1862. Dès l'âge de neuf ans, il se faisait entendre en public. Il se fit applaudir à Paris, Madrid et Lisbonne, et organisa à Pau de fort belles séances de musique classique. Eller a écrit et publié pour le violon un certain nombre de compositions, consistant en études, variations, fantaisies et morceaux de genre.

ELLERBECK, bourg d'Allemagne (Prusse [Sleswig-Holstein]), sur l'estuaire qui forme le port de Kiel; 3.400 hab. Arsenal.

ELLÉRIEN (*èl', ri-in*) n. m. Hist. relig. Membre de la secte fondée par Elie Eller.

ELLERO (Pietro), jurisconsulte et homme politique italien, né à Pordenone (Vénétie) en 1833. Professeur de droit pénal à l'université de Bologne, il fut, en 1866, élu député au Parlement italien, où il collabora spécialement à la rédaction du nouveau code. Parmi ses ouvrages, on cite spécialement : *De la peine de mort*, qui lui valut des poursuites de la part du gouvernement autrichien (1858); *Opuscules de droit pénal* (1871); *Traités de droit pénal* (1875); *Ecrits politiques* (1876); *la Tyrannie bourgeoise* (1879).

ELLERTON (John Lodge), compositeur anglais, né à Cheshire en 1807, mort à Londres en 1873. Quoiqu'il ne se consacrât à l'art qu'en amateur, Ellerton a fait preuve d'une remarquable fécondité. Comme compositeur dramatique, on connaît de lui : *Issipile, Berenice in Armenia, Annibale in Capua, il Sacrificio d'Epilo, Andromaca, il Carnavale di Venezia, il Marito a vista*, opéras italiens; *Carlo Rosa*, opéra allemand; *Lucinda, Domenica, the Bridal of Greermain*, opéras anglais. On a encore de lui *le Paradis perdu*, oratorio, et plus de 250 morceaux divers. Ellerton avait épousé, en 1837, la fille du comte de Scarborough.

ELLERTONIA (*èl'-lèr'*) n. f. Genre d'apocynées, tribu des plumériées, qui est formé par des arbustes grimpants de l'Inde et de Madagascar.

ELLESCHINÉS (*èl-lè-ski*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant comme genres principaux les *elleschus* et les *endæus*, caractérisés par leurs ongles dentés à la base. — *Un* ELLESCHINÉ.

Elleschus (gr. 8 fois).

ELLESCHUS (*èl'-lè-skuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, type de la tribu des *elleschinés* et comprenant de petits charançons roux, variés de brun, pubescents. (On connaît trois espèces d'*elleschus* propres à l'Europe, à la France; leurs larves vivent dans les chatons des peupliers et des saules.

ELLESMERE, ville d'Angleterre (comté de Shrop), sur le lac de même nom; 5.800 hab. (avec la paroisse).

ELLESMERE (TERRE D'), terre arctique américaine, sur la côte occidentale du détroit de Smith.

ELLESMERE (Francis LEVESON GOWER, premier comte D'), homme d'Etat et littérateur anglais, né et mort à Londres (1800-1857). Il fut élevé à la pairie en 1846, sous le nom de « comte d'Ellesmere ». Il se montra conservateur libéral, appartint à l'école de Canning et fut secrétaire d'Etat aux finances et à la guerre. Comme homme de lettres, il publia des traductions du français et de l'allemand, des récits de voyage et *le Pèlerinage* (1856), poème descriptif d'une excursion en Palestine.

ELLÉSÎYÉH ou **EL-DOUKNESRA**, village de la Nubie (moudiriéh d'Assouân), sur le Nil, un peu en amont d'Ibrim, à 200 kilom. environ au S. d'Assouân. Ruines importantes de l'époque pharaonique. Chapelle taillée dans le roc par Ousirtasen III de la XIIe dynastie, restaurée par Thoutmosis III de la XVIIIe dynastie, et dédiée au dieu Horus de Mâm, c'est-à-dire du village actuel d'Ibrim.

ELLET (Charles), ingénieur américain, né en Pennsylvanie en 1810, mort à Caire (Illinois) en 1862. Il dressa les plans et dirigea la construction du pont suspendu qui traverse le Schuylkill à Philadelphie, le premier ouvrage de ce genre qui ait été exécuté aux Etats-Unis; du pont suspendu qui unit les rives du Niagara au-dessous des chutes, et de celui de Wheeling (Virginie). Ellet est l'auteur d'importants ouvrages, parmi lesquels : *Géographie physique de la vallée du Mississipi avec conseils pour l'amélioration de l'Ohio et autres rivières; De la défense des côtes et des havres, ou de la substitution des batteries éperonnées à vapeur aux navires de guerre*; etc.

ELLET (Elisabeth LUMMIS, dame), femme de lettres américaine, épouse du précédent, née à Sodus-Point (New-York) en 1818. Elle débuta par un recueil de *Poésies* (1835), collabora à des revues, et publia, entre autres ouvrages : *Scènes de la jeunesse de Sicile* (1840); *les Personnages de Schiller* (1841); *les Femmes de la révolution américaine* (1848); *Histoire intérieure de la révolution américaine* (1850); *les Femmes pionniers dans l'Ouest* (1852); *Excursions dans l'Ouest pendant l'été* (1853).

ELLEVIOU (Pierre-Jean-Baptiste-François), chanteur français, né à Rennes en 1769, mort à Paris en 1842. Destiné d'abord à la médecine, il abandonna ces études pour se livrer au théâtre, et débuta en 1790, à la Comédie-Italienne, dans *le Déserteur*, de Monsigny. Sa voix était alors une sorte de basse-taille sans timbre et sans caractère; à force de travail, il parvint à l'assouplir, à l'étendre dans le haut et à lui donner le charme auquel il dut ses succès. Ses créations dans *Gulnare*, dans *le Prisonnier*, *Zoraïme et Zulnar*, *l'Oncle valet*, *le Trente et quarante*, *Adolphe et Clara*, *Maison à vendre*, *Benjowski*, *le Calife de Bagdad*, le mirent en pleine lumière; mais il en fit une foule d'autres. Au plus fort de ses triomphes et dans toute la force de l'âge, cet artiste si fêté quitta brusquement la scène. Il alla s'installer dans un domaine qu'il avait acheté à Rouzières (Rhône), où il s'adonna à l'agriculture. Il mourut subitement. Elleviou a écrit les livrets de deux ouvrages représentés à l'Opéra-Comique : *Délia et Verdikan* et *le Vaisseau-amiral*. Il eut une part, dit-on, à celui de *l'Auberge de Bagneres*, qui porte le seul nom de Jouy.

Elleviou.

ELLEZELLES, ville de Belgique (prov. de Hainaut, arrond. adm. d'Ath, arrond. judic. de Tournai), sur un affluent de la Dendre; 5.267 hab. Filage de lin, brasseries.

ELLI ou **ELLE**. Myth. scand. Nourrice du géant *Skrymis* ou *Skryner*, qui n'est autre que *l'Utgard-Loke*, personnification du génie du mal physique et moral dans l'ordre des géants, comme Asa-Loke est cette même personnification dans l'ordre des ases ou des dieux. *Elli*, dans une lutte au château d'Utgard, résidence de Loke, a fait plier le genou au dieu Thor. Cette lutte est une symbolisation de la vieillesse qui abat les plus puissants.

ELLIANT, comm. du Finistère, arr. et à 15 kilom. de Quimper, au-dessus du Jet, affluent de l'Odet; 3.788 hab.

ELLICE, archipel madréporique de l'Océanie, situé au N. de l'archipel anglais des Fidji, dont il dépend, et composé de neuf *atolls*, d'une superficie totale de 37 kilom. carr. La population atteint 2.500 hab.; mais l'archipel, assez stérile, n'a que la valeur d'une escale.

ELLIMÉNISTE (*èl', nisst'*) ou **ELLIMENISTES** (*èl', méni-stess*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des oosominés, comprenant des petits charançons, brièvement arrondis, écailleux ou à poils hérissés, à bec robuste, à antennes longues, assez grêles. (Les elliménistes, dont on connaît une douzaine d'espèces, habitent le sud de l'Afrique.)

ELLIMIE n. f. Bot. Syn. de OLIGOMÉRIDE.

ELLIOT (George August), baron HEATHFIELD, général anglais, né à Stobs (comté de Roxburgh [Ecosse]) en 1717, mort à Aix-la-Chapelle en 1790, étudia à l'école d'artillerie de La Fère, servit dans l'armée prussienne en 1735 et 1736, rentra dans l'armée anglaise, se distingua à Dettingen, et parvint, en 1763, au grade de lieutenant général. Nommé, en 1775, gouverneur de Gibraltar, il défendit pendant trois ans cette place contre les forces combinées de la France et de l'Espagne, et repoussa, en 1782, une mémorable attaque. A son retour en Angleterre, il fut élevé à la pairie, sous le titre de « baron Heathfield ».

ELLIOT (Jean), médecin anglais, né à Chard (comté de Somerset) en 1747, mort en 1787. D'abord pharmacien, il acquit le diplôme de médecin vers 1780 et se fit connaître en essayant de guérir certaines formes de fièvre par une préparation saline de magnésie qu'il avait découverte. A quarante ans, il s'éprit de la nièce de l'aldermann Boydel; repoussé avec dédain, il essaya de tuer miss Boydel, et, emprisonné, se laissa mourir de faim. Il a écrit de bons ouvrages, parmi lesquels : *Observations philosophiques sur les sens de l'ouïe et de la vue* (1780); *Observations sur le traitement de la fièvre* (1782); *Eléments des branches de la philosohpie naturelle en rapport avec la médecine* (1782).

ELLIOT (George), marin anglais, né en 1784, mort à Londres en 1863. Entré dans la marine royale dès l'âge de dix ans, il était contre-amiral en 1837. Il devait s'illustrer pendant la *guerre de l'Opium* (1840) en forçant l'entrée du fleuve Jaune, en battant les troupes chinoises à Tchumpi, et en marchant sur Pékin. Mais il commit la faute de se laisser arrêter par un semblant de négociations, et fut rappelé. Cet échec ne l'empêcha pas d'être nommé vice-amiral (1855) et membre du conseil de l'Amirauté.

ELLIOT (George Henry), diplomate anglais, né en 1817. Il étudia à Eton, entra en 1840 dans la carrière diplomatique et fut nommé en 1867 ambassadeur à Constantinople et membre du Conseil privé. Il combattit l'influence russe et représenta brillamment l'Angleterre dans les conférences de Constantinople (1877) qui ne purent prévenir la guerre. Il terminia sa carrière comme ambassadeur à Vienne de 1877 à 1884. — Son frère, sir CHARLES-GILBERT-JOHN **Brydone Elliot**, né en 1801, mort en 1875, remplit les fonctions d'envoyé anglais à Canton, fut gouverneur des Bermudes, de la Trinité et de Sainte-Hélène, et rentra dans la marine en 1865 avec le grade d'amiral.

ELLIOTIE (*èl-li, ti*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des éricacées, voisins des cladothamnes, et comprenant trois espèces de l'Amérique du Nord et du Japon.

ELLIOTSON (Jean), médecin anglais, né et mort à Londres (1792-1868). Nommé en 1823 médecin de l'hôpital Saint-Thomas de Londres, il devint, en 1831, professeur de l'université et fonda, en 1834, l'University College Hospital, où il occupa avec éclat une chaire de clinique. Sa réputation était à son comble, lorsqu'il adopta les idées de Mesmer sur le magnétisme animal, introduites à Londres en 1837 par le baron Dupotet. Il tomba alors dans un discrédit dont il ne se releva jamais. Citons, parmi ses œuvres : *Leçons sur les maladies du cœur* (1830); *Physiologie humaine* (1840); de nombreux articles dans la revue mesmérienne « le Zoïst » et dans les annales de la « Mesmeric Infirmary ».

ELLIOTT, comté des Etats-Unis (Kentucky); 9.500 hab. Ch. l. *Martinsburg*.

ELLIOTT (Ebenezer), poète populaire anglais, surnommé le **Forgeron de Sheffield**, né à Masborough (Yorkshire) en 1781, mort en 1849 à Argill-Hill (Yorkshire). D'abord fondeur, il s'établit à Sheffield, mais une crise commerciale compromit ses affaires. Bien qu'il se fût acquis une certaine réputation locale, ses premières œuvres, parues en 1823, attirèrent peu l'attention. Les troubles causés en Angleterre par la réforme de 1830 et par l'impôt sur le pain lui inspirèrent ses *Corn-law Rhymes*,

qui obtint un succès retentissant 1831), grâce à l'éloquence un peu rude, mais sincère, avec laquelle il défendait la cause des pauvres et des opprimés. Sa poésie révèle un sentiment très vif de la nature. Le poète chercha dans la philanthropie une inspiration nouvelle, et chanta les souffrances des malheureux. Ses revendications n'ont rien d'amer. L'idéal qu'il rêve pour le travailleur est simple et élevé : quelques loisirs, des fleurs, un bon livre, une maison propre, une femme heureuse et de joyeux enfants.

ELLIOTT Grace DALRYMPLE, aventurière anglaise, maîtresse du duc d'Orléans (Égalité), née vers 1758, morte à Vitre-d'Avray en 1823. Elle était la fille d'un avocat d'Edimbourg, fut élevée en France et épousa un médecin de sa ville natale, le docteur John Elliot (1771). Trois ans après, elle s'enfuit avec lord Valentia et devint successivement la maîtresse du prince de Galles et du duc d'Orléans (1784). Établie à Paris, elle y vécut pendant toute la Révolution. Elle eut une fille, dont le prince de Galles et trois autres personnages revendiquèrent la paternité, et qui se maria, en 1808, à lord Charles Bennet. Elle a laissé un *Journal of my life during the french Revolution*, qui contient, à côté d'inexactitudes matérielles, de curieux détails sur l'époque révolutionnaire.

ELLIOUS-BOCHTOR, orientaliste, né à Syout (Égypte), en 1784, mort à Paris en 1821. Très jeune, il fut attaché comme interprète à l'armée d'Égypte, se rendit plus tard en France, et devint, en 1819, professeur de langues orientales à la Bibliothèque du roi. Il a publié : *Alphabet arabe* (1820) ; *Dictionnaire français-arabe* (1828-1829).

ELLIPANTHE (*èl'* — du gr. *ellipès*, incomplet, et *anthos*, fleur) adj. Dont les fleurs manquent de l'organe mâle ou de l'organe femelle. (Peu us.)

ELLIPSACTINIE (*èl'*, *ni*) ou **ELLIPSACTINIA** (*èl*) n. f. Paléont. Genre de méduses hydroïdes, hydrocoralliaires, famille des stromatoporidés, comprenant des formes fossiles dans le jurassique supérieur. (Les ellipsactinies sont le seul genre de stromatoporidés qui ne se trouve pas dans les couches siluriennes et dévoniennes.)

ELLIPSE (*èl'* — du gr. *elleipsis*, manque ; de *ek*, de, et *leipein*, manquer) n. f. Gramm. Figure par laquelle on supprime un ou plusieurs mots qui ne sont pas indispensables pour l'intelligence de la phrase, ou que l'usage a appris à suppléer : *L'*ELLIPSE *rend l'expression plus vive.* ‖ Antono. PLEONASME.

— Géom. Courbe plane dont chaque point est tel que la somme de ses distances à deux points fixes est constante. *La terre décrit une* ELLIPSE *en tournant autour du soleil.*

— Mus. Suppression d'un accord que réclameraient les règles de l'harmonie.

— ENCYCL. Gramm. et rhét. L'*ellipse*, qui consiste à ne pas exprimer un ou plusieurs mots que l'esprit doit suppléer, est une des figures les plus courantes. Il n'y a ellipse proprement dite que lorsque manque dans la phrase un terme qu'on exprime d'ordinaire dans le style soutenu. Le style de la conversation familière est naturellement très riche en ellipses, qui ne sont d'ailleurs plus senties comme telles, l'esprit n'éprouvant pas le besoin de suppléer les termes absents. C'est dans les œuvres littéraires, et en particulier dans la poésie, que se rencontrent les ellipses véritables. Un des meilleurs exemples est le vers bien connu de Racine :

Je t'aimais inconstant, qu'eussé-je fait fidèle !

Il est bien clair, en effet, que, dans cette phrase et dans d'autres analogues, l'esprit est forcé de se donner un peu de peine pour saisir les relations des mots entre eux. L'ellipse donne de la vigueur et du relief au style ; elle est un des charmes de la langue de Thucydide et de Tacite. Par contre, l'usage immodéré de l'ellipse produit l'obscurité. Plus facile dans les langues riches en flexions comme le grec et le latin, l'ellipse est naturellement plus rare en français. Elle est aussi plus rare en prose qu'en poésie, où le mouvement du rythme et la correspondance des périodes atténuent le défaut d'obscurité.

— Géom. L'*ellipse* est la courbe lieu des points d'un plan dont la somme des distances à deux points fixes, appelés foyers, est égale à une longueur donnée $2a$.

Si aux deux points fixes F et F' on attache un fil de longueur $2a$, qu'on le tende à l'aide d'une baguette, et qu'on fasse mouvoir cette baguette en maintenant le fil tendu, la baguette permettra de tracer une ellipse ; la courbe ainsi obtenue est telle, en effet, que la somme des distances de chacun de ses points à F et F' est toujours la même. C'est ainsi que procèdent les jardiniers pour tracer l'ellipse.

On démontre facilement que cette courbe a deux axes de symétrie : l'axe focal $x'x$ et la perpendiculaire $y'y$ au milieu de FF', par suite, le point O est un centre de symétrie. AA' sont les sommets de l'axe focal ou grand axe, BB' les sommets du petit axe.

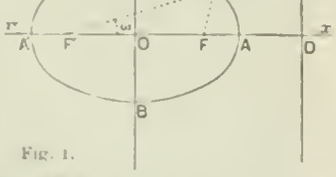

Fig. 1.

On peut construire la courbe soit par points, soit d'un mouvement continu. Suivant qu'un point est intérieur ou extérieur à l'ellipse, la somme de ses distances aux deux foyers est inférieure ou supérieure à $2a$.

Le grand axe $AA' = 2a$, si l'on désigne par $2c$ la distance FF' et par $2b$ le petit axe BB', $a^2 = b^2 + c^2$.

La tangente en un point d'une ellipse fait des angles égaux avec les rayons vecteurs qui joignent les foyers au point de contact.

On déduit de ce théorème fondamental une série de propriétés de la courbe : le lieu des symétriques d'un foyer par rapport aux tangentes est la circonférence décrite de l'autre foyer comme centre avec $2a$ pour rayon (cercle directeur). Le lieu des projections des foyers sur les tangentes est la circonférence décrite sur AA' comme diamètre (cercle principal). Le produit des distances des foyers à une tangente quelconque est constant et égal à b^2.

Ces propriétés permettent de résoudre, sans tracer la courbe, les problèmes suivants : une ellipse étant définie par ses deux foyers et son grand axe $2a$: 1° déterminer les points d'intersection de la courbe et d'une droite ; 2° mener par un point extérieur les tangentes à la courbe ; 3° mener les tangentes parallèles à une direction donnée.

Si l'on mène une perpendiculaire au grand axe à une distance du centre $= \frac{a^2}{c}$, la droite ainsi obtenue DE (*fig.* 1) est une directrice de l'ellipse. Il y a deux directrices correspondant chacune au foyer voisin.

Le rapport des distances d'un point quelconque de la courbe au foyer et à la directrice correspondante est constant, égal à $\frac{c}{a} < 1$ (excentricité).

Cette propriété est commune aux trois coniques qui peuvent être définies comme le lieu des points dont le rapport des distances à un point fixe et à une droite fixe est constant.

Si ce rapport est inférieur à 1, la courbe est une ellipse ; supérieur à 1, la courbe est une hyperbole ; égal à 1, la courbe est une parabole.

L'équation de l'ellipse rapportée à ses axes de symétrie est :

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - 1 = 0.$$

On peut établir cette équation soit en partant de la définition de la courbe, soit en réduisant l'équation générale des coniques. Si l'on diminue les ordonnées d'un cercle (*fig.* 2) prises par rapport à un diamètre fixe $AA' = 2a$ dans un rapport constant $\frac{b}{a}$:

$$\frac{mP}{MP} = \frac{b}{a},$$

le lieu des extrémités des nouvelles ordonnées obtenues est l'ellipse

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - 1 = 0.$$

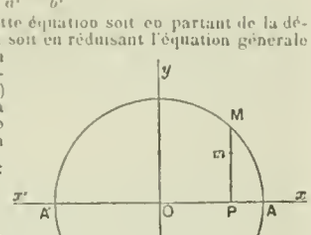

Fig. 2.

Il en résulte que l'on peut considérer l'ellipse comme la projection de son cercle principal dont on a fait tourner le plan autour de AA' d'un angle φ tel que $\cos \varphi = \frac{a}{b}$.

Toute propriété projective d'un cercle donne naissance à une propriété corrélative de l'ellipse.

On peut, d'une façon plus générale, considérer l'ellipse comme la perspective d'un cercle. V. SECTION conique.

L'ellipse étant rapportée à ses axes, la relation qui lie les coefficients angulaires de deux diamètres conjugués se réduit à $mm' = -\frac{b^2}{a^2}$, et l'équation de la courbe rapportée à un système de diamètres conjugués dont les longueurs sont $2a'$ et $2b'$ est $\frac{x^2}{a'^2} + \frac{y^2}{b'^2} - 1 = 0$.

On peut établir l'aire de l'ellipse en la considérant comme la projection de son cercle principal :

$$S = \pi a^2 \times \frac{b}{a} = \pi ab.$$

— En coordonnées polaires si l'on prend comme pôle le foyer de gauche F' et comme axe polaire l'axe focal F'x (*fig.* 1), on trouve comme équation de la courbe :

$$\rho = \frac{b^2}{a - c\cos\omega} = \frac{p}{1 - e\cos\omega}$$

en posant $p = \frac{b^2}{a}$ (paramètre) $e = \frac{c}{a}$ (excentricité).

ELLIPSER (*èl'*) v. a. Supprimer par ellipse : ELLIPSER *un pronom.*

ELLIPSOCÉPHALE (*èl'*, *sé*) ou **ELLIPSOCEPHALUS** (*èl'*, *sé*, *lusz*) n. m. Paléont. Genre de trilobites, du groupe des conocéphalites, comprenant des formes à tête en demi-cercle, avec les pointes génales arrondies, à thorax ayant de 12 à 14 segments. (Les ellipsocéphales pouvaient se rouler en boule. On en connaît quelques espèces, dont deux, *ellipsocephalus Hoffi* et *Germari*, comptent parmi les trilobites les plus abondants du étage primordial de Bohême.)

ELLIPSOGLOSSE ou **ELLIPSOGLOSSA** (*èl'*) n. m. Genre d'amphibiens ou batraciens urodèles, famille des salamandridés, comprenant des formes de taille moyenne, dont on connaît deux espèces, qui habitent le Japon. Ce sont des salamandres brunes, marquées de fauve et de jaune, et de mœurs aquatiques.)

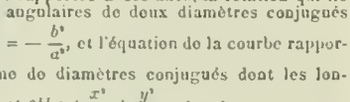
Ellipsoglosse.

L'*ellipsoglossa nebulosa* atteint 10 à 12 centimètres de long, comme l'*ellipsoglossa nœvia*.

ELLIPSOGRAPHE (*èl'*) — du gr. *elleipsis*, ellipse, et *graphein*, écrire) n. m. Instrument dont on se sert pour tracer des ellipses d'un mouvement continu.

— ENCYCL. L'*ellipsographe* est formé de deux coulisses assemblées d'équerre, de manière que leurs axes puissent à la fois coïncider avec les deux axes de l'ellipse à tracer, et d'une règle garnie de deux curseurs que l'on peut fixer en deux points quelconques de la règle.

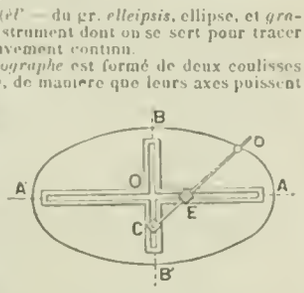

Fig. 1.

La figure 1 montre la forme de cet instrument : AA' et BB' sont les axes de l'ellipse, et CD est la règle avec ses curseurs E.C. Le curseur E porte une patte à pivot qui peut glisser sous la coulisse AA' : en D se trouve une pointe ou un crayon qui trace la courbe quand on fait mouvoir la règle CD. A l'extrémité C de la règle se trouve un support à pivot qui glisse dans la coulisse BB'. Ayant fixé les curseurs E et C de manière que l'on ait CD = OA et ED = OB, si, après avoir fait coïncider les axes des coulisses avec les axes de l'ellipse, on tourne la règle CD, le point C décrira l'axe BB', E décrira l'axe AA' et D décrira l'ellipse. Cet instrument est basé sur le principe et le tracé suivants, employés pour construire une ellipse sur le papier :

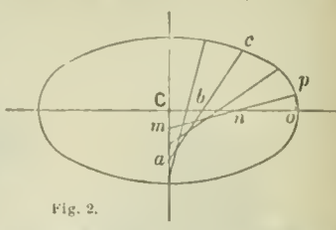

Fig. 2.

Si, après avoir porté sur une droite *ca* (fig. 2) le demi-grand axe *a* de c en *a* et le demi-petit axe *b* de c en *b*, on fait mouvoir la droite *ac* sur les axes de l'ellipse, de telle sorte que ses points *a*, *b* soient constamment sur ces derniers, le point *c* décrira l'ellipse. En effet, *mnp* étant l'une des positions quelconques de la droite *cba*, la considération des triangles semblables *Cmn*, *pno* conduit à l'équation de l'ellipse $\frac{x}{\sqrt{b^2 - y^2}} = \frac{a}{b}$.

ELLIPSOÏDAL, ALE, AUX (*èl'* — rad. *ellipsoïde*) adj. Qui a la forme d'une ellipse, ou d'un ellipsoïde : *Courbe* ELLIPSOÏDALE. *Quelques argiles se présentent en amas à peu près lenticulaires ou* ELLIPSOÏDAUX *allongés.* (Salvetat.)

ELLIPSOÏDE (*èl'* — du gr. *elleipsis*, ellipse, et *eidos*, aspect) adj. Géom. Qui ressemble à une ellipse.

— n. m. Surface fermée du second degré, engendrée par une ellipse qui tourne autour d'un de ses axes, invariable de grandeur, tandis que l'autre prend toutes les valeurs du rayon d'une autre ellipse concentrique, tracée dans un plan perpendiculaire à l'axe de rotation. ‖ *Ellipsoïde de révolution*, Solide dont toutes les sections suivant un certain axe sont des ellipses égales, et que l'on peut se représenter comme engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de l'un de ses axes. ‖ *Ellipsoïde aplati*, Celui qui est engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de son petit axe : *La terre a sensiblement la forme d'un* ELLIPSOÏDE APLATI. ‖ *Ellipsoïde allongé*, Ellipsoïde engendré par la révolution d'une demi-ellipse autour de son grand axe : *La plupart des dômes ont la forme d'un demi-*ELLIPSOÏDE ALLONGÉ.

— ENCYCL. Géom. L'équation générale des surfaces du second degré est :

$$Ax^2 + A'y^2 + A''z^2 + 2Byz + 2B'xz + 2B''xy + 2Cx + 2C'y + 2C''z + D = 0.$$

Si la surface a un centre conique, en la rapportant à ses trois plans principaux, l'équation se réduit à :

$$Sx^2 + S'y^2 + S''z^2 + H = 0.$$

Si les trois racines S, S', S'' sont de même signe, la surface représentée par cette équation est un *ellipsoïde réel*, si H est de signe contraire à S, S', S'' ; un *ellipsoïde imaginaire*, si H est de même signe que S, S', S''.

En posant dans le premier cas :

$$a^2 = -\frac{H}{S} \quad b^2 = -\frac{H}{S'} \quad c^2 = -\frac{H}{S''},$$

l'équation de l'ellipsoïde se met sous la forme :

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0.$$

Les trois axes de coordonnées sont les axes de symétrie ; l'origine est le centre de symétrie de l'ellipsoïde. On peut considérer la surface comme engendrée par l'ellipse mobile $\alpha\beta\alpha'\beta'$ dont le plan se déplace parallèlement au plan xoy, dont le centre est sur l'axe oz et qui se déforme de façon que les sommets $\alpha\alpha'$ et $\beta\beta'$ décrivent respectivement les ellipses ACA'C' et BCB'C', sections de l'ellipsoïde par les plans principaux xoz et yoz.

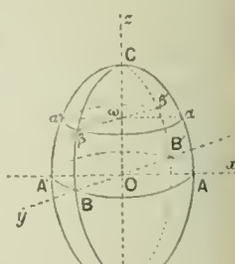

Ellipsoïde.

Si $a = b$, l'équation de l'ellipsoïde devient :

$$\frac{x^2 + y^2}{a^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0;$$

dans ce cas, l'ellipsoïde est de révolution et peut être engendré par l'ellipse CA C'A', tournant autour de l'axe CC'.

Le plan diamétral conjugué de la direction :

$$\frac{x}{\alpha} = \frac{y}{\beta} = \frac{z}{\gamma}$$

a pour équation :

$$\frac{\alpha x}{a^2} + \frac{\beta y}{b^2} + \frac{\gamma z}{c^2} - 1 = 0.$$

Trois diamètres forment un système de diamètres conjugués quand chacun d'eux est conjugué du plan des deux autres. Si l'on désigne par $a'\,b'\,c'$ les longueurs de trois demi-diamètres conjugués, l'équation de l'ellipsoïde rapporté à ces trois diamètres comme axes de coordonnées est :

$$\frac{x^2}{a'^2} + \frac{y^2}{b'^2} + \frac{z^2}{c'^2} - 1 = 0.$$

La somme des carrés de trois diamètres conjugués est constante et égale à la somme des carrés des axes.

Le volume du parallélépipède construit sur trois diamètres conjugués est constant.

L'ellipsoïde $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} - 1 = 0$ admet deux séries de sections circulaires, parallèles aux plans représentées par

$$\left(\frac{1}{c^2} - \frac{1}{b^2}\right) z^2 - \left(\frac{1}{b^2} - \frac{1}{a^2}\right) x^2 = 0;$$

b désignant le demi-axe moyen de l'ellipsoïde, les directions des plans cycliques sont réelles.

La portion du volume de l'ellipsoïde comprise dans l'angle des coordonnées positives, qui est le $\frac{1}{8}$ du volume de l'ellipsoïde, est donnée par :

$$\frac{1}{8}\,V = \int_0^x \theta(x)\,dx$$

en posant :

$$\theta(x) = \int_0^y c\sqrt{1-\frac{x^2}{a^2}-\frac{y^2}{b^2}}\,dy \quad \text{et} \quad y = \frac{b}{a}\sqrt{a^2-x^2}\,;$$

$\frac{b}{c}\theta(x)$ est l'aire d'un quart de cercle dont le rayon est y.

$$\theta(x) = \frac{c}{b}\,\frac{\pi}{4}\,y^2 = \frac{\pi bc}{4}\left(1-\frac{x^2}{a^2}\right)$$

$$\frac{1}{8}\,V = \int_0^1 \frac{\pi bc}{4}\left(1-\frac{x^2}{a^2}\right)dx = \frac{\pi abc}{6}$$

$$V = \frac{4}{3}\,\pi abc.$$

L'évaluation de l'aire de l'ellipsoïde se ramène aux intégrales elliptiques de première et de seconde espèce.

ELLIPSOÏDINE ou **ELLIPSOIDINA** (*èl', pso-i*) n. f. Paléont. Genre de foraminifères, famille des chilostomellidés, comprenant de minuscules coquilles calcaires, à loges disposées en ligne droite et superposées suivant leur ancienneté. (Les ellipsoïdines sont dans le miocène et le pliocène.)

ELLIPSOLOGIE (*èl', jî* — du gr. *elleipsis*, ellipse, et *logos*, discours) n. m. Géom. Traité sur le tracé des ellipses.

ELLIPSOSPERME (*èl', spèrm'* — de *ellipse*, et du gr. *sperma*, semence) adj. Bot. Dont les graines sont elliptiques.

ELLIPSOSTYLUS (*èl', sti-luss*) n. m. Genre de radiolaires, famille de stylosphéridés, comprenant de microscopiques animalcules marins, en forme de sphère ajourée de fenêtres rondes ou polygonales, avec deux ou quatre fortes épines en fer de lance. (On connaît de nombreuses espèces d'*ellipsostylus* : l'*ellipsostylus aquila*, l'*ellipsostylus ciconia*, etc., répandues dans l'Atlantique et le Pacifique.)

ELLIPSOXIPHUS (*èl', ksi-fuss*) n. m. Genre de radiolaires, famille des stylosphéridés, comprenant de minuscules organismes marins de forme ovoïde ou sphéroïde, ajourés de fenêtres irrégulières et portant de grosses épines, réunies en un faisceau pyramidal à chaque pôle. (On connaît d'assez nombreuses espèces d'*ellipsoxiphus* répandues dans l'Atlantique sud, où elles vivent à la surface [*ellipsoxiphus fragilis*], ou bien fossiles dans le tertiaire des Barbades [*ellipsoxiphus flosculus*], etc.)

ELLIPTICITÉ (*èl', si*) n. f. Géom. Caractère de la forme elliptique : *L'*ELLIPTICITÉ *de l'orbe solaire.*

— Gramm. Qualité d'une phrase ou d'une tournure elliptique.

ELLIPTIQUE (*èl', tik'*) adj. Gramm. Renfermant une ellipse : *Phrase* ELLIPTIQUE.

— Mathém. Qui se rapporte à l'ellipse : *Forme* ELLIPTIQUE.

— ENCYCL. *Fonctions elliptiques.* Après l'intégration des différentielles algébriques et rationnelles, des différentielles algébriques qui ne contiennent pas d'autres irrationnelles que la racine carrée d'un polynôme du second degré, et qui sont exprimables par des fonctions algébriques, logarithmiques et circulaires, on a été conduit à considérer les différentielles algébriques ne renfermant pas d'autres irrationnelles que la racine carrée d'un polynôme du 3e et du 4e degré, et dont l'intégration a introduit en analyse trois nouvelles fonctions auxquelles Legendre a donné le nom « d'intégrales elliptiques », parce que l'une de ces intégrales avait été primitivement rencontrée dans la recherche de la longueur d'un arc d'ellipse.

On a donc été conduit à étudier les intégrales de la forme $\int F\left(x, \sqrt{X}\right)dx$, où X est un polynôme du 4e degré, en x et irréductible. Ces intégrales ne sont, d'ailleurs, que des cas particuliers d'intégrales plus générales, connues sous le nom d'intégrales hyperelliptiques (le polynôme X est alors de degré quelconque), lesquelles sont un cas particulier des intégrales abéliennes. V. ABÉLIENNE.

Les intégrales elliptiques peuvent être ramenées aux trois intégrales suivantes :

$$u = \int_0^x \frac{dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}} \qquad v = \int_0^x \frac{x^2dx}{\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}$$

$$w = \int_0^x \frac{dx}{(1+nx^2)\sqrt{(1-x^2)(1-k^2x^2)}}\,;$$

u, v, w s'appellent intégrales de 1re, 2e, 3e espèce. K s'appelle module, c'est un nombre plus petit que 1 ; n s'appelle paramètre. Si $n = -1$ ou $-K^2$, l'intégrale de 3e espèce (w) peut s'exprimer à l'aide des intégrales de 1re et 2e espèce. Ces trois intégrales prennent une forme très simple si l'on pose : $x = \cos\varphi \qquad \Delta\varphi = \sqrt{1-k^2\sin^2\varphi}$.

$$u = \int_0^\varphi \frac{d\varphi}{\Delta\varphi} \qquad v = \int_0^\varphi \frac{\sin^2\varphi\,d\varphi}{\Delta\varphi} \qquad w = \int_0^\varphi \frac{d\varphi}{(1+n\sin^2\varphi)\Delta\varphi}.$$

C'est Abel (1823) qui a créé la théorie actuelle des fonctions elliptiques par cette simple remarque que (u) est de la nature d'une fonction inverse et qu'il est beaucoup plus simple d'étudier φ considérée comme fonction de u. $\varphi = \mathrm{am}\,(u)$ (amplitude u). Gudermann a proposé la notation suivante, qui est adoptée généralement : $sn\,u = \sin\varphi$, $cn\,u = \cos\varphi$, $dn\,u = \Delta\varphi = \sqrt{1-k^2\sin^2\varphi}$, qui s'énoncent comme elles s'écrivent.

Ces fonctions $sn\,u$, $cn\,u$, $dn\,u$, sont ce qu'on appelle les fonctions elliptiques. Elles sont doublement périodiques (V. PÉRIODE), ayant une période réelle 4K et une période imaginaire 4K' :

$$K = \int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-k^2\sin^2\varphi}} \qquad K' = \int_0^{\frac{\pi}{2}} \frac{d\varphi}{\sqrt{1-k'^2\sin^2\varphi}}$$

$$k^2+k'^2 = 1$$

$$sn\,(2mK \pm u) = \pm(-1)^m\,sn\,u$$

$$sn\,(u+2Km+2nK'i) = (-1)^m\,sn\,u.$$

Il existe des formules d'addition de fonctions elliptiques qui résultent du théorème d'Abel, et que l'on peut démontrer simplement en introduisant les fonctions elliptiques pour le mouvement du pendule dans le vide et en se servant de la géométrie inventée par Jacobi (Crelle, t. III) et aussi par la considération des triangles sphériques.

Lagrange (théorie de fonctions).

Legendre (fonctions elliptiques).

$$sn\,(u+v) = \frac{sn\,u.cn\,v.dn\,v+cn\,u.dn\,u.sn\,v}{1-K^2sn^2u.sn^2v}$$

$$cn\,(u+v) = \frac{cn\,u\,cn\,v+sn\,u.dn\,u.sn\,v.dn\,v}{1-K^2sn^2u.sn^2v}$$

$$dn\,(u+v) = \frac{dn\,u.dn\,v-K^2\,sn\,u.cn\,u.sn\,v.cn\,v}{1-K^2sn^2u.sn^2v}.$$

Il existe pour ces fonctions des développements très convergents en un produit de facteurs en nombre infini. Les fonctions elliptiques ont de nombreuses applications en analyse et en mécanique.

ELLIPTIQUEMENT (*èl', ke-man*) adv. Par ellipse, en faisant une ellipse : *Parler, S'exprimer* ELLIPTIQUEMENT. — Géom. En forme d'ellipse : *Figure tracée* ELLIPTIQUEMENT *autour d'une autre.*

ELLIPTOSOME ou **ELLIPTOSOMA** (*èl'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des lorocérinés, comprenant une seule espèce, qui habite Madère. (L'*elliptosoma Wollastoni*, très voisin des lorocères de France, est bronzé, élégant et allongé ; il vit au bord des torrents.)

Elliptosome (gr. 2 fois)

ELLIS, comté des Etats-Unis (Kansas) ; 8.000 h. Ch.-l. *Hays.* — Comté de l'Etat du Texas ; 32.000 hab. Ch.-l. *Waxahachie.*

ELLIS (John), poète anglais, né en 1698, mort en 1791. Tout en étant courtier de change, il s'adonna à la poésie et compta Johnson parmi ses amis. Outre des traductions, on lui doit : un conte imité du français, *la Surprise* ou *le Gentilhomme devenu apothicaire* (1739) ; *le Rêve de la mer du Sud* (1720) ; etc.

ELLIS (John), naturaliste anglais, né à Londres vers 1710, mort dans la même ville en 1776. Il s'occupa surtout de l'étude des zoophytes, et écrivit : *Essai sur l'histoire naturelle des corallines* (1754), traduit en français par Allamand en 1756 ; *Histoire naturelle de plusieurs zoophytes rares et curieux* (1786), et divers autres ouvrages.

ELLIS (Henri), marin et voyageur anglais, né en 1721, mort en 1806. Il essaya, sans succès, en 1746-1747, de découvrir un passage au nord du continent américain en partant de la baie d'Hudson, ce qui lui valut d'être nommé gouverneur de la Nouvelle-York, puis de la Nouvelle-Géorgie. Contraint par sa santé de revenir en Europe, il habita le midi de la France, l'Italie, et se fixa à Naples en 1805. On doit à Ellis une relation de son expédition, intitulée : *a Voyage to Hudson's bay, in 1746-1747, for discovering a north-west passage* (1748). Il la compléta par des *Considerations on the north-western passage* (1750), où il se montre convaincu de l'existence du passage nord-ouest. Ces deux ouvrages ont été traduits en français sous le titre de *Voyage fait à la baie d'Hudson par la galiote* Dobbs *et la* Californie *en 1746-1747* (1749).

ELLIS (George), auteur anglais, né en 1753, mort en 1815. Journaliste, il se fit connaître par des satires politiques, puis abandonna le parti des whigs pour le parti tory et collabora à « l'Anti-Jacobin ». Très érudit, Ellis était, d'après Walter Scott, le plus aimable causeur de son temps. Il publia : *Spécimens de l'ancienne poésie anglaise* (1780), et *Spécimens des anciens romans anglais* (1805).

ELLIS (William), missionnaire protestant et voyageur anglais, né et mort à Londres (1794-1872). Après avoir, de 1816 à 1824, prêché l'évangile aux indigènes de la Polynésie, il revint en Angleterre, où il publia : *Relation d'une excursion à Owhyhee* (1826) ; *Recherches sur la Polynésie* (1829) ; *Histoire de Madagascar* (1829) ; *Histoire de la Société des missions de Londres* (1844) ; etc. Chargé, en 1853, d'une mission à Madagascar, il fit dans cette île trois voyages, à la suite desquels il a écrit sous ce titre : *Trois visites à Madagascar pendant les années 1853 à 1856* (1859) ; puis, lors d'un quatrième voyage dont on trouve le récit dans *Madagascar revisited* (1867), il prépara l'arrivée dans l'île de missionnaires anglicans qui minèrent sourdement l'influence française et occasionnèrent, plus tard, les interventions militaires de 1883 et de 1895.

ELLIS (Georges-James-Welbore-Agar, baron DONER), érudit et administrateur anglais, né à Londres en 1797, mort en 1833. Il fut élu membre du Parlement en 1818, puis réélu deux ans après. Il s'occupa de question artistiques, fut nommé administrateur de la « National Gallery » et du « British Museum » et écrivit de nombreux ouvrages d'érudition.

ELLIS (Sarah STICKNEY, dame), femme de lettres anglaise, épouse du précédent, née en 1800, morte en 1872. Elle débuta par un poème didactique, *la Poésie de la vie* ; épousa, en 1837, le missionnaire William Ellis, et, à partir de ce moment, elle s'occupa surtout de l'éducation morale et intellectuelle de son sexe. On lui doit, entre autres ouvrages : *les Femmes d'Angleterre* (1838) ; *les Filles d'Angleterre* (1842) ; *les Epouses d'Angleterre* (1843) ; *les Mères d'Angleterre* (1843) ; *les Mères des grands hommes*, et des romans qui ont eu beaucoup de succès : *les Fils de la glèbe* (1840) ; *les Secrets de famille* (1841) ; *Tableaux d'intérieur* (1844) ; *les Cours et les Foyers* (1848-1849) ; etc.

ELLIS (Guillaume), économiste anglais, né et mort à Londres (1800-1881.) Il devint, en 1836, directeur d'une compagnie d'assurances maritimes, et se livra en même temps avec ardeur à l'étude des sciences sociales. Il a écrit des ouvrages et des manuels pour en faciliter l'application. On cite de lui : *Outlines of social economy* (1846) ; *Thoughts on the future of the human race* (1866) ; etc.

ELLIS (Alexandre-John SHARPE, dit), acousticien anglais, né à Hoxton en 1814, mort à Kensington en 1890. Il donna des traductions anglaises de divers ouvrages allemands ; entre autres, du livre de Helmholtz : *Théorie physiologique de la musique*, et publia divers travaux intéressants : *Des conditions physiques et des relations des cordes musicales* (1864) ; *Du tempérament dans les instruments à tons fixes* (1864) ; *les Bases de la musique* (1877) ; *Prononciation pour les chanteurs* (1877) ; *la Parole et le Chant* (1878) ; *Des gammes de diverses nations* (1885) ; etc.

ELLISIE (*èl', zi*) n. f. Genre de plantes, de la famille des hydrophyllées, comprenant cinq espèces, qui croissent dans l'Amérique boréale. Syn. de DURANTE.

ELLISIELLA (*èl', zi-el'*) n. m. Genre de champignons hyphomycètes, vivant en parasite sur les graminées du genre sorgho. La seule espèce connue (*ellisiella caudata*) forme sur le *sorghum nutans*, aux Etats-Unis, de petites masses étroites, noirâtres, constituées par des filaments rigides.

ELLISIOPHYLLUM (*èl', lom'*) n. m. Genre d'hydrophyllées, tribu des phacélitées, comprenant de petites plantes rampantes, à fleurs blanches disposées en cymes. (Originaire du Japon.)

ELLISSEN (Adolf), littérateur et homme politique allemand, né à Gartow, près de Luneboorg, en 1815, mort à Gœttingue en 1872. Après avoir voyagé en Europe, il devint conservateur de la bibliothèque de Gœttingue (1847), puis fut député à la Chambre de Hanovre, et, après l'annexion de ce pays, à la Chambre des députés prussienne, où il vota avec les libéraux. On cite, parmi ses ouvrages, un recueil de poésies en grec moderne et en chinois, les *Fleurs de thé et d'asphodèle* (1840) ; un *Essai de poésie polyglotte européenne* (1846) ; un poème, *l'Ancien Cheralier* (1846), et *Documents pour une histoire d'Athènes depuis la perte de son indépendance* (1848).

ELLISTON (Robert William), acteur anglais, né et mort à Londres (1774-1831). Il excella dans tous les genres à Haymarket et à Drury-Lane, dont il prit la direction, et où il se ruina. Il passait pour l'acteur le plus parfait qui eût paru sur la scène anglaise.

ELLITCHPOUR ou **ILLATCHPOUR**, ville de l'Inde anglaise (prov. de Bérar), dans la vallée de la Pourna ; 36.200 hab. Belles portes, mausolées vénérés et ruines d'un grand palais. Centre commercial important. — Le district (315.800 hab.) est une des régions cotonnières les plus importantes de l'Inde centrale. Millet, froment, riz et tabac.

ELLMENREICH (Frédérique BRANDEL), cantatrice allemande, née en 1775, morte en 1845. Elle épousa, en 1792, le chanteur J.-B. Ellmenreich, débuta à Prague, puis chanta en Autriche, en Italie, en Allemagne, à Paris. Elle quitta le théâtre en 1836. Elle a publié des *Œuvres dramatiques* (1845).

ELLOBIUS (*bi-uss'*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des géorychidés, comprenant des animaux fouisseurs ressemblant aux taupes. Syn. CRITHONERGUS.

ELLOBOCARPE n. m. Bot. Syn. de CÉRATOPTÉRIS.

ELLON, bourg d'Ecosse (comté d'Aberdeen), sur la rivière Ytham ; 3.000 hab. Ruines d'un château.

ELLORA, lieu de l'Etat du Nizam, sur le plateau du Dekkan (Inde centrale), célèbre par son groupe d'hypogées ou temples souterrains. Sur les flancs d'une montagne dont le sommet est couronné par le village de Rozah, on voit le tombeau de l'empereur Aurangzeb. Les excavations qui constituent ces temples sont au nombre d'une trentaine ; elles sont creusées, sur une longueur de 2 kilom., dans le flanc ouest de la montagne. Le plus ancien de ces temples, celui de Viswakarma, remonte à l'an 500 de notre ère, tandis que le plus récent, qui a 30 mètres de hauteur, le Kailasa, ne paraît pas postérieur à l'an 800. Ce temple brahmanique est dédié à Siva. Ses flancs sont partout recouverts de sculptures. Il est entouré de lions et d'éléphants qui semblent le soutenir, d'obélisques, etc. Tout autour, la montagne est creusée de temples.

ELLORE, ville du Dekkan oriental (Inde anglaise résid. de Madras), non loin du golfe de Bombay ; 29.380 hab. Tapis de laine ; salpêtre ; commerce de coton. C'est l'ancienne capitale des Circars du Nord.

ELLRICH, ville d'Allemagne (Prusse (prov. de Saxe, présid. d'Erfurt), dans le Harz ; 3.310 hab. Aux environs, grotte d'albâtre, dite la *Kelle*.

ELLSWORTH, comté des Etats-Unis (Kansas) ; 9.500 hab. Ch.-l. *Ellsworth* ; 2.250 hab. — Ville de l'Etat du Maine, ch.-l. du comté de Hancock ; 4.800 hab.

ELLWANGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg), ch.-l. du cercle du Jagst, sur le Jagst, affluent du Neckar ; 1.600 hab. Cour d'appel du cercle ; gymnase, école de dessin ; université, créée en 1812 et réunie en 1817 à celle de Tubingue. L'ancien château des princes-prieurs (XIVe s.) s'élève au N.-E. de la ville et est devenu, depuis 1843, le siège de l'école agronomique du cercle du Jagst. En 1802, le prieuré fut supprimé, et la ville réunie au Wurtemberg. — Le *cercle d'Ellwangen* est peuplé de 31.000 hab.

ELLWOOD (Thomas), théologien anglais, né à Crowel (comté d'Oxford) en 1639, mort en 1713. Après une jeunesse agitée, il entra dans la secte des quakers. Emprisonné à diverses reprises comme dissident, il ne cessa de répandre les principes de sa secte. En 1662, il se lia avec Milton et lui donna, dit-on, l'idée de son *Paradis reconquis*. On a de lui : *Alarm to the Priests* (1660) ; *Davideis* (1712), et une autobiographie intitulée *the History of the life of Th. Ellwood written by his own hand* (1711).

ELLYCHNOTETE (*èl', kno*) n. m. Instrument dont on se servait pour faciliter l'introduction de la mèche dans le bec d'une lampe à huile.

ELLYS (Antoine), théologien anglais, né en 1693, mort à Gloucester en 1761. Il eut avec Hume une discussion sur les miracles, en 1752. Son activité fut surtout consacrée à la préparation d'un ouvrage en faveur de l'Eglise anglicane contre les catholiques et les non-conformistes ; l'ouvrage parut après sa mort, en 1763, sous le titre : *Tracts on the liberty spiritual and temporal of protestants in England.* La seconde partie de cet ouvrage fut publiée en 1765 : *Tracts on the liberty... of subjects in England.*

ELM, village de la Suisse orientale, canton de Glaris. Il est situé à 950 mètres d'altitude, dans la pittoresque petite vallée de la Sernf, affluent de droite de la Linth. De hautes montagnes l'entourent de toutes parts, sauf au N. Le 11 septembre 1881, un pan énorme du Plattenberg, contre-fort du Selbstingel, s'éboula subitement et, en deux minutes, franchit une distance de plus de 2 kilomètres. 114 personnes furent tuées, 22 maisons détruites. Elm compte aujourd'hui 831 hab., élève du bétail, centre d'excursion.

ELMAKIN ou **ELMACIN**, historien arabe, né en Egypte en 1223 (620 de l'hégire), mort à Damas en 1273. Bien qu'il fût chrétien, il fut employé comme scribe dans l'administration égyptienne, et il consacra ses loisirs à écrire une histoire générale du monde depuis la création. C'est une des premières chroniques arabes qui aient été éditées. Erpenius l'a traduite en latin, sous le titre *Historia Saracenica* (1625), et Vattier en français : *Les Quarante-neuf califes de Macine* (1657).

ELMAN-ALEK [illegible] n. m. Titre du second pontife de la Perse.

ELME saint, évêque de Formies. V. ERASME.

Elme (feu Saint-) de *Elmo* pour ERMO, corrupt. tal de *Erasme*; les marins de la Méditerranée invoquant le saint de ce nom durant la tempête n. m. Météorol. Aigrette lumineuse, qui se montre quelquefois à l'extrémité des vergues et des mâts des navires ou aux filaments des cordages et qui est due à l'électricité atmosphérique. Flamme qui voltige quelquefois à la surface des flots ou des eaux stagnantes. Syn. FEU SAINT-NICOLAS, FEU SAINTE-CLAIRE, FEU SAINTE-HÉLÈNE.

— ENCYCL. Ces phénomènes particuliers sont attribués à des décharges électriques partielles, qui se manifestent par l'apparition d'aigrettes lumineuses sur des corps bons conducteurs, paratonnerres, mâts, etc. A bord des navires, les matelots leur ont donné différents noms : en France, *feu Saint-Elme* ou encore *Castor et Pollux*; en Portugal, *corposanto*; en anglais, *comozants*, et ils y attachent des idées superstitieuses.

ELMIGERE n. f. Bot. Syn. de PENTSTÉMON.

EL-MILIA, comm. mixte d'Algérie, arr. de Constantine, 51.300 hab. Marchés hebdomadaires. Sources minérales : mines de plomb, de cuivre, d'étain, de fer.

ELMINA, ville d'Afrique, colonie anglaise de la Côte de l'Or (*Gold Coast Colony*), sur le golfe de Guinée ; 20.000 hab. Commerce important d'huile de palme, d'or, d'ivoire, de copal, de fourrures de singes, de caoutchouc, etc. Fondée en 1481 par les Portugais, elle fut prise par les Hollandais en 1637, et leur fut définitivement cédée par le Portugal, en 1641. Les Hollandais, à leur tour, la cédèrent à l'Angleterre, avec toutes leurs autres possessions de la Côte de l'Or, en 1872.

ELMINÉS [illegible] n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, famille des parnidés, renfermant les genres *elmis*, *limnius*, *dupophilus*, *esolus*, *lareynia*, *riolus*, *stenelmis*, *microdes*, *macronychus*. — L'un ELMINÉ.

ELMIRA, ville des Etats-Unis (New-York), ch.-l. du comté de Chemung, au confluent des rivières Newton et Chemung ; 31.000 hab. Fabriques de chaussures et de pianos. Forges, laminoirs, fonderies. Ateliers de chemins de fer.

ELMIRE, personnage du *Tartufe*, de Molière. Elmire est, dans son théâtre, le caractère le mieux dessiné d'honnête femme opposant son bon sens à l'épaisse sottise de son mari, son esprit au radotage de Mme Pernelle, sa douceur aimable aux emportements, aux querelles de toute la maison : c'est un type séduisant et l'idéal du poète en ce genre. Elmire n'est point prude. Elle sait discerner le mal ; certaine de n'y point tomber, elle est exempte des vaines terreurs d'une vertu qui n'est point sûre d'elle-même : elle n'en est pas moins écœurée des épreuves auxquelles l'oblige de descendre le sot engouement de son mari.

ELMIS (*el-miss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, qui a donné son nom à la tribu des *elminés*.

— ENCYCL. Les *elmis* sont petits, allongés, rétrécis à l'extrémité, avec la tête cachée sous une avance du corselet ; leurs pattes sont longues et grêles. Ces insectes, de couleur foncée, vivent par petites sociétés, accrochés à la face inférieure des pierres submergées dans les eaux courantes. On en connaît une trentaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère boréal, aussi au Pérou et au Chili. Quatre habitent la France.

Elmis (gr. 9 fois).

ELMORE (Alfred), peintre d'histoire anglais, né à Clonakilty (Irlande) en 1815, mort à Londres en 1881. Il fit son éducation artistique à Londres, puis il voyagea à Paris et à Munich, séjourna deux années à Rome, et ne revint à Londres qu'en 1849. Il fut nommé membre de l'Académie, en 1859. Ses principales toiles sont : *Brenzi sur le Forum*, qui lui valut le prix de l'académie de Liverpool (1844), *la Quête des guelfes et des gibelins* (1845) ; *l'Evanouissement de Hero*, scène d'après Shakspeare (1846) ; *Robert de Naples à son lit de mort* (1848), plusieurs scènes empruntées à l'époque de Louis XIII et de Louis XIV ; *Marie Stuart et Darnley* ; *l'Empereur en 79* ; *Judith et Holopherne* (1862), *Christophe Colomb à Porto-Santo* ; etc.

ELMORE, comté des Etats-Unis (Alabama) ; 22.000 hab. — Ch.-l. *Talassee*.

ELMSHORN, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. du Holstein), sur un petit affluent de l'Elbe ; 9.800 hab. Port de commerce, tuileries, huileries, tissages, brasseries, fabriques de chaussures et de carton bitumé. Aux environs, le 15 février 1645, les Suédois défirent les Danois.

ELMSLEY (Peter), helléniste anglais, né à Hampstead en 1773, mort à Oxford en 1825. Il contribua à la fondation de la « Revue d'Edimbourg », à laquelle il fournit de nombreux articles de critique sur le *Prométhée* de Bloomfield et l'*Hécube* de Porson. Après avoir accompli plusieurs missions, il devint professeur d'histoire ancienne, en même temps que principal du collège de Saint-Alban-Hall. Outre un grand nombre d'articles importants insérés dans la « Revue d'Edimbourg » et dans la « Revue trimestrielle », il a donné d'excellentes éditions : *les Acharniens* (1809) ; *l'Eolipe tyran* (1811) ; *les Héraclides* (1815) ; etc.

ELNBOGEN. Géogr. V. ELLENBOGEN.

ELNE anc. *Illiberis*), comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 13 kil. de Perpignan, non loin du Tech ; 3.303 hab. *Elnenses*, *ensis*. Ch. de f. du Midi. Cathédrale du XIIe siècle, contiguë à un cloître du même siècle, remarquable par ses admirables sculptures. Cité antique dont l'impératrice Hélène fit un siège d'évêché au début du IVe siècle : de là le nom d'*Elne*, corruption à peine déguisée d'Hélène.

Eloa, poème, par Alfred de Vigny (1824). — Née d'une larme du Christ, Eloa, ange-femme, s'étiole dans les célestes demeures ; personne ne souffre au paradis ; elle ne peut là déverser les trésors de pitié que renferme son cœur de femme. Soudain, elle apprend que, loin des regards de Dieu, il est un ange, le plus beau et le plus puissant autrefois, dont l'orgueil indomptable s'est révolté, et qui, pour cette rébellion, a été exilé au fond des enfers. Dès lors, Eloa n'a plus qu'une pensée : ramener au bien cette âme égarée. Elle vole vers l'endroit maudit. Mais l'ange est déchu ; son grossier langage trouble Eloa, qui s'efforce de faire pénétrer dans son cœur la langue des cieux. Satan, un moment ému, se redresse bientôt de tout son orgueil. Il n'a plus qu'une pensée : rendre indigne des cieux celle qui a voulu le sauver. Il l'entoure de ses séductions : un cri de douleur retentit au paradis ; la vierge s'est donnée à Satan. Alors, sentant que tout retour au céleste séjour lui est interdit, elle se tourne vers son maître. Elle s'applaudit presque de cette chute, qui lui permet de se dévouer à celui qu'elle aime. Les yeux fixés sur Satan, qui l'oublie déjà, elle ne trouve qu'un mot :

Seras tu plus heureux, du moins? Es-tu content?

A. de Vigny a voulu exprimer par ce symbole l'abnégation la plus oublieuse de soi à laquelle puisse se résoudre l'âme humaine : sacrifier même son innocence pour sauver le pécheur. C'est une forme extrême de cette pitié à laquelle aboutit toute la philosophie du poète.

Eloa, groupe de marbre, par Pollet. Le sujet est tiré du poème d'Alfred de Vigny. Le groupe a été exposé au Salon de 1869 ; il appartient à l'Etat ; un modèle en bronze de cet ouvrage a figuré au Salon de 1863.

ELOAH, mot hébreu qui signifie Dieu. V. ELOHIM.

ELOBEY, petites îles espagnoles, situées au N. du Gabon, sur la côte ouest de l'Afrique.

ELOCHER (du préf. *é*, et de *locher*) v. a. Arracher, renverser, déplacer. (Vieux.) ‖ Ebranler un arbre, une plante, comme si on voulait l'arracher. ‖ Dans le langage des verriers, Détacher un pot de dessus les sièges, à l'aide d'une pince appelée *pince à élocher*.

ELOCULAIRE (*lèr'* — du préf. priv. *é*, et du lat. *locula*, loge) adj. Bot. Qui ne présente aucun vestige de cloisons : *Péricarpe* ELOCULAIRE.

ELOCUTION (*si-on* — lat. *elocutio* ; de *eloqui*, supin *elocutum*, parler, s'exprimer) n. f. Manière de s'exprimer, style : *Quand on ne songe pas, ou quand on songe peu à ce qu'on dit, l'*ELOCUTION *est coulante et n'a pas de forme.* (J. Joubert.) ‖ Choix et arrangement de mots dans le discours : *Les principales qualités de l'*ELOCUTION *sont la clarté, la correction, l'ornement.* (Chamf.)

— ENCYCL. Selon Quintilien, le verbe *eloqui* signifie mettre au jour sa pensée au moyen de la parole, l'exprimer devant des auditeurs. L'*élocution* est donc la suite même des mots qui composent le discours, mots choisis et disposés de façon à rendre exactement les idées, à en montrer l'enchaînement, à faire ressortir l'importance plus ou moins grande qu'on veut leur donner. Dans les traités de rhétorique, l'élocution vient en troisième ligne, après l'invention et la disposition. Il faut, en effet, que l'orateur commence par trouver ses idées, puis qu'il les dispose dans son esprit. Elle n'en est pas moins la plus importante et la plus difficile des trois parties de la rhétorique, comme Cicéron et Quintilien ne cesseut de le répéter. Du domaine de l'élocution relèvent l'étude des différentes qualités du style, la distinction des trois genres de style (simple, tempéré, sublime), l'emploi des figures (figures de mots, figures de pensées, etc.).

— SYN. Elocution, diction, style. V. DICTION.

Elode (gr. 5 fois).

ELODE n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des dascillidés, tribu des cyphonnés, comprenant de petites formes oblongues, allongées, rousses ou fauves, pubescentes, à pattes et antennes fines. (On connaît plus de cent espèces d'élodes répandues sur le globe, surtout sur l'hémisphère boréal. Toutes vivent sur les plantes, au bord des eaux, dans les endroits ombragés. L'élode pâle [*elodes pallida*] est commun en France, pendant l'été.)

ELODEA (*é*, *dé-a* ou **ELODÉE** n. f. Genre d'hydrocharidacées, tribu des hydrillées, qui comprend des plantes aquatiques de l'Amérique. On en connaît une dizaine d'espèces, encore mal déterminées.)

ELODICON ou **ELODION** n. m. Instrument de musique à clavier et à anches libres mises en vibration par l'action d'un soufflet simple, inventé à Hambourg, en 1800, par Jean-Tobie Eschenbach. (Cet instrument était le précurseur de l'orgue expressif ou harmonium, né des perfectionnements qui lui ont été apportés par divers facteurs.)

ELODITES n. f. pl. Ancienne division des reptiles chéloniens, établie en 1835 par Duméril et Bibron, et qui comprenait les tortues de marais. Les élodites, opposées aux chersites ou tortues terrestres, se subdivisaient en *cryptodires* et *pleurodires*.) — L'un ELODITE.

ELŒOCARPUS (*é-lé*, *puss*) n. m. Bot. foss. Genre de plantes représenté à l'état fossile par des feuilles et des fruits, dans le sannoisien (oligocène moyen) et l'oligocène inférieur de Skopau.

ELOGE (*loj'* — du gr. *eulogia*, louange, qui s'est confondu avec le lat. *eloquium*, inscription tumulaire) n. m. Louange, paroles prononcées pour louer quelqu'un ou quelque chose : *Les hommes sont plus avides d'*ELOGES *que jaloux de les mériter.* (La Rochef.-Doud.)

— Fig. Témoignage, preuve favorable : *Le silence est quelquefois un* ELOGE *manifeste.*

— Enseign. *Etre reçu avec éloges*, Passer un examen brillamment.

— Littér. Discours écrit ou prononcé à la louange de quelqu'un ou de quelque chose. ‖ *Eloge funèbre*, Eloge d'une personne décédée, qui se prononce le plus souvent pendant la cérémonie des funérailles, mais qui se distingue de l'oraison funèbre en ce que celle-ci est un discours religieux. ‖ *Eloge académique*, Biographie élogieuse que le secrétaire perpétuel d'une académie ou un membre récipiendaire fait d'un académicien décédé. ‖ *Eloge historique*, Panégyrique d'un personnage historique, écrit le plus souvent comme morceau d'éloquence.

— ENCYCL. Littér. L'*éloge* est un discours fait à la louange de personnages qui se sont illustrés dans le gouvernement, les lettres, les sciences, les arts, ou se sont distingués par la pratique du bien. Dans l'antiquité, l'éloge d'une personne ou d'une cité illustre s'appelait *panégyrique* ; ce nom fut conservé dans l'éloquence chrétienne pour désigner un discours consacré à la louange d'un saint. V. PANÉGYRIQUE.

— *Eloges funèbres*. De toutes les sortes d'éloges, les éloges funèbres sont de beaucoup les plus importants. C'est dans les livres saints que se rencontre le plus ancien éloge funèbre : la plainte de David sur la mort de Saül et de Jonathas. L'Egypte nous présente l'éloge funèbre aux époques les plus lointaines. La Grèce emprunta peut-être aussi cet usage aux Egyptiens. Homère, Eschyle, Sophocle et Euripide nous montrent des héros pleurés par leurs amis ou par leurs proches ; rappelons les plaintes d'Andromaque, d'Hécube et même d'Hélène devant le cadavre d'Hector, ou celles d'Antigone et d'Ismène devant le cadavre de leur frère. Sous Solon, l'éloge fut interdit par une loi qui voulut prévenir surtout les écarts de l'orgueil. Il en fut ainsi jusqu'aux guerres médiques. Après Marathon, Salamine, Platées, des éloges furent prononcés pour célébrer le courage des combattants. Chaque année, c'était l'usage, à Athènes, de célébrer par une fête solennelle la mémoire des citoyens morts pour la patrie : c'était la fête des *epitaphia*, qui avait lieu le 7 du mois de pyanepsion (fin d'octobre). En temps de guerre, l'hommage public s'adressait plus spécialement aux soldats morts dans l'année ; un orateur, désigné par le peuple, prononçait leur oraison funèbre. Nous avons une page d'un éloge funèbre prononcé par Gorgias, et quelques lignes de l'éloge prononcé par Périclès, refait par Thucydide. (V. art. suiv.) Lysias fit l'éloge funèbre des Athéniens morts dans la guerre de Corinthe. L'éloge n'est déjà plus qu'une occasion de plaire ingénieusement aux vivants, sous prétexte de louer les morts. Platon, dans le *Ménexène*, veut signaler les dangers de l'éloge funèbre, et donne le modèle d'un éloge, terminé par une admirable prosopopée. L'éloge des guerriers morts à Chéronée, attribué faussement à Démosthène, est à mentionner, pour mémoire. Hypéride fut chargé de faire l'éloge de Léosthène et des guerriers morts pendant la guerre Lamiaque. Himérius, sophiste du IVe siècle, nous a laissé un éloge funèbre qui n'est pas sans valeur. Dès cette époque, on vit succéder à l'éloge collectif de nombreux éloges individuels. La veuve de Mausole, Artémise, proposa un prix considérable pour le meilleur éloge funèbre composé en l'honneur de son époux. Théopompe l'emporta sur ses rivaux. Chacun pouvait prononcer l'éloge funèbre de son père, de son maître, de son bienfaiteur, de son ami ; les femmes même jouirent à leur tour de cet honneur. Aristide fit l'éloge du jeune Etéonée ; mais ce n'est qu'une déclamation prétentieuse et ampoulée. Libanius a fait l'éloge funèbre de Julien ; c'est une œuvre historique, écrite par un orateur. Thémistius a fait l'éloge de son père Eugène, d'une façon froide et pédantesque.

L'éloge funèbre apparut, chez les Romains, dès les débuts de leur histoire, et resta toujours en faveur parmi eux. Denys d'Halicarnasse nous décrit les funérailles de Brutus et son éloge prononcé du haut de la tribune par Valerius Publicola. Les éloges avaient d'abord un caractère essentiellement domestique. On n'y trouvait aucune considération d'une portée générale, mais seulement l'énumération des honneurs obtenus par le défunt et par sa famille. En 221 av. J.-C., Quintus Metellus prononça l'éloge funèbre de son père Lucius. Fabius Cunctator fit l'éloge funèbre de son fils, et le publia. Il reste un fragment d'une oraison funèbre de Scipion Emilien, composée par Lélius. A Rome, au rapport de Quintilien (iv, 2), un sénatus-consulte confiait souvent à un magistrat le soin de louer un mort illustre. Les éloges funèbres se prononçaient sur la place publique, du haut de la tribune aux harangues. César, étant questeur, prononça devant le peuple romain les éloges funèbres de sa tante Julia et de sa femme Cornélie.

Avec le christianisme, l'éloge funèbre prend une autre physionomie. C'est moins un éloge du mort qu'une exposition doctrinale de la religion et un enseignement pour les vivants. Elle devient vraiment une prière, une *oraison*.

— *Eloges académiques* et *historiques*. Les éloges prononcés dans les académies par les récipiendaires, par les secrétaires généraux, ou encore ceux qui sont composés sur des sujets mis au concours par ces académies, constituent un genre tout à fait spécial. (V. DISCOURS.) Fontenelle, qui fut nommé secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences en 1699, prononça pendant quarante-deux années des éloges, composés avec beaucoup de finesse, d'esprit et de clarté, qui sont d'un grand savant et d'un grand écrivain. Ils sont relatifs à des académiciens morts pendant la première moitié du XVIIe siècle. Les *Eloges* de Thomas, proposés et couronnés par l'Académie française, ont été publiés de 1759 à 1770 ; ils sont précédés d'un *Essai sur les éloges* (1773), qui vaut mieux que les éloges eux-mêmes, d'une éloquence généralement conventionnelle et déclamatoire. Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences en 1773, a écrit des éloges dans lesquels il envisage de très haut, en philosophe encore plus qu'en homme de science, l'histoire de l'esprit humain. Les *Eloges* de d'Alembert, prononcés entre 1779 et 1787, comprennent l'histoire des membres de l'Académie française depuis 1700 jusqu'en 1771. Ils sont d'un style ferme, quelquefois familier et plaisant. Citons encore les *Eloges historiques*, de Georges Cuvier, lus dans les séances publiques de l'Institut royal de France (publiés en 1819-1827) ; les *Eloges historiques* de Mignot, prononcés à l'Académie des sciences morales et politiques ; les *Eloges* de François Arago (1851), lus à l'Académie des sciences ;

les *Eloges historiques* de Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de 1833 à 1867; etc.

— *Eloges fictifs.* Aux époques de décadence politique ou littéraire, où les genres fictifs sont d'ordinaire en faveur, les éloges s'adressent à des personnages mythologiques fabuleux ou très anciens, ou ils sont consacrés aux personnes et aux choses les plus bizarres et les plus inattendues. Isocrate avait composé, en 390 av. J.-C., un *Eloge de Busiris*, jeu d'esprit assez banal. On trouve dans l'antiquité des éloges de la *goutte*, de la *fièvre*, etc. Lucien fit l'éloge de la *mouche*; Fronton, de la *poussière* et de la *femme*; Dion Chrysostome, des *cheveux*; Dynésios, de la *calvitie*. Les savants du XVIe et du XVIIe siècle ont composé un grand nombre de ces badinages, dont le plus connu est l'*Eloge de la folie*, d'Erasme (1508). On pourrait citer encore l'*Eloge de l'ivrognerie*, du philologue allemand Christophe Hegendorf; l'*Eloge de Néron* et l'*Eloge de la goutte*, par Jérôme Cardan; la *Défense des rats*, par Jérôme Rosario; les *Eloges de l'âne et du pou*, par Daniel Heinsius, etc.

— SYN. **Applaudissement, louange.**

— ANTON. **Blâme, censure, critique, dénigrement, diatribe, invective, satire.**

Éloge funèbre des Athéniens, célèbre harangue, que Thucydide a mise dans la bouche de Périclès. — Dans le discours que Périclès prononça réellement au Céramique à la fin de la première année de la guerre du Péloponèse (431 av. J.-C.), se trouvait le mot célèbre : « La cité a perdu sa jeunesse; l'année a perdu son printemps. » Le discours que Thucydide prête à Périclès en cette occasion est probablement très différent du discours réel. C'est, ayant tout, un éloge d'Athènes. Après le panégyrique traditionnel des ancêtres, l'orateur vante la grandeur de la démocratie athénienne. Puis il montre combien il est beau de mourir pour une patrie qui paye par de si magnifiques honneurs le dévouement de ses citoyens. Il déclare que les guerriers tombés dans le combat jouirent d'une gloire éternelle; et il termine par des consolations et des exhortations à l'adresse de leurs parents, de leurs veuves ou de leurs enfants. Quelques années auparavant, Périclès avait déjà prononcé l'oraison funèbre des citoyens morts dans la guerre de Samos (431).

Éloge de Caton, dialogue perdu de Cicéron. — C'est de Caton d'Utique qu'il s'agissait, et cet éloge fut composé et publié pendant la dictature de César, à la demande de Brutus, neveu de Caton. Le caractère magnanime de César rendait l'audace moins grande qu'on ne l'a dit. En effet, César se contenta de répondre par un *Anti-Caton*. Brutus avait traité le même sujet, mais d'une manière sèche. Cicéron rangeait l'*Eloge de Caton* parmi ses œuvres philosophiques, et l'on sait que cet écrit n'était pas inférieur aux autres ouvrages du grand orateur.

Éloge de la Folie, ouvrage satirique d'Erasme (Bâle, 1510). — Ecrit avec beaucoup de recherche, dans un latin savant, ce livre est une critique enjouée des diverses professions, des diverses classes de la société au temps de l'auteur. La Folie, sous les traits d'une femme à longues oreilles ornées de grelots, monte en chaire et démontre à ses auditeurs que tous ils sont des fous, qu'elle seule a du bon sens. Le clergé, tant séculier que régulier, qui tenait alors une si grande place, tient aussi la principale dans le sermon : depuis le moine jusqu'au pape, toute la hiérarchie sacerdotale reçoit de la Folie des leçons, d'ailleurs circonspectes, surtout quand elle arrive aux premiers degrés, qu'elle touche aux évêques et aux cardinaux. Mais les théologiens et les moines, les richesses, la sensualité et l'orgueil du haut clergé sont attaqués avec virulence. Ce petit livre eut un succès retentissant; il est surtout recherché dans ses premières éditions, ornées de dessins originaux d'Holbein.

ÉLOGIER (*ji-é*. — Prend deux *i* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous élogiions. Que vous élogiiez*) v. a. Faire l'éloge de : *Il ne faut* ÉLOGIER *que ceux à qui l'éloge ne peut nuire.* (Peu usité.)

S'élogier, v. pr. Faire son propre éloge.

ÉLOGIEUSEMENT (*ji-eû*) adv. D'une façon élogieuse, avec éloges.

ÉLOGIEUX (*ji-eû*), **EUSE** adj. Qui est rempli d'éloges; qui a le caractère d'un éloge : *Discours* ÉLOGIEUX. ‖ Qui donne des éloges : *Examinateur* ÉLOGIEUX.

— ANTON. **Caustique, critique, frondeur, improbateur** et **improbatif, mordant, réprobateur, sanglant, sarcastique.**

ÉLOGISTE (*jisst'*) n. m. Auteur d'éloges littéraires : *Les* ÉLOGISTES *sont aujourd'hui fort dédaignés.* ‖ Adjectiv. : *Ecrivain* ÉLOGISTE.

ÉLOHIM ou **ÉLOÏM** (*lo-im'* — mot hébr.) n. m. Dans la Bible, Nom désignant Dieu ou les dieux.

— ENCYCL. *Elohim* est la forme plurielle de l'hébreu *Eloah*, Dieu. Ce mot est employé dans la Bible de deux manières différentes : accompagné d'un verbe *au singulier*, il désigne le vrai Dieu. Dans ce cas, le pluriel du mot Dieu est un *pluriel* d'excellence, comme *vous* au lieu de *toi*. En même temps, le singulier que garde le verbe marque l'unité de Dieu. Les théologiens catholiques croient que la Bible a voulu indiquer par cette forme la pluralité des personnes divines dans l'unité de nature. Au contraire, beaucoup de critiques rationalistes ont vu, dans l'emploi de ce pluriel, le vestige d'un polythéisme primitif, qu'auraient admis les Hébreux.

Accompagné d'un verbe ou de qualificatifs au pluriel, le mot *Elohim* s'applique tantôt aux dieux étrangers, tantôt aux anges ou aux hommes forts et puissants. Le mot *Jéhovah* est le seul qui soit exclusivement réservé au vrai Dieu.

ÉLOHISTE ou **ÉLOÏSTE** (*lo-isst'*) adj. Ecrit. sainte. Se dit des passages de la Bible où Dieu est désigné par le mot *Elohim*, par opposition à ceux où il reçoit le nom de *Jéhovah* : *Les passages* ÉLOHISTES *du* Pentateuque.

— ENCYCL. Les critiques rationalistes ont établi une distinction fondamentale entre les passages du Pentateuque, où Dieu est appelé *Elohim*, et ceux où il porte le nom de *Jéhovah* ou *Javeh*. A leurs yeux, les cinq livres attribués à Moïse sont une compilation postérieure, où des écrivains inconnus ont fait entrer deux documents d'origine différente : l'un appelé *élohiste*, parce qu'il emploie le mot *Elohim*, l'autre nommé jéhoviste, parce qu'il se sert du mot *Jéhovah*. Les interprètes catholiques démontrent que ces fractionnements sont purement hypothétiques, et qu'en l'espèce, les passages élohistes et jéhovistes du Pentateuque, liés étroitement les uns aux autres, peuvent difficilement être séparés.

ÉLOI (saint) (en lat. **Eligius**), évêque de Noyon, né à Chatelac, près de Limoges, en 588, mort à Noyon en 659. Il apprit, sous la direction d'Abbon, maître de la monnaie de la ville de Limoges, la profession d'orfèvre, où il ne tarda pas à exceller. Bobon, trésorier de Clotaire II, lui ayant commandé un trône pour le roi, il en exécuta deux avec la quantité de métal précieux qui lui avait été fournie pour un seul. Touché de cet acte de probité, Clotaire le nomma son maître de la monnaie, et, en effet, les pièces d'or de ce temps, qui ont été retrouvées dans les tombeaux mérovingiens, portent sa signature. Il continuait, cependant, à exercer son métier. Des traditions locales lui attribuaient beaucoup de pièces d'orfèvrerie, qui, malheureusement, ont été détruites à l'époque de la Révolution; notamment, les châsses de saint Quentin, de saint Piat, de saint Séverin et de sainte Geneviève. La piété et la charité d'Eloi étaient plus grandes encore que son talent. Plein d'estime pour ses vertus, le roi Dagobert Ier en fit son principal conseiller et le chargea d'obtenir la soumission de Judicaël, duc des Bretons. Nommé, en 639, évêque de Noyon, Eloi fonda des hôpitaux, bâtit des monastères et travailla avec zèle à la conversion des païens, encore nombreux dans son vaste diocèse, surtout aux environs de Gand et de Courtrai. Il mourut à soixante-dix ans. Sa *Vie* a été écrite par saint Ouen, archevêque de Rouen, son ami. Saint Eloi est le patron des orfèvres et même de tous les ouvriers qui font usage du marteau. — Fête le 1er décembre.

— Loc. pop. : *Froid comme le marteau de saint Eloi.* Se dit d'un homme que rien n'émeut.

ÉLOIGNEMENT (*gn* mll., et *man*) n. m. Action d'éloigner, de mener, de porter loin; situation de ce qui est éloigné, tenu loin : *L'*ÉLOIGNEMENT *des importuns. Souffrir de l'*ÉLOIGNEMENT *d'un ami.* ‖ Distance, intervalle entre deux choses éloignées : *L'*ÉLOIGNEMENT *de deux villes.* ‖ Lointain, lieu éloigné : *Les montagnes bleuissent dans l'*ÉLOIGNEMENT.

— Par anal. Intervalle de temps : *L'antiquité est un objet particulier : l'*ÉLOIGNEMENT *la grossit.* (Rigault.)

— Par ext. Etat de ceux qui se tiennent ou que l'on tient à l'écart : *Vivre dans l'*ÉLOIGNEMENT *du monde.*

— Fig. Oubli, négligence : *Vivre dans l'*ÉLOIGNEMENT *de ses devoirs.* ‖ Antipathie, aversion, répugnance : *Eprouver de l'*ÉLOIGNEMENT *pour quelqu'un, pour quelque chose.* ‖ Différence : *Il y a entre la jalousie et l'émulation le même* ÉLOIGNEMENT *qu'entre le vice et la vertu.* (La Bruy.)

— *En éloignement,* Dans le lointain : *Voir des montagnes* EN ÉLOIGNEMENT. ‖ En perspective, dans l'avenir : *Voir de grands biens* EN ÉLOIGNEMENT. ‖ D'une façon confuse, comme les objets qu'on voit dans le lointain : *Le monde, vu de près, ne se soutient pas contre lui-même; mais,* EN ÉLOIGNEMENT, *il en impose.* (Mass.) [Cette locution a vieilli.]

— SYN. **Éloignement, distance.** V. DISTANCE.

— ANTON. **Contiguïté, juxtaposition, proximité, rapprochement, voisinage.**

ÉLOIGNER (*gn* mll. — du préf. *é*, et de *loin*) v. a. S'employait autrefois dans le sens de S'écarter de : ÉLOIGNER *une ville.* ‖ Adj. Placer, mettre, porter, envoyer loin : ÉLOIGNER *une lumière trop vive.* ÉLOIGNER *quelqu'un de son pays.* ‖ Tenir loin, empêcher d'approcher : *On dit toujours que l'on n'aime pas les flatteurs, mais on ne les* ÉLOIGNE *jamais.* (Goddet.)

— Faire paraître lointain, augmenter la distance apparente de : *Les verres concaves* ÉLOIGNENT *les objets.*

— Par anal. Transporter à un temps distant d'un autre temps : *Chaque jour nous* ÉLOIGNE *des époques barbares.*

— Fig. Tenir à l'écart; empêcher d'user ou d'agir : ÉLOIGNER *quelqu'un de la société, des affaires.* ‖ Inspirer de la répugnance, de l'aversion, repousser : *Une femme maussade, fût-elle la plus vertueuse des femmes,* ÉLOIGNE *d'elle son mari.* (Théry.)

Éloigné, ée part. pass. du v. Eloigner.

— — Fig. A qui il manque beaucoup pour se trouver dans certaines conditions ou dans certains sentiments : *Les philosophes économistes étaient* ÉLOIGNÉS *de la connaissance des hommes et des choses.* (Laharpe.) ‖ Qui n'est point du tout décidé : *Je suis fort* ÉLOIGNÉ *de consentir.* ‖ Différent : *Récit bien* ÉLOIGNÉ *de la vérité.* ‖ Qui n'est point immédiat; indirect, détourné : *Causes* ÉLOIGNÉES.

— Loc. fam. : *Etre éloignés de compte,* Etre fort loin de se trouver d'accord. (On dit plus ordinairement ÊTRE LOIN DE COMPTE.) ‖ *Etre éloigné de son compte,* Se tromper dans ses prévisions, dans ses calculs.

— Bot. *Feuilles éloignées,* Feuilles plus distantes entre elles que celles de la plupart des végétaux.

— Ichtyol. Se dit des écailles qui sont éparses à la surface du corps et ne se touchent pas.

— ANTON. **Avoisinant, contigu, prochain, proche, rapproché, voisin** et **circonvoisin.**

S'éloigner, v. pr. Etre, devenir éloigné. ‖ Aller loin, se retirer, s'écarter. ‖ Devenir moins saisissable, moins présent. ‖ Par anal. S'écouler, devenir reculé, en parlant du temps. ‖ Se trouver à une époque de plus en plus distante d'une autre époque.

— Fig. S'écarter, se séparer, se retirer, différer, être loin de la conformité : S'ÉLOIGNER *de la vérité, du devoir.*

— Peint. Fuir, paraître dans le lointain, en parlant des objets figurés : *Figures qui* S'ÉLOIGNENT *bien.*

— SYN. **Éloigner, détourner, écarter.** V. DÉTOURNER.

— ANTON. **Juxtaposer, rapprocher, serrer et presser.**

ELOÏM n. m. Autre orthographe de ÉLOHIM.

ELOMIRE, anagramme de MOLIÈRE. [Il n'a été employé, pour désigner le grand comique, que par ses détracteurs et ses ennemis; en particulier, par Le Boulanger de Chalussay, dans sa comédie-pamphlet intitulée *Elomire hypocondre* ou *les Médecins vengés* (1670).]

ÉLOMYIE ou **ELOMYIA** (*é*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant des mouches à corps large, aplati, dont on connaît une dizaine d'espèces qui habitent l'Europe. (Les élomyies sont de taille médiocre, noires et jaunes, ou variées de gris. Telle est l'*elomyia cana*, commune en France.)

ELON ou mieux **AHIALON,** juge d'Israël, de la tribu de Zabulon. D'après le *Livre des Juges* (XII, 11), il jugea le peuple pendant dix ans, à la mort d'Abesan, et eut pour successeur Abdon. V. JUGES (*Livre des*).

ÉLONGANTHE (du lat. *elongare*, allonger, et du gr. *anthos*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis allongés.

ÉLONGATION (*si-on* — du lat. *elongatio*, même sens) n. f. Astron. Distance angulaire d'un astre au soleil, par rapport à la terre : *La faible* ÉLONGATION *de Mercure le rend presque toujours invisible.* Distance angulaire d'une planète à une autre.

— Chir. Extension pratiquée dans le but de réduire une fracture ou une luxation.

— Méd. Augmentation accidentelle de la longueur du corps ou d'un membre.

— ENCYCL. Astron. On nomme *élongation* d'une planète l'angle sous lequel nous voyons sa distance au soleil; mais le terme s'emploie presque exclusivement pour les deux seules planètes inférieures, Mercure et Vénus, dont les élongations restent toujours inférieures à 180°, ou qui ne peuvent jamais se trouver en opposition avec le soleil. L'élongation maximum de Vénus varie entre 45° et 47° 3/4.

Les élongations maximum de Mercure subissent des changements beaucoup plus considérables : elles varient entre 16° 1/4 et 28° 3/4.

— Méd. et chir. Le mot *élongation* désigne : 1° toute luxation, sans déboîtement complet de l'articulation, qui amène la distension des ligaments et l'allongement du membre; 2° un procédé pour réduire, par traction sur la partie isolée, les luxations et les fractures; 3° une méthode qui consiste à exercer sur des nerfs douloureux sensitifs ou mixtes des distensions plus ou moins énergiques, dans le but de calmer les névralgies rebelles et les douleurs fulgurantes de l'ataxie et du tabès. Cette dernière méthode, qui a eu quelque vogue, est aujourd'hui à peu près abandonnée, car l'élongation ne paraît pas modifier, pour longtemps au moins, les phénomènes douloureux; ils réapparaissent aussitôt que les accidents du traumatisme chirurgical ont pris fin. Ce traumatisme, d'ailleurs, suffit souvent par lui même à calmer, transitoirement, les douleurs; c'est le cas, notamment, pour le sciatique. On préfère aujourd'hui à l'élongation la résection, et, plus fréquemment encore, malgré les accidents neurotoxiques qu'ils peuvent entraîner, les *analgésiques.*

ÉLONGER (*jé* — du lat. *elongare*, allonger. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Nous élongeons. Vous élongeâtes*) v. a. Mar. Allonger, étendre, étirer dans le sens de la longueur : ÉLONGER *un câble.* ‖ Longer, approcher par le flanc : ÉLONGER *un navire, une côte.* *Elonger une ancre,* La descendre dans une embarcation qui va la mouiller à une certaine distance du bord. (On dit aussi, mais improprement, ALLONGER UNE ANCRE DE VEILLE.)

ÉLONGIS (*ji* — rad. *élonger*) n. m. Mar. Pièces de bois de chêne, destinées à supporter la hune ou les barres de perroquet, et qui, placées sur les jottereaux du bas mât et à la noix du mât de hune, supportent la clef du mât de hune et celle du mât de perroquet. ‖ Nom donné à des pièces de bois destinées à en allonger d'autres. ‖ *Elongis de tambour,* Fort madrier reposant sur les deux baux de force, et supportant le bout de l'arbre des roues d'un vapeur à aubes.

A, élongis.

ÉLOPINÉS n. m. pl. Tribu de poissons physostomes abdominaux, famille des clupéidés, comprenant les genres *élops* et *mégalops.* (Les éleps et mégalops sont les derniers vestiges de ce groupe des élopinés, très répandu à l'époque crétacée, avec l'*elopopsis*, l'*halec*, etc.)

ELOPOURA. Géogr. V. SANDAKAN.

ÉLOPS (*lopss*) n. m. Genre de poissons, type de la tribu des *élopinés*, comprenant de grandes formes avec la bouche très fendue, la mâchoire supérieure courte. (On connaît trois espèces d'élops : l'*elops saurus*, qui atteint 2 mètres de long, répandu de la mer Rouge à l'Australie; l'*elops lacerta* (côtes du Sénégal); l'*elops Congicus* (côtes du Congo), qui ne dépasse pas 0m,70 de long.)

Elops.

ÉLOQUEMMENT (*ka-man'* adv. Avec éloquence : *Parler* ÉLOQUEMMENT.

— Fig. D'une manière forte, péremptoire, capable de convaincre, d'impressionner.

ÉLOQUENCE (*kanss* — lat. *eloquentia*; de *eloqui*, s'exprimer) n. f. Art, talent ou action de bien dire, de toucher et de convaincre par la parole : *L'*ÉLOQUENCE *était un don avant d'être un art.* (Marmontel.) Art de convaincre, limité à un but spécial et déterminé : ÉLOQUENCE *de la chaire, de la tribune, du barreau.* ‖ Par ext. Art d'écrire en prose : *Cours d'*ÉLOQUENCE *latine.*

— Fig. Ce qui touche, persuade : *L'*ÉLOQUENCE *du cœur, du silence. Les larmes sont l'*ÉLOQUENCE *des femmes.* (St-Evr.)

— Mythol. *Dieu de l'éloquence,* Mercure.

— ENCYCL. Littér. L'*éloquence* est le talent naturel de persuader; il ne faut pas la confondre avec la rhétorique, qui est l'art de bien dire. L'éloquence, en effet, peut exister en dehors de toute éducation et de toute étude, tandis que la rhétorique suppose la recherche et la connaissance des moyens propres à convaincre. L'éloquence n'est pas l'ennemie de la rhétorique, qui la règle et l'empêche de s'égarer. Les anciens divisaient l'éloquence en trois genres : 1° le genre démonstratif; 2° le genre délibératif; 3° le genre judiciaire. Les modernes ont réparti l'éloquence en cinq branches : l'éloquence de la tribune, l'éloquence de la chaire, l'éloquence du barreau, l'éloquence académique et l'éloquence militaire.

Si nous remontons aux livres sacrés et aux poèmes antiques, monuments primitifs des civilisations, nous y trouvons des témoignages frappants de l'éloquence aux premiers âges connus. En Grèce, l'éloquence apparaît de bonne heure, et nous savons qu'elle joua un rôle considérable dans l'histoire de ce peuple, *qui dépendait de la parole.* Bornons-nous à citer Périclès, et surtout les noms de Démosthène et d'Eschine, qui ont porté l'éloquence grecque à son plus haut point. A Rome, l'éloquence ne fut pas moins

en honneur le seul nom de Cicéron, qui se montre supérieur presque dans tous les genres, est resté à jamais célèbre. Quand le christianisme se répandit à travers le monde, l'éloquence en prit une brillante éclat, et les noms de Basile et des Grégoires, parmi les Pères grecs; des Ambroise et des Augustin, parmi les Pères latins, ne sont guère moins illustres que ceux de Démosthène et de Cicéron.

Au milieu du moyen âge, l'éloquence reparaît avec Pierre l'Ermite et saint Bernard, prédicateurs des croisades, avec les savants docteurs qui s'appelèrent saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, etc. Plus tard, au XVIe siècle, pendant la période de la Réforme, n'oublions pas de rappeler, à côté des prédicateurs catholiques, le puissant génie de Luther et la sévère éloquence de Calvin. Le XVIIe siècle vit de grands orateurs dans la chaire sacrée. Citons, au premier rang, Bossuet, dont les sermons ne sont pas moins admirables que les oraisons funèbres; Bourdaloue, si remarquable par la puissance de sa logique, Fénelon, Fléchier, Massillon. Parmi leurs successeurs, il convient de nommer le Père Lacordaire et le Père de Ravignan, qui ont fait revivre, pendant le XIXe siècle, les plus beaux jours de l'éloquence sacrée. L'éloquence du barreau, moins que plus tardive que l'éloquence religieuse, se développait peu à peu. Au XVIIe siècle, apparaissent des avocats célèbres : Pelisson et Patru; au XVIIIe siècle, La Chalotais et Cochin, enfin, après les orages politiques, une succession d'hommes éminents, tels que de Sèze, Tronchet, Dupin, Dufaure, Allou, Lachaud, Gambetta, et plus particulièrement Berryer et Jules Favre.

L'éloquence politique, éteinte depuis les derniers temps de la république romaine, n'avait jeté, jusqu'à la naissance du parlement d'Angleterre, que de rares éclairs avec Rienzi et Savonarole. C'est en Angleterre qu'elle prit de nouveau naissance avec lord Chatham, son fils William Pitt, Fox, Burke, O'Connel, Robert Peel, lord Russell, lord Derby, Disraeli, Gladstone, etc.

En France, signalons, à l'époque de la Révolution : Mirabeau, Barnave, les Lameth, l'abbé Maury, Camille Desmoulins, Danton et presque tous les girondins; un peu plus tard, pendant ce long siècle de luttes, Benjamin Constant, Manuel, le général Foy, Casimir Perier, Lamartine, Guizot, Thiers, Ledru-Rollin, Montalembert, Gambetta, etc.

L'éloquence militaire des anciens ne nous est connue que par les ouvrages historiques; celle des modernes a pour principal représentant Napoléon Ier, dont les proclamations sont de véritables harangues d'une puissance oratoire du plus grand effet.

Quant à l'éloquence académique, après le panégyrique d'Athènes d'Isocrate et celui de Trajan par Pline le Jeune, nous ne pouvons que signaler les nombreux discours prononcés, en France, depuis la fondation de l'Académie française, dans lesquels se retrouvent presque toujours les qualités de pureté, de finesse et de délicatesse qui sont comme l'essence même de ce genre.

— SYN. **Éloquence, élégance.**

Éloquence de la chaire (DIALOGUES SUR L'), ouvrage de Fénelon composé vers 1681, publié seulement en 1718, après la mort de l'auteur. — Cet ouvrage renferme trois dialogues, dans lesquels Fénelon a imité la manière de Platon. Mais, à la vérité, les interlocuteurs, désignés seulement par les lettres A, B, C, sont loin d'avoir la vie des personnages de Platon. En revanche, les idées soulevées sont des plus intéressantes. Le premier dialogue renferme des préceptes généraux sur l'éloquence : le prédicateur doit imiter les Pères, sans, pour cela, dédaigner les orateurs profanes; choisir un texte et des divisions naturelles. L'éloquence n'est pas faite pour plaire, mais pour persuader. Le second dialogue, d'un caractère plus précis, est surtout critique. Fénelon y vise Bourdaloue sans le nommer; il reprend chez lui, avec quelque peu d'injustice, une action oratoire défectueuse et monotone, l'habitude d'apprendre ses sermons par cœur, ce qui leur enlève tout naturel; l'abus des divisions et des subdivisions. Le troisième dialogue est consacré à l'éloquence *religieuse*. L'orateur chrétien doit se proportionner à ses auditeurs et tâcher surtout de *toucher les cœurs*; pour cela, se préparer longuement par la méditation, et, le jour qu'il lui faut parler, s'abandonner à l'inspiration familière et spontanée de son âme et parler d'abondance. Fénelon préconise, en somme, l'homélie. Des jugements intéressants, sur l'antiquité, l'Écriture, les Pères, les beaux-arts, un style spirituel et facile ajoutent à l'attrait de ces dialogues.

Éloquence de la chaire (ESSAI SUR L'), ouvrage du cardinal Maury, qui le publia en 1810. — Cette édition est le livre, refondu et considérablement augmenté, des *Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature*, publiés en 1777. Après avoir tracé un tableau des devoirs de l'orateur sacré, l'auteur applique à l'éloquence de la chaire les principales règles de la rhétorique. Il emprunte de nombreuses citations aux principaux sermonnaires du XVIIe et du XVIIIe siècle, surtout à Bossuet. L'abbé Maury a eu l'honneur de réhabiliter le P. Brûlaine; le premier, il a contesté à Massillon un rang qui paraît être supérieur à son mérite, en un, il a compris Bourdaloue comme personne ne l'a fait. La partie la plus intéressante de son livre est celle où, passant en revue les orateurs sacrés les plus connus de la France, de l'Espagne, de l'Italie et même de l'Angleterre, il esquisse à grands traits une rapide histoire de l'éloquence religieuse.

Éloquence chrétienne au IVe siècle (TABLEAU DE L'), par Villemain (1849). — L'auteur a retracé l'époque la plus brillante de l'éloquence chrétienne, ou du moins le tableau de la lutte morale qui, au IVe siècle, a eu pour résultat de remplacer l'antique société par la société nouvelle. Il expose d'abord le déclin des croyances du paganisme; puis l'invasion rapide des vertus du christianisme à travers la démoralisation et l'inhumanité de la société antique. Il offre ensuite une vue générale du sujet et fait comprendre la grandeur, la variété, l'originalité piquante du IVe siècle, l'âge d'or de la littérature chrétienne qui a produit, parmi les Pères grecs, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Basile et saint Jean Chrysostome; parmi les Pères latins, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Paulin et saint Augustin. Villemain raconte leurs vies et analyse leurs travaux. Enfin, il termine cette galerie par les figures de Julien et de Symmaque. Son ouvrage se ressent de ce long contact avec les Pères de l'Église, et son talent, ainsi que le remarque Sainte-Beuve, y a gagné une teinte de mélancolie qui le rehausse.

ÉLOQUENT (*kan*), **ENTE** (lat. *eloquens*, même sens) adj. Qui parle ou écrit avec éloquence : *Avec la seule pensée, on peut être disert; pour être* ÉLOQUENT, *il est nécessaire que la passion s'y joigne.* (Lamenn.) Qui est dit ou écrit avec éloquence : *Discours, Ouvrage* ÉLOQUENT. ‖ Qui marque l'éloquence : *Termes* ÉLOQUENTS.

— Par ext. Qui donne de l'éloquence : *Toute passion est* ÉLOQUENTE. (V. Hugo.)

Fig. Persuasif, propre à toucher, à convaincre, à gagner : *Gestes, Regards, Pleurs* ÉLOQUENTS. *Rien de plus* ÉLOQUENT *que l'argent.*

— SYN. **Éloquent, disert.** V. DISERT.

ÉLORN, fleuve côtier de France, prenant sa source dans la montagne d'Arrée, près la commune de Toussaines, et arrosant le département du Finistère. L'Elorn passe à Landivisiau, Landerneau. Entre ces deux villes, sa vallée, dirigée E.-O., large et profonde, est utilisée par la route et le chemin de fer de Paris à Brest. De Landerneau à la rade de Brest, où il se jette, ce fleuve est navigable sur 15 kilomètres; la longueur totale de son cours est de 65.

ÉLOSIE ou **ELOSIA** (*é*) n. f. Genre d'amphibiens ou batraciens anoures discodactyles, famille des phyllomédusidés, comprenant des formes à tête large, arrondie en avant et prolongée en museau saillant; à doigts libres, aplatis, inégaux. (La seule espèce du genre est l'*elosia nasuta*, petite rainette brésilienne, rousse, variée de brun, blanchâtre en dessous.)

ÉLOTEPEC, municipe du Mexique (Etat de Vera-Cruz); 6.000 hab.

ÉLOU n. m. Langue parlée dans l'île de Ceylan. Syn. de CINGALAIS.

ÉLOUGES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Mons; 4.207 hab. Houillères, moulins, sucrerie.

EL-OURICIA, comm. d'Algérie (dép. de Constantine [arrond. de Sétif]); 3.146 hab.

ELOUT (Corneille-Théodore), homme d'Etat hollandais, né à Harlem en 1767, mort à la Haye en 1841. Gouverneur général des Indes néerlandaises, rappelé par le roi Louis pour présider une section du conseil d'Etat et rédiger un code pénal, il fut de nouveau envoyé aux Indes par Guillaume Ier, puis devint député, ambassadeur à Londres, ministre des finances, ministre des colonies. En cette dernière qualité, il donna aux possessions hollandaises une organisation remarquable et aida à leur exploitation par la constitution de grandes compagnies.

ÉLOY (Nicolas-François-Joseph), médecin belge, né et mort à Mons (1714-1788). Médecin de la ville de Mons en 1752, il devint, en 1754, médecin consultant de la duchesse de Lorraine. On lui doit : *Réflexions sur l'usage du thé* (1750); mais il est surtout connu par son *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne* (1778).

ÉLOYES, comm. des Vosges, arrond. et à 10 kilom. de Remiremont, sur la Moselle, au pied de la Tête-des-Caveaux; 2.049 hab. Ch. de f. Est. Carrières de grès, tissages de coton, féculerie, scierie, moulins.

EL-PASO, comté des Etats-Unis (Texas), sur les confins du Nouveau-Mexique; 16.000 hab. Pays accidenté et forestier, sillonné de vallées très propices aux blés et maïs. Riches houillères. Capit. *El-Paso*; 10.300 hab.

EL-PASO-DEL-NORTE, ville du Mexique septentr. (Etat de Chihuahua). [C'est auj. *Ciudad-de-Juarez.*]

ELPASOLITE (*él'*) n. f. Fluorure naturel d'alumine et de potasse.

ELPÉ. Myth. gr. Fille de Polyphème. Enlevée par Ulysse, elle fut reprise par les Lestrygons, alliés du Cyclope, et rendue à son père.

ELPÉNOR. Myth. gr. Un des compagnons d'Ulysse. Il fut métamorphosé en porc par Circé. Lorsqu'il eut recouvré sa première forme, il s'endormit sur le toit de la maison de Circé, tomba pendant son sommeil, et se tua.

ELPHÈGE ou **ALPHÈGE** (saint), prélat anglais, né en 954, mort en 1006. Il fut tiré de la retraite où il vivait, avec de nombreux disciples, pour être sacré évêque de Winchester (981). Transféré à l'archevêché de Cantorbéry (1006), il vit, en 1011, les Danois s'emparer de son diocèse; il subit sept mois de captivité et fut ensuite mis à mort. Il est inscrit au rang des martyrs. — Fête le 19 avril.

ELPHÉGÉE n. f. Bot. Syn. de PSIADIE.

ELPHIN, paroisse d'Irlande (prov. de Connaught comté de Roscommon)); 3.400 hab. Aux environs, Smith-Hill, lieu de naissance d'Olivier Goldsmith.

ELPHINSTON (William), évêque écossais, né à Glasgow en 1431, mort à Edimbourg en 1514. Il termina ses études à Paris, et y professa ensuite le droit canon pendant six ans. De retour en Ecosse, le roi Jacques III l'admit dans le conseil privé et le chargea d'une mission diplomatique en France, auprès du roi Louis XI. Evêque de Ross en 1480, il fut transféré à Aberdeen en 1481 et, devenu chancelier du royaume, négocia deux trêves : l'une avec Richard III, l'autre avec Henri VII, rois d'Angleterre. Le roi Jacques IV, monté sur le trône en 1488, l'envoya plusieurs fois en Allemagne et dans les Pays-Bas. En 1494, Elphinston obtint du pape Alexandre VI une bulle autorisant la fondation de l'université d'Aberdeen.

ELPHINSTON ou **ELPHINSTONE** (John), amiral, né en Ecosse en 1720, mort en 1775. Capitaine dans la marine anglaise, il passa au service de la Russie, en 1768, avec le titre de contre-amiral. Il donna une vive impulsion à la construction et à l'armement de la flotte de Catherine, et partit ensuite pour opérer contre les Turcs. Il livra des combats heureux dans les eaux de Chio et dans le golfe de Napoli de Romanie; puis il voulut profiter de ses succès pour forcer les Dardanelles et s'emparer de Constantinople; mais Spiridov et Orlov, qui jalousaient Elphinston, s'y opposèrent. Mécontent de voir ses rivaux comblés de faveurs, tandis qu'il était oublié, il donna sa démission et retourna dans son pays.

ELPHINSTON (James), pédagogue et écrivain écossais, né à Edimbourg en 1721, mort en 1809. Il dirigea des écoles aux environs de Londres. Il s'exposa à d'intarissables critiques par ses traductions de *la Religion*, de Louis Racine, de *l'Histoire universelle* de Bossuet, etc., et surtout par ses œuvres originales : *Poème sur l'éducation*, système d'orthographe phonétique; *Langues anglaise et française* (1756); *Langue anglaise* (1765); *Poetæ sententiosi latini* (1791); enfin, un livre curieux, dans lequel il appliquait son système orthographique : *Correspondance de cinquante années en anglais, en français et en latin, en prose et en vers, entre des gens des deux sexes et James Elphinston* (1791).

ELPHINSTONE (Alexander, lord), homme d'Etat anglais, né en 1552, mort en 1648. Membre du conseil privé en 1599, lord haut-trésorier la même année, ensuite lord de session. — Son frère, JAMES **Elphinstone**, né en 1553, mort en 1612, fut secrétaire d'Etat en 1598. Jacques Ier le fit lord de Balmerino en 1604. Il occupa des postes importants, fut condamné à mort en 1609 pour félonie; mais, gracié, il fut emprisonné quelque temps, et enfin interné dans sa propriété de Balmerino. — JOHN **Elphinstone**, le fils d'Alexander, fit une vive opposition à Charles Ier en Ecosse, et, par suite, fut condamné à mort. Le peuple, indigné de l'iniquité de cette condamnation, se souleva et força le roi à gracier Elphinstone, qui resta son adversaire, devint président du parlement écossais en 1641, conseiller privé la même année, et fut mêlé aux négociations diplomatiques qui eurent lieu entre l'Ecosse et l'Angleterre. — Le petit-fils d'Alexander, JOHN **Elphinstone**, né en 1682, mort en 1736, fut un jurisconsulte remarquable. Il fit partie du conseil privé en 1687 et fut pair élu d'Ecosse, en 1710 et 1712.

ELPHINSTONE (MOUNTSTUART, baron D'), homme d'Etat et historien anglais, né en 1779, mort à Hookward Park (Surrey) en 1859. Il entra, fort jeune encore, au service de la Compagnie des Indes, parvint rapidement au poste de résident à Poonach, et, en 1809, fut chargé d'une importante mission à Caboul. En 1818, il fut nommé gouverneur de Bombay. On lui doit plusieurs ouvrages : *Histoire du royaume de Caboul et de ses dépendances en Perse, en Tartarie et dans l'Inde* (1815); *Histoire de l'Inde; Périodes hindoue et mahométane* (1841).

ELPHINSTONE (John), baron anglais, pair d'Ecosse et d'Angleterre, né à Cumberland-House (comté de Dumbarton) en 1807, mort en 1860. Il fut nommé gouverneur de Madras, où il resta six ans. De 1847 à 1853, il remplit à la cour les fonctions de chambellan et, à cette dernière date, fut nommé gouverneur de Bombay. Il revint en Angleterre en 1859, et siégea à la Chambre des lords.

ELPICE (sainte) (du gr. *elpis*, espérance), martyrisée à Rome avec ses deux sœurs, sainte *Foi* et sainte *Charité*, sous le règne d'Adrien, par ordre du préfet Antiochus. Leur mère, qui leur avait donné les noms des trois vertus théologales, s'appelait elle-même *Sophie* ou *Sagesse*. Elle est aussi honorée comme sainte. — Fête le 1er août.

ELPIDE (*él'* — du gr. *elpis, idos*, espérance) n. f. Usité seulement dans la locution : *Abbé de Saint-Elpide*, Abbé en espérance, qui ne l'était point en réalité. (Ironiq.)

ELPIDIUS, médecin grec du VIe siècle. Il était diacre de l'Eglise de Lyon. Médecin de Théodoric le Grand (493-526), il le soigna pendant sa dernière maladie. On lui attribue un poème sur *les Bienfaits du Sauveur*, publié dans le *Poetarum ecclesiasticorum thesaurus* de Fabricius (1562).

ELPIDIUS, usurpateur byzantin. Nommé, en 780, stratège de Sicile par l'impératrice Irène, il ne tarda pas à exciter la défiance de la souveraine, qui voulut le faire arrêter. Fort de l'appui des populations, il s'insurgea; mais, battu en 781 par les troupes impériales, il dut s'enfuir chez les Arabes, qui essayèrent vainement, en le couronnant comme empereur, de l'opposer à Irène.

ELPINICE, fille de Miltiade et sœur de Cimon (Ve s. av. notre ère). Elle épousa Callias. On l'accusait d'avoir des mœurs déréglées, d'avoir eu des relations incestueuses avec son frère Cimon, qui l'aurait même épousée publiquement. Elle fut la maîtresse du peintre Polygnote, qui l'avait, dit-on, représentée dans ses fresques du Pœcile sous les traits de Laodicé, fille de Priam.

ELPIS. Myth. gr. Divinité allégorique, personnification de l'espérance.

ELQUI, ville du Chili (prov. de Coquimbo), sur le *rio d'Elqui*; 5.000 hab. Distilleries.

ELROQUITE (*él', kit'*) n. f. Silico-phosphate hydraté naturel de fer et d'alumine.

ELSA, planète télescopique, n° 182, découverte par Palisa, en 1878.

ELSASS, nom allemand de l'Alsace.

EL-SCHADDAI, un des noms que la Bible donne à Dieu. (Il signifie en hébreu *le Fort, le Puissant.*)

ELSCHEERE (*él-chèr'*) Un des noms de l'étoile Sirius.

ELSEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [cercle de Grevenbroich]), près de l'Erft, affluent du Rhin; 2.968 hab.

ELSENEUR ou **HELSINGŒR**, ville de Danemark (île de Seeland), sur le Sund; 9.000 hab. Établissements manufacturiers, chantiers de construction, bains de mer. Autrefois, les navires qui passaient par le Sund payaient les droits à Elseneur. Ces droits ont été supprimés en 1857. La principale curiosité d'Elseneur est le château fort (Kronberg), qui s'élève au N.-O. sur la pointe d'une langue de terre. Il fut bâti en 1574, sur les plans de Tycho-Brahe. Un panorama magnifique, pris du haut de la tour, embrasse Copenhague et la mer. Elseneur a été maintes fois ravagée par les incendies et par la peste. C'est à Elseneur que Shakspeare place l'action de sa tragédie d'*Hamlet*. Saxo Grammaticus, qui le premier raconta l'histoire du prince danois, naquit dans cette ville.

ELSEY, comm. d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), sur la Lenne, affluent de la Ruhr; 2.642 hab. Fabriques de draps et couvertures, de chaînes.

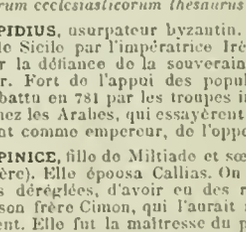

Elseya.

ELSEYA (*él'-sé-ia* — de *Elsey*, n. pr.) n. f. Genre de reptiles chéloniens, famille des émydidés, très voisin des chélymys, et comprenant des tortues aquatiques

australiennes, larges et aplaties, à plastron étroit, à dossière très débordante. (On en connaît quatre ou cinq espèces : *elseya dentata, elseya latisternum*, etc.)

ELSFLETH, ville d'Allemagne (gr.-duché d'Oldenbourg), sur le Weser, au confluent de la Hunte; 2.100 hab. Ecole de navigation; construction de navires; corderie, brasseries, tuileries; commerce de bois. Ch.-l. d'un bailliage peuplé de 13.500 hab.

ELSGAU (lat. *Alsgaugensis pagus*), ancien pays de la Haute-Alsace, sur les confins de la Bourgogne, et dont les villes principales étaient Porrentruy (cant. de Berne) et Delle (Territ. de Belfort).

ELSHEIMER (Adam), peintre allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1578, mort probablement à Rome en 1620, surnommé **le Peintre romain de l'Allemagne.** Très jeune, il alla s'établir à Rome. Il peignit beaucoup de scènes bibliques et mythologiques, dont il étoffa ses paysages. Citons, parmi ses principales œuvres : à Dresde, *Jupiter et Mercure chez Philémon et Baucis; Joseph dans la fosse; Judith*, etc.; à Munich, le *Martyre de saint Laurent*, une *Fuite en Egypte*, un *Paysage*, etc.; à Innsbrück, *Fuite en Egypte*; à Florence, son *Portrait*, un *Triomphe de Psyché*, etc.; divers *Paysages* aux musées de Naples, Venise, Madrid, etc.; au Louvre, *le Bon Samaritain*, et une *Fuite en Egypte*, sujet que l'artiste a ressassé. Adam Elsheimer a laissé une importante collection de dessins. Il a également gravé quelques planches. C'est un des artistes allemands de la fin du XVIe siècle qui ont le plus contribué à acclimater l'art romain en Allemagne.

ELSHOËCHT (Jean-Marie-Jacques, dit **Karl**), statuaire, né à Dunkerque (Nord) en 1791, mort à Paris en 1856, élève de Bosio. Il débuta au Salon de 1824 avec une figure : *Innocence*. On lui doit une *Vierge* (1827), achetée pour l'église Saint-Ouen de Rouen; *le Bon Pasteur* et *les Quatre Evangélistes*, dans l'église de Tourcoing (Nord). Elshoëcht est l'auteur des *séraphins* qui ornent la chaire de Notre-Dame-de-Lorette, et des *deux anges* du maître-autel. Il a exécuté *Faust et Marguerite* (1831); le *duc de Berry* (Versailles); *Triton et Néréide*, ornant une des fontaines de la place de la Concorde, et les grands *bas-reliefs* de la Chambre des pairs, etc. En 1841, l'artiste présenta, au Salon, deux groupes énormes : *la Saône et le Rhône, Maternité et Indigence*, qui ornent la façade du grand hôpital de Lyon. En 1847, il donna son *Eloa* ou *la Sœur des anges*, en marbre; *la Veuve du soldat* et un *Christ en croix*. Citons encore les bustes de : *Mgr Affre, la Reine Mathilde, Poussin, Mirabeau, Molière, Lesueur* (le musicien), *Lisfranc*, etc.

ELSHOLTZ (Frantz D'), auteur dramatique et polygraphe allemand, né à Berlin en 1791, mort à Munich en 1872. Il devint, en 1827, directeur du théâtre de Gotha, où il fit jouer la plupart de ses pièces, réunies sous le titre d'*Œuvres dramatiques* (1830-1835), et dont la meilleure est *la Dame de cœur*; puis il fut, jusqu'en 1851, secrétaire de légation à Munich. C'était un grand ami de Gœthe. Parmi ses ouvrages, on cite : *Promenades dans Cologne et ses environs* (1820); *Voyage de deux amis* (1832); *Nouvelles politiques* (1838); *les Chants d'un vétéran* (1865).

ELSHOLTZIE (*èl-chol'-tzi* — de *Elsholtz*, méd. allem. [1623-1688]) n. f. Genre de plantes, de la famille des labiées sataréinées, comprenant environ dix-huit espèces, qui croissent dans l'Asie tempérée et tropicale. Syn. de COUROUPITA.

ELSIUS (Philippe), religieux augustin, né à Bruxelles, mort dans la même ville en 1654. Il a publié une histoire des personnages remarquables de son ordre, sous le titre : *Encomiasticon augustinianum in quo personæ ordinis eremitarum S. Augustini præstantes enarrantur* (1654).

ELSNER (Joseph-Xavier), compositeur allemand, né à Grottkau (Prusse) en 1769, mort à Varsovie en 1854. Il devint directeur de la musique à Lemberg. C'est là qu'il fit représenter ses opéras *les Frères bizarres, le Sultan travesti, Iskahar, Sidney et Tumma, les Amazones*. Ses succès le firent appeler, comme directeur de musique, à Varsovie. Il fonda, en 1815, une société pour les progrès de la musique en Pologne, qui fut l'origine du Conservatoire de Varsovie. Elsner se livra surtout à la composition religieuse : symphonies, oratorios, messes, un *Requiem*, un *Te Deum*, un *De profundis*, un *Stabat Mater*, etc.

ELSNER (Jean-Godefroy), économiste allemand, né à Gottesberg en 1784, mort à Waldenburg en 1869. Après avoir exercé le commerce, il étudia les sciences et visita l'Allemagne, l'Autriche, la France. Elsner a écrit des ouvrages très estimés, parmi lesquels : *Voyages économiques en Silésie, en Saxe et dans le Brandebourg* (1821-1822); *Economie rurale allemande* (1835); *Education du cultivateur* (1836); *l'Economie rurale rationnelle en Allemagne* (1841); *l'Education rationnelle de la race ovine* (1848); *l'Economie rurale pratique et rationnelle* (1852); etc.

ELSON, navigateur anglais, né vers la fin du XVIIIe s., à qui est due la reconnaissance du littoral arctique de l'Amérique du Nord, entre le cap des Glaces et un point situé par 71° 23′ 39″ de lat. et 154° 21′ de long. O. Paris. Elson accomplit cette reconnaissance, en 1826, par un double voyage de la frégate *Blossom*, à bord de laquelle il était contremaître, sous les ordres du capitaine Beechey.

ELSPE, comm. d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, cercle d'Olpe]), sur l'*Elspe*, tributaire de la Lenne; 3.926 hab.

ELSSLER (Thérèse), danseuse autrichienne, née à Vienne en 1806, morte à Méran (Austro-Hongrie) en 1878. Elle obtint ses premiers succès à Vienne, puis à l'Opéra de Paris. Elle quitta le théâtre d'assez bonne heure, et épousa le prince Adalbert, cousin du roi de Prusse, qui, à cette occasion, lui conféra le titre de « baronne d'Arnim ».

ELSSLER (Franziska, dite **Fanny**), danseuse autrichienne, sœur de la précédente, née et morte à Vienne (1810-1884). Elle était aussi remarquable par son talent que par sa beauté. Comme mime, Fanny Elssler fut sans rivale. Elle obtint d'éclatants succès en ce genre dans *la Chatte métamorphosée en femme*, dans *la Sylphide*, dans *la Fille du Danube*, et surtout dans *la Muette de Portici*, où elle anima le rôle de Fenella d'une façon admirable. Fanny Elssler quitta la scène en 1845.

ELST, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre [arrond. de Nimègue]); 6.120 hab.

ELSTER BLANCHE (en allem. **Weiss Elster** ou **Saalelster**), rivière d'Allemagne, née en Bohême (Autriche) dans des monts rattachant le Fichtelgebirge (à l'O. à l'Erzgebirge (à l'E.); elle baigne Plauen, Gera, Leipzig, où tombe la Pleisse, et s'unit à la Saale, rive droite, au-dessus de Halle; 195 kilom. Poniatowski s'y noya, à la bataille de Leipzig (1813).

ELSTER NOIRE (en allem. **Schwarze Elster**), rivière d'Allemagne, qui prend sa source dans le royaume de Saxe et coule dans une région sablonneuse, infertile. Elle gagne l'Elbe en amont de Wittenberg; 175 kilom.

ELSTERBERG, ville d'Allemagne (Saxe royale [cercle de Zwickau]), sur l'*Elster Blanche*; 4.500 hab. Fabrication de lainages; teinturories; tanneries.

ELSTERWERDA, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Merseburg]), au confluent de la Pulsnitz avec l'*Elster Noire*; 2.250 hab. Mines de lignite, forges, distilleries. Tuileries et poteries.

ELSWICK, ville d'Angleterre (comté de Northumberland [faubourg Ouest de Newcastle]), sur la rive gauche de la Tyne; 52.000 hab. Mines de houille et carrières de pierre. Fabriques, fonderies. Siège des établissements Armstrong, qui comprennent des hauts fourneaux, des aciéries, des ateliers de construction.

ELTACH (*èl' tak'*) n. m. Sorte de résine, que l'on appelle aussi *gomme d'Eltach*, et que l'on emploie dans la fabrication industrielle des vernis. ‖ On dit aussi OLTACH.

ELTEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [cercle de Rees]), près du Rhin, sur la frontière des Pays-Bas; 2.305 hab. Fabrique de liqueurs; cigares.

ELTERLEIN, bourg d'Allemagne (Saxe royale [cercle de Zwickau]); 2.153 hab. Exploitation de magnésie, d'ocre, de kaolin et de fer.

ELTHAM, ville d'Angleterre (comté de Kent); 5.700 hab. Autrefois, place importante avec un beau château royal, dont on voit encore les ruines. (Eltham est actuellement comprise dans l'agglomération londonienne.)

ELTON, lac salé de la Russie (gouv. d'Astrakhan), au milieu de steppes déserts. C'est le plus riche en sel de la Russie. (Les Mongols lui donnaient le nom d'*Altan-Noor*, c'est-à-dire l'*Elton d'or*.)

ELTON (James-Frédéric), voyageur anglais, né en 1840, mort à Ouseklie (Afrique orient.) en 1877. Après avoir servi dans l'armée des Indes, pris part à la campagne des Anglais en Chine et combattu avec l'armée française au Mexique, il voyagea dans le Natal et le Transvaal et descendit le Limpopo jusqu'à son embouchure. Vice-consul à Zanzibar en 1873, consul à Mozambique en 1875, il s'occupa de réprimer la traite des noirs sur la côte orientale d'Afrique. En 1877, il gagna les pays Makona, puis entreprit un grand voyage au cours duquel il explora le lac Nyassa; il mourut dans l'Ougogo. Elton avait publié plusieurs ouvrages; après sa mort, son compagnon Cotterill publia de lui : *Travels and researches among the lake and mountains of eastern and central Africa* (1879).

ELTVILLE ou **ELFELD**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Wiesbaden, cercle de Rheingau]), sur le Rhin; 3.500 hab. Vignoble important, faisant partie de la côte des grands crus rhénans et donnant d'excellents vins; fabrication de vins mousseux; malterie. Du château fort d'Eltville, bâti au XIVe siècle par l'archevêque de Trèves, et souvent habité par les archevêques de Mayence, il reste une tour imposante. Gutenberg se réfugia à Eltville après son second exil de Mayence, et y établit une imprimerie en 1465, de compte à demi avec son parent Bechtermünz.

ÉLUCIDATION (*si-da-si*) n. f. Action d'élucider, éclaircissement : *L'*ÉLUCIDATION *d'un texte obscur*.

ÉLUCIDER (*si* — lat. *elucidare*; du préf. *e*, et de *lucidus*, clair) v. a. Rendre clair par des explications, etc. : ÉLUCIDER *une question*.

S'élucider, v. pr. Être élucidé.

ÉLUCUBRATEUR, TRICE n. Celui, celle qui se livre à des élucubrations.

ÉLUCUBRATIF, IVE (rad. *élucubrer*) adj. Qui est propre aux travaux d'érudition : *Génie* ÉLUCUBRATIF. (Peu usité.)

ÉLUCUBRATION (*si-on* — rad. *élucubrer*) n. f. Veilles, travaux, recherches longues et patientes : *Mettre au jour le fruit de ses* ÉLUCUBRATIONS. ‖ Élaboration lente et progressive : *Une longue* ÉLUCUBRATION *de la conscience humaine*. ‖ Ouvrage produit par un travail assidu, des recherches longues et laborieuses : *Donner au public ses* ÉLUCUBRATIONS. (Ne s'emploie guère au sing., et se prend presque toujours avec un sens ironique.)

ÉLUCUBRER (lat. *elucubrare*; du préf. *e*, et de *lucubrare*, travailler à la lumière de la lampe, dérivé lui-même de *lucere*, briller) v. a. Produire, composer à force de veilles et de travaux : ÉLUCUBRER *un mémoire*. (Ne s'emploie guère que dans un sens ironique.)

ÉLUDABLE adj. Qui peut être éludé : *Question* ÉLUDABLE.

ÉLUDER (lat. *eludere*; du préf. *e*, et de *ludere*, jouer) v. a. Éviter, détourner avec adresse; se soustraire adroitement à : ÉLUDER *la loi, une difficulté, une question*.

— Tromper : *J'*ÉLUDAIS *un chacun*. (Mol.) (Inus.)

S'éluder, v. pr. Être éludé. ‖ S'échapper à soi-même, détourner les effets de sa propre conscience ou de sa propre nature. (Inus.)

— SYN. **Éluder, éviter, fuir.** *Eluder* se distingue des deux autres verbes en ce qu'il suppose de l'adresse, de la ruse. *Eviter* entraîne l'idée d'échapper à ce qui menaçait, mais cela simplement, sans grands efforts, en se mettant hors de la voie. *Fuir* marque le désir d'*éviter*, et montre ce désir en action; mais celui qui *fuit* le danger ne l'*évite* pas toujours.

ÉLUDEUR, EUSE n. Personne qui élude : *Un* ÉLUDEUR *adroit*.

— Adjectiv. : *Avocat* ÉLUDEUR.

ÉLUDORIQUE (*rik'* — du gr. *élaion*, huile, et *hudôr*, eau) adj. Se dit d'un procédé de peinture dans lequel le pinceau, chargé de couleur à l'huile, est ensuite trempé dans une eau très claire, avant d'être employé pour peindre sur une toile humectée. (Ce procédé, usité au XVIIIe s., donnait à la peinture une grande délicatesse.) ‖ Le mot est très mal formé; on devrait dire ÉLÆHYDRIQUE.

ÉLUL n. m. Sixième mois de l'année sacrée et douzième de l'année civile, chez les Juifs.

ÉLUSATES, peuple ibéro-aquitain, dont le territoire correspond au Condomois, au N. du Fezensac et à l'O. de l'Armagnac. Il fut vaincu par Crassus, lieutenant de César. — *Un, Une* ÉLUSATE.

ÉLUTHÉRIE (*ri*) n. f. Genre de méliacées-swiéténiées, comprenant deux espèces d'arbustes du Pérou et de la Colombie.

ÉLUTION (*si-on* — n. f. Procédé imaginé en 1865 par Scheibler, puis perfectionné par Seyferth, pour extraire le sucre des mélasses. Il consiste à transformer la mélasse en sucrate de chaux qui est lessivé à l'alcool, puis décomposé par l'acide carbonique. Ce sucrate enrichit le jus de betterave, lors de l'opération de la défecation.

ÉLUTRIATION (*si-on* — du préf. *é*, et du gr. *loutron*, vase) n. f. Décantation d'un liquide. (Vieux.)

ÉLUVIEN, ENNE (*vi-in, en* — adj. Se dit, en géologie, des dépôts formés sur place, par opposition aux formations diluviennes, qui ont toujours subi un transport.

ELVA (Titus Ebutius), général et consul romain. Il était consul (197 av. J.-C.), quand la guerre avec les Latins éclata. Son collègue, A. Postumius, fut élu dictateur, et lui-même devint maître de la cavalerie. Il assista à la bataille du lac Régille, où il fut blessé, et à la suite de laquelle il triompha avec Postumius.

ELVAN n. m. Roche appartenant au type porphyroïde du groupe des roches acides. (C'est une sorte de granit à mica blanc, avec texture porphyrique.)

ELVAS (anc. *Alba*), ville de Portugal (prov. d'Alemtejo), sur la frontière, à 18 kilom. de Badajoz; 19.500 h. Evêché.

Elvas, défendue par les forts de *Santa Lucia* et de *Nossa Senhora da Graça* ou *Forte Lippa*, a longtemps passé pour inexpugnable. On y remarque la *Sé* ou cathédrale XVIe s. et un aqueduc du XVIIe siècle appelé *Aqueco da Amoreira*. Cette ville est entourée de bois d'orangers et d'oliviers. — Conquise sur les Maures par les Portugais, Elvas fut inutilement assiégée par les Espagnols en 1658 et en 1711. Junot s'en empara en 1808 et la garda jusqu'à la capitulation de Cintra.

ELVASIE (*el', zi* n. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des ochnacées, tribu des ouratées. (L'espèce type croît au Brésil.)

ELVELLACÉ, ÉE ou **HELVELLACÉ, ÉE** (*èl-vèl', sé* adj. Bot. Qui se rapporte ou qui ressemble à une elvelle.

— n. f. pl. Famille de champignons de l'ordre des discomycètes, dont le type est le genre *elvelle*. — *Une* ELVELLACÉE ou HELVELLACÉE.

ELVELLE ou **HELVELLE** (*èl-vèl'*) n. f. Genre de champignons de l'ordre des discomycètes, caractérisé par sa fructification, qui consiste en quelques lames minces, lisses, réunies entre elles et portées par un pied le long duquel elles se rabattent. (Les elvelles sont comestibles.)

ELVEN, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 15 kil. de Vannes; 3.432 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise moderne avec chœur du XVIe siècle. Aux environs, au milieu des bois, ruines du château fort de Largonët, dont les ruines sont connues sous le nom de *tour d'Elven*. Le surintendant Fouquet a été propriétaire de ce château. Ruines du manoir de Kerléau, qui a appartenu à la famille Descartes, et où le philosophe de ce nom séjourna. Elven a été attaqué, pendant la Révolution, par les chouans de Cadoudal. C'est dans le donjon d'Elven que Octave Feuillet a placé le principal épisode de son *Roman d'un jeune homme pauvre*. — Le canton a 7 com. et 9.820 hab.

Tour d'Elven.

ELVEND ou **ALVEND**, chaîne de montagnes de la Perse, au S.-O. d'Hamadan, entre l'Irak et le Kourdistan (altitude max. : 3.914 m.). Sources de pétrole.

ELVENICH (Pierre-Joseph), philosophe allemand, né à Embken, près d'Aix-la-Chapelle, en 1796, mort à Breslau en 1886. Disciple de G. Hermes, il développa les doctrines de son maître dans *die Moralphilosophie* (1830-1833); et, quand elles furent condamnées par Rome, il les défendit dans ses *Acta Hermesiana* (1836). Il se rendit, en 1837, auprès du pape pour faire retirer la condamnation portée, mais il échoua. Il continua l'apologie entreprise et publia plusieurs ouvrages de polémique, parmi lesquels il faut citer : *der Hermesianismus* (1844); *die Wesenheit des menschlichen Geistes* (1857); *der Papst und die Wissenschaft* (1875).

EL-VERDE, municipe du Mexique (Etat de Sinaloa partido Concordia); 1.150 hab.

ELVERDINGHE, comm. de Belgique (prov. de la Flandre occident.), arrond. admin. et judic. d'Ypres, sur un affluent de l'Yser; 1.617 hab.

ELVERSBERG, comm. d'Allemagne (Prusse-Rhénane [cercle d'Ottweiler]); 3.828 hab. Houillères.

ELVERUM, comm. de la Norvège (bailliage d'Hedemarken); 7.820 hab.

ELVEY (George Job), musicien anglais, né à Cantorbéry en 1816, mort à Londres en 1893. En 1854, il remporta le prix Gresham, pour une cantate intitulée *Bow down thine ear*. En 1835, il devenait organiste de la chapelle Saint-George à Windsor; en 1841, il se voyait conférer le

[illegible] avec une antienne intitulée [illegible]. Parmi ses autres œuvres, il faut citer un [illegible] *Ring*, pour voix et orchestre, un autre, [illegible] *O heureuses*; une marche de fête pour les noces de la [illegible] Louise, et un assez grand nombre de composi[illegible]. La reine Victoria conféra à Elvey le [illegible] de baronnet. — Le frère aîné de cet artiste, STEPHEN ELVEY, né à Canterbury en 1805, mort en 1860, docteur [illegible] musique, devint, en 1840, organiste du « New College » [illegible] Oxford, et plus tard directeur de musique de l'université [illegible] cette ville. Comme compositeur, on ne connaît de lui [illegible] quelques mélodies et morceaux de musique d'église.

ELVIRA (*El*) n. m. Cépage originaire d'Amérique, variété hybride du « Taylor », à maturité hative, à feuilles [illegible] grandes, à grappes petites et dont les grains ont [illegible] pulpe à goût [illegible].

ELVIRE (*El*) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées hélianthées, qui comprend trois espèces de l'Amérique tropicale.

ELVIRE, nom sous lequel Lamartine désigne une femme [illegible] et chantée dans plusieurs unes de ses *Méditations*, [illegible] *Lac*, *Le Désespoir*, *le Crucifix*. Cette femme — [illegible] que Julie de *Raphaël* — s'appelait de son véritable nom Julie DE LAMMERTIN. Elle était mariée depuis 1821 au célèbre physicien Jacques-Alexandre-César Charles. Atteinte par la phtisie, elle fut envoyée, en 1816, aux bains d'Aix, en Savoie. C'est là qu'elle rencontra Lamartine, alors âgé de vingt-six ans. Ils se retrouvèrent à Paris, l'année suivante. Elle mourut bientôt, en décembre 1817, [illegible] ans avant son vieux mari. De Virieu, ami du poète, lui envoya le christ qu'on avait placé sur le lit [illegible]. Lamartine écrivit alors sa pièce du *Crucifix*. Vingt ans plus tard, il composa son roman de *Raphaël*, où il raconta, en les idéalisant, ses amours avec Julie.

— BIBLIOGR. : A. France, *L'Elvire de Lamartine* (1893).

ELVIRE, planète télescopique, n° 277, découverte par Charlois, en 1888.

ELVISURA (*El*) n. f. Genre d'insectes hémiptères, famille des pentatomides, tribu des scutellérinés, comprenant une seule espèce propre à l'Afrique occidentale et centrale, et extrêmement rare dans les collections.

ELWART Antoine-Elie, compositeur et musicographe français, né et mort à Paris (1808-1877). Il fut élève du Conservatoire et remporta le premier grand prix de Rome. A son retour en France, il fut nommé professeur d'harmonie au Conservatoire. On peut signaler, parmi ses compositions : *les Catalans*, opéra (1840) ; *Noé* ou *le Déluge*, oratorio, chœurs et symphonies pour l'*Alceste* d'Euripide ; *Ruth et Booz*, poème symphonique ; *Te Deum* (1848) ; environ douze messes ; *Pénélope*, scène lyrique ; *le Sabot impérial*, *le Pouvoir de l'harmonie*, cantates ; des symphonies, ouvertures, quintettes, quatuors et trios, des morceaux, des chœurs, des mélodies, etc. Il a publié plusieurs ouvrages d'enseignement : *Petit manuel d'harmonie* ; *le Chanteur accompagnateur* ; *Traité du contrepoint et de la fugue* ; *Essai sur la transposition* ; *Manuel des aspirants aux grades de chef et de sous-chef de musique dans l'armée française* ; *l'Art de chanter en chœur* ; etc.

ELY, ville d'Angleterre (comté de Cambridge), sur l'Ouse, dans une région couverte de tourbe ; 8.170 hab. Evêché. Fabrication de poteries de terre et de pipes. Moulins pour la préparation des huiles de lin et de colza. Cathédrale magnifique, quoique inachevée (du XIe au XIVe s.). Cette ville, une des plus anciennes de l'Angleterre, résista héroïquement à Guillaume le Conquérant (1069-1070).

ELYE ou **ELIAS**, chanoine et philologue suisse, né à Lauffen vers 1400, mort vers 1475. Il entra dans les ordres, devint chanoine de Munster (canton de Lucerne), et établit, en 1470, la première imprimerie qui ait été fondée en Suisse. On peut citer de lui un dictionnaire de la Bible intitulé *Mamotrectus* (1470).

ELYMAIDE ou **ELYMAIS**, formes grecques du nom ELAM. V. ce mot.

ELYMAS (BAR JESU, dit), c'est-à-dire le **Mage**, magicien juif du Ier s. de l'ère. D'après le récit des *Actes des Apôtres* (XIII, 6-12), il faisait partie de la suite de Sergius Paulus, proconsul et gouverneur de l'île de Chypre. Cherchant à détourner son maître de la foi, il suscitait des obstacles à la prédication de saint Paul et de saint Barnabé. Saint Paul lui adressa de vifs reproches et le frappa miraculeusement de cécité temporaire.

Elymas frappé de cécité, tapisserie du Vatican, exécutée d'après un carton de Raphaël. — Ce beau carton est un des sept que l'on conserve à Hampton Court ; c'est celui de la série qui a le plus souffert.

ELYME (la gr. *élymos*, même sens) n. f. Antiq. gr. Sorte de [illegible] pyramidale, remarquable par [illegible].

ELYME n. m. Genre de plantes, de la famille des graminées, qui se rapproche beaucoup des orges.

— ENCYCL. Les élymes sont des graminées vivaces, à rhizome rampant, à feuilles planes, à fleurs groupées en épillets solides. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, qui croissent dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. La France en possède plusieurs. La plus intéressante est l'*élyme des sables*, fort commun en France, qui sert à fixer les sables mouvants, comme ceux des dunes. On le sème au printemps, et on protège le semis en plantant les brins de genêt sur les parties les plus exposées, afin d'empêcher les vents de disperser la graine. Les *oyats* des dunes du Boulonnais appartiennent à l'*élyme arénaire*.

Elyme *a*, épillet.

ELYMELLA (*El*, *mel*) n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, de position systématique incertaine, comprenant des coquilles ovales allongées, inégales et arrondies en avant, étriquées en arrière, marquées de lignes concentriques. (Les *élymelles* sont fossiles dans le terrain dévonien.)

ELYMOS (Myth. gr. Chef troyen, héros éponyme de Sicile. Il était fils naturel d'Anchise. Il était déjà établi en Sicile, quand Enée y arriva. Les deux héros y bâtirent la ville d'Egeste. D'après Servius, Elymos serait également le fondateur d'Asca et d'Entella, autres villes siciliennes. Il donna son nom aux *Elymes*, peuple de la Sicile occidentale.

ÉLYNANTHE n. m. Genre d'herbes vivaces, de la famille des cyperacées-rhynchosporées, comprenant une trentaine d'espèces des régions chaudes.

ÉLYNE n. f. Genre de plantes, de la famille des cypéracées-caricées, des régions montagneuses de l'Asie. (On en connaît quatre espèces.)

ÉLYNÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre élyne.

— n. f. pl. Subdivision des caricées, ayant pour type le genre *élyne*. — *Une* ÉLYNÉE.

ELYOT (Thomas), écrivain anglais, né vers 1495, mort en 1546. Il fut chargé par Henri VIII de missions diplomatiques, puis devint sherif à Cambridge. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliotheca Elyotæ*, dictionnaire latin-anglais (1541), le premier qui ait été composé, et *Image de gouvernement* (1540), livre audacieux dans lequel il combat les vices de son temps et s'attaque même à Henri VIII, qu'il dépeint sous les traits d'Héliogabale.

ELYRIA, ville des Etats-Unis (Ohio), sur le Black River, à 10 kilom. du lac Erié ; 5.700 hab. Ch.-l. du comté de Lorain. Fabrique d'instruments agricoles.

ELYS (Edmond), en latin *Elisæus*, théologien et poète anglais, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Recteur d'East-Allington, il a laissé un grand nombre d'ouvrages, qui témoignent d'une grande érudition, entre autres, *Poésies sacrées* (1655-1658) ; *Miscellanea*, recueil de vers latins et anglais (1658) ; *Summum bonum* (1681) ; etc.

ÉLYSÉE (du gr. *élusion* ; de *elthein*, venir, c'est-à-dire Lieu où se rendent les âmes). Mythol. Lieu délicieux qui, suivant les païens, faisait partie des enfers, et était le séjour des âmes des héros et des hommes vertueux. V. CHAMPS ÉLYSÉES.

— Hist. Mot qui, sous la seconde République, a désigné le gouvernement de Louis-Napoléon Bonaparte, qui résidait au palais de l'Elysée : *Les ordres de l'*ÉLYSÉE.

— Adjectiv. au m. pl. Mythol. Ne s'emploie que dans cette locution : *Les champs* ÉLYSÉES. (V. CHAMPS ÉLYSÉES.) On dit aussi : *Les champs* ÉLYSIENS. (Poétiq.)

— n. m. Par anal. Lieu agréable, planté de beaux arbres ; séjour de délices. ‖ Lieux de plaisirs publics : *Il y a des moulins, des cabarets et des tonnelles, des* ÉLYSÉES *champêtres et des ruelles silencieuses*. (Gér. de Nerv.)

Élysée (PALAIS DE L'), à Paris. Résidence historique s'étendant entre les rues du Faubourg-Saint-Honoré et de l'Elysée, les avenues Gabriel et de Marigny. Il n'est pas, à Paris, de résidence historique ayant eu plus de vicissitudes. Construit, en 1718, par Molet, architecte, pour Henri de La Tour d'Auvergne, comte d'Evreux, ce palais s'appela d'abord hôtel d'Evreux. C'est sous ce nom que Mme de Pompadour, puis son frère, le marquis de Marigny, l'habitèrent durant un temps et le vendirent à Louis XV, qui en fit le garde-meuble provisoire de la couronne jusqu'à l'achèvement de celui que Gabriel édifiait sur la place de la Concorde. En 1773, l'hôtel d'Evreux appartenait au

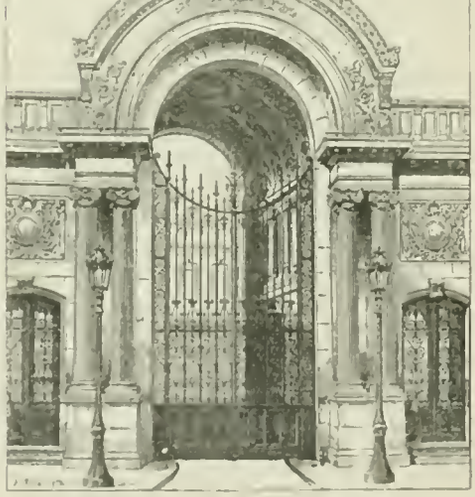

Entrée principale du palais de l'Elysée.

banquier Nicolas Beaujon. Le roi le lui fit acheter en 1786 par Joseph Durney, conseiller d'Etat, pour le transformer en hôtel des princesses et princes étrangers, ou des ambassadeurs extraordinaires. En 1790, la duchesse de Bourbon l'acquit et le nomma l'Elysée-Bourbon.

Devenu bien national, l'Elysée servit tour à tour d'asile à l'Imprimerie nationale (1792), puis à un jardin public où l'on dansait (1797). Murat l'acquit en 1806, puis, nommé roi de Naples, en fit don à l'Empereur, qui y résida parfois. C'est là qu'il signa son abdication, le 22 juin 1815. Louis XVIII le donna au duc et à la duchesse de Berry, qui l'habitèrent jusqu'à l'assassinat du duc. Sous Louis-Philippe, le palais redevint la résidence des hôtes étrangers du souverain : Méhémet-Ali et la reine d'Espagne, Marie-Christine, l'occupèrent en cette qualité. La seconde République décida, en 1848, qu'il serait affecté à la demeure du président de la République. Louis-Napoléon Bonaparte n'en sortit que pour aller s'installer aux Tuileries, comme empereur.

Encore une fois, le palais de l'Elysée redevint le séjour des souverains étrangers : la reine Victoria d'Angleterre, le Sultan Abd-ul-Aziz, l'empereur François-Joseph d'Autriche l'habitèrent. Enfin, le gouvernement de la République en fit la demeure officielle de son président, en 1873.

Napoléon III avait isolé complètement le palais par le percement de la rue de l'Elysée, et fait ajouter deux façades, construites par Lacroix. De nouveaux embellissements ont été apportés, tant aux bâtiments qu'aux jardins, notamment par les présidents Carnot et Faure.

ÉLYSÉEN, ENNE (*zé-in, èn'*). — On a dit aussi quelquef. ÉLYSIEN, ENNE, adj. De l'Elysée, qui appartient à l'Elysée : *Ombres* ÉLYSÉENNES. *Bonheur* ÉLYSÉEN. ‖ Qui est digne de l'Elysée, qui rappelle l'Elysée : *Végétation* ÉLYSÉENNE.

— Hist. Qui a rapport au palais de l'Elysée ou à Louis-Napoléon, qui l'habitait lorsqu'il était président de la République : *Parti* ÉLYSÉEN. *Politique* ÉLYSÉENNE.

ÉLYSIE ou **ELYSIA** (*é*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *élysiidés*, comprenant des animaux marins répandus dans presque toutes les mers du globe, et dont on connaît une douzaine d'espèces. (Les élysies ont le corps allongé, plat, de longs tentacules, le pied étroit.

ÉLYSIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, renfermant des formes nues, qui se rapprochent des aplysies par leurs tentacules auriformes et leurs lobes natatoires larges. (Les genres principaux des élysiidés sont : *élysie*, *thrudache*, *placobranche* et *diplopélycie*.) — *Un* ÉLYSIIDÉ.

ÉLYTRAIRE (*trèr'*) n. f. Genre d'acanthacées, tribu des nelsoniées, comprenant des herbes acaules des régions tropicales. (On en connaît quinze espèces.)

ÉLYTRE (du gr. *élutron*, étui) n. m. Aile supérieure de certains insectes, durcie, coriace, pouvant former étui, sous lequel se replie l'aile inférieure : *Chez beaucoup d'insectes coléoptères, les* ÉLYTRES *soudés embrassent complètement les côtés de l'abdomen par leurs replis ou épipleures*.

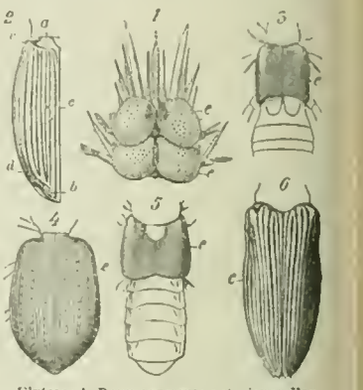

Elytres : 1. Deux segments antérieurs d'annélides montrant leurs deux paires d'élytres (*e*) ; 2. Elytre type (*a*, base ; *b*, sommet ; *c*, angle huméral ; *d*, épipleures ; *e*, suture) ; 3. Elytre de forficule (*e*) ; 4. Elytre de calosome (*e*) ; 5. Elytre de staphylin (*e*) ; 6. Elytre de buprestе (*e*).

— ENCYCL. Les *élytres* existent chez certains orthoptères, comme les forficules, et chez les coléoptères, qui ont pris leur nom de cette disposition particulière. Au repos, les élytres sont appliqués horizontalement sur le corps, qu'ils recouvrent presque complètement, dans la majorité des cas. L'extrémité inférieure des élytres s'appelle le *sommet* ; leur région supérieure, la *base*. Ils sont articulés sur le mésothorax, mus par des muscles spéciaux qui leur permettent de s'ouvrir et de se refermer à volonté, ou de garder pendant le vol les allures les plus diverses. Chez les insectes hémiptères hétéroptères, les ailes supérieures, imparfaitement cornées, s'appellent des demi-élytres ou *hémélytres*, etc.

On appelle *élytres*, chez les annélides, des lames tégumentaires ou écailles, qui sont des cirres accrus en largeur et qui peuvent former, en s'imbriquant sur le dos, une véritable cuirasse.

ÉLYTRICULE (dimin. de *élytre*) n. m. Chacune des petites fleurs dont l'ensemble forme une fleur composée. (Peu usité.)

ÉLYTRITE (du gr. *élutron*, vagin) n. f. Inflammation du vagin. ‖ On dit aussi VAGINITE, ELYTROÏTE.

ÉLYTROBLENNORRHÉE (*blèn'-no-ré*) n. f. Blennorragie vaginale.

ÉLYTROCAUSTIQUE (*kô-stik'* — du gr. *élutron*, vagin, et de *caustique*) adj. Chir. Se dit d'une pince servant à opérer la cautérisation du vagin, pour remédier à la chute de l'utérus.

ÉLYTROCÈLE (*sèl'* — du gr. *élutron*, vagin, et *kêlê*, hernie) n. f. Méd. Hernie vaginale.

ÉLYTRODON n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, tribu des brachyrrhininés, comprenant des charançons de taille moyenne, gris ou roussâtres, oblongs, trapus. (On connaît quatre ou cinq espèces d'élytrodons, habitant les régions arides de l'Europe orientale et de l'Asie Mineure. Tel est l'*élytrodon bidentatus* de Crimée, grisâtre, à lignes brunes.)

ÉLYTROGONE ou **ELYTROGONA** (*é*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des cassidinés, comprenant des formes à large corselet, à élytres très bossus. (On connaît cinq ou six espèces de ces cassides des Antilles, qui sont de taille médiocre et de couleurs variées.)

ÉLYTROIDE (du gr. *élutron*, enveloppe, et *eidos*, ressemblance) adj. : *Membrane élytroïde*, Tunique vaginale du testicule.

ÉLYTROITE (du gr. *élutron*, vagin) n. f. Inflammation du vagin. ‖ On dit aussi ÉLYTRITE.

ÉLYTROPAPPE n. m. Genre de composées inuloïdées, comprenant des arbrisseaux velus, tomenteux, qui croissent dans l'Afrique australe.

ÉLYTROPE n. m. Genre d'apocynacées-échitidées, formé pour un arbrisseau grimpant du Chili, à fleurs axillaires, dont le court pédoncule est garni d'un grand nombre de bractées.

ÉLYTROPHORE n. m. Genre de graminées-festucées, des régions tropicales de l'ancien monde, dont le type est l'*elytrophorus articulatus*, à fleurs monandres, à larges feuilles planes.

ÉLYTROPLASTIE (*pla-sti* — du gr. *élutron*, vagin, et *plassein*, restaurer) n. f. Opération chirurgicale, ayant pour but d'oblitérer au moyen d'une greffe cutanée, empruntée aux grandes lèvres ou à la fesse, les fistules qui font communiquer le vagin avec la vessie ou le rectum.

ÉLYTROPTOSE (du gr. *élutron*, vagin, et *ptôsis*, chute n. f. Chute ou prolapsus de la muqueuse du vagin.

ÉLYTRORRAGIE (*tro-ra-ji* — du gr. *élutron*, vagin, et *rhégnumi*, je chasse dehors) n. f. Ecoulement de sang par le vagin.

ÉLYTRORRHAPHIE (*tro-ra-fi* — du gr. *élutron*, vagin, et *rhaphé*, suture) n. f. Suture des parois vaginales, soit pour réparer une rupture, soit pour obvier à la chute de l'utérus.

ÉLYTRORRHÉE (*tro-ré* — du gr. *élutron*, vagin, et *rhein*, couler) n. f. Ecoulement muqueux par le vagin.

ÉLYTROSPHÈRE ou **ELYTROSPHÆRA** (*é*, *sfé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant des formes globuleuses, de taille médiocre, brunes avec des traînées sinueuses métalliques. (Les élytrosphères habitent les régions chaudes de l'Amérique; on en connaît une vingtaine d'espèces. Telles sont l'*elytrosphæra xanthopyga* du Brésil et l'*elytrosphæra aciculata* du Mexique.)

ÉLYTROTOME (du gr. *élutron*, vagin, et *tomè*, section n. f. Instrument en forme de ciseaux, employé pour l'élytrotomie.

ÉLYTROTOMIE (*mî* — rad. *élytrotome*) n. f. Incision du vagin.

ELZ, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau]; 2.430 hab. Brasserie; fabrique de cigares et de peignes.

ELZE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre]), au confluent de la Saale et de la Loine; 3.050 hab. Eglise et hôtel de ville remarquables. Exploitation de mines de fer. Sucrerie de betteraves, four à chaux.

ELZE (Charles), littérateur allemand, né à Dessau en 1821, mort à Halle en 1889. Il professa la littérature anglaise à Dessau, puis à l'université de Halle, devint rédacteur en chef de la « Gazette d'Anhalt » et directeur de l' « Annuaire de Shakspeare ». On lui doit des ouvrages en allemand et en anglais : *Trésor des chansons anglaises* (1851); *Atlantis, journal pour le monde et la littérature en Angleterre et en Amérique* (1853-1854); *Excursion printanière à Edimbourg* (1860); *l'Hexamètre anglais* (1867); *Etudes sur Shakspeare* (1877); *Poésies* (1881); etc.

ELZÉAR (saint), appelé aussi **Augias**, né à Robians (diocèse d'Apt) en 1285, mort à Paris en 1323. Fiancé, à dix ans, à Delphine de Glendèves, il l'épousa à quatorze ans. Le jour de leurs noces, les jeunes époux s'engagèrent mutuellement à garder dans le mariage une continence perpétuelle. Etant allé prendre possession de son comté d'Arian dans le royaume de Naples, il parvint à soumettre ses sujets rebelles à force de bonté. Après avoir combattu vaillamment, en 1313, contre l'empereur d'Allemagne Henri VII, il se rendit à Paris (1325) pour négocier le mariage de la princesse Marie de Valois avec le duc de Calabre. Il y mourut, après une courte maladie. Le pape Grégoire XI le canonisa, en 1369. — Fête le 27 sept.

ELZÉAR (Pierre-Elzéar BONNIER-ORTOLAN, dit), avocat et littérateur, né à Paris en 1846, fils et petit-fils de professeurs de droit. Tout en exerçant la profession d'avocat, il a écrit, sous le nom de PIERRE-ELZÉAR, des pièces de théâtre et des romans. Parmi les premières, nous citerons : *le Grand Frère* (1877); *le Cousin Florestan* (1877); *Bug-Jargal* (1881); *le Nabab*, avec Daudet (1881); *Jack Tempête* (1881); parmi ses romans : *Christine Bernard* (1882); *le Briou* (1883); *l'Oncle d'Australie* (1886).

ELZÉVIR ou **ELZEVIER**, famille célèbre de libraires et imprimeurs hollandais. ‖ On écrit aussi ELSEVIER.

Louis Ier, né à Louvain vers 1540, après avoir exercé le métier de relieur à Anvers, à Wesel, à Douai, alla s'établir en 1580 à Leyde, où il ouvrit une boutique de libraire. Nommé appariteur de l'Université, il obtint, en 1587, de transporter son officine sur les terrains de l'Académie, où elle subsista toujours. A partir de 1595, son nom figure sur le catalogue des foires de Francfort, et on sait qu'il était en relations continues avec les libraires de Paris. Il mourut en 1617, laissant neuf enfants, dont sept fils qui, à l'exception d'Arnout, peintre paysagiste, et d'Adrien, marin, exercèrent sa profession. Ce furent : MATTHIEU ou MATTHYS, né en 1561 à Anvers, mort à Leyde en 1640. [Il s'associa, en 1617, avec son frère cadet BONAVENTURE (né en 1583 à Anvers, mort en 1652) pour continuer le commerce de leur père. En 1622, il céda sa part à son fils Abraham Ier]; — LOUIS II, né à Anvers en 1566 ou 1567, mort en 1621, lequel alla, en 1599, fonder à La Haye une succursale de la librairie de Leyde; — GILLES, né à Wesel vers 1570. [Il n'exerça que fort peu de temps à La Haye. Rentré à Leyde, il devint régent de la compagnie des Indes, et y mourut en 1651]; — JOSSE ou JOOST, né à Douai en 1575 ou 1576, lequel alla fonder une seconde succursale à Utrecht; — BONAVENTURE, né à Leyde en 1583, mort en 1652. [Il s'associa d'abord avec Matthieu de 1617 à 1622, puis avec ABRAHAM Ier, son neveu (1592-1652).]

Armoiries des Elzévirs.

La maison de Leyde, fondée par Louis Ier, dirigée ensuite par Matthieu, seul d'abord, puis en société avec Bonaventure, enfin par celui-ci avec Abraham Ier, faisait uniquement le commerce des livres. En 1626, les deux associés achetèrent le matériel d'imprimerie de leur neveu et frère ISAAC (1596-1651), fils de Matthieu, imprimeur-juré de l'Université, qui, dès 1617, s'était adonné à la typographie, travaillant aussi bien pour d'autres libraires que pour ses parents, et, en 1625, avait acquis l'imprimerie orientale, poinçons et caractères du savant érudit Th. Erpenius. En 1636, ils reprennent l'établissement de La Haye et en fondent un nouveau à Copenhague. A cette époque, où ils ont pour collaborateurs D. Heinsius, Saumaise, E. Meisnerus, S. Moynet, se place l'apogée de leur renommée et de leur prospérité. Les *César*, *Térence*, *Pline* sont leurs chefs-d'œuvre d'exécution typographique. A leur mort, en 1652, ils ont pour successeurs JEAN, fils d'Abraham, et DANIEL, fils de Bonaventure. Sous la nouvelle association, le succès sembla d'abord se maintenir; mais du départ de Daniel date le déclin de la maison de Leyde. Jean, resté seul, abandonna le commerce de librairie et ne conserva que son imprimerie, d'ailleurs très diminuée. A sa mort, en 1661, sa veuve, Eva Van Alphen, prit la direction de l'atelier, qu'elle transmit en 1681 à leur fils ABRAHAM II. Celui-ci ne sut pas arrêter la déchéance, et, en 1712, après son décès, son matériel de typographie fut mis en vente. L'atelier de Leyde employa trois marques : l'Aigle, le Solitaire (devisé : *Non solus*) et le Palmier, et le pseudonyme Jean Sambyx.

Une des marques des Elzévirs

La maison d'Amsterdam, fondée en 1638 par LOUIS III (1604-1670), fils de Josse, qui, dès 1610, y joignait une imprimerie, prit immédiatement un grand essor, favorisé en 1655 par la collaboration de Daniel, venant de Leyde. Les deux associés déployèrent une activité merveilleuse, couronnée du plus légitime succès. A la retraite de Louis en 1664, Daniel, resté seul, sut continuer les grandes traditions de sa famille. — La maison de La Haye, fondée en 1591 par Louis II, fut dirigée après lui par Gilles et, en 1621, par JACOB, fils de Matthieu. Depuis 1636 elle suivit le sort de celle de Leyde. — La maison d'Utrecht, la moins importante, fondée en 1603 par Josse, fut reprise par Pierre, son petit-fils, de 1667 à 1675.

Les Elzévirs, dont les jolis caractères étaient l'œuvre du graveur Van Dyck, ont fait des impressions dans tous les formats avec une égale perfection.

— BIBLIOGR. Voir, sur cette famille, l'ouvrage capital et définitif d'Ad. Willems, *les Elzevier, histoire et annales typographiques* (Bruxelles, Paris et La Haye, 1880).

ELZÉVIR (*èl'*) n. m. Volume imprimé ou publié par un des membres de la famille des Elzévirs : *Un bel* ELZÉVIR. *Un* ELZÉVIR *non rogné. Une collection d'*ELZÉVIRS. ‖ Caractère typographique maigre reproduisant le type employé par les Elzévirs : *Titre en* ELZÉVIR.

— ENCYCL. On désigne généralement sous le nom d'*elzévirs* une collection d'ouvrages en petits formats, imprimés en Hollande depuis l'année 1593 jusqu'à l'année 1680, et publiés par les célèbres éditeurs dont la notice précède. C'est surtout le format in-12 qui est devenu le spécimen de la collection elzévirienne. On y joint communément des éditions en petit format, imprimées vers la même époque par des imitateurs souvent heureux des Elzévirs : François Foppens, Migoot et Fricx, de Bruxelles; Wolfgang, Maire, Hégerus, Leers, Boom, Graaf et Blæu, qui se sont appliqués à employer des fleurons et des caractères identiques à ceux dont ces laborieux typographes ont fait usage dans leurs productions les plus parfaites.

FRANCE
France

Elzévir (typogr.). Capitales et bas de casse.

ELZÉVIRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui appartient aux elzévirs, aux livres publiés par eux : *Edition* ELZÉVIRIENNE. *Format* ELZÉVIRIEN. ‖ Se dit aussi des éditions faites à l'imitation de celles des Elzévirs.

ÉMACIATION (*si-a-si* — rad. *émacier*) n. f. Amaigrissement extrême : *La plupart des maladies chroniques produisent l'*ÉMACIATION.

ÉMACIÉ, ÉE adj. Qui est amaigri, qui est devenu maigre : *Visage* ÉMACIÉ.

ÉMACIER (*si-é* — lat. *emaciare*; du préf. *e*, et de *macies*, maigreur. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous émaciions. Que vous émaciiez*) v. a. Amaigrir. (Peu usité.)

S'émacier, v. pr. Devenir très maigre.

ÉMACURIES. V. NÉMACURIES.

EMAD ou **IMAD-ED-DIN-ISFAHANI** (Mohammed), secrétaire et chef de la chancellerie du sultan Saladin, né à Ispahan en 1125, mort à Damas en 1201. Il étudia d'abord dans sa ville natale, puis à Bagdad, alors le centre de la science musulmane; il fut secrétaire de l'atabek Nour-ed-Din, puis il passa au service de Saladin. C'est lui qui rédigeait les lettres officielles de ce sultan aux différents souverains de l'islam, dans un style d'une rare élégance. On possède plusieurs de ses lettres, trois ouvrages historiques : *El-Bark-el-Shami* et *El-Fath-el-Koussi*, *Nosret-el-fithrè*, et *Kharidat-el-Asr*, recueil de notices biographiques des principaux poètes musulmans.

EMAD-ED-DIN ou **EMAD-FAKIH-KIRMANI**, poète et jurisconsulte persan, mort à Kirman en 773 de l'hégire. Il était aussi célèbre par sa connaissance du droit que par son talent poétique; il dédia plusieurs œuvres au sultan mozafféride Shah-Shodja. Les principales sont : *Compagnon des hommes pieux*; *Discussions amicales*; *Lettres* et *Elégies*.

EMADI, poète persan, aussi nommé **Omdet-el-Shoara Shehriari** (*la Colonne des Poètes*), né à Rey, mort en 1195 de notre ère. Il habita longtemps Balkh et vécut aussi à la cour du souverain du Mazenderan; il acquit une grande influence auprès du sultan seldjoukide Toghrul, à la cour duquel il connut Hakim-Senaï. C'est un des plus célèbres poètes persans; son *diwan* est malheureusement perdu; on n'en connaît que 2.000 distiques.

ÉMAGE (*maj'* n. m. Dr. cout. Droit levé autrefois sur le sel, dans quelques villes de Bretagne.

ÉMAGEAT (*ja*) n. m. Hortic. Espèce de raisin noir du Médoc.

ÉMAIL (*ma-ill'* ll mll. — du germ. *smalt*, même sens) n. m. Vernis vitreux, transparent ou opaque, dont on recouvre certaines matières pour leur donner de l'éclat ou pour les colorer d'une façon inaltérable.

— Par anal. Diversité produite par la couleur des fleurs dans une prairie, un parterre : *Une grande prairie toute parée de l'*ÉMAIL *des fleurs*. (Montesq.)

— Par ext. Ouvrage glacé d'émail. ‖ Ouvrage de peinture exécuté sur émail. ‖ Matière transparente, qui recouvre la surface intérieure des coquilles. ‖ Matière dure et transparente, qui recouvre la couronne des dents, et à laquelle celles-ci doivent leur éclat.

— *Email des volcans*, Lave vitreuse.

— *Email cloisonné*. V. la partie encycl. ‖ *Email champlevé*. V. la partie encycl. ‖ *Email d'orfèvre*, Email déposé dans des tailles pratiquées avec le ciselet, le burin, etc. ‖ *Email usé*, Email que l'on a soumis à un frottement pour le rendre égal et poli. ‖ *Email en relief*, Celui dont la surface est inégale. ‖ *Email en taille d'épargne*, Email sur une gravure en taille douce. ‖ *Email de basse taille*. V. la partie encycl. ‖ *Emaux des peintres*. V. la partie encycl. ‖ *Emaux de niellure*, Bijoux ou plaques d'or ou d'argent doré, que l'on gravait en creux et que l'on émaillait de noir. ‖ *Email de faïence*, *Email de porcelaine*. V. FAÏENCE, PORCELAINE.

Emaux : 1. Email translucide (vase hindou : 2. Email champlevé (écusson de croix, XIIIe s.); 3. Email cloisonné (vase chinois); 4. Email champlevé (coupe); 5. Email cloisonné (coupe); 6. Email translucide (coupe).

— En T. de blas., Nom des couleurs, métaux et fourrures dont un écu est chargé. D'une façon générale, on entend par *émaux* du blason aussi bien les émaux proprement dits que les métaux et les fourrures. Mais l'émail proprement dit comprend les six couleurs qui ne sont ni métaux, ni fourrures : *gueules, azur, sinople, sable, pourpre* et *carnation*; à quoi il faut ajouter la *couleur naturelle*, dans laquelle rentrent toutes les teintes des objets ou êtres vivants présentés avec leur coloration véritable. [V. BLASON, et chacun des noms des émaux.] ‖ *Du premier émail* ou *du champ*, Expressions dont on se sert fréquemment, dans la langue du blason, pour éviter la répétition d'un émail déjà nommé. ‖ *Du second émail*, *Du troisième émail*, Mots dont on se sert, dans la langue héraldique, pour éviter la répétition d'un second et d'un troisième émail déjà nommés, car c'est une règle, dans le blason, d'éviter la répétition des mêmes émaux.

— ENCYCL. Techn. L'*émail* est généralement composé de sable siliceux, d'un mélange d'oxyde de potasse, de plomb et de soude et d'oxydes métalliques destinés à la coloration. On l'applique soit en poudre, soit en pâte, sur les pièces à décorer, et on le rend adhérent par la fusion. Parmi les objets d'art obtenus par les procédés d'émaillage, on distingue, outre les enduits décorant les produits céramiques tels que les faïences, cinq catégories, qui sont : les émaux champlevés, les émaux cloisonnés, les émaux mixtes, les émaux translucides, les émaux de peintre. Les *émaux champlevés incrustés* ou *en taille d'épargne* sont ceux où une surface de métal : or, argent ou cuivre, est travaillée en creux pour recevoir dans ses cavités les émaux avant cuisson. Les *émaux cloisonnés*, dits anciennement *de plique*, sont ceux où, sur une pareille surface, les contours des motifs sont arrêtés par une cloison faite d'un fil plat ou ruban de métal recourbé à la pince suivant le dessin. Ces cloisons délimitent ainsi autant de compartiments où l'on dépose l'émail en pâte avant de faire cuire la pièce. Les *émaux mixtes* sont ceux où les deux procédés précités sont concurremment employés, les entailles faites au burin étant toujours guillochées avec soin pour donner prise à la matière et varier les effets de lumière. C'est à ce dernier effet que l'on s'attache dans les *émaux translucides*, dits aussi de *basse taille*, où les émaux transparents sont appliqués sur le fond de métal préalablement ciselé, guilloché, repoussé ou gravé, et presque toujours doré. Enfin, dans les *émaux des peintres*, la peinture est faite directement sur la surface du métal avec les pâtes qui prennent leur couleur et leur éclat avec cuisson. Enfin, il est encore un autre procédé où une feuille d'or mince, appliquée sur un champ d'émail préalablement fondu, y est soudée à chaud, puis travaillée au burin, et enfin le tout est soumis une dernière fois et figure un dessin à l'encre d'or sur fond coloré. Les émaux indiens de Pertabghar sont obtenus par un procédé analogue.

— Hist. L'origine des émaux est extrêmement ancienne; on la croit généralement touranienne. Développé, sous

[illegible] les Sassanides, cet art fut introduit par eux [illegible] Charwonti, après avoir probablement [illegible] Delle Dea, les Toura[illegible]ens l'avaient [illegible] aux Égyptiens, aux Phéniciens et aux Assyriens, à l'époque des civilisations classiques, les émaux demeurèrent les produits orientaux que ne surent fabriquer ni les Grecs ni les Romains. La région de la mer Noire, la Perse et le nord de l'Inde furent toujours les pays d'origine, c'est de là que les Byzantins tirèrent leur technique, les la transportèrent, vers le XIe siècle, en Europe et, dès lors, l'Italie, la France et l'Allemagne devinrent d'importants centres de production. On remarquera que l'art merovingien a connu quelques émaux simples, ils étaient évidemment de provenance byzantine, et, avant le XIIe siècle de notre ère, tout ce que l'art de l'émailleur a produit en Europe appartient à une [illegible] non barbare, tandis qu'alors les Indiens du Pendjab et les Persans faisaient de véritables chefs d'œuvre. C'est [illegible] que les Sikhs ont repris l'industrie de l'émail, dans l'Inde centrale, Lahore fut, de tout temps, le centre où l'on fabriquait les émaux bruts, qui, aujourd'hui encore, sont expédiés à tous les émailleurs de Djeypour ou d'ailleurs qui savent bien les mettre en œuvre, mais ne savent pas les fabriquer. Aujourd'hui, les émailleurs de Djeypour, de Lahore, de Benares et de Lucknow sont considérés comme les plus habiles, même à Paris, on ne peut émailler l'or pour les tons rubis, vert émeraude, bleu saphir ou bleu turquoise, comme dans ces villes. Seuls les vieux émailleurs français, au moyen âge et jusqu'au XVIe siècle, ont su obtenir ces belles teintes rouges qui sont partout le certificat de la valeur d'un émailleur. Les émailleurs [illegible] limoges, illustres entre tous, furent florissants jusqu'au XVIe siècle; alors, les Allemands, surtout les Bavarois, commencèrent de les égaler. Au XVIIe siècle, l'art de l'émailleur entre dans la décadence; la Révolution de 1789 porta le dernier coup à une industrie qui, sauf de rares essais modernes, est aujourd'hui tombée dans le domaine de l'orfèvrerie religieuse ou de la verrerie.

— Bibliogr. Outre les travaux généraux de Ch. Darcel, E. Molinier, Charles de Linas, M. de Laborde, on consultera : Catalogue de la collection Spitzer, *Émaux*, par E. Molinier (Paris, 1892) ; Hendley, *Memorials of the Jeypore exhibition* (Londres, 1885) ; Birwood, *Industrials arts of India* ; Labarthe, *Manuel des arts décoratifs* (Paris, 1868) ; S.-S. Jacob et M. Hendley, *Jeypoore enamels* (Londres, 1888) ; Maspero, *l'Archéologie égyptienne* (Paris, 1886) ; Maurice Maindron, *l'Art indien* (Paris, 1899).

— Photogr. La répartition des couleurs vitrifiables sur la plaque d'émail peut s'effectuer, sans intervention graphique manuelle, par des procédés photographiques analogues à ceux usités pour l'obtention des photographies dites au « charbon ». Une couche mince de miel bichromaté est exposée à la lumière sous un cliché positif; en le saupoudrant alors de la poudre colorante, celle-ci ne s'attache qu'aux points où précisément sa présence est nécessaire pour former l'image. On vernit cette mince pellicule, que l'on reporte sur la plaque d'émail; on procède enfin à la cuisson, qui s'effectue comme pour un émail ordinaire.

Émaux et camées, recueil de poésies, par Théophile Gautier (1852). — On sait que Gautier regarde l'art comme étant à lui-même sa propre fin, et s'applique surtout à exprimer des apparences et des contours en une forme aussi exacte, aussi pure que possible. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse trouver, même dans *Émaux et camées*, quelques pièces où la sensibilité du poète se décèle par des notes vraiment émues, fût-ce à travers son habituelle ironie. Telles la *Symphonie en blanc majeur*, *Tristesse en mer*, le *Clair de lune sentimental*; et tels encore *les Vieux de la vieille*, que lui-même, un jour, on put entendre lire sans éclater en sanglots. Pourtant, ce recueil est, de tous les siens, celui où il a réalisé le mieux sa jalouse esthétique, préoccupée avant tout d'une perfection un peu froide, un peu sèche, un peu dure, mais nette, ferme et fine. Il le composa pendant les journées de 1848 : insoucieux de la politique, Gautier, au milieu de l'effervescence universelle, ferma ses vitres, comme il dit, et, sans entendre l'ouragan qui les battait, écrivit un livre d'art pur. Le titre même des *Émaux et camées* indique quel est, en général, le caractère des pièces qu'il y a réunies. Nulle part, le poète ne s'est montré ouvrier plus délicat de style et de versification.

ÉMAILLAGE (*ma-illaj'* — *ll* mill.) n. m. Techn. Action d'émailler, résultat de cette action : *Travail d'*ÉMAILLAGE. ‖ Ouvrages émaillés : *Les* ÉMAILLAGES *sont du ressort de la bijouterie*.

— Ethol. Maquillage, qui consiste à injecter sous la peau du visage des liquides destinés à remplir les vides.

— Encycl. Photogr. On peut donner aux images photographiques une surface très brillante, en les collant, par une solution de gélatine, à une couche de collodion préalablement coulée sur feuille de verre, et qui, dans ces conditions, est aussi brillante que le verre lui-même. Plus généralement, aujourd'hui, on se borne à laisser sécher l'image sur une lame de verre ou d'ébonite très brillante, dont elle se détache après dessiccation.

ÉMAILLER (*ma-illé* — *ll* mill.) v. a. Orner, embellir avec le émail : ÉMAILLER *une bague, de la porcelaine*.

— Par anal. Orner, embellir, parer çà et là de couleurs variées : *Fleurs qui* ÉMAILLENT *une prairie*. ‖ Parsemer, semer çà et là, être parsemé, répandu dans : ÉMAILLER *son discours de citations*.

— Faire le maquillage de l'émaillage.

Émaillé, ée part. pass. du v. Émailler.

S'émailler, v. pr. Être émaillé. ‖ Par anal. S'orner, se parer, s'embellir.

ÉMAILLERIE (*ma-ille-ri* — *ll* mill.) n. f. Art de l'émailleur.

ÉMAILLEUR, EUSE (*ma-ill'* — *ll* mill.) n. Techn. Artiste qui procède à l'émaillage d'un objet.

— *Émailleur à la lampe*, Ouvrier qui émaille au moyen d'une lampe à huile dont la flamme est activée par un courant d'air, les objets trop petits pour être soumis à l'action du feu dans un four à émailler. ‖ On l'appelle aussi SOUFFLEUR À LA LAMPE.

— Verrer. Ouvrier travaillant les tiges de verre ou les tubes de cette matière.

ÉMAILLEUX, *ma-illeu* — *ll* mill.), EUSE adj. Qui est d'émail ou de la nature de l'émail.

ÉMAILLOIDE (*ma-illo-id'* — *ll* mill.) n. m. Travail artistique qui a pour but de revêtir les métaux d'un coloris semblable à celui de l'émail en faisant usage, dans les couleurs, d'oxydes métalliques.

ÉMAILLURE (*ma-illur'* — *ll* mill.) n. f. Techn. Art ou action d'appliquer l'émail : *L'*ÉMAILLURE *de la porcelaine est un travail important*. ‖ Ouvrage de l'émailleur : *Des* ÉMAILLURES *solides*.

— Par anal. Couleurs éparses, objets semés çà et là.

— Fauconn. Taches rouges dont sont marquées les pennes des oiseaux de proie.

Encycl. V. émail.

ÉMANATEUR (rad. *émanation*) n. m. ‖ *Émanateur de goudron*, Petit appareil qui a pour but de faciliter la vaporisation des produits volatils du goudron.

ÉMANATIF, IVE (du lat. *emanatus*, émané) adj. Philos. Qui se rapporte au système de l'émanation.

ÉMANATION (*si-on* — lat. *emanatio*, écoulement) n. f. Action par laquelle les substances volatiles se détachent des corps qui les retenaient : *L'air des villes est chargé d'*ÉMANATIONS *qui en altèrent la pureté*.

— Fig. Manifestation, dérivation : *La vraie politesse est l'*ÉMANATION *naturelle de la bonté*. (Le P. Félix.)

— Géol. *Émanations volcaniques*. V. FUMEROLLE. ‖ *Émanations thermales*. V. SOLFATARE, GEYSER, SOUFFLARD, SALSE, MOFETTE.

— Philos. Mode de production suivant lequel Dieu aurait fait sortir de lui-même, par voie de dégagement successif, tous les êtres de l'univers : *La doctrine de l'*ÉMANATION *s'amalgame avec le théisme*. (B. Const.) ‖ Images qui, suivant Épicure et Démocrite, s'échappent des objets et produisent la sensation, en agissant sur les organes.

— Physiq. *Émanation lumineuse* ou *Émanation de la lumière*. Dans le système de Newton, Émission de particules impondérables lancées en ligne droite par les corps lumineux, et dont l'action sur la rétine détermine la vision.

— Théol. Manière dont le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils.

— Encycl. Philos. On peut considérer la théorie de l'*émanation*, soit comme une des explications que le panthéisme propose pour la production des choses, soit comme une doctrine intermédiaire entre le panthéisme et le théisme. Tandis que le panthéisme affirme l'identité du principe premier et de toutes les existences, et que le théisme insiste sur leur distinction essentielle, l'émanatisme montre une différence graduelle entre l'absolu et les êtres particuliers : du principe premier, immobile et inépuisable, sortent, comme la lumière rayonne du feu et la chaleur du soleil, des êtres moins parfaits, qui sont eux-mêmes les principes d'êtres un peu inférieurs à leur tour; et cette série descendante se poursuit jusqu'aux échelons inférieurs de la réalité. A cette idée générale, qui est la même dans tous les systèmes émanatistes, s'ajoutent dans chacun des explications particulières pour rendre compte du rapport des divers degrés de l'être avec le principe suprême. On trouve l'idée de l'émanation dans le système de Zoroastre. Elle fait le fond des doctrines de l'Inde. Quoique très contraire à l'esprit de l'Ancien Testament et à l'esprit même du peuple juif, elle a pénétré en Judée et y a donné naissance à la cabale. Elle semble bien être le dernier mot de la doctrine de Philon. Elle a été, enfin, développée, dans la philosophie occidentale, par le néoplatonisme. Pour Plotin et ses disciples, l'un, innommable, incompréhensible et ineffable, produit l'intelligence immobile, d'où découle à son tour l'âme du monde, qui engendre la nature. L'émanation a lieu éternellement, sans commencement ni fin. Chaque émanation est à la fois conséquence de celle qui la précède et principe de celle qui la suit. Les sectes gnostiques s'efforcèrent d'introduire l'émanation dans le christianisme. Leurs doctrines ont été condamnées; et, pourtant l'on trouverait parfois, chez certains docteurs orthodoxes, des expressions qui rappelleraient l'émanatisme, si on les prenait à la lettre, ce qu'on ne peut faire, puisque ces docteurs affirment en même temps la création. La doctrine de l'émanation se complète, en général, par une doctrine du retour ou de la *conversion* des choses vers l'unité.

ÉMANATISME (*tissm'*) n. m. Système, doctrine de l'émanation.

ÉMANATISTE (*tisst'*) adj. et n. Qui repose sur le système de l'émanation, qui admet ce système : *La doctrine* ÉMANATISTE *de Serret*. *Un* ÉMANATISTE.

ÉMANCHE (du préf. *é*, et de *manche*) n. f. Blas. Pièce de l'écu, qui est un triangle mouvant de l'un des bords ou de l'un des angles. ‖ On écrit aussi EMMANCHE.

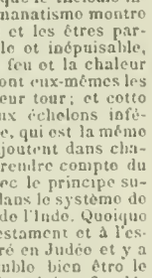

Émanché en fasce (ou coupé émanché) d'une pièce et deux demies de gueules dans deux d'argent

ÉMANCHÉ, ÉE adj. Blas. Se dit de l'écu ou des pièces qui se pénètrent réciproquement, s'emboîtent par des émanchures. ‖ On écrit aussi EMMANCHÉ.

— Se prend substantivem. au masc. : *L'*ÉMANCHÉ *se figure coupé, parti, tranché ou taillé*.

Encycl. Dans l'écu *émanché*, les pièces endentées laissent un tiers de l'écu pour chaque partie pleine et le tiers du milieu pour les parties émanchées. Suivant le nombre des divisions, on dit d'un écu qu'il est émanché, par exemple, de six pièces. Quand les émanchures s'opposent par leurs pointes, on dit *contre-émanché*.

ÉMANCHURE n. f. Pièce héraldique consistant en triangles dont la hauteur est égale au tiers de la largeur de l'écu. L'émanche est de la largeur totale de l'écu, la pile des deux tiers et l'émanchure du tiers seulement.

D'azur à quatre émanchures d'or en ondantes de sinistre.

ÉMANCIPATEUR, TRICE (*si* — rad. *émanciper*) adj. Qui est propre à émanciper, qui émancipe : *Doctrine* ÉMANCIPATRICE.

— Substantiv. Personne ou être personnifié qui émancipe : *L'amour a été le principal* ÉMANCIPATEUR *du genre humain*. (P. Leroux.)

ÉMANCIPATION (*si-pa-si* — lat. *emancipatio*, même sens) n. f. Dr. Acte légal qui confère à un mineur le droit de faire des actes d'administration; état du mineur émancipé ou de toute personne affranchie de tutelle : *L'*ÉMANCIPATION *d'un mineur*. ‖ Chez les Romains, Acte par lequel un père affranchissait son fils de la puissance paternelle.

Fig. Affranchissement, suppression d'un lien, d'une entrave : *Les dyes de l'*ÉMANCIPATION *commencent*.

Dr. rom. Acte par lequel un *pater familias* abdiquait sa *potestas* sur un fils de famille et le rendait *sui juris*.

— Hist. Se dit particulièrement de l'abolition de l'esclavage des noirs, dans les colonies françaises (1848).

— Hist. ecclés. État d'un religieux promu à une dignité qui l'affranchissait de l'obéissance due à ses supérieurs. ‖ État des monastères que le pape avait exemptés de la juridiction de l'ordinaire. ‖ *Lettre d'émancipation*, Lettre qui délivrait un abbé nommé évêque de tout engagement envers sa communauté, ou un religieux promu à une abbaye du serment d'obéissance à son abbé.

— Encycl. Dr. rom. Pratiquée d'une façon exceptionnelle, l'*émancipation* a dû être d'abord une peine. D'après la loi des Douze Tables, celui qui mancipait trois fois son fils perdait la puissance paternelle, mais le fils tombait sous le *mancipium* du tiers. On en fit une forme de l'émancipation, en convenant que le tiers affranchirait l'enfant du *mancipium*. Pour les filles et les petits-enfants, une seule mancipation suffisait. Anastase introduisit l'émancipation par rescrit du prince. Sous Justinien, une déclaration devant le magistrat devint suffisante. Par le fait de l'émancipation, l'enfant subissait une *capitis deminutio minima*.

— Anc. dr. franç. L'émancipation se présentait tantôt comme un moyen d'affranchir de la puissance paternelle, tantôt comme un moyen d'affranchir de la tutelle. Sous le premier aspect, elle était connue dans les pays de droit écrit et dans certains pays de coutume. Les formes en étaient variables, mais rappelaient, en général, celles du droit romain. Le lien familial n'était pas rompu, mais l'enfant y gagnait la jouissance de ses immeubles et la libre disposition de ses meubles. Sous le second aspect, l'émancipation avait pour but d'affranchir le mineur de la tutelle qui souvent se prolongeait jusqu'à vingt-cinq ans, et de lui donner l'administration de ses biens. C'était alors une institution analogue à la *venia ætatis* du droit romain.

— Dr. act. V. MINORITÉ.

ÉMANCIPER (*si* — lat. *emancipare*; du préf. priv. *e*, et de *mancipare*, vendre par le mode solennel de la *mancipation*) v. a. Dr. Soustraire à l'autorité des parents ou à celle du tuteur; mettre en état de faire les actes d'administration généralement réservés aux personnes majeures : ÉMANCIPER *un mineur*.

— Fig. Rendre libre, affranchir de quelque entrave : ÉMANCIPER *le peuple*. *Descartes* ÉMANCIPA *la philosophie*.

Émancipé, ée part. pass. du v. Émanciper.

— Fam. Qui se donne des libertés, qui sort des règles ordinaires de la retenue : *Une jeune fille trop* ÉMANCIPÉE.

— Substantiv. Personne émancipée : *Les* ÉMANCIPÉS.

S'émanciper, v. pr. Être émancipé.

— Fig. Être affranchi, s'affranchir de quelque entrave : *C'est par l'économie que le peuple* S'EST *successivement* ÉMANCIPÉ. (E. de Gir.)

— Fam. Prendre des libertés, sortir des bornes de la bienséance, de la retenue. ‖ *S'émanciper à*, Faire, dire en s'émancipant, s'oublier jusqu'à. (Vieux.)

ÉMANDIBULÉ, ÉE (du préf. priv. *é*, et de *mandibules*) adj. Zool. Qui est privé de mandibules.

ÉMANDRONAGE (*naj'*) n. m. Vitic. Syn. de ÉPAMPRAGE, dans le département du Puy-de-Dôme.

ÉMANER (du lat. *emanare*, s'écouler) v. n. Se détacher, s'exhaler des corps : *La lumière qui* EMANE *du soleil*.

— Fig. Procéder, tirer son origine : *L'amour, même le plus pur*, EMANE *des sens*. (Laténa.)

— Syn. Découler, dériver, etc. V. DÉCOULER.

ÉMANISTE (*nisst'*) n. m. Philos. Partisan du système des émanations : *Le système des* ÉMANISTES *supposa que tous les êtres, les bons et les mauvais génies, étaient émanés d'un Dieu suprême*. (Malte-Brun.)

ÉMANUÉ, ÉE (du préf. priv. *é*, et du lat. *manus*, main) adj. Zool. Qui est privé de mains.

EMANUEL, comté des États-Unis (Géorgie); 15.000 hab. Ch.-l. *Swainsborough*. (A été ainsi nommé en l'honneur de David Emanuel, président du Sénat de Géorgie en 1812.)

EMARCIDUS (*é, duss* — mot lat. venu de *marcescere*, se flétrir) adj. Bot. Qui se flétrit très vite. Syn. MARCESCENT.

ÉMARGEMENT (*je-man*) n. m. Action d'émarger : ÉMARGEMENT *d'un compte, d'un mémoire*.

— Par ext. Payement d'un traitement : *L'*ÉMARGEMENT *est le plus sûr moyen de corruption*.

— *Feuille, État d'émargement*, Feuille sur laquelle on établit le compte des employés et que chacun d'eux signe en marge en touchant son traitement.

ÉMARGER (*jé* — du préf. priv. *é*, et de *marge*) v. a. Couper les marges de : ÉMARGER *une estampe*.

— Par ext. Biffer, supprimer par une note ou un signe fait en marge : ÉMARGER *les noms de ceux qui ont voté*.

— Comptab. Acquitter par une note en marge, par une signature : ÉMARGER *un compte, un état*.

— v. n. Toucher un traitement : ÉMARGER *au budget*.

ÉMARGINATURE (*ji* — rad. *émarginé*) n. f. Bot. Échancrure terminale d'un organe, légère et superficielle.

ÉMARGINÉ, ÉE (*ji* — du lat. *emarginatus*, échancré) adj. Bot. Qui est échancré superficiellement et à l'extrémité.

ÉMARGINULE (*ji*) ou **EMARGINULA** (*é, ji*) (du lat. *emarginare*, élargir) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches aspidobranches, famille des fissurellidés, comprenant des animaux marins à longs tentacules, à pied ovale, à coquille conique, côtelée, treillissée, avec une fissure au bord antérieur.

Emarginule.

— Encycl. On connaît une centaine d'espèces d'*émarginules*, dont une quarantaine répandues dans les mers chaudes et tempérées. L'espèce type, des mers européennes, est d'environ un centimètre.

ÉMASCULATEUR, TRICE (*sku* — rad. *émasculer*) n. Qui châtre un homme ou un animal mâle.

ÉMASCULATION (*sku-la-si* — rad. *émasculer*) n. f. Action de châtrer un homme ou un animal mâle. V. CASTRATION.

— Fig. Affaiblissement, abâtardissement.

ÉMASCULER (*ku* — du préf. priv. *é*, et du lat. *masculus*, mâle) v. a. Priver des attributs de la virilité; châtrer : ÉMASCULER *un enfant, un animal.*
— Fig. Affaiblir, énerver, efféminer, abâtardir.

ÉMATHIE, prov. de l'ancienne Macédoine, dont la capitale était *Ægeæ* ou *Édesse*. Son territoire forme actuellement une grande partie du vilayet de Monastir.
— Par ext. Se dit quelquefois de la Macédoine entière.

ÉMATHIEN, ENNE (*ti-in, èn'*), personne née en Emathie ou qui habitait ce pays. — *Les* ÉMATHIENS.
— Adjectiv. Qui appartenait à ce pays ou à ses habitants : *Le peuple* ÉMATHIEN.
— Poétiq. *Champs émathiens*, Plaine de Philippes. ‖ Macédoine.

ÉMATHION (n. mythol.) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des cucnémidés, comprenant des formes allongées, rétrécies en arrière, ressemblant à des taupins.
— ENCYCL. Les *émathions* comptent parmi les grands cucnémidés; ils sont noirs ou bruns, avec une pubescence dorée sur le corselet. On en connaît une dizaine d'espèces, réparties dans les deux Amériques.

ÉMATHION. Myth. gr. Héros éponyme de l'Emathie (district de Macédoine). Il était fils de Tithon et de l'Aurore. Il se livra à toutes sortes de brigandages, et fut tué par Hérakles. — Vieillard tué par Chromis dans le combat qui eut lieu à la cour de Céphée, pendant les noces de Persée et d'Andromède.

EMATRIS, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Monaghan]); 2.600 hab.

ÉMAUX n. m. pl. Céram. V. ÉMAIL.

EMBA ou **DJEM**, fleuve de la Russie d'Asie (prov. de l'Oural), part du Mogodchar, renflement continuant les monts Oural au S., coule au S.-O. dans des steppes, entre dans une région inférieure au niveau des mers et se perd par un delta dans la Caspienne.

EMBABÈH, village d'Egypte (Basse-Egypte), sur la rive gauche du Nil (moudirièh de Gizèh), en face de Boulaq, port et faubourg du Caire. Le 21 juillet 1798, y eut lieu la fin de la bataille des Pyramides.

EMBABILLÉ, ÉE (*an*, et *ll* mll. — de *en*, et *babil*) adj. Pop. Bavard, mauvaise langue.

EMBABOUINER (*an* — de *en*, et *babouin*) v. a. Fam. Amener, décider une personne, par des singeries, des cajoleries, à quelque chose qu'elle ne voulait pas faire : EMBABOUINER *son mari.*
S'embabouiner, v. pr. Se laisser attraper par des cajoleries.
— Mar. En parlant d'un navire, S'enfoncer dans des parages semés d'écueils ou de bas-fonds. (Peu us.)
— SYN. Abuser, attraper, décevoir, duper, enjôler, leurrer, surprendre, tromper. V. ABUSER.

EMBACH, rivière de la Russie d'Europe (gouv. de Livonie), le plus important des tributaires du lac Péipous. L'Embach, long de 260 kilomètres environ, est navigable depuis Dorpat jusqu'au Péipous.

EMBÂCLE (*an* — de *en*, et du radic. de *débâcle*) n. m. Amoncellement de glaçons dans un cours d'eau. ‖ Embarras produit dans un cours d'eau par une cause quelconque.
— ENCYCL. Pendant les hivers rigoureux, il se forme dans les fleuves et les cours d'eau des *embâcles*, véritables digues de glace compacte. Ces digues commencent par une couche de glace superficielle produite par les glaçons que charrient les flots; d'autres glaçons, arrivant au point où se sont arrêtés les premiers, s'y accrochent, y adhèrent, et finissent par s'étendre de la surface jusqu'au fond de l'eau en formant une sorte de muraille continue. Le regel est donc la cause principale de la formation des embâcles. La surfusion y joue aussi un rôle important. Si une crue assez puissante soulève toute la nappe solidifiée, celle-ci se détachera du fond et progressera sur la surface du fleuve, jusqu'à ce qu'un nouvel obstacle vienne l'arrêter, occasionnant parfois la destruction complète de ponts, de digues et de quais.

EMBADE (*an* — du gr. *embas, ados*, chaussure; formé de *en*, dans, et de *bainein*, marcher) n. m. Antiq. gr. Chaussure grossière, en usage chez les Béotiens. ‖ Chaussure des gens du peuple, en divers pays. ‖ Chaussure de luxe, comme en portaient les acteurs tragiques.

Embades.

EMBAGUER (*an, ghé* — de *en*, et *bague*) v. a. Mettre une bague, des bagues à. (Vieux.)

EMBÂILLONNER (*an-bâ-ill-o-né* [*ll* mll.] — de *en*, et *bâillon*) v. a. Syn. peu usité de BÂILLONNER.

EMBALLAGE (*an-ba-laj'*) n. m. Art ou action d'emballer; résultat de cette action : *La fabrication des caisses, la mise en balle des marchandises, constituent l'*EMBALLAGE. ANTON. DÉBALLAGE.
— *Toile d'emballage*, Toile grossière, tissée à larges mailles, dont on enveloppe les objets que l'on emballe.
— En T. de véloc., Action d'un coureur qui, à l'approche du but, rassemble ses forces, fait un suprême effort et fournit son maximum de vitesse jusqu'au poteau d'arrivée.

EMBALLE (*an-bal'*) n. f. Nom donné, dans la Méditerranée, à certains vents soufflant périodiquement pendant l'été.

EMBALLEMENT (*an-ba-le-man*) n. m. Action d'emballer. (Vieux.) ‖ Fam. Enthousiasme exagéré. ‖ Emportement.

EMBALLER (*an-ba-lé* — de *en*, et *balle*) v. a. S'est dit autrefois pour Avaler, engloutir. ‖ Placer dans une caisse, dans une balle, empaqueter pour transporter : EMBALLER *des marchandises.*
— Fam. Envelopper quelqu'un dans des vêtements chauds. ‖ Mettre en voiture, etc.; accompagner au moment du départ; faire partir, congédier : EMBALLER *un provincial pour sa province, un voyageur dans le train.*
— Fig. Tromper, gagner, décider par des cajoleries, des paroles captieuses : *Défiez-vous de lui, il veut vous* EMBALLER. ‖ Enthousiasmer, entraîner : *Les affaires les plus aléatoires sont celles qui* EMBALLENT *le mieux leur homme.*
— Absol. En T. de véloc., Faire un emballage.
— Pop. Arrêter, conduire en prison.
S'emballer, v. pr. Être emballé.
— Fam. Monter ensemble dans une voiture où l'on est à l'étroit. ‖ Se surcharger de vêtements.
— Se dit d'un cheval qui échappe à la main, et, par analogie, d'une personne qui s'emporte ou qui se laisse entraîner par un enthousiasme excessif.
— ANTON. Déballer et désemballer.

EMBALLEUR (*an-ba-leur'*) n. m. Celui qui emballe, celui qui fait profession d'emballer les objets que l'on veut expédier ou transporter.
— Pop. Hâbleur, trompeur, enjôleur. ‖ Agent de police. ‖ *Emballeur de refroidis*, Employé des pompes funèbres.
— Adjectiv. : *Ouvrier* EMBALLEUR. ‖ *Préposé emballeur*, Agent des douanes qui surveille les emballages faits par les employés du commerce.
— Se dit d'un cheval sujet à s'emballer.

EMBALLONURE ou **EMBALLONURA** (*an-ba-lo*) n. m. Genre de mammifères chéiroptères, type de la famille des *emballonuridés*, comprenant des chauves-souris dont on connaît quatre espèces propres à l'Océanie. (Les *emballonures* sont de taille médiocre, et caractérisés par leur queue prise dans la membrane interfémorale; on peut prendre comme type du genre l'*emballonura semicaudata*, répandue dans la Polynésie.)

EMBALLONURIDÉS (*an-ba-lo*) n. m. pl. Famille de mammifères chéiroptères, groupe des gymnorhines, comprenant les emballonures et genres voisins. — *Un* EMBALLONURIDÉ.

EMBALLOTTER (*an-ba-lo-té* — de *en*, et *ballot*) v. a. Disposer des marchandises dans des ballots; procéder à leur emballage.

EMBALUCHONNER (*an, cho-né* — de *en*, et *baluchon*) v. a. Pop. Empaqueter.

EMBANDER (*an* — de *en*, et *bande*) v. a. Envelopper de bandes : *L'usage d'*EMBANDER *les enfants existe encore en beaucoup d'endroits.*

EMBANQUER (*an, ké* — de *en*, et *banc*) v. a. Passer au centre les canons de l'organsin, lorsqu'on se dispose à ourdir : EMBANQUER *les canons.*
— Mar. Amener sur un banc de pêche : *Le navire est* EMBANQUÉ.
— v. n. Arriver sur un banc, particulièrement sur celui de Terre-Neuve.
S'embanquer, v. pr. Être embanqué.

EMBAPHION (*an*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des asidinés, comprenant des formes américaines elliptiques, à corselet aplati sur ses bords, à téguments criblés de pores pelus. (Les embaphions sont d'assez grande taille, noirs; on en connaît trois espèces, propres à l'Amérique du Nord.)

EMBARBE (*an*) n. f. Techn. Nom que les tisseurs donnent à des ficelles servant à maintenir les cordes du semple qui ont été prises lors de la lecture de la carte.

EMBARBER (*an* — de *en*, et *barbe*) v. a. Mettre une barbe à : EMBARBER *un masque.*
S'embarber, v. pr. Se mettre une barbe.

EMBARBOTTER [*an, bo-té*] (**S'**) v. pr. Fam. S'embrouiller, perdre le fil de son discours.

EMBARBOUILLER (*an*, et *ll* mll. — de *en*, et *barbouiller*) v. a. Barbouiller beaucoup : EMBARBOUILLER *ses mains et son visage.*
— Fig. et fam. Troubler, embrouiller, faire perdre le fil de ses idées à : *Taisez-vous, ne m'*EMBARBOUILLEZ *pas.*
S'embarbouiller, v. pr. Se barbouiller beaucoup. ‖ Embarbouiller à soi.
— Fig. S'embarrasser.

EMBARCADÈRE (*an* — de l'espagn. *embarcadero*, lieu d'embarquement) n. m. Mar. Môle, jetée, appontements construits pour faciliter l'embarquement des marchandises. ‖ Lieu de départ et d'arrivée des bateaux qui font le service des voyageurs.
— Ch. de f. Endroit où l'on charge et l'on décharge des voyageurs et des marchandises. ‖ On dit mieux, aujourd'hui, GARE, STATION.
— Constr. Pente de blocage ou série de marches qui permettent de descendre jusqu'au bord d'un étang ou d'une pièce d'eau.
— ANTON. Débarcadère.

EMBARCATION (*an, si-on* — de l'espagn. *embarcacion*, même sens) n. f. Petit bateau non ponté, à voiles, à rames ou à vapeur.
— ENCYCL. Les navires possèdent des *embarcations* servant à faciliter les services du bord, à permettre les communications avec la terre. On les hisse sur des bossoirs et on peut les embarquer en les mettant sur des chantiers. Le mot « embarcation » embrasse tous les bateaux de faibles dimensions d'un navire, qui se subdivisent en chaloupes, canots, baleinières, youyous, plates, jusqu'au canot en toile Berthon, qui est l'embarcation du torpilleur.

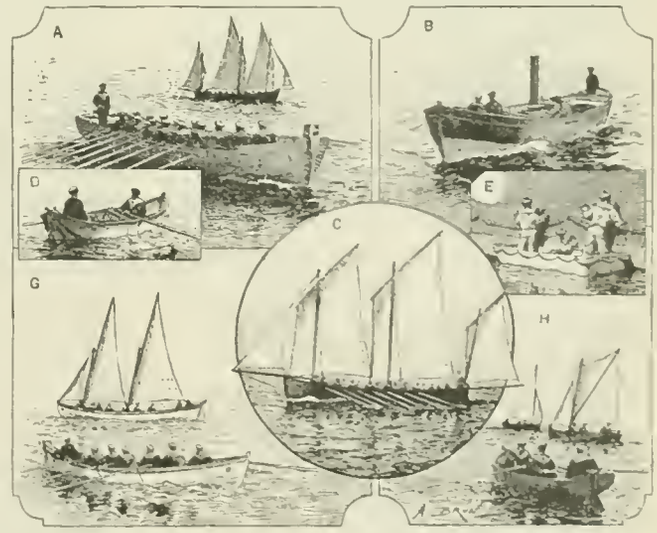

Embarcations réglementaires de la marine française : A, chaloupe; B, chaloupe à vapeur; C, canot major; D, canot Berthon; E, embarcation plate de maître calfat, G, baleinière; H, youyou.

EMBARDAGE (*an, daj'*) n. m. Action d'embarder. ‖ Moment où un bateau entre sous une arche de pont.

EMBARDÉE (*an*) n. f. Ecart brusque que fait un navire, une embarcation, sur un bord ou sur l'autre, sous l'effet du vent, de la mer, ou, s'il est en marche, par suite aussi d'une mauvaise manœuvre du gouvernail : *Il est rare qu'un navire remorqué ne fasse pas des* EMBARDÉES.

EMBARDER (*an*) v. n. Faire une embardée.
— Pop. Tergiverser, faire des digressions. ‖ Se tromper.
— v. a. Navig. fluv. Engager, faire entrer sous l'arche d'un pont : EMBARDER *un bateau, un train de bois.*
— Pop. Voler.

EMBARGO (*an* — mot espagn. signif. SÉQUESTRE, de même origine que *embargar*) n. m. Mar. Défense faite provisoirement à un navire de quitter un port dans lequel il se trouve.
— Fam. Interdiction de circuler; confiscation : *Mettre l'*EMBARGO *sur des livres, sur des journaux.*
— ENCYCL. Dr. intern. L'*embargo* est le fait, par un Etat, d'empêcher de sortir de ses ports les navires étrangers qui s'y trouvent. Il se distingue de l'angarie en ce que celle-ci suppose la réquisition de ces navires pour un service public. Il existe, en droit international, plusieurs espèces d'embargos.
Pendant longtemps, et c'était surtout une pratique anglaise, un Etat, après une déclaration de guerre, arrêtait les navires ennemis qui se trouvaient dans ses ports ou ses rades. Un pareil usage est tombé en désuétude, depuis la guerre de Crimée de 1854. Maintenant, on accorde un délai à ces navires pour quitter les ports et rades. On a procédé de la sorte dans les guerres de 1854, de 1870-1871 de 1877-1878, enfin dans la guerre gréco-turque de 1897. Cet embargo était dit *embargo international.*
Sous le nom de *embargo civil*, on désigne celui employé comme acte préliminaire d'une guerre imminente, ou comme mesure sanitaire afin d'éviter la contagion d'une maladie, ou comme mesure de police pour empêcher les révélations d'un événement qu'on veut tenir secret. Ici encore, l'embargo n'est plus, aujourd'hui, suivi dans la pratique.
L'embargo n'est plus, désormais, employé que comme un mode particulier de *représailles*, pour obtenir la répression d'une violation de droit ou d'un déni de justice commis à l'étranger. Les auteurs enseignent que l'embargo doit être général, fondé sur des raisons graves et n'entraîne pas la responsabilité morale du gouvernement. La question de responsabilité pour fait d'embargo a été parfois résolue par des traités.
L'Institut de droit international, dans sa session de La Haye, le 23 août 1898, a adopté l'article suivant, en ce qui concerne l'embargo : « L'embargo sur les navires étrangers ne doit être pratiqué ni en vue d'une guerre probable, ni après une déclaration de guerre comme mesure d'hostilités. Comme mesure de sauvegarde en cas de violation d'un droit, l'embargo peut être exercé à titre de représailles. En tout cas, il ne peut être exercé que directement au nom de l'Etat et par ses préposés. On doit, autant que possible, faire connaître à ceux qui sont l'objet de cette mesure les motifs qui l'ont imposée et sa durée probable. L'embargo mis à titre de représailles doit être levé, dès que la satisfaction demandée a été accordée. A défaut de satisfaction, il peut être procédé à la vente du navire sur lequel l'embargo porte, avec attribution du prix à l'Etat qui l'a mis. »

EMBARILLAGE (*an, ri-llaj'* [*ll* mll.] n. m. Action de mettre en barils.

EMBARILLER (*an, ri-llé* [*ll* mll.] — de *en*, et *baril*) v. a. Mettre en barils : EMBARILLER *des harengs, de la poudre à canon.*

EMBARONNER (*an, ro-né* — de *en*, et *baron*) v. a. Fam. Qualifier de baron, de baronne.

EMBARQUANT (*an, kan*), **ANTE** n. et adj. Se dit d'une personne embarquée à un titre quelconque à bord d'un navire.

EMBARQUEMENT (*an, ke-man*) n. m. Mar. Action d'embarquer ou de s'embarquer : EMBARQUEMENT *de matériel. L'*EMBARQUEMENT *des pêcheurs d'Islande.* ‖ Inscription d'un marin sur le rôle d'équipage, d'un passager sur le registre de bord. ‖ Service à la mer : *Hommes qui ont deux ans d'*EMBARQUEMENT. ‖ Frais de transport par mer : *Payer l'*EMBARQUEMENT.
— Milit. V. la partie encycl.
— Fig. Action de s'engager dans quelque affaire :

Gardons-nous des *embarquements*
Où le repos du cœur fait un cruel naufrage.
SALLUSTIN.

— ENCYCL. Milit. L'*embarquement en chemin de fer* est une opération à laquelle les troupes sont fréquemment exercées. Le nombre d'hommes ou de chevaux que peut contenir chaque vagon et la façon la meilleure d'y disposer le personnel et le matériel sont réglementés soigneusement. Dans les vagons de 3e classe, chaque compartiment reçoit dix hommes non équipés, ou huit équipés, deux places étant alors laissées vacantes pour y placer les effets d'équipement, armes, etc. Quand des vagons à marchandises sont

employés au transport des hommes, ils sont aménagés, et chaque wagon reçoit trente-deux ou quarante soldats, suivant qu'ils ce voyageurs avec ou sans leur équipement. [illegible] double [illegible] dans l'inscription que portent extérieurement les voitures. Cette même inscription fait [illegible] que le wagon peut contenir huit chevaux placés en long, c'est-à-dire parallèlement à ses grands côtés, quatre à [illegible] que extrémité, et se regardant, de manière à laisser entre ces deux rangs de quatre, au milieu du wagon, un espace pour les selles, ainsi que pour les hommes chargés de surveiller et soigner les animaux, qu'on peut ainsi faire boire et manger pendant le voyage. Quand il s'agit des gros chevaux de la cavalerie de réserve (cuirassiers), on n'en met que six par wagon au lieu de huit.

Le matériel, les canons et voitures de l'artillerie, train, etc., s'embarquent sur des trucs, où on les arrime suivant leur nature.

— ANTON. **Débarquement.**

Embarquement pour Cythère, tableau. V. CYTHÈRE.

EMBARQUER (*an, ké* — de *en*, et *barque*) v. a. Mettre, faire monter dans une barque, dans un navire : EMBARQUER *des [illegible], des passagers, du matériel.* ‖ S'embarquer, en parlant des matelots du commerce.

Par ext. Recevoir dans le navire, en parlant de l'eau qui passe par dessus le bord : EMBARQUER *une lame, un paquet de mer.* ‖ Absolum. *Le vaisseau embarque.*

— Fig. Emporter, prendre, avoir avec soi :

[illegible] l'homme [illegible] embarque [illegible] morts [illegible] ars prêt à. CAMPEL.

— Fam. Engager, pousser, aventurer : EMBARQUER *quelqu'un dans [illegible] fâcheuse affaire.* Conduire, diriger au début : engager : EMBARQUER *très mal une affaire.*

— Comm. marit. *Embarquer des marchandises en grenes.* Les embarquer sans être emballées, les mettre en tas [illegible] dans un grenier.

— Mar. Se faire embarquer. Se faire désigner pour un embarquement. ‖ *Embarquez!* Avertissement donné par le patron aux hommes qui se trouvent sur l'embarcation.

v. n. Monter dans un navire : *Troupes qui* EMBARQUENT *pour le Sénégal.*

— Passer par-dessus le bord ; pénétrer dans le navire : *Il [illegible] a certains points d'*EMBARQUER *en bondissant [illegible] sur des [illegible].* *La mer* EMBARQUE.

S'embarquer, v. pr. Entrer dans un navire. ‖ Par ext., Monter dans une voiture.

[illegible] S'embarquer, [illegible] la mer, s'aventurer : S'EMBARQUER *dans [illegible] procès.* ‖ Commencer, débuter : S'emploie aussi [illegible] pronom réfléchi.

Loc. prov. **S'embarquer sans biscuit, sans boussole,** Entreprendre un voyage [illegible] sans être pourvu des choses nécessaires. ‖ Fig. S'embarquer sans une affaire sans avoir [illegible] qu'il faut pour [illegible].

ANTON. **Débarquer, désembarquer.**

EMBARRAS [illegible] n. m. Encombrement [illegible] qui [illegible] ne ou [illegible] la circulation. EMBARRAS *de [illegible].*

Par ext. Détresse, [illegible] qui gêne l'action ou diminue la liberté des fonctions ; position difficile : *Tirer quelqu'un d'*EMBARRAS. *Les richesses sont un* EMBARRAS *dont on est bien fâché d'être débarrassé.* Confusion de choses difficiles à débrouiller, à expliquer : *L'*EMBARRAS *de succession embrouille [illegible].* Pénurie d'argent.

— Fig. Gêne, malaise de l'esprit ; nécessité pénible où l'on est de parler, de se prononcer, d'agir.

— Fam. Importance donnée à de petites choses : *Faire beaucoup d'*EMBARRAS *pour rien.*

Loc. prov. *Faire ses embarras, sans en avoir.* Faire l'homme d'importance ; affecter de grands airs, de grandes prétentions. ‖ *Fausse, Fausseuse d'embarras.* Celui, celle qui se donne de grands airs, qui affecte de grandes prétentions. ‖ *Mettre une fille dans l'embarras.* La rendre enceinte. ‖ *N'avoir que l'embarras du choix.* Avoir abondamment de quoi choisir. ‖ *Causer de l'embarras à quelqu'un.* Le gêner, le déranger, lui être importun. ‖ *Ce n'est pas l'embarras.* Sorte de restriction populaire usitée pour indiquer un correctif de ce qu'on a dit, pour exprimer qu'il ne faut pas y attacher une importance trop absolue, ou bien pour annoncer une explication de ce qui pourrait paraître excessif.

— *L'embarras, l'embarras gastrique* ou *intestinal.* Pathol. Commencement d'obstruction ; accumulation de matières dans l'estomac ou dans les intestins. ‖ *Embarras de la langue,* Difficulté à articuler.

— SYN. **Embarras, timidité.** L'*embarras* est l'état d'une personne qui ne sait ce qu'elle doit faire ou dire ; les circonstances peuvent mettre ce cet état même ceux qui ne manquent pas ordinairement de hardiesse. La *timidité* tient au caractère ; on parvient quelquefois à la cacher quand on a l'usage du monde, mais elle n'en est pas moins réelle, et l'homme timide hésite toujours longtemps avant de se décider à agir.

— **Embarras, barrière, empêchement,** etc.

— ANTON. **Débarras, aisance, assurance, aplomb, sang froid, désinvolture.**

— ENCYCL. Méd. *Embarras gastrique.* L'intoxication gastro-intestinale appelée *embarras gastrique* peut être parfois confondue avec les formes légères de la fièvre typhoïde. Le complexus symptomatique est caractéristique : les malades, peu de temps après le repas, éprouvent des envies de vomir, des renvois, de la soif avec empâtement de la bouche ; la tête est lourde, la vue incertaine. Puis la face se couvre de sueurs ; des vertiges surviennent et le pouls est petit et précipité. La langue est blanche. Dans l'*embarras gastrique fébrile,* tous les symptômes précédents sont accentués et la fièvre peut s'élever jusqu'à 40°, elle diminue dans la journée pour reprendre le soir.

A cette maladie bénigne il n'y a qu'à opposer le régime lacté et les boissons acidulées ; si le malaise persiste, un vomitif ou un purgatif salin, et, répétées deux à trois fois par jour, de petites doses de sulfate de quinine.

EMBARRASSANT (*an-ba-ra-san*), **ANTE** adj. Qui est de nature à causer de l'embarras, qui est gênant, incommode : *Fardeau* EMBARRASSANT. *Bagages* EMBARRASSANTS *à porter.*

— Fig. Pénible ; qui jette dans l'embarras, dans la perplexité ; importun, ennuyeux : *Question, Visite, Affaire* EMBARRASSANTE.

— n. m. Ce qui embarrasse, ce qui cause de l'embarras : *L'*EMBARRASSANT *est de choisir.*

EMBARRASSEMENT (*an-ba-ra-se-man*) n. m. Embarras. Vieux.)

EMBARRASSER (*an-ba-ra-sé* — de l'espagn. *embarazar,* ou de l'ital. *imbarazzare,* même sens) v. a. Causer de l'embarras, de l'encombrement dans : EMBARRASSER *une rue.* Empêcher la liberté des mouvements de : *Gênez que son manteau* EMBARRASSE. ‖ Empêtrer, entortiller : EMBARRASSER *les jambes d'un taureau dans des entraves.*

Par ext. Arrêter, entraver, causer des difficultés à, être un obstacle pour : *Les armées permanentes* EMBARRASSENT *leurs maîtres.* A. de Vigny. ‖ Importuner, incommoder : *Visiteurs qui* EMBARRASSENT *quelqu'un.*

— Fig. Embrouiller, compliquer : EMBARRASSER *une affaire, une question.* ‖ Jeter dans une incertitude embarrassante : *Trop de divisions et de sous-divisions* EMBARRASSENT *l'esprit.* ‖ Rendre confus : *La louange n'*EMBARRASSE *que celui qui la mérite.* Beauchêne. ‖ Rendre moins net, moins clair, moins rapide : EMBARRASSER *son style.*

— En T. de pathol., Alourdir, congestionner : *Aliments qui* EMBARRASSENT *l'estomac. La pierre* EMBARRASSE *la tête.*

Embarrassé, ée part. pass. Détourné, peu naturel.

— Pop. Se dit d'une femme, surtout d'une fille enceinte.

— *Prononciation embarrassée,* Prononciation lente et pénible, qui produit des mots mal articulés.

— ANTON. **Débarrassé, dégagé, décidé, délibéré, déterminé, hardi, libre, rassuré, résolu**

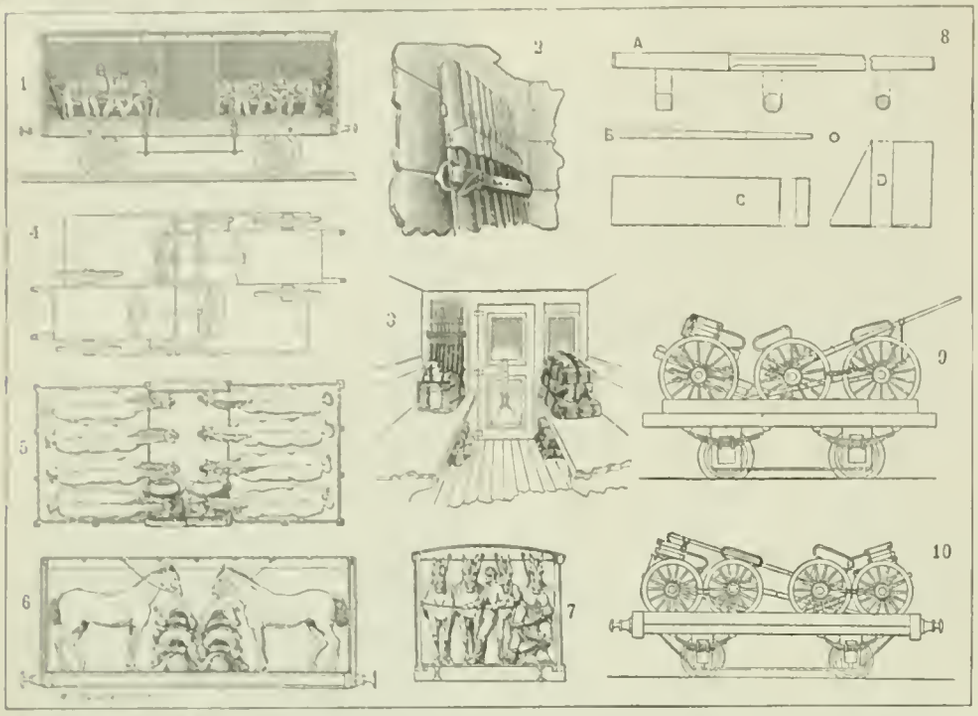

Embarquement des troupes : 1. Wagon à marchandises, aménagé pour le transport des hommes ; 2. Manière d'attacher les fusils dans le wagon. 3. Place des armes et des sacs dans un compartiment ; 4. Chargement de deux fourgons sur un wagon ; 5. Disposition des chevaux dans un wagon ; 6. Chevaux dans le wagon (coupe longitudinale) ; 7. Chevaux dans le wagon (coupe transversale) ; 8. Accessoires pour l'embarquement du matériel (A, levier de manœuvre ; B, manche de cale ; C, bout de madrier ; D, grande cale de roue) ; 9. Chargement d'un arrière-train et de deux avant-trains sur un wagon ; 10. Chargement de deux caissons sur un truc.

S'embarrasser, v. pr. Être ou devenir obstrué, empêtré, entortillé. ‖ Éprouver des difficultés pour articuler : *Dans l'ivresse, la langue* S'EMBARRASSE. ‖ Perdre le fil de son discours, manquer de mémoire. Se troubler, perdre contenance.

— Fig. S'entortiller, s'engager par maladresse. ‖ S'inquiéter, se soucier, se mettre en peine, se préoccuper : *Il faut faire ce qui est bon, juste et noble, sans* S'EMBARRASSER *de l'avenir.* (J. de Maistre.) *Quand on fait bien, pourquoi* S'EMBARRASSER *du reste.* (Le Sage.)

— Embarrasser, entortiller à soi : S'EMBARRASSER *les pieds dans une corde.* ‖ Brouiller, troubler à soi. ‖ Se gêner, s'entraver l'un l'autre.

— En T. de pathol., Éprouver de la congestion, de l'obstruction.

— *S'embarrasser de tout,* Donner de l'importance aux petites choses, s'en préoccuper comme d'affaires importantes. ‖ *Ne s'embarrasser de rien,* Ne prendre souci de rien, être indifférent à tout, et aussi, Ne voir de difficulté nulle part, se croire capable de tout.

EMBARREMENT (*an-ba-re-man*) n. m. Action d'embarrer ; résultat de cette action : L'EMBARREMENT *d'un fardeau.*

EMBARRER (*an-ba-ré* — de *en*, et *barre*) v. a. Enfermer avec des barres. (Vieux.)

— Mar. Agir sur la barre sans discernement, hors de propos. ‖ *Embarrer un levier, un anspect,* Le placer dans une position favorable pour orienter une pièce de canon.

— v. n. Placer un levier sous un fardeau, afin de le soulever. ‖ Chez les verriers, Saisir le creuset par la ceinture.

EMBARRER (*an-ba-ré* **(S')** (de l'ital. *imbarrare,* embarrasser) v. pr. Passer sa jambe de l'autre côté de la barre : *Cheval qui s'est* EMBARRÉ.

EMBARRIQUER (*an-ba-ri-ké* — de *an*, et *barrique*) v. a. Mettre en barrique.

EMBARRURE (*an-ba-rur'*) n. f. Art vétér. Contusion ou écorchure que se fait un cheval contre les barres ou battflancs qui le séparent des chevaux voisins dans l'écurie.

— Chir. Accident qui survient quelquefois après la fracture d'un os plat, et par suite duquel une esquille a pénétré sous l'os fracturé.

— Techn. Nom donné au plateau du bard ou fardier.

— n. f. pl. Constr. Plâtre que placent les couvreurs de chaque côté des tuiles faîtières, pour les sceller.

EMBAS (*an-ba* — de *en*, et *bas*) n. m. La partie basse de quelque chose. ‖ *En embas,* En bas.

EMBASE (*an* — de *en*, et *base*) n. f. Armur. Partie d'une pièce de métal qui sert d'appui à une autre pièce.

— Archit. Syn. de EMBASEMENT.

— Artill. Renfort de métal aux tourillons des bouches à feu pour éviter le vacillement du canon entre les flasques.

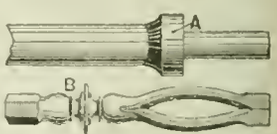

Embase : A, d'arbre de couche ; B, à fourche, de voiture.

— Photogr. Saillie circulaire disposée à l'arrière d'un objectif photographique et qui, quand l'objectif est vissé sur l'appareil, vient s'appliquer exactement sur la rondelle fixée à la paroi d'avant de la chambre.

— Techn. Renflement ménagé sur l'axe d'une roue d'horlogerie, et destiné à lui servir de soutien. ‖ Partie d'une espagnolette qui est saillante et profilée au droit des lacets qui tiennent la tige ou le corps. ‖ Petite moulure pratiquée au-dessous de l'anneau d'une clef. ‖ Partie d'une lame de couteau la plus proche du manche, et qui présente un renflement. ‖ Différence de niveau entre l'enclume et sa bigorne. (On l'appelle aussi RESSAUT.) ‖ Partie d'un ouvrage de menuiserie, reposant sur une autre pièce.

E, embase d'objectif photographique ; R, rondelle.

EMBASEMENT (*an, man* — rad. *embase*) n. m. Base continue, qui fait saillie au pied d'un bâtiment et supporte la charge de l'édifice. ‖ On écrivait autref. EMBASSEMENT.

EMBASICŒTE (*an, sèt'* — du gr. *embasis,* action d'entrer, et *koitê,* commerce charnel) n. m. Antiq. rom. Homme adonné à un genre infâme de débauche. ‖ Vase à boire de forme obscène, dont on se servait dans les repas licencieux.

EMBASIOS (*an, zi-oss* — gr. *embasios ;* de *embasis,* embarquement) adj. Mythol. gr. Surnom d'Apollon, en tant qu'il présidait à l'embarquement.

EMBASSURE (*an-ba-sur'* — de *en*, et *bas*) n. f. Partie du four du verrier, qui s'étend depuis le plan de la base jusqu'à la naissance de la voûte.

EMBASTILLEMENT (*an, sti-lle-man* (*ll* mll.) — rad. *embastiller*) n. m. Action de mettre à la Bastille, dans une bastille, dans une prison : L'EMBASTILLEMENT *d'un journaliste.* ‖ Action d'entourer une ville de forts : EMBASTILLEMENT *de Paris.*

— Fig. Compression exercée par la violence : EMBASTILLEMENT *de la presse, de la liberté.*

EMBASTILLER (*an, sti-llé* (*ll* mll.) — de *en*, et *bastille*) v. a. Mettre à la Bastille, dans une bastille. ‖ Enfermer dans une prison quelconque. ‖ Entourer de bastilles, de forts : EMBASTILLER *une ville.*

— Fig. Comprimer par la violence : EMBASTILLER *l'opinion.*

EMBASTIONNEMENT (*an, sti-o-ne-man*) n. m. Action d'embastionner.

EMBASTIONNER (*an, sti-o-né* — de *en*, et *bastion*) v. a. Entourer de bastions, de forts : EMBASTIONNER *une ville.*

EMBATAGE ou **EMBATTAGE** (*an-ba-taj'*) n. m. Opération qui consiste à fixer à chaud des bandages de fer autour des roues de voitures, ou des bandages d'acier autour des noyaux en fonte des roues des wagons et des locomotives.

— ENCYCL. L'*embatage* consiste à peser, après lui avoir fait subir une dilatation provisoire, un anneau métallique en fer ou en acier autour de la jante en bois ou du noyau en fonte des roues, jante ou noyau ayant un diamètre un

peu plus considérable que celui de l'anneau. On obtient par le refroidissement de l'anneau un énergique serrage, indispensable pour que le bandage se maintienne sur la jante ou le moyeu de la roue. Le plus souvent, on s'oppose à tout déplacement ultérieur du bandage en le reliant à la jante au moyen de boulons à têtes fraisées. V. ROUE.

EMBÂTAGE (*an, taj'* — de *en*, et *bât*) n. m. Action d'embâter; résultat de cette action : *L'*EMBÂTAGE *d'une bête de somme.*

EMBATAILLEMENT (*an, ta-ill-e-man* [*ll* mll.] — rad. *embatailler*) n. m. Art milit. Passage de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

EMBATAILLER (*an, ta-ill-é* [*ll* mll.] — de *en*, et *bataille*) v. a. Ranger en bataille ; faire passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille : EMBATAILLER *une armée.*

S'embatailler, v. pr. Se ranger en bataille.

EMBATAILLONNER (*an, ta-ill-o-né* [*ll* mll.] — de *en*, et *bataillon*) v. a. Former des soldats, des compagnies, en bataillons.

EMBATE n. m. Antiq. gr. Syn. de EMBADE.

EMBÂTER (*an* — de *en*, et *bât*) v. a. Mettre le bât à : EMBÂTER *un âne, un mulet.*

S'embâter, v. pr. Être embâté.

— Fam. Se charger d'une personne ou d'une chose importune, embarrassante.

EMBATÉRIE (*an, ri* — du gr. *embatérion* ; de *en*, dans, et *baineu*, marcher) n. f. Espèce de danse ou de marche militaire, chez les anciens Grecs : *L'*EMBATÉRIE *des Spartiates.*

EMBATÉRIEN, ENNE (*an, ri-in, èn*) adj. Antiq. gr. Qui concerne l'embatérie ou la marche : *Rythme* EMBATÉRIEN. ‖ *Sacrifice embatérien*, Celui qu'on offrait au moment du s'embarquer.

EMBATEUR ou **EMBATTEUR** (*an-ba-teur'*) n. m. Ouvrier qui place les bandages des roues de voitures ou de wagons.

EMBATOIR ou **EMBATTOIR** (*an-ba-toir'*) n. m. Fosse longue et étroite, dans laquelle on place debout les roues à embatre.

EMBÂTONNER (*an, to-né*) v. a. Armer de bâtons : EMBÂTONNER *ses gens.*

— Archit. Remplir les cannelures du fût d'une colonne de saillies ornementales en forme de petits bâtons, depuis la base de la colonne jusqu'à une certaine hauteur.

Embâtonné, ée part. pass. ‖ Adjectiv. Se dit des colonnes ayant moulures saillantes qui remplissent ses cannelures jusqu'à une certaine hauteur.

EMBATRE ou **EMBATTRE** (*an*) v. a. Garnir la jante d'une roue de voiture, ou le noyau d'une roue de wagon, d'un bandage de fer ou d'acier : EMBATRE *des roues.*

S'embatre ou *s'embattre*, v. pr. Être embatu.

EMBATTÉS (*an-ba-té*) n. m. pl. Nom que l'on donnait anciennement à des vents périodiques de certaines mers. — *Un* EMBATTÉ. Syn. de ÉTÉSIENS.

EMBAUCHAGE (*an-bô-chaj'*) n. m. Action d'embaucher des ouvriers : *L'*EMBAUCHAGE *des charpentiers.* ‖ Repas de bienvenue, que paye à ses camarades un ouvrier nouvellement embauché.

— En T. milit., Crime que l'on commet lorsqu'on incite des militaires à passer à l'ennemi ou à un parti de rebelles armés. (L'embauchage est puni de mort par le Code militaire, et avec dégradation si le coupable est un militaire.)

— Fig. Action de recruter des partisans.

— ENCYCL. V. EMBAUCHEUR.

EMBAUCHE (*an-bôch'*) n. f. Prairie donnant de gras et bons pâturages pour l'engraissement des bestiaux.

— Pop. Syn. de EMBAUCHAGE.

EMBAUCHÉE (*an-bô* — rad. *embaucher*) n. f. Mar. Commencement ou reprise du travail dans les arsenaux.

EMBAUCHEMENT n. m. Syn. de EMBAUCHAGE.

EMBAUCHER (*an-bô* — de *an*, et *bauche* [pour l'étymol., v. DEBAUCHER]) v. a. Engager pour travailler dans une boutique, un atelier, un chantier : EMBAUCHER *des maçons.* ‖ En mauv. part, Attirer par des manœuvres d'un atelier à un autre.

— Enrôler, engager par adresse dans un parti, une coterie : EMBAUCHER *des électeurs.*

— En T. milit., Chercher à faire déserter des soldats, soit pour passer à l'ennemi, soit pour servir une faction.

S'embaucher, v. pr. Être embauché, prendre un engagement pour travailler dans un atelier, une boutique, un chantier : S'EMBAUCHER *dans une filature.* ‖ Se solliciter l'un l'autre pour entrer dans un atelier ou pour déserter le drapeau.

EMBAUCHEUR, EUSE (*an-bô*) n. Celui, celle qui embauche, qui engage.

— Se disait surtout de celui qui enrôlait les soldats.

— ENCYCL. L'expression de *embaucheur*, particulièrement relative à l'ancien régime, parait pour la première fois dans une ordonnance du 1er mars 1768. L'embauchage est considéré comme un délit plus grave que la simple provocation à la désertion. Il est aujourd'hui puni par les articles 208 du Code militaire et 265 du Code maritime. Le crime est passible d'un châtiment qui s'étend jusqu'à la peine de mort.

L'embauchage d'ouvriers était sévèrement puni sous l'ancien régime, où le fait de porter à l'étranger les secrets et procédés de fabrication des manufactures françaises était considéré comme un délit criminel. Les archives de la Bastille contiennent un grand nombre de dossiers d'« ouvriers déserteurs ». Aujourd'hui, bien que le fait d'embaucher des ouvriers dans le dessein de nuire à l'industrie française soit encore puni par l'article 417 du Code pénal, on ne voit plus engager d'action judiciaire à ce sujet.

Embauchoirs : 1. Pour bottes, 2. Pour chaussures

EMBAUCHOIR (*an-bô*) n. m. Techn. Outil en forme de pied, que l'on introduit dans les bottes ou les souliers pour les élargir ou les empêcher de se rétrécir. ‖ On dit aussi EMBOUCHOIR.

EMBAUCHURE (*an-bô*) n. f. Fourniture de tous les ustensiles nécessaires dans une saline ou dans une raffinerie de sel.

EMBAUMÉ (*an bô*) n. m. A été un moment synonyme de GOMMEUX, PETIT-CREVÉ, etc.

EMBAUMEMENT (*an-bô, man* — rad. *embaumer*) n. m. Conservation artificielle des cadavres.

— ENCYCL. La conservation artificielle des cadavres, pratiquée presque de tout temps, est désignée sous le nom d'*embaumement*, parce que cette conservation était autrefois obtenue surtout par l'emploi de substances balsamiques. Dans le procédé égyptien, décrit par Hérodote, les viscères étaient enlevés par une ouverture pratiquée dans le flanc ; l'encéphale était extrait par les narines au moyen d'un crochet de métal, et les cavités, lavées d'abord avec des substances aromatiques, étaient ensuite bourrées de myrrhe, de casse et d'épices ou d'aromates pulvérisés ; puis on recousait les lèvres de la plaie. Cette opération terminée, le corps était plongé pendant soixante-dix jours dans un bain de carbonate de soude, puis séché, verni, enduit de bitume et enveloppé enfin de bandelettes de toile gommées. Le corps, rendu ainsi aux parents, était enfermé dans une caisse de bois aromatique et bitumé ou non, laquelle, bien close, était placée debout dans la chambre sépulcrale.

Chez d'autres peuples, la conservation des cadavres se faisait simplement par dessiccation, puis enroulement dans des bandelettes enduites de poix, de gomme ou d'aromates. La dessiccation était obtenue, le plus souvent, à l'air libre ; elle pouvait avoir lieu accidentellement, dans certaines conditions d'ensevelissement, comme on le voit à Saint-Michel de Bordeaux.

A ces divers procédés on a substitué l'usage d'injections, dans les artères, de matières antiputrides : hyposulfite de soude, sulfate ou chlorure de zinc, sulfate ou chlorure d'aluminium, solutions phéniquées, sublimées, etc. Variot a préconisé la conservation artificielle des cadavres par les procédés galvanoplastiques : après avoir rempli le système vasculaire avec un mélange de chlorure de zinc, d'acide phénique et de glycérine, lavé l'estomac, l'intestin, la bouche, les fosses nasales avec des solutions antiseptiques fortes, bouché toutes les ouvertures naturelles avec des mastics conducteurs, rendu la surface cutanée conductrice par une solution de sel d'argent réduit dans le vide au moyen des vapeurs de phosphore blanc dissous dans le sulfate de carbone, il plonge le cadavre, assujetti dans un cadre et maintenu fixe par une brèche et des contacts résistants, dans un bain de sulfate de cuivre. Le dépôt métallique doit avoir une épaisseur de 3/4 de millimètres environ pour assurer la résistance aux ploiements et aux chocs extérieurs.

— BIBLIOGR. : Gannal, *Histoire des embaumements et des préparations des pièces d'anatomie* (Paris, 1841) ; Poiseuille, *Rapport à l'Académie de médecine* (Paris, 1847) ; Variot, *l'Anthropoplastie galvanique* (Paris, 1890).

EMBAUMER (*an-bô* — de *en*, et *baume*) v. a. Parfumer, remplir d'une odeur suave : *Bouquet qui* EMBAUME *une chambre. Liqueur qui* EMBAUME *la bouche.* ‖ Exhaler, répandre l'odeur de : *Mouchoir qui* EMBAUME *la violette.* (Dans ce sens, *embaumer* doit être considéré peut-être comme un verbe neutre ; *comme* serait sous-entendu.)

— En parlant d'un cadavre, Le remplir de substances destinées à le conserver.

— Fig. Conserver, rendre impérissable ; perpétuer le souvenir de : *Les justes éloges sont un parfum que l'on réserve pour* EMBAUMER *les morts.* (Volt.) ‖ Rendre suave comme un parfum : *L'innocence de l'enfant* EMBAUME *les souvenirs de l'homme fait.*

S'embaumer, v. pr. Être, devenir embaumé, parfumé. ‖ Se parfumer : *Prenez des violettes,* EMBAUMEZ-VOUS. ‖ Subir l'opération de l'embaumement : *Les corps, chez les Egyptiens,* S'EMBAUMAIENT *par des procédés d'une efficacité admirable.* ‖ Se parfumer : S'EMBAUMER *de patchouli.*

— ANTON. Empester, empuantir, infecter.

EMBAUMEUR (*an-bô*) n. m. Celui dont la profession est d'embaumer les cadavres.

— Fig. et fam. : *La plupart des critiques sont des catalogueurs, des* EMBAUMEURS, *des empailleurs, et rien de plus.* (Champfleury.)

EMBAUSSER (*an-bô sé* — de *en*, et *bau*) v. a. Mar. Garnir de ses baux : EMBAUSSER *une frégate.*

EMBECQUER (*an-bè-ké* — de *en*, et *bec*) v. a. Donner la becquée à des oiseaux. (On écrit aussi EMBÉQUER.) Fam. Donner à manger à ; habituer à manger : EMBECQUER *un bébé.*

— Econ. rur. Faire manger de force la volaille qu'on veut engraisser.

— Pêch. *Embecquer l'hameçon*, Y attacher l'appât.

EMBECQUETER (*an-bè-ke-té* — de *en*, et *becq*) v. n. Mar. Avoir le cap à l'entrée d'un détroit, d'un canal, et donner dedans.

EMBÉGUINER (*an, ghi* — de *en*, et *béguin*) v. a. Coiffer d'un béguin : EMBÉGUINER *un enfant.* Par ext. Envelopper d'une manière quelconque la tête de. — Fig. Coiffer : *Qui vous* A EMBÉGUINÉ *de cette idée ?* ‖ Endoctriner sottement, infatuer de choses vaines : *Tout ce qui tient une plume s'est donné le mot pour* EMBÉGUINER *le peuple.* (Proudh.)

S'embéguiner, v. pr. Se coiffer d'un béguin ; s'envelopper la tête d'une coiffure quelconque : S'EMBÉGUINER *d'un capuchon.* ‖ Fig. S'infatuer, s'entêter, s'éprendre follement : S'EMBÉGUINER *d'une femme, d'une idée.*

EMBÉLIE (*an, li*) n. f. Genre de myrsinées, tribu des eumyrsinées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale. ‖ On dit aussi AMBÉLI et AMBÉLIER n. m.

— ENCYCL. Les *embélies* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, coriaces, à fleurs petites, disposées en grappes terminales ou axillaires. Le fruit est un drupe baccifère et monosperme. Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, dont la plus connue est l'*embélie groseillier*, qui croît dans l'île de Ceylan. Ses fruits servent à faire une confiture qui ressemble à la confiture de groseilles. En Europe, les embélies, dont quelques espèces sont grimpantes, sont cultivées dans les serres.

Embélie.

EMBÉLIÉ, ÉE (*an-bé-li-é*) adj. Bot. Qui ressemble à une embélie. — n. f. pl. Sous-tribu des myrsinées, ayant pour type le genre *embélie*. — *Une* EMBÉLIÉE.

EMBÉLINER (*an-bé*) v. a. Capter, entortiller : EMBÉLINER *une fille.* V. ENX.

EMBELLE (*an-bèl'* — de *en*, et *belle*) n. f. Partie du pont d'un navire, comprise entre les gaillards. On dit aussi BELLE.

EMBELLIE (*an-bè-li* — rad. *embellir*) n. f. Mar. Éclaircie dans le ciel, pendant le mauvais temps. Diminution dans l'intensité du vent. Calme relatif des lames.

— Fig. Circonstance favorable, bonne chance.

EMBELLIR (*an-be-lir'* — de *en*, et *beau*) v. a. Rendre beau ou plus beau ; orner, parer : EMBELLIR *une place, un jardin.*

— Donner de l'attrait à, servir à l'ornement de : *Le cygne* EMBELLIT *tous les lieux qu'il fréquente.* (Buff.) Faire paraître plus beau ou trop beau, exagérer la beauté de : EMBELLIR *la vérité. Portrait qui* EMBELLIT *plus le modèle.*

— Féod. Embellir sa terre, V. PAROISSE.

— v. n. Devenir beau ou plus beau : *Je crois que* EMBELLIT *de jour en jour.*

— Fam. *Ne faire que croître et embellir*, Grandir rapidement et gagner de la beauté. Se accroître soit en bien, soit surtout en mal.

S'embellir, v. pr. Devenir beau ou plus beau ; prendre du charme. Se orner, se parer : *Le soin de* S'EMBELLIR *est presque le désir de plaire.* (Marmontel.)

— Gramm. Comme verbe neutre, *embellir* prend l'auxiliaire *avoir* si l'on n'a en vue que le fait en lui-même, et l'auxiliaire *être* si l'on considère l'état : *Elle* A *beaucoup* EMBELLI *en très peu de temps. Elle* EST *bien* EMBELLIE *depuis que je ne l'ai vue.*

— SYN. Embellir, décorer, orner, etc. V. DÉCORER.

— ANTON. Déparer, enlaidir, gâter.

EMBELLISSANT (*an-be-li-san*, ANTE adj. Qui embellit, qui orne, qui décore : *Ne recherches les ouvrages* EMBELLISSANTES ! (Boiste.

EMBELLISSEMENT (*an-be-li-se-man*) n. m. Action d'embellir ; fait d'être embelli ; ornements, objets qui embellissent : *Travailler à l'*EMBELLISSEMENT *d'une ville.*

— Ornements empruntés, que l'on ajoute à la vérité ou à la réalité : *Il ne faudrait pas chercher des* EMBELLISSEMENTS *à l'histoire.*

EMBELLISSEUR (*an-bè-li-seur'*, EUSE n. m. Celui, celle qui a la manie des embellissements.

EMBÉQUER v. a. Econ. rur. et pêch. V. EMBECQUER.

EMBÉRIZE ou **EMBERIZA** (*an-bé*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre bruant. Le genre *emberiza* proprement dit a pour type le bruant ortolan, ou ortolan vulgaire.)

EMBÉRIZINÉS (*an*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, comprenant les formes vulgairement appelées bruants, et dont les nombreuses espèces, répandues sur le globe, surtout dans les régions froides et montagneuses, rentrent dans les genres *calamospize, euspize, citrinelle, gubernatrix, fringillaire, embérize.* — *Un* EMBÉRIZINÉ.

EMBÉRIZOÏDE (*an*) ou **EMBERIZOIDES** (*an-bé, zo-i-dèss*), n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, tribu des passerellinés, comprenant des formes voisines des bruants, à plumage verdâtre et gris, et qui habitent l'Amérique centrale et méridionale.

Embérizoïde

— ENCYCL. On connaît une dizaine d'espèces d'*emberizoides*, réparties dans quatre sous-genres : *donacospiza*, de l'Argentine au Parana ; *coryphaspiza*, du Brésil ; *chlorura*, de l'Orizaba ; *chamæospiza*, de l'Oaxaca. L'espèce type du genre embérizoïde proprement dit est l'*emberizoides macroura* de Cayenne.

EMBERLIFICOTER (*an-bèr'* — fréquent. de *emberlucoquer*) v. a. Pop. Embarrasser, désorienter. Entortiller, faire tomber dans quelque piège, séduire : EMBERLIFICOTER *un créancier.*

S'emberlificoter, v. pr. Être emberlucoté ; s'embrouiller.

EMBERLIFICOTEUR, EUSE (*an-bèr*) n. Celui, celle qui emberlificote, qui cherche à emberlificoter.

EMBERLOQUER ou **EMBERLUCOQUER** (*an-bèr-lo-ké*) v. a. Embarrasser, entortiller : séduire en usant de ruse. On dit encore EMBERLICOQUER, et EMBERLICOQUER.

S'emberloquer, v. pr. S'embrouiller, s'entortiller, s'entêter.

EMBERNAGRA (*an-bèr'* n. m. Sous-genre d'embérizoïdes, comprenant une vingtaine d'espèces, propres à l'Amérique centrale et méridionale. (Tels sont les *embernagra Platensis* du Brésil, et *embernagra Kieneri* du Mexique.)

Embernagra

EMBESOGNEMENT (*an, man, gn* mll.) — de *en*, et *besogne*) n. m. Besogne, occupation embarrassante. (Vieux.)

EMBESOGNER (*an*, et *gn* mll. — de *en*, et *besogner*) v. a. Occuper, donner de la besogne à. Vieux.

— A signifié Ensemencer.

S'embesogner, v. pr. Se donner de la besogne.

EMBÊTANT (*an, tan*, ANTE (rad. *embêter*) adj. Pop. Ennuyeux, très importun : *Les enfants sont* EMBÊTANTS.

EMBÊTEMENT (*an, man*) n. m. Pop. Action d'embêter. Importunité, contrariété, ennui : *Avoir des* EMBÊTEMENTS *avec son propriétaire.*

EMBÊTER (*an* — de *en*, et *bête*; prononc. « rendre bête ») v. a. Pop. Importuner d'ennui, importuner à l'excès.

— S'embêter, v. pr. Se laisser duper.

S'embêter, v. pr. S'ennuyer beaucoup. On dit populairement. *S'embêter comme un rat mort*, comme *une crotte*, *pas d'encre une malle*, etc. « *Ne pas s'embêter*. Être dans une position agréable, enviable.

EMBÊTERIE (*an*, *ri*) n. f. Pop. État de ceux qu'on embête.

EMBÊTISER (*an* — de *en*, et *bêtise*) v. a. Jeter dans la bêtise.

EMBEURRER (*an-beur-ré* — de *en*, et *beurre*) v. a. Couvrir ou frotter de beurre. Emburrer un pain.

EMBIE (*an-bi*) ou **EMBIA** (*an-bi-a*) n. m. Genre d'insectes, type de la famille des embiides, comprenant des formes aptères, allongées, à pattes courtes, dont les larves vivent sous les pierres, dans des fourreaux soyeux. Les embies sont de petite taille, brunes ou noires, de moeurs carnassières, se réunissant en troupes dans les endroits où elles vivent. Le quelques espèces connues habitent les régions chaudes des deux mondes.

Embie (gr. 2 fois).

EMBICHETAGE (*an*, *taj* — m. Distance qui se trouve entre le centre de la petite platine et le centre de la grande, dans une montre. On dit aussi EMBISTAGE.

EMBIIDÉS (*an* — n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, comprenant les *embies*, *oligotomes* et *oligoneures*, genres propres aux régions chaudes du globe et ayant de grands rapports tout à la fois avec les termites et les perles. — *Un* EMBIIDÉ.

EMBILLOTTEUSE (*an-bi-llo-teuz* — *ll* mll. — de *en*, et *billotte*) n. f. Machine servant à rassembler le foin en billottes ou petites meules.

EMBIRA (*an-bi-ra*) n. m. Nom vulgaire, au Brésil, du xylopia soyeux. — Nom générique, au Brésil, de tous les arbres dont l'écorce est propre à faire des liens.

EMBIRATANHA (*an, ta-gna-nha* — mll. — n. f. Bot. Espèce de fromager du Brésil, de la famille des bombacées, qui fournit aux indigènes brésiliens une écorce filamenteuse dont ils se servent pour faire des cordages.

EMBITÉ, ÉE (*an* — a. lj. Techn. Se dit du verre fondu, qui par suite d'un grand abaissement de température du four, a perdu la liquidité nécessaire pour être soufflé.

EMBLA, nom de la première femme, dans la mythologie scandinave. Les fils de Bor, Odin, Hœner et Loder, trouvèrent deux arbres dont ils firent *Embla* et son mari *Askr* (Orme et Frêne). Odin leur donna l'esprit, Hœner leur donna l'âme, et Loder le sang, l'ouïe, la vue et un beau teint.

EMBLAISON (*an-blé-zon* — n. f. Nom donné, dans quelques départements, à la saison des semailles.

EMBLASONNER (*an*, *zo-né* — de *en*, et *blason*) v. a. Accorder un blason à : EMBLASONNER *un financier*.

EMBLAVAGE (*an*, *raj*) n. m. Action d'ensemencer.

EMBLAVE (*an* — rad. *emblaver*) n. f. Dr. anc. Terre où il y a eu blé nouvellement semé ou déjà levé.

EMBLAVER (*an* — pour EMBLAER; de *en*, et *blé*) v. a. Ensemencer de blé ou de toute autre graine.

— Fig. Répandre des germes.

S'emblaver, v. pr. Être emblavé, en parlant d'une terre labourable.

EMBLAVURE (*an*) n. f. Culture des terres ensemencées. — Terrain ensemencé, particulièrement de blé.

EMBLAY (*an-blé*) n. m. Terme rural, servant à désigner dans quelques contrées, le sol de la charrue.

EMBLAYER (*an-blé-ié* — autre forme de EMBLAVER. Se prononce comme *payer*) v. a. Encombrer, embarrasser. (Vieux.)

EMBLE n. m. Pop. Vêtement.

EMBLÉE (D') (*dan-blé* — ral. *emblée*) loc. adv. Du premier coup, sans difficulté.

Patrol. *Robert d'emblée*. V. ROBERT.

EMBLÉMATIQUE (*an*, *ti* — adj. Qui sert d'emblème, qui a le caractère d'un emblème : *Figure* EMBLÉMATIQUE.

EMBLÉMATIQUEMENT (*an*, *ke-man* — adv. D'une manière emblématique.

EMBLÉMATOLOGIE (*an-blé-ma-to-lo-ji* — — de *emblème*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur les emblèmes.

EMBLÈME (*an* — gr. *emblêma*, ouvrage en mosaïque : formé de *en*, dans, et *ballein*, jeter) n. m. Figure symbolique, représentation d'une idée par la figure d'un objet qui la symbolise : *Les hiéroglyphes égyptiens étaient souvent des* EMBLÈMES. (Bouillet.) Symbole, objet adopté pour figurer une idée, ou qui la figure naturellement à cause de ses propriétés essentielles ou particulièrement connues : *Le lion est l'*EMBLÈME *de la force*, *la colombe celui de l'innocence*, *le cyprès celui de la douleur*. — Attribut, objet dont on accompagne certaines figures allégoriques : *Les* EMBLÈMES *de la royauté*, *de la force*, etc.

— *Ornements* (*emblèmes*). Ornements, rubans, lauriers, etc., dont se parent les francs-maçons dans leurs cérémonies et qui indiquent le grade respectif de chacun des assistants.

— Antiq. gr. et rom. Ouvrage de marqueterie, ornement fixe, rapporté sur un meuble, sur un objet de luxe.

— Arg. Monterie, tromperie : *Des emblèmes!* Exclamation usitée pour accuser de fausseté les paroles de quelqu'un. *Casser des emblèmes*, Mentir.

— Bas. Figure allégorique du corps des devises.

— Mar. *Emblème d'une embarcation*. Signe distinctif, lettre ou allégorie cloué à l'avant de l'embarcation.

— Paléogr. Espèce d'écriture secrète, en usage au XVIIe siècle.

— ENCYCL. Archéol. On entend sous le mot *emblème*, en archéologie classique, les médaillons d'orfèvrerie, les appliques fondues ou ciselées, ou le quelque autre travail, qui étaient incrustées ou rivées au fond des coupes, des cratères et autres vases de métal. D'une façon plus générale, « emblème » s'entend de tout objet ou image ayant un caractère symbolique, et, dans ce sens, son synonyme plus usuel est *empreise*.

— SYN. Emblème, symbole. Le *symbole* est constant, l'*emblème* est variable. Le *symbole* est regardé comme étant d'origine divine ou inconnue; l'*emblème* est inventé par quelqu'un. Le *symbole* a, avec l'objet auquel il se rapporte, une analogie naturelle, facile à saisir : ainsi, la tortue est le symbole de la lenteur; l'*emblème*, au contraire, demande souvent un effort d'intelligence pour être compris, car, en général, il associe plusieurs idées différentes : ainsi, une colombe faisant son nid dans un casque est l'emblème de la paix succédant à la guerre.

EMBLEME (*an*) n. m. Ornith. Genre de passereaux conirostres, comprenant une seule espèce de la Nouvelle-Hollande, que l'on nomme souvent *bengali moucheté*.

Emblèmes (LES), recueil de sentences morales en distiques latins, composé par le jurisconsulte milanais André Alciat. — Ce livre tire son nom des images (*emblemata*) placées en tête de chaque apologue ou maxime. Il eut de nombreuses éditions jusqu'au début du XVIIe siècle. La seconde édition, très augmentée, fut publiée en 1531, à Augsbourg, par Conrad Peutinger.

EMBLÉMER ou **EMBLÉMIR** (*an* — rad. *emblème*) v. a. Tromper.

— v. n. Mentir.

EMBLER (*an* — du lat. *involare*, enlever en volant; de *in*, dans, et du v. *volare*, voler) v. a. Voler, s'emparer de. Prendre de vive force : EMBLER *une ville d'assaut*. (Vx.)

S'embler, v. pr. Se dérober à un danger, l'éviter par la fuite.

EMBLER v. n. Autre forme de *ambler*.

EMBLETON, paroisse d'Angleterre (Northumberland), près de la mer du Nord; 2.250 hab.

EMBLÉTONIE (*an*, *ni*) ou **EMBLETONIA** (*an-blé*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, famille des éolidés, comprenant des animaux marins nus, allongés, grêles, à tentacules buccaux modifiés en lobes aplatis.

Emblétonie.

— ENCYCL. Les *emblétonies* sont répandues dans les mers de l'hémisphère boréal; elles sont de très petite taille et remarquables par leurs larges appareils branchiaux en rames. Telle est l'*emblétonia pulchra*, de l'Atlantique, longue de 4 millimètres.

EMBLEUR n. m. Vénér. V. AMBLEUR.

EMBLICASTRUM (*an*, *strom*) n. m. Bot. Section du genre phyllanthe, caractérisé par son calice à quatre divisions égales, deux étamines carrées et des styles réunis en une longue colonne.

EMBLIER v. a. Mar. Syn. de EMBLAYER.

EMBLINGIE (*an*, *jii*) n. f. Genre de capparidacées, formé pour un arbrisseau à feuilles simples et velues de l'Australie occidentale.

EMBLIQUE (*an-blik*) n. m. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, voisin des phyllanthes, qui croissent dans l'Inde et produisent un des fruits appelés « myrobolans ». ‖ On dit aussi EMBLIC.

— Adjectiv. *Myrobolan emblic*. Pharm. Myrobolan produit par l'emblique ou emblic.

EMBLOQUER (*an*, *ké* — de *en*, et *bloc*) v. a. Entasser, amonceler. (Vieux.)

— *Embloquer les cornes*. Techn. Aplatir entre deux plaques un morceau de corne chaud.

EMBLOUSER (*an* — de *en*, et *blouse*) v. a. Vêtir d'une blouse : EMBLOUSER *un enfant*.

S'emblouser, v. pr. Se vêtir d'une blouse.

EMBLURE (*an*) n. f. Agric. Se dit, dans quelques contrées, pour EMBLAVURE.

— Manège. Ancienne forme du mot AMBLE.

EMBOBELINER (*an* — de *en*, et *bobine*, le sens primitif étant « enlacer » comme le fil enlace la bobine) v. a. Fam. Enjôler, séduire par des paroles insidieuses. ‖ On dit aussi EMBOBINER.

EMBOBINER (*an* — v. a. Enrouler du fil, de la laine ou de la soie autour d'une bobine. ‖ Faire une bobine, de fil, de laine ou de soie.

— Par ext. Fig. et fam. Enjôler.

S'embobiner, v. pr. S'enrouler autour d'une bobine. ‖ Au fig. Se prendre aux paroles insidieuses de quelqu'un.

EMBODINURE n. f. Mar. Syn. de EMBOUDINURE.

EMBOHÉMER (*an* — (S') [de *en*, et *bohème*] v. pr. Fam. Fréquenter les bohèmes, prendre leurs habitudes.

EMBOIRE (*an* — de *en*, et *boire*) v. a. Imbiber, humecter. Vieux.

— Techn. *Emboire un moule*, L'humecter intérieurement d'huile ou de cire fondue, pour que la matière qu'on doit y couler n'y adhère pas.

Embu, *ue* part. pass. Dont les couleurs sont ternes : *Tableau* EMBU, *Couleurs* EMBUES.

S'emboire, v. pr. Peint. Devenir terne, par suite de l'absorption de l'huile des couleurs par la toile ou le panneau sur lesquels la peinture est exécutée.

EMBOISER (*an* — de *en*, et de l'anc. franç. *boiser*, tromper) v. a. Séduire par des cajoleries : EMBOISEZ-*moi bien ces gens-là*. (H. de Balzac.) Vieilli.

EMBOISEUR, EUSE (*an*) n. Celui, celle qui emboise. (Vx.)

EMBOÎTAGE (*an*, *taj* — rad. *emboîter*) n. m. Action de mettre en boîte : *Le triage et l'*EMBOÎTAGE *des plumes métalliques*.

— En T. de relieur. Opération consistant à placer un livre cousu entre deux cartons constituant la couverture du livre. — Cette couverture elle-même.

EMBOÎTEMENT (*an*, *man* — rad. *emboîter*) n. m. Jonction de deux pièces qui s'emboîtent l'une dans l'autre : EMBOÎTEMENT *des os*. EMBOÎTEMENT *des matrices et des tenons d'une charpente*.

— Anat. *Emboîtement réciproque*, Disposition des surfaces articulaires, telle qu'à la convexité d'un des os correspond une concavité pour l'autre. ‖ On les appelle aussi ARTICULATION EN SELLE.

— Art milit. anc. Disposition dans laquelle les soldats étaient placés sur quatre ou cinq rangs, de façon telle que les armes de ceux des derniers rangs ne pussent blesser ceux des premiers, quoiqu'ils tirassent tous à la fois.

— Biol. *Emboîtement des germes*. Théorie qui a été en honneur parmi les philosophes et les naturalistes jusqu'au XVIIIe siècle.

— Cosmol. Système suivant lequel les différents corps du monde correspondraient entre eux d'après certaines règles.

— Techn. Assemblage ou jonction de deux pièces de bois ou de métal qui pénètrent, ou qui se logent l'une dans l'autre.

— ENCYCL. Biol. La théorie de l'*emboîtement des germes* est connexe de celle de la *préformation*, qui veut que l'individu adulte soit représenté en miniature dans le genre d'où il provient; le développement de l'individu n'est, alors, que l'accroissement de cette miniature, de cet *homunculus*.

Les partisans de cette théorie se divisent en deux catégories : les *spermatistes* et les *ovistes*. Les premiers voient l'homme tout entier dans le spermatozoïde ou élément mâle; ce spermatozoïde n'emprunte à la femelle que le milieu nutritif, pour se développer. Les ovistes, au contraire, voient l'homme tout entier dans l'ovule ou élément femelle; la fécondation par le mâle apporte seulement à cet ovule le coup de fouet qui cause son développement. La considération des *métis* et des *hybrides*, qui tiennent à la fois du père et de la mère, a détruit cette théorie; mais, cependant, les spermatistes et les ovistes avaient, pour les phénomènes d'hybridation, des explications fantastiques. L'emboîtement des germes consistait, pour un spermatiste, dans ce fait que le spermatozoïde, contenant l'homme réduit, contenait par là même les spermatozoïdes de la seconde génération, et dans ceux-ci ceux de la troisième, et ainsi de suite : en descendant, jusqu'à la consommation des siècles; en remontant, jusqu'au père Adam. Pour un oviste, il en était de même, mais dans la série des œufs, depuis la mère Ève jusqu'aux dernières générations à venir.

Cette théorie, qui a été vivement discutée pendant des siècles, n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt historique.

— Cosmol. *Emboîtement des mondes*. Les révélations soudaines du télescope et du microscope, dévoilant aux penseurs du XVIIe siècle ce qu'ils appelaient l'infiniment grand et l'infiniment petit, les ont amenés à concevoir l'univers comme composé de mondes emboîtés les uns dans les autres. Pascal a merveilleusement condensé cette théorie. Un ciron offre « dans la petitesse de son corps des parties incomparablement plus petites, des jambes avec des jointures, des veines dans ces jambes, du sang dans ces veines, des humeurs dans ce sang, des gouttes dans ces humeurs, des vapeurs dans ces gouttes »; puis, là dedans, Pascal montre « un abîme nouveau »; dans « l'enceinte de ce raccourci d'atome », il voit tout un univers immense. Leibniz, Malebranche ont exprimé des idées semblables. Cette question de l'emboîtement des mondes, qu'il ne faut pas confondre avec celle de l'emboîtement des germes, n'est pas autre chose, quand on l'exprime d'une certaine façon, que la question de l'infini en petitesse et en grandeur. Si l'on veut dire que des mondes semblables sont contenus les uns dans les autres, cette idée, contredite par l'expérience, est aujourd'hui abandonnée.

EMBOÎTER (*an* — de *en*, et *boîte*) v. a. Enchâsser dans une autre chose : EMBOÎTER *des tuyaux*, *des morbuises*. ‖ Enfermer, envelopper exactement : *Pantalon qui* EMBOÎTE *le pied*.

— Fig. Confiner étroitement : EMBOÎTER *son esprit dans les ornières du passé*. (Chateaubr.)

— Arg. milit. *Emboîter quelqu'un*, Le mettre à la salle de police, en prison.

— Arg. théâtr. *Se faire emboîter*. Se faire interpeller, siffler par le public.

— Art milit. *Emboîter le pas*. Se rapprocher tellement l'un de l'autre en marchant, que le pied de chaque homme vienne se poser à la place que vient de quitter celui de l'homme qui le précède. ‖ Fig. Se modeler sur quelqu'un.

Monn. anc. Mettre dans la boîte d'essai : EMBOÎTER *des écus de six livres*.

— Techn. *Emboîter un livre*. Le mettre dans la reliure qui lui est destinée. ‖ Pratiquer une rainure sur une des faces d'une pièce de bois, de manière à recevoir une autre pièce qui s'y adapte très exactement. ‖ Joindre ensemble deux tuyaux de conduite, en soudant leur jonction.

Emboîté, *ée* part. pass. du v. Emboîter.

— Chorégr. *Pas emboîté*, Pas dans lequel le danseur se tient dans la troisième position ou emboîture.

S'emboîter, v. pr. Être enchâssé, être emboîté : *Les os* S'EMBOÎTENT *les uns dans les autres*. ‖ Par ext. Être enlacé. ‖ Fam. Se mettre à l'étroit comme dans une boîte : S'EMBOÎTER *dans une voiture*. ‖ Fig. Se convenir, s'accorder. ‖ Se conformer, se plier.

A, emboîture.

— ANTON. **Déboîter, démantibuler, démembrer, détraquer, disloquer, luxer.**

EMBOÎTURE (*an*) n. f. Techn. Mode d'emboîtement; état des objets emboîtés. ‖ Insertion d'un objet quelconque dans un autre. ‖ Chacune des deux traverses horizontales que l'on place en haut et en bas pour tenir emboîtés les ais d'une porte ou d'un volet.

— Chorégr. Cinquième position, celle dans laquelle les jambes sont exactement rapprochées et comme emboîtées l'une dans l'autre.

EMBOLE (*an* — du gr. *embolê*, action de jeter) n. m. Antiq. Éperon de la proue des navires. Syn. de ROSTRE. ‖ On dit aussi EMBOLON.

— Mamm. Axe osseux des cornes du bœuf.

— Pathol. Corps migrateur qui produit l'embolie.

— n. f. Antiq. gr. Tête du bélier qui servait à battre les murailles des places assiégées.

— Anat. Articulation par emboîtement réciproque. ‖ Réduction des os luxés.

EMBOLIARIA (*an* — mot lat.; de *embolium*, intermède) n. f. Antiq. rom. Actrice qui était chargée d'amuser les spectateurs entre deux actes.

EMBOLIE (*an, li* — du gr. *embolè*, action de jeter dans) n. f. Méd. Oblitération brusque d'un vaisseau par un corps (*embolus*) en circulation dans le sang.

— Zool. V. la partie encycl.

— Encycl. Méd. On connaît des *embolies* graisseuses, gazeuses, ou produites par des cellules microbiennes ou cancéreuses; mais c'est un caillot sanguin détaché d'une thrombose qui, le plus souvent, forme l'embolie. Les désordres causés par l'arrivée de ce caillot dans la grande ou la petite circulation sont variables, mais ils ont un caractère commun : c'est une action mortifiante sur les tissus situés au-dessous du point où a eu lieu l'embolie.

Suivant la thrombose qui lui donne naissance, on doit distinguer l'embolie de l'artère pulmonaire et l'embolie des artères viscérales et des extrémités. La thrombose veineuse, étant la plus fréquente, produit par suite plus souvent cet accident redoutable; le caillot migrateur chemine vers le cœur droit, et de là passe dans l'artère pulmonaire. Si le corps oblitérant est volumineux, il obstrue les premières divisions de l'artère, donnant lieu à des accidents très graves pouvant aller jusqu'à la mort; de moindre volume, il continue son chemin, ne formant qu'un infarctus pulmonaire.

L'embolie d'origine artérielle ne s'accompagne que de troubles légers si le vaisseau oblitéré est pourvu de nombreuses artères collatérales; elle aboutit, au contraire, à l'infarctus, avec toutes ses conséquences, si l'artère est terminale comme dans le cerveau, le rein, la rate ou les extrémités des membres. C'est ainsi que se produisent le ramollissement cérébral et certaines gangrènes.

Le traitement est exclusivement préventif; le malade doit garder l'immobilité absolue lorsqu'il est atteint de thrombose. Cependant, si l'embolie se manifeste dans l'artère d'un membre, on peut essayer l'enveloppement par des compresses chaudes.

— Zool. On appelle ainsi un mode particulier de développement menant à une *gastrula* dite *embolique*. Ce mode de développement se rencontre dans les cas où l'œuf contient peu de réserves nutritives ou quand ces réserves nutritives sont uniformément réparties dans toute sa masse. La segmentation est égale et donne naissance à des cellules toutes à peu près de même dimension, qui, au bout de quelque temps, sont réparties en une couche uniforme, formant une sphère creuse, appelée *blastula*. L'un des pôles de cette sphère creuse s'invagine dans la concavité de l'autre pôle, exactement comme cela a lieu pour une balle de caoutchouc qui est crevée. Il se forme ainsi une gastrula par *embolie* ou par invagination. Cela a lieu, par exemple, chez l'*amphioxus*.

EMBOLIME ou **EMBOLIMÉEN, ENNE** adj. Méd. V. EMBOLISMIQUE.

EMBOLIQUE (*an, lik'*) adj. Méd. Qui se rapporte à l'embolie.

— Zool. *Gastrulation embolique*, Mode de formation de la gastrula par embolie : *Une* GASTRULA EMBOLIQUE.

EMBOLISATION (*an, si-on*) n. f. Formation d'une embolie.

EMBOLISME (*an, lissm'* — gr. *embolismos*; de *en*, dans, et *ballein*, jeter) n. m. Addition d'un mois intercalaire, dans les calendriers grecs, pour rétablir la concordance entre l'année lunaire et le cours du soleil.

EMBOLISMÉEN, ENNE adj. Chronol. V. EMBOLISMIQUE.

EMBOLISMIQUE (*an, smik'* — rad. *embolisme*) adj. Se disait, chez les Grecs, du mois intercalaire qui servait à rétablir la concordance de l'année lunaire avec le cours du soleil : *Mois* EMBOLISMIQUE. (On appliquait aussi le mot à l'année où se faisait l'intercalation : *Année* EMBOLISMIQUE.) ‖ Se disait, chez les Romains, du jour que l'on ajoutait à février dans les années bissextiles, et du mois de février lui-même. (On dit aussi EMBOLIME, ou EMBOLIMÉEN.)

— Encycl. Astron. Dans le calendrier israélite, l'année *embolismique* est celle qui renferme 13 mois lunaires, contrairement à l'année commune de 12 mois; l'année embolismique est *défective*, *régulière* ou *abondante*, suivant qu'elle renferme 383, 384 ou 385 jours. Au bout du cycle lunaire des Juifs, période de 19 ans, imitée des Grecs, le commencement de l'année arrive à la même époque de l'année solaire et, sur 19, 7 années sont embolismiques, numérotées 3, 6, 9, 11, 14, 17, 19. V. CALENDRIER.

EMBOLITE (*an*) n. f. Substance minérale, résultant d'un mélange de chlorure et de bromure d'argent, dont le poids spécifique est égal à 5,8 et dont la dureté varie de 1 à 1,5. (Elle présente un éclat vitreux, une teinte grisâtre.)

EMBOLIUM (*an, om* — mot lat.; du gr. *embolion*, même sens) n. m. Littér. anc. Sorte d'intermède joué entre les actes d'une pièce principale et indépendant de cette pièce.

EMBOLOÏDE (*an* — du gr. *embolon*, coin, et *eidos*, forme) adj. Antiq. gr. Se disait de la disposition des troupes en forme de coin ou en ordre convexe du côté de l'ennemi.

EMBOLON (*an* — du gr. *embolon*, coin) n. m. Antiq. gr. Ordre de bataille en forme de coin. ‖ Éperon de navire. ‖ Partie antérieure de l'hippodrome d'Olympie.

— Encycl. Les écrivains militaires ne sont pas d'accord sur la formation précise de l'ordre de bataille appelé *embolon*. Les uns croient que c'était un rectangle, destiné surtout aux charges offensives; d'autres pensent que c'était l'arrangement d'une troupe en cercle plus ou moins convexe. Quoi qu'il en soit, on sait que cet ordre a été également propre à l'infanterie et à la cavalerie, et qu'il était connu des peuples orientaux. Cependant, presque tous les historiens de la décadence grecque en attribuent l'invention à Philippe de Macédoine, qui le préférait, paraît-il, au carré. L'embolon de Philippe de Macédoine était un ordre offensif, une colonne d'attaque, d'une grande profondeur et d'un grand front. L'évolution ou attaque au moyen de l'embolon s'appelait *emboloïde*.

EMBOLUS (*an, luss* — du gr. *embolos*, plantoir) n. m. Zool. Nom donné par certains naturalistes au style du bulbe de la patte-mâchoire, chez les araignées mâles.

— Pathol. Syn. de EMBOLE.

EMBOMMA. Géogr. V. BOMA.

EMBON (*an*) n. m. Bordage destiné à remplir les vides de la couverture des galères. (Les embons ne s'endentaient pas; ils se posaient simplement sur les lattes ou sur les madiers. Faisant office de pièces de remplissage, ils aidaient à former la coque et la couverte.)

EMBONPOINT (*an, poin* — de *en, bon*, et *point*, c'est-à-dire « en bon état ») n. m. État du corps des personnes ou des bêtes qui sont grasses et bien portantes : *Avoir, Prendre de l'*EMBONPOINT. ‖ Fam. Rondeur artificielle des formes qui simule l'embonpoint : *Bien des femmes se donnent un* EMBONPOINT *de coton*. ‖ Au fig. : *L'*EMBONPOINT *du style*.

— Encycl. On admet généralement, comme une moyenne approximative, que le poids de la graisse est au poids total du corps comme est 1 à 20. Au delà de ces proportions, et dès qu'une quantité un peu considérable de graisse commence à se déposer dans les aréoles du tissu cellulaire, l'*embonpoint* dégénère en obésité. Il existe un grand nombre de degrés entre l'état physiologique normal et l'obésité extrême, et on passe de l'un à l'autre par degrés insensibles. Toutes les constitutions ne sont pas disposées à l'embonpoint; l'arthritisme y prédispose, ainsi que tous les ralentissements de nutrition, mais ce n'est guère qu'au milieu de l'âge adulte, vers trente ou trente-cinq ans, que l'embonpoint apparaît. Le défaut d'exercice, des occupations sédentaires, avec une alimentation abondante, contribuent à entretenir l'embonpoint.

Au contraire, la marche, la gymnastique, les douches, unies à une alimentation *strictement suffisante* et surtout pauvre en boissons, empêchent le développement excessif de l'embonpoint.

— ANTON. Maigreur, émaciation.

EMBOQUER (*an, ké* — de *en*, et *boque*, pour *bouche*) v. a. Faire manger de force des volailles et autres animaux de basse-cour, en les gavant, pour les engraisser plus vite.

EMBORDURER (*an* — de *en*, et *bordure*) v. a. Mettre une bordure, un cadre à : EMBORDURER *une estampe*.

EMBOSSAGE (*an-bo-saj'*) n. m. Action de s'embosser ou d'embosser un navire. ‖ *Ligne d'embossage*, Ligne formée de plusieurs navires mouillés et embossés. ‖ *Ecubier d'embossage*, Ouverture par laquelle passe le câble qui permet de s'embosser.

— Encycl. L'*embossage* a pour but de maintenir le bâtiment immobile dans une position déterminée, en dépit du vent et des courants, et de présenter à un fort qu'on attaque, par exemple, la partie la mieux armée du navire. On se sert encore de l'embossage pour mettre, dans les pays chauds, les navires en travers au vent. On peut, pour cette manœuvre, mouiller l'ancre à jet par l'arrière et s'en servir pour s'éviter dans la position voulue, ou bien encore se servir d'un croupiat frappé sur la chaîne de l'ancre. On file la chaîne, et le navire est pris en patte d'oie. Une escadre qui se mouille ainsi devant des fortifications, par exemple, prend la ligne dite *d'embossage*.

Navire embossé.

EMBOSSER (*an-bo-sé* — de *en*, et *bosse*, cordage) v. a. Tenir un navire à poste fixe, au moyen d'ancres mouillées devant et derrière. ‖ Faire la manœuvre d'embossage.

— Fam. Prendre une position défensive et menaçante. *S'embosser*, v. pr. Se mettre à l'embossage.

EMBOSSURE (*an-bo-sur'*) n. f. Grelin ou câble servant à l'embossage. (Syn. de CROUPIAT.) ‖ Nœud du même câble sur l'orgueau de l'ancre d'embossage. ‖ Nœud fait sur une manœuvre et auquel on ajoute un amarrage.

EMBOTHRIÉ, ÉE (*an*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à un embothrion.

— n. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre *embothrion*. — *Une* EMBOTHRIÉE.

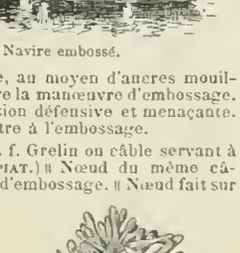

Embothrion.

EMBOTHRION ou **EMBOTHRYON** (*an*) n. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des protéacées et type de la tribu des *embothriées*, comprenant cinq espèces de l'Amérique australe.

EMBOTTELER (*an-bo-te* — de *en*, et *botte*. Double *l* devant un *e* muet : *J'embottelle. J'embottellerai*) v. a. Mettre en bottes : EMBOTTELER *le foin, le chanvre*.

EMBOUCANER (*an*) v. a. Pop. Agacer, ennuyer, irriter.

— v. n. Puer.

EMBOUCANER (S') (*an* — du préf. *en*, et *boucaner*, à cause de la couleur noire que donne la fumée aux objets que l'on boucane) v. pr. S'obscurcir, se couvrir, en parlant du temps. (Mot usité dans les départements de l'Ouest.)

— Pop. S'ennuyer.

EMBOUCAUTAGE (*an, kô-taj'*) n. m. Action d'emboucauter.

EMBOUCAUTER (*an, kô-té* — de *en*, et *boucaut*) v. a. Mettre dans des boucauts la morue que l'on a salée.

EMBOUCHE (*an* — de *emboucher*) n. m. Nom donné à une prairie, que l'on appelle quelquefois *pré d'embouche*, prairie très fertile dans laquelle les bestiaux s'engraissent rapidement. ‖ On dit aussi EMBAUCHE.

— Encycl. Dans les différentes méthodes pratiquées pour l'engraissement des animaux, on se propose toujours d'alimenter ces animaux au maximum, et de les soustraire autant que possible à toutes les causes d'excitation.

Les *embouches* ne peuvent être établies que dans les prairies fraîches et fertiles, à fonds où prédominent soit l'argile, soit la marne, mais renfermant, en bonne quantité, tous les éléments chimiques dont la présence assure aux plantes une végétation vigoureuse. Dans les pays d'élevage, on distingue les herbages propres à l'alimentation des mères et de leurs jeunes, de ceux qu'on peut employer à l'engraissement des bêtes de boucherie. En Auvergne, par exemple, ceux ci sont qualifiés de *montagnes à graisse*, les autres étant nommés *montagnes à lait*.

De plus, il convient de répartir sur une surface déterminée de la prairie un nombre tel d'animaux que ceux-ci puissent se nourrir au maximum, sans être obligés à de grands déplacements : c'est là ce qu'on appelle le « chargement de l'herbage », lequel devra t être proportionné d'une manière exacte à la fertilité du sol.

Enfin, pour les soustraire aux causes principales d'excitation, on ne parque les animaux qu'en petit nombre, et même deux par deux, s'il est possible. Au sol les herbages sont-ils divisés, au moyen de haies, de fossés ou de clôtures, en pièces d'une étendue suffisante.

L'embouche sera toujours pourvue de abreuvoirs nécessaires, et, pour assurer un peu d'ombrage, de quelques arbres épars çà et là. S'il est nécessaire, on irrigue la prairie, ou bien, à l'inverse, on la draine quand elle est trop humide. Les soins d'entretien consistent principalement à détruire les taupinières, à diviser les bouses des animaux pour les répandre uniformément sur le sol, à détruire les mousses, à opérer au printemps un hersage énergique, à épandre les engrais chimiques dont le besoin peut se faire sentir, surtout le phosphate de chaux; d'une manière plus exceptionnelle, les sels potassiques.

La flore de ces riches herbages est surtout composée de graminées (ray-grass, pâturines, fétuques, phléole des prés, flouve, vulpin, etc.) et de petites légumineuses (trèfle blanc, lupuline, lotier velu, lotier corniculé). Une modification sensible de la flore est l'indice de modifications correspondantes, soit de la composition chimique, soit de l'état d'humidité du sol. V. PRAIRIE, ENGRAISSEMENT.

EMBOUCHEMENT (*an, mon*) n. m. A signifié Embouchure, entrée. ‖ Action d'emboucher.

— Mise du mors dans la bouche du cheval.

EMBOUCHER (*an* — de *en*, et *bouche*) v. a. Mettre à la bouche, en parlant d'un instrument à vent dont on va jouer : EMBOUCHER *une flûte, un cor*.

— *Emboucher la trompette*, Prendre un ton élevé, épique, sublime, en parlant des poètes. (Se dit surtout ironiquem. : *Nombre de gens* EMBOUCHENT LA TROMPETTE *pour débiter des sottises sonores*.) ‖ Ébruiter quelque chose, le dire à tout le monde.

— *Emboucher un animal*, Le faire manger pour l'engraisser. ‖ *Emboucher un cheval*, Lui mettre le mors. — Lui choisir un mors qui convienne à sa bouche.

D'argent à un buchet fîté et virole de gueules, embouché de sable.

— Fig. et pop. Instruire, prévenir, faire la leçon à : EMBOUCHER *un enfant*.

— Mar. et navig. Pénétrer, s'engager dans un passage étroit, dans l'embouchure de : EMBOUCHER *un détroit*.

Embouché, ée part. pass. du v. Emboucher.

— Pop. Qui parle d'une certaine façon, au point de vue de la politesse : *Un homme mal* EMBOUCHÉ.

— Blas. Se dit des cors, trompettes et buchets figurés avec leur embouchure d'un émail ou d'un métal différents.

S'emboucher, v. pr. Être embouché. ‖ En parlant d'un cours d'eau. Avoir son embouchure : *La Marne* S'EMBOUCHE *dans la Seine*.

EMBOUCHOIR (*an*) n. f. Armur. Sorte de douille métallique, qui sert à réunir le canon d'une arme portative avec son fût. (Dans les anciens fusils, l'embouchoir présentait une sorte d'entonnoir par où s'introduisait la baguette, d'où peut-être son nom. Aujourd'hui, l'embouchoir du fusil Lebel porte extérieurement un *quillon*, qui sert à la formation des *faisceaux*, et permet de les établir sans mettre la baïonnette au canon. ‖ Appareil dont on se sert pour prendre à la gutta-percha, des empreintes de l'intérieur d'une bouche à feu.

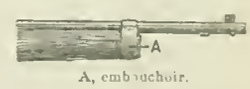

A, embouchoir.

— Mus. Syn. de EMBOUCHURE MOULE.

EMBOUCHURE (*an* — rad. *emboucher*) n. f. Partie d'un instrument à vent, à laquelle on applique la bouche lorsqu'on veut jouer : *L'*EMBOUCHURE *d'une trompette*. ‖ Manière dont on embouche certains instruments à vent : *L'*EMBOUCHURE *de la flûte traversière est difficile*. ‖ *Avoir une bonne embouchure*, Produire le son avec facilité et pureté. — Populairem., la même expression signifie Avoir de bonnes, de belles dents.

— Par ext. Entrée, ouverture extérieure : *Un vase à étroite* EMBOUCHURE. ‖ Ouverture par laquelle un cours d'eau se jette à la mer ou dans un autre cours d'eau : *Fleuve qui a une large* EMBOUCHURE. ‖ Endroit où ce phénomène a lieu : *L'*EMBOUCHURE *de la Bordogne dans la Garonne est au bec d'Ambès*.

— Anat. Point par lequel les petits vaisseaux communiquent avec d'autres plus grands, pour y décharger ou en recevoir le sang de la circulation.

— Archéol. Se disait anciennement pour l'entrée ou chape d'un fourreau, soit d'épée, soit de dague.

— Artill. Ouverture du canon. On dit plutôt BOUCHE.

— Fortif. Ouverture pratiquée dans une enceinte pour y placer une bouche à feu.

— Géol. Cratère d'un volcan.

— Manèg. Partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. (On dit aussi CANON.) ‖ Sensibilité de la bouche du cheval : *Cheval délicat d'*EMBOUCHURE.

— Techn. Côté le plus large du trou d'une filière, par lequel entre le lingot ou le fil métallique qu'on veut étirer.

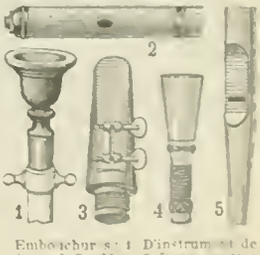

Embouchure s : 1. D'instrument de cuivre; 2. De flûte; 3. De clarinette; 4. De hautbois; 5. De tuyau d'orgue.

Encycl. Mus. La flûte n'a pour *embouchure* que le petit *trou* latéral sur lequel se placent les lèvres de l'exécutant; mais tous les autres instruments ont un appareil spécial, qui sert d'embouchure. Pour les instruments de cuivre : clairon, trompette, cor, cornet, trombone, ophicléide, etc., c'est un tuyau terminé en forme de petite cuvette pour recevoir les lèvres; pour la clarinette, c'est un *bec* surmonté d'une anche simple; pour le hautbois et le basson, c'est une *anche* double, que pincent les lèvres.

On appelle « embouchure », pour les tuyaux d'orgue, le trou par lequel l'air entre dans le pied du tuyau. C'est en ouvrant ou en diminuant cette ouverture qu'on règle la quantité d'air nécessaire pour faire parler le tuyau.

— Géogr. Quand un fleuve entre dans un océan à fortes marées, c'est généralement par un bras unique : ainsi la Seine, la Loire, la Gironde, le Congo, le Saint-Laurent, le rio de la Plata. La marée montante qui racle l'estuaire, la marée descendante qui entraîne les alluvions, les courants littoraux de droite ou de gauche, ces mouvements violents du flot dispersent au loin les apports continentaux : dunes, pas de terres molles, pas de delta.

Au contraire, dans les mers sans marée ou à petite marée, le fleuve dépose ses troubles au devant de lui ; il crée, puis augmente indéfiniment un delta, à moins que des courants, prenant ces alluvions, ne les emportent au loin, détruisant aussi ce delta à la mesure. Ainsi font le Rhône et le Nil, le Mékong, le Niger, le Gange et le Mississipi.

Un grand nombre de fleuves arrivent franchement à la mer, sans le moindre delta, mais des sables, des boues, ce qu'on appelle des barres, en incommodent l'entrée, pour le plus grand péril de la navigation. Ainsi l'Adour, le Sénégal, dont l'embouchure se déplace avec la barre, etc.

EMBOUCLER (*an* — de *en*, et *boucle*) v. a. Attacher avec une boucle. ‖ On dit plus ordinairement BOUCLER.

EMBOUDINER (*an* — de *en*, et *boudin*) v. a. Recouvrir une pièce métallique, un organeau, par exemple, de tours de plaitement, qui préservent de l'usure les cordages en contact avec le metal.

Organeau emboudiné.

EMBOUDINURE (*an* — rad. *emboudiner*) n. f. Garniture de cordage, mise autour d'un objet en métal et le faisant ressembler à un boudin.

EMBOUER (*an* — de *en*, et *boue*) v. a. Salir de boue. ‖ EMBOUER *ses habits*. ‖ Fig. Ternir, obscurcir, avilir : EMBOUER *la réputation de quelqu'un*. (Vieux.)

— En T. de constr., Enduire de boue : EMBOUER *une muraille*.

S'embouer, v. pr. Se couvrir, se salir de boue.

EMBOUQUEMENT (*an, ke-man* — rad. *embouquer*) n. m. Entrée d'une passe, d'un canal resserré entre deux terres.

EMBOUQUER (*an, ké* — de *en*, et *bouque*, bouche) v. n. Mar. S'engager dans une passe étroite.

— Activ. : EMBOUQUER *un canal*.

EMBOUQUINER (*an, ki* — de *en*, et *bouquin*) v. a. Fam. Remplir de bouquins : EMBOUQUINER *une chambre*. ‖ Procurer une grande quantité de bouquins à : EMBOUQUINER *quelqu'un*.

S'embouquiner, v. pr. Remplir ses magasins ou sa demeure de bouquins.

EMBOURBEMENT n. m. Action de s'embourber.

EMBOURBER (*an* — de *en*, et *bourbe*) v. a. Plonger, enfoncer, engager dans un bourbier : EMBOURBER *une voiture*.

— Fig. Empêtrer, engager malencontreusement : EMBOURBER *quelqu'un dans une mauvaise affaire*.

— Fam. Embarrasser, faire tomber dans des divagations : EMBOURBER *son interlocuteur par des sophismes*.

Embourbé, ée part. pass. du v. Embourber.

— Loc. fam. : *Voiture embourbée, Diligence embourbée*. Au fig. Personne très lente ; affaire poussée avec une extrême lenteur. ‖ *Jurer comme un charretier embourbé*, Jurer beaucoup, proférer de gros jurons.

S'embourber, v. pr. S'enfoncer dans la boue, dans un bourbier. ‖ Fig. S'empêtrer, s'engager malencontreusement. ‖ S'avilir, se déshonorer, se souiller.

— Fam. S'embrouiller, tomber dans des divagations.

— Méd. Se charger d'humeurs corrompues : *Ulcère qui s'embourbe*.

— ANTON. **Débourber, désembourber.**

EMBOURDER (*an* — de *en*, et *bourde*, perche) v. a. Mar. Syn. anc. de BEQUILLER.

EMBOURDIGUE (*an, digh*) n. f. Chacun des goulets ou canaux qui séparent les différentes chambres des bourdigues.

EMBOURGEOISEMENT (*an, joi-ze-man*) n. m. Action d'embourgeoiser ou de s'embourgeoiser.

EMBOURGEOISER (*an, joi* — de *en*, et *bourgeois*) v. a. Amener à la bourgeoisie : *Paysan qui* EMBOURGEOISE *sa fille*. ‖ Rendre banal, commun : EMBOURGEOISER *un drame sublime*.

S'embourgeoiser, v. pr. Prendre un air, un caractère bourgeois.

EMBOURRAGE (*an-bou-raj*) ou **EMBOURREMENT** (*an-bou-re-man*) n. m. Action d'embourrer, de remplir un meuble de bourre, résultat de cette action.

EMBOURREMENT (*an-bou-re-man*) n. m. Syn. de EMBOURRAGE. ‖ Chez les potiers, Mélange de chaux et d'argile qu'on emploie pour dissimuler les malfaçons d'une pièce de poterie.

EMBOURRER (*an-bou-ré* — de *en*, et *bourre*) v. a. Garnir de bourre ou de matière analogue un siège, un meuble. ‖ On dit plus souvent REMBOURRER. ‖ Cacher, à l'aide d'un ciment, de terre et de chaux, les défauts qui existent dans une pièce de poterie. ‖ *Embourrer une carde*, En obstruer les dents, en parlant des matières provenant du cardage.

S'embourrer, v. pr. Être embourré, en parlant d'un meuble. ‖ Se boucher, en parlant des dents des cardes.

EMBOURRURE (*an-bou-rur* — n. f. S'est dit pour Doublure de vêtement bourrée. ‖ Grosse toile pour couvrir la matière, bourrée ou cerclée, dont on rembourre certains meubles. ‖ Matière quelconque employée pour rembourrer.

EMBOURSAGE (*an, saj*) n. m. Opérat° en du travail des cuirs qui consiste à les aplatir avec un maillet ou un outil appelé *fer à aplanir* ou à *aplatir*, pour en faire disparaître les boursouflures, c'est-à-dire les plis.

EMBOURSEMENT (*an, man*) n. m. Action d'embourser : EMBOURSEMENT *d'une somme*. (Peu us.)

EMBOURSER (*an* — de *en*, et *bourse*) v. a. Mettre dans sa bourse, encaisser, toucher. ‖ Fam. Recevoir abondamment : EMBOURSER *des coups, des injures*.

— *Embourser une peau*. Techn. Lui faire subir l'emboursage.

S'embourser, v. pr. Être emboursé.

— ANTON. **Débourser.**

EMBOUSER (*an* — de *en*, et *bouse*) v. a. Salir ou enduire de bouse.

EMBOUT (*an-bou* — rad. *emboutir*) n. m. Techn. Garniture de métal, d'ivoire, de corne ou de matière dure, qu'on met au bout d'une canne ou d'un manche de parapluie.

— Méd. Partie inférieure du stéthoscope. ‖ Instrument de métal, de bois, d'ivoire, etc., qui sert à faciliter l'introduction d'une sonde.

EMBOUTEILLAGE (*an-bou-tè-ill-aj* [*ll* mll.]) ou **EMBOUTEILLEMENT** (*an-bou-te-ill-e-man* [*ll* mll.]) rad. *embouteiller*) n. m. Action de mettre un liquide en bouteilles : EMBOUTEILLAGE *du vin, du cidre*.

EMBOUTEILLER (*an-bou-tè-ill-é* [*ll* mll.] — de *en*, et *bouteille*) v. a. Mettre en bouteilles : EMBOUTEILLER *du vin*.

S'embouteiller, v. pr. Être mis en bouteilles.

EMBOUTEILLEUR (*an-bou-tè-ill* [*ll* mll.] — rad. *embouteiller*) n. m. Celui qui met des liquides en bouteilles.

EMBOUTER (*an* — de *en*, et *bout*) v. a. Mettre un embout à l'extrémité d'une canne, d'un parapluie, etc.

Emboûté, ée part. pass. du v. Emboûter.

— Blas. Se dit des marteaux et généralement de tous les outils ou instruments dont les bouts sont garnis d'un anneau ou d'une virole d'un émail particulier.

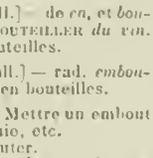

D'or, à un marteau d'azur emboûté d'argent.

EMBOUTIQUEMENT (*an, ke-man*) n. m. Action d'emboutiquer : L'EMBOUTIQUEMENT *du sel*.

EMBOUTIQUER (*an, ké* — de *en*, et *boutique*) v. a. Anc. cout. Mettre en boutique, en magasin, en parlant du sel : *Les producteurs étaient tenus d'*EMBOUTIQUER *leur sel dans un délai déterminé*.

EMBOUTIR (*an* — de *en*, et *bout*) v. a. Techn. Rendre, par le martelage ou la pression, une plaque métallique plane concave d'un côté et convexe de l'autre. ‖ *Emboutir l'argent*, Le travailler sur l'étampe.

— Archit. Repousser au marteau des ornements en tôle. ‖ Couvrir d'une enveloppe métallique ornementée destinée à protéger l'ouvrage, une moulure, une corniche.

S'emboutir, v. pr. Être embouti.

EMBOUTISSAGE (*an, ti-saj*) n. m. Techn. Art ou action d'emboutir les métaux : L'EMBOUTISSAGE *des chaudières, des douilles de cartouches*. ‖ Par ext. Travail en relief sur étoffes qui fait saillir les motifs de décoration.

— ENCYCL. L'*emboutissage* consiste à transformer une feuille métallique en une surface courbe non développable. Cette déformation, qui est nécessairement accompagnée d'une diminution d'épaisseur, peut, avec un métal malléable, être poussée jusqu'à l'arrondissement en calotte sphérique ou l'allongement en tube. Le cuivre et l'acier doux peuvent être emboutis à froid, mais, généralement, on opère à chaud, en faisant passer le métal successivement sous une série de poinçons développant progressivement l'empreinte. C'est par emboutissage que l'on produit la plupart des vases, récipients, godets, dans lesquels la destination bannit la soudure : chaudières, casseroles, ustensiles, cartouches, ou simples tubes, boutons, jouets.

L'emboutissage tient aussi une grande place dans les industries d'art pour l'impression des ornements en relief, les travaux en repoussé et toute l'orfèvrerie. Il est l'auxiliaire indispensable de la métallurgie et des branches connexes.

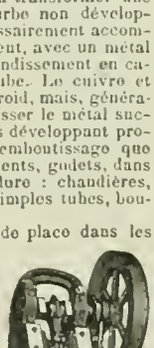

Emboutisseuse.

EMBOUTISSEUR (*an, ti-seur*) n. m. Ouvrier qui emboutit.

— Adjectiv. : *Ouvrier* EMBOUTISSEUR.

EMBOUTISSEUSE (*an, ti-seuz*) ou **EMBOUTISSOIR** (*an, ti-soir*) n. m. Outil dont on se sert pour emboutir, et qui est constitué par une sorte de marteau à tête arrondie. ‖ Machine ou moyen de laquelle on emboutit les métaux par chocs ou pressions successifs. ‖ Poinçon d'acier trempé qui sert à faire les têtes de clous.

EMBOUVETER (*an* — de *en*, et *bouvet*. Change *e* en *é* devant une syllabe muette : *J'embouvète. Tu embouveteras*) v. a. Mar. Assembler à rainure et à languette les bordages du franc-bord.

EMBRACELER (*an, se* — de *en*, et *bracelet*. Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *J'embracelle. Tu embracelleras*) v. a. Mettre un bracelet, des bracelets à. (Vx.)

EMBRAISER (*an-brè* — de *en*, et *braise*) v. a. Mettre de la braise dans. Forme ancienne du mot EMBRASER.)

EMBRANCHEMENT (*an, man* — rad. *embrancher*) n. m. Division en plusieurs branches du tronc d'un arbre : *Les palmiers n'ont pas d'*EMBRANCHEMENT.

— Point de rencontre de chemins formant carrefour. ‖ Objet ou direction quelconque, qui a son origine sur un autre objet ou une autre direction. *Les* EMBRANCHEMENTS *des reines*.

— Par anal. Division d'une science ou d'une série d'objets classés : *L'arithmétique est un* EMBRANCHEMENT *des mathématiques*.

— Bot. Division primaire des végétaux. Les trois embranchements sont : les *cryptogames*, les *monocotylédones* et les *dicotylédones*.) V. TAXINOMIE.

— Charp. V. EMBRONCHEMENT.

— Ch. de f. Nom servant à désigner l'ensemble des dispositions particulières que l'on applique aux points où une voie ferrée se détache d'une voie principale. ‖ *Embranchement particulier*, Voie ferrée raccordant un établissement industriel quelconque avec une ligne de chemin de fer.

— Géogr. Chaîne secondaire de montagnes, etc., se détachant de la chaîne principale.

— P. et ch. Nom donné à un chemin qui prend son origine sur une route nationale ou départementale, et qui a une direction différente de celle de la route.

— Techn. Conduite de distribution de gaz, d'eau, venant se raccorder sur une conduite principale.

— Zool. La première des divisions du règne animal et la plus importante : *Les êtres vivants se divisent en* EMBRANCHEMENTS, *sous-*EMBRANCHEMENTS, *classes, ordres, familles, genres et espèces*. L'EMBRANCHEMENT *des vertébrés*. L'EMBRANCHEMENT *des mollusques*.

— ENCYCL. Zool. L'idée de l'*embranchement* est due à Cuvier, qui l'inaugura en 1812. Pour ce naturaliste, l'embranchement remplaçait la *classe* de Linné et répondait au *type* de Blainville. Linné répartissait tous les animaux en six classes, Cuvier les répartit en quatre embranchements : *vertébrés, mollusques, articulés, rayonnés*. Aujourd'hui, le règne animal est distribué en neuf embranchements, admis d'une manière générale et qui sont : *protozoaires, cœlentérés, échinodermes, vers, arthropodes, mollusoïdes, mollusques, tuniciers, vertébrés*.

EMBRANCHER (*an* — de *en*, et *branche*) v. a. P. et ch. Réunir comme embranchement un chemin sur une route. ‖ Raccorder une voie ferrée secondaire à la voie ou à la ligne principale.

— Charp. V. EMBRONCHER.

S'embrancher, v. pr. Être embranché, en parlant d'un chemin, d'une voie ferrée.

EMBRAQUER (*an, ké* — même étymol. et même sens que AURAQUER) v. a. Mar. Tirer sur un cordage pour le raidir : *Avant de hisser un canot, on* EMBRAQUE *les garants*. ‖ Fig. et fam. Syn. de ACHEVER : *Encore une journée d'*EMBRAQUER.

EMBRASEMENT (*an, man*) n. m. Action d'embraser ou de s'embraser : incendie : L'EMBRASEMENT *de Troie*. ‖ Par anal. Ardente clarté : *Les soleils couchants ont des* EMBRASEMENTS *merveilleux*.

— Fig. Effervescence des passions populaires : *Un coup de canon peut être le signal de l'*EMBRASEMENT *de l'Europe*. ‖ Ardeur violente des passions.

— SYN. **Embrasement, incendie.** *Embrasement* peint les effets d'un grand feu ; on le considère comme vaste, total, funeste, ou comme un fait actuel que l'on voit. *Incendie* est explicatif et descriptif ; on dit : la *cause*, le *commencement*, les *progrès*, la *durée d'un incendie*.

EMBRASEMENT (*an, man*) n. m. Archit. Fausse lecture du mot ÉBRASEMENT.

EMBRASER (*an* — de *en*, et *braise*) v. a. Mettre en feu, allumer, incendier : EMBRASER *une maison, une ville*.

— Par exagér. Dévorer de chaleur, chauffer excessivement : *Toute que le soleil* EMBRASE.

— Fig. Exciter d'ardentes dissensions, de violents troubles dans : *La Révolution française* EMBRASA *l'Europe*. ‖ Exciter une ardente passion chez : *Pensée qui nous* EMBRASE *de colère*.

S'embraser, v. pr. Prendre feu. ‖ Prendre un ardent éclat : *Le ciel* S'EMBRASE *des feux du jour*.

— Fig. Éprouver, concevoir une ardente passion : S'EMBRASER *d'amour*.

EMBRASER (*an*) v. a. Archit. Fausse lecture de ÉBRASER.

EMBRASSADE (*an-bra-sad*) n. f. Action de s'embrasser : *Les* EMBRASSADES *courent souvent une profonde indifférence*.

— SYN. **Embrassade, embrassement.** *Embrassade* exprime l'acte tout matériel d'embrasser, qui peut n'être qu'une vaine démonstration. L'*embrassement*, plus tendre, suppose plutôt une affection réelle.

EMBRASSANT (*an-bra-san*), **ANTE** adj. Fam. Qui aime à embrasser : *Personne* EMBRASSANTE. ‖ On dit aussi EMBRASSEUR, EUSE.

— En T. de bot. Se dit des organes dont la base entoure et embrasse en quelque sorte l'axe qui les porte : *Pétioles* EMBRASSANTS. ‖ On dit aussi AMPLEXICAULE.

EMBRASSE (*an*) n. f. Mobil. Lien qui embrasse un rideau et le tient drapé sur le côté : *Les* EMBRASSES *d'un rideau, d'une portière*.

— Blas. Se dit de la chape ouverte vers l'un des flancs de l'écu.

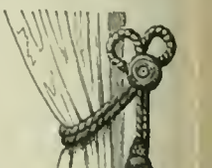

Embrasse.

EMBRASSÉE (*an-bra-sé* — rad. *embrasser*) n. f. Forme ancienne du mot EMBRASSADE.

EMBRASSEMENT (*an-bra-se-man*) n. m. Action d'embrasser ou de s'embrasser en signe d'affection.

— Fig. Union mystique : *Il n'y a point de plus pur* EMBRASSEMENT *ni de plus chaste jouissance que celle de Dieu*. (Boss.)

— n. m. pl. Union des sexes : *Achille naquit des* EMBRASSEMENTS *de Thétis et de Pélée*. ‖ Par ext. Enlacement : *Que de longs* EMBRASSEMENTS *unissent la liane et le chêne!* (Chateaubr.)

— SYN. **Embrassement, embrassade.** V. EMBRASSADE.

EMBRASSER (*an-bra-sé* — anciennem. *embracier*; du lat. pop. *imbrachiare*; de *in*, dans, et *brachium*, bras) v. a. Entourer de ses bras, serrer entre ses bras : EMBRASSER *un fût de colonne*. ‖ Prendre, serrer entre ses bras en signe d'affection. (S'emploie souvent à la fin des lettres, pour exprimer le désir affectueux d'embrasser la personne à qui l'on écrit ou dont on parle.) ‖ Par ext. Baiser : EMBRASSER *quelqu'un au front*. EMBRASSER *la main de quelqu'un*.

— Poétiq. Donner des marques d'affection à.

— Par anal. Enlacer, enserrer : *Le lien qui* EMBRASSE *un fagot*. ‖ Ceindre, environner : *L'équateur est un grand cercle qui* EMBRASSE *la terre*. ‖ Occuper, s'étendre sur : *Armée qui* EMBRASSE *toute la plaine*. ‖ Saisir, atteindre, en parlant de la vue : EMBRASSER *une vaste perspective*.

— Fig. Saisir tout entier par la pensée, par l'imagination ; contenir, s'étendre jusqu'à : *La physique* EMBRASSE *l'acoustique*. ‖ Prendre, choisir, adopter, accepter : EMBRASSER *une carrière, un parti, la défense de quelqu'un*. ‖ Entreprendre, vouloir exécuter : *N'embrassez pas trop de choses à la fois*. ‖ Saisir, profiter de : EMBRASSER *une occasion*. ‖ S'unir mystiquement à : *La charité* EMBRASSA *Dieu comme un bien qui lui est uni*. (Boss.)

— *Embrasser les genoux, les pieds de quelqu'un*. Au fig. Le supplier avec d'instantes prières.

— PROV. : **Qui trop embrasse mal étreint,** Celui qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit dans aucune.

— Art milit. anc. *Embrasser son écu,* Le saisir fortement au moment du combat.

— Manèg. *Embrasser la volte* ou simplem. *Embrasser.* Se dit en parlant d'un cheval qui manie sur les voltes, qui fait de grands pas et prend beaucoup de terrain. ‖ *Embrasser bien son cheval,* Le serrer avec les cuisses, afin de se tenir plus ferme.

— ALLUS. LITTÉR. :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer,

Vers que Racine met dans la bouche de Néron qui vient de se réconcilier avec son frère Britannicus (*Britannicus,* acte IV, sc. III). Il est facile de comprendre dans quelles circonstances on rappelle ce vers énergique, resté proverbial, dans lequel le tyran révèle à la fois sa cruauté et son hypocrisie. ‖ **Embrassons-nous, Folleville!** Titre d'un petit vaudeville de Labiche. Cette apostrophe : « Embrassons-nous, Folleville, » clôt et paralyse, dans la pièce, toutes les explications que Folleville, futur gendre de Manicamp, voudrait bien tirer de son futur beau-père, qui reprend sa parole, tout en se jetant vingt fois dans ses bras. (L'expression a été adoptée. On la prononce plaisamment dans des circonstances analogues.)

Embrassé, ée part. pass. du v. Embrasser.

— Blas. Se dit d'un écu qui s'ouvre en pavillon ou en chappe à partir d'un de ses flancs. ‖ Se prend substantivement : L'EMBRASSÉ *diffère du* CHAPPÉ *en ce qu'il est mouvant de l'un des flancs de l'écu.*

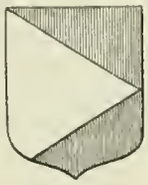

D'argent embrassé de gueules à sénestre.

— Bot. *Préfoliaison embrassée,* Mode de préfoliaison dans lequel chaque feuille est pliée en deux dans sa longueur, et couverte de chaque côté par la feuille précédente, pliée de même, comme dans le glaïeul. ‖ *Préfoliaison demi-embrassée,* Mode de préfoliaison dans lequel, les feuilles étant pliées en deux dans leur longueur, chaque moitié de feuille est couverte par les deux moitiés d'une autre, comme dans la saponaire.

S'embrasser, v. pr. Etre embrassé. ‖ Etre atteint par l'œil ou par la pensée. ‖ Se prendre mutuellement entre les bras, en signe d'affection.

EMBRASSEUR (*an-bra-seur'*), **EUSE** n. Personne qui aime à embrasser, qui a la manie d'embrasser. ‖ On dit aussi EMBRASSANT, ANTE.

— n. m. Techn. Bande de fer dont on revêt les tourillons d'une pièce d'artillerie pendant le forage.

Embrassoires.

EMBRASSOIRES (*an-bra-soir'*) n. f. pl. Sortes de tenailles dont les mâchoires sont très cintrées, et avec lesquelles on saisit un creuset par sa partie médiane afin de le sortir du four de verrerie.

EMBRASSURE (*an-bra-sur'* — rad. *embrasser*) n. f. Techn. Assemblage à queue d'aronde de deux ou de quatre rayons dans la grande roue d'un moulin. ‖ Assemblage de deux pièces qui tiennent à une même traverse et qui sont parallèles à la signolle. ‖ Assemblage à queue d'aronde de quatre chevrons chevillés au-dessus du larmier d'une souche de cheminée, pour empêcher la maçonnerie d'éclater. ‖ Bande plate de fer qui entoure un tuyau de cheminée, une poutre, une pièce de charpente et lui sert de ceinture.

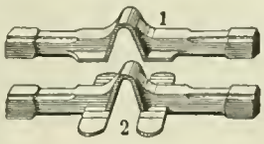

Embrassures (carross.) : 1. Sans patins, demi-ronde ; 2. A patins.

— Carross. Pièce de fer cintrée en son milieu, avec ou sans patins, servant à maintenir les ressorts d'une voiture.

EMBRASURE (*an* — origine douteuse ; peut-être de *embraser,* pour ÉBRASER) n. f. Fortif. Ouverture pratiquée dans un ouvrage pour tirer le canon sur l'ennemi.

— Archit. Baie d'une fenêtre ou d'une porte ; ouverture pratiquée dans un mur et qui encadre la fenêtre ou la porte.

— Mar. Syn. de SABORD, dans les réduits cuirassés. ‖ *Coup d'embrasure,* Projectile frappant en plein dans le sabord.

— n. f. pl. Techn. Niches pratiquées à la partie inférieure d'un haut fourneau pour le passage de l'air ou l'écoulement de la matière en fusion. ‖ Ouverture d'un fourneau par où passe le col de la cornue.

— ENCYCL. Art milit. L'*embrasure* est une ouverture pratiquée dans l'épaulement d'une batterie ou dans un parapet, muraille, etc., pour le tir des pièces d'artillerie. La forme de l'embrasure est inverse de celle affectée généralement par le *créneau* ou la *meurtrière,* qu'on établit dans le même but pour les armes portatives. C'est-à-dire que la partie la plus étroite de l'embrasure est à l'intérieur du mur ou parapet dans lequel elle est pratiquée, et qu'elle va en s'élargissant vers l'extérieur. De plus, les embrasures, pratiquées dans les parapets en terre, sont ouvertes à la partie supérieure et ne présentent qu'un *fond* et deux *joues* ou surfaces latérales. On appelle *directrice* de l'embrasure la ligne idéale qui en constitue l'axe.

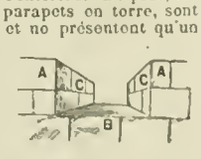

Embrasure : A, merlons ; B, genouillère ; C, joues

Le fond de l'embrasure est généralement incliné au 1/5e ou 1/6e, du dedans au dehors, pour permettre le tir au-dessous de l'horizon et réduire ainsi l'*angle mort* qui se trouve en avant d'un ouvrage fortifié, comme aussi pour faciliter l'écoulement des gaz et empêcher que le *souffle* de la pièce ne détériore trop vite le fond de l'embrasure. Mais, pour le tir indirect, le fond est, au contraire, relevé de l'intérieur vers l'extérieur, et l'embrasure est dite alors *à contre-pente.* Dans ce cas, on s'efforce de supprimer sur la crête de l'épaulement toute dentelure ou créneau pouvant s'apercevoir du dehors. C'est là une chose importante, car le gros inconvénient de l'embrasure ordinaire est de former, sur les parapets ou dans les murailles, des échancrures relativement éclairées, qui constituent autant de points de mire pour l'ennemi. Inconvénient auquel on a essayé de remédier par l'emploi de *portières* ou *volets* en tôle d'acier, en cordages, ou autres matières plus ou moins à l'épreuve de la balle.

EMBRAYAGE (*an-brè-yaj'* — rad. *embrayer*) n. m. Opération par laquelle on met en communication le moteur d'une machine avec les organes qu'il doit mettre en mouvement. ‖ Appareil qui sert à établir cette transmission.

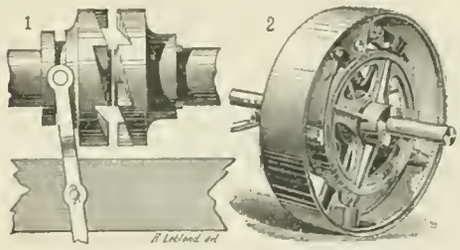

1. Manchon d'embrayage à dents ; 2. Embrayage à friction.

— ENCYCL. En mécanique, l'opération qui a pour but de relier temporairement une pièce de machine, un arbre, ou une partie de l'arbre, au mouvement de l'arbre moteur, s'obtient au moyen de divers dispositifs. L'embrayage des courroies s'obtient au moyen d'une fourche pouvant osciller de droite à gauche et inversement, qui embrasse la courroie entre ses deux dents, et la fait passer de la poulie folle sur la poulie fixée sur l'arbre.

Lorsqu'il s'agit de l'embrayage direct de deux arbres tournants placés bout à bout, on emploie des manchons d'embrayage ; ils sont à dents hélicoïdes ou à friction. Lorsque le mouvement doit être transmis d'un arbre à un autre, au moyen d'un engrenage, pour opérer l'embrayage, on cale la roue motrice sur son arbre et on laisse l'autre roue à engrenage folle, tout en pouvant la rendre, à un moment donné, solidaire de son arbre par l'approche d'un manchon à taquet. Par diverses combinaisons d'engrenages de roues supplémentaires, il devient possible de changer à volonté le sens du mouvement primitif et de modifier, en outre, le rapport des vitesses des deux roues à embrayer.

EMBRAYER (*an-brè-ié* : *J'embraye* ou *embraie, tu embrayes* ou *embraies, il embraye* ou *embraie, nous embrayons, vous embrayez, ils embrayent* ou *embraient. J'embrayais, nous embrayions, vous embrayiez. J'embrayai, nous embrayâmes. J'embrayerai* ou *embraierai, nous embrayerons* ou *embraierons. J'embrayerais* ou *embraierais, nous embrayerions* ou *embraierions. Embraye* ou *embraie, embrayons, embrayez. Que j'embraye, que nous embrayions. Que j'embrayasse, que nous embrayassions. Embrayant. Embrayé, ée*) v. a. Mettre en communication avec le moteur, à l'aide d'un organe particulier : EMBRAYER *une courroie.*

S'embrayer, v. pr. Etre, devenir embrayé.

EMBRECELAT (*an, la*) n. m. Nom des scories et batitures qui, dans les grosses forges, tombent autour du marteau, pendant l'opération du martelage.

EMBREF (*an-brèf'* — de *en,* et *bref,* à cause des abréviations usitées dans ces pièces) n. m. Cout. anc. Nom que l'on donnait, dans le Hainaut et le Cambrésis, à la minute, à l'original d'un acte émané des juges municipaux ou des seigneurs.

EMBRELAGE (*an, laj'*) n. m. Action d'embreler, d'assujettir sur un véhicule des ballots de marchandises au moyen d'une corde.

EMBRELER (*an* — de *en,* et de l'anc. franç. *brael,* cordage) v. a. Fixer avec des cordages le chargement d'une voiture, d'un véhicule quelconque.

S'embreler, v. pr. Etre embrelé.

EMBRELOQUÉ, ÉE (*an, ké* — de *en,* et *breloque*) adj. Garni de breloques.

EMBRENAGE (*an, naj'*) n. m. Opération de mégisserie, qui consiste à passer une peau dans un confit de son.

EMBRÈNEMENT (*man*) n. m. Action d'embrener ou de s'embrener. ‖ On trouve aussi EMBRENAGE.

EMBRENER (*an* — de *en,* et *bran.* Prend un accent grave sur l'avant-dernier e, devant une syllabe muette : *J'embrène. Tu embrèneras*) v. n. Pop. Salir de bran, de matière fécale : EMBRENER *sa chemise.*

— Fig. Engager dans une mauvaise affaire. ‖ Souiller, corrompre : EMBRENER *une réputation.*

— Techn. *Embrener une peau,* La soumettre à l'embrenage.

S'embrener, v. pr. Se salir de matière fécale.

— Fig. S'engager dans quelque mauvaise affaire. ‖ Se corrompre, se souiller.

EMBREVADE n. f. Bot. Syn. de CAJAN.

EMBREVAGE (*an, vaj'* — rad. *embrever*) n. m. Dans le tissage à la main, Opération qui a pour but de disposer les cordons longs et petits, entre les trois groupes de leviers appelés *marchettes, contre-marches, marches* ou *pédales* du métier. ‖ On dit aussi EMBREUVAGE.

EMBRÈVEMENT (*an, man* — rad. *embrever*) n. m. Mode d'assemblage de deux pièces de bois se rencontrant obliquement et dans lequel la pénétration affecte la forme d'un prisme triangulaire droit. Assemblage à simple ou double languette et rainure que l'on fait, dans un panneau, un cadre, un battant. ‖ Sorte de rabot employé pour obtenir les languettes de l'assemblage. (On dit aussi EMBREUVEMENT.)

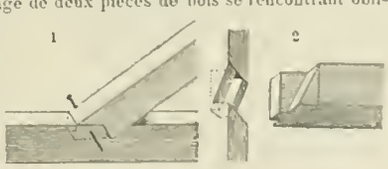

Embrèvements : 1. A simple languette ; 2. A double languette.

EMBREVER (*an* — de *en,* et du radic. de *abreuver*) v. a. Faire l'embrevage ou l'embrèvement.

S'embrever, v. pr. Etre embrevé.

EMBREVURE n. f. Anc. cout. Autre forme du mot EMBREF. ‖ On a dit aussi EMBRIEFURE.

EMBRIDER v. a. Syn. anc. de BRIDER.

EMBRIGADEMENT (*an, man* — rad. *embrigader*) n. m. Réunion d'un certain nombre d'unités, régiments ou bataillons, pour former une brigade.

— ENCYCL. Autrefois, l'*embrigadement* des régiments n'avait lieu, en France, sauf certaines exceptions, qu'au moment de la guerre, et seulement pour les corps mobilisés. Aujourd'hui, l'embrigadement, dès le temps de paix, est devenu la règle.

EMBRIGADER (*an* — de *en,* et *brigade*) v. a. Faire entrer dans le cadre d'une brigade ; réunir de manière à former une brigade : *Embrigader des troupes.* ‖ Par ext. Réunir sous une direction commune : EMBRIGADER *des ouvriers, des électeurs.*

S'embrigader, v. pr. S'incorporer à une brigade.

EMBRITHITE n. f. Antimoniosulfure naturel de plomb. Variété de boulangérite.

EMBROCATION (*an, si-on* — du gr. *embrokhè,* arrosement) n. f. Fomentation faite avec un médicament liquide gras ou huileux sur une partie malade ; ce liquide lui-même. ‖ Sorte d'irrigation de la partie malade, que l'on pratique avec un liquide quelconque.

EMBROCHAGE (*an, chaj'* — rad. *embrocher*) n. m. Electr. Mode de distribution tel que le courant traverse successivement les appareils intercalés dans le circuit. On dit plus souvent MONTAGE EN SÉRIE. ‖ *Ligne à embrochage,* Ligne télégraphique sur laquelle l'installation des bureaux ou des appareils est faite suivant la méthode qui précède.

EMBROCHEMENT (*an, man* — rad. *embrocher*) n. m. Action de mettre à la broche : L'EMBROCHEMENT *d'un poulet.*

EMBROCHER (*an* — de *en,* et *broche*) v. a. Mettre à la broche, enfiler avec une broche : EMBROCHER *un gigot.*

— Par anal. Fam. Percer d'outre en outre, avec un instrument pointu : EMBROCHER *son adversaire dans un duel.*

S'embrocher, v. pr. Etre embroché. ‖ Par anal. Se percer soi-même d'outre en outre, avec un instrument pointu. ‖ Se percer l'un l'autre d'outre en outre.

— ANTON. Débrocher.

EMBROCHEUR (*an*) n. m. Celui qui embroche. Fig. Celui qui perce de son épée.

EMBROILE (*an*) n. m. Archéol. Cordage qui servait, sur les galères, à *embrouiller* ou lever la tente. (A la tête de chaque cabri existait un anneau où s'attachaient le gourdin et l'embroilo de la tente.)

EMBRONCHEMENT (*an, man* — rad. *embroncher*) n. m. Pièce de charpente entrant dans la construction d'un toit. ‖ Se dit aussi d'une pièce de charpente qui est posée de niveau dans l'enrayure d'un pavillon.

EMBRONCHER (*an* — de *en,* et *broncher*) v. a. Pencher vers la terre. (Vieux.) ‖ Cacher, recouvrir. (Vieux.)

— En T. de techn., Placer des tuiles, des ardoises, de façon qu'elles s'emboîtent les unes dans les autres. ‖ Placer une pièce de charpente pour lier l'empanon avec le coyer.

S'embroncher, v. pr. Etre embronché.

EMBROQUEMENT (*an, ke-man* — de *en,* et *brocher*) n. m. Action de brocher un tissu, une étoffe.

EMBROUILLAGE (*an-brou-ill-aj'* [*ll* mll.] — rad. *embrouiller*) n. m. Pop. Embarras, confusion.

EMBROUILLAMINI (*an-brou-ill* [*ll* mll.] — de *en,* et *brouillamini*) n. m. Pop. Brouillamini, confusion.

EMBROUILLARDER (S') [*an-brou-ill* [*ll* mll.] — de *en,* et *brouillard*] v. pr. Pop. Ressentir les premiers effets de l'ivresse, commencer à avoir la vue trouble. ‖ On dit moins bien S'EMBROUILLER.

EMBROUILLEMENT (*an-brou-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Action d'embrouiller, de mêler ; état de ce qui est embrouillé : L'EMBROUILLEMENT *d'un échevau.*

— Fig. Confusion ; complication difficile : L'EMBROUILLEMENT *des questions.*

— SYN. Brouillamini, brouillement. V. BROUILLAMINI.

EMBROUILLER (*an-brou-ill* [*ll* mll.] — de *en,* et *brouiller*) v. a. Mêler, mettre en désordre : EMBROUILLER *du fil.* ‖ Fig. Compliquer, rendre obscur, difficile à comprendre ou à arranger : EMBROUILLER *une affaire.* ‖ Embarrasser par des objections : *Examinateur* EMBROUILLANT *un candidat.*

— Loc. div. : *Ni vu ni connu, je t'embrouille.* Se dit familièrement à propos d'une chose incompréhensible, d'une personne qui a disparu d'une façon inexplicable, ou pour terminer un discours amphigourique. ‖ *Embrouiller le cerveau, la cervelle.* Troubler les idées, obscurcir l'intelligence.

— *Embrouiller les voiles.* Mar. Les ferler le long des vergues.

S'embrouiller, v. pr. Etre, devenir embrouillé. ‖ Se couvrir de vapeurs : *Le ciel. Le temps* S'EMBROUILLE.

— Pop. Ressentir les premiers effets de l'ivresse.

— Fig. Se compliquer, devenir confus. ‖ Se troubler, perdre le fil de ses idées. ‖ Embrouiller, troubler à soi.

— SYN. Embrouiller, brouiller. V. BROUILLER.

— ANTON. Débrouiller, éclaircir.

EMBROUILLEUR, EUSE (*an-brou-ill* [*ll* mll.]) n. Personne qui embrouille, qui a l'habitude de jeter de la confusion dans les choses dont elle se mêle.

EMBROUSSAILLÉ, ÉE (*an-brou-sa-ill* [*ll* mll.] — de *en,* et *broussailles*) adj. Garni, embarrassé de broussailles. ‖ Très mêlé, en désordre : *Cheveux* EMBROUSSAILLÉS.

— Fig. Compliqué, peu clair : *Des questions* EMBROUSSAILLÉES.

EMBRUGER (*an, jé* — de *en,* et *bruyère*) v. a. Disposer auprès des vers à soie les bruyères ou les branchages dans lesquels ils font leurs cocons. ‖ Mettre les vers à soie prêts à filer leurs cocons dans les bruyères ou les branchages.

EMBRUINÉ, ÉE (*an* — de *en,* et *bruine*) adj. Gâté, brûlé par la bruine, en parlant des céréales : *Blé* EMBRUINÉ.

EMBRUMER (*an* — de *en,* et *brume*) v. a. Envelopper de brouillards, de brume : *Souvent, le voisinage de la mer* EMBRUME *le ciel.* ‖ Fig. Assombrir, attrister : *Les craintes qui* EMBRUMENT *l'avenir.*

Embrumé, ée part. pass. S'emploie adjectiv. : *Un horizon* EMBRUMÉ.

S'embrumer, v. pr. Se charger de brume. ‖ Fig. S'assombrir, s'attrister.

EMBRUN (*an* — du provenç. *embrum,* même sens ; de *embruma,* embrumer) n. m. Ciel couvert de brouillard. ‖ Poussière d'eau poussée par le vent et provenant du choc

de [illegible] soit contre le bord. [illegible] l'on sème d'eau projetée par les pa[illegible] quand elles trappent l'eau.

EMBRUN (*n. Ebrodunum*), ch. l. d'arrond. des Hautes-Alpes, à 8 kil. de Gap, sur une colline calcaire qui domine la Durance au pied du mont Saint-Guillaume. 3.130 hab. *Fabriques, tanneries en Brodunum canus*. Ch. de f. P. L. M. Sous-préfecture, tribunal de 1re instance, inspection primaire, collège communal, petit séminaire; maison de détention, magasins de subsistances et d'habillement militaires, manufactures de drap, tissage de la soie, [illegible], fabriques de drogues. Belle cathédrale, du XIe au XIIIe siècle. Le [illegible] des Templiers (XIIIe au XVe) dont la tour a été reconstruite, dans le style roman, sur le modèle de la primitive. Des constructions modernes recouvrent des fragments d'inscriptions et des sculptures du moyen âge. Autrefois archiépiscopal. Embrun était le siège d'un évêché, supprimé en 1790. Il avait été érigé, au XVIe s., par Jules de Médicis, pape sous le nom de Clément VII. Sept [illegible] se sont tenus à Embrun. Dans celui de 1727, fut déposé l'évêque de Soanen, Jansoniste militant. Place de guerre importante dans les XVIe et XVIIe siècles, elle fut déclassée en 1882 lors de la construction du chemin de fer. Les anciens remparts ont été démolis. — L'arrondissement a 5 cant., [illegible] comm. et 75.157 hab.; le canton, 8 comm. et 8.779 hab.

Armes d'Embrun.

EMBRUNE (*an*) n. f. Nom vulgaire de l'airelle.

EMBRUNIR (*an* — de *en*, et *brun*) v. a. Obscurcir; donner une teinte brune à : *La nuit tombante* EMBRUNIT *le ciel*.

— Fig. Assombrir, attrister.

— Fam. T. de peint. Peindre d'une couleur trop brune. *Embruni*, *ie* part. pass. du v. Embrunir.

— n. m. Mar. Syn. de EMBRUN.

S'embrunir, v. pr. Devenir plus sombre.

— Fig. S'assombrir, s'attrister.

EMBRUNOIS ou **EMBRUNAIS** (lat. *Ebrodunensis pagus*), ancien pays de France (Dauphiné), faisant actuellement partie du département des Basses-Alpes, entre le Briançonnais au N. et à l'E., la vallée de Barcelonnette au S., le Gapençais et le Graisivaudan à l'O. Pays de montagnes formées de grès et de schistes ardoisiers, en général nues et profondément ravinées. Il fut réuni à la couronne avec le Dauphiné (XIVe s.).

EMBRUYÉRER (*an-bru-ié* ou **EMBRUYER** (*an-bru-ié*) v. a. Disposer la bruyère pour servir au coconnage des vers à soie. Il faut que la bruyère soit placée avant le huitième jour qui suit la cinquième mue.)

EMBRYOCTONIE (*an, ni* — du gr. *embruon*, embryon, et *kteinein*, parf. *ektonn*, tuer) n. f. Méd. lég. Meurtre du fœtus dans le sein de sa mère.

EMBRYOGÉNAIRE (*an, jé-nèr'*) adj. Qui a rapport à l'embryogénie.

EMBRYOGÉNIE (*an, jé-ni* — du gr. *embruon*, embryon, et *genesis*, naissance) n. f. Série des formes par lesquelles passe un organisme animal ou végétal, depuis l'état d'œuf ou de spore jusqu'à l'état adulte.

— ENCYCL. Tout être vivant provient, en dernière analyse, d'une simple cellule : cellule initiale appelée, suivant les cas, œuf ou spore. On croyait, autrefois, que la cellule initiale contenait, en petit, l'animal tout entier, et que le développement consistait uniquement dans un grossissement progressif de cet animalcule; c'était la théorie de la *préformation* et de l'*emboîtement des germes*, théorie aujourd'hui abandonnée. On sait, maintenant, que l'œuf d'un animal donne naissance à l'adulte par une série de bipartitions successives.

Les premiers stades de l'évolution individuelle consistent donc dans la segmentation de l'œuf.

Les formes successives que traverse un animal, depuis l'œuf jusqu'à l'état adulte, s'appellent, d'une manière générale, *formes embryonnaires*. Parmi ces formes, on distingue, dans le langage précis : 1° les *embryons* proprement dits, qui sont emprisonnés dans la membrane vitelline primitive ou dans des annexes qui en font un être à vie purement végétative, 2° les *larves*, qui sont libres dans le milieu extérieur. Exemple : l'œuf de grenouille donne naissance à un embryon qui, sortant enfin des enveloppes de l'œuf, devient le têtard, ou larve de grenouille. L'embryogénie de la grenouille est la série des formes des embryons et des larves, depuis l'œuf jusqu'à la grenouille adulte.

L'embryogénie d'un être peut être *dilatée* ou *condensée*. Elle est dilatée quand l'œuf a peu de vitellus nutritif et que le développement est libre; alors, les différentes formes larvaires successives sont de véritables animaux vivant pour leur propre compte et qui peuvent représenter assez exactement les formes ancestrales successives. L'embryogénie est condensée, au contraire, quand l'œuf a beaucoup de vitellus, ou quand son développement a lieu à l'état parasitaire, par exemple, le poussin, dans son œuf, se nourrissant aux dépens du jaune; l'enfant, dans l'utérus maternel, se nourrissant aux dépens de la mère.

Dans un même groupe zoologique, il peut y avoir des types à embryogénie condensée et des types à embryogénie dilatée. Il est bien vrai que les derniers présentent une série beaucoup plus [illegible] de formes ancestrales, les premiers contrairement, ne rappelant les embryons dégradés et déformés par le parasitisme. Un têtard libre de grenouille doit ressembler à l'ancêtre correspondant de la grenouille, beaucoup plus que le fœtus humain d'un mois ne ressemble à l'ancêtre correspondant de l'homme.

EMBRYOGÉNIQUE (*an, ji-nik'*) adj. Qui a rapport à l'embryogénie.

EMBRYOGÉNISTE (*an, ji-nist'*) n. m. Celui qui s'occupe de l'embryogénie.

EMBRYOGRAPHE (*an* — de *embryon*, et du gr. *graphein*, décrire) n. m. Appareil optique permettant de dessiner les petits organismes à la chambre claire, avec un grossissement de trois diamètres environ.

EMBRYOGRAPHIE (*an, fi* — rad. *embryographe*) n. f. Description en histoire naturelle des embryons.

EMBRYOGRAPHIQUE (*an, fik'* — rad. *embryographe*) adj. Qui a rapport à l'embryographie : *Études* EMBRYOGRAPHIQUES.

EMBRYOLOGIE (*an, ji* — du gr. *embruon*, embryon, et *logos*, discours) n. f. Science qui traite de l'évolution individuelle, du développement des organismes depuis l'état d'œuf ou de spore jusqu'à l'état adulte.

— ENCYCL. On distingue l'*embryologie générale*, l'*embryologie descriptive* et l'*embryologie comparée*.

L'embryologie générale étudie ce qui est commun à toutes les évolutions individuelles des êtres vivants et en tire des conclusions de première importance en biologie.

L'embryologie descriptive comprend l'étude des formes, tant incluses dans les membranes de l'œuf (embryons) que libres (larves), par lesquelles passent tous les êtres du règne animal et du règne végétal.

L'embryologie comparée rapproche les unes des autres les *embryogénies* des divers êtres et en tire des enseignements précieux, relativement à la parenté réelle de ces divers êtres.

L'embryologie commence à la segmentation de l'œuf et étudie ses divers types. V. SEGMENTATION.

Chez les animaux supérieurs ou métazoaires, dont l'étude intéresse particulièrement les embryologistes, il y a tant de types de développement que leur étude serait horriblement compliquée si l'embryologie comparée n'avait mis en lumière l'existence d'une forme fondamentale commune que l'on appelle la *gastrula*. La théorie de la gastrula ou des feuillets consiste dans le fait absolument général que, dans le développement des métazoaires, depuis l'homme jusqu'à l'oursin, il y a toujours un moment où le corps est formé de trois feuillets : *exoderme*, *endoderme* et *mésoderme*, nettement caractérisés, et de chacun desquels dériveront des parties analogues chez tous les animaux. — On peut dire que la théorie de la gastrula est la base de l'embryologie comparée; cela est si vrai que l'on a fait un groupe zoologique spécial : les *mésozoaires*, pour de petits animaux qui faisaient exception à la loi générale en ne présentant que deux feuillets.

On confond souvent *embryologie* et *embryogénie*; l'embryogénie d'un être est la série de ses formes larvaires ou embryonnaires; l'embryologie est l'étude des embryogénies des divers êtres.

— BIBLIOGR. : Balfour, *Traité d'embryologie*.

EMBRYOLOGIQUE (*an, jik'*) adj. Qui a rapport à l'embryologie : *Études* EMBRYOLOGIQUES.

EMBRYOLOGISTE (*an, jisst'*) ou **EMBRYOLOGUE** (*an, logh'*) n. m. Celui qui s'occupe d'embryologie.

EMBRYON (*an* — du gr. *embruon*, fœtus; de *en*, dans, et *bruein*, germer, croître) n. m. Zool. Forme jeune d'un individu en voie de développement qui n'a pas encore quitté l'œuf dans lequel il s'est formé, ou qui reste parasite dans un utérus maternel.

— Bot. Germe qui se trouve encore contenu dans la graine : *L'*EMBRYON *est un rudiment de végétal*.

— Fam. Personne de très petite taille, de peu de valeur ou d'importance.

— Fig. Germe, première origine : *La famille est l'*EMBRYON *de l'État*. (De Bonald.)

— ENCYCL. Zool. La dénomination d'*embryon* peut s'appliquer dès que l'œuf commence à se segmenter; quand il y a seulement deux cellules juxtaposées, cela constitue déjà un embryon. On conserve la dénomination d'« embryon » jusqu'au moment où le jeune animal commence à vivre librement après être sorti de la membrane de l'œuf; à partir de ce moment, l'animal est devenu une larve.

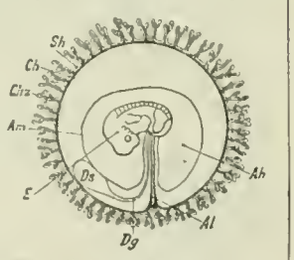

Fig. 1. Embryon de mammifère avec ses annexes : *E*, embryon; *Dg*, canal ombilical; *Ds*, vésicule vitelline ou ombilicale; *Am*, amnios; *Sh*, membrane séreuse munie de villosités; *Ah*, cavité amniotique, qui sera la poche des eaux; *Al*, allantoïde; *Ch*, chorion ou feuillet vasculaire de l'allantoïde; *Chz*, villosités placentaires.

L'embryon des mammifères supérieurs et de l'homme se développe, dans l'utérus maternel, comme un parasite qui se nourrit et respire aux dépens de la mère par l'intermédiaire du *placenta*. Il faut distinguer l'embryon des *annexes embryonnaires* ou *membranes embryonnaires* qui l'entourent ou l'accompagnent, et qui sont : la *vésicule vitelline* ou *ombilicale*, l'*amnios*, l'*allantoïde*, le *chorion*.

Les rapports de l'embryon avec ses annexes se font au moyen de tubes et de vaisseaux dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle le cordon (*fig.* 1).

— *Embryon hexacanthe*. On nomme ainsi la première forme larvaire du ver solitaire (*tænia solium*). En réalité, ce n'est pas un embryon, mais une larve, puisque sa vie est libre dans le porc qui l'a avalé et où il va s'enkystor. On ne pourrait l'appeler embryon que pendant qu'il est encore dans l'œuf (*a fig.* 2). On l'appelle hexacanthe parce qu'il porte six crochets épineux.

Fig. 2. *a*, Œuf contenant un embryon hexacanthe; *b*, Embryon hexacanthe libre.

— Bot. Le terme *embryon* désigne ordinairement la partie la plus essentielle de la graine des phanérogames, sorte de plante en miniature, qui provient du développement de l'œuf formé dans l'ovule. Mais le mot « embryon » s'applique, d'une manière plus générale, à tout état rudimentaire de l'organisme qui provient du développement d'un œuf, même chez les cryptogames, surtout quand, arrivé à cet état, le développement subit un temps d'arrêt (embryon sporifère ou sporogone d'une mousse ou d'une florideé, embryon d'une mucoracée, etc.).

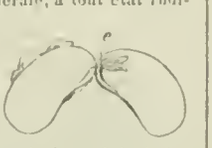

e, Embryon de haricot.

— SYN. Embryon, fœtus. Le mot *embryon* s'applique aux premiers stades de l'évolution de l'œuf fécondé chez les animaux et les plantes; le mot *fœtus* désigne un état de développement de la vie intra-utérine plus avancé, chez l'homme et les mammifères.

EMBRYONÉ, ÉE ou **EMBRYONNÉ, ÉE** (*an, o-né*) adj. Bot. Qui est muni d'un embryon.

— ENCYCL. Prenant le mot *embryon* dans son sens le plus étroit, les anciens botanistes appelaient *embryonés* les végétaux qui se reproduisent par graines, c'est-à-dire les phanérogames, par opposition aux *membryonés*, qui ne forment pas de graines, c'est-à-dire aux cryptogames. (Comme l'embryon des phanérogames est ordinairement pourvu de cotylédons, ils disaient aussi *cotylédoné* et *acotylédoné*.)

EMBRYONIFÈRE (*an* — de *embryon*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte, qui contient un embryon.

EMBRYONIFORME (*an* — de *embryon*, et *forme*) adj. Qui présente la forme d'un embryon.

EMBRYONNAIRE (*an, o-nèr'*) adj. Hist. nat. Qui a rapport à l'embryon : *Les mammifères didelphes, durant leur vie* EMBRYONNAIRE, *ne tirent pas leur existence d'un placenta*. (L. Figuier.) ‖ On dit aussi EMBRYONIQUE.

— Fig. Qui est en germe, à l'état rudimentaire : *Avant la révolution de Février, le socialisme était à l'état* EMBRYONNAIRE. (Proudh.)

— Bot. *Sac embryonnaire*. Petite vessie membraneuse très mince qui enveloppe l'embryon.

EMBRYONNAIREMENT (*an, o-né*) adj. A l'état embryonnaire : *Sous la Restauration, le socialisme n'existait qu'*EMBRYONNAIREMENT. (H. Castille.)

EMBRYONNAL, ALE, AUX adj. Syn. de EMBRYONNAIRE.

EMBRYONNELLE (*an, o-nel'*) n. f. Germe reproducteur des plantes cryptogames.

EMBRYOPARE (*an* — de *embryon*, et du lat. *parere*, enfanter) adj. Zool. Qui donne naissance à des embryons.

EMBRYOPÉRITONIE (*an, ni* — de *embryon*, et *péritoine*) n. f. Grossesse dans le péritoine. V. EXTRA-UTÉRIN.

EMBRYOPHTORIQUE (*an, rik'* — du gr. *embruon*, embryon, et *phthora*, destruction) adj. Méd. Qui tue l'embryon.

EMBRYOPLASTIQUE (*an, stik'*) adj. Physiol. Se dit de certaines cellules des feuillets blastodermiques de l'embryon. ‖ On les appelle aussi quelquefois CELLULES FIBRO-PLASTIQUES.

EMBRYOSAC (*an, sak'* — de *embryon*, et *sac*) n. m. Bot. Rudiment de la graine. (Syn. de OVULE.) ‖ On dit plus ordinairement SAC EMBRYONNAIRE.

EMBRYOTÈGE (*an, tèj'* — de *embryon*, et du gr. *tégé*, couverture) n. m. Bot. Petite plaque écailleuse, qui recouvre l'embryon dans la datte et dans quelques autres graines.

EMBRYOTHLASE (*an* — de *embryon*, et du gr. *thlasis*, action de comprimer) n. m. Chir. Opération qui consiste à démembrer le fœtus par suite de dystocie.

EMBRYOTHLASTE (*an, tlasst'* — rad. *embryothlase*) n. m. Chir. Instrument qui sert dans l'embryothlase, pour broyer les os du fœtus.

EMBRYOTOME (*an* — de *embryon*, et du gr. *tomé*, section) n. m. Instrument destiné à pratiquer l'embryotomie sur le fœtus, dans le sein de la mère.

— ENCYCL. Les nombreux *embryotomes* successivement mis en usage se rattachent, d'après Potocki, à cinq types : embryotomes-couteaux (ou ciseaux), embryotomes-scies, embryotomes par constriction, embryotomes par dilacération, et embryotomes transforateurs. Le plus simple de tous est constitué par les ciseaux de Dubois, ciseaux à lames fortes, droites ou courbes, à longs manches, croisés dans le modèle de Pinard. L'instrument est guidé par deux doigts qui protègent l'utérus pendant la décollation. On se sert aussi de l'embryotome-scie de Pajot et ses dérivés, consistant en un crochet avec lequel on fait passer autour du cou une scie-ruban ou une ficelle-scie, et de l'embryotome Tarnier, formé d'un crochet et d'un couteau en forme de guillotine.

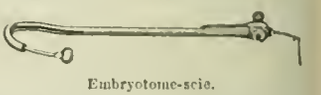

Embryotome-scie.

EMBRYOTOMIE (*an, mi* — de *embryon*, et du gr. *tomé*, section) n. f. Anat. Dissection du fœtus.

— Chir. Opération par laquelle on divise, dans le sein de la mère, les parties du fœtus pour les extraire les unes après les autres, quand il y a impossibilité d'extraire le fœtus vivant.

— ENCYCL. L'*embryotomie* doit généralement être pratiquée toutes les fois que le fœtus à terme, ou à peu près à terme, se présente par l'épaule et qu'il a succombé, la version étant, dans ce cas, difficile ou impossible. Cependant, quand les membranes ne sont rompues que depuis peu de temps et que l'utérus n'est pas trop rétracté, la version doit être tentée d'abord. Quant à l'embryotomie du fœtus vivant, elle est rarement pratiquée; elle est même formellement proscrite par certaines écoles d'accouchement qui n'hésitent pas, lorsque aucune autre manœuvre ne permet d'extraire l'enfant vivant, à pratiquer l'opération césarienne. La méthode d'embryotomie la plus usitée est la décollation, qui s'opère au moyen d'instruments divers appelés *embryotomes*. Après la décollation, on extrait d'abord le corps en tirant sur le bras préalablement abaissé, et on extrait ensuite la tête à l'aide du forceps.

EMBRYOTOMIQUE (*an, mik'*) adj. Anat. Qui se rapporte à l'embryotomie.

EMBRYOTROPHE (*an* — de *embryon*, et du gr. *trophé*, nourriture) n. m. Hist. nat. Enveloppe ou annexe d'un embryon.

EMBRYULCE (*an-bri-ulss* — de *embryon*, et du gr. *elkein*, tirer) n. m. Instrument dont on se sert, dans certains accouchements laborieux, pour extraire le fœtus. (Vieux.)

EMBRYULCIE (*an-bri-ul'-si* — rad. *embryulce*) n. f. Chir. Extraction du fœtus opérée à l'aide d'instruments. (Vx mot.)

EMBU (*an*) n. m. Teint. Ton terne ou noir d'un tableau embu : *L'*EMBU *disparaît lorsque le tableau sèche*.

— Mar. Plis de toile réservés le long de la ralingue, quand on fait une voile, pour satisfaire à l'allongement de cette ralingue. ‖ Absorption d'eau par la toile d'une voile. (On dit aussi EMBUS ou EMBUT.)

— Techn. Allongement produit par la tension sur une étoffe coupée en biais.

EMBÛCHE (*an* — rad. *embûcher*) n. f. Autref. Embuscade. ‖ Machination ayant pour but d'attirer quelqu'un pour le surprendre et lui nuire : *Tendre, Dresser des* EMBÛCHES. ‖ Piège quelconque, ruse employée contre quelqu'un. ‖ Moyen détourné et perfide de faire tomber dans le mal : *Votre cœur lui-même vous dresse des* EMBÛCHES. (Mass.)

— SYN. **Embûche, piège.** Le *piège* est plus fin, plus difficile à reconnaître que l'*embûche* ; il ne suppose aucune attaque.

EMBÛCHEMENT (*an, man* — rad. *embûcher*) n. m. Action de placer ou de se placer en embuscade. (Vieux.)

— En T. d'eaux et for., Commencement de la coupe d'un bois.

EMBÛCHER (*an* — de *en*, et de *bûche*, dans le sens étymol. de *bois* ; du lat. *boscum*, bois) v. a. Mettre en embuscade : EMBÛCHER *des assassins*. (Vieux.)

— Eaux et for. Commencer la coupe de : EMBÛCHER *un bois*.

— Vénér. Faire rentrer dans le bois : EMBÛCHER *un cerf*.

S'embûcher, v. pr. Se mettre en embuscade. (Vieux.)

— Vénér. Se dit de l'animal qui entre dans le bois pour échapper aux poursuites des chasseurs.

EMBUEMENT (*an-bû-man*) n. m. Pop. Atmosphère viciée empuantee.

EMBUER (de *en*, et *buer*) v. a. Couvrir d'une buée, d'un nuage. ‖ Par ext. Se dit des larmes qui forment comme un nuage sur les yeux.

EMBUFFLER (*an-bu-flé* — de *en*, et de *buffle*, parce que l'on conduit les buffles à l'aide d'un anneau qu'on leur passe dans le nez) v. a. Mener par le nez, gouverner à sa guise ; séduire, tromper. (Vieux.)

EMBUFFLETÉ, ÉE (*an-bu-fle*) adj. Garni de buffleteries : *Gendarme* EMBUFFLETÉ.

EMBUGH n. m. Agric. Syn. de EMBUT.

EMBUNEAUTER (*an, nô*) v. a. Dans quelques parties de la Suisse française. Syn. de FUMER, Engraisser la terre.

EMBUQUAGE (*an, kaj'* — rad. *embuquer*) n. m. Système d'engraissement du bétail en usage dans le sud-ouest de la France. (Il consiste à remplacer la nourriture donnée à l'auge ou au râtelier par une alimentation forcée, en faisant absorber aux animaux, trois fois par jour, des boulettes de fourrage mélangé avec des farineux cuits : pommes de terre, fèves, etc.)

EMBUQUER (*an, ké* — de *en*, et du lat. *bucca*, bouche) v. a. Soumettre à l'embuquage.

EMBURELUCOQUER (*an, ko-ké*) v. a. Autre orthographe du mot EMBERLUCOQUER ou EMBERLUCOQUER. ‖ On trouve aussi EMBURELICOQUER et EMBURELIQUOQUER.

EMBUSCADE (*an, skad'* — de l'ital. *imboscata*, même sens, de même origine que « embûche ») n. f. Lieu où l'on a placé une troupe pour attaquer l'ennemi à l'improviste. ‖ La troupe elle-même qui occupe l'embuscade.

— Par anal. *Etre, Se mettre, Se tenir en embuscade*, Se cacher pour surprendre quelqu'un : *Créancier* EN EMBUSCADE *au coin d'une rue*.

— ENCYCL. Art milit. En général, les *embuscades* ne sont tendues que pour surprendre un parti d'éclaireurs, un convoi, etc. ; et, le plus souvent, elles ne sont organisées que par l'infanterie.

On donne aussi le nom d'*embuscades de tirailleurs* à de petits ouvrages spéciaux, que les soldats peuvent exécuter au besoin avec les outils portatifs dont ils sont munis et qui permettent à quelques hommes de se retrancher rapidement sur un point d'où ils peuvent, sans être vus, faire relativement beaucoup de mal à l'ennemi.

EMBUSQUER (*an, ské* — autre forme de EMBÛCHER, d'après l'ital. *imboscare*, même sens) v. a. Mettre en embuscade : EMBUSQUER *des gendarmes, des assassins*.

Embusqué, ée part. pass. du v. Embusquer.

— Substantiv. au masc. Arg. milit. Soldat ayant un emploi qui le dispense de l'exercice et des corvées.

S'embusquer, v. pr. Se mettre en embuscade.

EMBUT (*an-bu* — de *en*, et du bas lat. *butis*, tonneau) n. m. Autref. Entonnoir.

— Agric. Nom donné, dans certaines parties de la France, à des sortes de puisards souvent en forme de tronc de cône ou d'entonnoir, destinés à absorber les eaux folles des terrains labourables.

— Mar. V. EMBU.

EMBUVAGE (*an, vaj'* — rad. *emboire*) n. m. Tiss. Raccourcissement des fils de la chaîne par l'effet du tissage.

EMDEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre]), à 3 kilom. de l'estuaire de l'Ems, auquel la rattache un canal navigable ; 13.700 hab. Etant située dans la Frise orientale, Emden est hollandaise d'aspect. Ecole de commerce, école de navigation, fabrique de papier, ciment, tabac.

EMDEN (CONFESSION D'), confession de foi protestante, en trente-sept articles, rédigée en 1562 par Guy de Brès pour les réformés des Pays-Bas. Elle fut approuvée aux synodes de Dordrecht (1619) et de la Haye (1651).

ÉMÉCHER (du préf. *é*, et de *mèche*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'émèche. Qu'ils émèchent*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'émécherai. Il émécherait*) v. a. Mettre en mèches : ÉMÉCHER *des cheveux*.

Émiéché, ee part. pass. du v. Émécher.

— Fam. Dans un état voisin de l'ivresse : *Il était rentré* ÉMÉCHÉ.

S'émécher, v. pr. Former des mèches.

— Arg. S'enivrer, commencer à être ivre.

ÉMÉCHEUR n. m. Arg. des joueurs, Celui qui pousse les dupes à jouer.

EMELÉ (Guillaume), peintre allemand, né à Buchen, dans l'Odenwald, en 1830. Il suivit d'abord la carrière militaire, puis étudia, à partir de 1851, la peinture avec Diez, à l'académie de Munich. Encouragé par le succès qu'obtint *la Bataille de Stockach*, destinée au prince de Pappenheim (1857), il alla se perfectionner à Anvers et à Paris. Il a exécuté une série de peintures, remarquables par l'exactitude des détails : *la Prise du pont de Heidelberg en 1799; le Combat d'Aldenhoven; le Carré à la bataille d'Aspern ; Prise d'assaut du camp retranché de Famars* et *Attaque des Anglais à Waterloo par les cuirassiers français; la Bataille de Wurzbourg* (1867), la meilleure de ses œuvres; *l'Archiduc Charles à la bataille de Neerwinden; Attaque de la division Bonnerman près d'Elsasshausen; la Bataille de Dijon* et la *Rencontre des patrouilles du 7e et du 14e corps d'armée prussien, près de Vesoul;* un *Episode de la bataille de Wœrth* (1870) ; etc. A citer encore *la Victoire de Georges II sur les Français, à Dettingen*.

EMELGHEM, comm. de Belgique (Flandre-Occid., arr. admin. de Roulers, arr. judic. de Courtrai, sur le Mendel, affluent de la Lys ; 2.073 hab. Blanchisseries, tuileries.

ÉMÉNADIE (*dî*) ou **EMENADIA** (*é-mé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des rhipiphorides, comprenant des formes allongées, brunes ou rousses, variées de jaune ou de rouge, et de taille médiocre ou petite.

Eménadie (gr. 4 fois).

— ENCYCL. On connaît une cinquantaine d'espèces d'*éménadies*, répandues sur tout le globe, principalement dans l'hémisphère boréal et l'Afrique occidentale. Six ou sept habitent l'Europe. Leurs mœurs sont celles des rhipiphores, parasites des hyménoptères nidifiants.

EMENDANDA (*é-min* — mot lat. signifiant : *choses qui doivent être corrigées*) n. m. pl. Corrections typographiques à faire : *S'assurer de l'exactitude des* EMENDANDA.

ÉMENDATEUR, TRICE (*man* — lat. *emendator, trix* ; de *emendare*, corriger) n. Personne qui corrige un texte. (Peu us.)

ÉMENDATIF, IVE (*man* — du lat. *emendatus*, corrigé) adj. Qui émende, qui réforme. (Inus.)

EMENDATION (*man, si-on* — rad. *émendatif*) n. f. Correction d'un texte défectueux. (Vieux.)

— En T. de rhét., Figure de pensée par laquelle on paraît se reprendre, s'excuser auprès des auditeurs, après avoir avancé une chose ou s'être servi de termes un peu hardis.

ÉMENDER (*man* — du lat. *emendare*, corriger, réformer ; du préf. *e*, et de *menda*, faute) v. a. Corriger, réformer : EMENDER *un texte*. (Vieux.)

— En T. de dr., Réformer, redresser : EMENDER *un arrêt*.

EMENISTA (*é-mé-niss*) n. f. Genre d'arachnides-aranéides, famille des argiopidés, comprenant des araignées de petite taille, à céphalothorax lisse, à chélicères munies, dans les deux sexes, de quatre dents fortes. (L'espèce type de ces araignées, propres aux montagnes de l'Inde, est l'*emenista bisinuosa*, longue de 4 à 5 millimètres, rousse avec le ventre blanchâtre.)

ÉMERALDINE n. f. Nom sous lequel les ouvriers teinturiers désignent une couleur bleue de teinte pâle.

ÉMERAUDE (*rôd'* — du lat. *smaragdus*, gr. *smaragdos*, même sens) n. f. Nom par lequel on désigne deux pierres précieuses de compositions différentes : l'*émeraude* proprement dite et le *corindon* vert ou *émeraude orientale*.

— *Couleur d'émeraude, Vert d'émeraude* ou simplem. *Emeraude*, Belle couleur verte qui ressemble à celle de l'émeraude ; objet qui a une belle couleur verte : *Ce coin de terre est une* ÉMERAUDE *parfumée*. (Balz.)

— Poétiq. *Ile d'émeraude* ou *Ile verte*, Nom que l'on donne à l'Irlande, à cause de la fraîcheur de sa végétation.

— Philos. hermét. *Emeraude des philosophes*, Rosée de mars et de septembre.

— Adjectiv. invar. Qui a la couleur de l'émeraude : *Des verts* EMERAUDE. *Nuance* EMERAUDE.

— ENCYCL. Minér. L'*émeraude* proprement dite ou *béryl* est un silicate naturel d'alumine et de glucinium ; sa formule est : $Gl^3Al^2Si^6O^{18}$, son poids spécifique varie de 2,67 à 2,75, sa dureté de 7,5 à 8 ; elle appartient au système rhombique. Transparente ou translucide, l'émeraude présente un éclat vitreux. D'après Vauquelin, le principe colorant de cette espèce serait l'oxyde de chrome. On connaît plusieurs variétés d'émeraudes, et c'est aux variétés vertes que l'on réserve plus volontiers ce nom. On appelle alors *béryl* les variétés incolores, roses, jaunes ou pierreuses, et *aigue-marine* les cristaux vert bleuâtre de Sibérie. L'émeraude verte est employée comme gemme ; on la trouve à Muso (Nouvelle-Grenade), où elle est associée au quartz, à la calcite et à la pyrite, dans un calcaire bitumineux appartenant à l'étage néocomien. Les variétés communes abondent dans les micaschistes et les pegmatites. L'émeraude *orientale* est formée d'alumine pure ; c'est une variété verte de *corindon*, le plus dur des minéraux après le diamant.

L'*émeraude* est une des pierres précieuses dont l'aspect est le plus agréable : aussi les beaux échantillons atteignent-ils un prix très élevé. Les anciens comptaient l'émeraude parmi les plus belles gemmes. C'est auprès de Kosséir, au mont Zabara, qui fait partie de la chaîne arabique, que les mines d'émeraudes exploitées par eux ont été retrouvées ; elles y sont disséminées dans un micaschiste noir. Plusieurs émeraudes originaires de cette mine ont été célèbres au moyen âge ; parmi elles, on peut citer celle qui orne le sommet de la tiare du pape et la belle émeraude taillée qui, suivant Pline, servait de verre grossissant à Néron pour regarder les jeux du cirque.

Cortez rapporta en Europe cinq de ces magnifiques joyaux. La femme de Charles-Quint les désirait ardemment ; mais Cortez en disposa en faveur de sa jeune fiancée, et l'on suppose que le dépit qu'en ressentit l'impératrice ne fut pas sans influence sur les destinées du conquérant. Ces pierres avaient été taillées par les Aztèques avec un art infini : l'une en forme de rose, une seconde en forme de corne, une autre en forme de poisson avec des yeux d'or, la quatrième en forme de sonnette avec une belle perle pour battant. La cinquième, la plus précieuse de toutes, était une petite coupe montée sur un pied d'or, avec quatre petites chaînes du même métal venant se réunir à une grosse perle centrale.

— *Emeraude de Limoges*. V. BÉRYL.

— *Emeraude de Carthagène*. V. FLUORINE.

— *Emeraude du Brésil*. V. TOURMALINE.

— *Fausse émeraude*. V. FLUORINE.

— *Emeraude moribon*. V. FLUORINE.

— Mag. L'*émeraude* est appelée la *pierre des mages*. Les occultistes lui attribuent une vertu magique. D'après eux, elle favorise les entreprises amoureuses et facilite la divination. Elle donne de la vigueur aux vieillards, calme les épileptiques et chasse les esprits malfaisants du corps des possédés. L'émeraude est dite aussi la *pierre de chasteté*, et elle se brise, affirment les mages, au moment où celui qui la porte est l'objet d'un crime contre les mœurs. Montée sur or, elle a la vertu de donner des songes prophétiques. L'émeraude est la pierre de ceux qui portent la signature astrale de Vénus.

ÉMERAUDE (*rôd'*) Entom. Espèce de cétoine d'un vert d'émeraude.

— Ornith. *Emeraude-améthyste*, Nom vulgaire du col-bri bleu et vert, appelé aussi OISEAU-MOUCHE À GORGE VERTE. ‖ n. m. pl. Nom donné à un groupe de colibris.

ÉMERAUDINE (*ró*) n. f. Entom. Nom vulgaire de la cétoine dorée.

ÉMERAUDITE (*ró*) n. f. Minér. Nom donné par Dambenton à certaines variétés vertes de diallage.

ÉMERGEANT ou **ÉMERGENT** (*mèr'-jan* — rad. *émerger*) adj. m. Se disait d'un dommage positif, constitué par une perte réelle et non par la privation d'un gain.

ÉMERGEMENT (*mèr'-je-man*) n. m. Action d'émerger, de s'élever au-dessus du niveau des eaux : *L'*ÉMERGEMENT *des montagnes est attribué au feu intérieur*.

ÉMERGENCE (*mèr'-jans* — rad. *émerger*) n. f. Lieu d'où sort une source, un liquide ; apparition au dehors, sortie d'un milieu : *Les geysers dépassent la température de* 100°, *au point d'*ÉMERGENCE. ‖ *Point d'émergence*, Point où un rayon lumineux sort d'un milieu qu'il traverse.

— Production, apparition actuelle : *L'*ÉMERGENCE *des idées nouvelles*. ‖ Circonstance qui se produit, occasion pressante : *Dans cette* EMERGENCE, *il faut se décider*. (Inus.)

— Anat. *Emergence d'un nerf*, Point où il se détache des centres nerveux céphalo-rachidiens, par opposition à son origine réelle dans les cellules de la substance grise.

— Bot. Protubérance qui prend naissance à la surface d'un organe (tige ou feuille), grâce à une prolifération des cellules sous-épidermiques, et que tapisse extérieurement l'épiderme (ex. : les aiguillons des rosiers, des ronces, etc.).

ÉMERGENT, ENTE (*mèr'-jan* — rad. *émerger*) adj. Qui sort d'un milieu, qui se montre à l'extérieur : *Rochers* ÉMERGENTS.

— Fig. Qui se produit, qui se manifeste : *Les vérités* ÉMERGENTES.

— Dr. anc. V. ÉMERGEANT.

— Chronol. Se dit de l'année à partir de laquelle on commence à compter les années d'une ère ou d'une période : *L'année* ÉMERGENTE *de l'ère chrétienne. L'an* EMERGENT *de l'ère des olympiades*.

— Géol. *Terrain émergent*, Terrain qui se trouve à découvert à marée basse.

— Minér. Se dit d'un cristal composé de six prismes rhomboïdes, dont cinq tendent à former un seul prisme, tandis que le sixième paraît sortir de cet assemblage pour faire des angles rentrants avec les deux prismes adjacents.

— Phys. *Rayons émergents*, Rayons qui sortent d'un milieu après l'avoir traversé.

— ANTON. **Immergent, ente.**

ÉMERGER (*mèr'-jé* — du lat. *emergere*, sortir du lieu où l'on était plongé, paraître à l'horizon ; de *e*, hors, et *mergere*, plonger. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *J'émergeai. Nous émergeons*) v. n. Sortir de l'eau, se montrer au-dessus du niveau de l'eau : *Roches qui* ÉMERGENT *à marée basse*.

— Par ext. Sortir d'un milieu ; s'élever au-dessus d'un niveau : *Le soleil* ÉMERGE *petit à petit de l'horizon*.

— Fig. Se produire, se manifester : *La vérité finit toujours par* ÉMERGER.

Émergée, ée part. pass. du v. Émerger.

— Bot. Se dit des végétaux aquatiques dont le sommet s'élève au-dessus de la surface de l'eau.

ÉMERI (dérivé, par l'interméd. de l'ital. *smeriglio* ou de l'espagn. *esmeril*, du lat. *smyris* ; gr. *smuris*, émeri) n. m. Minér. Corindon granulaire, qui, pulvérisé, sert à polir les métaux, les pierres fines, les cristaux. ‖ *Poire d'émeri*, Matière mélangée d'émeri qui tombe de la meule des lapidaires, et qui sert aux mêmes usages que l'émeri, après qu'on l'a fait sécher. ‖ *Bouchon à l'émeri*, Bouchon de verre usé sur le flacon même à l'aide de l'émeri, afin d'obtenir un bouchage plus parfait.

— Techn. Nom donné à des taches noires que l'on trouve dans certains marbres, et qui sont formées par des matières dures.

— ENCYCL. Techn. La grande dureté de l'*émeri* le fait employer dans l'industrie pour user et polir. Avant de faire usage de l'émeri, on commence par le pulvériser, au moyen de moulins broyeurs ou de marteaux-pilons, puis on le fait passer dans des blutoirs, qui fournissent des numéros de plus en plus fins.

En saupoudrant d'émeri en poudre un papier ou un morceau de toile recouvert au préalable de colle forte, on obtient le *papier* ou la *toile d'émeri*. La poudre d'émeri la plus grosse sert à faire des meules artificielles auxquelles on donne généralement le nom de *meules d'émeri* et qui trouvent leur emploi dans les ateliers où se travaillent les métaux. Pour le travail des pierres, l'émeri est employé avec de l'eau, pour celui des métaux avec de l'huile.

L'émeri naturel présente une structure grenue et serrée. Il a une cassure inégale, et sa couleur varie du gris foncé au gris bleuâtre. Son caractère le plus distinctif est la dureté, qui ne le cède en rien à celle des autres variétés de corindon. Il est formé de très petits grains de corindon associés à la magnétite et au fer oligiste. Il renferme ainsi 84 p. 100 d'alumine, de 8 à 50 p. 100 d'oxyde de fer et de 1 à 9 p. 100 de silice. Il ne fond pas au chalumeau. L'émeri appartient aux roches schisteuses métamorphiques. A Oschenkoff, en Saxe, on le trouve dans le micaschiste ; à Naxos, il existe dans les calcaires et dans les dolomies saccharoïdes.

ÉMERIAU (Maurice-Julien, comte), vice-amiral français et pair de France, né à Carhaix (Finistère) en 1762, mort à Toulon en 1845. Engagé à quinze ans, il prit part à la guerre de l'indépendance américaine, et se distingua en plusieurs circonstances. Capitaine de vaisseau en 1795, Emeriau fit partie de l'expédition d'Irlande. Pendant celle d'Egypte, il entra le premier dans le port de Malte, et assista à la première bataille d'Aboukir, où, grièvement blessé, il rendit son épée à Nelson en personne. Il fut promu

contre amiral en 1802. L'année suivante, il contribua puissamment à débloquer Port-au-Prince. Il fut préfet maritime à Toulon à partir de 1804. En 1810, il reçut le titre de comte. Nommé, en 1811, vice amiral et chef de l'escadre de la Méditerranée, il sut protéger Toulon contre toutes les attaques de l'ennemi. Créé pair de France pendant les Cent-Jours, Emériau fut disgracié pour ce fait par la seconde Restauration, et retraité en 1816. Louis-Philippe l'appela, en 1831, à la Chambre des pairs.

ÉMÉRIC (saint [en hongr. Imre], fils de saint Etienne, premier roi de Hongrie, et de Gisèle de Bavière, né en 1007, mort en 1031. Elevé par saint Gérard, il passa sa vie dans l'exercice d'une piété ardente. Il fut canonisé en 1083.

ÉMÉRIC (en hongr. Imre), roi de Hongrie, fils de Béla III, né en 1174, mort en 1204. Il succéda à son père en 1196. Les croisés lui enlevèrent la ville de Zara 1202. Il conquit une partie de la Bulgarie et eut souvent à se défendre contre son frère, André, qu'il fit enfermer dans la forteresse de Kave 1203. Il avait épousé Constance, fille du roi Alphonse II d'Aragon. Il eut pour successeur son fils Ladislas III.

EMERIC. Biogr. V. EMMERIC.

ÉMERIC-DAVID (Toussaint Bernard), archéologue et critique français, né à Aix (Provence) en 1755, mort à Paris en 1839. Il fut nommé maire de sa ville natale en 1791; mais, accusé de modérantisme, il dut fuir et se cacher pendant la Terreur. Après le 9-Thermidor, il alla s'installer à Paris, où il s'occupa d'archéologie classique, et reçut un prix de l'Institut en 1800 pour ses *Recherches sur l'art du statuaire* (1805). Elu en 1809 au Corps législatif jusqu'en 1815, il vota la déchéance de Napoléon. Il entra à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1816, et prit une part importante à ses travaux et publications. Parmi ses écrits, il faut citer : *Jupiter; Recherches sur ce dieu, son culte et les monuments qui le représentent* (1833); *Vulcain* (1837); *Neptune* (1839). La « France littéraire » a inséré plusieurs mémoires de lui sur les poètes provençaux et des artistes français. On a encore d'Emeric-David : *Histoire de la peinture au moyen âge*, suivie de l'*Histoire de la gravure* (1842); *Histoire de la sculpture française* (1853); *Vie des artistes anciens et modernes* (1853).

ÉMERICIE n. f. Bot. Syn. de VALLAIRE.

ÉMÉRIGON (Balthazar-Marie), jurisconsulte français, né à Aix en 1725, mort à Marseille en 1785. Avocat au parlement de sa ville natale, puis juge à l'amirauté de Marseille, il publia, en 1784 : *Traité des assurances et des contrats à la grosse*, ouvrage dont l'autorité est encore considérable; c'est un commentaire de l'ordonnance de 1681 sur la marine, spécialement de la partie relative aux assurances.

Emérigon avait publié, en 1780, sous le voile de l'anonyme, un *Nouveau commentaire sur l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681* et des *Mémoires et recherches sur les contestations maritimes* (1870).

ÉMERILLON (*ll* mll. — anciennem. *esmeril.*; allem. *schmerl*, ital. *smerlo, smeriglio, smerighone*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de faucon appartenant à un sous-genre d'oiseaux rapaces du genre hobereau *hypotriorchis* dont le nom scientifique est *æsalon* : *L'ÉMERILLON est l'oiseau de proie le plus petit, le plus familier et le plus docile de l'ancien continent.*

Emerillon.

— ENCYCL. On connaît quelques espèces d'*émerillons* répandus dans les deux hémisphères. L'émerillon d'Europe est un petit faucon de la taille de la crécerelle, roux ferrugineux et cendré bleuâtre, qui n'est pas commun en France; il s'étend, par la Perse et l'Inde, jusqu'en Chine. Remplacé dans l'Amérique du Nord par l'*æsalon Columbarius*, il est représenté du Mexique à Magellan par un autre type (*æsalon femoralis*). Jadis, en fauconnerie, l'émerillon, appelé aussi *rochier*, était employé pour voler la caille, la perdrix et les petits oiseaux.

ÉMERILLON (*ll* mll. n. m. Art milit. Pièce d'artillerie ancienne, du calibre le plus petit.

— Mar. *Croc à émerillon, Poulie à émerillon*, Croc, Poulie tournant sur eux-mêmes, ce qui permet de défaire les tours du filin, ou d'un palan sans les dépasser. ‖ *Emerillon d'affourche* ou *Maillon tournant*, Maillon à deux branches recevant les deux chaînes et pouvant tourner. Ce bout de chaîne est maillé sur la chaîne de l'ancre de bossoir du bord.)

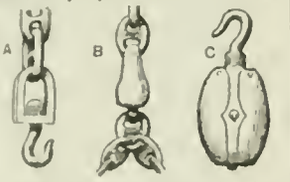

A, émerillon. B, émerillon d'affourche; C, poulie à émerillon.

— Pêch. Hameçon tournant sur lui-même, qu'on emploie pour le requin et autres gros poissons.

Techn. *Emerillon de fileur*, Instrument de cordier, formé d'un morceau de bois creux armé d'un crochet ayant à une extrémité une boucle fermée et à l'autre une boucle faisant ressort et qui sert à câbler la corde et la ficelle. Outil de boutonnier. Outil de passementier. Crochet du rouet à filer les cordes à boyau.

Emerillons (*pêch.*) 1. A crochet. 2. A anneau double; 3. A boucle et ressort.

— ENCYCL. Art milit. anc. L'*émerillon* employé du XVIe au XVIIIe siècle était une pièce légère de campagne. Ne dépassant jamais 2 mètres de volée, il lançait un boulet pesant de 250 grammes à 1 kilogramme. Ce fut un usage, dès le XVe siècle, de donner aux pièces d'artillerie des noms d'oiseaux empruntés à la fauconnerie. On disait couramment : *faucon, fauconneau, sacre, émouchet*, etc. Au XVIIIe siècle encore, on définissait l'émerillon : un canon médiocre ayant 37 calibres en longueur, tirant 10 onces de fer ou 15 de plomb, et se chargeant avec 15 onces de poudre fine. L'*émerillon bâtard* mesurait 52 calibres et tirait un boulet de 12 onces. L'*émerillon extraordinaire* mesurait 45 calibres et tirait une demi-livre de plomb avec une charge égale de poudre.

ÉMERILLONNER (*rill-o-né* [*ll* mll. — rad. *émerillon*) v. a. Rendre vif, alerte. *Le vin* ÉMERILLONNE *l'œil et l'esprit.* (Vx.)

Émerillonné, ée part. pass. du v. Émerillonner.

— Substantiv. Personne vive, alerte, espiègle.

S'émerillonner, v. pr. Devenir vif, alerte, gai. (Vx.)

ÉMERISER v. a. Couvrir d'émeri.

EMERITA-AUGUSTA, ville de l'Espagne ancienne (Lusitanie), chez les Vettons, renommée par la belle fourure qu'elle donnait à ses laines. Auj. *Merida*.

ÉMÉRITAT (*ta* — lat. *emeritum*; de *emeritus*, émérite) n. m. Antiq. rom. Récompense décernée au soldat émérite.

— Enseign. Etat, prérogatives d'un professeur émérite.

ÉMÉRITE (lat. *emeritus*; du préf. *e*, et de *meritus*, qui a mérité) adj. Antiq. rom. V. la partie encycl.

— Enseign. Qui est à la retraite après avoir accompli sa carrière, et jouit de certaines prérogatives : *Professeur* ÉMÉRITE. ‖ Substantiv. : *Les* ÉMÉRITES *ont une pension.* (Vx.) ‖ Abusiv. Qui a une longue pratique, une habileté remarquable en quelque chose : *Escamoteur* ÉMÉRITE. *Buveur, Joueur* ÉMÉRITE.

ENCYCL. Antiq. rom. On désignait sous le nom de *émérites* les soldats qui avaient accompli leur temps de service et obtenu le congé honorable (*honesta missio*). L'*honesta missio* était compensée, pour ceux qu'une cause indépendante de leur volonté, telle que blessure ou infirmité, empêchait d'achever leur temps, par la *missio causaria*, qui conférait les mêmes priviléges. Le plus ordinaire de ces priviléges était le don d'une propriété territoriale, soit, à l'origine, dans les pays conquis, soit, plus tard, en Italie même, soit à la frontière quand les Barbares menacèrent l'empire. Auguste accorda, de plus, aux émérites une forte pension : 20.000 sesterces (5.378 fr.) pour les prétoriens et 12.000 (4.300 fr.) pour les légionnaires. Mais ces derniers durent rester quatre ans de plus, c'est-à-dire vingt ans, sous les enseignes. Durant ces quatre années, ils étaient dispensés de toutes corvées et de tous travaux étrangers à la guerre. Les émérites avaient le droit de porter le cep comme les centurions; ils étaient dispensés de la plupart des impôts, ne pouvaient être battus de verges, ni condamnés aux peines infamantes. Leurs enfants jouissaient des mêmes priviléges.

EMERSDORF, comm. d'Austro-Hongrie (Carinthie [district d'Arnoldstein]); 2.400 hab.

ÉMERSION (*mèr'* — lat. *emersio*; de *emergere*, émerger) n. f. Action, mouvement, état d'un corps qui sort d'un fluide dans lequel il était plongé, ou qui montre en dehors de ce fluide une partie de sa masse : *L'*ÉMERSION *d'un rocher à la marée basse. L'*ÉMERSION *des rayons lumineux qui traversent une lentille.*

— Fig. Action de sortir d'un état particulier : ÉMERSION *d'un état antérieur et* IMMERSION *dans un état futur, voilà notre vie.* (P. Leroux.)

— En T. d'astron., Sortie d'un astre hors de l'ombre dans laquelle il était immergé pendant une éclipse : *L'*ÉMERSION *de la lune, des satellites de Jupiter.* ‖ *Minute* ou *Scrupule d'émersion*, Arc décrit par le centre de la lune dans le temps que ce satellite met à sortir de l'ombre de la terre.

— ANTON. Immersion.

EMERSON (Guillaume), mathématicien anglais, né à Hurtworth (comté de Durham) en 1701, mort en 1782. Il était aussi excentrique que savant. On lui doit de nombreux ouvrages, notamment : *Système des fluxions* (1748); *la Projection de la sphère* (1749); *Méthode des incréments* (1763); *Traité d'algèbre* (1764); *Traité de navigation* (1765); *Mécanique* (1767); *Système d'astronomie* (1769); *Cyclomathesis* (1770); etc. Ces ouvrages, dit Montuela, sont écrits avec beaucoup de méthode et de clarté.

EMERSON (Ralph Waldo), philosophe et poète américain, né à Boston en 1803, mort à Concord en 1882. Il fut ordonné ministre unitaire dans sa ville natale. Il se sépara bientôt de son Eglise au sujet d'une discussion doctrinale sur la cène, mais il conserva les tendances de la secte unitarienne. En 1837, il publia *l'Homme pensant* et, en 1838, son *Ethique*. L'ouvrage *Sur la nature* (1840) fut traduit en français. La première série d'*Essais* parut quelques mois après; la seconde en 1845. Les *Conférences sur le temps présent* et la *Méthode de la nature et l'homme réformé* datent de 1841; ses *Leçons sur les réformateurs de la Nouvelle-Angleterre*, de 1844. Emerson a réuni en deux volumes de nombreuses conférences. Le premier : *les Représentants de l'humanité* est une suite d'études sur différents personnages historiques que l'auteur présente comme types des principaux modes de la personnalité, mais sans voir dans le grand homme, ainsi que Carlyle, un être chargé d'une mission surnaturelle. Dans le second, intitulé : *English Traits*, Emerson expose avec une grande pénétration les mœurs sociales et littéraires de la nation britannique. Parmi les autres travaux du philosophe, il faut citer : *la Conduite de la vie* (1860), livre écrit à propos du grand mouvement antiesclavagiste. En 1865, il écrivit l'*Oraison funèbre du président Lincoln*; il avait publié, en 1847, un volume de vers qui fut suivi de *Parnasse*, poèmes choisis (1871) et de *Jour de mai* (1876); mais c'est dans sa prose seule qu'éclatent toute la beauté et toute l'éloquence de son style. En 1870, parut *Société et solitude*, ouvrage composé de douze essais qui forment une suite aux *Représentants de l'humanité*. Emerson était panthéiste : on retrouve dans ses enseignements la doctrine de Plotin. Il professe que la destinée de l'homme est dans ses propres mains, que le but de la vie est de purifier l'âme de tout élément de sensualité et d'égoïsme, afin de la rendre capable de s'unir à Dieu. En religion, il rejette toute cérémonie extérieure et n'admet qu'une révélation purement intérieure et immédiate.

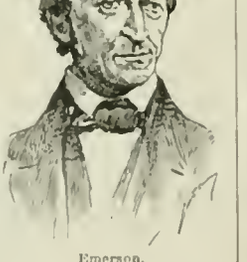

Emerson.

ÉMÉRUS (*russ*) n. m. Bot. Séné bâtard. V. SÉNÉ.

ÉMERVEILLABLE (*mèr'-vé-ill* [*ll* mll.] — rad. *émerveiller*) adj. Etonnant, admirable. (Vieux.)

ÉMERVEILLEMENT (*mèr'-vé-ill-e-man* [*ll* mll.] — rad. *émerveiller*) n. m. Grand étonnement, grande admiration.

ÉMERVEILLER (*mèr'-vé-ill* [*ll* mll.] — du préf. *é*, et de *merveille*) v. a. Fam. Causer un grand étonnement, une grande admiration à : *C'est événement* A ÉMERVEILLÉ *toute la ville.*

S'émerveiller, v. pr. Etre émerveillé, saisi d'étonnement ou d'admiration.

— SYN. Abasourdi, ébahi, etc.

— ANTON. Désenchanter, désillusionner.

ÉMERY (Michel PARTICELLI, sieur d'), financier français, né à Lyon vers 1596, d'une famille d'origine italienne, mort à Paris en 1650. Il jouit de la confiance de Richelieu, puis de celle de Mazarin. Successivement intendant des finances, ambassadeur en Italie, il remplit, de 1643 à 1648, les fonctions de contrôleur général des finances. Mazarin dut le sacrifier aux rancunes des parlementaires, irrités de la retenue qu'Emery s'était proposé d'opérer sur leurs gages. Il a laissé une *Histoire de ce qui s'est passé en Italie pour le regard des duchés de Mantoue et de Montferrat, depuis 1608 à 1630* (1632).

ÉMERY (Jacques-André), supérieur de la compagnie de Saint-Sulpice, né à Gex en 1732, mort à Issy, près Paris, en 1811. Emprisonné sous la Terreur, vicaire général de Paris après le Concordat, il fut nommé par Napoléon, en 1808, conseiller de l'Université. En 1811, nourrissant le projet de restreindre le pouvoir spirituel du pape en France, l'Empereur convoqua trois cardinaux, deux archevêques et trois évêques, auxquels il adjoignit Emery. Lui-même exposa ses vues à cette assemblée. Comme les prélats gardaient le silence, Emery prit la parole et combattit le projet; Napoléon le félicita de sa franchise.

ÉMERY (Edouard-Félix-Etienne), médecin français, né à Lemps (Isère) en 1788, mort en 1856 à Paris, où il fut professeur d'anatomie à l'Ecole des beaux-arts et membre de l'Académie de médecine. Outre de nombreux mémoires, on lui doit un traité : *De la teigne* (1841).

ÉMERYLITE (rad. *émeri*) n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des micas et au genre margarite. (C'est un silicate hydraté d'alumine et de chaux.)

EMES (Thomas), illuminé anglais, mort à Londres en 1707. En rapport avec des inspirés cévenols réfugiés en Angleterre, il prétendit, à son tour, prophétiser. Ses révélations ne se bornaient pas au domaine religieux; elles portaient sur les lois mêmes de la nature. C'est ainsi qu'il réduisait toutes les maladies à un effet de l'acide et faisait de l'alcali le remède universel. Il a écrit : *a Dialogue between alkali and acid* (1658). Ce rêveur eut un moment d'extrême popularité; comme il avait prédit sa résurrection, on dut, à sa mort, et pour prévenir un tumulte, fermer le cimetière où il était enterré.

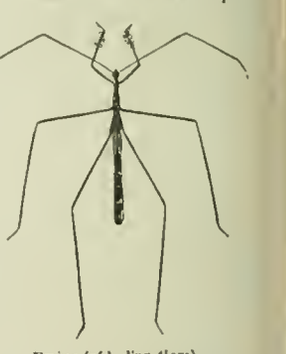

Emèse (réd. d'un tiers).

ÉMÈSE n. f. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *émésinés*, comprenant des formes allongées, cylindriques, à pattes et antennes très grêles, à corps muni ou non d'ailes dans la même espèce. Les émèses comptent une douzaine d'espèces, propres à l'Amérique; elles y représentent les ploières d'Europe. Une des espèces les plus communes est l'*emesa longipes*, des Etats-Unis.

ÉMÈSE ou **ÉMATH** (lat. *Emesa*), ville de l'ancienne Cœlésyrie, sur l'Oronte, célèbre par un temple splendide du Soleil, dont les grands prêtres formaient une aristocratie puissante. De là tirèrent leur origine les empereurs romains de la famille syrienne. C'est à Emèse que périt Odénath, l'époux de Zénobie, et que cette reine fut vaincue quelques années après. Occupée en 636 par les Sarrasins, elle dut, en 1099, se soumettre aux croisés. Un tremblement de terre, au XIIe siècle, en renversa les monuments, dont les ruines jonchent encore le sol. Les habitants se nommaient *Emédiens, ennes*. — Patrie du philosophe Longin et de l'évêque martyr Sylvanus.

Médaille d'Emèse.

ÉMÉSINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des réduviidés, renfermant une centaine d'espèces qui sont réparties dans vingt-quatre genres, dont les principaux sont : *malacopus, emesa, ghilianetta*, etc. (Les émésinés sont essentiellement caractérisés par leurs pattes antérieures ravisseuses, leurs pattes intermédiaires et postérieures d'une longueur et d'une minceur démesurées.) *Un* ÉMÉSINÉ.

ÉMÉSIS (*zisz*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des érycinidés, comprenant de petits papillons, dont on connaît trente espèces, réparties dans l'Amérique tropicale. (Les émésis, par leur coloration ordinairement fauve variée de noir, rappellent un peu les argynnes, mais leurs ailes sont entières; leur livrée varie suivant les sexes. On peut prendre comme type de ce genre l'*emesis Lucinda*, de l'Amérique du Sud.)

ÉMÉSODÈME n. f. Genre d'insectes hémiptères, dont le nom scientifique est *pleraria*. V. PLOIÈRE.

ÉMÉTICITÉ (*ti-si* — rad. *émétique*) n. f. Propriété d'un remède qui provoque des vomissements.

ÉMÉTINE (rad. *émétique*) n. f. Alcaloïde extrait de l'ipécacuana.

— ENCYCL. La racine d'ipécacuana doit ses propriétés émétiques à une substance particulière, qui existe aussi dans plusieurs autres plantes, dans la racine de camça,

par exemple ; cette substance, l'*émétine*, a été découverte en 1817 par Pelletier et Magendie. Pure, elle se présente sous la forme d'une poudre amorphe d'un blanc de neige ; sa formule paraît être $C^{30}H^{44}Az^2O^4$. Deux ou trois milligrammes déterminent des vomissements violents, un décigramme suffit pour tuer un chien. Elle donne, avec les acides, des sels incristallisables.

ÉMÉTIQUE (*tik'* — du gr. *émétikon*, qui fait vomir ; de *émein*, vomir) n. m. Tartrate de potasse et d'antimoine, employé comme vomitif. (Syn. TARTRE STIBIÉ.) ‖ Vomitif quelconque.

— Adjectif. Qui est propre à faire vomir. ‖ *Vin émétique*, Vin dans lequel on a fait infuser du verre d'antimoine.

— ENCYCL. Chim. et pharm. L'*émétique* qui a pour formule : $C^4H^4O^6,SbO,K. + \frac{1}{2}H^2O$ est le tartrate double de potasse et d'antimonyle (l'antimonyle est le radical monovalent formé par l'union, atome à atome, de l'oxygène divalent avec l'antimoine trivalent). Il est incolore et inodore, d'une saveur âcre et désagréable ; il cristallise en tétraèdres ou en octaèdres transparents, qui s'offlorissent lentement à l'air. Il est soluble dans 14 parties d'eau froide et 1,88 d'eau bouillante. Le tanin précipite complètement l'oxyde d'antimoine et neutralise ainsi l'action de l'émétique.

On le prépare en prenant : oxyde d'antimoine, 10 ; crème de tartre, 12 ; eau bouillante, 100. On fait, avec une certaine quantité d'eau bouillante et les deux substances, une pâte liquide que l'on abandonne à elle-même pendant vingt-quatre heures ; on ajoute de l'eau et l'on fait bouillir pendant une heure ; on filtre, on concentre la liqueur jusqu'à 25° et l'on fait cristalliser. L'évaporation des eaux mères donne de nouveaux cristaux. Soubeiran a préparé l'oxydo d'antimoine en décomposant à chaud le chlorure d'antimoine par le bicarbonate de soude.

L'émétique est utilisé dans les laboratoires pour la préparation de l'antimoine pur ; dans l'industrie, pour la teinture et l'impression des étoffes.

L'émétique est employé en potion, en tisane, ou à l'extérieur sous forme de pommade et d'emplâtre ; comme vomitif, ce sel est administré à la dose de 5 à 10 centigrammes pour les adultes, de 2 à 5 centigrammes pour les enfants. On l'emploie comme purgatif à la dose de 5 centigrammes dissous dans 1 litre d'eau.

Comme contrepoison de l'émétique, on recommande la décoction de noix de galle, qui agit par son tanin.

— Art vétér. L'*émétique* a été très employé en médecine vétérinaire. Il l'est beaucoup moins aujourd'hui. On le donnait au cheval dans le cas de pneumonie, comme contre-stimulant, à la dose de 8 à 10 grammes, en lavage dans la boisson. Le cheval ne vomissant pas, le médicament était entièrement absorbé. On le donnait au bœuf dans les mêmes circonstances, à la même dose.

L'émétique rend encore de grands services dans la médecine canine, à la dose de 5 à 10 centigrammes, suivant la taille, dans les cas d'angine, de bronchite, d'embarras gastrique et d'empoisonnement.

ÉMÉTISER (du gr. *émein*, vomir) v. a. Mettre de l'émétique dans : ÉMÉTISER *une tisane*. ‖ Donner de l'émétique à : ÉMÉTISER *un malade*.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE (*tik'* — du gr. *émétos*, vomissement, et *kathartikos*, purgatif) n. m. et adj. Se dit d'un remède qui est en même temps vomitif et purgatif : *L'emploi des* ÉMÉTO-CATHARTIQUES. *Potion* ÉMÉTO-CATHARTIQUE.

ÉMÉTOGRAPHE (du gr. *émétos*, vomissement, et *graphein*, décrire) n. m. Auteur d'un traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIE (*fi* — rad. *émétographe*) n. f. Science des vomitifs ; traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'émétographie : *Essais* ÉMÉTOGRAPHIQUES.

ÉMÉTOLOGIE (*ji* — du gr. *émétos*, vomissement, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les vomitifs ou sur les vomissements.

ÉMÉTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'émétologie : *Dissertations* ÉMÉTOLOGIQUES.

ÉMETTEUR (*mè-teur'*) n. m. et adj. Celui qui émet, qui met en circulation : *Un* ÉMETTEUR *de billets de banque. L'État* ÉMETTEUR *de monnaie de papier*. (Dupont-White.)

ÉMETTRE (*mètr'* — du lat. *emittere* ; du préf. *e*, hors de, et de *mittere*, envoyer. [Se conjugue comme METTRE]) v. a. Lancer, produire au dehors : ÉMETTRE *des rayons, des sons*.

— Fig. Manifester, formuler : ÉMETTRE *un vœu, des idées*.

— Dr. anc. Interjeter : ÉMETTRE *appel comme d'abus*.

— Fin. Mettre en circulation : ÉMETTRE *des actions, des billets de banque*.

ÉMEU ou **ÉMOU** (mot d'orig. océanienne) n. m. Genre d'oiseaux coureurs, famille des casuaridés, comprenant de grandes formes qui font le passage entre les nandous et les casoars.

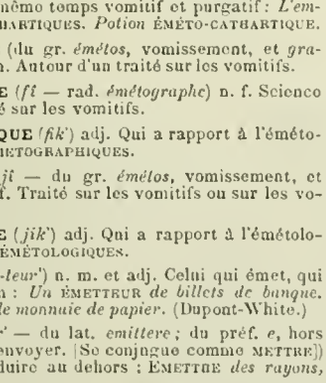

Émeu.

— ENCYCL. Les *émeus*, dont le nom scientifique est *dromæus*, ont l'allure générale des autruches ; ils sont un peu moins grands, leur cou est plus court, leurs jambes moins hautes ; leurs plumes ont chacune deux tiges munies de barbules lâches. On connaît deux espèces d'émeus, toutes deux australiennes. Le *dromæus Novæ Hollandiæ* habite l'Est, le *dromæus irroratus*, l'Ouest. Ces puissants animaux, mesurant 2 mètres de haut, couverts de plumes grises très estimées pour la grosse plumasserie, vivent en petites troupes ; leur chant est un long cri sourd et profond, peu modulé. On chasse les émeus pour leur chair et leurs plumes.

ÉMEULAGE (*laj'*) n. m. Action d'émeuler la nacre.

ÉMEULER (du préf. *é*, et de *meule*) v. a. Passer la nacre à la meule pour lui donner le poli.

ÉMEUT (*meu*) n. m. Fauconn. Nom donné aux excréments du faucon ou de l'autour. ‖ On écrit aussi ÉMEU.

ÉMEUTE (autrefois *émute* ; rad. *ému*) n. f. Soulèvement populaire, tumulte séditieux : *Réprimer une* ÉMEUTE. ‖ Par ext. Tapage, désordre : *Les* ÉMEUTES *du parterre*. ‖ Par anal. Bruit tumultueux : *Une* ÉMEUTE *de vagues*. Chateaubr.) ‖ *Faire émeute*, Faire grand bruit, soulever des discussions bruyantes.

— SYN. **Émeute, insurrection, rébellion, révolte, sédition, soulèvement.** L'*émeute* n'est qu'un rassemblement tumultueux de manifestants qui témoignent leur mécontentement ; elle se forme ordinairement sans avoir été préméditée, et souvent se dissipe d'elle-même, quoiqu'elle puisse devenir le signal d'une révolution. L'*insurrection*, c'est l'acte d'un grand nombre de citoyens qui s'arment pour renverser une autorité qu'ils ne veulent plus supporter. La *rébellion* ne tend qu'à refuser l'obéissance, tandis que la *révolte* tend à renverser, à détruire. Mais l'une et l'autre ne supposent pas nécessairement un grand nombre de résistants. La *sédition* suppose des complots, des meneurs ; elle est concertée, elle a un mot d'ordre, elle pousse le peuple à prendre les armes pour soutenir un parti organisé depuis longtemps. Le *soulèvement* participe à la fois de l'*insurrection*, de la *rébellion* et de la *révolte*, mais il en marque surtout le commencement ou la formation ; on prévoit les *soulèvements* ou on les voit se préparer.

ÉMEUTER v. a. Mettre en émeute : ÉMEUTER *le peuple*.

ÉMEUTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. et adj. Personne qui prend part à une émeute ou qui excite à l'émeute : *Arrêter des* ÉMEUTIERS. ‖ Qui appartient à l'émeute ou qui a pour but l'émeute : *Conspirations* ÉMEUTIÈRES.

ÉMEUTIR (rad. *émeut*) v. n. Pathol. A signifié Tousser, cracher.

— Fauconn. Rendre l'émeut, décharger son ventre, en parlant de l'oiseau de chasse.

ÉMEUTIR (orig. inconnue) v. a. Dans l'ordre de Malte, Solliciter, briguer une dignité. ‖ On a dit aussi ÉMUTIR.

S'émeutir, v. pr. Être émeuti.

ÉMEUTITION (*si-on*) n. f. Dans l'ordre de Malte, Action d'émeutir, de solliciter une dignité. ‖ On a dit aussi ÉMUTITION.

ÉMEX (*mèkss*) n. m. Genre de plantes, de la famille des polygonées, tribu des cératogonées, comprenant deux espèces, qui croissent en Europe et en Amérique.

EMFRAS ou **FARAS**, ville de l'Éthiopie (prov. d'Abmara [district de Beghemeder]), au sud du lac Tzana ou Dembéa, sur la rive droite du fleuve Abaï. Petit commerce de produits du pays.

ÉMIAULE (*mi-ô* — rad. *miauler*) n. f. Nom vulgaire de la mouette cendrée, dont le cri ressemble un peu au miaulement du chat. ‖ *Grande émiaule*, Mouette à pieds bleus. ‖ *Petite émiaule*, Petite mouette cendrée.

ÉMIDIAPENTE (*pant'* — du gr. *hémi*, à demi ; *dia*, par, et *pente*, cinq) n. f. Mus. anc. Nom de la quinte diminuée, chez les Grecs.

ÉMIDITON (du gr. *hémi*, à demi ; *dis*, deux fois, et *tonos*, ton) n. m. Mus. anc. Nom de la tierce mineure, chez les Grecs.

ÉMIER (du préf. *é*, et de *mie*) v. a. Réduire en petites parties, en froissant entre les doigts : ÉMIER *du pain*.

ÉMIETTEMENT (*è-te-man*) n. m. Action d'émietter, de diviser en miettes ou en petites parties : *L'*ÉMIETTEMENT *du pain*.

— Fig. Action d'éparpiller, de diviser à l'excès, de livrer par parties.

ÉMIETTER (*è-té* — du préf. *é*, et de *miette*) v. a. Mettre en miettes : ÉMIETTER *de l'alun*. ‖ Par ext. Réduire en petites parties : *On* ÉMIETTE *les terres avec la herse*.

— Fig. Éparpiller, diviser sans ordre et sans retenue, ou par petites parties : ÉMIETTER *un domaine, sa vie*.

S'émietter, v. pr. Tomber, se réduire en miettes. ‖ Par anal. Être réduit en menus débris. ‖ Fig. Être éparpillé, produit, distribué par petites parties.

ÉMIGRANT (*gran*), **ANTE** adj. Qui émigre : *Population* ÉMIGRANTE. ‖ Se dit particulièrement des oiseaux qui passent chaque année d'une contrée dans une autre : *Les grues* ÉMIGRANTES.

— Substantiv. Personne qui émigre : *Navire chargé d'*ÉMIGRANTS.

— Hist. Premier nom, sous la Révolution, des ÉMIGRÉS.

— Jeux. *Jeu des émigrants*. Syn. de ÉMIGRETTE.

— ANTON. **Immigrant, ante.**

ÉMIGRATION (*si-on*) n. f. Action d'émigrer, de quitter son pays ou sa demeure pour aller s'établir dans un autre lieu : *L'*ÉMIGRATION *dénonce la misère d'un pays*. ‖ Par ext. Personnes émigrées, sorties de leur pays : *Les entreprises de l'*ÉMIGRATION.

— Par anal. Passage annuel de certains animaux d'une contrée dans une autre : *L'*ÉMIGRATION *des hirondelles, des oies sauvages*.

— Hist. Sortie de France des princes, des nobles, des membres du clergé, et de tous ceux qui voulaient fuir la Révolution ou la combattre.

— ENCYCL. Écon. polit. On peut ramener à trois les causes qui poussent les individus à émigrer soit en masse, soit isolément. Celle qui agit le plus souvent est l'insuffisance des moyens d'existence : les pays pauvres, les régions montagneuses aux ressources limitées fournissent un large contingent à l'*émigration*. Un autre stimulant est l'appât, parfois fallacieux, d'un avenir meilleur : les États-Unis, avec leurs gros salaires, ont ravi à l'Europe, en ce siècle, un nombre énorme d'ouvriers. En troisième lieu, les persécutions politiques et religieuses ont, à diverses époques, chassé de leur patrie des populations entières : l'Amérique du Nord a dû ses premiers colons aux luttes politiques et religieuses qui sévirent en Angleterre pendant le XVIIe siècle ; la Hollande, la Prusse, la Suisse et l'Angleterre ont recueilli les protestants chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes (1685).

Le fait de passer à l'étranger n'est pas seul à constituer l'émigration. En France, par exemple, les milliers de montagnards, Auvergnats, Savoyards, qui viennent dans les villes amasser un pécule pour retourner ensuite dans leurs montagnes, accomplissent une véritable émigration. On peut donc considérer qu'il y a deux espèces d'émigration : l'émigration à l'intérieur et l'émigration à l'étranger.

L'émigration est temporaire, ou définitive. Les Chinois toujours, les Français généralement, les Italiens souvent, émigrent avec esprit de retour. Au contraire, les Anglais, les Allemands, les Scandinaves, en général, s'établissent définitivement dans leur nouvelle patrie.

Aux points de vue social et économique, l'émigration a d'importantes conséquences, à la fois pour les émigrants, pour les pays où ils immigrent et d'où ils émigrent. Selon que l'éducation et les autres influences du milieu natal les ont bien ou mal préparés à l'émigration et que celle-ci leur est ou ne leur est pas facilitée par des institutions *ad hoc*, les émigrants, dans leur nouvel établissement, s'élèvent à une situation meilleure, ou tombent dans une situation pire.

Les conséquences de l'émigration pour le pays qui la reçoit sont en raison des aptitudes et des ressources que possèdent les émigrants. Peu dressés au travail, enclins à l'existence urbaine, turbulents, ils constituent des éléments plutôt de désordre que de prospérité. Laborieux, portés vers la vie rurale, il y aura toutes sortes de chance pour qu'ils s'établissent définitivement et qu'ils soient rapidement assimilés. Mais, s'ils arrivent en trop grand nombre, s'ils ne sont pas noyés dans la population de leur patrie d'adoption, ils y demeureront peut-être des étrangers : c'est le danger à redouter pour l'Algérie, où l'élément français tend à être submergé par les colons espagnols et italiens. L'émigration temporaire présente aussi parfois de sérieux inconvénients : aux États-Unis, on se plaint que les émigrants, Italiens, Hongrois, Chinois, satisfaits d'une faible rémunération, avilissent les salaires et repartent dès qu'ils ont amassé des épargnes.

Pendant le XIXe siècle, la facilité des communications a provoqué de grands mouvements d'émigration, surtout en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Belgique, en Suisse. Ces émigrants se sont principalement dirigés sur les États-Unis, le Canada, l'Amérique du Sud, l'Australie, l'Afrique du Sud et même sur la France. Si, en effet, ce dernier pays, par suite d'une natalité trop faible, fournit peu d'émigrants, il est, au contraire, parmi les États de l'Europe, celui qui reçoit la plus forte immigration.

— Dr. L'*émigration* met en présence deux idées contradictoires : le droit, pour tout individu, de disposer de sa propre personne en vertu du principe de liberté individuelle ; le droit, pour les États, d'empêcher la dépopulation de leur propre territoire. Suivant les époques, chacune de ces deux idées a prévalu. Au moyen âge et jusqu'à une époque relativement récente, l'émigration était considérée comme un acte d'infidélité, une félonie, prohibée et entourée de difficultés, frappée et menacée d'inconvénients pécuniaires. Aujourd'hui, à l'exception de la Russie, tous les États civilisés admettent que le droit d'émigrer est un droit absolu et imprescriptible, appartenant à tout individu.

— BIBLIOGR. : Calvo, *Études sur l'émigration et la colonisation* (Paris, 1875) ; Chandèze, *l'Émigration. Intervention des pouvoirs publics au* XIXe *siècle* (Paris, 1898) ; *Surveillance des agences d'émigration* (Paris, 1890) ; Duval, *Histoire de l'émigration européenne, asiatique, africaine au* XIXe *siècle* (Paris, 1862) ; Wappœus, *Deutsche Auswanderung und Kolonisation* (Leipzig, 1846) ; *Law of migrations, Society of statistics of London* (Londres, 1889) ; *Comptes rendus des congrès d'émigration et d'immigration en 1889* (Paris, 1890).

— Hist. L'histoire de l'*émigration française* commence au lendemain du 14 juillet 1789 et ne se ferme qu'en 1825, avec la loi du *milliard des émigrés*. Elle se divise en deux périodes, que partage l'année 1800.

1° La semaine qui suit la prise de la Bastille est marquée par une première exode de princes du sang (comte d'Artois, ducs d'Angoulême et de Berry, prince de Condé, ducs de Bourbon et de Condé) et de la noblesse de cour (Polignac, Broglie, Vandreuil, Lambesc-Conti) résolument hostiles à la Révolution et décidés à l'étouffer. La jacquerie rurale et la guerre aux châteaux qui suivent les journées du 4 août et des 5 et 6 octobre déterminent beaucoup de gentilshommes de province à mettre leur personne en sûreté au delà des frontières. A ces deux classes d'émigrés qui ont obéi : les uns à leur passion antirévolutionnaire, les autres au souci de leur sûreté, se joignent, après la Constitution civile du clergé, un grand nombre de prélats et de prêtres ; après la fuite du roi, la plupart des officiers ; après le 10-Août et les massacres de septembre, les derniers nobles restés dans le pays. Le roi Louis XVI lui-même a fait, pour fuir, une infructueuse tentative, arrêtée à Varennes (juin 1791). A la fin de cette année 1791, l'émigration est devenue assez générale pour que ses chefs l'organisent et pour que la Révolution la combatte. Elle a son centre à Coblentz, où se sont réunis, avec le comte d'Artois, venu de Turin, le comte de Provence, échappé de France (juill. 91) et à Worms, où le prince de Condé forme une petite armée des gentilshommes accourus à ses côtés. Dautre part, l'Assemblée législative somme le comte de Provence de rentrer en France dans les deux mois (30 oct.) et les émigrés de se disperser avant le 1er janvier 1792 (9 nov.). Plus tard, la Convention décrétera contre eux le bannissement perpétuel (23 oct. 1792 et la peine de mort s'ils rentrent ; la même peine frappera toute tentative d'émigration (18 mars 1793). Leurs biens ont été confisqués le 2 septembre 1792. Ces mesures de rigueur ne les empêchèrent pas de se joindre aux armées coalisées contre la France. En 1792, trois corps d'émigrés, formant un total de 22.000 hommes, prennent part à la campagne de Valmy. En 1793, ils combattent, en Belgique et en Hollande, l'armée de Dumouriez ; en 1794, ils passent à la solde de l'Angleterre, qui leur fait supporter tout le poids de la fatale expédition de Quiberon (juin 1795).

A cette date se ferme la période militaire de l'histoire de l'émigration. Il ne reste sous les drapeaux du prince de Condé qu'un corps de 6.000 hommes. Le comte de Provence se réfugie à Vérone, d'où l'armée de Bonaparte le forcera de partir pour Mitau (1797) ; le comte d'Artois, après avoir erré de Pétersbourg à Rotterdam et à Holyrood, laisse échapper l'occasion de débarquer en Vendée ; la plupart des émigrés se dispersent soit en Allemagne, où ils essayent d'utiliser pour vivre leurs talents personnels, soit à Londres, où quelques-uns reçoivent une subvention de 1 shelling par jour. Tous mènent une existence précaire et misérable, dont Chateaubriand a laissé une peinture saisissante dans ses *Mémoires d'outre-tombe*. Les plus riches forment une cour au prétendant ; les plus in-

trigants et les plus actifs d'Antraigues, Brotier, Fauche-Borel, Montgaillard) dirigent à Venise, à Hambourg ou à Londres, les agences secrètes d'information. Le 9 Thermidor, qui met fin à la Terreur, et l'avènement du Directoire qui ramène au pouvoir des éléments plus modérés que ceux de la Convention, encouragent un certain nombre d'émigrés, las de leurs misères et de leur vie errante, à se risquer à rentrer en France. Mais on leur applique encore les décrets de la Convention, dont la rigueur est même aggravée après le 18-Fructidor.

— Un nouvel ordre de choses commence au 18 Brumaire. Bonaparte, désireux d'amalgamer tous les partis et d'utiliser toutes les capacités, commence par ordonner de nombreuses radiations individuelles dans la *liste des émigrés*. Puis il autorise (26 nov. 1802) la rentrée de tous ceux d'entre eux qui ne sont pas exclus nominativement, tout en les soumettant pendant dix ans à la surveillance de la police. A la fin de son règne, il leur donne des places dans l'administration ou dans l'armée. La grande majorité d'entre eux acceptent cette amnistie, que repousse seul l'entourage immédiat des princes. La première Restauration ramène en France les derniers émigrés; elle restitue peu après (5 déc. 1814) aux ayants droit les biens non vendus. Onze ans plus tard, le gouvernement de Charles X cherche à indemniser ceux qui ont été définitivement dépossédés : la loi du 27 mars 1825 leur affecte une indemnité de 30 millions de rente, soit 1 milliard de francs à 3 p. 100.

— BIBLIOGR. Ernest Daudet, *Histoire de l'émigration* (Paris, 1886-1890); H. Forneron, *Histoire générale des émigrés* (Paris, 1884-1890), André Lebon, *l'Angleterre et l'émigration française, de 1794 à 1801* (Paris, 1882); Léonce Pingaud, *le Comte d'Antraigues* (Paris, 1893); de Puymaigre, *Souvenirs sur l'émigration* (Paris, 1884).

— ANTON. Immigration.

ÉMIGRER (lat. *emigrare*; de *e*, hors de, et *migrare*, s'en aller) v. n. Quitter le pays où l'on est né pour aller se fixer dans un autre : *De nombreux Irlandais* ÉMIGRENT *en Amérique*. S'applique particulièrement aux personnes qui sortirent de France après 1789 : *La noblesse et le clergé* ÉMIGRÈRENT *après le 10 Août*.

— Par ext. Changer de résidence, de domicile : *Locataire qui* A ÉMIGRÉ.

— Par anal. Se transporter d'une contrée dans une autre, en parlant de certains animaux : *L'hirondelle* ÉMIGRE *en automne*.

— Fig. Être transporté, transféré d'un pays dans un autre : *A la révocation de l'édit de Nantes, plusieurs industries françaises* ÉMIGRÈRENT.

— ANTON. Immigrer.

Émigré, ée part. pass. du v. Émigrer.

— Substantiv. Personne émigrée, et plus spécialement Noble émigré lors de la Révolution de 1789.

ÉMIGRETTE (*gret*) n. f. Jouet inventé en 1791 et consistant en un disque de bois ou d'ivoire dont le bord offre une rainure autour de laquelle s'enroule un cordon qui, au moyen d'une secousse, fait alternativement monter et descendre le disque. On l'appelait aussi *émigré* ou *émigrant*. (Ces divers noms provenaient de ce que ce jouet était en vogue au moment de l'émigration.)

ÉMILE ou **ÉMILIEN** (saint), martyrisé, en 484, à Péradame (Bysacène). Il pratiquait la médecine depuis de longues années, lorsque Hunéric, roi des Vandales, le fit arrêter avec saint Majoric, son neveu, et ses deux cousines, sainte Denyse et sainte Dative. Il déclara son attachement à la foi catholique et son horreur pour l'hérésie arienne. Condamné à mort, il périt dans d'horribles supplices. — Fête le 6 décembre.

ÉMILE (Maximilien-Léopold-Auguste), prince DE HESSE, né à Darmstadt en 1790, mort à Baden-Baden en 1856. Fils du grand-duc Louis Ier de Hesse et frère du grand-duc Louis II, il prit part aux campagnes de Napoléon comme membre de la confédération du Rhin, et mérita la faveur de l'Empereur pendant la campagne de Russie. Pris par les Alliés en 1813, il embrassa leur cause. Après la paix et pendant les règnes de son père et de son frère, il déploya de grands talents politiques, participa à l'élaboration d'une nouvelle constitution hessoise, devint président de la première Chambre de Darmstadt, et se montra toujours le partisan déclaré du gouvernement monarchique et militaire.

ÉMILE (PAUL-), consul romain. V. PAUL ÉMILE.

Émile ou *De l'éducation*, par Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève (Amsterdam, 1762). — Cet ouvrage, qui dès son apparition, suscita un enthousiasme général, est peut-être parmi ceux de Rousseau celui dont l'influence fut la plus considérable et la plus immédiate.

Divisé en six livres, précédés d'une introduction qui explique le but de l'ouvrage, l'*Émile* est avant tout un traité sur l'éducation. Non que Rousseau ait entrepris de tracer pratiquement le meilleur système d'éducation publique. Émile est un enfant riche, placé dans des conditions exceptionnelles, et son gouverneur est beaucoup plus exceptionnel encore. Mais il a voulu exposer les principes et les méthodes desquels on doit s'inspirer en matière d'éducation. L'éducateur doit, pour ainsi dire, servir d'intermédiaire entre l'enfant et la nature. L'homme est naturellement bon. L'éducation doit consister, non à le façonner par un ébauchement artificiel, mais à lui faire tirer de son propre fonds les principes qui y sont latents, à développer les heureuses dispositions que lui a incarnées la nature. C'est en vertu de ses propres expériences savamment graduées que le jeune garçon est amené peu à peu, après une première enfance libre et joyeuse, à apprendre toutes les notions morales et scientifiques nécessaires pour être finalement, à la naissance de l'âge viril, initié aux plus hautes spéculations philosophiques et religieuses. L'éducation des filles n'a pas moins d'importance : Émile aura dans Sophie une digne compagne, élevée selon les facultés de son sexe.

Tel est le plan général de l'ouvrage. On voit ce qu'il a d'absolu et de paradoxal. Rousseau lui-même, comme s'il avait voulu se railler, à fait de l'*Émile* une suite où son héros se montre comme un piètre mari : l'auteur paraît aussi douter de la vertu de ses principes. Il n'empêche que l'ouvrage exerça une action immense; pour n'en citer que deux exemples, il remit à la mode l'allaitement maternel, et la profession de foi du vicaire savoyard fut un des événements philosophiques de l'époque.

EMILI ou **EMILIO** (Paolo), dit **Paul Émile**, historien, né à Vérone, mort à Paris en 1529. Il fut attiré en France par Charles VIII qui lui donna une pension de 120 livres tournois avec le titre de « chroniqueur du roi ». Il devint chanoine de l'église de Paris. Sa grande histoire de France, *De rebus gestis Francorum*, fut publiée en trois éditions, la première complète en 1539. L'œuvre fut continuée par Daniel Zavarizzi, J. du Tillet et Arnold Le Ferron. L'édition à consulter est celle de 1581 (trad. de J. Regnard), avec des tables très complètes.

EMILIA (n. pr.), planète télescopique, n° 159, découverte par Paul Henry, en 1876. ‖ On écrit aussi ÆMILIA.

Emilia Galotti, tragédie de Lessing. — Le prince de Guastalla aime Emilia, la fille d'un de ses officiers. Apprenant qu'elle part le jour même avec son fiancé le comte Appiani, il trouve, à l'instigation d'un courtisan, Marinelli, le stratagème infâme de confier une mission au comte Appiani. Appiani refuse, et est tué dans un duel par Marinelli. Emilia, enlevée, est transportée dans les appartements du prince. Mais le père, Odoardo Galotti, vient réclamer sa fille. Il feint de tout ignorer. Il trouve en sa fille une âme vaillante, ayant le sentiment de sa faiblesse et craignant de succomber. Elle se plaint qu'il n'y ait plus de père comme cet ancien qui, pour sauver sa fille du déshonneur, lui plongea au cœur la première arme qu'il trouva. « Eh bien, soit! » s'écrie Odoardo; et il la frappe de son poignard. Mme de Staël a appelé cette pièce *la Virginie bourgeoise*. Ce qu'il y a de plus remarquable, dans cette œuvre, c'est le caractère d'Odoardo, qui est tracé de main de maître. La pièce fut représentée pour la première fois en 1771, devant la cour de Brunswick. Le même thème avait été traité auparavant, en France, par Mairet en 1628, par Campistron en 1683; en Allemagne, par Hans Sachs. Cette pièce fut la dernière de Lessing.

ÉMILIE (*li*) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans l'Inde orientale, l'Afrique australe et les îles voisines. (On en cultive quelques espèces dans les jardins d'Europe, pour leurs fleurs écarlates ou oranges.)

Emilie : *a*, fleur.

ÉMILIE, division territoriale du royaume d'Italie, entre le Pô au N., l'Adriatique à l'E., l'Apennin au S. Superf. : 20.527 kilom. carr.; pop. : 2.314.553 hab. Elle comprend les huit provinces de Plaisance, Parme, Modène, Reggio, Ferrare, Bologne, Ravenne et Forlì.

La plaine de l'Emilie est fertile; on y cultive la vigne, l'olivier, le mûrier, les arbres fruitiers, des céréales (riz), des légumes, du lin et du chanvre. La montagne est couverte de forêts de châtaigniers et de gras herbages. Les métaux et les minéraux s'y trouvent en abondance (cuivre, fer, sel, soufre, marbre, pierres).

L'Emilie a pris son nom de la *via Æmilia*, qui longeait le pied de l'Apennin; elle a fait partie de la Gaule cispadane, puis Auguste en a formé la huitième région; sous le Bas-Empire, elle dépendait du diocèse d'Italie; elle avait pour capitales *Placentia* et *Bononia*, et était gouvernée par un consulaire. Partagée, pendant le moyen âge et les temps modernes, en nombreux Etats (duchés de Parme, Modène, Ferrare, Etats pontificaux, etc.), elle fit partie, après 1796, de la république Cisalpine, puis du royaume napoléonien d'Italie. Divisée de nouveau par les traités de Vienne entre les duchés de Parme et de Modène et les Etats pontificaux, elle devint, après 1860, une division territoriale du royaume d'Italie.

ÉMILIE ou **ÆMILIA TERTIA**, dame romaine du IIe siècle av. J.-C., fille de Paul Emile l'Ancien, femme de Scipion l'Africain, mère de Cornélie, la mère des Gracques. Les historiens ont célébré sa foi conjugale. Ses richesses et notamment ses bijoux étaient renommés.

ÉMILIEN (saint), martyr, né en Mésie, mort en 362 à Durostole, sur les bords du Danube. Emilien était esclave. Sous le règne de Julien l'Apostat, il renversa les statues des dieux dans un temple païen et à la se dénoncer à Capitolinus, préfet de la Mysie inférieure. Condamné à mort, il fut jeté dans une fournaise ardente. — Fête le 18 juillet.

ÉMILIEN (Marcus Julius Æmilius), empereur romain, né en Mauritanie vers 206, mort en 254 de notre ère. Il était gouverneur de Mésie, quand ses soldats le proclamèrent César. Il marcha aussitôt sur Rome et battit l'empereur Gallus, qui fut égorgé par ses soldats avec son fils Volusien. Le sénat le reconnut, mais les troupes de Gallus proclamèrent Valérien. Emilien fut, à son tour, tué par ses soldats, au moment où il allait combattre son rival. D'autres auteurs disent qu'il mourut de mort naturelle.

Emilien (Alexandre).

ÉMILIEN (Alexandre) (en lat. **Æmilianus**), usurpateur romain, qui vivait au IIIe siècle de notre ère. Il était gouverneur d'Egypte depuis 259, lorsque, une révolte populaire ayant eu lieu, il se fit proclamer empereur pour gagner les troupes et étouffer la sédition. Mais l'empereur Gallien envoya contre lui Théodote, qui le prit et le fit étrangler dans sa prison, vers 268.

ÉMILIEN (Scipion). Biogr. V. SCIPION ÉMILIEN.

ÉMILIENNE (RÉPUBLIQUE), nom que porta d'abord la république Transpadane. V. TRANSPADANE.

ÉMILIENNE (sainte), religieuse italienne, qui vivait au VIe siècle. Elle était sœur de sainte Tharsille et tante du pape saint Grégoire le Grand. Elle se livra aux plus grandes mortifications. — Fête le 5 janvier.

ÉMILION ou **ÉMILIEN** (saint), ermite du VIIIe siècle. Il se creusa une grotte dans le roc, sur un plateau situé près du confluent de l'Isle et de la Dordogne. Autour de cette grotte s'élevèrent plus tard un monastère, puis une ville, qui prit le nom de l'ermite. — Fête le 16 novembre.

ÉMILITE n. f. Explosif obtenu par une distillation du goudron de houille. (La partie de cette substance, qui bout entre 185° et 200°, après avoir été débarrassée des matières résineuses, est traitée par l'acide nitrique.)

EMILIUS MACER, poète romain. V. MACER.

ÉMILY n. m. Cépage originaire d'Amérique, variété de labrusca.

ÉMINCER (*sé* — du préf. *é*, et de *mince*. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles A et O : *Il émincait. Nous émincons*), v. a. Rendre mince; couper en tranches minces : ÉMINCER *de la viande, du pain*.

Émincé, ée part. pass. du v. Émincer.

— Substantiv. nom masc. Tranche de viande coupée très mince : *Un* ÉMINCÉ *de gigot, de dinde*. ‖ On disait autref. ÉMINCEE n. f.

ÉMINE n. f. Ancienne mesure de capacité pour les grains. (Syn. de MINE.) ‖ Mesure de capacité anciennement usitée en France et en Suisse, et qui variait de 20 à 476 litres, suivant les localités.

ÉMINE, reine de France. V. EMMA.

ÉMINÉE (de *émine*, mesure anc.) n. f. Ancienne mesure agraire, en usage dans le comtat d'Avignon et dans la Provence, et qui équivalait de un peu plus de cinq ares à huit ares et demi, suivant les localités.

ÉMINÈH (lat. *Hæmi extrema*), cap de la Turquie d'Europe, sur la mer Noire, à l'extrémité de la chaîne des Balkans.

ÉMINÈH-DAGH (l'*Hæmus* des anciens), nom turc de la partie de la chaîne des Balkans qui s'étend dans la Turquie d'Europe, entre la Roumanie et la Bulgarie.

ÉMINEMMENT (*na-man*) adv. A un degré éminent, au plus haut point, par excellence : *Les êtres* ÉMINEMMENT *sensibles*.

— Philos. scolast. Virtuellement : *L'effet est contenu* ÉMINEMMENT *dans la cause*.

ÉMINENCE (*nanss* — lat. *eminentia*; de *eminere*, exceller) n. f. Lieu élevé, hauteur : *Établir une batterie sur une* ÉMINENCE. ‖ Part. ext. Saillie quelconque : *Les sourcils forment une* ÉMINENCE.

— Fig. Élévation, grandeur morale, supériorité : *Pour monter à cette* ÉMINENCE *où la vertu établit son trône*. ‖ Haut degré où se trouve une chose : *L'*ÉMINENCE *du malheur*. (Vieux.) ‖ *Par éminence, En éminence*, A un haut degré.

— Anat. *Éminence thénar*, Partie saillante de la main située en dedans du pouce. ‖ *Éminence hypothénar*, Saillie située sur le bord interne de la paume de la main. ‖ *Éminences mamillaires*, Nom de deux petits tubercules médullaires, situés au devant de la protubérance annulaire, à la base du cerveau. ‖ *Éminences pyrales*, Saillies situées l'une devant et l'autre derrière la partie moyenne du foie.

— ANTON. Bas-fond, creux, dépression, vallée.

ÉMINENCE (*nanss* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Par antonom. Titre que l'on a successivement donné au roi de France, aux évêques, au grand maître de l'ordre de Malte, et qui se donne encore aux cardinaux. ‖ Personne qui porte ce titre, cardinal : *Recevoir une* ÉMINENCE. ‖ *L'Éminence grise*, Nom donné au Père Joseph de Tremblay, conseiller et agent intime du cardinal de Richelieu.

L'Eminence grise, d'après Gérome.

Éminence grise (L'), tableau de Gérome (Salon de 1871). — Nous sommes au Palais Cardinal; sur le grand escalier sont groupés une douzaine de courtisans. Tandis que tous ces personnages, tête basse, courbés jusqu'à terre, remontent du côté gauche qu'ils remplissent complètement, le Père Joseph, *l'Éminence grise*, maigre, droit, impassible dans son costume de capucin, les reins ceints d'une corde à laquelle pend un rosaire, descend lentement les degrés, le regard et l'esprit plongés dans la lecture du bréviaire qu'il tient des deux mains, sans paraître se préoccuper autrement des courbettes savantes que provoque son passage. Ce tableau, spirituellement touché, donne une idée juste du style dans lequel l'auteur a traité la peinture d'histoire.

ÉMINENT (*nan*), **ENTE** (lat. *eminens*; de *eminere*, dominer) adj. Élevé, qui domine, qui fait saillie : *Se placer en un lieu* ÉMINENT.

— Fig. Supérieur, très élevé par la puissance, la position sociale : *Fonctions* ÉMINENTES. *Fonctionnaire* ÉMINENT.

‖ Distingué, excellent, au point de vue moral ou intellectuel : *Littérateurs* ÉMINENTS. *Vertus* ÉMINENTES.

— *Danger, Péril éminent,* Danger, Péril très grand.

— Dr. anc. En dr. féod. et étranger, *Suzerain.* ‖ *Domaine éminent* ou direct, Domaine appartenant au seigneur, donnant droit à l'hommage ou à une redevance, par opposition au *domaine utile,* qui ne comprend que la perception des fruits.

— Gramm. L'Académie fait une distinction entre *danger éminent,* c'est-à-dire très grand, et *imminent,* c'est-à-dire voisin, qui menace d'éclater. Elle eût mieux fait, peut-être, de condamner entièrement l'expression *danger éminent,* car *éminent* emporte avec soi une idée avantageuse, qui ne peut convenir au danger.

— ANTON. **Abject, inférieur, infime, médiocre, ordinaire, vulgaire.**

ÉMINENTISSIME (lat. *eminentissimus,* superlatif de *eminens,* éminent) adj. Titre que l'on donnait au grand maître de l'ordre de Malte, et que l'on donne encore aux cardinaux dans certaines circonstances solennelles.

EMINENTISSIMUS VIR, titre donné au préfet du prétoire, à partir de Marc-Aurèle.

EMINESCO (Michel), poète roumain, né à Botochani en 1850, mort à Bucarest en 1889. Il étudia à Vienne et à Berlin. Rentré en Roumanie en 1874, il fut nommé reviseur scolaire et, peu après, bibliothécaire à Jassy. Destitué par le ministre Stourdza, il devint rédacteur au « Timpul » et à la « Romania libera », à Bucarest (1888). Il mourut dans une maison d'aliénés. Ses poésies parurent en 1883.

EMIN-PACHA (Edouard SCHNITZER, dit **Mehmed**), explorateur et administrateur égyptien, né à Neisse (Silésie prussienne) en 1840, mort dans le Manyèma (Afrique équatoriale) en 1892. Entré, en 1865, comme médecin dans l'armée turque, puis passé, en 1875, dans l'armée égyptienne, Schnitzer devint, en 1876, médecin en chef des provinces égyptiennes du Soudan et fit quelques explorations avec Gordon dans les contrées comprises entre Lado et le lac Victoria; un peu plus tard (1878), il fut nommé bey et gouverneur des provinces équatoriales de l'Egypte. Grâce à une sage et habile administration, Emin rendit assez prospères les provinces qu'il gouvernait; il en étudia les ressources, et y fit (1876-1887) vingt-trois explorations, d'où il rapporta de précieuses notes géographiques et des collections de la plus grande valeur. Mais, dans l'intervalle, avait éclaté la révolte des derviches, qui avait, dès l'année 1883, isolé le Soudan égyptien de l'Egypte et l'isola bientôt à peu près complètement du reste du monde. On sut, cependant, qu'Emin se maintenait à Ouadelaï, mais que sa situation devenait de plus en plus difficile, et, pendant que le gouvernement égyptien donnait au gouverneur de ses provinces équatoriales le titre de *pacha* (1887), l'Europe tentait de lui porter secours. Deux expéditions échouèrent d'abord; une troisième, dirigée par Stanley, rencontra Emin-pacha, sur les bords du lac Albert (1888), et le décida à revenir au Caire, rétablir sa santé très éprouvée. Emin retourna dans l'Afrique centrale à la tête d'une expédition allemande, en compagnie du Dr Stuhlmann, et, tout en recueillant de magnifiques collections zoologiques et ethnographiques, travailla à étendre l'influence de l'Allemagne dans l'Afrique orientale. Emin fut assassiné par un Arabe.

Emin-pacha.

Une série de notes de cet explorateur a été réunie sous le titre de : *Emin-pacha in Central Africa, being a collection of his letters and journal* (1888); on en trouvera d'autres dans le livre de Stuhlmann : *Mit Emin-pascha ins Herz von Afrika* (Berlin, 1893).

ÉMIOLION (gr. *émiolion;* de *émiolios,* composé d'un et demi) n. m. Mus. gr. Genre crétique ou bacchiaque, où les deux parties du pied sont entre elles comme 2 et 3, ou comme 3 et 2. ‖ On écrit plutôt HÉMIOLION.

ÉMIR (de l'arabe *amir,* celui qui ordonne) n. m. Ce titre, qui a varié de sens, désignait, dans les premiers temps de l'hégire, le chef du monde musulman (*emir-el-moumenin*).

— ENCYCL. Après la création des titres d'empereur (*sultan*) et de roi (*melik*), il fut réservé aux petits princes et surtout aux officiers. C'est dans ce sens qu'on le trouve en Egypte et en Syrie à l'époque des Ayyoubites et des Mamelouks; il y avait des émirs commandants de cent, de mille; des émirs de la garde; tous les grands officiers de la couronne portaient le titre d' « émir » ajouté au nom de leur fonction : il y avait ainsi l'*emir khazindar,* « le grand trésorier », l'*emir devadar,* « le premier secrétaire », etc. C'est également le nom que prennent les descendants du Prophète, qui portent comme marque distinctive de leur origine un turban vert.

EMIR-EL-MOUMENIN, titre arabe qui signifie « commandeur des croyants », et qui fut pris par Abou-Bekr après la mort de Mahomet; il fut porté par tous les califes abbassides et devint ainsi à peu près synonyme de *khalifa.* (Les califes hétérodoxes de la dynastie fatimite le prirent également; il appartient aujourd'hui à l'empereur des Turcs, successeur des Abbassides. L'empereur du Maroc, descendant de Mahomet, a également pris ce titre. Les historiens du moyen âge en ont fait *miramolin.*)

ÉMIRNE. Géogr. V. IMERINA.

ÉMISSAIRE (*mi-sèr'* — du lat. *emittere,* supin, *emissum,* envoyer dehors) adj. Qui sert à porter au dehors : *Canal* ÉMISSAIRE. *Veine* ÉMISSAIRE. (Peu usité.)

— *Bouc émissaire,* Bouc que les Juifs chassaient vers le désert, après l'avoir chargé des péchés du peuple. ‖ Fig. et fam. Personne à qui l'on impute des torts dont elle est innocente : *Etre le* BOUC ÉMISSAIRE *d'une société.*

— n. m. Personne chargée d'une mission secrète, à la fois pour espionner, et pour nouer des intrigues.

— Anat. Canal qui sert à évacuer une humeur, et qu'on appelle plus ordinairement ÉMONCTOIRE. ‖ n. f. *Emissaires de Santorini,* Petites veines qui pénètrent à travers les os du crâne et qui mettent en communication les veines extérieures et les veines intérieures.

— Constr. Canal souterrain ou à ciel ouvert, qui sert à vider un bassin, un lac, un marais; à faire écouler un amas d'eau. (Les archéologues se servent souvent de la forme latine EMISSARIUM.)

— ENCYCL. Antiq. Les anciens ont exécuté des *émissaires* tout à fait remarquables. En Grèce, les Minyens d'Orchomène avaient résolu le problème du desséchement du lac et des marais de Copaïs en Béotie, travaux que les Grecs de l'époque classique ne surent pas entretenir. Ce double émissaire n'avait pas moins de 6 kilomètres de long; d'espace en espace, des puits verticaux le faisaient communiquer avec la surface du sol; par endroits, il courait à 50 mètres de profondeur. En Italie, le plus parfait des émissaires est celui qui règle le niveau du lac d'Albano, près de Rome, et empêche ses eaux d'envahir le sous-sol. Cet ouvrage magnifique, qui fonctionne encore aujourd'hui et n'a jamais nécessité de réparations, est en relations avec le système de drainage des *cuniculi* qui règne sous toute la campagne romaine et étrusque. Il remonte à la plus haute antiquité. Il a environ 2.600 mètres de longueur, 2 de hauteur, 1m,20 de largeur. Plusieurs autres

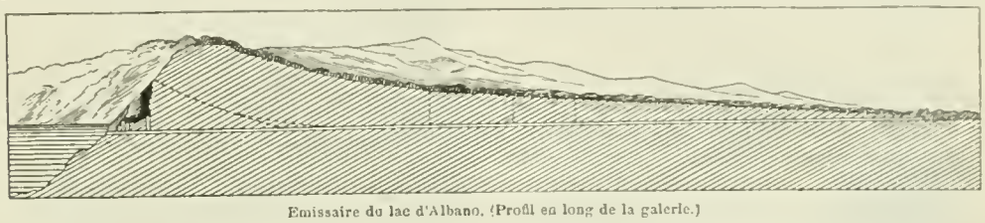

Emissaire du lac d'Albano. (Profil en long de la galerie.)

lacs de la même région possèdent aussi des émissaires antiques. La vaste étendue du lac Fucin avait été l'objet d'une tentative du même genre, sous le règne de Claude. Narcisse, favori de l'empereur, dirigea les travaux, qui durèrent dix ans et coûtèrent la vie à des milliers d'hommes. Finalement, il ne put faire baisser le niveau que de 2 mètres, grâce à d'étonnantes malfaçons qu'ont pu constater, au cours de leurs études, les ingénieurs français qui, de nos jours, sont venus à bout de cette gigantesque œuvre d'assainissement.

— BIBLIOGR. : *Notice sommaire sur le desséchement du lac Copaïs* (Paris, 1886); Brisse et de Rotrou, *le Desséchement du lac Fucin* (Rome, 1876); A. Geffroy, *le Desséchement du lac Fucin* (Paris, 1878).

ÉMISSIF (*mi-sif'*), **IVE** adj. Physiq. Qui a la faculté d'émettre. ‖ *Pouvoir émissif.* V. CHALEUR (*rayonnement*).

ÉMISSION (*mi-si-on* — lat. *emissio,* même sens) n. f. Action de répandre au dehors, de lancer hors de soi : ÉMISSION *de calorique.*

— Fig. Production, manifestation extérieure : *Le travail est l'*ÉMISSION *de l'esprit.* (Proudh.)

— Dr. canon. *Emission des vœux,* Prononciation solennelle des vœux.

— Fin. Mise en circulation : ÉMISSION *de nouveaux billets de banque, de nouvelles pièces.* ‖ Opération par laquelle une banque ou un Etat offre au public des actions, des obligations ou des rentes. ‖ *Opération à émission,* Opération à terme sur une valeur qui n'existe pas d'une manière légale, mais dont on prévoit la constitution sur certaines bases à peu près déterminées.

— Gramm. *Emission de voix,* Production d'un son articulé.

— Mécan. Dégagement de la vapeur après qu'elle a agi sur le piston.

— Méd. *Emissions sanguines,* Saignées.

— Physiq. *Théorie de l'émission,* Système dans lequel on admet que la lumière et la chaleur se transmettent à l'aide de corpuscules matériels émis par les corps lumineux ou chauds.

— ENCYCL. Fin. Les conditions d'*émission* des billets de la Banque de France sont déterminées par la loi qui a renouvelé le privilège de cet établissement. Celles des effets de commerce sont réglées par le Code de commerce. L'émission des actions et obligations des sociétés *françaises,* c'est-à-dire leur négociation, n'est légalement possible qu'après l'accomplissement des formalités requises pour la constitution définitive de la société. L'émission des obligations des sociétés françaises n'est, en principe, subordonnée à aucune condition. Mais trois catégories d'obligations ne sont régulièrement émises qu'avec l'autorisation gouvernementale et, parfois, législative. Ce sont : 1° les obligations à lots, en raison de la loi du 21 mai 1836, qui interdit les loteries non autorisées par le gouvernement; 2° les obligations des compagnies de chemins de fer qui, en vertu des conventions, ne peuvent être émises qu'après avoir été autorisées par le ministre des travaux publics, après avis du ministre des finances; 3° les obligations des compagnies de tramways, soumises à la même autorisation préalable par la loi du 11 juin 1880 (art. 18), et qui ne peuvent, de plus, dépasser le montant du capital-actions.

L'émission des actions et obligations *étrangères* ne peut avoir lieu en France qu'à la double condition, pour les sociétés, de faire agréer un représentant responsable du payement des droits de timbre, de transmission, et l'impôt sur le revenu dont leurs titres sont passibles, ou de déposer un cautionnement dont l'importance a été fixée par un décret d'administration publique, et d'acquitter d'autre part ces droits et impôts (loi du 13 avr. 1898, art. 12 à 15).

— Physiq. Tout corps, si basse que soit sa température, émet de la chaleur. Si l'on observe le spectre des radiations émises par ce corps, on constate que, tant que la température est inférieure à 500°, il ne contient que des radiations *infra-rouges,* par suite non lumineuses. Mais, si la température s'élève, aux radiations déjà émises viennent s'ajouter de nouvelles radiations plus réfrangibles. A 510°, apparaissent les radiations rouges; à 1160°, on a le *spectre lumineux* complet; au delà, les radiations *ultra-violettes* commencent à apparaître, et le spectre s'allonge du côté de l'ultra-violet, quand la température s'élève encore.

La quantité de chaleur émise par l'unité de surface d'une source calorifique, pendant l'unité de temps, dépend de son *pouvoir émissif.* On compare les pouvoirs émissifs des différentes sources à celui du noir de fumée; car le noir de fumée, dans les mêmes conditions de température, est le corps qui émet le plus de chaleur. Le *pouvoir émissif relatif* se détermine à l'aide du *banc de Melloni.* (V. CHALEUR.) Le pouvoir émissif des métaux polis est bien plus faible que celui des substances mates; c'est pourquoi on garde les liquides chauds dans des vases métalliques polis.

— *Théorie de l'émission.* On désignait ainsi une théorie des phénomènes lumineux et calorifiques, fondée sur l'hypothèse de la *matérialité* de la lumière et du calorique. Cette théorie, due à Newton, a été soutenue par Malus et Laplace, mais rejetée à la suite des travaux de Huyghens, Euler, Arago et surtout de ceux de Fresnel.

ÉMISSIONNAIRE (*mi-si-o-nèr'*) n. et adj. Se dit d'une personne qui fait une émission, qui met en circulation des effets de commerce, des titres, des monnaies : *Banquier* ÉMISSIONNAIRE. *Un* ÉMISSIONNAIRE *de faux billets.*

ÉMISSIONISTE ou **ÉMISSIONNISTE** (*mi-si-o-nist'*) n. et adj. Physiq. Qui se rapporte au système de l'émission pour expliquer la lumière; qui est partisan de ce système.

ÉMISSOLE (*mi-sol'*) n. f. Genre de squales astérospondyles, famille des galéides, comprenant des requins dont le nom scientifique est *mustelus.*

— ENCYCL. Les *émissoles* se caractérisent par leurs dents petites, formant un pavage régulier, leurs évents s'ouvrant derrière les yeux pourvus d'une membrane nictitante. On ne connaît que deux espèces de ces poissons; répandues dans toutes les mers méridionales, elles remontent le long des côtes d'Europe, sans dépasser guère l'em-

Emissole commune.

bouchure de la Gironde. L'émissole commune, moutelle, chien de mer, *missola* du Midi (*mustelus vulgaris*), est la plus répandue et atteint 2 mètres de long; elle diffère par sa peau chagrinée de l'émissole lisse (*mustelus lævis*), qui ne remonte pas au delà de la Méditerranée.

EMLAGHFAD, paroisse d'Irlande (prov. de Connaught [comté de Sligo]); 3.380 hab.

EMLEY, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), sur une branche du Dearne, affl. du Don; 2.800 hab.

EMMA ou **IMMA,** princesse française, parente, quelques historiens disent « fille » de Charlemagne, morte en 837. Epouse du célèbre Eginhard, elle l'aurait reçu de nuit au palais. La neige tomba, couvrant la cour d'une couche épaisse. Emma aurait porté son amant sur ses épaules jusqu'au mur de l'enceinte, de crainte que la trace des pas dans la neige ne le trahît. Par hasard, Charlemagne aperçut la scène. Ému, il aurait consenti à l'union de sa fille avec Eginhard.

EMMA ou **ÉMINE,** reine de France, fille de Lothaire II, roi d'Italie, et d'Adélaïde de Bourgogne, morte à Dijon après 988. Epouse du roi Lothaire, elle défendit héroïquement Verdun contre les troupes allemandes, qui en faisaient le siège. Lié avec le jeune et brillant Adalbéron, évêque de Laon, elle fut accusée d'adultère. Mais Adalbéron fut absous par le synode de Saint-Macre. Après la mort de Lothaire (986), elle fut accusée de l'avoir empoisonné. Elle se réfugia auprès de Hugues Capet. Faite prisonnière dans Laon par Charles de Lorraine, elle fut captive près d'une année, puis se retira à Dijon.

EMMA, reine d'Angleterre, morte en 1046. Sœur de Richard Ier, quatrième duc de Normandie, elle épousa, en 1002, le roi anglo-saxon Ethelred II, qui mourut en 1016, laissant trois enfants : Edmond Ironside, issu d'un premier lit; Alfred et Edouard, nés de son mariage avec Emma. Canut le Grand, roi de Danemark, s'étant emparé du trône à leur détriment, Emma épousa le spoliateur de ses enfants. Elle eut de lui un fils, Hard-Canut, auquel elle prit soin d'assurer l'héritage du trône. Mais, à la mort de Canut, en 1035, Harold, fils naturel du roi défunt, revendiqua la couronne. Emma vécut en bonne intelligence avec l'usurpateur, et, lorsque à leur tour ses deux fils, Edouard et Alfred, revendiquèrent le trône paternel, c'est elle qui leur tendit, de concert avec Harold, le piège où l'un d'eux, Alfred, devait périr. Chassée par Harold, Emma se réfugia à la cour de Baudouin, comte de Flandre. Elle n'en revint qu'en 1040, à la mort d'Harold, avec son fils Hard-Canut. Celui-ci étant mort deux ans après, Edouard, le dernier fils survivant d'Ethelred, devenu roi, relégua Emma à Winchester, où elle finit ses jours.

EMMA (Emilia FERRETTI, née **Viola**), femme auteur italienne, née à Milan en 1844. On lui doit de nombreuses études littéraires, notamment sur Bret-Harte, Longfellow, Stuart Mill, Flaubert, Zola, qui se distinguent par les aperçus ingénieux et délicats, et quelques romans pleins de charme : *la Marquise Dora, une histoire de l'autre monde* (1875); *la Légende de Valfreda; le Testament du moine; A quarante-cinq ans,* très fine étude psychologique, *Gabriella;* etc.

EMMAGASINAGE (*an-ma, naj'*) n. m. Action d'emmagasiner : EMMAGASINAGE *de marchandises.* ‖ Droits que l'on acquitte à cette occasion : *Payer l'*EMMAGASINAGE.

EMMAGASINATEUR, TRICE (*an-ma* — ital. *ri, a, pasinèr*) adj. Qui recueille comme dans un magasin : *Un récipient* EMMAGASINATEUR *des rayons solaires.*

— n. m. Corps qui emmagasine une force, comme celle de la chaleur, de l'électricité.

EMMAGASINEMENT (*an-ma, ne-man'* n. m. Syn de EMMAGASINAGE : *L'*EMMAGASINEMENT *des arbres.*

— Par ext. Accumulation successive : *L'a* EMMAGASINEMENT *de connaissances ne constitue pas l'éducation intellectuelle.*

— En T. de photogr., Phénomène qui consiste dans l'absorption de la lumière chimique par certaines substances, lorsqu'elles sont exposées à l'insolation, absorption qui les rend impropres aux usages ordinaires de la photographie.

EMMAGASINER (*an-ma* — de *en*, et *magasin*) v. a. Mettre en magasin : EMMAGASINER *des marchandises*. Par ext. Amasser, entasser : EMMAGASINER *chez soi des curiosités.* ‖ Recevoir, accumuler en soi : *La vessie* EMMAGASINE *l'urine sécrétée par les reins.* ‖ Fig. Accumuler successivement des idées, des connaissances, des souvenirs : *La mémoire* EMMAGASINE *le passé.*

— En T. de photogr., Accumuler en soi la lumière chimique : *L'a collodion qui* A EMMAGASINÉ *de la lumière cesse d'être sensible.*

S'emmagasiner, v. pr. Être emmagasiné.

EMMAGASINEUR (*an-ma-zi-n'eur*) n. m. Celui qui met en magasin, qui emmagasine.

EMMAIGRIR (*an-mè* — de *en*, et *maigre*) v. a. Rendre maigre.

— v. n. Devenir maigre : *L'enfant qui* EMMAIGRIT *tous les jours.*

S'emmaigrir, v. pr. Devenir maigre.

EMMAIGRISSEMENT (*an-mè-gri-se-man*) n. m. Action d'emmaigrir, de devenir maigre.

EMMAILLER (S') (*an-ma-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *maille*) v. pr. Se réunir maille à maille, s'enchevêtrer. (Peu us.)

EMMAILLOTEMENT (*an-ma-ill, man* [*ll* mll.]) n. m. Action d'emmailloter.

EMMAILLOTER (*an-ma-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *maillot*) v. a. Revêtir d'un maillot. ‖ Envelopper dans des langes : EMMAILLOTER *un enfant.*

— Par ext. Tenir à l'étroit, avec un nom de vêtement pour sujet : *Les haillons qui* EMMAILLOTENT *les pauvres ne les réchauffent pas.*

— Fig. Serrer étroitement, envelopper comme dans un maillot : EMMAILLOTER *un prince faible dans la pourpre impériale.* ‖ Donner une sphère, des bornes, des limites étroites à : *Gardons-nous de croire que le Créateur nous ait donné la raison pour l'*EMMAILLOTER. (J. Simon.)

— Arg. Préparer. ‖ *Emmailloter un môme*, Combiner un vol.

Emmailloté, ée part. pass. du v. Emmailloter.

— Entom. Se dit des nymphes dont l'enveloppe laisse voir les diverses parties de l'insecte parfait, qui s'y trouve comme emmailloté ; telles sont les chrysalides des papillons nocturnes.

S'emmailloter, v. pr. Se mettre à l'étroit dans un vêtement. ‖ Emmailloter, envelopper à soi. ‖ Se revêtir d'un maillot.

— ANTON. **Démailloter.**

EMMAILLOTEUR (*an-ma-ill* [*ll* mll.]) n. m. Celui qui emmaillote. ‖ Pop. Railleur.

EMMALADIR (*an* — de *en*, et *malade*) v. a. Rendre malade.

— v. n. Devenir malade.

EMMANCHAGE (*an-man-chaj'*) n. m. Action d'emmancher.

EMMANCHE n. f. Blas. Syn. de ÉMANCHE.

EMMANCHEMENT (*an-man-che-man* — rad. *emmancher*) n. m. Action d'adapter un manche ; état d'un objet emmanché : *L'*EMMANCHEMENT *d'un outil, d'un couteau.*

Par anal. Manière dont les membres sont attachés ; manière dont les attaches des membres sont représentées dans une œuvre d'art.

EMMANCHER (*an* — de *en*, et *manche*) v. a. Munir d'un manche, adapter un manche à : EMMANCHER *une faux, un balai.*

— Fig. Entamer, commencer, mettre en train : EMMANCHER *une affaire.*

Emmanché, ée part. pass. du v. Emmancher.

— Blas. Se dit des outils, instruments et autres objets du même genre qui ont un manche d'un émail particulier. ‖ S'emploie quelquefois au lieu de ÉMANCHÉ, ÉE.

— Substantiv. n. m. Arg. Gauche, maladroit.

S'emmancher, v. pr. Être emmanché, muni d'un manche ; être enchâssé sur un manche.

— Fig. Être engagé, mis en train ; prendre une certaine tournure.

— ANTON. **Démancher.**

EMMANCHER (*an* — de *en*, et *Manche*) v. n. Mar. Entrer dans la Manche ou dans un bras de mer quelconque. ‖ On écrit aussi ENMANCHER.

EMMANCHEUR (*an-che-eur* — rad. *emmancher*) n. m. Ouvrier qui adapte des manches aux instruments, aux outils.

EMMANCHURE (*an* — rad. *emmancher*) n. f. Cost. Ouverture pratiquée à la partie supérieure d'un vêtement pour y adapter les manches, ou pour laisser passer les bras : *Les* EMMANCHURES *d'un gilet, d'un habit.*

— Blas. Syn. de EMANCHURE.

EMMANDRINER v. a. Techn. Syn. de MANDRINER.

EMMANNEQUINER (*an-ma-ne-ki* — de *en*, et *mannequin*) v. a. Mettre dans un mannequin les racines d'un arbre ou d'une plante qu'on vient de relever en motte, afin d'empêcher cette motte de se briser.

EMMANTELÉ, ÉE (*an* — de *en*, *manteler*) adj. Enveloppé, couvert d'un manteau. ‖ N'est guère usité que dans cette locution figurée : *Corneille emmantelée*, Espèce de corneille qui a une partie du corps noire et le reste grisâtre. Cependant, les naturalistes disent généralement *corneille mantelée.*

EMMANTELER (*an* — de *en*, et *mantel*, anc. forme de MANTEAU). Prend un accent grave sur le deuxième e devant une syllabe muette : *J'emmantèle. Il emmantelera.* v. a. Couvrir, envelopper d'un manteau : EMMANTELER *un vieillard.*

— En T. de fortif., Entourer d'une enceinte, d'un système de défense. (Vieux.)

EMMANUEL, nom hébreu qui signifie *Dieu avec nous.* (C'est sous ce nom qu'Isaïe désigne le Messie.)

EMMANUEL ou DON **MANOEL**, *le Fortuné*, roi de Portugal, né en 1469, mort en 1521. Il succéda, en 1495, à son cousin Jean II. La situation du Portugal était, alors, des plus enviables, la royauté y apparaissait très forte, la noblesse se montrait docile, le peuple très dévoué à la dynastie ; les finances étaient des plus prospères. Toute la politique d'Emmanuel tendit à développer cette heureuse situation et à vivre en paix avec les États voisins. C'est avec ses encouragements que Vasco de Gama découvrit les Indes orientales, et qu'Alvarez Cabral conquit le Brésil. C'est également sous son règne que furent construits un grand nombre de monuments dont s'enorgueillit le Portugal ; entre autres, le monastère de Belem et la cathédrale d'Elvas. Emmanuel sévit contre les juifs. Sous son règne eurent lieu, en 1506, les massacres de Lisbonne, véritable Saint-Barthélemy d'israélites. Emmanuel avait épousé, en 1497, Isabelle de Castille ; puis, en 1500, Marie, sa belle-sœur ; enfin, en 1518, Elisabeth d'Autriche.

EMMANUEL (Charles), astronome français, né à Paris en 1810. En lisant les ouvrages des maîtres tant anciens que modernes, Emmanuel crut reconnaître que la science astronomique s'était complètement fourvoyée, et il se prit à harceler de ses provocations ardentes et tenaces les savants de l'Institut et de l'Observatoire. Il obtint, en 1850, qu'une commission fût chargée du soin de prendre connaissance de ses travaux et de les réfuter ou de les ratifier. Les deux rapporteurs, Liouville et Babinet, déclarèrent, sans motiver d'ailleurs leur assertion, que les affirmations d'Emmanuel étaient plus qu'erronées. Révolté de ce procédé, Emmanuel s'adressa dès lors plus particulièrement au public. Dans ses conférences et dans une série d'ouvrages intitulés : *Astronomie nouvelle* (1851), *Notice sur la lune* (1855), *Notice sur les déviations du pendule* (1860), *Conférences astronomiques* (1860), *Lettre à l'Académie, Réponse à un savant, Camarilla scientifique* (1865), *Réponse à M. Leverrier* (1865), *Religion et tolérance de M. Leverrier* (1865), *Abcd astronomique* (1867), *Sur les mouvements des corps flottants* (1871), etc., le réformateur s'efforça, en critiquant et en ridiculisant la doctrine régnante, d'exposer la sienne. Quoi qu'il en soit de ses doctrines, les instruments qu'il a inventés ou perfectionnés (*observatoire portatif, pantographe astronomique et géodésique, alphabet astronomique*), et l'ingénieuse méthode qu'il a publiée sous le nom de *clavier astronomique*, placent Emmanuel parmi les premiers vulgarisateurs de l'enseignement astronomique.

EMMANUEL-PHILIBERT, dixième duc de Savoie, dit **Tête de fer**, fils de Charles III de Savoie et de Béatrix de Portugal, né à Chambéry en 1528, mort à Turin en 1580, duc de Savoie en 1553. Il fut l'un des souverains les plus remarquables de la dynastie et l'un des fondateurs de sa grandeur. Il se forma au métier des armes sous Charles-Quint, et prit part aux combats de Nordlingen et de Muhlberg. De 1553 à 1559, il commanda les armées impériales et espagnoles. Il gagna la bataille de Saint-Quentin (1557). En 1559, la paix ayant été conclue au Cateau-Cambrésis, le duc épousa, le 9 juillet de la même année, Marguerite de France, fille de François Ier et sœur de Henri II. Par ce mariage, il recouvra presque tous ses États, qui avaient été conquis par le roi de France et les Suisses ; ces derniers conservèrent le pays de Vaud, qu'ils avaient pris sur Charles III, père d'Emmanuel-Philibert.

Emmanuel-Philibert.

Bien qu'il fût surtout un homme de guerre, ne marchant jamais sans son épée, il a laissé une œuvre durable de législateur et d'homme d'État. Son surnom, *Tête de fer*, lui avait été donné par ses soldats. De sa femme il ne laissa qu'un fils, Charles Emmanuel, qui lui succéda ; mais, d'autre part, un grand nombre d'enfants naturels. On admire la belle statue équestre, œuvre de Marochetti, qui le représente à Turin, sur la place San Carlo.

EMMARCHEMENT (*an, man* — de *en*, et *marche*) n. m. Disposition des marches d'un escalier. ‖ Entaille destinée à recevoir une marche d'escalier et pratiquée dans le limon. ‖ *Ligne d'emmarchement*, Ligne tracée sur l'épure d'un escalier, ordinairement au milieu de la longueur des marches. (On l'appelle également LIGNE DE FOULÉE.) ‖ Disposition des marches du métier à tisser.

EMMARGER (*an, jé* — de *en*, et *marge* — Prend un e après le *g* devant A ou O : *J'emmargeai. Nous emmargeons*) v. a. Typogr. Mettre dans les marges.

EMMARGOUILLÉ, ÉE (*an, gou-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *margouillis*) adj. Barbouillé.

EMMARGOUILLIS (*an, gou-ill-i* [*ll* mll.]) n. m. Pop. Individu grossier, qui insulte les gens.

EMMARQUISER (*an, ki* — de *en*, et *marquis*) v. a. Traiter de marquis, de marquise, donner le titre de marquis, de marquise à : EMMARQUISER *un gros financier.*

S'emmarquiser, v. pr. Se donner le titre de marquis ou de marquise.

EMMASCARADÉ, ÉE (*an, ska* — de *en*, et *mascarade*) adj. Qui est en mascarade.

EMMASQUER (*an, ské* — de *en*, et *masque*) v. a. Couvrir d'un masque, dans le but d'obtenir un effet magique de même nature que l'envoûtement.

EMMASSEMENT (*an-ma-se-man* — rad. *emmasser*) n. m. Formation des masses dans les grandes manœuvres.

EMMASSER (*an-ma-sé* — de *en*, et *masse*) v. a. Réunir en masses.

EMMASTOQUER (S') (*an, sto-ké* — de *en*, et *mastoc*) v. pr. Arg. Bien manger, s'empiffrer, se gorger de nourriture.

EMMATELOTAGE (*an-ma, taj'*) n. m. Action d'emmateloter les hommes de l'équipage : *L'*EMMATELOTAGE *n'existe plus.*

EMMATELOTER (*an-ma* — de *en*, et *matelot*) v. a. Classer deux à deux, en parlant des bâbordais et des tribordais qui doivent accrocher leur hamac à la même place : EMMATELOTER *les hommes de l'équipage.*

EMMAÜS, bourg de l'ancienne Palestine (tribu de Dan), à 11 kilom. de Jérusalem. Jésus, après sa résurrection, apparut près d'Emmaüs à deux de ses disciples, qui ne le reconnurent point d'abord.

Emmaüs (DISCIPLES OU PÈLERINS D') ou *la Cène à Emmaüs.* La rencontre des disciples d'Emmaüs avec le Sauveur, après sa résurrection, est racontée par saint Luc (ch. XXIV). Les artistes se sont souvent inspirés du récit de l'évangéliste. Quelques-uns ont représenté Jésus s'entretenant avec les disciples sur le chemin d'Emmaüs. Parmi les compositions sur ce sujet, nous mentionnerons un tableau de Henri de Blès (la Civetta), qui est au musée du Belvédère ; un tableau de Aligny, qui a été exposé au Salon de 1837 et qui appartient au musée de Besançon ; un dessin de G. Doré gravé sur bois pour la *Bible* ; etc. Les tableaux représentant la *Cène d'Emmaüs* (c'est le titre sous lequel le sujet est souvent désigné) sont très nombreux. Nous nous contenterons de citer la tapisserie du Vatican exécutée d'après un carton de Raphaël, un tableau du Titien (Louvre), des pointures de Giovanni Bellini (église Saint-Sauveur, à Venise), du Tintoret (galerie du duc de Manchester), de Paul Véronèse (Louvre, galerie de Dresde, galerie Strafford et galerie Sutherland), du Bassan (Louvre et musée de Dijon), de Caliari de Jacopo da Ponte (Louvre), de Palma le Vieux (Offices), du Caravage (National Gallery), de Rembrandt (Louvre) [cette admirable composition date de 1648], de Rubens (musée de Madrid), de Jouvenet (Louvre), d'Eug. Delacroix (1853), etc. Mentionnons encore une sculpture sur ivoire du VIe siècle et une miniature à la détrempe sur soie par Cosmè, artiste ferrarais du XVe siècle : ces deux derniers ouvrages appartiennent au musée de Cluny.

Les pèlerins d'Emmaüs, d'après Rembrandt.

EMME (*èm'* — à cause de la lettre M dont ce profil affecte souvent la forme) n. f. Techn. Profil de terrain déblayé ou remblayé, que l'on pratique d'endroit en endroit pour déterminer la forme à donner aux futurs travaux qui seront établis.

EMME ou **EMMEN**, nom de deux rivières de Suisse (cant. de Berne). La *Grande Emme* naît dans les montagnes qui dominent le lac de Brienz au N., elle serpente dans l'*Emmenthal*, baigne Burgdorf se jette dans l'Aar, en aval de Soleure ; 80 kilom. de cours. La *Petite Emme* est un torrent de l'Entlebuch, qui s'unit à la Reuss, un peu en aval de Lucerne.

EMMÊCHER (*an* — de *en*, et *mèche*. Change *e* en *ê* devant une syllabe muette : *J'emmèche*, excepté au fut. simple et au cond. prés. : *J'emmêcherai. Vous emmêcheriez*) v. a. Garnir d'une mèche une pièce d'artifice : EMMÊCHER *une fusée.*

EMMÊLAGE (*an, laj'* — rad. *emmêler*) n. m. Défaut de la soie grège qui s'emmêle, qui est emmêlée.

EMMELEIA (mot grec) n. f. L'une des trois danses théâtrales des Grecs, danse empreinte de noblesse, de grandeur et d'élégance, et réservée à la tragédie.

EMMÊLEMENT (*an, man*) n. m. Action d'emmêler ; état des objets emmêlés : *L'*EMMÊLEMENT *des fils.*

EMMÊLER (*an* — de *en*, et *mêler*) v. a. Brouiller, confondre, enchevêtrer : EMMÊLER *ses cheveux, un filet, du fil.*

— Fig. Mettre du trouble, de l'embarras, de la confusion dans : EMMÊLER *une histoire.*

S'emmêler, v. pr. Devenir emmêlé, embrouillé.

EMMÉLÉSIE (*èm', zi*) ou **EMMELESIA** (*èm'-mè-lé*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrines, famille des larentidés, comprenant de petites phalènes européennes, brunâtres ou grises, blanches en dessous, et dont on connaît une douzaine d'espèces. (Les chenilles des emmélésies sont courtes ; elles vivent souvent dans les capsules des plantes, et se chrysalident dans de petites coques en terre. Telles sont les mœurs de l'*emmelesia hydrata*, qui se développe dans les graines du *silène nutans.*)

EMMELINE ou **EMME**, comtesse DE POITIERS, duchesse D'AQUITAINE, fille de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, morte après 1001. Elle épousa Guillaume II, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, dit *Fier à Bras*, et lui donna deux fils : Guillaume, qui lui succéda, et Ebles. Emmeline est surtout connue par l'épisode qui suit : « Elle avait appris que son mari avait des rapports avec la vicomtesse de Thouars. Ayant rencontré cette dernière, elle la renversa de son cheval, l'accabla d'injures, puis elle la livra aux outrages de ses gens. » Redoutant le ressentiment de son mari, Emmeline s'enfuit à Chinon ; mais son mari, reconnaissant ses torts, se réconcilia avec elle.

EMMÉNAGEMENT (*an, je-man*) n. m. Action d'emménager, de mettre ses meubles ou des meubles dans un logement : *L'a* EMMÉNAGEMENT *coûte toujours cher.*

— Par ext. Action de loger ou d'emmagasiner : *Enceinte pour l'*EMMÉNAGEMENT *du bétail et de la récolte.*

— En T. de mar., Distribution de l'espace d'un navire en logements et compartiments ; divisions intérieures ainsi obtenues : *Navire dont l'*EMMÉNAGEMENT *est bien entendu.*

— ANTON. **Déménagement, démeublement.**

EMMÉNAGER (*an, jé* — de *en*, et *ménage*. Prend un e après le *g* devant A ou O : *Il emménagea. Nous emménageons*) v. n. Transporter, ranger ses meubles dans un nouveau logement : EMMÉNAGER *dans une belle maison.*

— v. a. Transporter dans un nouveau logement : *Emménager un buffet, une table.* ‖ *Emménager quelqu'un,* L'aider à transporter ses meubles.

— En T. de mar., Distribuer, diviser intérieurement : EMMÉNAGER *un navire de commerce.*

S'emménager, v. pr. Installer ses meubles dans un nouveau domicile. ‖ Se pourvoir de meubles nécessaires pour un ménage.

— ANTON. **Déménager, démeubler.**

EMMÉNAGOGUE (*èm', gogh'* — du gr. *emména,* menstrues, et *agôgos,* qui amène) adj. Se dit des médicaments qui provoquent l'apparition des règles : *Une substance* EMMÉNAGOGUE.

— n. m. Médicament emménagogue : *Administrer des* EMMÉNAGOGUES.

— ENCYCL. On désigne, d'une manière générale, sous le nom d'*emménagogues,* toutes les substances médicamenteuses censées propres, sinon à déterminer, du moins à favoriser le flux menstruel. Il n'existe point d'emménagogue proprement dit; et, si l'on attribue avec raison à certaines substances une action toute spéciale sur l'utérus, on peut dire que le meilleur moyen de triompher d'une aménorrhée, c'est d'en étudier les causes, de les combattre d'abord et de ne recourir aux emménagogues que comme adjuvants. Ces agents sont nombreux, et en première ligne viennent se placer l'absinthe, la rue, la sabine, l'armoise, l'aconit, le safran, enfin l'apiol, dont l'usage est devenu très fréquent. Ces médicaments sont des poisons à dose élevée, et ne doivent être employés que sur l'ordonnance d'un médecin. Leur emploi comme abortifs est criminel d'abord, quelquefois dangereux et souvent inefficace.

EMMÉNANTHE (*èm'*) n. f. Genre de plantes, de la famille des hydrophyllées phacéliées. (On en connaît cinq espèces, de l'Amérique occidentale.)

EMMENDINGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Fribourg-en-Brisgau]), au confluent de la Brette avec l'Elz, affluent du Rhin; 1.300 hab. Filature de chanvre; brasseries. Source minérale. Ecole supérieure, qui fut fréquentée par l'astronome Kepler. Emmendingen fut autrefois la capitale du margraviat de Hochberg. Ruines de l'ancien château des margraves.

EMMENER (*an* — de *en,* et *mener.* Change e en *è* lorsque la terminaison commence par un e muet : *J'emmène. Il emmènera*) v. a. Conduire avec soi, mener ailleurs : EMMENER *un ami à la campagne.* EMMENER *du bétail.*

— SYN. **Emmener, amener, mener,** etc. V. AMENER.

— ANTON. **Amener, ramener.**

EMMÉNOLOGIE (*èm', ji* — du gr. *emména,* menstrues, et *logos,* discours) n. f. Science qui s'occupe des phénomènes de la menstruation.

EMMENOMMA (*èm'-mé*) n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des agélénidés, comprenant des araignées dont l'espèce type, *emmenomma oculatum,* habite l'extrême sud de l'Amérique méridionale.

EMMÉNOPHRYS (*èm'-mé, friss*) n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des oxyopidés, comprenant des araignées à grand céphalothorax épais, cubique, transversalement sillonné, à pattes courtes frangées de longs poils. (On connaît quelques espèces d'emménophrys, toutes propres à l'Amérique du Sud. L'espèce type est l'*emmenophrys porcatus.*)

EMMÉNOSPERME (*èm', spèrm'*) n. m. Genre de rhamnacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs insérées sur le vieux bois, originaires de l'Australie et des îles avoisinantes.

EMMENOTTER (*an, no-té* — de *en,* et *menotte*) v. a. Mettre des menottes à : EMMENOTTER *un voleur.*

EMMENSITE (*èm'-man*) n. f. Explosif employé aux Etats-Unis pour le chargement des projectiles brisants.

— ENCYCL. Cet explosif, inventé par le Dr Emmens, est de couleur jaune clair, d'aspect cristallin, et contient surtout du nitrate de soude ou d'ammoniaque. Combiné avec de l'acide picrique et quelques autres acides, il possède un pouvoir détonant considérable et une grande stabilité.

EMMENTHAL (*vallée de l'Emmen*), grande et riche vallée de la Suisse centrale, (cant. de Berne). Arrosée par la *Grande Emme,* elle mesure environ 40 kilomètres de longueur, sur 5 à 6 de largeur. Ses centres principaux sont, d'amont en aval : Schaugnau, Signau (2.815 hab.), Langnau (7.650 hab.), sur l'Ilfis, petit affluent de droite de la Grande Emme, Burgdorf ou Berthond (6.856 hab.). Belle vallée, couverte de prairies et de forêts. Elle est célèbre par son bétail et surtout par le fromage que fabriquent ses habitants et qui porte le nom d'*emmenthal.* Langnau est le grand marché pour cette dernière industrie. La vallée, de plus, fabrique de belles toiles et des ouvrages en bois sculpté.

EMMÉORRHIZE (*èm'*) n. f. Genre de rubiacées-spermacocées, comprenant des arbrisseaux grimpants, dont les petites fleurs sont disposées en grappes de cymes. (Les deux espèces connues habitent le Brésil.)

EMMERAN (saint), martyr, né à Poitiers en 605, mort en 652. Après avoir été évêque en Aquitaine, il quitta la Gaule pour aller prêcher le christianisme en Pannonie. Le duc Théodon le retint en Bavière et le chargea de convertir ses sujets. Emmeran réussit. Accusé, à tort, dit-on, d'avoir séduit Otta, la fille du duc, il fut mis à mort par Lauthor, frère de la jeune fille. — Fête le 22 septembre.

EMMERDEMENT (*an-mèr'-de-man*) n. m. Trivial. Action d'emmerder, de s'emmerder. ‖ Fig. Ennui, vexation, contrariété.

EMMERDER (*an-mèr'* — de *en,* et *merde*) v. a. Trivial. Salir de merde : EMMERDER *sa chemise.*

— Fig. et grossier. Ennuyer, vexer : *Concierge qui* EMMERDE *les locataires.* ‖ Mépriser : *Ouvrier qui a des économies et qui* EMMERDE *le chômage.*

S'emmerder, v. pr. Se salir de merde.

— Trivial. S'ennuyer profondément.

EMMERDEUR, EUSE (*an-mèr'*) n. Grossier. Personne très ennuyeuse, importun : *Fuir les* EMMERDEURS.

EMMERICH, ville forte d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Dusseldorf]), sur le Rhin; 9.760 hab. Filatures; construction de bateaux. Dans la ville d'amont, église ogivale Sainte-Aldegonde; dans la ville d'aval, la cathédrale, la plus ancienne de la rive droite du Rhin. Ville très ancienne; donnée à la Prusse par les traités de 1815.

EMMERICH (Robert), compositeur allemand, né à Hanau en 1836, mort à Baden-Baden en 1891. Il publia des *lieder* et fit représenter trois opéras : *der Schwedensee, Van Dyck* et *Ascanio.* Il a donné aussi deux symphonies et une cantate : *Hommage au génie des sons.*

EMMERICIA (*èm'-mé*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, famille des hydrobiidés, comprenant de petits animaux d'eau douce à coquille en cône aplati, lisse, à bouche ovale. (Les *emmericia* habitent les cours d'eau du sud de l'Europe.)

EMMERIN, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 6 kilom. de Lille; 1.612 hab.

EMMERY (Jean-Louis-Claude, comte DE GROZYEULX), jurisconsulte et homme politique français, né et mort à Metz (1742-1823). Il était avocat au parlement de Metz, quand il fut nommé député du tiers état aux états généraux. Entré, en 1793, au tribunal de cassation, où il présida la section civile, il fut arrêté sous la Terreur, délivré par le 9-Thermidor, et élu, par le département de la Seine, député aux Cinq-Cents. Il appuya le coup d'Etat du 18-Brumaire et fut appelé au conseil d'Etat, où il fut un des rédacteurs du Code civil. En 1814, il vota la déchéance de Napoléon, reçut de la première Restauration un siège à la Chambre des pairs, et le conserva pendant la seconde.

EMMERY DE SEPT-FONTAINES (Charles-Henri), ingénieur français, né à Calais en 1789, mort à Paris en 1842. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il a exécuté d'importants travaux, parmi lesquels la construction du canal Saint-Maur, l'établissement de plus de 80 kilomètres d'égouts dans Paris. Il a dirigé, en outre, le forage du puits artésien de Grenelle. Il a écrit de nombreux ouvrages qui, tous, ont trait aux travaux qu'il a dirigés.

EMMET (Robert), révolutionnaire irlandais, parent des précédents, né et mort à Dublin (1778-1803). Très jeune, il se fit l'auxiliaire de la société des « United Irishmen » à l'Université. Il eut plusieurs entrevues, en 1802, avec Talleyrand et Napoléon, qui lui promit un actif concours. De retour à Dublin, il groupe des hommes résolus, fabrique des armes, et tente, en 1803, d'enlever la citadelle et de s'emparer du vice-roi à titre d'otage. Mais la garnison eut facilement raison du petit nombre des assaillants. Emmet put s'enfuir, mais il ne tarda pas à être capturé et condamné à mort. Il a laissé aux Irlandais le souvenir, consacré par quelques vers de Th. Moore et quelques pages de W. Irving, d'un martyr de la liberté.

EMMÉTRAGE (*an-mé-traj'* — de *en,* et *métrage*) n. m. Action d'emmétrer : *L'*EMMÉTRAGE *des matériaux.*

EMMÉTRER (*an* — de *en,* et *mètre.* Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'emmètre. Qu'il emmètre;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'emmétrerai. Vous emmétreriez*) v. a. Disposer pour être métré commodément : EMMÉTRER *des matériaux.*

EMMÉTROPE (*èm'* — de *en,* et du gr. *métron,* mesure, et *ôps,* vue) adj. et n. Se dit d'un œil humain qui a la portée normale, c'est-à-dire qui n'est ni myope ni presbyte.

— ENCYCL. Un œil *emmétrope* est celui dont l'appareil dioptrique forme son foyer sur la rétine pour les objets éloignés et l'y ramène par l'accommodation, pour les objets plus rapprochés, jusqu'à une distance de 30 centimètres environ, qui est dite minimum de la vision distincte.

EMMÉTROPIE (*èm', pi* — rad. *emmétrope*) n. f. Qualité d'un œil emmétrope.

EMMEUBLEMENT (*an, man*) n. m. Action d'emmeubler.

EMMEUBLER (*an* — de *en,* et *meuble*) v. a. Meubler, mettre dans ses meubles : EMMEUBLER *un ménage.* (Vieux.)

S'emmeubler, v. pr. Se mettre dans ses meubles. (Vieux.)

EMMEULAGE (*an, laj'* — rad. *emmeuler*) n. m. Action de mettre en meule.

EMMEULER (*an* — de *en,* et *meule*) v. a. Mettre en meule des blés, des foins, des colzas, etc.

EMMI ou **EMMY** (*èm'-mi* — de *en,* et *mi*) prép. Dans, parmi, au milieu de : EMMI *les bois.* EMMI *les loups.* (Vieux.)

EMMIELLEMENT (*an-mi-è-le-man*) n. m. Action d'emmieller; son résultat.

EMMIELLER (*an-mi-è-lé* — de *en,* et *miel*) v. a. Mélanger avec du miel, enduire de miel : EMMIELLER *une tisane.*

— Fig. Adoucir, déguiser : EMMIELLER *un refus.* ‖ Donner de la douceur, de doux accents à :

O muse, je t'invoque, *emmielle*-moi le bec.
RÉGNIER.

— Fam. Se dit quelquefois pour *emmerder,* dans le sens de Ennuyer, vexer.

— Mar. *Emmieller un étai,* Remplir le vide qui est le long des torons des cordes dont l'étai est composé.

— LOC. PROV. : **Emmieller les bords du vase,** Employer des moyens doux ou artificieux pour faire accepter une chose désagréable ou difficile.

Emmielé, ée part. pass. du v. Emmieller.

— Agric. Se dit des végétaux atteints d'une maladie dans laquelle leurs diverses parties sont couvertes d'une matière blanche et gluante : *Pois* EMMIELLÉS.

EMMIELLURE (*an-mi-è-lur'* — rad. *emmieller*) n. f. Art vétér. Topique à base de miel, qu'on applique sur le sabot du cheval pour adoucir ou détendre la corne.

— Agric. Maladie des blés, qui se manifeste par l'exsudation d'une matière mucilagineuse et l'amaigrissement des épis. ‖ On dit aussi MIELLAT.

EMMINÉ, ÉE (*an* — de *an,* et *mine*) adj. Qui a telle ou telle mine : *Être mal* EMMINÉ. (Vieux.)

EMMINEUR, EUSE (*an* — de *en,* et *minot*) n. m. Personne employée dans les salines, à mettre le sel dans le minot.

EMMINIA (*èm'* — de *Emmin,* n. pr.) n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, famille des amiévidés, comprenant des lézards américains allongés, grêles, à queue très longue, à écailles du dos en losange. (L'espèce type du genre est l'*emminia olivacea,* du Brésil, rayé longitudinalement de fauve.)

Emminia.

EMMITONNER (*an, to-né* — de *en,* et *miton*) v. a. Fam. Envelopper dans une étoffe chaude et moelleuse.

— Fig. Circonvenir, tromper par des paroles flatteuses.

S'emmitonner, v. pr. S'envelopper dans des étoffes chaudes et moelleuses.

EMMITOUFLER (*an* — de *en,* et *mitoufle*) v. a. Envelopper dans des vêtements chauds et moelleux : EMMITOUFLER *des enfants.*

— Fig. Déguiser, affaiblir : EMMITOUFLER *la vérité.*

S'emmitoufler, v. pr. Se couvrir chaudement.

EMMITRER (*an* — de *en,* et *mitre*) v. a. Donner la mitre à : EMMITRER *un abbé.*

EMMIUS (Ubbo), historien hollandais, né à Greetsiel (Frise-Orient, en 1547, mort à Groningue en 1625. Recteur de l'école de Norden en 1579, il fut révoqué, en 1587, parce qu'il ne voulut pas souscrire aux clauses de la confession d'Augsbourg, et les luthériens le persécutèrent. Il se retira à Leer, où il organisa une nouvelle école (1594). En 1614, il fut appelé comme professeur d'histoire et de langue grecque à l'académie de Groningue. Cet homme, d'une grande érudition et d'un grand sens politique, fut le conseiller écouté de Guillaume-Louis, comte de Nassau. Il a publié des études sur l'antiquité et laissé une histoire de son temps, imprimée à Groningue cent ans après sa mort et qui fut condamnée à être brûlée.

EMMONITE (*èm'*) n. f. Carbonate naturel, calcarifère, de strontiane. Variété de strontianite.

EMMONSIE ou **EMMONSIA** (*èm'*) n. f. Genre de madrépores, de la famille des favositidés, comprenant des formes voisines des favosites, mais ayant de plus des planchers obliques et vésiculeux. Les emmonsies sont fossiles dans les terrains paléozoïques.)

EMMONSITE (*èm'*) n. f. Tellurure naturel de fer.

EMMORTAISER (*an, tè* v. a. Faire entrer un tenon dans une mortaise.

S'emmortaiser, v. pr. Etre emmortaisé.

EMMOTE (*èm'*) n. m. Genre de térébinthacées-mappiées, qui comprend des arbres couverts d'un duvet soyeux et dont les fleurs sont très nombreuses. (Les cinq espèces connues habitent l'Amérique tropicale.)

Emmote : *a,* Coupe de la fleur.

EMMOTTER (*an-mo-té* — de *en,* et *motte*) v. a. Conserver la motte de terre en boutant les racines d'un arbre, d'un arbuste, d'une plante qu'on vient d'enlever de terre.

EMMOUFLAGE n. m. Céram. Syn. de EMMOUFLEMENT.

EMMOUFLEMENT (*an, man*) ou **EMMOUFLAGE** (*an, flaj'*) n. m. Action d'introduire dans un moufle une pièce de porcelaine pour la cuisson.

EMMOUFLER (*an* — de *en,* et *moufle*) v. a. Faire subir l'opération de l'emmouflage à des pièces de porcelaine.

EMMOUTARDER v. a. Pop. Syn. adouci de EMMERDER.

EMMOUSTACHÉ, ÉE (*an, sta* — de *en,* et *moustache*) adj. Qui porte des moustaches : *Une figure* EMMOUSTACHÉE.

EMMURAILLER (*an, ra-ill* [*ll* mll. v. a. Enfermer dans une muraille : *On* EMMURAILLA *le corps de l'endôme à l'Escurial.* V. EMMURER.

EMMUREMENT (*an, man*) n. m. Emprisonnement perpétuel, que prononçait le tribunal d'inquisition. (Cette peine rentrait dans le groupe des peines *majeures.*)

EMMURER (*an* — de *en,* et *mur*) v. a. Constr. Entourer de murs : EMMURER *une ville.* (Vieux.) ‖ On a dit aussi EMMURAILLER.

— Dr. anc. Prononcer, faire subir la peine de l'emmuremeut.

Emmuré, ée part. pass. du v. Emmurer. ‖ Substantiv. n. m. *Les emmurés de Toulouse, de Carcassonne.* Hérétiques condamnés par l'Inquisition à la prison perpétuelle, au commencement du XIVe siècle. ‖ n. f. *Les emmurées.* Nom donné à des religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, à Rouen, qui, les premières en cette ville, avaient observé une clôture exacte.

S'emmurer, v. pr. Etre, devenir entouré de murs. ‖ Etre condamné à l'emmurement.

Emmurés de Carcassonne (DÉLIVRANCE DES), tableau de J.-P. Laurens [1879] (musée du Luxembourg). — Le peintre s'est inspiré d'un épisode de l'Inquisition albigeoise, au commencement du XIVe s. A droite, des ouvriers, en présence de Picquigny et de l'un des consuls de la ville, sont occupés à démolir le mur qui obstrue la porte de la prison. A gauche, Bernard Délicieux parle à la foule, qu'un autre consul maintient du geste. Des femmes et des enfants s'avancent, en pleurant de joie.

Les emmurés de Carcassonne, d'après J.-P. Laurens.

De cette toile sobre et forte, d'un style élevé et d'une information minutieuse, le mouvement est un peu absent. Mais ce léger défaut rend ici plus sensible l'attente angoissée de la foule.

EMMUSCADINER (*an. ski* — de *en*, et *muscadin*) v. a. Fam. Parer, attifer, pomponner comme un muscadin : EMMUSCADINER *ses enfants*.

S'emmuscadiner, v. pr. Se parer, s'attifer, se pomponner comme un muscadin.

EMMUSELER (*an* — de *en*, et *musel*, anc. forme de museau). Double la consonne *l* lorsque la terminaison commence par un e muet : *J'emmuselle, Il emmuselleva*. v. a. Mettre une muselière à : EMMUSELER *un ours*. ‖ On dit plus ordinairement : MUSELER.

— Par ext. Bâillonner : *On a vu des éducateurs* EMMUSELER *les enfants comme des chiens*.

— Fig. Réduire au silence par la contrainte, ou rendre muet par la ruse.

Emmuselé, ée part. pass. du v. Emmuseler.

— Blas. Se dit d'un animal représenté avec une muselière d'un autre émail que l'animal lui-même.

D'argent à trois têtes de chameau de gueules, emmuselées d'or et posées deux et une.

S'emmuseler, v. pr. Être emmuselé.

EMMUSQUER (*an, ske* — de *en*, et *musc*) v. a. Parfumer avec du musc : EMMUSQUER *un mouchoir*.

S'emmusquer, v. pr. Se parfumer avec du musc.

EMO (Angelo), amiral vénitien, né et mort à Malte (1731-1792). Il entra dans la marine vénitienne en 1751, devint amiral en chef, après s'être distingué contre les pirates barbaresques. Il quitta plus tard le commandement de la flotte pour participer au gouvernement de la République, et occupa les fonctions d'inquisiteur, puis de directeur de l'arsenal en 1782. Chef d'une expédition contre les Tunisiens en 1784, il bombarda Sousse, Sfax, et détruisit presque complètement La Goulette, sans parvenir à vaincre l'entêtement du bey Hamouda, qui ne consentit à traiter avec Venise qu'à la mort de l'amiral.

EMOD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Borsod] ; 2.600 hab.

ÉMODINE n. f. Chim. Composé $C^{15}H^{8}(CH^{3})(OH)^{3}O^{2}$, extrait de la rhubarbe et qui est identique avec l'acide frangulique.

ÉMOELLER (*mo-e lé* — du préf. priv. *é*, et de *moelle*) v. a. Retirer la moelle de : ÉMOELLER *un os*.

ÉMOI (anciennem. ESMOI ; de l'anc. verbe *esmoyer* ou *esmoier* ; du préf. lat. *ex*, hors de, et du germ. *magan*, pouvoir, proprem. : « action d'ôter la force ») n. m. Trouble, alarme, émotion subite : *Accident qui met en* ÉMOI *tout un quartier*. — Sensation accompagnée d'une surexcitation agréable : *Un doux* ÉMOI.

— SYN. **Émoi, émotion.** L'*émoi* est l'état même de l'âme qui se sent troublée, émue. L'*émotion* est la manifestation de cet état : c'est le mouvement passionné de l'âme. Avec de la fermeté, on parvient à cacher son *émoi* ; l'*émotion* n'échappe qu'à un observateur peu pénétrant.

ÉMOI (rad. *emut*, sorte de caisse) n. m. Plancher de bois établi entre quatre jumelles, sur le sommier du pressoir à cidre.

ÉMOLLIENT (*mo-li-an*), **ENTE** [du lat. *emollire*, rendre mou] adj. Se dit des substances pharmaceutiques qu'on emploie intérieurement ou extérieurement pour ramollir les tissus : *Un cataplasme* ÉMOLLIENT. ‖ *Espèces émollientes*, Feuilles sèches de mauve, de guimauve, de seneçon ou de pariétaire. ‖ *Farines émollientes*, Farines de lin, de seigle et d'orge.

— Fig. Doucereux, bénin : *Jamais on n'avait vu les journalistes si fondants, si* ÉMOLLIENTS. (Th. Gaut.)

— Substantiv. au masc. : *Prescrire des* ÉMOLLIENTS.

— ENCYCL. Méd. On comprend parmi les médicaments émollients l'eau tiède, les cataplasmes, les compresses, les irrigations, etc., qui emmagasinent une certaine quantité d'eau et permettent de l'appliquer sur les tissus congestionnés. Les émollients peuvent être pris à l'intérieur sous forme de boissons, de lavements, de gargarismes.

— Art vétér. Les médicaments *émollients* sont très employés en médecine vétérinaire, parce que les affections congestives sont fréquentes chez les animaux, peut-être plus que chez l'homme. Les congestions de la peau, par exemple, rendent celle-ci dure et plus ferme, l'application des émollients relâche les tissus tendus, les ramollit, facilite la circulation et, par suite, décongestionne la peau.

ÉMOLUMENT (*man* — lat. *emolumentum* ; de *emolere*, moudre) n. m. Profit, avantage, bénéfice : *Tirer un grand* ÉMOLUMENT *de quelque chose*. ‖ Appointements, salaire attaché à une fonction, à une charge, à un emploi. (N'est usité, en ce sens, qu'au pluriel.) : *Le lieutenant civil Miron consacra la totalité de ses* ÉMOLUMENTS *aux embellissements de Paris*. (L. J. Larcher.) ‖ Profit casuel tiré d'une chose, par opposition au revenu fixe. (Ce sens a vieilli.)

— ENCYCL. Dr. *Bénéfice d'émolument*. Après la dissolution de la communauté, la femme a la faculté de l'accepter ou de y renoncer. Si elle accepte, le partage de la communauté a lieu par moitié entre les époux ou leurs représentants, mais la loi accorde à la femme un privilège dit *bénéfice d'émolument*, et aux termes duquel, sous la condition d'avoir fait inventaire, elle n'est tenue que jusqu'à concurrence de la part d'actif en émolument qu'elle recueille. On peut donc rapprocher le bénéfice d'émolument du bénéfice d'inventaire.

— SYN. **Bénéfice, gain**, etc. V. BÉNÉFICE.

Appointements, gages, honoraires, salaire, traitement V. APPOINTEMENT.

ÉMOLUMENTAIRE (*man tèr*) adj. Dr. Qui concerne l'émolument : *Portion* ÉMOLUMENTAIRE.

ÉMOLUMENTER (*man*) v. n. Cumuler les émoluments. Inus. auj. — Se disait surtout des officiers ministériels qui multiplient les frais et les vacations, pour augmenter leurs honoraires.

ÉMONCTION (*ksi-on* — de *émonctoire*) n. f. Évacuation des humeurs superflues, comme l'action de se moucher.

ÉMONCTOIRE (lat. *emunctorium*) n. m. Ouverture naturelle ou artificielle du corps, donnant issue aux produits des sécrétions ou aux humeurs : *Les narines sont des* ÉMONCTOIRES *naturels ; les cautères, des* ÉMONCTOIRES *artificiels*.

ÉMONDAGE (*daj'* — rad. *émonder*) n. m. Arboric. et sylvic. Opération qui consiste soit à débarrasser un arbre des chicots, lichens, branches mortes, etc., soit à couper toutes les branches latérales.

— Techn. Action d'émonder des graines. ‖ Action d'émonder les amandes.

— ENCYCL. Arboric. et sylvic. Pour les arboriculteurs, l'*émondage* n'est qu'une sorte d'élagage qui consiste à débarrasser les arbres ou arbustes des végétaux parasites, des chicots, des bois morts et des bois superflus. Les forestiers, au contraire, appellent « émondage » un mode d'exploitation pour obtenir des fagots, des échalas, ou même du fourrage. L'émondage forestier consiste à couper au ras du tronc les branches latérales de l'arbre, sauf à en réserver quelques-unes à la cime. Autour de chacune des sections de taille, des bourgeons adventifs se développent en rejets nombreux, qui sont exploités à des intervalles périodiques de trois à six ans, suivant les essences.

ÉMONDATION (*si-on* — rad. *émonder*) n. f. Opération qui consiste à nettoyer les substances médicamenteuses animales ou végétales, à les débarrasser des impuretés qui y sont mélangées ou des parties inutiles.

ÉMONDE (subst. verb. de *émonder*) n. m. Branches coupées par l'émondeur : *On fait des fagots avec les* ÉMONDES. (Ne s'emploie qu'au plur. en ce sens.) ‖ Arbre dont on supprime toutes les pousses latérales, en ne conservant qu'un bouquet à la cime. (On dit aussi ARBRE D'ÉMONDE.)

— ENCYCL. Sur les arbres d'*émonde* il se forme, au point de la coupe, des rejets que l'on exploite périodiquement comme les taillis. On obtient ainsi deux produits : du fagotage, de peu de valeur à la vérité, et une tige d'une grande dimension et de bonne qualité, pourvu qu'elle soit exploitée à temps. C'est dans les pâturages et les prairies, le long des champs, sur le bord des chemins, des fossés et des cours d'eau, que les émondes trouvent surtout leur place, servant à utiliser des terrains improductifs. Les peupliers, les ormes, l'aune, le frêne, les grands saules, sont les essences qui se prêtent le mieux à cet émondage.

ÉMONDE n. f. Fauconn. Syn. de ÉMONT.

ÉMONDEMENT n. m. Sylvic. et arboric. Syn. de ÉMONDAGE.

ÉMONDER (lat. *emundare* ; du préf. *e*, et de *mundus*, propre) v. a. Arboric. Faire l'émondage : ÉMONDER *des arbres*. ‖ Absolum. : *C'est le moment d'*ÉMONDER.

— Fig. Débarrasser du superflu : ÉMONDER *les articles*.

— Techn. Nettoyer des grains ou des graines en les débarrassant de leur peau ou des impuretés. ‖ *Émonder les amandes*, Les débarrasser, par un dépouillage, de leurs enveloppes, pour la fabrication des dragées. ‖ *Émonder la bourre*, Eplucher et battre la bourre que les fondeurs emploient dans la fabrication de certains moules.

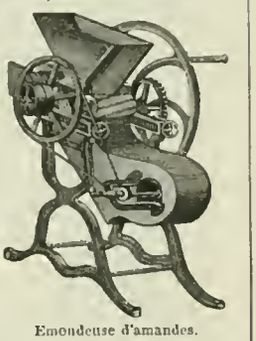

Émondeuse d'amandes.

S'émonder, v. pr. Être émondé ; pouvoir, devoir être émondé : *Les arbres* S'ÉMONDENT *au début du printemps*. ‖ Fig. Se purifier.

— SYN. **Émonder, élaguer.** V. ÉLAGUER.

ÉMONDEUR, EUSE n. Personne qui émonde.

— n. m. Instrument qui sert à l'émondage des arbres. ‖ Espèce de crible à l'aide duquel on nettoie les grains.

— n. f. Machine spéciale, que l'on emploie, dans l'industrie de la confiserie, pour émonder les amandes.

ÉMONDOIR n. m. Outil dont on se sert pour émonder les arbres et qui est constitué par une serpe emmanchée à l'extrémité d'une perche légère.

Émondoir.

ÉMORFILAGE n. m. Action d'émorfiler.

ÉMORFILER (du préf. priv. *é*, et de *morfil*) v. a. Enlever le mortil, les vives arêtes d'une pièce de métal ou de cuir : ÉMORFILER *un rasoir, une reliure*.

ÉMORYE (*ri*) n. f. Genre de loganiacées, tribu des euloganiées, à feuilles opposées, discolores, originaire du Mexique.

ÉMOTIF, IVE adj. Qui se rapporte aux émotions, qui suscite des émotions.

ÉMOTION (*si-on* — du lat. *emotus*, ému) n. f. Excitation, trouble dans l'économie animale, petite agitation fébrile : *Avoir de l'*ÉMOTION *dans le pouls*.

— Agitation qui travaille les masses : *Les* ÉMOTIONS *du peuple*. ‖ Se disait autref. pour Émeute.

— Fig. Trouble, agitation de l'âme, que provoque une passion, une impression vive ; attendrissement : *L'espérance donne des* ÉMOTIONS. *La femme est avide d'*ÉMOTIONS.

— ENCYCL. Une *émotion* est un sentiment qui trouble subitement l'individu et qui le dérange de son état ordinaire par une vive surprise. La plupart des hommes aiment les émotions, parce qu'elles rompent la monotonie de l'existence. A moins qu'ils ne soient déjà fatigués d'en avoir éprouvé trop et de trop intenses, ils les recherchent. Par leurs caractères propres, les émotions peuvent se diviser en émotions agréables et émotions désagréables, mais avec des nuances très nombreuses. On peut aussi classer les émotions d'après la nature des objets qui les causent. Mais, toujours et dans tous les cas, l'émotion est un état où l'individu se sent tout à coup saisi par l'imminence d'une cause quelconque de plaisir ou de douleur. Rien n'éclaire mieux la nature de l'émotion que de la comparer à la passion. On peut dire que l'émotion est la monnaie de la passion. Mais tantôt cette monnaie s'accumule et se capitalise, comme chez l'homme qui, pour s'être exposé trop souvent aux émotions du jeu, en contracte la passion, tantôt c'est la passion déjà existante, profonde et cachée, qui se dépense en émotions successives.

Dans l'émotion, l'esprit se voit brusquement mis en face d'espérances, de contradictions ou de résistances auxquelles il n'était point préparé. De là cette précipitation de pensées, comme dit Pascal, et d'images qui tendent, comme toutes les images, à réveiller en nous les états sensitifs et moteurs dont ils n'étaient qu'une survivance affaiblie. Mais alors, sous cette action de l'image évoquée, les organes réagissent, enfin, le sentiment de cette répercussion se mêle au phénomène primitif et le modifie ; c'est un cercle qui se continue, tant que l'émotion elle-même dure. On peut conclure de cette analyse que ce qui fait les natures les plus *émotives*, c'est la vivacité de l'imagination et la délicatesse du tempérament. Mais il n'est pas moins certain que, loin d'être purement corporelle, l'émotion est un phénomène où les jugements, les croyances, les vues de l'esprit sur nos rapports avec les événements, les autres êtres et les choses, ont une part considérable.

— Méd. Les *émotions* ont une grande importance en pathologie nerveuse ; elles peuvent déterminer des convulsions, des sécrétions salivaires ou des émissions d'urine involontaires et provoquer des rires ou des larmes inextinguibles. Si l'émotion est violente, elle augmente les battements du cœur, ou parfois les suspend complètement.

— SYN. **Émotion, émoi.** V. ÉMOI.

ÉMOTIONNABILITÉ (*si-o-na* — rad. *émotionnable*) n. f. Disposition, facilité à s'émouvoir. (Peu usité.)

ÉMOTIONNABLE (*si-o-nabl'* — rad. *émotionner*) adj. Qui est disposé à s'émouvoir, qui s'émeut facilement.

ÉMOTIONNER (*si-o-né*) v. a. Agiter, troubler, causer de l'émotion : ÉMOTIONNER *quelqu'un par une nouvelle inattendue. Acteur qui* ÉMOTIONNE *le public*.

S'émotionner, v. pr. Éprouver de l'émotion.

ÉMOTIVITÉ n. f. Syn. de ÉMOTIONNABILITÉ.

ÉMOTTAGE (*mo-taj'*) n. m. Action d'émotter ; son résultat. ‖ On dit aussi ÉMOTTEMENT.

— ENCYCL. L'*émottage* est le travail qui consiste à briser les mottes de terre trop volumineuses, lesquelles se rencontrent sur les terres compactes, quand les labours ont été faits par un temps humide. Tantôt, dans le Poitou, le nord de la France, l'émottage est opéré à la main, avec une sorte de masse ou de maillet, tantôt il est opéré avec le rouleau Crosskill, qu'on peut faire suivre d'une herse. Mais l'émottage le plus parfait se réalise spontanément, quand on a soin de labourer avant l'hiver, par les effets mécaniques des gels et dégels successifs.

ÉMOTTEMENT n. m. Agric. Syn. de ÉMOTTAGE.

ÉMOTTER (*mo-té* — du préf. *é*, et de *motte*) v. a. Agric. Faire l'émottage.

— Techn. Dans les sucreries et raffineries, Briser et casser à coups de marteau, de maillet, les blocs agglomérés de sucre.

S'émotter, v. pr. Se briser, être émotté.

ÉMOTTEUR (*mo-teur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui émotte. — Adjectiv. : *Ouvrier* ÉMOTTEUR.

ÉMOTTEUR (*mo-teur*) n. m. Machine dont on se sert dans les raffineries pour concasser les sucres agglomérés. ‖ Adjectiv. : *Rouleau* ÉMOTTEUR.

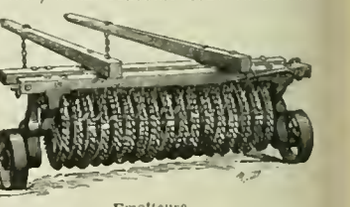

Émotteuse.

ÉMOTTEUSE (*mo-teuz'*) n. f. Agric. Machine que l'on emploie pour écraser les mottes de terre après le labourage. (C'est une sorte de rouleau, dont les diverses parties présentant des dents sont articulées.)

ÉMOTTOIR (*mo-toir'* — rad. *émotter*) n. m. Outil qui sert à briser les mottes. (C'est ordinairement une batte ou un bâton terminé par une sorte de petite massue.)

Émottoir.

ÉMOU n. m. Ornith. V. ÉMEU.

EMOUCHA, nom de l'incarnation en sanglier de Pradjâpati ou Brahmâ, qui s'incarna ainsi afin de soulever la terre au-dessus des eaux de l'océan. (Il ne faut pas confondre l'Emoucha avec le *Vardhâratâra*, ou incarnation de Vichnou dans le même animal.)

ÉMOUCHER (du préf. priv. *é*, et de *mouche*) v. a. Débarrasser des mouches, écarter les mouches de : ÉMOUCHER *un cheval*. ‖ Par plaisant. *Emoucher les épaules de quelqu'un*, Le battre, le bâtonner.

— Agric. Réunir les grains de blé séparés de l'épi par l'action du battage.

— En T. d'escrim., Ôter la mouche, le bouton d'un fleuret. ‖ On dit plus ordinairem. DÉMOUCHETER.

S'émoucher, v. pr. Se débarrasser des mouches : *Les chevaux* S'ÉMOUCHENT *avec leur queue*.

ÉMOUCHET (*chè* — de *mouchet*, dimin. de mouche) n. m. Ornith. Nom vulgaire des petits rapaces tels que la crécerelle.

— Archéol. Petite pièce d'artillerie, semblable à l'émerillon, en usage au XVIe s. et portant un projectile de une livre à deux.

Émouchet.

— Art vétér. Crin de la queue du cheval.

ÉMOUCHET (*chè* — rad. *émoucher*) n. m. Nom que les tanneurs donnent à la queue de l'animal dont ils préparent la peau et aux déchets de cette peau.

ÉMOUCHETAGE (*taj'*) n. m. Action d'émoucheter les rubans. ‖ Opération ayant pour but d'enlever du lin, avant sa mise au peigné, les bouts de paille qui le souillent.

ÉMOUCHETER (du préf. priv. *é*, et de *moucheter*. — Double le *t* devant un *e* muet : *J'émouchette. Il émouchettera*)

v. a. Casser la pointe de : EMOUCHETER *un couteau, un poinçon.* ‖ Syn. de DÉMOUCHETER.
— Techn. *Emoucheter des rubans,* Leur donner le fini.

ÉMOUCHETEUR (rad. *émoucheter*) n. m. Ouvrier qui, dans les filatures d'étoupes, peigne à la main les têtes et les pieds de lin pour les débarrasser des pailles que le teillage y a laissées.

Emouchette.

ÉMOUCHETTE (*chèt'* — rad. *émoucher*) n. f. Econ. rur. Filet dont on couvre les chevaux, les mulets et les ânes, et qui se termine par une certaine quantité de cordelettes libres, dont le mouvement continuel, lorsque l'animal est en marche, chasse les mouches.
— Ornith. Syn. vulgaire de ÉMOUCHET.

ÉMOUCHEUR, EUSE (rad. *émoucher*) n. Personne qui chasse les mouches.
— n. m. Arg. Revolver.

ÉMOUCHOIR (rad. *émoucher*) n. m. Instrument dont on se sert pour chasser les mouches, et qui consiste ordinairement en une queue de cheval montée sur un manche.
— ENCYCL. L'*émouchoir* était autrefois une sorte d'écran, dont la dimension et la forme ont varié suivant les régions et les époques. L'émouchoir liturgique est plus ordinairement désigné sous le nom de *flabellum.*

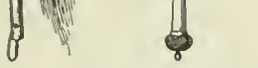
Emouchoirs.

ÉMOUCHURES n. f. pl. Techn. Etoupes très grossières que l'on retire des tiges du lin, par l'émouchetage.

ÉMOUDRE (du préf. *é,* et de *moudre*) v. a. Aiguiser, rendre tranchant sur la meule un instrument, un outil quelconque : EMOUDRE *un couteau, un canif.* ‖ User sur la meule une surface qu'on veut rendre unie.
Émoulu, ue part. pass. du v. Emoudre.
— *A fer émoulu.* Se disait d'une manière de combattre, dans les tournois, avec des armes affilées, et non à armes dites courtoises. ‖ Fig. Se dit d'une lutte implacable.
— Fam. *Frais émoulu,* Récemment sorti : *Monsieur est tout* FRAIS ÉMOULU *du collège.* (Mol.)

ÉMOULAGE (*laj'*) n. m. Action d'émoudre, de passer à la meule des instruments, des outils destinés à couper.

ÉMOULERIE (rl — rad. *émoudre*) n. f. Action de blanchir une lame métallique, au moyen d'une lime qui frotte sur la lame mise en mouvement.

ÉMOULEUR n. m. Ouvrier qui façonne ou émoud sur la meule le tranchant ou la pointe des instruments.

ÉMOULU, UE part. pass. V. ÉMOUDRE.

ÉMOUSSAGE (*mou-saj'* — rad. *émousser*) n. m. Agric. Destruction des mousses qui nuisent à une culture.
— ENCYCL. Agric. Pour détruire la mousse sur les troncs des arbres, ou dans les prairies, on racle les arbres avec une brosse ou un *émoussoir,* et la terre des prairies au moyen d'un râteau ou d'une herse, puis, suivant le cas, on les badigeonne ou on les arrose avec une solution étendue de sulfate de fer ou légèrement acidulée, ou bien avec un lait de chaux. Le développement exagéré des mousses est le signe de la décrépitude de l'arbre ou de l'affaiblissement des plantes de la prairie : il convient, par suite, de renouveler la terre avoisinant les racines de l'arbre et de rompre la prairie ou d'en ranimer la végétation au moyen d'engrais.

ÉMOUSSE n. f. Nom que, dans certaines parties de la France, en Vendée, par exemple, on donne à de vieux arbres creux, dont le cœur et l'aubier ont disparu.

ÉMOUSSEMENT (*mou-se-man*) n. m. Action d'émousser, état de ce qui est émoussé : L'ÉMOUSSEMENT *d'un rasoir, d'une alène.*
— Fig. Etat de ce qui est affaibli, amoindri, moins énergique : L'ÉMOUSSEMENT *des facultés, des passions.*

ÉMOUSSER (du préf. *é,* et de *mousse,* adj.) v. a. Rendre moins tranchant ou moins aigu : EMOUSSER *un couteau.*
— Fig. Amortir, affaiblir, rendre moins sensible : *Le malheur* ÉMOUSSE *le sentiment et endurcit le cœur.* (Grimm.)
— Art milit. *Emousser les angles d'un bataillon,* Former des pans sur les angles d'un bataillon carré, de façon à lui donner la forme d'un octogone.
— Techn. En T. de fleuriste artificiel, Séparer les uns des autres, au moyen d'une pince, les pétales provenant de la même coupe, lesquels sont toujours plus ou moins adhérents entre eux par les bords.
Émoussé, ée part. pass. du v. Emousser.
— Blas. Attribut d'un fer de lance, de flèche ou d'épée dont la pointe est brisée.
— Bot. *Organes émoussés,* Organes qui ne sont point terminés par des pointes.
S'émousser, v. pr. Etre, devenir émoussé.
— Fig. S'affaiblir, devenir moins sensible ou moins intense. ‖ Rester sans effet, ne produire aucune impression : *Des traits qui* S'ÉMOUSSENT *sur un cœur noble.*
— ANTON. **Acérer, aiguiser, appointer ou appointir.**

D'argent à un dard émoussé de gueules.

ÉMOUSSER (*mou-sé* — du préf. priv. *é,* et de *mousse* n. f.) v. a. Enlever les mousses, lichens et autres végétaux analogues sur le sol des prairies ou le tronc des arbres.

ÉMOUSSOIR (*mou-soir'* — rad. *émousser*) n. m. Sorte de serpette dont la lame est à double courbure, destinée à enlever les mousses des arbres. ‖ Brosse ronde en fil métallique, servant au même usage.
— Fig. Objet qui adoucit, tempère, fait disparaître les aspérités : *La politesse est une sorte d'*ÉMOUSSOIR.

Emoussoirs : 1 En fil de fer. 2 En forme de serpe.

ÉMOUSTILLER (*still* [*ll* mll.] — du préf. *é,* et du vieux franç. *moustille,* qui se dit du pétillement du vin) v. a. Exciter, animer, mettre en train, en bonne humeur : *Le champagne* ÉMOUSTILLE *les convives.*
S'émoustiller, v. pr. Prendre de l'entrain, sortir de sa torpeur ; se mettre en gaieté.

ÉMOUVANT (*van*), **ANTE** [rad. *émouvoir*] adj. Qui émeut, qui est propre à émouvoir : *Récit, Spectacle* ÉMOUVANT.
— ANTON. **Calmant, froid.**

ÉMOUVEMENT (*mon*) n. m. Action d'émouvoir. (Vieux.)

ÉMOUVOIR (lat. *emovere ;* du préf. *e,* et de *movere.* — Se conjugue comme *mouvoir*) v. a. Mettre en mouvement, donner l'impulsion à :

Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'*émouvoir* sur le pavé glissant.
BOILEAU.

(Ce sens a vieilli.) ‖ Surexciter, troubler dans sa marche, dans ses mouvements : *Toute agitation* EMEUT *le pouls.*
— Par anal. Exciter, mettre en train ; mettre en émoi : EMOUVOIR *une sédition. Nouvelle qui* ÉMEUT *un pays.* ‖ Soulever, provoquer, mettre en avant : *On* A ÉMU *la question si tous les hommes sont nés avec le même esprit.* (Volt.) [Vx.]
— Fig. Toucher, causer de l'émotion à : *Qui* ÉMEUT *les hommes allume les passions.* (J. de Maistre.) ‖ Effrayer, troubler : EMOUVOIR *quelqu'un par des menaces.*
— *Emouvoir la bile à quelqu'un,* Le mettre en colère.
— Philos. scolast. *L'objet émeut la puissance,* Axiome d'après lequel la vue ou la pensée de l'objet font naître le désir.
Ému, ue part. pass. Qui témoigne, qui prouve de l'émotion : *Un air* ÉMU. *Une voix* ÉMUE.
— Pop. Troublé par les fumées du vin.
S'émouvoir, v. pr. S'agiter, se mettre en mouvement. ‖ Etre suscité, soulevé. ‖ Fig. S'alarmer, se troubler ; éprouver de l'émotion. — S'emporter, s'irriter.
— Econ. rur. Se dit de la graine des vers à soie, lorsqu'elle commence à blanchir.
— Impers. Etre ému, soulevé, provoqué : IL S'ÉMUT *une grande tempête.*
— SYN. **Émouvoir, remuer, toucher.** *Émouvoir* dit plus que *toucher.* On est *touché* par tout ce qui plaît, attire, excite des sentiments doux et paisibles ; on est *ému* par ce qui indigne, ce qui irrite, ce qui entraîne. *Remuer* ajoute à l'idée d'*émouvoir* celle d'un effort plus grand, d'une résistance plus difficile à vaincre, ou bien il marque une émotion dont on s'étonne, qui se produit dans des circonstances tout à fait inattendues.
— ANTON. **Calmer, refroidir, glacer, endurcir.**

EMPAFFE (*an*) n. f. Arg. Drap de lit.

EMPAFFER [*an-pa-fé*] **(S')** [de *en,* et *paf*] v. pr. Pop. Se griser, devenir paf.

EMPAGANISER (*an* — de *en,* et du lat. *paganus,* païen) v. a. Donner le caractère païen.
S'empaganiser, v. pr. Prendre le caractère païen.

EMPAILLAGE (*an-pa-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Art ou action d'empailler, de garnir, d'entourer ou de bourrer de paille : L'EMPAILLAGE *des chaises, d'une paillasse.* ‖ Art ou action d'empailler les animaux : L'EMPAILLAGE *des oiseaux.*
— Hortic. Action d'entourer de paille certains végétaux, pour les préserver de l'action du froid ou de la chaleur.
— Mar. Exhaussement formant abri au-dessus du platbord de certains petits bateaux.

EMPAILLEMENT (*an-pa-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. A tous les sens de EMPAILLAGE.
— Signifie, en outre, Action de mettre de la litière dans le fumier pour la faire pourrir. ‖ Paille qui provient de la récolte des céréales. ‖ *Empaillement d'une ferme,* Provision de paille nécessaire pour préparer la litière des animaux pendant l'espace d'une année.
— ENCYCL. V. TAXIDERMIE.

EMPAILLER (*an-pa-ill-é* [*ll* mll.] — de *en,* et *paille*) v. a. Garnir, bourrer ou envelopper de paille : EMPAILLER *des chaises, un ballot, des verres, une fontaine.*
— Préparer la peau d'un animal et la rembourrer de paille ou de quelque autre matière pour le conserver dans sa forme naturelle : EMPAILLER *un singe, un chien.*
— En T. d'hortic., Couvrir de paille, en tout ou en partie, pour préserver de la gelée ou de l'action directe des rayons du soleil : *On* EMPAILLE *les cloches, les planches de semis,* etc.
Empaillé, ée part. pass. du v. Empailler.
— Fam. Bête, maladroit, inerte. Substantiv. : *Avoir l'air d'un* EMPAILLÉ.
— ANTON. **Dépailler.**

EMPAILLEUR (*an-pa-ill-eur'* [*ll* mll.]), **EUSE** n. Celui, celle qui fait métier d'empailler des sièges. ‖ Naturaliste qui empaille les animaux.

EMPALANGE (*an, lanj'*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de buffle d'Afrique.

EMPALEMENT (*an, man*) n. m. Action d'empaler, supplice du pal : L'EMPALEMENT *est un des plus cruels supplices.*
— ENCYCL. V. PAL.

EMPALEMENT (*an, man* — de *en,* et *pale*) n. m. Petite vanne de moulin ou d'une autre usine.

EMPALER (*an* — de *en,* et *pal*) v. a. Faire subir le supplice du pal à : EMPALER *un criminel.*
— Par anal. Percer de part en part le corps de : EMPALER *des insectes.*
S'empaler, v. pr. Subir le supplice du pal. ‖ Se blesser sur un objet aigu qui s'enfonce dans le corps à la manière d'un pal : S'EMPALER *sur une fourche en tombant.*

EMPALMAGE (*an, maj'* — rad. *empalmer*) n. m. Escamotage spécial de petits objets. ‖ Paume, partie de la main avec laquelle se fait cet escamotage.
— ENCYCL. Ce procédé consiste à faire passer dans le creux de la main (et par extension entre les doigts) les objets à faire disparaître, alors que l'opérateur semble les déposer dans l'autre main. Les objets ainsi empalmés sont maintenus de différentes façons, soit entre la base du pouce et celle des autres doigts, soit entre la paume de la main et le petit doigt replié, soit encore, mais pour les pièces de monnaie seulement ou les bagues, entre le pouce et l'index serrés l'un contre l'autre. Un bon prestidigitateur doit avoir l'empalmage assez sensible pour maintenir dans le creux de la main quatre pièces de 5 francs et les laisser tomber l'une après l'autre.

EMPALMER (*an* — de *en,* et du lat. *palma,* paume de la main) v. a. Faire l'empalmage.

EMPAMPRER (*an-pan* — de *en,* et *pampre*) v. a. Garnir de pampres : EMPAMPRER *un Bacchus.*

EMPAN (*an* — anciennem. *espon,* de l'allem. *spanne,* même sens, de *spannen,* étendre) n. m. Longueur équivalant à la distance entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt, lorsqu'on les a écartés autant qu'ils peuvent l'être. ‖ Nom que les brodeurs et les passementiers donnent improprement à une longueur égale à la distance mesurée par les deux bras étendus.

EMPANACHAGE (*an, chaj'*) n. m. Action d'empanacher ou de s'empanacher : *La manie de* L'EMPANACHAGE.

EMPANACHER (*an* — de *en,* et *panache*) v. a. Surmonter, orner d'un panache : EMPANACHER *la tête d'un cheval.*
— Fig. Donner une allure cavalière, une forme ronflante à : EMPANACHER *son style, sa phrase.* Faire valoir, mettre en évidence : *Bôle qui* EMPANACHE *a ravir un acteur.*
S'empanacher, v. pr. S'orner d'un panache.
— Fig. Faire parade : S'EMPANACHER *d'anarchisme.*

EMPANISSURE (*an, ni-sur'*) n. f. Nom donné par les tisseurs à des taches d'huile ou de graisse qui souillent plusieurs fils de chaîne contigus. (S'emploie surtout dans le tissage de la soie.)

EMPANNER (*an-pa-né* — de *en,* et *panne*) v. a. Mettre en panne : EMPANNER *le vaisseau pour prendre hauteur.*
— v. n. Se dit d'un bâtiment qui a ses voiles masquées, soit par suite d'une maladresse de l'homme de barre, soit par une saute de vent. Syn. de METTRE EN PANNE.

EMPANNON (*an-pa-non*) ou **EMPANON** n. m. Archéol. Syn. de EMPENNE.
— Charpent. Chevron de croupe assemblé dans un arêtier par le haut et dans la sablière par le bas. *Empannon délardé,* Celui qui, employé dans une croupe en biais, a ses faces latérales taillées perpendiculairement au plan du toit. ‖ *Empannon déversé,* Celui qui, employé dans la même position, conserve ses faces latérales en biais par rapport au plan du toit.
— Techn. Nom des deux pièces de bois qui partent de la flèche d'un carrosse et vont passer sous l'essieu.
— ENCYCL. Charpent. Un *empannon* est un chevron raccourci ; c'est une des pièces constitutives d'une croupe. On désigne généralement ainsi les chevrons des faces triangulaires des longs pans et de la croupe. Les chevrons des longs pans vont toujours en diminuant de longueur, au fur et à mesure qu'ils se rapprochent des angles de l'édifice. Ils posent sur la sablière, comme tous les chevrons et ils s'assemblent avec les chevrons arêtiers, à leur partie supérieure.

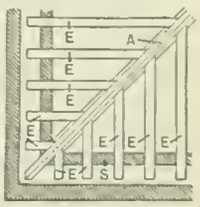

A, arêtier ; E, empannons ; S, sablière.

EMPANSEMENT (*an, man* — de *en,* et *panse*) n. m. Nom que l'on donne, dans les campagnes, à une sorte de météorisation des bestiaux.

EMPANTOUFLÉ, ÉE (*an* — de *en,* et *pantoufle*) adj. Chaussé de pantoufles.

EMPAPILLOTER (*an, pi-llo* [*ll* mll.] — de *en,* et *papillote*) v. a. Garnir de papillotes.

EMPAQUETAGE (*an, ke-taj'*) n. m. Action d'empaqueter : L'EMPAQUETAGE *des hardes.*

EMPAQUETER (*an, ke-té* — de *en,* et *paquet.* Double le *t* devant un *e* muet : *J'empaquette. Il empaquettera*) v. a. Mettre en paquet : EMPAQUETER *du linge, des habits.*
— Par anal. Couvrir, entourer d'un linge : EMPAQUETER *un bras malade.*
— Par ext. Entasser dans une voiture, un navire, etc.
S'empaqueter, v. pr. Etre mis en paquet. Par ext. S'entasser, s'enfermer à l'étroit.
— ANTON. **Dépaqueter.**

EMPARADISER (*an, zé* — de *en,* et *paradis*) v. a. Introduire en paradis, dans un lieu ou dans un état de délices.

EMPARAGEMENT (*an, je-man* — rad. *emparager*) n. m. Mariage sortable, en rapport avec la naissance ou la fortune des époux. Vieux.
— ANTON. **Déparagement, mésalliance.**

EMPARAGER (*an, je* — de *en,* et de *parage,* noblesse, qualité. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il emparagea. Nous emparageons*) v. a. Marier convenablement, conformément à son rang ou à sa fortune : EMPARAGER *sa fille.* (Vx.)
— ANTON. **Déparager, déroger, mésallier.**

EMPARAGIÉ, ÉE (*an-ji* — de *en,* et *parage*) adj. Bien apparenté. ‖ Qui a beaucoup de parents. Vieux.)

EMPAREMENT (*an, man* — rad. *s'emparer*) n. m. Action de s'emparer. (Chateaubr.)

EMPARENTER (*an* — de *en,* et *parent*) v. a. Donner par alliance des parents, certains parents à : *Mal* EMPARENTER *sa famille.* (Vieux). ‖ On dit auj. APPARENTER.
S'emparenter, v. pr. Se donner par alliance des parents. ‖ On dit auj. S'APPARENTER.

EMPARER (*an*) **(S')** du provenç. *amparar,* même sens ; du lat. *ante,* avant, et *parare,* préparer) v. pr. Se saisir, s'approprier, prendre pour soi, se rendre maître de : S'EMPARER *d'une ville, du bien d'autrui.* S'EMPARER *du pouvoir.* ‖ Accaparer pour son usage personnel, à l'exclusion des

autres. S'EMPARER *de la parole*. ‖ S'attribuer exclusivement : *Les grands... s'EMPARENT de ces riches talents comme de choses dues à leur naissance.* (La Bruy.)

— Fig. Prendre possession entière : *Personne dont la peur s'EMPARE.*

— En T. de chim. Absorber en se combinant : *La plupart des métaux, exposés quelque temps à l'air, s'EMPARENT de l'oxygène qu'il renferme, et passent à l'état d'oxydes.*

— REM. Le participe passé est toujours variable dans les temps composés du verbe pronominal : *s'emparer : Nous nous SOMMES EMPARÉS de la ville.*

— SYN. **Emparer (s')**, **envahir, usurper.** *S'emparer* veut dire se rendre maître, se mettre en possession, et il ne veut dire que cela. *Envahir* marque une action soudaine, violente, qui s'étend au loin. L'idée qui domine dans l'action d'*usurper* est celle de l'injustice et de l'abus qu'on oppresseur fait de la force.

— ANTON. **Rendre, restituer.**

EMPARESSER (*an, ré sé* — de *en*, et *paresse*) v. n. Devenir paresseux. (Vieux.)

— v. a. Rendre paresseux.

EMPARFUMER (*an* — de *en*, et *parfum*) v. a. Parfumer. (Vieux.)

EMPARQUER (*an, ké* — de *en*, et *parc*) v. a. Mettre des moutons dans une enceinte mobile, appelée parc.

EMPASME (*an passm'* — du gr. *empasma ;* de *empassein*, saupoudrer) n. m. Poudre qui absorbe la sueur.

EMPASTELER (*an, ste-lé* — de *en*, et *pastel*) v. a. Teindre en bleu un tissu quelconque, au moyen du pastel ou *guède*. (On dit aussi AMPASTELER.)

EMPATAGE, EMPATEMENT, EMPATÉ, EMPATER, EMPÂTURE, fausse orthographe des mots EMPATTAGE, EMPATTEMENT, EMPATTÉ, EMPATTER, EMPATTURE. (On a fait, dans l'écriture, une grande confusion de mots, dérivés les uns du mot *pâte*, et les autres du mot *patte*; il importe d'en rétablir la distinction.)

EMPÂTAGE (*an, taj'*) n. m. Action d'empâter.

— En T. de techn. Première opération de la fabrication du savon qui a pour but de combiner chimiquement l'alcali avec les corps gras.

EMPATELINER (*an* — de *en*, et *patelin*) v. a. Circonvenir, séduire. (Vieux.)

EMPÂTEMENT (*an, man* — rad. *empâter*) n. m. Action de rendre pâteux ; état de ce qui est ou devient pâteux : *L'EMPÂTEMENT de la bouche, de la langue.*

— Econ. rur. Action d'engraisser la volaille avec de la pâte : *L'EMPÂTEMENT des oies, des dindons.*

— Grav. Effet analogue à celui de l'empâtement des couleurs. On l'obtient par l'emploi des tailles et des points.

— Méd. Gonflement, engorgement mal circonscrit, qui cède sous le doigt et en garde l'empreinte. ‖ Dans le langage courant, Effacement des traits, des lignes, sous un développement exagéré des tissus : *L'âge amène souvent l'EMPÂTEMENT du visage.*

— MUS. *Empâtement des sons.* Effet qu'on leur fait produire en les fondant. *Empâtement de la voix.* Défaut d'une voix grasse et voilée.

— Peint. Action d'empâter un tableau ; peinture empâtée : *Peindre par* EMPÂTEMENT. *Abuser de l'*EMPÂTEMENT.

— ENCYCL. Peint. Les peintres appellent « pâte » la couleur qu'ils appliquent sur la toile ou sur les panneaux. C'est l'abondance de cette pâte qu'on nomme *empâtement*, et l'on applique ce mot surtout à une touche particulière qui consiste à tirer les plus grands effets de la superposition de couches épaisses de couleur formant saillie sur la toile. Ce procédé peut servir à peindre les vieilles murailles ensoleillées, les rochers, les chemins rocailleux et les diverses imitations des surfaces rugueuses vivement éclairées, les feuillages traversés par le soleil, les animaux en pleine lumière, etc.

Tous les anciens maîtres italiens, espagnols et flamands, peignaient avec une pâte épaisse, mais, en général, peu rugueuse, ne formant pas de croûte. C'est encore ainsi que, de nos jours, a peint Courbet. Parmi les Flamands, Rembrandt se distingue par ses empâtements rugueux, qui font ressembler certains de ses tableaux à des bois gravés et peints. Decamps suivait cet exemple, et, depuis l'apparition de l'école dite *romantique*, un certain nombre de peintres ont essayé de produire, avec l'empâtement, des effets qu'il était beaucoup plus simple d'obtenir par une coloration juste. Par contre, il s'est formé une autre école qui peint, pour ainsi dire, au lavis, applique assez peu de pâte pour ne point couvrir le grain de la toile.

EMPÂTER (*an* — de *en*, et *pâte*) v. a. Enduire, couvrir, remplir de pâte : EMPÂTER *un moule.* ‖ Rendre pâteux : *Les sucreries* EMPÂTENT *la bouche.* ‖ Gonfler, détruire l'harmonie de : *L'âge* EMPÂTE *les traits.*

— Econ. rur. Engraisser avec de la pâte : EMPÂTER *des oies, des chapons.*

— Grav. Imiter, par un mélange de tailles et de points, les empâtements de la peinture.

— MUS. *Empâter les sons*, Les marier, les fondre, au lieu de les marquer séparément.

— Peint. Mettre les différentes couleurs à leurs places respectives avant de les fondre : EMPÂTER *une figure, un portrait.* ‖ Peindre par couches de couleur épaisse.

Empâté, ée part. pass. Fait avec une pâte.

— Géol. Se dit des roches formées de fragments unis par une pâte. ‖ *Texture empâtée*, Texture des roches empâtées.

— Grav. *Chairs empâtées*, Chairs à l'aspect moelleux.

— Manège. Se dit d'un cheval à formes épaisses, peu distinctes, et dont les jarrets sont garnis de poils longs et rudes. ‖ *Jarret empâté*, Jarret de cheval trop charnu.

— Méd. Gonflé, œdémateux : *Avoir le cou* EMPÂTÉ.

— MUS. Fondu, marié. ‖ *Voix empâtée.* Voix qui a quelque chose de gras et de voilé.

S'empâter, v. pr. Devenir pâteux.

EMPÂTEUR n. m. Celui qui empâte la volaille.

EMPATRONNER (*an, tro-né*) (S'), v. pr. Ancienne forme de S'IMPATRONISER.

EMPATTAGE (*an-pa-taj'*) n. m. Action d'empatter.

EMPATTEMENT (*an-pa-te-man*) n. m. Constr. Saillie des fondations en maçonnerie sur le plan vertical du mur, ayant pour but d'en augmenter la solidité.

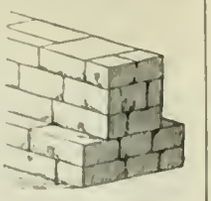

Empattement (constr.).

— Arboric. Endroit d'où sort la tige ou le rameau. ‖ On dit aussi TALON DE LA TIGE.

— Archit. Sorte d'ornement, formé de pattes ou de feuilles enroulées, et usité dans l'architecture religieuse du moyen âge (XIIe s. et début du XIIIe), et destiné à rattacher le tore inférieur de la base d'une colonne au socle qui la soutient. ‖ On dit aussi GRIFFE.

— Bot. Elargissement de la base de la tige des algues, par lequel elles sont fixées aux roches.

— Mar. Portion d'un cordage, sur lequel se trouve l'épissure qui le réunit à un autre. ‖ Action de joindre, de tordre ensemble les torons de deux cordages décommis, pour les unir en les épissant. ‖ Surfaces de jonction de deux pièces de bois qui doivent se continuer l'une l'autre. (On dit mieux EMPATTURE, dans ce dernier sens.)

— Serrur. Partie plus large d'une pièce destinée à recevoir une vis, un boulon.

— Techn. Pièces de bois qui servent de base à une grue.

EMPATTER (*an-pa-té* — de *en*, et *patte*) v. a. Techn. Joindre des pièces de bois par des pattes. ‖ Faire les pattes des rais d'une roue en amincissant le bout qui doit entrer dans les jantes. ‖ Fonder la maçonnerie qui sert de base à un mur. ‖ Soutenir une grue à l'aide de pièces de bois.

— Mar. Joindre deux pièces de bois juxtaposées, dans la construction d'un navire. ‖ Croiser les torons d'un cordage.

EMPATTURE (*an-pa-tur'* — rad. *empatter*) n. f. Techn. Assemblage, bout à bout, de deux pièces d'ébénisterie, de serrurerie ou de charpenterie au moyen de pattes.

— Mar. *Vaigres d'empatture*, Pièces de bois intérieures employées dans les fonds du navire, et qui couvrent l'écart de jonction des varangues avec les genoux. ‖ *Ecoul à empatture.* V. ECART.

EMPAUME (*an-pôm*) n. f. Constr. Saillie que l'on réserve sur le parement d'une assise ou d'un tambour de colonne, pour en faciliter la pose.

EMPAUMER (*an-pô* — de *en*, et *paume*) v. a. Jeux. Recevoir la balle dans le milieu de la main ou en pleine raquette, et la relancer avec vigueur. ‖ Fig. *Empaumer la balle*, Saisir l'occasion.

— Vénerie. *Empaumer la voie.* Se dit du chien qui trouve et prend la voie, et la suit avec ardeur.

— Fig. Séduire, enjôler : EMPAUMER *une dupe.* ‖ Prendre habilement le fil, le cours de : EMPAUMER *une affaire.*

EMPAUMURE (*an-pô*) n. f. Techn. Partie du gant qui commence aux fentes ménagées pour les doigts et qui couvre la paume de la main.

— Vénerie. Haut des bois du cerf avec les andouillers qui les terminent.

EMPEAU (*an-po* — de *en*, et *peau*) n. m. Nom donné, dans quelques localités, à la greffe en écusson.

EMPECER v. a. Mar. Syn. de GOUDRONNER.

EMPÊCHANT (*an, chan*), **ANTE** adj. Qui empêche, qui gêne, qui fait obstacle : *Des affaires fort* EMPÊCHANTES. (Vieux.)

EMPÊCHEMENT (*an, man*) n. m. Obstacle, entrave, ce qui empêche qu'une chose se fasse : *L'impôt des patentes est un* EMPÊCHEMENT *au travail.* (Proudh.) ‖ Gêne dans le fonctionnement de certains organes : *Un* EMPÊCHEMENT *de la langue.*

— Astrol. *Empêchement de lumière.* Position d'une planète tardive qui se trouve entre deux planètes véloces.

— Dr. Absence des conditions ou de l'une des conditions requises par la loi pour qu'on puisse se marier.

— SYN. **Empêchement, obstacle.** L'*empêchement* est ce qui gêne la liberté d'agir ; l'*obstacle* est ce qui arrête quand on s'est déjà mis en marche. C'est la force ou le courage qui vient à bout des *obstacles*, c'est la patience qui parvient au but malgré les *empêchements.*

— **Empêchement, barrière, embarras,** etc.

— ENCYCL. Dr. *Empêchements de mariage.* Ils sont *absolus* ou *relatifs*, ou bien *prohibitifs* ou *dirimants*. L'empêchement est *absolu* quand il met une personne dans l'impossibilité de contracter mariage (défaut d'âge); *relatif*, quand il n'existe qu'à l'égard de certaines personnes (mariage avec un parent au degré prohibé). Il est *prohibitif* quand, une fois célébré au mépris de la loi, le mariage ne peut être annulé (époux divorcé pour adultère qui a pu épouser son complice, défaut d'actes respectueux); *dirimant*, quand le mariage célébré peut être annulé (bigamie).

— Dr. can. V. MARIAGE.

EMPÊCHER (du lat. *impedicare*, mettre une entrave aux pieds) v. a. Entraver, rendre impossible, mettre obstacle à, s'opposer à : EMPÊCHER *un mariage.* ‖ Par ext. Gêner, embarrasser : *Manteau qui* EMPÊCHE *un cavalier.* ‖ Fig. *Trop de jeunesse et trop de vieillesse* EMPÊCHENT *l'esprit.* (Pasc.)

Empêché, ée part. pass. du v. Empêcher.

— Fam. *Être empêché de sa personne*, Ne savoir quelle contenance tenir ; être gauche, maladroit.

S'empêcher, v. pr. S'embarrasser : S'EMPÊCHER *de peu de chose.* (Peu us.) ‖ S'abstenir, se défendre : *Les plus grands esprits ne peuvent* S'EMPÊCHER *d'être de leur temps.*

— Gramm. Quand le verbe *empêcher* est suivi de la conjonction *que*, le verbe de la proposition complétive peut toujours être suivi de *ne*, quoiqu'il n'y ait pas négation formelle dans la pensée. L'emploi de *ne* est même obligatoire si *empêcher* est affirmatif ; il n'est que facultatif si *empêcher* est pris négativement : *La pluie* EMPÊCHE *qu'on n'aille se promener. Je n'*EMPÊCHE *pas qu'il* NE *fasse ou qu'il fasse ce qu'il voudra.*

— ANTON. **Consentir, permettre, souffrir, tolérer.** — **Faciliter, favoriser.** — **Encourager, exciter, pousser, seconder, aider.**

EMPÊCHEUR, EUSE n. Fam. Personne qui empêche.

— *Les empêcheurs de danser en rond*, Les ennemis de la gaieté, et par ext. de la liberté, par allusion à un célèbre pamphlet de P.-L. Courier.

EMPECINADO (Juan-Martin DIAZ, dit el), général espagnol, né à Castrillo en 1775, mort en 1823. Il devait son surnom de EMPECINADO (Empoissé) à la profession de cordonnier qu'exerçaient presque tous les habitants de son village. Chef de guérillas en 1808, il lutta énergiquement contre l'invasion française, et reçut de la junte de Cadix le grade de général. Il quitta l'armée en 1811 et prit une part active au mouvement constitutionnel. Arrêté, en 1823, lors de la restauration de la monarchie absolue, il fut condamné à mort et pendu.

EMPÉDOCLE, philosophe grec, né à Agrigente, en Sicile, vers 450 av. J.-C. On ne sait guère à laquelle des écoles primitives (ionienne, éléatique, pythagoricienne) il convient de le rattacher. Ses compatriotes, en lui élevant une statue *voilée*, avaient déjà constaté l'obscurité de ses doctrines. La variété de ses connaissances en musique, en médecine, en poésie, son penchant prononcé pour une sorte d'emphase théâtrale et une affectation de mystère, les légendes qui nous le représentent comme se précipitant à la fin dans l'Etna, par désespoir de n'avoir pas trouvé l'explication du volcan, n'ont pu qu'aggraver l'obscurité des quelques textes mutilés qui nous restent de lui.

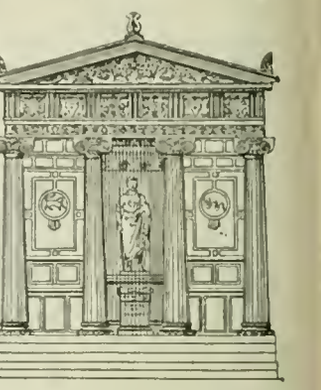

Restitution d'un temple de Sélinonte, que l'on suppose dédié à Empédocle.

Ce que nous connaissons le mieux de sa doctrine, c'est sa théorie de l'origine des êtres. On pourrait y trouver les premiers germes de l'idée transformiste et peut-être même les rudiments d'une hypothèse de la sélection. Empédocle attribue la production première des êtres au hasard. Seulement, dit-il, les êtres qui se sont trouvés placés dans une situation convenable subsistent, et ceux que le hasard n'a point disposés de manière qu'ils puissent vivre et se propager, périssent. D'abord vinrent des êtres réunissant des membres d'hommes et des membres d'animaux, réunissant les deux sexes ; puis le dissemblable se sépara, le semblable se réunit, l'unité s'accusa, et quelques organisations l'emportèrent. Ces transformations successives se continuent après la mort, grâce à des transmigrations qui font passer les meilleurs à un état supérieur, les élevant, par exemple, à la dignité de poètes, de demi-dieux, et enfin de dieux véritables.

Mais qui préside à ces formations, tantôt harmonieuses et destinées à vivre, tantôt monstrueuses et vouées à la mort ? Deux principes en lutte l'un contre l'autre : l'amour et la discorde. Telle est la conception nouvelle qui, aux éléments purement matériels des ioniens, ou abstraits comme ceux des pythagoriciens, ou tout métaphysiques comme ceux des éléates, vient ajouter un élément moral.

EMPÉDOCLÉE (*an*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des dilléniacées, tribu des hibertiées, dont l'espèce unique croît au Brésil.

EMPÉDOCLÉEN, ENNE (*an, klé-in, èn*) adj. Qui concerne Empédocle ou sa doctrine : *Philosophie* EMPÉDOCLÉENNE.

EMPEDRADO, ville et dép. du Chili (prov. de Maule) ; la ville : 7.500 hab. — Dép. de la république Argentine (prov. de Cordoba) ; 7.500 hab. Ch.-l. *Empedrado ;* 1.500 hab.

EMPEIGNE (*an-pègn'* [*gn* mll.]) n. f. Pièce qui forme le dessus d'un soulier, depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe.

EMPEIGNEMENT (*an-pè-gne-man* — rad. *empeigner*) n. f. Manière dont les fils sont disposés au moyen du peigne dans la chaîne.

EMPEIGNER (*an-pè-gné* [*gn* mll.]) v. a. Disposer d'une certaine manière, au moyen du peigne où passent les fils de la chaîne.

EMPELLEMENT (*an-pè-le-man* — de *en*, et *pelle*) n. m. Bonde ou vanne qui retient l'eau d'un étang. ‖ On dit aussi EMPALEMENT.

EMPÉLORE (*an* — du gr. *empélôros ;* de *empolad*, je fais le commerce) n. m. Antiq. gr. Magistrat lacédémonien, qui était chargé de la police des marchés.

EMPELOTEMENT (*an, man* — rad. *empeloter*) n. m. Action d'empeloter ; résultat de cette action.

EMPELOTER (*an* — de *en*, et *pelote*) v. a. Manuf. Mettre en pelote : EMPELOTER *du fil.*

S'empeloter, v. pr. Fauconn. Se dit d'un oiseau qui ne digère pas ce qu'il a avalé, les aliments se roulant en pelote dans son gosier.

EMPELOTONNAGE (*an, to-naj'*) n. m. Action d'empelotonner : *L'*EMPELOTONNAGE *de la laine.*

EMPELOTONNEMENT (*an, to-ne-man*) n. m. Art milit. Formation d'un peloton d'infanterie.

— Techn. Syn. de EMPELOTONNAGE.

EMPELOTONNER (*an, to-né* — de *en*, et *peloton*) v. a. Mettre en peloton : EMPELOTONNER *du fil.*

EMPÊNAGE (*an, naj'* — rad. *empêner*) n. m. Ensemble des pièces qui servent à fixer le pêne sur le palastre. ‖ Mortaise qui reçoit le pêne d'une serrure.

EMPÊNER (*an* — de *en*, et *pêne*) v. a. Ajuster le pêne d'une serrure sur son pilastre.

EMPENNAGE (*an-pèn-naj'* — rad. *empenner*) n. m. Action de garnir une flèche de plumes.

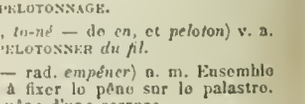

Empenne de flèche.

EMPENNE n. f. **EMPENNON** (*an-pèn'*) ou **EMPANON** (*an*) [de *en*, et *penne*] n. m. Partie du talon d'une flèche garnie de plumes, destinées à régulariser son parcours.

— Encycl. L'*empenne* des carreaux, viretons et autres projectiles d'arbalète, était ordinairement faite de cuir, de cuivre ou d'ailerons en bois taillés dans la masse, et au nombre de deux. Celle des flèches était formée de trois membres, et composée, en général, de pennes raides empruntées à des oiseaux de proie, aigles et vautours, ou à des oies. Dans quelques objets de luxe, on employait les plumes de paon, etc. Pour ne pas froisser l'empenne, l'archer portait ses flèches la pointe en dehors dans son carquois, ordinairement plus large en bas qu'en haut.

D'argent à une flèche de gueules empennée d'or, posée en pal, la pointe vers le chef.

EMPENNÉ, ÉE (*an-pèn'* — rad. *empenne*) adj. Garni de plumes : *Flèche* EMPENNÉE. ‖ Qui a la forme d'une penne ou grande plume d'oiseau : *Les fougères ont de grandes feuilles* EMPENNÉES.

— Blas. Se dit des flèches et des carreaux d'arbalète ayant une empenne d'un émail particulier.

EMPENNELAGE (*an-pè-ne-laj'* — rad. *empenneler*) n. m. Opération consistant à empenneler une ancre. ‖ *Nœud d'empennelage*, Nœud au moyen duquel on empennelle une ancre.

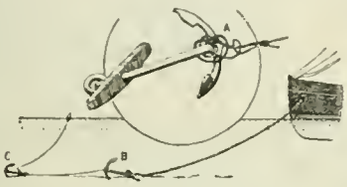

A, nœud d'empennelage; B et C, ancres empennelées; C, empennelle ou ancre d'empennelage.

EMPENNELER (*an-pè-ne* — rad. *empennelle*. Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'empennelle. Il empennellera*) v. a. Mouiller ensemble deux ancres d'inégale grosseur, la plus petite étant placée en avant de la grosse et amarrée à celle-ci : EMPENNELER *une ancre*.

EMPENNELLE (*an, nèl'*) ou **EMPENNELLE** (*an, nèl'*) [rad. *empenne*] n. f. Petite ancre qu'on mouille avec une grosse sur laquelle elle est empennelée.

EMPENNER (*an-pè-né* — de *en*, et du lat. *penna*, plume) v. a. Garnir une flèche de plumes.

— Anton. Désempenner.

EMPENNON n. m. Archéol. Syn. de EMPENNE.

EMPENOIR (*an* — orig. incert.) n. m. Ciseau recourbé à ses deux extrémités également tranchantes, et dont les serruriers et les menuisiers se servent pour faire des entailles et poser les serrures.

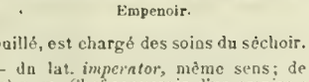

Empenoir.

EMPERCHEUR (*an-pèr'*) n. m. Ouvrier qui, dans les filatures de lin au mouillé, est chargé des soins du séchoir.

EMPEREUR (*an* — du lat. *imperator*, même sens; de *imperare*, commander) n. m. Chef souverain d'un empire : *Les* EMPEREURS *romains. Les* EMPEREURS *d'Allemagne, d'Autriche, de Russie.*

— Absolum. S'est dit de l'empereur d'Allemagne (962-1806); aujourd'hui, s'emploie pour désigner Napoléon Ier : *Les États de l'*EMPEREUR. *Du temps de l'*EMPEREUR.

— Titre qu'on donnait autrefois, dans les lycées, à l'élève qui était le premier de sa classe.

— Hist. *Empereur élu*, Titre que Maximilien Ier, ne pouvant se faire couronner à Rome, se fit décerner par les états de l'empire, et que ses successeurs prirent après lui.

— Monn. Monnaie d'or frappée, en Allemagne, à l'effigie d'un empereur de ce pays.

— Encycl. Hist. A l'origine, les soldats romains conféraient par acclamation le titre d'*imperator* au général qui avait remporté une grande victoire. Le sénat ratifiait ce titre, qui tombait aussitôt après la cérémonie du triomphe. César le garda jusqu'à sa mort. Auguste se le fit décerner, lors de son cinquième consulat. Il devint peu à peu le titre même du chef de l'État, auquel il conférait la puissance militaire, tandis que le tribunat, la censure, etc., lui assuraient d'autres parties du pouvoir. A partir de la division de l'empire, définitivement consommée sous Théodose en 395, il y eut un empereur d'Occident et un empereur d'Orient. Le premier disparut lors de l'établissement des Goths en Italie en 476, le second subsista jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453.

En 800, le titre d'*empereur d'Occident* fut rétabli par le pape au profit de Charlemagne, et, dès lors, les papes revendiquèrent le droit d'accorder ou de refuser cette consécration.

Après la dissolution de l'empire carolingien, les peuples germaniques continuèrent seuls à élire un empereur. Par la *Bulle d'or*, Charles IV fixa définitivement le mode de l'élection, qui appartint à sept princes d'empire. Entre les princes souverains et leurs ambassadeurs, l'empereur et ses représentants avaient un droit de préséance, mais ce droit était purement honorifique. A plusieurs reprises, les souverains durent résister avec énergie contre les tentatives des empereurs pour le rendre effectif.

Au commencement du XVIIIe siècle, le tsar Pierre le Grand prit le titre d'« empereur ». Ce fut aussi celui qu'adopta Bonaparte quand il rétablit un gouvernement monarchique, comme n'impliquant pas les mêmes restrictions que le titre de « roi ».

EMPEREUR (*an*) n. m. Entom. Nom donné à l'argynne paphie, papillon qui vit dans les jardins, et qui est appelée vulgairement TABAC D'ESPAGNE.

— Ichtyol. Un des noms de l'espadon ou épée de mer (*xiphias gladius*) et d'un poisson du genre holacanthe. ‖ *Empereur du Japon*, Poisson du genre holacanthe, un des plus rares et des plus estimés de la mer des Indes.

— Moll. Nom d'une coquille du genre troque ou toupie, regardée par quelques auteurs comme le type d'un genre.

— Ornith. Nom vulgaire du roitelet.

EMPEREUR (Constantin P'), orientaliste, théologien et jurisconsulte hollandais, né à Oppyck vers 1570, mort à Leyde en 1648. Il professa la théologie à Harderwick, puis à Leyde; entre temps, il était devenu conseiller du comte Maurice. Parmi ses écrits, il convient de citer : *De dignitate et utilitate linguæ hebraicæ* (1627); *Talmudis babylonici codex Midduth* (1630); *Liber Halicoth* (1634); *Disputationes theologicæ* (1648).

EMPERLER (*an-per'* — de *en*, et *perle*) v. a. Garnir de perles : EMPERLER *une coiffure de femme.* ‖ Fig. Orner, embellir : *Malherbe* EMPERLAIT *trop son style.* ‖ Par anal. Couvrir de gouttes ressemblant à des perles : *Sueur qui* EMPERLE *le front.*

EMPERNA (*an-pèr'*) n. m. ‖ Pêch. *Faire emperna*, Disposer les filets pour la pêche appelée *enceinte*.

EMPERON (*an*) n. m. Sorte de bois de charronnage. (Vx.)

EMPERRUQUÉ, ÉE (*an-pè-ru-ké* — de *en*, et *perruque*) adj. Qui a une perruque.

EMPESAGE (*an, zaj'*) n. m. Action d'empeser, résultat de cette action : L'EMPESAGE *d'une chemise.*

— Fig. Raideur : L'EMPESAGE *d'une politesse maniérée.*

EMPESER (*an* — rad. *empois*. Change le second *e* en *è* ouvert devant une syllabe muette : *J'empèse. Il empèsera*) v. a. Apprêter avec de l'empois : EMPESER *du linge.*

— Fig. Guinder, donner de la raideur, de l'apprêt à : EMPESER *son style.*

— *Empeser les voiles.* Mar. Les mouiller, afin que le tissu se resserre et qu'elles présentent plus de résistance au vent.

Empesé, ée part. pass. du v. Empeser.

— n. m. Ce qui est empesé, guindé, peu naturel : L'EMPESÉ *du monde.* (H. Beyle.)

S'empeser, v. pr. Être empesé, apprêté avec de l'empois.

EMPESEUR, EUSE (*an*) n. Celui, celle qui empèse du linge.

— Fig. Personne qui donne de la raideur, un apprêt guindé : *L'abbé de La Chambre appelait le Père Bouhours* l'EMPESEUR *des Muses.* (Duclos.)

— Anton. Désempeser.

EMPESTER (*an-pèss* — de *en*, et *peste*) v. a. Infecter de la peste ou d'un autre mal contagieux : *Des marchandises contaminées* EMPESTÈRENT *plusieurs fois Marseille.*

— Par ext. Empoisonner, empuantir : EMPESTER *une chambre, l'atmosphère.* ‖ Incommoder par la mauvaise odeur : *Il* EMPESTE *tout le monde de son haleine.*

— Fig. Souiller, corrompre, infecter : EMPESTER *le monde de ses mauvaises doctrines.*

Empesté, ée part. part. du v. Empester.

— Substantiv. Personne qui a la peste : *Je fais les complexions tristes et les hommes hargneux comme les* EMPESTÉS. (Mol.)

— Anton. Embaumer, désempester, désinfecter.

EMPÉTRACÉ (*an, sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui se rapporte au genre *empètre*.

EMPÉTRACÉES (*an, sé*) ou **EMPÉTRÉES** (*an*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones.

— *Une* EMPÉTRACÉE ou EMPÉTRÉE.

— Encycl. Cette petite famille ne comprend que trois genres, avec cinq espèces. Ce sont de petits arbustes verts à port de bruyères, couverts de feuilles isolées et linéaires, dont les bords se replient vers le bas; ils habitent les régions froides de l'hémisphère boréal. Bentham et Hooker en font des apétales; Van Tieghem les place, à côté des euphorbiacées, parmi les dialypétales.

EMPÈTRE (*an*) ou **EMPETRUM** (*an-pé-trom'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des *empétracées*.

— Encycl. Le genre *empètre* (empetrum), vulgairement camarine ou camarigne, ne comprend qu'une espèce, l'empètre à fruits noirs (*empetrum nigrum*), arbuste éricoïde, haut de 20 à 30 centimètres, des régions froides de l'hémisphère boréal dans les deux mondes. Ses fleurs, rougeâtres, donnent de petites baies noires, acidules, comestibles, quelquefois employées comme fébrifuges, antiscorbutiques ou diurétiques.

Empètre : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur; *c*, fruit.

— L'*empetrum de Dioscoride* est une plante purgative, qui n'a aucun rapport avec la précédente.

EMPÊTREMENT (*an, man*) n. m. Ce qui empêtre; action d'empêtrer.

EMPÊTRER (*an* — anciennem. *empaistrer*, du bas lat. *impastoriare*; de *pastorium*, entrave pour faire paître, formé de *pastor*, pâtre) v. a. Lier, embarrasser dans des liens, dans des filaments : EMPÊTRER *un cheval pour le mettre en pâture.* EMPÊTRER *ses pieds dans une corde.*

— Fig. Engager d'une façon malheureuse : EMPÊTRER *quelqu'un dans une mauvaise affaire.* ‖ Embarrasser, charger malencontreusement : EMPÊTRER *quelqu'un d'un compagnon insupportable.* ‖ Embrouiller : EMPÊTRER *quelqu'un par des questions déplacées.*

Empêtré, ée part. pass. du v. Empêtrer.

— Fig. Contraint, gêné, embarrassé : *Style* EMPÊTRÉ. *Avoir l'air* EMPÊTRÉ.

— Substantiv. Personne empêtrée, embarrassée, qui manque d'aisance ou d'aplomb : *Avoir l'air d'un* EMPÊTRÉ.

S'empêtrer, v. pr. Être, devenir empêtré, s'embarrasser. ‖ Fig. S'engager malheureusement. — S'embrouiller, s'embarrasser.

EMPÊTROIR (*an* — rad. *empêtrer*) n. m. Entrave dont on se sert, dans les exécutions capitales, pour attacher les jambes du patient.

EMPEURÉ, ÉE (*an* — de *en*, et *peur*) adj. Saisi de peur, plein de peur.

EMPHASE (*an* — du gr. *emphasis*, proprem. « apparence ») n. f. Exagération prétentieuse, soit dans le ton, soit dans les termes employés.

— Linguist. Tendance suivant laquelle les langues compliquent leur phonétique ou leur grammaire, pour répondre à des besoins plus pressants d'intelligibilité.

— Rhétor. Figure consistant à donner à un terme une importance qu'il n'a pas d'ordinaire.

— Encycl. Rhétor. L'*emphase* est la pompe affectée dans la pensée, unie à l'enflure dans le style. Ce défaut littéraire est un de ceux dont l'appréciation varie le plus avec les races et les siècles. Il semble que, depuis les Grecs, si épris de l'élégance simple et sobre, ce soient les Français qui se montrent les plus choqués par ce défaut. Corneille, Chateaubriand, Victor Hugo, ont été accusés d'emphase, et le Français fait volontiers le même reproche à un grand nombre d'écrivains étrangers. On est à peu près d'accord pour reconnaître de l'emphase chez les poètes orientaux, dans le poète latin Lucain et l'Espagnol Gongora. V. GONGORISME.

— Anton. Simplicité, naturel.

EMPHASÉ, ÉE (*an'* adj. Plein d'emphase, emphatique.

EMPHASER (*an'* v. a. Donner le caractère de l'emphase.

EMPHASISTE (*an, zisst'*) n. m. Celui qui parle ou écrit avec emphase.

EMPHATIQUE (*an, tik'* adj. Qui est plein d'emphase : *Un éloge* EMPHATIQUE. *Un ton* EMPHATIQUE. ‖ Qui s'exprime, qui parle ou écrit avec emphase : *Orateur, Écrivain* EMPHATIQUE.

— Rhétor. Qui est employé par emphase : *Un mot pris dans le sens* EMPHATIQUE.

— Gramm. Se dit, dans les langues orientales, d'un certain mode d'emploi des lettres : *L'état* EMPHATIQUE, *si important en araméen, n'a qu'un rôle insignifiant en hébreu.* (Renan.)

— Syn. Ampoulé, boursouflé, guindé. V. AMPOULÉ.

— Anton. Naturel, simple.

EMPHATIQUEMENT (*an, ti-ke'* adv. D'une manière emphatique.

EMPHATISTE (*an, tisst'*) adj. Qui s'exprime ou écrit avec emphase. (Inusité.)

EMPHOLITE (*an'* n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine. (Cette espèce minérale est voisine de la daveux ite.)

EMPHRACTIQUE (*an, tik'* — du gr. *emphraktikos*; de *emphrassein*, obstruer) adj. Méd. Qui obstrue. ‖ Se disait, dans l'ancienne médecine, des substances qui bouchent les pores de la peau : *Substances* EMPHRACTIQUES.

— Substantiv. Substance emphractique : *Un* EMPHRACTIQUE. *Les* EMPHRACTIQUES. Inus.

EMPHRAGME (*an* — du gr. *emphragma*, obstacle) n. m. Chir. Obstacle que le fœtus oppose lui-même à sa sortie de l'utérus, par la situation qu'il y prend.

EMPHRAXIS (*an, xiss* — mot grec) n. m. Méd. Obstruction des cavités normales.

EMPHRÉATION (*èm'*) n. m. Antiq. gr. Tribunal athénien, qui jugeait les exilés volontaires accusés de meurtre. Il siégeait au bord de la mer, et les accusés pouvaient comparaître sans descendre du navire qui les avait amenés.

EMPHYSÉMATEUX (*an, teû*), **EUSE** adj. Méd. Qui présente les caractères de l'emphysème. ‖ Qui est atteint d'emphysème.

— Substantiv. : *Un* EMPHYSÉMATEUX. *Une* EMPHYSÉMATEUSE.

EMPHYSÈME (*an* — gr. *emphuséma*, même sens; de *en*, dans, et *phusaô*, je souffle) n. m. Méd. Gonflement produit par l'introduction de l'air ou le développement d'un gaz dans le tissu cellulaire.

— Encycl. Pathol. L'*emphysème* peut se produire dans toutes les parties où l'on rencontre du tissu cellulaire. Il reconnaît ordinairement pour cause une solution de continuité dans les voies aériennes, par laquelle l'air est insufflé dans le tissu cellulaire (emphysème traumatique); quelquefois, les gaz se dégagent spontanément au sein du tissu (emphysème spontané). L'emphysème se manifeste par une tuméfaction plus ou moins considérable, élastique et indolente. Les parties comprimées ne conservent pas l'empreinte du doigt et donnent lieu à une sorte de crépitation caractéristique. Par lui-même, l'emphysème n'est grave que s'il se généralise ou s'il comprime les voies aériennes, ce qui amène la suffocation et l'asphyxie. Dans les cas les plus simples, il guérit facilement par la compression et l'application de quelques topiques résolutifs; mais, si les tissus sont trop distendus, et si la lésion fait de nouveaux progrès, il faut donner issue aux gaz infiltrés par des incisions. Après la mort, il indique la décomposition putride.

— *Emphysème pulmonaire.* On appelle ainsi une dilatation anomale des canalicules et vésicules pulmonaires pouvant aller jusqu'à la rupture et à l'infiltration de l'air dans le tissu cellulaire.

L'emphysème pulmonaire a deux degrés : l'*emphysème vésiculaire*, dans lequel il n'y a que de la dilatation des vésicules, et l'*emphysème interlobulaire*, dans lequel les vésicules étant rompues, l'air a pénétré le tissu cellulaire qui enveloppe les lobules du poumon, ce qui en fait un véritable *emphysème traumatique*. Il s'observe toutes les fois qu'une gêne prolongée de l'expiration ou des efforts violents (toux) augmentent la pression de l'air dans les bronchioles et les vésicules pulmonaires; par exemple, dans la bronchite chronique et la coqueluche, mais la dilatation des vésicules paraît généralement avoir pour facteur important la dégénérescence de la paroi des alvéoles. Les signes de l'emphysème sont : l'essoufflement, la forme globuleuse de la poitrine, l'effacement des creux sus et sous-claviculaires où la peau est comme gonflée. La percussion révèle une augmentation de la sonorité avec tonalité grave lorsque la tension de l'air est faible; mais, si la tension est forte à l'auscultation, on trouve le murmure vésiculaire affaibli, l'inspiration sifflante, l'expiration rude et prolongée.

L'emphysème, par la gêne qu'il apporte à la circulation pulmonaire, amène la dilatation du cœur droit, puis les congestions passives qui résultent de cette dilatation.

Les traitements s'appliquent surtout aux causes qui engendrent l'emphysème. Cependant, l'arsenic et les iodures alcalins le modifient favorablement, ainsi que les bains d'air comprimé.

— Art vétér. On voit un *emphysème* se produire sous la peau du cou du cheval quand une rupture s'est produite sur un point de la trachée, et l'air aspiré ou expiré, pénétrant par la rupture dans le tissu cellulaire péritrachéen, se répand ensuite dans le tissu cellulaire voisin. Quelques ponctures à la peau avec la pointe d'un bistouri donnent issue à l'air, et l'emphysème disparaît, la rupture trachéale se réparant spontanément. Un emphysème particulier peut

se produit dans les poumons par la rupture de bronchioles, à la suite de efforts de traction violents. Cet emphysème pulmonaire est toujours associé et constitue la principale variété du vice rédhibitoire connu sous le nom de *pousse*, mot que les législateurs ont supprimé à tort dans la loi de 1884, pour le remplacer par celui de *emphysème pulmonaire*, car ce dernier ne constitue pas seule la pousse. Il y a d'autres variétés de cette maladie qui sont aussi inguérissables, constituées par des maladies de cœur, ou autres.

L'*emphysème essentiel des bêtes bovines*, affection très rare, est un emphysème sous-cutané, très probablement dû à un accident de la trachée, et ne méritant pas l'épithète d'« essentiel ».

EMPHYTE (*in* ou **EMPHYTUS** (*an, tus*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des tenthrédinides, comprenant de petites formes allongées, grêles, ordinairement noires, ceintures de blanc ou de jaune.

Emphyte (gr. 2 fois).

Espèces. On connaît une trentaine d'espèces. Les adultes, dont deux sont habitant l'Europe. Les larves vivent soit dans les tiges de diverses plantes, soit à l'air vert sur les feuilles. L'espèce emphytes les plus communes est l'*emphytus cinctus*, dont la larve vit dans les rosiers.

EMPHYTÉOSE (*an* — du gr. *emphuteusis*, action de planter, parce que le preneur a la faculté de planter et la certitude de jouir du produit de ses plantations) n. f. Dr. Cession d'un fonds pour un temps très long ou même à perpétuité, sous la condition d'une redevance à payer.

Encycl. En Grèce, les demes et les sociétés religieuses possédant des terres incultes les baillaient à des tenanciers, qui les transmettaient à leurs successeurs. On admet que l'*emphytéose*, chez les Romains, doit son origine à la location des terrains publics, moyennant un revenu appelé *vectigal*. Les cités, les municipes, les corporations ou colléges possédant de vastes étendues de terres en friche en concédaient la jouissance à perpétuité ou au moins pour une longue période d'années, à la charge, par le preneur, de les mettre en valeur, de les cultiver, et de payer une redevance annuelle. Les terres tenues à ces conditions portaient le nom de *ager vectigalis*. La location vectigalienne était transmissible par aliénation ou par voie d'hérédité.

L'emphytéose fut étendue, dans le Bas Empire, aux terres du domaine impérial. Plus tard, elle fut appliquée aux domaines des simples particuliers, et devint un contrat de droit privé. Une constitution de Zenon envisagea l'emphytéose comme tenant le milieu entre la vente et le louage. L'emphytéote avait un droit plus étendu qu'un simple fermier. Toutefois, l'emphytéote, différent en cela d'un propriétaire, n'avait pas l'*abusus* : il ne pouvait pas détériorer le fonds ou en abandonner la culture.

Dans l'ancien droit français, la notion de l'emphytéose est assez difficile à dégager, à cause de son analogie avec d'autres institutions qui démembraient également la propriété en domaine direct et domaine utile, comme le bail à rente foncière et le bail à cens seigneurial.

L'emphytéose survécut donc, mais dans des proportions fort amoindries. Elle n'avait guère d'application que pour les rares alleux roturiers qui avaient échappé à la presque universelle inféodation du sol; l'emphytéose était alors un moyen de mise en culture à peu près équivalent à la censive. Elle continua d'être soumise aux règles du droit romain, sauf quelques tempéraments.

Le code civil étant muet sur l'emphytéose, on peut se demander si ce droit existe aujourd'hui. La jurisprudence admet l'affirmative. Il y a lieu seulement de rechercher, dans chaque espèce, si les parties ont bien voulu établir un droit de ce genre, ou simplement un bail ordinaire. Mais les baux emphytéotiques avant été prohibés par la loi des 18-29 décembre 1790 au delà de la durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, cette limitation doit être observée encore aujourd'hui. La jurisprudence classe l'emphytéose parmi les droits réels immobiliers.

EMPHYTÉOTE (*an*) n. Personne qui jouit d'un bien à titre d'emphytéose.

EMPHYTÉOTIQUE (*an, tik*) adj. Dr. Qui a le caractère de l'emphytéose, qui appartient à l'emphytéose : *Bail* EMPHYTÉOTIQUE. *Redevance* EMPHYTÉOTIQUE.

EMPICORIS (*an, ris*) n. m. Genre d'insectes hémiptères-hétéroptères, famille des pentatomidés, tribu des discocéphalides, comprenant des punaises de taille médiocre, d'un jaune sale, dont on connaît une douzaine d'espèces, répandues dans l'Amérique du Sud. Les *empicoris* ont la tête large, arrondie en avant, avec les antennes très longues. Le type est l'*empicoris corrosus*, du Paraguay.

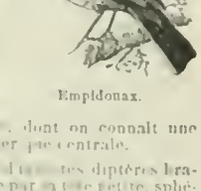

Empidonax.

EMPIDONAX (*an, nakss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tyrannidés, comprenant de petites formes insectivores, rousses ou olivâtres, dont on connaît une douzaine d'espèces, habitant l'Amérique centrale.

EMPIDÉS (*an*) n. m. pl. Famille d'insectes diptères brachycères tanystomes, caractérisée par une tête petite, sphérique, à trompe grêle, le thorax haut, l'abdomen étroit, les pattes longues. Les genres principaux de cette famille sont *empis*, *pachypsilopus*, *rhamphomyia*, *hilara*, *brachystoma*, *syphlomyia*, *elaphropeza*, etc. — *La* EMPIDE.

EMPIECEMENT (*an, se-man* — de *en*, et *pièce*) n. m. Pièce rapportée dans le haut d'une chemise, d'un corsage, etc.

EMPIÉGEAGE (*an, jaj* — rad. *empiéger*) n. m. Action de prendre des animaux au piège.

EMPIÉGER (*an je* — de *en*, et *piège*. Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'empiège* : prend un *e* après le *g*, devant un *a* ou un *o* : *Il empiégea. Nous empiegeons*) v. a. Prendre au piège : EMPIÉGER *des oiseaux*. ‖ Embarrasser comme dans un piège : *Arbres aquatiques, où les merles* EMPIÉGENT *leurs nids* (Lamart.)

— Fig. Tromper, attraper. ‖ Réduire à une sorte d'impuissance morale et intellectuelle.

S'empiéger, v. pr. Se prendre dans un piège.

— Fig. Tomber dans un piège, s'attraper.

EMPIERREMENT (*an pi-è re-man* — rad. *empierrer*) n. m. P. et chauss. Couche de pierres cassées mise sur un chemin, sur une route, pour affermir le sol.

— Agric. Amoncellement de pierres dans un trou ou dans un fossé, pour faire écouler les eaux folles surabondantes.

— Archit. Revêtement formé de pierres qui n'ont reçu qu'une façon grossière.

Encycl. P. et chauss. L'*empierrement* ou *macadamisage*, du nom de l'inventeur Mac-Adam, consiste à charger les routes de lits successifs de pierres ou de cailloux cassés suivant des dimensions déterminées. Ces cailloux sont fortement comprimés, après un arrosage préalable, au moyen de pesants rouleaux. C'est ce qui constitue le cylindrage. On recouvre ensuite le tout d'une couche de sable pour donner plus d'homogénéité à la surface.

Les chaussées en empierrement sont établies, comme les chaussées pavées, sur une forme préparée et dressée avec soin, exhaussée autant que possible et isolée, s'il y a lieu, par des fossés. Pour éviter que le sol naturel se mêle aux matériaux dont sont formées les chaussées, on isole ceux-ci par un massif résistant et on procède à un damage du sol. Comme l'effet du rouleau compresseur peut se manifester jusqu'à une profondeur de 0m,30, il convient de donner à l'empierrement une certaine épaisseur qui va généralement de 0m,15 à 0m,30.

Les matériaux les plus aptes à l'empierrement sont : le silex, le quartz, le calcaire dur, le basalte, le granit, le porphyre, etc.

Les chaussées macadamisées sont très peu sonores; elles possèdent une grande élasticité, mais, par contre, en temps de sécheresse ou de pluie, elles donnent beaucoup de poussière ou beaucoup de boue. Si leur établissement coûte peu, leur entretien est onéreux, car elles résistent mal au passage réitéré des fardiers.

— Agric. L'*empierrement* est un procédé de drainage d'un usage très ancien. On creuse des tranchées suivant le sens d'écoulement des eaux, et on jette au fond des pierres concassées; celles-ci sont empilées sur une hauteur convenable, puis recouvertes de fascines. Enfin, on achève de remplir les tranchées avec une partie de la terre qu'on avait extraite. De cette manière, on obtient une sorte de conduit souterrain, dont la capacité est faite des interstices compris entre les pierres. V. DRAINAGE.

EMPIERRER (*an-pi-è-ré* — de *en*, et *pierre* v. a. P. et chauss. Couvrir d'une couche de pierres : EMPIERRER *un chemin, une route*.

— Agric. Remplir un trou, un fossé de pierres cassées, afin de faciliter l'écoulement et l'absorption des eaux folles du terrain.

EMPIÉTANT (*an, tan*) adj. m. Blas. Se dit des oiseaux de proie représentés perchés (c'est-à-dire arrêtés et enserrant un perchoir) ou éployés et emportant en leurs serres un animal ou un objet.

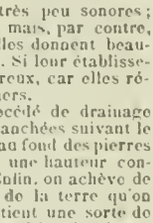

D'argent à une aigle essorante d'azur empiétant un listel du même.

EMPIÉTÉ, ÉE (*an* — de *en*, et *pied*) adj. ‖ Vénerie. *Oiseau, Chien empiété* ou *bien empiété*, Oiseau, Chien qui a de bons pieds.

EMPIÉTEMENT (*an, man*) n. m. Action d'empiéter; résultat de cette action : *Les* EMPIÉTEMENTS *sont la source de nombreux procès*.

— Extension progressive d'un objet sur un autre : *Les* EMPIÉTEMENTS *de la mer sur les terres*.

EMPIÉTER (*an* — de *en*, et *pied*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'empiète. Qu'ils empiètent*; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'empiéterai. Il empiéterait*) v. n. Mettre le pied sur la propriété d'autrui, en usurper une partie pour la joindre à la sienne : EMPIÉTER *sur l'héritage du voisin*.

— Par anal. Gagner, prendre une partie de la place occupée par une autre personne ou une autre chose : *La mer* EMPIÈTE *sur le rivage*. ‖ Atteindre et dépasser l'origine d'un autre objet ou d'une autre époque : *Chaque tuile d'un toit* EMPIÈTE *sur la tuile voisine*.

— Fig. Usurper le bien ou le droit d'autrui : EMPIÉTER *sur la liberté du peuple*.

— Activ. Prendre par usurpation : *Il* A EMPIÉTÉ *sur moi plus d'un arpent*.

— Constr. Autrefois. Donner un pied à : EMPIÉTER *une statue, une colonne*.

— Fauconn. Saisir avec ses serres : *Autour qui* A EMPIÉTÉ *sa proie*.

EMPIFFRER (*an-pi-fré* — de *en*, et *piffre*) v. a. Pop. Gorger de nourriture : EMPIFFRER *un enfant*. ‖ Rendre très gras : *Trop manger et trop dormir* EMPIFFRENT *un homme*.

S'empiffrer, v. pr. Se gorger de nourriture. ‖ Devenir très gras, très replet : *A trop manger on* S'EMPIFFRE.

EMPIFFRERIE (*an-pi-fre-ri*) n. f. Pop. Action de s'empiffrer.

EMPILAGE (*an, laj*) n. m. Action d'empiler.

— Pêch. Action d'attacher un hameçon à un bas de ligne.

EMPILE (*an*) n. f. Sorte de fil délié, formé par un crin de cheval, une racine dite « de Florence », une corde à guitare, une mince tige de laiton doublée sur elle-même, etc., auquel on attache l'hameçon. ‖ On dit aussi PILE, ou PEILLE.

EMPILEMENT (*an, man*) n. m. Action d'empiler : *L'*EMPILEMENT *du bois*. ‖ On dit aussi EMPILAGE.

EMPILER (*an* — de *en*, et *pile*) v. a. Mettre en pile : EMPILER *des livres, des deux*. ‖ Par ext. Entasser; amonceler.

— Arg. Tromper, voler.

Jeux. *Empiler des dames*. Au jeu de trictrac, Les mettre sur la première flèche.

— Pêch. *Empiler des hameçons*, Les attacher à une empile. ‖ On dit aussi MONTER DES HAMEÇONS.

S'empiler, v. pr. Être empilé, entassé.

EMPILEUR, EUSE (*an* — rad. *empiler*) n. Personne chargée de mettre des marchandises en tas ou en piles.

— Admin. anc. Préposé à l'empilement des bois.

— Arg. Celui qui dupe, vole.

EMPIPER (*an* — de *en*, et *pipe*) v. a. Mettre les harengs saurs en pipe, en tonneau.

EMPIPEUR (*an* — rad. *empiper*) n. m. Ouvrier qui dispose les harengs saurs dans les tonneaux.

EMPIRANCE (*an, ranss*) n. f. Mal qui empire. ‖ Perte, dommage; avarie. (Vieux.)

— En T. de monn., Altération de la monnaie introduite comme mesure fiscale : *Il y a une ordonnance du roi Jean sur* L'EMPIRANCE *des monnaies*. (On distinguait plusieurs sortes d'empirances. Les princes, suivant les circonstances, diminuaient le poids des espèces d'or et d'argent ou leur degré de fin, ou encore surhaussaient le cours des bonnes espèces d'or et d'argent, etc.)

EMPIRE (*an* — du lat. *imperium*, même sens) n. m. Commandement, autorité, puissance, domination : *Exercer un* EMPIRE *despotique dans sa maison*. ‖ Autorité souveraine, souverain pouvoir : *Se démettre de l'*EMPIRE.

— Nation, société politique exerçant son autorité sur des peuples conquis : *Que sont, sans la justice, les grands* EMPIRES, *sinon de grands brigandages ?* (St Augustin.)

— Forme de gouvernement monarchique, ayant pour chef un empereur : *Sous le premier* EMPIRE, *il n'y avait pas de liberté de la presse*. (J. Simon.) ‖ Nation, pays qui a pour souverain un empereur : *L'*EMPIRE *d'Autriche*. ‖ Se dit aussi d'une agglomération de pays conquis, quoique le souverain ne porte pas le titre d'« empereur » : *L'*EMPIRE *d'Alexandre. Un reste* EMPIRE *colonial*.

— *Le premier Empire*, Règne de Napoléon Ier. ‖ *Le second Empire*, Règne de Napoléon III. ‖ Se dit absolum. du règne de Napoléon Ier et des pays qu'il gouverna : *Les modes de l'*EMPIRE. — Se dit également de l'empire d'Allemagne et de l'empire romain d'Occident : *C'est à Ratisbonne que siégeait la diète de l'*EMPIRE.

— Fig. Influence, ascendant, prestige : *L'*EMPIRE *de la beauté. Les femmes ont un* EMPIRE *absolu sur l'esprit des hommes*. (Pasc.)

— Poétiq. Milieu, région métaphorique où se passent certains faits que l'on suppose soumis à une direction, à une autorité commune : *L'*EMPIRE *des sciences et des arts*. ‖ *L'empire des mers*. La domination sur mer. ‖ *L'empire de Neptune, L'empire maritime, L'empire des eaux*, L'étendue des mers. ‖ *L'empire de Borée*, Pays venteux; les airs. ‖ *L'empire de Pluton* ou *des morts, Le sombre empire*, Les enfers, la mort.

— Le mot *empire* a été donné à plusieurs grands Etats : *Haut-Empire*, Empire romain depuis Auguste jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. (Peu usité.) ‖ *Bas-Empire*, Empire grec de Constantinople, et aussi Empire romain depuis les premiers temps de sa décadence jusqu'à sa chute. ‖ *Haut et souverain empire de Galilée*, Juridiction qui remontait au XIVe siècle et qui prononçait sur les contestations entre les clercs des procureurs de la Chambre des comptes. (*L'empire de Galilée* était pour eux ce qu'était la basoche pour les clercs du palais.) ‖ *Empire romain*, Depuis Auguste jusqu'à la mort de Théodose (29 av. J.-C.-395 apr. J.-C.), capit. *Rome*. [V. ROME.] ‖ *Empire d'Orient*, appelé ensuite Bas-Empire, Empire grec ou de Constantinople, partie de l'empire romain qui eut pour capit. *Constantinople* (395-1453). [V. BYZANTIN.] ‖ *Empire d'Occident*, Partie de l'empire romain qui conserva *Rome* pour capitale après la mort de Théodose (395-476). [V. OCCIDENT.] ‖ *Saint-empire* ou second Empire d'Occident, fondé par Charlemagne et continué jusqu'à Louis l'Enfant (800-911). [V. SAINT-EMPIRE.] ‖ *Empire latin*, Etat fondé par les croisés à Constantinople et qui vécut de 1204 à 1261. [V. CONSTANTINOPLE (*empire latin de*).] ‖ *Empire d'Allemagne*, fondé par Othon le Grand (962), aboli en 1806 par l'abdication de François II, empereur d'Autriche, et rétabli en faveur du roi de Prusse, Guillaume Ier, le 18 janvier 1871. [V. ALLEMAGNE.] ‖ *Empire français*, Fondé par Napoléon Ier en 1804, détruit en 1815, rétabli en 1852 par Napoléon III et renversé de nouveau le 4 septembre 1870. ‖ *Empire des Indes*, Créé en 1876 et réuni à la couronne d'Angleterre. ‖ *Céleste-Empire*, Chine.

— Loc. div. *Siège de l'empire*, Capitale, résidence de l'empereur : *Constantin transféra le* SIÈGE DE L'EMPIRE *de Rome à Byzance*. ‖ *Empire céleste*, Vie future des saints, paradis. ‖ *Côté d'empire*, Nom que les mariniers du Rhône et de la Saône, à Lyon, donnent à la rive gauche de ces cours d'eau, parce qu'ils marquaient autrefois la limite des possessions de l'empereur et de celles du roi de France. ‖ *Pour un empire*, Pour les plus puissantes raisons, pour les plus grands biens : *Ne pas donner sa part* POUR UN EMPIRE. ‖ *Cela vaut un empire*. Se dit d'une chose à laquelle on attache un très grand prix.

— Adjectiv. Dans le genre, selon la mode du premier empire, du règne de Napoléon Ier : *Une pendule* EMPIRE. ‖ *Style empire*, Ornementation artistique dans le style du premier Empire.

— SYN. **Autorité, domination, pouvoir, puissance.** V. AUTORITÉ. — **Ascendant, autorité, crédit, influence, pouvoir.** V. ASCENDANT.

— ALLUS. HIST. : **L'Empire c'est la paix,** Paroles prononcées par le prince Louis-Napoléon, président de la République, dans un banquet à Bordeaux (9 oct. 1852), et qu'on lui opposa quand vinrent la guerre de Crimée, deux ans plus tard, puis la guerre d'Italie (1859), la guerre de Chine (1860), l'expédition du Mexique (1862), et la guerre franco-allemande (juill. 1870).

— ENCYCL. *Style empire*. La Révolution eut une grande influence non seulement sur le grand art, mais aussi sur l'art décoratif, comprenant la décoration intérieure, le mobilier, les costumes, parures, bijoux, etc. Déjà, vers la fin du règne de Louis XVI, le style contourné, qui avait eu tant de vogue sous le précédent monarque et qui a reçu le nom de *rococo*, avait fait place à des lignes plus simples, à une ornementation plus sobre et plus rationnelle, quoique toujours gracieuse. Cela tenait à une connaissance plus exacte de l'antiquité et surtout à la vulgarisation des formes qu'avaient révélées les découvertes faites dans les fouilles, récentes alors, d'Herculanum et de Pompéi. Dans l'esprit des artistes républicains, tous plus ou moins nourris de la littérature et des exemples des anciens, tels que le peintre Louis David, qui fut l'imitateur personnel de cet art nouveau, ces idées se traduisirent d'abord par des contours et des profils sévères et simples. Les murs furent ornés de fresques où voltigeaient des divinités antiques, le fauteuil devint une chaise curule, la simple chaise s'arma de griffes de lion, le guéridon reposa sur des sphinx de bronze, les petits meubles prirent l'aspect d'autels antiques, les cafetières eurent des allures

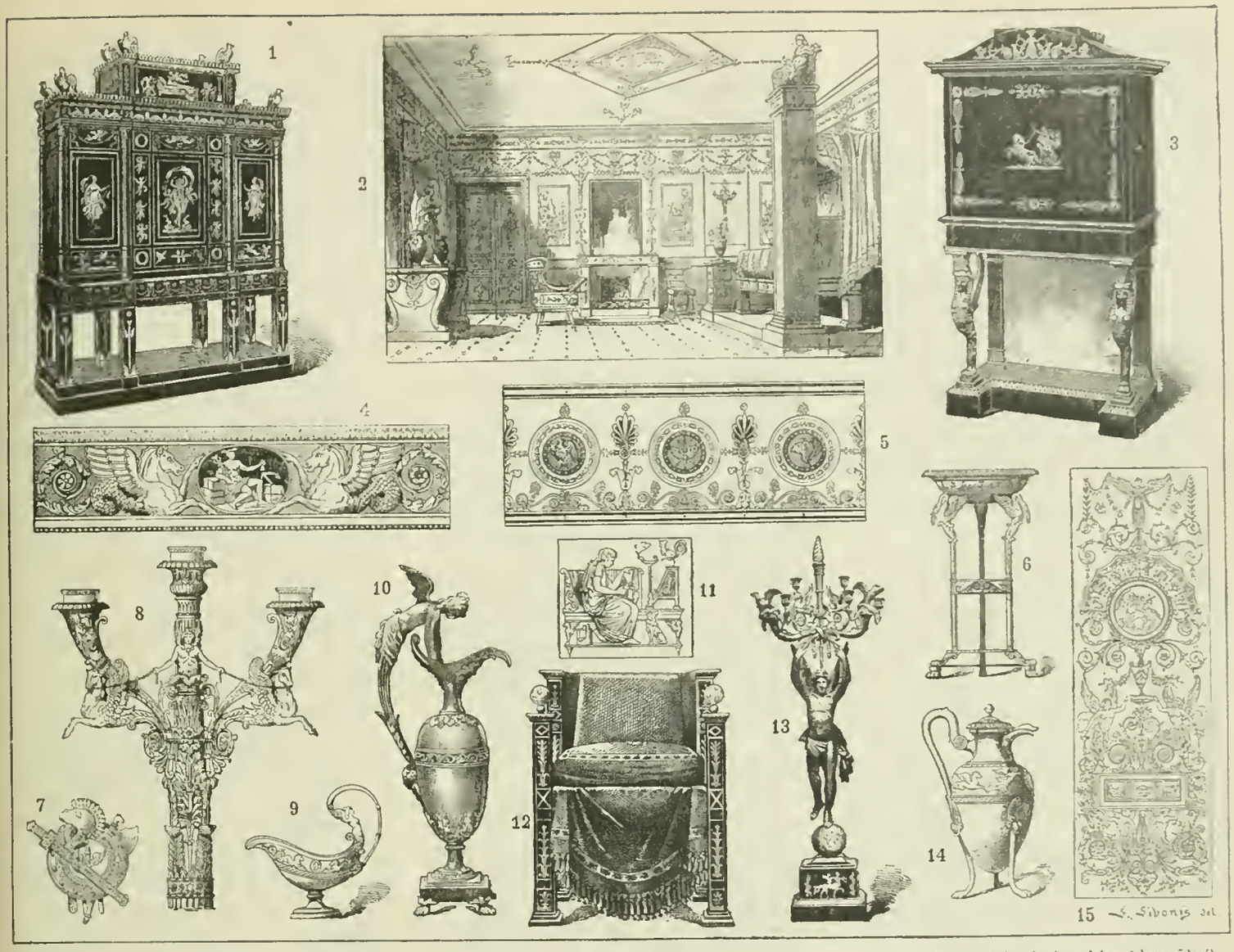

STYLE EMPIRE : 1. Armoire à bijoux de l'impératrice Marie-Louise. — 2. Chambre à coucher. — 3. Cabinet. — 4. Frise. — 5. Frise du château de la Malmaison. — 6. Lavabo (porcelaine et bronze doré). — 7. Trophée d'armes. — 8. Bouquet de lampadaire en bronze. — 9. Saucière en argent doré. — 10. Aiguière en argent doré (service de Napoléon Ier). — 11. Plaque émaillée (*l'Etude*). — 12. Fauteuil de bureau de Napoléon Ier. — 13. Candélabre en bronze. — 14. Cafetière (porcelaine et bronze doré). — 15. Panneau décoratif.

d'œnochoés, et les lits se drapèrent d'une tente guerrière, ou d'un pavillon orné de guirlandes de roses, selon la qualité de l'occupant. Cette pseudo-antiquité en bois d'acajou, ornée de bronzes dorés, fut adoptée par Napoléon et constitua le style empire. Les ameublements des résidences impériales furent exécutés sur les dessins de deux architectes, Percier et Fontaine, qui, à défaut d'autres qualités, savaient harmoniser le mobilier à l'architecture générale. Du reste, si les formes du style empire sont loin d'être toujours heureuses, les détails, sculptures, ciselures, dorures sont pour la plupart très soignés, et l'ensemble, malgré sa raideur, ne manque pas d'une certaine grandeur. L'esprit d'imitation, surtout celui qui suit les victorieux, explique l'extension qu'avait prise en Europe le style empire.

EMPIRÉE n. m. Mythol. V. EMPYRÉE.

EMPIREMENT (*an, man*) n. m. Etat d'une chose qui empire. (Peu usit.)

EMPIRER (*an* — de *en*, et *pire*) v. a. Rendre pire, aggraver : *Il y a des hommes que l'expérience corrompt et qu'elle* EMPIRE. (St-Marc Gir.)

— v. n. Devenir pire : *Le vulgaire croit que le monde* EMPIRE *à mesure qu'il vieillit.* (J.-J. Rouss.)

S'empirer, v. pr. Devenir pire.

— ANTON. Améliorer, amender et ramender.

EMPIRICUS SEXTUS. Biogr. V. SEXTUS EMPIRICUS.

EMPIRIQUE (*an, rik'* — lat. *empiricus ;* du gr. *empeirikos*, savant par expérience, de *en*, dans, et *peira*, expérience) adj. Qui n'est fondé que sur l'expérience, qui ne se guide que par l'expérience, qui ne se fonde pas sur une théorie raisonnée : *Médecin* EMPIRIQUE. *Méthode* EMPIRIQUE.

— Philos. *Idée empirique*, Idée fournie par l'expérience, par opposition aux idées à priori. ‖ *Définition empirique*. V. DÉFINITION.

— Physiq. *Formule empirique*, Formule fondée non sur la théorie et le calcul, mais sur l'expérimentation : *Les* FORMULES EMPIRIQUES *ne sont, en général, qu'approximatives.*

— n. m. Philosophe qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience. ‖ Médecin qui rejette toute théorie, et qui traite les maladies d'après les données seules de l'expérience. ‖ Charlatan qui n'a aucune connaissance médicale.

— ANTON. Dogmatique, méthodique, scientifique.

— ENCYCL. V. EMPIRISME.

EMPIRIQUEMENT (*an, ke-man*) adv. D'une manière empirique.

EMPIRISME (*an, rissm'* — rad. *empirique*) n. m. Usage exclusif de l'expérience, sans théorie ni raisonnement.

— Méd. Pratique médicale fondée sur les seules données de l'expérience ; charlatanisme.

— Philos. Système dans lequel l'expérience est considérée comme la seule source de nos connaissances : *L'*EMPIRISME *de Locke, de Condillac.*

— ENCYCL. Méd. Les empiriques admettaient comme base de leur art trois sources : « 1° le hasard, qui fournit des faits, et la marche de la nature qu'on doit observer et qu'ils appellent *autopsie*, observation, et, à défaut de l'autopsie, l'histoire ; 2° les essais entrepris dans le dessein de connaître quelle en sera l'issue ; 3° enfin, l'imitation ou analogisme. » Glaucias appelait ces trois méthodes le *trépied* de la médecine. Plus tard, d'après Ménodote, les empiriques adoptèrent l'épilogisme, raisonnement à l'aide duquel on conclut des phénomènes sensibles aux phénomènes qui ne tombent pas sous les sens. En réalité, l'empirisme, en tant que secte *militante*, a été une protestation contre les inductions hasardeuses qui avaient encombré la science. Philinus de Cos, disciple d'Hérophile, et Sérapion d'Alexandrie, qui vivaient à peu près dans le même temps, en sont regardés comme les fondateurs. L'empirisme eut un grand nombre de partisans, parmi lesquels on doit citer : les deux Apollonius d'Antioche, Ménodote, Sextus Criton, Theutras, Cassius le Pyrrhonien, Glaucias, Nauteias, et Héraclite de Tarente.

La doctrine inattaquable formulée et enseignée par les hommes illustres dont nous venons de rappeler les noms garda bien peu de temps sa pureté première : à peine jusqu'au jour où parut Galien. Bientôt, s'occupant plus des médicaments que des maladies, les empiriques devinrent des médicastres, des empiristes. Aussi le nom d' « empirique » n'a-t-il pas tardé à désigner les charlatans de toute espèce qui pratiquent la médecine sans l'avoir apprise et qui captent par leurs boniments la confiance des simples.

— Philos. *Empirisme* vient d'un mot qui veut dire *expérience*. Mais on a ajouté à cette racine une terminaison qui, comme il arrive assez souvent (exemple, dans le mot *sophisme*) a pris une acception nettement défavorable. Aussi est-il devenu classique de distinguer soigneusement la méthode expérimentale, qui se sert de l'expérience, mais en la dirigeant, de l'empirisme qui s'y asservit. L'empirisme est la méthode de ceux qui s'en rapportent uniquement à leur expérience brute, en quelque sorte, c'est-à-dire aux faits, sans essayer de les interpréter et de remonter jusqu'aux principes.

En politique, l'empirisme consiste à chercher le succès par les moyens qui l'ont déjà procuré, sans se préoccuper beaucoup de leur valeur et du devoir de tenter des moyens nouveaux, plus conformes au droit et à la justice.

En philosophie, l'empirisme prétend ramener aux faits proprement dits, non seulement toute pratique, mais aussi toute explication et toute théorie, et il se défend de rien affirmer à priori. En réalité, cependant, il est difficile de trouver, en philosophie, un système purement et absolument empirique. Dès que l'esprit humain fait une théorie ou un système quelconque, il retranche, il élimine ou met du sien. Celui qui ne veut voir et accepter, par exemple, que les faits matériels, prolonge l'action de ces faits bien au delà de ce que son expérience lui en apprend. On peut presque dire que théorie, système, philosophie d'une part, et d'autre part, empirisme, sont termes inconciliables et contradictoires. V. EXPÉRIENCE.

— ANTON. Dogmatisme, méthodisme.

EMPIRISTE (*an, risst'*) n. m. Philosophe ou médecin partisan de l'empirisme : *Les* EMPIRISTES *ne reconnaissent d'autre autorité, en matière de connaissance, que les yeux et les mains.* (Jouffroy.) ‖ Mauvais médecin, médicastre.

— ENCYCL. V. EMPIRISME.

EMPIS (*an-pis*) n. m. Genre d'insectes diptères, famille des *empidés*, comprenant des mouches de taille médiocre, élancées, qui sont carnassières et sucent le sang d'autres petits insectes. (On connaît une trentaine d'espèces d'empis, répandues en Europe. Tel est l'*empis nigricans*, noirâtre, avec les pieds fauves et les ailes jaunâtres.)

Empis (gr. 2 fois).

EMPIS (Adolphe-Dominique-Florent-Joseph SIMONIS, dit), auteur dramatique, né et mort à Paris (1795-1868). Attaché à la liste civile sous Louis XVIII, il devint, tout en écrivant pour le théâtre, chef de bureau, secrétaire des bibliothèques du roi et chef de la 1re division de la maison du roi. Elu membre de l'Académie française en 1847, il fut administrateur du Théâtre-Français de 1856 à 1859, puis inspecteur général des bibliothèques. Empis a écrit, soit seul, soit en collaboration, des drames, des comédies, des livrets d'opéras. On trouve dans ses œuvres une aspiration à la peinture des caractères, un vif sentiment de la situation dramatique, de la logique, de l'observation, un style naturel et un fonds de haute moralité. Ses principales pièces sont : *Bothwell* (1824) ; *Lambert Simnel* (1827) ; *l'Agiotage* (1826) ; *la Dame et la Demoiselle*

(18[illegible]) ; *Un Chapeau de paille d'Italie* (1851) ; *L'Ingénue de la [illegible]* (1854) ; *Le Bal [illegible]* (1856) ; *Julie* (18[illegible]) ; *Jean Maugin* (1858) ; *L'Heritage* (1861) ; *La Sœur de Rolandeque* (1861) ; *Henri VIII* (1864), grand drame historique.

EMPIS (Adolphe-Georges-Gaspard-Jean-Joseph Simonis, dit), médecin français, fils du précédent, né à Paris en 1824. Il devint, en 18[illegible], médecin des hôpitaux. Il fut chargé du service d'accouchements de la Pitié. On lui doit : *Considérations sur les paraphimosis consécutives aux luxations* (1850) ; *De la [illegible] thèse à soutenir dans les examens des malades* (185[illegible]) ; *De l'[illegible] des maladies* (1857) ; *Traité de la grossesse* (18[illegible]) et une foule d'observations publiées dans les journaux médicaux et les « Archives générales de médecine ».

EMPISSEMENT (*an-pi-se-man* — de *en*, et *pisser*) n. m. ‖ *Empissement du veau*, Etat de la mamelle engorgée de lait, chez les animaux et surtout chez la vache.

EMPLACEMENT (*an-plas-man* — rad. *emplacer*) n. m. Place d'un ou de plusieurs objets ou autres choses actuellement de trop, ou d'espaces où qu'il peut être construits : *L'Emplacement de Vesoul. Dire L'Emplacement de l'arthège. Acheter un [illegible]* EMPLACEMENT.

— En T. de teinturier, Action ou manière d'emmagasiner du sol, de le mettre en grenier.

EMPLACER (*an-plas-se* — de *en*, et *place*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* ou *o* : *Je emplacai. Nous emplaçons*) v. a. Techn. Mettre le sel dans les greniers : EMPLACER *du sel*.

— Anc. adm. mil. Donner une destination à un soldat : EMPLACER *[illegible] rues*.

EMPLAGE (*an-plaj* — n. m. Emploi. Proportion. Vieux.

— Constr. Remplissage fait de mortier et d'éclats de pierre, que l'on jette et que l'on tasse entre deux rangs de pierre taillée.

— Œnol. Action d'ouiller le vin, de remplacer par une quantité équivalente de vin de même qualité celle que l'on retire d'une foudre, d'un tonneau.

EMPLAIGNER v. a. Techn. Syn. de LAINER.

EMPLAIGNEUR n. m. Techn. Syn. de LAINEUR.

EMPLANTER (*an* — de *en*, et *plante*) v. a. Couvrir de plantations : EMPLANTER *un terrain*.

EMPLANTURE (*an* — de *en*, et *planter*) n. f. Mar. Massif de bois dans lequel repose le pied des mâts. (Sauf pour le mât d'artimon, cette emplanture se trouve sur la quille. *Emplanture à fourche*. Système d'emplanture en fer, s'arrêtant au faux pont et supporté par une fourche au milieu de laquelle passe l'arbre de l'hélice. ‖ *Emplanture élastique*, Etablissement du pied des mâts sur un fort madrier évidé en dessous et posé à plat sur le carlingue, de manière à faire ressort quand on ride le greement.

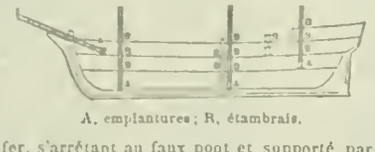

A, emplantures ; B, étambrais.

— Agric. Mot employé dans certains pays, surtout en Franche-Comté, pour désigner un plant quelconque d'arbres ou de plantes.

EMPLASTIQUE (*an, stik'* — du gr. *emplastikos*, même sens) adj. Pharm. Qui a les caractères de l'emplâtre.

EMPLASTRATION (*an, stra-si-on* — rad. *emplastrer*) n. f. Méd. Action de mettre un emplâtre. Vieux.)

— Hortic. Action de greffer en écusson.

EMPLASTRER (*an, stré* — rad. *emplâtre*) v. a. Méd. Mettre un emplâtre. (Vieux.)

— Hortic. Enter, greffer en écusson.

EMPLÂTRE (gr. *emplastron* ; de *emplassein*, appliquer sur) n. m. Médicament externe, glutineux, solide, capable de se ramollir sous l'influence de la chaleur, et d'une consistance telle qu'il s'accommode à toutes les formes et adhère fortement à la partie du corps sur laquelle on les applique : *Appliquer, Lever un* EMPLÂTRE.

— Fig. Palliatif, remède insuffisant : *Nos petites consolations ne sont que des* EMPLÂTRES *sur les blessures de la vie.* (Volt.) « *Mettre un emplâtre à une affaire*, Remédier ce qu'il y a de défectueux.

— Fam. Personne maladive, toujours couverte d'emplâtres. ‖ Personne sans énergie, sans initiative.

— Pop. Soufflet : *Donner un* EMPLÂTRE *à quelqu'un*.

— Arboric. Mastic qu'on étend sur les plaies des arbres.

— Arg. Empreinte de serrure.

— Prov. : **Où il n'y a pas de mal, il ne faut pas d'emplâtre.** Ne cherchez pas de remèdes à des maux imaginaires.

— Encycl. Méd. Parmi les *emplâtres*, les uns, composés de corps gras et huileux, de résines, de cire, de poudres végétales ou animales, portent plus particulièrement le nom de onguents emplastiques ou d'emplâtres-onguents ; les autres, préparés par un oxyde de plomb, sont les emplâtres proprement dits. Pour préparer les emplâtres-onguents, on fait fondre ensemble les matières grasses et les matières résineuses, on passe à travers un linge et l'on agite le mélange jusqu'à complet refroidissement.

La préparation des emplâtres proprement dits ou à base de litharge s'opère tantôt au bain-marie, tantôt à feu nu. Dans ce dernier cas, l'emplâtre est dit *brûlé*. L'emplâtre *simple* sert de base à la préparation du plus grand nombre des autres.

Les emplâtres inspiraient autrefois une grande confiance. Aujourd'hui, ils ne sont plus guère employés que comme épispastiques agglutinatifs ou vésicants.

Les plus usuels, actuellement, sont l'emplâtre-vésicatoire à la cantharide, l'emplâtre de croton, l'emplâtre de thapsia, l'emplâtre mercuriel de Vigo, et l'emplâtre de ciguë.

EMPLÂTRER v. a. Mettre un emplâtre à.

— Pop. et fig. Gêner, embarrasser : EMPLÂTRER *quelqu'un de paquets*. ‖ Dans le Midi, Souffleter.

— *Emplâtrer une peau*, Techn. Etendre du vernis dessus pour lui faire prendre la couleur de l'or.

S'emplâtrer, v. pr. Se couvrir d'emplâtres.

— Se couvrir, se salir de plâtre.

— Fig. et fam. S'embarrasser : S'EMPLÂTRER *d'un domestique*.

EMPLÂTRIER (*an, tri-é* — n. m. Endroit d'une pharmacie où l'on serre les emplâtres.

EMPLECTITE (*an-plek'* — du gr. *emplektos*, tressé) n. f. Sulfure naturel de bismuth et de cuivre, dont la formule est $CuBiS^2$, dont les cristaux linéaires pénètrent le quartz en différentes directions, de manière à lui donner l'aspect d'un tissu tressé.

EMPLECTON (*an-plek'* — du gr. *emplektos*, entrelacé) n. m. Archit. anc. Manière de construire, qui consistait à élever deux pans de pierres taillées, et à remplir l'intervalle avec du mortier et des matériaux jetés au hasard.

— Adjectiv. : *Appareil* EMPLECTON.

— Encycl. Les Grecs avaient l'habitude de construire entièrement en pierre de taille les murs qui ne devaient pas avoir une épaisseur considérable ; dans le cas contraire, ils n'établissaient en grosses pierres taillées que les murs extérieurs ou les murs de face, c'est ce procédé qu'on appelait *emplecton*. Quant aux pierres destinées à remplir le vide entre les murs de face, on ne les taillait point, et on les plaçait dans un bain de mortier. Les Romains employaient aussi l'emplecton dans leurs constructions, mais ils y mettaient moins de soin que les Grecs.

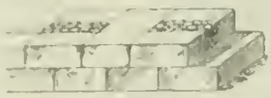

Appareil emplecton.

EMPLEIN (*an-plin* — de *en*, et *plein*) n. m. En T. de teinturier-dégraisseur, Nettoyage complet d'un vêtement : *Maison qui ne fait pas elle-même les* EMPLEINS.

EMPLETTE (*an-plèt'* — du bas lat. *implicita*, dépense ; de *implicare*, dépenser) n. f. Achat d'une marchandise ou d'un autre objet mobilier : *Faire* EMPLETTE *d'un chapeau, d'un meuble*. ‖ Objet acheté : *Montrer ses* EMPLETTES.

— *Etre de bonne emplette*, Avoir beaucoup de valeur.

— SYN. **Emplette, achat, acquisition.** V. ACHAT.

EMPLEURIDIUM (*an, di-om'*) n. m. Genre de rutacées, tribu des diosmées. (La seule espèce connue (*empleuridium juniperina*) est un arbuste à feuilles alternes, à petites fleurs en cymes axillaires, habitant l'Afrique.)

EMPLEVRE (*an*) ou **EMPLEURUM** (*an, rom'*) n. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des rutacées, tribu des diosmées, dont l'espèce unique (*empleurum serrulatum*) croît au cap de Bonne-Espérance. (On substitue souvent ses feuilles à celles du *buchu* du Cap, estimé pour ses qualités aromatiques.)

EMPLI (*an*) n. m. Nom que l'on donne à l'opération qui consiste à puiser le sirop cuit, pour le verser dans les bassines, avant d'en remplir les formes. ‖ Nom de l'endroit où se fait cette opération. ‖ Seconde cuite du sucre, que l'on ajoute dans les formes contenant déjà la première cuite. ‖ Nombre ou quantité de formes qui se trouvent remplies après la cuite. ‖ Dans les savonneries, Remplissage des formes.

EMPLIR (*an* — du lat. *implere*, même sens) v. a. Rendre plein : EMPLIR *un tonneau, un coffre*.

— Fam. *Il emplit bien son pourpoint*, Il est gros et gras.

— Par ext. Occuper tout un espace déterminé : *Orgue dont les sons* EMPLISSENT *la nef. Gaz qui* EMPLIT *une chambre*.

— Fig. Combler : *Nouvelle qui* EMPLIT *de joie*.

— v. n. En parlant d'un navire, Avoir une voie d'eau par laquelle la mer monte de plus en plus dans la cale, ou Avoir reçu par un coup de mer une masse d'eau dont le volume l'expose à couler bas.

— Techn. Faire l'empli, dans le raffinage du sucre.

S'emplir, v. pr. Devenir plein.

— Fig. Etre comblé, livré tout entier à un sentiment.

— SYN. **Emplir, remplir.** Le premier exprime l'action de rendre plein d'une manière en quelque sorte absolue, comme si elle se faisait tout d'un coup ; il convient surtout quand il s'agit de choses dont la contenance n'est pas très grande et qui sont bientôt pleines : on *emplit* un verre, ses poches, une cuiller, etc. *Remplir* signifie *emplir* de nouveau, ou rendre tout à fait plein ce qui l'était déjà en partie : un étang se *remplit* d'eau par des crues successives. C'est encore *remplir* qu'on emploie quand on dit plus pour faire entendre moins ; ainsi on *remplit* une cour de paille quand on y met beaucoup de paille, sans qu'il y ait réellement plénitude.

— ANTON. **Désemplir, vider, survider, transvider, épuiser, tarir.**

EMPLISSAGE (*an-pli-saj'*) n. m. Action d'emplir : EMPLISSAGE *d'un tonneau*. ‖ Manière dont une mesure, un baril, un récipient quelconque, est rempli.

EMPLOCIES (*an, si* — gr. *emplokiai* ; de *emplékein*, entrelacer) n. f. pl. Antiq. Fêtes athéniennes, où les femmes paraissaient avec leurs cheveux tressés.

EMPLOI (*an* — rad. *employer*) n. m. Action ou manière de se servir d'une chose : *L'*EMPLOI *d'un mot, d'une matière*. ‖ Destination d'une chose : *Toute aptitude a son* EMPLOI. (Mme Romieu.)

— Charge, fonction : *Postuler un* EMPLOI. *Se démettre de son* EMPLOI. ‖ Occupation : *Chercher de l'*EMPLOI.

— *Double emploi*, Répétition inutile.

— Comm. *Double emploi*, Double mention d'un article passé par erreur à deux comptes différents. ‖ *Faux emploi*, Mention d'une somme portée en dépense, bien que la dépense n'ait pas été faite.

— Dr. Collocation de certains capitaux ou deniers suivant la destination prescrite : *L'*EMPLOI *d'une dot*.

— Mar. *Emploi du temps*, Règlement officiel indiquant pour tous les navires d'une escadre, et pour chaque jour de la semaine, l'heure et la durée des divers exercices.

— Mus. *Double emploi*, Nom donné par les musiciens de l'école de Rameau à la double manière d'envisager l'accord de quinte et sixte placé sur la sous-dominante, comme premier renversement de l'accord de septième placé sur le second degré, ou comme accord fondamental de sixte ajoutée.

— Théâtr. Genre de rôles joués par un acteur, une actrice : *Avoir, Tenir l'*EMPLOI *de père noble, de soubrette. Chef d'emploi*, Premier acteur dans les rôles de son emploi.

— SYN. **Emploi, charge, fonction,** etc. V. CHARGE.

EMPLOMBADURE (*an-plon* — de l'ital. *impiombatura*, épissure) n. f. Mot employé par les marins provençaux comme synonyme de EPISSURE.

EMPLOMBAGE (*an-plon-baj'*) n. m. Milit. Pose d'une enveloppe ou chemise de plomb autour des projectiles de fonte, pour leur permettre de se forcer dans les rayures des canons d'acier. ‖ Engorgement des rayures des armes portatives et des canons par le plomb. Cet inconvénient a été supprimé par l'adoption, pour les obus, de ceintures de cuivre au lieu des chemises ou cordons de plomb, et, pour les balles, d'enveloppes en nickel ou en maillechort.)

EMPLOMBER (*an-plon* — de *en*, et *plomber*) v. n. Garnir de plomb la poignée des avirons, dont on rend ainsi la pale moins lourde à soulever. ‖ Doubler de plomb, en parlant des nefs du XVe et du XVIe siècle, qu'on garnissait ainsi depuis la quille jusqu'à la première préceinte. ‖ Episser, dans le langage des marins provençaux.

EMPLOYABLE (*an-ploi-iabl'*) adj. Qui peut être employé : *Matériaux* EMPLOYABLES.

EMPLOYER (*an-ploi-ié* — du lat. *implicare*, impliquer. Change *y* en *i* toutes les fois que la terminaison commence par un *e* muet : *J'emploie. Qu'ils emploient* ; prend un *i* après *y* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous employions. Que vous employiez*) v. a. Appliquer, faire usage, se servir de : EMPLOYER *l'électricité à l'éclairage*. EMPLOYER *des termes impropres*.

— Exiger, avoir besoin de : *Robe qui* A EMPLOYÉ *10 mètres d'étoffe*. ‖ Occuper, donner un emploi à, se servir de l'aide de : EMPLOYER *un grand nombre d'ouvriers*. ‖ Se servir de l'appui, de la protection de : *Il* EMPLOIE *tout le monde pour obtenir cette place*.

— Comm. Mettre, porter en compte : EMPLOYER *une somme en recette, en dépense*.

— Loc. prov. : **Employer le vert et le sec,** Mettre en œuvre tous les moyens, par comparaison avec celui qui, voulant se chauffer, brûlerait toute sorte de bois.

Employé, ée part. pass. du v. Employer.

— Qui occupe un emploi, qui est chargé d'une fonction : *Jeune homme* EMPLOYÉ *au ministère*.

— Substantiv. : *L'administration des postes occupe de nombreuses* EMPLOYÉES.

— Econ. polit. Celui qui cède son travail à un autre, à des conditions convenues entre eux.

— Ch. de f. *Employé-pilote*, Agent qui accompagne les trains pendant la circulation temporaire sur une portion de la voie, en cas d'interruption de l'autre voie.

— Télégr. *Employé manipulant*, Employé chargé du service d'un appareil.

— SYN. **Employé, commis.** V. COMMIS.

S'employer, v. pr. Etre employé.

— *S'employer à*, S'appliquer, se vouer à, s'occuper de. ‖ *S'employer pour, en faveur de*, User de son crédit, faire des démarches pour, en faveur de.

EMPLOYEUR (*an-ploi-ieur'*), **EUSE** n. m. Personne qui emploie et rétribue le travail d'autrui.

EMPLUMEMENT (*an, man* — rad. *emplumer*) n. m. Action de couvrir de plumes.

— Dr. anc. Peine qui consistait à couvrir de plumes le corps ou une partie du corps du condamné, après l'avoir enduit d'une matière gluante. (L'emplumement paraît avoir été très commun au moyen âge. Ce châtiment bizarre aurait été appliqué principalement aux adultères, et quelquefois aussi aux voleurs.)

EMPLUMER (*an* — de *en*, et *plume*) v. a. Garnir de plumes, orner de plumes : EMPLUMER *un chapeau*. ‖ Autrefois Faire subir l'emplumement.

— Techn. *Emplumer un clavecin*, Garnir les marteaux d'un clavecin de petits becs de plumes destinés à pincer les cordes.

Emplumé, ée part. pass. : *Bête emplumée*, Oiseau, volatile.

— Chir. anc. *Suture emplumée*, Suture qu'on employait autrefois et qui se faisait par-dessus une tige de plume.

— Ornith. Qui a les jambes couvertes de plumes.

S'emplumer, v. pr. Se garnir, s'orner de plumes. ‖ Par ext. S'enrichir.

EMPLURE (*an* — rad. *emplir*) n. f. Chacun des carrés de parchemin que le battour d'or place en dessous de son marteau, pour amortir son action trop brutale sur les premiers quartiers.

EMPNEUMATOSE n. f. Méd. Syn. de EMPHYSÈME, de TYMPANISME, de METÉORISME.

EMPOCHER (*an* — de *en*, et *poche*) v. a. Se disait autrefois pour Mettre en sacs, en parlant du blé : EMPOCHER *du blé*. ‖ Mettre en poche, toucher, percevoir : EMPOCHER *un lot*.

— Fig. Etre réduit à subir, à entendre : EMPOCHER *des coups, quelques bonnes vérités*.

S'empocher, v. pr. Etre, devoir être empoché.

— ANTON. **Débourser.**

EMPODIOMÈTRE (*an* — du gr. *empodion*, obstacle, et *métron*, mesure) n. m. Electr. Synonyme proposé par Marié-Davy pour désigner le rhéostat.

EMPOIGNADE (*an*, et *gn* mll. — rad. *empoigner*) n. f. Contestation, discussion violente. (Fam.)

EMPOIGNANT (*an, gnan* [*gn* mll.]), **ANTE** adj. Qui empoigne, qui saisit, au prop. et au fig.

EMPOIGNE (*an*, et *gn* mll.) n. f. Action d'empoigner : *Acheter une chose à la foire d'*EMPOIGNE. La voler. ‖ Ce qui sert à empoigner, à saisir. (Syn. POIGNEE.)

EMPOIGNEMENT (*an, gne-man* [*gn* mll.]) n. m. Action d'empoigner, d'arrêter : *L'*EMPOIGNEMENT *d'un filou*.

EMPOIGNER (*an*, et *gn* mll. — de *en*, et de *poigne*, *poing*) v. a. Saisir et serrer avec la main : EMPOIGNER *une épée, un bâton*.

— Fam. Arrêter pour conduire en prison ou pour expulser : EMPOIGNER *un manifestant*. ‖ Critiquer vertement : EMPOIGNER *un auteur*. ‖ Siffler : EMPOIGNER *une pièce, un acteur*.

— Fig. Se dit quand on s'empare de quelque sorte d'une personne et qu'on ne la quitte plus. ‖ Profiter avec empressement de : EMPOIGNER *l'occasion*. ‖ Saisir, frapper, émouvoir, attacher vivement : EMPOIGNEZ *votre lecteur dès la première page, et ne le lâchez plus*.

Empoigné, ée part. pass. du v. Empoigner.

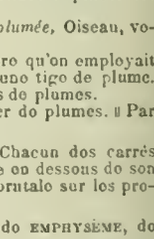

D'argent à trois épis empoignés.

— Blas. Se dit des figures de flèches ou autres objets longs, quand ils sont disposés en pal et en sautoir rayonnant autour d'un centre commun où ils aboutissent.

S'empoigner, v. pr. Etre empoigné. ‖ Se saisir l'un l'autre pour se battre. ‖ Se critiquer violemment, s'injurier.

EMPOIGNEUR (*an, gneur'* [*gn* mll.]), **EUSE** n. Personne qui empoigne.

EMPOINTAGE (*an, taj'* — rad. *empointer*) n. m. Opération consistant à faire la pointe d'une épingle ou d'une aiguille.

EMPOINTER (*an* — de *en*, et *pointe*) v. a. Faire la pointe d'une aiguille, d'une épingle.

— ANTON. **Émousser, épointer.**

EMPOINTER (*an* — de *en*, et *point*) v. a. Techn. Retenir les plis d'une étoffe par quelques points d'aiguille.

EMPOINTERIE (*an, ri*) n. f. Atelier où l'on empointe les aiguilles et les épingles.

EMPOINTEUR, EUSE (*an* — rad. *empointer*) n. m. Personne qui fait la pointe des épingles ou des aiguilles. ‖ Personne qui empointe les pièces d'étoffe.

EMPOINTURE (*an* — de *en*, et *pointe*) n. f. Angle des voiles carrées, formé par la ralingue de tête et la ralingue de chute. (Chacun de ces angles est muni d'une *cosse d'empointure*, dans laquelle passe le *ruban d'empointure*, au moyen duquel on fixe la voile sur la vergue par un solide amarrage.) ‖ *Empointure de ris*, Extrémité des bandes de ris terminée par une cosse. ‖ *Empointures des voiles auriques*, Points de fixation de ces voiles sur le mât. (On dit aussi POINTURE ou POINTS.)

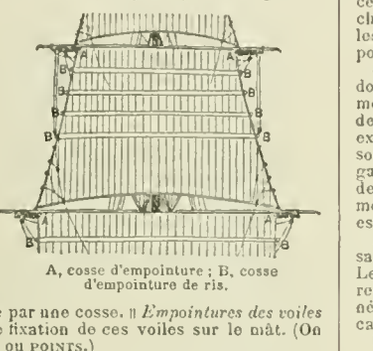

A, cosse d'empointure ; B, cosse d'empointure de ris.

EMPOIS (*an-poi* — rad. *empeser*) n. m. Colle faite avec de l'amidon cuit et dans laquelle on trempe le linge lorsqu'on veut lui donner une certaine fermeté. ‖ Colle de pâte dont se servent les fabricants de fleurs artificielles.

EMPOISE (*an*) n. f. Boîte en fonte qui, dans les laminoirs, sert d'appui aux coussinets dans lesquels tournent les tourillons des cylindres.

EMPOISONNANT (*an, zo-nan*), **ANTE** adj. Fam. Qui empoisonne, au prop. et au fig. ; qui pousse à empoisonner.

EMPOISONNEMENT (*an, zo-ne-man*) n. m. Action d'empoisonner quelqu'un, état d'une personne empoisonnée : *Le crime d'*EMPOISONNEMENT *est puni de mort.*

— Par exagér. et fam. Très mauvaise odeur.

— Fig. Corruption : *L'*EMPOISONNEMENT *des masses.*

— ENCYCL. Méd. *L'empoisonnement* est l'action sur l'organisme de toute substance capable de déterminer la mort ou, tout au moins, d'altérer sensiblement le fonctionnement normal. Mais il convient tout de suite de noter que :

1° La *toxicité* d'une substance donnée est relative ; elle peut être négative (effets thérapeutiques de la plupart des poisons) ou positive, et, dans ce dernier cas, s'atténuer et disparaître par l'adaptation.

2° Le coefficient de toxicité varie avec la nature et les conditions de l'individu et la porte d'entrée par laquelle le poison pénètre dans l'économie (ex. : curare, peptone, etc.), parfois aussi par la nature et l'état de l'émonctoire qui le rejette au dehors.

3° Toute substance qui n'entre pas intégralement dans le complexus des matières vivantes plastiques est ou devient matière toxique, en totalité ou dans la partie qui n'est pas utilisée par les éléments vivants (ex. : poisons urinaires dans l'urémie, acide lactique pour le muscle, alcool pour la levure, etc.), à la condition, toutefois, qu'il y ait accumulation.

L'empoisonnement peut se faire : 1° par la voie respiratoire ; 2° par la voie digestive ; 3° par la voie cutanée ; 4° par la voie hypodermique ou intravasculaire. La pénétration par ces dernières voies est rare, au point de vue criminel ; elle est plutôt accidentelle, ou constitue un procédé d'expérimentation physiologique.

Quelle que soit, au surplus, la voie par laquelle il pénètre, tout poison peut agir et agit en général : d'abord, localement, en détruisant les tissus qu'il touche ou en altérant leur fonctionnement immédiat ; ensuite, médiatement, grâce à l'absorption et à la circulation, qui permet au poison d'imprégner tout l'organisme et de porter atteinte aux tissus qui sont les plus sensibles à son action. Ainsi introduits dans l'organisme, et suivant la voie qu'ils ont prise, les poisons peuvent subir d'importantes modifications, qui tantôt atténuent et tantôt augmentent leur pouvoir toxique. D'ailleurs, certains organes, et notamment le foie, constituent, à ce point de vue, de véritables organes de défense, en accumulant les poisons, de telle sorte que la teneur du milieu intérieur en ces toxiques soit toujours assez faible pour éviter les troubles fonctionnels graves, ou bien en les réduisant en substances inoffensives et éliminables.

La voie de l'élimination des poisons, modifiés ou non, et sa facilité ne sont pas, en effet, choses de peu d'importance ; car tel poison, en altérant les tissus de l'émonctoire, du rein par exemple, peut rendre ce dernier imperméable et déterminer ainsi secondairement l'intoxication de l'organisme par rétention de tous les déchets fonctionnels normaux que produit nécessairement l'activité vitale. Tels sont les accidents urémiques consécutifs à des néphrites toxiques, etc. Les poisons, d'ailleurs, s'éliminent par la voie respiratoire (substances volatiles), par les reins, les glandes (particulièrement glandes digestives et salivaires), les muqueuses, etc., et la nature de la voie principale d'élimination n'est pas sans quelque rapport avec la nature du poison d'abord, mais aussi avec la nature des éléments anatomiques touchés de préférence par ce dernier.

On tire les signes de l'empoisonnement :

1° Des *commémoratifs*, c'est-à-dire des occupations et des habitudes de la victime ou de l'accusé et des poisons dont il a pu disposer ;

2° Des *phénomènes symptomatiques*, très divers, variant presque avec chaque poison, d'ailleurs tantôt aigus, tantôt chroniques, tantôt étranges et tantôt se confondant avec les troubles fonctionnels de certaines maladies ;

3° Des *lésions anatomiques*, qui portent soit directement sur les tissus touchés, soit indirectement sur certains organes spéciaux ;

4° De la *recherche du poison*, complexe, longue et difficile souvent, parfois même impossible, quand le poison subit dans l'organisme, ou par suite même des procédés de recherche, des dédoublements nombreux ou une oxydation avancée. (V. TOXICOLOGIE) ;

5° De l'*expérimentation physiologique*, qui permet de contrôler les constatations faites, de reproduire les lésions remarquées, ou même de fixer la nature du poison s'il n'a pu être isolé. Malheureusement, l'expérimentation physiologique ne fournit pas toujours des réponses concluantes, par suite de l'infidélité des sujets ou de leur différence de réceptivité par rapport à celle de l'organisme humain.

A noter que, dans ses recherches, toujours extrêmement délicates, l'expert doit éviter deux causes d'erreur : le fait que la victime a pu user de certains médicaments, et cet autre fait que le corps humain contient normalement certaines substances toxiques, comme le phosphore, le chlore, le brome, etc. — Les symptômes, le traitement et les recherches des principales intoxications, seront donnés pour chaque poison. V. POISON, TOXICITÉ, TOXINES.

— Art vétér. A l'exception du chien, les autres animaux domestiques sont assez rarement victimes d'empoisonnement. Le cheval peut être empoisonné par des fourrages ou des graines altérées ou moisies, les moisissures agissant exactement comme les grands champignons vénéneux qui sont des poisons narcotico-âcres, et il meurt victime d'une gastro-entérite septicémique. Il peut être empoisonné par de l'arsenic administré à trop forte dose comme médicament, ou trop longtemps ; l'hydrate de peroxyde de fer est, dans ce dernier cas, le contrepoison à employer.

Le bœuf peut être empoisonné par des plantes malfaisantes qu'il aurait ingérées : *renoncule, colchique, cigaë.* Les graines *ergotées* (seigle souvent, quelquefois orge, rarement blé) peuvent agir aussi comme poisons, soit données entières, soit surtout en farine, et, dans ce dernier cas, c'est le porc qui en est le plus souvent victime.

Le chien est souvent empoisonné par la strychnine, qui est la base des appâts pour les renards. Pour l'en préserver, il faut se servir de taupes, de rats, surtout de chats pour ces appâts, parce que le chien n'y touche pas.

Enfin, les poules et le gibier à plume sont souvent empoisonnés par les engrais à base de nitrates que l'on répand dans les champs, ou qui tombent accidentellement sur le sol de la basse-cour.

— Dr. L'*empoisonnement* fait l'objet de diverses dispositions répressives.

1° L'article 301 du Code pénal définit l'homicide par empoisonnement : « Tout attentat à la vie d'une personne, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'en aient été les suites. » C'est la peine de mort qui est applicable à ce crime (art. 302).

2° L'article 301 a comme suite et complément les dispositions finales de l'article 317, spéciales aux maladies et accidents causés par l'administration volontaire, « de quelque manière que ce soit, de substances, qui, sans être de nature à donner la mort, sont nuisibles à la santé ». Ici, la pénalité est graduée selon que la maladie ou incapacité de travail a duré moins ou plus de vingt jours, et aussi selon que la victime est, ou non, l'un des ascendants du coupable.

3° L'article 452 réprime l'empoisonnement volontaire des animaux domestiques, des bestiaux, et, en outre, des poissons placés dans des « étangs, viviers ou réservoirs ».

4° Quant aux poissons des fleuves, rivières et cours d'eau quelconques, ils sont, à ce même point de vue, protégés par l'article 25 de la loi du 15 avril 1829 sur la pêche fluviale, qui frappe d'amende et d'emprisonnement quiconque jette dans les eaux des drogues ou appâts « de nature à enivrer le poisson ou à le détruire ».

— Hist. L'empoisonnement légal pour l'exécution des condamnés à mort a été pratiqué dans l'antiquité, mais à Athènes seulement et dans ses colonies. En revanche, les empoisonnements criminels étaient assez fréquents chez les Grecs et les Romains. Pour s'en convaincre, il suffit de citer l'incident d'Alexandre le Grand et de son médecin Philippe, les champignons d'Agrippine qui mirent l'empereur Claude au rang des dieux, le breuvage que Néron fit donner par Locuste, l'empoisonneuse professionnelle, à son frère Britannicus, et les vers où Juvénal exprime la crainte du poison qui oppresse tous ceux dont l'héritage vaut d'être convoité.

Sans avoir une foi entière à ces poisons étranges : l'*acqua tofana*, qui donne la mort en plusieurs années, le poison des Borgia, aux toxiques qui se mettaient dans une lettre, une paire de gants, un bouquet, et en faisaient un instrument de mort ; sans admettre intégralement les sinistres légendes du pape Alexandre VI et de sa fille Lucrèce, il est impossible de contester que l'empoisonnement était entré dans les mœurs de l'Italie du moyen âge et de la Renaissance, comme le montre la mort de François de Médicis, grand-duc de Toscane, et de Bianca Capello dont il avait fait sa femme (1587).

D'Italie, l'usage de l'empoisonnement passa en France avec Catherine de Médicis. Il serait injuste de dire qu'il y était complètement inconnu. Avant Catherine on accusait déjà Louis XI, encore dauphin, d'avoir empoisonné la maîtresse de son père Charles VII, la belle Agnès Sorel, et Montecuculli d'avoir donné au dauphin, fils de François Ier un breuvage empoisonné. Mais ce fut surtout sous les Valois, Henri II, Charles IX et Henri III, que les empoisonneurs devinrent légion en France. L'Italien Zamet, une créature de Catherine de Médicis, exerça, dit-on, ses funestes talents sur Mme de Beaufort et Gabrielle d'Estrées, favorisées toutes deux des bonnes grâces de Henri IV. Ce fut la cour de Louis XIV qui fut fertile en empoisonnements. Madame, Henriette d'Angleterre, fille de Charles Ier et femme de Philippe d'Orléans, frère du roi, meurt subitement à Versailles, et on accuse publiquement de l'avoir empoisonnée le chevalier de Lorraine, qu'elle avait chassé de sa maison. On parle publiquement des avantages de la *poudre de succession*, destinée à des maris incommodes, à des concurrents dangereux, à des parents à héritage. Sous le grand roi, l'empoisonnement était devenu une industrie et les faits démontrent qu'il n'y a pas là exagération. En 1670, la marquise de Brinvilliers a été décapitée et brûlée en place de Grève pour avoir empoisonné son père et ses deux frères. Les choses en vinrent à ce point qu'on institua une *chambre ardente* pour juger cette sorte de crime. En 1680, on mit la main sur la Voisin, la Vigoureux, la Filastre : la première fut pendue ; les deux autres incarcérées à perpétuité. Mais le nombre de personnes appartenant à la noblesse et même à l'intimité du roi, comme Mme de Montespan, compromises en cette affaire, était si considérable, que le roi ordonna de suspendre les poursuites.

De nos jours, les meurtres par empoisonnement ne se produisent plus avec la même intensité, en France notamment, mais ils sont, cependant, encore trop nombreux. Certains des procès criminels auxquels ils ont donné lieu ont passionné l'opinion publique et ont pris place dans les *causes célèbres*. V. POISON.

— BIBLIOGR. Frantz Funck-Brentano, *le Drame des poisons* (Paris, 1899).

EMPOISONNER (*an, zo-né* — de *en*, et *poison*) v. a. Mêler du poison à, répandre du poison dans, sur : EMPOISONNER *une tisane, une fontaine, des flèches.* ‖ Donner du poison dans l'intention de faire mourir : EMPOISONNER *un chien.* ‖ Produire l'empoisonnement de, être un poison pour : *Le persil* EMPOISONNE *les perroquets.*

— Par exagér. Faire manger ou boire des denrées falsifiées, des mets capables de rendre malade : *Epiciers, laitiers, restaurateurs nous* EMPOISONNENT *à plaisir.* ‖ Infecter, incommoder par la puanteur : *Odeur qui* EMPOISONNE *toute une salle.* Remplir de choses nuisibles : *Clamp que l'ivraie* EMPOISONNE.

— Fig. Altérer, dénaturer, troubler, remplir de dégoût ; aggraver : EMPOISONNER *l'existence de quelqu'un.* Corrompre, pervertir : EMPOISONNER *les mœurs publiques.* Dénigrer, présenter sous un jour faux et défavorable : EMPOISONNER *les meilleurs actions.*

S'empoisonner, v. pr. Etre empoisonné : *Les rats* S'EMPOISONNENT *mal souvent.* Prendre du poison : S'EMPOISONNER *avec de l'arsenic.*

— Fig. Etre corrompu ou dénaturé. Corrompre ses mœurs ou son goût.

EMPOISONNEUR, EUSE (*an, zo-neur*) n. Celui, celle qui administre du poison à quelqu'un pour le faire mourir : *Locuste fut une célèbre* EMPOISONNEUSE.

— Par exagér. Personne qui fait manger ou boire des substances de mauvaise qualité ou nuisibles à la santé : *Les* EMPOISONNEURS *patentés, les falsificateurs de denrées alimentaires, tuent plus de monde en dix ans que les guerres les plus meurtrières en un siècle.* (Toussenel.)

— Fig. Personne qui corrompt les mœurs, qui répand des doctrines pernicieuses.

— Adjectiv. Qui empoisonne, qui sert à empoisonner : *Coupe* EMPOISONNEUSE.

— Fig. Qui pervertit, qui corrompt : *Charme* EMPOISONNEUR.

— ENCYCL. V. EMPOISONNEMENT.

EMPOISSER (*an-poi-sé* — de *en*, et *poix*) v. a. Enduire de poix : EMPOISSER *un tonneau.* ‖ On dit plus communément POISSER.

— Par ext. Barbouiller avec une matière glauante : EMPOISSER *son visage avec de la confiture.*

EMPOISSONNEMENT (*an-poi-so-ne-man*) n. m. Action ou manière d'empoissonner un étang, un réservoir ou un cours d'eau. V. PISCICULTURE.

EMPOISSONNER (*an-poi-so-né* — de *en*, et *poisson*) v. a. Peupler de poissons : EMPOISSONNER *un vivier.*

EMPOITRAILLÉ, ÉE (*an, tra-ill-é* [*ll* mll.] — de *en*, et *poitrail*) adj. Qui a du poitrail : *Un cheval bien* EMPOITRAILLÉ.

EMPOIVRER [*an*] **(S')** v. pr. Pop. S'enivrer.

EMPOLEUS (mot gr. signif. « marchand ») adj. m. Myth. gr. Surnom d'Hermès, dieu du commerce, et patron des marchands.

EMPOLI (lat. *Emporium*), ville d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'Arno ; 5.720 hab. Ch. de f. de Florence à Rome. Toiles de coton, chapeaux de paille, faïences, pâtes alimentaires, verreries et tanneries. Belle place à arcades, entourant une fontaine ornée de lions ; collégiale du XII siècle avec un campanile du XIVe, et une chapelle ornée de peintures de la Renaissance. Importante au moyen âge, elle prit une part active aux guerres des Florentins ; elle a conservé quelques restes de fortifications. La plaine d'Empoli, vaste, aérée, très fertile, était appelée autrefois le *grenier de la Toscane.*

EMPOMMAGE (*an-po-maj'* — rad. *s'empommer*) n. m. Accident par lequel une vache, un bœuf s'étouffent en avalant une pomme qui s'arrête dans le gosier.

EMPOMMER [*an-po-mé*] **(S')** (de *en*, et *pomme*) v. pr. En parlant d'un bœuf ou d'une vache, S'étouffer en avalant une pomme.

EMPORE (*an* — du gr. *emporion*, marché) n. m. Méd. anc. Prétendu réservoir, qui aurait été destiné à recevoir les esprits animaux filtrés par le cerveau.

EMPOREION ou **EMBORIO**, comm. du royaume de Grèce (nomarchie des Cyclades [île de Thira]) ; 2.550 hab.

EMPORÉTIQUE (*an, tik'* — du gr. *emporeuesthai*, passer dans) adj. Pharm. Se dit d'une sorte de papier gris dont on se sert pour filtrer les liquides : *Papier* EMPORÉTIQUE.

EMPORIA, ville des Etats-Unis (Kansas [ch.-l. du comté de Lyon]), sur le Neosho, affluent de l'Arkansas ; 9.925 hab. Collège agricole du Kansas.

EMPORIÆ, ancien nom de l'Afrique carthaginoise (Byzacène), sur les côtes de la Petite Syrte. Elle renfermait les villes de Tacape (Gabès), Macomades, Leptis la Grande, Leptis la Petite, toutes très importantes par leur commerce. (Cette contrée était regardée comme le grenier de Carthage et de Rome.)

EMPORIÆ (en gr. *Emporion*, marché), ville de l'Espagne ancienne (Tarraconaise), sur le bord de la Méditerranée, au S.-O. du *Promontorium Pyrenæum* (cap Creux). C'était une colonie de Phocéens de Marseille, fondée près d'une ville des Indigètes. Au Ier siècle av. J.-C., les Romains réunirent ces deux villes en une seule, qui devint très florissante par son commerce, et fut ruinée par les Sarrasins. Auj. *Ampurias.*

EMPORIQUE (*an, rik'* — du gr. *emporion*, marché) adj. Antiq. Se disait d'un papyrus d'Egypte, le plus commun, qui servait pour les emballages.

EMPORITAIN, AINE (*an, tin, tèn'*), personne née à Emporium ou qui habitait cette ville. — *Les* EMPORITAINS.

— Adjectiv. Qui appartenait à cette ville ou à ses habitants. *La cité* EMPORITAINE.

EMPORIUM (*an', m'* — du gr. *emporion*, marché) n. m. Antiq. rom. Comptoir, établissement commercial fondé en pays ennemi ou étranger.

EMPORIUM, ville de l'anc. Dalmatie, à l'embouchure de la Narona (aj. *Narenta* dans l'Adriatique.

EMPORT (*an — r'*) n. m. Action d'emporter avec soi : *Désertion avec* EMPORT *d'effets militaires.* (Peu us.)

— Fig. Action de l'emporter, victoire, supériorité : *Le libre exercice a pris l'*EMPORT *sur la foi.* (Proudh.) (Peu us.

— Dr. *Droit d'emport de*, Droit une étendue égale à.

EMPORTAGE (*an, taj'* — rad. *emporter*) n. m. Arg. Genre de tricherie qui consiste à engager quelqu'un dans une partie de jeu, pour lui gagner son argent en trichant.

EMPORTEMENT (*an, man* — rad. *emporter*) n. m. Violence, exaltation d'un sentiment, d'une passion, du caractère. *La faiblesse prend souvent des résolutions plus violentes que l'*EMPORTEMENT. (Mme de Genlis.)

— SYN. **Emportement, colère, courroux**, etc. V. COLÈRE.

— ANTON. **Calme, équanimité, égalité d'âme, flegme, froideur, impassibilité, placidité, sang-froid, sérénité.**

EMPORTE-PIÈCE (*an*) n. m. Instrument servant à découper les matières auxquelles on veut donner forme déterminée, ou dans lesquelles on veut percer un trou. ‖ Pl. *Des* EMPORTE-PIÈCE.

— Fig. Caractère, objet, individu mordant, satirique : *Satire qui est un vrai* EMPORTE-PIÈCE.

— *A l'emporte-pièce*, En emportant la pièce. ‖ Fig. D'une manière nette et franche : *Les maximes doivent unir la précision à la concision et paraître découpées* À L'EMPORTE-PIÈCE. ‖ D'une nature extrêmement vive, extrêmement acerbe : *Critique qui a des mots* À L'EMPORTE-PIÈCE.

— Arboric. *Greffer à l'emporte-pièce*, Greffer de telle sorte que la greffe remplisse exactement l'entaille.

— ENCYCL. Techn. L'*emporte-pièce* prend souvent le nom de *découpoir*. Les emporte-pièce, quels que soient l'usage auquel on les destine et la forme qui leur est donnée, sont en acier dont on trempe la partie coupante, qui, le plus

Emporte-pièce : 1. Pince (corroir. et cordonn.); 2. A drap; 3. Ordinaire; 4. Rond à main (pour corroir.); 5. A enchapure; 6. A manch. en bois; 7. A empeigne (cordonn.); 8. A bride cintrée (cordonn.), 9. A boutonnière (draperie).

souvent, est à double biseau. Les emporte-pièce, suivant leurs dimensions et la nature des matières, se manœuvrent à la main ou mécaniquement. Dans l'un et l'autre cas, ils découpent d'un seul coup, soit par percussion, soit par compression énergique.

EMPORTER (*an* — de *en*, et *porter*) v. a. Enlever, porter ailleurs, porter avec soi : EMPORTER *un cadavre. Les commerçants chinois* EMPORTENT *en Chine tout ce qu'ils gagnent dans une colonie.* ‖ Ravir, voler : *Cambrioleurs qui* ONT *tout* EMPORTÉ. ‖ Retenir en s'en allant : *Je vous quitte, mais j'*EMPORTE *votre souvenir.*

— Arracher, couper, séparer : *Soldat dont un coup de canon* A EMPORTÉ *la jambe.* ‖ Faire disparaître, supprimer, détruire, effacer : *Le jus de citron* EMPORTE *les taches d'encre.* ‖ Faire mourir : *La diphtérie* EMPORTE *un grand nombre d'enfants.*

— Prendre de vive force : EMPORTER *une position.* ‖ Acquérir, obtenir après une lutte : EMPORTER *une affaire.*

— Impliquer, entraîner comme conséquence nécessaire : *Tout devoir* EMPORTE *un droit.*

— Comporter, s'étendre jusqu'à : *Piliers qui* EMPORTENT *seize pieds sur chaque face.* (Chateaubr.) (Peu usité.

— Prévaloir sur : *En matière d'amour-propre, le fond* EMPORTE *la forme.* (Duch. du Maine.) ‖ Se dit surtout en T. de procéd.

— En T. de dr., Obtenir, prendre pour sa part : *Autrefois, l'aîné* EMPORTAIT *les deux tiers du bien.*

— Fig. Entraîner, pousser comme par force : *Les passions n'*EMPORTENT. ‖ Obtenir par préférence, à la suite d'une sorte de lutte : EMPORTER *l'avantage.*

— Loc. div. : *L'emporter*, Vaincre, avoir le dessus. ‖ *L'emporter sur*, Avoir l'avantage, la préférence, une certaine supériorité sur. ‖ *Emporter de haute lutte*, Obtenir rapidement et malgré tous les obstacles. ‖ *Emporter la pièce, le morceau*, Être très mordant : faire des satires, des railleries très piquantes. ‖ *Se laisser emporter à*, S'abandonner à, se laisser entraîner par : SE LAISSER EMPORTER À *la colère, aux plaisirs.* ‖ Pop. *Emporter ses cliques et ses claques*, Emporter tous ses outils, emporter tout ce qu'on a. — Mourir : *Emporter le chat*, Se mêler d'une affaire qui ne vous regarde pas et qui ne vous cause que de l'ennui.

— Loc. PROV. **Autant en emporte le vent.** Se dit à propos des choses avancées ou promises légèrement et qui ne seront pas réalisées. ‖ **Vous ne l'emporterez pas, Il ne l'emportera pas en paradis**, Je me vengerai de vous, de lui, tôt ou tard. ‖ **Que le diable vous emporte, l'emporte!** Imprécation qui exprime la mauvaise humeur causée par une personne ou une chose. ‖ **Que le diable m'emporte, Le diable m'emporte.** Se dit pour affirmer fortement une chose : QUE LE DIABLE M'EMPORTE *si je ne vous satisfais pas.*

— Vénerie. *Le vent emporte la voie*, Il empêche les chiens de sentir la piste.

Emporté, ée part. pass. du v. Emporter.

— Fig. Violent, colère : *Un homme* EMPORTÉ *peut avoir de fort bonnes qualités.* ‖ Substantiv. : *C'est un* EMPORTÉ.

— SYN. **Emporté, fougueux, impétueux, véhément, violent.** *Emporté* marque une disposition à se mettre en colère, à sortir des bornes de la modération. L'homme *fougueux* ne connaît pas de frein quand il a résolu de faire quelque chose, il faut que tout lui cède. L'homme *impétueux* ne souffre ni hésitation ni lenteur; il attaque sans préparation, se jette dans l'action tout à coup, part comme un trait et tire sa force de sa vitesse même. La *véhémence* se rapporte surtout aux sentiments intérieurs ou à l'expression qu'on leur donne. Enfin, *violent* se prend toujours en mauvaise part, comme *emporté*, mais il a quelque chose de plus constant; la violence est une disposition de l'âme qui porte souvent à des actes blâmables, c'est presque de la brutalité.

— ANTON. **Calme, composé, doux, flegmatique, froid, paisible, placide, serein.**

S'emporter, v. pr. Être emporté. ‖ Prendre le mors aux dents, ne plus obéir : *Cheval qui* S'EMPORTE.

— Fig. Se mettre en colère. ‖ S'abandonner à sa fougue, en parlant d'un écrivain.

— Loc. fam. *S'emporter comme une soupe au lait*, Se livrer tout à coup à un vif mouvement de colère. (Se dit par allusion à l'extrême rapidité avec laquelle le lait bouillant monte et s'épanche hors du vase.) ‖ *Ne vous emportez pas, vous vous en porterez mieux*, Jeu de mots que l'on adresse à quelqu'un qui s'emporte.

— Arboric. Se dit d'un arbre dont la végétation trop vigoureuse ne produit que des pousses terminales et d'une longueur exagérée.

— Vénerie. Se dit des chiens qui se laissent aller avec trop d'ardeur à la poursuite du gibier.

— SYN. **Apporter, porter, transporter.** V. APPORTER. ‖ **Emporter, remporter le prix.** On *emporte* un prix quand on parvient à obtenir ce qui devait être la récompense d'une suite d'efforts, sans aucune idée de rivalité. On *remporte* le prix quand on a vaincu ses rivaux.

— ANTON. **Apporter et rapporter.**

EMPORTE-TERRE (*an, tèr'*) n. m. Instrument servant à enlever la motte de terre qui entoure les racines des végétaux qu'on veut transplanter.

EMPORTEUR (*an* — rad. *emporter*) n. m. Arg. Filou qui attire une dupe dans une partie de jeu dont elle doit sortir les poches entièrement vides.

EMPOSIEU (*an, zi-eû*) n. m. Nom sous lequel on désigne, dans le Jura neuchâtelois, un vaste entonnoir naturel, où les eaux pluviales se précipitent et où se perdent quelques petits cours d'eau alimentés par les sources des pentes voisines : *Les* EMPOSIEUX *de la vallée des Ponts sont à mille mètres au-dessus du niveau de la mer.*

EMPOTAGE (*an, taj'* — de *en*, et *pot*) n. m. Hortic. Action de mettre pour la première fois une plante en pot.

— Cuis. Bouillon dont on se sert pour mouiller les potages.

— ENCYCL. Hortic. Quand on opère l'*empotage* d'une plante, les règles suivantes sont à observer : choisir un vase de telle dimension que les racines de la plante le remplissent presque complètement lorsque, sans être comprimées, elles sont repliées ou contournées d'une manière convenable; disposer dans le fond du vase, au-dessus du trou central de sa paroi inférieure, une coquille d'huître, un tesson ou quelque autre fragment de même nature, puis un peu de gravier ou des plâtras; introduire enfin les racines du plant en leur conservant une motte de la terre où elles étaient précédemment enfouies, et achever de remplir avec une terre nouvelle, bien divisée, riche en humus, ou même, dans le cas d'une plante délicate, mélangée d'une forte quantité de terre de bruyère. Le vase étant rempli, on tasse et on arrose la terre avec précaution. A mesure que la plante se développe, on renouvelle les empotages en coupant les radicelles brisées ou malades, ou celles qui sont trop longues ou mal formées.

EMPOTEMENT (*an, man* — rad. *empoter*) n. m. Action de mettre en pots : *L'*EMPOTEMENT *des confitures, des plantes.* ‖ Action de mesurer un liquide par pots.

EMPOTER (*an* — de *en*, et *pot*) v. a. Mettre dans des pots : EMPOTER *des rosiers.*

— Pop. et fig. Maladroit, peu actif : *Un grand benêt fort* EMPOTÉ. ‖ Substantiv. : *Une* EMPOTÉE.

S'empoter, v. pr. Être mis en pot.

— ANTON. **Dépoter.**

EMPOUDRER (*an* — de *en*, et *poudre*) v. a. Couvrir de poussière. (Vieux.)

EMPOUILLER (*an-pou-ill-é, ll* mll.) — rad. *empouilles*) v. a. Semer une terre en blé. ‖ Ne se dit que dans quelques contrées du nord et du nord-est de la France.

EMPOUILLES (*an-pou-ill* [*ll* mll.] — formé par opposition avec *dépouilles*) n. f. pl. Dr. coût. Récoltes sur pied, par opposition aux fruits récoltés, qui s'appelaient *dépouilles.*

EMPOUPER (*an* — de *en*, et *poupe*) v. a. Se dit du vent qui souffle dans la direction de la poupe du navire.

EMPOURPRER (*an* — de *en*, et *pourpre*) v. a. Colorer de couleur pourpre : *Le soleil couchant* EMPOURPRE *l'horizon. L'usage excessif du vin et de l'eau-de-vie* EMPOURPRE *le nez.*

Empourpré, ée part. pass. du v. Empourprer.

— Fam. Revêtu de la pourpre, de la toge ou de la soutane rouge : *Cardinaux* EMPOURPRÉS.

S'empourprer, v. pr. Devenir couleur de pourpre.

EMPOUTAGE (*an, taj'* — rad. *empouter*) n. m. Opération du montage d'un métier à la Jacquard, qui consiste à passer une à une, dans les trous de la planche d'arcade, ce qui constitue la *tire*, toutes les cordes destinées à la formation du corps. Le plus simple des empoutages est celui que l'on nomme *empoutage suivi*. Viennent ensuite, pour la production des grandes compositions : l'*empoutage bâtard*, l'*empoutage à pointe*, l'*empoutage à pointe et retour*, l'*empoutage sauté sur plusieurs corps*, l'*empoutage à tour anglais*, l'*empoutage bâtard à pointe*, l'*empoutage bâtard à ailes*, etc.)

EMPOUTER (*an* — du provenç. *empeutar*, ajuster) v. a. Passer dans les trous de la planche d'arcade les ficelles que l'on met en communication avec les crochets de la mécanique Jacquard.

EMPOUTRERIE (*an, ri* — de *en*, et *poutre*) n. f. Ensemble des deux poutres qui soutiennent le plancher du beffroi d'un moulin.

EMPREINDRE (*an-prindr'* — du lat. *imprimere*, même sens : *J'empreins, tu empreins, il empreint, nous empreignons, vous empreignez, ils empreignent. J'empreignais, nous empreignions. J'empreignis, nous empreignîmes. J'empreindrai, nous empreindrons. J'empreindrais, nous empreindrions. Empreins, empreignons, empreignez. Que j'empreigne, que nous empreignions. Que j'empreignisse, que nous empreignissions. Empreignant. Empreint, einte*) v. a. Imprimer, marquer par la pression : EMPREINDRE *une figure sur la cire.* EMPREINDRE *son pied dans le sable.*

— Fig. Marquer un sentiment, une pensée dans l'âme, dans le cœur, sur le visage de quelqu'un : EMPREINDRE *son propre caractère dans le cœur d'un enfant.*

S'empreindre, v. pr. S'imprimer.

— Fig. Se graver, se fixer comme trace, comme signe : prendre un certain cachet : *Souvent les habitudes* S'EMPREIGNENT *sur les figures.*

— SYN. **Empreindre, imprimer.** La différence entre ces deux mots qui ont le même sens, c'est que *imprimer* est beaucoup plus usité. Il peut s'employer dans tous les cas où l'on se sert d'*empreindre*, et, de plus, on dit seulement *imprimer une étoffe, un livre*, etc. Enfin, au figuré, on se sert presque exclusivement de *imprimer.*

EMPREINTE (*an-print'*) n. f. Impression, marque, trace en creux ou en relief : *L'*EMPREINTE *d'un moule, d'une serrure. L'*EMPREINTE *des pas dans la neige.* ‖ Se dit particulièrement des reliefs formés sur les monnaies et les médailles : *Pièce dont l'*EMPREINTE *est usée.*

— Fig. Caractère distinctif, cachet, marque, trace, signe persistant et caractéristique : *Chacun met à ce qu'il fait l'*EMPREINTE *de son caractère.* (Beaumarch.)

— Anat. Nom donné aux inégalités des os sur lesquelles s'attachent les fibres des tendons et des ligaments. ‖ On dit aussi IMPRESSION.

— Géol. Impression laissée dans la roche par un animal ou un végétal.

— Peint. Couleur uniforme dont on couvre la toile, avant d'y dessiner un sujet. ‖ On dit aussi IMPRESSION.

— Typogr. L'*empreinte* est le moule qui, en typographie, doit servir à transformer en une pièce homogène, métallique, la forme des caractères mobiles ou des gravures. L'opération de la prise de l'empreinte constitue le *clichage* proprement dit. V. CLICHAGE, et FLAN.

On obtient également des empreintes métalliques par les procédés galvanoplastiques. V. ÉLECTROTYPIE.

— Vénerie. n. f. pl. Traces laissées par le gibier sur le chemin qu'il vient de parcourir.

— ENCYCL. Artill. Pour examiner l'intérieur d'une bouche à feu et en constater les dégradations, on en prend des empreintes à la gutta-percha, en se servant d'emboîtoirs, appareils formés de deux demi-cylindres en bois, recouverts de gutta-percha ramollie et qu'un coin de serrage applique fortement contre les parois de l'âme.

EMPRESSANT (*an-prè-san*), **ANTE** [rad. *empresser*] adj. Pressant. (Vieilli.)

EMPRESSEMENT (*an-prè-se-man* — rad. *s'empresser*) n. m. Hâte inspirée par le zèle : *Obéir avec* EMPRESSEMENT. ‖ Hâte extrême : *L'*EMPRESSEMENT *ne permet pas un bon travail.* ‖ Sorte d'avidité à réussir dans ses vues : *L'homme d'un vrai mérite doit avoir, en général, peu d'*EMPRESSEMENT *d'être connu.* (Chamfort.) ‖ Attention avide : *Ecouter avec* EMPRESSEMENT. ‖ Politesse empressée; tendres soins : *Montrer de l'*EMPRESSEMENT *auprès d'un vieillard.*

— Gramm. On dit indifféremment *empressement de*, et *empressement à.*

— SYN. **Empressement, zèle.** L'*empressement* est extérieur et peut être feint; le *zèle*, sentiment intime, est toujours sincère. Quand l'*empressement* est vrai, il est le résultat du *zèle*, il en est la marque.

— ANTON. **Lenteur, mollesse, retard, indifférence, apathie, indolence, insouciance, négligence.**

EMPRESSER (*an-prè-sé* — de *en*, et *presser*) v. a. Presser. (Vieux.)

— En T. de mar., Haler fortement, en parlant d'un cordage que l'on veut raidir, et particulièrement d'une bouline.

Empressé, ée part. pass. du v. Empresser.

— Substantiv. Personne empressée : *Faire l'*EMPRESSÉ.

Empresser (*s'*), v. pr. Se hâter, agir avec une hâte inspirée par le zèle : *Lorsque l'accident est arrivé, chacun* S'EMPRESSE *de vous dire ce qu'il faut faire pour l'éviter.* (Max. orient.) ‖ Se presser, se serrer avec zèle : S'EMPRESSER *autour d'un orateur.* ‖ Montrer une civilité empressée, donner des soins affectueux : S'EMPRESSER *auprès d'une femme.*

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés : *Ils* SE SONT EMPRESSÉS *de nous donner ce renseignement.* ‖ Quand *s'empresser* signifie montrer de l'ardeur, du zèle, on dit tantôt *s'empresser à*, tantôt *s'empresser de*; quand *s'empresser* signifie se hâter, il faut dire *s'empresser de.*

EMPRIMERIE (*an, ri*) n. f. Dans les tanneries, Sorte de grande cuve dans laquelle on fait rougir les cuirs et peaux.

EMPRISE (*an* — partic. de l'anc. v. *emprendre*, pour « entreprendre ») n. f. Autref. Entreprise.

— Archéol. V. la partie encycl.

— Ch. de f. Superficie, quantité de terrain qu'occupe une voie ferrée que l'on établit.

— Constr. Action d'acheter à l'amiable ou à la suite d'une expropriation une certaine quantité de terrain indispensable pour l'exécution de travaux d'utilité publique.

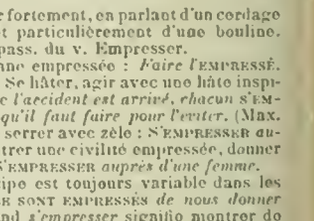

Emprise (XVIe s.).

— Cout. anc. *Emprise de testament.* Se disait, à Douai, d'un acte judiciaire par lequel un légataire universel ou un exécuteur testamentaire déclarait se soumettre à la volonté du testateur.

— ENCYCL. Archéol. Le mot *emprise* se prend dans deux sens : soit comme entreprise chevaleresque, soit comme devise. On appelait *emprises* les joutes ou pas d'armes établis par les chevaliers errants qui portaient sur leurs armes quelque marque indiquant le vœu qu'ils avaient fait de tenir contre tout venant. V. PAS d'armes.

Par extension, le mot « emprise » s'étendit aux écussons

chargés de devises que les tenants faisaient suspendre à des mâts aux tournois et aux joutes, et que l'on venait toucher en signe de provocation. Quand, non content de frapper l'emprise, l'assaillant l'arrachait du support, c'est qu'il demandait le combat à outrance.

Comme devise, l'emprise était de trois sortes : figure seule; devise sans figure; figure et devise ensemble.

EMPRISONNEMENT (*an, zo-ne-man*) n. m. Action d'emprisonner, de mettre en prison ; détention d'une personne emprisonnée : *Procéder à un* EMPRISONNEMENT.

— ENCYCL. Considéré comme peine, l'*emprisonnement* est un châtiment commun aux délits et aux contraventions; comme tel, il est prononcé à la fois par les tribunaux correctionnels et par ceux de simple police. Il constitue une peine de simple police lorsque sa durée a pour minimum un jour et pour maximum cinq jours (C. pén., art. 465). Il rentre dans les peines correctionnelles lorsqu'il est prononcé pour plus de cinq jours, et, en ce cas, sa durée ne peut dépasser cinq ans que dans quelques circonstances exceptionnelles, notamment s'il y a récidive (C. pén., art. 40).

L'emprisonnement correctionnel consiste dans la privation de la liberté, avec assujettissement au travail. Il doit être subi dans une « maison de correction » (C. pén., art. 40); mais, en fait, quand il s'élève à plus d'un an et un jour, il s'exécute, en principe, dans les maisons centrales, et, quand il est inférieur à un an et un jour, il s'exécute dans les prisons dites « départementales ». La loi du 5 juin 1875 a, pour l'emprisonnement correctionnel, ordonné ou rendu facultatif, suivant les cas qu'elle détermine, le régime de la séparation individuelle, c'est-à-dire le régime appelé « cellulaire » ; d'ailleurs, cette même loi réduit, de plein droit, d'un quart la durée des peines subies sous le régime de l'emprisonnement individuel, pourvu, toutefois, qu'il s'agisse de peines dépassant trois mois.

L'emprisonnement de simple police consiste dans une simple privation de liberté, sans assujettissement au travail. Il est subi soit dans les prisons départementales, soit dans les prisons, dites « cantonales », établies dans les chefs-lieux de canton, soit dans les prisons municipales, établies dans les communes importantes.

— ANTON. Élargissement, libération, relaxation, délivrance, mise en liberté.

EMPRISONNER (*nn, zo-né* — de *en*, et *prison*) v. a. Mettre en prison : EMPRISONNER *un malfaiteur*. ‖ Tenir enfermé comme dans une prison ; empêcher de sortir : *Il ne faut pas* EMPRISONNER *les jeunes gens*.

— Par ext. Enfermer, contenir, entourer, mettre à l'étroit : *Les rives qui* EMPRISONNENT *le fleuve. Dans la trempe, l'acier* EMPRISONNE *des gaz dans ses pores*.

— Fig. Comprimer, empêcher l'action de : *Monarque* EMPRISONNÉ *dans sa grandeur*.

S'emprisonner, v. pr. Se mettre soi-même en prison. ‖ Se tenir enfermé comme dans une prison : S'EMPRISONNER *dans sa chambre*.

— ANTON. Désemprisonner, élargir, délivrer, libérer, relaxer.

EMPRISONNERIE (*an, zo-ne-ri*) n. f. Action d'emprisonner. (Vieux.)

EMPRISONNEUR (*an, zo-neur'*), **EUSE** n. m. Personne qui emprisonne.

EMPROSTATE (*cm', stat'* — du gr. *emprosthen*, en avant, et *istémi*, je suis debout) n. m. Antiq. gr. Soldat placé sur le front de la phalange.

EMPROSTHOTONOS (*an-pro-sto, noss* — du gr. *emprosthen*, en avant, et de *tonos*, tension) n. m. Contracture des muscles fléchisseurs du tronc courbant le corps en avant; par exemple, dans certains cas de tétanos. ‖ On dit aussi EMPROSTHOTONIE n. f.

— ANTON. Opisthotonos.

EMPRUNT (*an-prun*) n. m. Action d'emprunter, de recevoir en prêt : *Négocier un* EMPRUNT. ‖ Somme empruntée : *Rembourser un* EMPRUNT.

— Fig. Action d'employer ce qui appartient à un autre : *Auteur qui ne vit que d'*EMPRUNTS. ‖ Acte par lequel on s'applique, en s'attribue une qualité qu'on n'a pas naturellement : *Celui qui donne par vanité n'est généreux que par* EMPRUNT, *car la générosité est désintéressée*.

— D'emprunt, loc. adj. Emprunté, fourni par un emprunt : *Des meubles* D'EMPRUNT. ‖ Supposé, pris pour tromper ou dérouter : *Un nom* D'EMPRUNT. ‖ Factice, faux, artificiel : *Beauté, vertu, talents* D'EMPRUNT *courent le monde*.

— Loc. adv. Par emprunt, en empruntant.

— Agric. et trav. publ. *Terres d'emprunt*. Dans les deux sens, les terres enlevées aux héritages voisins pour l'établissement d'un remblai ou l'exécution d'un travail quelconque.

— Eaux et for. *Arbre d'emprunt*, Arbre d'une ancienne vente qui est marqué pour servir de pied cornier à une vente nouvelle.

— Fin. Acte d'un Etat, d'un département, d'une commune, d'une société ou d'un individu, qui demande de l'argent, à charge de payement d'intérêts, et, en principe, à charge de remboursement. ‖ *Emprunt forcé*, Contribution extraordinaire dont le gouvernement frappe certaines classes d'individus, en s'engageant à leur restituer, au bout d'un certain temps, avec ou sans intérêt, le capital prélevé sur eux : *En 1815, après la deuxième Restauration, on établit un* EMPRUNT FORCÉ *de cent millions*. ‖ *Emprunt national*, Système d'emprunt qui consiste en ce que l'Etat s'adresse directement aux prêteurs, au lieu de faire négocier l'emprunt par des banquiers.

— Jeux. Jeu dans lequel le joueur qui n'a pas la carte nécessaire l'emprunte à un voisin ou au talon.

— Mar. Passage qui conduit à la traverse d'un bateau foncet.

— Mus. *Accord par emprunt*, Accord qui ne peut se pratiquer que dans les tons mineurs, et qui doit sa perfection à un son qui n'y paraît pas. Syn. ACCORD EMPRUNTÉ.

— ANTON. Prêt, avance, commodat.

— ENCYCL. Fin. *Emprunts publics*. Les Etats sont parfois obligés de recourir à l'emprunt. L'emprunt ne suppose pas nécessairement une situation gênée. Ainsi, les compagnies de chemins de fer recourent tous les jours à l'emprunt sous forme d'émission d'obligations, et leur crédit n'est pas ébranlé. C'est une question de mesure, mais trop souvent les Etats sont tentés de dépasser cette mesure.

En France, l'emprunt public ne date que du 17 novembre 1536. Il fut fait alors sous la forme de constitution de rentes sur l'hôtel de ville. Comme les avantages faits aux créanciers étaient considérables, le public prit goût à ce nouveau mode de placement. Malheureusement, l'Etat, lui aussi, prit goût au procédé, et les emprunts succédèrent aux emprunts. Cette politique imprévoyante produisit, à la longue, des résultats désastreux. Il n'est que juste de signaler Necker comme l'auteur principal des derniers embarras de la royauté. En effet, le banquier genevois avait réduit toute la science financière à l'art d'emprunter ouvertement ou subrepticement. Sous la Révolution, les emprunts forcés succédèrent aux emprunts forcés ; mais c'est seulement au début du Consulat que l'Etat recourut, pour ses emprunts, à des moyens légaux.

Sous la Restauration, quand il fallut liquider les dettes de l'Empire, le gouvernement renonça aux emprunts par adjudication — c'est-à-dire aux emprunts concédés à des banquiers — pour s'adresser directement au public. Le public répondit à l'appel en souscrivant, le 9 mai 1818, pour 165 millions de rentes. Cependant, la Restauration renonça, pour ses emprunts subséquents, à cette forme, pour revenir au mode d'adjudication. La monarchie de Juillet adopta le même mode de procéder pour les emprunts qu'elle contracta. Sous Napoléon III, on revint aux emprunts publics; les principales émissions eurent lieu à la veille ou au lendemain des guerres : en 1856, en 1859, en 1864 et en 1870. Les plus forts emprunts qui aient été émis, en France, depuis la chute de l'Empire sont ceux du 20 juin 1871 et du 20 juillet 1872. L'Etat demandait 5 milliards de francs; le public souscrivit pour 44 milliards de francs. Dans ce capital, les souscriptions reçues de l'étranger figurent pour 26 milliards.

Depuis, les emprunts publics se sont multipliés, sous des formes diverses : pour la liquidation du compte de guerre, pour les grands travaux publics, pour la caisse des écoles et des lycées. Ces derniers ont été effectués, en général, sous la forme de 3 p. 100 amortissable, c'est-à-dire à l'aide d'une combinaison financière calquée sur celle des compagnies de chemins de fer pour l'émission de leurs obligations. Léon Say a attaché son nom à cette innovation.

— Jeux. L'*emprunt* se joue avec un jeu de cinquante-deux cartes, à quatre, cinq ou six partenaires. On donne autant de cartes à chaque joueur, et il doit rester un talon. Le premier en carte joue la carte qu'il juge la plus avantageuse; le joueur à sa droite met la carte suivante, dans l'ordre, ou l'emprunte à l'un des joueurs ou au talon en payant une mise à l'un ou à l'autre. On va ainsi jusqu'au roi, qui est la plus forte. Le joueur qui s'est le premier débarrassé de toutes ses cartes a gagné, encaisse les mises payées au talon, et chaque joueur double à son profit autant de fois sa mise qu'il lui reste de cartes.

EMPRUNTER (*nn* — du lat. pop. *impromutare*; dérivé de *in*, dans, et *promutuum*, argent prêté) v. a. Obtenir pour son usage, avec condition de restitution ou de remboursement : EMPRUNTER *de l'argent, un habit*. ‖ Ironiq. Voler, dérober.

— Par ext. S'aider d'un secours étranger, employer à son usage les ressources ou la propriété d'autrui : EMPRUNTER *la main d'un secrétaire pour écrire*. ‖ Reproduire ou imiter : EMPRUNTER *un passage à Cicéron*. ‖ Ressembler par : *La poésie* EMPRUNTE *à la musique cette qualité indéfinissable de l'harmonie*. (Lamart.)

— Fig. Acquérir gratuitement : *Heureux sont ceux qui* EMPRUNTENT *l'expérience au lieu de l'acheter*. (Cᵗᵉ de Blessington.) ‖ Se revêtir, se parer de : *Le vice* EMPRUNTE *volontiers les apparences de la vertu*. ‖ Prendre, tirer, recevoir, avoir recours à : *La mémoire* EMPRUNTE *sa puissance à l'attention et à l'activité*. (Géruzez.)

— Arithm. Se dit, dans la soustraction, pour prendre une dizaine au chiffre placé à la gauche du chiffre supérieur, trop faible pour que la soustraction se fasse.

— Jeux. A l'emprunt, Demander à un de ses voisins, moyennant un prix convenu, celle des cartes qu'il faut jouer et qu'on n'a pas.

— Mus. En parlant d'un tuyau d'orgue, Recevoir le vent destiné à un autre, quand le sommier ne ferme pas exactement : *Ce tuyau* EMPRUNTE.

— Loc. pop. : *Emprunter un pain sur la fournée*, Avoir un enfant d'une femme avant de l'épouser.

— PROV. : Ne choisit pas qui emprunte, Celui qui est réduit à emprunter ne peut songer à faire les conditions.

Emprunté, ée part. pass. du v. Emprunter.

— Fig. Faux, supposé : *Un nom* EMPRUNTÉ. ‖ Factice, trompeur, qui n'est pas naturel : *Des grâces, Des vertus* EMPRUNTÉES. ‖ Possédé d'une façon passagère : *Tous nos biens ne sont qu'*EMPRUNTÉS.

— Particulièrem. Contraint, gêné, embarrassé : *Etre* EMPRUNTÉ. *Avoir l'air* EMPRUNTÉ.

— Mus. *Accord emprunté*. V. EMPRUNT (*accord par*).

— ANTON. Aisé, facile, naturel, vrai, inaffecté.

S'emprunter, v. pr. Etre emprunté. ‖ Emprunter l'un à l'autre.

— Gramm. Quand le régime indirect de *emprunter* est un nom de chose, on met généralement *de* : *La lune* EMPRUNTE *sa lumière* DU *soleil*; quand c'est un nom de personne, on met indifféremment *de* ou *à* : EMPRUNTER *une pensée à un auteur* ou D'*un auteur*.

— ANTON. Avancer, prêter.

EMPRUNTEUR, EUSE (*an*) n. Personne qui contracte ou cherche à contracter un emprunt; personne qui aime à emprunter, qui a l'habitude d'emprunter. ‖ Adjectiv. : *Le banquier, L'Etat* EMPRUNTEUR.

— Fig. Qui fait des imitations ou des emprunts : *Les ressorts de mon esprit* EMPRUNTEUR *sont diablement cassés*. (Regnard.) (Peu us.)

— ANTON. Prêteur, euse.

EMPSYCHOSE (*an, kóz'* — du gr. *en*, dans, et *psukhé*, âme) n. f. Philos. Union de l'âme et du corps.

EMPTION (*an-psi-on* — lat. *emptio*; de *emere*, supin *emptum*, acheter) n. f. Achat. (Vieux.)

— Dr. rom. Forme de testament du droit civil, qui consistait en une vente simulée faite par le testateur à l'héritier ou plutôt à celui qui en jouait le rôle. (Primitivement, on faisait une véritable vente, *mancipatio familiæ*, mais le *familiæ emptor*, bien qu'investi de la propriété, n'était souvent qu'un mandataire chargé d'exécuter les volontés du défunt. Plus tard, il ne fut plus qu'un figurant auquel était notifié, par écrit ou verbalement, le testament contenant l'institution du véritable héritier.)

EMPTOTIQUE (*an, tik'* — du gr. *en*, dans, et *ptôtikos*, relatif aux chutes) adj. Qui est sujet à tomber. ‖ Qui résulte d'une chute. (Peu us.)

EMPUANTIR (*an* — de *en*, et *puant*) v. a. Rendre puant : *Égout qui* EMPUANTIT *un quartier*. ‖ Fig. Souiller, infecter : *Les mauvaises mœurs* ONT EMPUANTI *le monde*.

S'empuantir, v. pr. Devenir puant, contracter une mauvaise odeur.

— ANTON. Aromatiser, embaumer, parfumer.

EMPUANTISSEMENT (*an, ti-se-man*) n. m. Action d'empuantir ou de s'empuantir.

EMPURANY, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 35 kilom. de Tournon, non loin de la Doux; 1.848 hab. Fabrique de faucilles.

EMPUSE ou **EMPOUSE**. Myth. gr. Spectre envoyé par Hécate, et qui s'attaquait surtout aux voyageurs. (C'était une sorte de vampire, qui suçait le sang de ses victimes. Elle pouvait changer de forme à volonté.) — Surnom d'Hécate.

EMPUSE ou **EMPUSA** (*an* — nom mythol.) n. f. Bot. Genre de champignons, de la famille des entomophthorées, vivant en parasites dans le corps des insectes et se nourrissant de tous leurs organes, ne respectant que le tube digestif, les trachées et l'enveloppe chitineuse du tégument de ces animaux.

— Entom. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, famille des mantidés, comprenant des formes bizarres, dont les pattes sont élargies par places en forme de feuilles, le corselet très étroit, les ailes longues. (On connaît quelques espèces d'empuses répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde; une se rencontre dans le midi de la France : c'est l'*empusa pauperata*, vert jaunâtre. Les mœurs des empuses sont celles des mantes.)

Empuse et sa larve.

— ENCYCL. Bot. Le thalle filamenteux se dissocie dans le corps de l'insecte, puis pousse au dehors des filaments simples, qui se terminent chacun par une file de spores; chaque spore, une fois mûre, est projetée au loin avant la formation de la spore suivante. L'espèce la plus commune est l'*empuse de la mouche*, qui fait périr, à l'automne, un grand nombre de ces insectes; très souvent, autour d'un cadavre, on voit une poussière blanche formée par les spores du champignon; si d'autres mouches viennent à toucher ces spores, elles en emportent quelques-unes, qui germent rapidement et pénètrent dans leur corps.

EMPUSE (*an*) n. f. Philos. Aux XVIᵉ et XVIIᵉ siècles, Nom donné à des conceptions purement imaginaires.

EMPUSÉES (*nn*) n. f. pl. Tribu de la famille des entomophtorées, dont le genre *empuse* est le type. (Le caractère essentiel des empusées est que leurs spores sont projetées par une rupture du pédicelle sous la cloison qui limite la spore.) — *Une* EMPUSÉE.

EMPYÈME (*an* — gr. *empuéma*; de *en*, dans, et *puon*, pus) n. m. Méd. Collection purulente dans la plèvre. ‖ Autref. Tout épanchement liquide dans la plèvre. (Syn. PYOTHORAX.)

— Chir. Opération par laquelle on évacue le pus collecté dans la plèvre. Syn. THORACENTÈSE.

EMPYÈSE (*an* — du gr. *en*, dans, et *puon*, pus) n. f. Méd. Collection purulente profonde.

EMPYOCÈLE (*nn, sèl'* — du gr. *en*, dans; *puon*, pus, et *kélé*, tumeur) n. f. Hernie purulente; abcès qui simule une hernie. ‖ Abcès du testicule, du scrotum ou de la tunique vaginale.

EMPYOMPHALE (*an-pi-on* — du gr. *en*, dans; *puon*, pus, et *omphalos*, nombril) n. m. Abcès au nombril. Hernie ombilicale compliquée d'un amas de pus dans le sac herniaire. (Inus.)

EMPYRÉAL, ALE, AUX (*an*) adj. Qui se rapporte à l'empyrée : *Régions* EMPYRÉALES.

EMPYRÉE (*an* — gr. *empurios*; de *en*, dans, et *pûr*, feu) n. m. Antiq. Nom donné, dans certains systèmes cosmologiques de l'antiquité, à la sphère céleste supérieure, où était réuni l'élément igné. ‖ Partie la plus élevée du ciel, celle que les dieux habitaient.

— Poétiq. Ciel, firmament :

> ... Compter la foule azurée
> Des étoiles dans l'*empyrée*.
>
> LAMARTINE.

EMPYREUMATIQUE (*an, tik'*) adj. Chim. Qui a l'odeur ou la saveur appelée empyreume : *Rien n'égale la virulence et la redoutable énergie de l'huile* EMPYREUMATIQUE *que l'on retire du tabac*. (Porret.) ‖ Qui tient de l'empyreume : *Une odeur, Une saveur* EMPYREUMATIQUE.

EMPYREUME (*an* — gr. *empureuma*; de *en*, dans, et *pûr*, feu) n. m. Chim. Saveur et odeur âcre, forte, désagréable, que contracte une matière organique soumise à l'action d'un feu violent.

EMPYROOPHYTE (*an* — du gr. *empuroó*, j'enflamme, et *phuton*, végétal) n. m. Nom donné à toute plante dont le suc exerce une action caustique sur les tissus animaux, comme certaines aroïdées, pipéracées, etc.

EMS, fleuve de l'Allemagne nord-occidentale, qui part du Teutoburgerwald, et coule d'abord vers le N.-O. en Westphalie, puis vers le N. en Hanovre et en Frise orientale. Né à 16 kilom. N. de Paderborn, il baigne Wiedenbrück, Warendorf, Lingen, Meppen, et s'engage dans d'immenses marais-tourbières, ayant, à partir de la rive gauche, en Hanovre et en Hollande, le nom spécial de « marais de Bourtange ». Il rencontre le flot de la marée à Halte, laisse Leer à droite et se perd dans le golfe de Dollart; cours 378 kilom.

Ems ou **Bad-Ems**, ville d'Allemagne (Prusse), prov. de Hesse-Nassau, sur la Lahn, 6.355 hab. Sources minérales renommées. Manufacture de cuivre et d'argent.

— Hist. En 1786, les archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence et de Salzbourg adoptèrent à Ems un plan de réformes dont le principal but était de mettre un frein aux empiètements qui se reproduisaient à la cour romaine, et de maintenir avec leurs droits canoniques ceux que leur accordait la constitution de l'empire. Cette convention a porté depuis le nom de *l'Punctation d'Ems*. Le mauvais vouloir de l'électeur de Bavière fit échouer cette tentative, que soutinrent d'ailleurs mollement les propres signataires de la convention.

— *Dépêche d'Ems*. Le 9 juillet 1870, l'ambassadeur de France, comte Benedetti, se rendit à Ems, où était Guillaume Ier, roi de Prusse, pour le prier, comme chef de la famille des Hohenzollern, de ne pas donner son assentiment à la candidature du prince Léopold de Hohenzollern au trône d'Espagne, qui lui était offert. Le roi ne donna qu'une réponse évasive, mais le prince Antoine de Hohenzollern retira la candidature de son fils Léopold. L'affaire semblait terminée. Un rapport des faits qui venaient de se passer entre l'ambassadeur et le roi fut rédigé sous les yeux de ce dernier et envoyé par dépêche télégraphique au ministre des affaires étrangères de Prusse, le comte de Bismark, avec autorisation de le publier, s'il le jugeait utile. C'est de ce rapport, dont le ministre prussien altéra le sens en le faisant connaître aux journaux, et, par eux, au gouvernement français, comme il en fit lui-même l'aveu en 1892, et comme cela résulte de la comparaison des textes, que sortit la guerre franco-allemande de 1870-1871.

— Méd. Les eaux d'Ems, probablement les *fontes calidi Mattiaci* mentionnés par Pline, sont très anciennement connues. Agrippine, femme de Germanicus, vint à Ems et dit, selon la tradition, la naissance de Caligula à l'effet de ces eaux. Les sources, très nombreuses, dont la température varie de 30° à 48° environ, sont toutes bicarbonatées sodiques, et renferment environ 2 grammes de bicarbonate de soude par litre et une proportion notable de chaux. Les eaux d'Ems se prennent surtout en boisson et en bains, mais souvent en douches; elles sont surtout efficaces dans les affections catarrhales chroniques. Dans les maladies du foie et de l'estomac, des voies digestives, dans la goutte et la gravelle, elles ont une action analogue à celle des eaux de Vichy. Ems convient encore aux catarrhes chroniques des voies urinaires et des organes génitaux. La source Bubenquelle, qui est jaillissante et s'emploie en douche ascendante, jouit d'une grande renommée comme remède contre la stérilité. L'eau d'Ems s'expédie en très grande quantité. Avant d'être bue, l'eau doit être chauffée au bain-marie.

Ems-occidental, département français du premier Empire, baigné par la mer du Nord. Il avait été formé, en 1810, d'une partie de la Hollande et avait pour chef-lieu *Groningue*.

Ems-oriental, département français du premier Empire, baigné par la mer du Nord; formé en 1810 d'une partie du Hanovre. Ch.-l. *Aurich*.

Ems-supérieur, département français du premier empire, compris entre les départements de la Lippe, des Bouches-du-Weser, de l'Ems-Oriental et de l'Ems-Occidental, formé en 1810 d'une partie du Hanovre. Ch.-l. *Osnabrück*.

Emschérien, enne *em'-ché-ri-in, èn'* — de l'*Emscher*, en Westphalie. adj. Qualification par laquelle de Lapparent désigne ce qui concerne la partie inférieure du sénonien (crétacé supérieur).

— n. m.: *L'*Emschérien. (Se divise en deux sous-étages: le coniacien de Cognac à la base, caractérisé par les *Inoceramus*, et le *santonien* de Saintes, à la partie supérieure.)

Emsdetten, ville d'Allemagne (Prusse), prov. de Westphalie, sur l'*Ems*; 5.520 hab. Filatures; vannerie.

Emser Jérôme, théologien et controversiste catholique, né à Ulm en 1477, mort à Leipzig en 1527. Élève des universités de Tubingue et de Bâle, il devint, en 1500, chapelain et secrétaire du cardinal Raymond de Gurk. Après avoir donné, à Strasbourg, une édition des œuvres de Pic de La Mirandole, il professa le droit canon, d'abord à Erfurt, où il eut Luther pour élève, puis à Leipzig. Nommé secrétaire du duc Georges de Saxe, il ne cessa de combattre la Réforme et ses docteurs. Outre une traduction allemande du Nouveau Testament, il a laissé un grand nombre d'ouvrages de controverse et une *Vie de saint Hannon, évêque de Meissen*.

Ému, ue part. pass. du v. Emouvoir.

Émulateur, trice n. m. Personne animée par l'émulation. — Personne qui cherche à imiter quelqu'un ou quelque chose: *Les* Émulateurs *noriques de l'antiquité*. (Géruzez.)

— Syn. **Compétiteur, concurrent**, etc. V. compétiteur.

Émulation *é-mu-sion* — lat. *æmulatio*; de *æmulare*, chercher à égaler. n. f. Sentiment qui pousse à vouloir égaler ou dépasser les autres (Se prend toujours ordinairement en bonne part): *L'*Émulation *est un aiguillon à la vertu*. Fen.)

— Syn. **Émulation, rivalité**. *L'émulation* est un sentiment noble. La *rivalité* a des mobiles tantôt louables, tantôt blâmables. De plus, les deux sentiments ont des objets différents: c'est le talent, la vertu, la gloire d'autrui qui excitent l'*émulation*; il y a rivalité à propos d'une place, d'une fortune, d'une femme, etc.

Émulation (Théâtre d'). Vers 1795, un acteur nommé Ribié, lié à la veuve du fameux Nicolet, le théâtre fondé à Paris par son mari sous le titre « les Grands Danseurs de corde » et qui, après être devenu « les Grands Danseurs du roi », avait pris, dès le commencement de la Révolution, le nom de « théâtre de la Gaîté ». Sous la direction de Ribié, cet établissement devint le « théâtre d'Émulation ». Il conserva ce titre jusqu'au 9 janvier 1799, époque où Ribié l'abandonna. La veuve Nicolet en reprit la direction, le rouvrit, et l'appela de nouveau « théâtre de la Gaîté ».

— Un autre théâtre recut, à l'époque de la Révolution, le nom d'« théâtre d'Émulation ». C'est celui de Duyen, situé alors rue Notre-Dame-de-Nazareth, à l'angle de la rue Saint-Martin. Il fut connu, en 1791 et 1792, sous ce titre, pour reprendre ensuite le nom de son fondateur, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa disparition.

Émule lat. *æmulus*, concurrent, rival, qui se rattache au grec *aimulos*, proprem. « flatteur ». n. Compétiteur, concurrent, personne qui cherche à en égaler, à en dépasser une autre: *Entre chercheurs du vrai il n'y a que des* émules, *il n'y a point de rivaux*. E. de Gir.) Personne qui atteint ou qui est près d'atteindre au mérite d'une autre, dans le même genre: *Racine, en fait de style, est l'*Émule *de Virgile*. Se dit quelquefois des choses: *Maison de commerce qui est l'*Émule *d'une autre*.

— Syn. **Compétiteur**, etc. V. compétiteur.

Émuler rad. *émule* v. a. S'efforcer d'égaler en mérite; imiter: *La femme ne peut être supérieure que comme femme, mais, dès qu'elle veut* émuler *l'homme, ce n'est qu'un singe*. J. de Maistre.) Peu us.]

Emulgent (*jan*), **ente** [du lat. *emulgere*, traire. adj. Se disait des artères et des veines des reins. ‖ On dit aujourd'hui renal, ale.

Émulseur (du lat. *emulgere*, supin *emulsum*, traire) n. m. Appareil pour élever les liquides corrosifs. ‖ Instrument que l'on emploie, dans les laiteries, pour ajouter au lait écrémé nouvellement les matières grasses nécessaires à la fabrication des fromages gras.

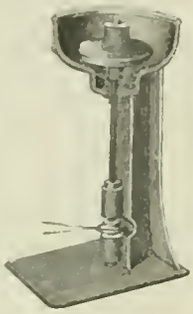
Emulseur.

Émulsif, ive (du lat. *emulgere*, supin *emulsum*, traire) adj. Qui contient de l'huile qu'on peut tirer par expression: *Des graines* Émulsives. ‖ *Substance émulsive*, Matière grasse que l'on ajoute au lait écrémé lors de la fabrication des fromages.

Émulsine (rad. *émulsion*) n. f. Diastase que l'on rencontre dans un grand nombre de pruniers.

— Encycl. L'*émulsine* a également reçu le nom de *synoptose*. Elle hydrate l'amygdaline contenue dans les graines (amandes amères), dans les feuilles (pruniers, laurier-cerise), etc., et la dédouble en glucose, essence d'amandes amères et acide cyanhydrique. La réaction ne se produit pas dans les organes vivants.

— I. Préparation. On commence par presser les amandes douces, afin d'en extraire l'huile grasse; puis on fait macérer le gâteau dans trois fois son poids d'eau pure, on exprime la masse, et l'on abandonne l'émulsion obtenue à elle-même, à la température de 20° à 25°, pendant un jour environ. Le liquide se divise ainsi en deux couches: la couche supérieure est coagulée, la couche inférieure est aqueuse et transparente. Au bout de deux ou trois jours, la partie aqueuse ne donne plus aucun précipité de caséine sous l'influence de l'acide acétique, mais l'alcool y fait naître un précipité parfaitement soluble dans l'eau, qui n'est autre que l'émulsine. On la recueille sur un filtre, on la lave à l'alcool absolu et on la dessèche dans le vide au-dessus d'un vase rempli d'acide sulfurique. Il est rare que l'émulsine soit exempte de matière colorante; dans tous les cas, elle renferme des phosphates précipités, comme elle, par l'alcool, et dont il est impossible de la débarrasser.

— II. Propriétés. L'émulsine se présente sous la forme d'une masse blanche, friable et soluble dans l'eau. Elle a une réaction acide très prononcée, et c'est grâce à cette dernière propriété que la solution aqueuse tient en dissolution des phosphates. Elle se décompose, comme toutes les diastases, sous l'influence de la chaleur. L'émulsine parfaitement sèche peut, toutefois, supporter une température de 100° sans éprouver d'altération.

L'acétate de plomb précipite complètement l'émulsine. Le précipité conserve le pouvoir de convertir l'amygdaline en essence d'amandes amères, et la liqueur qui surnage n'agit plus du tout sur cette substance. Abandonnée à l'air libre pendant plusieurs jours, la solution aqueuse de l'émulsine se putréfie lentement en dégageant des produits gazeux et en devenant trouble; l'acide lactique est au nombre des produits de cette putréfaction.

Émulsion (du lat. *emulsum*, supin de *emulgere*, traire) n. f. Préparation pharmaceutique liquide ayant la couleur et la consistance du lait, et que l'on obtient par un mélange d'eau et de substances huileuses ou résineuses: *Quand on laisse reposer quelque temps une* émulsion, *elle se sépare en deux parties, et l'huile monte à la surface comme dans le lait*. (Cadet-Gassicourt.)

— Encycl. Pharm. On nomme *émulsion* un liquide d'apparence laiteuse, où une substance non soluble dans l'eau: huile, résine, etc., est maintenue en suspension à l'état de gouttelettes extrêmement ténues.

En pharmacie, on prépare les émulsions dites « naturelles » à l'aide de semences oléagineuses, comme les amandes douces, préalablement décortiquées, débarrassées de leur germe, et broyées dans un mortier avec un peu d'eau. Quand on a obtenu une pâte bien homogène, on ajoute du sucre et peu à peu de l'eau, en agitant continuellement. 1 lit. pour 50 gr. d'amandes avec 50 gr. de sucre. L'émulsion additionnée de gélatine, constitue le blanc-manger. Une émulsion où entre le jaune d'œuf s'appelle *lait de poule*.

Les émulsions, dites artificielles, de substances résineuses, se préparent à l'aide de l'eau, de l'alcool; pour les émulsions huileuses, on utilise des substances qui se prêtent particulièrement à l'émulsion: jaune d'œuf, gomme adragante ou arabique.

Émulsionnement (*o-ne-man*) n. m. Action d'émulsionner.

Émulsionner (*o-né*) v. a. Faire passer à l'état d'émulsion.

— Econ. rur. Ajouter à du lait qui vient d'être écrémé des matières grasses, pour la fabrication des fromages.

— Phot. *Émulsionner une plaque photographique*, Etendre sur elle du gélatino-bromure.

Émute n. f. V. emeute.

Émutir, Émutition. V. émeutir, émeutition.

Émyde ou **Emys** (*é-miss*) n. f. Genre de tortues, type de la famille des *émydidés*, comprenant des formes à plastron sans divisions mobiles, à carapace plate et ovale, et dont on connaît quelques espèces d'Europe et de l'Amérique du Nord. (Les émydes sont de taille assez grande; l'espèce commune dans l'Europe orientale est l'émyde caspienne (*emys Caspica*), dépassant 0m,30 de long, d'un brun olivâtre uniforme.)

Émyde.

Émydés ou **Émydidés** n. m. pl. Famille de reptiles chéloniens, comprenant les tortues d'eau douce réparties dans les genres *émyde*, *cistude*, *chélydre*, *cinosternon*, etc. (Tous les émydés sont carnassiers et vivent de poissons; ils sont répandus surtout dans l'hémisphère nord; les formes fossiles apparaissent dans le crétacé.) — *Un* Émyde ou Émydide.

Émydie (*di*) ou **Emydia** (*é*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, appelé aussi *eulepia*, type de la famille des *émydidés*, et comprenant des petits papillons nocturnes, jaunes ou gris, marquetés de noir, vulgairement appelés *écailles chouettes*. (Les quelques espèces du genre émydie, répandues surtout en Europe, sont représentées en France par les *emydia grammica*, *cribrum* et *candida*. La première est assez commune dans les lieux arides; sa chenille vit sur les genêts et diverses graminées.)

Emydie (gr. nat.).

Émydie (*di*) ou **Emydium** (*é, di-om'*) n. m. Genre d'arachnides tardigrades, comprenant de petits animaux marins, allongés, annelés, épineux, et dont les courtes pattes sont armées de nombreuses griffes d'égale longueur. (On peut prendre comme exemple de ces animalcules l'*emydium Sigismundi*, des mers d'Europe.)

Emydie (gr. 150 fois).

Émydiidés n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères géométres, dont le genre émydie est le type. — *Un* Émydiidé. ‖ On dit aussi Émydiens.

Émydine (du gr. *emus*, *udos*, tortue d'eau) n. f. Substance qu'on extrait des œufs de tortue, en laissant écouler le jaune dans une grande quantité d'eau distillée, puis en lavant le dépôt à l'eau et en épuisant par l'alcool et l'éther.

Émydo-saurien, enne (*sô-ri-in, èn'*) adj. Qui tient à la fois des tortues et des lézards.

Emyrne. Géogr. V. Imerina.

Émysaure (*sôr'*) n. m. Zool. V. chélydre.

En (*an* — du lat. *in*, même sens) prép. A généralement tous les sens de *dans*, avec une désignation moins précise du lieu. ‖ Peut s'appliquer aussi à une situation morale: *Être* en *puissance de mari*. ‖ S'employait autrefois avec les noms de ville: En *Paris*. En *Angers*. (Aujourd'hui, on se sert de *à* dans le même cas.)

— Cette préposition précède l'objet considéré comme lieu: *Voler de fleur* en *fleur*. ‖ Elle indique le lieu vers lequel on dirige un objet: *Envoyer une lettre* en *Belgique*; l'objet qui contient: *Mettre du vin* en *bouteilles*; le moyen de transport: *Voyager* en *chemin de fer*.

— Elle indique aussi l'ordre: En *dernier lieu*. En *seconde ligne*. ‖ La situation respective: En *face*. ‖ L'excipient de l'action; son espèce, sa nature distinctive: En *peinture*. En *amour*. ‖ L'espèce, la nature distinctive de l'état, de la profession: *Un docteur* en *médecine*. *Un étudiant* en *droit*. *Un peintre* en *bâtiment*.

— Elle exprime le temps, et précède le mot qui indique l'époque: En *hiver*. En *1793*. ‖ La durée: *Être guéri* en *huit jours*. *Le champignon croît* en *une nuit*. ‖ Le temps en relation avec une action exprimée par son participe présent: En *vieillissant*, *on meurt* en *détail*.

— Elle exprime la matière: *Meuble* en *noyer*. *Voûte* en *briques*. ‖ La nature des produits: *Sol riche* en *vignes*. ‖ Fig.: *Riche* en *vertus*. *Généreux* en *promesses*.

— Elle exprime l'état, la manière d'être: *Personne* en *bonne santé*. *Chemin* en *pente*. *Vêtements* en *lambeaux*. ‖ L'état en rapport avec l'action: *Être* en *marche*, en *tournée*, en *voyage*. ‖ La situation de l'âme dans ses manifestations extérieures: *Éclater* en *sanglots*. *Être* en *gaieté*. ‖ La situation relativement aux affaires ou à la fortune: *Être* en *progrès*, en *veine*. ‖ La manière d'être respective: *Être* en *bons termes*, en *querelle*. ‖ La manière d'être par rapport au costume, à la tenue: *Être* en *chemise*, en *cheveux*, en *blanc*, en *noir*. ‖ La disposition: *Des arbres* en *espalier*. *Se mettre* en *rond*. *Un jardin* en *potager*. ‖ La forme: *La ville d'Alger est bâtie* en *amphithéâtre*. ‖ Le changement de forme: *Narcisse fut métamorphosé* en *fleur*. ‖ La forme du langage: *Écrire* en *vers*. *Parler* en *français*. La manière dont une chose se fait: *Répondre* en *deux mots*. *Se sauver* en *toute hâte*. ‖ La circonstance d'une action simultanée: *Travailler* en *chantant*. ‖ Le caractère de l'action: *Se conduire* en *fat*.

— Elle précède encore le mot exprimant le mobile moral de l'action, l'objet, le but, le motif: *Armer* en *course*. *Partir* en *vue d'une affaire*. ‖ La direction morale de l'action: *Mettre sa confiance* en *soi-même*. ‖ La progression ou la succession de l'action: *Raconter de point* en *point*. *Aller de mal* en *pis*.

— *En*, combiné avec d'autres mots qui expriment le lieu ou la situation, fournit une foule de locutions adverbiales que l'on trouvera au mot qui sert de complément à la préposition. V. haut, bas, dessus, dessous, travers, long, large, avant, arrière, etc.

— *En* sert encore à former des mots et surtout des verbes qui signifient Garnir de, mettre dans, etc. Dans ces cas, ce mot s'écrit *em* devant un *b*, un *p* ou un *m*: *Embrasser*; Emprisonner; Emmagasiner.

— Loc. conj. *En tant que*. Autant que. Selon le pouvoir, la manière d'être de: *Je le ferai* en tant que *je le pourroi*. — Comme, au point de vue de sa qualité de: En tant que *père*, *il l'aurait absous*; en tant que *juge*, *il le condamna*. ‖ *En fait de*, Comme, pour tout: En fait de *récompense*,

recevoir des reproches. (Quelquef., dans le style familier, on sous-entend *fait de : Réunion dans laquelle,* EN *orateurs, il n'y a que deux bègues.*)

— Gramm. 1° Faut-il se servir de *en* ou de *de* pour exprimer la matière ? Faut-il dire : *Une table* EN *marbre* ou *une table* DE *marbre ?* L'Académie est muette. Beaucoup de grammairiens adoptent la seconde manière de dire; mais beaucoup de bons auteurs fournissent des exemples de la seconde. Dans la pratique, on emploie l'une et l'autre. 2° *En* peut-il être suivi de l'article défini *le, la, les ?..* L'usage veut qu'on n'emploie pas l'article pluriel après *en;* on ne doit pas dire *en les temps, en les circonstances,* etc. Avec l'article singulier, *en* s'emploie couramment dans certaines locutions consacrées : *En l'honneur de, en l'absence de, en l'état, et quelques autres.* Telles furent les règles suivies jusqu'à la fin du XIXe siècle; mais à ce moment quelques écrivains ont mis ou remis à la mode l'habitude d'employer *en* au lieu de *dans;* c'est ainsi qu'ils trouvent plus élégant de dire : EN *la nuit,* EN *la mer,* EN *les soirs,* etc.

EN (*an* — du lat. *inde,* de là, qui a donné *end, ent* et *en*) pron. relat. inv. De lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela, de ces choses-là, de là : *Le droit est la face égoïste de la justice, le devoir* EN *est la face généreuse.* (Lacord.) ‖ Au sujet de cela : *C'est à n'*EN *pas croire ses yeux.* ‖ A cause de cela : *J'*EN *suis désolé.* ‖ Par cette personne-là, par cela : *Napoléon Ier se confia aux Anglais : il* EN *fut maltraité.*

— *En* est purement explétif dans certaines locutions ou constructions : *Il* EN *est de l'un comme de l'autre.* EN *être pour sa peine. Il est des cas où l'on doit* EN *faire entendre plus qu'on n'*EN *dit.* (Volt.)

— *En* fait partie d'un grand nombre de locutions qui seront expliquées en leur lieu : *S'*EN *aller, s'*EN *venir, s'*EN *retourner, s'*EN *tenir à.* EN *tenir,* EN *avoir dans l'aile,* etc. V. ALLER, VENIR, RETOURNER, TENIR, AILE, etc.

— Gramm. 1° Emploi de *en* ou de *son, sa, ses, leur, leurs.* Quand l'objet possesseur et l'objet possédé appartiennent à la même proposition, on emploie toujours *son, sa, ses, leur, leurs : La campagne a* SES *agréments. En automne, les arbres perdent* LEURS *feuilles.* On se sert encore de l'adjectif possessif quand le possesseur n'étant pas dans la même proposition que l'objet possédé, celui-ci est le complément d'une préposition : *Paris est une ville magnifique; tous les voyageurs admirent la beauté de* SES *monuments.* — Dans les autres cas, et surtout quand on ne veut exprimer que l'idée de possession, on emploie le relatif *en : La gaieté est la santé de l'âme, la tristesse* EN *est le poison. Quand on est dans un pays, il faut* EN *suivre les usages.* Dans ces exemples, les mots possesseurs : *pays, âme,* sont des noms de choses ; si, au contraire, ces mots étaient des noms de personnes ou d'objets personnifiés, on emploierait de préférence *son, sa, ses, leur, leurs,* surtout si c'est l'idée de possession qui domine, et qu'on veuille appuyer sur l'expression : *Rien n'épuise la terre : plus on déchire* SES *entrailles, plus elle est libérale.* (Fén.) — Souvent, l'emploi des adjectifs possessifs ou du relatif *en* est à peu près indifférent. V. LUI.

2° Participe passé précédé de *en.* V. PARTICIPE.

ÉNADELPHIE (*dél'-fi* — du gr. *en,* dans, et *adelphos,* frère) n. f. Tératol. Inclusion d'un fœtus dans un autre fœtus.

ENAËTA (*é-na*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes-prosobranches-cténobranches, famille des volutidés, comprenant des animaux marins à coquille en fuseau, très pointue, à spire courte, dont l'espèce type est l'*enaëta harpa,* de l'Amérique occidentale.

ÉNAGE (*naj'* — gr. *enagès ;* de *en,* dans, et *agos,* exagération) n. m. Antiq. gr. Personne exclue des mystères. ‖ Personne sous le coup d'une malédiction ou d'une vengeance. ‖ Nom donné aux citoyens d'Athènes qui avaient violé le droit d'asile en massacrant, près du temple d'Athéna, les partisans de Cylon.

ÉNAGÔNIOS (mot gr. ; de *en,* dans, et *agôn, ônos,* combat) adj. Mythol. gr. Surnom d'Hermès, dieu des concours gymniques et des palestres.

ENAIGRIR (*an-è* — de *en,* et *aigrir*) v. a. Rendre plus aigre, plus douloureux. (Vieux.)

ÉNAKITES, nom d'une tribu qui habitait, au sud du pays de Chanaan, une contrée montagneuse. (Les Enakites possédaient trois places fortes : Hébron, Dabir et Anab. Vaincus et refoulés par les Hébreux, ils se retirèrent chez les Philistins, à Gaza, Gath et Aschod). — *Un* ENAKITE.

ÉNALCIDE n. f. Bot. Syn. de TAGÈTE.

ÉNALIOSAURIENS (*só-ri-in*) n. m. pl. Paléont. Ordre de reptiles hydrosauriens, comprenant de gigantesques animaux marins, dont les plus remarquables sont les *nothosaures, plésiosaures* et *ichtyosaures.* (Les énaliosauriens étaient revêtus d'une peau nue et coriace; leurs membres étaient modifiés en nageoires; ces reptiles, tous propres à l'époque secondaire, se divisent en trois familles : *nothosauridés, plésiosauridés, ichtyosauridés.*) — *Un* ÉNALIOSAURIEN. Syn. SAUROPTÉRYGIENS.

ÉNALLAGE (*laj'* — du gr. *enallagè,* changement) n. f. Gramm. Figure de construction qui consiste dans l'emploi d'un temps, d'un mode, d'un nombre, d'un genre pour un autre, comme dans cet exemple :

Ainsi dit le renard, et flatteurs d'*applaudir.*
LA FONTAINE.

ÉNALLOCHROME n. f. Chim. Syn. de ÆSCULINE.

ENALLOCRINUS (*é-nal', nuss*) n. m. Paléont. Genre de crinoïdes, famille des crotalocrinidés, comprenant des encrinos à grand calice infundibuliforme, à tige épaisse, qui sont fossiles dans le silurien supérieur de l'Europe boréale.

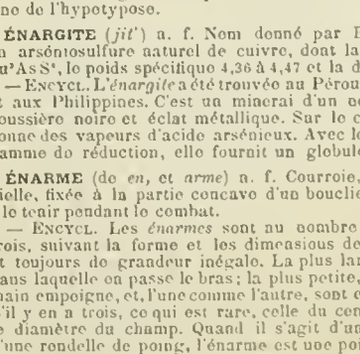

Enallohelia : *a,* grossi.

ENALLOHELIA (*énal', é-li*) n. m. Paléont. Genre de madrépores, famille des oculinidés, comprenant des polypiers rameux, dont les calices sont disposés suivant deux rangées alternantes. (On peut prendre comme exemple de ces petits zoanthaires, fossiles dans le jurassique, l'*enallohelin striata,* du coralrag allemand.)

ÉNALLOSTÈGUES (*stègh'*) n. m. pl. Grand groupe de foraminifères, comprenant ceux de ces protozoaires dont la coquille est formée de loges alternant suivant deux ou trois axes, et non suivant une spire. Les *polymorphines, textulaires* et *biçénéennes* sont les principaux types des foraminifères énallostègues.) — *Un* ENALLOSTÉGUE.

ÉNALOS. Myth. gr. Jeune Grec qui sauva Phinée, sacrifiée à Amphitrite et aux Néréides pour obéir à un oracle. Enalos se jeta à la mer, après qu'on l'eut précipitée ; tous deux furent portés à la côte par des dauphins. — Fondateur de Lesbos. — Rocher sacré, à Lesbos.

ÉNAMOURER (de *en,* et *amour*) v. a. Inspirer de l'amour à : *Coquette qui cherche à* ÉNAMOURER *tous ceux qui l'approchent.*

Énamouré, ée part. pass. du v. Énamourer.

— Substantiv. Personne enamourée.

S'énamourer, v. pr. S'amouracher, devenir amoureux.

ÉNANCHER v. a. En T. d'épinglier, Creuser dans l'enclume la rainure qui doit servir de moule à la tige de l'épingle. ‖ On dit aussi ÉNAUCHER. (Vieux.)

ÉNANCRÉ, ÉE adj. Mar. Se disait autref. pour ANCRÉ.

ENANGER, comm. de Suède (gouv. de Gefleborg); 3.000 hab. Forges. Ch.-l. de district.

ÉNANTÈSE (du gr. *énantion,* vis-à-vis) n. f. Anat. Soudure de vaisseaux ascendants et descendants; anastomose.

ÉNANTHÈME (du gr. *en,* dans, et *anthein,* fleurir) n. m. Méd. Eruption qui se produit à la face interne des cavités naturelles. (Se dit par opposition à EXANTHÈME.)

ÉNANTIOBLASTÉES (*sté*) n. f. pl. Ordre de plantes renfermant les familles des *restiacées, commélynées, xyridées, ériocaulonées,* créé par Martius pour les formes chez lesquelles l'ovule est droit, l'embryon se trouvant situé à l'extrémité opposée de la base de la graine (Dr Tison). [De Jussieu a fait des énantioblastées une division des monocotylédones périspermées.] — *Une* ÉNANTIOBLASTÉE.

ÉNANTIOMORPHE (du gr. *énantios,* contraire, inverse, et *morphé,* forme) adj. Qui est formé des mêmes parties disposées en ordre inverse, de façon à être identique, sans être superposable : *La main gauche et la main droite sont* ÉNANTIOMORPHES.

— ENCYCL. Lorsque deux objets sont *énantiomorphes,* chacun est superposable à l'image de l'autre, dans un miroir plan, ou, ce qui revient au même, à la figure symétrique de l'autre par rapport à un plan. L'image d'une main droite dans un miroir est une main gauche.

ÉNANTIOPATHIE (*pa-ti* — du gr. *énantios,* contraire, et *pathos,* affection) n. f. Méd. Système de thérapeutique, dans lequel on cherche à déterminer des symptômes opposés à ceux de la maladie.

ÉNANTIOSE (du gr. *enantiósis;* de *enantios,* contraire) n. f. Philos. Chacune des oppositions, au nombre de dix, qui sont la source de toute chose, dans le système des pythagoriciens : *Voici les* ÉNANTIOSES, *d'après Aristote : le but et l'indétermination, l'impair et le pair, l'un et le multiple, la droite et la gauche, le mâle et la femelle, l'immobile et le mobile, la ligne droite et la courbe, la lumière et les ténèbres, le bien et le mal, le carré parfait et le carré long.*

— Gramm. Sorte d'antithèse.

— Méd. Traitement par les contraires.

ENARE ou **INARA,** lac de la Russie d'Europe, tout au N. de la Finlande, en Laponie; 1.421 kilom. carr. ; îles nombreuses. Il donne naissance au Pasvig, tributaire de l'océan Glacial.

ENARBRER (*an-nar'* — de *en,* et *arbre*) v. a. Monter, assembler sur un arbre ou essieu : ENARBRER *une roue, un pignon.*

— Horlog. Ajuster et river sur l'arbre qui doit les porter un pignon ou une roue.

S'enarbrer, v. pr. Etre enarbré.

— Manèg. Se cabrer. (Vieux.)

ÉNARD (*nar'*) n. m. Ligne qui, passée dans chacune des mailles du filet de pêche appelé *tramail,* dans sa partie supérieure, porte les flotteurs de liège destinés à maintenir le filet verticalement dans l'eau.

ENAREA ou **ENARÍA,** prov. du sud-ouest de l'Ethiopie, entre les provinces de Metcha au N., de Choa et de Gouragué à l'E., de Kaffa au S., et de Gouma à l'O. C'est un haut plateau encaissé dans des montagnes qui ont pour point culminant le mont Egan (3.090 m.). Ses eaux, très abondantes, y forment de vastes marécages et se déversent en partie dans le bassin du Nil, en partie dans celui de l'Omo. Le climat y est doux et agréable, le sol fertile. Les caféiers y atteignent de 2 à 3 mètres de hauteur. Population, en majeure partie de race galla, chrétienne, mahométane et fétichiste. Capit. *Sakka.* Commerce d'exportation : café, myrrhe, civette, ivoire, étoffes.

ÉNARGÉE (*jé*) n. f. Genre d'arbrisseaux de la famille des liliacées, tribu des smilacées, originaire de l'Amérique australe.

ÉNARGIE (*jî* — du gr. *enargeia,* description animée) n. f. Rhétor. Figure dont parle Quintilien, et qui est voisine de l'hypotypose.

ÉNARGITE (*jit'*) n. f. Nom donné par Breithaupt à un arséniosulfure naturel de cuivre, dont la formule est $Cu^3As^1S^4$, le poids spécifique 4,36 à 4,47 et la dureté 3.

— ENCYCL. L'*énargite* a été trouvée au Pérou, au Mexique et aux Philippines. C'est un minerai d'un noir de fer, à poussière noire et éclat métallique. Sur le charbon, elle donne des vapeurs d'acide arsénieux. Avec le borax et la flamme de réduction, elle fournit un globule de cuivre.

ÉNARME (de *en,* et *arme*) n. f. Courroie, poignée ou bielle, fixée à la partie concave d'un bouclier et servant à le tenir pendant le combat.

— ENCYCL. Les *énarmes* sont au nombre de deux ou trois, suivant la forme et les dimensions des boucliers, et toujours de grandeur inégale. La plus large est celle dans laquelle on passe le bras; la plus petite, celle que la main empoigne, et, l'une comme l'autre, sont excentriques. S'il y en a trois, ce qui est rare, celle du centre est dans le diamètre du champ. Quand il s'agit d'un broquel ou d'une rondelle de poing, l'énarme est une poignée rigide, placée au centre du revers. Les énarmes peuvent encore être disposées en croix; ordinairement, elles sont placées plus près du bord que du centre, la plus petite étant la plus voisine de l'orle.

ENARMONIE, ENARMONIQUE, Autre orthographe des mots ENHARMONIE, ENHARMONIQUE.

ÉNARRABLE (rad. *énarrer,* adj. Qui peut se narrer, se raconter : *Scène qui n'est pas* ÉNARRABLE.

ÉNARRATION (*si-on*) n. f. Récit détaillé, action d'énarrer : *Une ennuyeuse* ÉNARRATION.

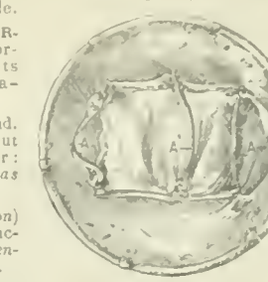

A, énarmes.

ÉNARRÉE (*ré* — du gr. *énarréios ;* de *en* privat., et de *arren,* mâle) n. m. Nom donné par les anciens à des Scythes du sexe masculin, mentionnés par Hérodote et Hippocrate, qui naissaient avec les parties sexuelles atrophiées. (Ces efféminés semblent avoir été des cryptorchides, et leur infirmité est attribuée par Hippocrate au climat et à la nature marécageuse des terres que parcouraient les Scythes nomades.)

ÉNARRER (du préf. *é,* et du *narrer*) v. a. Raconter avec détail : ENARRER *ses exploits.*

S'énarrer, v. pr. Etre énarré.

ENARRHEMENT (*an-na-re-man* — rad. *enarrher*) n. m. Action de donner des arrhes. (Vieux.)

ENARRHER (*an-na-ré* — de *en,* et *arrhes*) v. a. Donner des arrhes à : ENARRHER *son propriétaire.* ‖ Autref., par anal., Payer d'avance, gagner à prix d'argent :

Mais ses rivaux, munis de protecteurs,
Avaient d'emblée *enarrhé* ses suffrages.
PIRON.

ENARRHEUR (*an-na-reur*) n. m. Celui qui donne des arrhes pour quelque opération.

ÈNARTHROCARPE n. m. Genre d'herbes annuelles, de la famille des crucifères, voisin des radis, et comprenant quatre ou cinq espèces croissant en Orient.

ÈNARTHRODIAL, ALE, AUX adj. Qui concerne les énarthroses.

ÈNARTHROSE (du gr. *énarthros,* articulé) n. f. Anat. Genre de diarthrose, ou articulation mobile, caractérisée par la forme sphérique : l'une en creux, l'autre en relief, des surfaces osseuses qui s'articulent, ce qui permet les mouvements dans tous les sens : *Les articulations de l'épaule et de la hanche sont des* ÉNARTHROSES.

ÉNASER (du préf. priv. *é,* et du lat. *nasus,* nez) v. a. Couper le nez à : *Autrefois, on* ÉNASAIT *les voleurs pour un premier délit.*

S'énaser, v. pr. Donner, frapper violemment du nez : *Je viens* M'ÉNASER *contre un hangar.* (Chateaubr.)

ÉNAUCHER v. a. Techn. Syn. de ÉNANCHER.

ÉNAULT (Etienne), littérateur français, né à Brest en 1816, mort à Paris en 1883. Il collabora à divers journaux et publia des nouvelles, ainsi que de nombreux romans, parmi lesquels nous citerons : *le Fils de l'empereur* (1816) ; *l'Homme de minuit* (1857); *le Vagabond* (1859), avec Judicis ; *le Portefeuille du diable,* roman (1860); *Scènes dramatiques du mariage* (1865) ; *le Roman d'une altesse* (1866) ; *l'Amour à vingt ans* (1868); *les Honnêtes Gens* (1869) ; *Histoire d'une conscience* (1872) ; *Mademoiselle de Champrosé* (1873); *Danielle* (1879); *les Drames de la Jeunesse* (1882); etc.

ÉNAULT (Louis), romancier français, cousin du précédent, né à Isigny (Calvados) en 1824, mort à Paris en 1900. Il parcourut presque toute l'Europe et l'Orient, et, de retour en France, il collabora à de nombreux journaux et revues. Ecrivain élégant, travailleur infatigable, il n'a cessé, depuis lors, d'écrire des récits de voyages, des livres de littérature, de critique d'art, des romans, des traductions, etc. Nous citerons de lui : *Promenade en Belgique et sur les bords du Rhin* (1852) ; *la Terre sainte* (1854) ; *Constantinople et la Turquie* (1855) ; *Voyage en Laponie et en Norvège* (1857) ; *la Méditerranée, ses îles et ses bords* (1862) ; *l'Amérique centrale et méridionale* (1866) ; *Paris brûlé par la Commune* (1871); *Londres* (1876) ; *les Diamants de la couronne* (1884), etc. ; des romans : *Christine* (1857) ; *la Vierge du Liban* (1858); *Alba* (1859) ; *Nadeje* (1858) ; *un Amour en Laponie* (1861); *Stella* (1863) ; *les Perles noires* (1872) ; *la Circassienne* (1878) ; *Valneige* (1887) ; *le Château des anges* (1889) ; *Tragiques amours* (1891) ; *Jours d'épreuve* (1891) ; *la Tresse bleue* (1896); *Myrto* (1898), etc. ; plusieurs volumes de critique sous le titre de *Paris-Salon.* Il a écrit des articles littéraires, sous le pseudonyme de LOUIS VERMOND.

ÉNAUTE (*nôt'* — gr. *aenautés ;* de *aei,* toujours, et de *nautés,* nautonier) n. m. Antiq. gr. Juges maritimes, de Milet.

— ENCYCL. Les *énautes* avaient pour attributions particulières les différends maritimes. Ils se tenaient ordinairement sur un vaisseau, probablement pour se soustraire à toute influence de leurs concitoyens, et ils y restaient jusqu'à ce qu'ils eussent résolu la question.

EN-BAS n. m. Linguist. Syn. de EMBAS.

ENBOHÉMER (de *en,* et *bohème.* — Change l'*é* fermé en *è* ouvert devant une syllabe muette) v. a. Faire entrer dans la bohème : ENBOHÉMER *des étudiants.*

S'enbohémer, v. pr. Entrer dans la bohème.

ENÇÀ (de *en,* et *çà*) adv. Avant ce temps-ci : *Depuis mille ans* ENÇÀ. ‖ Après ce temps-là : *Après vingt ans* ENÇÀ. (Vieux.)

ENCABANAGE (*naj'* — de *en,* et *cabane*) n. m. Action de placer les vers à soie, soit sur des claies avec les feuilles de mûrier nécessaires à leur nourriture d'un jour, soit sur les bruyères afin qu'ils filent leurs cocons.

ENCABANEMENT (*man* — de *en,* et *cabane*) n. m. Partie intérieure d'un navire, qui rentre depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

ENCABANER v. a. Faire l'encabanage des vers à soie.

ENCABANGE n. m. Séricic. Syn. de ENCABANAGE.

ENCABLURE (*an, ce*, et *câble* n. f. Ancienne mesure de longueur de 12 brasses, ou 195 mètres, prise dans le langage marin pour 200 mètres. Ce nom provient de l'anneau de longueur uniforme des cables des vaisseaux. Syn. ENCHAINEURE.

ENCABOTINER (S') (*an*, et *cabotin*) v. pr. Faire des cabotins sa société, prendre leurs habitudes.

ENCADASTRER (*stré* — de *en*, et *cadastre*) v. a. Faire entrer dans un cadastre.

ENCADENASSER (*nè-sé* — de *en*, et *cadenas*) v. a. Fermer d'un cadenas, enfermer soigneusement : ENCADENASSER *un prisonnier*.

ENCADREMENT (*man*) n. m. Action d'encadrer, ouvrage servant de cadre : *L'*ENCADREMENT *d'une tapisserie, d'un tableau*. ‖ Par anal. Bordure, ceinture, objet qui entoure de toutes parts : *L'*ENCADREMENT *de pierre*.

— Fig. Milieu : *Les passions sont l'*ENCADREMENT *obligé de toutes nos actions*.

— Archit. Ornement en saillie qui entoure certains membres d'architecture ou certaines ouvertures : ENCADREMENTS *de corniches*. *L'*ENCADREMENT *d'une fenêtre*.

— Art milit. Ensemble des grades qui forment le cadre d'une troupe : *Faire d'encadrement*, Sous officiers et soldats qui, dans les manœuvres, marquent la ligne de bataille et entre lesquels vient s'encadrer le front des troupes.

— Encycl. B.-arts. L'*encadrement* prend sa véritable origine à la Renaissance, lors de la réduction des dimensions de la peinture murale à celles du tableau de chevalet. Avant, le cadre faisait partie de l'architecture. Les premiers cadres qu'on fit pour les glaces étaient de même matière; ainsi sont les glaces de Venise. Mais ce genre d'encadrement était coûteux, et, quand l'usage de construire et de préparer des cadres pour les tableaux se fut établi, on songea à encadrer les glaces de la même façon.

Les premiers cadres furent de bois sculpté, recouvert directement de feuilles d'or. L'encadreur était en même temps sculpteur. Bientôt on songea, pour donner une apparence plus métallique à l'or du cadre, à recouvrir celui-ci d'une mince couche de colle et de blanc mêlés, qui ferait disparaître les aspérités du bois, en rendant le cadre susceptible d'un poissage qui augmenterait l'éclat de l'or. Cette mince couche s'est accrue avec le temps, et elle forme aujourd'hui la pâte qu'on applique, moulée, sur les cadres, en guise de sculpture.

Les ateliers d'encadrement sont composés : des mouleurs, qui appliquent la pâte sur le cadre; des repasseurs, qui retouchent le moulage et lui donnent le fini et le poli voulus, des doreurs, des brunisseuses, qui rendent certaines parties brillantes, tandis que les autres restent mates; et enfin des encadreurs proprement dits, qui confectionnent les passe-partout, encadrent les dessins, gravures, aquarelles, etc.

Les bois qui servent à la fabrication des cadres dorés sont en général le marronnier, le poirier, l'aune, etc.

L'encadrement des gravures et dessins est d'un genre particulier. On colle le dessin qu'on veut encadrer sur une feuille de papier bristol, de fort papier à dessin, et suivant les marges qu'on veut conserver; ce travail fait, on met la feuille sous presse; puis on coupe un carton de la forme et de la dimension voulues, on place le dessin dessus, et l'on remet le tout sous presse. Après l'en avoir retiré, on taille, en suivant exactement le contour du carton, une feuille de beau verre à vitre blanc qu'on applique sur le dessin, après avoir préalablement collé à la colle forte des bandes de toile sur les bords, à l'envers du carton.

— Art milit. *Encadrement d'une troupe*. Ce mot ne s'emploie pas seulement pour désigner l'ensemble ou la répartition des cadres d'une troupe, mais aussi pour indiquer la position de celle-ci dans une ligne de bataille, entre d'autres unités chargées d'assurer ses flancs : soit pour lui permettre d'agir plus énergiquement devant elle, soit pour la soutenir si l'on a quelques raisons de se défier de sa valeur ou de ses intentions. Ainsi, un général prendra soin d'encadrer, le cas échéant, des troupes jeunes ou des alliés douteux entre des corps aguerris et parfaitement sûrs.

ENCADRER (*an*, et *cadre*) v. a. Placer dans un cadre, entourer d'un cadre : ENCADRER *un tableau, une glace*. ‖ Entourer d'une bordure tenant lieu de cadre : ENCADRER *un journal de noir*.

— Par anal. Envelopper de toute part, isoler : *Potager qui* ENCADRE *une bordure de buis. Ceinture de montagnes* ENCADRANT *un paysage*. Entourer et faire ressortir : *Cheveux noirs* ENCADRANT *un visage pâle*.

— Par ext. Introduire, insérer, faire entrer : ENCADRER *un monument dans un paysage, un épisode dans un récit*. Placer dans un certain milieu : *Les campagnes tranquilles, où j'aime le plus à* ENCADRER *mes récits*. G. Sand.

— Ironiq. *Faire o encadrer*. Etre très singulier sous un rapport quelconque : bizarre, excentrique.

— Art milit. Faire entrer dans les cadres de l'armée : *Les levées d'un pays conquis sont toujours des auxiliaires peu sûrs à* ENCADRER *dans une armée conquérante*. A. de Broglie. ‖ *Encadrer une troupe*. La pourvoir des gradés nécessaires pour la commander et en assurer le service.

Encadré, ée part. pass. du v. Encadrer.

— Minér. *Cristaux encadrés*. Cristaux dont les facettes sont entourées d'une sorte de cadre.

S'encadrer, v. pr. Etre encadré. Etre entouré, bordé. ‖ Etre inséré, introduit.

— Fig. Etre placé, se placer, s'enfermer dans un certain milieu.

ENCADREUR n. m. Celui qui fait, qui pose des cadres.

ENCADRURE n. f. Encadrement. Vieux.

ENCAÉNIES n. f. pl. Liturg. V. ENCÉNIES.

ENCAGEMENT (*an, man* — de *encager*) n. m. Action d'enfermer dans une cage, son résultat. ‖ Peut se dire d'une personne : *L'*ENCAGEMENT *du cardinal La Balue par Louis XI*.

ENCAGER (*jé* — de *en*, et *cage*. — Prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Il encagea, nous encageons*) v. a. Mettre en cage : ENCAGER *un oiseau*. ‖ Fam. Tenir enfermé; emprisonner : ENCAGER *un voleur*.

S'encager, v. pr. Etre encagé, mis en cage. ‖ Fam. Se tenir enfermé : S'ENCAGER *dans son logement*.

ENCAISSABLE (*ke-sabl*) adj. Qui peut ou doit être encaissé.

ENCAISSAGE (*kè-saj*) n. m. Comm. Action d'encaisser, de mettre en caisse : ENCAISSAGE *de marchandises, de munitions*. ‖ Etat d'un objet encaissé : *L'n* ENCAISSAGE *défectueux*.

— Hortic. Action de mettre des plantes en caisse : *L'*ENCAISSAGE *des orangers*.

— Encycl. Hortic. L'*encaissage* est une opération de même nature que l'*empotage*; toutefois, les *encaissages* c'est-à-dire les transfèrements de la plante dans une caisse de plus grande dimension) devant être beaucoup moins fréquents que les rempotages, il importe de donner aux sujets une terre encore plus substantielle, ordinairement un mélange composé dans ce seul but, afin de maintenir leur végétation le plus longtemps possible.

ENCAISSANT (*kè-san*), **ANTE** adj. Géol. Qui forme encaissement : *La roche* ENCAISSANTE *d'un minerai*.

ENCAISSE (*kèss*) n. f. Somme qu'un comptable a dans sa caisse : *Une* ENCAISSE *de tant de millions... Pour défendre cette* ENCAISSE, *la Banque de France...* ‖ ENCAISSE *métallique*, Valeurs en or ou en argent.

ENCAISSEMENT (*kè-se-man*) n. m. Action d'encaisser : *L'*ENCAISSEMENT *des marchandises*. ‖ Etat d'un objet mis en caisse : *L'n* ENCAISSEMENT *défectueux*. ‖ Etat d'un objet resserré : *L'*ENCAISSEMENT *d'un fleuve*.

— Comm. Action de toucher de l'argent ou des valeurs.

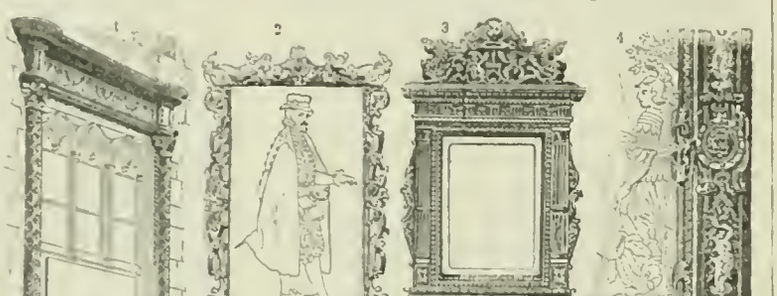

Encadrements XVIe s. : 1. De fenêtre; 2. De tableau, 3. De miroir; 4. De tapisserie.

‖ Payement effectif du montant d'un effet. ‖ *Sauf encaissement*, Réserve que l'on mentionne sur certains effets et qui donne à l'accepteur recours contre le signataire du billet, en cas de non-payement.

— Hortic. Action d'encaisser les arbres ou les plantes.

— P. et chauss. Enceinte de charpente. ‖ Sorte de grande caisse qu'on remplit de pierres et qu'on coule à fond pour former une digue, protéger les piles d'un pont ou jeter des fondations. ‖ Tranchée creusée sur l'emplacement d'une route ou d'une rue et qu'on se propose de combler avec certains matériaux. ‖ Travaux de défense par lesquels on maintient dans leur lit des cours d'eau peu volumineux.

ENCAISSER (*kè-sé* — de *en*, et *caisse*) v. a. Mettre en caisse : ENCAISSER *des marchandises*.

— Par ext. Resserrer, border des deux côtés : *Les montagnes qui* ENCAISSENT *une vallée*.

— Pop. Recevoir : ENCAISSER *une gifle*.

— Comm. Toucher, recevoir, en parlant d'une somme d'argent ou d'autres valeurs.

— Hortic. Planter dans une caisse remplie de terre : ENCAISSER *des orangers*. ‖ Faire un large trou, dans une terre non encore remuée, pour y rapporter de la terre ou des pierres : ENCAISSER *un terrain*.

— P. et chauss. Resserrer entre des digues, des berges : ENCAISSER *une rivière, un cours d'eau*. ‖ *Encaisser une route*, En creuser l'emplacement, pour remplacer le creux avec certains matériaux.

S'encaisser, S'enfoncer comme dans un encaissement : *La vallée* S'ENCAISSE *entre deux collines*.

— ANTON. **Débourser, décaisser, payer, rembourser, solder.**

ENCAISSEUR (*kè-seur*) n. m. Négociant qui encaisse : *L'*ENCAISSEUR *d'un effet*.

ENCALIFOURCHONNÉ (*cho-né*), **ÉE** adj. Fam. Qui est à califourchon.

ENCALMINÉ, ÉE (*de en*, et *calme*) adj. Mar. Arrêté par le calme : *Navire* ENCALMINÉ.

ENCALYPTE n. f. Genre de mousses, comprenant des plantes qui croissent en gazons épais.

— Encycl. Les *encalyptes* sont des bryacées reconnaissables à leur longue coiffe en éteignoir, qui cache entièrement la capsule. On en connaît une dizaine d'espèces, vivaces et gazonnantes, des régions froides et tempérées de l'hémisphère boréal. L'*encalypte streptocarpa*, dont les tiges atteignent 3 centimètres, croît dans les environs de Paris.

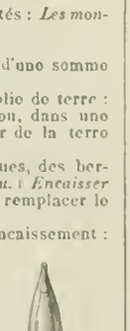

Encalypte (gr. 2 fois).

ENCAMPANEMENT (*kan, man* — de *en*, et du lat. *campana*, cloche) n. m. Mar. Evasement d'une bouche à feu.

ENCAN (du lat. *in quantum*, pour combien) n. m. Vente publique au plus offrant : *Vendre des meubles à l'*ENCAN.

— Fig. Trafic honteux d'une chose que l'honnêteté défend de vendre à prix d'argent : *Mettre sa conscience à l'*ENCAN.

— Encycl. En droit, ce nom s'applique aux ventes faites publiquement et par enchères, qui ont pour objet des meubles et effets mobiliers.

En règle générale, toutes espèces de meubles sont susceptibles d'être vendues à l'*encan*; cette règle souffre, cependant, quelques exceptions : ainsi, les marchandises neuves appartenant à un marchand et faisant l'objet de son commerce ne peuvent être vendues à l'encan que sous certaines restrictions, nécessitées par l'intérêt public et la sûreté du negoce (loi du 25 juin 1841).

Sur le point de savoir qui peut procéder aux ventes à l'encan, les dispositions légales se résument ainsi : 1° il est interdit aux particuliers d'y procéder; 2° les commissaires-priseurs en ont le monopole dans les communes où ils ont leur résidence, et, dans les autres communes, concurrence existe entre les commissaires-priseurs, les notaires, les huissiers et les greffiers.

Les ventes dont il s'agit peuvent être soit des ventes forcées, c'est-à-dire ayant lieu par autorité de justice (par ex., sur saisie), soit des ventes volontaires. Suivant cette distinction, les règles en sont différentes, notamment au point de vue des formalités, du payement du prix et des oppositions.

Aucun officier public ne peut procéder à une vente publique par enchères d'objets mobiliers sans en avoir, préalablement, fait la déclaration au bureau de l'enregistrement, afin que les préposés de l'administration puissent veiller aux intérêts du fisc (loi du 22 pluviôse, an VII, art. 2).

L'officier public chargé d'une vente à l'encan ne peut se rendre adjudicataire pour son propre compte.

ENCANAILLEMENT (*na-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Action d'encanailler, de s'encanailler; son résultat.

ENCANAILLER (*na-ill-é* [*ll* mll.] — de *en*, et *canaille*) v. a. Mêler à la canaille, à une société que l'on considère comme méprisable : *Autrefois, un noble* ENCANAILLAIT *sa fille en la mariant à un riche financier*. ‖ Mêler de la canaille à, introduire de la canaille dans : ENCANAILLER *sa maison*.

— Fig. Avilir, rendre méprisable.

S'encanailler, v. pr. Hanter la canaille, se mêler, s'unir à elle, entrer en relation avec elle. ‖ Fig. S'avilir, prendre des habitudes basses, peu nobles.

ENCANTEUR n. m. Celui qui vend à l'encan.

ENCANTHIS (*tiss* — du gr. *en*, dans, et *kanthos*, angle de l'œil) n. m. Tumeur formée par une dégénérescence ou une végétation morbide de la caroncule lacrymale.

— Encycl. L'*encanthis* est dû, le plus souvent, à un développement exagéré des poils de la caroncule lacrymale. On le guérit par l'arrachement des poils et la cautérisation au sulfate de cuivre.

— Art. vétér. Le chien est l'animal domestique le plus sujet à l'*encanthis* ou onglet; puis vient le cheval, et enfin les autres. Comme traitement, il ne faut pas s'attarder aux lotions émollientes ou astringentes, ni même aux cautérisations au nitrate d'argent, mais en venir tout de suite à l'extirpation. Un coup de ciseaux courbes suffit chez le chien; chez le cheval, il faut faire une dissection au bistouri. L'hémorragie s'arrête d'elle-même.

ENCAPELER v. a. Mar. Arrêter, fixer un cordage. (Vx.)

ENCAPER (de *en*, et *cap*) v. a. Engager entre deux caps. ‖ Doubler un cap pour entrer dans un golfe, un bras de mer, un détroit : ENCAPER *un navire*.

— Absolum. : *Quand on* ENCAPE, *on a souvent peine à reprendre le large*.

— Pop. Saisir, mettre la main sur.

ENCAPUCHONNER (de *en*, et *capuchon*) v. a. Couvrir d'un capuchon : ENCAPUCHONNER *un enfant, la tête d'un enfant*. ‖ Fam. et par dénigr. Faire entrer dans un ordre monastique : *On trouvait commode, autrefois, d'*ENCAPUCHONNER *les filles de famille*.

— Fauconn. Couvrir de son capuchon la tête d'un autour, d'un faucon. (On dit mieux CHAPERONNER.)

— Manèg. Obliger le cheval, à l'aide de rênes fixes spéciales, à tenir le bas de la tête très près du poitrail.

Encapuchonné, ée part. pass. du v. Encapuchonner.

— Ornith. *Cygne encapuchonné*, Nom vulgaire du dronte.

— Substantiv. au masc. Disciple de Wiclef, dont la secte fut fondée en Angleterre, en 1387.

S'encapuchonner, v. pr. Se couvrir la tête d'un capuchon. ‖ Fam. et par dénigr. Se faire moine.

— Manèg. Se dit du cheval qui tient le bas de la tête beaucoup trop rapproché du poitrail.

ENCAQUEMENT (*ke-man*) n. m. Action ou manière d'encaquer le hareng, en le plaçant symétriquement dans des barils, où l'on alterne les couches de sel et les lits de poissons préalablement vidés.

ENCAQUER (*ké* — de *en*, et *caque*) v. a. Mettre en caque : ENCAQUER *des harengs*. ‖ Fam. Resserrer, réunir dans un espace étroit : ENCAQUER *des voyageurs dans une voiture*. ‖ Entasser, amonceler : ENCAQUER *des écus*.

S'encaquer, v. pr. Etre mis en caque.

— Fam. S'entasser, se mettre ensemble en un lieu resserré : S'ENCAQUER *dans un théâtre*.

ENCAQUEUR (*keur*), **EUSE** n. Personne qui encaque. ‖ On dit plus ordinairement CAQUEUR.

ENCARASSER ou **ENCARRASSER** (*ka-ra-sé*) v. a. Disposer les pièces de vin les unes sur les autres, dans un chai, en les rangeant symétriquement. (Se dit spécialem. dans le sud-ouest de la France.)

ENCARCANNER (*ka-né* — de *en*, et *carcan*) v. a. Mettre au carcan : ENCARCANNER *un condamné*.

ENCARDITE n. f. Paléont. Nom donné aux bucardes fossiles, et étendu quelquefois aux noyaux intérieurs des échinodermes.

ENCARER v. a. Mar. anc. Syn. de ÉCHOUER.

ENCARNACION (LA), ville du Mexique (Etat de Jalisco), au milieu des montagnes; 16.000 hab. Ch.-l. d'un municipe. Fabriques de chaussures, de savon et de bougies.

ENCARNAVALÉ, ÉE (de *en*, et *carnaval*) adj. Grotesquement habillé; habillé comme un personnage de carnaval.

ENCARPE (du lat. *encarpa*, gr. *egkarpa*, même sens) n. m. Archit. Guirlande de feuillage, de fruits et de fleurs.

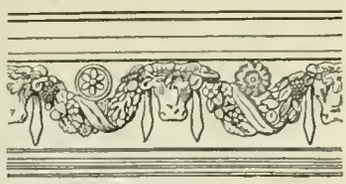
Encarpe.

ENCARRADE n. f. Arg. Entrée.

ENCARRAILLADE (*ll* mll.) n. f. Métall. Mine bien grillée et propre à être mise dans les fours catalans.

ENCARRELÉ, ÉE adj. Carrelé, garni de carreaux. (Vx.)

ENCARRER v. n. Arg. Entrer : ENCARRER *dans sa piaule*, Entrer dans sa maison.

ENCART (*kar'* — subst. verb. de *encarter*) n. m. Typogr. et rel. Carton simple ou double, qui, dans les feuilles de certains formats divisibles par cahiers, tels que l'in-douze, l'in-dix-huit, l'in-seize, etc., se détache à la pliure pour être intercalé dans la partie principale d'un cahier.

ENCARTAGE n. m. Typogr. et rel. Action d'encarter des feuilles d'impression. ‖ Action d'insérer entre les feuillets d'un livre, entre les pages d'un journal, soit des prospectus, soit des tables ou titres d'ouvrages. ‖ Les feuillets insérés eux-mêmes. (On dit aussi ENCARTONNAGE.)
— Techn. Représentation des dessins destinés aux étoffes brochées par une carte divisée en petits carreaux qui figurent les fils de la chaîne et de la trame. ‖ Action d'insérer des cartons entre chacun des plis des étoffes, avant l'opération du catissage. (On dit aussi ENCARTONNAGE.) ‖ Action d'entourer une pièce de drap ou de tissu d'une enveloppe en grosse toile ou en papier.

ENCARTATION n. f. Typogr. Syn. de ENCARTAGE.

ENCARTER (de *en*, et *carte*) v. a. Typogr. et rel. Placer un encart, un carton quelconque, dans la partie du cahier ou de la feuille d'un volume où il doit se trouver. ‖ Mettre un carton dans une feuille d'un livre, pour remplacer des pages fautives. ‖ Insérer dans un livre, dans une revue qu'on va mettre en vente : ENCARTER *un prospectus*. (On dit aussi ENCARTONNER.)
— Admin. *Encarter une femme*, L'inscrire sur les registres officiels de la prostitution et lui délivrer une carte de fille soumise.
— Techn. En parlant d'une pièce d'étoffe, Placer un carton entre ses plis avant de la catir à chaud. (On dit aussi ENCARTONNER.) ‖ Entourer une pièce de drap, de tissu dans une enveloppe. ‖ Attacher sur des feuilles de carton des boutons, des épingles, etc.
Encarté, ée part. pass. du v. Encarter.
— Substantiv. au masc. *Les* ENCARTÉS *des facultés*, Les étudiants.
S'encarter, v. pr. Etre encarté.

ENCARTEUSE (rad. *encarter*) n. f. Machine imaginée par Olagnier et servant à fixer sur des feuilles de carton les boutons et menus objets similaires.

ENCARTONNAGE n. m. Techn. Syn. de ENCARTAGE.

ENCARTONNEMENT (*man*) n. m. Action d'encartonner; état d'un objet encartonné.

ENCARTONNER v. a. Syn. de ENCARTER.
— Placer des feuilles imprimées entre des cartons pour les satiner en les passant à la presse.

ENCARTOUCHAGE (*chaj'* — rad. *encartoucher*) n. m. Action d'encartoucher.

ENCARTOUCHER (de *en*, et *cartouche*) v. a. Mettre de la poudre ou de la dynamite dans des cartouches.

EN-CAS, ENCAS ou **EN CAS** (*an-kâ* — de *en*, et *cas*) n. m. Objet préparé pour être mis en usage, dans des circonstances imprévues : *Avoir 10.000 francs en réserve comme* EN-CAS.
— Carrosse vide qui accompagnait toujours celui du roi, et qui était destiné à le remplacer *dans le cas* où il se serait trouvé brisé.
— Sorte d'ombrelle assez grande pour pouvoir, au besoin, abriter de la pluie. Syn. EN-TOUT-CAS.
— Fig. Ressource applicable à des circonstances imprévues : *L'administration, en France, est l'*EN-CAS *de toutes les vocations interrompues.* (St-Marc Gir.) ‖ Hypothèse, événement ou état possible : *La mort sur la barricade ou la tombe dans l'exil, c'est pour le dévouement un* EN-CAS *acceptable.* (V. Hugo.)
— Art culin. Mets tout préparés et pouvant être servis dans une circonstance imprévue.
— Art milit. *En-cas mobile*, Nom donné à des trains tout chargés d'approvisionnements en vivres, munitions, etc., et toujours prêts à être expédiés.
— Hist. Table qui était toujours servie, dans les palais des rois et dans les anciens châteaux. (Plusieurs passages de Grégoire de Tours attestent que cet usage était en vigueur dès le VIe siècle. Du temps de Louis XIV, on appelait *en-cas de nuit* une collation tenue en réserve à côté de la chambre à coucher du roi.)

En-cas.

ENCASQUER (*ské* — de *en*, et *casque*) v. n. Arg. Entrer, pénétrer.

ENCÂSSURE (*kâ-sur'* — forme normande et picarde de *enchâssure*) n. f. Carross. Entaille que l'on pratique au lisoir de derrière et à la sellette de devant, pour y placer l'essieu d'une voiture. ‖ On dit aussi ENCASTURE.

ENCASTAGE (*staj'* — rad. *encaster*) n. m. Opération consistant à placer les poteries à cuire; poteries dont la pâte peut se ramollir sous l'action de la chaleur du four, dans des étuis ou casettes, pour les protéger pendant la cuisson et s'opposer à toute déformation. ‖ *Encastage sans supports*, Système d'encastage qui s'applique surtout aux poteries simples et dans lequel les pièces sont placées dans les étuis les unes sur les autres. ‖ *Encastage avec supports*, Système d'encastage qui s'emploie pour les poteries composées, c'est-à-dire recouvertes d'un enduit destiné à se vitrifier pendant la cuisson, et dans lequel les pièces sont placées dans les casettes, soutenues au moyen de supports en terre cuite.

ENCASTELER (*ste*) (**S'**) [de l'ital. *incastellare*. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Il s'encastèle. Il s'encastèleroit*] v. pr. En parlant du cheval, Avoir son talon qui se rétrécit et sa fourchette qui se resserre.

ENCASTELURE (*ste*) n. f. Maladie du pied du cheval qui consiste en un rétrécissement des régions postérieures du sabot, dont les talons viennent à se chevaucher.
— ENCYCL. On a imaginé des instruments, dits *désencasteleurs*, bien des ferrures, pour ouvrir par force les talons et faire disparaître l'*encastelure*, mais rien ne vaut, pour atteindre ce but, les moyens physiologiques. Toute ferrure qui force le cheval à marcher sur ses talons combat l'encastelure et arrive à la faire disparaître. Cependant, le moyen qui réussit le mieux en Algérie, où l'encastelure est fréquente chez les chevaux ferrés à l'européenne, c'est de faire marcher les chevaux pieds nus pendant la moitié du temps.

ENCASTER (*sté* — de *en*, et *casette*) v. a. Mettre des poteries dans les casettes.
S'encaster, v. pr. Etre encasté.

ENCASTEUR (*steur'*) n. m. Ouvrier spécialement chargé de l'encastage des poteries.

ENCASTILLAGE n. m. Mar. V. ACCASTILLAGE.

ENCASTILLEMENT (*sti-lle-man* [*ll* mll.]) n. m. Action d'encastiller : *L'*ENCASTILLEMENT *des troupes*. (Vieux.)

ENCASTILLER (*sti*, et *ll* mll. — de *en*, et *castel*) v. a. Féod. Mettre à l'abri, mettre en sûreté comme dans un castel ou château fort : ENCASTILLER *des troupes*. (Vieux.)
— Mar. V. ACCASTILLER.
S'encastiller, v. pr Se mettre à l'abri, en sûreté. (Vieux.)

ENCASTILLER (*sti*, et *ll* mll. — rad. *encastrer*) v. a. Techn. Enchâsser, encadrer. (Vieux.)

ENCASTILLURE (*sti*, et *ll* mll.) n. f. Techn. Encadrement. (Vieux.)

ENCASTREMENT (*stre-man*) n. m. Action d'encastrer; état d'un objet encastré.
— Artill. *Encastrements des tourillons*, Entailles demi-circulaires pratiquées sur les flasques d'un affût pour recevoir les tourillons de la pièce à la position de tir ou à la position de route.
— Techn. Autref., Entaille pratiquée dans la platine d'une arme à feu pour recevoir le bassinet. ‖ Entaille pratiquée dans une pièce de bois ou de fer pour recevoir une autre pièce.

ENCASTRER (*stré* — de l'ital. *incastrare*, même sens) v. a. Enchâsser au moyen d'une entaille : ENCASTRER *un châssis dans un mur*.
Encastré, ée part. pass. du v. Encastrer.
— Numism. Se dit d'une médaille fausse, sur laquelle on a soudé la tête ou le revers d'une autre médaille.
S'encastrer, v. pr. Etre encastré.

ENCASTURE n. f. Techn. Syn. de ENCÂSSURE.

ENCATALEPSIE n. f. Pathol. Syn. de CATALEPSIE ou APOPLEXIE. (Vieux.)

ENCATALOGUEMENT (*lo-ghe-man*) n. m. Action d'encataloguer.

ENCATALOGUER (*ghé* — de *en*, et *catalogue*) v. a. Mettre dans un catalogue quelconque : *On* ENCATALOGUE *les étoiles*.
— En T. de théâtr., Porter au catalogue des acteurs : ENCATALOGUER *des figurantes*.

ENCAUME (*kôm'* — du gr. *egkauma*, brûlure) n. m. Phlyctène résultant d'une brûlure. ‖ Cicatrice laissée par une brûlure. (Vieux.)

ENCAUSSE, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 10 kilom de Saint-Gaudens, sur le Job, sous-affluent de la Garonne par l'Aspet; 523 hab. Eaux minérales tiédes sulfatées calciques, connues dès l'époque romaine ; établissement de bains.

ENCAUSSEMENT (*kô-se-man*) n. m. Nom sous lequel on désigne, dans quelques contrées de la France, le gonflement accidentel de l'estomac des bêtes de l'espèce ovine, qui ont absorbé en trop grande quantité des herbages mouillés. (On l'appelle improprement *hydropisie du mouton*.)

ENCAUSTE (*kôsst'*) ou **ENCAUSTES** (*kô-stèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des érotylidés, comprenant des formes assez grandes, allongées, ordinairement noires, tachées de rouge et de jaune. (Les encaustes, dont on connaît une douzaine d'espèces, vivent dans les arbres pourris, en Malaisie et en Nouvelle-Guinée. Tel est l'*encaustes Javanica* des îles de la Sonde.)

ENCAUSTIQUE (*kô-stik'* — du gr. *egkaustikê*; de *egkaiein*, brûler) n. f. B.-arts. Sorte de peinture en usage chez les anciens et qui se composait de couleurs délayées dans de la cire fondue, que l'on chauffait au moment de s'en servir. ‖ Préparation dont on imprègne les marbres des sculptures et les ouvrages en plâtre, pour leur donner une teinte plus douce ou pour les préserver contre l'humidité. ‖ Préparation de cire dissoute dans l'essence de térébenthine, que l'on applique sur les parquets ou sur les meubles, avant de les frotter, pour leur donner du brillant.
— Adjectiv. : *Des préparations* ENCAUSTIQUES. *Un liquide* ENCAUSTIQUE. *La peinture* ENCAUSTIQUE.
— ENCYCL. Techn. Il existe dans le commerce un grand nombre de sortes d'*encaustiques*. Les plus usitées sont celles destinées à recouvrir les meubles, les parquets ou carrelages et les cuirs ou harnais. On fabrique les premières soit en faisant dissoudre de la cire jaune dans de la térébenthine, puis en ajoutant à la dissolution de l'*orcanette* ou du *quercitron*, selon que l'on veut avoir de l'*encaustique rouge* ou de l'*encaustique jaune*. L'*encaustique à la potasse* s'obtient en faisant fondre ensemble de la cire blanche et de la potasse. L'*encaustique ou pétrole* se prépare en faisant fondre de la cire et en versant dans cette substance en fusion du pétrole par petites quantités, tout en malaxant continuellement la masse. Ces diverses variétés d'encaustiques s'emploient indistinctement pour les meubles, les parquets et les carrelages en poterie.
Les encaustiques pour cuirs et harnais sont habituellement composés d'un mélange de cire jaune, de colophane, d'essence de térébenthine. On ajoute quelquefois du noir animal, pour les cuirs noircis.

ENCAUSTIQUER (*kô-sti-ké*) v. a. Couvrir d'une ou plusieurs couches d'encaustique : ENCAUSTIQUER *un meuble, un parquet, une statue, un plafond, un harnais*.

ENCAVEMENT (*man*) n. m. Action d'encaver les boissons; état des boissons encavées : *L'*ENCAVEMENT *améliore les vins*.

ENCAVER (de *en*, et *cave*) v. a. A signifié Creuser. ‖ Mettre en cave, en parlant d'une boisson : ENCAVER *du vin, de la bière*. ‖ Par ext. et par plaisant., en parlant des personnes, Enfermer dans une cave ou dans un endroit obscur : *M'aurait-on* ENCAVÉ? *Je ne vois goutte*. (La Fontaine.) ‖ Dans certaines parties de la France, Combler un trou, une fosse, avec des matériaux quelconques.
S'encaver, v. pr. Etre encavé.

ENCAVEUR n. m. Ouvrier qui encave les boissons.

ENCEINDRE (*sindr'* — du lat. *incingere*, même sens. [Se conjugue comme *ceindre*.]) v. a. Entourer d'une ceinture destinée à défendre l'entrée : ENCEINDRE *un jardin d'une haie vive*. ‖ Entourer, former l'enceinte de, servir d'enceinte à : *Rivière qui* ENCEINT *une ville*.
— SYN. **Ceindre, enclore.**

ENCEINTE (*sint'* — du bas lat. *incincta*, sans ceinture; de *in* priv., et *cingere*, ceindre) adj. f. Se dit d'une femme grosse, portant un enfant dans son sein : *Une femme* ENCEINTE *de six mois*.

ENCEINTE (*sint* — rad. *enceindre*) n. f. Ceinture élevée ou pratiquée de main d'homme, pour défendre l'entrée d'un terrain, d'une ville, d'un édifice : *Une* ENCEINTE *de murs, de fossés, de haies, de palissades*. ‖ Ceinture naturelle, enfermant de toute part un espace de terrain : *Une* ENCEINTE *de montagnes*.
— Par ext. Espace clos de tous côtés : *Pénétrer dans l'*ENCEINTE *d'une ville, d'un tribunal*.
— Fig. Limites : *Se renfermer dans l'*ENCEINTE *de ses devoirs*. ‖ Intérieur, nature intime : *Dans l'*ENCEINTE *du cœur*.
— Fortif. Ligne de fortifications qui forme la clôture ou l'escarpe du corps d'une place. ‖ *Première enceinte*, Enceinte extérieure, lorsqu'il en existe plus d'une.
— Mar. Préceinte de galiste. ‖ Autref. Préceinte en général. (On écrivait aussi ENCENTE.)
— Pêch. Ceinture de canots que l'on forme sur la mer, pour entourer un banc de poissons.
— Turf. *Enceinte du pesage*, Endroit réservé aux opérations du pesage, au sellage et à la promenade des chevaux avant la course.
— Vénér. Espace marqué par des branches cassées, et qui indique, en le limitant, l'endroit où est la reposée de la bête qu'on se propose de lancer et de courre. ‖ Espace complètement entouré de toiles et de filets, pour empêcher le gibier de s'enfuir. ‖ Partie de bois séparée des autres cantons par des chemins. ‖ *Double enceinte*, Piège à loups dit aussi TRAQUENARD.
— SYN. **Circonférence, circuit**, etc. V. CIRCONFÉRENCE.
— ENCYCL. Fortif. L'*enceinte* est dite *continue* si elle se prolonge sans interruption et ne présente d'autres ouvertures que les *portes* permettant de sortir de la ville ou d'y rentrer. Elle est *discontinue* quand, en raison de certains obstacles naturels, cours d'eau, escarpements, etc., on a cru inutile d'établir sur ces points un obstacle artificiel.
Autrefois, l'enceinte, disposée d'ailleurs de façon plus ou moins complexe, constituait la partie essentielle et souvent la totalité des fortifications d'une ville. Aujourd'hui, elle n'en est souvent qu'un élément destiné à compléter celui que représentent les forts détachés, situés en avant et souvent fort loin de l'enceinte. La construction de ces forts ne rend point, d'ailleurs, l'enceinte inutile, car c'est l'existence de celle-ci qui oblige l'ennemi à attaquer ces forts et à s'emparer au moins d'un ou de deux d'entre eux, au lieu d'essayer de pénétrer dans la place en passant par leurs intervalles. V. FORTIFICATION.

ENCEINTER (*sin*) v. a. Engrosser, rendre enceinte. (Vx.) ‖ On a dit aussi ENCEINTURER, et ENCEINTRER.

ENCELADE. Myth. gr. Un des géants qui firent la guerre aux dieux. Il était fils de Gæa et du Tartare, ou, suivant d'autres, de Titan. Après la défaite des géants, il essaya de fuir; mais il fut arrêté par Athéna, et foudroyé par Zeus. D'après d'autres traditions, il fut écrasé par le char d'Athéna, ou frappé par le javelot de Sélène. Zeus l'emprisonna sous l'Etna; et, chaque fois que le géant essayait de se retourner, il ébranlait toute la Sicile. C'est ainsi que Virgile, après les poètes grecs, expliquait les éruptions de l'Etna et les tremblements de terre.

ENCELADE n. m. L'un des satellites de Saturne, découvert par Herschel en 1789. (Il fait sa révolution sidérale en 1 j. 8 h. 53 m. 7 s.)

ENCELADE ou **ENCELADUS** (*duss*) [nom mythol.] n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des harpalinés, comprenant une seule espèce, de grande taille, répandue dans les régions chaudes de l'Amérique méridionale. (L'*encelade géant* [*enceladus gigas*], noir luisant, plat, avec une grosse tête, est nocturne et vit comme les *ditomus* dans des terriers; il habite surtout les plaines riveraines de la Colombie et du Venezuela.)

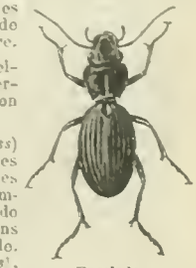
Encelade (réd. de moitié).

ENCELADITE (de *Encelade*) n. f. Borotitanate naturel de magnésie et de fer. Syn. de WARWICKITE.

ENCÉLIALGIE (*jî* — du gr. *egkoilia*, intestins, et *algos*, douleur) n. f. Douleur d'intestins. (Peu usité.)

ENCÉLIALGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'encélialgie.

ENCÉLIE (*lî'* n. f. Bot. Syn. de PÉZIZE. ‖ Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des helianthées, comprenant cinq ou six espèces qui habitent l'Amérique tropicale.

ENCELLULEMENT (*sè-lu-le-man*) n. m. Action d'encelluler. ‖ Détention dans une cellule.

ENCELLULER (*sé-lu* — de *en*, et *cellule*) v. a. Mettre en cellule : ENCELLULER *des moines*. ‖ Détenir dans une cellule : ENCELLULER *des détenus*.
S'encelluler, v. pr. Se mettre en cellule.

ENCÉNIE [illegible] — gr. *enkainia*; de *en*, dans, et *kainos*, nouveau, neuf. Antiq. gr. Fête à l'occasion de la dédicace d'un temple. Fête à l'occasion de l'achèvement d'un édifice. Fête à l'occasion d'une grande entreprise nationale.

— Antiq. hébr. Nom de trois fêtes que les juifs célébraient en mémoire des trois dédicaces du temple, accomplies : la première, par Salomon; la seconde, par Zorobabel; la troisième, par Judas Macchabée, après les profanations d'Antiochus Épiphane.

— Hist. ecclés. Dédicace d'un temple chrétien, dans les premiers siècles de l'Église.

ENCENS [illegible] du lat. *incensum*, chose brûlée, parce qu'on brûle l'encens pour développer son parfum. n. m. Résine parfumée dont l'odeur s'exhale surtout dans la combustion, et qu'on extrait d'un grand nombre d'arbres différents. Se dit particulièrement de la résine que les [illegible] nomment *olibon*. ‖ *Encens blanc* ou *Encens de Thuringe*, Sorte de résine produite par les pins. ‖ *Encens vert*, Résine produite par les sapins. *Manne d'encens*, Encens commun. ‖ *Encens puant*, Absinthe. ‖ *Encens de Java*, Benjoin.

— Fig. Hommage d'adoration. *Offrir de l'*ENCENS *aux idoles*. ‖ Compliments, éloge, flatterie :

Un peu d'*encens* brûlé rajuste bien des choses.
CYRANO DE BERGERAC.

— Féod. *Droit de l'encens*, Droit qu'avait le seigneur d'être encensé pendant l'office, comme le sont les ecclésiastiques qui siègent au chœur.

— Loc. div. *Offrir, Donner de l'encens à quelqu'un*. Brûler de l'encens et agiter l'encensoir devant lui, pour lui faire honneur. Se dit souvent au fig. ‖ *Encens de cour*, Syn. de EAU BÉNITE DE COUR. ‖ *L'encens lui donne à la tête*, Les compliments qu'il reçoit troublent sa raison.

— PROV. : **Selon les gens, l'encens**, Il faut mesurer au mérite ou au rang des personnes les éloges qu'on leur donne.

ENCYCL. On désigne sous le nom d'*encens* plusieurs substances de nature résineuse ou gommo-résineuse, qui ont pour caractère commun de répandre une odeur agréable quand on les brûle. La plus intéressante est l'*encens indien*, appelé aussi *encens mâle* ou *oliban*, qui provient d'un arbrisseau de la famille des burséracées, dont le nom scientifique est *boswellia Carteri*. Cette espèce est originaire d'Abyssinie, mais elle ne parvient souvent qu'indirectement en Europe, après avoir passé par l'Inde, ce qui l'a fait rapporter par erreur à une espèce de cette région, *boswellia serrata*. Cette gomme-résine se présente généralement sous forme de petites boules sèches, blanches ou de teins, jaunâtres et poudreuses à l'extérieur; leur saveur est légèrement âcre, amère et aromatique. L'odeur balsamique que répand cette substance quand on la brûle l'a fait employer depuis longtemps dans les cérémonies religieuses, et elle est devenue l'emblème de l'hommage rendu à la divinité. L'encens entre dans la composition du baume du Commandeur, de la thériaque, des pilules de cynoglosse et de l'emplâtre de Vigo. L'encens est souvent falsifié avec de la sandaraque, du mastic, de la résine de pin ou d'autres substances analogues; il donne alors une fumée d'une odeur moins agréable.

L'*encens femelle* ou *en sorte*, appelé aussi *encens d'Arabie*, est produit surtout par une espèce de genévrier (*juniperus lycia*). Il est moins estimé que l'encens indien. On appelle *écorce d'encens*, *écorce des Juifs*, *narcaphte*, etc., la seconde écorce des *juniperus lycia* et *thurifera*; cette écorce a une odeur agréable, les Juifs s'en sont souvent servis dans les cérémonies religieuses. On appelle *manne d'encens* les parcelles qui résultent du frottement des morceaux, et *suie d'encens* un résidu de la combustion de cette substance, assez analogue au noir de fumée.

On a désigné sous le nom de *gros encens* ou *encens commun* le suc résineux qui découle de la tige de diverses espèces de pins.

L'encens était brûlé par la plupart des peuples orientaux en l'honneur de leurs divinités; les Hébreux eux-mêmes l'offrirent à Jéhovah sur l'autel des Parfums.

Tertullien rapporte, dans son *Apologétique*, que l'encens était employé par les chrétiens des premiers temps comme un moyen de purifier l'air des lieux souterrains où ils célébraient leurs cérémonies religieuses. V. ENCENSOIR.

ENCENSEMENT *san-s'-man* n. m. Action d'encenser : L'ENCENSEMENT *de l'autel*.

ENCENSER *san-sé* v. a. Agiter l'encensoir et brûler de l'encens. ENCENSER *le clergé, le peuple*.

— Fig. Honorer d'un respect religieux ou d'une vénération à un titre quelconque : *L'amour se fait de la personne aimée une idole qu'il* ENCENSE *jusqu'à ce qu'il la brise*. Bautain. ‖ Flatter avec exagération : *Pour gagner les [illegible], il faut* ENCENSER *leurs défauts*.

— Vétér. En T. de manège, Faire avec la tête un mouvement de bas en haut, analogue à celui d'un encensoir [illegible] *cheval qui* ENCENSE.

Encense, ce part. pass. du v. Encenser.

Substant. v. Personne encensée, flattée, louée, adulée : L'ENCENSÉ *et l'*ENCENSÉ *s'exposent à la moquerie*.

S'encenser, v. pr. Se louer, se vanter.

ENCENSEUR [illegible] n. m. Personne qui encense, qui flatte, qui [illegible] les [illegible]trés.

ENCENSIER [illegible] — [illegible] n. m. Nom vulgaire du romarin officinal. ‖ On [illegible] ENCENSOIR.

ENCENSOIR [illegible] n. m. Liturg. Sorte de cassolette suspendue par des chaînes, dans laquelle on brûle de l'encens, et qu'on agite devant les objets ou les personnes que l'on veut encenser : *Balancer l'*ENCENSOIR.

— Fig. Louange, flatterie : *Rien ne rafraîchit plus les grands hommes que leur encensoir*. L'ENCENSOIR. Cazotte. ‖ Signe de la puissance ou du caractère ecclésiastique :

Qui porte l'*encensoir*, ne peut porter l'épée.
LEMIERRE.

— Arg. Fressure d'animal.

— Hist. Syn. de ENCENSIER.

Loc. div. *Porter, Mettre la main à l'encensoir*, S'ingérer, sans en avoir le droit, dans l'administration des affaires ecclésiastiques. *Toucher à l'encensoir*, Attaquer en quelque chose le pouvoir du clergé. *Coup d'encensoir*, Action de lancer l'encensoir dans la direction de la personne ou de l'objet que l'on veut encenser : *On donne aux évêques trois* COUPS D'ENCENSOIR. — Fig. Flatterie excessive. *Donner des* COUPS D'ENCENSOIR *à quelqu'un*. ‖ Fam. *Donner de l'encensoir par le nez, à travers le visage, Casser le nez à coups d'encensoir*, Donner en face des louanges maladroites ou exagérées.

— ENCYCL. Liturg. L'Église chrétienne a emprunté aux cultes orientaux l'usage des *encensoirs*, qui sont fréquemment mentionnés dans l'Ancien Testament. Les premiers encensoirs chrétiens étaient des vases, ressemblant à des urnes, que l'on tenait dans ses mains, soit pour les porter autour de l'autel, soit pour les élever au-dessus du pain et du vin destinés au sacrifice de la messe. Ils étaient en métal et, dans les églises riches, en or et en argent; parfois, même, on les ornait de pierreries. D'après le récit d'Anastase le Bibliothécaire, l'empereur Constantin donna à l'église de Saint-Jean de Latran deux encensoirs d'or, dont le premier pesait 15 livres et le second 30. Vers le VIe siècle, on attacha aux flancs de l'encensoir primitif trois ou quatre chaînes de peu de longueur; il reçut plus tard un couvercle mobile, suspendu à une chaîne centrale, terminée elle-même par un anneau. On voit fréquemment des encensoirs représentés dans les sculptures et les statues du moyen âge; ils affectent les formes les plus variées. Souvent, ils sont ornés de figures en relief. Le musée de la cathédrale de Trèves conserve un très remarquable encensoir du XIIe siècle : il est surchargé de petites statuettes, figurant les principaux personnages de l'Ancien Testament. Au XIIe siècle, on donnait volontiers aux encensoirs la forme de petits châteaux forts, avec des tourelles et des fenêtres. Plus simples, les encensoirs de la Renaissance sont aussi plus élégants. Ceux qui datent du XVIIe et du XVIIIe siècle sont généralement lourds et massifs. L'usage s'introduisit, à Paris, d'allonger les chaînes de l'encensoir pour permettre au thuriféraire de le lancer plus haut. Dans la liturgie romaine, le célébrant accompagne de la main l'encensoir; il ne le lance pas. Comme l'Église latine, l'Église grecque se sert d'encensoirs, depuis ses origines.

Encensoir (XIIe s.).

Encensoir (XVIe s.).

Encensoir (XIXe s.).

ENCENSOIR, petite constellation australe qu'on appelle aussi l'AUTEL.

ENCÉPHALALGIE (*ji* — de *encéphale*, et du gr. *algos*, douleur) n. f. Douleur de l'encéphale.

ENCÉPHALALGIQUE (*jik'* — rad. *encéphalalgie*) adj. Qui se rapporte à l'encéphalalgie.

ENCEPHALARTOS (*sé, toss*) n. m. Genre de cycadées, comprenant des arbres à stipe cylindrique, quelquefois renflé au milieu, à feuilles pennées et souvent épineuses, à fruits énormes.

— ENCYCL. Les indigènes et les colons hollandais de l'Afrique tropicale et méridionale utilisent le noyau médulaire de l'*encephalartos*; ils en extraient une espèce de fécule avec laquelle ils font du pain, d'où le nom de *broodboom* (arbre à pain), qu'ils ont donné à cet arbre dont on connaît une douzaine d'espèces. On en a trouvé à l'état fossile dans le miocène de Koumi (Négrepont.)

ENCÉPHALE (*sé* — du gr. *egképhalos*, même sens; de *en*, dans, et *képhalé*, tête) adj. Qui est renfermé dans la boîte crânienne. (Peu us.)

ENCÉPHALE (*sé* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Ensemble des appareils contenus dans la boîte crânienne.

— ENCYCL. Anat. On donne le nom d'*encéphale* à l'ensemble des parties qui, chez les vertébrés, sont contenues dans le crâne. L'encéphale se compose du *cerveau*, du *cervelet*, que l'*isthme de l'encéphale* réunit entre eux et au bulbe rachidien.

L'isthme de l'encéphale est constitué par une masse blanche volumineuse, dite *protubérance annulaire*, de laquelle s'échappent les pédoncules cérébelleux moyens et inférieurs et les pédoncules cérébraux.

Cet isthme est parcouru intérieurement par l'aqueduc de Sylvius, qui fait communiquer le ventricule bulbo-cérébelleux avec le ventricule moyen du cerveau. Au-dessus de l'aqueduc se trouvent les tubercules quadrijumeaux. L'isthme de l'encéphale est composé, comme l'encéphale, de substance grise et de substance blanche; ce sont les pédoncules cérébraux qui amènent au cerveau les différents faisceaux nerveux, sensitifs, moteurs ou psychiques. L'encéphale est entouré par diverses membranes, qui ne sont autres que les *méninges*.

L'encéphale donne naissance à des nerfs dits céphaliques. Ils naissent symétriquement à la base de cet organe, et sont au nombre de douze paires. Ce sont : l'olfactif (Ire paire), l'optique (IIe), le moteur oculaire commun (IIIe), le pathétique (IVe), le trijumeau (Ve), le moteur oculaire externe (VIe), le facial (VIIe), l'auditif (VIIIe), le glossopharyngien (IXe), le pneumogastrique (Xe), le spinal (XIe), le grand hypoglosse (XIIe). V. CERVEAU.

ENCÉPHALE n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, regardé par plusieurs auteurs comme une simple section du genre hélée, et comprenant deux espèces qui vivent en Australie.

ENCÉPHALIE (*lî*) n. f. Nom générique des maladies de l'encéphale. (Peu us.)

ENCÉPHALIQUE (*lik'*) adj. Qui a rapport à l'encéphale, qui appartient à l'encéphale : *La masse* ENCÉPHALIQUE. *Les faisceaux* ENCÉPHALIQUES.

ENCÉPHALITE (rad. *encéphale*) n. f. Inflammation du cerveau.

— ENCYCL. Méd. L'*encéphalite* succède, le plus souvent, à un traumatisme crânien, et, dans ce cas, elle passe souvent à la suppuration (abcès du cerveau), donnant lieu à des phénomènes de congestion et d'apoplexie cérébrale avec contractures, fièvre, céphalie et coma. L'inflammation n'aboutit pas toujours à l'abcès et peut se terminer par une sclérose conjonctive, avec les symptômes de la méningite chronique. Le traitement consiste dans le débridement de la plaie primitive, de vessies de glace sur la tête avec une dérivation intestinale et la saignée. Le pronostic est presque toujours mortel.

— Art vétér. L'*encéphalite* peut être la conséquence d'une insolation ou d'une perturbation dans la circulation cérébrale, provoquée par une course effrénée, surtout si le sujet est pléthorique. Il n'y a que les animaux capables de se livrer à des allures très vives, comme le cheval, le chien, qui puissent être atteints d'encéphalite. L'encéphalite est caractérisée par la perte du sentiment et de la vue, par la chute sur le sol, ou par des allures désordonnées, incitant l'animal à pousser en avant ou en cercle (vertige). — L'encéphalite se traite par une saignée à la jugulaire et à la queue et par des applications froides sur la tête, puis par des sétons en haut de l'encolure.

Il y a une encéphalite ou vertige qui est de nature infectieuse et qui est un symptôme d'une affection typhoïde; on la décrit sous le nom de *vertige épizootique*. Le traitement est celui de la maladie dont il dépend. On ne l'a observée que chez le cheval.

ENCÉPHALITE ou **ENCÉPHALITHE** (*sé* — de *encéphale*, et du gr. *lithos*, pierre. [Il eût fallu dire *encephalolithe*.]) n. f. Pierre figurée, affectant la forme d'un cerveau.

ENCÉPHALITIQUE (*sé, tik'*) adj. Qui se rapporte à l'encéphalite.

ENCÉPHALOCÈLE (*sé, lo-sèl'* — de *encéphale*, et du gr. *kêlé*, tumeur) n. f. Pathol. Tumeur faisant hernie en dehors de la cavité crânienne.

— ENCYCL. L'*encéphalocèle* peut être accidentelle ou congénitale. Cette dernière forme comprend deux variétés, suivant que la poche qui forme la tumeur comprend seulement du liquide ou, en même temps, de la substance cérébrale. C'est, dans tous les cas, une tumeur pédiculée, quelquefois réductible, augmentant de volume sous l'influence des cris et de l'effort. Cette tumeur siège au niveau de la ligne médiane, soit à l'occiput, soit au front; elle peut être cause de dystocie au moment de l'accouchement; la ponction évacuatrice du liquide permet l'expulsion fœtale.

Les diverses théories produites pour expliquer la formation des encéphalocèles peuvent se réduire à deux : arrêt de l'ossification d'un os du crâne ou adhérences amniotiques du cuir chevelu. Mais, quelle que soit la genèse de cette production, le pronostic en est grave, les moyens chirurgicaux employés jusqu'à ce jour échouant en général.

ENCÉPHALOCÉLIQUE (*sé-fa, sé-lik'*) adj. Qui a rapport à l'encéphalocèle.

ENCÉPHALOGRAPHE (*sé*) n. f. Genre de lichens graphidés, caractérisé par ses apothécies d'abord punctiformes dans les matrices, puis émergées et contournées en spirale. (Les asques ont huit spores; ils sont petits et rares. Le type du genre croît en Italie, sur les roches dolomitiques.)

ENCÉPHALOÏDE (*sé* — de *encéphale*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Anat. Qui a l'apparence, la consistance de l'encéphale : *Tumeur* ENCÉPHALOÏDE.

— *Sarcome encéphaloïde* ou substantiv. au masc. *Encéphaloïde*, Sarcome mou.

— ENCYCL. Le *sarcome encéphaloïde* de Cornil et Ranvier, appelé *sarcome embryoplastique* par Robin, est formé de cellules embryonnaires rondes, à gros noyau, non séparées par une gaine de substance amorphe; il est très riche en vaisseaux. Il se développe dans la peau, dans le périoste et dans les glandes mammaire, parotide et testiculaire. Cette variété de sarcome est maligne; c'est une des formes du cancer des anciens auteurs, qui évolue et se généralise avec une grande rapidité. L'ablation est, le plus souvent, suivie de récidive.

ENCÉPHALOÏDE (*sé*) n. m. Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à quelques madrépores fossiles.

ENCÉPHALOLITHE (*sé* — de *encéphale*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. Pathol. Concrétion cérébrale, calcul de la masse encéphalique.

ENCÉPHALOLOGIE (*sé, ji* — de *encéphale*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Traité sur l'encéphale.

ENCÉPHALOMALACIE n. f. Pathol. Syn. de RAMOLLISSEMENT CÉRÉBRAL.

ENCÉPHALOPATHIE (*sé, ti* — de *encéphale*, et du gr. *pathos*, douleur) n. f. Affection organique de l'encéphale.

— ENCYCL. Les diverses lésions de l'encéphale ont un substratum anatomique variable, caractérisant les inflammations aiguës ou chroniques. Sous le nom d'*encéphalopathie atrophique*, on a l'habitude de décrire certaines affections de l'enfance qui se caractérisent par des troubles de la motilité, où l'élément spasmodique domine, combinés avec des modifications plus ou moins profondes de l'intelligence. Il n'y aurait pas lieu de distinguer cette affection des autres encéphalites, si le cerveau de l'enfant n'était pas, plus facilement que celui de l'adulte, le siège de sclérose et d'atrophie déterminant : l'*athétose*, les *hémiplégies spasmodiques* ou *choréiques*, la *paraplégie spasmodique*, etc.

ENCÉPHALOPATHIQUE (*sé, tik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à l'encéphalopathie.

ENCÉPHALORRAGIE (*sé, lo-ra-ji* — de *encéphale*, et du gr. *rhêgnumi*, je romps) n. f. Pathol. Hémorragie cérébrale. (Peu usité.)

ENCÉPHALORRAGIQUE (*sé, lo-ra-jik'*) adj. Qui a rapport à l'encéphalorragie.

ENCÉPHALOSCOPIE (*sé, sko-pi* — de *encéphale*, et du gr. *skopein*, examiner) n. f. Anat. Étude anatomique du cerveau.

ENCÉPHALOSISME (*sé, zissm'* — de *encéphale*, et du gr. *seismos*, secousse) n. m. Pathol. Commotion cérébrale. (Peu usité.)

ENCÉPHALOSISMIQUE (*sé, smik'*) adj. Qui a rapport à l'encéphalosismo.

ENCÉPHALOTOMIE (*sè, mi* — de *encéphale*, et du gr. *tomé*, section) n. f. Anat. Dissection de l'encéphale.

ENCÉPHALOTOMIQUE (*sé, mik'*) Qui a rapport à l'encéphalotomie.

ENCERCLER (*sèr'* — de *en*, et *cercle*) v. a. Entourer d'un cercle : ENCERCLER *un dessin dans un filet d'or.* ‖ Etre disposé autour, en forme de cercle : *Guirlande de fleurs qui* ENCERCLE *une peinture.*

ENCERCUEILLIR (*sèr'-keu-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *cercueil*) v. a. Mettre au cercueil : ENCERCUEILLIR *un mort.* ‖ On a dit autref. ENCERCUEILLER.

ENCEZA (*sé*) n. f. Pêche dite au fichoir, qui se fait, en Catalogne, de jour et de nuit.

ENCHÂBLER v. a. Navig. Syn. de CHÂBLER.

ENCHÂBLURE n. f. Mar. Syn. de ENCABLURE.

ENCHAGRINER (de *en*, et *chagriner*) v. a. Rendre chagrin, attrister : ENCHAGRINER *un enfant.*

ENCHAÎNEMENT (*chè-ne-man* — rad. *enchaîner*) n. m. Action d'attacher avec une chaîne, état de l'être ou de la chose que l'on attache ainsi : *L'*ENCHAÎNEMENT *des chiens.*
— Fig. Agencement, combinaison de choses formant un tout ou une suite; liaison, connexion d'objets qui sont entre eux dans des rapports mutuels : *L'*ENCHAÎNEMENT *des faits, des causes, des passions.* ‖ Connexion de propositions qui se déduisent les unes des autres : *L'*ENCHAÎNEMENT *des vérités mathématiques.*

Enchaînements (LES) *du monde animal dans les temps géologiques.* — Cet ouvrage du professeur au Muséum Gaudry est un résumé de l'histoire des mammifères tertiaires, avec adaptation des théories transformistes. L'évolution des ongulés et des ruminants y est surtout présentée dans les plus grands détails, d'après les recherches que l'auteur avait menées dans les couches tertiaires du mont Leberon et à Pikermi, en Attique.

ENCHAÎNER (*chè* — de *en*, et *chaîne*) v. a. Attacher avec une chaîne : ENCHAÎNER *un dogue.* ‖ Attacher avec un lien quelconque : ENCHAÎNER *quelqu'un de guirlandes de fleurs.* ‖ Priver de la libre disposition de son temps, assujettir à une occupation ou à un séjour dans un lieu donné : *Rien ne nous* ENCHAÎNE *comme les affaires.*
— Fig. Lier d'une façon indissoluble : *Homme qui* ENCHAÎNE *une femme à sa destinée.* ‖ Asservir, priver de la liberté; réduire à l'inaction : ENCHAÎNER *un peuple. La misère est une servitude qui* ENCHAÎNE *l'âme aussi bien que le corps.* (Mich. Chev.) ‖ Empêcher l'usage, l'emploi, la manifestation de : ENCHAÎNER *les langues, la conscience, les colères.* ‖ Captiver, attacher : ENCHAÎNER *l'attention, les cœurs.* ‖ Retenir dans le même lieu, par l'effet de quelque attrait : *La curiosité nous* ENCHAÎNE *parfois où nous ne devrions pas être.* ‖ Coordonner, disposer dans un ordre logique; allier, concilier : *Parler, c'est* ENCHAÎNER *des mots et des idées,*
— Poétiq. Rendre fixe ce qui est naturellement instable : ENCHAÎNER *les vents, les flots, les destins, la fortune.*
— *Enchaîner quelqu'un, quelque chose à son char,* Se le soumettre complètement, le subjuguer, par allusion aux anciens triomphateurs qui attachaient à leur char les princes et les généraux qu'ils avaient vaincus. ‖ *Enchaîner la victoire à son char,* Etre constamment vainqueur.

Enchaîné, ée part. pass. du verbe Enchaîner.
— Métriq. anc. *Rimes enchaînées,* Suite de vers dont chacun commençait par la syllabe ou les syllabes qui terminaient le vers précédent. ‖ On disait aussi RIMES ANNEXÉES, CONCATÉNÉES, FRATERNISÉES ou FRATRISÉES. V. ANNEXER.

S'enchaîner, v. pr. Etre enchaîné, lié, coordonné, dépendre l'un de l'autre, se succéder comme les anneaux d'une chaîne : *Toutes les améliorations* S'ENCHAÎNENT : *l'une amène l'autre.* (E. de Gir.)
— Se condamner soi-même à la contrainte, à l'inaction ou à l'asservissement.
— *S'enchaîner au char de quelqu'un,* Se livrer à sa merci, consentir à ne plus dépendre que de lui.
— ANTON. Déchaîner, désenchaîner.

ENCHAÎNEUR (*chè* — rad. *enchaîner*) n. m. Min. Ouvrier chargé d'accrocher les bennes aux câbles d'extraction. ‖ On dit aussi ACCROCHEUR.

ENCHAÎNURE (*chè*) n. f. Enchaînement, suite naturelle et coordonnée. (Vieux.)
— En T. de techn., Entrelacement d'anneaux, de fils, de cordons ou d'autres objets semblables, les uns dans les autres.

ENCHALAGE (*laj'*) n. m. Action d'enchaler.

ENCHALER (orig. inconn.) v. a. Empiler du bois pour le service d'une saline.
S'enchaler, v. pr. Etre enchalé.

ENCHALEUR n. m. Ouvrier qui enchale.

ENCHAMBREMENT (*chan, man* — rad. *enchambrer*) n. m. Action de couper une source minérale et de l'emprisonner dans des constructions. ‖ On dit plus ordinairement CAPTATION.

ENCHAMBRER (*chan* — de *en*, et *chambre*) v. a. Mettre en chambre. (Vieux.)
— En T. de sériciс., Disposer ou placer les vers à soie sur les bruyères pour leur permettre de faire leurs cocons.

ENCHANTELAGE (*laj'*) n. m. Action d'enchanteler, de mettre en chantier une pièce de bois, d'isoler un tonneau sur des pièces de bois.

ENCHANTELER (pour *enchanterer;* de *en*, et *chantier*) v. a. Faire l'enchantelage de.
S'enchanteler, v. pr. Etre enchantelé.

ENCHANTEMENT (*man*) n. m. Action d'enchanter, de jeter un charme sur quelqu'un ou quelque chose à l'aide de paroles ou d'incantations; état d'une personne ou d'une chose enchantée : *Fées et génies pratiquaient couramment l'*ENCHANTEMENT.
— Par anal. Chose merveilleusement belle, d'une beauté très surprenante et qu'on dirait produite par des sortilèges : *Fête qui est un véritable* ENCHANTEMENT.
— Fig. Sorte d'ivresse du cœur ou des sens, produite par une sensation vive et attrayante : *Les* ENCHANTEMENTS *de l'amour.* ‖ Vive satisfaction, joie exaltée; plaisir causé par l'admiration : *L'étude des fleurs est pleine d'*ENCHANTEMENTS. (A. Martin.)
— *Par enchantement, Comme par enchantement,* D'une façon rapide et surprenante : *Maison qui s'élève* PAR ENCHANTEMENT.
— SYN. Charme, conjuration, etc. V. CHARME.
— ANTON. Désenchantement, désillusion.
— ENCYCL. Mag. Une croyance répandue chez tous les peuples, c'est qu'il existe des paroles, des chants mystérieux, des incantations, accompagnés ou non de certains rits, à l'aide desquels on peut opérer des choses surnaturelles. D'après cette croyance, qui fut très en faveur dans l'antiquité, les éléments, les forces de la nature, les animaux, les hommes vivants ou morts, les génies, les anges, les démons et la Divinité elle-même, ne peuvent échapper à la puissance de l'*enchantement,* lorsqu'il est effectué avec les paroles consacrées et les rits proscrits.
Le *Deutéronome* interdit les enchantements aux Israélites; les Pères de l'Eglise s'élevèrent fortement contre eux; plusieurs conciles confirmèrent leurs leçons, et ils étaient sévèrement condamnés par les lois civiles. Mais il est à remarquer qu'en condamnant les enchantements, on en admettait la réalité. La loi des Douze Tables, à Rome, prévoyait, pour en punir les auteurs, les enchantements les plus extraordinaires. En France, une déclaration en forme d'édit de juillet 1682 prononça les peines les plus sévères contre les magiciens et enchanteurs.

ENCHANTER (du lat. *incantare;* de *in*, dans, et *cantare*, chanter) v. a. Ensorceler, rendre victime de sortilèges : *Circé* ENCHANTA *les compagnons d'Ulysse.*
— Fig. Séduire, faire tomber dans une sorte d'ivresse qui aveugle la raison, entraîner, maîtriser : *Se laisser* ENCHANTER *par des flatteries, par l'éclat des richesses.* ‖ Ravir, jeter dans une admiration enthousiaste : *Artiste qui* ENCHANTE *le public.* ‖ Rendre merveilleusement beau, agréable, ravissant. (Peu usité, quoique logique) :

Tout *enchante* à mes yeux ce site romanesque.
CHÉNEDOLLÉ.

Enchanté, ée part. pass. du v. Enchanter.
— Particulièrem. Ravi, heureux, très content. (Se dit souvent par exagération, par ironie ou par politesse et familièrement avec ellipse) : ENCHANTÉ *de vous voir en bonne santé.* ENCHANTÉ *d'être en pays de connaissance.*
— *Pain enchanté.* Liturg. Altération de *Pain à chanter.*
S'enchanter, v. pr. Etre enchanté, ravi. ‖ Se causer l'un à l'autre du ravissement.
— SYN. Enchanter, charmer, ravir. V. CHARMER.
— ANTON. Désenchanter, désillusionner.

ENCHANTERIE (*ri* — rad. *enchanter*) n. f. Moyen employé pour produire des enchantements.

ENCHANTEUR, ERESSE n. Personne qui se livre à des opérations magiques, à des enchantements : *L'*ENCHANTEUR *Merlin.*
— Fig. Personne, chose personnifiée qui produit des choses merveilleuses, surprenantes : *Les grands artistes sont des* ENCHANTEURS. *L'éloquence est une* ENCHANTERESSE.
— adj. Ravissant, d'une beauté ou d'un agrément merveilleux : *Séjour* ENCHANTEUR. *Voix* ENCHANTERESSE. ‖ Séduisant, qui gagne le cœur : *Un sourire* ENCHANTEUR.

ENCHAPELER (de *en*, et *chapel.* — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *J'enchapelle. Il enchapellera*) v. a. Coiffer d'un chapeau de fleurs : ENCHAPELER *une rosière.* (Vx.)

ENCHAPER (de *en*, et *chape*) v. a. Couvrir d'une chape.
— En T. de comm., Enfermer dans un double tonneau un baril de vin ou des marchandises déjà emballées, pour empêcher toute fraude pendant le transport.

ENCHAPERONNEMENT (*ro-ne-man*) n. m. En T. de fauconn., Action d'enchaperonner ou d'encapuchonner un oiseau de haut et de bas vol, un faucon ou un autour.

ENCHAPERONNER (*ro-né* — de *en*, et *chaperon*) v. a. Couvrir d'un chaperon : ENCHAPERONNER *sa tête, un enfant.*
— En T. de fauconn., Envelopper d'un chaperon la tête de l'oiseau.
S'enchaperonner, v. pr. Se couvrir la tête d'un chaperon.
— ANTON. Déchaperonner.

ENCHAPURE (de *en*, et *chape*) n. f. Art milit. Bande de cuir ou de métal dont on entoure la chape ou cadre d'une boucle, pour la fixer à une courroie ou à une pièce de harnachement ou d'équipement.

ENCHARBONNER (*bo-né* — de *en*, et *charbonner*) v. a. Salir de charbon : ENCHARBONNER *ses vêtements.*
S'encharbonner, v. pr. Se salir de charbon. ‖ Encharbonner à soi : S'ENCHARBONNER *le visage.*

ENCHARBOTTÉ (*bo-té*), **ÉE** adj. Vieux mot bourguignon, qui signifie Entravé, embrouillé, embarrassé, ému. (V. Hugo a écrit par erreur *encharibotté*) :

Monsieur, vous avez l'air tout *encharibotté.*
V. HUGO.

ENCHARGER (*jé* — de *en*, et *charge*) v. a. Donner en commission : *On m'*A ENCHARGÉ *de prendre garde.* (Mol.) [Vx.]

ENCHARNER (de *en*, et *charnière*) v. a. Munir une boîte, un coffre, de charnières.

ENCHARNIER (*ni-é* — de *en*, et *charnier*, échalas) v. a. Dans l'Orléanais, Soutenir les ceps de vigne avec des charniers ou échalas.

ENCHARRON (*cha-ron*) n. m. Grande toile remplie de cendre et mise sur le linge, dans la cuve de lessive. (Terme usité en Normandie.)

ENCHARTRER (de *en*, et *chartre*) v. a. Emprisonner. (Vx.)

ENCHÂSSEMENT (*châ-se-man*) n. m. Etat de ce qui est enchâssé; manière dont une chose est enchâssée; action d'enchâsser.

ENCHÂSSER (*châ-sé* — de *en*, et *châsse*) v. a. Mettre dans une châsse : ENCHÂSSER *des reliques.* ‖ Par ext. Fixer de toute part, encastrer dans une entaille : ENCHÂSSER *un bas-relief dans un mur.* ‖ Monter, encastrer, en parlant d'une pierre précieuse ou d'un objet analogue : ENCHÂSSER *un diamant dans l'or.* — Fig. : *Louis XIV aimait le talent, mais à condition de l'*ENCHÂSSER *comme un ornement dans sa couronne.* (Lamart.) ‖ Etre disposé autour de : *Des yeux qu'*ENCHÂSSE *un cercle noir.* ‖ Insérer, introduire de façon à entourer :

Tu t'es bercé sur ce flot pur
Où Naple *enchâsse* dans l'azur
Sa mosaïque.
A. DE MUSSET.

— Fam. Mettre dans un lieu étroit : ENCHÂSSER *des voyageurs dans une voiture.* ‖ Par anal. Intercaler : ENCHÂSSER *des citations dans son texte.* ‖ Placer, faire entrer : *La nature* ENCHÂSSE *les esprits les plus brillants dans les plus petits corps.* Voiture.
Enchâssé, ée part. pass. du v. Enchâsser.
— Bot. *Graines enchâssées,* Graines fixées séparément dans les fossettes d'un placentaire alvéolaire.
— Numism. *Pièce enchâssée,* Pièce qui est formée de deux métaux différents, le centre se trouvant comme enchâssé dans un cercle d'une autre qualité : *Les pièces* ENCHÂSSÉES *sont toutes impériales de coin romain.* Henn n.
S'enchâsser, v. pr. Etre enchâssé. S'enfermer à l'étroit.

ENCHASSILLER v. a. Techn. Syn. de ENCASTILLER.

ENCHÂSSURE (*châ-sur'*) n. f. Action d'enchâsser : *Confier à un joaillier l'*ENCHÂSSURE *d'un diamant.* Ou et dans lequel on autre est enchâssé : *Une* ENCHÂSSURE *bien travaillée.*
— Fig. : *Les mots ne doivent être que l'*ENCHÂSSURE *des idées.*

ENCHASTELER (*ste* — de *en*, et *chastel* v. a. Mar. anc. Munir des châteaux d'arrière et d'avant : ENCHASTELER *une nef.* ‖ On écrivait aussi ENCHASTILLER.

ENCHATONNEMENT (*to-ne-man*) n. m. Action d'enchatonner un diamant ou autre pierre précieuse.

ENCHATONNER (*to-né* — de *en*, et *chaton*) v. a. Fixer dans un chaton : ENCHATONNER *un diamant.*
Enchatonné, ée part. pass. du v. Enchatonner.
— Pathol. Se dit des calculs vésicaux lorsqu'ils sont engagés dans l'urètre ou contenus dans des cellules vésicales, ou engagés dans les embranchements d'une production fongueuse. ‖ Se dit aussi du placenta, lorsque, après l'expulsion du fœtus, il est retenu par l'utérus. On doit alors faire la *délivrance artificielle.*
S'enchatonner, v. pr. Etre enchatonné.

ENCHÂTRE (subst. verb. de *enchâtrer*, anc. forme de ENCASTRER) n. f. Pièce de bois ou de fer, dans laquelle une autre pièce se trouve encastrée.

ENCHAULER v. a. Agric. Syn. de CHAULER.

ENCHAULMER (*chôl'* — de *en*, et *chaulme*, pour CHAUME) v. a. Couvrir de chaume. (Vieux.
S'enchaulmer, v. pr. Etre enchaumé.

ENCHAUSSAGE (*chô-saj'*) n. m. Opération qui consiste à imbiber le velours de coton de lait de chaux.

ENCHAUSSENAGE (*chô-se-naj'*) n. m. Action d'enchaussener les peaux.

ENCHAUSSENER (*chô-se-né* — de *en*, et *chaux*. Change l'*é* muet en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Il enchaussène. Nous enchaussènerons*) v. a. Mettre une peau dans un bain de lait de chaux pour en détacher plus facilement le poil. ‖ On dit aussi ENCHAUSSUMER.

ENCHAUSSENOIR (*chô-se*) n. m. Sorte de cuve ou de fosse servant à enchaussener les peaux. ‖ On l'appelle aussi ENCHAUSSUMOIR, ENCHAUX.

ENCHAUSSER (*chô-sé* — de *en*, et *chausse*) v. a. Hortic. Couvrir avec de la paille ou du fumier le pied d'une plante, pour la faire blanchir ou la protéger contre la gelée. ‖ Syn. de CHAULER, en parlant du blé.
— Techn. *Enchausser une roue,* Y mettre des rayons. ‖ Faire subir au velours de coton l'opération de l'enchaussenage.
Enchaussé, ée part. pass. du v. Enchausser.
— Blas. Taillé obliquement, du milieu d'un côté à la pointe du côté opposé.
S'enchausser, v. pr. Etre enchaussé.

D'argent enchaussé de gueules à dextre.

ENCHAUSSUMER v. a. Tann. Syn. de ENCHAUSSENER.

ENCHAUSSUMOIR n. m. Tann. Syn. de ENCHAUSSENOIR.

ENCHAUX (*chô*) n. m. Techn. Syn. de ENCHAUSSENOIR. ‖ Vase que l'on remplit de chaux délayée dans l'eau.

ENCHEIRÈZE (*ké-rèz'* — du gr. *en*, dans, et *kheir*, main) n. f. Chir. Procédé employé pour exécuter une opération. (Vieux mot.)

ENCHÉLYDE (*ké*) ou **ENCHELYS** (*ké-liss*) n. m. Genre d'infusoires, type de la famille des *enchélyidés*, comprenant des microorganismes ovales, globuleux ou pyriformes élastiques, avec la bouche située à l'extrémité antérieure du corps, tronquée obliquement.
— ENCYCL. On connaît quelques espèces d'*enchélydes*, abondant dans les eaux stagnantes et les infusions végétales. On a rapporté, par erreur, au genre enchélyde d'autres infusoires, comme le *trichoda pyrum.*

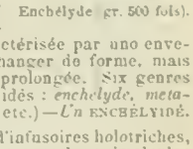

Enchélyde (gr. 500 fois).

ENCHÉLYIDÉS (*ké*) n. m. pl. Famille d'infusoires holotriches, caractérisée par une enveloppe ciliée, un corps pouvant changer de forme, mais n'ayant pas la région antérieure prolongée. Six genres composent la famille des enchélyidés : *enchelyde, metacystis, perispira, anophrys, colpoda,* etc.) — *Un* ENCHÉLYIDÉ.

ENCHELYODON (*ké*) n. m. Genre d'infusoires holotriches, famille des trachélophyllidés, comprenant des animalcules nageant librement, et qui varient de forme à volonté. (Le type de ces infusoires à corps renflé en massue, l'*enchelyodon farctus*, vit dans les eaux douces et saumâtres. D'autres habitent la mer; tel est l'*enchelyodon elongatus*, de Norvège.)

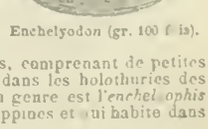

Enchelyodon (gr. 100 fois).

ENCHELYOPHIS (*ké, fiss*) n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des ophidiidés, comprenant de petites formes qui vivent en parasites dans les holothuries des mers chaudes. (L'espèce type du genre est l'*enchelyophis vermicularis*, découvert aux Philippines et qui habite dans l'*holothuria scabra.*)

ENCHENOT (*no* — de *en*, et *chenal*) n. m. Techn. Rigole de bois établie dans une ardoisière, pour conduire les eaux dans le puisard.
— Métall. Syn. de ECHENO.

ENCHEOIR (de en, et *choir* ou *cheoir*) v. n. Tomber. S'embourber. Vieux. — Avoir eu Litre déchu. ENCHEOIR *de son appel.*

ENCHERE n. f. Action d'enchérir, d'offrir un prix plus élevé que le prix de vente ou que le prix déjà offert : *Mettre* ENCHÈRE. *Couvrir une* ENCHÈRE. ‖ Manière de vendre, qui consiste à céder à celui qui offre le prix le plus élevé : *Vendre à* L'ENCHÈRE ou *aux* ENCHÈRES.

— Par ext. Action de céder à prix d'argent et au plus offrant des choses qui ne sont pas de nature à être vendues : *Mettre des places, des titres aux* ENCHÈRES.

Loc. div. *Folle enchère*, Enchère qui a été suivie de l'adjudication et à laquelle l'acquereur se trouve hors d'état de satisfaire : *Payer la folle enchère*, Payer la différence entre l'adjudication par folle enchère et l'adjudication qui a suivi celle-ci. — Fig. Subir de fâcheuses conséquences : *Encherre au rabais*, Adjudication au rabais d'un travail à effectuer. — *Au feu des enchères*, Se dit d'une vente à l'encan, sans doute par allusion aux bougies dont on se sert pour mesurer le temps qui doit séparer la mise en vente de l'adjudication. V. la partie encycl.) — Fig. Dans l'animation, avec la fougue que l'on apporte dans une vente à l'encan : *Collection dispersée* AU FEU DES ENCHÈRES.

— Dr. anc. *Enchère de quarantaine*, Annonce par procuration d'une enchère qui devait avoir lieu dans quarante jours.

— Jeux. *Manille aux enchères*. V. MANILLE.

— ENCYCL. Dr. act. *L'enchère* est une offre supérieure à la mise à prix ou excédant une offre précédemment faite, à l'occasion d'une chose qui se vend ou s'afferme par justice ou devant un officier public. Le dernier enchérisseur est seul obligé (C. de proc. civ., art. 705).

Les enchères se font toujours de vive voix ; mais celles qui ont lieu en justice ne peuvent se produire que par le ministère d'avoués (C. de proc. civ., art. 705).

Lorsqu'il s'agit de ventes mobilières, le formalisme de l'enchère est simple : l'article 624 du Code de procédure civile se borne à disposer que l'adjudication sera faite au plus offrant et dernier enchérisseur.

Au contraire, lorsqu'il s'agit d'immeubles à adjuger, des précautions plus sérieuses ont dû être prises en vue de ne pas précipiter l'opération et de laisser à des offres supérieures un intervalle suffisant pour se produire : à cet effet, les articles 705 et 706 du Code de procédure civile prescrivent et réglementent l'emploi, dès le moment de l'ouverture des enchères, de bougies préparées de manière que chacune ait une durée d'environ une minute : c'est seulement après l'extinction de trois bougies, successivement allumées, que l'adjudication peut être faite. (V. ADJUDICATION.) — Le Code pénal a pourvu à la répression des manœuvres qui tendraient à entraver la liberté des enchères (C. pén., art. 412 ; C. forest., art. 22).

ENCHÉRIR (de *en*, et *cher*) v. a. A signifié Chérir, aimer tendrement. ‖ Mettre enchère sur, offrir un plus haut prix de : ENCHÉRIR *un immeuble sur le dernier enchérisseur.* (Vx.) ‖ Par ext. Vendre à un prix plus élevé : ENCHERIR *son travail, ses marchandises.*

— Intransitiv. Devenir plus cher : *Le blé* EST ENCHÉRI. (Racine.)

— *Enchérir sur*, Dépasser par son offre : ENCHÉRIR SUR *les prix offerts, sur le jeu de son partenaire.* ‖ Fig. Dépasser, aller plus loin que : *Les hommes* ONT ENCHERI, *de siècle en siècle*, SUR *la manière de se détruire réciproquement.* (La Bruy.) ‖ Ajouter quelque chose à, avoir quelque chose de plus que : *Souvent, un synonyme* ENCHERIT SUR *son synonyme.*

— SYN. **Enchérir, renchérir.** On *enchérit* sur une chose quelconque en y ajoutant, en la portant à un degré plus élevé. On ne *renchérit* que sur ce qui est déjà fort, violent ou excessif, ou bien quand il y a dans l'acte même de *renchérir* quelque chose de hardi, de téméraire.

ENCHÉRISSEMENT (*ri-se-man* — rad. *enchérir*) n. m. Augmentation de prix : *L'*ENCHERISSEMENT *des vivres, des loyers.*

— ANTON. **Baisse, dépréciation, diminution, rabais.**

ENCHÉRISSEUR (*ri-seur'*), **EUSE** n. Personne qui met enchère : *Immeuble adjugé au dernier* ENCHÉRISSEUR. ‖ *Fol enchérisseur*, Celui qui fait une folle enchère. ‖ Par ext. Personne qui paye à plus haut prix une chose qu'il est honteux de vendre : *Toute sa vie, Marlborough fut à vendre et à revendre au dernier* ENCHÉRISSEUR. (P. de St-Victor.)

— Fig. Personne qui enchérit, qui dit une chose plus forte : *Les Grecs, grands* ENCHÉRISSEURS *sur les fables orientales...*

ENCHEVALEMENT (*man* — rad. *enchevaler*) n. m. Travail qu'on exécute pour étayer une maison à laquelle on va exécuter des réparations en sous-œuvre.

ENCHEVALER (de *en*, et *cheval*) v. a. Chevaler, étayer un mur, une construction.

ENCHEVAUCHER (*vô* — de *en*, et *chevaucher*) v. a. Constr. Faire joindre par recouvrement des planches, des pièces de bois, des ardoises, des tuiles, des feuilles de plomb.

ENCHEVAUCHURE (*vô* — rad. *enchevaucher*) n. f. Constr. Etat de planches, tuiles, pièces de bois, etc., qui se joignent au moyen de feuillures ou par recouvrement. ‖ Quantité dont ces pièces se recouvrent. ‖ Feuillure pratiquée dans des objets qu'on veut enchevaucher.

ENCHEVÊTREMENT (*man* — n. m. Action d'enchevêtrer, d'emmêler, d'embrouiller ; état d'un objet brouillé, emmêlé : *L'*ENCHEVÊTREMENT *d'un écheveau.* ‖ Amas d'objets enchevêtrés : *Un inextricable* ENCHEVÊTREMENT *de lierre.* ‖ Par ext. Réunion d'objets multipliés et confus : *L'n* ENCHEVÊTREMENT *de piliers, d'arcs-boutants, de contreforts.*

— Fig. Etat de ce qui est confus, embrouillé ; réunion de choses embrouillées, inextricables : *L'*ENCHEVÊTREMENT *d'un drame. Des* ENCHEVÊTREMENTS *de conjectures.*

— *Solive d'enchevêtrement*, Techn. Syn. de ENCHEVÊTRURE.

ENCHEVÊTRER (de *en*, et *chevêtre*) v. a. Unir par un chevêtre : ENCHEVÊTRER *des solives.* ‖ Munir d'un licou, d'un chevêtre : ENCHEVÊTRER *un cheval.* ‖ Par ext. Emmêler, embrouiller : ENCHEVÊTRER *du fil.* — Fig. ENCHEVÊTRER *les péripéties d'un roman.* ‖ Attacher avec des liens nombreux et mêlés : ENCHEVÊTRER *un paquet avec de la ficelle.*

S'enchevêtrer, v. pr. Engager sa jambe dans la longe de son licou. ‖ Devenir enchevêtré, emmêlé.

— Fig. Devenir confus, embrouillé. ‖ Se jeter dans quelque embarras, dans une situation dont on aura peine à se tirer. ‖ S'embrouiller, s'embarrasser. ‖ S'arranger, se combiner dans un ordre compliqué.

ENCHEVÊTREUR n. m. Individu qui produit quelque chose d'enchevêtré, de compliqué : *Joseph Bouchardy lui-même, le grand* ENCHEVÊTREUR *de ces charpentes...* (Th. Gaut.)

ENCHEVÊTRURE (rad. *enchevêtrer*) n. f. Constr. Assemblage de solives à l'endroit où l'on veut établir un foyer ou faire passer un tuyau de cheminée.

— Art vétér. Blessure qu'un cheval s'est faite au pli du paturon en s'enchevêtrant. (L'enchevêtrure peut être légère ou profonde, suivant le temps pendant lequel le cheval s'est débattu pour se désenchevêtrer. Dans tous les cas, elle se soigne comme toutes les blessures de la peau : par des émollients d'abord, puis par des astringents antiseptiques.)

ENCHEVILLÉ, ÉE (*ll* mll. — de *en*, et *cheville*) adj. Maintenu à l'aide de chevilles : *Un meuble* ENCHEVILLÉ.

— Chir. anc. *Suture enchevillée*, Suture dans laquelle une cheville était passée à chaque anse du fil.

ENCHEVILLER (*ll* mll. — même étymol. qu'à l'art. précéd.) v. a. Maintenir avec des chevilles : ENCHEVILLER *une table.*

ENCHIDION (*ki*) n. m. Genre d'euphorbiacées, tribu des jatrophées, vulgairement appelé ARBRE DES JAVELOTS.

— ENCYCL. Ce genre renferme des arbrisseaux à feuilles rapprochées et presque verticillées, pétiolées ; des fleurs monoïques, groupées en épis axillaires dont les fleurs femelles occupent la partie inférieure. On en connaît quinze espèces, de l'Asie et de l'Océanie tropicale.

ENCHIFRÈNEMENT (*man* — rad. *enchifrener*) n. m. Embarras dans le nez et dans la tête, causé par une irritation de la muqueuse des fosses nasales. V. CORYZA, et RHUME.

ENCHIFRENER (de *en*, et *chanfrein*, qui s'est dit *chinfrenean*. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'enchifrène. Il enchifrènera*) v. a. Causer de l'enchifrènement à : *Le rhume nous* ENCHIFRÈNE.

S'enchifrener, v. pr. Devenir enchifrené.

ENCHIRIDION (*ki* — mot gr. ; de *en*, dans, et *kheir*, main) n. m. Manuel, recueil concis de préceptes ou de renseignements : *L'*ENCHIRIDION *d'Epictète.*

Enchiridion ou *Manuel d'Epictète.* Epictète n'a rien écrit lui-même ; mais Arrien, son disciple, rédigea les notes qu'il avait prises à ses leçons et les publia sous le titre de *Conversations d'Epictète.* De plus, il tira de ces entretiens un petit livre où il mit les pensées les plus remarquables et l'appela Ἐγχειρίδιον (*Enchiridion*), que le mot *Manuel* traduit exactement. C'est l'Alsacien Schweighæuser qui en a reconstitué définitivement le texte, vers la fin du siècle dernier. Son édition parut à Leipzig, en 1798.

La doctrine du *Manuel* est le pur stoïcisme. Il faut distinguer les choses qui dépendent de nous, c'est-à-dire notre personne, notre intelligence, notre volonté, et celles qui ne dépendent pas de nous, c'est-à-dire les biens de la fortune. La morale et le bonheur consistent à s'occuper des premières et à les rechercher exclusivement. Toutes les règles de la sagesse dérivent de ce principe. Epictète se prononce énergiquement contre le suicide ; c'est le seul point sur lequel il se sépare de la plupart des stoïciens.

ENCHIR-SAÏD, comm. d'Algérie (dép. de Constantine), arrond. et à 23 kilom. de Guelma, sur une branche de l'oued Mougor, une des sources de l'oued El-Kébir ; 1.458 hab. Forêts de chênes-lièges.

ENCHNOSPHÉRIE (*kno-sfé-ri*) n. f. Genre de sphériacées, à thèques oblongues, terminées en pointe. (Les trois espèces connues se rencontrent principalement sur les clématites, les catalpas et les feuilles mortes des pinèdes.)

ENCHOLIRION (*ko*) n. m. Genre de broméliacées-pitcairniées, à fleurs nombreuses, serrées en grappes simples. (Les encholirions, au nombre de six espèces, sont des herbes brésiliennes, à feuilles raides disposées en rosette. On en cultive plusieurs dans les serres d'Europe.)

ENCHONDROME (*kon* — du gr. *egkhondros*, cartilagineux ; de *en*, dans, et *khondros*, cartilage) n. m. Tumeur cartilagineuse, se développant dans l'épaisseur d'un os.

— ENCYCL. L'*enchondrome*, décrit pour la première fois en 1828 par Cruveilhier comme espèce distincte, sous le nom d'*ostéochondrophyte*, et étudié par J. Muller, est la plus fréquente des tumeurs cartilagineuses ou chondromes. Ces tumeurs se développent, le plus souvent, pendant l'enfance et l'adolescence. Les doigts, les os de la main en sont le siège habituel ; puis viennent les os du bassin, les mâchoires, enfin les os longs, où elles atteignent parfois des dimensions énormes, qui font ressembler le membre affecté à un gigot.

Ces tumeurs sont ordinairement bénignes et évoluent lentement. Elles finissent quelquefois par gêner les mouvements, en raison de leur volume ; quand elles nécessitent l'intervention, soit par leur accroissement rapide, soit par leur nature exceptionnellement maligne, on en pratique l'ablation, ce qui peut entraîner la résection ou l'amputation du membre, à cause de l'impossibilité de l'énucléation.

ENCHOPHYLLE (*ko*) ou **ENCHOPHYLLUM** (*ko, lom'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, comprenant de petites formes très hautes, latéralement aplaties, avec le prothorax prolongé en avant en longue corne. Les quelques espèces d'enchophylles sont propres à l'Amérique tropicale. Tel est l'*enchophyllum ensatum*, rouge et noir, long de 8 millimètres.)

ENCHORIAL, ALE adj. Ant. Syn. de DÉMOTIQUE.

ENCHROÏTE (*kro*) n. f. Cuivre arséniaté vert émeraude.

ENCHYLÈNE (*ki*) n. f. Genre de chénopodées-chénolées, comprenant des plantes frutescentes, à fleurs hermaphrodites à périanthe orbiculaire, à cinq étamines. (On en connaît quatre espèces australiennes.)

ENCHYLION n. m. Bot. Syn. de COLLÈME.

ENCHYME (*kim'*) n. m. Nom que l'on donnait autrefois aux infusions et aux injections.

ENCHYMOSE (*ki* — du gr. *en*, dans, et *khumos*, suc) n. f. Extravasion soudaine et accidentelle du sang dans les vaisseaux cutanés, sans violence extérieure.

ENCHYSIDÉRITE (*ki*) n. f. Dénomination sous laquelle plusieurs minéralogistes réunissent certains pyroxènes très ferrugineux et de couleur foncée.

ENCHYTE (*kit'* — du gr. *egkhutos*, fait au moule) n. m. Antiq. rom. Gâteau cuit dans un moule.

ENCHYTRÉE (*ki*) ou **ENCHYTRÆUS** (*ki-tré-uss*) n. m. Genre d'annélides, type de la famille des *enchytréidés*, renfermant des petits vers à sang incolore, qui abondent dans le terreau, les feuilles pourries.

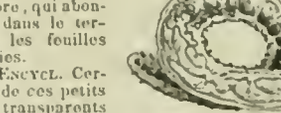

Enchytrée.

— ENCYCL. Certains de ces petits vers transparents abondent dans les pots à fleurs. Tels sont les *enchytræus appendiculatus, galba, albidus*, d'Europe. L'*enchytræus albidus*, qui vit au fond des puits sablonneux ou vaseux, a été parfois introduit dans le corps humain avec l'eau, mais il n'y vit pas et produit seulement quelques troubles passagers dans le pharynx.

ENCHYTRÉIDÉS ou **ENCHYTRÆIDÉS** (*ki*) n. m. pl. Famille d'annélides oligochètes limicoles, comprenant de petits vers qui vivent dans la terre, la vase ou le bois pourri. (Les œufs des enchytréidés sont gros, et pondus isolément dans des cocons. Les genres principaux de cette famille sont : *enchytrée, pachydrile, anachète.*) — *Un* ENCHYTRÉIDÉ ou ENCHYTRÆIDÉ.

ENCHYTRISTRIE (*ki, stri*) n. f. Antiq. gr. Femme qui recueillait dans un vase le sang des victimes ou, dans une urne, les os d'un mort.

ENCINAS ou **ENZINAS**, nom d'une famille de protestants espagnols, qui, suivant la coutume des érudits du temps, transformèrent leur nom. Ils prirent celui de *Dryander*. V. DEVANDER (*François*).

ENCINAS REALES, comm. d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), entre le Jenil et son affluent l'Anzul ; 2.500 hab. Moulins à huile et à farine.

ENCINASOLA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]), près du Murtiga, sous-affluent du Guadiana par l'Ardila et près des frontières du Portugal ; 4.800 hab.

ENCINEDO, comm. d'Espagne (Léon [prov. de Léon]) ; 2.650 hab.

ENCIREMENT (*si, man*) n. m. Action d'encirer une toile ; état d'un objet enciré.

ENCIRER (*si* — de *en*, et *cire*) v. a. Enduire ou imbiber une toile de cire.

ENCISE (*siz'* — de *en*, et du lat. *cæsus*, tué) n. f. Dr. anc. Meurtre d'une femme enceinte ou de l'enfant qu'elle portait. ‖ On disait aussi ENCIS n. m.

— ENCYCL. Le mot *encise* désignait l'avortement commis par des tiers ; de même que l'avortement commis par la femme, c'était un cas royal, c'est-à-dire que la connaissance en appartenait aux juges royaux ; c'est ce qui résulte d'un édit de février 1556.

Sous l'ancien droit français, on comprenait encore dans le crime d'encise celui des femmes et filles qui, ayant celé leur grossesse et leur accouchement, faisaient périr leur enfant. Elles étaient condamnées à mort.

ENCISO (don Martin-Fernandez DE), géographe et navigateur espagnol, né à Séville dans la seconde moitié du XVe siècle, mort après 1519. Il passa à Saint-Domingue, où il exerça le métier d'avocat, puis fournit des fonds à Alonso de Hojeda pour coloniser la partie du continent américain qui longe l'isthme de Darien, la *Costille d'Or*, dont ce conquistador venait d'être nommé gouverneur (1509). Enciso lui-même ne tarda pas à s'y rendre et y fonda la ville de *Santa-Maria-la-Antiqua*. Ses soldats s'étant révoltés, il fut arrêté par Vasco Nuñez de Balboa, puis, relâché, il regagna Cuba et l'Espagne. Il retourna, en 1514, au Darien en qualité d'alcade mayor et y fit condamner Balboa. Enciso a publié : *Suma de geografia, que trata de todas las partidas del mundo* (1519), le premier traité spécial qui par le de l'Amérique et qui appelle l'attention des géologues sur la différence de niveau existant entre les deux rives des mers qui baignent l'isthme.

ENCISO (Diego Ximenez DE), poète dramatique espagnol, né à Séville, au XVIIe siècle. Les caractères qu'il trace dans ses pièces ont une franchise d'allures et aussi une exactitude historique rare surtout en Espagne. On distingue, parmi ses drames et ses comédies : *el Principe don Carlos ; la Mayor Hazoña de Carlos V*, ses œuvres capitales. Plusieurs de ses pièces ont été insérées dans le recueil *Comedias escogidas* (1652).

ENCISO, comm. des Etats-Unis de Colombie (Etat de Santander [dép. de Garcia]) ; 5.000 hab. Mines de houille.

ENCITER (*si*) v. a. Forme ancienne de EXCITER.

ENCKE (Jean-François), astronome allemand, né à Hambourg en 1791, mort à Spandau en 1865. Il fut nommé directeur de l'Observatoire royal de Berlin. Encke est l'auteur de mémoires sur l'astronomie, dont les plus importants sont les traités publiés dans les *Astronomische Nachrichten* de Berlin, en 1831 et 1832, relativement à la comète appelée alors du nom de Pons, qui l'avait découverte en 1818. Cette comète porte aujourd'hui le nom de Encke, qui en a déterminé l'orbite. Ses observations sur les mouvements de cette comète le conduisirent à constater le fait de l'accélération séculaire. En 1838, il découvrit, les véritables dimensions de Mercure. Citons encore ses travaux sur la planète Vesta, et sur une nouvelle méthode pour le calcul des perturbations des planètes. Depuis 1830, Encke a publié l'*Annuaire astronomique*, et, depuis 1840, les *Observations astronomiques faites à l'Observatoire royal de Berlin*. En outre, il a écrit des dissertations, des traités, des mémoires, qui ont été publiés dans divers recueils scientifiques.

ENCKE (Erdmann), sculpteur allemand, né à Berlin en 1843. Elève de l'académie de cette ville et d'Albert Wolff, il débuta par le groupe d'un *Germain luttant contre deux Gaulois*. Il exposa ensuite *Ulysse prenant rongé de Pénélope* et obtint le prix au concours pour la statue du gymnaste *Jahn* (1872). Parmi ses autres œuvres, nous citerons : la statue du *Grand Electeur*, à l'hôtel de ville de Berlin ; la statue colossale en marbre de la reine *Louise de Prusse* (1880), dans le Thiergarten ; les statues colossales du *Grand Electeur* et du *Frédéric le Grand*, dans l'arsenal de Berlin. Pour la chapelle funéraire de Charlottenburg, il a sculpté une

figure d'archange, et le magistral sarcophage de l'empereur Guillaume Ier et de l'impératrice Augusta. Encke est doué d'un tempérament à la fois réaliste et poétique. Il se rattache indirectement à l'école de Rauch.

ENCKEA (*an-ké*) n. f. Genre de pipéracées, comprenant une trentaine d'espèces, dont une, *enckea unguiculata*, du Brésil, est employée dans ce pays comme diurétique.

ENCLANCHE, ENCLANCHEMENT, ENCLANCHER. Technol. V. ENCLENCHE, ENCLENCHEMENT, ENCLENCHER.

ENCLASSEMENT (*man*) n. m. Action d'enclasser. (Vx.)

ENCLASSER (*kla-sé* — de *en*, et *classer*) v. a. Inscrire dans les classes : ENCLASSER *des matelots*. (Vieux.)

ENCLAVANT (*van*), **ANTE** adj. Qui enclave : *Le domaine* ENCLAVANT *et la propriété* ENCLAVÉE.

ENCLAVATION (*si-on* — rad. *enclaver*) n. f. Disposition des bois destinés à la construction des navires dans des fosses où ils sont immergés, à chaque marée, dans l'eau de mer qui les préserve des vers. ‖ Nom de ces fosses de conservation. ‖ *Pieux d'enclavation*, Pieux servant à empêcher les bois de se déplacer pendant les immersions.

ENCLAVE (subst. verb. de *enclaver*) n. f. Fonds entouré de tous côtés par d'autres fonds appartenant à un autre propriétaire. ‖ Territoire enclavé dans un autre : *La principauté de Monaco était une* ENCLAVE *du Piémont.*

— Archit. Partie d'un corps de bâtiment ou d'une pièce engagée dans une autre : *Escalier faisant* ENCLAVE *dans la salle à manger.*

— Dr. anc. Terre ou justice ressortissant à une juridiction supérieure.

— Dr. ecclés. Eglise située sur un diocèse auquel elle n'appartient pas.

— Trav. publ. Place pratiquée dans un bajoyer, pour loger la porte de l'écluse, lorsqu'elle est ouverte.

— ENCYCL. Dr. Les articles 682 à 685 du Code civil, modifiés par la loi du 20 août 1881, règlent, en matière d'*enclave*, les rapports entre les particuliers. Le propriétaire de l'enclave jouit du droit de passage, qui doit être : 1° pris du côté où le chemin est le plus court du fonds enclavé à la voie publique, mais à charge, par lui, d'indemniser le possesseur du fonds servant ; 2° fixé dans l'endroit le moins dommageable au propriétaire du même fonds. En outre, lorsque l'enclave provient de la division d'un fonds à la suite d'un partage, d'une vente ou d'un autre contrat, le partage ne peut être demandé que sur les terrains qui ont fait l'objet de ces actes. Si le propriétaire d'un fonds enclavé a passé pendant trente ans sur un fonds voisin, en l'absence de tout règlement, cet usage détermine l'assiette et le mode de la servitude de passage, et libère le propriétaire du fonds enclavé de l'obligation de payer une indemnité.

— Dr. intern. Un territoire est enclavé quand il est entièrement entouré par le territoire d'un autre Etat. La République de Saint-Marin, en Italie, est une enclave. L'Etat enclavé n'en reste pas moins un Etat souverain.

ENCLAVE D'ARTOIS, nom donné, avant la Révolution, à un canton de la Picardie, détaché du comté d'Artois par les traités de Madrid (1526), de Crespy (1544) et de Cateau-Cambrésis (1559), et comprenant treize paroisses dans le voisinage de Montreuil.

ENCLAVEMENT (*man*) n. m. Etat d'un terrain ou d'un territoire enclavé : *L'*ENCLAVEMENT *d'Avignon dans la France a cessé à la Révolution.*

— En T. de chir., Etat du fœtus dont la tête, pendant le travail, demeure engagée, sans progresser, dans le détroit supérieur du bassin trop étroit. (L'enclavement est un cas de dystocie. Il faut, si c'est possible, appliquer le forceps ou pratiquer l'embryotomie.)

ENCLAVER (de *en*, et du lat. *clavis*, clef) v. a. Faire une enclave de : ENCLAVER *le domaine de son voisin.* ‖ Entourer, contenir comme enclave : *Domaine qui* ENCLAVE *trois petites terres.* ‖ Posséder un terrain dans lequel d'autres sont enclavés : *Châtelain qui* ENCLAVE *quatre propriétés différentes.*

— Dr. Attacher comme enclave à une juridiction supérieure : ENCLAVER *une paroisse dans un évêché.*

— Mar. Arrêter le bout d'un bordage dans sa râblure. ‖ Mettre dans l'enclavation : ENCLAVER *des pièces de mâture.*

— Techn. Engager dans une autre pièce : ENCLAVER *deux poutres l'une dans l'autre.* ‖ Intercaler des briques, des pierres, des moellons entre d'autres, en les liant avec du mortier. ‖ Arrêter une pièce de bois avec un boulon ou une clef.

Parti de gueules et d'argent, le second enclavé dans le premier.

Enclavé, ée part. pass. du v. Enclaver.

— Blas. Se dit d'un écu parti, coupé, tranché ou taillé, quand l'une des partitions pénètre ou s'enclave dans l'autre par une échancrure ordinairement de forme carrée.

— Chir. *Fœtus enclavé*, Fœtus pour lequel se produit l'enclavement.

— Diplom. *Lettre enclavée*, Lettre enfermée dans une lettre plus grande, comme on en rencontre souvent dans les initiales ornées des anciens manuscrits.

Lettres PA enclavées dans un E (XIe s.).

— Mar. Pris, retenu par les glaces : *Navire* ENCLAVÉ.

S'enclaver, v. pr. Etre enclavé. ‖ Avoir des enclaves.

ENCLAVURE n. f. Enclavement ; portion de terrain enclavée.

ENCLENCHE (subst. verb. de *enclencher*) n. f. Cache circulaire que porte une pièce mise en mouvement et dans laquelle pénètre le bouton d'une autre pièce que la première doit entraîner avec elle, mais de manière que l'on puisse faire cesser à volonté toute solidarité entre elles.

ENCLENCHEMENT (*man*) n. m. Etat d'une pièce enclenchée. ‖ Mécanisme destiné à rendre deux pièces solidaires. (L'enclenchement est usité dans les aiguillages, les disques, les sémaphores électriques, etc., pour créer une dépendance complète entre les divers signaux.)

ENCLENCHER v. a. Rendre solidaires diverses pièces mécaniques au moyen de l'enclenche.

ENCLESTRE (*klèsstr'*) n. f. Mar. anc. Pièce de bois qui entrait dans la construction d'une tartane.

ENCLIANDRE (du gr. *egklineia*, pencher, et *anér, andros*, organe mâle) n. f. Section du genre fuchsia.

ENCLIN n. m. Action d'incliner la tête, le corps : *Des* ENCLINS *de tête.* (Vieux.)

ENCLIN, INE (du lat. *inclinis*, même sens) adj. Porté, disposé par sa nature : *L'homme est* ENCLIN *au mal.*

ENCLINOMÈNE (gr. *egklinoménos* ; de *egklinein*, s'incliner) n. m. Gramm. gr. Mot susceptible de s'appuyer sur un autre mot et d'être par là dépourvu d'accent tonique : *Les enclitiques et les proclitiques sont des* ENCLINOMÈNES.

— Adjectiv. : *Mots* ENCLINOMÈNES.

ENCLIQUETAGE (*ke-taj'* — rad. *enclqueter*) n. m. Appareil servant à rendre deux pièces de machine solidaires pour empêcher la rétrogradation de la puissance et de la résistance. ‖ Action du même appareil.

— ENCYCL. Mécan. *L'encliquetage* joue un rôle important dans les machines-outils. On en distingue deux types : 1° l'*encliquetage à rochet* ; 2° l'*encliquetage à frottement.*

Le premier système se compose généralement d'un cliquet qui, en s'engageant dans l'intervalle de deux dents d'une roue à rochet, établit la liaison dans le sens où le cliquet pousse la dent placée devant lui. Ce cliquet, pressé par un ressort, cède facilement dans le mouvement rétrograde. Les machines à percer sont mues par un dispositif de ce genre.

Encliquetage : 1. A frottement ; 2. A rochet ; 3. A levier ; 4. A levier articulé.

Avec le second système, la rotation de l'ensemble s'opère au moyen d'un entraînement des organes par frottement, dans un sens déterminé. Quand la rotation se produit en sens contraire, certaines pièces se trouvent coincées et s'opposent à l'entraînement. Une application de ce système d'encliquetage se rencontre dans les machines à coudre.

ENCLIQUETER (*ke* — de *en*, et *cliquet*. Double le *t* devant une syllabe muette : *J'encliquette. Il encliquettera*) v. a. Opérer l'encliquetage d'organes, de pièces mécaniques. ‖ Arrêter, au moyen d'un encliquetage, le mouvement de rotation imprimé à deux pièces mécaniques.

— ANTON. **Décliqueter.**

ENCLITIQUE (*tik'* — gr. *egklitikos* ; de *egklinein*, incliner) n. f. [Peut être employé au masculin ; alors, *mot* est sous-entendu.] Gramm. Mot qui s'unit dans l'écriture au mot précédent, de façon à ne former à l'œil qu'un seul mot avec lui, et qui n'a pas d'accent tonique. Tels sont τε dans ὥστε, γε dans ἔγωγε, en grec ; *que* dans *meque*, *ne* dans *venisne*, en latin ; *je* dans *sais-je*, *ce* dans *est-ce*, en français.

— Adjectiv. : *Particule* ENCLITIQUE.

ENCLOÎTRER (de *en*, et *cloître*) v. a. Enfermer dans un cloître : ENCLOÎTRER *une jeune fille.*

S'encloîtrer, v. pr. S'enfermer dans un cloître, entrer dans un ordre religieux.

ENCLORE (du lat. *includere*, même sens. — Se conjugue comme CLORE) v. a. Entourer d'une clôture : ENCLORE *une ville.* ‖ Former clôture à : *Mur qui* ENCLÔT *un jardin.* ‖ Enclaver : ENCLORE *une terre dans son domaine.* ‖ Entourer, enfermer de toutes parts : *La chaîne de l'Hémus* ENCLÔT *la Thessalie.* ‖ Renfermer, contenir : *Ceux qu'*ENCLÔT *la tombe noire.* (La Fontaine.) ‖ Enfermer dans la même enceinte agrandie : ENCLORE *les faubourgs dans la ville.*

— Mar. Tourner pour dépasser : ENCLORE *un écueil.*

— Techn. *Enclore l'épingle*, Serrer à la fois les deux parties de sa tête pour les fermer. (Vieux.)

Enclos, ose part. pass. du v. Enclore.

— Blas. Se dit de toute pièce qui est entourée par un double treschenr : *Dans les armes de l'Ecosse, le lion est* ENCLOS. V. ECOSSE.

S'enclore, v. pr. Etre enclos. ‖ S'enfermer dans un lieu clos. ‖ Enclore son domaine.

— SYN. **Enclore, ceindre, encloudre**, etc. V. CEINDRE.

ENCLOS (*klô* — rad. *enclore*) n. m. Terrain entouré d'une clôture : *L'*ENCLOS *du Pré-aux-Clercs.* ‖ Petit domaine clos de murs : *Habiter un délicieux* ENCLOS. ‖ Enceinte servant de clôture : *Bâtir un* ENCLOS.

— Techn. Demi-cercle en bois, dont se servent les épingliers pour y placer les épingles munies de leurs têtes. (Vieux.)

— SYN. **Circonférence, circuit**, etc. V. CIRCONFÉRENCE.

ENCLÔTIR (S') [mot d'orig. provenç.] v. pr. Entrer dans son terrier, en parlant d'un lapin, d'un renard, d'un blaireau. ‖ Avec suppression du pronom réfléchi : *Chiens qui font* ENCLÔTIR *le renard.*

ENCLÔTURE n. f. Bord régnant autour d'un ouvrage de broderie. ‖ Ce qui enclôt, ce qui sert de clôture.

ENCLOUAGE (*klou-aj'*) n. m. Action d'enclouer un canon.

— ENCYCL. L'*enclouage* d'une pièce de canon consistait à la mettre hors de service, au moins momentanément, en enfonçant dans la lumière un clou de forme et dimensions spéciales, pour empêcher d'en faire usage. On avait pourtant imaginé certains procédés pour tirer au besoin avec les pièces enclouées en y introduisant, avec la charge, une longue mèche à étoupille, dont l'extrémité ressortait par la bouche. C'était, du reste, aussi un moyen de les désenclouer. Dans les sièges d'autrefois, les colonnes d'assaut étaient souvent accompagnées d'une section d'enclouerrs. Avec les pièces à chargement par la culasse, l'enclouage n'a plus de raison d'être, ces bouches à feu pouvant être mises hors de service par d'autres procédés.

ENCLOUER (de *en*, et *clouer*) v. a. A signifié Enclore : ENCLOUER *son domaine.* ‖ Procéder à l'enclouage d'une bouche à feu.

— Par ext. Attacher avec des clous, clouer : *Louis XI fit* ENCLOUER *dans les bibliothèques les gros ouvrages des nominaux, afin qu'on ne les pût lire.* Chateaubr.

— Pop. Engager au mont-de-piété (au *clou* : ENCLOUER *sa toquante.*

— Fig. Empêcher, arrêter, enrayer : *La douleur* ENCLOUE *l'esprit comme le courage.* Balz.)

— En T. d'art vétér., Blesser avec un clou, en parlant d'un animal qu'on ferre : ENCLOUER *un cheval.*

EnclOué, ée part. pass. du v. Enclouer.

— Substantiv. au fig., Personne maladroite.

S'enclouer, v. pr. Etre enclOué.

— Fig. S'enferrer, s'embarrasser, s'embrouiller.

— En T. d'art vétér., Se blesser avec un clou, s'enfoncer par mégarde dans le pied un clou ou quelque autre objet.

— ANTON. **Désenclouer.**

ENCLOUEUR n. m. Artill. Soldat qui était spécialement chargé d'enclouer les pièces. V. ENCLOUAGE.

ENCLOUURE rad. *enclouer*) n. f. Art vétér. Blessure produite par le maréchal qui, en attachant un fer au pied d'un cheval avec des clous, est allé dans le vif avec un de ces derniers.

— Fig. Point essentiel, point délicat, nœud de la difficulté : *Deviner, Trouver l'*ENCLOUURE.

— ENCYCL. En retirant le clou de suite et en coulant un peu d'essence de térébenthine dans la plaie, sans mettre un autre clou, cet accident se guérit ordinairement vite et sans mauvaises conséquences. Si le maréchal ne s'est pas aperçu qu'il a blessé le cheval, ce qui arrive à des chevaux peu sensibles qui ne réagissent pas sous la douleur, il peut survenir un abcès dont la matière se montre par le trou du clou vulnérant lorsqu'on vient à déferrer le cheval et à retirer successivement les clous, pour voir si l'animal, qui est venu à boiter, ne souffre pas d'une *enclouure.* On donne alors largement issue au pus et on panse la plaie que l'on a faite à l'essence de térébenthine, comme une plaie simple.

ENCLUME (du lat. pop. *includinem* pour *incudem*, accusat. de *incus*, enclume) n. f. Masse de fer à surface aciérée, sur laquelle on bat les métaux. ‖ Dans la passementerie, Sorte de bigorne à surface sillonnée d'entailles, servant à maintenir en place et à façonner les ferrets. ‖ Sorte de billot de bois, aux contours arrondis, munis d'une broche de fer verticale et d'une lame sur le côté et qu'emploient les fabricants de raquettes ou paumiers. ‖ Outil de fer, plat, que le couvreur enfonce dans les voliges et sur lequel il taille les ardoises. ‖ *Enclume noire*, Instrument sur lequel sont façonnées les pièces de chaudronnerie. ‖ Carré d'acier sur lequel chaque maître teinturier faisait graver son nom, et qui servait de contremarque pour les étoffes.

— Fig. Base métaphorique sur laquelle s'accomplit un travail, un effort : *La conscience est une* ENCLUME *qui a usé bien des marteaux.* ‖ Souffre-douleur, personne en proie aux outrages des autres : *Dans le monde, on est souvent réduit à être* ENCLUME *ou marteau.*

— Anat. Osselet de l'oreille intérieure, qui a quelque analogie avec une enclume par sa forme, aussi bien que par sa destination, car c'est sur lui que frappe un autre os appelé marteau, lorsque la membrane du tympan est mise en vibration.

— Milit. Dans les douilles de cartouches métalliques, Renflement disposé au centre du culot, de manière à être coiffé par la capsule dont le fond, portant le fulminate, se trouve ainsi, lors du tir, projeté contre cette enclume par le percuteur ; d'où la détonation.

— Loc. div. *Se trouver entre l'enclume et le marteau*, Se trouver entre deux partis, deux intérêts opposés, avec la perspective d'être victime dans tous les cas. ‖ *Remettre un ouvrage sur l'enclume*, Le modifier par un nouveau travail.

— PROV. : **Mieux vaut être marteau qu'enclume**, Maxime égoïste qui signifie : Il vaut mieux donner les coups que les recevoir.

— ENCYCL. Techn. L'*enclume*, pour forger à main, consiste en un parallélépipède rectangle, terminé, d'une part, par une pyramide quadrangulaire, et de l'autre par un cône formant ce que l'on nomme les bigornes ; les enclumes sont en outre percées, à leur surface, d'un trou carré destiné à recevoir la queue d'un tranchet ou d'une étampe.

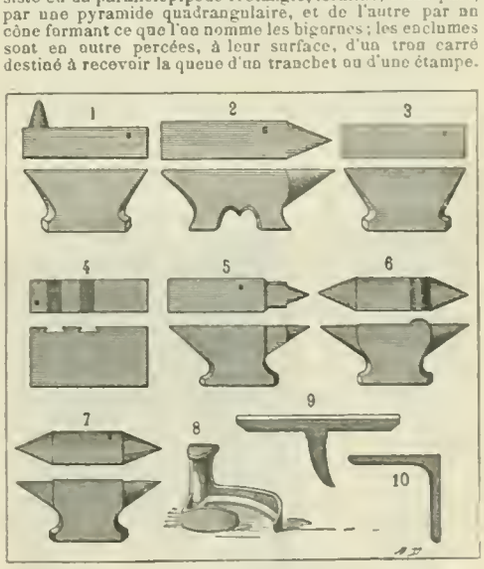

Enclume : 1. De taillandier ; 2. A patios, pour maréchal ; 3. F rm Normandie ; 4. Pour fabricant de limes ; 5. Forme Picardie ; 6. Pour coutelier ; 7. A épaulement, pour serrurier ; 8. Universelle cordonn.) ; 9. De couvreur ; 10. De tôlier.

La forme, les dimensions et le poids de ces outils varient suivant l'importance des pièces à travailler. Dans une enclume, on distingue trois parties différentes : l'*estomac*, la *table* et les *bigornes*. La première, le corps de l'enclume, a une forme prismatique dont la largeur et l'épaisseur sont dans le rapport de 1 à 2 ; la seconde, sur laquelle on place la pièce à forger est plane, bien dressée, et le plus souvent polie. Les bigornes, qui servent à contourner les

[illegible] ne forment pas toujours la forme d'une pyramide à [illegible] égaux, dans ce cas, cette partie a les mêmes dimensions que la table. On rencontre encore des enclumes dont la tête est cannelée en travers, à la naissance de la corne carrée, pour étirer le fer rond; le trou carré du tranchet se trouve alors au fond de l'une de ces cannelures, et l'on peut, en y introduisant la queue d'un cylindre d'acier, forger des pièces en gouttières.

Pour les marteaux mécaniques, tels que les martinets, les marteaux-pilons, etc., les enclumes sont en fonte durcie, et elles ont la forme d'un prisme quadrangulaire. Ces pièces, qui doivent offrir une résistance considérable aux chocs violents qu'elles reçoivent, reposent sur une chabotte dont le poids varie avec celui du marteau.

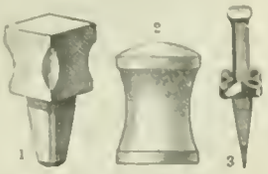
Enclumettes : 1. D'emballeur; 2. De boisselier et de vannier, 3. de faucheur.

ENCLUMEAU ou **ENCLUMOT** (*mo*) n. m. Petite enclume portative.

ENCLUMETTE (*mèt*) n. f. Petite enclume portative, dont se servent les emballeurs pour river les clous dans la confection des caisses d'emballage. (On dit aussi TAS, et ENCLUME À MAIN.) ‖ Sorte d'enclume employée par les faucheurs pour aiguiser leur faux en la battant avec un marteau. ‖ Morceau de fer dont le boisselier se sert pour soutenir les planches qu'il cloue.

ENCOCHE (de *en*, et *coche*) n. f. Petite entaille : *Faire une* ENCOCHE *sur une branche*. ‖ Entaille que le boulanger faisait sur le morceau de bois appelé *taille*, chaque fois qu'il remettait au client un pain à crédit. ‖ Coche faite sur le talon d'une flèche.

— En T. de techn., Entaille pratiquée sur le pêne ou sur la gâchette d'une serrure, pour servir d'arrêt. ‖ Etabli sur lequel le sabotier fixe son ouvrage.

ENCOCHEMENT (*man*) n. m. Action d'encocher, d'entailler : *L'*ENCOCHEMENT *d'un pêne*.

ENCOCHER v. a. Techn. Entailler, faire une encoche à : ENCOCHER *une gâchette, un morceau de bois*. ‖ En terme de boisselier, Implanter des chevilles au fond d'un vaisseau d'osier, pour serrer et affermir les brins. ‖ Pratiquer sur les bois destinés à être flottés la coche qui permet d'assembler et de rendre solidaires les chantiers. ‖ Entailler le pêne ou la gâchette d'une serrure. ‖ En parlant d'une flèche, Faire entrer la cordo de l'arc dans sa coche : ENCOCHER *une flèche*.

— Mar. anc. Amarrer : *Avant qu'*EUSSIONS ENCOCHÉ *nos gumènes*... (Rabelais.) [Vieux.] ‖ Mettre en coche. V. COCHE.

Encoché, ée part. pass. du v. Encocher.

— Blas. Attribut de la flèche posée sur l'arc.

D'argent à une flèche encochée de gueules sur un arc du même.

ENCOCHURE (rad. *encoche*) n. f. Mar. anc. Coche ou entaille à l'extrémité d'une vergue, pratiquée pour amarrer plus solidement le bout de la voile. ‖ Action d'amarrer les voiles au bout des vergues.

ENCOCONNER v. a. Magnan. Syn. de EMBRUYÈRER.

ENCOCURE n. f. Mar. V. ENCOQÛRE.

ENCOFFRER (*ko-fré* — de *en*, et *coffre*) v. a. Mettre dans un coffre : *L'avare ne songe qu'à* ENCOFFRER *son or*. ‖ Par ext. S'approprier : ENCOFFRER *de l'argent donné en dépôt*.

— Fam. et vieux. Mettre en prison : ENCOFFRER *un voleur*. ‖ On dit plus ordinairement COFFRER.

ENCOGNURE n. f. Constr. et mar. V. ENCOIGNURE.

ENCOIFFER (*koi-fé*) (S') [de *en*, et *coiffer*] v. pr. S'entêter, s'éprendre : S'ENCOIFFER *d'une idée*. ‖ On dit plus ordinairement SE COIFFER.

ENCOIGNURE ou **ENCOGNURE** (*ko-gnur'* [*gn* mll.] — de *en*, et *coin*) n. f. Constr. Angle intérieur, formé par deux murs : ENCOIGNURE *d'un salon, d'une cour*. ‖ Par ext. Meuble fait de façon à pouvoir être placé dans un angle d'appartement : *Une* ENCOIGNURE *en palisandre*.

Mar. Grosses dont on entoure les cosses placées aux extrémités de l'envergure des voiles.

Encoignure (XVIIe s.).

ENCOLÉRÉ, ÉE (de *en*, et *colère*) adj. Courroucé, mis en colère : *Une femme* ENCOLÉRÉE. ‖ Provoqué par la colère, marqué par la colère : *Paroles* ENCOLÉRÉES.

ENCOLLAGE (*ko-laj'*) n. m. Action d'encoller. ‖ Opération qui consiste soit à imprégner de colle les fils de la chaîne pour faciliter le tissage, soit à enduire les tissus d'une matière gommeuse pendant l'apprêt pour leur donner du corps. ‖ Préparation qu'on emploie pour boucher les pores du bois et le préserver des vers. ‖ Couche de colle, que l'on étend sur les moulures du bois avant de le dorer ou de le peindre. ‖ *Encollage blanc*. Encollage que l'on obtient en délayant du blanc d'Espagne dans une colle de parchemin. ‖ *Toile d'encollage*, Toile encollée. ‖ Action de coller le papier. V. PAPIER.

ENCYCL. Phot. Le papier destiné à être sensibilisé pour les usages photographiques doit tout d'abord être recouvert d'une couche mince d'empois d'amidon, d'albumine ou de gélatine, qui, remplissant les pores du papier, s'opposeront à la pénétration des divers liquides dans l'épaisseur du papier. Cette opération constitue l'*encollage*.

ENCOLLER (*ko-lé* — de *en*, et *colle*) v. a. Enduire une surface d'une couche de colle, de gomme : ENCOLLER *une toile pour peindre par-dessus*.

— Mar. *Encoller une ancre*, Sonder sa croisée à sa verge.

— Techn. Imprégner la chaîne d'une étoffe d'une matière gommeuse. ‖ Couvrir les bois d'un encollage blanc ou autre, avant de les dorer.

ENCOLLETER (*ko-le* — de *en*, et *collet*. Double le *t* devant une syllabe muette : *J'encollette. Il encollettera*) v. a. Prendre une pièce de gibier dans un collet.

S'encolleter, v. pr. Se prendre ou être pris dans un collet, en parlant d'une pièce de gibier.

ENCOLLEUR (*ko-leur'*) n. m. Ouvrier qui encolle la chaîne des étoffes. ‖ Ouvrier qui encolle le bois et les moulures, avant de procéder à leur dorure.

ENCOLLEUSE (*ko-leuz'*) n. f. Machine que l'on emploie pour encoller les fils de la chaîne qui doivent servir à la fabrication d'un tissu.

— ENCYCL. On distingue, en général, deux types distincts d'encolleuse : l'*encolleuse à tambour* et l'*encolleuse à air chaud*. Les organes essentiels du premier de ces types comprennent une bâche à colle, le ou les tambours proprement dits, et enfin le compteur constituant le système d'enroulement de la chaîne encollée. Dans le second,

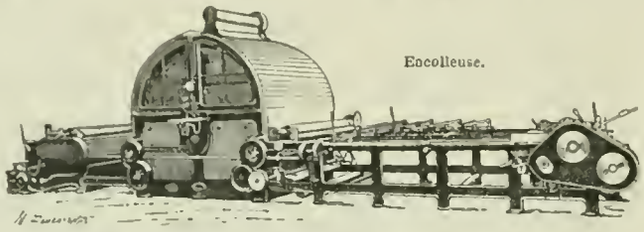
Encolleuse.

les divers organes ci-dessus subsistent; on leur ajoute une chambre de séchage, formée d'un certain nombre de compartiments dans lesquels les fils de la chaîne à sécher circulent, tout en étant continuellement en contact avec un courant d'air chaud.

ENCOLPITE (du gr. *en*, dans, et *kolpos*, sein) n. f. Méd. Inflammation du vagin.

ENCOLPIUM (*pi-om'*) — mot lat. formé du gr. *en*, dans, et *kolpos*, sein) n. m. Terme désignant, dans un style général, tous les objets de piété que les fidèles portaient suspendus au cou : médailles, croix, pierres gravées, figures symboliques, ἰχθύς, etc. (Dans un sens plus particulièrement adopté par l'archéologie chrétienne, l'encolpium est une boîte ou reliquaire de formes et de matières fort diverses, comprenant une cavité destinée à recevoir des reliques de saints ou des versets de l'Evangile écrits sur parchemin. Ces *encolpia* étaient en usage dès les premiers temps du christianisme.)

ENCOLURE (de *en*, et *col*) n. f. Partie du cheval qui comprend le cou, depuis la naissance des épaules jusqu'à la tête : *Les chevaux barbes ont l'*ENCOLURE *longue et fière* (Buff.) ‖ S'est dit de quelques autres animaux : *L'*ENCOLURE *des chameaux, des autruches*, etc.

— Fam. Tournure, démarche, apparence extérieure : *Avoir l'*ENCOLURE *d'un moquignon*. (St-Sim.)

— Mar. Elévation du milieu de chaque varangue au-dessus de la rabiure de la quille. ‖ Epaisseur de la courbe au point de jonction de ses deux branches. ‖ Croisée des bras et de la verge d'une ancre. ‖ *Ligne d'encolure*, Courbe passant par le milieu de l'élévation de chaque varangue au-dessus de la quille.

— Techn. Dégagement d'un habit autour du cou. ‖ Réunion de pièces de fer soudées ensemble.

— ENCYCL. Manèg. Suivant sa forme, l'*encolure* du cheval reçoit des désignations spéciales. C'est ainsi qu'on appelle *encolure bien sortie* celle qui se raccorde et s'unit insensiblement avec le poitrail et les épaules de l'animal. L'*encolure de cerf* ou *encolure renversée* est celle qui, à sa partie inférieure, présente une convexité obligeant la partie supérieure à se relever, et le cheval à porter la tête au vent. L'*encolure de cygne* se dit quand la courbure n'est sensible que près de la tête. L'*encolure rouée* est celle qui, dans toute la longueur de sa partie supérieure, offre une courbure prononcée. L'*encolure fausse* ou *mal sortie* ne se raccorde pas insensiblement avec le poitrail et les épaules. Enfin, on dit que l'*encolure est penchée* ou *penchante*, lorsque, par suite d'un défaut de symétrie et d'un excès de développement de la partie supérieure de l'encolure, elle semble pencher de côté en entraînant la tête de l'animal dans le même sens.

ENCOMBOMA (*kon* — mot gr.) n. m. Antiq. gr. et lat. Manteau porté par les bergers, les esclaves et les jeunes filles, et servant à protéger la tunique.

ENCOMBRANCE (*kon-brans*) n. f. A signifié Encombre. ‖ Caractère de ce qui est encombrant : *L'*ENCOMBRANCE *d'une marchandise élève son prix de transport*. Peu usité.)

ENCOMBRANT (*kon-bran*), **ANTE** adj. Qui encombre, qui est de nature à encombrer : *Les fourrages, les engrais, les charbons sont des marchandises* ENCOMBRANTES. ‖ Fam. Ennuyeux, embarrassant : *Un cousinage* ENCOMBRANT.

ENCOMBRE (*kanbr'* subst. verb. de *encombrer*) n. m. Embarras, accident, difficulté. ‖ Matières encombrantes obstruant un passage, une rue, etc. (Vieux en ce sens.)

ENCOMBREMENT (*kon, man*) n. m. Abondance trop grande et embarrassante; état de ce qui est encombré : *Un* ENCOMBREMENT *de voitures*.

— Comm. Affluence de marchandises trop considérable pour l'écoulement : *Quand la production surabonde, il y a* ENCOMBREMENT *et vente à perte*.

— Mar. *Marchandises d'encombrement*, Objets dont le volume est très considérable par rapport à leur poids. ‖ *Tonneau d'encombrement*, Mesure de jaugeage pour le fret volumineux, dont la valeur est de 1mc,044.

— Méd. Accumulation trop considérable d'individus sains ou malades dans un espace restreint. (L'encombrement peut produire l'asphyxie et favorise la propagation des maladies infectieuses.)

ENCOMBRER (*kon* — de *en*, et du bas lat. *combrus*, bagage) v. a. Obstruer, embarrasser par la multitude des objets : ENCOMBRER *de meubles un appartement*. ‖ Causer un embarras ou un obstacle en s'accumulant : *Etalages qui* ENCOMBRENT *la rue*.

— Par ext. Fournir quelque chose en quantité excessive; embarrasser par une affluence ou une quantité excessive : *Ecrivains qui* ENCOMBRENT *un éditeur de manuscrits*. ‖ Occuper en trop grand nombre : *Trop de gens* ENCOMBRENT *toutes les carrières*.

— Fig. Rendre pénible, difficile, incommode : *Mille petits ennuis* ENCOMBRENT *la vie*.

Encombré, ée part. pass. du v. Encombrer.

— Cout. anc. *Mariage encombré*, Etat résultant, pour les conjoints, de l'aliénation, par le mari, d'une dépendance de l'héritage de la femme. ‖ *Bref de mariage encombré*, Action intentée par la femme pour rentrer dans ses biens aliénés par son mari. (Ces deux expressions étaient usitées en Normandie.)

S'encombrer, v. pr. Devenir encombré. ‖ Se dit aussi des marchandises qui s'accumulent.

— ANTON. Désencombrer.

ENCOMIOGRAPHE (du gr. *egkômion*, éloge, et *graphein*, écrire) n. m. Ecrivain qui a composé des éloges. ‖ *Encomiographe de l'empereur*, Ecrivain attaché à la maison de l'empereur d'Orient pour écrire son éloge. (On n'est pas certain que cette charge ait existé.)

ENCOMIOLOGIQUE (*jik'* — du lat. *egkômion*, éloge, et *logos*, discours) adj. Littér. Qui se rapporte à un *encomion* ou panégyrique.

— Métriq. anc. *Mètre encomiologique* ou substantiv. au masc. *Encomiologique*, Mètre spécialement employé dans les panégyriques en vers. (Il est composé de deux dactyles et demi, plus deux ïambes et demi.)

ENCOMION (du gr. *egkômion*, éloge) n. m. Antiq. gr. Poème lyrique ou discours à la gloire de quelque grand personnage; panégyrique où l'on insistait sur les *actes* du héros.

ENCOMMENCER (*ko-man-sé*) v. a. Commencer. (Vieux.)

ENCOMMISSIONNEMENT (*ko-mi-si-o-ne-man*) n. m. Action d'encommissionner.

ENCOMMISSIONNER (*ko-mi-si-o-né* — de *en*, et *commission*) v. a. Confier à l'étude ou aux soins d'une commission : *Quand on veut supprimer un projet de réforme, on l'*ENCOMMISSIONNE.

ENCONTRE n. f. Forme ancienne du mot RENCONTRE.

— *A l'encontre de*, loc. prépos. A la rencontre de; en sens opposé à celui de : *Aller* À L'ENCONTRE DE *l'ennemi*. ‖ Contre les coups, contre les chocs : *Nous risquons souvent notre poitrine* À L'ENCONTRE DES *épées*. (V. Hugo.) [Ces emplois ont vieilli.] ‖ Fig. Au contraire de : *A* L'ENCONTRE DE *l'homme, la femme n'est point avilie par la domesticité*. (Prondh.) ‖ Contre le parti ou l'intérêt de : *Plaider* À L'ENCONTRE DE *quelqu'un*. ‖ *Aller à l'encontre de*, S'efforcer de mettre obstacle à. ‖ Contredire. ‖ En T. de dr. anc., *Vendre à l'encontre de soi-même*, Simuler une vente, et acheter sous main le bien qu'on feint de vendre.

ENCONTRE (Daniel), théologien protestant et mathématicien français, né dans la Vannage en 1762, mort à Montpellier en 1818. Il fut pasteur aux Vans. Une extinction de voix l'obligea à résilier ses fonctions. En 1808, il fut nommé doyen de la faculté des sciences de Montpellier, et, en 1814, il occupa, à la faculté de théologie protestante de Montauban, la chaire de dogme et en fut élu doyen. On a de lui : *Mémoire sur l'inscription de l'ennéagone* (1800); *Nouvelles recherches sur la composition des forces* (1809); *Eléments de géométrie plane* (1805); *Dissertation sur le vrai système du monde, comparé avec le récit que Moïse fait de la création* (1807).

ENCONTREMONT (*mon* — de *encontre*, et *mont*) adv. En remontant : *Naviguer* ENCONTREMONT *sur une rivière*. (Vieux.)

ENCONTREVAL (de *encontre*, et *val*) adv. En descendant, en bas : *Suivre la rivière* ENCONTREVAL. (Vieux.)

ENCOPE n. f. Bot. Genre de scrofulariacées gratiolées, formé pour une petite herbe de Cuba, qui est caractérisée par des fleurs petites, et dont le calice et la corolle sont à cinq divisions.

— n. m. Zool. Genre d'échinides, voisin des oursins. Syn. de CLYPEASTER.

ENCOPE (du gr. *en*, dans, et *kopè*, coupure) n. f. Chir. Coupure produite par un instrument tranchant. (Peu us.)

ENCOQUER (*ké* — de *en*, et *coque*) v. a. Mar. Munir à son extrémité d'un anneau de fer, d'une sorte de grande virole : ENCOQUER *un mât, une vergue*. ‖ Introduire, enfoncer : ENCOQUER *le bout de la vergue dans son cercle de boutdehors*. ‖ Capeler, en parlant des manœuvres qui garnissent l'extrémité d'une vergue, les bras et balancines par exemple.

ENCOQÛRE (*kur'*) n. f. Mar. Action d'encoquer. ‖ Partie de l'extrémité de la vergue où l'on capelle les bras et les balancines, et où est amarrée l'empointure de la voile.

ENCOR adv. V. ENCORE.

ENCORBELLEMENT (*bè-le-man* — de *en*, et *corbeau*) n. m. Construction en saillie en dehors du plan d'un mur, et portant sur des corbeaux ou des consoles.

— ENCYCL. Une construction en bois, fer, fonte ou pierre, est en *encorbellement*, quand, placée en porte à faux relativement au corps principal de l'ouvrage, au nu d'un mur, elle se trouve soutenue et reliée à l'ouvrage au moyen d'assises superposées qui, de bas en haut, vont en

Encorbellement d'angle (XVIe s.).

avançant, ou encore quand des corbeaux ou des consoles la soutiennent. C'est ainsi qu'un balcon, une corniche, une tourelle placée à l'angle d'un édifice constituent des constructions en encorbellement.

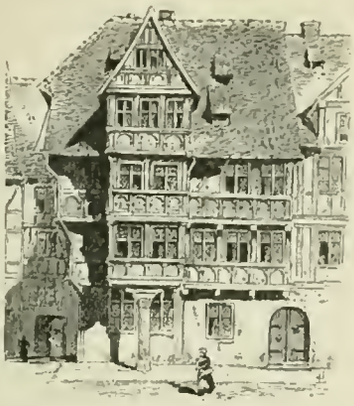

Maison du xvᵉ siècle, avec étages en encorbellement.

ENCORBELLER (*bèlé*) v. a. Soutenir par des corbeaux ou des assises superposées une construction en porte à faux sur le nu d'un mur. ‖ Construire en encorbellement.

ENCORDAGE (*daj'*) n. m. Ensemble des cordes et des ficelles employées au montage d'un métier à tisser ou d'un grand lissage.

ENCORDER (de *en*, et *corde*) v. a. Placer et nouer les cordes et les ficelles nécessaires au montage d'un métier à tisser.

ENCORE (du lat. *hanc horam*, cette heure-ci [en poésie peut s'écrire ENCOR]) adv. de temps. Jusqu'ici, en ce moment-ci, en ce moment-là, pour marquer la continuation d'une action ou d'un état : *On n'est point sans plaisir quand on aime* ENCORE. (J.-J. Rouss.) ‖ Jusqu'ici, jusqu'en ce moment, avec la négation, pour exprimer une action qui n'a pu ou n'avait pu avoir lieu : *Il y a peu de Français qui sachent* ENCORE *très bien ce que c'est que la liberté.* (Mᵐᵉ de Staël.) ‖ En ce point-là, dans cette situation : *On trouvera* ENCORE *du bonheur à faire des ingrats, mais il n'y a que du malheur à l'être.* (De Ségur.)

— Davantage : *Riche, on veut s'enrichir* ENCORE. ‖ De nouveau : *Avoir l'audace de réclamer* ENCORE. ‖ De plus, en outre : *Il ne suffit pas d'être vertueux, il faut* ENCORE *être bon.* ‖ Même, et même : *L'homme n'aime que lui, et* ENCORE *ne s'aime-t-il guère.* (A. Karr.) ‖ Du moins : ENCORE *si l'expérience des uns servait aux autres!* ‖ Après tout, cependant : *Vouloir est bien;* ENCORE *faut-il pouvoir.* ‖ Malgré tout cela : *Devenir pauvre, faible, et se figurer* ENCORE *qu'on va vous écouter, quelle folie!*

— Joint à *plus, moins*, ou à un mot dont le sens renferme l'un ou l'autre, *encore* signifie que, outre une chose affirmée ou supposée, il en est une plus forte ou moins forte : *Les femmes tiennent à leurs agréments* ENCORE *plus qu'à leurs passions.* (Mᵐᵉ de Staël.)

— Loc. div. *Car encore*, Passe pour. (Vx.) ‖ *Mais encore?* Interrogation familière par laquelle on insiste pour obtenir une explication : *J'ai mes raisons. — Bon!* MAIS ENCORE? *quelles sont-elles?* ‖ *Courir encore*, S'en aller sans intention de revenir, s'enfuir avec empressement :

Cela dit, maître loup s'enfuit et *court encor.*
LA FONTAINE.

— Ellipt. Exclamation qui marque l'étonnement, l'impatience au sujet de la répétition d'un acte, d'un fait : ENCORE! *mais vous ne finirez donc pas!* ‖ Injonction de répéter ou continuer un acte : ENCORE! ENCORE! *A boire!... versez toujours.* ‖ Avec quelque chose en outre, quand il y aura quelque chose de plus : ENCORE *quelques scandales, et le vieux monde ne sera plus.*

— Loc. conj. *Encore que*, Quoique, bien que : ENCORE QUE *je ne chante pas, j'aime la musique.* (Vieux.)

— n. m. : *Le moment où l'on dit d'une femme qu'elle est* ENCORE *jolie, cet* ENCORE *gâte bien l'éloge.* (Mᵐᵉ de Genlis.) ‖ Nouvel objet, autre chose :

Sans rien cacher, Lise, de bout en bout,
De point en point lui conte le mystère,
. . . . . .
Et les *encore*, enfin tout le phébé.
LA FONTAINE.

— SYN. **Encore, aussi.** V. AUSSI.

ENCORNAIL (*nn-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *corne*) n. m. Mar. Demi-réa, garnissant une mortaise dans laquelle passe un cordage : *L'*ENCORNAIL *diminue le frottement du filin.*

ENCORNAT (*na*) n. m. Mar. anc. Jaumière. ‖ Mâchoire, partie de la corne qui embrasse le mât.

ENCORNER (de *en*, et *corne*) v. a. Mettre, donner des cornes à : ENCORNER *un faune.*

— Fig. et fam. Faire cocu : ENCORNER *son mari.*

— Percer, blesser à coups de corne : *Toréador que le taureau* A ENCORNÉ.

— Archéol. Garnir d'ornements en corne ou de tout autre travail en marqueterie la surface d'un panneau, le fût d'une arme à feu, etc.

— Techn. Munir un arc de corne aux extrémités.

Encorné, ée part. pass. du v. Encorner.

— Art vétér. Qui vient, qui se produit à la corne ou près de la corne du pied du cheval : *Un javart* ENCORNÉ. ‖ *Atteinte encornée*, Blessure qui pénètre, par la partie interne du boulet, jusqu'au-dessous de la corne.

ENCORNET (*nè*) n. m. Nom vulgaire de diverses espèces de calmars du genre ommastrèphe, qui sont très employés comme appâts pour la pêche de la morue à Terre-Neuve.

ENCORNETER (de *en*, et *cornet*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *J'encornette. Tu encornetteras*) v. a. Mettre en cornets : ENCORNETER *du poivre, des dragées.* ‖ Coiffer d'une cornette : ENCORNETER *une femme.* ‖ Habiller en femme : ENCORNETER *un petit garçon.*

S'encorneter, v. pr. Se coiffer d'une cornette; s'habiller en femme.

ENCORNURE (de *en*, et *corne*) n. f. Econ. rur. Manière dont les cornes sont implantées. Syn. rur. de CORNES.

— Archéol. Travail de marqueterie sur un panneau ou Garniture de corne servant à renforcer le corps des arcs.

ENCOSTE (*kosst'* — de *en*, et *coste*, qui s'est dit pour *côte, côté*) n. m. Dr. anc. Se disait autrefois pour désigner les jugements interlocutoires : *Jugement par* ENCOSTE.

ENCOTILLONNER (*ti-llo-né* [*ll* mll.] — de *en*, et *cotillon*) v. a. Fam. Soumettre à l'autorité, aux volontés d'une femme : *Se laisser* ENCOTILLONNER.

S'encotillonner, v. pr. Devenir dépendant des volontés d'une femme.

ENCOTONNER (*to-né* — de *en*, et *coton*) v. a. Garnir, couvrir de coton, de duvet : *La nature* ENCOTONNE *certains fruits délicats.*

S'encotonner, v. pr. Se couvrir de coton, de duvet.

ENCOTYLE (du gr. *en*, dans, et *kotulos*, creux de la main) n. f. Antiq. gr. Jeu dans lequel l'un des joueurs appuyait le genou sur les mains réunies de deux autres joueurs, et se faisait porter ainsi.

ENCOUARDIR (de *en*, et *couard*) v. a. Rendre couard, lâche, poltron.

ENCOUBERT (*bèr'*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de tatou, le *tatou poyou* des Pampas argentins.

ENCOUDER (de *en*, et *coude*) v. a. Dans quelques parties de la Bourgogne, replier en forme de coude un sarment d'une jeune vigne rampante.

ENCOULOIR (de *en*, et *couler*) n. m. Techn. Pièce de bois dans laquelle est ménagée une fente à travers laquelle glisse et passe l'étoffe, à mesure qu'on la tisse. ‖ On dit aussi ENCOULOIRE n. f., et POITRINIÈRE.

ENCOURAGEANT (*jan*), **ANTE** adj. Qui encourage, qui est propre à encourager : *Paroles* ENCOURAGEANTES.

— ANTON. **Découragant, ante.**

ENCOURAGEMENT (*je-man*) n. m. Action d'encourager : *L'*ENCOURAGEMENT *des lettres sous toutes les formes est utile et honorable.* (Ste-Beuve.) ‖ Ce qui encourage, moyen d'encourager : *Donner des* ENCOURAGEMENTS. *Avoir besoin d'*ENCOURAGEMENTS.

— *Sociétés d'encouragement*, Nom donné à des sociétés fondées pour aider aux progrès des sciences et des arts.

ENCOURAGER (*jé* — de *en*, et *courage*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *J'encourageai. Nous encourageons*) v. a. Donner, inspirer du courage à : ENCOURAGER *des soldats.* ‖ Exciter, pousser, déterminer à agir : ENCOURAGER *à rester, à partir.* ‖ Favoriser dans un but de développement : ENCOURAGER *les lettres.* ‖ Confirmer dans sa conduite, pousser à persévérer; exalter par ses éloges, par son approbation : *L'impunité* ENCOURAGE *les coquins.*

S'encourager, v. pr. S'exciter, s'animer soi-même. ‖ Se donner l'un à l'autre des encouragements.

— SYN. **Encourager, aiguillonner, animer, exciter, inciter, porter à, pousser à.** V. AIGUILLONNER.

ENCOUREMENT (*man*) n. m. Dr. Ce qu'on encourt, ce qui est attaché à un acte comme peine légale.

ENCOURIR (du lat. *incurrere*; de *in*, dans, et *currere*, courir. — Se conjugue comme COURIR) v. a. Mériter, s'attirer, se mettre sous le coup de : ENCOURIR *un châtiment.*

— Fig. S'attirer, déterminer contre soi : ENCOURIR *une disgrâce, la haine de quelqu'un, le déshonneur.*

ENCOURIR (S') [de *en*, dérivé de *inde*, et de *courir*], v. pr. Aller, en courant, d'un endroit dans un autre. (Vieux.)

ENCOURTINER (de *en*, et *courtine*) v. a. Garnir de courtines, de rideaux, de tapisseries. ‖ Entourer comme d'une courtine. ‖ Par ext. Entourer de murs, de fortifications.

ENCOURU, UE part. pass. du v. Encourir.

ENCOURUE (*rü* — rad. *encourir*) n. f. Intérêt de l'intérêt : *Intérêts dus pour cinq années, sans préjudice de l'*ENCOURUE. (Vieux.)

ENCOUTURE (de *en*, et *couture*) n. f. Mar. Disposition des bordages encouturés.

ENCOUTURER (rad. *encouture*) v. a. Mar. Disposer les bordages sur des adents pratiqués dans la membrure, de manière que ces bordages ne soient ni à joint carré, ni à clin, mais dépassent un peu ceux qui les précèdent.

ENCRAGE (*kraj'*) n. m. Action de charger d'encre un rouleau d'imprimerie.

ENCRASSEMENT (*kra-se-man* — rad. *encrasser*) n. m. Action de salir de crasse; état de ce qui est ainsi sali : *L'*ENCRASSEMENT *de la peau est nuisible à la santé.*

— En T. d'art milit., Dépôt constitué dans les bouches à feu ou les canons des armes portatives par les résidus de la poudre, qui restent adhérents aux parois.

ENCRASSER (*kra-sé* — de *en*, et *crasse*) v. a. Salir de crasse : *Cheveux qui* ENCRASSENT *le collet d'un habit. Poudre qui* ENCRASSE *les armes.*

— Mécan. Obstruer de suie, de scories : *Houille qui* ENCRASSE *beaucoup les grilles des fourneaux.*

— Intransitiv. Devenir crasseux : *Etoffes qui* ENCRASSENT *en peu de temps.*

S'encrasser, v. pr. Prendre de la crasse, devenir crasseux.

— Fig. Fréquenter des personnes viles par leur caractère ou leur état; s'allier à elles. ‖ S'encroûter, s'abêtir : S'ENCRASSER *dans la paresse.*

— ANTON. **Décrasser.**

ENCRATITE ou **ENCRATIQUE** (*tik'* — du gr. *egkratés*, maître (de soi), chaste) n. m. Membre d'une secte du IIᵉ siècle, qui réprouvait le mariage.

— ENCYL. Les *encratites* s'abstenaient de la chair des animaux et du vin, même dans la célébration de la messe, condamnaient le mariage comme une abomination et ne tenaient pour inspirés que quelques passages de l'Ancien Testament, rejetant le reste comme l'œuvre de l'Esprit mauvais. Ils partageaient, sur les émanations divines et l'existence d'une multitude d'êtres intermédiaires entre Dieu et le monde, les doctrines des gnostiques et en particulier de Valentin; ils faisaient aussi quelques emprunts au système de Marcion. Les encratites reconnaissaient pour fondateur Tatien, qui, après avoir composé à Rome une éloquente *Apologie* de la religion chrétienne, alla s'établir en Orient et adopta les idées des gnostiques. Cette secte s'éteignit vers le IIIᵉ siècle.

ENCRAVATEMENT (*man* — rad. *encravater*) n. m. Fam. Action ou art de mettre sa cravate, de mettre une cravate à quelqu'un; état de la personne encravatée.

ENCRAVATER (de *en*, et *cravate*) v. a. Mettre une cravate à : ENCRAVATER *un enfant.*

S'encravater, v. pr. Mettre sa cravate.

ENCRE (anciennem. *enque*; du lat. *incaustum*, gr. *egkaustoni*) n. f. Techn. Liquide coloré préparé pour écrire, imprimer ou dessiner à la plume. ‖ *Encre noire* ou *Encre ordinaire*, Liquide fabriqué avec de la noix de galle, du tanin, du peroxyde de fer, dissous dans de l'eau qui contient un épaississant quelconque, gomme généralement. On obtient encore l'encre à écrire noire en employant le noir d'aniline. ‖ *Encres d'imprimerie*, Pâtes liquides employées pour l'impression et qui sont à base d'huile de lin cuite. On en fait de plusieurs couleurs, mais la noire est la plus employée; elle est faite avec du noir de fumée. ‖ *Encres lithographiques*, Encres servant à l'impression lithographique et analogues aux encres d'imprimerie. ‖ *Encre autographique*, Encre dont on se sert, en lithographie, pour écrire sur un papier préparé et transporter ensuite sur la pierre le dessin ou l'écriture. *Encre de conservation*, Préparation pour empêcher l'altération de l'encre lithographique. ‖ *Encre oléique*, Encre mêlée d'huile dont la poste se sert pour timbrer ses dépêches. ‖ *Encre sympathique*, Liquide incolore sur le papier, mais que l'on peut rendre visible en le soumettant à l'action de la chaleur ou à certaines influences chimiques. ‖ *Encre de Chine*, Préparation solide ou liquide de noir de fumée, qu'on emploie particulièrement dans le dessin au lavis et au trait. ‖ *Encre rouge, Encre bleue*, etc., Liquide coloré en rouge, en bleu, et que l'on obtient industriellement : le premier par une décoction de cochenille ou d'orseille; le second, par une solution d'indigo, de fuchsine, etc. ‖ *Encre communicative*, Nom donné à une sorte d'encre à copier qui est composée par un mélange d'encre ordinaire avec addition de gomme et de sucre et qu'on emploie pour obtenir, sur des feuilles de papier mince non collé, les copies des lettres écrites sur du papier ordinaire. ‖ *Encre indélébile*, Encre formée d'une mixture dans la composition de laquelle entrent du noir d'aniline, de l'acide chlorhydrique, de l'alcool concentré et de l'eau gommée. ‖ *Encre à marquer le linge*, Composition formée de phosphate de manganèse, dissous dans l'acide chlorhydrique, additionné d'anthracène, d'eau, de chromate de potasse et un peu de gomme. ‖ *Encre à graver le verre*, Encre qui s'obtient en mélangeant de l'acide sulfurique avec du sulfate de baryte et du fluorure d'ammonium. ‖ *Encre pour graver sur le zinc*, Encre qui s'obtient en mélangeant du sulfate de cuivre et du chlorure de calcium dissous dans de l'eau.

— Fig. Action d'écrire; écrits, œuvres littéraires : *Au jugement dernier, l'*ENCRE *des écrivains sera estimée au même prix que le sang des martyrs.* (Prov. musulm.)

— Bot. *Plante à encre*, Nom vulgaire de la coriaire de la Nouvelle-Grenade, dont le suc sert à écrire.

— Hist. *Encre sacrée*, Encre rouge pourpre dont les empereurs d'Orient se servaient pour signer leurs actes, et qu'on gardait avec les plus grandes précautions : *Il était défendu, sous peine de mort, d'avoir en sa possession de l'*ENCRE SACRÉE, *ou de chercher à en obtenir de l'officier auquel ce dépôt était confié.*

— Moll. Liquide noir qui est contenu dans le corps des seiches, et qu'on emploie dans le dessin au lavis, sous le nom de « sépia ».

— Phot. *Procédés aux encres grasses* ou *Procédés photomécaniques*, Nom par lequel on désigne, en général, les divers procédés d'illustration dans lesquels la planche d'impression est obtenue, sans intervention du dessinateur ni du graveur, par des moyens photomécaniques.

— Loc. fam. *Noir comme l'encre. Plus noir que l'encre*, Extrêmement noir, et fig., Sombre, horrible : *Mille soupçons* PLUS NOIRS QUE L'ENCRE *s'emparèrent de son esprit.* (Hamilton.) ‖ *Bouteille à l'encre*, Affaire obscure, embrouillée. ‖ *Ecrire de bonne encre à quelqu'un*, Lui écrire une lettre où on lui dit clairement son fait, sans ménager les expressions.

ENCRÉCHEMENT (*man* — de *en*, et *crèche*) n. m. Ceinture de pieux, que l'on forme pour protéger les fondations d'un ouvrage hydraulique.

ENCRENÉ, ÉE adj. Passé sous le marteau après la seconde chaude, en parlant du fer que l'on forge.

ENCRENÉE n. f. Réduction d'épaisseur du fer, quand il est encrené.

ENCRÊPER (de *en*, et *crêper*) v. a. Munir d'un crêpe : ENCRÊPER *un chapeau.* ‖ Mettre des crêpes aux vêtements de : ENCRÊPER *un enfant.*

S'encrêper, v. pr. Se mettre des crêpes, prendre le deuil.

ENCRER v. a. Charger d'encre les rouleaux avant de les passer sur les formes. ‖ Couvrir d'encre, en parlant d'une planche gravée.

— Absolum. Prendre l'encre : *Lettres qui* ENCRENT *mal. Planche qui n'a pas* ENCRÉ.

ENCREUR adj. m. Qui sert à encrer : *Rouleau* ENCREUR. *Godet* ENCREUR *d'un appareil télégraphique.*

ENCRIER (*kri-é*) n. m. Petit vase dans lequel on puise

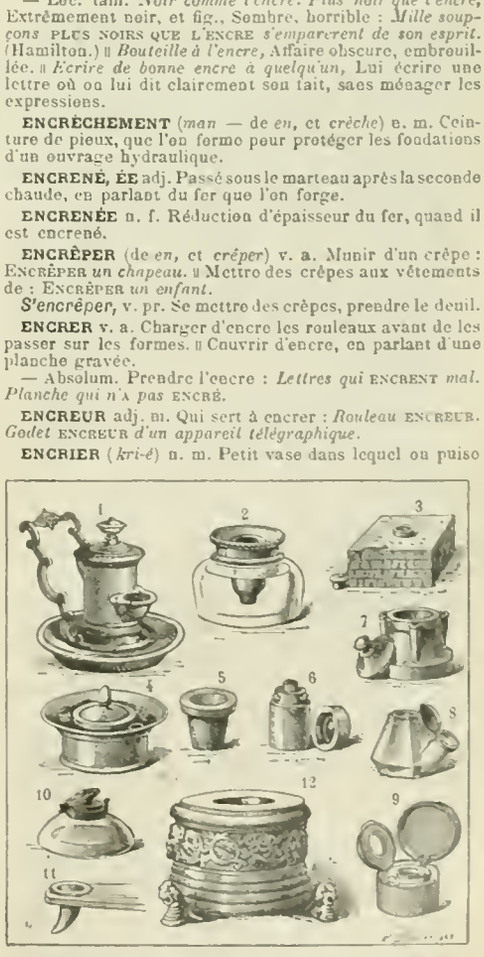

Encriers : 1. A pompe; 2. Inversable; 3. En liège; 4. Forme romane; 5. En plomb, pour tables d'écoles; 6. Balonnette (de poche); 7. En plomb, avec couvercle; 8. Sypholde, en verre; 9. A double fermeture à ressort (portatif); 10. De bureau; 11. De corne, moyen âge; 12. XVIᵉ siècle.

l'encre avec une plume, lorsqu'on veut écrire : ENCRIERS *en corne, en porcelaine, en bronze, inversables*, etc.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons : ENCRINE DU MUR, etc. ; Nom que l'on donne parfois à certaines espèces de coprins, parce qu'en pourrissant elles se résolvent en un liquide noir comme de l'encre.

— Imprim. Dans les machines à imprimer, Réservoir contenant l'encre grasse destinée à l'alimentation des rouleaux encreurs.

ENCRINASTÉRIES (*sté-ri*) n. f. pl. Sous-ordre d'échinodermes stellérides, comprenant des étoiles de mer qui possèdent des plaques ambulacraires alternantes et ne se correspondant point. Les principaux types des encrinastéries sont tous fossiles dans les terrains paléozoïques. — *Une* ENCRINASTÉRIE.

ENCRINE n. f. Genre d'échinodermes crinoïdes.

— ENCYCL. D'une façon générale, ce mot désigne tous les crinoïdes fossiles et vivants. En 1755, pour la première fois, Guettard de rivit une espèce vivante d'*encrine* (*pentacrinus caput Medusæ*). Plus particulièrement, on entend par encrine (*encrinus*) un genre de crinoïdes, type de la famille des *encrinidés*, caractérisé par le calice à quinze plaquettes réunies entre elles par des sutures, par les bras au nombre de dix et simples. Les espèces, assez nombreuses et réparties dans divers sous-genres, sont fossiles dans le trias (muschelkalk), et l'*encrinus liliiformis*, si abondant dans le calcaire coquillier du Brunswick. Ce sont les articles détachés de ses tiges qui forment le calcaire à entroques.

Encrine.

ENCRINIDÉS n. m. pl. Famille de crinoïdes, ayant pour type le genre *encrine*. — *Un* ENCRINIDÉ.

ENCRINITIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un terrain qui renferme des encrines.

ENCRINOS (*nos*) n. m. Nom donné aux articulations de tiges d'encrines.

ENCRIVORE (de *encre*, et du lat. *vorare*, dévorer) adj. Qui efface l'encre, qui détruit les taches d'encre : *Un liquide* ENCRIVORE.

— n. m. Solution composée d'un mélange d'acide tartrique et d'acide oxalique, qui détruit l'écriture ou les taches d'encre, mais ronge le papier.

ENCROISEMENT (*man*) n. m. Action d'encroiser. ‖ Etat des fils encroisés.

ENCROISER (de *en*, et *croix*) v. a. Croiser, disposer en croix les fils d'une partie ourdie.

ENCROIX (*kroi* — pour *encrois*, subst. verb. de *encroiser*) n. m. Division alterne que le tisserand établit, au moyen de chevilles, entre les fils qui doivent former la chaîne d'une pièce d'étoffe. Fil de coton que l'on croise sur des chevilles, pour le teindre sans le mêler. Syn. de ENVERGEURE.

ENCROTTER (*kro-té* — de *en*, et *crotte*) v. a. Remplir de crotte.

ENCROUER (S') [de *en*, et *croûr*], v. pr. S'embarrasser dans les branches des arbres debout, en parlant d'un arbre tombé ou abattu.

ENCROÛTANT (*tan*), **ANTE** [rad. *encroûter*] adj. Qui forme une croûte, ou couche sèche et dure autour du corps : *Un polypier à lames* ENCROÛTANTES. ‖ Qui est revêtu d'une croûte : *Un polypier* ENCROÛTANT.

— Pop. Qui abêtit : *Vie* ENCROÛTANTE.

ENCROÛTEMENT (*man*) n. m. Action d'encroûter ; état de ce qui est encroûté.

— Fig. Action de supprimer ou de diminuer la vie intellectuelle, son résultat : *L'*ENCROÛTEMENT *d'un vieil employé.*

— Mar. Résidus calcaires, que l'eau de mer laisse dans les chaudières après sa vaporisation : *L'*ENCROÛTEMENT *des chaudières offre de graves dangers.*

— Physiq. Etat des tourbillons déjà formés en masse solide à l'extérieur et s'élaborant pour devenir des planètes, dans le système de Descartes.

ENCROÛTER (de *en*, et *croûte*) v. a. Couvrir d'une croûte : *La poussière* ENCROÛTE *les tableaux.*

— Fig. Abêtir, rendre stupide ou ignorant : *Rien ne nous* ENCROÛTE *comme la presse.*

— Techn. Enduire de mortier : ENCROÛTER *un mur.*

Encroûté, ée part. pass. du v. Encroûter.

— Substantiv. Personne obstinée dans son ignorance, ses habitudes, ses opinions : *Un vieil* ENCROÛTÉ.

S'encroûter, v. pr. Se couvrir d'une croûte.

— Fig. Croupir dans l'ignorance, dans la bêtise, dans des habitudes ou des opinions arriérées ; dégénérer.

— Physiq. Dans le système des tourbillons de Descartes, Se solidifier extérieurement.

ENCRUZILHADA, bourg des Etats-Unis du Brésil (Rio-Grande-do-Sul), sur le penchant occidental de la montagne du Herval, 8 000 hab.

ENCUIRASSER (*ra-sé* — de *en*, et *cuirasser*) v. a. Couvrir d'une cuirasse : ENCUIRASSER *un chevalier.*

— Fig. Endurcir, faire perdre de sa délicatesse : *L'âge* ENCUIRASSE *le cœur.*

S'encuirasser, v. pr. Se mettre une cuirasse. ‖ Par anal. Se revêtir d'une enveloppe solide : S'ENCUIRASSER *d'un corset.* ‖ Par ext. Se couvrir d'une croûte épaisse : *Lave qui s'est* ENCUIRASSÉE *de crasse*, ou simplement S'EST ENCUIRASSÉ.

— Fig. Endurcir, perdre sa délicatesse ou sa sensibilité.

ENCUISINER (de *en*, et *cuisine*) v. a. Fam. Attacher au service de la cuisine : ENCUISINER *un gamin.*

S'encuisiner, v. pr. Entrer comme employé dans une cuisine. ‖ Se familiariser avec les gens de la cuisine.

ENCULASSER (*la-sé* — de *en*, et *culasse*) v. a. Munir de sa culasse : ENCULASSER *un fusil.*

S'enculasser, v. pr. Etre, pouvoir être enculassé.

ENCUVAGE (*vaj'*) n. m. Action d'encuver le linge, les tissus à teindre ou à blanchir, les peaux à tanner, etc. ‖ Ce que contient une cuve. ‖ Nombre déterminé de peaux que les bougroyeurs travaillent ensemble dans les cuves d'alunage.

ENCUVEMENT n. m. Techn. Syn. de ENCUVAGE.

ENCUVER (de *en*, et *cuve*) v. a. Procéder à l'encuvage. — ANTON. DÉCUVER.

ENCYA (*si-a*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des mélolointhinés, comprenant des formes de grande taille, oblongues, massives, poilues en dessous et couvertes de fines écailles rousses ou grises. (On connaît une douzaine d'espèces d'*encya*, toutes propres à Madagascar.)

Encya (réd. au tiers).

ENCYCLÈME (*si*) ou **ECCYCLÈME** (*ék-si*) [du gr. *ekkuklêma*, même sens ; de *en*, dans, et *kuklos*, cercle] n. m. Antiq. Machine de théâtre, que l'on faisait tourner sur la scène pour montrer aux spectateurs ce qui était censé se passer à l'intérieur d'un appartement. (L'encyclème avait souvent la forme d'une petite scène mobile, portée sur des roues, au moyen de laquelle on amenait sur le devant du théâtre des personnages supposés à l'intérieur d'une maison.)

ENCYCLIE (*si-kli* — du gr. *en*, dans, et *kuklos*, cercle) n. f. Physiq. Chacun des cercles concentriques qui se forment à la surface d'une eau tranquille, lorsqu'on produit un choc sur quelqu'un de ses points.

— Bot. Syn. de EPIDENDRE.

ENCYCLIQUE (*si-klik'* — du gr. *egkuklos*, circulaire) n. f. Bulle ou lettre solennelle que les papes envoient, soit à tous les prélats de la catholicité, soit seulement à tous les évêques d'une même nation.

— Adjectiv. : *Lettre* ENCYCLIQUE. ‖ *Code encyclique*, Règlement disciplinaire, qui avait été adopté par une assemblée d'évêques et expédié aux différentes Eglises.

— ENCYCL. Dr. canon. Les décisions que renferment les *encycliques*, en matière de foi ou de morale, sont irréformables, si le pape déclare les imposer à toute l'Eglise. Mais, souvent, le souverain pontife se propose, dans la publication d'une encyclique, moins de trancher une question dogmatique que de donner des conseils.

Comme toutes les bulles, les encycliques sont généralement désignées par les premiers mots du texte latin qui les compose et la date où elles ont été publiées.

Voici l'énumération des encycliques les plus importantes du XIXe siècle :

Encyclique *Diu satis* (15 mai 1800). — Pie VII demande à tous les évêques catholiques de s'appliquer plus que jamais à maintenir l'unité de l'Eglise, menacée par les troubles politiques.

Encyclique *Mirari vos* (15 août 1832). — Grégoire XVI combat les principales erreurs des temps modernes : il signale en particulier les tentatives schismatiques, l'indifférentisme ; la liberté de conscience et la liberté de la presse, quand elles sont fondées sur ce principe que l'homme n'a aucun devoir envers la vérité.

Encyclique *Nostis et nobiscum* (8 déc. 1849). — Pie IX expose et condamne les principes des doctrines *communistes et socialistes.*

Encyclique *Quanto conficiamur* (10 août 1863). — Pie IX affirme la légitimité des droits traditionnels du saint-siège sur le domaine de saint Pierre.

Encyclique *Quanta cura* (8 déc. 1864). — Après avoir rappelé que le principe du *naturalisme* consiste à écarter le plus possible la religion du gouvernement des peuples, Pie IX condamne, en tant qu'elles se fondent sur ce principe, les théories de la liberté des cultes et de la presse, ainsi que l'indépendance absolue de l'Etat à l'égard de la religion et de l'Eglise. L'encyclique était accompagnée d'un *syllabus*, c'est-à-dire d'un recueil de propositions que le pape avait réprouvées, soit dans ses allocutions, soit dans ses écrits précédents.

Léon XIII est, de tous les papes, celui qui a envoyé le plus d'encycliques. Il a écrit solennellement, non seulement à tous les catholiques réunis, mais à chacun des peuples catholiques.

Il a écrit sur les questions les plus diverses, sur Christophe Colomb (1892) et les saints Cyrille et Méthode, apôtres des peuples slaves (1880), comme sur le socialisme (1879) et la franc-maçonnerie (*Humanum genus*, 1884) ; sur les maux dont souffrent les sociétés modernes (1878), sur la liberté humaine (*Libertas*, 1888), comme sur le mariage chrétien (1880), la propagation de la foi (1880) ou les rapports des évêques et des réguliers en Angleterre (1881) ; sur le pouvoir politique (1881), la constitution chrétienne des Etats (*Immortale Dei*, 1885), comme sur les principaux devoirs des chrétiens (1890), et son jubilé sacerdotal (1888) ; sur saint Joseph (1889), la sainte Vierge et le rosaire ; sur la philosophie de saint Thomas (*Æterni Patris*, 1879), et les études bibliques (1894). Mais on remarque surtout ses encycliques contre l'esclavage (1888-1890), la condition des ouvriers (*Rerum novarum* [1891]) et sa lettre de 1892 aux catholiques de France. Dans cette lettre, sans ôter à aucun des catholiques français la liberté théorique de ses préférences politiques, il demanda à tous la soumission au gouvernement constitué, la République, tout en leur reconnaissant la faculté et le devoir de combattre la législation, en ce qu'elle blessait leur conscience.

ENCYCLOGRAPHE (*si* — du gr. *en*, dans ; *kuklos*, cercle, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'une encyclographie.

ENCYCLOGRAPHIE (*si, fi* — rad. *encyclographe*) n. f. Collection de traités sur toutes les branches des sciences humaines ou sur toutes les branches d'une science complexe : ENCYCLOGRAPHIE *médicale.*

ENCYCLOPÉDIE (*si, di* — du gr. *egkuklopaideia* ; de *en*, dans, *kuklos*, cercle, et *paideia*, enseignement) n. f. Connaissance de tout ce que l'homme peut savoir ; ensemble de toutes les sciences humaines : *La tête d'un agriculteur devrait contenir une* ENCYCLOPÉDIE.

— Par ext. Ouvrage qui expose les principes et les résultats de toutes les sciences humaines. ‖ Absol. Grand ouvrage publié au XVIIIe siècle, sous la direction de Diderot et de d'Alembert : *Sans Diderot, l'*ENCYCLOPÉDIE *n'aurait jamais été achevée.* (Labarpe.) ‖ Par anal. Ouvrage qui embrasse toutes les parties d'une science spéciale ou d'une série de connaissances : ENCYCLOPÉDIE *de droit.* — Ouvrage qui contient un grand nombre de choses différentes : *Livre qui est une vraie* ENCYCLOPÉDIE.

— Dans les dictionnaires, Partie où l'on développe ce qui a rapport à un mot au sujet duquel on n'a donné précédemment qu'une définition ou une indication sommaire.

— Fig. Personne qui possède des connaissances très variées : *Cet homme est une* ENCYCLOPÉDIE *vivante.*

— *Encyclopédie méthodique*, Encyclopédie disposée par ordre de matières, et non dans l'ordre alphabétique qui est propre aux dictionnaires.

— ENCYCL. L'idée de rassembler en un seul ouvrage toutes les connaissances humaines n'est pas récente. Sans remonter plus haut qu'au Ve siècle, on trouve à cette époque un Marcianus Capella, qui réunit en un seul livre les sept sciences dont se composait alors tout le savoir humain : grammaire, dialectique, rhétorique, géométrie, astrologie, arithmétique et musique. Au VIIe siècle, les *Etymologies* ou *Origines* de l'évêque Isidore de Séville sont déjà une encyclopédie plus complète. Salomon, évêque de Constance, tenta, au IXe siècle, un *Dictionarium universale*, et, sous le règne de saint Louis, au XIIIe siècle, le dominicain Vincent de Beauvais composa, à la demande du roi, son *Speculum historiale, naturale, doctrinale et morale*, vaste compilation destinée à reproduire les notions éparses dans les divers écrivains. Des tentatives plus précises furent faites, dès le commencement du XVIIe siècle. En 1606, un professeur de Brême, Mathias Martius, traça le plan d'une encyclopédie complète ; Henri Alsted publia à Herborn (1620) une *Encyclopædia VII tomis distincta* ; enfin, Bacon, par sa classification méthodique des connaissances humaines, sema le germe fécond qui devait aboutir, au siècle suivant, à de plus vastes entreprises, telles que la *Cyclopedia* ou *Dictionnaire des arts et des sciences*, de Chambers (Londres, 1728, 2 vol. in-fol.), œuvre remarquable, qui valut à son auteur d'être inhumé à Westminster, comme une des gloires de l'Angleterre, et qui suscita en France l'*Encyclopédie*. Diderot ayant été, en effet, sollicité par un libraire de traduire en français la *Cyclopedia* de Chambers, vit que l'on pouvait faire mieux encore et conçut le projet de l'*Encyclopédie*. V., pl. bas, l'article spécial.

Après l'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert, vient l'*Encyclopédie méthodique*, entreprise en 1781 par le libraire Panckoucke, et dont le dernier volume ne parut qu'en 1832. C'est une œuvre très considérable. Quelques articles seulement, la plupart de Diderot ou de d'Alembert, sont empruntés à l'*Encyclopédie* ; le plan, d'ailleurs, est autre. Dans ses 166 volumes in-4°, dont 40 d'atlas ou de planches, l'*Encyclopédie méthodique* forme autant d'encyclopédies particulières qu'il y a de matières spéciales. L'agriculture, avec tous les termes qui s'y rattachent, disposés par ordre alphabétique, forme 7 volumes ; l'anatomie, 4 vol. ; l'histoire naturelle des animaux, 14 vol. ; la botanique, 11 vol. ; la chimie, 4 vol. ; l'architecture, 3 vol., etc. Les plus illustres savants y collaborèrent : Vicq-d'Azyr, Cloquet, Daubenton, Latreille, Lamarck, Quatremère de Quincy, Fourcroy, Vauquelin, Lalande, et bien d'autres.

Parmi les autres encyclopédies françaises plus récentes, bornons-nous à mentionner : l'*Encyclopédie des gens du monde* (1833-1845, 22 vol.) ; l'*Encyclopédie moderne* (1846-1851, 30 vol. et 12 vol. de supplément), deux recueils estimables, ainsi que l'*Encyclopédie du XIXe siècle* (1836-1859, 75 vol.) ; l'*Encyclopédie nouvelle*, de Pierre Leroux et Jean Reynaud (1834), restée inachevée ; l'*Encyclopédie catholique*, de l'abbé Glaire et du vicomte Walsh (1838-1849, 18 vol.) ; l'*Encyclopédie des sciences religieuses*, publiée sous la direction de F. Lichtenberger (1876-1882), ouvrage auquel ont collaboré une cinquantaine d'érudits appartenant tous à la religion protestante. Une place à part doit être accordée à la *Grande Encyclopédie* (1885 et ann. suiv.). Ce vaste recueil se recommande par l'extension donnée aux diverses matières encyclopédiques. Quant aux encyclopédies qui portent le nom de « dictionnaires », comme le *Grand Dictionnaire encyclopédique du XIXe siècle* de Pierre Larousse, le *Dictionnaire de la conversation*, etc., nous en avons parlé au mot DICTIONNAIRE. Il existe, en outre, un grand nombre d'encyclopédies spéciales : littéraires, agricoles, philosophiques, musicales, médicales, etc. sur lesquelles nous n'avons pas à nous appesantir.

A l'étranger, on a composé, comme en France, un très grand nombre d'encyclopédies, soit générales, soit spéciales. Nous nous bornerons à citer : en Angleterre, après la *Cyclopedia*, de Chambers, dont il a été question plus haut, celles de William Smellie (1771), de Lardner (1829-1846, 132 vol.), et surtout la grande *Encyclopædia britannica* ou *Dictionnaire des arts, des sciences et des lettres*, éditée par Adam et Charles Black (Edimbourg, 1875-1888, 24 vol.), sous la direction des professeurs T. Spencer Baynes et W. Robertson Smith ; en Allemagne : l'*Encyclopédie universelle*, d'Ersch et de Gruber (1818 et ann. suiv., 152 vol.), le plus vaste monument de ce genre que possède la littérature allemande, et le *Konversations-Lexikon*, de Brockhaus, qui, commencé en 1796, plusieurs fois réimprimé et refondu, continué par deux suppléments : *die Gegenwart* (1848), et *Unsere Zeit* (1857 et ann. suiv.), occupe l'une des premières places parmi les recueils élémentaires et substantiels qui ont pour but la diffusion des connaissances usuelles et leurs applications. Une autre encyclopédie, faite sur le modèle du *Brockhaus* par Meyer (*Meyers Konversations-Lexikon*), est également classée parmi les meilleurs ouvrages de ce genre. L'édition de 1894-1897 comprend dix-sept volumes et des suppléments annuels. C'est une œuvre remarquable, autant par l'exactitude des renseignements de toute nature que par l'esprit critique qui a présidé à son élaboration. Une large place est réservée aux sciences appliquées et l'illustration en est très soignée. Tous les pays européens : l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Russie, l'Autriche, la Pologne même (*Encyklopedja Powszechna*, de S. Orgelbrand (Varsovie, 1868 et ann. suiv. : 30 vol.), possèdent des encyclopédies d'un mérite réel.

Encyclopédie ou *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, publié sous la direction de Diderot et (pour la partie mathématique) de d'Alembert. — Tous deux s'entourèrent des collaborateurs spéciaux les plus compétents et comptèrent parmi eux Voltaire, Montesquieu et Rousseau. Diderot n'oublia pas la technologie. Visitant les ateliers, faisant démonter devant lui les machines et les outils dont se servaient alors les différents métiers, il fit une grande part aux arts mécaniques et donna à son œuvre un caractère vraiment encyclopédique.

L'*Encyclopédie* fut un instrument de guerre, en même temps qu'une œuvre de science. Tous les novateurs, les libres penseurs qui voulaient modifier la société au point de vue religieux et politique s'y rencontrèrent pour éla-

borer les principes nouveaux et détruire les croyances du passé. Bornée d'abord à dix volumes, l'*Encyclopédie* élargit son cadre; elle ne fut achevée qu'après une série de tribulations, dont l'histoire n'a pas encore été écrite d'une façon définitive. En 1749, Diderot est enfermé à Vincennes; en 1759, le privilège des libraires est révoqué; d'Alembert se retire; cependant, l'impression se poursuit, grâce à la protection occulte de Mme de Pompadour, du directeur de la librairie, Lamoignon de Malesherbes, et du lieutenant de police Sartines. L'impression fut terminée en 1765. L'ouvrage comptait 17 volumes; Panckouke y ajouta quatre volumes de supplément.

De nombreuses contrefaçons, les unes simples réimpressions, les autres reproductions altérées et défigurées de l'*Encyclopédie*, furent imprimées à l'étranger; mais elles nuisirent peu au succès de l'*Encyclopédie* française.

Encyclopédie (DISCOURS PRÉLIMINAIRE DE L'), par d'Alembert. — La division de ce discours est donnée par le titre lui-même de l'œuvre de Diderot. Précédant une *encyclopédie*, il expose, « autant que possible, l'ordre et l'enchaînement des connaissances humaines »; précédant un dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, il contient, « sur chaque science et sur chaque art, les principes généraux qui en sont la base ». D'Alembert divise nos connaissances en *directes* (immédiatement acquises par l'intermédiaire des sens) et en *réfléchies* (provenant des opérations de l'esprit sur les premières). D'Alembert étudie l'origine et les progrès des diverses sciences, en partant de principes nettement sensualistes. Après cet exposé psychologique et généalogique (en apparence, du moins, car l'histoire ne nous présente pas une succession de sciences telle que d'Alembert nous la donne théoriquement), l'auteur entreprend la classification de nos connaissances en s'appuyant sur la division, trop simple, mais aussi très commode, de Bacon; il les range d'après les trois modes d'opération de notre esprit : *mémoire, imagination, raison.*

Puis vient une histoire du développement de l'esprit humain depuis la Renaissance; d'Alembert y signale le rôle éminent de Bacon et de Descartes comme représentants de la raison, et passe en revue les contributions qu'apportèrent les grands génies à la constitution de l'esprit moderne : Newton, Galilée, Pascal, Malebranche, Leibniz. Le *Discours préliminaire*, que Voltaire trouvait supérieur au *Discours de la méthode* et aux œuvres de Bacon, ne suscite plus aujourd'hui le même enthousiasme. C'est l'œuvre d'un haut esprit, capable d'embrasser en une large synthèse toutes les sciences humaines, de les relier et d'en poser les principes constitutifs; mais on y remarque des défauts de composition, des lacunes, un style d'une rigueur géométrique.

ENCYCLOPÉDIQUE (*si, dik'*) adj. Qui appartient à une encyclopédie, au genre de l'encyclopédie, à l'*Encyclopédie* de Diderot. ‖ Qui a rapport à l'encyclopédie des articles d'un dictionnaire : *La partie* ENCYCLOPÉDIQUE.

— Par exagér. Qui a toutes les connaissances relatives à un ordre déterminé, ou qui est d'une érudition universelle; qui embrasse la totalité des connaissances humaines : *Homme, Esprit, Tête* ENCYCLOPÉDIQUE.

— *Arbre encyclopédique*, Tableau synoptique, présentant la synthèse de toutes les connaissances humaines et des rapports généraux qui relient les sciences entre elles.

ENCYCLOPÉDISME (*si, dissm'*) n. m. Système, principes des encyclopédistes.

ENCYCLOPÉDISTE (*si, disst'*) n. m. Celui qui travaille à une encyclopédie.

— Hist. littér. *Les encyclopédistes*, Les collaborateurs de l'Encyclopédie de Diderot.

ENCYCLOPOSIE (*si, zi* — du gr. *en*, dans; *kuklos*, cercle, et *posis*, action de boire) n. f. Antiq. gr. Règle imposée dans certains banquets et qui consistait en ce que tous les convives, en commençant par la droite du maître de la maison, devaient boire à la ronde.

ENCYOCRATES (*si, tèss*) n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des aviculariidés, comprenant des mygales propres à Madagascar.

ENCYOSACCUS (*si, kuss*) n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des argiopidés, tribu des gastéracanthinés, comprenant de petites araignées arrondies, bariolées, jaunes et rouges, tachées de noir, dont l'espèce type est l'*encyosaccus sexmaculatus*, des Amazones.

ENCYPROTYPE (*si* — du gr. *en*, dans; *kupros*, cuivre, et *tupos*, empreinte, type) adj. Gravé sur cuivre. (Peu us.)

ENCYRTE (*sirt'*) ou **ENCYRTUS** (*sir'-tuss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des *encyrtidés*, comprenant de très petites formes courtes, bossues, parasites des chenilles de diverses teignes et autres microlépidoptères, et aussi des larves de coléoptères.

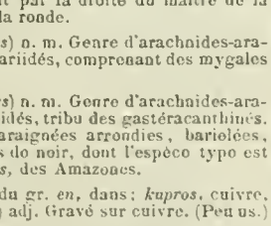

Encyrte (gr. 7 fois).

— ENCYCL. Les larves des encyrtes vivent dans un sac commun où, par endosmose, elles se nourrissent des liquides contenus dans le corps de leur hôte. Les embryons des encyrtes se subdivisent pour former de nombreux individus, comme dans le fameux cas de reproduction larvaire appelé *polygénèse*.

ENCYRTIDÉS (*sir'*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères chalcidiens, comprenant les genres *encyrtes, aglyptes, chiloneurus, comys*, etc. — *Un* ENCYRTIDÉ.

ENDACIN (*sin*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de champignon.

ENDADELPHE (*dèlf* — du gr. *endon*, intérieurement, et *adelphos*, frère) n. m. Monstre double parasitaire, chez lequel le parasite ne semble former qu'une tumeur du sujet principal.

ENDAGRIE ou **ENDAGRIA** n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombycines, famille des cossidés, comprenant des papillons gris et blanchâtres, lourds, très velus, qui ont l'aspect et les mœurs des cossus. (L'*endagria ulula*, seule espèce du genre, est répandue dans l'Europe centrale et se trouve rarement en France.)

ENDAHOLLA n. m. Nom donné, en Abyssinie, à un genre de crassulacées, dont les fruits, pilés et mêlés au miel, passent pour faciliter l'accouchement.

ENDANGION (*ji* — du gr. *endon*, en dedans, et *aggeion*, vase) n. m. Bot. Couche intérieure de cellules qui se trouvent dans le conceptacle des algues composant le groupe des floridées.

ENDARTÈRE (du gr. *endon*, en dedans, et de *artère*) n. f. Tunique interne des artères.

ENDARTÉRITE n. f. Inflammation de l'endartère.

ENDAUBAGE (*dô-baj'* — rad. *endauber*) n. m. Mise en daube d'une pièce de viande, d'une volaille. ‖ Viande de bœuf préparée en conserves dans des boîtes de fer-blanc étanches, et qui, dans l'alimentation à la mer, remplace la viande fraîche.

ENDAUBER (*dô* — de *en*, et *daube*) v. a. Art. culin. Mettre en daube : ENDAUBER *une volaille.*

ENDAUBEUR (*dô*) n. m. Celui qui prépare des endaubages.

ENDE, comm. d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]); 3.050 hab.

ENDÉANS (*dé-an* — abrév. de *en dedans*) prép. Dans l'intervalle de, dans la limite de, dans le délai de. (Vieux mot encore usité en Belgique.)

ENDÉCADER (S') [de *en*, et *décadi*] v. pr. Par plaisant. S'habiller, *s'endimancher* le jour du décadi.

ENDÉCAGONE adj. et n. m. Géom. V. HENDÉCAGONE.

ENDÉCHER (de *en*, et *dèche*) v. a. Pop. Mettre dans la dèche.

ENDÉE ou **ENDEUS** (*dé-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des elleschinés, comprenant des charançons de taille médiocre, jaunes ou ferrugineux, oblongs, à bec robuste et assez court. (On connaît quelques espèces de ce genre, toutes propres à l'Afrique occidentale, comme l'*endeus castus*, de Sierra-Leone.)

ENDÉIDE ou **ENDEIS** (*deiss*). Myth. gr. Fille de Chiron et de Chariclo. Elle épousa Eaque, qui la rendit mère de Pélée et de Télamon, puis la délaissa pour la néréide Bamathe. Pour se venger, Endéide engagea ses fils à tuer les enfants de sa rivale; mais Eaque la chassa d'Egine, ainsi que Télamon et Pélée.

ENDELECHIUS ou **SANCTUS SEVERUS**, poète et rhéteur chrétien, né à Bordeaux, mort vers 409. Ami d'enfance de saint Paulin, évêque de Nole, il embrassa probablement l'état ecclésiastique. Ses *hymnes* sont perdues. Il reste de lui une églogue, dont la traduction se trouve au t. IV des *Lettres de saint Jérôme* (1838).

ENDELLIONITE (*dé-li*) n. f. Sulfure naturel d'antimoine, de cuivre et de plomb, renfermant accidentellement du fer. Syn. de BOURNONITE.

ENDÉMICITÉ (*si*) n. f. Etat endémique d'une maladie.

ENDÉMIE (*mi* — du gr. *en*, dans, et *dêmos*, population) n. f. Maladie spéciale à une contrée ou y régnant d'une façon continue, tout en pouvant à l'occasion envahir épidémiquement un autre pays par transport, contage.

— ENCYCL. Le goitre est endémique, par exemple, dans certains cantons des Alpes, comme la pellagre l'était autrefois dans quelques régions des Pyrénées. La peste, le choléra, la dysenterie sont endémiques sur les bords du Gange; de même la fièvre jaune en Amérique. Ces deux sortes d'endémies sont dissemblables, en ce sens que les premières ne sont jamais sorties de leur milieu initial, générateur, alors que les secondes se propagent, à certaines époques, loin de leur centre d'éclosion. L'hygiène a fait disparaître la pellagre en France et diminuer le goitre; les épidémies diminuent de fréquence parce qu'on a étudié l'étiologie de l'endémie et multiplié les mesures prophylactiques (hygiène, desséchement des marais, vie matérielle meilleure).

ENDÉMIQUE (*mik'* — rad. *endémie*) adj. Pathol. Se dit d'une affection, d'une maladie locale commune aux habitants d'une contrée, ou dont les effets se font sentir périodiquement en un endroit.

— Par ext. Se dit d'un mal habituel ou qui est commun aux habitants d'une même contrée : *La guerre a cessé d'être un fléau permanent et* ENDÉMIQUE.

— Bot. Se dit des groupes de plantes dont les espèces croissent dans le même pays.

ENDÉMIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une façon endémique.

ENDENICH, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [cercle de Bonn]), sur le Kreuzberg; 3.350 hab. Fabrique de cuirs vernis et de produits réfractaires.

ENDENTE n. f. Assemblage de deux pièces encastrées l'une dans l'autre par des dents. Syn. ENDENTEMENT.

ENDENTEMENT (*man*) n. m. Techn. Action d'endenter. ‖ Action de garnir une roue de dents en bois ou en métal. ‖ Assemblage de deux pièces de bois à l'aide de dents qui sont alternées. (On dit aussi ENDENTE, dans ce dernier sens.

— Mar. Ligne de file très favorable à la navigation de nuit d'une escadre, et dans laquelle les navires de rang

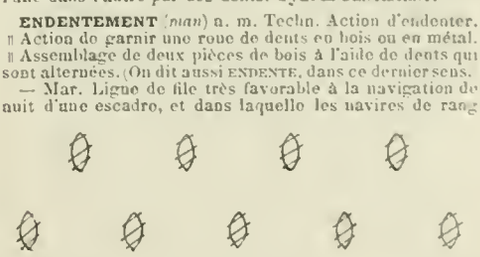

Ordre de front endenté.

pair déboîtent à droite ou à gauche en relevant leur chef de file à un angle et à une distance déterminés.

ENDENTER (de *en*, et *dent*) v. a. Techn. Garnir de dents : ENDENTER *une roue d'engrenage.* ‖ Enchâsser l'une dans l'autre deux pièces de bois au moyen de dents. ‖ *Endenter une solive*, Encastrer ses extrémités dans des entailles pratiquées sur les faces intérieures de deux poutres parallèles.

Endenté, ée part. pass. de v. Endenter.

— Blas. Se dit des pièces honorables qui sont couvertes de triangles alternés d'émaux différents.

Endenté de sable et d'or.

— Diplom. *Charte endentée*, Syn. de ENDENTURE.

S'endenter, v. pr. Se fixer dans des entailles par ses extrémités, en parlant d'une pièce de bois.

— Mar. Assembler à l'aide d'adents : ENDENTER *les pièces d'un mât.* Ranger dans l'ordre appelé *endentement* : ENDENTER *les vaisseaux d'une escadre.*

ENDENTURE (de *en*, et *dent*) n. f. Ensemble et qualité des dents : *Fille qui a une belle* ENDENTURE. Vieux.

— En T. de diplom., Chirographe détaché de la souche par une coupure dentelée : *Les troupes anglaises, au temps de Charles VI, passaient des contrats d'approvisionnement sous la forme d'*ENDENTURE.

ENDÉPIDERME n. m. Anat. Syn. de ÉPITHÉLIUM. Inus.

ENDERBY, bourg d'Angleterre (comté de Leicester), près du Soar, affluent du Trent; 2.400 hab.

ENDERBY TERRE D', terre glaciale antarctique, située sous le cercle polaire austral, découverte par le capitaine baleinier Biscoe, en 1831.

ENDERMIQUE (*dèr'-mik'* — du gr. *en*, dans, et *derma*, peau) adj. Méd. Se dit de la méthode qui consiste à appliquer un médicament sur le derme, après avoir mis celui-ci à nu par une matière vésicante : *Méthode* ENDERMIQUE.

ENDESE, ENDRAZE ou **ENDAZIEH** (*zi-è* n. m. Ancienne unité de mesure de longueur usitée en Turquie pour le commerce des étoffes et valant 0m,687.

EN-DESSOUS (*de-sou* n. m. Mar. Face de la voile qui est tournée vers l'arrière.

EN-DESSUS (*de-su* n. m. Mar. Face de la voile qui est tournée vers l'avant.

ENDETTEMENT (*dè-te-man*) n. m. Action de s'endetter, de contracter des dettes.

ENDETTER (*dè-té* — de *en*, et *dette* v. a. Charger, grever de dettes; faire, contracter des dettes à : *Les prodigalités* ENDETTENT *un homme chaque jour davantage.*

S'endetter, v. pr. Faire des dettes, se charger de dettes.

ENDEUILLER (*illé'll* mll.) — rad. *deuil*) v. a. Donner à quelque chose le caractère du deuil, de la tristesse : ENDEUILLER *son style.*

Endeuillé, ée part. pass. Qui est revêtu des couleurs sombres du deuil.

S'endeuiller, v. pr. Prendre le caractère du deuil, de la tristesse : *La campagne* S'ENDEUILLE *de broaillards.*

ENDÊVER (de *en*, et de l'anc. franç. *desver*, être fou) v. n. Pop. Enrager, se dépiter, se fâcher : *Ne faites pas ce qu'on appelle* ENDÊVER *les enfants.* J.-J. ROUSS.

Endêvé, ée part. pass. Endiablé, enragé. ‖ Indiscipliné.

— Substantiv. : *Un* ENDÊVÉ. *Une* ENDÊVÉE.

ENDHYMÉNINE (du gr. *endon*, en dedans, et *humén*, membrane) n. f. Bot. Syn. de INTINE, couche interne de la membrane d'un grain de pollen.

ENDIABLER (de *en*, et *diable*) v. n. Enrager, se donner au diable : *Faire* ENDIABLER *quelqu'un.*

Endiablé, ée part. pass. Possédé du démon; inspiré par le démon ou provenant de lui.

— Fam. Qui a un caractère d'extrême emportement ou d'ardeur fiévreuse : *Un enfant* ENDIABLÉ. *Une tête* ENDIABLÉE. *Des cris* ENDIABLÉS. ‖ Obstiné dans une manie; acharné : *Contradicteur* ENDIABLÉ. ‖ Funeste, détestable, exécrable : *Un vent* ENDIABLÉ.

— Substantiv. : Personne endiablée : *Quel* ENDIABLÉ!

ENDIAMANTÉ, ÉE (de *en*, et *diamant* adj. Orné de diamants, ou de choses qui brillent comme des diamants : *La nuit* ENDIAMANTÉE.

ENDIANDRE n. m. Genre de lauracées, tribu des cryptocariées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à inflorescences axillaires formées par des fleurs polygames à périanthe caduc, à neuf étamines. On en connaît quatre à cinq espèces, de l'Indo et de l'Australie.

ENDIE (*di* — du gr. *endeia*, manque) n. f. Gramm. Suppression d'une ou de plusieurs lettres, comme en latin *seclum* pour *seculum*, en grec πατρός pour πατέρος, etc.

ENDIGAGE (*gaj'* ou **ENDIGUEMENT** (*ghe-man* [rad. *endiguer*] n. m. Techn. Opération qui consiste à élever des digues pour contenir des eaux courantes : *L'*ENDIGUEMENT *du Doubs, de la Loire.*

— Dr. Propriété accordée à un particulier des terrains qu'il gagne sur les eaux au moyen des digues. V. DIGUE.

ENDIGUER (*ghé* — de *en*, et *digue*) v. a. Contenir par des digues : ENDIGUER *la Loire, la Saône.*

— Fig. Contenir par des obstacles : ENDIGUER *la liberté, c'est vouloir qu'elle déborde.*

ENDIMANCHEMENT (*che-man*) n. m. Action d'endimancher ou de s'endimancher; parure d'une personne endimanchée.

ENDIMANCHER (de *en*, et *dimanche*) v. a. Revêtir d'habits de fête, de ses vêtements du dimanche : ENDIMANCHER *des enfants.*

Endimanché, ée part. pass. Vêtu de ses habits de dimanche. ‖ Qui a l'air emprunté dans ses vêtements.

— Par ext. Orné, paré pour une fête : *Mairie* ENDIMANCHÉE. ‖ Qui a quelque chose d'apprêté, de recherché : *Peintures propres, brillantes,* ENDIMANCHÉES.

— Fig. Embelli avec une certaine complaisance, une certaine recherche : *L'amour, c'est la passion* ENDIMANCHÉE. (Arsène Houssaye.)

S'endimancher, v. pr. Se vêtir de ses plus beaux habits, de ses vêtements des dimanches.

— Fig. Se présenter sous des dehors avantageux, s'efforcer de briller : *La vanité n'est que l'art de* S'ENDIMANCHER *tous les jours.* (Balz.)

ENDINGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Fribourg]), au pied nord du Kaiserstuhl; 2.700 hab. Vieux château; bel hôtel de ville.

ENDINION (du gr. *endon*, en dedans, et *inion*, nuque) n. m. Anthropol. Point situé au centre de la crête de l'endocrâne, au niveau de l'inion de l'exocrâne.

ENDIOS, orateur et diplomate spartiate ve s. av. notre ère. Il fit partie, en 420, d'une ambassade envoyée à Sparte à Athènes, pour empêcher les Athéniens de s'unir aux Argiens. Il fut éphore en 413. Il fit encore partie de l'ambassade qui, en 410, après la bataille de Cyzique, vint demander la paix aux Athéniens.

ENDIPLE n. m. Bot. Syn. de PHACÉLIE.

ENDIVE du gr. *entubion*, même sens) n. f. Espèce de chicorée, le *cichorium endivia*. Variété d'une autre espèce, le *cichorium intybus*. ‖ *Endive marine*. Nom vulgaire de l'ulve laitue.

— ENCYCL. L'*endive*, originaire de l'Inde, est depuis longtemps introduite dans les jardins maraîchers, où elle a produit d'assez nombreuses variétés. On mange les endives crues ou cuites, après les avoir fait blanchir pour leur enlever leur saveur amère.

Endive.

ENDIVISIONNEMENT (*o ne-man* — rad. *endivisionner*) n. m. Opération qui consiste à réunir des brigades en *divisions*.

— ENCYCL. L'*endivisionnement* peut n'avoir lieu qu'au moment de la guerre, ou bien exister en permanence dès le temps de paix. Ce dernier cas est celui des divisions d'infanterie et de cavalerie; toutefois, au moment de la mobilisation, on peut procéder à un endivisionnement spécial des brigades de cavalerie, dites « de corps d'armée ».

ENDIVISIONNER (*o né* — de *en*, et *division*) v. a. Former les régiments par divisions.

ENDIZELER (de *en*, et *dizeau*) v. a. Disposer les gerbes de céréales en dizeaux sur le champ même où s'est opérée la fauchaison.

ENDLICHER (Stephan Ladislas), botaniste allemand, né à Presbourg en 1804, mort à Vienne en 1849. Il a publié des travaux estimés sur la classification des plantes : *Genera plantarum* (1836-1850); *Iconographia generum plantarum* (1838); *Enchiridion botanicum* (1841). Ses ouvrages sont des modèles de précision scientifique et de pureté de style. Endlicher s'est aussi occupé de linguistique.

ENDLICHERE n. f. Bot. Syn. de EMMÉORRHIZE.

ENDLICHITE n. f. Arséniate naturel de plomb. Variété vanadifère de mimétèse.

ENDO-ARTÉRITE (du gr. *endon*, en dedans, et de *artérite*) n. f. Inflammation de la membrane interne des artères.

ENDOBLASTE (*blasst'* — du gr. *endon*, en dedans, et *blastos*, bourgeon) n. f. Feuillet interne du blastoderme.

ENDOBRANCHE (du gr. *endon*, en dedans, et de *branchie*) adj. Qui a les branchies internes.

ENDOCARDE (du gr. *endon*, en dedans, et *kardia*, cœur) n. m. Membrane qui tapisse le cœur intérieurement.

— ENCYCL. Méd. Il y a deux *endocardes* : l'un pour la cavité droite, l'autre pour la cavité gauche. L'endocarde fait suite à la tunique interne des veines; il tapisse la surface interne de l'oreillette, la valvule auriculo-ventriculaire, le ventricule, et il se continue avec la tunique interne des artères. Au point de vue de sa structure, l'endocarde a une couche épithéliale superficielle et une membrane profonde formée par du tissu conjonctif.

ENDOCARDIAQUE (*di-ak'* — du gr. *endon*, en dedans, et de *cardiaque*) adj. Méd. Se dit des bruits et autres phénomènes qui se passent à l'intérieur du cœur.

ENDOCARDITE n. f. Inflammation de l'endocarde.

— ENCYCL. Méd. L'*endocardite* est tantôt *aiguë*, tantôt *chronique*. Aiguë, l'inflammation de la séreuse interne du cœur peut être *simple* ou *infectieuse*. L'*endocardite simple* est primitive ou secondaire, cette dernière de beaucoup la plus fréquente. C'est surtout au cours du rhumatisme articulaire aigu que se montre cette affection. Bouillaud a formulé à cet égard deux lois qui sont classiques :

1° Dans le rhumatisme articulaire aigu, violent, généralisé, la coïncidence d'une péricardite ou d'une endocardite est la règle et la non-coïncidence l'exception.

2° Dans le rhumatisme aigu léger, partiel, apyrétique, la non-coïncidence est la règle et la coïncidence l'exception.

Outre le rhumatisme, l'endocardite a encore été signalée dans la rougeole, la scarlatine, la variole, l'érysipèle, la diphtérie, etc.; c'est surtout dans l'âge moyen, de quinze à quarante ans, que l'endocardite est plus fréquente.

C'est souvent d'une façon insidieuse que se développe l'endocardite simple; parfois elle s'annonce par des phénomènes d'oppression et de gêne. Mais l'auscultation permet, dès le début, avant l'existence d'un souffle, de percevoir l'*assourdissement du claquement valvulaire*.

L'*endocardite aiguë infectieuse* présente les mêmes causes et les mêmes symptômes que la précédente, mais ces derniers plus accentués. La température monte souvent à 41°, et l'état général rappelle celui des typhoïdiques. C'est la mort qui la termine le plus souvent.

Dans ces deux formes, les révulsifs locaux, les ventouses scarifiées, seront utilement mis en œuvre. Le repos complet, le régime lacté et la liberté intestinale sont aussi indiqués. Enfin, presque toujours, si le pouls est inégal, le médicament de choix sera la digitale.

L'inflammation de l'endocarde peut par ce traitement disparaître sans laisser de traces; mais, en général, elle passe à l'état chronique.

L'*endocardite chronique* ne peut se révéler que s'il existe des lésions des orifices et, par suite, son étude est inséparable de celle des lésions valvulaires du cœur. Dans l'immense majorité des cas, ces lésions donnent naissance à des *bruits de souffle* dont le siège, la forme, l'intensité, permettent d'indiquer la nature de la lésion : *rétrécissement* ou *insuffisance*.

Le traitement varie peu; ce sera encore la révulsion, le repos, et surtout les iodures à la dose de 0^gr,40 à 2 grammes par jour, et environ trois semaines par mois. Mais, en dépit de cette thérapeutique, les malades peuvent avoir des tendances à l'asystolie, aux œdèmes, et c'est alors que la digitale trouvera son emploi.

— Art vétér. L'*endocardite* est rare chez les animaux; cependant, elle a été observée chez le cheval et chez le chien un assez grand nombre de fois et surtout à l'autopsie, car les symptômes et les moyens de reconnaître cette affection sont encore peu fixés. Il n'y a guère que le *pouls veineux* qui appelle l'attention du côté du cœur (le pouls veineux est une ondée rétrograde qui s'observe en examinant la jugulaire). Alors, l'auscultation du cœur fait reconnaître un *bruit de souffle*. A l'autopsie, l'endocarde se montre tapissé de fausses membranes. On ne connaît pas encore de traitement à cette affection.

ENDOCARPE (du gr. *endon*, à l'intérieur, et *karpos*, fruit) n. m. Couche profonde du péricarpe. (Elle est membraneuse et parchemnée dans la pomme, ligneuse dans les drupes ou fruits à noyau; quelquefois, elle s'ouvre en valves (noix).)

ENDOCARPÉ, ÉE (rad. *endocarpe*) adj. Qui a des fructifications à l'intérieur.

— n. f. pl. Famille de lichens, dont le type est le genre *endocarpon*, et caractérisée par un réceptacle foliacé, crustacé, à apothécies punctiformes enfoncées dans le réceptacle. — *Une* ENDOCARPÉE.

ENDOCARPON n. m. Genre de lichens angiocarpes, dont le thallo foliacé forme des écailles appliquées soit par un seul point, soit par une région plus ou moins étendue de leur face inférieure sur le sol ou sur les pierres.

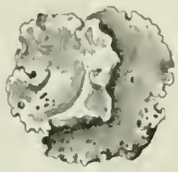
Endocarpon.

ENDOCERAS (*sé-rass*) n. m. Paléont. Sous-genre d'*orthoceras* (mollusques céphalopodes, famille des nautilidés), comprenant des formes cylindriques, allongées, à siphon très épais avec cloisons en entonnoir. (On connaît une cinquantaine d'espèces d'*endoceras*, fossiles dans les terrains siluriens de l'hémisphère boréal.) Syn. CAMEROCERAS, COLPOCERAS, NOTHOCERAS.

ENDOCHORION (*ko* — du gr. *endon*, dedans, et de *chorion*) n. m. Anat. Feuillet de l'allantoïde accolé au chorion proprement dit. (Peu usité.)

ENDOCHROME (*krom'* — du gr. *endon*, en dedans, et *khroma*, couleur) n. m. Certains botanistes ont désigné par ce terme le contenu plasmique et coloré des cellules, notamment chez les algues.

ENDOCLADIE (*di* — du gr. *endon*, en dedans, et *klados*, rameau) n. f. Genre d'algues à frondes tubaires articulées, dont l'espèce type (*endocladia vernica*), cespiteuse, à fronde presque gélatineuse, habite les rivages brésiliens.

ENDOCRÂNE (du gr. *endon*, dedans, et de *crâne*) n. m. Anat. Surface interne de la cavité cranienne.

ENDOCTORER (du préf. *en*, et *docteur*) v. a. Munir du titre de docteur.

ENDOCTRINABLE adj. Qui peut être endoctriné : *Le peuple est facilement* ENDOCTRINABLE.

ENDOCTRINEMENT (*man*) n. m. Action d'endoctriner, résultat de cette action; paroles de celui qui endoctrine.

ENDOCTRINER (de *en*, et *doctrine*) v. a. Instruire sur une matière quelconque. (Vieux.) ‖ Faire la leçon, donner des intructions détaillées à : ENDOCTRINER *un messager*. ‖ Circonvenir, mener à ses fins ou gagner à ses idées : ENDOCTRINER *la foule*.

ENDOCTRINEUR n. m. Celui qui endoctrine, qui cherche à endoctriner : *Méfiez-vous des* ENDOCTRINEURS.

ENDOCYCLIQUES (*klik'*) n. m. pl. Ordre d'oursins comprenant ceux dits aussi *réguliers*, dont la bouche, s'ouvrant à peu près au centre du test, est armée d'un appareil broyeur muni de dents. (Les endocycliques se subdivisent en trois sous-ordres : *échinothurides, cidarides, échinides*.) — *Un* ENDOCYCLIQUE.

ENDOCYME (*sim'* — du gr. *endon*, en dedans, et *kuma*, fœtus) n. m. Tératol. Monstre double, dans lequel l'un des fœtus est contenu dans le corps de l'autre.

ENDOCYMIE (*si-mi* — rad. *endocyme*) n. f. Inclusion fœtale. ‖ Monstruosité dans laquelle un fœtus contient inclus un autre fœtus.

ENDOCYSTE (*sisst'* — du gr. *endon*, en dedans, et *kustis*, vessie) n. m. Paroi molle du corps de chaque individu, dans une colonie de bryozoaires. (L'endocyste est composé d'une couche externe de cellules et d'une autre faite de fibres musculaires; il se replie en dedans à l'ouverture de la cellule dont l'enveloppe extérieure est appelée *ectocyste*.)

ENDODERME (*dèrm'* — du gr. *endon*, en dedans, et de *derme*) n. m. Biol. Couche cellulaire intérieure, limitant l'intestin primitif dans la forme ombryonnaire appelée *gastrula*. ‖ On dit également ENTODERME, ou ENDOBLASTE, ou FEUILLET INTERNE. (Dans le développement ultérieur de l'organisme, l'endoderme donne naissance : 1° au revêtement du tube digestif; 2° aux glandes qui en dépendent (pancréas, foie, etc.).) V. ECTODERME.

— Bot. Nom donné par tous les botanistes français à l'assise la plus profonde de l'écorce dans la racine, la tige et la feuille. (L'endoderme est souvent caractérisé, notamment dans la racine, par les cadres épaissis et subérifiés qui entourent ses cellules sur leurs faces latérales et les font adhérer fortement entre elles.)

ENDODESMIE (*dé-smi*) n. f. Genre de clusiacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées et veinées. (L'espèce type, l'*endosmia catophylloides*, croît au Gabon.)

ENDOESTHÉSIE (*é-sté-zi* — du gr. *endon*, en dedans, et *aisthésis*, sensation) n. f. Sentiment interne, dans le langage de quelques philosophes modernes.

ENDOGAMIE (*mi* — du gr. *endon*, en dedans, et *gamos*, mariage) n. f. Règle qui, chez certains peuples, défend aux membres d'une tribu d'épouser les membres d'une autre tribu.

— ENCYCL. L'*endogamie* est beaucoup moins répandue que la règle contraire ou *exogamie*. On la trouve chez les Abts (nord-ouest de l'Amérique), chez les Yerkalas (Inde méridionale), chez les Kalangs (Java), chez les Tatars de la Mandchourie. Elle semble avoir existé dans les îles Sandwich et dans la Nouvelle-Zélande. On est assez porté à croire que cette coutume provient d'un certain orgueil de race et d'un fort dédain pour les tribus avoisinantes, qui se trouvaient peut-être dans une position inférieure.

ENDOGASTRITE (*strit'* — du gr. *endon*, en dedans, et *gaster*, estomac) n. f. Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac. (C'est la gastrite proprement dite.)

ENDOGÈNE (*jèn'* — du gr. *endon*, à l'intérieur, et *génos*, origine) adj. Bot. Se dit, par opposition à *exogène*, d'un organe ou d'un élément anatomique qui prend naissance à l'intérieur de l'organe ou de l'élément qui l'engendre. (Ainsi, les radicelles sont endogènes par rapport à la racine principale; les spores d'une pézize, nées dans une asque, sont endogènes, etc.)

— Géol. Terme par lequel on distingue les roches primitives et éruptives; *exogène* désignant les formations sédimentaires.

— ENCYCL. Bot. De Candolle avait donné le nom de *endogènes* aux végétaux chez lesquels il pensait, avec Daubenton et Desfontaines, que l'accroissement de la tige se faisait par la partie interne, c'est-à-dire aux monocotylédones, par opposition aux *exogènes*, les dicotylédones, chez lesquelles on sait que le bois de la tige s'épaissit par couches concentriques se formant toujours à l'extérieur du bois plus ancien. Le terme d'« endogènes » ne répondant pas à une notion très exacte du développement de la tige des monocotylédones, ces deux expressions ont été abandonnées.

ENDOGENÈSE (*je-nèz'* — du gr. *endon*, en dedans, et *génésis*, génération) n. f. Physiol. Production de cellules dans l'intérieur d'autres cellules.

ENDOGENITES (*jé-ni-tèss*) n. m. Bot. foss. Mot employé quelquefois pour désigner des tiges de palmiers fossiles, dont l'accroissement ne se fait pas par l'addition de couches concentriques successives, extérieures, comme dans un grand nombre de plantes dicotylédones arborescentes, mais par l'addition de nouveaux faisceaux libéro-ligneux, à l'intérieur du parenchyme de la tige.

ENDOGONE (du gr. *endon*, en dedans, et *gonè*, action d'engendrer) n. m. Nom donné au sporange des mousses au premier temps de son développement. (C'est lui qui, plus tard, constitue l'urne.)

ENDOGONIE (*ni*) n. f. Genre de borraginées, tribu des cynoglossées, comprenant des plantes très voisines des myosotis. (Les deux espèces connues sont originaires de la Sibérie méridionale; elles ont des fleurs petites, bleues ou blanches, à corolle quinconciale.)

ENDOIOS, sculpteur probablement ionien, qui vivait vers le milieu du vi^e siècle av. J.-C. La légende le faisait élève de Dédale. Il sculpta une *Artémis assise* pour Ephèse, et une *Athéna Polias* pour Erythres. Une inscription le nomme parmi les artistes qui travaillèrent au temple de Minerve Poliade.

ENDOLORIR (de *en*, et du lat. *dolor, oris*, douleur) v. a. Causer de la douleur à : *Coup qui* ENDOLORIT *le bras*. ‖ Fig. : *Nouvelle qui* ENDOLORIT *le cœur*.

S'endolorir, v. pr. Devenir douloureux.

ENDOLORISSEMENT (*ri-se-man*) n. m. Action d'endolorir; état d'une partie qui est devenue douloureuse : *Un* ENDOLORISSEMENT *dans la jambe*.

ENDOLYMPHE (*linf'* — du gr. *endon*, en dedans, et de *lymphe*) n. f. Liquide clair et albumineux, que contient le labyrinthe de l'oreille interne.

ENDOMARGARUS (*russ*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des lyonsiidés, comprenant des coquilles très minces, extérieurement granuleuses, intérieurement nacrées, que l'on a découvertes, à l'état fossile, dans les trous de mollusques perforants. (Tel est l'*endomargarus Heberti*, du tertiaire éocène de Paris.)

ENDOMÉTRITE (du gr. *endon*, en dedans, et de *métrite*) n. f. Inflammation de la muqueuse de l'utérus.

ENDOMMAGEMENT (*do-ma-je-man*) n. m. Action d'endommager; état de ce qui est endommagé : *L'*ENDOMMAGEMENT *d'une peinture*.

ENDOMMAGER (*do-ma-jé* — de *en*, et *dommage*. Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o* : *J'endommageai. Nous endommageons*) v. a. Causer des dégâts, du dommage à : ENDOMMAGER *un chapeau, un arbre, la santé, une fortune*.

S'endommager, v. pr. Etre, devenir endommagé.

ENDOMORPHISME n. m. Minéral. V. DIAMORPHISME.

ENDOMYCE (*miss*) n. m. Champignon de la famille des gymnoascées, formant çà et là sur son mycélium des asques à quatre spores. (Ce champignon est parasite et vit sur les lames de quelques grands champignons, et les déforme plus ou moins complètement.)

ENDOMYCHIDÈS (*ki*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant des espèces très nombreuses (près de 600) réparties dans une cinquantaine de genres et trois tribus : *dapsinés, endomychinés, mycéléinés*. — *Un* ENDOMYCHIDÉ.

— ENCYCL. Les *endomychidés*, de taille toujours petite ou médiocre, sont presque tous fongicoles. La tribu des endomychinés est représentée en Europe par le seul genre *endomychus*, mais elle en possède d'autres dans presque toutes les régions du globe. La monographie des endomychidés a été publiée, en 1868, par l'abbé S. de Marseul.

ENDOMYQUE (*mik'*) et mieux **ENDOMYCHUS** (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *endomychidés*, comprenant des formes assez larges, élégantes, de couleurs vives et tranchées, dont on connaît six espèces, réparties sur l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *endomyques* vivent sous les champignons d'arbres, entre les gerçures des écorces; leurs larves, allongées, plates, rouges, se nourrissent dans ces champignons. L'espèce commune en France, dans les forêts, est écarlate, tachée de noir, très luisante.

ENDONASTE (*nasst'* — du gr. *endon*, en dedans, et de *nastos*, foulé) adj. Se dit d'un ovule dont la courbure ou la réflexion, en le supposant horizontal, a eu lieu vers l'extérieur, par suite d'un maximum de croissance le long de sa face interne.

ENDONÈME n. f. Genre de pénnacées, comprenant des arbustes à port de sarcocolle. (Les trois espèces connues, originaires du cap de Bonne-Espérance, ont des fleurs parfois colorées, solitaires à l'aisselle des feuilles.)

ENDONÉPHRITE (du gr. *endon*, en dedans, et de *néphrite*) n. f. Inflammation de l'épithélium rénal. Syn. NÉPHRITE PARENCHYMATEUSE.

ENDOPARASITE (du gr. *endon*, en dedans, et de *parasite*) n. m. Zool. Parasite habitant l'intérieur du corps Syn. de ENTOZOAIRE.

ENDOPÉRICARDITE (du gr. *endon*, en dedans, et de *péricarde*) n. f. Inflammation simultanée de l'endocarde et du péricarde.

ENDOPHLÉBITE (du gr. *endon*, en dedans, et de *phleps, phlébos*, veine) n. f. Inflammation de la tunique interne des veines.

ENDOPHLÉE ou **ENDOPHLÆUS** (*flé-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des colydiidés, tribu des coxélinés, comprenant de petites formes allongées, grises ou brunes, rugueuses et carénées en dessus. (On connaît trois espèces d'*endophlées*, propres à l'Europe, qui vivent sous les écorces d'arbres.)

Endophlée (gr. 4 fois).

ENDOPHLÉON n. m. Nom donné au liber ou couche intérieure de l'écorce.

ENDOPHRAGMAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte à l'endophragme. (Le système endophragmal est celui du squelette interne thoracique des crustacés.)

ENDOPHRAGME (du gr. *endon*, en dedans, et *phragma*, cloison) n. m. Bot. Cloison qui sépare les endochromes, dans les algues articulées.

— Crust. Chacune des cellules cloisonnées de l'endothorax des crustacés, dont l'ensemble constitue le système endophragmal. (Les parois des endophragmes sont des apodèmes ou replis internes du système tégumentaire.)

Système endophragmal de l'écrevisse.

ENDOPHYLLE n. m. Genre de champignons, de la famille des urédinées, vivant en parasites sur les feuilles d'euphorbe ou de joubarbe, et caractérisés par des téleutospores naissant en chapelet et dont l'ensemble est entouré par une enveloppe de cellules stériles. (Ce genre ne présente ni forme *æcidium* ni forme *uredo*.)

ENDOPLASME ou **ENTOPLASME** (*plassm'* — du gr. *endon*, en dedans, et *plasma*, modelé) ou **ENDOSARQUE** (*sark'* — du gr. *endon*, en dedans, et *sarx, sarkos*, chair) n. m. Partie interne ou centrale du corps cellulaire des êtres monoplastidaires.

— ENCYCL. Cette partie est fortement granuleuse et comprend, outre le noyau, de nombreux corps étrangers. Le plus souvent, elle n'est pas séparée par une membrane de la partie périphérique ou ectoplasme; cependant, chez les radiolaires, elle est comprise dans une capsule chitineuse appelée *capsule centrale* et dont la paroi est criblée de trous.

ENDOPLASTE (*plasst'* — du gr. *endon*, en dedans, et *plassein*, façonner) n. m. Masse protoplasmique, faisant noyau dans la cellule qui compose le corps des infusoires. Syn. NUCLEUS.

ENDOPLASTIQUE (*stik'*) adj. Qui se rapporte à l'endoplaste : *Granulations* ENDOPLASTIQUES.

ENDOPLASTULE (*stul'* — dimin. de *endoplaste*) n. m. Petit noyau ou nucléole qui, chez beaucoup d'infusoires, est situé à côté du noyau principal ou endoplaste. (Certains savants ont considéré l'endoplastule comme un organe sexuel qui, dans la conjugaison de deux individus, au moment de la reproduction, passe dans le corps de l'autre animal.)

ENDOPLEURITE (du gr. *endon*, en dedans, et *pleuron*, poitrine) n. m. Apodème ou saillie tégumentaire interne du thorax des crustacés. (Les endopleurites font saillie à l'intérieur du thorax et servent d'attache aux muscles. Ce sont des apophyses d'insertion, fournis par le repli des anneaux ou somites constitutifs du thorax.)

ENDOPLÈVRE (du gr. *endon*, en dedans, et *pleura*, côte) n. f. Bot. Pellicule intérieure de la graine.

ENDOPODITE (du gr. *endon*, en dedans, et *pous, podos*, pied) n. m. Appendice d'un membre, chez les crustacés, qui est formé d'une ou plusieurs pièces. (Les endopodites sont des espèces de palpes insérés sur l'article basilaire ou basipodite des pattes-mâchoires. Chez les araignées, l'endopodite des crustacés est représenté par les lames maxillaires, ou dilatations des hanches des pattes-mâchoires.)

e, Endopodite. (Palpe de l'écrevisse.)

ENDOPOGON n. m. Bot. Syn. de STROBILANTHES.

ENDOR, ville de la Palestine antique (tribu de Manassé), située près de Naïm, à deux lieues du mont Thabor. D'après le livre Ier des *Rois*, « une femme ayant l'esprit de Python » y résidait. Consultée par Saul la veille de la bataille de Gelboé, elle évoqua l'ombre de Samuel. Le prophète apparut et prédit au roi que les Israélites seraient vaincus et que lui-même périrait sur le champ de bataille, avec trois de ses fils. L'évocation de Samuel par la pythonisse d'Endor fait le sujet de la XVIIIe méditation poétique de Lamartine.

ENDORHIZE (du gr. *endon*, en dedans, et *rhiza*, racine) n. m. Nom donné par L.-C. Richard aux plantes chez lesquelles la racine principale, prenant naissance à l'intérieur de la tige principale, est entourée à sa base d'un bourrelet appelé coléorhize (graminées, commélynées, balisier, capucine, nyctage). [Il attribuait à tort cette propriété à toutes les monocotylédones, par opposition aux *exorhizes*.]

ENDORINE n. f. Bot. Syn. de BALDUINE.

ENDORMAGE (*maj'*) n. m. Pop. Action d'endormir. ‖ *Vol à l'endormage*, Vol qui se commet après que l'on a endormi la victime.

ENDORMANT (*man*), **ANTE** [rad. *endormir*] adj. Somnifère, qui porte au sommeil.

— Fig. Ennuyeux, fastidieux : *Spectacle* ENDORMANT.

ENDORMEMENT (*man* — rad. *endormir*) n. m. Assoupissement, état de la personne qui se laisse aller au sommeil. (Peu usité.)

— Fig. Assoupissement, perte de l'activité : *L'automne est comme un* ENDORMEMENT *gradué de la nature*. (Bautain.)

ENDORMEUR, EUSE n. Celui qui endort, qui a l'art d'endormir : *Médecin hypnotiseur qui est un habile* ENDORMEUR. ‖ Malfaiteur qui endort ses victimes pour les dépouiller ensuite à son aise.

— Fig. Personne qui cause un grand ennui : *Des* ENDORMEURS *d'auditoires*.

— Fam. Personne qui cherche à plonger les autres dans la torpeur ou l'inaction, pour nuire à leurs intérêts : *Méfiez-vous des* ENDORMEUSES. ‖ On dit quelquef. pop.) ENDORMEUR DE MULOTS, DE COULEUVRES.

— n. m. Ce qui calme ou fait oublier; ce qui énerve, engourdit : *Le tabac est le plus puissant* ENDORMEUR *de l'énergie humaine*. (J. Lecomte.)

— n. m. pl. Hist. Nom donné, pendant la Révolution, à ceux qui conseillaient les moyens légaux et la douceur.

— n. f. Syn. de BERCEUSE (chanson). (Terme lorrain.)

ENDORMEUR n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la terpille.

— Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle.

ENDORMIR (de *en*, et *dormir*. Se conjugue comme DORMIR) v. a. Faire dormir, procurer le sommeil à : *Bercer un enfant pour l'*ENDORMIR. ENDORMIR *un malade pour l'opérer*.

— Fam. Faire bâiller d'ennui, ennuyer extrêmement : *Prédicateur qui* ENDORT *son auditoire*.

— Poétiq. Faire mourir; ensevelir :

> La mort aux froides mains la prit toute parée,
> Pour l'*endormir* dans le cercueil.
> V. HUGO.

— Par ext. Engourdir, donner de la rigidité à : *Attitude forcée qui* ENDORT *la jambe*. ‖ Calmer, soulager : ENDORMIR *une douleur*.

— Fig. Apaiser, adoucir : *La musique* ENDORT *le chagrin dans les cœurs agités*. (Chateaubr.) ‖ Engourdir, énerver : *L'esclavage* ENDORT *l'activité humaine*. (De Tocqueville.) ‖ Aveugler, rendre inattentif par quelque supercherie : *Promesses faites pour* ENDORMIR *un naïf*.

— Arg. Tuer, faire périr.

Endormi, ie part. pass. Qui annonce le sommeil, marque l'assoupissement : *Des regards* ENDORMIS.

— Fig. Qui manque d'activité, de vigilance, de vivacité : *Enfant* ENDORMI.

— Mar. *Navire endormi*, Celui qui, après avoir été arrêté, n'a pas encore repris sa marche. (Vieux.)

— Substantiv. Personne qui dort :

> Eveillez-vous, belle *endormie*.
> (*Vieille chanson.*)

— *Faire l'endormi*, Feindre de dormir.

— Poétiq. Personne morte, ensevelie.

— n. m. Arg. Juge.

S'endormir, v. pr. Se laisser aller au sommeil. ‖ Finir, cesser. ‖ Poétiq. Mourir. ‖ Devenir calme, paisible, tranquille.

— Fig. S'apaiser, se calmer. ‖ S'oublier, rester inactif, manquer de vigilance.

— Loc. prov. *S'endormir sur le rôti :* Ne pas mettre à profit une bonne aubaine, une occasion favorable.

— Ecrit. sainte. *S'endormir au Seigneur* ou plus souvent *dans le Seigneur*, Mourir de la mort des justes.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Soupire, étend les bras, ferme l'œil et *s'endort*,

vers du *Lutrin*, de Boileau. V. SOUPIRER.

— ANTON. Éveiller, réveiller, désendormir.

ENDORMIE (*mî*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la stramoine ou pomme épineuse.

— Loc. prov. : *Il a mangé de l'endormie*. Se dit d'un homme plongé dans un profond sommeil et qu'on a de la peine à éveiller.

ENDORMISSEMENT (*man*) n. m. Assoupissement. (Vx.)

ENDOS (*do* — subst. verb. de *endosser*) n. m. Formule de transfert d'une valeur écrite par celui qui transfère cette valeur à une personne tierce.

— Pop. Dos, échine.

ENDOSCOPE (*skop'* — du gr. *endon*, en dedans, et *skopein*, examiner) n. m. Appareil destiné à éclairer et rendre visible l'intérieur d'une cavité du corps humain pour en faciliter l'examen. V. ÉLECTRO-ENDOSCOPE.

ENDOSCOPIE (*sko-pî*) n. f. Examen de l'intérieur de quelques organes des cavités du corps humain, en particulier de la vessie, convenablement éclairés à cet effet.

ENDOSIPHON n. m. Genre d'acanthacées, tribu des ruellées, forme pour une herbe dressée de l'île Fernando-Po. (Cette plante a de grandes fleurs bleues.)

ENDOSMOMÈTRE (*smo* — de *endosmose*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument propre à mesurer l'intensité du phénomène d'endosmose.

ENDOSMOMÉTRIE (*smo, trî* — rad. *endosmomètre*) n. f. Action de mesurer l'intensité du phénomène d'endosmose.

ENDOSMOMÉTRIQUE (*smo, trik'*) adj. Qui a rapport à l'endosmomètre ou à l'endosmométrie : *Appareil* ENDOSMOMÉTRIQUE.

ENDOSMOSE (*smoz'* — du gr. *endon*, dedans, et *ósmos*, poussée) n. m. Physiq. Phénomène qui s'observe dans les cas de diffusion des liquides et des gaz au travers de membranes animales ou végétales, telles qu'une peau de vessie, une feuille de papier, de parchemin, de caoutchouc, etc.

— Méd. *Endosmose électrique*, Pénétration d'agents médicamenteux sous l'action de l'électricité.

— ENCYCL. Physiq. Ce phénomène, entrevu par Bernoulli, Fischer et l'abbé Nollet, a été mis nettement en évidence par Dutrochet, au moyen du dispositif suivant, qu'il décrit dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des végétaux* (1827) : on ferme avec une vessie l'extrémité élargie d'un tube contenant de l'alcool, et on plonge le tout dans un vase rempli d'eau distillée, de manière que le niveau du liquide soit le même à l'intérieur et à l'extérieur; l'eau pure traverse la membrane plus vite que l'alcool, et le niveau du liquide s'élève dans le tube. Si, au contraire, on remplissait le tube d'eau pure et le vase d'alcool, ce serait une dénivellation que l'on observerait dans le tube central. Quoi qu'il en soit, Dutrochet donne le nom de « endosmose » au passage plus rapide de l'eau pure au travers de la membrane et appelle « exosmose » le petit courant contraire qui amène l'alcool dans l'eau pure.

Ces phénomènes d'endosmose et d'exosmose se produisent, en général, toutes les fois que deux liquides qui se mouillent ne sont séparés que par une membrane. La force qui les produit varie, au reste, avec la nature de la membrane et celle des deux liquides; la complexité du phénomène n'a permis d'énoncer encore aucune loi générale simple. Mais Traube a trouvé des membranes dites « membranes semi-perméables », qui peuvent se laisser traverser uniquement par une des deux substances qu'elles séparent : le cas devient alors plus simple et il a été pour Van t Hoff l'objet de travaux remarquables sur la pression *osmotique*. V. ce mot.

— Méd. Les courants continus sont les agents les plus actifs de l'osmose électrique, qui s'y complique de l'électrolyse de l'épiderme protecteur, et du médicament en contact. Les courants discontinus et l'électricité statique ont les mêmes actions dites *cataphorétiques*. V. ÉLECTROLYSE.

ENDOSMOSER (*smo* v. a. Exercer une action endosmotique.

S'endosmoser, v. pr. Subir une action endosmotique.

ENDOSMOTIQUE (*smo-tik'*) adj. Qui a rapport à l'endosmose : *Courant* ENDOSMOTIQUE. *Équivalent endosmotique d'une substance*, Quantité qui se substitue par endosmose à un gramme de celle-ci.

ENDOSPERME (*spèrm'* — du gr. *endon*, à l'intérieur, et *sperma*, graine) n. m. Nom donné par L.-C. Richard au tissu de réserve qui accompagne l'embryon à l'intérieur de la graine (*périsperme* de De Jussieu, *albumen* des auteurs).

— ENCYCL. Certains botanistes ont réservé de préférence le nom de *endosperme* à l'albumen quand il est entouré par l'embryon (chénopodées, nyctaginées); mais on a surtout employé ce mot pour caractériser le tissu de réserve constitué *avant la fécondation* dans l'ovule des gymnospermes et au sein duquel se forme l'œuf. Pour des raisons d'homologie, Van Tieghem a récemment étendu cette expression, chez les angiospermes, à l'ensemble du sac embryonnaire mûr de l'ooptère, des synergies et des antipodes.

ENDOSPERMÉ, ÉE (*spèr'*) adj. Qui est muni d'un endosperme.

ENDOSPORE (*spor'* — du gr. *endon*, en dedans, et de *spore*) n. m. Se dit surtout de la couche interne, purement cellulosique, de la membrane d'une spore. ‖ Se dit aussi soit d'une spore endogène, soit du contenu d'une spore.

ENDOSPORÉ, ÉE (*spo* — rad. *endospore*) adj. Se dit d'un végétal qui a des spores endogènes, par exemple d'un ascomycète.

ENDOSSAGE n. m. Rel. Syn. de ENDOSSURE.

ENDOSSE (subst. verb. de *endosser*) n. f. Ce qu'on a sur le dos. (Vieux.)

— Fam. Soin, peine, responsabilité qui incombe : *Jeter sur quelqu'un l'*ENDOSSE *d'une mauvaise affaire*.

— Arg. Epaules, vêtement. *Raboter l'endosse*, Battre.

ENDOSSEMENT (*do-se-man*) n. m. Action d'endosser.

— Comm. Action d'endosser un effet de commerce; formule par laquelle on l'endosse. Syn. ENDOS.

— Techn. Action d'endosser un livre qu'on relie. Syn. ENDOSSURE.

— ENCYCL. L'*endossement* ou *endos* est la déclaration inscrite sur un effet de commerce à ordre, et ordinairement au dos (d'où son nom), par laquelle le porteur de cet effet mande à la personne qui l'a souscrit ou sur qui il est tiré d'en payer le montant à l'individu qu'il indique, ou à son ordre. Celui qui consent un endossement se nomme *endosseur*.

On distingue, d'après le but de l'endossement, les trois espèces suivantes d'endossement :

1° L'*endossement régulier*. C'est celui qui réunit les diverses conditions exigées par l'article 137 du Code commercial, c'est-à-dire celui qui est daté, qui exprime la valeur fournie et qui énonce le nom de la personne au profit de qui l'effet est passé. Il est, par exemple, ainsi libellé : « Payez à l'ordre de Jacques, valeur reçue en marchandises. — 10 juillet 1899. — *Signé* Pierre. » Cet endossement a deux effets : il est translatif de la propriété de l'effet, et, en même temps, il rend l'endosseur garant solidaire du paiement de l'effet à l'échéance.

2° L'*endossement irrégulier*. C'est celui qui n'est pas conforme aux dispositions de l'article 137. Il ne transfère pas la propriété du titre sur lequel il est apposé, mais il vaut procuration de la part de l'endosseur au profit de celui qui y est dénommé (C. comm., art. 138).

3° L'*endossement de garantie* ou *pignoratif*. C'est celui qui a pour but de transférer l'effet à titre de gage et pour garantie d'une dette de l'endosseur. Il contient la mention expresse de son but spécial.

ENDOSSER (*do-sé* — de *en*, et *dos*, proprem. « mettre sur le dos ») v. a. Revêtir, mettre sur soi, sur son dos ENDOSSER *sa redingote*.

— Fig. Charger de quelque chose désagréable : *Il m'a* ENDOSSÉ *de cette affaire*. ‖ Prendre sur soi, assumer, partager la responsabilité de : *On est bien sot quand on* ENDOSSE *les sottises de ses ennemis mêmes*. (Raspail.)

— *Endosser un enfant*, S'en reconnaître le père.

— *Endosser la cuirasse, l'uniforme*, Entrer dans la carrière militaire. ‖ *Endosser la soutane*, Se faire ecclésiastique. ‖ *Endosser l'écarlate*, Entrer dans la magistrature.

— Agric. Relever, en labourant une terre, les sillons en les refoulant vers le billon.

— Comm. Inscrire un transfert au dos d'un billet ou d'une lettre de change : ENDOSSER *une lettre de change*.

— Techn. Exécuter l'opération de l'endossure d'un livre. ‖ *Poinçon à endosser*, Outil de fer, consistant en une petite tige cylindrique munie d'un manche et terminée en forme d'olive aplatie, dont se sert l'ouvrier endosseur pour arrondir le dos des livres. ‖ *Presse à endosser*, Presse dans laquelle on serre le livre que l'on veut endosser.

S'endosser, v. pr. Être endossé : *Il lui qui* S'ENDOSSE *bien*.

ENDOSSEUR (*do-seur*) — rad. *endosser* n. m. Celui qui passe un billet, une lettre de change à un tiers, en inscrivant au dos de l'effet la formule ordinaire de transfert : *Le* TIREUR *et les* ENDOSSEURS *d'une lettre de change sont garants solidaires de l'acceptation et du payement à l'échéance.*

— Fam. Celui qui a reconnu un enfant : *Connaît-on le père ? — On ne connaît que l'*ENDOSSEUR.

— Techn. Ouvrier chargé de l'opération de l'endossure.

ENDOSSURE (*do-sur*) n. f. Opération qui consiste à recouvrir le dos d'un livre, préalablement serré entre deux ais au moyen d'une presse, de plusieurs couches successives de colle de pâte tout en l'arrondissant. ‖ On dit aussi ENDOSSEMENT, et ENDOSSAGE.

ENDOSTEIRE (*st-r*) n. f. Genre de thiacées brownlowiées, comprenant des plantes arborescentes à fleurs petites, réunies par trois ou quatre à l'aisselle des feuilles. La seule espèce est originaire de l'île Saint-Vincent.

ENDOSTERNITE (*stè*) — du gr. *endon*, en dedans, et *sternon*, poitrine n. m. Partie intérieure du thorax des crustacés, qui fait saillie et sert d'attache aux muscles. Les endosternites sont des apodèmes comme les endophrites.

ENDOSTOME (*stom'*) ou **ENDOSTOMUS** (*sto-muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères tenébrionidés, tribu des cossyphinés, comprenant de grands cossyphes brunâtres, variés de noir, cernés de fauve, à tête complètement cachée sous le corselet. L'espèce type du genre est l'*endostomus Senegalensis*, de l'Afrique occidentale.

ENDOSTOME (*stom'*) — du gr. *endon*, à l'intérieur, et *stoma*, bouche n. f. Bot. Ouverture que ménage, au sommet de l'ovule, la secondine, couche interne de son tégument.

ENDOSTRACUM (*stra-kom'*) — du gr. *endon*, en dedans, et *ostrakon*, coquille n. m. Couche moyenne du revêtement extérieur du corps des crustacés, répondant à peu près à l'hypoderme des insectes.

ENDOSTYLE (*stil'*) — du gr. *endon*, en dedans, et *stulos*, colonne n. m. Gouttière glandulaire, située, chez les tuniciers, sur le côté de la cavité respiratoire.

— ENCYCL. L'*endostyle* sécrète une sorte de bandelette gélatineuse, sur laquelle viennent s'agglutiner toutes les particules nutritives que l'eau entraîne avec elle ; la cordelette est entraînée vers l'orifice buccal, pénètre dans le tube digestif et livre à l'assimilation ces particules nutritives en demeurant, elle-même, réfractaire à l'action des sucs gastrique et intestinal.

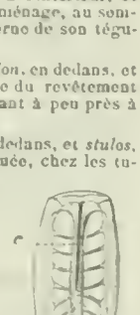

c, Endostyle.

ENDOTHÉLIUM (*li-om'*) — du gr. *endon*, en dedans, et *thêlê*, mamelon n. m. Epithélium pavimenteux, composé uniquement d'une couche de cellules plates. On le rencontre surtout dans les vaisseaux et les séreuses.)

ENDOTHÈQUE (*tèk'*) — du gr. *endon*, en dedans, et *thêkê*, loge n. f. La plus interne des deux couches que Purkinje distinguait dans la paroi d'une anthère.

ENDOTHERMIQUE (*tèr'-mik'*) — du gr. *endon*, en dedans, et *thermos*, chaleur adj. Se dit des réactions qui s'accomplissent avec absorption de chaleur ; des corps dont la décomposition dégage de la chaleur. ‖ Anton. EXOTHERMIQUE.

— ENCYCL. V. THERMOCHIMIE.

ENDOTHIODON n. m. Paléont. Genre de reptiles anomodontiens, fossiles dans le trias de l'Afrique australe, et type d'une famille dite des *endothiodontidés*. (Les endothiodons étaient de grands animaux à crâne massif, aplati, à orbites allongées, à museau coupé à pic. On en connaît deux espèces : *endothiodon bathystoma*, et *endothiodon uniseries*.)

ENDOTHYRA n. m. Paléont. Genre de foraminifères, famille des rotalidés, comprenant de petites coquilles spirales à loges nombreuses, qui abondent dans le calcaire carbonifère de l'hémisphère boréal. On connaît neuf espèces d'*endothyra* ; tels sont les : *endothyra Panderi*, *globulus*, etc.

ENDOTOSCOPE (*skop'*) — du gr. *endon*, en dedans ; *ous*, *ôtos*, oreille, et *skopein*, observer n. m. Méd. Instrument dont on se sert pour examiner le fond de l'oreille externe.

ENDOTRIC (*trik'*) — du gr. *endon*, en dedans, et *thrix*, *trikhos*, poil n. m. Genre de plantes, de la famille des gentianées, formé aux dépens des gentianes et comprenant les espèces qui ont la gorge velue. ‖ On dit aussi ENDOTRICHE.

ENDOTRICHÉ, ÉE rad. *endotric* adj. Qui est velu, garni de poils intérieurement.

ENDOTROPIS n. m. Bot. Syn. de CYNANQUE.

ENDOUAIRER (*douè-re*) — de *en*, et *douaire* v. a. Assurer un douaire à : ENDOUAIRER *une femme*.

ENDOUILLETTER (*dou-i-l-è-te* [*il* mill.]) — de *en*, et *douillette* v. a. Revêtir d'une douillette.

ENDOUZAINEMENT (*zè-ne-man*) rad. *endouzainer* n. m. Action de mettre par douzaines.

ENDOUZAINER (*zè-ne*) — de *en*, et *douzaine* v. a. Mettre par douzaines. ENDOUZAINER *des serviettes*.

ENDRACH n. m. Bot. Syn. de RUMBERTIE.

ENDRESSIE (*dè-si*) n. f. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des sélinées, formé aux dépens des méums, et comprenant une seule espèce, qui croît dans les Pyrénées.

ENDRIVET (*vè*) n. m. Mar. anc. Bannière coupée de quatre pentes arrivant jusqu'à la moitié de sa longueur et ornée de trois fleurs de lis d'or de chaque côté, qu'on hissait en tête du mât principal.

ENDRÖD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Bekes), sur le Kőrös, affluent de la Theiss ; 11.000 hab.

ENDRÖDI (Alexandre), poète lyrique hongrois, membre de l'académie et de la société *Kisfaludy*, né en 1848. D'abord professeur, il devint, en 1891, rédacteur à la Chambre des députés. Ses *Poésies complètes*, en quatre volumes (1878), montrent un grand sentiment de la forme et de la couleur. Ses *Chants des Kurucz*, imitations de la poésie guerrière du XVIIe siècle, sont célèbres. Endrödi a traduit les poésies de Heine.

ENDROGUER (*ghé*) v. n. Arg. Chercher à faire fortune.

ENDROGUER (*ghé*) (**S'**) de *en*, et *drogue* v. pr. S'emplir le corps de drogues ; s'emplir l'esprit de mauvaises pensées.

ENDROIT (*droi* — de *en*, et *droit*, pour exprimer une direction) n. m. Espace circonscrit, place déterminée : *Le même corps ne peut être dans deux* ENDROITS *en même temps.* ‖ Portion, point déterminé, partie d'une chose : *Souffrir dans tel* ENDROIT *du corps.* ‖ Passage, partie d'un ouvrage : *Savoir les plus beaux* ENDROITS *de Virgile.*

— Ville, bourg, localité : *Être fort estimé dans son* ENDROIT.

— Côté, point de vue, aspect : *Nous ne voulons pas nous connaître, si ce n'est par les beaux* ENDROITS. (Boss.)

— Beau côté d'une étoffe, celui qui a été fait pour être montré, par opposition à l'envers : *L'envers est l'opposé de l'*ENDROIT. ‖ Fig. : *Souvent, l'histoire ne montre que l'*ENDROIT *des événements.*

— Loc. div. : *Endroit faible*, Côté le plus attaquable, point sur lequel on se trouve facilement ou ordinairement en défaut. ‖ *Endroit sensible*, Point sur lequel on cède, sur lequel on se laisse aller plus facilement ; point sur lequel on est le plus chatouilleux. ‖ *Être bien de son endroit*, Prouver par ses manières qu'on est né dans un village, qu'on est resté étranger aux usages du monde.

— Loc. prépos. *A l'endroit de*, Envers, au sujet de, à l'égard de, relativement à, en ce qui concerne : *Le moyen âge n'était pas tendre à l'*ENDROIT DES *sorcières.*

— ALLUS. LITTÉR. : ... **un endroit écarté, Où d'être homme d'honneur on ait la liberté,** Passage du *Misanthrope* (acte V, sc. VIII), qui achève de peindre le caractère d'Alceste. Le misanthrope s'écrie :

> Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
> Je vais sortir d'un gouffre où triomphent les vices,
> Et chercher sur la terre *un endroit écarté,*
> *Où d'être homme d'honneur on ait la liberté.*

— SYN. **Endroit, lieu, place.** Celui de ces trois mots dont le sens a le plus de généralité est *lieu*. *Endroit* est plus précis et sert quelquefois à désigner une partie spéciale comprise dans un lieu plus grand. On dira par exemple : *Paris est un* LIEU *charmant, surtout dans les* ENDROITS *fréquentés par la bonne compagnie*. *Place* ajoute à l'idée de lieu celle d'occupation : *En quelque* LIEU *que l'on se trouve, il faut, autant qu'on peut, choisir l'*ENDROIT *où l'on se mettra et tâcher d'avoir une bonne* PLACE.

— ANTON. **Envers.**

Endromis (réd. d'un quart).

ENDROMIDE n. f. Antiq. V. ENDROMIS.

ENDROMIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, dont le genre *endromis* est le type. — *Un* ENDROMIDÉ.

ENDROMIS (*miss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères bombycines, type d'une petite famille dite des *endromidés*, comprenant des papillons robustes, à épaisse fourrure, à petite tête, avec antennes courtes.

— ENCYCL. On connaît une seule espèce du genre *endromis* ; c'est l'*endromis versicolora*, jaune brun, et ferrugineux varié de jaune. Il vole avec rapidité dans les grands bois, en plein jour, mais est toujours rare ; sa chenille vit sur les bouleaux, le saule, le noisetier.

Endromis.

ENDROMIS (*miss* — mot grec ; de *en*, dans, et *dromos*, course) n. f. Antiq. gr. Sorte de brodequin que portaient les coureurs et beaucoup d'athlètes, souvent même les dieux et les héros, notamment Artémis. ‖ On dit aussi ENDROMIDE.

— Antiq. rom. Grosse couverture de laine, dont se couvraient les hommes après les exercices gymnastiques. ‖ *Endromis tyrienne*, Manteau de pourpre fourré, dont s'enveloppaient les femmes dans le même cas.

Endromis.

ENDUCAILLER (*ka-ill* [*ll* mill. — de *en*, et *duc*) v. a. En mauvaise part, Mettre en relation avec des ducs : ENDUCAILLER *sa maison.*

S'enducailler, v. pr. Rechercher la société des ducs ; s'entourer de grands personnages.

ENDUIRE (du lat. *inducere*, littéralem. « appliquer sur ») v. a. Recouvrir d'un enduit : ENDUIRE *un linge de pommade, un arbre de goudron, un mur de mortier.* ‖ Avec le nom de l'enduit pour sujet : *Vernis qui* ENDUIT *un tableau.*

— Intransitiv. Fauconn. Digérer la chair : *Oiseau qui* ENDUIT *bien.*

S'enduire, v. pr. Être enduit, se couvrir d'un enduit. ‖ Enduire son corps. ‖ Enduire à soi : S'ENDUIRE *les mains de glycérine.*

ENDUISANT (*zan*), **ANTE** adj. Propre à enduire : *Matière* ENDUISANTE.

ENDUIT (*du-i* — rad. *enduire* n. m. Couche de matière molle dont on a recouvert un corps, une surface : ENDUIT *de goudron.* ‖ Fig. Vernis, apparence extérieure : *L'*ENDUIT *pédagogique du collège.*

— Pathol. Sécrétion visqueuse, qui s'amasse à la surface de certains organes : ENDUIT *bilieux*. *L'*ENDUIT *de la langue.* ‖ *Enduit fœtal*, Couche de matière blanchâtre dont la peau des nouveau-nés est souvent couverte.

— Techn. Mixture de consistance molle, pâteuse ou liquide, que l'on étend sur un corps, sur un mur, pour le mettre à l'abri des intempéries, tout en lui donnant une plus belle apparence. En maçonnerie, l'enduit est constitué par une ou plusieurs couches superposées de chaux, de plâtre, de blanc de céruse, de ciment, etc. — En peinture, un enduit se compose d'huile, de colle ou de badigeon.)

ENDURABLE adj. Que l'on peut endurer : *Souffrances qui ne sont pas* ENDURABLES.

ENDURANCE (*rauss*) n. f. Qualité d'une personne endurante. ‖ Spécialem. Aptitude à résister aux fatigues physiques, entraînement : *Ces troupes sont remarquables par leur* ENDURANCE.

ENDURANT (*ran*), **ANTE** [rad. *endurer*] adj. Patient, tolérant ; qui supporte longtemps et sans se fâcher les tracasseries, les contretemps, etc. : *Les plus ignorants en religion sont les plus mal* ENDURANTS. (St-Évrem.)

— SYN. **Endurant, patient.** L'homme *patient* est affecté tout comme un autre de ce qu'il voit ou de ce qu'il entend ; mais, par force d'âme, par raison, il n'en laisse rien paraître. Ainsi fait l'homme *endurant* ; mais on ne sait si c'est parce qu'il ne ressent rien, ou si c'est parce qu'il n'ose rien laisser paraître. La charité et l'amitié sont *patientes* ; la poltronnerie et l'indolence sont *endurantes*.

— ANTON. **Impatient, rebelle, récalcitrant, résistant, rétif, susceptible.**

ENDURCIR (*sir'* — de *en*, et *durcir*) v. a. Rendre plus résistant, plus dur : *Donner une nouvelle trempe à du fer pour l'*ENDURCIR. ‖ Rendre rude, rugueux : *Le travail manuel* ENDURCIT *les mains.*

— Par ext. Rendre plus ou moins insensible par l'habitude : ENDURCIR *les enfants aux rudes labeurs.*

— Fig. Priver de sensibilité, détruire la délicatesse du sentiment ou de la conscience : *L'*EXPÉRIENCE *du monde endurcit le cœur.* (La Rochef.-Doud.)

Endurci, ie part. pass. du v. Endurcir.

— Fig. Qui a depuis longtemps l'habitude de : *Scélérat* ENDURCI *dans le crime. Pêcheur* ENDURCI. ‖ Invétéré, passé à l'état d'habitude : *Haine* ENDURCIE.

— Substantiv. : Personne endurcie : *Convertir un* ENDURCI.

S'endurcir, v. pr. Devenir plus dur. ‖ Par ext. S'accoutumer aux fatigues, aux choses pénibles. ‖ Endurcir à soi.

— Fig. Perdre la délicatesse du sentiment ou de la conscience. ‖ Endurcir à soi : S'ENDURCIR *le cœur.*

— SYN. **Endurcir, durcir.** V. DURCIR.

— ANTON. **Amollir, attendrir, dédurcir, malaxer, mollifier, ramollir. — Émouvoir, fléchir, toucher.**

ENDURCISSEMENT (*si-se-man*) n. m. Changement qui survient dans ce qui s'endurcit : *L'*ENDURCISSEMENT *de la substance des os.*

— Action de s'endurcir, de perdre plus ou moins la sensibilité physique : *L'*ENDURCISSEMENT *à la fatigue.*

— Fig. Perte de la délicatesse du sentiment ou de la conscience.

ENDURER (du lat. *indurare* ; de *in*, dans, et *durus*, dur) v. a. Supporter, souffrir, éprouver : ENDURER *le froid, la soif sans se plaindre.* ENDURER *des peines, des tourments.* ‖ Tolérer, permettre ; souffrir en silence : *Ne pouvoir* ENDURER *la roillerie.*

— v. n. Mar. Dans un canot à rames, *Endurer bâbord ou tribord*, Agir très doucement sur les avirons de ce bord.

S'endurer, v. pr. Être enduré : *Outrage qui ne saurait* S'ENDURER.

— SYN. **Endurer, pâtir, souffrir, supporter.** De tous ces verbes, *souffrir* est celui qui exprime de la manière la plus générale l'idée de *souffrance*, et il montre le sujet comme affecté dans sa sensibilité ; il éveille toujours l'idée d'une douleur physique ou morale. *Endurer* présente celui qui souffre comme montrant de la résignation ou comme ayant besoin d'une longue patience, parce que le mal dure, se prolonge. *Supporter* éveille l'idée de la force, du courage nécessaire pour ne pas être écrasé par le poids du malheur. *Pâtir* s'emploie souvent d'une manière absolue et pour représenter le sujet comme manquant du nécessaire ou réduit à un état fâcheux. En outre, *pâtir* s'emploie le plus souvent dans le style familier.

ENDYMION. Myth. gr. Fils de Zeus ou d'Æthios et de Kalyké. Il était d'une rare beauté. Il se plaisait surtout à la chasse sur le mont Latmos, en Carie. Il fut aimé de Séléné, qui lui rendait visite sur le Latmos. La déesse eut de lui cinquante fils. Elle obtint de Zeus qu'Endymion s'endormît d'un sommeil éternel, en conservant sa jeunesse et sa beauté. D'après une autre tradition, Endymion aurait été admis par Zeus dans l'Olympe ; mais il en profita pour courtiser Héra. Zeus le punit en le frappant d'un sommeil éternel, pendant lequel Séléné le contemplait chaque nuit. Enfin, suivant une autre légende, Endymion était un jeune chasseur d'Élide, ou un roi du pays, qui fut aimé de Séléné. Il épousa Iphianasse, dont il eut trois fils : Ætolos, Pæon et Epeios. On montrait sa statue, à Olympie ; on y montrait même un tombeau que la légende disait être le sien.

— Iconogr. Il faut signaler : un très beau bas-relief de la villa Borghèse, dont Girodet reconnaissait lui-même

Le sommeil d'Endymion, d'après Girodet.

avoir imité la figure principale dans son célèbre tableau du *Sommeil d'Endymion*, qui est au Louvre ; plusieurs peintures antiques trouvées à Pompéi et transportées au musée des Études, à Naples ; un tableau du Guerchin

(musée des Offices), un tableau de Subleyras, un tableau de Nicolas Chaperon et un tableau de l'école de Poussin, qui ont fait partie de la galerie du cardinal Fesch; une peinture décorative de Romanelli, au Louvre; une statue de Canova (collection Devonshire); diverses compositions de Bern. Nocchi, de G.-B. Piazzetta, d'A. Conradini, un tableau de L.-E. Rioult (1822), etc.

Endymion, poème de John Keats, en quatre chants, dédié à la mémoire de Chatterton, publié en 1818. — Ce poème commence par le vers célèbre : *Une chose de beauté est une éternelle joie*, dont il est le très beau développement. Le sujet est la légende d'Endymion et de Cynthie (Diane). Le berger de Latmos a vu, en rêve, l'éblouissante divinité et court le monde pour la trouver; il est enfin réuni à son amante dans le ciel. Le sujet est fort secondaire dans l'esthétique de Keats; le but avoué du poète était, dans ce premier essai, de mettre à l'épreuve sa puissance d'imagination et d'écrire quatre mille vers tout remplis de la plus pure poésie.

Endymion, roman de lord Beaconsfield, publié en 1880. — L'action se passe dans le monde parlementaire et retrace la vie politique anglaise pendant les trente années comprises entre la mort de Canning (1825) et la chute du premier cabinet de lord Derby. William Ferrars dépense sa fortune pour arriver à une situation ministérielle et ne réussit qu'à se ruiner. Ses deux enfants, Endymion et Myra, restent sans ressources à la mort de leur père. Parvenir, être puissants, reconstituer l'opulence des Ferrars, tel est le but que se proposent Endymion et sa sœur, dès qu'ils sont arrivés à l'âge où l'on réfléchit. Le hasard joue un grand rôle dans cette histoire : Myra fait un riche mariage, et son frère devient premier ministre. La portée morale de cette œuvre serait plus significative, si le héros avait à lutter pour la vie et si sa force de volonté était mise en jeu.

Endymion.

ENDYMION n. m. Genre de plantes, de la famille des liliacées. Syn. de AGRAPHIDE.

— ENCYCL. Le genre *endymion* n'est qu'une section du genre *scilla*; il comprend des plantes bulbeuses dont les sépales, pétales et étamines, sont connivents, mais non concrescents, en un tube, dans une grande partie de leur étendue. L'espèce la plus connue est la jacinthe des bois (*endymion nutans*), très commune au printemps dans les bois et pourvue d'un périanthe bleu et odorant.

ENDYTIS (*tiss* — du gr. *enduein*, revêtir) n. m. Liturg. Ancien nom des couvertures d'autel.

ENÉADE ou **ÆNÉADE.** Mythol. Descendant d'Enée, Ascague. — Compagnon d'Enée, Troyen. — Romain.

Éneas, poème écrit dans le nord-ouest de la France vers 1160. — C'est une traduction libre ou plutôt une adaptation de l'*Enéide* de Virgile : l'auteur supprime la plupart des épisodes mythologiques, qu'il remplace par de longues descriptions d'un caractère purement médiéval. Le long hors-d'œuvre, dont il n'y a pas trace dans l'*Enéide*, des amours d'Enée et de Lavine, semble un chapitre détaché d'une chanson de geste. Il n'y a pas de raison d'attribuer l'*Enéas*, comme on l'a fait souvent, à Benoît de Sainte-More, auteur des romans de *Thèbes* et de *Troie*, dont la langue et les procédés littéraires diffèrent sensiblement. Le roman d'*Enéas* a été publié par Salverda de Grave (Halle, 1891 : *Bibliotheca Normannica*, t. IV).

ÉNÉATEUR (lat. *æneator*; de *æneus*, d'airain) n. m. Antiq. rom. Nom que l'on donnait aux musiciens qui jouaient d'un instrument de cuivre, qu'ils fussent employés à l'armée, dans les jeux ou ailleurs.

ÉNÉE, principal héros de l'*Enéide* de Virgile. Fils d'Anchise et de Vénus, et appartenant, par son père, à la famille royale d'Ilion, il ne prit d'abord, suivant Homère, aucune part à la guerre de Troie; mais, sur l'ordre d'Apollon, en devint plus tard l'un des principaux chefs. Les traditions les plus anciennes le représentent comme ayant régné sur les Troyens.

Les légendes dont s'est inspiré Virgile sont différentes. Vénus serait apparue à son fils pendant le sac de la ville et l'aurait engagé à se soustraire au danger. Le héros aurait alors chargé sur ses épaules son vieux père et pris son fils Ascagne par la main. Fuyant dans l'obscurité, il aurait été séparé de sa femme Créuse, dont l'ombre lui apparut pour lui annoncer que Cybèle elle-même l'avait enlevée du nombre des vivants, et pour lui révéler les destinées réservées à son époux en Italie. Après avoir réuni autour de lui quelques guerriers sur le mont Ida et tenté vainement de résister encore aux Grecs, Enée s'embarqua. Une tempête le jeta sur la côte de Carthage où l'amour de Didon ne put le fixer. (La chronologie s'oppose à la réalité de cet épisode.) Enfin, après mille traverses, il aborda en Italie, dans le Latium, reçut du roi Latinus des terres avec la main de sa fille Lavinie, et se donna lui-même la mort, après avoir vaincu son rival Turnus. On l'adora dans le pays, sous le nom de *Jupiter indiges*. La tradition d'une colonie troyenne dans le Latium était constante chez les Romains. Les *Jules* prétendaient descendre de Vénus par Enée. V. ENÉIDE.

— Iconogr. Parmi les peintures antiques existantes, il nous suffira de mentionner deux morceaux du musée des Études, à Naples : l'une représente Enée et Didon couchés à terre et qui s'embrassent; l'autre, caricature célèbre, nous montre Enée fuyant avec son père Anchise sur l'épaule et son fils Ascagne dans la main. Dans cette dernière composition, les personnages ont des têtes de chien.

Un épisode fréquemment représenté est *Enée sauvant son père Anchise*. Nous citerons sur ce sujet : les compositions de Raphaël, de Schiavone, du Tintoret, d'Ant. Coypel; un groupe de marbre, sculpté par le Bernin, à l'âge de quinze ans (villa Borghèse); les tableaux de L. Spada (Louvre), de P. Schuhruck (1605) (Vienne); un groupe par A. Lepautre (Tuileries); les peintures de Vanloo (Louvre), de G. Van Eeckhout (Munich); de Rubens, etc. L'*Embarquement d'Enée après la prise de Troie* a été peint par Claude Lorrain, qui a représenté en outre : *Enée et son père visitant Hélène à Delphes; Didon faisant visiter à Enée le port de Carthage; Enée chassant le cerf sur la côte de Libye* (Bruxelles; etc. Un tableau de Steenwyck (National Gallery) nous montre *Enée se présentant à Didon*. Giaquinto a peint le *Départ d'Enée et de Didon pour la chasse* (Naples); le Cortone, la *Rencontre d'Enée et de Didon à la chasse* (Louvre); Poussin, *Didon et Enée cherchant un refuge pendant l'orage* (National Gallery); Annibal Carrache, *les Amours d'Enée et de Didon* (galerie Farnèse); Pierre Guérin, *Enée racontant à Didon les malheurs de Troie* (Louvre); Turner, *Didon et Enée quittant Carthage* (National Gallery); Martin Freminet, *Mercure ordonnant à Enée d'abandonner Didon* (Louvre); le Cortone, le même sujet (Dresde); G.-M. Butteri, *le Débarquement d'Enée en Italie* (Offices); R. La Fage, *Enée conduit par la sibylle au lac d'Averne*; Turner, le même sujet (National Gallery); J. Breughel, *Enée combattant aux Enfers les Furies et les Ombres* (Vienne); Fr. Perrier, *Enée et ses guerriers poursuivant les Harpies* (Louvre); Rubens, *Enée voyant son père aux Enfers*; Michel Corneille, *Enée sacrifiant aux mânes d'Anchise* (autref. dans la galerie Fesch); etc.

Enée sauvant son père Anchise, d'après Vanloo.

Enée racontant à Didon les malheurs de Troie, d'après Guérin.

ÉNÉE ou **ÆNEAS le Tacticien,** écrivain militaire grec (milieu du IVe s. av. J.-C.). On l'identifie ordinairement avec Enée de Stymphale, qui est mentionné dans les *Helléniques* de Xénophon, et qui fut général des Arcadiens, au temps d'Épaminondas. Il avait écrit un grand ouvrage, intitulé *Mémoires sur la stratégie*, dont parle Polybe. Cet ouvrage fut abrégé, dit-on, par Cinéas, l'ami de Pyrrhus. Le *Traité de tactique* qui nous est parvenu sous le nom d'Enée est un extrait de ses *Mémoires sur la stratégie*. L'auteur y explique minutieusement les précautions à prendre dans une ville assiégée, les stratagèmes à pratiquer ou à déjouer; à l'appui de ses conseils, il donne de nombreux exemples, empruntés à l'histoire du temps. L'ouvrage est d'un habile homme et d'un fin lettré.

ÉNÉE de Gaza, philosophe chrétien, né à Gaza, en Palestine, vers 460, mort vers 520. Il a composé en grec un dialogue, intitulé *Théophraste*, sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps. Enée de Gaza a laissé encore un recueil de lettres, imprimées par Alde Manuce, en 1499.

ÉNÉE, évêque de Paris, mort en 870. Notaire ou secrétaire de Charles le Chauve, il succéda, en 853, à Erkanrad sur le siège épiscopal de Paris. Il assista à six conciles, de 859 à 867. Il écrivit contre Photius un ouvrage, qui est plutôt une compilation de textes qu'une thèse régulière.

ÉNÉE ou **ÆNEAS SYLVIUS,** pape. V. PIE II.

ENEGO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence], sur la Bronta; 3.300 hab. C'est l'une des *Sette Communi*.

Enéide (l'), poème épique en douze chants, composé par Virgile à la demande d'Auguste. — Ce poème a pour sujet les aventures d'Enée et de ses compagnons depuis la prise de Troie, dont la chute fournit un magnifique récit épisodique, jusqu'à leur établissement définitif dans le Latium. Le choix d'un pareil sujet assurait au poète tous les avantages littéraires d'une action légendaire, et, en même temps, il excitait au plus haut degré la curiosité, puis l'enthousiasme patriotique des Romains, dont l'*Enéide* devint aussitôt, en effet, l'épopée nationale. Enfin, le chantre d'Enée flattait délicatement le maître du jour en célébrant le héros dont les Jules se prétendaient les descendants, et il secondait les desseins d'Auguste en faisant voir dans l'établissement de sa dynastie l'aboutissement et le couronnement providentiel de tous les efforts faits par le peuple romain pour établir sa domination universelle. Au moyen des conversations entre les dieux (liv. Ier), des prédictions de Créuse (liv. IIe), des imprécations de Didon (liv. IVe), de la descente aux Enfers (liv. VIe), de la description du bouclier d'Enée (liv. VIIIe), le poète a su passer en revue, comme dans le demi-jour d'une vision prophétique et grandiose, toute l'histoire de Rome et mille circonstances de son culte, de ses mœurs, de ses institutions. Les anciens reconnaissaient déjà que, mérite littéraire à part, l'*Enéide* de Virgile est peut-être la source la plus abondante et la plus sûre pour l'étude des antiquités romaines. Un profond sentiment religieux, et patriotique à la fois, domine le poème, car l'enfantement de la grandeur romaine y est d'un bout à l'autre l'objet de la grave sollicitude des dieux.

Virgile, pour composer son poème, a beaucoup emprunté, imité, traduit. Les six premiers livres où Enée raconte ou achève ses voyages sont inspirés de l'*Odyssée*; les six derniers rappellent surtout l'*Iliade*. Apollonius de Rhodes et plusieurs autres poètes alexandrins; chez les Latins, Nævius et Ennius, ont fourni à Virgile des traits, des épisodes, même des vers entiers. Mais tel est l'art du poète que la principale qualité littéraire de son œuvre est précisément l'harmonie de l'ensemble. Les caractères, si l'on en excepte Didon et Turnus, sont plutôt froids. Le pieux Enée est trop sage pour fournir un personnage bien dramatique. Puis la main des dieux le soutient trop visiblement. Le roi Latinus, Lavinie, sont des physionomies effacées. L'intérêt languit dans les six derniers livres. Le doux Virgile n'a pas au même degré qu'Homère le don de faire vivre ses personnages. Mais des épisodes tels que la prise de Troie, le désespoir de Didon, la descente aux Enfers, l'histoire touchante de Nisus et Euryale, sont des morceaux qui soutiennent la comparaison avec n'importe quel chef-d'œuvre. Enfin, les beautés de détail sont partout. N'oublions pas, d'ailleurs, que Virgile ne put mettre la dernière main à son ouvrage. Lui-même le jugeait si imparfait que, par son testament, il demandait qu'on le brûlât. L'autorité d'Auguste empêcha seule ce malheur.

Éneide, poème allemand de Henri de Veldeke, qui écrivait entre 1170 et 1190. — Originaire du village de Veldeke, près de Maëstricht, Veldeke composa quelques poésies lyriques et une légende de saint Servais. Mais ce qui rendit son nom célèbre, c'est son *Enéide*, imitée du roman français d'*Enéas*, et qui retrace les aventures d'Enée. De même que son original, le poète allemand s'est peu inquiété de comprendre l'esprit de l'antiquité, et ses héros sont faits à l'image des chevaliers de l'époque. Veldeke fut le précurseur des grands maîtres de la poésie allemande du moyen âge. Gottfried de Strasbourg dit de lui qu'il « enta le premier rameau dans la langue allemande ». Par la pureté de sa langue et le soin qu'il apporta à la versification, Veldeke fut un modèle, et il inaugura dignement la période classique de la littérature allemande du moyen âge.

Éneide travestie (L'). V. VIRGILE TRAVESTI (le).

ÉNELER (du préf. priv. *é*, et de *nèle*, altérat. de *laine*) v. a. Zootechn. Dépouiller de sa laine. Inus.

— Agric. Débarrasser de nielles qui l'envahissent un champ de blé, un champ d'avoine.

ENEMANN (Michel), orientaliste et voyageur suédois, né en 1676 à Enköeping, mort en 1711 à Upsal. Secrétaire du consistoire de campagne de Charles XII, il se trouva à Bender, à la suite de ce prince, puis fut attaché comme aumônier à l'ambassade suédoise de Constantinople (1709), et parcourut aux frais de son roi, en 1711, l'Égypte et une partie de l'Asie. Il devint ensuite professeur de langues orientales à Upsal, où l'on publia de lui, en 1740, *Relation d'un voyage en Orient*. Il avait déjà composé un *Traité sur le salut des enfants morts sans baptême* (1706).

ÉNÈME (du gr. *en*, dans, et *aima*, sang) n. m. Médicament que les anciens appliquaient sur les plaies sanglantes. On dit aussi ÉNÉMITE.

ÉNÉMION n. m. Bot. Syn. de ISOPYRUM.

ÉNÉMITIQUE (*tik'* — rad. *énème*) adj. Anc. méd. Qui se rapporte à l'énème.

ÉNÉOREME (du gr. *en*, dans, et *aiôrein*, suspendre) n. m. Matière blanchâtre et comme nuageuse, que l'on voit en suspension dans l'urine, après qu'on l'a laissée reposer. Inus.

ÉNERGÉTISME (*jé-tissm'* — rad. *énergie*) n. m. Théorie philosophique, qui fait de l'énergie la source et le terme suprême des choses.

— ENCYCL. Issu, en Allemagne, du mouvement hégélien, l'*énergétisme* peut être considéré comme une dérivation du phénoménisme idéaliste. Pour ses partisans, l'état actuel des sciences positives permet d'inférer que le mot « substance » (matière ou force) est un mot vide de sens. En effet, si l'on retranche d'une chose toutes ses qualités sensibles, il n'en reste rien de consistant : pas même l'étendue, dont Leibniz avait fait le substratum de tout ce qui est, en la définissant « une suite de points résistants ». Conclusion : les phénomènes seuls existent et constituent l'unique et totale réalité. Ceux-ci, toutefois, ne sont connaissables qu'autant qu'ils peuvent être envisagés dans la catégorie de substance, c'est-à-dire soumis à la relation que l'esprit a coutume d'établir entre la substance et l'accident. Elle-même, dès lors, toute la réalité des attributs ou propriétés réside dans la perception que nous en avons. Mais la perception est, par rapport à nous, l'aspect subjectif de l'*être*, dont l'aspect objectif est, nécessairement, l'*acte*. Donc, *être* et *agir* sont une seule et même chose : et, par conséquent, la conception de l'énergie, en dehors de toute substantialité, apparaît de plus en plus comme le postulat inéluctable, tant de nos raisonnements que de nos expériences.

ÉNERGIE (*ji* — gr. *energeia*; de *en*, dans, et *ergon*, œuvre) n. f. Puissance, force physique : *L'ÉNERGIE musculaire se développe par l'exercice.* Vertu, puissance d'efficacité : *L'ÉNERGIE d'un remède. L'ÉNERGIE d'un réactif.*

— Phys. et mécan. V. la part. encycl.

— Fig. Force, vigueur; activité morale : *La colère est souvent l'ÉNERGIE de la faiblesse.* Puissance, activité naturelle, intensité d'action : *La liberté de la presse a le caractère et l'ÉNERGIE d'une institution politique.* (Royer-Collard.) Vigueur d'expression ou d'effet, dans la littérature et les arts : *ÉNERGIE du style, du dessin, du coloris.*

— Physiol. *Énergie spécifique.* Propriété spéciale d'un nerf centripète, qui fait que l'activité de ce nerf nous donne une impression déterminée par la région de notre système nerveux central où ce nerf vient aboutir, et non par la nature même du phénomène qui a cause l'activité du nerf à son extrémité périphérique.

— Théol. Puissance de la Divinité : *Plotin ne reconnaissait qu'une seule ÉNERGIE dans le Père, le Verbe et l'Esprit.*

— SYN. **Énergie, force, vigueur.** L'*énergie*, c'est la *force*

en action, c'est aussi la constance et la fermeté dans le sens de la *force*; c'est enfin, en parlant des ouvrages de l'esprit, un choix d'expressions propres à rendre fortement les pensées. *Force* est le mot dont l'emploi est le plus ordinaire : il marque la qualité opposée à la faiblesse et ne suppose pas nécessairement l'action, puisqu'il y a la force d'inertie et d'autres *forces* qui ne sont que virtuelles. La *vigueur* est proprement la *force* du corps, une *force* organique, et, quand on dit la *vigueur* de l'âme, c'est par figure et en regardant l'âme comme douée d'une vie organique à l'image du corps.

— ANTON. **Énervation, faiblesse, pusillanimité.** — **Inertie, langueur, indolence, mollesse.**

— ENCYCL. Philos. Étymologiquement, l'*énergie* est la force en exercice. Dans la langue d'Aristote, *energeia* s'oppose à *dynamis*, comme en français l'*acte* à la *puissance*. Dans la langue usuelle, l'énergie se dit surtout du caractère : à l'idée de force et de vigueur ce mot ajoute l'idée de quelque chose de volontaire. On peut avoir naturellement de la vigueur : l'énergie suppose une tension, un élan qu'on se donne à soi-même. Le mot en vient à désigner le plus haut degré de la volonté.

— Méc. et phys. Le mot *énergie*, comme l'indique son étymologie, signifie capacité de travail, travail emmagasiné, et l'énergie d'un système de corps peut être mesurée par le travail mécanique qu'il est susceptible d'effectuer.

Pour un système de corps en mouvement, agissant les uns sur les autres par des forces qui dépendent de leur position relative, l'énergie totale se compose de deux parties essentielles : l'énergie *actuelle* ou énergie *cinétique*, et l'énergie *potentielle*.

Énergie cinétique. L'énergie cinétique d'un système est celle qui tient de l'état de mouvement des corps qui le constituent. Un exemple nous permettra de préciser cette définition : imaginons un corps de masse M soumis à une force constante F qui agit dans la direction du mouvement, qui, sous le corps, partant de l'état de repos, aura parcouru un espace *s*, il aura acquis une certaine vitesse *v*; on démontre que le travail Fs accompli par la force est alors égal à $\frac{1}{2}Mv^2$. Si, à partir de ce moment, la force F agit dans une direction opposée à celle du mouvement, au lieu d'effectuer du travail sur le corps, elle sera une résistance que celui-ci aura à surmonter dans son mouvement; c'est maintenant le corps qui effectue du travail, et cela jusqu'à ce qu'il soit revenu à l'état de repos, par raison de symétrie, l'espace parcouru *s* est le même que dans la première période du mouvement, et le travail accompli sera le même, soit $\frac{1}{2}Mv^2$. Ainsi, au moment où le corps a une vitesse *v*, le travail mécanique qu'il est susceptible de fournir est égal à $\frac{1}{2}Mv^2$; cette expression mesure donc, d'après notre définition, son énergie cinétique. Leibnitz a appelé *force vive* d'un corps le produit de sa masse par le carré de sa vitesse : la force vive est donc égale au double de l'énergie cinétique.

Énergie potentielle. L'énergie potentielle d'un système, liée aux positions relatives des corps dans ce système, correspond au travail que les forces intérieures effectueraient si les corps obéissaient à l'action de ces forces. Cette partie de l'énergie avait été appelée *somme des tensions* par Helmholtz, *énergie statique* par Thomson; c'est Rankine qui lui a donné le nom d'*énergie potentielle*.

Considérons le contrepoids en plomb d'une horloge, quand il est remonté : il possède une énergie potentielle, qu'il perdra d'ailleurs pendant la descente, le travail correspondant étant utilisé pour faire marcher l'horloge; ici l'énergie potentielle dépend, non pas du morceau de plomb considéré en lui-même, mais bien de sa position relative par rapport à la terre qui l'attire. De même, quand on enroule le ressort d'une montre, on change les positions relatives de ses parties, on lui communique une énergie potentielle qui sera utilisée pour faire tourner les aiguilles de la montre. Dans les deux cas, avant la mise en marche de l'horloge ou de la montre, l'existence de l'énergie potentielle dans le contrepoids ou dans le ressort n'est corrélative d'aucun mouvement.

Conservation de l'énergie. Considérons le système formé par une bille et la terre, entre lesquelles n'agit d'autre force que la pesanteur, l'énergie potentielle de ce système est le travail qu'accomplira la pesanteur en transportant la bille au centre de la terre. Si la bille, partant du repos, tombe d'une hauteur *h*, elle acquiert une certaine vitesse *v*, et gagne une énergie actuelle égale à $\frac{1}{2}mv^2 = \frac{1}{2}m\left(\sqrt{2gh}\right)^2 = mgh = ph$; mais l'énergie potentielle qu'elle a perdue est précisément égale à *ph*, puisque la pesanteur a pu agir pour aller au centre de la terre à distance *h*; l'énergie cinétique acquise est donc égale exactement à l'énergie potentielle rendue.

Ceci n'est là qu'un cas particulier d'un fait beaucoup plus général : on démontre, dans les traités de mécanique, que si dans un système de corps les forces qui agissent sur deux quelconques d'entre eux sont dirigées suivant la ligne qui les joint et ne dépendent que de leur distance, l'énergie totale du système, somme de l'énergie potentielle et de l'énergie cinétique, demeurera toujours la même si aucune autre force n'agit sur le système.

C'est le principe de la conservation de l'énergie, démontré pour tout système satisfaisant aux conditions que nous avons indiquées, démontré expérimentalement, sauf les limites des erreurs d'expériences, pour tous les cas où l'énergie se manifeste à nous sous les diverses formes que nous connaissons : énergie mécanique, chaleur, magnétisme, électricité, etc.

Ce principe implique l'impossibilité du mouvement perpétuel tel qu'on l'entend habituellement, à savoir la réalisation d'un appareil qui récupère en lui-même le travail qu'il fournit à l'extérieur, ou qui possède la faculté d'en produire indéfiniment sans s'appauvrir.

Formes de l'énergie. L'énergie peut se présenter sous différentes formes, et les machines ont justement pour objet de les faire prendre, dans chaque cas, la forme la plus commode pour l'usage qu'on veut en faire. Nous ne ferons que rappeler ici les principales formes connues de l'énergie : l'énergie mécanique, la chaleur, l'énergie chimique, l'électricité, le magnétisme, etc.

— Physiol. *Énergie spécifique.* Notre nerf optique, quand il est mis en activité, nous donne une sensation lumineuse. Le plus souvent, en effet, son extrémité périphérique ou rétine n'est mise en activité que par des vibrations lumineuses, *mais il peut en être autrement*. Un coup de poing sur notre œil fermé n'est pas une vibration, et, cependant, la commotion suffit à mettre en activité notre nerf optique, et nous en éprouvons une *impression lumineuse* que nous traduisons par l'expression pittoresque « voir trente-six chandelles ».

Aujourd'hui, tout le monde admet l'*énergie spécifique*; on l'exprime d'une manière frappante comme il suit : Supposez que vous réussissiez à souder une fibre du nerf optique à une fibre centripète partant d'une terminaison périphérique tactile; un attouchement produit sur cette terminaison tactile déterminera, chez le sujet ainsi opéré, une sensation lumineuse. Soudez le nerf optique séparé de la rétine à la partie périphérique du nerf acoustique : le son, excitant l'oreille, donnera au sujet une sensation lumineuse : *le patient verra le son*.

Mais toutes ces mutilations ne sont pas, en général, réalisées dans la nature, et tous les êtres d'une même espèce ont une structure analogue. C'est pour cela que, chez tous les hommes, les surfaces sensibles à la lumière (rétines) sont en connexion avec les centres dont l'activité nous donne la sensation lumineuse, ou, pour mieux dire, avec les centres dont l'activité nous donne la sensation que nous appelons lumineuse, précisément parce qu'elle est généralement déterminée par l'influence de la lumière sur la rétine. C'est pour cela que la notion d'énergie spécifique est adéquate à la raison humaine.

ÉNERGIQUE (*jik'* — rad. *énergie*) adj. Qui est efficace, qui produit un effet puissant : *Remède* ÉNERGIQUE. ‖ Qui se manifeste puissamment : *Intervention* ÉNERGIQUE.

— Fig. Actif, doué d'une grande force d'âme, d'une grande vigueur morale : *Les natures* ÉNERGIQUES *sont généralement ambitieuses.* ‖ Vigoureux d'expression ou d'effet : *Danton disait dans sa grossièreté* ÉNERGIQUE : « *Je suis saoul des hommes.* » (Ste-Beuve.) ‖ Rigoureux, sévère : *Répression* ÉNERGIQUE. *Mesures* ÉNERGIQUES.

— Gramm. *Forme énergique*. Un des quatre modes de l'aoriste arabe, qui s'emploie pour donner plus de force à l'expression.

— ANTON. **Faible, indolent, languissant, mou, pusillanime.**

— n. m. pl. Hist. relig. Nom donné à des calvinistes du XVIe siècle, qui prétendaient que Jésus-Christ n'est point corporellement présent dans l'eucharistie, mais seulement par sa puissance *énergique*. — *Un* ÉNERGIQUE.

— n. f. pl. Arachn. Nom donné à une famille d'aranéides, dont l'espèce type est l'olios colombien. — *Une* ÉNERGIQUE.

ÉNERGIQUEMENT (*ji-ke-man*) adv. D'une façon énergique.

ÉNERGISER (*ji*) v. a. Donner de l'énergie à : ÉNERGISER *son style*. (Inus.)

ÉNERGUMENE (du gr. *énergouménos*, même sens) n. Personne possédée du démon : *Exorciser un* ÉNERGUMENE.

— Par ext. Personne qui pousse ses sentiments jusqu'à l'exaltation la plus outrée; fanatique, exalté.

— ENCYCL. On désigna d'abord sous le nom d'*énergumènes* les hommes dont une idée fixe troublait la raison et tous ceux qui étaient dits « possédés ». (V. POSSÉDÉ.) Aujourd'hui, on entend par « énergumènes », non seulement les fanatiques et les exaltés de tous les systèmes politiques et religieux, mais encore les hommes qui se livrent à des mouvements excessifs d'enthousiasme, qui parlent avec emportement et colère, qui gesticulent avec véhémence.

ÉNERVANT (*van*), **ANTE** [rad. *énerver*] adj. Qui abat les forces, le courage, l'énergie : *La vie* ÉNERVANTE *des grandes villes abrège la vie.* (Maquel.)

ÉNERVATION (*si-on* — rad. *énerver*) n. f. Abattement des forces physiques.

— Fig. Affaissement moral; perte du courage, de l'énergie, de l'efficacité : *L'universalité, qui disperse l'esprit sur tout objet, est une cause d'*ÉNERVATION. (Michelet.)

— Art vétér. Section des tendons éleveurs de la lèvre, chez le cheval.

— Hist. Supplice en usage sous les rois de la première et de la deuxième race, et qui consistait à brûler certains nerfs, à appliquer un fer rouge sur les jarrets et les genoux du condamné, etc.

— Méd. Épuisement de l'action nerveuse.

— Techn. Procédé employé pour abattre principalement les veaux et les chevaux, et qui consiste à leur introduire la lame d'un couteau entre le crâne et la première vertèbre, ce qui les tue instantanément par section du bulbe rachidien.

ÉNERVE (du lat. *enervis*, sans nerf) adj. Qui est sans nervures : *Feuilles* ÉNERVES.

ÉNERVEMENT (*man*) n. m. Action d'énerver; état de ce qui est énervé : *L'*ÉNERVEMENT *des forces, des courages.*

ÉNERVER du lat. *enervare*; du préf. priv. *e*, et de *nervus*, nerf) v. a. Détruire l'énergie physique de : *La grande chaleur* ÉNERVE *le corps.* ‖ Abusivem. Irriter, agacer le système nerveux. C'est une faute de français, en même temps qu'un contresens, de dire : *Je suis* ÉNERVÉ, pour : *Je suis agacé. Elle m'*ÉNERVE, pour : *Elle m'agace.*

— Fig. Amollir, affaiblir, détruire l'énergie morale ou l'efficacité de : *L'habitude des jouissances* ÉNERVE *l'âme.* (Maquel.) — Rendre faible, fade, incolore : ÉNERVER *son style par l'abus des ornements.*

— Art vétér. *Énerver un cheval.* Lui enlever le tendon des muscles releveurs de la lèvre supérieure, pour rendre le bout du nez plus fin et plus gracieux.

— Hist. Soumettre au supplice de l'énervation.

— Techn. *Énerver un ressort.* Lui faire perdre son élasticité.

Énervé, ée part. pass. du v. Énerver.

— Bot. Se dit des feuilles qui n'ont pas de nervures. On dit aussi ÉNERVÉ.

— Mar. *Câble énervé.* Cordage qui s'est allongé considérablement et dont la résistance est très réduite.

— SYN. **Énervé, affaibli, amoli, efféminé.** V. AFFAIBLI.

S'énerver, v. pr. Perdre ses forces physiques, intellectuelles ou morales. — Devenir fade, incolore : *Style qui* S'ÉNERVE *en se polissant.*

— SYN. **Énerver, affaiblir.** V. AFFAIBLIR.

Énervés de Jumièges (LES). Hist. Deux fils de Clovis II auraient été saisis par leur père pour s'être révoltés contre leur mère Bathilde. Le roi aurait fait « énerver » ses deux fils, c'est-à-dire leur aurait fait brûler plusieurs des principaux nerfs, de manière à leur faire perdre toute force et virilité; puis il les aurait fait placer sur un bateau avec un serviteur et des vivres; le cours de la Seine les aurait emportés à la dérive jusqu'au lieu de Jumièges, où l'ermite saint Philibert les aurait recueillis. Après leur mort, il leur aurait fait construire un tombeau, dont on voit encore aujourd'hui des vestiges. Ces faits paraissent légendaires. Le tombeau en question serait celui des ducs de Bavière, Tassilon et Théodore, prisonniers de Charlemagne, enfermés à Jumièges.

— Iconogr. Les *Énervés de Jumièges* ont fourni le sujet d'un tableau de Luminais (1880). Une barque de construction grossière semble aller à la dérive, sur l'eau jaune qui forme l'embouchure de la Seine. A l'avant de la barque, une petite image de la Madone dans une niche. Les deux princes mérovingiens, couchés et incapables de se mouvoir, ensanglantés, dont la tête pâle et les pieds entourés de lanières apparaissent seuls sous le drap qui les recouvre, descendent ainsi le courant, sans aucune apparence de secours possible. L'aspect de l'ensemble est triste, et l'impression générale a quelque chose de sinistre. Ce tableau peut être considéré comme une des meilleures œuvres de Luminais.

Les Énervés de Jumièges, d'après Luminais.

ÉNÉSIDÈME. Biogr. V. ÆNÉSIDÈME.

ENÉTANT (*a-né-tan* — de *en*, et *étant*) adj. Sylvic. Se dit d'un arbre sur pied. ‖ On écrit mieux EN ÉTANT.

ÉNEYER (*nè-ié* — du préf. priv. *é*, et *nœud*. Ce verbe conserve l'*y* dans toute sa conjugaison : *Il éneye*; il prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous éneyions. Que vous éneyiez*: v. a. Techn. Ôter les nœuds de la canne à sucre avant de la fendre pour la placer ensuite sous la presse.

ENFAGOTER (de *en*, et *fagot*) v. a. Fam. Surcharger de vêtements ridicules et lourds : ENFAGOTER *un enfant.*

S'enfagoter, v. pr. Se vêtir d'une manière ridicule.

ENFAÎTEAU (*fè-to* — de *en*, et *faîte*) n. m. Tuile creuse et de forme demi-cylindrique, que l'on place sur le faîte du toit d'une maison ou d'un mur.

ENFAÎTEMENT (*fè-te-man* — rad. *enfaîter*) n. m. Feuille de plomb repliée, que l'on fixe sur le faîte des maisons couvertes d'ardoises, au moyen de crochets de fer. ‖ Garnir d'enfaîteaux.

ENFAÎTER (*fè* — de *en*, et *faîte*) v. a. Constr. Couvrir d'un enfaîtement.

— Techn. Remplir une mesure au delà des bords.

ENFANCE (*fanss* — lat. *infantia*; de *infans*, enfant) n. f. Période qui s'écoule depuis la naissance de l'être humain jusqu'au moment où il entre dans l'adolescence : *Personne mieux qu'une mère ne peut s'occuper de l'*ENFANCE *de son fils.* (Mme Romieu.) ‖ Par ext. Enfants : *L'*ENFANCE *plaît et attire par la grâce, par la faiblesse.* (St-Marc Gir.)

— Par anal. État, situation intellectuelle semblable à celle de l'enfance : *Riez de ma simplicité et de mon* ENFANCE *qui cherche encore des jeux.* (Boss.) ‖ Action d'enfant, enfantillage : *Ils ne font que des* ENFANCES. (Sév.) (Vieux. ‖ Époque où le vieillard perd ses facultés intellectuelles et retourne à l'état d'enfant inconscient de ses actes et de ses paroles : *Tomber en* ENFANCE. *Retourner en* ENFANCE.

— Fig. Origine, commencement, temps où une chose quelconque manque encore de la perfection qu'elle atteindra plus tard : *L'*ENFANCE *de la société. La science est encore à l'état d'*ENFANCE. (Renan.)

— n. f. pl. Dans les chansons de geste, Exploits accomplis par un héros dans son enfance et sa jeunesse (v. l'art. SUIV.) : *Les* ENFANCES *d'Ogier.*

— ENCYCL. Méd. *Hygiène et maladies de l'enfance.* V. ENFANT.

Enfances. Littér. du moy. âge. Les « Enfances » d'un héros sont, dans l'épopée du moyen âge, ses exploits de jeunesse. Vers la fin du XIIe siècle, quand la veine épique commença à s'épuiser, on composa sous ce titre un grand nombre de poèmes, où, exploitant la notoriété d'un personnage épique, on racontait les aventures, jusque-là inconnues, de ses premières années : nous avons les *Enfances* de Charlemagne, de Guillaume au Court Nez, d'Ogier le Danois, de Roland, de Vivien et même de Godefroy de Bouillon. Ces poèmes, tout romanesques, et où le merveilleux abonde, n'ont presque jamais ni la rude sobriété ni la grandeur simple des œuvres de la première époque.

— BIBLIOGR. : L. Gautier, *les Épopées françaises*, passim; Nyrop, *Storia dell'epopea francese*, traduit du danois (Florence, 1886).

Enfance du Christ (L'), trilogie sacrée, poésie et musique d'Hector Berlioz. — C'est une des œuvres les plus remarquables de l'auteur. Simple d'allure et de moyens, d'un sentiment poétique pénétrant, avec un tour archaïque très prononcé, *l'Enfance du Christ* fut caractérisée par l'auteur de « mystère dans le style ancien ». L'œuvre est divisée en trois parties : *le Songe d'Hérode, la Fuite en Égypte, l'Arrivée à Saïs.* Il faut surtout signaler : dans la première partie, la Marche nocturne, l'air d'Hérode et la délicieuse

scène de l'étable; dans la seconde, le morceau symphonique d'introduction, le joli chœur des bergers, et la scène finale, avec la phrase si suave du récitant : *Les voyageurs quelque temps sommeillèrent;* dans la troisième, le duo de Joseph et de Marie, le chœur qui suit et toute la scène finale.

Enfance (Evangile de l'). Dès l'origine du christianisme, les fidèles éprouvèrent le désir de mieux connaître les premières années de J.-C., sur lesquelles les Evangiles canoniques sont fort brefs; c'est pour les satisfaire qu'un pieux fabricateur composa sur ce sujet un récit d'une extrême naïveté, qui, d'abord accepté par beaucoup d'Eglises, ne fut rejeté définitivement qu'en 496 par le pape Gélase. Cette condamnation ne l'empêcha pas d'avoir un immense succès, et il a été traduit en vers et en prose dans la plupart des langues européennes du moyen âge. Il a été imprimé par Tischendorf : *Evangelium pseudo-Matthæi* sive *Liber de ortu B. Mariæ Virginis et infantia Salvatoris,* dans *Evangelia apocrypha* (1853).

ENFANÇON (dimin. de *enfant*) n. m. Fam. Petit enfant.

ENFANT (*fan* — lat. *infans;* de *in,* non, et *fari,* parler) n. m. Etre humain en bas âge; qui n'est pas parvenu à l'âge de puberté : *Pour élever les* ENFANTS, *il faut beaucoup d'amour et de patience.* ‖ S'emploie au féminin lorsqu'on a l'intention expresse de désigner le sexe : *Une méchante* ENFANT.

— Poétiq. Petit d'un animal. ‖ Jeune plante; plante venue d'une autre plante.

— Terme d'amitié, de protection, qu'une personne emploie en s'adressant à des personnes plus jeunes qu'elle ou d'une position sociale inférieure. ‖ Personne ou être personnifié qui a un caractère enfantin : *Mon père est un grand* ENFANT *que j'ai eu quand j'étais tout petit.* (Alex. Dumas fils.) ‖ Personne peu habile ou de peu de valeur : *Le peuple reste toujours un* ENFANT *en politique.*

— Fils ou fille : *Partager son bien entre ses* ENFANTS. ‖ Descendant : *Nous sommes tous* ENFANTS *du même père.*

— Citoyen : *Les* ENFANTS *de la France.*

— Fig. Produit, résultat, effet : *L'amour est l'*ENFANT *du loisir.* (Corneille.)

— Loc. poétiq. *Enfants d'Apollon, de la Muse,* Poètes. ‖ *L'enfant de Cythère, de Paphos, L'enfant ailé,* L'Amour.

— Alchim. *Les quatre enfants de la nature,* Les quatre éléments.

— Astron. *Enfants de Dercéto* ou *d'Atergatis,* Nom donné quelquefois à la constellation des Poissons.

— Bot. *Enfants des dieux, de la terre,* Noms donnés aux champignons par les anciens philosophes. ‖ *Enfant du diable,* Nom vulgaire du *phallus impudicus.*

— Cout. anc. *Faire enfant chéri.* Avantager un enfant au préjudice des autres. (Se disait en Flandre.)

— Hist. Titre d'honneur, qu'on donnait aux princes et aux grands. (V. INFANT.) ‖ *Enfants de France,* Enfants et petits-enfants du souverain de France. ‖ *Enfants d'honneur,* Jeunes gentilshommes élevés avec les princes, auxquels ils servaient de pages. ‖ *Enfants de cuisine,* Marmitons d'une cuisine royale ou princière. ‖ *Enfants de langue,* Jeunes Français qui apprenaient, dans les Echelles du Levant, la langue turque, la langue arabe et la langue grecque pour devenir drogmans ou interprètes : *Les* ENFANTS DE LANGUE *furent établis par Louis XIV.* (Ils ont été remplacés par les *jeunes de langue.*)

— Hist. ecclés. Nom donné, dans la primitive Eglise, aux personnes nouvellement baptisées.

— Mamm. *Enfant-du-diable,* Nom vulgaire des monfettes.

— Mar. *Attaque en enfant perdu,* Manœuvre d'un torpilleur agissant seul contre un navire. ‖ *Enfant trouvé,* Individu qui s'est embarqué à bord clandestinement et qu'on découvre après avoir pris la mer.

— Moll. *Enfant-au-maillot,* Nom vulgaire des coquilles terrestres du genre maillot (*pupa*) et de quelques genres voisins, qui simulent assez bien un enfant emmailloté.

— Relig. *Enfant Jésus, Enfant Dieu,* Jésus-Christ encore enfant; image qui le représente. ‖ *Enfant de lumière,* Celui qu'illumine la foi divine, élu. ‖ *Enfant des ténèbres, Enfant du siècle,* Mécréant, impie, homme qui méconnaît la vraie foi. ‖ *Enfants des hommes,* Hommes en général, et en particulier ceux qui vivent en dehors de la foi. ‖ *Enfants de Dieu,* Hommes en général, et particulièrement ceux qui possèdent la vraie foi. ‖ *Enfants de la terre,* Hommes en général, et particulièrement ceux qui sont exclusivement attachés aux biens temporels. ‖ *Enfants de l'Eglise,* Fidèles qui reconnaissent l'Eglise et son chef.

— Loc. div. : *Petits-Enfants,* Enfants ou descendants du fils ou de la fille. ‖ *Enfant de bonne mère* ou *de bonne maison,* Personne qui occupe une situation sociale avantageuse. — *Traiter quelqu'un en enfant de bonne maison,* Se montrer sévère à son égard. ‖ *Enfant de famille,* Enfant de bonne maison. ‖ *Enfant légitime,* Enfant né de parents unis par le mariage. *Enfant naturel* et poétiq. *Enfant de l'amour,* Celui qui est né hors du mariage. ‖ *Enfant adultérin,* Enfant qui est le produit d'un commerce adultérin. ‖ *Enfant incestueux,* Enfant né d'un commerce incestueux. ‖ *Enfant adoptif,* Personne à qui l'on donne, par acte authentique, les titres et les droits d'enfant. ‖ *Enfant trouvé,* Enfant abandonné par ses parents et recueilli par la charité publique. — Pl. Nom que l'on donne aux hospices où l'on recueille les enfants sans famille ou abandonnés : *Se rendre aux* ENFANTS TROUVÉS. ‖ *Enfant perdu,* Soldat qu'on envoyait aux postes avancés, et qui, le plus souvent, était sacrifié. — Par ext. Individu qu'on met en avant dans un péril ou dans une affaire dangereuse. ‖ *Enfant gâté,* Celui à qui l'on passe des caprices et des fantaisies de tout genre. — Par ext. Favori : *Bonaparte fut l'*ENFANT GÂTÉ *de la Victoire.* ‖ *Enfant terrible,* Enfant qui répète tout ce qu'il entend, raconte tout ce qu'il voit, dit tout ce qu'il pense, et jette ainsi les grandes personnes, très souvent, dans de cruels embarras. — Par ext. Personne qui, par des actions trop hardies ou des propos trop sincères, compromet sa cause, son parti. ‖ *Enfant de troupe,* Fils de militaire élevé aux frais de l'Etat et figurant sur les contrôles de l'armée. ‖ *Enfants de chœur,* Enfants qui servent et qui chantent à l'église pendant les offices. ‖ *Bon enfant,* Personne d'un caractère facile ou simple et naïf. (On peut employer le féminin en parlant d'une femme : *Voyons, soyez* BONNE ENFANT. ‖ *Enfant prodigue,* Personnage d'une parabole de l'Evangile, (V. pl. loin.) — Fig. Fils de famille, qui dissipe son bien et revient s'amender à la maison paternelle. ‖ *Enfant de la balle,* Personne qui exerce la profession de son père. ‖ *C'est bien l'enfant de son père, de sa mère.* Se dit pour marquer une ressemblance physique ou morale. ‖ *Etre innocent comme l'enfant qui vient de naître,* Etre de la plus entière innocence. ‖ *Etre enfant, Faire l'enfant,* S'amuser à des bagatelles, à des enfantillages. — Faire le naïf, l'innocent. ‖ *Faire un enfant,* Accoucher. — Engendrer un enfant. ‖ *C'est jeu d'enfant,* C'est chose très simple, très facile. ‖ *Enfants de giberne.* Argot milit. Nom donné aux enfants de troupe.

— PROV. : **Il n'y a plus d'enfants.** Se dit lorsqu'on voit ou qu'on entend un enfant dire ou faire des choses qui ne sont pas de son âge.

— Adjectiv. Qui est encore dans l'âge de l'enfant : *Avoir deux fils encore* ENFANTS. ‖ Qui a les manières, les allures, les habitudes des enfants : *La plupart des hommes meurent* ENFANTS.

— ALLUS. HIST. : **Laissez venir à moi les petits enfants.** (*Sinite parvulos venire ad me.*) Paroles de Jésus-Christ dans l'Evangile selon Saint-Luc : « Et quelques uns lui présentaient de petits enfants, afin qu'il les touchât, ce que ses disciples voyant, ils les repoussaient avec des paroles rudes. Mais Jésus, les appelant à lui, dit à ses disciples : Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent ».

— ALLUS. LITTÉR. : **L'enfant et le maître d'école.** V. DANGER. ‖ **L'enfant sublime,** mot que Chateaubriand aurait dit de Victor Hugo adolescent, qui venait de débuter aux jeux Floraux par un triple succès (*les Vierges de Verdun, la statue de Henri IV, Moïse sur le Nil*). Mais Chateaubriand protestait plus tard, quand on lui attribuait ce mot, qui est peut-être d'Alexandre Soumet.

— ENCYCL. I. Physiol. et hyg. L'*enfant* est l'être humain qui apparaît à la lumière complètement formé, succédant à l'*embryon* et au *fœtus.* Son premier acte est un cri, à moins qu'il ne soit asphyxié, auquel cas on doit pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la fonction respiratoire est bien établie, il faut nettoyer l'enfant, le débarrasser de la couche sébacée qui l'entoure presque entièrement, par des frictions avec des corps gras : vaseline, huiles d'amandes douces ou d'olive, cérat, beurre, jaune d'œuf; on le lave ensuite à l'eau tiède, on sèche avec des serviettes chaudes dans une pièce chaude. Les enfants débiles, nés avant terme, doivent être mis à la *couveuse.* On habille l'enfant de langes très lâches. On attendra quelques heures avant de le faire teter, sans rien lui donner; le premier lait ou *colostrum* étant assez long à monter.

L'enfant pourra alors être couché, *seul* dans un lit à parois plus élevées que la couche, pour qu'il ne risque pas de tomber. La couche se composera de substances de peu de valeur et faciles à remplacer : son, balle d'avoine varech, crin. On placera l'enfant un peu sur le côté droit, exposé à l'air pur et à une douce lumière, et toujours dans une pièce à température douce et égale.

L'allaitement naturel et maternel doit être préféré à tout. V. ALLAITEMENT.

L'enfant doit être tenu proprement, lavé à l'eau tiède, avoir une tetée de quelques minutes toutes les deux heures, le jour, toutes les quatre à cinq heures la nuit, et, s'il se porte bien, augmenter régulièrement de poids, tous les jours, de 30 grammes pendant les premiers mois. Puis, l'enfant croissant, les tetées deviennent plus longues et moins fréquentes; le poids s'accroît moins vite. Son sommeil, d'abord constant, interrompu seulement par les tetées, devient moins continu. Vers six mois, on commence à le faire manger des soupes ou potages légers. Quant à la viande, on ne la permettra que lorsque l'évolution dentaire sera à peu près terminée et le *serrage* effectué.

Les soins de propreté continuent d'être ceux du début, rigoureux et incessants : bains généraux fréquents et tièdes, frictions très douces de la tête pour en enlever la crasse, les pellicules et les croûtes. Le costume se modifiera, tout en restant souple et ample; les bas, les chaussures apparaîtront peu à peu. L'enfant essaye alors de se tenir, de s'accrocher, on le sort de plus en plus au dehors; on le laisse s'ingénier à se tenir debout sans les habitueels et plutôt dangereux accessoires; l'enfant dort de moins en moins : à dix-huit mois, il ne repose plus guère que la nuit. Il marche seul entre neuf mois et quinze mois, selon sa précocité. Son hygiène purement physique va rester stationnaire jusqu'à sept ans : ses repas seront réglés, formés d'aliments à digestion facile d'abord, en allant progressivement; les exercices au grand air et au soleil deviendront très fréquents : il en résultera une fatigue salutaire, un bon sommeil et un excellent accroissement.

La physiologie infantile est intimement liée aux développements anatomiques, à l'apparition de certains os (dents), à l'évolution des autres, à la soudure des points d'ossification entre eux, à la transformation osseuse des cartilages. L'enfant naît essentiellement imparfait : habitué à vivre de l'existence maternelle, pour lui automatique, il doit tout apprendre, et, jusqu'à la puberté, variable selon les sexes, les latitudes, il sera un enfant, ayant besoin d'aide, de protection, d'études de toute sorte.

La pathologie, sauf en de rares cas heureux, accompagne, plus ou moins complexe, l'évolution infantile : le froid et la mauvaise alimentation sont les premiers ennemis, puis les épidémies et les affections en quelque sorte propres à l'enfance, muguet, coqueluche, fièvres éruptives, diphtérie, croup, angines variées, vers intestinaux, méningite, etc. Le dénouement, mort ou guérison, est le plus souvent rapide, foudroyant quand il est néfaste. La proprété, l'hygiène, l'éloignement des foyers de contagion des enfants de la même famille, quand l'un d'eux est atteint d'une maladie épidémique, diminuent la morbidité et la mortalité infantile. L'inspection des enfants en nourrice (loi Théophile Roussel), l'allaitement maternel remis en honneur, la prophylaxie de la tuberculose (examen du lait et des animaux) sont de grands progrès pour la protection et la conservation de l'enfance réalisés au XIXe siècle. V. CRÈCHE.

— II. Dr. et ordonn. La loi reconnaît trois espèces de filiation : la *filiation légitime* ou *légitimée,* la *filiation naturelle,* qui est ou proprement naturelle, ou adultérine ou incestueuse, enfin la *filiation adoptive.*

L'enfant est *légitime* lorsqu'il a été conçu ou est né pendant le mariage de ses père et mère. Cette filiation se prouve par l'acte de naissance régulièrement inscrit sur les registres de l'état civil et par une possession d'état conforme à ce titre (C. civ., art. 319 et suiv.). Aux termes de l'article 371, l'enfant doit, à tout âge, honneur et respect à ses père et mère et à ses autres ascendants. Par suite, il ne peut se marier sans avoir obtenu le consentement de ses parents ou ascendants ou, s'il a dépassé l'âge fixé par la loi, sans les avoir consultés dans les formes légales (art. 148 et suiv.). Il doit des aliments à ses père et mère et autres ascendants (art. 205). Il ne peut, avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis, se donner en adoption sans le consentement de ses père et mère, et, passé cet âge, sans avoir requis leurs conseils (art. 346). A ces obligations de l'enfant légitime correspondent des droits. Les père et mère et autres ascendants doivent des aliments à leurs enfants ou descendants, même majeurs, qui sont dans le besoin (art. 203). Les enfants ou descendants succèdent à leurs père et mère et autres ascendants; ils jouissent même, sur le patrimoine de ceux-ci, d'un droit de réserve (art. 913 et suiv.).

Les enfants *légitimés,* simples enfants naturels au moment de leur conception, ont été *reconnus,* soit au moment de leur naissance, soit postérieurement, et sont devenus *légitimes* par le mariage de leurs père et mère.

Les *enfants naturels* sont ceux qui naissent d'un père et d'une mère que n'unit pas un mariage légitime. Les *enfants naturels simples* peuvent être *reconnus* et *légitimés;* et ils succèdent aux biens de leurs père et mère, lorsqu'ils ont été reconnus, dans une proportion déterminée par la loi (art. 757 et suiv.).

Les enfants naturels *adultérins,* c'est-à-dire issus de deux personnes qui n'auraient pu se marier ensemble, parce que l'une d'elles ou toutes deux étaient déjà engagées dans les liens d'un précédent mariage, et les enfants *incestueux,* c'est-à-dire ceux dont les père et mère étaient unis par un lien de parenté ou d'alliance susceptible de faire obstacle à leur mariage, ne peuvent être ni reconnus ni légitimés; ils ne sont pas héritiers de leurs parents et n'ont droit qu'à des aliments (art. 762).

Les donations entre vifs sont révoquées de plein droit par la survenance d'un *enfant* au donateur, dans le cas où ce donateur n'avait pas d'enfant ou de descendants vivants lorsqu'il effectuait la donation (art. 960). La survenance d'un enfant met à néant toutes les donations, sauf celles que les époux peuvent se faire l'un à l'autre par contrat de mariage. V. FILIATION, PATERNITÉ, RECONNAISSANCE, etc.

— *Enfants mineurs de l'absent.* Si le père a disparu laissant des enfants mineurs issus d'un mariage commun, la mère exerce tous les droits du père, quant à leur éducation et l'administration de leurs biens (C. civ., art. 141). Si la mère est prédécédée, ou que les mineurs appartiennent à un mariage précédent, il leur sera nommé un tuteur par le conseil de famille dans les six mois de la disparition du père (C. civ., art. 142, 143).

— *Armée. Enfants de troupe.* Cette situation peut être accordée : 1° aux fils des militaires en activité, depuis le simple soldat jusqu'au grade de capitaine, ou assimilé, inclus, ainsi qu'aux fils d'anciens militaires des mêmes grades, jouissant d'une pension de retraite ou de réforme pour blessures ou infirmités, ou réformés avec gratification permanente, ou ayant contracté un engagement d'au moins cinq ans; 2° aux fils des officiers supérieurs ou assimilés décédés; 3° aux fils de tout militaire mort au service; 4° aux fils de tout militaire de la réserve ou de l'armée territoriale tué à l'ennemi ou mort de ses blessures.

Les enfants proposés doivent être âgés, au 1er août, d'au moins deux ans.

Les enfants admis, qui, jadis, étaient directement incorporés et élevés dans les corps de troupes, sont maintenant laissés dans leurs familles, et immatriculés seulement dans un corps par les soins duquel sont payées des allocations annuelles : de 100 francs, pour les enfants de 2 à 5 ans; de 150 francs, pour ceux de 5 à 8 ans, et de 180 francs, pour ceux au-dessus de 8 ans. Le père ou tuteur perçoit ces allocations par trimestre, à terme échu, directement ou par mandat sur le trésor. Quand l'enfant a atteint 13 ans, il peut être admis dans une école militaire préparatoire et son allocation lui est payée jusqu'au jour de sa mise en route pour cette école. Le nombre des enfants de troupe que comporte l'armée est de 5.000, répartis, entre les différentes armes, proportionnellement à leur effectif : dont 1.000 de 2 à 5 ans, 1.500 de 6 à 8 ans et 2.500 de 9 à 13 ans. Le nombre de ceux admis annuellement dans les écoles militaires est de 600, dont 100 à l'Ecole d'artillerie, 100 à l'Ecole de la cavalerie, et 400 aux quatre écoles de l'infanterie. L'Ecole de l'artillerie reçoit, outre les enfants de troupe de son arme, ceux du génie et du train. Les enfants de troupe de la gendarmerie sont répartis entre les écoles des trois armes. Ceux de toutes les autres provenances sont répartis entre les écoles de l'infanterie.

Le ministre de la guerre fixe annuellement un certain nombre de places affectées aux enfants de troupe des corps de la marine.

— *Instruction publique. Enfants libres.* La loi du 28 mars 1888 sur l'instruction obligatoire donne ce nom aux enfants qui reçoivent l'enseignement primaire dans leurs familles. Ces enfants doivent, chaque année, à partir de la fin de la deuxième année d'instruction obligatoire, subir, devant un jury spécial, un examen dont les formes et les programmes ont été déterminés par arrêté du 22 déc. 1889. La liste des enfants astreints à subir l'examen est dressée par le maire.

— *Protection légale de l'enfance.* Pendant l'antiquité, les Perses, les Egyptiens, les Juifs protégèrent l'enfance en vertu de leurs doctrines religieuses. Il en était autrement en Grèce et à Rome, où la vie et la liberté de l'enfant n'étaient pour ainsi dire aucunement respectées avant l'avènement du christianisme. A partir de Constantin, la législation devint plus clémente, mais l'enfant abandonné restait encore la propriété de celui qui le recueillait. Plus tard, Justinien effaça cette disposition, mais elle reparut sous les conquérants barbares de l'empire romain; alors, les enfants délaissés devenaient serfs. L'Eglise en recueillait beaucoup; aussi, dès le IVe siècle, trouve-t-on des asiles qui hospitalisaient à la fois les enfants, les malades et les pauvres. On comprend ce que devait produire la promiscuité d'éléments aussi disparates; on chercha à les séparer. Par exemple, en 1326, l'hôpital des *Enfants bleus;* en 1537, l'hôpital des *Enfants rouges* ou *Enfants de Dieu,* furent fondés à Paris pour recueillir les orphelins légitimes de père et de mère. Vers 1638, Vincent de Paul fonda l'œuvre si éminemment utile des *Enfants trouvés.*

Au point de vue des lois, on peut dire que c'est surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle que fut organisée une législation protectrice de l'enfance. Voici plus particulièrement la législation française.

1° *Enfants du premier âge* et *nourrissons.* Aux termes de la loi du 23 décembre 1874, complétée par un décret du

2° février 1877, tout enfant, âgé de moins de deux ans, qui est placé moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents, devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'autorité publique ayant pour but de protéger sa vie et sa santé.

2° *Enfants assistés.* La législation moderne comprend sous ce nom trois classes d'enfants : les *enfants trouvés*, nés de père et de mère inconnus et trouvés dans un lieu quelconque ; les *enfants abandonnés* qui, nés de père et de mère connus, ont été délaissés par ceux-ci, qui ont complètement disparu, enfin, les *orphelins pauvres*. Les enfants assistés sont régis officiellement par le décret du 30 ventôse an V, le décret du 19 janvier 1811, la loi du 5 mai 1869, mais la plupart des dispositions des deux décrets sont tombées en désuétude. La loi de 1869 a classé au nombre des dépenses obligatoires des secours temporaires destinés à prévenir ou à faire cesser l'abandon. Les dépenses afférentes aux enfants assistés sont payées, dans chaque département, sur : le produit des fondations, dons et legs spécialement à tous les hospices du département au profit des enfants assistés ; le produit des amendes de police correctionnelle ; le budget départemental ; le contingent des communes, réglé chaque année par le conseil général et qui ne peut excéder le cinquième des dépenses. Les frais d'inspection et de surveillance sont à la charge de l'État, et les agents sont nommés par lui. Les enfants assistés sont placés à la campagne dans des familles de cultivateurs honnêtes, qui reçoivent une subvention mensuelle.

3° *Enfants maltraités* ou *moralement abandonnés*. L'enfant moralement abandonné est celui dont les parents n'ont pas disparu, mais qui, n'étant ni nourri ni logé par eux, se trouve obligé de demander le plus souvent à la mendicité ou à d'autres moyens moins avouables de quoi subvenir à ses besoins. En vertu de la loi du 24 juillet 1889, les pères et mères et ascendants sont déchus *de plein droit* de la puissance paternelle lorsqu'ils encourent certaines condamnations relatives à leurs enfants, ou relatives aux mœurs, se laissent aller à l'ivrognerie habituelle, à une conduite scandaleuse ou à des brutalités. La loi organise la tutelle qui remplace celle des parents déchus et les moyens financiers qui permettent de subvenir aux besoins des enfants.

4° *Travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie.* Le législateur, frappé des résultats désastreux produits par le travail excessif des enfants dans les manufactures, usines et ateliers, a cherché à y remédier par les lois du 19 mai 1874, les décrets des 27 mars, 12 mai, 13 et 14 mai 1875, 27 mars 1885, remplacés par la loi du 2 novembre 1892 et les décrets des 21 avril, 3 mai, 13 mai 1893, qui en organisent l'application.

Les enfants et filles mineures ne peuvent être employés qu'à partir de treize ans, s'ils ne sont munis d'un certificat d'études primaires et d'un certificat d'aptitude physique, délivré par l'inspecteur ou un médecin. Les enfants de l'un ou l'autre sexe, âgés de moins de seize ans, ne peuvent être astreints à un travail effectif de plus de dix heures par jour, de seize à dix-huit ans, de plus de soixante heures de travail par semaine, sans que le travail journalier excède onze heures. Cependant la loi de mars 1900 a décidé que dans les établissements mixtes, c'est-à-dire ceux qui emploient dans les mêmes locaux des adultes hommes, des femmes et des enfants, la journée de travail effectif pourra être de onze heures, uniformément pour tous les travailleurs. La même loi a fixé un délai de deux ans pour l'abaissement de la journée légale à dix heures et demie et un autre délai de deux ans pour la réduction à dix heures. Ces diverses dispositions ont été prises surtout en vue de la surveillance des inspecteurs. Les enfants âgés de moins de dix-huit ans ne peuvent être employés à aucun travail de nuit et ont droit à un repos hebdomadaire.

Le décret du 13 mai 1893 énumère les travaux dangereux ou insalubres auxquels ne peuvent être attachés, qu'à titre exceptionnel, les mineurs de dix-huit ans. Le décret du 13 juillet de la même année indique dans quelles conditions peuvent être modifiés le travail de nuit, la durée du travail, le repos hebdomadaire.

Un autre décret du 3 mai 1893 interdit complètement l'emploi des femmes dans les mines, minières et carrières, et des enfants du sexe masculin au-dessous de treize ans, et réglemente le travail des jeunes gens jusqu'à dix-huit ans.

5° *Enfants dans les professions ambulantes et employés dans les théâtres.* A l'égard des saltimbanques et de ceux qui font des exercices périlleux ou de dislocation, il est interdit, par une loi du 7 décembre 1874, à tout individu de faire faire des exercices à des enfants de moins de seize ans, et, même, aux pères et mères, d'y soumettre leurs enfants de moins de douze ans.

Les enfants ne peuvent être employés comme acteurs ou figurants dans les théâtres et cafés-concerts au-dessous de l'âge de treize ans sans une permission du ministre de l'instruction publique à Paris, ou du préfet dans les départements (loi du 2 nov. 1892, art. 8).

— III. Hist. *Enfants de France.* C'est le nom sous lequel on désignait les enfants et petits-enfants des rois de France. Les frères et sœurs du roi jouissaient également de ce titre, qu'ils transmettaient à leurs enfants seulement ; au delà de ce degré de parenté, l'expression *enfants de France* était remplacée par *princes* ou *princesses du sang*. Le fils aîné du roi de France portait le titre de *Dauphin*. Si le Dauphin mourait, le titre revenait à son fils aîné s'il en avait un, et, dans le cas contraire, à son frère cadet. Sous la première race, les fils succédaient également au monarque défunt en se partageant son héritage ; sous la troisième race (Capétiens), on donna aux cadets, en apanage, une province ou un fief du royaume. A dater du XVe siècle, ces apanages devinrent purement honorifiques. Les filles recevaient une simple dot.

— *Histoire littéraire. Enfants sans-souci.* On désignait sous ce nom certaines troupes de clercs de la basoche qui, organisées en confréries dramatiques, jouèrent en France, du XIVe au XVIe siècle, la comédie, morale ou politique, sous les titres de *soties* ou de *moralités*. Charles VI consacra par lettres patentes l'existence des « Enfants sans-souci » qui avaient pour chef le *prince des sots* ; après lui venait la *mère-sotte*, dignité dont le fameux Triboulet fut revêtu sous Louis XII ; aussi les appelait-on fréquemment les « compagnons du prince des sots ».

L'origine des « Enfants sans-souci » est obscure. Ce qu'on en raconte est légendaire. C'est à tort que, sur la foi des frères Parfait, on a représenté les « Enfants sans-souci » comme des jeunes gens de famille jouant la comédie devant le peuple pour le moraliser ou l'amusant. Ils formaient, non la « jeunesse dorée », mais la « bohème » du XVe siècle. La confrérie possédait, cependant, une maison située rue Darnetal, et connue sous le nom de *Maison des sots attendans*. Clément Marot fit partie des « Enfants sans-souci », mais durant sa jeunesse seulement, et il composa pour ses compagnons la *Ballade des Enfants sans-soucy*. La révolution littéraire de la Renaissance porta un coup mortel à la prospérité des « Enfants sans-souci ». Leurs représentations se prolongèrent cependant, mais sans originalité ni succès, jusque dans la seconde moitié du XVIe siècle.

— BIBLIOGR. : Petit de Julleville, *les Comédiens en France au moyen âge* (Paris, 1885).

— IV. Iconogr. Toutes les religions ont fourni à l'art des types enfantins d'une beauté idéale. L'antiquité a eu ses dieux enfants, tels que les Amours, les Ris, etc. Elle a aussi figuré le premier âge des grands dieux et des héros. L'Ancien Testament a eu ses enfants célèbres : Moïse, Joseph, Benjamin ; mais il était réservé au Nouveau Testament de fournir le type par excellence de la beauté enfantine : l'*enfant Jésus*. Les anges, les chérubins, figurèrent à l'envi dans les compositions des peintres chrétiens. Le Nouveau Testament nous offre encore l'histoire du petit saint Jean, le massacre des Innocents, le Christ et les enfants, etc. La vie des saints fournit son contingent d'enfants glorieux, Agnès, Catherine de Sienne, Thérèse d'Avila, etc. L'art a mis fréquemment en scène des enfants ayant un caractère allégorique, des génies accompagnés d'attributs et de symboles, représentant les Arts, les Éléments, les Saisons, les Mois, les Jours, les Sciences, les Vertus, les Vices, etc. Souvent, les enfants ne sont que des figures purement décoratives.

Au Vatican, se trouve une délicieuse petite statue de marbre antique représentant un *Enfant jouant aux dés*. Un groupe, fréquemment reproduit, est celui qui est connu sous le titre de *l'Enfant à l'oie*. Le musée du Capitole, le Louvre, la galerie des Offices, le musée Pio Clementino, le musée Chiaramonti en possèdent des exemplaires. Au musée des Études, à Naples, on voit des groupes de bronze qui, comme l'*Enfant à l'oie*, devaient servir à décorer des fontaines ; ils ont été découverts à Herculanum : l'un représente deux *Enfants nus avec un dauphin sous le bras* ; un autre, des *Enfants soutenant une amphore sur l'épaule* ; un troisième, un *Enfant appuyant la main sur un masque*. Au musée du Capitole est une charmante statue d'*Enfant tenant un masque comique*. Citons encore parmi les antiques du Vatican : un *Enfant tenant une grappe de raisin*, un *Enfant effrayé à la vue d'une couleuvre qui le mord au bras* ; un *Enfant effrayé par un petit chien*, etc.

L'enfant à l'oie.

La sculpture et la peinture ont, à presque toutes les époques, créé à l'envi de délicieux types enfantins. Nous citerons parmi les meilleurs artistes : en Italie, Raphaël, le Corrège ; en Espagne, Vélazquez, Murillo ; en Flandre ou en Hollande, Rubens, Ad. van Ostade, Gérard Dov, Jean Steen, D. Teniers ; en France, Poussin, J.-B. Champaigne, Bachelier, A. Vanloo, G. Gresly, Boucher, Greuze, Chardin ; en Angleterre, Gainsborough, Reynolds, Lawrence, Hogarth, David Wilkie, William Collins, W. Hamilton, Ch. Knight, H. Morland, etc.

Parmi les artistes du XIXe siècle qui ont peint des compositions relatives à l'enfance, il nous suffira de citer quelques noms : Ary Scheffer, Paul Delaroche, Decamps, H. Vernet (dont le tableau, l'*Enfant adopté*, popularisé par la gravure, représente un petit Arabe qui tette une brebis maintenue par un zouave, tandis que la mère, mourante, est étendue auprès d'eux) ; Fr. Millet, Carolus Duran, L. Lassalle, Ribot, Sain, Luminais, Ch. Monginot, J.-L. Hamon, Toulmouche, Chaplin, Eugène Carrière en France ; Anker en Suisse ; Knaus, Schlesinger en Allemagne.

L'enfant adopté, d'après Horace Vernet.

La sculpture moderne a rivalisé avec la peinture : en Italie, Donatello, Jean de Bologne, l'Algarde ; en Belgique, François Flamand ; en France, au XVIIIe siècle, Coysevox, Cousteu, Bouchardon, Pajou, Pigalle, Berruer. Parmi les sculpteurs du XIXe siècle, nous signalerons : David d'Angers, Rude, Raymond Gayrard, L. Jéhotte, Maindron, Dantan aîné, Mathurin Moreau, P. Loison, Aizelin, Eugène Delaplanche, Ramus, etc.

Enfant (L'), par Jules Vallès (1879). — Cet ouvrage, qui passe pour être une autobiographie, est le premier de la triologie que complètent *le Bachelier* et *l'Insurgé*. *L'Enfant* est une caricature poussée à l'outrance de la vie de province, une charge dont le grotesque enlève toute vraisemblance à ce qui pourrait à la rigueur être possible. Jacques Vingtras est le fils d'une paysanne affreusement laide et bête, et d'un pauvre pion de collège, qui ne se contentent pas de battre leur progéniture, mais qui la font crever de faim. Puis viennent les odyssées du ménage à travers la France, le pauvre pion étant souvent déplacé. Dans cette suite de scènes détachées, l'auteur a surtout pris à tâche de montrer combien son père et sa mère étaient odieux et ridicules.

Enfant prodigue (L'), principal personnage d'une des plus touchantes paraboles de l'Évangile. — Un jeune homme, qui ne sait pas se contenter des joies pures et calmes de la famille, va au loin satisfaire dans les orgies sa soif de jouissances. Il tombe bientôt dans la plus affreuse misère et se voit réduit à garder les pourceaux ; image du sort réservé à ceux qui s'abandonnent à leurs passions. Bientôt, une voix secrète le ramène au foyer. Son père, transporté de joie, lui ouvre ses bras, tue le veau gras et lui fait oublier les misères qu'il vient d'essuyer. Les allusions à l'*enfant prodigue* et aux différentes circonstances de sa vie sont assez fréquentes.

— Iconogr. La parabole de l'*Enfant prodigue* a inspiré un grand nombre d'artistes. Une tapisserie flamande de la fin du XVe siècle, qui se voit au musée de Cluny, en représente les divers épisodes. On les trouve également dans une série de quatre estampes de H.-S. Beham (1540) ; dans une estampe d'Albert Durer (*l'Enfant prodigue gardant les pourceaux*) ; dans une suite de six pièces gravées par Nicolas de Bruyn ; dans un tableau de F. Franck le jeune, qui est au Louvre, et dont le sujet central, le *Départ de l'enfant prodigue*, est entouré de huit petites grisailles représentant les autres incidents ; dans un tableau de Henry van Cleef, qui appartient au musée de Vienne ; dans une série de tableaux de Murillo, etc. D. Teniers a peint *l'Enfant prodigue à table avec les courtisanes* (Louvre). Ce tableau, par l'harmonie de la composition, et la finesse des tons dorés, est une page de premier ordre. Une autre composition de Teniers, sur la même parabole, se trouvait autrefois à l'Escurial. Le même sujet a été peint par G. Honthorst (Munich). Clément Boulanger a représenté *l'Enfant prodigue dissipant son patrimoine* (1838), et *l'Enfant prodigue gardant les pourceaux*. Cette dernière scène a été retracée aussi par Nicolas de Bruyn, par Jordaens (Dresde), par S. Le Clerc, etc. Un tableau du Calabrèse, qui est au musée de Naples, représente *le Repentir de l'enfant prodigue*. *Le Retour de l'enfant prodigue* a inspiré à Rembrandt une de ses plus belles estampes et un tableau qui appartient au musée de l'Ermitage. Le même sujet a été retracé aussi par Lucas de Leyde, par J. Bassan, par D. Feti (Dresde), par Pompéo Batoni (musée du Belvédère), par le Guerchin (même musée), par L. Spada (Louvre), par Chassériau (1836), par James Tissot (1863), par Gumery (groupe de marbre, 1859), par Puvis de Chavannes (1879), etc.

Le retour de l'Enfant prodigue, d'après Rembrandt.

Enfant prodigue (L'), opéra en cinq actes, paroles de Scribe, musique d'Auber, représenté à l'Opéra le 6 décembre 1850. — Le livret est la mise en action de la parabole de l'Évangile, mais avec des complications d'intrigue et des effets de mise en scène qui lui enlèvent sa simplicité antique et patriarcale. La partition est inégale. On en peut, néanmoins, signaler quelques jolis morceaux ; entre autres, une romance de soprano, les couplets dits par un jeune chamelier ; un air de ténor, et tout le tableau de la fête à Memphis. — Le 28 avril 1812, l'Opéra avait déjà donné, sous ce titre de *l'Enfant prodigue*, un charmant ballet-pantomime en trois actes, dont Bertou avait écrit la musique sur un scénario de Gardel. — Citons encore sous le même titre, la pantomime en trois tableaux de Michel Carré, musique d'André Wormser, jouée au cercle Funambulesque le 14 juin 1890. Cette pantomime est un chef-d'œuvre de simplicité, de grâce et de sentiment.

Enfant de volupté (L') [en ital. *il Piacere*], roman de G. d'Annunzio, traduit par G. Hérelle (Paris, 1895). — C'est le premier roman de l'auteur. On y trouve cette figure du professionnel de l'amour que d'Annunzio a reproduite dans presque toutes ses œuvres. Aux vices du « libertin », pour lequel l'amour est une sorte de carrière, le comte André Sparelli joint une culture très raffinée, et, ce qui le distingue surtout des séducteurs ordinaires, les roués et les blasés, c'est une splendeur de jeunesse vraie, une sensualité ingénue et ardente. D'Annunzio décrit, dans la première partie du livre, ses amours avec Hélène, beauté voluptueuse, « dont la voix même donne la sensation d'une caresse charnelle ». Dans la seconde partie, Hélène l'ayant brusquement quitté, il s'éprend de doña Maria, créature sentimentale et chaste, qui lui inspire on ne sait quel sentiment de dévotion. Lorsque Maria finit par céder, André a depuis quelque temps retrouvé l'autre, pour laquelle s'est réveillée sa passion ; et, en serrant la jeune femme dans ses bras, c'est à Hélène qu'il songe, c'est Hélène qu'il croit posséder et dont le nom échappe à ses lèvres frémissantes. Nulle part d'Annunzio n'a exprimé avec autant de puissance et d'éclat la ferveur sensuelle de l'amour.

Enfants malades (HÔPITAL DES). En 1802, le conseil général des hospices de Paris créa pour les enfants un hôpital spécial, où ils recevraient les soins délicats qu'on ne pouvait leur donner dans les hôpitaux d'adultes, et où ils seraient à l'abri des contagions. La maison de l'Enfant-Jésus, rue de Sèvres, fondée au XVIIIe siècle par Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, pour donner asile aux jeunes filles nobles et indigentes, puis destinée plus tard à recevoir des orphelines, servit d'asile aux enfants atteints d'affections aiguës, et devint l'hôpital des Enfants malades. En 1858, furent construits de nouveaux

bâtiments. Actuellement, il existe des services d'isolement pour les maladies contagieuses, les fièvres éruptives et la diphtérie en particulier; les enfants scrofuleux et tuberculeux sont envoyés aux hôpitaux de Forges (Seine-et-Oise) et de Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).

ENFANTELET (*lè* — dimin. de *enfant*) n. m. Petit enfant. (Vieux.) ‖ On a dit aussi ENFANTEAU.

ENFANTELETTE (*lèt'* — rad. *enfant*) n. f. Petite fille.

ENFANTEMENT (*man*) n. m. Action d'enfanter, accouchement : ENFANTEMENT *long et douloureux*. ‖ Fig. Production, et particulièrem. Production qui s'effectue d'une façon lente ou pénible : *L'*ENFANTEMENT *de la liberté. L'*ENFANTEMENT *d'un poème.*

— SYN. **Enfantement, accouchement.** V. ACCOUCHEMENT.

Enfantement de la Vierge (DE L') [en lat. *De partu Virginis*], poème de Sannazar, en trois chants (1526). — Ce poème, écrit en latin, a valu à l'auteur le surnom de VIRGILE CHRÉTIEN. Il était difficile de traiter un pareil sujet; mais Sannazar s'en est acquitté avec une rare habileté. Le seul reproche qu'on pourrait lui adresser, c'est d'avoir mêlé les rêves du paganisme au langage de la foi et d'avoir renouvelé dans l'enfer les supplices du Tartare. *L'Enfantement de la Vierge* a paru à Naples en 1526. Il a été traduit en français par Colletet, qui l'a intitulé : *les Couches sacrées de la Vierge* (1646). Giolito, Casaregi, Bigoni et Lazzari l'ont traduit en italien.

ENFANTER (rad. *enfant*) v. a. Mettre au monde, accoucher de : ENFANTER *un fils.*

— Produire, créer, faire naître; mettre au jour : *Les grands hommes que la France* A ENFANTÉS. ‖ Fig. : *L'adulation* ENFANTE *l'orgueil. Le despotisme* ENFANTE *les révolutions.* (Turgot.)

— *Enfanter une âme à Jésus-Christ,* La convertir, la gagner à Dieu.

S'enfanter, v. pr. Etre enfanté. ‖ Se donner naissance à soi-même : *La chenille est condamnée à* S'ENFANTER *toujours dans une série d'accouchements.* (Michelet.)

— SYN. **Enfanter, accoucher, engendrer.** V. ACCOUCHER.

ENFANTILLAGE (*ti-llaj'* [*ll* mll.] — rad. *enfant*) n. m. Puérilité, légèreté, frivolité enfantine : *L'homme le plus grave a ses moments d'*ENFANTILLAGE. (E. Scherer.) ‖ Actions, paroles, manières d'enfant : *L'amour a des* ENFANTILLAGES, *les autres passions ont des petitesses.* (V. Hugo.) ‖ Petite faute due uniquement à la légèreté : *Il faut pardonner les* ENFANTILLAGES.

— SYN. **Enfantillage, puérilité.** *Enfantillage* n'entraîne pas une idée de blâme ou de moquerie. *Puérilité* s'applique à une action d'enfant faite par celui qui devrait agir d'une manière plus raisonnable. Certains *enfantillages* plaisent par leur grâce ou leur naïveté; ce qui est *puéril* fait hausser les épaules.

ENFANTIN, INE adj. Qui tient de l'enfance ou s'y rapporte; qui est simple et innocent comme ce qui tient aux enfants : *Jeux* ENFANTINS.

ENFANTIN (Barthélemy-*Prosper*), connu sous le nom de **père Enfantin,** l'un des chefs de l'école saint-simonienne, né et mort à Paris (1796-1864). Il fut reçu à l'Ecole polytechnique, se distingua, en 1814, dans la défense de Paris. Démissionnaire, il eut quelques années de vie errante, puis il se lia avec Saint-Simon et ses disciples. Il fut bientôt à la tête du parti; ses conférences philosophiques rue Montigny eurent un grand succès. Après la révolution de Juillet, il alla prêcher en province, et la secte acheta le journal « le Globe ». Nommé père suprême avec Bazard, il se sépara de lui, voulant donner à la secte un aspect religieux et en faire l'organe d'une révolution morale où la question de la femme et celle du prolétariat étaient au premier plan. Il s'intitula la « loi vivante » et le « Messie » de la république nouvelle, et, après plusieurs échecs onéreux et bruyants, fonda une communauté modèle à Ménilmontant avec quarante disciples. Mais ces saint-simoniens furent traduits devant la cour d'assises pour réunion illégale et outrage aux mœurs. Condamné à un an de prison et bientôt gracié, il partit avec quelques disciples pour l'Egypte, afin d'y trouver la femme messie, la Mère, qui devait l'aider à parfaire le bonheur de l'humanité. Après de nombreux déboires, il revint en France, et le reste de sa vie s'écoula à tenter différentes carrières ou entreprises industrielles et à s'efforcer de développer sa doctrine et d'augmenter le nombre sans cesse décroissant de ses disciples. Il a laissé de nombreux travaux : *Economie politique* (1831); *Morale* (1832); deux volumes de correspondance; *la Vie éternelle* (1861); etc.

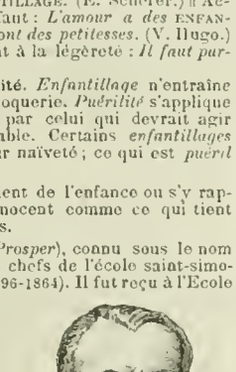

Enfantin.

ENFARGER (Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il enfargea. Nous enfargeons*) v. a. Entraver un cheval. (Peu us.)

ENFARINÉ n. m. Cépage noir du Jura, dont la grappe cylindrique, serrée, est de moyenne grosseur. (Les grains, à peau résistante et pruinée [d'où son nom], contiennent une chair molle et juteuse; la maturité est un peu tardive.)

ENFARINER (de *en,* et *farine*) v. a. Couvrir, saupoudrer de farine : ENFARINER *sa tête.* ‖ Par anal. Saupoudrer d'un corps quelconque : *Pélion qu'*ENFARINE *la poussière.*

— Fig. Entêcher, rendre épris : ENFARINER *quelqu'un d'un système philosophique.*

Enfariné, ée part. pass. du v. Enfariner.

— Fig. *Enfariné d'une doctrine,* Qui n'en a qu'une connaissance superficielle.

— Pop. *Gueule enfarinée,* Etat de confiance ridicule, non motivée : *Je hais ce style de dire toujours que tout est de nos amis; c'est un air de* GUEULE ENFARINÉE *que je ne puis souffrir dans les autres.* (Mme de Sév.) ‖ On dit de nos jours BOUCHE ENFARINÉE OU BEC ENFARINÉ.

S'enfariner, v. pr. Se saupoudrer de farine. ‖ Par anal. Se poudrer d'une matière quelconque.

— Fig. S'entêcher, s'éprendre. ‖ Se donner une teinte : S'ENFARINER *de grec et de latin.*

ENFASCIÉ (*fass-si-é*), **ÉE** adj. Bot. Affecté de fasciation.

ENFER (*fèr'* — du lat. *infernum,* même sens; de *infra,* en bas) n. m. Relig. Lieu où les réprouvés subissent leur châtiment : *Aller en* ENFER. ‖ Par ext. Démons infernaux : *Les suggestions de l'*ENFER.

— Fig. Lieu, condition où l'on est exposé à des souffrances de tout genre; lieu de désordre et de confusion : *C'est un* ENFER *qu'un ménage sans union.* ‖ Tourment, douleur, supplice moral : *Avoir l'*ENFER *dans le cœur.*

— A Londres, Nom donné aux maisons de jeu et aux lieux de débauche.

— Endroit fermé d'une bibliothèque, où l'on tient les livres dont on pense que la lecture est dangereuse : *L'*ENFER *de la Bibliothèque nationale.*

— *Porte, Tison d'enfer,* Personne dangereuse, animée d'un très mauvais esprit.

— *D'enfer,* Infernal, excessif dans un genre quelconque : *Feu* D'ENFER. *Train* D'ENFER. *Jouer un jeu* D'ENFER.

— Alchim. *Enfer de Boyle,* Matras de verre dont le fond est plat et le col effilé, et qui tire son nom de l'alchimiste Boyle, lequel préparait dans ce ballon le précipité d'oxyde rouge de mercure, en chauffant ce métal pendant des mois et même des années.

— Econ. rur. Citerne dans laquelle on fait arriver les eaux mêlées avec le marc d'olive, afin qu'on en puisse retirer l'huile dont elles sont chargées. ‖ *Huile d'enfer,* Huile de mauvaise qualité qu'on tire de cette citerne.

— Jeux. *Etre en enfer,* Pénitence dans les jeux à gages, qui consiste à rester immobile, les yeux bandés, tandis que la société se divise par couples qui défilent devant le joueur, et s'embrassent bruyamment, jusqu'à ce que le patient ait deviné les noms d'un des couples.

— Techn. Etuve où la température est très élevée.

— Typogr. Cassetin où l'on jette les caractères typographiques hors d'usage. ‖ On dit aussi CASSETIN DU DIABLE.

— n. m. pl. Lieu de séjour que les païens assignaient aux âmes après la mort : *Cerbère gardait l'entrée des* ENFERS. *La descente d'Orphée aux* ENFERS. ‖ S'est dit quelquefois pour désigner l'enfer des chrétiens.

— Théol. Lieu où erraient les âmes qui attendaient la venue de Jésus-Christ pour être délivrées ou sauvées. ‖ On dit plus souvent LIMBES.

— ALLUS. LITTÉR. : **Enfer de Dante,** Allusion à la première partie de la trilogie dont se compose la *Divine comédie,* poème de Dante. Cet enfer comprend neuf cercles concentriques, et chaque cercle se divise en vallées, en enceintes, où sont dispersés les damnés suivant la nature et l'énormité des crimes qu'ils ont commis. L'imagination du poète a épuisé tout ce que la souffrance peut offrir de plus varié et de plus terrible. Dans l'application, ces mots : l'*Enfer de Dante,* expriment le *nec plus ultra* de la douleur, de la torture, etc.

— ANTON. **Ciel ou paradis.**

— ENCYCL. *Enfer catholique.* Un châtiment sans fin attend les pécheurs qui meurent sans avoir recouvré la grâce de Dieu. Dans le passage de saint Matthieu, où Jésus-Christ décrit le jugement général, nous lisons que le souverain juge, ayant placé les bons à sa droite et les méchants à sa gauche, dira à ceux-ci : « Allez loin de moi, maudits, au feu éternel. » Et alors, les méchants s'en iront au supplice éternel et les justes à la vie éternelle (Matth. ch. XXV, v. 41, 46). La tradition catholique a donné le nom d'*enfer* au lieu mystérieux où les damnés souffrent éternellement. D'après l'enseignement des théologiens, les peines de l'enfer sont de deux sortes : la peine du *dam* et la peine du *sens.* La première consiste dans la malédiction qui sépare à jamais le réprouvé de Dieu, souverain bien et fin dernière de l'âme humaine; la seconde comprend les supplices sensibles auxquels les damnés sont soumis. L'Eglise ne s'est pas prononcée sur la nature précise de ces supplices. L'Evangile les désigne, on l'a vu, sous le nom de *feu.* Mais, si les anciens théologiens entendaient ce mot au sens propre, il est pris, au contraire, au sens figuré, par beaucoup d'apologistes modernes. Les uns et les autres sont, du moins, d'accord généralement pour enseigner que l'intensité de la peine varie avec la culpabilité de ceux que la justice de Dieu y condamne.

Enfer protestant. L'existence de l'enfer était admise par les premiers protestants, avec cette aggravation même qu'ils supprimaient cette sorte d'enfer mitigé et temporaire que les catholiques appellent le purgatoire. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux croient à l'anéantissement des coupables (v. ANNIHILATIONNISME) ou à la durée limitée du châtiment.

Enfers indiens. On ne trouve aucune trace de l'enfer comme lieu de châtiment, dans la religion primitive ou *védisme.* L'*enfer brahmanique* (*Naraka*), est bien un lieu de châtiment, situé au-dessous de la terre, plus bas que les demeures des *Pâtâlas* (démons), mais où les damnés ne demeurent que temporairement, avant de rentrer, après expiation, dans le cercle normal de la métempsycose. Cet enfer est divisé en régions, où les supplices sont variés et de plus en plus affreux. Dans la période hindouiste, le nombre des régions est de vingt-huit.

L'*enfer bouddhique,* qui se nomme *Naraka* ou *Niraya,* est divisé en régions, affectées chacune à une espèce de fautes. Les damnés y sont brûlés, sciés, écartelés, dépecés, écrasés, martelés, etc. Afin de pourvoir à toutes les variétés de fautes et de crimes, le bouddhisme mahâyâna n'a pas moins de cent trente-six enfers, meublés de supplices épouvantables. Heureusement que, comme dans le brahmanisme, l'enfer, pour les bouddhistes, n'est qu'un lieu de passage; il est vrai qu'il est souvent très long.

L'*enfer djain* est aussi issu du brahmanique; il s'appelle *Naraka* ou *Bhouvana.* Il a sept, huit ou dix étages, et les pécheurs y sont répartis suivant l'importance de leurs fautes. Les Japonais, ayant deux religions, ont deux enfers : celui du bouddhisme, nommé *Djigokou,* conçu sur le plan de celui du bouddhisme mahâyâna, et celui de la religion nationale ou shintô, appelé *Yomo* ou *Yomotsou-Kouni.* On se figure ce lieu tantôt comme un cloaque de pourriture, tantôt comme quelque chose d'assez semblable à la terre, et où les morts mènent la même vie, mais moins agréable et moins heureuse. Le dieu Sousanovo-no-Mikoto règne sur cet enfer.

Enfer chinois. Les Chinois paraissent n'avoir eu aucune idée d'un enfer ni d'un paradis avant l'introduction du bouddhisme dans leur pays. D'après leurs livres, tant confucianistes que taoïstes, à part un petit nombre qui sont déifiés en récompense de leurs vertus et des services rendus à l'humanité, les *esprits* des morts vivent dans l'atmosphère, autour des lieux qu'ils ont habités, et il semble que le châtiment réservé aux criminels soit l'oubli et la négligence des sacrifices funéraires à leur intention, cause de privations, de souffrances, et finalement d'une sorte de seconde mort définitive, d'anéantissement de l'être tout entier. Le *Ti-Yuh* (prison de la terre), correspondant à peu près à l'idée générale de l'enfer, est une conception toute moderne, empruntée aux doctrines bouddhiques.

Enfer égyptien. Dans la « divine région inférieure » (*Nuter-Kher,* nommée aussi *Tuaou*), que le soleil parcourt pendant les douze heures de la nuit, les ombres des morts n'ont à attendre ni récompenses, ni châtiments. Pour les Egyptiens, l'existence terrestre n'étant qu'un passage à une autre vie, l'âme de l'impie est réservée à une seconde mort, c'est-à-dire à l'anéantissement complet; l'âme du juste, au contraire, à une vie éternelle, en tout semblable à celle qu'elle a menée sur la terre, mais formée tout entière d'éléments heureux.

Enfer grec. Primitivement, l'*Hades* est tantôt souterrain, tantôt placé dans une île située au delà de l'océan, à l'extrême occident, dans une région que n'éclairent pas les rayons du soleil. Quatre fleuves l'entourent : le Styx, le Cocyte, l'Achéron et le Pyriphlégéton; il fut admis plus tard qu'on ne pouvait y aborder qu'en passant le Styx dans la barque de Caron, le nocher des enfers. La régnaient Hades, le grand dieu des morts; Perséphone, son épouse; les Erinnyes ou Euménides, les Furies des Latins. Les morts se tenaient dans la partie la plus obscure, l'Erebe, proche des gouffres du Tartare, où sont enfermés les ennemis personnels des dieux olympiens. Les morts ne sont plus que des ombres vaines; leur existence, un vague reflet de la vie terrestre. Aucune rémunération ne se rencontre dans la première période. Il faut arriver au Ve siècle avant J.-C. pour voir se répandre avec les mystères orphiques et ceux d'Eleusis et plus tard les sectes pythagoriciennes, la doctrine des récompenses et des châtiments des âmes comme sanction de leur conduite dans leur existence terrestre. Dès lors, on voit aux enfers des juges : Minos, Rhadamanthe et Eaque, institués pour juger du mérite et du démérite, et attribuer aux morts la place qui leur revient, et un gardien, Cerbère, qui est chargé d'empêcher les méchants de fuir.

Enfer romain. La religion romaine était essentiellement animiste. Elle a, par suite, donné un grand rôle aux âmes des morts; mais, cependant, sans les reléguer dans un lieu spécial. Mais, comme ses conceptions ont été de bonne heure mêlées ou, pour mieux dire, superposées aux doctrines étrusques et grecques, on trouve tout à la fois, chez les Romains, un *mundus,* qui impliquait la croyance d'un enfer souterrain (*Inferi*), et des *manes,* c'est-à-dire des âmes de morts qui se rencontrent en tous lieux. Parmi les dieux souterrains, Orcus et Dispater règnent sur les morts; le dernier fut assimilé à l'Hadès des Grecs, sous sa forme de Pluton, et on lui donna pour épouse Proserpine, qui ne diffère pas de Perséphoné. Les idées étrusques et grecques sur les enfers avaient si bien pénétré la religion romaine, qu'elles la dominaient tout à fait, au temps de la littérature classique.

Enfer mazdéen. D'après les doctrines mazdéennes, qui fleurirent en Perse, l'âme, après être restée trois jours aux environs de sa dépouille mortelle, la quittait et se rendait au lieu de jugement. Au sortir du tribunal, on la menait au pont de Chinvat, qui était jeté sur l'enfer (*Douzakh*) et conduisait au ciel des élus (Goretman). Impie, elle ne pouvait le franchir et tombait dans l'abîme, où elle était livrée aux dews (démons); pure, elle allait devant Ormazd et recevait la place qu'elle devait occuper jusqu'au jour de la résurrection des corps, qui suivrait le triomphe d'Ormazd sur Ahriman, et aurait pour résultat l'avènement du monde nouveau, d'où auraient disparu le mal moral et le mal physique.

Enfer hébraïque. Israël, qui a toujours cru à l'immortalité, semble n'y voir à l'origine qu'une sorte de prolongement de la vie terrestre dans un lieu souterrain, le *Schéol,* ou séjour des morts, sans distinction bien précise entre le sort des justes et celui des méchants. Plus tard, les hagiographes précisèrent davantage et ils enseignèrent nettement la doctrine, qui devint vite populaire, d'une vie heureuse et éternelle pour les bons, et de châtiments sans fin pour les mauvais. Les uns sont placés dans un séjour de délices, qui porte des noms divers; les autres dans la *Géhenne,* véritable enfer où ils endurent tous les supplices sous la direction des mauvais esprits.

Enfer scandinave. La cosmogonie scandinave divisait l'univers en neuf mondes, qui servaient de demeure à des êtres divins et humains ou de siège à des éléments. Entre le Svartalfaheim (monde des lutins des ténèbres) et le Nefflheim (monde du brouillard), se plaçait le *Helheim* (la demeure d'Hel, le monde des morts, l'Enfer). Hel reçoit tous ceux qui meurent de maladie ou de vieillesse; mais le plus profond de ses horribles palais, la neuvième région, est réservé aux sorciers et aux méchants. Les braves, ceux qui meurent sur les champs de bataille, vont au Valhalla avec Odin, où ils prennent rang parmi les einherjes et se réjouissent en attendant d'assister et de soutenir les dieux dans la dernière bataille, lors du Ragnarok (crépuscule des dieux). Supplices comme béatitudes prendront fin à la régénération qui suivra.

Enfer islamique. D'après le Coran, chacun supporte la responsabilité de ses actes, qui sont notés dans le *Sidjin* (le Livre des actions), et, au jour de la rétribution, tous seront pesés, et les hommes traités selon les résultats. Les bons seront conduits au *Firdous* ou *Djennet,* séjour des bienheureux plein de délices, où tous les croyants entreront : les uns directement, les autres en passant par *el Araf* (le Purgatoire). Pour les musulmans impénitents et les infidèles, ils seront conduits à *el Sakar* ou *el Hotama* (l'Enfer), où ils subiront les supplices du feu, de la soif, de l'eau bouillante; et ces supplices seront ressentis physiquement, puisque le Coran admet littéralement la résurrection des corps.

— Iconogr. L'art antique a laissé de nombreux monuments figurés, qui représentent séparément les divinités infernales ou les aventures des héros aux enfers. Mais les représentations générales sont très rares. Dans ce genre, il faut citer, outre plusieurs peintures de vases, la célèbre fresque de Polygnote. Ce peintre, chargé de décorer les murailles de Lesché des Cnidiens, à Delphes, y consacra une partie, peut-être la dernière moitié de sa vie. Il déroula sur ces murailles deux immenses compositions : *la Prise de Troie,* l'un des événements les plus fameux de l'histoire grecque, et *les Enfers,* séjour des âmes

bienheureuses aux yeux de Dieu que des âmes criminelles. Pour rendre les deux sujets, il choisit, dans la représentation du second, le moment où Ulysse descend parmi les mânes et consulte le devin Tirésias. Son œuvre n'est connue que par la description détaillée qu'en a laissée Pausanias.

Le clergé, au moyen âge, se plaisait, dans une intention morale, à mettre sous les yeux des fidèles le spectacle matériel des supplices réservés aux damnés. Dans presque toutes les églises, on voyait peint ou sculpté *le Jugement dernier*, présidé par le Christ assis sur les nuées (V. JUGEMENT). Il suffira de rappeler ici les sculptures de Notre-Dame de Paris, de la cathédrale de Berne, de la cathédrale d'Orvieto, etc. Les œuvres des *Jugements derniers*, peints par Fra Angelico de Fiesole, sont composées avec une grande naïveté. Une des compositions les plus célèbres qu'Angelico ait peintes sur ce sujet est celle où l'enfer est formé de cercles superposés, avec les mots *Gulosi, irascibili, invidi, avari, lussuriosi*, etc., écrits près des divers groupes de damnés. Ces mots et cette distribution de la scène sont empruntés à Dante, dont l'immortel poème fut près pour qu'il par tous ceux qui, au XIVe et au XVe siècle, entreprirent de peindre l'enfer.

Bernardo et Andrea Orcagna au Campo-Santo de Pise, dans l'église Santa-Maria Novella et dans celle de Santa-Croce, à Florence, Giotto, dans la chapelle de l'Arena, à Padoue, Luca Signorelli, dans la cathédrale d'Orvieto, ont peint l'enfer en s'inspirant plus ou moins de l'œuvre de Dante. Sandro Botticelli a dessiné et gravé, pour l'édition de ce poème publiée en 1481, une série de compositions remarquables. Les peintures des Orcagna ont probablement servi de modèles à des compositions semblables que l'on conserve dans l'église de San-Petronio, à Bologne, dans l'abbaye de Sesto, dans le Frioul, etc.

Michel-Ange, dans son *Jugement dernier*, inaugura une nouvelle manière de représenter l'enfer; laissant de côté les sombres inventions de Dante, il se borna à rappeler les supplices infernaux en représentant un seul damné précipité dans l'abîme, cachant de sa main les convulsions de sa face et mordu par un serpent. D'autres damnés sont entraînés vers les enfers par des démons acharnés à leur proie. Tout au bas de la composition, on voit la barque de Caron, souvenir du paganisme.

N'oublions pas les compositions dans lesquelles P. Breughel a retracé tantôt l'enfer païen avec Proserpine et Pluton, tantôt l'enfer littéraire de Dante, tantôt l'enfer chrétien; on sait que cet artiste a dû à ce genre d'ouvrages, dont il avait fait sa spécialité, le surnom de « Breughel d'Enfer ». Callot a gravé en quatre feuilles une composition dans laquelle B. Poulte a représenté l'enfer suivant la description de Dante. Une composition très importante et très originale a été dessinée sur le même sujet par Chenavard pour la décoration du Panthéon (1855). Sur une partie du tableau, le peintre a représenté Eaque, Minos et Rhadamante, la barque infernale, les Danaïdes, Sisyphe, les principaux supplices des enfers païens. Ailleurs, des moines, couverts de chapes de plomb, un hérésiarque, enfoncé dans la glace jusqu'au cou, Ugolin, Bertrand de Born, Paolo et Francesca de Rimini, représentent les tortures de l'Enfer chrétien, tel qu'il a été conçu par Dante.

Enfer (L'), poème de Dante, illustré par Gustave Doré. La traduction est de Fiorentino. (V. DIVINE COMÉDIE.) — Les illustrations se composent de soixante-seize dessins, où Doré a déployé une verve, une imagination, une facilité extraordinaires, et qu'ont reproduits sur bois les graveurs les plus habiles : Pannemaker, Grandchard, Pisan, Hébert, Piaud, Quartley. Les ressources déployées par l'artiste, son ingéniosité dans l'horrible, sa variété dans le titanesque et le sinistre, tiennent de la gageure. Soutenu et comme soulevé par son tragique modèle, Doré a inventé un pathétique infernal, qui parle vivement à l'imagination. Citons, parmi les plus belles de ces compositions : *Dante et Virgile cheminant* : les figures [illegible] *Antée*, et [illegible] diverses scènes de torture, *la Barque de Charon, la Barque de Phlégyas, le Monstre Geryon, les Tombeaux embrasés des hérésiarques, les Centaures, les Pontifes simoniaques enfoncés dans des canaux ardents, l'Apparition des démons à la porte de Dis, le Pharisien crucifié, les Voleurs assaillis par les serpents, la Fosse des faussaires et des faux monnayeurs, l'Enfer glacial*, les trois dessins d'*Ugolin prisonnier avec ses fils*, et *Françoise de Rimini et les Mêlées de la Divine Comédie*. Bertrand de Born s'avance vers les deux poètes, la tête à la main.

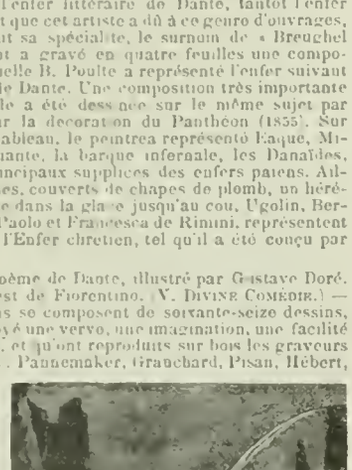

Le monstre Geryon, gravure extraite de « l'Enfer » de Dante, d'après Gustave Doré.

Enfer (val d'), vallée de la Suisse méridionale, dans le grand duché de Bade, [illegible] kilomètres, le val d'Enfer est une gorge resserrée, ombragée, où coule la Dreisam, qui arrose Fribourg-en-Brisgau. Passage commode entre les versants du Rhin et du Danube, il a souvent vu passer des troupes. Moreau le choisit, en 1796, dans sa retraite avec l'armée de Sambre-et-Meuse.

ENFERMER (de *en*, et *ferm*[*er*]) v. a. Mettre dans un endroit dont on ferme les issues : ENFERMER *des chevaux dans une écurie*. Absolument, Détenir dans une prison ou dans un hôpital de fous : *Faire* ENFERMER *quelqu'un*.

— Archéol. *Enfermer au moyen*. Se dit, pour Matelasser par des piqures la garniture intérieure d'un vêtement, comme le rembourrage des gamboisons, et autres pourpoints à armer.

— Envelopper, cerner. ENFERMER *l'ennemi entre deux armées*. ‖ Clore, ceindre, environner de tous côtés : ENFERMER *de murs un parc*.

— Serrer, mettre en un lieu fermé : ENFERMER *des effets dans une malle*. ‖ *Enfermer le sucre, le vin*, etc., Les mettre sous clef. (Vic.)

— Fig. Enserrer, réduire à une position qui n'a plus l'issue : ENFERMER *son contradicteur dans un cercle vicieux*. ‖ Comprendre, comporter : *L'absolu, le nécessaire* ENFERME *en soi l'idée d'unité et d'infinité*. (Lamenn.) ‖ Cacher aux regards, celer : ENFERMER *sa douleur dans son cœur*. ‖ Contenir :

Mon sein n'enferme point un cœur qui soit de pierre.
MOLIÈRE.

— Loc. PROV. : **Enfermer le loup dans la bergerie**, Laisser quelqu'un dans l'endroit où il peut être le plus dangereux; guérir prématurément un exutoire nécessaire à la santé.

Enfermé, ée part. pass. du v. Enfermer.

— n. m. Substantiv. Odeur particulière que contractent certains objets lorsqu'ils sont longtemps soustraits au grand air : *Sentir l'*ENFERMÉ. ‖ On dit plus ordinairement, mais moins correctement, RENFERMÉ, ÉE.

S'enfermer, v. pr. Être, devoir être enfermé; être, devoir être entouré, enserré.

— Se placer dans un endroit et en fermer les issues : *Ne vous* ENFERMEZ *pas dans de petites pièces, surtout pendant la nuit*. S'ENFERMER *dans une place de guerre*.

— Fig. *S'enfermer dans*, Se maintenir dans, ne pas se départir de : S'ENFERMER DANS *son opiniâtreté*.

— SYN. **Ceindre, enceindre**, etc. V. CEINDRE.

ENFÉRONNER (*ro-né* — de *en*, et *féron*, fil de fer) v. a. *Enféronner un porc*, Lui passer dans le groin un anneau de fil de fer pour l'empêcher de fouiller.

ENFERRER (*fè-ré* — de *en*, et *fer*; proprem. « enfoncer un fer, percer d'un fer ») v. a. Autref. Charger de fer. ‖ Auj. Percer avec son arme : ENFERRER *son adversaire*. — Au fig. Le faire tomber dans un piège.

— Pêch. Accrocher un poisson vivant à l'hameçon, de telle manière qu'il puisse vivre longtemps ainsi et servir d'amorce aux poissons voraces.

— Techn. Placer des coins de fer dans un bloc de pierre ou d'ardoise pour le détacher de la masse. ‖ On dit aussi FAIRE LE CHEMIN.

S'enferrer, v. pr. Se percer en se jetant soi-même sur l'arme de son adversaire.

— Fig. Se nuire à soi-même par un acte ou par un propos inconsidéré; tomber dans un piège.

ENFERRURE (*fè-rur'* — rad. *enferrer*) n. f. A signifié Chaîne. ‖ Action d'enferrer les roches.

ENFESTA, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]), sur un affluent du fleuve côtier Tambre; 4.450 h.

ENFEU (rad. *enfouir*) n. m. Caveau funéraire, consistant en une niche pratiquée dans une chapelle et préparée pour recevoir des tombes. Le droit d'enfeu était un droit seigneurial, dans certaines provinces de France, avant 1789.)

ENFEUILLER (*feu-ill* [*il* mll.] — de *en*, et *feuille*) v. a. Couvrir de feuilles : *Le printemps* ENFEUILLE *les arbres*.

S'enfeuiller, v. pr. Se couvrir de feuilles.

ENFICELER (*se-lé* — de *en*, et *ficelle*. Prend deux *l* devant une syllabe muette : *J'enficelle. Il enficellera*) v. a. Techn. Lier avec une ficelle des feuilles de tabac.

— En T. de chapell., Entourer un chapeau d'une ficelle, afin de le contenir sur la forme, pour lui donner l'aspect qu'il doit avoir.

ENFIDA, domaine de 100.000 hectares environ, situé en Tunisie, dans le Sahel, sur le chemin de fer de Tunis à Sousse. D'un côté s'étendent d'immenses plaines d'alluvions et, de l'autre, des montagnes pittoresques, couvertes de thuyas protégeant les sources. Le littoral est bordé par la Sebkha Djiriba, qui reçoit les eaux du lac Kelbia, tandis qu'au nord l'oued Bagra se jette directement à la mer.

L'Enfida, donnée par le bey Mohammed-es-Saddok au général Kheir-Eddine, fut vendue, en 1880, par ce dernier à la « Société marseillaise ».

Une faible partie de ce domaine est vraiment colonisée : on n'y compte guère plus de 400 hectares de vigne en production. L'élevage y est peu prospère; mais, quand la sécheresse n'intervient pas, les rendements en céréales attestent la fertilité de ce sol, couvert de nombreuses ruines anciennes. Centres principaux : *Enfidaville*, Menzel, Bou-Ficha, Reyville, créé par des Siciliens. Très peu de colons français.

ENFIDAVILLE (anciennem. **Dar-el-bey**), bourg de la Tunisie, à 80 kilom. de Tunis; 6.650 hab. C'est le siège de l'exploitation de l'*Enfida*. Ecole franco-arabe. Vins.

ENFIELD, ville d'Angleterre, comté de Middlesex; 32.000 hab. Cette ville est entourée de bois, maintenant clos, où se donnaient jadis des chasses superbes. Manufactures d'armes qui occupent plusieurs milliers d'ouvriers.

ENFIELD, ville des Etats-Unis (Connecticut [comté de Hartford]), sur le Connecticut; 7.200 hab. Etablissements de quakers et manufacture de coton.

ENFIELD (William), théologien protestant anglais, né à Sudbury en 1741, mort à Norwich en 1797. En 1763, il fut nommé ministre d'une congrégation de non-conformistes à Liverpool, et, en 1770, professeur de belles-lettres, à Warington. Il a laissé plusieurs ouvrages; on a souvent réimprimé sa compilation intitulée : *the Speaker* ou *Miscellaneous pieces selected from the best english writers* (1774).

ENFIELD-SNIDER n. m. Nom donné, d'après celui de ses inventeurs, à un fusil en usage dans l'armée anglaise jusqu'en 1871.

ENFIELLER (*fi-è-lé* — de *en*, et *fiel*) v. a. Rendre amer : ENFIELLER *des viandes*.

— Fig. Rendre méchant, haineux; envenimer : *La jalousie* ENFIELLE *tout*.

Enfielle, ée part. pass. S'empl. adjectiv. : *Cœur* ENFIELLÉ.

ENFIEVREMENT (*man*) n. m. Action d'enfiévrer; état de celui qui est enfiévré.

ENFIÉVRER (de *en*, et *fièvre*. — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'enfièvre. Qu'ils enfièvrent*, excepté au fut. et au condit. prés. : *Il enfiévrera. Elle enfiévrerait* v. a. Donner la fièvre à : *Touriste qu'une courbature* ENFIÉVRE.

— Fig. Passionner, surexciter, enflammer; affecter d'un mal moral : *La misère glace le cœur et* ENFIÈVRE *le jugement*. (Mme C. Bachi.)

S'enfiévrer, v. pr. Se passionner, s'animer.

ENFILADE (rad. *enfiler*) n. f. Ensemble de choses disposées, situées les unes à la file des autres : *Une* ENFILADE *de maisons, de chambres, de voitures*. ‖ Par ext. Série d'objets qui se suivent : *Une* ENFILADE *d'épithètes*.

— Artill. Décharge de bouches à feu ou de mousqueterie qui prend une tranchée ou des lignes de soldats dans le sens de la longueur.

— Hortic. Salles de verdure qui se suivent et communiquent entre elles par des ouvertures pratiquées dans la même direction.

— Mar. *Bordée d'enfilade*, Décharge d'artillerie tirée sur un vaisseau quand on lui passait à poupe. ‖ *Prendre un*

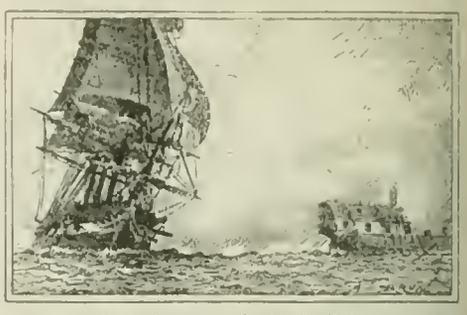

Navire lançant une bordée d'enfilade.

navire en enfilade, Passer ou se placer derrière lui de manière qu'il reçoive la décharge d'artillerie de bout en bout.

— Jeux. Au trictrac, Série de dés contraires, résultant d'une mauvaise position, qui, mettant dans l'impossibilité de jouer les dames, et forçant de relever, laisse l'adversaire gagner une certaine quantité de trous : *Courir à l'*ENFILADE. ‖ Au whist, Opération consistant à transporter sur la partie suivante le nombre de points excédant ceux qui complètent la première partie.

— ENCYCL. Mar. L'*enfilade* était surtout dangereuse sur les anciens navires en bois, dont l'arrière, percé de larges ouvertures, donnait passage à tous les projectiles qui atteignaient cette partie du navire. Les batteries étaient, alors, bouleversées de bout en bout. Actuellement, l'enfilade serait encore dangereuse, mais les batteries étant de jour en jour remplacées par des pièces isolées en tourelles, cette circonstance du combat ne présentera pas, sur les nouveaux navires, plus d'inconvénients que les coups reçus en travers.

ENFILAGE (*laj'*) n. m. Arg. Arrestation en flagrant délit. ‖ On dit aussi ENFILADE.

ENFILE-AIGUILLES n. m. Techn. Petit tube métallique servant à enfiler les aiguilles.

— Chorégr. Sorte de farandole, dansée dans le Berry.

ENFILEMENT (*man*) n. m. Action d'enfiler.

ENFILER (de *en*, et *fil*) v. a. Passer un fil ou un autre objet au travers de : ENFILER *une aiguille*. ENFILER *des bagues avec une lance*. ‖ Percer de part en part avec une arme : ENFILER *son adversaire*.

— S'engager dans : ENFILER *une rue, un sentier, une allée*. ‖ *Enfiler la venelle*, Se sauver précipitamment. ‖ Plonger en ligne directe dans : *Sommet d'où l'œil* ENFILE *la vallée*.

— Fam. Se laisser aller à, entreprendre une longue enfilade de : ENFILER *d'interminables raisonnements*.

— Donner sur, être ouvert sur : *Porte qui* ENFILE *un appartement*.

— Pop. Tromper, abuser : *Se laisser* ENFILER. ‖ *Enfiler des perles*, Perdre son temps à des niaiseries, à des choses inutiles.

— Artill. *Enfiler une tranchée*, La battre dans le sens de sa longueur.

— Jeux. Engager dans une partie désavantageuse : *Un escroc l'*A ENFILÉ *dans un tripot*. ‖ Au trictrac, *Enfiler son adversaire*, Lui boucher les passages par lesquels il pouvait couler ses dames. ‖ *Enfiler les trous*, Les prendre les uns après les autres.

— Mar. *Enfiler un détroit*, Donner dedans, le franchir ‖ *Enfiler un navire*, L'aborder.

— Techn. *Enfiler une épingle*, En introduire la tête à l'endroit où elle doit être rivée. ‖ *Enfiler des fleurs*, Faire passer par leur centre le fil de fer sur lequel le cœur est monté, pour les pousser vers ce cœur et les y coller dans l'ordre voulu. ‖ *Enfiler des feuilles*, Passer un fil de fer du centre à leur base, pour tenir lieu de pétiole.

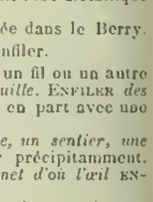

D'argent à trois couronnes d'or à l'antique enfilées dans un pal de gueules.

— v. n. S'engager, s'avancer, pénétrer : ENFILER *à droite, au lieu de prendre à gauche*.

Enfilé, ée adj. Blas. Se dit des pièces circulaires et ajourées, comme les anneaux, couronnes, macles, etc., qui sont passées sur des pièces longues, comme les fasces, les bandes, les barres, ou sur des figures, lances, bourdons, etc. (Inversement, on peut dire que les pièces longues enfilent les anneaux, couronnes, etc., et, dans cette façon de blasonner, l'attribut est *enfilant* : *D'argent à un pal de gueules* ENFILANT *trois couronnes d'or*.)

S'enfiler, v. pr. Etre enfilé. ‖ S'en aller, s'enfuir : ENFILONS-NOUS *au plus vite*. ‖ S'enferrer : *Duellistes qui s'*ENFILENT *l'un l'autre*.

— Jeux. Au trictrac, Placer son jeu en enfilade, sans pouvoir continuer à jouer, ni empêcher son adversaire de gagner. (On dit aussi SE FAIRE ENFILER.) ‖ Se laisser aller à faire une grosse perte.

— ANTON. **Désenfiler.**

ENFILEUR, EUSE n. Celui, celle qui enfile quelque chose : *Une* ENFILEUSE *de perles*.

— Fam. Personne qui s'échappe en longues tirades, qui produit de longues séries de.

— Pop. Trompeur, enjôleur.

— En T. de techn., Ouvrier qui passe les têtes des épingles dans les branches. ‖ Ouvrière qui enfile des perles.

ENFILURE (rad. *enfiler*) n. f. Techn. Opération qui consiste à placer la tête de l'épingle, dans la fabrication à la

maio, à l'endroit exact qu'elle doit occuper sur la tige de laiton. ‖ Action d'enfiler des perles. ‖ Suite des choses enfilées.

ENFIN (de *en*, et *fin*) adv. Bref, en un mot, pour terminer une énumération : *C'est un joueur, un débauché,* ENFIN *un homme dangereux.* ‖ Finalement, à la fin, pour exprimer qu'une chose longtemps attendue arrive : *Résister longtemps, puis* ENFIN *succomber.*

— SYN. **Enfin, à la fin, finalement.** *Enfin* annonce surtout qu'après plusieurs choses que l'on a dites ou qui sont arrivées, il en vient encore une autre qui sera la dernière. *A la fin* marque plutôt la fin des choses elles-mêmes, et cela d'une manière précise. *Finalement* indique une conclusion finale bien arrêtée et sur laquelle il n'y a plus à revenir.

— ALLUS. LITTÉR. : **Enfin, Malherbe vint...,** Hémistiche de Boileau dans son *Art poétique.* V. VENIR.

ENFLAMMEMENT (*fla-me-man*) n. m. Etat de ce qui est enflammé.

ENFLAMMER (*fla-mé* — du lat. *inflammare,* même sens) v. a. Embraser, mettre le feu à : *Une seule étincelle* ENFLAMME *une poudrière.*

— Par ext. Rendre brûlant, très chaud : *Le vent du midi* ENFLAMME *l'atmosphère. La fièvre* ENFLAMME *les joues.*

— Irriter, envenimer : *Blessure qu'*ENFLAMME *le frottement des habits.*

— Poétiq. Faire paraître flamboyant, rendre très éclatant : *L'aurore* ENFLAMME *l'orient.*

— Fig. Exciter, animer, remplir d'ardeur, de passion : *La liberté* ENFLAMME *le génie.* (Chateaubr.)

Enflammé, ée part. pass. du v. Enflammer.

— Blas. Se dit spécialement du cœur dont il sort une flamme. (On applique aussi ce terme à la grenade artificielle. Les meubles, comme flambeau, torche, bûcher, etc., sont dits *allumés.*)

D'azur à trois cœurs enflammés d'argent.

S'enflammer, v. pr. Prendre feu. ‖ S'irriter, s'envenimer.

— Poétiq. Devenir très brillant : *Regard qui* S'ENFLAMME.

— Fig. Se passionner, s'animer : S'ENFLAMMER *de colère.*

ENFLAQUER (*ké*) v. a. Arg. Mettre en prison.

ENFLE n. m. Jeu de cartes se jouant avec un jeu de cinquante-deux cartes et un nombre indéterminé de joueurs.

— ENCYCL. Au jeu de l'*enfle,* le roi est la carte maîtresse, l'as la plus faible. A quatre personnes, chacune reçoit douze cartes ; à cinq, dix ; à six, huit ; à sept, sept ; à huit, six ; à neuf, cinq, etc. La donne se tire au sort. Le premier joueur jette la carte qui lui convient ; tous les autres joueurs à la suite sont obligés de fournir la couleur demandée, à peine de relever toutes les cartes jouées. Le gain de la partie appartient à celui qui a réussi le premier à se défaire de toutes ses cartes.

ENFLE-BŒUF n. m. Nom vulgaire de certains insectes coléoptères qui, comme les méloës, cantharides et même les carabes, causent des désordres chez les bestiaux qui les avalent avec l'herbe. (Les anciens appelaient *buprestes* les insectes enfle-bœufs.) ‖ Pl. *Des* ENFLE-BŒUFS.

ENFLÉCHER (de *en*, et *flèche,* v. a. Disposer les enfléchures sur les haubans.

ENFLÉCHURE (de *en*, et *flèche*) n. f. Echelons de quarantenier, disposés horizontalement sur les haubans pour permettre de monter dans la mâture.

Enfléchures.

ENFLEMENT (*man*) n. m. Action d'enfler ; résultat de cette action.

ENFLER (lat. *inflare* ; de *in,* dans, et *flare,* souffler) v. a. Gonfler : *Le vent* ENFLE *les voiles.* ENFLER *un ballon avec du gaz.* ‖ Produire, causer l'enflure de : *Les chaussures trop étroites* ENFLENT *les pieds.* ‖ Grossir, accroître le volume de : *La fonte des neiges* ENFLE *les fleuves.*

— Fig. Elargir, agrandir, donner de l'extension ; enorgueillir : ENFLER *ses conceptions. Le propre effet de la richesse est d'*ENFLER *le cœur.* (Cormen.) ‖ Rendre emphatique, ampoulé : ENFLER *ses phrases.*

— Fam. Augmenter, exagérer : ENFLER *une note.* ENFLER *les rôles.*

— Joaill. Augmenter au moyen du marteau, sur l'enclume, les parties d'une pièce d'orfèvrerie qui doivent en former le ventre, comme dans une aiguière par exemple.

— Poétiq. *Enfler ses chalumeaux,* Faire une œuvre poétique, principalement dans le genre bucolique.

— v. n. Devenir enflé, prendre de l'enflure : *Bras qui* ENFLE *de plus en plus.*

— Jeux. A l'enfle, Ramasser et mettre dans son jeu toutes les cartes qui ont été jouées, quand on ne peut fournir de la couleur demandée.

Enflé, ée part. pass. du v. Enfler.

— Philos. *Points enflés,* Nom donné par certains philosophes du XVIIe siècle aux molécules de la matière, qui, selon eux, n'étaient que des points sans étendue physique, et ayant seulement une extension virtuelle.

— SYN. **Enflé, bouffi, boursouflé, gonflé.** V. BOUFFI.

S'enfler, v. pr. Eprouver de l'enflure. ‖ Se gonfler. ‖ S'accroître ; s'élever en bouillonnant.

— Fig. S'enorgueillir, être vain, présomptueux.

— SYN. **Enfler, grossir.** *Enfler* marque une augmentation de volume rapide, souvent peu durable ; *grossir* suppose ordinairement une augmentation progressive, mais qui persiste. Les ruisseaux qui vont se perdre dans un fleuve le *grossissent ;* la fonte des neiges *enfle* ses eaux.

— ANTON. **Désenfler.**

ENFLEURAGE (*raj'* — rad. *enfleurer*) n. m. Action d'imprégner une huile, une graisse de l'essence odorante de certaines fleurs.

— ENCYCL. L'*enfleurage* qui se fait soit à froid, soit à chaud, consiste à saturer des matières grasses avec les parfums des fleurs, puis à dissoudre ces matières grasses en les agitant avec de l'alcool, qui donne des alcoolats employés en parfumerie, comme extraits de fleurs ou bouquets. L'*enfleurage à froid* est surtout en usage dans le midi de la France, particulièrement pour le jasmin et la tubéreuse. On met, en les renouvelant toutes les vingt-quatre heures, une certaine quantité de ces fleurs en contact avec des toiles de coton imprégnées d'huile, jusqu'à ce que l'huile soit suffisamment parfumée ; on l'extrait alors en tordant simplement les toiles.

L'*enfleurage à chaud* est employé pour les fleurs d'oranger, de cassie (*acacia Farnesiana*), etc. On fait macérer les fleurs dans de l'huile chauffée au bain-marie ; on les presse quand elles y ont séjourné un quart d'heure environ, en laissant, bien entendu, dans la première huile, celle que l'on exprime, et l'on répète l'opération plusieurs fois. Il est admis que, pour saturer de parfum 1 kilogramme d'huile, il faut 2 kil. 600 de fleurs.

ENFLEURER (de *en*, et *fleur*) v. a. Techn. Rendre des corps gras odorants par les procédés de l'enfleurage en parfumerie.

ENFLEURI, IE adj. Garni de fleurs. ‖ Se dit pour FLEURI.

ENFLURE (rad. *enfler*) n. f. Tuméfaction de la peau et du tissu cellulaire situé au-dessous. V. EMPHYSÈME, ENGORGEMENT, ŒDÈME.

— Fig. : *L'orgueil est une* ENFLURE *du cœur.* (Nicole. ‖ Emphase, recherche, forme ampoulée : *Ce qu'on appelle* ENFLURE *n'est, pour ainsi dire, qu'un sublime contrefait.* (Turgot.)

— Littér. Défaut de style, qui consiste à élever le ton au delà du sujet et à chercher l'apparence du grand et du sublime par l'emploi d'expressions et d'images qui dépassent la mesure des pensées et des sentiments exprimés. (L'enflure indique le désir de briller, uni à la faiblesse de l'invention.)

— Vénér. Première pousse des bois chez le chevreuil, équivalent de *meule* chez le cerf.

— ANTON. **Désenflure, simplicité.**

ENFOLIER (de *en*, et du lat. *folium,* feuille. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous enfoliions. Que vous enfoliiez*) v. a. Techn. Frapper contre les parois d'un creuset ayant servi à fondre l'argent, pour en détacher les parties encore adhérentes du métal prenour.

ENFONÇAGE (*saj'* — rad. *enfoncer*) n. m. Action de faire entrer par une plus ou moins grande pression une substance dans un récipient.

— Assur. marit. L'une des avaries ordinaires à la charge de l'armateur.

— Tonnell. Action de mettre en place le fond d'un tonneau.

ENFONCEMENT (*man*) n. m. Action d'enfoncer. ‖ Creux, partie qui se trouve en retrait sur des parties voisines : *Se cacher dans l'*ENFONCEMENT *d'une porte.* ‖ Eloignement, profondeur, lointaine perspective : *Tableau dans lequel il y a beaucoup d'*ENFONCEMENT.

— Mar. Echancrure dans le contour d'un port, d'une baie. ‖ Endroit de cette nature où un vaisseau peut s'abriter.

— Méd. Fracture incomplète, qui s'observe surtout pour les os du crâne, du bassin, et quelquefois des côtes et du radius.

— Peint. Perspective établie avec art dans un tableau. ‖ Bruns mats figurant le fond des plis d'un rideau, d'une tapisserie.

— Techn. Profondeur des fondations d'un édifice quelconque. ‖ Profondeur donnée à un puits jusqu'à un niveau inférieur à celui des basses eaux.

ENFONCER (*sé* — de *en*, et de *fons,* anc. forme de FONDS. Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *J'enfonçai. Nous enfonçons*) v. a. Planter, ficher, faire pénétrer avant : ENFONCER *un piquet en terre, un clou dans un mur.* ENFONCER *ses éperons dans les flancs de son cheval.*

— *Enfoncer son chapeau sur sa tête,* L'y faire entrer profondément. (On dit, par métonymie, ENFONCER SON CHAPEAU DANS SA TÊTE.) ‖ Au fig. *Enfoncer son chapeau,* Prendre une attitude déterminée, une résolution hardie.

— Plonger : ENFONCER *sa tête dans l'eau.*

— Briser, rompre : ENFONCER *un meuble, une porte, le crâne de quelqu'un.*

— Loc. fam. : *Enfoncer une porte ouverte,* Se donner beaucoup de peine pour résoudre une difficulté qui n'existe pas, pour faire une chose très facile.

— Défaire, culbuter : ENFONCER *les bataillons ennemis.*

— Fam. Vaincre, surpasser ; tromper, duper : ENFONCER *un rival.*

— Fig. Faire entrer profondément dans l'âme : *C'est un grand art que de savoir darder sa pensée et l'*ENFONCER *dans l'attention.* (J. Joubert.)

— Fauconn. Fondre sur la proie en la poussant jusqu'à la remise : *L'épervier vient d'*ENFONCER *la perdrix.*

— Techn. *Enfoncer un tonneau, une futaille,* Y mettre le fond. (On dit aussi FONCER.) ‖ Chez les layetiers, Joindre et réunir les diverses parties qui constituent l'ouvrage. ‖ En T. de potier, *Enfoncer une assiette, un plat,* Lui donner en tous sens des dimensions un peu plus grandes que celles que ces pièces doivent avoir après la cuisson. ‖ En T. de graveur, Donner plus de creux au trait.

— Typogr. *Enfoncer une ligne,* La repousser vers la droite pour y mettre un cadratin et faire un alinéa. ‖ On dit plus ordinairement RENFONCER.

— v. n. Couler, aller au fond : *Navire qui* ENFONCE. ‖ Entrer avant, pénétrer : *Chevaux qui* ENFONÇAIENT *dans les terres détrempées.* ‖ Fig. : ENFONCER *dans les difficultés du droit.* (Fén.)

Enfoncé, ée part. pass. Profondément entré : *Avoir les yeux* ENFONCÉS *dans la tête.* ‖ Profond : *Une alcôve* ENFONCÉE.

— Agric. Se dit d'une terre qui, après plusieurs jours de pluie, se trouve complètement imbibée d'eau.

S'enfoncer, v. pr. Couler, tomber au fond ; pénétrer. ‖ Entrer avant, pénétrer. ‖ Pénétrer en marchant, en avançant : S'ENFONCER *dans les bois.*

— S'effondrer : *Parquet qui* S'ENFONCE *sous un poids.* ‖ Former un creux, un retrait. S'éloigner, se prolonger très loin, former une perspective : *Vallée qui* S'ENFONCE *à perte de vue.* ‖ *S'enfoncer dans un fauteuil,* S'y mettre à son aise.

— Fig. Etre ruiné, s'anéantir, se dissoudre. ‖ Pénétrer, être inculqué. ‖ Se plonger, s'absorber.

— Enfoncer à soi-même.

— Arg. Echouer, ne point obtenir de succès. ‖ *S'enfoncer dans le troisième dessous,* Echouer entièrement dans un rôle.

ENFONCEUR (*seur'*, EUSE n. Celui, celle qui enfonce : *Un* ENFONCEUR *de portes.*

— Fam. *Enfonceur de portes ouvertes,* Personne qui fait beaucoup de bruit, qui se donne beaucoup de mouvement pour arriver à un résultat facile ou insignifiant.

— Arg. Nom générique des agents d'affaires.

ENFONÇOIR n. m. Outil dont on se sert pour enfoncer un objet dans un autre. ‖ Masse dont on se sert pour fouler les peaux.

ENFONÇURE (rad. *enfoncer*) n. f. Dépression : ENFONÇURE *dans le parquet.* Partie creuse, encoignure : *Dans les* ENFONÇURES *d'une grotte.*

— Chir. Affaissement des fragments dans une fracture du crâne.

— Techn. Assemblage des pièces qui forment le fond d'un tonneau. ‖ Assemblage des ais placés au fond d'un lit pour servir de support aux matelas.

ENFONDRER (pour ENFONDER ; de *en*, et *fond*) v. a. Effondrer. Vieux.)

ENFONTANGÉ (*jé*), **ÉE** (de *en*, et *fontange*) adj. Paré d'une fontange.

ENFORCIR (*sir'* — anciennem. *enforcier ;* de *en*, et *force* v. a. Consolider un mur, une poutre.

— Anc. mon. *Enforcir la monnaie,* Augmenter la valeur des espèces d'or ou d'argent, en augmentant leur poids ou en élevant leur titre. Anton. EMPIRER.

— v. n. Prendre de la vigueur, de la force. ‖ En parlant du vin, Prendre du corps.

S'enforcir, v. pr. Prendre de la force.

— ANTON. **Affaiblir, débiliter.** — **Diminuer,** etc.

ENFORCISSEMENT (*si-se-man*) n. m. Action d'enforcir la monnaie : L'ENFORCISSEMENT *était le contraire de l'empirance.*

ENFORESTER (*rè-sté* — de *en*, et *forêt*) v. a. Administr. anc. Annexer aux forêts de l'Etat : ENFORESTER *un bois.*

S'enforester, v. pr. S'enguiger dans une forêt, dans un bois. (Vieux mot.)

ENFORMER (de *en*, et *forme*) v. a. Techn. Façonner, ébaucher : ENFORMER *un chaudron.* ‖ Mettre sur la forme : ENFORMER *un chapeau, un bas.*

ENFOUIR (du lat. *infodere ;* de *in,* dans, et *fodere,* creuser, fouir) v. a. Mettre, enfoncer en terre, sous terre : ENFOUIR *un coffret, des immondices.* ‖ Mettre en un lieu secret, cacher sous d'autres objets ; dérober : ENFOUIR *des papiers dans une armoire.*

— Fig. Dissimuler, ne pas faire connaître : ENFOUIR *ses pensées dans son âme.* ‖ Laisser inutile, ne pas se servir, ne pas faire usage de : *Celui-là est maudit qui, délaissant sa tâche,* ENFOUIT *le talent que la Providence lui a confié pour le faire valoir.* (Lamenn.)

S'enfouir, v. pr. Etre enfoui : *Tout corps en putréfaction doit* S'ENFOUIR *avec soin.* ‖ Se blottir, se tapir : *Les raies, les turbots et d'autres poissons* S'ENFOUISSENT *sous le sable.* ‖ Vivre à l'écart ; se réfugier dans un lieu solitaire, obscur, peu connu.

ENFOUISSABLE (*i-sabl'*) adj. Qui peut être enfoui.

ENFOUISSEMENT (*i-se-man*) n. m. Action d'enfouir ; état de ce qui est enfoui.

— En T. de télégr. milit., Action de couler un câble dans une faible tranchée obtenue au moyen d'une charrue à soc profond.

— ENCYCL. L'*enfouissement* des cadavres ou débris d'animaux morts de maladies contagieuses fait l'objet d'un certain nombre de dispositions de la loi du 21 juillet 1881 et du décret du 22 juin 1882, relatifs à la police sanitaire des animaux. — Lorsque succombe un animal atteint ou soupçonné d'être atteint de l'une des maladies énumérées par l'article 1er de la loi de 1881, il est interdit, tant qu'il n'a pas été examiné par le vétérinaire désigné par l'administration, d'enfouir son cadavre, sauf si le maire, en cas d'urgence, en a donné l'autorisation spéciale (loi de 1881, art. 3). Les mesures à prendre pour procéder à l'enfouissement sont déterminées par l'article 4 du décret de 1882, qui prescrit, notamment, que les fosses d'enfouissement aient une profondeur suffisante pour qu'il y ait au-dessus du corps une couche de terre de 1^m,50 au moins. En outre, s'il s'agit d'animaux morts de la peste bovine ou du charbon, ou abattus comme atteints de ces maladies, leurs cadavres ou débris doivent être enfouis avec la peau taillladée, à moins qu'ils ne soient envoyés à un atelier d'équarrissage régulièrement autorisé (loi de 1881, art. 14). Enfin, en ce qui concerne les animaux morts du charbon, il est défendu d'utiliser, pour la nourriture des animaux, l'herbe ou la paille provenant des endroits où ils ont été enfouis (décret de 1882, art. 58).

ENFOUISSEUR (*i-seur'*) n. m. Celui qui enfouit.

— Agric. Appareil à dents, qui s'adapte à l'avant d'une charrue et sert à enfouir le fumier pendant le labour.

— Zool. Nom spécifique de divers insectes nécrophores, qui enfouissent les cadavres des petits animaux.

ENFOURCHEMENT (*man* — rad. *enfourcher*) n. m. Archit. Angle solide, formé par la rencontre de deux douelles de voûte.

— Arboric. Sorte de greffe peu usitée aujourd'hui.

— Techn. Extrémité d'une barre de fer, séparée en deux branches. ‖ Assemblage de chevrons sur un faîte, lorsque ces chevrons sont unis à tenons et à mortaises ouvertes. Le plus employé est l'*enfourchement carré d'able,* formé de quatre mortaises et de quatre tenons épaulés. ‖ Assemblage de menuiserie sans épaulement et régnant sur la largeur totale des pièces, au moyen de tenons et de mortaises. ‖ Nom donné par les tisseurs à l'ensemble des cordes et ficelles de l'empoutage. (On dit aussi ARCADOUR.)

ENFOURCHER (de *en*, et *fourche*) v. a. Monter à califourchon sur un cheval.

— Percer avec une fourche : ENFOURCHER *un homme, un animal.*

— Fig. S'attacher fortement à, s'entêter de : ENFOURCHER *une idée, une opinion.*

ENFOURCHI, IE (*fou-che* — de *en*, et *fourche* adj. Vénér. Se dit de la tête du cerf quand les dards des andouillers du sommet [illegible] la fourche.

ENFOURCHURE (*fou-che* — de *en*, et *fourche*) n. f. Arboric. Point où [illegible] tronc d'un arbre se bifurque.

— Manèg. Partie du corps du cheval qui se trouve entre les deux cuisses du cavalier.

— Fam. Entre-deux des jambes d'un pantalon, d'un caleçon.

— Vénér. Fourche formée par les bois du cerf qui se divisent en deux branches.

ENFOURNAGE n. m. Techn. V. ENFOURNEMENT.

ENFOURNEMENT (*man* — n. m. Action ou manière d'enfourner, son résultat. *L'*ENFOURNEMENT *du pain, des briques, des poteries.* Suite des opérations de la verrerie, depuis la fonte du verre jusqu'à son affinage. On dit aussi ENFOURNAGE et ENFOURNER.

ENFOURNER (*fou-ne* — de *en*, et *four*) v. a. Mettre au four : ENFOURNER *du pain, des poteries.*

— Fam. Fourrer, introduire comme dans un four : ENFOURNER *un bonbon dans sa bouche.* Mettre en train, engager : *Il a mal* ENFOURNÉ *cette affaire. C'est bien* ENFOURNÉ !

— En T. de techn. Mettre dans le creuset les matières fusibles destinées à être vitrifiées.

— Loc. adv. *A l'enfourner.* En commençant. (Vieux.)

— Loc. prov. *A mal enfourner, on fait les pains cornus.* En s'y prenant mal au début, on ne peut réussir.

S'enfourner, v. pr. Être enfourné.

— Fam. Se fourrer, s'introduire : S'ENFOURNER *dans une* [illegible] S'engager, se lancer : S'ENFOURNER *dans une mauvaise affaire.*

— ANTON. **Détourner.**

ENFOURNÉE n. m. Techn. V. ENFOURNEMENT.

ENFOURNEUR n. m. Ouvrier chargé d'enfourner.

ENFOURRER (*fou-ré* — de *en*, et *fourrer*) v. a. Techn. Chez le batteur d'or. Mettre les feuillets de vélin dans leurs fourreaux pour les battre. ‖ *Enfourrer un collier.* En T. de sellerie. En bourrer l'intérieur.

ENFRANGER (*jé* — de *en*, et *frange*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *J'enfrangeai. Nous enfrangeons*) v. a. Garnir de franges : ENFRANGER *une robe.*

ENFRAYER (*fré-yé* — de *en*, et *frayer*. Prend un *y* et non *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous enfrayions. Que vous enfrayiez*) v. a. Mettre en train des cardes neuves.

ENFRAYURE (*fré-yu-re* — n. f. Première portion de laine préparée avec des cardes neuves.

ENFREINDRE (*frindr* — du lat. *infringere ;* du préf. *in*, et de *frangere*, rompre : *J'enfreins, tu enfreins, il enfreint, nous enfreignons, vous enfreignez, ils enfreignent. J'enfreignais, nous enfreignions. J'enfreignis, nous enfreignîmes. J'enfreindrai, nous enfreindrons. J'enfreindrais, nous enfreindrions. Enfreins, enfreignons, enfreignez. Que j'enfreigne, que nous enfreignions. Que j'enfreignisse, que nous enfreignissions. Enfreignant. Enfreint, einte*) v. a. Transgresser, contrevenir à : ENFREINDRE *un traité. La barbarie des lois provoque à les* ENFREINDRE. L'abbé Bautain.

S'enfreindre, v. pr. Être enfreint.

— SYN. **Contrevenir, désobéir**, etc. V. CONTREVENIR.

— ANTON. **Garder, observer, respecter, suivre.**

ENFREIGNEUR (*fre-gneur* — gn mll. — rad. *enfreindre*), **EUSE** n. et adj. Se dit d'une personne qui enfreint.

ENFRÉNÉ, ÉE (*de en*, et *frein*) adj. A qui l'on a mis un frein. *Jument* ENFRÉNÉE.

ENFROQUER (*ké* — de *en*, et *froc*) v. a. Par dénigr. Faire moine : ENFROQUER *un jeune homme.*

S'enfroquer, v. pr. Se faire moine.

Enfroqué, ée part. pass. du v. Enfroquer.

— n. m. Moine, prêtre. *Un* ENFROQUÉ.

ENFUIR (S') (*de en*, et *fuir*. — Se conjugue comme FUIR) v. pr. Quitter précipitamment un endroit : prendre la fuite : S'ENFUIR *de prison.* S'écouler, se répandre. ‖ Se dérober par la fuite, par l'affaissement : *Terrain qui* S'ENFUIT *sous les pas.*

— Fig. Se prolonger au loin, former une perspective lointaine. ‖ Disparaître, cesser, être oublié.

— Gramm. Le participe est toujours variable dans les temps composés de ce verbe, essentiellement pronominal : *Ils se sont* ENFUIS.

— SYN. **Eotur (s'), s'échapper, s'esquiver**, etc. V. ÉCHAPPER (S').

ENFUMAGE (*maj* — n. f. Action d'enfumer. ‖ Nom donné à la cuite qui communique à la porcelaine dure, pendant la cuisson, le défaut appelé le jaune, et qui est dû à l'action de la fumée sur les [illegible] dans les casettes.

— ENCYCL. Agric. Dans toutes les opérations apicoles [illegible] ruches, transvasement, récolte, etc., il est indispensable pour maîtriser les abeilles et se préserver de leurs [illegible] de mettre en *état de bruissement.* Ce résultat [illegible] en projetant de la fumée au moyen d'un *enfumoir* [illegible] ne ruche à rayons fixes, on enfume d'abord [illegible] pour refouler les abeilles, puis soulevant la ruche sur une [illegible] quelques centimètres d'épaisseur, on enfume [illegible] dans l'intérieur. Les abeilles sont repoussées dans le haut de la ruche. Dans une ruche à cadres mobiles, après avoir enlevé le toit, on enlève les lattes où les abeilles se recouvrent les cadres du côté opposé à l'entrée [illegible] temps de haut en bas. A chaque [illegible] on enfume dans l'intervalle. Pour [illegible] l'intérieur. L'enfumage est de la pratique [illegible] en apiculture.

ENFUMER (*fu-mé* — de *en*, et *fumer*) v. a. Brûler, noircir par la fumée. *Enfumer quelque chose* [illegible] *profond.* Remplir de fumée. *Enfumer quelqu'un* [illegible] Se dit particulièrement pour la fumée du tabac. Incommoder par la fumée. *On* ENFUME *les ruches* [illegible] *pour les forcer à sortir de leur retraite.*

— Fig. Troubler par les fumées de l'ergot et du vin.

— *Enfumer un tableau.* L'exposer à la fumée, ou bien y appliquer une teinte jaunâtre, afin de lui donner un air ancien.

— Techn. Faire un petit feu dans un fourneau à briques, afin de les chauffer par degrés.

Enfumé, ée part. pass. Qui a la couleur de la fumée. *Un teint* ENFUMÉ.

— Physiq. *Verre enfumé.* Verre noirci de fumée, à travers lequel on regarde le soleil, particulièrement pendant les éclipses.

— Techn. *Porcelaine enfumée.* Porcelaine qui, pendant la cuisson, est devenue d'un gris jaunâtre plus ou moins intense.

— Substantiv. au masc. Se dit de certains animaux d'une teinte brune. ‖ Nom vulgaire des amphisbènes. ‖ Nom vulgaire d'un poisson du genre chétodon.

S'enfumer, v. pr. Être enfumé, noirci par la fumée. ‖ Être incommodé par la fumée.

ENFUMOIR n. m. Appareil destiné à enfumer les abeilles et à les mettre hors d'état de piquer.

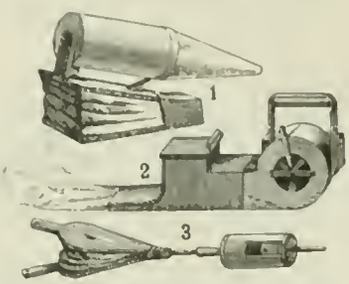

Enfumoirs : 1. Grémy ; 2. Mécanique de Layens ; 3. A soufflet.

— ENCYCL. En principe, l'*enfumoir* se compose d'un compartiment dans lequel on fait brûler quelque matière organique (vieux chiffons, bois pourri sec, etc.) et d'un soufflet permettant de projeter la fumée produite. Il existe de nombreux modèles. Dans l'enfumoir de Layens, la fumée est chassée par un ventilateur à palette, que met en mouvement un appareil d'horlogerie. Il présente l'avantage de fonctionner sans que l'on ait besoin d'y toucher. V. ENFUMAGE.

ENFUNESTER (*nè-sté* — de *en*, et *funeste*) v. a. Rendre funeste. (Peu usité.)

ENFUSTEMENT (*ste-man* — rad. *enfuster*) n. m. Mot qui désignait l'appareil de charpente sur lequel on montait les pièces d'artillerie, avant que l'on se servît des affûts.

ENFUSTER (*sté* — de *en*, et du lat. *fustis*, bâton, bois) v. a. Artill. Munir d'un enfustement : ENFUSTER *un canon.* (Vieux mot.)

— A signifié Mettre en tonneaux : ENFUSTER *du vin.*

ENFÛTAGE (*taj* — de *en*, et *fût*) n. m. Action de mettre dans des fûts : ENFÛTAGE *des vins.*

ENFUTAILLER (*ta-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *futaille*) v. a. Mettre en futaille des marchandises solides ou liquides : ENFUTAILLER *des vins.* ‖ On dit aussi ENFÛTER.

ENGADINE (en allem. **Inntha**l), haute vallée de la Suisse (cant. des Grisons), longue d'environ 80 kilomètres, encaissée entre les montagnes de l'Albula et les contreforts du Bernina. On la divise en haute et basse Engadine, reliées par l'Inn qui vient des pentes du Septimer, près du col de la Maloja (1.811 m.) et sort de la vallée de l'Engadine proprement dite par la gorge de Martinsbrück. A l'O., les cols de Julier (2.287 m.), de l'Albula (2.318 m.), de la Fluela (2.410 m.) la font communiquer avec le Rhin ; au S.-O. et au S., les cols de la Maloja et du Bernina (2.334 m.) la mettent en communication avec la vallée italienne de l'Adda. Le climat est rude, à cause de l'altitude (1.000 à 1.850 m.). Les habitants, au nombre de 10.000 à 12.000, vivent de l'exploitation des forêts, des pâturages et de quelques cultures. Beaucoup émigrent. En outre, l'Engadine, très fréquentée pendant l'été par les touristes, possède des stations d'hiver très réputées. Samaden, Pontresina, Saint-Moritz sont les principales localités.

ENGÆUS (*jé-uss*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des astacidés, comprenant des petites écrevisses de Tasmanie, qui vivent dans des sillons creusés en terre.

ENGAGÉ (*jé* — de *engager*) n. m. Milit. Soldat engagé volontairement.

— Mar. Matelot contractant volontairement un engagement dans les équipages de la flotte.

— ENCYCL. Hist. On appelait *engagés*, au XVIIe siècle, les émigrants européens qui se rendaient aux Antilles et y étaient transportés gratuitement après avoir signé l'engagement de servir dans les îles un temps plus ou moins long. A leur arrivée aux Antilles, les engagés devenaient de véritables esclaves temporaires, parfois plus mal traités que les nègres par les planteurs ; mais ceux qui avaient la chance de vivre assez longtemps pour être libérés devenaient ensuite d'excellents colons. Ce sont eux qui ont vraiment peuplé les Antilles françaises, et y ont constitué, au début, la catégorie des *petits blancs.*

— Milit. Tout engagé volontaire atteignant, sous les drapeaux, l'âge où il doit faire partie de la classe, est inscrit sur la quatrième partie de la liste cantonale. S'il venait à être réformé par congé n° 1 avant l'établissement de cette liste, il n'y serait pas inscrit et se trouverait libéré de toutes obligations militaires. Si la réforme avait eu lieu, au contraire, par congé n° 2, l'engagé réformé serait examiné par le conseil de revision comme un appelé ordinaire ; il pourrait être jugé apte au service et, comme tel, appelé avec sa classe pour accomplir le temps de service légal, déduction faite, toutefois, du temps déjà passé sous les drapeaux.

ENGAGEABLE (*jabl*) adj. Qu'on peut engager, aliéner, céder : *Déléguer la partie* ENGAGEABLE *de ses appointements.*

ENGAGEANT (*jan*), **ANTE** (rad. *engager*) adj. Qui attire, qui charme ; attrayant, séduisant : *Offre* ENGAGEANTE. *Manières* ENGAGEANTES.

— n. m. Ruban porté près du sein par les jeunes filles.

— n. f. Nom donné à des manches longues et pendantes, que portaient autrefois les femmes.

ENGAGEMENT (*je-man*) n. m. Action d'engager, de mettre en gage : ENGAGEMENT *de bijoux, de meubles.* Récépissé de la chose engagée : *L'*ENGAGEMENT *relate en détail tous les objets engagés.*

— Obligation, promesse, acte par lequel on s'engage : *Contracter un* ENGAGEMENT. ‖ *Faire honneur à ses engagements.* Acquitter tout ce à quoi on s'est engagé. *Tendre engagement.* Engagement de cœur, liaison d'amour. ‖ Acte par lequel on s'engage pour un temps fixé, dans un service quelconque.

— Comm. Acte par lequel on s'engage. ‖ Obligation que l'on contracte vis-à-vis d'un tiers.

— Dr. anc. Convention par laquelle le roi concédait la jouissance d'une partie du domaine, sous la condition perpétuelle de faculté de rachat. V. ENGAGISTE.

— Escrim. Attaque d'un des adversaires à l'aide de laquelle il cherche à gagner le faible de l'épée de l'autre tireur, afin de dégager à son profit et de rendre libre la ligne droite. ‖ *Engagement de l'épée*, Action de toucher l'épée de son adversaire avec la sienne.

— Féod. Contrat par lequel un particulier acquérait une partie du domaine de la couronne, sauf la faculté de rachat. ‖ Terre engagée.

— Méd. Pénétration, vers la fin de la grossesse, dans le détroit supérieur du bassin maternel, de la partie fœtale qui se présente : *L'*ENGAGEMENT *est précoce chez les primipares.*

— Milit. Enrôlement militaire : ENGAGEMENTS *volontaires.* ‖ Prix, somme allouée à tout homme qui s'engage : *Toucher son* ENGAGEMENT. ‖ Action par laquelle deux partis ennemis en viennent aux mains, soit par surprise, soit comme prélude d'une bataille. ‖ Escarmouche, petit combat isolé : ENGAGEMENT *entre les avant-postes.*

— Turf. Lettre par laquelle le propriétaire qui veut faire courir son cheval notifie son intention aux commissaires des courses : *L'*ENGAGEMENT *doit être accompagné du certificat de désignation et du montant en argent du forfait ou de l'entrée, suivant les conditions de la course.*

— ENCYCL. Instr. publ. *Engagement décennal.* Avant la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée, l'*engagement décennal* dispensait complètement les membres de l'enseignement public du service militaire. Depuis cette loi, il permet seulement à celui qui l'a contracté d'obtenir en temps de paix, après un an de présence sous les drapeaux, d'être envoyé en congé dans ses foyers, jusqu'à son passage dans la réserve. Cette dispense n'a d'effet qu'autant que celui qui la réclame exerce réellement la fonction (directeur, professeur, répétiteur, institutrice) en vue de laquelle elle a été accordée par la loi. Si celui qui l'a obtenue cessait d'exercer cette fonction avant l'expiration de son engagement décennal, il serait tenu d'accomplir les deux années de service dont il a été dispensé. L'engagement décennal au titre de l'enseignement public est contracté devant les recteurs ; il peut l'être jusqu'au moment de l'incorporation. L'âge minimum, à partir duquel il est possible de contracter cet engagement, est celui de dix-huit ans. L'année passée sous les drapeaux ne compte pas pour la réalisation de l'engagement.

L'engagement décennal peut encore être contracté dans les écoles d'enseignement professionnel, les écoles des mines, du génie maritime, des haras, les écoles nationales d'agriculture, les écoles supérieures de commerce reconnues par l'État, etc. Dans ce cas, c'est devant le ministre compétent, qui doit recevoir l'engagement, soit directement, soit par un de ses agents autorisés.

— Milit. *Engagement conditionnel d'un an.* Créé par la loi de 1872 en faveur des jeunes gens possédant certains diplômes ou justifiant, par examen, d'une certaine instruction, et qui versaient une somme de 1.500 francs, il a été aboli par la loi du 15 juillet 1889.

Engagement volontaire. On nomme ainsi l'acte par lequel une personne contracte l'obligation de servir dans l'armée, alors qu'elle n'y est pas astreinte par la loi.

L'engagement peut être contracté à divers titres. Le cas le plus général est celui de l'engagement en temps de paix pour servir dans l'armée de terre continentale.

Les conditions à remplir pour pouvoir contracter un engagement de ce genre sont : 1° être Français ou naturalisé, ou se trouver dans quelqu'une des situations qui imposent la qualité de Français, faute de réclamer à sa majorité une nationalité étrangère ; 2° avoir dix-huit ans accomplis et au moins la taille de 1^m,54 ; 3° n'être ni marié ni veuf avec enfant ; 4° n'avoir encouru aucune des condamnations indiquées à l'article 4 de la loi du 15 juillet 1889 comme entraînant l'exclusion de l'armée, ni aucune de celles indiquées à l'article 5 de la même loi comme ne permettant de servir que dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique (dans ce dernier cas, on ne peut s'engager que dans un de ces bataillons) ; 5° jouir de ses droits civils ; 6° être de bonnes vie et mœurs ; 7° si l'on a moins de vingt ans, être pourvu du consentement de ses père, mère ou tuteur, ce dernier autorisé par délibération du conseil de famille. (Le consentement, pour les enfants abandonnés, est celui du directeur de l'Assistance publique dans la Seine et du préfet dans les autres départements.)

La faculté de contracter l'engagement volontaire cesse pour un jeune homme, dès qu'il est inscrit par le conseil de revision sur la liste de recrutement cantonal. Il ne peut plus, alors, devancer l'appel que pour entrer dans la marine ou les troupes coloniales. Les hommes exemptés ou classés dans les services auxiliaires peuvent, s'ils réunissent plus tard les conditions d'aptitude physique exigées, être admis à contracter des engagements volontaires jusqu'à l'âge de trente-deux ans accomplis.

La loi ne permet de contracter des engagements volontaires que dans les corps d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, à l'exclusion des sections d'administration, de secrétaires d'état-major, etc. Dans ces limites, l'intéressé peut librement choisir son corps de troupes s'il veut s'engager pour quatre ans ou cinq ans. Mais un engagement de trois ans ne peut être contracté qu'avec le consentement du chef de corps et seulement au cours de deux périodes annuelles. Le ministre fixe chaque année le nombre d'engagements de trois ans que chaque corps de troupes peut recevoir pendant ces deux périodes. La cavalerie n'en reçoit aucun, à l'exception de la 5e compagnie de remonte, qui admet à ce titre les ouvriers exerçant certaines professions nécessaires à l'atelier d'arçonnerie de Saumur. Les compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers reçoivent toute l'année, comme engagés de trois ans, les jeunes gens qui ont obtenu le consentement du chef de corps, après essai justifiant de leur aptitude professionnelle.

Pour les *troupes coloniales* et la *marine*, les engagements se contractent en tout temps et dans les mêmes conditions que ci-dessus, sauf qu'on peut s'engager dans la marine dès l'âge de seize ans et que les engagements de cinq ans donnent droit, pour les deux dernières années, à une prime spéciale.

Les *engagements pour les régiments étrangers* sont de

cinq ans; l'acte est passé devant un sous-intendant militaire. Il faut être âgé de dix-huit ans au moins et de quarante au plus et être reconnu apte au service par un commandant de recrutement.

Les *engagements des indigènes d'Algérie* se contractent pour quatre ans devant un sous-intendant militaire, avec autorisation du général de brigade. L'âge exigé est de dix-sept à trente-cinq ans pour les tirailleurs, et de dix-huit à quarante pour les spahis, ceux-ci devant justifier de la possession d'un cheval.

Les *engagements pour la durée de la guerre* sont ouverts en cas de guerre à tous ceux qui, aptes à faire campagne et n'ayant pas été exclus de l'armée comme indignes, ne font partie ni de l'armée active, ni de la réserve, ni de l'armée territoriale.

Des *engagements spéciaux* sont contractés par les élèves admis dans les Ecoles polytechnique, Saint-Cyr, centrale, forestière, du service de santé et vétérinaire. Ces engagements sont de trois ans, ou de quatre pour les Ecoles dont les cours ont cette durée. De plus, les élèves des Ecoles du service de santé et vétérinaire s'engagent à servir six ans dans l'armée active, après leur nomination comme aide-major ou aide-vétérinaire.

ENGAGER (*jé* — de *en*, et *gage*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Nous engageons. Il engageait*) v. a. Mettre en gage : ENGAGER *ses meubles, ses bijoux.*

— Lier par une promesse : ENGAGER *sa parole, sa foi.* ‖ Obliger, lier par une obligation : *Certaines gens paraissent croire qu'un bienfait* ENGAGE *le bienfaiteur plus que l'obligé.* (Latena.)

— Attacher à sa personne, à son service : ENGAGER *un employé, un domestique.* ‖ S'assurer, par un engagement signé, le concours de : ENGAGER *un ténor, un clown, une danseuse.* ‖ Enrôler : ENGAGER *un jeune homme.*

— Inviter : ENGAGER *quelqu'un à dîner.* ‖ Déterminer, décider, pousser, porter : *Les étalages* ENGAGENT *le passant à acheter.* ‖ Encourager, exhorter, exciter : ENGAGER *un enfant à travailler.* ‖ Faire entrer dans la mêlée : ENGAGER *des troupes.* ‖ Faire entrer, lancer, aventurer : ENGAGER *quelqu'un dans une entreprise.* ‖ Conduire, amener : *Digression qui* ENGAGE *un orateur dans des détails infinis.* ‖ Embarrasser, empêtrer : ENGAGER *un bateau dans le sable.*

— Entamer, commencer : ENGAGER *une discussion, un combat.*

— Archit. Faire pénétrer une construction, en tout ou en partie, dans une autre déjà édifiée.

— Escr. *Engager le fer* au absolum. *Engager*, Toucher l'épée de son adversaire avec la sienne. ‖ Saisir avec le fort de son épée le faible de celle de son adversaire, afin qu'il ne puisse détourner le fer.

— Mar. *Engager un cordage*, En introduire l'extrémité entre deux objets qui le serrent et l'empêchent de fonctionner. ‖ L'introduire dans la poulie, le clan, où il doit travailler.

— Turf. *Engager un cheval*, Le faire inscrire pour qu'il prenne part à une course.

— v. n. Mar. En parlant d'un navire, Se coucher sur le flanc, sous l'effort du vent ou des lames : *Timonier qui, par sa maladresse, fait* ENGAGER *le navire.*

Engagé, ee part. pass. du v. Engager.

— Archit. *Colonne engagée*, Colonne dont une partie n'existe pas, étant supposée encastrée dans le mur.

— Sport. *Cheval engagé*, Cheval inscrit par son propriétaire pour prendre part à une course.

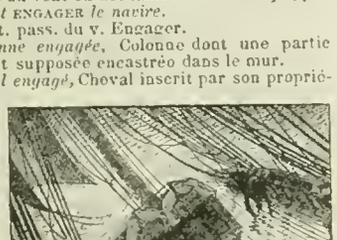

Navire engagé.

— Mar. *Navire engagé*, Navire incliné par le vent. ‖ *Aviron engagé*, Aviron sorti de la dame et venu en travers des autres. ‖ *Ancre engagée*, Ancre prise sur le fond.

S'engager, v. pr. Prendre un engagement, contracter une obligation, faire une promesse. ‖ Contracter un engagement pour un service quelconque; particulièrement, S'engager comme soldat.

— Entrer, pénétrer, s'enfoncer : S'ENGAGER *dans une forêt.* ‖ Fig. Se lancer dans : S'ENGAGER *dans une affaire difficile.* ‖ Commencer, être entamé. ‖ *S'engager dans les ordres*, Faire des vœux ecclésiastiques.

— Poétiq. *S'engager sous les lois de l'hymen*, Se marier.

— Jeux. Proposer de jouer telle ou telle somme contre un ou plusieurs autres joueurs.

— Mar. *S'engager sous voile.* Se dit d'un bâtiment qui engage.

— Obstétr. Pénétrer dans le détroit supérieur du bassin maternel, en parlant du fœtus : *La tête* S'ENGAGE.

— Pathol. Se dit d'un organe qui commence à ressentir quelques atteintes d'une affection quelconque : *Poumon qui* S'ENGAGE *de plus en plus.*

— SYN. **Engager, obliger.** *Engager* exprime un devoir moins strict, moins précis, quelquefois même une simple convenance. *Obliger* marque ordinairement un devoir moral, parfois une nécessité imposée par les circonstances.

— **Engager, convier, induire,** etc. V. CONVIER.

— **Engager (s'), donner parole, promettre.** On *s'engage* par écrit, par serment, par convention expresse, et par là on donne naissance à un droit rigoureux. *Donner parole*, c'est contracter un engagement d'honneur, c'est donner un droit fondé sur la seule loyauté. *Promettre* a moins de force; celui qui promet fait naître des espérances et non un droit formel; cependant la promesse peut devenir quelquefois l'équivalent d'une parole donnée, quand on en fortifie la valeur par quelque expression accessoire, comme lorsqu'on dit : *Je vous promets formellement, solennellement.*

— ANTON. **Dégager.** — **Déconseiller, dépersuader, détourner, dissuader.**

ENGAGISTE (*jist'*) n. m. Celui qui a la possession d'un domaine par engagement. ‖ Entrepreneur qui engage des ouvriers.

— ENCYCL. Anc. dr. On appelait autrefois *engagiste* le détenteur d'un bien faisant partie du domaine de la couronne, et dont la jouissance était concédée moyennant un prix et sous la condition perpétuelle de la faculté de rachat. Cette condition était exigée comme conséquence de l'inaliénabilité du domaine, principe posé par l'édit de 1566. La convention par laquelle le roi concédait cette jouissance était appelée *engagement* : de là l'expression de *domaine engagé*, pour désigner cette sorte de biens.

Sous la monarchie, déjà, on avait quelquefois tenté de réunir au domaine les biens qui en étaient sortis.

La loi du 22 novembre-1er décembre 1790 disposa que les aliénations antérieures à 1566 seraient valables, à moins qu'une clause de retour y ait été insérée, et que celles postérieures seraient révoquées, sauf remboursement des sommes versées.

Puis celle des 3-4 septembre 1792 disposa que toutes les aliénations déclarées révocables par la loi de 1790 étaient révoquées. La loi du 10 frimaire an II proclama ensuite la révocation immédiate de toutes les aliénations autres que celles faites purement et simplement avant le 1er février 1566. Mais cette loi dépouilla les engagistes sans les avoir préalablement indemnisés. On y remédia par la loi du 11 ventôse an VII, sorte de transaction entre les engagistes et le gouvernement. La loi du 12 mars 1820, la dernière rendue en cette matière, a définitivement fixé la position des engagistes.

ENGAINANT (*ghè-nan*), **ANTE** (rad. *engainer*) adj. Qui enveloppe comme dans une gaine.

— Bot. Se dit d'une feuille dont la gaine, très développée, enveloppe plus ou moins complètement l'axe auquel elle est fixée, par exemple, une feuille de graminées.

— Moll. Se dit des coquilles qui sont coniques et sans spire proprement dite, telles que les patelles.

ENGAINER (*ghè* — de *en*, et *gaine*) v. a. Mettre dans sa gaine : ENGAINER *un poignard.*

— Envelopper comme dans une gaine : *Les feuilles du blé* ENGAINENT *la tige.*

Engainé, ée part. pass. du v. Engainer.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont le bec est garni d'une sorte de gaine.

Statue de Cérès engainée.

— Sculpt. Se dit d'une statue dont les membres inférieurs sont remplacés par une sorte de gaine dans laquelle ils semblent contenus : *Les termes sont des statues* ENGAINÉES.

S'engainer, v. pr. Etre engainé; s'envelopper d'une gaine.

ENGALLAGE (*laj'* — rad. *engaller*) n. m. Action d'engaller une étoffe, c'est-à-dire de faire déposer sur cette étoffe une quantité déterminée de tanin.

ENGALLER (de *en*, et *galle*) v. a. Plonger une étoffe dans un bain de noix de galle afin d'augmenter la solidité de certaines teintures, du rouge turc notamment.

ENGALYCZEW (Parmenius, prince), médecin russe mort vers 1830. Il eut le mérite de donner aux exercices physiques une importance capitale dans l'hygiène et la thérapeutique. Toutes ses traductions et tous ses ouvrages originaux sont des œuvres de vulgarisation. Il faut citer : *Dictionnaire d'éducation physique et morale; le Médecin domestique; le Conseiller médical populaire; Des moyens de prolonger la vie humaine; le Médecin campagnard*; etc.

ENGAMER (de l'anc. haut allem. *gaman*, jeu) v. a. Instruire, enseigner. (Vieux.)

— v. n. Avaler complètement l'hameçon : *L'anguille* ENGAME *très souvent.*

ENGANE n. f. Espèce de sonde.

ENGANO, île de la Malaisie, Indes néerlandaises. Les Malais qui l'habitent vivent tout à fait indépendants, à l'état le plus primitif. C'est un atoll de 40 kilomètres de circonférence. Climat tropical; cocotiers et sagoutiers.

ENGANTER (de *en*, et *gant*) v. a. Fam. Enjôler, séduire; gagner complètement : *La demoiselle de comptoir avait espéré l'*ENGANTER. (Balz.)

— Mar. Approcher de très près un navire. ‖ *Enganter un cordage*, Le saisir quand on le lance d'un navire à un autre. (On dit aussi AGANTER (Méditerranée.) ‖ *Enganter main sur main*, Gagner rapidement un navire qu'on poursuit.

S'enganter, v. pr. S'éprendre de quelqu'un : S'ENGANTER *d'une fille.* (Vieilli.)

— Mar. S'approcher de très près, en parlant de deux vaisseaux dont l'un est poursuivi par l'autre.

ENGANYMÉDER (de *en*, et *Ganymède*) v. a. Abuser honteusement d'un jeune garçon :

> J'en connais d'assez peu sages
> Pour *enganyméder* leurs pages.
>
> SARRAZIN.

ENGARAIRE (*rèr'* — du lat. *angaria*, corvée) adj. Dr. féod. Individu qui est sujet à la corvée.

EN-GARANT adv. Mar. Commandement pour inviter à la précaution quand on file à retour une corde supportant un lourd fardeau.

ENGARDE (de *en*, et *garde*) n. f. Vitic. Sarment taillé très long, dans le but d'en faire une marcotte, ou bien d'arrêter dans une certaine mesure la croissance trop exubérante d'un cep. ‖ Nom que, dans quelques contrées, on donne à l'échalas auquel on attache, en arrière de la souche principale, un sarment de vigne.

— Agric. Engourdissement des arbres qui, continuant à vivre, ne produisent pas.

ENGARDER (de *en*, et *garder*) v. a. Garder, préserver. (Vieux.)

S'engarder, v. pr. Se préserver de.

ENGARRE n. f. Long filet de pêche plombé, que l'on fait traîner au fond de l'eau par des bateaux.

ENGARROTTÉ, ÉE adj. Art vétér. Syn. de ÉGAROTTÉ, ÉE.

ENGASTRILOGUE (*stri-logh* — de *en*, dans, *gastér*, ventre, et *logos*, parole) adj. Syn. de VENTRILOQUE.

ENGASTRIMYSME (*stri-missm'*) ou **ENGASTRIMYTHISME** (*stri-mi-tissm'*) (de *en*, dans, *gastér*, ventre, et *muthos*, parole) n. m. Faculté du ventriloque. V. VENTRILOQUIE.

ENGASTRIMYTHE (*stri* — du gr. *eggastrimuthos*; de *en*, dans, *gastér*, ventre, et *muthos*, parole) n. m. Syn. de VENTRILOQUE.

ENGAVER (de *en*, et *gave*) v. a. Se dit de certains oiseaux qui nourrissent leurs petits en faisant passer dans leur bec les aliments qu'ils ont déjà humectés et amollis dans le leur : *Le pigeon* ENGAVE *ses petits.*

— Econ. rur. Engraisser la volaille en lui introduisant de force des aliments dans le bec : ENGAVER *des oies.*

S'engaver, v. pr. Etre engavé. ‖ Fam. Se bourrer, se gorger de nourriture.

ENGAZONNEMENT (*zo-ne-man*) n. m. Action d'engazonner; état d'un terrain engazonné.

ENGAZONNER (*zo-né* — de *en*, et *gazon*) v. a. Semer, garnir de gazon : ENGAZONNER *un terre.*

S'engazonner, v. pr. Etre engazonné. ‖ Se couvrir naturellement de gazon.

ENGEANCE (*janss* — rad. *enger*) n. f. Race d'animaux, et surtout de quelques espèces volatiles : *Poules, Canes d'une belle* ENGEANCE.

— Par ext. et en mauv. part, Personne ou catégorie de personnes : *L'*ENGEANCE *des bavards, des médisants.*

ENGEANCER (*jan-sé* — rad. *engeance*. Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Nous engeançons. Il engeançait*) v. a. Pourvoir d'une engeance. (Vieux.

— Fam. Embarrasser, charger, importuner : *Qui vous* A ENGEANCÉ *de cet homme-là?*

S'engeancer, v. pr. S'embarrasser.

ENGEIGNER (*jè-gné* [*gn* mll.] — lat. *ingeniare*; de *ingenium*, esprit) v. a. Tromper, duper, abuser. Vieux

S'engeigner, v. pr. S'abuser; se duper, se tromper soi-même.

ENGEL (*jèl'*) n. m. Nom hollandais de l'esterlin, poids anciennement usité dans les Pays-Bas et en France pour peser l'or et l'argent. Il valait environ 1f,53.)

ENGEL (Samuel), géographe et économiste suisse, né et mort à Berne (1702-1784). En qualité de membre du grand conseil (1745) et de bailli d'Aarberg, puis de Tscherlitz (1748-1760), il étudia et résolut des questions d'utilité générale, coopéra à la fondation de greniers d'abondance et d'un hôpital, et propagea la culture des pommes de terre. En même temps, il écrivait des livres consciencieux, d'ordre géographique pour la plupart, dont les principaux sont relatifs aux abords du pôle arctique : *Mémoires et observations géographiques et critiques sur la situation des pays du nord de l'Asie et de l'Amérique* (1765); *Mémoire sur la navigation dans la mer du Nord depuis le 63e degré de latitude vers le pôle et depuis le 10e au 100e de longitude* (1779); *Remarques sur la partie de la relation du voyage du capitaine Cook qui concerne le détroit entre l'Asie et l'Amérique* (1781).

ENGEL (Jean-Jacques), philosophe, auteur dramatique et romancier allemand, né et mort à Parchim (Mecklembourg) (1741-1802). Il fit représenter à Leipzig plusieurs comédies, qui eurent un vif succès. Il fut professeur au gymnase de Joachimsthal, à Berlin (1776), puis directeur du théâtre royal (1787); il avait publié, en 1786, ses *Idées sur la mimique*. En 1791, il se retira à Schwerin. Son roman, *Monsieur Lorenz Stark* (1801), eut un grand retentissement.

ENGEL (Karl), compositeur et musicographe, né à Thiedewiese (Hanovre) en 1818, mort à Londres en 1882. En 1850, il se rendit à Londres, qu'il ne quitta plus. Il s'y occupa d'enseignement, puis de critique et l'histoire musicale. Collaborateur de divers journaux, entre autres du « Musical Times », il publia un grand nombre d'ouvrages. C'est à lui qu'on doit la fondation du musée instrumental de South Kensington. Voici la liste de ses principaux ouvrages, publiés à Londres : *la Musique des plus anciennes nations* (1864); *Introduction à l'étude de la musique nationale* (1866); *les Instruments de musique de tous les pays* (1869); *Catalogue descriptif des instruments de musique du musée de South Kensington*, illustré (1874); *Littérature de la musique nationale* (1879); etc. Engel se suicida, à l'âge de soixante-quatre ans, la veille même du jour où il devait épouser une jeune Anglaise.

ENGEL (Jean-Christian), historien hongrois, né à Lœse en 1770, mort à Vienne en 1814. On lui doit une *Histoire de Hongrie*, écrite en allemand (1813), et une *Histoire des provinces féodales de la Hongrie* (1797-1804).

ENGEL (Joseph), sculpteur hongrois, né en 1815, mort à Vienne en 1889. Il a fait la statue d'Etienne Széchenyi, qui se dresse sur le quai du Danube, à Budapest.

ENGEL (Joseph), médecin allemand, né et mort à Vienne (1816-1899). Après avoir professé à Zurich et à Prague, il revint à Vienne occuper d'abord la chaire d'anatomie descriptive, puis, en 1856, celle d'anatomie pathologique. Un des premiers, il donna à l'embryologie une place importante dans ses descriptions d'anatomie topographique et d'anatomie cellulaire. Il faut citer de lui : *Manuel d'anatomie pathologique* (1865); *Compendium d'anatomie topographique* (1859); *Descriptions d'autopsies* (1861).

ENGEL (Ernest), économiste et statisticien allemand, né à Dresde en 1821, mort près de la même ville en 1896. A la mort de Dieterici, il lui succéda, en 1860, comme directeur du bureau de statistique, et montra la plus grande activité pour l'amélioration des recueils publiés sous sa direction : *Journal du bureau de statistique. Statistique prussienne. Annuaire de statistique générale.* Il a pris sa retraite en 1882. Ses ouvrages personnels, nombreux, traitent de questions de statistique.

ENGEL (Pierre-Emile), chanteur français, né à Paris en 1847. Elève de Duprez, joignant à une jolie voix de ténor un style pur et un bon sentiment musical, il débuta, en 1865, au grand Théâtre-Parisien, dans *Jeanne d'Arc*, puis chanta aux Fantaisies-Parisiennes, à la Nouvelle-Orléans, en province, au Théâtre-Lyrique (1876), à l'Opéra-Comique (1877). Après avoir joué le répertoire italien à l'étranger (1879-1885), il créa plusieurs opéras à la Monnaie de Bruxelles (1886-1889). Depuis, il a chanté *Béatrice et Benédict*, à l'Odéon (1890); *le Rêve*, à l'Opéra-Comique (1891), *Thamara*, à l'Opéra (1891); a été attaché au théâtre de Genève (1894-1895) et s'est fait entendre aux concerts Colonne et Lamoureux.

ENGELBERG (lat. *Angelberga*), ville de Suisse (cant. d'Unterwald), sur l'*Engelberger-Aa*, tributaire du

lac des Quatre-Cantons, au pied du Titlis ; 2 000 hab. Abbaye des bénédictins, fondée en 1121 et rebâtie au XVIIIe s.

ENGELBERGE ou **ENGELBERDE**, femme de Louis II, fils de Lothaire, roi d'Italie et empereur. Sa vie fut très agitée. Accusée d'adultère par un groupe de courtisans ligués contre elle, l'empereur la condamna à l'épreuve du feu et de l'eau, à moins qu'un chevalier ne prît sa défense en duel judiciaire. Hosen, comte d'Arles, se présenta et défit ses adversaires. Louis II lui fit, en retour, épouser sa fille Ermengarde. Après la mort de Louis II, elle se retira dans un couvent, en Italie, mais Charles le Chauve l'y fit prisonnière (880) et l'envoya en Allemagne, où elle mourut.

ENGELBERT (le saint), archevêque de Cologne, né en 1185, assassiné en 1225. Il était fils d'Eberhardt de Berg. Après avoir refusé l'évêché de Munster, il fut, en 1216, nommé archevêque de Cologne par le pape Honorius III. En 1220, l'empereur Frédéric II lui confia la tutelle de son fils Henri, roi des Romains. En 1221, Engelbert, sur la demande du pape, s'efforça de mettre un terme aux désordres de son cousin Frédéric d'Ypsembourg, prélat apostat et scandaleux. Celui-ci l'attira dans un piège et le fit assassiner, à IX environs de Schwelm. Il est honoré comme saint dans plusieurs diocèses de l'Allemagne.

ENGELBRECHTSZ ou **ENGELBRECHTSEN** (Corneille ou Cornélis), peintre hollandais, né et mort à Leyde (1468-1533). Élève de Lucas de Leyde, c'est le premier peintre hollandais qui ait fait usage de la couleur à l'huile. Le plus remarquable de ses tableaux est un retable avec ses volets, qui se trouve à l'hôtel de ville de Leyde : il représente *Jésus-Christ sur la croix entre les deux larrons*; sur l'un des volets on voit *le Sacrifice d'Abraham*, et sur l'autre *l'Adoration du serpent d'airain*. On voit encore des spécimens de son art à Anvers et à Londres (National Gallery). Il existait aussi du même maître, à l'église Notre-Dame-du-Marais, à Paris, un tableau d'autel, une *Descente de croix*, entourée de médaillons représentant *les Douleurs de la Vierge*, et un tableau à la détrempe, *l'Adoration des rois*. Les qualités distinctives d'Engelbrechtsz sont une grande richesse de composition et une rare délicatesse de pinceau. — Son fils, PIETER **Engelbrechtsz**, se fit connaître comme peintre verrier.

ENGELBREKT ou **ENGELBREKTSSON**, patriote suédois, né en Dalécarlie, mort en 1436. Délégué à diverses reprises par ses compatriotes auprès du roi pour porter plainte contre le gouverneur Jæsse Eriksson, et n'ayant pu se faire entendre, il souleva la Suède tout entière et fut élu président (1435). Un compromis intervint; mais le roi le viola, et Engelbrektson commençait la lutte avec le maréchal Carl Knutsson, quand il fut assassiné.

ENGELBRETH (Wolf-Frédéric), pasteur danois, né à Korsør en 1771, mort à Lille-Heddinge en 1862. Il se consacra à l'étude du copte et à la critique de l'Ancien Testament. Parmi ses ouvrages, outre ses traductions de la *Sapience* (1815-1816), de *Ruth* (1818), du *Cantique des cantiques* (1852), et de l'*Apocalypse* (1855), citons : *Fragmenta coptica Veteris et Novi Testamenti* (1810) ; *Fragmenta Apocalypseos thebaico-coptica* (1819).

ENGELER (*je-lé* — de *en*, et *geler*. Change l'*e* muet du radical en *é* ouvert devant une syllabe muette : *Il engèle*) v. a. Geler complètement. *Avoir les mains* ENGELÉES. (Vx.)

ENGELHARD (Nicolas), philosophe, mathématicien et physicien suisse, né à Berne en 1696, mort à Groningue en 1764. Il se rendit aux Pays-Bas et professa à Duisbourg, puis à Groningue. Nous citerons de lui : *De pluralitate orbium habitabilium* (1724) ; *De legibus naturæ Newtonianis* (1726) ; *Institutiones philosophiæ theoricæ* (1732).

ENGELHARD (Frédéric-Guillaume), sculpteur et peintre allemand, né à Grunhagen, près de Lunebourg, en 1813. En sculpture, cet artiste a exécuté un grand nombre de groupes, de figures isolées et d'œuvres de genre. Nous citerons : *Amour sur un cygne*; *le Printemps dansant*; *Frondeur avec un chien*; *Bacchus dompteur d'une panthère*, œuvre remarquable, puis le groupe poétique de *Psyché*, prête à tuer l'amoureux endormi; la frise de l'*Edda* à la Marienbourg, près de Hanovre, sa principale création; *Jeune enfant pêchant*, statue destinée à orner une fontaine publique (1867). Cet artiste a représenté par la statuaire les personnages légendaires de l'ancienne Germanie; ses statues d'*Odin*, et de *Thor*, des *Walkyries* décorent une maison particulière de Berlin. Une autre figure colossale d'*Odin* est à la Galerie nationale de Berlin. On lui doit aussi : *Jeune fille enfilant une aiguille*, œuvre pleine de charme (1872) ; une statue de *saint Michel*, un portrait-médaillon de *Bismarck*, pour le monument de Canossa érigé en 1877 près de Harzbourg, une statue de *Schiller* à Hanovre, un *Christ bénissant les enfants*, etc.

ENGELHARDITE (*jé-lar'* — de *Engelhard*, n. pr.) n. f. Silicate naturel de zirconium. Variété octaédrique de zircon.

ENGELHARDT (Jean-Georges), théologien allemand, né à Neustadt-an-der-Aisch en 1791, mort à Erlangen en 1855. Il est encore très réputé pour l'érudition solide de ses ouvrages historiques, consacrés surtout à la mystique et à la patristique. Il dépendamment d'une traduction des *Ennéades* de Plotin et des écrits du pseudo-Denys l'Aréopagite, il fait connaître par ses écrits *Leitfaden zu Vorlesungen über Patristik* (1827), *Handbuch der Kirchengeschichte* (1833-1834), *Dogmengeschichte* (1839) ; *Richard von Saint-Victor und J. Ruysbroek* (1838).

ENGELHARDT (Charles-Auguste), littérateur allemand, né à Dresde en 1768, mort en 1834. Il fut, dans sa ville natale, artiste à la chapelle royale, puis secrétaire du ministère de la guerre. Engelhardt a écrit les livres à la fois intéressants et instructifs. Nous citerons de lui : *l'Anathème du lit nuptial* (1791), roman de chevalerie ; *Promenades pittoresques à travers la Saxe* (1794) ; *le Nouvel Ami des enfants* (1797-1814) ; *Tableaux tirés de l'histoire de l'Allemagne à l'usage de la jeunesse* (1799) ; *Erdmann* (1803) ; *Contes* (1820) ; *Didier de Hanras* (1822) ; *Poésies* (1827) ; *Traits mémorables de l'histoire de Saxe* (1797-1799), etc.

ENGELHARDT (Georges-P.), savant russe, d'origine allemande, né à Riga en 1775, mort à Saint-Pétersbourg en 1842. Il fut sous-secrétaire d'État, directeur de l'institut pédagogique (1811), puis, en 1816, directeur du lycée de Tsarskoé-Sélo. Il collabora aux *Données pour la connaissance de la Russie* d'Erdmann (1822-1826), dirigea le « Journal de l'économie rurale en Russie », et publia quelques écrits.

ENGHELARDT (Frédéric-Auguste), homme politique français, né à Strasbourg en 1796, mort à Niederbronn (Bas-Rhin) en 1871. Adonné d'abord à l'enseignement, il ouvrit un cours gratuit de technologie à Strasbourg; devint directeur des forges de Niederbronn, et, très populaire dans la région, fut envoyé en 1848 à la Constituante comme représentant du Bas-Rhin. Il s'occupa surtout de questions ouvrières.

ENGELHARDT (Maurice), homme politique français, né à Strasbourg en 1819, mort à Paris en 1891, fils du précédent. Avocat, il fut, au 4 septembre 1870, nommé préfet de Maine-et-Loire, et démissionna après la constitution de l'Assemblée nationale. Il fut conseiller municipal de Paris et président du conseil général de la Seine. On doit à Engelhardt quelques publications intéressantes : *Des banques agricoles* (1850) ; *la Chasse dans la vallée du Rhin* (1864) ; *la Réforme de la magistrature* (1880) ; *Souvenirs d'Alsace : chasse, pêche, industries, légendes* (1882) ; *la Contrebande politique sur la frontière du Rhin pendant le second Empire* (1883) ; *les Chevreuils, bécasses et bécassines* (1884).

ENGELHARDT (Édouard-Philippe), diplomate et écrivain, né à Rothau (Alsace) en 1828, entra dans les consulats, devint membre de la Commission pour la réglementation de la navigation du Danube (1865), consul général à Belgrade (1867), ministre plénipotentiaire (1874), délégué à la conférence de Berlin (1885), et fut alors mis à la retraite. Outre des articles dans des revues, il a publié notamment : *Du régime conventionnel des fleuves internationaux* (1879) ; *le Droit d'intervention et la Turquie* (1880) ; *la Turquie et le Tanzimat* (1882-1883) ; *la Tribu des bateliers de Strasbourg et les colléges de nautes gallo-romains* (1888) ; *Histoire du droit fluvial conventionnel* (1889) ; *les Protectorats anciens et modernes* (1896) ; *De l'animalité et de son droit* (1900) ; etc.

ENGELHARDTIE (*jé-lar'-ti* — de *Engelhardt*, n. pr.) n. f. Genre de juglandées, comprenant de grands arbres dont les fleurs mâles sont réunies en chatons latéraux et les fleurs femelles en épis. (Le fruit est une petite noix. Les dix espèces connues croissent dans l'Inde, la Malaisie et la Chine. On en connaît une espèce fossile, *engelhardtia Brongniarti*, de l'oligocène.)

ENGELMANN (Godefroy), un des introducteurs de la lithographie en France, né à Mulhouse en 1788, mort à Paris en 1839. Il perfectionna la lithographie en améliorant les encres, les crayons et différents procédés. Il facilita l'application pratique des principes de la chromolithographie, trouvés aussi par Sennefelder, en inventant le cadre à repérer. De remarquables recueils d'estampes sont sortis de ses ateliers. On lui doit les ouvrages théoriques suivants : *Recueil d'essais lithographiques* (1817) ; *Manuel du dessinateur lithographe* (1823), et un *Traité théorique et pratique de la lithographie* (1839-1840).

ENGELMANN (Wilhelm), bibliographe allemand, né à Lemgo en 1808, mort à Leipzig en 1878. Fils d'un libraire de Leipzig, il succéda à son père en 1833, édita de nombreux ouvrages d'histoire, d'archéologie, de philosophie, d'histoire naturelle, et se rendit surtout fameux par la publication de bibliographies de premier ordre, parmi lesquelles il convient de citer : *Bibliotheca scriptorum classicorum* (1880-1882) ; *Bibliotheca juridica* (1840) ; *Bibliotheca historico-naturalis* (1846) ; *Bibliotheca mechanico-technologica* (1841) ; *Bibliotheca medico-chirurgica* (1848) ; *Bibliotheca geographica* (1858). En 1858, Engelmann fut nommé docteur de l'université d'Iéna. — Son fils RUDOLPH (1841-1888), astronome vulgarisateur, fit principalement des mesures d'étoiles doubles et quelques développements sur les travaux de Newcomb et les fonctions de Bessel.

ENGELMODE ou **ANGILMODE**, évêque et poète français du IXe siècle. Il était chanoine de Soissons lorsqu'il succéda, en 861, à l'évêque de cette ville, Rothaldo, qui venait d'être déposé. Rothaldo ayant été réintégré sur son siège en 864, Engelmode se démit de ses fonctions. On a de lui un long poème en l'honneur de saint Pascase Radbert, abbé de Corbie. Cet ouvrage, dont le style est dur et obscur, a été publié dans la *Bibliotheca patrum*.

ENGELS (Frédéric), un des fondateurs du collectivisme allemand avec Marx, dont il fut l'ami et le disciple. Né à Barmen (Prusse) en 1820, mort à Londres en 1895. Ce fut à la rédaction des « Annales franco-allemandes » (1844) qu'il se lia avec Marx. Secrétaire, à Bruxelles, du comité central de la fédération des communistes, d'où naquit plus tard l'Internationale (1847), il rédigea avec Marx le célèbre *Manifeste du parti communiste*, qui fut adressé aux ouvriers de tous les pays et demeura l'évangile du collectivisme. Il prit part au soulèvement du grand-duché de Bade, dut s'enfuir en Angleterre, où il poursuivit la propagande socialiste la plus active aux côtés de Marx. Après la mort de celui-ci, il se fit l'éditeur de ses œuvres posthumes, et ce fut lui, en quelque sorte, qui édifia le marxisme. C'est là son œuvre principale, bien qu'il ait laissé des ouvrages assez nombreux. On a de lui : *la Sainte Famille* (1844), en collaboration avec Marx ; *la Situation des classes laborieuses en Angleterre* (1845) ; *Socialisme utopique et Socialisme scientifique*, traduit en français par P. Lafargue (1880), et des articles qui commentent l'œuvre de Marx.

Engels (EXPLOSIFS), produits divers assez complexes, à base de nitro-glycérine. Ils en comprennent de 60 à 70 p. 100, avec addition de divers azotates et autres substances, telles que : pyroxyline, 5 à 10 p. 100 ; pyro-papier, 15 à 18 p. 100 ; salpêtre, 8 à 10 p. 100 ; sels d'ammoniaque (azotate, sulfate ou chlorate), 10 à 30 p. 100 ; amidon nitré, nitro-benzole, nitro-mannite, water-glass, en faibles quantités.

ENGELSBERG, bourg d'Austro-Hongrie (Silésie [distr. de Freudenthal], au pied de l'*Engelsberg*) ; 2.300 hab.

ENGELSKIRCHEN, village d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Cologne], sur l'Agger, affluent du Rhin) ; 5.390 hab. Mines de fer, de plomb et de zinc.

ENGELSTOFT (Christian Thorning), évêque et écrivain danois, né en 1805, mort à Odense en 1889. Il professa la théologie à l'université de Copenhague, dont il devint recteur en 1847. Nommé évêque de Fionie (1851), il eut le portefeuille de l'instruction publique et du culte dans le ministère Monrad (1863-1864). Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la liturgie en Danemark* (1840) ; *Histoire de l'ordonnance ecclésiastique* (1860) ; *Histoire d'Odense* (1862).

ENGELURE (*jé-lur'* — rad. *engeler*) n. f. Irritation et rubéfaction de la peau sous l'influence du froid.

— ENCYCL. Les *engelures*, nommées encore par certains dermatologistes *érythème l'erno*, apparaissent pendant la saison froide, aux mains, aux pieds, aux talons ou aux oreilles des sujets prédisposés, en général des jeunes enfants lymphatiques. Cet érythème débute par des plaques rouges, violacées, luisantes, se compliquant souvent de phlyctènes, puis d'ulcérations.

Les remèdes proposés contre les engelures sont aussi nombreux que peu efficaces. Il est bon de faire prendre de l'huile de foie de morue, ou des sirops iodo-tannique, de raifort, antiscorbutique, etc. Quant au traitement local, voici celui de l'hôpital Saint-Louis : 1° baigner les mains dans une décoction de feuilles de noyer; essuyer; 2° frictionner à l'alcool camphré ; 3° saupoudrer avec la poudre suivante : salicylate de bismuth 10 gr., amidon 90 gr. ; 4° pour calmer les démangeaisons du soir, lorsqu'elles sont trop vives, frictionner avec glycérine et eau de rose, de chaque : 50 gr., tanin : 0gr,10, puis poudrer avec la poudre précédente ; 5° si les engelures sont ulcérées, les envelopper avec des feuilles de noyer ramollies dans l'eau chaude.

ENGELVIN (Joseph-Marie-Louis), écrivain religieux français, né à Rochefort (Puy-de-Dôme) en 1795, mort en 1861. Il se rendit, en 1851, à Jérusalem, s'y fit récollet (il était déjà prêtre), revint en France et fonda un couvent de son ordre à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche). Il a écrit plusieurs ouvrages, dont : *Soleil de la Terre sainte*, le seul qui ait paru de son vivant ; *Voyage en Orient*. Le P. Engelvin avait, en outre, collaboré au « Mercure du XIXe siècle » et à la « Biographie universelle ».

ENGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Constance]), sur l'Aach occidental, tributaire du lac de Constance ; 1.500 h. Ch.-l. d'un bailliage peuplé de 21.500 h. — Le 3 mai 1800, victoire des Français, commandés par Moreau, sur les Autrichiens.

ENGENCEMENT n. m. Syn. de AGENCEMENT.

ENGENCER v. a. Syn. de AGENCER.

ENGENDRABLE (*jan*) adj. Qui peut être engendré.

ENGENDREMENT (*jan, man* — rad. *engendrer*) n. m. Production : *Les grands* ENGENDREMENTS *de l'homme veulent souvent neuf ans, vingt ans.* (Michelet.)

ENGENDRER (*jan* — du lat. *ingenerare*, même sens) v. a. Procréer, produire par voie de génération, en parlant de l'homme et des animaux mâles : *Il est rare qu'un homme de génie* ENGENDRE *un fils qui lui ressemble.* ‖ Produire son semblable, en parlant des végétaux : *Chaque arbre porte des semences propres à* ENGENDRER *son semblable.*

— Fig. Produire, déterminer, avoir pour effet ; donner naissance à : *Le mal* ENGENDRE *le mal.* (Chateaubr.) ‖ *Ne pas engendrer la mélancolie*, Avoir le caractère gai.

— Géom. Produire en se déplaçant : *Un demi-cercle tournant autour d'un diamètre* ENGENDRE *une sphère.*

— Théol. Se dit de l'opération par laquelle le Fils procède du Père : *Le Père* ENGENDRE *le Fils de toute éternité.*

— PROV. : **La familiarité engendre le mépris**, Trop de laisser-aller dans les relations journalières amène l'oubli des convenances.

S'engendrer, v. pr. Être engendré, procréé.

— Fig. Être produit, déterminé.

— Se produire l'un l'autre ou les uns les autres : *Toutes les fantaisies* S'ENGENDRENT. (L. Reybaud.)

— SYN. Engendrer, accoucher, enfanter. V. ACCOUCHER.

ENGENDRER (de *en*, et *gendre*) v. a. Fam. Donner un gendre à. ‖ Prendre pour gendre.

S'engendrer, v. pr. Prendre un gendre.

ENGENDREUR (*jan*) n. m. Celui qui engendre.

ENGENHO-VELHO, ville des États unis du Brésil (prov. de Rio de Janeiro) ; 16.000 hab. Faubourg de la capitale.

ENGENS (*jan* — rad. *engin*) n. m. pl. Equipage de chasse à courre.

ENGEÔLER v. a. V. ENJÔLER.

ENGEÔLEUR, EUSE n. V. ENJÔLEUR.

ENGER (*jé* — autref. *angier*, remplir, pourvoir ; orig. inconnue. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il engea. Nous engeons*) v. a. Pourvoir d'une race d'animaux ou de plantes. (Vx.) ‖ Embarrasser d'une mauvaise engeance, doter d'une personne, d'une chose gênante : *Votre père se moque-t-il de vouloir vous* ENGER *de son avocat de Limoges ?* (Mol.) [Vieux.]

ENGER, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]) ; 2.300 hab. Filature de fil, fabriqué de cigares.

ENGERAY ou **ENGERAI** (*je-ré*) n. m. Sorte de râteau qu'on adapte à la faux, et qui est formé de trois ou quatre longues dents en bois.

ENGERBAGE (*jèr'-baj'* — rad. *engerber*) n. m. Action de mettre en gerbes les moissons qui sont en javelles.

ENGERBEMENT (*jèr', man*) n. m. Agric. Syn. de ENGERBAGE.

— Milit. Nom donné à la façon réglementaire de disposer les différentes sortes d'armes et de matériel de guerre pour les conserver dans les magasins.

ENGERBER (*jèr'* — de *en*, et *gerbe*) v. a. Econ. rur. Mettre en gerbes : ENGERBER *des javelles.* ‖ Entasser : ENGERBER *des tonneaux.*

— Milit. Faire l'engerbement.

ENGERS, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Coblentz], sur le Rhin) ; 2.500 hab.

ENGERTH (Guillaume, baron DE), ingénieur allemand, né à Pless (Silésie prussienne) en 1814, mort à Bade, près de Vienne, en 1884. Il a imaginé un système de locomotives capables de remorquer un train sur les plus fortes rampes. Il devint, en 1852, directeur général des chemins de fer de l'État autrichien. C'est lui qui fut chargé des travaux de régularisation du cours du Danube à Vienne. Il fut conseiller aulique et créé baron, puis membre à vie de la Chambre des seigneurs. L'enseignement industriel en Autriche doit à Engerth de notables progrès.

ENGERTH (Édouard), peintre allemand, fils du précédent, né à Pless (Silésie) en 1818, mort près de Vienne en

1897. Il fit ses études artistiques à l'académie de Vienne. Après avoir passé plusieurs années à Rome, il fut nommé, en 1851, directeur de l'académie des beaux-arts de Prague. A Vienne, il exécuta, à fresque, les peintures décoratives de l'église d'Altlerchenfeld, en partie d'après Führichs, peignit le couple impérial, fut nommé, en 1865, professeur à l'académie, composa là une de ses œuvres maîtresses : *la Victoire du prince Eugène à Zenta*, ainsi que des peintures pour l'Opéra de Vienne (*Noces de Figaro*), et un *Couronnement de François-Joseph*. En 1871, Engerth fut nommé directeur de la galerie du Belvédère, à Vienne.

ENGESTRŒM (Gustave D'), savant suédois, né à Lund en 1738, mort en 1813. Il fut chargé de missions à l'étranger, et devint garde des monnaies (1768), conseiller au collège des mines (1781) et membre de l'académie des sciences de Stockholm. Il a écrit : *Guide du voyageur aux carrières et mines de Suède*, et divers mémoires.

ENGESTRŒM (Lars, comte DE), homme politique et écrivain suédois, né à Stockholm en 1751, mort en Posnanie en 1826. Il entra dans la diplomatie et occupa, de 1788 à 1793, divers postes importants, où il fit preuve d'une haute valeur. Sous Charles XIII, il devint président de chancellerie, ministre des affaires étrangères, baron, comte, chancelier de l'université de Lund (1810-1824). Une riche collection de livres et de manuscrits, formée par lui et ses ancêtres, a été léguée par son petit-fils à la bibliothèque royale de Stockholm, en 1861. On a de lui : *Souvenirs et notes* (1876).

ENGHIEN (*ghin*), ville de Belgique (prov. de Hainaut (arrond. de Soignies)), sur la Marcq ; 4.826 hab. Fabrique de dentelles, toiles, tissus de laines et tapis, tanneries. Magnifique château appartenant aux ducs d'Arenberg. Mausolée de Guillaume de Croy. La baronnie d'Enghien entra dans la maison de Bourbon par le mariage de Françoise de Luxembourg avec le comte de Vendôme, qui la vendit à Charles de Ligne. Dans la famille des Condés, le fils aîné de *Monsieur le Prince* s'appelait *le duc d'Enghien* ou *Monsieur le duc*.

ENGHIEN [*ghin*] (Jean D'), surnommé **de Kestergat**, chroniqueur belge, mort en 1478. Il entra au service de Philippe le Bon et devint, en 1430, amman de la ville de Bruxelles ; mais il fit si peu respecter les privilèges de cette ville qu'il faillit être massacré dans une émeute, en 1477. Jean d'Enghien résuma en français plusieurs chroniques flamandes, sous le titre de : *le Livre des chroniques de Brabant*. Le manuscrit fut longtemps perdu ; il fut retrouvé en 1850 par Borgnet ; malheureusement, il manquait la partie la plus intéressante, celle pendant laquelle Jean d'Enghien a été mêlé aux affaires du Brabant.

ENGHIEN [*ghin*] (François DE BOURBON, comte D'), né en 1519, mort en 1546, troisième fils de Charles de Bourbon. Nommé en 1544 sous-lieutenant général en Piémont par François Ier, il battit, la même année, à Cérisoles, le marquis de Vasto, gouverneur du Milanais pour Charles-Quint ; prit Carignan sur Pietro Colonna, autre général de l'empereur, et échoua devant Nice, par suite d'insuffisance de matériel de siège. Il fut tué par un coffre qui tomba d'une fenêtre du château de La Roche-Guyon, sous la poussée, dit-on, de Cornelio Bentivoglio.

ENGHIEN [*ghin*] (Louis-Antoine Henri DE BOURBON-CONDÉ, duc D'), fils de Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé et de Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, né au château de Chantilly en 1772, fusillé dans les fossés de Vincennes en 1804.

Le jeune prince partit avec ses parents pour l'exil. Il fit partie de l'armée de Condé. C'est à Ettenheim qu'il rencontra, en 1792, la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, nièce du cardinal, qu'il épousa plus tard secrètement. Le 31 mai 1801, l'armée de Condé ayant été licenciée, le duc d'Enghien se retira dans un village badois, à neuf lieues de Strasbourg, à Ettenheim. La conspiration de Brugos et les confidences du sieur Treche attirèrent les soupçons sur lui. Une méprise fatale, due à une erreur de nom, fit croire qu'il était en relations avec Dumouriez. Le 10 mars 1804, dans un conseil tenu par le Premier Consul, Talleyrand et Fouché, conclurent à l'arrestation du prince. Le 15 mars, le duc d'Enghien fut enlevé sur territoire neutre, conduit à Strasbourg, puis à Vincennes, et condamné par des juges qui rendirent un arrêt de mort sans motifs, sans témoins, sans public, sans défenseur, sans mention des lois pénales. Le duc d'Enghien, qui n'avait pas conspiré, qui n'était pas émigré, mais seulement banni du territoire comme prince, fut fusillé, sans qu'on tînt compte de son recours suprême au Premier Consul. On a voulu établir que Réal était arrivé trop tard pour suspendre l'application de la sentence. Or l'intervention de Réal n'est qu'une légende.

Le duc d'Enghien.

— BIBLIOGR. Voir les *Pièces judiciaires et historiques* recueillies par Dupin (1823) ; les *Mémoires, lettres et pièces authentiques sur la mort du duc d'Enghien* (1823, et collection Baudouin) ; les *Recherches historiques*, de Nougarède de Fayet (1844) ; les *Dernières années du duc d'Enghien*, par le comte Boulay de la Meurthe ; et le *Duc d'Enghien*, par Henri Welschinger (1888).

Enghien (LA MORT DU DUC D'), tableau de Jean-Paul Laurens (Salon de 1872). Le duc d'Enghien, vêtu du costume de chasse qu'il portait au moment où il a été arrêté à Ettenheim, debout et adossé à la muraille, les bras pendants, son chien debout près de lui, reçoit en plein visage la lueur d'un falot que porte l'officier de gendarmerie qui lui lit la sentence de mort. Le duc, pâle, amaigri, fatigué, écoute avec calme et presque avec indifférence la lecture de l'arrêt. Le profil de l'officier qui fait cette lecture est vivement éclairé par le falot ; le reste du corps, couvert d'ombre, se découpe en noire silhouette, sur le devant du tableau. A quelques pas du groupe se tient un peloton de soldats, dont les fusils brillent dans les ténèbres.

J.-P. Laurens a exprimé d'une manière saisissante le côté sinistre de la scène. Pas de mélodrame, pas de déclamation, rien que le jeu de l'ombre et de la lumière, et la parfaite vérité des attitudes.

La Mort du duc d'Enghien, d'après J.-P. Laurens.

Un tableau du musée d'Angers, dont l'auteur, Pernot, ne manquait pas de mérite, représente la même scène, sous ce titre : *Dans les fossés de Vincennes*.

ENGHIEN-LES-BAINS (*ghin*), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 20 kilom. de Pontoise, dans la vallée de Montmorency, sur les bords du *lac d'Enghien* ; 3.330 hab. Ch. de f. Nord. Huit sources d'eau froide sulfureuse alimentent deux établissements balnéaires pour le traitement des affections catarrhales, bronchites, pharyngo-laryngites, eczémas, etc. Quoiqu'elles fournissent les eaux les plus sulfureuses de France, les sources d'Enghien sont moins estimées que les sources analogues des Pyrénées. Elles ont besoin d'être chauffées artificiellement pour les bains et perdent ainsi une partie de leurs propriétés. Un curé de Montmorency, Cotte, fit connaître les vertus curatives du *ruisseau puant* d'Enghien dans un mémoire à l'Académie des sciences (1766). Une station balnéaire fut créée en 1821 par Péligot, administrateur de l'hôpital Saint-Louis. Enghien fut érigé en commune en 1852.

— BIBLIOGR. : Fourcroy et Delaporte, *Analyse chimique de l'eau sulfureuse d'Enghien* (1788) ; Bouland, *Études sur les propriétés physiques, chimiques, médicales des eaux minérales d'Enghien* (Paris, 1850) ; Joanne et Le Pileur, *Guide aux eaux minérales*.

ENGIBATE (*ji* — du gr. *eggeibatès* ; de *eggus*, près, et *bainein*, marcher) n. m. Antiq. Nom donné à de petites figures creuses, qui étaient mues par une machine hydraulique.

ENGIN (*jin* — du lat. *ingenium*, même sens) n. m. Adresse, industrie : *Mieux vaut* ENGIN *que force*. (Vieux.)

— Par ext. Instrument, ustensile, arme, piège : ENGIN *de pêche, de chasse, de guerre*. ‖ *Engin à feu*, Ancien nom générique des armes à feu.

— Mar. Petit bossoir de chargement pour les embarcations, en usage dans les ports, sur les bords des quais. ‖ Machine de petites dimensions et rendant peu de services. ‖ Mauvais petit navire.

— Techn. Machine placée dans le comble d'un moulin pour monter le blé. ‖ Treuil qui sert à tourner un moulin vers le côté d'où vient le vent. ‖ Planche couverte de clous, entre lesquels on tire le fil de fer pour le redresser. ‖ Machine établie sur le chef d'une carrière pour en tirer les blocs d'ardoise. (On applique aujourd'hui le mot *engin* aux machines employées pour élever les fardeaux.)

— ENCYCL. Chass. et pêch. Quelques-uns des appareils ou *engins* employés pour capturer le poisson ou le gibier sont légalement autorisés, d'autres sont prohibés. Parmi ces derniers figurent les collets, les lacs ou filets, les panneaux, les raquettes ou sauterelles, les trébuchets, les traquonards. Il est interdit d'en faire usage, même quand on a un permis de chasse, même quand on s'en sert dans une propriété close et attenant à une habitation. La simple détention, même à domicile, des engins prohibés, est frappée des mêmes peines que l'usage (loi du 3 mai 1844, art. 12 et 16), et il est de jurisprudence que cette disposition s'applique aux fabricants et marchands, aussi bien qu'aux simples particuliers.

En matière de pêche, soit fluviale, soit maritime, l'administration, afin de prévenir une destruction trop rapide du poisson, détermine la forme et la dimension minimum des mailles des rets, filets ou autres engins du même genre. Certains engins sont même tout à fait prohibés dans certaines rivières et dans certains cours d'eau : tels sont les lacets et collets, la ligne de fond, les filets traînants autres que le petit épervier. La détention des engins de pêche prohibés, lorsqu'elle se produit hors du domicile, est réprimée (loi du 15 avr. 1829, art. 29, § 2 ; décret du 9 janv. 1852, art. 7).

ENGINA (*ji*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, famille des buccinidés, comprenant des petits animaux marins à coquille ovale, conique, épaisse, à côtes noueuses, à bouche étroite. (Les espèces d'*engina*, confondues souvent avec les pentadactyles et les colombelles, sont réparties dans les mers chaudes du globe.)

ENGINADURE (*ji* — rad. *engin*) n. f. Mar. Amarrage permettant de réunir les deux parties d'un mât ou d'un espar brisés ou de joindre deux pièces quelconques de bois. Syn. de ROSTURE.

— Archéol. Empatture en sifflet, dans la charpente des galères. (La penne de mestre et le quart de mestre se croisaient par une enginadure sur une longueur de 8m,12.)

ENGINER (*ji*) v. a. Relier deux pièces d'une antenne, deux pièces ou parties de pièces de bois, par une enginadure.

ENGINÉS (*ji*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères clavicornes, famille des érotylidés, comprenant de nombreuses espèces réparties dans les genres principaux : *engis*, *comboccrus*, *loberogosmus*, *pharaxonopha*, etc. — *Un* ENGINÉ.

ENGIS (*jiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type de la tribu des *enginés*, comprenant des petites formes répandues surtout dans l'hémisphère nord, et qui comptent quatre espèces en Europe. (Le synonyme actuel d'engis est DACNE.) [Aux engis anciens correspond le genre *comboccrus* avec l'espèce type : *comboccrus glaber* ou *sanguinicollis*, petit insecte brun et rouge, commun dans les champignons, sur le bois mort, en France et dans toute l'Europe.]

Engis (gr. 5 fois).

ENGLAND, nom anglais de l'Angleterre.

ENGLAND Richard, général anglais, né à Détroit (Canada) en 1793, mort en 1883. Il fit partie de l'expédition anglaise de 1809 en Hollande, et assista au bombardement de Flessingues. On le trouve ensuite en Sicile, puis il fait la campagne de France en 1815. Plus tard, il fut envoyé au Cap, à la tête d'un régiment, et prit une part active à la lutte engagée, en 1835, par les forces anglaises contre les tribus cafres. En 1842, il combattit aux Indes, dans l'Afghanistan, et fut chargé de secourir le général Nott, bloqué dans Kandahar. Il s'acquitta assez mal de cette mission, et resta sans emploi jusqu'en 1854, où il partit en Crimée avec le grade de major général. Il se distingua à Inkermann et à l'attaque du Grand-Redan.

ENGLANTÉ, ÉE (pour ENGLANDÉ — de *en*, et *gland*) adj. Blas. Se dit de la figure d'un chêne représenté avec ses glands. ‖ On écrit aussi ENGLANDÉ, EE.

D'azur à un chêne arraché d'argent et englanté de gueules.

ENGLEFONTAINE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 26 kilom. d'Avesnes, sur le Saint Georges, affluent de l'Ecaillon ; 1.823 hab. Commerce de fruits ; poteries, saboteries, tuileries, brasseries.

ENGLER (Michel), chef d'une famille de facteurs d'orgues d'Allemagne, né en 1688 à Brieg (Silésie, mort à Breslau en 1760. Les meilleurs des instruments construits par lui se trouvent, dit-on, à Olmütz, dans l'église Saint-Nicolas de Brieg et dans celle du couvent de Grussau, à Posen, etc. — Son fils, THEOPHILE-BENJAMIN **Engler**, né et mort à Breslau (vers 1725-1793), quoique moins habile, n'en est pas moins considéré comme un des bons facteurs qu'ait produits l'Allemagne. Il a construit de belles orgues de grandes dimensions ; entre autres, celles de Glogau, de Fribourg, etc. — Le fils de celui-ci, JEAN-THÉOPHILE-BENJAMIN **Engler**, né et mort à Breslau (1775-1829), acquit une grande habileté, et tous les instruments construits par lui sont remarquables. Il apporta, particulièrement, de nombreuses et notables améliorations dans la soufflerie de l'orgue et dans l'harmonie des jeux.

ENGLEWOOD, ville des Etats-Unis (New-Jersey (comté de Bergen)) ; 4.800 hab.

ENGLISH ou **ANGLOIS** (Esther), calligraphe française, née dans la seconde moitié du XVIe siècle. Elle passa sa vie en Angleterre et en Ecosse, sous Elisabeth et Jacques Ier. Parmi les beaux livres qu'elle a écrits, on cite les *Histoires mémorables de la Genèse*, écrites en 1600, et le *Livre de l'Ecclésiaste*, qui passe pour son chef-d'œuvre.

ENGLISH RIVER, cours d'eau du Dominion canadien, affluent du Winnipeg, long de 500 kilomètres au minimum.

ENGLISH SPOKEN (*in'-glich'-spôk'n*), mots anglais, signifiant : *anglais parlé*, c'est-à-dire : « Ici, on parle anglais. »

ENGLOBER (de *en*, et *globe*) v. a. Réunir en un seul tout ; comprendre, embrasser, entourer : ENGLOBER *différents comptes en un seul*.

ENGLOUTIR (du bas lat. *inglutire*, même sens) v. a. Avaler : ENGLOUTIR *les morceaux sans les mâcher*.

— Par ext. Submerger, engouffrer : *La mer* ENGLOUTIT *de nombreuses proies*.

— Fig. Absorber ; dissiper, dépenser : ENGLOUTIR *sa fortune dans une mauvaise affaire*. ‖ *Engloutir le cœur* (Mol.), Soulever le cœur de dégoût.

S'engloutir, v. pr. Être englouti, submergé.

— Fig. Se perdre, être absorbé.

— SYN. Engloutir, absorber. V. ABSORBER.

ENGLOUTISSANT (*ti-san*), **ANTE** adj. Qui dévore, qui engloutit : *Le rossignol est âpre à la proie*, ENGLOUTISSANT *et avide*. (Michelet.)

ENGLOUTISSEMENT (*ti-se-man*) n. m. Action d'engloutir : *L'*ENGLOUTISSEMENT *d'un vaisseau naufragé*.

ENGLOUTISSEUR (*ti-seur*), **EUSE** n. Celui, celle qui engloutit : *Bacchus, l'*ENGLOUTISSEUR *de tous, qui dévore jusqu'à Jupiter*. (Michelet.

— Adjectiv. : *Le chien* ENGLOUTISSEUR, Cerbère.

ENGLUAGE (*glu-aj*) n. m. Action d'engluer.

ENGLUANTER (de *en*, et *gluant*) v. a. Enduire d'une matière visqueuse comme de la glu.

S'engluanter, v. pr. Être engluanté.

ENGLUEMENT (*glü-man*) n. m. Action d'engluer. ‖ Ce qui sert à engluer.

— En T. d'arboric., Composition employée pour recouvrir les plaies des arbres et les greffes : *La glaise est le plus simple des* ENGLUEMENTS. (Bosc.) ‖ On dit aussi EMPLÂTRE.

— ENCYCL. Les plaies faites aux arbres avec les instruments tranchants se cicatrisent assez vite, lorsqu'elles sont de peu d'étendue ; mais, dans le cas contraire, il est prudent de les revêtir d'un enduit protecteur. A cet effet, et suivant les cas, on emploie le *coaltar* et certains *onguents* ou *mastics à greffer*.

Avec le coaltar, on badigeonne, au moyen d'un pinceau, les tissus mis à vif dans les élagages opérés sur les arbres des forêts ou sur les arbres d'ornement. Avec les onguents ou mastics, on enduit les greffes, c'est-à-dire qu'on recouvre extérieurement d'une couche gluante la portion du végétal où le greffon et le sujet sont en contact. L'engluement se sèche et durcit au contact de l'air.

Les onguents ou mastics à greffer de l'usage le plus commun sont l'*onguent de Saint-Fiacre*, résultant du mélange de 2/3 de terre glaise et de 1/3 de bouse de vache ; le *mastic résineux de Baltet*, qu'on obtient en faisant fondre, d'une part, 750 grammes de poix blanche et 1 kil. 750 de résine, d'autre part, 500 grammes de suif, puis en versant le suif fondu dans la résine et la poix mélangées, tout en

ng tant [illegible], le *mastic de L'homme-Lefort*, qu'on trouve [illegible] le commerce. Le mastic de Ballet s'enduit à l'état [illegible]de, comme le L'homme Lefort s'enduit à froid, ou plutôt, [illegible] ut de le faire tiédir dans la main.

ENGLUER (*de en, et glu.* — Prend un trèma sur l'i aux [illegible] x prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj.. [illegible] *(Que tous englutez* v. a. Enduire de glu, de [illegible] atière gluante : ENGLUER *une branche.* ‖ Prendre à la [illegible] ENGLUER *des oiseaux.*

— Fig. Prendre par ruse, par de belles paroles : *Connaître l'art d'ENGLUER les gens.*

S'engluer, v. pr. Etre pris au moyen de la glu ou d'une [illegible] atière gluante quelconque.

— Fig. Se laisser prendre à quelque piège.

ENGLUMEN (*mèn*) n. m. Arboric. V. ENGLUEMENT.

ENGLYPHIQUE (*fik* — de *en*, et du gr. *gluphein*, graver [illegible] Beaux-arts. Qui a rapport à la gravure : *Procédés* ENGLYPHIQUES. Peu usité.

ENGOBAGE (*ag*) — rad. *engober* n. m. Opération consistant à recouvrir, en totalité ou en partie, une pièce de céramique d'une légère couche de matière terreuse, soit blanche, soit colorée, qui masque la couleur naturelle de la pâte.

— ENCYCL. L'*engobage* s'exécute notamment dans la fabrication des faïences communes. On peut ainsi diminuer d'une manière sensible la quantité d'étain qui entre dans la composition de la glaçure. Les pâtes avec lesquelles on engobe se composent généralement d'argile grasse [illegible] avec eu bouillie épaisse avec de l'eau ou des oxydes métalliques colorants. L'application se fait souvent sur la pâte crue, mais on préfère recouvrir la pièce lorsqu'elle est à l'état de biscuit.

ENGOBE n. m. Pâte servant à engober les porcelaines.

ENGOBER (*de en, et gober* v. a. Faire l'engobage.

ENGOMMAGE (*go-maj*) — rad. *engommer* n. m. Action d'engommer : *L'*ENGOMMAGE *des toiles.*

— En T. de céram., Ensablage des poteries. (Cette opération consiste à recouvrir certaines poteries délicates, au moment de l'encastage, d'une légère couche de sable quartzeux, auquel on ajoute une petite quantité de gomme dissoute dans de l'eau. L'engommage a pour objet d'empêcher leur adhérence, soit avec les supports qui les soutiennent, soit avec le rondeau sur lequel elles portent pendant la cuisson.)

ENGOMMER (*go-mé* — de *en*, et *gomme*) v. a. Enduire de gomme : ENGOMMER *un tissu.* ‖ Soumettre des poteries à l'opération de l'engommage.

ENGONASI (*èn*) — mot lat. formé du gr. *en*, sur, et *gonau*, les genoux n. m. Astron. Constellation appelée aussi *Hercule.* V. HERCULE. ‖ On dit également ENGONASIS.

ENGONCEMENT (*se-man*) n. m. Etat d'une personne engoncée.

ENGONCER (*sé* — de *en*, et *gond*. Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il engonça. Nous engonçons* v. a. Faire paraître le cou comme enfoncé entre les épaules : *Habit qui* ENGONCE *un jeune homme.*

S'engoncer, v. pr. Enfoncer son cou entre ses épaules ; se vêtir de façon à paraître engoncé.

ENGORGEMENT (*je-man*) n. m. Obstruction, occlusion de ce qui est engorgé : *L'*ENGORGEMENT *d'un tuyau.*

— Fig. Embarras causé par le défaut de circulation des valeurs, etc.

— Pathol. et art vétér. Augmentation du volume d'un tissu ou d'un organe par suite de l'interposition, à ses éléments anatomiques, d'un exsudat.

— Techn. Nœud qu'on rencontre dans le toit ou dans le sol des mines de houille.

— ENCYCL. Pathol. L'*engorgement*, outre l'augmentation de volume, détermine souvent des variations de consistance et de coloration du tissu ou de l'organe : engorgement du foie (hépatite) ; engorgement du testicule (orchite) ; engorgement de l'utérus ; engorgement du sein. Dans l'œdème, l'exsudat est toujours de la sérosité ; dans l'engorgement, il est constitué par des matières amorphes de consistance variable (myxœdème), ou, à un stade avancé, par des éléments figurés, fibroplastiques (induration chronique, hyperthrophique). L'engorgement est interstitiel ; l'engouement (v. plus bas) est canaliculaire ou cavitaire.

ENGORGER (*jé* — de *en*, et *gorge*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Il engorgea. Nous engorgeons*) v. a. Embarrasser, obstruer : *Egout que les immondices* ONT ENGORGÉ.

— *Engorger des pigeons*, Leur mettre avec les lèvres du grain dans le bec.

— Méd. Remplir outre mesure, gonfler.

— Pyrotechn. *Engorger une pièce d'artifice*, En remplir l'âme.

— Techn. *Engorger une malle*, En faire la gorge.

Engorgé, ée part. pass. du v. Engorger.

— Chirur. *Moulure engorgée*, Moulure dont la forme est altérée par une couche trop épaisse de peinture.

— Mar. *Point engorgé*, Amas de toile prise sous le point d'une voile quand on la serre.

— Techn. *Drap engorgé*, Drap que le foulon n'a pas complètement dégraissé. *Moulin engorgé*, Moulin qui ne peut travailler, parce que l'eau est trop haute.

S'engorger, v. pr. Etre, devenir engorgé.

— ANTON. Dégorger.

ENGORGEUR (*jeur*), EUSE n. m. Personne qui engorge des pigeons.

ENGORNOU ou **NGORNOU**, v. ville de l'Afrique centrale soudanienne, Etat du Bornou, sur la rive occidentale du lac Tchad. Occupée et dépeuplée par Rabah, son commerce, autrefois assez important, est devenu nul.

ENGOUEMENT ou **ENGOÛMENT** (*goû man*) n. m. Action d'engouer, résultat de cette action.

— Fig. Admiration, enthousiasme pour une personne ou une chose. Se prend en mauv. part : *L'*ENGOUEMENT *est la folie de l'esprit.* (La Roch.-Doud.)

— Méd. et art vétér. Accumulation de matières ou de liquides dans un canal ou une cavité de l'organisme.

— ENCYCL. Pathol. Tous les conduits ou tissus de l'organisme sont susceptibles d'*engouement*. Voici les principaux : engouement intestinal : accumulation de matières fécales ; engouement herniaire : arrêt de matières fécales dans une anse intestinale herniée (hernie étranglée) ; engouement pulmonaire : accumulation de sang dans le poumon, c'est-à-dire congestion active (pneumonie) ou congestion passive, hypostatique (affections du cœur aux périodes avancées de la maladie, gêne circulatoire, cachectique, agonique, dyscrasique). Le traitement sera donc, suivant le cas, médical ou chirurgical.

ENGOUER v. a. Obstruer, en parlant d'un organe creux : ENGOUER *les poumons.* ‖ Obstruer le gosier de : *Ce canard a* [illegible] *un morceau trop gros qui l'*ENGOUA.

S'engouer, v. pr. S'obstruer, s'embarrasser le gosier ou quelque autre organe.

— Fig. S'éprendre d'enthousiasme, d'admiration pour une personne ou pour une chose : S'ENGOUER *d'un chanteur. Le penchant a* S'ENGOUER *est un signe de faiblesse.*

ENGOUFFREMENT (*man*) n. m. Action d'engouffrer, de s'engouffrer : *L'*ENGOUFFREMENT *du vent dans la cheminée.*

ENGOUFFRER (*gou-fré* — de *en*, et *gouffre*) v. a. Faire tomber, faire disparaître dans un gouffre, dans un abîme : *La mer* ENGOUFFRE *de nombreux vaisseaux.* ‖ Par ext. Faire disparaître comme dans un gouffre : *Gargantua* ENGOUFFRE *dans ses repas les viandes et les cuisiniers.*

— Fig. Dévorer, engloutir : ENGOUFFRER *son patrimoine.*

S'engouffrer, v. pr. Etre engouffré ; tomber, se jeter dans un gouffre. ‖ Pénétrer avec violence.

— Fig. Se perdre, s'anéantir.

ENGOUJURE n. f. Mar. Rainure pratiquée sur les mâts, vergues, etc., pour recevoir un cordage : ENGOUJURE *du braquet, sur les mâts de hune.* ENGOUJURES *d'une poulie, pour les estropes.* ‖ On dit aussi GOUJURE.

ENGOULANT (*lan*), **ANTE** [rad. *engouler*] adj. Blas. Se dit d'un animal qui avale quelque chose.

ENGOULE-AOÛT (*gou-loû*) adj. Se disait autrefois de la fête de saint Pierre, qu'on appelle aujourd'hui la *Saint-Pierre-ès-Liens*, et qui se célèbre le premier jour du mois d'août.

ENGOULER (de *en*, et du lat. *gula*, gueule) v. a. Pop. Avaler d'une manière goulue : *Ce chien* ENGOULE *tout ce qu'on lui jette.*

D'argent à la bande d'azur engoulée de deux têtes de lion du même.

Engoulé, ée part. pass. du v. Engouler.

— Blas. Se dit des pièces dont les extrémités entrent dans la gueule d'un animal.

— Mod. Se disait autrefois des vêtements dans lesquels on passait la tête : *Chape* ENGOULÉE.

ENGOULEVENT (*von* — de *engouler*, et *vent*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés, comprenant des oiseaux de mœurs crépusculaires, gris et roux, à bec largement fendu.

— ENCYCL. On entend, d'une manière générale, sous le nom d'*engoulevent*, tous les oiseaux de la famille des caprimulgidés, tels que les *steatornis*, *podarges*, etc. Les engoulevents proprement dits forment le genre *caprimulgus* ; de taille moyenne, ils sont répandus sur tout le globe, notamment dans les régions chaudes, et comptent soixante-quinze espèces ; ceux des pays tempérés émigrent à la saison froide. L'espèce commune en France est l'engoulevent commun (*caprimulgus Europæus*), long de 30 centimètres ; il vole, à raser la terre, dans les pâturages, où il chasse les insectes autour des bestiaux ; c'est de là qu'est venu son nom de *tette-chèvre*, que rien ne justifie. Cet oiseau utile est toujours très gras ; sa chair fine en fait un gibier recherché.

Engoulevent.

ENGOURDIR (de *en*, et *gourd*) v. a. Paralyser et rendre insensible d'une manière incomplète et passagère : *Le froid* ENGOURDIT *les membres.*

— Fig. Rendre obtus, en parlant des sentiments, des facultés morales : *La paresse* ENGOURDIT *l'esprit. Le sommeil trop long* ENGOURDIT *nos facultés.* (Maquel.)

Engourdi, ie part. pass. du v. Engourdir.

— Mar. *Filin engourdi*, Cordage qui est devenu raide. *Navire engourdi*, Bâtiment qui, par grosse mer, tangue sans avancer.

S'engourdir, v. pr. Etre, devenir engourdi.

— ANTON. Dégourdir.

ENGOURDISSEMENT (*di-se-man*) n. m. Etat d'un corps ou d'un membre engourdi, d'une personne engourdie : *Revenir de son* ENGOURDISSEMENT.

— Fig. Torpeur de l'âme ou de ses facultés.

— Zool. Sorte de sommeil profond et prolongé dans lequel tombent certains animaux. V. HIBERNATION.

— ENCYCL. Méd. L'*engourdissement* est une diminution, une suspension ou une perversion de l'activité musculaire, amenant l'impotence fonctionnelle et s'accompagnant fréquemment de troubles de la sensibilité, objectifs ou subjectifs. L'engourdissement est au système musculaire ce que la *stupeur* est aux facultés cérébrales. Cet état peut résulter de la compression du système nerveux central (tumeur du cerveau, de la moelle épinière, ramollissement cérébral), ou du système nerveux périphérique (nerfs des membres, par exemple) ; dans quelques cas, il tant le rapporter à une névrose (hystérie) ou à un traumatisme (contusions). On traitera l'engourdissement par des frictions sèches aromatiques ou excitantes locales, dans les cas simples.

ENGOYO ou **NGOYO**, nom aujourd'hui oublié d'un ancien petit Etat indigène de la Guinée méridionale, qui fait actuellement partie de l'enclave portugaise de Cabinda.

ENGRAIN (*grin* — de *engrener*) n. m. Bisseau pratiqué à la face inférieure d'une meule tournante, et destiné à faire engager sous la meule les matières qui doivent être broyées.

ENGRAIN (de *en*, et *grain*) n. m. Espèce de froment appelé aussi INGRAIN. ‖ Nom donné, dans certaines contrées, à toute semence en céréales. ‖ Tabac qui a déjà subi une première trituration et qui doit en subir une seconde, avant d'être passé au tamis.

ENGRAINAGE, ENGRAINER, ENGRAINEMENT. Techn. V. ENGRENAGE, ENGRENER, ENGRÈNEMENT.

ENGRAIS (*grè* — rad. *engraisser*) n. m. Zootechn. Pâturage où l'on mène les bestiaux pour les engraisser : *Mettre des bœufs à l'*ENGRAIS. ‖ Pâture qu'on donne aux volailles pour les engraisser : *Le sarrasin se recommande aux gourmands tout comme l'orge pour l'*ENGRAIS *des oiseaux de basse-cour.* (Roque.) ‖ Engraissement : *Le premier degré de l'*ENGRAIS *se nomme embonpoint.* (Bosc.) ‖ *Engrais à l'herbe*, Engraissement naturel des animaux, pratiqué dans les champs. ‖ *Engrais de poulure*, Engraissement artificiel des animaux, pratiqué à l'étable.

— Fig. Ce qui provoque le développement des facultés de l'âme.

— Fam. Etat d'une personne qui est abondamment pourvue de tout et qui n'a aucune peine à se donner : *Des fonctionnaires mis à l'*ENGRAIS *dans des sinécures.*

— Agric. Débris animaux ou végétaux, matières quelconques qu'on mêle à la terre pour la rendre plus fertile : *Les troupeaux de moutons sont les producteurs d'*ENGRAIS *par excellence.* ‖ *Engrais normal*, Engrais adopté pour type par certains chimistes, et qui est formé d'un mélange de fumiers de bœuf, de cheval et de porc. ‖ *Engrais humain*, Mélange d'excréments humains et de charbon ou de terreau carbonisé. ‖ *Engrais flamand*, Matières des fosses d'aisances mises en citernes et étendues d'eau. ‖ *Engrais verts*, Herbes et feuilles que l'on enfouit vertes, pour servir d'engrais. ‖ *Engrais mixtes*, Engrais formés d'un mélange de matières animales et de matières végétales. Syn. AMENDEMENT.

— ENCYCL. Agric. On peut qualifier du nom d'*engrais* toute substance qu'on incorpore à la terre cultivée pour augmenter la quantité qu'elle renferme de principes alimentaires utilisables par les végétaux. La puissance nutritive de la terre est, en effet, sous la dépendance immédiate de sa composition chimique. On considère la plante comme un appareil de synthèse chimique qui fabrique spontanément, avec de la matière minérale, de la matière organique, c'est-à-dire des tissus et des substances, constitués par des éléments vivants ou provenant d'éléments vivants.

La composition chimique de la terre varie beaucoup suivant la nature des couches géologiques d'où elle tire son origine, de sorte que les différents sols sont plus ou moins propres aux différentes cultures, suivant qu'ils renferment plus ou moins la quantité des principes chimiques nécessaires à l'évolution totale des plantes de ces cultures. D'autre part, quelle que soit la richesse de la terre, les prélèvements opérés par chacune des récoltes successives équivalent à extraire du sol une certaine portion des éléments utiles qu'il renfermait. L'engrais peut donc avoir pour but, soit de restituer les éléments perdus, soit de lui apporter des éléments nouveaux. Dans le premier cas, la fertilité du sol peut se maintenir, mais elle ne peut s'accroître. Dans le second, elle s'accroîtra, si l'on remédie vraiment aux défauts du sol. Mais, pour y remédier, il faut les connaître, d'où la nécessité de l'analyse chimique. Alors, il se produit parfois que l'adjonction au sol d'un seul élément chimique bien choisi et sous la forme minérale appropriée se traduit immédiatement par une plus-value considérable dans les récoltes : c'est qu'en effet, toute plante exige non seulement certains éléments chimiques déterminés, mais une certaine proportion de chacun de ces éléments. Si l'un d'eux fait défaut, ou n'existe qu'en faible quantité, la plante ne se développe pas, ou sa récolte est proportionnelle à la faible quantité de cet élément, tandis que les autres principes, fussent-ils en excès, restent totalement ou presque totalement inutilisés.

L'engrais, suivant qu'il renferme un seul ou deux tout au plus des éléments chimiques nécessaires à la végétation, ou qu'il en renferme plusieurs, est simple ou complexe. Il est de nature minérale ou organique, selon qu'il apporte ces éléments sous la forme minérale, ou qu'il est lui-même la substance de corps ayant eu vie. L'engrais minéral est d'une assimilation immédiate ou presque immédiate. L'engrais organique doit subir, au contraire, pour être utilisé, une fermentation ou décomposition complète, de telle sorte que les éléments chimiques dont il est formé passent à l'état minéral. V. NITRIFICATION.

Les engrais organiques renferment principalement de l'azote, outre d'autres éléments utiles, métalloïdes ou métaux, en quantité moindre. L'« engrais de ferme », résultant de l'amoncellement des fumiers et détritus de toute espèce, en est le type le plus commun. Il contient tous les éléments minéraux nécessaires aux plantes, mais jamais dans les proportions qu'il faudrait pour corriger les défauts du sol, parce que, dans une ferme, la composition chimique du fumier se ressent de la composition du sol, et qu'elle en est pour ainsi dire le reflet.

Les autres engrais organiques les plus en usage sont : l'engrais humain, la poudrette (modification du précédent), le guano, les bones et ordures des villes, le sang desséché, la viande séchée et moulue, la corne torréfiée, le cuir désagrégé, les plumes, poils et laines désagrégées.

L'*engrais vert*, engrais organique azoté, est obtenu en semant une plante fourragère légumineuse (luzerne, vesce, sainfoin, trèfle, etc.), et l'enfouissant avec la charrue à l'époque de la fauchaison, ce qui enrichit le sol de toute la quantité d'azote que ces plantes ont puisée dans l'air.

Les *engrais minéraux* ou *engrais chimiques* sont toujours, à moins qu'on ne les ait mélangés, des engrais simples avec lesquels on restitue ou on apporte à la terre cultivée un seul ou deux des éléments chimiques qu'elle renferme en quantité insuffisante. Les principaux sont : le *soufre*, le *magnésium*, le *fer*, mais surtout l'*azote*, le *potassium*, le *calcium* et le *phosphore*.

Le soufre est apporté au sol sous forme de sulfate (sulfate de potassium, plâtre ou sulfate de calcium, etc.);

Le magnésium, sous forme de magnésie et de chlorure de magnésium ;

Le fer, sous forme de sulfate de fer ;

Le potassium, sous forme de sulfate, de carbonate, d'azotate ou plus fréquemment de chlorure de potassium ;

Le calcium, sous forme de chaux éteinte, de carbonate et de sulfate de calcium ;

Le phosphore, sous forme de phosphates monobasiques ou tribasiques ;

Enfin, l'azote, tantôt, comme il a été dit, sous forme

d'engrais organique non immédiatement assimilable, tantôt sous forme de sels chimiques immédiatement assimilables (azotate ou nitrate de potassium, azotate ou nitrate sodium et sels ammoniacaux).

Des différentes substances minérales à même d'être utilisées comme engrais, le *sulfate de fer*, la *chaux*, la *marne*, la *dolomie*, le *plâtre*, le *chlorure de potassium*, les *phosphates tribasiques* naturels ou artificiels phosphates d'os, phosphates fossiles, phosphates minéraux, phosphates des scories), les *superphosphates* et les *phosphates précipités*, l'*azotate* ou *nitrate de soude* et le *sulfate d'ammoniaque* sont, à beaucoup près, les plus employées. La chaux, la marne, le plâtre, la dolomie, sont des *amendements* tout autant ou plus encore que des engrais. V. AMENDEMENT.

Les engrais insolubles, phosphates et engrais calcaires, et même les engrais potassiques, qui sont solubles, peuvent être incorporés au sol longtemps avant l'époque présumée de leur utilisation par les cultures. Il en est différemment des engrais chimiques azotés, nitrate de soude et sulfate d'ammoniaque, dont l'action sur la végétation est presque immédiate, mais dont il faut toujours craindre l'entraînement par les eaux de pluie.

— BIBLIOGR. : Emile Wolff, *les Engrais* (trad. Damseaux) [Paris, 1887]; L. Grandeau, *Chimie et physiologie appliquées à l'agriculture et à la sylviculture* (Paris, 1879); A. Petermann, *Recherches de chimie et de physiologie appliquées à l'agriculture* (Paris, 1886); A. Voelcker, *Chimie appliquée à l'agriculture* (traduct. Ronna) [Paris, 1888]; A. Muntz et A.-Ch. Girard, *les Engrais* (Paris, 1888-1891); E. Fagot et F. Fievet, *Guide élémentaire pour l'emploi des engrais chimiques* (Mézières, 1889); G. Ville, *la Production agricole et les Engrais chimiques* (Paris, 1890); P.-P. Dehérain, *Traité de chimie agricole* (Paris, 1892); Th. Schlœsing fils, *Notions de chimie agricole* (Paris, 1893).

ENGRAISSAGE (*grè-saj'*) n. m. Action d'engraisser les bestiaux. (Peu us.)

ENGRAISSANT (*grè-san*), **ANTE** [rad. *engraisser*] adj. Qui rend gras : *Les farineux sont* ENGRAISSANTS. ‖ Qui tache de graisse : *La pommade est* ENGRAISSANTE.

ENGRAISSEMENT (*grè-se-man*) n. m. Econ rur. Action d'engraisser, de rendre gras ; état des animaux engraissés : *L'*ENGRAISSEMENT *des bestiaux*. ‖ On dit quelquefois ENGRAISSAGE.

— Tendance à engraisser, en parlant d'un homme ou d'une femme. (Peu usité dans ce sens.)

— Techn. Mode d'assemblage dans lequel les pièces ne pénètrent l'une dans l'autre que par la force : *Un assemblage par* ENGRAISSEMENT.

— ENCYCL. Econ. rur. L'*engraissement* consiste à déterminer l'infiltration de la graisse dans la chair musculaire, où elle se substitue à une quantité d'eau équivalente ; elle forme, soit autour des reins ou des intestins, soit sous la peau (particulièrement en certaines régions qu'on appelle les *maniements*) des dépôts volumineux. Les animaux gagnent ainsi de la valeur, non seulement comme poids, mais comme qualité de viande.

L'engraissement des bœufs et des moutons peut se pratiquer soit à l'herbage, soit à couvert. Pour éviter l'excitation, on les parque en petit nombre.

L'engraissement à couvert, c'est-à-dire à l'étable ou dans la bergerie, s'opère en maintenant les animaux dans une demi-obscurité et une température toujours voisine de 18°. Pour leur faire assimiler la plus grande quantité possible d'aliments, on leur prépare les rations de telle manière que la *digestibilité* en soit poussée au maximum. Pour cela, on peut élever la quantité relative des matières féculentes, lesquelles seront fournies par des aliments à bon marché, comme la pomme de terre.

On appelle *animaux tendres* ceux dont l'engraissement est aisé, et *animaux durs* ceux dont l'engraissement est difficile. Les premiers se reconnaissent à la souplesse, à la minceur, au moelleux de leur peau, ainsi qu'à la douceur et à la finesse de leurs poils. Ils appartiennent généralement aux races dites précoces ou améliorées. Enfin, toutes autres choses égales, l'animal s'engraisse d'autant plus vite qu'il est parvenu plus récemment à l'état adulte, ce qui est indiqué par la chute complète des dents de lait et l'apparition des dernières dents permanentes, celles qu'on dénomme les *coins*.

L'engraissement des bœufs et des moutons demande généralement de trois à quatre mois, quelquefois beaucoup plus. L'engraissement des veaux, des porcs et des volailles, n'est pratiqué qu'à couvert.

— BIBLIOGR. : Robert Bakewell, *Domestical Encyclop.* (Londres, 1802); J.-Is. Pierre, *De l'alimentation du bétail* (Paris, 1861); Aug. de Weckerlin, *Zootechnie générale* (trad. franç., 1860-1861); Emile Baudement, *Principes de zootechnie* (Paris, 1869); André Samson, *Traité de zootechnie* (Paris, 1866-1871); Ch. Cornevin, *Traité de zootechnie générale* (Paris, 1890).

ENGRAISSER (*grè-sé* — du lat. *incrassare*, même sens) v. a. Rendre gras : ENGRAISSER *des chapons, des bœufs*. ‖ Fertiliser par des engrais : *Le bœuf* ENGRAISSE *lui-même son pâturage*. ‖ Souiller de graisse : *Cheveux qui* ENGRAISSENT *le collet d'un habit*.

— Fig. Enrichir ; favoriser, combler : *Un bon pasteur ne saurait trop* ENGRAISSER *son troupeau*. (Louis XII.)

— Techn. Rendre plus épaisse, faire aller en s'élargissant une pierre, une pièce de bois, etc. ‖ Grossir la base de certaines pièces de poterie, en y ajoutant des saillies, afin que la pièce sorte plus facilement du moule.

— PROV. et LOC. PROV. : **L'œil du maître engraisse le cheval**, Sous un maître vigilant, les bêtes sont mieux soignées, c'est-à-dire, d'une manière générale, les subordonnés apportent plus de soin à leur besogne, et tout n'en va que mieux. ‖ **Engraisser de mal avoir**, Se porter bien, quoiqu'on ait des ennuis.

— v. n. Devenir gras : *Toute femme maigre désire* ENGRAISSER.

S'engraisser, v. pr. Etre engraissé, devenir gras. ‖ Graisser à soi. ‖ Devenir plus fertile par l'effet des engrais.

— Fig. Devenir riche.

— PROV. : **On ne saurait manier du beurre qu'on ne s'engraisse les doigts**, A manier de l'argent on fait toujours quelque profit.

— ANTON. **Dégraisser, amaigrir, emmaigrir, maigrir, ramaigrir.**

ENGRAISSEUR (*grè-seur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui s'occupe de l'engraissement des bestiaux.

ENGRAMELLE (Marie-Dominique-Joseph), naturaliste, mécanicien et musicien français, né à Nedonchel (Artois) en 1727, mort en 1781. On prétend que, pour enregistrer la musique qu'il entendait, il inventa un mécanisme consistant en un cylindre qui tournait d'un mouvement uniforme et sur lequel le jeu des touches imprimait les notes. Engramelle a écrit : *la Phonotechnie* ou *l'Art de noter les cylindres* (1775); *Insectes d'Europe*, contenant seulement les *papillons* (1793); etc.

ENGRANGEMENT (*je-man* — rad. *engranger*) n. m. Action de mettre en grange : *L'*ENGRANGEMENT *des blés*.

ENGRANGER (*jé* — de *en*, et *grange*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *J'engrangeai. Nous engrangeons*) v. a. Mettre dans la grange : ENGRANGER *les foins*.

ENGRATIE ou **ENGRATIDE** (sainte), vierge et martyre. Elle vivait à Saragosse au IVe siècle. Persécutée sous les empereurs Dioclétien et Maximien, elle fut torturée cruellement. Malgré ses blessures, elle mourut dans un âge avancé. — Fête le 16 avril.

ENGRAULIS (*grô-liss*) n. m. Nom scientifique des poissons vulgairement nommés *anchois*.

— ENCYCL. Le genre *engraulis* comprend quarante-cinq espèces, répandues dans toutes les mers du globe ; beaucoup sont comestibles. Tels sont les anchois à fortes dents du Brésil, l'anchois de Macgrave ou *pisquette* du Mexique, les anchois des Etats-Unis, etc. Quelques-unes passent pour vénéneuses, comme le bollama de la mer Rouge et de l'océan Indien, dont la tête et les intestins contiennent des toxiques mortels.

Engraulis.

ENGRAVEMENT (*man*) n. m. Action de s'engraver ; état d'un bateau, d'un train de bois engravé. ‖ *Engravement d'un port*, Remplissage de ce port par les galets et les graviers.

ENGRAVER (de *en*, et *gravier*) v. a. Engager dans le gravier, dans le sable, échouer dessus : *Batelier maladroit qui* ENGRAVE *son bateau*. ‖ Recouvrir de gravier et de sable : *La rivière, en débordant,* A ENGRAVÉ *les campagnes*.

— Mar. Enfoncer dans le lest ce gravier ou en cailloux, pour empêcher tout ballottement : ENGRAVER *des caisses, des futailles*.

— v. n. S'engager dans le sable : *Nous* ENGRAVÂMES *à l'entrée du port*.

Engravé, ée part. pass. du v. Engraver.

— Chass. Se dit d'un chien dont les ongles sont blessés par le sable : *Chien* ENGRAVÉ.

S'engraver, v. pr. S'enfoncer dans le sable, le gravier. ‖ S'obstruer par l'apport des sables, des graviers.

ENGRAVER (de *en*, et *graver*) v. a. Se disait autrefois pour Graver :

> Me souvenant du nom qu'au fond du cœur
> Amour m'*engrave* en grosse lettre écrit.
>
> RONSARD.

— Constr. Entailler, en parlant du plomb d'une gouttière ou d'une lucarne. ‖ Cloner par l'extrémité, en parlant d'une bande de plomb.

ENGRAVURE n. f. Techn. Action d'engraver une feuille de plomb.

— Constr. Nappe de plomb employée dans une couverture.

ENGRÊLÉ, ÉE (rad. *engrêler*) adj. Blas. Se dit des pièces honorables qui sont bordées de dents fines dont les intervalles sont arrondis.

D'argent à la fasce engrêlée de gueules.

D'argent à l'engrêlure d'azur.

ENGRÊLER (de *en*, et *grêle*) v. a. Orner une dentelle d'une engrêlure.

ENGRÊLURE (rad. *engrêlé*) n. f. Blas. Bordure étroite ou filet denticulé qui entoure un écu.

— Techn. Petit point étroit qu'on ajoute au bord d'une autre dentelle ou qu'on emploie pour faire des jours. ‖ Dent de passement. (On dit vulgairement ENGRELURE.)

Engrêlure.

ENGRENAGE (de *en*, et *grain*) n. m. Action de mettre du grain pour attirer le gibier.

ENGRENAGE (*naj'* — de *en*, et du lat. *crena*, cran) n. m. Mécan. Action d'engrener ; résultat de cette action ; disposition de deux roues en métal ou en bois, qui s'engrènent l'une dans l'autre.

— Fig. Concours de circonstances qui se compliquent mutuellement : *Je me trouvais pris dans un* ENGRENAGE *de mensonges et de réticences*. (J. Sandeau.)

— Mar. Disposition de barriques dans la cale, de manière que, placées les unes au-dessus des autres, les supérieures entrent dans l'intervalle des inférieures. ‖ Disposition de deux pièces de bois à adents juxtaposés qui rentrent les uns dans les autres.

— Techn. Action d'introduire dans les moulins les matières à broyer. ‖ *Engrenage de Lahire*, Nom donné à une disposition particulière de deux roues qui s'engrènent, de manière à transformer en un mouvement rectiligne alternatif un mouvement circulaire. ‖ *Engrenage différentiel*. V. DIFFÉRENTIEL. ‖ *Engrenage elliptique*, Celui transmettant à un axe parallèle un mouvement de rotation variable. ‖ *Engrenage de Huyghens*, Celui dans lequel le rapport des vitesses varie à volonté.

— ENCYCL. Mécan. L'*engrenage* est destiné à transmettre le mouvement d'un arbre tournant à un autre. Il est constitué par un système de roues dentées et est employé quand les vitesses de rotation de ces deux arbres doivent se maintenir dans un rapport constant. Cependant, l'engrenage sert également à transmettre certains mouvements dont le rapport des vitesses varie suivant des données déterminées à l'avance.

Il existe, suivant que les arbres sur lesquels sont calés les engrenages sont parallèles, concourants ou non, situés dans un même plan, différents engrenages que l'on peut diviser en trois classes principales : les *engrenages cylindriques*, les *engrenages coniques* et les *engrenages hyperboloïdes*. Ceux-ci se divisent en plusieurs catégories, suivant les rapports des vitesses et la position respective des arbres ; ils diffèrent alors entre eux par leurs profils.

Les engrenages cylindriques comprennent les *engrenages à flancs rectilignes*, constituant la forme la plus simple qu'on puisse donner à la courbure des dents. C'est une ligne droite radiale, dont la courbe conjuguée est représentée par une épicycloïde et qui, si elle suffit à assurer l'en-

Engrenage : 1. Cylindrique, à vis sans fin ; 2. A lanterne ; 3. D'angle ; 4. Intérieur ; 5. A crémaillère ; 6. De White ; 7. Equipage d'engrenages ; 8. A double pignon oscillant, 9. Hyperboloïde.

trainement, occasionne des frottements produits entre la dent conductrice et la dent conjuguée. Dans la même catégorie rentrent les *engrenages à développante de cercle* dont les dents reçoivent comme profil deux arcs de développante. Il résulte divers avantages de l'emploi de ces engrenages. Les centres de rotation peuvent s'éloigner plus ou moins l'un de l'autre sans inconvénient et la roue s'engrener avec un nombre plus ou moins considérable de roues de même espèce, mais de diamètres différents. Enfin, la pression exercée sur les dents s'opère normalement aux profils en contact.

Aux engrenages cylindriques se rattachent ceux dits *à lanterne*, que l'on emploie rarement et dont les dents s'appellent *alluchons*. Les *engrenages intérieurs*, dont la rotation doit avoir lieu dans le même sens, sont également à développante de cercle, avec cette différence que les dents de la grande roue offrent une section concave embrassant le profil convexe de la dent de la roue intérieure.

Les *engrenages coniques* sont, en théorie, représentés par deux cônes terminant deux arbres concourants et animés de vitesses généralement différentes. En pratique, on remplace le plus souvent les surfaces de frottement des cônes par des profils dentés. On donne le nom de *roues d'angle* à ces engrenages coniques qui servent à assurer la transmission de mouvement entre deux axes rectangulaires caractérisant les arbres concourants. Dans le cas d'arbres non concourants, on a, le plus souvent, recours, afin d'assurer la transmission de mouvement, à un axe auxiliaire rencontrant les deux premiers.

Les *engrenages hyperboloïdes* sont d'une construction difficile ; on les emploie très rarement. Le plus souvent, pour n'avoir pas recours à ce genre d'engrenage, lorsqu'on veut transmettre le mouvement d'un arbre à un autre situé dans le même plan, on interpose entre eux un troisième arbre et l'on se borne à réunir les trois arbres par des engrenages coniques. Cependant, quand deux arbres ne sont pas situés dans le même plan, tout en étant perpendiculaires l'un à l'autre, on transmet directement le mouvement au moyen d'une roue qui engrène une vis sans fin.

Pour transmettre le mouvement à deux arbres éloignés l'un de l'autre, on emploie des roues dentées engrenant avec les vides d'une chaîne Galle ou Vaucanson. Cet engrenage prend le nom d'*engrenage à chaîne*.

La division et la taille des dents des roues d'engrenage se font au moyen de machines très ingénieuses, avec lesquelles on obtient une précision très grande.

ENGRENANT (*nan*), **ANTE** adj. Qui engrène : *Roues* ENGRENANTES.

— Philos. soc. *Passion engrenante*, Chez les fouriéristes, Désir de la variété dans les travaux ou les plaisirs.

ENGRÈNEMENT (*man* — de *en*, et *grain*) Action de mettre le blé dans la trémie du moulin. ‖ Action d'introduire le blé dans la machine à battre. ‖ Action d'engrener les bestiaux ou la volaille, de leur donner du grain.

ENGRÈNEMENT (*man* — de *en*, et du lat. *crena*, cran) n. m. Mécan. Action d'engrener ; état de ce qui est engrené : ENGRÈNEMENT *de deux roues*. ‖ Fig. Arrangement, agencement, entrelacement : *L'*ENGRÈNEMENT *des événements*.

ENGRENER (de *en*, et *grain*. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Tu engrènes. Il engrènerait* v. a. Engraisser avec du grain : ENGRENER *de la volaille*. ‖ Mettre du grain dans : ENGRENER *la trémie d'un moulin*. ‖ Intransitiv. Etre nourri, engraissé avec du grain : *Des chevaux qui* ENGRÈNENT.

ENGRENER (de *en*, et du lat. *crena*, cran — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *Tu engrènes. Il engrènerait* v. a. Faire entrer les dents d'une roue, etc., dans les espaces séparant les dents d'un autre appareil, de manière que l'un communique à l'autre son mouvement : ENGRENER *un pignon dans une roue*. ‖ Intransitiv. : *Pignon qui* ENGRÈNE *sur une roue*.

— Fig. Préparer, disposer ; commencer, entamer : *Bien* ENGRENER, *mal* ENGRENER *une affaire*. ‖ Intransitiv. : *La guerre et la paix* ENGRÈNENT *l'une avec l'autre*. (Proudh.)

— Mar. Arrimer des futailles dans la cale, de manière que chacune d'elles repose dans le vide laissé par les deux futailles voisines qui la supportent. ‖ *Engrener deux pièces de construction*, Lorsque deux bois sont réunis par des adents, les placer de manière que les parties rentrantes de la surface de jonction de l'une correspondent aux parties saillantes de l'autre. *Engrener une pompe*, La charger, la mettre en état de fonctionner.

— Techn. Prêler une seconde fois, et après l'avoir jaunir, un ouvrage destiné à être doré. ‖ Introduire le grès entre les surfaces de deux glaces superposées, afin de les polir.

— Prov. **Qui bien engrène, bien finit**, Un bon début promet une bonne fin. ‖ **Il a engrené, c'est à lui de moudre**, Il a entamé l'affaire, c'est à lui de la terminer.

S'engrener, v. pr. Être en rapport réciproque.

— Anton. **Désengrener.**

ENGRENEUR n. m. Ouvrier qui engrène la machine à battre.

ENGRENEUSE (rad. *engreneur*) n. f. Appareil inventé par Demoncy Marcelle en 1876, et servant à alimenter mécaniquement les machines à battre les céréales.

Engreneuse mécanique.

— Encycl. L'*engreneuse* se compose d'une trémie que l'on peut enlever à volonté et dans laquelle on jette les tiges; un cylindre horizontal, garni de dents, les fait glisser le long de lames d'acier inclinées, les déversant sur une chaîne sans fin chargée de les introduire dans la batteuse.

ENGRENURE (rad. *engrener*) n. f. Mécan. Position respective de deux roues qui s'engrènent.

— Anat. Articulation immobile, dans laquelle les dentelures d'un os s'enchevêtrent avec celles d'un autre os.

ENGROGNE (*gn* mll. — du v. *engrognier* (vieux mot) qui veut dire *distribuer, répandre*) n. f. Ancienne monnaie de billon, frappée dans certaines villes du duché de Bourgogne, sous les ducs héréditaires de la seconde race. Cette monnaie, qui valait environ 2 deniers, disparut lorsque les États de Bourgogne passèrent à Charles-Quint.) Elle était aussi désignée sous le nom de ANSERNE.

ENGROIS (*groi*) n. m. Petit coin placé entre le manche et la tête des pointes et des pics de l'arboriste, afin d'assujettir les outils aux manches. ‖ On écrit aussi ANGROIS.

ENGROSSER (*gro-sé* — de *en*, et *gros*) v. a. Fam. Rendre enceinte. ‖ On disait aussi autref. ENGROSSIR.

— v. n. Devenir grosse, devenir enceinte.

ENGROSSEUR (*gro-seur* — rad. *engrosser*) n. m. Pop. et triv. Celui qui a rendu enceinte une femme, une fille.

ENGRUMELER (de *en*, et *grumeau*. — Double la lettre *l* lorsque la terminaison commence par une syllabe muette : *Il engrumelle, Il engrumellera*) v. a. Mettre en grumeaux.

S'engrumeler, v. pr. Se mettre en grumeaux.

ENGSTRŒM (Jean), littérateur suédois, né à Fliseryd en 1791, mort à Ryssby en 1870. Il abandonna la médecine pour les lettres. On a de lui : *Poésies septentrionales* (1821), *les Confédérés* (1833-1841); *Voyages dans le Nordland et la Laponie en 1834* (1834); *les Colons* (1838); etc.

ENGUENILLER (*ghe*, ou *ll* mll. — de *en*, et *guenille*) v. a. Vêtir de guenilles : ENGUENILLER *ses enfants*.

S'enguenniller, v. pr. Se couvrir, se vêtir de guenilles : S'ENGUENILLER *par avarice*.

ENGUERA, ville d'Espagne (Valence) (prov. de Valence), sur l'Escalona, affluent du Jucar; 6.600 hab. Fabrique de drap et lainages. Ch.-l. d'un district peuplé de 31.000 hab.

ENGUEULADE (*gheu*) n. f. ou **ENGUEULEMENT** (*gheu, man*) n. m. Pop. Action d'engueuler, de s'engueuler.

— Constr. Nom donné aux deux entailles de l'embrèvement dans lequel l'arbalétrier reçoit l'arête du poinçon.

ENGUEULER (*gheu* — de *en*, et *gueule*) v. a. Pop. Accabler d'injures grossières, de reproches violents.

S'engueuler, v. pr. Se dire réciproquement de grosses injures.

ENGUEULEUR, EUSE (*gheu*) n. Pop. Personne qui engueule, qui a l'habitude d'engueuler.

ENGUEUSER (*gheu* — de *en*, et *gueux*) v. a. Pop. Tromper, séduire par de belles paroles.

ENGUIALES, comm. de l'Aveyron, arr. et à 47 kilom. d'Espalion, non loin du Lot, grossi de la Truyère; 1 037 hab.

ENGUICHAGE (*ghi-chaj*) n. m. En T. de tiss., Sorte de dépôt ayant l'aspect de mastic qui adhère sur les fils ensemés, c'est-à-dire passés à l'huile et qui fait virer les couleurs lors de la teinture de ces fils. On écrit aussi ENCUICHAGE.

ENGUICHÉ, ÉE (*ghi* — pour ENGUICHE; de *en*, et du vieux franç. *guige*, courroie, d'orig. germ.) adj. Blas. Se dit d'un cor, d'une trompe, dont le cordon est d'un émail différent de celui de l'instrument. ‖ Quelques héraldistes font ce mot syn. de EMBOUCHÉ, ÉE.

ENGUICHURE (*ghi* — rad. *enguiché*) n. f. Archéol. Courroie qui servait à porter le boucher suspendu. Syn. de GUIGE.

— Vénerie. Cordon passé dans les anneaux d'un cor de chasse et servant à le porter.

ENGUIGNONNÉ (*ghi-gno-né* — *gn* mll.), **ÉE** (de *en*, et *guignon*) adj. Qui a du guignon.

ENGUINEGATTE, autref. **GUINEGATTE**, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 17 kil. de Saint-Omer, entre le Lys et son affluent la Laquette; 488 hab. Mine de houille. Deux batailles : l'une, indécise, entre les troupes de Louis XI et de l'empereur Maximilien (7 août 1479); l'autre, connue sous le nom de *Journée des Éperons*, et qui fut une défaite des Français par Henri VIII d'Angleterre (16 août 1513.)

ENGUIRLANDER (*ghir'* — de *en*, et *guirlande*) v. a. Entourer d'une ou plusieurs guirlandes : ENGUIRLANDER *une statue*. ‖ Par ext. Orner, entourer d'objets comparés à une guirlande; entourer, en parlant d'un objet comparé à une guirlande : *Les femmes aiment à* ENGUIRLANDER *leurs robes de volants et de falbalas*.

— Fig. Séduire, circonvenir, prévenir : *L'optimisme nous dispose à nous laisser* ENGUIRLANDER.

S'enguirlander, v. pr. Être enguirlandé.

ENGWIRDEN ou **ÆNGWIRDEN**, comm. des Pays-Bas (prov. de Frise); 4.350 hab.

ENGYSTOME ou **ENGYSTOMA** (*ji-sto*) n. m. Genre d'amphibiens ou batraciens anoures oxydactyles, famille des bufonidés, comprenant des formes à bouche peu ouverte, fendue seulement jusque sous l'œil, à petits yeux. Les engystomes sont des petits crapauds dont on connaît cinq espèces vivant dans l'Amérique du Sud, et une propre au sud de l'Inde.)

Engystome.

ENHACHÉ, ÉE (*an-a*) adj. Archit. et géod. Se dit des bâtiments et des terrains qui s'enchâssent dans la propriété voisine. ‖ On dit aussi ENHANCHÉ, ÉE.

ENHACHEMENT (*an-a, man* — rad. *enhaché*) n. m. Archit. et géod. Portion de propriété qui entre dans une propriété voisine.

ENHAILLONNER (*an-a-ill-o-né* [*ll* mll.] — de *en*, et *haillon*) v. a. Vêtir de haillons.

ÉNHALE (*é-nal'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des hydrocharidées, tribu des stratiotidées, dont l'espèce type (*stratiotes acoroides*) croît dans l'Inde, sur les bords de la mer. (Ses feuilles sont comestibles.)

ENHARDÉ, ÉE (*an-ar'* — de *en*, et *harde*) adj. Vénerie. Qui est en harde, en troupe, en parlant des bêtes fauves, des cerfs notamment.

ENHARDIR (*an-ar'* — de *en*, et *hardi*) v. a. Rendre hardi, donner de la hardiesse à : *C'est* ENHARDIR *et absoudre le crime que de condamner l'innocence*. (Boss.)

S'enhardir, v. pr. Devenir hardi, prendre de la hardiesse.

— Anton. **Effaroucher, effrayer, épouvanter, intimider, terrifier. — Apoltronir, décourager.**

ENHARDISSEMENT (*an-ar'-di-se-man*) n. m. Action d'enhardir quelqu'un, de s'enhardir.

ENHARMONIE (*an-nar, ni* — de *en*, et *harmonie*) n. f. Chez les anciens Grecs, Succession mélodique par quarts de ton.

— Encycl. Dans la musique moderne, l'*enharmonie* consiste dans le changement de dénomination d'une note qui reste ce qu'elle est, tout en prenant un nom nouveau et en affectant un caractère harmonique différent; par exemple, *ut* ♯ et *ré* ♭, ou *si* naturel et *ut* ♭. Ce procédé aide parfois à la rapidité de la modulation, le même accord prenant un rôle différent quant à sa marche par l'emploi de l'enharmonie. Ainsi, l'altération ascendante de l'accord de quinte et sixte augmentée :

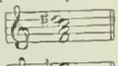

produit sur l'oreille exactement le même effet que l'accord de septième dominante :

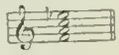

mais il est évident que leur résolution ne sera pas semblable, le premier appartenant au ton de *la* mineur, le second à celui de *si* ♭ majeur.

Voici un exemple d'enharmonie faisant passer du ton de *si* ♭ majeur (deux bémols) dans le ton de *mi* naturel majeur (quatre dièses) :

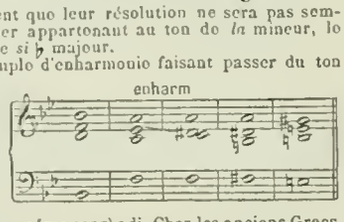

ENHARMONIQUE (*nik'* — lat. *enharmonicus*, même sens) adj. Chez les anciens Grecs, Ce qui était caractérisé par l'enharmonie : *Le genre* ENHARMONIQUE. ‖ Dans la musique moderne, *Notes enharmoniques* ou *synonymes*, Notes de nom différent, qui, sous l'action des dièses ou des bémols, ont toutes deux la même intonation. Cependant, entre deux notes enharmoniques, il y a la différence d'un comma.)

— Substantiv. au masc. : *L'*ENHARMONIQUE, Division de la quarte en trois quarts de ton.

— Encycl. Les Grecs avaient trois genres de musique : le genre *diatonique*, le *chromatique* et l'*enharmonique*. Il est facile de se rendre compte du genre diatonique et même du genre chromatique; le système musical moderne étant, en réalité, un mélange et comme une fusion de l'un et de l'autre. Mais, malgré les travaux et les recherches, on n'a pu arriver à comprendre ce qu'était le genre enharmonique.

ENHARNACHEMENT (*an-ar', man*) n. m. Action d'enharnacher; ce qui sert à enharnacher; harnais.

ENHARNACHER (*an-ar'* — de *en*, et *harnais*) v. a. Mettre un harnais à : ENHARNACHER *un cheval*.

— Par ext. Habiller d'une façon ridicule : *Vous moquez-vous du monde de vous être fait* ENHARNACHER *de la sorte?* (Mol.)

S'enharnacher, v. pr. S'affubler grotesquement.

EN-HAUT (EN) loc. adv. Le sommet dirigé vers le haut : *Qu'est ceci? vous avez mis les fleurs* EN EN-BAS? — *Vous ne m'avez pas dit que vous les voulicz* EN EN-HAUT. (Mol.)

ENHAYEUR (*an-è-ieur* — rad. *enhayer*) n. m. Ouvrier qui pose les briques en haie pour les faire sécher.

ENHAYER (*an-è-ié* — de *en*, et *haie*) v. a. Mettre en haie. ENHAYER *les briques*.

ENHELDÉ, ÉE (*an-èl'* — du vx franç. *hilt*, pommeau; d'où *held, heldure*, monture) adj. Archéol. Monté, en parlant d'une épée ou d'une dague.

— Encycl. Cette expression, propre au moyen âge, est à rapprocher de *enheldure, enherdure* ou *enhendure*, qui signifient la poignée de l'épée. On disait *une épée enheldée d'argent*. L'enheldure est, à proprement parler, la fusée.

ENHENDÉ, ÉE (*an-an* — de l'espagn. *enhendido*, fendu) adj. Blas. Se dit d'une croix dont les branches sont terminées par des crochets entre lesquels se trouve un fer de lance. ‖ Se dit encore d'une croix dont le pied est refendu. (On dit aussi HENDÉ.) V. CROIX.

ENHERBER (*an-nèr'* — de *en*, et *herbe*) v. a. Mettre un terrain en herbe, y faire croître de l'herbe.

ENHEUDER (*an-eu* — de *en*, et *heude* v. a. Entraver les animaux en leur attachant les jambes avec des heudes.

ENHEUSURE ou **ENHEUSEURE** (*an-eu* — du vx franç. *heuse*, botte) n. f. Archéol. Revêtement de plomb destiné à recouvrir la partie saillante d'un poinçon, sur un toit. (Expression ancienne, en usage surtout au XVe s.)

ENHILARANT (*an-ni, ran*), **ANTE** adj. Qui inspire la gaieté, provoque le rire : *Lecture* ENHILARANTE.

ENHUCHÉ, ÉE (*an-u* — de *en*, et *huche*) adj. Mar. Se dit d'un bâtiment haut sur l'eau, surtout de l'arrière.

ENHUCHER (*an-u*) v. a. Mettre dans la huche : ENHUCHER *le pain*. (Vieux.)

ENHYDRE (*è-nidr'* — de *en*, et du gr. *udôr*, eau) adj. Se dit de certains minéraux qui renferment des cavités remplies d'eau : *Calcédoine* ENHYDRE. *Agate* ENHYDRE.

— Encycl. Le nom d'*enhydre* est surtout employé pour désigner de petites géodes siliceuses, hydrofères, qui paraissent exclusivement propres aux terrains volcaniques. Les plus connues de ces enhydres se trouvent dans l'ancien Vicentin (Italie). On les rencontre principalement dans des blocs de laves à cassure terreuse.

ENHYDRE (*è-nidr'*) n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, formé aux dépens des gyrins ou tourniquets, et comprenant trois espèces, toutes exotiques : *Les* ENHYDRES *sont des coléoptères aquatiques*. (Desmarest.) Syn. de PHILHYDRE.

— Bot. Genre de composées, hélianthées, comprenant des herbes des marais des régions tropicales. (On en connaît sept à huit espèces.)

— Géol. Variété de calcédoine, renfermant des gouttes d'eau.

— Zool. Genre de mammifères carnivores, famille des mustélidés, appartenant au groupe des loutres et comprenant les formes nommées vulgairement *loutres de mer*, qui font le passage entre les loutres proprement dites et les phoques.

Enhydre.

— Encycl. Zool. Les *enhydres*, dont on connaît une seule espèce, se caractérisent par leurs pieds postérieurs, complètement palmés. Ce sont de gros animaux cylindriques, à tête ronde et courte, mesurant environ 1m,60 de long, et dont le pelage velouté est noir avec de longs poils argentés dépassant régulièrement les autres. Confiné dans les régions les plus inaccessibles du détroit de Behring, l'enhydre, qui vit de crabes, de coquillages et de poissons, est devenu très rare, grâce aux tueries qu'en ont faites les baleiniers américains et les chasseurs de fourrures. La fourrure de la loutre de mer est de toutes la plus belle et la plus chère, surtout celle des vieux individus.

ENICA (*é*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des bombylidés, comprenant des mouches noires, couvertes de poils jaunes, qui habitent l'Afrique australe. (L'espèce type du genre est l'*enica longirostis*, du Cap, avec l'abdomen marqué de blanc.)

ÉNICOCICHLE (*sikl'*) ou **ENICOCICHLA** (*é, si-kla*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des motacillidés, comprenant des bergeronnettes d'Amérique, dont on connaît cinq ou six espèces, répandues dans l'Amérique du Nord.

Enicognathe.

ÉNICOGNATHE ou **ENICOGNATHUS** (*é, tuss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, caractérisés par la mandibule supérieure très longue et presque droite.

— Encycl. L'espèce type du genre *énicognathe* (*enicognathus leptorhynchus*) est un perroquet assez grand, vert, avec la queue et les joues rouges, et la calotte et l'extrémité des ailes bleues. C'est le perroquet qui descend le plus vers le sud, en Amérique; on le rencontre du Chili au détroit de Magellan.

ÉNICONETTE (*nèt'*) ou **ENICONETTA** (*é, nèt'*) n. f. Genre de canards du groupe des eiders, dont le nom scientifique est *stelleria*.

ÉNICORNIS (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des anabatidés, tribu des furnariinés, comprenant des fourniers, dont on connaît deux espèces propres au Chili : *enicornis phœnicura* et *melanura*.

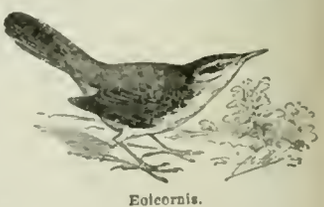

Enicornis.

ÉNICOSTÈME (*stem'*) n. f. Genre de gentianées, tribu des chironiées, comprenant des herbes très ramifiées à la base, à fleurs pentamères, originaires des régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique.

ÉNICOTARSE ou **ENICOTARSUS** (*é, suss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des coprinés, comprenant de beaux bousiers bleus ou verts, métalliques, aplatis, carrés, avec les élytres sillonnés. (On en connaît six ou sept espèces, propres

à l'Amérique du Sud ; ce sont des insectes rares, de taille moyenne, vivant dans les arbres pourris des forêts.) Syn. DENDROPEMON.

ÉNICURE ou **ENICURUS** (*é, russ*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des motacillidés, comprenant des hochequeues propres aux régions indiennes et malaises, dont on connaît une dizaine d'espèces. (L'espèce type du genre est l'*enicurus velatus*, de Java.)

Enicure.

ÉNIELLAGE (*ni-è-laj* — rad. *énieller*) n. m. Action d'arracher les nielles qui infestent les cultures et notamment les champs ensemencés de céréales.

ÉNIELLER (*ni-è-lé* — du préf. priv. *é*, et de *nielle*) v. a. Débarrasser le blé de la nielle.

ÉNIF n. m. Etoile de deuxième grandeur, de la constellation de Pégase. (Elle est marquée *ε* dans les catalogues.)

ÉNIGMATIQUE (*tik*) adj. Qui renferme une énigme, qui a le caractère de l'énigme : *Sens, Paroles* ÉNIGMATIQUES. ‖ *Personne énigmatique*, Personne dont la position ou les sentiments cachent quelque mystère.

— En T. de philol., Se dit de la troisième branche de l'écriture symbolique des anciens Egyptiens, d'après Clément d'Alexandrie.

— ANTON. **Clair, compréhensible.**

ÉNIGMATIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière énigmatique.

ÉNIGMATISER v. n. D'une manière énigmatique. ‖ v. a. Rendre énigmatique.

S'énigmatiser, v. pr. Etre rendu, Devenir énigmatique.

ÉNIGME (lat. *ænigma*; du gr. *ainigma*, même sens) n. m. au XVIIe siècle, auj. f. Définition, description métaphorique d'une chose et de ses qualités en termes assez ambigus pour exercer la sagacité de celui qui est chargé de deviner quelle est cette chose : *Deviner une* ÉNIGME. *La reine de Saba éprouva la sagesse de Salomon en lui proposant des* ÉNIGMES. ‖ Petit poème dans lequel on fait une description de ce genre : *Écrire des* ÉNIGMES.

Voici deux énigmes signées de noms célèbres :

Cinq voyelles, une consonne,
En français composent mon nom,
Et je porte sur ma personne
De quoi l'écrire sans crayon.
VOLTAIRE. (*Oiseau.*)

Du repos des humains implacable ennemie,
J'ai rendu mille amants envieux de mon sort;
Je me repais de sang, et je trouve la vie
Dans les bras de celui qui recherche ma mort.
BOILEAU. (*Puce.*)

‖ *Mot de l'énigme*. Mot qui fait le sujet de l'énigme, et qu'il s'agit de deviner.

— Par ext. Chose difficile à définir, à expliquer, à connaître à fond : *Le plus noble emploi de la vie humaine est de pénétrer l'*ÉNIGME *de l'univers.* (Renan.) ‖ Personne dont les sentiments, le caractère, les actions offrent des contradictions, des accidents dont il est difficile de déterminer la raison : *L'homme sera toujours à lui-même une grande* ÉNIGME.

— En T. d'enseign., Tableau qu'on exposait dans les écoles, pour que les élèves s'exerçassent à en deviner le sens.

ÉNIGME n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite l'Australie.

ÉNILÈME (du gr. *en*, dans, et *eilein*, envelopper) n. m. Bot. Nom donné au tégument interne de l'uvule.

ENINGEN ou **EHNINGEN**, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de la Forêt-Noire], au pied du mont Achalm ; 3.500 hab. Fabrication de dentelles à la main. Foire importante dite *congrès d'Eningen*.

ÉNIPÉE. Myth. gr. Dieu-fleuve de Thessalie. Il fut aimé de Tyro, fille de Salmonée, roi d'Elide. Poseidon séduisit Tyro en prenant la forme d'Enipée, et la rendit mère de Pélias et de Nélée.

ÉNISPE (*nis-p'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, tribu des morphinés, comprenant de grands et beaux papillons propres aux montagnes de l'Inde et dont on connaît trois ou quatre espèces. (On peut prendre comme type de ce genre l'*enispe Euthymi*, de l'Himalaya, roux fauve varié de noir.)

ÉNITHARE ou **ENITHARES** (*é, rèss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des notonectidés, comprenant des punaises d'eau propres à la région indo-malaise et malgache. (On connaît cinq ou six espèces d'énithares ; ce sont des notonectes assez grands, trapus, d'une coloration jaunâtre terne ; tel est l'*enithares maculatus*, de Madagascar.)

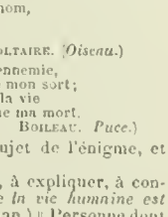
Enithare (gr. nat.).

ENIVRANT (*an-ni-vran*), **ANTE** [rad. *enivrer*] adj. Qui produit, qui est propre à produire l'ivresse : *Une liqueur* ENIVRANTE. ‖ Qui produit une certaine exaltation des sens : *Des parfums* ENIVRANTS.

— Fig. Séduisant, qui exalte les passions : *Les vapeurs* ENIVRANTES *de l'orgueil.* (J.-J. Rouss.)

ENIVREMENT (*an-ni, man*) n. m. Action de s'enivrer ; état d'une personne ivre : *L'*ENIVREMENT *suit d'habitude l'ingestion d'un excès de boisson.* ‖ On dit plus ordinairement IVRESSE pour désigner l'état.

— Fig. Exaltation de l'âme ou d'une passion : *Dans le premier* ENIVREMENT *d'un succès, on se figure que tout est aisé.* (Chateaubr.)

ENIVRER (*an-ni* — de *en*, et *ivre*) v. a. Rendre ivre, jeter dans l'ivresse : *Les vieillards sont faciles à* ENIVRER. ‖ Exalter les sens de : *La musique* ENIVRE *les âmes sensibles.*

— Fig. Troubler, exalter la passion, les sentiments de : *Le pouvoir permanent* ENIVRE *les rois.* (Chateaubr.)

S'enivrer, v. pr. Se rendre ivre ; tomber dans l'ivresse. ‖ Par ext. Éprouver un trouble, une excitation des sens, de l'exaltation, des transports, ressemblant à l'ivresse.

— *S'enivrer de*, Tomber dans l'ivresse en usant de : S'ENIVRER DE *vin*, D'*opium*. ‖ Fig. Se livrer avec une sorte d'emportement à : S'ENIVRER DE *colère*, DE *carnage*.

— LOC. PROV. : **S'enivrer de son vin**, Avoir trop bonne opinion de soi-même.

— ANTON. **Désenivrer, dessouler.**

ENJABLER (de *en*, et *jable*) v. a. Assembler les pièces de fond d'un tonneau dans la feuillure (*jable*) des douves.

ENJABLURE n. f. Action d'enjabler.

ENJALER ou **ENJAULER** (*jô* — de *en*, et *jas*) v. a. Mar. Garnir de son jas : ENJALER *une ancre*. ‖ On disait aussi autref. ENJOUAILLER et ENJOUALER.

ENJALOUSER (de *en*, et *jalour*) v. a. Rendre jaloux. (Vx.)

S'enjalouser, v. pr. Devenir jaloux. (Vx.)

ENJAMBADE n. f. Syn. peu usité de ENJAMBÉE.

ENJAMBAGE (*jan-baj'*) n. m. Aux cartes, Manière de faire sauter la coupe en faisant passer le paquet inférieur sur le paquet supérieur.

ENJAMBÉE (*jan*) n. f. Action d'enjamber ; espace qu'on enjambe ou qu'on peut enjamber : *Faire de grandes* ENJAMBÉES. (On dit quelquef. ENJAMBADE.)

ENJAMBEMENT (*jan-be-man* — rad. *enjamber*) n. m. Rejet au vers suivant d'un ou de plusieurs mots nécessaires au sens du premier vers : *Faire un* ENJAMBEMENT.

— ENCYCL. Dans la poésie grecque ou latine, il y a *enjambement* dans deux cas seulement : quand un distique élégiaque ou une triade, c'est-à-dire l'ensemble formé dans une ode par une strophe, une antistrophe et une épode, ne présentent pas un sens complet. Mais on admet l'enjambement d'un vers sur l'autre.

Au contraire, en France, ce fut une licence à partir de Malherbe : Boileau le loue de ce que, après lui, « le vers sur le vers n'osa plus enjamber ». Cependant, l'enjambement, admis par Ronsard, est toujours toléré dans les vers qui ont dix syllabes au plus et dans les genres considérés comme moins nobles (comédies, fables, contes, etc.). Même dans la tragédie ou dans les vers alexandrins, l'enjambement est reçu quand les mots rejetés sont suivis d'un développement qui complète le vers :

Je répondrai, Madame, avec la liberté
D'un soldat, qui sait mal farder la vérité.
RACINE. (*Brit.*)

ou quand, après les mots en rejet, il y a suspension, réticence ou interruption :

Je devrais, sur l'autel où ta main sacrifie
Te... Mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter.
RACINE. (*Athalie.*)

La raison donnée par les théoriciens du siècle dernier pour justifier ces lois est la nécessité de conserver toute sa valeur à la rime, qui est l'élément constitutif primordial du vers français. Cette considération a quelquefois échappé aux romantiques ; ils ont abusé de l'enjambement depuis que Chénier l'a rétabli dans ses droits ; ils en ont fait souvent un badinage sans valeur, un tour de force, qui finit même par enlever au vers son caractère rythmique : en un mot, ils ont oublié que, suivant le mot de Sully Prudhomme, l'enjambement « doit toujours procéder d'une intention d'art ».

ENJAMBER (*jan* — de *en*, et *jambe*) v. a. Poser une jambe d'un côté et l'autre de l'autre côté d'un objet : ENJAMBER *sa monture*. ‖ Passer par-dessus, d'une enjambée : ENJAMBER *un fossé, un ruisseau*.

— Par ext. S'appuyer, atteindre également des deux côtés d'un objet : *Le pont d'Alcantara* ENJAMBE *le Tage de ses arches hardies.* (Th. Gaut.) ‖ Passer par-dessus un degré intermédiaire : ENJAMBER *un grade*.

— Intransitiv. *Voyez comme il* ENJAMBE ! ‖ *Enjamber sur*, Avancer, se prolonger sur : *Poutre qui* ENJAMBE SUR *le mur du voisin*. — Fig. Empiéter, usurper sur : *Il* A *beaucoup* ENJAMBÉ SUR *la commune*.

— Littér. Se dit d'un vers dont le sens n'est achevé que dans le vers suivant.

Enjambé, ée part. pass. du v. Enjamber.

— Qui a les jambes faites d'une certaine façon : *Être haut* ENJAMBÉ, *court* ENJAMBÉ.

S'enjamber, v. pr. Etre enjambé.

— Archit. et charp. Se dit d'une poutre qui se superpose à une autre, tout en la prolongeant.

ENJANTAGE (*taj'* — de *en*, et *jante*) n. m. Action de mettre en place la jante d'une roue de voiture.

ENJARRETÉ, ÉE (*ja-re* — de *en*, et *jarret*) adj. Se dit d'un cheval qui a les pieds liés au moyen d'une entrave.

ENJAUGER (*jô-jé* — de *en*, et *jauge*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Nous enjaugeons. Il enjaugea*) v. a. Mettre en jauge, mesurer les diverses dimensions d'arbres, de planches, de bois marchands.

ENJAULER v. a. Mar. V. ENJALER.

ENJAVELER (de *en*, et *javelle*. — Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'enjavelle. Il enjavellera*) v. a. Mettre en javelles : ENJAVELER *des orges, des avoines*.

ENJET (*jè* — de *en*, et *jet*) n. m. Phrase rhythmique, espace compris entre les premiers grands repos d'une période.

ENJEU (de *en*, et *jeu*) n. m. Somme ou objet qu'on risque dans une partie de jeu, et qui, la partie finie, doit appartenir au gagnant : *Perdre. Doubler son* ENJEU.

— Fig. Ce qu'on expose en commençant une entreprise : *L'amour est chose très haute et très noble dans la femme; elle y met sa vie pour* ENJEU. (Michelet.) ‖ *Retirer son enjeu*, Renoncer à une mauvaise affaire commencée en retirant l'argent qu'on y avait engagé.

ENJOAILLER (*jon-ill* [*ll* mill.] — de *en*, et de *joail*, qui s'est dit pour JOYAUX) v. a. Parer de joyaux : ENJOAILLER *l'épouse*.

ENJOINDRE (du lat. *injungere*; de *in*, dans, et de *jungere*, joindre. — Se conjugue comme JOINDRE) v. a. Ordonner expressément, avec autorité, prescrire : *On confond toujours ce qu'une religion tolère avec ce qu'elle* ENJOINT. (Laboulaye.)

ENJOINTÉ, ÉE (de *en*, et *joint*) adj. Fauconn. Se dit d'un oiseau de proie, en parlant de la longueur de ses jambes. On l'appelle *long* ou *court enjointé*, suivant qu'il a de longues ou de courtes pattes.

ENJÔLEMENT (*man*) n. m. Action d'enjôler ; son résultat.

ENJÔLER autref. *engeôler* — de *en*, et *geôle*) v. a. Séduire par des cajoleries, par des caresses, par de belles paroles : *Se laisser* ENJÔLER. ENJÔLER *une fille*.

S'enjôler, v. réciproq. Se tromper réciproquement.

— SYN. **Abuser, amuser, attraper, décevoir, duper, embabouiner, en imposer, leurrer, surprendre, tromper.** V. ABUSER.

ENJÔLEUR, EUSE n. Celui, celle qui enjôle, qui trompe, qui séduit par des caresses, par de belles paroles. On disait autref. ENGEÔLEUR, EUSE.

ENJOLIVEMENT (*man*) n. m. Action d'enjoliver. ‖ Ornement appliqué à une chose pour la rendre plus jolie : *Foire des* ENJOLIVEMENTS *à sa maison*.

ENJOLIVER (de *en*, et *joli*) v. a. Parer d'ornements pour rendre plus joli : ENJOLIVER *une robe. Pope* ENJOLIVE *la simplicité sublime d'Homère.* Villem.

— Fig. Défigurer par des imaginations : *L'histoire est d'autant plus éducatrice qu'elle est moins* ENJOLIVÉE.

— ANTON. **Enlaidir.**

ENJOLIVEUR, EUSE n. Personne qui enjolive, qui aime à enjoliver : ENJOLIVEUR *sans goût*. ‖ Personne qui vend les objets servant à enjoliver, comme guirlandes, festons, etc.

— Adjectiv. : *Marchand* ENJOLIVEUR.

ENJOLIVURE n. f. Enjolivement fait à un objet de petite dimension : *Cet étui est trop uni, il faut y mettre quelques* ENJOLIVURES.

— En T. d'artill., Bandeau maté sur lequel sont marqués l'année et le lieu de la fonte des bouches à feu, et qui se trouve sur la plate-bande de culasse.

ENJONCAGE (*kaj'* — de *en*, et *jonc*) n. m. Nom donné, dans les régions où la vigne est plantée dans des sables mouvants, à l'opération qui consiste à enterrer des joncs ou pailles pour arrêter la marche des sables et prévenir la mise à nu des racines.

ENJONCHER (de *en*, et *joncher*) v. a. Joncher. (Vieux.)

ENJONQUER (*ké* — de *en*, et *jonc*) v. a. Mar. Serrer avec des cordages de jonc : ENJONQUER *une voile*.

ENJOUALER v. a. Mar. V. ENJALER.

ENJOUÉ (de *en*, et *jeu*) adj. Qui a de l'enjouement : *Une personne* ENJOUÉE. *Un esprit, un style* ENJOUÉ.

— n. m. Genre enjoué : *Le grave est au sérieux ce que le* PLAISANT *est à l'*ENJOUÉ. (Volt.

— SYN. **Enjoué, gai, gaillard, jovial.** L'homme *enjoué* montre cette qualité dans ses discours, où règne le ton d'une joie douce et mesurée. L'homme *gai* est tel par caractère, et tel il se montre, non seulement dans ses discours, mais encore dans toutes ses actions. Sans être gai naturellement, un homme d'esprit sait être *enjoué* quand il veut se rendre agréable. *Gaillard* marque une *gaieté* libre et souvent licencieuse. *Jovial* veut dire proprement ami de la joie, et il diffère de *gai* par une teinte de comique un peu trivial. Le ton *gaillard* est inconvenant dans la société des femmes ; mais les réparties *jovales* d'un honnête paysan peuvent les amuser sans les faire rougir.

— ANTON. **Austère, composé, digne, gourmé, grave, posé, raide, sec, sérieux, sévère, abattu, chagrin, désolé, hypocondre ou hypocondriaque, maussade, sombre, triste.**

ENJOUEMENT ou **ENJOÛMENT** (*joû-man*) n. m. Caractère de ce qui est enjoué : gaieté douce ; esprit de badinage léger : *Les femmes mêlent l'*ENJOUEMENT *aux affaires les plus sérieuses.* (Roussel.

— ANTON. **Austérité, gravité, raideur, sévérité, abattement, chagrin, désolation, hypocondrie, maussaderie, tristesse.**

ENJOUER v. a. Mettre de l'enjouement à : *La Fontaine* ENJOUE *sa narration.* Boileau. (Peu usité.

ENJOUER (de *en*, et *joue*. — Se conj. comme JOUER) v. a. Mettre en joue : ENJOUER *son fusil*.

ENJUPONNER (*po-né* — de *en*, et *jupon*) v. a. Rendre amoureux des jupons, des femmes : *Eh bien, donc,* ENJUPONNEZ *le ministre, chère enfant, je vous y aiderai.* Balz.

Enjuponné, ée part. pass. ‖ Substant. v. au masc. Arg. Juge, avocat ou prêtre.

S'enjuponner, v. pr. Devenir amoureux d'un jupon, d'une femme.

ENKHUIZEN, ville des Pays-Bas (prov. de Nord-Hollande), sur la rive ouest du Zuyderzee ; 6.500 hab. Port de pêche, centre de commerce pour les beurres et fromages, bois. Wester Kerk, église du XIVe siècle, avec clocher fort haut ; hôtel de ville de 1688. Patrie du peintre Paul Potter (1651).

ENKIRCH, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Coblentz], sur la Moselle ; 2.150 hab. Mines ; ardoisières. Aux environs, vins d'excellente qualité (Stephansberg).

Enkyanthe.

ENKÖPING, ville de Suède (gouv. d'Upsal), sur le lac Malar ; 3.400 hab.

ENKYANTHE (*ki*) n. m. Bot. Genre d'éricacées, tribu des andromédées, comprenant des arbustes glabres, dont on connaît cinq espèces de la Chine et du Japon. On cultive dans ses serres, pour son port élégant, l'*enkyanthe quinqueflorus*.)

ENKYSTÉ, ÉE (*kiss* — de *en*, et *kyste*) adj. Se dit d'un corps étranger qui reste dans l'organisme, sans donner lieu à aucun phénomène inflammatoire.

ENKYSTEMENT (*kiste-man*) — rad. *enkyste*) n. m. Fixation dans un tissu d'un corps étranger qui ne peut s'y dissoudre : Une couche de tissu conjonctif entoure le corps étranger et lui permet de rester de longues années sans donner lieu à aucune réaction.

ENKYSTER (*kiste*) (S') de *en*, et *kyste*) v. pr. Méd. S'envelopper d'un kyste : *Tumeur qui a pu par* S'ENKYSTER.

ENLAÇAGE (*naj*) n. m. Action d'enlacer les cartons Jacquard.

ENLACEMENT (*se-man*) n. m. Action d'enlacer, état de ce qui est enlacé : L'ENLACEMENT *des bras*. L'ENLACEMENT *des branches d'arbres*.

ENLACER (*sé*) de *en*, et *lacer*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Il enlaça. Nous enlaçons*) v. a. Entrecroiser, passer l'un autour de l'autre : ENLACER *des cordons, des rubans*. || Étreindre, serrer : ENLACER *son adversaire de ses bras*.

— Fig. Embarrasser, tenir sous une étreinte morale : *Les liens dont nos passions nous* ENLACENT *ne peuvent être brisés sans effort*. (Buss.)

— Blas. Chevrons enlacés, Chevrons dont l'un est renversé. V. CHEVRON.

— Charp. Percer un trou au travers d'un tenon et d'une mortaise pour les chevoiller ensemble.

— Tiss. Réunir les cartons Jacquard au moyen d'une contare lâche.

S'enlacer, v. pr. Être enlacé, s'entre-croiser, s'étreindre.

ENLAÇURE (*ser*) — rad. *enlacer*) n. f. Charp. Trou pratiqué sur les joues d'une mortaise et au travers du tenon formant assemblage.

ENLAIDIR (*ir*) de *en*, et *laid* v. a. Rendre laid, défigurer : *La maladie nous* ENLAIDIT.

— Par ext. Rendre laid moralement : *Peut-être mon âme a-t-elle encore des taches et des rides qui* l'ENLAIDISSENT *à vos yeux*. (Mass.)

— v. n. Devenir laid : *Les enfants* ENLAIDISSENT *en grandissant*.

— ANTON. **Désenlaidir, embellir, enjoliver, orner.**

ENLAIDISSEMENT (*ir-se-man*) n. m. Action d'enlaidir, résultat de cette action.

ENLARME (altérat. de *écharme*) n. f. Pêch. Petite perche que les pêcheurs plantent le long de leurs verveux afin de les maintenir en place au fond de l'eau.

— Chass. Grande maille qu'on ajoute au filet pour prendre des oiseaux, afin d'augmenter les dimensions extérieures de l'engin.

ENLARMER (rad. *enlarme*) v. a. Munir d'enlarmes : ENLARMER *un verveux*. ENLARMER *un filet*.

ENLARMURE n. f. Chass. et pêch. Ensemble des enlarmes qui forment la bordure d'un filet.

ENLEVAGE (*naj*) — rad. *enlever*) n. m. Techn. Opération par laquelle on produit du blanc ou une autre couleur sur un tissu préalablement teint : ENLEVAGE *sur fond rouge*.

— Prestidig. Opération qui consiste à retirer invisiblement quelques cartes du dessus du jeu.

— Sport naut. Action des rameurs qui précipitent le mouvement des avirons, dans une course de bateaux : *Un* ENLEVAGE *ne peut guère durer plus de deux minutes*.

— ENCYCL. Impress. sur étoffes. L'*enlevage* consiste à imprimer des dessins avec une matière susceptible de décomposer le colorant de la pièce teinte. Ainsi, on enlève l'indigo par l'acide chromique ou le chlorure de fer, le rouge turc par le chlore, les colorants au manganèse par les sels d'étain. Les pâtes d'enlevage peuvent aussi contenir des mordants, de façon qu'après la destruction de la couleur primitive le dessin peut recevoir aussitôt une autre teinte.

ENLEVÉE (*vé*) n. f. Quantité enlevée en une fois.

— Arg. n. f. Correction, réprimande.

ENLÈVEMENT (*man*) n. m. Action d'enlever, d'emporter : L'ENLÈVEMENT *des bouées*. || Vol : ENLÈVEMENT *de pièces*. || Accaparement : *Les* ENLÈVEMENTS *de grains amenaient la disette*. || Action de faire monter : ENLÈVEMENT *d'un ballon*. || Prise de vive force : L'ENLÈVEMENT *d'un bastion*.

— B.-arts. Opération consistant à enlever la peinture d'un panneau vermoulu, pour la reporter sur une toile neuve.

— Dr. Rapt : L'ENLÈVEMENT *d'une jeune fille*.

— Mar. Prise à l'abordage d'un navire ennemi.

— ENCYCL. Dr. L'*enlèvement* d'un enfant nouveau-né est qualifié crime par le Code pénal et puni de la réclusion aux termes de l'art. le 345. Quiconque, par fraude ou par violence, aura *enlevé* ou *fait enlever* des mineurs, subira la peine de la réclusion (art. 354) ; si la personne enlevée est une fille au-dessous de seize ans accomplis, la peine sera celle des travaux forcés à temps (art. 355) ; mais, si le ravisseur n'avait pas encore vingt et un ans, il sera puni seulement d'un emprisonnement de deux à cinq ans. Dans le cas où le ravisseur aurait épousé la fille qu'il a enlevée, il ne pourra être poursuivi que sur la plainte des personnes qui, d'après le Code civil, ont le droit de demander la nullité du mariage, et il ne pourra, en tout cas, être condamné qu'après que la nullité du mariage aura été prononcée. L'enlèvement produit aussi des effets graves au point de vue civil. Lorsque l'époque de l'enlèvement se rapportera à celle de la conception d'un enfant dont accouchera la fille enlevée, le ravisseur pourra, sur la demande des parties intéressées, être déclaré père de l'enfant. C'est le seul cas où la recherche de la paternité soit autorisée par la loi française (C. civ., art. 340).

Lorsqu'il s'agit d'*enlèvement de pièces ou de procédures criminelles* ou d'autres papiers et registres et effets contenus dans les greffes et dépôts publics, le coupable pourra être puni de la réclusion. Si le crime est l'œuvre du dépositaire lui-même, la peine sera des travaux forcés à temps (C. pén., art. 255).

Enlèvement au sérail (L'), opéra-comique allemand en trois actes, livret de C.-F. Bretzner, retouché et refait par Stéphani, musique de Mozart, représenté à Vienne le 12 juillet 1782. — C'est sur la demande de l'empereur Joseph II que Mozart écrivit ce petit chef-d'œuvre tout empreint de grâce, de fraîcheur et d'élégance, où abonde la mélodie la plus délicieuse. (Sur les théâtres d'Allemagne, cet opéra porte parfois le titre de *Belmont et Constance*). L'*Enlèvement au sérail* fut joué pour la première fois à Paris, en 1802. En 1859, une traduction, ou, pour mieux dire, un arrangement, dû à Prosper Pascal, en fut donné au Théâtre-Lyrique. L'ouvrage était réduit en deux actes. Prosper Pascal avait eu l'idée ingénieuse d'orchestrer l'*Allegro alla Turca* d'une sonate de piano de Mozart, qu'il fit servir d'introduction au second acte, et qui est si connue sous le nom de *Marche turque*.

Enlèvement de Céphale, de Déjanire, d'Europe, de Ganymède, d'Hélène, de Saint Paul, de Pyrrhus. Iconogr. V. CÉPHALE, DÉJANIRE, etc.

ENLEVER (de *en*, et *lever*. — Change *e* en *è* devant une syllabe muette : *J'enlève. Il enlèvera*) v. a. Soulever, porter en haut : ENLEVER *des fardeaux à l'aide d'une grue*.

— Arracher, emporter : *Les eaux* ENLÈVENT *quelquefois les ponts*.

— Accaparer, acheter rapidement : ENLEVER *les denrées avant qu'elles paraissent au marché*.

— Retirer, faire perdre : *L'injustice* ENLÈVE *le désir de bien faire*.

— Retirer d'un endroit pour placer dans un autre ; emporter : ENLEVER *le couvert*. ENLEVER *des ordures*. || Faire disparaître, ôter : ENLEVER *l'écorce d'un chêne. Couvrir une faute par un crime, c'est faire un trou pour* ENLEVER *une tache*. (A. d'Houdetot.)

— Emmener par séduction ou par violence, en parlant d'une femme ou d'un mineur : *Romulus* ENLEVA *les Sabines*. || Prendre de vive force : ENLEVER *une redoute*. || S'emparer de : ENLEVER *des canons à l'ennemi*. || Saisir et emmener par ordre de la police : ENLEVER *un député*.

— Délivrer de : ENLEVER *un souci*.

— Faire rapidement : ENLEVER *la besogne*. || Obtenir sans peine, à l'unanimité : *Œuvre qui* ENLÈVE *tous les suffrages*. || Jouer avec entrain : ENLEVER *une scène*.

— Fig. Charmer, transporter : *Orateur qui* ENLÈVE *son auditoire*. || Entraîner : *La musique* ENLÈVE *le régiment*.

— Loc. div. : *Enlever quelqu'un comme un corps saint*. V. CORSIN. || *Enlever le gosier, le palais*. Se dit d'une boisson, d'un mets dont l'âcreté est telle qu'elle provoque un violent sentiment de cuisson au palais ou au gosier.

— Pop. *Enlever quelqu'un*, Lui faire de violents reproches. || *Enlever le ballon*, Appliquer un coup de pied au derrière. || *Enlevez-le!...* Exclamation qui manifeste le plus vif mécontentement contre quelqu'un.

— Manèg. *Enlever son cheval*, Le pousser, le porter avec vigueur en avant.

— Technol. Battre avec le marteau à tête ronde le fond d'un récipient sphérique. || Aplanir au marteau les bosses qui existent dans une feuille de cuivre. || En T. de serrur., Enlever en le coupant le bout d'une barre de fer, de façon à le travailler à part.

— Vénerie. *Enlever la meute*, Entraîner les chiens par le plus court chemin où l'on a vu passer la bête et où l'on retrouve la voie.

Enlevé, ée part. pass. du v. Enlever.

— B.-arts. Se dit d'une œuvre large, hardie, faite avec facilité : *Un dessin* ENLEVÉ. (L'expression a passé dans le langage courant, et l'on dit de beaucoup de choses faites ainsi : *C'est* ENLEVÉ!)

S'enlever v. pr. Être enlevé. || Se soulever, se porter en haut. || Se détacher. || Disparaître. || Se vendre facilement, rapidement. || Se prendre, se dérober à soi-même.

— SYN. **Enlever, élever, exhausser, etc.** V. ELEVER.

ENLEVEUR, EUSE n. Personne qui enlève, qui fait un enlèvement : *Un* ENLEVEUR *d'enfants*.

ENLEVURE n. f. Méd. Vésicule qui apparaît sur la peau. || On dit plutôt ÉLEVURE.

— Archéol. Partie de décor en haut ou demi-relief se détachant sur un fond. || On disait aussi PIÈCE A ENLEVER. Quand le relief était peu considérable on disait *travaillé à demi-enlevure*.)

— Peint. Partie d'une peinture qui, par suite de l'humidité, se gonfle et se détache de la toile.

— Sculpt. Saillie, relief.

— Techn. Partie d'acier qu'on a séparée de la masse à laquelle elle tenait. || Retaille des peaux qui servent à faire des gants. || Saillie faite dans une broderie par de gros fils écrus.

ENLIASSER (*li-a-sé* — de *en*, et *liasse*) v. a. Mettre en liasses : ENLIASSER *des lettres*.

ENLIER (de *en*, et *lier*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous enliions. Que vous enliiez*) v. a. Engager des pierres les unes dans les autres, dans une maçonnerie, de manière à former liaison, en plaçant les unes dans le sens de leur longueur et les autres dans le sens de leur largeur, afin d'alterner les joints.

ENLIGNEMENT (*gn* mll., et *man*) n. m. Constr. Action d'enligner des pierres, des briques, des poutres, etc. ; état de ce qui est enligné.

— Techn. Opération consistant à placer les feuillets d'un livre qui se regardent et contiennent un tableau commun, de manière que les lignes de l'un soient exactement vis-à-vis de celles de l'autre.

ENLIGNER (*gn* mll. — de *en*, et *ligne*) v. a. Faire l'enlignement, dans les différents sens de ce mot.

— En T. de mar., Donner à une pièce de construction la forme qu'elle doit avoir. || *Enligner des bordages*, Les disposer les uns à la suite des autres de manière à former la courbure de la coque.

S'enligner, v. pr. Être enligné.

ENLIOUBER (de *en*, et *lioube*) v. a. Techn. Faire entrer la pointe d'une pièce de bois dans une mortaise angulaire dite *lioube*, pratiquée sur une seconde pièce de bois.

ENLISEMENT (*man*) n. m. Action de s'enliser, de s'engloutir dans le sable mouvant, la boue, etc. || On écrit aussi ENLIZEMENT.

ENLISER (de *en*, et *lise*, sable mouvant) v. a. Enfoncer dans le sable, dans la vase, etc. || On écrit aussi ENLIZER.

S'enliser, v. pr. S'enfoncer dans les sables mouvants, etc.

ENLISSERONNER (*li-se-ro-né* — de *en*, et *lisseron*) v. a. Tendre des lisses sur les lisserons.

ENLUMINAGE (*naj*) — rad. *enluminer*) n. m. Nom que, dans les ateliers d'impression sur étoffes, on a longtemps donné aux couleurs peu solides, dites *couleurs-vapeur* et *couleurs d'enluminage*, que l'on appliquait sur l'étoffe après l'impression des couleurs solides formant le fond, le contour. || Nom qu'actuellement on donne aux couleurs appliquées sur l'étoffe en faible quantité, mais dont le fondu et l'harmonie jouent un grand rôle dans l'industrie de l'impression sur étoffes.

ENLUMINEMENT (*man*) n. m. Action d'enluminer ; état de ce qui est enluminé : L'ENLUMINEMENT *d'un livre d'heures*.

ENLUMINER (de *en*, et du lat. *lumen, inis*, lumière) v. a. Colorier, orner d'enluminures : ENLUMINER *des gravures, des lithographies*. || Par ext. Colorer vivement : *La fièvre* ENLUMINE *le visage*.

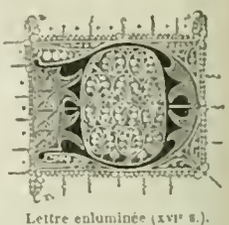

Lettre enluminée (XVIe s.).

— Fig. Parer d'ornements qui ont plus d'éclat que de naturel et de goût : ENLUMINER *son style*.

S'enluminer, v. pr. Devenir enluminé. || Se farder, se mettre du rouge.

ENLUMINEUR, EUSE n. Artiste qui enlumine : *Un* ENLUMINEUR *de gravures*.

— ENCYCL. Dans le haut moyen âge, la profession d'*enlumineur* n'était point différente de celle du calligraphe. Le clerc qui écrivait le manuscrit, l'ornait aussi de lettres peintes et de miniatures. Au XIIIe siècle, lorsque l'art du scribe est exercé aussi bien par les laïques que par les clercs, l'extension que prend la librairie amène une séparation entre l'illustrateur et l'écrivain : le premier est l'*illuminator* ou *pagnator*, qui décore les pages ; le second est le *librarius* ou *scriptor*. Mais ils font tous deux partie de la même corporation jusqu'en 1383, époque à laquelle les enlumineurs formèrent une corporation spéciale, exempte de la charge du guet. Le roi et les grands seigneurs possédaient leurs enlumineurs particuliers, qui étaient souvent de véritables peintres, faisant des tableaux et des décorations de toutes sortes, comme pour les armes, la sellerie, etc. Les plus célèbres, au XVe siècle, furent Jean Fouquet, Jean Bourdichon, Barthélemy Guetty, etc. Il y eut aussi des femmes enlumineuses, nonnes et laïques, telle Suzanne Horembault, qui travailla en Angleterre pour le roi Henri VIII. On connaît même les noms d'enlumineurs beaucoup plus anciens : ainsi, ce Siger qui travaillait au XIIIe siècle. Quand l'imprimerie vint supplanter la production calligraphique, les enlumineurs ne cessèrent point d'exercer leur métier, car on faisait des livres typographiques avec des espaces blancs, ménagés de place en place, pour qu'on pût les couvrir d'enluminures. Et souvent, de petites légendes imprimées étaient placées sur l'espace blanc pour y indiquer le sujet à peindre ; souvent même, aussi, imprimait-on avec une estampille les traits principaux du dessin que l'enlumineur devait colorier. Parmi les enlumineurs les plus célèbres, il faut citer : au XIVe siècle, Jean Le Noir et sa fille Bourgot, auxquels le roi Jean le Bon avait donné une maison à Paris ; Jean Suzanne, qui travailla pour le même roi ; Jean de Jouy, Jeffroy Thorée, Robin de Fontaines, enlumineur d'Isabeau de Bavière ; au XVe siècle, Barthélemy de Clerc, peintre de René d'Anjou, Angelot de la Dresse, Jacquemart de Hesdin ; au XVIe siècle, Robinet Testart, valet de chambre de François Ier, Macé de Mercy ; au XVIIe, Robert Jullien, qui travailla pour Henri IV. La mode des manuscrits peints refleurit au XVIe siècle ; mais, avec le XVIIe, commence la décadence de l'art des enlumineurs. Lorsque la Révolution supprima leur corporation, ces artistes exécutaient bien des travaux étrangers à l'ornementation des manuscrits. Au reste, dès le moyen âge, ils peignaient toutes sortes d'objets, particulièrement de très petits sujets sur vélin formant petits médaillons recouverts d'une lame de verre ou de talc, ou bien d'une lentille de cristal.

Enluminure de bréviaire (XVIe s.).

ENLUMINURE n. f. Art, action d'enluminer : *Entendre l'*ENLUMINURE. || Dessin enluminé : *Cela n'est pas peint ; ce n'est qu'une* ENLUMINURE.

— Fam. Coloration vive du teint, du visage : L'ENLUMINURE *du nez est un des effets de la boisson*.

— Fig. Faux éclat du style : *Le style rose et frais n'est que de l'*ENLUMINURE. (Cormen.)

— ENCYCL. V. ENLUMINER.

ENMEDIO, comm. d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Santander]) ; 2.600 hab.

ENNA, ville de la Sicile ancienne, près de la rivière Himéra ; auj. *Castro-Giovanni*. La mythologie y place l'enlèvement de Proserpine. En 138 av. J.-C., y eut lieu le premier soulèvement des esclaves contre Rome.

EN-NACER, calife almohade, fils d'El-Mansour, qui régna de 1198 à 1213, sans pouvoir enrayer la décadence de l'empire des Almohades. Il ne put parvenir à châtier la révolte d'Ibn-Ghania et vit une de ses meilleures armées complètement détruite en Espagne, à la sanglante bataille de Las Navas de Tolosa (1212). Il mourut peu après.

EN-NACER-BEN-L'AHMAR, prince qui remplaça, en 1309, sur le trône de Grenade, le sultan Mohammed III, déposé par les musulmans d'Espagne pour avoir traité avec le roi Ferdinand IV de Castille. En-Nacer dut lutter contre les chrétiens ; mais, n'ayant pu parvenir à apaiser les factions dans son propre royaume, il se décida à abdiquer, en 1314.

EN-NACER-LI-DINE-ALLAH, nom sous lequel est souvent désigné le sultan mérinide Abou-Yakoub-Youssof. Ce prince monta sur le trône en 1286. Il tint Tlemcen assiégé pendant neuf ans et transforma son camp en une

véritable ville appelée El-Mansoura (la Triomphante). Il périt en 1307, assassiné par un de ses serviteurs. Malgré sa puissance dans le Maghreb, il fit toujours dire la prière au nom du sultan hafside de Tunis.

En-nacer-li-dine-allah, nom sous lequel se fit proclamer sultan Abou-l'Baka, prince hafside de Bougie, qui s'empara des Etats de Tunis restés sans maître à la mort du hafside Abou-Acida (1309). De toute part des révoltes éclatèrent, forçant En-Nacer à abdiquer en 1311.

ennasser (*an-na-sé* — de *en*, et *nasse*) v. a. Mettre du poisson dans une nasse, afin de le conserver vivant.

Ennathe (sainte), martyre, née à Scytopole (Palestine), brûlée vive à Césarée en 308, après avoir été traînée nue dans les rues de la ville. — Fête le 13 novembre.

Enne (Francis), journaliste et romancier français, né à Nesle (Somme) en 1844, mort à Alger en 1891. Il collabora à des journaux à Paris et en province, puis se fixa en Algérie. Il a publié : *le Panthéon républicain*, suite de biographies (1873-1875), avec O. Monprofit ; *D'après nature* (1879), ainsi que des romans : *la Vie simple* (1883) ; *Brutalités* (1885) ; etc.

ennea (*èn'-né* — du gr. *ennéa*, neuf) n. m. Sous-genre de gibbus (mollusques gastéropodes, famille des testacellidés), comprenant des formes terrestres à coquille ovale, allongée, à petite bouche avec lèvre dentée. (On connaît cinquante espèces d'*ennea*, répandues dans les régions très chaudes de l'ancien monde.)

ennéacontaèdre (*èn'* — du gr. *ennéakonta*, quatre-vingt-dix, et *édra*, base) adj. Se dit d'un cristal qui présente quatre-vingt-dix faces.

ennéacorde (*èn'* — du gr. *ennéa*, neuf, et de *corde*) n. m. Instrument de musique antique, qu'on dit avoir été inventé par les Assyriens. (C'était, chez les anciens Grecs, une sorte de cythare à neuf cordes.)

Ennéacorde.

ennéade (*èn'* — du gr. *ennéas, ados*; de *ennéa*, neuf) n. f. Réunion, assemblage de neuf choses semblables ou de neuf personnes.

ennéadécaétéride (gr. *ennéadékaetéris, idos*; de *ennéa*, neuf; *déka*, dix, et *étos*, année) n. f. Chronol. Cycle de dix-neuf ans, dans le calendrier athénien.

— Encycl. On sait que les calendriers grecs avaient pour base l'année lunaire de 354 jours. Pour rétablir la concordance avec l'année solaire, on imagina divers systèmes, de moins en moins inexacts, et qui avaient pour principe l'intercalation de mois complémentaires. On adopta successivement : un cycle de deux ans, avec un mois intercalaire de 22 jours ; un cycle de quatre ans, avec un mois intercalaire de 45 jours ; puis des cycles de huit et de onze ans. L'*ennéadécaétéride* résulte de la combinaison de ces deux derniers cycles. Vers la fin du ve siècle avant notre ère, l'astronome athénien Méton constata que la concordance entre l'année lunaire et l'année solaire était rétablie presque entièrement au bout d'une période de dix-neuf ans, que la lune et le soleil se retrouvaient alors presque exactement dans la même position respective par rapport à la terre.

Ennéades (les), Nom sous lequel Porphyre a publié la collection des œuvres de son maître, Plotin. — L'ordre que Porphyre mit dans l'édition des ouvrages de son maître est plus apparent que réel. Il les rangea en six parties, composées chacune de neuf livres, d'où leur nom d'*Ennéades*. Ces six Ennéades forment trois corps, dont le premier contient les trois premières Ennéades, le second les quatrième et cinquième, le troisième la dernière. Porphyre a affecté d'ordonner ces écrits d'après les nombres mystérieux de l'école : l'unité, la dyade, la triade et l'ennéade. Quant à l'ordre des matières, il ne semble pas en avoir tenu compte ; et il n'aurait guère pu le faire, car, même dans chaque traité de Plotin, il y a peu d'ordre, et les matières traitées rentrent souvent les unes dans les autres. D'une manière très générale, on peut dire que la première Ennéade traite surtout de la morale, la seconde et la troisième du monde, la quatrième de l'âme, la cinquième de l'intelligence et la sixième de l'*Un*, c'est-à-dire l'intelligence universelle.

La première édition du texte grec a paru à Bâle, en 1580, avec la traduction latine que Marsile Ficin en avait publiée à Florence en 1492. Une traduction française des *Ennéades*, accompagnée d'un commentaire et d'éclaircissements, a été publiée par Fr. Bouillier (Paris, 1857-1860).

ennéagonal, ale, aux (*èn'* — rad. *ennéagone*) adj. Qui présente neuf angles. ‖ *Prisme ennéagonal*, Prisme dont la base est ennéagonale.

ennéagone (du gr. *ennéa*, neuf, et *gónia*, angle) adj. Géom. Qui a neuf angles : *Figure* ennéagone. ‖ Dont la base a neuf angles : *Pyramide* ennéagone.

— n. m. Figure qui a neuf angles : *Un* ennéagone *régulier*.

— n. f. Zoolh. Genre d'acalèphes hydrostatiques caractérisés par un corps à une seule cavité antérieure, et qui sont répandus dans toutes les mers, surtout dans celles des régions chaudes, à peu de distance des côtes.

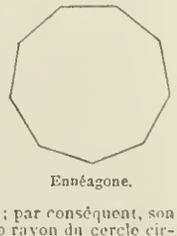

Ennéagone.

— Encycl. Géom. L'angle au centre de l'*ennéagone* régulier est de 40° ; par conséquent, son côté est : 2 R sin 20°, R désignant le rayon du cercle circonscrit. Son apothème est : R cos 20°. Les tables trigonométriques peuvent fournir ces valeurs avec une grande approximation.

ennéagyne (*èn', jin'* — du gr. *ennéa*, neuf, et *gynè*, femelle) adj. Bot. Qui a neuf pistils : *Fleur* ennéagyne. (Peu us.)

ennéagynie (*èn', ji-ni* — rad. *ennéagyne*) n. f. Division du système de Linné, comprenant les plantes qui ont neuf pistils.

ennéagynique (*èn', ji-nik'*) adj. Qui se rapporte à l'ennéagynie.

ennéahexaèdre (*èn', è-ksa* — du gr. *ennéa*, neuf ; *hex*, six, et *édra*, base) adj. Se dit d'une variété de chaux fluatée, qui cristallise en cubes dont chaque angle solide est remplacé par six facettes situées de biais.

ennéandre (*èn'* — du gr. *ennéa*, neuf, et *anér, andros*, mâle) adj. Bot. Qui a neuf étamines, comme le laurier.

ennéandrie (*èn'* — rad. *ennéandre*) n. f. Bot. Neuvième classe du système sexuel de Linné, comprenant les genres qui ont leurs fleurs munies de neuf étamines, comme le laurier, la rhubarbe, etc.

ennéandrique (*drik'*) adj. Bot. Qui a rapport à l'ennéandrie.

ennéanthère (*èn'* — du gr. *ennéa*, neuf, et *anthéros*, fleuri) adj. Bot. Qui a neuf anthères ou neuf étamines. ‖ On dit plus ordinairement ennéandre.

ennéanthérie n. f. Bot. Syn. de ennéandrie.

ennéapétale (*èn'* — du gr. *ennéa*, neuf, et de *pétale*) adj. Bot. Qui a neuf pétales : *Fleur* ennéapétale.

ennéapharmaque (*èn', mak'* — du gr. *ennéa*, neuf, et *pharmakon*, poison) n. m. et adj. Pharm. anc., Se disait d'un médicament composé de neuf substances.

ennéaphylle (*èn'* — du gr. *ennéa*, neuf, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a neuf folioles : *Feuille* ennéaphylle.

ennéapogon (*èn'*) n. m. Genre de graminées festucées, comprenant une vingtaine d'espèces d'herbes vivaces, originaires des tropiques.

ennéaptérygien, enne (*èn', ji-in, èn'* — du gr. *ennéa*, neuf, et *ptérugion*, aile) adj. Ichtyol. Qui a neuf nageoires.

Ennéapyle (*les Neuf Portes*). Antiq. gr. Nom donné à la vieille enceinte pélasgique de l'Acropole d'Athènes. Elle était percée de neuf portes. Elle fut détruite probablement par l'armée de Xerxès. On a découvert des restes importants de murailles pélasgiques sur divers points du plateau de l'Acropole, notamment à l'ouest. Ce sont probablement des débris de l'Ennéapyle. Cependant, d'après quelques archéologues, ce vieux mur d'enceinte aurait été situé au pied de la citadelle.

ennéarrhène adj. Bot. Syn. de ennéandre.

ennéasépale (*èn'* — du gr. *ennéa*, neuf, et de *sépale*) adj. Bot. Qui a neuf sépales ; dont le calice a neuf sépales : *Calice* ennéasépale. *Fleur* ennéasépale.

ennéasperme (*èn'* — du gr. *ennéa*, neuf, et de *sperme*) adj. Bot. Qui contient neuf graines : *Fruit* ennéasperme.

ennéastémone adj. Bot. Syn. de ennéandre.

ennéasyllabe (du gr. *ennéa*, neuf, et de *syllabe*) adj. Métriq. Se dit d'un vers qui a neuf syllabes.

ennéatéride (*èn'* — du gr. *ennéatéris, idos*; de *ennéa*, neuf, et *étos*, année) n. f. Chronol. Espace de neuf années.

— Antiq. gr. Fête que l'on célébrait tous les neuf ans.

ennéatique (*èn', tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. ‖ Astrol. *Années ennéatiques*, Les années comptées par neuf.

— Encycl. Les années *ennéatiques* ont une très grande importance, en astrologie, pour le placement des événements annoncés par l'interprétation de l'horoscope. Les années ennéatiques sont régies par Saturne et, d'après les astrologues, le retour des influences pernicieuses est particulièrement sensible tous les neuf ans, à partir de l'année de la nativité ou de l'influence annoncée.

Enneccerus (Louis), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Neustadt (Hanovre) en 1843. Professeur de droit romain à Gœttingue, puis à Marbourg (1873), il fut élu député à la Chambre prussienne en 1882, et, en 1887, au Reichstag. Ses principaux écrits sont : *Frédéric-Charles de Savigny* (1879) ; *les Droits seigneuriaux dans la Hesse* (1882) ; *la Réforme de l'impôt dans l'Etat et la commune* (1892).

Enneen, enne (*èn-né-in, èn'*), personne née à Enna ou qui habitait cette ville. — *Les* Enséens.

— Mythol. gr. Surnom de Cérès, qui avait un temple à Enna. ‖ Surnom de Proserpine.

— Adjectiv. : *Tradition* enséenne.

ennéhémimère (*èn'* — du gr. *ennéa*, neuf ; *hémi*, demi, et *méros*, partie) adj. Métriq. anc. Se dit d'une césure qui tombe après neuf demi-pieds, c'est-à-dire au milieu du cinquième pied. (Elle n'est admise que dans le sénaire ïambique latin.)

enneigé, ée (*an-nè-jé* — de *en*, et *neige*) adj. Couvert de neige.

ennemi, ie (*è-ne* — lat. *inimicus* ; de *in*, partic. négat., et *amicus*, ami) n. Personne qui a de la haine pour quelqu'un, qui lui veut du mal, qui cherche à lui nuire : *Il faut vivre avec nos amis comme s'ils devaient être un jour nos* ennemis. (Chilon.) ‖ Personne qui éprouve de l'aversion, de l'antipathie pour certaines choses : Ennemi *des procès. Les* ennemis *du suffrage universel.*

— Chose nuisible, antipathique, contraire : *L'orgueil est le plus dangereux* ennemi *que vous ayez à combattre.* (Fléch.)

— Nation, armée, individu avec qui l'on est en guerre : *Marcher à l'*ennemi. *Battre les* ennemis. ‖ Fig. Personne qui reste indifférente à l'amour qu'elle inspire : *Une belle* ennemie.

— Astrol. *Maisons des ennemis*, Douzième signe du zodiaque. ‖ *Astre ennemi*, Astre doué d'une influence malfaisante.

— Hist. *Nos amis les ennemis*. V. allié.

— Physiq. *Pôles ennemis*, Pôles qui se repoussent en parlant des aimants.

— Loc. div. *Ennemi juré, déclaré*, Personne qui a juré d'agir contre quelqu'un ou quelque chose. ‖ *L'ennemi, L'ennemi du genre humain*, Le diable. ‖ *Ennemi de nature*, Celui qui s'oppose à ce que demande la nature. ‖ *Ennemi de Dieu*, Impie. ‖ *Ennemi de l'Etat, Ennemi public*, Homme séditieux, fauteur de troubles. ‖ *Passer à l'ennemi*, Déserter pour se mettre au service des ennemis. — Déserter, trahir son parti.

— Prov. et loc. prov. : **C'est autant de pris sur l'ennemi**, C'est autant de gagné, autant d'utilisé, quoi qu'il doive arriver ensuite. ‖ **Il n'y a pas de petit ennemi**, Tout ennemi est à craindre. ‖ **Le mieux est l'ennemi du bien**, En poursuivant une trop grande perfection, on manque les heureux résultats qu'on aurait pu atteindre, ou l'on détruit ceux qu'on avait déjà atteints. ‖ **Ami au prêter, ennemi au rendre.** V. ami. ‖ **Plus de morts, moins d'ennemis**, Paroles prêtées à Charles IX le jour de la Saint-Barthélemy.

— Adjectiv. Qui a de la haine : *Deux frères* ennemis. ‖ Qui est nuisible ou antipathique : *L'art des saillies est* ennemi *du cœur et de l'esprit.* Vauven.

— Se dit du peuple avec qui l'on est en guerre ou de ce qui lui appartient : *L'armée* ennemie. *Le camp* ennemi.

— *Être ennemi de soi-même*, Se nuire à soi-même, travailler contre son propre intérêt.

— B.-arts. *Couleurs ennemies*, Couleurs qui, par leur opposition, produisent un effet désagréable. ‖ Couleurs qui, mêlées ensemble sur la palette ou sur la toile, se détruisent matériellement l'une l'autre au bout de peu de temps.

— Syn. **Adversaire, antagoniste.** V. adversaire.

— Anton. **Ami, allié, neutre.**

— Encycl. Dr. intern. Dans l'antiquité, à Rome notamment, les ennemis (*hostes*) n'étaient pas seulement les sujets du pays avec lequel on se trouvait en guerre ; c'étaient encore les étrangers, tous ceux qui n'étaient point des nationaux. Quand la puissance romaine eut disparu, on ne considéra plus comme ennemis que ceux-là vis-à-vis desquels il y avait un état de guerre. Mais, pendant le moyen âge et une grande partie des temps modernes, tous les citoyens, tous les sujets des Etats belligérants étaient, comme hommes, des ennemis, soit entre eux, soit vis-à-vis de l'Etat adverse. A cette pratique barbare l'Eglise et quelques écrivains de droit des gens avaient bien essayé d'apporter des restrictions en distinguant entre les personnes adonnées au métier des armes, qui seules étaient des ennemis, et les personnes étrangères à cette profession, comme les moines, les marchands, les laboureurs, les femmes et les enfants ; mais ces tentatives avaient été plus ou moins vaines. Il a fallu la constitution des armées permanentes pour rendre possible la séparation des combattants et des non-combattants. D'après le droit des gens actuel, les Etats belligérants sont seuls des ennemis au sens propre du mot ; les sujets des Etats ne sont pas, en tant que particuliers, parties belligérantes : « Les particuliers, a dit Portalis le 14 floréal an XIII, ne sont point ennemis comme hommes ni comme citoyens, ils le sont uniquement comme soldats. » Il s'ensuit que, d'après ces principes actuellement suivis, les belligérants ne sont nullement fondés à faire du mal au sujet de l'Etat avec lequel la guerre a lieu, tant que ce sujet ne prête aucun concours actif aux hostilités.

Pourtant, les représentants de l'autorité militaire adverse ont toujours le droit et même le devoir de considérer un tel homme comme solidaire de la nation dont il fait partie, et, à ce titre, de prendre à son égard les mesures de précaution nécessaires, de même qu'ils peuvent exiger de lui, par réquisition, tout ce dont ils ont besoin pour nourrir ou loger leurs troupes.

Ennemi du peuple (un), drame en cinq actes, par Henrik Ibsen (1882). — Le Dr Stockmann, ayant découvert que les eaux de la station thermale à laquelle il est attaché renferment des microbes nuisibles, se met en devoir de prévenir le public. Mais, pour remédier au mal, des travaux dispendieux seraient nécessaires. Aussi la municipalité, dirigée par le propre frère du docteur, s'arrange-t-elle pour empêcher Stockmann de parler. Celui-ci devient un « ennemi du peuple » ; la foule s'ameute contre lui, il perd toute sa clientèle, il reste, avec sa femme et sa fille, exposé à mourir de faim. L'histoire de Stockmann est celle de l'auteur lui-même, auquel sa pièce des *Revenants* avait valu toute espèce d'injures et de calomnies. Mais Ibsen soutient d'une façon générale la cause de l'individu luttant contre la communauté, celle du bien et du vrai en opposition avec l'intérêt de tel ou tel groupe social. *Un Ennemi du peuple* est une de ses plus belles pièces, soit par la hauteur de la conception, soit par l'exactitude pittoresque des scènes toutes réelles, toutes familières, à travers lesquelles se déroule l'action de ce drame, en même temps personnel et symbolique.

Ennemond (saint), appelé aussi **Chamond** ou **Chamont**, archevêque de Lyon, né à Lyon vers 600, assassiné près de Chalon-sur-Saône en 657. Fils de Sigonius, préfet de Lyon, il jouit de la faveur de Clotaire II, qui le choisit pour parrain de son fils aîné, le futur Clotaire III. En 653, il devint archevêque de Lyon, où il fonda une maison de religieuses, nommée le « couvent de Saint-Pierre ». A la mort de Clotaire II, Ennemond et son frère Delphin prirent parti pour saint Léger contre Ebroïn, maire du palais de Clotaire III. Soutenu par la reine Bathilde, Ebroïn fit d'abord condamner Delphin à avoir la tête tranchée ; il manda ensuite Ennemond à Paris, comme suspect de trahison, et posta des soldats qui l'assassinèrent en chemin. Son corps, rapporté à Lyon, fut enseveli dans l'église de Saint-Pierre. Son nom est resté à la ville de Saint-Chamond (Loire). — Fête le 28 septembre.

Ennemoser (Joseph), médecin et philosophe allemand, né à Hintersee (Tyrol) en 1787, mort en 1854. Ses études, commencées à Inspruck, furent interrompues par les guerres de l'empire, dans lesquelles il se distingua à la tête d'une compagnie de chasseurs tyroliens. Après la paix de Paris, il fut nommé professeur à Bonn en 1819, puis se fixa à Munich en 1841. Il se voua tout entier à l'étude et à la pratique du magnétisme. Il faut citer de lui : *Histoire du magnétisme* (1841) ; *le Magnétisme dans ses rapports avec la nature et la religion* (1842), *Introduction à la pratique du mesmerisme* (1852).

Ennen (Léonhard), historien allemand, né à Schleiden, dans l'Eifel, en 1820, mort à Cologne en 1880. Il fonda, en 1854, la Société historique du Rhin inférieur et devint, en 1857, archiviste et bibliothécaire de la ville de Cologne. On a de lui : *Histoire de la Réformation dans l'ancien archidiocèse de Cologne* (1847) ; *Joseph Clément et la guerre de la succession d'Espagne* (1851) ; *la France et le Rhin inférieur* (1856) ; *Sources de l'histoire de Cologne* (1860-1879) ; *Histoire de la ville de Cologne* (1860-1879).

Ennenda ou **Enneda**, comm. de Suisse (cant. de Glaris), sur la Linth, tributaire du lac de Zurich ; 2.750 hab. Fabrique de cotonnades ; impressions sur étoffes, tanneries.

ENNÉOCTONE ou **ENNEOCTONUS** (*en'-né, nuss*) n. m. S[illegible] de pyrénées, comprenant quatre ou cinq e[illegible] r[illegible] les [illegible] et [illegible] de l'ancien monde. Au sous-genre [illegible] ne appartiennent le grand [illegible] de France, et [illegible] le petit écorcheur [illegible], de l'Europe orientale.

Ennéoctone.

ENNEOPTERA (*en-n-é, p*[illegible]) n. f. Genre [illegible] les orthoptères sauteurs, famille des grylloides, comprenant les formes [illegible], à grandes ailes dépassant de beaucoup les élytres, qui sont eux mêmes très longs. (Ce nom a [illegible] ; [illegible] est [illegible] seul [illegible]. Les [illegible] on connaît une douzaine [illegible] ces, [illegible] et [illegible] tent les [illegible] du globe. L'espèce type est [illegible], le l'Amérique du Sud, brun rougeâtre et jaune. — Syn. PLATYDACTYLE.

Enoptera (réd. d'un tiers)

ENNERY, [illegible] des Antilles, île et république d'Haïti (dép. Artibonite, arr. Gonaïves) ; 6.000 hab. Mines de mercure, [illegible] précieux.

ENNERY (Victor-Thérèse CHARPENTIER, comte d'), général et administrateur français, né à Paris, mort à Portau-Prince en 1776. Devenu maréchal de camp en 1762, lieutenant général en 1763, il fut envoyé aux Antilles comme gouverneur par le duc de Choiseul. Il y demeura jusqu'à sa mort, et y montra de grandes qualités d'administrateur. Il contribua au relèvement des Antilles françaises, après le désastreux traité de Paris.

ENNERY (M[illegible] d'), archéologue français, né à Metz en 1799, mort à Paris en 1856. Il [illegible]ma une magnifique collection de [illegible] et s'y fixa à Paris, où il devint secrétaire du [illegible]. Il a édité et annoté un très curieux ouvrage du [illegible] Adolpher Tollezen-Duby : *Recueil [illegible] des [illegible] et de nécessité* (1786, suivi des *R[illegible]*.

ENNERY (Adolphe PHILIPPE, dit d'). V. DENNERY.

ENNES (Antonio), auteur dramatique portugais, né à Lisbonne en 1845. Journaliste, il débuta au théâtre par un drame, *Les Artistes*, qui eut un grand succès (1874). Depuis, il a fait jouer une comédie : *Eugenia Milton* (1874) et les drames : *Tr[illegible]* (1875) ; *o Saltembanco* (1876) ; *a [illegible]* (1878) ; *[illegible]* (1879), etc. Ce dernier a été traduit en français par Mme Rattazzi (1878).

ENNETIÈRES-EN-WEPPES, comm. du dép. du Nord, arr. et à [illegible] kil. de Lille, dans la plaine de Flandre ; 1.698 hab. Ch. de f. Nord.

ENNEVELIN, comm. du dép. du Nord, arr. et à 12 kil. de Lille, sur la Marque, sous-affluent de la Lys par la Deûle, dans la plaine du pays de Pévèle ; 1.427 hab.

ENNEZAT, ch.-l. de canton du Puy-de-Dôme, arr. et à 10 kil. de Riom, sur l'Ambène, sous-affluent de la Morge par le Bédat, dans la plaine de Limagne ; 1.298 hab. Église en partie des XIe et XIIe siècles, avec peintures murales. — Le canton a [illegible] et 8.916 hab.

ENNIA NÆVIA, femme de Macron, chef des cohortes prétoriennes de l'empereur Caius Caligula, qui poussait alors de la faveur du maître, qui commençait à s'éloigner de Séjan. Il voulut saisir le moment de s'assoir sur le trône. Pour cela, il sédui[illegible]t la femme de Macron et lui promit de l'épouser et de faire d'elle une impératrice si elle persuadait à son mari d'empoisonner Tibère. Macron, par ambition et par cupidité, se prêta à ces honteux calculs et, suivant certains auteurs, donna du poison à Tibère, que Caligula acheva en l'étranglant. Mais Caligula oublia ses promesses et fit bientôt disparaître ses doux complices.

ENNIGERLOH, comm. d'Allemagne (Prusse, prov. de Westphalie, arr. d. de Münster) ; 3.1[illegible] hab. Pierre à chaux, [illegible].

ENNIGLOH, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Westphalie, prés. de Münster) ; 2.6[illegible] hab.

ENNILLAGE (*an-n-i-ll-aj*) n. m. — de *en*, et *nille* n. m. L'[illegible] tournant avec la meule tournante, dans un m[illegible].

ENNIS, ville d'Irlande, Munster, ch.-l. du comté de Clare, [illegible] dans [illegible] de ce ter rivière avec [illegible] et de flanelle.

ENNISCORTHY, ville d'Irlande, Leinster, comté de Wexford, sur une colline [illegible] la rivière Slaney ; 5.600 hab. Produits agricoles. Commerce de bois et de charbon. Fabriques [illegible] en fer et de la nages, brasseries, distilleries. [illegible] Quakers et de [illegible]. Vieux château, qui paraît dater de l'invasion saxonne.

ENNISKEEN, [illegible] d'Irlande, divisée entre les comtés de Cavan, Ulster et de Meath, Leinster ; 5.[illegible]0 hab. C'était, sous le nom de *Dunamore*, le chef-lieu des Danois, qui y avaient élevé de nombreuses fortifications.

ENNISKILLEN, ville d'Irlande, Ulster, ch.-l. du comté de Fermanagh, sur une île formée par les deux bras de la rivière Erne ; 5.6[illegible]0 hab. Houilles, tanneries, brasseries, distilleries. Ville moderne, située entre les deux lacs Erne. Belle église. Temple de presbytériens et de méthodistes. En 1688, cette ville opposa une vigoureuse résistance aux troupes de Jacques II.

ENNIUS (Quintus), poète latin, né à Rudies, en Calabre, vers 240 av. J.-C., mort en 169. On ne sait rien de ses premières années. Il servit dans les légions avec le grade de centurion et prit part à la seconde guerre punique, puis, onze ans plus tard, il fit campagne en Étolie. Ami intime de Caton l'Ancien, à qui il apprit le grec et qui l'amena à Rome, il fut aussi très avant dans la faveur des Scipions, qui lui donnèrent une place dans leur tombeau de famille. Il fut un écrivain des plus féconds, et nul ne contribua plus que lui, par ses livres et par son enseignement, à introduire l'hellénisme à Rome. Sous le titre d'*Annales*, il avait composé un poème épique en dix-huit livres, où il chantait toute l'histoire de Rome, depuis les amours de Mars et de Rhea jusqu'à son époque. Ce fut lui qui, le premier, à Rome, employa le vers hexamètre. Le style des fragments qui nous en restent est dur, mais ne manque pas de force et de grandeur. Les Romains conservèrent toujours une grande vénération pour ces *Annales*. Il avait aussi composé des tragédies, le plus souvent imitées d'Euripide, des satires et toutes sortes d'autres ouvrages. Les amateurs exagérés du passé, comme Adrien, allaient jusqu'à le préférer à Virgile, ce qui est assurément injuste. Virgile, du reste, comme tous les écrivains latins, l'admirait, quoi qu'il en dise, car il n'a pas hésité à lui emprunter parfois des vers entiers, « trouvant, écrit-il lui-même, des perles dans son fumier » (*de stercore Ennii*. Ce mot cruel est passé en proverbe.

ENNOBLIR (*an* — de *en*, et *noble*) v. a. Autref. Conférer des titres de noblesse. (N'est plus employé dans ce sens, réservé aujourd'hui au mot ANOBLIR.)

— Donner de la dignité, de l'élévation, de la noblesse à : *La vertu* ENNOBLIT *l'homme.*

S'ennoblir, v. pr. Être ennobli.

— SYN. **Ennoblir, anoblir.** V. ANOBLIR.

— ANTON. **Dégrader, avilir.**

ENNOBLISSEMENT (*an-no-bli-se-man*) n. m. Action d'ennoblir, de rendre digne, noble : *La persécution est un germe d'*ENNOBLISSEMENT *pour les proscrits.* (Fourier.)

ENNODIUS (Magnus Felix, saint), évêque de Pavie, né à Arles en 473, mort à Pavie en 521. Après une jeunesse dissipée, il se maria et se convertit. S'étant séparé de sa femme Mélanide, qui entra dans un couvent, il fut ordonné diacre. Poète distingué, orateur éloquent, il se rendit à Rome, où il prononça l'apologie du pape Symmaque et le panégyrique de Théodoric, roi des Ostrogoths, après la victoire de ce prince sur les Hérules. Élu évêque de Pavie en 511, il fut envoyé deux fois (515 et 517), par le pape Hormisdas, auprès de l'empereur Anastase, afin de négocier un rapprochement entre les Églises grecque et latine, mais il n'obtint que de vaines promesses. Son principal ouvrage est la *Vie de saint Épiphane*. Il a écrit sa propre biographie sous le titre de *Eucharisticon*. — Fête le 17 juillet.

ENNOÉMATIQUE (*èn', tik'* — rad. *ennoème* adj. Philos. Qui se forme dans l'esprit. *Définition ennoématique*, Celle qu'on donne d'une idée telle qu'on la conçoit dans l'esprit, et non telle qu'elle est donnée par l'expérience.

ENNOÈME (*èn'* — du gr. *ennoèma* ; de *en*, dans, et *noos*, esprit, n. m. Philos. Produit de la conception.

ENNOERGIE (*èn', er'-ji* — du gr. *en*, dans ; *noos*, esprit, et *ergon*, ouvrage) n. f. Philos. Conception active, faculté de concevoir des idées.

ENNOMIDÉS (*èn'*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères géométrines, remarquable par ses chenilles qui ont souvent plus de 10 pattes, et dont les nombreux représentants sont surtout répandus en Amérique. On en trouve aussi en Europe et en Afrique. — *Un* ENNOMIDÉ.

ENNOMOS (*èn', moss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *ennomidés*, comprenant des phalènes à fortes antennes, pectinées, à trompe nulle ou rudimentaire, à ailes épaisses, voûtées, dentées.

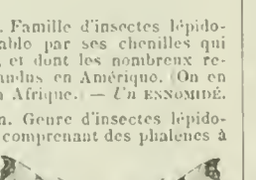

Ennomos (réd. d'un tiers).

— ENCYCL. On connaît quelques espèces d'*ennomos*, répandues en Europe et en Asie. Leurs chenilles, longues, rugueuses, ressemblent à des brindilles ; leurs chrysalides sont renfermées entre les feuilles des arbres, dans un cocon à claire-voie. L'espèce la plus commune est grise et jaunâtre.

EN-NOWEIRI, savant arabe du XIIIe siècle, né à Taber, dans la Haute-Égypte. Il a laissé une *Encyclopédie historique*, dont les parties les plus intéressantes ont été traduites par des savants européens. D'une façon générale, il a su utiliser avec intelligence les excellents matériaux qu'il eut à sa disposition. De Slane, qui a traduit la partie de son œuvre traitant de la *Conquête de l'Afrique septentrionale par les musulmans et Histoire de ce pays sous les émirs arabes*, lui reproche, toutefois, d'avoir inséré un récit fait par un soi-disant témoin oculaire de la conquête, et qui n'est en réalité qu'un roman.

ENNS. Géogr. V. ENS.

ENNUI (*an-nui* — subst. verb. de *ennuyer*) n. m. Peine très vive :

> Si d'une mère en pleurs vous plaignez les *ennuis*
>
> RACINE.

Vieux en ce sens. Lassitude morale, produite par le désœuvrement : *L'*ENNUI *est le vide du cœur.* Désagrément, contrariété : *Les* ENNUIS *de la grandeur.*

— ANTON. **Amusement, divertissement, plaisir, récréation.**

ENNUSURE (*an-nu* n. f. Fragment d'une feuille de plomb que l'on place sous le bourseau d'un comble.

ENNUYANT (*an-nui-ion*), **ANTE** adj. Qui ennuie ; qui cause de la contrariété : *Un temps* ENNUYANT. *Il est* ENNUYANT *d'attendre.*

— SYN. **Ennuyant, ennuyeux.** La personne ou la chose dont on dit qu'elle est *ennuyeuse*, ennuie toujours, par nature ; la personne ou la chose *ennuyante* ennuie dans telle circonstance, par accident. Ainsi, un ami, qui n'est nullement *ennuyeux*, devient *ennuyant* s'il vous rend visite dans un moment mal choisi. — En réalité, les deux mots se confondent dans l'usage, et c'est *ennuyeux* que l'on emploie le plus souvent.

ENNUYER (*on-nui-ié* — rad. *ennui*. Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *J'ennuie* ; prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous ennuyions. Que vous ennuyiez*) v. a. Fatiguer, lasser, dégoûter, faire tomber dans l'ennui : *Un auteur doit éviter avant tout d'*ENNUYER *le lecteur.* Chagriner, être désagréable à : *Un procès* ENNUIE *toujours un honnête homme.*

Ennuyé, **ée** part. pass. Qui traîne l'ennui : *Un air* ENNUYÉ. *Une figure* ENNUYÉE.

— Substantiv. Personne ennuyée : *Dans les petites villes, on rencontre beaucoup d'*ENNUYEUX *et peu d'*ENNUYÉS. (Beauchêne.)

S'ennuyer, v. pr. Éprouver de l'ennui. Se fatiguer, se lasser. Avec suppression du pronom, Faire ennuyer quelqu'un, lui causer des soucis, du tourment. (S'emploie surtout dans le Midi.)

— Impersonnellem. *Il m'ennuie*, Il m'est désagréable : *Je sens qu'*IL M'ENNUIE *de ne plus vous voir.* (Mme de Sév.)

— Gramm. *S'ennuyer à, S'ennuyer de.* Le premier indique la continuation de l'acte, le second marque qu'il va bientôt prendre fin. Un homme qui *s'ennuie à attendre* quelqu'un peut l'attendre longtemps encore, s'il le faut ; un homme qui *s'ennuie d'attendre* ne tardera pas à s'en aller.

— ANTON. **Amuser, divertir, délecter, délasser, égayer, récréer.**

ENNUYEUSEMENT (*an-nui-ieû*) adv. D'une manière ennuyeuse.

ENNUYEUX (*an-nui-ieû*), **EUSE** adj. Qui ennuie, qui provoque, qui fait naître l'ennui : *Un homme* ENNUYEUX. *Une conversation* ENNUYEUSE.

— Substantiv. Personne ennuyeuse : *Tout* ENNUYEUX *devrait être mis hors la loi.* (E. Sue.)

— ALLUS. LITTÉR. : **Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.** V. GENRE.

— SYN. **Ennuyeux, ennuyant.** V. ENNUYANT.

— ANTON. **Amusant, délectable, récréatif.**

ENNYCHIE ou **ENNYCHIA** (*en'-ni-ki*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des pyralidés, comprenant de petits papillons bruns tachetés de blanc, qui vivent surtout dans les régions montagneuses. On connaît trois espèces d'ennychies qui habitent presque toute l'Europe.)

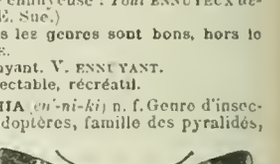

Ennichie (gr. 2 fois).

ÉNOC ou **ÉNOCH** (Louis), pédagogue français, né à Issoudun (Berry), mort vers 1570. Ayant embrassé la Réforme, il se réfugia à Genève, où il fut maître ou recteur du collège de Rive, qu'il améliora ; dix ans plus tard, il fut nommé recteur de l'académie. On lui doit des ouvrages pédagogiques : *Prima infantia linguæ græcæ et latinæ simul et gallicæ* (1546) ; *Ludovici Enoci Ussedunensis partitiones grammaticæ* (1551) ; *De puerili græcarum litterarum doctrina liber* (1555), ainsi que des *Commentaires sur Cicéron*, imprimés par Robert Estienne.

ÉNOC ou **ÉNOCH** (Pierre), sieur DE LA MESCHINIÈRE, poète suisse, fils du précédent, né à Genève, mort vers 1590. Il a publié des recueils de vers : *Coécyre* (1578) ; *Opuscules poétiques* (1572) ; etc.

ÉNOCH ou **HÉNOCH**, patriarche, fils de Jared et père de Mathusalem. D'après le récit de la *Genèse*, il vécut trois cent soixante-cinq ans, « marcha avec Dieu ; mais ne parut plus, parce que Dieu le prit ». Cette fin mystérieuse est rappelée dans deux autres passages des Livres saints. L'*Ecclésiastique* dit qu' « Enoch a été transporté pour servir aux nations d'exemple de repentir ». Saint Paul affirme que « par la foi Enoch fut enlevé pour ne point passer par la mort ». S'appuyant sur ces textes, la tradition catholique a toujours cru qu'Enoch avait quitté la terre sans souffrir la mort.

— Le nom d'Enoch a encore été porté par plusieurs autres personnages bibliques ; entre autres, Enoch ou Hénoch, fils de Caïn (*Gen.* IV, 17, 18), Enoch fils aîné de Ruben (*Gen.* XLVI, 9).

Énoch (LIVRE D'). Les premiers chrétiens lisaient avec respect un ouvrage qui portait le titre de *livre d'Enoch*. L'Épître canonique de saint Jude le cite ; Tertullien le mentionne, et les écrivains orientaux font souvent appel à son témoignage. L'Église ne l'a pas admis dans le canon des Livres saints. Le moyen âge l'ignora. On le croyait perdu, quand, en 1769, un voyageur anglais, J. Bruce, retrouva en Abyssinie trois manuscrits contenant une traduction éthiopienne de l'antique *livre d'Enoch*, qui avait été écrit primitivement en hébreu ou en araméen. Cet ouvrage, sorte d'*Apocalypse*, est divisé en cinq livres. Le premier raconte la chute des anges et leur union avec les filles des hommes ; le second renferme trois paraboles messianiques ; le troisième est rempli de fables grossières sur la nature du monde ; le quatrième résume en deux visions l'histoire du peuple juif ; le cinquième contient des exhortations morales. — Il est probable que le *livre d'Enoch* est une compilation, formée d'éléments divers, dont les plus anciens remontent au retour de la captivité, et les plus récents au premier siècle de l'ère chrétienne.

Enoch Arden, poème anglais de Tennyson (1864). — C'est l'histoire d'un marin qui est obligé de quitter femme et enfants pour aller chercher fortune en Chine. Des années s'écoulent, et Enoch ne revient pas. Annie, sa femme, est dans la misère ; elle accepte quelques secours d'un ami d'autrefois, Philippe Ray, qui prend les enfants d'Enoch à sa charge et finit par déclarer son amour à celle qu'il croit veuve. Annie réfléchit longtemps, puis elle ouvre au hasard la Bible et croit y trouver la preuve que son mari n'est plus. Enoch, cependant, vivait toujours ; jeté par un naufrage sur une île déserte, il attend de longues années la voile qui doit le ramener au pays. Il débarque enfin en Angleterre, et, quand il veut aller voir sa femme, il apprend qu'elle a épousé Philippe. Un désir irrésistible le pousse vers la nouvelle maison d'Annie ; sans entrer, il aperçoit un groupe charmant de gens heureux et il a le courage de s'éloigner. Il s'enfuit dans sa chambre d'auberge, où il meurt, emportant avec lui la vision d'un bonheur qu'il n'a pas voulu troubler. *Enoch Arden* est un chef-d'œuvre de sentiment et de pathétique. La psychologie des trois personnages du drame est admirable. Ce beau poème est fondé sur une chanson populaire : *La femme du marin*, dont il existe plusieurs versions françaises.

ÉNŒSOPHAGITE (*jit'* — de *en*, et *œsophage*) n. f. Inflammation de la muqueuse de l'œsophage. (Peu usité.)

ENOICYLA (*é-no-i-si*) n. f. Genre d'insectes névroptères trichoptères, famille des limnophilidés, comprenant des phryganes de petite taille, à femelles aptères, et dont les larves sont terrestres. (Les *enoicyla* vivent dans la mousse humide; certaines espèces sont assez communes dans les forêts de France, en automne. Telle est l'*enoicyla pusilla*.)

ENOISELER (*an-noi* — de *en*, et *oiseau*. Double la consonne *l* devant une syllabe muette : *J'enoiselle. Il enoisellera*) v. a. Fauconn. Instruire, dresser l'oiseau, l'habituer au gibier.

ÉNOMARQUE (*mark'* — du gr. *énomarchos*; de *en*, dans; *omos*, semblable, et *arkhos*, chef) n. m. Art milit. anc. Chef d'une demi-file, dans la phalange grecque.

ÉNOMOTARQUE (*tark'* — du gr. *énomotarkhos*; de *énômotia*, énomotie, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Chef d'une énomotie. (A Sparte, il commandait à 32 ou 36 hommes, suivant les temps.)

ÉNOMOTIE (*ti* — du gr. *énômotia*; de *en*, dans, et *ommumi*, je jure) n. f. Antiq. gr. Troupe de soldats grecs qui avaient prêté ensemble le serment militaire. ‖ Nom d'une subdivision militaire, à Sparte et dans beaucoup d'armées grecques.

— Encycl. Art milit. Le mot *énomotie* désigna d'abord des hommes ayant prêté un serment commun en assistant au même sacrifice. Puis il servit à désigner une subdivision militaire, dans la plupart des armées grecques. Dans l'armée spartiate, au Ve siècle, quatre énomoties formaient une *pentékostie* et quatre pentékosties, un *lochos*. L'effectif de l'énomotie était alors, d'après Thucydide, de 32 hommes; un peu plus tard, suivant Xénophon, de 36 hommes. La même subdivision des armées se retrouve en d'autres pays; mais l'énomotie n'avait pas partout la même importance.

ÉNONCÉ (*sé* — V. l'art. suiv. [part. pass.]) n. m. Expression; termes dans lesquels on énonce : *L'ignorance du langage s'oppose à l'exactitude des* ÉNONCÉS *appréciatifs*. (Lamennais.) ‖ Texte, termes d'une loi, d'un jugement, etc. : *Lire l'*ÉNONCÉ *d'un acte*.

— Mathém. Ensemble des conditions auxquelles doivent satisfaire les inconnues d'un problème, d'une question : ÉNONCÉ *d'un problème, d'une question*. ‖ *Énoncer un nombre*, Lire successivement les unités qui le composent.

— Encycl. Mathém. Dans un *énoncé* complètement explicite, les inconnues sont indiquées d'une façon précise, et toutes les conditions auxquelles elles doivent satisfaire sont exprimées en entier. Le nombre des inconnues doit, d'ailleurs, être égal à celui des conditions distinctes. Tel est, par exemple, l'énoncé suivant : *Trouver deux nombres dont la somme fasse* p *et le produit* q.

Il est des cas où l'énoncé laisse sous-entendues les lois dont la connaissance est nécessaire pour résoudre la question; par exemple, si l'on propose de *trouver sur la ligne qui sépare deux lumières, d'intensités données, un point également éclairé par elles*, l'énoncé sera incomplet; il supposera que l'opérateur sait que *l'intensité d'une lumière varie en sens inverse du carré de la distance*.

Enfin, un énoncé peut ne pas indiquer les inconnues et, par suite, en laisser le choix libre. Par exemple, si l'on propose d'*inscrire un carré dans un triangle*, l'opérateur pourra prendre pour inconnue soit la longueur du côté du carré cherché, soit la distance de l'un des sommets du carré, supposé inscrit, à l'un des sommets du triangle, etc.

— Syn. **Énoncé, énonciation.** L'*énoncé* est ce que l'on énonce. L'*énonciation* est l'action ou la manière de l'énoncer.

ÉNONCER (*sé* — du lat. *enuntiare*; du préf. e, et de *nuntius*, nouvelle. Prend une cédille sous le c devant A et o : *Il énonça. Nous énonçons*) v. a. Exprimer par la parole : *La manière dont il* ÉNONCE *ses pensées leur donne de la force*. ‖ Articuler, formuler : ÉNONCER *une clause dans un acte*.

— Procéd. *Énoncer faux*, Avancer quelque chose de contraire à la vérité.

Énoncé, ée part. pass. du v. ÉNONCER.

— Substantiv. n. m. V. ÉNONCÉ.

S'énoncer, v. pr. Être énoncé, exprimé, rendu par la parole : *Une pensée obscure ne saurait* S'ÉNONCER *clairement*. ‖ Formuler sa pensée, s'exprimer : S'ÉNONCER *avec clarté et précision*.

— Allus. litter. :

Ce que l'on conçoit bien *s'énonce* clairement,

Vers de Boileau. V. CONCEVOIR.

— Syn. **Énoncer, exprimer.** *Énoncer* suppose toujours l'emploi de la parole ou de l'écriture; on *exprime* certains sentiments par des gestes, par des cris, par des regards, aussi bien, et mieux quelquefois que par des paroles.

ÉNONCIATIF, IVE (*si-a*) adj. Qui sert à énoncer : *Terme* ÉNONCIATIF.

— Gramm. *Proposition énonciative*, Celle qui est l'énoncé exprès d'un jugement, une affirmation ou une négation directe et absolue.

— Hist. *Acte énonciatif*, Nom donné à l'acte d'accusation énonçant les griefs accumulés par la Convention contre Louis XVI.

— n. m. Syn. de PRÉDICAT.

ÉNONCIATION (*si-a-si*) n. f. Action d'énoncer; termes dans lesquels on énonce une chose : L'ÉNONCIATION *de la pensée*.

— Logiq. anc. Action de nier ou d'affirmer : *Il y a trois opérations de l'entendement : la simple perception, l'*ÉNONCIATION *et le raisonnement*.

— Syn. **Énonciation, énoncé.** V. ÉNONCÉ.

ÉNOPER v. a. Techn. Syn. de ÉNOUER.

ÉNOPHITE n. f. Substance minérale, appartenant au genre chlorite.

ÉNOPLE ou **ENOPLUS** (*pluss*) n. m. Genre de vers nématodes, type de la famille des *énoplidés* et renfermant des formes marines, dont la bouche est entourée de spicules et d'aiguillons. (Tels sont les *enoplus cirratus* et *tridentatus*, des mers d'Europe.)

ÉNOPLES ou **ÉNOPLIENS** (*pli-in*) n. m. pl. Sous-ordre de vers némertiens, comprenant les némertes proprement dits. — *Un* ÉNOPLE ou ÉNOPLIEN. V. NÉMERTIENS.

ÉNOPLIDÉS n. m. pl. Famille de vers nématodes, comprenant de petits animaux marins qui vivent en parasites dans les cétacés, les oursins, etc. (Certains énoplidés habitent les eaux douces et saumâtres, comme les *dorylaimus*, etc. Leurs genres principaux sont : *tripyla, enchelydium, enoplus, oncholaimus*, etc.) — *Un* ENOPLIDÉ.

ÉNOPLIE (*pli*) ou **ENOPLIUM** (*é, pli-om*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *énoplinés*, et comprenant des clairons allongés, à antennes largement étalées et dentées en scie, et qui sont bruns et roux, de petite taille, mais de formes élégantes. (On connaît cinq ou six espèces d'énoplies, toutes propres à l'Amérique centrale et septentrionale, sauf une d'Europe. C'est l'*enoplium serraticorne*, brun avec les élytres ferrugineux, qui se trouve, mais rarement, en France.)

Enoplie (gr. 2 fois).

ÉNOPLINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères térédiles, famille des clérides, établie sur les genres *enoplium, dermestoides, tenerus, ichnea, chariessa, pelenium*, dont les deux premiers seuls sont européens. — *Un* ENOPLINÉ.

ÉNOPLOCÈRE (*sèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des prionidés, comprenant une seule espèce de la Guyane, à antennes rudes et épineuses. (L'énoplocère de Cayenne [*enoplocerus armillatus*] est un des plus grands longicornes connus : à l'exception des élytres, fauves et lisses, il est brun, couvert d'un duvet gris verdâtre; son corset est taché de rouge.)

Enoplocère (red. 4 fois).

ÉNOPLOCHITON (*ki*) n. m. Sous-genre d'oscabrions [mollusques gastéropodes du genre *chiton*], comprenant ceux dont la zone écailleuse est poilue dans les intervalles. (L'espèce type est l'*enoplochiton Coquimbensis*, des côtes du Chili.)

ÉNOPLOCTÈNE ou **ENOPLOCTENUS** (*é, kté-nuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant des araignées grêles, à pattes fines et longues, propres au Brésil. (Les énoplocténes ont le céphalothorax abaissé en arrière et fortement impressionné; leurs tibias sont armés de trois longues épines. L'espèce type est l'*enoplectenus Germaini*.)

ÉNOPLOGNATHE n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des théridiidés, comprenant des araignées ordinairement fauves ou grisâtres, avec une grande tache foncée sur l'abdomen. (Les énoplognathes comptent de nombreuses espèces, répandues surtout dans les régions tempérées; quinze habitent l'Europe. L'espèce type est l'*enoplognatha mandibularis*, répandue dans toute la région paléarctique tempérée.)

ÉNOPLOPE ou **ENOPLOPUS** (*é, puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des hélopinés, comprenant des formes noires, courtes, convexes, à pattes antérieures munies d'une forte épine. (La seule espèce du genre, propre à l'Europe orientale et aux Alpes maritimes, est l'*enoplopus caraboides*.) Syn. ACANTHOPUS.

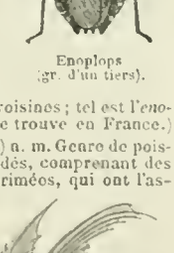

Enoplops (gr. d'un tiers).

ÉNOPLOPS (*plopss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, comprenant des punaises de taille moyenne, ressemblant beaucoup aux syromastes, avec une pointe avançant sur le front. (On connaît sept espèces d'énoplops, habitant l'Europe et les régions circonvoisines; tel est l'*enoplops scapha*, punaise brunâtre, qui se trouve en France.)

ÉNOPLOSE ou **ENOPLOSUS** (*é, suss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, comprenant des formes hautes et latéralement comprimées, qui ont l'aspect des chétodons. (L'espèce type du genre est l'énoplose armé [*enoplosus armatus*], perche de taille moyenne, argentée, avec huit bandes verticales noires, répandue dans les mers de Nouvelle-Guinée jusqu'en Australie.)

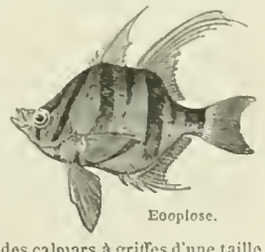

Enoplose.

ENOPLOTEUTHIS (*é, tiss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes décapides, famille des onychoteuthidés, comprenant des calmars à griffes d'une taille gigantesque qui attaquent souvent l'homme.

— Encycl. On connaît cinq ou six espèces d'*enoploteuthis* répandues dans le Pacifique, l'Atlantique africain et la Méditerranée. Les plus grands sont : *enoploteuthis Hartingi, enoploteuthis robusta* d'Océanie, et *enoploteuthis unguiculata*, de Polynésie, qui mesurent jusqu'à 10 et 12 mètres de long, et dont les bras sont armés de grandes ventouses et de crochets cornés. C'est sur des céphalopodes de ce groupe qu'ont dû s'établir les récits et légendes touchant le fameux kraken, qui se rapportent aussi aux *architeuthis* ou ommastrèphes géants, lesquels sont les plus grands céphalopodes connus. V. OMMASTRÈPHE.

ÉNOPTROMANCIE (*si* — du gr. *énoptron*, miroir, et *manteia*, divination) n. f. Mode de divination en usage chez les Grecs, au moyen d'un miroir magique.

ÉNOPTROMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. Qui pratique l'énoptromancie.

ENORGUEILLIR (*an-nor'-gheu-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *orgueil*) v. a. Rendre orgueilleux : *Les succès* ENORGUEILLISSENT *l'homme*.

S'enorgueillir, v. pr. Avoir de l'orgueil, tirer vanité.

— Anton. Humilier, rabattre, mortifier.

ÉNORME (du lat. *enormis*; formé de *e*, hors de, et *norma*, règle. — *Enorme* signifie donc proprement *hors de la règle, anormal*) adj. Qui excède de beaucoup la grandeur ou la grosseur ordinaire : *L'éléphant est* ENORME. ‖ Fig. : *Un travail* ENORME. *Une dette* ÉNORME. *Une foule* ÉNORME.

— Dr. *Lésion énorme*, Lésion qui dépasse le double de la valeur de la chose vendue.

— Fig. et fam. Tout à fait surprenant, stupéfiant.

— Syn. **Énorme, démesuré, excessif**, etc. V. DEMESURÉ.

— Anton. **Microscopique, petit, médiocre.**

ÉNORMÉMENT (rad. *énorme*) adv. Excessivement.

ÉNORMISSIME (forme superl. du mot *énorme*) adj. Fam. Tout à fait énorme, excessivement considérable.

ÉNORMITÉ (lat. *enormitas*; de *enormis*, énorme) n. f. Grandeur ou grosseur extrême : L'ÉNORMITÉ *de la baleine*.

— Fig. Proportion excessive : L'ÉNORMITÉ *des dettes, de l'impôt*. ‖ Gravité, criminalité : L'ÉNORMITÉ *d'une faute*.

— Chose extravagante ou extrêmement coupable : *Dire, Commettre, Soutenir des* ÉNORMITÉS.

ÉNOS (autref. *Ænos*, ville de la Turquie d'Europe (vilayet d'Andrinople), sur l'Archipel, au bord du *golfe d'Enos*, à l'embouchure du bras gauche du delta de la Maritza; 7.000 hab. Port qui s'ensable, environs malsains.

ENOSBURG, bourg des Etats-Unis (Vermont [comté de Franklin]); 2.300 hab.

ÉNOSICHTHON (*kton* — du gr. *énosis*, secousse, et *khthôn*, proprem. *terre* qui secoue la terre) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Poseidon, qui ébranlait la terre des coups de son trident.

ENOSIMA ou **ENO SIMA**, petite île rocheuse, située sur la côte orientale du Japon, au S.-O. de Yokohama. C'est un lieu de pèlerinage vénéré, aussi bien pour les shintoïstes que pour les bouddhistes. L'île est couverte de chapelles et de temples.

ÉNOSTÉAL, ALE, AUX (*sté* — du gr. *en*, dans, et *ostéon*, os) adj. Anat. Se dit de l'os carré des oiseaux : *Os* ÉNOSTÉAL.

— n. m. : L'ÉNOSTÉAL.

ÉNOSTOSE (*stôz'* — du gr. *en*, dans, et *ostéon*, os) n. f. Anat. Tumeur du canal médullaire des os.

ÉNOTHÈRE n. f. Bot. Syn. de ŒNOTHÈRE.

ÉNOTOCÈTES, nation indienne fabuleuse. D'après Strabon, les Enotocètes avaient des oreilles qui pendaient jusqu'aux talons.) — *Un, Une* ENOTOCÈTE.

ÉNOUAGE (*nou-aj'* — rad. *énouer*) n. m. Opération préliminaire de l'apprêtage des draps, qui consiste à débarrasser l'étoffe, à la main, au moyen de petites pinces, des nœuds et des corps étrangers qui se montrent à la surface.

ÉNOUER (du préf. priv. *é*, et de *nœud*. — Se conjugue comme NOUER) v. a. Soumettre à l'énouage. *Enouer en gras*, Eplucher le drap avant qu'il soit dégraissé. *Enouer en maigre*, Eplucher le drap après qu'il est dégraissé. ‖ En T. de vitrier, *Enouer des soudures*, Séparer les nœuds des vieilles soudures de plomb, avant de les faire fondre.

ÉNOUEUR, EUSE n. Ouvrier, ouvrière qui énoue le drap.

ÉNOURÉE (mot guyan.) n. f. Bot. Syn. de PAULLINIE.

ENQUÉRIR (*ké*) **(S')** du lat. *inquirere*; de *in*, en, et *quærere*, chercher, querir. — La forme pronominale est illogique; elle s'est produite peut-être par imitation de *s'informer : Je m'enquiers, tu t'enquiers, il s'enquiert, nous nous enquérons, vous vous enquérez, ils s'enquièrent. Je m'enquérais, nous nous enquérions. Je m'enquis, nous nous enquîmes. Je m'enquerrai, nous nous enquerrons. Je m'enquerrais, nous nous enquerrions. Enquiers-toi, enquérons-nous, enquérez-vous. Que je m'enquière, que nous nous enquérions. Que je m'enquisse, que nous nous enquissions. Enquérant. Enquis, ise*) v. pr. S'informer avec soin, faire des recherches, prendre des renseignements minutieux : S'ENQUÉRIR *de ce qui s'est fait, de la santé de quelqu'un*. ‖ *S'enquérir à quelqu'un*, S'informer auprès de lui.

— Prov. : **Trop enquérir n'est pas bon**, On est parfois fâché d'apprendre des choses dont on s'est enquis avec curiosité.

ENQUERRE (*kèr'* — anc. forme pour ENQUÉRIR) v. a. Blas. N'est employé que dans cette expression : *armes à enquerre* ou *à l'enquerre*, pour dire que ce sont des armoiries dont il faut rechercher l'origine, parce qu'elles ont été établies contre les règles.

— Encycl. Les armes à *enquerre* présentent, le plus souvent, une dérogation à la règle qui défend de mettre émail sur émail ou métal sur métal et datent, la plupart, d'une époque antérieure à la codification des lois héraldiques. C'est ainsi que les armes de Jérusalem, datant de 1100, sont : *d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même*.

ENQUERRÉ, ÉE (*kè-ré*) adj. Blas. Se dit quelquefois des armes à enquerre : *Armes* ENQUERRÉES.

ENQUÊTE (*kèt'* — du lat. *inquisita*, part. pass. de *inquirere*, s'enquérir) n. f. Information, réunion de témoignages et d'expériences faite pour élucider une question douteuse : *Une* ENQUÊTE *scientifique*. ‖ Recherches ordonnées par le gouvernement ou par une autorité administrative : *Une* ENQUÊTE *de commodo et incommodo*. ‖ Dans les chambres législatives, Information publique, avec appel de témoins, sur une question qui se débat : *Nommer une commission d'*ENQUÊTE.

— Admin. milit. *Conseil d'enquête*, Réunion d'officiers chargés de donner leur avis sur une accusation portée contre un militaire.

— Dr. Recherche qui se fait en justice, par audition de témoins. ‖ *Enquête directe*, Celle qui a lieu dans l'intérêt du demandeur. ‖ *Enquête contraire* ou *Contre-enquête*, Celle qui a lieu dans l'intérêt du défendeur. ‖ *Enquête respective*, Celle qui a lieu tant de la part du demandeur que de celle du défendeur. ‖ *Enquête par commune renommée*, Espèce d'enquête dans laquelle les témoins sont appelés pour faire connaître ce qu'ils ont vu et même ce qu'ils ont ouï dire. ‖ *Enquête par écrit*, Celle dans laquelle les dépositions des témoins sont consignées dans un procès-verbal. ‖ *Enquête verbale*, Celle qui a lieu à l'audience. ‖ *Enquêtes par turbes*, Information ordonnée autrefois

par les cours souveraines sur la déclaration d'une coutume, ou à l'occasion de quelque fait important. ‖ *L'Assises des enquêtes* ou simpl. *Enquêtes*, Chambre des parlements où se jugeaient les appels de sentences rendues sur procès par écrit.

— Dr. Ensemble d'informations faites pour la canonisation ou la béatification d'un saint personnage.

— Mar. Enquête, Réunion d'officiers désignés par un chef d'escadre ou par le ministre pour instruire un accident arrivé à un navire ou vérifier la valeur d'accusations portées contre un officier. ‖ *Enquête du pavillon*, Recherche, par les navires de guerre, de la nationalité d'un navire de commerce rencontré en mer.

— Encycl. Dr. I. *Enquête en matière criminelle.* L'enquête prend place dès l'information. Hors le cas de flagrant délit et de crime où il doit rédiger un procès-verbal, le juge d'instruction, le commissaire de police ne peuvent, aux officiers de police judiciaire, le droit de procéder à des enquêtes. Mais l'usage s'est introduit dans les faits. En France, il est procédé à ces enquêtes par le procureur de la République ayant requis le juge d'instruction ou un officier de police judiciaire de faire les investigations nécessaires pour éclairer l'instruction : les résultats de ces enquêtes ne valent que comme simples renseignements.

II. *Enquêtes en matière civile.* Les règles de l'enquête sont indiquées par les articles 272 à 294 du Code de procédure civile.

Il y a deux sortes d'enquêtes : 1° l'enquête est dite *sommaire* ou *par écrit*, lorsque elle se fait à l'audience, devant le tribunal, et, après verbal il n'est dressé de la déposition des témoins que si l'affaire est susceptible d'appel. 2° l'enquête est dite *ordinaire* ou *secrète*, lorsqu'elle se fait en la chambre du conseil, devant un juge; il est toujours en ce cas, dressé procès-verbal des dépositions. Devant les tribunaux d'arrondissement, l'enquête est ordinaire dans les affaires ordinaires, et sommaire dans les affaires sommaires. Devant les tribunaux de commerce et de paix, elle est toujours sommaire.

L'enquête est le plus souvent *incidente*, c'est-à-dire qu'elle a lieu dans le cours d'un procès; quelquefois, cependant, elle est *principale* : par exemple, lorsqu'un créancier à terme veut, avant l'échéance, prouver sa dette, dans la crainte que les témoins utiles ne disparaissent.

L'enquête doit être autorisée par jugement; mais elle n'est possible qu'aux trois conditions suivantes : 1° si la loi ne défend pas la preuve testimoniale des faits : elle la défend, sauf quelques exceptions, lorsque l'intérêt est au-dessus de 150 francs, 2° si les faits sont déniés ou si, étant reconnus, l'aveu n'en est pas admis; 3° si les faits sont admissibles, c'est-à-dire pertinents et concluants.

L'enquête faite par le défendeur pour combattre celle du demandeur se nomme *contre-enquête*. Celle-ci n'a pas besoin d'être autorisée : elle est de droit.

Toute personne peut être entendue comme témoin, à l'exception des *incapables* et des *reprochables*.

L'enquête doit, à peine de nullité, être commencée dans la huitaine du jugement qui l'autorise et terminée dans la huitaine à partir du jour où elle a été commencée.

III. *Autres enquêtes.* On distingue encore : 1° les enquêtes *législatives* ou *parlementaires*, ordonnées par une assemblée législative et faites, en son nom, par une commission spéciale, sur certaines matières d'intérêt public; 2° les enquêtes *administratives*, faites par l'administration, tantôt pour étudier les réformes à effectuer dans telle ou telle branche du service, tantôt pour se conformer à une prescription légale.

A cette dernière catégorie d'enquêtes se rattachent les enquêtes *de commodo et incommodo*. V. COMMODO.

ENQUÊTER (*kè*) v. a. Faire, conduire une enquête. ‖ *S'enquêter*, v. pr. S'enquérir, s'informer : *Il n'importe, ils ne s'enquêtent point de cela.* Molière. Mot vieilli.

ENQUÊTEUR, EUSE (*kè* — rad. *enquête*) n. m. Celui, celle qui enquête, qui prend des informations.

— Ass. pub. Commissaire chargé d'examiner les demandes de secours adressées aux bureaux de bienfaisance.

— Hist. Juge ou officier qui était commis pour faire des enquêtes : *Enquêteurs royaux*, Inspecteurs envoyés par saint Louis pour surveiller la conduite des officiers royaux.

— Adjectiv. : *Juge* ENQUÊTEUR.

ENQUEUTER (*kè-teu*) v. a. Mar. Traverser par sa pointe extrême, sans danger de couler, un banc sous-marin.

ENQUI ou **ANQUI** (*ki*) n. m. Mar. Palan particulier, qui servait autrefois à serrer les drosses des ragaces.

ENQUILLEUSE (*ki-lleuz'* — *ll* mill.) n. f. Arg. Voleuse qui cache dans ses vêtements les objets qu'elle dérobe.

ENQUIN, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 20 kil. de Saint-Omer, sur la Laquette, affluent de la Lys; 918 hab.

ENQUINAUDER (*ki-nô* — de *en*, et *quinaud*) v. a. Tromper, attraper, duper, rendre quinaud. (Vieilli.)

ENQUIQUINER (*ki-ki*) v. a. Arg. Importuner, vexer, agacer.

ENQUIS, ISE part. pass. du v. Enquérir (s').

ENRACINABLE (*ra-si*) adj. Qui peut être enraciné.

ENRACINATION (*ra-si-si*) n. f. Action de s'enraciner. Syn. de ENRACINEMENT.

ENRACINEMENT (*ra-si-man*) n. m. Arbori. Action d'enraciner, de s'enraciner : *L'ENRACINEMENT des arbres.*

— Constr. hydraul. Nom donné à une sorte de culée de pont reposant sur un revêtement de pieux et de blocs rocheux.

ENRACINER (*ra-si-ne* — de *en*, et *racine*) v. a. Faire prendre racine à : ENRACINER *un arbre.* Par ext. : ENRACINER *un enfant dans la vertu.*

— Fig. Fixer, consolider, établir à demeure : *C'est dans l'âme qu'il nous faut* ENRACINER *la liberté.* E. Laboulaye.

S'enraciner, v. pr. Prendre racine.

— Fig. S'établir, se fixer, s'implanter.

— ANTON. Déraciner.

ENRAGEANT (*ja-jan*), **ANTE** adj. Qui fait enrager : *Des contradictions* ENRAGEANTES.

ENRAGEAT (*ja*) n. m. Cépage blanc cultivé dans le Bordelais, principalement dans les sols médiocres de l'Entre-deux-mers, et qui donne un vin plus ou moins acide destiné aux coupages ou à la fabrication des eaux-de-vie. (C'est la folle-blanche de la région de Cognac.)

ENRAGEMENT (*je-man*) n. m. Etat de celui qui enrage.

ENRAGÉMENT (*je-man*) adv. D'une façon enragée.

ENRAGER (*jé* — de *en*, et *rage*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *J'enrageai. Nous enrageons*) v. n. Fam. Mettre en rage, impatienter : *La stupidité du hasard* ENRAGE *souvent un honnête homme.* ‖ Exciter : *Elle savait que ce temps-ci non* ENRAGEAIT *les hommes.* (Em. Zola.)

— v. n. Etre pris de rage : *Prenez garde que ce chien n'*ENRAGE.

— Fig. Etre vexé, éprouver un violent dépit. ‖ Avoir un fortieux désir de : *L'un* ENRAGE *après les femmes, l'autre veut toujours avoir le ventre à table.* (Malh.)

Enragé, ée part. pass. ‖ Fig. *Manger de la vache enragée*, Mener une vie de privations, de misère.

— REM. *Enragé*, pris adjectiv., emporte toujours une idée d'excès; ainsi, *un joueur enragé* est un homme qui ne peut se lasser de jouer; *un barbare enragé*, un homme que rien ne peut faire taire; une *musique enragée*, une musique bruyante, endiablée, que rien n'arrête. (On dira de même une *dépense enragée*, etc.) ‖ Substantiv. : *Crier comme un* ENRAGÉ, etc.

— ENCYCL. Hist. On a donné le nom d'*enragés*, sous la Révolution, aux hommes les plus avancés et les plus bruyants des sections parisiennes. Leurs chefs étaient : Jacques Roux, ex-prêtre, membre de la Commune; Varlet, orateur de carrefour, un des deux commissaires chargés de conduire Louis XVI à l'échafaud; le Lyonnais Leclerc et sa maîtresse Rose Lacombe, qui dirigeait le club des *Femmes révolutionnaires*; l'Espagnol Gusman, ancien officier et grand d'Espagne, qui fut décapité en même temps que les dantonistes.

ENRAGERIE (*je-ri*) n. f. Acte d'homme enragé, furieux. Vieux.)

ENRAIDIR (*ré*) v. a. Rendre raide.

— En T. de vénerie, Devenir raide.

ENRAIDISSEMENT (*ré-di-se-man*) n. m. Action d'enraidir quelque chose, ou de devenir raide. ‖ Quelques-uns disent encore ENROIDIR.

ENRAMER v. a. Sericic. Syn. de EMBRUYÉRER.

ENRASER v. a. Charp. Syn. de ARRASER.

ENRAYAGE (*rè-iaj*) n. m. Action ou manière d'enrayer.

— Art milit. Accident qui se produit parfois dans les fusils à répétition et qui empêche le mécanisme répétiteur de fonctionner, l'arme ne pouvant plus, des lors, tirer qu'avec chargement coup par coup. ‖ *Sabots d'enrayage*, V. SABOT.

— Art vétér. Piqûre aux pieds des bœufs.

— Charronn. Opération qui consiste à disposer les rais d'une roue dans les mortaises du moyeu et des jantes.

— ENCYCL. Art milit. Pour limiter ou arrêter la rotation des roues d'affûts ou de voitures, on ne s'est longtemps servi que des sabots d'*enrayage*, qui avaient l'avantage d'empêcher l'usure du cercle de la roue et qui pouvaient servir également pour la route et pour le tir. Les sabots ont été avantageusement remplacés par le système des freins à patins et à cordes, pour les affûts et voitures de campagne. Les anciens affûts et voitures du matériel de siège sont encore munis de sabots d'enrayage; mais, pour les nouvelles pièces, il a été établi des freins spéciaux dits *hydrauliques* et *hydro-pneumatiques*, freins appliqués également, depuis, à certaines pièces de campagne.

ENRAYEMENT (*rè-ye-man*) n. m. Action d'enrayer; résultat de cette action : ENRAYEMENT *d'une roue.* ‖ On écrit aussi ENRAIEMENT.

ENRAYER (*rè-yé* — de *en*, et *rai* : *J'enraye, tu enrayes, il enraye* ou *enraie, nous enrayons, vous enrayez, ils enrayent* ou *enraient. J'enrayais, nous enrayions. J'enrayai, nous enrayâmes. J'enrayerai* ou *enraierai, nous enrayerons. J'enrayerais* ou *enraierais, nous enrayerions. Enraye, enrayons, enrayez. Que j'enraye, que nous enrayions. Que j'enrayasse, que nous enrayassions. Enrayant. Enrayé, ée*) v. a. Garnir de ses rais : *On* ENRAYE *les roues des voitures en fixant les rais dans les mortaises des moyeux.*

— Arrêter, en parlant d'une roue mobile autour de son essieu : *La roue, qu'on avait* ENRAYÉE, *se rompit.*

— Fig. Arrêter; suspendre l'action de : ENRAYER *un procès, des poursuites.*

— ANTON. Désenrayer.

ENRAYER (*rè-yé* — de *en*, et *raie*. Se conjugue comme le précéd.) v. a. Tracer le premier sillon dans un champ qu'on va labourer : ENRAYER *un champ.* ENRAYER *les sillons*, Labourer en formant un ados au milieu.

ENRAYEUR (*rè-yeur'*) n. m. Celui qui enraye : *En 1848, comme en 1793, la révolution eut pour* ENRAYEURS *ceux-là mêmes qui la représentaient.* (Proudh.)

— En T. de techn., Ouvrier qui conduit la sonnette à déclic, dans la construction des pilotis.

ENRAYOIR (*rè-yoir'*) n. m. Techn. Machine qui sert à enrayer une voiture. C'est un sabot de frein que le charretier fait fonctionner à la main, ou que le conducteur d'une voiture fait mouvoir au moyen d'une manivelle montée à l'extrémité d'un bras de levier.)

— Arqueb. Baguette qu'on introduit dans le canon de l'arbalète, pour la bander.

ENRAYURE (*rè-yur'* — rad. *enrayer*) n. f. V. ENRAYAGE.

— Agric. Première raie que trace la charrue dans un champ.

— Constr. Assemblage de pièces de bois qui rayonnent autour d'un centre commun. ‖ *Plancher à enrayure*, Plancher dont les solives sont disposées en forme de rayons. ‖ Pan de charpente sur lequel s'appuie la croupe d'un comble.

ENRÉGIMENTATION (*ji, ta-si*) n. f. Action d'enrégimenter : *L'ENRÉGIMENTATION des ouvriers.*

ENRÉGIMENTEMENT (*ji, te-man* — rad. *enrégimenter*) n. m. Art milit. Action de former un régiment.

ENRÉGIMENTER (*ji-man* — de *en*, et *régiment*) v. a. Former en régiment; incorporer dans un régiment : ENRÉGIMENTER *des paysans, des recrues.*

— Par ext. Réunir, rassembler en troupe; faire agir ensemble : *Tous les partis ont la prétention d'*ENRÉGIMENTER *les électeurs.*

S'enrégimenter, v. pr. Etre enrégimenté, entrer dans un régiment; s'enrôler.

— Par ext. Se former par groupes, se réunir; agir d'un commun accord : *Les socialistes* S'ENRÉGIMENTENT *de plus en plus.*

— ENCYCL. Milit. *Enrégimenter*, c'est grouper en régiment des unités de formation nouvelle (bataillons ou compagnies), et créer ainsi un corps de troupes. L'opération, dont procès-verbal est ensuite dressé, s'accomplit sous la présidence d'un général désigné par le ministre de la guerre, et par les soins d'un fonctionnaire de l'intendance, qui fait dresser un acte relatant : l'effectif du nouveau corps, la composition de son cadre d'officiers, de son conseil d'administration, et la date à partir de laquelle il a droit aux allocations réglementaires.

ENREGISTRABLE (*ji-strobl'* — rad. *enregistrer*) adj. Mémorable, digne d'être enregistré, consigné dans l'histoire : *Faits, Événements* ENREGISTRABLES.

ENREGISTREMENT (*ji-stre-man* n. m. Action d'enregistrer, de transcrire sur un registre officiel : *L'*ENREGISTREMENT *d'un protêt.* ‖ Mention écrite sur un acte pour faire foi qu'il a été enregistré : *Lisez l'*ENREGISTREMENT. ‖ Administration, bureaux de l'enregistrement : *Être nommé directeur de l'*ENREGISTREMENT. *Aller à l'*ENREGISTREMENT. ‖ Acte par lequel une cour souveraine faisait transcrire sur ses registres un édit, une ordonnance du roi : *Refuser l'*ENREGISTREMENT *d'un édit.*

— Par ext. Action de prendre note de certains faits pour en conserver le souvenir : *Un dictionnaire doit être un* ENREGISTREMENT *très étendu des usages de la langue.* (E. Littré.) ‖ Action de noter certains faits, dont l'observation directe serait difficile ou impossible : *Les compteurs sont des appareils destinés à l'*ENREGISTREMENT *du volume de gaz qui les a traversés.*

— Télégr. électr. Service d'ordre dans les bureaux télégraphiques, pour la direction des télégrammes.

— ENCYCL. Admin. L'*enregistrement* est une formalité qui consiste dans l'analyse d'un acte ou dans la relation d'une déclaration de mutation et à l'occasion de laquelle un droit est perçu au profit du Trésor.

L'enregistrement a pour objet principal de procurer des ressources à l'Etat, mais il a aussi un but d'utilité publique : il confère date certaine aux actes sous seing privé (C. civ. art. 1328), assure l'existence des mutations non constatées par écrit, et peut servir de commencement de preuve pour établir celle des actes authentiques.

L'impôt de l'enregistrement est compris dans la catégorie des impôts indirects; il produit près de 800 millions de francs par année.

— *Historique.* L'origine des droits de mutation remonte à l'époque de la féodalité. Dans le principe, des redevances portant le nom de *relief* ou de *rachat* pour les mutations par décès, de *quint* ou de *requint* pour les transmissions entre vifs à titre gratuit, de *lods* et *ventes* pour les actes translatifs de propriété à titre onéreux, étaient perçues au profit du seigneur et représentaient le prix de l'investiture conférée au vassal, nouveau possesseur.

Aux taxes seigneuriales vinrent s'ajouter les droits royaux d'*insinuation* et de *centième denier*, dont la perception s'effectuait à l'occasion de la formalité dite « de l'insinuation », qui, d'abord limitée (en 1539) aux donations et aux substitutions, fut étendue, par un édit de 1703, aux ventes et autres contrats translatifs de propriété de biens immeubles. L'insinuation consistait dans la transcription des actes sur des registres publics.

Il y avait aussi le *contrôle*, qui, après avoir été en premier lieu une mesure de publicité destinée à consacrer la validité des actes notariés (édit de 1581), des exploits d'huissiers (édit de 1669) et des actes sous seing privé (édit de 1705), devint un impôt fixe ou proportionnel, suivant la nature des actes. Les tarifs, remaniés en 1722, demeurèrent en vigueur jusqu'en 1790.

Enfin, il existait encore d'autres droits de moindre importance, tels que l'*ensaisinement*, auquel étaient assujetties les transmissions des biens relevant directement du roi; le *droit de sceau* ou *de scel* sur les sentences des juridictions royales et sur les rôles des tailles; l'*amortissement* et le *nouvel acquêt* dus au roi par les gens de mainmorte; les *droits réservés* qui atteignaient les actes de procédure; le droit de *franc-fief* exigé des roturiers à raison des fiefs qu'ils possédaient.

Une loi des 5-19 décembre 1790 fit table rase de toutes ces taxes, dont la perception, confiée à des fermiers généraux, était le plus souvent arbitraire, et les remplaça par un droit unique, qui reçut la dénomination de *droit d'enregistrement*.

Mais cette loi présentait elle-même de telles imperfections qu'elle fut bientôt abrogée et remplacée par une codification nouvelle, qui est devenue la loi du 22 frimaire an VII (12 déc. 1798) et qui est restée la loi organique et fondamentale de l'enregistrement.

— *Principes généraux.* Les droits d'enregistrement sont *fixes* ou *proportionnels*, suivant la nature des actes et mutations qui y sont assujettis.

Le droit fixe s'applique aux actes soit civils, soit judiciaires ou extrajudiciaires, qui ne contiennent ni obligation, ni libération, ni condamnation, collocation ou liquidation de sommes et valeurs, ni transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de biens meubles ou immeubles.

Le droit proportionnel est établi pour les obligations, libérations, condamnations, collocations ou liquidations de sommes et valeurs et pour toute transmission de propriété, d'usufruit ou de jouissance de meubles et d'immeubles, soit entre vifs, soit par décès.

Il est assis sur les valeurs et se calcule sur les sommes de 20 francs en 20 francs, inclusivement et sans fraction; il ne peut être perçu moins de 25 centimes.

La valeur de la propriété, de l'usufruit et de la jouissance des biens est déterminée pour la liquidation du droit proportionnel ainsi qu'il suit :

Pour les baux à ferme ou à loyer, par le prix annuel augmenté des charges imposées au preneur;

Pour les baux à rentes perpétuelles et ceux dont la durée est illimitée, par un capital formé de vingt fois la rente ou le prix annuel et les charges;

Pour les baux à vie, par un capital formé de dix fois le prix et les charges annuels;

Pour les échanges, d'après le revenu multiplié par vingt ou vingt-cinq, selon qu'il s'agit d'immeubles urbains ou ruraux;

Pour les ventes, marchés ou traités et autres actes

TARIF DES DROITS D'ENREGISTREMENT

NATURE DES ACTES	DROITS PROPORTIONNELS P. 100.	DROITS FIXES.
	fr. c.	fr. c.
Abandonnement de biens	»	7 50
Abandonnement pour faits d'assurance ou grosse aventure :		
En temps de paix	1 »	»
En temps de guerre	» 50	»
Acceptation de succession, legs ou communauté :		
Par acte au greffe	»	4 50
Par acte civil	»	3 »
Acceptation de transport ou délégation de créance	»	3 »
Acceptilation ou remise de dette	» 50	»
Acquiescement pur et simple :		
Par acte au greffe	»	4 50
Par acte civil	»	3 »
Actes de l'état civil	exempt	»
Actes respectueux	»	3 »
Adjudication. (V. VENTE.)		
Adjudication à la folle enchère, ou sur surenchère :		
Lorsque le prix n'est pas supérieur à celui de la précédente adjudication enregistrée	»	4 50
Dans le cas contraire, sur ce qui excède le prix de la précédente adjudication	5 50	»
Adoption :		
Devant le juge de paix	»	1 50
Devant le tribunal	»	75 »
Devant la cour d'appel	»	150 »
Affectation hypothécaire :		
Par acte distinct de l'acte d'obligation.	»	3 »
Affiches judiciaires et autres	exempt	»
Antichrèse	2 »	»
Appel (acte d') des :		
Décisions des prud'hommes	»	2 »
Jugements de paix	»	5 »
Jugements civils ou de commerce	»	10 »
Jugements correctionnels ou de simple police	»	1 50
Apprentissage (contrat d')	»	1 50
Arbitres (nomination d')	»	4 50
Arrêts des cours d'appel :		
Interlocutoires ou préparatoires	»	7 50
Définitifs	»	25 »
Portant débouté	»	30 »
— interdiction ou séparation	»	37 50
Arrêts des cours d'assises :		
Sans partie civile	exempt	»
Avec partie civile	»	1 50
Prononçant des dommages-intérêts	3 »	»
Atermoiement :		
Entre un débiteur non failli et ses créanciers	» 50	»
Après faillite	exempt	»
Autorisation	»	3 »
Aval :		
Inscrit sur l'effet	exempt	»
Par acte séparé : si l'effet est enregistré.	»	3 »
— — si l'effet n'est pas enregistré	» 50	»
Avis de parents	»	3 »
Baux :		
D'une durée limitée	» 20	»
A vie ou d'une durée illimitée :		
Meubles	2 »	»
Immeubles	4 »	»
Emphytéotiques	5 50	»
Bilan	exempt	»
Billets :		
A ordre	» 50	»
Simple	1 »	»
Cahier des charges :		
Par acte civil	»	3 »
Par acte judiciaire	»	1 50
Casier judiciaire (bulletin n° 2)	»	» 20
Cautionnements :		
De sommes ou valeurs	» 50	»
De personnes à représenter en justice.	» 50	»
Des comptables envers l'Etat	» 25	»
Des conservateurs des hypothèques	»	3 »
De baux	» 10	»
De marchés dont le prix est à la charge de l'Etat	» 20	»
Certificat de caution	»	3 »
Certificat pur et simple :		
Par acte civil	»	3 »
Par acte judiciaire	»	1 50
Certificat de vie	»	1 50
Cessions de parts d'intérêt et autres titres non négociables	» 50	»
— de créances à terme	1 »	»
Chemins vicinaux et ruraux (actes relatifs aux)	»	1 50
Chèque :		
Négociable	» 50	»
Non négociable	1 »	»
Collation d'actes et pièces :		
Par acte civil	»	3 »
Par acte judiciaire	»	1 50
Command (déclaration de)	»	4 50

NATURE DES ACTES	DROITS PROPORTIONNELS P. 100.	DROITS FIXES.
	fr. c.	fr. c.
Compromis ou nomination d'arbitres	»	4 50
Comptes de tutelle :		
Projet, récépissé et arrêté soldé	»	3 »
Arrêté avec reliquat dû	1 »	»
Concessions dans les cimetières :		
Perpétuelles ou pour 30 ans	4 »	»
Pour moins de 30 ans	» 20	»
Conciliation (procès-verbal de)	»	1
Connaissement	»	4 50
Conseil d'Etat :		
Recours	»	25 »
Exploits signifiés à partie	»	5 »
Significations d'avocat à avocat	»	3 »
Avis	exempt	»
Arrêts préparatoires	»	15 »
— définitifs	»	37 50
Conseil de préfecture (arrêtés)	exempts	»
Consentements purs et simples :		
Par acte civil	»	3 »
Par acte judiciaire	»	1 50
Contrat de mariage	» 20	»
Cour de cassation. (V. CONSEIL D'ÉTAT.)		
Cour des comptes :		
Recours	»	2 »
Arrêts et décisions	exempts	»
Crédit (ouverture de)	» 50	»
Décharge	»	3 »
Déclarations :		
Pure et simple en matière civile	»	3 »
Au greffe, en matière criminelle ou de police	»	1 50
De remploi	»	3 »
Délivrance de legs	» 20	»
Dépôt de sommes :		
Chez les particuliers	1 »	»
Chez les officiers publics	»	3 »
Dépôt d'actes et pièces :		
Par acte civil	»	3 »
Par acte au greffe :		
Des justices de paix	»	1 50
Des tribunaux répressifs	»	1 50
Des tribunaux civils ou de commerce.	»	4 50
Des cours d'appel	»	7 50
Désistement	»	3 »
Devis de travaux	»	3 »
Divorce :		
Jugement	»	75 »
Arrêt	»	150 »
Don manuel. (V. DONATIONS.)		
Donation éventuelle soumise à l'événement du décès	»	7 50
Donations. (V. MUTATIONS ENTRE VIFS.)		
Droits successifs (cession de) :		
Meubles	2 »	»
Immeubles	5 50	»
— si l'indivision cesse	4 »	»
Echanges d'immeubles	3 50	»
D'immeubles ruraux contigus ou situés dans la même commune ou dans des communes limitrophes	» 20	»
Soultes	5 50	»
Effets de commerce :		
Négociables	» 50	»
Non négociables	1 »	»
Emancipation	»	15 »
Etat de frais	»	1 50
Exécutoire	»	1 50
Exploits :		
En justice de paix	»	1 »
Devant les conseils de prud'hommes	»	» 50
Devant les tribunaux civils et de commerce	»	2 »
Devant les cours d'appel	»	3 »
Relatifs aux procédures d'ordre, de contributions et de ventes judiciaires	»	2 »
Relatifs aux procédures de police	»	1 »
Autres que ceux ci-dessus	»	» 2 »
Fonds de commerce :		
Matériel et achalandage	2 »	»
Marchandises neuves	» 50	»
Inventaire :		
Par chaque vacation	»	3 »
Après faillite, quel que soit le nombre des vacations	»	3 »
Jugements :		
Des *juges de paix* et des *prud'hommes.*	1 »	au minimum de 1 fr.
— prononçant des dommages-intérêts	2 »	
De *police correctionnelle*	»	1 50
— prononçant des dommages-intérêts	3 »	»
De *simple police*	»	1 50
— prononçant des dommages-intérêts	2 »	»
Des *tribunaux de commerce :* préparatoires	»	4 50
— définitifs	1 25	au minimum de 5 fr.
— avec dommages-intérêts	3 »	
— portant débouté	»	10 »
Des *tribunaux civils :* préparatoires	»	4 50

NATURE DES ACTES	DROITS PROPORTIONNELS P. 100.	DROITS FIXES.
	fr. c.	fr. c.
Des *tribunaux civils :* définitifs	2 »	au minimum de 3 fr. 50
— avec dommages-intérêts	4 »	
— portant débouté	»	20 »
— homologation de partage ou adjudication	» 25	»
— interdiction ou séparation	»	22 50
— confirmant ou infirmant sur appel un jugement de paix	» 50	»
Licitation :		
Meubles	2 »	»
Immeubles	4 »	»
Mainlevées d'inscription hypothécaire	» 20	»
Marchés :		
Louage d'ouvrage	1 »	»
De fournitures	2 »	»
Prix à la charge du Trésor	» 20	»
Prix à la charge des départements, communes et établissements publics	1 »	»
Mutations entre vifs. — Mutations par décès (V. l'article MUTATIONS.)		
Notoriété (acte de)	»	3 »
Obligations de sommes	1 »	»
Offices (cessions d')	2 »	»
Ordonnances :		
Des juges de paix	»	1 50
Des tribunaux civils et de commerce	»	4 50
Des cours d'appel	»	7 50
Ordres : Amiables	» 75	»
— Judiciaires	1 »	»
Partage	» 15	»
Pension alimentaire (constitution de)	» 20	»
Procès-verbaux en matière de police ordinaire	»	2 »
Procuration	»	3 »
Prorogation de délai	» 20	»
Protêt	»	1 »
Quittance	» 50	»
Ratification pure et simple	»	3 »
Reconnaissance d'enfants naturels :		
Par acte de mariage	»	3 »
Autrement que par acte de mariage	»	7 50
Réméré (retrait de)	» 50	»
Renonciations à communauté, legs ou succession :		
Par acte civil	»	3 »
Par acte judiciaire	»	4 50
Rentes (constitutions, cessions, transports de)	2 »	»
Résiliation de bail (droit maximum de 3 fr.	» 20	»
Résilement (fait dans les 24 heures de l'acte résilié)	»	5 »
Rétrocessions :		
De meubles	2 »	»
D'immeubles	5 50	»
Scellés (apposition, reconnaissance, levée de) :		
Par chaque vacation	»	3 »
En matière de faillite, quel que soit le nombre des vacations	»	3 »
Serments (prestations de) :		
Des gardes particuliers et des agents salariés par l'Etat, les départements, communes et établissements publics, dont le traitement n'excède pas 4.000 fr.	»	» 50
Dont le traitement excède 4.000 fr.	»	22 50
Des greffiers, commis greffiers et huissiers de justice de paix	»	4 50
Des notaires, avoués, avocats, greffiers et huissiers des cours et tribunaux.	»	22 50
Des experts : en justice de paix	»	1 50
— devant les tribunaux civils et de commerce	»	4 50
— devant les cours d'appel	»	7 50
Sociétés (actes de formation et de prorogation de)	» 20	»
Subrogations :		
Conventionnelle	1 »	»
Légale	» 50	»
Successions. (V. MUTATIONS PAR DÉCÈS		
Taxe d'accroissement	»	»
Sur les immeubles non assujettis à la taxe de mainmorte	» 50	»
Testaments	»	7 50
Titres nouvels	» 20	»
Transaction pure et simple	»	» 50
Transfert (droit de)	» 50	»
Transmission (taxe annuelle de) :		
Sur les actions et obligations négociables	» 20	»
Ventes d'immeubles	5 50	»
De biens de l'Etat	2 »	»
De biens à l'étranger	» 20	»
Ventes de meubles	2 »	»
Après faillite	» 50	»
De marchandises en gros (loi du 28 mai 1858, art. 4)	» 10	»
De propriété de navires	»	3 »
Warrant	» 50	»

portant transmission de propriété ou d'usufruit à titre onéreux, par le prix exprimé en y ajoutant toutes les charges en capital;

Pour les donations, successions et legs d'immeubles, d'après le revenu ou le prix des baux courants multiplié par vingt pour les biens urbains et par vingt-cinq pour les biens ruraux;

Pour les transmissions de même nature concernant des meubles, par la déclaration des parties et relativement aux valeurs cotées à la Bourse d'après le cours moyen au jour de la transmission;

Pour les cessions et transports de créances à terme, par le capital de la créance exprimé dans l'acte;

Pour les quittances et tous autres actes de libération, par le total des sommes dont le débiteur se trouve libéré;

Pour les constitutions de rentes soit perpétuelles, soit viagères à titre onéreux, les cessions, transports et délégations qui en sont faits, par le capital constitué et aliéné, quel que soit le prix stipulé pour le transport ou l'amortissement; pour les constitutions à titre gratuit, par un capital formé de vingt fois la rente perpétuelle et de dix fois la rente viagère;

Pour les actes et jugements portant condamnation, collocation et liquidation ou transmission, par le capital des sommes et les intérêts.

Si les sommes ou valeurs sujettes au droit proportionnel ne sont pas déterminées, les parties sont tenues d'y suppléer par une déclaration estimative, certifiée et signée au pied de l'acte.

Lorsqu'une insuffisance de prix ou de revenu a été constatée et que la partie a refusé d'en reconnaître la réalité par voie de soumission, l'administration peut requérir une expertise.

Tous les actes notariés, sous seing privé, judiciaires, extrajudiciaires et administratifs, sont enregistrés sur les minutes, brevets ou originaux; il n'est dû aucun droit pour les extraits, copies ou expéditions.

Lorsque, dans un acte, il y a plusieurs dispositions indépendantes ou ne dérivant pas nécessairement les unes des autres, il est dû, pour chacune d'elles et selon son espèce, un droit particulier.

Les délais pour l'enregistrement sont :

De quatre jours pour les actes extrajudiciaires (actes des huissiers et autres ayants pouvoir de faire des exploits ou procès-verbaux);

De dix jours pour les actes des notaires qui résident dans la commune où le bureau d'enregistrement est établi; de quinze jours pour ceux des notaires qui n'y résident pas;

De vingt jours pour les actes judiciaires (jugements, arrêts, etc.) et pour les actes administratifs;

De trois mois du jour du décès du testateur pour les testaments déposés chez les notaires ou par eux reçus;

De six mois du jour du décès pour les déclarations des successions ouvertes en France;

De trois mois du jour de leur date, pour les actes sous seing privé portant transmission de propriété ou d'usufruit de biens immeubles, — pour les cessions de fonds de commerce et les baux à ferme ou à loyer.

Pour ceux des actes de ces espèces qui sont passés en pays étranger ou dans les colonies françaises où l'enregistrement n'a pas été établi, le délai est de six mois s'ils sont faits en Europe, d'une année si c'est en Amérique, de deux années si c'est en Asie et en Afrique.

Il n'y a point de délai de rigueur pour l'enregistrement des autres actes sous seing privé ou passés en pays étranger, mais il ne peut en être fait usage soit par acte public, soit en justice, qu'ils n'aient été préalablement enregistrés.

Les mutations [illegible] de propriété ou d'usufruit, [illegible] et le [illegible] non enregistrés par [illegible] dans les trois mois de l'entrée en possession et les baux verbaux dans les trois mois de l'entrée en jouissance.

Les officiers publics et ministériels ne peuvent faire enregistrer les actes qu'en bureau de l'enregistrement du lieu de leur résidence. Les actes sous seing privé et ceux passés en pays étranger peuvent être enregistrés dans tous les bureaux indistinctement. Il en est le même pour les déclarations de location verbale et de mutations entre vifs de propriété ou d'usufruit immobiliers.

Les déclarations de ventes de fonds de commerce doivent être inscrites au bureau de la situation des fonds, et les déclarations de successions au bureau du domicile du décédé.

Les bureaux d'enregistrement sont ouverts au public de 8 heures du matin à 6 heures du soir, sauf les dimanches et fêtes.

La loi punit d'une amende égale au montant du droit les officiers ministériels et autres qui ne sont pas soumis leurs actes à l'enregistrement dans les délais prescrits. Pour les actes sous seing privé et passés en pays étranger, contenant vente ou location d'immeubles ou cessions de fonds de commerce, non enregistrés dans les délais, l'ancien et le nouveau possesseur, le bailleur et le preneur sont tenus, chacun personnellement, d'un droit en sus, lequel ne peut être inférieur à [illegible] francs. Les autres pénalités sont applicables aux mutations de ces espèces consenties verbalement et non déclarées, toutefois, en matière de locations verbales, le propriétaire seul encourt l'amende à défaut de déclaration dans le délai. La peine est d'un demi droit en sus du droit simple pour les successions et legs déclarés hors délai, et d'un droit en sus pour les omissions et insuffisances d'évaluation.

Toute dissimulation dans le prix d'une vente d'immeuble ou de fonds de commerce est passible d'une amende égale au quart de la somme dissimulée.

Les fonctionnaires et officiers publics ou ministériels ne peuvent, à peine de 10 francs d'amende, faire un acte en conséquence d'un autre soit public, soit sous seing privé, soit passé en pays étranger, qui n'aurait pas été préalablement enregistré. Il est défendu aux juges et arbitres de rendre aucun jugement et aux autorités administratives de prendre aucun arrêté sur des actes non enregistrés, à peine d'être personnellement responsables des droits.

Les notaires, huissiers, greffiers, commissaires-priseurs, maires, etc., doivent tenir des répertoires sur lesquels ils inscrivent jour par jour tous les actes qu'ils rédigent et soumettre ces répertoires au visa du receveur de l'enregistrement tous les trois mois. Ils sont tenus, en outre, de donner communication de tous les actes, registres et titres publics dont ils sont dépositaires aux fonctionnaires de l'enregistrement, lorsque ceux-ci le requièrent, et de leur laisser prendre, sans frais, les renseignements ou copies qui leur sont nécessaires pour les intérêts de l'Etat. Les mêmes obligations ont été imposées aux sociétés, compagnies et entreprises, en ce qui concerne leurs registres, titres, pièces et documents de comptabilité, en vue d'assurer l'exécution des lois sur l'enregistrement.

Le premier acte de poursuite pour le recouvrement des droits et amendes est une contrainte décernée par le receveur, rendue exécutoire par le juge de paix et signifiée par acte d'huissier. L'exécution ne peut en être interrompue que par une opposition formée par le redevable, avec assignation devant le tribunal civil dans le ressort duquel est situé le bureau où les droits sont dus. L'opposant est tenu d'élire domicile dans la commune où siège le tribunal, mais n'est pas obligé de constituer avoué. L'instruction des instances se fait par simples mémoires respectivement signifiés, sans plaidoiries. Les jugements rendus sur le rapport d'un juge fait en audience publique et sur les conclusions du ministère public sont sans appel et ne peuvent être attaqués que par voie de cassation; le pourvoi doit être formé dans les deux mois de la signification du jugement.

Tous les droits et amendes d'enregistrement ont été augmentés, par les lois postérieures à celle du 22 frimaire an VII, d'une surtaxe du dixième, qu'on appelle *décime*. Instituée, à l'origine, à titre de subvention de guerre extraordinaire, cette surtaxe est actuellement de 2 décimes et demi; elle représente donc un quart du principal de l'impôt. Le droit de transfert sur les actions et obligations et la taxe d'accroissement sont actuellement les seuls droits qui ne soient pas sujets aux décimes.

— *Administration.* La perception des droits d'enregistrement est confiée à la Direction générale de l'enregistrement des domaines et du timbre. Créée en 1791, cette administration de l'Etat a subi depuis de nombreux changements dans ses attributions et la constitution de son personnel.

Indépendamment du recouvrement de l'impôt de l'enregistrement, elle est chargée actuellement, de l'accomplissement des formalités hypothécaires, de la régie des biens du domaine de l'Etat, de la fabrication des papiers timbrés; de la perception des droits de timbre, de sceau et de chancellerie, de la taxe de transfert du revenu des valeurs mobilières, de la taxe de transmission sur les actions et obligations, de l'impôt sur les opérations de bourse; de la taxe d'accroissement sur les biens des congrégations et associations religieuses, etc.

Son personnel comprend: 1° au ministère des finances, un service central composé d'un directeur général, de trois administrateurs, de six chefs de bureau, douze sous-chefs et dix-neuf rédacteurs; 2° dans chaque département, un directeur, un inspecteur, un sous-inspecteur et un conservateur des hypothèques par arrondissement, un receveur par canton et des surnuméraires; 3° un service colonial.

— Hist. *Enregistrement ou parlement.* A l'origine, le parlement donnait lecture et publiait les ordonnances royales et en transcrivait le texte sur ses registres; mais ce qui n'était d'abord qu'une simple formalité fut, par voie d'empiètement, transformé par les magistrats en un droit de contrôle sur le pouvoir royal. Ils vérifièrent d'abord les lettres adressées à des particuliers, afin de s'assurer, sur la recommandation même du roi, si la décision ne contenait rien de contraire à la justice ou au droit. Ils en prirent prétexte pour exercer, par rapport aux lois elles-mêmes, une vérification semblable. La loi étant discutée, le parlement pouvait refuser l'enregistrement, ou ne l'accorder qu'en partie. Lorsqu'il refusait ainsi d'enregistrer il en donnait les raisons dans les *remontrances* adressées au roi. Si le roi ne défférait pas aux remontrances, il envoyait à la cour des *lettres de jussion* ordonnant d'enregistrer sur l'heure et sans modification. Il y avait parfois de nouvelles remontrances et de nouvelles lettres de jussion. Souvent le parlement cédait, en déclarant que l'ordonnance avait été publiée sur l'ordre exprès du roi. Un autre moyen d'opposition était le *lit de justice*, c'est-à-dire que le roi se rendait au parlement et faisait enregistrer l'ordonnance. Les magistrats résistèrent quelquefois, même après le lit de justice, et les rois usèrent à leur égard des lettres de cachet ou de l'exil.

ENREGISTRER (*jiss* — de *en*, et *registre*) v. a. Transcrire sur un registre officiel : ENREGISTRER *un protêt, un jugement.*

— Par ext. Constater l'existence de; consigner certains faits par écrit, ou même dans sa mémoire, pour en conserver le souvenir : *Au second degré de la vie, la science* ENREGISTRE *le végétal.* (E. Pelletan.) ‖ Prendre en note : ENREGISTRER *toutes les actions de quelqu'un.*

— Comptab. Inscrire un mouvement de valeur ou une opération quelconque sur un livre de comptabilité.

— Dr. anc. Faire l'enregistrement d'un édit, d'une ordonnance royale : *Les parlements fa soient des remontrances sur les édits qu'on leur envoyait; le roi leur ordonnait de les* ENREGISTRER *et de se taire.* (Mme de Staël.)

— Physiq. En parlant de certains instruments, Noter des mouvements d'oscillations, etc.

S'enregistrer, v. pr. Etre enregistré.

ENREGISTREUR (*jiss*) n. m. Celui qui enregistre : *Quand saint Louis publia son fameux règlement, il n'était que l'*ENREGISTREUR *des volontés publiques.* (Proudh.)

ENREGISTREUR (*jiss*) n. m. Appareil qui enregistre, qui note certains faits dont l'observation directe serait difficile ou impossible.

— Adjectiv. : *Appareil* ENREGISTREUR.

— ENCYCL. Physiol. Les appareils *enregistreurs* utilisés en physiologie permettent de recueillir un mouvement en l'amplifiant au moyen d'un levier. Ils se composent d'un appareil enregistreur proprement dit, cylindre ou plaque, portant un papier enduit de noir de fumée, qui se déplace d'un mouvement uniforme devant la pointe d'un levier mis en mouvement par l'organe qu'on explore. On a obtenu ainsi des tracés qui représentent les diverses phases des mouvements du cœur, du muscle, du pouls, etc. La conservation des tracés est indéfinie, si l'on a soin de tremper le papier dans un bain de vernis et de faire sécher. V. MYOGRAPHE, CARDIOGRAPHE, SPHYGMOGRAPHE.

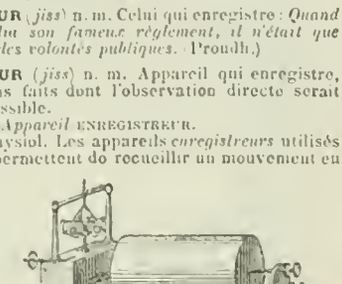

Enregistreur de Marey (physiol.).

— Techn. On peut diviser les *enregistreurs* en deux grandes classes : ceux qui enregistrent directement et d'une façon continue les mouvements qu'on se propose d'observer; en second lieu, ceux qui transmettent à distance et inscrivent des signaux conventionnels. Qu'ils appartiennent à la première ou à la seconde classe, ces appareils sont *mécaniques, électriques* ou *photographiques.* Leur nombre est très considérable. Parmi les plus importants de ces appareils, nous citerons; l'*enregistreur d'évaporation* ou *balance enregistrante*, ou encore *atmographe* à l'aide duquel on enregistre l'évaporation des végétaux ou de la terre; l'*enregistreur du niveau des liquides* appelé aussi *pluviomètre* ou *udomètre* ou enfin *marégraphe* (v. ces mots); l'*enregistreur des pressions atmosphériques* ou *baromètre enregistreur*; l'*enregistreur des variations de température* ou *thermomètre enregistreur*; l'*enregistreur des variations électriques* ou *électromètre*; l'*enregistreur de pression de la vapeur* ou *manomètre enregistreur*; l'*enregistreur du temps* ou *chronographe*; l'*enregistreur des variations du vent* ou *anémographe*; l'*enregistreur de la marche des trains*, etc.

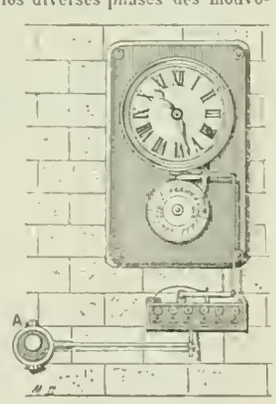

Enregistreur totalisateur pour les machines à vapeur. — A, excentrique transmettant le mouvement de la machine.

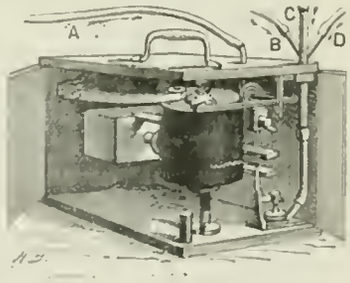

Enregistreur de Sabouret pour la vitesse des trains. — A, B, C, D, tubes reliés à quatre pédales placées le long du rail extérieur de la voie.

ENRÊNER (de *en*, et *rênes*) v. a. Arrêter et nouer les rênes d'un cheval, de manière à lui tenir la tête levée.

ENRÊNOIRE (rad. *enrêner*) n. f. Morceau de bois en forme de chevalet placé à la place de la selle, et auquel on attache les rênes des chevaux que l'on dresse pour être montés.

ENRHUMER (de *en*, et *rhume*) v. a. Donner un rhume à : *Le moindre changement de temps* ENRHUME.

S'enrhumer, v. pr. Contracter un rhume.

— ANTON. Désenrhumer.

ENRHUNER ou **ENRUNER** v. a. Techn. V. ENRIMER.

ENRICHIR (de *en*, et *riche*) v. a. Rendre riche : *Le commerce* ENRICHIT *ses fidèles.*

— Par ext. Augmenter, développer; doter : ENRICHIR *un musée.* ENRICHIR *une langue, une science.*

— Garnir de quelque ornement riche, précieux : ENRICHIR *un habit de broderies, un fusil d'incrustations.*

— Fig. Orner, emplir : ENRICHIR *son esprit, sa mémoire.*

S'enrichir, v. pr. Devenir riche.

— Fig. Se doter, faire une acquisition; s'accroître : *Il coûte moins de* S'ENRICHIR *de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut.* (La Bruy.)

— Min. En parlant d'un filon de minerai, Augmenter d'épaisseur ou renfermer une proportion plus forte de parties métalliques.

— PROV. : **Qui paye ses dettes s'enrichit, Pour assurer sa fortune, il faut commencer par éteindre ses dettes.**

Enrichi, ie part. pass. du v. Enrichir.

— Substantiv. Personne devenue riche : *Les nouveaux* ENRICHIS *ne peuvent se contenir.*

— ANTON. **Appauvrir, épuiser, dépouiller, ruiner.**

ENRICHISSEMENT (*chi-se-man*) n. m. Action d'enrichir, d'augmenter : *Molherbe contribua puissamment à l'*ENRICHISSEMENT *de la langue française.*

— Ornement, garniture : *L'or est un grand* ENRICHISSEMENT *dans les étoffes.*

ENRICHISSEUR (*chi-seur*), **EUSE** n. m. Personne qui enrichit.

ENRICO ou **HENRICO** (Scipion), littérateur sicilien, né à Messine en 1592, mort en 1670. Il entra dans les ordres et publia des œuvres qui eurent du succès. Nous citerons : *Deidamia, dramma musicale* (représenté à Venise en 1644); *Poesie* (1653); *le Rivolte di Parnasso* (1625); etc.

ENRILE n. f. Genre d'arbrisseaux grimpants, qui croissent aux Philippines, et produisent un fruit drupacé. (Ce genre est voisin des anacardiées.)

ENRILE, comm. de l'archipel des Philippines (Ile de Luçon [prov. de Cagayan]); 5.800 hab. Culture du riz.

ENRIMER (de *en*, et du rad. de *arrimer*) v. a. Arranger, disposer : ENRIMER *les colis.*

— En T. de techn., Placer la tête d'une épingle à l'extrémité de la hanse ou fil de laiton, dans la fabrication à la main. Syn. ENRHUNER ou ENRUNER.

ENRIMER (S') [de *en*, et *rime*] v. pr. S'embarrasser dans les rimes.

ENRIMEUR (rad. *enrimer*) n. m. Ouvrier qui conduit la sonnette à tiraude, c'est-à-dire à main, tandis qu'on appelle ENRAYEUR celui qui conduit la sonnette à vapeur, dans la construction des pilotis.

ENRIQUEZ-GOMEZ (Antoine ENRIQUEZ DE PAZ, dit), poète espagnol du XVIIe siècle, né à Ségovie. Il avait pour père un juif portugais converti au catholicisme. Enrôlé dans l'armée et parvenu au grade de capitaine, il fut soupçonné d'attachement à la religion de ses pères et alla s'établir à Amsterdam, où il revint, en effet, au judaïsme; aussi fut-il brûlé en effigie à Séville, dans l'auto-dafé de 1660. Avant de quitter l'Espagne, il avait fait représenter des comédies, dont quelques-unes furent imprimées sous le nom de CALDERON, d'autres sous le nom de ZARATE : *la Prudente Abigail, Engañar para reinar, Celos no ofenden al sol, A lo que obligan los celos, A lo que obliga el honor*, etc. On lui doit, en outre, des compositions satiriques et des poèmes : *la Culpa del primer peregrino* (1644); *el Siglo pitagorico* (1647); *Luis dado a Dios* (1645); *el Samson nazareno* (1656), ce qui donnerait à supposer qu'il a dû faire un assez long séjour en France.

ENROBAGE (*baj'* — rad. *enrober*) n. m. Art culin. et pharm. Action de revêtir les viandes, les médicaments, qu'on veut conserver, d'une couche mince de gélatine ou d'un enduit imperméable à l'air. V. ENROBEMENT.

— Techn. Action de revêtir les bougies d'une enveloppe mince d'acide stéarique à point de fusion élevé, afin de leur donner une dureté plus considérable. ‖ Action d'entourer les débris de feuilles de tabac qui constituent le corps d'un cigare de la feuille qui sert d'enveloppe. ‖ Opération qui consiste à ajouter de la mélasse ou du sucre au café que l'on grille, pour lui donner une couleur luisante, et aussi pour augmenter son poids.

ENROBEMENT (*man* — rad. *enrober*) n. m. Art culin. et pharm. Syn. de ENROBAGE.

ENROBER (de *en*, et *robe*) v. a. Couvrir d'une double enveloppe : ENROBER *un tonneau de malaga.* ‖ Revêtir d'une enveloppe qui empêche la visite : ENROBER *des marchandises.*

— Art culin., pharm. et techn. Pratiquer l'enrobage, dans tous les sens de ce mot : ENROBER *du café, des pilules, des bougies, des cigares.*

ENROCHEMENT (*man* — rad. *enrocher*) n. m. Hydraul. Assises en blocs naturels ou artificiels, établis sous l'eau pour permettre d'élever une construction et pour la protéger contre le choc des eaux : ENROCHEMENT *d'une digue.* ENROCHEMENT *des piles d'un pont.*

— Art milit. Agglomération de grains de poudre qui se produit dans des circonstances diverses et peut avoir des conséquences très différentes.

— ENCYCL. Hydraul. Les *enrochements* ont pour but de préserver un ouvrage en maçonnerie du travail et des dégradations incessantes des eaux; ils servent aussi de base aux travaux sous-marins des ports et des jetées ou digues servant de brise-lames. On se contente généralement de jeter les blocs naturels ou artificiels suivant un alignement déterminé, devant l'ouvrage à protéger, sans s'occuper de leur position sur le fond. Souvent, aussi, on mouille régulièrement les blocs de béton hydraulique, de façon à obtenir une plate-forme sur laquelle on puisse établir aisément les constructions. Les enrochements de la digue de Cherbourg sont considérés comme un des plus beaux travaux dans ce genre. On s'est servi de blocs de granit provenant de la colline du Roule, jetés au pied de troncs de cônes de béton hydraulique formant la plate-forme sur laquelle ont été élevées les constructions actuelles. On appelle quelquefois « enrochements » les endiguements d'un fleuve; c'est un emploi inexact de ce mot.

— Art milit. Il y avait *enrochement* dans les premières cartouches métalliques, par suite de l'action chimique

exercée par la poudre sur le métal de l'étui. De là défaut de combustion d'une partie de la charge dans les cartouches de fabrication un peu ancienne et irrégularités dans le tir. On a remédié au mal en vernissant intérieurement les étuis de cartouches.

Il y a encore enrochement dans les projectiles creux, où, par le fait même du tir, la poudre s'agglomère et adhère aux parois. D'où cette conséquence qu'il est très difficile d'enlever complètement la poudre d'un projectile tiré qui n'a pas éclaté. On peut ainsi croire ce projectile vide, alors qu'il renferme encore une quantité de poudre assez considérable pour en déterminer l'éclatement. De là tant de graves accidents occasionnés par des projectiles trouvés dans des polygones d'artillerie et qui, même après des années, faisaient brusquement explosion, au contact accidentel d'un corps en ignition.

ENROCHER (de *en*, et *roche*) v. a. Faire l'enrochement d'une pile de pont, d'un mur de quai, d'une digue, d'une jetée.

ENRÔLEMENT (*man*) n. m. Action d'enrôler : *Un* ENRÔLEMENT *volontaire.* ‖ Acte, feuille certifiant qu'on est enrôlé : *Egarer son* ENRÔLEMENT.

— ENCYCL. Législ. milit. *L'enrôlement*, qui consiste à faire appel à des engagés volontaires, était en usage en France sous l'ancienne monarchie, où les chefs de corps, propriétaires de leurs régiments ou compagnies, cherchaient à se procurer au meilleur compte, par l'intermédiaire de sergents recruteurs ou racoleurs, les hommes nécessaires pour compléter leur effectif. Aboli lors de la Révolution, il fut rétabli un instant sous la Restauration, et disparut définitivement avec l'adoption de la loi sur le recrutement de 1818, qui assura le recrutement de l'armée par des appels annuels.

Enrôlements volontaires en 1792 (*ers*), tableau de Vinchon [musée de Versailles]. — C'est sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où les enrôlements se font en plus grand nombre, que Vinchon nous transporte. En avant de l'amphithéâtre, le général Dumouriez encourage les citoyens dans cet élan national et, près de lui, Pétion, maire de Paris, promet aux mères éplorées que la ville subviendra aux besoins des enfants en l'absence des pères. A la tête de cette jeunesse qui part si ardente, on distingue le jeune Gouvion-Saint-Cyr, alors officier, et qui fut nommé général deux ans plus tard.

Avant Vinchon, un artiste d'un talent bien supérieur, Couture, avait entrepris de représenter sur la toile les *Enrôlements volontaires de 1792*. Il commença cette composition avant 1848, mais le tableau ne fut point achevé.

Les Enrôlements volontaires en 1792, d'après Vinchon.

ENRÔLER (de *en*, et *rôle*) v. a. Inscrire sur un rôle : ENRÔLER *des soldats.* ENRÔLER *des ouvriers.*

— Fig. Engager, faire entrer : ENRÔLER *des mécontents dans une ligue.*

Enrôlé, ée part. pass. du v. Enrôler.

— Substantiv. Personne enrôlée : *Faire l'appel des* ENRÔLÉS.

S'enrôler, v. pr. Entrer au service militaire.

— Par ext. S'affilier à un parti, à une société, à une coterie.

ENRÔLEUR n. m. Celui qui négociait les enrôlements militaires. ‖ On dit plus ordinairement RACOLEUR.

ENROQUER (*ké*) v. a. Laver les morues dans l'eau de mer, après les avoir tranchées.

ENROSSER (*ro-sé* — de *en*, et *rosse*) v. a. Arg. Donner, vendre à quelqu'un un mauvais cheval.

ENROUEMENT ou **ENROÛMENT** (*roû-man*) n. m. Altération de la voix, qui prend un timbre sourd ou rauque, dû à une inflammation des cordes vocales. V. LARYNGITE.

— ENCYCL. Pathol. Par suite de la diminution de souplesse des cordes vocales, dans l'*enrouement*, la voix est altérée dans sa hauteur, son timbre et son intensité ; elle devient sourde, terne et voilée, avec timbres divers muqueux : strident, éraillé, rauque (voix de bois, de rogomme), de crécelle. A une période plus avancée, les sons deviennent soufflés, plutôt qu'articulés (voix éructante). On observe l'enrouement dans beaucoup d'affections du larynx, laryngites (chronique, tuberculeuse, syphilitique), croup, œdème de la glotte, etc. Dans les cas simples (rhume, mal de gorge peu sérieux), on recommandera la teinture d'iode, les fumigations de goudron, d'eucalyptus, avec interdiction absolue d'alcool, du tabac, et ménagement de la voix.

ENROUER (du lat. pop. *inraucare*; du préf. *in*, et de *raucus*, rauque) v. a. Rendre sourde et voilée la voix de : *Le brouillard nous* ENROUE.

Enroué, ée part. pass. Dont la voix est sourde et voilée : *Ténor* ENROUÉ.

S'enrouer, v. pr. Contracter un enrouement : S'ENROUER *à crier.*

— ANTON. Désenrouer.

ENROUILLEMENT (*rou-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de s'enrouiller ; état de ce qui est enrouillé : *L'*ENROUILLEMENT *du fer est très rapide.*

ENROUILLER (*rou-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *rouiller*) v. a. Rendre rouillé, développer la rouille sur : *L'humidité* ENROUILLE *le fer.* ‖ On dit plus ordinairement ROUILLER.

— Fig. Rendre lourd, enlever la verve, la vigueur à : *L'oisiveté* ENROUILLE *l'esprit.*

S'enrouiller, v. pr. Se couvrir de rouille. ‖ Perdre de son activité, de sa valeur morale, etc. (On dit plutôt SE ROUILLER. ‖ Avec suppression du pron. pers. : *Ne pas laisser* ENROUILLER *ses dents*, Manger de grand appétit. (Fam.)

ENROULAGE (*laj'*) n. m. Action d'enrouler : ENROULAGE *du fil.* ENROULAGE *d'une corde.*

ENROULEMENT (*man*) n. m. Action d'enrouler, de s'enrouler ; état de ce qui est enroulé : *L'*ENROULEMENT *des feuilles dans le bourgeon.*

— Objet disposé en spirale : *Bordures de buis formant des* ENROULEMENTS. ‖ Ornement architectural dont les lignes sont contournées en forme de spirale. ‖ Sorte de volute très usitée dans les ouvrages de serrurerie.

— Bot. Déformation des organes axiles roulés sur eux-mêmes ou autour d'objets voisins.

— Chir. Accident qui consiste en ce que le cordon ombilical se trouve enroulé autour du corps, du cou ou d'un membre du fœtus.

— ENCYCL. En architecture, on appelle *enroulements* les volutes des chapiteaux ionique et corinthien, ainsi que les parties latérales des consoles et des modillons qu'on sculpte dans les entablements. Au XVIIe siècle, les architectes italiens, sous l'influence fâcheuse de Borromini, talent maniéré, se livrèrent à une véritable débauche d'enroulements. On en était venu à ne plus considérer tous les membres constitutifs de l'architecture que comme des formes nées du bâsard ou tributaires du caprice. Les profils de la moulanature furent regardés comme une pâte où l'on pouvait pétrir tous les contournements que la fantaisie suggérait. Cette manie d'enroulements engendra les genres décoratifs *rocaille* et *rococo*, en envahissant l'ornementation intérieure des édifices. Les retables des autels, les grilles, les portes, les meubles, tout fut contourné. Les supports des anciennes enseignes, et, en général, les œuvres de ferronnerie, grilles, peintures de portes, etc., présentent de nombreux exemples d'enroulements.

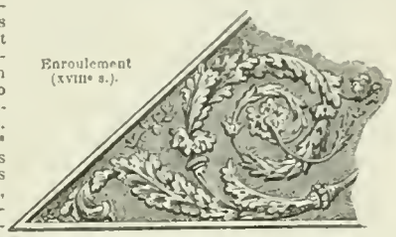

Enroulement (XVIIIe s.).

ENROULER (de *en*, et *rouler*) v. a. Rouler, plier plusieurs fois en rond sur soi-même ou autour d'un objet : *Le serpent* ENROULE *son corps.* ENROULER *un drapeau autour d'une hampe.*

S'enrouler, v. pr. Etre enroulé ; se disposer en plusieurs ronds sur soi-même ou autour d'un objet.

ENROULEUR, EUSE adj. Qui sert à enrouler certains objets : *Cylindres* ENROULEURS.

ENROULOIR (rad. *enrouler*) n. m. Impr. sur étoffes. Nom de l'appareil à l'aide duquel on met le tissu au large, afin de faire disparaître les plis défectueux qui ont pu se produire lors de l'impression.

ENROULOIRE n. f. Pièce de bois transversale cylindrique, carrée ou polygonale, qui fait partie de certains métiers à tisser, et sur laquelle passe l'étoffe avant de s'enrouler sur le déchargeoir. Syn. de POITRINIÈRE.

ENROUTINÉ, ÉE (de *en*, et *routine*) adj. Livré à la routine : *Bureaucrate* ENROUTINÉ.

ENRUBANNER (*ba-né* — de *en*, et *ruban*) adj. Garnir, orner de rubans : ENRUBANNER *un chapeau, une canne.*

S'enrubanner, v. pr. Se couvrir, se parer de rubans.

ENRUE (*rû*) n. f. Sillon composé de plusieurs raies de terre relevées par la charrue.

ENS (*inss* — mot lat., part. prés. du v. *esse*, être) n. m. Philos. scolast. Etre par excellence.

— Alchim. Mot pris, dans le langage des alchimistes, tantôt dans un sens magique, tantôt dans un sens plus scientifique. (Souvent, les deux significations se combinent. Pour Paracelse, il désigne la puissance occulte de certains êtres [par ex. les astres] sur l'organisme humain. Chez d'autres, il désigne tout simplement un composé chimique ayant, disait-on, des propriétés spécifiques dans telle ou telle maladie.)

ENS ou **ENNS**, rivière d'Austro-Hongrie (Autriche), qui prend sa source dans le pays de Salzbourg, passe en Styrie, puis dans l'ancien archiduché d'Autriche, coule devant Stoyr et Ens et se perd dans le Danube, rive droite. Cours 296 kilomètres, dans de très profondes et pittoresques gorges ; eaux abondantes ; quelques glaciers dans le bassin.

ENS ou **ENNS**, ville d'Austro-Hongrie (Autriche [prov. de Haute-Autriche]), sur l'*Ens*, près de son confluent avec le Danube ; 4.650 hab. Forges, tanneries, brasseries. Enceinte du XIIe siècle, construite, dit-on, avec la rançon payée par l'Angleterre pour Richard Cœur de Lion. Sur le marché, tour de 1565.

ENSABLEMENT (*man* — rad. *ensabler*) n. m. Amas de sable formé dans le lit d'un cours d'eau ou dans une terre à la suite d'une inondation : *L'*ENSABLEMENT *d'une rivière, d'un champ.* ‖ Action de remplir de sable ; son résultat.

ENSABLER (de *en*, et *sable*) v. a. Couvrir ou engorger de sable : *Les inondations* ENSABLENT *souvent les terres. Les barres* ENSABLENT *l'embouchure des fleuves.* ‖ Faire échouer sur le sable : *Passeur qui a* ENSABLÉ *son bac.*

— *Ensabler un filet.* Pêch. Tendre verticalement, sur un fond de sable, un filet dont la partie inférieure n'a ni plomb ni lest et qui est simplement placée dans une sorte de petit sillon tracé dans le sable et comblé ensuite.

S'ensabler, v. pr. Echouer sur le sable.

— Fig. Etre arrêté, empêché dans sa marche, dans ses progrès.

ENSABOTAGE (*taj'*) n. m. Action d'ensaboter.

ENSABOTEMENT (*man* — rad. *ensaboter*) n. m. Action ou manière d'enrayer une voiture au moyen d'un sabot.

— Artill. anc. Manière d'ensaboter un boulet. On disait aussi ENSABOTAGE.

ENSABOTER (de *en*, et *sabot*) v. a. Mettre des sabots à : ENSABOTER *un enfant.*

— Enrayer au moyen d'un sabot : ENSABOTER *une roue à la descente.*

— Artill. anc. *Ensaboter un projectile.* Le fixer sur une pièce de bois évasée appelée *sabot*, au moyen de bandelettes de fer-blanc disposées en croix, pour le centrer et en assurer la position.

Ensaboté, ée part. pass. du v. Ensaboter.

— Substantiv. n. m. Membre d'une secte de vaudois, ainsi nommés à cause des chaussures grossières qu'ils portaient. On trouve aussi ENSABATE, ce qui paraît être une fausse orthographe.

ENSABOTEUR n. m. Ouvrier qui ensabotait les projectiles.

ENSACHEMENT (*man*) n. m. Action d'ensacher, de mettre en sacs : *L'*ENSACHEMENT *du blé.*

ENSACHER (de *en*, et *sac*) v. a. Mettre en sacs : ENSACHER *des noix, des grains.*

ENSACHEUR, EUSE (rad. *ensacher*) n. Ouvrier, ouvrière qui met des denrées en sacs.

ENSACHEUSE (rad. *ensacher*) n. f. Machine pour mettre en sacs les grains, la farine et les matières granulées ou pulvérulentes. (Dans quelques modèles, la mise en sacs et la pesée se font automatiquement.)

ENSADE n. m. Espèce de figuier des Indes, dont l'écorce et les feuilles servent à faire des tissus. Syn. de BANIAN.

ENSAFRANER (de *en*, et *safran*) v. a. Teindre une étoffe couleur de safran.

ENSAISINEMENT (*sé-zi-* — rad. *ensaisiner*) n. m. Dr. féod. et cout. Action d'ensaisiner ou de mettre en possession ; acte par lequel on ensaisine : *Le seigneur de qui relevait le domaine donnait l'*ENSAISINEMENT. ENSAISINEMENT *des rentes constituées.*

— ENCYCL. L'*ensaisinement*, qui était une mise en possession, équivalait à la tradition du droit romain, pour le transfert de la propriété. De bonne heure, elle se fit par des procédés symboliques. L'ensaisinement se faisait aussi devant l'autorité judiciaire, et l'usage en fut continué par certaines coutumes. Dans d'autres, très nombreuses, l'ensaisinement devint promptement une simple clause de dessaisine-saisine, ou de vest et de dévest, insérée dans l'acte. En ce qui concernait les fiefs, l'ensaisinement solennel par vest et dévest était indispensable. Pour les rentes constituées, il y avait une sorte d'ensaisinement consistant dans leur inscription sur un registre public.

ENSAISINER (*sé-zi* — de *en*, et *saisine*) v. a. Dr. féod. et cout. Reconnaître par un acte le nouveau tenancier, le mettre en possession. *Ensaisiner une rente.* La reconnaître par acte authentique.

ENSAL, ALE (*al* — du lat. *ensis*, épée) adj. Qui a la forme d'une épée. Anc. syn. de ENSIFORME.

— Chir. anc. *Cautère ensal.* Instrument dont on se servait pour cautériser.

ENSANGLANTEMENT (*man*) n. m. Action d'ensanglanter. Etat de ce qui est ensanglanté.

ENSANGLANTER (de *en*, et *sanglant*) v. a. Mettre en sang, couvrir, souiller de sang : *Les guerres de religion* ONT ENSANGLANTÉ *le monde entier.* ‖ Transformer en un combat sanglant : ENSANGLANTER *des jeux.* ‖ Représenter le meurtre sur : *Eschyle écrit toujours d'*ENSANGLANTER *la scène.* (Nisard.) ‖ Déshonorer par l'effusion du sang : *Que de meurtres* ENSANGLANTENT *l'histoire des héros !*

Ensanglanté, ée part. pass. du v. Ensanglanter.

— Par ext. Où il est question de sang, de carnage : *Toutes les pages de notre histoire sont* ENSANGLANTÉES, *ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires.* Mme de Staël.

— Poétiq. Qui a la couleur du sang :

Un ciel *ensanglanté* [illegible] d'îles de nues
TH. GAUTIER.

— Blas. Se dit des figures d'animaux représentées avec quelque partie du corps sanglante, et des armes et autres objets qui sont tachés de sang. (Quand le pélican est représenté avec sa poitrine ouverte et sanglante, il est dit *dans sa piété*.)

— Hist. nat. Qui est marqué de taches rouges, ressemblant à des taches de sang.

— SYN. **Ensanglanté, sanglant, sanguinolent.** *Ensanglanté* représente un objet comme couvert d'un sang qui a coulé de n'importe où, sans rien spécifier quant à celui qui a été la cause de cette effusion. *Sanglant* se dit du l'objet couvert de sang qu'il perd lui-même ou qu'il vient de faire couler par violence. *Sanguinolent* est un terme de médecine ou d'histoire naturelle ; il ne se dit guère que des humeurs ou des matières mêlées de sang.

S'ensanglanter, v. pr. Etre ensanglanté ; se couvrir de sang.

ENSAUVAGER [illegible] — [illegible], et [illegible]. Prend un e [illegible] *Il ensau[illegible]* [illegible] *l'habitude des [illegible]* ENSAUVAGÉ [illegible]

ENSCEPTRER [illegible] — [illegible] et [illegible]. Donner le sceptre à [illegible]

ENSCHEDE, [illegible] Pays-Bas (prov. d'Over-Yssel) [illegible] l'Aleel [illegible] la frontière prussienne [illegible] hab. Tissage de coton, commerce de beurre et de fromages.

ENSDORF, [illegible] Prusse (présid. de Trèves) [illegible] Sarrelouis, sur la Sarre, affluent de la Moselle [illegible] hab. Manufacture à vapeur.

ENSE ET ARATRO [illegible] *par l'épée et par la charrue*, [illegible] qui sert son pays en temps de guerre [illegible] armes à la main et en temps de paix par les travaux de l'agriculture et qui a [illegible] du maréchal Bugeaud, duc d'Isly, gouverneur général de l'Algérie.

ENSECTIONNEMENT [illegible] — de *en*, et *section*. [illegible] Ev[illegible] forme la section d'infanterie.

ENSEIGNABLE [illegible] adj. Qui peut être enseigné. *[illegible] pas des choses* ENSEIGNABLES.

ENSEIGNANT [illegible] mill., **ANTE** adj. Qui enseigne. *La [illegible]* ENSEIGNANTE *est généralement en[illegible]*. — Qui donne un enseignement, une leçon : *Il est [illegible]* ENSEIGNANTES, *magistrales, vexatoires*. (Chateaubr.).

— *Corps enseignant*. L'ensemble des personnes qui sont chargées [illegible] l'enseignement de la jeunesse. [illegible] dit particulièrement de l'Université de France.)

— *Église enseignante*. Réunion des premiers pasteurs de l'Église catholique.

— Substantiv. Personne qui enseigne : *Les devoirs de l'ENSEIGNANT*.

ENSEIGNE [illegible] m. ou f. — du lat. *insignia*, plur. du neutre *insigne*, qui est formé de *in*, en, et de *signum*, signe, et qui est également le primitif du mot moderne *insigne*. [illegible] Ancienne Renseignement : *Donner de bonnes* ENSEIGNES, *de fausses* ENSEIGNES. — Marque, indice servant à reconnaître quelque chose. *L'affectation est l'*ENSEIGNE *de la médiocrité*.

— Indication que l'on met au-dessus d'un établissement commercial, pour indiquer la nature du commerce et souvent le nom du commerçant : *Un peintre d'*ENSEIGNES. — *Enseigne à bière*. Tableau servant d'enseigne à une brasserie. — Par ext. Mauvaise peinture.

— Par ext. Indice extérieur, profession qu'on affiche : *Quelques jeunes gens portent encore, par la coupe de leurs vêtements ou celle de leurs cheveux, l'*ENSEIGNE *de parti*.

— Drapeau, étendard : *Marcher* ENSEIGNES *déployées*. *Les* ENSEIGNES *romaines étaient des aigles*. — Ancienne charge de porte-drapeau : *Acheter une* ENSEIGNE. — Corps de troupes qui marchait sous une même enseigne : *Lever plusieurs* ENSEIGNES *d'infanterie*.

— Fig. Mot d'ordre, direction, inspiration qui guide la conduite : *Marcher sous les* ENSEIGNES *de quelqu'un*.

— Fam. *Être logé à la même enseigne*, Éprouver les mêmes ennuis, les mêmes tribulations. — *Loger à l'enseigne de la lune*, Coucher à la belle étoile.

— Cheval. Ruban qu'un chevalier combattant [illegible] reçevait de sa dame.

— Mar. Pavillon national. *La grande enseigne*. Pavillon national de très grande dimension, qu'on ne hisse que pour le grand pavois ou dans les jours de grande fête et de combat. — *Gaffe de enseigne*. Ancien nom du mât de pavillon d'embarcation.

— Métrol. ancien. Largeur de trois aunes.

— Techn. Marque que les ourdissoirs font à chaque tour de l'ourdissoir. — Syn. peu usité de FILIGRANE.

— Prov. **A bon vin point d'enseigne**, Les bonnes choses n'ont pas besoin d'être recommandées.

— Loc. adv. *À bonnes enseignes*, Avec des garanties sûres, en connaissance de cause. — *À bonnes enseignes*.

— L. [illegible] *Enseigne* ou *A tables* [illegible]. Tout de suite que, la preuve est [illegible] *L'opinion sociale se fera* [illegible] *qu'elle a déjà* [illegible].

— [illegible] *Acheter une charge d'*ENSEIGNE.

— Mar. *L'enseigne de vaisseau*. Titre du troisième grade des officiers de marine. — *Enseigne auxiliaire*. Titre donné aux capitaines au long cours appelés en cas de guerre à servir dans la marine [illegible] Il est où ils remplissent les fonctions d'enseigne. — *L'enseigne de port*. Officier de marine, chargé autrefois de la garde d'un port de commerce.

— ENCYCL. Antiq. et art milit. L'usage des *enseignes* militaires remonte à la plus haute antiquité. Chez les Hébreux, chacune des douze tribus, outre ses couleurs, avait un emblème qui la distinguait. Juda arborait le lion, Zabulon un navire, Issachar un ciel semé d'étoiles, etc. Les Égyptiens adoptèrent comme signe de ralliement l'image de leurs dieux, de leurs animaux sacrés. Les Assyriens portaient le taureau, [illegible] la colombe, en mémoire de la légendaire Sémiramis. Cyrus avait donné aux Perses un aigle d'or. Les Grecs de l'âge héroïque élevaient au bout d'une lance un morceau de pourpre, un casque ou une cuirasse. Les Athéniens adoptèrent la figure d'Athéné, protectrice de la cité, avec ses attributs, l'olivier et la chouette. Les Thébains prirent le sphinx, et les Corinthiens un hippogriffe.

Les Romains des premiers siècles avaient pour étendard une poignée de foin au bout d'une lance. Depuis Marius, chaque légion eut son enseigne : un aigle d'or ou d'argent, aux ailes éployées, et tenant un foudre. De plus, chaque cohorte, chaque manipule avait son étendard particulier, qui soutenait une main étendue et divers emblèmes : animaux, victoire, disques de métal, couronne rostrale ou murale, plus tard des médaillons d'empereurs). Depuis Constantin, les étendards furent surmontés de la croix. Les premiers empereurs byzantins adoptèrent l'aigle bicéphale. Les peuples barbares qui envahirent l'empire romain avaient aussi des enseignes, qui étaient généralement des figures d'animaux sauvages.

Les Gaulois avaient pour emblèmes le taureau, l'ours, le loup, le sanglier, etc. En France, les principaux emblèmes ont été la chape de saint Martin, puis l'oriflamme de saint Denis et la fleur de lis ; pendant la Révolution, le coq ; sous Napoléon Ier, l'aigle romaine ; après 1815, le lis ; après 1830, le coq ; de 1852 à 1870, l'aigle, qui fut remplacée par la pique.

— Archéol. Le mot *enseigne*, en archéologie, s'entend sous plusieurs sens, suivant qu'il s'agit d'une enseigne de bonnet, de pèlerinage, de commerce, d'un drapeau, de l'officier qui le porte, de l'unité militaire qui se groupe autour. On entendait, à partir du XVIe siècle, par « enseignes », les drapeaux de l'infanterie et les étendards de la gendarmerie. Ces enseignes, toujours très grandes, de forme carrée, étaient faites de soie, toujours sans franges. C'est ce qui les distinguait des étendards de la cavalerie. Leur hampe était une pique avec écharpe et cravate. La couleur variait suivant les corps. En principe, la couleur blanche était l'insigne du commandement, ainsi pour les enseignes-colonels. Celles-ci font leur apparition sous François Ier, puis elles se répandent et deviennent communes dans les corps d'infanterie permanents. Seule, l'enseigne royale portait une croix blanche, brodée sur fond blanc. Dans les autres bandes, régiments ou compagnies, les enseignes étaient aux couleurs de leurs chefs. Généralement, les écharpes des soldats d'une même enseigne en répétaient la couleur. On entendait par *enseignes de la garde du roi* les corps de gardes-françaises qui composèrent d'abord la garde royale de Charles IX, et qui furent licenciés en 1566 pour être remplacés par les gardes françaises établies régulièrement sous Henri III, et qui durèrent jusqu'à la Révolution. En tant qu'officier, l'enseigne était un deuxième lieutenant de gens de pied, qui portait le drapeau pendant la bataille ; en marche, il le laissait porter par un sergent. Les enseignes de la gendarmerie, qu'il est difficile de distinguer nettement des guidons, étaient de véritables étendards. On entendait par *cornette de France* la grande enseigne blanche, qui accompagnait toujours le connétable.

Les enseignes de bonnet étaient des petits médaillons fondus ou bien rehaussés de ciselures et d'émaux, que l'on porta jusqu'au XVIIe siècle fixés à la passe ou au rebras des chapeaux et des bonnets. On a conservé, parmi les plus anciennes, l'enseigne de Notre-Dame du Puy, exécutée en 1183 par le huchier Durant, chef de la fameuse confrérie pacifique des *Chaperons blancs*, qui s'employèrent à réprimer les brigandages des routiers. Les enseignes de pèlerinage sont de petits objets de la même catégorie, que l'on portait attachés aux coiffures ou aux vêtements, en souvenir de quelque visite à un lieu saint. Quant aux enseignes de commerce, elles ont consisté de tout temps en écriteaux, en tentures ou en objets de toute sorte formant emblèmes, pour signaler au loin la boutique aux acheteurs. Le moyen âge obligea même certaines catégories d'individus à porter des pièces de vêtement qui étaient de véritables enseignes ; ainsi, les juifs, les banqueroutiers, les courtisanes, devaient porter des robes ou des manches à certaines couleurs, capables de les faire reconnaître au premier coup d'œil, etc.

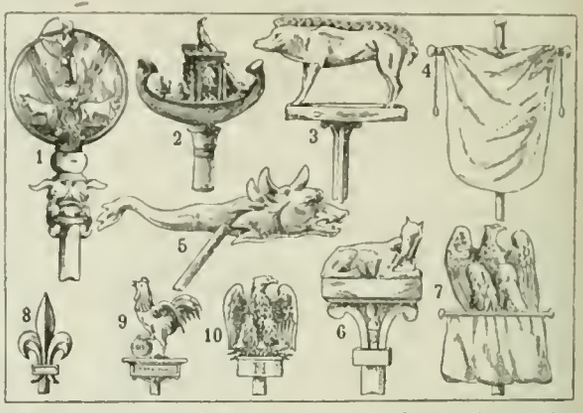

ENSEIGNES MILITAIRES : 1. Enseigne assyrienne ; 2. Enseigne égyptienne ; 3. Sanglier gaulois ; 4. Chape de saint Martin ; 5, 6, 7. Enseignes romaines ; 8. Fleur de lis de l'ancienne monarchie française ; 9. Coq gaulois de la monarchie de juillet ; 10. Aigle de l'empire.

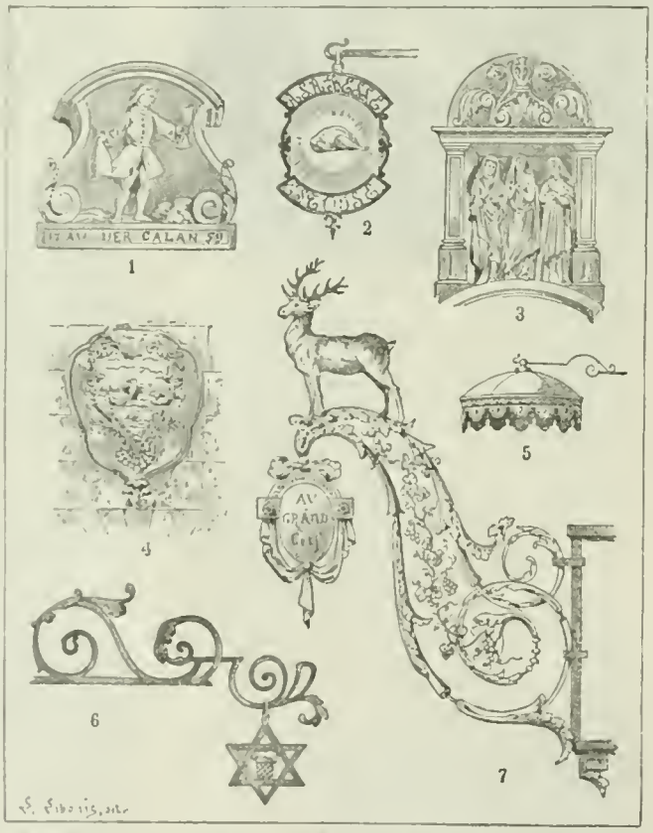

ENSEIGNES : 1. De cabaret (*Au vieux galant*) (XVIIe s.) ; 2. De rôtisserie (*A la belle étoile*) (XVIIe s.) ; 3. Les trois Maries (XVIe s.) ; 4. Les canettes (XVIIe s.) ; 5. De marchand de parapluies (commence du XIXe s.) ; 6. De brasserie (XVIe s.) ; 7. D'hôtellerie (*Au grand cerf*) (XVIIe s.).

Le nom d'« enseigne » fut aussi donné, par extension, à la troupe dont une enseigne formait le centre de ralliement et qui devint ainsi une sorte d'unité fondamentale dans l'organisation militaire.

Enfin, toujours par extension, le nom d'« enseigne » fut donné au militaire chargé de porter ce symbole. Et ce devint ainsi la désignation d'un grade qui ne tarda pas à faire partie de la hiérarchie militaire où il constitua, suivant les pays et les époques, soit le premier grade d'officier, soit une sorte de grade intermédiaire entre celui d'officier et de sous-officier.

Enseigne (officier [1630]).

— Comm. L'*enseigne* est l'un des principaux signes distinctifs des établissements de commerce. Elle fait corps avec le fonds de commerce qu'elle désigne et, à moins de stipulation contraire, se transmet avec lui en cas de cession du fonds.

Il a toujours été de principe que l'enseigne est la propriété exclusive de celui qui l'a le premier adoptée et qu'un autre n'a pas le droit de s'en emparer. L'usurpation de l'enseigne ne suppose pas une reproduction absolue : une simple imitation ou analogie donne ouverture à une action, à la seule condition qu'une confusion soit possible.

Il y a des enseignes qui sont obligatoires pour certaines professions : ainsi, à Paris, les marchands de vin sont tenus de mettre sur l'enseigne ou la devanture de leur établissement le nom de celui qui en est propriétaire ; les pharmaciens sont astreints à la même obligation. — A Paris, diverses ordonnances de police ont réglementé la forme, la dimension et la saillie des écriteaux et des enseignes.

— Mar. Les *enseignes* ont été longtemps les *marques distinctives* hissées par les amiraux, chefs de division, en tête des mâts de leurs navires ou placées à l'avant des embarcations qu'ils montaient. Aujourd'hui, ce dernier mot a prévalu, et enseigne est exclusivement réservé au pavillon national, tandis que marque distinctive indique le grade ou la fonction de l'officier.

Enseigne de vaisseau (grande et petite tenue).

— *Enseigne de vaisseau*. C'est le grade de la hiérarchie maritime assimilé à celui de lieutenant en premier dans l'armée, les enseignes de vaisseau n'ayant qu'une seule catégorie. Ils viennent immédiatement avant les aspirants de 1re classe et après les lieutenants de vaisseau. Leur uniforme comporte deux galons sur les manches et à la casquette, une épaulette à franges fines en or mat sur l'épaule gauche, une contre-épaulette à droite. Ces officiers font le quart en sous-ordre sur les cuirassés, en chef sur les petits navires et peuvent être nommés à des commandements de torpilleurs. Les enseignes proviennent des aspirants après deux années d'embarquement au moins dans ce grade, ou des sous-officiers élèves promus après examen ; enseignes de vaisseau, le règlement attribue à ces derniers un tiers des vacances. Enfin, en temps de guerre, une loi autorise le ministre de la marine à prendre comme officiers de la réserve navale, dans des conditions déterminées, les capitaines au long cours sous

Enseigne de bonnet (XVe s.).

le titre d'enseignes auxiliaires. En parlant à un enseigne, on lui dit : lieutenant.

ENSEIGNEMENT (*gn* mll., et *man*) n. m. Action, art, profession de celui qui enseigne : *Suivre la carrière de l'*ENSEIGNEMENT. ‖ Elliptiq. *Entrer dans l'*ENSEIGNEMENT.

— Par ext. Ce que l'on enseigne : *Retenir les* ENSEIGNEMENTS *reçus.* ‖ Leçon résultant de l'exemple ou de l'expérience : *Les révolutions donnent un* ENSEIGNEMENT *politique qui ne sert à rien.*

— Dr. anc. Pièce servant à constater un droit : *Fournir des titres et* ENSEIGNEMENTS.

— Instr. publiq. Méthode, système, manière particulière d'enseigner. ‖ Chacun des degrés de l'instruction adoptés par l'Université : *L'*ENSEIGNEMENT *primaire. L'*ENSEIGNEMENT *secondaire. L'*ENSEIGNEMENT *supérieur.* ‖ *Enseignement individuel,* Celui qui consiste à instruire chaque élève en particulier. ‖ *Enseignement simultané,* Celui qu'on donne à tous les élèves en à toute une catégorie d'élèves à la fois. ‖ *Enseignement mutuel,* Méthode dans laquelle les élèves sont instruits par d'autres élèves plus avancés. ‖ *Enseignement universitaire,* Celui que donne l'Université. ‖ *Enseignement congréganiste,* Celui que donnent les congrégations religieuses. ‖ *Enseignement libre,* Celui que donnent des particuliers.

— ENCYCL. Instr. publ. Toute société organisée a des lois auxquelles elle soumet tous ses membres ; cela suppose que tous sont en état de les connaître, qu'ils sont plus ou moins instruits. Lorsque cette société est une démocratie où tous les citoyens participent directement ou par leurs délégués à la gestion des affaires publiques, il est plus évident encore qu'ils doivent être mis en état de le faire d'une façon intelligente et réfléchie. Enfin, dans la lutte économique où toutes les nations sont engagées, il y a avantage pour chacune, quel que soit son régime politique et social, à avoir des industriels, des commerçants, des ouvriers et des laboureurs capables de s'adapter à des conditions complexes et changeantes et qui soient, pour cela, de plus en plus instruits.

L'obligation de l'*enseignement* est donc de l'essence d'une démocratie. La Révolution française avait tardivement formulé le principe (décret du 29 vendémiaire an II) ; la troisième République en a fait une réalité par la loi du 28 mars 1882, qui souleva des discussions passionnées et des protestations véhémentes. Or, avant 1882, l'obligation de l'enseignement avait été imposée, dans la plupart des nations civilisées.

— *Enseignement primaire.* L'enseignement obligatoire est celui qui a pour objet le minimum de connaissances indispensables. Aussi l'appelle-t-on *primaire.* Il comprend, en France, d'après l'article 1er de la loi du 28 mars 1882 : « l'instruction morale et civique, la lecture et l'écriture, la langue et les éléments de la littérature française, la géographie, particulièrement celle de la France ; l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours ; quelques notions usuelles de droit et d'économie politique ; les éléments des sciences naturelles, physiques et mathématiques ; leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers ; les éléments du dessin, du modelage et de la musique ; la gymnastique ; pour les garçons, les exercices militaires ; pour les filles, les travaux à l'aiguille. » L'article 2 de la même loi pose en ces termes le principe de la liberté religieuse : « Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires. L'enseignement religieux est facultatif dans les écoles privées. » L'enseignement est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus : « Il peut être donné soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie. » (art. 4.) Il n'est en rien dérogé à la liberté d'enseignement établie par la loi du 15 mars 1850, mais on supprime les droits que cette loi attribuait aux ministres des différents cultes dans l'inspection, la surveillance et la direction des écoles primaires publiques et privées (art. 3).

L'enseignement est obligatoire : il est libre et, dans les établissements de l'Etat, il est neutre au point de vue religieux. Une commission municipale scolaire est instituée dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles ; une caisse des écoles dans chaque commune a pour objet de la faciliter par des moyens multiples : « Secours aux enfants indigents, fournitures d'aliments chauds en hiver, de chaussures, don de livres de classe... » L'enfant qui, avant treize ans révolus, passe son certificat d'études primaires, est dispensé d'accomplir le reste du temps de scolarité. Quant à celui qui est instruit dans sa famille, il doit passer des examens destinés à prouver que l'enseignement primaire lui est donné.

L'enseignement primaire est gratuit dans les écoles publiques (loi du 16 juin 1881). La même loi exige de tout instituteur ou institutrice chargés d'une classe ou de la direction d'une école publique ou libre, qu'il ait le brevet de capacité pour l'enseignement primaire ; l'article 5 de la loi du 30 octobre 1886 déclare incapable d'être employée dans une école toute personne ayant subi une condamnation judiciaire pour crime ou pour délit contraire à la probité ou aux mœurs. Des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices ont été instituées dans chaque département pour assurer le recrutement du personnel de l'enseignement primaire public (loi du 9 août 1879). L'école primaire enseigne le minimum de connaissances générales indispensables ; un savoir plus spécial et plus élevé est nécessaire pour former des individus aptes à remplir les multiples fonctions d'une société compliquée. Aussi le législateur a-t-il créé des écoles d'*enseignement primaire complémentaire et manuelles d'apprentissage* (loi du 11 déc. 1880), des *écoles primaires supérieures préparatoires au commerce et à l'industrie,* des *écoles nationales professionnelles,* un *enseignement départemental et communal de l'agriculture* (15 juin 1879), un *cours spécial de leçons de choses appropriées à la profession du marin et du pêcheur dans les écoles primaires du littoral* (20 sept. 1898).

— *Enseignement secondaire.* Aucune loi n'a pris le soin de donner une définition précise de l'objet de l'enseignement secondaire. Il s'adresse à ceux qui veulent avoir une culture plus générale et plus profonde que celle que donne l'enseignement primaire, connaître les langues et les littératures étrangères anciennes ou modernes, ou à ceux qui, par l'intermédiaire de l'enseignement supérieur, se destinent aux carrières libérales ou aux emplois élevés dans le commerce et dans l'industrie.

Les établissements publics d'enseignement secondaire, pour les garçons, se divisent en lycées et collèges communaux : les premiers, fondés, entretenus et dirigés par l'Etat ; les seconds, fondés et entretenus par les communes sous la direction, la surveillance et avec le concours financier de l'Etat (loi du 15 mars 1850). Le recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire public est assuré par l'Ecole normale supérieure, par les universités qui préparent aux grades requis pour être nommé professeur ou chargé de cours dans l'enseignement secondaire. V. ECOLE.

Au moyen âge, le *trivium* et le *quadrivium* constituent les programmes de l'enseignement donné à tous ceux qui peuvent alors se livrer à l'étude. Le *trivium,* c'était l'ensemble formé de la grammaire, de la logique et de la rhétorique, et le *quadrivium,* celui de l'arithmétique, de la musique, de la géométrie et de l'astronomie. La rhétorique et la grammaire, la logique toute formelle, l'étude continue des langues mortes, ce que l'on pourrait appeler l'humanisme, demeure jusqu'à la Révolution l'idéal de la culture. La Révolution institue les écoles centrales qui comportent des enseignements parallèles entre lesquels l'élève a le choix ; la place faite aux langues mortes est réduite, celle que l'on consacre aux sciences concrètes, développée. L'Université fondée par Napoléon revient au type d'enseignement traditionnel ; l'étude des sciences est cependant organisée à côté de celle des langues anciennes, elle devient même presque exclusive pour ceux qui se destinent aux grandes écoles scientifiques. Enfin, les langues vivantes sont enseignées, et il est créé des classes de français. En 1847, de Salvandy établit dans les sections de sciences des lycées des *cours spéciaux.* Le 21 juin 1865, une loi, votée sur la proposition du ministre V. Duruy, créait l'*enseignement secondaire spécial,* dont les programmes, plus simples et plus utilitaires que ceux de l'enseignement classique, devaient préparer au commerce et à l'industrie. Dès 1882, l'enseignement spécial se rapproche de l'enseignement classique ; enfin, il est remplacé par l'enseignement secondaire moderne (décr. du 4 juin 1891), qui porte sur les matières suivantes : langue et littérature françaises, langues vivantes et littératures étrangères, philosophie et morale, principes du droit et d'économie politique, histoire, géographie, mathématiques, physique et chimie, sciences naturelles, dessin, comptabilité. Quant au programme de l'enseignement secondaire classique, malgré les changements qui lui ont été successivement apportés, il comprend toujours essentiellement : l'étude des lettres, des langues anciennes, d'une langue vivante, de la philosophie, de l'histoire, de la géographie, des éléments des sciences.

Les deux enseignements classique et moderne se terminent par des examens de baccalauréat qui se passent en deux fois. Après la première partie se produit une sorte de bifurcation, les candidats pouvant opter pour des classes où prédomine soit l'enseignement philosophique, soit l'enseignement mathématique et scientifique.

— *Enseignement secondaire des jeunes filles.* L'enseignement secondaire public des jeunes filles ne fut organisé sur des bases solides et durables que par la loi du 21 décembre 1880 ; des tentatives d'ouverture de cours secondaires, inspirées en 1867 par Duruy et en 1879 par Jules Ferry, n'avaient pas abouti. Les principales matières de l'enseignement secondaire des jeunes filles sont : enseignement moral, langue française, une langue vivante au moins, les littératures anciennes et modernes, la géographie et la cosmographie, l'histoire, l'hygiène, l'économie domestique, des notions de droit usuel. Cet enseignement comprend cinq années d'études, divisées en deux périodes. Un examen, passé après la troisième année, permet de conférer un *certificat d'études secondaires,* et un *diplôme de fin d'études* est délivré aux jeunes filles qui ont suivi les cours des deux dernières années et passé un examen sur les matières obligatoires et sur certaines matières facultatives qu'elles ont choisies. Ce certificat et ce diplôme sont réservés aux élèves des établissements secondaires publics. — L'Ecole normale supérieure de l'enseignement secondaire des jeunes filles a été créée par la loi du 26 juillet 1881 pour assurer le recrutement du personnel enseignant des lycées et collèges de jeunes filles.

— *Enseignement supérieur.* Le moyen âge avait connu des universités puissantes et autonomes ; au moment de la Révolution, leur vitalité avait presque complètement disparu ; un décret du 17 mars 1808 morcelait l'enseignement supérieur en le confinant à cinq ordres de facultés isolées, dispersées sur tous les points du territoire : elles ne devaient être, pendant longtemps que des écoles spéciales dont la préoccupation principale fut la collation des grades. L'unité de l'enseignement supérieur fut ainsi brisée et son développement arrêté. En 1833, en 1840, en 1870, on s'émut de cette situation défavorable. En 1883, Jules Ferry ouvrit une enquête sur un projet de constitution d'universités s'administrant elles-mêmes, sous la haute autorité de l'Etat. En 1885, on décida de grouper les diverses facultés en leur donnant des intérêts communs et une direction commune par l'institution d'un budget du corps des facultés et la création d'un conseil général des facultés. C'était encore trop peu pour rendre à l'enseignement supérieur son essor ; il fallait lui rendre son unité : tel a été l'objet de la loi du 10 juillet 1896, qui a réorganisé les universités. D'après ce projet, tous les corps de facultés ont reçu le titre d'universités : le conseil général des facultés est devenu le conseil de l'Université, qui a été chargé de régler les affaires contentieuses et disciplinaires relatives à l'enseignement supérieur public. V. UNIVERSITÉ.

En dehors de l'enseignement supérieur tel qu'il est donné dans les universités, il y a des facultés libres et des écoles spéciales qui dépendent de l'Etat et ne participent pas à la vie universitaire ; elles préparent à des fonctions déterminées. Telles sont les écoles de Saint-Cyr, polytechnique, des mines, des ponts et chaussées, l'Ecole supérieure de guerre, etc. V. ÉCOLE.

— BIBLIOGR. : Louis Gobron, *Législation et jurisprudence de l'enseignement en France* (Paris, 1896) ; *Dictionnaire pédagogique* (art. Enseignement, Obligation) ; *Législation de l'enseignement primaire ; Enquête sur l'enseignement secondaire* (Paris, 1899) ; Louis Liard, *l'Enseignement supérieur en France* (Paris, 1891).

ENSEIGNER (*gn* mll. v. a. Donner l'instruction à : ENSEIGNER *les enfants.* Démontrer, expliquer, faire apprendre : ENSEIGNER *l'histoire, la chimie.* ‖ Apprendre, inculquer ; exercer, habituer : *La morale* ENSEIGNE *à modérer les passions, à cultiver les vertus, à réprimer les vices.* (La Rochef.) ‖ Sonneur, professer : *Thales* ENSEIGNAIT *que l'eau est le principe matériel de l'univers.* (Chateaubr.)

— Indiquer, montrer : ENSEIGNER *son chemin à un touriste égaré.*

Enseigné, ée part. pass. Qui a reçu des leçons, un enseignement : *Un enfant mal* ENSEIGNÉ. *L'homme est un être* ENSEIGNÉ. (Lacord.)

— Substantiv. Personne qui reçoit un enseignement : *Les devoirs de l'*ENSEIGNÉ.

S'enseigner, v. pr. Être enseigné.

— SYN. **Enseigner, apprendre, informer, instruire, faire savoir.** V. APPRENDRE.

ENSEIGNEUR (*gn* mll.) n. m. Celui qui enseigne.

ENSELLER (*sè-lé* — de *en,* et *selle,* v. a. Mettre une selle sur : ENSELLER *un cheval, un âne.*

Ensellé, ée part pass. Maněg. *Cheval ensellé,* Cheval qui a naturellement une concavité prononcée sur le dos et les reins.

— Mar. *Navire ensellé,* Navire très relevé aux deux extrémités.

ENSELLURE (*sè-lur*) n. f. Courbure de la colonne vertébrale qui se produit dans la région lombaire, au cours de certaines paralysies, dans les cas d'ascite considérable et les derniers mois de la grossesse. (Elle se rencontre à l'état normal chez les femmes de Lima, les Hottentotes, etc.)

ENSEMBLE (*sanbl'* — du lat. *in,* en, et *simul,* à la fois) adv. L'un avec l'autre, les uns avec les autres, en même temps, à la fois : *Manger, Travailler* ENSEMBLE. *Mettre* ENSEMBLE *des livres de tout format.*

— *Être bien, Être mal ensemble,* Être d'accord, vivre d'intelligence ; ne pas s'accorder, être brouillés. *Aller, Loger, Tenir, Être bien ensemble,* S'harmoniser, s'accorder, en parlant des choses.

— B.-arts. Dans de justes proportions, de façon que tout se balance harmonieusement : *Figure qui n'est pas* ENSEMBLE.

— Dr. et comm. Avec, conjointement : *Vendre une maison,* ENSEMBLE *le mobilier y compris, le jardin y attenant,* etc.

— Mar. *Ensemble!* Commandement adressé aux hommes agissant sur les avirons ou sur les manœuvres, de faire effort en même temps.

— Loc. adv. *Tout ensemble.* A la fois, en même temps : *Qu'il est difficile d'être victorieux et humble* TOUT ENSEMBLE! (Flèch.) ‖ *Le tout ensemble,* Tout considéré ensemble : *Promesses d'éligible, actions d'élu,* LE TOUT ENSEMBLE *ne vaut pas grand'chose.*

— **D'ensemble,** loc. adv. Avec ensemble, dans de justes rapports d'action ou de situation : *Pour réussir, il faut agir* D'ENSEMBLE.

— n. m. Tout résultant de la combinaison des parties, et considéré indépendamment de la valeur propre des détails : *La société tout entière n'est qu'un* ENSEMBLE *de solidarités qui se croisent.* F. Bastiat. ‖ Somme, tout, réunion de parties : *L'*ENSEMBLE *des êtres.*

— Par ext. Unité, harmonie résultant du concours et de la juste proportion des parties : *Tableau qui manque d'*ENSEMBLE.

— Fig. Accord de vues, d'opinions, de sentiments : *Le dix-huitième siècle allait marcher avec* ENSEMBLE *et prosélytisme.* (Ste-Beuve.)

— Art milit. et mar. *Mouvement d'ensemble,* Manœuvre générale à laquelle concourent toutes les troupes et tous les navires.

— Manèg. *Avoir de l'ensemble.* En parlant du cheval. Avoir les diverses parties de son corps bien proportionnées et bien ajustées, les allures régulières et constantes. ‖ *Mettre son cheval bien ensemble,* Le mettre sur les hanches. ‖ *Effets d'ensemble,* L'action commune des jambes et de la main qui permet de maintenir le cheval en position d'équilibre dans toutes ses parties.

— Mus. *Morceau d'ensemble,* Morceau auquel concourt la généralité des exécutants.

— SYN. **Ensemble, à la fois.** *Ensemble* marque toujours l'union, la situation dans le même lieu ou le concours à une même action. *A la fois* n'exprime rien autre chose que la simultanéité. Plusieurs personnes logent *ensemble* sous le même toit. De divers points du globe, plusieurs astronomes observent *à la fois* la même éclipse.

— ANTON. **A part, séparément, isolément.**

ENSEMENCEMENT (*se-man-se-man* n. m. Action ou manière d'ensemencer : *L'*ENSEMENCEMENT *à la volée, au semoir.*

— ENCYCL. V. SEMAILLES, SEMIS, DISSÉMINATION.

ENSEMENCER (*sé* — de *en,* et *semence.* Prend une cédille sous le *e* devant A et O : *J'ensemençais. Nous ensemençons*) v. a. Semer, répandre des grains sur : ENSEMENCER *une terre.*

— Rendre fécond : ENSEMENCER *le champ de l'hyménée.*

— Fig. Inspirer des goûts, des penchants destinés à se développer : ENSEMENCER *une jeune âme.*

ENSENADA (LA) ou **BARRAGAN,** ville de la république Argentine (prov. de Buenos-Ayres) : 5.000 hab. C'est le port de la ville de La Plata. Centre commercial.

ENSENADA Zenon DE SOMODEVILLA, marquis **de La,** homme d'Etat espagnol, né à Hervias en 1702, mort en 1781 à Medina del Campo. Il fut chargé de la direction des finances en 1743, à la mort de Campillo. Ferdinand VI ayant succédé à Philippe V, Somodevilla fut un de ses ministres favoris ; mais il devait s'user dans une lutte avec le ministre des affaires étrangères, Carvajal. Le ministre des finances voulait s'appuyer sur la France contre l'Angleterre, tandis que Carvajal était favorable à une alliance anglaise. Celui-ci étant mort, en 1754, la diplomatie anglaise lui fit donner pour successeur le duc de Huescar, réussissant ainsi à faire évincer de ces fonctions le ministre des finances qui les briguait. Cependant, La Ensenada continua la réorganisation des finances et de la marine. L'ambassadeur anglais réussit à le perdre en faisant croire au roi qu'il avait fomenté l'insurrection du Paraguay, contre les jésuites. La Ensenada tomba en disgrâce. Il faillit même être poursuivi pour intrigues avec l'étranger et péculat ; mais il fut sauvé par la faveur de la reine.

ENSERREMENT (*sè-re-man*) n. m. Action d'enserrer.

ENSERRER (*sè-ré* — de *en*, et *serrer*) v. a. Serrer étroitement : *La bête* ENSERRE *la vie et me dans ses nœuds.* Enfermer avec soin : ENSERRER *des papiers dans une cassette.* Contenir en soi, entourer, contenir, enfermer : *Les* [illegible] ENSERRENT.
— Fig. Tenir dans des limites étroites : *Les règles aident* [illegible] *et* ENSERRENT *le génie.* Tenir asservi : *Des* [illegible] ENSERRENT *ses sujets sous un tissu de lois draconiennes.* Condenser, résumer : ENSERRER *les résultats de ses expériences dans une formule analytique.*

ENSERRER (*sè-ré* — de *en*, et *serre*) v. a. Hortic. Mettre en serre : ENSERRER *des orangers.*

ENSEUILLEMENT (*seu-ill-e-man* [*ll* mll] — de *en*, et *seuil*) n. m. Archit. Élévation de l'appui d'une fenêtre au dessus du plancher.

ENSEVELIR (de *en*, et de l'anc. franç. *sevelir*; du lat. *sepelire*, même sens) v. a. Envelopper d'un linceul, en parlant d'un mort : *Il* [illegible] *mourant si pauvre qu'il ne laisse pas* [illegible] *drap pour* ENSEVELIR.
— Dans le style élevé, Enterrer : *Il fut* ENSEVELI *à côté de ses aïeux.* Par ext. Engloutir, abîmer : *La mer* ENSEVELIT *d'innombrables victimes.*
— Fig. Envelopper comme d'un linceul. Tenir caché, garder secret : ENSEVELIR *une aventure dans le plus profond secret.* Laisser inconnu, ignoré : *L'impossibilité de se produire* ENSEVELIT *d'innombrables talents.* Laisser inutile : ENSEVELIR *sa science dans un désert.*
— *S'ensevelir une ancre.* Mar. Garnir en bois la vergue du jas.
Ensevelli, ie part. pass. du v. Ensevelir.
— Fig. Plongé dans un sentiment, une idée qui absorbe.
— Substantiv. Personne ensevelie : *Les* ENSEVELISSEURS *d'Hiéric furent enterrés avec l'*ENSEVELI.
— ALLUS. LITTÉR. : **Mourir enseveli dans son triomphe**, Expression énergique et poétique de l'Écriture, transportée par Fléchier dans son exorde de l'oraison funèbre de Turenne, et qui, dans l'application, sert à caractériser l'homme qui meurt au milieu même d'un succès éclatant. V. MACCHABÉE (Judas).
S'ensevelir, v. pr. Être englouti, enseveli. ‖ S'engloutir volontairement : *Faire sauter un fort et* S'ENSEVELIR *sous ses ruines.* ‖ S'enfoncer profondément : S'ENSEVELIR *dans un immense fauteuil.* Fam. S'absorber dans une idée, un sentiment.
— Par ext. et fig. S'enfermer, se retirer dans un lieu isolé : S'ENSEVELIR *vivant dans une solitude.* Pénétrer, se tenir plongé : S'ENSEVELIR *dans l'horreur des ténèbres.* ‖ Être ruiné, anéanti : *La gloire des mondains meurt peu à peu et* S'ENSEVELIT *avec eux.* Bourdal.
— ALLUS. HIST. : **S'ensevelir sous les ruines du temple.** V. SAMSON.
— ANTON. **Désensevelir.** — **Déterrer, exhumer.**

ENSEVELISSEMENT (*li-se-man*) n. m. Action d'ensevelir, sépulture : *Un* ENSEVELISSEMENT *précipité.* V. FUNÉRAILLES.

ENSEVELISSEUR (*li-seur*), **EUSE** n. Personne qui ensevelit.

ENSHEIM, village de Bavière (Palatinat du Rhin); 1.730 h. Turenne y vainquit les Impériaux, le 1 octobre 1674.

ENSIFOLIÉ, ÉE (*ia* — du lat. *ensis*, épée, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles en forme d'épée.

ENSIFORME (*in* — du lat. *ensis*, épée, et *forma*, forme) adj. Zool. Qui a la forme d'un dard, d'une pointe longue comme celle d'une épée : *Prolongement* ENSIFORME. *Nageoire* ENSIFORME, etc.
— Bot. Se dit des organes végétaux, et notamment des feuilles, quand leur forme rappelle celle d'une lame d'épée. Telles sont les feuilles des glaïeuls, les gousses du haricot sabre, etc.
— Méd. *Cartilage ensiforme*, Partie inférieure du sternum, dite aussi « cartilage xiphoïde ».

Ensilage : 1. A air libre; 2. En silo.

ENSILAGE (*laj* — rad. *ensiler*) n. m. Mise et conservation des grains ou racines dans des trous creusés en terre et appelés *silos* : *L'*ENSILAGE *des grains dans des fosses de terre sans revêtement est usité en Espagne, en Hongrie, en Pologne, en Crimée et ailleurs.* Lasteyrie. ‖ Par anal. Mise en tas des fourrages à l'air libre avant l'emmagasinement, ou des herbes avant le battage.
— ENCYCL. Agric. V. SILO.

ENSILER (*le*, *en*, et *silo*) v. a. Pratiquer la méthode de l'ensilage : ENSILER *des blés, des maïs, des betteraves.*

ENSILEUR (rad. *ensiler*) n. m. Celui qui met et conserve des denrées dans des silos ou en tas comprimés.

ENSIMAGE (*ma-j'* n. m. Action d'ensimer les étoffes.

ENSIMER (pour *en*[illegible] de [illegible], et *sim*, anc. forme de *suin*, graisse) v. a. Graisser, huiler, dans les opérations de filature, des étoffes de laine qu'on prépare ainsi pour faciliter une partie des transformations mécaniques auxquelles elles sont soumises. L'opération de l'ensimage constitue un important travail de laines.

ENSINE (*in* ou **ENSINA** (*in-na*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des téphritidés, comprenant de petites mouches élancées, ordinairement rousses, à ailes grises moucheté de blanc, dont on connaît une douzaine d'espèces européennes. Les ensines vivent sur les camomilles, les chrysanthèmes, les menthes et autres plantes, dont leurs larves rongent les fruits. Telle est l'*ensina parietina*, commune en France.)

Ensine (gr. 4 fois).

ENSIS (*in-sis* n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des solénidés, comprenant des formes allongées, vulgairement appelées *couteaux*, et qui vivent enfoncées dans le sable des rivages. (Les *ensis* sont répandus dans les mers d'Europe.)

Ensis.

ENSISHEIM, ville d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace), au confluent de l'Ill et de la Thur, près de la vaste forêt de la Harth; 2.700 hab. Palais de la régence, joli édifice de 1535, où siégea le Conseil souverain de l'Alsace pendant quelques années, après la réunion de cette province à la France.

ENSISTERNAL, ALE (*in-si-stèr'* — du lat. *ensis*, épée, et de *sternum*) adj. Anat. Qui est en forme d'épée et qui appartient au sternum. Syn. de XYPHOÏDE.

ENSIVAL, comm. de Belgique (prov. de Liége [arr. admin. et judic. de Verviers]), sur la Vesdre; 6.491 hab. Fabrique de draps, exploitations de calcaire à bâtir. Ruines d'un ancien château, au lieu dit *Hez du château.*

ENSLÉNIE (*in-slé-ni*) n. f. Genre de plantes grimpantes, de la famille des asclépiadées, tribu des cynanchées, à corolle à cinq lobes s'imbriquant *dextrorsum*. (On en connaît trois espèces américaines.)

ENSOCHURE (de *en*, et *soc*) n. f. Douille qui fixe le soc au corps de la charrue.

EN-SOI n. m. Substance, nature propre : *L'expérience cherchait avec la raison philosophique l'*EN-SOI *des choses.* (Proudh.)

ENSOIEMENT n. m. Techn. V. ENSOYEMENT.

ENSOLEILLEMENT (*lè-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. État de ce qui est ensoleillé : *L'*ENSOLEILLEMENT *des coteaux.*

ENSOLEILLER (*lè-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *soleil*) v. a. Se dit du soleil éclairant un lieu : *Il est, à Paris, des taudis qu'aucun rayon n'*ENSOLEILLE *jamais.*
— Fig. Donner l'éclat du soleil, un grand éclat à : ENSOLEILLER *de diamants sa toilette. Femme dont la beauté* ENSOLEILLE *une fête.* ‖ Donner de la verve, de la vivacité : ENSOLEILLER *de gaieté ses chansons.*

ENSOMMEILLÉ, ÉE (*so-mè-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *sommeil*) adj. Livré au sommeil; appesanti par le sommeil : *Un enfant* ENSOMMEILLÉ. *Des yeux* ENSOMMEILLÉS.
— Fig. Assoupi :

Mon cœur *ensommeillé* s'ouvre aux nouvelles brises.
H. CANTEL.

ENSONAILLE n. f. Mar. Mauv. orthogr. de ENSOUAILLE.

ENSORCELANT (*se-lan*), **ANTE** adj. Qui ensorcelle : *Philtres* ENSORCELANTS.
— Fig. Qui charme extrêmement; qui séduit, captive : *Regards* ENSORCELANTS. *Paroles* ENSORCELANTES.

Ensorcelée (L'), roman de J. Barbey d'Aurevilly (1854), dont le sujet se rattache, comme celui du *Chevalier des Touches*, à l'histoire de la chouannerie du Cotentin. — Jehoël de la Croix-Jugan, abbé de Blanchelande, a pris les armes, malgré les commandements de l'Église, et combattu parmi les chouans. Vaincu, il a voulu se tuer et s'est seulement déchiqueté le visage, et les Bleus, qui l'ont trouvé mourant, ont saupoudré ses blessures de braise rouge. Quand il reparaît, plus tard, dans sa stalle de l'église de Blanchelande, son visage horriblement mutilé, d'une laideur grandiose, frappe les paysans d'épouvante. La femme d'un riche fermier, maîtresse Le Hardouey, née de sang noble, s'éprend pour lui d'une passion ardente, qui la dévore lentement : c'est un *ensorcellement* véritable. Cependant, le moine, inaccessible à d'autre passion que la haine des Bleus, semble ne pas voir cette femme, qui se consume à ses pieds. Un jour, on la trouve noyée dans le lavoir. A ses funérailles, une vieille paralytique, la Clotte, accusée de l'avoir « maléficiée », est lapidée et traînée sur une claie. A quelque temps de là, le moine est tué d'un coup de fusil par maître Le Hardouey, sur les marches de l'autel, le jour où, relevé de sa pénitence, il célébre sa première messe et s'apprête à communier. Depuis, on voit parfois, la nuit, l'église de Blanchelande s'illuminer : c'est l'abbé de la Croix-Jugan, qui revient dire sa messe, qu'il ne peut jamais finir. Une impression d'horreur tragique se dégage de ces situations exceptionnelles, d'un romantisme sauvage, qu'un style impeccable rend encore plus saisissantes. De puissantes silhouettes se meuvent dans des paysages sombres et gris, d'un aspect funèbre; et, dans les âmes farouches et primitives des personnages, le surnaturel se mêle étrangement à la violence des passions.

ENSORCELER (*se-lé* — pour *ensorcerer*; de *en*, et *sorcier*. Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *J'ensorcelle. Il ensorcellera*) v. a. Livrer aux effets des sortilèges, jeter un sort sur : *Urbain Grandier fut accusé d'*AVOIR ENSORCELÉ *les religieuses de Loudun.*
— Fig. Jeter dans une sorte de vertige, inspirer une passion ou des sentiments insensés à : *Le parti d'Orléans essaya d'*ENSORCELER *Danton par la maîtresse du prince.* (Michelet.)
— Par exagér. *Être ensorcelé*, Avoir une chance très mauvaise, comme si l'on était soumis à l'influence maligne de quelque sortilège.

ENSORCELEUR, EUSE (*se*) n. Personne qui ensorcelle, qui fait profession d'ensorceler : *On brûlait les* ENSORCELEURS.
— Fig. Personne qui séduit, qui donne une sorte de vertige par les sentiments qu'elle inspire : *Femme qui est une danseuse* ENSORCELEUSE.

ENSORCELLEMENT (*sè-le-man*) n. m. Action d'ensorceler, de jeter des sorts; état d'une personne ensorcelée : *La croyance aux* ENSORCELLEMENTS *est loin d'avoir disparu. L'épilepsie a été longtemps considérée comme un* ENSORCELLEMENT.
— Fig. Séduction qui enlève le libre arbitre : *L'amour est un* ENSORCELLEMENT.
— SYN. **Ensorcellement, charme, conjuration.** V. CHARME.

ENSOUAILLE (*a-ill* [*ll* mll.] — orig. inconn.) n. f. Mar. Petite corde qui retient le bout de la crosse du gouvernail, dans un bateau foncet.

ENSOUFRER (de *en*, et *soufre*) v. a. Garnir de soufre, mettre du soufre à des allumettes dites « chimiques ». ‖ Exposer à la vapeur du soufre certaines matières textiles, dans le but de les blanchir, comme les laines et les soies, sans les détériorer.

ENSOUFROIR (rad. *ensoufrer*) n. m. Lieu ou appareil dans lequel on expose des matières textiles animales à la vapeur du soufre afin de les blanchir.

ENSOUILLER (*sou-ill* [*ll* mll.]) (S') (de *en*, et *souille*) v. pr. Mar. Faire sa souille, s'ensabler ou s'envaser, en parlant d'un navire.

ENSOUPLE (du lat. *insubulum*, même sens) n. f. Techn. Nom donné par les tisserands dans leurs métiers à tisser, à un cylindre de bois placé à la partie postérieure du métier et autour duquel se trouve enroulée la chaîne destinée à la fabrication du drap ou du tissu. (On l'appelle fréquemment *ensouple déroulesse*, par opposition à *l'ensouple enrouleuse* ou *ensouplenu*.) ‖ *Ensouple de brodeurs*, Sorte de métier constitué par des lattes en bois encastrées dans des colonnes qu'elles traversent et sur lequel travaillent ces artisans. (On dit aussi ENSUPLE.)
— Adjectiv. : *Cylindre* ENSOUPLE.

ENSOUPLEAU (*plo*) n. m. Techn. Gros cylindre qui, dans les métiers à tisser, est placé entre la *poitrinière* et le *rémisse*, en avant et un peu bas. (C'est sur l'ensoupleau, dit aussi ENSOUPLE ENROULEUSE, que s'enroule automatiquement l'étoffe ou la toile à mesure qu'elle est tissée.) ‖ On dit aussi ENSOUPLAN, ENSUPLEAU, ENSOUPLET et DÉCHARGEOIR.

ENSOUTANER (de *en*, et *soutane*) v. a. Fam. et avec un sens défavorable, Faire prendre la soutane à : *Napoléon* AVAIT ENSOUTANÉ *tous les élèves des petits séminaires.* ‖ Par ext. Faire entrer dans l'état ecclésiastique : ENSOUTANER *un rival.*
Ensoutané, ée part. pass. Substantiv. Pop. Prêtre, moine : *Les* ENSOUTANÉS.
S'ensoutaner, v. pr. Prendre la soutane.

ENSOUTER (de *en*, et *soute*) v. a. Mettre dans la soute d'un navire.

ENSOYEMENT (*soi-man*) n. m. Techn. Action d'ensoyer le fil poissé.

ENSOYER (*soi-ié* — de *en*, et *soie*) v. a. Techn. Munir d'une soie de porc le fil poissé que les cordonniers emploient pour coudre le cuir.

ENSTATITE (*sta* — du gr. *enstatès*, qui résiste) n. f. Minér. Genre dans lequel on classe les pyroxènes rhombiques, ceux qui contiennent très sensiblement plus de magnésie que de chaux. (C'est le genre *bronzite* de Tschermak.) ‖ Silicate naturel de magnésie et de fer, appartenant au genre précédent.
— ENCYCL. L'*enstatite*, dont le poids spécifique varie de 3,10 à 3,29 et dont la dureté est égale à 5,5, est une substance d'un blanc grisâtre, jaunâtre ou verdâtre, suivant les matières qu'elle renferme à l'état de mélange. Les variétés pures présentent un éclat soyeux ou un éclat perlé sur les plans de clivage. L'enstatite se rencontre toujours à l'état cristallisé dans les serpentines, les péridotites, l'apatite de Bambo, la lherzolite des Pyrénées, et aussi dans certains météorites.

ENSUAIRER (*su-é*) v. a. Envelopper dans un suaire.

ENSUAIREUSE (*su-è* — rad. *ensuairer*) n. f. Femme qui enveloppe les morts dans un suaire.

ENSUCRER (de *en*, et *sucre*) v. a. Confire dans du sucre.

ENSUIFER (de *en*, et *suif*) v. a. Enduire de suif : ENSUIFER *des cuirs.*
S'ensuifer, v. pr. Être ensuifé. ‖ S'enduire de suif : *Il* S'EST ENSUIFÉ *contre une charrette.*

ENSUITE (de *en*, et *suite*) adv. Après cela, à la suite de cela, dans le temps qui suit : *Travaillez d'abord, vous vous amuserez* ENSUITE. ‖ Ellipt. Avec une interrogation, Qu'arriva-t-il après : *Votre gérant est venu en votre absence.* — ENSUITE? — *Il a dit qu'il repasserait.*
— Loc. prépos. *Ensuite de*, Après, à la suite de, par suite de : ENSUITE DE *cela.* ENSUITE DE *quoi.* (Vieux.)
— SYN. **Ensuite, après.** V. APRÈS.
— ANTON. **D'abord, premièrement.**

ENSUIVANT (*van*), **ANTE** [rad. *ensuivre*] adj. Suivant, qui vient après : *A la Saint-Jean* ENSUIVANTE. (Vieux.)
— Adverbial. Après. (Inus.)

ENSUIVRE (de *en*, et *suivre*) v. a. Suivre : ENSUIVRE *la chasse.* ‖ Observer : ENSUIVRE *les lois.* ‖ Poursuivre. (Vx.)
S'ensuivre, v. pr. Suivre, venir ensuite, arriver après : *Dans le temps qui* S'ENSUIVIT.
— Survenir comme effet, comme résultat : *Redouter une maladie et les accidents qui* S'ENSUIVENT. ‖ Résulter logiquement : *Combattre une proposition et les erreurs qui* S'ENSUIVRAIENT. ‖ Impersonnellem. : *On trouve des précédents de tous les forfaits*; S'ENSUIT-IL *que tous les forfaits soient licites?* (Chateaubr.) ‖ Être lié comme accompagnement nécessaire : *Le maréchal de Villars aima toute sa vie, et jusqu'à son extrême vieillesse, la comédie, le théâtre et ce qui* S'ENSUIT. (Ste-Beuve.)
— Gramm. *S'ensuivre* est, par sa formation, un verbe analogue à *s'enfuir*. Il exige, par conséquent, la même construction. Ainsi, de même qu'on dit : *La prison était ouverte, les prisonniers* S'EN *sont enfuis*, il faut dire : *Les dépenses étaient trop fortes, la ruine* S'EN *est ensuivie.* — Telle est la règle classique et rigoureuse, confirmée par les exemples des meilleurs auteurs; mais l'usage l'a, en quelque sorte, abolie. On a trouvé plus simple de considérer *s'ensuivre* comme la fusion de mots séparables et, dans l'exemple ci-dessus, presque tout le monde écrirait aujourd'hui : *Les dépenses étaient trop fortes, la ruine* S'EN *est* SUIVIE. — Avec *que*, *s'ensuivre* affirmatif veut l'indicatif : *Il s'ensuit que vous* AVEZ *raison*; quand il y a négation ou interrogation, il faut le subjonctif : *S'ensuit-il que vous* AYEZ raison?

ENSUPLE n. f. Technol. V. ENSOUPLE.

ENSUPLEAU n. m. Technol. V. ENSOUPLEAU.

ENT (de la termin. lat. du partic. prés. des 2e, 3e et 4e conjug. *ens, entis*), finale de certains adjectifs : *excellent, différent* : — ou de substantifs dérivés de participes : *excédent, émollient.*

ENTABLEMENT (*man* — de *en*, et *table*; en lat. *tabula*, proprem. planche, planchette) n. m. Archit. Partie d'un

édifice qui s'élève au-dessus des colonnes et forme l'architrave, la frise et la corniche prises ensemble : *Les martinets passent le milieu du jour dans les fentes de murailles, entre l'*ENTABLEMENT *et les derniers rangs de tuiles d'un bâtiment élevé.* (Buff.) ‖ *Entablement recoupé*, Celui qui est en retour sur un pilastre ou une colonne. ‖ *Entablement à la capucine*, Celui qui est chanfreiné au lieu d'être mouluré. (On dit aussi BANDEAU D'ENTABLEMENT.)

— Par anal. Sorte de corniche ou de saillie qui surmonte un objet quelconque : *L'*ENTABLEMENT *d'un meuble.* ‖ *Entablement d'un quai*, La partie supérieure de ce quai.

— Techn. Syn. de ENTABLURE.

— ENCYCL. Archit. Grâce à la frise ornée, sculptée, chargée de bas-reliefs ou de rinceaux courants, enrichie par des représentations de dieux, d'hommes, d'animaux, c'est d'après l'*entablement* que l'on peut juger de la richesse d'un édifice, de la composition d'un ordre, du bon goût de l'architecte et de l'heureux choix des ornements.

Entablement orné (XIIIe s.).

C'est aussi d'après l'entablement que l'on peut juger de la destination d'un monument ancien et reconnaître à quelle divinité il était consacré.

Comparé à la moitié du plus grand diamètre du fût de la colonne, l'entablement présente les dimensions suivantes, dans les cinq ordres d'architecture :

Pour le dorique grec	4 modules,	8 parties.		
— dorique romain. . .	4	—		
— toscan.	3	—	12	—
— ionique	4	—	35	—
— corinthien	5	—		
— composite	5	—		

Lorsque les ordres sont superposés, les entablements intermédiaires ont seulement une architrave et une frise, la corniche est remplacée par un membre de peu de saillie ; l'entablement complet est réservé pour le couronnement supérieur, et proportionné à la hauteur totale de l'édifice, et non à celle du dernier ordre.

Les architectes modernes ont conservé l'entablement dans leurs constructions ; mais il est indépendant de l'architrave, de la frise et de la corniche, spéciales à l'architecture monumentale. Cet entablement se compose d'un simple bandeau tenant lieu de frise, orné quelquefois de moulures, et de la corniche, dont la partie supérieure forme le larmier destiné à faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

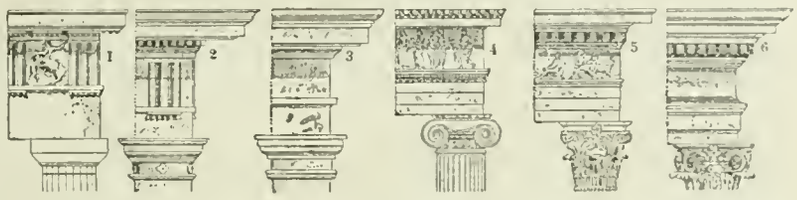

ENTABLEMENTS : 1. Dorique grec ; 2. Dorique romain ; 3. Toscan ; 4. Ionique ; 5. Corinthien ; 6. Composite.

ENTABLER (de *en*, et *table*) v. a. Techn. Ajuster à demi-épaisseur deux pièces de bois.

— Coutell. Ajouter à demi-épaisseur deux pièces de fer ou d'acier l'une avec l'autre.

S'entabler, v. pr. Manèg. Avoir les hanches en avant des épaules, en parlant d'un cheval qui manie de deux pistes, tant sur les voltes que sur changement de main.

ENTABLURE (rad. *entabler*) n. f. Techn. Endroit par lequel sont reliées deux pièces entablées, assemblées à demi-épaisseur. ‖ Point de rotation des deux lames d'une paire de ciseaux.

ENTACAGE n. m. Techn. V. ENTAQUAGE.

ENTACHER (de *en*, et *tacher*) v. a. Souiller moralement : *Action qui* ENTACHE *la mémoire de quelqu'un.* ‖ Accuser, inculper.

Entaché, ée part. pass. du v. Entacher.

— *Entaché de nullité*, Nul : *Un acte* ENTACHÉ DE NULLITÉ.

S'entacher, v. pr. Être, devenir entaché.

ENTADA (*in*) n. m. Genre de légumineuses, tribu des mimosées, comprenant des arbrisseaux grimpants produisant une gousse arquée. (On en connaît 10 à 12 espèces tropicales. L'*entada scandens* produit autour de ses graines, lesquelles, dit-on, sont vomitives, une substance mucilagineuse qui sert, dans l'Inde, à laver les cheveux.)

Entada : *a*, fleur grossie.

ENTAGE (*taj'*) n. m. Action de forer un bijou, tout en laissant subsister les marques des poinçons, pour en enlever frauduleusement de l'or qu'on remplace par du cuivre.

ENTAILLAGE (*ta-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Action d'entailler, de faire une entaille dans une pièce de bois ou de fer.

ENTAILLE (*ta-ill* [*ll* mll.] — subst. verb. de *entailler*) n. f. Coupure avec enlèvement de parties faite dans une pierre, dans une pièce de bois, etc., soit pour y emboîter une autre, soit pour quelque autre objet : ENTAILLE *à tenon et mortaise.*

— Par anal. Blessure, incision faite sur le corps : *Se faire une* ENTAILLE *à la peau.*

— Arboric. Section transversale, pratiquée dans l'écorce au-dessus ou au-dessous d'un bourgeon, pour activer ou ralentir la végétation, pour favoriser la reprise d'une greffe, etc. ‖ On dit aussi CRAN.

— Chir. Scarification profonde, destinée à produire un dégorgement.

— Mar. Nom qu'on donne à des trous pratiqués dans les huniers.

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre émarginule. ‖ Section du même genre, comprenant les espèces à fente latérale très courte.

— Techn. *Entaille à sifflet*, Vide oblique à mi-bois, dans lequel pénètre un biseau présenté par l'extrémité d'une pièce unie perpendiculairement à la première. ‖ *Entaille à queue d'aronde*, Ouverture trapézoïdale correspondant à une saillie de même forme. ‖ *Entaille à gueule de loup*, Rectangle entaillé dans une pièce qui embrasse l'extrémité d'une autre pièce. ‖ *Entaille à marguillet*, Ouverture carrée pratiquée dans une pièce de bois, dans laquelle une autre pièce est encastrée de manière à fermer une croix.

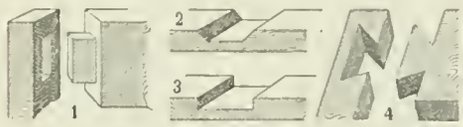

Entailles : 1. A mortaise et tenon ; 2. A mi-bois, en sifflet ; 3. A mi-bois, droite ; 4. A queue d'aronde.

Entaille (menuis.).

‖ Instrument de bois, recouvert d'une sorte de mastic, dont se servent les graveurs pour saisir les pièces qu'ils ne peuvent commodément tenir avec les doigts. ‖ Outil de menuisier en forme de rabot pour faire des entailles. (On l'appelle encore ENTAILLOIR.) ‖ Pièce de bois rectangulaire portant une rainure dans laquelle on loge le dos de la lame de la scie, pour retailler la scie ou donner la voie aux dents. ‖ En T. d'eaux et for., Partie d'une forêt, d'un bois en exploitation.

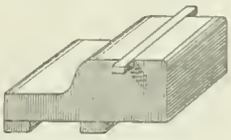

Entaille pour limer les scies.

ENTAILLER (*ta-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *taille*) v. a. Pratiquer une entaille dans une pièce de bois, un morceau de fer ou d'acier. ‖ En T. de serrur., Encastrer de toute son épaisseur la tête d'un boulon, une charnière, une serrure, etc., dans une pièce de bois, de fer, etc. ‖ Creuser en forme d'entaille : ENTAILLER *des lettres dans du marbre.*

ENTAILLEUR (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. m. Ciseleur. (Vieux.)

ENTAILLOIR (*ta-ill* [*ll* mll.]) n. m. Outil à entailler dont se servent les menuisiers. Syn. de ENTAILLE.

ENTAILLURE n. f. Techn. Syn. de ENTAILLE.

ENTALE n. m. Ancien nom de l'alun de plume.

ENTALINA n. f. Sous-genre de mollusques scaphopodes du genre *pulsellum*, comprenant des dentales à coquille arquée et côtelée longitudinalement. (L'espèce type est l'*entalina quinquangulare* de l'Atlantique.)

ENTALINGUER v. a. Mar. V. ÉTALINGUER.

ENTALINGURE n. f. Mar. V. ÉTALINGURE.

ENTALOPHORE ou **ENTALOPHORA** n. m. Genre de bryozoaires, type de la famille des *entalophoridés*, comprenant de petites colonies ressemblant à des polypiers peu ramifiés. (Les entalophores apparaissent dans le jurassique ; leurs espèces sont surtout nombreuses dans le crétacé, quelques-unes existent encore dans les mers européennes.)

ENTALOPHORIDÉS n. m. pl. Famille de bryozoaires stelmatopodes cyclostomates, comprenant des colonies verticales plus ou moins rameuses, avec cellules tubuleuses disposées en lignes. (Les entalophoridés comptent surtout des représentants fossiles jurassiques et crétacés, avec les genres *spiropore*, *térébellaire*, *nodelea*, *multelea*, etc. Seul, le genre *entalophore* possède quelques espèces actuellement vivantes.) — *Un* ENTALOPHORIDE.

ENTAME (subst. verb. de *entamer*) n. f. Premier morceau que l'on coupe, en parlant de quelque chose qui se mange : *L'*ENTAME *d'un gigot.*

— Fam. Prémices, première part : ENTAME *du jeu, des couleurs.*

ENTAMEMENT (*man*) n. m. Action d'entamer ; son résultat.

ENTAMER (du lat. pop. *intaminare*, souiller, porter atteinte) v. a. Couper, enlever, démolir une partie de : ENTAMER *une planche avec la scie, un rocher avec la mine, un rempart à coups de canon.* ‖ Consommer ou employer une partie de : ENTAMER *un plat, une bouteille, une pièce de toile.* ENTAMER *son capital.*

— Par anal. Pénétrer dans, faire une incision dans : *On* ENTAME *l'écorce des arbres pour extraire la résine.* ‖ Déchirer ou détériorer superficiellement ; blesser, faire une incision : ENTAMER *la peau.*

— Par ext. Mettre dans un commencement de désordre, de désorganisation, en parlant d'une force armée : ENTAMER *une escadre, un régiment.* ‖ Fig. Porter une première atteinte à : ENTAMER *le crédit, la réputation de quelqu'un.* ‖ Réfuter, détruire en partie : *Argumentation que rien ne saurait* ENTAMER. ‖ Pénétrer, deviner : *Homme impénétrable, qu'on ne peut* ENTAMER. ‖ Commencer à exécuter : ENTAMER *un ouvrage.*

— Manèg. *Entamer un cheval*, Commencer son éducation. ‖ *Entamer le chemin*, Se mettre au galop, en parlant du cheval. ‖ Absolum. Faire le premier pas, en parlant du cheval : ENTAMER *du pied gauche, du pied droit.*

— Jeux. *Entamer une couleur*, Jouer la première carte de cette couleur.

S'entamer, v. pr. Être entamé. ‖ Par ext. Être commencé, entrepris.

— Fig. Recevoir quelque atteinte. ‖ Se porter atteinte l'un à l'autre.

ENTAMURE n. f. Action d'entamer quelque chose qui se mange : *Procéder à l'*ENTAMURE *d'un jambon.* ‖ Entame, premier morceau coupé, en parlant de quelque chose qui se mange : *L'*ENTAMURE *d'un saucisson, d'un pain.* On dit plus souvent ENTAME.)

— Par anal. Coupure, incision faite sur le corps : *Une légère* ENTAMURE *de la peau.*

— Art vétér. Blessure du paturon, produite par le frottement de la longe, quand l'animal s'est enchevêtré.

— Chir. Enlèvement de matière dans une partie dure, comme les os, sans fracture.

— Techn. *Entamure d'une carrière*, Premières pierres que l'on en extrait.

ENTAQUAGE (*kaj'* — rad. *entaquer* n. m. Techn. Rainure longitudinale qui règne d'un bout à l'autre de l'ensouple et de l'ensoupleau du métier à tisser, et qui est destinée à recevoir une ou plusieurs baguettes sur lesquelles on arrête, d'un côté, l'extrémité de la chaîne, et de l'autre le commencement du tissu. ‖ Opération consistant à fixer, soit le commencement de la chaîne dans la rainure de l'ensouple, soit le commencement de l'étoffe dans la rainure de l'ensoupleau. ‖ *Boîte d'entaquage*, Espèce d'encaissement placé dans l'intérieur de l'ensoupleau pour arrêter l'étoffe, dans la fabrication des velours de soie coupés. (On écrit aussi ENTACAGE.)

Entasis.

ENTAQUER (*ké* — de *en*, et *toquet*) v. a. Exécuter l'entaquage.

ENTASIS (*ziss* — mot gr. signif. *renflement*) n. f. Renflement du fût d'une colonne dans sa partie inférieure et qui a pour diamètre celui de la base de la colonne.

ENTASSEMENT (*ta-se-man*) n. m. Action d'entasser ; objets entassés : *L'*ENTASSEMENT *des foins doit se faire par un temps sec. Un* ENTASSEMENT *de livres.* ‖ Par anal. Amas confus d'objets divers : *Un* ENTASSEMENT *de fadeurs et de fadaises.* (Volt.)

ENTASSER (*ta-sé* — de *en*, et *tas*) v. a. Mettre en tas, amonceler : ENTASSER *des gerbes, des pierres, des meubles, des livres.* ‖ Par anal. Réunir en grande quantité dans un même lieu : ENTASSER *des marchandises dans les magasins, des munitions dans une place assiégée.*

— Par exagér. Réunir en grand nombre dans un lieu trop étroit : ENTASSER *des voyageurs dans un wagon, des invités dans un salon.*

— Fig. Multiplier à l'excès et sans ordre : ENTASSER *les citations.* ‖ Produire en grande quantité : ENTASSER *sottise sur sottise, crime sur crime.*

S'entasser, v. pr. Être entassé ; devenir entassé. ‖ Se presser dans un endroit étroit.

— SYN. Entasser, accumuler, amasser amonceler. V. ACCUMULER.

ENTASSEUR (*ta-seur*), **EUSE** n. Fam. Personne qui entasse : *Un* ENTASSEUR *d'écus.*

ENTE (du lat. pop. *emputa* : du gr. *emphuton*, planté dans) n. f. Arbor. Petite branche portant au moins un œil, et qu'on prend à un arbre pour la greffer sur un autre. ‖ Greffe opérée au moyen d'une ente. ‖ Arbre qui a subi depuis peu cette opération. ‖ *Ente en gros*, Pomme à cidre du pays d'Auge. (On écrit aussi ANTE, en ce sens.) ‖ *Prune d'ente*, Prune d'Agen dont on fait des pruneaux.

— Archit. Sorte de pilastre, formant une légère saillie en dehors d'un mur. ‖ Sorte de jambe de force, excédant un peu l'aplomb d'un mur.

— Chass. Oiseau empaillé que l'on place sur un piquet, pour attirer d'autres oiseaux.

— Peint. Syn. de ANTE.

— Techn. Partie du volant d'un moulin. ‖ On écrit aussi ANTE.

ENTÉDON n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, du groupe des chalcidiens, type d'une petite famille dite des *entédonidés*, et comprenant de minuscules formes parasites de toutes sortes d'insectes. (On connaît plus de cinquante espèces européennes d'entédons. L'*entedon Pharnus* vit aux dépens des larves de divers charançons ; l'*entedon lucidulus*, aux dépens des teignes telles que le *coleophora lutipennella*, etc.)

ENTÉES n. f. pl. Vénér. V. ENTER.

ENTÈLE ou **ENTELES** (*in-té-lèss'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des cryptorhynchinés, comprenant des charançons de taille moyenne, noirs, avec des bandes de duvet jaune disposées en réseau sur les élytres. (On en connaît quatre ou cinq espèces, propres à l'Australie.)

ENTÉLÉA n. m. Genre de tiliacées, tribu des tiliées, habitant la Nouvelle-Zélande. (Les entéléas sont des arbres à feuilles alternes, à fleurs en cymes formant de fausses ombelles ; l'espèce type est cultivée dans les serres, pour ses jolies grappes de fleurs blanches.)

ENTELECARA (*in-té-lé*) n. f. Genre d'arachnides-aranéides, famille des argiopidés, tribu des linyphiinés, comprenant des araignées noires, brillantes, à pattes jaunes ou rouges, fines et longues. (On connaît une vingtaine d'espèces d'*entelecara*, de taille médiocre, qui vivent sur les buissons ; toutes habitent l'Europe.)

ENTÉLÉCHIE (du gr. *entelecheia*, même sens) n. f. Philos. Toute réalité possédant en soi le principe de son action et tendant d'elle-même à sa fin ; essence de l'âme, principe immatériel de la vie, dans l'école péripatéticienne ; force essentielle, principe actif d'un être.

— ENCYCL. Philos. Cette expression, qui s'applique à l'une des quatre causes distinguées par Aristote, est l'une des plus importantes de la philosophie aristotélicienne. Tandis que la *matière* est le *possible*, ce qui a l'être en *puissance*, la *forme* est l'*être* même, l'être en *acte*, la puissance

[illegible] l'acte, la réalisation de la puissance, le philosophe [illegible] qui signifie plus que son correspondant français [illegible]. Pour désigner encore l'acte, il a créé [illegible], dont l'étymologie est vraisemblablement [illegible], c'est à dire « être à l'état d'achèvement, de perfection ». Le mot signifie l'état d'une chose qui possède actuellement la perfection, la forme, la détermination dont elle était susceptible. Voici un exemple. Il y a des corps vivants, leur vie, avant d'être, était une possibilité. [illegible] fait passer à l'acte la puissance de vivre; on la définira donc : l'entéléchie d'un corps organisé ayant la vie en puissance. Aristote distingue parfois l'*acte* et l'*entéléchie*; dans ce cas, il entend par le premier terme l'action ou réalisation et, par le second, l'état de perfection ou la réalité. Enfin, « entéléchie » se dit tantôt de la perfection qu'un être se donne à lui-même, tantôt de celle qui est produite en lui par un moteur étranger. Leibniz a repris cette expression aristotélicienne. Il dit : « On pourrait donner le nom d'entéléchies à toutes les substances simples ou monades créées, car elles ont en elles une certaine perfection, elles ont les sources de leurs actions internes ». La perfection, pour lui, c'est la quantité, la richesse d'essence; que renferme une nature, cette perfection est le principe du développement et de l'existence; les monades prétendent à l'être à proportion de la richesse qu'elles possèdent. Entre la puissance et l'acte, Leibniz intercale la tendance, c'est à la tendance qu'il pense quand il appelle la monade le [illegible].

ENTÉLÉGYNES [illegible] n. m. pl. Section d'arachnides-araneides écribellées, renfermant vingt-quatre familles, dans lesquelles rentrent tous les types chez qui les appareils sexuels extérieurs atteignent leur plus haut degré de complication. Les familles de la section des entélégynes sont : *prodidomidés, drassidés, palpimanidés, zodariidés, herdidés, uroctéidés, ammoxenidés, pholcidés, théridiidés, archéidés, mimetidés, argiopidés, bradystichidés, thomisidés, philodromidés, clubionidés, agelenidés, pisauridés, trechaléidés, lycosidés, sénoculidés, perissoblématidés, oxyopidés, attidés*. — *Un* ENTÉLÉGYNE.

ENTÉLÈTE ou **ENTELETES** *in-té-lé-tèss* n. m. Paléont. Genre de mollusques brachiopodes, famille des strophomenides, comprenant des coquilles globuleuses à plus rayonnants côtelés, à valve ventrale munie d'une ouverture triangulaire. Les entélètes sont fossiles dans le carbonifère.

ENTELLE. Myth. Athlète troyen, que Virgile représente, dans le Ve livre de l'*Enéide*, luttant avec Dares le Phrygien, pendant les jeux célébrés par Enée en Sicile.

ENTELLE *tèl'* n. m. Espèce de singe, appartenant au genre semopithèque, répandue dans l'Inde.

— ENCYCL. L'*entelle* proprement dit (*semnopithecus entellus*) est un grand singe gris blanchâtre, à face et à mains noires, qui abonde dans tout le continent indien, du Sind aux embouchures du Gange, il a été même répandu plus loin, car on le tient dans une demi-domesticité religieuse. Nourri aux environs des temples, comme animal sacré, protégé dans toutes les régions, l'entelle ou *oulmann* s'est multiplié librement dans toute la péninsule. Deux espèces très voisines le remplacent : l'une dans le sud-ouest, au Malabar et au Travancore (*semnopithecus hypoleucus*, l'autre dans le sud extrême, Carnatic et Coromandel (*semnopithecus Priamus*).

Entelles.

ENTÉLODON n. m. Paléont. Genre de mammifères artiodactyles pachydermes, famille des suidés, dont on a voulu faire le type d'une famille dite des *entélontidés*, et qui présente la dentition complète des ongulés avec deux doigts seulement à chaque pied. L'espèce type du genre, établie sur des débris trouvés dans le calcaire tertiaire de Ronzon près du Puy, est l'*entelodon magnus*.) Syn. ELOTHERIUM.

ENTÉLURE ou **ENTELURUS** *in-té-lu-rus* n. m. Genre de poissons lophobranches, famille des syngnathidés, tribu des syngnathinés, comprenant des formes assez grandes, très allongées, à nageoire caudale rudimentaire, à dorsale longue. Les entélures habitent les mers d'Europe, on en connaît deux espèces : *entelurus æquoreus*, qui atteint environ 0m,60 de long, rare dans le Nord, plus commun dans la Mediterranée et *entelurus anguineus*, moitié plus petit, beaucoup plus rare.)

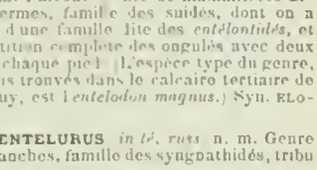

Entélure.

ENTEMENT *man* n. m. Greffe opérée avec des entes.

ENTENANT DE, loc. prép. Tout auprès de. Vieux.

ENTENDANT *dan*, **ANTE** n. et adj. Se dit de celui qui entend, qui jouit de la faculté d'entendre. *On rend certains sourds muets* ENTENDANTS *et parlants.*

ENTENDEMENT *man* — rad. *entendre* n. m. Philos. Intelligence, faculté de connaître et de comprendre. *La conviction agit sur l'*ENTENDEMENT, *et la persuasion sur la volonté.* D'Agoussenau. — Dans le langage ordinaire, Sens, esprit, faculté à comprendre. *Un homme sans* ENTENDEMENT.

— Pop. Action de s'entendre, accord.

— ENCYCL. Philos. Dans la langue philosophique, le mot *entendement* désigne la faculté de comprendre. Dans sa signification la plus générale, il est presque synonyme d'*intelligence*. On distingue pourtant plusieurs nuances entre les divers emplois qu'on en fait. Parfois, il s'applique à la faculté d'avoir ou de concevoir des idées; on l'oppose, alors, au mot *sens* et au mot *imagination*. L'entendement nous donne des idées générales, qu'il déduit des idées particulières que les sens nous fournissent et que l'imagination reproduit. Parfois, il est considéré comme le pouvoir de juger, et il est plus ou moins identifié avec la raison.

Le grand débat entre les écoles est de savoir si l'entendement n'est qu'une complication de la sensation, ou s'il introduit dans la connaissance des éléments que la sensation ne contient pas et qui lui sont supérieurs. C'est là, d'une façon générale, la question qui divise l'empirisme et le rationalisme; le premier se résume dans la vieille formule : *Nihil est in intellectu, quod non prius fuerit in sensu.* Il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le sens); le second condense sa réplique dans le membre de phrase ajouté par Leibniz à cette formule : *nisi ipse intellectus* excepté l'entendement lui-même).

Kant distingue l'*entendement* et la *raison*. L'entendement est la faculté de juger, c'est-à-dire de relier entre elles, suivant certaines lois *a priori*, les intuitions fournies par la sensibilité; ces lois *a priori* sont les catégories, et Kant appelle *analytique transcendantale* l'examen de cette faculté. La raison ramène à une unité suprême les jugements de l'entendement; elle est étudiée par la *dialectique transcendantale*, qui montre l'illusion de la métaphysique.

— SYN. **Conception, intelligence.** V. CONCEPTION.

Entendement humain (*Essai sur l'*), grand ouvrage de Locke, qui a pour titre en anglais *Essay concerning human understanding* (1690). En 1700, parut la traduction de Coste, faite sur la quatrième édition. C'est seulement par la traduction française que l'œuvre de Locke devint véritablement accessible à Leibniz.

L'ouvrage de Locke ouvre la série des recherches dont la *Critique* de Kant sera le couronnement. Son but est triple : 1° rechercher quelle est l'origine de nos idées : la solution est qu'il n'y a point d'idées innées, point de principes qui soient inscrits dans l'âme avant toute expérience, point d'autre source de connaissance que la sensation pour les choses extérieures et la réflexion pour ce qui se passe au dedans de nous; 2° montrer quelles sont la certitude, l'évidence et l'étendue de notre connaissance : celle-ci ne va pas au delà de nos idées (c'est-à-dire de l'expérience), et elle est même plus bornée que le domaine de nos idées, par la raison que nous ignorons la connexion qui existe entre la plupart de nos idées simples. (Notre science fera sans doute bien des progrès, mais elle ne parviendra pas à résoudre toutes les questions); 3° marquer les limites de la compétence humaine et, par suite, celles de la philosophie : l'impossibilité de rien connaître en dehors de ce que nous fournit l'expérience, soit extérieure, soit interne, oblige la philosophie à renoncer aux problèmes transcendants de la substance, de l'essence, de la constitution intime des choses, ainsi qu'à toute méthode autre que l'observation, l'induction et l'expérience.

Entendement humain (*Nouveaux essais sur l'*), ouvrage composé par Leibniz en réponse à l'*Essai* de Locke. Le livre était terminé dès 1704. Leibniz en retarda la publication pour soumettre son style aux corrections de deux amis français; puis afin de tenir compte des modifications apportées à l'œuvre de Locke dans une nouvelle édition de la traduction française de Coste. La mort de Locke le fit renoncer à son dessein lui-même et l'ouvrage ne fut publié que quarante-neuf ans après la mort de Leibniz, en 1765, par Raspe.

Les *Nouveaux essais* de Leibniz suivent pas à pas l'*Essai* de Locke. Ils sont en forme de dialogue. Théophile, qui représente Leibniz, répond au fur et à mesure à Philalèthe, qui analyse et défend, paragraphe par paragraphe, l'ouvrage de Locke. Ils sont divisés en quatre livres : livre Ier, *Des notions innées;* livre II, *Des idées;* livre III, *Des mots;* livre IV, *De la connaissance.*

Leibniz reproche en substance à Locke de n'avoir pas vu la nature de l'esprit et de la vérité, de n'avoir pas distingué la différence qu'il y a entre les vérités nécessaires et celles qui viennent de l'induction : les vérités nécessaires ne peuvent être prouvées que par les principes innés à l'esprit, parce que les sens nous apprennent bien ce qui arrive, mais non ce qui arrive nécessairement. Le philosophe anglais n'a pas non plus compris que les idées d'être, de substance, de l'un, du même, du vrai et du bon, sont innées à notre esprit; ou plutôt notre esprit, inné à lui-même, saisit en soi tout cela. Rien n'est dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le sens, excepté l'entendement lui-même.

Entendement humain (*Recherches sur l'*) (*Inquiry into the human mind on the principles of common sense*), ouvrage du philosophe écossais Th. Reid, publié en 1763. — Contre Locke et ses continuateurs, qui dérivaient toute connaissance du rapprochement et de la comparaison des idées empiriques, l'auteur soutient que les idées dérivent de l'analyse de nos jugements naturels et primitifs. Tous ces jugements sont des faits qui dominent tous les autres, que la philosophie doit mettre en lumière, mais qu'elle ne saurait se flatter de démontrer. Reid insiste sur la croyance invincible à l'existence d'objets extérieurs : les corps, les esprits et Dieu; et il s'efforce de montrer que, dans tout jugement, il y a, outre l'élément *a posteriori*, résultat de l'expérience, un élément *a priori*, fourni non par l'observation, mais inhérent à l'esprit. Il est des principes de vérité perçus intuitivement, primordiaux et involontaires, qui n'ont pas besoin d'être prouvés, et ne sont pas sujets à la critique : le sens commun est tout ensemble la source de la certitude, de la moralité et de la religion. Les *Recherches* de Reid ont été traduites en français par Jouffroy (1818-1836).

ENTENDEUR n. m. Personne qui entend, qui comprend, qui saisit.

— Usité seulement dans les proverbes suivants : *A bon entendeur, salut*, Que ceux qui sont intelligents comprennent et profitent de ce qu'on a dit. ‖ *A bon entendeur peu de paroles* ou *demi-mot*. Traduction assez plate du proverbe latin : *Intelligenti pauca*, A celui qui comprend peu de paroles suffisent.

ENTENDRE du lat. *intendere*, proprem. diriger vers, appliquer; de *in*, en, et *tendere*, tendre. *Entendre* ne signifiait primitivement que tendre l'esprit vers, faire attention à, écouter v. a. Percevoir par le sens de l'ouïe : ENTENDRE *une chanson, un bruit.* ‖ Percevoir le bruit, le son, la voix de : ENTENDRE *le vent, une cloche, le canon, un orateur.*

— Absol. Jouir de l'usage de l'ouïe : *Les muets ne parlent pas parce qu'ils n'*ENTENDENT *pas.* ‖ Saisir des paroles par l'ouïe : *Parfois l'on* ENTEND *sans comprendre.* ‖ *Ne pas entendre*, Être sourd. ‖ *Entendre mal, Entendre dur, Entendre haut*, Avoir l'oreille dure. ‖ *Entendre clair*, Avoir l'oreille fine.

— Par ext. Ecouter : *Ne vouloir rien* ENTENDRE. ‖ Ecouter les raisons, la défense de : *Il ne faut jamais condamner quelqu'un sans l'*ENTENDRE. ‖ Recevoir le témoignage, la déposition, l'attestation de : ENTENDRE *des témoins.* ‖ Exaucer : *Celui qui prie espère que Dieu* ENTENDRA *ses prières.*

— Assister à l'audition publique de : ENTENDRE *un concert, un prédicateur.* ‖ *Entendre la messe*, Assister à sa célébration.

— Fig. Comprendre, saisir le sens de : *Le peuple n'*ENTEND *point la pompeuse éloquence ni les longs raisonnements.* P.-L. Courier. ‖ Avoir la connaissance, l'intelligence de : *Les Gallois n'*ENTENDENT *pas l'anglais.* (L. Faucher.) ‖ Interpréter : *Il y a plusieurs manières d'*ENTENDRE *les mêmes passages.* (Chateaubr.) ‖ Goûter : *N'*ENTENDRE *que son intérêt.*

— Avoir la connaissance pratique de : ENTENDRE *son métier.* ENTENDRE *les mathématiques.* ‖ Savoir apprécier : *Il n'est pas besoin d'être peintre pour* ENTENDRE *la peinture.*

— Présumer, avoir en pensée; vouloir, avoir intention : *Faites comme vous l'*ENTENDREZ. ‖ Vouloir dire, avoir intention de désigner : *Qu'*ENTENDEZ *vous par là? Comment l'*ENTENDEZ-*vous?* ‖ Comprendre qu'il s'agit de : *Par la mesure des valeurs, il faut* ENTENDRE *le rapport qui résulte de leur comparaison.* (Proudh.)

— Absolum. : Saisir le sens de quelque chose : *Si l'oreille ouït, si les yeux lisent, c'est l'esprit qui* ENTEND. (De Bonald.) *Oh! j'*ENTENDS *bien.* ‖ Avoir l'intention de faire une chose ou qu'une chose soit faite : *J'*ENTENDS *partir. J'*ENTENDS *qu'on m'obéisse.*

— Loc. div. : *Entendre finesse, Entendre malice à*, Attribuer un sens malin, détourné à. ‖ *Ne pas y entendre finesse, malice*, N'être pas malin. ‖ *Entendre la raillerie* ou *la plaisanterie*, Savoir railler d'une manière piquante, et aussi, Supporter avec une finesse moqueuse les plaisanteries des autres. ‖ *Ne pas entendre raillerie*, S'offenser aisément, être susceptible sur un sujet particulier. ‖ Etre d'une rigueur inflexible : *Maître qui* N'ENTEND PAS RAILLERIE. ‖ *Entendre raison*, Accepter des explications ou des avis. ‖ *N'entendre ni rime ni raison*, Se refuser sottement, étourdiment, à écouter des raisons ou des avis. ‖ *Ne rien entendre à*, Ne pas connaître du tout, n'avoir pas la moindre disposition pour. ‖ *Entendre ses intérêts*, Diriger habilement ses affaires, de façon à en tirer le plus grand profit possible. ‖ *Entendre le numéro* (expression empruntée à la loterie), Être habile. (Vieux.) ‖ *Entendre en confession* ou absolum. *Entendre*, Recevoir la confession de. ‖ *A entendre*, Si l'on croyait, si l'on tenait compte des assertions de, si l'on ajoutait foi à. ‖ *Donner, Laisser à entendre, Laisser, Faire entendre*, Insinuer; faire supposer, soupçonner. — Laisser à l'intelligence le soin de deviner : *La finesse emploie des termes qui* LAISSENT *beaucoup* À ENTENDRE. (Vauven.) ‖ *Faire entendre*, Faire qu'on entende; dire, chanter, jouer quelque chose sur un instrument. — Pousser au dehors; exprimer, énoncer : FAIRE ENTENDRE *des soupirs, des cris, des réclamations, des regrets.* ‖ *Se faire entendre*, Etre entendu : *Le bruit du tonnerre* SE FAIT ENTENDRE *à une prodigieuse distance.* — Chanter, jouer d'un instrument. — Se faire comprendre : SE FAIRE ENTENDRE *des plus ignorants.* ‖ *Entendez-vous?* Se met à la fin d'une phrase pour appuyer une recommandation, un ordre, une menace. ‖ *Que je vous entende!* Menace de correction que l'on adresse à quelqu'un à qui l'on veut imposer silence. ‖ *Ne pas entendre de cette oreille-là*, Fermer l'oreille à quelque proposition, être complètement décidé à n'en pas tenir compte.

— Prov. : **Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre**, On réussit mieux à se faire entendre d'un sourd qu'à se faire écouter de quelqu'un qui feint de ne pas entendre. ‖ **Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son.** V. CLOCHE.

— v. n. Prêter attention à. (Vieux, sauf dans l'expression : *Ne savoir à qui* ENTENDRE.) ‖ *Entendre à*, Acquiescer, donner son adhésion à : *Parents qui ne veulent pas* ENTENDRE À *un mariage.*

Entendu, ue part. pass. du v. Entendre.

— Pop. *Entendu!... Entendu et compris*, Il est entendu, convenu. ‖ *Bien entendu*, Il est bien compris, convenu.

— Substantiv. : *Faire l'entendu*, Faire l'homme expert en quelque chose.

— SYN. **Adroit, habile, industrieux, ingénieux.** V. ADROIT.

S'entendre, v. pr. Etre entendu. ‖ Etre interprété. ‖ Etre compris. ‖ Avoir dans ses paroles une intention bien nette, bien arrêtée, savoir bien ce que l'on veut dire : *Pourquoi me dites-vous cela? — Suffit, je* M'ENTENDS. ‖ Entendre réciproquement le bruit fait par chacun; se comprendre l'un l'autre; s'accorder, sympathiser : *Des gens qui ont pleuré ensemble* S'ENTENDENT *si vite.* ‖ Se concerter, s'accorder pour agir de concert : S'ENTENDRE *pour duper quelqu'un.* ‖ *S'entendre comme larrons en foire*, Etre d'intelligence dans quelque intention méchante ou maligne. ‖ *Entendons-nous*, Comprenons bien ce que dit chacun de nous.

— *S'entendre à* ou *en*, Etre apte à; être connaisseur en fait de.

— Pop. *S'y entendre comme à faire un coffre, comme à ramer des choux, comme une truie à dévider de la soie*, N'y rien entendre du tout.

— Fam. *Cela s'entend*, Cela est naturel, facile à supposer. ‖ *S'entend*, Bien entendu, sans qu'il soit nécessaire de le dire : *Je payerai, après livraison* S'ENTEND.

— SYN. **Comprendre, concevoir.** V. COMPRENDRE.

ENTÉNÉBRER de *en*, et *ténèbres*) v. a. Plonger dans l'obscurité, dans les ténèbres, au prop. et au fig.

ENTENTE (*tant'* — du lat. *intenta*, part. pass. de *intendere*, tendre vers) n. f. Action ou manière d'entendre, d'interpréter; sens que l'on donne à une expression : *Beaucoup de mots français ont au moins deux* ENTENTES. ‖ *Double entente*, Double façon possible d'interpréter une même chose : *Le calomniateur recherche les mots à* DOUBLE ENTENTE. ‖ Par ext. Action de comprendre, intelligence : *Avoir l'*ENTENTE *de la vie, du confortable. Peintre qui n'a pas l'*ENTENTE *du coloris.* ‖ Bon accord : *Époux entre lesquels il n'y a pas d'*ENTENTE.

— Loc. prov. : *L'entente est au diseur*, Celui qui parle entend bien ce qu'il dit.

— *Entente cordiale*. Politiq. Nom donné aux bons rapports qui existèrent, sous Louis-Philippe, entre les gouvernements de France et d'Angleterre, et, par suite, à toute relation amicale entre deux gouvernements.

ENTER v. a. Arboric. Greffer, faire une ente sur : ENTER *un sauvageon.* ENTER *franc sur franc.* ENTER *en écusson, en fente, en œillet, en œil dormant.* ‖ Insérer sur : ENTER *une tête de lion sur un corps de chèvre.*

— Fig. *Enter sur,* Fonder, faire reposer, appuyer sur : ENTER SUR *un pouvoir mobile des institutions stables.*

— Fauconn. Rattacher, en parlant d'une penne de l'oiseau rompue ou froissée.

— Techn. Réunir, assembler par une entaille deux pièces de bois de même équarissage. (Se dit surtout de l'entaille à sifflet et de l'entaille à gueule de loup.) ‖ *Enter des bas,* Les allonger en remplaçant le bout par un autre plus long ou moins usé.

Enté, ée part. pass. du v. Enter.

— Blas. Se dit des pièces qui s'endentent les unes dans les autres par des divisions arrondies. (Quand les pièces sont entaillées en découpures qui forment alternativement une saillie ronde et une concavité en s'enclavant dans l'émail du champ qui revêt la même forme, on dit ENTÉNÉBULÉ.) ‖ Se prend substantivem. : ENTÉ *en pointe,* Entaille que font au bas de l'écu deux traits courbes qui sont mouvants, du cœur vers la pointe, en élargissant leur ouverture aux angles de cette pointe.

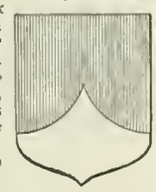

De gueules, enté en pointe d'argent.

— Vénér. *Fumées entées,* Fumées de cerf ou de biche réunies deux à deux, de façon qu'on ne peut les séparer sans les rompre. ‖ Substantiv. n. f. pl. : *Les* ENTÉES.

— Techn. *Canne entée,* Canne formée de plusieurs pièces emboîtées.

S'enter, v. pr. Être enté.

— Fig. *S'enter sur,* Être fondé, établi sur, reposer sur; s'ajouter à ; résulter de. ‖ S'allier, s'unir par les liens du sang : *La vieille souche sur laquelle* S'EST ENTÉ *la maison des Montmorency.*

ENTÉRADÉNE (du gr. *entéra,* intestins, et *adén,* glande) n. f. Ganglion lymphatique des intestins. (Peu usité.)

ENTÉRALGIE (*jî* — du gr. *entéra,* intestins, et *algos,* douleur) n. f. Douleur aiguë des intestins.

— ENCYCL. L'*entéralgie* ou colique nerveuse est, à proprement parler, une névralgie des intestins. Elle est caractérisée par un sentiment de malaise des plus pénibles et une vive douleur qui retentit surtout dans la région ombilicale et s'irradie dans tout le ventre. Le malade a les traits altérés, les extrémités froides, la peau couverte de sueur; parfois, il se roule en poussant des cris, d'autres fois, la violence même de son mal le force à rester immobile. Il y a une constipation opiniâtre ou quelquefois une diarrhée légère. L'absence de fièvre et les douleurs à l'abdomen, plutôt diminuées qu'exaspérées par la pression, distingueront l'entéralgie de la péritonite et de l'entérite. On ne confondra pas, non plus, cette maladie avec la colique hépatique ou néphrétique, dont les douleurs siègent en des points différents.

Le traitement doit porter d'abord sur la névropathie concomitante, avec, comme adjuvant, l'hydrothérapie, l'électrothérapie ou le massage. Pendant les crises, les injections hypodermiques de morphine ou des lavements laudanisés amènent une notable amélioration.

ENTÉRALGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'entéralgie : *Douleurs* ENTÉRALGIQUES.

ENTÉRARCTIE (*kti* — du gr. *entéron,* intestin, et du lat. *arctare,* resserrer) n. f. Pathol. Rétrécissement du canal intestinal.

ENTÉRÉCHÈME (*chèm'*) n. m. Pathol. Gargouillement dans les intestins, borborygme. (Inus.)

ENTÉRECTASIE (*zî* — du gr. *entéron,* intestin, et *ektasis,* extension) n. f. Pathol. Dilatation de l'intestin.

ENTÉRECTOMIE (*mî* — du gr. *entéron,* intestin, *ektasis,* extension, et *tomê,* ablation) n. f. Résection d'une partie du tube intestinal.

— ENCYCL. L'*entérectomie* devient nécessaire lors de perforations ou de plaies étendues de l'intestin. Elle consiste à isoler, puis exciser l'anse intestinale lésée, et enfin à réunir par des sutures les deux bouts de l'intestin.

C'est une opération très grave, qui ne doit être employée que lorsque le rapprochement par la suture des lèvres de la plaie intestinale ne saurait être obtenue sans compromettre la libre circulation des matières fécales. V. ENTÉRORRHAPHIE.

ENTÉRÉLÉSIE (du gr. *entéron,* intestin, et *eilêsis,* entortillement) n. f. Pathol. Invagination ou étranglement de l'intestin. (Inus.)

ENTÉRÉTIQUE (*tik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à l'entérite.

ENTÉRHÉMIE (*mî* — du gr. *entéron,* intestin, et *haima,* sang) n. f. Méd. Congestion sanguine dans l'intestin.

ENTÉRINAL, ALE, AUX adj. Qui concerne l'entérinement.

ENTÉRINEMENT (*man*) n. m. Dr. Action d'entériner.

— ENCYCL. Dr. Autrefois, l'*entérinement* était le jugement qui ordonnait l'exécution soit de lettres de chancellerie, soit d'actes de justice soumis à cette formalité. L'entérinement ne pouvait être prononcé qu'après assignation à comparaître, adressée aux personnes intéressées. Le rôle du juge était de vérifier si les causes sur lesquelles les lettres étaient fondées étaient vraies ; si elles ne l'étaient pas, il refusait d'entériner. Aujourd'hui, certains actes sont encore soumis à une formalité du même nom.

Les lettres de grâce ou de commutation de peine accordées par le chef du pouvoir exécutif sont entérinées par les cours d'appel, mais c'est une simple formalité et la cour ne peut modifier en rien la mesure dont le condamné est l'objet. Le Code de procédure ordonne aussi l'entérinement des procès-verbaux des experts. Lorsque ces procès-verbaux ont été entérinés contradictoirement, les faits qu'ils renferment ne peuvent plus être contestés. En ce cas, les juges ont la liberté d'admettre toutes les clauses de ces procès-verbaux, de les modifier ou de les rejeter.

ENTÉRINER (de l'anc. franç. *enterin,* dérivé de *entier*) v. a. Dr. Ratifier par un jugement un acte dont la validité dépend de cette formalité : ENTÉRINER *des lettres de grâce, des lettres de noblesse.* ‖ Fig. Rendre valable, définitif.

ENTÉRIQUE (*rik'* — du gr. *entéra,* intestins) adj. Pathol. Qui a rapport aux intestins : *Douleurs* ENTÉRIQUES.

ENTÉRITE (du gr. *entéron,* intestin n. f. Inflammation de l'intestin.

— ENCYCL. L'*entérite* reconnaît des causes pathologiques très diverses; ce sont les microbes et les substances toxiques qui doivent le plus souvent être incriminés.

Les microbes sont ceux qui existent à l'état normal dans l'intestin (coli-bacille), exception faite pour les entérites de la fièvre typhoïde, du choléra, etc. Les substances toxiques sont, en première ligne, l'alcool, puis le tartre stibié, l'arsenic, les purgatifs drastiques ou encore les substances fabriquées par l'organisme lui-même. Quoi qu'il en soit, l'entérite peut être aiguë ou chronique. Dans ses formes légères, l'entérite aiguë survient après les repas. Elle donne lieu à un malaise général, des coliques, puis des selles fréquentes, nauséabondes, très irritantes pour l'anus.

Ses formes graves sont : 1° l'*entérite cholériforme,* fréquente chez les enfants et les vieillards avec des selles aqueuses, riziformes, puis prostration complète et tendance au refroidissement; 2° l'*entérite dysentériforme,* dans laquelle l'intestin est douloureux et les selles glaireuses; 3° l'*entérite typhoïdique,* caractérisée par une fièvre élevée.

Dans tous les cas, la diète lactée, le sous-nitrate ou le salicylate de bismuth, l'élixir parégorique, l'eau albumineuse suffisent à la guérison, sauf pendant les fortes chaleurs, où l'entérite cholériforme produit quelques décès.

Les entérites chroniques provoquent des coliques, des selles fréquentes survenant après les repas et qui, dans les pays chauds, aboutissent souvent à un marasme se terminant par la mort. Dans l'entérite chronique, on doit supprimer d'abord la cause, qui est souvent l'alcool, établir un régime lacté (rigoureux dans les cas graves), tempéré par de la viande crue et des poudres alimentaires, ensuite faire l'antiseptie intestinale (naphtol-β, acide lactique), arrêter la diarrhée (bismuth ou craie préparée), et enfin faire une saison à Pougues ou à Plombières.

— *Entérite muco-membraneuse.* Cette maladie se caractérise par des selles glaireuses avec de la constipation ; elle s'observe surtout chez les névropathes. L'huile de ricin, à la dose d'une cuillerée à café tous les matins avec l'hydrothérapie, ou de grands lavements de un à deux litres suffisent en général pour amener la guérison.

— *Entérite tuberculeuse.* La diarrhée est le symptôme principal, diarrhée abondante, profuse avec odeur fétide spéciale contenant le bacille caractéristique. Le traitement est le même que celui de l'entérite chronique, mais le pronostic en est plus grave.

L'entérite peut se localiser et certains auteurs décrivent la duodénite, l'iléo-jéjunite, dont le diagnostic est fort difficile sinon impossible.

Les inflammations du côlon ou colites sont mieux connues et l'on décrit à part l'appendicite et la typhlite.

— Art vétér. L'entérite reconnaît chez les animaux les mêmes causes que chez l'homme. On distingue néanmoins tout particulièrement l'*entérite typhoïde* du cheval, la *pneumo-entérite* du porc, l'*entérite typhoïde* du chien.

L'entérite peut affecter tous les animaux domestiques; on la combat par les émollients d'abord, puis par les astringents et les antiseptiques intestinaux.

ENTÉRO-ANASTOMOSE (*sto*) n. f. Opération chirurgicale, qui consiste à faire communiquer latéralement deux anses d'intestin, sans qu'il y ait eu résection préalable. (L'entéro-anastomose est un anus contre nature qui débouche, non à la peau, mais dans une autre anse intestinale. Cette opération est indiquée dans les cas de rétrécissements ou de cancer de l'intestin.)

ENTÉROBOTHRYUM (*tri-om'*) n. m. Genre de champignons sphériacés, à périthèces charnus, membraneux, disposés à la surface du stroma. (On a rencontré l'*enterobothryum conicum* sur de la paille pourrie.)

ENTÉROCÈLE (*sèl'* — du gr. *entéron,* intestin, et *kêlê,* tumeur) n. f. Hernie qui ne contient que de l'intestin grêle.

ENTÉROCOLE (du gr. *entéron,* entrailles, et du lat. *colere,* habiter) n. m. Genre de crustacés copépodes, voisin des lernées, et dont l'espèce type (*enterocola fulgens*), vit en parasite dans une ascidie du genre *aplidium.*

ENTÉROCOLITE (du gr. *entéron,* entrailles, et de *côlon*) n. f. Inflammation de l'intestin grêle et du côlon.

— ENCYCL. On désigne surtout sous le nom d'*entérocolite* une diarrhée des pays chauds. Dans cette maladie, les selles sont peu fréquentes, sans coliques, et ont une odeur rappelant l'aigre et le pourri. Très rapidement, les malades s'affaiblissent, arrivent à une anémie extrême, et la mort survient parfois en quelques mois. Le traitement doit être surtout prophylactique ; on doit éviter les refroidissements et les indigestions, s'abstenir des mets épicés, des boissons alcooliques, des viandes noires, etc. Enfin, le rapatriement effectué à temps procure presque toujours la guérison.

ENTÉROCYSTOCÈLE (*si-sto-sèl'* — du gr. *entéron,* intestin ; *kustis,* vessie, et *kêlê,* tumeur) n. f. Hernie qui contient la vessie et une portion intestinale.

ENTÉRODYALISE (du gr. *entéron,* intestin, et *dialusis,* division) n. f. Plaie avec séparation complète de l'intestin.

ENTÉRODYNIE (du gr. *entéron,* intestin, et *odunê,* douleur) n. f. Douleur intestinale.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE (*sèl'*) n. f. Hernie contenant de l'intestin et de l'épiploon.

ENTÉRO-ÉPIPLOMPHALE (*plon-fal'* — du gr. *entéron,* intestin ; de *épiploon,* et du gr. *omphalos,* nombril) n. f. Chir. Hernie ombilicale, formée à la fois par l'intestin et l'épiploon.

ENTÉROGASTROCÈLE (*stro-sèl'* — du gr. *entéron,* intestin ; *gastêr,* estomac, et *kêlê,* tumeur) n. f. Chir. Hernie formée à la fois par l'estomac et l'intestin.

ENTÉROGRAPHIE (*fi* — du gr. *entéron,* intestin, et *graphein,* décrire) n. f. Description de l'intestin ; étude sur les intestins.

ENTÉRO-HÉMORRAGIE (*mo-ra-jî* — du gr. *entéron,* intestin, et de *hémorragie*) n. f. Chir. Hémorragie des intestins. ‖ On dit mieux ENTÉRORRAGIE.

ENTÉRO-HÉPATITE (du gr. *entéron,* intestin, et *hêpar, atos,* foie) n. f. Méd. Inflammation qui s'étend au foie et à l'intestin.

ENTÉRO-HÉPATOCÈLE (*sèl'* — du gr. *entéron,* entrailles ; *hêpar, atos,* foie, et *kêlê,* tumeur) n. f. Nom sous lequel on désigne des hernies ombilicales, contenant le foie et une certaine quantité d'intestin.

ENTÉRO-HYDROCÈLE (*sèl'* — du gr. *entéron,* intestin, et de *hydrocèle*) n. f. Chir. Hernie intestinale, compliquée d'hydrocèle.

ENTÉROHYDROMPHALE (*dron-fal'* — du gr. *entéron,* intestin ; *hudôr,* eau, et *omphalos,* nombril) n. f. Hernie ombilicale, compliquée d'hydropisie du sac herniaire.

ENTÉROLITHE (du gr. *entéron,* entrailles, et *lithos,* pierre) n. m. Calcul de l'intestin.

— ENCYCL. Les calculs de l'intestin, communs chez les herbivores, sont rares chez l'homme, et sont ordinairement formés par des poils feutrés et incrustés de carbonates et de phosphates; d'autres fois, ce sont des concrétions de phosphate ammoniaco-magnésien.

ENTÉROLITHIASE (rad. *entérolithe*) n. f. Pathol. Formation ou existence de calculs intestinaux.

ENTEROLOBIUM (*lin, bi-om'*) n. m. Bot. Genre de légumineuses-mimosées, série des acaciées, habitant l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Les trois ou quatre espèces connues du genre *enterolobium* sont des arbres inermes, à fleurs disposées en capitules globuleux, rapprochés en épis ou en grappes. Les gousses contiennent beaucoup de tanin et jouissent de propriétés astringentes; telles sont celles de l'*enterolobium timbouva,* nommé *corotû* dans l'Amérique du Sud, employées en thérapeutique et dans la tannerie.

ENTÉROLOGIE (*jî* — du gr. *entéron,* intestin, et *logos,* discours) n. f. Traité, étude sur les intestins.

ENTÉROMALACIE (*si* — du gr. *entéron,* intestin, et *malakos,* mou) n. f. Méd. Ramollissement de l'intestin.

ENTÉROMÉROCÈLE (*sèl'* — du gr. *entéron,* intestin ; *mêros,* cuisse, et *kêlê,* tumeur) n. f. Autre nom des hernies crurales.

ENTÉROMÉSENTÉRIQUE (*rik'* — du gr. *entéron,* intestin, et de *mésentère* adj. Méd. Qui a rapport à l'intestin et au mésentère.

ENTÉROMÉSENTÉRITE n. f. Pathol. Syn. de CARREAU.

ENTÉROMPHALE (*ron-fal'* — du gr. *entéron,* intestin, et *omphalos,* nombril) n. f. Chir. Hernie ombilicale formée uniquement par l'intestin. ‖ On dit aussi ENTÉROMPHALOCÈLE.

ENTÉROMORPHE n. f. Bot. Genre d'algues marines cylindriques et tubuleuses, formé aux dépens des ulves, et comprenant une dizaine d'espèces, répandues dans toutes les mers.

ENTÉROMYIASE (du gr. *entéros,* intérieur, et *muia,* mouche) n. f. Maladie produite et entretenue par des larves de mouches, qui s'introduisent dans le corps. ‖ On dit aussi ENTOMYIASE.

ENTÉROPATHIE (*tî* — du gr. *entéron,* intestin, et *pathos,* douleur) n. f. Maladie des intestins.

ENTÉROPHLÉODE (du gr. *entéros,* intérieur, et *phloios,* écorce) adj. Bot. Qui naît, comme certains lichens, sur le bois mis à nu des autres plantes.

ENTÉROPHYMIE (*mî* — du gr. *entéron,* intestin, et *phuma,* tumeur) n. f. Pathol. Carreau ; tubercules de l'intestin ; phtisie intestinale.

ENTÉROPHYSALIS (*liss*) n. m. Bot. Genre de palmellacées, comprenant des algues à thalle globuleux et cartilagineux.

ENTÉROPNEUMATOSE (du gr. *entéron,* intestin, et *pneuma, atos,* souffle, vent) n. f. Méd. Développement d'une quantité considérable de gaz dans l'intestin. (Peu us.)

ENTÉROPNEUSTES n. m. pl. Classe particulière d'invertébrés, intermédiaires entre les échinodermes et les vers, et que l'on range le plus souvent parmi ces derniers. — *Un* ENTÉROPNEUSTE.

— ENCYCL. Le seul genre qui représente les entéropneustes est appelé *balanoglossus;* il comprend des petits animaux de la Méditerranée et de la mer du Nord, dont les larves présentent les plus grands rapports avec les échinodermes, tandis que les adultes semblent être des vers, encore que leur respiration branchiale interne les rapproche des tuniciers.

ENTÉROPOGON n. m. Genre de graminées, série des chloridées, habitant l'Inde, Madagascar et les Mascareignes : *Les* ENTÉROPOGONS *sont voisins des chloris et se caractérisent par un épi terminal et allongé avec deux glumes inférieures courtes, minces, vides.* Ce sont des herbes à longues feuilles enroulées, gazonnantes : *enteropogon Seychellarum, macrostachya,* etc.)

ENTÉROPTOSE (du gr. *entéron,* entrailles, et *ptôsis,* chute) n. m. Maladie caractérisée par un affaiblissement de la paroi abdominale, donnant lieu à un prolapsus des viscères abdominaux, c'est-à-dire à la splanchnoptose.

— ENCYCL. L'*entéroptose,* qui existe surtout chez la femme, où elle est provoquée par la grossesse et l'abus du corset, consiste en un abaissement de tous les organes abdominaux. Les symptômes qui en résultent sont une grande faiblesse obligeant parfois à une inaction absolue, des douleurs épigastriques avec souvent des vomissements, des phénomènes nerveux divers : insomnie, céphalalgie, mélancolie, irritabilité, palpitations, névralgies, etc. Le seul traitement palliatif consiste dans le port d'une ceinture (sangle de Glénard), qui procure le plus souvent un soulagement immédiat.

ENTÉRORRAGIE (*ro-ra-jî* — du gr. *entéron,* entrailles, et *rhagê,* rupture) n. f. Hémorragie intestinale. ‖ On dit aussi ENTÉRO-HÉMORRAGIE.

— ENCYCL. L'*entérorragie* n'a d'autres symptômes que ceux de toute hémorragie interne. Subitement, le malade pâlit, le regard s'obscurcit, le pouls se ralentit, puis des bourdonnements d'oreilles, des vertiges apparaissent, parfois même il y a perte de connaissance. Tant que le sang n'est pas évacué dans les garde-robes, l'entérorragie ne peut être que soupçonnée, et encore le sang peut-il provenir de l'estomac, ou d'hémorroïdes ulcérées. Ce sont les conditions pathologiques dans lesquelles on se trouve qui préciseront le diagnostic. Les hémorragies intestinales peuvent survenir au cours de la fièvre typhoïde, de l'ulcère du duodénum, du cancer de l'intestin, etc., mais ne devront pas être confondues avec les selles

[illegible] a [illegible] re [illegible] s'observent aussi dans [illegible] est celui [illegible] sur la peau à l'aide [illegible] ou de mercure. [illegible] trouvera bien des injections [illegible] Puis, l'hémorragie arrêtée, [illegible] qui la provoque.

ENTÉRORRHAPHIE [illegible] *fi* — du gr. *entéron*, en[illegible], et [illegible] f. Opération qui consiste [illegible]

— Encycl. On a décrit un grand nombre de procédés [illegible] à l'intestin. Ils ne sont tous que [illegible] de Lembert. L'*entérorraphie* pratiquée [illegible] consiste à adosser les deux [illegible] et à les maintenir par des points de suture. On [illegible] pour cela, d'une aiguille [illegible] et [illegible] de soie, et qui fait cheminer obli[illegible] la [illegible] intestinale en évitant de perforer [illegible] fait deux séries de sutures [illegible] par points séparés pour bien [illegible] les deux muqueuses, la deuxième [illegible] les deux lèvres de la plaie, si la [illegible] ne se [illegible] pas, est très rapide.

ENTÉRORRHÉE [illegible] du gr. *entéron*, intestin, et [illegible] f. Pathol. Diarrhée caractérisée par un [illegible]

ENTÉROSCOPIE [illegible] — du gr. *entéron*, entrailles, et [illegible] m. t. Sc. occ. Divination par les entrailles.

— Encycl. Ce terme [illegible] de prédiction des événements a eu pour [illegible] dans les sacrifices de victimes immolées sur les autels des divinités païennes. Les prêtres notaient les [illegible] de l'agonie, examinaient l'état du sang, des viscères et des entrailles, consignaient les cris des victimes, ainsi que la direction de leurs regards, et ils en tiraient des présages. L'association de ces pratiques divinatoires et du culte lui fit aussi donner le nom d'*hiéroscopie*, car c'était, par excellence, la divination sacrée.

ENTÉROSE du gr. *entéron*, intestin, n. f. Pathol. Maladie de l'intestin. On dit mieux ENTÉROPATHIE.

ENTÉROSPHIGME *sfigm'* — du gr. *entéron*, intestin, et *sphigmos*, étranglement, n. m. Chir. Hernie intestinale étranglée. Peu usité.

ENTÉROSTÉ, ÉE *sté* — du gr. *entéron*, intestin, et *ostéon*, os, adj. Méd. Qui a une pièce osseuse à l'intérieur du corps.

— n. m. pl. Groupe de mollusques céphalopodes, comprenant les genres qui ont à l'intérieur une pièce osseuse ou cornée, comme les seiches, les sépioles, les calmars, etc. — *Un* ENTÉROSTÉ.

ENTÉROSTÉNOSE *sté* — du gr. *entéron*, intestin, et *stenos*, étroit, n. f. Pathol. Rétrécissement de l'intestin.

ENTÉROSTOMIE *sto-mi* — du gr. *entéros*, intérieur, et *stoma*, bouche, n. f. Nom défectueux donné parfois à l'opération de l'anus contre nature. ‖ On doit dire ENTÉROTOMIE.

ENTÉROTOME du gr. *entéron*, intestin, et *tomé*, section, n. m. Chir. Instrument avec lequel on sectionne l'éperon intestinal, pour amener la guérison des anus contre nature.

— Encycl. L'*entérotome* a été imaginé en 1821 par Dupuytren. Cet instrument consistait en une longue pince à deux branches, dites [illegible] *branche mâle*, [illegible] *branche femelle*, [illegible] mues par une vis de rappel. On a modifié à l'infini cet instrument, sans obtenir des résultats [illegible] ceux de Dupuytren. Les plus employés de nos jours sont ceux de Paraïs et de Chaput.

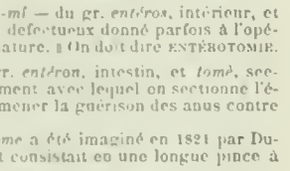

Entérotome.

ENTÉROTOMIE *mi* — rad. *entérotome*, n. f. Chir. Dissection de l'intestin. ‖ Opération que l'on pratique pour guérir les anus contre nature.

— Encycl. L'*entérotomie* est destinée à guérir l'anus artificiel, dont la guérison spontanée est extrêmement rare. La disposition anatomique des deux bouts de l'intestin est telle que les matières fécales tendent toujours à sortir par l'orifice abdominal. La cause de cet accident est la présence d'une valvule dite *éperon*, qui forme un obstacle entre les deux bouts de l'intestin. L'entérotomie, qui a pour but de détruire l'éperon, consiste à introduire dans chaque bout de l'intestin une des branches de l'entérotome, puis à les rapprocher au moyen de la vis de pression. Vers le dixième jour, la section est terminée, [illegible] et les matières fécales reprennent leur cours [illegible] Quelquefois [illegible] l'opération de l'anus contre nature [illegible] consiste à ouvrir une anse intestinale et à la fixer à la paroi abdominale. Cette opération est [illegible] *intestinale*.

ENTÉROTRYPIE *pi* — du gr. *entéron*, intestin, et *trupa*, trou, n. f. Pathol. Perforation de l'intestin. Peu usité.

ENTÉROZOAIRE du gr. *entéron*, intestin, et *zoarion*, animalcule, n. m. Ver intestinal.

ENTERRAGE *terraj'* — rad. *enterrer*, n. m. Techn. Terre ou sable à fondre ce que le fondeur tasse autour du moule, pour le consolider [illegible]

ENTERREMENT *terre-man*, n. m. Action d'enterrer, de mettre en terre, de couvrir de terre. L'ENTERREMENT *des graines, des moissons, des herbes*.

— Par anal. Inhumation, cérémonie qui accompagne la mise en terre d'un mort. *Faire un* ENTERREMENT. ‖ Convoi funèbre. *La pompe des* ENTERREMENTS *intéresse plus la vanité des vivants que la mémoire des morts*. (La Rochef.) ‖ Frais de sépulture. *Payer un* ENTERREMENT. — Fam. *Gai, Amusant comme un enterrement*, Excessivement triste, ennuyeux. *Air, Figure d'enterrement*, Air triste, sombre.

— *Enterrement civil*, Nom sous lequel on désigne les enterrements qui ont lieu sans aucune cérémonie religieuse.

— Fig. et fam. *L'*ENTERREMENT *d'une question*, Spécial. Rejet d'un projet de loi par la Chambre, après discussion. ‖ *Enterrement de première classe*, Enterrement violent, dissimulé sous des éloges.

— Pop. Morceau de charcuterie entre deux tranches de pain.

— Syn. Enterrement, convoi, funérailles, etc. V. FUNÉRAILLES.

— Encycl. V. FUNÉRAILLES.

Enterrement à Ornans (L'), tableau de Courbet (Louvre). — Ce tableau, qui est resté l'œuvre sinon la meilleure, du moins la plus célèbre de Courbet, a fait son apparition au Salon de 1851. Ce fut, suivant un mot attribué à l'auteur, « l'enterrement du romantisme ». La scène se passe dans le cimetière du village d'Ornans, patrie de Courbet. Le ciel est chargé de sombres nuages. Autour de la fosse sont réunis : le prêtre qui chante le *Libera*, les enfants de chœur, les quatre porteurs qui soutiennent la bière, le fossoyeur, les bedeaux, des hommes et des femmes assistant aux funérailles. La critique blâma le peintre d'avoir abaissé l'art à la représentation de types aussi dépourvus de *noblesse*, d'*idéal* et de *style* que ceux qui figurent dans l'*Enterrement à Ornans*. C'est alors que fut inventé le mot *réalisme*, destiné à flétrir la doctrine de ce corrupteur du goût. L'*Enterrement à Ornans* offre cet intérêt historique d'avoir été le point de départ de l'art réaliste. Si cette toile, en tant que manifeste, est très importante, comme œuvre d'art, elle n'est pas attachante en elle-même. Ce désordre d'une foule disséminée autour d'une fosse est affligeant pour l'œil comme pour l'esprit, aussi bien que la disposition horizontale exagérée et le peu de profondeur qui en résulte, et enfin, la tristesse provenant de l'accumulation des habits noirs, des attitudes gauches et figées, est insurmontable. Ces réserves faites, rien n'empêche d'admirer le rendu puissant des types et des costumes d'un coin de province. Courbet se montrait là observateur vrai et coloriste énergique.

ENTERRER (*tè-ré* — de *en*, et *terre*) v. a. Mettre en terre, couvrir de terre; ensevelir : ENTERRER *des artichauts, un trésor*. ‖ Engloutir sous des décombres : *Éboulement qui* ENTERRE *des paysans*.

— Par anal. Inhumer un mort; mettre en terre une personne morte ou vivante : *A Rome, on* ENTERRAIT *vivantes les vestales qui violaient leurs vœux*. ‖ Présider ou assister à l'enterrement de : ENTERRER *un parent*. ‖ Survivre à : ENTERRER *tous ses héritiers*. ‖ Assister à la ruine de : *M. de Blacas* A ENTERRÉ *la monarchie à Hartwell, il l'a* ENTERRÉE *à Gand, etc.* (Chateaubr.) ‖ Faire mourir : *Médecin qui* ENTERRE *tous ses malades*.

— Par ext. Enfermer dans un lieu isolé ou retiré; confiner, obliger à rester dans un lieu triste, une société ennuyeuse : ENTERRER *une mondaine à la campagne*.

— Fig. Mettre fin à; détruire à jamais, faire disparaître : *Vossoyeurs qui* ENTERRENT *le grand cadavre de l'empire romain*. (Th. Gaut.) ‖ Renoncer à : ENTERRER *de belles espérances*. ‖ Tenir caché : ENTERRER *un secret dans son cœur*. ENTERRER *sa douleur au fond de son âme*. ‖ Faire oublier, condamner à rester inconnu, obscur : *Corneille* ENTERRA *les auteurs dramatiques qui l'avaient précédé*.

— *Enterrer une question*, Faire qu'on n'en parle plus.

— *Se faire enterrer*, Mourir.

— Fam. *Enterrer le carnaval*, Se livrer aux dernières réjouissances qu'il autorise.

— Mar. Mettre dans la cale avec le lest : ENTERRER *des marchandises encombrantes*.

Enterré, ée part. pass. du v. Enterrer.

— ALLUS. HIST. **Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré.** V. GOUJAT.

S'enterrer, v. pr. Être enterré. ‖ Être inhumé. ‖ S'ensevelir sous terre. ‖ Faire tomber sur soi des décombres, s'engloutir sous des débris.

— Fig. Se retirer dans un lieu écarté, isolé; vivre loin du monde et du mouvement des affaires ou des plaisirs.

— Manèg. Baisser la tête et s'abandonner des épaules, en parlant du cheval qui cherche un point d'appui sur la main du cavalier.

— Syn. **Enterrer, inhumer.** Ces deux mots ont le même sens. Mais *enterrer*, qui appartient au langage courant, s'applique aux animaux, aux choses, aussi bien qu'aux hommes, et n'éveille d'autre idée que celle de l'ensevelissement. *Inhumer*, de style plus relevé, se dit seulement des hommes. De plus, il éveille l'idée d'une cérémonie plus ou moins pompeuse accompagnant la mise en terre.

— ANTON. **Déterrer, exhumer.**

ENTERREUR (*tè-reur'*), **EUSE** n. Personne qui enterre les morts ou concourt à leur inhumation.

EN-TÊTE (de *en*, et *tête*) n. m. Ce qui est imprimé d'avance au haut du papier employé dans une administration, une agence, etc. ‖ Pl. *Des* EN-TÊTES.

ENTÊTEMENT (*man* — rad. *entêter*) n. m. Sorte de vertige causé par quelque émanation : *L'odeur du lis cause presque toujours l'*ENTÊTEMENT.

— Fig. Ce qu'on s'est mis en tête : *Être la coqueluche ou l'*ENTÊTEMENT *de certaines femmes*. (La Br.) (Vx.) ‖ Opiniâtreté, obstination : *L'*ENTÊTEMENT *sans l'intelligence, c'est la sottise sondée au bout de la bêtise*. (V. Hugo.)

— En T. d'épinglier, Opération qui consiste à assujettir la tête d'une épingle à la tige de laiton ou *hanse*, dans la fabrication à la main.

ENTÊTER (de *en*, et *tête*) v. a. Donner à la tête de, causer une sorte de vertige à : *Les chèvrefeuilles ne m'*ENTÊTENT *point*. (Mme de Sév.)

— Fig. Enorgueillir au point de faire déraisonner : *Parvenu que sa richesse* ENTÊTE. ‖ Engouer, prévenir en faveur de quelqu'un ou de quelque chose : *Les journaux* ENTÊTENT *le public de marottes variées*.

— Techn. *Entêter les épingles*, En fixer les têtes.

Entêté, ée part. pass. du v. Entêter.

— Substantiv. Personne entêtée, opiniâtre : *L'amiral Coligny était un* ENTÊTÉ *systématique*. (Balz.)

— Syn. **Entêté, têtu.** On est *têtu* par nature, *entêté* par accident. L'homme *têtu* tient toujours à toutes ses idées, sur quelque sujet que ce soit; un homme qui n'a aucunement ce caractère peut se montrer *entêté* sur tel ou tel point. Mais, dans la pratique, l'usage confond complètement ces deux mots.

— ANTON. **Docile, flexible, maniable, pliant, traitable.**

S'entêter, v. pr. S'engouer, s'éprendre. ‖ S'opiniâtrer, s'obstiner.

— Syn. **Entêter, engouer, enticher, etc.**

ENTÊTEUR rad. *entêter*, n. m. Ouvrier qui met les têtes aux épingles, qui les entête.

ENTÊTOIR n. m. Machine ou outil servant à entêter les épingles.

ENTHELMINTHE (*tèl'* — du gr. *entos*, en dedans, et de *helminthe*) n. m. Ver vivant en parasite dans l'épaisseur des tissus ou des viscères, ou dans les cavités du corps.

ENTHÉOMANIE (*nî* — du gr. *enthéos*, inspiré, et de *manie*) n. f. Pathol. Folie religieuse. (Peu us.)

ENTHLASE (du gr. *enthlasis*, fracture) n. f. Chir. Fracture du crâne avec enfoncement des esquilles. (Peu us.)

ENTHOUSIASME (*zi-assm'* — du gr. *enthousiasmos*, espèce de fureur et d'inspiration divine dont l'âme est éprise; de *enthous*, inspiré par un dieu, dérivé lui-même de *en*, en, et *théos*, dieu) n. m. Exaltation produite par l'inspiration divine : L'ENTHOUSIASME *des prophètes, des sibylles, de la pythonisse*.

— Par anal. Sorte d'exaltation dont l'écrivain et l'artiste sont animés par la mise en œuvre passionnée de leur sujet : *L'*ENTHOUSIASME *est la chaleur de l'imagination au plus haut degré*. (Marmontel.) ‖ Disposition ou mouvement de l'âme qui la porte à s'exalter et lui inspire une sorte d'entraînement passionné : *Un seul pas au delà de l'*ENTHOUSIASME, *et l'on est dans le fanatisme; un pas de plus, et l'on tombe dans la folie*. (Descuret.) ‖ Admiration passionnée : *Obtenir un succès d'*ENTHOUSIASME.

— Encycl. Étymologiquement, l'*enthousiasme* désignait la présence et l'action de la divinité dans la créature; c'était, par exemple, l'état de la voyante de Delphes, dans les moments où elle rendait les oracles. Par extension, le mot a été appliqué à l'exaltation intellectuelle ou morale, à celle du poète quand l'inspiration s'empare de lui, à celle du penseur que la vue d'une grande vérité transporte, aux élans qui entraînent parfois les individus ou les peuples. Il est exactement le contraire de l'extase, car, d'essence, il est action, tandis que l'extase est immobilité, passiveté. Il est la spontanéité portée à son plus haut point. Par là même, il est également opposé à la réflexion, au sang-froid; au lieu d'examiner, de calculer, de gouverner le mouvement intérieur de sa pensée ou de sa passion, l'enthousiaste se laisse emporter. L'enthousiasme ne saurait être permanent; il a ses hauts et ses bas. Il surgit dans certaines circonstances et sous certaines influences. Habituel, il ne serait guère qu'une agitation nerveuse chronique. En théologie, on a parfois appelé « enthousiastes » ceux des mystiques qui ne veulent connaître que la lumière intérieure de l'esprit et méprisent les enseignements de l'Écriture sainte.

— ANTON. **Apathie, flegme, froideur, indifférence.**

ENTHOUSIASMER (*smé*) v. a. Inspirer de l'enthousiasme à : ENTHOUSIASMER *la foule*. ‖ Frapper d'admiration : *Dieu a concédé à la femme le privilège exclusif d'*ENTHOUSIASMER *les hommes*. (Toussenel.)

S'enthousiasmer, v. pr. Concevoir une admiration exaltée.

ENTHOUSIASTE (*zi-asst'*) adj. Qui admire passionnément : *Critique* ENTHOUSIASTE *de Racine*. ‖ Qui est inspiré par l'enthousiasme : *Des cris* ENTHOUSIASTES.

— Absolum. Qui s'enthousiasme facilement, qui a le caractère exalté : *Un homme* ENTHOUSIASTE.

— Substantiv. : *Les* ENTHOUSIASTES. ‖ Signifie aussi quelquefois Personne inspirée ou qui se donne pour inspirée : *Peuple entraîné par un* ENTHOUSIASTE.

— Hist. relig. Nom générique de tous les sectaires qui se déclarent directement inspirés de Dieu, soit pour l'interprétation des Écritures, soit dans tout autre but : *Les quakers appartiennent, parmi les sectaires, à la classe des* ENTHOUSIASTES.

— ANTON. **Apathique, flegmatique, froid.**

ENTHOUSIASTEMENT (*ste-man*) adv. D'une manière enthousiaste, avec enthousiasme.

ENTHYMÉMATIQUE (*tik'*) adj. Logiq. Qui a la forme de l'enthymème : *Argument* ENTHYMÉMATIQUE. (Aristote appelle *sentence enthymématique* celle qui condense en une seule les deux propositions d'un enthymème. Ex. : *Mortel, ne garde pas une haine immortelle*.)

ENTHYMÈME (du gr. *enthuméma*, réflexion, pensée; de *enthumeisthai*, avoir dans l'esprit; de *en*, en, et *thumos*, esprit) n. m. Logiq. Syllogisme dans lequel l'une des prémisses est sous-entendue.

— Encycl. L'*enthymème* est un syllogisme incomplet, dont une prémisse est sous-entendue. Ex. : « Le courage, étant une vertu, mérite des éloges. » Le syllogisme complet serait le suivant : « Toute vertu mérite des éloges. — Or, le courage est une vertu. — Donc, le courage mérite des éloges. » S'il est imparfait dans l'expression, il est parfait dans l'esprit; la proposition supprimée est une de celles que tout homme reconnaît vraies et qu'il n'a pas besoin d'entendre pour les admettre. Par suite, l'enthymème est la forme naturelle du raisonnement; souvent, un syllogisme complet alourdirait la marche de l'esprit. Aristote appelle ce raisonnement le « syllogisme de l'orateur ».

ENTHYMÉMISME (*mism'* — rad. *enthymème*) n. m. Figure qui consiste dans le rapprochement rapide, frappant, de deux propositions, rapprochement qui suffit pour faire tirer une conséquence. Ex. : *Le maître s'appauvrit, l'intendant devint riche : concluez*.

ENTIBOIS (*boi*) n. m. Morceau de bois qu'on place dans les mâchoires de l'étau pour y appuyer la pièce à limer, dans le but de l'empêcher d'être déformée par la pression des mâchoires, ou encore quand cette pièce doit se mouvoir sous la lime. ‖ On l'appelle aussi ESTIBOIS, et BOIS À LIMER.

ENTICHEMENT (*man*) n. m. Action de s'enticher; état d'une personne entichée.

ENTICHER (pour *entecher*; de *en*, et *teche*, anc. forme de TACHE) v. a. Inspirer un attachement opiniâtre à : *Qui* VOUS A ENTICHÉ *de cette personne?*

— Techn. Tailler sur patron, de façon qu'une partie de l'étoffe que recouvrirait le patron ait déjà été enlevée dans une précédente coupe.

Entiché, ée part. pass. du v. Enticher.

— Fig. Envahi par une tache, gâté : *Fruits* ENTICHÉS.

S'enticher, v. pr. S'attacher opiniâtrément à : S'ENTICHER *d'une femme*. ‖ Absol. S'obstiner, s'opiniâtrer : *Vous avez tort de* VOUS ENTICHER.

— Syn. **Enticher, engouer, entêter, etc.**

ENTIER (*ti-é*), **ÈRE** (du lat. *integer*, proprem. « intact ») adj. Qui est complet, dont rien n'a été retranché : *Un pain* ENTIER. ‖ Qui comprend toutes les parties ou tous les objets distincts dont un tout est composé : *L'univers* ENTIER. *La France* ENTIÈRE. ‖ Qui a toute sa durée, qui est pris dans toute sa durée : *La vie* ENTIÈRE. *Un jour* ENTIER.

— Fig. Complet, absolu : *Jouir d'une* ENTIÈRE *liberté. Agir avec une* ENTIÈRE *bonne foi.* ‖ Sans réserve, sans restriction, sans arrière-pensée : *S'abandonner* ENTIER *à la direction de quelqu'un.* ‖ Sans atteinte : *Conserver sa réputation* ENTIÈRE. ‖ Toujours le même, nullement modifié ou résolu : *En politique, la plupart des questions restent* ENTIÈRES. ‖ *Les choses ne sont plus entières,* Les circonstances ne sont plus les mêmes. ‖ *Ne laisser rien d'entier,* Modifier tout, innover radicalement.

— Particulièrem. Fier et obstiné, qui ne cède, qui ne plie que très difficilement : *Être* ENTIER *dans ses opinions.*

— *Tout entier.* [Dans cette expression, *tout,* pris adverbialement, est invariable.] Absolument entier, dont rien absolument n'a été retranché : *Un pain* TOUT ENTIER. *Le boa avale des lapins* TOUT ENTIERS. ‖ Pris sous tous ses aspects, avec toutes ses facultés : *L'âme peut passer* TOUT ENTIÈRE *dans la voix aussi bien que dans le regard.* (Lamart.) ‖ Qui ne laisse rien après lui, à qui rien ne survit :

Ne laisser aucun nom et mourir *tout entier.*
RACINE.

— Algèbr. *Polynôme entier.* V. POLYNÔME. ‖ *Racine entière.* V. RACINE. ‖ *Fonction entière.* V. FONCTION.

— Arithm. Qui ne contient pas de fractions d'unité : *Les nombres* ENTIERS *et les nombres* FRACTIONNAIRES.

— Bot. Se dit d'une feuille ou d'une formation foliaire (sépale, pétale), dont le limbe présente un contour uni, sans sinuosités ni échancrures.

— Hippiatr. Qui n'a pas subi la castration : *Les chevaux* ENTIERS *sont plus fougueux que les chevaux* HONGRES.

— n. m. Arithm. *Entier* ou adjectiv. *Nombre entier.* Nombre qui ne contient pas de fractions d'unité, mais seulement des unités entières : *Pour diviser une fraction par un* ENTIER, *il faut multiplier par l'*ENTIER *le dénominateur de la fraction.*

— Dans le langage commun, Totalité, existence simultanée de toutes les parties intégrantes : *Passage, Monument conservé dans son* ENTIER.

— Loc. adv. *En entier.* Totalement : *Manger un poulet* EN ENTIER. ‖ Complètement, absolument : *Jamais la panthère ne perd* EN ENTIER *son caractère féroce.* (Buff.) ‖ Dans son ensemble : *La tête* EN ENTIER *prend dans les passions des positions et des mouvements différents.* (Buff.)

— SYN. **Entier, complet, total.** V. COMPLET.

— **Entier, entêté, obstiné,** etc.

— ANTON. **Fractionnaire, partiel.** — **Dépareillé, écorné, entamé, imparfait, incomplet, mutilé, tronqué.**

ENTIERCEMENT (*ti-èr'-se-man* — rad. *entiercer*) n. m. Anc. dr. Dépôt en mains tierces d'une chose saisie.

— ENCYCL. L'*entiercement* était un acte judiciaire par lequel celui qui trouvait aux mains d'une autre personne une chose dont il se disait propriétaire la faisait saisir et séquestrer. Tantôt, le défendeur sur qui se faisait l'entiercement était constitué séquestre, tantôt on nommait un tiers. L'entiercement cessait quand un jugement était rendu sur le fond, et la chose était restituée à celui qui était reconnu propriétaire.

ENTIERCER (*ti-èr-sé* — de *en,* et *tiers*) v. a. Dr. anc. Déposer en mains tierces.

ENTIÈREMENT adv. Dans son entier, dans toutes ses parties, sans qu'il y manque rien : *Travail* ENTIÈREMENT *terminé.* ‖ Complètement, tout à fait : *L'homme* ENTIÈREMENT *seul est celui qui n'a point d'ami.* (La Bruy.)

— ANTON. **Imparfaitement, incomplètement, partiellement.**

ENTILLETTE (*ti-llèt'* [*ll* mll.]) n. f. Petit morceau de bois qu'on met sur une clenche de porte, pour la fixer et l'empêcher d'être ouverte du dedans ou du dehors.

ENTIME ou **ENTIMUS** (*in, muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant de grands charançons allongés, bombés, à élytres saillants aux épaules, revêtus, le plus souvent, uniformément d'écailles dorées, vertes ou cuivreuses. (On connaît une demi-douzaine d'espèces d'entimes, répandues dans les contrées chaudes de l'Amérique du Sud. Tel est l'*entimus imperialis,* ou charançon impérial, parfois si commun au Brésil sur les mimosas que les branches ploient sous le poids.)

Entime (red. d'un tiers).

ENTIMINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant les genres *entimus, rhigus, cydianerus, polyteles* et *phædropus,* tous propres à l'Amérique. — *Un* ENTIMINÉ.

ENTITATULE n. f. Philos. V. ENTITULE.

ENTITÉ (du lat. *entitas,* même sens; de *ens, entis,* être) n. f. Philos. Essence, ensemble des propriétés constitutives d'un être : *Les nobles, éternels par leur généalogie, semblaient faire de chaque famille une* ENTITÉ *puissante coexistant aux siècles.* (T. Gant.)

— Pathol. *Entité morbide.* Se dit des maladies bien déterminées, à type fixe, ou encore de ce qui est supposé constituer l'essence d'une maladie.

— ENCYCL. Philos. Le mot *entité* a une signification qui, selon les cas, est à peu près synonyme d'*essence, nature, manière d'être.* Il s'applique de préférence aux choses, et, pour chacune, il représente la nature ou les attributs communs à tous les sujets qui la composent; il signifie une nature commune à plusieurs sujets. Il désigne le contenu d'une idée générale. L'entité, comme l'idée générale, est donc obtenue par l'abstraction. Par l'abstraction, on peut, par exemple, en tous les hommes énergiques, considérer à part la qualité qu'ils ont commune, la force; la force est une entité. Les scolastiques appelaient l'entité un être de raison; par là, ils voulaient dire que l'entité a une réalité, est un être, mais que cette réalité n'est que pour la raison (et quelques-uns disaient : n'est que *par* la raison). Par exemple, la force n'est pas un pur rien; mais, sauf par abstraction, elle n'existe pas à part d'êtres forts. La qualité est une réalité, mais qui n'est pas en dehors de sujets qu'elle détermine. La querelle des nominalistes, des réalistes et des conceptualistes porte sur la manière dont il faut concevoir le rapport des sujets et des entités, c'est-à-dire des choses individuelles et des essences.

ENTITULE (dimin. de *entité*) n. f. Philos. Petite entité. (Ne se dit que par dérision.) ‖ On dit aussi ENTITATULE.

ENTLEBUCH, village de Suisse (cant. de Lucerne), au confluent de la Grande Entle et de la Petite Emme; 2.700 hab. Fromages. Scieries. Ch.-l. de district.

ENTOBRANCHE (du gr. *entos,* en dedans, et *brogkhia,* branchies) adj. Qui a les branches situées à l'intérieur du corps. (S'emploie surtout en parlant de certains mollusques, comme les ténioglosses. Les solaridés, littorinidés, mélaniidés sont des entobranches.)

ENTOCANNULA n. f. Genre de radiolaires, famille des challengéridés, comprenant des microorganismes marins, globuleux ou ovales, ou sphériques, couverts de cils dressés. (On connaît quatre espèces d'*entocannula,* réparties dans le Pacifique, de 600 à 1.200 mètres de profondeur, ou dans l'Atlantique nord.)

ENTOCLADIE (*di*) n. f. Genre d'algues, de la famille des confervacées, renfermant des plantes filamenteuses et isogames.

ENTOCONCHIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, comprenant le seul genre entoconque. — *Un* ENTOCONCHIDE.

ENTOCONQUE (*konk'* — du gr. *entos,* dedans, et *koghkê,* coquille) adj. Qui a sa coquille intérieure, c'est-à-dire couverte par le manteau, en parlant de certains mollusques. (Pris substantiv., les *entoconques* sont des opisthobranches tectibranches, tels que les doridhidés, philinidés, gastéroptéridés.)

ENTOCONQUE (*konk'*) ou **ENTOCHONCHA** (*kon-ka*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *entoconchidés,* comprenant une singulière forme dégradée par le parasitisme, cylindrique, vermiforme, et ne possédant de coquille qu'à l'état de larve. (L'espèce type du genre est l'*entochoncha mirabilis,* qui vit dans une holothurie de l'Adriatique; une autre, *entochoncha Mulleri,* vit en Malaisie.)

ENTODERME n. m. Biol. et bot. Syn. de ENDODERME.

ENTODESME ou **ENTODESMA** (*dess'*) n. m. Zool. Sous-genre de *lyonsia* (mollusques gastéropodes), comprenant des formes à coquille mince, irrégulière, épidermée, qui vivent dans les trous des rochers ou dans le corps d'ascidies. (On connaît quelques espèces d'entodesmes, répandues dans les mers d'Amérique.)

ENTODINIUM (*ni-om'*) n. m. Zool. Genre d'infusoires péritriches, comprenant des animalcules parasites dans l'estomac des ruminants. (Les *entodinium* ont une enveloppe dure; leur bouche, qui s'ouvre à l'avant du corps, a un péristome extensible. On en connaît quelques espèces, telles que l'*entodinium bursaria.*)

ENTODISCAL, ALE, AUX (*skal'* — du gr. *entos,* en dedans, et de *disque*) adj. Bot. Qui a lieu à l'intérieur du disque, en parlant de l'insertion des étamines : *Insertion* ENTODISCALE.

ENTOGANE n. m. Bot. Syn. de ÉVODIE.

ENTOHYAL (du gr. *entos,* dedans, et *huoeidês,* hyoïde) n. m. Anat. Os qui occupe le centre de l'appareil hyoïde.

ENTOILAGE (*laj'* — rad. *entoiler*) n. m. Techn. Action de mettre une dentelle, une guipure sur une toile. ‖ Étoffe qui sert pour entoiler; réseau auquel est cousue une dentelle. ‖ Opération qui consiste à coller sur une toile une carte, un dessin, une estampe. ‖ Action de déployer et d'attacher les toiles sur les ailes d'un moulin à vent.

ENTOILER (de *en,* et *toile*) v. a. Monter sur toile une guipure, une dentelle, une pièce d'ajustement. ‖ Coller sur une toile une carte, un dessin, une estampe, etc. ‖ *Entoiler un moulin,* Étendre et attacher les toiles sur ses ailes.

ENTOIR n. m. Arboric. Instrument dont on se sert pour enter. Syn. de GREFFOIR.

ENTOISAGE (*zaj'*) n. m. Action d'entoiser.

ENTOISER (*zé* — de *en,* et *toiser*) v. a. Disposer pour être toisé, mesuré : ENTOISER *des matériaux.* ‖ On dit aussi EMMETRER.

ENTOLITHIENS (*ti-in*) n. m. pl. Grand groupe de radiolaires, comprenant ceux de ces protozoaires qui sont des individus solitaires dont la charpente squelettique siliceuse est extérieure à la capsule. (Les entolithiens, si l'on admet cette division, renferment les deux grandes familles dites des *cyrtidés* et des *amphilitidés.*) — *Un* ENTHOLITHIEN. V. RADIOLAIRES.

ENTOLIUM (*li-om'*) n. m. Paléont. Sous-genre d'*amussium* (mollusques lamellibranches, famille des pectinidés), comprenant des peignes dont l'intérieur des valves n'a pas de côtes. (Les *entolium* sont fossiles dans les terrains secondaires et carbonifères.)

ENTOLOME n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisé par ses spores anguleuses de couleur saumon, ses feuillets rosés ou jaunâtres, formant une échancrure à leur point d'attache sur le pied. (Les deux espèces principales sont l'*entolome en bouclier,* comestible, qui vient dans les prés et exhale une odeur de farine fraîche, et l'*entolome pluteus,* qui pousse dans les bois et est vénéneux.)

ENTOMBER (*ton* — de *en,* et *tombe*) v. a. Mettre dans la tombe. (Mot employé par Chateaubriand.)

ENTOME (du gr. *en,* dans, et *tomos,* section) n. m. Nom général des animaux articulés.

ENTOMIQUE (*mik'* — rad. *entome*) adj. Qui a rapport aux insectes : *Organisation* ENTOMIQUE.

ENTOMOBIES (*bi*) n. f. pl. Groupe d'insectes diptères, comprenant les tachinaires, mouches dont les larves se développent dans le corps des chenilles. Le nom d'entomobies est tombé en désuétude et a été remplacé par celui de *tachinaires.*) — *Une* ENTOMOBIE.

ENTOMOCHILE (*kil'*) ou **ENTOMOCHILUS** (*ki-lus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des physogastérinés, comprenant des formes larges, courtes et trapues, pubescentes, fortement ponctuées, et d'un noir uniforme. Les entomochiles, dont on connaît trois ou quatre espèces, sont propres au Chili.)

ENTOMODERE ou **ENTOMODERES** (*dè-rèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des nyctélinies, comprenant des formes assez grandes, à corselet latéralement épanoui, à élytres carénés et rugueux. (Les espèces de ce genre, au nombre de quatre, sont propres à la république Argentine; elles y représentent les *sepidium* de la Barbarie. Tels sont les *entomoderes Erebi* et *draco.*)

ENTOMOFUGE (*fuj'* — du gr. *entomon,* insecte, et *pheugein,* mettre en fuite) adj. et n. m. Pharm. Vermifuge. (Inus.)

ENTOMOGRAPHE (du gr. *entomon,* insecte, et *graphein,* écrire) n. m. Naturaliste qui s'occupe d'entomologie descriptive. *Entomographe* se prend dans un sens beaucoup plus restreint que celui d'*entomologiste.*)

ENTOMOGRAPHIE (*fi* — rad. *entomographe*) n. f. Partie de l'histoire naturelle, qui consiste dans la description des insectes. ‖ Ouvrage descriptif sur les insectes. *Fischer de Waldheim a écrit, au commencement du* XIXe *siècle, une* ENTOMOGRAPHIE *de la Russie.*

ENTOMOGRAPHIQUE (*fik'* — rad. *entomographe*) adj. Qui se rapporte à l'étude descriptive des insectes : *Travail* ENTOMOGRAPHIQUE.

ENTOMOLEPIS (*lé-piss'*) n. m. Bot. foss. Genre d'abiétinée, caractérisé par ses cones dont les bractées mères se prolongent au delà des écailles ovulifères par une expansion membraneuse nettement incisée sur les bords.

ENTOMOLOGIE (*ji* — du gr. *entomon,* animal annelé, et *logos,* discours) n. f. Partie de la zoologie, qui traite des animaux articulés, comme les crustacés et les insectes : *L'*ENTOMOLOGIE *comprend l'étude non seulement des insectes, mais encore celle des crustacés, des arachnides, des myriapodes et des onychophores.* ‖ Ouvrage sur l'entomologie.

— ENCYCL. Le fondateur de la science entomologique est Linné, qui établit les divisions systématiques, décrivant soigneusement les genres et les espèces. Fabricius et Latreille furent ses plus illustres continuateurs; l'école de Cuvier, en arrêtant les grandes coupes, favorisa les progrès de l'*entomologie* descriptive, tandis que les grands observateurs, tels que Léon Dufour, reprenaient et complétaient les observations de mœurs que les précurseurs de l'entomologie moderne, Réaumur, De Geer, Fourcroy, etc., avaient si consciencieusement notées. Aujourd'hui, l'entomologie compte comme une des branches les plus cultivées de l'histoire naturelle. Les applications de cette science à l'agriculture ont encore augmenté cette importance, surtout depuis les travaux de Goureau, de Ratzebourg et de tant d'autres, qui nous apprirent l'importance des dégâts causés par les insectes et les moyens d'y remédier. D'autres naturalistes, dont les premiers furent Huber, de Genève, et Guérin Méneville, montrèrent les avantages que l'homme tire de la culture rationnelle des abeilles ou de l'élève des vers à soie de toutes races. L'entomologie française, représentée officiellement par une chaire au Muséum de Paris, un laboratoire d'études dépendant du ministère de l'agriculture, et par la Société entomologique de France, reconnue d'utilité publique, produit d'importants travaux.

ENTOMOLOGIQUE (*jik'* — rad. *entomologie*) adj. Qui se rapporte aux animaux articulés, à leur étude : *Collection* ENTOMOLOGIQUE. ‖ *Faune entomologique,* Ensemble des animaux articulés, crustacés, arachnides, insectes, etc., qui habitent un pays.

ENTOMOLOGISTE (*jisst'* — rad. *entomologie*) n. m. Naturaliste qui étudie les animaux articulés, et particulièrement les insectes : *Les* ENTOMOLOGISTES *sont, le plus souvent, des gens méticuleux et observateurs.*

— ENCYCL. On entend aussi bien par *entomologistes* les savants que les amateurs et collectionneurs d'insectes. On peut distinguer, parmi les entomologistes, des catégories telles que celles des carcinologistes, arachnologistes, coléoptéristes, lépidoptéristes, etc., suivant qu'ils s'occupent spécialement de crustacés, d'araignées, de coléoptères, de papillons.

ENTOMOMYCÈTE (*sèt'* — de gr. *entomon,* insecte, et *mukês,* champignon) n. m. Bot. Champignon qui croît sur les insectes. On trouve de ces champignons parmi les hyphomycètes, et surtout dans les familles des entomophthorées et des laboulbéniacées.

ENTOMOPHAGE (du gr. *entomon,* insecte, et *phagein,* manger) adj. et n. Qui se nourrit d'insectes. On dit aussi INSECTIVORE.

— Bot. Qui vit en parasite aux dépens des insectes. Se dit de beaucoup de champignons sphériacés, en particulier du *botrytis Bassiana,* qui produit la muscardine des vers à soie, et du *sphæria Robertsii* (cordyceps), qui se développe sur la chenille de l'*hepialus virescens* de la Nouvelle-Zélande.) On dit aussi ENTOMOPHYTE, et ENTOMOMYCÈTE.

ENTOMOPHAGES (*faj'* — n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères térébrants, comprenant ceux qui vivent en parasites dans des larves, comme les ichneumons. Les principales divisions des entomophages sont : les *pteromaliens,* les *chalcidiens,* les *braconiens* et les *ichneumoniens.*) — *Un* ENTOMOPHAGE.

ENTOMOPHILE (du gr. *entomon,* coupé (insecte), et *philos,* ami) adj. Bot. Se dit des plantes dont la fécondation est due au transport du pollen par les insectes, par opposition aux *anémophiles,* dont la fécondation est due au transport du pollen par le vent.

— ENCYCL. L'étude du rôle des insectes dans la fécondation des phanérogames, ébauchée par Sprengel, a été surtout approfondie par Darwin. Il s'est proposé, notamment, d'établir que les teintes vives des fleurs auraient pour but d'attirer les insectes; le vent n'interviendrait efficacement que chez les plantes dont les fleurs sont dépourvues de teintes vives (conifères, graminées, cupulifères, salicinées, etc.), qui fleurissent souvent au printemps, avant que les feuilles soient bien développées, et produisent parfois une énorme quantité de pollen peu cohérent. Il y a bien des réserves à faire à ce sujet; à côté de la couleur des fleurs, leur odeur, les matières sucrées qu'elles emmagasinent, etc., peuvent intervenir pour

[illegible] qu'il soit exact de dire que tel est le but [illegible] par la nature aux nectaires, qui ont leur [illegible] par la plante elle-même.

Entomophile.

ENTOMOPHILE ou **ENTOMOPHILA** n. m. Genre d'oiseaux passereaux tenuirostres, famille des trophilidés, comprenant des sous-genres à couleurs brillantes, dont on connaît environ six espèces propres à l'Amérique du Nord et à la Nouvelle-Guinée. L'espèce la plus répandue est l'*entomophila alicujutrix*, qui habite les deux régions.

ENTOMOPHTHORE n. m. Genre de champignons, type de la famille des *entomophthorés*.

— Encycl. Les *entomophthorés* attaquent surtout les chenilles et l'espèce la plus commune est l'*entomophthore racoïde*, qui fait périr les chenilles de la pierride du chou. Quand on voit des animaux fixés aux feuilles du chou par des filaments qui émergent du corps de l'insecte, c'est qu'ils ont été envahis et tués par l'entomophthore, dont le mycélium produit ces filaments fixateurs.

ENTOMOPHTHORÉES n. f. pl. Famille de champignons, dont la plupart sont parasites d'insectes. — *Une* ENTOMOPHTHORÉE.

— Encycl. Les mouches, les chenilles périssent parfois en grand nombre, victimes de véritables épidémies. Le mycélium se développe à l'intérieur du corps des insectes et le remplit totalement en détruisant tous les tissus, sauf le tube digestif, les trachées et le squelette chitineux. Les spores se forment en files, les unes au-dessous des autres, à l'extrémité de filaments qui ont perforé la peau de l'insecte, et se sont allongées à l'air. Ces spores parviennent à semer sur de nouveaux individus, y germent tout de suite et propagent rapidement la maladie.

ENTOMOPHYTE (du gr. *entomon*, insecte, et *phuton*, plante) n. m. Plante cryptogame, qui croît sur les insectes.

ENTOMOSCELIS (*o-lis*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomelidés, tribu des chrysomélinés, comprenant des formes arrondies, rouges, variées de noir et dont on connaît huit espèces réparties en Europe, en Afrique et en Asie Mineure. L'espèce type du genre est répandue en Espagne et dans la France méridionale.

Entomoscelis (gr. 2 fois).

ENTOMOSPORIUM (*spo-ri-om'*) n. m. Genre de champignons sphéropsidées, caractérisés par des périthèces hémisphériques, à stylospores quadriloculaires. On en connaît deux espèces, qui croissent sur les feuilles des poiriers et des néfliers.

ENTOMOSTÉGUES (*stégh'*) n. m. pl. Grand groupe de foraminifères, renfermant ceux dont la coquille est formée de loges alignées, alternant suivant deux axes enroulés en spires fermées. (Les amphistégines et les hétérostégines sont les principaux exemples des foraminifères entomostegues.) — *Un* ENTOMOSTÉGUE.

ENTOMOSTOME (*stom'*) — du gr. *entomos*, coupé, et *stoma*, bouche) adj. Zool. Qui a l'ouverture de la coquille échancrée, en parlant de certains mollusques. (Les gastéropodes prosobranches pectinibranches entomostomes comprennent les *modulidés*, *planaxidés*, *néridéidés*, *trichotropidés*.)

ENTOMOSTRACÉ (*stra-sé*), **ÉE** (du gr. *entomos*, divisé, et *ostrakon*, test) adj. Zool. Qui appartient au groupe des entomostracés.

ENTOMOSTRACÉS (*stra-sé*) n. m. pl. Grande division des crustacés, comprenant ceux dont l'organisation est la plus simple et qui se répartissent dans les ordres des *phyllopodes*, *ostracodes*, *copépodes* et *cirripèdes*. — *Un* ENTOMOSTRACÉ.

ENTOMYIASE n. f. Pathol. V. ENTEROMYIASE.

ENTON n. m. Tonnell. Morceau de bois rapporté à une douvelle pour remédier à un défaut du bois et que l'on fixe au moyen de chevilles arasées ensuite.

ENTONISCIDÉS (*nis-si*) n. m. pl. Zool. Famille de crustacés isopodes entomopodes, comprenant des animaux sacciformes, privés de membres, qui vivent enfoncés en tout ou partie dans le corps d'autres crustacés. Les larves des entoniscidés sont fort différentes des adultes. Les entoniscidés comptent comme genres principaux : *cryptoniscus*, *entoniscus*, etc. — *Un* ENTONISCIDÉ.

ENTONISQUE (*nisk'*) ou **ENTONISCUS** (*in, ni-skuss*) n. m. Zool. Genre de crustacés isopodes, type de la famille des *entoniscidés*, comprenant des formes dégradées, parasites des pagures et des crabes. On connaît quelques espèces d'entoniscques, toutes vivent dans les viscères ou le tube digestif [illegible]. Tel est l'*entoniscus carcinii*, de la Méditerranée, parasite du crabe commun *carcinus Mænas*.

ENTONNAGE (*to-naj'*) — rad. *entonner*) n. m. Mise du vin, du cidre, de la bière en tonneaux.

ENTONNAISON n. f. et **ENTONNEMENT** n. m. Econ. rur. Syn. de ENTONNAGE.

ENTONNER (*to-né*) — de *en*, et *ton*) v. a. Mus. Chanter les premières notes, en donnant ainsi le ton aux autres chanteurs. (*Quand* [illegible] ENTONNE *tant les [illegible], il est impossible de le bien chanter.*)

— Poétiq. Composer, élaborer en vers :

> Tout chantre ne peut pas sur le ton d'un [illegible]
> *Entonner* en grands vers la discorde et [illegible]
> BOILEAU.

— Litterg. Chanter seul le commencement d'un morceau religieux. ENTONNER *le* Gloria.

ENTONNER (*to-né*) — de *en*, et *tonneau*) v. a. Mettre en tonneaux du vin, du cidre, de la bière, etc. ‖ Par ext. Verser dans la bouche, ingurgiter : ENTONNER *la nourriture à un malade*.

— Pop. Boire : *Gaillard qui* ENTONNE *verre sur verre.* *S'entonner*, v. pr. Être entonné. ‖ Par ext. S'engouffrer : *Vent qui* S'ENTONNE *dans la cheminée.*

ENTONNERIE (*to-ne-ri* — rad. *entonner*) n. f. En T. de brasserie. Lieu où sont rangés les tonneaux à remplir.

ENTONNOIR (*to-noir'* — rad. *entonner*) n. m. Ustensile en verre, bois, fer ou autre matière, ayant le plus souvent la forme d'un cône évasé, ouvert par la base et le sommet, et servant à transvaser des liquides : ENTONNOIR *pour filtrer à chaud ou au bain-marie.* ENTONNOIR *autoclave.* ENTONNOIR *automatique.* ENTONNOIR *ovale pour eau-de-vie.* ENTONNOIR *forme Rouen pour cidre.*

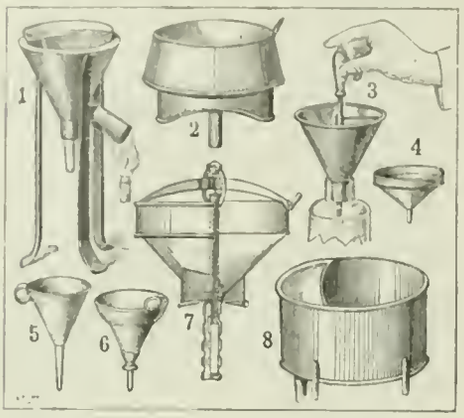

Entonnoirs : 1. Pour filtrer à chaud ; 2. Forme Rouen ; 3. Transvaseur pour poudres ; 4. A huile ; 5. Ordinaire ; 6. Autoclave ; 7. Automatique ; 8. Ovale à eau-de-vie.

— Par anal. Cône très évasé ; objet ayant la forme d'un cône très évasé : *Village situé au fond d'un* ENTONNOIR.

— Fam. Gosier de buveur.

— Anat. Prolongement conique de la base du troisième ventricule du cerveau, au-dessus de la tige pituitaire. ‖ Petite cavité conique au sommet du noyau commun, dans l'oreille interne. ‖ Nom donné quelquefois aux calices des reins.

— Arboric. Forme particulière donnée aux arbres fruitiers à basse tige dans laquelle le tronc est entouré de branches redressées, de sorte que l'arbre présente l'aspect d'un entonnoir. ‖ On dit mieux ARBRE EN BUISSON, ou EN GOBELET.

— Bot. *Entonnoir brun*, Nom d'un agaric du genre coprin. ‖ Nom vulgaire de diverses espèces de champignons. ‖ Pédoncule creux et en forme d'entonnoir, qu'on rencontre chez des lichens. ‖ *Fleur en entonnoir*, Fleur de forme conique. (On dit aussi FLEUR INFUNDIBULIFORME.)

— Chir. Instrument en forme d'entonnoir, qu'on emploie soit à diriger des vapeurs, soit à conduire un cautère actuel sur la partie malade.

— Géol. Mot par lequel on désigne quelquefois le bassin de réception d'un torrent. ‖ Se dit des gouffres qui s'ouvrent à la surface des pays calcaires et dont la forme d'entonnoir renversé est due en partie à des effondrements provoqués par le travail des eaux souterraines.

— Moll. Nom vulgaire donné aux espèces de patelles et de fissurelles les plus profondes. ‖ Genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve, formé aux dépens des troques et non adopté.

— Pêch. Syn. de VERVEUX.

— Physiq. *Entonnoir magique*, Sorte d'entonnoir qu'on peut faire couler à volonté.

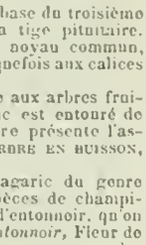
Entonnoir magique.

— Techn. Partie supérieure d'un four à chaux. ‖ Partie de l'embouchoir qui livre passage à la baguette, dans les anciennes armes à feu. ‖ Excavation conique, que forme dans le sol un coup de mine que l'on fait partir à fleur de terre ou à une faible profondeur.

— ENCYCL. Physiq. *Entonnoir magique.* Cet entonnoir est double. C'est dans l'espace compris entre les deux enveloppes que l'on introduit le liquide qui doit couler ou s'arrêter au gré de l'opérateur. Pour obtenir ce résultat, on a muni l'appareil de deux ouvertures capillaires : l'une qui met constamment en communication la capacité intermédiaire contenant le liquide avec le tube de dégagement de l'entonnoir proprement dit ; et l'autre ménagée à la partie supérieure de l'anse creuse, qui met en communication avec l'atmosphère le liquide renfermé entre les deux entonnoirs. Lorsqu'on bouche l'ouverture ménagée dans l'anse avec l'un des doigts de la main qui tient l'appareil, le liquide ne peut pas s'écouler, mais le moindre mouvement de ce doigt permet de laisser rentrer l'air et rétablit l'écoulement.

Entonnoirs : A. A robinet. B. A robinet et bouche à l'emeri.

— Art milit. *Entonnoir de mine.* On nomme ainsi la cavité qui se forme par suite de l'explosion d'un *fourneau de mine* et qui présente généralement la forme d'un cône renversé, analogue à celle d'un entonnoir ; toutefois, cette cavité, en partie comblée par les terres qui retombent à l'intérieur, a souvent une apparence arrondie plutôt que conique, d'où la distinction d'*entonnoir apparent* et d'*entonnoir réel*.

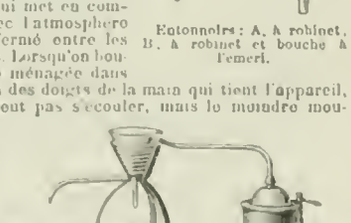
Entonnoir chauffé à la vapeur et destiné à filtrer à chaud.

On donne aussi le nom d'« entonnoir » aux excavations produites par les projectiles creux, lorsqu'ils éclatent dans le sol ou dans un épaulement. Elles peuvent atteindre 50 centimètres à 3 mètres de profondeur.

ENTOOLITHE n. f. Oolithe creuse, dont l'intérieur est tapissé de cristaux à la manière des géodes.

ENTOPARASITE (*an* — du gr. *entos*, en dedans, et de *parasite*) n. et adj. Se dit de tout végétal ou animal qui vit dans le corps d'un animal ou dans l'épaisseur des tissus d'un végétal.

ENTOPHTALMIE (*mi* — du gr. *entos*, en dedans, et de *ophtalmie*) n. f. Inflammation des parties internes de l'œil.

ENTOPHYLLIN, INE (du gr. *entos*, en dedans, et *phullinos*, de feuilles) adj. Bot. Dont les bourgeons sont enfermés dans la substance même de la plante.

ENTOPHYLLOCARPE (du gr. *entos*, en dedans ; *phullon*, feuille, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Dont les semences naissent dans les feuilles.

ENTOPHYTE (du gr. *entos*, en dedans, et *phuton*, plante) adj. Bot. Qui croît dans l'intérieur des tissus animaux ou végétaux.

ENTOPHYTES (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. pl. Méd. et bot. Végétaux parasitaires qui se développent dans l'intérieur des organes. — *Un* ENTOPHYTE.

— ENCYCL. Bot. Les *entophytes*, si l'on prend ce mot dans son acception la plus large, sont pour les végétaux ce que les *entozoaires* sont pour les animaux : des parasites qui se développent à l'intérieur de leurs tissus. Tels sont les anguillules, sorte d'helminthes qui vivent dans les grains de blé, dont ils rongent la substance. En un sens plus restreint, on applique ce terme à des champignons microscopiques, qui attaquent un grand nombre de plantes cultivées ou sauvages. Ils appartiennent principalement aux groupes des urédinées, des ustilaginées, des péronosporées, des hyphomycètes et produisent les maladies appelées *charbon*, *carie*, *rouille*, *mildiou*, *oïdium*, etc.

ENTOPHYTOGENÈSE (*je-nèz'* — du gr. *entos*, en dedans ; *phuton*, plante, et *génesis*, génération) n. f. Bot. Production de plantes parasites dans le tissu des végétaux.

ENTOPOGONE (du gr. *entos*, en dedans, et *pôgôn*, barbe) adj. Bot. Dont le péristome interne est formé de cils libres ou réunis en une membrane plissée.

ENTOPROCTES (*prokt'*) n. m. pl. Zool. Sous-classe de bryozoaires, comprenant ceux dont l'intestin débouche à l'intérieur de la couronne formée par les tentacules. (Les entoproctes représentent les formes les plus simples des bryozoaires ; ce sont ceux dont les adultes ressemblent le plus aux larves. Leurs colonies sont répandues surtout dans les eaux salées. Deux familles composent cette sous-classe : ce sont les *pédicellidés* et les *loxosomidés*.) — *Un* ENTOPROCTE.

ENTOPTIQUE (*ptik'* — du gr. *entos*, en dedans, et *optikos*, optique) adj. ‖ *Phénomènes entoptiques.* Se dit d'impressions ou de sensations visuelles qui résultent de causes placées dans l'œil lui-même. (Ces causes peuvent être d'origine mécanique, produites par la circulation sanguine (éclairs, étincelles), d'origine nerveuse (hallucinations), ou provenir des organes mêmes de la vision, *mouches volantes* ou *spectres perlés*, ayant pour origine des filaments nageant dans le corps vitré et dont l'ombre se projette sur la rétine.)

ENTORDRE v. a. Entortiller. (Vieux.)

ENTORIA, fille d'Icarius, que Saturne, d'après la Fable, rendit mère de Janus, d'Hyminus, de Faustus et de Felix.

ENTORSE (de *en*, et *tordre*) n. f. Pathol. et art vétér. Déplacement momentané et incomplet d'une articulation, avec tiraillement violent des parties molles et des ligaments qui l'entourent. (Se dit plus particulièrement de la distension des tendons du pied) : *Se donner une* ENTORSE. (On disait autref. ENTORSURE.) ‖ *Entorse du boulet*, Syn. de EFFORT DE BOULET.

— Fig. et fam. Atteinte violente : *Fortune qui a reçu une fâcheuse* ENTORSE. ‖ Altération : *Donner une* ENTORSE *à la vérité, à une théorie, au sens d'un texte.*

— Techn. Résidu de la cire fondue. ‖ Accident de tissage, résultant de la torsion de plusieurs fils groupés derrière l'enverjure.

— ENCYCL. Pathol. L'*entorse* se montre surtout dans les articulations dont les mouvements sont très bornés, comme celles des os du poignet (carpe) ou du cou-de-pied (tarse). Celles-ci présentent, en général, des surfaces osseuses, larges ou multipliées, ce qui permet difficilement la luxation complète ; mais la rupture et la distension des ligaments sont fréquentes, parce que ce sont ces parties qui supportent presque tous les efforts. Les articulations très mobiles se luxant plus facilement, le résultat d'une violence s'arrête plus rarement à la simple entorse. Les rachitiques sont particulièrement prédisposés aux entorses. Les signes de l'entorse sont une douleur vive ressentie au moment du choc, la mobilité temporaire de l'articulation, bientôt suivie de raideur. La distension des ligaments et des parties molles a pour conséquence le gonflement de l'articulation par infiltration séreuse dans le tissu cellulaire, quelquefois par épanchement du sang dans les tissus ou par épanchement séreux dans les synoviales articulaires. L'entorse, ordinairement bénigne et vite réparée chez les sujets sains et vigoureux, peut être le point de départ d'une multitude d'affections chez les sujets malades ou affaiblis.

Le traitement consiste à prévenir l'engorgement, s'il n'existe pas encore, et à le combattre, s'il est déjà survenu. A cet effet, on emploiait autrefois les affusions d'eau très froide, qui avaient pour objet de ralentir la circulation du sang dans la partie blessée. Ce moyen est infidèle, à cause de la réaction violente qui survient quand on cesse l'affusion. On donne, au contraire, la préférence aux bains ou affusions d'eau très chaude (50° à 55°) combinées avec le massage et une légère compression. Il faut éviter l'immobilisation complète de l'articulation ; il faut, au contraire, sans la fatiguer, lui faire exécuter doucement tous les mouvements dont elle est susceptible. Traitées par l'eau chaude, le massage, le mouvement rationnel et la compression légère, la plupart des entorses guérissent très rapidement.

ENTORSÉ, ÉE adj. Qui a une entorse.

ENTORTILLAGE (*ti-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Action d'entortiller. ‖ Résultat de cette action.
— Fig. Etat de ce qui, dans les discours et les écrits, est équivoque, entortillé, prétentieux : *Style qui est plein d'entortillage*
— REM. Ne s'emploie guère qu'au fig.

ENTORTILLEMENT (*ti-lle-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de ce qui s'entortille autour de quelque chose. ‖ Etat d'une chose entortillée autour d'une autre : *L'*ENTORTILLEMENT *de la vigne autour d'un arbre.*
— Fig. Embarras, obscurité du discours, du style : *Phrase dans laquelle il y a de l'*ENTORTILLEMENT.

ENTORTILLER (*ll* mll. — de *en*, et *tortiller*) v. a. Envelopper, entourer d'un objet tortillé : ENTORTILLER *un sou dans du papier.*
— Fig. Envelopper de toutes parts : *Cette chaîne de deuil et de funérailles qui nous* ENTORTILLE *ne se brise point, elle s'allonge.* (Chateaubr.) ‖ Embrouiller, embarrasser, rendre obscur et confus : ENTORTILLER *son style.*
— Fam. Amener subtilement à ses fins, séduire par des paroles captieuses : *Chercher à* ENTORTILLER *quelqu'un.*
Entortillé, ée part. pass. du v. Entortiller.
— Chir. *Suture entortillée*, Celle qui se pratique surtout pour l'opération du bec-de-lièvre et pour fermer les saignées.
S'entortiller, v. pr. Etre entortillé ; entortiller son corps. ‖ Se serrer l'un contre l'autre en entortillant ses membres.
— Fig. S'embarrasser, s'embrouiller dans ses discours.
— ANTON. **Détortiller.**

ENTORTILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. et adj. Se dit d'une personne qui entortille, qui trompe par des paroles captieuses : *Tout marchand est* ENTORTILLEUR.

ENTOSIPHON n. m. Genre d'infusoires flagellates, famille des anisonémidés, comprenant des animalcules cornés, ovales, nageant librement dans les eaux stagnantes. (Le type de ces infusoires, si petits qu'ils n'atteignent pas un millième de millimètre, est l'*entosiphon sulcatus*, abondant dans les mares.)

ENTOSTHODON (*sto*) n. m. Sous-genre de bryacées, comprenant des mousses annuelles ou vivaces qui croissent sur les rochers, le long des cours d'eau.

ENTOTHRIX (*trikss*) n. m. Genre de leptotrichées, comprenant des algues d'eau douce à thalle, tubuleux et très filamenteuses.

ENTOTORRHÉE (*to-ré* — du gr. *entos*, en dedans ; *ous, ôtos*, oreille et, *rhéein*, couler) n. f. Ecoulement qui se produit dans l'oreille interne.

ENTOTTO ou **ANTOTO**, ville d'Ethiopie (Choa), située sur la *montagne d'Entotto* (3.000 m.), sorte de nœud orographique d'où les eaux s'écoulent, au N., dans le bassin de l'Abaï (cours supérieur du Nil Bleu), au S., dans le bassin de l'Aouach. Cette ville a été, à diverses époques, notamment sous le négus Ménélik, en 1891, la capitale du Choa, lequel constituait un royaume quasi indépendant de l'empire d'Ethiopie. Entotto, où l'on voit encore les tombeaux des anciens rois, se trouve à 20 kilomètres d'*Addis-Ababa*, capitale actuelle de toute l'Ethiopie.

ENTOUF, nom de six rois de l'ancienne Egypte (XIe dynastie).

ENTOUILLER (*tou-ill* [*ll* mll.]) v. a. Episser, dans la langue des galères. (Vieux.)

ENTOUR (de *en*, et *tour*) n. m. Environs, lieu qui entourent : *Les* ENTOURS *d'une ville.*
— Par ext. Entourage, personnes qui vivent auprès de quelqu'un.
— Loc. prépos. : *A l'entour de*, Autour de.
— Loc. adv. : *A l'entour*, Autour, aux environs. ‖ On écrit aussi, en un mot, ALENTOUR. V. ce mot.
— SYN. **Entour** (à l'), **autour.** V. AUTOUR.

ENTOURAGE (*raj'*) n. m. Ce qui entoure, ce qui est disposé autour : *L'n* ENTOURAGE *de perles, de diamants.*
— Par ext. Personnes qui vivent habituellement auprès d'une autre : *Les écrivains observent, décrivent, photographient leur* ENTOURAGE. (Proudh.)
— En T. de techn., Sorte de boîte, de chemise en planches, dont on enveloppe certaines parties d'une machine.

ENTOURANT (*ran*), **ANTE** [rad. *entourer*] adj. Bot. Roulé en cornet autour de la tige : *Feuilles* ENTOURANTES.

ENTOURER (de *en*, et *tour*) v. a. Placer, disposer autour de : ENTOURER *de murailles une ville, de fleurs une statue.* ‖ Envelopper : *Les Egyptiens* ENTOURAIENT *de bandelettes les cadavres embaumés.* (Buff.) ‖ Etre disposé, se ranger autour de : *Des remparts inutiles* ENTOURENT *Paris. Foule qui* ENTOURE *un orateur.*
— Par ext. Vivre habituellement auprès de : *Les habitudes des gens qui nous* ENTOURENT *influent sur les nôtres.* ‖ Servir de milieu à : *L'homme tient à la nature par tout ce qui l'*ENTOURE. (Mesnard.)
— Fig. Accabler, combler : ENTOURER *de soins, d'honneurs, de plaisirs.* ‖ Menacer en tous sens : *Les dangers nous* ENTOURENT.
Entouré, ée part. pass. du v. Entourer.
— Minér. Qui décroît sur tous les angles dièdres ou solides, autour de la base d'un noyau prismatique : *Cristal* ENTOURÉ.
S'entourer, v. pr. Réunir, amasser, appeler autour de soi.
— Fig. Se placer dans un certain milieu. ‖ Préparer avec soin autour de soi, se procurer : S'ENTOURER *de précautions.*
— SYN. **Entourer, ceindre, enceindre**, etc. V. CEINDRE.

ENTOURNER (de *en*, et *tourner*) v. a. Mar. Enrouler, disposer autour de : ENTOURNER *un câble sur une poulie.*

ENTOURNURE (rad. *entourner*) n. f. Ouverture, sorte d'échancrure d'un vêtement par laquelle on introduit le bras.
— Fig. et fam. *Etre gêné aux entournures* ou *dans les entournures*, Etre mal à l'aise.

EN-TOUT-CAS n. m. Sorte d'ombrelle. V. EN-CAS. ‖ Pl. *Des* EN-TOUT-CAS.

ENTOZOAIRE (du gr. *entos*, en dedans, et *zoon*, animal) n. m. Animal qui vit en parasite dans le corps d'un autre : *Les douves sont des* ENTOZOAIRES. (Ce mot est employé surtout en langage médical et comme opposé à *ectozoaire*.) Syn. ENDOPARASITE.

ENTR'ABATTRE (S') v. pr. S'abattre l'un l'autre.

ENTR'ABORDER (S') v. pr. S'aborder mutuellement.

ENTR'ACCOLER (S') v. pr. S'accoler l'un l'autre.

ENTR'ACCORDER (S') v. pr. S'accorder, s'entendre, être en bonne intelligence.

ENTR'ACCROCHER (S') v. pr. S'accrocher mutuellement.

ENTR'ACCUSER (S') v. pr. S'accuser l'un l'autre.

ENTR'ACTE n. m. Au théâtre, Temps qui s'écoule entre deux actes consécutifs : *Sortir pendant les* ENTR'ACTES. ‖ Intermède, divertissement destiné à occuper l'intervalle entre deux actes : *Un* ENTR'ACTE *de musique, de ballets.*
— Fig. Temps inoccupé, temps pendant lequel cesse une action qui doit reprendre.
— ENCYCL. Mus. On donne le nom d'*entr'acte* à la petite pièce musicale qui, au théâtre, dans les ouvrages en plusieurs actes, termine l'entr'acte, et que l'orchestre exécute avant le lever du rideau.

ENTR'ADMIRER (S') v. pr. S'admirer l'un l'autre : *Les sots sont tout disposés à* S'ENTR'ADMIRER.

ENTR'ADMONESTER (S') v. pr. S'admonester mutuellement.

ENTR'AFFRONTER (S') v. pr. S'affronter mutuellement.

ENTRAGUES Catherine-Henriette DE BALZAC **D'**, marquise DE VERNEUIL, fille de Charles de Balzac d'Entragues et de Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, née en 1579, morte en 1633. Elle devint la maîtresse de Henri IV à la fin de l'an 1600, après un marché en règle, longuement débattu, qui assurait à la belle, contre l'octroi de ses faveurs, une somme de 100.000 écus payés comptant, et une promesse de mariage si, dans l'année, elle accouchait d'un fils. Henri IV n'en épousa pas moins, peu après, Marie de Médicis. Les disputes entre l'épouse et la concubine furent de toutes les heures, jusqu'en 1606, époque d'une première rupture ; dans l'intervalle, Henriette, créée marquise de Verneuil dès le début de sa faveur, avait été fort compromise dans le complot du maréchal de Biron, où étaient entrés son père et son frère naturel, Charles de Valois, comte d'Auvergne. Henri IV renoua avec elle en mars 1608, mais la quitta au bout de deux mois, lassé de son humeur de plus en plus acariâtre. On la retrouve encore mêlée à des intrigues avec l'Espagne, de peu antérieures, et peut être connexes, à la fin tragique de son ancien amant. Elle disparut ensuite de la scène politique, dont le caprice de la fortune et ses instincts de perversité l'avaient faite, à maintes reprises, une comparse.

Henriette d'Entragues.

ENTR'AIDER (S') v. pr. S'aider mutuellement, au prop et au fig. :

Il *se* faut *entr'aider*, c'est la loi de nature.
LA FONTAINE.

ENTRAIGUES, comm. de Vaucluse, arr. et à 12 kilom. de Carpentras, sur la Sorgues d'*Entraigues*, dans la plaine du Comtat ; 1.802 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de pierre. Vieille tour, dite *Tour des Templiers*. Aux environs, importante papeterie de Trévoux.

ENTR'AIGUISER (S') v. pr. S'aiguiser réciproquement.

ENTRAILLES (*tra-ill* [*ll* mll.] — du bas lat. *intralia* ; de *intra*, à l'intérieur) n. f. pl. Anat. Viscères abdominaux : *On éventrait les fugitifs pour fouiller dans leurs* ENTRAILLES *l'or qu'ils avaient avalé.* (Chateaubr.) ‖ Mère : *Respectez les* ENTRAILLES *qui vous ont porté.* (Coran.) ‖ *Fruit des entrailles*, et quelquefois *Entrailles* simplem., Enfant considéré par rapport à la mère : *Jésus, le fruit de vos* ENTRAILLES, *est béni.*
— Par anal. Partie intérieure et profondément située : *Les* ENTRAILLES *de la terre.*
— Fig. Sein, intérieur d'un Etat, d'un pays ; pays lui-même considéré dans ce qui le constitue, dans ce qu'il a de plus intime : *La guerre civile déchire les* ENTRAILLES *de la patrie.* ‖ Fond, partie intime et essentielle ; essence même : *Les* ENTRAILLES *de la question, du sujet.* ‖ Siège allégorique, métaphysique des sentiments tendres ; sensibilité : *L'n homme sans* ENTRAILLES.
— Ascét. *Les entrailles de la miséricorde de Dieu*, La bonté qui porte Dieu à pardonner à ses créatures.
— **Entrailles, boyaux, intestins.** V. BOYAU.
— ENCYCL. Méd. V. INTESTIN, et VISCÈRE.

ENTR'AIMER (S') v. pr. S'aimer l'un et l'autre.

ENTRAIN (*trin* — de *en*, et *train*) n. m. Dans une composition littéraire ou dans une œuvre artistique, Mouvement vif, rapide et animé qui ne permet pas à l'action de languir, à l'intérêt de s'émousser : *Pièces, Caricatures pleines d'*ENTRAIN. ‖ Action vive et animée dans ce que l'on fait ; vivacité, rapidité d'imagination et de volonté qui fait exécuter avec entrain ce qu'on entreprend : *Les clairons donnent de l'*ENTRAIN *au soldat.* ‖ Gaieté franche, vive et animée : *L'*ENTRAIN *d'une fête.*

ENTRAÎNABLE (*tré* adj. Qui peut être entraîné, gagné, déterminé : *Nous sommes très* ENTRAÎNABLES *par l'imagination, la passion et l'exemple.* (Ch. Nod.)

ENTRAÎNANT (*tré-nan*), **ANTE** adj. Qui entraîne, qui exerce sur l'esprit, en le persuadant ou en l'exaltant, une sorte de contrainte morale : *L'ne éloquence* ENTRAÎNANTE. *Morceau de musique* ENTRAÎNANT.

ENTRAÎNEMENT (*tré, man* — rad. *entraîner*) n. m. Sorte de séduction, d'influence morale qui détermine les hommes à agir en dehors de leurs habitudes, de leur intérêt, etc. : *L'*ENTRAÎNEMENT *du mauvais exemple.*
— Bot. Développement de la fleur ou du bourgeon, quand, au lieu de se détacher à l'aisselle, ils se dégagent plus haut, soit sur la tige, soit sur le pétiole.
— Econ. soc. Action spéciale et prolongée, au moyen de laquelle on arrive à faire travailler sensiblement plus vite et, par suite, à faire produire davantage, tous les ouvriers d'un même atelier.
— Manèg., sports, etc. Action et manière d'entraîner un cheval, de le préparer à la course. ‖ Se dit également des exercices physiques par la répétition desquels on rend plus rapide, plus robuste, plus habile, un coureur, un lutteur, un tireur, un cycliste, etc. ‖ Résultat de ces différentes actions.
— ENCYCL. Hyg. L'*entraînement* est la pratique raisonnée de l'exercice et d'un régime spécial, dans le but d'obtenir une élévation de la résistance physique. La résistance physique se constate par le degré d'insensibilité aux variations météorologiques, aux agents traumatiques, à la fatigue, et, conséquemment, aux maladies qui surviennent par diminution de résistance. Pour arriver à un tel résultat, il convient d'employer une méthode rigoureuse qui maintienne toujours intact le fonctionnement de tous les organes et assure ainsi l'oxydation convenable des déchets organiques et leur rapide élimination, et confère, par suite, aux humeurs du corps le maximum de leur pouvoir défensif et bactéricide.
Le fond de la méthode est un exercice physique, à la fois passif (massage) et actif (gymnastique), de durée et d'intensité croissantes. Autrefois et cela se pratique encore parfois pour les coureurs, les jockeys et les cyclistes professionnels, on commençait par une action spoliative, consistant en purgations, sudations abondantes, diète, qui doit être aujourd'hui abandonnée. Aux exercices physiques de l'entraînement proprement dit, exercices qui varient naturellement avec l'espèce, mais qui tendent tous néanmoins à assouplir le corps, à fortifier le tissu musculaire, à augmenter la résistance à l'essoufflement, etc., s'ajoute un régime alimentaire spécial, qui consiste en lait, œufs, cervelles et ris de veau, viandes grillées, féculents. L'usage de ces féculents, spécialement pain rassis ou grillé, biscottes, sucre en nature, riz, ne saurait être nuisible, quoi qu'on en ait dit, puisqu'il faut fournir aux muscles l'aliment dont ils ont besoin. L'alcool est interdit ; on peut, cependant, permettre un ou deux verres de bordeaux ; le thé, le café, la kola sont souvent utiles. Enfin, il faut veiller aux relations sexuelles.
La durée de l'entraînement est parfois longue ; elle varie avec la nature du sport ou le but hygiénique que l'on vise. Mais c'est à tort que l'on vise à développer comme cela se pratique en Angleterre pour les coureurs une région au détriment des autres. L'harmonie des proportions du corps est non seulement une donnée esthétique, mais surtout une indication physiologique.
Chez les enfants, tout entraînement serait déplacé et dangereux ; on doit se borner à des exercices physiques généraux, qu'ils trouvent, la plupart du temps, dans les jeux de leur âge. Les jeunes filles et les femmes n'échappent point à cette influence ; en outre de la résistance plus grande aux maladies, les femmes exercées voient leurs règles s'établir plus facilement et se maintenir avec régularité, sans troubles et sans souffrances.
— Sport. L'*entraînement* des chevaux de courses a pour but de les rendre capables de triompher, ou tout au moins de fournir une bonne course sur la distance et en portant un poids déterminé. On entraîne donc un cheval de façon à lui faire parcourir à un galop de plus en plus rapide : 800, 1.000, 2.000 mètres, etc., suivant son âge et l'épreuve qu'on se propose de lui faire disputer. Un exercice journalier de plus en plus sévère tient le cheval en haleine, le débarrasse de toute graisse superflue, raffermit les muscles, développe le jeu des poumons ; c'est à ne pas rester en deçà ou aller au delà de la juste mesure que consiste l'habileté de l'entraîneur. Il joint à ces exercices journaliers et progressifs des soins hygiéniques particuliers : suées, purgations, pansage, nourriture, qui maintiennent le cheval en bonne santé, augmentent son énergie musculaire et sa résistance à la fatigue.

ENTRAÎNER (de *en*, et *traîner*) v. a. Traîner, emporter avec soi : *L'ne locomotive* ENTRAÎNE *des poids prodigieux.* ‖ Traîner, conduire, emmener de force : ENTRAÎNER *quelqu'un en prison.* ‖ Tirer à l'écart : ENTRAÎNER *un visiteur dans son cabinet.* Conduire en exerçant une sorte de séduction, de violence morale : *Pierre l'Ermite* ENTRAÎNA *les croisés en Terre sainte.* Conduire au delà de ses intentions, plus loin qu'on ne voulait : *La plume* ENTRAÎNE *l'écrivain, comme la parole* ENTRAÎNE *l'orateur.* J. Simon. ‖ Séduire, charmer : *Musique qui* ENTRAÎNE *les danseurs*
— Amener comme résultat, comme conséquence obligée, fatale : *Le bon droit n'*ENTRAÎNE *pas toujours la victoire.* (Chateaubr.) ‖ Conduire vers son terme, vers sa destruction : *Le temps m'*ENTRAÎNE. (Montaigne.)
— Dr. Avoir pour effet nécessaire : *Tout meurtre prémédité, sans circonstances atténuantes,* ENTRAÎNE *la peine de mort.*
— Manèg. et sport. Préparer un homme ou un animal, notamment un cheval, par une série d'exercices gradués et répétés constamment, à l'exercice auquel on le destine : ENTRAÎNER *un poulain, un lévrier, un jockey, un coureur, un escrimeur, un rameur.*
— Véloc. Spécialem. Servir à un cycliste d'*entraîneur*. V. ce mot.
S'entraîner, v. pr. Se pousser l'un l'autre à agir. ‖ Etre la conséquence l'un de l'autre.
— SYN. **Entraîner, traîner** : 1° *Traîner* implique l'idée d'une force qui agit avec quelque lenteur, par suite de la résistance de ce qui est traîné : des chevaux *traînent* une lourde charrette ; *entraîner* suppose une force qui triomphe vite : une lourde charrette, tombant en arrière, *entraîne* les chevaux. 2° *Traîner*, c'est tirer après soi ; *entraîner*, c'est *traîner en, dans*, ou *avec* soi. Ainsi, la guerre *entraîne* des hécatombes humaines ; elle *traîne* après elle des conséquences désastreuses.

ENTRAÎNEUR (*tré*) n. m. Turf. Celui qui s'occupe de l'entraînement des chevaux, qui préside au régime alimentaire et aux exercices auxquels on les soumet pour les préparer aux courses.
— Véloc. Celui qui dirige l'entraînement d'un coureur, en vue de lui faire acquérir une bonne forme. ‖ Celui qui, seul ou en groupe, monté à bicyclette ou sur toute autre machine, tandem, triplette, quadruplette, etc., ou automobile, précède le coureur, pour lui couper le vent, entretenir son ardeur et régler sa vitesse.

ENTRAINS-SUR-NOHAIN (en lat. *Intrainnes*), comm. de la Nièvre, arr. et à 23 kilom. de Clamecy, à l'un des trois ruisseaux qui forment le *Nohain*; 2.305 hab.

ENTRAISON (rad. *entrer*) n. f. Temps où les poissons se rentrent de la mer dans les étangs salés ou les cours d'eau, au moment de leur frai. (Cette migration a lieu au printemps.)

ENTRAIT (*tè*) — le m. dans, et *tractus*, tiré) n. m. Poutre horizontale, servant de base au triangle formé par les arbalétriers d'un comble et qui est relevée par le poinçon, pièce de bois posée horizontalement, et sous laquelle sont les poteaux d'un cintre, pendant la construction d'une voûte ou d'une arcade. *Entrait retroussé*. Pièce de bois horizontale placée entre le sommet de la ferme et l'entrait proprement dit, et qui en est séparée à mi-hauteur par l'arbalétrier. *Entrait de ferme*. Pièce de bois qui, dans les combles à la Mansart, forme la base du triangle et la base parallèle supérieure du trapèze terminant la ferme.

A, entrait.

ENTRAMBAS-AGUAS, comm. d'Espagne (Vieille-Castille, prov. de Santander), entre le rio Miera et un de ses affluents; 2.400 hab. Minoteries.

ENTRAMMES, comm. de la Mayenne, arr. et à 8 kilom. de Laval, près de la Jouanne, non loin de la Mayenne; 1.225 hab. Près du bourg, monastère de l'Port-du-Salut, maison de trappistes.

ENTRANT (*tran*), **ANTE** (rad. *entrer*) adj. Pop. Qui pénètre, qui s'insinue :

Sans entrant, effrontée et sans cesse importune.
REGNIER

— Substantiv. Personne qui entre : *Les* ENTRANTS *et les* SORTANTS.

— Jeu. Celui qui est admis à jouer, dans le cours de la partie, à certaines conditions établies en commençant.

ENTR'APERCEVOIR v. a. Apercevoir à peine, fugitivement.

ENTR'APPELER (S') v. pr. S'appeler mutuellement.

ENTR'APPRENDRE (S') v. pr. Se donner des leçons réciproques.

ENTR'APPROCHER (S') v. pr. S'approcher l'un de l'autre.

ENTRAQUE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur le Rossetto, affluent de la Stura; 2.800 hab. Fabrique de drap; fromage.

ENTR'ARQUEBUSER (S') v. pr. S'arquebuser l'un l'autre.

ENTR'ASSASSINER (S') v. pr. S'assassiner l'un l'autre.

ENTR'ASSIGNER (S') v. pr. Lancer l'un contre l'autre une assignation. ‖ *S'entr'assigner en rendez-vous*, Se donner mutuellement un rendez-vous.

ENTR'ASSOMMER (S') v. pr. S'assommer mutuellement.

ENTR'ATTAQUER (S') v. pr. S'attaquer mutuellement.

ENTRAVANT (*van*), **ANTE** adj. Qui entrave.

ENTRAVAILLÉ, ÉE (*vè-ll*, *ll* mill. — de *en*, et *travail*, machine à ferrer les animaux vicieux) adj. Blas. Se dit des animaux qui sont entrelacés dans des pièces de longueur, et des oiseaux qui ont un bâton ou quelque autre pièce passée entre les ailes et les pattes.

D'argent à une aigle de gueules entravaillée d'azur.

Entravé.

ENTRAVE (subst. verb. de *entraver*) n. f. Econ. rur. Lien qui l'on met aux pieds d'un cheval ou d'un autre animal, soit pour l'empêcher de s'écarter, soit pour le dresser à une certaine allure : ENTRAVES *en bracelet*. *Licol que l'on met aux pieds des chevaux et le licol que l'on suspend au cou des bestiaux sont aussi des* ENTRAVES. (S'emploie souvent au pluriel.)

— Fig. Gêne, contrainte, obstacle, barrière : *Les règles sont pour le génie des* ENTRAVES *salutaires*.

— Fauconn. Anneau en caoutchouc dur qui peut couvrir, et que l'on passe autour de l'aile du faucon. Il est muni d'une légère courroie d'attache que l'on ramène par-dessus l'aile pour immobiliser cette aile.

— SYN. Entraves, barrière, embarras, etc.

A. entrave : 1. A l'aile droite, 2. A l'aile gauche.

ENTRAVEMENT (*van* — rad. *entraver*) n. m. Supplice qui est une variété de celui de la cangue.

— ENCYCL. L'*entravement* est usité dans certaines contrées où il n'existe pas de prisons, pour détenir avec sûreté les criminels. C'est un procédé particulièrement appliqué en Perse, en Chine, etc. Ce supplice consiste tantôt à enchaîner le patient, debout ou couché à un poteau, à une grille, etc., tantôt à lui attacher au cou, au moyen d'une chaîne, un lourd morceau de bois ou de fer pour l'empêcher de se déplacer. Une chaîne de fer lie les deux jambes, et elle est assez courte pour que celui qui la porte ne marche qu'avec peine. Si l'entravé tente de s'en débarrasser ou de s'échapper, on serre tellement les colliers de la chaîne, que la circulation du sang s'arrête, et, quand il est délivré de ces entraves, il est ordinairement plusieurs mois sans pouvoir faire usage de ses jambes.

Entravement.

ENTRAVER (de *en*, et de l'anc. franç. *tref*, poutre; du lat. *trabs*, *trabis*, même sens) v. a. Mettre des entraves à : ENTRAVER *un cheval*, *les jambes d'un cheval*. ‖ Embarrasser comme dans des entraves : *Chasseurs que des broussailles* ENTRAVENT.

— Par ext. Gêner, embarrasser dans ses mouvements : *Trop de bagages* ENTRAVENT *la marche d'une armée*.

— Fig. Mettre obstacle à : *Toute crainte* ENTRAVE *les affaires*.

— Arg. Comprendre. ‖ *Entraver bigorne*, le *jars* ou *l'argoche*, Comprendre l'argot. ‖ Entendre.

— Fauconn. En parlant de l'oiseau de proie, Arranger ses jets de façon à l'empêcher de se déchaperonner.

— ANTON. Désentraver, concourir, faciliter, favoriser, servir, secourir et aider.

ENTRAVERSER (de *en*, et *travers*) v. a. Mar. En parlant d'un navire, Présenter son travers : ENTRAVERSER *un bâtiment de guerre*. Syn. de EMBOSSER.

S'entraverser, v. pr. Être mis en travers d'un objet, en parlant d'un navire.

ENTR'AVERTIR (S') v. pr. S'avertir mutuellement.

ENTRAVESTISSEMENT (*vè-sti-se-man*) n. m. Dr. cout. Gain de survie entre époux.

— ENCYCL. L'*entravestissement* était en usage dans quelques pays coutumiers du nord de la France. Il était de deux sortes : légal ou conventionnel. L'entravestissement légal, ou de sang, donnait au survivant de deux époux communs en biens le droit de conserver tous les biens de la communauté en excluant les enfants; toutefois, en cas de second mariage, le survivant ne pouvait avoir que la propriété des meubles. L'entravestissement conventionnel, ou par lettres, était une donation réciproque faite entre époux n'ayant pas d'enfants, au profit du survivant; il différait du don mutuel en ce qu'il entraînait la contribution aux dettes sur les objets donnés, mais non l'obligation, au moins en général, de fournir caution.

ENTRAVON (rad. *entraver*) n. m. Art vétér. Anneau de cuir que l'on passe au paturon du cheval, pour lui lever le pied ou pour l'abattre.

— Manèg. Pièce de cuir attachée ou cousue à chaque extrémité de la courroie qui entrave un cheval, et dont on entoure le paturon pour empêcher l'animal d'être blessé par l'entravon.

ENTR'AVOUER (S') v. pr. S'avouer réciproquement quelque chose.

ENTRAYGUES, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 40 kilom. d'Espalion, près du confluent du Lot et de la Truyère; 1.860 hab. (*Entrigots, otes.*) Château féodal du XIIIe siècle. Restes des anciennes murailles d'enceinte. — Le canton a 5 comm. et 6.839 hab.

ENTRE (lat. *inter*, même sens) prép. Ce mot indique : 1° situation dans l'espace qui sépare deux ou plusieurs objets, deux ou plusieurs personnes : *Station* ENTRE *Paris et Melun*. *Prisonnier* ENTRE *deux gendarmes*; 2° l'espace compris entre des points déterminés : ENTRE *les deux pôles, la distance est de 5.000 lieues*; 3° la situation d'un objet enfermé, entouré par d'autres objets : *Cacher un poignard* ENTRE *les plis de sa ceinture*; 4° la situation d'un objet retenu par d'autres objets : *Main engagée* ENTRE *les dents de la roue et du pignon*. *Tenir un insecte* ENTRE *les branches d'une pince*.

— Sert aussi à désigner un rapport d'état et signifie : 1° alternative d'états qui se succèdent l'un à l'autre : *Les hommes faibles passent leur vie* ENTRE *le tort et le repentir* (Boileau); 2° alternative d'états ou d'objets à choisir : *Il ne faut jamais faire balancer les hommes* ENTRE *leurs intérêts et leur conscience* (B. de St-P.); 3° alternative de sentiments ou d'actions contraires : *Flotter* ENTRE *la crainte et l'espérance*; 4° état, situation intermédiaire : ENTRE *la pauvreté et l'opulence, il y a l'honnête médiocrité*; 5° rapport de comparaison : *Il n'y a souvent rien de commun* ENTRE *les paroles et les actions*.

— Désigne aussi un temps intermédiaire : *Partir* ENTRE *dix et onze heures*. ‖ Il désigne encore le temps écoulé d'un point à un autre : ENTRE *l'hiver et l'été, le soleil s'éloigne de nous de plus d'un million de lieues*. (Arago.)

— Désigne un rapport de personnes ou de choses personnifiées, et indique : 1° un rapport de relations : *La louange* ENTRE *amis aide à l'amitié*. (St-Marc Gir.); 2° un rapport d'union ou d'association : *Traité* ENTRE *deux puissances*; 3° un rapport de réciprocité : *Les vices s'offrent* ENTRE *eux*; 4° un rapport personnel impliquant l'exclusion des autres : *Les discussions de ménage doivent rester* ENTRE *époux*; 5° un rapport de partage, de division : *Partager une somme* ENTRE *dix personnes*; 6° un rapport de désunion : *Toute guerre* ENTRE *hommes est une guerre* ENTRE *frères*. (V. Hugo); 7° un rapport d'arbitrage, de relation par un intermédiaire : *Prononcer* ENTRE *deux plaideurs*; 8° un rapport d'excellence ou de distinction, et signifie alors Parmi : *La révolution de Juillet a été remarquable* ENTRE *toutes par la modération*. (Dupin.)

— Loc. div. *Entre autres*, Parmi d'autres, notamment : *J'ai vu*, ENTRE AUTRES, *votre cousin*. ‖ *D'entre*, Pris parmi, situé entre : *L'un* D'ENTRE *nous*. ‖ *Entre les mains de*, En possession de. — Au pouvoir de : *Vous avez mon bonheur* ENTRE LES MAINS. ‖ *Entre les bras de*, A la libre disposition de : *Se jeter* ENTRE LES BRAS DU *gouvernement*. — Sous la protection de : *Se mettre* ENTRE LES BRAS *de Dieu*. ‖ *Entre quatre planches*, Etre dans le cercueil. ‖ *Entre deux eaux*, Plongé complètement dans l'eau, sans toucher au fond. — Au fig. *Nager entre deux eaux*, Ménager les partis, les opinions contraires. ‖ *Entre deux feux*, De façon à recevoir le feu de l'ennemi, dans deux directions opposées. — Entre deux attaques parties de personnes différentes. ‖ *Regarder quelqu'un entre les yeux*, Le regarder fixement, en face. ‖ *Entre quatre yeux*, Seul à seul, en particulier, sans témoins. ‖ *Entre la poire et le fromage*, Au dessert, dans un moment où l'expansion est naturelle. ‖ *Entre le nez et le menton*, Dans la bouche. ‖ *Entre quatre murailles*, En prison ou dans un appartement nu, solitaire. ‖ *Entre deux vins*, A moitié ivre. ‖ *Entre la vie et la mort*, Dans un état voisin de la mort. ‖ *Entre les deux* ou *Entre deux*, Ni bien ni mal. — Substantiv. Parti intermédiaire : *Il a pris un* ENTRE DEUX *qui a déplu à tout le monde*. ‖ *Entre deux âges*, Entre la jeunesse et la vieillesse. — Substantiv. Age mûr : *Arriver à l'*ENTRE DEUX ÂGES. ‖ *Entre chien et loup*, Sur le soir, au crépuscule, au moment où il serait difficile de distinguer un chien d'un loup.

— Mar. *Entre vent et marée*, Poussé dans un sens par le vent et dans l'autre par la marée. ‖ *Avoir le vent entre deux écoutes*, Etre poussé par un vent de l'arrière. ‖ *Se trouver entre la vergue et le ruban*, Etre gêné, serré, dans une position fâcheuse, hésitant entre deux maux également inévitables. (A également le sens de *Entre deux vins*.)

ENTRE-BÂILLEMENT n. m. Légère ouverture qu'offre un objet entre-bâillé : L'ENTRE-BÂILLEMENT *de la porte*.

ENTRE-BÂILLER ou **ENTREBÂILLER** v. a. Entr'ouvrir un peu : ENTRE-BÂILLER *sa porte*.

Entre-bâiller (s') v. pr. S'ouvrir un peu.

ENTRE-BÂILLURE n. f. Ouverture que laisse une chose entre-bâillée : *Regarder par l'*ENTRE-BÂILLURE *d'un rideau*.

ENTRE-BAISER (S') v. pr. Se baiser mutuellement :

Je descends; nous pourrons *nous entre-baiser* tous.
LA FONTAINE.

ENTRE-BALANCER (S') v. pr. Se balancer l'un l'autre, se faire équilibre l'un à l'autre.

ENTRE-BANDE n. f. Chacune des bandes travaillées avec une chaîne de couleur différente aux extrémités d'une pièce d'étoffe. ‖ Pl. *Des* ENTRE-BANDES. (On dit aussi ENTRE-BAS n. m., ENTRE-BATTE n. f. et ENTRE-BAT n. m.

ENTREBAS, ENTRE-BAS ou **ENTRE-BAT** (*ba*) n. m. Trop grand écartement ou distance inégale entre les fils de la chaîne d'une étoffe. ‖ Se dit aussi pour ENTRE-BANDE.

ENTREBÂT (*bâ*) n. m. Milieu du bât d'une bête de somme.

ENTRE-BATTRE (S') v. pr. Se battre les uns les autres.

ENTRE-BIENFAIRE (S') (de *entre*, et *bienfait*) v. pr. Se faire du bien réciproquement. (Vieux.)

ENTRE-BLESSER (S') v. pr. Se blesser mutuellement.

ENTREBOUQUE (*bouk'* — de *entre*, et du lat. *bucca*, bouche) n. f. Chambre d'une bourdigue, la plus voisine de l'entrée.

ENTRE-BRISER (S') v. pr. Se briser l'un l'autre.

ENTRE-CARESSER (S') v. pr. Se caresser mutuellement.

ENTRE-CASSER (S') v. pr. Se casser, l'un à l'autre, quelque chose.

ENTRECASTEAUX, comm. du Var, arr. et à 21 kilom. de Brignoles, sur la Cassole, affluent de l'Argens; 1.165 h. Ch. de f. P.-L.-M. Eglise paroissiale du XIIIe siècle.

ENTRECASTEAUX (Antoine-Raymond-Joseph DE BRUNI chevalier d'), navigateur français, né au château d'Entrecasteaux en 1737, mort en mer, près de l'île de Java, en 1793. Il fit son apprentissage dans la marine en 1754 sous les ordres de son parent le bailli de Suffren, prit part à la guerre de Sept ans et se distingua à la bataille de Minorque (20 avr. 1756), où il gagna le grade d'enseigne. Après le traité de Paris de 1763, d'Entrecasteaux fut nommé chef de division, commandant la station des mers de l'Inde. En 1786 et 1787, malgré la faiblesse de ses ressources, il fit respecter le pavillon français de la mer Rouge aux côtes de la Chine, puis administra avec fermeté les Mascareignes, de 1787 à 1789. Rentré en France, d'Entrecasteaux, promu contre-amiral, fut envoyé à la recherche de La Pérouse, dont on n'avait pas eu de nouvelles depuis trois ans. Parti de Brest en 1791, d'Entrecasteaux pénétra dans l'océan Indien, fouilla les côtes de la Nouvelle-Hollande, de l'île Van-Diémen, de la Nouvelle-Calédonie, des Nouvelles-Hébrides, des îles Salomon, des îles de l'Amirauté et de l'archipel des Amis. Puis il reconnut l'archipel Santa-Cruz, vit même Vanikoro, sans recueillir aucun indice du passage de La Pérouse dans ces parages et de son naufrage, et continua ses recherches sur les côtes de la Nouvelle-Guinée et dans les archipels voisins. D'Entrecasteaux succomba en mer, de la dysenterie. Rossel ramena l'expédition en France, en 1795. Les cartes et documents recueillis, pris par les Anglais, ne furent restitués à la France qu'en 1802.

Entrecasteaux.

Le journal de la navigation de d'Entrecasteaux, entièrement écrit de sa main jusqu'à huit jours avant sa mort, a été publié sous ce titre : *Voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse*, par de Rossel (Paris, 1808).

— BIBLIOGR. : La Billardière, *Voyage de d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse* (Paris, an VIII); Hulot, *D'Entrecasteaux* (Paris, 1891).

ENTRE-CÉDER (S') v. pr. Se céder l'un à l'autre.

ENTRE-CHARGER (S') v. pr. Se charger réciproquement : *Les deux escadrons* S'ENTRE-CHARGÈRENT. ‖ S'accuser réciproquement : *Complices qui* S'ENTRE-CHARGENT.

ENTRECHAT (*cha* — pour ENTRE-CHAS, subst. verb. du v. inus. *entrechasser*) n. m. Chorégr. Saut pendant lequel les pieds battent en l'air l'un contre l'autre : *Faire, Battre un* ENTRECHAT.

— Pop. *Battre un entrechat*, Etre pendu.

— ENCYCL. L'*entrechat* est un double battement des deux pieds l'un contre l'autre, répété et très rapide, que le danseur exécute après avoir pris son élan, et qui le fait retomber en attitude. C'est un pas à la fois très gracieux et très brillant, qui exige une grande souplesse et une grande habileté, et qui est réservé à la danse théâtrale. Dans les entrechats, dit Blasis (*Manuel de la danse*), vous pouvez couper quatre, six, huit, dix, et même douze

fois, si vous avez assez de force pour battre ces entrechats. Quelques danseurs passent des entrechats à quatorze, mais il faut pour cela des efforts d'un effet désagréable et qui ne produisent rien autre chose sur le spectateur que l'étonnement de la force extraordinaire des muscles d'un sauteur. » Les entrechats les plus élégants sont ceux à six et huit battements.

ENTRE-CHERCHER (S') v. pr. Se chercher mutuellement.

ENTRE-CHÉRIR (S') v. pr. Se chérir l'un l'autre.

ENTRE-CHOQUEMENT n. m. Choc de choses qui se heurtent.

ENTRE-CHOQUER v. a. Choquer et être choqué par ; choquer l'un contre l'autre :

Le vin brille, le verre *entre-choque* le verre.
GILBERT.

S'entre-choquer, v. pr. Se choquer l'un contre l'autre. ‖ Se ruer l'un sur l'autre : *Deux cent mille hommes* S'ENTRE-CHOQUENT *pendant quelques heures.* (Lamart.)

— Se combattre mutuellement : *C'est à la cour que toutes les passions se réunissent pour* S'ENTRE-CHOQUER *ou se détruire.* (Mass.) ‖ Surgir en foule et confusément : *Pensées qui* S'ENTRE-CHOQUENT *dans la tête.* ‖ Se contredire.

ENTR'ÉCLAIRCIR (S') v. pr. Se donner de mutuels éclaircissements.

ENTRE-CLORE v. a. Clore à demi.

ENTRECLOS (*klo*) n. m. Archéol. Chacune des cloisons délimitant les divisions dans un rang de stalles. (Les entreclos étaient les petites cloisons ; la dernière du bout, qui était plus haute, était la *poupée*. [S'est employé aussi pour désigner une cloison quelconque dans une chambre.)

ENTR'ÉCLOS, OSE adj. A demi éclos.

ENTRECOLONNEMENT ou **ENTRE-COLONNEMENT** n. m. Archit. Intervalle entre deux colonnes voisines : *L'intérieur du Panthéon est divisé en soixante* ENTRECOLONNEMENTS *ayant chacun 11 pieds de large.* (Th. Gaut.) ‖ On dit quelquefois ENTRECOLONNE (ou ENTRE-COLONNE).

— ENCYCL. *L'entrecolonnement* est l'intervalle compris entre deux colonnes. A l'exemple de Vitruve, les architectes modernes admettent cinq sortes d'entrecolonnements, qui se distinguent par le plus ou moins d'espacement des colonnes ; ce sont : le pycnostyle, le systyle, l'eustyle, le diastyle et l'aérostyle. Claude Perrault en a ajouté un sixième, qu'il a nommé *aréostystyle*. L'emploi de

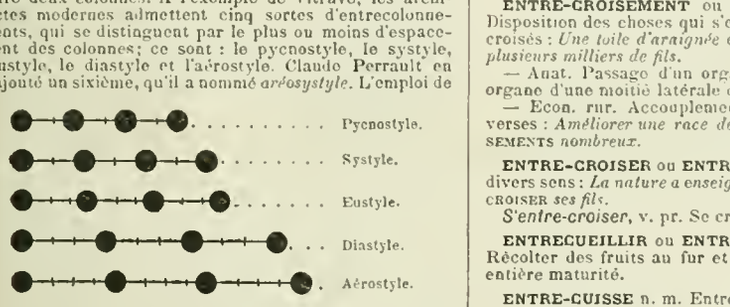

Entrecolonnements.

ces diverses ordonnances est subordonné au goût de l'architecte et à la nature de l'ordre. Il est essentiel dans l'espacement des colonnes que celles-ci ne soient ni trop éloignées ni trop rapprochées, le premier défaut nuit à la solidité ; le second augmente la dépense, empêche l'accès de la lumière et gêne la circulation.

Les entrecolonnements indiqués pour les divers ordres, et comptés, en modules, d'axe en axe des colonnes, sont :

Ordre toscan	6 modules,	16 parties.
— dorique	7 —	12 —
— ionique	6 —	18 —
— corinthien	6 —	24 —
— composite	6 —	24 —

Les entrecolonnements des pilastres peuvent être plus grands que ceux des colonnes du même ordre. Lorsqu'ils décorent une façade garnie de fenêtres ou de portes, on peut faire la distance entre deux pilastres, mesurée dans œuvre, égale à la moitié ou aux deux tiers de leur hauteur. C'est une limite maximum, excepté pour les pilastres des attiques, qui peuvent laisser entre eux des vides aussi larges que hauts.

ENTRE-COMBATTRE (S') v. pr. Se combattre mutuellement.

ENTRE-COMMUNIQUER (S') v. pr. Se communiquer l'un à l'autre.

ENTRE-CONFESSER (S') v. pr. Se confesser l'un l'autre.

ENTRE-CONNAÎTRE (S') v. pr. Se connaître l'un l'autre.

ENTRE-CONSOLER (S') v. pr. Se consoler réciproquement.

ENTRE-CONTREDIRE (S') v. pr. Se contredire l'un l'autre.

ENTRE-CONTREFAIRE (S') v. pr. Se contrefaire l'un l'autre.

ENTR'ÉCORCE n. m. En T. forest., Défaut qui résulte de la soudure de deux branches voisines ou d'une branche avec le tronc. ‖ Pl. *Des* ENTR'ÉCORCES.

ENTRECÔTE ou **ENTRE-CÔTE** n. m. Bouch. Morceau de viande, coupé entre deux côtes consécutives du bœuf.

— Tiss. Croisement compris entre deux côtes ; coupure qui sépare ces côtes, entre-deux.

— ENCYCL. Art culin. La manière la plus ordinaire de préparer l'*entrecôte* de bœuf consiste à le faire griller à feu vif et à le servir avec du beurre fondu, du persil et des échalotes hachés, accompagnée ou non de pommes de terre frites ou sautées. Pour préparer l'entrecôte braisé, on le fait revenir avec un peu de beurre et du lard de poitrine coupé en assez gros morceaux, que l'on retire en même temps que l'entrecôte lorsqu'il a pris une belle couleur brune. Faire alors un roux en y manipulant un fin hachis d'oignons, de persil, avec une pointe d'ail ; saler, poivrer, épicer légèrement, ajouter un petit verre d'eau-de-vie, remettre l'entrecôte dans le lard et laisser cuire à tout petit feu pendant deux bonnes heures.

ENTRE-COUDOYER (S') v. pr. Se coudoyer l'un l'autre.

ENTRECOUPE ou **ENTRE-COUPE** n. f. Archit. Intervalle vide entre deux voûtes sphériques établies l'une sur l'autre, en sorte que la douelle de la voûte supérieure prend naissance sur l'extrados de l'inférieure.

— P. et chauss. Dégagement qui se fait dans un carrefour par deux pans coupés opposés, afin de faciliter le tournant des voitures. ‖ *Entrecoupe double*, Celle où les quatre pans du carrefour sont coupés.

— Techn. Manière de couper, qui a pour but d'utiliser le plus d'étoffe possible : *S'entendre à l'*ENTRECOUPE.

ENTRECOUPEMENT n. m. Action d'entrecouper. ‖ Résultat de cette action.

ENTRECOUPER v. a. Interrompre, couper, diviser en plusieurs parties : ENTRECOUPER *des prairies par de nombreuses rigoles.*

— Par ext. Interrompre par intervalles : ENTRECOUPER *ses paroles d'éclats de rire.*

— Techn. Tailler de manière à utiliser le plus d'étoffe possible.

Entrecoupé, ée part. pass. ‖ Chir. *Suture entrecoupée* ou *à points entrecoupés*, Celle qui est formée d'une série de points isolés les uns des autres.

— Sylvic. Qui est coupé par des clairières.

S'entrecouper, v. pr. Se couper, se croiser. ‖ S'interrompre l'un l'autre.

— Art vétér. Se dit d'un cheval ou d'un autre animal qui se blesse en frottant un pied contre l'autre.

ENTRECOURS ou **ENTRE-COURS** n. m. Anc. dr. Convention entre deux seigneurs qui avait pour objet : 1° de permettre aux roturiers de l'un des contractants de s'établir sur les terres de l'autre sans devenir serfs ; 2° de permettre aux serfs de l'un d'épouser une serve de l'autre, librement et sans payement d'un droit de licence. (Cette faculté était communément interdite par le droit de formariage.) ‖ Réciprocité de pâturage entre les habitants de plusieurs communes.

ENTR'ÉCOUTER (S') v. pr. S'écouter réciproquement.

ENTRE-CRAINDRE (S') v. pr. Se craindre réciproquement.

ENTR'ÉCRIRE (S') v. pr. S'écrire l'un à l'autre.

ENTRE-COUVRIR (S') v. pr. Se couvrir réciproquement.

ENTRE-CROISEMENT ou **ENTRECROISEMENT** n. m. Disposition des choses qui s'entre-croisent ; objets entrecroisés : *Une toile d'araignée est un* ENTRE-CROISEMENT *de plusieurs milliers de fils.*

— Anat. Passage d'un organe ou d'une partie de cet organe d'une moitié latérale du corps dans l'autre moitié.

— Econ. rur. Accouplements successifs de races diverses : *Améliorer une race de bœufs par des* ENTRE-CROISEMENTS *nombreux.*

ENTRE-CROISER ou **ENTRECROISER** v. a. Croiser dans divers sens : *La nature a enseigné à l'araignée l'art d'*ENTRE-CROISER *ses fils.*

S'entre-croiser, v. pr. Se croiser en divers sens.

ENTRECUEILLIR ou **ENTRE-CUEILLIR** v. a. Arboric. Récolter des fruits au fur et à mesure qu'ils arrivent à entière maturité.

ENTRE-CUISSE n. m. Entre-deux des cuisses.

— En T. de bouch., Morceau qui se trouve entre les cuisses de l'animal.

ENTRE-DÉCHIRER (S') v. pr. Se déchirer mutuellement : *Les loups ne* S'ENTRE-DÉCHIRENT *point.* ‖ Par ext. Se battre violemment l'un contre l'autre : *Armées qui* S'ENTRE-DÉCHIRENT. ‖ Médire l'un de l'autre : *Les ambitieux sont des insensés qui* S'ENTRE-DÉCHIRENT *en allant à la tombe.* (Fén.)

ENTRE-DÉCLARER (S') v. pr. Se déclarer l'un à l'autre.

ENTRE-DÉCOURAGER (S') v. pr. Se décourager mutuellement.

ENTRE-DÉFAIRE (S') v. pr. Se défaire l'un l'autre.

ENTRE-DÉFENDRE (S') v. pr. Se défendre réciproquement.

ENTRE-DEMANDER (S') v. pr. Se demander mutuellement.

ENTRE-DÉPOSSÉDER (S') v. pr. Se déposséder mutuellement.

ENTRE-DÉROBER (S') v. pr. Se dérober l'un à l'autre.

ENTRE-DÉTRUIRE (S') v. pr. Se détruire l'un l'autre : *Un corps est en équilibre quand il est sollicité par des forces qui* S'ENTRE-DÉTRUISENT.

— Fig. S'annuler l'un l'autre : *Un désir, pas plus que vingt aspirations qui* S'ENTRE-DÉTRUISENT, *ne constituent une science.* (Fr. Bastiat.)

ENTRE-DEUX ou **ENTREDEUX** n. m. Partie ou place qui sépare deux choses : *L'*ENTRE-DEUX *des fenêtres. L'*ENTRE-DEUX *des épaules.*

— Mécan. *Entre-deux des tiroirs*, Partie pleine qui sépare les orifices du tiroir ou ceux du cylindre.

— Mar. Portion du pont comprise entre le grand mât et le mât de misaine : *L'*ENTRE-DEUX *de ce navire le fit reconnaître pour un bâtiment de guerre.* (Pâris.) ‖ *Entre-deux des sabords*, Portion de la muraille qui sépare l'embrasure de deux canons. ‖ *Entre-deux des lames*, Creux qui sépare deux vagues voisines : *L'*ENTRE-DEUX DES LAMES *est d'autant plus petit que la violence du grain est plus grande.* (Dubreuil.)

— Pêch. Partie d'une morue qui est entre la tête et la queue.

— Mobil. Sorte de console disposée pour être placée entre deux croisées.

Entre-deux [mobil.] (XVIIe s.).

— Techn. Bande de broderie, de dentelle, de tapisserie ornant un ouvrage de lingerie ‖ Endroit où le drap n'a pas été suffisamment tendu, ce qui empêche les forces de le tondre uniformément. Ais que le relieur place entre les volumes mis en presse. ‖ Bulle qui se forme dans le verre, pendant qu'on le travaille.

— Adverbialem. Ni dans un sens ni dans l'autre ; ni bien ni mal : « *Est-elle laide ou jolie ?* — ENTRE-DEUX. » *Malheureusement, ce sont ceux qui ne sont ni forts ni faibles, les gens d'*ENTRE-DEUX, *qui font les entendus et troublent le monde.* (Pasc.)

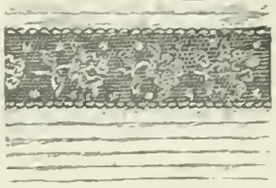
Entre-deux de valenciennes.

ENTRE-DEUX-GUIERS, comm. de l'Isère, arrond. et à 27 kilom. de Grenoble, sur le *Guiers*-Vif et près de son confluent avec le *Guiers*-Mort ; 925 hab. Fabrique de cannes, tourneries sur bois.

ENTRE-DEUX-MERS, nom d'une ancienne prévôté de France, située dans la province de Guyenne et qui avait pour chef-lieu *Créon*. C'est aujourd'hui une immense région viticole qui bordeat des deux côtés la Garonne et la Dordogne, et qui s'étend jusqu'à la limite sud-est du département de la Gironde pour se prolonger même dans celui de Lot-et-Garonne.

Féret divise ce territoire en quatre zones. La première, comprenant le canton de Carbon-Blanc et la partie sud du canton de Créon, produit d'excellents vins rouges de côtes et de palus et des vins blancs ordinaires ; la seconde, qui renferme toutes les communes situées sur les coteaux et dans les palus de la rive droite de la Garonne, fournit surtout des vins blancs, parmi lesquels il faut citer ceux de Sainte-Croix-du-Mont séparé du pays de Sauternes seulement par la Garonne, puis ceux de Loupiac, Langoiran, Haux, Tabanac, Beaurech, etc. ; la troisième, palus et côtes de la rive gauche de la Dordogne, donne également de bons vins dans une partie des cantons de Sainte-Foy, Pujols, Branne et Libourne ; la quatrième zone, enfin, tout le centre de cette vaste presqu'île, et de beaucoup la plus étendue, produit relativement peu de vins rouges et beaucoup de vins blancs. Ceux-ci, chargés en alcool, mais dépourvus de finesse, sont utilisés pour des coupages, consommés tels quels sur place, ou distillés pour donner d'excellente eau-de-vie. Dans le Lot-et-Garonne, l'Entre-deux-Mers fournit également des vins blancs que l'on distille pour obtenir les eaux-de-vie de Marmande.

ENTRE-DEVOIR (S') v. pr. Se devoir mutuellement.

ENTRE-DÉVORER (S') v. pr. Se dévorer mutuellement.

ENTRE-DIFFAMER (S') v. pr. Se diffamer réciproquement.

ENTRE-DIFFÉRER v. n. Différer l'un de l'autre.

ENTRE-DIRE (S') v. pr. Se dire mutuellement quelque chose.

ENTRE-DISPUTER (S') v. pr. Se disputer l'un à l'autre.

ENTRE-DONNER (S') v. pr. Se donner mutuellement : S'ENTRE-DONNER *des coups.*

ENTRE-DOURO-ET-MINHO, ancienne province septentrionale du Portugal, entre l'Atlantique à l'O., le fleuve *Minho* au N., le fleuve *Douro* au S., la province de Trazos-Montes à l'E. C'était la région la plus riche, la plus peuplée du royaume, et elle resta telle après sa division en districts : Braga, Porto et Vianna-do-Castello.

ENTRÉE n. f. Action d'entrer : *L'*ENTRÉE *d'un vaisseau dans le port.* ‖ Action d'entrer solennellement dans une ville ; cérémonie qui accompagne cette action : *Aux* ENTRÉES *des rois on criait : Noël.* (On dit aussi souvent JOYEUSE ENTRÉE.)

— Commencement : *A l'*ENTRÉE *de la nuit, du printemps.* ‖ Début, action ou manière de débuter : ENTRÉE *en matière.* ENTRÉE *en scène.* ‖ Début de quelqu'un dans le monde ou dans une carrière ; admission : *Faire son* ENTRÉE *dans la société.*

— Lieu, endroit par où l'on entre : *L'*ENTRÉE *d'une ville, d'une rue, d'une maison.* ‖ Ouverture de certaines choses : *L'*ENTRÉE *d'une manche, d'une botte.* ‖ Local qui sert de vestibule dans un appartement : *Louer un appartement composé d'une* ENTRÉE *et de plusieurs pièces.*

— Somme que l'on paye pour entrer ou pour faire entrer quelque part : *Spectacle où les enfants ne payent pas d'*ENTRÉE. *Denrées frappées d'une* ENTRÉE *fort élevée.* (On dit aussi *droit d'entrée.*)

— Droit ou privilège d'entrer, de siéger quelque part, d'assister ou de prendre part à ce qui s'y fait : *Avoir ses* ENTRÉES *à la cour, dans un théâtre, dans un salon.* ‖ Se dit particulièrement du privilège qu'avaient certaines personnes, en vertu de leur naissance ou de leur charge, d'entrer dans l'appartement du roi à des moments où il était fermé pour le commun des courtisans : *Les petites, les grandes* ENTRÉES. ‖ Par ext. Ceux qui possédaient ce privilège : *Les* ENTRÉES *passaient par la porte de glace.* (St-Sim.)

— Fig. Occasion, ouverture, prétexte : *Les court sans savent que la flatterie est l'*ENTRÉE *de la faveur.* (La Bruy.)

— Archit. Décoration, façade qui sépare le chœur d'une église du reste de la nef : ENTRÉE *de chœur.*

— Art culin. *Entrée de table.* Commencement du repas. ‖ Nom générique des plats plus ou moins solides, avec ou sans sauce, qui sont servis au commencement d'un repas.

— Art dram. Action ou manière d'entrer en scène ; moment où l'on entre en scène : *Oublier sa réplique d'*ENTRÉE. *Manquer son* ENTRÉE. ‖ *Faire l'entrée d'un artiste.* L'applaudir à son entrée en scène. ‖ Divertissement exécuté par une troupe de danseurs : *Une* ENTRÉE *de bergères, de bohémiens.* — Fig. *Faire une entrée de ballet.* Entrer avec des façons cavalières.

— Comm. Ce que l'on inscrit en tête de chaque registre : *L'*ENTRÉE *du grand livre se compose du résultat de la balance du livre précédent.* ‖ *Livre des entrées.* Livre sur lequel on inscrit les marchandises et les valeurs reçues.

— Dr. *Entrée en possession, en jouissance.* Action de commencer à posséder une chose, à en jouir.

— Eaux et for. *Bois d'entrée.* Bois qui commencent à présenter quelques signes de dépérissement.

— Ecur. *Entrer en main*. Léger mouvement de proportion que le cheval exécute pour se rapprocher de son cavalier.

— Jeux. Au revers, *Faire entrer*. Faire lever.

— Mar. *Entrer de canal dans les eaux*. Passage d'un canal dans les eaux de la mer, très près des murs.

— Mar. Partie par ou une mer communique avec une autre. ENTRÉE de la Manche. L'passage par lequel on pénètre dans une rade. *Chaque* ENTRÉE *a ses difficultés particulières*. — Droit d'entrée. Avoir satisfait à tous les règlements sanitaires de police ou de douane, et être autorisé à pénétrer dans la rade, dans le port.

— Math. *Table d'entrée*. Table dans laquelle une variable est donnée aux tables verticales et une autre aux tables horizontales.

— Mus. Ritournelle qui, dans une pièce de théâtre, annonce l'entrée en scène d'un des principaux personnages. Morceau d'orgue, exécuté au moment où entrent dans l'église les officiants ou un personnage de marque. Moment où chaque partie commence à se faire entendre. *Une* ENTRÉE *brillante. La flûte a manqué son* ENTRÉE.

— Techn. *Entrée de serrure*. Entaille par laquelle la clef entre dans la serrure, et qui correspond à une ouverture semblable traversant la porte ou le meuble. Petite pièce de cuivre ou de fer, qui couvre en partie l'ouverture pratiquée dans le bois pour l'introduction d'une clef.

Entrée de serrure XVIIIe s.

— Turf. Somme que le propriétaire d'un cheval doit payer lorsqu'il engage ce cheval pour une course déterminée : *A moins de conditions contraires, les* ENTRÉES *s'ajoutent toujours au prix à disputer*.

— Loc. adv. *D'entrée*. D'abord : *Il nous a dit d'*ENTRÉE *trois ou quatre fausses nouvelles*. Cette locution a vieilli. *D'entrée de jeu*. Dès le commencement du jeu. — Fig. Tout d'abord : D'ENTRÉE DE JEU, *il fit voir son extravagance*.

— ANTON. Issue, sortie.

— ENCYCL. Art culin. L'*entrée* a sa place marquée dans un repas, entre le relevé et le rôti : elle remplace même le relevé dans un repas sans cérémonie. C'est le plat qu'un cuisinier habile soigne le plus. Les principales entrées sont celles de viande de boucherie bœuf, veau, mouton, agneau, de gibier, de volailles, et même de poisson, lorsque l'entrée est substituée au relevé. Les entrées, qui forment la matière des neuf dixièmes des livres de cuisine, constituent dans la cuisine courante le fond du repas, ce que l'on appelle « le plat de résistance » ; dans un dîner de cérémonie, on met au moins deux entrées et souvent quatre et même dix.

— Chorégr. Au XVIIe siècle, les ballets que l'on exécutait soit à la cour, soit à l'Opéra, étaient divisés non en scènes, comme on le fait aujourd'hui, mais en *entrées*, ce qui représentait exactement la même chose. C'est ainsi que le *Ballet des saisons* comportait neuf entrées, celui de *l'Amour malade*, dix ; le *Ballet des Muses*, quatorze ; *le Triomphe de l'amour*, de Quinault et Lully, n'en comprenait pas moins de vingt. Parfois, l'entrée se composait simplement d'un pas, et l'on disait d'un danseur qu'il dansait son entrée, comme on dit d'un chanteur qu'il chante son air. Plus tard, dans le ballet, on appliqua ce nom d'entrée non plus aux scènes, mais aux actes, et d'un ballet en un, deux ou trois actes, on disait qu'il était en une, deux ou trois entrées. Enfin, on fit pour le ballet comme pour toute autre œuvre dramatique : on le divisa en actes et en scènes.

— Comptab. L'*entrée* d'une valeur est l'opposé de sa sortie. Les valeurs, par suite de l'échange, entrent et sortent des magasins, de la caisse, du portefeuille du commerçant. C'est pourquoi l'on établit des livres d'entrée et des livres de sortie de chacune des valeurs mises en mouvement par le commerçant, livres qui déterminent, par leur solde en quantités et en valeur, la permanence de l'inventaire des commerçants. L'entrée d'un livre correspond au débit du compte qui représente ce livre au grand livre. Ainsi, l'entrée du livre de caisse forme le débit du compte-caisse, de même que la sortie forme le crédit.

— Iconogr. *Entrées triomphales*. Les entrées triomphales sont au nombre des sujets que les peintres de toutes les époques se sont plu à retracer. Nous allons citer, sans nous préoccuper des dates, quelques unes des compositions de ce genre qui ont été exécutées par les artistes modernes. Ch. Lebrun a représenté *l'Entrée d'Alexandre à Babylone*, Louvre ; Lanfranc, *l'Entrée de Constantin à Rome*, Madrid ; Robert Fleury, *l'Entrée de Clovis à Tours en 507* ; André Müller, *l'Entrée de Mahomet à la Mecque*, Munich ; Robert Fleury, *l'Entrée de Baudoin, comte de Flandre, à Edesse* ; Henri Schéfer, *l'Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans* ; Vinchon, *l'Entrée des Français à Bordeaux*, le 23 juin 1451 ; H.-S. Beham, *l'Entrée de Charles-Quint à Munich*, gravure sur bois, 1530 ; Rubens, *l'Entrée de Henri IV à Paris* (Offices) ; F. Gérard, le même sujet, 1817 ; musées du Louvre et de Versailles ; Louis Bobrun, *l'Entrée de Louis XIII et de l'infante Anne d'Autriche, sa femme, à Paris* (estampe) ; Van der Meulen, *l'Entrée de Louis XIV et de Marie-Thérèse à Arras*, en août 1667 (Louvre) ; Ch. Parrocel, *l'Entrée de Louis XV à Mons*, le 30 mai 1747 (Versailles) ; F. Gérard, *l'Entrée des Français à Milan*, le 15 mai 1796, Girodet, *l'Entrée des Français dans Vienne*, le 14 novembre 1805 ; Taunay, *l'Entrée de la garde impériale à Paris*, après la campagne de Prusse, le 25 novembre 1807 (1810) ; le général Lejeune, *l'Entrée de Charles X à Paris*, après le sacre, le 6 juin 1825 ; H. Vernet, le même sujet ; H. Vernet, *l'Entrée de l'armée française en Belgique*, le 9 août 1831 ; Beaucé, *l'Entrée du corps expéditionnaire français à Mexico*, le 10 juin 1863 ; Ch. Lebrun, *l'Entrée de Louis XIV à Dunkerque*, le 26 mai 1653 ; Ch. Parrocel, *l'Entrée de Louis XV à Tournay*, le 21 juin 1745 ; Deseine, *l'Entrée de l'armée française à Vienne*, le 13 novembre 1805, bas-relief de l'arc du Carrousel ; Ch. Meynier, *l'Entrée de Napoléon à Berlin*, le 27 octobre 1806 ; Hans Makart, *l'Entrée de Charles-Quint à Anvers* (Vienne, 1878) ; Benjamin Constant, *l'Entrée de Mahomet II à Constantinople* (1876) ; *l'Entrée des croisés à Constantinople*. V. CONSTANTINOPLE ; *l'Entrée du Christ à Jérusalem*. V. JÉRUSALEM.

Entrée de Henri IV à Paris, d'après Gérard.

Entrée des animaux dans l'arche (L'), chef-d'œuvre de Jacques Bassan (musée royal de Madrid). Grande et belle toile, bien éclairée et du coloris le plus vigoureux ; elle fut envoyée par le Titien à Charles-Quint.

ENTRE-ÉPROUVER (S') v. pr. S'éprouver mutuellement.

ENTRE-ESCROQUER (S') v. pr. S'escroquer l'un l'autre.

ENTRE-ÉVEILLER (S') v. pr. S'éveiller mutuellement.

ENTRE-FÂCHER (S') v. pr. Se fâcher mutuellement.

ENTRE-FAIRE (S') v. pr. Se faire l'un à l'autre.

ENTREFAITE (*fèt'* — de *entre*, et *faite*) n. f. Occasion, circonstance. (Ne s'emploie guère que dans les locutions : *Sur ces* ENTREFAITES, *Dans ces* ENTREFAITES.) ‖ On dit quelquefois, au sing., *Sur, Dans cette* ENTREFAITE.

ENTRE-FAVORISER (S') v. pr. Se favoriser réciproquement.

ENTREFEND (*fan*) n. m. Se dit quelquefois pour REFEND.

ENTREFER (*fer'* — de *entre*, et *fer*) n. m. Espace compris entre les faces intérieures des inducteurs et les faces extérieures du noyau de fer de l'anneau d'une dynamo.

ENTREFESSE ou **ENTRE-FESSES** n. m. Bouch. Maniement simple ou impair. ‖ Partie de la vache qui est située entre les fesses, en arrière du pis.

ENTREFESSON ou **ENTRE-FESSON** (*fé-son* — de *entre*, et *fesse*) n. m. Partie du corps située entre les deux cuisses. (Vieux.) ‖ Rougeur ou excoriation entre les cuisses, causée par la marche ou par l'équitation.

— En T. d'art vétér., Excoriation qui survient entre les fesses d'un cheval trop gras.

ENTRE-FESTOIEMENT n. m. Action de s'entre-festoyer.

ENTRE-FESTOYER (S') v. pr. Se festoyer réciproquement.

ENTREFEUILLE n. f. Feuille secondaire, qui croît à l'aisselle des feuilles primordiales. ‖ Nom que les vignerons donnent à l'intervalle qui existe entre les feuilles voisines, dans un cep de vigne.

ENTREFILET ou **ENTRE-FILET** (pour ENTRE-FILETS) n. m. Phrase conçue en peu de mots ; petit article très court, qui se trouve ordinairement séparé de ce qui précède et de ce qui suit par un petit trait ou filet : *Les réclames prennent souvent dans les journaux la forme d'*ENTREFILETS.

ENTRE-FIN, INE adj. ‖ Comm. *Marchandises entre-fines*, Marchandises tenant l'intermédiaire entre le gros et le fin.

ENTRE-FLANQUER (S') v. pr. Se flanquer l'un à l'autre.

ENTRE-FLATTER (S') v. pr. Se flatter mutuellement.

ENTRE-FOUETTER (S') v. pr. Se fouetter réciproquement.

ENTRE-FRAPPER (S') v. pr. Se frapper mutuellement.

ENTRE-FROISSER (S') v. pr. Se froisser mutuellement.

ENTRE-FROTTER (S') v. pr. Se frotter l'un contre l'autre.

ENTRE-FUIR (S') v. pr. Se fuir l'un l'autre.

ENTRE-GARDER (S') v. pr. Se garder mutuellement.

ENTREGENT *jan* — de *entre*, et *gent* n. m. Manière adroite de se conduire dans la société ; habileté en général : *L'*ENTREGENT *est indispensable pour réussir*.

— SYN. Entregent, adresse, art, dextérité, habileté, industrie, savoir-faire. V. ADRESSE.

ENTRE-GLOSER (S') v. pr. Se gloser, s'interpréter l'un l'autre.

ENTR'ÉGORGEMENT n. m. Action de s'entr'égorger.

ENTR'ÉGORGER (S') prend un *e* après le *g* devant A et O : *Nous nous entr'égorgeons. Vous vous entr'égorgeâtes*. v. pr. S'égorger les uns les autres. ‖ Par exagér. Se combattre avec violence, chercher à se nuire réciproquement : *Les partis ont transformé la politique en art de* S'ENTR'ÉGORGER.

ENTRE-GOURMER (S') v. pr. Se gourmer réciproquement.

ENTR'ÉGRATIGNER (S') v. pr. S'égratigner l'un l'autre.

ENTRE-GRATTER (S') v. pr. Se gratter mutuellement. ‖ Fig. S'entre-flatter.

ENTRE-GREFFER (S') v. pr. Se greffer l'un sur l'autre : *Quelquefois les longues racines de cet arbre, venant a* S'ENTRE-GREFFER *et à se couvrir d'une seule et même écorce, forment un immense fourreau*. (Mirbel.)

Entre-greffé, ée part. pass. du v. Entre-greffer (s').

— Bot. Se dit des fruits qui, se trouvant en contact, se sont soudés l'un à l'autre : *Cerises* ENTRE-GREFFÉES.

ENTRE-GRONDER (S') v. pr. Se gronder l'un l'autre.

ENTRE-GUERROYER (S') v. pr. Faire la guerre réciproquement l'un contre l'autre.

ENTRE-HAFFER (S') v. pr. Se haffer l'un l'autre.

ENTRE-HAÏR (S') v. pr. Se haïr mutuellement.

ENTRE-HANTER (S') v. pr. Se hanter l'un l'autre.

ENTRE-HARCELER (S') v. pr. Se harceler mutuellement.

ENTRE-HARPER (S') v. pr. Se saisir mutuellement. (Vx.)

ENTRE-HEURTEMENT n. m. Action de s'entre-heurter.

ENTRE-HEURTER (S') v. pr. Se heurter l'un contre l'autre.

ENTRE-HIVER ou **ENTR'HIVER** n. m. Syn. de ENTRE-HIVERNAGE.

ENTRE-HIVERNAGE n. m. Labours que l'on donne en hiver, à la suite des dégels.

ENTRE-HIVERNER ou **ENTR'HIVERNER** v. a. Labourer l'hiver, entre deux gelées successives interrompues par un dégel.

ENTRE-HONORER (S') v. pr. S'honorer mutuellement.

ENTREILLISSÉ, ÉE (*trè-ill-i-sé* [*ll* mll.] — de *en*, et *treillis*) adj. Fait en forme de treillis.

ENTRE-JETER (S') v. pr. Jeter de l'un à l'autre.

ENTRE-JOINDRE (S') v. pr. Se joindre réciproquement.

ENTRE-JOUER (S') v. pr. Se jouer l'un l'autre.

ENTRE-JURER (S') v. pr. Se jurer l'un à l'autre.

ENTRELACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Blas. Se dit des pièces circulaires ou en segments de cercle, telles que croissants, anneaux, etc., passées les unes dans les autres.

D'argent à trois anneaux entrelacés d'azur.

ENTRELACEMENT (*se-man*) n. m. Action d'entrelacer ; état de plusieurs choses entrelacées les unes dans les autres : *Des* ENTRELACEMENTS *de guirlandes*.

— Par ext. Mélange, combinaison variée : *L'*ENTRELACEMENT *des rimes masculines et féminines*.

ENTRELACER (*sé*. — Prend une cédille sous le *c* devant A et O : *Il entrelaça. Nous entrelaçons*) v. a. Enlacer l'un dans l'autre : ENTRELACER *des rubans, des branches*.

Entrelacé, ée part. pass. du v. Entrelacer.

— Minér. Se dit des cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles se croisent dans tous les sens.

S'entrelacer, v. pr. Être entrelacé.

ENTRELACS (*lâ* — subst. verb. de *entrelacer*) n. m. Archit. Ornement composé de moulures, de chiffres, de fleurons, etc., enlacés l'un dans l'autre : ENTRELACS *à jour*. ‖ Ornements à jour, qui remplacent les balustres, pour remplir les appuis évidés des balcons ou des rampes d'escalier.

— Calligr. Ornements formés de traits de plume entrelacés.

— Techn. Cordons de passementerie entrelacés.

— ENCYCL. Archit. En architecture, on entend par le mot *entrelacs* un entrelacement de lignes combinées dans toutes les formes et qui produit des découpures dont l'aspect agréable donne un caractère de légèreté aux objets auxquels on l'applique. Les Chinois et les Japonais, qui emploient des bois légers et flexibles à la confection de leurs meubles, les disposent en entrelacs ingénieux. L'entrelacs est l'ornement propre surtout à la serrurerie. Le fer ayant une solidité qui permet de tout oser, on forme dans les balcons, dans les grilles, dans les rampes d'escalier tous les entrelacs imaginables. Le bois ne se prête guère qu'aux entrelacs à lignes droites, tels que l'ornement appelé *grecque*. L'entrelacs forme le principal élément de l'ornementation arabe.

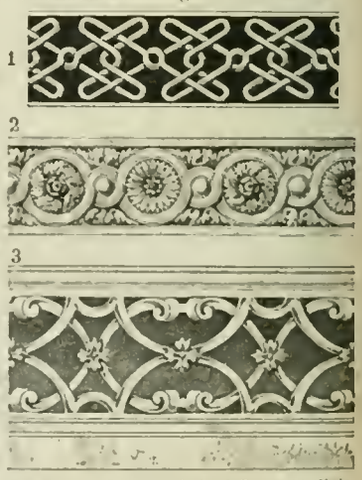

Entrelacs : 1. Du XVIIe siècle ; 2. Du XVIIIe siècle 3. Du XVIe siècle.

ENTRE-LAISSER (S') v. pr. Se laisser réciproquement quelque chose.

ENTRELARDEMENT (*man*) n. m. Action d'entrelarder.

ENTRELARDER v. a. Art culin. Piquer avec du lard : ENTRELARDER *un filet de bœuf, un fricandeau.*
— Par anal. Ajouter certains ingrédients à : ENTRELARDER *d'amandes un gâteau.*
— Fig. Mêler, semer : ENTRELARDER *un discours de vers, de citations.*
Entrelardé, ée part. pass. du v. Entrelarder.
— Fig. Se dit particulièrement d'une sorte d'amusement littéraire, qui consiste à entremêler des mots de langue vulgaire avec des mots d'une autre langue. Tels sont ces vers bien connus des écoliers :

Aspice Pierrot pendu
Quod librum n'a pas rendu;
Si librum reddidisset,
Pierrot pendu *non fuisset.*

S'entrelarder, v. pr. Etre entrelardé.
— Fam. Se perforer l'un l'autre avec un instrument aigu : *Escrimeurs qui* S'ENTRELARDENT *par un coup fourré.*

ENTRE-LARGE adj. Comm. Qui tient le milieu entre large et étroit, en parlant d'une étoffe.

ENTRE-LIER v. pr. Se lier l'un à l'autre.

ENTRE-LIGNE ou **ENTRELIGNE** n. f. Espace compris entre deux lignes d'écriture qui se suivent immédiatement. ‖ Ce qui est écrit entre deux lignes consécutives. (Pl. *Des* ENTRE-LIGNES ou ENTRELIGNES.)
— Typogr. V. INTERLIGNE.

ENTRE-LIGNE ou **ENTRELIGNE** n. m. Entom. Petit papillon du genre des teignes.

ENTRE-LIGNER (rad. *entre-ligne*) v. a. Ecrire entre deux lignes se suivant immédiatement.

ENTRE-LUIRE ou **ENTRELUIRE** v. n. Luire à moitié, ou par intervalle.

ENTRE-MAILLADE ou **ENTRE-MAILLAGE** n. f. Filet de pêche en usage sur la Méditerranée, et qui est muni de pierres pour le tirer au fond, de lièges pour le faire flotter. ‖ On dit aussi ENTREMAIL. (Pl. *Des* ENTREMAUX.)

ENTRE-MANGER (S') [prend un *e* après le *g* devant A et O : *Nous nous entre-mangeons. Vous vous entre-mangeâtes*] v. pr. Se manger l'un l'autre : *Il est dans la nature que les animaux* S'ENTRE-MANGENT.

ENTRE-MANGERIE (*je-ri*) n. f. Action de s'entre-manger, de se quereller, de se tourmenter les uns les autres.

ENTRE-MÉFAIRE (S') v. pr. Se faire réciproquement du mal.

ENTREMÊLEMENT (*man*) n. m. Action d'entremêler. ‖ Etat de ce qui est entremêlé.

ENTREMÊLER v. a. Mêler, insérer dans d'autres choses : ENTREMÊLER *des fleurs et des rubans.* ‖ Entrecouper : ENTREMÊLER *de vers un morceau de prose.*
S'entremêler, v. pr. Etre entremêlé.

ENTRE-MESURER (S') v. pr. Se mesurer l'un l'autre.

ENTREMÉTIER (*ti-é* — rad. *entremets*) n. m. Cuisinier chargé, dans une grande cuisine, de la préparation des entremets.

ENTREMETS (*mè* — de *entre,* et *mets*) n. m. Nom générique des différentes préparations culinaires que l'on sert sur la table, en même temps que les rôtis et les salades : *Les* ENTREMETS *marchent avec le rôti, ou paraissent séparément à sa suite.* (Grimod.) ‖ Second service, moment du repas où se servent les entremets : *Les conversations deviennent plus vives à l'*ENTREMETS.
— Spectacle ou divertissement qui se donnait autrefois entre les différents services d'un festin : *Faire paraître des danseuses espagnoles pour* ENTREMETS.
— Art dram. anc. Intermède. Divertissement épisodique : *Ballet ambulatoire, composé d'un grand nombre de scènes allégoriques, appelées* ENTREMETS. (Castil-Blaze.)
— ENCYCL. Art culin. La cuisine moderne n'a conservé ce nom qu'aux *entremets sucrés* dont le rôle, dans un repas ordonné, consiste à séparer le premier service du second. Dans la pratique courante, les *entremets de légumes* se servent immédiatement après le rôti et la salade qui l'accompagne toujours, tandis que les *entremets sucrés* précèdent le fromage et le dessert. Parmi les entremets sucrés les plus courants, citons : les omelettes sucrées au rhum ou aux confitures, les soufflés, les œufs à la neige ou au lait, les crèmes solides ou liquides, les mousses, les charlottes, les croûtes aux fruits, les beignets divers, les gâteaux de féculents ou de fruits, les sorbets, ect.
— Archéol. On entendait sous le nom d'*entremets,* au moyen âge, non seulement les pièces de table répondant au sens moderne de ce mot, mais encore des représentations, jongleries, danses, récitations et autres divertissements accompagnés de musique, que des jongleurs, des baladins ou des figurants exécutaient pendant les grands repas d'apparat. Les entremets les plus célèbres dont les chroniques nous aient conservé le souvenir sont ceux que l'on exécuta à la cour de Bourgogne, quelque temps après la prise de Constantinople par les Turcs, et qui accompagnèrent le fameux vœu dit « du faisan ».

ENTREMETTEUR (*mè-teur*), **EUSE** n. Celui, celle qui s'entremet, qui s'emploie dans une affaire où sont intéressées plusieurs personnes : *Le courtisan est médiateur,* ENTREMETTEUR. (La Bruy.)
— Personne qui s'entremet dans une intrigue galante. (Se dit surtout au fém. et en mauv. part.)
— Fig. Ce qui sert d'intermédiaire : *La table, dit un ancien proverbe grec, est l'*ENTREMETTEUSE *de l'amitié.*
— ENCYCL. V. PROXÉNÉTISME.

ENTREMETTRE (S') v. pr. S'employer pour la réussite d'une chose qui intéresse une ou plusieurs personnes : *Jurés qui* S'ENTREMETTENT *pour obtenir la grâce du condamné*
— *S'entremettre de,* S'occuper de, agir comme intermédiaire pour : *Que viens-tu faire ici ? — Ce que je fais partout ailleurs :* M'ENTREMETTRE *d'affaires, me rendre serviable aux gens.* (Mol.) ‖ Se mêler de, s'ingérer dans : *Un homme qui* S'ENTREMET DE *tout.* (Vieilli).

ENTREMISE n. f. Action d'une personne qui s'entremet, qui interpose ses bons offices, son crédit, son autorité : *Offrir son* ENTREMISE.
— Fig. Intermédiaire.
— En T. de mar., Pièce de construction enchâssée à queue d'aronde entre les baux et les barrots pour leur conserver un écartement fixe. ‖ Pièces de bois sur lesquelles portent les surbaux des écoutilles.

ENTRE-MODILLON n. m. Archit. Intervalle entre deux modillons : *Des* ENTRE-MODILLONS *trop ornés.*

ENTREMONT-LE-VIEUX, comm. de la Savoie, arrond. et à 13 kilom. de Chambéry, sur le versant occidental du mont Granier (massif de la Grande-Chartreuse) ; 1.369 hab.

ENTREMONTS (Jacqueline d'), dame DE COLIGNY, née en 1541, morte en 1600. Veuve de Claude de Bastarnay, baron d'Authon, tué à la bataille de Saint-Denis en 1567, elle épousa l'amiral de Coligny, malgré la défense du duc de Savoie, son suzerain. Arrêtée après la Saint-Barthélemy, elle refusa d'abjurer la religion réformée et fut reconduite en Savoie. Elle se retira à Saint-André-de-Briord. En 1573, le duc Emmanuel-Philibert la fit emprisonner à Nice. Délivrée en 1575, elle fut de nouveau arrêtée en 1585, et mourut en captivité.

ENTRE-MOQUER (S') v. pr. Se moquer l'un de l'autre.

ENTRE-MORDRE (S') v. pr. Se mordre mutuellement.

ENTR'EMPÊCHER (S') v. pr. S'empêcher mutuellement.

ENTR'ENCOURAGER (S') v. pr. S'encourager mutuellement.

ENTR'ENLEVER (S') v. pr. S'enlever mutuellement quelque chose.

ENTRE-NERF ou **ENTRE-NERFS** n. m. Nom que les relieurs donnent à l'intervalle séparant les nervures du dos d'un livre relié.

ENTRE-NŒUD ou **ENTRENŒUD** n. m. Bot. Segment d'un axe compris entre deux nœuds consécutifs, c'est-à-dire entre les plans d'insertion de deux feuilles de leurs branches consécutives. (Pl. *Des* ENTRE-NŒUDS ou ENTRENŒUDS.) ‖ On dit aussi MÉRITHALLE.

ENTRE-NOUER (S') v. pr. Se nouer réciproquement.

ENTR'ENTENDRE (S') v. pr. S'entendre l'un avec l'autre.

ENTRE-NUIRE (S') v. pr. Se nuire mutuellement.

ENTR'ENVOYER v. pr. S'envoyer mutuellement l'un à l'autre.

ENTRE-PARDONNER (S') v. pr. Se pardonner l'un à l'autre.

ENTRE-PARLER (S') v. pr. Se parler l'un à l'autre.

ENTRE-PARLEUR n. m. Personnage d'un drame. (Vx.)

ENTREPAS (*pa*) n. m. Allure défectueuse d'un cheval qui marche un amble rompu, c'est-à-dire moitié pas ordinaire et moitié amble.

ENTRE-PERCER (S') v. pr. Se percer l'un l'autre.

ENTRE-PERSÉCUTER (S') v. pr. Se persécuter mutuellement.

ENTRE-PICOTER (S') v. pr. Se picoter, se harceler réciproquement.

ENTREPIED (*pi-é*) n. m. Dans une meule de moulin, Partie de la meule qui touche à la feuillure. V. MEULE.

ENTREPILASTRE n. m. Intervalle entre deux pilastres.

ENTRE-PILLER (S') v. pr. Se piller mutuellement.

ENTREPLANT (*plan* — de *entre,* et *plant*) n. m. Nom donné à l'ensemble de jeunes sarments de vigne que l'on plante entre les vides laissés par les vieux ceps, pour le renouvellement progressif de la vigne.

ENTREPOINTILLER v. a. Grav. Entremêler de pointillé.

ENTREPONT (*pon* — de *entre,* et *pont*) n. m. Espace compris entre la batterie basse et le faux pont. ‖ *Four entrepont* ou *Second entrepont,* Espace compris entre le faux pont et la plate-forme de cale.
— ENCYCL. Le mot *entrepont* n'est plus en usage dans la marine de guerre ; dans la marine de commerce, on l'emploie encore couramment : il désigne les batteries, et, en particulier, celle qui n'est éclairée que par des hublots et est réservée aux passagers de 3e classe ou aux émigrants.

ENTRE-PORTER (S') v. pr. Se porter l'un à l'autre. ‖ Se pousser l'un l'autre à : *Ils* S'ENTRE-PORTENT *au mal.*

ENTREPOS (*po*) n. m. Repos. ‖ Passe-temps. (Vieux.)

ENTREPOSAGE (*zaj'*) n. m. Action d'entreposer, de mettre en entrepôt.

ENTREPOSER v. a. Mettre des marchandises en entrepôt.

ENTREPOSEUR n. m. Celui qui garde un entrepôt, des marchandises entreposées. ‖ Agent préposé à la garde et à la vente de certaines choses dont le gouvernement a le monopole : ENTREPOSEUR *des tabacs.*

ENTREPOSITAIRE (*tèr'* — rad. *entrepôt*) n. m. Agent commercial, recevant en dépôt des marchandises quelconques. ‖ Négociant plaçant une partie des marchandises lui appartenant dans un entrepôt public ou particulier.
— Adjectiv. : *Négociant entrepositaire.*

ENTREPÔT (*pô* — subst. verb. de *entreposer*) n. m. Lieu où l'on met des marchandises en dépôt. ‖ Magasins où les négociants mettent en dépôt leurs marchandises, pour lesquelles ils ne payent les droits de douane ou d'octroi qu'au fur et à mesure de la sortie. ‖ Magasins où l'on vend pour le compte de l'Etat ou de compagnies.
— Place de commerce, port où les marchandises sont déposées jusqu'à ce qu'on les dirige vers leur destination. ‖ On dit aussi VILLE D'ENTREPÔT.
— *Entrepôt réel, fictif, irrégulier.* V. la partie encycl.
— *Commissionnaire d'entrepôt,* Facteur qui, dans les villes d'entrepôt, reçoit les marchandises et les expédie à destination.
— ENCYCL. Econ. polit. L'*entrepôt* est le lieu, soit public, soit privé, où sont déposées provisoirement des marchandises pour lesquelles on n'a pas encore acquitté les droits de douanes ou d'octroi. L'existence des entrepôts permet aux commerçants de réexporter leurs marchandises sans payer les droits de douane ou d'octroi, ou de n'acquitter ces taxes qu'au fur et à mesure des besoins de la vente, sans avoir à immobiliser un gros capital. Déjà mis en pratique par les Anglais et les Hollandais, les entrepôts ont été introduits en France par Colbert, mais ne survécurent pas au grand ministre. Autorisés en 1791, ils ne furent rétablis que par le décret du 8 floréal an XI (28 avr. 1803). La loi du 27 février 1832 en permit la création dans toutes les villes qui en feraient la demande et s'engageraient à remplir certaines conditions déterminées.

Il existe deux formes d'entrepôt : l'*entrepôt réel* et l'*entrepôt fictif.* La différence essentielle entre ces deux formes, c'est que l'entrepôt réel est constitué dans des magasins, tandis que l'entrepôt fictif est à domicile. Dans le premier cas, les preposés de l'octroi tiennent un compte d'entrée et de sortie des objets entreposés ; dans le second, ils font à domicile les vérifications nécessaires pour constater les quantités restantes et établir le décompte des droits sur celles pour lesquelles il n'est pas justifié de la sortie de la commune. En résumé, l'entrepôt *fictif* est le magasin même du commerçant. Comme garantie, la douane exige qu'il soit répondu de la totalité des droits à l'entrée en entrepôt *fictif* par une caution. Les mouvements d'entrée et de sortie sont notés sur des registres spéciaux. De temps en temps, la douane fait un inventaire, afin de vérifier si les sorties ont bien été déclarées. L'entrepôt fictif est interdit à Paris. La durée maximum de l'entrepôt réel est de trois ans pour une marchandise, celle de l'entrepôt fictif d'une année.

Les *magasins généraux* qui, très souvent, servent d'entrepôts et sont pour cela fréquemment confondus avec eux, diffèrent beaucoup de ceux-ci et par le but auquel ils sont destinés et par les règlements qui les régissent.

La législation sur les entrepôts a été souvent remaniée et elle a donné lieu à une foule de règlements d'administration dont plusieurs se contredisent, et qui, dans tous les cas, sont fort compliqués.

Les entrepôts publics sont des magasins publics, tenus par des agents assermentés et placés sous la surveillance de la douane.

ENTRE-POURSUIVRE (S') v. pr. Se poursuivre mutuellement.

ENTRE-POUSSER (S') v. pr. Se pousser l'un l'autre. ‖ Se pousser quelque chose l'un à l'autre.

ENTREPRENABLE adj. Qui peut être entrepris.

ENTREPRENANT (*non*), **ANTE** [rad. *entreprendre*] adj. Hardi, audacieux, qui se porte aisément à des entreprises difficiles : *Gouvernement* ENTREPRENANT. ‖ Se dit particulièrement d'un homme hardi auprès des femmes.
— ANTON. Inactif, indolent, inerte, mou, timide.

ENTREPRENDRE (se conjugue comme *prendre*) v. a. Se disposer et commencer à faire : ENTREPRENDRE *un travail, un voyage.*
— S'engager à s'acquitter de certains travaux, de certaines fournitures, à des conditions déterminées.
— Fam. Poursuivre, attaquer, pousser, tourmenter, railler : *Si j'*ENTREPRENDS *cet homme-là, je lui ferai voir du pays.* ‖ Tâcher de gagner quelqu'un. ‖ Commencer à s'occuper d'une personne pour la former.
— Rendre perclus : *La goutte lui* ENTREPREND *toute la jambe.*
— *Entreprendre de,* Commencer à, essayer de : *Il suffit qu'une vérité soit universelle pour qu'on* ENTREPRENNE DE *l'attaquer.* ‖ *Entreprendre sur, contre,* Usurper, empiéter sur : *César* ENTREPRIT SUR *la liberté du peuple romain.*
S'entreprendre, v. pr. Etre entrepris. ‖ Fam. Se disputer, s'attaquer, se tourmenter l'un l'autre. ‖ Devenir malade : *Sa tête* S'ENTREPREND.

ENTREPRENEUR, EUSE n. Celui, celle qui entreprend quelque chose : *Cette entreprise fera beaucoup d'honneur à l'*ENTREPRENEUR, *à l'Académie et à la nation.* (Volt.) ‖ Celui, celle qui entreprend d'exécuter certains travaux, de faire certaines fournitures : *La loi range l'*ENTREPRENEUR *dans la catégorie des commerçants.* ‖ Celui, celle qui entreprend certaines exploitations : ENTREPRENEUR *de transports, de spectacles.* ‖ Celui, celle qui crée un produit pour son propre compte : *Les* ENTREPRENEURS *exercent toujours un monopole à l'égard des ouvriers.* ‖ Entrepreneur, constructeur de bâtiments.
— Par plaisant. *Entrepreneur de succès dramatiques,* Chef de claque dans les théâtres.
— ENCYCL. Dr. comm. Dans le langage du droit, l'*entrepreneur* désigne celui qui fait profession d'exécuter une catégorie de contrats de louage de service. Ces contrats présentent cette particularité que l'entrepreneur, en même temps qu'il loue ses propres services, spécule sur le service des autres. Le Code de commerce a rangé parmi les actes commerciaux : les entreprises de manufacture, de commission, de transports par terre et par eau, de fournitures, d'agences et bureaux d'affaires, d'établissements de vente à l'encan, de spectacles publics.

Rentre également dans les actes commerciaux l'entreprise des constructions et des autres travaux. L'article 1792 du Code civil établit contre l'entrepreneur une présomption légale de faute et décide qu'il est, ainsi que l'architecte chargé avec lui d'une construction ou d'un travail, responsable de plein droit de la perte totale ou partielle de la construction. Cette responsabilité dure dix ans. Les entrepreneurs tombent encore sous le coup des articles 1382 et 1383 du Code civil. Ils restent comptables, tant envers le propriétaire qu'envers ses voisins, du dommage résultant pour ceux-ci de l'inobservation des règlements qui régissent les constructions. Le contrat de louage est dissous par la mort de l'entrepreneur (C. civ., art. 1795). Les entrepreneurs ont un privilège sur les immeubles pour la plus-value résultant des travaux qu'ils ont faits (C. civ., art. 2103).

Les entrepreneurs de transports, de spectacle et de ventes à l'encan sont soumis à des règlements spéciaux. Les entrepreneurs de travaux publics sont astreints à l'observation d'un cahier des charges, dit *des clauses et des conditions générales,* applicables à toutes les entreprises, complétées par des dispositions techniques et spéciales à l'entreprise dont il s'agit. Toute difficulté entre l'administration et l'entrepreneur, concernant le sens ou l'exécution des clauses du marché, est portée devant le conseil de préfecture, avec recours au conseil d'Etat.
— Econ. polit. Les économistes donnent, en général, le nom d'*entrepreneur* à celui qui crée pour son propre compte, à son profit et à ses risques, un produit quelconque. C'est, en somme, ce qu'on nomme couramment le *patron.* Les préoccupations qui assaillent l'entrepreneur, les risques auxquels il est exposé et qui, lorsqu'il succombe, l'atteignent non seulement dans sa fortune, mais encore dans son honneur, légitiment, au dire des économistes, les larges profits qu'il réalise parfois.

ENTRE-PRESSER (S') v. pr. Se presser l'un l'autre.

ENTRE-PRÊTER (S') v. pr. Se prêter mutuellement quelque chose.

ENTREPRISE n. f. Action de entreprendre quelque chose [illegible] que l'entreprend. *Les pierres de [illegible] précédent [illegible]*, et [illegible] ENTREPRISES. [illegible] *Donner, Prendre à l'entreprise*, Donner, Prendre à adjudication.

— Action de faire ou de fournir quelque chose à certaines conditions, opération d'un entrepreneur : *Faire [illegible] par* ENTREPRISE. *Mettre quelque chose* EN ENTREPRISE. Grand établissement d'un service public : ENTREPRISE *de roulage, de pompes funèbres.*

— Violence, attentat, usurpation : *Une* ENTREPRISE *sur la liberté.* Tentative de séduction sur une femme.

— Faucon *du quatrième ordre de entreprise*, Oiseau qui attaque [illegible] sa proie.

SYN. **Entreprise, dessein, plan,** etc. V. DESSEIN.

ENCYCL. Trav. publ. La [illegible] d'un service à [illegible], par opposition à la [illegible], consiste à [illegible] service à un entrepreneur, en passant avec lui un [illegible], de [illegible] qui s'engage, pour un prix convenu, à exécuter le service dans des conditions déterminées.

Le système de l'entreprise a l'avantage d'assurer l'administration contre les aléas que comporte toujours la gestion directe, et de la garantir contre les excédents de dépense imprévus; mais l'application de ce système oblige à une surveillance assidue, à un examen constant et attentif des objets ou produits quelconques fournis par l'entrepreneur, afin d'empêcher qu'il n'en livre de médiocres, dans le but de réaliser le plus de bénéfices possible.

Entreprises folles (LES), ouvrage satirique en vers, de Pierre Gringoire (1505). — Dans ce poème, comme dans la plupart de ses œuvres, du reste, Gringoire combat les vices de tous les états et de toutes les conditions, et nommément des grands et des gens d'église. Cette satire a été réimprimée dans les *Œuvres complètes* de Pierre Gringoire, réunies pour la première fois, en 1858, par d'Héricault et Montaiglon. La langue en est un peu lourde, mais solide et nerveuse.

ENTRE-PROMETTRE (S') v. pr. Se promettre l'un à l'autre.

ENTRE-QUERELLER (S') v. pr. Se quereller mutuellement.

ENTRER du lat. *intrare*, même sens v. n. Pénétrer, s'introduire : ENTRER *dans une maison.* ENTRER *au port.*

— Être admis, être reçu : ENTRER *au collège, dans une administration, à l'Académie.*

— Être mis, placé, enfoncé, enfermé : *La lame de l'épée* ENTRE *dans son fourreau.* Tenir, être contenu : *Équipement qui* ENTRE *dans un sac.*

— Être employé dans la composition ou à la confection d'une chose, contribuer, concourir à quelque chose : *L'eau* ENTRE *pour beaucoup dans le vin qu'on débite à Paris.*

— Commencer à faire quelque chose; être au commencement, au début d'une chose, être mis en possession de quelque chose : ENTRER *en fonction, en correspondance.* ENTRER *en campagne.* S'engager, commencer à parler : ENTRER *dans des détails oiseux, dans des développements.* Tomber dans, commencer à se livrer à, à se trouver dans : ENTRER *en défiance, en fureur.* Être introduit, amené, apporté : *L'homme* ENTRE *sans cesse plus avant dans l'abîme, comme dans l'avenir.* (E. Deschanel.)

Loc. dév. *Entrer à table.* Se mettre à table pour commencer un repas. *Entrer à l'autel*, Commencer à dire la messe. *Entrer au service.* Devenir soldat, commencer à faire partie de l'armée comme volontaire. *Entrer au service de quelqu'un, Entrer en condition*, Devenir le serviteur, le domestique de quelqu'un. *Entrer au couvent, Entrer en religion*, Se faire religieux ou religieuse. *Entrer dans les ordres*, Embrasser la carrière ecclésiastique. *Entrer en scène*, Venir sur la scène pour y jouer son rôle. — Fig. Débuter dans la vie publique. *Entrer en pourparlers*, S'aboucher, commencer à traiter d'un accord. *Entrer en arrangement*, Faire ou accepter des propositions d'arrangement, de conciliation. *Entrer en matière*, Commencer à traiter son sujet, sa matière. *Entrer en comparaison*, Être comparable ou assimilable. *Entrer en ménage*, Se marier. *Entrer en danse, dans la danse*, Se mettre du nombre des danseurs, commencer à danser. — Fig. S'engager dans une affaire, dans une intrigue, dans une guerre; agir ou parler à son tour. *Entrer dans le monde*, Y faire ses débuts, commencer à y avoir des relations. *Entrer dans la tête, dans les oreilles*, Étourdir, assourdir, gêner, importuner. *Entrer dans la tête, dans l'esprit, dans la pensée, dans l'imagination*, Être compris, compris ou goûté. *Entrer dans les vues de quelqu'un*, Partager ses opinions. *Entrer dans l'esprit, dans l'âme, dans le cœur*, Y pénétrer, s'y insinuer, être compris. *Cela entre comme dans du beurre*, Cela entre très aisément, sans aucun effort. *Faire entrer*, Inviter à entrer : FAIRE ENTRER *des insultes.* — Insérer, enfoncer : FAIRE ENTRER *une clef dans la serrure.* — Comprendre, admettre, être compris parmi d'autres choses : FAIRE ENTRER [illegible] *dans un calcul.* Fam. *Je n'entre pas là dedans*, Ce sont des considérations qui ne me touchent pas.

Jeux. Entrer dans, à jouer, dans le cours de la partie, se remplacer et certaines conditions établies en commençant. Prendre la place d'un joueur qui se retire. *Entrer en jeu*, Ouvrir le [illegible] proposant un certain nombre de jetons. Fig. Prendre part à une affaire, à une discussion, parler en [illegible]

A [illegible]

Tout [illegible] de dévotion

V[illegible] ENTRER [illegible]

[illegible] *Entrer* [illegible] Entrer [illegible] entrer [illegible] introduire [illegible] dans [illegible]

— Ar[illegible] *Entrer* [illegible] *galères.* [illegible] ENTRER [illegible] les [illegible] et les [illegible]

— Mar. [illegible] Le [illegible] à [illegible] la rade et [illegible] Le [illegible] dans le [illegible]

ANTON. Évacuer, sortir.

— Impers. [illegible] IL ENTRE [illegible] *Même* [illegible] IL ENTRE *un peu d'eau.*

ENTRE-RAFRAÎCHIR (S') v. pr. Se rafraîchir réciproquement.

ENTRE-RAIL n. m. Espace compris [illegible] l'intérieur des [illegible] pignons des rails, dans une voie de chemin de fer, de tramway. Pl. *des* ENTRE-RAILS.

ENTRE-RANG n. m. Espace entre les rangs. Pl. *des* ENTRE-RANGS.

ENTRE-RECEVOIR (S') v. pr. Se recevoir l'un l'autre.

ENTRE-RECONNAÎTRE (S') v. pr. Se reconnaître réciproquement.

ENTRE-RÉGALER (S') v. pr. Se régaler l'un l'autre, chacun à son tour.

ENTRE-REGARDER v. a. Regarder furtivement. *S'entre-regarder*, v. pr. Se regarder mutuellement.

ENTRE-REGRETTER (S') v. pr. Se regretter mutuellement.

ENTRE-RÉPONDRE (S') v. pr. Se répondre l'un à l'autre.

ENTRE-REPROCHER (S') v. pr. Se reprocher l'un à l'autre.

ENTRE-RIOS, un des quatorze États de la république Argentine, compris entre les cours inférieurs du Parana et de l'Uruguay. Son climat doux et salubre, ses belles prairies, que parcourent de nombreux troupeaux de bêtes à cornes et de chevaux, y ont attiré une population assez dense. Capit. : *Parana*; villes principales : Concordia et Qualeguay.

ENTRE-RIOS, comm. de Colombie (État d'Antioquia, départ. del Norte) : 2.600 hab. Centre minier. — Municipe des États unis du Brésil (État de Bahia) : 11.000 hab. — Municipe du même pays (État de Goyaz), entre le rio Corumba et le rio Paranahyba : 4.800 hab.

ENTRE-RUINER (S') v. pr. Se ruiner réciproquement.

ENTRE-SABORDS n. m. Mar. Bordage placé entre deux sabords.

ENTRE-SAISIR (S') v. pr. Se saisir l'un l'autre.

ENTRE-SECOURIR (S') v. pr. Se secourir mutuellement.

ENTRE-SÉDUIRE (S') v. pr. Se séduire l'un l'autre.

ENTRE-SEMER v. a. Semer, disperser entre.

ENTRE-SERRER (S') v. pr. Se serrer réciproquement.

ENTRE-SERVIR (S') v. pr. Se servir l'un l'autre.

ENTRESOL n. m. Logement peu élevé de plafond, pris sur la hauteur d'un étage, ou plus souvent sur la hauteur du rez-de-chaussée et par conséquent placé entre le rez-de-chaussée et le premier étage : *Habiter l'*ENTRESOL.

ENTRESOLER v. a. Disposer de manière à former des entresols.

ENTRE-SORT (de *entrer*, et de *sortir*) n. m. Baraque de saltimbanques, de forains. Pl. *des* ENTRE-SORT.

ENTRE-SOUFFRIR (S') v. pr. Se souffrir l'un l'autre.

ENTRE-SOULEVER (S') v. pr. Se soulever mutuellement.

ENTRE-SOURCILS n. m. Espace qui est entre les deux sourcils.

ENTRE-SOUTENIR (S') v. pr. Se soutenir mutuellement.

ENTRE-SUITE n. f. Qualité de ce qui s'entre-suit.

ENTRE-SUIVI, IE adj. Qui ne se suit pas également; entrecoupé.

ENTRE-SUIVRE (S') v. pr. Se suivre l'un l'autre.

ENTRE-SUPPORTER (S') v. pr. Se donner un support mutuel; se supporter l'un l'autre.

ENTRE-SURPRENDRE v. a. Surprendre à demi. *S'entre-surprendre*, v. pr. Se surprendre l'un l'autre.

ENTRETAILLE n. f. Grav. Chez les graveurs sur bois ou sur cuivre, Taille plus accentuée par endroits que dans le reste de la gravure.

— Chorégr. Action de mettre un pied à la place de l'autre, qu'on lève en l'avançant.

ENTRE-TAILLER (S') ou **ENTRETAILLER (S')** v. pr. Art vétér. En parlant d'un cheval, Se faire des coupures aux jambes avec les fers.

ENTRETAILLURE n. f. Blessure d'un cheval qui s'entretaille.

ENTRE-TALONNER (S') v. pr. Se talonner l'un l'autre.

ENTRE-TÂTER (S') v. pr. Se tâter mutuellement.

ENTRE-TEMPS ou **ENTRETEMPS** n. m. Intervalle de temps qui s'écoule entre deux faits.

— REM. Adverbialement, cette locution s'emploie pour signifier *dans l'intervalle*; mais, alors, il n'y a pas de trait d'union.

ENTRETENEMENT (*man*) n. m. Action d'entretenir en bon état : *Il le faut pour le bien et l'*ENTRETENEMENT *de l'Univers* (Malh.). (Vieux.)

ENTRETENEUR (rad. *entretenir*) n. m. Celui qui pourvoit à toutes les dépenses d'une maîtresse : *L'*ENTRETENEUR *étant considéré comme le mari, celui qui ne paye pas s'appelle l'amant.* F. Soulié.)

ENTRETENIR se conjugue comme *tenir*) v. a. Tenir en bon état : ENTRETENIR *un chemin, un bâtiment.* Maintenir dans le même état, rendre durable : *C'est l'intérêt des gouvernants d'*ENTRETENIR *les hommes de peuple à peuple.* Avoir d'une manière suivie : ENTRETENIR *une correspondance.* Nourrir, faire durer en soi : ENTRETENIR *ses journées, ses rêveries.* Maintenir dans les mêmes dispositions d'esprit : ENTRETENIR *quelqu'un dans une idée.*

— Fournir des choses nécessaires à la subsistance : ENTRETENIR *une armée, une famille. Les rois* ENTRETENAIENT *des bouffons auprès d'eux.* En parlant d'une maîtresse, Pourvoir à ses dépenses, la faire vivre.

— *Entretenir quelqu'un de*, Causer avec lui sur : N'ENTRETENEZ *pas* DE *votre bonheur un homme plus malheureux que moi.* (Pythagore.) Lui faire concevoir, lui faire goûter, lui inspirer : ENTRETENIR *quelqu'un* D'*espérances*, DE *belles promesses*, DE *chimères.* Lui présenter l'image, le souvenir de : *Pour que les arts touchent l'homme, il faut qu'ils* ENTRETIENNENT DE *lui.* E. Scherer.)

— Mar. *Entretenir un officier.* Lui compter ses services, sans interruption, qu'il soit ou non employé.

— Techn. Empêcher qu'une chose se dérange, la tenir dans la même situation pendant que l'on travaille aux autres parties de l'ouvrage : ENTRETENEZ *ce bout-là, pendant que je place l'autre.* Entretenir *une dentelle, un ruban*, Leur laisser de l'ampleur, en les cousant, de manière qu'on puisse les tuyauter.

Entretenu, ue part. pass. du v. Entretenir.

— Blas. Se dit de plusieurs clefs et autres meubles dont les anneaux sont entrelacés.

— Mar. *Maître entretenu*, Grade dans la hiérarchie des ouvriers des arsenaux, à partir duquel les services sont payés à l'année au lieu de l'être à la journée.

— n. et adj. Se dit d'une personne entretenue, nourrie par son amant ou par sa maîtresse.

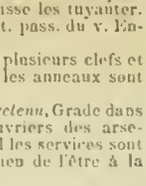

D'azur à deux clefs d'argent adossées et entretenues, les panetons en chef.

S'entretenir, v. pr. Se tenir ensemble. (Vieux.) Se conserver, être conservé dans le même état.

— Converser, parler, causer ensemble : S'ENTRETENIR *d'une personne, d'une chose, avec quelqu'un.*

ENTRETIEN (*ti-in* — rad. *entretenir*) n. m. Soin qu'on prend de maintenir une chose en état; dépense qu'on y consacre : *Les routes sont d'un grand* ENTRETIEN. *Les communes sont chargées de l'*ENTRETIEN *des chemins vicinaux.*

— Ensemble des choses nécessaires pour la subsistance et les autres besoins de la vie : *Soumissionner pour avoir l'*ENTRETIEN *de la garnison.* Ce qui est nécessaire à l'habillement : *Dépenser beaucoup pour son* ENTRETIEN.

— Conversation; paroles échangées entre deux ou plusieurs personnes : *Les mauvais* ENTRETIENS *corrompent les bonnes mœurs.* (St Jérôme.) Sujet de la conversation : *Les défauts du prochain sont l'*ENTRETIEN *le plus ordinaire.*

— Ascét. *Entretiens spirituels*, Discours, ouvrages de piété faits pour les ecclésiastiques et les personnes pieuses.

— Trav. publ. *Entretien simple*, Travail qui a pour objet la réparation d'une chaussée pavée, en se bornant à relever les pavés et à remplacer ceux qui sont hors de service. *Entretien courant*, Travaux ordinaires, qui s'exécutent annuellement dans les attributions des ponts et chaussées, du génie et de l'artillerie.

— SYN. **Entretien, colloque, conférence,** etc. V. COLLOQUE.

Entretiens (LES) ou *Dissertations*, de Guez de Balzac (1657). — C'est un recueil de dissertations adressées sous la forme épistolaire, par Balzac, à quelques-uns de ses amis, et mises en ordre par l'un deux, Girard, archidiacre à Angoulême, sur l'ordre du marquis de Montausier. Ces soixante-sept dissertations comprennent : 1° vingt-cinq *Dissertations chrétiennes ou morales*, parmi lesquelles il faut signaler la *Relation à Ménandre* (le poète Maynard) et les *Passages défendus*, où Balzac repousse les critiques que lui a adressées le P. Goulu, général des feuillants; 2° les quatorze *Dissertations politiques*, où il s'en trouve trois fort remarquables *sur les Romains*; 3° les vingt-huit *Dissertations critiques*, desquelles on peut citer la seconde (*sur la grande éloquence*), la dix-neuvième et la vingtième (*sur Montaigne*), la viagt-huitième (*sur le style burlesque*). Dans ce choix de morceaux, Balzac se montre véritablement un styliste et un maître. En lisant ce recueil, non seulement on se rend compte du progrès immense que son auteur fit faire à la prose française, mais on juge aussi de son érudition et de son goût pour l'antiquité. Les *Dissertations* sont écrites dans ce style délicat, recherché, à périodes bien coupées, cadencées et métriques, pour ainsi dire, comme des strophes, qui avait été mis à la mode par l'hôtel de Rambouillet.

Entretiens sur la pluralité des mondes, par Fontenelle (1686). — L'auteur s'est proposé d'initier les profanes aux secrets de la voûte céleste, ou plutôt de vulgariser dans les cercles et les salons la philosophie de Descartes. Fontenelle, en ses *Entretiens*, se suppose à la campagne après souper, dans un parc, avec une belle marquise. La conversation tombe sur l'astronomie. Fontenelle, voulant expliquer à la marquise le secret des rouages et des contrepoids de la nature, compare le grand spectacle du monde physique à celui de l'Opéra. Il expose les principaux systèmes cosmiques qui ont été tour à tour proposés par les philosophes. Quand il en vient, en particulier, à la question de savoir si c'est la terre qui est le centre autour duquel tourne l'univers, ou si c'est elle, au contraire, qui décrit une révolution dans l'espace, il trouve des comparaisons sensibles, insinuantes. Le principe essentiel de la nature est qu'elle fait toutes choses avec le moins de frais possible; Fontenelle dira qu'elle use d'une *épargne* extraordinaire dans son *grand ménage*. Il n'est point poète; mais c'est un esprit ferme et sérieux, qui s'attache à la vérité positive. Les *Entretiens sur la pluralité des mondes* sont restés comme le principal titre littéraire de Fontenelle. C'est l'ouvrage où brillent les qualités qui le caractérisent : la clarté, le talent de tempérer le sérieux de l'instruction par un ingénieux badinage, de conduire ses lecteurs, par un détour insensible, à des vues étendues et profondes; de rendre accessibles les pensées fortes et ingénieuses par une forme familière, de faire d'une objection philosophique un bon mot, et d'une solution savante un compliment plein de grâce.

Entretiens mémorables de Socrate, d'Épictète, etc. V. SOCRATE, ÉPICTÈTE, etc.

ENTRE-TIRER (S') v. pr. Se tirer réciproquement.

ENTRE-TISSER v. a. Tisser ensemble, joindre par le tissu.

ENTRETISSU, UE adj. Qui est joint à d'autres choses à la manière d'un tissu.

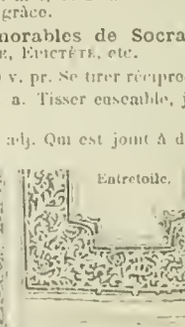

Entretoile.

ENTRETISSURE (*ti-sur'*) n. f. État de ce qui est entretissu.

ENTRETOILE n. m. Techn. Réseau de dentelle cousu entre deux bandes de toile pour servir d'ornement.

ENTRETOISE n. f. Techn. Pièce de bois ou de fer qui se met en travers entre deux autres pour les fortifier ou pour

les lier ensemble. ‖ Pièce métallique servant à maintenir un écartement invariable entre les diverses parties d'un bâti de machine. ‖ Dans les locomotives, Tiges de fer dont les extrémités filetées maintiennent rigoureusement parallèles l'une à l'autre les plaques tubulaires, les parois de la boîte à feu et du foyer. ‖ Dans les chemins de fer, Pièces de fonte moulée que l'on place entre le rail et le contre-rail pour s'opposer à leur écartement ou à leur rapprochement éventuel. ‖ Sorte de virole métallique qui, placée entre la soupape et son levier, empêche le mécanicien de charger la balance et d'augmenter par ce fait la pression réglementaire de la chaudière.

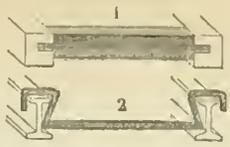

Entretoises de planchers : 1. En bois ; 2. En fer.

— Artill. Pièces transversales qui réunissent les deux flasques d'un affût.

— Télégr. électr. Pièce de bois arc-boutée entre deux poteaux télégraphiques jumelés, pour les maintenir dans une position immuable.

ENTRETOISEMENT (*man*) n. m. Action d'entretoiser; résultat de cette action.

ENTRETOISER v. a. Maintenir au moyen d'entretoises l'écartement de deux pièces.

ENTRE-TOUCHER (S') v. pr. Se toucher mutuellement.

ENTR'ÉTOUFFER (S') v. pr. S'étouffer l'un l'autre.

ENTRE-TRAVÉE n. f. Techn. Ensemble des poutrelles qui s'appuient sur les poutres maîtresses. ‖ On dit également ENTRE-TRAVE.

ENTRE-TROMPER (S') v. pr. Se tromper l'un l'autre.

ENTRE-TROUVER (S') v. pr. Se trouver mutuellement.

ENTRE-TUER (S') v. pr. Se tuer l'un l'autre ou les uns les autres.

ENTREVAUX, ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arr. et à 42 kilom. de Castellane, sur le Var; 1.391 hab. Ancien évêché. Entrevaux est situé au fond d'un gouffre immense et dominé par de hautes montagnes. Église du XVIe siècle. Le canton a 9 comm. et 2.664 hab.

ENTRE-VENDRE (S') v. pr. Se vendre l'un l'autre. ‖ Se vendre une chose l'un à l'autre.

ENTRE-VENIR v. n. Anc. syn. de INTERVENIR.

ENTRE-VISITER (S') v. pr. Se visiter mutuellement.

ENTREVOIE n. f. Espace compris entre deux voies ferrées parallèles. ‖ Pl. *Des* ENTREVOIES.

ENTREVOIR (se conjugue comme VOIR) v. a. Voir imparfaitement, ne pas bien distinguer : ENTREVOIR *quelque chose dans l'obscurité, à travers le brouillard.* ‖ Voir très peu de temps, seulement en passant : ENTREVOIR *un voyageur à son passage.*

— Fig. Connaître, deviner vaguement, pressentir confusément, soupçonner, prévoir : ENTREVOIR *la vérité.*

S'entrevoir, v. pr. Avoir une rapide entrevue. ‖ Se rendre mutuellement visite. (Vieux.)

ENTRE-VOULOIR (S') v. pr. Se vouloir mutuellement quelque chose : S'ENTRE-VOULOIR *du bien.*

— Suivi d'un infin. : *Ils* S'ENTRE-VEULENT *surpasser.*

ENTREVOUS (*vou*) n. m. Intervalle entre deux solives dans un plancher. ‖ Espace garni de plâtre ou d'une maçonnerie en briques creuses entre les poteaux d'une cloison. ‖ Planche de chêne propre à faire des panneaux.

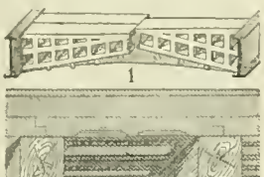

Entrevous de planchers : 1. En fer et briques creuses; 2. En bois.

ENTREVOÛTER v. a. Garnir de plâtre les entrevous.

ENTREVUE (*vû*) n. f. Rencontre concertée entre deux ou plusieurs personnes, pour parler de certaines choses, pour traiter une affaire : *Demander, Avoir une* ENTREVUE.

ENTR'EXCITER (S') v. pr. S'exciter mutuellement.

ENTR'EXHORTER (S') v. pr. S'exhorter mutuellement.

ENTRIANE n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale.

ENTRIGUET (*ghè* — rad. *intrigue*, dans les sens d'« occupation ») n. m. Usité dans l'expression *Les gens de l'*ENTRIGUET, Les gens d'importance. (Vieux.)

ENTR'IMMOLER (S') v. pr. S'immoler réciproquement.

ENTRIMO, bourg d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), près de la frontière du Portugal et au pied de la sierra de Gerez; 3.600 hab. Exportation de moutons et de chèvres.

ENTR'INSTRUIRE (S') v. pr. S'instruire mutuellement.

ENTRIPAILLÉ, ÉE (*pa-ill* [*ll* mll.] — de *en*, et *tripe*) adj. Qui a de gros intestins, un gros ventre.

ENTRITE (de *en*, et du lat. *tritus*, broyé) n. f. Nom générique des roches cristallines qui présentent une pâte renfermant des cristaux, comme les porphyres, les curites porphyriques, etc.

ENTRITIQUE (*tik'* — rad. *entrite*) adj. Se dit des roches cristallisées confusément.

ENTR'OBLIGER (S') v. pr. S'obliger réciproquement.

ENTR'ŒIL (*treu-ill* [*ll* mll.]) n. m. Partie de la face qui est entre les deux yeux.

ENTR'OFFENSER (S') v. pr. S'offenser mutuellement.

ENTR'OMBRAGER (S') v. pr. S'ombrager réciproquement.

ENTROPIE (*pî* — du gr. *entropê*, retour) n. f. Physiq. Nom donné par Clausius à la fonction $S = \int \frac{dQ}{T}$ dans laquelle dQ est la quantité de chaleur nécessaire pour qu'un corps puisse effectuer, *d'une manière réversible*, une transformation élémentaire, pendant laquelle on peut considérer le corps comme conservant une température absolue, constante T.

ENCYCL. Quand le corps reçoit de la chaleur, dQ est positif, son entropie augmente ; s'il cède de la chaleur, dQ est négatif, l'entropie diminue. La variation d'entropie ne dépend que de l'état initial et de l'état final du corps, et non de la manière dont s'effectue ce passage ; elle est nulle quand le point figuratif revient à son point de départ après avoir décrit un cycle fermé.

Entropie d'un gaz parfait. On a, dans ce cas :

$$dQ = kdt + Apdv$$

$$S = \int \frac{dQ}{T} = k \log_e \frac{T}{T_0} + AR \log_e \frac{v}{v_0} + \int_0 .$$

Entropie d'un liquide. C étant la chaleur spécifique supposée constante,

$$dQ = Cdt$$

$$S = \int \frac{dQ}{T} = C \log_e \frac{T}{T_0} + S_0.$$

ENTROPION (du gr. *en*, dans, et *tropê*, tour) n. m. Pathol. Renversement des paupières en dedans, vers le globe de l'œil.

— ENCYCL. Méd. L'*entropion* proprement dit est caractérisé par la déviation de tout le bord libre des paupières et surtout du cartilage tarse. Les causes de cette affection sont prédisposantes ou occasionnelles. Parmi les premières, on peut citer l'enfoncement congénital ou acquis du globe oculaire, le relâchement de la peau, par exemple chez les vieillards (entropion sénile). Les causes occasionnelles peuvent être traumatiques, ou inflammatoires. Dans les deux cas, l'entropion est le résultat de la rétraction cicatricielle ou du spasme du muscle orbiculaire.

Le spasme se guérit avec la maladie dont il dépend, et quelquefois la section des fibres de l'orbiculaire. Le traitement qui convient, lorsqu'il y a disproportion entre la longueur de la muqueuse et celle de la plaie, consiste à diminuer la longueur de la peau par une incision ou par une cautérisation (ancienne méthode). La suture ou l'agglutination des bords des deux paupières maintenus pendant un certain temps vient quelquefois à bout d'un entropion avec faible rétraction.

— Art vétér. Chez les animaux, on combat l'*entropion* par une petite opération qui consiste en l'ablation d'un petit lambeau de peau en côte de melon, sous la paupière renversée. La cicatrice consécutive à l'opération redresse la paupière.

ENTROQUE (*trok'* — du gr. *en*, dans, et *trokhos*, roue, disque) n. m. Paléont. Nom vulgaire des articles discoïdes polygonaux ou cylindriques qui composent la tige des encrines et se trouvent à l'état fossile dans les assises coquillières du trias. (« Généralement de forme pentagonale, présentant d'ordinaire sur leurs deux faces l'empreinte d'une étoile parfaitement régulière, ces pierres étaient désignées par les amateurs de curiosités sous les noms de pierres étoilées ou d'entroques. » [E. Perrier.])

— Géol. *Calcaire à entroques*, Roche formée de débris de crinoïdes à cassures spathiques et de radioles d'oursins. (Il est caractéristique du terrain bajocien du Jura.)

ENTR'OUBLIER (S') v. pr. S'oublier.

ENTR'OUÏR v. a. Ouïr à demi.

ENTR'OUTRAGER (S') v. pr. S'outrager réciproquement.

ENTR'OUVERTURE n. f. Etat de ce qui est entr'ouvert. (Inus.)

— En T. d'art vétér., Distension des ligaments des membres antérieurs du cheval.

ENTR'OUVRIR v. a. Ouvrir en séparant : *Des mers pour eux il* ENTR'OUVRIT *les eaux.* (Racine.) ‖ Ouvrir un peu, à demi : ENTR'OUVRIR *une porte, une fenêtre.*

— Fig. *Entr'ouvrir la porte à*, Introduire, provoquer l'arrivée, l'apparition de : ENTR'OUVRIR LA PORTE AUX *abus, c'est l'ouvrir toute grande* AUX *révolutions.* (E. de Gir.) ‖ *Entr'ouvrir la porte*, Pénétrer dans : *Celui qui écoute le sage,* ENTR'OUVRE LA PORTE *du temple de la science.* (Max. orient.)

Entr'ouvert, erte part. pass. du v. Entr'ouvrir.

— Art vétér. *Cheval entr'ouvert*, Cheval qui, à la suite d'un grand effort, s'est violemment écarté les jambes de devant.

S'entr'ouvrir, v. pr. Devenir entr'ouvert.

— Fig. Devenir accessible.

ENTRURE (rad. *entrer*) n. f. Profondeur à laquelle le soc de la charrue pénètre dans le sol quand on laboure.

ENTR'USER (S') v. pr. S'user l'un l'autre.

ENTURBANNÉ (*ba-né*), **ÉE** [de *en*, et *turban*] adj. Coiffé d'un turban.

ENTURE (rad. *enter*) n. f. Agric. Action d'insérer une ente sur une tige. ‖ Endroit d'une ente, d'une greffe.

— Joaill. Opération frauduleuse consistant à couper la partie d'un bijou qui porte le poinçon de l'administration du contrôle et à la souder à une autre pièce de moindre valeur.

— Techn. Nom donné à de longues chevilles qui traversent une pièce de bois et qui forment des espèces d'échelons. ‖ Nœud fait à un fil cassé et doublé sur plusieurs aiguilles, dans la fabrication des bas au métier. ‖ Opération par laquelle un armurier rapporte une pièce au bois d'un fusil. ‖ *Grande enture*, Partie de bois rapportée et collée pour former le fût et le logement du canon de fusil. ‖ *Petite enture*, Partie rapportée s'étendant depuis la grenadière jusqu'à l'embouchoir. ‖ Assemblage bout à bout de deux pièces de bois de même équarrissage, au moyen d'entailles. (Les entures se divisent en assemblages verticaux et horizontaux.)

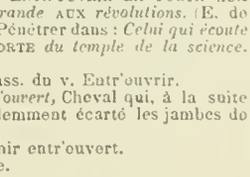

Entures : 1. Assemblage vertical ; 2. Assemblage horizontal.

ENTYCHITE (du gr. *entuchia*, rencontre) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte dérivant de celle de Simon le Magicien, qui admettait la promiscuité des sexes.

ENTYE (*ti*) ou **ENTYUS** (*in-ti-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, tribu des tropiphoriques, comprenant des charançons épais, de formes élégantes, de taille médiocre, et ordinairement noirs avec des bandes environnées ou dorées. Les entyes sont ovales, ailés, revêtus de écailles fines ; on en connaît une demi-douzaine de espèces, toutes propres au Brésil.

ENTYLOME n. m. Champignon parasite, de la famille des ustilaginées, caractérisé par ses spores naissant isolément à l'extrémité de filaments mycéliens ou, çà et là, le long de ces filaments, et ses spores naissant en une sorte de couronne à l'extrémité du premier mycélium, et, lors de leur germination, s'unissant souvent deux à deux au moyen d'un tube d'anastomose.

ENTYPOSE du gr. *entupôsis*, empreinte ; de *en*, dans, et *tupos*, type n. f. Anat. Cavité glénoïde de l'omoplate.

ÉNUCLÉATION (*si-on* — rad. *énucléer*) n. f. Chir. Mode d'extirpation, qui consiste à faire une incision sur une tumeur et à la faire sortir à travers la plaie, à peu près comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit. Opération par laquelle on extirpe le globe de l'œil.

— Fig. Action de résoudre un problème difficile. (Peu us.)

— Pharm. Opération par laquelle on extrait d'un fruit son amande ou son noyau.

ÉNUCLÉER (lat. *enucleare ;* du préf. *e*, hors de, et de *nucleus*, noyau) v. a. Chir. Extirper, après incision, une tumeur circonscrite. ‖ Extirper le globe de l'œil.

— Fig. Résoudre : ÉNUCLÉER *un problème, une difficulté.*

— Pharm. Extraire d'un fruit son amande ou son noyau.

ÉNUMÉRATEUR TRICE n. Personne qui énumère.

ÉNUMÉRATIF, IVE adj. Ce qui contient une énumération.

ÉNUMÉRATION (*si-on* — rad. *énumérer*) n. f. Action d'énumérer, de nombrer les choses les unes après les autres : *Longue* ÉNUMÉRATION. *Faire une exacte* ÉNUMÉRATION.

— Logiq. *Énumération imparfaite*, Sophisme qui consiste à conclure une proposition générale d'un nombre insuffisant de cas. Syn. de DÉNOMBREMENT IMPARFAIT. V. DÉNOMBREMENT.

— Rhétor. Figure par laquelle on rassemble, en passe en revue rapidement toutes les circonstances d'une action, toutes les parties d'un tout, afin de les présenter avec ordre et de manière à frapper l'esprit : *On doit éviter la minutie dans l'*ÉNUMÉRATION. ‖ Partie d'un discours qui précède la péroraison, et dans laquelle on récapitule toutes les preuves comprises dans l'argumentation.

— ENCYCL. Rhétor. L'*énumération des parties* est une espèce d'amplification. Elle a lieu lorsque, pour établir un fait ou une vérité, on entre dans tous les détails qui s'y rapportent, lorsqu'on réunit une foule de circonstances qui concourent au même but, lorsqu'on décrit les différents aspects d'une chose. Les *Ïambes* d'Auguste Barbier renferment plusieurs exemples d'énumération. Le début des *Histoires* de Tacite offre un beau modèle d'énumération. Pour que l'énumération satisfasse à toutes les règles de l'école, elle doit être : 1° *annoncée*, c'est-à-dire que l'idée générale doit d'abord être exprimée ; 2° *suivie* : toute digression doit en être bannie ; 3° *terminée* : l'idée générale doit revenir à la fin de l'énumération et lui servir de conclusion. Massillon satisfait à toutes ces exigences dans le passage suivant : « Toutes les conditions ont corrompu leurs voies ; les pauvres murmurent contre la main qui les frappe ; les riches oublient l'auteur de leur abondance ; les grands ne semblent nés que pour eux-mêmes, et la licence paraît être le seul privilège de leur élévation ; le sel même de la terre s'est affadi, et les lampes de Jacob se sont éteintes ; les pierres du sanctuaire se traînent indignement dans la boue des places publiques, et le prêtre est devenu semblable au peuple... Tous les hommes se sont égarés. »

ÉNUMÉRER (lat. *enumerare ;* du préf. *e*, et de *numerus*, nombre. Change le second *e* en *é* devant une syllabe muette : *J'énumère.* (*Qu'ils énumèrent ;* excepte au fut. et au cond. : *J'énumérerai. Nous énumérerions* v. a. Compter, nommer, citer un à un : ÉNUMÉRER *des faits.*

ÉNURÉSIE (du gr. *en*, dans, et *ourésis*, action d'uriner n. f. Incontinence d'urine.

— ENCYCL. V. INCONTINENCE.

ENVAHIR (du lat. *invadere*, même sens v. a. Occuper de force, entrer par force ou injustement dans : ENVAHIR *le champ de son voisin.* Par ext. Occuper, remplir, se répandre sur, s'étendre dans : *Les semences d'un seul parot* ENVAHIRAIENT *le globe en six ans.* (A. Martin.)

— Fig. Usurper; prendre possession de : *Dès que le scepticisme a pénétré dans l'entendement, il* L'ENVAHIT *tout entier.* (Royer-Collard.)

— SYN. Envahir, s'emparer, usurper. V. EMPARER (S').

ENVAHISSANT (*i-san*), **ANTE** adj. Qui envahit ; qui est porté à envahir : *Des armées* ENVAHISSANTES. *La femme est naturellement* ENVAHISSANTE : *plus elle obtient, plus elle exige.* (Bodin.)

— Qui s'étend sur quelque chose, qui tend à l'occuper : *Des flammes* ENVAHISSANTES. *Les flots* ENVAHISSANTS.

— Fig. Qui devient, qui tend à devenir absorbant : *Les passions* ENVAHISSANTES.

ENVAHISSEMENT (*i-se-man*) n. m. Action d'envahir ; résultat de cette action : L'ENVAHISSEMENT *d'une province.*

— Action de ce qui envahit, de ce qui s'étend sur un objet pour le couvrir ou le remplir : *La terre et la mer se combattent par des* ENVAHISSEMENTS *continuels.* E. Barre.

— Fig. Occupation progressive ; usurpation : *Les* ENVAHISSEMENTS *du pouvoir.*

ENVAHISSEUR (*i-seur*), **EUSE** n. Personne qui envahit : *Repousser les* ENVAHISSEURS.

— Adjectiv. Qui envahit, qui tend à envahir : *Un gouvernement* ENVAHISSEUR.

ENVAISSELER (*vè se* — de *en*, et *vaisseau*. Double la consonne *l* devant un *e* muet : *J'envaisselle. Nous envaisselerons*) v. a. Mettre dans des vaisseaux, dans des tonneaux : ENVAISSELER *des vins.*

ENVALEMENT (*man*) n. m. Action d'envaler.

ENVALER (de *en*, et *val*) v. a. Tenir ouverte, au moyen d'un archelet, l'entrée d'un verveux.

ENVASEMENT (*ze-man* — rad. *envaser*) n. m. Dépôt de vase ; envaisement par la vase : L'ENVASEMENT *d'un canal, d'un port.*

ENVASER (de *en*, et *vase*) v. a. Engorger de vase : ENVASER *un canal, un égout.* ‖ Enfoncer dans la vase : ENVASER *une barque.*

S'envaser, v. pr. Être envasé, se remplir de vase. ‖ S'enfoncer, s'engager dans la vase.

ENVEILLOTAGE (*lo-ta-je* — rad. *envelloter*) n. m. Action d'envelopper. ‖ On dit aussi ENVELLOTAGE, et ENVEILLOTEMENT ou ENVELLOTEMENT.

ENVEILLOTER (*lo-té* [*ll* mll.] — de *en*, et *veillote*) v. a. Mettre en veillotes, en petits tas, les foins que l'on vient de couper. ‖ On dit aussi ENVELLOTER.

ENVELOPPANT (*lo-pan*, ANTE adj. Qui enveloppe : *Nuée* ENVELOPPANTE. *Mouvement* ENVELOPPANT.

— Fig. Qui cache, déguise, dissimule, ou qui séduit, qui charme, qui captive : *Des paroles* ENVELOPPANTES.

— n. f. Géom. Ligne qui enveloppe une autre ligne : *Toute* ENVELOPPANTE *est plus grande que son* ENVELOPPÉE *correspondante.*

ENVELOPPE n. f. Techn. Objet qui sert à envelopper, à couvrir quelque chose en l'entourant : Papier préparé pour recouvrir une lettre, une carte, etc.

— Par ext. Ce qui couvre, ce qui entoure naturellement un objet : *L'atmosphère est l'*ENVELOPPE *gazeuse qui entoure notre globe.* (Arago.)

— Fig. Apparence extérieure ; corps de l'homme considéré comme le lieu où réside l'âme : *C'est un supplice de conserver intact son être intellectuel emprisonné dans une* ENVELOPPE *matérielle usée.* (Chateaubr.)

— Anat. Membrane, tissu entourant un organe : ENVELOPPE *du fœtus.* L'ENVELOPPE *du testicule.*

— Artill. Chemise de métal qui entoure certaines balles. ‖ Chemise de plomb qui garnissait certains projectiles. ‖ Tube en tôle d'acier très mince dont on a entouré le canon de certains fusils, en laissant un intervalle de quelques millimètres, pour éviter les brûlures aux mains produites par l'échauffement du canon.

Bot. *Enveloppe cellulaire* ou *herbacée.* Couche moyenne de l'écorce, composée de tissu cellulaire coloré en vert par la chlorophylle et reposant immédiatement sur le liber. On l'appelle aussi MÉSOPHLEON ou COUCHE HERBACÉE.) ‖ *Enveloppes florales.* Réunion des organes foliacés qui entourent, dans la fleur, les organes sexuels, et dont l'ensemble prend aussi le nom de périanthe, surtout quand il n'y a qu'une seule enveloppe. (V. TÉGUMENT.) ‖ *Enveloppes séminales.* Organes membraneux qui entourent la graine, et dont les uns lui appartiennent en propre, tandis que les autres sont des organes accessoires de diverse nature. ‖ *Enveloppe subéreuse.* Couche intérieure de l'écorce, qui, lorsqu'elle a acquis un grand développement, prend le nom de LIÈGE. (On l'appelle aussi ÉPIPHLEON.)

— Électr. Garniture isolante qui protège les fils conducteurs contre les déperditions de l'électricité et les câbles sous-marins contre les influences mécaniques ou chimiques destructives.

— Fortif. Ouvrage qui en couvre, qui en défend un autre : *Première, Seconde* ENVELOPPE.

— Géom. Courbe fixe à laquelle une courbe plane, mobile dans son plan, reste toujours tangente.

— Mécan. *Enveloppe des cylindres* ou *Chemise de vapeur*, Cylindre plus grand que celui du piston à vapeur et ménageant un logement dans lequel circule de la vapeur arrivant de la chaudière, pour éviter les condensations dans les cylindres pendant la détente. ‖ *Enveloppe des chaudières, des tuyaux de vapeur*, Matière isolante (feutre, amiante), dont on entoure les chaudières pour réduire le rayonnement.

— ENCYCL. Techn. La fabrication des *enveloppes* de lettres comprend les opérations suivantes : le *découpage*, le *pliage*, le *collage*, le *gommage* et le *comptage*.

Le papier, préalablement découpé, est disposé en pile sur un plateau mobile à contrepoids pouvant monter graduellement. Des colliers métalliques, placés à l'extrémité d'un fléau et conduits d'une couche de gomme, vont chercher une à une sur la pile les enveloppes, qu'ils entraînent avec eux et qu'ils forcent à suivre le mouvement ascensionnel et de rotation du fléau. Lorsque celui-ci se trouve dans l'axe d'un plieur, l'enveloppe descend dans une boîte rectangulaire, où les quatre cornes se détachent et se relèvent ; puis le fléau remonte, abandonnant l'enveloppe dans le plieur. Le pliage terminé, les enveloppes tombent dans un couloir incliné qui les conduit dans une boîte verticale, où elles s'empilent, et où un piston vient les comprimer. Un compteur les sépare par paquets de vingt-cinq, et un petit soufflet, qui agit constamment sur le bord des feuilles empilées, permet de les détacher facilement lors de la prise.

— Géom. *Enveloppe d'une courbe plane.* Imaginons une courbe plane dont la détermination ne dépende que d'un paramètre variable. Si l'on considère deux positions, C,C' de cette courbe correspondant à deux valeurs infiniment voisines du paramètre, un point d'intersection M' tend, en général, vers une position limite M, sur la courbe C, lorsque la courbe C' tend vers la courbe C. Le lieu géométrique de ces points M, lorsque le paramètre prend toutes les valeurs possibles, s'appelle l'*enveloppe* de la courbe C. On démontre, en analyse, que la courbe C est tangente au lieu du point M, qui semble, par conséquent, l'envelopper dans toutes ses positions ; d'où le nom d'*enveloppe* attribué au lieu précédent, et d'*enveloppée* à la courbe C dans ses différentes positions. Une courbe peut être considérée comme l'enveloppe de ses tangentes. L'enveloppe des normales d'une courbe a reçu le nom particulier de *développée*. L'enveloppe des rayons émanés d'un point, réfléchis ou réfractés par une courbe, s'appelle *caustique*.

Enveloppe d'une surface. Imaginons une surface dont la détermination ne dépende que d'un paramètre. Si l'on considère deux positions infiniment voisines, S et S', de cette surface, elles ont, en général, une courbe d'intersection qui prend une position limite sur la surface S lorsque S se confond avec elle. Le lieu géométrique de ces courbes appelées *caractéristiques* de S est une surface dénommée *enveloppe* de S. On démontre que la surface S, dans toutes ses positions et son enveloppe, ont même plan tangent en tous les points de la caractéristique ; on dit, pour exprimer cela, que la surface S se raccorde avec son enveloppe tout le long de la caractéristique. On dit aussi que, dans ses différentes positions, la surface S est une enveloppée par rapport à son enveloppe. L'enveloppe d'un plan est une *développable*. L'enveloppe d'une sphère de rayon constant dont le centre se déplace sur une courbe s'appelle *surface canal*. Elle porte le nom de *tore* lorsque le centre de la sphère mobile se déplace sur une circonférence. L'enveloppe des sphères tangentes à trois sphères fixes se nomme *cyclide de Dupin*.

La notion d'« enveloppe » s'étend à une surface S dont la détermination dépend de deux paramètres indépendants p, q. Si l'on fixe l'un des paramètres et que l'on considère l'autre comme variable, la surface considérée possède une courbe caractéristique. Si l'on fixe soit p, soit q, on obtient pour la surface S deux caractéristiques. Le lieu de leurs points d'intersection est une certaine surface que l'on appelle aussi l'*enveloppe* de la surface S. On distingue cette sorte d'enveloppes des précédentes en les désignant sous le nom d'« enveloppes de deuxième espèce » ; les autres s'appellent « enveloppes de première espèce ». Dans chacune de ses positions, la surface S est tangente à son enveloppe en un point ; elle touche son enveloppe en ce point.

Enveloppe d'une courbe gauche. Considérons, enfin, une courbe gauche C dont la détermination ne dépend que d'un paramètre p. Il peut arriver que deux positions C_1,C, de cette courbe correspondant à deux valeurs infiniment voisines p, $p+dp$ du paramètre soient telles que l'on puisse trouver deux points M_1,M_2, respectivement situés sur chacune d'elles, dont la distance soit infiniment petite par rapport à dp. Le lieu géométrique du point M est alors une courbe que l'on appelle l'enveloppe de la courbe C. Ainsi, lorsqu'une droite se déplace de façon que la plus courte distance de deux positions infiniment voisines soit infiniment petite par rapport à leur angle, elle admet une enveloppe. C'est la ligne de striction ou arête de rebroussement de la surface développable qu'elle engendre.

ENVELOPPEMENT (*lo-pe-man*) n. m. Action d'envelopper, résultat de cette action. ‖ État des choses enveloppées, contenues comme germes, comme principes, non encore développées : *Il y a deux époques dans l'histoire moderne, et il n'y en a que deux : l'époque d'*ENVELOPPEMENT *et l'époque de* DÉVELOPPEMENT. (V. Cousin.)

ENVELOPPER (*lo-pé* — de *en*, et d'un rad. *velop*, d'orig. inconn.) v. a. Couvrir, entourer complètement : ENVELOPPER *un enfant dans des langes.* ‖ Être disposé autour de, servir d'enveloppe à : *La toile qui* ENVELOPPE *un paquet.*

— Par ext. Entourer, environner : *Les flots* ENVELOPPENT *la terre.* ‖ Contenir en soi : *Rarement un corps esclave* ENVELOPPE *une âme libre.* (V. Parisot.) ‖ Cerner : ENVELOPPER *les ennemis.*

— Fam. Embarrasser, prendre comme dans un filet : ENVELOPPER *un contradicteur et le réduire au silence.*

— Fig. Comprendre avec d'autres : ENVELOPPER *quelqu'un dans une accusation.* ‖ Cacher, déguiser, dissimuler : *Il est parfois utile d'*ENVELOPPER *sa pensée sous des voiles.*

— Milit. *Envelopper une troupe*, La déborder par ses flancs et la menacer ainsi sa ligne de retraite.

— Vénerie. *Envelopper un défaut*, Ramener les chiens de meute en arrière, tout en leur faisant décrire un grand cercle, afin de leur permettre de retrouver la voie, lorsqu'il s'est produit un défaut.

Enveloppé, ée part. pass. du v. Envelopper.

— Entom. Se dit des chrysalides des lépidoptères, lorsqu'elles sont entourées d'un léger réseau de soie entre des feuilles.

— n. f. Géom. Courbe plane, mobile dans son plan, considérée par rapport à son enveloppe. ‖ Fortif. Ouvrage qui a pour but de retrécir un fossé.

S'envelopper, v. pr. Être, pouvoir être enveloppé. ‖ S'entourer, se couvrir : S'ENVELOPPER *d'un manteau. La terre* S'ENVELOPPE *des ombres de la nuit.* (Fén.)

— Fig. Se confiner, se retrancher. ‖ Se cacher, se dissimuler.

— SYN. **Envelopper, ceindre, enceindre**, etc. V. CEINDRE.

— ANTON. **Développer.**

ENVELOPPEUR (*lo-peur*), EUSE n. Personne qui enveloppe.

ENVENIMATION (*si-on* — rad. *envenimer*) n. f. Intoxication par le venin des serpents.

ENVENIMEMENT (*man*) n. m. Action d'envenimer ; résultat de cette action : *L'*ENVENIMEMENT *d'une plaie.*

ENVENIMER (de *en*, et *venin*) v. a. Infecter de venin, communiquer le venin à : *Il y a des reptiles qui* ENVENIMENT *les herbes dans lesquelles ils séjournent.*

— Accroître la malignité, l'irritation de : *Les sangsues* ENVENIMENT *les plaies.* (Raspail.)

— Fig. Exaspérer, accroître la nature maligne de : *De quoi n'est pas capable un cœur que la jalousie noircit et* ENVENIME ? (Mass.)

S'envenimer, v. pr. Être, devenir envenimé.

— Fig. Prendre un caractère plus âpre, plus violent : *Toutes les grandes querelles* S'ENVENIMENT *en vieillissant.* (Lamart.)

ENVENIMEUR, EUSE n. et adj. Se dit d'une personne qui envenime.

ENVERGEMENT (*je-man*) n. m. Navig. Action d'enverger : *L'*ENVERGEMENT *du câble.*

ENVERGER (*jé* — de *en*, et *verge*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Nous envergeons. Il envergea*) v. a. Techn. Garnir de petites branches d'osier. ‖ Garnir les soufflets de baguettes de bois sur lesquelles on tend le cuir. ‖ Croiser les fils d'une chaîne, pour les appliquer sur les chevilles de l'ourdissoir. ‖ Balancer la forme à papier, pour que la pâte s'étende dans le sens des brins de la vergeure ou s'introduise dans leurs intervalles.

— Navig. fluv. Passer la corde de halage d'un bateau à la rencontre d'un pont ou de tout autre obstacle.

ENVERGEUR (*jeur'*) n. m. Ancien préposé au mesurage par verge.

ENVERGEURE (*jur'*) ou **ENVERJURE** n. f. Techn. Croisement des fils d'une chaîne sur les deux verges appelées *bâtons d'encroix* ; ficelle ou cordon qui maintient ce croisement. ‖ *Envergeure des corps*, Croisement régulier des corps, qui a pour objet de faciliter le remottage.

ENVERGNER (*gn* mll.) (S') v. pr. Mar. En parlant d'un cordage, S'embarrasser, s'embrouiller.

— Fam. En parlant d'une personne, Être embarrassé, dans une position désagréable.

ENVERGUER (*ghé* — de *en*, et *vergue*) v. a. Mar. Attacher à une vergue, à une corne : ENVERGUER *une voile, un pavillon.* ‖ Fam. *Enverguer un vêtement*, Le mettre.

S'enverguer, v. pr. Être enverguer, attaché sur les vergues.

ENVERGURE (*ghur'* — rad. *enverguer*) n. f. Mar. L'arrangement des voiles dans leur largeur sur les mâts. ‖ Longueur d'une vergue. ‖ *Envergure d'une voile*, Sa largeur dans le haut. — Par ext. Largeur de la voilure d'un navire : *Bâtiment qui a beaucoup d'*ENVERGURE. ‖ *Envergures*, Petits bouts de fil de caret ou de ligne servant à fixer la ralingue sur la fiture d'envergure. ‖ *Ralingue d'envergure*, Celle qui s'applique contre la vergue, le mât ou la draille. ‖ *Ruban d'envergure*, Bout de quarantenier fixant sur la vergue les extrémités de la voile.

— Anat. Distance qui sépare les extrémités des deux mains, lorsque les bras sont horizontalement étendus. (L'envergure de l'homme est égale à sa taille.)

— Fam. Largeur totale : *Statue de colossale* ENVERGURE.

— Navig. fluv. Lieu où l'on envergue. ‖ Longueur de corde nécessaire pour enverguer.

— Zool. Étendue qu'embrassent les ailes des oiseaux, ou, plus généralement, de tous les animaux ailés, quand elles sont déployées pour le vol : *Le condor peut avoir jusqu'à 4 mètres d'*ENVERGURE.

— Fig. Puissance, en parlant de l'intelligence, de la volonté, etc. : *Esprit d'une large* ENVERGURE.

ENVERMEU, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 13 kilom. de Dieppe, au confluent de l'Eaulne et du Bailly ; 1.506 hab. Ch. de f. Ouest. — Le canton a 30 comm. et 12.813 hab.

ENVERMILLONNER (*mi-lio-né* [*ll* mll.] — de *en*, et *vermillon*) v. a. Enluminer, donner la couleur du vermillon à : *L'abus du vin* ENVERMILLONNE *le visage.*

ENVERRAGE (*vè-raj'* — rad. *enverrer*) n. m. Action d'enverrer un creuset neuf. ‖ Portion de verre ou de cristal fondu qui reste adhérent aux creusets.

ENVERREMENT (*vè-re-man* — rad. *enverrer*) n. m. Archéol. Opération qui consistait à dorer, par places, une pièce d'orfèvrerie en argent. (Au XVIe siècle, le mot « enverrement » désigne parfois un revêtement d'émail.)

ENVERRER (*vè-ré* — de *en*, et *verre*) v. a. Mettre dans un creuset neuf une petite quantité de verre en fusion, pour enlever la crasse recouvrant la surface intérieure de ce vase.

— Archéol. Donner du lustre à un objet en le recouvrant d'un verre, d'une couche d'émail, ou de dorure.

ENVERS (*vèr'* — de *en*, et *vers*) prépos. A l'égard de, vis-à-vis de, pour : *La justice* ENVERS *tous est l'intérêt de tous.* (Turgot.)

— *Envers et contre tous*, Contre tout le monde ; en dépit de tout le monde : *Soutenir quelque chose* ENVERS ET CONTRE TOUS.

ENVERS (*vèr'* — du lat. *inversus*, retourné) n. m. Côté opposé à l'endroit, et qui n'est pas destiné à être exposé à la vue : *L'*ENVERS *d'une étoffe, d'un papier de tenture.* ‖ Par anal. : *L'*ENVERS *d'une peau d'animal. L'*ENVERS *d'une feuille d'arbre.* ‖ *Étoffe à deux envers*, Expression impropre par laquelle on désigne communément les étoffes dont les deux côtés sont semblables, c'est-à-dire qui sont proprement sans envers.

— Fig. Le contraire : *L'*ENVERS *de la vérité.* ‖ *Gens à deux envers*, Gens doubles et trompeurs.

— Loc. adv. *A l'envers*, L'envers en dehors ; dans le sens contraire à celui qu'il faut : *Mettre ses bas* À L'ENVERS. ‖ Sens dessus dessous : *Cette maison va tomber* À L'ENVERS. (La Font.) ‖ Fig. D'une façon contraire, opposée à ce qui devrait être : *Prendre une chose* À L'ENVERS. ‖ *Avoir l'esprit, la tête à l'envers*, Avoir l'esprit faux, manquer de jugement. — Être extrêmement troublé. ‖ *Voir la feuille à l'envers.* V. FEUILLE.

ENVERSAILLER [*sa-ill* (*ll* mll.)] (S') [de *en*, et *Versailles*] v. pr. Se ranger du parti de la cour, alors qu'elle résidait à Versailles. (Vieux.)

ENVERSER v. a. Façonner une étoffe en l'étirant dans tous les sens.

ENVERSIR v. a. Techn. Carder une étoffe, un drap, avec des chardons.

ENVI (subst. verb. de *envier*, prononcer) n. m. Provocation. (Vx.)

— En T. de jeux, Argent que l'on met pour enchérir sur son adversaire, à certains jeux de cartes, et notamment au brelan et au hoc.

ENVI (**À L'**) loc. adv. Avec émulation, à qui mieux mieux : *L'imagination et la peur s'excitent* À L'ENVI. (Mme Monmarson.) ‖ *A l'envi de*, En rivalité avec :

A l'envi de Chimène, adore ce vainqueur.
CORNEILLE.

ENVIABLE adj. Digne d'envie, qui mérite d'être envié : *La santé est le plus* ENVIABLE *des biens.*

ENVIDAGE (*daj'*) n. m. Techn. Action d'envider le fil sur les bobines. ‖ Enroulement du tissu sur le cylindre envideur.

ENVIDER (de *en*, et du rad. de *dévider*) v. a. Techn. Tourner sur le fuseau ou sur la bobine le fil qui est destiné à former la trame dans le tissage d'une étoffe.

ENVIDEUR n. m. Ouvrier qui envide. ‖ Sorte de métier

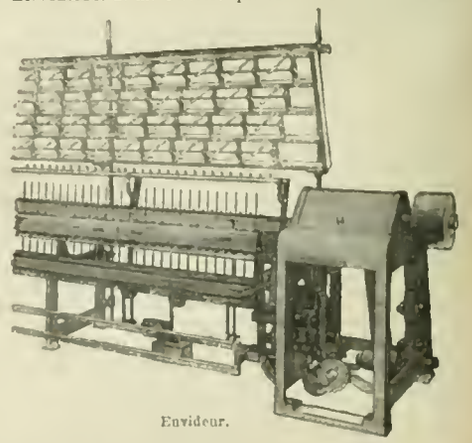

Envideur.

mécanique en usage dans les filatures, pour envider le fil, et servant à faire les canettes pour le tissage. (On dit aussi ENVIDEUSE, et CANETTIÈRE.)

ENVIE (*vî* — du lat. *invidia*; de *invidere*, être jaloux) n. f. Sentiment pénible, irritation, inquiétude haineuse, que l'on éprouve en voyant le bonheur, les succès, les avantages d'autrui : *L'*ENVIE *se compose de jalousie et de haine.* (Beauchêne.)

— Personne envieuse; envie personnifiée : *L'*ENVIE *est plus irréconciliable que la haine.* (La Rochef.)

— Par ext. Désir qu'on éprouve de posséder ou de faire quelque chose : *Avoir* ENVIE *d'une montre.* ‖ Besoin que l'on a le désir de satisfaire : *Avoir* ENVIE *de boire, de manger, de dormir.* ‖ Absolum. *Avoir envie.* Dans le langage des enfants, Avoir le désir de faire ses nécessités.

— Petite pellicule qui se détache de la peau autour des ongles : *Il ne faut pas arracher les* ENVIES, *mais les couper.*

— Anat. Marque, tache sur la peau que les enfants apportent en naissant, et que le peuple attribue à une envie que la mère aurait eue, et qu'elle n'aurait pu satisfaire. Syn. de NÆVUS.

— Méd. Désir subit et pressant, souvent dépravé, que quelques femmes enceintes ont de certaines choses. ‖ Fam. *Envie de femme grosse,* Désir soudain et irrésistible.

— Loc. div. : *Envie de vomir,* Nausée, soulèvement de cœur. ‖ *Serpent* ou *Serpents de l'envie,* Sentiment mauvais que l'envie inspire; envie elle-même. ‖ *Faire envie,* Donner de l'envie, exciter l'envie; être envié. ‖ *Être digne d'envie,* Jouir d'un sort enviable. ‖ *Porter envie à quelqu'un,* Désirer un bonheur égal au sien. ‖ *Être au-dessus de l'envie, hors des atteintes de l'envie,* Échapper à l'envie. ‖ *Mourir d'envie de,* Avoir un violent désir de. ‖ *Passer son envie,* Satisfaire son désir. ‖ *Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un,* L'en rassasier, l'en dégoûter; l'en corriger.

— PROV. : **Il vaut mieux faire envie que pitié,** L'envie, conséquence du bonheur, est moins redoutable que le malheur, qui inspire la pitié.

— SYN. **Envie, jalousie.** L'*envie* est un sentiment obscur, lâche, haineux, causé par la vue seule du bonheur d'autrui, lors même qu'on n'aurait aucun espoir possible d'en jouir soi-même; si l'*envieux* désire quelque chose, c'est moins de posséder ce qu'il voit chez les autres que de les voir perdre ce qu'ils possèdent. La *jalousie* est souvent plus violente, elle agit au dehors; mais elle suppose toujours le désir de posséder soi-même et de posséder seul le bien dont les autres jouissent. On emploie aussi le mot *envie* comme synonyme de *besoin;* mais c'est un usage défectueux.

— **Envie (avoir), convoiter, désirer,** etc. V. CONVOITER.

— ENCYCL. Physiol. *Envies des femmes enceintes.* La plupart des femmes enceintes sont souvent prises de certains désirs obsédants, parfois bizarres et même extravagants. On croit vulgairement que, si cette envie n'est point satisfaite, l'enfant portera sur la peau, sous forme de tache, de tumeur, l'empreinte ineffaçable de l'objet convoité par la mère : fraises, framboises, vin, café, etc. Toute impression violente reçue par la mère est aussi censée pouvoir se traduire sur la peau de l'enfant par une tache ou une tumeur dont la forme rappellerait celle de l'objet qui a causé l'impression : frayeur, horreur, admiration. Ces taches, dites *envies,* peuvent se rencontrer sur toutes les parties du corps, mais elles se présentent plus fréquemment au visage, aux lèvres, aux joues.

Les anciens croyaient, et c'est encore l'opinion la plus généralement répandue parmi le peuple, qu'elles étaient le résultat de l'influence de l'imagination de la mère sur le fœtus. On comprend à quelles absurdités conduit une pareille théorie, qui ne repose que sur des ressemblances vagues et sur des remarques dépourvues de toute critique.

Des recherches exactes ont démontré, depuis longtemps, que toutes ces taches ou marques de naissance (nævi, tumeurs érectiles), ainsi que l'absence ou la difformité des membres et des organes, reconnaissent pour cause une maladie de l'œuf ou une tare héréditaire.

— Iconogr. Les poètes et les artistes ont rivalisé d'énergie dans la peinture qu'ils ont faite de l'*Envie.*

Poussin, dans son célèbre tableau *le Temps qui soustrait la Vérité aux atteintes de l'Envie et de la Discorde,* a représenté l'Envie sous la figure d'une femme à la chevelure hérissée de serpents. On peut voir aussi des représentations très expressives de ce monstre allégorique dans trois des tableaux de Rubens consacrés à Marie de Médicis : *le Gouvernement de la reine, la Félicité de la régence* et *la Conclusion de la paix.* Outre les serpents dont sa tête est hérissée, l'Envie en a ordinairement dans les mains, et un serpent lui ronge le sein; elle a le teint livide, les mamelles pendantes, les yeux louches et enfoncés. Quelquefois, on la représente tenant dans ses mains un cœur qu'elle déchire. Hugo da Carpi a gravé, d'après Baldassare Peruzzi, une composition représentant *l'Envie chassée du temple des Muses.* Une statue d'Espercieux, *l'Envie expirant sur le tombeau de Racine,* a été exposée au Salon de 1814; Ménageot a peint *l'Envie voulant arracher les ailes de la Renommée.* Adolphe Bruno a exposé, au Salon de 1839, une peinture remarquable : *l'Envie rongée par un serpent.* (V. *Iconologie* ou *Traité de la science des allégories,* à l'usage des artistes, d'après Gravelot et Cochin [Paris].)

ENVIE (l'ancienne *Invibiis* ou *Invix*), ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur le Giandone, affluent du Pô; 3.300 hab. Commerce de céréales, vins, beurre et soie. Restes de fortifications considérables; vieux château.

ENVIEILLIR (*vi-è-ill* [*ll* mll.] — de *en,* et *vieillir*) v. a. Rendre vieux :

La dureté du cœur et l'erreur *envieillit.*
LA FONTAINE.

— Donner un caractère de vieillesse, de vétusté à : *Réforme qui* ENVIEILLIT *les écrivains faits pour rester modèles.*

— v. n. Devenir vieux :

... Nature ne peut souffrir
Que nul vive sans *envieillir.*
(*Roman de la Rose.*)

Envieilli, ie part. pass. Flétri par la vieillesse : *Une femme* ENVIEILLIE.

— Fig. Endurci, invétéré : *Une haine* ENVIEILLIE. (Mich.)

S'envieillir, v. pr. Devenir vieux.

ENVIEILLISSEMENT (*vi-è-ill-i-se-man*) n. m. Action d'envieillir; résultat de cette action. (Vieux.)

ENVIER (rad. *envie.* — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous enviions. Que vous enviiez*) v. a. Voir avec un dépit haineux : ENVIER *le bonheur, la fortune d'autrui.* ‖ Souhaiter pour soi : *Chacun* ENVIE *le lot de son voisin : c'est l'éternelle folie de l'homme.* (Menière.) ENVIER *quelque chose à quelqu'un.*

— *N'avoir rien à envier,* Avoir tout ce qu'on désirait, être arrivé où l'on tendait.

— Poétiq. Refuser, ravir :

M'envierez-vous l'honneur de mourir à vos yeux?
CORNEILLE.

S'envier, v. pr. Se porter envie l'un à l'autre; envier l'un à l'autre.

ENVIER (du lat. *invitare,* invitor) v. n. Provoquer. (Vx.)

— En T. de jeux, Faire un envi, jouer pour voir qui aura le point le plus haut au brelan et au hoc.

ENVIEUSEMENT adv. D'une manière envieuse, avec envie.

ENVIEUX (*vi-eû*), **EUSE** adj. Qui a de l'envie, qui est sujet à l'envie, qui éprouve de l'envie : *Tout homme né* ENVIEUX *et méchant est naturellement triste.* (De Pouilly.)

— Poét. Qui n'accorde pas ce qu'on désire : *Un astre* ENVIEUX. *Un destin* ENVIEUX.

— Substantiv. Personne envieuse : *Qui n'a point d'*ENVIEUX *n'a point de bonnes qualités.* (Maxime persane.)

— ALLUS. LITTÉR. :

Les *envieux* mourront, mais non jamais l'envie,

Vers de *Tartufe,* que Molière met dans la bouche de Mme Pernelle. Ce vers est évidemment inspiré de l'hexamètre latin :

Invidus acer obit, sed livor morte carebit.

Molière a pu même le trouver tout fait dans une comédie d'Adrien de Montluc (*Comédie des Proverbes,* 1633).

ENVIGADO, bourg de la Colombie (Etat d'Antioquia [dép. del Centro]), aux origines de la vallée du Porce; 8.000 hab. L'accroissement de la population y est très rapide.

ENVINASSE n. f. Nom vulgaire de l'*agaricus campestris.*

ENVINÉ, ÉE (de *en,* et *vin*) adj. Qui sent le vin : *Vase* ENVINÉ. ‖ Fig. Aviné : *Une âme* ENVINÉE. (La Foat.)

ENVIRON (de *en,* et de l'anc. franç. *viron,* tour; de *virer*) adv. A peu près, peu plus ou peu moins : *Un homme qui se porte bien aspire* ENVIRON *786 litres d'air par heure.*

— Prép. A peu près au temps de :

Les alouettes font leur nid
Dans les blés quand ils sont en herbe,
C'est-à-dire *environ* le temps
Que tout aime et que tout pullule dans le monde.
LA FONTAINE.

— Gramm. Cet adverbe ne peut s'employer substantivement que pour signifier les lieux voisins, environnants. C'est donc une faute de dire : *Il me doit* AUX ENVIRONS *de cinq cents francs;* il faut dire ENVIRON *cinq cents francs.*

ENVIRONNANT (*ro-nan*), **ANTE** adj. Qui environne, qui est à l'entour : *Les lieux* ENVIRONNANTS.

— ANTON. **Éloigné, lointain.**

ENVIRONNER (*ro-né* — rad. *environ*) v. a. Tourner, faire le tour de : *Le dimanche 25e, nous* ENVIRONNÂMES *l'isle pour voir s'il y avait lieu pour descendre afin d'avoir de l'eau.* (J. Parmentier.) [Vieux.] ‖ Entourer, mettre une chose autour de : ENVIRONNER *de murs un jardin.* ‖ Entourer, être ou se mettre autour de : *Ceinture de montagnes qui* ENVIRONNE *la ville.*

— Vivre habituellement auprès de : *Dès que nous sommes malheureux, tous ceux qui nous* ENVIRONNENT *prennent de l'empire sur nous.* (Mme de Teacin.)

— Fig. Presser de toute part; placer comme dans un milieu moral : *Les périls nous* ENVIRONNENT.

S'environner, v. pr. S'entourer.

— SYN. **Environner, ceindre, enceindre,** etc. V. CEINDRE.

ENVIRONS (même étymol. qu'à *environ*) n. m. pl. Lieux d'alentour, circonvoisins : *Les* ENVIRONS *de Paris sont charmants.*

— S'employait autrefois au singulier :

Le quadrupède écume et son œil étincelle;
Il rugit; on se cache, on tremble à l'*environ.*
LA FONTAINE.

— Pop. *Aux environs de,* Vers le temps de : AUX ENVIRONS DE *Noël.*

ENVISAGEMENT (*je-man*) n. m. Action d'envisager.

ENVISAGER (*jé* — de *en,* et *visage.* Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Il envisagea. Nous envisageons*) v. a. Regarder au visage :

... Plus je vous *envisage,*
Et moins je reconnais, monsieur, votre visage.
RACINE.

— Fig. Tourner son attention directe sur; considérer : *Quand on n'*ENVISAGE *les choses que sous un seul aspect, on s'égare forcément.* (E. Labouïaye.) ‖ Regarder en face : ENVISAGER *la mort avec fermeté.*

S'envisager, v. pr. Être envisagé, examiné. ‖ Se regarder, se considérer soi-même. ‖ Se regarder l'un l'autre au visage.

ENVOI n. m. Action d'envoyer, d'expédier : *Pressez l'*ENVOI *de mes soieries.* ‖ La chose même que l'on envoie : *De beaux* ENVOIS.

— B.-arts. *Envois de Rome,* Ouvrages et morceaux d'étude envoyés chaque année par les pensionnaires de l'Académie de France à Rome. (Ces ouvrages, soumis à l'appréciation de l'Institut, sont exposés dans une salle de l'École des beaux-arts, et le public est admis à les visiter.)

— Comm. Expédition de marchandises, d'espèces, d'effets, de titres, etc., faite à une personne. ‖ *Lettre d'envoi,* Lettre d'avis contenant la facture des marchandises envoyées.

— Dr. *Envoi en possession.* Autorisation donnée par jugement, et en vertu de laquelle les héritiers présomptifs des absents déclarés, les héritiers irréguliers, les enfants naturels, les conjoints et l'Etat se mettent en possession des biens qui leur sont dévolus.

— Littér. Vers qui accompagnent une pièce de poésie comme un hommage à la personne à qui on l'adresse. ‖ Dernière strophe de l'ancienne ballade et du chant royal.

— Liturg. Dans certaines communautés religieuses, Leçon de matines ou de fin d'office.

— ENCYCL. Dr. rom. On appelait *envoi en possession* (missio in possessionem) l'acte par lequel le préteur autorisait une personne à prendre possession de certains biens. Le plus souvent, cette mesure portait sur la totalité d'un patrimoine, comme lorsqu'un débiteur faisait *cessio* de ses biens ou lorsqu'un *judicatus* refusait d'exécuter la sentence. L'envoi ne comprenait qu'une fraction de patrimoine, au cas, par exemple, où un héritier n'avait pas fourni la *cautio legatorum.* Il ne comprenait qu'une chose déterminée, lorsque, par exemple, des bâtiments menaçant ruine, le propriétaire refusait de fournir au voisin la *cautio damni infecti.* Le *missus* était protégé soit par des interdits, soit par des actions *in factum.*

— Dr. act. On appelle *envoi en possession* une mesure judiciaire par laquelle un tribunal donne à certaines personnes l'investiture nécessaire pour disposer efficacement soit de droits ou de biens qui leur sont acquis juridiquement déjà, mais pour la jouissance desquels cette formalité est requise, soit de biens qui ne leur sont acquis que sous la réserve de certaines éventualités.

Il y a lieu d'abord à cette mesure dans le cas d'absence. (V. ABSENCE.) Il y a encore lieu à envoi judiciaire en possession dans le cas où une succession est dévolue à ce que l'on appelle des « successeurs irréguliers ». Ces successeurs sont : 1° les enfants naturels succédant à la totalité des biens à défaut de parents légitimes; 2° le conjoint survivant; 3° l'Etat. Ces personnes n'ont pas la saisine de plein droit, qui n'appartient qu'aux héritiers légitimes. Le tribunal ne peut statuer sur la demande qu'après trois publications et affiches (C. civ., art. 770). Si, au contraire, des enfants naturels viennent en concours avec des héritiers légitimes, c'est à eux qu'ils s'adressent pour obtenir la délivrance.

Le légataire universel doit aussi demander l'envoi en possession au tribunal lorsque le testament est olographe ou mystique (C. civ., art. 1008). Les testaments en cette forme ne sont, en somme, que des actes privés. L'envoi en possession se fait par une ordonnance du président, mise au bas d'une requête à lui présentée après qu'il a ouvert le testament et a dressé procès-verbal de son état, conformément à l'article 1007. Cette ordonnance n'est susceptible ni d'opposition, ni d'appel.

— Littér. Dans la ballade, l'*envoi* équivaut, pour le nombre de vers, les rimes et le refrain final, à la seconde moitié d'un des couplets précédents : chaque couplet de la ballade ayant huit vers, l'envoi en avait quatre. Dans le *chant royal,* où le couplet était de onze vers, l'envoi était tantôt de cinq, tantôt de sept vers. L'envoi de la ballade ou du chant royal commençait ordinairement par le mot *prince* ou *princesse.* Villon termine la ballade des *Dames du temps jadis* par cet envoi :

Prince, n'enquerez, de sepmaine,
Où elles sont, ne de cest an.
Que ce refrain ne vous remaine (reste) :
Mais où sont les neiges d'antan!

On trouve aussi des envois à la suite de quelques contes en vers et de quelques chansons. V. BALLADE.

ENVOILER (S') [de *en,* et *voile*] v. pr. Se dit du fer ou de l'acier qui se courbe accidentellement, lorsqu'on le trempe.

ENVOILURE (rad. *envoiler* [*s'*]) n. f. Action du fer, de l'acier qui se courbe quand on le trempe.

— Espace vide, sorte de courbure que présentent les deux lames des ciseaux quand ils sont fermés.

ENVOISINER (de *en,* et *voisin*) v. a. Entourer de voisins : *Être bien, mal* ENVOISINÉ.

S'envoisiner, v. pr. Se donner des voisins.

ENVOLÉE n. f. Action de s'envoler.

— Fig. Mouvement, élan de l'âme vers un idéal élevé : ENVOLÉE *vers l'infini.*

ENVOLEMENT (*man*) n. m. Action de s'envoler.

ENVOLER (S') [de *en,* et *voler*] v. pr. Prendre son vol, s'enfuir en volant : *On voit s'*ENVOLER *à grands cris, vers le sud, une volée de grues retardataires.* (Mérimée.) ‖ Par ext. S'enfuir, s'échapper, s'en aller; être emporté rapidement.

— Poétiq. S'élancer par l'inspiration. ‖ Fig. Passer, s'évanouir rapidement :

Sur les ailes du temps la tristesse s'*envole.*
LA FONTAINE.

— Avec ellipse du pronom : *Faire* ENVOLER *un oiseau.*

— Loc. fam. : *Les oiseaux se sont envolés* ou *sont envolés,* Les gens que l'on cherchait sont partis.

ENVOLUMÉ, ÉE (de *en,* et *volume*) adj. Se disait autrefois d'un navire qui avait de grandes œuvres mortes.

ENVOÛTEMENT (*man* — rad. *envoûter*) n. m. Opération maléfique enseignée par la magie et qui consistait à faire, sur une image en cire ou sur tout autre objet symbolisant la personne à qui l'on voulait nuire, des opérations ou des blessures dont la personne représentée était censée souffrir elle-même. ‖ On dit aussi ENVOUSSURE.

— ENCYCL. L'*envoûtement* fut une des croyances les plus répandues dans l'antiquité, et surtout au moyen âge. Il consistait, le plus ordinairement, en la confection d'une statuette de cire, modelée plus ou moins grossièrement à l'image de la personne que l'on voulait envoûter, et les nécromants prétendaient qu'après avoir fait subir une préparation rituelle à cette statuette, tout le mal qui lui était fait devait être ressenti par la personne qu'elle représentait. — Depuis les révélations de l'hypnotisme, l'envoûtement a été accepté, jusqu'à un certain point, par les expérimentateurs; les sorciers des anciens temps qui pratiquaient l'envoûtement devaient connaître, ne fût-ce que d'une manière empirique, les pratiques du magnétisme. L'envoûtement ne serait, ainsi, qu'une suggestion produite par le magnétiseur sur le magnétisé; en effet, une petite statuette, après avoir été mise entre les mains du sujet, est ensuite touchée par l'opérateur en divers endroits, frappée ou piquée, et à l'instant, d'après les magnétiseurs, le sujet perçoit la palpation, le coup ou la piqûre à la partie de son corps correspondante. — L'envoûtement ne doit pas être confondu avec le *sort* ou l'*emmasquement* que jetaient ou que pratiquaient les sorciers. L'emmasquement cachait, le plus souvent, une opération criminelle : l'empoisonnement.

ENVOÛTER (de *en,* et de l'anc. franç. *vout,* image; du lat. *vultus,* figure) v. a. Pratiquer l'envoûtement.

ENVOYABLE (*voi-iabl*) adj. Que l'on peut envoyer : *Lettre qui n'est pas* ENVOYABLE.

ENVOYAGE (*voi-iaj*) — rad. *envoyer*) n. m. En T. de min., Point de jonction des galeries de roulage avec le puits d'extraction. ‖ *Chambre d'envoyage,* Local disposé pour opérer le chargement des bennes d'extraction. (Syn. ACCROCHAGE.)

ENVOYER (*voi-ié* — de *en,* et *voie* : *J'envoie, tu envoies, il envoie, nous envoyons, vous envoyez, ils envoient. J'envoyais, nous envoyions. J'envoyai, nous envoyâmes. J'enverrai, nous*

[illegible], envoyant, envoyés. *Que j'envoie, que* [illegible] *qu'il envoyât*. [illegible] v. a. Faire aller : ENVOYER *un courrier* [illegible] Députer, déléguer : ENVOYER *un* [illegible] *au peuple*.

— Faire porter, expédier : ENVOYER *une lettre, des or*[illegible] Lancer, faire aller en poussant loin de [illegible] ENVOYER *une balle dans l'œil d'un tigre, des pierres* [illegible] Appliquer avec violence : ENVOYER *un* [illegible] *pied à quelqu'un*. Pousser, jeter, lancer hors de [illegible] ENVOYER *des fusées à la tête*.

— Faire arriver, procurer à quelqu'un : *Ce que la fortune nous* ENVOI[illegible].

— Fig. Adresser, [illegible]ger : ENVOYER *sa pensée vers quelqu'un*.

— Loc. fam. *Envoyer au diable, à tous les diables*. Repousser, renvoyer avec colère, avec indignation, maudire, exécrer. *Envoyer promener, Envoyer paître*. Repousser, Renvoyer avec rudesse. *Envoyer dans l'autre monde, Envoyer ad patres*. Faire mourir.

— v. n. Mar. *Envoyez!* Dans la manœuvre des embarcations. Commandement pour faire porter le taillevent au milieu, pendant qu'on met la barre dessous, dans un virement de bord vent devant : *Parez à virer!* ENVOYEZ! Commandement de battre pour faire partir le coup d'une pièce. Commandement pour hisser ou rentrer les couleurs : *Attention pour les couleurs!* ENVOYEZ! ‖ *Envoyer vent devant*. Se dit souvent pour virer de bord vent devant.

Envoyé, ée part. pass. du v. Envoyer.

— Pop. Bien exécuté, bien dit : *Ça, c'est* ENVOYÉ!

— Substantiv. Personne envoyée. Ministre, ambassadeur envoyé par un prince souverain ou par un État auprès d'un autre prince ou d'un autre État : *Un* ENVOYÉ *ordinaire, extraordinaire*.

Envoyé de Dieu, Envoyé du ciel. Personne qui a une mission divine : *Lui, l'*ENVOYÉ DU CIEL, *est le seul interprète*. Volt.

— SYN. Envoyé, ambassadeur, député.

S'envoyer, v. pr. Être envoyé. Envoyer l'un à l'autre.

ENVOYEUR (*voi-ieur*), **EUSE** (rad. *envoyer*) n. Celui, celle qui fait un envoi, par opposition au destinataire qui le reçoit.

ENWAGONNER ou **ENVAGONNER** (*go-né* — de *en*, et *wagon*) v. a. Mettre des marchandises en wagon, dans les wagons.

ÉNYALE ou **ENYALIUS** (*é, li-uss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, comprenant des formes élancées, à tête courte, à crête peu haute sur le dos, faisant défaut sur la queue, à cou n'ayant qu'un repli.

Enyale.

— ENCYCL. Les *ényales* sont des iguanes américains, voisins des brachylophes. Leur taille atteint 30 centimètres; ils sont bruns, marbrés de gris. Tel est l'*enyalius rhombifer*, de la Guyane. La seconde espèce du genre est l'*enyalius bilineatus*, du Brésil.

ÉNYALIOS, surnom de Mars, dérivé du nom d'*Enyo*, déesse destructrice et meurtrière, mère, fille ou nourrice d'Arès. Suivant quelques auteurs, il aurait pris ce surnom après avoir tué un Thrace de ce nom, qui forçait à combattre avec lui ceux qui lui demandaient l'hospitalité.

ÉNYDRE n. f. Bot. Syn. de ENHYDRE.

ÉNYDROBIE (*bi*) n. f. Genre de reptiles batraciens.

ENYED (NAGY-). Géogr. V. NAGY-ENYED.

ÉNYGRE ou **ENYGRUS** (*é, gruss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des pythonidés, tribu des boinés, comprenant des boas de la Malaisie et de l'Océanie, qui sont les seuls à posséder des écailles carénées. L'espèce type du genre, qui habite surtout la Nouvelle-Guinée, est l'*enygrus carinatus*, brun varié de noir, long de 0m,65 environ.)

ENYING, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Veszprem), près du lac Balaton; 3.460 hab. Vignobles; centre d'élevage. Ch.-l. de district.

ÉNYO. Myth. gr. Déesse de la guerre, chez les Grecs. Les Romains l'ont identifiée avec leur Bellone.

ÉNYSITE n. f. Sulfate hydraté naturel, mais assez complexe, d'alumine et de cuivre.

ENZ, rivière de l'Allemagne méridionale (Wurtemberg et Bade), qui, partie des sapinières de la forêt Noire, réunit à Pforzheim l'*Enz*, et la Nagold, qui baigne Calw et qui est deux fois plus abondante. Embouchure, près de Besigheim, dans la gauche du Neckar, dont c'est, en réalité, la seconde branche mère. Cours : 100 kilom.

ENZEL (*zèl*) n. m. Nom donné à une rente perpétuelle qui grève, en Turquie, certaines catégories de propriétés foncières, telles que les *balikis*.

— ENCYCL. Le propriétaire conserve le domaine éminent, l'enzéliste a le domaine utile et, tant qu'il paye les rentes, ne peut être dépossédé; par contre, le bailleur ne peut, à moins de convention contraire, être contraint à recevoir le remboursement de sa rente. Les arrérages se prescrivent par cinq ans, et le crédit-rentier a privilège sur l'immeuble pour le payement de sa rente.

ENZÉLI, petite ville de Perse, prov. de Ghilan, sur la côte sud de la mer Caspienne. Enzeli, située à 30 kilom. N.-O. de Rescht, à qui elle sert de port, ne compte guère plus de 2 500 hab. Elle occupe les deux côtés de la passe étroite et longue qui mène dans la *baie d'Enzéli* ou *Mourdab* (l'Eau morte), vaste marécage en grande partie couvert de roseaux. Enzeli fabrique des nattes en roseau; faible importance commerciale.

ENZÉLISTE (*liste*) n. Qui paye l'enzel.

ENZERSDORF ou **GROSS-ENZERSDORF**, village d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur la rive gauche d'un bras droit du Danube, en face de l'île Lobau, 1.637 hab. Marché aux grains. Près de ce village se livra, les 21 et 22 mai 1809, la bataille d'Essling.

ENZERSDORF ou **LANG-ENZERSDORF**, village d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), sur la rive gauche du Danube, 1.924 hab. Fabrique de draps; vignobles.

ENZINAS. Biogr. V. ENCINAS.

ENZIO (diminut. de **Enricio** [ou *le roi Henri*]), roi de Sardaigne, l'un des plus illustres personnages de l'Italie gibeline, né vers 1220, mort à Bologne en 1272. Fils naturel de l'empereur Frédéric II et probablement de Bianca Lancia, il fut le meilleur instrument de la lutte tentée par Frédéric II pour rétablir l'empire. Il épousa, en 1238, Adélaïde de Massa, héritière d'une partie de la Sardaigne et reçut de son père le titre de roi de Sardaigne et de vicaire impérial en Italie. Il débuta par la conquête de Ferrare et fut excommunié. Après quoi, en 1241, il remporta, sur la flotte des catholiques, commandée par le Génois Giacomo Malucello, et qui portait les Pères du concile de Latran, l'éclatante victoire de Monte-Cristo. Les cardinaux et prélats furent tués ou pris; le pape Grégoire IX mourut de douleur, et l'empereur parut triomphant. Mais l'Italie entière se souleva contre les vainqueurs sacrilèges; Enzio, après avoir assisté, en 1249, à la défaite de son père à Vittoria, fut, malgré des prodiges de valeur, complètement battu et fait prisonnier à Fossalta, en 1249. Emmené à Bologne, il y vécut vingt-deux ans dans une captivité magnifique qu'embellirent les hommages des Bolonais, la faveur des poètes et l'amour de Lucia Viadagola, mais qui fut attristée par les nouvelles de la mort des siens et par la ruine des espérances de sa maison.

ENZOÏQUE (*zo-ik'* — du gr. *en*, dans, et *zôon*, animal) adj. Se dit des terrains qui renferment de nombreux restes fossiles.

ENZOOTIE (*ti* ou *si* — du gr. *en*, dans, et *zôon*, animal) n. f. Maladie épidémique, qui n'atteint que les animaux d'une seule localité. (Ce mot est opposé à *épizootie*, qui indique que la maladie épidémique règne sur tous les animaux d'une même contrée.)

ENZOOTIQUE (*tik'*) adj. Art vétér. Qui a le caractère de l'enzootie : *Maladie* ENZOOTIQUE.

ENZOOTIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière enzootique, comme une enzootie.

ENZYME n. f. Ferment soluble. V. DIASTASE, et ZYMASE.

ENZYMOLOGIE (*ji* — du gr. *en*, dans; *zumê*, levain, et *logos*, discours) n. f. Chim. Étude des ferments solubles, diastases de Duclaux, zymases de Béchamp.

EOANN. Biogr. V. EOGHAN.

EOBANUS HESSUS (Helius), poète et historien allemand, né à Bockendorf, dans la Hesse, en 1488, mort en 1540. Tour à tour maître d'école, professeur d'université, médecin, il finit à l'université de Marbourg, où il mourut dans l'intimité du landgrave Philippe. Ses ouvrages les plus importants sont : *Heroidum, litterarum christiannarum, epistolarum opus* (1514); *Elegia, epicedia, idyllion* (1526); *Poematum Farragines duæ* (1539); *Epistolarum familiarum libri XII* (1543); *Epistolæ Eobani Hessi ad camerarium et alios* (1553); etc.

ÉOCÈNE (*sèn'* — du gr. *éos*, aurore, et *kainos*, récent) adj. Géol. Se dit du groupe le plus ancien parmi les terrains tertiaires : *Terrains* ÉOCÈNES. *Série* ÉOCÈNE.

— Substantiv. au masc. : *L'*ÉOCÈNE.

— ENCYCL. La série *éocène* représente une des quatre grandes divisions, la plus ancienne, de la période tertiaire. Elle succède aux formations crétacées; ses assises sont recouvertes par la série oligocène.

Les temps *éocènes* sont caractérisés par l'émersion d'une partie de l'Europe, par l'importance des formations dues à des foraminifères, principalement des nummulites, et par les émissions de roches éruptives qui accompagnèrent le soulèvement des Pyrénées et des Apennins.

La série *éocène* a été divisée par de Lapparent en six étages, qui sont, de bas en haut : *thanétien, sparnacien* et *yprésien*, qui constituent l'éocène inférieur ou *suessonien* de d'Orbigny; *lutétien* et *bartonien*, formant l'éocène moyen, et *ludien* ou *priabonien* ou éocène supérieur. Le *thanétien* est caractérisé par l'importante formation des sables glauconifères du bassin de Paris. Le *sparnacien* montre une lutte suivie des influences marine et lacustre. L'*yprésien* marque l'invasion des nummulites. Avec le *lutétien*, se produit d'abord une nouvelle manifestation nummulitique, puis un retrait général de la mer dans le bassin de Paris. Le *bartonien* fourait des alternances marines et lacustres. Enfin, le *ludien* est caractérisé par un régime de lagunes qui donne lieu au dépôt du gypse.

— *Faune*. La faune *éocène* présente avant tout un caractère de transition très nette entre les faunes précédentes et la faune actuelle; l'étude des autres séries, *oligocène, miocène* et *pliocène*, montrera par quels degrés les espèces se sont succédé jusqu'à nos jours.

Parmi les premiers mammifères tertiaires, on remarque des allothériens, descendants d'espèces jurassiques, des marsupiaux et des placentaires dont plusieurs traversent la série entière. Les carnivores sont pauvres. Les singes apparaissent seulement vers la fin de la série éocène. Les oiseaux, très en progrès, présentent peu de différence avec la faune contemporaine. Les crocodiles, alligators, gavials, ophidiens, lacertiens, chéloniens, batraciens, se multiplient. Les poissons font de même; des espèces se rapprochant de la faune actuelle : raies, squales, etc., remplacent les ganoïdes, dont le nombre diminue considérablement.

Les mollusques prennent une grande extension; la disparition des ammonites et la décadence des nautiles semblent provoquer la multiplication de leurs espèces. Certains genres montrent une prospérité extraordinaire. Crustacés, échinodermes, bryozoaires, polypiers, etc., se multiplient de façon intéressante. Mais les foraminifères manifestent une extension prodigieuse.

— *Flore*. De Saporta signale, dans la paléontologie végétale de la série *éocène*, deux divisions : le *paléocène*, comprenant des espèces qui ne se différencient pas très sensiblement de la flore crétacée, et l'*éocène proprement dit*, qui paraît indiquer une recrudescence de chaleur; ce dernier offre des espèces tropicales comme *nipadites* dont le calcaire grossier de Paris renferme des fruits; puis des palmiers : *phœnix, flabellaria*, associés à *dracæna, acacia*, etc. Les algues des mers chaudes sont également nombreuses.

EOCHAIDH, le plus ancien législateur de l'Irlande, d'après les légendes.

ÉOCHITON (*ki*) n. m. Paléont. Sous-genre d'holochiton, comprenant des oscabrions fossiles dans les terrains paléozoïques, et qui ont une coquille allongée, à valves minces et anguleuses, et les lames sutrales écartées. (Les eochitons ressemblent aux *chitonellus* par leur forme, mais ils en diffèrent par leurs lames d'insertion lisses.)

ÉOCIDARIS (*si, riss*) n. m. Paléont. Genre d'oursins échinoïdes, famille des archéocidiscidés, comprenant des formes chargées de mamelons, et munies de radioles fortes et longues. (Les éocidaris sont répandus dans le dévonien de l'Amérique du Nord et dans le calcaire carbonifère et le dyas d'Europe.)

ÉOGÈNE (*jen'* — du gr. *éos*, aurore, et *génos*, genèse) n. m. Un des deux grands systèmes qui constituent la période ou groupe tertiaire. (Le système éogène comprend les séries *éocène* et *oligocène*.)

EOGHAN, EOGHANN, EOGHAIN ou **EOANN**, dit **le Grand**, prince irlandais de la Momonie, qui vivait au IIIe siècle. Il conquit ses États sur les Conaciens, mais, attaqué de nouveau par Coïnn *des cent batailles*, il se réfugia en Espagne. Étant revenu avec une armée, il battit Coïnn, puis partagea l'Irlande avec lui, et en eut la partie méridionale. Eoghan protégea l'agriculture, et fut surnommé *le Fort Laboureur*. Il succomba dans une nouvelle guerre avec Coïnn. — Son fils, *Oilioll* OLUM, se réconcilia avec Coïnn, dont il épousa la fille, et eut dix-neuf fils. — **Eoghan**, petit-fils du précédent, tué à la bataille de Moycruine avec six de ses frères, fut le chef de la maison des Eoghanachts, dits *Eugenii* ou *Eugénens*.

ÉOHIPPUS (*puss* — du gr. *éos*, aurore, et *hippos*, cheval) n. m. Paléont. Genre de mammifères périssodactyles, famille des équidés, voisins des *hyracotherium*, et dont l'espèce type (*eohippus Osbornianus*) est fossile dans l'éocène du Wyoming (Amérique du Nord). Syn. ECTOCION.

ÉOÏDINE n. f. Chim. Matière colorante rouge, qu'on extrait du bois d'asperge.

ÉOLE. Myth. gr. Dieu des vents. (Il était fils de Zeus, suivant les uns; d'Hippotès et de Ménalippe, ou de Poseidon et d'Arné, suivant d'autres. Il régna sur les îles volcaniques qui, de son nom, furent appelées *Éoliennes* [auj. *Lipari*]. Il dut à la faveur de Héra d'être admis dans l'Olympe. Mais, d'ordinaire, on se représentait Éole vivant dans son île, avec ses douze enfants, six fils et six filles, qui personnifiaient les vents principaux. Il y tenait les vents captifs, ou les déchaînait à son gré. Il y reçut la visite d'Ulysse, qu'une tempête avait jeté sur la côte. Il lui donna une généreuse hospitalité, le retint un mois dans son palais, et, au départ du roi d'Ithaque, lui fit présent d'une outre merveilleuse dans laquelle étaient renfermés tous les vents contraires à sa navigation. Mais, pendant le sommeil d'Ulysse, ses compagnons, poussés par une indiscrète curiosité, ouvrirent l'outre, et aussitôt les vents, s'échappant de leur prison avec d'horribles mugissements, déchaînèrent la tempête. D'après Strabon, Éole fut simplement un prince des îles Lipari adonné à l'étude de l'astronomie et des phénomènes météorologiques, et qui, sachant prédire les vents et les orages, donnait d'utiles conseils aux navigateurs.) — ÉOLE, roi tyrrhénien, époux d'Amphithéa, divinité maritime. (Il a été souvent confondu avec le dieu des vents et avec le fils d'Hellen, ancêtre des Éoliens.)

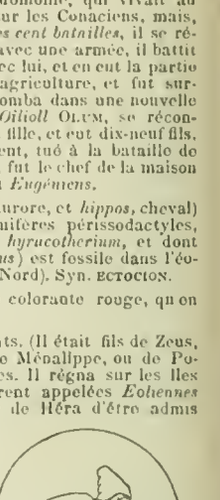

Ulysse tenant l'outre d'Éole.
(Pierre gravée.)

Éole (ILES D'), nom ancien des îles Lipari, qu'on nommait aussi *îles Éoliennes* ou *Vulcaniennes*.

Éole (BOUCHES D'), fissures qui s'ouvrent dans certaines montagnes et par lesquelles s'échappe un courant d'air.

ÉOLIDE n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *éolididés*, et dont le nom scientifique est *æolis*. (Les éolides sont des animaux allongés, à longs tentacules, dont on connaît un grand nombre d'espèces, répandues dans toutes les mers du globe.)

Éolide.

ÉOLIDIDÉS ou **ÆOLIDIDÉS** n. m. pl. Zool. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches, comprenant les genres *emblétonie, éolide*, et caractérisée par l'absence de vraies branchies, par des papilles dorsales cylindriques ou fusiformes, la bouche armée de mandibules cornées. (Tous les éolididés sont des animaux nus, limaciformes, et qui habitent la mer.) — *Un* ÉOLIDIDÉ (ou ÆOLIDIDÉ.)

ÉOLIE ou **ÉOLIDE** (lat. *Æolis* ou *Æolia*), ancienne contrée du nord-ouest de l'Asie Mineure, dans la grande Mysie, près de l'Ionie. Elle tirait son nom des Éoliens venus de Thessalie dans le pays de Cyzique au XIe siècle av. J.-C., sous la conduite d'Achélaüs. Le pays se couvrit rapidement de villes florissantes par leur commerce et leur industrie : Cyme, Larisse, Myrine, Grynia, Elée, Néon-Tichos, Temnos, Cilla, Notium, etc. L'Éolie, conquise par les Romains, fit partie du royaume de Pergame et passa enfin à l'empire turc, à qui elle appartient actuellement.

ÉOLIEN, ENNE (*li-in, èn'*), personne née en Éolie, ou qui habitait ce pays. — *Les* ÉOLIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la race éolienne, aux pays habités par des tribus de cette race : *Ville* ÉOLIENNE.

— Géol. *Formations éoliennes*, Formations dues à l'action du vent, comme les *dunes*, le *loess* de Chine, les *ripple marks*, etc.

— Mus. *Mode éolien*, Un des modes principaux de l'ancienne musique grecque. ‖ *Harpe éolienne*, Instrument à cordes, qui vibre au souffle du vent.

— Philol. *Dialecte éolien* ou substantiv. *Éolien*, Un des principaux dialectes grecs, usité en Thessalie, en Béotie, en Élide, en Éolie, etc.

— Encycl. Hist. anc. Les *Éoliens* (*Aioleis*) étaient un des principaux groupes de tribus helléniques. On désignait d'ailleurs sous ce nom des populations assez diverses, la plupart des tribus grecques qui n'étaient ni franchement doriennes, ni franchement ioniennes ou achéennes. Suivant la tradition, les Éoliens descendaient d'Éolos, fils d'Hellen. Ils occupèrent longtemps la Thessalie, dont les chassa l'invasion dorienne. Ils s'établirent alors en Béotie et dans la plupart des régions de la Grèce centrale. D'autres envahirent le nord-ouest du Péloponèse, ou émigrèrent dans l'Italie méridionale, surtout en Asie Mineure, où la côte de Troade prit le nom d'*Éolie* ou *Éolide*. A l'époque classique, les principaux pays éoliens étaient : la Thessalie, la Béotie, la Phocide, l'Élide et l'Éolie d'Asie Mineure avec les îles voisines. Comme le montrent leurs dialectes et certaines de leurs institutions, les Éoliens sont peut-être ceux de tous les Hellènes qui sont restés le plus fidèles aux traditions primitives de la race. Ils n'ont d'ailleurs joué qu'un rôle secondaire dans l'histoire de l'ancienne Grèce. Ils ont pourtant compté parmi eux de grands hommes comme Épaminondas, des poètes comme Hésiode et Pindare (qui adopta, il est vrai, un autre dialecte), et des écrivains comme Plutarque. Et ils ont eu une grande école de lyrisme, au vi^e s. av. notre ère, au temps d'Alcée et de Sapho.

— Linguist. *Dialectes éoliens*. Il n'y a pas, à proprement parler, un dialecte éolien, mais un groupe de nombreux dialectes éoliens, que l'on commence à connaître aujourd'hui, grâce à la découverte de milliers d'inscriptions. Ces divers dialectes présentent, sans doute, des traits communs, mais ils diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre. Les principaux sont : le *thessalien*, le *béotien*, le *phocidien*, le *locrien*, l'*élèen*, l'*arcadien*, l'*éolien* proprement dit, qui se parlait à Lesbos et sur la côte de Troade.

Les dialectes éoliens avaient beaucoup d'affinités avec le dorien, mais ils avaient des caractères beaucoup plus nettement archaïques ; par exemple, ils ont conservé longtemps le *digamma*, qui figure encore sur beaucoup d'inscriptions. Par là, ils présentent un grand intérêt linguistique ; sur bien des points, ils se rapprochent beaucoup plus du latin que les autres dialectes grecs. Ils ont eu, d'ailleurs, une littérature assez pauvre. Bien des auteurs nés en pays éolien ont délaissé, comme Pindare, leur langue natinnale. Cependant, c'est en éolien qu'ont écrit Hésiode, Alcée et Sapho.

— Mus. *Mode éolien*. On nomme ainsi le neuvième mode du système musical des Grecs. « L'éolien ou neuvième mode est formé de la première octave de la gamme fondamentale remontée au second alphabet ; il est la division harmonique de cette octave : il est authente, mode mineur de l'espèce de chant mésopycne. Son octave est du *la* a au *la* aa, sa dominante est e *mi* et sa finale a *la*. » Le nom d'*éolien* que portait ce mode ne lui venait pas, dit-on, des îles Éoliennes, mais de l'Éolie, contrée de l'Asie Mineure, où il fut d'abord en usage.

On donne aussi le nom d'*éolien* à un jeu d'orgue qui prend place dans les jeux de fonds à tuyaux à demi ouverts.

ÉOLIENNE (*li-èn'*) n. f. Comm. Étoffe légère, brochée par la trame sur un fond sergé, dont la chaîne est d'organsin et la trame de laine de Hollande peignée, et qui est employée pour robes de femme.

ÉOLIENNES (ÎLES). Géogr. V. ÉOLE (îles d').

ÉOLI-HARPE n. f. Syn. de HARPE ÉOLIENNE.

ÉOLINE (de *Éole*, dieu des vents) n. f. Mus. Instrument à vent, à clavier, à clavettes d'acier, inventé en Allemagne par Eschenbach, vers 1816. ‖ Jeu d'orgues établi sur le même principe. (On dit aussi ÉOLODICON.)

ÉOLIPYLE (de *Éole*, dieu des vents, et du gr. *pulê*, porte) ou mieux **ÉOLIPILE** (de *Éole*, et du lat. *pila*, boule) n. m. Physiq. Boule de métal creuse, qui, étant chauffée, produit un jet continu de vapeur par un bec recourbé adapté à un point de sa surface : *Plusieurs philosophes ont cherché à expliquer la nature et l'origine des vents par la comparaison avec les* ÉOLIPYLES.

— *Éolipyle de Debray*. Appareil brûlant, à travers un bec Bunsen, les vapeurs de térébenthine ou de pétrole mélangées à l'alcool, au méthylène ou à l'essence minérale.

— Techn. Appareil dont les fumistes se servent pour établir un courant d'air. ‖ Lampe à alcool, à pétrole ou à essence, dont se servent les plombiers.

— Adjectiv. : *Lampe* ÉOLIPYLE.

— Encycl. Phys. Ce fut Héron, mécanicien et mathématicien qui vivait à Alexandrie vers l'an 120 av. J.-C., l'inventeur de l'*éolipyle*. Cet instrument se composait d'une sphère métallique creuse, mobile autour d'un de ses diamètres horizontaux. La sphère était munie de deux tubes, pénétrant jusque vers son centre, traversant l'enveloppe aux extrémités d'un même diamètre perpendiculaire au premier, et se prolongeant à l'extérieur par des courbures normales au plan des diamètres ; ces courbures étaient disposées de telle sorte que, l'ouverture d'un des tubes étant tournée en avant, l'autre était tournée en arrière. Après avoir introduit une certaine quantité d'eau dans la sphère, il plaçait au-dessous un foyer de chaleur. Au bout de quelques instants, l'eau, entrant en vapeur, s'échappait avec force par les tubes : la sphère prenait alors un mouvement de rotation plus ou moins rapide autour de son axe. Héron introduisit le liquide en chauffant d'abord la sphère pour chasser une partie de l'air qu'elle renfermait, et la plongeant ensuite dans l'eau froide : l'air restant se contractait par le refroidissement et l'eau pénétrait. La force qui détermine le mouvement de l'éolipyle est du même ordre que celle que les physiciens cherchent à mettre en évidence dans le *tourniquet hydraulique* ; c'est une force de réaction.

Eolipyle de Debray.

— Techn. L'*éolipyle* des plombiers est une petite chaudière de cuivre, munie d'une soupape de sûreté et d'une ouverture bouchée à vis, par laquelle on peut introduire facilement de l'esprit-de-vin. On la chauffe au moyen d'une lampe à alcool ordinaire placée au-dessous. Un tube de cuivre, partant de la partie supérieure de la chaudière, vient se recourber horizontalement à la hauteur de la flamme de la lampe inférieure. L'alcool entrant en ébullition, la vapeur se précipite par ce tube et vient souffler sur la flamme de la lampe en brûlant et en produisant un jet horizontal. Non seulement ce jet a l'avantage de pouvoir être dirigé facilement sur le point précis que l'on veut chauffer, mais encore sa température est beaucoup plus élevée que celle d'une flamme d'alcool ordinaire. Cela tient à ce que la vapeur entraîne la colonne d'air qui l'environne, se mélange à elle en partie, et brûle ainsi, en réalité, comme si l'on faisait agir sur elle une soufflerie.

A, éolipyle de peintre ou brûleur ; B, éolipyle ou lampe à souder.

ÉOLIQUE (*lik'*) adj. Syn. de ÉOLIEN, ENNE.

— *Chemins de fer éoliques*, Nom donné par l'ingénieur Andraud à un système de chemins de fer atmosphériques de son invention, dans lequel les convois étaient mis en mouvement au moyen de l'air comprimé et qui, depuis, a reçu de nombreux perfectionnements.

ÈOLODICON n. m. Mus. V. ÉOLINE.

ÉOLO-DORIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Philol. Se dit de certains dialectes grecs qui participent à la fois du dialecte éolien et du dialecte dorien. ‖ On dit aussi ÉOLO-DORIQUE.

ÉOLOS. Myth. gr. Ancêtre mythique des Éoliens. Il était fils d'Hellen, et régna sur la Thessalie. Il eut de sa femme Enarété sept fils, dont Sisyphe, et cinq filles.) — Nom d'un Troyen et d'un Béotien de Thisbé.

ÉOMÉCON n. m. Genre de papavéracées, comprenant des herbes à rhizome traçant contenant un suc jaunâtre, à fleurs blanches, originaire de la Chine.

ÉON (du gr. *aiôn*, temps, durée) n. m. Mythol. gr. Arbre à gui, avec lequel fut construit le vaisseau des Argonautes.

— Anat. Contour des yeux.

— n. m. pl. Hist. relig. Dans le système des gnostiques, Esprits émanés de l'intelligence éternelle. — *Un* ÉON.

— Encycl. Hist. relig. Les gnostiques avaient imaginé, entre Dieu et le monde matériel, une série d'êtres intermédiaires, qu'ils nommaient *éons*, soit parce qu'ils étaient une émanation *éternelle* de Dieu, soit parce qu'ils avaient présidé, aux diverses époques, aux diverses créations du monde. Les premiers éons recevaient l'existence de Dieu même et la transmettaient aux autres par voie d'émanation. A mesure qu'ils s'éloignaient davantage de la source de leur être, les éons devenaient de plus en plus imparfaits ; mais ils devaient être rachetés par un Sauveur et rentrer, à la fin des temps, dans le sein de Dieu. Ces principes étaient communs à tous les gnostiques ; mais chaque secte particulière y ajoutait un grand nombre de théories différentes. Chez plusieurs, les éons formaient des groupes ou *syzygies*, composés de deux êtres dont l'un était masculin, l'autre féminin. Leur nombre variait à l'infini. Bardesane en admettait 364, Valentin n'en reconnaissait que 80.

ÉON DE L'ÉTOILE (*Eudo de Stella*), illuminé breton, né à Loudéac, mort en 1148. Le point de départ de ses prétentions messianiques a été dans la parole : *Per eum* (prononcé *éon*) *qui venturus est judicare vivos et mortuos* (par celui qui doit venir juger les vivants et les morts). Par un calembour qui s'appuyait sur la prononciation latine, cet illuminé disait : « Par Eon qui doit venir, etc. » Il concluait qu'il était le Fils de Dieu. Il se mit donc à prêcher et à grouper des disciples. Il rejetait les sacrements, la hiérarchie, l'autorité de l'Église visible, la résurrection des corps. Le légat du pape, Alberic d'Ostie, alla prêcher contre lui à Nantes, en 1145, et fit publier contre lui un écrit par Hugues, archevêque de Rouen. Les disciples d'Eon furent dispersés par les troupes, et beaucoup d'entre eux furent brûlés. Lui-même, cité devant le concile de Reims, fut condamné, comme fou, à la détention perpétuelle.

ÉON (Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée DE BEAUMONT d'), dit **la Chevalière d'Eon**, né à Tonnerre en 1728, mort à Londres en 1810. Ce personnage occupe une grande place dans l'histoire anecdotique, à cause du doute qui plana longtemps sur son sexe et que lui-même avait contribué soigneusement à entretenir. Disons immédiatement que *la chevalière d'Eon* était bien un homme. Après s'être distingué comme collaborateur à l' « Année littéraire » de Fréron, d'Eon devint un des principaux agents de la diplomatie secrète de Louis XV. A la cour de la tsarine Elisabeth, il parut en femme, gagna la faveur de la tsarine et devint sa lectrice ; puis il revint à la même cour, en homme cette fois, comme secrétaire d'ambassade, se donnant comme le frère de son sosie féminin avec lequel chacun lui trouvait une ressemblance surprenante. Plus tard, il fut exilé en Angleterre, mais reçut l'autorisation de rentrer en France, sous la condition, toutefois, qu'il n'y paraîtrait qu'en femme. Était-il homme ou femme ? La question passionna les Anglais. Ce fut, parmi eux, une frénésie de paris mutuels. Cette bizarre circonstance a fait tort, dans l'histoire, à la réputation du chevalier d'Eon. En 1756-1758, lors de l'alliance entre la France et la Russie, après le désastreux traité de 1763, comme ministre plénipotentiaire à Londres, d'Eon rendit à sa patrie de signalés services. Il était très brave et renommé pour son adresse à l'escrime. Il prit part, comme capitaine de dragons, à la guerre de Sept ans et se distingua sur plusieurs champs de bataille. Le chevalier d'Eon a publié de nombreux ouvrages : dissertations historiques, publications de mémoires et correspondances diplomatiques. La série de ses mémoires a été réunie sous le titre *Loisirs du chevalier d'Eon sur divers sujets d'administration, pendant son séjour en Angleterre* (1775).

ÉONE (saint), évêque français, mort en 502. Il devint, en 499, évêque d'Arles, eut quelques démêlés avec un autre prélat, Avito, évêque de Vienne, et obtint gain de cause auprès du pape. — Fête le 30 août.

ÉONÉ n. m. Bot. Nom donné par les Indiens du Brésil au *petiveria tetrandra*, qui entre dans la composition du curare.

ÉONIEN (*ni-in*) n. m. Hist. relig. Disciple d'Eon le Breton. ‖ On dit aussi ÉONITE.

ÉOOM, génie invoqué par les basilidiens.

ÉÔOS (*l'Oriental*). Myth. Surnom d'Apollon. — Nom d'un des chevaux du Soleil. — L'étoile du matin. — L'Orient.

ÉOPSALTRIE (*trî*) ou **ÉOPSALTRIA** (*é-o*) n. f. Genre de passereaux dentirostres, famille des laniadés, comprenant des pies-grièches, dont on connaît une quinzaine d'espèces.

Éopsaltrie

— Encycl. Les *éopsaltries* proprement dites habitent l'Australie : telle est l'*éopsaltria Australis*, de la Nouvelle-Galles du Sud. Les espèces des îles Sandwich constituent deux sous-genres : chasiempis (*chasiempis Sandwichensis*) et phœornis (*phœornis obscura*).

ÉORAGE n. m. Techn. Syn. de ROUISSAGE.

ÉOPSEPHŒA (*é-o-psé*) n. f. Paléont. Section du genre volute, comprenant les formes à noyau papilleux et surmonté d'une pointe. Les *eopsephœa*, dont le type est l'*eopsephœa muricina*, du bassin de Paris, sont fossiles dans l'éocène.) V. PSEPHŒA.

ÉOPTERIA (*é-o-ptê*) n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des aviculidés, comprenant des formes voisines des avicules, fossiles dans le silurien de l'Amérique du Nord. L'espèce type est l'*eopteria typica*, de Terre-Neuve.)

ÉOPTÉRIS (*riss*) n. m. Bot. foss. Nom donné à une fougère douteuse du silurien inférieur d'Angers, qui n'est, en réalité, qu'un exemple de dendrite de pyrite ferrugineuse.

ÉORA, ÉORES ou **ÉORIES** (du gr. *aôra*, balançoire, formé de *aeirein*, suspendre) n. f. Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur d'Érigone, fille d'Icarios, qui s'était pendue. Elle était célébrée par des jeunes filles qui se balançaient au moyen de cordes attachées aux arbres, ou faisaient balancer des poupées, en chantant les malheurs d'Érigone.

Eos.

ÉOS (*oss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, tribu des lorinés, comprenant de jolis loris rouges, écarlates ou orangés, dont on connaît une dizaine d'espèces, répandues dans les Moluques et la Papouasie. (La plus commune, mais qui vient rarement en Europe, est l'*eos rubra*, lori rubis des Moluques, abondant à Amboine. La plus répandue est l'*eos Cochinsinensis* qui, de Célèbes, s'étend jusqu'au milieu de la Nouvelle-Guinée, etc.)

ÉOS. Myth. gr. Déesse de l'Aurore. Elle était fille d'Hypérion et de Théia, sœur d'Hélios et de Séléné ; suivant d'autres, elle était fille d'Euryphaëssa ou d'Hélios. Chaque jour, elle sortait de l'océan, où elle demeurait avec Tithon, son époux ; elle s'élevait dans le ciel sur un char brillant, que traînaient deux ou quatre chevaux ailés. On bien on se la représentait avec des ailes, s'élançant dans le ciel, et répandant sur la terre la lumière avec la rosée. Elle avait obtenu pour Tithon l'immortalité, mais n'avait pas songé à demander pour lui, en même temps, une jeunesse éternelle. Elle eut, d'ailleurs, bien d'autres amours ; elle enleva Orion, Clitos, Céphale. Elle eut plusieurs fils, dont le plus connu était Memnon, roi des Éthiopiens. V. AURORE.

Eos.

ÉÔS (nom mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 221, découverte par Palisa, en 1882.

EOSANDER (Joahann Friedrich, baron de), architecte, né à Riga en 1670, mort à Dresde en 1729. Il se rendit dès 1699 à Berlin auprès de l'électeur Frédéric, depuis roi de Prusse. Il supplanta l'excellent architecte Schlüter, et fut chargé par Frédéric de diriger les travaux des châteaux de Charlottenbourg, de Monbijou à Berlin, de la Favorite à Oranienburg) et de Schœnhausen. Une mission diplomatique qu'il remplit auprès de Charles XII, en 1704, n'eut aucun succès. Néanmoins, Eosander fut créé colonel (1705) et reçut la direction générale des bâtiments. Sous Frédéric-Guillaume, successeur de Frédéric Ier, il tomba en défaveur. Il passa alors en Suède, y devint *general major*, concourut à la défense de Stralsund (1715), fut fait prisonnier avec sa famille, fut relâché et passa à Francfort. Délaissé de nouveau et ruiné, il entra au service de la Saxe, devint lieutenant général, et mourut bientôt après. Il a écrit un ouvrage intitulé : *l'Ecole de la guerre* ou *le Soldat allemand*. Cet artiste, qui avait d'abord voyagé en Italie et en France, a beaucoup contribué à l'adoption du style « baroque » qui fleurit dans les palais d'Allemagne. On le désigne parfois sous le nom de **Gœthe**, du titre que Charles XII l'autorisa à porter à la mort de Samuel Gœthe, un cousin de son père, mort sans enfants.

ÉOSINE (*zin'*) n. f. Chim. Matière colorante, dérivée de la fluorescéine.

— Encycl. L'*éosine* et l'*érythrosine* sont deux matières colorantes dérivées de la fluorescéine, et qui, par suite, appartiennent au groupe important des phtaléines.

La fluorescéine $C^{20}H^{12}O^5Na^2$, phtaléine de la résorcine, est une très mauvaise matière colorante, sans application en teinture ; mais ses produits de substitution, obtenus en remplaçant partiellement ses atomes d'H par un nombre correspondant de groupes tels que Cl, Br, I, AzO^2, etc., sont,

au carmin, pour la plupart, de très beaux colorants empruntant à la fluorescéine son dichroïsme très accentué, et donnant, dans toute en raison de cette curieuse propriété, des nuances [illegible] d'un éclat singulier et d'une fraîcheur remarquable, comparables à celles des plus belles fleurs.

Parmi ces colorants, il faut citer l'*éosine*, le *rose Bengale*, le *rose des Alpes*, la *cyanosine*, la *phloxine*, et surtout, en raison de leur grande importance industrielle, la [illegible] et l'*érythrosine*.

L'éosine, découverte en 1873 par Caro, est la *tétrabromofluorescéine* : sa formule est donc $C^{40}H^{8}Br^{4}O^{5}Na^{2}$, on la prépare par l'action du brome sur la fluorescéine, soit en solution alcoolique, soit, plus économiquement, en solution aqueuse. Dans les deux cas, la bromuration se fait aisément, et, après purification du produit brut, on le transforme en sel alcalin que l'on fait cristalliser. On obtient ainsi des cristaux rouge brun solubles dans l'eau; la solution dichroïque ainsi obtenue est rouge par transparence, jaune verdâtre par réflexion. L'éosine se fixe avec la plus grande facilité sur la laine et sur la soie; elle teint également le coton, mais plus difficilement en présence d'une grande quantité de sel marin, on obtient, suivant le poids de colorant employé, des nuances allant du rose tendre au rouge feu, et de la plus grande beauté. Malheureusement, ces nuances sont très fugaces à la lumière. On l'emploie aussi en histologie pour colorer les cellules organiques.

ÉOSINOPHILE (*zi* — de *éosine*, et du gr. *philos*, ami) adj. Se dit des cellules qui s'imprègnent facilement d'éosine.

ÉOSITE (*zit*) n. f. Vanado-molybdate naturel de plomb, qu'on trouve sur la pyromorphite, en petits octaèdres quadratiques, de dureté 3 à 4.

ÉOSPHORITE (*sfo*) n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine, de manganèse et de fer, orthorhombique, de couleur rouge pâle, se trouvant dans la pegmatite de Branchville (Connecticut).

EOTROCHUS (*éo, kuss*) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des xenophorides, comprenant des coquilles en cône aigu, plates en dessous, à tours nombreux et à bouche oblique. Les *eotrochus* sont remarquables par leur ombilic; ils sont fossiles dans le carbonifère de l'Amérique du Nord.)

EOTVÖS Joseph, écrivain et homme politique hongrois, né à Ofen en 1813, mort en 1871. Il publia des brochures de polémique et rédigea, après la retraite de Kossuth, le « Pesti Hirlap », l'organe le plus répandu avant la révolution de 1848. Ministre de l'instruction publique dans le cabinet Batthyany (1848), il se retira à l'étranger lorsqu'il vit que la révolution était inévitable. Il y resta jusqu'en 1851. Pendant la réaction, il devint vice-président de l'Académie, et prépara, de concert avec Deak, Csengery et Kemény, le dualisme. En 1867, il fut nommé ministre des cultes et de l'instruction publique et fit voter, en 1868, la loi sur l'enseignement primaire. Il débuta dans la littérature par une traduction d'*Angelo*, de Victor Hugo, précédée d'une étude sur le drame romantique; il écrivit également quelques comédies. Mais c'est surtout comme romancier qu'il acquit une grande renommée. *Le Chartreux* (1839) était le premier roman hongrois où les luttes, les douleurs de l'humanité, étaient décrites par une analyse très subtile de l'âme humaine. *Le Notaire du village* (1845), *la Hongrie en 1514* (1847), *les Sœurs* (1857), sont des romans à thèse politique et sociale. Ses *Poésies* se distinguent par la profondeur des pensées et un noble idéal. Ses *Éloges* sont devenus des modèles du genre. Son ouvrage politique le plus remarquable traite *De l'influence sur l'État des idées dominantes du XIXe siècle* (1851).

EOTVÖS Laurent, fils du précédent, physicien hongrois, président de l'Académie, né en 1848. On lui doit des travaux remarquables sur l'électricité. Ministre de l'instruction publique dans le cabinet Wekerlé, il démissionna en 1895, pour se consacrer à l'enseignement de la physique, à l'université de Budapest.

ÉOUD, instrument de musique égyptien, à cordes pincées, encore en usage.

— Encycl. Dès le xe siècle, le philosophe arabe Al-Farabi en donnait une description dans ses *Éléments de musique*. On croit qu'il est d'origine persane. Il a donné naissance au luth, si répandu dans toute l'Europe aux XVIe et XVIIe siècles. La caisse sonore de l'*éoud* est de forme convexe très prononcée; la table est de bois de sapin; le manche, très court, se termine par un cheviller renversé et porte quatorze cordes de boyau accordées deux par deux à l'unisson, donnant les intonations suivantes :

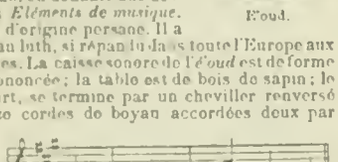

Les cordes se pincent à l'aide d'un plectre d'écaille ou de plume d'aigle. L'éoud fait partie de l'orchestre égyptien.

ÉOUÉ, nation qui habite le littoral du golfe de Guinée, entre le fleuve Volta à 1° O. et le Yoroubba à 1° E.; au N., elle s'avance jusqu'aux États musulmans de Boussang et de Dagomba. Elle se divise en six tribus principales : 1° les *Agnlos* de la rive gauche du Volta à la lagune de Togo; 2° les *Agnfoués* ou *Crépés* dans les montagnes au N. des Agnlos; 3° les *Guatchis* ou *Popos* entre la lagune de Togo et l'embouchure du Mono; les *Anas* (dans les montagnes, au N. des Guatchis); 5° les *Fons* ou *Djedjis* (dans le Dahomey); 6° les *Mahis* (dans les montagnes au N. des Fons).

ÉOUVÉ n. m. Nom vulgaire de l'yeuse (*quercus ilex*), dans le midi de la France. On dit aussi EOUZE, EOUSE.

ÉOZOÏQUE (*zo-ik* — du gr. *éos*, aurore, et *zoon*, animal) n. m. Nom que quelques auteurs ont donné au terrain primitif, à cause des traces problématiques de l'*eozoon* qu'on y a trouvées.

EOZOON CANADENSE (*éo, dan-sé*) n. m. Fossile découvert en 1863 dans les couches laurentiennes du Canada et depuis en Europe. Il est remarquable par sa forme spiralée et sa division en petites loges. C'est probablement un foraminifère et le plus ancien fossile connu.

ÉPACHTES (*pakt'* — gr. *épachthai*; de *épachthela*, douleur n. f. pl. Antiq. gr. Fête athénienne, instituée en souvenir de la douleur que causa à Déméter la perte de sa fille.

ÉPACMASTIQUE (*ma-stik'* — du gr. *épakmastikos*, qui augmente progressivement) adj. Pathol. Se dit des maladies aiguës qui tendent à s'aggraver : *Période* ÉPACMASTIQUE.

ÉPACME (du gr. *épakmos*, qui est dans sa force) n. m. Pathol. Plus haut degré d'intensité d'une maladie aiguë. (Inus.)

ÉPACRÉES n. f. pl. Tribu de la famille des *épacridées*, ayant pour type le genre épacris, comprenant les genres *épacris*, *lysinème*, *prionotes*, *cosmélie*, *andersonie*, *cystanthe*, *dracophylle*, etc. — *Une* ÉPACRÉE.

ÉPACRIDE ou **EPACRIS** (*é, kriss* — du gr. *épi*, sur, et *akros*, sommet) n. f. Genre d'*épacridées*, tribu des *épacrées*, comprenant des arbrisseaux à port de bruyère, à fleurs blanches ou pourpres.

— Encycl. On recherche les *épacrides* dans les jardins d'agrément. On doit citer notamment l'*épacride pourpre*, importée en Angleterre et de là en France, au commencement du XIXe siècle; l'*épacride piquante*, à fleurs d'un beau rouge, et qui a produit une variété à fleurs blanches.

Épacride.

ÉPACRIDÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'épacride. ‖ On dit aussi ÉPACRIDACÉE, ÉE, et ÉPACRÉE, ÉE.

ÉPACRIDÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *épacride*. — *Une* ÉPACRIDÉE.

— Encycl. La famille des *épacridées* renferme des arbustes et des arbrisseaux à feuilles ordinairement alternes et entières; les fleurs sont le plus souvent blanches ou rouges. Le fruit est un drupe ou une capsule; il renferme des graines à test mince et membraneux, à embryon entouré d'un albumen charnu.

ÉPACRIEN (*kri-in* — gr. *épakrios*; de *épi*, sur, et *akros*, sommet) adj. m. Myth. gr. Surnom de Zeus, qu'on adorait sur le sommet des montagnes.

ÉPACTAL, ALE, AUX adj. Chronol. Qui se rapporte à l'épacte : *Nombre* ÉPACTAL.

— n. m. Anat. Nom d'un des os du crâne.

ÉPACTE (du lat. *epacta*, gr. *épaktos*, ajouté) n. f. Chronol. Nombre qui exprime, chaque année, l'âge qu'avait la lune au moment où l'année précédente a fini. ‖ Différence exprimée en heures, minutes et secondes, entre l'année solaire et les douze mois lunaires. ‖ *Cycle des épactes*, Espace de trente années après lequel les épactes se succèdent approximativement dans le même ordre.

— Encycl. L'*épacte* est le nombre qui exprime, en jours, l'âge de la lune au début de l'année, le nombre de jours dont la nouvelle lune précède l'année civile, ou de jours écoulés en décembre depuis la lune terminée. Les *épactes astronomiques* servent à préparer les calculs d'éclipses. On distingue aussi : l'*épacte d'année*, temps écoulé depuis la dernière conjonction moyenne jusqu'au début de l'année (bissextile) ou jusqu'à la veille de l'année commune; l'*épacte du mois*, âge qu'aurait la lune au début si la dernière conjonction moyenne était du 31 décembre midi. Alors, l'époque de la nouvelle lune égale l'épacte de l'année, plus celle du mois, moins une révolution entière de la lune. Le comput ecclésiastique utilise encore les épactes pour le calcul de la fête de Pâques : dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, suivant le concile de Nicée; on cherche l'épacte et la lettre dominicale de l'année; le premier jour correspondant à l'épacte trouvée, après le 7 mars, est le premier de la lune pascale; on compte encore treize jours après celui-là : le treizième est celui de la pleine lune pascale, et le premier jour qui vient ensuite répondre à la lettre dominicale est le jour de Pâques. — Le *Traité d'astronomie* de Delambre renferme une table qui donne immédiatement le jour de Pâques en fonction de la lettre dominicale et de l'épacte.

ÉPACTÉEN (*kté-in* — gr. *épaktios*; de *épi*, sur, et *akté*, rivage) adj. m. Mythol. gr. Surnom de divers dieux qui avaient des temples au bord de la mer : de Poseidon à Samos, d'Hermès, surtout d'Apollon à Actium. ‖ On dit aussi ÉPACTIEN.

ÉPACTO. Géogr. V. NAUPACTE.

ÉPACTRE (gr. *épaktron*; de *épagein*, apporter) n. m. Nom d'un petit navire grec, qui pouvait aller à la voile et à l'aviron.

ÉPACTROCÈLE (*sèl'* — de *épactre*, et du gr. *kèlès*, bateau léger) n. m. Navire plus petit, plus léger que l'épactre, et qui paraît avoir surtout servi aux pirates grecs.

ÉPAGNEUL, EULE (*gn* mll. — autre forme du mot ESPAGNOL) n. Race de chiens de chasse à longs poils et à oreilles pendantes. Adjectiv. : *Chien* ÉPAGNEUL, *Chienne* ÉPAGNEULE.

— Encycl. De tailles diverses suivant les races, les *épagneuls* sont caractérisés par leur poil long, soyeux, souvent frisé, mais ne formant jamais de masses en sourcils ou en moustaches. Ils ont la queue fournie en panache, les oreilles tombantes. Ce sont, avant tout, des chiens d'arrêt, éventant, arrêtant, retrouvant et rapportant le gibier. Les setters, les gordons, les épagneuls d'eau anglais sont les races principales qui se sont augmentées par les croisements : ainsi l'épagneul d'eau d'Irlande à pelage de caniche, l'épagneul de Sussex et le clumber, à stature de basset, etc. Le plus beau type français des grandes races est l'épagneul de Pont-Audemer, trapu, bas sur pattes, à tête large et longue, à pelage blanc et marron. Par les barbets et les griffons d'arrêt les épagneuls se rallient aux caniches.

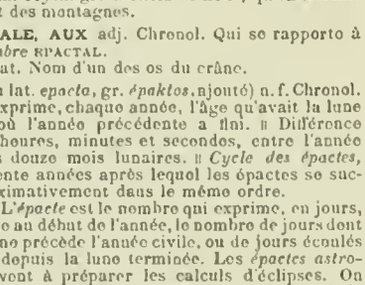
Épagneuls : 1 De Pont-Audemer, 2 Basset anglais.

ÉPAGNY (Jean-Baptiste-Rose-Bonaventure VIOLET d'), auteur dramatique français, né à Gray en 1787, mort en 1868. Il quitta le barreau pour les lettres, et fut, en 1841, directeur de l'Odéon. Outre des écrits divers, on lui doit un certain nombre de drames, de comédies, dont plusieurs eurent du succès, notamment : *les Rivaux de village* (1820); *Luxe et indigence* (1824); *l'Homme habile* (1825); *Lancastre ou l'Usurpation* (1820); *Dominique ou le Possédé* (1831); *Jacques Clément* (1831); *les Préventions* (1832); *les Malcontents* (1834); *Charles III* (1831); etc.

ÉPAGOGIQUE (*jik'*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport, qui appartient aux juges appelés épagogues : *Tribunal* ÉPAGOGIQUE. ‖ Qui a rapport à l'évolution appelée épagogue : *Évolution* ÉPAGOGIQUE.

— Logiq. *Argument épagogique*, Sorte d'argument par induction, mis en honneur par quelques philosophes de l'antiquité.

— Encycl. Logiq. Le raisonnement *épagogique*, qu'on appelle aussi induction, est, chez Aristote, le raisonnement qui va du particulier au général. Le philosophe donne l'exemple suivant : « L'homme, le cheval et le mulet vivent longtemps. Or l'homme, le cheval et le mulet sont des animaux sans fiel. Donc tous les animaux sans fiel vivent longtemps. » Pour que le raisonnement soit exact, il faut qu'on puisse « convertir » la mineure, c'est-à-dire, dans l'exemple donné, mettre : « Tous les animaux sans fiel sont l'homme, le cheval et le mulet. » La légitimité de cette conversion n'est plus une question de logique. La série des animaux sans fiel est infinie; mais l'essence de l'animal sans fiel est en chacun d'eux; il faut la discerner, dégager le type de l'animal qui la possède, de manière à distinguer dans chaque animal sans fiel les caractères qui lui sont particuliers et ceux qui lui appartiennent en raison de son type. Ce raisonnement visu donc à l'établissement d'une classification naturelle.

— ANTON. **Paragogique.**

ÉPAGOGUE (*gogh'* — du gr. *épi*, sur, et *agein*, conduire) n. m. Antiq. gr. Juge ou arbitre maritime, qui, dans certains ports, se tenait prêt à se transporter à bord des navires pour y trancher les contestations entre les matelots ou les marchands.

— n. f. Marche en colonne. ‖ Évocation des divinités infernales. ‖ Raisonnement par induction.

— Encycl. Art milit. anc. On a proposé des explications assez différentes de l'évolution militaire que les Grecs appelaient *épagogue*. Cependant, l'on est à peu près d'accord sur le trait essentiel : cette évolution avait pour objet de porter un corps de troupes derrière un autre, de préparer une marche ou une attaque en colonne.

ÉPAGOMÈNE (du gr. *épagoménos*, ajouté; de *épagein*, ajouter) adj. Chronol. Se disait, chez les Grecs, des jours ou mois intercalaires qui rétablissaient la concordance de l'année lunaire avec l'année solaire; notamment des cinq jours que les anciens Egyptiens et les Chaldéens ajoutaient aux 360 jours de leur année lunaire. ‖ Substantiv. : *Les* ÉPAGOMÈNES *correspondaient exactement aux sans-culottides de l'année républicaine.*

— Astrol. Jours complémentaires du calendrier astrologique, ou calendrier thébaïque, institués pour compléter la différence dans le calcul du temps sidéral et du temps solaire.

— Encycl. Astrol. L'année civile des mages d'Egypte était de douze mois, de trente jours chacun, dont la somme totale correspondait aux trois cent soixante degrés du zodiaque. Mais, comme l'évolution annuelle du soleil s'accomplit en trois cent soixante-cinq jours et quelques heures, les astrologues ajoutaient cinq jours, nommés *épagomènes*, et ne tenaient aucun compte de la fraction. Quant au placement des épagomènes, les auteurs de calendriers astrologiques étaient divisés : les uns les plaçaient à la fin du douzième mois, les autres après les trente degrés du Lion, c'est-à-dire à l'époque correspondant à celle du 18 au 22 août, d'autres, enfin, les intercalaient entre les six premiers degrés du Cancer, et ils correspondaient ainsi aux 20, 22, 24, 26 et 28 juin, par le motif, disaient ces derniers, que, pendant le solstice d'été, la durée du jour est plus longue.

ÉPAIGNES, comm. de l'Eure, arr. et à 11 kilom. de Pont-Audemer, sur le plateau du Lieuvin; 1.102 hab.

ÉPAILLAGE (*pa-ill-aj'* [*ll* mll.] — du préf. priv. *é*, et de *paille*) n. m. Techn. Action de débarrasser le drap des pailles, des graterons et de toutes les matières végétales, sans que les matières animales subissent de détérioration. (Syn. ÉCHARDONNAGE, ÉGRATERONNAGE, et ÉPOUTIAGE.) ‖ Action d'effeuiller les cannes à sucre.

— Encycl. Techn. Les procédés d'*épaillage*, très nombreux, se rapportent tous à trois méthodes : l'*épaillage mécanique*; l'*épaillage par voie humide*; l'*épaillage par voie sèche*. L'épaillage mécanique s'exécute au moyen de machines spéciales, sortes de cardes dites *écharbonneuses* ou *égraterouneuses*. L'épaillage par voie humide comprend l'*immersion* de la laine dans une dissolution saline destinée à la préserver de l'action des acides à laquelle elle est soumise ensuite; le *séchage* dans des appareils appelés *carbonisseurs* ou *sécheuses*, dont la température élevée détruit le reste des graterons; le *battage*, qui s'opère à l'aide d'une fouleuse à sec; enfin, l'immersion de la laine dans un bain alcalin, pour la débarrasser de toute trace d'acide.

L'épaillage par voie sèche a beaucoup d'analogie avec la précédente méthode, les opérations étant les mêmes, sauf l'immersion dans le bain acide. On emploie encore un autre mode d'épaillage appelé *épaillage par dissolutions acides*, et qui est le même que celui de l'épaillage humide, exception faite du bain préservateur auquel on n'a pas recours dans cette dernière opération; de plus, un rinçage à l'eau pure remplace purement et simplement le bain alcalin pour l'enlèvement de l'acide.

ÉPAILLEMENT (*pa-ill-e-mon* [*ll* mll.] — rad. *épailler*) n. m. Techn. Action d'épailler, de purger l'or des scories qui proviennent de la fonte.

ÉPAILLER (*pa-ill* [*ll* mll.] — du préf. priv. *é*, et de *paille*) v. a. Agric. Enlever les feuilles qui se trouvent aux

nœuds inférieurs des cannes à sucre, pour permettre à l'air de circuler au milieu des plantations.

— Manuf. Pratiquer l'épaillage de la laine.

— Techn. *Epailler l'or*, En enlever les scories qui proviennent de la fonte.

ÉPAIS, AISSE (*pè, pèss* — du lat. *spissus*, même sens) adj. Se dit : 1° d'un solide dont l'épaisseur est considérable : *Un mur* ÉPAIS. *Du drap* ÉPAIS ; 2° d'un solide dont l'épaisseur est déterminée, ou comparée à une autre, ou évaluée d'une manière quelconque : *Une planche* ÉPAISSE *de trois centimètres.*

— Gros, lourd, court, ramassé, dépourvu d'élégance : *L'éléphant est un animal* ÉPAIS. ‖ Lourd, pesant, lent à comprendre : *Un esprit* ÉPAIS.

— Consistant, dense, peu fluide : *Encre* ÉPAISSE. *Brouillard* ÉPAIS. ÉPAISSE *fumée.* ‖ Sombre, profond, en parlant de l'obscurité : *Nuit* ÉPAISSE. *Ombres, Ténèbres* ÉPAISSES. ‖ Se dit aussi de l'obscurité des choses intellectuelles : *Les* ÉPAISSES *ténèbres de l'ignorance.*

— Abondant : *Des flots* ÉPAIS *de sang.* ‖ Dru, touffu, composé d'objets nombreux et serrés contre d'autres objets de même nature : *Un bois* ÉPAIS. *Une foule* ÉPAISSE. *Le blaireau a le poil très* ÉPAIS. (Buff.)

— Loc. div. *Langue épaisse*, Langue pâteuse, chargée ; sentiment de lourdeur, défaut de mobilité dans la langue, qui rend la parole difficile : *Avoir la* LANGUE ÉPAISSE *est un des signes de l'ivresse.* ‖ *Air épais, Atmosphère épaisse*, Air grossier, vicié, chargé, pénible à respirer. ‖ *Épais à couper au couteau*, Très épais, très peu fluide : *Vin* ÉPAIS À COUPER AU COUTEAU.

— Poétiq. *Epais nuage*, Grand trouble de la vision, qui est signe d'une mort prochaine, d'une défaillance ou de la perte de la vue.

— Mus. anc. *Genre épais*, Nom donné par J.-J. Rousseau à certain genre de la musique grecque, où, dans chaque tétracorde, la somme des deux premiers intervalles est moins grande que le troisième, et que les Grecs appelaient *puknos* (dense, serré, épais).

— Pêch. *Tissure épaisse*, Tissure d'un filet à mailles serrées.

— n. m. Epaisseur : *Mur qui a plusieurs pieds d'*ÉPAIS.

— Adverbialem. D'une manière dense, serrée : *Lorsqu'on sème fort* ÉPAIS, *les plantes ne tallent pas.* (Math. de Dombasle.)

— SYN. **Épais, compact, dense.** V. COMPACT.

— ANTON. **Délié, effilé, élancé, fin, menu, mince, ténu.** — **Clair, fluide, liquide.** — **Diaphane, lucide, translucide, transparent.**

ÉPAISSEMENT (*pè-se*) adv. D'une manière épaisse.

ÉPAISSEUR (*pè-seur'* — rad. *épais*) n. f. Géom. Une quelconque des trois dimensions d'un solide, les deux autres étant appelées *longueur* et *largeur*. ‖ Dans le langage ordinaire, La plus petite des dimensions principales qui existent dans un corps, la plus grande s'appelant *longueur*, et la moyenne *largeur* : *Une planche d'une grande* ÉPAISSEUR. *Pratiquer une niche dans l'*ÉPAISSEUR *d'un mur.*

— Défaut de fluidité : *L'*ÉPAISSEUR *d'un liquide, du brouillard, de la fumée.* ‖ Profondeur de l'obscurité : *L'*ÉPAISSEUR *de la nuit, des ténèbres.* ‖ Au fig. : *L'*ÉPAISSEUR *des ténèbres de l'intelligence.*

— Etat de ce qui est serré, touffu : *L'*ÉPAISSEUR *du feuillage, d'une chevelure.*

— *Il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu, d'un fil, d'une feuille de papier*, Il s'en est fallu de bien peu.

— ENCYCL. Physiq. *Epaisseur électrique.* Assimilant l'électricité à un fluide matériel répandu à la surface d'un corps électrisé, Poisson imaginait de porter sur la normale à cette surface, en chacun de ses points, une longueur proportionnelle à la charge mesurée. Le lieu des extrémités de ces ordonnées constitue une surface qui caractérise la distribution de l'électricité à la surface du corps considéré. Il appelait « épaisseur électrique » en chaque point la distance de cette surface à celle du corps.

Coulomb, comparant au contraire l'électricité à un fluide formant à la surface du corps une couche d'épaisseur uniforme, mais de densité variable, considérait la densité électrique en chaque point d'un corps électrisé.

ÉPAISSIR (*pè-sir'*) v. a. Rendre épais ou plus épais : ÉPAISSIR *un mur en le renforçant.* ‖ Rendre plus dense, augmenter la consistance de : ÉPAISSIR *le sang, une sauce. La fumée* ÉPAISSIT *l'air.* ‖ Augmenter, rendre plus intense, en parlant de l'obscurité : *Nuages qui* ÉPAISSISSENT *la nuit.*

— Fig. Diminuer la clarté morale ou la certitude de : *Les despotes ont intérêt à* ÉPAISSIR *l'ignorance. Le temps* ÉPAISSIT *la nuit de l'histoire.*

— v. n. Devenir plus épais. ‖ Devenir plus dense, plus consistant.

Épaissi, ie part. pass. Devenu plus serré, contenant plus d'objets en un même espace : *Forêt* ÉPAISSIE. *Cheveux* ÉPAISSIS. *Foule* ÉPAISSIE *par de nouveaux arrivants.*

S'épaissir, v. pr. Prendre plus d'épaisseur. ‖ Devenir plus dense, plus consistant. ‖ Devenir plus profond, en parlant de l'obscurité.

— En parlant de la langue, S'embarrasser, éprouver de la difficulté à articuler des mots : *Dans l'ivresse, la langue* S'ÉPAISSIT.

— Fig. En parlant de l'esprit, Devenir obtus : *Dans la société des sots, l'intelligence* S'ÉPAISSIT.

— ANTON. **Amenuiser, amincir.** — **Clarifier, détayer, éclaircir, fluidifier, liquéfier.**

ÉPAISSISSANT (*pè-si-san*), **ANTE** adj. Techn. Substance ou matière qui épaissit, qui sert à épaissir un liquide.

— n. m. Techn. Substance servant à diminuer la fluidité du liquide dans lequel elle est délayée ou dissoute.

— ENCYCL. On a recours aux *épaississants* : albumine, amidon, colle de poisson, gélatine, dextrine, etc., pour donner plus de corps aux couleurs servant à l'impression des tissus et des papiers peints ; on s'en sert encore pour apprêter les étoffes et pour préparer certains produits alimentaires. Le plus employé de ces épaississants est l'amidon, dont la composition chimique est identique à celle de la fécule, qu'il remplace avantageusement.

ÉPAISSISSEMENT (*pè-si-se-man*) n. m. Action d'épaissir ou de s'épaissir ; état de ce qui est devenu plus épais : *L'*ÉPAISSISSEMENT *de l'épiderme. L'*ÉPAISSISSEMENT *de la taille.* ‖ Action de rendre plus dense, plus consistant ; état qui en résulte : *L'*ÉPAISSISSEMENT *des sirops.* ‖ Action de s'obscurcir : *L'*ÉPAISSISSEMENT *des ténèbres.*

ÉPALEMENT (*man*) n. m. Action d'épaler.

ÉPALER (anciennem. *espaeler*, d'orig. inconn.) v. a. Jauger un récipient quelconque, en mesurant directement le liquide qu'il contient.

ÉPALLAGE (*pa-laj'*) n. f. Bot. Genre de composées hélianthées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs dimorphes, à fruit surmonté d'une aigrette. Les trois espèces connues croissent à Madagascar. ‖ Section du genre pimélée.

— Zool. Genre d'insectes orthoptères pseudonévroptères, tribu des agrioniées, comprenant des formes élégantes, voisines des calopteryx. On en connaît quelques espèces répandues en Asie, dont une se trouve dans le bassin de la Méditerranée. C'est l'*epallage fatime* d'Asie Mineure et de Grèce, bronzé, avec les ailes jaunâtres.)

ÉPALTE n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Inde, en Australie et dans l'Amérique tropicale.

ÉPALTIDÉ, ÉE (de *épalte*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à une épalte.

ÉPAMINONDAS, général et homme d'Etat béotien, né à Thèbes entre 420 et 410, mort à Mantinée en 362 av. J.-C. Il était d'une famille illustre, mais devenue pauvre. Il excella dans les travaux de l'esprit, comme dans les exercices du corps ; élève du pythagoricien Lysis, il devint un des plus grands orateurs de la Grèce, avant d'en être le premier tacticien et le capitaine le plus illustre. Dès sa jeunesse, il s'était lié d'amitié avec Pélopidas, l'un des chefs du parti populaire à Thèbes, et lui avait sauvé la vie dans une bataille. Quand la faction oligarchique de Thèbes livra la Cadmée ou citadelle aux Lacédémoniens (vers 382), Pélopidas fut exilé avec les principaux chefs du parti démocratique ; mais Epaminondas fut épargné, comme peu à craindre. En 371, élu béotarque, il fut député à la diète de Lacédémone pour y traiter de la paix et soutenir les intérêts de Thèbes ; il résista courageusement aux menaces du roi Agésilas. Les Lacédémoniens rompirent les négociations et recommencèrent la guerre contre les Thébains. Mais Epaminondas, nommé général en chef, lève et organise rapidement des troupes, marche contre les Spartiates, commandés par l'un des deux rois, Cléombrote, les bat à Leuctres, en Béotie (371), impose l'alliance de Thèbes à toute la Grèce centrale. Réélu béotarque pour l'année suivante, Epaminondas envahit le Péloponèse, pénètre jusqu'en Laconie, et menaça Sparte, qu'Agésilas réussit pourtant à défendre. Avant de se retirer du territoire lacédémonien, Epaminondas fonda Messène sur le mont Ithome, et la peupla d'ennemis de Sparte. De retour à Thèbes, il fut accusé avec ses collègues pour avoir gardé le commandement quatre mois au delà du terme prescrit ; mais il fut acquitté d'acclamation. Dans les années suivantes, il dirigea encore des expéditions, soit dans le Péloponèse, pour y maintenir la prépondérance de Thèbes, soit en Thessalie, pour y combattre les tyrans de Phères et y délivrer Pélopidas. En 363, à la tête d'une flotte, il parcourut la mer Egée et gagna aux Thébains l'alliance de Rhodes, de Chio, de Byzance. Cependant, une ligue s'étant formée contre Thèbes entre Sparte, Athènes, Mantinée, les Eléens, les Achéens, au printemps de 362, Epaminondas envahit de nouveau le Péloponèse. Il essaya de surprendre Sparte, qu'Agésilas réussit encore à protéger. Il remonta en Arcadie. A Mantinée, il battit les ennemis de Thèbes coalisés. Il fut mortellement blessé dans cette dernière bataille ; mais, apprenant que l'ennemi était en déroute : « J'ai assez vécu, dit-il, puisque je meurs sans avoir été vaincu. » Comme on regrettait qu'il n'eût pas de postérité : « Je laisse, dit-il, deux filles immortelles : Leuctres et Mantinée. » Des statues lui furent élevées à Thèbes et à Messène. La grandeur de Thèbes s'évanouit avec Epaminondas qui, par les nouveautés de sa tactique, est un des plus grands hommes de guerre de l'antiquité, et, par la variété de ses aptitudes, un des plus complets représentants de l'hellénisme.

Monnaie de Thèbes portant le nom d'Epaminondas.

ÉPAMPRAGE (*pan-praj'*) n. m. Action d'épamprer. ‖ On dit aussi ÉPAMPREMENT.

— ENCYCL. Vitic. L'*épamprage*, qu'on appelle quelquefois, mais à tort, « ébourgeonnement », consiste à enlever avec précaution les pousses herbacées, les faux rameaux qui naissent au collet du rameau à fruit, de façon que le cep ne s'épuise pas à leur fournir des éléments nutritifs qui seraient perdus, et à conserver pour le fruit le plus de sève possible. Cette opération doit s'effectuer de bonne heure afin d'éviter que la sève ne prenne des directions fausses, et que tout de suite, au départ de la végétation, elle se porte sur les pampres qu'elle doit alimenter.

L'épamprage ne doit pas être toujours pratiqué de la même manière. Si l'on se trouve en présence d'une vigne jeune, dans les premières années de sa croissance, et dont le développement est encore activé par une fumure abondante, il est dangereux, car la vigueur qui en résulterait pour les pousses florifères ferait certainement couler la fleur. Au contraire, si l'on traite une vieille vigne dont la croissance est normale, l'épamprage est d'une incontestable utilité : cette vigne ayant une somme donnée d'activité, il importe d'en diriger les effets sur les rameaux à fruits aux dépens des sarments inutiles.

L'épamprage demande beaucoup de soin et d'expérience, et se pratique dans le Bordelais, la Bourgogne, la Champagne, les côtes du Rhône, etc. Il est généralement inusité sur le littoral méditerranéen.

— Agric. On appelle *épamprage* l'action de couper les extrémités des tiges en herbe du blé, afin d'arrêter ou de modérer la végétation. On procède encore à l'épamprage en conduisant un troupeau de moutons paître le haut des tiges herbacées, mais sans laisser le troupeau stationner dans le champ.

ÉPAMPREMENT n. m. Vitic. Syn. de ÉPAMPRAGE.

ÉPAMPRER (*pan* — du préf. priv. *é*, et de *pampre*) v. a. Vitic. Enlever les pampres de : ÉPAMPRER *la vigne pour faire mûrir le raisin.* ‖ On dit aussi ÉBOURGEONNER, mais ÉPAMPRER est préférable.

— Agric. *Epamprer des blés*, En retrancher les pousses en les fauchant ou en les livrant aux troupeaux, avant la formation du chaume.

ÉPANACLISE gr. *epanaklisis* ; de *epi*, sur ; *ana*, en haut, et *klinein*, pencher) n. f. Art milit. anc. Evolution grecque, dans laquelle les troupes manœuvraient pour se replier sur elles-mêmes.

ÉPANADIPLOSE gr. *épanadiplôsis*, réduplication ; de *épi*, sur ; *ana*, en haut, et *diplôsis*, duplication) n. f. Figure de mots qui consiste à répéter, à la fin d'une période, le mot ou les mots par lesquels on a commencé le premier membre.

Épanagoge, manuel de droit byzantin publié entre 879 et 886, mais sans caractère officiel, sous le règne de l'empereur Basile Ier, et destiné, comme le *Prochiron*, à préparer la grande œuvre de revision législative que réalisèrent les *Basiliques*. Ce traité, qui s'inspire des recueils législatifs de Justinien, en reproduit le texte augmenté du *Prochiron* ; il est partagé en quarante titres. Mieux distribué que le *Prochiron*, il fut fort estimé et souvent commenté par les juristes byzantins ; c'est ainsi qu'on a, dès la fin du Xe siècle, une *Epanagoge aucta*. L'*Epanagoge* a été publiée par Zacharias de Lingenthal : *Collectio librorum juris græco-romani ineditorum* (Leipzig, 1852).

ÉPANALEPSE (*lèpss* — gr. *épanalepsis* ; de *épi*, sur, *ana*, en haut, et *lêpsis*, action de prendre) n. f. Figure d'élocution, qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, ou même un membre de phrase tout entier.

ÉPANAPHORE (gr. *épanaphora* ; de *épi*, sur ; *ana*, en haut, et *phora*, action de porter) n. f. Figure de mots qui consiste à répéter le même mot au commencement de chacun des membres d'une période.

ÉPANASTASIE n. f. Pathol. Syn. peu usité de EXANTHÈME.

ÉPANASTROPHE (*strof'* — gr. *épanastrophê* ; de *épi*, sur ; *ana*, en haut, et *strophê*, tour) n. f. Figure de grammaire qui consiste à répéter immédiatement, au commencement d'un membre de phrase, le mot qui termine le membre précédent.

ÉPANCHEMENT (*man*) n. m. Action de s'épancher, de couler dehors ; résultat de cette action : *Des* ÉPANCHEMENTS *de pluie et de rosée.* (Corneille.) ‖ Diffusion, mouvement qui transporte au loin et en tout sens de la matière ou une action physique : *L'*ÉPANCHEMENT *des rayons du soleil.* (Bons.)

— Fig. Transmission, communication : ÉPANCHEMENT *de voluptés intarissables.* ‖ Communication des pensées, des sentiments intimes : *Il y a peu d'*ÉPANCHEMENTS *qui ne soient suivis d'un regret.*

— Méd. Extravasion, accident dans lequel un liquide s'épanche hors de la cavité destinée à le contenir : ÉPANCHEMENT *de bile. Partout où il y a rupture de vaisseaux, il y a* ÉPANCHEMENT *de sucs.*

— ENCYCL. Méd. On appelle *épanchement* l'amas de diverses substances, le plus généralement liquides, au milieu des parties qui ne sont pas destinées à les contenir, et qui provoque une réaction mécanique ou inflammation des tissus environnants.

La nature des épanchements est très variable : ils peuvent être formés par des produits de l'organisme normaux (sang, bile, larmes, urine, matières fécales, etc.), ou morbides (sérosité, pus, air, gaz divers, etc.). Leur cause est non moins variable ; il faut la rechercher dans la rupture ou la dilacération des vaisseaux ou des organes, comme cela arrive dans les hématomes ou épanchements de sang), dans les infiltrations d'urine, ou bien dans la rétention des produits organiques (rétention des larmes, produisant la dacryocystite ; rétention de la salive ou grenouillette).

Les épanchements peuvent *siéger* dans toutes les parties du corps ; ainsi les épanchements sanguins, suivant leur siège, s'appellent hématomes, hémarthroses (épanchement articulaire), hémothorax, hémopéricarde, hématocèle rétro-utérine, etc. ; si c'est de la sérosité : hydarthrose, hydrothorax, hydropéricarde, hydrocèle vaginale, ascite (dans le péritoine), pleurésie (dans la plèvre), etc.

Il y a deux grandes catégories d'épanchements : les *épanchements septiques* et les *épanchements aseptiques* : les premiers sont toujours purulents ; ils forment les abcès et les phlegmons, et sont dus à la présence dans l'organisme des agents microbiens. Quand un épanchement séreux, ou sanguin aseptique, devient purulent septique, c'est qu'un agent infectieux s'est développé (staphylocoque, streptocoque, pneumocoque, bacille, etc.). Ainsi un hydrothorax peut devenir un pyothorax ; une pleurésie sérofibrineuse, une pleurésie purulente.

La gravité des épanchements dépend de leur nature et de leur siège. Ainsi, les épanchements purulents sont plus graves que les autres, à cause des phénomènes généraux d'infection qui peuvent les accompagner ; et il y a une échelle de gravité suivant que c'est une staphylococcie, une pneumococcie ou une streptococcie. D'après le siège, on conçoit facilement la gravité d'un hémopéricarde, qui empêche le fonctionnement du cœur, d'un pneumothorax, qui entrave brusquement le jeu des poumons, d'une hémorragie cérébrale ou d'un abcès du cerveau.

Le traitement des épanchements ne peut être énuméré ici, à cause de la multiplicité des interventions : incision ou ponction des abcès et lavages antiseptiques, thoracentèse, empyème, pour les pleurésies, paracentèse du péricarde, du péritoine, trépanation pour les hématomes encéphaliques, etc.

— SYN. **Epanchement, effusion.** V. EFFUSION.

— **Épanchement, abcès, apostème, apostume, dépôt, infiltration.** V. ABCÈS.

ÉPANCHER (du lat. pop. *expandicare* ; de *expandere*, répandre, qui a donné plus directement *épandre*) v. a. Verser, faire couler : ÉPANCHER *de l'eau, du vin, de l'huile.*

— Poétiq. Emettre, répandre au jour de soi :

Le soleil de ses feux *épanche* les trésors.
DELILLE.

‖ Donner libéralement, en grande quantité et à un grand nombre de personnes :

Un grand cœur veut dans l'ombre *épancher* ses bienfaits.
GILBERT

[illegible] er, [illegible] parlant des sent[illegible] ÉPANCHER [illegible] Mme [illegible] de Sévigné.

[illegible] er, v. [illegible] Faire éclater, verser, répandre.

— Fig. Se répandre, se répandre, se manifester son [illegible]

[illegible] à épanchement [illegible] ÉPANCHER.

— Fig. Communiquer, exposer ses sentiments, ses pen[illegible] ÉPANCHER [illegible] les fausses, l'as[illegible] ne pour se soulager. V. Cousin.

— Mil. Se ravager, sortir des vaisseaux et se répan[illegible] dans d'autres cavités.

ÉPANCHOIR (ra) [illegible] n. m. Hydraul. Ouvrage d'art par lequel on déverse à volonté le trop-plein des eaux d'un canal, d'un étang.

ÉPANDAGE (dè) [illegible] rad. épandre. n. m. Agric. Action de répandre sur une terre labourée les engrais secs ou [illegible] V. FUMURE, [illegible] eaux [illegible]

ÉPANDRE (ln lat. [illegible], ouvrir, rendre) v. a. [illegible] en répandant. ÉPANDRE du fumier [illegible] Verser, répandre, laisser couler. Fontaine[illegible] ÉPANDRE [illegible]

— Fig. Répandre, faire paraître, manifester; com[illegible] donner en abondance : *Le soleil* [illegible] *sa lumière bienfaisante.*

S'épandre, v. pr. Se répandre, déborder. Se développer [illegible] progressivement un espace de plus en plus [illegible] son action, gagner du terrain. Être [illegible] à un grand nombre. *Les bienfaits qui* S'ÉPANDENT *trop sont perdus pour tous.*

— Fig. Se manifester, se produire au dehors.

— Impersonnellement. *D'une planète à l'autre, il* S'ÉPAND [illegible] *et vastes trains de lumière qui se croisent.*

ÉPANNELAGE (pa-ne-laj') — rad. *épanneler*. n. m. Techn. Taille préparatoire en chanfrein qu'on fait à une moulure, à un ornement, afin de former les plans à angles qui comprendront les moulures à évider pour obtenir les profils voulus.

— ENCYCL. L'*épannelage* a lieu sur le chantier, et, pour cette opération, on emploie le *têtu*, la *pioche*, et quelquefois le *poinçon*. Dans les constructions modernes, on n'exécute ce travail que pour les parties saillantes ou destinées au ciseau du sculpteur.

ÉPANNELER (pa-ne) — du préf. priv. *é*, et de *panneau*. Dépouiller la lettre *l* lorsque la terminaison commence par une muet. *J'épannelle. Tu épannelleras.* v. a. Techn. Dégrossir, en parlant du marbre. *Épanneler une pierre.* Tailler son parement en chanfrein, lorsqu'on veut la profiler.

ÉPANNELLEMENT n. m. Techn. Syn. de ÉPANNELAGE.

ÉPANNER (pa-né — du préf. priv. *é*, et de *panneau*) v. a. Techn. Aplanir l'un des côtés d'un carreau de pierre meulière, y former une surface plane.

ÉPANNEUR (pa-neur' — rad. *épanner*) n. m. Techn. Ouvrier qui épanne.

ÉPANODE (du gr. *épanodos*, récapitulation; de *épi*, sur; *ana*, en haut et *odos*, route) n. f. Figure d'élocution, consistant en la répétition de plusieurs mots précédents, qu'on reprend tour à tour, pour développer l'idée contenue dans chacun d'eux, comme dans l'exemple suivant : *Ce seul acte a rendu l'accusé à la fois* ridicule, coupable *et* malheureux : ridicule *par la folie de sa tentative*, coupable *par les moyens* [illegible] *il a été servi*, malheureux *par la condamnation que vous* [illegible] *vez prononcée.*

ÉPANOMÉRIA, ville du royaume de Grèce (archipel des Cyclades), île de Santorin, sur le canal de Thérasia; une des dix-huit les plus importants de Santorin.

ÉPANORTHOSE (du gr. *epanorthôsis*, correction; de *épi*, sur, *ana*, en haut, et *orthos*, droit) n. f. Figure de rhétorique, par laquelle on fait semblant de rétracter ce qu'on avait dit, pour dire quelque chose de plus fort : *L'*ÉPANORTHOSE [illegible] *une idée exprimée, la retracte ou la modifie, au moins en apparence.* A. Didier. — On dit plus ordinairement CORRECTION.

ÉPANOUIR (anciennem. *espanir*; du germ. *spannen*, tendre) v. a. Faire ouvrir, en parlant des fleurs : *La chaleur* ÉPANOUIT *les fleurs.*

— Par ext. Etendre, développer, ouvrir, étaler : *Navire qui* ÉPANOUIT *ses voiles.*

— Poétiq. Amener à son entier développement : *Faire l'éducation de l'homme, ce n'est pas seulement l'élever, c'est* [illegible] *l'*ÉPANOUIR. Le P. Feix.

— Fig. Rendre joyeux, dilater le cœur de, communiquer une [illegible] expansive à : *La joie* ÉPANOUIT *le visage.*

[illegible] vin calme, [illegible] l'amabile liqueur
[illegible] la [illegible] le cœur.
DEUILLE.

— Fam. *Épanouir la rate*, Donner de la belle humeur.

Épanoui, ie, part. passé du v. ÉPANOUIR.

— Bot. Se dit des fleurs, des [illegible] les unes autres, avec le pétale supérieur ouvert et avec des [illegible] entre les pétales de la corolle.

D'argent à une fleur de lys épanouie de sable.

S'épanouir, v. pr. S'ouvrir en parlant des fleurs. — Par anal. S'étendre, s'ouvrir de façon à ne [illegible] plus ou moins à une fleur : *Le nerf optique* [illegible] ÉPANOUIT [illegible] *fond du globe de l'œil.* — Se montrer, se créer avec un certain éclat : *La terre* S'ÉPANOUIT *féconde et bienfaisante.*

— Poétiq. Prendre son entier développement.

— Fig. Se détendre ou se [illegible] ter par l'effet d'une joie expansive.

ÉPANOUISSEMENT (i-se-man) n. m. Action de s'épanouir : *L'*ÉPANOUISSEMENT *de ces fleurs n'a lieu que la nuit.* — Par anal. Expansion d'un objet qui s'ouvre ou s'étale de manière à se montrer plus ou moins une fleur épanouie : *L'œil lui-même n'est que l'*ÉPANOUISSEMENT *d'un faisceau de nerfs.* Buff.

— Poétiq. Entier développement, manifestation : *La morale est un* ÉPANOUISSEMENT *de vérités.* (V. Hugo.)

— Fig. Manifestation de joie, de belle humeur.

— ESTHÉT. Bot. Arrivée à son entier développement, la fleur déploie ses enveloppes : périanthe, calice, corolle et laisse voir ses organes reproducteurs. Ce phénomène est connu sous le nom d'*anthèse* et d'*épanouissement*. Il n'a une durée et des phases variables suivant les espèces. Certaines fleurs s'épanouissent le jour, d'autres la nuit; il y en a même pour toutes les heures de la journée et pour toutes les saisons de l'année. On a noté avec soin ces diverses espèces, et on a pu établir ainsi un *Calendrier de Flore* et une *Horloge de Flore*. Il est des fleurs qui s'ouvrent et se referment plusieurs fois. L'épanouissement précède souvent la fécondation, et il est le signe de la chute plus ou moins prochaine de la fleur. V. FLORAISON.

ÉPANTHE (du gr. *epi*, sur, et *anthos*, fleur) adj. Bot. Qui croît sur les fleurs.

ÉPADNE, localité de l'ancien royaume de Bourgogne, située, sans certitude, avec diverses bourgades de la vallée moyenne du Rhône depuis Yenne (Savoie) jusqu'à Albon (Drôme, arr. et à 42 kilom. de Valence). Vingt-cinq évêques, convoqués par Viventiolus et Avitus, métropolites de Lyon et de Vienne, y tinrent, le 15 septembre 517, un concile où quarante canons relatifs à la discipline ecclésiastique furent édictés.

ÉPAPHIUS (*é, fi-uss'* n. m. Sous-genre de *trechus* (insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés.) Les *epaphius* sont caractérisés par leur corselet rétréci en arrière, avec angles bien marqués, et leurs élytres chargés de stries formées par des points. La seule espèce, très rare en France, est l'*epaphius secalis*, rougeâtre, de petite taille, qui vit au bord des eaux.]

ÉPAPHOS. Myth. gr. Fils de Zeus et d'Io. Héra l'enleva aussitôt après sa naissance et le confia aux curètes; mais Zeus découvrit sa retraite. Plus tard, Epaphos devint roi d'Egypte; il épousa Memphis, fille du Nil; il eut d'elle deux filles : Lysianane et Libye. — Un des noms du bœuf Apis.

ÉPAPHRAS (saint), évêque de Colosses et martyr du 1er siècle. Après avoir prêché l'évangile aux Colossiens, Epaphras partagea, à Rome, la captivité de saint Paul. Il retourna ensuite en Asie, où il annonça l'évangile dans les villes de Laodicée et d'Hiérapolis. Selon une antique tradition, l'apôtre saint Paul le sacra évêque de Colosses. On ignore la date et le lieu de son martyre. Ses reliques sont honorées à Rome, dans la basilique de Sainte Marie-Majeure. — Fête le 19 juillet.

ÉPAPHRODITE ou **EPAPHRODITA** (*é*) n. f. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, famille des mantidés, comprenant des formes à corselet élargi en feuille, à bords épineux. L'espèce type de ce genre est l'*epaphrodita musarum*, mante grisâtre, qui habite les Antilles.)

ÉPAPHRODITE (saint), évêque de Terracine, en Italie, au 1er siècle. D'après une tradition, il fut institué évêque de Terracine par saint Pierre. — Fête le 22 mars.

ÉPAPHRODITE, affranchi et secrétaire de Néron. Il accompagna cet empereur dans sa fuite et l'aida à se tuer. Domitien l'en punit en le faisant périr. Le philosophe Epictète fut esclave d'Epaphrodite.

ÉPAPHRODITE (Mettius), grammairien grec, né à Chéronée (seconde moitié du 1er s. de notre ère). Il fut d'abord esclave, puis affranchi de Modestus, préfet d'Egypte. Il enseigna à Rome, sous les règnes de Néron, de Vespasien, de Titus, et de Domitien. Il y acquit une grande réputation et s'y forma une riche bibliothèque. Il fut l'ami et le protecteur de l'historien Josèphe. Il écrivit des commentaires des poèmes homériques, d'Hésiode, de Pindare, des poètes comiques, de Callimaque. Nous n'avons de lui que des fragments.

ÉPAR (anciennem. ÉPARRE n. f. — de l'anc. haut allem. *sparro*, même sens; allem. mod. *sparren*) n. m. Techn. Pièce de bois transversale, qui sert à maintenir l'écartement de deux autres pièces dans les voitures, les appareils de levage, etc. Barre servant à fermer une porte. — Traverse de civière. On écrit aussi ÉPARRE, ÉPARS, ou ÉPART.)

— Mar. V. ESPAR.

ÉPARAPÉTALÉ, ÉE du préf. priv. *é*, et de *parapétale*) adj. Bot. Dépourvu de parapétales ou nectaires.

ÉPARCET (*sè* — mot d'orig. provenç.) n. m. L'un des noms vulgaires que l'on donne au sainfoin, dans certaines contrées de la France. — On dit aussi ESPARCET, ou, au fém., ÉPARCETTE et ESPARCETTE.

ÉPARCHÉEN (*ché-in*) n. m. Nom donné par quelques géologues américains aux premières assises sédimentaires. V. PRÉCAMBRIEN.

ÉPARCHIE (*chi* — gr. *éparchia*, même sens) n. f. Hist. Dans l'empire romain d'Orient, Subdivision d'un diocèse. — Dans l'empire byzantin, Diocèse d'un évêque ou d'un archevêque grec. — Dans la Grèce moderne, Arrondissement.

ÉPARCHOS (Antoine), poète grec, né à Corfou et vivant au XVIe siècle. Il enseigna le grec à Venise et s'efforça de réconcilier Melanchthon avec l'Eglise romaine; il vint à Paris, où il offrit à François Ier un recueil de pièces inédites d'anciens poètes grecs, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Eparchos a publié en grec : *Plaintes sur la destruction de la Grèce*, poème; *Lettres relatives à la concorde de la république chrétienne*; *Epitaphe pour le cardinal Contarini* (1546).

ÉPARER (S') de l'ital. *sparare*, même sens) v. n. Dans quelques départements, syn. de Ruer, en parlant du cheval.

ÉPARGNANT (*gnan, an* mll. [illegible]. ANTE rad. *épargner* adj. Econome, parcimonieux : *L'ambitieux est d'une humeur serrée et* ÉPARGNANTE. Mass.)

ÉPARGNE (*gn* mll. — subst. verb. de *épargner*. n. f. Action d'épargner, économie : *L'*ÉPARGNE *est un devoir pour quiconque n'est pas très riche.* — Somme épargnée, économisée par la réduction de la dépense : *Dévorer toute son* ÉPARGNE.

— Par anal. Economie quelconque, parcimonie apportée dans l'emploi de quelque chose : ÉPARGNE *de temps, d'efforts, de plants.*

— Arboric. *Poire d'épargne* ou simplem. *Epargne*. Variété de poire qui mûrit vers la fin de juillet. On l'appelle aussi BEAU PRÉSENT, BEURRÉ DE PARIS, CUISSE MADAME, GROSSE MADELEINE, SAINT-RAMSON.

— Archéol. *Taille d'épargne*. Nom par lequel on désignait le travail de burin par lequel on abattait le fond d'un métal à graver ou à émailler, tout autour des sujets qui devaient ressortir sur ces creux, remplis d'une matière colorée. (On disait, par exemple : *Une ceinture émaillée de blanc et de noir à* TAILLE D'ÉPARGNE, etc. V. ÉMAIL.)

— B.-arts. *Graver, Tailler en épargne*. Graver en enlevant le fond, en ménageant ou en laissant en relief les parties qui doivent prendre l'encre et former le dessin.

— Céram. Partie d'une poterie laissée à l'état de biscuit, tandis que le reste de la pièce est recouvert d'émail.

— Fin. Se disait autrefois pour Trésor royal : *Le trésorier de l'*ÉPARGNE. *Ordonnance de l'*ÉPARGNE. — *Caisse d'épargne*, Etablissement de crédit public où l'on reçoit en dépôt des sommes minimes qui portent intérêt et qui peuvent être retirées à volonté.

— Hyg. *Aliments d'épargne*. Se dit du café, du thé, de la kola, de la coca, etc., qui jouiraient de la propriété de permettre à l'organisme une meilleure utilisation des aliments.

— Techn. Vernis constitué par un mélange de sucre, de gomme arabique et de blanc d'Espagne, que l'on applique sur certaines parties d'une pièce déjà dorée ou argentée, pour les préserver de l'action d'un nouveau bain.

— ANTON. Dépense, frais, débours.

— SYN. Épargne, économie, ménage, parcimonie. V. ÉCONOMIE.

— ENCYCL. Admin. *Caisse d'épargne*. V. CAISSE.

— Econ. polit. L'*épargne*, qui fournit à la production l'un de ses trois facteurs, le capital, est l'un des principaux moteurs de la vie économique. Sa formation a été laborieuse. Dès les premiers âges, l'homme, avec l'accroissement de la population, voyant diminuer les ressources spontanées de la nature, s'est, par nécessité, abstenu de consommer le produit entier de sa chasse et de sa pêche; il a ainsi pratiqué une première forme de l'épargne : l'épargne sur le produit.

Puis, habitué à accumuler des approvisionnements, plus sûr de son lendemain, il s'est mis à fabriquer des outils. Sans doute, tandis qu'il fabriquait, il consommait le fruit de sa première épargne, ses approvisionnements, mais non en pure perte. En effet, l'utilité de cette première épargne, sa valeur, n'étaient pas perdues; incorporées dans l'outil fabriqué, elles constituaient une seconde forme de l'épargne : l'épargne sur l'utilité et la valeur. Enfin, à leur tour, les outils, en permettant d'économiser le temps, les efforts, les aliments, en augmentant la quantité des produits à consommer, créaient une troisième forme de l'épargne : l'épargne sur la production. C'est en passant par ces trois stades que l'épargne a, peu à peu, constitué l'immense fonds de capitaux nécessaires aux sociétés civilisées.

Chez les nations modernes, si les phénomènes qui donnent naissance à l'épargne demeurent les mêmes, ils sont plus complexes, du moins en apparence. L'emploi de l'épargne s'effectue, notamment, d'une manière plus compliquée. Généralement, ce n'est pas l'épargnant qui utilise lui-même, comme autrefois, les capitaux épargnés à féconder l'œuvre de la production. Grâce à l'extrême division du travail qui caractérise le monde moderne, l'épargnant, de nos jours, se contente d'économiser une partie de son revenu, et ce revenu épargné, bientôt placé, viendra augmenter le capital d'une industrie, d'une compagnie de chemins de fer, etc. Ainsi, l'épargnant, en plaçant simplement son épargne, crée, sans s'en douter, des approvisionnements, des outils de travail.

ÉPARGNER (*gn* mll. — rad. *épargne*) v. a. Accumuler par l'économie de la dépense : ÉPARGNER *des sommes importantes.* — Dépenser, employer avec réserve, économiquement : ÉPARGNER *ses ressources, ses provisions.* — Ne pas perdre, ne pas gaspiller, ne pas employer mal à propos; user avec modération de : ÉPARGNER *ses pas, son temps, ses forces.*

— Ne pas avoir recours à : ÉPARGNEZ *la menace : c'est une arme inutile et dangereuse.* — Éviter, dispenser de, soustraire à la nécessité ou aux inconvénients de : *La netteté* ÉPARGNE *les longueurs.* (Vauven.) ÉPARGNER *une contrariété à quelqu'un.* — Ménager, ne faire aucun mal à : *Les Grecs* ÉPARGNAIENT *les captifs qui recitaient dix vers d'Euripide.* (B. Const.) — Éviter la destruction de : *Démolisseurs qui* ÉPARGNENT *un souvenir historique.* — Ne pas intimider, ne pas jeter dans quelque embarras : ÉPARGNEZ *la modestie des gens.* — Ne dire aucun mal de : *On n'*ÉPARGNE *guère que soi dans ses jugements.*

— *Ne rien épargner*, Ne reculer devant aucune dépense, aucun sacrifice, aucun effort.

— B.-arts. *Épargner des blancs*. Laisser en blanc certaines parties d'un dessin, d'une peinture, où l'on veut obtenir de puissants effets de lumière; laisser intactes, dans le même but, certaines parties d'une planche que l'on grave.

— Techn. Etendre l'épargne sur une pièce que l'on dore ou que l'on argente. — Réserver dans la masse, en parlant d'un ornement sculpté ou ciselé : ÉPARGNER *une inscription en relief dans une table de marbre.* — Laisser en biscuit certaines parties d'une pièce céramique, en émaillant le reste de la surface.

S'épargner, v. pr. Etre épargné, dans les divers sens de ce mot. — Ménager ses soins, ses peines, son activité : *Quand on veut obliger ses amis, il ne faut pas* S'ÉPARGNER. — Ne parler de soi qu'en se ménageant : *Jean-Jacques Rousseau ne* S'EST *pas* ÉPARGNÉ *dans ses* Confessions.

— Réciproq. Se traiter l'un l'autre avec ménagement.

— Amasser pour soi par l'épargne : S'ÉPARGNER *dix mille livres de rentes.* — Éviter à soi-même :

Épargne-toi, du moins, le tourment de la haine.
A. DE MUSSET.

— ANTON. Consommer et consumer, débourser, dépenser, dissiper, gaspiller.

ÉPARGNES, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 32 kil. de Saintes; 1.166 hab.

ÉPARGNEUR, EUSE (*gn* mll.) n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui applique l'épargne sur les pièces à dorer ou à argenter.

ÉPARITE ou **ÉPARÈTE** n. m. Antiq. gr. Membre d'une milice nationale de la confédération arcadienne.

ÉPARPILLEMENT (*pi-lle-man* (*ll* mll.)) n. m. Action d'éparpiller; état de ce qui est éparpillé : ÉPARPILLEMENT *de papiers. Horace profita de l'*ÉPARPILLEMENT *des Curiaces.*

ÉPARPILLER (*ll* mll. — anciennem. *esparpeillier*; peut-être du prec. *ex*, au dehors, et de *papilio*, papillon) v. a.

Disperser çà et là, répandre sans ordre : ÉPARPILLER *des grains.* ‖ Distribuer, disséminer en différents lieux : ÉPARPILLER *des soldats.*

— Fig. Employer à des objets divers ou à des efforts distincts et isolés : *L'opposition est impuissante si elle* ÉPARPILLE *ses forces.*

— Peint. *Eparpiller des lumières,* Les répandre çà et là, au lieu de les masser.

S'éparpiller, v. pr. Etre éparpillé. ‖ Se séparer, se disperser, aller en des endroits divers.

— ANTON. **Concentrer, grouper, ramasser, rassembler, réunir.**

ÉPARQUE (*park'* — du gr. *éparkhos*, même sens; de *épi*, sur, et *arkhos*, chef) n. m. Hist. anc. Au temps de l'empire romain, Gouverneur de province en pays grec. ‖ Au temps de l'empire grec, Préfet de Constantinople. ‖ Dans la Grèce moderne, Sous-préfet.

ÉPARRE n. f. Techn. V. ÉPAN.

ÉPARS n. m. Techn. V. EPAN.

ÉPARS (*par*), **ARSE** du lat. *sparsus*, part. pass. du v. *spargere*, disperser adj. Répandu de tous côtés, disséminé, dispersé : *L'idée seule relie solidement entre eux les peuples* ÉPARS. (E. Pelletan.) ‖ Séparé, divisé : *Les membres* ÉPARS *des victimes d'un explosion.*

— Flottant, en désordre : *Crins* ÉPARS.

— Fig. Qui ne forme pas un faisceau, qui n'a pas de lien : *Livre qui n'est qu'un recueil d'idées* ÉPARSES.

— Bot. Se dit des organes, et particulièrement des feuilles, qui naissent isolés sur les divers points de l'axe qui les porte, et paraissent dispersés sans ordre sur cet axe.

— ANTON. **Concentré, groupé, ramassé, rassemblé, réuni.**

ÉPARSEMENT adv. D'une manière éparse.

ÉPARSER v. a. Rendre épars : EPARSER *sa chevelure.* (Peu us.)

ÉPART n. m. Techn. Syn. de ÉPAR.

— Bot. Syn. de SPARTE.

ÉPART ou **ÉPARS** (*par'* — subst. verb. de *épartir*) n. m. Mar. Eclair de chaleur des pays chauds non accompagné de tonnerre, et qui se voit surtout le soir.

ÉPARTIR (S') [du préf. *é*, et de *partir*, avec une confusion, pour le sens, avec *spargere*, répandre] v. pr. Se répandre; se porter sur divers points, en diverses parts. (Peu us.)

ÉPARVIN ou **ÉPERVIN** (orig. inconn.) n. m. Vieux mot qui sert à désigner une tumeur osseuse de la face antéro-interne ou inférieure du jarret du cheval.

— ENCYCL. L'*éparvin* est une tare qui fait boiter l'animal, soit *à froid*, soit *à chaud*, ou même continuellement, pendant son évolution. Quelquefois, le cheval n'en boite pas : c'est lorsque cette lésion est ancienne et arrêtée.

Cette tare porte souvent le nom d'*éparvin calleux*, par opposition à l'*éparvin sec*, qui est une boiterie saccadée du même jarret sans exostose visible et due à une altération profonde du cartilage de revêtement de la grande articulation du jarret.

La boiterie qui accompagne l'éparvin disparaît souvent par l'application du feu en pointes pénétrantes ou par la section de la bride du tendon du fléchisseur du jarret, au point où elle passe sur l'éparvin.

ÉPASTROUILLANT, ANTE, ÉPATAROUFLANT, ANTE adj. Arg. Syn. de EPATANT, ANTE.

ÉPASTROUILLER v. a. Syn. de ÉPATER.

ÉPATAGE, ÉPATE n. m. Pop. Syn. de ÉPATEMENT.

ÉPATAMMENT (*ta-man*) adv. Pop. D'une façon épatante.

ÉPATANT (*tan*), **ANTE** [rad. *épater*] adj. Pop. Surprenant, stupéfiant : *Des toilettes* ÉPATANTES.

ÉPATE n. f. Pop. Action d'épater : *Faire de l'*ÉPATE, ou *des* ÉPATES.

ÉPATEMENT (*man*) n. m. Etat de ce qui est épaté, écrasé : *L'*ÉPATEMENT *du nez est un caractère de la race nègre.*

— Pop. Surprise, stupéfaction : EPATEMENT *d'un créancier payé par un bohème.*

— En T. de mar., Angle formé par les haubans ou galhaubans avec le mât auquel ils sont capelés.

ÉPATER (du préf. priv. *é*, et de *patte*) v. a. Casser la patte ou le pied à : ÉPATER *un chien.* EPATER *un verre.*

— Pop. Faire tomber sur les quatre pattes, sur les pieds et les mains; jeter à terre : EPATER *son adversaire d'un coup de poing.* ‖ Fig. Etonner, ébahir, stupéfier au point de faire tomber à la renverse : *Certains artistes sont hantés du souci d'*ÉPATER *les bourgeois.*

— Ecraser, aplatir : *La nature* A ÉPATÉ *le nez des nègres.*

Épaté, ée part. pass. du v. Épater.

— Mar. Se dit des haubans ou des galhaubans, pour indiquer l'écartement qui existe entre leur pied et le mât : *Des haubans trop* EPATES.

— Techn. *Sertissure épatée,* Celle qui est plus large en bas qu'en haut.

S'épater, v. pr. Etre épaté, prendre une forme écrasée.

— Pop. Tomber à quatre pattes; s'étendre à terre de son long.

Je viens au beau milieu *m'épater* lourdement.
V. Hugo.

— Fig. S'étonner, être ébahi.

ÉPATEUR, EUSE n. et adj. Se dit de la personne qui épate, qui cherche à épater.

ÉPAUFRER [*pô*] **(S')** v. pr. Eclater, en parlant d'une pierre de taille, à laquelle, en la parant, on a appliqué à faux un coup de masse.

ÉPAUFRURE (*pô* — rad. *épaufrer* [*s'*]) n. f. Techn. Eclat de pierre produit par un coup de masse mal appliqué.

ÉPAULARD (*pô-lar'*) n. m. Nom vulgaire d'un dauphin du genre orque (*orca gladiator*), qui habite les mers du nord, et atteint jusqu'à 8 mètres de long.

— ENCYCL. L'*épaulard* est noir en dessus, blanc en dessous, avec une tache blanche derrière l'œil. Il nage rapidement, en bondes, et attaque tous les cétacés et même les plus grosses baleines, qu'il déchire avec ses dents aiguës. On appelle *épaulard à tête ronde* un autre dauphin

Epaulard

des mêmes régions, le *globicephalus globiceps*, qui est à peu près de la même taille.

ÉPAULE (*pôl'* du lat. *spathula*, spatule, omoplate) n. f. Partie du corps humain, par laquelle le bras s'attache au tronc : *Avoir une* EPAULE *plus haute que l'autre.* ‖ Partie du corps de certains animaux qui joint au tronc la jambe de devant : *Une* EPAULE *d'agneau, de cheval.*

— Archéol. *Epaule de mouton.* V. la partie encycl.

— Entom. Second article des pattes antérieures, chez les insectes hexapodes.

— Escr. *Avoir de l'épaule,* Défaut commun à beaucoup de tireurs, et consistant à faire agir inutilement cette partie du corps, qui ne doit jamais suivre les mouvements de la main et de l'avant-bras.

— Fortif. *Epaule de bastion,* Terrain situé à l'endroit où la face se joint au flanc. ‖ *Angle d'épaule* ou simplem. *Epaule.* Angle saillant formé par les faces et les flancs d'un bastion, d'une lunette.

— Manèg. *Epaule gagnée.* Progrès du cavalier qui s'est rendu maître des épaules de sa monture. ‖ *Mettre l'épaule en dedans,* Amener les épaules du cheval dans le manège tout en lui laissant les jambes de derrière sur la piste. ‖ *Trotter des épaules.* Se dit du cheval dont le trot est lourd et pesant. ‖ *S'abandonner sur les épaules.* Se dit du cheval qui ne se campe point sur hanches et ne plie pas les jarrets.

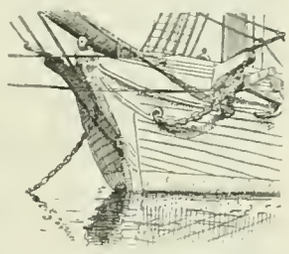

Epaule (mar.).

— Mar. Renflement des formes de l'avant des anciens vaisseaux destiné à réduire le tangage. ‖ Syn. de FLEXION VERTICALE : *Ce bordage du pont a pris de l'*ÉPAULE. ‖ *Epaule de mouton,* Voile de forme triangulaire. (Peu us.)

— Techn. *Epaule de mouton,* Cognée à l'usage des charpentiers.

— Tiss. En certains pays, Syn. de CANETTE.

— Loc. div. *Par-dessus l'épaule,* En regardant de derrière quelqu'un par-dessus son épaule : *Lire une lettre* PAR-DESSUS L'ÉPAULE *du destinataire.* ‖ Avec négligence : *Faire une chose* PAR-DESSUS L'ÉPAULE. ‖ Avec hauteur, avec dédain : *Regarder, Traiter quelqu'un* PAR-DESSUS L'ÉPAULE. ‖ *Jeter quelque chose par-dessus son épaule,* S'en débarrasser. ‖ *Coup d'épaule,* Coup frappé avec l'épaule : *Enfoncer une porte d'un* COUP D'ÉPAULE. ‖ *Coup d'épaule* ou *Tour d'épaule,* Effort que l'on tente : *Encore un* COUP D'ÉPAULE, *et nous y voilà.*

— Fig. *Prêter l'épaule, Donner un coup d'épaule à quelqu'un,* Lui venir en aide, lui prêter son concours. ‖ *Prêter l'épaule à quelque chose,* Y aider, y employer ses efforts : PRÊTEZ L'ÉPAULE *à notre entreprise, elle réussira.* ‖ *Lever, Hausser les épaules,* Faire un mouvement d'épaules indiquant le dédain, le mépris. ‖ *Courber, Ployer les épaules* ou *l'épaule,* Subir un affront sans oser se plaindre. ‖ *Etre, Peser, Tomber sur les épaules,* Etre à charge, incommoder : *Le poids de l'égoïsme et de la cupidité* PESE SUR LES ÉPAULES *de notre temps.* (St-Marc Gir.) ‖ *Avoir les épaules assez fortes,* Avoir assez de talent ou de ressources pour. ‖ *Mettre quelqu'un dehors par les épaules,* L'expulser honteusement. ‖ *Marcher des épaules,* Marcher pesamment en balançant les épaules. ‖ *Porter quelqu'un sur ses épaules,* Avoir cette personne à charge. ‖ *Pousser le temps à l'épaule,* Vouloir que le temps marche plus vite. ‖ *Sentir l'épaule de mouton,* Sentir mauvais. ‖ *Ne pas jeter les épaules de mouton par la fenêtre,* Etre avare.

— ENCYCL. Anat. L'*épaule* est la partie du membre supérieur qui est annexée au tronc. Les deux épaules, par leur réunion avec la partie supérieure du sternum, forment autour du thorax une sorte de ceinture osseuse incomplète en arrière et mobile, dite *ceinture scapulaire.*

Chez l'homme, l'épaule fait une grande saillie en dehors de la poitrine, par suite de la disposition du bras pendant à côté du tronc. Sous cette saillie, entre le bras et le thorax, se trouve l'aisselle ou creux axillaire.

La partie externe et supérieure est dite *moignon de l'épaule.* Les os de l'épaule sont au nombre de deux : l'omoplate ou scapulum en arrière et la clavicule en avant. On appelle *défaut de l'épaule* l'espace libre compris entre ces deux os et marqué par une dépression, le creux sus-claviculaire. La clavicule s'articule en dedans avec la première pièce du sternum (articulation sterno-claviculaire), en dehors avec l'apophyse acromion de l'omoplate (articulation acromio-claviculaire). Ces articulations sont mobiles et possèdent du cartilage articulaire et une sigmoïde; elles sont maintenues par de solides ligaments; la première, par emboîtement réciproque, permet des mouvements assez étendus. On trouve encore dans l'épaule l'extrémité supérieure de l'os de l'humérus. L'articulation de l'humérus avec l'omoplate (scapulo-humérale) [v. HUMÉRUS] est ce qu'on appelle l'articulation de l'épaule. Cette articulation est recouverte par le large muscle deltoïde. Les autres muscles intéressant l'épaule sont : les sus-épineux et les sous-épineux, le sous-scapulaire, le petit rond, le grand rond; une partie des trapèzes, du grand dorsal, les deux extrémités supérieures du biceps, du coraco-brachial et de la portion longue du triceps.

Les vaisseaux de l'épaule viennent de l'axillaire et de la sous-clavière; ce sont : la scapulaire supérieure, la scapulaire commune, les circonflexes antérieure et postérieure, l'acromiale et la cervicale transverse.

Les nerfs de l'épaule sont : le sus-scapulaire, le sous-scapulaire, l'axillaire du plexus brachial et des nerfs du plexus cervical se détachant en haut et en dehors.

— Archéol. *Epaule de mouton.* On appelle ainsi la partie de l'armure de joute en usage au XVe siècle et pendant la première moitié du XVIe, et qui consiste en un épanouissement de la partie supérieure du canon droit d'avant-bras. L'épaule de mouton est une sorte de volet d'acier qui, le bras droit étant replié quand la lance se trouve couchée en arrêt, défend complètement la saignée et le droit de l'arrière-bras, dans le cas où un coup, venant à glisser obliquement sur la rondelle de la lance, menacerait ces parties. L'épaule de mouton compte parmi les pièces rares des musées, le musée d'artillerie en possède quatre. Cette pièce n'existe guère que dans les armures dont la lance ne portait pas cette énorme rondelle épanouie en pavillon de cor, avec large lobe supérieur, complétant symétriquement, à droite, la défense représentée par le manteau d'armes.

Epaule de mouton XVe s.

— Art culin. *Epaule de mouton farcie.* Garnir l'épaule désossée d'une farce de pain trempé, épinards et chair à saucisses, le tout bien haché et convenablement assaisonné; recoudre l'enveloppe. L'épaule, ainsi farcie, est mise à cuire dans l'eau avec des légumes, comme un pot-au-feu. Dans le bouillon on fait cuire du riz, ce qui fournit un potage délicieux, et l'épaule se sert à part, coupée en tranches, avec cornichons ou sauce tomate.

Epaule de mouton aux légumes (navets, pommes de terre, haricots, etc.). Faire revenir dans de la graisse un hachis d'oignon, persil et un peu d'ail; y mettre l'épaule coupée en morceaux pour qu'elle prenne couleur. Mouiller avec eau ou bouillon et un demi-verre de vin blanc. Saler, poivrer, assaisonner et laisser cuire à tout petit feu pendant une heure.

— Art vétér. L'*épaule* est la région du corps des animaux qui a pour base l'omoplate; elle est située à la base de l'*encolure*, qu'elle sépare de la région des *côtes*. L'épaule, chez le cheval et chez le chien, est d'autant plus belle qu'elle est plus longue et plus inclinée.

On distingue dans l'épaule le *sommet*, qui se confond avec le *garrot*, et la *pointe*, saillie inférieure qui borne le *poitrail* de chaque côté et qui a pour base l'articulation de l'épaule avec le bras.

— Pathol. Pour les *luxations de l'épaule*, v. HUMÉRUS; pour les fractures et luxations de la *clavicule* et de l'*omoplate*, v. ces mots.

ÉPAULÉE (*pô*) n. f. Effort qu'on fait de l'épaule, pour soulever ou pousser quelque chose. ‖ Charge que l'on porte sur l'épaule.

— *Faire une chose par épaulées,* En s'y reprenant à plusieurs fois.

— Boucher. Quartier de devant d'un mouton dont on a retranché l'épaule.

— Constr. *Maçonnerie faite par épaulées,* Celle qui n'est pas élevée d'un même coup ni de niveau, mais à diverses reprises et par redans.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre telline.

ÉPAULEMENT (*pô, man*) n. m. Mar. Ensemble des façons qui constituent les épaules d'un navire.

— Charpent. Partie saillante que l'on réserve sur une façade d'un tenon, dans le but de donner plus de solidité à la pièce de charpente.

— Constr. Mur de soutènement. V. MUR.

— Géol. Parties d'une voûte naturelle constituant les reins de cette voûte, et qui, dans une dislocation, sont demeurées en place sous forme d'escarpements.

— Menuis. Petit espace plein, réservé entre deux mortaises voisines, ou entre une mortaise et l'extrémité d'une pièce de bois.

— Milit. Masse de terre accumulée pour protéger les pièces et les servants d'une batterie.

— ENCYCL. Milit. La terre nécessaire à la construction de l'*épaulement* se prend en avant, c'est-à-dire du côté de l'ennemi, de sorte que l'épaulement se trouve précédé d'un fossé — ou en arrière, ce qui donne une batterie plus ou moins enterrée, c'est-à-dire établie au-dessous du sol naturel — ou souvent des deux côtés à la fois. L'épaulement présente du côté des pièces un *talus intérieur* quasi vertical et souvent pourvu d'un *revêtement* pour maintenir les terres. Des *embrasures* y sont percées quand il y a lieu. Quant à la partie de l'épaulement tournée vers l'ennemi, au lieu de la tailler régulièrement, comme autrefois, sous forme de *plongée* et de *talus extérieur*, on la dispose de façon qu'elle présente l'aspect d'un simple amoncellement de terre, sans arêtes se détachant sur l'horizon, ce qui augmente pour l'ennemi la difficulté de l'apercevoir et de régler son tir sur la batterie. On cherche même souvent, par certains moyens artificiels, à faire en sorte que l'aspect de l'épaulement se confonde avec celui du terrain environnant. L'épaisseur de l'épaulement varie de 7 à 9 mètres pour les batteries de siège, les seules, d'ailleurs, qui comportent en principe un épaulement proprement dit. Pour abriter les batteries de campagne, on établit des *épaulements rapides*, dont il existe un type *normal*, que les servants de chaque pièce peuvent élever en une heure avec leurs outils, mais qui n'a pas tout à fait 2 mètres d'épaisseur, et un type *renforcé*, dont l'épaisseur atteint 3 mètres, mais qui demande six à sept heures de travail. L'épaulement rapide normal ne protège, d'ailleurs, que des balles, et encore est-il insuffisant contre celles des fusils modernes.

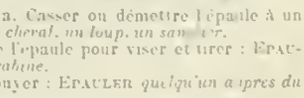

Epaulement rapide de l'artillerie.

ÉPAULER (*pô*) v. a. Casser ou démettre l'épaule à un animal : EPAULER *un cheval, un loup, un sanglier.*

— Appuyer contre l'épaule pour viser et tirer : EPAULER *un fusil, une carabine.*

— Fig. Aider, appuyer : EPAULER *quelqu'un auprès du ministre.*

— Art milit. Garantir par un épaulement : EPAULER *un bataillon.*

— Mar. [illegible], La appliquer un souf[illegible] les formes de l'avant.

— Tech. [illegible] sur la [illegible] d'un tenon, pour qu'elle [illegible] a [illegible] la mortaise. ‖ En T de coutelier, Faire [illegible] partie et monter l'autre, à l'aide de la lime et [illegible]

Épaulé, ée [illegible] v. Épauler.

Bêtes [illegible] de service, à cause du mauvais état de [illegible] paraît des bêtes de somme ou de trait [illegible] *des bêtes* ÉPAULÉES.

— Arb. [illegible] Se dit d'un arbre dont une ou plusieurs [illegible] ont été [illegible] cassées vers le tronc, ou se [illegible]

— Mar. [illegible], suivi d'un qualificatif, déterminant les [illegible] à la mer. *Vaisseau bien* [illegible]

— Tissu. [illegible] Drap dont les fabricants [illegible] la charge seulement à la [illegible] sur la force du tissu.

S'épauler, v. pr. Se blesser à l'épaule, se démettre l'épaule. [illegible] Se [illegible] s'étayer.

— Fig. Se [illegible] secours ou de la sûreté de quelqu'un. [illegible] l'un l'autre. [illegible]

— Mar. [illegible] qui départit d'un côté et [illegible]

ÉPAULETIER [illegible] Tecun et comm. Fabri[illegible]

— [illegible] affecté de se montrer en uniforme. [illegible] qui veut militariser une institution.

— Hist. [illegible] sous la première République, à des [illegible] appartenant à l'armée révolutionnaire, qui affectaient [illegible] entrer en uniforme et avec leurs épaulettes, et [illegible] à soulever les sections en faveur des généraux [illegible] et [illegible], détenus par ordre de la Convention.

ÉPAULETTE (*pô-lè*) n. f. Cost. Bande d'étoffe ou de [illegible] à former la partie d'un vêtement qui couvre l'épaule. [illegible] que les religieuses attachent sur leur [illegible], et [illegible] au scapulaire.

— Art milit. Patte garnie de franges que les militaires portent sur l'épaule, et dont la forme, la matière, la place, le nombre, servent à distinguer les grades : ÉPAULETTES *de laine, d'argent, d'or.* L'ÉPAULETTE [illegible] ou à *grains d'épinards.* Grade [illegible]. *Obtenir, gagner l'*ÉPAULETTE. *On* [illegible] ÉPAULETTE *sur un champ* [illegible] *lorsque peut donner dans une anti*[illegible] Nap. I. *Double épaulette,* Grade [illegible] officiers d'un grade inférieur [illegible] épaulette. *Contre-épaulette,* [illegible] sans frange.

— Mar. Rouleau appliqué à une partie quelconque [illegible], pour servir de point d'appui à [illegible] massives. Entaille faite sur une [illegible] pour recevoir un adent.

Typogr. Pièce de fer qui, dans la presse à bras [illegible], est adaptée au corps de la presse, et sert à recevoir la partie supérieure de la colonne.

Encycl. Milit. L'*épaulette* a peut-être pour origine [illegible] du moyen âge, mais elle ne fut adoptée sous sa forme actuelle que pour maintenir le baudrier et faciliter le port du mousquet. C'est le maréchal de Belle-Isle qui, en 1[illegible], imagina d'en faire un insigne des grades. Portée d'abord par l'infanterie, puis par les dragons, l'épaulette fut par la suite étendue à toutes les armes, à l'exception des hussards. L'adoption du dolman, au moment générale dans l'armée française, avait amené en principe la suppression presque totale de l'épaulette, qui n'est redevenue réglementaire qu'avec la tunique ample pour l'infanterie. En [illegible] n'avait [illegible] d'être portée dans cette arme [illegible] par [illegible], et les hommes de troupe avaient toujours [illegible] en faire usage.

L'épaulette se compose de trois parties : le *corps* ou *la* [illegible] et les *franges.* Sans franges, c'est une [illegible] et [illegible] seulement [illegible] que portèrent longtemps les officiers des compagnies du centre de l'infanterie, pour qui elle était [illegible] d'abord en drap bleu foncé, passant de garance, dans les régiments de ligne, et de jonquille dans les régiments légers. Il n'y avait que les grenadiers et voltigeurs qui portaient l'épaulette écarlate pour les premiers, et jonquille pour les seconds. Les compagnies du centre reçurent en 1[illegible], lors de la suppression de l'infanterie légère, l'épaulette à corps et franges vertes avec tournante [illegible] et les musiciens furent alors seuls à conserver [illegible] épaulette rayée de [illegible] et le rouge, qu'ils n'ont [illegible] vers 1[illegible], pour prendre l'épaulette écarlate. [illegible] lors de la suppression des compagnies [illegible], en 1[illegible], à toute l'infanterie. L'épaulette [illegible] l'artillerie, du génie et [illegible] les [illegible] et des trompettes [illegible] dragons, qui portaient [illegible] que les [illegible] cheval la [illegible] pour eux du commandement. Cette [illegible] l'Empire, [illegible] et [illegible] impériale. [illegible] l'épaulette écarlate. [illegible] ont en [illegible] corps et les grades.

Épaulette : A, corps ou caisson, B, tournante, C, franges.

ÉPAULETTE [illegible] n. f. Orneth. Syn. de TÉTRAS-SOUIS. [illegible] Plume qui entoure la base de l'aile antérieure des [illegible] hyménoptères.

ÉPAULIÈRE [illegible] n. f. Cost. Bretelle, bande [illegible] qui passe sur les deux épaules, et [illegible] un pantalon ou une jupe.

— Anc. art milit. Partie de l'armure [illegible] les épaules et couvrait l'épaule.

— Entom. Partie de l'élytre des insectes coléoptères.

— Techn. Pièce métallique, généralement [illegible] par une plaque de plomb qui, dans les scaphandres, couvre les épaules du plongeur et sert à recevoir le casque au vêtement imperméable en formant joint. La pièce métallique [illegible] par une passe-fond de cuir. [illegible] On l'appelle aussi HAUT-DE-TRANSE.

— Encycl. Archéol. On nomme [illegible] la pièce de feu sive qui, dans l'armure de plate, défend la région pectorale et l'épaule. Les épaulières sont une des premières pièces de plate qui apparaissent dans l'armement de l'homme de guerre. Dès la seconde moitié du XIIIe siècle, elles viennent renforcer le haubert de mailles. Jusqu'au XVIe siècle, leur imperfection relative nécessite l'adjonction d'une rondelle qui protège la région de l'aisselle. Mais alors, le développement de ses ailes, qui s'étendent sur les pectoraux et sur les omoplates, la courbure parfaite de son corps qui s'articule aux points arceaux en écrevisse habillant l'arrière-bras, rendent la protection parfaite, et les mouvements très aisés. Quand l'homme d'armes levait le bras pour frapper, le défaut de l'épaulière découvrait toujours le creux de l'aisselle, mais on y pourvoyait par les goussets de la cuissière et du plastron, et par d'autres goussets en mailles. Les armures des gens d'armes et des chevau-légers sont toujours asymétriques : celle de droite étant toujours plus petite et échancrée pour laisser passer le fût de la lance. Mais les corps d'armures portés par les gens de pied, les reîtres, les pistoliers, ont toujours leurs épaulières symétriques.

Épaulière (1560).

Épaulière (1425). Épaulière (1630).

ÉPAULIES (*pô-li* — gr. *épaulia*; de *épi*, dans, et *aulé*, cour, maison) n. f. pl. Antiq. gr. Lendemain des noces. ‖ Présents que la mariée recevait le lendemain des noces.

ÉPAULU, UE (*pô* — dérivé burlesque de *épaule*) adj. Qui a de grosses épaules. (Vieux.)

ÉPAVE (de l'anc. franç. *espave;* du lat. *expavidus*, effrayé, égaré) adj. Qui est égaré et dont on ne connaît pas le propriétaire : *Un cheval, Un chien* ÉPAVE. *Des abeilles* ÉPAVES.

— n. f. Chose égarée, abandonnée.

— Fig. Restes, débris, ce qui subsiste après une ruine : *Les* ÉPAVES *d'une fortune, d'une armée.*

— Dr. *Droit d'épave,* Droit de s'approprier les épaves. ‖ *Épaves foncières* et *immobilières,* Héritage abandonné et dont le propriétaire est inconnu. ‖ *Épaves d'eau* ou *de rivières,* Objets que les rivières, après les avoir entraînés à une certaine distance, déposent sur leurs bords. ‖ *Épaves d'abeilles,* Essaims d'abeilles égarés.

— Mar. Objets abandonnés à la mer et flottant au gré des flots, souvent entre deux eaux. ‖ Débris et matériaux que la mer rejette sur les rivages. ‖ Carcasse de navire échoué sur une côte : *Le détroit de Jubal est jalonné d'*ÉPAVES.

— Encycl. Dr. anc. On a appelé d'abord *épaves* les animaux domestiques errants, égarés par la frayeur (*expavidi*), et plus tard tous les biens meubles et immeubles sans maître connu. Les épaves mobilières et foncières étaient adjugées au seigneur haut justicier, après des publications. Les épaves maritimes appartenaient aux riverains, qui s'attribuaient le droit de s'emparer des biens et même des personnes des naufragés. Souvent, même, ils provoquaient le naufrage par de faux signaux ou la complicité du pilote. Des mesures sévères furent prises par les pouvoirs civils et par l'Église pour combattre le droit d'épave. Mais il se perpétua jusqu'après le traité de Westphalie. L'ordonnance de 1681 punit de mort les auteurs volontaires de naufrages, et attribua, après un an écoulé, les épaves par moitié au roi et à l'amiral; celles trouvées en pleine mer appartenaient pour un tiers au sauveteur de l'épave, les deux autres tiers revenant au roi et à l'amiral.

Épave.

— Dr. act. Le mot *épave* désigne tout objet mobilier perdu par son maître et dont le propriétaire est, pour le moment, inconnu. L'épave se distingue donc des choses qui n'ont absolument pas de propriétaire, *res nullius,* qui sont acquises par occupation.

Il faut distinguer aussi l'*épave du trésor,* objet caché et abandonné depuis un laps de temps tel qu'il est impossible d'en retrouver le propriétaire. (V. TRÉSOR.) Les droits sur les épaves sont réglés par des lois particulières (C. civ., art. 717).

1° Épaves terrestres. A défaut de lois spéciales, on pourrait penser qu'on doit attribuer les épaves à l'État, comme biens vacants et sans maître, en vertu des articles 539 et 713 du Code civil. On reconnaît, plus généralement, à l'inventeur seul le droit de se l'approprier, sauf à être exposé pendant trois ans à la revendication du propriétaire (art. 2279). Une circulaire du 3 août 1825 ordonne à l'inventeur de déposer l'objet trouvé au greffe du tribunal civil; si trois ans s'écoulent sans réclamation, l'objet lui est restitué. Si, de mauvaise foi ou par fraude, le dépôt présenté n'est pas effectué, les peines du vol sont encourues. Les lois qui attribuent certaines épaves à l'État sont relatives : aux objets abandonnés à la douane (lois des 6-22 août 1791), à ceux déposés dans les greffes des tribunaux et prisons (loi du 11 germinal an IV), et abandonnés du 22 févr. 1829), à ceux confiés aux entrepreneurs de transport (loi du 13 août 1810), à ceux abandonnés dans les lazarets (loi du 3 mars 1[illegible]), aux épaves postales (loi du 15 mai 1855).

2° Épaves maritimes. Cette matière est toujours régie par l'ordonnance de 1681, modifiée et complétée par divers règlements. Les objets provenant de jet à la mer ou de naufrage sont partagés entre le sauveteur et l'État, dans la proportion de un tiers pour le premier, de deux tiers pour le second. Les épaves trouvées sur le rivage sont attribuées au fisc après un an et un jour, et l'inventeur ne peut réclamer qu'un droit de sauvetage. Que la découverte ait lieu en mer ou sur le rivage, l'inventeur doit faire une déclaration au commissariat de l'inscription maritime, sous peine de poursuites correctionnelles.

Les choses du cru de la mer, comme l'ambre et le corail, appartiennent au premier occupant, s'ils ont été recueillis sur les flots. S'ils ont été recueillis sur les grèves, un tiers est dévolu à l'inventeur, et deux tiers à l'État.

Les varechs, charriés par la mer ou jetés sur ses grèves, sont la propriété du premier occupant. La récolte de ceux qui croissent sur les rochers appartient aux habitants des communes riveraines.

3° Épaves fluviales. Les épaves recueillies dans les cours d'eau navigables ou flottables sont vendues après un mois au profit exclusif du Trésor, sous réserve du droit pour le propriétaire d'en répéter le prix, dans le délai d'un mois. Les épaves trouvées sur les petits cours d'eau sont assimilées aux épaves terrestres.

EPE, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur le Griftcanal, canal latéral de l'Yssel; 8.100 hab. Papeterie.

ÉPEAUTRE (*pôtr'* — du lat. *spelta,* même sens) n. m. Nom sous lequel on désigne, dans les campagnes, une variété de blé dur, à grains fortement adhérents à la balle, et que l'on sème dans les terrains très maigres, où les autres variétés ne produiraient pas : *L'*ÉPEAUTRE *et le petit* ÉPEAUTRE *sont généralement considérés comme des espèces distinctes du froment commun.* (Math. de Domb.)

— Encycl. On distingue l'*épeautre* proprement dit, ou grand épeautre, et le petit épeautre ou engrain. Le grand épeautre est une espèce véritable du genre froment, tandis que l'engrain constitue un genre distinct : il n'est pas possible, en effet, d'opérer la fécondation croisée entre l'engrain et les autres espèces de froment.

Le grand épeautre est très rustique, très peu exigeant. C'est le blé des terres maigres, en pays de montagne, où les hivers sont longs et rudes. Le grain, quand il est bien débarrassé de ses enveloppes, fournit à la mouture une belle farine, blanche et substantielle, de goût excellent. La paille est tendre. On connaît différentes variétés (épeautre blanc sans barbe, épeautres barbus blanc et noir, amidonniers blanc et noir), dont les uns se sèment en automne et les autres au printemps.

L'engrain est facile à distinguer du grand épeautre : les nœuds de la tige sont velus, l'épillet, au moins dans la variété d'hiver, ne renferme qu'un seul grain, et ce grain, plus aplati que celui du grand épeautre, est très pointu aux deux extrémités. L'engrain est encore plus rustique et plus accommodant que le grand épeautre. Outre la variété d'hiver, il existe une variété de printemps, dont l'épillet renferme deux grains triangulaires. V. BLÉ.

ÉPÊCHER (du préf. *é,* et de *pêcher*) v. a. Techn. Dans les salines et les raffineries de sel, Vider la chaudière; enlever ce qui reste au fond, pour le reporter au réservoir.

ÉPÊCHISTE (*chisst'*) n. m. Techn. Ouvrier chargé d'épêcher la chaudière, dans une saline ou une raffinerie de sel.

ÉPÉE (du lat. *spatho,* large épée) n. f. Arme offensive, formée d'une lame d'acier quelquefois triangulaire, le plus souvent à deux tranchants, toujours pointue, emmanchée dans une poignée munie d'une garde : *Se battre à l'*ÉPÉE.

— Par métonym. État militaire : *Quitter la robe pour l'*ÉPÉE. ‖ Homme de guerre, général : *Appeler au ministère une illustre* ÉPÉE. ‖ Homme fort à l'escrime : *D'Artagnan était une fine* ÉPÉE.

— Fig. Expéditions militaires, combats, attaques de gens armés : *L'*ÉPÉE *détruit le travail de la charrue.* ‖ Courage, valeur militaire, exploits guerriers : *Devoir sa noblesse à son* ÉPÉE. ‖ Secours armé : *Recourir à l'*ÉPÉE *d'un ami.* ‖ Moyen d'attaque : *Il fut tantôt le bouclier, tantôt l'*ÉPÉE *de son pays.* (Fléch.)

— Loc. div. *L'épée haute,* En tenant l'épée la pointe haute, pour être prêt à combattre : *S'avancer* L'ÉPÉE HAUTE. ‖ *Épée à deux mains,* Épée très longue et très forte dont on se servait au moyen âge, et dont la poignée se saisissait avec les deux mains. ‖ *Épée à deux tranchants,* Épée dont les deux côtés sont affilés, et qui peut servir d'estoc et de taille. — Fig. Moyen de nuire qui peut être funeste à celui qui s'en sert. ‖ *Épée de chevet,* Courte épée que l'on plaçait autrefois sous son chevet, pour se défendre au besoin contre une attaque nocturne. — Personne ou chose que l'on emploie en toute circonstance : paroles que l'on répète toujours : *Toujours parler d'argent! voilà leur* ÉPÉE DE CHEVET. (Mol.) ‖ *Épée d'État,* Épée que l'on porte devant le souverain de la Grande-Bretagne, dans les cérémonies. ‖ *Brave, Vaillant comme son épée, comme une épée,* Se dit d'un militaire, d'un homme extrêmement brave. ‖ *Frateur d'épée,* Bravache qui affecte de porter une épée en public. ‖ *Chevalier de la petite épée.* Se disait autrefois pour Filou, chevalier d'industrie. ‖ *Plat d'épée,* Partie plate d'une lame d'épée. ‖ *Coup d'épée dans l'eau,* Effort sans résultat. ‖ *A la pointe de l'épée,* Par violence ou avec de grands efforts : *Emporter une nomination* À LA POINTE DE L'ÉPÉE. ‖ *Porter l'épée,* Avoir une épée suspendue au côté. — Être officier. ‖ *Porter l'épée en verrouil.* La porter très bas et presque horizontalement. ‖ *Tirer l'épée, Mettre l'épée hors du fourreau.* Déclarer la guerre, se mettre en état d'hostilité. ‖ *Remettre l'épée dans le fourreau, Poser l'épée,* Cesser les hostilités, mettre fin à la guerre. ‖ *Rendre son épée.* En parlant d'un officier, Se reconnaître, se constituer prisonnier. ‖ *Demander l'épée à un officier,* L'arrêter. ‖ *Rendre l'épée à un officier,* L'acquitter honorablement. ‖ *Briser son épée,* Renoncer par dépit au service militaire. ‖ *Mettre son épée au service de l'étranger,* Prendre du service dans une armée étrangère. ‖ *Passer au fil de l'épée,* Massacrer sans quartier. ‖ *Poursuivre, Presser quelqu'un l'épée dans les reins.* — Au fig., Le harceler, le serrer de près pour l'amener à faire ce que l'on veut, ou pour le convaincre par des raisonnements. ‖ *Mettre, Faire passer quelque chose du côté de l'épée,* Mettre quelque profit en réserve. — En mauv. part, Faire de petits profits clandestins, soustraire quelque chose de ce que l'on doit. ‖ *Mourir d'une belle, d'une vaillante épée,* Succomber avec gloire, d'une façon peu glorieuse. ‖ *N'avoir que la cape et l'épée.* Se disait des gentilshommes pauvres, et notamment des cadets, qui

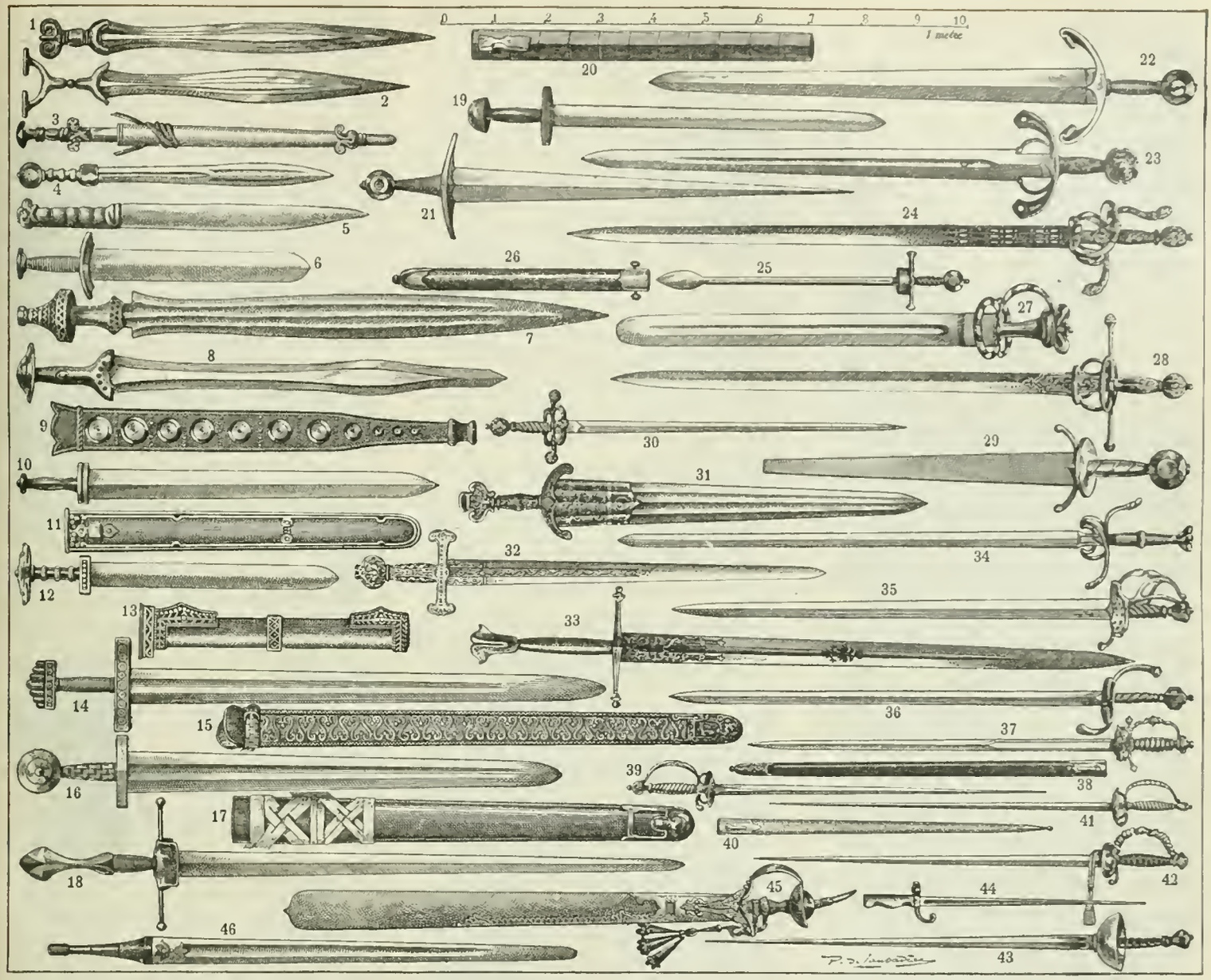

1-2. Epées de l'âge du bronze; 3. Epée assyrienne; 4. Grecque; 5. Romaine archaïque; 6. Romaine classique; 7 Gauloise; 8-9. Celte; 10-11. Franque; 12-13. Byzantine; 14-15. Carolingienne, vers 1000; 16-17. Epée d'armes (1220); 18 Grande épée d'armes (1380); 19-20. Epée frisonne (VIIe s.); 21. Petite épée (XIVe s.); 22 Epée d'armes (1480); 23. Epée d'armes (1510); 24. Epée vers 1540; 25-26. Epée de chasse (1540). 27 Epée de lansquenet (1525); 28. Grande épée allemande (1610); 29. Epée de tournoi, vers 1580; 30. Epée de chevet (1630); 31. Epée de parement italienne (1550); 32. Epée de parement de François Ier; 33. Grande épée impériale de Charles-Quint; 34. Epée bâtarde (1610); 35. Epée wallonne (1660); 36. Epée de guerre (XVIIe s.); 37-38. Epée Louis XIV; 39-40. Epée militaire (XVIIIe s.); 41. Epée de cour (XVIIIe s.); 42. Epée militaire moderne; 43. Epée de duel; 44. Epée-baïonnette; 45. Epée de sacrifice radjpoute (Inde); 46. Epée arabe moderne (Mascate). V. BRAQUEMART, ESPADON, ESTOC, ESTRAMAÇON, GLAIVE, RAPIERE.

étaient obligés de chercher fortune à la guerre. ‖ *Roman de cape et d'épée*, Roman où l'on introduit des héros d'un courage et d'une générosité chevaleresques. ‖ *Avoir l'épée sur la gorge*, Etre vivement pressé ou menacé. ‖ *Mettre, Tenir a quelqu'un l'épée* ou *le couteau sur la gorge*, Le mettre dans une situation violente, qui l'oblige à céder ou l'expose à de graves conséquences. ‖ *En être aux épées et aux couteaux*, Etre en grave dissentiment. ‖ *Coucher comme l'épée du roi dans son fourreau*, Dormir tout habillé. ‖ *Faire deux coups d'épée*, Se battre en duel sans acharnement (Vieux.) ‖ *N'avoir jamais vu d'épée nue que chez le fourbisseur*, Ne s'être jamais battu. ‖ *Se battre de l'épée qui est chez le fourbisseur*, Contester sur une chose que l'on n'a pas en sa puissance. ‖ *Se faire* ou *Faire blanc de son épée*, Se prévaloir de son crédit, de son courage, pour assurer le succès de son affaire. ‖ *Se blesser avec son épée*, Se faire du mal en voulant en faire à autrui. ‖ *Son épée est trop courte*, Il n'a pas assez de ressources, de crédit pour réussir. ‖ *Son épée ne tient pas au fourreau*, Il a toujours envie de chercher querelle, de se battre. ‖ *Son épée est vierge*, Il ne s'est jamais battu. ‖ *Il a fait un beau coup d'épée*, Il a fait une grosse sottise. ‖ *L'épée use le fourreau*. Se dit d'un homme dont l'activité intellectuelle ou morale est telle qu'elle nuit à sa santé. (On dit plus souvent *la lame*.)

— PROV. : **L'épée est la meilleure langue pour répondre à l'outrage**, On ne se lave pas d'un outrage par des paroles, mais en se battant (proverbe arabe). ‖ **La gourmandise tue plus de gens que l'épée**, Les excès de table font périr plus de gens que la guerre. ‖ **Il vaut mieux être percé d'une épée bien loisante que d'une épée rouillée**, Une chute glorieuse est préférable à un malheur déshonorant. ‖ **A vaillant homme courte épée**, Le courage supplée aux moyens de défense; l'habileté supplée aux ressources. ‖ **Quiconque se sert de l'épée périra par l'épée**, Celui qui use de violence sera victime de la violence. (Evangile.)

— Alchim. *Epée des philosophes*, Feu.

— Blas. V. la partie encycl.

— Cost. *Nœud d'épée*, Nœud de rubans dont les hommes garnissaient autrefois la garde de leur épée.

— Escr. *Fort de l'épée*, Partie de la lame la plus rapprochée de la poignée. ‖ *Mi fort de l'épée*, Milieu de la lame. ‖ *Faible de l'épée*, Partie de la lame voisine de la pointe. ‖ *Aller à l'épée*, Suivre dans tous ses mouvements le fer de l'adversaire.

— Iconogr. *Epée flamboyante* ou *Epée de feu*, Epée qui semble jeter des flammes ou dont la lame est ondulée : *L'ange qui garde la porte du paradis terrestre est représenté armé d'une* ÉPÉE FLAMBOYANTE.

— Manèg. *Epée romaine* ou simplem. *Epée*, Long épi de poils qu'on remarque sous la crinière de certains chevaux. ‖ *Main de l'épée*. Se disait autrefois pour Main droite.

— Pêch. Instrument qui ressemble à la foëne, et avec lequel on prend le poisson en le piquant.

— Techn. Chacun des montants verticaux du métier à tisser, qui supportent le sommier et la table. Partie du métier à filer la soie, qui reçoit son mouvement de l'aspe. ‖ Grande alène droite dont se servent les bourreliers. ‖ Lien de fer qui unit le bras de l'arbre de la grande roue avec le coude de cet arbre, dans l'appareil qui sert à la taille des pierres précieuses. ‖ Sorte de grand couteau de bois, dont le cordier se sert pour battre les sangles. ‖ *Epée de la bascule du frein*, Pièce d'un moulin à vent. ‖ *Epée de trempure*, Barre de fer servant à soulever ou à baisser la meule courante d'un moulin. ‖ Chacun des bras de l'avant-train d'une charrue.

— ALLUS. HIST. ET LITTER. : **Epée flamboyante de l'ange.** Se dit de tout ce qui inspire une frayeur instinctive, en souvenir de l'ange, armé d'une *épée flamboyante*, que Dieu plaça à la porte du paradis terrestre pour en défendre l'entrée à Adam et à Eve.

— ENCYCL. Archéol. L'*épée* se compose de deux parties essentielles : la poignée et la lame. L'ensemble de la poignée comprend : le pommeau, la fusée ou poignée proprement dite, et la garde. La garde est essentiellement un massif de métal, ordinairement prolongé en forme de croix, et auquel peuvent s'adjoindre des branches plus ou moins nombreuses et une coquille pour la protection de la main. La lame ou alumelle, de longueur et de largeur variables, suivant les types et les époques, est toujours rectiligne; car une lame courbe fait toujours ranger l'arme dans la catégorie des coutelas ou des sabres (cimeterres, yatagans, palaches, badelaires, fauchons, malchus, etc.). La gaine dans laquelle est abritée la lame est le fourreau. Par des anneaux ou des pendants, celui-ci se rattache à un baudrier ou à une ceinture. L'épée a été portée sur la hanche gauche, verticalement ou avec une inclinaison pouvant aller jusqu'à la ligne horizontale. Après les couteaux de pierre des âges préhistoriques, l'épée est la première arme de main qui apparaît dans les civilisations du métal. Les épées de l'âge du bronze ont leur lame en forme de feuille d'iris, avec des renforts ou des arêtes rectilignes, parfois des cannelures. Leur poignée, toujours très simple et assez courte, ne comporte point de garde; tant qu'on se servit du bouclier pour parer les coups, et qu'on usa de l'épée, comme arme offensive seulement, il n'y a que peu ou pas de gardes. A l'exception des très longues lames de bronze observées à Tyrinthe et à Mycènes, les épées de ces civilisations préhistoriques sont assez courtes. Les Romains portèrent d'abord une épée très large et très courte, à deux tranchants, à pointe retaillée en ogive. Plus tard, ils adoptèrent l'épée espagnole, dont la lame, en forme de feuille d'iris ou de saule, rappelait celle des épées gauloises. Celles-ci étaient massives et déjà très longues, atteignant près d'un mètre. Il faut arriver à l'époque carolingienne, pour trouver des épées longues, plates, à deux tranchants, à pointes plus ou moins aiguës, qui resteront en usage, avec leurs gardes en forme de croix, pendant tout le moyen âge, jusqu'à ce que la Renaissance amène des modifications importantes dans l'architecture de la poignée. Quand on considère une épée du IXe siècle de notre ère à la fin du XVe, on voit que la lame, dans la partie supérieure (on décrit toujours une épée la pointe en bas), appelée *talon*, est renforcée et se continue en une région effilée, de coupe carrée, qui s'appelle la *soie*. Sur cette soie viennent s'enfiler la *garde*, barre horizontale dont le milieu s'appelle l'*écusson*, et les deux bras, les *quillons*, puis la *fusée*, poignée de bois, habillée de filigrane de métal, ou bien de cuir tressé, ou bien de fouet, de cordonnet de soie, etc., puis le *pommeau*, dont la forme varie du sphéroïde au champignon ou à la

Epée du XVe siècle. A, pommeau; B, fusée; C, garde; D, soie; E, lame.

[illegible] A sa partie supérieure ce pommeau [illegible] et [illegible] la [illegible]. Au XVIIe siècle, [illegible] et [illegible] à pointe ordinairement [illegible] s'en sert surtout pour frapper de [illegible] et [illegible] les cuirasses de mailles, car on ne con[illegible] plus [illegible] l'épée, l'épée, cependant, il existe [illegible] type d'épée beaucoup plus court, ne dépassant [illegible] et à la lame, très large [illegible] oblique, [illegible] tranchants jusqu'à ce [illegible] à la pointe très aiguë et parfois [illegible] par une espèce de re[illegible] dit perce-mailles. C'est [illegible] avec les pieds les gros de pied éventrant les chevaux, ou tuant les hommes à armes démontés. Au XIVe s. [illegible] apparaît encore un autre type d'épée de guerre dont la lame [illegible] et très forte, [illegible] que, est [illegible] pour frapper le [illegible] La [illegible] est très longue, [illegible] souvent d'[illegible] Ces gra[illegible] armes sont des épées [illegible] les [illegible], bons pour fa[illegible] les mailles ou les joints [illegible].

Garde d'une épée (XVIe s.
E, écusson, A, arc de jointure; B, branches; R, pas-d'âne, D, anneau de côté; G, quillon, P, pommeau; F, fusée.

A la fin du XVe siècle, alors que [illegible] leur combe en désuétude parmi les hommes d'armes, dont l'armure a atteint son plus haut degré de perfection, une modification importante se produit dans la garde. C'est alors qu'apparaît le *pas-d'âne*, branche qui se détache de l'écusson, s'arque en plein centre ou en anse de panier, pour rejoindre le tranchant de la lame. Il n'existe parfois qu'un seul pas-d'âne, mais, en règle, ces deux arceaux symétriques regardent chacun des tranchants. Le talon de l'épée s'allonge en un massif barlong, que l'on appelle *ricasso*. On empoigne l'épée en passant un ou deux doigts sous le quillon droit; le pas-d'âne correspondant sert à protéger ces doigts. Puis apparaît une autre branche, qui est l'*arc de jointure*. Issu de la région supérieure droite de l'écusson, il se recourbe en quart de cercle, en se dirigeant vers le pommeau dont il atteint la région moyenne, sans s'y souder. Ensuite, apparaît l'*anneau de côté*, formé de deux branches issues de l'écusson, et qui, se recourbant horizontalement, se rejoignent en avant pour former un ovale. Plus tard, les branches se multiplient; un anneau inférieur en forme de tête de clef, continue horizontalement les extrémités inférieures du pas-d'âne. Et l'agencement, l'entrelacement de toutes ces tiges de fer déliées produit, au commencement du XVIIe siècle, ces magnifiques gardes en parafe caractéristique des rapières allemandes, italiennes et espagnoles, qui marquent l'apogée du développement de l'épée. Mais elle est alors bien près de sa décadence. On commence à fixer au-dessous du pas-d'âne des coquilles d'acier battu formant corbeille ou panier, qui ne tarderont pas à remplacer l'assemblage élégant de branches dont les sabres de cavalerie moderne sont les grossiers et derniers vestiges. Avec le XVIIe siècle, commencent à disparaître les beaux types de l'épée. Le moyen âge en a été l'époque héroïque, le XVIe siècle l'époque artistique; avec le règne de Louis XIV s'ouvre la période industrielle. L'épée perd en dimensions et en caractère. Vers 1660, elle commence à ne plus dépasser 75 centimètres de long; les épées mesurant 1 mètre du pommeau à la pointe deviennent l'exception. Les petites épées à lame triangulaire ou en carrelets seront désormais les seules qu'on portera à la ville, et les lames plates seront affectées au modèle militaire. Mais le sabre, dans les camps, supplante de plus en plus l'épée. De celle-ci les pas-d'âne deviennent de plus en plus petits, la coquille se rétrécit et s'aplatit, la fusée s'allonge, le pommeau diminue de grosseur, l'arme tout entière devient un objet de parade, ou bien un instrument d'escrime. La fonte de cuivre remplace presque partout l'acier dans les poignées, et ce qui n'est pas en bronze est œuvre d'orfèvres. La Révolution, en supprimant le port de l'épée, qui était devenu général, au moins dans les villes, porta le coup le plus terrible à l'industrie du fourbisseur. On ne fabrique plus, dès lors, que de grossières épées militaires, ou des épées de cour en maroquin, en acier à facettes avec poignées de nacre et montures sans caractère, comme on peut les voir encore aujourd'hui, dans les quelques corps administratifs ou des services auxiliaires, où l'on a gardé l'épée. L'épée de duel moderne rentre dans la catégorie des rapières. C'est une modification où la garde a disparu complètement et est remplacée par une coquille [illegible] plus profonde. L'index suivant complète les notions générales ci-dessus énoncées :

Épée d'[illegible]. V. ESTOC.

Épée d'armes. Terme général par lequel on entend toutes les sortes d'épées de guerre. Portées à la ceinture ou à l'argon de la selle, pendant le moyen âge et le XVIe siècle.

Épées bénites. Nom donné aux épées que les papes envoyaient aux souverains à titre de souvenir ou de récompense. Elles étaient de très grandes lames, richement gravées et dorées, et dont la monture était en simple croix et avait de riches travaux d'orfèvrerie. Il en existe de nombreuses à l'Armeria de Madrid et au trésor de Vienne. On envoyait l'épée et le chapeau bénit *pour et cuisses*. Les épées bénites, par leur rapprochement avec les grandes épées d'argon, sont appelées en italien *stocco*.

Épée bâtarde. C'est celle qui peut servir à frapper d'estoc et de taille, et dont les dimensions sont moyennes. Elle est l'épée de la [illegible] au XVIe s. Mais c'est surtout une sorte d'extrapolation qui peut se manier à une ou deux mains.

Épée de bricole. V. ESPADON.

Épée de cérémonie. S'entend pour les épées du XVIe siècle spécialement, qui ne sont pas des épées d'armes, mais sont plutôt des épées de ville.

Épée de chevet, dite aussi *de chasse*. Courte épée du XVIIe siècle que l'on portait surtout à la ville et à la chasse, et dont la garde ne se composait, en général, que de deux larges anneaux de côté.

Épée à deux mains. V. ESPADON.

Épée esclavonne ou *schiavone*. V. ce dernier mot.

Épée d'escrime. V. ESCRIME.

Épée espagnole, Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Nom donné à une longue épée de ville et surtout de duel, qui n'était pas de mesure, c'est-à-dire, qui dépassait 3 pieds de long, comme les rapières dont on se servait encore en Espagne et dans le sud de l'Italie.

Épée fourrée. Épée de chasse, dont la lame creuse contient une autre lame qui, en sortant, peut la doubler de longueur. Les épées fourrées rentrent dans la catégorie des bâtons à estoc.

Épée de passot. Courte épée de guerre, à lame très aiguë, dont on se servait, au moyen âge, pour fausser les mailles et les joints des armures.

Épée de parement. Celle qui est faite pour les parades, et qui est un objet de luxe. (Telles sont celles que l'on portait devant les rois et les princes, aux entrées solennelles dans les villes, ou aux cérémonies d'investiture. On les portait généralement avec un bouclier, un casque, des gantelets et des éperons, que l'on appelait les cinq pièces de grand honneur.)

Épées à la Tonkin. Épées dont on envoyait les gardes, au XVIIIe siècle, en Chine, pour qu'on les y ciselât à la mode de ce pays.

Épée de tournoi. Épée dont la lame, large et rabattue, c'est-à-dire tronquée carrément à son extrémité, est également munie ou dépourvue de tranchants. (Ces larges règles d'acier plates, longues ordinairement de deux pieds, et dont la poignée était munie d'un large garde-mains relevé en gouttière, furent surtout en usage au XVe s. et dans la première moitié du XVIe.)

Épées de ville. Nom donné à toutes les épées qui ne se portaient pas à la guerre. (Les épées de cour n'en sont que des variétés plus riches et aussi plus modernes.)

Épée de Verdun, Sorte d'épée, dite aussi par abréviation *verdun*, en usage au XVIe siècle, et qui paraît rentrer dans la catégorie des estocs.

Épée wallonne, Épée de cavalier, en usage au XVIIe siècle, et dont la garde, sans pas-d'âne, est composée d'une coquille plate, que deux ou trois branches obliques relient à l'arc de jointure, fixé lui-même dans le pommeau. (Par sa forme générale, l'épée wallonne est l'ancêtre des sabres de cavalerie actuels.)

— Art milit. L'*épée* entre encore dans l'armement des troupes françaises, mais moins à titre d'arme proprement dite que comme insigne d'uniforme attribué au personnel de certains services ou aux titulaires de certains grades.

La monture est dorée pour tous les *officiers*; elle est à ciselures pour les officiers généraux et supérieurs ou assimilés; sans ciselures pour les autres. La *poignée* est en corne, entourée d'un filigrane doré, sauf pour les officiers généraux ou assimilés qui le portent en *écaille*, avec 2 ou 3 étoiles, suivant le grade, sur la coquille extérieure. Ces officiers généraux sont également les seuls qui portent, en grande tenue, l'épée dans un fourreau de cuir avec *chape* et *bout* en laiton doré. Dans la petite tenue, l'épée se porte dans un fourreau en acier nickelé à bracelet et à bélière. Pour les sous-officiers, il existe encore : l'ancienne épée de sous-officier modèle 1857 à fourreau de cuir, remplacé par un fourreau d'acier en 1884; l'épée de sous-officier rengagé à monture nickelée et à fourreau d'acier adoptée en 1887 et enfin l'épée portée par les brigadiers et sous-officiers de gendarmerie, modèle 1853.

Épée-baïonnette. V. BAÏONNETTE.

Épée de bourreau ou *Glaive de justice*. V. GLAIVE.

— Blas. Comme figure héraldique, l'*épée* est représentée ordinairement en pal, la pointe dressée (*haute*) ou abaissée (*versée*); la lame pouvant être d'un autre métal que celui de la monture, et celle-ci pouvant aussi présenter son pommeau et sa croisette d'un émail ou d'un métal autres que celui de la fusée (*garnie*). L'épée héraldique est ordinairement de la forme la plus simple, telle qu'on la porta au XVe siècle. Souvent on la représente engainée, le fourreau muni de sa chape, de sa bouterolle et de ses frettes à anneaux. L'épée nue peut être *aiguisée*, c'est-à-dire que sa pointe et son tranchant sont teints d'un émail particulier. Comme meuble extérieur de l'écu, les épées figurent notamment, avec leur ceinture garnie, de chaque côté de celui du grand écuyer; leur fourreau, comme la ceinture, est d'azur à fleurs de lis d'or.

D'azur à une épée haute d'argent.

Épée (ORDRE DE L'), institué en 1192 par Gui de Lusignan dans le royaume de Chypre. Le collier en était composé de cordons de soie blanche, liés de lacs d'amour entrelacés de lettres *S* formées d'or. Au bout du collier pendait un ovale, où était une épée, ayant la lame émaillée d'argent, la garde croisetée et fleurdelisée d'or et pour devise *Securitas regni*. L'ordre disparut en 1571, quand les Turcs s'emparèrent de l'île.

Épée (ORDRE DE L'), fondé en Suède par Gustave Ier, restauré en 1748 par Frédéric Ier, modifié en 1798 et en 1814. Cet ordre, destiné, à l'origine, à récompenser les faits de guerre, comprend cinq classes : les commandeurs grands-croix, les commandeurs, les chevaliers grands-croix de première classe, les chevaliers grands-croix de seconde classe, les chevaliers. La décoration est une croix de Saint-André, à huit pointes émaillées en blanc; au milieu, un médaillon d'azur avec les trois couronnes de Suède et un glaive en pal. La croix est anglée de quatre couronnes d'or, et la couronne par laquelle elle est suspendue au ruban moiré jaune avec liséré bleu de droite à gauche repose sur deux épées croisées. Le revers porte un glaive en pal, surmonté d'une couronne de laurier et ces mots : *Pro patria*. Les commandeurs grands-croix ont une plaque et le ruban en écharpe; les chevaliers grands-croix portent la croix au cou et une petite épée d'argent placée verticalement, la pointe en haut, sur le côté gauche de la poitrine. Le costume de cérémonie est bleu et blanc, la décoration suspendue à un collier.

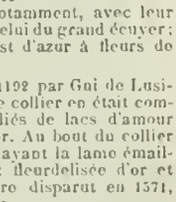
Ordre de l'Épée.

ÉPÉE n. f. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de dauphin.

— *Épée de mer*, Nom vulgaire de l'espadon et de la scie.

ÉPÉE (Charles-Michel, abbé DE L'), bienfaiteur des sourds-muets, né à Versailles en 1712, mort à Paris en 1789. Il étudia la théologie, puis le droit civil, et fut reçu avocat au parlement de Paris. Bossuet, évêque de Troyes et neveu du grand Bossuet, lui conféra les ordres et le nomma chanoine de sa cathédrale. Rentré à Paris, le hasard lui fit rencontrer deux jeunes sourdes-muettes, dont le P. Vanin, prêtre de la Doctrine chrétienne, avait commencé l'éducation. L'abbé de l'Épée les recueillit et s'appliqua à développer leur intelligence, à l'aide d'un certain nombre de signes conventionnels. Ses premiers efforts ayant été couronnés de succès, il fonda une véritable école de sourds-muets, qu'il entretenait généreusement de ses propres revenus. Sa méthode part de ce principe que « l'éducation des sourds-muets consiste à faire entrer par les yeux dans leur esprit ce qui est entré dans le nôtre par les oreilles ». Bientôt, sa réputation se répandit en France et dans toute l'Europe. L'empereur Joseph II visita en personne son école, le duc de Penthièvre l'aida à plusieurs reprises de ses largesses, et le roi Louis XVI lui fit une pension sur sa cassette particulière. Deux ans après sa mort, l'Assemblée nationale décréta que son nom devait être inscrit parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité. Ses restes ayant été retrouvés, en 1838, dans une chapelle de l'église Saint-Roch à Paris, un monument fut élevé en son honneur. L'abbé de l'Épée a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus important a pour titre : *Institution des sourds-muets par la voie des signes méthodiques* (1776).

Abbé de l'Épée.

ÉPÉENS (*pé-in*), nom d'un peuple d'Élide, ainsi appelé en l'honneur d'Épéos, fils d'Endymion.

EPEHY, comm. de la Somme, arrond. et à 20 kilom. de Péronne, entre l'Escaut et la Cologne, affluent de la Somme; 1.685 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de tissus de coton, brasseries.

ÉPEICHE (*pèch'*) n. m. Espèce de pic (*picus major*), oiseau noir, jaune et blanc, avec la nuque et le dessous du croupion rouges.

— ENCYCL. L'*épeiche* est un grand et beau pic, dit aussi *pic bigarré*, *grand pic*, *pic rouge*, répandu dans les régions montagneuses de l'Europe jusqu'à l'extrême nord-est de l'Asie. — On entend par *moyenne épeiche* une autre espèce de pic (*picus medius*), dite aussi *pic mar*, répandue, au contraire du grand pic, dans les forêts des plaines où ne dominent pas les pins et sapins.

Épeiche.

ÉPEICHETTE (*pè-chèt*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de pic (*picus minor*), tacheté de blanc et de noir, avec une calotte écarlate, et répandu dans toute l'Europe et l'Asie centrale, excepté dans les régions montagneuses.

ÉPEIGNÉ, ÉE (*pè*, et *gn* mll.) adj. Techn. Se dit d'une douve de tonneau qui a été rompue dans le jable ou la rainure de chaque extrémité, et qui reçoit les douves

ÉPÉIOS. Myth. gr. V. ÉRÉOS.

ÉPEIRE (*pèr'*) n. f. Zool. Genre d'arachnides-aranéides, famille des argiopidés, tribu des aranéinés ou *épeirinés*, comprenant des araignées de taille souvent considérable, à abdomen bossué, portant toujours quatre impressions profondes et dont les nombreuses espèces sont réparties sur tout le globe.

— ENCYCL. Les *épeires*, dont le nom scientifique est *araneus*, font de grandes toiles orbiculaires, qui peuvent atteindre d'énormes dimensions. L'espèce type de ce genre est l'épeire diadème (*araneus diadematus*), dont les grosses femelles tendent, au mois d'octobre, dans les jardins, leurs vastes réseaux qui barrent les allées les plus larges. Cette épeire, commune en Europe, l'est aussi dans l'Amérique du Nord. Le genre épeire est un des plus répandus sur toute la terre; il compte près de huit cents espèces.

Epeire (grand. nat.).

ÉPEIRINÉS (*pé-ri*) n. m. pl. Zool. Tribu d'arachnides-aranéides, famille des argiopides, renfermant les araignées réunies sous le nom commun d'*épeires*. (La tribu des epeirinés est aujourd'hui appelée tribu des aranéinés, outre le genre épeire ou *araneus*, elle comprend aussi les *scoloderus*, *carepalxis* et *acroaspis*, propres aux régions tropicales des deux mondes.) — *Un* EPEIRINÉ.

ÉPELER (en anc. franç. *espeldre*, du goth. *spillon*, expliquer. — Double la lettre *l* toutes les fois que la terminaison commence par un e muet : *J'épelle, ils épellent. Tu épelleras* v. a. Appeler des lettres une à une : *Enfant qui commence à* ÉPELER *ses lettres*. ‖ Décomposer un mot lettre par lettre, en nommant celles-ci et les syllabes qu'elles forment, pour arriver à lire le mot.

— Par exagér. Lire lentement et avec difficulté :

. . . . . A quoi sert d'*épeler*
Des langues d'autrefois qu'on n'entend plus parler ?
J. AUBRAN.

— Fig. Commencer à peine à comprendre; acquérir les premières notions de : *Nos amphithéâtres sont des écoles anatomiques, où la mort enseigne à* ÉPELER *la vie*. (Descuret.)

ÉPELETTE (*lèt'*) n. f. Techn. Ensemble des outils d'un tonnelier ou d'un charron.

ÉPELLATION (*pèl'-la-si*) n. f. Art ou action d'épeler : *Une bonne, une mauvaise* ÉPELLATION. *Méthode avec* ÉPELLATION. *Méthode sans* ÉPELLATION.
— ENCYCL. V. LECTURE.

ÉPENCHYME (du gr. *épi*, sur ; *en*, dans, et *chumos*, suc) n. m. Bot. Nom donné par Nægeli au cambium et aux tissus qui en dérivent.

ÉPENDYME (du gr. *épenduma*, vêtement de dessus) n. m. Anat. Membrane mince, qui tapisse les ventricules du cerveau et le canal central de la moelle.

ÉPENDYMITE n. f. Pathol. Inflammation de l'épendyme.

ÉPENDYTE (du gr. *épi*, sur, et *endutos*, qui couvre) n. m. Antiq. gr. Vêtement de dessus.

ÉPÉNOS (*noss* — gr. *épainos*, éloge) n. m. Littér. gr. Éloge public, panégyrique, où l'on célébrait surtout les vertus et les mérites particuliers du héros.

ÉPENTHÈSE (du gr. *épenthésis*, intercalation) n. f. Gramm. Intercalation d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot : *On observe dans le zend l'emploi de ces sortes de flexions appelées par les grammairiens* ÉPENTHÈSES *ou intercalations.* (A. Maury.)
— ENCYCL. Le phénomène de l'*épenthèse* est assez fréquent en français, grâce aux réductions qu'ont subies les mots du latin populaire en se transformant. Les principales lettres épenthétiques sont le *b* dans *chambre*, de *camera ; comble*, de *cumulum*, etc. ; le *d* dans *moudre*, de *molere ; gendre*, de *generum*, etc. ; le *t* dans *être*, du latin populaire *essere ;* l'*r* dans *chanvre*, de *cannabem ; encre*, de *incaustum ;* etc.

ÉPENTHÉTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à l'épenthèse : *Intercalation* ÉPENTHÉTIQUE.

ÉPÉOLE ou **EPEOLUS** (*é-pé, luss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des nomadidés, comprenant des formes parasites des colletes, des anthophores et des osmies. (On connaît quelques espèces d'épéoles, réparties en Europe et en Amérique. Ce sont des insectes de taille moyenne, élégants, noirs, variés de blanc jaunâtre. La seule espèce française est l'*epeolus variegatus*, qui vit aux dépens du *colletes Daviesanus*.)

ÉPÉOS ou **ÉPÉIOS**. Myth. gr. Ancêtre mythique des Epéens d'Elide. Il était fils d'Endymion et d'Hyperimné. (Endymion, ne sachant lequel de ses trois fils choisir pour successeur, décida que son royaume appartiendrait à celui qui vaincrait les deux autres à la course. Epéos l'emporta et régna après son père sur l'Elide.) — Fils de Panopée, constructeur du fameux cheval de bois, grâce auquel les Grecs s'emparèrent de Troie. (Epéos fonda ensuite la ville de Métaponte, où l'on montrait dans le temple d'Athéné les outils dont il s'était servi pour la construction du cheval.)

ÉPÉPINER (du prév. priv. *é*, et de *pépin*) v. a. Enlever les pépins d'un fruit.

ÉPERDRE (du préf. *é*, et de *perdre*) v. a. Troubler, égarer. (N'est plus usité qu'au participe passé. [V. ÉPERDU].)

ÉPERDU, UE (rad. *éperdre*) adj. Troublé, égaré par une émotion, une passion violente : ÉPERDU *de crainte, de douleur.*
— ANTON. Calme, froid, impassible, paisible, placide, rassis, réfléchi, tranquille.

ÉPERDUMENT adv. D'une manière éperdue.

EPERJÈS, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Saros]), sur la Tarcza, sous-affluent du Danube par le Heraad et la Tisza ou Theiss ; 10.400 hab., en majorité des Slovaques, qui nomment Eperjès *Pressova*. Ch.-l. du comitat de Saros. Fondée par les Allemands au XIIe siècle. A Sovar, à 4 kil. S.-O., mine de sel gemme.

ÉPERLAN n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, comprenant des formes allongées, de taille médiocre, à tête large et à grande bouche, à écailles minces et caduques, à queue fourchue.
— ENCYCL. Les *éperlans* sont des petits poissons nacrés, répandus dans la région boréale des deux mondes. L'espèce commune d'Europe, si estimée en tant que comestible (*osmerus eperlanus*), remarquable par son crâne transparent, peut être prise comme type du genre. Elle atteint 20 centimètres de long, est répandue dans l'océan Atlantique et remonte à des époques fixes, pour frayer, les fleuves jusqu'au point où le flux de la marée cesse de se faire sentir ; ainsi la Seine, jusqu'à Rouen. Les éperlans de la région du Pacifique ne sont point des *osmerus ;* ils appartiennent aux genres *hypomesus*, *retropina* et *thaleichthys*. On donne à des poissons de divers autres groupes le nom d' « éperlan » ; ainsi en est-il de l'athérine ou capelan (*atherina presbyter*) des côtes d'Europe, appelée aussi « faux éperlan ». On appelle aussi « éperlan », bien à tort, des cyprins tels que les ables, etc.

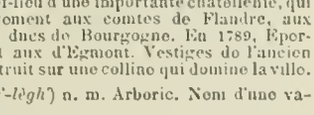
Eperlan.

EPERLECQUES (en lat. *Sperleca*), comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kil. de Saint-Omer, près de la Liette, affluent de l'Aa ; 2.142 hab. Ch. de f. Nord. Cerises renommées, distillerie, brasserie, moulins. Eperlecques était, au moyen âge, le chef-lieu d'une importante châtellenie, qui appartint successivement aux comtes de Flandre, aux comtes d'Arois, aux ducs de Bourgogne. En 1789, Eperlecques appartenait aux d'Egmont. Vestiges du ancien château féodal, construit sur une colline qui domine la ville.

ÉPERLÈGUE (*pèr'-lègh'*) n. m. Arboric. Nom d'une variété d'orme.

ÉPERNAUX (*pèr'-nô*) n. m. pl. Agric. Ouverture des claies et des parcs à moutons.

ÉPERNAY, ch.-l. d'arrond. de la Marne, à 32 kil. de Châlons-sur-Marne, sur la Marne et en face de riches coteaux vignobles ; 19.377 hab. (*Sparnaciens, ennes.*) Ch. de f. Est. Tribunal de 1re instance et de commerce, fabriques de billards, de bouchons ; brasseries, distilleries ; enveloppes de paille, capsules d'étain ; fonderies, fabrication d'emballages divers ; imprimeries ; vins. Eglise avec portail de la Renaissance ; chapelle Saint-Laurent, des XVIe et XVIIe s. — L'arrondissement a 9 cant., 171 comm. et 99.132 hab. ; le canton, 11 comm. et 28.729 hab.

Epernay est un des principaux centres du commerce des vins de Champagne et possède d'immenses caves, une des curiosités de la contrée ; ces caves, taillées dans la craie, sans maçonnerie, s'enfoncent sous la montagne sur une longueur de 15 kilomètres et occupent une superficie de plus de 20 hectares ; elles se divisent en une multitude de galeries, quelques-unes munies de voies ferrées. Le territoire viticole d'Epernay, dit *côte d'Epernay*, groupe les communes d'Epernay, Pierry, Moussy et Vinay. Orienté du N.-E. au S.-O. et composé d'un calcaire argileux, il fournit des vins qui, pour être inférieurs à ceux d'Ay, n'en sont pas moins classés parmi les meilleurs de la région champenoise. Les crus les plus estimés des environs d'Epernay sont ceux du Closet, des Partelaines, des Semons, Toulettes, Justice et Rocherets.

Armes d'Epernay.

— *Histoire.* La ville d'Epernay (*Sparnacum* à l'époque mérovingienne), fut donnée à l'église de Reims par Euloge, leude de Clovis, mise à sang par Childebert en 533, pillée par Frédégonde en 593. Elle appartint plus tard aux comtes de Champagne, puis à Louise de Savoie, et fut souvent assiégée au moyen âge. Henri IV la prit en 1592, et les Alliés l'occupèrent à plusieurs reprises en 1814.

ÉPERNON (lat. *Sparno* et *Espertio*), comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 23 kil. de Chartres ; 2.489 hab. (*Epernonnais, aises* ou *Sparnonniens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Carrières de grès, corroiries, tonnellerie, chaux hydraulique, briqueterie. Ruines de l'église Saint-Thomas (XIe s.) et du château (XIe s.) ; bâtiment dit *le Doyenné* (XIVe s.). Seigneurie particulière depuis le XIIIe siècle, Epernon resta attachée à la couronne de Navarre jusqu'en 1581, époque à laquelle Henri III l'érigea en duché-pairie. — Patrie du mathématicien Michel Chasles.

ÉPERNON (Jean-Louis DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), né en 1554, mort à Loches en 1642. Il se distingua dans les guerres civiles du commencement du règne de Henri III, qui l'appela à sa cour et l'associa à la faveur des Quélus et des Saint-Mégrin. Très supérieur à ses compagnons, au moins par les talents et l'activité, il fut comblé d'honneurs et de charges. Il fut même question, pour lui, d'un mariage avec une des sœurs de la reine. A l'avènement de Henri IV, il s'enferma dans une opposition calculée, sous prétexte d'un scrupule religieux qui lui aurait rendu difficile l'obéissance à un prince huguenot. Le roi l'employa, cependant, à des missions importantes ; mais il lui imposa l'échange de son gouvernement d'Angoumois contre celui de Provence, qui diminuait un peu, en la fragmentant, sa puissance territoriale.

Duc d'Epernon.

Epernon était, sous couleur de religion, en relation avec le roi d'Espagne ; on a même dit qu'il avait été un des instigateurs de l'assassinat de Henri IV. On le trouve parmi ceux qui demandèrent que Marie de Médecis fût régente pendant la minorité de Louis XIII. Il en fut récompensé par de nouvelles charges et dotations. Une dispute de préséance avec le garde des sceaux provoqua son exil de la cour, au début du règne personnel du roi (1618). Il s'en vengea en faisant évader la reine mère de Blois. Arbitre entre elle et son fils, il fut gratifié, en 1622, du gouvernement de la Guyenne, jusque-là toujours possédé par des princes du sang. Une nouvelle incartade, cette fois avec le cardinal de Sourdis, le fit disgracier sans retour. De Marguerite de Foix-Candale, à laquelle il s'était uni en 1587, il avait eu trois fils : HENRI et BERNARD, qui se succédèrent dans le titre de duc d'Epernon, et LOUIS (cardinal de La Valette).

ÉPERNON (Marguerite DE FOIX-CANDALE, duchesse D') née en 1567, devenue, en 1587, la femme du précédent, morte en 1593. Sa courte vie contient une page héroïque : faite prisonnière dans une sortie de la garnison d'Angoulême (1588) et menacée de mort si son mari, qui commandait la place, ne la rendait sur l'heure, elle lui cria de n'écouter que son devoir. Epernon s'étant conformé à ce mâle conseil, la menace ne fut pas exécutée par les assaillants, frappés d'admiration.

ÉPERNON (Bernard DE NOGARET DE LA VALETTE, duc D'), capitaine illustre, fils des précédents, né à Angoulême en 1592, mort en 1661. Sorte de condottiere, à dix-huit ans, il obtenait la survivance de la charge de colonel général d'infanterie et prenait part glorieusement aux sièges de Saint-Jean-d'Angely, de Royan (1621), et à l'attaque du Pas de Suze (1629) guerroyait en Picardie, en Guyenne, et battait les Espagnols. Féroce et passionné, il fut accusé d'avoir empoisonné sa première femme, Gabrielle, issue de la marquise de Verneuil et du roi Henri IV, et se remaria avec une nièce du cardinal de Richelieu, Marie du Cambout, qu'il rendit fort malheureuse. Le cardinal, le voyant commettre mille folies pour une bourgeoise d'Agen, Ninon de Lartigue, le fit traduire, sous un vain prétexte, devant un tribunal extraordinaire, que présida Louis XIII (1639). La Valette s'enfuit en Angleterre, sans attendre sa condamnation. Rentré en France après la mort du roi, et devenu, par celle de son père, duc d'Epernon, il obtint le gouvernement de la Bourgogne, puis de la Guyenne. Dans ces fonctions, il se montra rapace et brutal. Il avait eu de son premier mariage un fils, Louis-Charles-Gaston de Candale, et une fille.

ÉPERNON (Anne-Louise-Christine DE FOIX, DE LA VALETTE D'), fille du précédent et de sa première femme, née en 1624, morte en 1701. Elle était belle et séduisante, courait les bals, les divertissements, et faisait à la cour grande figure. La plus haute destinée mondaine lui paraissait réservée, lorsque, en 1648, à la suite de la mort, au siège de Mardyck, du chevalier de Fiesque, qu'elle aimait, elle se retira au couvent des carmélites, que venait de fonder, rue Saint-Jacques, à Paris, Mme Acarie, et qui devait recevoir les Longueville et les La Vallière. Grandement appréciée par Mlle de Montpensier et par Mme de Motteville, qui ont beaucoup parlé d'elle dans leurs *Mémoires*, Mlle d'Epernon n'a pas échappé aux médisances de Tallemant des Réaux, mais a trouvé un ardent défenseur dans l'abbé Montis, qui a publié sa *Vie* (1774). En réalité, elle fut une femme du XVIIe siècle, avec ses passions brûlantes, les vertus et les vices de son temps. Deux *Portraits* d'elle figurent encore au couvent des carmélites. L'un, de Beaubrun, la représente dans tout l'éclat de sa charmante jeunesse, le sourire sur les lèvres ; l'autre nous la montre aux environs de sa cinquantième année. Sa figure est pâle et porte l'empreinte des austérités du cloître où elle avait enseveli sa jeunesse et sa vie. Elle portait, en religion, le nom de « sœur Anne-Marie de Jésus ».

Duchesse d'Epernon.

ÉPERON (de l'anc. haut allem. *sporon* ; allem. mod. *sporn*, éperon) n. m. Accessoire métallique, terminé à l'une de ses extrémités par un petit disque dentelé et mobile, et s'adaptant au talon du cavalier pour lui permettre d'aiguillonner sa monture : *Des* ÉPERONS *d'or, d'argent, d'acier. Cheval sensible à l'*ÉPERON. *On brisait les* ÉPERONS *du chevalier qu'on dégradait.*
— Lame d'acier, aiguë et tranchante, dont on arme l'ergot des coqs destinés aux combats.
— Fam. Rides qui se forment à l'angle externe de l'œil, chez les personnes qui commencent à vieillir.
— Fig. Stimulant, moyen d'excitation : *L'ambition est un excellent* ÉPERON.
— Anat. Petite saillie formée à l'intérieur des artères par leur membrane interne, au niveau de chacune de leurs ramifications.
— Apic. Petit outil destiné à faire pénétrer les fils de fer tendus à l'intérieur des cadres, dans la feuille de cire gaufrée. (On chauffe l'éperon et on le fait glisser sur le fil.)
— Arachn. Chez les aranéides, Apophyses dentiformes, ordinairement doubles, qui sont situées à l'extrémité des tibias antérieurs chez la plupart des mâles des mygales (avicularidés).

Eperon (apic).

— Arboric. Branche d'arbre courte, droite, horizontale.
— Bot. Nom d'une saillie par laquelle se termine le calice ou la corolle de certaines fleurs. L'éperon est long, creux ou plein ; il se distingue difficilement du casque ; il est très bien différencié chez les capucines et les violettes.) ‖ *Éperon de la Vierge*, Nom vulgaire du *delphinium Ajacis.*
— Eaux et for. Outil servant à repiquer les clairières en glands de chêne.
— Entom. Chez les insectes, pointes mobiles articulées aux tibias, et qui diffèrent des épines en ce que celles-ci sont fixes.
— Fortif. Partie saillante des tours que l'on substitua d'abord aux tours entièrement rondes du moyen âge. ‖ Partie d'une ligne de fortification qui se trouve en forte saillie sur la direction générale.

e, Eperon bot.).

— Géogr. Saillie brusque que présente le contrefort d'une chaîne de montagnes : *Un* ÉPERON *des Alpes, des Pyrénées.*
— Mamm. Ergot dont sont pourvus certains mammifères : ÉPERON *de chien.*
— Manèg. *Souffrir l'éperon*, N'être pas sensible à l'éperon. ‖ *Avoir l'éperon fin, délicat ; Fuir l'éperon, S'attacher à l'éperon, Connaître l'éperon.* Se disent d'un cheval qui sent l'éperon et lui obéit. ‖ *N'avoir ni bouche ni éperon.* Se dit d'un cheval qui n'est sensible ni à la bride ni aux coups d'éperon, et, au fig., d'une personne inerte, qu'on ne saurait animer par aucun moyen. ‖ *Veine de l'éperon.* Chez le cheval, Veine du flanc voisine de l'endroit où le cavalier frappe avec l'éperon.
— Mar. Partie saillante terminant l'avant des navires. ‖ Dans les anciennes galères, Poutre garnie d'une pointe de métal et s'avançant à l'avant à la flottaison. ‖ Dans les navires modernes, Bloc d'acier terminant la membrure avant, et destiné à servir d'arme offensive dans un combat. ‖ *Éperon d'un quai*, Saillant en maçonnerie placé à l'entrée d'un port et servant de brise-lames. ‖ *Éperon d'une pointe*, Pointe saillante et s'avançant dans la mer en forme d'éperon. ‖ *Aiguilles d'éperon*, Pièces courbes légères terminant autrefois la guibre. ‖ *Éperon de marche*, Sorte d'éperon terminant des navires légers, avisos ou torpilleurs, et leur permettant de fendre l'eau plus aisément. (On l'appelle aussi NEZ.)
— Ornith. Excroissance cornée et aiguë, qui se trouve au-dessus du pouce chez les gallinacés, et au fouet de l'aile chez certains échassiers et palmipèdes : *Le gerfaut est un magnifique oiseau blanc, chaussé d'*ÉPERONS *d'or.* Toussenel.
— Pathol. Saillie qui se forme à l'intérieur de l'intestin, dans les cas de hernie, d'étranglement interne ou d'anus artificiel, quand on a ouvert l'intestin et suturé celui-ci à la peau.
— Techn. Outil de sculpteur, terminé de chaque bout par des sortes de râpes, pour fouiller les replis des moulures et sculptures.

Eperon de sculpteur

— Trav. publ. Ouvrage saillant en maçonnerie, établi au-devant des piles de pont ou des jetées, pour les protéger contre les corps flottants, les glaces, la violence des eaux, etc. Contrefort extérieur destiné à

[illegible] mur[illegible]e. On lit aussi ÉPE[illegible]

[illegible] gra[illegible]e gle qui restent dans les [illegible]

— [illegible] *[illegible] à quelqu'un*. Le faire [illegible], [illegible] a atta[illegible] haut en effet des éperons à la [illegible] *d'après les éperons* [illegible] avec le pres[illegible] qu'un qui s'enfuit. *Gn* [illegible] Faire ses premières armes avec distinc[illegible] sa réputation par ses travaux ou par des a[illegible] *[illegible]*, Dégrader un chevalier.

— Ex[illegible] Archéol. Tout éperon, quelle que soit son a[illegible] se compose de deux branches, terminées par des [illegible] et d'une pointe qui, lorsque le tout est [illegible] par une molette, s'appelle « broche ». Un sur[illegible] les branches, au-dessus ou au-dessous [illegible] qui s'appelle [illegible] la [illegible] du tout. Les éperons des Grecs et des Romains ont leur tige fort courte [illegible] ou en [illegible], avec un renflement [illegible] pour [illegible] le dard d'entrer trop avant [illegible] flancs du cheval. Les éperons du moyen [illegible] types [illegible] courte, [illegible] cependant, ceux employés à la guerre [illegible] les [illegible] ouvrir attaquer le [illegible] ou [illegible] dont il était [illegible] inférieurs au XIVe siècle, [illegible] Mais, à partir de [illegible], les grands éperons [illegible] portent une vaste molette étoilée, avec les [illegible] A partir du XVIe siècle, on [illegible] dont les tiges, longues de près d'un [illegible] impossible. On attacha les éperons [illegible] au dessus du talon, et l'on coupa [illegible] en col de cygne. Au XVIIe siècle, quand on se mit à porter des chaussures à talons, on porta l'éperon [illegible] des contreforts de la botte, et les branches affectant parfois une disposition deux fois coudée. A partir du XVIIIe siècle, les formes employées diffèrent peu des formes actuelles. Plus on remonte vers le moyen âge, plus l'on trouve des éperons massifs et luxueux, dont la ciselure, la damasquine ou l'émail font de véritables objets d'art. Pendant quelque temps, du XIIIe au XVe siècle, les éperons dorés étaient un des insignes des chevaliers, mais cette mode s'étendit à tous les gens riches, tandis que les éperons de guerre communs étaient de fer étamé. Les éperons étaient, dans le cérémonial ancien, une des cinq pièces dites de *grand honneur*, que l'on portait dans les cérémonies d'investiture, les obsèques, etc. On remarquera que, dans l'antiquité, par exemple en Grèce, on ne portait souvent qu'un éperon, ordinairement au pied droit, cette mode est, encore aujourd'hui, en usage chez les Javanais, etc.

— Art mil. Il existe deux modèles d'éperon dans l'armée française : celui dit *à la chevalière*, qui se fixe à la chaussure au moyen d'une bride et d'un sous-pied en cuir, attachés eux-mêmes par des boutons et une boucle aux branches de l'éperon, et l'éperon ordinaire ou *à vis*, dont les branches sont fixées par des vis aux talons de la botte. Le premier ne se porte qu'avec les bottes à l'écuyère, l'autre avec les bottines ou demi-bottes recouvertes par le pantalon. Ce dernier est quelquefois remplacé par un éperon dit *à boîte*, parce qu'au lieu d'être vissé au talon, il est maintenu en place par un ressort que renferme une sorte de boîte, logée dans ce talon même.

Les éperons des militaires ont été longtemps en fer bronzé ou même verni noir. Depuis 1851, ils sont en fer poli. Les officiers de l'ancien corps d'état-major portaient les éperons en cuivre doré, ainsi que les officiers montés du génie. Ces éperons dorés ne sont plus réglementaires.

— Blas. Comme figure héraldique, l'*éperon* est représenté en pal, la molette en haut, c'est-à-dire regardant le chef de l'écu. L'éperon entier est rarement figuré : c'est plutôt sa molette avec ou sans le collet.

— Trav. publ. Les *éperons* que l'on établit devant les piles de pont sont en maçonnerie ou en bois : ils sont triangulaires, circulaires, elliptiques ou ogivaux, selon le goût et les idées du constructeur, cependant, on préfère la première forme, qui présente un tailloir et occasionne moins d'affouillements que les autres. Dans les rivières torrentueuses, on garnit les [illegible] éperons très avancés [illegible] de vrais [illegible] ou [illegible] très grande, et on [illegible] face en qu'ils environnent les avant-becs [illegible] et [illegible] les glaces flottantes vers le centre des arches. Les éperons que l'on établit pour protéger les jetées ou les murs latéraux à l'entrée des ports sont [illegible] formés en rapport avec celles que prennent les flots de fond. Ces éperons prennent le nom de *môles* ; ils sont le plus souvent circulaires, et ont une hauteur beaucoup plus grande au-dessus des hautes mers que le sol de la jetée. Leurs plates-formes servent pour établir des feux qui indiquent les passes. Les éperons extérieurs qui soutiennent les murs latéraux sont principalement utilisés dans la construction pour empêcher les murs qui atteignent de grandes hauteurs de se renverser sous l'action de la poussée au vide. Quelquefois, ces éperons sont construits après coup, et ne sont exécutés que comme appareils de consolidation.

A, perron.

— Mar. L'*éperon* des galères des XVIe et XVIIe siècles était une forte pièce de bois se projetant en avant du tambour et au-dessus de l'eau, presque à hauteur de flottaison. Il se composait d'une flèche en sapin, longue de 18 pieds, rattachée au capion de proue, reliée au corps de la galère par deux *cuisses* en bois d'orme, rivées de chaque bord et consolidées en dessous par une pièce courbe nommée *tallerer*. En outre, l'éperon était recouvert et fixé à la couverte par un long bordage nommé *serviote*.

L'éperon est redevenu un auxiliaire puissant des navires, depuis que l'adoption de la vapeur les a rendus plus maîtres de leurs mouvements. L'éperon armé l'avant de presque tous les cuirassés et croiseurs ; mais, sur beaucoup de ces derniers, il n'a pour but que de diviser mieux la lame en amincissant les lignes d'eau. Le coup d'éperon d'un cuirassé serait une blessure terrible, mais tout porte à croire que le navire abordeur serait lui même cruellement atteint, surtout s'il opérait sur un autre en mouvement. Les navires à éperon ont été longtemps appelés *béliers*.

Éperon (ORDRE DE L'), institué en 1226 par Charles d'Anjou, roi de Naples, pour récompenser les chevaliers qui avaient embrassé sa cause contre Manfroi, bâtard de l'empereur allemand Frédéric II. L'ordre disparut en 1453, avec la chute de la maison d'Anjou.

Éperon d'or (ORDRE DE L'), ordre créé, au XVIe siècle, par la cour pontificale, à Rome. Il fut distribué à profusion, tomba dans un complet discrédit, et fut supprimé en 1841, par Grégoire XVI.

Éperons (JOURNÉE DES). Hist. V. GUINEGATE.

ÉPERONNELLE (*ro-nèl'* — rad. *éperon*) n. f. Bot. Nom vulgaire du gratoron, de la croisette et de la lampourde.

ÉPERONNEMENT (*ro-ne-man*) n. m. Action d'éperonner. (Vieux.)

ÉPERONNER (*ro-né*) v. a. Chausser, attacher les éperons à : EPERONNER *un chevalier*. ‖ Mettre un éperon ou lame d'acier à : EPERONNER *un coq de combat*. ‖ Mettre un éperon à un navire. ‖ Exciter avec l'éperon, donner des coups d'éperon à : EPERONNER *son cheval*.

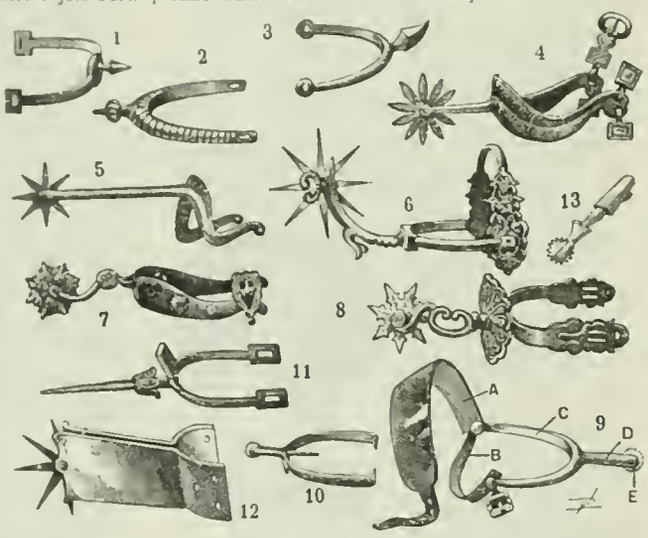

Éperon : 1. Grec ; 2. Carolingien ; 3. A broche (XIe s.) ; 4. Allemand (XIVe s.) ; 5. A molette (XVe s.) ; 6. Espagnol (XVIIe s.) ; 7 et 8. Français (XVIIe s.) ; 9. A la chevallère (A, bride ; B, sous-pied ; C, collier ; D, collet ou tige ; E, molette) ; 10. A vis et à crampons ; 11. Arabe ; 12. Brésilien ; 13. Tige à molette, de l'éperon à boîte.

— Fig. Stimuler, exciter, aiguillonner : *L'âme* EPERONNE *le corps. La peur* EPERONNE *les plus lents*.

— v. n. Escrim. Faire du pied un mouvement comme si l'on voulait donner un coup d'éperon : *En se fendant, il faut prendre garde de ne pas* EPERONNER.

Éperonné, ée part. pass. du v. Éperonner.

— Fam. Qui a l'éperon, c'est-à-dire des rides à l'angle externe de l'œil : *Commencer à être* ÉPERONNÉ, *avoir les yeux* ÉPERONNÉS.

— Substantiv. n. m. Ichtyol. Poisson du genre spare, qui habite la mer des Indes.

S'éperonner, v. pr. S'exciter, se stimuler soi-même.

ÉPERONNERIE (*ro-ne-ri* — rad. *éperon*) n. f. Commerce et fabrication de tous les objets ayant trait au harnachement des chevaux d'attelage ou de selle et à certaines parties de la carrosserie.

ÉPERONNIER (*ro-ni-ère*) n. Celui, ou celle qui fabrique vend des éperons, étriers, mors, etc. ‖ Celui, celle qui a les éperons.

ÉPERONNIER (*ro-ni-è*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des phasianidés, comprenant de beaux oiseaux vigoureux, à livrée métallique chez les mâles, et dont on connaît une dizaine d'espèces, propres aux régions boisées et montagneuses de l'Indo-Chine et de la Malaisie.

Éperonnier.

— ENCYCL. La taille et le port des *éperonniers*, dont le nom scientifique est *polyplectron*, sont ceux de forts faisans ; ils ont la queue largement étalée, les jambes armées d'éperons obtus, la tête petite et le cou assez court. Un des plus communs, que l'on voit souvent en Europe, dans les ménageries, est l'éperonnier de Hardwick (*polyplectron Hardwicki*), de Malacca, d'un beau vert cuivreux ; la femelle est brune et rousse.

ÉPERONNIÈRE (*ro-ni-èr'*) n. f. Bot. Nom vulgaire des linaires, des pieds-d'alouette, des encolies et de plusieurs autres plantes dont les fleurs ont des éperons.

ÉPÉRU n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées. ‖ On l'appelle aussi ÉPÉRUA.

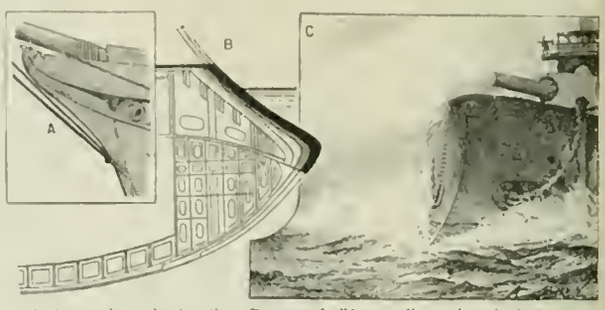

A, éperon de navire à voiles ; B, coupe de l'éperon d'un cuirassé ; C, éperon d'un navire cuirassé.

— ENCYCL. L'*épéru* atteint parfois 15 mètres de hauteur, sur 2 à 3 mètres de tour. Ses fleurs, rouges, sont réunies en grappes nombreuses et espacées, dont l'ensemble constitue une panicule pendante et longuement pédonculée. Il croît dans les forêts et au bord des rivières de la Guyane. La forme de ses gousses lui a valu le nom vulgaire de *pois sabre*.

ÉPERVERIE (*pèr'-ri-é* — rad. *rf*) n. f. Fauconn. Art de dresser l'épervier au vol.

ÉPERVIER (*pèr'-vi-é* — du haut allem. *sparvari* ; allem. mod. *sperber*) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux rapaces diurnes, famille des acciptridés, comprenant des formes élancées, élégamment mouchetées de brun sur fond isabelle et roux, avec le ventre plus clair et la queue rayée, le plus souvent en large. ‖ *Épervier des alouettes*, Nom vulgaire de la crécerelle femelle. ‖ *Épervier marin*. Nom vulgaire du fou. ‖ *Épervier pattu*. Nom vulgaire d'un aigle autour. ‖ *Épervier à queue d'hirondelle* ou *à serpent*, Nom vulgaire du milan de la Caroline.

— Archéol. *Épervier mitré*, Épervier coiffé d'une espèce de bonnet, qu'on voit sur des pierres gravées et des médailles.

— Chir. Nom d'un ancien genre de bandage, employé pour contenir les plaies et fractures du nez.

— Entom. Nom donné à plusieurs papillons crépusculaires du genre sphinx.

— Pêch. Espèce de filet de forme conique, garni de plomb, qu'on lance à la main pour englober le poisson : *Jeter l'*ÉPERVIER. *Pêche à l'*ÉPERVIER. ‖ *Nerfs de l'épervier*, Cordes attachées au centre de ce filet, et qui servent à le former quand le poisson est pris. ‖ *Mères de l'épervier*, Cordelettes qui relient le pourtour inférieur de l'épervier à la *culasse*, c'est-à-dire au sommet du cône que forme le filet.

Épervier.

— Loc. prov. : *Mariage d'épervier, où la femelle vaut mieux que le mâle*, Mariage où la femme est plus habile ou plus active que son mari, parce que, chez les éperviers et autres oiseaux de proie, la femelle est plus grosse et plus forte que le mâle.

— ENCYCL. Zool. On connaît une quarantaine d'espèces de ces petits faucons, réparties sur tout le globe. L'épervier commun (*accipiter nisus*) est répandu dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique, en Asie Mineure, en Perse, et dans l'Asie boréale jusqu'au Japon. En Barbarie, il se trouve avec une autre espèce (*accipiter rufiventris*), commune dans toute l'Afrique. L'épervier commun, ainsi que quelques autres espèces des confins européens, fut assez estimé en fauconnerie, sans pourtant être comme les oiseaux de haut vol ; aujourd'hui, on lui fait la chasse comme à un animal nuisible, qui enlève les jeunes volailles et le petit gibier.

Épervier (XVe s.).

— Archéol. Tout grand baldaquin ou ciel de lit drapé dont la forme et l'ampleur rappelaient le filet dit *épervier*. Par ext. Ensemble des tentures d'un lit d'apparat.

— Blas. Comme figure héraldique, l'*épervier* obéit aux mêmes règles que le faucon et se blasonne de même.

— Fauconn. L'*épervier* était autrefois un des oiseaux de fauconnerie les plus estimés. On le portait sur le poing, comme le faucon et l'autour, jusqu'au moment où on lui donnait le vol pour fondre sur sa proie. Cet oiseau, sur le poing d'une femme, était la marque d'une condition distinguée, parce que, anciennement, les dames de grande qualité ne paraissaient guère en public sans cet attribut.

Épervier (Myth. égypt.)

— Myth. égypt. L'*épervier* signifie la course du soleil dans le ciel. *Ra*, le soleil, est représenté par un homme à tête d'épervier, coiffé d'un disque surmonté d'un uræus. L'épervier est l'oiseau d'Horus ; il est l'hiéroglyphe de son nom ; un épervier à tête humaine est l'hiéroglyphe de l'âme.

— Pêch. L'*épervier* a la forme d'un cône ou entonnoir de 15 à 20 mètres de circonférence et de 3 à 4 mètres de hauteur. Le bord est garni d'un chapelet de balles pesant ensemble de 10 à 15 kilogrammes. Ce chapelet est monté sur une corde solide à laquelle se rattachent les cordelettes appelées *mères*, qui se rejoignent au centre. Le bord du filet excède de 0m,30 à 0m,40 la partie plombée, mais ce bord est retroussé en dedans, et, comme il est soutenu par des lignes ou petites cordes, il forme autour de l'ouverture des bourses dans lesquelles s'engage le poisson. Au sommet du cône ou *culasse*, est attachée une longue corde. Quelquefois, la plombée se place à l'extrême bord du filet. Les *mères* sont attachées directement à la corde de jet et non plus au centre du filet, et passent à travers une ouverture pratiquée en cette partie. Dans ces conditions, le filet tout entier forme poche. On a aussi supprimé les *mères* dans certains éperviers.

Epervier.

On lance l'épervier soit du rivage, soit, au large, du bord d'un bateau. Le pêcheur tient d'une main la culasse, de l'autre il saisit le bord à 0m,30 au-dessus de la corde plombée, et il ramène sur son épaule la partie intermédiaire; il imprime alors à son corps un mouvement d'oscillation et lance le filet de toute sa force pour le déployer en nappe à la surface de l'eau. Après l'enfoncement, le pêcheur tire sur la corde, non pas directement, mais en faisant alternativement un pas à droite et un à gauche, afin que les plombs, en se rapprochant, forment l'ouverture du filet; puis il le ramène vivement à bord.

ÉPERVIÈRE (de *épervier*, parce que les anciens supposaient que l'épervier s'éclaircissait la vue avec la tige de ces plantes) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées.

— Encycl. Les *épervières* sont des liguliflores herbacées et vivaces, à poils étoilés ou laineux, dont les fleurs, généralement jaunes, sont groupées dans un involucre à bractées imbriquées; le fruit est surmonté d'une aigrette d'un blanc sale. Les espèces, très difficiles à limiter, sont au nombre d'environ deux cents, répandues dans toutes les parties du monde. La piloselle (*hieracium pilosella*), vulgairement oreille-de-souris (à cause de ses feuilles velues), se multiplie par stolons, à la façon du fraisier; la mastication de sa racine provoque la salivation et apaise la soif. L'éperviere des murs (*hieracium murorum*), à tige rameuse, haute de 50 centimètres, était préconisée jadis contre les affections des poumons (pulmonaire des Français), et considérée aussi comme résolutive et vulnéraire. L'éperviere orangée (*hieracium aurantiacum*), des Alpes, à fleurs orangées, presque pourpres, est cultivée dans les jardins.

Epervière : *a*, fleuron grossi.

ÉPERVIN n. m. Art vétér. V. ÉPARVIN.

ÉPESSES (Les), comm. de la Vendée, arrond. et à 45 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur un des affluents de la Sèvre Nantaise; 2.013 hab. Fabriques de toiles, tissage de flanelles, filature de laine. Ruines du château de Puy-du-Fou.

ÉPEULER (du préf. priv. *é*, et de *poil*) v. a. Techn. Retirer avec une pince, dans la fabrication du point d'Alençon, les fils qui traversent le parchemin.

ÉPEULEUSE n. f. Ouvrière qui épeule les dentelles.

ÉPEUILLAGE n. m. Techn. Syn. de ÉPAILLAGE.

ÉPEURÉ, ÉE adj. Effrayé, saisi de peur.

ÉPEXÉGÈSE n. f. Gramm. Syn. de APPOSITION.

EPFIG, comm. d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), arr. de Schlestadt, cant. de Barr; 2.500 hab. Tuilerie. Eglise antérieure au XVIe siècle.

ÉPHA ou **ÉPHI** n. m. Métrol. Mesure de capacité usitée chez les Hébreux et chez les Egyptiens, pour les grains, et valant primitivement environ 18 litres; plus tard, sous les Ptolémées, 35 litres environ.

ÉPHAPTIDE (du gr. *éphaptis, idos*; de *épi*, sur, et *aptein*, nouer) n. f. Antiq. gr. Manteau de soldat. ‖ Manteau de femme.

Ephaptide (d'après une peinture de vase).

ÉPHÉBARQUE (*bark'* — gr. *éphébarkhos*; de *éphébos*, éphèbe, et *arkhos*, commandant) n. m. Antiq. gr. Chef des éphèbes, titre porté dans plusieurs colleges éphébiques par un personnage qui était probablement lui-même un éphèbe, élu de ses camarades.

ÉPHÈBE (gr. *éphébos*; de *épi*, sur, et *ébé*, jeunesse) n. m. Antiq. gr. Jeune homme arrivé à l'âge de la puberté; adolescent de seize à vingt ans. ‖ Membre du collège officiel des éphèbes, qui, à Athènes et dans beaucoup d'autres Etats grecs, comprenait tous les jeunes citoyens de dix-huit à vingt ans, soumis alors à une éducation militaire. ‖ Plus tard, sous l'empire romain, Membre d'une éphébie, sorte de collège libre d'un caractère aristocratique.

ÉPHÈBE ou **EPHEBUS** (*é-fé-buss*) n. m. Genre d'insectes coleoptères claviccornes, famille des endomychidés, comprenant de petites formes rousses ou rougeâtres, pubescentes, dont on connaît sept espèces, propres à l'Amérique tropicale. (Tels sont les *ephebus cardinalis*, de Colombie, et *hirtulus*, du Brésil.)

ÉPHÈBE n. m. Bot. Genre de collémacées, comprenant des lichens à thalle noirâtre rameux. (On en connaît trois espèces, répandues en Europe.)

ÉPHÉBEION ou **EPHEBEUM** (*é-fé-bé-om'* — gr. *éphébeion*; de *éphébos*, éphèbe) n. m. Antiq. Salle d'exercices pour les éphèbes, dans les palestres et les gymnases. ‖ On écrit aussi ÉPHÉBEON.

ÉPHÉBICON (gr. *éphébikon*; de *éphébos*, éphèbe) n. m. Antiq. gr. Partie du théâtre que l'on réservait aux éphèbes, pour les représentations.

ÉPHÉBIE (*bi* — du gr. *éphébeia*, même sens) n. f. Antiq. gr. Noviciat militaire auquel étaient soumis les jeunes citoyens, dans la plupart des Etats grecs.

— Encycl. Au sens le plus général du mot, l'*éphébie* était simplement l'âge de la puberté, à partir de quinze ou seize ans. Mais de cette éphébie naturelle il faut distinguer l'éphébie légale. L'éphébie existait à Athènes dès le Ve s. avant notre ère, peut-être plus anciennement. Jusqu'au temps d'Alexandre, c'était un véritable noviciat militaire, auquel étaient soumis obligatoirement, entre dix-huit et vingt ans, tous les jeunes citoyens des trois premières classes politiques. L'inscription sur les registres éphébiques était précédée d'une double *dokimasie* ou enquête, faite par l'assemblée du dème et par le sénat des Cinq-Cents. Ensuite, les éphèbes, conduits dans le sanctuaire d'Aglaure, prêtaient le serment civique, recevaient leurs armes, et l'éducation militaire commençait. Sous la haute

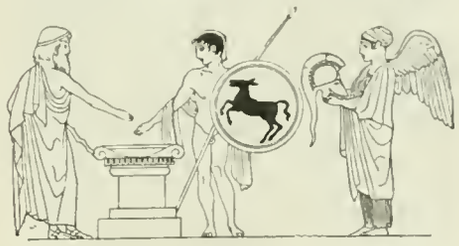
Serment d'un éphèbe athénien (peinture de vase).

surveillance des stratèges, cette éducation était dirigée par les dix *sophronistes*, élus par le peuple, un par tribu; plus tard, par un *cosmète*, nommé pour un an, et chef suprême de l'éphébie. Aux exercices proprement dits présidaient deux *pédotribes*, désignés, eux aussi, par le peuple, et assistés de maîtres spéciaux. Les éphèbes passaient à Athènes la première année de leur noviciat; ils participaient officiellement à diverses grandes fêtes, sans parler de certaines fêtes particulières à leur collège ou à une partie d'entre eux, car ils formaient divers groupes, étaient divisés non seulement en cavaliers et en fantassins, mais en bataillons et en compagnies, et appartenaient à certaines associations. Pendant leur seconde année de stage, on les envoyait tenir garnison dans les forteresses de la frontière, et, sous le nom de *péripoloi*, ils parcouraient le pays et faisaient un service de gendarmerie. En temps de guerre, ils restaient généralement en Attique, pour défendre le territoire; mais, en cas de besoin, ils pouvaient être envoyés au dehors. Telle était l'éphébie primitive. Cette institution, toute militaire, commença à s'altérer vers la fin du IVe siècle avant J.-C. D'abord, l'éphébie cessa d'être obligatoire; puis elle cessa d'être exclusivement nationale : aux jeunes citoyens l'on adjoignit des étrangers. Le stage ne dura plus qu'un an. Aux exercices militaires on ajouta des études littéraires, et même musicales. En même temps, se développait la part des fêtes, des jeux, des concours. Le collège éphébique n'était plus, au temps de l'empire romain, qu'une association de jeunes gens riches, réunis pour une éducation de luxe, sous la surveillance de l'Etat. Il n'en resta pas moins prospère jusqu'au IIIe siècle de notre ère. La même évolution s'est produite, sans doute, dans les autres pays grecs.

ÉPHÉBIES (*bi* — gr. *éphébeia*; de *éphébos*, éphèbe) n. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait dans les familles riches ou bourgeoises, à l'occasion de la majorité des garçons et de leur inscription au collège éphébique.

ÉPHÉBIQUE (*bik'*) adj. Qui se rapporte à l'éphébie ou aux éphèbes.

EPHEBOPUS (*é-fé, puss*) n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des avicularidés, comprenant une grande mygale grise, longue de 6 centimètres, dont on ignore la patrie. (On n'en connaît qu'un seul exemplaire [*ephebopus marinus*], conservé au Muséum de Paris.)

ÉPHECTIQUE (*fèk'-tik'* — du gr. *éphektikos*, qui suspend son jugement) adj. Désignation de certains disciples de Pyrrhon, le fondateur du scepticisme grec. (On les distinguait ainsi des autres philosophes sceptiques, zététiques ou aporétiques. Le philosophe éphectique était parvenu au moment où le *chercheur* qui n'a pas trouvé est comme *en suspens*.)

ÉPHÉDRACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à un éphédre.

— n. f. pl. Groupe de conifères gnétacées, ayant pour type le genre *éphédre*. — *Une* ÉPHÉDRACÉE.

ÉPHÉDRE du gr. *éphédras*, même sens) n. m. Antiq. gr. Athlète tenu en réserve pour combattre le vainqueur.

ÉPHÉDRE ou **EPHEDRA** (*é-fé*) n. m. Genre de conifères, de la famille des gnétacées.

— Encycl. Les *éphédres* sont des arbrisseaux rameux et verts, à port de prêles; chaque nœud porte deux petites feuilles opposées, concrescentes en une gaine à deux dents. Les fleurs sont dioïques, les mâles réunies en épis, les femelles isolées ou groupées par deux; les fruits sont baciformes. On connaît une vingtaine d'espèces, habitant les plages des régions tempérées, dont une seule en France, sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée (*ephedra distachya*); ses branches et ses fleurs étaient jadis employées comme astringentes; ses fruits, acidulés, sont comestibles (raisins de mer).

Ephèdre : *a*, fleur.

ÉPHÉDRINE n. f. Alcaloïde extrait de l'*ephedris vulgaris*, et dont le chlorhydrate est un bon mydriatique, peu usité cependant.

ÉPHÉDRISME (*drissm'* — du gr. *éphédrismos*; de *éphédros*, qui est posé sur) n. m. Antiq. gr. Nom d'un jeu.

— Encycl. A l'*éphédrisme*, les joueurs, avec des balles ou des pierres, visaient une pierre posée debout, que l'on cherchait à abattre. Le vaincu portait sur son dos le vainqueur, et, les yeux bandés, il devait le conduire au but fixé, qui était ordinairement la pierre visée. Ce jeu s'appelait, en Attique, l'*enkotylé*. Il est assez souvent représenté sur les peintures de vases et les terres cuites.

Ephédrisme. (Groupe de Tanagra)

EPHEDRITES (*é-fé, tèss*) n. m. Bot. foss. Nom donné à différents débris se rapportant plus ou moins vaguement à des rameaux ou à des fructifications d'éphédres vivants. (Ils se montrent depuis le terrain jurassique d'Etrochey.)

ÉPHÉLIDE (gr. *éphélis, idos*; de *épi*, sur, et *hélios*, soleil) n. f. Taches jaunâtres ou brunâtres se produisant à la surface de la peau; vulgairement *taches de rousseur*.

— Encycl. Les *éphélides* sont dues à une accumulation de pigment dans la région sous-épidermique, sous l'influence probablement des rayons chimiques, qu'ils appartiennent à la lumière solaire ou à toute autre source lumineuse; mais il ne faut pas confondre ces taches, régulières, lisses, complètement indolores, avec l'érythème solaire ou le psoriasis versicolor; elles ne desquament pas, d'ailleurs, et se montrent de préférence sur la face, le cou, le dos des mains, surtout chez les individus châtains à peau fine et les femmes. Elles apparaissent vers trois ou quatre ans et peuvent durer toute la vie; quelquefois, cependant, elles pâlissent et disparaissent avec l'âge. Le masque des femmes enceintes se rattache aux éphélides; on connaît aussi des éphélides syphilitiques et scorbutiques, mais ce sont des accidents dont la pathogénie est tout à fait différente.

Les taches de rousseur résistent à tout traitement. La formule de Hardy et celle de Neumann sont généralement impuissantes. Les éphélides, au reste, n'ont aucune influence sur l'état de santé ou de maladie.

EPHELOTA (*é-fé*) n. m. Genre d'infusoires, type de la famille des *éphélotidés*, comprenant des animaux marins, à la cuirasse membraneuse, munis de tentacules flexibles et rétractiles, fixés, solitaires, par un pédoncule rigide sur les sertulaires ou les algues. (Les *ephelota coronata* et *Trold*, des mers d'Europe, peuvent être pris comme exemple de ces animalcules microscopiques.)

ÉPHÉLOTIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires tentaculifères, caractérisés par leurs tentacules filiformes, préhensiles, et dont les genres les plus importants sont *ephelota* et *actinocynthus*. — *Un* ÉPHÉLOTIDÉ.

ÉPHÉMÈRE (gr. *éphémeros*; de *épi*, pendant, et *héméra*, jour) adj. Qui ne vit qu'un jour : *Insecte* ÉPHÉMÈRE.

— Par ext. Dont la durée est excessivement courte; momentané, passager : *Vie* ÉPHÉMÈRE. *Bonheur* ÉPHÉMÈRE.

— *Fièvre éphémère*, Fièvre causée généralement par un excès de fatigue ou par le refroidissement, et qui ne dure presque jamais plus de trente-six heures. ‖ On l'appelle aussi COURBATURE.

ÉPHÉMÈRE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Entom. Genre d'insectes, type de la famille des *éphémérides*, renfermant de petites formes à ailes très inégales, à long abdomen terminé par trois plus longs filaments. (Quelques-uns font ce mot du féminin.)

— n. f. Bot. Genre de plantes herbacées, recherchées comme plantes d'ornement. (Leur nom scientifique est *tradescantia*.)

— Encycl. Entom. Les *éphémères*, dont on connaît de nombreuses espèces, répandues surtout dans l'hémisphère nord, sont en général jaunâtres ou gris verdâtre. On peut en prendre comme type l'éphémère commun *ephemera vulgata*, long de 14 à 25 millimètres, sans compter les longs filaments; la larve vit dans des terriers creusés dans la vase des ruisseaux.

— Bot. L'*éphémère de Virginie* est originaire des Etats-Unis et de l'Amérique centrale; elle est répandue dans les jardins d'Europe; c'est une charmante plante, dont les fleurs, bleues dans le type, blanches ou roses dans les variétés obtenues par la culture, ne durent guère qu'un jour, mais se succèdent pendant presque toute la belle saison.

Ephémère (entom.)

ÉPHÉMÈREMENT adv. D'une manière éphémère, passagère.

ÉPHÉMÉREUTE du gr. *épi*, sur, et *héméra*, jour) n. m. Antiq. hébr. Prêtre présidant à son tour, un jour durant, l'assemblée des thérapeutes.

ÉPHÉMÉRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères pseudonévroptères, comprenant les *éphémères*, *palingénies*, *bœtis*, *chloëons* et autres genres dont l'existence larvaire se passe dans l'eau. — *Un* ÉPHÉMÉRIDÉ.

— Encycl. Les insectes parfaits ne vivent que quelques jours et volent en grandes troupes au-dessus des rivières, puis meurent après avoir pondu. Les métamorphoses, compliquées, demandent jusqu'à trois années pour mener les larves jusqu'à l'état adulte. Répandus sur tout le globe, les *éphémérides* existaient déjà à l'époque carbonifère.

ÉPHÉMÉRIDE (lat. *ephemeris*; du gr. *éphémeris, idos*) n. autref. masc., fém. depuis 1835. Ouvrage astronomique

[illegible] par [illegible] les faits astronomiques qui [illegible] certain intervalle de temps, [illegible] le lieu de chaque planète dans [illegible]. Par est. Ouvrage qui énumère les événements [illegible] jour par jour dans l'année. Livre indiquant [illegible] arrivés le même jour de l'année, à différ[illegible] dans le langage courant, on donne même [illegible] à [illegible] à effeuiller, parce qu'ils portent [illegible] sur chaque feuillet. Notes sur les événements du jour, les années précédentes et [illegible] dans les publications périodiques.

— Encycl. Astron. On conçoit qu'il soit possible, avec des observations [illegible] et surtout des observations méridiennes répétées pendant un long intervalle de temps, [illegible] une liste d'étoiles, dites *fondamentales*, dont les [illegible], leur maison et ascension droite, soient déterminées avec une très grande précision. On établit ainsi une [illegible], comme celles publiées chez les plus grands peuples, qui donne [illegible] la longitude, la divième [illegible] et l'ascension droite au centième de [illegible]. Plusieurs [illegible] à l'avance environ, ces [illegible] précieux secours pour le savant et [illegible] les coordonnées [illegible] et des [illegible] pour les divers jours [illegible] les levers et couchers des astres les plus importants, la [illegible] des phénomènes célestes principaux : [illegible] et, en général, les données nécessaires [illegible], de corrections, etc.) pour [illegible] rapidement les divers phénomènes de [illegible].

Les premières et les plus célèbres éphémérides sont : *Ephemeridum* [illegible] *ter*, de Jean Muller Nuremberg, 1475 ; *Ephemeridum* [illegible] *et Vitæ de Jupiter*, de Jean-Dominique Cassini (1668) ; *Ephémérides géographiques*, du général baron de Zach (1798, continuées jusqu'à nos jours, *Ephémérides*, du P. Hell Vienne, 1757 ; *Ephémérides* de Milan (1775), de Berlin (1776), etc. La *Connaissance des temps*, entreprise, en 1679, en France, par l'ancienne Académie, n'a pas subi l'interruption : commencée par Picard, ce travail fut continué, de 1681 à 1701, par Lefèvre ; de 1702 à 1729, par Lieutaud, aidé, de 1704 à 1711, par Desplaces, Bossée et Ch. Desturges, de 1730 à 1733, par Golin, puis par Maraldi, Lalande, Mechain, Delambre, Bouvard, Lagrange, Biot, Arago, Laugier, Delaunay, pour ne citer que les plus célèbres. Aujourd'hui, l'on peut dire que la *Connaissance des temps* a devié de son but primitif : c'est un volume qui renferme sans doute des données très intéressantes de haute précision, mais il eût peut-être été préférable, selon le vœu de Leverrier, de la restreindre plus particulièrement à l'usage des navigateurs et de disposer ses éléments d'une façon essentiellement *pratique*.

— Hist. Dans l'antiquité, on rédigeait des sortes de journaux où les événements étaient notés au jour le jour. C'étaient soit des journaux privés, soit des journaux publics et officiels. Alexandre le Grand, notamment, avait fait rédiger une *éphémérude* très détaillée. Quand la civilisation chrétienne succéda à la civilisation antique, l'usage des éphémérides se conserva dans les familles chrétiennes. Le père de famille y notait à leur date les principaux événements intéressant le sort et l'histoire de la famille : naissances, mariages, décès, acquisitions de propriétés. On en vint à mêler à ces dates des résumés des dépenses faites pour la famille, puis des indications et la date de faits intéressant les parents, les amis, la ville même et le pays. A ces indications sont mêlées fréquemment des observations morales, des anecdotes. Ainsi transformées, les éphémérides ont changé de nom et sont devenues ce que les historiens appellent les *livres de raison*, sources très précieuses pour l'histoire des mœurs de nos ancêtres et dont un grand nombre ont été publiées.

ÉPHÉMÉRIE (*ri* — gr. *éphémèria*, fonction de chaque jour) n. f. Une des classes dont se composait l'assemblée des prêtres juifs, et qui faisaient alternativement, durant une semaine entière, le service du temple.

EPHEMERIS (*é-fé, rist* — mot lat. formé du gr. *éphémèris, idos*, même sens) n. f. Antiq. Journal ou registre quotidien ; surtout, livre de comptes. Mémoires historiques ou militaires, souvent rédigés au jour le jour par un secrétaire des princes, comme les *éphémérides* d'Alexandre le Grand ou de nombreux empereurs romains. Sorte d'almanachs, contenant des conseils pratiques pour la culture aux diverses époques de l'année, et des pronostics sur le temps.

ÉPHÉMÉROPYRE (du gr. *éphémèros*, quotidien, et *pùr*, fièvre) n. f. Pathol. Fièvre quotidienne.

ÉPHÈSE (en lat. *Ephesus*), ville de l'Asie Mineure, sur les côtes de l'Ionie, à 60 kilomètres S.-S.-E. de Smyrne. Elle fut un port extrêmement important sur l'Archipel, et ses vaisseaux sillonnaient toutes les mers. Elle devait sa prospérité au temple de Diane, qui fut élevé en l'an 620 av. J.-C., et où [illegible] venait en pèlerinage de tous les points de l'Asie Mineure et de la Grèce continentale. D'une architecture [illegible] et d'une grandeur [illegible], il avait soutenu par [illegible] deux colonnes. Ar[illegible] avait [illegible] la statue en or de Diane Artémis [illegible] Mais [illegible] qui en avait conçu le plan et dirigé la construction. Les prêtres, astrologues et [illegible] observaient les [illegible] dernières [illegible] pénétrer dans le sanctuaire. Il fut incendié en [illegible] avant notre ère, par Erostrate, et rebâti sur le même modèle. Les Scythes le pillèrent en 262 et le détruisirent de fond en comble et définitivement. Au [illegible] siècle après J.-C., saint Paul prêcha le christianisme dans la ville, et une de ses épîtres est adressée aux chrétiens d'Éphèse. L'apôtre saint Jean y résida. Pendant les premiers siècles du christianisme, la ville d'Éphèse fut le siège de nombreux conciles. Aujourd'hui, Éphèse est une petite ville de 7 000 âmes, faisant partie du sandjack de Smyrne, en Turquie d'Asie. De l'antique cité il reste un énorme amas de ruines, d'une vaste étendue, parmi lesquelles on peut encore distinguer les murailles du Lysimaque, la prison où fut jeté saint Paul, le théâtre creusé sous le mont Pion.

Monnaie d'Éphèse. Marc-Aurèle et Lucius Verus [illegible] sur l'autel de Diane.

Éphèse (CONCILES DE) : 1° *Concile d'Éphèse* (431), troisième œcuménique. L'Église d'Orient était profondément troublée d'une part Nestorius, patriarche de Constantinople, osait que la sainte Vierge ne devait pas être appelée mère de Dieu (Θεοτόκος), mais seulement mère du Christ (Χριστοτόκος), parce que, le Verbe divin étant distinct du Christ auquel il s'était uni, il y avait en Jésus-Christ deux personnes : l'une divine, l'autre humaine ; d'autre part, saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, soutenu par le pape saint Célestin Ier, défendait énergiquement la doctrine catholique traditionnelle.

L'empereur Théodose II convoqua à Éphèse un concile qui s'ouvrit le 22 juin 431. Saint Cyrille, qui présidait, donna lecture d'une lettre dogmatique du pape Célestin et proposa une série d'anathèmes qui furent adoptés par la majorité des Pères : l'unité de la personne de Jésus-Christ y était clairement définie et la sainte Vierge proclamée mère de Dieu. Nestorius avait refusé de comparaître, bien que présent à Éphèse ; il fut condamné et déposé. Aidé de Jean, patriarche d'Antioche, et du comte Candidien, envoyé par l'empereur, il réunit, à Éphèse même, un synode composé de quelques évêques. Mais l'arrivée des légats du pape le réduisit à l'impuissance. Ils confirmèrent tout ce qui avait été fait sous l'inspiration de saint Cyrille, et, après de longues hésitations, Théodose II lui-même finit par sanctionner les actes du concile.

2° *Synode cutychéen d'Éphèse*. Ce synode, connu sous le nom de *Brigandage d'Éphèse*, fut une assemblée d'évêques, favorables à l'hérésie d'Eutychès, que Dioscore, patriarche d'Alexandrie, réunit à Éphèse le 8 août 449. On y condamna la doctrine catholique sur la distinction en Jésus-Christ des deux natures, divine et humaine, que le pape saint Léon avait définie dans une lettre à Flavien, patriarche de Constantinople. Les légats du pape, maltraités par les satellites de Dioscore, prirent la fuite. Flavien mourut en prison. Théodose II approuva les actes de l'assemblée, et l'Orient fut en proie, pendant plusieurs années, aux troubles les plus violents. La paix ne fut rétablie que par le concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, qui se réunit en 451, sous le règne de Pulchérie et de Marcien.

ÉPHÉSIAQUE (*zi-ak'*) adj. Géogr. Qui appartient à la ville d'Éphèse ou à ses habitants.

ÉPHÉSIAQUES (*zi-ak'*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait chaque année à Éphèse, en l'honneur d'Artémis.

— Encycl. Les *éphésiaques* ou *éphésies* étaient la fête d'Artémis, la grande déesse d'Éphèse. Elles avaient lieu dans le mois qui portait le nom de la déesse, le mois *artémision*. Elles ressemblaient aux grandes panégyries de la Grèce continentale. Elles comprenaient des sacrifices, une procession solennelle, qui fut un jour représentée par le pinceau d'Apelle, enfin des jeux gymniques et des concours littéraires. Les éphésiaques étaient, en même temps, la fête nationale des Ioniens d'Asie, qui s'y rendaient en foule. Après les cérémonies et les jeux, des arbitres jugeaient les contestations entre les cités ; et souvent, les députés des villes confédérées arrêtaient des mesures communes, surtout contre les barbares de l'intérieur.

Éphésiaques (LES), roman grec, par Xénophon d'Éphèse (IIIe s. de notre ère). — Le titre complet de cet ouvrage, qui compte cinq livres, est : *Récits éphésiens relatifs à Antheia et à Habrocomès*. L'auteur raconte les amours et les malheurs d'Habrocomès d'Éphèse et de sa jeune femme Antheia, qui sont enlevés par des pirates, peu de temps après leur mariage. Séparés l'un de l'autre, Habrocomès et Antheia ont mille aventures, pour la plupart fort invraisemblables, qui les conduisent en Phénicie, en Syrie, en Cilicie, en Égypte. Après tant de malheurs, les deux jeunes gens se retrouvent en Italie, et vivent heureux. On reconnaît dans ce roman toutes les conventions de la sophistique, mais avec d'intéressants détails de mœurs. Le récit est rapide, mais sec, et la langue souvent incorrecte. Xénophon d'Éphèse semble avoir imité les *Babyloniques* de Jamblichos ; lui-même a été imité par Héliodore, Chariton et Aristénète.

ÉPHÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*), personne née à Éphèse, ou qui habitait cette ville. — *Les* ÉPHÉSIENS.

— Mythol. gr. Surnom d'Artémis, la grande déesse d'Éphèse.

— Adjectiv. Qui appartient à Éphèse ou à ses habitants : *Mœurs* ÉPHÉSIENNES.

— Antiq. gr. *Lettres éphésiennes*. Nom donné à divers recueils de formules magiques. On les appelait ainsi, dit-on, parce que les premières formules de ce genre avaient été gravées sur le piédestal de la statue d'Artémis, à Éphèse. Ces *Lettres éphésiennes* ont joué un rôle important dans l'histoire de la sorcellerie antique.

Éphésiens (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX). V. ÉPÎTRE.

ÉPHÉSIES n. f. pl. Antiq. gr. V. ÉPHÉSIAQUES.

ÉPHÉSITE n. f. Silicate hydraté d'alumine naturel et de chaux, appartenant à la famille des micas et au genre margarite. Variété de margarite proprement dite.

EPHESTIA (*é-fé-sti*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des phycidés, comprenant des pyrales à antennes fines, à trompe longue, dont les chenilles vivent dans les fruits secs ou dans les produits alimentaires. Syn. PHYCIS.

Ephestia.

— Encycl. Plusieurs espèces d'*ephestia* vivent dans les maisons : l'*ephestia intermediella* attaque le biscuit de mer, l'*ephestia ficella*, les figues sèches. Les papillons sont grisâtre. L'*ephestia kuhniella*, importée d'Amérique en Europe, a causé, depuis 1879, bien des dégâts dans les greniers à farine.

ÉPHESTIEN, ENNE (*fé-sti in, èn'* — gr. *éphestios* ; de *éphestia*, foyer) adj. Mythol. gr. Qui préside au foyer : *Dieux* ÉPHESTIENS. Surnom de Zeus, dieu du foyer.

ÉPHESTION. biogr. V. HÉPHESTION.

ÉPHESTRIDE (*fé-strid'* — gr. *éphestris, idos*, même sens) n. f. Antiq. gr. Vêtement de dessus, analogue à la chlamyde, qui s'attachait sur l'épaule avec une agrafe. ‖ Casaque de soldat. ‖ Manteau du philosophe. ‖ Manteau de femme. ‖ Couverture de cheval.

ÉPHESTRIES (*fé-stri'* — gr. *éphestria* ; de *éphestris*, éphestride) n. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée à Thèbes, ainsi appelée parce qu'on y revêtait la statue de Tirésias tantôt d'un habit d'homme, tantôt d'un habit de femme.

ÉPHÈTE (du gr. *éphétès*, même sens) n. m. Antiq. gr. Membre du tribunal criminel des éphètes, à Athènes.

— Encycl. Le tribunal des *éphètes*, à Athènes, était antérieur à la constitution de Dracon, et il se recrutait parmi les nobles. Il perdit beaucoup de son importance à partir des réformes de Solon ; et, plus tard, les chefs du parti démocratique lui enlevèrent encore une partie de ses attributions. Au Ve siècle, il ne jugeait plus que des cas assez particuliers. Il se composait de cinquante et un juges, qui siégeaient, suivant les circonstances, dans quatre endroits différents. Au Palladion, il jugeait les homicides involontaires, les meurtres d'étrangers ou d'esclaves ; au Delphinion, les meurtriers qui invoquaient une excuse légale ; au Prytanéion, par contumace, les meurtriers inconnus, et aussi les animaux ou les objets inanimés qui avaient causé mort d'homme ; au port de Phréattys, près du Pirée, les exilés accusés de meurtre, qui comparaissaient en barque. Au IVe siècle, les éphètes avaient encore été dépouillés au profit des héliastes. Ils ne conservaient que les affaires qui relevaient du Prytanéion et de Phréattys. C'est son caractère aristocratique et religieux qui explique cette déchéance progressive du tribunal des éphètes.

ÉPHI n. m. Métrol. V. ÉPHA.

ÉPHIALTE (du gr. *éphialtès* ; de *épi*, sur, et *allomai*, je saute) n. m. Cauchemar ; démon incube.

ÉPHIALTE ou **EPHIALTES** (*é, tèss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des ichneumonidés, comprenant de grandes formes allongées, à très longue tarière en trois brins, et qui volent sur les troncs d'arbres, pour pondre, à travers l'écorce, dans les larves xylophages.

Ephialte (réd. d'un tiers).

— Encycl. Les *éphialtes* sont de grands ichneumons ordinairement noirs ; on en connaît d'assez nombreuses espèces, réparties sur le globe. En France, l'*ephialtes tuberculatus*, brun, se rend utile en détruisant les larves d'un longicorne nuisible aux peupliers, la *saperda* ou *compsidia populnea*.

ÉPHIALTE, traître qui guida les Perses aux Thermopyles. Il leur indiqua un sentier qui leur permit de tourner la position de Léonidas et de ses compagnons. Plus tard, les amphictyons mirent sa tête à prix, et il fut tué par un certain Athénade.

ÉPHIALTE, homme d'État et orateur athénien, né vers 500 av. J.-C., mort en 457. Il était ami de Périclès, et fut avant lui le chef du parti démocratique. Il combattit Cimon, quand celui-ci proposa de secourir les Spartiates, lors d'une révolte des ilotes. Il fit voter diverses réformes démocratiques, notamment la loi qui ruina le pouvoir politique de l'Aréopage (en 460). L'oligarchie se vengea en faisant assassiner le réformateur par Aristodicos de Tanagra. Les historiens vantent l'intégrité d'Ephialte, son désintéressement et l'élévation de son caractère.

ÉPHIALTE, orateur athénien du IVe siècle avant notre ère. Il combattit le parti macédonien, et fut l'un des hommes d'État qu'Alexandre voulut un instant se faire livrer après la prise de Thèbes. Il passa en Asie Mineure, et périt en défendant Halicarnasse.

ÉPHIALTES ou **EPHIALTOS**. Myth. gr. Nom d'un géant, fils de Poseidon et d'Iphimédie. — Un des fils d'Aloée.

ÉPHIDROSE (du gr. *épi*, sur, et *idrôs*, sueur) n. f. Augmentation de la sécrétion sudorale des paupières et, plus généralement, sueur critique, anormale, excessive.

— Encycl. L'*éphidrose* coïncide généralement avec des sueurs abondantes, indépendantes de toute lésion ; elle peut être spontanée, ou bien provoquée par une cause extérieure : émotion vive, repas copieux, etc., et reparaître périodiquement ou non. Son traitement comporte l'hydrothérapie froide et quelques médicaments : acétate de plomb, opium, teinture de scille ou d'aconit, etc.

ÉPHIPPARCHIE (*chi* — du gr. *épi*, sur, *hippos*, cheval, et *archia*, commandement) n. f. Antiq. gr. Corps de cavalerie, comprenant deux hipparchies, environ mille cavaliers.

ÉPHIPPARQUE (*park'*) n. m. Antiq. gr. Commandant d'une éphipparchie ou double hipparchie.

ÉPHIPPE ou **EPHIPPUS** (*é, puss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des squamipennes, comprenant des formes voisines des chétodons, remarquables par leur profil taillé d'une façon abrupte, à peine convexe, et par leur opercule muni d'une large dent. (Les éphippes, vulgairement appelés *cavaliers*, habitent les mers chaudes du globe. Tel est l'*ephippus gigas* ou poisson-lune des Antilles, atteignant 70 centimètres de long.)

Ephippe.

EPHIPPIANDRE n. f. Genre de monimiacées-hortomées, très voisin des *mollinedia*. La seule espèce connue est un arbuste de Madagascar, à fleurs monoïques.)

ÉPHIPPIE (*pî*) ou **EPHIPPIUM** (*é, pi-om'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des stratyomiidés, comprenant de belles mouches à large ventre plat, à corselet arrondi, recouvert d'une fourrure serrée, rousse ou grise. (Les éphippies, dont on connaît quelques espèces d'Europe et d'Asie, vivent sur les vieux arbres; ils sont généralement rares. Tels sont l'*ephippium thoracicum*, de France; l'*ephippium angustum* de Java; etc.)

Ephippie (gr. d'un tiers).

ÉPHIPPIGÈRE (*jèr'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant des sauterelles de formes lourdes, à ailes réduites, les supérieures soudées en une écaille courte, relevée comme une selle. (On les appelle aussi PORTE-SELLE.)

Ephippigère de la vigne (réd. d'un tiers).

— ENCYCL. Les *éphippigères* sont d'assez grande taille et fréquentent les coteaux secs, les vignobles, etc. On en connaît d'assez nombreuses espèces, répandues surtout dans la région circaméditerranéenne. Commun dans les vignobles du Languedoc, l'éphippigère de Béziers (*ephippiger Bitterensis*) est très vorace et cause souvent de sérieux dommages en entamant les grains de raisin, dont il mange la pulpe. On le détruit en le faisant chasser par des bandes de dindons qui en sont très friands. La seule espèce que l'on rencontre dans les vignobles de la Bourgogne et de l'Ouest est l'*ephippiger vitium*.

ÉPHIPPION (mot gr. qui signif. *selle*; de *épi*, sur, et *hippos*, cheval) n. m. Portion de l'os sphénoïde, appelée aussi *selle turcique*.

ÉPHIPPIORHYNQUE (*rink'*) ou **EPHIPPIORHYNCHUS** (*é, kuss*) n. m. Sous-genre de jabirus (oiseaux échassiers du genre *mycteria*), dont l'espèce type est le jabiru du Sénégal (*ephippiorhynchus Senegalensis*), grand oiseau noir et blanc, avec le bec rouge transversalement marqué de noir, répandu dans toutes les régions chaudes de l'Afrique.

Ephippiorhynque.

EPHIPPIUS (*é, pi-uss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des attidés, comprenant de petites formes trapues. (L'espèce type du genre est l'*ephippius Urvillei*, brun foncé, taché de noir, avec l'abdomen et les pattes grisâtres.)

ÉPHIPPOS, historien grec, né à Olynthe (IVe s. av. J.-C.). Il remplit des fonctions administratives à Péluse, en Egypte. Il avait écrit un ouvrage intitulé : *Sur la mort et la sépulture d'Alexandre et d'Héphestion*. Il n'en reste que des fragments. — EPHIPPOS, historien, disciple d'Isocrate, qui avait écrit : *Histoire depuis la ruine de Troie jusqu'au règne de Philippe de Macédoine; Traité des biens et des maux; Des choses les plus merveilleuses des différents pays*. (Ces ouvrages sont perdus.)

ÉPHIPPOS, poète comique grec, né à Athènes (IVe s. av. J.-C.). On ne connaît que les titres de quelques-unes de ses pièces : *Busiris, les Gorgones, Artémis, les Naufragés, Géryon, Circé, Sapho*, etc. Plusieurs de ces pièces étaient sans doute des parodies. Ephippos appartenait à la comédie moyenne. Nous avons de lui quelques fragments.

ÉPHISTÈME (*stèm'*) ou **EPHISTEMUS** (*é, sté-muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des cryptophagidés, tribu des atomariinés, comprenant de petites formes ovalaires ou globuleuses, très convexes, brunes ou rousses, qui vivent dans les fumiers et les détritus. (On connaît cinq ou six espèces d'éphistèmes, réparties sur l'hémisphère boréal. La plus commune est l'*ephistemus dimidiatus*, brun, avec les élytres roussâtres dans leur seconde moitié.)

ÉPHOD (*fod'* — de l'hébr. *aphad*, revêtir, habiller) n. m. Antiq. hébr. Espèce de tunique que portait le grand prêtre des Juifs, dans les grandes cérémonies religieuses.

Ephod.

— ENCYCL. L'*éphod* était une sorte de tunique, s'arrêtant aux genoux par devant et descendant par derrière jusqu'aux talons. Il y avait plusieurs sortes d'éphods. Celui qui était réservé au grand prêtre était d'une étoffe de lin, teinte de diverses couleurs et ornée de broderies d'or : deux pierres précieuses, enchâssées dans l'or, le fermaient sur les deux épaules. Le grand prêtre ne pouvait exercer aucune de ses fonctions sans en être revêtu. Les simples prêtres portaient un éphod de lin, sans aucun ornement. D'après le récit du *Livre des Juges*, Gédéon fit faire, avec les dépouilles des Madianites, un riche éphod qui « devint aux Israëlites une occasion de tomber dans la prostitution et l'idolâtrie », sans doute parce qu'il fut employé au culte des faux dieux. David revêtit l'éphod pour accompagner l'arche.

ÉPHODE (gr. *éphodos*; de *épi*, sur, et *odos*, voie) n. f. Rhétor. Syn. du mot INSINUATION.

ÉPHORAT (*ra*) n. m. Antiq. gr. Charge, dignité d'éphore, à Sparte.

— ENCYCL. L'*éphorat*, institué suivant les uns par Lycurgue, suivant d'autres par le roi Théopompe, joua un rôle de plus en plus prépondérant. Les éphores, qui paraissent avoir eu surtout, à l'origine, des fonctions judiciaires, finirent par devenir les vrais chefs du gouvernement. Ils étaient au nombre de cinq, élus tous les ans par le peuple, c'est-à-dire par la petite caste des Spartiates purs, qui composaient la cité légale. Leur surveillance s'étendait sur toute l'administration publique, et sur la vie privée des citoyens. Ils jugeaient les causes civiles, punissaient les fautes contre les lois et les mœurs, prenaient soin de l'éducation de la jeunesse, contraignaient les magistrats à rendre compte de leur administration, suspendaient ceux d'entre eux qui violaient les lois, et pouvaient les condamner à l'amende ou à la prison. Ils pouvaient traduire les rois en justice et les suspendre de leurs fonctions. Ils convoquaient l'assemblée générale, y recueillaient les suffrages, recevaient les ambassadeurs, levaient les troupes, expédiaient les ordres aux généraux, surveillaient leur conduite et pouvaient les rappeler, gardaient le trésor public, signaient les traités, réglaient les affaires intérieures des villes sujettes, etc. En raison même de cet incessant contrôle qu'ils exerçaient sur toutes les parties du gouvernement, les éphores eurent de fréquents conflits avec les rois. Ils firent périr Agis III. Plus tard, Cléomène III fit massacrer les éphores en charge et supprima l'éphorat, qui fut d'ailleurs rétabli en 221, après la chute de Cléomène.

— BIBLIOGR. : Dum, *Entstehung und Entwickelung des Spartanischen Ephorats* (Innspruck, 1878).

ÉPHORE (gr. *éphoros*; de *éphoraô*, je veille) n. m. Antiq. gr. Nom donné aux magistrats électifs établis à Sparte, pour contrebalancer l'autorité du roi et du sénat.

ÉPHORE, historien grec, né à Cymé, en Eolide, dans les premières années du IVe siècle avant notre ère, mort après 334. Il fut, avec Théopompe, un des élèves les plus distingués d'Isocrate, qui leur donna à tous deux le conseil d'abandonner l'éloquence pour l'histoire. Le même rhéteur, caractérisant l'esprit lourd d'Ephore, disait qu'il avait besoin de l'éperon, tandis que Théopompe avait besoin de la bride. Ephore s'essaya d'abord dans l'éloquence, mais sans succès. Il semble aussi avoir enseigné la rhétorique, et composé un traité *Sur le style*. Puis il se consacra entièrement aux études historiques. Il écrivit une *Histoire universelle*, en trente livres, depuis l'invasion dorienne jusqu'au siège de Périnthe par Philippe, en 340. D'après les fragments conservés et les témoignages anciens, Ephore paraît avoir été un historien consciencieux, mais d'esprit médiocre; un écrivain assez élégant, mais sans originalité. Il a été mis à contribution par Diodore et Strabon.

— BIBLIOGR. : Dressler, *dans Geschichtswerk des Ephorus nach seiner Fragmenten und seiner Benutzung durch Diodoros* (Bautzen, 1873).

ÉPHORIE n. f. Syn. de ÉPHORAT.

ÉPHORIQUE (*rik'*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport, qui appartient aux éphores, magistrats de Sparte.

ÉPHRA, ville de l'ancienne Palestine, demi-tribu occidentale de Manassé. Patrie de Gédéon, qui y fit mettre à mort les rois Horeb, Zeb, Zebu et Salmana.

ÉPHRAÏM, chaîne de montagnes qui va de la plaine d'Esdrelon jusqu'à Jérusalem, et dont les cimes principales sont les monts Hébal, Gharizim et Gelboé. — Ville voisine du désert de Juda, où Jésus se rendit après avoir ressuscité Lazare (S. Jean, XI, 54).

ÉPHRAÏM (signif., en hébr., *fructification*), second fils de Joseph et d'Aseneth, fille de Putiphar. [Jacob, en le bénissant, lui donna l'avantage sur Manassé, son frère aîné (*Gen.* XLVIII, 13-22).] — Nom de celle des douze tribus d'Israël dont le second fils de Joseph fut la souche. [Très nombreuse et très vaillante, cette tribu reçut en partage un territoire fertile, situé entre Benjamin et Dan, et s'étendant de la Méditerranée au Jourdain. Gardienne, au temps des Juges, du sanctuaire de Silo, elle lutta contre David, qui la vainquit. A l'époque du schisme de Jéroboam, elle fut la première à se séparer du royaume de Juda et renferma toujours la capitale du royaume d'Israël.]

ÉPHRAÏM de Nevers, capucin français du XVIIe siècle, né à Auxerre. Envoyé aux Indes, il s'attira l'animosité du clergé de Goa, qui le traduisit devant l'Inquisition, comme suspect d'hérésie (1618). Condamné sans avoir été entendu, le P. Ephraïm fut jeté en prison et ne dut sa délivrance qu'au roi de Golconde, qui vint assiéger Goa.

ÉPHRAÏMITE, membre de la tribu d'Ephraïm. — *Les* ÉPHRAÏMITES.

— Adjectiv. : *Le lévite* ÉPHRAÏMITE.

ÉPHRATA, nom primitif de *Bethléem*. V. ce mot.

ÉPHRATA, comm. des Etats-Unis (Pensylvanie, comté de Lancaster); 1.800 hab.

ÉPHREM (saint), père de l'Eglise et écrivain syriaque, né à Nisibis en Mésopotamie vers le commencement du IVe siècle, mort en 379. En 325, il assista au concile de Nicée, puis se retira à Edesse où il se livra à l'apostolat le plus actif, prêchant avec éloquence et écrivant contre les hérétiques. Il composa des *Commentaires sur l'Ecriture sainte*, des *Traités de théologie*, des *homélies*, des hymnes empreintes d'une poésie forte et pathétique. Ses ouvrages ont été réunis par G. Vossius avec traduction latine (1589-1597), et plus complètement par Assemanni (1732-1746). Une traduction des épîtres de saint Paul a été publiée en 1833. Quelques parties de ces œuvres ont été traduites en français. — Fête le 9 juillet.

ÉPHREM ou **EUPHRAIMIUS**, patriarche d'Antioche, né à Amida (Arménie) vers 460, mort en 545. Officier du palais impérial, son extrême charité le fit élire patriarche par les habitants d'Antioche. Sur la fin de sa vie, il condamna, sur l'ordre de Justinien, plusieurs décrets du concile de Chalcédoine, qu'il avait d'abord défendus.

ÉPHREM, chroniqueur byzantin de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe. Il est l'auteur d'une chronique versifiée racontant l'histoire des empereurs romains depuis Jules César jusqu'à la reprise de Constantinople par Michel Paléologue (1261); un catalogue des patriarches de Constantinople, depuis les origines jusqu'en 1313, fait suite à la chronique. L'œuvre a peu de valeur historique, l'auteur s'étant surtout préoccupé de la versification. Ephrem est publié dans la *Byzantine* de Bonn (1840).

ÉPHRON, ville de l'ancienne Palestine, demi-tribu orientale de Manassé, au N. du torrent de Jabok et près des frontières de la tribu de Gad. Judas Machabée la prit d'assaut.

ÉPHYDATIE. Myth. gr. Nymphe, qui devint amoureuse d'Hylas, favori d'Héraklès. Au moment où Hylas puisait de l'eau, elle le saisit et l'entraîna au fond de la source.

ÉPHYDRE (du gr. *éphudrion*, même sens : de *épi*, sur, et *hudôr*, eau) n. m. Antiq. gr. Récipient supérieur de la clepsydre.

ÉPHYDRE ou **EPHYDRA** (*é*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant de petites mouches à grosse tête, à yeux saillants, à corselet globuleux, à abdomen long et plat, et à vastes ailes. On connaît une vingtaine d'espèces d'éphydres, répandues en Europe; toutes sont brunes ou rousses et errent dans les marais.)

ÉPHYDRIADE (du gr. *éphudrias, ados*; de *épi*, sur, et *hudôr*, eau) n. f. Mythol. gr. Nymphe des eaux. ◆ On dit aussi ÉPHYDRIDE.

ÉPHYRE, nom primitif de Corinthe.

ÉPHYRE ou **EPHYRA** (*é* — nom mythol.) n. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *éphyrides*, dont les nombreuses espèces sont surtout répandues dans les régions tropicales. Quelques-unes, cependant, habitent les régions tempérées, comme l'*ephyra punctura*, commune dans les bois, et l'*ephyra pporaria*, qui abonde dans les bois de chênes et de bouleaux.

— Zool. Forme larvaire, commune à toutes les méduses discophores, présentant un disque aplati, divisé en huit paires de lobes marginaux, avec une cavité gastrique centrale, où aboutit un court pédoncule buccal.

ÉPHYRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères géométrines, comprenant des phalènes remarquables par leurs chrysalides couvertes de lignes en saillie, et tronquées carrément en avant. (Les genres principaux des éphyridés, qui comptent des représentants sur tout le globe, sont : *numia, cyphopteryx, ephyra, anisodes*, etc. — *Un* EPHYRIDÉ.

ÉPI (du lat. *spica*, proprem. « pointe ») n. m. Bot. Partie terminale de la tige du blé, et, en général, de toutes les graminées, portant, groupées autour d'un axe, les graines de la plante : *A l'époque où les céréales montrent leurs* ÉPIS, *elles ont généralement atteint la moitié de leur hauteur*. (M. de Dombasle.) ◆ Mode d'inflorescence composé de fleurs hermaphrodites, sessiles sur un axe commun : *Les scilles ont les fleurs en* ÉPIS. (C. d'Orbigny. *Epi simple*, Celui dont les fleurs sont attachées immédiatement sur l'axe. ◆ *Epi composé*, Celui qui est formé d'épillets attachés à l'axe commun. ◆ *Epi celtique*. Nom vulgaire de la valériane celtique. ◆ *Epi d'eau*. Nom vulgaire de quelques potamogétons. ◆ *Epi fleuri*, Nom vulgaire de l'épiaire germanique et de quelques espèces voisines, ainsi que de plusieurs ornithogales. ◆ *Epi de lait* ou *de la Vierge*, Nom vulgaire de l'ornithogale pyramidale. ◆ *Epi de nard*, Nom vulgaire du nard. ◆ *Epi du vent*, Nom vulgaire d'une espèce d'agrostide. ◆ *Epi sauvage*, Nom vulgaire de l'asaret d'Europe. ◆ *Epi trifolié*, Nom vulgaire d'une espèce de trèfle.

— Mèche de cheveux ou de poils qui poussent dans une direction contraire à celle des autres. ◆ Petite mèche isolée de poils ou de cheveux : *Les Tartares n'ont que peu de barbe, et elle est par petits* ÉPIS. (Buff.)

— Archit. hydraul. Ouvrage de maçonnerie, de charpente ou de fascines, qu'on établit au bord d'une rivière, et qui s'étend en long ou en biais, pour diriger le cours de l'eau. ◆ *Epi de bordage*, Celui qui suit la direction de l'eau.

— Blas. Meuble de l'écu, représentant un épi de blé, d'orge ou de maïs.

— Chir. Espèce de bandage dont les tours entre-croisés ressemblent quelque peu à un épi d'orge. ◆ On l'appelle aussi SPICA.

Epi (constr.). XVIe s.

— Constr. Crochet de fer que l'on place sur un mur d'appui, pour empêcher qu'on ne l'escalade. ◆ Assemblage de chevrons et de liens autour d'un poinçon qui couronne une tourelle, un moulin ou une autre construction du même genre. Ornement en métal ou en terre cuite, décorant la partie supérieure d'un poinçon de croupe ou de comble en pavillon. ◆ *Epis d'amortissement*, Les décorations dont on couronne les sommets de pignons. ◆ *Appareil en épi*, Disposition de briques ou de pierres, appliquée sur un mur vertical et affectant la forme de bâtons rompus.

— Géol. *Epi de blé*. Production fossile, regardée par les uns comme une tête d'encrine à panache, par les autres comme un épi de graminée.

— Mar. Petite jetée qui s'avance dans l'intérieur d'un port et sert à l'accostage des petits navires. ◆ *Epi du vent*, Expression employée souvent pour désigner le lit du vent.

— Joaill. *Epi de diamants*, Assemblage de diamants montés en forme d'épi.

— ENCYCL. Bot. L'*épi* est une inflorescence indéfinie, dérivée de la grappe, dans laquelle les pédoncules floraux sont si courts que les fleurs semblent insérées directement sur l'axe de l'inflorescence verveine); l'épi est *composé* lorsque les pédoncules primaires sont remplacés par des épis plus petits ou *épillets* (graminées).

Epi de blé.

ÉPI DE LA VIERGE, étoile de première grandeur, dans la constellation de la Vierge.

ÉPIAGE (*pi-aj'*) n. m. Agric. Apparition de l'épi, chez les céréales; époque de cette apparition.

— ENCYCL. Dès le printemps, l'*épi* et les feuilles sont formés dans la tige des céréales, mais l'apparition en est successive. La plante s'allonge et déploie ses feuilles l'une

a[illegible] l'autre. L'épi se montre en dernier lieu. Parvenu à [illegible] forme il [illegible]sse de s'élever et de croître; alors, sa p[illegible] supérieure se dessèche, et sa longueur est à j[illegible]. Mais, suivant de l'aspect, cette longueur [illegible] prix [illegible]ment de la richesse et des facultés [illegible] du sol, aussi que des circonstances mé[illegible].

ÉPIAIRE (*pi-è*) — du mot *épi*, à cause de l'aspect général de l'inflorescence du [illegible] tisane de plantes, de la famille des labiées.

— Encycl. Les *épiaires* ou *stachys* sont des herbes annuelles ou vivaces, ou des sous-arbrisseaux, à feuilles entières ou dentées, couvertes de longs poils blancs, qui dégagent, quand on les froisse, une odeur très forte et souvent désagréable; leurs fleurs sont réunies en faux verticilles. On en connaît plus de deux cents espèces, dispersées dans les régions tempérées. La partie piquante (*stachys sylvatica*), la betoine (*stachys betonica*), dont on fait aussi un genre spécial. Les usages médicaux des épiaires sont aujourd'hui abandonnés. Une espèce de la Chine et du Japon (*stachys affinis*) a été introduite en France (1882) par l'abbé Heux, il l'a cultivée à Crosne (Seine-et-Marne) pour ses rhizomes tuberculeux et alimentaires, qui figurent maintenant, sous le nom de *crosnes du Japon*, parmi les légumes les plus appréciés.

1 épiaire. *a*, fleur.

ÉPIALE (du gr. *épialos*, même sens) adj. f. S'est dit d'une espèce de fièvre, qu'on nomme plus communément FIÈVRE ALBIDE.

ÉPIALTE ou **ÉPIALTUS** (*é, tuss*) n. m. Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des majidés, renfermant de petites formes à région céphalique très saillante, à pinces faibles, à deuxième paire de pattes plus longue que les autres. L'espèce type de ces araignées de mer propres aux mers de l'Amérique méridionale est l'*epialtus bituberculatus*, d'un brun jaunâtre, propre au Chili.

ÉPIANGIOTIQUE (*ji-o-tik'* — du gr. *épi*, sur, et *aggeion*, vaisseau) adj. Bot. *Corps épiangiotiques*, Rayons médullaires qui ne se dissolvent pas dans l'acide sulfurique concentré. (On dit quelquefois ÉPIANGOTIQUE.)

ÉPIATION n. f. Bot. Syn. de ÉPIAGE.

ÉPIBADE (gr. *épibas, ados*; de *épi*, sur, et *bainein*, marcher) n. f. Mar. anc. Navire qui servait au transport des voyageurs. ‖ On dit aussi ÉPIBATÈGE.

ÉPIBATE (gr. *épibatès*; de *épi*, sur, et *bainein*, marcher) n. m. Antiq. gr. Soldat de marine, dont le rôle était de combattre à bord des vaisseaux ou sur la côte. ‖ Cavalier. ‖ Combattant monté sur un char. ‖ Cornac d'éléphant.

ÉPIBATÉRIOS (*ri-oss* — mot gr.; de *épibainein*, s'embarquer) adj. Mythol. gr. Surnom d'Apollon, notamment à Trézène, en Argolide, où le culte d'Apollon Épibatérios avait été fondé, disait-on, par Diomède.

ÉPIBDELLE (*bdèl'* ou **ÉPIBDELLA** (*é, bdèl'*) n. f. Genre de vers trématodes polystomiens, famille des tristomidés, comprenant des formes aplaties, ressemblant à une feuille, avec des grosses ventouses à griffes situées en arrière. (Les épibdelles vivent sur divers poissons : l'*epibdella hippoglossi* sur le flétan; l'*epibdella xiphias*, sur les maigres, etc. Les épibdelles mesurent 10 à 15 millimètres de large, et les prennent toujours la coloration de leurs hôtes.

ÉPIBÉMIEN (*mi-in* — gr. *épibémios*; de *epibainein*, s'embarquer) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Zeus, à Siphnos.

ÉPIBLASTE (*blast'* — du gr. *épi*, sur, et *blastos*, germe) n. m. Bot. Appendice antérieur du blaste de quelques graminées.

— Embryol. Partie du blastoderme, qui est la couche externe de l'embryon, à la phase dite *gastrula*. V. ce mot, et ECTODERME.

ÉPIBLASTIQUE (*tik'* adj. Qui se rapporte à l'épiblaste : *Cellules* ÉPIBLASTIQUES.

ÉPIBLÈME n. m. Genre de la famille des orchidées-ophrydées, comprenant des herbes du sud de l'Australie, à fleurs élégantes violettes.

ÉPIBOLIE (*li* — du gr. *épibolé*, action de mettre sur) n. f. Mode particulier de développement, menant à une *gastrula* dite *épibolique*.

— Encycl. Ce mode se rencontre chez les œufs dans lesquels le vitellus nutritif sont abondantes et occupent à peu près toute la masse de l'œuf, sauf au pôle dit végétatif, où se trouvent le protoplasme vivant et le noyau. La segmentation en cellules égale, c'est-à-dire qui donne lieu à des *blastomères* ou cellules de tailles différentes, les plus grosses étant au centre et les plus petites leur formant un revêtement qui se complète petit à petit. Tel est, par exemple, le cas de la *bonellie*, ver marin du groupe des géphyriens.

Formation de la gastrula d'une bonellie par épibolie.

ÉPIBOLIQUE (*lik'*) adj. *Gastrula épibolique*, *Gastrulation épibolique*, Expressions qui s'emploient couramment pour rappeler la formation de la gastrula par *épibolie*.

ÉPIBOULANGÉRITE (*jé* — n. f. Sulfo-antimoniure de plomb, plus sulfuré que la boulangérite et que l'on trouve à Altenberg (Sibérie).

ÉPIBULE ou **ÉPIBULUS** (*e, luss*) n. m. Genre de poissons acanthopterges, dont le nom vulgaire est *filou*. V. ce mot.

ÉPIBULIE (*li* ou **ÉPIBULIA** (*é*) n. f. Genre de siphonophores calycophorides, famille des diphydés, comprenant des formes dont la vésicule natatoire a son ouverture munie à son bord d'appendices ressemblant à un casque. L'espèce type de ces diphyies de la Méditerranée est l'épibulie orangée (*epibulia aurantiaca*.)

ÉPICADUS (*é, duss*) n. m. Genre d'arachnides araneides, famille des thomisides, comprenant des araignées bizarres, de couleurs claires, qui vivent ordinairement sur les fleurs.

Epicadus (gr. nat.).

— Encycl. Chez les *epicadus*, les mâles sont quatre ou cinq fois plus petits que les femelles; l'abdomen est muni de grands tubercules digités. Ce sont des araignées propres à l'Amérique. L'espèce type, *epicadus heterogaster*, est une belle et singulière forme, répandue du Mexique au Brésil.

ÉPICALIE (*li*) ou **ÉPICALIA** (*é*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant de beaux papillons américains, à ailes foncées, traversées obliquement par de larges bandes claires. (On connaît quelques espèces d'épicalies, répandues en Bolivie, au Brésil, etc. Telle est l'*epicalia Pierreti*, de Bolivie, mesurant 5 à 6 centimètres d'envergure.)

Epicalie (réd. de moitié).

ÉPICALYCIE (*sî* — du gr. *épi*, sur, et *kalux*, calice) n. f. Classe de plantes, dont les étamines s'insèrent sur le calice.

ÉPICAMPE (*kanp'*) n. f. Bot. Genre de graminées-agrostidées, comprenant seize espèces américaines, à inflorescence allongée et très dense.

ÉPICANTHIS (*tiss* — du gr. *épi*, sur, et *kanthos*, coin de l'œil) n. m. Affection congénitale, qui consiste en un repli cutané, situé à l'angle interne de l'œil, au-devant de la caroncule lacrymale, et pouvant masquer une partie du globe oculaire. (Quand il est peu prononcé, il disparaît spontanément; s'il est très marqué, on l'excise; s'il est double, on excise un lambeau de peau sur la racine du nez et on réunit par suture les bords de la plaie.)

ÉPICARPANTHE (du gr. *épi*, sur; *karpos*, fruit, et *anthos*, fleur) adj. Se dit des plantes dont les fleurs sont supportées par l'ovaire.

ÉPICARPE (du gr. *épi*, sur, et *karpos*, fruit) n. m. Partie la plus externe de l'enveloppe du fruit ou péricarpe, qui correspond ordinairement à ce qu'on appelle vulgairement la peau du fruit.

ÉPICARPIQUE (*pik'*) adj. Bot. Qui appartient à l'épicarpe.

ÉPICARPURE n. m. Genre d'arbres, de la famille des urticacées, tribu des morées, comprenant plusieurs espèces indiennes.

ÉPICASTE. Myth. gr. Fille d'Augias. (Elle fut aimée d'Héraklès, dont elle eut un fils et une fille : Thessalos et Thessala.) — Mère d'Œdipe, la même que Jocaste. — Mère de Trophonios.

ÉPICAULE (*kôl'* — du gr. *épi*, sur, et *kaulos*, tige) adj. Qui croît ou qui vit sur les tiges des plantes.

ÉPICAUME (*kôm'* — gr. *épikauma*, brûlure superficielle) n. m. Pathol. Phlyctène sur la cornée transparente.

ÉPICAUTE ou **ÉPICAUTA** (*é, kô*) n. f. Genre d'insectes coléoptères vésicants, famille des méloïdés, comprenant des cantharides grises ou noires, rayées de blanc, avec la tête souvent rougeâtre.

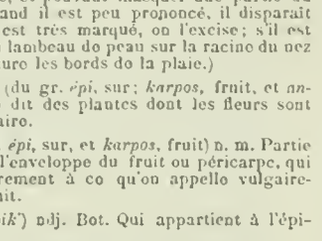
Epicaute (gr. nat.).

— Encycl. Les nombreuses espèces d'*épicautes* sont répandues dans presque toutes les régions chaudes du globe et dans l'Europe méridionale et orientale. Ces insectes sont parasites de diverses sortes de sauterelles. Ainsi, aux Etats-Unis, l'*epicauta vittata*, à l'état de larve, dévore les œufs des *caloptenus spretus* et *differentialis*, criquets qui causent souvent de grands dégâts. Mais, quand les épicautes éclosent en masses, elles sont aussi fort nuisibles, car elles dévorent alors toutes les feuilles des pommes de terre, etc.

ÉPICE (*piss* — lat. *species*, proprem. « espèce ») n. f. Substance végétale, d'une odeur aromatique ou d'une saveur piquante, que l'on emploie pour rehausser le goût des aliments : *La découverte du nouveau monde nous a donné des* ÉPICES *bien supérieures aux* ÉPICES *anciennes*.

Epice blanche ou *Petite épice*, Nom qu'on donnait autrefois au gingembre. ‖ *Quatre épices*, Mélange de girofle, de muscade, de poivre noir et de cannelle ou de gingembre, dont on se sert dans la cuisine.

— *Pain d'épice*, Sorte de pain fait avec de la farine de seigle, du miel et des épices. ‖ Couleur brune, ressemblant à celle du pain d'épice : *Beaucoup de mulâtres ont un visage* PAIN D'ÉPICE.

— n. f. pl. Se disait autrefois pour Dragées, confitures : *A la fin du repas, on apporta le vin et les* ÉPICES. ‖ Présent en nature ou en espèces, que le plaideur qui gagnait un procès devait faire aux juges et qui consista d'abord en bonbons et confitures.

— Loc. div. : *C'est chère épice*. Se disait d'une chose dont le prix paraissait trop élevé. *C'est une fine épice*. Se disait d'un homme rusé. ‖ *Dans les petits sacs sont les bonnes épices*. Se disait pour faire compliment à une personne de petite taille que l'on trouvait spirituelle, etc. ‖ *Ne pas épargner les épices*. Signifiait Rendre son style très libre, graveleux. (On dit aujourd'hui ÉPICER.)

— Encycl. Archéol. Sous le nom d'*épices*, on entendait, au moyen âge, aussi bien les articles de confiserie que les aromates employés pour la cuisine. Celles de la première catégorie étaient plus particulièrement désignées sous le nom d'« épices de chambre », tandis que les secondes composaient les épices dites « de cuisine ». Jusqu'au XVIIIe siècle, on mangeait les aliments épicés et relevés, et la consommation des épices atteignait des proportions à peine croyables aujourd'hui. Les épices les plus couramment employées étaient, avec le poivre, la cannelle, la muscade et son macis, le galingal, la graine de paradis, la cardamome, le curcuma et le safran, le cumin, le gingembre, l'anis, le fenouil, le carvi, etc., et quelques autres substances telles que le cubèbe, le sumac, qui ne sont plus aujourd'hui utilisées qu'en pharmacie.

— Art culin. Le rôle des *épices* consiste à rehausser la saveur des mets, mais leur abus peut entraîner des désordres gastriques. Voici quelques applications : avec les viandes de boucherie en sauce, on n'emploie que le bouquet de thym et laurier; avec le porc, la sauge, le fenouil et la cannelle, la muscade, le gingembre et la cannelle conviennent aux sauces dont le vin fait la base; le genièvre et la muscade pour le gibier à plume et à chair blanche; le genièvre et la coriandre pour le gibier à plume et à chair rouge; le thym et l'écorce d'orange pour le lapin; genièvre, muscade, gingembre et kari pour le gibier à poil; kari, coriandre, genièvre, sauge pour le sanglier; kari, cannelle et muscade pour le gibier d'eau en sauce; gingembre, laurier et cannelle pour les poissons en sauce; paprika (poivre rouge d'Orient) pour les préparations spéciales de viandes en sauce. Le safran ne s'emploie que dans la bouillabaisse, les soupes aux poissons usitées dans le Midi et les pilaus ou timbales de riz au poulet ou aux coquillages de la cuisine méridionale.

— Hist. On appelait *epices*, dans le vieux droit français, un présent en nature ou en *especes*, que le plaideur faisait à ses juges, après gain du procès. L'usage dégénéra en abus criants. Ce qui n'était à l'origine qu'une gracieuseté d'un plaideur heureux devint une coutume presque rigoureusement exigible, et qui, trop souvent, était remise avant la sentence. L'origine en remonte à l'antiquité. Le mot vient de ce que les cadeaux, au moyen âge, consistaient principalement en dragées et confitures, qui étaient achetées chez les épiciers. Dans quelques anciens registres du parlement, on lit en marge : *Non deliberetur donec solvantur species*. (La sentence ne sera rendue que quand les épices auront été payées). Aussi un arrêt de 1437 décide-t-il que les épices ne seront payées que quand l'arrêt aura été expédié.

L'édit du mois d'août 1669 régla la question des épices, décida qu'elles seraient taxées et que la taxe serait écrite au bas de la minute du jugement. Cette taxe devait être proportionnée au travail, au nombre des séances, à l'importance de l'affaire. Enfin, il fut établi que, dans un grand nombre de cas, les juges ne pourraient recevoir d'épices, sous peine de concussion. Lorsque la taxe établie comme épices par les premiers juges était excessive, les juges d'appel ordonnaient la restitution de ce qui avait été prélevé en trop. D'autre part, les épices devaient être payées par préférence à toute autre dette. Les épices furent supprimées par les lois du 4 août 1789 et du 21 août 1790.

ÉPICÉA (*sé* — corrupt. du mot lat. *picea*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des conifères.

— Encycl. Les *épicéas* ou *pesses* (picea) se distinguent des sapins (*abies*), avec lesquels on les confond souvent, par leurs feuilles subtétragones et par leurs cônes pendants, qui se détachent sans s'effeuiller. L'espèce la plus connue est l'épicéa élevé (*picea excelsa*, sapin de Norvège ou du Nord, faux sapin, pinasse, *Fichte* des Allemands), grand arbre très droit (jusqu'à 50 ou 60 m. de haut), à ramification régulièrement verticillée et de forme pyramidale, à écorce roussâtre, rugueuse et crevassée, à racines peu profondes (ce qui nuit à sa stabilité), commun dans les Pyrénées, les Alpes, les Vosges, le nord de l'Europe, planté dans les parcs, où il est très ornemental. La résine qui s'échappe des incisions de son écorce fournit la poix de Bourgogne; son bois constitue un combustible avantageux, à cause de sa croissance rapide, bien que sa puissance calorifique soit assez faible; on l'emploie en menuiserie, pour l'ébénisterie commune, pour la fabrication des pâtes à papier. Citons encore la sapinette noire (*picea nigra*), et la sapinette blanche (*picea alba*), dont une variété est la sapinette bleue, toutes trois originaires du Canada.

Epicéa : *a*, écaille avec ses deux graines.

ÉPICÉDION (*sé* — gr. *épikédeion*; de *épi*, sur, et *kédos*, chagrin) n. m. Littér. gr. Poésie ou chant funèbre. ‖ Pièce de vers qu'on récitait dans la cérémonie des funérailles, en présence du cadavre. (On a dit aussi ÉPICÈDE.)

— Encycl. Le mot *épicédion* désignait, avant tout, l'hymne funèbre chanté aux cérémonies des funérailles, chant d'ordinaire improvisé, analogue à ces lamentations que psalmodient encore, en beaucoup de pays, les parents du mort. Plus tard, on appliqua le même nom aux poèmes lyriques consacrés à la mémoire d'un mort illustre. Une des plus importantes variétés de l'*épicédion* était le *thrène*.

ÉPICÉDIQUE (*sé-dik'*) adj. Littér. gr. Qui se rapporte à l'épicédion ou chant funèbre.

ÉPICÈNE (*sèn'* — gr. *épikoinos*, commun) adj. Se dit des noms qui, sans changer de genre, s'appliquent à des êtres des deux sexes. (Tels sont les mots *rat, souris, linotte, corbeau, cornelle*, etc. Quand on a besoin de déterminer d'une manière positive le sexe de l'animal, on doit se servir des mots *mâle* et *femelle*, et dire, par exemple : *le rat mâle, le rat femelle*, ou *le mâle du rat*, etc. Mais, que l'on fasse ou non cette distinction, l'article ou l'adjectif doit prendre le genre que l'usage a accordé au nom, et non celui qui se rapporte au sexe.)

ÉPICENTRE (*santr'* n. m. ‖ Géol. *Epicentre séismique*, Point de la surface du globe, à partir duquel se propagent les secousses d'un tremblement de terre.

ÉPICÉPHALE (*sé* — du gr. *épi*, sur, et *képhalè*, tête) n. m. Genre de monstre à deux têtes réunies par le sommet. Syn. ÉPICOME.

ÉPICER (*sé* — rad. *épice*. Le c prend une cédille devant A et O : *Il épiça. Nous épiçons*) v. a. Assaisonner avec des épices : ÉPICER *un ragoût*. ‖ S'emploie absolument : *Cuisinier qui* ÉPICE *trop*.

— Fig. Semer de saillies égrillardes : *On* ÉPICE *fort les chansonnettes de café-concert*. ‖ Rendre mordant : ÉPICER *une satire*. ‖ Vendre cher : ÉPICER *ses marchandises*. ‖ Faire payer cher à : ÉPICER *ses clients*. (Dans ce dernier sens, a pour syn. SALER.) ‖ *Épicer les procès*, En taxer les épices. (Vieux.)

ÉPICÉRASTIQUE (*sé-ra-stik'* — du gr. *épikérastikos*, propre aux mélanges ; de *épikeranunmi*, je tempère) adj. et n. m. Se disait des substances acidules ou émollientes que l'on croyait propres à tempérer l'acrimonie des humeurs.

ÉPICÈRE (*sèr'*) ou **EPICÆRUS** (*é, sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, tribu des brachyrhinités, comprenant de grands charançons noirs ou bronzés, couverts d'écailles cuivreuses ou opalines, formant un revêtement uniforme ou des taches. On connaît une vingtaine d'espèces d'épicères, toutes propres à l'Amérique centrale ; tels sont les *epicæros nebulosus* du Mexique, et *imbricatus*, de l'Arkansas.)

ÉPICERIE (*ri*) n. f. Épices en général : *Les saveurs aromatiques des* ÉPICERIES. ‖ Par ext. Ensemble de produits destinés aux usages domestiques (comestibles, savon, ficelle, potasse, etc.) que vendent certains commerçants spéciaux ; commerce de ces produits.

— Fig. La Pléiade appelait avec dédain les petites pièces de vers *des épiceries*.

— Boutique d'épicier. ‖ Ensemble des personnes qui font le commerce des épiceries : *Être considéré dans l'*ÉPICERIE. ‖ Autref. Corps de marchands qui comprenait les marchands d'épices, les confiseurs, les ciergiers et les apothicaires.

ÉPICHARIS (*ka-riss*) n. f. Zool. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, comprenant de grandes et belles abeilles solitaires, propres aux régions chaudes de l'Amérique. (On connaît six ou sept espèces d'épicharis, brunes, jaunes ou noires, velues, avec l'abdomen plus clair et glabre en tout ou en partie. Telle est l'*epicharis fasciata*, du Brésil.)

— n. m. Bot. Genre de sapindacées, série des trichiliées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes, à fruits subglobuleux, à graines arillées.

ÉPICHARIS, affranchie grecque, qui vivait à Rome dans la seconde partie du Ier siècle de notre ère. En l'année 65, elle prit part à la conspiration de Pison contre Néron. Elle essaya de gagner Volusius Proculus, commandant de la flotte de Misène ; elle lui parla du complot, sans nommer les conjurés. Proculus avertit l'empereur. On arrêta Épicharis, qui se contenta de nier. Quelque temps après, on découvrit la réalité de la conspiration. Mise à la torture, Épicharis montra une énergie extraordinaire, et l'on ne put lui arracher aucun aveu. Ramenée en prison, elle s'étrangla avec un lacet.

ÉPICHARME, poète comique grec, né à Cos, mort à Syracuse vers 450 av. J.-C. Il se rendit de bonne heure à Syracuse, où il passa toute sa vie. A la cour de Hiéron, il connut sans doute Eschyle, qui exerça sur son talent une grande influence. Il donna ses premières comédies vers 486, écrivit au moins 35 pièces en dialecte dorien, et mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Il fut un des fondateurs de la comédie, dont il condensa les éléments en rattachant les scènes ou les tableaux satiriques à une intrigue régulièrement nouée et dénouée. Il avait traité deux sortes de sujets : des sujets empruntés à la vie populaire, et des sujets mythologiques. A la première classe appartenaient des comédies intitulées : *le Paysan, les Rapines, les Théores, la Mégarienne, le Raffiné, les Marmites*, etc. ; à la seconde classe : *les Bacchantes, Alcyon, Busiris, Dionysos, les Noces d'Hébé, la Folie d'Héraklès, le Cyclope, l'Ulysse transfuge, les Sirènes, le Sphinx, Philoctète, Chiron*, etc. Épicharme aimait les sentences, les questions ou les discussions philosophiques. Une légende a fait de lui un philosophe pythagoricien ; et l'on avait mis sous son nom divers écrits pythagoriciens, un traité *Sur la nature des choses*, des ouvrages sur la morale et sur la médecine.

ÉPICHÉRÉMATIQUE (*ké, tik'* — rad. *épichérème*) adj. Log. et rhétor. Désigne un genre particulier de raisonnement syllogistique ou les éléments d'un raisonnement.

ÉPICHÉRÈME (*kè* — gr. *épikheirêma*, même sens ; de *épi*, sur, et *kheir*, main) n. m. Log. et rhétor. Raisonnement de forme syllogistique, dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve.

— ENCYCL. Aristote considérait l'*épichérème* comme un « syllogisme dialectique », d'aspect « plutôt sophistique », car la dialectique, d'après lui, enseigne à raisonner avec des propositions simplement probables. La forme épichérématique est commune à la plupart des longs raisonnements, où les propositions, sur lesquelles on s'appuie pour conclure, sont des opinions que l'on cherche à justifier.

ÉPICHILE (*kil'* — du gr. *épi*, sur, et *kheilos*, lèvre) n. m. Partie supérieure du tablier des orchidées, quand elle est divisée en deux.

ÉPICHLOÉ (*klo*) n. m. Genre de champignons pyrénomycètes, de la famille des hypocréacées, vivant en parasite principalement sur les graminées. (Le stroma, de couleur vive, entoure le chaume et produit d'abord un appareil conidien, puis des asques contenant huit spores très allongées, filiformes, incolores ou jaune très pâle, unicellulaires ou divisées par des cloisons en un grand nombre de cellules qui s'isolent les unes des autres.)

ÉPICHLORHYDRINE n. f. Chim. Syn. de GLYCIDE CHLORHYDRIQUE.

ÉPICHLORIS (*klo-riss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des rutelinés, comprenant des formes vertes, un peu métalliques, assez allongées, à pattes grêles. On connaît sept espèces d'épichloris, répandues dans l'Amérique du Sud, du Pérou à la Terre de Feu, et habitant surtout le Chili.)

ÉPICHLORITE (*klo*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de magnésie appartenant au genre *chlorite*, variété de clinochlore ou de ripidolite.

ÉPICHLOROBROMHYDRINE (*klo-ro*) n. f. Chim. Composé C^3H^5ClBr, analogue à l'épidibromhydrine et à l'épidichlorhydrine, résultant de l'action de la potasse sur la chlorodibromhydrine.

ÉPICHORIAL, ALE, AUX adj. Qui se rapporte à l'épichorion.

ÉPICHORIEN, ENNE (*ko-ri-in, èn'* — du gr. *épikhórios*, local ; de *épi*, sur, et *khóra*, contrée) adj. Mythol. Se dit des dieux particuliers à un pays.

ÉPICHORION (*ko* — du gr. *épi*, sur, et de *khorion*) n. m. Anat. Ancien nom de la membrane caduque. ‖ S'est dit aussi pour ÉPIDERME.

ÉPICHTHONIEN, ENNE (*kto-ni-in, èn'* — du gr. *épikhthonios* ; de *épi*, sur, et *khthón*, terre) adj. Mythol. Terrestre, en parlant des dieux, par opposition aux dieux célestes et aux dieux infernaux : *Les dieux* ÉPICHTHONIENS.

ÉPICHTHYS (*ktiss* — du gr. *épi*, sur, et *ikhthus*, poisson) n. m. Genre de crustacés isopodes, vivant en parasites sur des poissons des régions chaudes.

ÉPICHYSE (*kiz'* — du gr. *épikhusis* ; de *épi*, sur, et *khusis*, action de verser) n. f. Antiq. Vase à puiser ou à verser l'eau, le vin, l'huile. (On désignait sous ce terme général plusieurs espèces de vases, servant à puiser ou à verser.) ‖ Libation.

ÉPICHYTE (*kit'* — du gr. *épi*, sur, et *khuton*, amas de terre) adj. Se dit des plantes qui croissent sur des amas de terres rapportées : *Champignon* ÉPICHYTE.

ÉPICIA n. m. Bot. Syn. de ÉPICÉA.

ÉPICIER (*si-é*), **ÈRE** n. Personne qui vend les denrées désignées sous le nom d'*épiceries*.

— Adjectiv. : *Un garçon* ÉPICIER.

— Par iron. Homme à idées étroites, communes, dépourvues d'élévation : *De la conscience chez un candidat ! c'était un scrupule d'*ÉPICIER. (Laboulaye.) ‖ Adjectiv. et fam. : *Un jardin sans chalet, c'est bête, c'est* ÉPICIER. (Labiche.)

— *Être bon pour l'épicier*. Se dit d'un mauvais ouvrage que personne ne lit, et dont on ne peut retirer d'autre profit que de le vendre comme vieux papier.

— Archéol. Au moyen âge, Syn. de DRAGEOIR, parce qu'on entendait sous le nom d'« épices de chambre », les sucreries et autres produits de confiserie.

— Hist. *Épicier du roi*, Officier de la maison du roi spécialement chargé du service des épices ou confitures.

— ENCYCL. Hist. En France et sous l'ancien régime, il s'était tout d'abord établi une grande distinction entre les *épiciers*, qui recevaient directement les drogues, les épices, les vendaient aux particuliers et aux détaillants, et les *regrattiers*, qui aux épices joignaient le pain, le sel, le fromage, les œufs et les menues denrées, et qui étaient pour la plupart des marchands ambulants. Les épiciers-apothicaires (les deux professions furent longtemps jointes) formaient avec les droguistes, les confiseurs-confituriers, les ciriers-ciergiers, une des six corporations marchandes de la ville de Paris, la deuxième après les drapiers. Depuis 1481, la corporation des épiciers-apothicaires avait la garde des étalons des poids et mesures, qui étaient conservés dans la maison de la rue des Lombards, dite « le poids du roi ». Le bureau de la communauté était au cloître Sainte-Opportune ; elle était régie par six jurés, trois épiciers, trois apothicaires. Ces derniers avaient pris une prépondérance qui devint une véritable tyrannie, et les épiciers se félicitèrent hautement de la séparation lorsqu'elle fut ordonnée, en 1777. Désormais, les apothicaires formèrent une corporation séparée. En 1791, la communauté des épiciers fut abolie avec toutes les autres.

Epicier (archéol.).

Épicière de village (L'), tableau de Gérard Dov (musée du Louvre), représentant l'intérieur d'une boutique. Sa composition est encadrée par une fenêtre, sur l'appui de laquelle sont des légumes et une bouteille de terre. Ce tableau, de l'exécution la plus délicate, est signé et daté de 1647. — Plusieurs artistes ont peint des compositions analogues ; nous citerons, entre autres, une *Boutique d'épicier*, par W. Van Mieris, au musée de La Haye.

ÉPICITHARISME (*si, rissm'* — du gr. *épi*, sur, et *kitharismos*, jeu de cithare) n. m. Antiq. Morceau de musique, exécuté à la fin d'une représentation théâtrale. ‖ Finale d'un air joué sur la cithare.

ÉPICLÈRE (du gr. *épiklêros*, même sens) n. f. Dans le droit grec, Dénomination donnée aux filles que leur père laissait comme héritières en l'absence de tout enfant mâle.

— ENCYCL. Ces filles constituaient comme un accessoire de l'héritage. Si le père ne les avait pas mariées de son vivant, ou s'il n'y avait pas pourvu par son testament, c'était le magistrat suprême : le roi à Sparte, l'archonte éponyme à Athènes, qui était chargé de leur désigner un époux, dans leur famille paternelle d'abord, à défaut, dans la famille maternelle, et suivant un ordre des parents prévu par la loi. Ainsi la fille et l'héritage passaient au frère du père, à défaut au neveu, s'il n'y avait pas disproportion d'âge ; à défaut au neveu par la sœur, etc. Tous ces mariages étaient obligatoires pour les filles, sous peine de perdre la moitié de la succession. Les parents de l'épiclère n'étaient pas tenus de faire valoir leurs droits sur elle dans l'ordre prescrit par la loi ; chaque parent désigné pouvait céder ses droits au suivant. Dans certains pays, on avait même prévu le cas où l'épiclère était mariée : à Athènes, par exemple, après la mort du père, elle pouvait être forcée de divorcer d'avec son mari et de le remplacer par le parent indiqué dans l'ordre de succession légale. Mais, comme dans la plupart des cas, on ne revendiquait la femme que pour avoir la succession, il en résultait des transactions pécuniaires. Si l'épiclère était pauvre, la législation athénienne imposait, en revanche, au parent le plus proche de l'épouser ou de lui constituer une dot, suivant la position sociale qu'il occupait. En réalité, cette législation de l'épiclère semble avoir eu pour but de conserver les biens dans la famille du père : ce n'était ni l'épiclère ni son mari qui étaient les héritiers du père, ils n'étaient que dépositaires de l'héritage, dont le véritable héritier était le petit-fil qui survenait du mariage de l'épiclère.

ÉPICLES. Myth. gr. Guerrier lycien, que Sarpédon amena avec lui au secours de Troie. Comme il combattait du haut d'une tour, Ajax le tua en lui lançant une pierre énorme.

ÉPICLIDIES (*di*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Déméter.

ÉPICLINE ou **EPICLINES** (*é, nes*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des cicadellidés, comprenant des tettigones à tête plate, prolongée en avant par une pointe, et recouvrant les yeux sous ses rebords latéraux. L'espèce type de ce genre est l'*epiclines planata*, long de 13 millimètres, complètement vert, propre à l'Inde.)

EPICLINTES (*é, tèss*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, famille des oxytrichidés, comprenant des animalcules flexibles, élastiques, allongés, divisés en trois régions distinctes, dont la centrale est très renflée. Les *epiclintes* nagent dans les eaux salées ; ils sont remarquables par leurs soies ventrales extrêmement développées. On en connaît quelques espèces des mers d'Europe : l'*epiclintes auricularis*, long de 1 82e de millimètre ; l'*epiclintes rodiosa*, quatre fois plus petit, etc.)

ÉPICŒMASIE (*sé, zi* — du gr. *épikoimasthai*, être couché sur) n. f. Méd. anc. Sommeil, action de se coucher et de dormir. (Ions.)

ÉPICŒNIEN (*sé-ni-in* — du gr. *épikoinos*, commun) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Zeus à Salamine, où il avait un temple.

ÉPICOLIQUE (*lik'* — du gr. *épi*, sur, et *kólon*, côlon) adj. Anat. Qui est situé dans l'abdomen, au-dessus du côlon : *Région* ÉPICOLIQUE.

ÉPICOMBE (*konb'* — du gr. *épikombion* ; de *épi*, sur, et *kombos*, bourse) n. m. Antiq. gr. Don de joyeux avènement, consistant en dix mille bourses pleines d'or et d'argent, que l'empereur d'Orient faisait jeter au peuple en sortant de l'église, après son couronnement.

ÉPICOME (du gr. *épi*, sur, et *komé*, chevelure) n. m. Monstre à deux têtes, dont l'une, incomplètement développée, est insérée par son sommet sur le sommet de l'autre.

ÉPICONDYLE (du gr. *épi*, sur, et de *condyle*) n. m. Anat. Tubérosité externe de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral externe de l'articulation du coude et aux muscles de la région antibrachiale postérieure et superficielle.

ÉPICONDYLIEN, ENNE (*li-in, èn'*, adj. Qui se rapporte à l'épicondyle.

— ENCYCL. Anat. *Muscles épicondyliens*. Les muscles de la région postérieure de l'avant-bras qui s'insèrent sur l'épicondyle par un tendon commun sont l'anconé ou épicondylo-cubital, le cubital postérieur, l'extenseur commun des doigts, l'extenseur propre du petit doigt (ces deux derniers dits épicondylo-susphalangettiens). On peut y ajouter le court supinateur ou épicondylo-radial, le second radial externe ou épicondylo-susmétacarpien, qui s'insèrent également sur l'épicondyle.

ÉPICOPE (du gr. *épikópos* ; de *épi*, sur, et *kópé*, rame) n. m. Antiq. gr. Bateau à rames, par opposition aux navires à voiles.

ÉPICOROLLIE (*li*) n. f. Classe de végétaux dicotylédones de Jussieu, comprenant ceux dont la corolle était, pensait-il, insérée sur l'ovaire.

ÉPICOURIOS (*ri-oss* — gr. *épikourios* ; de *épikourem*, secourir) adj. m. Myth. gr. Surnom sous lequel Apollon était adoré dans le temple de Bassæ, en Arcadie, depuis que cette contrée avait été délivrée de la peste par le secours du dieu.

ÉPICRÂNE (du gr. *épikranios* ; de *épi*, sur, et *kranion*, crâne) adj. Anat. Qui est situé sur le crâne : *Muscle* ÉPICRÂNE.

ÉPICRÂNE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Anat. Ensemble des parties qui environnent le crâne.

— Entom. Pièce du crâne des insectes, comprenant la majeure partie de la tête.

— ENCYCL. Anat. L'*épicrâne*, immédiatement situé au-dessous de la peau, comprend trois couches : 1° le muscle occipito-frontal et l'aponévrose épicranienne ; 2° une lame de tissu cellulaire très lâche facilitant le glissement du muscle et de l'aponévrose ; 3° le périoste externe.

Les fibres antérieures de l'occipito-frontal, qui forment le muscle frontal et le muscle pyramidal, s'insèrent, d'une part, aux os propres du nez et aux cartilages latéraux ; d'autre part, à la peau des sourcils, en s'entre croisant avec l'orbiculaire des paupières. Ce muscle est l'agent des contractions du front ; c'est lui qui produit les froncements passagers et les rides.

Les fibres postérieures s'insèrent sur la ligne courbe occipitale inférieure.

L'aponévrose épicranienne, occupant l'intervalle entre les fibres antérieures et postérieures, est une lame fibreuse très dense, très résistante, qui reçoit les insertions de presque tous les muscles épicraniens sur les parties latérales ; elle descend dans les fosses temporales et vient s'insérer sur le bord supérieur de l'arcade zygomatique, saillie osseuse de la joue.

ÉPICRANIEN, ENNE adj. Anat. Syn. de ÉPICRÂNE.

ÉPICRASE du gr. *épicrasis*, action de tempérer) n. f. Méd. Se disait autrefois d'un mode de traitement au moyen de remèdes auxquels on supposait la propriété de tempérer progressivement les humeurs.

ÉPICRASTIQUE (*stik'* — rad. *épicrase*) adj. Méd. Émollient, tempérant, rafraîchissant : *Médicaments* ÉPICRASTIQUES. *Traitement* ÉPICRASTIQUE.

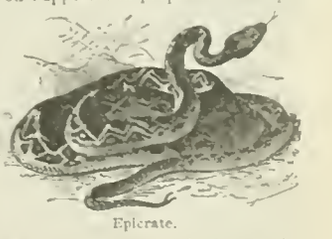

Epicrate.

ÉPICRATE ou **EPICRATES** (*é, tèss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des pythonidés, tribu des boïnés, comprenant des

[illegible] ayant des fossettes, et dont les narines [illegible] par trois écailles. Les épicrates ont [illegible] ouvres, ils sont bruns ou fauves, [illegible] et vivent dans les arbres des forêts de l'A[illegible] On en connaît deux espèces : l'*épicrates* [illegible] a trouvé 2 mètres de long. Brésil. (*Epicrates* [illegible])

ÉPICRATE, orateur athénien du IVe s. av. J.-C. Il [illegible] au parti démocratique, et contribua puissamment à la chute des trente tyrans. Envoyé plus tard [illegible] après du roi de Perse, il fut accusé de [illegible]. D'après quelques auteurs, il fut exposé d'A[illegible]

ÉPICRÉNIES [illegible] gr. *epicrenia*; de *épi*, sur, et *krênê*, source. n. f. Antiq. gr. Fêtes de Déméter, en Laconie.

ÉPICRIANTHE n. m. Genre de dicotylédones, tribu des dom[illegible], comprenant des herbes épiphytes grimpantes, très [illegible], originaires de Java.

ÉPICRISE [illegible] gr. *epikrisis*, et [illegible], jugement. n. f. [illegible] sur l'issue probable d'une [illegible] qui se produit après une [illegible] et qui [illegible]. (Peu us.)

ÉPICRIUM [illegible] n. m. Zool. Genre d'amphibiens ou batraciens apodes, famille des cécilidés, comprenant des formes cylindriques, à tête plate et longue, à museau obtus, et qui présentent l'aspect de vers de terre. L'espèce type de ce genre, propre à la région indo-malaise, est l'*épicrium glutinosum*, qui atteint 70 centimètres de long, il vit dans de profonds terriers et se nourrit de [illegible]. Quelques autres espèces habitent l'Inde.)

ÉPICROCUM [illegible] gr. *épikrokon*; de *épi*, sur, et *krokos*, safran. n. m. Antiq. Vêtement de femme, d'une étoffe fine et transparente, qui était probablement couleur de safran.

ÉPICTÈTE, philosophe stoïcien du Ier siècle de l'ère chrétienne, né à Hiéropolis, en Phrygie. On a peu de détails authentiques sur sa vie. Il fut, à Rome, l'esclave d'Épaphrodite, affranchi de Néron. Il y entendit les leçons du philosophe stoïcien Musonius Rufus, et, s'il faut en croire Celse, il dut avoir plus d'une fois l'occasion de les mettre en pratique. On raconte que son maître, brutal, lui tordait un jour la jambe dans un instrument de torture : « Tu vas la casser, » dit tranquillement Épictète, qui, sa prédiction réalisée, se contenta d'ajouter : « Ne te l'avais-je pas dit ? »

Affranchi, Épictète se consacra à la philosophie ; non pas qu'il spéculât sur la nature, sur la science, sur Dieu. Le stoïcisme, avec Épictète, s'est dégagé de toute conception plus ou moins générale des choses, de toute théorie logique, il est devenu une doctrine purement morale, exclusivement préoccupée de dicter à l'homme des règles de conduite pratique, sans chercher à les fonder théoriquement. Les empereurs n'étaient pas favorables aux philosophes qui leur étaient suspects de républicanisme. Domitien les fit bannir de Rome et d'Italie par un sénatus-consulte rendu en 90 apr. J.-C.

Épictète était indifférent à tous les prétendus biens qui « ne dépendaient pas de lui ». Il avait vécu à Rome dans un hangar, sans autres meubles qu'une table et une paillasse. Il se retira en Épire, à Nicopolis, où il acheva son existence, qui se prolongea pendant tout le règne de Trajan et peut-être une partie de celui d'Adrien. Il avait accepté cet exil, comme autrefois la servitude. « C'est, dit-il, être sage, que de n'accuser que soi de ses malheurs ; mais c'est l'être au plus haut degré de n'accuser ni soi ni les autres. » Épictète n'a rien écrit, mais son action a été considérable ; il a eu des disciples enthousiastes ; l'un d'eux, Flavius Arrien, qui avait suivi ses leçons à Nicopolis, rédigea, avec les notes qu'il avait prises, les *Entretiens* et le *Manuel*. V. art. suiv.

Épictète (ENTRETIENS D'). Les *Entretiens* ou *Conversations d'Épictète*, rédigés par Arrien, se composaient originairement de huit livres : quatre seulement nous sont restés. Ils ne nous donnent pas un exposé systématique de la philosophie stoïcienne. Ce sont des discours ou des pensées détachées qui expriment sous une forme vive, lumineuse et sans cesse renouvelée, les idées essentielles du stoïcisme d'Épictète.

La philosophie d'Épictète est une acceptation fière et superbe de la nécessité. « Supporte et abstiens-toi... Ce qui est bon est conforme à la nature. Vivre conformément à la nature, ce sera vivre conformément à la raison, évitant la passion qui trouble et qui est une erreur, une maladie de l'âme. L'être impassible sera heureux, sera libre, sera tout-puissant, sera parfait. » ...

L'influence des doctrines d'Épictète a été considérable. Ces entretiens offrent une vive et intéressante image de cette petite société stoïcienne dont les mœurs austères contrastaient avec le spectacle des misères de la corruption et de la servitude. Épictète y est peint avec la douceur de son âme, avec la franchise familière de sa parole, avec la rigoureuse parfaite de sa vertu. — Arrien a condensé la doctrine d'Épictète dans l'*Enchiridion*. V. ce mot.

ÉPICURE, philosophe grec qui appartient à une famille de l'Attique. Il naquit probablement à Samos en 341 av. J.-C., et mourut à Athènes, comme l'affirme Lactance. C'est à Samos qu'il passa la première partie de sa vie, avec ses parents. Suivant Aristote, il avait d'abord été petit-fils de grammaire, puis il avait commencé à lire aux enfants. Sa mère, Chérestrata, l'aidait, comme enfant de chœur, à purifier les familles lustrées. C'est là, dit-on, qu'il tira son horreur de la superstition. A l'âge de dix-huit ans, il vint à Athènes, où il suivit, dit-on, les leçons de Xénocrate, successeur de Platon. Vers 323, avant rejoint ses parents à Mitylène et à Lampsaque, il commença à professer la philosophie. C'est sans doute dans ces deux villes, Éphèse, Mitylène, Lampsaque, où il demeura successivement, que il installa à Athènes une école qui lui fut propre. Son école rapporte que l'entrée de l'école portait l'inscription suivante : « Hôte, ici tu seras heureux, le souverain bien y est la volupté. » C'est là qu'il demeura pendant sa vie entière, ne se marrant pas et se consacrant à la science et à l'amitié, vivant avec ses frères Néocles, Chérédème, Aristobulus et ses amis Métrodore, Polyænus. Il n'avait pas voulu de la communauté de biens telle que l'avait instituée les pythagoriciens, estimant que c'était plutôt une marque de méfiance que de confiance entre amis. Il fut toute sa vie de santé délicate ; atteint de cruelles maladies, il s'entretenait avec ses disciples, non de ses souffrances, mais de philosophie, et, au milieu des douleurs du corps, éprouvait les « plaisirs de l'âme » ; même dans la maladie, la vie lui apparaissait « belle et bonne ». Ce « professeur de volupté », comme l'appelait Sénèque, fut un des hommes les plus sobres de l'antiquité. « Mon corps, disait-il, est satisfait de plaisir, quand j'ai du pain et de l'eau. » Épicure mourut l'an 270 av. J.-C., à l'âge de soixante-douze ans. C'est le seul des philosophes anciens qui ait osé se donner à lui-même le nom de « sage ». Il exigeait qu'on sût ses manuels par cœur pour compter parmi ses disciples. Ceux-ci ne devaient rien changer à la doctrine, qui était pour toujours fixée dans ses livres. Il prit toutes ses mesures, dans son testament, pour assurer la persistance de ses idées, qui subsistèrent longtemps telles qu'il les avait formulées, et aussi pour perpétuer son souvenir ; il avait institué, pour chaque année, une fête commémorative de sa naissance. Les Athéniens lui élevèrent des statues. Épicure avait écrit près de trois cents volumes ; de cette œuvre considérable, il ne nous est resté que quatre lettres conservées grâce à Diogène Laërce, et qui contiennent le résumé de sa doctrine logique, métaphysique et morale. Il faut citer encore un recueil de maximes, les Κύριαι δόξαι, qui semblent, comme le *Manuel d'Épictète*, avoir été extraites de ses œuvres par un de ses disciples. Usener a recueilli et coordonné (1889) tous les textes soit d'Épicure, soit relatifs à lui, qui permettent de se faire une idée complète et précise de l'*épicurisme*.

Épicure (Louvre).

ÉPICURÉISME n. m. Philos. V. ÉPICURISME.

ÉPICURÉISTE adj. et n. Philos. V. ÉPICURIEN.

EPICURI DE GREGE PORCUM (*Pourreau du troupeau d'Épicure*). C'est ainsi que le voluptueux Horace ne craint pas de s'appeler, dans une lettre à son ami Tibulle (Épît., I, 4), non pour se ravaler au-dessous des brutes, mais pour enchérir ironiquement sur le langage des stoïciens, dont l'austérité excédait le juste milieu où se retranchait sa philosophie. Cependant, le mot, détourné du sens que lui avait donné le poète, est resté, à cause de son pittoresque, pour désigner les hommes qui se vautrent dans la matière et dans les jouissances grossières des sens.

ÉPICURIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui a rapport à la doctrine d'Épicure ; qui est partisan de cette doctrine : *Philosophie* ÉPICURIENNE. *Philosophe* ÉPICURIEN.

— Substantiv. : *Les* ÉPICURIENS.

— Par abus, Voluptueux, sensuel : *Une vie* ÉPICURIENNE *a sa punition toute prête ici-bas : la goutte.* || Substantiv. : *Qui n'est pas un peu un* ÉPICURIEN *à ses heures ?*

— ENCYCL. *École épicurienne.* V. ÉPICURISME.

Épicurien (L'), roman anglais (1827), de Thomas Moore, dont ce fut une des dernières œuvres ; elle renferme des beautés poétiques remarquables. — L'*Épicurien* est un conte oriental du même genre que *Lalla-Roukh*. Les personnages principaux sont : une jeune fille, qui représente la ferveur des femmes pour la primitive religion chrétienne ; un vieux prêtre, païen converti, qui symbolise la gravité du dogme nouveau ; un jeune chef de la secte épicurienne d'Athènes, voyageant en Égypte et cherchant à s'assurer par de consciencieuses études de la valeur de la doctrine. Élevé dans l'incrédulité, il est, comme Polyeucte, conquis par l'amour au mysticisme chrétien. Ce roman eut beaucoup de succès ; on y admirait surtout les descriptions orientales ; depuis, l'on s'est aperçu que Moore peignait des pays de convention. L'*Épicurien* fut, dit-on, composé à Paris et inspiré par les *Martyrs* de Chateaubriand. Il a été traduit en français : dès 1827, par Renouard et par Mme Aragon, et enfin par Butat (1865).

ÉPICURISME (*rism'*) n. m. Philos. Doctrine d'Épicure et des épicuriens.

— Par ext. Morale épicurienne ; amour de la volupté érigé en doctrine.

— ENCYCL. L'*épicurisme* ne présente pas une évolution doctrinale analogue à celle que l'on trouverait dans le stoïcisme : les dogmes y sont intangibles, l'orthodoxie étroite ; s'y soustraire, c'est commettre « une violation de la loi » un « sacrilège ». Aussi doit-il être étudié dans les œuvres qui nous ont été conservées par Diogène Laërce et dans Lucrèce, qui a assuré l'éternité aux idées du maître.

L'épicurisme veut assurer à l'homme un bonheur qui ne dépende ni des autres hommes, ni du hasard : déterminer un souverain bien fixe, parfait, immuable, accessible à tous.

La *physique* de l'épicurisme est celle de Démocrite, mais altérée et modifiée par suite de préoccupations d'ordre exclusivement moral. Le monde est constitué par les atomes qui se rencontrent, s'agrègent et se désagrègent dans le vide, non pas sous l'action de divinités puissantes et capricieuses, non pas même sous l'influence d'une nécessité rigoureuse, mais en vertu du hasard absolu : chaque atome est, en effet, doué d'un pouvoir propre de déclinaison, d'un principe de mouvement spontané. Nous n'avons ainsi à redouter ni la terrible nécessité de Démocrite, ni les dieux qui, sans doute, existent, mais n'ont aucun intérêt à s'occuper de l'humanité ; nous n'avons à craindre ni la mort, ni ce qui la suit. La mort en elle-même n'est pas un mal, puisque, tant que nous sommes, elle n'est pas, et que, lorsqu'elle est, nous ne sommes plus ; notre âme étant matérielle et se dissolvant comme le corps, les prétendus supplices des enfers ne sont rien pour elle. L'homme, consolé par la rencontre momentanée d'atomes, est libre et sans effroi : la *logique* épicurienne, d'après ses partisans, le met à l'abri de l'erreur ; une théorie de la connaissance dogmatiste et sensualiste enseigne que toute représentation due aux sens en soi est toujours vraie. Affranchi de la crainte, affranchi de l'erreur, l'épicurien se détournera des biens fragiles et passagers pour s'attacher au bien fixe et durable.

Ce bien, quel est-il ? Quels sont les moyens de l'obtenir ? C'est ce que nous apprendra la *morale* de l'épicurisme. Ce bien est le plaisir. Mais ici se présente une distinction dont l'importance est capitale : c'est celle des plaisirs *en mouvement* et des plaisirs *en repos*. Les premiers entraînent à leur suite la douleur ; les seconds, au contraire, sont constitutifs, stables et mesurables. Ce sont les seuls que le sage s'efforcera d'obtenir par une recherche intelligente. Ce plaisir en repos est-il, comme on l'a presque toujours soutenu, quelque chose de négatif, la simple cessation de la douleur ? Cette interprétation, bien que classique, semble en contradiction avec l'optimisme qui attache si fortement l'épicurien à la vie, à la joie de vivre, et avec des textes d'Épicure. La cessation de la douleur est la condition suffisante du plaisir ; car, s'il n'y a pas douleur, il y a nécessairement plaisir. Un homme qui n'aurait jamais souffert n'éprouverait jamais de plaisir, d'après l'interprétation classique ; d'après l'interprétation de Brochard, qui nous paraît plus satisfaisante, il ne cesserait d'en éprouver, car il vivrait, et vivre est un plaisir : c'est même le plaisir constitutif. Toute la morale de l'épicurisme aboutira donc à cette loi fondamentale : « Évite la douleur », et ses préceptes pratiques nous indiqueront les moyens de l'éviter. Mais la douleur est-elle un fait évitable ? Les douleurs intolérables ne durent pas longtemps ; quant aux autres, elles peuvent toujours être effacées par le souvenir des plaisirs passés (ce sont les plaisirs de l'âme) et par le sentiment que, même infirme, pauvre et malade, on participe au bienfait de la vie. Quant aux douleurs intolérables et persistantes, on peut les éviter par le suicide, ressource suprême à laquelle l'épicurisme recourt cependant moins facilement que le stoïcisme. L'homme à l'abri des coups de la fortune saura se soustraire aux maux qu'il pourrait s'infliger à lui-même par ses désirs. Les uns ne sont ni naturels ni nécessaires ; les autres, naturels et non nécessaires ; d'autres, enfin, naturels et nécessaires : ces derniers seuls devront être satisfaits, et il suffit pour cela d'un peu de pain et d'eau. Les premiers devront être supprimés ; quant aux seconds, le sage en restera maître et en usera d'une façon réfléchie et calculée. Les vertus retrouvent dans l'épicurisme la place qu'elles occupent dans tous les systèmes de morale : la tempérance sera la vertu fondamentale, mais la prudence, le courage et la justice seront aussi des conditions essentielles du bonheur.

Telle est la doctrine de l'épicurisme : on l'a jugée de façons très diverses et même contraires ; après avoir vu dans l'épicurisme un système de dépravation morale, on en a exalté l'ascétisme héroïque. Il semble que la vérité soit entre ces exagérations. Épicure est un Grec épris de mesure et de bon sens ; il a voulu assurer à l'homme une vie paisible, consacrée à la méditation philosophique et au culte de l'amitié, loin des orages de la vie publique et du tumulte des passions. Cet idéal, il le réalise par le développement éclairé et délicat d'une sensibilité harmonieusement subordonnée à la volonté et à l'intelligence. Le sage épicurien est un sage, il n'est pas un héros.

— BIBLIOGR. : Œuvre de Gassendi (1647) ; Usener, *Epicurea* (1888).

ÉPICYANHYDRINE n. f. Chim. Syn. de GLYCIDE CYANHYDRIQUE.

ÉPICYCLE (*sikl'* — du gr. *épikuklos*, même sens) n. m. Astron. anc. Cercle qu'un astre était supposé décrire, tandis que le centre de ce cercle décrivait lui-même un autre cercle autour de la terre.

— ENCYCL. *Théorie des épicycles.* Ptolémée place la terre au centre de tous les mouvements célestes, et, puisque le mouvement circulaire et uniforme, considéré comme le plus *parfait*, est impuissant à rendre compte des observations, il imagine une combinaison de mouvements circulaires et crée la *théorie des épicycles* : une planète décrit alors un cercle (épicycle), dont le centre lui-même se déplace uniformément sur un second cercle (déférent) concentrique à la terre. Voyons comment les choses se passeront pour deux planètes, inférieure et supérieure, Vénus et Mars : la lune L et le soleil S décrivent des cercles autour de la terre T ; le centre c de l'épicycle V de Vénus sera toujours sur TS — même mouvement angulaire que le soleil — et Vénus tourne sur l'épicycle dans un temps égal à la révolution (225 jours). Pour Mars, c' accomplit sa rotation dans le temps d'une révolution (1 an 322 jours), tandis que M se meut en sorte que c'M soit constamment parallèle à TS.

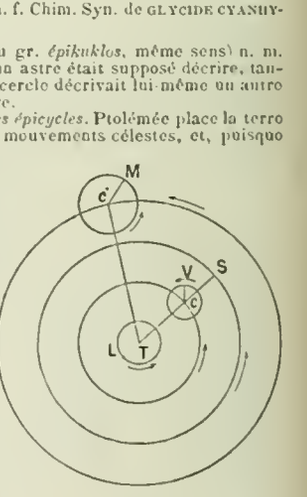

Epicycle.

La précision croissante des observations suggéra à quelques-uns l'idée d'augmenter le nombre des épicycles d'une façon inutile. En fait, le système de Ptolémée explique les mouvements avec la même précision que celui de Copernic, mais avec une simplicité moindre. Le système des épicycles a subsisté pendant quatorze siècles.

ÉPICYCLOÏDAL, ALE, AUX (*si*) adj. Qui a rapport à l'épicycloïde, qui lui appartient.

ÉPICYCLOÏDE (*si* — de *épicycle*, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. Courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile qui roule sans glisser sur une courbe fixe.

— ENCYCL. On distingue les *épicycloïdes planes* et les *épicycloïdes sphériques*.

On nomme plus particulièrement « épicycloïde » la courbe engendrée par un point lié à un cercle mobile qui roule sans glisser sur un cercle fixe. Souvent, même, on particularise encore davantage et l'on suppose que le point générateur appartient à la circonférence du cercle mobile. Enfin, parmi ces dernières épicycloïdes, on distingue encore les deux cas où les cercles roulants sont extérieurs l'un à l'autre ou intérieurs : dans le premier cas, la courbe engendrée garde le nom d'épicycloïde ; dans le second, elle prend celui d'hypocycloïde. Les épicycloïdes et hypo-

cycloïdes sont quelquefois dites allongées ou raccourcies, suivant qu'elles sont engendrées par des points extérieurs ou intérieurs à la circonférence roulante.

Si l'on prend comme axes de coordonnées deux diamètres du cercle fixe et qu'on suppose l'axe de x passant par un point A du cercle fixe où se trouve à un certain moment le point mobile du cercle roulant, R et r étant les rayons des deux cercles, le cercle mobile se trouvant dans la position O' et déterminé par l'angle COA = ω, les coordonnés d'un point N de l'épicycloïde sont données par :

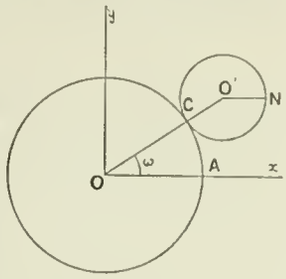

Epicycloïde.

$$x = (R+r)\cos.\omega - r\cos.\left(\frac{R+r}{r}\right)\omega$$

$$y = (R+r)\sin\omega - r\sin\left(\frac{R+r}{r}\right)\omega.$$

Si l'on a affaire à une hypocycloïde, il faudra changer r en $-r$.

On démontre qu'*une épicycloïde est l'enveloppe du diamètre d'un cercle qui roule sans glisser sur un cercle fixe; que la développée de l'épicycloïde est une autre épicycloïde semblable*, etc.

Un cas tout particulier est celui où la circonférence roulante, intérieure à la circonférence fixe, a un rayon moitié moindre. On sait, depuis Cardan, que l'hypocycloïde engendrée par un point de la circonférence roulante est, dans ce cas, un diamètre de la circonférence fixe. On peut d'ailleurs retrouver parmi les épicycloïdes particulières : la *cycloïde*; dans ce cas, R = ω, la circonférence fixe devient une droite; la *conchoïde*, dans le cas où r = R, etc. — Enfin, si $r = \frac{R}{3}$, l'hypocycloïde correspondante a trois points de rebroussement sur le cercle fixe : c'est l'hypocycloïde de Cremona.

Courbes épicycloïdales. Les épicycloïdes ne sont qu'un cas particulier de courbes plus générales appelées courbes épicycloïdales. Les courbes épicycloïdales sont des courbes engendrées par le mouvement d'un point lié à une courbe quelconque, roulant sur une autre courbe quelconque. V. ROULANTE, ROULETTE.

— *Epicycloïde sphérique.* Une épicycloïde sphérique est la courbe sphérique engendrée par un point d'un petit cercle de la sphère qui roule sans glisser sur un autre cercle de la même sphère. Ces épicycloïdes servent, dans quelques engrenages coniques, à construire le profil des dents.

ÉPICYDE, général carthaginois (fin du IIe s. av. J.-C.). Il servit avec distinction sous Annibal, en Espagne et en Italie. Il fut envoyé avec son frère Hippocrite auprès d'Hiéronyme, tyran de Syracuse; tous deux soutinrent, après la mort de ce prince, un siège dans Léontium, et s'échappèrent quand la ville fut prise par Marcellus. Ils parvinrent à soulever les Siciliens contre les Romains, et s'emparèrent de Syracuse. Après un long siège, ils se réfugièrent à Agrigente; lorsque cette ville tomba au pouvoir des Romains, ils retournèrent en Afrique.

ÉPICYÈME (*si-èm'* — gr. *épikuéma;* de *épi*, sur, et *kuéma*, fœtus) n. m. Méd. Superfétation. ‖ On dit aussi ÉPICYÈSE n. f. (Inus.)

EPICYRTA (*i, sir'*) n. f. Paléont. Sous-genre de magellanies, comprenant des térébratules à valve ventrale sillonnée en son milieu et la dorsale très renflée. (L'espèce type de ces brachiopodes de l'oolithe est l'*epicyrta Eugenii*.)

ÉPICYRTE (*sirt'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des dascillidés, comprenant des petites formes fauves ou brunes, oblongues, pubescentes, ressemblant un peu aux dascilles. (Les épicyrtes, dont le nom scientifique est *artematopus*, sont le type d'une petite tribu dite des artématopinés : on en connaît une quinzaine d'espèces, toutes américaines. On peut prendre comme exemple l'épicyrte à ailes marquées [*artematopus signatipennis*], du Brésil.)

ÉPICYRTE (*sirt'*) ou **EPICYRTUS** (*i, tuss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, comprenant des formes à dos très bombé, à bouche largement ouverte et béaillante, à nageoire dorsale petite, à anale très grande. (Les épicyrtes sont des saumons de taille moyenne, propres aux fleuves de l'Amérique du Sud; on en connaît seulement quelques espèces; tel est l'épicyrte bossu [*épicyrtus gibbosus*], de la Guyane, qui atteint 0m,35 de long.)

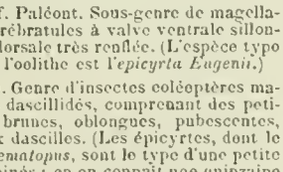
Epicyrte.

ÉPICYSTOTOMIE (*si-sto-to-mi* — du gr. *épi*, sur; *kustis*, vessie, et *tomè*, section) n. f. Chir. Taille sus-pubienne.

ÉPICYTE (*sit'* — du gr. *épi*, sur, et *kutos*, enveloppe) n. m. Zool. Membrane d'enveloppe des protozoaires grégarinines.

— ENCYCL. La grégarine ne possède pas tout d'abord cette enveloppe différenciée; au fur et à mesure de sa croissance, sa surface extérieure se durcit peu à peu et se transforme en une membrane cellulaire, incolore, résistante, à double contour. Cet *épicyte* est souvent chargé de stries, le plus souvent longitudinales et parallèles; une grégarine parasite des myriapodes chilognathes (*stenocephalus Juli*) en offre un bon exemple.

ÉPIDAURE, ville de la Grèce ancienne (Argolide), sur le golfe Saronique. Fondée par une colonie d'Ioniens, puis occupée par les Doriens d'Argos, elle finit par secouer le joug des Argiens, et devint l'alliée de Sparte; son commerce resta florissant jusqu'au jour où Egine, devenue indépendante, s'agrandit à ses dépens. Après la conquête romaine, elle perdit toute importance. C'est aujourd'hui le village de *Pidhavro*. Epidaure devait surtout sa réputation au célèbre sanctuaire le *Hiéron d'Asclépios*. Jusqu'à la fin du paganisme, les malades y accouraient de tous pays, et en repartaient souvent guéris. Ce grand sanctuaire est aujourd'hui déblayé, grâce aux fouilles que la société archéologique d'Athènes y a entreprises en 1881, et que Kavvadias y a poursuivies pendant plusieurs années. On y visite aujourd'hui les ruines du temple d'Esculape (ou Asclépios), les soubassements de l'élégante *Tholos*, de Polyclète, qui renfermait la source sacrée; les portiques du péribole, où l'on traitait les malades; un temple d'Artémis; l'emplacement d'un gymnase et d'un stade; le théâtre, construit par Polyclète, qui a été complètement déblayé et qui est le mieux conservé des théâtres grecs. On a trouvé aussi au *Hiéron* nombre d'inscriptions, notamment les très curieuses tables où sont enregistrées les guérisons miraculeuses.

Monnaie d'Epidaure.

— BIBLIOGR. : Defresne Lechat, *Epidaure, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios* (Paris, 1885).

ÉPIDAURE, ville de Dalmatie, ancienne colonie romaine, auj. *Ragusa Vecchia*.

ÉPIDAURE-LIMIRA, éparchie de la Grèce (nomarchie de Laconie); 22.500 hab. Ch.-l. *Monembasie*.

ÉPIDAURIEN, ENNE (*dô-ri-in, èn'*), personne née à Epidaure ou qui habitait cette ville. — *Les* EPIDAURIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Epidaure ou à ses habitants : *Oracle* EPIDAURIEN.

— Mythol. Surnom d'Esculape adoré à Epidaure : *Esculape* EPIDAURIEN.

ÉPIDAURIES (*dô-ri*) n. f. pl. Antiq. gr. Nom donné quelquefois aux *asclepieia* d'Epidaure, qui était la grande fête locale, et qui se célébraient tous les cinq ans au Hiéron d'Asclépios, neuf jours après les jeux Isthmiques. — Fête célébrée à Athènes en l'honneur d'Asclépios (Esculape). [Elle était intercalée au milieu des éleusinies, et rappelait l'initiation d'Asclépios aux mystères des deux grandes déesses d'Eleusis.]

ÉPIDEICTIQUE adj. Rhétor. anc. Syn. de ÉPIDICTIQUE.

ÉPIDÈME (du gr. *épi*, sur, et *dema*, lien) n. m. Petite pièce chitineuse, située à la base des ailes des insectes et qui sert dans le mécanisme du vol.

— ENCYCL. Les *épidèmes* ou osselets (*ossacula*) sont des points épaissis existant, en nombre, à l'articulation de l'aile, et qui, par un jeu assez compliqué, permettent à celle-ci de s'ouvrir et de se mettre en mouvement.

ÉPIDÉMÉTIQUE (*tik'* — gr. *épidémêtikos;* de *épi*, sur, et *démos*, peuple) n. m. Hist. rom. Officier qui, au temps de l'empire byzantin, était chargé de la distribution des logements entre les soldats arrivant dans une ville.

ÉPIDÉMICITÉ n. f. Caractère épidémique d'une maladie.

ÉPIDÉMIE (*mi* — du gr. *épi*, sur, et *démos*, peuple) n. f. Affection morbide, frappant tout à coup un pays et irrégulièrement un grand nombre d'individus d'une même localité, d'une même région.

— Fig. Entraînement auquel un grand nombre de personnes cèdent à la fois : trop grande abondance, trop grande quantité de : *C'est orateurs fameux sous le seul règne d'Auguste : quelle* ÉPIDÉMIE ! (Diderot.)

— ENCYCL. Méd. La contagion d'une maladie susceptible de se transmettre, mais endémique, se fait d'une façon généralement plus lente que celle de la maladie épidémique. Mais la différenciation est aujourd'hui moins nette qu'on ne l'avait cru longtemps. La propagation d'une maladie latente, disséminée, peu dangereuse, peut tout à coup prendre des proportions inquiétantes par la rapidité d'expansion, comme par la fréquence des cas : tel le choléra endémique sur les bords du Gange, et qui tout à coup envahit l'Europe, importé par des navires ou sous l'influence de conditions météoriques spéciales encore mal connues.

Les influences saisonnières ont une action encore imprécisée, mais indéniable. Selon la localisation ou la dissémination de la maladie, il y a de grandes et de petites épidémies. Il s'en produit parfois localement, par des travaux publics, dessèchements de marais, mauvaise voirie, percement de tunnels. L'origine par l'air ou l'eau divise encore les microbiens et les non-microbiens : la théorie hydrique de la fièvre typhoïde, généralement admise, s'est vue niée en 1892, et des cas de contagion, où l'eau ne pouvait être incriminée, ont été cités. La grippe, longtemps épidémique, a reparu, pour rester ensuite endémique. La diphtérie, toujours plus ou moins endémique, devient, à certains moments, épidémique; de même la rougeole, la scarlatine. La variole prend inversement, à de certains moments, la forme épidémique. C'est une question de degré, de fréquence, de rapidité que la différenciation entre l'endémie et l'épidémie, et les agents atmosphériques, stimulant ou non la virulence et la contagiosité, ont des effets actifs de moins en moins discutables. La peste, le choléra, le typhus exanthématique ont fait, en Europe, des apparitions franchement épidémiques. Les nerfs ne sont pas indemnes d'affections épidémiques, où la suggestion paraît jouer le grand rôle, et la *danse de Saint-Guy*, en 1374, en Allemagne, fit de grands ravages, qui se renouvelèrent avec les *convulsionnaires* du diacre Pâris, au XVIIIe siècle.

Contre la propagande de certaines maladies épidémiques, on a institué des vaccinations; leur efficacité n'est encore absolument démontrée que contre la variole; elle est probable contre la peste. Les quarantaines et les cordons sanitaires sont employés contre le choléra, la peste, le typhus. Dans tous les cas, l'isolement des malades est la mesure la plus urgente, avec la désinfection des locaux et des effets de literie ou d'habillement. La fièvre puerpérale a, pour ainsi dire, complètement disparu, depuis que les habitudes d'antisepsie sont entrées dans les mœurs.

— Dr. Il appartient aux préfets et aux maires des communes rurales de prendre toutes les précautions convenables pour écarter ou neutraliser les effets des *épidémies*. L'organisation sanitaire a été assurée par la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine. Les articles 15 et 21 de cette loi imposent (sous peine d'une amende de 50 à 200 fr.) l'obligation à tout docteur, officier de santé ou sage-femme de faire à l'autorité publique, son diagnostic établi, la déclaration des cas de maladies épidémiques tombés sous son observation. La liste des maladies épidémiques pour lesquelles cette déclaration est nécessaire a été établie par un arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 23 novembre 1893 : la fièvre typhoïde, le typhus exanthématique, la variole et la varioloïde, la scarlatine, la diphtérie (croup et angine couenneuse), la suette miliaire, le choléra et les maladies cholériformes, la peste, la fièvre jaune, la dysenterie, les infections puerpérales (lorsque le secret au sujet de la grossesse n'aura pas été réclamé), l'ophtalmie des nouveau-nés.

— Dr. intern. Le développement des relations commerciales, en mettant davantage en communication les divers Etats, a rendu plus dangereuses pour la santé publique les *épidémies* qui régnent dans un pays : celles-ci risquent de s'étendre et d'envahir successivement les territoires des différentes nations. Pour les combattre d'une manière efficace, les Etats ont décidé de s'entendre, de prendre en commun des mesures de protection. C'est ainsi qu'ils ont agi à l'égard des maladies épidémiques les plus graves, comme la peste, le choléra, la fièvre jaune. Les mesures prises par les Etats tendent à confiner et à étouffer, dans la mesure du possible, les épidémies aux lieux mêmes où elles ont pris naissance. C'est sur l'initiative de la France que fut réunie la première conférence internationale, à Paris, en 1851 : elle aboutit à la convention sanitaire de 1852, qui fixa les bases d'un système uniforme pour tous les ports de la Méditerranée, reposant sur l'institution de lazarets et de quarantaines. De nouvelles conférences eurent lieu ensuite à Paris en 1859 et à Constantinople en 1866. Puis, en 1874 et en 1885, des conférences se réunirent à Vienne et à Rome : la première créa le conseil supérieur de santé de l'empire ottoman et le conseil sanitaire maritime d'Egypte. Mais le système des longues quarantaines fut bientôt jugé sans efficacité par la science médicale : le débarquement et l'isolement des malades dans des hôpitaux spéciaux, la surveillance sanitaire des voyageurs, des navires ou des marchandises suspectes, enfin des désinfections réalisées par les procédés antiseptiques, constituent, à ses yeux, les seuls moyens sérieux de protection. C'est à l'application de ces nouveaux principes que furent consacrées les conférences internationales assemblées à Venise en 1892, à Dresde en 1893, à Paris en 1894 et à Vienne en 1897.

En temps de guerre, des épidémies graves sévissent fréquemment, à la suite des combats; les champs de bataille sont une source naturelle de maladies. Les Etats, cependant, n'ont jusqu'ici encore rien tenté en commun pour mettre un terme à un semblable danger; mais des savants ont cru devoir appeler leur attention sur ce sujet.

Médaille des épidémies.

Epidémies (MÉDAILLE DES). Instituée le 31 mars 1885, elle constitue une récompense nationale, que le ministère de l'intérieur accorde aux personnes qui se sont particulièrement signalées par leur dévouement pendant les maladies épidémiques. Le ruban est bleu, blanc et rouge.

ÉPIDÉMIES (*mi* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que les Grecs célébraient à Milet et à Délos en l'honneur d'Apollon, et à Argos en l'honneur de Junon. ‖ Fête qu'on célébrait en l'honneur du retour d'un parent, d'un ami.

ÉPIDÉMIOLOGIE (*ji* — de *épidémie*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Science, étude sur les épidémies.

ÉPIDÉMIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui se rapporte à l'épidémiologie, à l'étude des épidémies par conséquent (Il existe à Londres et à Paris une société épidémiologique.

ÉPIDÉMIQUE (*mik'*) adj. Qui a le caractère, la forme d'une épidémie : *Symptômes* ÉPIDÉMIQUES.

— Fig. Qui attaque à la fois un grand nombre de personnes à la manière des épidémies : *Un enthousiasme* ÉPIDÉMIQUE.

ÉPIDÉMIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière épidémique.

ÉPIDÉMIURGE (*urj'* — gr. *épidémiourgos:* de *épi*, sur, et *démiourgos*, magistrat) n. m. Hist. gr. Nom donné à des magistrats qui, dans certains Etats doriens, étaient chargés d'inspecter les colonies ou d'y représenter la métropole.

ÉPIDENCE (*dansz*) n. f. Mar. Cordage au pied, à bord, en suspend un hamac.

ÉPIDENDRE (du gr. *épi*, sur, et *dendron*, arbre) adj. Qui croît sur les arbres. Syn. de ÉPIPHYTE.

ÉPIDENDRE (*dan*) ou **ÉPIDENDRON** (*don'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des orchidées.

— ENCYCL. Les *épidendres* sont des orchidées épiphytes, à tige rhizomateuse ou pseudo-bulbeuse. On en connaît plus de trois cents espèces, des régions chaudes de l'Amérique (un tiers environ provenant du Mexique), dont quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe.

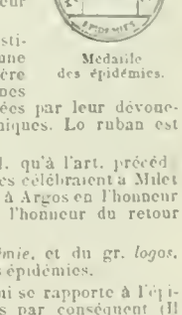
Epidendre.

ÉPIDENDRÉES (*dan*) n. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des orchidées, dont l'*épidendre* est le type. — *Une* ÉPIDENDRÉE.

ÉPIDERME (du gr. *épidermis;* de *épi*, sur, et *derma*, peau) n. m. Anat. Membrane mince et transparente, qui recouvre la peau extérieurement : *L'ÉPIDERME, c'est la couche externe des papilles qui ont fait leur temps.* (Rasp.) ‖ Se dit quelquefois pour désigner l'épithélium ou enveloppe externe des membranes muqueuses.

— Par ext. Surface, peau, couche superficielle et extérieure : *L'épiderme des arbres les plus durs* [illegible]

— Fig. Plate, extérieur, rude, chatouilleuse : *Les gens [illegible] l'épiderme sensible.* Alex. Dumas.

— Bot. Membrane transparente, incolore, qui recouvre toutes les parties d'un végétal exposées au contact de l'air : *Les feuilles et quelques fleurs sont revêtues d'un épiderme.* SAVIER.

— Mod. Peau dont certaines coquilles sont revêtues.

— Rem. Le genre de ce mot a été longtemps douteux, Marmontel le fait encore féminin.

— Encycl. Anat. L'*épiderme* est le revêtement épithélial de la peau et le type de l'épithélium stratifié pavimenteux. Il se compose de cinq couches distinctes. Ce sont, en allant de dehors en dedans :

1° La couche basale ou génératrice, formée de cellules cylindriques perpendiculaires au derme ;

2° La couche à cellules cubiques ou polyédriques. Ces deux couches constituent le *rete mucosum de Malpighi*, dans lequel s'y produit, sous l'influence des irritations, un pseudo-aspect morbide (sereste des auteurs, polyédres vésiculeux, etc.). De plus, ces deux couches se spécialisent en couche basale, renfermant des granulations pigmentaires, qui donnent à la peau, suivant les régions du corps, ou suivant les races, une teinte propre ;

3° La couche la plus superficielle est la couche cornée formée de cellules aplaties, dont la partie périphérique a été transformée en *kératine*. Cette couche se détache facilement par lambeaux.

Entre ces couches malpighiennes et la couche cornée existent deux couches intermédiaires :

1° Le *stratum granulosum*, formé de cellules dans lesquelles se montrent des granulations sphériques d'*éléidine*.

2° Au-dessus, enfin, se trouve le *stratum lucidum*, à cellules aplaties. Ces deux couches constituent le passage entre les cellules vivantes du corps de Malpighi et les éléments morts de la couche cornée.

L'épiderme est d'origine ectodermique ; il ne contient pas de vaisseaux, mais présente de très nombreuses ramifications nerveuses, qui n'atteignent jamais la couche cornée. La rénovation se fait par les cellules de la couche génératrice, où l'on trouve très fréquemment des figures caryocinétiques.

La différence de l'épiderme au derme paraît tenir aux papilles de ce dernier. Dans certaines maladies : scarlatine, érysipèle, fièvre typhoïde, etc., et sous certaines influences aussi très divers, l'épiderme se détache par lambeaux de plus ou moins grande surface.

Dans la série animale, l'épiderme subit diverses modifications : il peut s'hypertrophier, comme dans les durillons ou les callosités fessières des singes, ou encore la mandibule des oiseaux et des chéloniens, les écailles des sauriens, les tortues, des ophidiens et des poissons, etc. Enfin, les ongles, les sabots, les poils, certaines cornes, les plumes, etc., sont également des productions épidermiques.

— Bot. En anatomie végétale, on appelle *épiderme* la région la plus externe du corps de la plante, le séparant du milieu extérieur. C'est à la surface de la tige et de la feuille des plantes vasculaires que l'épiderme se présente avec ses caractères les plus nets : il y est généralement formé d'une assise unique de cellules vivantes, fortement adhérentes entre elles, de dimensions sensiblement supérieures à celles des cellules sous-jacentes, et dont les membranes sont fortement épaissies et cutinisées vers l'extérieur (cuticule et couches cuticulaires). Il est parsemé de stomates et produit des poils. Mais la racine porte aussi, du moins à son extrémité, un épiderme composé et caduc, plus connu sous le nom de *coiffe*.

ÉPIDERMÉ, ÉE (rad. *épiderme*) adj. B.-arts. Se dit d'un tableau qui s'écaille.

— Hist. nat. Qui est recouvert d'un épiderme : *Coquille* ÉPIDERMÉE.

ÉPIDERMIQUE (même rad.) adj. Hist. nat. Qui appartient ou qui se rapporte à l'épiderme : *Tissu, Membrane* ÉPIDERMIQUE. — Substantif. *Épidermique*, Ensemble de l'épiderme de la peau et des membranes muqueuses. *Globes épidermiques*, Corps sphéroïdaux qu'on rencontre dans les tumeurs de la peau des ganglions et des muqueuses.

— Erpet. *Écailles épidermiques*, Écailles très minces, qui enveloppent les reptiles à peau écailleuse.

ÉPIDERMOIDE (du gr. *epidermis*, épiderme, et *eidos*, apparence) adj. Qui ressemble à l'épiderme : *Tissu* ÉPIDERMOIDE.

ÉPIDERMOSE (rad. *épiderme*) n. f. Produit extrait de la bile de fraîche traitée par l'eau acidulée avec l'acide chlorhydrique.

ÉPIDESE (du gr. *epidesis*, même sens) n. f. Application d'une ligature ou d'une ligature.

ÉPIDÉSIOLOGIE (du gr. *epidesis*, action de lier, et *logos*, traité) n. f. Traité sur l'art de faire et d'appliquer les ligatures.

ÉPIDIBROMHYDRINE n. f. Composé $C^4H^8Br^2$ non saturé, obtenu par l'action de la potasse sur la tribromhydrine glycérique.

ÉPIDICAZOMÈNE (du gr. *epidikazein*, adjuger) n. f. Autrefois, Personne qui avait réclamé l'exécution de la loi en vertu de laquelle le plus proche parent d'un défunt devait épouser l'héritière. — Adj. et s. *Femme* ÉPIDICAZOMÈNE.

ÉPIDICHLORHYDRINE n. f. Composé $C^4H^8Cl^2$ non saturé, qui résulte de l'action de la potasse sur la trichlorhydrine glycérique.

ÉPIDICTIQUE (du gr. *epidiktikos*, qui sert à démontrer) adj. Se dit, chez les sophistes grecs, des discours d'apparat appelés *epideixis*. — *Genre épidictique*, Genre démonstratif.

Epidicus, comédie de Plaute. — C'est l'histoire d'un père berné par son esclave Epidicus au profit de son fils. On lui fait acheter un esclave vieillard que jeune de lyre qu'on lui présente comme une belle qu'il a eue autrefois à Épidaure et qui a disparu depuis, puis une seconde, comme la maîtresse de son fils, qu'il prétend éloigner. Avec l'argent reçu pour cette dernière, qui, en réalité, n'est que louée à la journée, Epidicus fournit au jeune homme le moyen d'acheter une courtisane qu'il aime et qui se trouve être sa deuxième sœur, la fille de son père et de l'Épidamienne Philippa, laquelle arrive à point nommé pour compléter cette réunion de famille. Epidicus, dont les multiples fourberies ont tourné, sans qu'il y soit pour rien, à l'avantage de son maître, est affranchi. Cette pièce est d'une gaieté entraînante. Jamais Plaute n'a conduit valet fripon à travers situations plus embarrassées, ni ne l'en a tiré avec plus d'aisance. L'auteur avait pour l'*Epidicus* une prédilection marquée.

ÉPIDIDYME (du gr. *epididumis*, même sens ; de *épi*, sur, et *didumos*, testicule) n. m. Anat. Petit corps oblong, situé le long du bord postérieur et supérieur du testicule.

— Encycl. L'*épididyme* est un petit corps allongé, vermiforme, intermédiaire au testicule et au canal déférent, formé par le pelotonnement d'un canal unique où se jettent dès l'origine tous les tubes séminifères qui viennent du corps d'Highmore et qui se continue dans le canal déférent ; la longueur du canal déroulé serait de 6 à 7 mètres. L'épididyme, qui recouvre et enveloppe le bord supérieur et postérieur du testicule, présente une extrémité supérieure ou tête, un corps ou partie moyenne, et une extrémité inférieure ou queue. La tête, plus volumineuse, adhère seule intimement à la glande séminale.

ÉPIDIDYMITE n. f. Pathol. Inflammation de l'épididyme.

— Encycl. Pathol. Les orchites ou inflammations du testicule portent, quelquefois séparément, plus souvent à la fois, sur le parenchyme même du testicule, sur son annexe l'épididyme, sur son enveloppe, la tunique vaginale. Le nom d'*épididymite* est réservé aux cas où l'inflammation est localisée uniquement et d'une façon prédominante sur l'épididyme. C'est ce qui a lieu surtout à la suite de la blennorragie ou, en général, des inflammations de l'urètre, de la prostate et du col de la vessie. Cette propagation de l'inflammation, par le canal déférent, à l'épididyme est tantôt spontanée (une fois sur huit blennorragies environ), tantôt provoquée par le passage de sondes, bougies, lithotriteurs, etc. L'épididyme, surtout à sa partie inférieure, est augmenté de volume et induré vers la queue et semble coiffer le testicule ; rarement il suppure. La vaginale est distendue par un épanchement séreux. L'inflammation se termine ordinairement par résolution en une huitaine de jours sans avoir altéré le testicule, mais en laissant parfois une oblitération des voies spermatiques qui empêchent le passage des spermatozoïdes. Aussi, lorsque l'épididymite a atteint les deux côtés, la stérilité peut en être la conséquence. Parfois l'épididymite devient chronique. Aussi importe-t-il de la traiter dès le début par le repos au lit, les bourses bien soutenues et immobilisées. Les cataplasmes, les grands bains, les purgatifs salins sont utiles ; contre la douleur : application d'une vessie remplie de glace.

— Art vétér. L'*épididymite* existe rarement seule ; elle participe ordinairement à l'orchite, inflammation du testicule en général qui se développe chez le cheval entier à la suite d'efforts ou chez le chien à la suite de coups. Chez le bœuf que l'on vient de bistourner, le cordon est en partie rupturé, enflammé, ainsi que le testicule et l'épididyme, et cette inflammation est suivie de la mortification de ces organes et de leur résorption presque complète.

L'épididymite accidentelle se traite par des onctions émollientes, puis résolutives.

ÉPIDIQUE (*dik'* — du gr. *épidikos*, controversé ; de *épi*, sur, et *diké*, justice) adj. Antiq. gr. Se disait de l'héritage qui donnait lieu à une action en justice, quand des tiers s'opposaient au mariage de l'héritière avec le plus proche parent du défunt. ▮ Se disait aussi de l'héritière elle-même.

EPIDIUS (*é, di-uss*) n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des thomisidés, tribu des stéphanopsinés, comprenant des araignées remarquables par leur pattes-mâchoires grêles et longues. On connaît quelques espèces d'*epidius*, répandues dans l'Afrique occidentale et abondantes en Malaisie.)

ÉPIDIXIS (*ksiss* — du gr. *épideixis*, exhibition) n. f. Nom que les sophistes grecs donnaient, sous les empereurs romains, à un morceau d'apparat prononcé sur le théâtre ou devant une assemblée solennelle.

ÉPIDOSE (du gr. *épidosis*, même sens) n. f. Méd. anc. Accroissement.

ÉPIDOTE (du gr. *épidotikos*, adj. verb. de *épididômi*, j'ajoute adj. Mythol. Surnom de plusieurs divinités bienfaitrices : *Jupiter* ÉPIDOTE.

— n. m. Nom donné par les Lacédémoniens à des génies qui présidaient à la croissance des enfants, et qui avaient un temple à Épidaure.

ÉPIDOTE n. m. Silicate hydraté naturel d'alumine, de chaux et de fer, que l'on trouve dans les roches cristallines.

— Encycl. L'*épidote*, $H^2Ca^4(Al^2Fe^2)^6Si^6O^{26}$, dont le poids spécifique varie de 3,32 à 3,5 et la dureté de 6 à 7, forme des groupements bacillaires dont la couleur passe du jaune au noir par le vert et le brun, mais la teinte vert bouteille ou vert pistache est la plus commune. C'est à cette dernière variété qu'on a donné le nom de *pistazite*.

Ce minéral ne se laisse attaquer par les acides qu'avec difficulté, mais il fait gelée avec les acides quand il a été préalablement calciné. Au chalumeau, l'épidote fond, se gonfle et passe finalement à l'état de scorie noirâtre ; les variétés très ferrifères sont plus fusibles que les autres. L'épidote comprend plusieurs variétés : on a nommé *delphinite* et *oisanite* celles du Dauphiné ; *puschkinite* et *achmatite* celles de l'Oural ; *acanthikon* et *arendalite* celle de Scandinavie, etc.

A côté de l'épidote viennent quelques autres silicates hydratés très voisins, mais qui constituent des espèces : *piémontite, zoisite*, etc.

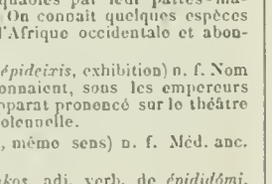

A, épidrome (antiq.).

ÉPIDROME (lat. *epidromus*; gr. *epidromos*, qui court) n. m. Antiq. Voile du mât d'arrière d'un vaisseau. ▮ Mât d'arrière. ▮ Corde qui servait à serrer un filet de chasse.

— n. f. Méd. Affluence des humeurs vers une partie du corps.

ÉPIE (*pi* — subst. verb. de *épier*) n. f. Espion : *Elle avait des* ÉPIES *dans le couvent.* J. J. Rousseau. ▮ Vieux.

ÉPIÉ, ÉE adj. Disposé en épi : *Fleur* ÉPIÉE.

— *Queue épiée*. Se dit de la queue d'un animal dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi. ▮ *Chien épié*, Chien qui a un épi de poil sur le front.

ÉPIEDS, comm. de l'Eure, arr. et à 21 kil. d'Evreux, non loin de l'Eure ; 263 h. C'est, en partie, sur le territoire d'Epieds que s'est livrée la bataille d'Ivry (1590). Napoléon y fit rétablir, en 1802, une pyramide commémorative, renversée pendant la Révolution.] — Comm. du Loiret, arr. et à 22 kilom. d'Orléans, en Beauce ; 1.296 hab. Dolmen de Coulmiers.

ÉPIEMENT (*pi-man*) n. m. S'est dit pour action d'épier.

ÉPIER (prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous épiions, Que vous épiiez*) v. n. Monter en épis ; développer ses épis : *Les blés commencent à* ÉPIER.

ÉPIER (pour *espier* — de l'anc. haut allem. *spehôn* ; allem. mod. *spähen*, même sens. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous épiions, Que vous épiiez*) v. n. Observer en secret, espionner : ÉPIER *quelqu'un, les démarches de quelqu'un, les mouvements de l'ennemi.*

— Fig. Chercher à découvrir, à pénétrer ; observer curieusement : *Ceux qui* ÉPIENT *d'un œil malin les défauts de leurs amis les découvrent avec joie.* (J. Joubert.) ▮ Guetter, surveiller : ÉPIER *l'occasion, le moment favorable.*

— *Épier le relevé*. Vénerie. Guetter le moment où la bête sort de la retraite où elle s'est tenue durant le jour.

S'épier, v. pr. Surveiller ses propres pensées, ses propres inclinations : *Il faut* S'ÉPIER *de près.* (Montaigne.) ▮ S'observer secrètement l'un l'autre.

ÉPIERREMENT (*pi-è-re-man*) ou **ÉPIERRAGE** (*pi-è-raj'*) n. m. Action d'épierrer un champ : L'ÉPIERREMENT *est une opération nécessaire dans un terrain nouvellement défriché.* (Math. de Dombasle.)

ÉPIERRER (*pi-è-ré* — du préf. priv. *é*, et de *pierre*) v. n. Agric. Enlever les pierres de : *Il faut* ÉPIERRER *les carreaux où l'on veut planter des fleurs.* ▮ Absolum. : *On* ÉPIERRE *à la main ou avec des râteaux.*

— Techn. *Épierrer une peau*, L'adoucir du côté de la fleur, avec une pierre à aiguiser.

— Encycl. Agric. Les pierres d'un champ, quand elles sont trop nombreuses ou trop grosses, gênent beaucoup le fonctionnement de certains outils ou instruments aratoires ; principalement la faux, la faucheuse, la moissonneuse. Toutefois, il ne faut pas épierrer sans mesure, l'opération, lorsqu'elle est exagérée, pouvant nuire à la fertilité du sol : en principe, on n'enlèvera que les pierres les plus volumineuses, celles qui peuvent occasionner l'arrêt ou la détérioration des machines et des outils.

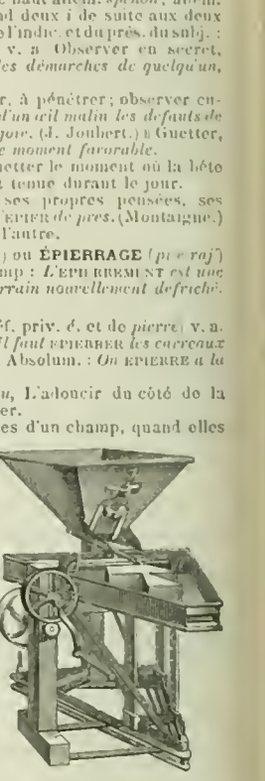
Épierreur.

ÉPIERREUR (*pi-é-reur'*) n. m. ou **ÉPIERREUSE** (*pi-é-reuz'*) n. f. Agric. Machine communément employée pour séparer des céréales égrenées les petites pierres et autres corps étrangers durs ramassés sur l'aire avec le grain.

— Papet. Syn. de SADLIER.

EPIERUS (*é-pi-é-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des histéridés, comprenant de petites formes ovales, assez plates, noires ou rousses, brillantes, qui vivent sous les écorces d'arbres. (On connaît une quarantaine d'espèces d'*epierus*, répandues surtout dans l'Amérique centrale et méridionale ; deux seulement habitent l'Europe : ce sont les *epierus Italicus* et *comptus*. Ce dernier, qui se trouve en France, est brun foncé, avec les pattes rousses.)

Epierus (gr. 8 f.).

ÉPIET (*pi-è'*) n. m. S'écrit quelquefois pour ÉPILLET.

ÉPIETTE (*pi-èt'* — dimin. de *épi*) n. f. Nom vulgaire des stipes, genre de graminées.

ÉPIEU (anciennem. *espiel, espiet* ; du germ. *speot*, même sens) n. m. Arme de chasse ou de guerre, faite d'un gros bâton, garni à l'une de ses extrémités d'un fer plat, large et pointu : L'ÉPIEU, *qui fut employé contre le gros gibier jusqu'au moyen âge, est, chez plusieurs tribus nègres, le seul engin de chasse.* (A. Maury.)

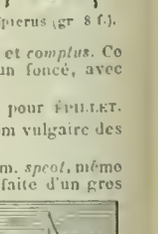
D'azur à un épieu d'argent posé en pal, la pointe vers le chef.

— Blas. *Épieu emmanché*, Épieu dont le manche est d'un autre émail que le fer.

— Encycl. Archéol. Les *épieux* de guerre ont un fer souvent long d'un pied, parfois façonné en losange ou en fer de lance ; sa pointe, aiguë, est renforcée souvent en perce-mailles. Au XVIIe siècle, la lame porte une entaille sur un de ses tranchants, afin d'arrêter mieux les coups d'épée ou de pouvoir au besoin accrocher les armures.

A cette époque, la hampe qui ne mesure guère plus de cinq pieds, porte un gros gland qui dissimule la prise de la douille. C'est une arme de bas officier d'infanterie. Les épieux de chasse, dont l'usage remonte à une très haute antiquité, ont un fer plus court et plus fort encore ; leur douille porte des oreillons transversaux ou une clavette transversale, parfois mobile, qu'on appelle la *bellette*. Cette clavette servait à arrêter le sanglier quand le fer était fiché dans son coffre et l'empêchait de bourrer le chasseur. L'épieu de chasse commença à disparaître à la fin du XVIIe siècle ; on le remplaçait par une forte baïonnette, dont le manche s'emboîtait dans le canon de la carabine.

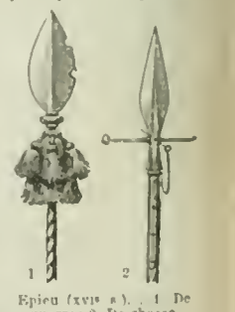

Epieu (XVIIe s.). 1. De guerre ; 2. De chasse.

ÉPIEUR, EUSE n. Celui, celle qui épie.

ÉPIGAMIE (*mi* — gr. *épigamia;* de *épi,* sur, et *gamos,* mariage) n. f. Antiq. gr. Droit de mariage entre personnes de nationalité différente. ‖ Traité ou décret conférant ce droit de mariage aux citoyens de deux ou plusieurs Etats.

ÉPIGASTRALGIE (*stral'-ji* — de *épigastre,* et du gr. *algos,* douleur) n. f. Douleur à l'épigastre.

— Encycl. *L'épigastralgie* est une douleur vive, spontanée ou provoquée par une pression exploratrice, se faisant sentir à la région épigastrique. Elle est accompagnée ou non de vomissements, avec sentiment de constriction, anxiété et communément de défaillances. Cette affection, qui n'est qu'un symptôme, existe dans les différentes formes de gastrites et dans certaines névroses, en particulier dans l'hystérie. La thérapeutique s'inspirera de la cause, la douleur disparaissant avec la maladie qui l'a provoquée.

ÉPIGASTRALGIQUE (*stral'-jik'*) adj. Qui a rapport à l'épigastralgie ; qui est de la nature de l'épigastralgie : *Douleur* ÉPIGASTRALGIQUE.

ÉPIGASTRE (*gasstr'* — du gr. *épigastrion;* de *épi,* sur, et *gastér,* ventre) n. m. Anat. Partie de l'abdomen située au-dessus de l'ombilic : *Ressentir des douleurs à l'*ÉPIGASTRE.

— Entom. Premier segment ventral des insectes hexapodes.

— Encycl. Anat. *L'épigastre,* dit encore « creux de l'estomac », est la partie de l'abdomen située au-dessus de l'ombilic et limitée en haut et sur les côtés par les cartilages costaux. Il forme une dépression légère à l'état normal, mais, à l'état pathologique, cette dépression peut s'accentuer (gastrite aiguë, vomissements incoercibles, etc.) ou disparaître pour faire place à une saillie variable (météorisme stomacal, tumeurs hépatiques ou stomacales). Il est souvent le siège de douleurs vives (épigastralgie).

— Zool. *L'épigastre* des aranéides est ordinairement convexe et quelquefois induré ; limité, en arrière, par le pli épigastrique, il offre, au milieu, l'orifice génital, et, latéralement, les stigmates pulmonaires. (E. Simon.)

ÉPIGASTRIQUE (*strik'*) adj. Anat. et pathol. Qui concerne l'épigastre : *Région* ÉPIGASTRIQUE. *Douleur* ÉPIGASTRIQUE.

ÉPIGASTROCÈLE (*stro-sèl'* — de *épigastre,* et du gr. *kêlé,* tumeur) n. m. Chir. Hernie à l'épigastre.

ÉPIGÉ (*jé*), **ÉE** [du gr. *épigaios;* de *épi,* sur, et *gê,* terre] adj. Bot. Qui se développe au-dessus du sol. (Se dit surtout des cotylédons, que l'allongement de la tigelle soulève au moment de la germination [ricin, haricot].)

c, Cotylédons épigés du haricot.

ÉPIGÉE (*jé* — du gr. *épigaios;* de *épi,* sur, et *gé,* terre) adj. Mythol. gr. Surnom des divinités qui présidaient aux choses terrestres.

— n. f. Nom des nymphes qui habitaient les champs et présidaient aux choses terrestres.

ÉPIGÉIQUE (*jé-ik'* — rad. *épigée* [arbuste]) adj. Bot. Se dit quelquefois d'un dépôt superficiel de formation récente.

ÉPIGÈNE (*jèn'* — du gr. *épi,* sur, et *génos,* naissance) adj. Géol. Se dit d'un minéral qui offre le phénomène de l'épigénie.

— Bot. Qui croît sur la face supérieure des feuilles : *Un champignon* ÉPIGÈNE.

ÉPIGÈNE, auteur comique grec, qui vivait au IVe siècle avant notre ère. Il nous reste un petit nombre de vers de ses pièces intitulées *les Bacchantes, l'Héroïne, Fonticus,* etc. Ces vers ont été insérés dans les *Comicorum græcorum fragmenta,* de Meinecke.

ÉPIGÉNÈSE (*jé* — du gr. *épi,* sur, et *génésis,* génération) n. f. Théorie qui consiste à admettre que, dans l'évolution individuelle d'un animal provenant d'un œuf, les organes naissent par une *formation nouvelle,* et non par la seule expansion de quelque formation précédente invisible. ‖ On a employé aussi le mot ÉPIGÉNÉSIE.

— Encycl. *L'épigénèse,* formulée d'abord par Harvey, est le contre-pied de la théorie de la *préformation* et de l'*emboîtement des germes* qui eut un si long succès. Bien avant que l'on connût la théorie cellulaire, l'illustre Harvey énonça la formule que « le premier cencrément du corps futur croît, se divise graduellement, et se distingue en parties différentes qui ne paraissent pas tout d'un coup, mais sont produites les unes après les autres, chacune émergeant dans son ordre (1651) ».

On voit que cette formule est le contraire de celle de Haller : « Il n'y a pas de *devenir;* aucune partie du corps n'est tirée de l'autre, toutes sont créées à la fois. »

Cependant, les partisans de la préformation avaient le dessus, jusqu'à ce que Wolff, en 1759, démontrât rigoureusement l'épigénèse chez le poulet et fondât l'embryologie.

Aujourd'hui, la théorie cellulaire, établie depuis 1838, a donné une solidité absolue et définitive à celle de l'épigénèse.

— Bibliogr. : Wolff (Caspar Friedrich), *Theoria generationis* (1774).

ÉPIGÉNÉSIQUE (*jé, zik'*) adj. Physiol. Qui a rapport à l'épigénèse : *Formation* ÉPIGÉNÉSIQUE.

ÉPIGÉNÉSISTE (*jé, zisst'*) n. et adj. Se dit du savant qui est partisan de l'épigénèse.

ÉPIGÉNIE (*jé-ni* — rad. *épigène*) n. f. Phénomène qui a lieu lorsqu'un minéral, sans changer de forme, change de nature chimique.

— Encycl. Ce nom a été créé par Haüy, pour désigner l'état des minéraux ayant subi une transmutation de substance sans qu'il y ait eu changement dans la forme du minéral ; on sorte que la forme qu'il présente actuellement n'est plus en rapport avec la matière qui le constitue. Le changement commence à la surface et marche ensuite progressivement vers le centre ; mais il peut avoir été interrompu avant d'avoir atteint son terme, et, dans ce cas, il reste à l'intérieur un noyau encore intact de la substance primitive. Cette substitution graduelle d'une matière à une autre se fait de molécule à molécule ; et il arrive quelquefois, en effet, que le minéral épigène conserve des traces de la structure soit laminaire, soit fibreuse, que possédait le minéral primitif. Si le corps est une substance organique, une tige d'arbre par exemple, dont tous les éléments ont été remplacés par des molécules siliceuses, c'est une *épigénie* organique, que l'on désigne sous le nom de *pétrification.*

ÉPIGÉNIQUE (*jé-nik'*, adj. Qui se rapporte à l'épigénie.

— *Direction épigénique,* Nom donné aux perturbations produites par une ancienne ride du sol qui, postérieurement recouverte par des sédiments horizontaux, vient à subir un nouveau mouvement, par lequel ces dernières assises se trouvent plus ou moins disloquées.

ÉPIGÉNITE (*jé* — rad. *épigénie*) n. f. Sulfo-arséniure naturel de fer et cuivre, se trouvant à Nouglück (duché de Bade) et cristallisant dans le système orthorhombique.

ÉPIGEONNER (*jo-né* — du préf. *é,* et de *pigeonner*) v. a. Techn. Employer le plâtre gâché en le lavant doucement avec la main et la truelle, et le posant sans le jeter ni le plaquer.

— Magnan. Syn. de PIGEONNER.

ÉPIGEUS. Myth. gr. Prince thessalien, qui fut forcé de quitter Budion, où il avait tué par mégarde son cousin. Il chercha un asile à la cour de Pélée, suivit Achille au siège de Troie et y périt de la main d'Hector.

ÉPIGLAUBITE (*gló*) n. f. Phosphate hydraté naturel de chaux. Variété de brushite.

ÉPIGLOSSUM (*som'*) n. m. Genre d'algues floridées, de la famille des polysiphoniées, à frondes plates, recouvertes d'aspérités et comprenant une seule espèce : *l'epiglossum Smithii.*

ÉPIGLOTTE (du gr. *epiglóttis;* de *épi,* sur, et *glóttis,* glotte) n. f. Opercule fibro-cartilagineux mobile, placé à la partie supérieure du larynx, un peu au-dessous de la base de la langue.

— Encycl. Ce n'est pas sur la glotte elle-même que s'abaisse l'*épiglotte,* ainsi que son nom pourrait le faire croire, mais sur le vestibule en partie la plus élevée du larynx. Sa direction est verticale ; elle présente la forme d'un triangle dont la base serait tournée en haut, et le sommet dirigé en bas. Cette lame cartilagineuse joue un rôle important dans la déglutition et la phonation. Au moment du passage du bol alimentaire, l'ouverture du larynx est oblitérée par l'épiglotte. Cette occlusion s'opère par suite d'un véritable mouvement de bascule qu'exécute l'épiglotte, qui, soulevée en même temps que le pharynx, vient rencontrer la base de la langue. Quant au rôle de l'épiglotte pendant la production de la voix, il est moins connu. V. LARYNX.

ÉPIGLOTTI-ARYTÉNOÏDIEN n. et adj. m. Se dit d'un des muscles du larynx : *L'*EPIGLOTTI-ARYTÉNOÏDIEN.

ÉPIGLOTTIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à l'épiglotte.

ÉPIGLOTTITE n. f. Inflammation de l'épiglotte.

— Encycl. Cette inflammation, qui accompagne quelquefois celle du pharynx et des amygdales, se traduit par l'augmentation de volume de la glotte, une altération du timbre de la voix, la sensation de corps étranger dans le larynx, parfois difficulté de respirer et d'avaler. On la traite par les gargarismes antiseptiques et astringents usités contre la pharyngite.

ÉPIGNATHE (du gr. *épi,* sur, et *gnathos,* mâchoire) n. et adj. Monstre qui a une tête accessoire très incomplète, attachée au palais de la tête principale.

ÉPIGONATION (*si-on* — mot gr., formé de *épi,* sur, et *gonu,* genou) n. m. Liturg. Petite pièce d'étoffe riche, que l'archimandrite, chez les Grecs, porte à son côté droit lorsqu'il officie.

ÉPIGONE (du gr. *épi,* sur, et *gonos,* action d'engendrer) n. m. Bot. Couche celluleuse, formant la coiffe de l'urne dans les mousses et les hépatiques.

ÉPIGONE, chef de secte, qui vivait au XIIIe siècle. On ne possède aucun renseignement sur sa vie. Epigone est regardé comme le fondateur de la secte des patripassiens ou passionistes, laquelle prétendait que Dieu le Père avait souffert en même temps que Jésus-Christ, pendant la Passion.

ÉPIGONES (gr. *Epigonoi,* les Descendants). Myth. gr. Nom donné aux fils des sept chefs qui avaient assiégé Thèbes pour venger Polynice, et qui tous, sauf Adraste, y avaient péri. (Dix ans après, les Epigones firent eux-mêmes la guerre aux Thébains et s'emparèrent de Thèbes. On plaça leurs statues dans le temple de Delphes. C'étaient Alcméon et Amphiloque, fils d'Amphiaraos ; Diomède, fils de Tydéo ; Egialée, fils d'Adraste ; Euryale, fils de Mécisée ; Promaque, fils de Parthénopée ; Sthénélos, fils de Capanéo ; Thersandre, fils de Polynice.) — Nom donné par analogie, mais non sans ironie, aux descendants des successeurs d'Alexandre le Grand. (Sing. : *Un* ÉPIGONE.)

— n. m. pl. Par antonomase, Ceux qui appartiennent à la deuxième génération : *Les* ÉPIGONES *de la Bohême.* (Sing. : *Un* ÉPIGONE.

Épigones (LES), poème cyclique grec, du cycle thébain. On l'appelait aussi *Alcméonide,* du nom du héros principal. Ce poème, dont l'auteur est inconnu, faisait suite à l'*Œdipodie* et à la *Thébaïde.* Il était si intimement lié à la *Thébaïde,* que certains auteurs anciens désignent les deux poèmes sous le même nom. Le sujet des *Epigones* était la seconde expédition argienne contre Thèbes, entreprise par les Epigones, c'est-à-dire par les fils des compagnons de Polynice, les fils des « sept chefs », et conduite par Alcméon, fils d'Amphiaraos, qui vainquit les Cadméens et les réduisit à abandonner leur ville. Nous avons seulement quelques fragments de ce poème des *Epigones,* qui semble avoir été très inférieur à la *Thébaïde.*

ÉPIGONION n. m. Instrument de musique à cordes pincées, ainsi nommé du nom de son inventeur, Epigone, fameux citharède grec. (L'épigonion était une cithare montée de quarante cordes accouplées à l'unisson et formant une échelle chromatique de vingt notes qui permettait de jouer dans tous les modes.)

ÉPIGRAMMATIQUE (*tik'*) adj. Qui appartient à l'épigramme ; qui a le caractère de l'épigramme : *Trait* ÉPIGRAMMATIQUE. *Style* ÉPIGRAMMATIQUE.

— Substantiv. au masc. Genre épigrammatique : *Cultiver l'*ÉPIGRAMMATIQUE.

ÉPIGRAMMATIQUEMENT (*ke-man'* — adv. D'une manière épigrammatique.

ÉPIGRAMMATISER v. n. Faire des épigrammes : *Pour bien* EPIGRAMMATISER, *il faut avoir beaucoup d'esprit et peu de cœur.*

ÉPIGRAMMATISTE (*tisst'* n. et adj. Se dit de la personne qui fait des épigrammes : *Le doux Racine était un* ÉPIGRAMMATISTE *mordant.*

ÉPIGRAMME (du gr. *épigramma,* inscription ; dérivé de *épigraphein,* inscrire) n. m. jusque vers le milieu du XVIIe s., et depuis lors n. f. Littér. Chez les anciens, Courte inscription en prose, ou le plus souvent en vers, tracée sur un monument. Petite pièce de vers sur toutes sortes de sujets. Courte pièce de vers d'intention satirique, qui se termine généralement par un trait piquant : *J'ai eu la faiblesse de faire quelques* ÉPIGRAMMES, *mais j'ai résisté au plaisir malin de les publier.* Fonten. *Pointe de l'épigramme,* Mot, trait piquant qui la termine.

— Par ext. Trait mordant, mot satirique : *Chaque phrase, dans cet écrit, est une* ÉPIGRAMME.

— Art culin. *Épigramme d'agneau,* Ragoût au blanc, dans lequel on fait entrer quelques parties intérieures de l'animal.

— Anton. **Compliment, bouquet, madrigal.**

— Encycl. Les Grecs appelaient primitivement *épigrammes* les inscriptions placées sur les tombeaux, les statues, les monuments publics ou les ex-voto. Elles étaient quelquefois rédigées en prose, le plus souvent en vers ; le mètre employé était alors le distique élégiaque ; rarement et accidentellement l'hexamètre. Elles rappelaient en quelques mots le nom de celui qui avait fait dresser le monument et les motifs qui lui avaient inspiré cet acte religieux. Parfois, l'épigramme renfermait une maxime morale : telles étaient celles qu'Hippias avait fait graver sur les hermès des routes. L'anthologie grecque nous a conservé un très grand nombre de ces inscriptions. Archiloque, Sappho, Anacréon, Erinna, composèrent des épigrammes. Simonide de Céos fixa les grands faits historiques de son temps dans des inscriptions d'une simplicité pleine de grandeur. Les épigrammes attribuées à Eschyle, Sophocle, Euripide, Platon, Démosthène, Aristote, sont généralement apocryphes. Celles que composèrent les alexandrins eurent un caractère tout nouveau ; elles n'étaient pas faites pour être inscrites sur des monuments. Ce furent des idylles, des élégies en raccourci, consacrées à retracer les événements de la vie journalière ou les sentiments d'une galanterie souvent licencieuse. Parmi les poètes du genre, se distinguent les noms de Léonidas de Tarente et de Méléagre de Gadara.

L'épigramme devait plaire aux Romains par son tour sentencieux : elle figura en vers saturniens, en hexamètres ou en distiques sur les pierres des tombeaux ou des temples. Chez les imitateurs des alexandrins, les Calvus, les Catulle, elle devient un petit poème exclusivement satirique, flagellant, avec autant d'esprit que de crudité, les débauchés et les mauvais poètes. Martial, avec un vif sentiment du ridicule, résume, dans ses épigrammes licencieuses, des tableaux de mœurs cruellement réalistes ; il a au plus haut point l'art d'amener le trait final. La préciosité d'Ausone l'a servi dans ses épigrammes, d'une grâce malicieuse. Les quelques épigrammes de Claudien se recommandent par l'ingéniosité et par la variété du ton. Chez les Français, « nés malins », l'épigramme demeura une courte satire, ordinairement terminée par un mot d'esprit et souvent composée uniquement en vue de cette pointe. On connaît la définition de Boileau (*Art. poét.*, II :

> L'*épigramme* plus libre, en son tour plus borné,
> N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

Les épigrammes de C. Marot, d'une malice si aisée, comptent dans la meilleure partie de ses œuvres. Celles de Mellin de Saint-Gelais sont plus naïves et plus alertes que ses autres poésies. Le chevalier de Cailly, au siècle suivant, raille avec finesse les travers de son temps. Parmi les grands écrivains, Boileau, La Fontaine, ont laissé des épigrammes ; mais celui qui s'y montra le plus mordant n'est pas autre que le « doux Racine ». Le XVIIIe siècle, siècle des bons mots, des spirituels impromptus, des fines réparties, produisit un nombre incalculable d'épigrammes, parmi lesquelles les anonymes ne sont pas les moins vives. Piron, Voltaire, J.-B. Rousseau, Lebrun-Écouchard, M.-J. Chénier, sont les principaux noms à signaler. A l'époque de la Révolution, les *Actes des apôtres* publièrent de mordantes épigrammes. Andrieux, sous l'Empire, soutint la réputation du genre, qui devait bientôt disparaître avec les derniers classiques.

Épigrammes de Martial. Elles sont au nombre de quinze cents, plus un livre consacré à décrire les jeux donnés par Titus en 81. Martial disait lui-même qu'entre ses épigrammes « il y en a de bonnes, d'autres médiocres, plus encore de mauvaises ». Jugement rigoureux, mais très conforme à la vérité, si l'on se place au point de vue littéraire. Mais l'archéologue et l'historien, et aussi le moraliste, regretteraient amèrement la perte même des moins bonnes. Martial est, en effet, un observateur aiguisé, un réaliste. Toute la vie, tous les types de son époque sont fixés sur ses toiles minuscules en traits qui ne s'effacent pas de la mémoire. Le réalisme n'est pas seulement, chez lui, le fruit d'un don naturel, mais la conséquence d'un système littéraire médité et bien défini. Comme la plupart de ses contemporains, Martial est souvent d'un cynisme dégoûtant, et s'en excuse en disant que l'obscénité est le style même de l'épigramme. Il s'est aussi montré le flatteur éhonté de Domitien, et l'on devine chez lui un scepticisme qui ôte au satirique toute autorité personnelle.

ÉPIGRAPHE du gr. *épigrapheus;* de *épi,* sur, et *graphein,* écrire) n. m. Antiq. gr. Nom de fonctionnaires atheniens chargés de tenir les comptes publics et de régler le chiffre des contributions.

ÉPIGRAPHE (du gr. *épigraphê;* de *épi,* sur, et *graphein,* écrire) n. f. Inscription placée sur un édifice pour indiquer sa destination, la date de sa construction, etc. On dit plus ordinairement INSCRIPTION en ce sens.) Pensée, sentence, citation placée en tête d'un livre, d'un ouvrage, d'un chapitre, pour en résumer l'esprit.

— Encycl. L'*épigraphe* est un mot profond, une phrase courte et sentencieuse tirée d'un auteur connu, et inscrite en tête d'un ouvrage, au-dessous du titre, pour indiquer

[illegible] Le livre a été conçu. [illegible] n'ont point connu l'usage des [illegible] nous ne trouvons d'épigraphes [illegible] auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. Au [illegible] si peu de l'épigraphe, que ce [illegible] du moins dans l'acception où nous l'étu[illegible] que dans le *Dictionnaire de Trévoux*. Au [illegible] Byron et Walter Scott [illegible] très peu de épigraphes le dernier en met [illegible] chaque chapitre de ses romans. Parmi les épi[illegible] on peut rappeler celle de *L'Esprit des* [illegible] sans mère), celle [illegible] J. J. Rousseau *Intus et in cute* [illegible] de Buffon [illegible] Nous embrassons la nature tout entière.

— SYN. Épigraphe, écriteau, inscription. V. ÉCRITEAU.

ÉPIGRAPHIE (*fi* — rad. [illegible] n. f. Science qui a pour [illegible] l'interprétation des [illegible]

— Encycl. L'épigraphie a pour domaine l'ensemble des documents gravés au ciseau, au burin ou avec une pointe [illegible] sur la [illegible] la pierre, sans parler [illegible] sur la pierre, le bois ou l'argile. Les [illegible] ne relèvent pas de l'épigraphie [illegible] et les textes transcrits sur le papyrus, le papyrus, qui ressortissent les unes à la numismatique, les autres à la paléographie.

L'épigraphie est [illegible] surtout pour l'étude de l'antiquité, classique ou non. Chez les anciens, qui ne connaissaient ni l'imprimerie ni les journaux, on n'avait qu'un moyen de donner une grande publicité aux actes importants : c'était de les graver sur des tables, que l'on plaçait dans un endroit fréquenté, bien en vue. C'est ainsi que nous sont parvenus une foule de documents de tout genre : lois, décrets, traités ou contrats, règlements, dédicaces de monuments, ex voto, épitaphes, etc. A elle seule, l'épigraphie latine compte aujourd'hui plus de cent mille textes.

Pour l'étude de toutes les civilisations anciennes, la science des inscriptions complète les historiens, confirme ou corrige leur témoignage. Elle nous initie à la vie locale et individuelle, nous renseigne sur l'administration du culte, de l'armée, des finances ou des écoles, sur le droit public et privé. Elle permet souvent de fixer la chronologie, la position des villes. Elle présente un grand intérêt linguistique, en nous révélant la physionomie des divers dialectes et toutes les variations d'une langue; elle nous a même conservé le souvenir de bien des idiomes, de peuples et civilisations, dont on ne savait rien ou presque rien. Et son autorité est d'autant plus grande que tous ces documents sont contemporains des faits. Mais l'épigraphie est une science complexe, qui exige une véritable initiation, procédés, ressources pour relever un texte, connaissance des abréviations et des formules, détermination de la date, interprétation et critique.

La science épigraphique comprend elle-même bien des domaines très distincts. Voici les principaux : épigraphie grecque, avec ses dépendances, les inscriptions phrygiennes, lycéennes, cariennes, cypriotes ; épigraphie latine, à laquelle on peut rattacher les inscriptions italiotes, étrusques et gauloises; épigraphie romane, épigraphie égyptienne (hiéroglyphes), épigraphie assyrienne (inscriptions cunéiformes d'Assyrie et des pays voisins), épigraphie araméenne (inscriptions de Syrie et d'une partie de l'Arabie), épigraphie phénicienne, avec ses rameaux, épigraphie punique et libyque, épigraphie arabe; épigraphie sanscrite dans l'Inde, khmère au Cambodge, aztèque au Mexique, etc. Dans plusieurs de ces domaines, les matériaux sont si abondants qu'on en a formé déjà d'immenses recueils, toujours incomplets. Telles les grandes publications modernes connues sous le nom de *Corpus* pour l'épigraphie grecque et romaine.

ÉPIGRAPHIER (*fié* — n. m. Ouvrage contenant des épigraphes, presque toujours accompagnées d'explications historiques et de remarques littéraires.

ÉPIGRAPHIQUE (*fik*) adj. Qui convient, qui a rapport aux [illegible] à l'épigraphie. *Style, Science* ÉPIGRAPHIQUE. *Les monuments* ÉPIGRAPHIQUES *ont comblé bien des lacunes* (Renan).

ÉPIGRAPHISTE (*fist*) n. et adj. Se dit d'une personne [illegible] l'épigraphie, qui est versée dans cette science.

ÉPIGYNE (*jin*) — du gr. *épi*, sur, et *gynè*, femelle) n. f. Ensemble des organes génitaux externes des femelles, chez les arachnides. Quand l'épigyne atteint son plus haut degré de complication, comme chez les *argiopides* et les *lycosides*, elle offre une pièce élevée, creusée à sa face inférieure en forme de coquille, et dont le bord supérieur est prolongé par un appendice généralement assez [illegible] qui est le crochet [illegible], appelé quelquefois *ori*[illegible]

EPIGYNE [illegible] adj. Qui a l'art. précédent. n. f. [illegible] Se dit d'une partie de la fleur, et [illegible] étamine [illegible] insérée sur l'ovaire, [illegible] est infère ou adhérent, [illegible]

ÉPIGYNIE [illegible] n. f. Fruit d'une plante dont certains [illegible]

ÉPIGYNION [illegible] arbustes à feuilles persistantes, [illegible] Il [illegible] de l'arbrisseau appelé malais, de la [illegible]

ÉPIGYNIQUE [illegible] Se dit de l'insertion de la corolle ou des étamines [illegible]

ÉPIGYNUM (*jinomm*) n. m. Genre d'apocynacées, tribu des [illegible], comprenant des arbustes grimpants, blanchâtres, très voisins des [illegible] Les trois espèces connues, de la région [illegible], ont des grandes fleurs bleues ou violettes en cymes très [illegible]

ÉPIHYDRINE-CARBONATE n. m. Sel dérivant de l'acide épihydrine-carbonique.

ÉPIHYDRINE-CARBONIQUE adj. Se dit d'un acide $C^{6}H^{8}O^{4}$ obtenu en saponifiant l'épichlorhydrine par l'eau de baryte ou l'acide chlorhydrique fumant.

ÉPIHYDRINE n. f. Chim. Syn. de GLYCIDE.

ÉPIIKIE [illegible] — du gr. *epieikèi*, équitable, de *épi*, sur, et *eikos*, il convient) n. f. Législation. Interprétation indulgente de la loi, qui en modère la sévérité.

EPILA (la *Dypolis* des anciens), ville d'Espagne (Aragon, prov. de Saragosse), sur le Jalon, affluent de l'Ébre; 3 000 hab. Récolte et commerce de céréales, de lin, d'huile; vins et eaux-de-vie. Restes d'anciennes fortifications; château des comtes d'Aranda. Dans le voisinage, autre château construit par les Maures.

EPILA (Pierre ARNUÉS de), chanoine espagnol, né à Epila vers 1420, assassiné en 1485. Il entra chez les chanoines réguliers de Saragosse (1476). Nommé, en 1481, premier inquisiteur d'Aragon par le roi Ferdinand V le Catholique, il fut chargé par Thomas Torquemada, inquisiteur général des Espagnes, de procéder contre les juifs. Ce fut, sans doute, la rigueur dont il fit preuve dans cette mission qui lui coûta la vie; au commencement de l'office des matines, comme il s'agenouillait devant le maître-autel, il fut frappé de deux coups de poignard par des meurtriers inconnus. Il mourut deux jours après. Innocent X le béatifia, en 1652. — Fête le 17 septembre.

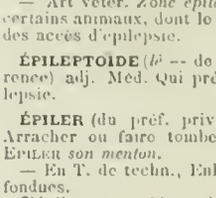

Epilachne (gr. 5 f.).

ÉPILACHNE (*lakn'*) ou **EPILACHNA** (*é, kna*) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant des coccinelles phytophages, de grande taille, fauves ou rousses, pubescentes.

— Encycl. On connaît au moins deux cents espèces d'*épilachnes*, répandues sur tout le globe, notamment en Afrique orientale, dans l'Inde et au Mexique. En Europe, il en existe trois, qu'on trouve en France; parmi elles, l'*epilachna chrysomelina*, partout commune, se rencontre jusqu'au cap de Bonne-Espérance. L'*epilachna argus* est la plus répandue en France.

ÉPILAGE (*laj'*) n. m. Action d'épiler. V. ÉPILATION.

— Tann. Action d'enlever la laine ou le poil de la peau des animaux. V. CHAMOISAGE.

ÉPILANCE ou **ÉPILENCE** (*lanss* — du bas lat. *epilempsia*, pour *epilepsia*) n. f. Fauconn. Espèce d'épilepsie à laquelle sont sujets les oiseaux dressés pour le vol.

ÉPILARCHIE (rad. *épilarque*) n. f. Antiq. gr. Commandement de deux escadrons. ‖ Troupe de cavalerie, composée de deux escadrons.

ÉPILARQUE (*lark'* — du gr. *épi*, sur; *ilé*, escadron, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Commandant d'une épilarchie.

ÉPILARYNGIEN, ENNE (*ji-in, èn'* — du gr. *épi*, sur, et de *larynx*) adj. Anat. Qui se trouve ou qui a lieu au-dessus du larynx : *Région* ÉPILARYNGIENNE. *Phénomènes* ÉPILARYNGIENS *de la phonation*.

ÉPILATION (*si-on*) n. f. Action d'épiler, d'arracher des poils.

— Encycl. L'*épilation* est connue depuis longtemps comme artifice de toilette. Elle était pratiquée par les Grecs et les Romains, qui arrachaient les poils de la poitrine, des jambes et des bras. Aujourd'hui, elle est encore en usage chez les peuples d'Orient; mais, en Europe, cette opération n'a plus guère lieu que dans certaines maladies des cheveux ou de la barbe (*tricophytie*, etc.). Quelques femmes, cependant, s'épilent encore le menton, les joues, la lèvre supérieure, et se servent à cet effet de *dépilatoires* ou d'une pince à mors plat, qui permet d'arracher poil par poil. Ces procédés n'empêchent pas la repousse; aussi a-t-on songé à détruire le follicule pileux par l'électricité, au moyen d'une aiguille constituant le pôle négatif d'un circuit électrique. Ce moyen est un peu douloureux, mais radical.

ÉPILATOIRE (rad. *épiler*) adj. et n. m. Se dit de tout agent, mécanique, physique ou chimique, qui fait tomber les poils : *Onguent, Pâte* ÉPILATOIRE. V. DÉPILATOIRE.

ÉPILEPSIE (*lé-psi* — lat. *epilepsia*, gr. *épilépsia*; de *épilambanein*, surprendre, parce que ce mal saisit tout d'un coup) n. f. Maladie caractérisée par des attaques convulsives et par la privation totale ou partielle de l'usage des sens. Syn. HAUT MAL, MAL COMITIAL, MAL CADUC.

— Encycl. Méd. L'*épilepsie essentielle* peut être congénitale, ou se déclarer dès le jeune âge, et, dans ces deux cas, elle se développe sur un terrain préparé par une lourde hérédité (névroses, alcoolisme). Elle peut apparaître à la suite d'une chute sur la tête, d'une frayeur, ou d'une maladie de l'encéphale.

L'accès épileptique débute brusquement par un cri rauque ou est, mais très rarement, précédé d'une *aura* sensitive, motrice ou psychique : le malade pâlit, perd connaissance et tombe brusquement. Survient alors la période *tonique* de l'accès, dans laquelle les muscles de la face et du cou se contractent, les mâchoires se serrent; il vient un peu d'écume aux lèvres, la face se congestionne, les membres sont rigides. Dans la période *clonique* qui succède immédiatement, la tête et les membres s'agitent violemment, la respiration est saccadée, bruyante; l'urine et les matières fécales sont rejetées assez fréquemment. L'accès se termine par une troisième période dite de *stertor*, dans laquelle le malade est prostré, dans la résolution. L'épileptique, après la crise, ne conserve aucun souvenir de ce qui s'est passé.

Au lieu de cet accès convulsif, il peut y avoir comme équivalent des absences, des vertiges, des obnubilations de la conscience, avec actes impulsifs; ce sont là des formes avortées (petit mal). L'épilepsie peut être aussi *partielle*; alors, les convulsions n'intéressent qu'une région du corps; elle se rencontre dans l'hystérie, l'urémie et les lésions de l'écorce cérébrale.

L'épilepsie n'est pas mortelle; elle peut guérir spontanément ou sous l'influence des divers bromures, qui en sont le seul remède actif. Généralement, l'activité intellectuelle subit un trouble profond et durable, qui peut aboutir à l'idiotie. Aussi l'intéressé est-il souvent [illegible]

— Art vétér. L'*épilepsie* se voit chez les animaux domestiques, aussi souvent chez le chien que chez l'homme, moins chez le cheval, et très rarement chez les autres. C'est une maladie nerveuse avec crises, de cause encore inconnue. Elle constitue un vice rédhibitoire chez le cheval. Chez le chien, on obtient du mieux et souvent la guérison par un traitement à base des trois bromures : de potassium, de sodium et d'ammonium.

ÉPILEPTIFORME (*lé-pti* — de *épileptique*, et *forme*) adj. Qui a les apparences, qui offre les phénomènes de l'épilepsie : *Accidents nerveux* ÉPILEPTIFORMES.

ÉPILEPTIQUE (*lé-ptik'*) adj. Qui se rapporte à l'épilepsie : *Accidents* ÉPILEPTIQUES. ‖ Sujet à l'épilepsie : *Un vieillard* ÉPILEPTIQUE.

— Fig. Furieux, désordonné : *Des gestes et des regards* ÉPILEPTIQUES.

— Substantiv. : *Un, Une* ÉPILEPTIQUE.

ÉPILEPTOGÈNE (*lé, jèn* — de *épilepsie*, et du gr. *génésis*, production) adj. Méd. Qui produit l'épilepsie.

— Art vétér. *Zone épileptogène*, Partie de la peau de certains animaux, dont le pincement ou la torsion amène des accès d'épilepsie.

ÉPILEPTOIDE (*lé* — de *épilepsie*, et du gr. *eidos*, apparence) adj. Méd. Qui présente les apparences de l'épilepsie.

ÉPILER (du préf. priv. *é*, et du lat. *pilus*, poil) v. a. Arracher ou faire tomber les cheveux ou les poils de : ÉPILER *son menton*.

— En T. de techn., Enlever les jets des pièces d'étain fondues.

S'épiler, v. pr. S'arracher ou se faire tomber les poils ou les cheveux.

ÉPILEUR, EUSE n. et adj. Se dit de la personne qui fait profession d'épiler : *Une esclave* ÉPILEUSE. ÉPILEUR *attaché à un établissement de bains*.

ÉPILIMME (gr. *épilimma*; du gr. *épi*, sur, et *leimma*, reste, chose vile) n. m. Antiq. rom. Onguent très commun et à bas prix.

ÉPILISSE ou **EPILISSUS** (*lé, suss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des coprinés, comprenant des bousiers voisins des canthons américains, mais qui habitent les régions chaudes de l'Afrique et Madagascar. (Les épilisses sont de taille médiocre ou assez grande; ils sont globuleux, trapus, sombres ou métalliques. On en connaît une quinzaine d'espèces, dont une ou deux seulement se trouvent en Amérique.)

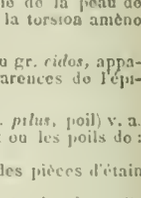

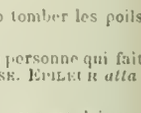

Epillet : *a*, avoine; *b*, froment.

ÉPILITHIA (*é*) n. m. Bot. Genre de lichens, à bord déchiqueté en forme de côte, renfermant de nombreuses spores allongées, lesquelles contiennent de petites gouttes huileuses.

ÉPILLET (*pi-llè* [*ll* mll.] — dimin. du mot *épi*) n. m. Mot qui sert à désigner les petits épis secondaires, dont la réunion constitue l'épi composé des graminées.

ÉPILOBE (du gr. *épi*, sur, et *lobos*, gousse [allusion à la position infère de l'ovaire]) n. m. Genre de plantes, de la famille des onagrariées ou œnothéracées.

Epilobe : *a*, fruit.

— Encycl. Les *épilobes* sont des plantes vivaces, herbacées ou suffrutescentes, dont les fleurs tétramères, purpurines ou rosées, groupées en épis axillaires ou terminaux, renferment un ovaire infère, creusé de quatre loges multiovulées; le fruit s'ouvre en quatre valves et met en liberté des graines pourvues d'une aigrette. On en connaît plus de soixante espèces, dont douze ou treize françaises, habitant les terrains frais et humides des régions tempérées de l'hémisphère nord; l'épilobe à épi (osier fleuri ou laurier de Saint-Antoine), qui peut atteindre 2 mètres de haut, commun en France; les épilobes pubescent, velu, des montagnes, à feuilles étroites, à feuilles de romarin, etc. On a essayé, avec un succès médiocre, de filer les aigrettes de leurs graines. Plusieurs espèces ont des propriétés astringentes et émollientes. En Suède, on consomme les bourgeons et les jeunes pousses à la façon des asperges.

ÉPILOBIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'épilobe. ‖ On dit plus rarement ÉPILOBIACÉ, ÉPILOBIANÉ et ÉPILOBIEN.

— n. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre *épilobe*. — *Une* ÉPILOBIÉE.

ÉPILŒME (gr. *épiloima*; de *épi*, sur, et *loimos*, fléau) n. m. Antiq. gr. Hymne chanté en l'honneur des dieux, pour les remercier d'avoir fait cesser une épidémie.

ÉPILOGAGE (*gaj'*) n. m. Discours d'épilogueur : *Des* ÉPILOGAGES *fastidieux*.

ÉPILOGATION (*si-on*) n. f. A signifié Epilogue; récapitulation, résumé. ‖ Action d'épiloguer.

ÉPILOGISME (*jissm'* — du gr. *épi*, sur, et *logismos*, raisonnement) n. m. Raisonnement par lequel on conclut de l'existence ou de la nature du connu à celle de l'inconnu.

ÉPILOGUE (*logh'* — du gr. *épilogos*; de *épi*, sur, et *logos*, discours) n. m. Conclusion d'une œuvre littéraire : L'ÉPILOGUE *doit résumer les principaux points d'un discours*.

— Par ext. Ce qui termine quelque chose : *Aventure qui a eu pour* ÉPILOGUE *un mariage*.

— Antiq. Formule qui terminait les tragédies et les comédies, et par laquelle l'auteur invitait le public à applaudir.

— *Esprit d'épilogue*, Disposition à épiloguer.

— ANTON. Prologue.

ÉPILOGUER (*ghé* — rad. *épilogue*) v. n. Récapituler. Vieux. ‖ Chercher des prétextes à critique, trouver à redire : *Ne nous amusons pas à* ÉPILOGUER *sur les noms et surnoms*.

— v. a. Censurer, critiquer : *Le plus cher passe-temps de certaines commères est d'*ÉPILOGUER *les actions d'autrui*.

S'épiloguer, v. a. Se critiquer mutuellement.

— SYN. Blâmer, censurer, condamner, critiquer, désapprouver, ironder, improuver, reprendre, réprimander, réprouver. V. BLÂMER.

ÉPILOGUEUR (*gheur'*), **EUSE** n. et adj. Se dit d'une personne qui épilogue, c'est-à-dire qui critique, qui trouve continuellement à critiquer : *Un* ÉPILOGUEUR *insupportable.*

ÉPILOIR n. m. Petite pince à épiler.

ÉPILURE n. f. Jets qu'on enlève en épilant les pièces d'étain fondu.

ÉPIMACHIE (gr. *épimachia ;* de *épi*, sur, et *maché*, combat) n. f. Hist. gr. Ligue défensive entre deux ou plusieurs États, par opposition à SYMMACHIE (alliance offensive et défensive).

ÉPIMAQUE (*mak'*) ou **EPIMACHUS** (*é, kuss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des paradisiéidés, comprenant de belles formes de taille assez forte, avec longue queue falquée et éventails de plumes en forme de hache de chaque côté de la poitrine.

Epimaque.

— ENCYCL. Les *épimaques* habitent la Nouvelle-Guinée, surtout dans les montagnes ; ils ont un long bec recourbé et sont noirs et violets à reflets métalliques. On en connaît deux ou trois espèces : la plus commune, *epimachus maximus*, de la taille d'une corneille, a les plumes de la queue longues de 60 à 70 centimètres ; ce magnifique paradisier est appelé *kambalaya* par les Papous.

ÉPIMAQUE (saint), martyr, mis à mort à Alexandrie en 420. Il fut arrêté avec saint Alexandre, subit en même temps que lui divers tourments, et fut enfin, comme lui, jeté dans une fosse pleine de chaux vive. La fête des deux martyrs se célèbre le 12 décembre.

ÉPIMÉCIE (*sî*) ou **EPIMECIA** (*é, mé-si*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuélines, famille des cléophanidés, comprenant une seule espèce européenne. (L'*epimecia ustula* est une noctuelle soyeuse, cendrée, variée de brun, avec les ailes inférieures blanches lisérées de gris ; sa chenille vit en mai et août, dans le Midi, sur la *scabiosa leucantha.*)

ÉPIMÈDE n. f. Genre de plantes, de la famille des berbéridées.

— ENCYCL. Les *épimèdes* sont des herbes vivaces, à rhizome rampant, habitant les régions montagneuses de l'Europe, de l'Afrique boréale, du Japon. On en connaît une dizaine d'espèces, dont la principale est l'*épimède des Alpes* (vulgairement *chapeau d'évêque*, à cause de la forme de ses fruits), haute de 40 centimètres, au feuillage très ornemental, d'un beau vert glauque, aux fleurs petites, rouges et jaunes. On l'employait jadis contre les affections de la poitrine ; ses feuilles sont sudorifiques et alexipharmaques.

Epimède : *a*, fleur ; *b*, étamine.

ÉPIMÉDÉS. Myth. gr. Un des dactyles du mont Ida ; il était honoré surtout en Elide.

ÉPIMÉLÈTE (gr. *épimélêtês*, même sens — de *épiméleisthai*, avoir soin de) n. m. Antiq. gr. Titre porté, à Athènes, par de très nombreux fonctionnaires ou commissaires préposés à divers services publics : administration des ports, des arsenaux, organisation des fêtes et des concours dramatiques, surveillance des clérouchies et des villes alliées, etc. (Il y avait aussi des épimélètes des tribus et de diverses sociétés.)

ÉPIMÉLIADE (gr. *épimélias, ados ;* de *épi*, sur, et *mélon*, brebis) n. f. Myth. gr. Nom donné à des nymphes protectrices des troupeaux. ‖ On dit aussi ÉPIMÉLIDE.

ÉPIMÉLIEN (*li-in* — du gr. *épi*, sur, et *mélon*, brebis) adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, protecteur des troupeaux. ‖ Surnom d'Hermès, à Coronée.

ÉPIMÉNIDE de Gnosse, poète, philosophe et législateur grec, né à Gnosse ou à Phæstos, dans l'île de Crète (fin du VIIe s. — commenc. du VIe av. notre ère). D'après les traditions populaires, il était fils de Dosiadès et d'une nymphe ; il avait dormi cinquante-sept ans dans une caverne, puis s'était mis à prophétiser ; il avait vécu cent-cinquante-sept ans suivant les uns, deux cent quatre-vingt dix-neuf ans suivant d'autres, et l'on montrait son tombeau à Sparte. Le seul fait historique, c'est le voyage d'Epiménide à Athènes. Après le meurtre sacrilège de Cylon et de ses partisans, une peste désolait l'Attique ; sur l'ordre de l'oracle de Delphes, on fit venir Epiménide, qui dirigea les purifications. Les anciens attribuaient à ce personnage, moitié historique, moitié légendaire, un rôle important dans l'histoire de la civilisation, dans le développement des institutions religieuses ou politiques et de la philosophie ; on le mettait en relations avec Pythagore et avec les premiers Orphiques. On lui attribuait de nombreux ouvrages, qui, pour la plupart, étaient certainement apocryphes : une *Théogonie*, une épopée sur les *Argonautes*, une autre sur *Minos et Rhadamante*, un ouvrage sur la *Constitution crétoise*, un traité sur les *Sacrifices*. Dès le VIe siècle av. notre ère, circulaient sous le nom d'Epiménide un recueil d'*Oracles* et un recueil de *Chants purificatoires*. De tout cela il ne subsiste qu'un petit nombre de fragments.

— *Sommeil d'Epiménide.* Se dit quelquefois à propos d'une personne qui, après être restée absente du monde, etc., y revient et s'y trouve toute dépaysée.

ÉPIMÉNIES (*nî* — gr. *épiménia ;* de *épi*, sur, et *mén*, mois) n. f. pl. Antiq. Offrandes que les Athéniens déposaient chaque mois dans le temple d'Erechthée. ‖ Sacrifices mensuels. ‖ Dépenses mensuelles.

ÉPIMÈRE (du gr. *épi*, sur, et *méros*, cuisse) n. m. Pièce latérale de la poitrine des insectes. (Les épimères sont les pièces latérales secondaires du prosternum, du mésosternum et du métasternum. L'épimère, souvent rudimentaire ou nul, est situé en arrière ou au côté de l'épisterne, dont il forme l'appendice. [L. Bedel.] V. THORAX.)

EPIMERIA (*é, mé*) n. f. Genre de crustacés amphipodes, type d'une famille dite des *épimérides*, et comprenant des crevettes à anneaux relevés en arrière en forme de selle, et à région sternale proéminente en soc de charrue. (L'espèce type de ce curieux genre est un des plus grands amphipodes connus : c'est l'*epimeria loricata* de l'Atlantique nord, qui atteint 4 centimètres de long.)

Epimeria.

ÉPIMÉRIDE (du gr. *épi*, sur, et *méros*, partie) adj. Se dit, en minéralogie, des cristaux dont les bords subissent un décroissement de plus que les angles.

ÉPIMÉRIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui se rapporte à l'épimère. (Les pièces épimériennes des arachnides sont une ligne entière ou divisée, s'étendant latéralement au-dessus des hanches, et au-dessous du bord du céphalothorax chez quelques espèces, notamment quelques *phalicidés.*)

ÉPIMÉRISME (*rissm'* — du gr. *épimérismos*, partage) n. m. Artifice oratoire par lequel, au milieu du discours, on récapitule les parties déjà traitées, pour aider la mémoire des auditeurs.

ÉPIMÉTHÉE. Myth. gr. Fils de Japet et de Clymène. Frère de Prométhée, il était aussi imprévoyant que celui-ci était prudent et avisé. Suivant Hésiode, Prométhée, après avoir ravi le feu du ciel, avertit Epiméthée de se méfier de Zeus. Epiméthée n'en accueillit pas moins la belle Pandore, envoyée par Zeus, avec la boîte fatale d'où tous les maux s'envolèrent sur le monde. De Pandore, Epiméthée eut une fille, Pyrrha, qui épousa Deucalion.

ÉPIMÉTHIDE. Myth. gr. Nom patronymique de Pyrrha, fille d'Epiméthée.

ÉPIMÉTRAL, ALE, AUX adj. Bot. Qui a rapport à l'épimètre : *Organe* ÉPIMÉTRAL.

ÉPIMÈTRE (gr. *épimétron ;* de *épi*, sur, et *métron*, mesure) n. m. Bot. Espèce de membrane, de poil ou de brosse, qui entoure l'ovaire d'un seul côté, dans certaines plantes de la famille des composées.

— Hist. rom. Surcroît d'impôt que, sur les prestations en nature, les receveurs prélevaient légalement à leur profit, comme indemnité d'entretien.

— Mar. anc. Partie de la cargaison, qu'on abandonnait au pilote pour son salaire.

— Minér. Syn. de CHABASIE.

ÉPIMÉTRIQUE (*trik'* — du gr. *épi*, sur, et *métron*, mesure) adj. Antiq. gr. Se disait d'un poème qui n'était pas destiné à être chanté.

ÉPIMONE (gr. *épimoné*, persévérance ; de *épi*, sur, et *menein*, demeurer) n. f. Rhét. anc. Répétition d'un mot, insistance.

ÉPIMULIE (*li* — du gr. *épi*, sur, et *mulê*, meule) n. f. Antiq. gr. Chant du meunier, pendant le travail de la mouture. ‖ Surnom d'Artémis, protectrice de la meule.

ÉPINAC, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 19 kil. d'Autun, au confluent de la Petite Drée avec la Drée ; 4.145 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Centre d'exploitation d'une concession houillère. Verrerie. Forêts. Ce bourg était dominé autrefois par une forteresse dont il reste un corps de logis flanqué de deux tours. — Le canton a 11 communes et 9.902 hab.

ÉPINAC ou **ESPINAC** (Pierre D'), archevêque de Lyon, né au château d'Epinac (Forez) en 1540, mort en 1599. Neveu d'Antoine d'Albon, archevêque de Lyon, il fut admis parmi les chanoines comtes de cette ville, à l'âge de dix ans. Doyen du chapitre à vingt-neuf ans, il fut nommé par Henri III archevêque de Lyon, en 1574. Il présida, en qualité de primat des Gaules, les premiers états de Blois (1576), et y prononça une harangue universellement admirée de ses contemporains. Henri III, qui lui témoignait une grande bienveillance, ne sut pas, cependant, le protéger contre la jalousie de ses mignons, principalement du duc d'Epernon. D'Epinac, profondément blessé, devint un des plus ardents ligueurs ; conseiller et ami de Henri de Guise, il secondait ouvertement ses projets ambitieux. Aussi fut-il arrêté à Blois, en 1588, avec le cardinal de Guise : l'intervention du pape Sixte-Quint le fit sortir de prison, après huit mois de captivité. Mayenne l'appela alors à Paris et le nomma garde des sceaux. Après avoir été l'adversaire acharné de Henri IV, Pierre d'Epinac finit par se soumettre.

ÉPINAGE (*naj'*) n. m. Techn. Opération consistant à faire écouler l'eau dans laquelle on lave la pâte de savon avant de la faire cuire.

— Agric. Action d'épiner les jeunes arbres.

ÉPINAIE (*nè*) n. f. Lieu où croissent des arbustes épineux.

ÉPINAL (**Spinaux**, lat. *Spinæ*), ch.-l. du départ. des Vosges, à 378 kilom. de Paris, au pied des Vosges, sur la Moselle, qui s'y divise en deux bras ; celui de l'est est canalisé. 26.525 hab. (*Spinalicus, ennes.*) Ch. de f. Est. Préfecture, tribunal de commerce, musée départemental, bourse de commerce, succursale de la Banque de France ; place militaire importante, rattachée au 20e corps d'armée.

Il y avait autrefois, à Epinal, une faïencerie renommée. Filatures, brasseries ; impressions sur étoffes ; tuileries ; briqueteries. Célèbre imagerie populaire, fondée par Pellerin en 1790. Commerce de bestiaux, grains, chevaux.

La ville d'Epinal est divisée par la Moselle en trois quartiers : la grande ville (Epinal), dominée par le jardin Douglas, qui entoure les ruines de l'ancien château ; la petite ville, et le faubourg de l'Hôpital, qui est le quartier industriel. Eglise paroissiale de Saint-Maurice, XVe s. remaniée depuis. — L'arrondissement d'Epinal a 6 cant. 127 comm. et 114.449 hab. ; le canton a 23 comm. et 11.855 h.

— *Histoire.* Une vieille tradition fait d'Epinal un des châteaux forts de la Gaule Belgique. Il aurait été détruit par les barbares et le nom d'Epinal viendrait des ronces et des épines qui, pendant longtemps, en couvrirent l'emplacement. D'après la version de saint Symphorien, de Metz, Epinal ne remonterait guère qu'au Xe ou XIe siècle. Cette ville appartint tour à tour aux évêques de Metz, aux ducs de Bourgogne et aux ducs de Lorraine. Elle devint définitivement française à la mort du roi Stanislas.

Armes d'Epinal.

ÉPINARD *nar'* — de l'espagn. *espinaca*, tiré de l'ar. *aspanakh*, même sens) n. m. Genre de plantes, de la famille des chénopodiacées.

— Loc. div. *Plat d'épinards.* Se dit d'un mauvais paysage, où il y a trop de vert, un vert trop uniforme. *Graine d'épinards.* Se dit des épaulettes des officiers généraux.

— ENCYCL. Bot. Les épinards (*spinacin*) sont des herbes annuelles, dont les fleurs dioïques sont groupées en glomérules presque globuleux ; le fruit, monosperme, est entouré par le périanthe persistant. Originaire probablement de la Perse, l'épinard ordinaire (*spinacia oleracea*) paraît avoir été introduit en Europe vers le XVe siècle ; ses feuilles cuites constituent un aliment sain et léger, qui, mélangé à l'oseille, en corrige l'acidité. On en connaît deux variétés : l'épinard cornu, ou commun, ou d'hiver, à fruit épineux, qui supporte bien le froid, et l'épinard inerme ou de Hollande, à fruit lisse, plus sensible au froid, mais pourvu de feuilles plus grandes et plus épaisses (c'est aujourd'hui le plus répandu). On donne aussi le nom d'« épinard » à des plantes de familles très diverses, dont certaines peuvent être employées comme succédanées de l'épinard vrai : l'épinard sauvage ou bon-henri (*bletum bonus henricus*), l'épinard des Indes (*basella rubra*), l'épinard de la Chine (*basella alba*), l'épinard de la Guyane (*phytolacca decandra*), l'épinard marron (*amarantus oleraceus*), l'épinard des murailles, qui n'est autre que la pariétaire, etc.

Epinard : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— Art culin. *Epinards au jus.* Nettoyer, laver et égoutter les épinards, les mettre à cuire dans l'eau bouillante, les presser quand ils sont cuits pour en faire sortir toute l'eau ; les hacher, les faire revenir avec du beurre, saler, poivrer et assaisonner. En les servant, les arroser d'un jus de viande ou de gelée de viande, et les garnir de croûtons frits dans le beurre.

Epinards au gratin. Les épinards, cuits et hachés, sont mis dans un plat à gratin beurré et mêlés avec des jaunes d'œufs durs écrasés. On décore le dessus avec les blancs d'œufs durs, coupés en quartiers. Saupoudrer de chapelure et faire gratiner.

— *Epinards au jambon.* Cuire et hacher comme ci-dessus et servir avec de minces tranches de jambon d'York, rissolées au beurre ; on arrose les épinards avec le beurre dans lequel ont cuit les tranches de jambon.

Épinards (JOURNÉE DES). Nom donné à la journée où le comte de Carcès entra à Aix en Provence, à la suite de l'incident suivant. Des habitants d'Aix, venus en pèlerinage à la chapelle Saint-Mars, furent rencontrés en chemise et pieds nus, selon l'usage, par les calvinistes, qui les fouettèrent aux jambes et jetèrent sur le chemin des graines d'épinard, voulant par ces manœuvres brutales faire parler leurs adversaires. Ceux-ci se vengèrent en introduisant le comte de Carcès dans la ville d'Aix, alors au pouvoir des calvinistes.

ÉPINARDE n. f. Un des noms vulgaires des poissons du genre épinoche. (On remarquera que tous les vocables vulgaires par lesquels on désigne ces petits poissons signifient « épine » : *épinaude, écharde, épinocle, picot, estancelin*, etc., comme en italien *spinarella*, en allemand *stichling*, etc. ; ou bien ils rappellent une alène : *cordonnier, savetier*, etc. *Epinarde, quinze-épines* ou *étrangle-chat*, désignent particulièrement l'épinoche de mer : *gasterosteus spinachia.*) V. ÉPINOCHE.

ÉPINASTE (*nasst'* — du gr. *épi*, sur, et *nastos*, foulé) adj. Se dit d'un ovule dont la courbure ou l'inflexion, en le supposant horizontal, a eu lieu vers le bas, par suite d'un maximum d'accroissement le long de sa face supérieure. ‖ Se dit aussi d'une feuille qui, au sortir du bourgeon, devient concave sur sa face dorsale, par suite de croissance sur sa face ventrale.

ÉPINASTIE (*stî*) n. f. Etat d'un organe épinaste.

ÉPINASTIQUE (*stik'*) adj. Qui se rapporte à l'épinastie.

ÉPINAY ou **ÉPINAY-SUR-SEINE**, comm. de la Seine, arrond. et à 3 kil. de Saint-Denis, sur la *Seine* ; 2.860 hab. Ch. de f. Nord. Port sur la Seine. Impression sur étoffes, forges et fonderies, produits chimiques. L'ancien château du maréchal Maison. Eglise bâtie en 1743 par le duc de Bourbon, prince de Condé. Nombreuses et élégantes maisons de campagne.

ÉPINAY (Louise-Florence-Pétronille TARDIEU DES CLAVELLES, dame de LA LIVE D'), fille d'un officier mort au service, née en 1726 à Valenciennes, morte en 1783 à Paris. A dix-neuf ans, elle épousa son cousin, de La Live de Bellegarde, joueur et débauché, qui, au dire de Diderot, mangea 2 millions sans dire un bon mot et sans faire une bonne action, et dont elle eut un fils. Délaissée bientôt, elle trouva un consolateur dans l'accueil aimable et galant compagnon, à la tête légère, puis vécut parmi les gens de lettres les plus renommés de son époque : d'Holbach, Duclos, Voltaire, qui l'appelait « un aigle dans une cage de gaze » ; Diderot, J.-J. Rousseau, qu'elle nommait son « ours », pour le quel elle fit construire l'Ermitage, atteignant à son parc de *la Chevrette*, dans la vallée de Montmorency, et qui la vilipenda, en galant conduit, dans ses *Confessions ;* Grimm, le plus français des esprits allemands, aux qualités positives qui, par une liaison passionnée de vingt-sept ans, la dédommagea de « ce hanneton » de Francueil ; l'abbé

Gaillard, elle a embelli la vieillesse par des *Lettres* des plus remarquables.

Elle a laissé *Mémoires de Mme d'Épinay* (1818), *Lettres inédites à l'abbé Galiani* (1882), *Lettres à l'abbé de Brienne* (1882), et surtout *Mémoires et Correspondance*, édités en 1818, qui sont son ouvrage capital. C'est un tableau peu moral, mais très attachant, de la vie des gens de lettres, financiers et gens de cour de ce temps.

Mme d'Épinay.

D'une figure peu régulière, mais gracieuse, sensible et intéressante, vraie sans être tranchante, spirituelle et d'une droiture de sens fine et profonde, au dire de Grimm, lauréat de l'Académie française, deux mois avant sa mort pour ses *Conversations d'Émilie*, composition très sentencieuse et bien écrite, Mme d'Épinay reste pour nous une des figures les plus attachantes de la société comme de lettres au XVIIIe siècle.

— BIBLIOGR. Grimm, *Correspondance*; J.-J. Rousseau, *Confessions*; Barbier, *Correspondance inédite de l'abbé Galiani avec Mme d'Épinay*, Paris, 1818; Enault, *Étude sur la vie et les ouvrages de Mme d'Épinay*, en tête de son édition des *Mémoires*, Paris, 1855; Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*.

ÉPINAY (Prosper d'), avocat et homme politique remarquable, né en 1780 à Port-Louis, mort à Paris en 1856. Il fut le héros du fameux procès politique, dit *procès du Grand-port*, en 1810. Il lutta contre le procureur général Jérémie, envoyé de Londres pour « faire un exemple terrible » dans la colonie soulevée par la mauvaise foi anglaise qui, au mépris de la capitulation, rangeait l'île Maurice parmi les *colonies de la couronne*, et sa forte plaidoirie fit acquitter les « rebelles ». L'enthousiasme fut grand. L'Angleterre préféra avoir d'Épinay pour allié que pour ennemi; il fut nommé procureur général 1831), puis conseiller légal de la couronne. Décédé durant un voyage en France, ses restes furent rapportés à Maurice, et deux bustes, œuvres du sculpteur français Dantan, lui furent érigés.

ÉPINAY (Adrien d'), frère cadet du précédent, avocat et homme politique, né à l'île Maurice en 1791, mort à Paris en 1839. Il fut mêlé, plus activement et plus longtemps que son frère, à la lutte entre la colonie et sa métropole, accomplit, de 1830 à 1831 et de 1833 à 1835, deux missions à Londres, afin d'obtenir un régime libéral pour ses concitoyens. Ces missions terminées à son honneur, Adrien d'Épinay importa à Maurice la machine à vapeur pour sucreries et quantité de plantes et d'animaux; il fit ouvrir le port de Mahebourg et modifier les tarifs douaniers, créa un asile rural, protégea les hommes de lettres et artistes de la colonie, lutta contre l'*Anti-Slavery Society* londonienne, et fit accorder aux propriétaires de l'île une indemnité pour la libération de 60.000 esclaves. Sa patrie lui éleva une statue, œuvre de son fils Prosper, et qui fut inaugurée à Port-Louis en 1886.

ÉPINAY (Prosper d'), statuaire, fils du précédent, né aux Pamplemousses (île Maurice) en 1836. Élève de Dantan jeune, à Paris, et de Amici, à Rome, il est fixé en Angleterre, mais expose fréquemment à Paris. Il obtint un grand succès avec *Ceinture dorée*. Rappelons encore : *l'Amour mendiant*, *l'Amour pardonné*, et les bustes de *l'impératrice de Russie*, *l'impératrice d'Autriche*, *la princesse de Galles*, la *Statue* de son père à l'île Maurice, etc.

ÉPINAY (Eve-Olivia-Angela de Braadt, baronne de Bruchez), connue sous le pseudonyme de **Marie de L'**, femme de lettres française, née en 1805, morte en 1864. On lui doit des nouvelles et des romans de mœurs, tels que : *Deux souvenirs* (1838), *Clara de Noirmont* (1840); *Rosette* et *Berthilde* (1844); *les Trois Grâces* (1846, etc., et une comédie, *l'École d'un fat*, avec Numa Jautard, jouée en 1844.

ÉPINAY-SUR-ORGE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 18 kilom. de Corbeil, près de l'*Orge* et de l'Yvette; 1 873 hab. Ch. de f. Orléans et Grande-Ceinture. Minoterie. Joli château au parc dessiné par Lenôtre.

ÉPINCER (*in*) — du préf. *é*, et de *pince*. Prend une cédille sous le *c* lorsque la terminaison commence par un *a* ou un *o* : *Il épinça*. *Nous épinçons*. v. a. Agric. Supprimer, entre deux sèves, les bourgeons qui ont poussé sur le tronc des arbres.

— Techn. Syn. de ÉPINCELER. ‖ *Épincer le pavé*, Le tailler avec l'épinçoir.

ÉPINCETAGE (*taj*) — rad. *épincette*) n. m. Action d'épinceter les étoffes. ‖ On dit aussi ÉPINÇAGE, et ÉPINCELAGE.

ÉPINCETER (du préf. *é*, et de *pince*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *J'épincette*. *Il épincettera*. v. a. Techn. Enlever, avec l'*épincette*, les nœuds et les corps étrangers qui, après le tissage, restent à la surface des étoffes de laine. ‖ On dit aussi ÉPINCER, et ÉPINCELER.

— *Épinceter* (*Fauconn.*) Aiguiser ses serres et son bec.

ÉPINCETEUR, EUSE n. Techn. Ouvrier, ouvrière qui épincette les étoffes de laine. ‖ On dit aussi ÉPINCEUR, EUSE, et ÉPINCELEUR, EUSE.

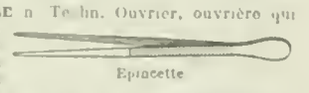
Épincette

ÉPINCETTE (*sèt'*) n. f. Pince à branches très effilées, qui sert à l'épincetage.

ÉPINÇOIR (*çoa*) n. m. Gros marteau court, taillé à deux coins peu tranchants qui sert à fendre les pavés et à en façonner les parements.

ÉPINÇURE n. f. Petit morceau qui se détache d'une pierre, d'un pavé qu'on épince.

ÉPINE (du lat. *spina*, même sens) n. f. Excroissance dure et pointue, qui naît sur certains végétaux et sur certaines parties du corps des animaux : *Beaucoup de poissons sont couverts d'épines*. — Par ext. Arbuste ou arbrisseau épineux : *Une haie d'épines*.

Épinçoir.

— Fig. Douleur, ennui, inconvénient, difficulté. Se dit souvent par opposition à *fleur* ou à *rose* : *Les plaisirs portent avec eux leurs épines*. Mass.

Couronne d'épines, Couronne qu'on mit sur la tête de Jésus, pendant sa passion. V. COURONNE.

— Anat. Apophyse ou éminence osseuse allongée : *l'épine du nez*. *L'épine de l'omoplate*. ‖ *Épine dorsale* ou *l'épine du dos*. Saillie formée le long du dos par la suite des apophyses épineuses des vertèbres; colonne vertébrale elle-même.

Antiq. rom. Mur bas, chargé de divers ornements, qui régnait dans le milieu du cirque, et dont les chars et les chevaux devaient faire le tour lorsqu'ils se disputaient le prix de la course.

— Arachn. Nom donné aux poils rigides et plus forts que les autres.

— Arboric. Variété de châtaigne des environs de Périgueux. *Épine-d'été*, Variété de poire, appelée aussi FONDANTE D'ÉTÉ. ‖ *Épine-d'hiver*, Variété de poire tardive grosse et longue. ‖ *Épine-rose*, Grosse poire bâtive dont la couleur est variée de rose et de vert.

— Blas. Meuble d'écu assez rare, représentant un arbuste épineux.

— Bot. Nom vulgaire de l'aubépine : *Un bâton d'épine*. ‖ *Épine d'Afrique*, Nom vulgaire du lycier d'Afrique. ‖ *Épine-aigrette*, Nom vulgaire de l'épine-vinette. ‖ *Épine aiguë*, Nom vulgaire de l'aubépine et du buisson ardent. ‖ *Épine amère*, Nom vulgaire du paliure épineux. ‖ *Épine arabique*, Variété d'aubépine. ‖ *Épine ardente*, Syn. de BUISSON ARDENT. ‖ *Épine blanche*, Nom vulgaire de l'aubépine et de quelques autres plantes, telles que l'amélanchier de Virginie, le chardon-aux-ânes, le chardon-Marie, les échinops, etc. ‖ *Épine blanche sauvage*, Nom vulgaire du chardon commun. ‖ *Épine-de-bœuf*, Nom vulgaire de la bugrane rampante ou arrête-bœuf et de la bardane commune. ‖ *Épine-de-boue*, Nom vulgaire des astragales. ‖ *Épine-de-Bourgogne*, Nom vulgaire du filaria à larges feuilles. ‖ *Épine-de-cerf*, Nom vulgaire du nerprun purgatif. ‖ *Épine-aux-cerises*, Nom vulgaire du jujubier. ‖ *Épine-du-Christ*, Nom vulgaire du jujubier et du paliure. ‖ *Épine double*, Groseillier épineux. ‖ *Épine-d'Espagne*, Gérolier. ‖ *Épine-étoilée*, Nom vulgaire de la centaurée à fleurs pourpres. ‖ *Épine-fleurie*, Nom vulgaire du prunellier. ‖ *Épine-girole*, Nom vulgaire d'un champignon du genre hydne. ‖ *Épine jaune*, Nom vulgaire de l'argousier, du paliure épineux et du scolymo tacheté. ‖ *Épine-du-Levant*, Nom vulgaire du néflier à feuilles de tanaisie. ‖ *Épine-de-lis*, Nom vulgaire de la catesbée à grandes fleurs. ‖ *Épine-luisante*, Nom vulgaire de l'alisier ergot-de-coq et du néflier luisant. ‖ *Épine marante* ou *marine*, Nom vulgaire de l'argousier. ‖ *Épine noire*, Nom vulgaire du prunellier. ‖ *Épine punaise*, Nom vulgaire de divers nerprans. ‖ *Épine-de-rat*, Nom vulgaire du petit houx. ‖ *Épine-au-scorpion*, Nom vulgaire de plusieurs espèces de panicauts, et particulièrement du chardon Roland, auxquels on attribue la propriété de guérir les morsures des scorpions. ‖ *Épine solsticiale*, Espèce de centaurée dont les fleurs sont munies de longues épines. ‖ *Épine-toujours-verte*, Nom vulgaire du houx et du fragon.

— Dr. anc. *Délit de l'épine du dos* ou *de l'épine*, Crime de sodomie. (On le punissait du bûcher.)

— Entom. Nom donné à tout prolongement pointu du tégument, quels que soient la région ou l'appendice dont il dépend. ‖ *Épine de velours* ou *Épine noire*, Nom vulgaire de la chenille de l'ortie.

— Ichtyol. *Épine croche*, Nom vulgaire du diodon atinga. ‖ *Épine double*, Nom vulgaire du syngnathe typhle. ‖ *Épine de Judas*, Nom vulgaire de la vive, poisson ainsi dit à cause des épines acérées qu'il porte aux opercules des ouïes, et dont la piqûre passe pour être dangereuse. ‖ *Longue épine*, Nom vulgaire du diodon holacanthe. ‖ *Épine vierge*, Nom vulgaire des épinoches et des épinochettes.

— Métall. Pointes aiguës qui, après les opérations du ressuage et de la liquation, hérissent la surface d'un lingot de cuivre.

— Savonn. Nom donné, dans les fabriques de savon, à un robinet servant à vider la cuve dans laquelle s'opère la saponification.

— Loc. div. *Être sur des épines*, *Marcher sur des épines*, Être dans un état d'impatience, d'anxiété ou d'extrême embarras. ‖ *Épine au pied*, Embarras, sujet d'inquiétude, de gêne. ‖ *Tirer une épine du pied*, Débarrasser de ce qui gênait, embarrassait, causait du souci. ‖ *C'est un faqot d'épines, on ne sait par où le prendre*. Se dit d'un homme hargneux, bizarre d'humeur, qu'on ne sait comment aborder. ‖ *Mâcher des épines*. Se dit de quelqu'un qui mange avec difficulté ou sans appétit, comme s'il trouvait des épines dans ses aliments.

— Prov. : **Point de rose sans épines**, Point de plaisir sans peine, point de bonheur sans souci, point d'avantage sans inconvénient.

— ENCYCL. Bot. En morphologie végétale, on réserve le nom d'*épines* aux piquants naissant du corps ligneux et doués d'une organisation vasculaire, ce qu'on peut, en général, reconnaître pratiquement à ce qu'on ne saurait les arracher sans déchirer les tissus auxquels ils adhèrent. On appelle au contraire *aiguillons* les piquants qui naissent de l'épiderme (rosier, ronce, etc. Les épines peuvent provenir de la différenciation des organes les plus divers : rameaux (prunellier, fevier); feuilles réduites à leurs nervures (épine-vinette), pétioles (certains astragales); stipules (robinier, etc.), dans lesquels la sclérification atteint un degré extrême. Les épines sont souvent considérées comme des instruments de défense pour la plante; l'observation et l'expérience démontrent que leur développement est en rapport direct avec la sécheresse de l'atmosphère; la spinescence est un des caractères répandus chez les plantes xérophiles.

Épines. 1. De la feuille du houx; 2 Rameuse de gleditschia.

Épines (LE COURONNEMENT D'), tableau de Van Dyck (musée de Madrid). — Le Christ, les mains liées, la tête inclinée, souffre, avec patience, les outrages de ses bourreaux. L'expression de la physionomie est touchante; le corps, aux formes vigoureuses, a des chairs d'un ton de couleur très animé. Les bourreaux sont peints et éclairés d'une façon magistrale.

Le Couronnement d'épines, d'après Van Dyck.

ÉPINECTE (*nèkt'*) ou **ÉPINECTUS** (*é, nè-ktuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des gyrinidés, comprenant de grands gyrins plats, oblongs, à élytres sillonnés, arrondis et échancrés à l'extrémité. On connaît une dizaine d'espèces d'épinectes, réparties dans les régions chaudes du globe; leurs mœurs sont celles des dinentes.)

ÉPINÉPHÈLE ou **ÉPINEPHELUS** (*é, né-fé-luss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, comprenant des formes ovales, couvertes de petites écailles cténoïdes, tant sur le corps que sur le museau. (L'espèce type du genre est l'épinéphèle géant, vulgairement appelé *mérou* [*epinephelus gigas*], grand poisson de la Méditerranée, toujours rare, atteignant jusqu'à 1 mètre de long, brun rougeâtre taché de gris. C'est l'*anfonsou* de Nice.)

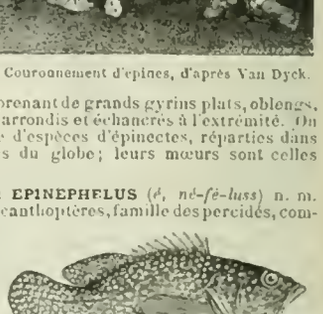
Épinéphèle.

ÉPINÉPHRITE (du gr. *épinéphros*, capsule surrénale) n. f. Pathol. Inflammation des capsules surrénales.

ÉPINER v. a. Entourer de branches épineuses la tige des arbres nouvellement plantés, pour les protéger contre les atteintes des animaux.

ÉPINETTE (*nèt'* — rad. *épine*) n. f. Instrument de musique à cordes et à clavier, de la famille des clavecins, en usage du XVe au XVIIe siècle.

— *Épinette des Vosges*, Instrument à cordes dont on joue en pinçant les cordes avec une plume. (Autrefois, on se servait du pouce de la main droite pour pincer les cordes graves et de la main gauche pour frapper avec un petit bâton la corde supérieure, affectée à la mélodie.)

— ENCYCL. Du XVe au XVIIe siècle, le clavier de l'*épinette* comptait quarante-neuf touches, qui actionnaient les cordes par des sautereaux ou petits marteaux, terminés chacun par une plume de corbeau qui faisait vibrer les cordes. Dès le XVIe siècle, il existait des épinettes à double clavier. La longueur moyenne de l'instrument était de 3 à 5 pieds; c'était un long coffre plat, que l'on posait ordinairement sur deux tréteaux, quand on voulait en jouer. Les mouvements de bras auxquels se livraient les joueurs d'épinette firent donner par dérision ce nom aux chevaux mal dressés qui, dans les pesades, agitaient sans harmonie leurs pieds de devant. Un cheval était dit *jouer de l'épinette* quand il faisait des pesades de chèvre.

Épinette des Vosges

ÉPINETTE (*nèt'*) n. f. Techn. Sorte d'hameçon, fait avec des épines d'arbre.

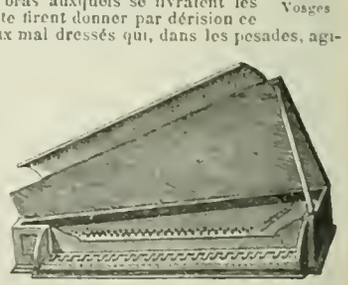
Épinette (XVIe s.).

— Cage de bois ou d'osier, dans laquelle on met une volaille pour l'engraisser.

— Vitic. *Épinette blanche*, Nom donné, dans l'Auxerrois, à une variété de cépage qui n'est autre que le pineau blanc ou *chardonnay*. ‖ On l'appelle encore AUXERROIS.

ÉPINEUIL, comm. de l'Yonne, arrond. et à 3 kilom. de Tonnerre, près du val de l'Armançon et du canal de Bourgogne; 510 hab. Église des XIIe, XIIIe et XVe siècles, avec portail roman. Le territoire de cette commune fournit des vins blancs d'excellente qualité, particulièrement le cru des *Grisées*. On y fabrique également des vins mousseux.

ÉPINEUIL-LE-FLEURIEL, comm. du Cher, arr. et à 26 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur la Queugne, non loin du Cher et du canal du Berry; 1.259 hab.

ÉPINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Hérissé d'épines : *Arbuste* ÉPINEUX.

— Fig. D'un caractère difficile; peu traitable, difficilement abordable : *Il est des esprits* ÉPINEUX, *que rien ne saurait jamais satisfaire*. ‖ Pénible, rempli de difficultés, de désagréments : *La vertu est si difficile et si* ÉPINEUSE, *parce qu'elle entreprend de nous modérer*. (Boss.)

— Anat. Se dit des parties qui ressemblent à une épine :

Apophyse ÉPINEUSE. *Trou* ÉPINEUX. ‖ Se dit d'un des muscles du dos : *Le muscle* ÉPINEUX. — Substantiv. : *L'*ÉPINEUX. ‖ *Demi-épineux.* Se dit de faisceaux charnus appartenant au transverses épineux : *Faisceaux* DEMI-ÉPINEUX.

— Mamm. *Rat épineux*, Nom vulgaire de l'échinomys roux.

— Ornith. *Canard épineux*, Espèce du genre canard. *Sarcelle à queue épineuse*, Espèce de sarcelle.

— ANTON. Inerme. — Glabre, uni.

ÉPINEUX (*neû*) n. m. Nom vulgaire de deux poissons appartenant, l'un au genre baliste, l'autre au genre pleuronecte.

ÉPINE-VINETTE (*nèt'* — de *épine*, et *vinette*, pour VIGNETTE, petite vigne) n. f. Arbrisseau épineux, de la famille des berbéridées.

— ENCYCL. Très commune dans toute l'Europe, où on l'emploie à faire des haies, en Asie et dans l'Amérique du Nord, l'*épine-vinette* ou vinettier (*berberis vulgaris*) a des feuilles simples, raides, à dentelures épineuses, qui se transforment par places en épines 2-3-partites. Ses fleurs, jaunes, élégamment groupées en grappes, renferment des étamines dont les filets, très irritables, s'infléchissent au moindre contact pour venir appliquer les anthères sur le stigmate et favoriser l'autofécondation; le fruit est une baie allongée et rouge, acidule, comestible, qui entre dans la composition du diascordium et dont on fait parfois des confitures ou une boisson vineuse. L'écorce, tinctoriale, amère, fébrifuge, renferme, ainsi que la racine, deux alcaloïdes : la berbérine et l'oxyacanthine. — Les espèces indiennes du même genre (*berberis aristata, berberis lycium*, etc.), fournissent aussi des écorces fébrifuges, dont les indigènes font un extrait, le *ruzot*. V. BERBERIS.

ÉPINGARE (v. l'étym. de ESPINGOLE) n. m. Canon de calibre inférieur à une livre de balles, et qui n'est plus en usage. ‖ On disait aussi ÉPINGARD.

ÉPINGLAGE (*glaj'*) n. m. Action d'attacher, de disposer avec des épingles; action d'enlever, de nettoyer avec une épingle; leur résultat.

ÉPINGLE (du lat. *spinula*, petite épine) n. f. Petite tige métallique, pointue à l'un des bouts, garnie à l'autre d'une tête, et dont on se sert pour fixer quelque chose : *Attacher un ruban avec des* ÉPINGLES.

— Bijou en forme d'épingle, avec tête ornée, que l'on porte comme parure, particulièrement à la cravate ou sur le devant de la chemise : *Une* ÉPINGLE *en diamant.*

— Art culin. Filet de glace, qui se forme dans une crème ou dans une préparation glacée.

— Jeux. *Jeu des épingles*, Jeu consistant à faire sortir avec une balle des épingles d'un cercle.

— Mod. *Épingle à cheveux*, Épingle à deux branches, avec lequel les femmes fixent leurs cheveux.

— Techn. Goutte de soudure qui perce dans l'intérieur du tuyau qu'on soude. ‖ Petit morceau de bois fendu ou petite pince formée de deux morceaux de bois joints par une articulation et munie d'un ressort qui sert à fixer du linge ou du papier sur une corde tendue. ‖ Nom que les tisserands donnent à chacun des fers, ronds ou plats, qu'ils emploient dans la fabrication du velours épinglé.

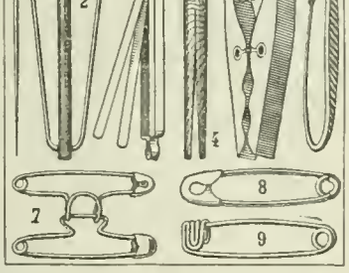

Epingles : 1. A tête enroulée; 2. A onduler; 3. A friser; 4-5. A linge; 6. De ceinture; 7. Relève-jupe; 8-9. Anglaises.

— Loc. div. : *Je n'en donnerais pas une épingle, Cela ne vaut pas une épingle*, Cela n'a que très peu de valeur. ‖ *Coup d'épingle*, Petite méchanceté, propos malin, raillerie fine et piquante. ‖ *Tiré à quatre épingles.* Se dit de quelqu'un qui prend un soin minutieux de sa toilette. — Se dit aussi d'un esprit, d'un caractère, d'un langage guindé, apprêté, recherché. ‖ *Tirer son épingle du jeu*, Se tirer adroitement d'une affaire délicate; retirer des profits d'une affaire hasardeuse. ‖ *Chercher une épingle dans une botte de foin*, Entreprendre une chose dont la réussite est impossible. ‖ *Mettre une épingle sur sa manche*, Prendre une précaution quelconque pour ne pas oublier une chose. ‖ *Une épingle ne tomberait pas par terre.* Se dit lorsque la foule est très compacte.

— n. f. pl. Gratification, présent, commission, que l'on remet à une personne au moment de la conclusion d'une affaire dont la réussite dépendait de son entremise ou de sa bonne volonté. (Ne se disait, au début, que pour les femmes; ce nom venait de ce que la commission remise devait servir, en principe, à l'achat d'un objet de toilette.) ‖ Se dit pour Arrhes, dans certaines contrées, notamment en Bourgogne.

— ENCYCL. Archéol. Les *épingles*, ustensiles de toilette ou accessoires de coiffure, sont sinon antérieures aux aiguilles, du moins leurs contemporaines. Les premières épingles furent des épines, de minces éclats de bois dur, de longs et fins morceaux d'os et des arêtes de poisson. La bimbeloterie des primitifs actuels répète encore les types usités dans l'âge de la pierre. Les épingles de l'âge du bronze rentrent, en général, dans la catégorie des *fibules*. Celles qui servaient à la coiffure peuvent être souvent, par la longueur et la force de leur corps ainsi que par la grosseur de leur tête sphéroïdale ou discoïde, confondues avec des stylets ou des poignards. Il fut bien des pays, du reste, où les épingles à cheveux des femmes pouvaient servir d'armes. Une des formes les plus singulières qui se soient conservées est celle du sud de l'Italie, où la tête est formée par une petite main, dont les deux doigts étendus suffisent, suivant une vieille tradition, à préserver du mauvais œil. Parmi les formes modernes qui se rapprochent le plus de l'antique, il faut signaler les grandes épingles de coiffure des Japonaises, remarquables par leur grande tête ajourée, massif travail d'orfèvrerie d'où retombent des pendeloques et des pièces battantes.

— Les épingles de mercerie, faites ordinairement de laiton, ont peu varié depuis le moyen âge; car, dès le XIIIe siècle, on en fabriquait de toutes tailles, soigneusement étamées. On entendait, au XIVe siècle, par *épingles à la reine*, les épingles de fabrication parisienne, vendues par paquets timbrés aux armes de la reine. Les plus fortes valaient 10 sous le mille et les petites 8 sous. On appelait déjà « petits camions » les épingles ne dépassant pas 1 centimètre de long. Au XVIIe siècle, les produits de fabrication anglaise, malgré les tarifs prohibitifs, étaient les plus estimés.

— Technol. Pour la fabrication des *épingles*, aujourd'hui exclusivement mécanique, on emploie ordinairement le fil de laiton. Façonné d'abord par étirage à travers une filière, opération qui lui donne un contour régulier, le fil est introduit par un appareil redresseur dans une sorte de mâchoire formant cloutière, où la tête est confectionnée, en deux et quelquefois trois reprises, par un mouton qui reçoit son impulsion d'une lame de ressort et qui est muni d'une petite bouterolle. Ensuite, l'épingle, coupée par un organe spécial à la longueur voulue, tombe dans une sorte de trémie, où elle descend naturellement, retenue par la tête dans une position verticale, jusqu'au dispositif destiné à former la pointe. C'est une longue meule horizontale animée d'une grande vitesse, contre laquelle les épingles se présentent sur un seul rang, et sont appuyées par une règle d'entraînement. La meule les lime graduellement, en même temps qu'elle les oblige à avancer en tournant sur elle-mêmes. Pour que l'usure de la pointe soit bien conique, la meule, outre son mouvement de rotation continu, est animée d'un mouvement de haut en bas, suivant une certaine courbe. A la sortie de la machine, les épingles sont décapées et passées soit dans un bain préparé pour les étamer ou les blanchir, soit dans un bain de vernis japonais. Vient ensuite le *boutage* ou *encartage* des épingles, qui s'exécute également à la machine.

ÉPINGLER v. a. Attacher, fixer avec une épingle : EPINGLER *un fichu.* ‖ Attacher avec des épingles les vêtements de : EPINGLER *une petite fille.*

— Art milit. anc. *Épingler la gargousse*, La percer avec l'épinglette. ‖ *Épingler la lumière d'un fusil*, La déboucher avec l'épinglette.

— Techn. *Épingler un bec de gaz*, Déboucher avec une épingle les petits orifices par où le gaz s'échappe.

Épinglé, ée part. pass. du v. Épingler.

— Comm. Se dit de certaines étoffes à cannelures, faites de fils de soie qui semblent avoir été roulés sur de fines épingles : *Velours* ÉPINGLÉ. *Taffetas* ÉPINGLÉ.

S'épingler, v. pr. Attacher ses vêtements avec des épingles.

ÉPINGLERIE (*rî*) n. f. Manufacture d'épingles : *Fonder une* ÉPINGLERIE. ‖ Commerce des épingles : *S'enrichir dans l'*ÉPINGLERIE.

ÉPINGLETTE (*glèt'*) n. f. Milit. Sorte de longue et forte épingle en laiton, qui servait à déboucher la lumière des armes à feu portatives.

— Min. Longue et mince tige de cuivre, à l'aide de laquelle on maintient en place la mèche reliée à la cartouche d'un coup de mine, pendant le bourrage.

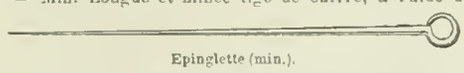

Epinglette (min.).

— Techn. Grosse et forte aiguille de cuivre, avec laquelle on nettoie et l'on resserre la trame au fur et à mesure de sa fabrication. ‖ Petite broche de fer, traversant le talon des aiguilles dans le métier Jacquard.

— ENCYCL. Milit. L'*épinglette* était un effet d'équipement, que le soldat devait toujours avoir sur lui et à portée de sa main. Il la gardait en tout temps accrochée à une boutonnière de l'uniforme, au moyen d'un anneau et d'une chaînette assez longue. Cette chaînette étant toujours apparente, on eut l'idée, en y ajoutant un attribut tel qu'un cor de chasse, une grenade, un croissant, etc., d'en faire un insigne honorifique donné aux meilleurs tireurs. Depuis l'adoption des armes se chargeant par la culasse, l'épinglette devenait inutile comme instrument, mais on a conservé l'usage de donner comme récompense de tir aux sous-officiers, brigadiers ou caporaux et soldats armés du fusil, de la carabine ou du revolver, une épinglette qui, suivant le cas, est en argent ou en argent doré.

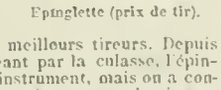

Epinglette (prix de tir).

ÉPINGLIER (*gli-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fabrique ou vend des épingles.

— *Épinglier-grillageur*, Celui qui fabrique toute espèce de grillages en fil de fer ou de laiton.

— ENCYCL. Archéol. On entendait sous le nom d'*épinglier*, anciennement, et les artisans qui fabriquaient les épingles, et les étuis qui les contenaient. La corporation des épingliers paraît dater du milieu du XIVe siècle, car, en 1300, les épingles paraissent être couramment fabriquées par les boutonniers. Les meubles appelés *épingliers* étaient tantôt de petits étuis comme ceux dans lesquels on renfermait les aiguilles, tantôt des pelotes portatives ou des coussinets de tissu à plusieurs feuilles, où l'on piquait les épingles. L'inventaire de Jeanne d'Albret (XVIe s.) mentionne un épinglier parti de velours cramoisi et de satin broché vert.

ÉPINGLIER (*gli-é* — rad. *épingle*) n. m. Pièce en forme de fer à cheval allongé, qui fait partie de la bobine du rouet à filer, et ayant sur ses bords de petits crochets qui ont pour objet de répartir également le fil sur toute la cavité de la bobine.

ÉPINGLINE n. f. Etoffe de laine, à petites côtes.

ÉPINGLOTOME (de *épingle*, et du gr. *tomê*, section) n. m. Instrument qui, dans l'ancienne fabrication des épingles à la main, était propre à couper les fils destinés à l'obtention des épingles.

ÉPINIAC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 32 kilom. de Saint-Malo, sur le fleuve côtier Guoult; 2.063 hab. Moulins, taillanderie. Façade et nef de l'église romanes (bas-relief en bois peint et doré du XVIe s., représentant *la Mort de la Vierge*). Aux environs, manoir des Ormes

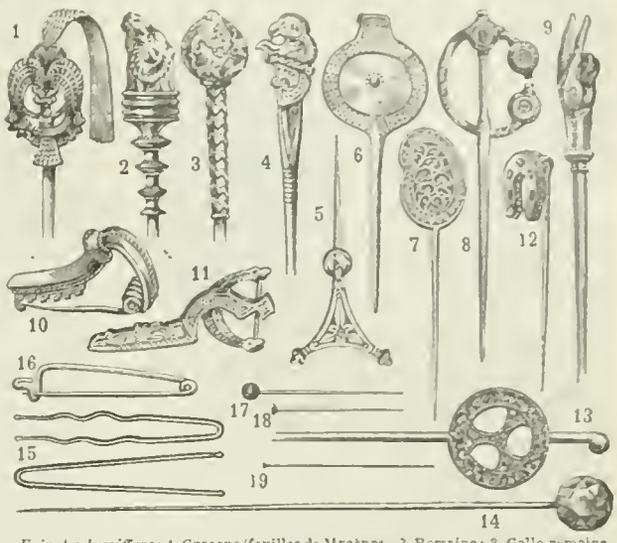

Epingles de coiffure : 1. Grecque (fouilles de Mycènes). 2. Romaine; 3. Gallo-romaine, 4. Mérovingienne; 5. Slave; 6. Celte; 7. Arabe; 8. Scandinave; 9. Epingle-t[illegible] man napolitaine. — *Epingles de vêtements :* 10. Scandinave; 11. Slave; 12. De cravate, 13. De tête japonaise; 14. A chapeaux. — *Epingles diverses :* 15. A cheveux; 16. De sûreté; 17. A tête ronde; 18. A tête plate, 19. D'entomologiste.

ÉPINICIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Antiq. gr. Qui se rapporte aux épinicies : *Jeux* ÉPINICIENS. *Chant épinicien*, Chant composé en l'honneur d'une victoire.

ÉPINICIES (*si* — du gr. *épinikion*; de *épi*, sur, et *nikê*, victoire) n. f. pl. Antiq. gr. Chants de victoire. Prix de la victoire. ‖ Sacrifices, banquets ou fêtes en l'honneur d'une victoire, surtout d'une victoire remportée dans les Grands Jeux.

— Par métonymie, Poèmes lyriques en l'honneur d'un vainqueur aux Grands Jeux; par exemple, les *Épinicies* de Simonide, de Pindare, etc. V. l'art. suiv.

Épinicies, nom générique des *Odes triomphales* de Pindare (500 à 450 av. J.-C.). — C'est la partie la plus célèbre des œuvres lyriques de ce poète, et la seule qui nous soit parvenue complète. Les *Épinicies* se divisent en quatre grands livres, dont chacun correspond à l'un des quatre Grands Jeux de la Grèce classique : *Olympiques, Pythiques, Néméens* et *Isthmiques*. Toutes ces odes ont été écrites en l'honneur de quelque victoire remportée soit à Olympie, soit à Delphes, soit à l'Isthme, soit à Némée. La plupart ont été exécutées lors de l'entrée solennelle du vainqueur dans sa ville natale, ou dans un banquet, ou sur une place publique, ou dans quelque temple ou monument public. Elles renferment toutes, plus ou moins développés, certains thèmes traditionnels : rappel de la victoire, nature du concours, circonstances du combat, éloge du vainqueur, de sa famille, de sa patrie, des dieux qui présidaient aux jeux, ou qui étaient honorés dans la ville natale du vainqueur, allusions à diverses légendes locales, aux mythes relatifs à la fondation des jeux, conseils au triomphateur. La matière était donc fort riche, et les *Épinicies* sont très variées, en raison de la variété des circonstances. Pindare traite toujours son sujet avec une grande liberté; en même temps, il sait dominer les détails multiples, et de l'ensemble se dégage, soit une grande idée morale, soit une remarquable unité d'impression. Ses odes sont de dimensions très diverses : les unes se composent d'une simple triade (strophe, antistrophe et épode), d'autres comprennent deux, trois, quatre triades, ou même davantage. Les *Épinicies* ont, de plus, un grand intérêt historique. Elles nous aident à comprendre l'importance des jeux chez les Grecs, et elles mettent souvent en scène des personnages célèbres. Quelques-unes peuvent être datées exactement : la plus ancienne est la dixième *Pythique* (501); la plus récente est la huitième *Pythique* (449).

ÉPINICION (*si-on* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Liturg. Nom donné au *Sanctus* de la messe, dans les constitutions apostoliques et dans les ouvrages de plusieurs Pères de l'Église.

ÉPINIER (*ni-é*) n. m. Vêner. Fourré d'épines où se retirent les bêtes noires.

— Oiseil. Nom vulgaire du tarin.

ÉPINIÈRE adj. Anat. Se dit de la substance médullaire qui remplit le canal du rachis ou épine dorsale : *Moelle* ÉPINIÈRE.

— n. f. Bot. Nom vulgaire de l'aubépine.

ÉPINOCHE n. f. Zool. Genre de poissons acanthoptères, famille des gastérostéidés, comprenant de petites formes répandues dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère nord, surtout en Europe et en Amérique, et habitant les eaux douces et salées.

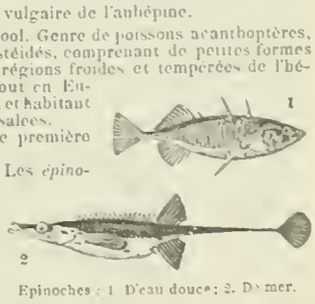

Epinoches : 1. D'eau douce; 2. De mer.

— Comm. Café de première qualité.

— ENCYCL. Zool. Les *épinoches* sont de petits poissons voraces et batailleurs, se servant pour lutter des aiguillons ou épines qui arment leur dos. Les mâles, de couleurs vives et brillantes, sont plus petits que les femelles; ils construisent des nids en herbe, sphériques, ouverts aux deux bouts, à moitié enfouis dans la vase, et qui mesurent jusqu'à 10 centimètres de diamètre. Les nids des épinochettes sont suspendus dans les plantes aquatiques. Une

fois [illegible], le mâle est clos, et le mâle en défend les approches. Les épinoches proprement dites (*gasterosteus*) ont la région thoracique armée de plaques osseuses [illegible] par séries, et qui s'étendent jusqu'à la gorge, et [illegible] épines ou aiguillons se dressent dans la nageoire dorsale. L'épinoche commune (*gasterosteus aculeatus*) [illegible] de 5 à 6 centimètres, commune dans toutes les eaux douces, et l'épinochette. Les épinoches de mer [illegible], beaucoup plus [illegible], à région caudale [illegible] en stylet ne comprennent qu'une espèce [illegible] (*gasterosteus vulgaris*), qui atteint 15 centimètres de longueur et est répandue dans toutes les mers du nord jusqu'au golfe de Gascogne.

Épinochette et son nid.

ÉPINOCHER (rad. [illegible]) [illegible] : proprement « manger les épines » [illegible] prononcé par le peuple aux arêtes vives. Manger [illegible] et sans appétit. S'arrêter aux bagatelles, tuer. (Vieux.) V. [illegible].

ÉPINOCHETTE (*chèt'* n. f. Espèce d'épinoche dont le nom scientifique est *gasterosteus pungitius*, et qui est commune partout. L'épinochette est le plus petit des poissons d'eau douce d'Europe, sa taille maximum étant de 7 centimètres. Vert bitre en dessus, blanchâtre en dessous, elle présente de nombreuses variétés.) V. [illegible].

ÉPINOMIE (*mi* — gr. *épinomia*; de *épi*, sur, et *nemein*, faire paître) n. f. Antiq. gr. Droit de pâture sur les terrains communaux, concédé par décret ou par traité à des étrangers ou aux citoyens d'un Etat voisin.

ÉPINOY (Christine DE LALAING, princesse d'), héroïne belge, morte à Anvers en 1582. Fille d'Emmanuel-Philibert de Lalaing et d'Anne de Croy, elle naquit sans doute au château de Condé. Elle épousa Pierre de Melun, prince d'Epinoy. Celui-ci tenait, en 1581, le gouvernement de Tournai pour les états généraux des Pays-Bas en révolte contre Philippe II. Le gouverneur des pays pour le roi d'Espagne, le prince de Parme, ayant appris que le prince d'Epinoy était allé en Flandre solliciter le prince d'Orange, vint mettre le siège devant Tournai. La garnison était peu nombreuse; la princesse d'Epinoy remplaça son mari absent et montra une énergie, un talent de commandement admirables. Les assiégeants furent repoussés, la princesse combattit en personne et tomba blessée au milieu des siens. Néanmoins, la ville, n'étant pas secourue, dut finalement capituler.

ÉPION n. m. Agric. Petit épi.

ÉPIONE n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrines, famille des dendrométrides, comprenant des phalènes à ailes veloutées, fauves ou jaunes, et toujours plus colorées en dessous qu'en dessus. On connaît une douzaine d'espèces du genre épione, répandues sur le globe; six habitent l'Europe : telle est l'*epione apicularia*, qui vole dans les bois en juillet et en septembre.)

ÉPIOOLITHIQUE (*lik'* — du gr. *épi*, sur, et de *oolithique*) adj. Se dit des terrains situés au-dessus du calcaire oolithique.

ÉPIORNIS n. m. Paléont. V. ÉPIORNIS.

ÉPIOSTRACUM (*ko'stra'kom'* — du gr. *épi*, sur, et *ostrakon*, coquille) n. m. Nom donné par Huxley à la lame externe recouvrant la partie des téguments des crustacés [illegible]. L'épiostracum existe, par exemple, entre les divers segments et entre les anneaux abdominaux; il se présente sous la forme d'une lame de [illegible] et rigide.

ÉPIPACTIS (*ktis*) n. f. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des néottiées, comprenant des plantes terrestres, portant des feuilles alternes, souvent engainantes à la base, à fleurs assez grandes, disposées en épi terminaux. L'épipactis à larges feuilles a des fleurs à pétales rose pourpré. C'est une des orchidées les plus faciles à cultiver dans les jardins. Ses fleurs exhalent une très faible odeur de vanille. L'épipactis des marais, commun dans les bois humides et les prairies marécageuses, fleurit en juillet et août.

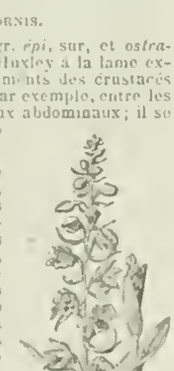
Épipactis.

ÉPIPALLADION (mot grec; de *épi*, sur, et *Pallas*, Athéna, sanctuaire de Pallas) n. m. Antiq. gr. Tribunal des athètes, qui siégeait souvent au Palladion ou sanctuaire de Pallas, à Athènes.

ÉPIPAROXYSME (*ksis'* — du gr. *épi*, sur, et *paroxysme*) n. m. Méd. Paroxysme qui revient plus tôt et plus souvent que le précédent.

ÉPIPASTIQUE (*pa'stik'* — du gr. *épispastos*, saupoudré) adj. On a proposé [illegible] rattachant le mot à une autre origine, GREPASTIQUE. V. ce mot.

EPIPEDESIS (*pe'de'zis'* — du gr. [illegible]) n. m. Genre d'arachnides [illegible] famille des aviculariides, [illegible] les [illegible] renfermant des oiseaux-mouches, qui font un nid en forme de coupe [illegible] de tapisserie [illegible]. L'espèce type du genre est l'*epipedesis montigena*, du Venezuela.

ÉPIPÉDOMÉTRIE (*tri* — du gr. *épipédos*, plan, et *métron*, mesure) n. f. Géom. anc. Mesure comparée des figures s'appuyant sur la même base.

EPIPÉRIPHÉRIQUE (*rik'* adj. Psychol. Se dit du groupe des sensations causées par la périphérie externe. Herb. Spencer.

ÉPIPÉTALE (du gr. *épi*, sur, et *petalon*, pétale) adj. Qui croît sur les pétales ou sur la corolle. *Glandes, Etamines* ÉPIPÉTALES.

ÉPIPÉTALIE (*lî* — rad. *épipétale*) n. f. Bot. Classe de plantes, comprenant les végétaux dicotylédones à corolle supère gamopétale et à étamines épigynes.

ÉPIPÉTIOLÉEN, ENNE (*si-o-lé-in, én'* — du gr. *épi*, sur, et de *pétiole*) adj. Qui est fixé sur le pétiole des feuilles. (Peu us.)

ÉPIPHANE (gr. *épiphanès*, glorieux; de *épi*, sur, et de *phainein*, briller) adj. Mythol. gr. Surnom de divers dieux, surtout de Zeus.

— Hist. Surnom donné à plusieurs rois d'Orient, successeurs d'Alexandre : par exemple, en Syrie, Antiochos *Epiphane*.

ÉPIPHANE d'Alexandrie, savant grec du IIe siècle de notre ère. Il était fils du mathématicien Théon. On lui attribue un traité *Sur le tonnerre et les éclairs*.

ÉPIPHANE, gnostique grec du IIe siècle. Il était fils de l'hérésiarque Carpocrate, et mourut à l'âge de dix-sept ans. Il professait une doctrine des plus hardies. Il voyait en Dieu l'auteur du bien; dans l'ignorance et la passion les seules causes du mal. Il considérait la propriété et les lois comme la source principale de tous nos maux. Il demandait l'égalité absolue, la communauté des biens et des femmes. Il excita de son vivant une telle admiration, que les habitants de Céphalonie et de Samé lui élevèrent des temples et l'honorèrent comme un dieu.

ÉPIPHANE (saint), évêque de Constantia (anc. Salamine), dans l'île de Chypre, né à Eleuthéropolis (Palestine) en 310, mort en 403. De famille juive, il fut converti au christianisme par saint Hilarion. Après avoir visité les couvents d'Egypte, il fonda, à Eleuthéropolis, un monastère qu'il dirigea pendant trente ans. Evêque de Constantia en 367, il prit une part active à toutes les discussions théologiques de son temps. En 379, il combat les apollinaristes, au concile d'Antioche. La même année, il fait paraître le *Panakion* (Recueil de remèdes), où il attaque, en particulier, l'arianisme et les doctrines d'Origène. En 401, il se rendit au concile de Constantinople avec Théophile, patriarche d'Alexandrie, puis s'embarqua pour l'île de Chypre. Il mourut pendant la traversée, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Outre le *Panakion*, il avait composé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont l'*Ancharat*, dirigé contre les ariens, et le *Traité des poids et mesures* des Juifs. Saint Epiphane montre dans ses écrits plus d'érudition que de critique, et l'ardeur de son zèle excéda parfois la mesure. — Fête le 12 mai.

ÉPIPHANE (saint), évêque de Pavie, né en 438, mort en 495. Successeur de saint Crispin, sur le siège épiscopal de Pavie, il joua un rôle important dans les affaires politiques de son temps. En 474, il réconcilia Eraric, roi des Wisigoths, avec l'empereur Julius Nepos. Deux ans après, il obtint d'Odoacre, roi des Hérules, qui avait saccagé Pavie, l'autorisation de rebâtir la ville et la délivrance d'un grand nombre de captifs. En 489, il donna asile à Théodoric, roi des Ostrogoths, et le sauva des fureurs d'Odoacre; en 490, lorsque Théodoric eut à son tour vaincu les Hérules, Epiphane lui arracha la grâce des habitants de Pavie. L'empereur Othon Ier transporta ses reliques à Hildesheim (Saxe). — Fête le 21 janvier.

ÉPIPHANE, patriarche de Constantinople, mort en 536. Il remplissait les fonctions de syncelle, lorsqu'il fut élevé au patriarcat, en 520, et il occupa son siège pendant plus de seize années. Il condamna et anathématisa Severus, patriarche d'Antioche, Pierre, évêque d'Apamée, et Zoroas. On a de lui plusieurs *Lettres*, adressées au pape Hormisdas. On lui a attribué, mais à tort, des traités sur la *Séparation de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque*, et sur l'*Excommunication des Latins par les Grecs*.

ÉPIPHANE, dit le Scolastique, écrivain ecclésiastique, qui vivait en Italie au VIe siècle. Il fut ami de Cassiodore, qui l'engagea à traduire en latin plusieurs ouvrages grecs. On cite, parmi ses traductions : *Histoires ecclésiastiques* de Sozomène, de Socrate et de Théodoret; *Antiquités judaïques* de Josèphe; *Scholies* de saint Clément d'Alexandrie, et enfin les *Commentaires* de Didyme.

ÉPIPHANE de Jerusalem, dit **l'Hagiographe** ou **l'Hagiopolite**, écrivain ecclésiastique grec, qui vivait, pense-t-on, vers le XIIe siècle, à Jérusalem. Il était moine et prêtre. Quelques-uns en font un patriarche de Constantinople. On a de lui une *Description de la Terre sainte*, plus deux hagiographies restées manuscrites.

ÉPIPHANÉE ou **EPIPHANEUS** (*é, né-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, tribu des brachyrhinnés, comprenant des charançons d'Asie Mineure, dont la taille est moyenne, la livrée vert argenté, le corps ovalaire et les élytres striés. (Les épiphanées sont recouverts de fines écailles serrées. L'espèce type est l'*epiphaneus Malachiticus*, d'Anatolie.)

ÉPIPHANIE (*nî* — du gr. *épiphaneia*, apparition) n. f. Manifestation de Jésus-Christ aux Gentils et particulièrement aux mages. Fête de l'Eglise, qui rappelle cet événement. On l'appelle vulgairement JOUR DES ROIS.)

— ENCYCL. La fête chrétienne de l'*Epiphanie* se célèbre le 6 janvier. Dans les premiers temps de l'Eglise, elle était, après Pâques, la fête la plus solennelle des chrétiens. On y honorait : 1° la naissance de Jésus à Bethléem; 2° son adoration par les mages; 3° son baptême par saint Jean Baptiste; 4° son premier miracle à Cana, où il changea l'eau en vin. Vers le Ve siècle, l'Eglise d'Occident prit l'habitude de célébrer la naissance de Jésus-Christ le jour de Noël (25 déc.) et réserva pour le 6 janvier la commémoration de l'adoration des mages.

L'Evangile de saint Matthieu (ch. II) raconte que des mages vinrent d'Orient adorer l'enfant Jésus et lui offrir en présent de l'or, de l'encens et de la myrrhe; il se tait sur leurs noms, leur état et leur origine. La tradition a comblé cette lacune. Elle compte trois mages, les nomme Melchior, Balthazar et Gaspar, et les considère comme des rois d'Arabie. Leurs reliques, découvertes, dit-on, par sainte Hélène et transportées à Constantinople, furent transférées, vers le IVe siècle, à Milan, d'où l'empereur Barbarossa les enleva pour les donner à la cathédrale de Cologne. Elles y sont encore vénérées aujourd'hui. Dans les premiers siècles de l'Eglise, le jour de la fête de l'Epiphanie, le diacre, après avoir chanté l'Evangile, se tournait vers le peuple et annonçait solennellement le jour de l'année courante ou la fête de Pâques devait être célébrée.

Dans beaucoup de pays chrétiens, la fête de l'Epiphanie est l'occasion d'un repas où l'on tire un roi au moyen d'une fève cachée dans un gâteau. Plusieurs liturgistes voient dans cet usage, qui d'ailleurs est fort ancien, un souvenir des réjouissances païennes des saturnales, pendant lesquelles on tirait, en effet, un *roi de la fève*, qui, fût-il esclave, exerçait sa royauté durant toute la durée du repas. En France, depuis le Concordat de 1801, la célébration de la fête l'Epiphanie est reportée au dimanche qui suit le 6 janvier.

EPIPHANIS (*é, niss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des cucujidés, comprenant des formes oblongues, brunes ou noires, avec les élytres rougeâtres, pubescents, et le front armé de tubercules. (Les *epiphanis* sont de taille médiocre; on n'en connaît guère que deux espèces, propres à l'Amérique boréale. Tel est l'*epiphanis cornutus* des îles Aléoutiennes.)

ÉPIPHANITE n. f. Silicate hydraté naturel, appartenant au genre chlorite.

ÉPIPHARYNX (*rinkss* — du gr. *épi*, sur, et *pharunx*, pharynx) n. m. Pièce impaire de la bouche des insectes suceurs, qui est un prolongement saillant du pharynx.

— ENCYCL. Chez beaucoup de diptères, l'*épipharynx* forme, en se soudant avec une autre pièce qui lui correspond en dessous (hypopharynx), une sorte de canal ou double gouttière en bec de plume par laquelle la salive se déverse à l'intérieur de la trompe.

ÉPIPHÈGE (*jèj'*) n. m. Genre d'orobanchées, comprenant des herbes petites, à fleurs dimorphes, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord, où elle croît en parasite sur les racines des hêtres. ‖ On écrit aussi ÉPIFHÈGUE.

ÉPIPHÉNOMÈNE (du gr. *épi*, par-dessus, et de *phénomène* [ce qui se surajoute au phénomène]) n. f. Philos. Ce qui accompagne un phénomène et lui est lié fatalement, mais sans pouvoir l'influencer en aucune façon.

— ENCYCL. Philos. *Conscience épiphénomène*. Le mot « épiphénomène », créé par Maudsley, a été vulgarisé par Huxley, qui s'en est servi dans l'intention de concilier avec le déterminisme rigoureux démontré, d'après lui, par l'expérience, la conscience de la liberté humaine. Voici le raisonnement qui le conduit à la notion de la conscience épiphénomène.

Etudions avec soin un être très inférieur : *amibe, bactérie*, etc. Nous constatons que tous les faits objectifs de l'histoire de cet être sont soumis au déterminisme le plus rigoureux et peuvent être racontés dans le langage physico-chimique. Remontons, maintenant, la série de complexité croissante des êtres vivants; nous continuons à constater que tous les phénomènes qui se passent en eux sont, quoique de plus en plus compliqués, soumis au déterminisme absolu; tous les actes de l'homme lui-même sont déterminés fatalement, à un moment donné, par les conditions *physico-chimiques* réalisées, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'individu considéré. Or, passant de l'homme en général à nous-mêmes, qui lui sommes semblables, nous constatons, en nous, la conscience de la liberté. C'est que, dit Huxley, l'homme est un ensemble si complexe que personne en dehors de lui-même ne sait, à un moment précis, l'état de sa machine animale considérée comme mécanisme. Lui-même, au contraire, est tenu, à chaque instant, au courant des modifications de son organisme par sa conscience, épiphénomène qui accompagne, sans pouvoir les influencer aucunement, toutes ces modifications. L'homme peut ainsi prévoir, *seul*, la manière dont il agira dans une circonstance donnée, parce que, seul, il est au courant de ses dispositions internes à ce moment précis; c'est pour cela qu'il se croit libre de faire ce qu'il veut, mais, en réalité, *ce qu'il veut* est précisément la conséquence de sa structure physico-chimique, au moment où il a cette conscience de la volonté libre. V. ARBITRE (*libre*).

— BIBLIOGR. : Huxley, *les Problèmes de la biologie* (Paris, 1892); Le Dantec, *le Déterminisme biologique et la Personnalité consciente* (Paris, 1897).

ÉPIPHI n. m. Troisième mois égyptien de la tétraménie appelée *shmou* (c'est-à-dire la moisson). [Ce mois commençait le 25 juin.]

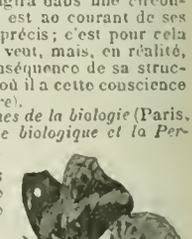
Epiphile (réd. d'un tiers).

ÉPIPHILE n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalides, comprenant de jolis papillons répandus du Mexique au Brésil, et dont on connaît une douzaine d'espèces. (On peut prendre comme exemple de ces beaux insectes, ordinairement bleus ou bruns en dessus avec de larges bandes obliques fauves, l'*epiphile electra*, ayant 4 centimètres d'envergure, commun dans toute l'Amérique du Sud.)

ÉPIPHLÉODE (du gr. *épi*, sur, et *phloiôdès*, d'écorce) adj. Bot. Qui croît sur l'épiderme de l'écorce des arbres. (Se dit surtout du thallo des lichens crustacés, par opposition à *hypophléode*.)

ÉPIPHLÉON (du gr. *épi*, sur, et *phloios*, écorce) n. m. Bot. Couche extérieure de l'écorce, appelée aussi ENVELOPPE OU COUCHE SUBÉREUSE, et qui produit le liège.

ÉPIPHLÉOSE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Bot. Epiderme des végétaux. ‖ On dit moins bien ÉPIPHLOSE.

— Moll. Epiderme dont sont revêtues un grand nombre de coquilles.

ÉPIPHLOGOSE (du gr. *épi*, sur, et *phlogôsis*, inflammation) n. f. Méd. Inflammation sans engorgement. (Vieux.)

ÉPIPHONÈME (du gr. *épiphonêma*; de *épi*, sur, et *phonê*, voix) n. m. Rhétor. Exclamation sentencieuse par laquelle on termine quelque récit

— ENCYCL. V. EXCLAMATION.

ÉPIPHORA (mot gr.) n. m. Ecoulement de larmes, dû à une exagération de la sécrétion lacrymale.

— ENCYCL. L'*épiphora* peut apparaître sous diverses influences, notamment irritation de la conjonctive, grain de sable, particule de charbon, etc., névralgies, lumière brusque et vive. Il peut encore être produit par obstruction des points lacrymaux ou du canal nasal. Certaines affections ou maladies, et surtout la scrofule, paraissent prédisposer à l'épiphora.

Le traitement, dans tous les cas, est subordonné à la cause.

ÉPIPHORE n. f. Bot. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes du Cap subbulbeuses, à feuilles géminées, à fleur en grappe terminale.

ÉPIPHOSPHORITE (*sfo*) n. f. Phosphate naturel de chaux et de fer. Variété d'apatite.

ÉPIPHRAGMATIQUE (*tik'*) adj. Zool. Qui se rapporte à l'épiphragme : *Opercule* ÉPIPHRAGMATIQUE.

ÉPIPHRAGME (du gr. *épiphragma*, couvercle) n. m. Zool. Faux opercule que sécrètent certains mollusques lorsqu'ils s'enfoncent dans leur coquille pendant l'hivernage.

— ENCYCL. Chez beaucoup de gastéropodes terrestres, il existe un *épiphragme*, opercule calcaire sécrété avant la période du sommeil hivernal, et qui tombe au printemps suivant (Claus). Chez les gastéropodes dénués de véritable opercule, le manteau sécrète une cloison d'épaisseur variable, mucilagineuse ou calcaire. On trouve quelquefois cet épiphragme calcaire, doublé intérieurement par un ou plusieurs épiphragmes membraneux (Fischer).

ÉPIPHRASE (du gr. *épi*, sur, et de *phrase*) n. f. Rhétor. Figure par laquelle on ajoute à une phrase qui semble finie un ou plusieurs membres, pour développer une idée accessoire.

ÉPIPHYLLE (du gr. *épi*, sur, et *phullon*, feuille) adj. Qui se développe sur les feuilles. (Se dit d'un organe inséré ou paraissant inséré sur une feuille, comme l'axe de l'inflorescence du tilleul, ou d'un être qui vit fixé sur la feuille d'un autre végétal.)

ÉPIPHYLLE n. m. Genre de plantes, de la famille des cactées.

— ENCYCL. Les *épiphylles* (*epiphyllum truncatum*, par ex.) sont des arbustes épiphytes, dont la tige, rameuse, est formée d'articles courts, tronqués, aplatis et d'apparence foliacée, sur les bords crénelés desquels se développent de belles fleurs roses carmin ou blanches, qui paraissent ainsi insérées sur des feuilles (d'où le nom du genre). Avec les *phyllocactus*, dont ils sont très voisins, les épiphylles sont très recherchés pour l'ornement des serres tempérées ou des appartements.

Epiphylle.

ÉPIPHYSAIRE (*zèr'*) adj. Anat. Qui se rapporte à une épiphyse : *Eminence* ÉPIPHYSAIRE. *Décollement* ÉPIPHYSAIRE.

ÉPIPHYSE (du gr. *épiphusis*, excroissance) n. f. Anat. Extrémité d'un os long, ayant un point d'ossification distinct, et formée de tissu spongieux : *Tant que les os ne sont pas réunis à leur* ÉPIPHYSES, *les corps grandit.* (Flourens.)

ÉPIPHYTE (du gr. *épi*, sur, et *phuton*, plante) adj. Se dit d'un végétal qui vit fixé sur un autre, sans lui emprunter d'éléments nutritifs : *Le lierre, beaucoup d'orchidées, de broméliacées et d'aroïdées exotiques sont des plantes* ÉPIPHYTES.

— n. m. Plante épiphyte.

— ENCYCL. Les *épiphytes* se comportent en faux parasites. Quelquefois, ils protègent les végétaux qu'ils recouvrent; mais, le plus souvent, ils exercent une action nuisible et d'ailleurs purement mécanique. On s'en débarrasse alors par des brossages ou des grattages.

— SYN. Épidendre.

ÉPIPHYTIE (*ti* — du gr. *épi*, sur, et *phuton*, plante) n. f. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre de plantes de même espèce dans un même lieu, comme l'oïdium, le phylloxera, etc.

ÉPIPHYTIQUE (*tik'*) adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux épiphytes : *Développement* ÉPIPHYTIQUE.

— Agric. *Maladie épiphytique*, Maladie produite par des épiphytes sur les végétaux qui leur servent de support.

ÉPIPHYTISME (*tissm'*) n. m. Bot. Production des épiphytes.

ÉPIPLASME (*plassm'* — du gr. *épi*, sur, et *plasma*, fabrication) n. m. Bot. Partie du protoplasme de l'asque, chez un ascomycète, qui n'est pas directement employée à la formation des ascospores. (Elle contient du glycogène, d'après Errera.)

ÉPIPLÉROSE (du gr. *épi*, sur, et *plérôsis*, réplétion) n. f. Méd. Réplétion extrême.

ÉPIPLEURE (du gr. *épi*, sur, et *pleuron*, poitrine) n. m. Bord infléchi de l'élytre qui embrasse plus ou moins l'abdomen, chez les insectes coléoptères.

ÉPIPLOCÈLE (*sèl'* — de *épiploon*, et du gr. *kèlé*, tumeur) n. f. Hernie qui ne contient que de l'épiploon.

— ENCYCL. L'*épiplocèle* se distingue des hernies contenant de l'intestin par l'absence de sonorité lorsqu'on la percute et une consistance pâteuse, souple ou finement grenue. Comme toutes les hernies, elle peut être réductible, mais sans donner lieu à des gargouillements lorsqu'elle rentre, ou irréductible. Les tumeurs épiploïques sont difficilement contenues par les bandages; elles se compliquent fréquemment d'inflammation (v. ÉPIPLOÏTE); aussi le seul traitement à appliquer est l'opération. V. HERNIE.

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE n. f. Hernie qui contient une portion de l'épiploon et de l'intestin.

ÉPIPLOÏQUE (*plo-ik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'épiploon : *Veine, Artère* ÉPIPLOÏQUE. *Appendices* ÉPIPLOÏQUES. *Hernie* ÉPIPLOÏQUE.

ÉPIPLOÏTE n. f. Inflammation de l'épiploon.

— ENCYCL. L'*épiploon* peut s'enflammer par propagation d'une péritonite ou d'une appendicite; mais, le plus souvent, l'*épiploïte* n'est qu'un accident d'une épiplocèle. Les phénomènes de l'épiploïte se distinguent facilement de ceux des étranglements herniaires. Les vomissements sont rares, et, quand ils existent, ils ne sont jamais fécaloïdes; enfin, les malades ne présentent jamais l'état de dépression générale, d'anxiété, ni l'hypothermie des étranglements intestinaux. Les symptômes sont ceux de tout état inflammatoire. Le traitement peut être palliatif : vessie de glace, ventouses scarifiées ou sangsue sur le siège de la hernie, ou curatif par la cure radicale. V. HERNIE.

ÉPIPLO-MÉROCÈLE n. f. Hernie crurale, qui contient une portion de l'épiploon.

ÉPIPLOMPHALE (*plon* — de *épiploon*, et du gr. *omphalos*, ombilic) n. f. Hernie ombilicale, qui contient une portion de l'épiploon.

ÉPIPLOMPHRASE (*plon* — de *épiploon*, et du gr. *phrassein*, obstruer) n. f. Induration de l'épiploon.

ÉPIPLOON (gr. *épiploon*, même sens : de *épiploos*, flottant) n. m. Repli du péritoine qui rattache les uns aux autres les viscères abdominaux.

— ENCYCL. Le péritoine au niveau d'un viscère se divise en deux lames qui, s'écartant, le comprennent entre elles et se rejoignent ensuite. Les divers replis épiploïques sont : le *grand épiploon* ou *gastro-colique*, qui part de la grande courbure de l'estomac et forme au-devant de la masse intestinale un large et long tablier; le *petit épiploon* ou *gastro-hépatique*, qui part de la face postérieure de l'estomac et remonte vers le foie, enfermant dans ses deux lames la veine porte, l'artère hépatique et le canal cholédoque. Enfin, on décrit encore l'*épiploon gastro-splénique*. Les épiploons favorisent les divers mouvements et l'ampliation des organes abdominaux.

ÉPIPLOSARCOMPHALE (*kon* — de *épiploon*, et du gr. *sarx*, *sarkos*, chair, et *omphalos*, nombril) n. f. Hernie ombilicale, formée par l'épiploon hypertrophié.

ÉPIPLOSCHÉOCÈLE (*ské-o-sèl'* — de *épiploon*, et du gr. *oskhéon*, scrotum, et *kèlé*, tumeur) n. f. Chir. Hernie de l'épiploon dans le scrotum.

ÉPIPODE (du gr. *épi*, sur, et *pous*, *podos*, pied) n. m. Tubercule qui, dans certaines plantes, naît sur le sommet du pédoncule, près de l'ovaire.

ÉPIPODIQUE (*dik'*) adj. Bot. Qui appartient à l'épipode; qui est de la nature de l'épipode : *Tubercule* ÉPIPODIQUE.

ÉPIPODITE (du gr. *épi*, sur, et *pous*, *podos*, pied) n. m. Une des parties constituantes des appendices des crustacés.

— ENCYCL. Le terme *épipodite* a été créé par Milne-Edwards pour les podobranchies métamorphosées accompagnant les maxillipèdes ou pattes-mâchoires, et que l'on nommait « flagellums ». D'après Huxley, on a aussi nommé « épipodite » certaines portions lamellaires des branchies d'autres crustacés, portions répondant aux lames des branchies de l'écrevisse; cette confusion pourrait être une cause d'erreur.

ÉPIPODIUM (*di-om'* — du gr. *épi*, sur, et *pous*, *podos*, pied) n. m. Nom donné par Huxley à une région du pied des mollusques. (C'est un appendice pair du pied, situé à droite et à gauche.)

ÉPIPOGE (*poj'* — du gr. *épi*, sur, et *pôgôn*, barbe) adj. Se dit des plantes dont les racines sont garnies de fibres ressemblant à de la barbe.

ÉPIPOGON n. m. Genre d'orchidées, tribu des néottiées, comprenant des herbes des régions montagneuses de l'Europe et de l'Asie. Les épipogons croissent au milieu des feuilles en putréfaction; ils ont un rhizome ramifié en branche de corail; les fleurs, assez grandes, sont disposées en grappe. L'*epipogon Gmelini* croît dans le sud-est de la France.)

ÉPIPOLA. Myth. gr. Fille de l'Eubéen Trachion. Elle se cacha sous des habits d'homme, pour accompagner les Grecs au siège de Troie. Palamède la démasqua, et elle fut lapidée.

ÉPIPOLASE (du gr. *épipolasis*, action de surnager) n. f. Chim. anc. Phénomène qui consiste en ce que certaines substances se séparent d'un liquide où elles étaient en suspension et viennent surnager sans se volatiliser.

ÉPIPOLIQUE (*lik'*) adj. Chim. anc. Qui a rapport à l'épipolase : *Phénomène* ÉPIPOLIQUE. ‖ *Force épipolique*, Action par laquelle une substance abandonne un tissu et se montre au dehors.

ÉPIPOLISÉ, ÉE (rad. *épipolase*) adj. Physiol. Se dit d'une substance qui s'est séparée d'un tissu où elle était contenue sans pouvoir être décelée : *Substance* ÉPIPOLISÉE.

ÉPIPOLISME (*lissm'*) n. m. Physiol. Manifestation de la force épipolique.

ÉPIPOQUE (*pok'* ou **EPIPOCUS** (*é, kuss'* n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des endomychidés, comprenant des formes de taille médiocre, ternes, pubescentes, à pattes robustes, à corselet court et large. On connaît une vingtaine d'espèces d'épipoques, toutes propres aux régions chaudes de l'Amérique. Tel est l'*epipocus figuratus*, du Mexique.)

EPIPRINUS (*é, nuss*) n. m. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, à fleurs monoïques apétales, ne comprenant qu'une seule espèce d'arbres de Malacca.

ÉPIPRYTANÉE (du gr. *épiprutanéion* : de *épi*, sur, et *Prutanéion*, Prytanée n. m. Antiq. gr. Nom donné au tribunal athénien des éphètes, quand il siégeait au Prytanée pour juger les animaux et les objets inanimés qui avaient occasionné la mort d'un citoyen.

Epipsychidion, une des œuvres les plus remarquables du poète anglais Shelley. — Il écrivit ces vers à Pise, en 1821, et les publia comme l'œuvre posthume d'un ami malheureux en amour, ayant souffert jusqu'à la folie à force de penser à son mal. « Guirlande tressée, dit-il, comme hommage votif à une mémoire bénie. » C'est le rêve idéal d'un cœur qui ne peut parler à celle qu'il aime et lui murmure dans un poème tous les mots d'amour de son âme. Il y a là toute la théorie platonicienne de Shelley sur ce sentiment. C'est là ce qui, en dehors de sa beauté étrange et troublante, fait l'importance de cette œuvre.

ÉPIPTÉRÉ, ÉE (du gr. *épi*, sur, et *ptéron*, aile) adj. Bot. Qui est surmonté d'une sorte d'aile, comme le fruit des érables.

ÉPIPTÉRIDIEN, ENNE (*di-in*, *èn* — du gr. *épi*, sur, *ptéris*, *idos*, fougère) adj. Qui croît sur les fougères : *Végétaux* ÉPIPTÉRIDIENS. (Peu usité.)

ÉPIPYXIS (*ksiss*) n. m. Genre d'infusoires flagellates type d'une petite famille dite des *épipyxidides*, et comprenant des microorganismes d'eau douce, contractiles, ovales ou pyriformes, à cuirasse transparente, et qui vivent fixés sur les conferves. (L'*epipyxis utriculus*, long de un six-cent-quarantième de millimètre, est le représentant du genre.)

ÉPIQUAGE (*kaj'* — rad. *épiquer*) n. m. Mode de teinture consistant à appliquer les couleurs à froid.

ÉPIQUE (*pik'* — gr. *épikos*, même sens : de *épos*, poème) adj. Digne d'être célébré en vers : *Un personnage* ÉPIQUE, *Une action* ÉPIQUE.

— Qui retrace en vers les actions héroïques : *Poème* ÉPIQUE. ‖ Qui a rapport, qui convient, qui est propre à la poésie épique : *Le style* ÉPIQUE. ‖ Se dit, en mauvaise part, d'un style trop figuré, trop élevé pour le sujet : *Il prend un ton* ÉPIQUE, *quand il devrait être simple.*

— *Dialecte épique*, Dialecte employé par Homère, Hésiode et les poètes cycliques.

— *Vers épique*, Vers exclusivement employé dans l'épopée, tel que l'hexamètre chez les Grecs, les Latins, les Allemands, et l'alexandrin chez les Français.

— n. m. Genre épique : *On fait vanité de porter l'*ÉPIQUE *dans la tragédie; on croit la parer, on la déguise.* Lamotte.)

— ENCYCL. *Dialecte épique*. On a cru longtemps que la langue homérique était formée du mélange artificiel de trois dialectes grecs : le dorien, l'éolien, l'ionien. Un examen plus attentif a permis d'abord de constater que les poésies homériques ne contenaient pas de formes doriennes. En revanche, les formes éoliennes se rencontrent en assez grand nombre. Quant à l'ionien, il constitue le principal fonds de la langue homérique. Pour expliquer cette coexistence de deux dialectes, on a dit que les poésies homériques, d'abord écrites en éolien, avaient été postérieurement traduites en ionien, et que les mots éoliens subsistants étaient ceux que les règles de la métrique avaient empêché de remplacer par leurs équivalents ioniens. L'hypothèse est peu vraisemblable. Il est plus probable que la poésie épique de l'Ionie emprunta à la poésie éolienne, plus ancienne qu'elle, des formes dont une longue tradition avait consacré l'emploi dans le domaine de l'épopée, et qui étaient comprises de tous. La langue d'Hésiode est à peu près la même que celle d'Homère, sauf qu'on y trouve plus d'éolismes avec quelques éléments doriens.

ÉPIQUER (*ké* v. a. Appliquer la teinture à froid sur les étoffes.

ÉPIRE, région montagneuse de la Turquie d'Europe, dans la péninsule des Balkans, sur le littoral de l'Adriatique. (Son nom, purement grec, Ἤπειρος, voulait dire le continent, par rapport à l'île de Corcyre, aujourd'hui Corfou.)

— Géogr. L'*Epire* est une contrée hérissée, sauvage, encore impraticable, un entassement de montagnes, bien qu'on la nomme la « basse » Albanie. Ces monts, chaînons plus ou moins parallèles, se rattachent à l'E. à l'arête du Pinde, qui sépare le versant de l'Albanie de celui de la Thessalie et dresse des cimes supérieures à 2.000 mètres. Sur le rivage, les antiques Acrocérauniens, aujourd'hui Khimara Mala, s'élancent presque aussi haut, jusqu'au delà de 1.900 mètres, mais, dans l'intérieur, peu de sommets arrivent à 1.500. Des monts gris, des cimes chauves, des forêts, des torrents, des prairies, telle est l'Epire, qui donne sur la mer par 300 kilomètres de côtes.

Le tout ne fait pas tout à fait 20.000 kilom. carrés, avec 650.000 habitants à la Turquie (vilayet de Janina), et 400.000 à la Grèce (prov. d'Arta depuis 1881. L'immense majorité est faite d'Albanais, mais les Grecs dominent dans le Sud, et ils ont, ou du moins ils avaient avant leurs désastres, la prétention d'annexer toute l'Epire.

— Hist. L'*Epire* fut envahie, vers le XVIIe siècle av. J.-C., par les Pélasges que les Hellènes avaient refoulés hors de la Thessalie. Elle pouvait, alors, se diviser en deux grandes régions : l'*Epire grecque* au S., et l'*Epire barbare* au N. La première était très peuplée et gouvernée par des princes pélasges d'origine ou alliés des Pélasges. Après la guerre de Troie, Pyrrhus ou Néoptolème, fils d'Achille, à la tête des Myrmidons, s'établit dans la Molosside, et y fonda un royaume qui ne tarda pas à s'agrandir aux dépens des nations voisines. Les Eacides ou Pyrrhides ne surent pas garder ses conquêtes. Les plus connus sont : Admète, Tarrutas, Alœtas Ier, Arymbas, Alexandre Ier, Pyrrhus II, Alexandre II, Pyrrhus III, de 450 à 242 av. J.-C. Arymbas s'allia à Philippe de Macédoine, et lui donna en mariage sa fille Olympias, qui fut la mère d'Alexandre le Grand. Pyrrhus II fut ce roi conquérant qui porta la guerre chez les Romains et vint périr misérablement devant Argos. Les rois éacides furent renversés moins d'un siècle après ce prince, et les Epirotes se constituèrent en république. Affaiblis par leurs dissensions, ils tombèrent plus tard sous le joug de la Macédoine, et, après la défaite de Persée, l'Epire, partageant le sort de ce royaume, fit partie de la province romaine de Macédoine, puis de celle d'Achaie. Au IVe siècle, elle fut englobée dans l'empire d'Orient, devint indépendante en 1204, sous des princes de la famille Comnène, fut conquise par les Turcs en 1435, délivrée par Scanderbeg de 1437 à 1466, reconquise par Mahomet II et incorporée à l'empire turc. Elle lui reste encore de nos jours, sauf l'arrondissement d'Arta, qui, à la suite du congrès de Berlin et sous la pression des grandes puissances, a été remis à la Grèce (traité du 14 juin 1881 entre la Turquie et la Grèce).

Monnaie d'Epire.

EPIRHEDIUM (*é, ré-di-om'* — mot lat., formé du gr. *épi*, sur, et de *rhéda*, espèce de char) n. m. Antiq. rom. Selon les uns, Chariot semblable à la rhéda; selon d'autres, Harnais des chevaux qui traînaient la rhéda.

ÉPIRINE ou **EPIRINUS** (*é, nuss'* n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéides, tribu des coprinés, comprenant des bousiers propres à l'Afrique méridionale, dont on connaît une douzaine d'espèces. (Les

épi[illegible] ta[illegible]re, n[illegible]rs ou métalliques, et re[illegible] le[illegible] aux [illegible] d'Amérique, dont ils d[illegible] par le[illegible] ly[illegible] passant des éppleures.

ÉPIROTE, pe[illegible] nés en Épire ou qui habite ce pay[illegible] *les* Épirotes.

— Adj. Qui appartient à ce pays ou à ses habitans [illegible] ÉPIROTES.

ÉPIRRHÈME gr. *[illegible]* ; de *épi*, sur, et *rhêma*, pa[illegible] m. Latin. gr. Partie de la parabase, composée de tr[illegible] tétramètres dans la comédie grecque.

— Encycl. L'*épirrhème* était un couplet satirique, composé de seize trochaïques tétramètres, que le premier de[illegible] entonnait aussitôt après la strophe lyrique, et auquel le second demi-chœur répondait par l'*antipirrhème*.

ÉPIRRHIZANTHE [illegible] Genre de plantes, rapporté avec [illegible] à la famille des orobanches, et comprenant trois es[illegible], qui croissent en parasites sur les ra[illegible] des arbre[illegible] dans l'île de Java. On a écrit à tort ÉPIRHIZANTHE.

ÉPIRRHIZE [illegible] gr. *[illegible]*, sur, et *rhiza*, racine ; adj. Bot. Se[illegible] les plantes parasites qui croissent sur les racines d'autres plantes. On a écrit à tort ÉPIRHIZE.

ÉPISCAPHE *[illegible]* ou **ÉPISCAPHA** [illegible] *ska*) n. m. Genre d'insectes coléoptères cavicornes, famille des érotylidés, comprenant des formes larges, de taille médiocre, de couleurs variées. On en connaît une vingtaine d'espèces, re[illegible] dans les régions tropicales de l'ancien monde.)

ÉPISCAPHIES [illegible] *fi* — du gr. *skaphê*, barque) n. f. pl. Antiq. gr. Fête des barques, chez les Rhodiens.

ÉPISCÉNIES [illegible] — gr. *épiskénia*; de *épi*, sur, et *skênê*, tente) n. f. pl. Antiq. Fête célébrée chez les Spartiates. ‖ Fête juive, qu'on appelle plus ordinairement FÊTE DES TABERNACLES. Le mot lat. *tabernaculum* est d'ailleurs l'équivalent du gr. *skênê*.

ÉPISCÉNIUM *pi-sé-ni-om'* — mot lat., formé du gr. *épiskênion*; de *épi*, sur, et *skênê*, scène) n. m. Dans les théâtres anciens, Emplacement ménagé pour les machines au-dessus de la scène. ‖ Étage supérieur, couronnement de la scène.

ÉPISCHÈSE *[illegible]* du gr. *épiskhêsis*, même sens) n. f. Méd. [illegible] Suppression, rétention d'une sécrétion.

EPISCHION *[illegible]* — mot gr. : de *épi*, sur, et *iskhion*, is[illegible] n. m. Anat. ana. Os pubis.

ÉPISCIE *pi-si* n. f. Genre de gesnéracées, tribu des cyrtandrées, comprenant des herbes pubescentes, quelquefois rampantes, à fleurs blanches ou purpurines, solitaires ou réunies sur un pédoncule commun. Quelques épiscies sont cultivées dans les serres comme plantes d'ornement.

EPISCIUS *é-pi-si-uss* n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant des formes lourdes, de taille médiocre, à ailes assez larges, à tête armée d'une protubérance cunéiforme. On connaît deux ou trois espèces d'*episcius*, propres à l'Amérique du Sud.)

ÉPISCOPAL, ALE, AUX *sko* — bas lat. *episcopalis*; de *episcopus*, évêque) adj. Qui appartient à l'évêque, qui lui convient, qui a rapport à la dignité d'évêque : *Palais* ÉPISCOPAL.

— Relig. Se dit de l'Église anglicane, qui a conservé l'institution de l'épiscopat, et des membres de cette Église : *L'Église* ÉPISCOPALE. *Culte* ÉPISCOPAL. ‖ Substantiv. Membre de l'Église épiscopale : *Les* ÉPISCOPAUX.

ÉPISCOPALEMENT *sko* — rad. *épiscopal*) adj. En évêque, à la manière d'un évêque : *Officier* ÉPISCOPALEMENT.

ÉPISCOPALIEN, ENNE *sko, li-in, èn'* n. Membre de l'Église épiscopale, aux États-Unis.

ÉPISCOPAT *sko-pa* — bas lat. *episcopatus*; de *episcopus*, évêque) n. m. Dignité d'évêque : *Élever à l'*ÉPISCOPAT. ‖ Temps pendant lequel un évêque occupe son siège : *Cathédrale réparée pendant tel* ÉPISCOPAT. ‖ Corps de tous les évêques ou d'une catégorie d'évêques : *Question intéressant l'*ÉPISCOPAT.

— Encycl. V. ÉVÊQUE, CLERGÉ, CONCORDAT.

ÉPISCOPAUX n. m. pl. Hist. V. ÉPISCOPAL.

ÉPISCOPE *[illegible]* — du gr. *episkopos*, qui surveille ; de *épi*, sur, et *skopein*, examiner) n. m. Antiq. gr. Magistrat ou commissaire qu'Athènes, au ve siècle av. notre ère, envoyait dans les villes sujettes pour les inspecter, y réformer les abus, y rendre la justice, en un mot pour y représenter l'autorité souveraine du peuple athénien. ‖ Magistrat romain, chargé, en certaines régions, de l'inspection des districts appelés *diocèses*. ‖ Intendant ou chef ecclésiastique, plus tard, Évêque.

EPISCOPIA, [illegible] Ville basilicate, prov. de Po[illegible] Sanno, 2 000 hab.

ÉPISCOPISANT [illegible] — du lat. *episcopus*, évêque ; adj. Se dit d'une [illegible] qui aspire à l'épiscopat.

ÉPISCOPISER [illegible] — du lat. *episcopus*, évêque ; v. n. Imiter l'[illegible] Prendre des airs de prélat : *Curé qui aime à* ÉPISCOPISER *dans sa paroisse*.

EPISCOPIUS [illegible] **Bischop**, théologien arminien hollandais, né à Amsterdam en 1583, mort en 1643. Élève de Gomar et d'Arminius, il devint le disciple fervent de ce dernier. Il défendit les doctrines de son maître à l'université de Franeker, où il fut nommé en 1610, puis à la conférence de la Haye (1611) et à l'université de Leyde, où il succéda à Gomar la même année. Il représenta le parti arminien au synode protestant de Dordrecht, fut jugé par ce synode et condamné au bannissement. En 1631, après sept années d'exil, il fut nommé professeur au collège arminien d'Amsterdam. C'est lui qui a rédigé la *Confessio seu Declaratio pastorum qui in foederato belgio remonstrantes nominantur super praecipuis articulis religionis christianae* (1622), qui est considéré comme la déclaration de foi authentique des *remontrants*. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de *S. Episcopii opera*, par Étienne Courcelles et Arnold Poelenbrugh (1650).

EPISCOPIUS B[illegible] gr. V. BISCHOFF.

EPISCYNIA *é-pi-si* n. m. Sous-genre de cadrans mollusques gastéropodes du genre *solarium*, comprenant des formes à coquille presque lisse et très fragile (L'espèce type est l'*episcynia mornata*, des Antilles.

ÉPISE ou **EPISUS** *é, zuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, tribu des brachyrhinnés, sous-tribu des phlopédines, comprenant d'assez grands charançons, à téguments durs, rugueux, tuberculeux, bruns, gris ou blancs. On connaît une vingtaine d'espèces de ce genre, toutes propres aux régions chaudes de l'Afrique.)

EPISEMA *é, se[illegible]* n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuélites, famille des hadénidés, comprenant des noctuelles de formes lourdes, qui vivent en automne à terre, dans les endroits secs. On connaît cinq espèces d'*episema*, habitant l'Europe et la région circaméditerranéenne et orientale. En France, on rencontre l'*episema glaucina*, grise et jaunâtre, marquée de brun.

ÉPISÉMASIE *zi* — gr. *épisémasia*, même sens) n. f. Début d'une maladie, premiers symptômes caractéristiques.

ÉPISÈME (du gr. *épisêmon*, signe) n. m. Archéol. Signe distinctif, marque extérieure.

— Philol. Nom générique des trois caractères, étrangers à leur alphabet, que les Grecs employaient dans leur système numéral, savoir : le sigma-tau, qui vaut 6 ; le coppa, qui vaut 90, et le sampi, qui vaut 900. (Se dit plus particulièrement du sigma-tau.) ‖ On dit aussi ÉPISEMON.

ÉPISÈME n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles et comprenant cinq ou six espèces, qui habitent le midi de l'Europe : *Les* ÉPISÈMES *se distinguent des autres genres par leurs antennes largement pectinées*. (Desmarest.)

ÉPISÉPALE (du gr. *épi*, sur, et de *sépale*) adj. Bot. Qui naît ou croît sur les sépales du calice.

ÉPISINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides-aranéides, famille des théridiidés, comprenant les genres *episinus, tomoxenus, meotipa, twaitesia, plocamis, janulus*, et quelques autres des régions tropicales. (Les épisinés comptent des représentants sur tout le globe, surtout dans les pays chauds.) — *L'n* ÉPISINÉ.

EPISINUS *é, nuss*) n. m. Genre d'arachnides-aranéides, type de la tribu des *épisinés*, comprenant des théridions marcheurs, qui se tiennent ordinairement hors de leurs toiles.

— Encycl. Le genre *episinus* compte peu d'espèces, mais celles-ci sont largement distribuées sur le globe ; prois habitent l'Europe ; l'*episinus truncatus* se trouve depuis l'Algérie jusqu'en Asie centrale. Ce sont de petites araignées jaunes ou brunâtres, à abdomen postérieurement déclive.

ÉPISIOCÈLE *sèl'* — du gr. *épiseion*, pénil, et *kêlê*, tumeur) n. m. Prolapsus de la paroi antérieure du vagin.

ÉPISIORRHAPHIE *fi* — du gr. *épiseion*, pénil, et *raphê*, suture) n. f. Chir. Suture partielle des parois vaginales ou des grandes lèvres, ayant pour but de s'opposer ou de remédier au prolapsus du vagin ou de l'utérus. (Cette opération n'est plus usitée.)

ÉPISMILIE *smi-li*, ou **EPISMILIA** (*é, smi*) n. f. Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des astréidés, tribu des eusmilinés, comprenant des madrépores abondants dans les terrains jurassiques et crétacés, notamment dans le coralrag et le tithonique des Alpes et des Karpathes.

ÉPISODE (du gr. *épeisodion*, même sens) n. m. Incident, histoire ou autre action détachée, que, dans un ouvrage de littérature, un auteur fait intervenir dans son action principale pour donner plus de variété au récit :

> Au lecteur fatigué présentez à propos
> D'un *épisode* heureux l'agréable repos.
>
> DELILLE.

— Par ext. Fait accessoire, appartenant à une série d'événements qui forment un ensemble, un tout : *Les* ÉPISODES *de la Révolution française*.

— Mus. Pensée accessoire, qu'on introduit dans une fugue pour y apporter de la variété. ‖ On l'appelle aussi DIVERTISSEMENT.

— Peint. Scène accessoire, représentée dans un tableau et ne se liant pas nécessairement au sujet principal.

— Encycl. Littér. Le mot *épisode* (ἐπεισόδιον), dans le théâtre grec, désignait la partie du drame comprise entre deux entrées (εἴσοδοι) du chœur, c'est-à-dire le dialogue. Comme, aux origines de la tragédie, les chœurs constituaient la partie principale du poème dramatique, les parties dialoguées, ou *épisodes*, n'avaient qu'une place secondaire et étaient considérées comme des sortes d'intermèdes ; le mot « épisode » en vint à désigner un intermède, un hors-d'œuvre littéraire.

L'épisode est une action incidente, amenée dans un poème par le développement de l'action principale, mais ne se rattachant souvent au sujet que par un fil léger. Pour être bien en situation, les épisodes devraient être tirés du fond même de l'action principale, ou du moins s'y rattacher assez étroitement. Tel est l'épisode d'Aristée, dans le quatrième livre des *Géorgiques* de Virgile.

Au nombre des plus célèbres épisodes, nous indiquerons, dans l'*Iliade* : Hélène sur la tour de la porte Scée, les adieux d'Andromaque et d'Hector, l'expédition d'Ulysse et de Diomède allant enlever les chevaux de Rhésus ; dans l'*Énéide* : la destruction de Troie, la mort de Laocoon, la descente aux enfers, la mort de Nisus et d'Euryale ; dans la *Pharsale* : la forêt sacrée de Marseille, le combat d'Antée et d'Hercule, la tempête dans les déserts de la Libye ; dans la *Divine Comédie* : l'histoire de Françoise de Rimini, celle d'Ugolin et de ses fils ; dans *Roland furieux* : Alcine, Médor et Angélique, la coupe enchantée ; dans la *Jérusalem délivrée* : Olinde et Sophronie, Clorinde et Tancrède, Herminie chez les bergers, la forêt enchantée, Renaud et Armide ; dans le *Paradis perdu* : la création d'Adam et d'Ève, la chute des anges rebelles ; dans les *Lusiades* : Inès de Castro, le géant Adamastor ; dans *Wilhelm Meister* : l'histoire de Mignon ; etc.

ÉPISODIER prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj. : *Nous épisodions. Que vous épisodiiez* v. a. Étendre un récit en y entremêlant des épisodes.

ÉPISODIQUE *dik'*) adj. Qui appartient à l'épisode ; qui a le caractère de l'épisode : *Personnage* ÉPISODIQUE. *Récit* ÉPISODIQUE. ‖ Se dit d'un poème dont les chants ne sont pas liés entre eux et forment chacun un poème à part. ‖ Se dit d'une pièce de théâtre, dite aussi *pièce à tiroir*, dans laquelle les diverses scènes ne sont pas ou sont très peu liées entre elles.

ÉPISODIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière épisodique.

ÉPISOME ou **EPISOMUS** (*é, muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, type de la tribu des *épisominés*, comprenant des charançons assez grands, jaunâtres ou blanchâtres, ou bruns, à bec long et robuste. (On connaît une douzaine d'espèces d'épisomes, propres à la région indienne et chinoise ; tel est l'*episomus lacerta*, de Java, etc.

ÉPISOMINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rynchophores, dont le genre épisome est le type. — *L'n* ÉPISOMINÉ.

ÉPISPADIAS (*spa-di-ass* — du gr. *épi*, au-dessus, et *spân*, tirer hors) n. m. Vice de conformation de l'urètre, consistant en ce que ce canal s'ouvre à la face supérieure de la verge.

— Encycl. L'affection, assez rare, de l'*épispadias*, offre plusieurs variétés et a été quelquefois observée chez des individus regardés comme hermaphrodites. Elle peut occasionner l'incontinence d'urine et constituer un obstacle à la fécondation. L'opération dite *autoplastie par redoublement*, instituée par Nélaton, permet de remédier, au moins partiellement, à cette infirmité.

ÉPISPADIQUE (*spa dik'*) adj. Qui se rapporte à l'épispadias.

ÉPISPASE (*spaz'* — du gr. *épispasis*, attraction) n. f. Éruption locale, produite par un traitement. (Peu us.)

ÉPISPASME (*spassm'* — du gr. *épi*, sur, et de *spasme*) n. m. Méd. Inspiration qui se fait avec effort, ou qui est fréquente et rapide.

ÉPISPASTIQUE (*spa-stik'* — du gr. *épispastikos* ; de *épispân*, attirer) adj. Se dit d'une substance qui, appliquée sur la peau, y détermine de l'irritation : *Pommade, Papier* ÉPISPASTIQUE.

— n. m. Pharm. Substance épispastique : *La graine de moutarde, l'emplâtre de cantharides, sont des* ÉPISPASTIQUES. Syn. VÉSICANT.

— Encycl. Pharm. Les cantharides, la moutarde, l'écorce de garou, l'ammoniaque concentrée sont des *épispastiques*. Cependant, on désigne plus communément et, pour ainsi dire exclusivement, sous le nom de « épispastiques », les pommades en usage pour irriter la surface des vésicatoires et entretenir la suppuration. Les cantharides à elles seules constituent le principe actif de ces pommades.

On donne le nom de « papier épispastique » à un sparadrap préparé en étendant sur du papier collé la masse emplastique à base épispastique (cantharides ou garou).

ÉPISPERMATIQUE (*spèr', tik'*) adj. Bot. Qui a rapport, qui appartient à l'épisperme : *Tégument* ÉPISPERMATIQUE.

ÉPISPERME (*spêrm'*) n. m. Bot. Tégument de la graine ; sac membraneux qui contient les spores, chez quelques algues.

— Encycl. Dans l'*épisperme*, on distinguait jadis une couche externe et coriace (*testa*), et une couche interne plus mince et plus fragile (*tegmen*). Outre que cette distinction n'a pas un caractère bien général, il faudrait se garder de croire que le testa et le tegmen de la graine correspondent à la primine et à la secondine de l'ovule.

ÉPISPORANGE (*spo-ranj'* — du gr. *épi*, sur ; *sporn*, graine, et *angeion*, vase) n. m. Tégument des corps reproducteurs des fougères.

ÉPISPORE n. m. Bot. Syn. de EXOSPORE.

ÉPISSER (*pi-sé* — pour *esplisser*; du holland. *splitsen*, fendre) v. a. Réunir un bout de cordage à un autre en entrelaçant les torons.

Epissoirs.

ÉPISSIÈRE (*pi-si-èr'*) n. f. Manèg. Filet dont on couvre un cheval pour le garantir contre les mouches. ‖ On dit aussi EMOUCHETTE.

ÉPISSOIR (*pi-soir'*) n. m. Techn. Espèce de poinçon en fer, avec lequel les cordiers et les matelots écartent les torons des cordages à épisser.

— Pêch. Cheville en fer, dont les emballeuses de poissons se servent pour écarter l'osier des paniers et y passer les ficelles destinées à lier l'emballage.

ÉPISSURE (*pi-sur'* — rad. *épisser*) n. f. Soudure de deux bouts de câble électrique.

— Techn. Réunion de deux bouts de cordage, au moyen de l'entrelacement des torons. ‖ *Épissure simple*, Celle dans laquelle chacun des torons décommis de l'un des cordages passe successivement au-dessus et au-dessous de ceux de l'autre. ‖ *Épissure double*, Celle où les torons reviennent deux fois sur eux-mêmes. ‖ *Épissure carrée*, Celle dans laquelle la surface de jonction est carrée. ‖ *Épissure longue*, Celle qui est employée pour réunir, sans augmentation sensible d'épaisseur, les deux bouts d'un cordage destiné à passer dans une poulie. ‖ *Épissure à œillet*, Celle où chaque toron, revenu à son point de départ, forme une boucle. ‖ *Épissure en portière* ou *en queue de vache*, Forte et très grosse épissure qu'on emploie pour raccommoder un hauban ou tout autre gros cordage. ‖ Réunion de deux bouts de câble électrique par entrelacement des fils et soudage.

Épissure carrée.

ÉPISTAMINAL, ALE, AUX (*sta* — du gr. *épi*, sur, et *stêmôn*, filet) adj. Bot. Qui se développe sur les étamines.

ÉPISTAMINÉ, ÉE *sta* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Bot. Se dit des fleurs et des plantes dont les étamines naissent sur le pistil : *Fleurs, Plantes* ÉPISTAMINÉES.

ÉPISTAMINIE (*sta, ni*) n. f. Classe de végétaux dicotylédones apétales, comprenant ceux dont les étamines passaient pour être insérées sur l'ovaire infère. (C'était la cinquième classe de Jussieu.)

ÉPISTAPHYLIN (*sta* — du gr. *épi*, sur, et *staphulé*, luette) adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la luette, dit aussi PALATOSTAPHYLIN.
— Substantiv. : *L'*ÉPISTAPHYLIN.

ÉPISTASE (*staz'* — du gr. *épistasis*, même sens) n. f. Méd. Matière qui surnage à la surface de l'urine.

ÉPISTATE (*stat'* — du gr. *épistatès*; de *épi*, sur, et *istémi*, je place) n. m. Antiq. gr. Titre qui désignait, dans les États grecs, une foule de fonctions différentes.
— ENCYCL. A Athènes, on appelait *épistates* les commissaires désignés pour inspecter des travaux publics, les intendants des jeux, les administrateurs du temple de Démèter à Eleusis ou d'Artémis Brauronia sur l'Acropole, etc. Quand le mot était employé seul, il désignait généralement l'épistate des prytanes. On sait que le conseil des Cinq-Cents était divisé en dix bureaux ou commissions, de cinquante membres ou prytanes, qui, à tour de rôle, siégeaient en permanence pendant trente-cinq ou trente-six jours. Le collège des prytanes en exercice tirait au sort, chaque jour, un président, qui restait en fonctions pendant vingt-quatre heures. On appelait ce personnage l'épistate des prytanes, ou simplement l'épistate. Il était le gardien du sceau de l'État, des clefs des archives du Metroon, des clefs du Trésor public, que l'on conservait dans l'opisthodome du Parthénon. S'il y avait séance ce jour-là, l'épistate présidait le sénat ou l'assemblée populaire. Cependant, au IVe siècle, il perdit cette dernière attribution. Désormais, il tirait au sort les noms de neuf proèdres et d'un président de ce collège. C'est à ce dernier personnage, dit « épistate des proèdres », qu'appartenait la présidence des assemblées.

ÉPISTATIE (*sta-tî*) n. f. Antiq. gr. Fonctions d'épistate. ‖ Conseil chargé de l'administration d'un skyte, petit couvent grec suffragant des grands couvents du mont Athos.

ÉPISTATION (*sta-si*) n. f. Pharm. Action d'épister, de réduire en pâte par broiement.

ÉPISTAXIS (*sta-ksiss* — du gr. *épi*, sur, et *staxis*, écoulement goutte à goutte) n. f. Saignement de nez.
— ENCYCL. Le saignement de nez est l'hémorragie de beaucoup la plus fréquente et aussi la plus bénigne, car les capillaires de la muqueuse nasale sont relativement fragiles, et souvent, surtout chez les enfants et les jeunes gens anémiques ou débilités, le moindre excès de pression vasculaire suffit à le déterminer.

L'*épistaxis* peut être idiopathique, occasionnelle, ou symptomatique. Dans le premier cas, la chaleur, le travail excessif, physique ou intellectuel, un effort violent, les éternuements, une chute, etc., peuvent la produire; dans le second cas, elle constitue l'un des symptômes des fièvres ou maladies infectieuses, telles que la fièvre typhoïde, les fièvres exanthématiques ou éruptives, la diphtérie, les fièvres intermittentes, certaines néphrites, certaines maladies du foie, le scorbut, et la maladie de Basedow, le purpura, etc.; enfin, toutes les lésions des fosses nasales, de quelque nature qu'elles soient, peuvent l'amener.

La plupart du temps, l'hémorragie ne se produit que par une seule narine; très rarement par les deux à la fois, et presque toujours, alors, elle est symptomatique, sauf, naturellement, dans le cas de chute sur le nez ou d'effort général. Le sang coule goutte à goutte, pendant plus ou moins longtemps, suivant la rapidité de la coagulation; dans beaucoup de cas, l'hémorragie s'arrête d'elle-même, surtout si l'on a soin de ne pas se moucher. Quelquefois, le sang coule par les arrière-narines, jusque dans la gorge; on peut alors avoir, postérieurement, des vomissements sanguinolents. Enfin, dans certains cas, et chez certains individus hémophiliques, l'épistaxis profuse résiste au traitement et peut entraîner la mort.

Le remède le plus efficace et le plus pratique est le froid, en raison de son action vaso-constrictive; on emploie les compresses d'eau froide ou des tampons d'ouate imbibés d'éther, appliquées dans la région du cou. L'eau vinaigrée ou additionnée de quelques gouttes de perchlorure de fer ou encore d'antipyrine, en injections intranasales, réussissent souvent. Quand tous ces moyens échouent, il faut recourir au tamponnement antérieur et postérieur, pratiqué avec beaucoup de soin; on peut aussi employer l'ergotine.
— Art vétér. L'*épistaxis* peut survenir chez le cheval, à la suite d'un violent exercice, d'une exposition au soleil, et se traite, dans ce cas, par les affusions froides et glacées.

Le chien est sujet à des épistaxis, qui peuvent être causées par un parasite particulier, le *pentastome*. Le saignement de nez peut être aussi, chez cet animal, le symptôme d'une maladie très grave, nommée par Mégnin l'*anémie pernicieuse du chien de meute*, dont sont surtout victimes les bâtards anglais courants.

ÉPISTÈLE (*stèl'* — du gr. *épi*, sur, et de *stèle*) n. f. Bot. Sorte de manchon qui entoure la base de la stèle d'une jeune radicelle se formant à l'intérieur de la racine mère. (Il n'appartient ni à l'épiderme, ni à l'écorce de la radicelle, et est la base commune de ces deux régions.) V. RACINE, RADICELLE.

ÉPISTÉMON n. m. Bot. Syn. de AMPHITHALÉE.

ÉPISTÉNIE (*stê-ni*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des chalcidiens, parasite d'un grand nombre d'insectes et de larves.

ÉPISTÈPHE (*stèf'*) ou **EPISTEPHIUM** (*é, stê-fi-om'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des néottiées, comprenant cinq ou six espèces à port de sobralies, qui croissent dans l'Amérique du Sud. (Chez les épistèphes, le calicule se continue avec le sommet de l'ovaire, disposition qui n'a été rencontrée que dans ce genre.)

ÉPISTER (*stê* — du préf. *é*, et du lat. *pistare*, piler) v. a. Pharm. Réduire en pâte dans un mortier, par un mouvement oblique du pilon.

ÉPISTERNAL, ALE, AUX (*ster'* — du gr. *épi*, sur, et de *sternum*) adj. Anat. Qui est sur le sternum.

ÉPISTERNE (*stern'*) ou **EPISTERNUM** (*é, ster'-nom'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Pièce latérale du thorax des insectes. (Le prosternum, le mésosternum et le métasternum possèdent chacun leurs épisternes.) V. THORAX.

ÉPISTILBITE (*stil'*) n. f. Zéolithe à base de chaux, de potasse et de soude.
— ENCYCL. Ce silicate d'albumine, très voisin de la *heulandite*, est un peu plus dur que cette espèce. L'*épistilbite* se rencontre en Islande et aux îles Féroë. Elle se présente en cristaux ayant pour forme primitive un prisme droit rhombique; ils sont implantés en petites houppes sur la stilbite et la heulandite.

Epistolæ obscurorum virorum (*Lettres d'hommes obscurs*). Ce pamphlet, qui eut un grand retentissement en Allemagne, parut à Erfurt à la fin de l'année 1515, au plus fort des démêlés de l'humaniste Reuchlin avec l'université et les dominicains de Cologne. On ignore le lieu exact où il fut imprimé; son auteur est probablement Jean Jaeger, ami de Reuchlin, et humaniste comme lui. L'ouvrage est une satire violente, dirigée contre les partisans des méthodes scolastiques et les adversaires des études classiques. Il est écrit dans le latin de cuisine que l'auteur attribue à ses adversaires. On s'y moque des discussions futiles des théologiens et de la vie déréglée des moines. En 1516, Ulric de Hütten publia une seconde édition des *Epistolæ obscurorum virorum*, auxquelles il ajouta sept lettres de sa composition. L'année suivante, parut une seconde partie, comprenant huit lettres nouvelles. Enfin, au commencement du XVIe siècle, des inconnus adjoignirent une troisième partie à l'ouvrage, qui, depuis, fut souvent réédité.

ÉPISTOLAIRE (*sto-lèr'* — du lat. *epistolaris*, même sens; de *epistola*, lettre, épître) adj. Qui a rapport, qui convient à la correspondance par lettres, à la manière d'écrire des lettres : *Commerce* ÉPISTOLAIRE. *Style, Genre* ÉPISTOLAIRE.
— En T. de paléogr., Se dit du papier royal dont les anciens se servaient pour écrire des lettres : *Papier* ÉPISTOLAIRE. ‖ Se dit de l'écriture égyptienne appelée plus ordinairement DÉMOTIQUE.
— n. m. Auteur qui a cultivé le genre épistolaire : *Le maréchal de Saint-Arnaud est le premier des* ÉPISTOLAIRES *de bivouac.* (Ste-Beuve.)
— ENCYCL. Le genre *épistolaire* comprend les ouvrages de toute nature, composés sous forme de lettres. Il faut pourtant mettre à part certaines espèces de lettres dont l'intérêt est, pour ainsi dire, extra-épistolaire; notamment, les lettres en forme de roman (*Clarisse Harlowe, la Nouvelle Héloïse, Delphine, Obermann*, etc.), ou de traités (*Lettres de Sénèque à Lucilius, Lettre de Fénelon sur les occupations de l'Académie, Lettre de Rousseau sur les spectacles*, etc.), ou de pamphlets (*les Provinciales, les Lettres* de P.-L. Courier, etc.). Considérons surtout la lettre familière, qui doit sa naissance au besoin de sociabilité humaine et à la nécessité où l'on se trouve, à cause des absences, d'écrire ce que l'on ne peut pas dire. Ainsi entendue, la lettre doit être (c'est ce qui en fait le charme) la sincère expression de la personne qui l'écrit. On doit avant tout y être naturel, y être soi; on doit aussi chercher à plaire à celui ou à celle à qui on s'adresse : voilà pourquoi les femmes, dit-on, ont particulièrement réussi dans ce genre de style. Les trois chefs-d'œuvre de la littérature épistolaire sont la correspondance de Cicéron, celle de Mme de Sévigné et celle de Voltaire : la première, attique par la forme, et si profondément attachante à cause des grands intérêts politiques qui s'y trouvent mêlés; la seconde, si vive, si savoureuse, si vraiment féminine, et où l'on découvre les meilleures qualités de la race française; la troisième, immense (plus de neuf mille lettres), merveilleusement souple et variée, ouverte à toutes les idées, à tous les goûts, à toutes les passions, non seulement d'un homme, mais d'un siècle. A côté de ces trois recueils, combien en ne pourrait citer d'autres! Presque tous les écrivains ont laissé des lettres. Mentionnons celles de Pline le Jeune, d'un esprit un peu apprêté; celles de Balzac, trop éloquentes; celles de Voiture, trop précieuses; celles de Gui Patin, bourgeoises; de Mme de Maintenon, sérieuses et insinuantes; de Mlle de Lespinasse, sentimentales; dans le XIXe siècle, celles de J. de Maistre, de Mérimée, de Doudan, de Flaubert, etc. De nos jours, on écrit encore beaucoup; mais, dans ce siècle de vapeur et d'électricité, où l'on mène une existence dispersée et fiévreuse, on écrit trop vite, on se jette des mots ou des phrases, on ne cause plus.

ÉPISTOLE (*stol'* — lat. *epistola*, même sens) n. f. Lettre, épître. (Vieux mot.)

ÉPISTOLER (*sto* — rad. *épistole*) v. n. Fam. Ecrire à foison des lettres, des épîtres.

ÉPISTOLETTE (*sto-lèt'* — dimin. de *épistole*) n. f. Petite lettre, petite épître. (Vieux mot.)

ÉPISTOLIER (*sto-li-é*), **ÈRE** (rad. *épistole*) n. A signifié Secrétaire et Courrier, homme qui porte les lettres. ‖ Auj. Personne qui aime à écrire des lettres, ou qui excelle dans l'art de les écrire : *Gui Patin fut toute sa vie le plus grand* ÉPISTOLIER *de France.* (Ste-Beuve.)
— n. m. Liturg. anc. Clerc qui chante l'épître à la messe. ‖ Livre qui contient les épîtres qu'on chante à la messe.

ÉPISTOLIOPHORE (*sto* — gr. *épistoliophoros*; de *épistolé*, lettre, et *graphein*, écrire) n. m. Ecrivain dont on a des recueils de lettres : *Pline le Jeune est un des plus célèbres* ÉPISTOLOGRAPHES.
— Hist. Officier grec, secrétaire des rois lagides, chargé à la fois de la direction des établissements littéraires d'Alexandrie et de l'administration des cultes dans toute l'Egypte.

ÉPISTOLOGRAPHIE (*sto, fi* — rad. *épistolographe*) n. f. Art d'écrire des lettres.
— En T. de philol., Art de tracer l'écriture égyptienne vulgaire appelée *écriture démotique*.

ÉPISTOLOGRAPHIQUE (*sto, fik'*) adj. Qui a rapport à l'épistolographie. ‖ *Ecriture épistolographique*. Se dit quelquefois pour ÉCRITURE DÉMOTIQUE.

ÉPISTOME (*stom'* — du gr. *épi*, sur, et *stoma*, bouche) n. m. Région antérieure de la tête des insectes, placée entre la lèvre supérieure ou labre et le front, et vulgairement appelée *chaperon*. (Chez les bryozoaires, on entend par « épistome » la languette mobile qui, chez les phylactolèmates, surmonte la bouche.)

ÉPISTOMELLE (*sto-mèl'*) ou **EPISTOMELLA** (*é, sto-mèl'* n. f. Paléont. Genre d'éponges pierreuses, famille des rhizomoridés, comprenant des formes fossiles dans le jurassique supérieur, et dont l'espèce type est l'*epistomella clivosa*.

EPISTOMIUM (*sto-mi-om'* — mot. lat.; du gr. *épistomion*, même sens) n. m. Archéol. Clef de robinet.

Epistomium.

ÉPISTRATEGE (*stra-tèj'* — du gr. *épi*, sur, et *stratégos*, général) n. m. Antiq. Commandant en second, chez les Grecs. ‖ Chef d'une épistratégie chez les Romains, notamment dans l'Egypte romaine. ‖ Gouverneur général de la Thébaïde, sous le règne des Ptolémées et la domination romaine.

ÉPISTRATÉGIE (*stra, ji* — rad. *épistratège*) n. f. Antiq. Commandement en second, dans certaines armées grecques. ‖ Juridiction du chef des stratèges. ‖ Spécialement, Autorité et juridiction de l'épistratège ou gouverneur général de la Thébaïde, dans l'Egypte des Ptolémées et des Romains.

EPISTREPTOPHYLLUM (*é, strèp', lom'*) n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des fongidés, comprenant des polypiers simples, cylindriques ou coniques, fixés par leur base, et à columelle spongieuse. (Les *épistreptophyllum* sont le type d'une tribu dite des *épistreptophyllinés*; ils sont fossiles dans les terrains jurassiques.)

ÉPISTROPHE (*strof'* — du gr. *épistrophos*, qui se tourne) adj. Bot. Se dit des grains de chlorophylle placés contre les faces supérieure et inférieure des phytocystes, par opposition à *apostrophe*.

ÉPISTROPHE (*strof'* — de gr. *épistrophé*; de *épistréphein*, tourner) n. f. Rhétor. Repétition d'un mot à la fin des membres d'une phrase.
— Antiq. gr. Mode particulier de conversion, usité dans la tactique grecque.
— ENCYCL. Antiq. gr. L'*épistrophe* grecque consistait dans un quart de conversion exécuté par un rang ou par une subdivision à files et à rangs ouverts; un chef de file en était le pivot. Le mouvement inverse était l'*antistrophe* ou *anastrophe*. La cavalerie romaine s'exerçait quelquefois aussi par épistrophes, au dire de Polybe.

ÉPISTROPHIE (*stro-fi* — du gr. *épistrophia*; de *épi*, sur, et *stréphein*, tourner) adj. f. Mythol. gr. Surnom d'Aphrodite, qui changeait ou retournait les cœurs.

ÉPISTROPHOS. Myth. gr. Chef des Phocidiens, qu'il conduisit sur quarante vaisseaux au siège de Troie. (Il fut tué par Hector.) — Fils d'Evénos. (Il fut tué par Achille, dans l'expédition de Lyrnesse.)

ÉPISTYLE (*stil'* — lat. *epistylium*; du gr. *épistulion*, même sens) n. m. Archit. Nom que les architectes romains donnaient à l'architrave ou poutre sur laquelle reposait la construction couronnant un édifice. ‖ Au plur., Nom que les mêmes architectes donnaient à l'entablement, divisé par eux en trois parties : l'architrave, la frise et la corniche.
— Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllanthées, qui habite la Jamaïque.

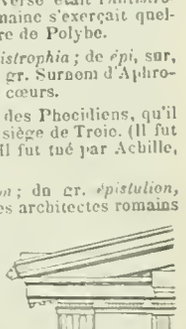

A, épistyle.

ÉPISTYLE (*stil'*) ou **EPISTYLIS** (*é, sti-liss'* n. m. Genre d'infusoires péritriches, famille des vorticellidés, comprenant des animalcules campanulés, pyriformes ou ovales, fixés par groupes sur un pédoncule rigide. (Les épistyles vivent dans les eaux douces, sur les *ceratophyllum* et autres plantes, mais aussi dans la mer. On en connaît une vingtaine d'espèces : l'*epistylis unastatica*, qui mesure 1/15e de millimètre (eaux douces); l'*epistylis balanorum* (mer Blanche), sur les balanes, etc.)

ÉPISYLLOGISME (*jissm'* — du gr. *épi*, sur, et de *syllogisme*) n. m. Logiq. Raisonnement qui s'appuie sur la conclusion d'un raisonnement immédiatement antérieur, de sorte que cette conclusion et l'une des prémisses du nouveau syllogisme se confondent. ‖ Le terme *épisyllogisme* ne se trouve ni dans la logique d'Aristote, ni dans celles de Bossuet et de Port-Royal. La logique de Kant l'emploie. Il ne faut pas voir, d'ailleurs, dans l'épisyllogisme une forme particulière de raisonnement.

ÉPISYNALÈPHE (du gr. *épi*, sur, et *sunaleiphein*, contracter) n. f. Espèce de contraction grammaticale qui consiste dans la suppression d'une voyelle dans l'intérieur d'un mot; par exemple, *gaiment* au lieu de *gaiement*.

ÉPISYNANGINE (*jin'* — du gr. *épi*, sur; *sun*, avec, et de *anginé* n. f. Pathol. Spasme du pharynx. ‖ On dit aussi ÉPISYNANCHE.

ÉPISYNAPHÉ (gr. *épisunaphé*; de *épi*, sur, et *sunapteiu*, joindre) n. f. Mus. anc. Conjonction de trois tétracordes consécutifs.

ÉPISYNTHÉTIQUE (*tik'*) adj. Méd. Qui est partisan de l'épisynthétisme : *Médecin* ÉPISYNTHÉTIQUE.
— n. m. Partisan de l'épisynthétisme : *Les* ÉPISYNTHÉTIQUES.

ÉPISYNTHÉTISME (*tiss'* — du gr. *épi*, sur; *sun*, avec, et *tithémi*, je place) n. m. Méd. Doctrine des médecins qui cherchaient à combiner et à concilier la méthode avec l'empirisme et le dogmatisme.

ÉPIT (*pi*) n. m. Dans l'exploitation des salines, Manche d'une pelle à feu, formé d'une longue perche.

ÉPITAGMATARQUE (*tark'* — du gr. *épitagma, atos*, corps de troupe, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Commandant d'un épitagme; corps de réserve de cavalerie ou d'infanterie, dans les armées grecques postérieures à Alexandre.

ÉPITAGME gr. *épitagma*; de *épi*, sur, et *tassein*, ranger) n. m. Antiq. gr. Corps de réserve, dans les armées grecques postérieures à Alexandre.

— Encycl. L'*épitagme* était une subdivision de l'armée grecque [illegible] d'ordinaire ordinairement sous ce nom les réserves, et la totalité, sont une partie de ces réserves. Parfois, l'on appelait aussi le semble de la cavalerie. Au sens propre, rest[illegible] du mot, l'épitagme était un corps de cavalerie [illegible] de fantassins, tenu en réserve par le général en chef. [illegible] la Tactique distingue deux sortes d'épitagmes : l'épitagme de cavalerie, qui comprenait quatre éphippiarques, environ 1.000 cavaliers, l'épitagme d'infanterie, qui comprenait deux épivenagies, environ 6.000 hommes armés à la légère.

ÉPITAPHE (du lat. *epitaphium*, gr. *épitaphion*; de *épi*, sur, et *taphos*, tombeau autrefois, auj. f. Inscription funéraire. *L'épitaphe est la dernière des vanités de l'homme.* (Oxenstiern.)

— Loc. fam. *Faire l'épitaphe de quelqu'un*, Le juger après sa mort, dire de lui du bien ou du mal. (Signifie aussi Ne mourir qu'après lui.) *Faire l'épitaphe du monde, du genre humain*, Vivre très longtemps. *Être moteur comme une épitaphe*, Être très moteur à cause des éloges exagérés qu'on donne aux morts, dans les épitaphes.

— Ex. T. d'archit., Tablette de marbre, de pierre ou de métal, qu'on fixe sur un mur ou sur un pilier, et qui porte une inscription funéraire. (Épitaphe *de marbre, de bronze.*)

Épitaphes (Les), poésies d'Étienne Pasquier, le célèbre ennemi des jésuites. — Dans ce genre, si en faveur au XVIe siècle, Pasquier l'emporte de beaucoup sur la plupart des faiseurs d'épitaphes de son temps. Les siennes, consacrées à des poètes, à des magistrats, à des seigneurs, à des princes, ne manquent ni de verve, ni d'originalité. Parmi les plus curieuses, on cite celles du connétable Anne de Montmorency, du duc de Joyeuse, d'Élisabeth de France et celle de l'auteur lui-même.

Épitaphes anciennes et modernes (Trésor des), par le P. Philippe Labbe (Paris, 1666). — L'ouvrage est divisé en douze parties, dont la première, consacrée aux épitaphes tirées des écrivains de la bonne latinité ou choisies parmi les inscriptions célèbres, la seconde, qui renferme des épitaphes chrétiennes et la dernière, qui nous fait connaître un grand nombre d'inscriptions tumulaires de rois, de reines, de princes, etc., ainsi que des épitaphes chrétiennes, ont quelque authenticité. Mais, dans son ensemble, le recueil de Labbe, où l'on trouve les épitaphes d'Achille et de Patrocle, d'Agamemnon, d'Ajax, d'Alexandre et du bon roi Dagobert, est plutôt un ouvrage de fantaisie littéraire. Il est, toutefois, intéressant.

ÉPITAPHIER (*fi-é*) n. m. Collection d'épitaphes.

ÉPITAPHISTE (*fist'*) n. m. Individu qui compose des épitaphes. (Vieux.)

ÉPITARCHIE (*chi* — gr. *épitarchia*, même sens) n. f. Antiq. gr. Corps de cavalerie, formé de cent vingt-huit hommes sur huit rangs.

ÉPITARIE (*ri* — lat. *epitaria*, même sens, adj. f. Mythol. anc. Surnom de Vénus, à Rome.

ÉPITASE (gr. *épitasis*; de *épi*, sur, et *tasis*, extension) n. f. Litter. anc. Partie d'une pièce de théâtre qui contient le nœud de l'intrigue.

— Mus. anc. Passage du grave à l'aigu.

— Pathol. Invasion, premier symptôme d'une maladie.

— Prosod. anc. Appui de la voix sur la syllabe longue; allongement d'une voyelle.

— Encycl. Prosod. L'*épitase* était, dans la tragédie antique, la deuxième partie, celle que nous nommons le « nœud de l'intrigue ». La première partie s'appelait *protase*; la troisième, *catastase*. Elles correspondaient, la première à l'exposition, la dernière au dénouement. L'épitase devait commencer au second acte ou, pour le moins, au troisième.

ÉPITAXE (gr. *épitaxis*; de *épi*, sur, et *taxis*, rang) n. f. Antiq. gr. Second rang dans les évolutions tactiques des armées grecques.

ÉPITE n. f. Mar. Cheville conique de bois, qu'on implante en divers endroits, soit pour fixer les gournables, soit simplement pour boucher des trous.

ÉPITHALAME (gr. *épithalamios*; de *épi*, sur, et *thalamos*, lit nuptial) n. m. Littér. Poème composé à l'occasion d'un mariage, à la louange des époux, et qui, anciennement, était souvent mis en musique. *Chanter un* ÉPITHALAME.

— Antiq. gr. *Épithalame cométique*, Épithalame qu'on chantait au coucher des époux. *Épithalame egertique*, Épithalame qu'on chantait au lever des époux.

— Beaux-arts. Gravure allégorique, dont on accompagnait les épithalames en vers : *Les* ÉPITHALAMES *de Bernard Picart. Les Hollandais ont gravé beaucoup d'*ÉPITHALAMES.

— Encycl. Littér. L'origine de l'*épithalame* remonte à une haute antiquité, et plusieurs hébraïsants ont regardé comme [illegible] épithalames le quarante-quatrième psaume de David et le [illegible] *des cantiques* Homère, décrivant un mariage, entre autres épisodes représentés sur le bouclier d'Achille, parle des chants d'hyménée et des danses qui accompagnaient le cortège nuptial. L'auteur du *Bouclier d'Hercule* rapporte un épisode tout à fait semblable. Aux antiques chansons, accompagnées du traditionnel [illegible] « O hymen, Hymenée », succédèrent des poèmes d'une forme plus régulière, parmi lesquels, outre l'éloge des jeunes époux, figurent les invocations à Aphrodite, à Éros, à Artémis, et [illegible] Sappho, Stésichore, Pindare, Anacréon, rivalisent des épithalames que les anciens regardaient [illegible] chef-d'œuvre. Théocrite composa le [illegible] *Ménélas et d'Hélène*. Chez les Romains, les [illegible] d'abord [illegible] dans des chants populaires, composés en vieux refrain *thalassio*; elles inspirèrent la verve [illegible] chants *fescennins*; plus tard, Catulle imita les épithalames grecs en reproduisant le sujet des *Noces de Thétis et de Pélée*, et en composant l'*Épithalame de Manlius*; mais il ne repoussa ni les pensées ni les images licencieuses. Chez les poètes postérieurs : chez Stace, dans son *Épithalame de Violantilla et de Stella*; chez Ausone, dans son *Centon nuptial*, la part de l'éloge dans l'épithalame devint de plus en plus grande, sans que la crudité en fût pour cela diminuée. Claudien, qui chanta l'union de l'empereur Honorius et de Maria, poussa fort loin la liberté de l'image et de l'expression. Sidoine Apollinaire, Ennodius, Fortunat ont encore laissé des épithalames.

Au moyen âge, l'épithalame fut remplacé par des chants d'une inspiration grossière, agreste, bachique, unie à des traits satiriques et mordants. Ils existent encore en partie dans les campagnes et ont trouvé un reflet dans les couplets de noces des chansonniers modernes. Les épithalames qui existent dans les œuvres de Ronsard, de Scarron et de Malherbe, sont des imitations froides et assez médiocres de l'antiquité. Il a été fait encore dans le XIXe siècle des épithalames pour des noces de souverains ou de princes, notamment, à l'occasion du mariage de l'empereur Napoléon Ier avec Marie-Louise; mais ces pièces rentrent dans le cercle des poésies officielles et en présentent tous les défauts.

ÉPITHALAMISTE (*mist'*) n. m. Auteur d'épithalames. (Peu usité.)

ÉPITHALAMITE (rad. *épithalame*) adj. m. Mythol. gr. Surnom d'Hermès, dans l'île d'Eubée. (On l'appelait ainsi, sans doute parce qu'on l'invoquait dans les épithalames.)

ÉPITHÉLIAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'épithélium : *Cellules* ÉPITHÉLIALES.

— Chir. *Tumeur épithéliale*, Syn. de ÉPITHÉLIOMA.

ÉPITHÉLIOME ou **ÉPITHÉLIOMA** n. m. Chir. Tumeur cancéreuse, constituée par du tissu épithélial.

— Encycl. V. CANCER.

ÉPITHÉLIUM (*li-om'* — du gr. *épi*, sur, et *thélé*, mamelon, le mot ayant d'abord été employé pour désigner la peau du mamelon) n. m. Anat. Tissu formé de cellules étroitement unies, disposées en une ou plusieurs assises qui forment des lames recouvrant exactement les surfaces extérieures ou intérieures du corps.

— Bot. Épiderme des organes jeunes ou qui tapisse les cavités végétales.

— Encycl. Anat. L'*épithélium* est *simple* quand il est formé d'une seule couche de cellules, *stratifié* s'il possède plusieurs couches; d'autre part, selon la forme des cellules composantes, il est dit *pavimenteux* si les cellules sont plates ou même seulement plus larges ou aussi larges que hautes, *cylindrique* si les cellules sont plus hautes que larges. Ainsi, les surfaces séreuses ont un épithélium (*endothelium*) pavimenteux simple; la surface intestinale, un épithélium cylindrique simple; par contre, l'*épiderme* est un épithélium pavimenteux stratifié, tandis que les bronches, la trachée possèdent un épithélium cylindrique stratifié.

Les dérivés épithéliaux sont des végétations qui se font soit dans la profondeur (*glandes*), soit à l'extérieur (*poils, ongles, cornes* et même l'*émail des dents*).

Le *rôle* de l'épithélium est variable : *protection* (épiderme), *sécrétion* (glandes), *absorption* (épithélium des villosités intestinales), ou bien *résistance à l'absorption* (épithélium de la vessie, qui s'oppose à la résorption de l'urine). Certains épithéliums président à la réception des excitations externes sur les terminaisons nerveuses qu'ils renferment (gustation, olfaction, toucher); d'autres, tels que l'*épithélium germinatif*, différenciation locale de l'endothélium péritonéal, produisent les tubes de Pflüger qui forment chez la femme les ovules primordiaux et, chez l'homme, les cellules pariétales des tubes testiculaires.

L'épithélium est privé de vaisseaux. Il se nourrit aux dépens du sang fourni par les vaisseaux des tissus voisins; sa régénération est facile, par formation de nouveaux éléments (*omnis cellula e cellula*). L'hypergénèse et l'hétérotopie de l'épithélium produisent des affections graves, connues communément sous le nom de *cancers*, et, en tératologie médicale, d'*épithéliomas*, de *néoplasmes*.

ÉPITHÈME (du gr. *épi*, sur, et *théma*, action de placer) n. m. Pharm. Nom générique de tous les topiques qui ne sont ni des onguents, ni des emplâtres : ÉPITHÈME *sec, mou, liquide*.

— Ornith. Appendice corné, qui surmonte le bec de quelques oiseaux.

— Encycl. Pharm. On distingue trois sortes d'*épithèmes : liquides, mous*, et *secs*. Les épithèmes liquides et les épithèmes secs retiennent le nom générique d'« épithèmes » et constituent des fomentations quand ils sont chauds. Les épithèmes mous sont des cataplasmes.

ÈPITHÈME n. f. Massif de petites cellules incolores, polyédriques, à parois minces, qui coiffe l'extrémité d'une fine nervure, au-dessous d'un stomate aquifère.

ÉPITHÈME n. f. Genre de gesnéracées, tribu des cyrtandrées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces par leur rhizome. (On en connaît six espèces de l'Indo et de l'archipel malais.) ‖ Genre d'algues diatomées. Syn. de EUNOTIE.

ÉPITHÈQUE (*tèk'* — du gr. *épi*, sur, et *thékê*, étui) n. f. Dépôt calcaire feuilleté, revêtant certains polypiers.

— Encycl. L'*épithèque*, chez les polypiers composés, forme une enveloppe commune. L'épithèque est distincte ou non de la muraille, suivant qu'elle repose sur les côtes ou qu'elle recouvre directement celle-ci d'une sorte d'enduit qui la fait paraître comme vernissée.

ÉPITHÉRAPEUSIE (*zi* — du gr. *épi*, sur, et *thérapeueïn*, servir) n. f. Figure de rhétorique, qui consiste à aggraver, en y insistant, ce qu'on a dit de désagréable. (Vieux.)

ÉPITHERIUM (*é, té-ri-om'*) n. m. Genre de mammifères périssodactyles, famille des macrauchénidés, comprenant une forme fossile dans le pliocène de la république Argentine, *epitherium laternarium*, connue seulement par des débris de jambe.

ÉPITHÈTE (lat. *epithetum*, gr. *épithéton*, ajouté; de *épi*, sur, et *tithéon*, je place; n. autref. m., et auj. f. Mot ajouté à un substantif pour le qualifier, préciser l'idée qu'il exprime : *Les grandes pensées n'ont pas besoin d'un cortège d'*ÉPITHÈTES. Mme Necker.

— Par ext. Qualification élogieuse ou injurieuse : *Amas d'*ÉPITHÈTES, *mauvaises louanges; ce sont les faits qui louent*. (La Bruy.)

— Encycl. Gramm. et littér. L'*épithète* est un adjectif qui est placé auprès du nom pour le déterminer en lui attribuant une qualité qui lui soit propre. L'*adjectif épithète* est ordinairement opposé à l'*adjectif attribut* : le premier est joint immédiatement au mot qu'il qualifie (*un homme bon...*); le second est uni au mot déterminé par une copule qui est le verbe (*cet homme est bon*). Cette distinction a un intérêt pratique dans la syntaxe des langues grecque et latine : l'accord de l'adjectif avec le nom ne se fait pas de la même manière, suivant qu'il est épithète ou qu'il est attribut.

Au point de vue littéraire, on peut distinguer les *épithètes de circonstance*, qui s'appliquent momentanément à une personne, à un objet dans telle circonstance donnée, et les *épithètes de nature*, qui expriment une qualité permanente, constitutive d'une chose. Homère fait un emploi fréquent des épithètes de nature : Achille *aux pieds légers*, Athènè *aux yeux glauques*, la ville *bien bâtie*, etc.); c'est que, procédant par larges tableaux et ne cherchant qu'une vérité générale, il ne vise pas à une exactitude minutieuse. L'art littéraire des modernes, moins naïf, exige une appropriation plus complète de l'épithète physique ou morale aux circonstances. Un des principaux défauts de la poésie française, au XVIIIe siècle, a consisté dans l'emploi d'épithètes oiseuses, banales et décolorées (les *doux* zéphyrs, les *frais* bocages, les femmes *sensibles*, etc.).

— Syn. Épithète, adjectif, attribut. V. ADJECTIF.

ÉPITHÉTIQUE (*tik'*) adj. Chargé d'épithètes : *Style* ÉPITHÉTIQUE.

ÉPITHÉTISME (*tissm'* — rad. *épithète*) n. m. Figure d'élocution, qui consiste à modifier une idée principale par l'expression d'une idée accessoire.

ÉPITHÉTOMANIE (*nî* — de *épithète*, et *manie*) n. f. Habitude d'accumuler les épithètes, en parlant ou en écrivant.

ÉPITHYM (*tim* — du gr. *épi*, sur, et de *thym*) n. m. Bot. Section du genre cuscute, ayant pour type l'espèce qui croît sur le thym. ‖ On dit aussi ÉPITHIQUE, par corruption.

ÉPITICHISME (*chissm'* — gr. *épiteichismos*; de *épi*, sur, et *teichos*, mur) n. m. Antiq. gr. Fortification, remparts. ‖ Construction récente ajoutée à une construction ancienne, ou faite sur des soubassements antérieurs.

ÉPITIÈ n. m. Mar. Parc à boulets, affectant une forme cylindrique.

ÉPITOGE (*toj'* — lat. *epitogium*; du gr. *épi*, sur, et du lat. *toga*, toge) n. f. Antiq. Manteau que les Romains portaient par-dessus la toge. ‖ Manteau orné d'une sorte de capuce, que portèrent les rois de France, et plus tard les présidents à mortier ou autres magistrats dans les grandes occasions.

— Auj. Pièce d'étoffe que les professeurs des facultés et des lycées portent sur l'épaule, par-dessus la robe, et qui est de forme et de couleur variées suivant les grades et la nature de l'enseignement. Syn. CHAUSSE.

E, épitoge.

ÉPITOIR (rad. *épite*) n. m. Mar. Poinçon de fer dont on se sert pour ouvrir les gournables, afin de pouvoir y introduire les épites.

ÉPITOMATEUR n. m. Celui qui compose un épitomé.

ÉPITOMÉ (autref. *épitome* — du lat. *epitome*, gr. *épitomê*; de *épi*, sur, et *tomê*, section) n. m. Abrégé d'un ouvrage et particulièrement précis d'histoire.

Epitome historiæ sacræ (c'est-à-dire *Abrégé de l'histoire sainte*), par Lhomond. Ce livre est le premier ouvrage latin que l'on a mis longtemps entre les mains des enfants. Il est encore en usage dans certains établissements.

Epitome historiæ græcæ (c'est-à-dire *Abrégé de l'histoire grecque*), livre classique d'explication latine élémentaire. Il succède généralement à l'*Epitome historiæ sacræ*.

ÉPITOMER v. a. Réduire en épitomé; abréger. (Vieux.)

ÉPITOXIS (*ksiss* — mot gr.; de *épi*, sur, et *toxon*, arc) n. f. Antiq. Partie de la catapulte où l'on plaçait le trait à lancer.

ÉPITRACHYS (*kiss*) n. m. Paléont. Genre de vers géphyriens, établi sur des corps allongés et rugueux, que l'on trouve dans les schistes lithographiques.

ÉPITRAGINÉS (*ji*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant des animaux ailés, à téguments souvent métalliques, ressemblant un peu aux helops. (Huit genres composent la tribu des épitraginés; six sont américains : *epitragus, geoboros, nyctopetus, achanus, hypsihelops, phytophilus*; deux sont propres aux régions désertiques de l'ancien monde : *himatismus* et *sphenaria*.) — *Un* ÉPITRAGINÉ.

ÉPITRAGUE (*tragh'*) ou **EPITRAGUS** (*é, guss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des *épitraginés*, comprenant des formes allongées, pubescentes, chagrinées, brunes, rousses ou bronzées, qui vivent dans le vieux bois comme les helops. (On connaît une vingtaine d'espèces d'épitragues, répandues dans l'Amérique centrale et méridionale. Tel est l'*epitragus fascipes*, du Brésil.)

ÉPÎTRE (lat. *epistola*; gr. *épistolê*, lettre) n. f. Lettre missive, écrite par un auteur ancien : *Les* ÉPÎTRES *de Cicéron, de saint Paul, de Pline le Jeune*. ‖ Fam. et par plaisant. Lettre : *Écrire une longue* ÉPÎTRE *à ses parents*.

— Lettre en vers : *Les* ÉPÎTRES *d'Horace, de Boileau, de Voltaire*. ‖ *Épître dédicatoire*. Lettre placée en tête d'un livre, et par laquelle on le dédie à quelqu'un.

— *Être familier comme une épître de Cicéron*, Être excessivement familier. (S'est dit par allusion au titre d'*Épîtres familières*, qu'on a donné souvent à certains recueils de lettres de Cicéron.)

— Liturg. Morceau ordinairement emprunté aux épîtres canoniques, ou à quelque autre des livres saints, qui se lit ou se chante à la messe avant l'Évangile. ‖ Moment de la messe, où l'épître se lit ou se chante : *Arriver à l'*ÉPÎTRE. ‖ *L'côté de l'épître*, Côté droit du l'autel, du chœur ou du sanctuaire, par rapport aux assistants, parce que l'épître se lit de ce côté. ‖ *Épître farcie*, Épître mêlée de grec, de latin et de français, que l'on chantait dans les églises au moyen âge.

— Encycl. Littér. L'*épître* est une sorte de poème dans lequel l'auteur, s'adressant à un personnage, réel ou fictif, lui parle, d'un ton généralement simple et intime, sur des sujets dont la variété est aussi grande que ceux d'une lettre en prose. Horace est le seul auteur ancien qui nous ait laissé des poésies de ce genre.

En France, nous trouvons l'épître cultivée à l'époque de la Renaissance. Les deux Saint-Gelais, Jean Marot, Jean Bouchet, écrivent des épîtres; mais ils sont tous éclipsés dans ce genre par Clément Marot, si naïf, si

spirituel et si vif, qu'il demande ou qu'il flatte, dans ses *Épîtres au roi, au Dauphin, à Lyon Jamet*. J. du Bellay ne pense pas que l'épître puisse « grandement enrichir notre vulgaire » ; il ne conseille pas trop de s'y appliquer. Au XVIIe siècle, l'épître prend un caractère surtout didactique. Comme dans ses *Lettres*, Voiture s'y montre le plus souvent piquant et léger, sérieux et élevé au besoin, notamment dans son *Épître au prince de Condé*. La Fontaine a laissé une vingtaine d'épîtres environ : dans celle qu'il adresse à Huet, sur l'imitation des anciens, il expose avec bonhomie ses préférences littéraires. Le maître du genre est Boileau, qui omet de parler de l'épître dans son *Art poétique*, mais qui, surtout dans la seconde partie de sa carrière, se consacre à l'épître morale. Au XVIIIe siècle, l'épître est badine et gracieuse, ou devient parfois un instrument de polémique. J.-B. Rousseau composa quatorze épîtres fort inégales, tantôt fines et spirituelles, tantôt remplies de déclamations de mauvais goût et de trivialités. Elles roulent sur des sujets moraux, littéraires (*Épître à Thalie, aux Muses*), ou contiennent les attaques personnelles que le poète exilé dirigeait contre ses ennemis. Voltaire met dans ses épîtres, comme dans ses lettres en prose, le meilleur de son talent. La flatterie y est délicate, la malice indulgente, le ton gracieux et élégant. Les sujets en sont extrêmement variés (*Épîtres à Boileau, à Horace, à Mme du Châtelet, à Uranie, à Mme Lullin*). Gresset, d'un style facile et un peu monotone, écrit les *Épîtres à ma muse, au P. Bougeant, à Tressan*, et *la Chartreuse*, qui rentre dans le même genre de poèmes. Citons encore les épîtres de Gentil-Bernard (*à Claudine*), de Bernis (*Sur la paresse*), de Saint-Lambert (*à Chloé*), de Sedaine (*à mon habit*), de Lebrun-Pindare, de Dorat, de Boufflers (*à Voltaire*), de Delille, etc. Le dernier grand nom de l'histoire de l'épître est Marie-Joseph Chénier, qui s'y montre tout à fait supérieur à ce qu'il est dans ses autres œuvres : ferme et sobre, d'une élégance et d'une correction classiques dans son *Épître à Voltaire*, véritablement éloquent dans son *Épître sur la calomnie*, où il se défend d'avoir abandonné son frère. L'école romantique a fait presque complètement délaisser l'épître ; cependant, on la trouve encore cultivée chez les derniers classiques comme Viennet.

— *Épîtres farcies*. On appelle ainsi, dans la littérature du moyen âge, des sortes d'hymnes bilingues, où un verset des *Actes des apôtres* est suivi de sa traduction versifiée en langue vulgaire. La plupart des épîtres farcies se rapportent à la fête de saint Étienne ou à celles qui l'avoisinent (celles de saint Jean l'Évangéliste, des saints Innocents, de l'Épiphanie). Saint Étienne étant le patron des écoliers, une certaine liberté était, le jour de sa fête, laissée aux clercs, et ils en profitaient pour gloser le chapitre des *Actes des apôtres*, qu'on lisait à l'épître dans la messe de ce jour. Nous avons des épîtres farcies du XIIe siècle, qui comptent parmi les plus anciens monuments de notre poésie.

— Liturg. Dès les premiers temps de l'Église, on intercala, dans la célébration de la messe, le chant ou la lecture de différents passages des lettres des apôtres, admises dans le canon de l'Écriture sainte. Cette partie de la liturgie est appelée « l'apôtre » dans les anciens sacramentaires ; elle porte maintenant le nom d'*épître*. L'épître est récitée par le prêtre au côté droit de l'autel, qui est appelé, pour cela, « côté de l'épître » ; c'est celui que le spectateur a à sa droite. Pendant les messes solennelles, l'épître est, de plus, chantée dans le chœur par le sous-diacre. Elle suit immédiatement la *collecte* et précède le *graduel*. L'Église grecque a supprimé, dans sa liturgie, le chant de l'épître ; on voit, cependant, par les monuments les plus anciens, qu'elle le pratiquait autrefois comme l'Église latine.

Épîtres des apôtres. On donne ce nom aux lettres, écrites par les apôtres, que l'Église catholique a insérées dans le canon du Nouveau Testament. On peut les répartir en deux groupes : les *épîtres de saint Paul* et les *épîtres catholiques*.

Les *épîtres de saint Paul* sont au nombre de treize. Dans l'*épître aux Romains*, saint Paul se propose de calmer les discussions, qui s'élevaient fréquemment à Rome, entre les chrétiens qui avaient appartenu au paganisme et ceux qui étaient d'origine juive. Aux Gentils il objecte qu'ils n'ont pas glorifié Dieu, dont la conscience et la nature proclament pourtant l'existence ; aux Juifs il rappelle que les œuvres de la loi mosaïque sont inutiles, sans la foi en Jésus-Christ. Il termine en exposant le mystère de la prédestination. Dans la première des *épîtres aux Corinthiens*, l'apôtre reproche aux Corinthiens les divisions qui les agitaient et les scandales qui avaient éclaté parmi eux. Il les félicite, dans la seconde, de leur docilité envers ses avis et réfute les calomnies que quelques faux frères avaient répandues contre lui-même. L'*épître aux Galates* rappelle énergiquement aux fidèles de la Galatie que les chrétiens ne doivent pas mêler l'observance des cérémonies légales à la pratique de l'évangile. Celle qui est adressée *aux Éphésiens* expose la doctrine chrétienne sur la rédemption, la justification et la réunion des Gentils et des Juifs en un seul corps dont Jésus-Christ est le chef, puis elle démontre que le mariage est un grand sacrement et énumère les devoirs des époux.

Saint Paul était captif à Rome quand il écrivit son *épître aux Philippiens* et aussi celle *aux Colossiens* ; mais c'est de Corinthe qu'il envoya ses première et deuxième *épîtres aux Thessaloniciens*. Dans ces quatre lettres, il exhorte les fidèles à la persévérance dans la foi en Jésus-Christ, à la concorde et à la pratique des bonnes œuvres. On appelle *épîtres pastorales* les première et deuxième *épîtres à Timothée* et l'*épître à Tite*. Saint Paul y donne aux destinataires, principaux auxiliaires de son apostolat, différents avis sur les devoirs des pasteurs. L'*épître à Philémon* est très courte, mais d'un accent en faveur des esclaves qui était tout nouveau dans le monde. L'apôtre y recommande avec tendresse un esclave fugitif à l'indulgence de son maître. L'épître qui vient la dernière dans l'ordre adopté par les Bibles est l'*épître aux Hébreux*. Inscrite au canon après les autres, parce que quelques Églises doutèrent d'abord de son authenticité, elle a pour but de démontrer l'excellence du sacerdoce de Jésus-Christ et sa supériorité sur le sacerdoce d'Aarou.

La composition des diverses épîtres de saint Paul se place entre les années 52 et 63. Toutes ont été écrites en grec.

Quant aux *épîtres catholiques*, on désigne sous ce nom des lettres écrites par différents apôtres et destinées à être lues dans toutes les Églises. A les prendre, non chacune en particulier, mais dans leur ensemble, elles ont pour but de réfuter les hérésies naissantes de Simon le Magicien, des ébionistes et des nicolaïtes : elles condamnent en même temps les faux docteurs qui, abusant des paroles du saint Paul, enseignaient que la foi sans les œuvres suffisait pour le salut. On en compte sept : une de saint Jacques, deux de saint Pierre, trois de saint Jean et une de saint Jude. Il est difficile de leur assigner une date précise : elles paraissent, du moins, avoir été composées à partir de l'an 60 ; les épîtres de saint Jean sont, sans doute, postérieures aux autres.

Épître de saint Clément aux Corinthiens. Les chrétiens de Corinthe avaient écrit au pape saint Clément pour le prier de mettre fin aux divisions qui avaient éclaté parmi eux. Saint Clément leur prêche la soumission envers les pasteurs, et il leur en montre la nécessité par l'autorité de Jésus-Christ et des apôtres. Il indique les principaux degrés de la hiérarchie sacerdotale, et compare l'ordre qui doit régner dans l'Église chrétienne, tantôt à l'organisation des anciens lévites, tantôt à la discipline des légions romaines. Cette lettre, écrite en grec, a été probablement composée entre l'année 85 et la fin du Ier siècle. Son authenticité est au-dessus de tout soupçon. Il existe une seconde lettre de saint Clément aux Corinthiens, mais elle est apocryphe.

Épîtres d'Horace. Au nombre de vingt-deux, si l'on excepte l'*Épître aux Pisons*, ordinairement publiée à part sous le titre d'*Art poétique*, la plupart ont un caractère moral ; quelques-unes traitent de sujets littéraires. Elles semblent avoir été composées après les satires. Le style et la versification sont à la fois plus soignés et plus simples. On y sent plus de maturité. Au satirique mordant s'est substitué un moraliste, railleur encore, mais avec une nuance d'indulgence philosophique. Il prodigue les conseils aux jeunes gens auxquels il s'adresse. Franchement éclectique, il emprunte aux stoïciens autant qu'aux épicuriens. Modérer les passions, mettre dans la vie la mesure et l'harmonie, telle est la morale toute pratique qu'au lendemain des guerres civiles il prêche avec conviction. User de tout avec modération, fuir la vie publique, vivre sagement et ne pas trop craindre la mort, telle est sa doctrine ; morale moyenne à l'usage des gens du monde, qui ne prône pas plus les grandes vertus qu'elle n'autorise le vice. Le poète n'oublie pas, d'ailleurs, son rôle littéraire : c'est dans une épître qu'Horace revendique fièrement pour lui-même la gloire d'avoir introduit à Rome l'ïambe satirique ; dans une épître qu'il traite pour Auguste de la *Querelle des anciens et des modernes*. Rien de plus varié que le ton des épîtres. Dialogues, apostrophes, sentences, railleries, exhortations pressantes s'y mêlent comme en se jouant. Les épîtres sont, sans contredit, le chef-d'œuvre d'Horace et l'un de ces rares ouvrages que l'humanité reconnaît comme une part de son patrimoine. V. ART POÉTIQUE d'Horace.

Épîtres de Boileau. Sur ces douze épîtres, les neuf premières sont de la bonne époque de l'auteur, de 1669 à 1677 (à cette date, Boileau est chargé d'écrire l'histoire du roi) ; les trois dernières sont de 1695. — Ire épître. *Au roi* (1669) : c'est une courageuse exhortation à renoncer aux « lauriers de la guerre » et à favoriser les arts de la paix. — IIe épître. *A M. l'abbé Desroches* (1669) : Boileau y raille assez faiblement la manie de juger ; il termine par la fable de *l'Huître et les Plaideurs*. — IIIe épître. *A M. Arnauld* (1673), sur la fausse honte et le respect humain. — IVe épître. *Au roi* (1672) : c'est l'épître fameuse sur le passage du Rhin, pièce trop louée, d'un style trop ingénieux et dont la magnificence nous laisse aujourd'hui froids. — V^e épître. *A M. de Guilleragues* (1674), bien supérieure aux précédentes : l'auteur y chante la médiocrité et la sagesse ; il raconte comment il est devenu poète. — VIe épître. *A M. de Lamoignon* (1677) : Boileau y célèbre avec conviction, mais en vers malheureusement peu naturels, les plaisirs des champs. — VIIe épître. *A M. Racine* (1677), où le satirique console son ami de la cabale montée contre *Phèdre*, et lui démontre en fort beau langage l'utilité des ennemis : c'est une des œuvres les meilleures de Boileau. — VIIIe épître. *Au roi* (1675), éloge emphatique et compassé de Louis XIV. — IXe épître. *Au marquis de Seignelay* (1675), pièce intéressante et bien venue : Boileau, qui venait de terminer l'*Art poétique*, revient sur le principe même de l'esthétique classique :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable,

et il en fait toute une série d'heureuses applications. — X^e épître. *A mes vers* (1695), apologie personnelle, et adieu, plus ou moins sincère, à la poésie. — XIe épître. *A mon jardinier* (1695) : pièce intéressante, mais d'un badinage un peu laborieux. — XIIe épître. *A M. l'abbé Renaudot* (1695), sur l'amour de Dieu : tentative peu heureuse de poésie théologique. (Malgré leurs défauts, qui tiennent aux lacunes du génie poétique de Boileau, les *Épîtres* n'en constituent pas moins un grand progrès sur les *Satires* : le goût de l'auteur s'est élargi, son style s'est assoupli, son talent, en somme, s'est élevé. Moins charmantes de tour que les *Épîtres* d'Horace, celles de Boileau restent une œuvre agréable et forte, remplie d'heureuses pensées et de vers bien frappés.)

Épître à Mahomet II. Cette lettre, remarquable à la fois par l'élégance du style et la profondeur des pensées, fut composée en latin et adressée par le pape Pie II, en 1462, au sultan Mahomet II, qui, maître de Constantinople depuis 1453, venait encore de s'emparer de Trébizonde. Avant d'appeler la chrétienté aux armes contre les Turcs, le pape s'efforce de démontrer au sultan, d'une part, la vérité de la doctrine chrétienne, de l'autre, la fausseté de l'islam. Il lui promet son assistance, même à la guerre, s'il consent à embrasser le christianisme.

ÉPITRITE (gr. *épitritos* ; de *épi*, sur, et *tritos*, troisième) adj. Arithm. anc. Se disait de tout nombre entier égal à un autre nombre entier, plus le tiers de celui-ci. Ainsi 4, égal à $3 + \frac{3}{3}$, est épitrite par rapport à 3 ; 12, égal à $9 + \frac{9}{3}$, est épitrite par rapport à 9.

— Mus. anc. Se disait d'un rythme musical correspondant au pied métrique de même nom.

— Prosod. Se dit d'un pied grec ou latin composé de trois longues et d'une brève, quel que soit l'ordre des syllabes. ‖ *Pied épitrite premier, deuxième, troisième, quatrième*, Pied épitrite dans lequel la syllabe brève occupe la première, la deuxième, la troisième, la quatrième place, comme dans les mots *amarentur, dedicati, præfulgid., indefessa*.

ÉPITROCHASME (*kasm'* — gr. *épitrochasmos* ; de *épi*, sur, et *tróchaó*, je cours) n. m. Figure de rhétorique, qui consiste à accumuler des idées fortes sous une forme concise.

ÉPITROCHLÉE (*klé* — du gr. *épi*, sur, et de *trochlée*) n. f. Anat. Tubérosité ou saillie osseuse interne de l'extrémité inférieure de l'humérus, donnant insertion au ligament latéral interne de l'articulation du coude, et à tous les muscles de la région antibrachiale antérieure et superficielle. Syn. CONDYLE INTERNE de l'humérus.

ÉPITROCHLÉEN, ENNE (*klé-in, èn'*) adj. Qui se rapporte à l'épitrochléo. ‖ *Muscles épitrochléens*, Groupe de muscles de la région anti-brachiale, qui s'insèrent sur l'épitrochlée par un tendon commun.

— ENCYCL. Les muscles *épitrochléens* sont au nombre de cinq : le rond pronateur ou grand pronateur ou encore épitrochléo-radial, le grand palmaire ou épitrochléo-métacarpien, le palmaire grêle ou épitrochléo-palmaire, le fléchisseur superficiel des doigts ou épitrochléo-phalangien commun, et le cubital antérieur ou interne ou cubito-carpien.

ÉPITROPE (gr. *épitropè* ; de *épi*, sur, et *trépein*, tourner) n. f. Figure de rhétorique, par laquelle on fait une concession qu'on pourrait refuser, afin de prouver d'une manière plus frappante ce que l'on se propose de démontrer. Voici un exemple de cette figure : *Vous voulez que l'accusé soit l'auteur du meurtre ?... Je vous l'accorde, bien que je vous aie donné déjà la preuve du contraire ; je vous montrerai maintenant qu'il auroit eu le droit de faire ce dont vous l'accusez à tort.*

ÉPITROPE (du gr. *épitropos*, même sens) n. m. Antiq. gr. Tuteur, dans la législation grecque. ‖ Intendant. ‖ Gouverneur d'une ville, d'une province ; à l'époque romaine, Procurateur. ‖ Chez les Grecs modernes, au temps de la domination turque, Arbitre spécial pour les différends entre Grecs et Turcs.

ÉPITROPIEN (*pi-in* — du gr. *épitropi s* ; de *épi*, et *tréphein*, nourrir) adj. m. Mythol. gr. Surnom d'Apollon, chez plusieurs peuples doriens.

ÉPITROQUE (*trok'*) ou **EPITROCHUS** (*é, kuss* n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires-zoanthaires, famille des turbinolidés, comprenant des polypiers cylindriques, à calices circulaires et profonds. (Les épitroques sont toujours fixés par une large base ; ils sont fossiles dans les terrains crétacés.)

EPITYRUM (*é, rom'* — du gr. *épituron* ; de *épi*, sur, et *turos*, fromage) n. m. Antiq. gr. Mets des anciens Grecs qui se composait d'olives confites, assaisonnées de vinaigre, de menthe, etc.

ÉPIXANTHE ou **EPIXANTHIS** (*é, tiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des cétoniidés, comprenant des cétoines propres à Madagascar, dont on connaît cinq ou six espèces. Les épixanthes sont de taille petite ou moyenne, avec les élytres plats, élargis aux épaules et atténués en arrière ; leurs téguments, mats, sont diversement colorés. On peut prendre comme type l'*epixanthus novempunctata*.)

ÉPIXÉNAGE (*naj'* — du gr. *épixénagos* ; de *épi*, sur, *xénos*, étranger, et *agein*, conduire) n. m. Antiq. gr. Commandant d'une *épixénagie*, ou brigade de mercenaires.

ÉPIXÉNAGIE (*ji* — rad. *épixénage*) n. f. Antiq. gr. Brigade, corps de quatre *xénagies* ou régiments de mercenaires, environ 3.000 hommes.

ÉPIXYLE (du gr. *épi*, sur, et *xulon*, bois) adj. Bot. Qui se développe sur le bois : *Agaric* ÉPIXYLE.

ÉPIZÉPHIRIOS, comm. du royaume de Grèce, île et nomarchie de Corfou ; 3.500 hab.

ÉPIZÉPHYRIEN, ENNE (*ri-in, èn'* — gr. *épizéphurios* ; de *épi*, sur, et *zéphuros*, vent d'ouest) adj. Géogr. anc. Qui est à l'ouest : *Les Locriens* ÉPIZÉPHYRIENS. ‖ Se disait particulièrement des habitants de la ville de Locres, en Italie.

ÉPIZOAIRE (*zo-èr'*) n. m. Animal parasite, qui vit sur le corps d'autres animaux.

EPIZOANTHUS (*é, tuss*) n. m. Genre d'anthozoaires actiniaires, famille des actinidés, comprenant des formes allongées en baguettes verruqueuses ou massées en amas mamelonnés.

— ENCYCL. On connaît cinq ou six espèces d'*epizoanthus*, qui vivent dans les mers chaudes et tempérées, ordinairement associés avec des crustacés ou des mollusques. Tel est l'*epizoanthus Americanus* des États-Unis, qui se tient sur un pagure *eupagurus pubescens*, qu'il recouvre souvent presque complètement.)

ÉPIZOÏQUE (*zo-ik'* — du gr. *épi*, sur, et *zôon*, animal) adj. Qui vit en parasite sur un animal. (Se dit des animaux et des plantes) : *Insecte* ÉPIZOÏQUE. *Champignon* ÉPIZOÏQUE. Les poux sont un type de parasites épizoïques, c'est-à-dire de ceux qui vivent à la surface du corps de leur hôte, sans jamais pénétrer à l'intérieur.]

ÉPIZOONOSOLOGIE (*ji* — du gr. *épi*, sur ; *zôon*, animal, *nosos*, maladie, et *logos*, discours) n. f. Histoire des épizooties.

ÉPIZOOTIE (*si* ou *ti* — du gr. *épi*, sur, et *zôotés*, nature animale) n. f. Maladie contagieuse qui atteint un grand nombre d'animaux.

— ENCYCL. Art vétér. Le mot *épizootie* a la même signification que le mot *épidémie*, mais il est réservé aux animaux ; il diffère du mot *enzootie* en ce que celui-ci s'applique à une maladie contagieuse localisée dans un village, une ferme, tandis que *épizootie* s'applique à une maladie régnant sur tout un pays. L'épizootie est toujours infectieuse ou contagieuse. Il y a différentes espèces d'épizooties, et chaque espèce animale a les siennes. Le cheval a la *morve*, certaines *gales*, les *affections typhoïdes*, *charbonneuses*, etc. Le bœuf a la *péripneumonie*, la *tuberculose*, les *affections charbonneuses*, la *fièvre aphteuse*, le *typhus*, etc. Le mouton a certaines *gales*, la *clavelée*, la *tremblante*, etc. La chèvre n'a pour ainsi dire pas de maladies épizootiques. Enfin, le chien a la *rage* et quelques affections *typhoïdes* ou *grippales*.

La marche de l'épizootie est régulière, elle présente trois périodes : la période d'incubation, la période de début, ou période aiguë et la période de décroissance. C'est par la transmission d'un contage ou virus d'un animal à l'autre que toute épizootie se propage. Les grandes agglomérations de bétail, comme les foires et les marchés, sont d'autres foyers de contagion. Les découvertes de Pasteur sur l'atténuation des virus permettent d'enrayer plus ou moins rapidement certaines épizooties, comme celle de la péripneumonie au moyen de la vaccination des animaux contaminés, en leur inoculant préventivement la maladie, inoculation qui leur confère presque toujours l'immunité.

— Législ. Les *épizooties* ont été l'objet de lois et règlements dont l'ensemble constitue la *police sanitaire des animaux domestiques*, que les vétérinaires inspecteurs et les autorités départementales sont chargés de mettre en pratique.

La *législation* et la *police sanitaire des épizooties* s'inspirent des théories scientifiques relatives à la contagion et et à l'inoculation préventive des maladies. La police sanitaire est réglementée par la loi du 21 juin 1898 sur le Code rural (liv. III, art. 29), reproduisant la loi du 21 juillet 1881. Elle s'applique aux trente maladies suivantes, ayant toutes un caractère épizootique plus ou moins accentué : la rage dans toutes les espèces, la peste bovine dans toutes les espèces de ruminants, la péripneumonie contagieuse, le charbon emphysémateux ou symptomatique et la tuberculose dans l'espèce bovine, la clavelée et la gale dans les espèces ovine et caprine, la fièvre aphteuse dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine, la morve et le farcin, la douceine dans les espèces chevaline, asine et leurs croisements ; la fièvre charbonneuse ou sang de rate dans les espèces chevaline, bovine, ovine et caprine, le rouget et la pneumo-entérite infectieuse dans l'espèce porcine. Les dispositions de la loi précitée s'appliquant à la généralité, les maladies contagieuses consistent : 1° dans l'obligation pour toute personne chargée des soins ou de la garde d'un animal atteint ou soupçonné de l'une de ces maladies d'en faire la *déclaration* au maire ; 2° dans le droit conféré au préfet de prendre, en cas de constatation de la maladie, un arrêté portant *déclaration d'infection* d'un certain périmètre autour du foyer contagieux et de prescrire l'exécution dans ce périmètre des mesures à appliquer suivant la nature de la maladie. Ces mesures sont édictées par le décret d'administration publique du 22 juin 1882. Elle comprennent l'isolement, la séquestration, la visite, le recensement et la marque des animaux, la désinfection des locaux, enfin l'interdiction temporaire ou la réglementation des foires et des marchés et de la circulation. Le ministre de l'agriculture peut ordonner l'abatage des animaux atteints de morve, farcin, rage, peste bovine, péripneumonie contagieuse. Mais, dans ces deux dernières maladies, il alloue une indemnité au propriétaire (art. 45 à 51) ; une indemnité est également due dans le cas de saisie de viandes pour cause de tuberculose (art. 52). Un service des épizooties fonctionne dans chaque département, aux frais du département. Enfin, un comité consultatif des épizooties statue sur toutes les questions se rattachant aux épizooties.

— BIBLIOGR. : Galtier, *Traité des maladies contagieuses des animaux domestiques* (Paris, 1880) ; Em. Bérard, *la Législation sur les épizooties et son application* (Paris, 1888).

ÉPIZOOTIQUE (*tik*) adj. Art vétér. Qui a rapport à l'épizootie, qui tient à l'épizootie : *Maladie* ÉPIZOOTIQUE.

ÉPIZOOTIQUEMENT (*ke-man*) adv. Art vétér. Comme épizootie : *Dans la plupart des départements de la France, la clavelée ne revient* ÉPIZOOTIQUEMENT *que tous les douze ou quatorze ans.* (Hurtrel d'Arboval.)

ÉPLAPOURDI, IE (du vx. franç. *éplapourdir*, étonner) adj. Etonné, stupéfait : *Je jetai un coup d'œil sur la jeunesse, qui me parut tout* ÉPLAPOURDIE *de ce que je m'en étais tiré si bien.* (St-Simon.)

ÉPLOIEMENT (*ploi-man*) n. m. Action de rendre éployé ; état de ce qui est éployé.

ÉPLORATION (*si-on*) n. f. Plaintes d'une personne éplorée, expressions dont elle se sert. (Inus.)

ÉPLORÉ, ÉE (autref. *éploré* — du préf. *é*, et de *pleur*) adj. Qui est tout en pleurs : *Une mère* ÉPLORÉE. ‖ Fig. : *La patrie* ÉPLORÉE.

— Par anal. Incliné, pendant et qui semble éploré : *Le feuillage* ÉPLORÉ *du saule.*

— Substantiv. Personne éplorée : *Cette belle* ÉPLORÉE *ne pouvait parvenir à cacher ses peines.* (Gér. de Nerv.)

ÉPLOREMENT (*man* — rad. *éploré*) n. m. Action de se mettre en pleurs, état d'une personne qui est éplorée, en pleurs.

ÉPLOYÉE (*ploi-iè* — du préf. priv. *é*, et de *ployer*) adj. f. Blas. Se dit de l'aigle, et de l'aigle seulement, représentée avec les ailes largement ouvertes. (Pour les autres oiseaux ainsi représentés, on dit qu'ils sont *au vol étendu.*)

D'argent à une aigle éployée de gueules

ÉPLUCHAGE (*chaj*) n. m. Action d'éplucher. : *L'*ÉPLUCHAGE *des fruits, des légumes.* ‖ Se dit particulièrement des étoffes : *L'*ÉPLUCHAGE *des draps.* ‖ Opération qui vient après la fabrication du papier, et qui consiste à débarrasser la feuille, à l'aide d'un grattoir, des boutons de pâte qui peuvent se trouver à sa surface.

— Fig. Examen minutieux : *L'*ÉPLUCHAGE *d'une œuvre de génie est une entreprise ridicule.*

ÉPLUCHEMENT (*man*) n. m. Syn. de ÉPLUCHAGE. ‖ Suppression d'une partie des fruits dont un arbre est surchargé : *L'*ÉPLUCHEMENT *des arbres doit se faire lorsque les fruits sont gros comme des noisettes.* (La Quintinie.)

ÉPLUCHER (pour *espeluscher* — de *é*, et *peluscher*, d'orig. douteuse) v. a. Nettoyer en débarrassant des parties inutiles, etc. : *Animaux qui* ÉPLUCHENT *leurs plumes, leurs poils.* ‖ *Eplucher un poisson, une volaille.* Après les avoir écaillés ou plumés, Enlever les débris de plumes ou d'écailles qui restent. ‖ *Eplucher un fruit, un légume,* Enlever sa peloure, son écorce. ‖ *Eplucher des herbes, des graines,* Enlever les parties gâtées, les matières étrangères qui s'y trouvent mêlées. ‖ Débarrasser des corps étrangers, en parlant des étoffes neuves : ÉPLUCHER *du drap, de la toile.* ‖ Faire subir au papier l'opération de l'épluchage. ‖ Débarrasser des mauvaises herbes : ÉPLUCHER *un champ.* ‖ Faire l'épluchement d'un arbre. (On dit aussi ÉCLATUCIR.)

— Fig. Examiner, étudier avec un soin minutieux une personne ou une chose : ÉPLUCHER *un témoin, un compte, les paroles de quelqu'un, la toilette d'une femme.*

— Fig. et fam. *Eplucher des écrevisses,* Se livrer à de vives discussions sur des points sans importance.

S'éplucher, v. pr. Etre épluché. ‖ Se débarrasser le poil ou les plumes des ordures, de la vermine qui s'y trouvent. ‖ Se rendre mutuellement le même office : *Les singes aiment à* S'ÉPLUCHER *l'un l'autre.* ‖ S'examiner soi-même minutieusement.

Epluchette.

ÉPLUCHETTE (*chèt*) n. f. Sorte de couteau qu'emploient les vanniers et les boisseliers pour enlever l'écorce de l'osier et régulariser sa surface.

ÉPLUCHEUR, EUSE n. Celui, celle qui épluche, dans tous les sens de ce verbe, au propr. et au fig.

— Fam. *Eplucheur d'écrevisses,* Personne qui se livre à des discussions sur des objets sans importance. ‖ *Eplucheur de sacs,* Homme de loi qui exerce son état avec une sorte de passion.

— En T. de techn., Ouvrier, ouvrière qui épluche les étoffes ou le papier. ‖ *Batteur-épluchoir,* Machine servant à débarrasser le coton et la laine des corps étrangers.

ÉPLUCHIN (rad. *éplucher*) n. m. Petits fruits, petits légumes de rebut, qu'on sépare des fruits et des légumes plus gros.

ÉPLUCHOIR (rad. *éplucher*) n. m. Atelier dans lequel les cartonniers débarrassent du corps étrangers, mécaniquement ou à la main, la pâte de leurs cartons. ‖ Petit couteau à éplucher, à nettoyer des ouvrages d'espèces très diverses, comme étoffes, papiers, vanneries, etc.

ÉPLUCHURE n. f. Ce qu'on a enlevé en épluchant.

— Fig. Ce qu'il y a de plus vil, de plus méprisable : *Ces deux hommes-là ne sont que les* ÉPLUCHURES *des grands vices.* (Mme Geoffrin.)

— En T. de techn., Corps étrangers que les épinceteuses extrayent de l'étoffe.

ÉPOCHNION (*kni-on*) n. m. Genre de champignons microscopiques hyphomycètes, croissant sur les fruits et les autres substances végétales en putréfaction.

ÉPODE (du gr. *épôdos* ; de *épi*, sur, et *ôdé*, chant) n. f. Littér. anc. Vers plus court, placé après un ou plusieurs vers plus longs. ‖ Couplet lyrique, composé de deux vers inégaux. ‖ Pièce lyrique, composée d'une suite de ces couplets. ‖ Troisième partie d'un chœur lyrique, celle qui suivait la strophe et l'antistrophe. ‖ Chant magique.

— ENCYCL. D'après l'étymologie, le mot *épode* désignait, chez les Grecs, un vers ou un chant ajouté. En fait, ce mot avait pris des sens assez différents. Il désignait à la fois : un vers plus court qui suivait un vers plus long ; un vers qui reparaissait de temps en temps à la façon d'un refrain, comme chez Théocrite ou Virgile ; un couplet lyrique, qui comprenait un vers assez long, suivi d'un plus court, surtout un ïambique trimètre suivi d'un dimètre ïambique ; une poésie lyrique, où se suivaient régulièrement des couplets de ce genre ; enfin, la troisième partie d'un chœur lyrique. D'après la tradition, c'est Stésichore qui avait imaginé de compléter la strophe et l'antistrophe des poésies chorales par un couplet d'un rythme différent appelé « épode » ; et c'est Archiloque qui inventa le distique ïambique du même nom, employé surtout pour la satire, et bien connu par les *Epodes* d'Horace.

— ANTON. Strophe, antistrophe.

Epodes d'Horace. La plupart des dix-huit pièces qui forment le livre unique des *Epodes* avaient été composées dans la jeunesse du poète, mais elles répondent à deux ordres d'inspiration tout opposés. Les unes sont républicaines. Vaincu avec Brutus à Philippes, Horace revient à Rome, pauvre, mécontent, le cœur gros de vengeance. Aussi les personnalités, les invectives violentes éclatent-elles à chaque instant dans les petites pièces qu'il écrivit alors. Dans l'épode IV, il s'en prend sur le ton du mépris à l'affranchi Ména, qui avait trahi Sextus Pompée. Dans l'épode VII, il essaye d'inspirer aux Romains l'horreur de la guerre civile et de conjurer celle qui menace entre Octave et Antoine. Dans la VIe, il provoque ses adversaires, bêtes féroces qu'il poursuivra comme un chien. L'épode XVI, écrite après la terrible guerre de Pérouse, est un cri de désertion. Il invite ses compatriotes à fuir une patrie désormais inhabitable. D'autres épodes ont été composées, au contraire, quand Horace, rallié au régime nouveau, avait à se faire pardonner son républicanisme d'antan. Plusieurs, déjà sur le ton d'une familiarité respectueuse, sont adressées à Mécène. Dans l'épode IX, il célèbre la victoire d'Actium. Enfin, quelques pièces satiriques rappellent des aventures amoureuses de sa jeunesse. La Ve, où il dévoile les opérations magiques de Canidie et le meurtre *rituel* d'un enfant dont les viscères doivent entrer dans la composition des philtres, est d'une imagination et d'une vigueur qu'on rencontre bien rarement chez Horace. Les *Epodes* sont écrites en ïambiques dimètres et trimètres, en hexamètres, en petit archiloquion.

ÉPOI (autre forme de *épieu*) n. m. Epieu. (Vieux.)

— En T. de vénerie, Nom donné aux cors qui poussent au sommet de la tête du cerf : *Les* ÉPOIS *d'empaumure.*

ÉPOILANT (*lan*), **ANTE** adj. Arg. Syn. de ÉPATANT, ANTE, Très étonnant.

ÉPOINDRE (du préf. *é*, et de *poindre*) v. a. Aiguillonner, piquer.

— Fig. Exciter, animer.

Epoinct, oincte ou *Epoint, ointe,* part. pass. — Fig. Epris.

Qui sont ces deux bergers dont son cœur est *époint?*
RÉGNIER.

ÉPOINTAGE (*taj*) ou **ÉPOINTEMENT** (*man*) n. m. Action d'épointer ; état d'un objet épointé.

ÉPOINTER (du préf. priv. *é*, et de *pointe*) v. a. Emousser, casser ou user la pointe d'un instrument, d'un outil.

— En T. de techn., Rendre pointu, faire une pointe aux nerfs de la reliure, les détortiller.

Epointé, ée part. pass. du v. Epointer.

— Hipp. *Cheval épointé,* Cheval qui s'est démis la hanche, ou dont les hanches ne sont pas égales.

— Minér. *Cristal épointé,* Cristal dans lequel les sommets des angles sont comme abattus et remplacés chacun par une facette.

— Techn. Appointé, rendu pointu.

— Vénér. *Chien épointé,* Chien qui s'est cassé l'os de la cuisse.

S'épointer, v. pr. Devenir épointé.

ÉPOINTILLAGE n. m. Techn. V. ÉPOUTIAGE.

ÉPOINTILLER v. a. Techn. V. ÉPOUTIER.

ÉPOINTURE (rad. *épointé*) n. f. Art vétér. Maladie des chiens, qui rend leurs hanches mégales et les fait boiter.

— Techn. Action d'épointer les nerfs employés dans la reliure des livres. ‖ Débris provenant de ce travail.

ÉPOISSES, comm. de la Côte-d'Or, à la source d'un affluent du Serein, arrond. de Semur ; 909 hab. Fabrique de fromages renommés. Le château fut successivement la propriété de François d'Orléans, de Louis d'Aussienville, en faveur duquel la baronnie d'Epoisses fut érigée en marquisat, et du comte de Guitaut, dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui. Eglise du XIIe siècle, où se voient un *Ecce homo* de Germain Pilon et un tableau représentant *le Martyre de saint Symphorien.*

ÉPOLET n. m. Techn. Syn. de ESPOLIN.

ÉPOMIDE (du gr. *épômis, idos* ; de *épi*, sur, et *ômos*, épaule) n. f. Antiq. gr. Vêtement de femme, qui s'attachait sur l'épaule. ‖ L'éphod du grand prêtre, chez les Juifs. ‖ Vêtement d'honneur que portaient, sous le Bas-Empire, les fonctionnaires ecclésiastiques.

— Anat. Partie supérieure de l'épaule.

ÉPOMINE n. f. Epitoge ou chausse fourrée d'hermine, que les avocats portent sur l'épaule gauche. Syn. CHAPERON.

ÉPOMIS (*miss*) n. m. Sous-genre de *chlænies* (insectes coléoptères carnassiers), comprenant les formes, en général de grande taille, qui ont les épaules avec un ourlet bien marqué, le menton avec une carène obtuse, les cuisses avec une saillie à leur base.

— ENCYCL. Les *épomis* ont, pour le reste, le facies et les mœurs des *chlænies* ; on en connaît une trentaine d'espèces, propres aux régions chaudes de l'ancien monde ; trois habitent l'Europe, et une seule la France centrale et méridionale ; c'est l'*epomis circumscriptus,* long de 25 millimètres, noir bronzé, bordé de jaune.

ÉPOMOPHORE n. m. Genre de mammifères chéiroptères frugivores, famille des ptéropidés, comprenant de grandes chauves-souris à longue tête ressemblant à celle d'un cheval, et dont le museau, tronqué à pic, est élargi en forme de lyre. (On connaît cinq espèces d'épomophores, propres aux régions chaudes de l'Afrique. Tel est l'*epomophorus monstrosus,* du Gabon, roussetto brune, qui mesure 20 centimètres de long et 70 centimètres d'envergure.)

ÉPOMPHALE (*pon* — du gr. *épi*, sur, et *omphalos*, nombril) n. m. Pharm. anc. Emplâtre ou autre médicament qui s'appliquait sur le nombril.

EPONA (de la racine *ep*, qui se retrouve dans un grand nombre de mots d'origine celtique et suppose un substantif *epo* cheval, ayant la même racine primitive que le grec ἵππος et le latin *equus*), divinité protectrice des écuries, adorée à Rome.

Epona, d'après une peinture murale du cirque de Maxence (Rome).

— ENCYCL. La divinité *Epona* paraît d'origine gauloise, et l'on ne trouve à Rome nulle trace de son culte avant l'empire. La légende rapportée par Servius, d'après une source douteuse, et qui la ferait naître du commerce d'un certain Fulvius Stellus avec une jument ne paraît pas ancienne. Son image était souvent peinte à la porte des écuries, sous la forme d'une déesse entièrement vêtue, qui caresse des chevaux ou des ânes. Plusieurs statuettes en terre cuite d'Epona à cheval ont été trouvées en Gaule. Le musée de Saint-Germain-en-Laye en possède quelques-unes.

ÉPONCE (*ponss*) n. f. Dr. anc. Déguerpissement, abandon.

ÉPONDURE n. f. Quantité dont les perches qui soutiennent les ceps d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

ÉPÔNE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Mantes, près de la Seine ; 981 hab. Ch. de f. Ouest. Port sur la Seine. Féculerie, moulin, scierie mécanique. Eglise avec clocher du XIIe siècle.

ÉPONGE (*ponj*) — du lat. *spongia*, même sens) n. f. Zool. Corps organisé, type du groupe des spongiaires, qui semble tenir à la fois de l'animal et du végétal. ‖ Même objet employé à divers usages, à cause de la propriété qu'il possède d'absorber, de retenir les liquides et de les laisser exprimer sous une légère pression : ÉPONGE *de toilette.* ÉPONGE *de cuisine, d'écurie.* ‖ *Eponge d'eau douce.* V. SPONGILLE.

— Pop. Epouse, maîtresse. ‖ *Eponge d'or,* Avoué.

— Bot. Excroissance de l'églantier, du rosier, appelée aussi BÉDEGAR.

— Chim. *Eponge de platine.* V. MOUSSE.

— Econ. dom. *Eponge de laine* ou *Eponge parisienne,* Nom donné à une agglomération de filaments d'éponge assemblés en forme de gant à l'aide duquel on frictionne les rhumatisants. ‖ *Eponge américaine,* Sorte de douche portative qui, constituée par un récipient cylindrique dont le couvercle est percé d'un très grand nombre de petits trous, permet de se verser sur la tête la totalité de l'eau contenue dans l'éponge.

— Liturg. *Eponge liturgique.* Dans la liturgie grecque, Eponge dont le diacre se sert pour purifier le disque ou la patène, et faire tomber dans le calice ce qui pouvait y être resté.

— Méd. V. la partie encycl.

— Loc. div. *Boire comme une éponge,* S'imbiber très

facilement, à la manière des éponges : *Cuir, Papier qui* BOIT COMME UNE ÉPONGE. ‖ Être un grand buveur. ‖ Fig. *Presser l'éponge*, Faire rendre à quelqu'un le bien qu'il avait retenu injustement. — Mettre à contribution, faire payer à quelqu'un tout ce qu'il peut payer. — User de quelqu'un, en tirer tous les services qu'il peut rendre. ‖ *Vouloir sécher la mer avec une éponge*, Entreprendre quelque chose avec des moyens tout à fait insuffisants. ‖ *Passer l'éponge sur*, au fig., Corriger, effacer : PASSEZ L'ÉPONGE SUR ce *morceau et reprenez-le, il est mal écrit.* — Vouer à l'oubli : PASSONS L'ÉPONGE SUR *vos erreurs, et n'en parlons plus.*

Éponges : 1. Usuelles; 2. Gant de Neptune.

— ENCYCL. Zool. Au point de vue de la zoologie systématique, l'*éponge* est un type de cœlentérés du sous-embranchement des spongiaires. Mais, sous la rubrique commune « éponge », on confond habituellement tous les spongiaires, tandis que les véritables éponges appartiennent presque toutes au genre *euspongie*.

Au point de vue de l'utilité directe, les éponges les plus estimées sont aussi les euspongies : ainsi la grosse éponge à cheval (*euspongia equina*), dont on s'est servi dès la plus haute antiquité, et qui a de grandes cavités, des fibrilles molles, une substance peu fine, abonde dans la Méditerranée, comme l'*euspongia officinalis*, de qualité déjà plus fine. La plus estimée des éponges est l'éponge douce de Syrie (*euspongia mollissima*), en forme de coupe, d'un jaune pâle, avec ses variétés. Il y a aussi l'éponge blonde de Syrie, dite également « de Venise » ; la grosse éponge de Zerhy de la région tripolitaine d'Afrique, est grossière, mais bon marché. L'éponge de Dalmatie, d'autres espèces de l'Adriatique, sont employées à divers usages, à cause de l'égalité et de la souplesse de leurs fibres.

Les grandes pêcheries d'éponges sont sur les rivages de Grèce et de Syrie, dans l'Adriatique et les côtes de Tunisie. La récolte est faite surtout par des plongeurs, qui, attachés à une corde munie d'une pierre, descendent sur les fonds de 10 à 15 mètres, arrachent les éponges des rochers auxquelles elles sont fixées, puis tirent sur la corde pour être hissés à la surface avec leur chargement. On utilise aussi la cloche à plongeur et les scaphandriers. Les Grecs de la Morée se servent pour cette pêche d'un long trident, qui a cependant l'inconvénient de détériorer les éponges. Une fois pêchées, les éponges sont piétinées, froissées, pressées, lavées, jusqu'à ce qu'elles aient perdu leurs téguments noirs et la substance vivante mucilagineuse qui leur donne une odeur chloreuse. Quand elles commencent à blanchir, on les met dans une solution d'acide sulfurique très étendue : elles y macèrent quelque temps, mais on les presse fréquemment, jusqu'à ce qu'on les lave une dernière fois et qu'on les expédie pour la vente. On a essayé, jusqu'ici sans grand succès, d'acclimater les éponges sur les côtes méditerranéennes de France; les Italiens ont réussi à peu près à Caprera. Mais la destruction que font les pêcheurs grecs et levantins des petites éponges rendent de plus en plus rares les beaux spécimens. On a tenté de créer des parcs artificiels; Oscar Schmidt et Bucciek, vers 1867, avaient obtenu de très beaux résultats, mais l'ignorance et surtout la malveillance des pêcheurs ont empêché ces essais d'aboutir.

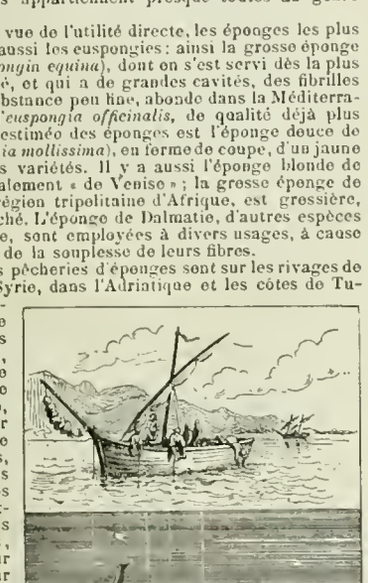

Pêche des éponges.

— Archéol. Si l'emploi de l'*éponge* comme ustensile de toilette remonte, dans la civilisation classique, à la plus haute antiquité, il ne paraît pas en avoir été de même en France, car il n'est guère fait mention, dans les textes, d'éponges de toilette avant le XVIe siècle. Au moyen âge, on se servait couramment de petites éponges pour laver les peintures. A partir du XVIe siècle, elles deviennent d'un usage courant dans la vie domestique, mais elles paraissent avoir toujours coûté assez cher : si, en Italie, elles valaient 6 sous pièce, en France elles en coûtaient 12.

— Méd. On emploie, en chirurgie et en obstétrique, sous le nom d'*éponges préparées*, des éponges fortement comprimées et séchées à l'étuve, qui, se gonflant au contact de surfaces humides, produisent la dilatation des orifices ou des cavités où on les a introduites (plaies pénétrantes, col de la matrice).

Elles sont dites *éponges à la cire*, quand elles ont été, avant la compression, imbibées de cire fondue ; *éponges à la ficelle*, quand elles ont été seulement serrées, étant encore humides, sous un enroulement serré de ficelle à fouet.

L'éponge brûlée ou torréfiée a été employée contre le goitre et la scrofule. Son action, si elle est réelle, est attribuable à l'iode contenu dans les éponges.

ÉPONGE (*ponj'* — autref. *éponde*; du lat. *sponda*, bord) n. f. Châssis qui borde la table sur laquelle on coule le plomb en nappe. ‖ Extrémité de chacune des branches du fer à cheval.

— Art vétér. Tumeur molle et indolente que produit l'éponge du fer par sa pression sur le coude, lorsque l'animal a l'habitude de se coucher *en vache*.

— Vénerie. Anciennem. Rebord qui règne tout autour du dessous du pied du cerf. ‖ Adj. Matière qui forme le talon du cerf, du chevreuil et de toutes les bêtes qui ont le pied fourchu.

— ENCYCL. Art vétér. L'*éponge* est d'abord une simple contusion, avec un peu d'inflammation et de tuméfaction de la peau du coude; mais, l'action de la cause se répétant, il se développe une tumeur ronde comme une pomme, soit pleine, soit kystique, qu'il est très difficile de guérir par la simple ponction, surtout si l'on n'arrive pas à éloigner le corps contondant. On est, alors, obligé de regner l'éponge du fer et de l'arrondir à la lime.

ÉPONGEAGE (*jaj'*) n. m. Action d'éponger.

ÉPONGER (*jé* — rad. *éponge*. Prend un *e* après le *g* devant A et O : *J'épongeai. Nous épongeons*) v. a. Nettoyer ou étancher avec une éponge : ÉPONGER *une table*. ÉPONGER *de l'eau, du vin*. ‖ Par anal. Sécher avec un linge ou un autre objet employé comme absorbant : ÉPONGER *ses yeux avec son mouchoir*.

— Par ext. Effacer par un lavage : ÉPONGER *un dessin mal exécuté*.

— Fig. Vouer à l'oubli : *Il faut vivre au jour le jour, oublier beaucoup, enfin* ÉPONGER *la vie à mesure qu'elle s'écoule*. (Chamfort.)

— En T. de techn., Dorer avec une éponge imbibée de jaune d'œuf, en parlant de certaines pâtisseries : ÉPONGER *du pain d'épice*.

S'éponger, v. pr. Être épongé. ‖ Éponger l'humidité de son corps : S'ÉPONGER *avec son mouchoir*. ‖ Éponger à soi : S'ÉPONGER *le visage*.

ÉPONGIER (*ji-é*) n. m. Qui porte des éponges. (Mot créé par La Fontaine et inusité.)

ÉPONINE ou **EPPONINE**, héroïne gauloise, morte en 78 apr. J.-C. Elle avait épousé Julius Sabinus, jeune Gaulois d'une famille considérable, et qui se prétendait issu de Jules César. Il s'associa à la révolte de Civilis et souleva les Lingons contre les Séquanes, restés fidèles aux Romains. Quand la sédition fut apaisée, il se cacha dans une grotte près de Langres. Eponine, le croyant mort, résolut de se laisser mourir de faim. Sabinus l'apprit et lui fit connaître sa retraite. Elle y vint à plusieurs reprises, bravant les plus grands dangers. Elle continuait à jouer pour le monde le rôle de veuve désespérée. Enfin, dans l'antre où vivait son époux, elle mit au monde deux jumeaux. Les enfants y grandirent, et cette situation terrible se prolongea pendant neuf années. Mais le mystère fut dévoilé. En 78, les soldats de Vespasien firent irruption dans la caverne et s'emparèrent de la malheureuse famille. Vespasien parut d'abord touché de cette infortune et des prières d'Eponine. Mais la politique l'emporta. Sabinus fut condamné à mort. Eponine ne voulut pas survivre à son mari, insulta l'empereur et fut exécutée aussi. Suivant la tradition, ses enfants furent épargnés. Le dévouement d'Eponine a souvent inspiré les littérateurs. Nous citerons surtout les tragédies de Passerat (1695); de Richer (1735); de Chabanon (1762), sur ce sujet, qui a fourni aussi deux opéras.

ÉPONTAGE (*taj'*) n. m. Action d'épenter.

ÉPONTE (pour *éponde*, du lat. *sponda*, bord) n. f. Min. Chacune des parois d'un filon. (L'épente supérieure d'un filon oblique est dite *toit*, l'autre *mur*.) ‖ On dit aussi PONTE.

ÉPONTER (du préf. priv. *é*, et de *ponte*) v. a. Débarrasser un végétal des pontes d'insectes nuisibles dont il est infesté.

ÉPONTEUR n. m. Celui qui fait l'épontage.

ÉPONTILLAGE (*ti-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Action d'épontiller, de soutenir avec des épontilles : L'ÉPONTILLAGE *d'un pont*. ‖ Action de fabriquer, de confectionner les épontilles d'un navire : *Les ateliers de l'*ÉPONTILLAGE *sont peuples d'une armée d'ouvriers spéciaux*. (Bouguer.) ‖ Système entier des épontilles d'un navire : L'ÉPONTILLAGE *soutient les barrots des ponts*.

ÉPONTILLE (*ll* mll. — de l'ital. *pontile*, étai, dérivé de *ponte*, pont) n. f. Chacun des gros étais de bois ou de fer sur lesquels s'appuient les baux et barrots, et qui supportent les ponts des navires. ‖ Chacun des gros étais de bois qui maintiennent sur sa quille un navire en construction : *Enlever les* ÉPONTILLES *d'un navire qu'on veut lancer*. ‖ *Epontilles de cabestan, Epontilles à gorge*, Epontilles placées dans le rayon d'action des barres du cabestan et qu'on peut relever au moyen de charnières, afin de permettre le jeu des barres quand on vire. ‖ *Epontilles à coches, à courbes, à marches, à taquets*, Epontilles généralement placées aux quatre coins des panneaux de la cale et du faux pont, et servant aux hommes de la cale à monter ou à descendre. (On dit aussi ÉTANCES À MARCHES.) ‖ *Epontilles de cale* ou *Pieds-droits*, Epontilles qui soutiennent les barres sèches. ‖ *Epontille volante*, Epontille qu'on peut déplacer à volonté, pour soutenir accidentellement un objet quelconque.

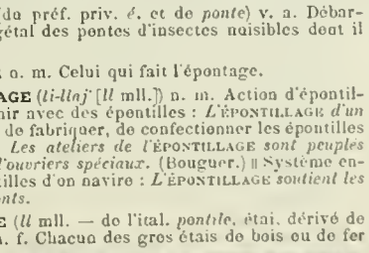

Epontille

ÉPONTILLER (*ll* mll.) v. a. Mar. Soutenir avec des épontilles, munir d'épontilles : ÉPONTILLER *des baux*.

ÉPONYME (du gr. *éponumos*; de *épi*, sur, et *onoma*, nom) adj. Antiq. gr. Qui donne ou emprunte son nom à quelque chose. ‖ *Héros éponymes*. Héros dont Clisthène donna les noms aux dix tribus d'Athènes, et qui sont : Erechthée, Cécrops, Egée, Pandion, Acamas, Antiochos, Léonce, Enée, Hippothoon et Ajax. ‖ *Archonte éponyme*. Le premier archonte d'Athènes, celui qui donnait son nom à l'année. ‖ *Éphore éponyme*. Celui des éphores de Lacédémone qui donnait son nom à l'année.

— n. m. Héros à qui une famille, une phratrie, une tribu, un dème, faisait remonter son origine, et qui lui avait donné son nom. ‖ Magistrat qui, dans les cités grecques, donnait son nom à l'année pendant laquelle il était en charge.

— ENCYCL. Dans les Etats grecs, le titre d'*éponyme* appartenait à un magistrat qui donnait son nom à l'année. A Athènes et dans beaucoup d'autres villes : à Delos, Delphes, Ephèse, en Boétie, en Eubée, c'était le premier archonte; à Sparte, le président du collège des éphores; à Mégare, à Chalcédoine, à Samothrace, on *basilleus*; en Crète, un *cosme*; à Rhodes, à Corcyre, en Ionie, un *prytane*; ailleurs, un stratège, un théore, un tage, un démiurge, etc. Partout, le nom de l'éponyme était inscrit en tête des décrets, des dédicaces de monuments, des listes de recrutement ou de concours, de tous les documents publics. La série des éponymes était la base de la chronologie pour l'histoire locale.

ÉPONYMIE (*mi* — rad. *éponyme*) n. f. Antiq. Nom de chose emprunté à une personne ou à une chose. ‖ Fonctions d'un magistrat éponyme; temps que dure cette fonction. ‖ Liste des magistrats éponymes dans une cité grecque. ‖ Surnom.

ÉPONYMIQUE (*mik'*) adj. Antiq. gr. Qui se rapporte aux fonctions d'un magistrat éponyme ou à la liste des éponymes.

ÉPOPÉE (du gr. *épopoia*; de *épos*, poème, et *poiein*, faire) n. f. Poème de longue haleine sur un sujet héroïque : *Dans toute* ÉPOPÉE, *la catastrophe est prévue d'avance*. (Chateaubr.) ‖ Genre littéraire de l'épopée. L'ÉPOPÉE *est le plus grand ouvrage que puisse entreprendre l'esprit humain*. (Batteux.)

— Par ext. Suite d'actions héroïques, merveilleuses ou étonnantes : *Tout voyage est une* ÉPOPÉE *familière, de même que l'odyssée est un voyage merveilleux*. (De Custine.) ‖ Représentation d'une suite de faits merveilleux : *Cette* ÉPOPÉE *de pierre est terminée par une magnifique Descente au tombeau*. (Th. Gaut.)

— ENCYCL. *Nature de l'épopée*. L'*épopée* est une des grandes formes de la poésie : elle est essentiellement narrative; aussi peut-on la définir « un récit d'aventures héroïques, accompagnées de merveilleux ». L'épopée est un *récit* (ἔπος), et par là elle se distingue de la poésie lyrique qui est surtout un *chant*, ainsi que du drame, qui a pour essence l'*action*; elle ne se confond pas davantage avec l'histoire, qui a pour objet le *vrai*, tandis que l'épopée se plaît dans la *fiction*. Aussi a-t-elle pour objet des aventures qui dépassent les forces habituelles de la nature humaine. Un autre élément entre dans la notion de l'épopée, c'est le *merveilleux*. Le merveilleux est-il une simple *machine*, dont peuvent user à volonté les faiseurs d'épopée? Telle était la conception de Boileau et telle fut celle de la plupart des grands auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, sans en excepter Voltaire. En réalité, le merveilleux doit être avant tout dans le cœur même du héros principal du poème, être une certaine conception de la vie, de la destinée, de la religion, de la patrie. Le poète devra lui-même être pénétré des sentiments, des croyances qu'il prête à son héros.

Formation de l'épopée. Il y a lieu de distinguer trois époques dans la formation de l'épopée. A la première appartiennent les chants et les hymnes en l'honneur des dieux : c'est l'époque des Védas de l'Inde. La deuxième commence avec les dissensions des tribus; pendant la guerre, certains hommes se font remarquer; spontanément, l'imagination populaire les célèbre dans des hymnes, qui se transmettent de génération en génération et accumule ainsi en un seul homme toutes les vertus d'une race. Alors, et c'est là la troisième époque, on voit apparaître les premiers poètes, les aèdes, les rapsodes, qui s'emparent des différents fragments de la tradition épique et réduisent en récits les chants lyriques. Ces fragments de la grande épopée se transmettent d'abord oralement jusqu'à ce que l'œuvre collective des générations se condense, se transforme et s'unifie, pour ainsi dire, dans le génie d'un grand poète : tel a été le rôle d'Homère. Cette époque est suivie d'une autre, toute d'imitation, et à l'épopée spontanée succède l'épopée dite « artificielle », dans laquelle le poète, après avoir longuement étudié et médité les épopées primitives, se propose d'en reproduire la forme : c'est ce que Virgile a fait pour l'*Enéide*.

—*Histoire de l'épopée*. *Inde*. Si nous voulons entrer dans le détail historique des épopées, telles qu'elles se sont produites, nous signalerons au premier rang les épopées indiennes qui comprennent : 1° les *Védas*, espèces d'hymnes religieuses : 2° le *Mahabharata*, vaste épopée remaniée; 3° le *Ramayana*, attribué à Valmiki (XVe s. av. J.-C.); 4° les *Pouranas* énorme collection de légendes divines et humaines.

Grèce. La première période épique de la Grèce semble avoir été marquée par l'apparition des poèmes orphiques, dont il reste à peine quelques fragments. Il convient d'y rattacher *les Œuvres et Jours* d'Hésiode et la *Théogonie*, bien que ces poèmes soient d'une date postérieure. Avec Homère commence la seconde période épique : la plupart des critiques admettent aujourd'hui que l'auteur de l'*Iliade* n'est pas le même que celui de l'*Odyssée*, et cependant on continue d'attribuer les deux poèmes à Homère. L'*Iliade* et l'*Odyssée* furent l'objet d'additions qui restèrent en dehors des deux poèmes; ce furent les poèmes cycliques, tels que le *Cycle troyen*, le *Cycle thébain* et les *Hymnes homériques*, sortes de préludes tout à fait distincts de l'œuvre d'Homère. Puis vinrent les poètes tragiques, qui s'emparèrent des sujets épiques. C'est seulement à l'époque alexandrine que reparaît l'épopée; mais elle est alors tout artificielle : l'esprit et la recherche remplacent la véritable inspiration. Tels sont, entre autres, les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes et les *Dyonysiaques*, en quarante-huit chants, de Nonnos.

Rome. Quoi qu'en ait cru Niebuhr, les Romains n'ont pas eu, au début de leur histoire, d'épopée spontanée et primitive. Ils ont emprunté le genre aux Grecs. Livius Andronicus traduit l'*Odyssée* en vers saturniens. Nævius tente, non sans lourdeur, une épopée nationale qui a pour objet

la [illegible] guerre punique. Mais le vrai précurseur de Virgile est [illegible], qui, en dépit de son inexpérience, sait faire éclater un sentiment très vif de la grandeur romaine, et souvent a [illegible] le langage d'un véritable poète. En passant de ces [illegible] noms de poètes de second ordre qui se sont bornés à traduire ou à imiter de près les épopées grecques, comme Cn. Matius, C. Helvius Cinna, Varron Atacine, ou qui ont abordé l'épopée historique comme Hostius, Cicéron, Varius, etc., nous arrivons à Virgile. Malgré un merveilleux de convention, des caractères peu vivants, et à cause d'une érudition vaste et bien fondue, d'une composition harmonieuse, d'un patriotisme élevé, d'une piété antique, l'*Énéide* est le chef-d'œuvre de l'épopée littéraire et la seule épopée latine. Si Virgile fait une part très grande aux légendes grecques, Lucain ne veut tenter qu'un sujet uniquement romain et contemporain, dépourvu du merveilleux homérique : c'est là la grande nouveauté de la *Pharsale*. Silius Italicus, dans ses *Punique*s, imite sans cesse Homère et Virgile. Les *Argonautiques* de Valerius Flaccus, la *Thébaïde* de Stace, l'*Enlèvement de Proserpine* de Claudien ne sont que des adaptations du grec.

France. La France, a possédé, au moyen âge des épopées spontanées, nationales et religieuses. Ces grands poèmes paraissent issus de chants épiques beaucoup plus courts, nés eux mêmes d'une tradition orale plus ou moins ancienne, et qui s'étaient, depuis, incessamment développés et renouvelés. Tous ces chants finirent par se rattacher autour du nom de Charlemagne, qui devint le principal centre de la production épique dont la *Chanson de Roland* est le chef d'œuvre. (V. CHANSONS DE GESTE, CYCLE.) Les *gestes du roi*, de *Garin de Montglane*, de *Doon de Mayence*, la *Geste provinciale*, le *Cycle des Croisades*, célèbrent la lutte des races et marquent l'éveil des nationalités : ces épopées héroïques sont foncièrement religieuses et patriotiques ; ce qui leur manque, c'est l'art et une langue fixée. Mais, bientôt, les dernières chansons de geste elles-mêmes deviennent littéraires et artificielles ; tels sont les poèmes généalogiques. Le *Cycle de l'Antiquité* est constitué par des narrations merveilleuses, singulières transformations de légendes antiques et qui n'ont rien de l'épopée. Les épopées du *cycle breton*, remplies d'un merveilleux étrange, d'une tendresse amoureuse à la fois mélancolique et mystique, s'écartent par tous ces caractères du genre épique proprement dit. La Renaissance commença à faire prévaloir ces idées fausses sur l'épopée conventionnelle qui ont duré jusqu'à nos jours, et la *Franciade* est un remarquable échec. Au XVIIe siècle, on discute sur le merveilleux : Boileau veut qu'on emploie les légendes païennes ; Desmarets, partisan d'une épopée religieuse et nationale, défend le merveilleux chrétien. C'est lui qui comprend le mieux l'essence du genre ; malheureusement, rien n'est plus médiocre que les écrivains qui appliquent ses théories, que Chapelain, Scudéry, Saint-Amand, Sainte-Garde ou Desmarets lui-même. Au XVIIIe siècle, Voltaire partage l'erreur de Boileau ; malgré ses mérites littéraires, la *Henriade* n'est que de l'histoire entremêlée d'allégories. Le développement des études historiques au XIXe siècle, le sens des époques primitives, qui en est résulté, ont permis de comprendre les conditions nécessaires à l'apparition de l'épopée, et de se placer, par un effort d'imagination, dans l'état d'esprit qui les faisait naître : c'est ce qui a rendu possibles les petites épopées de la *Légende des siècles* ou des *Poèmes barbares*.

Épopées étrangères. C'est toute la philosophie religieuse et toutes les croyances populaires de son temps que Dante a développées avec une imagination extraordinaire et une foi sans mélange, dans *la Divine Comédie*. Dans son *Roland furieux*, épopée d'une charmante ironie, l'Arioste unit à l'art et aux souvenirs de l'antiquité les légendes pleines de prodiges de la chevalerie. La *Jérusalem délivrée*, du Tasse, conçue sur le plan de l'*Iliade*, mais toute vibrante de la lutte contemporaine des Espagnols contre les Turcs, possède encore l'intérêt humain qui résulte de passions romanesques et sensuelles. Sous prétexte de chanter l'expédition de Vasco de Gama, Camoëns résume dans ses *Lusiades* les exploits glorieux de la nation portugaise. Dans un sujet analogue, il semble que Ercilla ait échoué avec l'*Araucana*, œuvre mal composée, où l'intérêt se disperse hors du sujet. Le *Paradis perdu*, de Milton, est l'épopée de la société puritaine : les luttes de la guerre civile y revivent en face du bonheur pur et religieux de la première famille. Ce qu'il pouvait déjà y avoir d'abstrait dans une telle œuvre s'exagère dans la *Messiade* de Klopstock, où l'action, la vie, le caractère de l'humanité disparaissent devant une poésie trop immatérielle.

ÉPOPEUS. Mythol. gr. Roi légendaire de Sicyone, fils de Poseidon et de Canacé. Il enleva Antiope, fille de Nycteus, roi de Thèbes. Il en résulta une guerre, dans laquelle les deux rois périrent.

ÉPOPTE (gr. *époptès*; de *épi*, sur, et *optomai*, je vois) n. m. Antiq. gr. Initié du plus haut degré aux mystères d'Eleusis. Inspecteur, surveillant.

— n. m. Mythol. gr. Surnom de Poseidon, à Mégalopolis.

ÉPOPTIE (*pti*) n. f. Dignité d'époptе.

ÉPOPTIQUE (*ptik*) adj. Antiq. gr. Qui a rapport, qui appartient aux époptes ou à l'époptisme : *Initiation* ÉPOPTIQUE.

— Physiq. *Couleurs époptiques*. Se dit quelquefois des couleurs irisées qui se produisent sur les lames transparentes extrêmement minces.

ÉPOPTISME (*ptism'*) — rad. *époptе* n. m. Antiq. gr. Le plus haut degré d'initiation aux mystères d'Eleusis.

ÉPOQUE (*pok'*) — du gr. *epokhé*, arrêt) n. f. Temps historique considéré par rapport aux événements qui s'y sont passés, aux hommes qui vivaient alors ; temps remarquable par quelque grand événement, et servant de point de départ pour une période historique, période elle-même : *L'époque du déluge. L'époque de Jésus-Christ. L'époque de Charlemagne. L'époque des croisades.* ‖ Distinction analogue, établie dans une suite d'événements particuliers : *Diviser la vie de quelqu'un en deux époques, sa vie privée, sa vie publique.* ‖ Circonstance de temps en général : *A cette époque de l'année. A l'époque des vendanges. Notre époque*, Le temps dans lequel nous vivons. ‖ Absolum. : *Le grand malheur de l'époque, c'est l'indifférence.* Th. Gaut.

— Par ext. Événement d'une grande importance, et qui caractérise un temps historique : *La découverte de l'imprimerie fut et restera toujours la grande époque de l'histoire du genre humain.* (Rédern.)

— Astron. *Époque des moyens mouvements*, Lieu et époque de la situation d'un astre, fixés comme point de départ pour déterminer la position du même astre en d'autres temps donnés.

— Comptab. Jour à partir duquel une ou plusieurs sommes entrent en valeur, c'est-à-dire sont susceptibles de produire ou de payer intérêt dans un compte courant et d'intérêts.

— Géol. V. ÂGE.

— Numism. Inscription indiquant l'année où une médaille a été frappée.

— Philos. Suspension de jugement nécessaire, d'après les sceptiques, à cause de l'égalité des raisons qui militent pour et contre la certitude. ‖ *Raison d'époque*, Ensemble des raisonnements sur lesquels Pyrrhon avait appuyé le système des sceptiques.

— Loc. div. *Faire époque*, Attirer l'attention, laisser un souvenir durable : *Un procès qui* FERA ÉPOQUE. ‖ *Brouiller les époques*, Confondre les dates. ‖ *Les époques de la nature*, Les différents états par lesquels elle a passé. ‖ Spécial. *Les époques d'une femme*, Le temps de ses menstrues. ‖ *A pareille époque*, A une époque d'une autre année correspondant, par la date, à celle où nous nous trouvons.

— ENCYCL. Astron. Les astronomes entendent par *époque* le jour pour lequel on a calculé la longitude moyenne d'une planète dans son orbite, nombre nécessaire au calcul de la longitude moyenne à tout autre moment, et qui constitue l'un des éléments nécessaires à la détermination d'un mouvement planétaire. A l'époque, en un mot, on connaît le point de l'orbite où se trouve l'astre.

Dans les anciennes tables, l'époque tombait à midi du 1er janvier ou du 31 décembre précédent, suivant que l'année était ou non bissextile, ce qui entraînait, au second cas, à ajouter 24 heures ; aujourd'hui, le Bureau des longitudes adopte uniformément pour origine le 1er janvier à minuit, temps moyen de Paris. Pour les grosses planètes, depuis Leverrier, l'époque est généralement 0 h. du 1er janvier 1850 ; il est à souhaiter que l'on parvienne à généraliser l'emploi d'une origine commune, car toutes les planètes télescopiques, si nombreuses, ont leurs époques particulières.

Époques de la nature (LES), ouvrage de Buffon (1749-1778). — C'est un grand et large aperçu théorique sur l'origine du monde, où l'auteur cherche à s'appuyer sur la science seule. Les idées de Buffon devançaient trop leur époque pour être partout favorablement accueillies. Cependant, tous les savants firent un accueil enthousiaste à cet ouvrage, qui mérite encore notre admiration, tant pour les idées fécondes qu'il renferme que pour la façon dont elles sont exposées. Sans s'arrêter à sa chronologie imparfaite, il faut admirer la lucidité du concept de la formation ignée, puis de la stratification sédimentaire et de la vie aux diverses époques, etc.

Époques du Théâtre-Français (LES), par Ferdinand Brunetière. V. THÉÂTRE.

ÉPOQUÉ (*ké*), **ÉE** adj. Dr. Se dit de faits dont la date, l'époque est plus ou moins bien déterminée.

ÉPORÉDORIX, chef éduen qui commandait les hommes de sa *civitas* dans la guerre contre les Séquanes et qui fut pris par les Romains sous Alesia. — Un autre ÉPORÉDORIX, également Éduen, et dont on a pensé qu'il était le fils du précédent, entra au service de César, puis trahit le proconsul, et, d'accord avec un autre chef, nommé Vidumar, saccagea Noviodunum (Noyon). Il fut l'un des chefs de l'armée de secours qui tenta de débloquer Alesia ; puis, après la capitulation de Vercingétorix, il se soumit à César.

ÉPOSTRACISME (*stra-sism'* — gr. *épostrakismos*; du gr. *épi*, sur, et *ostrakon*, coquille) n. m. Antiq. gr. Jeu des ricochets, qui consistait à faire ricocher une coquille ou une pierre sur la surface de l'eau.

ÉPOTIDE (gr. *épôtis, idos*; de *épi*, sur, et *ous*, oreille) n. f. Antiq. Nom des oreillettes de la proue d'un navire, poutres qui formaient saillie de chaque côté de la proue, pour parer le choc des vaisseaux ennemis.

ÉPOUCÉ (*sé*), **ÉE** [du préf. priv. *é*, et de *pouce*] adj. Qui n'a pas de pouces.

— Substantiv. S'est dit des oiseaux qui n'ont pas de doigt en arrière : *Un* ÉPOUCÉ.

ÉPOUDRER (du préf. priv. *é*, et de *poudre*) v. a. Épousseter. (Vieux.)

ÉPOUFFÉ (*pou-fé*), **ÉE** adj. Fam. Qui s'est essoufflé pour un sujet sans importance.

ÉPOUFFER [*pou-fé*] (S') [du préf. *é*, et de *pouffer*] v. pr. Pop. S'esquiver, s'échapper, disparaître : S'ÉPOUFFER *dans la foule.* ‖ S'essouffler. ‖ *S'épouffer de rire*, Rire aux éclats, au point d'être essoufflé.

ÉPOUILLER (*pou-ill* [*ll* mll.] — du préf. priv. *é*, et de *pou*, v. a. Pop. Débarrasser de ses poux : ÉPOUILLER *un enfant.*

S'*épouiller*, v. pr. Chercher ses poux pour les tuer. ‖ Chercher ses poux l'un à l'autre.

ÉPOULARDAGE (*daj*) n. m. Action d'époularder ; son résultat.

ÉPOULARDER v. a. Trier, nettoyer les feuilles du tabac en éliminant les feuilles moisies. ‖ Secouer des manoques de tabac dont on veut faire tomber le sable et la poussière qui souillent les feuilles.

ÉPOULARDEUSE (rad. *époularder*) n. f. Pop. Ouvrière de la manufacture des tabacs.

ÉPOULLE n. f. Techn. V. ESPOULE.

ÉPOULLIN n. m. Techn. V. ESPOLIN.

ÉPOUMONER (du préf. priv. *é*, et de *poumon*) v. a. Fatiguer très fort les poumons de : *Orateur que son discours* A ÉPOUMONÉ.

S'*époumoner*, v. pr. Se fatiguer très fort les poumons : S'ÉPOUMONER *à chanter, à crier.*

ÉPOUSAILLES (*za-ll* [*ll* mll.] — du lat. *sponsalia*, même sens) n. f. pl. Célébration d'un mariage : *Assister aux* ÉPOUSAILLES *de quelqu'un. Présent d'épousailles*, Présent que l'époux offrait à l'épouse le jour de leur mariage.

ÉPOUSE (lat. *sponsa*, fiancée) n. f. Femme actuellement mariée et considérée par rapport à l'état du mariage :

Pensez-tu que je sois moins *épouse* que mère ?
VOLTAIRE.

— Ascét. Église, diocèse, par rapport au pasteur, à l'évêque qui l'administre. ‖ *Épouse de Jésus-Christ*, Église de Jésus-Christ. ‖ *Épouse du Seigneur, de Jésus-Christ*, Vierge chrétienne. — Religieuse. ‖ *Épouse du Saint-Esprit*, Nom donné à la Vierge Marie, parce qu'elle a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

— REM. Le mot *épouse* appartient au langage noble, juridique et administratif, mais non au langage courant ; quand on l'y emploie, il emporte avec lui une idée d'ironie ou d'emphase ridicule. C'est, par conséquent, une faute de dire, en parlant à quelqu'un : *votre épouse*, aussi bien que de dire *votre dame*; on doit dire ou familièrement *votre femme*, ou plus respectueusement *madame* et le nom propre.

ÉPOUSER v. a. Prendre pour époux, pour épouse : *Infresny* EPOUSA *sa blanchisseuse, faute de pouvoir payer ses mémoires.* (A. Karr.)

— Par ext. Se marier à cause de : EPOUSER *la dot d'une femme, la vertu d'une duègne, les seize ans d'une jeune fille.* EPOUSER *un million.* ‖ Prendre sur soi par le mariage, se charger de :

Qu'on *épouse* de soins en prenant une femme !
CARPISTRON.

— Fig. Partager volontairement, s'attacher vivement à : EPOUSER *les intérêts, le parti, les passions de quelqu'un.* ‖ Se donner, se consacrer tout entier à : *Le Fils de Dieu* A ÉPOUSÉ *la pauvreté.* (Boss.) ‖ *Épouser Dieu.* Se dit d'une femme qui entre en religion.

— Arg. *Épouser la camarde*, Mourir. ‖ *Épouser la veuve*, Être guillotiné. ‖ *Épouser la fourcaudière*, Se débarrasser d'un objet volé quand on est poursuivi.

— Hist. *Épouser la mer.* Se disait d'une cérémonie par laquelle le doge de Venise, en vertu d'un privilège accordé par les papes, prenait possession de l'Adriatique.

— Techn. *Épouser la forme*, Prendre la forme de : *Les vêtements finissent par* ÉPOUSER LA FORME *du corps.*

— Loc. prov. *Tel fiance qui n'épouse pas*, Ce n'est pas toujours celui qui entreprend une affaire qui la mène à bonne fin, ou qui en profite.

— ALLUS. LITTÉR. :

J'aurais mieux fait, je crois, d'*épouser* Célimène.

V. CÉLIMÈNE.

Épousé, ée part. pass. ‖ Substantiv. n. m. Époux, et particulièrement celui qui l'est depuis peu. ‖ n. f. Épouse, et particulièrement celle que l'on vient d'épouser. — Femme qui va se marier : *Mener l'*ÉPOUSÉE *à la mairie.*

— Loc. div. *Être parée comme une épousée de village*, Être parée avec excès et mauvais goût. ‖ *Marcher comme une épousée*, Marcher lentement et d'une manière réservée. ‖ *Voir l'épousée.* Signifiait autrefois Éprouver une terreur panique. (Cette locution venait, dit-on, de ce que les troupes du duc d'Albe, sous Philippe II, ayant aperçu une noce de village, la prirent pour un parti ennemi, et se rangèrent précipitamment en bataille.)

S'*épouser*, v. pr. Se prendre l'un l'autre pour époux.

ÉPOUSEUR n. m. Individu qui épouse, qui est décidé à épouser : *Les* ÉPOUSEURS *deviennent de plus en plus rares.*

— Loc. prov. : *C'est un épouseur à toutes mains, C'est l'épouseur du genre humain.* Se disent d'un homme qui promet mariage à toutes les filles, à toutes les femmes, pour les séduire et abuser d'elles.

ÉPOUSSETAGE (*pou-se-taj*) n. m. Action d'époussoter des habits, des peintures, etc.

— En T. de techn., Action d'épousseter la poudre de chasse ou de guerre.

ÉPOUSSETER (*pou-se-té* — du préf. priv. *é*, et de *poussière*. Double le *t* du radical devant une syllabe muette, excepté au fut. et au condit. : *J'épousseterai. Tu épousseterais*) v. a. Secouer, chasser la poussière qui couvre : ÉPOUSSETER *des meubles, des habits, un enfant.*

— Fig. et fam. Battre. ‖ Critiquer vivement.

— Manèg. Nettoyer avec l'époussette, brosser, en parlant d'un cheval.

— Techn. Dépouiller du poussier, ce qui est la dernière opération que subit la poudre de chasse ou de guerre.

S'*épousseter*, v. pr. Être épousseté. ‖ Épousseter ses vêtements.

— Fam. S'entre-battre.

ÉPOUSSÈTEMENT (*pou-sè, man*) n. m. Action d'épousseter. Syn. de ÉPOUSSETAGE.

ÉPOUSSETEUR, EUSE (*pou-se*) n. Personne qui époussette.

ÉPOUSSETOIR (*pou-se*) n. m. Techn. Petit pinceau du lapidaire, servant à épousseter les pierres précieuses après leur taille et leur polissage.

ÉPOUSSETTE (*pou-sèt'*) n. f. Techn. Faisceau de brins de crin, de jonc, de chiendent, de bruyère, réunis de manière à former une sorte de brosse dont on se sert pour faire tomber la poussière. ‖ Chacun des brins qui composent le faisceau de l'époussette.

— Manèg. Morceau d'étoffe dont on frotte la robe des chevaux, après les avoir étrillés.

ÉPOUSTER (*sté*) v. a. Ancienne orthogr. du mot ÉPOUSSETER.

ÉPOUTI n. m. Ordure, corps étrangers que contiennent les étoffes de laine, après leur fabrication. ‖ Brin de laine qui n'a pas pris la teinture.

ÉPOUTIAGE, ÉPOUTILLAGE ou **ÉPOUTISSAGE** n. m. Techn. Syn. de ÉPINCETAGE.

ÉPOUTIEUR, EUSE n. Techn. Syn. de ÉPINCETEUR, EUSE, ou ÉPOUTISSEUR, EUSE.

ÉPOUTIR ou **ÉPOUTIER** v. a. Techn. Syn. de ÉPINCETER.

ÉPOUVANTABLE adj. Se dit d'une chose susceptible de causer de l'épouvante : *Des cris* ÉPOUVANTABLES. ‖ Horrible, monstrueux : *Une injustice* ÉPOUVANTABLE. ‖ Par exagér. : *Laideur* ÉPOUVANTABLE. *Temps* ÉPOUVANTABLE.

— REM. Ce mot est très mal formé ; il devrait signifier Qui peut être épouvanté : *Vous m'*ÉPOUVANTERIEZ *si j'étais* ÉPOUVANTABLE.

— SYN. **Affreux, effroyable, horrible.** V. AFFREUX.

ÉPOUVANTABLEMENT adv. D'une façon épouvantable. ‖ Par exagér. D'une façon excessive : *Corset qui serre* ÉPOUVANTABLEMENT.

ÉPOUVANTAIL (*ta-ill* [*ll* mll.] — rad. *épouvanter*) n. m. Mannequin grossier, qu'on place dans un champ pour en écarter les oiseaux; baillon flottant qui en tient lieu : *On voit des oiseaux se percher sur les* ÉPOUVANTAILS.

— Fig. Objet qui inspire de vaines terreurs. ‖ Objet qui est propre à inspirer la terreur, qui l'inspire en effet : *L'instruction, l'*ÉPOUVANTAIL *de la tyrannie, soutient la liberté.* (Miss Wright.)

— Fam. *Epouvantail de chènevière* ou simplem. *Epouvantail*, Personne horriblement laide ou excessivement mal vêtue. ‖ Personne moins redoutable qu'elle n'en a l'air.

— Ornith. Nom vulgaire de la guifette noire.

— Télégr. électr. Pieu incliné, que l'on enfonce à la base des poteaux télégraphiques, pour en écarter le bétail.

ÉPOUVANTE (subst. verb. de *épouvanter*) n. f. Terreur soudaine et accompagnée d'un grand trouble : *Inspirer, Porter l'*ÉPOUVANTE. *Jeter dans l'*ÉPOUVANTE. *Glacer d'*ÉPOUVANTE.

— SYN. **Alarme, appréhension, crainte, effroi, frayeur, peur, terreur.** V. ALARME.

ÉPOUVANTEMENT (*man*) n. m. Terreur d'une personne épouvantée ; épouvante. ‖ Objet qui inspire l'épouvante.

ÉPOUVANTER (du lat. pop. *exparentare* : du préf. *ex*, et de *pavens*, qui a peur) v. a. Jeter dans l'épouvante, inspirer de l'épouvante à : *L'invasion subite des Turcs* ÉPOUVANTA *le monde chrétien.* ‖ Inspirer de l'horreur :

Le nom seul d'assassin l'*épouvante* et l'arrête.
RACINE.

— Par exagér. Inspirer de vives craintes, de grandes appréhensions : *Voyage dont la longueur* ÉPOUVANTE *quelqu'un.* ‖ Causer une surprise ou une exaltation qui ressemble à la terreur : *C'est l'idée de l'infini qui* ÉPOUVANTE *l'homme arrêté au bord du grand Océan.* (Custine.) ‖ Inspirer de la répugnance, de la répulsion ou du découragement : *Colonne de chiffres qui* ÉPOUVANTE *un comptable.*

Épouvanté, ée part. pass. Qui dénote, qui trahit de l'épouvante : *Cris, regards* ÉPOUVANTÉS.

S'épouvanter, v. pr. Tomber dans l'épouvante. ‖ Par exagér. Concevoir des appréhensions ou du découragement. ‖ Eprouver une surprise qui ressemble à la terreur : *L'imagination* S'ÉPOUVANTE *dans la contemplation de l'univers.*

— Fam. *Ne pas s'épouvanter du bruit*, Ne pas avoir peur des menaces faites avec grand éclat.

ÉPOUX (*pou* — du lat. *sponsus*, fiancé, qui devint *espos*, puis *espous*) n. m. Homme marié, mari considéré par rapport à l'état de mariage ou par rapport à sa femme : *Un* ÉPOUX *jaloux, complaisant.* ‖ Chacune des deux personnes unies par les liens du mariage : *Il faut des* ÉPOUX *assortis.*

— *Epoux de l'Eglise, Epoux des vierges, Epoux céleste.* Ascét. Noms divers donnés à Jésus-Christ.

— SYN. **Époux, mari.** Même remarque que pour *épouse, femme.* V. ÉPOUSE.

Époux (MYSTÈRE DE L') ou *Sponsus.* C'est un des plus anciens textes dramatiques que le moyen âge nous ait laissés (première moitié du XIIe s.). — Ce court morceau, presque complètement lyrique, dont les strophes sont alternativement latines et françaises, met en scène les vierges sages et les vierges folles attendant le Sauveur, et nous fait assister à la récompense des premières et à la punition des secondes. Il a été publié dans la plupart des ouvrages consacrés aux origines du théâtre français, et en dernier lieu par Bartsch et Horning : *Langue et littérature françaises du* IXe *au* XVe *siècle.*

— BIBLIOGR. : de Coussemaker. *Drames liturgiques du moyen âge* (Rennes, 1860); Petit de Julleville, *les Mystères* (Paris, 1880).

EPPAN, comm. d'Austro-Hongrie (Tyrol [district de Botzen]); 5.015 hab. Vignoble.

EPPELHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle d'Heidelberg]), près du Neckar ; 2.000 hab.

EPPENDORF, bourg d'Allemagne, à 6 kil. de Hambourg, sur l'Elster ; 13.000 hab. Fabrique de cacao. (C'est, en réalité, un faubourg de Hambourg.) — Bourg d'Allemagne (Prusse [Westphalie]) ; 3.050 hab. Houillères. — Bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]) ; 3.000 hab. Fabriques de jouets, de cigares, de bobines, etc.

EPPES (le comte César DE PROISY **d'**), littérateur français, né à Eppes (Aisne) en 1788, mort en 1836 à l'île de Marie-Galande (Antilles), où il était juge. On lui doit : *le Danger d'un premier amour*, contes moraux (1813) ; *Vergy ou l'Interrègne depuis 1792 jusqu'à 1814*, poème (1814) ; *Dictionnaire des girouettes ou Nos contemporains peints d'après eux-mêmes, par une société de girouettes* (1815) ; etc.

EPPEVILLE, comm. de la Somme, arr. et à 27 kilom. de Péronne, sur la Somme ; 911 hab. Tourbières, huilerie, scierie mécanique, sucreries.

EPPING, ville d'Angleterre (comté d'Essex), dans un pays boisé ; 2.600 hab. Commerce de beurre. L'ancienne *forêt royale d'Epping*, quoique coupée en partie, est encore fort étendue et occupe toute la partie sud-ouest du comté d'Essex, qu'elle couvrait jadis entièrement.

EPPINGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Heidelberg]), sur l'Elsenz, affluent du Neckar ; 3.550 hab. Tissage du lin. Vignobles.

ÉPRAULT (*pré*) n. m. Nom vulgaire du céleri.

ÉPREINDRE (*prindr'* — du lat. *exprimere*, même sens : *J'épreins, tu épreins, il épreint, nous épreignons, vous épreignez, ils épreignent. J'épreignais, nous épreignions. J'épreignis, nous épreignîmes. J'épreindrai, nous épreindrons. J'épreindrais, nous épreindrions. Epreins, épreignons, épreignez. Que j'épreigne, que nous épreignions. Que j'épreignisse, que nous épreignissions. Epreignant. Epreint, einte*) v. a. Comprimer pour exprimer les sucs contenus : ÉPREINDRE *un citron, des herbes.* ‖ Exprimer par compression : ÉPREINDRE *un jus de citron.*

S'épreindre, v. pr. Etre épreint.

ÉPREINTE (*print'* — rad. *épreindre*) n. f. Pathol. Ténesme, douleurs d'entrailles accompagnées de fausses envies d'aller à la selle, de chaleur et de cuisson à l'anus : *Eprouver de cruelles* ÉPREINTES.

— Fig. Cause de gêne, de souffrance, de malaise public : *Les cris que le peuple rend sous l'*ÉPREINTE *de tant de subsides...* (É. Pasq.)

— Vénér. Fientes de quelques bêtes, et particulièrement de la loutre.

ÉPRÉMENIL ou **ÉPRÉMESNIL** (Jacques DUVAL **d'**). V. ESPRÉMÉNIL.

ÉPRENDRE (du préf. *é*, et de *prendre*. Se conjugue comme ce dernier). v. a. Autref. Allumer, brûler : *Le feu* ÉPRIT *la maison.* ‖ Fig. : *L'amour* ÉPREND *le cœur.* (Vieux.)

S'éprendre, v. pr. Se passionner, concevoir une passion : S'ÉPRENDRE *de la liberté.* ‖ Concevoir de l'amour : *Pygmalion* S'ÉPRIT *de la statue de Galatée.*

ÉPREUVE (subst. verb. de *éprouver*) n. f. Essai, expérience que l'on fait dans le but de déterminer les qualités ou les défauts de quelqu'un ou de quelque chose : *Faire l'*ÉPREUVE *de la fidélité d'un serviteur, de la force d'une machine.* ‖ *Epreuve à outrance*, Epreuve par laquelle on impose à l'objet à éprouver un effort beaucoup plus considérable que celui qu'on aura à exiger de lui : *Les règlements exigent l'*ÉPREUVE À OUTRANCE *pour toutes les pièces d'artillerie.*

— Fig. Expérience, volontaire ou non, qui fait ressortir la solidité ou la faiblesse d'un caractère, d'une vertu, d'une qualité quelconque : *L'adversité est l'*ÉPREUVE *de la vertu; la prospérité l'*ÉPREUVE *de la sagesse.* ‖ Chagrin, douleur ou adversité qui peuvent ébranler la vertu de l'homme et servent à la faire éclater, s'il y résiste : *La vie, pour la plupart des hommes, est une série de rudes* ÉPREUVES.

— Art milit. Opérations qu'on fait subir aux armes ou aux autres objets du matériel militaire après leur fabrication, afin de s'assurer qu'ils possèdent les qualités requises pour le service. ‖ Autref. Engagement corps à corps dans une joute, un tournoi, un carrousel.

— Fr.-maçonn. Dangers apparents auxquels on expose le candidat pour éprouver son courage ou examen théorique de ses dispositions morales et de ses principes philosophiques.

— Gray. Nom donné aux premiers exemplaires que l'on tire pour juger l'effet ; chacun des exemplaires obtenus par le tirage : *Chaque* ÉPREUVE *d'une estampe a ses défauts particuliers qui lui servent de caractère.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Premières épreuves, Epreuves avant la lettre*, etc. V. la partie encycl.

— Hist. *Epreuve judiciaire.* V. la partie encycl.

— Mécan. *Epreuve d'une chaudière*, Expérience consistant à presser à l'eau une chaudière pour s'assurer qu'elle peut aisément supporter la pression de vapeur à laquelle on veut la soumettre. (On dit aussi ESSAI À FROID.) ‖ *Pompe d'épreuve*, Pompe servant à l'essai à froid.

— Photogr. *Epreuve positive*, Chacun des exemplaires que l'on tire avec un cliché photographique. ‖ *Epreuve négative*, Cliché obtenu directement, et servant à tirer un nombre indéfini d'images.

— Politiq. Moyen de recueillir les votes, dans une assemblée politique : ÉPREUVE *par assis et levés.*

— Sport. Syn. de COURSE. (S'emploie surtout lorsqu'il s'agit d'une course en partie liée : *Première* ÉPREUVE, *Deuxième* ÉPREUVE, etc.)

— Typogr. Feuille imprimée sur laquelle les auteurs et les correcteurs indiquent les corrections, les changements à exécuter par le compositeur.

— Loc. div. *A l'épreuve*, A l'essai, avec droit d'essayer : *Acheter un cheval, une montre* À L'ÉPREUVE. (Fig. Après avoir éprouvé, soumis à une épreuve : *Ne prends tes amis qu'*À L'ÉPREUVE.) ‖ *A l'épreuve de*, En état de résister à : *Cuirasse* À L'ÉPREUVE DES *balles.* — Fig. Inébranlable à, incapable de se laisser gagner ou vaincre par : *Etre* À L'ÉPREUVE DES *tentations.* ‖ *Etre à l'épreuve*, Etre capable de résister à tout, être d'une fermeté éprouvée, à un point de vue quelconque : *Une fidélité* À L'ÉPREUVE. ‖ *Mettre à l'épreuve de*, Essayer, tenter au moyen de : *Il faut être bien sûr de ses attachements pour oser les* METTRE À L'ÉPREUVE DE *la réflexion.* (V. Cousin.) ‖ *Faire épreuve de*, Essayer, tenter. ‖ *A toute épreuve*, A l'épreuve de tout, capable de résister à tout, complètement inébranlable : *Un courage, une fermeté* À TOUTE ÉPREUVE. *Un ami* À TOUTE ÉPREUVE.

— SYN. **Epreuve, expérience, essai.** L'*épreuve* se rapporte à la qualité des choses ; elle montre si elles sont bonnes ou mauvaises. L'*expérience* a pour objet de découvrir la vérité ; elle nous apprend ce qui est, et devrait avoir pour résultat de nous rendre sages ou habiles. L'*essai* nous apprend si les choses sont propres à l'usage auquel elles nous paraissent destinées.

— ENCYCL. Archéol. On entendait, au moyen âge, sous le nom d'*épreuve*, aussi bien l'essai des mets et des boissons que l'on servait à table, que les pierres servant à faire ces épreuves, et que les supports auxquels ces pierres étaient attachées par des petites chaînes d'or ou d'argent. L'ensemble des pierres et du support était plus ordinairement appelé l'*anguier*. La crainte continuelle du poison, où l'on vivait dans les maisons princières, obligeait aux précautions les plus minutieuses dans tout ce qui se rapportait aux aliments. Les plats étaient toujours apportés couverts, et, avant d'être déposés sur la table, ils passaient sur un buffet ou crédence, où on en faisait l'épreuve au moyen de pierres accrochées à des chaînettes et que l'on trempait dans les boissons ou que l'on posait sur les mets. La présence du poison devait suffire pour faire changer ces pierres de couleur. Les pierres d'épreuve les plus fréquemment employées étaient les *langues de serpent* (dents de requins fossiles ou pointes de flèches en silex), les crapaudines, serpentines, hématites, jaspes, agathes, cornes de licorne (c'est-à-dire ivoire de narval), etc.

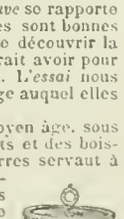

Pierre d'épreuve dite *langue de serpent* (XVIe s.)

— Art milit. Les armes blanches sont soumises à des *épreuves* d'élasticité et de résistance ; les canons et les armes à feu portatives, les étuis de cartouches, à des épreuves de tir, opérées avec des charges graduées jusqu'à dépasser la charge normale de 1/10e, ou même davantage. Les cuirasses sont soumises à des épreuves de tir exécuté contre elles à 40 mètres de distance ; les projectiles creux subissent, avant leur chargement, des épreuves à l'air comprimé ou à la vapeur ; les poudres subissent non seulement des épreuves de réception, mais des épreuves de conservation, renouvelées tous les cinq ans ; les fers destinés à la fabrication du matériel d'artillerie subissent, à froid et à chaud, différentes épreuves de traction, d'emboutissage, taraudage, soudure, etc. V. ESSAI.

— Gray. Dans le commerce des estampes, une *épreuve* est, à proprement parler, un exemplaire tiré sur la planche gravée, pendant le travail de l'artiste, afin que celui-ci puisse examiner et, au besoin, corriger l'effet produit par les parties déjà exécutées. Par extension, le même mot désigne les diverses estampes tirées après l'achèvement complet de la gravure, pour être vendues au public. Dans la première de ces deux acceptions, on appelle épreuves de l'eau-forte celles que le graveur à l'eau-forte tire après la morsure de l'acide pour bien s'assurer que l'opération a été bien conduite. S'il s'agit de la gravure au burin, on donne le nom de premières épreuves à celles que l'artiste tire quand il a ébauché la planche, c'est-à-dire quand il y a légèrement indiqué presque tous les détails du sujet ; pour exprimer que son œuvre est arrivée à ce point, il dit qu'il est aux premières épreuves. Dans la seconde acception, on fait également usage de l'expression premières épreuves, mais alors on entend par là les exemplaires qui ont été imprimés sur la planche au sortir des mains du graveur, avant qu'elle ait été usée ou fatiguée par un tirage multiplié. Ces exemplaires sont, en général, les plus beaux et les plus recherchés. On a imaginé, pour les distinguer des autres, de les tirer avant de graver l'inscription destinée à expliquer le sujet : c'est ce qu'on appelle *épreuves avant la lettre*. Quand la planche ne porte pas encore le nom du graveur et celui du peintre, on a ainsi des *épreuves avant toutes lettres*. Outre ces deux sortes de premières épreuves, l'imagination des marchands en a encore créé plusieurs autres, que l'on nomme épreuves avec la *lettre blanche* ou la *lettre tracée*, épreuves avec la *lettre grise* et épreuves avec la *remarque*. Les épreuves avec la lettre blanche ont l'inscription simplement gravée au trait, par conséquent peu visible. Dans les épreuves à la lettre grise, l'intérieur des lettres est rempli d'ornements ou de hachures horizontales, ce qui les rend plus apparentes. Enfin, les épreuves avec la remarque sont des épreuves avec la lettre dans laquelle se trouve une faute d'orthographe ou de ponctuation qui a été corrigée plus tard. Quant aux épreuves avec la lettre noire, ce sont les épreuves ordinaires, c'est-à-dire celles où, par suite du croisement des hachures horizontales des lettres grises par des hachures verticales, l'inscription présente une couleur noire plus ou moins foncée. Quelle que soit la catégorie à laquelle elle appartienne, on dit qu'une épreuve est bonne ou mauvaise, suivant qu'elle a été bien ou mal imprimée ; brillante, quand elle a trouvé la perfection possible ; honteuse, quand elle est trop chargée de noir ; grise, quand elle a été tirée sur une planche usée ; neigeuse, quand, provenant d'une planche déjà fatiguée, elle présente çà et là des parties blanchâtres, parce que les tailles n'ont pu retenir l'encre uniformément.

— Hist. *Epreuve judiciaire.* On appelait *épreuve judiciaire*, dans les lois des barbares et sous la monarchie franque, certaines pratiques dont l'issue était censée démontrer, par un signe sensible, si un accusé était, ou non, coupable. On donnait aussi le nom de « jugement de Dieu » à ce genre de preuves, parce qu'on soumettait ainsi la cause au jugement même de la Divinité ; on pensait que Dieu donnait à l'innocent la force nécessaire pour supporter victorieusement l'épreuve. Ces épreuves, souvent nommées *ordalies* (de *urtheil*, jugement), étaient de deux sortes. Dans les unes figurait le défendeur seul : épreuve du fer rouge, qui consistait à le saisir avec la main ; de l'eau ou de l'huile bouillante, consistant à y plonger la main ou le bras ; de l'eau froide où, plongé, pieds et mains liés, dans une cuve d'eau, l'accusé, pour triompher, devait couler au fond. Dans les autres sortes d'épreuves, les deux parties jouaient un rôle actif : duel judiciaire et épreuve de la croix, celle-ci consistant à placer les deux adversaires debout au pied d'une croix et à déclarer vaincu celui que la fatigue atteignait le premier. Les ordalies du premier groupe intervenaient à la place du serment par des *cojurantes*, lorsque l'accusé était esclave ou de condition quasi-servile, et que son maître refusait de prêter serment pour lui, ou encore lorsque les parties, quoique libres, convenaient de recourir à ce mode, mais alors l'épreuve était souvent subie par un remplaçant (*vicarius*). Les ordalies bilatérales intervenaient souvent sur la provocation du demandeur pour empêcher le défendeur qu'il soupçonnait de parjure de se disculper par serment. Ce système de preuves, qui a existé aussi chez les Grecs et les Hindous, s'est perpétué à l'époque féodale, et quelques-unes de ces preuves n'ont disparu que très tard de la procédure ; ces usages se retrouvent chez un grand nombre de peuples sauvages.

Épreuve villageoise (L'), opéra-comique en deux actes, en vers, paroles de Desforges, musique de Grétry, représenté à la Comédie-Italienne le 24 juin 1784. — Cette pièce est pleine de grâce et de jeunesse, et la musique en est délicate. Citons les couplets : *Bon Dieu, bon Dieu, comme à c'te fête;* l'air de Lafrance : *Adieu Marton, adieu Lisette :* le petit quatuor fugué : *Il a déchiré mon billet;* etc. L'ouvrage est resté au répertoire pendant tout un siècle.

ÉPRIS, ISE part. pass. de Eprendre. V. ÉPRENDRE.

EPRIUS MARCELLUS, sénateur et délateur romain. Préteur en 47, puis gouverneur en Asie Mineure, il sut échapper à une accusation de concussion intentée par les Lycions. Sous le règne de Néron, il consacra à la délation un talent oratoire de premier ordre. C'est lui qui accusa Thrasea. Helvidius Priscus, gendre de Thrasea, tenta vainement, sous Galba et Vespasien, de triompher du crédit d'Eprius. Ce dernier fut pourtant impliqué, en 79, dans une conspiration contre Vespasien, et se tua.

ÉPROT (*pro*) ou **ESPROT** (*é-spro*) n. m. Nom vulgaire d'un petit poisson de la famille des clupéidés, qui est la melette commune (*meletta sprattus*), appelée aussi *sprat, spratelle, harenguet.*

ÉPROUVER (du préf. *é*, et de *prouver*) v. a. Essayer, constater par des expériences l'état, les qualités ou les défauts de quelqu'un ou de quelque chose : ÉPROUVER *des armes à feu, un pont, des boissons, un remède. On* ÉPROUVE *l'or par le feu, la femme par l'or et l'homme par la femme.* (Chilon.)

— Fig. Faire souffrir, soumettre à des épreuves douloureuses : *Dieu nous* ÉPROUVE *en toute manière.* (Boss.) ‖ Ressentir, expérimenter : ÉPROUVER *une douleur au côté. Au contact de la machine électrique, on* ÉPROUVE *une commotion.* ‖ Souffrir, supporter, être exposé à : ÉPROUVER *des ennuis, des infortunes.*

— Prov. lat. *La fortune procure les amis, l'adversité les éprouve.* Quand nous sommes heureux, tout le monde se [illegible] c'est que nous sommes malheureux que [illegible] nous disait vrai.

Éprouvé, ée part. pass. Substantiv. Personne qui a été mise à l'épreuve, soumise à des épreuves. Se disait spécialement, dans les bagnes, des condamnés sur les bons [illegible] lesquels on était fixé.

S'éprouver, v. pr. Être éprouvé, essayé.

Fig. Être vérifié, constaté. Être affermi par les épreuves. Exercer son âme, la soumettre à des épreuves, essayer, sonder ses propres forces. *Saint Paul [illegible] Actes des apôtres s'éprouver [illegible] le pain de vie.* Mass. Se tenter, se sonder l'un l'autre.

ÉPROUVES (forme ancienne du mot ÉPREUVE) n. f. pl. Joutes qui avaient lieu, la veille des tournois, entre les écuyers, et dans lesquelles ceux-ci se servaient d'armes légères peu dangereuses.

ÉPROUVETTE (*vèt'* — rad. *éprouver*) n. f. Physiq. et Chim. Appareil dans lequel on fait des essais sur de petites quantités de matières. Tube gradué, fermé à l'un de ses bouts, pour mesurer des gaz sous la pression atmosphérique. Vase de verre allongé en forme de tube et fermé par l'un de ses bouts, dans lequel on fait diverses expériences sur les gaz: *Une [illegible] allumée, que l'on plonge dans une* ÉPROUVETTE *remplie d'azote, s'éteint aussitôt.*

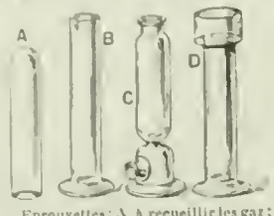

Éprouvettes: A, à recueillir les gaz; B, à pied; C, à dessécher les gaz; D, à cuvette.

— Chir. Nom donné à certaines sondes.

— Mint. Morceaux de métal, cylindres ou prismes, employés dans les épreuves ou essais exécutés avec certains appareils, tels que le *crusher*, *Mortier-éprouvette*, Bouche à feu du calibre de 19 centimètres, dans laquelle on introduit, avec un poids déterminé de poudre, un projectile sphérique d'un poids invariable, appelé *globe*. La portée moyenne d'un certain nombre de coups permet d'évaluer la puissance d'une poudre, par comparaison avec une poudre type.)

— Techn. Récipient placé à l'extrémité d'un levier muni d'un contrepoids à l'autre extrémité et pouvant osciller autour d'un axe en entraînant une aiguille qui se meut sur un cadran. Dans ce récipient on enflamme la poudre pour en essayer la force. Cuiller de fer dans laquelle on fond l'étain pour juger de sa qualité. Petit tube en forme de bouteille servant comme d'aréomètre aux distillateurs, pour déterminer le degré des alcools. Sorte de jauge servant à déterminer la quantité de vin qui reste dans un tonneau. Sorte de pivot réservé par le coutelier à l'extrémité d'un rasoir, pour le casser ensuite et vérifier la trempe à l'inspection du grain de l'acier. Barre de fer qui, placée dans le fourneau de cémentation, sert à faire connaître le degré de carburation du fer qui est dans les caisses.

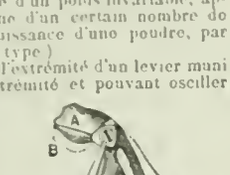

Éprouvette à poudre: A, réservoir à poudre fermé; B, mâchoire ouverte par l'explosion; C, position de l'aiguille au repos; D, position de l'aiguille au moment de l'explosion; E, contrepoids maintenant l'éprouvette fermée.

ÉPROUVEUR (rad. *éprouver*) n. m. Celui qui fait l'épreuve des armes à feu.

EPSILON (*e-psi-lon'*) n. m. Cinquième lettre et deuxième voyelle de l'alphabet grec, équivalant à l'*e* fermé français. Signe numérique des Grecs, qui vaut 5 lorsqu'il a l'accent en haut et à droite (ε'): 5.000 lorsqu'il a l'accent à gauche et en dessous (,ε). S'emploie, dans certaines énumérations, avec le sens de *cinquième* ou *cinquièmement*, quand on s'est déjà servi des autres lettres grecques dans leur ordre alphabétique.

Ee Εε

Epsilon: 1. Majuscule; 2. Minuscule.

EPSOM, ville d'Angleterre, comté de Surrey: 8.400 hab. Ville renommée pour ses eaux minérales et pour ses courses, installées depuis 1730. C'est là que se court le derby, l'une des fêtes les plus populaires de l'Angleterre.

EPSOMITE (de *Epsom*, n. de ville) n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie.

— Encycl. L'*epsomite*, dont la formule est H^2MgSO^{11}, le poids spécifique 1,75 et la dureté 2,25, est une substance blanche, soluble, d'une saveur amère et salée, qu'on rencontre le plus souvent en dissolution dans les eaux minérales et quelquefois en efflorescences cristallines, en petites masses fibreuses ou aciculaires, à la surface de certains schistes alumineux, dans les dépôts salifères et dans les travaux des mines. C'est à la présence de l'epsomite dans les eaux de Sedlitz, de Pullna et d'Egra en Bohême, d'Epsom en Angleterre, que sont dues les propriétés de ces eaux.

EPTA..... V. à nos mots les mots qui commencent ainsi.

EPTE, rivière de France, affluent de droite de la Seine. Elle prend sa source dans la Seine-Inférieure, près de Serqueux, passe à Forges-les-Eaux, à Gournay, au centre du pays de Bray, riche en bois et en prairies. L'Epte traverse ensuite le pays de Vexin, qu'elle arrose encore. Le confluent de l'Epte et de la Seine est à 1 kilom. en amont de Vernon. A Saint-Clair-sur-*Epte*, le roi Charles le Simple abandonna moyennant hommage, la Normandie au duc Rollon et aux pirates du Nord (912). L'Epte servait de limite à la haute Normandie et à l'Ile-de-France. Elle sépare les départements de la Seine-Inférieure et de l'Oise, de l'Eure et de Seine-et-Oise.

ÉPUCER (*sé* — du préf. priv. *é*, et de *puce*. Prend une cédille sous le c devant a et o: *J'épuçai. Nous épuçons*) v. a. Débarrasser de puces: ÉPUCER *un chien.*

S'épucer, v. pr. Se débarrasser de ses puces.

ÉPUCHE n. f. Pelle à très long manche, à fer à peu près cylindrique, qui sert à enlever la tourbe.

ÉPUCHETTE (*chèt'*) n. f. Techn. Petite épuche.

ÉPUISABLE adj. Qui peut être épuisé.

— ANTON. Inépuisable.

ÉPUISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui épuise, qui est propre à épuiser: *Une machine* ÉPUISANTE. (Peu usité.) Qui rend le sol infécond: *Cultures* ÉPUISANTES. Qui affaiblit les forces: *Un travail, Un régime* ÉPUISANT.

ÉPUISAY, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 17 kilom. de Vendôme, à quelque distance du Boulon, affluent du Loir; 904 hab. Tuileries, saboteries.

ÉPUISE subst. verb. de *épuiser*) n. f. Machine à épuiser l'eau. *Epuise volante*, Moulin à vent qui sert au même usage.

ÉPUISEMENT (*man*) n. m. Action d'épuiser, état de ce qui est épuisé: *Une pompe d'*ÉPUISEMENT. *L'*ÉPUISEMENT *d'une source.*

— Par anal. Affaiblissement considérable ou suppression complète de rendement: *L'*ÉPUISEMENT *d'une mine, d'une carrière, du sol.* Affaiblissement considérable de ressources, de revenus: *L'*ÉPUISEMENT *des finances, des ressources publiques.* Affaiblissement considérable des moyens d'action extérieure: *L'*ÉPUISEMENT *de l'autorité.* Prostration, affaiblissement considérable des forces du corps, de l'énergie vitale: *Les travaux de l'esprit produisent parfois l'*ÉPUISEMENT *du corps.*

— Chim. Etat d'une substance qui ne contient plus rien du principe qu'on se propose d'en extraire.

— ENCYCL. Méd. V. DÉBILITÉ.

— Agric. Les plantes puisent dans le sol et dans l'air atmosphérique les éléments minéraux dont elles se nourrissent. Suivant son origine géologique et les modifications qu'elle a subies par l'influence d'agents naturels, une certaine espèce de terre renferme telle quantité de ces divers éléments. Mais chaque récolte en prélevant sa part, si le stock disponible n'en est pas renouvelé, il s'amoindrit peu à peu jusqu'à disparaître: c'est là ce qu'on appelle l'*épuisement* du sol.

Les principes fertilisants ou éléments minéraux les plus utiles, c'est-à-dire ceux qui font le plus généralement défaut, soit parce que les plantes les recherchent avec plus d'avidité, soit parce que les eaux de drainage les dissolvent et les entraînent, sont la *potasse*, la *chaux*, l'*acide phosphorique*, quelquefois aussi le *fer*, la *magnésie* et l'*acide sulfurique*. A mesure de leur épuisement, les provisions assimilables par les plantes en sont renouvelées, ou bien artificiellement par les apports d'engrais, ou bien par la décomposition naturelle des roches ou autres débris minéraux de moindre importance. Cette règle est absolue, sauf pour l'*azote*, dont la terre peut s'enrichir spontanément par le concours d'êtres microscopiques. En effet, certaines bactéries vivant sur les matières organiques du sol, sur les racines des plantes légumineuses ou sur différentes espèces d'algues jouissent de la propriété de puiser dans l'air, et par suite de fixer dans le sol, d'une manière indirecte, l'azote gazeux de l'air atmosphérique. C'est pourquoi l'on dit des plantes légumineuses qu'elles sont améliorantes.

Il ne faudrait pas croire que, pour devenir stérile, le sol doive perdre un à un tous les éléments qui constituent sa fertilité. La perte totale, ou presque totale, d'un seul de ces éléments est suffisante pour déterminer une stérilité complète. Mais, à l'inverse, l'apport de cet élément, s'il faisait seul défaut, détermine un renouveau de fécondité.

ÉPUISER (du préf. *é*, et de *puiser*) v. a. Tarir, mettre à sec: ÉPUISER *une citerne, un tonneau.* Vider complètement, en parlant d'un objet rempli d'une matière quelconque: ÉPUISER *un panier de fruits, un sac de blé.*

— Consommer, absorber en entier ou presque en entier: ÉPUISER *ses munitions.* ÉPUISER *les finances.* Ecouler en entier: ÉPUISER *cinq éditions d'un volume.* Priver de ses ressources, de sa richesse, de son revenu: *L'industrie enrichit les Etats, la guerre les* ÉPUISE. Extraire, enlever tout ce que fournissait un objet, de façon qu'il ne rende plus rien: ÉPUISER *une mine, une carrière.* Rendre stérile, en parlant d'un terrain: *Les mauvaises herbes* ÉPUISENT *les meilleurs terrains.* Affaiblir beaucoup, en parlant des forces du corps, de l'énergie vitale ou de ce qui la constitue: ÉPUISER *sa constitution par les excès.*

— Fig. Réduire à une sorte d'impuissance morale, intellectuelle; lasser, fatiguer; pousser à bout: ÉPUISER *la patience de quelqu'un.* *Epuiser le sort, les coups, la vengeance du ciel*, etc., Avoir subi les épreuves les plus terribles. *Epuiser une question, un sujet*, Les traiter à fond, n'omettre aucun détail.

Épuisé, ée part. pass. Substantiv.: *Les* ÉPUISÉS.

S'épuiser, v. pr. Être épuisé. Employer, dépenser tout son avoir: S'ÉPUISER *en dépenses de luxe.* S'affaiblir à l'excès; se fatiguer beaucoup. S'évertuer, s'appliquer tout entier: S'ÉPUISER *en conseils inutiles.* Faire toutes les combinaisons possibles pour arriver à la solution voulue: S'ÉPUISER *en conjectures, en hypothèses.* Se vendre jusqu'au dernier exemplaire.

— Fig. S'affaiblir, diminuer au point de disparaître.

— ANTON. Emplir.

ÉPUISETTE (*zèt'*) n. f. Pêch. Filet en forme de poche, monté sur un cerceau porté à l'extrémité d'un manche de bois et servant à recevoir le poisson pris à l'hameçon, mais qui se débat ou dont le poids est trop considérable pour que l'on puisse l'enlever hors de l'eau sans risquer de le perdre.

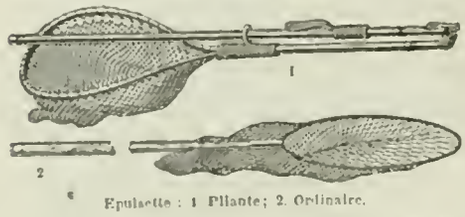

Epuisette: 1. Pliante; 2. Ordinaire.

— Navig. fluv. Ecope, pelle creuse dont on se sert pour vider l'eau qui s'est introduite dans un bateau.

— Ornith. Filet disposé comme l'épuisette de pêche, dont on se sert pour prendre les petits oiseaux dans les volières.

ÉPUISEUR n. m. Celui qui épuise.

ÉPUISE-VOLANTE n. f. Moulin à vent, destiné à faire fonctionner une pompe aspirante pour l'épuisement des eaux.

ÉPULAIRE (*lèr'* — lat. *epularis*; de *epulum*, festin) n. m. Antiq. rom. Citoyen qui prenait part aux festins sacrés, les jours de grande solennité.

— Adjectiv. Qui a rapport aux repas, aux festins.

ÉPULIDE (gr. *époulis, idos*, de *épi*, sur, et *oulon*, gencive) n. f. Tumeur charnue développée sur les gencives. On dit aussi ÉPULIE, et ÉPULIS.

ÉPULON (lat. *epulo*; de *epulæ*, repas) n. m. Antiq. Prêtre romain, membre d'un des quatre grands collèges sacerdotaux, de celui qui avait pour mission de préparer les festins sacrés. Adjectiv.: *Triumvirs, Septemvirs* ÉPULONS.

— Mythol. Surnom de Mercure.

— ENCYCL. Antiq. Les *triumviri epulones*, et, plus tard, *septemviri epulones*, remplissaient, à Rome, les mêmes fonctions que les *hiéropes* dans les cités grecques. Le collège des épulons fut institué en l'an 196 av. J.-C., sur la proposition du tribun C. Licinius Lucullus. Il se composa d'abord de trois membres, ensuite de sept, sans doute à partir de Sylla. Il se recrutait, à l'origine, par cooptation; plus tard, par l'élection, sur une liste de candidats présentée par lui. Son rôle principal était l'organisation du banquet offert à Jupiter au moment des *ludi plebeii* (institués en 220 av. J.-C.). Peu à peu on le chargea, en outre, de préparer la plupart des repas publics donnés dans les fêtes. Le collège des épulons, au temps de la république, paraît avoir été réservé aux plébéiens; sous l'empire, il s'ouvrit aussi aux patriciens, et même il compta souvent parmi ses membres des princes de la maison impériale, voire des empereurs. Les épulons portaient la robe prétexte, comme les pontifes; ils jouissaient de diverses immunités: ils étaient dispensés de porter les armes, et leurs filles ne pouvaient être choisies pour être vestales.

Epulon préparant le repas sacré. Monnaie de 54 av. J.-C.)

ÉPULOTIQUE (*tik'* — du gr. *époulôtikos*; de *épi*, sur, et *oulé*, cicatrice) n. et adj. Se dit des remèdes cicatrisants. *Cataplasme* ÉPULOTIQUE. *Recourir aux* ÉPULOTIQUES.

ÉPULPEUR (du préf. priv. *é*, et de *pulpe*) n. m. Sorte d'essoreuse servant, dans les sucreries, à séparer des jus de betteraves les pulpes et matières solides qu'ils tiennent en suspension.

EPULUM (*é, lom'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Repas sacré et public que l'on donnait à Rome, à l'occasion de funérailles ou de quelque autre solennité; entre autres, le triomphe, dont il était une des cérémonies essentielles. (Certains de ces repas devaient être faits en commun par le sénat, d'autres par les pontifes. Pour le peuple, ils finirent par se changer en une distribution de vivres. Le rituel de ces repas devait être sévèrement observé. On célébrait chaque année l'*epulum* de Jupiter, celui de Minerve, etc.)

ÉPURAGE (*raj'*) n. m. Opération qui a pour but d'épurer.

ÉPURANIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — du gr. *épouranios*; de *épi*, sur, et *ouranos*, ciel) adj. Mythol. Se disait des divinités célestes, par opposition aux divinités terrestres et aux divinités infernales.

ÉPURATEUR n. m. Techn. Appareil destiné à opérer l'épuration d'un liquide ou d'un gaz. Caisse, ordinairement en fonte, contenant des claies en fer ou des toiles métalliques perforées, supportant chacune une couche de chaux éteinte pulvérulente, ou mieux un mélange de sulfate de chaux et de protoxyde de fer, que le gaz d'éclairage, en sortant du condenseur, est obligé de traverser et où il se débarrasse de l'hydrogène sulfuré qu'il contient. Machine qui sert à épurer la pâte destinée à la fabrication du papier. Récipient cylindrique, percé, à la base, d'un trou pouvant se fermer par un bouchon ou un robinet et destiné à recueillir, à la sortie de l'extracteur, le miel qui renferme des débris de pollen et de cire.

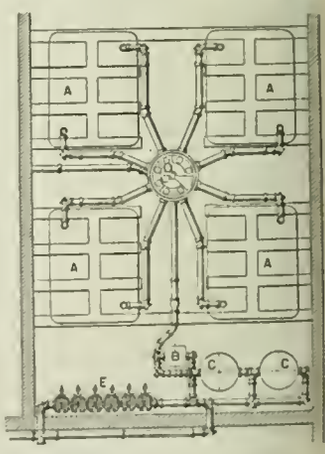

Epurateur de gaz: A, A, A, A, épurateurs; B, laveur; C, C, colonnes à coke; D, distributeur; E, condenseurs.

ÉPURATIF, IVE adj. Qui épure, qui sert à épurer.

ÉPURATION (*si-on*) n. f. Action d'épurer: *L'*ÉPURATION *du gaz d'éclairage. L'*ÉPURATION *d'un texte.*

— Par ext. Élimination des membres d'une société qu'on juge indignes d'en faire partie.

— Fig. Action de purifier au point de vue moral, ou du goût: *L'*ÉPURATION *des mœurs.* Dans le langage politique courant, Acte d'un gouvernement qui élimine du corps des fonctionnaires ceux d'entre eux qui ne partagent pas ses idées. (En ce sens, le mot *épuration* est souvent pris en mauvaise part.)

— ENCYCL. Techn. *Epuration du gaz d'éclairage.* Au sortir des cornues, après avoir déposé la majeure partie des goudrons dans le barillet, le gaz est soumis à une double épuration chimique et physique. Dans une série de tubes

dits *jeu d'orgue*, refroidis par un courant d'eau, le gaz impur dépose des carbures lourds (naphtaline). Cette action est suivie d'un lavage à l'eau dans une colonne de coke pour retenir les sels ammoniacaux. Malgré la condensation, des goudrons sont entraînés à l'état vésiculaire; l'appareil de Pelouze et Audouin, les forçant à traverser sous pression une tôle finement perforée, permet de les agglomérer en rompant les globules. L'épuration chimique complète ce traitement mécanique en enlevant au gaz l'ammoniaque, l'acide carbonique et l'hydrogène sulfuré. Longtemps elle fut réalisée avec la chaux; mais, actuellement, on substitue à celle-ci un mélange de sulfate de chaux et de protoxyde de fer, rendu poreux par addition de sciure de bois (procédé Laming). L'oxyde de fer absorbe le soufre; épuisé, le mélange est revivifié par exposition à l'air, le sulfure ferreux devant s'oxyder, régénérer l'oxyde et abandonner le soufre. Après un certain nombre de revifications, la masse est traitée en vue de l'extraction de ce corps. On effectue l'épuration en faisant circuler le gaz à travers des claies sur lesquelles est étendue la matière épuratrice; une surface de 4 m² sur 0 m,60 d'épaisseur suffit pour 1.000 m³. Le gaz bien purifié ne doit pas noircir, en la sulfurant, une bande de papier imbibée d'un sel de plomb.

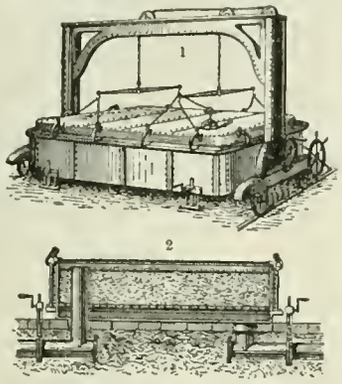

1. Caisse à épuration avec une grue roulante; 2. Coupe d'une caisse à épuration.

Epuration des pétroles. Les essences et les huiles séparées par distillation des pétroles bruts possèdent une odeur désagréable, due à des carbures incomplets ou aromatiques formés par la pyrogénation. Pour les enlever, on agite les huiles avec de l'acide sulfurique et des lessives alcalines, en alternant chaque traitement d'abondants lavages à l'eau. Après décantation, on filtre le pétrole sur une couche de sel marin, pour le dessécher complètement. Les pétroles sulfurés sont difficiles à purifier; l'agitation avec 5 p. 100 de lessive de soude à 45° B., un lavage à l'eau et une nouvelle agitation avec du nitrate de plomb donnent un bon résultat (Ch. Henry).

Epuration des huiles. L'huile d'olives destinée à l'éclairage doit être privée de tous les débris de parenchyme qui engorgeraient les mèches en les rendant fumeuses. Cette purification s'accomplit par l'émulsion de l'huile avec 1 à 1 1/2 p. 100 d'acide sulfurique. Après décantation, on lave à l'eau, puis l'huile est filtrée sur du coton ou de la sciure.

Epuration des eaux. — I. *Eau d'alimentation.* Les eaux de boisson doivent être de saveur agréable, et ne pas contenir trop de matières organiques ni de microbes pathogènes. Lorsque les villes sont alimentées par des sources, la seule surveillance des alentours des travaux de captation suffit pour prévenir des pollutions, les couches de terrains constituant un filtre naturel; mais lorsqu'elles utilisent les eaux de rivières, l'épuration s'impose. Nous avons indiqué au mot *eau* la classification des procédés employés pour améliorer les eaux. Pour les agglomérations, le filtre à sable est d'emploi général (Londres, Paris [usine de Saint-Maur], etc.) L'eau est accumulée dans de grands réservoirs couverts ou à ciel ouvert et dont le fond, drainé convenablement, est constitué par des couches de 0 m,30 à 0 m,60 de sable de plus en plus fin; une trame de microbes se dépose à la surface du filtre, arrêtant au passage toutes les impuretés. Dans cette opération, l'eau perd sa fraîcheur. Dans d'autres villes, l'épuration se pratique par action chimique : l'air ozonisé barbotant dans l'eau fournit un procédé efficace et économique (Lille). Tous ces modes d'épuration doivent être attentivement surveillés par de fréquents essais chimiques et bactériologiques : *un filtre mal tenu est dangereux*, il pollue l'eau au lieu de la purifier. Dans les ménages, les seuls procédés pratiques consistent à faire bouillir l'eau quelques minutes et à laisser refroidir à l'abri des poussières de l'air, ou à filtrer l'eau à travers une bougie Chamberland, souvent nettoyée.

II. *Eau industrielle.* Excepté dans la fabrication des produits chimiques, qui exige de l'eau distillée ou de l'eau de pluie, toutes les eaux trop minéralisées sont épurées avant leur emploi en raffinerie, teinturerie, etc., ou leur usage à l'alimentation des générateurs. Ce qui rend les eaux nuisibles c'est l'excès de sels calcaires (bicarbonate, sulfate, chlorure), ou de sels magnésiens. Le bicarbonate calcique s'élimine par addition de chaux, qui le précipite en carbonate; le sulfate, le chlorure et les sels de magnésie sont précipités par le carbonate de soude ou la chaux caustifiée avec de la soude. Le réactif s'ajoute en dose déterminée d'après la proportion de sels à épurer. Les épurateurs mécaniques pratiquent ce mélange automatiquement avec l'eau et séparent rapidement les dépôts formés, en provoquant la précipitation par des changements de la vitesse communiquée aux liquides circulant dans l'appareil. L'épuration est continue, et l'eau décantée est utilisée directement.

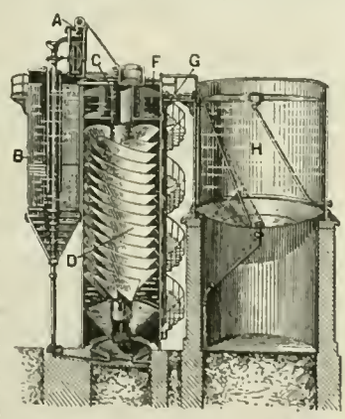

Epurateur d'eau : A, arrivée de l'eau à épurer; B saturateur préparant l'eau de chaux destinée à l'épuration; C, arrivée de l'eau de chaux dans l'eau à épurer; D, colonne de réaction munie de lames héliço-conoïdales pour provoquer le dépôt rapide des boues; F, filtre; G, sortie de l'eau; H, réservoir d'eau purifiée.

On peut rattacher à ces méthodes la pratique, suivie par de nombreux chauffeurs, d'ajouter à l'eau, dans le bouilleur même, des substances dites *désincrustantes*, les unes agissant mécaniquement (dextrine, pulpe de pommes de terre, etc.), les autres en changeant la nature des sels précipités (carbonate de soude, etc.). Cette addition a pour but de déterminer un dépôt salin non adhérent, à la place de cet enduit résistant composé de savon calcaire abandonné par les eaux crues.

Epuration des eaux d'égout. Les eaux d'égout constituées par les eaux ménagères, et chargées souvent de matières fécales, sont riches en ammoniaque et en matières organiques. Sauf le cas où le jet direct à la mer est facile, il faut pratiquer l'épuration de ces eaux avant de les déverser dans les fleuves. Les procédés employés sont les suivants : 1° les matières organiques en suspension sont séparées par filtration sur le sable ou par addition d'un réactif formant une sorte de collage de l'eau (alun, argile, fer); les dépôts ont peu de valeur comme engrais et les liquides sont encore putrescibles; 2° l'eau est déversée sur un *sol nu*, bien drainé où se forment rapidement des colonies microbiennes, très avides des matières organiques, qu'elles détruisent complètement. L'irrigation ayant lieu par intermittence, pendant les périodes de repos, les débris entassés dans le sol se consument. Ces filtres puissants purifient l'eau sans utiliser les richesses azotées qu'elle contient; 3° la dose déversée sur le sol est calculée de façon à permettre la transformation de l'ammoniaque en nitrates assimilables par les plantes. Cette utilisation désignée sous le nom d'*épandage* est pratiquée à Paris, Berlin et dans beaucoup de villes anglaises. Les champs sont sillonnés de rigoles laissant entre elles des plates-bandes de 1 m à 1 m,50 de large pour la culture. L'eau d'égout remplit les rigoles et pénètre jusqu'aux racines par infiltration. L'excès d'eau épurée est enlevé par des drains installés à une certaine profondeur dans le sol qui la conduisent dans les rivières, où elle peut être déversée sans danger. Sous aucun prétexte, les plantes ne doivent être en contact direct avec l'eau à épurer. L'hiver, alors qu'il n'y a pas de culture, l'eau d'égout est versée sur le sol en nappe; on la laisse séjourner quelques jours pour que les boues puissent se déposer et colmater le terrain. La loi fixe à 40.000 m³ par hectare la proportion d'eau à traiter par hectare et par an, maximum qu'il y a avantage à ne pas atteindre pour un bon rendement agricole.

Les eaux résiduaires des fabriques (teinturerie, tannerie, savonnerie, papeterie, etc.) subissent une épuration particulière, qui a pour but soit de régénérer une matière représentant quelque valeur (graisse, glycérine, soufre), soit de neutraliser leurs propriétés toxiques. En général, on emploie un réactif approprié à l'impureté (chaux, argile), en complétant au besoin par une épuration terrienne.

ÉPURATOIRE adj. Qui sert à l'épuration : *Filtre* ÉPURATOIRE.

ÉPURE (du préf. *é*; et de *pur*, proprem. « la mise à pur, au net ») n. f. Dessin en grandeur égale, en coupe, plan ou élévation, sur lequel on peut prendre des mesures directes pour l'exécution du plan : *L'*ÉPURE *d'une façade, d'une colonne, d'une voûte, d'une machine, d'un vaisseau.* ‖ Représentation réduite, faite d'après les règles de la géométrie descriptive, et permettant de retrouver, pour l'exécution, la place des divers points et la dimension des diverses lignes : *Dessiner une* ÉPURE. ‖ Dessin fini, par opposition à croquis.

— ENCYCL. Géom. et archit. L'*épure* est un dessin au trait, qui représente sur un plan les diverses parties d'une figure à trois dimensions, les assemblages des pièces d'une construction, etc.

On peut, à l'aide d'un tracé géométrique ordinaire, représenter exactement la configuration d'une surface plane quelconque; il suffit, pour cela, de la supposer couchée sur la feuille où elle doit être reproduite. On en réduit les proportions au moyen d'une échelle, et l'on en trace les angles au moyen d'un rapporteur.

Une surface courbe peut être figurée par une vue en plan; mais, pour que la représentation soit complète, il faut adjoindre à ce plan une ou plusieurs coupes. La perspective donne au dessinateur le moyen de retracer un objet ou l'agglomération de plusieurs objets; mais son emploi ne saurait procurer une exactitude suffisante pour le géomètre.

C'est Monge qui, le premier, a tenté sérieusement de coordonner et d'ériger en préceptes les moyens de représenter, à l'aide d'un dessin exécuté sur une surface plane, la position, la forme et l'étendue de toutes choses, points, lignes, surfaces ou corps, susceptibles d'être définis par les lois mathématiques. Il a fait des pratiques insuffisantes et souvent défectueuses des constructeurs une science particulière, la *géométrie descriptive*.

Une épure se compose de l'ensemble de projections sur deux plans rectangulaires de tous les points ou lignes que l'on a voulu représenter. L'un des plans étant supposé rabattu sur l'autre autour de leur intersection, qui prend le nom de ligne de terre, les deux dessins se trouvent reproduits sur une même feuille séparée par cette ligne de terre.

Pour concevoir comment une épure peut donner une notion exacte des objets qu'elle représente, il suffit d'observer que les deux projections d'un point ou d'une ligne déterminent complètement ce point ou cette ligne dans l'espace.

Au reste, pour voir en quelque sorte un point dont on a les deux projections sur une épure (elles doivent toujours se trouver sur une même perpendiculaire à la ligne de terre), il suffit d'imaginer par la projection horizontale du point une perpendiculaire au plan horizontal égale en longueur à la distance de la projection verticale à la ligne de terre : l'extrémité de cette perpendiculaire est le point représenté.

ÉPUREMENT n. m. Syn. de ÉPURATION, au prop. et au fig.

ÉPURER (du préf. *é*, et de *pur*) v. a. Rendre pur ou plus pur, purger des corps étrangers qui altéraient la pureté : ÉPURER *des métaux, des huiles, des gaz.*

— Par ext. Retrancher les membres moins dignes d'un corps, d'une association.

— Fig. Rendre pur ou plus pur, au point de vue de la morale : ÉPURER *les mœurs.* Rendre châtié, pur ou plus pur au point de vue du goût, de la logique, de la vérité : ÉPURER *la langue, son style. Epurer un auteur*, L'expurger.

— *Epurer de*, Purger, dépouiller de, en parlant de ce qui troublait la pureté.

— Mar. *Epurer l'eau*, Rendre à une eau corrompue les qualités nécessaires pour qu'elle soit potable.

S'épurer, v. pr. Devenir pur, plus pur.

— Par ext. En parlant d'un corps, d'une société, Expulser hors de soi, rejeter les membres jugés moins dignes.

— Fig. Devenir châtié, pur ou plus pur au point de vue de la morale, du goût ou de la raison : *Langue qui* S'ÉPURE.

— SYN. **Épurer, purger, purifier.** *Epurer* veut dire purifier avec grand soin, par une opération lente ou plusieurs fois répétée. *Purger*, c'est rendre pur en chassant, en ôtant les matières étrangères ou nuisibles. *Purifier* marque une action qui modifie la substance même des choses, qui fait disparaître les parties nuisibles en les dissolvant, en les subtilisant.

EPURENI, comm. de Roumanie (district de Falciu), 2.060 hab. — Comm. de Roumanie (district de Jassy), 2.600 hab. — Comm. de Roumanie (district de Tutova), 2.250 hab.

ÉPUREUR n. m. Fabricant qui se livre à l'épuration des huiles.

ÉPURGE (*purj*' — du préf. priv. *é*, et de *purger*) n. f. Nom vulgaire d'un euphorbe d'Europe.

— ENCYCL. L'épurge (*euphorbin lathyris*), encore appelée *catapuce* ou *catherinette*, est une plante annuelle, pouvant atteindre 1 mètre de haut, à feuilles grandes et opposées, d'un beau vert glauque, à fleurs jaunâtres, à graines ovoïdes, brunes et réticulées. Elle contient un suc laiteux et âcre, qu'on employait beaucoup autrefois dans les campagnes comme purgatif ou vomitif; mais c'est un médicament très violent et peu recommandable. Les pêcheurs se servent parfois des feuilles et des fruits pour étourdir les poissons.

Epurge : *a*, fleur. *b*, fruit.

E PUR, SI MUOVE! (*Et pourtant elle se meut!*). Galilée proclama après Copernic que la terre tourne sur elle-même. Comme il se mettait ainsi en contradiction avec le passage des Ecritures qui montre Josué arrêtant le soleil, il fut condamné par l'Inquisition à rétracter ce qu'il avait dit. Il obéit à cette sentence, mais en disant à demi-voix, d'après ce qu'on raconte : *E pur, si muove!* « Et pourtant, elle tourne! » On rappelle ces mots tantôt sous la forme italienne, tantôt sous la forme française.

ÉPYMÉNIE (*nf*) n. f. Genre de la famille des rhodyméniacées, comprenant des algues caractérisées par une fronde striée laminieuse, formée de deux couches de cellules. (Les sphérospores, logées dans les cellules corticales se divisent en croix.)

ÉPYRÈLE (du préf. *é*, du gr. *pur*, feu, et *élaion*, huile) n. f. Pharm. anc. Huile empyreumatique.

ÉPYTIDE n. Antiq. gr. Nom patronymique des descendants d'Epytos, fils de Cresphonte.

ÉPYTOS. Myth. gr. Roi légendaire d'Arcadie. Il fut blessé mortellement, à la chasse, par un serpent.

ÉQUALIFLORE (*kou-a* — du lat. *æqualis*, égal, et *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs ont des pédoncules d'égale longueur : *Disque* ÉQUALIFLORE.

ÉQUANIME (du lat. *æquus*, égal, et *animus*, âme) adj. Dont l'humeur reste égale. (Peu us.)

ÉQUANIMITÉ (rad. *équanime*) n. f. Egalité d'âme.

ÉQUANT (*kou-an* — du lat. *æquans*, égalant) n. m. Astron. Cercle excentrique à la terre, parcouru par chaque planète, dans le système des anciens astronomes.

ÉQUARRÉ (*ka-ré*) n. m. Carré inscrit dans la circonférence que forme à peu près la section d'un tronc d'arbre qu'on veut équarrir.

ÉQUARRIER (*ka-ri-é* — du préf. priv. *é*, et de *carre*. Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous équarriions. Que vous équarriiez*) v. a. Techn. Faire disparaître en les coupant, les barbes du parchemin.

— Chez les ciriers, Dresser la cire d'un cierge.

ÉQUARRIR (*ka-rir*' — du préf. priv. *é*, et de *carré*) v. a. Tailler à angle droit un tronc d'arbre, un bloc de pierre. ‖ *Equarrir une glace*, Rendre une glace carrée ou exactement rectangulaire, au moyen du diamant et de la pince de vitrier. ‖ Augmenter les dimensions d'un trou dans une pièce de bois en faisant usage de l'équarrissoir. ‖ Rectifier l'épaisseur des battants d'une porte, d'une fenêtre. ‖ Dresser des rainures. ‖ Par ext. Tailler ou tracer carrément, régulièrement : *L'habitude où nous sommes d'*ÉQUARRIR *nos parterres et même nos arbres...* (B. de St-P.)

— Abattre et dépecer un cheval, une bête de somme.

— Fig. Dégrossir, polir, civiliser : ÉQUARRIR *un rustaud.*

ÉQUARRISSAGE (*ka-ri-saj*) n. m. Action d'équarrir un tronc d'arbre; état ou dimensions du bois équarri. ‖ Action d'abattre, d'écorcher, de dépecer les bêtes de somme ou de trait hors de service.

— ENCYCL. Techn. L'*équarrissage* du bois se fait soit à la hache, soit à la scie de long. L'ouvrier équarrisseur doit chercher dans l'arbre le rectangle présentant la plus grande surface possible. Il doit déterminer le rayon d'une bille dont les dosses fourniront deux chevrons carrés d'un équarrissage déterminé.

— Art vétér. On appelle *équarrissage* la manipulation du cadavre d'un cheval que l'on vient d'abattre ou qui vient de mourir, et dont on retire, pour les préparer, toutes les substances que l'industrie emploie : la peau, les crins, les os, la corne, la chair, le sang, les intestins, etc. Avant

que l'hippophagie n'ait pris son développement toute la mer, les intestins, les os, servaient à faire du noir animal, et les tendons de la colle forte.

ÉQUARRISSEMENT (*ka-ri-se-man*) n. m. Action d'équarrir. ▫ On dit aussi ÉQUARRISSAGE.

— Ind. de techn. Manière de tracer les faces des pierres sans faire usage de panneaux. ▫ Méthode particulière, permettant de mesurer le volume et les dimensions linéaires des pierres de taille.

ÉQUARRISSEUR (*ka-ri-seur*) n. m. Ouvrier ou entrepreneur qui s'occupe d'abattre les bêtes de somme ou de trait hors de service. ▫ Ouvrier chargé d'équarrir et de parer la pierre, à mesure qu'elle est détachée de la masse. ▫ Ouvrier qui équarrit le bois.

ÉQUARRISSOIR (*ka-ri-soir*) n. m. Instrument dont on se sert pour agrandir les trous pratiqués dans une pièce de métal, et qui a la forme d'un poinçon à section polygonale. ▫ Instrument à l'usage du cirier, de l'orfèvre et du vannier. ▫ Couteau d'équarrisseur. ▫ Lieu où l'on abat les bêtes de somme et de trait.

ÉQUASILLEMENT (*ka-zi-lle-man* ll mll) n. m. État du bœuf qui s'équasille.

ÉQUASILLER (S') (*ka-zi-lle* ll mll) — (rad. *équ*, v. pr. Se dit du bœuf dont les muscles et les tendons se déchirent sous le coup du marteau, quand le boucher abat et qu'il tombe les jambes de derrière écartées.

ÉQUATEUR (*kou-a*) — du lat. *æquator*; de *æquare*, rendre égal, parce que les jours sont égaux aux nuits sur toute la terre, lorsque le soleil se trouve à l'équateur. n. m. Astron. Cercle imaginaire, tracé sur la terre à égale distance des deux pôles. ▫ Cercle semblable, dans une planète ou un corps céleste quelconque. ▫ Intersection du plan de l'équateur terrestre avec la sphère céleste.

— Par anal. Cercle perpendiculaire à l'axe principal d'une sphère ou d'un sphéroïde quelconque : *Montgolfière portant à son* ÉQUATEUR *les douze signes du zodiaque.*

— Géom. Nom donné quelquefois au plus grand des parallèles d'une surface de révolution.

— Physiq. *Équateur magnétique.* Ligne fictive de la surface terrestre passant en tous les points où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle, c'est-à-dire où cette aiguille, suspendue librement, est horizontale. V. INCLINAISON.

— ENCYCL. Astron. Si, dans le *mouvement diurne*, on considère les étoiles comme invariablement fixées à la sphère céleste, celle-ci paraît tourner, tout d'une pièce et d'un mouvement uniforme, autour d'un de ses diamètres PP', lignes des pôles. Le grand cercle EE', de pôles P et P', est appelé *équateur céleste*. Les plans de l'équateur et des divers parallèles célestes, trajectoires apparentes des étoiles, sont tous parallèles; la sphère céleste est divisée par l'équateur en deux parties égales, hémisphères, chacune prenant le nom du pôle qu'elle renferme; les plans de l'équateur et de l'horizon se coupent suivant la ligne *ouest* des points cardinaux E et O. La détermination du pôle ou de l'équateur permet d'employer les coordonnées *équatoriales*, ascension droite et déclinaison, et de définir le *temps sidéral*.

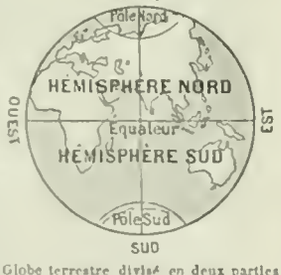

Globe terrestre divisé en deux parties égales par l'Équateur.

De même, pour la terre, on appellera *équateur* ou *ligne équinoxiale* le grand cercle d'intersection de la sphère terrestre par un plan perpendiculaire à la ligne des pôles. Il sert à définir la position d'un point de la surface par les deux coordonnées géographiques : longitude et latitude. Tandis que tous les méridiens sont égaux, on voit que la longueur du degré augmente en allant de l'équateur au pôle, mais la définition de l'équateur subsiste, car la terre est un ellipsoïde de révolution. La circonférence équatoriale a une longueur de 40.076.625 mètres. Le plan de l'équateur n'est pas absolument fixe dans l'espace, ce qui entraîne les phénomènes connus sous le nom de *précession* et de *nutation*. V. ÉQUINOXE.

ÉQUATEUR (RÉPUBLIQUE DE L'), en espagn. **ECUADOR**, État de l'Amérique du Sud, dont les limites ne sont pas encore fixées, de vastes territoires inoccupés lui étant disputés par la Colombie et le Pérou, dans le bassin de l'Amazone. Ce qui lui appartient réellement peut aller à 400 000 kilom. carr., au lieu de 714 850, auxquels il a prétendu ou prétend encore.

Traversé par la ligne équatoriale (l') a son nom dans sa partie septentrionale, ce serait une contrée torride, s'il n'avait pas la plupart de ses vallées habitées à une altitude si élevée que le climat en est tempéré, même, çà et là, le froid est désagréable. Comme presque toutes les autres républiques néo-espagnoles de l'Amérique, il a des *tierras calientes* terres chaudes sur le versant du Pacifique à l'O. et sur le versant de l'Amazone à l'E., des *tierras templadas* (terres tempérées) sur le plateau des Andes, des *tierras frias* terres froides avec neiges, voire glaces éternelles, sur les cimes des géants de la Cordillère.

La Cordillère « équatoriale » est double entre le nœud ou point de diramation de Pasto (en Colombie, au N.) et le nœud de Loja (frontière du Pérou, au S.). ▫ On peut comparer les Andes équatoriennes à une échelle de construction primitive, aux montants irréguliers et tordus, aux barreaux de différente épaisseur se succédant à des intervalles inégaux. ▫ La Cordillère de l'Ouest renferme le culmen de la contrée; elle est coupée par sept gorges profondes, sillonnées de torrents; la Cordillère de l'Est ou Cordillère royale (Real) est plus élevée en moyenne (4.000 m.) et coupée deux fois par des défilés.

Le long de la Cordillère de l'Ouest on remarque, du N. au S. : le Pichincha (4.797 m.); le Corazon (4.816 m.), dont le cratère a une profondeur de 1.204 mètres; l'Iliniza (5.305 m.); le Carihuairazo (5.100 m.), volcan éteint; le Chimborazo (6.310 m.), géant de l'Équateur, également éteint, et, le long de la Cordillère de l'Est : le Cayambe (5.902 m.), exactement sous la ligne équatoriale; l'Antisana (5.756 m.); le Cotopaxi (5.913 m.), volcan toujours en activité; le Tunguragua (5.087 m.); l'Altar (5.404 m.); le Sangay (5.323 m.). De cette rangée orientale vont à la rive gauche de l'Amazone des cours d'eau importants, comme le Napo, car les pluies sont très abondantes sur ce versant : de la rangée occidentale descendent au Pacifique des fleuves, dont le plus développé est le Guayas, qui arrose Guayaquil.

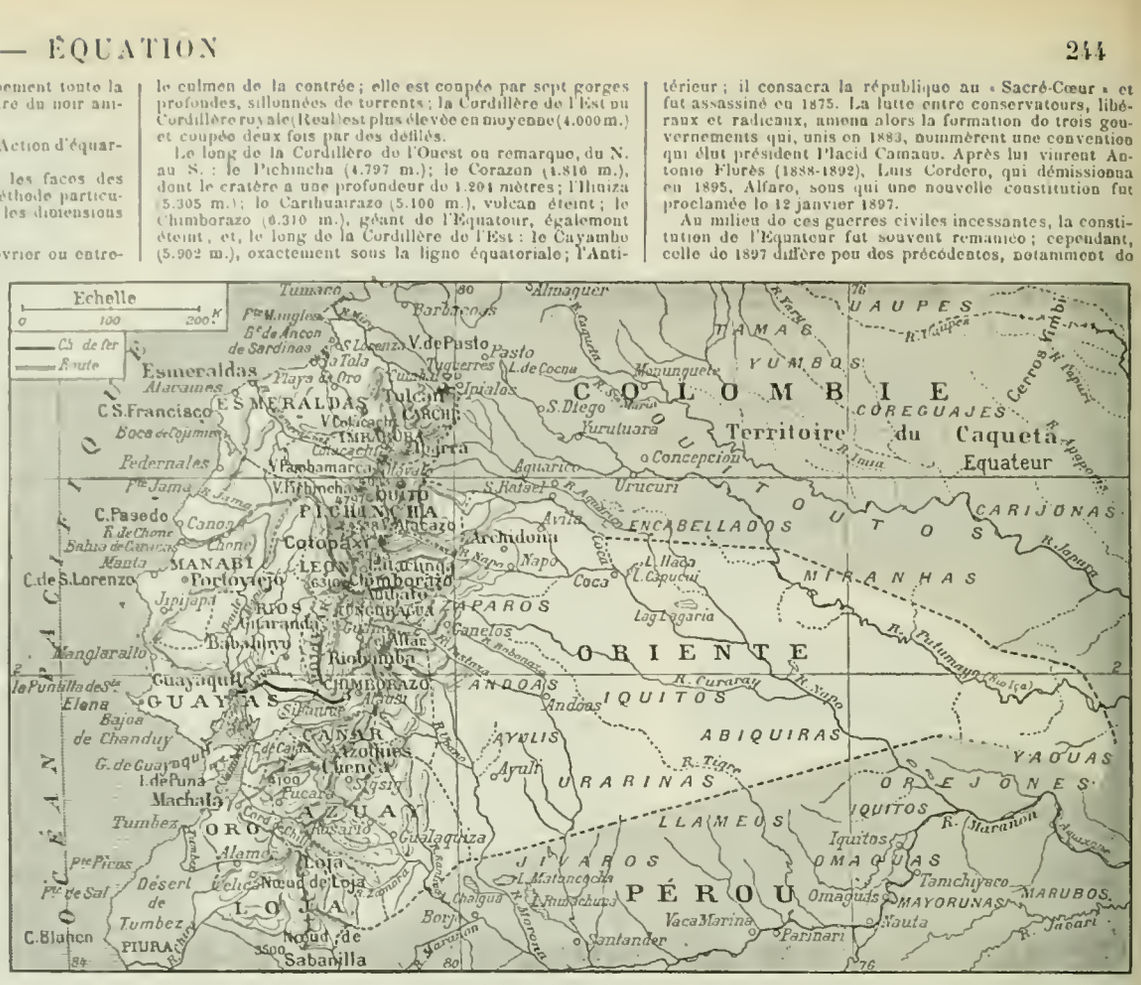
Echelle
0 100 200 K
Chemin de fer
Route
COLOMBIE
Territoire du Caqueta
Equateur
PÉROU
ORIENTE
OCÉAN PACIFIQUE
ESMERALDAS
MANABI
GUAYAS
CANAR
AZUAY
ORO
LOJA
PICHINCHA
COTOPAXI
LEON
CHIMBORAZO
RIOS
PASTAZA
MORONA
ZAMORA
YUMBOS
COREGUAJES
CARIJONAS
ENCABELLADOS
MIRANHAS
ANDOAS
IQUITOS
ABIQUIRAS
YAGUAS
OREJONES
URARINAS
LLAMEOS
JIVAROS
OMAGUAS
MAYORUNAS
MARUBOS
Quito
Tulcan
Ibarra
Otavalo
Latacunga
Ambato
Riobamba
Guaranda
Azogues
Cuenca
Loja
Machala
Portoviejo
Guayaquil
Santa Elena
Manglaralto
Puerto Bolivar
Pasto
Tumaco
Almaguer
Mocoa
Sibundoy
Iquitos
Omaguas
Tamchiyaco
Nauta
Pariñari
Santander
Vaca Marina
Omaguas
Chalgua
Boya
Sabanilla
Piura
Tumbez
Desert de Tumbez
C. Blanco
C. de S. Lorenzo
C. Pasado
C. S. Francisco
Esmeraldas
Tulcan
Ibarra
Quito
Cotopaxi
Chimborazo
Riobamba
Guayaquil
Machala
Loja
Sabanilla
Iquitos
Pasto
Mocoa
Sibundoy
Almaguer
Tumaco
Barbacoas
Ancon de Sardinas
Esmeraldas
Tulcan
Ibarra
Quito
Latacunga
Ambato
Riobamba
Guaranda
Azogues
Cuenca
Loja
Machala
Portoviejo
Guayaquil

générale des équations d'un certain degré. Méthode de solution unique pour toutes les équations du même degré.

— Astron. Quantité dont il faut augmenter ou diminuer la position d'un corps céleste calculée dans l'hypothèse d'un mouvement moyen, pour arriver à la position que lui donne son mouvement vrai. ‖ *Équation de la lumière.* Temps que met, en moyenne, la lumière pour aller du soleil à la terre. ‖ *Équation du temps,* Temps variable qu'il faut chaque jour ajouter à l'époque du midi moyen, ou en retrancher, pour avoir le midi vrai. ‖ *Pendule à équation,* Mécanisme qui donne à la fois le temps vrai et le temps moyen. ‖ *Équation du centre,* Différence réelle entre le mouvement vrai ou variable d'une planète et le mouvement moyen ou uniforme qu'on lui suppose. ‖ *Équation séculaire,* Quantité dont il faut augmenter ou diminuer la position d'une planète, après plusieurs siècles, à cause de l'inégalité de la durée des révolutions. ‖ *Méthode des équations de condition,* Méthode suivie pour déterminer et corriger les erreurs des tables. ‖ *Équation personnelle,* Temps qui s'écoule entre le fait de l'observation et l'enregistrement de ce fait.

— Chim. Formule d'égalité dont le premier membre contient les formules de divers corps mis en présence, et le second les formules des corps qui résultent des réactions survenues. V. ÉQUIVALENT.

— Fig. Égalité de rapports ou d'intensité; concordance absolue : *Pour qu'un État parvienne à son plus haut point de grandeur relative, il faut qu'il y ait* ÉQUATION *entre sa population et son territoire.* (Rivarol.)

— ENCYCL. Algèbr. Une *équation* est la formule d'une loi ou relation entre des grandeurs qui dépendent les unes des autres.

Plusieurs équations se rapportant à une même question forment un système d'équations simultanées.

Les équations relatives à une question peuvent être différentielles ou en quantités finies; dans le premier cas, le but qu'on se propose est de les intégrer, à moins que les recherches n'aient précisément rapport aux dérivées des variables les unes par rapport aux autres, car, alors, ces dérivées feraient elles-mêmes partie des variables considérées, et elles entreraient sous leur forme finie.

Les équations en quantités finies sont transcendantes ou algébriques, suivant qu'elles contiennent ou non les signes de fonctions autres que celles qu'on nomme algébriques, c'est-à-dire : somme, différence, produit, quotient, puissance et racine.

Toute équation algébrique peut être ramenée à la forme $A=0$, A étant un polynôme entier. L'équation $A=0$ est dite *équation algébrique entière,* Le degré de cette équation est le degré du terme de plus haut degré.

Deux équations sont distinctes, lorsque l'une n'est pas la conséquence de l'autre, c'est-à-dire ne peut pas être déduite de l'autre à l'aide des opérations que l'on peut effectuer sur une équation.

Deux équations sont dites *équivalentes,* lorsque toute solution de l'une est une solution de l'autre et inversement; de même deux systèmes de solutions sont *équivalents,* lorsque tout groupe de racine satisfaisant à un système satisfait aussi à l'autre et inversement.

— RÉSOLUTION DES ÉQUATIONS. La résolution des équations a eu d'abord pour objet la recherche des valeurs des inconnues qui pouvaient y satisfaire. Ces valeurs ne pouvaient être que réelles et positives. Plus tard, lorsqu'au lieu de données exclusivement numériques, on a admis dans les énoncés des problèmes des données littérales, on est arrivé, pour les inconnues, à des expressions formulées pouvant, selon les cas, représenter des grandeurs absolues ou ne conserver de solutions véritables que la forme algébrique, sans possibilité d'une réalisation arithmétique. Pour donner un sens précis au problème de la résolution des équations algébriques, il est indispensable d'écarter complètement la recherche directe des racines des équations numériques; il est même nécessaire d'élever la question jusqu'à ne considérer que l'équation la plus générale de chaque degré, parce qu'une équation littérale particulière pourrait n'avoir, pour aucun système de valeurs des coefficients, le plus grand nombre de solutions que comporte son degré.

Cela posé, par *résoudre l'équation générale de degré m,* on doit entendre chercher les formules qui donneraient les solutions de cette équation dans le cas où elles existeraient toutes. On reconnaît aisément qu'une équation de degré m peut avoir m solutions arithmétiques et ne peut pas en avoir davantage. *Cette propriété constitue le théorème de d'Alembert.* Il résulte de là que la résolution de l'équation générale du degré m doit fournir les m formules qui peuvent convenir à l'inconnue.

— La résolution algébrique n'a pu encore être obtenue que pour les équations les plus simples, c'est-à-dire pour les équations des quatre premiers degrés.

Premier degré. L'équation du premier degré se ramène à la formule générale :

$$ax+b=0;$$

elle donne :

$$x=-\frac{b}{a};$$

elle devient indéterminée lorsque b et a deviennent nuls en même temps; elle est impossible et donne pour x une valeur infinie, lorsque a est nul.

Second degré. L'équation du second degré est de la forme

$$ax^2+bx+c=0.$$

On montre en algèbre que :

Si $b^2-4ac>0$, l'équation a deux racines distinctes x' et x'', qui sont données par la formule générale :

$$x=\frac{-b\pm\sqrt{b^2-4ac}}{2a}.$$

Si $b^2-4ac=0$, l'équation n'a qu'une racine; on dit que c'est une racine double, elle est donnée par $x=-\frac{b}{2a}$.

On montre également que la somme des racines est $-\frac{b}{a}$ et leur produit $\frac{c}{a}$.

Si $b^2-4ac<0$, les racines de l'équation sont imaginaires.

Troisième degré. L'équation générale du troisième degré.

$$x^3+Px^2+Qx+R=0$$

se ramène à la forme plus simple :

$$x^3+px+q=0,$$

lorsqu'on y remplace x par $x-\frac{P}{3}$, ce qui augmente ses trois racines de $\frac{P}{3}$.

On montre que, pour qu'une telle équation ait ses trois racines réelles, il faut et il suffit que l'on ait :

$$4p^3+27q^2<0.$$

Pour résoudre l'équation

$$x^3+px+q=0,$$

on peut remplacer x par $y+z$, ce qui donne une équation indéterminée, que l'on décompose ensuite en deux, en introduisant entre y et z une relation propre à simplifier les calculs ultérieurs.

On arrive ainsi à la formule de Cardan :

$$y=\sqrt[3]{-\frac{q}{2}+\sqrt[2]{\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}}} \quad \text{et} \quad z=\sqrt[3]{-\frac{q}{2}-\sqrt[2]{\frac{q^2}{4}+\frac{p^3}{27}}}.$$

y et z, ainsi déterminées, auraient chacune trois valeurs; si A est l'une des valeurs de y, les deux autres seront $A\alpha$ et $A\alpha^2$, α et α^2, désignant les deux racines cubiques imaginaires de l'unité; de même, les trois valeurs de z peuvent être représentées par B, $B\alpha$ et $B\alpha^2$. $y+z$ aurait donc neuf valeurs distinctes; mais trois seulement d'entre elles fourniront des racines de l'équation proposée. Pour distinguer des autres les couples de valeurs de y et de z, dont la somme fournira le bonnes valeurs de x, il suffit d'observer que ces valeurs conjointes doivent satisfaire à l'équation :

$$yz=-\frac{p}{3}.$$

On en déduira, pour les valeurs acceptables de x :

$$x=A+B$$
$$x=A\alpha+B\alpha^2$$
$$x=A\alpha^2+B\alpha;$$

car les autres combinaisons donneraient au produit en

$$-\frac{p\alpha}{3}, \text{ ou } -\frac{p\alpha^2}{3}.$$

Lorsque $4p^3+27q^2>0$ est positif, le choix des valeurs de y et de z, dont on doit faire la somme pour avoir x, est très facile; mais ce cas est précisément celui où l'équation n'a qu'une racine réelle.

Si $4p^3+27q^2<0$ est négatif, les valeurs de x sont réelles mais celles de y et de z sont embarrassées de parties imaginaires, qui disparaîtraient bien dans les sommes des valeurs convenablement associées de ces deux inconnues, mais qu'on ne peut isoler par les procédés de l'algèbre élémentaire; c'est le *cas irréductible.* On le résout par la méthode des fonctions circulaires.

Quatrième degré. L'équation du quatrième degré, débarrassée de son second terme, est :

$$x^4+px^2+qx+r=0.$$

On peut, pour la résoudre, chercher à en décomposer le premier membre en deux facteurs du second degré :

$$x^2+mx+n \quad \text{et} \quad x^2+m'x+n';$$

le problème de cette décomposition dépend de la résolution d'une équation du troisième degré.

En particulier, pour l'*équation bicarrée,* équation de la forme :

$$ax^4+bx^2+c=0$$

on posera $x^2=y$ et on décomposera le trinôme ay^2+by+c en produit de deux facteurs.

Cinquième degré. Il a été démontré que l'équation du cinquième degré n'était pas résoluble par radicaux, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de combinaison de radicaux du cinquième, du troisième et du second degré, portant sur des fonctions rationnelles des coefficients, qui puisse représenter une racine de l'équation du cinquième degré.

— *Résolution arithmétique.* La résolution algébrique des *équations* de degrés supérieurs présentant des difficultés insurmontables, les géomètres ont dû tourner leurs efforts vers le calcul approximatif des racines des équations numériques. V. RACINE.

— ABAISSEMENT DES ÉQUATIONS. La résolution algébrique des *équations* générales, c'est-à-dire dont tous les coefficients sont indépendants, est arrêtée, comme nous l'avons dit, au cinquième degré; mais il existe dans tous les degrés, en nombre infini, des équations particulières que l'on peut résoudre algébriquement en profitant de relations aperçues entre leurs coefficients.

Outre les équations *binômes* (V. BINÔME), que l'on sait résoudre toutes, les équations *trinômes* rentrant dans le type :

$$Ax^{2m}+Bx^m+C=0,$$

qui se ramènent à des équations binômes, les équations de la forme :

$$x^{3m}+px^m+q=0,$$

que l'on pourrait encore résoudre de la même manière, il existe une infinité d'équations complètes que l'on peut résoudre en abaissant leur degré, c'est-à-dire en les décomposant en équations plus simples. On peut toujours abaisser une équation entre les racines de laquelle on connaît une relation qui ne peut pas se déduire des relations générales qui lient les racines de toute équation à ses coefficients.

Ainsi, pour les équations *réciproques,* on en abaisse le degré de moitié (V. RÉCIPROQUE); il en serait de même des équations dont les racines prises deux à deux donneraient une somme constante.

— TRANSFORMATION DES ÉQUATIONS. On entend par « transformer une équation », la changer en une autre dont les racines aient avec celles de la proposée une relation connue. Chacune des racines de l'équation transformée peut dépendre soit d'une seule racine de la proposée, soit de deux, ou de trois, etc. La méthode pour traiter la question est toujours la même; mais les difficultés de calcul se compliquent d'autant plus que le nombre des racines de la proposée qui doivent concourir à former une racine de la transformée est plus considérable.

Supposons d'abord que chaque racine de la transformée ne doive dépendre que d'une seule racine de la proposée. Soit $f(x)=0$ l'équation proposée; désignons par y l'inconnue de l'équation transformée, et soit $y=\varphi(x)$ la relation connue qui doit servir à la transformation. On démontre qu'il suffit dans ce cas d'éliminer x entre les équations $f(x)=0$ et $y=\varphi(x)$.

Ainsi, pour augmenter les racines d'une équation d'une quantité h, on remplacera dans cette équation x par $y-h$; pour les multiplier par k, on remplacera x par $\frac{y}{k}$; pour en former les carrés, on remplacera x par $\sqrt{y}$, etc.

Supposons maintenant, qu'une racine de l'équation transformée doive dépendre de deux racines de l'équation proposée, et soit $y=\varphi(x', x'')$ la relation de transformation.

On est alors conduit à deux éliminations successives de x, l'une entre $y=\varphi(x', x)$ et $f(x)=0$; on obtient un résultant $\psi(y, x')=0$; on éliminera alors x' entre cette équation et $f(x')=0$.

L'équation finale obtenue en suivant la marche indiquée contiendrait les solutions étrangères :

$$y=\varphi(a, a), \; y=\varphi(b, b)\ldots$$

a, b... étant les racines de l'équation proposée. On peut, d'ailleurs, obtenir l'équation transformée débarrassée de ces solutions étrangères.

Les transformations simples que l'on emploie le plus consistent à augmenter toutes les racines d'une même quantité ou à les multiplier par un même nombre; on se sert de la première pour faire disparaître le second terme de l'équation, et de la seconde pour réduire le coefficient du premier terme à l'unité, sans introduire de dénominateurs. La recherche des diamètres d'une courbe de degré supérieur nécessite la formation de l'équation dont les racines seraient les demi-sommes deux à deux des abscisses des points de rencontre de la courbe avec une parallèle indéterminée à la direction commune des cordes. Mais la transformation la plus célèbre est celle dont se servit Lagrange pour arriver à la séparation des racines réelles d'une équation numérique; elle consiste à former l'équation dont les racines soient les différences deux à deux de celles de la proposée, ou l'équation dont les racines fussent les carrés de ces différences.

Lagrange a tiré de cette équation aux carrés des différences un nouveau parti, en l'employant à fournir les conditions de réalité des racines des équations littérales.

— *Équation différentielle.* Une équation différentielle est une équation entre une ou plusieurs fonctions inconnues, leurs dérivées des différents ordres et la variable dont ces fonctions dépendent.

Une équation différentielle est d'*ordre n,* quand elle renferme des dérivées d'ordre n sans en renfermer d'ordre $n+1$. V. INTEGRALE.

— *Équation aux différentielles totales.* On appelle ainsi l'équation entre une ou plusieurs fonctions inconnues, leurs différentielles totales et la variable.

— *Équations aux dérivées partielles du premier ordre, du deuxième ordre,* etc. V. INTÉGRATION.

— Astron. Il existe, en astronomie, diverses sortes d'*équations,* différences, au même instant, entre un résultat moyen et un résultat vrai, qui proviennent, en général, de ce que le résultat ou l'élément moyens sont basés sur l'hypothèse d'un mouvement uniforme.

— *Équation annuelle.* Le mouvement de la lune est sujet aux irrégularités les plus variées et les plus complexes. (V. ÉVECTION, LIBRATION, LUNE, etc.) Cependant, les astronomes ont pu différencier quelques inégalités périodiques fondamentales. C'est ainsi que Tycho-Brahé découvrit l'*équation annuelle,* qui peut s'élever à 11', et dont la période est de une année. Au périhélie, le soleil étant plus près de la terre et de la lune, celle-ci, moins attirée, s'éloigne de la terre; son orbite devient plus grande et sa révolution plus longue, en vertu de la troisième loi de Képler : d'où l'*équation annuelle,* différence entre le mouvement réel, moins rapide que le mouvement moyen.

La longitude vraie de la lune se compose de sa longitude moyenne, des diverses inégalités, de la *réduction à l'écliptique,* due à l'inclinaison de l'orbite, et de l'*équation du centre,* relative à l'excentricité.

— *Équation du centre* ou *équation de l'orbite.* Soit S le soleil, au foyer de l'orbite elliptique d'une planète P, de diamètre $AB=2a$ et de centre C, soit $SP=r$; P étant sur le cercle de diamètre AB, perpendiculaire à PPP'. Les angles W et U étant les anomalies vraie et excentrique de la planète, désignons par ζ son anomalie moyenne, angle dont a tourné le rayon fictif depuis le périhélie, à partir du moment où il coïncidait avec OA. L'*équation du centre,* E, est alors :

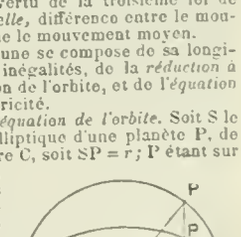

$$E=W-\zeta,$$

ce qu'il faut ajouter à l'anomalie moyenne pour trouver l'anomalie vraie, ou à la longitude moyenne pour obtenir la longitude vraie. Le maximum de l'équation du centre s'obtiendra pour

$$r=a(1-e^2)^{\frac{1}{2}},$$

et, comme

$$E=W-U+e\sin u,$$

on aura, pour de petites excentricités, le maximum par la formule :

$$E=2e+\frac{11}{48}e^3+\frac{599}{5120}e^5+\frac{17219}{229376}e^7+\ldots$$

Inversement, on pourra en déduire :

$$e=\frac{1}{2}E-\frac{11}{2^9.3}E^3-\frac{587}{2^{14}.3.5}E^5-\frac{40583}{2^{22}.5.7.9}E^7-\ldots$$

formule précieuse pour calculer les excentricités des orbites planétaires.

Ainsi, pour le mouvement apparent du soleil, on obtient la longitude vraie en ajoutant l'équation du temps à la longitude moyenne; cette dernière est définie à l'aide d'un *soleil fictif,* animé d'une vitesse angulaire constante et coïncidant toujours avec le soleil vrai au périgée. Nulle au périgée, l'équation du centre croît jusqu'à 1°55'33", décroît pour s'annuler à l'apogée et repasse ensuite négativement par les mêmes valeurs avant de revenir au périgée.

— *Équation du temps.* L'équation du temps est une quantité périodique, annuelle, différence entre le temps moyen et

le temps vrai ou en temps comme de l'*équation du centre* de la révolution à l'équateur, différence entre les ascensions droites du soleil vrai et du soleil moyen, la *connaissance du temps* donne tous les éléments nécessaires à la

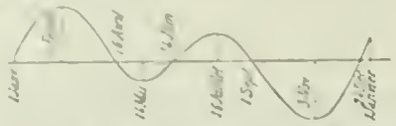

détermination de l'équation du temps. Le diagramme ci-dessus montre assez comment varie l'équation du temps : de 1 environ au 1er janvier, elle atteint 14'26" vers le 11 février, s'annule vers le 16 avril, devient négative, égale 3'58" vers le 14 mai, s'annule vers le 14 juin, atteint 6'15" vers le 26 juillet, s'annule au 1er septembre, atteint 16'20" vers le 3 novembre, pour redevenir nulle vers le 21 décembre. Le signe de cette équation indique assez pourquoi les matinées paraissent parfois plus longues que les soirées : c'est le cas en décembre, où le midi vrai précède le midi moyen, c'est le contraire en janvier, et toutes ces apparences n'existeraient pas si l'on employait le *temps moyen*.

— *Équations séculaires.* Dès 1625, Képler avait trouvé des écarts entre les positions observées pour Jupiter et Saturne et les positions calculées ; pour la lune, d'autre part, d'une façon beaucoup plus nette, Halley trouve que le moyen mouvement ne doit pas être considéré comme constant, qu'il est croissant et qu'il faut ajouter à sa valeur un terme proportionnel au carré de temps constituant l'*équation séculaire* ; le coefficient, ou accélération séculaire, est fixé à 6, 7 et 10" par Dunthorne, Tobie Mayer et Lalande.

Les planètes peuvent avoir aussi des accélérations ou équations séculaires. Mais, moins fortes que dans le cas de la lune, toutes sont rattachées à la loi de la gravitation ; il ne faut pas oublier, cependant, qu'une inégalité à longue période peut être prise, avant un calcul plus rigoureux, pour séculaire.

De plus, le phénomène des marées, par les frottements, tendrait à ralentir d'une façon, *séculaire* aussi, la rotation de la terre ; enfin, les marées elles-mêmes réagissent sur la lune. Mais tous ces calculs ne sauraient être que très approximatifs, en supposant une valeur moyenne aux marées, et entraîneraient un retard de 22 secondes par siècle pour la terre, ce qui, au bout de 1.000 siècles, modifierait de 1 seconde la durée du jour. Au reste, il faut ajouter que le refroidissement de la terre et son rayonnement dans l'espace tendent à produire une équation séculaire en sens inverse, compensatrice peut-être.

EQUATORIA ou **PROVINCE DE L'ÉQUATEUR**, ancienne province du Soudan égyptien, sur le haut Nil, entre le confluent de ce fleuve avec le Sobat au N., le lac Albert-Nyanza et l'Ounyoro au S., le pays des Chilluk à l'E., et la province du Bahr-el-Ghazal à l'O.

Sa conquête fut commencée, en 1871, pour le compte du gouvernement égyptien, par sir Samuel White Baker, sous le prétexte apparent d'abolir la traite des esclaves. L'expédition pénétra jusqu'à Masindi, dans l'Ounyoro, mais dut rétrograder jusqu'à Fatiko devant l'hostilité des indigènes.

En 1873, Baker fut remplacé par Gordon, qui établit et organisa solidement la domination égyptienne dans la province de l'Equateur, en y fondant vingt et un postes fortifiés, gardés par 1.800 hommes seulement de troupes régulières. C'étaient : Sobat, au confluent de cette rivière ; Bôr, rive droite du Nil ; Makraka, Rohl, Niambara, à l'O. du fleuve ; Lado, Bedjeo, Mougui, Laboré, Tio, Doufilé, sur la rive gauche du Nil ; Mayoungo, sur le lac Albert-Nyanza ; Anfina, Foweira, Riongo, Mrouli, Ouroudogani, le long du Nil, entre les lacs Albert et Victoria ; Kopitza, Masindi, Faloro, Fakko, Ouadelaï.

Emin-Pacha remplaça Gordon en 1878. Isolé par l'expansion mahdiste (1883), il se maintint dans la province de l'Equateur jusqu'au moment où Stanley le contraignit à l'abandonner 1889. Depuis lors, cette province est en proie à l'anarchie et aux luttes indigènes, sauf sur les quelques points qui ont pu être réoccupés, notamment Redjaf, en 1897, par les troupes de l'Etat indépendant du Congo.

ÉQUATORIAL, ALE, AUX (*kou-a* adj. Qui constitue l'équateur. *Cercle* ÉQUATORIAL. *Ligne* ÉQUATORIALE. ‖ Qui est situé à l'équateur terrestre ou céleste : *Contrées, Plantes, Étoiles* ÉQUATORIALES. *Climats* ÉQUATORIAUX.

ÉQUATORIAL (*kou-a*) n. m. Nom d'un instrument destiné à mesurer directement les coordonnées équatoriales d'un astre, *angle horaire* et *distance polaire*. ‖ Pl. *Des* ÉQUATORIAUX.

— ENCYCL. L'*équatorial* est, en principe, un théodolite, dont l'axe serait dirigé vers le pôle, et, par suite, le cercle de base suivant l'équateur céleste. Si la lunette est entraînée autour de l'axe horaire d'un mouvement égal au mouvement diurne, elle ne cessera pas de suivre une étoile pendant son déplacement et, celle-ci restera fixe dans le champ. Ainsi, la lunette étant mobile autour de ses deux axes, on vise l'étoile, on fixe la lunette et l'on déclanche pour l'entraîner un mouvement d'horlogerie réglé sur le temps sidéral. On peut ainsi vérifier les lois du mouvement diurne.

Un système équatorial est donc supporté par deux axes rectangulaires, chacun peut tourner sur lui-même : le premier axe polaire ou horaire, parallèle à l'axe du monde, a des coussinets fixes et porte les coussinets dans lesquels peut tourner le second axe équatorial ou de déclinaison ; cet axe, de déclinaison, perpendiculaire au premier, supporte une lunette dont l'axe optique lui est perpendiculaire. La rotation de chaque axe est mesurée sur un cercle divisé dans un plan perpendiculaire à l'axe : le cercle horaire ou d'ascension droite est fixé et centré sur l'axe horaire, divisé en heures, minutes et secondes ; un index marque zéro quand la lunette passe dans le méridien, de sorte que le cercle indique tout de suite l'*angle horaire* du point visé ; l'autre cercle marquant soit les distances polaires, soit les déclinaisons, peut être fixé et centré sur l'axe de déclinaison ou porté par le tube de la lunette. Des dispositifs particuliers permettent d'éclairer ces cercles, de les lire, de caler ou décaler la lunette, de lui imprimer de petits mouvements de rappel.

Les axes et leur support constituent la monture, *pied équatorial* ou *parallactique* : cette monture est dite *allemande* ou *anglaise*, suivant que l'axe horaire sera court ou bien long et supporté à ses deux extrémités. De toutes façons, l'équatorial sera un instrument assez lourd, ses axes obliques subiront des flexions, et, toutes erreurs instrumentales éliminées, sera toujours moins stable qu'un instrument méridien ; aussi, avec précision, ne servira-t-il jamais pour les positions absolues des objets, mais pour déterminer les positions relatives d'astres voisins dans le champ. On *rapporte*, en un mot, les objets les uns aux autres, quelques-uns d'entre eux étant déterminés par des observations méridiennes. Ces coordonnées, relatives dans le champ de l'oculaire, se feront avec précision à l'aide d'un micromètre : micromètre filaire, micromètre filaire avec cercle de position, micromètre annulaire, micromètre circulaire, micromètre à double image, etc.

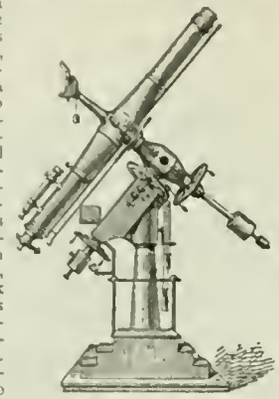

Equatorial.

La mobilité et la puissance des équatoriaux permettent d'étudier en détail les planètes, comètes, étoiles doubles, etc.

ÉQUATORIALEMENT (*kou-a*) adv. Physiq. Dans une position relative ou analogue à celle de l'équateur par rapport à la terre, c'est-à-dire perpendiculairement à l'axe.

ÉQUATORIEN, ENNE (*kou-a, ri-in, èa'*) n. Personne née dans la république de l'Équateur, ou qui habite ce pays. — *Les* ÉQUATORIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à cet Etat ou à ses habitants : *La république* ÉQUATORIENNE.

EQUEIAS (du lat. *equus*, cheval), déesse protectrice des chevaux chez les Romains, sans doute la même qu'Epona. V. ce mot.

ÉQUEMAUVILLE, comm. du Calvados, arrond. et à 12 kilom. de Pont-l'Evêque, non loin de l'estuaire de la Seine ; 601 hab. Sur le territoire de cette commune, chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, sur la côte de Grâce, qui domine Honfleur et l'embouchure de la Seine.

ÉQUERRAGE (*kè-raj'*) n. m. Action d'équerrer ; état d'une pièce de bois équerrée. ‖ Ouverture de l'angle formé par deux plans adjacents d'une pièce de bois. ‖ *Équerrage en gras* ou *Equerrage gras*, Angle d'équerrage plus grand que 90°. ‖ *Equerrage en maigre* ou *Equerrage maigre*, Angle d'équerrage qui a moins de 90°. ‖ *Prendre des équerrages*. Relever les valeurs de divers angles dièdres sur les plans des diverses parties d'un vaisseau. ‖ *Porter des équerrages*. Comparer avec la fausse équerre l'ouverture d'un angle dièdre avec celle qu'il doit avoir.

ÉQUERRE (*kèr'* — du préf. *é*, et du lat. *quadrare*, rendre carré) n. f. Instrument formé de deux pièces ajustées à angle droit et servant, soit à vérifier des angles dièdres droits, soit à tracer des angles plans droits. ‖ Planchette triangulaire dont un des angles est droit, et qui sert à tracer sur le papier des perpendiculaires, des angles droits et des parallèles. ‖ Instrument qui sert à tracer et à découper des ovales, et qu'on appelle aussi COMPAS À ELLIPSE ou CROIX MOBILE. ‖ Pièce de fer plat en T ou en L,

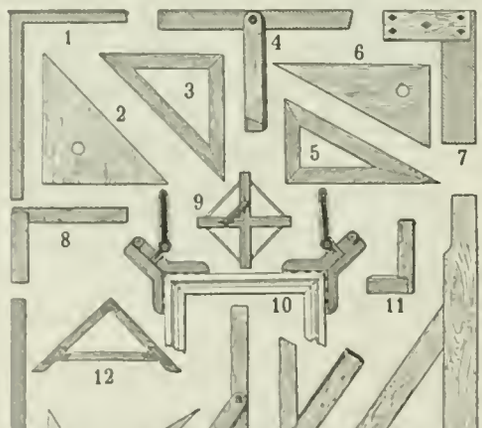

Equerres : 1. De charron ; 2. A dessin 45° pleine ; 3. A dessin 45° évidée ; 4. A télégraphe double ; 5. A dessin allongée évidée. 6. A dessin allongée pleine ; 7. A lame d'acier ; 8. Fausse équerre ordinaire ; 9. Pour tracer les ovales ; 10. Pour ajuster les cadres ; 11. De menuisier. 12. A niveau ; 13. A onglet ; 14. De tailleur de pierres, 15. A télégraphe ordinaire. 16. Fausse équerre rentrante ; 17. A écharpe.

servant à consolider divers assemblages de charpente, de menuiserie, etc. ‖ Levier coudé qui, dans certaines serrures à deux pênes, est attaqué par la clef pour faire mouvoir le demi-tour. ‖ *Équerre à épaulement* ou *à chapeau*, Equerre dont l'une des branches est trois fois plus épaisse que l'autre. ‖ *Equerre à onglet*, Equerre qui porte un rebord saillant. ‖ *Double équerre*, Instrument formé de deux règles assemblées en T. ‖ *Triple équerre*, Instrument formé de trois règles assemblées en angle trièdre dont tous les angles sont droits, et servant à élever ou à vérifier des perpendiculaires sur un plan. ‖ *Fausse équerre* ou *sauterelle*, Equerre ordinaire dont les branches sont mobiles, de façon qu'on peut donner une valeur quelconque à l'angle qu'elles forment. ‖ *En équerre* ou *d'équerre*, A angle droit. ‖ *A fausse équerre*, A angle aigu ou obtus.

— Par anal. Coude à angle droit ; angle dièdre droit : *Murs formant* ÉQUERRE.

— Fig. Régularité froide et outrée : *Nous avons l'habitude de considérer tout ce qui s'écarte de notre* ÉQUERRE *comme livré à la confusion.* (B. de St-P.)

— Pop. *Fendre son équerre*, Marcher à grands pas, s'enfuir.

— *Equerre graphomètre*, Instrument qui sert à la fois d'équerre et de graphomètre. V. GRAPHOMÈTRE.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Géom. *Equerre d'arpenteur*. V. la partie encycl.

— Hydraul. Coude d'un tuyau de conduite.

— Mar. Empatture et assemblage à mi-bois.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre perle.

— ENCYCL. Techn. *Equerre à dessiner*. (Les *équerres* sont en bois, en celluloïd, en caoutchouc ou en acier.) Pour vérifier une équerre, on applique l'un des côtés de l'angle droit contre la règle et l'on trace une droite le long de l'autre côté ; on retourne alors l'équerre sur son autre face, de manière qu'elle s'applique contre la règle par le même côté que dans sa première position. En faisant ensuite glisser l'équerre contre la règle, on doit pouvoir amener le second côté à coïncider exactement avec la droite qu'on a tracée.

— *Equerre de tailleur de pierres*. L'équerre de tailleur de pierres est évidée à l'intérieur, et ce sont les côtés intérieurs qui servent à vérifier la taille. La première face plane de la pierre étant déjà dressée, l'ouvrier applique l'un des côtés intérieurs de l'équerre sur cette face plane, de manière que le plan de l'équerre se trouve perpendiculaire à l'arête vive que la seconde face de la pierre doit former avec la première : le second côté interne de l'équerre doit se trouver dans la seconde face.

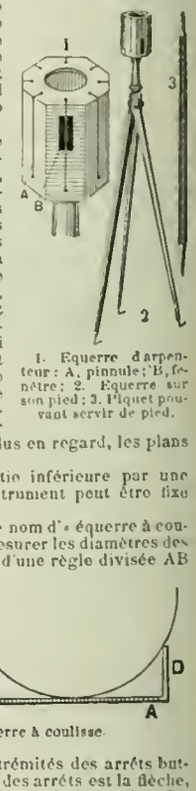

1. Equerre d'arpenteur : A, pinnule ; B, fenêtre ; 2. Equerre sur son pied ; 3. Piquet pouvant servir de pied.

— *Equerre d'arpenteur*. L'équerre d'arpenteur est un prisme octogonal régulier, évidé à l'intérieur, dont les faces latérales sont percées longitudinalement de petites fenêtres dans les axes desquelles sont tendus des fils. Ces fenêtres s'ouvrent alternativement dans la partie supérieure ou inférieure d'une face, et, sur la face opposée, une fente étroite ou pinnule est pratiquée en regard. Les plans déterminés par une fente et le fil qui traverse la fenêtre opposée sont deux à deux perpendiculaires, de sorte que, de quelque manière que l'équerre soit placée, si l'observateur vise successivement, par deux fentes alternées, les fils tendus en regard, les plans des visées sont perpendiculaires.

L'équerre se termine à sa partie inférieure par une douille au moyen de laquelle l'instrument peut être fixé verticalement sur un pied.

— *Equerre à coulisse*. On donne le nom d'« équerre à coulisse » à un instrument qui sert à mesurer les diamètres des corps cylindriques. Il se compose d'une règle divisée AB et d'un curseur perpendiculaire C. La règle est terminée par un arrêt D de même longueur que le curseur C. On appuie l'instrument contre la surface du cylindre, de manière que la règle en touche une section normale et que les extrémités des arrêts buttent contre elle. La hauteur de l'un des arrêts est la flèche, et la distance DC est la corde d'un arc de la section. Or, la corde qui correspond à une flèche donnée dépend du diamètre de la circonférence dans laquelle est pris l'arc ; on conçoit donc que la distance AC observée sur l'instrument détermine le diamètre cherché. L'instrument donne lui-même le diamètre au moyen de sa graduation. Ce genre d'équerre, que l'on nomme quelquefois *pied à coulisse*, rentre dans les instruments qui servent à mesurer les épaisseurs, tels que le compas d'épaisseur, la règle à fourche, la grande règle à croix, etc.

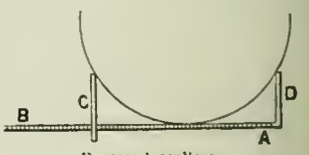

Equerre à coulisse.

— Franc-maçonn. Dans la franc-maçonnerie, l'*équerre* est un des outils symboliques adoptés par l'ordre. Elle compose, avec le niveau et la perpendiculaire, la planche à tracer, la pierre cubique et la pierre brute, les six bijoux d'une loge. Elle rappelle à l'initié que toutes ses actions doivent être réglées par la droiture et la justice.

Equerre (franc-maçon.).

ÉQUERRER (*kè-ré*) v. a. Donner l'équerrage à une pièce de bois.

ÉQUERRINE (*kè-rin'* — rad. *équerre*) adj. f. Se dit d'une race de vaches laitières chez lesquelles l'écusson embrasse les mamelles et la face interne des cuisses, et forme ensuite une sorte d'équerre. V. ECUSSON.

ÉQUERVE (*kèrv'*) n. f. Mar. Se dit pour empatture, écart, dans quelques ports.

EQUES (*é-ku-èss* — mot lat. signif. *chevalier*) n. m. Nom scientifique des poissons du genre chevalier, qui appartiennent à la famille des sciénoïdés.

ÉQUES (les) ou **ÉQUICOLES** (en latin *Æqui*, *Æquiculi*, *Æquicolæ*), peuple de l'Italie ancienne, dans le Latium. Leur ville principale était Préneste. On ne sait s'il faut chercher l'étymologie de leur nom dans le nom *aqua* (eau) ou *æquus* (juste). Les Eques passaient en effet pour très justes. Rome leur emprunta le droit fécial. Le territoire

des Eques fut envahi par les Romains, vers 305. Ils s'enfermèrent dans leurs villes, qui furent prises les unes après les autres en cinquante-cinq jours. — *Un, Une* EQUE ou ÉQUICOLE.

ÉQUESTRE (*ku-èsstr'* — du lat. *equestris*; de *equus*, cheval) adj. Qui a rapport aux chevaux, à l'art de les dresser et de les monter : *Dans la France ancienne, le goût du cheval et des habitudes* ÉQUESTRES *se trouve mêlé aux usages de la vie.* (Chapus.) ‖ Propre à la cavalerie : *Population* ÉQUESTRE. ‖ Qui représente un personnage à cheval : *Une statue* ÉQUESTRE.

— *Biens équestres.* En Prusse, Biens qui appartiennent aux chevaliers, aux nobles.

— Antiq. rom. *Courses* ou *Jeux équestres*, Courses de chevaux dans le Cirque. ‖ *Rangs équestres*, Places réservées, dans les théâtres et autres lieux de spectacle, aux chevaliers romains. (On disait aussi ÉQUESTRIES.)

— Diplom. *Sceau équestre*, Sceau représentant un homme à cheval.

— Hist. *Ordre équestre*, Ordre des chevaliers romains. ‖ Noblesse de second rang, en Pologne. ‖ Ordre de noblesse, dans les Pays-Bas.

— Mythol. Epithète donnée à Neptune, qui avait créé le cheval en frappant la terre de son trident. ‖ Epithète donnée à la Fortune : *Le temple de la Fortune* ÉQUESTRE *à Rome.*

— ANTON. **Pédestre** (en parlant d'une statue).

ÉQUESTRIES n. f. pl. Antiq. rom. V. ÉQUESTRE.

ÉQUEURDREVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 2 kilom. de Cherbourg, près de la Manche; 5.765 hab. Forges. Faubourg de Cherbourg.

ÉQUIALTE (*ku-i* — du lat. *æquus*, égal, et *altus*, haut) adj. Se dit de lignes topographiques dont tous les points ont la même altitude. (On les désigne aussi sous le nom de « courbes de niveau ».)

ÉQUIANGLE (*ku-i* — du lat. *æquus*, égal, et de *angle*) adj. Géom. Dont tous les angles sont égaux entre eux : *On appelle réguliers les polygones équilatéraux et* ÉQUIANGLES.

ÉQUIAXE (*ku-i* — du lat. *æquus*, égal, et de *axe*) adj. Qui a des axes égaux entre eux : *Amphibole* ÉQUIAXE.

ÉQUICE (saint), moine italien, mort en 510. Après une jeunesse assez orageuse, il prêcha l'austérité dans la campagne de Naples et bâtit plusieurs monastères, dont il fut l'abbé. — Fête le 11 août.

EQUICOLA (Mario), écrivain italien, né à Alveto en 1460, mort en 1539. Il vécut à la cour des ducs de Ferrare et de Mantoue, dont il gagna la faveur par sa gaieté et ses bons mots. Ses principaux écrits sont : *Chronique de Mantoue* (1521); *De la nature de l'amour* (1525), ouvrage savant et grave sur un sujet léger, traduit en français par Chapuis; *Apologie de Mario Equicola contre les médisants de la nation française* (1550), traduit en français par Michel Rete.

ÉQUICOSTÉ, ÉE (*ku-i, sté* — du lat. *æquus*, égal, et *costa*, côte) adj. Hist. nat. Dont les côtes ou les saillies sont égales : *Coquille* ÉQUICOSTÉE. *Fruit* ÉQUICOSTÉ.

ÉQUICRURAL, ALE, AUX (*ku-i* — du lat. *æquus*, égal, et *crus, uris*, jambe) adj. Qui a deux jambes égales. Syn. peu usité de ISOCÈLE.

ÉQUIDÉS (*ku-i* — rad. *equus*, cheval) n. m. pl. Famille de mammifères périssodactyles, comprenant les chevaux, les ânes, les zèbres. — *Un* ÉQUIDÉ.

— ENCYCL. Les *équidés* sont des ongulés à doigts impairs; car, si les types actuels sont des solipèdes à un seul doigt, les *orohippus*, les *anchitherium*, les *hipparions*, fossiles dans les terrains tertiaires, en avaient quatre ou trois, et l'on voit encore, parfois, des chevaux présentant deux stylets le long du canon. Le cheval de Jules César appartenait à ce type (*hipparion*). Les équidés peuvent ainsi se caractériser : mammifères ongulés, élancés, à jambes longues, de grande taille, marchant sur l'extrémité du troisième doigt entouréo par un large sabot. Ils vivent par troupes dans les régions découvertes, les déserts, les steppes de l'Asie, de l'Europe orientale et de l'Ethiopie. V. CHEVAL.

ÉQUIDIFFÉRENCE (*ku-i-di-fé-ranss* — du lat. *æquus*, égal, et de *différence*) n. f. Mathém. Egalité de rapports par différence ou rapports arithmétiques; proportion par différence ou proportion arithmétique.

— ENCYCL. On nommait autrefois *équidifférence* une égalité de rapports par différence ou une proportion par différence, souvent désignée aussi sous le nom de proportion *arithmétique*, par opposition aux proportions par quotient ou géométriques.

L'équidifférence entre quatre nombres a, b, c, d se notait sous la formule :

$$a \,.\, b : c \,.\, d,$$

qui signifie simplement :

$$a - b = c - d \text{ ou } b - a = d - c.$$

ÉQUIDIFFÉRENT (*ku-i-di-fé-ran*), **ENTE** [du lat. *æquus*, égal, et de *différent*] adj. Mathém. Qui offre des différences égales entre elles : *Rapports* ÉQUIDIFFÉRENTS. ‖ *Quantités continûment équidifférentes*, Quantités en progression arithmétique, c'est-à-dire telles que la différence de deux quelconques de ces quantités consécutives est une équidifférence. Telle est la progression :

$$\div a.a + b.a + 2b.a + 3b \ldots a + nb.$$

‖ *Quantités discrètement équidifférentes*, Quantités qui, prises deux à deux, c'est-à-dire la première et la seconde, la troisième et la quatrième, etc., ont des différences égales. Telles sont les quantités suivantes :

$$a.a + b, c.c + b, d.d + b \ldots m.m + b.$$

(Le mot « équidifférent » n'est plus usité.)

ÉQUIDILATÉ, ÉE (*ku-i* — du lat. *æquus*, égal, et de *dilaté*) adj. Physiq. Qui offre la même dilatation : *Des tiges métalliques* ÉQUIDILATÉES. (Peu employé.)

ÉQUIDISTANCE (*ku-i, stanss* — rad. *équidistant*) n. f. Topogr. Distance verticale qui sépare deux courbes de niveau sur le terrain. (Quand cet intervalle est reporté sur le papier à l'échelle voulue, on appelle cette distance *équidistance graphique*.)

ÉQUIDISTANT (*ku-i, stan*), **ANTE** [du lat. *æquus*, égal, et de *distant*] adj. Qui est également distant de deux ou plusieurs points donnés : *Le centre d'un cercle est* ÉQUIDISTANT *de tous les points de la circonférence.* ‖ Se dit aussi des points situés à la même distance d'un lieu de comparaison : *Les lignes parallèles sont* ÉQUIDISTANTES *entre elles.*

ÉQUIDOMOÏDE (*ku-i* — du lat. *æquus*, égal, du franç. *dôme*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Figure architecturale polygonale, dérivée de la pyramide, et qui couronne un dôme.

ÉQUIER (*ki-é*) n. m. Chacun des anneaux de fer dans lesquels passent les sommiers, aux deux bouts d'une scie de scieur de long.

ÉQUIFFLE (*kifl'*) n. f. Clifoire, Jouet d'enfant, servant à lancer de l'eau comme avec une seringue.

ÉQUIGNON (*ki*, et *gn* mll. — dérivé dialectal de *échine*) n. m. Bande étroite de fer, que l'on adapte au-dessus de la fusée d'un essieu de bois.

ÉQUILARGE (*ku-i-larj'* — du lat. *æquus*, égal, et de *large*) adj. Qui offre partout la même largeur : *Bande* ÉQUILARGE.

ÉQUILATÉRAL, ALE, AUX (*ku-i* — du lat. *æquus*, égal, et *latus, eris*, côté) adj. Géom. Qui a ses côtés égaux entre eux : *Un triangle* ÉQUILATÉRAL *est toujours équiangle.*

— Par plaisant. Syn. de *égal*, dans l'expression : *Ça m'est* ÉQUILATÉRAL. ‖ On dit aussi ÉQUIANGLE et ÉQUIPOLLENT.

— Moll. Dont les deux valves sont exactement égales entre elles.

— ENCYCL. Géom. Un triangle *équilatéral* a ses trois côtés égaux : c'est le polygone régulier du moindre nombre de côtés. Pour inscrire un triangle équilatéral dans un cercle donné, on y inscrit d'abord un hexagone régulier, et on joint ensuite de deux en deux les sommets de cet hexagone.

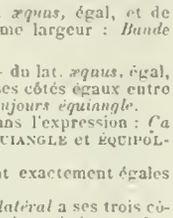

Triangle équilatéral.

Comme le côté de l'hexagone régulier est égal au rayon du cercle circonscrit, deux côtés consécutifs de l'hexagone et les deux rayons qui aboutissent à leurs extrémités non communes forment un losange. On montre aisément que, R étant le rayon du cercle circonscrit, le côté du triangle équilatéral est $R\sqrt{3}$, sa hauteur $\frac{3R}{2}$, son apothème R, sa surface $\frac{3R^2\sqrt{3}}{4}$ ou $\frac{a^2\sqrt{3}}{4}$, a étant son côté.

On désigne souvent sous le nom d' « équilatéral » un cône dont la base a son diamètre égal à l'arête.

ÉQUILATÈRE (*ku-i* — du lat. *æquus*, égal, et *latus, eris*, côté) adj. Géom. Dont les côtés sont respectivement égaux : *Deux triangles* ÉQUILATÈRES. (Vieux en ce sens.) ‖ *Hyperbole* ÉQUILATÈRE. V. HYPERBOLE.

ÉQUILBOQUET (*ku-il, ké*) n. m. Instrument de bois, en forme de compas, dont se servent les charpentiers et menuisiers pour comparer le calibre des mortaises aux dimensions des tenons.

ÉQUILIBRANT (*ki, bran*), **ANTE** adj. Qui fait équilibre, qui détermine l'équilibre : *Un poids* ÉQUILIBRANT.

ÉQUILIBRATION (*ki, si-on*) n. f. Mise en équilibre : *L'*ÉQUILIBRATION *du corps humain.* ‖ Fig. *L'*ÉQUILIBRATION *d'un budget.*

— En T. de mécan., Action d'équilibrer les forces.

ÉQUILIBRE (*ki* — lat. *æquilibrium*; de *æquus*, égal, et *libra*, balance) n. m. Mécan. et physiq. Etat de repos, sous l'action de forces qui se détruisent. ‖ *Equilibre stable*, Position à laquelle un corps revient spontanément pour se remettre en équilibre, lorsqu'on l'en écarte : *Un corps mobile autour d'un point fixe est en* ÉQUILIBRE STABLE *lorsque son point de suspension est au-dessus de son centre de gravité.* ‖ *Equilibre instable*, Position dans laquelle un corps, venant à être détourné de sa position, se met en équilibre dans une position différente : *Un corps mobile autour d'un point fixe est en* ÉQUILIBRE INSTABLE *lorsque son point de suspension est au-dessous de son centre de gravité.* ‖ *Equilibre indifférent*, Position dans laquelle un corps, étant détourné de sa position, garde la position qu'on lui donne : *Un corps mobile autour d'un point fixe est en* ÉQUILIBRE INDIFFÉRENT *lorsque son point de suspension se confond avec son centre de gravité.*

— Position verticale du corps humain ou d'un autre corps : *Mettre un écu en* ÉQUILIBRE, *sur sa tranche.* ‖ *Perdre l'équilibre*, Pencher d'un côté ou de l'autre de manière à tomber.

— Juste combinaison de forces déterminant la régularité et la permanence dans le mouvement : *L'*ÉQUILIBRE *des organes d'une machine.* ‖ Juste pondération des éléments composant la vie organique, d'où résulte leur fonctionnement normal : *Rétablir l'*ÉQUILIBRE *des humeurs.*

— Fig. Pondération de choses diverses ou opposées, qui produit le repos, l'harmonie, l'accord : *L'*ÉQUILIBRE *entre l'offre et la demande.* ‖ *Tenir l'équilibre entre deux ou plusieurs personnes*, Avoir pour toutes des sentiments également justes, également affectueux, etc. ‖ Pondération de pouvoirs, d'autorités, d'influences politiques, d'où résulte la paix par l'impossibilité de se nuire : *L'*ÉQUILIBRE *européen.* ‖ Egalité de pouvoirs, qui amène l'accord par l'impossibilité de l'oppression : *Les assemblées parlementaires doivent avant tout servir à établir l'*ÉQUILIBRE *entre les gouvernants et les gouvernés.* ‖ Calme du cœur ou de l'esprit, provenant d'une juste combinaison des penchants et des facultés : *Un fou est un être chez lequel s'est rompu l'*ÉQUILIBRE *entre l'imagination et la raison.* (Ch. Dollfus.)

— B.-arts. Juste proportion des parties ou des moyens qui se font valoir mutuellement, sans se dominer de façon à se nuire.

— Chorégr. Station du corps sur un seul pied.

— Manèg. Position du cavalier qui suit avec souplesse les mouvements de son cheval.

— ANTON. **Oscillation, trébuchement.**

— ENCYCL. Mécan. et physiq. *Equilibre statique.* Un point étant libre ou gêné, si l'on imagine un déplacement quelconque, celui-ci est dit *virtuel* par opposition au déplacement réel pris sous l'action d'une force. Un système matériel étant soumis à deux catégories de forces, forces données et forces de liaisons sans frottement, les conditions d'équilibre sont données par le principe des travaux virtuels utilisé par Galilée, puis énoncé par J. Bernoulli (1717).

La condition nécessaire et suffisante de l'équilibre d'un système est que, pour tout déplacement virtuel de ce système compatible avec les liaisons, la somme des travaux virtuels des forces qui y sont appliquées soit nulle. Les forces de frottement ne contentant qu'à des inégalités algébriques sont écartées. Le principe peut se justifier par l'analyse des diverses sortes de liaisons simples. Supposons en particulier un corps solide entièrement libre, donnons des déplacements virtuels de translation et de rotation; écrivons que les composantes de ces mouvements suivant trois axes rectangulaires correspondent à des travaux nuls, $x\ y\ z$ étant les coordonnées d'un point et X Y Z les projections d'une force, nous aurons six équations d'équilibre exprimant : 1° que la somme algébrique des projections des forces sur les trois axes est nulle séparément $\Sigma X = 0$ $\Sigma Y = 0$ $\Sigma Z = 0$; 2° que la somme algébrique des moments de ces forces par rapport à ces mêmes axes est nulle pour chacun d'eux :

$$\Sigma(yZ - zY) = 0. \ \Sigma(zX - xZ) = 0. \ \Sigma(xY - yX) = 0.$$

Ces conditions se réduisent si le solide n'est pas libre; si sa position ne dépend que d'un paramètre, le système est dit à liaison complète; il n'y a qu'un seul déplacement compatible avec la liaison, il ne doit subsister qu'une condition : le solide ne pouvant que glisser sur l'axe ox, il faut $\Sigma X = 0$; s'il ne peut que tourner autour de cet axe, il faut $\Sigma(yZ - zy) = 0$.

Si le système n'est pas solide, les six équations restent nécessaires, car l'équilibre ne serait pas modifié en solidifiant le système; mais elles ne sont plus suffisantes; il faut pour l'équilibre autant de fois six équations qu'il y a de corps solides, les réactions que chacun d'eux reçoit des autres corps devant entrer parmi les forces qui le sollicitent.

Un système est dit en *équilibre stable* quand, après un léger écart de la position d'équilibre, il tend à la reprendre par de petites oscillations. Il est nécessaire, pour cela, que la somme des travaux des forces soit positive pendant le retour à la position d'équilibre; en particulier, si les quantités ΣX, ΣY, ΣZ sont les dérivées partielles $\frac{du}{dx}\ \frac{du}{dy}\ \frac{du}{dz}$ d'une même fonction u des coordonnées des points du système, on dit qu'il y a une fonction des forces du *potentiel*. Lejeune-Dirichlet a montré que, dans ce cas, l'équilibre est stable quand la fonction u passe par un maximum.

Aujourd'hui, on traite pratiquement un grand nombre de questions relatives à l'équilibre par les procédés de statique graphique.

Equilibre des corps flottants. Un corps plongé dans un liquide est soumis à deux forces contraires : son poids et la poussée égale au poids du liquide déplacé (v. ARCHIMÈDE) [*principe d'*]; pour que l'équilibre soit possible, ces forces doivent être égales et directement opposées, c'est-à-dire que le poids du corps doit être inférieur à celui d'un égal volume du liquide, et le centre de gravité du corps doit être sur une même verticale que celui du liquide déplacé que l'on appelle *centre de poussée*; pour les navires ce dernier est aussi appelé *centre de carène*.

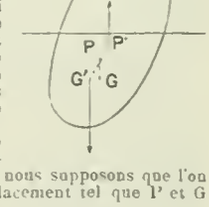

L'équilibre est stable quand le centre de gravité G est au-dessous du centre de poussée P; si nous supposons que l'on imprime au corps un petit déplacement tel que P' et G viennent en des points voisins P' et G', les forces tendent à ramener le corps dans sa position première.

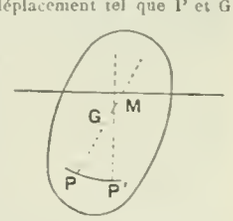

Cette condition n'est pas nécessaire. Si nous donnons un déplacement tel que le point P' ne sorte pas du plan de la figure, le point P' décrit une courbe dite *courbe de carène*; le centre de courbure M relatif à la position d'équilibre est dit le *métacentre*; c'est la rencontre de la droite primitive PG avec la verticale passant par un nouveau centre de poussée P' très voisin de P. Une étude détaillée montre que pour la stabilité, il suffit que le point G soit au-dessous du métacentre.

L'indifférence dans l'équilibre peut provenir de la coïncidence de G et de P; ou de la forme symétrique du corps, comme dans le cas d'un cylindre horizontal ou d'une sphère homogène.

— Polit. *Equilibre européen.* On désigne sous ce nom un système politique, tendant à empêcher qu'une puissance européenne ait sur les autres une prépondérance trop marquée. Cette conception resta étrangère au moyen âge, qui sembla toujours gouverné par l'idée de la monarchie universelle; elle ne trouva sa forme définitive et son expression précise que le jour où les rois de France s'efforcèrent de donner à leur rivalité contre la maison d'Autriche le caractère d'une question d'intérêt général, en dénonçant la menace que l'ambition des Habsbourg tenait suspendue sur tous les Etats de l'Europe. Cette lutte contre la maison d'Autriche au point de vue de l'équilibre domine toute leur politique jusqu'à Henri IV, qui rêve de le fonder définitivement par une association fraternelle des nationalités indépendantes. La guerre de Trente ans introduit l'idée de l'équilibre dans la politique internationale, et le traité de Westphalie dans le droit public. La maison d'Autriche et la Hollande la défendent à leur tour contre Louis XIV, le jour où ce prince veut faire de sa volonté la loi de l'Europe. Sous la Révolution, l'Angleterre fomente des coalitions pour la faire prévaloir contre le nouveau principe des nationalités, qui menace de changer la proportion des forces de toutes les nations. Elle triomphe, une fois encore, au congrès de Vienne, qui organise l'Europe de manière à en confier la direction à cinq grandes puissances à peu près égales. Le principe de l'équilibre était jadis limité à l'Europe; depuis que les Etats américains et asiatiques ont pris de l'extension et que les puissances européennes ont dirigé leur expansion vers l'Afrique et l'Asie, il s'étend à toutes les parties du monde : ainsi il a provoqué l'intervention de l'Allemagne.

de la France et de la Russie, dans les négociations de la paix, en 1895, entre la Chine et le Japon.

Le principe de l'équilibre européen a servi de prétexte à beaucoup de guerres injustes, et on l'a mis en avant pour justifier tous les actes les plus iniques de l'histoire, notamment le partage de la Pologne. Vattel le rejette, et Kleber ajoute que c'est un mot équivoque, qui doit être banni de la politique et du droit international. Mais il suffit, si l'on veut prévenir les inconvénients de cette théorie, de préciser les conditions auxquelles son application est subordonnée pour ne pas devenir abusive et dangereuse. Ces conditions peuvent être ramenées à deux. Toute protestation contre les accroissements de puissance d'un Etat est légitime : 1° quand ces accroissements constituent un danger sérieux pour la sécurité des autres pays ; 2° quand ces accroissements sont le résultat d'une politique de conquête, et non la conséquence normale de l'évolution progressive d'un Etat.

On peut distinguer l'équilibre continental, système de pondération des forces sur le continent, et l'équilibre maritime, système de balances de forces appliqué aux puissances maritimes, comme exemple d'équilibre maritime, il faut citer les alliances de neutralité armée de 1780 et de 1800 dirigées contre l'Angleterre, qui firent renoncer celle-ci à d'exorbitantes prétentions.

ÉQUILIBRER *ki* v. a. Mettre en équilibre, en un repos résultant de la compensation de forces égales et opposées : ÉQUILIBRER un [illegible]. ‖ Fig. Harmoniser des actions partielles, en les groupant et les dirigeant de façon qu'elles se balancent sans se nuire. ‖ Soumettre à un système de pondération, de compensations qui produisent l'harmonie de l'ensemble : *La Révolution française a secoué les fortunes et* ÉQUILIBRÉ *durantes toutes les conditions sociales.* (Virey.)

— *Esprit bien équilibré*, Esprit pondéré, dont les facultés sont bien distribuées.

Équilibré, ée part. pass. du v. Équilibrer.

— Ornith. *Pieds équilibrés*, Pieds d'oiseaux situés de façon que leurs points d'attache divisent à peu près le corps en deux parties de poids égal, et que le corps de l'animal debout soit sensiblement horizontal.

S'équilibrer, v. pr. Se mettre en équilibre, devenir équilibré. ‖ Se mettre en position fixe et immobile. ‖ Se faire équilibre l'un à l'autre : *Des poids qui* S'ÉQUILIBRENT.

— Fig. Se combiner de façon à se balancer et à s'harmoniser, se compenser.

ÉQUILIBRISME *ki, brissm'* n. m. Tour d'équilibriste.

ÉQUILIBRISTE *ki, brisst'* n. Personne qui maintient en équilibre des choses qui y restent difficilement, ou qui se tient elle-même en équilibre dans des positions difficiles : *Tours d'*ÉQUILIBRISTE.

— Fam. Diplomate s'occupant de maintenir l'équilibre des puissances. ‖ Homme politique qui cherche l'équilibre des pouvoirs et des forces sociales.

ÉQUILLE *kill' ll* mll. n. m. Croûte qui recouvre le fond des poêles à cuire le sel. ‖ Nom de l'instrument à l'aide duquel on enlève cette croûte.

ÉQUILLE *kill' ll* mll. n. f. Espèce de poisson du genre ammodyte, qui est l'*ammodytes tobianus*. ‖ On dit aussi LANÇON, ANGUILLE DE SABLE.

— ENCYCL. Longue de 12 à 20 centimètres, bleu verdâtre, avec une bande longitudinale nacrée sur les flancs et une tache cuivreuse à l'anus. L'*équille* est plus trapue que son congénère le lançon *(ammodytes lancéolatus)* et diffère aussi de la cicerelle d'Italie *(ammodites cicerellus)*. Très estimée comme comestible, employée aussi comme appât, elle abonde dans les sables de la Manche et des côtes du Nord, jusqu'en Gascogne, où on la connaît sous le nom de *traouquesable*. C'est l'*anlançon* des Sables-d'Olonne. On prend les équilles à marée basse en bêchant le sable, et, dans le Calvados, on emploie pour ce faire une sorte de pioche fine dite *charrue*.

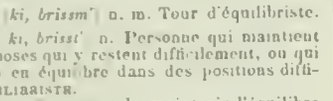

Equille.

ÉQUILLEUR *ki-lleur' ll* mll. n. m. Ouvrier chargé de détacher les équilles dans le fond des poêles à sel.

ÉQUILUNE *ki-i* — du lat. *æquus*, égal, et de *luna*) n. f. Moment où la lune traverse l'équateur.

ÉQUIMÆLIUM ou **ÉQUIMELIUM** *é ku-i-mé-li-om'* — mot lat., formé de *æquus*, égal, plan, et du nom de *Mælius* n. m. Antiq. rom. Place de Rome, située près de la porte Carmentale, sur l'emplacement de la maison de Mælius, rasée parce que celui-ci avait aspiré à la royauté.

ÉQUIMULTIPLE *ku-i* — du lat. *æquus*, égal, et de *multiple* adj. Arithm. Se dit de deux nombres par rapport à leurs autres, lorsqu'ils se forment de ces deux autres multipliés par un même nombre.

ÉQUIN, INE *é kin* — lat. *equinus*; de *equus*, cheval adj. Qui a rapport au cheval : qui appartient au cheval.

— Chir. *Pied équin*, Pied difforme qui, n'appuyant que sur la pointe, rappelle le pied du cheval. V. PIED BOT.

— Art vétér. *Variole équine*. Affection pustuleuse analogue à la variole, qui se produit chez le cheval et se communique à l'homme et aux bœufs.

ÉQUINETTE *ki-nét'* n. f. Mar. Partie horizontale du support de la girouette, à l'endroit où l'on cloue l'étamine.

ÉQUINATE *ki* n. m. Sel dérivant de l'acide équinique.

ÉQUINIQUE *ki-nik'* — du lat. *equus*, cheval adj. Chim. Se dit d'un acide, cristallisé en petites aiguilles, trouvé dans le lait de jument, où il est combiné à une base volatile. (C'est à l'élimination de cette base qu'est due la réaction acide du lait de jument traité depuis quelque temps.)

ÉQUINISME *ki-nisst'* n. m. Pathol. Etat d'une personne qui a le pied équin.

ÉQUINOXE *ki-nokss* — du lat. *æquinoctium*, même sens, de *æquus*, égal, et *nox*, nuit) n. m. Chacune des deux époques de l'année où le jour est égal à la nuit pour toute la terre, ce qui arrive lorsque le soleil passe à l'équateur : L'ÉQUINOXE *de printemps*. L'ÉQUINOXE *d'automne*. ‖ Temps où le soleil passe à l'équateur d'une planète quelconque : *Les* ÉQUINOXES *de Vénus*.

— ENCYCL. Astron. L'observation simple laisse croire que le soleil est animé d'un mouvement propre et qu'il effectue le tour de la sphère céleste en un an environ, en traversant successivement les douze constellations du zodiaque. Ce mouvement propre est cause de l'inégalité des jours et des nuits, des saisons, tandis que le soleil participe au mouvement d'entraînement général, *diurne*, cause même des jours et des nuits, beaucoup plus important que le premier. Ainsi, reportés sur une sphère, les lieux successifs du soleil prouvent que son mouvement apparent sur la sphère céleste est direct, sensiblement uniforme, suivant un grand cercle $\gamma E\ \gamma' E'$, dit *écliptique*, incliné sur l'équateur RR'.

Les plans de l'écliptique et de l'équateur se coupent suivant la ligne $\gamma\gamma'$, *ligne des équinoxes* : en γ, *équinoxe de printemps* ou *point vernal*, le soleil passe de l'hémisphère austral dans l'hémisphère boréal en traversant l'équateur ; les choses sont inverses à l'*équinoxe d'automne* γ'. L'angle des deux plans est de 23° 27' environ. Les pôles p et p' de l'écliptique servent à définir aussi les *tropiques* ; EE' est la ligne des solstices, et le temps durant lequel le soleil parcourt un des arcs $E\gamma'$, $\gamma' E'$, $E'\gamma$, γE constitue une *saison*. L'équinoxe de printemps γ sert d'origine aux longitudes et le soleil, partant de γ, met sensiblement une année à y revenir.

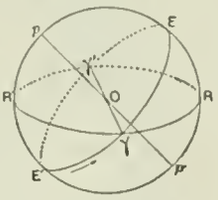

Le printemps commence vers le 20 mars ; donc la déclinaison du soleil, boréale, croît d'abord rapidement, pour atteindre son maximum au solstice d'été, vers le 21 juin. Quant au mouvement du soleil, en longitude, ascension droite et déclinaison, il peut être considéré comme uniforme aux environs des équinoxes. La détermination de l'obliquité de l'écliptique se fera aisément par l'observation du maximum de déclinaison du soleil ; mais la détermination de la ligne des équinoxes est très importante puisqu'elle doit ultérieurement servir d'origine aux ascensions droites : on l'effectue en déterminant deux déclinaisons, positive et négative, du soleil, à des époques rapprochées, et ce même procédé, applicable à l'équinoxe d'automne, en fixe bien la position à 180° de la première, pour le 23 septembre environ.

Le soleil paraît décrire une ellipse dont la terre T occupe un foyer ; le grand axe, ou ligne des *apsides*, fait un angle de 78°,52' avec la ligne des équinoxes $\gamma\gamma'$ — P le périhélie, A l'aphélie — d'où l'inégalité des saisons qui correspondent aux quatre arcs γE, $E\gamma'$, $\gamma' E'$, $E'\gamma$. Mais nous avons vu que l'écliptique et l'équateur ne sont pas des plans invariables, et qu'il y a sujet à deux inégalités importantes, précession et nutation.

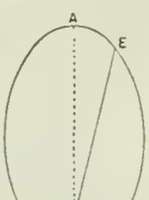

— *Précession des équinoxes*. La précession fait précisément que le soleil rencontre le nouvel équateur 50",2 avant sa révolution complète : il en résulte donc une *précession des équinoxes* de la même quantité, avance chaque année de l'équinoxe, ou rétrogradation du point équinoxial sur l'écliptique. Aussi les signes du zodiaque ne coïncident-ils plus avec les constellations des mêmes noms, et si, au temps d'Hipparque, le point γ était dans la constellation du Bélier, il a rétrogradé de 28° environ en deux mille ans, se trouve dans la constellation des Poissons, un mois environ avant que le soleil n'entre dans le Bélier.

Il en résulte encore des variations dans les coordonnées des étoiles qui doivent être rapportées à une époque donnée, à une équinoxe déterminée, et seront *vraies* ou *moyennes*, suivant que, par rapport à l'équateur correspondant, elles sont comptées à partir de l'équinoxe vrai ou moyen. En outre, la ligne des apsides avance, dans le sens direct, de 11",7 par an, en même temps que la ligne des équinoxes recule de 50",2 : leur angle augmente donc annuellement de 61",9, ce qui fait varier la durée des saisons. Il était de 270° en l'an 1251 : les lignes des apsides et des solstices coïncidaient ; le printemps était égal à l'été, l'automne égal à l'hiver ; quand cet angle sera de 360°, dans quatre mille huit cents ans, l'été sera égal à l'automne, l'hiver égal au printemps, par suite de la coïncidence des lignes des apsides et des équinoxes.

Enfin, le temps sidéral ne sera pas constant : la précession des équinoxes le fera varier d'une façon uniforme, de sorte que le jour sidéral soit constant entre deux passages supérieurs consécutifs du point vernal au méridien et diffère de 1/120° de seconde de l'intervalle entre deux passages supérieurs consécutifs d'une étoile au méridien : c'est dire qu'en 26.000 ans, période de la précession, on compte un jour de plus que la terre ne fit de révolutions autour de son axe. Ainsi l'étude des équinoxes intervient dans les diverses espèces de *temps*.

ÉQUINOXIAL, ALE, AUX *(ki-no-ksi)* adj. Astron. Qui appartient à l'équinoxe : *L'époque* ÉQUINOXIALE. ‖ *Points équinoxiaux*, Points d'intersection de l'écliptique et de l'équateur. ‖ *Ligne équinoxiale* ou substantiv. *Equinoxial*, Equateur.

— Bot. *Fleurs équinoxiales*, Fleurs qui restent chaque jour douze heures épanouies et douze heures fermées.

— Gnomon. *Cadran équinoxial*, Cadran solaire tracé dans un plan parallèle à l'équateur.

— Géogr. Equatorial ; qui est situé, qui habite sous l'équateur : *Les régions* ÉQUINOXIALES. *Les peuples, Les produits* ÉQUINOXIAUX. ‖ *France équinoxiale*, Etablissement français de Cayenne.

ÉQUINTER *kin* v. a. Art milit. Tailler en pointe à l'extrémité, en parlant d'une lanière destinée à l'équipement : ÉQUINTER *un contre-sanglon*.

ÉQUIPAGE *ki-paj'* — rad. *équiper*) n. m. Train, ensemble des personnes, des animaux et des objets de toute nature qui accompagnent le maître en voyage ou hors de chez lui : *Il voyage sans suite et sans* ÉQUIPAGE. (Mass.) ‖ Voiture de maître, chevaux destinés à la traîner et accessoires qui en dépendent : *Avoir* ÉQUIPAGE. *Se promener en* ÉQUIPAGE.

— Par anal. Chevaux attelés ensemble à une voiture : ÉQUIPAGE *qui sue et souffle après une course éperdue*.

— Par ext. Mise, manière dont on est vêtu : *Se présenter en piteux* ÉQUIPAGE. ‖ Etat des affaires de quelqu'un ; état d'un objet quelconque : *La Bourse met les fortunes médiocres en mauvais* ÉQUIPAGE.

— Fam. *Équipage de Jean de Paris*. V. JEAN DE PARIS.

— Astron. Sorte d'oculaire, dans les instruments d'astronomie.

— Art milit. Ensemble des voitures, des objets de matériel affectés en campagne à un même corps ou à un même service. ‖ *Train des équipages*, Corps de troupe chargé du transport du matériel de tout genre. V. TRAIN.

— Electr. *Équipage galvanique*, Nom sous lequel on désigne certaines dispositions de conducteurs destinées à rendre mobiles des portions de courants. (Cette disposition a été imaginée par Ampère pour étudier les actions des courants sur les courants et celle des courants sur les aimants.) ‖ On désigne aussi sous ce nom le système statique formé par deux aiguilles aimantées parallèles solidaires et dont les pôles de noms contraires sont en regard.

— Mar. Ensemble des officiers et marins embarqués sur un navire et inscrits au rôle et, plus spécialement, Les matelots et sous-officiers, à l'exclusion des officiers. ‖ *Rôle de l'équipage*, Registre sur lequel sont inscrits tous les marins du bord. ‖ *Faire son équipage*. Dans la marine de commerce, Recruter son personnel. ‖ *Division* ou *Dépôt des équipages*, Caserne dans laquelle on loge les marins arrivant au service ou ceux débarquant d'un navire. ‖ *Équipages de ligne*, Marins organisés militairement et formés en compagnies. ‖ *Équipage d'une embarcation*, Marins, brigadier et patron affectés au service d'une embarcation. ‖ *Équipage d'une pièce d'artillerie*, Ensemble des servants qui la manœuvrent, des chargeurs et du chef de pièce.

— Mécan. Ensemble de leviers et de tiges qui meuvent les pistons d'un système de pompe.

— Métall. Réunion d'au moins deux cylindres de laminoir, superposés et accompagnés de tous les appareils nécessaires pour les mettre en mouvement. ‖ On dit aussi JEU.

— Techn. Ensemble des outils, instruments et machines qui servent à une exploitation. ‖ Ensemble des objets employés à la construction d'un édifice. ‖ Ensemble de toutes les lames des lisses qui servent à tisser une étoffe. ‖ Appareil composé de cinq chaudières de cuivre ou de fonte placées à la suite les unes des autres, qui sert, dans les sucreries des colonies, à opérer l'évaporation et la cuite du jus de canne.

— Théâtr. Ensemble des ouvriers machinistes, chargés de monter les décors et de manœuvrer les appareils destinés à produire les changements à vue et autres effets de mise en scène.

— Vénér. Ensemble des personnes, des animaux et des objets qui concourent à la grande chasse.

— ENCYCL. Archéol. On comprend sous le nom d'*équipages* tout ce qui est nécessaire pour un voyage, une expédition : valets, chevaux, carrosses, habits, armes, etc. Le luxe des équipages date principalement du XVIe siècle. Les *Mémoires* d'Olivier de La Marche attestent que ce genre de luxe avait été porté très loin à la cour des ducs de Bourgogne. A l'entrée de Louis XI à Paris, en 1461, les seigneurs qui l'accompagnaient déployèrent une grande magnificence dans leurs équipages. Au XVIe siècle, les princes, et même les seigneurs, commencèrent à se faire suivre par des mulets chargés de leurs bagages. L'amiral Bonnivet, un des favoris de François Ier, se fit surtout remarquer par ce luxe, qui, emprunté en grande partie à l'Italie, ne fit que s'accroître au XVIIe siècle. On voit dans les *Mémoires* de Mademoiselle qu'elle était toujours suivie dans ses voyages d'un grand nombre de mulets qui portaient ses hardes. Cet attirail s'explique encore par l'usage où l'on était, à cette époque, de démeubler les châteaux royaux pendant l'hiver ; il fallait, chaque fois qu'on allait les habiter, y transporter les meubles, le linge, les tapisseries, etc.

— Mar. Les hommes composant l'*équipage* d'un navire sont pris, dans la marine du commerce, au choix du capitaine ou de l'agent de la Compagnie, dans le port d'armement. Dans la marine de guerre, les équipages proviennent des inscrits maritimes (levée des classes) ou des engagés volontaires. L'équipage d'un navire de guerre se compose de matelots de spécialités avec leurs grades et de matelots de pont. Les matelots des spécialités sont les gabiers, canonniers, torpilleurs, fusiliers, timoniers, mécaniciens, pilotes, fourriers, charpentiers ; les distributeurs et autres agents des vivres, les infirmiers, tambours, clairons, chauffeurs, tailleurs, à quoi il faut ajouter les armuriers et les musiciens. La composition d'un équipage a pour but de rendre autonome le navire qu'il monte. Autrefois, l'ensemble des matelots composait les « équipages de ligne » ; actuellement, on les appelle « équipages de la flotte » ; à terre, ils sont casernés dans les dépôts qui existent dans chacun des cinq ports de guerre.

— Milit. On distingue les *équipages* de l'*artillerie*, du *génie*, des *corps de troupes*, ceux des *quartiers généraux*, du service de *santé*, du service des *vivres*, de la *télégraphie*, de la *trésorerie et postes*, etc.

Les équipages de l'artillerie, ceux du génie et des corps de troupes, sont attelés par des conducteurs appartenant à l'arme. Les autres sont attelés par les conducteurs du *train des équipages militaires*, ce qui les fait désigner sous le nom général d'*équipages militaires*.

Enfin, les *équipages de réquisition* sont constitués au moyen de voitures requisitionnées en cas de guerre.

Les équipages de l'artillerie se subdivisent en *équipages de campagne*, comprenant l'ensemble des voitures affectées aux divisions, corps d'armée et armées d'opérations, sous forme de batteries ou de parcs à munitions, en *équipages de montagne*, affectés aux troupes opérant dans des pays dépourvus de routes, et en *équipages de siège*, destinés à ce genre de guerre et formés au moyen des parcs de siège constitués dès le temps de paix.

Les équipages du génie comprennent les *équipages de ponts* qui transportent le matériel d'établissement des ponts militaires, et des parcs d'outils et d'engins, d'aérostation, etc.

Les équipages des corps de troupes sont formés des voitures qui transportent à leur suite immédiate des vivres, des munitions, des effets, etc. ; ces voitures constituent le train de chaque corps de troupes. V. TRAIN.

ÉQUIPE (*kip'* — subst. verb. de *équiper*) n. f. Navig. fluv. Suite de bateaux amarrés les uns aux autres, et remorqués sur un cours d'eau ou un canal par des chevaux ou par des hommes. ‖ Equipage d'une embarcation de plaisance ou de course.

— Milit. Nom donné, dans l'artillerie, à un groupe de canonniers formé pour exécuter une *manœuvre de force*.

— Techn. Compagnie d'ouvriers, appliqués à un même

travail. ‖ Ensemble des ouvriers qui travaillent à la formation d'un train de chemin de fer : *Chef d'*ÉQUIPE. ‖ Ouvrier chef qui commande à une équipe d'ouvriers.

ÉQUIPÉE (*ki*) n. f. Autref. Action de partir pour quelque aventure, avec son équipage. ‖ Auj. Action indiscrète, irréfléchie, téméraire, et qui ne peut amener de bons résultats : *Des* ÉQUIPÉES *de jeunesse.*

ÉQUIPEMENT (*ki, man*) n. m. Action d'équiper : *Procéder à l'*ÉQUIPEMENT *d'une troupe.*

— Admin. milit. Ensemble des objets nécessaires pour s'équiper. ‖ Ensemble des harnais d'un cheval. ‖ Par ext. Manière d'être vêtu : *Un étrange* ÉQUIPEMENT.

— Mar. Ensemble des objets qui entrent à bord d'un navire, pour le mettre en état de prendre la mer. ‖ *Équipement d'un marin,* Ensemble des objets concourant à l'armement. ‖ *Objets de grand et de petit équipement,* Matériel servant soit quand on fait débarquer à terre les matelots armés, soit pour le service ordinaire du bord.

— ENCYCL. Admin. milit. On nomme *équipement* les effets distribués aux hommes de troupe et qui ne font partie ni de l'*habillement* proprement dit, ni de l'*armement.* (Les uns, dits de *grand équipement,* tels que les *havresacs, ceinturons, bretelles de fusil,* etc., étaient autrefois fournis directement aux corps par les magasins administratifs; les autres, dits de *petit équipement,* tels que les *brosses* et ustensiles analogues, étaient achetés par les corps de troupes dans le commerce ou à des entrepreneurs spéciaux. Cette distinction, qui se rencontre encore dans le langage habituel, n'a plus rien d'officiel depuis la réorganisation, en 1887, du *service de l'habillement.*)

ÉQUIPER (*ki* — pour *esquiper;* de *esquif,* bateau) v. a. Munir des choses nécessaires pour une expédition, une excursion, un service, une occupation : ÉQUIPER *des soldats, des marins, des chasseurs.* ‖ Munir de vêtements complets; habiller : ÉQUIPER *ses enfants.* ‖ Enharnacher : ÉQUIPER *des chevaux.*

— Artill. *Équiper une pièce de canon, une chèvre, un cabestan,* Les munir de tous les armements ou agrès nécessaires à leur mise en service. ‖ *S'équiper.* En parlant des servants d'une pièce, Se munir des divers objets nécessaires pour l'exécution du tir, tels que le *sac à étoupilles,* contenant *tire-feu, hausse, dégorgeoir,* le *sac à charges,* etc.

— Mar. Munir d'un équipage de marins, d'agrès, de munitions de guerre et de bouche.

Équipé, ée part. pass. du v. Equiper.

— Blas. Se dit d'une figure de nef représentée avec tous ses agrès. (Quand il s'agit d'un homme d'armée, on doit dire non pas ÉQUIPÉ, mais ARMÉ.)

De sinople, à une nef équipée d'argent.

— Techn. *Meule équipée,* Meule de repasseur montée sur son auge, avec sa marche et son support, c'est-à-dire toute prête à servir.

S'équiper, v. pr. Prendre la mer. (Vieux.) ‖ Se fournir un équipement. ‖ Être équipé. ‖ Se vêtir, s'accoutrer.

ÉQUIPET (*ki-pè* — pour *esquipet;* de l'anc. fr. *esquipe,* bateau) n. m. Petit coffre sans couvercle, fixé contre la muraille d'un vaisseau ou à une cloison, pour recevoir de petits objets d'un usage journalier et les empêcher d'être ballottés au roulis.

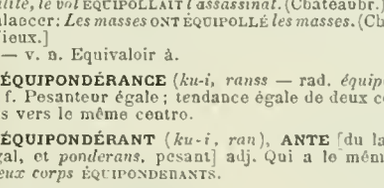

Equipet.

ÉQUIPÉTALÉ, ÉE (du lat. *æquus,* égal, et de *pétale*) adj. Bot. Dont les pétales sont de longueur à peu près égale.

ÉQUIPEUR (*ki* — rad. *équiper*) n. m. Ouvrier armurier, qui assemble les pièces d'une arme à feu. ‖ On dit mieux ÉQUIPEUR MONTEUR.

ÉQUIPIER (*ki-pi-é*) n. m. Homme d'équipe ou faisant partie d'une équipe.

ÉQUIPOLLÉ (*ki-po-lé*) ou **ÉQUIPOLÉ** (*ki* — rad. *équipoller*) adj. m. Se dit de l'écu divisé en un échiquier de neuf carrés égaux. (Lorsque, dans un écu, les carrés des quatre coins et celui du centre sont d'un même émail, et les quatre autres d'un émail différent, ces carrés se nomment *points,* et on dit : *neuf points équipollés.*)

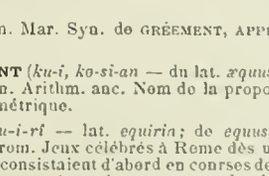

Cinq points de gueules équipollés de quatre d'argent.

ÉQUIPOLLENCE (*ki, po-lanss* — rad. *équipoller*) n. f. Egalité de valeur ou de force; équivalence.

— Géom. *Calcul des équipollences.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. Géom. La méthode des *équipollences* est due à Giusto Bollavitis, géomètre italien. Elle repose sur ce fait qu'il existe des opérations géométriques effectuées sur des segments considérés en grandeur et sens, jouissant des mêmes propriétés que les opérations fondamentales relatives aux quantités algébriques. On conçoit alors comment, après avoir défini l'égalité et l'addition de segments dirigés, leur soustraction, leur multiplication et leur division par un nombre algébrique, leur multiplication entre eux et leur rapport, on peut représenter des successions de constructions au moyen des notations de l'algèbre, et inversement interpréter géométriquement des expressions algébriques. On exprime que des constructions conduisent à un même résultat en plaçant le signe = entre les symboles qui les représentent, et, pour distinguer l'égalité obtenue des égalités algébriques, on lui donne le nom d'*équipollence.* Ces égalités géométriques sont susceptibles de subir les mêmes transformations que les équations algébriques; on se trouve ainsi en possession d'un instrument analytique facile à manier en ce qui concerne la géométrie plane : c'est le calcul des équipollences.

— *Egalité.* Deux segments égaux, parallèles et de même sens, sont dits équipollents. — *Addition.* On additionne deux ou plusieurs segments en les transportant parallèlement de façon que l'origine de chacun d'eux coïncide avec l'extrémité du précédent. Le segment défini par l'origine du premier et l'extrémité du dernier est leur somme. — *Soustraction.* La soustraction est l'opération inverse de l'addition. — *Multiplication.* La multiplication d'un segment par un nombre entier est une conséquence de l'addition. La division par un nombre entier est l'inverse de l'opération précédente; elle fournit une partie aliquote du segment et conduit au produit d'un segment par un nombre fractionnaire. La multiplication de deux segments donne lieu à une nouvelle extension de la définition de la multiplication : pour multiplier un segment AC par un segment AB, on les rapporte à une direction d'origine AX; on prend sur cette direction le point I, tel que AI = + 1, et l'on joint IB; enfin, on construit sur AC, considéré comme l'homologue de AI, un triangle directement semblable à AIB. Le segment AI' obtenu est le produit cherché. Les triangles semblables nous montrent que AI' s'obtient en grandeur et inclinaison au moyen de AC, de la même façon que AB se déduit en grandeur et inclinaison de AI. — *Division.* La division de deux segments est l'opération inverse de la précédente. Le quotient ou rapport géométrique comporte la double notion de grandeur et d'inclinaison. Nous sommes ainsi amenés à considérer le nombre sous un aspect nouveau; on lui donne le nom de « nombre géométrique ». Celui dont la grandeur est 1 et l'inclinaison 90°, a des propriétés remarquables. On le désigne par *i,* car il est facile de voir que son carré vaut — 1; son cube, — *i;* sa quatrième puissance, + 1. *i* est le signe de perpendicularité. Le nombre de grandeur 1 et d'inclinaison *p,* mesurée au moyen de l'angle droit, se représente par i^p. L'équipollence AB = ri^p représente donc un segment de grandeur *r* et d'inclinaison *p.*

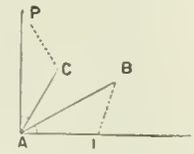

Ces notions nous montrent la concordance parfaite entre les règles du calcul algébrique et celles du calcul par équipollences. Elles font entrevoir les nombreuses applications que l'on peut en faire à la géométrie pure et à la mécanique, et suffisent pour prouver l'importance de cette doctrine.

ÉQUIPOLLENT (*ki-po-lan*), **ENTE** [rad. *équipoller*] adj. Equivalent.

— Cristall. Se dit d'un cristal qui résulte d'un autre cristal par des décroissements en nombre égal sur deux angles ou sur deux bords.

— Géom. *Segments équipollents.* V. ÉQUIPOLLENCE.

— n. m. Ce qui équivaut, la quantité équivalente.

— **A l'équipollent,** loc. adv. A proportion : *Affaire dans laquelle chacun gagne* À L'ÉQUIPOLLENT *de ce qu'il y avait mis.*

ÉQUIPOLLER (*ki-po-lé* — lat. *æquipollere;* de *æque,* également, et *pollere,* être fort) v. a. Egaler : *Sous la féodalité, le vol* ÉQUIPOLLAIT *l'assassinat.* (Chateaubr.) ‖ Contrebalancer : *Les masses* ONT ÉQUIPOLLÉ *les masses.* (Chateaubr.) [Vieux.]

— v. n. Equivaloir à.

ÉQUIPONDÉRANCE (*ku-i, ranss* — rad. *équipondérant*) n. f. Pesanteur égale; tendance égale de deux corps attirés vers le même centre.

ÉQUIPONDÉRANT (*ku-i, ran*), **ANTE** [du lat. *æquus,* égal, et *ponderans,* pesant] adj. Qui a le même poids : *Deux corps* ÉQUIPONDÉRANTS.

ÉQUIPONDÉRATION (*ku-i, si-on* — rad. *équipondérant*) n. f. Juste pondération.

ÉQUIPOTENTIEL, ELLE (*ku-i, si-èl'* — du lat. *æquus,* égal, et de *potentiel*) adj. Electr. D'égal potentiel.

— *Ligne équipotentielle,* Ligne dont tous les points sont au même potentiel électrique.

— *Surface équipotentielle,* Surface dont tous les points sont au même potentiel.

— ENCYCL. *Lignes* et *Surfaces équipotentielles.* V. POTENTIEL.

ÉQUIPPE n. m. Mar. Syn. de GRÉEMENT, APPROVISIONNEMENT.

ÉQUIQUOTIENT (*ku-i, ko-si-an* — du lat. *æquus,* égal, et de *quotient*) n. m. Arithm. anc. Nom de la proportion par quotient ou géométrique.

ÉQUIRIES (*ku-i-ri* — lat. *equiria;* de *equus,* cheval) n. f. pl. Antiq. rom. Jeux célébrés à Rome dès une haute antiquité, et qui consistaient d'abord en courses de chevaux en liberté et non montés, puis en courses de chars. (Ces courses avaient lieu au champ de Mars, et, quand le Tibre était débordé, sur le Cœlius. Les équiries, données en l'honneur du dieu Mars, patron de l'élève des chevaux, avaient lieu le 27 février et le 14 mars. On a lieu de croire qu'elles étaient organisées par les prêtres sabiens.)

ÉQUISÉTACÉES (*ku-i-sé-ta-sé*) n. f. pl. Famille d'équisétinées isosporées, dont le genre *equisetum* est le type. — *Une* ÉQUISETACÉE.

ÉQUISÉTINÉES (*ku-i*) n. f. pl. Classe de plantes, de l'embranchement des cryptogames vasculaires. — *Une* ÉQUISETINÉE.

— ENCYCL. La classe des *équisétinées,* caractérisée par le développement rudimentaire des feuilles et par la ramification verticillée, se décompose en deux ordres : les *équisétinées isosporées* (une seule famille : équisétacées), et les *équisétinées hétérosporées* (une seule famille, aujourd'hui éteinte : annulariacées).

ÉQUISÉTIQUE adj. Chim. ‖ *Acide équisétique,* Syn. de ACIDE ACONITIQUE.

EQUISETITES (*é-ku-i-sé, tèss*) n. m. Bot. foss. Genre renfermant des plantes fossiles très distinctes les unes des autres, à tiges articulées, équisétiformes, et qui ne peuvent être rangées, pour le moment, dans des familles connues, comme l'*equisetites mirabilis,* l'*equisetites Münsteri,* etc. (L'*equisetites linqulatus* a été reconnu comme étant la tige d'*annularia stellata;* l'*equisetites infundibuliformis* comme les épis hétérospores des *macrostachya,* etc.)

EQUISETUM (*ku-i-sé-tom'* — n. lat. de la *prêle*) n. m. Genre d'*équisétacées,* ne comprenant que le genre prêle.

— ENCYCL. Bot. Sur le rhizome vivace d'un *equisetum* se dressent des tiges verticales et aériennes, dont la surface cannelée porte, de distance en distance, des verticilles de feuilles très réduites, concrescentes en une sorte de gaine appliquée contre la tige. La ramification est verticillée : les rameaux, nés sous la gaine foliaire, la percent à sa base pour se faire jour au dehors.

Au moment de la reproduction, chaque tige fertile forme à son extrémité une sorte d'épi dont l'axe porte un grand nombre d'écussons pédicelles, sortes de feuilles modifiées dont la face tournée vers l'axe porte quelques sporanges; quand ces derniers sont mûrs, l'axe de l'épi s'allonge, écartant les écussons, et les sporanges mettent en liberté des spores, nées quatre par quatre dans leurs cellules mères : la partie externe de l'exospore se découpe en quatre rubans, qui restent adhérents à la spore en un même point et très sensibles aux variations hygrométriques, favorisent par leurs mouvements la dissémination de la spore. Bien qu'il n'y ait qu'une sorte de spores, les unes forment, en germant, de minuscules prothalles mâles (quelques millimètres), produisant des anthéridies qui émettent des anthérozoïdes à nombreux cils vibratiles, tandis que les autres forment des prothalles femelles plus gros (1 à 2 centimètres), avec archégones et oosphères; de la fécondation d'une oosphère par un anthérozoïde résulte un œuf, dont la germination produit un nouveau pied feuillé de prêle.

Equisetum : *a,* épi fructifère.

— Bot. foss. Le genre *equisetum* est largement représenté dans le monde des plantes fossiles; les tiges et les rhizomes sont articulés; le cylindre ligneux, formé uniquement de bois primaire, est muni de lacunes essentielles situées à l'extrémité interne des coins ligneux : les articulations, ramifères ou non, portent des verticilles de feuilles soudées en gaine.

Les représentants de ce genre descendent jusque dans le terrain houiller de Commentry (*equisetum Monyi*).

A l'époque du trias, les *equisetum* étaient arborescents : ils pouvaient atteindre plus de 0m,20 de diamètre (*equisetum arenaceum, equisetum Mougeotii,* du grès bigarré). Les *equisetum* ont été assez nombreux dans certaines régions : à Sinsheim, dans le grand-duché de Bade; à Richmond (Amérique du Nord) entre autres, pour former des couches épaisses de houille.

ÉQUISONANCE (*ku-i, nanss* — du lat. *æquus,* égal, et *sonare,* résonner) n. f. Consonance de l'octave ou de la double octave, qui n'est, en fait, que le redoublement d'un même son.

ÉQUISYLLABISME (*ku-i, bissm'* — du lat. *æquus,* égal, et de *syllabe*) n. m. Egalité de durée de toutes ou presque toutes les syllabes : *Le caractère particulier à la langue française est l'*ÉQUISYLLABISME.

ÉQUITABLE (*ki*) adj. Juste, qui a de l'équité : *Les hommes* ÉQUITABLES *sont plus rares que les grands génies.* ‖ Conforme à l'équité : *Partage* ÉQUITABLE.

— ANTON. Inique, injuste.

ÉQUITABLEMENT (*ki*) adv. Avec équité, d'une façon équitable.

ÉQUITANT (*ki* ou *ku-i-tan*), **ANTE** [du lat. *æquitans,* qui est à cheval] adj. En T. de bot., Chevauché, plié en deux et recevant dans son pli la moitié d'un autre organe plié de la même façon : *Feuilles* ÉQUITANTES. *Les cotylédons de l'iris sont* ÉQUITANTS. On dit aussi ÉQUITATIF, IVE.

ÉQUITATION (*ki* [ou *ku-i*]-*ta-si* — du lat. *equus,* cheval, et *stare,* se tenir) n. f. Art de se tenir sur un cheval et de le diriger.

— ENCYCL. L'*équitation* a été de tout temps plus spécialement pratiquée chez les tribus nomades, par les peuples guerriers, et, dans chaque nation, par les militaires. Les progrès des sciences et de l'industrie, en amenant la multiplication des voies de communication de toute nature, ont rendu l'emploi du cheval monté de plus en plus rare dans la population civile, tandis que, dans l'armée, l'équitation s'est maintenue comme art nécessaire à la guerre. Hors de l'équitation militaire, on ne rencontre plus guère que l'équitation de chasse et l'équitation de courses, pratiquées, la première comme un plaisir, la seconde comme une industrie toute spéciale. Les modifications introduites dans le harnachement, l'invention de divers modèles de selles et notamment des étriers, ont dû forcément amener des variations dans la façon de se tenir à cheval et de se servir des aides naturelles, c'est-à-dire des différentes parties du corps : mains, cuisses, jambes, dont le cavalier disposo pour agir sur sa monture, et auxquelles viennent se joindre, dans une certaine mesure, les aides artificielles constituées par la cravache, l'éperon, etc.

Ces préceptes ont aussi dû varier, selon que le cavalier voulait faire exécuter au cheval des exercices compliqués, tels que des airs de manège, ou bien, au contraire, cherchait à tirer le meilleur parti possible de la vitesse et de la force de sa monture pour se transporter d'un point à un autre ou pour exercer un effet de choc, tout en conservant lui-même, autant que possible, le libre usage de ses membres supérieurs pour manier des armes, etc. Trop longtemps on a poursuivi le premier résultat comme un but à atteindre, alors qu'il ne doit être considéré que comme un moyen à employer pour assouplir l'animal et en obtenir plus sûrement ensuite les services que l'on veut lui demander. De là vient que, jadis, on a fait, dans l'équitation militaire, une trop grande part aux exercices équestres dits « académiques »; de là des abus que la Révolution fit disparaître. Aussi la cavalerie française de la période républicaine et impériale se trouva-t-elle débarrassée des subtilités où se complaisaient les écuyers de l'ancien régime, mais qui revinrent en honneur lors de la Restauration, période qui vit pourtant commencer la lutte entre l'équitation d'extérieur, importée d'Angleterre et les exercices compassés de manège chers aux adeptes des anciennes traditions françaises. Ces deux écoles rivales sont restées célèbres sous les noms de deux chefs qui les ont personnifiées : Baucher représentant l'équitation savante, et le comte d'Aure (ou Daure) l'équitation pratique. Cette dernière devait finir par triompher dans l'armée française.

De grands progrès ont été réalisés en équitation, dans

carrée comme au dehors d'elle, grâce à l'institution des hippodromes, la multiplication des courses militaires pour les officiers et même les sous-officiers, et l'introduction, à l'école de Saumur, de chevaux de pur sang.

Les cavaliers de l'armée reçoivent leur première instruction au manège, puis la complètent sur le terrain de manœuvres et enfin en pleine campagne. Et, sans distinguer, comme autrefois, entre l'équitation à l'anglaise, et à la française, on leur apprend à demander et à obtenir de leur cheval tout ce qu'il peut donner, en évitant toutefois de le fatiguer inutilement. On leur fait comprendre que la souplesse à cheval n'est pas incompatible avec la solidité, et qu'un cavalier peut fort bien arriver, tout en se faisant aux mouvements de l'animal, à n'en être que plus libre des siens.

Enfin, sans demander aux soldats modernes des exercices aussi mouvementés que la *djigitiofa* des Cosaques ou la *fantasia* des Arabes, on leur fait exécuter des courses de têtes et autres, plus ou moins complexes, qui développent leur hardiesse et leur agilité, en les préparant à se servir de leurs armes sur le champ de bataille.

L'instruction équestre est donnée aux hommes de troupe sous la direction des capitaines commandants d'escadron ou de batterie. Les capitaines instructeurs ne sont chargés que d'entretenir et développer celle des lieutenants et sous-lieutenants, et aussi, dans la cavalerie, celle des sous-officiers.

Equitation (ÉCOLE D'). de Saumur. V. ÉCOLE.

Equitation (L'), ouvrage de Xénophon (première moitié du IVe s. av. J. C.). — Xénophon était passé maître dans l'art dont il trace les principes, aussi le décrit-il en maître et avec amour. Il étudie successivement les précautions à prendre dans l'achat des chevaux, les soins à leur donner, la mise en selle, les différentes allures, les exercices à faire sur les divers terrains, le dressage, l'emploi du frein, le maniement des armes de la cavalerie. Ce traité, qui est écrit avec beaucoup de précision et de grâce, renferme beaucoup de fines observations, vraies de tout temps. Il a été traduit en français par Paul Louis Courier.

ÉQUITÉ (*ki* — lat. *æquitas*; de *æquus*, égal) n. f. Justice distributive, qui empêche de faire acception de personne ou de se diriger par d'autres motifs que ceux du droit : *Pour apercevoir* l'ÉQUITÉ *ici-bas, il faut les yeux de la foi qui pénètrent au delà de ce monde.* (De Custine.) — Justice exercée, non selon la lettre de la loi, mais d'après un sentiment de droiture naturelle : *Le droit est la plus belle découverte que les hommes aient faite contre l'*ÉQUITÉ. (Casimir Delavigne.)

— Mythol. Par allégorie, Déesse plus souvent appelée Thémis ou la Justice : *Élever un temple à l'*ÉQUITÉ.

— SYN. **Équité, droiture, justice.** V. DROITURE.

— ANTON. **Iniquité, injustice.**

ÉQUITER (*ki-te* — du lat. *equitare*, même sens) v. n. Aller à cheval; se livrer à l'équitation : *Le clerc de notaire et le commis marchand qui vont* ÉQUITER *à Romainville.* (D'Ornano.) — Peu us.

Equitius (Lucius), tribun romain, mort en l'an 100 av. J.-C. Il était un esclave fugitif qui se donna pour fils de Tiberius Gracchus, et, grâce à cette supercherie, parvint à se faire nommer tribun. Il prit part au complot de Saturninus, et fut tué avec lui.

ÉQUIVALEMMENT (*ki, la-man*) adv. D'une manière équivalente.

ÉQUIVALENCE (*ki, lanss*) n. f. Qualité de ce qui est équivalent, égalité de valeur. ▪ Identité de nature : *L'*ÉQUIVALENCE *de la chaleur et de l'électricité.* (Labouloye.)

— Instr. publ. *Équivalence de grade.* Égalité, admise en certains cas, entre les grades conférés par les universités étrangères et ceux obtenus en France, lorsqu'il s'agit d'autoriser un candidat étranger à se présenter à un examen devant une faculté française.

— ENCYCL. Physiq. *Principe de l'équivalence.* V. THERMODYNAMIQUE.

ÉQUIVALENT (*ki, lan*), **ENTE** (du lat. *æquivalens*; de *æque*, également, et *valere*, valoir) adj. Qui équivaut, qui a la même valeur : *Le castor a reçu de la nature un duvet presque* ÉQUIVALENT *à celui de la parole.* (Buff.) ▪ Qui a le même sens. *Expressions* ÉQUIVALENTES.

— Chim. Nom donné à des nombres qui expriment les rapports suivant lesquels les éléments peuvent se remplacer dans les combinaisons chimiques.

— Géom. Qui a la même étendue, indépendamment de la forme, qui peut être différente : *Deux figures sont égales lorsqu'elles sont à la fois semblables et* ÉQUIVALENTES.

— n. m. Objet de même sens qu'un autre : *Employer des* ÉQUIVALENTS. ▪ Action de valeur équivalente :

> Assurément, chez moi, je vous mettrais dehors;
> Chez vous, Monsieur, je fais l'*équivalent*, je sors.
> E. AUGIER.

— Littér. Expression ou locution qui n'est pas identique pour le sens littéral à une autre expression ou à une autre locution, mais qu'on emploie pour la remplacer dans certaines circonstances : *En général, les proverbes doivent se traduire non à la lettre, mais par des* ÉQUIVALENTS *qui soient aussi des proverbes.*

— Mécan. Nom donné à des systèmes de forces qui ont une même résultante de translation et un même moment résultant pour un point quelconque. *Équivalent mécanique de la chaleur.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. Chim. La notation en *équivalents* est aujourd'hui universellement abandonnée, toutefois, il y a peu d'années encore, elle était utilisée dans l'enseignement français et dans certaines publications scientifiques. Aussi peut-il être utile de connaître les règles qui permettent de transformer en formule atomique une formule donnée en équivalents, ou inversement.

Nous rappellerons d'abord que *les éléments de valence ou atomicité impaire ont un poids atomique égal à l'équivalent* (tels sont le chlore, le brome, l'iode et le fluor monovalents, — l'azote, le phosphore, l'arsenic, le bore, trivalents — les métaux alcalins et l'argent monovalents), *les éléments de valence ou atomicité paire ont, au contraire, un poids atomique double de l'équivalent* (tels sont l'oxygène, le soufre, le sélénium et le tellure bivalents, le carbone et le silicium tétravalents, et la plus grande partie des métaux).

Cela posé, on comprend aisément les deux règles dont l'énoncé suit, permettant d'effectuer un changement de notation quelconque.

1° *Transformer une formule atomique en une formule à équivalents.* On double les exposants des symboles correspondant à des éléments dont la valence est paire, c'est-à-dire dont le poids atomique est double de l'équivalent. Par exemple la formule de l'acide azotique AzO^2H devient AzO^4H ou $Az^2O^4H^2$, la formule de l'acide sulfurique SO^3H^2 devient $S^2O^6H^4$ ou SO^4H, ou SO^4HO.

Il est évident que, si tous les éléments qui entrent dans la formule sont de même valence, la formule reste la même dans les deux notations; par exemple, la formule de l'acide chlorhydrique HCl reste HCl, comme celle de l'anhydride carbonique CO^2 devient C^2O^4 ou mieux reste CO^2.

2° *Transformer en une formule atomique une formule donnée en équivalents.* C'est le problème inverse du précédent. On divise par deux les exposants des symboles correspondant à des éléments dont la valence est paire, c'est-à-dire dont le poids atomique est double de l'équivalent. Par exemple, la formule de l'acide azotique Az^2O^4HO ou AzO^4H devient AzO^2H. Il peut arriver qu'en effectuant cette opération on soit amené à écrire un ou plusieurs exposants fractionnaires; dans ce cas, on multiplie par 2 tous les exposants. Ainsi, la formule de l'acide sulfurique SO^4HO, ou S^2O^8H, devient $S^4O^{16}H^2$.

— Algèbr. Deux équations sont *équivalentes* lorsque toute racine de l'une est racine de l'autre, et réciproquement.

Deux systèmes d'équations sont *équivalents*, lorsque tout système de solution de l'une forme un système de solution de l'autre et réciproquement.

— Mécan. On appelle *équivalent mécanique de la chaleur* le travail, exprimé en kilogrammètres, qui est nécessaire pour que, entièrement transformé en chaleur, il produise une grande calorie (Kg-d). On dit que l'équivalent mécanique de la chaleur est de 425 kilogrammètres, ce qui signifie qu'il faut transformer intégralement en chaleur 425 kilogrammètres pour obtenir une quantité de chaleur de 1 calorie kilogramme-degré.

La mesure de cette quantité a été faite de nombreuses manières qui, toutes, ont fourni sensiblement le même résultat. Voici les principales méthodes :

Méthode de Joule. Pour déterminer l'*équivalent mécanique de la chaleur*, Joule employait un appareil composé d'un axe vertical AB, muni de palettes qui plongent dans l'eau d'un calorimètre; au moyen des poids EF, on peut faire tourner cet axe : les palettes agitent le liquide, et les frottements intérieurs qui s'y produisent l'échauffent. Il suffit de mesurer le travail dépensé et la quantité de chaleur produite pour avoir, par leur rapport, l'équivalent J cherché. Si les poids tombent d'une hauteur h, le travail qu'ils sont susceptibles de produire est $2Ph$; mais leur vitesse v n'étant pas nulle à l'arrivée, le travail utilisé T était $T = 2Ph - \frac{Pv^2}{g}$, la quantité de chaleur Q était donnée par le calorimètre. L'expérience fournit le résultat $J = \frac{T}{Q} = 425^{kgm},6$.

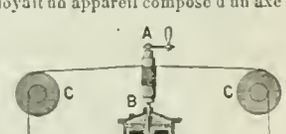

Appareil de Joule.

Méthode de Violle. Cette méthode repose sur le principe suivant : un disque métallique tourne entre les deux pôles d'un électro-aimant; le travail qu'il faut lui fournir pour le maintenir à une certaine vitesse n'est pas le même quand l'électro est ou n'est pas excité; la différence entre les deux travaux est transformée en chaleur dans le disque, par suite des courants de Foucault qui y prennent naissance; il suffit donc de laisser tomber le disque dans un calorimètre pour mesurer la quantité de chaleur qu'il a gagnée.

Méthode de Hirn. Hirn s'est proposé de déterminer la quantité de chaleur qui était employée dans une machine à vapeur pour produire un travail déterminé. Il calculait la quantité de chaleur dépensée dans le moteur par différence entre la chaleur apportée par la vapeur d'eau et celle restituée, à la sortie du moteur au condenseur. Le travail mécanique était mesuré sur le diagramme obtenu au moyen d'un indicateur de Watt.

En résumé, dans ces méthodes et de nombreuses autres basées sur des principes très différents les unes des autres, le résultat a toujours été très voisin du nombre 425, qui doit être pris comme sensiblement exact.

ÉQUIVALEUR (*ki* — rad. *équivaloir*) n. f. Ce qui équivaut. — SYN. **Équivalence.**

ÉQUIVALOIR (*ki* — du lat. *æquivalere*; de *æque*, également, et *valere*, valoir. [Se conjugue comme VALOIR]) v. n. Être de valeur égale, de prix égal.

— Fig. Avoir une importance égale : *Le mètre* ÉQUIVAUT *à la dix-millionième partie du quart du méridien.* ▪ Avoir un résultat pareil : *L'instinct, chez les femmes,* ÉQUIVAUT *à la perspicacité des grands hommes.* (Balz.) ▪ Avoir le même sens : *Réponse qui* ÉQUIVAUT *à un refus.*

ÉQUIVALVE (*ku-i* — du lat. *æquus*, égal, et de *valve*) adj. Moll. Qui a les deux valves égales.

ÉQUIVOCATION (*ki, si-on*) n. f. Action d'équivoquer.

ÉQUIVOQUE (*ki-vok'* — du lat. *æquivocus*; de *æquus*, égal, et *vox*, voix, sens des mots) adj. Qui peut être interprété de plusieurs manières, qui a plusieurs sens : *Tous les oracles sont* ÉQUIVOQUES. ▪ Incertain, qu'il est impossible d'affirmer dans un sens plutôt que dans un autre; dont on ne peut déterminer la nature : *Temps* ÉQUIVOQUE. *Expérience* ÉQUIVOQUE. ▪ Dont on ne peut affirmer l'existence : *Fait* ÉQUIVOQUE. *Mérite* ÉQUIVOQUE. ▪ D'une sincérité douteuse : *Les plus grands compliments sont les plus* ÉQUIVOQUES.

— Fig. Suspect, dont il est difficile de dire du bien ou du mal; à qui il ne convient pas de se fier : *Les gouvernements mixtes forment toujours des alliés* ÉQUIVOQUES. (J. de Maistre.) ▪ Qui manque d'une certaine netteté de situation, qui est un peu suspect sous le rapport de l'honorabilité : *Une réputation* ÉQUIVOQUE.

— Littér. *Rime équivoque, équivoquée*, ou *homonyme*. Petite pièce de poésie dans laquelle le mot ou les mots de la fin de chaque vers sont répétés à la fin du vers consonant, mais avec un sens différent. En voici un exemple :

> Contre un public ignare on pousse des *cris vains* :
> Il faut de sots lecteurs à de sots écrivains.

— Physiol. *Génération équivoque*, Hétérogénie.

— SYN. **Ambigu, amphibologique, louche.** V. AMBIGU.

— ANTON. **Catégorique, clair, net, positif, précis.**

ÉQUIVOQUE (*ki-vok'*) n. autrefois de genre douteux, auj. fém. Sens équivoque; paroles équivoques : *L'*ÉQUIVOQUE *a été la mère de la plupart de nos sottises.* (Volt.) ▪ Jeu de mots, calembour : *Les allusions et les* ÉQUIVOQUES *ne valent rien quand on les donne pour bonnes; mais elles sont bonnes quand on les donne pour ne valoir rien.* (Ménage.) ▪ Double sens grossier, offensant ou déshonnête : *Se permettre de honteuses* ÉQUIVOQUES.

— Défaut d'accord, provenant d'un malentendu : *Il n'y a pas d'*ÉQUIVOQUE *entre nous; nous nous entendons à merveille.*

— En T. de b.-arts., Effet indécis produit par le défaut de parti pris, d'intention nette et déterminée dans les moyens.

— SYN. **Ambiguïté, amphibologie.** V. AMBIGUÏTÉ.

ÉQUIVOQUER (*ki, ké*) v. n. User volontairement d'équivoque pour tromper.

Équivoqué, ée part. pass. ▪ *Rime équivoquée.* V. ÉQUIVOQUE.

ÉQUORÉE ou **ÆQUOREA** (*ko-ré*) n. f. Genre de méduses campanulaires, famille des *équoridés*, comprenant des formes discoïdes, larges, avec le pédoncule buccal court et large. (Les équorées sont répandues dans presque toutes les mers; on connaît quelques espèces de ces campanulaires.)

ÉQUORIDÉS ou **ÆQUORIDÉS** (*ko*) n. m. pl. Famille de méduses campanulaires, renfermant les genres *équorée, stomobrachium*, etc. (Il est possible que certains équoridés ne présentent pas de génération agame polypoïde [Claus.].)

— *Un* ÉQUORIDÉ ou ÆQUORIDÉ.

ÉQUULE (*kul'*) ou **EQUULA** (*é-ku*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, tribu des caranginés, comprenant des formes petites ou moyennes, voisines des caranx.

Equule.

— ENCYCL. On connaît une vingtaine d'espèces d'*équules*, répandues dans l'océan Indien; tels sont les *equula splendens*, kullikaré de Pondichéry, répandu depuis la mer Rouge jusqu'en Australie, et *equula Dussumieri*, véri-karé de Pondichéry, etc.

EQUULEUS (*é-ku-lé-uss* — mot lat.; de *equus*, cheval) n. m. Instrument de supplice, dont on se servait à Rome pour punir les esclaves ou les mettre à la question.

— ENCYCL. On suppose, que l'*equuleus* consistait en un poteau auquel on suspendait le patient, les mains attachées derrière le dos et sans doute les bras passant sur une barre transversale. Un système de roues et de manivelles permettait de tirer en sens opposés les membres liés par des cordes.

EQUUS (*é-kuss* — nom lat. du cheval) n. m. Nom scientifique du genre cheval. V. CHEVAL.

ÉRABLE (pour *esrable*, du lat. pop. *acerarbor*; de *acer*, érable, et *arbor*, arbre) n. m. Genre d'arbres, de la famille des sapindacées acérées.

— ENCYCL. Les *érables* sont des arbres des régions tempérées de l'hémisphère nord, à feuilles opposées, lobées-palmées, à fleurs polygames, paraissant généralement avant les feuilles; leur fruit est un disamare; ils contiennent un suc aqueux et sucré, quelquefois laiteux. Leur bois, trop sensible aux variations hygrométriques, est impropre aux grandes constructions, mais utilisé pour l'ébénisterie, le tournage, le charronnage, la boisellerie, etc. Les érables ne constituent jamais les essences dominantes des forêts; on les emploie souvent pour les plantations d'alignement.

Erable : *a*, fleur.

On en connaît plus de quatre-vingts espèces. Cinq vivent en France : l'érable sycomore ou faux platane (*acer pseudoplatanus*), à feuilles vertes en dessus, blanches en dessous, arbre robuste, à croissance rapide, qui fournit un combustible excellent, mais d'un prix élevé, et dont les fleurs fournissent beaucoup de miel aux abeilles; le platane ou faux sycomore (*acer platanoides*), un peu moins grand et moins résistant au froid que le précédent, à feuilles vertes sur leurs deux faces, et qui contient un suc laiteux et âcre; l'érable champêtre (*acer campestre*), sensiblement plus petit, à croissance lente, bon pour les haies et les palissades; l'érable de Montpellier, habitant les sols rocailleux du Midi; l'érable à feuille d'aubier, d'Espagne et des Pyrénées.

L'Amérique du Nord possède : l'érable à sucre, dont la sève limpide, chauffée et brassée pour éviter la caramélisation, laisse cristalliser un sucre de saccharose, de saveur un peu herbacée, très employé aux États-Unis; l'érable rouge ou de Virginie, qui fournit aussi un sucre de saveur plus fine, et dont le bois était employé jadis aux mêmes usages qu'aujourd'hui l'acajou.

Certains érables, très ornementaux, ont des feuilles composées; on les a réunis dans un genre spécial, le genre *negundo* : tel est l'érable à feuilles de frêne (*acer negundo* ou *negundo fraxinifolia*).

ÉRACLE, ÉVERARD ou **ÉVERACLE**, évêque de Liége, mort en 971. Il fut prévôt de la collégiale de Bonn et succéda, en 959, à Baldéric sur le siège épiscopal de Liége. Il fonda de nombreuses écoles et attira dans son diocèse un grand nombre de maîtres français et allemands. En 960, il combattit sous les ordres de Bruner, archevêque de Cologne, contre Robert de Bourgogne, et, en 966, accompagna l'armée de l'empereur Othon en Italie.

Éracle, poème français, composé vers 1155 par Gautier d'Arras et dédié à Thibaut V, comte de Blois, et à sa

femme Marie, fille de Louis VII. — Eracle, fils d'un sénateur de Rome, après s'être volontairement dépouillé de tous ses biens, est vendu comme esclave et devient le favori de l'empereur, grâce à sa connaissance merveilleuse des pierres précieuses, des chevaux et des femmes. L'empereur épouse Athénaïs sur le conseil d'Eracle, mais celle-ci le trompe, pour se venger d'avoir été, malgré l'avis du favori, enfermée dans une tour. La fin du poème nous montre Eracle triomphant de Chosroès, lui reprenant la vraie croix qu'il rapporte à Jérusalem, et régnant glorieusement à Constantinople. Ce poème, non dénué de valeur littéraire, repose sur un singulier amalgame de contes orientaux et de traditions historiques, relatives à Héraclius et à Athénaïs, fille de Théodose le Jeune. Il a été imprimé par Massmann (Quedlimbourg, 1842, avec le poème allemand, qui en est traduit) et par Löseth (*Œuvres de Gautier d'Arras*, Paris, 1891). — Maître Otte, vers 1203, en Allemagne, a écrit, sous le titre d'*Eraclius*, une traduction assez fidèle au début, plus libre à la fin, de l'*Eracle* de Gautier d'Arras.

ÉRACLISSE n. f. Bot. Syn. de ANDRACHNÉ.

ÉRADICATIF, IVE (du préf. priv. *é*, et du lat. *radix*, *icis*, racine) adj. Qui produit l'éradication; qui détruit jusque dans les causes premières.

ÉRADICATION (*si-on* — rad. *éradicatif*) n. f. Arrachement, extirpation. (Se dit surtout de l'arrachement des polypes de l'utérus.)

ÉRAFLEMENT (*man*) n. m. Action d'érafler; état de ce qui est éraflé.

ÉRAFLER (du préf. priv. *é*, et de *rafle*) v. a. Ecorcher superficiellement : *Balle qui ne fait qu'*ÉRAFLER *la peau.*
— En T. d'artill., Ecorcher l'âme d'une bouche à feu, en parlant d'un projectile qui se brise dans la pièce.
S'érafler, v. pr. Etre éraflé. ‖ Se faire une éraflure.

ÉRAFLURE (rad. *érafler*) n. f. Ecorchure superficielle; action de ce qui éraflé. ‖ Raie produite dans l'âme d'une bouche à feu par un projectile qui s'y est brisé. (On dit aussi ÉRAFLEMENT.) ‖ Inégalité produite sur le bois par un outil mal dirigé.

ÉRAGROSTIDE (*stid'*) ou **ÉRAGROSTIS** (*stiss'*) n. f. Genre de graminées, tribu des festucées, comprenant des plantes annuelles, parfois vivaces. (On en connaît deux cent quarante-cinq espèces, de toutes les parties du monde. Les éragrostides *megastachya, pilosa, poæoides* se rencontrent dans les environs de Paris.)

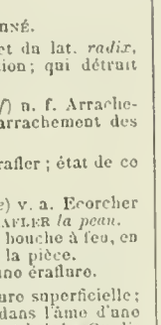

Eragrostide : *a*, épillet; *b*, fleur.

ÉRAIGNIE (*rè-gnî* [*gn* mll.]) n. f. Nom vulgaire, en Normandie, de la nigelle.

ÉRAILLÉ-LONGUE-TIGE n. m. Bot. Espèce de bolet, qui exhale une odeur de soufre.

ÉRAILLEMENT (*ra-ill-e-man* [*ll* mll.] — rad. *érailler*) n. m. Déchirure longitudinale de l'épiderme, sans perte de substance.

ÉRAILLÉ-PERROQUET n. m. Bot. Espèce de bolet, commun aux environs de Paris, dont la surface est déchirée irrégulièrement, et dont la chair entamée change aussitôt de couleur.

ÉRAILLER (*ra-ill* [*ll* mll.] — de *é*, et de l'anc. franç. *roeillier*, rouler en dehors, dérivé du lat. *rotare*, rouler) v. a. Ecarter, relâcher, effiler le tissu de : ÉRAILLER *du linge.* ‖ Ecorcher, déchirer superficiellement : ÉRAILLER *le parquet.*

Éraillé, ée part. pass. Usé, dont les fils sont relâchés, en parlant d'une pièce de vêtement : *Culotte* ÉRAILLÉE. *Dentelle* ÉRAILLÉE.
— Par ext. Ecorché, légèrement déchiré à sa superficie : *Des murs* ÉRAILLÉS.
— Fig. Rauque : *Une voix* ÉRAILLÉE.
— *Œil éraillé.* Pathol. Œil dont le blanc est sillonné de petites veines rouges, ou dont la paupière est plus ou moins renversée et forme une bordure rouge.
— *Cordage éraillé.* Mar. Cordage usé et dont l'étoupe s'effile.
S'érailler, v. pr. Etre, devenir éraillé.

ÉRAILLURE (*ra-ill* [*ll* mll.]) n. f. Partie éraillée d'un vêtement, d'une étoffe : *Repriser des* ÉRAILLURES. ‖ Ecorchure, déchirure épidermique superficielle : *Les* ÉRAILLURES *de la peau.*

ÉRALLOIR n. m. Nom, dans l'Yonne, d'un bâton armé de quatre ou cinq fourchons, qui sert à égrapper les raisins.

ÉRAN, baie des îles Philippines, sur la côte ouest de Palaouan (Paragua), obstruée par des bancs de sable provenant d'alluvions. C'est, néanmoins, une escale fréquentée de la ligne commerciale Singapour à Manille; 1.200 hab., métis de Malais et Négritos.

ERÂN, forme primitive de *Iran*, désignant la Perse et, dans un sens plus large, l'ensemble des pays dont la population ancienne est apparentée à celle de la Perse.

ÉRANARQUE (*nark'* — du gr. *éranos*, contribution, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Président d'une des associations appelées *éranes*. ‖ On l'appelait aussi ARCHÉRANISTE.

ERANDIO (LA CAMPA DE), comm. d'Espagne (Biscaye [prov. de Biscaye]); 2.800 hab.

ERANDIQUE, district minier du Honduras, à l'extrémité sud-orientale de la sierra Selague; 5.650 hab. Riches mines d'opale. Ch.-l. *Erandique*; 2.100 hab.

ERANDOL, ville de l'Hindoustan (présid. de Bombay [prov. du Dekkan]), dans une plaine fertile que borde au N. la Tapti, tributaire du golfe de Cambaye; 11.500 hab.

Erranduo, ed or son tre (*Ils étaient deux, et ils sont trois*), opéra bouffe, musique de Luigi Ricci, représenté avec un très grand succès à Turin, sur le théâtre d'Angennes, en 1834. On a joué parfois aussi ce joli ouvrage sous le titre de *gli Esposti* (« les Enfants trouvés »).

ÉRANE (du gr. *éranos*, même sens) n. m. Antiq. gr. Repas d'amis à frais communs. ‖ Repas somptueux, festin. ‖ Association de personnes qui se réunissaient périodiquement pour des repas communs. ‖ Souscription. ‖ Prêt d'argent gratuit, fait à un ami commun par plusieurs personnes qui se cotisaient.
— ENCYCL. A l'origine, l'*érane* était simplement un repas d'amis où chaque convive payait son écot. Plus tard, on désigna sous le nom d' « éranes » de véritables sociétés, des associations de plaisir vivant de leurs revenus propres, du produit des legs, et des cotisations mensuelles des membres, qui s'appelaient *éranistes*. On désignait la cotisation sous le nom de *phora* ou d'*eisphora*, ou d'*éranos*. Le président de l'association et des banquets était l'*éranarque* ou *archéraniste*. Ces sociétés étaient nombreuses dans la Grèce, du ve et du ive siècle avant notre ère; elles se multiplièrent surtout à l'époque macédonienne et au temps de la domination romaine. Tout en conservant les mêmes formes extérieures, la plupart devinrent des sociétés de bienfaisance ou de secours mutuels, souvent même des associations politiques, qui parfois inquiétèrent les empereurs romains. Les éranes des derniers siècles avaient donc des visées assez différentes. Mais ils conservaient les deux traits caractéristiques des éranes primitifs : les repas communs et un culte commun.

ÉRANGÉLIE (*jé-li*) n. f. Bot. Section du genre galanthe ou perce-neige.

ÉRANI, comm. de Grèce (nomarchie de Messénie); 7.000 hab.

ÉRANIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Autre forme du mot IRANIEN, préférée par Spiegel et quelques linguistes, mais très peu employée aujourd'hui.

ÉRANIQUE (*nik'*) adj. Antiq. gr. Qui se rapporte aux éranes, aux éranistes.

ÉRANISTE (*nisst'*) n. m. Antiq. gr. Membre d'une des associations appelées *éranes*. ‖ Convive d'un repas par écot.

ÉRANT (*ran* — du lat. *arare*, labourer) n. m. Dans le Poitou, Charrue à soc mince et effilé, sans contre ni versoir.

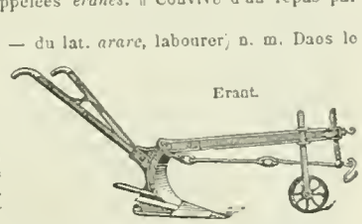
Erant.

ÉRANTHE n. f. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des elléborées. ‖ On dit aussi ÉRANTHIS, et ÉRANTHIDE.
— ENCYCL. Les *éranthes* sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles radicales arrondies et longuement pétiolées; la hampe radicale qui s'élève du milieu de ces feuilles se termine par une fleur jaune, rayonnée comme celle des renoncules. L'*éranthe d'hiver*, appelée aussi *ellébore d'hiver*, est une jolie plante, qui croît dans les bois montagneux, les lieux humides et ombragés de l'Europe centrale; elle se trouve souvent dans les jardins. La Sibérie en possède une seconde espèce. On emploie les éranthes en médecine; ce sont des plantes âcres, qui possèdent les propriétés dangereuses de l'ellébore.

Eranthe. Eranthème.

ÉRANTHÈME n. m. Genre d'acanthacées, tribu des éranthémées, comprenant des plantes frutescentes, à belles fleurs analogues à celles des phlox. (On en connaît une quarantaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes du globe, et dont les fleurs s'ouvrent le matin.)

ÉRANTHÉMÉES n. f. pl. Tribu des acanthacées, ayant pour type le genre *éranthème*. (Cette tribu se caractérise par un calice quinquépartite, une corolle infundibuliforme, tubuleuse, à limbes à cinq divisions presque régulières. L'androcée a deux étamines, les anthères ont deux loges.) — *Une* ÉRANTHÉMÉE.

E'RÂQYEH n. m. Instrument de musique à vent.
— ENCYCL. L'*e'râqyeh* est une sorte de hautbois arabe, fait d'une seule pièce et façonné au tour; il a sept trous d'un côté, et deux de l'autre. L'anche est faite de deux lamelles de jonc marin. Le diapason de l'instrument est beaucoup plus grave, par le fait de la largeur de cette anche, que ne le ferait supposer son peu de longueur (0^m,365). Dans sa *Description des instruments de musique des Orientaux*, Villoteau assure que l'échelle de l'e'râqyeh, entièrement divisible en quarts de ton, est comprise entre les sons que voici :

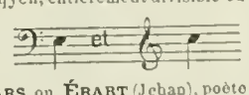

E'râqyeh.

ÉRARD, ÉRARS ou **ÉRART** (Jehan), poète français, du milieu du XIIIe siècle. On lui doit plusieurs chansons d'amour et des poèmes. — Un poète français du même nom, né à Valery, mort en 1372, devint chambrier de Philippe le Bel. Il a laissé des poésies, dont quelques-unes ont paru dans l'*Essai sur la musique*, de Laborde.

ÉRARD (Sébastien), facteur d'instruments de musique français, né à Strasbourg en 1752, mort à Passy (Paris) en 1831. Il se rendit à Paris, à seize ans et travailla chez des facteurs de pianos. Il exécuta un piano mécanique, chef-d'œuvre d'invention et de facture, qui causa une vive sensation dans le monde musical.
Aidé de son frère Jean-Baptiste, il fonda un établissement rue de Bourbon. Il construisit un piano « organisé » avec deux claviers : l'un pour le piano, l'autre pour l'orgue, dont le succès fut éclatant. Un de ces instruments lui ayant été commandé par la reine Marie-Antoinette, qui trouvait tous les morceaux trop hauts pour sa voix peu étendue, Erard imagina un clavier mobile, qu'on pouvait faire descendre ou monter à volonté d'un demi-ton, d'un ton ou d'un ton et demi. A cette époque aussi, sur les conseils du harpiste Krumpholz, Erard commença à s'occuper de l'amélioration de la harpe, dont le système à crochets était si défectueux, et à remplacer ce procédé par le mécanisme dit « à fourchette ».

Erard.

Aux premiers événements de la Révolution, Erard, laissant son frère à Paris, se rendit en Angleterre pour y faciliter l'écoulement de ses produits, et fonda à Londres un nouvel établissement. Il y prit des brevets pour les perfectionnements apportés par lui au piano et à la harpe. En 1796, il revint à Paris, se signala par ses premiers grands pianos en forme de clavecins (les premiers pianos à échappement qui aient été fabriqués à Paris), par les harpes à simple mouvement de son invention, puis par ses nouveaux pianos à queue, d'un mécanisme facile, dont le succès fut prodigieux. Après plusieurs années de recherches, il inventa la harpe à double mouvement, qu'il fit paraître à Londres en 1811. Enfin, Erard mit le comble à sa renommée, par la création, en 1823, de son grand piano à double échappement. Il apporta encore dans la construction de l'orgue des modifications importantes. En résumé, le nom d'Erard est un des plus justement fameux dans l'histoire de la facture du piano et de la harpe.

ÉRARIC, roi des Ostrogoths, Rugo de naissance, mort en 541. Après l'assassinat d'Hildibade, ses compagnons le proclamèrent roi. Il lutta contre les Romains. Soupçonné, avec raison semble-t-il, de trahison, il fut assassiné par ses sujets, au milieu d'un banquet, comme son prédécesseur. Son successeur fut Totila, dit aussi Baduilla.

ÉRASINIDE, général athénien, mort en 406 av. J.-C. Après la bataille de Notion, en 407, il fut un des dix généraux désignés pour commander l'armée à la place d'Alcibiade. L'année suivante, il prit part au combat des Arginuses, dans lequel les Lacédémoniens furent vaincus. En arrivant à Athènes, Erasinide fut condamné à une amende et à la prison, pour avoir retenu de l'argent perçu dans l'Hellespont; peu après, il subit la peine capitale avec huit de ses collègues, pour n'avoir pu recueillir, à cause d'une tempête, les corps des citoyens tués dans la bataille navale des Arginuses.

ÉRASISTRATE, médecin et anatomiste grec, né à Julis, dans l'île de Céos, mort en Asie Mineure vers 280. Antiochos, fils de Séleucos, roi de Syrie, souffrait d'une maladie étrange. Erasistrate s'aperçut qu'elle avait pour cause l'indomptable passion du jeune prince pour sa belle-mère, Stratonice; le roi, sur ses conseils, abandonna sa femme à son fils, qui guérit. Au point de vue scientifique, Erasistrate eut le mérite de disséquer le premier des cadavres humains; mais ses idées anatomiques étaient encore fort rudimentaires. Il faisait naître les nerfs moteurs du cerveau, les nerfs sensitifs des méninges; on dit qu'il fut près de découvrir la circulation du sang; cependant, il n'admettait pas la communication des artères avec les veines et supposait que les artères contenaient de l'air; il eut sur l'appareil digestif une seule idée exacte, à savoir que les aliments passaient par l'œsophage et non par la trachée. Sa pathologie, reposant sur de pareilles données, était presque complètement inexacte. En thérapeutique, il était aussi audacieux chirurgien que médecin timide : il ouvrait l'abdomen pour appliquer directement des médicaments sur les organes malades, mais ne prescrivait à l'intérieur que des doses infinitésimales. Il avait fondé à Smyrne une école célèbre. Galien a conservé les titres et de courts fragments de ses ouvrages : *Des fièvres*; *Hygiène*; *Des paralysies*; *Des médicaments et des poisons*.

ÉRASME ou **ELME** (saint), évêque de Formies, près de Gaëte, en Italie, au ve siècle. Les Lombards ariens le firent périr dans d'affreux tourments. C'est à cause de l'horreur de son supplice, sans doute, qu'une tradition populaire, très accréditée en Italie, le donne pour patron aux femmes en couche. Les marins ont appelé *feu Saint-Elme* ou *San Erasmo* les étincelles électriques qui, pendant les orages, jaillissent souvent au sommet des mâts. Bologne, Naples, Vérone, Cologne et Mayence, possèdent des reliques de saint Erasme. Il a été confondu à tort avec deux autres martyrs du même nom, qui souffrirent, l'un sous Dioclétien, l'autre sous Maximien. — Fête le 2 juin.
— ICONOGR. Le martyr de saint Erasme a été souvent reproduit par les peintres. On doit citer surtout les tableaux de Hans Burgkmair, au musée de Munich; de Poussin au Vatican et de Farinati à Vérone.
Le tableau de Poussin fut exécuté vers 1661 pour Saint-Pierre de Rome, d'où il passa dans l'ancienne galerie du Vatican. Transporté à Paris en 1797, il fut restitué au gouvernement pontifical en 1815. Il a été reproduit en mosaïque dans la basilique du Vatican par Cristofari, et gravé plusieurs fois, notamment par G.-M. Mitelli, Giuseppe, Craffonara, Jean Couvay, etc. Ce dernier a intitulé par erreur son estampe *le Martyre de saint Barthélemy*. Le musée de Dresde possède un autre *Martyre de saint Erasme*, de Poussin, dont la composition offre une grande analogie avec celle du tableau du Vatican.

ÉRASME (Didier), érudit et littérateur du XVIe siècle, né à Rotterdam (Hollande) en 1467, mort à Bâle (Suisse) en 1536. Enfant naturel, Erasme fut abandonné, après la mort de son père, aux soins de tuteurs qui dévorèrent son petit avoir, et lui firent revêtir l'habit religieux. Il le quitta et gagna ensuite sa vie comme précepteur d'enfants de nobles familles; l'une d'elles le fit aller à Paris, où il suivit les cours du collège de Montaigu; une autre protectrice, Anne de Borsselen, marquise de Nassau, le fit aller en Angleterre, où il écrivit l'*Eloge de la Folie* (1509). D'Angleterre il partit pour l'Italie, où, après un mois de séjour à Bologne, il obtint le grade de docteur ès arts (1506) et se lia d'amitié avec Pierre Bembo, Grimani et Jean de Médicis,

plus tard pape sous le nom de Léon X. Ayant obtenu de Jules II la dispense de ses vœux monastiques, Erasme se rendit à Venise, après d'Alde Manuce, un de ses éditeurs, puis à Padoue, et retourna en 1509 en Angleterre, où Henri VIII l'appelait, le destinant à la plus brillante carrière. Il ne voulut pas moins revenir dans sa patrie, où Charles-Quint lui donna le titre de conseiller et une pension de 200 florins. En 1521, il finit par se fixer à Bâle, où Froben imprima une édition générale de ses œuvres. Il avait publié, en 1516, la première édition grecque du Nouveau Testament, accompagnée d'une version latine. Ses *Colloques* parurent en 1518. Dans tous ses écrits, on rencontre à la fois des flatteries aux princes, de vives satires contre les moines et les théologiens. Il sacrifiait à l'esprit du temps dans la mesure nécessaire au succès de son nom, sans toutefois jamais consentir à se compromettre, car la prudence était sa vertu dominante. Le séjour de Bâle convenait à sa nature. L'esprit et à ses habitudes. Bâle était une ville mixte, où le catholicisme et la Réforme vivaient à peu près en paix. Erasme regarda, en effet, la Réforme s'accomplir sans s'y mêler ouvertement et même en se brouillant avec Luther, qui l'accusait de vie oisive outrée, tandis que Luther lui reprochait une tiédeur coupable. En réalité, Erasme n'était ni protestant ni catholique; il fut surtout un humaniste, se moquant allègrement des deux partis aux prises, et faisant espérer son appui tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Il y a deux hommes à considérer dans Erasme, le lettré et le philosophe. Comme littérateur, il a exercé au XVIe siècle une influence considérable. Il a ouvert à l'émulation classique le nord de l'Europe, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Allemagne. Ce n'est pas seulement par la propagation des langues anciennes et l'élan donné à la culture des chefs d'œuvre des Grecs et des Romains, mais surtout par l'épuration du goût, une latinité exquise, le sens des beautés littéraires et artistiques des auteurs, l'éclat d'un esprit pétillant et facile. Comme philosophe, il n'a pas une aussi grande valeur, à beaucoup près. Il n'a osé aborder de front aucune des grandes questions de son temps et s'est borné à professer la morale facile et égoïste des épicuriens, qui évitent de se jeter dans le tourbillon des affaires humaines, et veulent jouir tranquillement de la vie. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par Froben à Bâle.

Érasme (LES ADAGES ET LES APOPHTEGMES D'). V. CHILIADES.

Érasme (PORTRAITS D'). Les premiers artistes des Pays-Bas ont fait le portrait d'Erasme. Quentin Metsys, non content de l'avoir peint à l'huile, frappa en son honneur une médaille, en 1519. Albert Dürer a gravé, en 1526, un portrait d'Erasme en pied et dans l'attitude d'un homme qui réfléchit à ce qu'il va écrire, mais, d'après ce que nous apprend le philosophe lui-même, ce portrait n'est pas ressemblant. C'est à Holbein que nous devons les meilleurs portraits d'Erasme. Le plus célèbre est celui que le illustre écrivain envoya à son ami Thomas Morus en 1523, comme une preuve du talent de Holbein qui projetait alors de faire un voyage en Angleterre. Le Louvre possède un autre exemplaire d'Erasme par Holbein. Ce portrait, on a vu plus haut, la famille Newton et dans celle de Charles Ier, roi d'Angleterre, fut donné à Louis XIII par ce dernier. Des répétitions ou copies de cette peinture se voient au musée de Bâle, à Hampton-Court, au Musée artistique et historique de Vienne, etc. Nous citons pas le beau portrait d'Erasme gravé à l'eau-forte par Van Dyck, probablement d'après le tableau envoyé à Morus.

Erasme, d'après Holbein.

ÉRASME DE JEAN (en lat. *Erasmus Joannis*), théologien protestant, qui vivait en Hollande vers 1593. Il fit de fortes études et acquit une grande connaissance de l'hébreu. Il exerçait à Anvers les fonctions de recteur, lorsque Guillaume d'Orange l'exila lui-même, pour le punir d'avoir nié la distinction des trois personnes en Dieu. Erasme se réfugia en Pologne, puis en Transylvanie, et fut élu pasteur de Clausenbourg par les *unitaires*, secte qui partageait son opinion sur le mystère de la Trinité. Il a publié le récit d'une controverse célèbre qu'il soutint contre Faustus Socin, fondateur des sociniens.

ÉRASMIE ou **ERASMIA** [illegible] n. f. Genre d'arachnides [illegible], comprenant de petites formes à céphalothorax [illegible] avant, rond en arrière, à abdomen ovale. Les couleurs sont grises et rougeâtres; le type, [illegible], habite les îles Tonga.

ÉRASMIEN, ENNE [illegible] — du nom d'*Erasme* adj. Qui est propre à Erasme : *Le scepticisme* ÉRASMIENNE. ‖ On dit aussi ÉRASMIQUE.

— Phon. *Prononciation érasmienne*. Prononciation du grec conforme à la théorie d'Erasme, contrairement à l'opinion de Reuchlin, qui soutenait qu'il devait prononcer le grec comme le font les Grecs modernes, en suivant l'iotacisme, c'est-à-dire en donnant le son de i à η, υ, ει, οι. Erasme, dans un opuscule intitulé *Dialogus de recta latini græcique sermonis pronunciatione* (1528), défendit le mode de prononciation encore suivi aujourd'hui dans l'enseignement du grec, et qui consiste à donner aux sons cités plus haut les valeurs respectives de *é*, *u*, *ey*, *oy*.

— n. m. Partisan du système de prononciation adopté par Erasme. ‖ On dit aussi ÉRASMITE.

ERASO (Benito), général espagnol, né en Navarre en 1789, mort en 1835. Il servit contre les Français de 1809 à 1814, fut élu membre de la junte de Navarre en 1821 et rassembla une troupe de 800 hommes, qui fut le noyau de l'*armée de la foi*. Il se retira après le rétablissement du pouvoir absolu, reparut en 1833 et obtint le grade de colonel. En 1838, il fut un des premiers à proclamer Charles V et se mit à la tête d'une bande. Ayant mis le pied sur le territoire français, il fut pris, mais parvint à s'échapper, devint maréchal de camp, puis général de don Carlos en Navarre, et mourut des suites d'une chute de cheval.

ÉRASTE (Thomas LIEBER, dit), médecin, philosophe et théologien allemand, né à Auggenor (marquisat de Bade-Durlach) en 1524, mort à Bâle en 1583. Il commença ses études à Bâle en 1540, voyagea en Italie, où il prit le grade de docteur à Bologne, puis alla occuper la chaire de médecine à la faculté de Heidelberg, et enfin la chaire de morale à la faculté de Bâle. Il combattit les idées de Paracelse dans de nombreuses dissertations, mais eut le tort de se contenter toujours, en médecine, de raisonnements, sans recourir jamais à l'observation et à l'expérimentation. En théologie, il n'admettait pas le pouvoir temporel de l'Eglise et ne lui accordait qu'un rôle de persuasion. Il légua à la ville de Bâle des sommes considérables pour les étudiants pauvres; ces legs portèrent longtemps le nom de « fondations érastiennes ». Citons parmi ses ouvrages, qui n'ont plus qu'un intérêt historique : *Disputationum de medicina Paracelsi quatuor partes* (1572-1573); *Theses de contagio* (1571).

ÉRASTIANISME (*sti-a-nissm'*) n. m. Hist. relig. Doctrine religieuse des érastions.

ÉRASTIEN (*sti-in* — du nom d'*Eraste*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante, fondée par Thomas Eraste. (Cette secte, qui refusait à l'Eglise anglicane le pouvoir d'excommunier, compta de nombreux partisans en Angleterre, vers le milieu du XVIIe s.)

ÉRASTRIE ou **ERASTRIA** (*é, stri*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuélines, type d'une famille dite des *érastriidés*, et comprenant des formes élancées, à vastes ailes non dentelées, disposées, au repos, en toit aplati. (On connaît une quinzaine d'espèces d'érastries, répandues dans l'hémisphère boréal; une des plus communes en France est l'*erastria fuscula*, brun noirâtre varié de gris et de blanc; la chenille, rase et lisse, vit, en août et septembre, sur les roncces.)

ÉRASTRIIDÉS (*stri*) n. m. pl. Famille de lépidoptères noctuélines, dont le genre *érastrie* est le type. — *Un* ÉRASTRIIDÉ.

ÉRATER (du préf. priv. *é*, et de *rate*) v. a. Oter la rate à : ÉRATER *un mouton*. ‖ Par ext. Rendre essoufflé : *Allure qui* A ÉRATÉ *un coureur*. (On dit plus souvent DÉRATER.)

S'érater, v. pr. S'essoufler à force de courir.

ERATH, comté des Etats-Unis (Texas); 22.000 hab. — Ch.-l. *Dublin*.

ÉRATH (Augustin, comte D'), théologien, né à Buchloe (Souabe) en 1648, mort à Passau en 1719. Professeur de philosophie à Dillingen, puis à Reichenspergen et à Vienne, il reçut, en 1698, l'abbaye de Saint-André, qu'il garda jusqu'à sa mort. On peut citer de lui : *Philosophia sancti Augustini* (1678); *Unio theologica, etc.* (1686); *Maxima sacrarum religionum*, trad. de l'italien de Pinicelli (1694); etc. Erath a laissé aussi des manuscrits sur différents sujets.

ÉRATO n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, famille des cypréidés, comprenant des formes à pied allongé, atténué en arrière, obtus en avant, à coquille ovoïde ou en poire, lisse, de couleurs brillantes, à bouche étroite et longue. (On connaît une quinzaine d'espèces d'érato, réparties dans presque toutes les mers du globe, ou fossiles depuis le crétacé. Une des plus communes est l'*erato lævis*, des côtes atlantiques de France.)

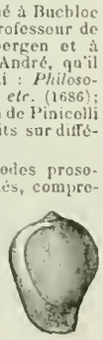
Erato.

ÉRATO (du gr. *érôs*, amour). Myth. Une des neuf Muses, fille de Zeus et de Mnémosyne. (Elle présidait à la poésie lyrique, surtout à la poésie érotique et anacréontique. On la représentait avec une robe très ample, tenant à la main la lyre ou la cithare. Elle était la mère du chanteur Thamyris.) — Une des Néréides.

— Iconogr. Dans une peinture d'Herculanum (musée du Louvre), Erato est debout et joue de la lyre. Dans le bas-relief d'un sarcophage en marbre de la villa Montalto, publié par Clarac, Erato, placée à la droite de Melpomène, laisse descendre sa lyre jusqu'à terre et, de la main gauche, élève son plectrum. Le bas-relief du sarcophage des Muses, qui est au Louvre, nous la montre placée auprès d'Euterpe et la regardant, la main gauche appuyée sur un cippe. Une ravissante figure, pleine de grâce et d'animation, est l'Erato du célèbre bas-relief de l'*Apothéose d'Homère*, qui est au Musée britannique; elle danse en élevant la main gauche en l'air. On peut rapprocher de cette figure une très belle statue d'Erato, qui est au musée de Stockholm. Le musée de Madrid possède une statue d'Erato, faisant partie de la série des muses que la reine Christine de Suède avait réunies à Rome.

Erato, d'après une peinture d'Herculanum.

Le musée du Vatican renferme plusieurs statues d'Erato; l'une d'elles, qui décorait autrefois le jardin du Quirinal, a paru à quelques archéologues être un Apollon *Citharède*. D'autres statues d'Erato se voient au Louvre, au musée de Dresde, au palais Barberini, etc. Un bas-relief du musée Charamonti, au Vatican, représente plusieurs Muses et deux poètes.

Les modernes ont souvent représenté Erato couronnée de myrte et de roses. Dans le tableau de Lesueur, qui est au Louvre, on voit Erato assise sur un tertre, les yeux levés vers le ciel, accompagnant sur la basse Melpomène qui chante. Paul Baudry a spirituellement combiné divers traits des maîtres de la Renaissance pour peindre l'*Erato* qui figure dans sa décoration de l'Opéra.

ÉRATO n. f. Planète télescopique, n° 62, découverte en 1868, par Forster et Lesser.

ERATOBOTRYS (*é, tris*) n. m. Bot. Genre de liliacées, tribu des hyacinthées, comprenant des herbes bulbeuses du Cordofan, à fleurs en grappe allongée.

ÉRATOSTHÈNE, mathématicien, géographe et philosophe grec, né à Cyrène en 276 av. J.-C., mort vers 196. Ses maîtres furent Ariston de Chios, Lysanias de Cyrène et Callimaque. « Eratosthène, dit Montucla, fut un de ces hommes rares dont le génie étendu embrasse tous les genres de savoir : orateur, poète, antiquaire, mathématicien et philosophe, il fut par quelques-uns nommé *Pentathlos*, nom qu'on donnait à l'athlète vainqueur dans les cinq luttes des jeux Olympiques. »

Il vivait, dit-on, à Athènes, lorsque Ptolémée Evergète, sur la foi de sa renommée, l'appela à Alexandrie pour le mettre à la tête de la fameuse bibliothèque de cette ville. C'est très probablement lui qui fit construire les grandes armilles dont se servirent si longtemps les astronomes de l'école d'Alexandrie. Les deux observations les plus importantes d'Eratosthène eurent pour objet la détermination de l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur et la mesure du méridien terrestre. Eratosthène avait trouvé qu'à Alexandrie, à midi, le jour du solstice d'été, le soleil n'était distant du zénith que de $\frac{1}{50}$ de la circonférence.

D'un autre côté, on savait qu'à Syène, dans la haute Egypte, le soleil passait au zénith à midi, le jour du solstice, puisque les fonds des puits y étaient directement éclairés ce jour-là par le soleil; la différence en latitude des deux villes était donc de $\frac{1}{50}$ de la circonférence; d'ailleurs, comme elles sont à peu près sur le même méridien, leur distance devait donner à peu près la longueur de $\frac{1}{50}$ de ce grand cercle de la sphère. Eratosthène crut devoir adopter 252.000 stades pour la longueur du méridien. Le stade égyptien comprend 300 coudées et, d'après les étalons de coudées égyptiennes que nous possédons, 252.000 stades donnent près de 40 millions de mètres.

Pappus cite d'Eratosthène un ouvrage qui aurait été intitulé : *De locis ad mediietates*, et qui, sans doute, se rapportait au problème de la duplication du cube, dont on sait qu'il avait écrit l'histoire, dédiée à Ptolémée. Il avait imaginé un instrument, nommé par lui *mésolabe*, pour servir à l'insertion de deux moyennes proportionnelles. Pappus indique la construction de ce mésolabe, dans ses *Collections mathématiques*. Eratosthène est encore célèbre par l'invention de son crible (κόσκινον), méthode bien connue pour former une table de nombres premiers. V. CRIBLE.

Parmi ses autres travaux, les anciens faisaient grand cas de ses *Géographiques*, dont il ne reste que des fragments cités par Polybe, Strabon, Marcien, Pline et autres.

Citons encore sa *Chronographie*, où il essayait de fixer exactement les dates des principaux événements mentionnés par l'histoire, son traité *Sur la vieille comédie attique*.

La liste complète des ouvrages attribués à Eratosthène, ainsi que tous les fragments qui nous restent de ses écrits, se trouve dans les *Eratosthenica* de Bernhardy (Berlin, 1822).

ERAUSO (doña Catalina DE), surnommée **la Nonne-lieutenant** (*monja-alferez*), femme célèbre par ses aventures, née à Saint-Sébastien-de-Guipuzcoa (Espagne) en 1592, d'une famille distinguée de la Biscaye, morte, ou plutôt disparue en 1635. Entrée dans un couvent de dominicaines, elle s'en échappe à quinze ans, s'habille depuis lors en homme et passe, en qualité de *lacayo* (moitié page, moitié valet) au service de divers personnages de haute condition. Chez l'un d'eux, un secrétaire d'Etat, le hasard amène son père; elle se sauve, s'embarque comme mousse et part pour l'Amérique espagnole. Après mainte aventure, elle était devenue premier commis d'un marchand à Sana (Pérou), lorsqu'un duel, dans lequel elle tua son adversaire, la força encore à quitter cet emploi et à fuir le pays. S'étant engagée dans une compagnie de volontaires levée contre les Indiens, elle y obtint le grade d'*alferez* ou enseigne. Malheureusement, ses habitudes querelleuses la jetaient souvent dans les plus grands embarras : querelles de jeu et duels se suivaient continuellement dans son existence; elle tue un de ses amis à la suite d'une partie de cartes, puis un auditeur général qui veut l'arrêter; elle tue enfin, dans un duel nocturne et à son insu, son propre frère, don Miguel de Erauso. A La Paz, elle est condamnée à mort pour avoir tué un corrégidor, et ne se tire de ce mauvais pas qu'à l'aide d'un stratagème. Un évêque auquel elle s'était confessée la força d'entrer par pénitence dans un couvent, qu'elle quitta pour revoir l'Espagne, puis se rendre en France et à Rome, où Urbain VIII voulut se faire présenter cette femme extraordinaire. On la perd de vue vers 1635, époque où, sans doute, elle mourut.

Catalina de Erauso.

Catalina de Erauso a fait elle-même son autobiographie, qui ressemble plutôt à un roman de cape et d'épée qu'à la vie d'une femme; ce curieux opuscule a été traduit en français par José-Maria de Heredia (1896).

ÉRAX (*rakss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des asilidés, comprenant des mouches allongées, à petite tête, à abdomen conique prolongé en pointe, à larges ailes arrondies. (On connaît une trentaine d'espèces d'érax; toutes sont assez grandes, ordinairement grises tachées de blanc; ces insectes sont très carnassiers; tous habitent l'Amérique. Un des plus répandus est l'*erax maculatus*, qui se trouve des Etats-Unis au Brésil.)

ÉRAYER (*ré-ié* — du préf. *é*, et de *raye*. Prend un *i* après l'*y* aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous eurayions. Que vous enrayiez*) v. a. Labourer les côtés du champ en commençant de façon que les deux premières tranches tombent dans les rigoles et que les deux dernières laissent une rigole ouverte au milieu de l'ados.

ERB (Jean), théologien protestant suisse, né à Thun, et vivant au XVIIe siècle. Il fut pasteur à Oberberg (can-

ton de Berne), et publia à Bâle et à Berne plusieurs ouvrages de théologie, la plupart dans le genre allégorique et mystique mis à la mode par les Anglais. Nous citerons de lui : *Repos des saints* (1673); *Pensées* (1677); *Miroir de l'amour conjugal* (1677).

ERB (Guillaume-Henri), médecin allemand, né à Winnweiler (Palatinat bavarois) en 1840. Il fut nommé professeur de médecine à Heidelberg en 1869, puis à Leipzig en 1880, et revint en 1883 à Heidelberg, où il fut chargé de la chaire de pathologie et de thérapeutique spéciales. Il s'est uniquement consacré à l'étude des maladies nerveuses et a donné son nom à plusieurs types d'atrophie musculaire progressive. Citons de lui : *Manuel des maladies des nerfs périphériques* (1871); *Manuel des maladies de la moelle épinière* (1876-1878). Il a écrit la biographie de Charcot, dans la « Revue allemande de névrologie » (1893).

ERBAA ou **HÉREK**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Sivas]), près du Ghermilu, affluent du Iéchil-Irmak; 3.500 hab. Culture du chanvre, de la vigne.

ERBACH, ville d'Allemagne (duché de Hesse-Darmstadt (prov. de Starkenburg]), sur le Mümling, tributaire gauche du Mein, dans une vallée de l'Odenwald; 2.800 hab. Château du XVIIIe siècle. Beaux sites dans l'Odenwald.

ERBACH, village de Prusse (prov. de Hesse-Nassau [cercle de Rheingau]), dans un beau site, près du Rhin; 2.200 hab. Vins estimés (Markobrunner). Fabrique de conserves.

ERBACH (Chrétien), musicien allemand, né vers 1560 à Algesheim (Palatinat), l'un des plus grands compositeurs de son temps. Il était, vers 1600, organiste de la ville et membre du grand conseil à Augsbourg. Il a publié, de 1603 à 1611, de remarquables recueils de chants sacrés (*Cantus musicus, Cantionum sacrorum*, etc.), à plusieurs voix. On connaît aussi de cet artiste un recueil de chansons allemandes à quatre voix.

ERBAGE (*èr'-baj'*) n. m. Drap grossier dont étaient habillés les forçats, à bord des anciennes galères.

ERBEN (Charles-Jaromir), historien tchèque, né à Milotin (Bohême) en 1811, mort à Prague en 1870. Archiviste de la ville de Prague depuis 1851, il s'était fait une place remarquable dans l'histoire littéraire de son pays. On lui doit, entre autres ouvrages : *Chants nationaux* (1842-1845); *Chronique de Prague*, de Bartosch (1851); *Gerbe de récits populaires* (1852); *Regesta diplomatica nec non epistolaria Bohemæ et Moraviæ ab anno 600 ad annum 1253* (1855); *Chrestomathie historique de la littérature tchèque* du XVe au XVIIIe siècle (1859-1861); etc.

ERBICEANO (Constantin), savant roumain, né à Erbiceni, près de Jassy, en 1835. Après avoir fait ses études théologiques à Jassy et à Athènes, il fut nommé professeur au séminaire de Jassy et, en 1891, professeur de droit canon à la faculté de théologie de Bukarest. En 1898, il fut un des prétendants au siège métropolitain de Jassy. Ses nombreux travaux portent sur l'histoire, la théologie, la philosophie et la philologie, notamment sur la langue néo-grecque, dont il introduisit l'étude en Roumanie.

ERBID (*èr'-bid'*) n. m. Mythol. parsie. Initié au culte créé par Zoroastre.

ERBIL. Géogr. V. ARBELLES.

ERBIN (*èr'*) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de canche, l'*aira canescens*.

ERBINE n. f. Chim. V. ERBIUM.

ERBISDORF, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Dresde]); 2.350 hab. Fabrique de broderies; mines d'argent et de plomb.

ERBIUM (*èr'-bi-om'* — de *Ytterby*, localité où l'erbine a été découverte) n. m. Chim. Radical métallique d'un oxyde terreux, connu sous le nom de *erbine*. (Ce radical n'a jamais été isolé.)

— ENCYCL. Vers 1843, Mosander annonça que l'oxyde d'yttrium ou yttria se présentait mélangé de deux terres nouvelles, qui constituaient des bases salifiables. Il les désigna sous les noms de *terbine* et d'*erbine*. Scheerer et Berzélius, ayant repris les expériences de Mosander, arrivèrent au même résultat. L'erbine extraite par Clève de la gadolinite est un corps complexe. Outre l'*oxyde d'erbium*, Marignac, en 1878, en a extrait l'ytterbine et Nilson la scandine, oxydes de l'ytterbium et du scandium. Clève y constata ensuite la présence de trois autres oxydes : celui d'un métal auquel on a conservé le nom d'erbium, ceux du thulium et de l'holmium.

L'erbium n'a pas pu être isolé; son poids atomique, 166, a cependant pu être déterminé. Ses sels sont d'une belle couleur rouge; on les obtient en dissolvant l'erbine dans les acides. D'après certains auteurs, l'erbium serait formé d'au moins deux éléments caractérisés par deux bandes différentes du spectre.

ERBRAY, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 9 kilom. de Châteaubriant, sur un affluent du Don; 2.726 h. Minerai de fer, fours à chaux, moulins.

ERBRÉE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 3 kilom. de Vitré, sur la Petite Vilaine; 1.450 hab. Moulins, vieux châteaux.

ERBUE ou **ARBUE** n. f. Métall. et agric. V. HERBUE.

ERBUSCO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]); 3.110 hab. Restes d'anciens monuments.

ERCÉ, comm. de l'Ariège, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Girons, non loin du Garbet, affluent du Salat; 2.673 hab. Pierres à aiguiser, mines de fer. Eglise romane. Etang de Lhers.

ERCÉ-EN-LAMÉE, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 56 kilom. de Redon; 2.616 hab. Tailleanderies, commerce d'écorce de chêne et de grains.

ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 20 kilom. de Rennes, sur l'Illet, affluent de l'Ille; 1.508 hab. Commerce de beurre, tannerie.

ERCHAMBAUD ou **ERKANBOLD**, de son vrai nom *Altrich*, évêque de Strasbourg de 965 à 991. Vers 969, Erchambaud fit venir à Strasbourg Victor, savant bénédictin de Saint-Gall, à l'effet d'organiser les écoles de son évêché, qui ne tardèrent pas à être très florissantes. Pendant un voyage qu'il fit en Italie avec l'empereur Othon, en 982, il acquit de précieux manuscrits qui constituèrent le noyau de la bibliothèque de la cathédrale de Strasbourg, et il fut investi par l'empereur Othon du titre et des prérogatives de comte, et du gouvernement de sa ville épiscopale. Erchambaud s'en fit le législateur, et ses dispositions furent jugées suffisamment équitables pour qu'elles aient été conservées jusqu'en 1332, époque où les Strasbourgeois s'organisèrent en une espèce de république indépendante.

ERCHAMBERT, annaliste français du VIIIe siècle. Il a rédigé une compilation sans intérêt, intitulée *Brevarium regum Francorum*, dont le récit s'étend du Ve siècle à l'année 826. La partie qui s'étend de 711 à 826 a été publiée dans le tome II (*Scriptores*) des *Monumenta Germaniæ historica*

ERCHEMBERT ou **ERCHEMPERT**, chroniqueur lombard de Xe siècle. Il fut bénédictin au Mont-Cassin et appartenait peut-être à la famille des ducs de Bénévent. Sa chronique comprend l'histoire des princes de Bénévent jusqu'en 889. Son *Historia Longobardorum Beneventanorum* a été publiée, en 1878, par Waitz, dans les *Monumenta Germaniæ historica*.

ERCHENGER, duc de Souabe, décapité en 917. Assisté de son frère Berthold, il parvint à s'emparer de la couronne de Souabe, battit l'empereur Conrad Ier, qui fit la paix en épousant la sœur de son vainqueur. Quelques années plus tard, il se souleva de nouveau contre l'empereur. Après des alternatives de succès et de revers, l'empereur parvint à s'emparer de son ennemi. Il le fit condamner à mort par un concile et décapiter.

ERCHEU, comm. de la Somme, arrond. et à 31 kilom. de Montdidier, non loin des sources du Petit Ingon, sous-affluent de la Somme par l'Ingon; 1.096 hab. Ch. de f. économique de Bussy à Ercheu et de Ercheu à Offoy. Sucrerie. Souterrains.

ERCHIE, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce]); 3.050 hab.

ERCHINOALD ou **ERKINOALD**, maire du palais de Neustrie en 640, d'Austrasie en 656, mort en 658. Il gouverna la Neustrie sous Clovis II, et, après la mort de ce dernier, sous l'autorité nominale de ses fils, de concert avec la reine Bathilde. Il eut pour successeur Ebroïn.

ERCILLA Y ZUNIGA (don Alonso DE), poète épique espagnol, né et mort à Madrid (1533-1596). Il appartenait à une des grandes familles de Biscaye. Son père, Garcia de Ercilla, fut un jurisconsulte distingué. Page de l'infant don Felipe, fils de Charles-Quint, il suivit le futur roi d'Espagne en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en Autriche. Lorsqu'on envoya une expédition contre les Araucans du Chili, qui s'étaient soulevés, Alonso de Ercilla obtint d'en accompagner le chef, Aldrete, et prit part d'une manière brillante à cette rude campagne. Après la guerre, il suivit Mendoza dans un voyage d'exploration à la Terre de Feu (1558). Une querelle qu'il eut à Impérial le fit condamner à mort. Il fut gracié sur l'échafaud et subit un long emprisonnement. Il revint en Espagne, en 1562. Après de nouveaux voyages, il se fixa à Madrid et épousa doña Maria de Bazan, marquise d'Ugarte. Il fut fait chevalier de Santiago et gentilhomme de la Chambre de l'empereur Rodolphe (1576). Il mourut oublié. Son vrai titre à l'attention de la postérité est le poème que lui inspirèrent les régions inconnues, les mœurs sauvages de l'Araucanie et, par moments, son admiration pour le courage de ces héros que l'Espagne appelait des rebelles. A la fois soldat et poète, il entreprit de retracer les luttes opiniâtres dont il était le témoin, de peindre les grandioses paysages de l'Amérique. Ecrivant la nuit ce qu'il avait vu le jour, il composa ainsi, sous la tente, l'*Araucana*, au fur et à mesure que se déroulaient les événements. Publiée en 1569, cette composition, prolixe, mais remarquable par d'éminentes qualités historiques et poétiques, souleva en Espagne un enthousiasme indescriptible. Cervantes a dit d'Alonso de Ercilla : « Dans le vers héroïque, il fut le premier qui honora sa patrie, et il reste peut-être le dernier. » V. ARAUCANA.

Ercilla y Zuniga.

ERCILLE (*èr'-si*) ou **ERCILLA** (*èr'-sil'*) n. f. Bot. Genre de phytolaccées, comprenant des arbrisseaux grimpants, volubiles, à fleurs en grappes. (La seule espèce connue, l'*ercilla volubilis*, du Chili, est quelquefois cultivée dans les serres d'Europe.)

ERCINITE (*èr'-si*) n. f. Zéolithe barytique; silicate hydraté naturel d'alumine et de baryte avec potasse. Syn. de HARMOTOME BARYTIQUE.

ERCKMANN-CHATRIAN, romanciers et auteurs dramatiques français, qu'une collaboration, interrompue seulement tout à la fin de leur carrière, a pour ainsi dire unis dans une seule personnalité. L'un, Emile Erckmann, naquit à Phalsbourg en 1822, et l'autre, Alexandre Chatrian, à Soldatenthal, en 1826. C'est en 1847 qu'ils se connurent, et commencèrent à écrire. Mais leur premier succès date de *l'Illustre docteur Mathéus* (1859). Trop long serait de mentionner ici le titre des innombrables ouvrages qu'ils composèrent. Les plus connus sont : *Contes des bords du Rhin* (1862); *les Contes populaires* (1866); *l'Ami Fritz* (1864); *le Fou Yégof* (1862); *Madame Thérèse* (1863); *Histoire d'un conscrit de 1813* (1864), *Waterloo* (1865); *Histoire d'un homme du peuple* (1865); *Histoire d'un paysan* (1868); et, au théâtre, *le Juif polonais*, drame (Cluny, 1869); *l'Ami Fritz*, drame (Comédie-Française, 1877); *les Rantzau*, comédie (*ibid.*, 1882). En 1889, les deux écrivains se brouillèrent pour des raisons d'intérêt. Chatrian mourut à Villemomble, près de Paris, en 1890. Quant à Erckmann, il est mort à Lunéville, en 1899. Leurs ouvrages se recommandent, en général, par la simplicité familière et pittoresque, par la franchise et la bonhomie cordiale, genre spécial, peut-être pas très « littéraire », mais qui n'en a pas moins beaucoup de saveur, et, parfois même, une certaine allure d'épopée rustique ou populaire. Un esprit foncièrement démocratique anime leurs romans historiques. On les accusa d'attaquer systématiquement la guerre et d'affaiblir ainsi le sentiment national. Mais, en réalité, ils ne s'en prirent qu'aux guerres excitées par l'ambition, « dérivatifs habituels du despotisme, comme ils disent eux-mêmes, pour faire avorter le développement des libertés politiques ».

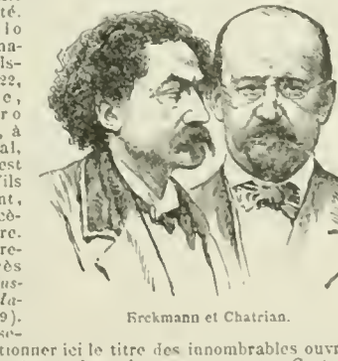

Erckmann et Chatrian.

ERCOLANI (Joseph-Marie), littérateur et prélat italien, né à Sinigaglia vers 1690, mort à Rome vers 1760. Comme membre de l'académie *degli Arcadi*, il portait le nom de NERALCO, dont il a signé les ouvrages suivants : *Rime a Maria* (1725), livre qui eut un grand succès; *la Salamitide* (1731), son chef-d'œuvre; *i Tre ordini di architettura* (1741); etc.

ERCOLANI (Jean-Baptiste, comte), physiologiste italien, né à Bologne en 1819, mort en 1883. D'abord professeur à l'école vétérinaire de Turin, il en devint le directeur en 1859. En 1863, il accepta la chaire de médecine à la faculté de médecine de Bologne, et fut nommé secrétaire perpétuel de l'Institut scientifique. Il a laissé des ouvrages très estimés de médecine vétérinaire et de médecine humaine. En politique, son ardeur à soutenir ses idées républicaines lui valut toutes sortes de vicissitudes. Il faut citer ses travaux sur le placenta, réunis et publiés en anglais par H.-O. Marcy (1884). Son *Mémoire sur les glandes vasculaires de l'utérus* a été publié en anglais par Marcy (1858) et en français par le Dr Brusch (1870).

ERCOLANIA (*èr'* — rad. *Ercole*, nom ital. d'Hercule) n. f. Sous-genre de stilifer, mollusques gastéropodes, comprenant des animaux marins aplatis, à pied ayant ses angles antérieurs obtus. (Le type de ce sous-genre est l'*ercolania Puncerii*, de la Méditerranée.)

ERCOLE (Pasquale D'), philosophe italien, né à Spinazzola, dans la Pouille, en 1839. Il acheva ses études en Allemagne et devint un adepte fervent de la doctrine hégélienne, qu'il n'a cessé de défendre dans ses écrits et dans les cours à l'université de Pavie, où il fut appelé en 1863, et à l'université de Turin où il devint titulaire de la chaire de philosophie. Parmi ses écrits, nous citerons : *la Peine de mort et son abolition, démontrée théoriquement et historiquement suivant la philosophie hégélienne* (1875), *le Théisme philosophique chrétien considéré théoriquement et historiquement, surtout chez saint Thomas et dans le théisme italien du XIXe siècle* (1881).

Ercole amante (*Hercule amoureux*), opéra italien, poème de Buti, musique attribuée à Francesco Cavalli, représenté à la cour de France, le 7 février 1662, au palais des Tuileries. C'était l'époque de la grande importation des opéras italiens en France, sous l'influence du cardinal Mazarin. On crut devoir ajouter à l'*Ercole amante* des danses dont Lulli écrivit la musique. Ces danses formèrent un ballet qui avait pour sujet *l'Origine et la Grandeur de la maison de France*, et dans lequel Louis XIV, la reine, et divers personnages de la cour ne craignirent pas de se montrer auprès des danseurs et des chanteurs. Le roi y parut en soleil, coiffé d'une perruque dorée, et obtint un très grand succès personnel. Le spectacle était, d'ailleurs, d'une richesse extraordinaire et fit l'admiration générale.

ERCOLE DA FERRARA. Biogr. V. GRANDI.

ERCSI, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Stuhlweissenburg]), sur le Danube; 5.700 hab. Huileries, tisseranderies. Vieux château fort.

ERD ou **ARAD** n. m. Chronol. Nom du troisième jour du mois perse et du deuxième mois du calendrier perse en usage avant la conquête arabe.

ERD ou **HAMSABÓG**, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Stuhlweissenburg]), sur le Danube; 3.100 hab. Vignobles; distilleries.

ERDAN (Alexandre-André JACOB, dit), publiciste français, né à Angles (départ. de la Vienne) en 1826, mort à Frascati (Italie) en 1878. Destiné d'abord à la prêtrise, il entra au « Temps » en 1849, collabora à « l'Evénement » avec Victor Hugo et Vacquerie. En 1855, il publia *France mystique* ou *Tableau des excentricités religieuses de ce temps*, qui le fit condamner pour outrage à la religion catholique. Il se déroba par la fuite à l'incarcération, passa à Bruxelles, en Suisse, et enfin en Italie, où il fut, jusqu'à sa mort, le correspondant du « Temps ». On lui doit encore : *Petites lettres d'un républicain rose* (1849); *les Révolutionnaires de l'A, B, C* (1854).

ERDCOBALT (*èrd'*, *balt'* — de l'allem. *erde*, terre, et de *cobalt*, n. m. Cobalt oxydé noir. Syn. de ASBOLANE.

ERDEK ou **ARTAKI**. Géogr. V. ARTAKI.

ERDELYI (Michel D'), zoologiste autrichien, né à Vienne (Autriche) en 1782, mort en 1837. Il fut pendant un grand nombre d'années professeur de zootomie et de physiologie animale à l'école vétérinaire de sa ville natale. On a de lui : *Sur la maladie des glandes du cheval* (1813), *Histoire des nerfs et des vaisseaux des mammifères domestiques* (1819); *Introduction à la connaissance des plantes pour les agriculteurs et les vétérinaires* (1820), *Zoophysiologie du cheval* (1820).

ERDELYI Jean), poète et critique hongrois, né en 1814 à Kapos, mort en 1868 à Sarospatak. Comme directeur de la société littéraire *Kisfaludy*, il entreprit un recueil de poésies populaires (1846-1848), qui exerça une influence salutaire sur la poésie lyrique hongroise. Erdelyi renonça, pendant la révolution de 1848, la « Respublica », et devint, en 1852, professeur de philosophie au collège des réformés, à Sarospatak. Outre un recueil de vers, la société *Kisfaludy* édita, en 1886, ses *Etudes critiques et esthétiques*, où l'on trouve, à côté des essais sur les grands poètes hongrois, quelques articles sur la littérature française.

[illegible] *Histoire de la philosophie en Hongrie* » est restée [illegible]

ERDEVEN [illegible] Morbihan, arrond. et à 26 kil. de Lorient, [illegible] le Lembon bure du Douvo cotier Etel, 2 293 hab. [illegible] de sarrasins. Nombreux monuments mégalithiques, [illegible] menhirs de Crucuno, etc.

ERDEVIK et **ERDOVEG**, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie, Slavonie, comitat de Szerem), 3 450 hab.

ERDI [illegible] m. Bois qu'on tire des forêts de l'Islande, [illegible] on fabrique des avirons.

ERDING, bourg d'Allemagne (Bavière, cercle de la Haute-Bavière), sur la Sempt, affluent de l'Isar; 3.100 hab. Tannerie, brasserie, tissage de laine. Ch.-l. d'un district peuplé de [illegible] hab.

ERDL (Michel Paul), médecin allemand, né et mort à Munich (1815-1848). Docteur, privat-docent à Munich en 1840, il devint professeur en 1844 et enseigna la physiologie, l'anatomie comparée et l'embryologie. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Éléments de la connaissance de la structure du corps humain* (1843-1845).

ERDMANN (Jean-Frédéric), médecin allemand, né à Wittenberg en 1778, mort en 1846. Il fut nommé, en 1808, professeur de pathologie à Wittenberg; en 1810, professeur de thérapeutique à Kasan, et occupa, en 1818, la chaire de clinique et de thérapeutique à Dorpat. De 1822 à 1827 il fut médecin du roi de Saxe à Dresde, puis professeur à Dorpat jusqu'en 1843. Citons ses *Annales de la clinique [illegible] de Dorpat, de 1818 à 1820* (1821).

ERDMANN (Otto-Linné), chimiste allemand, né à Dresde en 1804, mort à Leipzig en 1869. En 1830, il fut nommé professeur de chimie à l'université de Leipzig. En 1842, il fonda le laboratoire de chimie de Dresde, l'un des meilleurs de l'Allemagne. Il a fait de nombreuses études sur les matières tinctoriales. Son *Manuel de chimie* et ses *Principes de la connaissance des drogues* eurent plusieurs éditions. Outre les articles qu'il a fournis aux revues scientifiques de l'Allemagne, il a dirigé la publication de la 5e édition du *Dictionnaire des drogues* de Schedel, et a publié, en 1827, un traité intéressant sur le nickel, et, en 1861, une brochure *Sur l'étude de la chimie*, qui a été traduite en plusieurs langues. Enfin, de 1828 à 1833, il a rédigé le « Journal de chimie pratique et économique », auquel a succédé, en 1834, le « Journal de chimie pratique », qu'il a dirigé avec Werther.

ERDMANN (Jean-Édouard), philosophe allemand, né à Wolmar (Livonie) en 1805, mort en 1892. Après des études de théologie et de philosophie à Dorpat et à Berlin, il fut pasteur dans sa ville natale. Il fut nommé, en 1836, professeur de philosophie à Halle. Il est disciple de Hegel. Parmi ses écrits, nous citerons : *Compte rendu de notre foi* (1835); *De la foi et du savoir* (1837), *Corps et âme* (1837); *Nature et création* (1840); *Éléments de psychologie* (1840); *Éléments de logique et de métaphysique* (1841); *Leçons philosophiques sur l'État* (1851); *Jeux sérieux* (1871). Il est surtout connu, à l'étranger, comme historien de la philosophie. Parmi ses ouvrages, on remarque surtout : *Essai d'un tableau scientifique de la philosophie moderne* (1834), et *Éléments d'histoire de la philosophie* (1855). Il faut noter aussi son édition des œuvres philosophiques de Leibniz (1840).

ERDMANN (Benno), philosophe allemand, né près de Gotha, en 1851. Il étudia à l'université de Berlin, et fut nommé professeur à celle de Kiel (1878), puis à celle de Breslau (1879). Il s'est voué surtout à l'histoire de la pensée de Kant et a publié, sur ce sujet, de nombreux et intéressants ouvrages. Nous citerons : *Martin Knutzen et son temps* (1876), *La Criticisme de Kant dans la 1re et la 2e édit. de la* « Critique de la raison pure » (1878). Il a continué cette œuvre dans les introductions dont il a fait précéder les éditions ultérieures des différents ouvrages de Kant; les *Prolégomènes* (1878), les *Réflexions sur l'anthropologie* (1882), etc., et dans un grand nombre d'articles. On lui doit en outre, un ouvrage de philosophie scientifique : *les Axiomes de la géométrie* (1877).

ERDMANNITE (*érd'-ma-nit'*) n. f. Nom donné à deux minéraux différents : silicate naturel de zirconium, variété ferrifère de zircon. Silicate naturel trouvé en Norvège, variété d'orthite ou de datolite.

ERDMANNSDORF (Frédéric-Guillaume, baron d'), architecte allemand, né à Dresde en 1736, mort en 1795 à Dessau. Il accompagna le prince Léopold-François d'Anhalt-Dessau en Angleterre, en France, en Suisse et en Italie. Il étudia, notamment, les édifices antiques du midi de la France (Maison Carrée, Saint-Remy, Arles, etc.). Revenu en Allemagne, il employa les connaissances qu'il avait acquises à l'embellissement du duché d'Anhalt-Dessau. Parmi les édifices qui attestent l'élégance de son goût, il faut citer le château de Wœrlitz et le parc de Dessau. Il avait fondé, à Dessau, un établissement [illegible], qui publia, entre autres ouvrages, les [illegible] d'architecture récréatives pendant son séjour à Rome [illegible] par Rode (Dessau, 1801).

ERDŐ-BENYE, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de [illegible]), près de la Bodrog, affluent de la Tisza; [illegible] hab.

ERDOD, [illegible] d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Szatmár), au pied des [illegible] élevées se rattachant aux Karpathes (Transylvanie); 2 736 hab. Manufacture de [illegible] Vignobles. Beau château.

ERDODI, [illegible] de la Hongrie, dont le fondateur fut Pierre **Erdodi**, [illegible] général Thomas Tarnocz, qui prit le titre [illegible] de Monyorokerek, vers 1500. Les membres les plus [illegible] de cette famille sont : Simon **Erdodi**, évêque de Zagrab (Agram), ban de Croatie et d'Esclavonie, vaincu à la bataille de Mohacs (1526), il devint partisan de Jean Zapolya, mais, en 1537, il se soumit à Ferdinand Ier de Habsbourg. — Thomas **Erdodi**, né en 1558, mort en 1621, fils de Pierre Erdodi, ban de Dalmatie, de Croatie et d'Esclavonie, il succéda à son père en 1581. Il expulsa les Turcs, qui avaient envahi la Carniole, et se distingua dans plusieurs batailles. Il reçut, en 1607, le comté de Varasdin. — Sigismond **Erdodi**, fils du précédent, mort en 1639. Il servit contre les Turcs sous les empereurs Mathias et Ferdinand II, et fut nommé, après la mort du comte de Zrinyi, ban de Croatie.

ERDOTELEK, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Heves), 3.500 hab.

ERDRE, rivière de France, affluent de droite de la Loire, qui traverse les départements de Maine-et-Loire (source à Louroux-Béconnais) et de Loire-Inférieure (confluent à Nantes). L'Erdre arrose Candé, Nort; en aval de ce point, son lit est formé alternativement d'un étroit canal et de lacs profonds se ramifiant comme les fjords de la Norvège (lac ou plaine de Mazerolles). Sur 105 kilom. de cours, 28 kilom. navigables (de Nort à Nantes), sont utilisés par le canal de Nantes à Brest.

ÈRE (lat. *æra*, même sens) n. f. Chronol. Point de départ de chaque chronologie particulière : *L'ère chrétienne. L'ère des olympiades. L'ère d'Alexandre.*

— Par ext. Époque qui se distingue des autres par une suite d'événements publics remarquables, ou par quelque changement notable survenu : *L'ère de la liberté. Le christianisme a eu plusieurs ères : son ère morale ou évangélique, son ère des martyrs, son ère métaphysique ou théologique, son ère politique.* (Chateaubr.)

— Numism. *Ères des médailles*, Époques d'après lesquelles on suppute les dates indiquées sur les médailles et monnaies.

— Encycl. Chronol. La définition précise de l'ère exige l'étude des temps et la distinction des époques (v. calendrier, chronologie); la seule notion élémentaire du temps résulte, expérimentalement, dans l'observation des *successions* et des *durées* plus ou moins longues, mais il y a loin de là à la mesure du temps, à la notion de son homogénéité et de ses rapports avec l'espace, car, au point de vue rigoureux de la philosophie mathématique, il faut encore considérer le temps comme une variable arbitrairement introduite. Néanmoins, la chronologie tint compte, dès l'abord, de phénomènes astronomiques semblables, sinon identiques, les choisit même pour périodes, ce qui permit les notions d'année, mois et jour. Nous avons vu à l'art. calendrier) que les Égyptiens avaient une année *vague* de 365 jours et, dès la plus haute antiquité, il est manifeste que le mois lunaire, malgré peut-être ses inconvénients, fut à la base de toute chronologie.

L'astronomie basé la mesure du temps sur des caractères astronomiques, phénomènes particuliers qu'il est aisé de lier les uns aux autres avec quelque rigueur. L'histoire, au contraire, la fait reposer sur des caractères artificiels ou arbitraires : chaque événement lui sert de nouvelle origine pour apprécier les suivants, mais, de la sorte, les erreurs peuvent s'accumuler sans vérification possible.

Ères primitives. *Égyptiens, Babyloniens* et *Perses* nous ont laissé fort peu de renseignements sur leurs ères civiles; ils devaient compter les années à partir d'un avènement au trône. Les temps historiques, d'après Hérodote, sont trop fabuleux pour servir de base; mais un événement qui, au point de vue chronologique, peut servir de base est la soumission de l'Égypte par les Perses, cinq cent vingt-six ans avant notre ère. Pour les Babyloniens, nous avons la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor (597 av. J.-C.); pour les Perses, la prise de Babylone par Cyrus (536 av. J.-C.), et la destruction de cet empire par Alexandre (328 av. J.-C.).

Ère des Juifs. Les cycles de sabbats et de jubilés permettaient aux Juifs de se passer d'ère; ils comptaient parfois depuis leur sortie d'Égypte, 1483 ou 1648 (av. J.-C.), les règnes de leurs rois, la captivité de Babylone (597 av. J.-C.), la construction du second temple (508 av. J.-C.), leur délivrance par les Macchabées (143 av. J.-C.); depuis le XIe siècle, leur ère part de la création du monde.

Ère des Chinois. C'est une ère non par années consécutives, mais cyclique, comme celle des olympiades; le cycle est de soixante ans. Cette mode, avec quelques règles particulières pour les changements de règne, paraît remonter à 3 000 ans av. J.-C.

Ère de Nabonassar. L'*Almageste* de Ptolémée renferme, avec des tables astronomiques, un *canon royal* très riche, qui commence par Nabonassar; or, précisément à l'aide d'une éclipse de lune, les astronomes ont pu établir exactement l'avènement de Marda-Kempad, auquel il suffit alors de rapporter tous les autres.

Ères des Grecs. Tout d'abord les Grecs utilisèrent le *cycle des générations*; Hérodote admet ainsi, par sa chronologie, que trois générations valent un siècle; Denys d'Halicarnasse fixe, lui, parfois les générations à vingt-sept ans; au reste, les généalogies grecques étaient parfois assez bien conservées pour que ce procédé rendît des services approximatifs, et il fut l'objet d'une célèbre discussion entre Newton et Fréret. Ensuite les républiques de la Grèce n'eurent pas d'année civile commune : on convint donc de déterminer les époques par la célébration des jeux olympiques, établis par Hercule, dit-on, et rétablis par Iphites en 884 av. J.-C.; ils avaient lieu tous les quatre ans et, à partir de 776, servent à une chronologie précise, *ère des olympiades*, grâce aux noms des vainqueurs inscrits sur les registres publics. La 291e olympiade, la dernière, correspond à l'an 400 apr. J.-C.

Il existe encore d'autres ères grecques : d'après la chronique de Paros, l'*ère cécropique* a pour base l'époque à laquelle Cécrops se rendit en Grèce; on n'y doit attacher, au reste, qu'une importance très relative. L'*ère des Séleucides*, importante pour l'histoire de l'Asie, commence à la première année de la 117e olympiade, où Séleucos Nicator remporta sur le fils d'Antigone la victoire de Gaza; cette ère fut prise encore en considération par les Arabes sous le nom de *D'houlkarnain*. Citons enfin l'*ère de Philippe* ou des *Lagides*, qui commence au 12 novembre 324 av. J.-C.

Ères des Romains. L'*ère de la fondation de Rome* est d'une détermination malaisée; cette fondation est fixée av. J.-C. à 762 par Tacite, à 759 par Polybe, à 754 par Varron, à 752 par Caton et Denys d'Halicarnasse, à 747 par Fabius Pictor, etc., et la chronologie moderne s'est arrêtée à peu près à la date de Varron, soit 753. L'*ère des consuls*, basée sur les *Fastes consulaires*, n'est pas non plus d'une précision irréprochable, et l'on en fixe l'origine à l'an 245 de Rome ou 509 av. J.-C.

Ère chrétienne. En 580, à Rome, le moine Denys s'efforça de retrouver, à l'aide de la chronologie, la date de la naissance du Christ. Deux siècles après, le moine Béda proposa de prendre cette naissance pour origine de l'ère, usage qui ne fut adopté définitivement qu'en l'an 800, par Charlemagne, et qui est devenu général pour tous les chrétiens, excepté les Grecs. Au reste, on a reconnu depuis que la naissance du Christ est antérieure de quatre ans à notre ère.

Ères récentes. L'*ère de l'hégire* part du vendredi 16 juillet 622 de notre ère; suivie par tous les peuples musulmans, elle fut établie pour conserver le souvenir de l'époque à laquelle Mahomet, forcé de quitter La Mecque, se réfugia à Yatreb (Médine).

L'*ère républicaine*, la plus récente, fut celle qui dura le moins longtemps. Sur le rapport de Romme du 20 septembre 1793, la Convention décréta, le 3 octobre, que l'*ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792*. L'ère républicaine dura 13 ans et 100 jours; le Sénat abolit cette institution par un sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII, et le 10 nivôse an XIV fut immédiatement suivi du 1er janvier 1806.

Ères mondaines. On donne ce nom aux ères que l'on tenta souvent d'établir en prenant pour origine l'apparition des êtres à la surface du globe; il est intéressant de remarquer que cette idée prit naissance chez les Juifs; mais, bien entendu, et malgré les milliers de calculs des chronologistes, l'époque ne put être obtenue par deux déterminations concordantes. Les évaluations anciennes oscillaient entre 3.000 et 7.000 ans avant notre ère, et les données actuelles de la science indiquent qu'il faudrait remonter infiniment plus loin, si l'on voulait marquer la création du monde. Au reste, l'ère julienne rentre dans cette catégorie des *ères mondaines*, car elle fut proposée, à l'époque de la Renaissance, en même temps et dans le même but que l'ère *de la création* : il s'agissait d'adopter, d'après la Genèse, la création du monde, d'obtenir alors un système universel et uniforme, de réduire aisément toutes les notations chronologiques en années juliennes. (V. cycle.) Mais, bien entendu, les savants ne purent se mettre d'accord sur la *création*.

ÉRÉAC, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kil. de Dinan, entre la Rossolle, affluent de l'Arguenon, et un affluent de la Rance; 1.478 hab. Vieux château.

ÉRÈBE ou **EREBUS** (*é-ré-buss* — nom mythol.) n. m. Genre d'insectes lépidoptères noctuélines, famille des *érébidés*, comprenant de grands papillons nocturnes, gris et bruns, variés de lilas, propres à l'Amérique tropicale. (L'espèce type du genre est l'*erebus odora*, répandue, avec sa variété *strix*, au Brésil et à la Guyane. Cet érèbe est souvent confondu avec la gigantesque noctuelle *thysania Agrippina*, qui a 22 centimètres d'envergure.)

ÉRÈBE. Myth. gr. Fils du Chaos et de la Nuit, ou, suivant d'autres, frère de la Nuit, qu'il épousa, et dont il eut l'Éther et le Jour. Hygin fait, de plus, figurer au nombre de ses enfants le Sort, la Destinée, la Mort, le Sommeil, les Songes, le Styx, les Parques, etc. Érèbe prit part à la guerre des Titans et fut précipité par Zeus dans le Tartare. Les poètes identifient généralement Érèbe avec les ténèbres infernales. Pour eux, l'Érèbe est une région souterraine qu'habitent une partie des morts, un séjour provisoire où les âmes expient leurs fautes. Souvent, on le confond avec l'Enfer lui-même. D'après les poèmes homériques, l'entrée de l'Érèbe est dans l'extrême Occident, au pays des Cimmériens. C'est là que se rend Ulysse pour consulter l'ombre de Tirésias. C'est là aussi qu'Héraklès va chercher Cerbère.

ÉRÉBÉNIENNE (*ni-èn'* — gr. *érébennê*, proprement « ténébreuse ») adj. f. Mythol. gr. Épithète de la Nuit, qui passait pour la mère d'Erebos, divinité des ténèbres et de l'enfer.

ÉRÉBIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères noctuélines, comprenant les plus grands papillons connus et qui est répandue sur tout le globe, notamment en Amérique, avec les genres : *erebus, oxyode, hemeroblemma, peosina, bloxyris, ramphin, thysania*, etc. — *Un* ÉRÉBIDÉ.

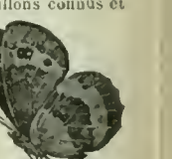

Érébie (réd. d'un tiers)

ÉRÉBIE (*bi*) ou **EREBIA** (*é-ré*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant des papillons bruns, marqués de roux avec des taches ocellées, et qui habitent les montagnes. (On connaît soixante espèces d'érébies, réparties sur presque tout le globe. Ce sont les *satyres negres* des vieux auteurs. Les montagnes françaises en possèdent une trentaine d'espèces, dont la plus répandue est l'*erebia Medusa*.)

ÉRÉBINTHIEN (*ti-in* — du gr. *érébinthios*; de *érébinthos*, pois chiche) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Dionysos, qui passait pour avoir enseigné aux hommes la culture des pois chiches.

EREBONEMA (*é-ré, né*) n. f. Genre d'algues, non encore classé, voisin des mycophycées, et qui ne sont probablement que des mycéliums de champignons.

EREBOPHIS (*é-ré, fiss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des pythonidés, tribu des boïnés, comprenant une espèce propre à la Nouvelle-Guinée. L'*erebophis asper* est un serpent non venimeux, court, ramassé, à museau obtus, long de 1 mètre et plus, brun et noir, qui vit au bord des eaux.

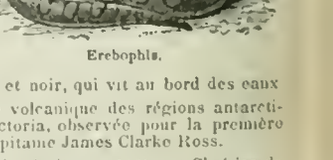

Erebophis.

EREBUS, montagne volcanique des régions antarctiques, dans la terre Victoria, observée pour la première fois, en 1841, par le capitaine James Clarke Ross.

Érec, poème français, écrit vers 1160 par Chrétien de Troyes et l'un des plus anciens romans arthuriens. (V. Table ronde. — Le héros, Erec, épouse au début la belle Enide, qu'il vient de délivrer de la tyrannie d'un nain; mais il s'endort dans les délices de la lune de miel, au point que sa femme elle-même lui reproche cet oubli des vertus chevaleresques. Irrité, il part en quête d'aventures, emmenant avec lui Enide, à qui il défend de lui adresser la parole; celle-ci enfreint cet ordre à plusieurs reprises, mais, chaque fois, sa désobéissance sauve la vie à son mari. Enfin, Erec demande pardon à sa femme, qui est tout heureuse de retrouver son affection. Ce poème a été imité en allemand, vers 1210, par Hartmann d'Aue.

ÉRECHTHÉE (*ré-kté*) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Poseidon, dans le culte qu'on lui rendait sur l'acropole d'Athènes.

ÉRECHTHÉE. Mythol. gr. Héros athénien, très populaire en Attique, mais qui était l'objet de traditions contradictoires. Tantôt, on le confondait avec Erichthonios. Comme tel, il passait pour fils d'Héphaistos et de la Terre, ou d'Athéna; il avait été élevé par Athéna et confié par elle à Pandrose, fille de Cécrops. Tantôt, on le distinguait d'Erichthonios. Alors, on le considérait comme le fils d'Erichthonios, surtout comme un fils de Pandion et de Zeuxippe. On faisait de lui un roi d'Athènes, successeur de Pandion. Il avait défendu Athènes contre une attaque des Eleusiniens, commandés par Eumolpe; pour assurer la victoire à son peuple, et sur l'ordre d'un oracle, il avait sacrifié une de ses filles. Il succomba pourtant dans cette guerre, ainsi qu'Eumolpe. D'après une autre tradition, il fut foudroyé par Zeus, ou frappé par Poseidon. Il fut enseveli sur l'Acropole, à l'endroit où s'éleva plus tard l'Erechthéion, où il était associé à Athéna. On le représentait, primitivement, comme un être monstrueux, avec un buste d'homme et une queue de serpent. Plus tard, on lui prêta une forme tout humaine; on lui éleva des statues: l'une d'elles exécutée par Myron, une autre par Phidias. Plusieurs épisodes de sa légende étaient figurés dans la décoration sculptée du Parthénon, et souvent reproduits par les peintres de vases. Il était le héros de l'*Erechthée* d'Euripide.

ÉRECHTHÉIDE (*rèk'*) adj. Antiq. gr. Qui appartient à Erechthée. ‖ *Tribu Erechthéide*, La première des dix tribus athéniennes établies par Clisthène. ‖ *Fontaine Erechthéide*, Source d'eau salée qui se trouvait sur l'acropole d'Athènes, et que Poseidon avait fait jaillir, dit-on, d'un coup de son trident.

ERECHTHÉION, un des principaux monuments de l'acropole d'Athènes. Il fut construit à la fin du ve siècle avant notre ère, pour remplacer un vieux temple d'Athéna, dont on a retrouvé les restes en 1886. Commencé vers l'année 420, l'Erechthéion ne fut terminé qu'au début du ive siècle. Le temple était encore intact au iie siècle de notre ère, quand Pausanias le visita. Il fut converti en église par les Byzan-

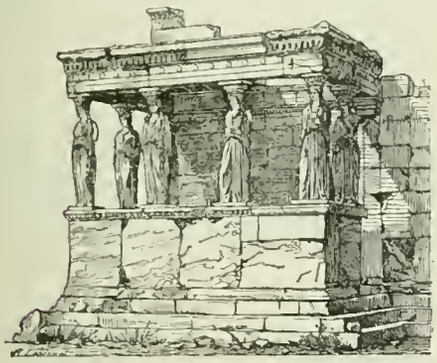

Erechthéion. (Portique des Caryatides.)

tins, en harem par les Turcs. Une partie du portique nord s'écroula sous le canon, pendant la guerre de l'indépendance hellénique. Lord Elgin emporta une des caryatides. En 1842 et 1846, le temple fut déblayé et consolidé par les soins de la France, sous la direction de Paccard. Mais, en 1852, un tremblement de terre renversa les parties hautes du mur occidental. Malgré ces mutilations, l'Erechthéion est encore une des merveilles de l'art grec, le chef-d'œuvre de l'architecture ionique. Le plan est assez compliqué. On y reconnaît deux enceintes de niveaux différents. Celle de l'est était le sanctuaire d'Athéna Polias, qui renfermait la niche du serpent sacré et la vieille statue de la déesse, en bois d'olivier, vêtue du magnifique peplos des panathénées. L'enceinte de l'ouest, au niveau inférieur, contenait elle-même plusieurs sanctuaires: le Cécropion, le sanctuaire de Boutès, le sanctuaire de Poseidon et d'Erechthée. Enfin, le mur occidental de l'Erecthéion était adossé au sanctuaire de Pandrose, dit Pandroseion, où croissait l'olivier sacré. Vu de l'extérieur, l'Erechthéion présente quatre façades, dont trois à portiques. A l'E., une galerie à six colonnes donne accès au sanctuaire d'Athéna Polias. Au N., un vestibule à quatre colonnes et une porte richement décorée conduisaient au Cécropion, qui avait encore pour annexe le portique sud, dit « portique des Caryatides ». Le mur occidental est percé d'une porte qui faisait communiquer l'Erechthéion avec le Pandroséion; la partie haute de la muraille était percée de trois fenêtres, flanquées de colonnes ioniques. Le long de ce mur ont été trouvées, en 1885-1886, la plupart des statues peintes de la riche série des prêtresses d'Athéna.

— Bibliogr.: Beulé, *l'Acropole d'Athènes* (Paris, 1862); Julius, *Ueber das Erechtheion* (Munich, 1878); Forchhammer, *das Erechthcion* (Kiel, 1879); Furtwængler, *Meisterwerke der griechischen Plastik* (1893).

ÉRECHTHIDE n. Antiq. gr. Nom patronymique des descendants d'Erechthée, roi légendaire des Athéniens. ‖ Athénien.

ÉRECT, TE (*rèkt'* — du lat. *erectus*, part. pass. du v. *erigere*, dresser) adj. Qui se tient droit, raide:

Laurent Taillade, tel Bivar, Sanche ou Gomez,
Erect et beau railleur et beau cavalier, suit la messe.
P. Verlaine.

ÉRECTEUR, TRICE (*rèk'* — rad. *érect*) adj. Anat. Se dit au masc. du muscle ischio-caverneux qui contribue à l'érection de la verge ou du clitoris. ‖ *Centre érecteur*. Partie de la moelle épinière, située dans la région lombaire, d'où part l'excitation ayant pour résultat l'érection.

— Substantiv.: *Les* Érecteurs.

ÉRECTILE (*rèk'* — rad. *érect*) adj. Physiol. Susceptible de se dresser, de prendre l'état d'érection: *Organe, Tissu, Tumeur* Érectile.

— Encycl. Certains tissus vivants ont la propriété physiologique de se gonfler de sang, de se congestionner et de passer ainsi de la mollesse à la rigidité. Le *tissu érectile* est un ensemble de vaisseaux contenant dans leurs parois des noyaux cartilagineux et d'une extension lente et progressive très remarquable, et pouvant acquérir un diamètre relativement énorme pour des capillaires: 0^m,001 et même 0^m,0015. Ces capillaires du tissu érectile ont des mailles très larges, séparées de tissu lamineux et de fibres élastiques. A la coupe, ce tissu paraît rougeâtre et devient blanc par le lavage, et son aspect se révèle aréolaire, creusé de petits trous, de petites cavernes: d'où encore le nom de « caverneux » à lui attribué; des veines, des artères y débouchent, se divisant en vésicules et artérioles et apportant le sang nécessaire. Les corps caverneux du bulbe et du gland chez l'homme, du clitoris et de son gland, du bulbe du vagin, sont érectiles.

Tumeurs érectiles. Certaines tumeurs cutanées, produits pathologiques généralement congénitaux, ont la propriété de passer de la mollesse à la rigidité. Elles ont reçu différents noms: *tumeurs érectiles, loupes variqueuses, tumeurs fongueuses sanguines, télangiectasie, artériectasie, angiectasie, nævus maternus, nævus vasculaire, tumeurs vaso-capillaires, angiome*, et enfin, vulgairement, *envies* et *taches de vin*. Ces tumeurs, sous l'action de la chaleur et surtout du froid, se congestionnent et deviennent tendues, très rouges, voire violacées et noirâtres. Les traitements variés: compression, ligature des vaisseaux, excision, incisions variées, ignipuncture, vaccination sur la tumeur, ont donné parfois des succès; mais l'électrolyse, monopolaire et bipolaire, selon la nature de la tumeur, tend légitimement à se vulgariser, vu son innocuité, comparée aux autres traitements, et ses succès.

ÉRECTILITÉ (*rèk'*) n. f. Faculté d'entrer en érection.

ÉRECTION (*ré-ksi-on* — lat. *erectio*; de *erigere*, élever) n. f. Action de mettre en station verticale: *L'*Érection *d'un obélisque, d'une colonne, d'une statue*. ‖ Action d'élever, de fonder, de construire dans quelque but solennel: *L'*Érection *d'un monument, d'un temple*.

— Fig. Institution, établissement, fondation: *L'*Érection *d'un tribunal, d'un office, d'un titre, d'une charge*. ‖ Action d'élever à un degré plus noble, supérieur: *L'*Érection *d'un canton en sous-préfecture*.

— En T. de physiol., Action organique par laquelle certains tissus ou organes s'injectent de sang, et entrent dans un état de tension, de raideur et de dureté: *L'*Érection *de la verge, du clitoris*. ‖ Absolum. Erection de la verge.

— Encycl. Physiol. On appelle *érection* le développement et la rigidité que prend la verge du mâle lorsqu'il est poussé par les désirs sexuels. Cette forme et cette consistance sont nécessaires pour que le coït et, par suite, la fécondation puissent s'accomplir normalement.

Eredia (Manuel Godinho de), cosmographe et explorateur portugais, né à Malacca en 1563, mort dans le premier quart du xviie siècle. Passionné pour la géographie, il dressa plusieurs cartes de l'Asie orientale, devint cosmographe major, et s'occupa spécialement de la découverte des terres australes. S'il n'est pas, comme on l'a cru naguère, le premier explorateur de l'Australie, du moins a-t-il fait la découverte de Sumba et figuré avant tout autre, avec exactitude, une partie de l'archipel timorien. Le travail qu'il a laissé sur *Malacca, l'Inde méridionale et le Cathay* a été publié par Léon Janssen, d'après le manuscrit de Bruxelles (1882).

ÉREINTAGE n. m. Linguist. Syn. de Éreintement.

ÉREINTANT (*rin-tan*), **ANTE** adj. Fam. Qui éreinte, qui brise de fatigue: *Travail* Éreintant. ‖ Qui produit l'éreintement, en argot littéraire: *Les passages* Éreintants *d'un article*.

ÉREINTEMENT (*rin-te-man* — rad. *éreinter*) n. m. Fam. Critique violente et malveillante: *Suivant les relations et non le mérite d'un auteur, chaque œuvre nouvelle obtient le silence, la réclame ou l'*Éreintement.

ÉREINTER (*rin* — du préf. priv. *é*, et de *reins*) v. a. Briser ou fouler les reins à: Éreinter *un cheval*. (Peu us.)

— Fam. Rouer de coups.

— Par exagér. Briser de fatigue; abattre les forces de: *Cycliste qu'une course* a Éreinté. ‖ Vaincre dans la discussion: Éreinter *un contradicteur*.

— Par ext. Mettre hors de service, abîmer: Éreinter *son chapeau*. ‖ Mettre mal dans ses affaires: *La Bourse* Éreinte *nombre de spéculateurs*.

— Fam. Critiquer violemment et avec malveillance: Éreinter *une œuvre, un auteur*.

S'éreinter, v. pr. Se briser les reins ou se les fouler: S'éreinter *en tombant d'un arbre*. ‖ Par exagér. Se fatiguer beaucoup, se donner bien du mal: S'éreinter *à travailler*. ‖ Se critiquer l'un l'autre avec violence.

ÉREINTEUR (*rin* — de *éreinter*) n. m. Ecrivain qui fait des critiques outrées et malveillantes, dans l'intention de nuire plutôt que de discuter.

Erékli ou **Erègli** (autref. *Heraclea Pontica*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [vilayet de Kastamouni]), à l'embouchure du fleuve côtier Tabara-Déré dans la mer Noire; 6.300 hab. Port et chantier de constructions navales; fabrication de toiles; exportation de soie, fils de crin, cire, bois de construction; importation des toiles des Dardanelles, cabans, châles, café, sucre, riz, tabac, fer et étain. Houillères dites d'Héraclée, aux environs. Ch.-l. d'un kasa peuplé de 42.500 hab. Mithridate, défait par Lucullus, se réfugia dans cette ville, y fit massacrer tous les Romains qui s'y trouvaient et s'y fortifia: Cotta, collègue de Lucullus, vint assiéger Heraclea, s'en empara et la détruisit de fond en comble. — Ville de la Turquie d'Asie (Caramanie [sandjak de Koniéh]), non loin du *lac d'Erékli*; commerce de transit assez important; 5.000 hab. (C'est l'ancienne *Cybistra*.)

Erekli (autref. *Heraclea* ou *Perinthus*), ville de la Turquie d'Europe (Roumélie [district de Gallipoli]), sur la mer de Marmara; 3.000 hab. Port de commerce.

ÉRÉMACAUSIE (*ké-zi* — du gr. *éréma*, doucement, et *kausis*, combustion) n. f. Oxydation ou, en général, altération des matières organiques, lorsqu'elles ont cessé de vivre; par exemple, la transformation du bois en terreau. (Inus.)

ÉRÉMANTHE n. f. Genre de hypéricacées, comprenant des millepertuis à étamines du verticelle externe avortés. (Ce sont des herbes des contrées tempérées et chaudes.)

Erembert (saint), prélat français, né à Wocourt, près de Poissy, mort en 671. Il était depuis 648 moine à Fontenelle, près de Rouen, lorsque le roi Clotaire III le nomma évêque de Toulouse. Erembert occupa ce siège pendant douze ans, puis alla terminer ses jours dans le monastère de Fontenelle. — Fête le 12 mai.

Erembodegem, comm. de Belgique (prov. de la Flandre orient., arrond. admin. d'Alost, arrond. judic. d'Audenarde), sur la Dendre, affluent de l'Escaut; 4.343 hab. Filature et tissage du lin.

ÉREME (du gr. *érémos*, solitaire) n. m. Bot. Capsule sans valve ni sutures, produite par un ovaire qui ne porte pas de style, comme cela a lieu dans les labiées.

ÉRÉMÉE n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des myrtacées, tribu des leptospermées, comprenant cinq espèces, qui habitent l'Australie.

ÉRÉMIAPHILE ou **EREMIAPHILA** (*é-ré* n. f. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, famille des mantidés, comprenant des formes terrestres, habitant les déserts de l'ancien monde, et dont la livrée correspond toujours à la couleur du sol sur lequel ils vivent. Les érémiaphiles sont de taille médiocre, grêles, les ailes peu développées. On en connaît une vingtaine d'espèces.

EREMIAS (*é-ré, ass*) ou **ÉRÉMIE** n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, famille des lacertidés, comprenant des lézards de déserts, sveltes et vifs, à très longs doigts aplatis. On connaît une quinzaine d'espèces d'*eremias*; leur couleur est celle des sables où ils vivent dans l'Europe méridionale, l'Afrique et l'Arabie; leur taille ne dépasse guère 20 centimètres. L'*eremias variabilis* est répandu de la Crimée à la Tartarie; l'*eremias guttulata*, en Egypte, etc.

ÉRÉMITE (du gr. *érémos*, solitaire) n. f. Phosphate naturel de cérium, lanthane et thorium. L'érémite se présente en cristaux d'un rouge brunâtre, généralement petits et aplatis en tables dérivant d'un prisme rhombique. Elle est infusible et soluble dans l'acide chlorhydrique.

ÉRÉMITIQUE (*tik'* — du lat. *eremiticus*; de *eremita*, ermite) adj. Qui a rapport, qui convient aux ermites ou à leur genre de vie: *La vie* Érémitique.

ÉREMNE (*rèmn'*) ou **EREMNUS** (*é-ré-mnuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des phyllobiinés, comprenant des charançons ovales, de taille médiocre, noirs, revêtus d'écailles et de poils gris formant des dessins sur les téguments rugueux ou striés. On connaît une trentaine d'espèces d'éremnes, tous propres à l'Afrique du Sud.

ÉRÉMOBIE (*bi*) ou **EREMOBIA** (*é-ré*) n. f. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des acrididés, comprenant des criquets à antennes écartées, à prosternum non rebordé, dont on connaît une douzaine d'espèces habitant la région désertique de l'ancien monde. Les érémobies sont ordinairement roussâtres, d'assez grande taille.

ÉRÉMODENDRON n. m. Bot. Syn. de Érémophile.

EREMODICIUM (*é-ré, si-om'* — du gr. *érémodikos*, condamné par défaut) n. m. Dr. rom. Instance *in judicio*, dans le cas où l'une des parties avait fait défaut.

— Encycl. Pour la procédure *in jure*, il fallait la présence des deux parties. Mais, à partir de la *litis contestatio*, l'absence de l'une d'elles n'était pas un obstacle à la solution du procès. La partie présente, ordinairement le demandeur, devait obtenir du magistrat trois édits, à dix jours d'intervalle, dont le dernier, qualifié de *peremptorium*, était une mise en demeure définitive pour le défaillant. En cas de désobéissance non excusable *contumacia*, une citation suffisait, alors, pour que l'instance reprît. Le comparant n'avait gain de cause que si le juge reconnaissait le bien-fondé de sa prétention. Le défaillant condamné n'avait pas de voie de recours.

ÉRÉMODON n. m. Genre de mousses bryacées, comprenant un petit nombre d'espèces des régions tempérées et froides des deux hémisphères.

ÉRÉMOLEPIS (*é-ré, piss*) n. m. Genre de loranthacées, comprenant des plantes frutescentes, parasites, à feuilles alternes et coriaces, à fleurs monoïques ou diöïques, réunies en courts épis axillaires. On en connaît cinq espèces, des régions tropicales de l'Amérique.

ÉRÉMON n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des céramby cidés, tribu des lamines, comprenant des formes allongées, pubescentes, à pattes courtes, à livrée brune, variée de jaune. L'espèce type de ce genre africain est l'*eremon mycermondes*, de Guinée.

ÉRÉMONT n. m. Techn. Syn. de Armon.

ÉRÉMOPANAX (*naksz* n. m. Genre d'araliacées, caractérisé par la graine renfermée dans un noyau asymétrique. Les trois espèces connues sont originaires de la Nouvelle-Calédonie.

ÉRÉMOPHILE n. m. Bot. Genre de myoporacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux divisés en quarante espèces australiennes. On en cultive dans les serres tempérées deux ou trois espèces ornementales.

ÉRÉMOPHILE ou **EREMOPHILUS** (*é-ré, luss* n. m. Genre de poissons physostomes, famille des silurides, comprenant des formes faisant passage entre les silures et les cyprins, et qui vivent dans les hautes montagnes de l'Amérique du Sud. L'espèce type de ces silures, nommés *capitans* par les Espagnols, est l'*eremophilus Mutisi*, remarquable par sa bouche renflée, à quatre barbillons; verdâtre, varié de brun, avec le ventre argenté; il atteint environ 0^m,70 de long.

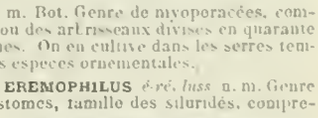

Erémophile.

ÉRÉMOPTÉRIS (*riss*) n. m. Bot. foss. Genre de fougère à fronde bipennée, pennes à pétioles courts, plats, profondément incisés et divisés en folioles oblongues; les nervures nombreuses, disposées comme dans les pinnules des odontoptéris. Cette fougère n'a été que rarement rencontrée dans les terrains permien et houiller.

ÉRÉMOSPARTON (*spar'*) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, caractérisé par une gousse large à deux valves. Ces sont des plantes de la région méditerranéenne.

ÉRÉMOSPERMÉ, ÉE (*spèr'*) — du gr. *éremos* (solitaire et *sperma*, semence) Bot. Qui a des spores solitaires. — n. f. pl. Groupe d'algues, caractérisé par des spores entières et solitaires à la superficie de la fronde. — *L'une* ÉRÉMOSPERMÉE.

ÉRÉMOSTACHYS (*stakis*) n. m. Genre de labiées, tribu des stachydées, comprenant des herbes dressées, peu rameuses, vivaces, à fleurs jaune brunâtre ou rose. Les éremostachys, originaires de l'Asie centrale, sont cultivés dans les jardins.

Erémostachys

ÉRÉMOSYNE n. f. Genre de plantes, de la famille des saxifrages, dont l'unique espèce *eremosyne pectinata* habite le sud-ouest de l'Australie.

ÉRÉMURE n. m. Genre de liliacées, tribu des anthéricées, comprenant une quinzaine d'espèces, dont quelques-unes sont cultivées pour la beauté de leurs fleurs, blanches, rosées ou jaunes. Le type du genre, *eremurus spectabilis*, est une herbe du Taurus et du Caucase.

Erémure : *a*, bouton ; *b*, fleur.

EREPTORIA (*é-rép'*) — de *eripere*, supin *ereptum*, enlever, n. m. pl. Dr. rom. Nom par lequel on désignait des dispositions testamentaires qui étaient enlevées par la loi Papia Poppea à des personnes indignes et dont la propriété était transférée à d'autres. Les *ereptoria*, comme les *caduca*, étaient des biens dont la propriété était acquise par la seule puissance de la loi (*lege*).

ÉRÈSE ou **ERESUS** (*é-ré-zuss*) n. m. Genre d'araignées aranéides, type de la famille des *érésidés*, comprenant des araignées de taille moyenne, courtes, robustes, dont la livrée, chez les mâles, est d'un beau rouge varié de blanc et de noir, les femelles étant noires velouteuses avec de petites touffes jaunes ou blanches.

— ENCYCL. Les *érèses* vivent à terre, sous les pierres ou les mousses, et se creusent un terrier assez profond, tapissé d'une épaisse soie jaunâtre. On connaît une quinzaine d'espèces d'érèses, réparties dans les régions chaudes de l'ancien monde ; une seule se trouve dans la France centrale : c'est l'*eresus niger*.

Erèse (gr. nat.).

ÉRÉSICHTON, ÉRYSICHTON ou **ÉRISICHTON.** Myth. gr. Fils de Cécrops. — Fils du roi thessalien Triopas. Suivant la légende, il commit un sacrilège en coupant des arbres dans un bois sacré de Déméter. La déesse le condamna aux tourments d'une faim dévorante ; il finit par se dévorer lui-même.

ÉRÉSIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'araignées aranéides, comprenant des aranéides vraies, de la section des cribellatées, réparties dans les cinq genres *eresus*, *dorceus*, *dresserus*, *adonea*, *stegodyphus*. Les érésidés vivent à terre ou sur les buissons, dans une sorte de nid soyeux ; répandus surtout dans les régions chaudes et arides du globe, ils comptent des représentants fossiles dans l'ambre tertiaire. — *L'un* ÉRÉSIDÉ.

ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE adj. **ÉRÉSIPÈLE** n. m. Orthographes adoptées par l'Académie, mais contraires à l'étymologie. V. ERYSIPÉLATEUX, et ERYSIPÈLE.

ERESMA, rivière d'Espagne (Vieille-Castille), affluent droit de l'Adaja, sorti de la sierra de Guadarrama, et arrosant Ségovie. Longueur du cours : 120 kilom. environ.

ÉRÈTE ou **ERETES** (*é-ré-tess'*) n. m. Genre de coléoptères carnassiers, famille des lyciides, type d'une tribu dite des *érétides*.

— ENCYCL. L'une de ces espèces du genre est l'*eretes sticticus* ancien nom. *eunectes sticticus*, gris noirâtre ou roux, avec une fascie blanche vers l'extrémité des élytres. C'est l'insecte le plus répandu, car il se trouve dans toutes les eaux stagnantes du globe, excepté dans la région boréale ; il ne dépasse guère en Europe, la région méditerranéenne. On en reconnaît deux races principales : l'une orientale, l'autre africaine et asiatique.

Erète (gr. d'un tiers).

ÉRÉTHISME (*tism'*) — du gr. *éréthismos* ; de *érethizein*, irriter, n. m. Pathol. Excitation vive.

— Fig. Exaltation violente d'une passion ou d'un sentiment. *L'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables ; ce dernier d'*ÉRÉTHISME *fait que bientôt la nature humaine* (J. DE MAISTRE).

— ENCYCL. L'éréthisme est une excitation excessive et cependant facile à provoquer par des causes futiles ou légères. Ainsi, la coloration spontanée de la figure est de l'éréthisme vasculaire ; les battements précipités du cœur sont de l'éréthisme cardiaque, etc. Dans tous les cas, c'est la sensibilité du système nerveux qui domine, et, si elle est trop souvent mise en jeu, il peut en résulter un état dangereux de dépression et d'anéantissement. Les bromures, la valériane sont indiqués dans ces cas.

ÉRÉTHISTIQUE (*stik'*) adj. Qui irrite, qui produit l'éréthisme : *Agents* ÉRÉTHISTIQUES.

ÉRÉTHIZON n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des hystricidés, tribu des cercolabinés, comprenant des animaux lourds, trapus, ressemblant à des marmottes, à queue courte, non prenante, à pelage fourni cachant les piquants, qui sont courts.

— ENCYCL. On connaît deux espèces d'*éréthizons* : l'une est propre à l'Amérique du Nord (*erethizon dorsatus*) ; l'autre, un peu plus méridionale, est l'*erethizon epixanthus*. L'*erethizon dorsatus* est l'*urson coquin* des vieux auteurs, long de 70 centimètres, brun foncé glacé de blanc ; il vit dans des terriers, au pied des arbres ; on le chasse pour sa chair comestible ; les Esquimaux l'appellent *oustekouk*. Une troisième espèce appartient au sous-genre *echinoprocta* : c'est l'*erethizon rufescens*, de Colombie.

Eréthizon.

ÉRÉTHYMIE (*mî* — gr. *éréthumio*) n. f. Antiq. gr. Fête lycienne en l'honneur d'Apollon.

ÉRÉTHYMIEN (*mi-in* — rad. *éréthymie*) adj. Mythol. gr. Surnom d'Apollon, en Lycie.

ERETMOCARIS (*é-rèt', riss*) n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des hectarthropidés, comprenant des petites crevettes à gros yeux renflés au bout de longs pédoncules. (On connaît cinq espèces de ces éretmocaris, répandues à diverses profondeurs dans les mers chaudes.)

ÉRETMOSAURE (*rèt', sôr'* — du gr. *éretmos*, rame, et *sauros*, lézard) adj. Erpét. Se dit des sauriens dont les pattes ont la forme de rames.

ERETMOSAURUS (*é-rêt', sô-russ*) n. m. Paléont. Genre de reptiles sauriens nageurs, établi pour le *plesiosaurus rugosus* du lias d'Angleterre.

ÉRÉTRIAQUE (*ak'*) adj. Qui appartient à l'école d'Erétrie.

ÉRÉTRIE (en lat. *Eretria*), ville de la Grèce ancienne, dans l'île d'Eubée (Négrepont), presque en face de l'embouchure de l'Asopos. Détruite par les Perses en 490 av. J.-C., elle fut reconstruite, après les guerres médiques, non loin de son emplacement primitif. L'acropole ou citadelle occupait un rocher escarpé. Il n'en reste que des débris ; mais le mur d'enceinte avec ses tours carrées subsiste encore en partie ; on retrouve aussi les restes d'un théâtre, formant une colline artificielle.

Tétradrachme d'Erétrie.

Le village de *Nea-Eretria* et le bourg de *Palæa-Castro*, presque dépeuplés par la fièvre des marais, s'élèvent sur l'emplacement des deux Erétrie.

— *Ecole d'Erétrie.* Philos. L'école d'Elis, fondée par Phédon d'Elis, fut transportée à Erétrie par Ménédème. Nous ne connaissons que les noms des principaux membres de l'école d'Elis et d'Erétrie. Phédon et Ménédème sont les seuls sur les opinions desquels on ait des renseignements, et encore sont-ils bien incomplets. Ils nous sont représentés comme des dialecticiens subtils. A partir de 260 apr. J.-C., on n'a plus aucune trace de l'école d'Erétrie.

ÉRÉTRIEN, ENNE (*tri-in, èn'*), personne née en Erétrie, ou qui habitait ce pays. — *Les* ÉRÉTRIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Erétrie ou à ses habitants : *Ecole* ÉRÉTRIENNE.

— Antiq. *Terre érétrienne*, Terre de couleur cendrée qu'on tirait de l'île d'Eubée, et qui était employée en médecine et en peinture.

ERETS (Mesrob), historien arménien du xᵉ siècle de notre ère, né dans le pays appelé Haïots-tsor (vallée des Arméniens). Il écrivit, en 967, une histoire de saint Nerses, patriarche d'Arménie. Elle a été publiée avec l'*Histoire des Orpélians*, d'Etienne de Siounikh, sous ce titre : *Histoire de ce qui reste des Arméniens et des Géorgiens* (1775).

ÉREUNÈTE ou **ÉREUNETES** (*é, nè-tèss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, tribu des tringinés, comprenant trois espèces réparties dans l'Amérique, la région du Pacifique et l'Inde. (Les éreunètes sont de petits oiseaux de rivage, gris et roux, à ventre et poitrine blancs. L'espèce type est l'*ereunetes petrificatus*, commun au bord de tous les cours d'eau du continent américain ; il est long de 18 centimètres.)

ÉREUTHALION. Myth. gr. Arcadien d'une taille et d'une force extraordinaires. Nestor le tua, dans une guerre entre les Arcadiens et les habitants de Pylos.

ERF n. m. Relig. Syn. de ADAF.

ERFT, rivière d'Allemagne (Prusse-Rhénane), qui descend de l'Eifel et se jette dans le Rhin, rive gauche, en amont de Dusseldorf. Cours : 120 kilom.

ERFURT, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]), sur la Géra, tributaire de l'Unstrut, qui, lui-même, vient mêler ses eaux à celles de la Saale ; 72 360 hab. Son importance commerciale s'explique par ce fait qu'elle est reliée par les voies ferrées aux villes de Halle, de Leipzig, de Gotha et de Nordhausen, et qu'elle est placée au pied de la riche contrée du Thüringerwald. Toutefois, Erfurt a beaucoup perdu, depuis l'époque où elle était le seul entrepôt important entre la haute et la basse Allemagne, c'est-à-dire entre Nuremberg et les ports de la Hanse.

Armes d'Erfurt.

La ville a conservé encore son aspect ancien, avec sa cathédrale qui date du XIVᵉ siècle, son couvent d'augustins, qui abrita Luther pendant plusieurs années, et son hôtel de ville d'une belle architecture gothique. Deux autres anciennes abbayes ont été converties en citadelles (Petersberg et Cyriaxburg), mais elles n'ont plus aucune importance stratégique, depuis que les remparts ont été démolis et que la ville a été déclassée comme place de guerre.

Erfurt a perdu toute activité intellectuelle, depuis la suppression de son université qui, fondée en 1392, a disparu en 1816, elle a conservé, du moins en partie, son importance industrielle, avec ses tanneries, ses fabriques de tissus et ses distilleries, généralement établies dans la banlieue, ses jardins maraîchers, etc.

Erfurt est une des plus vieilles villes d'Allemagne. Saint Boniface y créa un évêché dès 711 ; elle appartint ensuite, du XIVᵉ au XVIᵉ siècle, à la Saxe, dont elle était une des métropoles. Cédée à l'électorat de Mayence, lors des traités de Westphalie (1648), elle fut donnée à la Prusse en 1803 et occupée par les Français de 1806 à 1813. Les traités de Vienne de 1815 la rendirent définitivement à la Prusse.

Erfurt (ENTREVUE ET NÉGOCIATION D'). Au moment d'entreprendre la guerre d'Espagne, Napoléon résolut, pour être sûr de l'appui de son allié Alexandre Ier, de régler avec lui toutes les questions pendantes. Il lui demanda donc une entrevue qui dut avoir lieu à Erfurt, arriva le 27 septembre 1808 au rendez-vous et reçut le souverain russe. Il y trouva également la plupart des princes allemands venus pour lui faire leur cour : le prince Guillaume, envoyé du roi de Prusse et le baron de Vincent, envoyé de l'empereur d'Autriche. Ce fut parmi cette brillante assistance, au milieu de fêtes continuelles, que les deux souverains, assistés par de Romanzov et de Champagny, discutèrent les termes d'une convention qui fut signée par leurs ministres, le 12 octobre. Ils renouvelaient leur alliance d'une manière solennelle, s'engageaient à n'entreprendre aucune négociation importante à l'insu l'un de l'autre, et convenaient d'adresser à l'Angleterre, sur la base de l'*uti possidetis*, une proposition de paix. Napoléon obtenait d'Alexandre l'assurance qu'il contiendrait l'Autriche, et qu'il le soutiendrait dans ses efforts pour donner la couronne d'Espagne à Joseph. Alexandre, par contre, obtenait de Napoléon, à défaut de Constantinople, la promesse de ne consentir qu'à une paix qui assurerait à la Russie la Finlande, la Valachie et la Moldavie. Les fêtes d'Erfurt produisirent, par l'éclat dont elles furent couronnées, une impression profonde en Allemagne et en Europe ; elles marquèrent, pour Napoléon, l'apogée de sa grandeur et le commencement de sa décadence.

— BIBLIOGR. : Albert Vandal, *Napoléon et Alexandre*, t. II (Paris, 1892).

ERFURT (PRÉSIDENCE D'), subdivision administrative du royaume de Prusse, entre le Hanovre au N., les provinces de Merseburg et de Saxe-Weimar à l'E., les duchés de Saxe au S. et la Hesse à l'O. Divisée en 9 cercles. Superficie : 3.530 kilom. carrés. Population : 433.000 hab. Villes : Nordhausen, *Erfurt*, Mühlhausen, Heiligenstadt. Sol accidenté par les hauteurs du Harz et du Thüringerwald. Pays d'agriculture et d'élevage. Mines de cuivre, de fer, de plomb. Manufactures de fer, de coton, de laines.

ERG (*èrgh'*) n. m. Mécan. Unité de travail mécanique, dans le système CGS.

— ENCYCL. Le travail étant le produit d'une force par le chemin que parcourt son point d'application, on définit l'*erg* en disant que c'est le travail produit par une dyne sur une longueur de 1 centimètre.

Comparé aux autres unités de travail, le kilogrammètre et le cheval-heure, l'erg vaut $1.019,37 \times 10^{-11}$ kilogrammètre. En d'autres termes, on a :

1 kilogrammètre = 98.100.000 ergs.
1 cheval-heure = $270.000 \times 98.100.000 = 26.547 \times 10^{7}$ ergs.

ERG (plur. *Areg* [les Veines]) n. m. On nomme ainsi des régions du Sahara, occupées par de grandes dunes de sable (1/9ᵉ environ de la surface totale du désert). Ces dunes sont produites par l'action des agents atmosphériques, du vent surtout, soit sur les plateaux gréseux, soit sur les alluvions, par triage des grains de quartz. Chaque dune est un monticule dissymétrique, avec une croupe allongée et inclinée en pente douce du côté d'où vient le vent, un talus raide et légèrement convexe du côté opposé, et, à l'intersection des deux surfaces, une arête vive transversale et courbée en croissant (*sif*, plur. *siouf* : dune en lame de sabre). Les dunes, de formes et de hauteurs variables, dépassent rarement 200 mètres ; suivant leur configuration, elles portent des noms spéciaux. Les massifs qu'elles constituent sont coupés par des couloirs appelés *gassi*, qui ont parfois plusieurs kilomètres de largeur.

Dans le Sahara algérien, on trouve deux grands massifs de dunes : l'Erg occidental, dans le bassin de l'Oued-Saoura, continué au S. par les dunes d'Igueidi ; l'Erg oriental, dans le bassin de l'Igharghar, continué par l'Erg d'Issaouan et les sables d'Edeyen ; ils sont séparés l'un de l'autre par les plateaux crétacés du Mzab, du Tademayt, du Tinghert, qui forment entre eux comme un isthme. Les sables ne sont pas, comme on le croyait, la partie la plus stérile du désert ; ils sont loin d'être aussi désolés que les plateaux caillouteux ou *hamadas*. V. ce mot.

— BIBLIOGR. : G. Rolland, *Géologie et hydrologie du Sahara algérien* (1890).

ERGAMÈNÈS (forme gr. du nom *Argamanou*), un des pharaons éthiopiens de Napata les plus renommés. Il vivait entre 250 et 150 av. J.-C., et il mit fin au pouvoir illimité des prêtres d'Amon de Napata. Lorsque ceux-ci, mécontents de son caractère indépendant, lui envoyèrent l'ordre de se tuer au nom des dieux, ainsi que la loi les y autorisait, au lieu d'obéir, il les fit saisir et mettre eux-mêmes à mort. Il opéra probablement cette révolution avec l'aide de mercenaires grecs. Son règne fut long et glorieux : sa domination s'étendit au N. sur la Nubie entière. On trouve les traces de son activité à Napata, puis à Dakkèh en Nubie, et à Philæ, où il construisit le petit temple d'Arsnouphis.

ERGANE n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des attidés, comprenant de petites araignées à gros céphalothorax, à abdomen étroit, allongé. (Les erganes sont ordinairement grises, rayées longitudinalement de noir. L'espèce type, habite les îles Pelew.)

ERGASILE ou **ERGASILUS** (*luss*) n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des *ergasilidés*, comprenant de petits animaux pyriformes, à abdomen rétréci, qui vivent en parasites sur les poissons, surtout dans les

eaux douces. (L'*ergasilus Sieboldi* se trouve sur les branchies des cyprins; l'*ergasilus gasterostei*, sur les épinoches, etc.)

ERGASTICUS (*sti-kuss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des inachidés, comprenant de petits crabes pyriformes, à longues pattes épineuses et qui furent découverts dans l'expédition scientifique du *Travailleur*. (On connaît deux espèces de ces crustacés, qui vivent à d'assez grandes profondeurs.)

ERGASTINE (*stin'* — gr. *ergastiné;* de *ergon*, ouvrage) n. f. Antiq. gr. Nom donné aux deux arrhéphores qui, sous la direction de la prêtresse d'Athéna, travaillaient avec les ouvrières chargées de la confection du peplos d'Athéna Polias pour les panathénées.

ERGASTIRIA, bourg de Grèce (prov. d'Attique-et-Béotie [arrond. d'Attique]), dans le massif du mont Laurion, à l'extrémité de l'Attique; 3.800 hab. Mines de calamine et de fer (mines de Laurium).

ERGASTULAIRE (*stu-lèr'* — lat. *ergastularius*, même sens) n. m. Antiq. rom. Geôlier d'un ergastule.

ERGASTULE (*stul'* — lat. *ergastulum*, même sens) n. m. Antiq. rom. Nom donné à des bâtiments, souvent souterrains, où l'on enfermait des esclaves ou des condamnés.

— Encycl. A l'origine, on créa les *ergastula* pour empêcher les révoltes des esclaves, surtout agriculteurs, beaucoup plus nombreux que les nouveaux propriétaires des terres conquises. C'est là qu'ils couchaient, sous la surveillance de gardiens. Plus tard, ces sortes de cachots furent réservés aux esclaves rebelles ou dangereux. L'État en possédait aussi pour les ouvriers, esclaves ou condamnés, employés aux travaux publics. Les *ergastula* donnèrent naissance à de graves abus. Ainsi, des particuliers y faisaient disparaître des hommes libres, enlevés sur les routes ou dans de mauvais lieux, et les forçaient à travailler pour leur compte. Les empereurs durent, à plusieurs reprises, prendre des mesures sévères pour la surveillance des *ergastula*.

Ergate (réd. de moitié).

ERGATE ou **ERGATES** (*tèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des prionidés, comprenant de grandes formes allongées, à antennes assez longues et grêles, à pattes peu robustes, et dont on connaît six espèces réparties en Europe, en Asie Mineure et en Amérique. (L'espèce type du genre est l'ergate forgeron [*ergates serrarius*], brun, dont la larve vit dans le pin en Europe; il est commun dans les Landes. Dans l'Amérique du Nord, il est remplacé par une espèce voisine, *ergates spiculatus*, etc.)

ERGATICUS (*kuss*) n. m. Sous-genre de sétophages (oiseaux passereaux dentirostres), comprenant deux ou trois espèces propres à l'Amérique centrale.

— Encycl. On peut prendre comme exemple de ces jolis gobe-mouches l'*ergasticus versicolor*, de la taille d'un chardonneret, rouge et roux, avec la tête et le cou roses et grisâtres, qui vit dans les montagnes du Guatemala, à 2.000 mètres d'altitude.

Ergaticus.

ERGATIES (*ti* — gr. *ergatia;* de *ergon*, ouvrage) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sparte, en l'honneur des travaux d'Héraklès.

ERGATIS (*tiss* — mot gr. dérivé de *ergon*, ouvrage) adj. f. Mythol. gr. Surnom d'Athéné, notamment chez les Samiens.

ERG-CHACH, oasis et bourg du Sahara français (Touât [Tidikelt]), dans une plaine ondulée. Marché fréquenté par les Touareg.

ERGINOS. Myth. gr. Roi légendaire d'Orchomène, en Béotie. Il était fils de Clyménе, qui fut tué par le Thébain Périérès. Pour venger la mort de son père, il déclara la guerre aux Thébains, les vainquit, et les força à lui fournir pendant vingt ans un tribut annuel de cent taureaux. Ceux qui étaient chargés de percevoir ce tribut furent rencontrés par Héraklès, qui leur coupa le nez et les oreilles, et les renvoya à leur maître ainsi mutilés. Ergiuos déclara de nouveau la guerre aux Thébains; mais il fut vaincu et tué par Héraklès.

ERGISCOS. Myth. gr. Héros éponyme d'Ergiské, en Thrace. Il était fils du Poseidon et de la nymphe Aba.

ERGMTÈRE (de *erg*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Appareil destiné à mesurer le travail électrique. (Cet appareil, imaginé par Weston, est basé sur l'emploi de conducteurs se déplaçant dans un champ uniforme. Les lignes de force sont toujours coupées dans le même sens, quelle que soit l'amplitude des mouvements des conducteurs.)

ERGO (conj. lat. signifiant *donc*, et dérivée du datif gr. *ergô*, par le fait, véritablement; de *ergon*, œuvre) conj. Donc, par conséquent : *On doit son cœur à ceux qui vous donnent le leur; je vous donne le mien;* ERGO *vous me devez le vôtre.* (Mariv.) [Ne s'emploie guère que par plaisanterie.]

— Substantiv. n. m. invar. Conclusion : *Votre* ERGO *n'est qu'un sot.* (J. de Maistre.) ‖ Habitudes d'ergoteurs, raisonnements syllogistiques et pointilleux : *Le règne des* ATQUI *et des* ERGO *est heureusement passé.*

ERGOGÉNÈSE (*jé* — du gr. *ergon*, travail, et *génésis*, génération) n. f. Mot créé par Ryder pour représenter l'ensemble de l'énergie de croissance chez les êtres vivants. (Ce mot a été adopté par Cope, qui l'a vulgarisé.) V. BATHMISME.

— Bibliogr. : E.-D. Cope, *the Primary Factors of organic evolution* (Chicago, 1896).

ERGO-GLU (premiers mots d'une conclusion burlesque par laquelle on terminait autrefois des raisonnements baroques : *ergo* GLU *capiuntur aves*, donc c'est avec la glu qu'on prend les oiseaux) n. m. invar. Pop. Grand raisonnement embarrassé et qui ne prouve rien : *Un faiseur d'*ERGO-GLU. ‖ On a dit aussi ERGO-GLUC, et ce mot s'est employé comme conjonction, en manière de conclusion burlesque : *Ego sic argumentor : Omnis clocha clochabilis in clocherio clochando clochans clochativo clochare facit clochabiliter clochantes; Parisius habet clochas;* ERGO-GLUC. (Rabelais.)

ERGOLIS (*liss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, comprenant des papillons répandus dans les contrées chaudes de l'ancien monde, et dont on connaît sept espèces. (Les *ergolis* sont de taille médiocre; leurs ailes, à contour doucement festonné, sont ferrugineuses ou fauves, ou bleu clair en dessus, brunes avec bandes noires courbes en dessous.)

ERGOSTÉRINE (*sté*) n. f. Composé cristallisé $C^{28}H^{44}O$, découvert par Tanset dans l'ergot de seigle.

ERGOT (*go* — orig. inconn.) n. m. Ongle acéré, qui vient en arrière du pied de certains oiseaux : *Un* ERGOT *de coq.* ‖ Appendice analogue, qui se montre à la patte de certains quadrupèdes : *Un* ERGOT *de chien, de porc.* ‖ Sorte de corne molle ou de tumeur sans poils, que certains animaux à pieds fourchus portent à la partie interne de leurs jambes. ‖ Portion de corne située, chez le cheval, au milieu du fanon, derrière le boulet.

— Loc. fam. *Se lever, Se hausser, Se dresser, Monter sur ses ergots,* Prendre une attitude fière ou menaçante. (Se dit par allusion à la fierté du coq.)

— Pop. *Se fendre l'ergot,* Fuir.

— Agric. Maladie des graminées, déterminée par un champignon.

— Anat. *Ergot de Morand,* Eminence recourbée qu'on observe dans la cavité digitale des ventricules latéraux du cerveau.

— Arboric. Base des branches rompues par accident ou coupées par la taille, et qui, bien que tenant à l'arbre, ne donne plus de bourgeons. ‖ On dit aussi ÉCOT.

— Bot. *Ergot-de-coq,* Nom vulgaire d'une espèce d'alisier (*panicum crusgalli*).

— Pathol. Maladie produite par l'usage du seigle ergoté. ‖ On dit aussi ERGOTISME.

— Techn. Saillie qu'on laisse sur les jantes des volants et des roues d'engrenage pour aider à les assembler, lorsqu'on les fond en plusieurs pièces. ‖ Saillie venue de fonte et qui, au sommet d'un coussinet entrant dans une entaille du chapeau du palier, empêche le coussinet d'être entraîné par l'arbre dans son mouvement de rotation.

— Encycl. Agric. Le seigle, plus spécialement, est sujet

Ergot du seigle : 1. Sclérote; 2. Sommet du même; 3. Conidies; 4. Ergot fructifié.

à l'*ergot*. Quand la maladie en est à la dernière période, un corps oblong ou fusiforme, plus ou moins arqué, couleur violet noirâtre, long de 2 à 3 centimètres, large de 2 à 3 millimètres, et ayant un peu l'aspect de l'ergot de coq, simule le grain de la céréale, ou, si l'on veut, s'est substitué à lui; si bien qu'on a longtemps pensé qu'il en était une modification pathologique. Mais il s'agit, dans la réalité, d'un organisme tout différent : ce corps est, en effet, la *sclérote* ou la seconde forme du champignon, qu'on dénomme en botanique *claviceps purpurea*. L'ergot résiste très bien aux rigueurs de l'hiver. Au printemps suivant, sa végétation se ranime : la surface de la sclérote se crève en différents points et laisse saillir les semences.

L'orge et le froment sont, avec le seigle, les céréales les plus sujettes à l'ergot. On combat la propagation de la maladie par des moyens préventifs : récolte soigneuse des sclérotes dans le champ infesté et fauchage aux alentours du champ des graminées sauvages atteintes par la maladie.

La farine ergotée est vénéneuse. V. ERGOTINE, ERGOTISME.

— Bibliogr. : L.-R. Tulasne, *Mémoire sur l'ergot des glumacées* (1853); Prillieux, *Maladies des plantes agricoles* (Paris, 1897).

— Zool. L'*ergot* est une protubérance osseuse et cornée, qu'on rencontre à la partie postérieure du tarse chez quelques mammifères et chez certaines espèces d'oiseaux; principalement, chez les gallinacés. L'ergot des mammifères n'est autre chose qu'un doigt imparfaitement développé, comme chez le cochon et les ruminants. L'ergot des oiseaux est un appendice corné, situé au-dessus du pouce et qui leur sert d'arme offensive. Il est formé d'une substance osseuse, recouverte de matière cornée; les mâles seuls en sont pourvus. Quand il existe chez les femelles, il n'est qu'imparfaitement développé.

Ergot de coq.

ERGOTAGE (*taj'*) n. m. Action d'ergoter; raisonnement d'ergoteur.

ERGOTATE n. m. Sel dérivant de l'acide ergotique.

ERGOTÉ, ÉE adj. Muni d'ergots : *Coq, Chien* ERGOTÉ.

— Agric. Attaqué, mêlé d'ergot : *Le seigle* ERGOTÉ *doit être classé parmi les poisons septiques.* (Chomel.)

ERGOTER (du lat. *ergo*, donc, parce que cette conjonction revenait sans cesse dans les disputes et les arguments des scolastiques) v. n. Se livrer à des raisonnements syllogistiques ou pointilleux. ‖ Discuter sur des minuties, chicaner : *Il ne faut pas* ERGOTER *avec ses amis.* ‖ Chercher minutieusement à blâmer : *Un homme mécontent qui* ERGOTE *sur tout.*

ERGOTER v. a. Arboric. Débarrasser des ergots ou branches mortes : ERGOTER *un arbre.*

ERGOTERIE (*ri*) n. f. Fam. Défaut d'ergoteur; action d'ergoter : *Être d'une* ERGOTERIE *insupportable.*

ERGOTEUR, EUSE adj. Pointilleux, qui se plaît à ergoter.

— Substantiv. Personne ergoteuse : *Les* ERGOTEURS *embrouillent les questions les plus claires.*

ERGOTINE n. f. Matière nauséabonde, extraite de l'ergot de seigle.

— Encycl. Chim. Les deux bases, *ergotine* et *ecboline*, retirées de l'ergot de seigle par Wengel en 1865, n'étaient pas des composés bien définis; on n'a retiré jusqu'ici de l'ergot de seigle qu'un seul alcaloïde : l'*ergotinine*.

— Méd. On emploie en médecine, sous le nom d'*ergotine*, des préparations extraites de l'ergot de seigle et qui sont employées dans diverses hémorragies, particulièrement dans celles qui proviennent de l'utérus. L'ergotine était jadis très employée pour accélérer l'accouchement. Aujourd'hui, on ne doit donner ce médicament que lorsque l'utérus est vide, c'est-à-dire après la délivrance.

ERGOTININE n. f. Chim. Alcaloïde extrait du seigle ergoté.

— Encycl. L'*ergotinine* donne, en présence d'éther, d'acide sulfurique et d'acide nitrique (0 gr,50 d'acide nitrique pour 1.000 gr. d'acide sulfurique), une coloration jaune rouge, qui passe au violet et au bleu. L'ergotinine est le principe actif du seigle ergoté; elle n'est pas absolument toxique, mais provoque certains accidents, même prise à faible dose; 3 à 5 milligrammes suffisent pour provoquer des vomissements. Ce serait le principe actif de l'ergotine, mais le fait n'est pas encore démontré.

ERGOTIQUE (*tik'*) adj. Nom donné à un acide trouvé dans l'ergot de seigle.

ERGOTISER v. n. Syn. peu usité de ERGOTER.

ERGOTISME (*tism'*) n. m. Manie d'ergoteur : *Dans ce siècle d'*ERGOTISME, *l'on calcule tout, jusqu'au rire.* (Beaumarch.) ‖ Raisonnement d'ergoteur : *La raison fuit les* ERGOTISMES.

ERGOTISME (*tissm'*) n. m. Affection produite par l'usage alimentaire du seigle ergoté.

— Encycl. Méd. L'*ergotisme* est une maladie qui fit d'assez grands ravages, dans quelques contrées de l'Europe, du Xe au XIVe siècle surtout. On la désignait sous le nom de *feu Saint-Antoine*. C'est un empoisonnement résultant de l'ingestion de farines avariées, de pain de seigle ergoté, et qui présente deux formes : convulsive et gangreneuse. La première est caractérisée à ses débuts par des fourmillements, avec engourdissement et anesthésie cutanée, céphalalgie, puis des crampes, des contractions toniques, avec vertiges et anxiété précordiale. Il peut y avoir perte de connaissance et même syncope mortelle.

Dans la forme gangreneuse, il s'ajoute une gangrène sèche des pieds et des mains, laissant après elle des infirmités plus ou moins graves et souvent incurables.

Le traitement comporte, avant tout, une alimentation saine et une hygiène soigneuse. Quand les accidents résistent, on peut recourir, dans la forme convulsive, aux sédatifs et aux antispasmodiques, et, s'il y a de la fièvre, à la quinine, à l'antipyrine, etc. En outre, dans la forme gangreneuse, il faut employer les lotions antiseptiques faibles, l'acide borique principalement.

Enfin, il y a une forme aiguë de l'ergotisme quand, dans un but criminel, on a administré ou ingéré de fortes doses d'ergot ou d'ergotine. (V. AVORTIF, et AVORTEMENT.) Cette forme aiguë est caractérisée par des vertiges, avec céphalie et prostration musculaire. Suivant les cas, il faut recourir au repos et à l'opium (menace d'avortement) ou bien aux vomitifs et purgatifs, avec tanin, inhalations de nitrite d'amyle et de stimulants (alcool, ammoniaque, éther). On doit faire garder la position couchée et réchauffer les extrémités.

ERGOTISTE (*tisst'*) n. et adj. Se dit de la personne qui ergote, qui aime à ergoter : *Un raisonneur* ERGOTISTE. *Les* ERGOTISTES *sont des animaux nuisibles.*

ERGUÉ-ARMEL, comm. du Finistère, arrond. et à 2 kilom. de Quimper, près du confluent de l'Odet avec son affluent le Jet; 3.198 hab.

ERGUÉ-GABÉRIC, comm. du Finistère, arrond. et à 5 kilom. de Quimper, non loin du Jet, affluent de l'Odet; 2.529 hab. Papeterie; menhir.

ERHARD (Thomas Aquinas), théologien et bénédictin allemand, qui vivait dans la première moitié du XVIIIe s. Il a laissé une *Concordance*, un *Commentaire* sur l'Ecriture, un *Manuel biblique*, et une édition de la *Bible en latin et en allemand* avec des notes (1726).

ERHARD (Henri-Auguste), littérateur et médecin allemand, né à Erfurt en 1793, mort à Munster en 1852. Il fut professeur de philosophie, médecin militaire, puis bibliothécaire archiviste. Il a écrit : *Histoire de la renaissance des lettres* (1827-1832); *Erfurt et ses environs* (1829); *Histoire de Munster* (1837); etc.

ERHARD (Erhard SCHÖBLE, dit), graveur et cartographe français, né à Forchheim (gr.-duché de Bade) en 1821, mort à Paris en 1880. Il se rendit en France en 1839 et fut naturalisé en 1870. Il prit part, comme graveur, aux principales publications géographiques entreprises en France et fonda d'importants ateliers pour la gravure et l'impression des cartes en couleurs.

ERHARDT (Jean-Simon), philosophe allemand, né à Ulm en 1776, mort à Heidelberg en 1829. Il enseigna dans les gymnases d'Anspach et de Nuremberg, fut professeur de philosophie à l'université d'Erlangen (1812), puis à celle de Fribourg-en-Brisgau (1817), et enfin à celle d'Heidelberg (1823). Ses écrits développent une doctrine qui n'est pas sans rapports avec celle de Schelling. Nous citerons : *Leçons sur la philosophie et son étude* (1810); *la Vie et sa description* (1816); *De l'idée et du but de la philosophie* (1817); *Introduction à l'étude de la philosophie dans son ensemble* (1821). En 1819, il avait fondé une revue littéraire, philosophique et historique, *Eleutheria*, qui vécut trois ans.

ERHSIEN (*si-in'*) n. m. Instrument de musique à cordes chinois, appelé aussi *hu-hu* et *nr-heen*.

— Encycl. L'*erhsien* est une sorte de violon à deux cordes, qu'on fait dériver de l'antique *ravanastron*, dont parfois on lui donne le nom, qui lui viendrait de son inventeur, Ravana, roi de Lanka (île de Ceylan). La caisse sonore est formée d'un cylindre de bois, et la table d'harmonie d'une peau de serpent; une tige de bois traverse ce cylindre et porte à son extrémité deux chevilles grossières servant à tendre les cordes, qui donnent entre elles un intervalle de quinte. L'archet est en bambou.

ÉRIACHNE (*ri-ach'n'*) n. f. Genre de graminées, tribu des avénées, caractérisé par des épillets à deux fleurs

[illegible] se [illegible]. On en connaît une vingtaine [illegible] l'Australie.

ÉRIANDROSTACHYS [illegible] n. m. Genre de sapin[illegible], comprenant des arbrisseaux de Madagascar, à [illegible] très dur.

ÉRIANTHE n. m. Genre de plantes de la famille des gra[illegible] tribu des andropogonées, comprenant une vingtaine [illegible] dans les diverses régions du globe.

— Encycl. L'*érianthe de Ravenne* est, sans contredit, la [illegible] des graminées d'Europe. On le trouve aussi [illegible] de l'Afrique septentrionale, droite, dont la base atteint quelquefois la grosseur du pouce, et qui parvient à [illegible] 2 à 3 mètres, se termine par une grande panicule soyeuse, argentée, panachée de vert, qui fait rechercher dans les jardins l'agrement. Les Arabes transforment en tuyaux de pipe les entre-nœuds de cette plante, [illegible] pour adoucir par suite de ce long trajet, la [illegible] de la fumée du tabac.

ÉRIANTHERE n. f. Genre de plantes de la famille des [illegible], qui croissent dans l'Inde. Syn. de ANDROPOGON.

ÉRIBERT, archevêque de Milan, né vers 980, mort en [illegible]. Il fut archevêque de Milan en 1018, à la mort d'Ardouin II. Il embrassa le parti de Conrad le Salique, qui le nomma lieutenant impérial. Eribert, à la tête de ses vassaux, [illegible] Conrad à Rome, où il fut couronné 1027. Deux ans après, il soumit à l'autorité impériale la ville de [illegible] et saccagea Asti. En 1034, il fit pour Conrad la conquête du royaume d'Arles. L'empereur, cependant, écouta les plaintes que les *vavasseurs* (c'est-à-dire les gentilshommes lombards possesseurs de fiefs) lui adressaient contre Eribert, et prit ouvertement leur parti. L'archevêque de Milan, ayant appelé aux armes le peuple des campagnes et les bourgeois des villes, ne craignit pas de combattre les troupes impériales. C'est à cette époque qu'il inventa le *carroccio*, devenu plus tard si fameux dans les guerres lombardes : c'était un char sacré, sur lequel se dressaient un grand crucifix et l'étendard de Milan; les milices juraient de le défendre jusqu'à la mort. Plutôt que de trahir leur serment, elles bravaient tous les périls. Elles s'habituèrent ainsi à résister à la cavalerie féodale, et Eribert eut le mérite d'avoir créé l'infanterie italienne. Après des alternatives de succès et de revers, il fit enfin sa paix, en 1041, avec l'empereur Henri III. Il fut aussi le fondateur de l'ordre des *humiliés*, qui subsista jusqu'en 1570; cet ordre étrange était exclusivement composé de gentilshommes qui avaient une vengeance à exercer contre l'empereur.

ÉRIBLE n. f. Nom vulgaire de l'arroche.

ERIC Biogr. V. ERIK.

ERIC saint **d'Auxerre**. V. HEIRIC.

ERICA [illegible] n. m. Nom scientifique du genre bruyère.

ÉRICACÉ (*sé*), **ÉE** (du lat. *erica*, bruyère) adj. Se dit quelquefois d'une plante qui a le port d'une bruyère.

ÉRICACÉES (*sé*) ou **ÉRICINÉES** (*né*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées, voisine de celle des solanées. — *Une* ÉRICACÉE ou ÉRICINÉE.

— Encycl. Les *éricacées* sont ordinairement des arbustes ou des arbres des climats tempérés et chauds, à feuilles simples et sans stipules, fréquemment persistantes, dont les fleurs, ordinairement actinomorphes, pentamères ou tétramères, renferment un androcée diplostémone, avec anthères à déhiscence généralement poricide, et un ovaire pluriloculaire, à placentation axile. Genres principaux : *arbousier, bruyère, callune, rhododendron* ou *rosage, azalée, airelle, pirolle, monotrope*, etc. Le fruit, généralement une capsule, est une baie comestible dans l'arbousier et l'airelle. Certains genres (bruyère, rhododendron, azalée) sont cultivés pour la beauté de leurs fleurs.

ÉRICAMÉRIE (*ri*) n. f. Genre de composées chrysocoméées, comprenant de petits arbrisseaux résineux, voisins des asters, dont on connaît trois espèces, de l'Amérique boréale.

ÉRICANTHINE n. f. Chim. V. ÉRITANNIQUE.

ÉRICÉ (*sé*) n. m. Vitic. Cépage de Lorraine, l'une des formes du gamay noir ou petit gamay, d'après Pulliat.

ÉRICÉES (*sé*) n. f. pl. Tribu de la famille des éricacées, ayant pour type le genre bruyère (*erica*). — *Une* ÉRICÉE.

ERICEIRA, bourg de Portugal (Estramadure [illegible] de Lisbonne), sur un petit golfe de l'Atlantique; 2.500 hab. Pêche et cabotage. Source minérale.

ERICEIRA Fernand DE MENEZES, comte d', historien et littérateur portugais, né et mort à Lisbonne (1614-1699). Il fut gouverneur de Tanger et composa de nombreux ouvrages : *Vie de saint Jean de Dieu* (1677); *Histoire de Tanger* (1732); *Histoire du Portugal* (1731), etc.

ERICEIRA Louis DE MENEZES, comte d', littérateur portugais, frère du précédent, né à Lisbonne en 1632, mort en [illegible]. Il fut gouverneur du palais par Lebrun et par le savant Bernardo, et établit de importantes manufactures dans le royaume. Il se tua dans un accès de folie. On cite de lui, entre les poésies et des comédies : *Histoire de la restauration de Portugal* (1679-1698), ouvrage fort estimé.

ERICEIRA Jeanne Josèphine DE MENEZES, comtesse d', femme auteur portugaise, nièce et femme du précédent, née à Lisbonne en 1671, morte en 1759. Elle connaissait plusieurs langues et écrivait avec autant de goût que d'élégance. On lui doit des poésies, des comédies, un poème portugais (*le Hasard du songe de la vie*), etc.

ERICEIRA François Xavier DE MENEZES, comte d', écrivain portugais, frère du précédent, né à Lisbonne en 1673, mort en 1743. Il embrassa la carrière des armes et composa un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il convient de citer un poème épique (*Henriquida*), et une traduction de l'*Art poétique* de Boileau, qui lui attira force éloges de la part du souverain.

ERICHSON (Guillaume-Ferdinand), naturaliste allemand, né à Stralsund en 1809, mort en 1848 à Berlin, où il professait les sciences naturelles. Ses principaux ouvrages sont : *Rapports entomologiques* (1838-1850); *Entomographies* (1840); *Genera et species staphylinorum insectorum* (1840); *Histoire naturelle des insectes de l'Allemagne : les Coléoptères* (1845-1847).

ÉRICHTE (*rikt*) ou **ERICHTUS** (*d, ktuss*) n. m. Forme larvaire de divers crustacés du groupe des squilles, dont on avait fait jadis un genre particulier, type d'une famille dite des *érichtidés*.

ÉRICHTHON (*rik*) n. m. Nom donné par quelques auteurs à la constellation du Cocher.

ÉRICHTHON. Mythol. l'une des Furies.

ÉRICHTINE (*ktin*) ou **ERICHTINA** (*d, kti*) n. f. Nom donné aux larves des crustacés décapodes macroures du genre lucifer, larves que l'on avait prises pour des formes particulières de sergestidés.

ÉRICHTONIE (*kto-ni*) ou **ERICHTONIUS** (*d, kto-ni-uss*) n. m. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des cérophidés, comprenant des crevettines à antennes inférieures fortes, munies souvent d'une petite branche accessoire. Syn. de CERAPE.

ÉRICHTONIOS. Myth. gr. Roi légendaire d'Athènes, fils d'Hephaïstos et de la Terre, ou d'Athéna, ou d'Atthis une fille de Cranaos. Il fut élevé par Athéna et confié aux Cécropides. On le confondait souvent avec Erechthée

Erichtonios et les Cécropides. (Peinture de vase.)

qui, suivant d'autres traditions, était son fils ou son petit-fils. On le considérait généralement comme le père de l'aedion. On représentait Erichtonios sous la forme d'un serpent, qui gardait le temple d'Athéna sur l'Acropole.] — Constellation du Cocher, où avait été transporté après sa mort, d'après une légende, le héros athénien Erichtonios. — Roi des Dardaniens.

ÉRICICOLE (*si* — du lat. *erica*, bruyère, et *colere*, habiter) adj. Qui vit dans les bruyères. (On donnait jadis le nom d'*éricicoles* à tout un groupe de papillons du genre satyre (*satyrus*). Les *satyrus* propres correspondent aux éricicoles et rupicoles de Duponchel, qui habitent, en général, des lieux secs et rocailleux, et se posent volontiers sur les pierres et les troncs des arbres.)

ÉRICINE (*sin*) n. f. Matière tinctoriale jaune, extraite de la bruyère et des rameaux de poupier. (On l'emploie en la mélangeant avec l'indigo, le bleu de Prusse, le tanin, etc., pour obtenir des teintes jaunes, vertes ou chamois.)

ÉRICINÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de ÉRICACÉES.

ÉRICINELLE (*si-nèl*) n. f. Genre d'arbustes, de la famille des *éricacées*, ayant le port des bruyères et comprenant deux ou trois espèces, qui habitent la Cafrerie et l'île de Madagascar.

ÉRICINOL (*si*) n. m. Huile volatile $C^{10}H^{16}O$, bouillant vers 241°, qui se forme lorsqu'on décompose l'éricoline par l'acide sulfurique. (On l'obtient encore par dédoublement de la pinicrine.)

ÉRICINONE (*si*) n. f. Ancien nom d'une substance cristalline, que l'on obtient par la distillation sèche des plantes de la famille des *éricinées*. (On a, depuis, reconnu son identité avec l'hydroquinone.)

ÉRICITE (*sit*) n. f. Empreinte fossile de feuille de bruyère.

ERICIUS (*é, si-uss* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Machine de guerre en usage chez les anciens Romains, et consistant en une longue poutre hérissée de pointes de fer qu'on plaçait en travers d'une ouverture pour la protéger.

ÉRICOIDE (du gr. *ériké*, bruyère, et *eidos*, forme) adj. Bot. Qui a la forme d'une bruyère.

ÉRICOLINE n. f. Composé qu'on rencontre dans quelques plantes de la famille des *éricacées*, en particulier dans la busserole. C'est une matière résineuse, fondant à 100°, à laquelle on attribue la formule $C^{24}H^{40}O^{11}$.)

ÉRICOPHILE (du gr. *ériké*, bruyère, et *philos*, ami) adj. Bot. Qui croît sur les bruyères.

ERICSSON (Nils), ingénieur suédois, né à Langbanshyttan en 1802, mort à Stockholm en 1870. Ancien officier du génie, il construisit les écluses du canal de Trolhætta et le canal du Saïmaa au golfe de Finnie, en Finlande. En dernier lieu, il construisit le canal de Dalsland.

ERICSSON (Jean), inventeur suédois, frère du précédent, né en 1803 à Langhanshyttan, mort à New-York en 1889. Il inventa notamment une chaudière à vapeur, construite d'après le principe du tirage artificiel. En 1833, il imagina une machine à air chaud. En 1841, il appliqua le premier aux navires un propulseur hélicoïdal de son invention. De plus, en 1851, Ericsson produisit à l'Exposition universelle de Londres des instruments permettant de mesurer les distances en mer, puis l'éprouvette hydrostatique destinée à mesurer le volume des fluides sous pression, etc.

ÉRICULE ou **ERICULUS** (*é, luss* n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des *érinacéidés*, tribu des centétinés, comprenant de petites formes épineuses, vulgairement appelées *tendracs*. (Les éricules sont propres à Madagascar; l'espèce type est l'*ericulus spinosus*. Dans le sous-genre *echinogale* rentre un autre tendrac madécasse, l'*echinogale Telfairi*.)

ÉRICYBE (*sib*) n. m. Genre d'arbrisseaux grimpants, de la famille des convolvulacées, et qui comprend une dizaine d'espèces, croissant dans l'Inde.

ÉRICYDNE (*sidn*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens. (L'espèce type habite l'Angleterre.)

ÉRIDAN n. d'un fleuve) n. m. Constellation australe partiellement visible en France et qui renferme la belle étoile primaire *Akharnar*.

ÉRIDAN, nom donné par les Grecs au Pô (*Padus*). Cette appellation mythologique désigne également d'autres fleuves de l'Europe occidentale. Le Rhône est parfois désigné sous ce nom. Un fleuve Eridan coulait en Ibérie (Espagne). Le nom se rattache aux plus anciennes traditions des Grecs sur les pays mystérieux du nord d'où venait l'ambre, c'est-à-dire sur les pays riverains de la Baltique. A l'époque classique et chez les Latins, l'appellation se localise de plus en plus, et l'Eridan ne désigne plus que le Pô, que Virgile appelle « le roi des fleuves de l'Italie ». V. Pô.

ÉRIDELLE n. f. Techn. V. HÉRIDELLE.

ERIDOPHYLLUM (*é, lom*) n. m. Genre d'anthozoaires pléonophorides, comprenant des polypiers fasciculés, composés d'individus subcylindriques, réunis d'un côté par une épithèque rugueuse. (Les *eridophyllum* sont fossiles dans les terrains siluriens et dévoniens.)

ÉRIE (*ri*) n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des herbes charnues, à fleurs cachées par de grandes bractées. (Originaire de l'Inde.)

ÉRIÉ, lac du Canada et des Etats-Unis, l'un des cinq de la grande « Méditerranée d'eau douce » américaine; bordé par l'Ontario au N. et, sur ses autres rives, par les Etats de Michigan, Ohio, Pensylvanie et New-York. Altitude, 173 mètres. Longueur, 335 kilom.; plus grande largeur, 91; ampleur moyenne, 64; pourtour, 1.058 kilom.; surface approximative, 25.000 kilom. carrés; c'est le moins profond des cinq grands lacs (62 m. au plus). Il reçoit le Détroit, veine d'écoulement des lacs Supérieur, Michigan, Huron, et s'écoule par le fameux Niagara. Principales villes de son littoral : Cleveland, Buffalo, Toledo.

ÉRIÉ (CANAL D'), canal de navigation des Etats-Unis. Il part de Buffalo, sur le *lac Erié*, à l'altitude de 173 mètres, passe par Rochester, Syracuse, Rome, Utica, Shenectady et Albany, où il aboutit à l'Hudson navigable. Longueur, 590 kilom.; profondeur, 2m,50; 72 écluses. Trafic important.

ÉRIÉ, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté d'Erié]), sur la rive sud du *lac Erié*, à mi-distance entre Cleveland et Buffalo; 11.000 hab. Industrie considérable.

ÉRIEN (*ri-in*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte du IVe siècle, fondée par un hérétique du nom d'Eris. Ce sectaire combattait l'institution des évêques, les jeûnes et les prières pour les morts.)

ÉRIEUX, torrent du dép. de l'Ardèche, descend des Boutières, et se perd dans le Rhône, rive droite, près de Lavoulte. Cours 85 kilom. Crues énormes, gorges grandioses.

ÉRIGÈNE (*jèn'* — de *Erin*, anc. nom de l'Irlande, et du lat. *genus*, race) adj. Né en Irlande; originaire de l'Irlande.

ERIGÈNE (Jean Scot), philosophe et théologien, né vers 833 en Ecosse suivant les uns, en Irlande suivant d'autres, mort vers 880. Appelé en France par Charles le Chauve vers 843, il continua la tradition littéraire des écoles du palais. C'était un penseur hardi; il l'était, dit-on, avec le roi autant qu'avec les théologiens. « Quelle distance, lui aurait demandé Charles, sépare un sot d'un Scot! — La table, » aurait répondu Jean au roi, qui était assis en face de lui. C'était un lettré, écrivant en un latin excellent, un érudit étonnant pour son époque, un dialecticien redoutable. Il joua un rôle important dans les controverses du temps et conserva son influence à la cour, malgré la dénonciation lancée par le pape Nicolas Ier contre les hérésies renfermées dans sa traduction de Denys l'Aréopagite. Sur l'invitation d'Hincmar, il combattit les idées prédestinatiennes de Gottschalk. Ses écrits principaux sont le *De divisione naturæ*, réimprimé en dernier lieu par Migne (1853); le *De divina prædestinatione*, réimprimé dans la collection de Mauguin (1650); le *De visione Dei*, en manuscrit à l'abbaye de Clairmarest, près de Saint-Omer; et des commentaires sur Denys l'Aréopagite.

Les doctrines contenues dans ces écrits divers sont extrêmement libres. L'auteur affirme l'unité de la philosophie et de la religion, fait de la raison l'égale de l'autorité, développe sur Dieu des idées qui annoncent Spinoza et Hegel, réduit la chute à l'entrée de l'homme dans le domaine de la matière, soutient qu'elle n'a pas fait perdre à la nature humaine sa pureté originelle, allégorise tous les faits de la Révélation chrétienne et les réduit à des symboles de l'évolution de l'être divin. Sa pensée est à l'origine des principales hérésies du moyen âge.

ÉRIGÉNIE (*jé-ni*) n. f. Bot. Genre d'ombellifères, comprenant une seule espèce : *erigenie bulbosa*, petite herbe glabre des lieux humides de l'Amérique boréale.

ÉRIGER (*jé* — du lat. *erigere*; du préf. *e*, et de *regere*, diriger. Prend un e après le *g* devant A et O : *J'érigeai. Nous érigeons*) v. a. Dresser, placer en station verticale : *On a* ÉRIGÉ *un obélisque sur la place de la Concorde*. » Construire, fonder, bâtir avec quelque solennité : ERIGER *un temple*.

— Par ext. Instituer, établir : ERIGER *un tribunal*.

— *Ériger en*, Doter du titre, du nouveau titre de : ERIGER *un canton* EN *sous-préfecture*. » Donner, poser comme : ERIGER *des erreurs* EN *axiomes*. » Faire passer pour, faire considérer comme : L'argent *en* honnête homme *érige* un scélérat. BOILEAU.

— *Ériger en titre d'office*, Accorder l'inamovibilité à ce qui était amovible.

S'ériger, v. pr. Être érigé.

— *S'ériger en*, Se poser, se présenter, agir comme.

— ANTON. **Détruire, renverser.**

ÉRIGÉRON (*jé*) n. m. Genre de plantes, de la famille des composées.

— Encycl. Les *érigérons*, vulgairement *vergerettes*, sont des plantes généralement herbacées, velues, à capitules arrondis et groupés en panicules, qui habitent les régions tempérées de l'Europe et surtout de l'Amérique. On en connaît environ soixante dix espèces, parmi lesquelles : l'*érigéron âcre*, très commun dans les lieux arides et pierreux, employé autrefois comme béchique et incisif; l'*érigéron du Canada*, vulgairement queue-de-renard, mauvaise herbe introduite en Europe avec les peaux de castors qu'elle servait à emballer et considérée jadis comme emménagogue et stimulante; l'*érigéron hétérophylle* (*sweet scabious* des Américains), qui joue un grand rôle aux Etats-Unis comme

Erigéron : *a*, fleur féconde; *b*, fleur stérile.

diurétique, etc. Quelques espèces (*erigeron Alpinum, erigeron speciosum*, etc.) ont été cultivées comme ornementales.

ÉRIGNE (*gn* mll. — forme altérée de *araignée* ou *araigne*, à cause de la ressemblance que présente cet instrument avec les pattes d'une araignée) n. f. Instrument de chirurgie constitué par des griffes, soit emmanchées, soit fixées au bout de chalnettes, qui sert, dans les opérations et les dissections, à maintenir certaines parties écartées. ‖ On dit aussi ÉRIGINE, et ÉRINE.

Erigne.

ÉRIGONE n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, groupe des *érigonés*, comprenant de petites formes remarquables par les épines ou denticules qui arment le bord externe de leurs fortes chélicères et le bord de leur céphalothorax.

— ENCYCL. Les très nombreuses espèces d'*érigones* sont répandues dans toutes les régions froides et tempérées du globe, ou dans les montagnes des pays chauds; on en a décrit jusqu'à mille. Ce sont des araignées ordinairement de couleurs foncées, vivant sur les herbes et les buissons. Telle est l'*erigone vagans*, type du genre.

ÉRIGONE, amante de Bacchus, qui, pour la séduire, prit la forme d'une grappe de raisin.

— Iconogr. Les artistes ont donné à Erigone la plupart des caractères et des attributs qui appartiennent aux bacchantes : l'égarement de l'ivresse, la couronne de pampres, le thyrse, la nébride. Une peinture du Guide, représentant Erigone, faisait autrefois partie de la galerie d'Orléans, au Palais-Royal : elle a été gravée par J.-J. Huber. Nous rappellerons, sur le même sujet, les gravures de Duflos, d'après F. Boucher; d'Anne Le Fort, d'après J.-B. Pierre; de Kœnig, d'après Girodet; les tableaux de H. Lehmann (1855), de L. Riesener; les statues de A. Famin, de Jouffroy au musée de Dijon, de Coinchon (*Erigone enivrant un tigre*); etc.

ÉRIGONE (rad. *Erigon*, fleuve de Macédoine) n. f. Planète télescopique, n° 163, découverte par Perrotin, en 1876.

ÉRIGONÉS n. m. pl. Groupe d'araignées, dont le genre *érigone* est le type. — *Un* ÉRIGONÉ.

— ENCYCL. Les aranéides écribellates de la famille des argiopidés qui composent la tribu des liniphyinés se répartissent en trois groupes : *formicinés, linyphiés, érigonés*. Ces dernières comprennent un très grand nombre de genres, tels que : *erigone, dismodicus, trichomcus, gongylidium, neriene*, etc.

ÉRIGYIOS, général grec, un des lieutenants d'Alexandre, né à Mytilène, mort en 328 av. J.-C. A la mort du roi Philippe, qui l'avait exilé (336), il revint en Macédoine auprès d'Alexandre, qu'il suivit dans son expédition d'Asie, commanda la cavalerie à Arbelles (331), poursuivit Darius en 330, envahit l'Hyrcanie, puis battit et tua de sa propre main Satibarzane. Il périt en 328, dans une expédition contre les Bactriens.

ERIK, ERIC, EIRIK ou **ERICH**, nom germanique, qui signifie *riche en honneur*, et qui a été porté par divers personnages scandinaves.

DANEMARK

ERIK, dit **Barn** (*l'Enfant*), prince danois qui vécut au IXe siècle. Il persécuta les chrétiens, fut converti par saint Anschaire et fonda la cathédrale de Ripen.

ERIK Eiegod (*Toujours bon*), roi de Danemark, né à Slangerup (Sélande), mort dans l'île de Chypre en 1103. Fils naturel du roi Svend Estridsen, il succéda à son frère Olaf Hunger en 1095, battit les pirates vendes, servit de médiateur au congrès des trois rois scandinaves en 1101, et mourut au cours d'un pèlerinage à Jérusalem.

ERIK Emune (*Mémorable*), fils naturel du précédent, assassiné à Ribe en 1137. Il lutta contre les meurtriers de son frère Knud Lavard, dont les partisans le proclamèrent roi, combattit le roi Niels, et recueillit sa succession. Il lutta victorieusement contre les Vendes, mais échoua dans une expédition en Norvège qui avait pour but de restaurer Magnus l'Aveugle.

ERIK Lam (*l'Agneau*), mort au monastère de Saint-Knud, à Odense, en 1147. Il fut préféré au fils du précédent, et lui succéda en 1137. Incapable de défendre son royaume contre les Vendes, il abdiqua et se retira, en 1146, dans un monastère.

ERIK Plogpenning (*Impôt de la charrue*), né en 1216, décapité en 1250. Fils de Valdemar le Victorieux, il succéda à son père en 1241, lutta longuement contre ses frères, qui voulaient rompre leurs liens de vassalité, fut pris et décapité par son frère Abel. Il créa sur les charrues un impôt qui lui valut son surnom.

ERIK Glipping ou **Klipping** (*le Louche*), né dans l'île de Laaland en 1249, assassiné en 1286. Il succéda, encore enfant, à son père Christophe Ier (1259); sa mère, régente, soutint de longues guerres et demeura avec lui, plusieurs années, prisonnière de leurs ennemis. Ses vices, ses longs démêlés avec les nobles, le clergé, les villes, qui obtinrent de lui des chartes, lui firent de nombreux ennemis.

ERIK Menved, né en 1274, mort à Roskilde en 1319, fils du précédent, lui succéda en 1286, sous la régence de sa mère. Il lutta contre le roi de Norvège, intervint en Suède et en Allemagne, et eut avec le grand archevêque de Lund un différend célèbre. Son successeur unit définitivement le Danemark à la Suède.

ERIK VII, dit **de Poméranie**, fils du duc Wratislaw VII de Poméranie et de Marie de Mecklembourg, né en 1382, mort à Rugenwald en 1459. Elu roi de Danemark (1395), roi de Suède (1396) [Erik XIII]. Devenu par le traité de Calmar (1397) roi de l'Union scandinave, il ne gouverna réellement qu'après la mort de la régente, sa tante Marguerite Valdemarsdatter (1412). Il fit un pèlerinage en Terre sainte (1423-1425), et, à son retour, dut lutter contre les Hanséates et les Holsteinois. Copenhague fut héroïquement défendue par la reine Philippa. Mais les Suédois se soulevèrent avec Engelbrecht. Abandonné également par les Danois, Erik se réfugia dans l'île de Gotland (1438), où il fit la course, et captura les navires de ses anciens sujets. Il en fut expulsé en 1449, vécut ensuite en Poméranie, et mourut sans postérité.

SUÈDE

ERIK VII, roi de Suède, dit **le Victorieux**, mort en 994. (On ne sait rien de positif sur les prédécesseurs de ce prince). Il régna, à partir de 932, conjointement avec son frère Olaf. Après la mort de celui-ci, il refusa l'héritage paternel à son neveu Styrbjoern; celui-ci lui livra bataille, mais fut battu et tué à Fyriswells (983). Erik VII conquit ensuite le Danemark et l'unit à la Suède.

ERIK VIII, roi de Suède, vers la fin du XIe siècle. Il fut baptisé. L'abondance des récoltes sous son règne lui valut le surnom d'**Arsœll** (*Année heureuse*). Son fils Sverker fonda la dynastie des Sverkerides.

ERIK IX, roi de Suède et de Danemark, dit **le Saint** ou **le Législateur**, neveu du précédent par sa mère, tué à Upsal en 1160. Chrétien, il fit une croisade contre les Finnois, et promulgua des lois pour améliorer le sort de la femme mariée. Pris par Magnus Henriksson, il fut décapité, et, par la suite, bien que non canonisé, regardé comme saint. Sa fête se célébra dans tous les pays scandinaves, le 18 mai et le 24 janvier.

ERIK X, Knutson, dit **le Roi des bonnes années**, roi de Suède, petit-fils du précédent, mort à Vismgsoe en 1216. Réfugié en Norvège après le massacre d'Elgaras (1205), il revint en Suède (1208), assura par ses victoires le triomphe des Erikides sur les Sverkerides, et inaugura la coutume du sacre; monté sur le trône en 1210, il épousa Rikissa, fille du roi de Danemark.

ERIK XI, roi de Suède, dit **le Boiteux** (*Halte*) et **le Bègue** (*Laspe*), fils posthume du précédent, né en 1216, mort en 1252. Il succéda à Jean Ier en 1222, fut détrôné par son cousin Knut Länge, recouvra la couronne à la mort de son vainqueur (1234), mais dut encore lutter contre le fils de celui-ci, Holmgeir, décapité en 1248, et fut dominé par les jarls. Sous son règne, le concile de Skenningo (1248) défendit aux prêtres de se marier.

ERIK XII, roi de Suède, surnommé **le Caresseur**, à cause de ses mœurs infâmes, né en 1339, mort en 1359. Fils aîné de Magnus Eriksson, roi de Norvège et de Suède, il réclama ce dernier royaume les armes à la main, imposa plusieurs traités à son père, et mourut le même jour que sa femme et ses enfants, empoisonné, dit-on, par sa mère, Blanche de Namur, mais plus probablement emporté par une épidémie.

ERIK XIII. V. ERIK VII de Danemark.

ERIK XIV, roi de Suède, fils de Gustave Vasa et de Catherine de Saxe-Lauenbourg, né à Stockholm en 1533, mort à Œrbybus en 1577. Il succéda à son père en 1560. Il inaugura son règne en créant des titres de comtes et de barons et en s'entourant ainsi d'une noblesse nouvelle. Jaloux de l'indépendance de son frère Jean, duc de Finlande, il l'accusa de haute trahison, le fit condamner à mort (1563) et l'emprisonna. Il soutint contre le Danemark une guerre de sept années (1563-1570), dans laquelle se distingua la flotte suédoise qu'il avait développée. Mais les revers infligés à ses troupes, le mécontentement du peuple, qui les attribuait aux mauvais conseils du favori Person, eurent une influence désastreuse sur la raison d'Erik, déjà altérée par des recherches astrologiques; il eut des accès de démence furieuse, assassina dans sa prison Nils Sture et fit couronner reine une femme de son harem, Karin Mansdotter (1568). Son frère Jean se révolta à la tête de la noblesse (1568). Erik, abandonné de tous, dut se soumettre, fut déclaré déchu et jeté dans une prison, où il se consacra à des travaux littéraires, et mourut peut-être empoisonné. Il a laissé le souvenir d'un prince intelligent et instruit malgré les égarements de sa raison, et sa vie tragique a inspiré de nombreux poètes. L'un des enfants que lui avait donnés Karin Mansdotter, Gustav Erikson, mena une vie aventureuse.

ERIK Vidfoerlé (*le Voyageur*), personnage légendaire norvégien. On trouve dans le « Flateyjarbok » une relation en vieux norrain (XIIIe s.) du voyage qu'il aurait entrepris en Orient à la recherche du paradis terrestre.

ERIK le Rouge ou **Raude** (*Hun Röde*), chef norvégien de la seconde partie du Xe siècle, dont le nom se rattache à la découverte de l'Amérique du Nord par les Scandinaves. Vers 982, il quitta son pays à la suite d'un meurtre, passa en Islande et, de là, sur une terre qu'il appela Groenland (*pays vert*), dont il colonisa la côte orientale. Il y établit le christianisme, y fonda un évêché, et envoya, en 999, en Norvège, son fils Leif, qui en ramena des missionnaires. Un peu plus tard, il envoya Leif à la découverte de terres entrevues par Bjarme, et celui-ci trouva alors le *Helluland* (Terre-Neuve). D'autres expéditions scandinaves atteignirent, un peu plus tard, le littoral méridional du Canada, et peut-être même le New-York et New-Jersey. Les renseignements relatifs à Erik le Rouge sont contenus dans la saga d'Erik, et Rafn les a commentés dans ses *Antiquitates Americanæ* (Copenhague, 1837). Gabriel Gravier a réétudié la question dans sa *Découverte de l'Amérique par les Normands au Xe siècle* (Rouen, 1874).

ERIK Hakonarson (comte), norvégien, né vers 962, mort en Angleterre en 1023. Il assista aux principaux événements du règne de son père, prit part, en particulier, à la bataille d'Iomswicking (980). Il fut ensuite l'un des confédérés vainqueurs à Svöldr, et reçut, avec son frère, le gouvernement de la Norvège. Douze ans plus tard, laissant son fils Hakon auprès de son frère, il partit pour l'Angleterre et prit part aux conquêtes de Canut le Grand. Comte, puis duc de Northumberland, il mourut des suites d'une opération chirurgicale, au retour d'un pèlerinage à Rome.

ERIK Magnusson, surnommé **Prestahataré** (*Ennemi des prêtres*), roi de Norvège, né en 1268, mort en 1299. Fils de Magnus Lagabœti, il lui succéda à l'âge de douze ans : la régence fut remplie par les luttes que soutinrent ses tuteurs contre le haut clergé (d'où son surnom). Il continua la guerre entreprise par son père contre les rois de Danemark qui refusaient de payer la dot de sa mère Ingeborge, fille d'Erik Plogpenning, et signa, en 1295, une convention qui fut la base du traité de 1309 par laquelle le Halland septentrional fut donné au roi de Norvège.

ERIK Olaï ou **d'Upsal**, historien suédois du XVe siècle, mort en 1486. Docteur en théologie, doyen du chapitre d'Upsal, il écrivit, par ordre de Charles VIII, une *Historia Suevorum Gothorumque*. Cet ouvrage, qui s'arrête à l'année 1464, et qui a été imprimé à Stockholm en 1615 et 1654, est la première en date des histoires de Suède.

ERIKSEN (André-Emile), historien norvégien, né à Christiania en 1841. Professeur libre à Christiania, de 1863 à 1877, il fut ensuite directeur de l'école supérieure de Tromsö. Son premier ouvrage : *Sur l'esclavage dans les Etats scandinaves* (1861) lui valut la médaille d'or de l'université. Il s'est surtout occupé de la vulgarisation de l'histoire et de la littérature. On lui doit aussi *Nouvelles notions sur l'histoire de la campagne d'Annibal* (1873) et une édition des *Œuvres de Pierre Dass* (1871-1877).

ÉRIMANTE n. f. Variété de tulipe rouge, à feu, les vertes et jaunes.

ÉRIMATALIE n. f. Bot. Syn. de ÉRICYBE.

ÉRIN, ancien nom de l'Irlande.

ÉRINACÉE (*sé*) n. f. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses papilionacées, dont l'une espèce, qui habite l'Espagne, est couverte d'épines vertes. ‖ Genre d'algues floridées, caractérisé par une fronde gélatineuse, formé aux dépens des delesséries.

ÉRINACÉIDÉS (*sé*) n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, dont le hérisson est le type, mais qui comprend aussi les tanrecs et les tendracs. — *Un* ÉRINACÉIDÉ.

— ENCYCL. Les *érinacéidés* comprennent les plus grands des insectivores; leurs mœurs sont généralement terrestres, et leurs représentants sont répandus surtout dans les régions chaudes de l'ancien monde. Les érinacéidés sont essentiellement caractérisés par les piquants ou les soies flexibles qui garnissent le dessus de leur corps; on les subdivise en deux tribus : *érinacéinés* (hérissons) et *centétinés* (tanrecs.)

ÉRINE n. f. ou **ÉRINUS** (*nuss*) n. m. Genre de plantes, de la famille des scrofulariées, comprenant une seule espèce, qui croît sur les montagnes du centre et du midi de l'Europe.

— ENCYCL. L'*érine* ou *érinus des Alpes* est une petite plante vivace, gazonnante, à feuilles dentées, groupées en petites rosettes, d'un rouge violacé. C'est une fort jolie plante, qui croît à l'état sauvage dans les montagnes françaises et que l'on cultive quelquefois dans les jardins. La variété à feuilles velues sert à orner les rocailles, et se propage de graines ou d'éclats de pied.

ÉRINÉE n. f. Bot. Syn. ERINERM. et ÉRINOSE.

ÉRINÉON ou **ERINEUM** (*é, né-om*) n. m. Nom donné autrefois à un prétendu champignon auquel on attribuait la maladie de la vigne connue sous le nom de *érinose*.

ÉRINÉOS, comm. de Grèce (prov. d'Achaïe-et-Elide [arr. de Patras]); 3.750 hab.

ÉRINIE (*ni*) n. f. Bot. Section du genre campanule.

ÉRINITE (de *Erin*, Irlande) n. f. Nom donné à un arséniate hydraté naturel de cuivre et à des argiles riches en oxyde de fer. (La véritable *érinite*, dont la formule est $H^2Cu^3As^2O^{12}$, le poids spécifique de 4 à 4,1, et la dureté 5, se présente en concrétions d'un beau vert émeraude.) Syn. de BOL.

ERINNA (*é*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des limnéidés, comprenant des formes ovales, globuleuses, cornées, qui habitent les cours d'eau d'Océanie. (L'espèce type du genre est l'*erinna New-ombi*, des îles Sandwich.)

ÉRINNE, poétesse grecque, que les uns plaçaient au VIe siècle avant notre ère, faisant d'elle une élève de Sapho, et d'autres au IVe siècle. Quelques savants ont admis l'existence de deux poétesses du même nom. On faisait naître Erinne tantôt à Lesbos, tantôt à Théos, à Tedos, à Télos, ou à Rhodes. Le seul fait qui semble établi, c'est qu'Erinna mourut à dix-neuf ans. Elle avait composé des chansons à l'imitation de Sapho, des épigrammes, et un petit poème en trois cents vers, intitulé *Hélacaté* ou *la Quenouille*. Nous n'avons d'Erinne que de très courts fragments. On lui a attribué, mais à tort, le poème en strophes saphiques qui a pour titre : *A Rome* ou *A la force*.

ÉRINNYES (l'orthogr. rationnelle serait ERINYES du gr. *Erinnes*, plur. de *Erinnus*) n. f. pl. Myth. gr. Divinités chthoniennes, déesses de la vengeance, identifiées plus tard avec les Furies des Romains. — *Une* ERINNYE.

— ENCYCL. Les *Erinnyes* étaient des divinités du monde souterrain. Filles de la Nuit et de Kronos, elles habitaient l'Erèbe, d'où elles s'élançaient sur la terre pour punir les coupables et accomplir les malédictions. Tantôt les poètes parlent d'une seule Erinnye; tantôt de trois Erinnyes qui s'appellent Alecto, Mégère et Tisiphone; tantôt d'un groupe de ces divinités, comme dans l'*Orestie* d'Eschyle, où le poète met en scène un chœur de cinquante Erinnyes ou Eumenides. On les représentait comme des monstres, aux regards menaçants, aux grandes ailes déployées, aux pieds d'airain, avec des fouets, des torches, des serpents enroulés autour des mains et des cheveux. Peu à peu, cependant, la conception s'humanisa : dès le Ve siècle avant notre ère, les poètes considéraient ces terribles divinités comme les gardiennes de la morale. Tel était surtout leur caractère en Attique, où on les adorait sous le nom d'*Eumenides*, les bienveillantes. Elles avaient un sanctuaire à Colonos, et un temple au

Les Erinnyes (Dessin de Gustave Doré, extrait de l'*Enfer*, de Dante.)

[illegible] l'Attique [illegible] leur rendait aussi un culte à [illegible], et l'en Arcadie, Déméter portait le [illegible] de [illegible]. L'évolution des idées morales est mar-

Erinnye (Peinture de vase du Ve s.)

Erinnyes [illegible], drame [illegible] en deux parties, de Leconte de Lisle, représenté à l'Odéon le 6 janvier 1873. — La première partie de ce drame est intitulée [illegible]. C'est le meurtre d'Agamemnon par Clytemnestre, sa femme, qui venge l'immolation d'Iphigénie. Dans la seconde partie, intitulée *Oreste*, nous voyons Oreste tuer sa mère, puis, entouré des Furies, qui apparaissent autour du cadavre encore chaud, essayer en vain de se dérober à leur poursuite. Le sujet de la pièce est emprunté à [illegible]. Celui-ci en avait tiré trois tragédies distinctes, mais liées entre elles et qui se jouaient de suite : [illegible], *les Choéphores*, *les Erinnyes*. Chacune de ces tragédies est, à vrai dire, assez courte. Mais Leconte de Lisle n'en resserre pas moins la tragédie du vieux poète. Son drame n'a pas quinze cents vers, et l'on dirait qu'il prend à tâche de condenser en quelques scènes toute l'horreur de l'antique légende. Et voilà, sans doute, la principale raison pour laquelle ce drame, d'un pathétique si puissant, n'a jamais, sur le théâtre, pleinement réussi. L'émotion qui s'en dégage est accablante. Nous admirons mieux, à la lecture, les fortes qualités des *Erinnyes*. Il faut louer surtout la simple et ferme ordonnance, soit l'austère éclat du style, soit encore la fidélité avec laquelle le poète rend une civilisation si lointaine. Mais on voudrait que quelque chose de moins tendu, de moins continûment [illegible] Dans l'*Oreste* d'Euripide, si terrible qu'en soit le sujet, se retrouve l'humanité du génie grec. Cette humanité manque aux *Erinnyes*.

ERINOCARPUS (*é, puss*) n. m. Genre de tiliacées, ne comprenant qu'une seule espèce (*erinocarpus Nimmoanus*), qui est un arbre de l'Hindoustan, à fleurs semblables à celles des grewiées.

ÉRINOSE n. f. Maladie de la vigne, caractérisée par de nombreuses boursouflures sur les feuilles. ‖ On dit aussi ERINEUM, et PHYTOPTOSE.

— Encycl. L'*érinose*, attribuée tout d'abord à un champignon (*erinoum vitis*) et que l'on a confondue quelquefois avec le mildew, est due, en réalité, à la présence d'un acarien, le *phytoptus vitis* ou *phytoptus epidermis*. Elle est caractérisée par de nombreuses galles à la surface supérieure des feuilles. Ces boursouflures sont d'une teinte lilas vineux au printemps sur les jeunes feuilles, et verte sur les feuilles adultes. Sur la face inférieure, et correspondant à chaque boursouflure, il existe une concavité garnie d'un feutrage, qui va du blanc ou du rose au roux; c'est là qu'a lieu la ponte de l'acarien. Très adhérent, le feutrage est constitué par de longs poils, formés par les cellules de l'épiderme, transformées sous l'influence des piqûres du *phytoptus* et qui, à l'inverse des fructifications du mildew, résistent au frottement et au choc.

Les effets de l'érinose sont, d'ailleurs, d'une importance minime. Dans la majorité des cas, ce sont les feuilles seules qui sont atteintes, et des soufrages répétés au printemps permettent, sinon de détruire complètement le parasite, du moins d'arrêter son développement.

ÉRINOSME (*nosm*) n. f. Genre d'amaryllidées, formé pour le *leucojum vernum*. C'est une jolie plante, voisine du perce-neige, recherchée dans les jardins pour ses fleurs blanches.

ÉRIOBOTRYE (*trî*) n. f. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des rosacées, tribu des pomacées.

ÉRIOCALICÉ (*sé*), **ÉE** (du gr. *érion*, laine, et de *calice*) adj. Qui a le calice velu.

ÉRIOCALYX n. m. Bot. Syn. de ASPALATHE.

ÉRIOCARPHE n. f. Bot. Syn. de MONTAGNÉE.

ÉRIOCARPON n. m. Bot. Syn. de HYSTERIONICA.

ÉRIOCAULE ou **ÉRIOCAULON** (*kô*) n. m. Genre de plantes, type de la famille des *eriocaulées*, comprenant des herbes annuelles ou vivaces à fleurs groupées en inflorescences capitiformes. Syn. de PATYE.

ÉRIOCAULÉ, ÉE (du gr. *érion*, laine, et *kaulos*, tige) adj. Qui a la tige velue.

— n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, type *Eriocaulon*.

— Encycl. Les *eriocaulées* sont des herbes [illegible] à feuilles linéaires, dont les fleurs monoïques, très petites et très nombreuses, sont groupées en inflorescences capitiformes. Elles offrent des affinités avec les joncacées et les restiacées. On en connaît six genres : *eriocaule*, *tonina*, *paepalanthe*, etc., dont presque toutes les espèces habitent les régions tropicales de l'Amérique.

ÉRIOCÉPHALE (*sé*) n. m. (du gr. *érion*, laine, et *kephalé*, tête) adj. Hist. nat. Qui a la tête ou le sommet velu.

— n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des anthémidées, comprenant plus de vingt espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

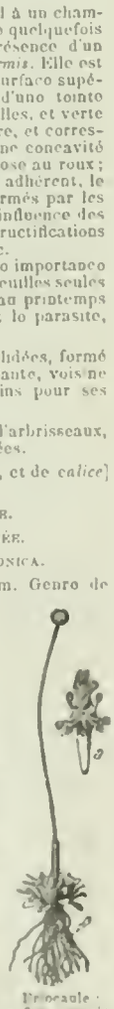

Eriocaule : *a*, fleur grossie.

ÉRIOCHALCITE (*kal'*) n. f. Chlorure hydraté naturel de cuivre. Variété d'atacamite.

ÉRIOCHILE (*kil'*) n. m. Genre d'orchidées, tribu des néottiées, comprenant des herbes bulbeuses, à feuille radicale unique, à hampe florale, portant une à trois fleurs blanches ou purpurines. Syn. DIPLODIUM.

ÉRIOCHLOÉ (*klo'*) n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique.

ÉRIOCLADE (du gr. *érion*, laine, et *klados*, rameau) adj. Bot. Qui a les rameaux velus.

ÉRIOCLADIE n. f. Bot. Syn. de ANGIANTHE.

ÉRIOCLINE n. f. Bot. Syn. de OSTRÉOSPERME.

ÉRIOCNÈME n. f. Genre de mélastomacées microlicieées, comprenant un petit nombre d'espèces d'herbes brésiliennes à fleurs en ombelles.

ERIOCŒLUM (*é, sé-lom'*) n. m. Genre de sapindacées, série des sapindées, à fleurs régulières, habitant les régions tropicales de l'Afrique et très voisin des cupanies. (Les *eriocœlum* sont des arbres couverts de poils raides et bruns.)

Eriode.

ÉRIOCOME n. f. Genre de graminées agrostidées, caractérisées par une panicule ample et brillante, ne comprenant qu'une espèce (*uraehne lanata*), de l'Amérique septentrionale.

ÉRIOCYCLE n. f. Bot. Syn. de CARUM.

ÉRIODE ou **ERIODES** (*é, o-dèss*) n. m. Zool. Genre de mammifères primates platyrrhiniens, famille des cébidés, comprenant des singes propres à l'Amérique du Sud, dont on connaît cinq ou six espèces.

— Encycl. Les *ériodes* sont des atèles à fourrure laineuse; comme eux, ils ont les membres grêles et longs; la queue, dénudée à l'extrémité, leur sert autant comme appareil de préhension que comme organe de tact. L'*eriodes arachnoides*, long de 1 mètre, y compris la queue, est abondant dans les grandes forêts du Brésil.

ÉRIODENDRON (*din*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des malvacées, tribu des bombacées, formé aux dépens du genre bombax, et comprenant huit ou dix espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales. (Le duvet qui entoure les graines se file difficilement, mais peut être employé pour des coussins, des matelas, etc.)

ÉRIODICTYON n. m. Genre d'hydroléacées, tribu des namées, comprenant trois espèces d'arbrisseaux de Californie.

ERIODON n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des avicularïidés, comprenant des mygales australiennes, qui creusent des terriers.

— Encycl. Les *ériodons* appartiennent à la tribu des actinopodinés; ils se caractérisent par leurs pattes courtes, robustes, leurs chélicères épaisses, leur céphalothorax très large en avant. (L'espèce type est l'*eriodon occatorium*, espèce très anciennement connue.)

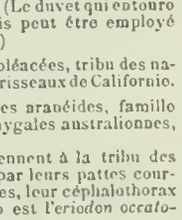

Eriodon.

ÉRIOGASTRE (*gastr'*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant trois espèces qui habitent l'Europe. ‖ Genre d'insectes diptères, formé aux dépens des empis.

ÉRIOGLOSSE n. f. Bot. Syn. de PANCOVIE. ‖ Syn. de CUPANIE.

ÉRIOGONE n. m. Genre de plantes, de la famille des polygonées, type de la tribu des *ériogonées*, comprenant quatre-vingts espèces d'herbes ou d'arbrisseaux, plus ou moins laineux, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

ÉRIOGONÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ériogone.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des polygonées, ayant pour type le genre *ériogone*. — *Une* ERIOGONÉE.

ÉRIOLÈNE n. f. Genre d'arbres, de la famille des malvacées hélictérées, comprenant trois espèces, qui croissent dans l'Inde.

ÉRIOLÉNÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre ériolène.

— n. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre *ériolène*. — *Une* ÉRIOLÉNÉE.

ÉRIOMÈTRE (du gr. *érion*, laine, et *métron*, mesure) n. m. Instrument qui sert à mesurer l'épaisseur de très petits corps, tels que les globules du sang, du lait, de la fécule, des fibres végétales, etc.

— Encycl. L'*ériomètre* imaginé par le docteur Young et dont la théorie a été faite par Verdet est basé sur les interférences lumineuses qui se produisent lorsqu'on place entre l'œil et la source de lumière des fils déliés ou des poussières ténues. Cet appareil, très pratique par suite de son bon marché, est remplacé partout aujourd'hui par le microscope qui donne des résultats plus exacts.

ERIOMYS (*é, miss*) n. m. Zool. Nom scientifique des mammifères rongeurs du genre *chinchilla*.

ÉRIOPAPPE n. m. Bot. Syn. de BLÉPHARIPAPPE.

ÉRIOPE ou **ERIOPUS** (*é, puss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères noctuélines, famille des hadénidés, comprenant des papillons grêles, à abdomen pointu, à pattes velues, à ailes dentelées.

— Encycl. On connaît une douzaine d'espèces d'*ériopes* répandues sur le globe; deux habitent l'Europe. Dans le midi de la France se trouve l'*eriopus purpureofasciata*, qui est rose, varié de roux, de brun et de blanc; sa chenille, cylindrique, verte ou rougeâtre, marbrée de gris, vit sur les fougères et fait sa coque en terre.

ÉRIOPÉTALE n. m. Genre d'asclépiadées cérôpégiées, comprenant des herbes grêles, à feuilles petites, dont les quatre espèces connues habitent l'Inde.

ÉRIOPHORON n. m. Genre de cypéracées, tribu des scirpées, comprenant des herbes à chaumes, à épis multiflores et solitaires.

— Encycl. On connaît une quinzaine d'espèces d'*ériophorons*, originaires des lieux humides de l'Europe, de l'Amérique et de l'Inde. En France, l'*eriophoron polystachyum*, connu sous le nom de *linaigrette commune*, se rencontre aux environs de Paris dans les prés humides; il est remarquable par la blancheur de son aigrette.

Eriophoron : *a*, fruit, *b*, graine.

ÉRIOPHYLLE (du gr. *érion*, laine, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles velues.

— n. m. Bot. Syn. de DAHIA.

ÉRIOPHYTE n. m. Genre d'herbes, de la famille des labiées, tribu des stachydées, dont l'unique espèce habite l'Inde.

ÉRIOPTÈRE ou **ERIOPTERA** (*é, ptè*) n. f. Genre d'insectes diptères némocères, famille des limnobiidés, comprenant des tipules assez petites, brunes ou rousses, portant au repos leurs ailes velues repliées à plat sur le dos. (On connaît une douzaine d'espèces d'ériopteres, répandues en Europe.)

ÉRIOSÈME n. f. Genre d'herbes ou d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant environ quarante espèces, qui habitent les régions tropicales et le cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOSOLÈNE n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des thymélées, caractérisé par ses feuilles coriaces, et dont l'unique espèce croît à Java. Syn. de DAPHNÉ.

ÉRIOSPERME (*spèrm'* — du gr. *érion*, laine, et *sperma*, semence) adj. Dont les graines sont velues.

ÉRIOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des liliacées, et comprenant une douzaine d'espèces d'herbes vivaces au moyen d'un gros tubercule, qui émet des feuilles d'où naissent des bulbilles, puis des hampes florales. (On connaît environ huit espèces de ce genre, originaires du cap de Bonne-Espérance; quelques-unes sont cultivées en Europe.)

Eriosperme : *a*, coupe de la fleur.

ÉRIOSPHÈRE (*sfèr'*) n. f. Genre de labiées-ocimoïdées, comprenant environ six espèces d'herbes tomenteuses et laineuses qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

ÉRIOSPORANGE n. m. Bot. Syn. de HYPOCRÉE.

ÉRIOSPORE (*spor'*) n. m. Genre de cypéracées, tribu des rhynchosporées, habitant l'Afrique tropicale. (Les ériospores sont des herbes formant gazon; les chaumes, à section triangulaire, sont entourés de gaines foliaires; les fleurs sont en épillets multiflores et polygames [*eriospora Abyssinica*]; on en connaît deux ou trois espèces, de l'Afrique tropicale.)

ÉRIOSTÉMON (*sté*) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des diosmées, comprenant des espèces, qui croissent en Australie. Syn. de CROWEA. ‖ On dit aussi ERIOSTÈME.

ÉRIOSTOME (*stom'* — du gr. *érion*, laine, et *stoma*, bouche) adj. Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture velue.

ÉRIOSYNAPHE n. f. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des peucédanées, dont l'espèce type, qui a le port d'une férule, croît sur les bords du Volga.

ERIOTESTA (*é, tèss*) n. m. Bot. foss. Genre de graine fossile, conservée par la silice, présentant huit côtes longitudinales. (Le testa est recouvert d'appendices piliformes, qui forment un revêtement extérieur velu. Les espèces de ce genre se rencontrent dans les magmas silicifiés de Grand'Croix, qui appartiennent à la base du stéphanien.)

ÉRIOTHÈQUE n. m. Bot. Syn. de DOMOAX.

ERIPACHYA (*é, kiy-a*) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, voisins des buccins, et dont l'espèce type (*eripachya perforata*) est fossile dans le crétacé du Californie.

ÉRIPHANIS, jeune Grecque qui s'éprit d'une violente passion pour un chasseur appelé Ménalque, et qui fut dédaignée par lui. Elle chanta sa douleur dans des chansons qui restèrent populaires.

ÉRIPHE ou **ERIPHUS** (*é, fuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, comprenant des formes mates, ordinairement noires et rouges, et dont on connaît vingt-cinq ou trente espèces, des régions chaudes de l'Amérique.

ÉRIPHIE ou **ERIPHIA** (*é*) n. f. Entom. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des anthomyidés, comprenant des mouches à joues proéminentes, poilues, à abdomen long et plat. (L'espèce type du genre est une mouche grise et noire, l'*eriphia cinerea*, qui habite les Alpes.)

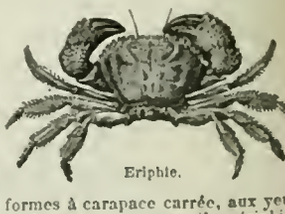

Eriphie.

— Crust. Genre de crustacés, type de la famille des *ériphiidés*, comprenant des formes à carapace carrée, aux yeux très espacés, à grosses pinces verruqueuses. (Les ériphies sont des crabes roussâtres, de taille médiocre; on en connaît quelques espèces, réparties dans presque toutes les mers.)

ÉRIPHIIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, caractérisés par leurs pattes de la dernière paire semblables aux autres. (Les principaux genres des éripliiidés sont : *ériphie* et *pilumne*.) — *Un* ÉRIPHIIDÉ.

ERIPHYLA (*é*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des astartidés, comprenant des petites coquilles ressemblant à certains crassatelles, très sillonnées, et qui sont fossiles dans le terrain crétacé de l'Amérique du Nord.

ÉRIPHILE. Myth. gr. Fille d'Hélène et de Thésée. Racine l'a mise en scène dans sa tragédie d'*Iphigénie*. Il se félicite, dans sa préface, d'avoir trouvé chez Pausanias la légende et le personnage d'Eriphile, « sans lequel, dit-il, je n'aurais jamais osé entreprendre cette tragédie ». Dans la pièce de Racine, Eriphile, par jalousie d'amour, cherche à perdre sa rivale; mais, au moment du sacrifice, elle est substituée à Iphigénie.

ÉRIPHYLE. Myth. gr. Fille de Talaos et de Lysimaché. Elle avait épousé le devin Amphiaraos. Celui-ci, prévoyant par son art qu'il mourrait au siège de Troie, se cacha au moment du départ des Grecs. Polynice fit briller un magnifique collier d'or aux yeux d'Eriphyle, qui ne résista pas à la tentation, et qui découvrit la cachette de son mari. Forcé de partir, Amphiaraos voulut assurer sa vengeance. Il fit promettre à son fils Alcméon de tuer Eriphyle, dès qu'il apprendrait la mort de son père. Le moment venu, Alcméon tint sa promesse.

ERIPTYCHA (*é, ka*) n. f. Paléont. Sous-genre d'*avellana* (mollusques gastéropodes), comprenant des coquilles globuleuses, à columelle plissée à la base et à lèvre dentée. [Les *eriptycha* sont fossiles dans le terrain crétacé.]

ERIPUIT CÆLO FULMEN SCEPTRUMQUE TYRANNIS (*Il a arraché la foudre au ciel et le sceptre aux tyrans*), inscription gravée sur le piédestal de la statue de Franklin. (Allusion à ses découvertes scientifiques et à son rôle politique.)

ÉRIRHIN ou **ERIRHINUS** (*é, nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des dorytominés, comprenant de petits charançons, dont le nom scientifique actuel est *dorytomus*. (On connaît une douzaine d'espèces d'érirhins, habitant l'hémisphère boréal; noirs ou d'un brun de poix, ils vivent au bord des eaux. Tel est le *dorytomus aridulus*, très commun sur les plantes aquatiques dans toute la France.)

ÉRIS. Myth. gr. Déesse de la discorde. Elle était fille de la Nuit, mère de la Douleur, de la Famine et autres fléaux. Elle se mêlait aux combats, avec Arès et Enyo. D'après une tradition célèbre, on oublia de l'inviter aux noces de Thétis et Pélée. Elle se vengea en jetant au milieu des convives une pomme d'or, avec cette inscription : « A la plus belle ! » D'où la contestation entre Héra, Aphrodite et Athéna; puis le jugement de Pâris, et enfin, par contre-coup, l'enlèvement d'Hélène, la guerre de Troie.

ÉRISICHTON. Myth. gr. V. ERÉSICHTON.

ERISMANTHUS (*é-riss, tuss*) n. m. Genre d'euphorbiacées jatrophées, ne comprenant qu'une espèce (*erimanthus obliquus*), qui est un arbuste grimpant de Penang.

ÉRISMATURE ou **ERISMATURA** (*é-riss*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la tribu des *érismaturinés*, comprenant des canards allongés, à cou court, à longue queue conique.

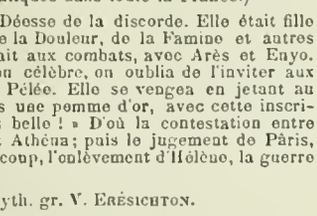

Erismature.

— ENCYCL. On connaît six espèces de ces lamellirostres, qui, par leurs formes générales, semblent faire le passage entre les milouins et les cormorans. La plus répandue est l'*erismatura leucocephala* (canard cuivré ou canard faisan), bigarré de roux, de noir et de gris, avec la tête blanche, tachée de noir au sommet. Ce canard se trouve depuis l'Europe orientale et méridionale jusqu'au centre de l'Asie et au nord-ouest de l'Afrique. Dans le sud de cette région, il est remplacé par l'*erismatura mocca*. En Amérique, l'*erismatura dominica* habite le Sud, et l'*erismatura rubida* le Nord.

ÉRISMATURINÉS (*riss*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, famille des anatidés, comprenant les genres *biziura* ou *hydrobates*, *thalassornis*, *erismatura*, *nesonetta*. — *Un* ÉRISMATURINÉ.

ÉRISME (*é-rissm'*) ou **ERISMA** (*é*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des vochysiées, comprenant cinq ou six espèces à feuilles opposées, à fleurs en grappes terminales, qui croissent dans les forêts de la Guyane et du Brésil.

ÉRISSON (de *hérisson*) n. m. Ancre à quatre branches, qui était employée sur les galères et les bâtiments de bas bord.

ERISSUS (*é, suss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, tribu des hédanés, comprenant des araignées assez grandes, courtes, renflées, de couleurs ou vives ou foncées, et qui varient, du reste, énormément de forme et de coloration suivant les espèces. (On connaît cinq ou six espèces d'*erissus*, répandues dans l'Amérique du Sud, surtout au Venezuela, au Brésil et au Pérou. Tel est l'*erissus validus*, du Venezuela.)

ÉRISTALE ou **ERISTALIS** (*é, sta-liss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, comprenant des mouches de taille moyenne, trapues, ressemblant un peu à des abeilles, et dont on connaît de nombreuses espèces, sur lesquelles trente européennes.

Eristale (gr. nat.).

— ENCYCL. Les *éristales* volent rapidement au soleil sur les fleurs; leurs larves, ou *vers à queue de rat*, se développent dans les eaux croupies, le purin, et respirent par un long tuyau qui termine leur corps. L'éristale gluant ou mouche pourceau (*eristalis tenax*) est une mouche très commune, d'un brun luisant.

ÉRISTIE (*sti*) n. f. Tulipe pourpre et blanche.

ÉRISTIQUE (*stik'* — du gr. *éristikos*, même sens; de *érizein*, disputer) adj. Qui appartient à la controverse : *Méthode* ÉRISTIQUE.

— n. m. Nom donné aux philosophes de l'école de Mégare.

ÉRISTIQUE (*stik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Art de la controverse.

— ENCYCL. Le terme d'*éristique* a pour origine la dialectique abstraite des philosophes de l'école de Mégare, que leurs adversaires avaient appelés les « disputeurs » (ἐριστικοί). Ils se rattachaient à l'école d'Elée, dont un des représentants, Zénon, a exposé les arguments fameux sur lesquels s'est exercée et s'exerce encore la subtilité des logiciens. Les éristiques de l'école de Mégare procédaient de la même façon, et, sous prétexte de chercher abstraitement la vérité, ils aboutissaient à rendre toute pensée et tout jugement impossibles. On ne peut pas unir les concepts entre eux, unir des concepts aux êtres individuels, affirmer un attribut d'un sujet. Bien qu'ayant subi l'influence de Socrate, les philosophes de l'école de Mégare sont revenus à la pure sophistique, dont l'éristique peut être considérée comme synonyme.

ERISWYL, comm. de Suisse (cant. de Berne), vers la source de la Langeten, affluent de l'Aar; 2.050 hab. Fabrique de tissus de lin et de bonneterie.

ÉRITANNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide qui s'extrait de l'*erica herbacea* et qui, traité par l'acide sulfurique, donne un produit jaune appelé *éricanthine*.

ERITH, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur la Tamise; 13.500 hab. Forges, briqueteries. La Grande Charte y fut signée, en 1215, par Hubert de Burgh et les barons.

ÉRITHALE n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des chiococcées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent aux Antilles. (Le bois de l'*érithale fruticosa*, ou épanille des Antilles, a une odeur parfumée, due à une résine employée dans les affections rénales.) ‖ Syn. de TIMONIE, autre genre de plantes.

ERITIS SICUT DII (*Vous serez comme des dieux*), paroles du serpent adressées à Eve, dans le paradis terrestre, pour l'inviter à manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal (*Gen.*, ch. III, v. 5). [On rappelle quelquefois ces paroles à propos de promesses fallacieuses.]

ÉRITRIC ou **ERITRICHIUM** (*é, ki-om'*) n. m. Genre de borraginées, tribu des cynoglossées, comprenant des herbes annuelles voisines des myosotis, à fleurs bleues ou blanches, disposées en cymes. (On en connaît environ soixante-dix espèces, de toutes les parties du monde.)

ÉRIUDAPHE n. m. Bot. Syn. de SCOLOPIE.

ÉRIVAN, gouvernement de la Transcaucasie méridionale, situé le long des frontières turque et persane, qui le bornent au S., et compris entre le gouvernement de Tiflis au N. et celui d'Élisavetpol à l'E.; ch.-l. : *Erivan*; autre ville : Alexandrapol. Ce gouvernement a une superficie de 27.830 kilom. carr., et sa population s'élève à 804.757 hab., dont plus d'un tiers sont Arméniens. Le sol, très montagneux, est occupé, au N.-O., par les dernières ramifications du Caucase; au N., par le massif de l'Alagheuz (plus de 4.000 m.); au S., par les premières montagnes de l'Arménie et par les pentes du mont Ararat (5.172 m.). Au centre coule, d'O. en E., l'Aras, qui forme plus loin la frontière entre la Transcaucasie et la Perse, et se jette dans la Koura (tributaire de la mer Caspienne). L'Aras reçoit à gauche la Zanga ou Zenghi, rivière de 110 kilom. de longueur, qui passe à Erivan, et sert, au printemps, d'émissaire temporaire au grand lac Goktcha, entouré de montagnes de 2.400 à 3.600 mètres. Le climat est très variable; il est dur sur les hauteurs. Le sol, dans les vallées, est très fertile; il produit du froment, du millet, de l'orge, du blé noir, du riz, du coton, des arbres fruitiers (pêchers, abricotiers); la vigne, enfin, passe pour être originaire de ce pays. La population tatare se livre à l'élève du bétail et des chevaux. Le sous-sol renferme des minerais et des gisements de sel gemme à Nakhitchévan et Koulp. L'industrie est peu considérable : quelques distilleries, tanneries, huileries, poteries. Le commerce (avec la Perse par Nakhitchévan sur l'Aras avec la Turquie par Igdyr) est peu développé : le gouvernement exporte du coton, riz, peaux et cuirs, fruits séchés. — L'Arménie russe, qui constitue depuis le 21 décembre 1867 le *gouvernement d'Erivan*, a été cédée à la Russie par la Perse en 1828 (traité de Tourkmantchaï). [V. *carte d'*ARMÉNIE.]

ÉRIVAN, ville et forteresse de l'Arménie russe (Transcaucasie), ch.-l. de gouvernement du même nom, sur la Zanga, affluent de l'Aras, dans la région montagneuse qui fait face, au N. de l'Aras, au mont Ararat; 15.000 hab. Ruines de l'ancien palais des Khans. Son industrie a acquis une certaine importance : tanneries, pelleteries, poteries, cotonnades; vaste bazar. Les fruits et les vins du district sont renommés. Sa forteresse, bâtie sur un haut rocher granitique, dans une situation très forte, renferme 800 maisons. La ville, fondée, croit-on, par un roi d'Arménie, au Ier siècle de notre ère, était située alors à une petite distance de son emplacement actuel; devenue, au XVIe siècle, la résidence des rois persans de la dynastie sophienne, elle fut, par la suite, assiégée et prise, à diverses reprises, par les Turcs; elle rentra au pouvoir de la Perse vers le milieu du XVIIIe siècle. Le général russe Paskievitch, surnommé pour cet exploit *Erivanski*, s'en empara en 1827, et le traité de Tourkmantchaï (1828) la céda à la Russie. Siège d'un archevêché arménien.

ÉRIZATSI (Sergius), en arménien **Sarkis**, né à Eriza en 1251, mort en 1303. Secrétaire de Jacques Ier, patriarche de Sis, il fut élu évêque de la province d'Arzendjan (739); le roi des Arméniens de Cilicie, Héthoum II, le nomma aumônier du palais. En 1306, il siégea au concile national de Sis. Il avait la réputation d'un théologien érudit et d'un canoniste distingué. Ses ouvrages n'ont jamais été imprimés.

ÉRIZZO, noble famille vénitienne, inscrite au Livre d'or. Nous citerons : PAUL **Erizzo**, podestat de Négrepont, qui fut forcé dans cette ville par Mahomet II, après un siège célèbre, en 1470. [On a prétendu, sans preuve, que le sultan le fit scier en deux]; — LOUIS et MARC-ANTOINE **Erizzo**, assassins de leur oncle Marfu Bernardi. [Ils furent décapités en 1546.]; — SÉBASTIEN **Erizzo** en lat. *Ericius*, antiquaire fameux, né à Venise en 1525, mort en 1585. [Il a écrit : *Trattato dell' instrumento e via incentrice degli antichi* 1554); *Discorso dei governi civili a messer Girolamo Veniero* (1555); *Discorso sopra le medaglie antiche, con la dichiarazione delle monete consolari e delle medaglie degli imperatori romani* 1555.); *Esposizione nelle trecanzoni di messer Francisco Petrarca chiamate le tre sorelle nuovamente in luce da Lodovico Dolce* 1561.]; — FRANÇOIS **Erizzo**, doge de Venise, né en 1570, mort en 1646. Son règne fut une série de malheurs publics. Elu en 1631, il vit l'île de Candie attaquée à l'improviste par le sultan Ibrahim, la Canée prise malgré une héroïque défense. Pour équiper un nouvel armement, il fit argent de tout : 25.000 ducats pour la procuratio de Saint-Marc, 60.000 pour l'inscription au Livre d'or, 200 pour l'admission des jeunes nobles de dix-huit ans au grand conseil. Nommé généralissime des forces de terre et de mer de la République, il mourut avant le départ de la flotte]; — NICOLAS **Erizzo**, ambassadeur vénitien. [Il représenta la république auprès de Louis XIV, du 23 mai 1694 au 18 novembre 1698. On a de lui quatre cent cinquante dépêches et une *Relation*, publiée par Barozzi et Berchet.]

ERK (Ludwig Christian), musicien allemand, né à Wetzlar en 1807, mort à Berlin en 1883. Maître de musique au séminaire des écoles communales de Berlin, il s'attacha avec passion à l'étude des chants populaires, en recueillit un grand nombre, dont il fit un choix raisonné qu'il livra au public. Il publia ainsi, soit seul, soit avec Greef, W. Irmer ou le Dr Fielitz, onze recueils de chorals et de chants à une ou plusieurs voix pour hommes, femmes ou enfants : *Chants pour les écoles*; *Livre choral pour les écoles et la maison*; *Couronne de chants*; *Chant du petit oiseau*; *le Petit Jardin des enfants*, à deux voix; *les Chansons populaires allemandes*; *Chansons populaires anciennes et nouvelles*, à quatre voix d'hommes; *Jardin de chansons allemandes*, pour les écoles de filles; *Recueil de chorals des maîtres les plus célèbres des* XVIe *et* XVIIe *siècles*, etc.

ERKE, bourg d'Islande (prov. de Leinster [comté de Kilkenny et Queen's County]); 2.000 hab.

ERKEL (François), musicien et compositeur hongrois, né en 1810, mort en 1893. Il devint, en 1838, chef d'orchestre au théâtre national, et, en 1878, directeur du conservatoire de Budapest. Erkel est le plus célèbre compositeur d'opéras de son pays. En 1840, il fit jouer *Marie Bathori*; en 1844, son *Ladislas Hunyadi*, qui est encore au répertoire. Bientôt suivirent les *Cumans*, *Bankban*, *Charlotte*, *Georges Brankovics*, *les Héros obscurs* et *saint Etienne*; il faut mentionner aussi l'accompagnement de l'hymne national de Kölcsey. — Les trois fils d'Erkel : ELEK, JULES et ALEXANDRE, ont suivi la carrière de leur père et se sont fait connaître par diverses compositions musicales.

ERKELENZ, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane), près de la Rœr, affluent de la Meuse; 4.100 hab. Eglise du XIVe siècle et ruines d'un château détruit en 1674. Ch.-l. d'un cercle peuplé de 36.000 hab.

ERKELET, bourg de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Angora]), entre le Kyzil-Irmak et son affluent le Kara-Sou; 6.000 hab. environ.

ERKINOALD. Biogr. V. ERCHINOALD.

ERKNER, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), sur la Spréo; 2.300 hab. Fabrique de goudron.

ERKRATH, comm. d'Allemagne (Prusse-Rhénane [cercle de Dusseldorf]), sur la Dussel, affluent du Rhin; 4.900 h.

ERLACH, famille suisse, qui tire son nom de la ville d'Erlach, sur le lac de Bienne. Un membre de cette famille ULRICH **d'Erlach**, repoussa, à la tête des Bernois, les entreprises des habitants de Fribourg et les vainquit au Donnerbühl, en 1298. — Son fils, RODOLPHE **d'Erlach**, mort en 1360, était l'homme-lige du comte de Nydau, quand celui-ci s'unit aux Fribourgeois contre les Bernois. Il remporta à Lauper, à la tête des Bernois, une éclatante victoire sur les confédérés (24 juill. 1339). Quoique vainqueur du comte de Nydau, Rodolphe fut, à la mort de celui-ci, tuteur de ses enfants. Il périt des mains de son gendre, à la suite d'une querelle. — RODOLPHE **d'Erlach**, sire de Bümplitz, fut un des héros de Granson et de Morat (1476). Il commanda les Bernois à Dornach, où les Impériaux furent défaits (1499), et fut réélu avoyer pour la troisième fois en 1503. — Son fils, l'avoyer JEAN **d'Erlach**, fut envoyé en ambassade auprès du pape Jules II et à Venise, et commanda, en 1530, une expédition contre le duc de Savoie. — LOUIS **d'Erlach**, de la famille des précédents, se fit chef de bande et combattit sous François Ier. — FRANÇOIS-LOUIS **d'Erlach**, baron de Spiez et d'Oberhofen (1575-1651), remplit de nombreuses missions diplomatiques, et fut avoyer de Berne (1629). Louis XIII lui avait accordé une compagnie dont il disposa en faveur de son fils. — JEAN-LOUIS **d'Erlach**, né à Berne en 1595, mort à Brisach en 1650, fut lieutenant-colonel des gardes de Gustave-Adolphe, puis il passa au service du duc Bernard de Saxe-Weimar, qui le nomma gouverneur de Brisach. Après la mort du duc, le général suisse servit la France, prit part comme lieutenant général aux campagnes d'Allemagne et se distingua à la bataille de Lens (1648). Il fut nommé maréchal de France en 1650. Jean-Louis d'Erlach a laissé des *Mémoires*. — SIGISMOND **d'Erlach**, né en 1614, mort à Berne en 1699, servit en France comme maréchal de camp, et se distingua à Lens et à Cambrai. Il fut conseiller d'Etat à Berne, puis avoyer en 1675. — JEAN-LOUIS **d'Erlach**, né à Berne en 1648, mort en 1680, avait passé en Danemark dès l'âge de onze ans, et était entré dans la marine. En 1665, il servit sur la flotte hollandaise sous l'amiral Tromp, devint chef d'escadre en 1672 et vice-amiral en 1678. — JÉRÔME **d'Erlach** (1667-1748), frère du précédent, servit la France, puis l'Autriche, devint général-major, et fut avoyer de Berne de 1721 à 1747. — CHARLES-LOUIS **d'Erlach**, arrière-petit-fils du précédent, né à Berne en 1746, mort en 1798, servit la France et fut maréchal de camp. Lors de l'invasion des armées françaises en Suisse (mars 1798), d'Erlach fut nommé général en chef de l'armée bernoise. Il dut lutter contre les hésitations du grand conseil de Berne et, malgré sa bravoure, il fut vaincu à Fraubrunnen. Il fut égorgé par ses propres soldats, qui l'accusaient de trahison. — RODOLPHE-LOUIS **d'Erlach**, né à Berne en 1749, mort en 1810, fut, en 1802,

[illegible] littéraire et a [illegible] 1788.

ERLANE [illegible] et de chaux, [illegible] grenat. Variété compacte de grès [illegible]

ERLANGEN, [illegible] Bavière (prov. de [illegible] Franconie), sur la Regnitz, près du canal Louis. [illegible] Commerce de céréales. Fabrique de draps, [illegible] tabac, [illegible]. Ville fondée en 1686 par le [illegible] Ernest, pour accueillir des protestants [illegible] qui importèrent l'industrie des glaces, toiles [illegible], etc. Monument commémoratif de la jonction du [illegible] et du Main par le canal Louis (1846). Université [illegible] fondée en 1743 par le margrave Frédéric de [illegible] 1818, [illegible] de l'académie [illegible] à Munich. Asile d'aliénés.

ERLANGER (Camille), compositeur français, né à Paris [illegible] 1863. Élève du Conservatoire [illegible], en 1888, le grand prix de [illegible] la scène de vaste partition de [illegible] *l'Hospice*, qui le classa au rang [illegible] contemporains depuis, il a écrit : *Kermaria*, [illegible] en 4 actes, paroles de Gheusi (1897), [illegible] *russes* (des mélodies et des pages symphoniques [illegible] : *la Belle et le Chevalier*; [illegible], la cantate *Velléda*, etc.; en [illegible] *Jacqueline*, opérette populaire d'Alsace, en 5 actes, [illegible] Cain et Gheusi, représenté à l'Opéra-Comique [illegible]

ERLAU. Géogr. V. Erlau.

ERLON (Biogr. V. Drouet d'Erlon).

ERMAILLI ou **ERMAILLY** (*ré-mâ-l-ll-ll* mill.) n. m. Chef [illegible] fabrique de fromages de Gruyère. Association de propriétaires de troupeaux, qui mettent leur laitage en [illegible] pour la fabrication de ces fromages et se partagent ensuite le produit. On dit aussi ARMAILLY, ARMAILLI, et ERMAILLE.

ERMAK. Biogr. V. Iermak.

ERMAN (Jean-Pierre), historien prussien, né et mort à [illegible] (1735-1814). Au titre de pasteur de la colonie française [illegible] à Berlin il joignit celui de principal du collège français et de membre de l'Académie des sciences et [illegible] lettres. On a de lui : *Mémoire historique sur la fondation de l'église française de la ville, publié à l'occasion du jubilé qui se célèbre le 19 juin 1772* (1772); *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du roi de Prusse* (1782-1799), en collaboration avec le pasteur Rabaut; *Mémoire historique sur la fondation des colonies françaises dans les États du roi de Prusse, publié à l'occasion du jubilé du 29 octobre 1785* (1785), complément aux *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français*; *Lettres à un ami de Genève sur la constitution et la prospérité des colonies françaises dans les États du roi de Prusse* (1788), etc.

ERMAN (Paul), physicien allemand, fils du précédent, né et mort à Berlin (1764-1851). Il fut d'abord professeur au collège français de Berlin, puis à l'École militaire, et, lors de la fondation de l'Université, fut chargé de la chaire de physique, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ses publications, fort nombreuses, embrassent une multitude de sujets, mais plus spécialement le magnétisme et l'électricité. Il fit en même temps que l'astronome Encke, [illegible] de l'Académie des sciences de Berlin, pour les sections de physique et de mathématiques. Le prix de galvanisme, institué par Napoléon Ier, lui fut décerné par l'Académie française des sciences, en 1806.

ERMAN (Georges-Adolphe), physicien et voyageur allemand, fils du précédent, né et mort à Berlin (1806-1877). Il a [illegible] ses frais un voyage autour du monde (1828-1830) pour observer les propriétés magnétiques du globe sur les différents points de son pourtour, et c'est sur les résultats de ses observations que Gauss édifia la première théorie du magnétisme terrestre. La relation de ce *Voyage autour de la terre, par la mer septentrionale et les deux Océans*, parut à Berlin, de 1833 à 1842. Elle comprend cinq volumes de récits du voyage et deux volumes et un atlas d'observations scientifiques, et valut à Erman un prix de la Société de géographie de Londres. Depuis lors, Erman a publié d'intéressants travaux dans les « Annales » de Poggendorf, dans les « Mémoires astronomiques » de Schumacher et dans la plupart des recueils scientifiques allemands. Ceux qui touchent plus particulièrement à la Russie [illegible] dans les « Archives pour la connaissance scientifique de la Russie », fondées par Erman en 1841. De 1845 à 1848, il a calculé, aux frais de la *British Association*, [illegible] de la théorie du magnétisme terrestre de [illegible] les valeurs qu'il avait lui-même mesurées, et [illegible] magnétiques du globe en différents points [illegible]. Il a publié peu de temps avant sa mort, [illegible] *de la théorie de Gauss et les phénomènes [illegible] terrestre en 1829* (1871). — Son fils, Jean-Pierre-Adolphe Erman, égyptologue, né à Berlin [illegible] ouvrages, une *Grammaire égyptienne* [illegible] est un élève de Georges Ebers.

ERMELAND, [illegible] Prussiennes, [illegible] (1[illegible] km., 232.687 h. [illegible] quatre évêchés [illegible] par le pape [illegible] du pays des Prussiens, par les chevaliers [illegible] Ermeland devinrent, au XVIe siècle, [illegible] le duché de Brunsberg [illegible] Brunsberg. Il devint une partie [illegible] de la Pologne en 1466 par le traité de Thorn, [illegible] nouvelle prééminence en 1772. La capitale [illegible] est *Frauenburg*, et elle comprend les quatre villes de Brunsberg, Heilsberg, de Rössel et d'Allenstein. C'est la partie la mieux cultivée et la plus douce comme climat de toute la région.

ERMELLINUS (*mé-lin-nus*) n. m. Sous-genre de chénopodées, comprenant des espèces tropicales dont les fleurs en cymes ont un calice lobé et des étamines très glabres.

ERMELO, comm. des Pays-Bas (prov. de Gueldre, [illegible] de district, arr. d'Arnheim; 6.100 hab.

ERMELO, ville de l'Afrique australe (Transvaal), sur un plateau dominant les sources de l'Olifant et du Vaal.

ERMENALD ou **ERMOLD Nigellus** (*le Noir*), abbé d'Aniane (Hérault), auteur d'un poème latin sur les faits mémorables du règne de Louis le Débonnaire. Il poussait de la faveur du roi d'Aquitaine, Pépin, et, quand celui-ci se révolta contre son père, Ermenald, accusé d'avoir comploté, fut exilé à Strasbourg. Lorsqu'il recouvra les bonnes grâces du souverain, quelques années plus tard, il écrivit son poème, sorte de chronique dont le style barbare est en partie racheté par la vie et l'intérêt de la narration.

ERMELINDE ou **HERMELINDE** (sainte), née à Dunk, près de Louvain, en 550, morte en 595. Elle quitta ses parents à douze ans pour se retirer dans un lieu désert appelé Bevez. Mais, ayant appris que deux jeunes seigneurs se proposaient de l'enlever, elle se réfugia à Meldaert en Brabant, ou elle passa le reste de sa vie dans une cellule. Pépin de Landen, maire du palais d'Austrasie, fit élever un monastère auprès de son tombeau : son culte est resté populaire dans le Brabant. — Fête le 25 octobre.

ERMÉNEK, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Adana]), près du fleuve côtier *Ermének* ou haut Gheuk-Sou, qui se jette dans la Méditerranée; 6.130 hab. Moulins. Ruines de l'ancienne Germanicopolis, jadis capitale de l'Isaurie; grottes-refuges sur les hauteurs d'alentour. Ch.-l. d'un arrondissement peuplé de 26.500 hab.

ERMENGARDE, impératrice d'Occident, morte à Angers en 818. Elle épousa, en 798, Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, alors roi d'Aquitaine, qui devint empereur en 814. Désireuse d'assurer la couronne à ses enfants : Lothaire, Pépin et Louis, elle fit cloîtrer les enfants naturels de Charlemagne, et obtint la condamnation de Bernard, roi d'Italie et neveu de l'empereur. Louis le Débonnaire lui avait fait grâce de la vie; mais, pour complaire à Ermengarde, il lui fit crever les yeux, et le malheureux mourut trois jours après. Ermengarde ne survécut que peu de temps à sa victime.

ERMENGARDE, reine de Provence, née en 855, morte à Plaisance en 890. Fille de l'empereur Louis II, elle épousa, en 877, le duc Boson, duc de Lombardie, son beau-frère, qui, en vue de ce mariage, avait fait empoisonner sa première femme, fille du roi de Bavière, Carloman. Poussé par Ermengarde, il profita de la minorité de Louis et de Carloman pour prendre le titre de roi, que les prélats convoqués à Mantaille (Viennois) n'osèrent lui refuser. Le nouvel État, ou royaume d'Arles, fut fondé en 879. Louis et Carloman, soutenus par Charles le Gros, roi de Germanie, marchèrent contre Boson, qui s'enfuit. Assiégée dans Vienne, Ermengarde s'y défendit vaillamment de 880 à 882, mais, finalement, dut se rendre au duc de Bourgogne, Richard, frère de Boson. Retenue prisonnière à Autun, elle recouvra la liberté à la mort de son mari (887), fut assez habile pour faire reconnaître son fils Louis par les seigneurs et les évêques, et, quand le jeune prince fut en âge de gouverner, se retira à l'abbaye de Saint-Sixte de Plaisance, où elle mourut. Elle laissait une fille, Ingeltrude, qui épousa le comte d'Auvergne, Guillaume le Pieux.

ERMENGARDE, fille de Richard le Justicier, duc bénéficiaire de Bourgogne, et d'Adélaïde, sœur de Rodolphe Ier, roi de Bourgogne. Elle épousa Giselbert, comte de Dijon, qui eut en 923 le duché de Bourgogne. Celui-ci mourut en 956, et sa femme ne lui survécut que peu de temps. Elle eut deux filles : Lentgarde, qui épousa Othon, fils du duc de Bourgogne, Hugues le Grand, dit aussi *le Blanc* ou *l'Abbé*, et Verra, dite aussi Adélaïde, mariée à Robert, comte de Troyes.

ERMENGARDE, fille d'Adalbert II, marquis de Toscane, et épouse d'Adalbert, marquis d'Ivrée, morte en 947. Elle était active, intrigante, de mœurs dissolues et eut une vie très agitée. Elle contribua au mouvement qui détrôna Bérenger Ier, roi d'Italie, puis Rodolphe II, duc de Bourgogne (926). Elle finit sa vie dans un cloître.

ERMENGARDE, fille d'Adalbert, marquis de Spolète, duc de Camerino. Elle vivait au Xe siècle. Mariée à Giovanni, comte de Bologne, souche des Lambertini de Bologne, elle se fit remarquer par la beauté de son caractère, son dévouement, sa charité. Elle mourut vers la fin du Xe siècle, après avoir donné au comte de Bologne un fils, qui prit le nom de Lamberto d'Ermengarde.

ERMENGARDE (Mathilde), petite-fille d'Ermengarde, marquise d'Ivrée. Elle vécut au XIe siècle, et laissa le souvenir d'une princesse d'une rare culture pour l'époque. Elle épousa Frédéric Torello (*le Petit Taureau*), fils du Lodolphe de Saxe. Elle fut la mère du fameux Guido Torello, dit *Saliaguerra* (contraction de *Saliens in querra*), qui joua un rôle brillant dans l'histoire des petits États italiens du commencement du XIIe siècle.

ERMENGARDE, vicomtesse d'Albi et de Nîmes, fille de Pierre Raimond, comte de Carcassonne, et de Rangarde de La Marche, morte en 1101. Elle épousa Raimond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nîmes. Devenue comtesse de Carcassonne à la mort de son frère, Roger III (1067), elle céda ses droits sur cette couronne à Raimond-Bérenger Ier, comte de Barcelone (1067), appelant ainsi la suzeraineté de princes espagnols sur cette partie de la France. En 1076, Raimond-Bérenger II succéda à Raimond-Bérenger Ier. Celui-ci étant mort en 1083, des troubles se produisirent, Ermengarde rentra avec son fils Bernard-Aton, et reprit la direction de ses États jusqu'à sa mort.

ERMENGARDE, vicomtesse de Narbonne, morte à Perpignan en 1194. Fille d'Aimeri II, elle succéda à son père en 1134. Elle épousa, en 1142, un seigneur espagnol du nom d'Alfonse, qui mourut trois ans après, et elle se remaria dans la suite avec Bernard d'Anduze. Elle eut de fréquents démêlés avec ses suzerains, les comtes de Toulouse, et elle s'appuya contre eux sur Louis VII, roi de France, sur le pape Alexandre III, enfin sur le comte de Barcelone, dont elle reconnut la suzeraineté. Elle n'eut d'enfants ni de sa première ni de sa seconde union. C'est en faveur de Pierre de Lara, fils de sa sœur qu'elle abdiqua en 1192, pour se retirer à Perpignan. C'était une femme intelligente et active. Elle attirait auprès d'elle les troubadours, et Pierre Rogier vécut longtemps à Narbonne.

ERMENGAUD (Blaise), médecin français, né à Montpellier. Il fut médecin de Philippe le Bel. C'était surtout un érudit qui a laissé de nombreuses traductions : des *Canticas* d'Avicenne, du *Traité sur la Thériaque* d'Avenoes, du *Gouvernement de la Santé* de Moïse Maimonides, du *Traitement de l'asthme* de R. Moyse.

ERMENONVILLE, comm. de l'Oise, arrond. et à 13 kil. de Senlis, sur un bras de la Nonette; 505 hab. (*Ermenonvillois, oises*). Église de 1531, monument historique. Ce village est célèbre par son château bâti sous Louis XIII, et surtout par le parc que le marquis de Girardin aménagea, au XVIIIe siècle, tel qu'on le voit encore aujourd'hui. Le marquis de Girardin donna asile à J.-J. Rousseau, qui mourut à Ermenonville. Principales curiosités : la *tour de la belle Gabrielle*, rappelant le souvenir de Gabrielle d'Estrées et de Henri IV (qui érigea la seigneurie d'Ermenonville en comté); l'*île des Peupliers*, renfermant le tombeau de J.-J. Rousseau, sculpté par Lesueur. Les cendres du philosophe en ont été extraites sur l'ordre de la Convention, pour être transférées au Panthéon (1794). Signalons encore le *Désert* avec la *cabane de Rousseau*, le *Temple de la philosophie*, laissé à dessein inachevé.

ERMENS (Joseph), bibliographe belge, né et mort à Bruxelles (1736-1805). Il était imprimeur-libraire dans sa ville natale. On lui doit : *Bibliographie des livres anonymes concernant l'histoire des Pays-Bas*; *Bibliographie des pièces authentiques concernant l'histoire des troubles des Pays-Bas*; etc.

ERMENT ou **ERMONTH**, ville d'Égypte (Haute-Égypte, moudirieh de Qeneh), sur la rive gauche du Nil. Elle s'élève à côté des ruines de l'ancienne ville d'Hermonthis, dont elle porte encore le nom. Hermonthis, en égyptien *Aounou-Qamalt* (l'On du Sud) ou *Aounou-Montou* (l'On du dieu Montou), était l'une des villes les plus anciennes du pays. Fondée aux temps antéhistoriques par le clan qui fonda Héliopolis (l'Aounou du Nord), elle paraît avoir dominé d'abord sur la partie occidentale du nome thébain, mais, à partir du quatrième millénaire avant notre ère, le voisinage de Thèbes la priva de tout rôle politique. Elle ne reprit son importance que sous la domination romaine, après la destruction de sa rivale par les derniers Ptolémées; et alors, elle redevint la capitale d'un nome particulier, le nome hermonthite, qui comprit une bonne portion de l'ancien nome thébain. Elle avait pour patron Montou, un dieu de la guerre, à tête d'épervier, qui se confondit avec Horus et avec Râ. Son temple, rebâti sous les derniers Ptolémées avec les débris d'un sanctuaire plus vieux datant de la XVIIIe dynastie, était fort considérable; il n'en subsiste plus que des fragments informes.

ERMES (*èrm*) n. f. pl. Dans le sud-est de la France, Terrains vagues et en jachère.

ER-MIHALYFALVA, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bihar]); 4.900 hab. Ch.-l. de district.

ERMIN (de *arménien*) n. m. Droit de douane qui se percevait dans les Échelles du Levant, à l'entrée et à la sortie de marchandises de toute nature.

ERMINETTE n. f. Techn. V. BERMINETTE.

ERMINGTON, paroisse d'Angleterre (comté de Devon), sur l'*Erme*; 2.350 hab. Papeteries.

ERMITAGE ou autref. **HERMITAGE** (*taj*) n. m. Habitation d'un ermite. ‖ Couvent de religieux ermites : *Il y avait autrefois un* ERMITAGE *au mont Valérien*.

— Par ext. Lieu solitaire et écarté. ‖ Petite maison des champs, où l'on allait se divertir avec des amis.

ERMITAGE (l'), coteau du départ. de la Drôme, dans la commune et au N. de Tain, sur la rive gauche du Rhône, et qui doit sa célébrité aux vins qu'on y récolte.

Compris dans le groupe vinicole des *côtes du Rhône*, ce coteau doit son nom à un ermitage qu'y fonda, en 1225, Gaspard de Sterimberg, chevalier de la cour de Blanche de Castille. Le vignoble se compose, en réalité, de deux collines principales. D'une superficie totale d'environ 140 hectares, il se divise en plusieurs *mas* ou quartiers, dont les plus importants sont : *mas du Bossas*, *mas de Meal* et *mas de Greffieux*. Les vins les meilleurs et les seuls que l'on puisse réellement baptiser « vins de l'Ermitage » sont obtenus par le mélange des produits provenant de ces trois quartiers. On cultive à l'Ermitage les cépages *grosse* et *petite sirrah* pour les vins rouges, *roussane* et *marsanne* pour les blancs, et l'on fabrique trois sortes de vins : rouge, blanc et vin de paille.

Le vin rouge, riche en couleur, se distingue par un bouquet spécial; il est généreux, délicat et suave; le vin blanc, corsé, spiritueux, plein de finesse et de sève, acquiert beaucoup de qualité en vieillissant et se rapproche alors des vins d'Espagne. Le vin de paille provient des mêmes cépages que le blanc, mais sa préparation est spéciale : les raisins qui le fournissent sont, avant d'être pressés, mis à sécher, soit au soleil sur de la paille, soit suspendus dans des endroits bien clos. Cette pratique a pour but de concentrer le sucre dans la grume qui donne au pressurage un moût épais, visqueux et très sucré. La fermentation est aussi plus lente et de plus longue durée, et le vin n'est mis en bouteilles qu'après la septième année. C'est un des meilleurs vins de liqueur français.

ERMITAGE (l'), petit chalet de la vallée de Montmorency, situé au fond du parc du château de la Chevrette, qui appartenait à Mme d'Épinay. J.-J. Rousseau y habita d'avr. 1756 à déc. 1757. C'est là qu'il connut Mme d'Houdetot. Lorsqu'il se brouilla avec Mme d'Épinay, il quitta l'Ermitage pour aller habiter Montmorency.

ERMITAGE (PALAIS ET MUSÉE DE L'), à Saint-Pétersbourg. L'Ermitage, construit par ordre de Catherine II, qui en avait fait sa *petite maison*, eut pour architectes Vallin de Lamothe, Velten et Quarenghi. Une rue étroite le sépare du palais d'hiver des tsars, auquel le relient trois galeries ou passages couverts jetés de l'un à l'autre édifice, au premier étage. Comme monument, il offre peu d'intérêt, mais la collection de tableaux qu'il renferme est la plus considérable qu'il y ait en Russie et une des plus riches du monde. On y compte 1.633 tableaux, dont beaucoup sont des chefs-d'œuvre. Ce splendide musée est la propriété particulière des tsars. En réalité, la collection impériale, commencée par Pierre le Grand, accrue par Catherine II et enrichie par ses successeurs jusqu'à ce jour, comprend 4.000 tableaux; mais il y en a au musée de Moscou, à Péterhof, à Tsarskoié-Sélo. L'Ermitage renferme les plus précieux. L'école française est représentée à l'Ermitage d'une façon sinon plus brillante, du moins plus complète qu'au Louvre même. On y rencontre des œuvres d'une foule d'artistes du XVIIIe siècle. Vingt-trois tableaux sont attribués à Poussin. Claude Lorrain en compte une douzaine. Du Guaspre il y a aussi d'excellents paysages; Sébastien Bourdon, Jacques Stella, Pierre

Mignard, Lesueur, Lebrun, Rigaud, Carle Vanloo, Watteau, Boucher, Joseph Vernet, sont représentés à l'Ermitage par des pages de premier ordre. L'école flamande et l'école hollandaise se présentent à l'Ermitage avec plus d'importance encore; on n'y voit pas moins de quarante-trois tableaux de Rembrandt. Bien que les tableaux ita-

Palais de l'Ermitage.

liens forment au moins le quart du nombre total de ceux de la galerie, il semble que, toutes proportions gardées, l'école italienne est plus faible à l'Ermitage que les autres écoles. L'école espagnole compte plus de cent tableaux au musée de l'Ermitage. L'école allemande et l'école russe sont moins bien représentées. V. le catalogue de cette galerie (1869-1871) et *le Musée de l'Ermitage*, par Paul Mantz, Braun, Clement (Paris).

Ermitage (THÉÂTRE DE L'), à Saint-Pétersbourg. C'est le théâtre particulier de la cour de Russie, fameux par les souvenirs artistiques qu'il rappelle. Il fait partie du palais de l'Ermitage, et fut construit d'abord en bois, sous le règne de l'impératrice Elisabeth. Dans ce temps, où il n'y avait pas à Saint-Pétersbourg de spectacles publics, on donnait à l'Ermitage des représentations théâtrales, gratuites et sur invitations.

A cette époque, et encore sous le règne de Catherine, le théâtre de l'Ermitage avait une importance artistique qu'il a perdue. Un personnel nombreux d'artistes étrangers, français ou italiens, y était attaché. On y joua d'abord, avec des acteurs français, le répertoire de Molière, de Regnard, de Marivaux. Catherine, dont le goût était surtout porté vers la musique italienne, suivit l'exemple de l'impératrice Anne, qui avait, en 1735, appelé à sa cour le compositeur napolitain Araja, lequel écrivit plusieurs opéras; elle fit venir successivement à sa cour Galuppi, Traetta, Paesiello et Sarti.

Sous le tsar Alexandre Ier, ce fut le tour des Français : Boieldieu fut appelé, en 1803, à Saint-Pétersbourg, en qualité de maître de la chapelle impériale, et il écrivit pour le théâtre de l'Ermitage toute une série d'opéras-comiques français : *Aline reine de Golconde, Amour et mystère, Abderkhan, un Tour de soubrette, la Jeune Femme colère, Télémaque, les Voitures versées, la Dame invisible, Rien de trop*, sans compter une nouvelle musique pour les chœurs d'*Athalie*, de Racine. Il eut pour successeur Steibelt, qui, à son tour, fit représenter *Cendrillon, Sargines* et *la Princesse de Babylone*.

ERMITE ou autref. **HERMITE** (lat. *eremita*, gr. *érémitès*; de *érêmos*, désert) n. m. Solitaire se livrant, dans un lieu désert, à la prière et à la mortification : *La cabane d'un* ERMITE. ‖ Nom donné à des religieux qui vivaient en communauté, mais isolés dans des cellules : ERMITES *de Saint-Augustin, de Saint-Jérôme, de Saint-Antoine.*

— Par ext. Personne qui vit habituellement seule, qui fréquente peu ou point de monde : *Londres n'est qu'une nombreuse collection d'*ERMITES. (H. Beyle.)

— Loc. fam. : *Vivre en ermite*, Vivre seul, ne fréquenter personne. ‖ *Se faire ermite*, Se retirer loin du bruit du monde, vivre dans une sorte de solitude. — Revenir de ses égarements, se convertir.

— PROV. : **Quand le diable est vieux, il se fait ermite.** L'âge fait rentrer en elles-mêmes les personnes dont la jeunesse a été la plus folle.

— ENCYCL. On a donné le nom d'*ermites* aux chrétiens des IIIe, IVe et Ve siècles qui, fuyant les persécutions ou désirant se vouer en liberté à la vie contemplative, se retirèrent dans les déserts de la Thébaïde, de la Palestine et de la Syrie. Les plus célèbres furent saint Paul, saint Antoine et saint Macaire. Saint Jean Chrysostome et saint Jérôme vécurent quelque temps en ermites : le premier aux environs d'Antioche, le second dans une grotte près de Bethléem. Durant le moyen âge, il y eut souvent des ermites qui, retirés dans les forêts ou les montagnes, habitaient là de petites cabanes, vivant de peu et secourant les voyageurs. On en voit, encore aujourd'hui, au mont Athos et sur les flancs du Vésuve.

Plusieurs ordres religieux ont porté le nom d'*ermites* :

1° Les ermites de Saint-Paul, congrégation fondée à Buda (Hongrie) en 1240 par le bienheureux Eusèbe, archevêque de Shigonie, approuvée par le pape Jean XXII en 1317, et réformée par Grégoire XIII en 1578;

2° Les ermites de Saint-Augustin, vulgairement appelés « augustins. » (Cet ordre fut formé par la réunion d'un grand nombre de congrégations, dont plusieurs étaient très anciennes. Ses statuts furent approuvés par le pape Alexandre IV, en 1256. Il prit rapidement une grande extension et se divisa en deux branches : les *observants* et les *récollets*. Ces derniers formaient trois nations : Espagne, France et Italie);

3° Les ermites de Saint-Jérôme ou hiéronymites. (Établis en Italie par le bienheureux Pierre Pose et en Espagne par Tomaso (1370), ils se vouaient au soulagement des pauvres et à l'instruction du peuple.)

ERMITE n. m. Crust. V. BERNARD L'ERMITE.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes.

ERMOLD le Noir. Biogr. V. ERMENALD.

ERMOLOV, IERMOLOV ou **YERMOLOV** (Alexis-Petrovitch), général et administrateur russe, né en 1772, mort en 1861. En 1794, Ermolov servit en Pologne sous les ordres de Souvarov; il prit part, en 1796, à l'expédition de Perse. Disgracié sous Paul Ier, il reprit du service sous Alexandre Ier et devint général commandant d'une brigade de la garde. En 1812, chef d'état-major de Barclay de Tolly, il se distingua pendant l'invasion française. Il commandait l'artillerie russe lorsque, à la suite d'un échec, il tomba en disgrâce, en 1813, après la bataille de Lutzen; il prit une revanche éclatante à Kulm. Après la chute de Napoléon, Ermolov fut employé au Caucase, où il montra de grandes qualités d'administrateur. Il eut à réprimer plusieurs insurrections en 1820, notamment en Mingrélie. Attaqué par la Perse, dont il avait signalé en vain les préparatifs, il fut obligé de réclamer impérieusement des renforts, d'où une nouvelle disgrâce, à la suite de laquelle il donna sa démission et rentra dans la vie privée (1827). Ermolov a laissé un livre estimé : *Mémoires de A.-P. Ermolov, pour servir a l'histoire de la guerre de 1812* (1863-1865).

ERMONT, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 17 kilom. de Pontoise, sur un ruisseau qui se jette dans l'étang de Montmorency; 2.301 hab. Ch. de f. Nord et Ouest. Fabrique de conserves alimentaires. Distillerie.

ERMONTH. Géogr. V. ERMENT.

ERMSLEBEN, ville d'Allemagne (Prusse (prov. de Saxe, régence de Merseebourg)), sur la Selke, sous-affluent de la Saale par la Bode; 2.800 hab. Fours à chaux, tanneries, culture de chanvre. — Patrie du poète Gleim.

Ernani, opéra sérieux italien en quatre actes, paroles de Piave (d'après l'*Hernani* de Victor Hugo (v. HERNANI)), musique de Verdi, représenté à Venise, sur le théâtre de la Fenice, le 9 mars 1844. — *Ernani* est l'un des ouvrages de Verdi qui obtinrent le succès le plus éclatant. La partition est inégale, mais renferme plusieurs morceaux d'une réelle beauté; entre autres, le finale du premier acte et surtout le septuor : *O sommo Carlo*, qui est une page grandiose. Quand on voulut jouer *Ernani* au Théâtre-Italien de Paris, Victor Hugo s'y opposa. On dut transformer le livret. Ernani devint un corsaire vénitien, proscrit sous le nom d'Oldrado; Charles-Quint, qui prit celui d'Andrea Ritti, était un sénateur qui devenait doge, le vieux Silva s'appelait Zeno et était le père de doña Sol, qui avait changé son nom en celui d'Elvire. Grâce à ces modifications et avec le titre de *il Proscritto*, l'ouvrage put paraître devant le public parisien, qui lui fit bon accueil, le 6 janvier 1846. Plus tard, Victor Hugo permit que l'opéra de Verdi fut joué sous son vrai titre et dans sa forme première. Victor Hugo avait laissé représenter, en 1834, un premier *Ernani* sur le Théâtre-Italien, pour lequel il avait été expressément écrit par le compositeur Gabussi, et qui n'obtint aucun succès.

ERNAULT DES BRUSLYS (Nicolas), général français, né à Brivo (Corrèze) en 1757, mort à l'île Bourbon en 1809. Sorti de l'école militaire de Verdun, dans les gardes du corps, il fut fait lieutenant d'artillerie en 1780. Il accomplit des missions dans l'Inde, en Perse, en Turquie, revint en France, et se distingua à la Croix-aux-Bois (1791), à Mont-Théatin, au siège de Namur, puis à Maëstricht, où, blessé, il fut nommé général de brigade (1794). En 1795, il passa à l'armée du Nord et fut envoyé en Hollande. Il se distingua à l'armée du Rhin (1800) et bloqua Ingolstadt. Enfin, en 1802, il fut nommé gouverneur des Mascareignes, et y mourut, un an après avoir été promu général de division.

ERNE, rivière et lac d'Irlande, dans l'ancienne province d'Ulster. La rivière sort du lac Gowna (comté de Longford), coule au N., traversant le comté de Cavan. Grossie à droite de l'Amalee, elle entre dans le Fermanagh, où elle traverse deux grands lacs : l'Upper *Erne* (Erne supérieur) et le Lower *Erne* (Erne inférieur). Puis, grossie du Finn, du Woodford, du Colebrock, de l'Arney, elle se jette dans la baie de Donegal, après un cours de 100 kilom. Elle n'est navigable qu'à l'embouchure. C'est une rivière qui a peu de pente. — Des deux lacs, l'Erne supérieur a 46 mètres de profondeur et 37 kilom. carrés, l'Erne inférieur 68 mètres de profondeur et 113 kilom. carrés. Les rivages sont riants et couverts de pâturages.

ERNECOURT (Alberte-Barbe D'), dame DE SAINT-BALMON, femme auteur française, née au château de Neuville, près de Verdun, en 1608, morte à Bar-le-Duc en 1660. Toute jeune, elle épousa Saint-Balmon, qui l'emmena avec lui dans ses chasses et lui apprit le maniement des armes. Saint-Balmon ayant pris du service dans l'armée impériale, sa femme resta au château de Neuville; non seulement elle défendit sa demeure contre toute attaque, mais encore elle escorta des convois, poursuivit les pillards, et sut se rendre redoutable à l'ennemi. Après la paix de Westphalie, elle tourna son activité du côté des lettres, puis entra dans un couvent. On a d'elle : *les Jumeaux martyrs*, tragédie (1650), et *la Fille généreuse*, tragi-comédie en cinq actes.

ERNÉE, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 21 kilom. de Mayenne, sur la rivière *Ernée*; 5.231 hab. (*Ernacéens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Collège communal. Principal marché de lin du département, Ernée doit son origine à un château fondé au moyen âge par les seigneurs de Mayenne, puis possédé par les Guises, par Mazarin, enfin par le duc de La Meilleraye, qui le détruisit pour édifier sur son emplacement l'église actuelle (1697). Sur le coteau dominant Ernée, château de Panard (XVIe s.). — Le canton a 6 comm. et 13.396 hab.

Armes d'Ernée.

ERNEST Ier, dit l'Ancien, duc d'Alsace et de Souabe, mort en 1015. Fils du margrave Léopold d'Autriche, il succéda, en 1012, à Herman III dont il avait épousé la sœur Gisèle, et fut tué à la chasse. — Son fils, **Ernest II** (1007-1030), lui succéda (1015) et resta sous la tutelle de sa mère Gisèle jusqu'en 1021. Entré en hostilité avec l'empereur Conrad, qui avait épousé sa mère, il fut pardonné sur les instances de celle-ci (1030). Mais, s'étant encore révolté, il fut mis au ban de l'empire par la diète d'Ingelheim, et périt, bientôt après, dans un combat singulier.

ERNEST, dit de Fer, duc d'Autriche, né en 1377, mort en 1424. Il succéda à son père, tué à Sempach (1386), et régna conjointement avec ses frères. Deux étant morts (1411), l'assemblée des seigneurs dépossédà Ernest, qui gouverna alors la Carinthie et la Carniole jusqu'à sa mort.

ERNEST, duc de Bavière, mort en 1438. Il succéda à son père, Jean le Pacifique, en 1397, régna conjointement avec son frère Guillaume, eut de longs démêlés avec son cousin Louis le Barbu, qui souleva contre lui les habitants de Munich (1404), et, après une victoire décisive (1422), il parvint à le soumettre.

ERNEST, duc de Brunswick-Gœttingen, fils du duc de Brunswick Albert II, mort en 1379. Après la mort de son père, il gouverna le duché conjointement avec ses frères Otton et Magnus (1318). Ce prince donna de brillantes preuves de sa valeur en secourant son frère, l'évêque Albert, puis son neveu Magnus II, attaqué par le prince de Saxe (1368), prit part à la conquête de Lunebourg, attaqua l'archevêque de Magdebourg en 1373, fut fait prisonnier par les troupes de ce prélat, et recouvra sa liberté en payant une rançon de 4.000 marks.

ERNEST, électeur de Saxe, né en 1441, mort en 1486. Fils de Frédéric le Débonnaire, il fut le fondateur de la ligne *Ernestine*. En 1464, il succéda à son père dans la dignité d'électeur, gouverna, avec son frère Albert, le pays de Meissen et la Thuringe, et agrandit considérablement ses domaines par conquêtes, négociations et héritages. En 1480, le pape Sixte IV lui donna la rose d'or. Peu après, il se brouilla avec son frère, ce qui amena le partage des Etats. Ernest conserva l'électorat de Courlande, la Thuringe et la Franconie, et toutes les possessions qui formèrent l'apanage de la branche Ernestine.

ERNEST Ier, duc de Brunswick-Lunebourg, né à Ultzen en 1497, mort en 1546. En 1521, son père, le duc Henri Ier, mis au ban de l'empire, partagea ses Etats entre ses deux fils Otton et Ernest. De concert avec Otton, Ernest proscrivit le catholicisme de ses Etats et créa un grand nombre d'écoles luthériennes. En même temps, il fit alliance avec plusieurs princes allemands, fut un des signataires de la protestation contre la diète de Spire, prit part aux débats de la diète d'Augsbourg, dont il signa la *confession*, et fut un des membres de la ligue de Smalkalde. Après avoir contribué à soumettre les anabaptistes de Munster, il battit l'armée de Henri, dit *le Jeune*, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, chaud catholique, s'empara de ses Etats, y établit le protestantisme et mourut peu après.

ERNEST II, duc de Brunswick-Lunebourg, né en 1564, mort en 1611, succéda à son père Guillaume, en 1592, s'allia avec la ligue hanséatique (1606), et se fit connaître comme un prince fort instruit.

ERNEST, archevêque-électeur de Cologne, fils du duc Albert V de Bavière, né en 1554, mort à Arnsberg en 1612. Il était évêque de Freising avant l'âge de douze ans, de Liége à vingt-sept ans, archevêque de Cologne à vingt-neuf (1583). Il dut conquérir son diocèse, que l'archevêque protestant dépossédé lui disputa les armes à la main; mais, enfin, Gebhard, son compétiteur, après une longue résistance, fut battu à Fleckenbourg (1584), et réduit à s'exiler. Le gouvernement d'Ernest fut agité par des révoltes que ses exactions soulevèrent jusqu'à la fin.

ERNEST Ier, margrave de Brandebourg, né en 1583, mort en 1613. Fils de l'électeur de Brandebourg Joachim-Frédéric et frère de l'électeur Jean-Sigismond, il fut nommé par ce dernier stathouder des duchés de Clèves, de Juliers et de Berg en 1609, adopta le protestantisme, qu'il fit embrasser aux membres de sa famille, défendit les duchés, qu'attaquait l'archiduc Léopold, et rétablit la paix à Aix-la-Chapelle, entre luthériens et catholiques.

ERNEST D'AUTRICHE, gouverneur général des provinces belges en 1594, né à Vienne en 1553, mort à Bruxelles en 1595. Fils de l'empereur Maximilien et neveu de Philippe II, il fut élevé à la cour d'Espagne. Il fit une guerre malheureuse aux Néerlandais, et résista bravement aux Français en 1595, mais sans pouvoir s'opposer à la prise de Huy, que sa mort suivit de près.

ERNEST Ier, le Pieux, duc de Saxe-Gotha, fils de Jean, duc de Weimar, né au château d'Altenbourg en 1601, mort à Gotha en 1675. Il servit, durant la guerre de Trente ans, dans la cavalerie suédoise, prit une part distinguée à la plupart des grandes batailles, donna des preuves de son habileté comme homme de guerre, notamment à Nuremberg, à Lutzen, où, après la mort de Gustave-Adolphe, il battit Pappenheim, fut chargé, en 1633, par son frère Bernard de Weimar, de gouverner le duché de Franconie, rejoignit ensuite ce dernier, qu'il aida à prendre Landshut (Bavière), et n'abandonna définitivement le théâtre de la guerre qu'après le désastre de Nordlingen (1634). En 1640, il entra en possession du duché de Gotha et devint ainsi la souche des ducs de Saxe-Gotha. Plus tard, il hérita également du duché d'Altenbourg.

ERNEST II, duc de Saxe-Gotha-Altenbourg, prince aussi recommandable par son savoir que par la sagesse de son administration, né en 1745, mort en 1804. Il succéda, en 1772, à son père, Frédéric III. Il rétablit l'ordre dans les finances et l'administration, désorganisées par la guerre de Sept ans.

ERNEST III, duc de Saxe-Cobourg, frère de Léopold, roi des Belges, et père du prince Albert, mari de la reine Victoria, né en 1781, mort en 1844. Il succéda à son père François en 1806, combattit Napoléon, qui lui enleva ses Etats, mais les lui rendit à la paix de Tilsitt, se joignit aux Alliés en 1813, reçut en récompense une augmentation de territoire en 1815 et en 1826, et en aliéna une partie à la Prusse, en 1834. Il eut pour successeur un de ses deux fils, Ernest IV.

ERNEST IV (Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Edouard), duc de Saxe-Cobourg, fils du précédent, né à Cobourg en 1818, mort en 1893. Il est quelquefois désigné sous le nom d'« Ernest II », comme le second représentant de la ligne spéciale de Cobourg fondée par son père. Il monta sur le trône en 1844, et son gouvernement se montra toujours libéral. En 1849, il reçut un commandement indépendant dans la guerre contre le Danemark, et remporta la victoire d'Eckernförde sur la flotte danoise. Lié de bonne heure avec Napoléon III, il vint le visiter à Paris en 1852. En 1854, au début de la guerre d'Orient, il réussit à détourner la cour des Tuileries de prendre une attitude hostile contre le cabinet de Berlin, tout dévoué à la Russie. Pendant la guerre d'Italie, sa liaison avec l'empereur

des Français ne l'empêcha pas de faire tous ses efforts pour amener une alliance entre la Prusse et l'Autriche. Mais la décision du cabinet de Berlin arriva trop tard; la paix de Villafranca fut signée presque aussitôt après. Plus tard, Ernest IV intervint, encore sans résultats, dans l'affaire du Schleswig-Holstein. En 1866, il fit la plus grande partie de la campagne de Bohême, à la suite du prince royal de Prusse. Pendant la campagne de France (1870-1871), il faisait partie du grand quartier général. Il a publié : *Voyage du duc Ernest de Saxe-Cobourg en Égypte* (1861) et des *Mémoires* (1887-1889).

Ernest IV s'est occupé de musique. Il a écrit non seulement des *lieder*, des hymnes, des cantates, mais aussi plusieurs opéras : *Zaire* (1846), *Ion*, *Santa Chiara* (1853), *Casilda*, *Dame de Salamanque* (1858). Sous le couvert d'un pseudonyme, il a fait jouer aussi quelques opérettes; entre autres, *Rose des Alpes* (1873). Traduit en français sous le titre de *Sainte-Claire*, l'opéra de *Santa Chiara* a été représenté à l'Opéra de Paris en 1855, et, la même année, *Casilda* était traduite à Bruxelles, était représenté au théâtre de la Monnaie de Bruxelles.

ERNEST (Frédéric-Paul-Georges-Nicolas), duc régnant de Saxe-Altenbourg, né en 1826. Fils aîné du duc George et de la princesse Marie de Mecklenbourg-Schwerin, il entra, en 1851, dans l'armée prussienne, comme officier du 1er régiment d'infanterie de la garde, et quitta le service actif en 1855. Pendant la guerre franco-allemande de 1870, il fut d'abord attaché au quartier général du corps d'armée chargé de la protection des côtes de la mer Baltique, il fit ensuite partie de la division commandée par le grand-duc de Mecklenbourg et assista aux sièges de Toul, de Soissons et de Paris.

ERNEST-AUGUSTE, premier électeur de Hanovre, né en 1629, mort à Herrenhausen en 1698. Il devint, en 1662, évêque protestant d'Osnabrück, combattit la France, se signala par sa bravoure à la bataille de Consaarbruck contre les Français (1675), fit prisonnier le maréchal de Créqui à Trèves, s'empara de Maestricht (1676), de Charleroi (1677), et assista, l'année suivante, à la bataille de Saint-Denis. En 1684, il adhéra à la fameuse ligue d'Augsbourg, formée contre Louis XIV, marcha, en 1688, contre les Français, qui avaient envahi la Souabe et la Franconie, et reçut, en récompense de ses nombreux services, le titre de « électeur de Hanovre », qui fut créé pour lui (1692). Ernest-Auguste établit dans ses États la loi de la primogéniture. Il mourut peu après la signature du traité de Ryswick, laissant l'électorat à son fils Georges-Louis, qui devint plus tard roi d'Angleterre.

ERNEST-AUGUSTE, roi de Hanovre, fils de George III, roi d'Angleterre, né à Londres en 1771, mort à Hanovre en 1851. Il porta d'abord le titre de « duc de Cumberland ». Il fit une partie de ses études à l'université de Goettingue et s'occupa principalement des sciences militaires : il se fit remarquer par sa bravoure en combattant contre les armées françaises, perdit l'œil gauche et fut grièvement blessé près de Tournai (1794), se distingua au siège de Nimègue, commanda l'arrière-garde pendant la retraite de l'armée anglaise en Hollande, défendit ensuite la ligne de Westphalie, revint en Angleterre en 1796 et fut promu lieutenant général en certains départements de l'Ouest. En 1798, il revint sur le continent, prit une part active à la guerre de la Prusse contre la France, fut nommé feld-maréchal de l'armée anglaise en 1813, alla prendre, lors de la paix, possession du Hanovre, érigé en royaume pour le compte de son père. Il revint en Angleterre où, comme membre de la Chambre des lords, il combattit toutes les lois réformatrices et se fit surtout connaître par sa haine persévérante contre les institutions libérales. A la mort de Guillaume IV (1837), le duc de Cumberland monta sur le trône de Hanovre, sous le nom de « Ernest-Auguste Ier ». Peu après, il abolit la constitution de 1833, en octroya une autre en 1840, qu'il se fit un jeu de violer, mais dut céder aux circonstances et accorder, en 1848, les réformes exigées par la nation, qu'il retira du reste aussitôt que les circonstances le lui permirent.

ERNEST-AUGUSTE, héritier de la couronne de Hanovre et plus connu sous le nom de *duc de* Cumberland. V. Cumberland.

ERNEST-CASIMIR, comte de Nassau, né à Dillenbourg en 1573, mort à Ruremonde en 1632. Fait prisonnier par les Espagnols en 1592, il se racheta, entra au service de la Hollande, contribua, en 1600, à la prise du fort Saint-Andre, s'empara de Lochen en 1606, devint comte de Diez cette même année, puis fut successivement nommé par les États généraux général de l'armée, gouverneur de la Gueldre, de Zutphen, de la province d'Utrecht, stathouder de Frise (1621). En 1621, Ernest-Casimir enleva Berg-op-Zoom et Steenwick aux Espagnols, et, après des succès [illegible], il vint mettre le siège devant Ruremonde, où il fut tué d'un coup de mousquet.

ERNEST-FRÉDÉRIC, margrave de Bade-Dourlach, né à M[illegible] en 1[illegible], mort à Remchingen en 1604. Après la mort de son père, le margrave Charles, il fut élevé à la cour du duc de Wurtemberg, puis partagea, en 1592, le margraviat avec ses frères. En 1594, ayant usurpé une partie des États de Léonard Fortune, margrave de Baden-Baden, il eut à lutter contre l'empereur, et parvint à se maintenir avec l'aide des princes protestants.

ERNESTI (Jean-Auguste), philologue et théologien protestant allemand, né à Tennstedt (Thuringe) en 1707, mort à Leipzig en 1781. Il professa à Leipzig, de 1734 à 1759, à l'école de Saint-Thomas, et, de 1742 à 1770, à l'université. Il a publié des éditions très estimées de Xénophon (1737), de Callimaque (1761), de Polybe (1763-1764), de Cicéron (1737-1739), de Suétone (1748), de Tacite (1752), qui ont été souvent réimprimées. En théologie, son ouvrage principal est un essai d'herméneutique du Nouveau Testament : *Institutio interpretis Novi Testamenti* (1761). Il y insiste sur la nécessité d'expliquer la Bible d'après le sens grammatical, en récusant à la fois l'autorité, le sentiment propre, l'imagination allégorisante et les systèmes philosophiques; il y met en lumière les caractères particuliers de la langue du Nouveau Testament. Il a fondé la première revue de théologie en Allemagne : *Neue theologische Bibliothek* (1760-1769).

ERNESTIE (*ne-sti*) n. f. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, tribu des osbeckiées, comprenant une seule espèce, qui croît à la Nouvelle-Grenade, au Brésil et au Pérou.

ERNESTINE (LIGNE), branche de la maison de Saxe, qui a pour chef Ernest (1441-1486), fils aîné de Frédéric II, électeur de Saxe. Jean Frédéric, dit le *Magnanime*, petit-fils d'Ernest, perdit ses domaines et l'électorat, ne conservant qu'Eisenach, Weimar, Iena et quelques petites seigneuries. En 1553, l'obourg fit retour à la ligne Ernestine, et, en 1554, Altenbourg. Les deux fils de Jean-Frédéric II, par le partage des États paternels en 1572, formèrent les maisons de Weimar et de Cobourg. Cette dernière se bifurqua, en 1592, en rameau de Cobourg et en rameau d'Eisenach. Celle de Weimar se subdivisa, en 1603, en Weimar et en Altenbourg. Cobourg et Eisenach s'étant éteints en 1633 et 1638, la ligne Ernestine n'était plus représentée que par le rameau de Weimar. Le chef de ce rameau, Jean, duc de Saxe-Weimar, mort en 1605, avait eu trois fils : le aîné mourut sans postérité; l'aîné, Guillaume, duc de Weimar, fut l'auteur de quatre branches, dont les domaines se trouvèrent réunis de nouveau sous Ernest-Auguste, duc de Weimar, mort en 1748, et formèrent le duché (depuis 1815 grand-duché) de Saxe-Weimar-Eisenach. Le cadet, Ernest dit **Ernest** *le Pieux*, duc de Gotha, mort en 1675, laissa sept fils, qui se partagèrent ses États et formèrent autant de lignes. Ces lignes sont éteintes, et il ne reste de la branche Ernestine de Saxe que les maisons de Weimar, de Saxe-Meiningen, de Cobourg-Gotha et d'Altenbourg; ces trois dernières issues d'Ernest, duc de Gotha.

Ernestine (ORDRE DE LA MAISON), ordre commun des maisons ducales de la branche Ernestine, fondé en 1833 par les ducs de Saxe-Meiningen-Hildburghausen, de Saxe-Cobourg-Gotha et de Saxe-Altenbourg. Il renouvelait l'ordre de la *Loyauté allemande*, fondé en 1690 par le duc Frédéric Ier de Saxe-Gotha et Altenbourg. Il comprend des grands-croix, des commandeurs de 1re et de 2e classe, des chevaliers de 1re et de 2e classe. L'insigne est une croix d'argent blanche, émaillée, à huit pointes, surmontée d'une couronne et ornée de lions d'or. Au centre figure le portrait d'Ernest le Pieux, avec l'inscription : *Fideliter et constanter*. Le ruban est rouge, bordé de vert.

Ordre de la maison Ernestine.

ERNESZTHAZA, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]); 2.100 hab.

ERNEUTE n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de carum. ‖ Nom vulgaire de la raiponce, en Normandie. (On dit aussi ERNOTTE.)

ERNIAL, ville de l'Inde anglaise (Madras [principauté de Travankôr]); 18.500 hab. Ch.-l. de district.

ERNODÉE (du gr. *ernódês*, rameux) n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des spermacocées, dont l'espèce type habite les îles Caraïbes.

ERNOTE (de l'angl. *earth*, terre, et *nut*, noix) n. f. Bot. Nom vulgaire de la terre-noix (*bunium bulbocastanum*), dans certains départements de l'Ouest.

ERNOUF (Jean-Augustin, baron), général français, né à Alençon en 1753, mort en 1827. Simple soldat au commencement de la Révolution, il était, après la bataille de Hondschoote, où il s'était distingué, général de brigade, puis général de division en novembre 1793. En 1801, il fut nommé capitaine général de la Guadeloupe, où il se montra plein de talent, comme soldat et comme administrateur. Après une lutte inégale contre les Anglais, il fut forcé, en 1810, d'abandonner cette colonie, et, à son retour en France, il fut arrêté et mis en jugement. Il resta en disgrâce jusqu'à la rentrée des Bourbons. Il servit sous la Restauration jusqu'à l'année 1819, où il prit sa retraite.

ERNOUF DE VERCLIVES (Alfred-Auguste, baron), publiciste français, né et mort à Paris (1817-1889). Il a publié de nombreux articles de revues et des volumes. Parmi ces derniers, on peut citer : *le Général Kléber* (1867); *Histoire de trois ouvriers français* (1867); *Deux inventeurs célèbres* (1867); *Histoire des chemins de fer français pendant la guerre franco-prussienne* (1871); *Denis Papin, sa vie et son œuvre* (1874); *les Inventeurs du gaz et de la photographie* (1877); *Pierre Lotour Du Moulin, créateur de l'industrie du touage à la vapeur* (1877); *Souvenirs militaires d'un jeune abbé, soldat de la République, 1793-1801* (1881); *Histoire de quatre inventeurs français* (1884); *Paulin Talabot, sa vie et son œuvre* (1886); etc.

ERNOUL DE GIBLET, chroniqueur français de l'époque des croisades. Envoyé en Orient, il écrivit en français une chronique qui continue celle de Guillaume de Tyr et qui a été publiée en 1871 par Mas-Latrie.

ERNSDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [Silésie, cercle de Reichenbach]), sur le Peile, sous-affluent de l'Odor par la Woistritz; 6.200 hab. Construction de machines; filature et tissage de coton. — Bourg d'Austro-Hongrie (Silésie [district de Bielitz]); 2.300 hab.

ERNST (Simon-Pierre), ecclésiastique et historien belge, né à Aubel en 1744, mort à Afden en 1817. Nommé curé d'Afden en 1787, il prêta serment à la constitution civile du clergé et s'occupa presque exclusivement de l'histoire de son pays. En 1811, l'institut des Pays-Bas le reçut au nombre de ses membres. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Mémoire sur la question : Vers quel temps les ecclésiastiques commencèrent-ils à faire partie des états de Brabant ?* (1783); *Histoire abrégée du tiers état de Brabant* (1788); *Apologie des ministres des cultes qui ont prêté la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire an IV* (1797); *Histoire de Limbourg*, publiée par E. Lavelleye (1839-1853); etc.

ERNST (*Henri*-Guillaume), violoniste allemand, né à Brunn en 1814, mort à Nice en 1865. Il fut élève du conservatoire de Vienne. Après un voyage artistique en Allemagne, il se rendit à Paris en 1832, s'y fit entendre avec succès et y demeura plusieurs années, y revenant ensuite périodiquement au cours de ses nombreux voyages. Il visita la plus grande partie de l'Europe. Ernst a publié un certain nombre de compositions pour le violon; entre autres, un concerto, diverses fantaisies et des variations sur *le Carnaval de Venise*. — La femme de cet artiste, née *Amélie-Siona* Lévy, à Mutzig (Alsace), en 1834, fut une actrice distinguée et appartint à l'Odéon et à la Comédie-Française. Plus tard, elle obtint de grands succès en faisant des lectures publiques de poésie. Le ministre Duruy la nomma « lectrice en poésie en cours de Sorbonne ». Elle a publié elle-même plusieurs recueils de vers : *Rimes françaises d'une Alsacienne* (1873); *Nos bébés* (1883); *Petits et grands bébés* (1888); etc.

ERNSTTHAL, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]); 4.620 hab. Source minérale; houillère. Filature, bonneterie.

ÉRO n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des mimétidés, comprenant des araignées assez petites, fauves ou rougeâtres, avec des dessins variés. (On connaît une quinzaine d'espèces d'éros, dont quatre se trouvent en Europe, une au Japon, trois en Asie, deux au Cap et quatre dans l'Amérique du Sud. Elles vivent dans les lieux humides, dans les détritus des marais. L'espèce type, *ero tuberculata*, habite l'Europe.)

ERODE ou **EROAD**, ville de l'Inde anglaise (président de Madras [distr. de Coimbatour]), sur la Cavery; 10.000 h. Centre commercial. Cette ville fut prise, en 1799, par les Anglais.

ÉRODENDRON n. m. Bot. Syn. de PROTÉE. ‖ On dit aussi ÉRODENDRE.

ÉRODER (lat. *erodere*, même sens) v. a. Ronger : *La rouille* ERODE *le fer*.

ÉRODIE (*di*) ou **ERODIUS** (*é, di-uss*) n. m. Genre de insectes coléoptères hétéromères, type de la tribu des *érodinés*, comprenant des formes de taille moyenne, globuleuses, à contour ovale, pointu en arrière, et de couleur noire.

— ENCYCL. Les *érodies*, dont on connaît une cinquantaine d'espèces, habitent les régions circaméditerranéennes et voisines; ils courent rapidement sur le sable, où ils vivent enterrés au pied des plantes, ne sortant qu'à certaines heures. Ils ne remontent pas au delà du Portugal et de l'Espagne.

Erodie (gr. d'un tiers)

ÉRODIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant les genres *arthrodeis*, *erodie*, *dirosis*, *amnodeis*, tous propres aux pays arides ou désertiques de l'ancien monde, et particulièrement de la région circaméditerranéenne. — *Un* ÉRODIINÉ.

ÉRODION n. m. Genre de plantes, de la famille des géraniacées.

— ENCYCL. Les *érodions* sont de jolies plantes dont on connaît environ cinquante espèces, des régions tempérées, et montagneuses. On les cultive dans les jardins pour leurs fleurs rougeâtres ou blanches teintées de violet. Dans les localités où ils sont abondants, on les donne en fourrage aux bestiaux.

Erodion : *a*, fleur; *b*, fruit.

ERODIOPHYLLUM (*lom*) n. m. Genre de composées astéroïdées, comprenant des arbrisseaux de l'Australie centrale, à petites feuilles pennatilobées, à fleurs dimorphes.

ÉRODISQUE (*disk'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des curculionidés, comprenant six espèces habitant le Brésil et qui sont remarquables par le développement excessif de leur trompe.

ÉROGATEUR (lat. *erogator*; de *erogare*, donner en présent) n. m. Antiq. rom. Distributeur de vivres ou d'argent aux soldats.

ÉROLES (baron D'), général espagnol, né dans l'Aragon en 1785, mort en 1825. Il prit les armes, en 1808, contre la France. Il se distingua d'abord au siège de Girone, obtint le grade de général, battit les Français à Figuières et combattit glorieusement sous Mina jusqu'en 1814. Il prit, en 1820, les armes pour la délivrance du roi, retenu prisonnier à Cadix, et devint l'un des triumvirs qui s'attribuèrent le gouvernement de l'Espagne, sous le titre de *Régence suprême*. Jugé trop libéral, il fut destitué, et eut pour adversaire Mina, qui le força de fuir en France. Désavoué par Ferdinand VII, il le soutint malgré tout et parvint à organiser un corps de 10.000 hommes, qui appuya efficacement les opérations du général Moncey. D'Eroles prit alors sa revanche sur Mina : il le battit à Villiéle. Ferdinand VII, rétabli dans la plénitude de son autorité, récompensa le baron d'Eroles en le nommant capitaine général de la Catalogne; mais, frappé d'aliénation mentale, celui-ci ne tarda pas à succomber.

ÉRÔME, comm. de la Drôme, arr. et à 16 kil. de Valence, près du Rhône; 998 hab. Vins assez estimés.

ÉRONIE ou **ERONIA** (*é*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des papilionidés, tribu des piérinés, comprenant de beaux papillons, dont on connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *éronies* sont des piérides jaunes ou verdâtres, dont les marques noires varient suivant les sexes. Dans la belle *eronia valeria*, de Malaisie, et ses nombreuses variétés indiennes, le mâle est verdâtre pâle, avec les nervures et la bordure noires; il mesure 6 centimètres d'envergure. La femelle, plus grande, est blanche et noire, avec le disque des ailes inférieures jaune.

ÉROPE. Myth. gr. Fille d'Eurysthée, roi d'Argos. Elle épousa Atrée, fut séduite par son beau-frère Thyeste, dont elle eut deux enfants. Lorsque Atrée eut appris les infidélités de sa femme, il la chassa, et, dans un repas, fit servir à Thyeste les membres de ses enfants massacrés. — Fille de Créteus. Elle fut vendue par ordre de son père et achetée par Plisthène, dont elle eut deux fils, Agamemnon et Ménélas.

ÉRORATEUR (du préf. *é*, et du lat. *ros*, *roris*, rosée) n. m. Appareil d'évaporation et de distillation imaginé par Kessler, et qui agit à la manière de la rosée (Son emploi a

disparu, grâce aux perfectionnements apportés aux appareils proprement dits du distillation.)

ÉRÔS. Myth. Divinité de l'amour, chez les Grecs. Erôs apparaît dans la *Théogonie* d'Hésiode et chez les Orphiques : il est considéré, alors, comme un dieu créateur et l'un des éléments primordiaux du monde. Depuis le VIe siècle avant notre ère, il est avant tout le dieu de la passion ; à ce titre, il a inspiré presque tous les poètes et les artistes. Plus tard, on s'accorda généralement à voir en lui le fils d'Aphrodite et le plus jeune des dieux ; c'est ainsi, par exemple, que le décrit Agathon dans le *Banquet* de Platon. Dès les plus anciens temps, Erôs a été l'objet d'un culte, par exemple en Thrace et en Béotie. A Thespies, on célébrait en son honneur, tous les cinq ans, des *Erotia* ou *Erotideia*. On l'adorait encore à Parion sur l'Hellespont, à Samos, à Sparte, en Crète, etc. A Athènes, dès le temps des Pisistratides, un autel lui fut consacré, près de l'entrée de l'Académie. De plus, en beaucoup de pays, on l'associait au culte d'autres divinités : d'Aphrodite, des Charites, de Dionysos, d'Héraklès. On l'associait aussi à Psyché, et l'on donna peu à peu à ce mythe une signification symbolique. Erôs a été fréquemment représenté sur des monuments de tout genre. V. AMOUR. (Iconogr.)

EROS, médecin qui vivait au Ier siècle av. J.-C. — Il a existé un Eros, médecin de Julie, fille d'Auguste, et deux autres, dont l'un faisait partie de l'école de Salerne, au XIIe siècle de notre ère. On leur a successivement attribué l'ouvrage latin : *Curandarum ægritudinum muliebrium ante et post partum liber unicus,* qui se trouve dans les *Medici antiqui latini* (1547).

ÉROSIF, IVE (du lat. *erodere,* supin *erosum,* ronger) adj. Qui produit l'érosion, qui ronge : *L'action* ÉROSIVE *des acides.*

ÉROSION (rad. *erosif*) n. f. Action d'une substance qui ronge ; son résultat.

— Anat. *Érosion* ou *Par érosion.* Se dit des pièces anatomiques préparées par injection de matières solidifiables, et dont les parties molles et inutiles sont ensuite détruites par liquéfaction ou par les acides. (On dit plus généralement, alors, *pièces par corrosion.*) V. CORROSION.

— Art milit. Dégradations, sous forme de stries que produisent mécaniquement les gaz de la poudre dans l'âme des bouches à feu.

— Géol. Ensemble des phénomènes de dégradation auxquels sont soumises, de la part des agents atmosphériques, toutes les parties de l'écorce terrestre.

— Pathol. Action que les substances corrosives exercent sur les tissus, et dont le résultat présente les caractères de l'*ulcération.*

— ENCYCL. Géol. Les « bosses » de l'écorce primitive ont été dégradées ou nivelées au profit des « creux », où la profondeur des couches de transport atteint quelquefois plus de 1.700 mètres (vallée de Nouchâtel) et même 3.000 mètres (collines de Siwalick, au pied de l'Himalaya).

L'agent principal de l'*érosion* est l'*eau,* agissant sous ses formes multiples. Les eaux de pluie mordent sur les versants des coteaux et des montagnes, les ravinent, entraînant avec elles les parties les plus meubles du terrain, et adoucissent les pentes et les arêtes. Sous forme de torrents, elles creusent d'immenses bassins de réception, d'où l'eau des grandes pluies s'écoulera par d'étroites et profondes gorges, taillées quelquefois à pic dans les roches dures de la montagne. Sous forme de rivières et de réseaux fluviaux, elles creusent les vallées.

Plus énergique que l'érosion des eaux courantes, l'érosion glaciaire s'exerce dans des espaces plus restreints : c'est à elle que l'on doit le creusement de nombreuses vallées de hautes montagnes, facilement reconnaissables aux longues stries qui rayent les parties dures du fond ou des versants. Le rôle des glaciers consiste à raser les massifs montagneux.

Peut-être moins importante est l'érosion opérée par les eaux marines sur les côtes : la dégradation des falaises de craie ou même de grès et de granites, compensée d'ailleurs par le dépôt, sur les plages basses, des alluvions, des sables et des galets qui proviennent des côtes entamées.

Enfin, le vent contribue, dans les régions mal arrosées, telles que les déserts, à la régularisation du profil terrestre. En effet, le vent se charge de déplacer les sables dont le frottement continu a une action assez considérable sur les roches dures.

— Pathol. Certaines ulcérations pathologiques prennent le nom d'*érosion :* érosion chancreuse, érosion du col de l'utérus, érosion buccale. (V. APHTE.) Dans certains cas, l'érosion est une déchirure superficielle de l'épiderme ou des muqueuses, sous l'influence de traumatismes légers, tels que frottements, etc.

On désigne aussi sous le nom d'« érosion » la destruction lente et progressive d'un tissu par l'envahissement d'une tumeur qui le comprime et le réduit : par exemple, l'érosion des côtes et du sternum par une poche ou tumeur anévrismale. L'érosion ne revêt pas alors le caractère vrai de l'ulcération.

ÉROSME n. m. Bot. Syn. de FIGUIER.

ÉROSTRATE ou **HÉROSTRATE,** Ephésien obscur, qui, pour immortaliser son nom, incendia le temple de Diane, à Ephèse, le jour même de la naissance d'Alexandre le Grand (356 av. J.-C.). Les Ephésiens, indignés, rendirent un décret qui défendait, sous peine de mort, de prononcer le nom d'Erostrate ; mais, malgré cette précaution, le nom de l'Ephésien ne fut pas oublié.

ÉROTÉMATIQUE (*tik'* — du gr. *érotêmatikos,* interrogatif) adj. Se dit d'une méthode d'argumentation ou d'enseignement qui procède par interrogations : *La méthode de Socrate était* ÉROTÉMATIQUE. *Platon emploie fréquemment des arguments* ÉROTÉMATIQUES.

EROTEUM (*é, té-om'*) n. m. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des arbustes à feuilles coriaces, à fleurs axillaires, de l'Amérique et de l'Asie tropicale. (L'*eroteum thæoides* est employé, à la Jamaïque, comme succédané du thé.)

EROTIANUS, grammairien ou médecin grec du Ier siècle de notre ère, contemporain de Néron. On a de lui un glossaire des œuvres d'Hippocrate, qui a été publié par Henri Estienne, dans le *Dictionarium medicum* (1564), plusieurs fois réimprimé.

ÉROTICO-BACHIQUE adj. Qui concerne à la fois l'amour et le vin : *Des chansons* ÉROTICO-BACHIQUES.

ÉROTIDIES (*di* — du gr. *érôtidia ;* de *érôs,* amour) n. f. pl. Antiq. gr. Fête en l'honneur d'Erôs, dieu de l'amour, que les Thespiens célébraient tous les cinq ans. (Une fête du même nom se célébrait sans doute à Parion, sur la côte de Mysie.) ‖ On dit aussi EROTIES.

ÉROTIQUE (*tik'* — lat. *eroticus ;* gr. *érôtikos,* de *érôs,* amour) adj. Relatif à l'amour : *Poésie* ÉROTIQUE. ‖ Qui s'occupe des choses de l'amour : *Poète* ÉROTIQUE. ‖ Substantiv. : *Les* ÉROTIQUES *grecs. Les* EROTIQUES *latins.*

— n. m. Ouvrage érotique : *Aristote lui-même écrivit des* ÉROTIQUES.

— ENCYCL. Littér. *Poésie érotique.* Comme l'indique l'étymologie, la poésie *érotique* a pour objet de peindre la passion amoureuse. Parmi les poésies érotiques des Grecs, on peut ranger l'élégie de Mimnerme, la chanson amoureuse, rempli, chez les Lesbiens Alcée et Sapho, d'une flamme ardente et sensuelle, badine et spirituelle chez Anacréon de Téos. La passion se fait érudite dans les élégies alexandrines de Callimaque et de Philétas. Elle est à la fois naïve et brûlante dans les idylles de Théocrite : *la Magicienne* et *le Cyclope,* et elle revêt une simplicité souvent touchante dans les épigrammes de *l'Anthologie.* A Rome, c'est chez Catulle qu'on trouve exprimée la passion la plus fougueuse et la plus incurable. Dans ses petites odes anacréontiques, Horace fait une large place à de sages réflexions sur l'instabilité des choses humaines. Chez Tibulle, la passion tendre et mélancolique paraît vague et effacée ; elle est, chez Properce, plus sincère et plus forte. Ovide, dans ses *Amours,* ne chante peut-être que des maîtresses fictives, et il donne, dans son *Art d'aimer,* la théorie d'une galanterie spirituelle et corrompue.

Au moyen âge, en France, la poésie érotique se rencontre d'abord dans les *chansons à danser* et dans les *chansons de toile,* dans les *aubes* et dans les *pastourelles,* romances où l'on raconte de simples amourettes (Xe et XIe s.). A la fin du XIIe siècle, les troubadours provençaux célèbrent l'« amour courtois », épris de perfection, et qui prend toutes les formes de l'amour divin. Ils sont imités dans le Nord (XIIe et XIIIe s.) par des seigneurs poètes : Conon de Béthune, Gâce Brulé, le châtelain de Coucy, Thibaut de Navarre, et par des « bourgeois » aussi, comme Bodel et Adam de la Halle ; mais ces *chansons, saluts d'amour, tensons* et *jeux partis,* si pleins d'allégories, ne font guère parler la nature. Dans les poèmes à forme fixe du XIVe siècle (rondeaux, virelais, ballades, etc.), chez Guillaume de Machault ou Froissart, les règles de la galanterie sont exposées avec une froideur des plus pédantes. Charles d'Orléans, au XVe siècle, chante de nouveau l'amour courtois, puis il s'en moque, encore plus qu'il ne l'a chanté. A la Renaissance, la poésie érotique se manifeste, chez Marot, sous la forme d'élégants compliments. Une voluptueuse mélancolie, dans les sonnets de Ronsard, et une ardente passion dans ceux de Louise Labé ; un amour idéal, inspiré de Pétrarque, dans les *Sonnets de l'Olive,* de J. du Bellay ; une tendresse sensuelle dans les poésies latines du même et dans les *Baisers* de Jean Second : c'est ce que produit encore au XVIe siècle la poésie érotique. Au XVIIe siècle, elle compte peu de noms : Voiture y est bien abstrait, La Fontaine rappelle dans ses *Contes* le gros sel des fabliaux. Chaulieu s'inspire de l'esprit d'Horace. Tout ce qu'on dit alors d'élevé sur l'amour passe dans les grands genres (tragédie surtout). Le XVIIIe siècle est le siècle d'or de la poésie érotique. Voltaire, sans être amoureux, écrit d'aimables madrigaux. Alors, il est de bon ton de chanter l'inconstance : ainsi font Gentil-Bernard, Dorat et Bernis. Parny est véritablement voluptueux. Bertin, Bonnard, Léonard mêlent au souvenir de leurs plaisirs une douce mélancolie. A. Chénier, outre la manière sensuelle de considérer l'amour, qu'il a en commun avec son siècle, a une idée tout antique de la passion invincible qu'inspire la beauté physique. La qualification d'« érotiques » ne semble guère pouvoir s'appliquer aux grands poètes du XIXe siècle, malgré la place que tient dans leurs poésies la peinture de l'amour. Elle y est mêlée à d'autres sentiments qui en élargissent la matière au delà du domaine du genre érotique.

— B.-arts. *Peinture érotique.* On peut appeler *peinture érotique* celle qui, dans la représentation du nu, se propose de réveiller les sens du spectateur. L'art grec, en général, connut peu cette corruption. Pendant longtemps, l'hommage rendu aux beaux corps comme à une incarnation vivante de l'idéal divin fit que, dans les arts, chasteté et nudité allèrent très longtemps de pair. Cependant, dans les arts non monumentaux, l'érotisme se glissa facilement, comme dans la peinture de vases, grâce à ce réalisme qui envahit peu à peu l'art grec, à l'époque hellénistique. Sous la Rome impériale, l'art se prostitua complètement : Pompéi et Herculanum renfermèrent une grande quantité de figures obscènes, qui sont peintes à l'intérieur et même à l'extérieur des maisons particulières. Il était naturel que le christianisme réagît énergiquement contre la dépravation de l'art antique ; mais, comme presque toutes les réactions, celle-ci dépassa le but. L'horreur des nudités fut entretenue par les prédications des Pères et même par les décisions des conciles. Les artistes chrétiens évitèrent soigneusement de peindre ou de sculpter des figures nues.

Au moyen âge, les miniatures des fabliaux et des romans de chevalerie offrent parfois des scènes d'amour un peu lestes dans leur naïveté ; mais c'est principalement dans les sculptures dont les maîtres de pierre ont orné les voussures et les chapiteaux des cathédrales, qu'on rencontre les figures les plus hardies. Il est vrai que, dans l'intention des sculpteurs, ces images ont un caractère moral : ce sont des satires à l'adresse des luxurieux. Les plus grands maîtres italiens du XVIe siècle exécutèrent avec une égale facilité des scènes tirées de la vie des saints et des scènes empruntées aux fables les plus libres du paganisme. Jules Romain s'est rendu fameux par ses dessins licencieux. Les peintures érotiques dont Raphael décora la chambre de bain du cardinal Bibbiena sont célèbres : c'est la glorification, l'apothéose de Vénus, reine de la beauté. Sans prendre la peine de déshabiller leurs personnages, les peintres hollandais et flamands ont su provoquer les idées les plus libidineuses. Nous ne parlons pas des scènes plus ou moins grotesques où Teniers, Ostade, Brauwer, Jean Steen, nous montrent de joyeux buveurs étreignant des servantes qui regimbent, un vieux barbon caressant le menton et la gorge d'une fille qui rit, et d'autres épisodes de licence populaire, dans les kermesses et les cabarets ; mais, en outre, Mieris, Metsu et quelques autres ont représenté des scènes de boudoir très peu voilées, des *conversations* galantes entre gentilshommes et courtisanes. La France a eu, au XVIIIe siècle, toute une phalange de peintres érotiques, vive, spirituelle, pimpante et coquette, qui est essentiellement française : si Watteau n'est que mélancolique, galant ou langoureux, Pater, Lancret, Boucher, Baudouin, Fragonard, Vanloo, reflètent à merveille la société française du temps de Louis XV ; ils en ont l'esprit grivois et le dévergondage égrillard. Trop souvent, ils ont poussé l'érotisme jusqu'au dernier degré de l'obscénité. Le « moral » Greuze, lui-même, en plus d'une toile, est fort immoral, malgré la fausse sentimentalité dont il enveloppe ses sujets. La peinture érotique devait renaître à la faveur du second Empire. Depuis, les mœurs artistiques, qui ont d'abord semblé se relever, ont souffert de plus d'une rechute.

ÉROTIQUEMENT (*ke-man,* adv. D'une façon érotique.

ÉROTISME (*tism'* — du gr. *érôs, ôtos,* amour) n. m. Amour sensuel.

ÉROTOLOGIE (*ji* — du gr. *éros, ôtos,* amour, et *logos,* traité) n. f. Etude de l'amour et des ouvrages érotiques.

ÉROTOMANE adj. Syn. de ÉROTOMANIAQUE.

— n. : *Un* ÉROTOMANE. *Une* ÉROTOMANE.

ÉROTOMANIAQUE (*ni-ak'*) adj. Atteint d'érotomanie.

— Substantiv. : *Les* ÉROTOMANIAQUES. ‖ On dit aussi ÉROTOMANE.

ÉROTOMANIE (*ni* — du gr. *érôs, ôtos,* amour, et *mania,* folie) n. f. Pathol. Affection cérébrale, caractérisée par un amour excessif. Syn. PARANOÏA ÉROTIQUE.

— ENCYCL. L'*érotomanie* est chronique ou survient par accès réguliers, chez les dégénérés. Les érotomanes sont des romanesques, des platoniques, auxquels même l'idée charnelle répugne. Ils ont un culte idéal pour une personne souvent d'une situation bien au-dessus de la leur, ou pour un être imaginaire. Ils ont des illusions, et même des hallucinations. Ils deviennent de vrais persécuteurs pour l'objet aimé, qu'ils compromettent ou tuent même, et se suicident après. Aussi leurs actes sont très difficiles à apprécier, au point de vue médico-légal. Leur internement est nécessaire.

ÉROTYLE (gr. *érôtulos,* qui appartient à l'amour) n. f. Antiq. Pierre précieuse inconnue, à laquelle on attribuait des vertus magiques.

ÉROTYLE ou **EROTYLUS** (*é, luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *érotylidés,* comprenant des formes de taille moyenne, bombées, luisantes, bariolées de teintes vives et tranchées, vivant dans les champignons ou le bois pourri. (On connaît plus de quatre-vingts espèces d'érotyles, propres à l'Amérique tropicale.)

ÉROTYLIDÉS ou **ÉROTYLIENS** (*li-in*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, comprenant de nombreux genres, répartis dans des tribus dont les principales sont celles des *enginés* et des *érotylinés.* Les érotylidés sont répandus surtout dans les régions tropicales, où abondent les érotylinés avec les genres : *encouste, hélote, megalodacne, épiscaphule, épiscaphe, érotyle,* etc. On compte en tout soixante genres, dont certains, comme les *morphoïdes,* possèdent plus de deux cents espèces.) — *Un* ÉROTYLIDÉ ou ÉROTYLIEN.

EROVANT, roi d'Arménie, de la dynastie des Arsacides. Il régna de 63 à 83 apr. J.-C. Fils naturel d'une femme de race royale, il devint l'un des généraux de Sanadroug, roi de la petite Arménie, et lui succéda. Il fit massacrer les enfants de son prédécesseur ; mais l'un d'eux, Ardaschès, trouva asile auprès du roi des Parthes. Après que Vespasien lui eut cédé la grande Arménie en échange de la Mésopotamie, Erovant s'établit à Armavir, où Ardaschès vint lui disputer la couronne. Erovant fut battu près d'Erivan et poignardé par un soldat.

ERP, comm. des Pays-Bas (Brabant-Septentr. [cant. de Veghel]), sur l'Aa orientale, affluent de la Meuse ; 2.400 h.

ERPE, comm. de Belgique (Flandre-Orient.), arr. admin. d'Alost, arr. judic. de Termonde, sur le Herslebeck, sous-affluent de l'Escaut par la Dendre ; 2.354 hab.

ERPEN (Thomas VAN) (en lat. *Erpenius*), orientaliste hollandais, né à Gorkum en 1584, mort à Leyde en 1624. Il se livra de bonne heure à l'étude des langues orientales. Il fut professeur d'arabe à Leyde ; en 1619, une chaire d'hébreu fut créée à son intention. On le regarde à juste titre comme le père de cette école d'orientalistes qui illustrèrent la Hollande pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle. Avec l'aide des états généraux, il établit à Leyde une imprimerie arabe, devenue famense par les beaux ouvrages qui en sortirent. On a de ce savant : *Rudimenta linguæ arabicæ ; Grammatica arabica, quinque libris method ce explicata ; Grammatica hebræa generalis ; Grammatica chaldaica et syra ; Præcepta de lingua Græcorum communi.*

ERPÉTODRYAS n. m. Erpét. V. HERPÉTODRYAS.

ERPÉTOLOGIE ou **HERPÉTOLOGIE** (*ji* — du gr. *herpéton,* reptile, et *logos,* discours) n. f. Science, partie de la zoologie qui traite des reptiles.

— ENCYCL. Jusqu'à Linné (XVIIIe s.), l'*erpétologie* demeura dans le domaine de la fable, et, du naturaliste suédois à Cuvier (1820), elle ne fit que peu de progrès, car il y a très peu de différences entre la science fantaisiste de Lacépède et celle des amateurs des siècles précédents. Mais, à partir de Cuvier, tout devient scientifique : la systématique, l'anatomie, les mœurs sont étudiées avec la plus rigoureuse méthode. Duméril et Bibron en France ; Fitzinger, Wagler et Merrem, en Allemagne ; Bonaparte, Rusconi, en Italie ; Tschudi, en Suisse, etc., font faire à la connaissance des reptiles et des batraciens les plus grands progrès et ouvrent, en erpétologie, la période moderne. V. REPTILES.

Le Muséum d'histoire naturelle de Paris possède une chaire d'erpétologie et des collections erpétologiques très riches. Les principaux professeurs titulaires de cette chaire furent le comte de Lacépède, Duméril, Blanchard (intérim 1872 et Léon Vaillant.

ERPÉTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui se rapporte à l'erpétologie : *Collections* ERPÉTOLOGIQUES. *Bibliothèque, Ouvrages* ERPÉTOLOGIQUES. ‖ Par ext. Qui se rapporte aux reptiles : ‖ *Faune erpétologique,* Ensemble des espèces connues de reptiles habitant une contrée déterminée. (Les faunes erpétologiques les plus pauvres sont celles des régions boréales.)

ERPÉTOLOGISTE (*tist'* — rad. *erpét-log*[illegible]) n. m. Naturaliste qui étudie les reptiles. — *Un des plus anciens* ERPÉTOLOGISTES *est Aristote.*

— Encycl. Les erpétologistes les plus connus sont Laurenti, Lacépède, Tschudi, Duméril, Rusconi, Bibron, Merrem, Wagler, Fitzinger, Wagner, Schreiber, Spix, Schlegel, pour la première moitié du XIXe siècle. Dans la seconde partie, il faut compter, en Angleterre : Gray, Günther et Boulenger ; en France : Latasta, Sauvage ; en Italie : Jan ; en Allemagne : E. Schreiber, Wiedersheim, Sonnenbauer, etc.

ERPÉTON ou **HERPÉTON** (mot gr. signif. *reptile*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des hydrophides, comprenant un curieux serpent non venimeux, dont le museau tronqué porte deux appendices charnus et [illegible]

Erpéton.

— Espèce. La seule espèce du genre est l'*erpéton tentaculé*, de l'Indo-Chine, long d'un mètre, brun jaune, avec une bande brunâtre sur les flancs. C'est le [illegible] des Annamites. Vivipare et presque complètement aquatique, l'erpéton vit autant de poissons que de plantes d'eau douce.

ERPS-QUERBS, comm. de Belgique (Brabant), arr. et à 10 kilom. et judic. de Louvain, sur un ruisseau du bassin de la Dyle ; 2 206 hab.

ERQUELINNES, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. et à 10 kilom. de Thuin, arrond. judic. de Charleroi, sur la Sambre ; 1 217 hab. Première station belge du ch. de f. de Paris à Cologne.

ERQUINGHEM-LYS, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Lille, sur la *Lys*, affluent de l'Escaut ; 2 118 hab. Ch. de f. Nord.

ERQUY, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. N.-E. de Saint-Brieuc, sur la baie de Saint-Brieuc ; 2 [illegible] hab. Port de pêche ; belles plages. Restes d'une ville gallo-romaine, *camp de César*. Église du XIVe siècle, où sont en autres des débris romains ; une sculpture représente la louve allaitant Romulus et Rémus.

ER-RAHEL, comm. d'Algérie, dép. et arrond. d'Oran ; 2 256 hab.

ERRANT (*ran*), **ANTE** (rad. *errer* ; du lat. *errare*) adj. Qui va çà et là, s'arrêtant peu, changeant fréquemment de direction : *Troupeaux* ERRANTS. *Chiens* ERRANTS. ‖ Nomade qui n'a pas de demeure fixe : *Il y a des peuples qui vivent* ERRANTS *dans le désert.* (B. de St-P.) ‖ Qui n'a pas d'asile, qui est contraint à changer fréquemment de demeure : *Le* XIXe *siècle est le siècle des rois* ERRANTS. ‖ Égaré, portant ses pas au hasard : *Des voyageurs* ERRANTS.

— Par ext. Qui est fait par une personne errante ; qui appartient aux personnes errantes : *Des pas* ERRANTS. *Une vie* ERRANTE.

— Par anal. Qui prend dans sa marche des directions très variées, en parlant d'un cours d'eau : *L'onde* ERRANTE. ‖ Poussé, emporté du côté et d'autre : *Une barque* ERRANTE. *Des astres* ERRANTS.

— Fig. Qui n'a pas de règle, de frein, de but, qui va sans cesse et sans raison d'un objet à un autre :

De nos désirs *errants* rien n'arrête le cours ;
Ce qui plaît aujourd'hui déplaît en peu de jours.
SAINT-EVREMOND.

— *Regard errant, Œil errant*, Regard qui se porte fréquemment de côté et d'autre : œil qui a ce regard.

— Astron. *Étoiles errantes*. Autref. Planètes.

— Relig. Égaré, tombé dans l'erreur : *Nos frères* ERRANTS. ‖ Substantiv. Personne tombée dans l'erreur : *Cette multitude effroyable d'impudentes, d'*ERRANTS, *de pécheurs* (Mass.)

— ANTON. **Domicilié, fixe, sédentaire, stable.**

ERRANT (*ran*), **ANTE** (de l'anc. verbe *errer*, marcher) adj. Qui marche, voyage sans cesse. (Usité seulement dans les expressions suivantes.) *Chevalier errant*, Chevalier qui allait de pays en pays pour chercher des aventures et des torts à redresser. — Fig. Personne sottement empressée à prendre le parti des autres et à embrasser leur querelle. — Personne qui change souvent de demeure, de résidence. — Personne qui s'attribue faussement une certaine noblesse d'origine.

— *Juif errant*, Personnage imaginaire qu'une tradition populaire a condamné à errer par tout l'univers jusqu'à la fin du monde, pour une réponse insolente qu'il aurait faite à Jésus-Christ. Quelquefois on y voient l'image du peuple hébreu depuis la dispersion. — Par anal. Personne qui est continuellement à marcher ou à voyager. V. AHASVÉRUS.

ERRANTES n. f. pl. Sous-ordre d'annélides polychètes, appelées plus ordinairement NÉRÉIDES. V. ce mot. — *Une* ERRANTE.

ERRARD (Jean), mathématicien et ingénieur militaire français, né à Bar-le-Duc en 1554, mort à Sedan en 1610. Henri IV le chargea de la mise en état de défense d'un grand nombre de places fortes, lui conféra le titre de premier ingénieur, l'admit dans le conseil royal et l'anoblit en 1599. Jean Errard fut le premier, en France, à appliquer la fortification bastionnée et à en démontrer les mérites ; on l'avait surnommé le **Père de la fortification française**. On lui doit : *le Premier Livre des instruments mathématiques mécaniques* (1583) ; *la Géométrie et practique générale d'icelle* (1594) ; *les Neuf premiers Livres des éléments d'Euclide traduits et commentez* (1604) ; *la Fort ficat on reduicte en art et démonstrée* (1600). Ce traité eut un grand retentissement et on en fit plusieurs contrefaçons en Allemagne. — ALEXIS **Errard**, son neveu, se chargea de le terminer d'après des notes laissées par l'auteur, et en publia une édition nouvelle (1620) avec gravures. Dans un intéressant ouvrage (*Jean Errard de Bar-le-Duc, sa vie, ses œuvres, sa fortification* (1881), Lallemand et Boinette ont remis en lumière cette curieuse figure historique.

Errard (SYSTÈME D'). Nom d'un système de fortification dû à l'ingénieur militaire Jean Errard, qui fut chargé par Sully de constituer le corps des *ingénieurs ordinaires du Roi*. Le système d'Errard constituait un progrès sur ceux qui l'avaient précédé et présentait certaines idées originales, mais dont il n'est resté que peu de choses depuis les réformes de Vauban.

ERRARD (Charles), peintre et architecte français, né à Bressuire vers 1570, mort vers 1635. Il se rendit en 1599 à Nantes, où il fut présenté à Louis XIII (1614), qui le nomma commissaire architecte des fortifications des villes et places fortes de Bretagne (1615). Fixé à Paris en 1621, il peignit, deux ans plus tard, *Louis XIII à cheval*, pour la chambre des comptes de Nantes. A la même époque, il fit le tableau d'autel de l'église Saint-Pierre de Nantes.

ERRARD (Charles), peintre français, fils du précédent, né à Nantes en 1606, mort à Rome en 1689. Il fut un des fondateurs de l'Académie de peinture. Il décora, au Louvre, les appartements de Mazarin, ceux d'Anne d'Autriche, orna le petit château de Versailles, celui de Saint-Germain, etc. Il fut directeur de l'Académie de France à Rome, de 1666 jusqu'à sa mort. On lui doit les copies ou le moulage des principaux chefs-d'œuvre antiques, qu'il envoya à Paris ; entre autres, les bas-reliefs de la colonne Trajane et l'Alexandre colossal de la place Monte-Cavallo, à Rome. On cite de ce peintre *le Mai de Notre-Dame* de 1645 et une *Résurrection* pour les Minimes de Chaillot. On a de lui (en collaboration avec de Chambray) : *Parallèle de l'architecture antique avec la moderne* (1666) ; *Recueil de vases antiques* ; etc.

ERRARD, dit **Herard** (Gérard-Léonard), sculpteur flamand, né à Liége en 1630, mort en 1675. Il vint travailler en France, au service de Louis XIV. D'abord graveur en médailles, il sculpta pour le palais et les jardins de Versailles différents groupes et statues : *Marsyas montrant à Olympe à jouer de la flûte de Pan ; Cérès ; Bacchus ; Comus ; Génie* ; etc. Membre de l'Académie royale en 1670, il exécuta pour cette compagnie le buste du *grand Condé*.

ERRARE HUMANUM EST (*Il est de la nature de l'homme de se tromper*). Cet adage s'emploie pour expliquer, pour pallier une erreur, une faute. (On ajoute quelquefois, le plus souvent par plaisanterie : *Perseverare tantum diabolicum.* [Seule la persévérance dans l'erreur est le fait du diable.])

ERRATA (pl. du lat. *erratum*, erreur, chose sur laquelle on s'est trompé) n. m. Table des erreurs commises dans un ouvrage, avec indication des corrections à faire : *Dresser un* ERRATA, *des* ERRATA. *Un* ERRATA *est un acte de contrition qui vient toujours trop tard.* (De Reiff.)

— Fam. Faute ou ensemble des fautes commises par une personne. ‖ *Faire des errata*, Se mêler de corriger, de reprendre, de critiquer.

— REM. Quelques éditeurs ont écrit *erratum* lorsqu'il ne s'est trouvé qu'une seule faute à relever dans l'ouvrage ; mais l'usage généralement suivi veut qu'on dise *errata*, même en ce cas. Seulement, quand l'*errata* contient plusieurs indications de fautes, chacune de ces indications pourrait être appelée *erratum* ; ainsi, on pourrait dire : le premier *erratum*, le deuxième *erratum*, etc.

ERRATICITÉ (*si-té* — rad. *erratique*) n. f. Spirit. D'après Allan Kardec, Partie de l'espace immédiatement voisine de la terre, dans laquelle errent les esprits des êtres « désincarnés », c'est-à-dire morts, qui attendent le moment de leur réincarnation, pour continuer sur le monde terrestre la série d'épreuves par laquelle ils doivent passer pour s'élever dans la perfection et être dignes d'habiter un monde supérieur.

ERRATIQUE (*tik'* — du lat. *errare*, errer) adj. Inconstant, sans fixité : *Rien n'est si souple et* ERRATIQUE *que notre entendement.* (Montaigne.) (Vieux en ce sens.)

— Par ext. Étranger à son milieu, isolé parmi des objets de nature différente : *On voit les trois éléments anthropologiques fondamentaux : le nègre, le jaune et le blanc, arriver jusqu'aux confins du continent, et se montrer parfois d'une manière* ERRATIQUE, *à l'état de pureté plus ou moins complète, soit sur la terre ferme, soit dans quelques-uns des archipels qui en sont, pour ainsi dire, le prolongement.* (Quatrefages.)

— Astron. *Planètes erratiques*, Comètes. (Peu us.)

— Chim. *Acide erratique*, Acide de couleur rouge, qui est un des éléments de la matière colorante des fleurs de cochenille.

— Géol. *Bloc erratique*, Bloc transporté par les glaciers à de grandes distances de son gisement, et se trouvant actuellement sur un terrain qui n'a pas d'analogie avec sa constitution propre. ‖ *Terrain erratique*, Accumulation de matériaux étrangers à la nature du sol sur lequel ils reposent. (Tels sont le *drift* de l'Amérique du Nord et le *till* de l'Europe septentrionale, dont l'origine glaciaire n'est pas douteuse.)

— Pathol. Intermittent et irrégulier : *Une fièvre* ERRATIQUE. ‖ Qui n'a pas de siège fixe dans le corps : *Des douleurs* ERRATIQUES.

— Zool. Sans habitation fixe, errant de contrée en contrée : *Des animaux* ERRATIQUES. ‖ *Oiseaux erratiques*, Oiseaux qui habitent une contrée très étendue, changeant fréquemment de pays, sans être des oiseaux de passage.

ERRATUM (*tom'* — mot lat. signif. *erreur*) n. m. Indication d'une faute commise dans un volume et de la correction à faire. ‖ Faute elle-même.

— Gramm. V. ERRATA.

ERRAULT (François), seigneur DE CHEMANS, homme d'État français, né au commencement du XVIe siècle d'une famille angevine, mort à Châlons-sur-Marne en 1514. Il occupa de hautes charges dans la magistrature, et, en 1513, remplaça le chancelier Poyet disgracié. L'année suivante, il fut envoyé à Châlons pour négocier avec Charles-Quint, mais il y mourut inopinément, non sans avoir réglé les conditions de la paix, qui fut un peu plus tard signée à Crespy-en-Valois.

ERRE (*er'* — subst. verb. de l'anc. verbe *errer*, marcher du lat. *iterare*, pour ITINERARE) n. f. Train, allure, manière d'aller. (Usité seulement dans quelques locutions.)

Aller à grand'erre, à belle erre ; Aller grand'erre, belle erre, Marcher ou courir très vite. ‖ Fig. Aller grand train, marcher très vite dans une voie quelconque. — Mener grand train, faire grande dépense. — Agir avec promptitude. ‖ *Revenir à ses premières erres*, Revenir à la manière d'agir qu'on avait abandonnée. ‖ *Aller sur les erres de quelqu'un, Suivre les erres de quelqu'un*, Faire comme lui, imiter sa conduite, adopter ses opinions. ‖ *Prendre de l'erre*, S'enfuir, s'en aller.

— Mar. Vitesse restante d'un navire sur lequel n'agit plus le propulseur. ‖ *Briser* ou *Casser l'erre*, Arrêter le navire. ‖ *Prendre de l'erre*, Syn. de Prendre de la vitesse, quand un navire appareillé ou qu'il se remet en route ayant stoppé. ‖ *Donnez de l'erre !* Commandement aux canotiers pour qu'ils donnent une grande vitesse à l'embarcation au moment d'un accostage.

— Vén. Traces, voies de l'animal : *Démêler, Redresser les* ERRES *du cerf*. ‖ *Erres rompues*, Traces effacées. ‖ *Cerf de hautes erres*, Cerf qui fait de longues fuites, ou qui est passé depuis plusieurs heures.

ERRE n. f. Art vétér. et vén. Syn. de ERS.

— Bot. Nom vulgaire de la graine de l'ers.

ERRE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Douai ; 1 437 hab. Brasserie, moulin.

ERREMENTS (*è-re-man* — rad. *erre*) n. m. pl. Manière d'agir, conduite ; procédé habituel, manière de diriger certaines affaires : *Revenir à ses anciens* ERREMENTS. *Les* ERREMENTS *de l'administration.*

— En T. de dr., Actes de procédure. ‖ Autref. Somme versée par un plaideur, au moment où il introduisait une instance.

ERRENÉ, ÉE adj. Anc. syn. de ÉRÉINTÉ, ÉE.

ERRER (lat. *errare*, même sens) v. n. Aller de côté et d'autre, changer fréquemment de direction : *Les Arabes* ERRENT *à travers les déserts.*

— Par anal. Être poussé çà et là, de côté et d'autre, en parlant d'un objet insensible : *Barques* ERRANT *sur les flots. Nuages qui* ERRENT *dans le ciel.*

— En parlant du regard, Prendre successivement des directions différentes. ‖ Se montrer, apparaître à peine et d'une manière fugitive : *Sourire qui* ERRE *sur les lèvres.*

— Fig. Se trouver dispersé çà et là : *La vérité* ERRE *inconnue parmi les hommes.* ‖ Être, se trouver, se mouvoir sans s'éloigner de quelqu'un ou de quelque chose : *Toute notre vie se passe à* ERRER *autour de notre tombe.* (Chateaubr.) ‖ Aller avec incontance d'une chose à l'autre, s'égarer, changer d'objet à tout instant : *Notre pensée* ERRE *sans cesse.* ‖ Tomber dans l'erreur, se tromper : ERRER, *c'est croire ce qui n'est pas.* (Boss.)

— Loc. div. *Errer au gré, à la merci de*, Être emporté en divers sens par : ERRER À LA MERCI DES *flots*. ‖ *Laisser errer*, Laisser aller en liberté, sans direction, sans contrainte : LAISSER ERRER *ses pas à l'aventure*. ‖ *Laisser errer sa plume*, Se livrer à sa verve en écrivant, sans trop méditer ce qu'on écrit. ‖ *Laisser errer ses pensées, son indignation*, S'y abandonner sans contrainte.

— Poét. *Errer sur le Parnasse, sur le Permesse, dans le sacré vallon*, Se livrer à la poésie.

ERRERA (Alberto), économiste italien, né à Venise en 1842. Ses idées libérales lui valurent une détention de plusieurs années. En 1860, Errera revint dans sa ville natale et il y fut nommé professeur d'économie politique et de statistique à l'Institut technique. Citons, parmi ses ouvrages : *Storia statistica delle Industrie venete ed acceni al loro avvenire* (1870) ; *l'Industria navale* (1871) ; *la Riforma nelle carceri italiane e in particolare en quelle della Venezia* (1872) ; *Daniel Manin e Venezia* (1872) ; *Storia dell'Economia politica nei secoli XVII et XVIII negli Stati della Republica veneta corredata da documenti inediti* (1877) ; *Istituzioni industriali popolari* (1888) ; *le Operazioni di credito agrario* (1889) ; etc.

ERREUR n. f. Action d'errer, d'aller çà et là ; course vagabonde ; voyage : *Les* ERREURS *d'Ulysse*. (Vieux.) ‖ *Erreur des sens*, Illusion. ‖ *Erreur populaire*, Opinion fausse qui a cours parmi le vulgaire.

— Fig. Fausse opinion, fausse doctrine, jugement contraire à la vérité ; illusion : *Faire* ERREUR. *Tomber dans l'*ERREUR. *L'ignorance est la mère de l'*ERREUR. (Vauven.) ‖ *Induire en erreur*, Donner à une personne de faux renseignements, faire qu'elle se trompe. ‖ Manquement provenant de l'oubli ou de l'ignorance de certaines règles ou de certains faits : ERREUR *de calcul, de rédaction*. ‖ Malentendu, quiproquo, méprise : *Manquer un rendez-vous par suite d'une* ERREUR. ‖ Acte fondé sur une fausse appréciation, et dont le résultat naturel est autre que celui qu'on en attend : *Les* ERREURS *des hommes qui exercent l'autorité ne sauraient être innocentes.* (B. Const.) ‖ Égarements, écarts de conduite : *Des* ERREURS *de jeunesse.* (Ne s'emploie qu'au plur. dans ce dernier sens.)

— Elliptiq. *Erreur !* C'est une erreur, une chose fausse.

— PROV. : **Erreur n'est pas compte**, Il est toujours temps de revenir sur une erreur commise dans un compte.

— Astron. *Erreurs d'un instrument*, Erreurs qu'il fait commettre ; ce qu'il faut ajouter aux résultats qu'il fournit, ou en retrancher. ‖ *Erreurs systématiques*, Celles qui, restant constantes pour les mêmes cas et étant dues à des causes régulières, peuvent être corrigées à l'aide d'éléments connus et invariables.

— Comptab. Terme employé en comptabilité et que l'on met au bas des comptes courants envoyés par le banquier à ses clients, sous cette formule consacrée : *sauf erreur ou omission*, qui réserve le droit du client à la vérification du compte et admet implicitement que ce compte peut comporter erreur ou omission involontaires.

— Dr. Opinion contraire à la vérité, qui peut excuser certains actes ou détruire certaines obligations : ERREUR *de fait*. ERREUR *de droit*. ERREUR *sur la personne*. ERREUR *sur la substance*. ‖ *Erreur judiciaire*, Condamnation injuste portée par suite d'une erreur où les juges sont tombés.

— Dr. anc. *Droit d'erreur*, Voie extraordinaire que l'on employait contre un arrêt.

— Mathém. *Erreur absolue, Erreur relative, Erreur probable*. V. la partie encycl.

— Méd. anc. *Erreur de lieu*, Accident par lequel on supposait que les globules du sang pouvaient s'engager dans des vaisseaux capillaires trop petits pour les contenir et y causer certains désordres.

— REM. Ce mot, d'abord féminin comme aujourd'hui, était devenu masculin, comme dans le latin, au XVIe siècle.

— ALLUS. LITTÉR. : **Vérité en deçà, erreur au delà,** Mot de Pascal. V. VÉRITÉ.

— SYN. **Erreur, bévue, méprise.** V. BÉVUE.

— ANTON. **Certitude, orthodoxie, réalité, vérité.**

— ENCYCL. Dr. rom. Dans les conventions, il n'était tenu compte de l'*erreur* qu'autant qu'elle entraînait le défaut de consentement; il en était ainsi quand elle portait sur la nature du contrat, sur l'identité de la personne avec laquelle on traitait, sur la chose faisant l'objet du contrat. Il y avait alors nullité, dont l'une et l'autre des parties pouvait se prévaloir, soit en se refusant à l'exécution, soit en répétant par une *condictio sine causa* ce qu'elle avait déjà livré, soit en recourant à la *restitutio in integrum*. C'est par application de la même idée que le payement de l'indu donnait lieu à répétition, *quasi ex contractu*, par une *condictio indebiti*.

— Dr. act. En matière d'obligations conventionnelles, l'*erreur* est l'une des causes qui peuvent vicier le consentement (C. civ., art. 1109). Mais il y a plusieurs degrés dans l'erreur, qu'il importe de distinguer au point de vue des effets juridiques :

1° Lorsqu'elle porte sur la nature de la convention ou sur son objet, l'erreur rend le contrat radicalement nul. Il en est ainsi, par exemple, lorsque celui qui reçoit une chose, la reçoit comme chose donnée, alors qu'elle lui est livrée comme chose vendue.

2° L'erreur rend le contrat simplement annulable, notamment lorsqu'elle porte sur la substance de la chose, c'est-à-dire sur la qualité que les contractants ont eue principalement en vue (C. civ., art. 1110). Il en est ainsi lorsqu'on achète des chandeliers qu'on croit en argent et qui sont du cuivre argenté.

3° Au contraire, est indifférente, au point de vue de la loi, c'est-à-dire n'affecte point la validité du contrat, l'erreur qui porte notamment sur les motifs de la convention. Il en est ainsi, par exemple, lorsqu'on achète une maison, croyant à tort que la sienne a péri.

A un autre point de vue, il y a lieu de distinguer l'*erreur de droit* et l'*erreur de fait*. Il y a erreur de droit quand on se trompe sur ce que la loi ordonne, permet ou défend; toute autre erreur est une erreur de fait. Le Code civil s'occupe de l'erreur de droit et de l'erreur de fait, en déterminant leurs effets respectifs dans ses articles 1356, 2052 et 2053.

En matière de mariage, lorsqu'il y a eu erreur dans la personne, le mariage peut être attaqué par celui des deux époux qui a été induit en erreur (C. civ., art. 180).

En matière de payement, celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu (C. civ., art. 1376).

Erreur commune. L'erreur commune est celle par suite de laquelle un fait faux est généralement tenu pour vrai. On a toujours admis que les actes faits sous l'empire de cette erreur, réputée invincible, sont valables. De là l'adage : *error communis facit jus.*

Erreur de calcul. On nomme ainsi l'erreur de fait qui consiste à mettre un nombre pour un autre.

Les erreurs de calcul, dans une transaction, doivent être réparées (C. civ., art. 2058). Il en est de même de celles qui se sont glissées dans un compte; les demandes en rectification doivent être formées devant les mêmes juges qui ont connu du compte (C. proc. civ., art. 541).

Erreur de plume ou *de rédaction.* Les erreurs ou omissions qui ont été commises, par inadvertance, dans les actes, ne vicient point ces actes, lorsqu'on peut facilement les réparer ou les suppléer.

Erreurs judiciaires. Ce sont les erreurs de poursuites ou de sentences de condamnation qui surviennent en matière de justice répressive.

La préoccupation de ces erreurs si graves a inspiré la loi du 8 juin 1895, qui a rendu plus facile la revision des procès criminels et correctionnels, tout en consacrant, au profit des victimes d'erreurs judiciaires ou de leurs ayants droit, le droit à une indemnité pécuniaire. V. REVISION.

— Math. Pour pouvoir appliquer à tous les nombres des procédés de calcul uniformes, on réduit, en général, les fractions en nombres décimaux; en outre, les données ne sont généralement pas connues en toute rigueur, mais sujettes, par exemple, aux imperfections instrumentales. Le problème se pose donc de savoir comment devront être dirigées les opérations, sur quelle *approximation* on peut compter et le degré de confiance à accorder aux résultats. Si l'on remplace un nombre a, supposé exact, par un autre a', l'*erreur* commise sera la différence $a - a'$ ou $a' - a$, en *moins* ou *en plus*.

Cette erreur est généralement inconnue, mais on sait souvent que a' approche *a avec une erreur moindre que* α, c'est-à-dire que a est compris entre la *limite inférieure*, $a' - \alpha$ et la *limite supérieure* $a' + \alpha$. Ceci définit l'erreur *absolue*; il importe aussi souvent, dans les mesures, de connaître l'*erreur relative*, rapport de l'erreur absolue au nombre vrai, ou au moins une limite supérieure de cette erreur, soit $\frac{\alpha}{a' - \alpha}$. Il en résulte d'importantes conséquences pour les opérations approchées : ainsi, l'erreur commise sur des sommes ou différences — additions et soustractions — sera moindre que la somme des limites des erreurs. L'erreur commise sur le produit ab, a et b étant approchés à α et β près par les nombres a' et b', aura pour limite supérieure $a'\beta + b'\alpha + \alpha\beta$; la limite supérieure de l'erreur pour le quotient de a par b serait de même :

$$\frac{a'\beta + b'\alpha}{(b' - \beta)^2},$$

d'autant plus favorable que le diviseur b' sera plus petit. Les applications les plus importantes résident dans les problèmes inverses. En généralisant à plusieurs facteurs, au cas où les erreurs sont assez petites, on peut admettre, comme *indication utile*, que la somme des limites supérieures des *erreurs relatives* des facteurs est une limite supérieure de l'*erreur relative* du produit.

L'erreur peut encore être définie si l'on est en présence d'observations d'inégales précisions auxquelles il faut attacher des *poids* divers. Le calcul des probabilités s'applique avec le plus grand profit à la théorie des erreurs fortuites; on en déduit que l'expression :

$$\frac{h}{\sqrt{\pi}} \int_{-x}^{+x} e^{-h^2x^2} dx$$

est la probabilité d'une erreur fortuite, comprise entre $-x$ et $+x$ dans un certain système de mesures pour lequel le degré de précision est proportionnel au paramètre h. Si, par inversion de ce problème, on cherche l'erreur dont la probabilité est 1/2, on obtient l'*erreur probable*. La méthode de Legendre fournit précisément les valeurs *les plus probables* des inconnues.

Tous ces résultats théoriques sont confirmés par les mesures répétées, notamment en astronomie, les tables de tir, etc.

— Philos. L'*erreur* consiste dans la croyance à la valeur objective d'une représentation, alors que cette représentation ne correspond pas à la réalité. Pour être vraie, en effet, une affirmation explicite doit correspondre à des relations réelles, existant indépendamment du sujet qui affirme. Une telle théorie de la vérité et de l'erreur convient également aux réalistes, pour qui la vérité est la conformité de l'esprit à la chose, ou la correspondance exacte des représentations et des manifestations phénoménales de la chose en soi; et aux idéalistes, qui n'admettent pas de choses indépendantes de l'esprit en général, bien qu'ils reconnaissent une différence entre la notion objective ou vraie, et la notion subjective, qui peut être vraie ou fausse.

On ne saurait parler « d'erreurs des sens »; mais il y a des erreurs d'interprétation des données sensorielles, illusions ou hallucinations. Avoir conscience de voir tel ou tel objet, ce n'est pas, à proprement parler, juger; et c'est cependant s'affirmer à soi-même l'existence externe de cet objet déterminé. Si l'on prend un objet pour un autre, on commet une erreur un peu différente de celle qu'on commet lorsqu'on émet un jugement explicite. Dans ce dernier cas, le jugement est, ou bien la conclusion d'un raisonnement déductif, ou bien une induction. Si le raisonnement a une apparence de rigueur, l'erreur est le résultat d'un sophisme; s'il y a induction, l'erreur peut provenir d'un défaut d'observation, d'un examen superficiel, d'une confusion entre l'antécédent et la cause, ou entre ce qui est accidentel et ce qui est essentiel.

La plupart des erreurs par sophisme ont pour cause l'ambiguïté des mots. Mais il est des erreurs fondamentales, en ce sens qu'elles servent de principes d'où l'on déduit de nouvelles erreurs : ce sont des préjugés dus à l'ignorance complice de l'imagination, à des assertions traditionnelles que fortifient l'habitude, le manque d'esprit critique et leur accord avec des désirs ou des passions, soit individuelles, soit collectives.

Pour Platon et Aristote, l'erreur consiste à unir en une synthèse ce qui ne peut être uni; pour Descartes, l'erreur vient de ce que la volonté affirme, malgré la faiblesse de l'entendement; Spinoza ne voit dans l'erreur rien de positif : l'idée fausse n'est qu'une idée « inadéquate, tronquée, mutilée ». L'erreur s'explique surtout par l'influence de la pensée subjective sur la raison plus impersonnelle. Un être purement raisonnable ne saurait se tromper.

— BIBLIOGR. : Brochard, *De l'erreur* (Paris, 1879); Ch. Renouvier, *Essais de critique générale* (Paris, 1876).

Erreur (DE L'), ouvrage philosophique de Victor Brochard (Paris, 1879). — Cette thèse de doctorat ès lettres tend à démontrer qu'il est indispensable d'admettre la liberté si l'on veut expliquer l'erreur. Spinoza est obligé de proclamer l'erreur et la vérité également nécessaires, bien que l'erreur ne soit que connaissance inadéquate. Platon a bien vu en quoi consiste l'erreur, mais son intellectualisme ne lui permet pas de l'expliquer. Descartes a indiqué le rôle de la volonté dans l'affirmation, mais il a fait dépendre, en définitive, la vérité de la clarté et de la distinction des idées. Il a cru à la valeur de l'évidence. Or l'évidence est subjective. L'adhésion la plus ferme peut être donnée à l'erreur, aussi bien qu'à la vérité. C'est parce que l'homme est libre qu'il est capable de vérité aussi bien que d'erreur. « Les lois de l'intelligence n'expliquent que la possibilité de l'erreur. » Le sentiment et la volonté fournissent le reste de l'explication. « Nous pensons la vérité lorsque nous pensons comme individus ce que nous devons penser comme hommes. » Nous faisons erreur quand nous affirmons en tant qu'hommes ce que nous ne pensons qu'en tant qu'individus, soumis à des passions et libres. Responsables de nos erreurs dans une certaine mesure, nous avons le mérite de parvenir à la vérité lorsque nous l'atteignons par un effort de la volonté raisonnable.

Erreurs (LA COMÉDIE DES), pièce de Shakspeare, dont le sujet rappelle les *Ménechmes* de Plaute. — D'après le professeur Dowden, cette pièce appartient à la première partie de la vie et de l'œuvre de Shakspeare; on peut lui attribuer la date de 1591. Cette comédie fut écrite en peu de temps : c'est une de ses plus courtes et celle qui comprend le moins de vers. La scène se passe à Éphèse et se déroule en une série de disparitions et de méprises fondées sur la ressemblance de deux jumeaux qui ont deux esclaves jumeaux comme eux. Des enfants à la recherche de leurs parents, un naufrage qui livre à la merci du prince du pays un ennemi inoffensif, un marchand syracusain de la nation en guerre avec Éphèse, sa condamnation à mort, voilà toute la position du sujet vers la fin du premier acte. Et, parmi un imbroglio que pouvait seule conduire à bonne fin l'agilité de Shakspeare, tout se termine bien. C'est une comédie assez factice, sans réalité, mais très gaie, dépréciée parfois seulement par certains maniérismes, marquée cependant au coin du génie de Shakspeare.

Erreurs de Voltaire (LES), ouvrage publié en 1762 à Avignon par le P. Nonnotte, de la compagnie de Jésus. — L'auteur se propose de réfuter les erreurs que lui paraît contenir l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* de Voltaire. Il divise son livre en deux parties. Dans la première, il discute et combat les erreurs historiques de son adversaire, en particulier sur la pratique de la confession aux premiers siècles, la perpétuité de la foi à la présence réelle et l'origine du pouvoir temporel des papes. Dans la seconde partie, il énumère et réfute les erreurs dogmatiques de Voltaire, surtout sur la nature de la foi, la doctrine de la messe, de la grâce et des sacrements. Plusieurs fois réédité avant la fin du XVIIIe siècle, cet ouvrage valut à son auteur la haine de Voltaire, qui, jusqu'à la fin de sa vie, ne cessa de le tourner en ridicule.

ERRHÉPHORES n. f. pl. Antiq. V. ARRÉPHORES.

ERRHIN, INE (du gr. *errhinon* — de *en*, dans, et *rhis, rhinos*, nez) adj. Méd. Se dit des médicaments destinés à être introduits dans les narines : *Substances* ERRHINES.

— Substantiv. : *L'emploi des* ERRHINS, *des* ERRHINES. (Peu us.)

ERRICO ou **HENRICO** (Scipione), littérateur italien, né et mort à Messine (1602-1670). Il entra dans les ordres, professa avec succès la philosophie dans sa ville natale et refusa un évêché qui lui fut offert. Errico était membre des académies des Humoristes à Rome, des Incogniti et des Delphici de Venise, des Oziozi de Milan. Ses ouvrages sont remarquables par un style facile, plein de vivacité, par une heureuse invention, par une rare habileté à entremêler ses récits de traits piquants et de sages maximes. Nous citerons : *De tribus scriptoribus historiæ concilii Tridentini* (1656); *De scientia medii et ejus origine opusculum* (1668); *Deidamia*, drame musical représenté à Venise (1644); *Poésies* (1653), contenant des idylles, des pastorales, des poèmes; *le Rivolte di Parnasso*, comédie (1625), souvent réédité; *le Guerre di Parnasso* (1643), histoire de querelles littéraires au XVIIe siècle, etc.

ERRIGAL, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster (comté de Londonderry)) : 3.500 hab.

ERRIGAL KEEROGUE, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster (comté de Tyrone)), près du Blackwater, affluent du lac Neagh; 4.000 hab.

ERRIGAL TROUGH, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster (comtés de Monaghan et de Tyrone), sur le Blackwater; 5.000 hab.

ERRO, comm. d'Espagne (Navarre (prov. de Pamplune)), dans la vallée d'un affluent de l'Irati, qui se jette dans l'Aragon; 2.200 hab.

ERROL, comm. d'Ecosse (comté de Perth), sur les bords du Tay; 2.400 hab. Port de pêche.

ERRONÉ, ÉE adj. Entaché d'erreur : *Avis* ERRONÉ. *Doctrine* ERRONÉE. ‖ Livré à l'erreur, tombé dans de fausses opinions : *Pourquoi se fait-on dans le monde des consciences* ERRONÉES, *sinon parce qu'on a dans le monde des intérêts à sauver?* (Bourdal.)

— ANTON. **Certain, évident, fondé, incontestable, indubitable, irrécusable, irrétragable, manifeste, positif, réel, véritable, vrai.**

ERRONÉMENT adv. D'une façon erronée : *Sur des faits erronés, on ne peut qu'*ERRONÉMENT *prononcer.*

ERS (*ér'* — du lat. *ervum*, pois) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des viciées, comprenant environ douze espèces européennes.

— ENCYCL. Les *ers* ressemblent beaucoup aux vesces par leur port; mais ils ont des fleurs plus petites, ainsi que les gousses, et des graines moins nombreuses. Toutes ces plantes fournissent un bon fourrage vert ou sec. Dans toutes les régions tempérées du globe, on cultive la lentille (*ervum lens*) pour ses usages alimentaires.

Ers : *a*, fruit; *b*, graine

ERS (*ér'* — du latin *armus*, épaule) n. m. pl. Vén. Les épaules et les pieds de devant d'un quadrupède. ‖ On dit aussi ERRE.

ERSA, comm. de la Corse, arrond. et à 51 kilom. de Bastia, dans les montagnes de la presqu'île du Cap-Corse, 987 hab. Mine d'antimoine.

ERSBYITE n. f. Silicate naturel d'alumine, appartenant à la famille des feldspaths. Variété de microcline.

ERSCH (Jean-Samuel), savant bibliographe allemand, né à Gross-Glogau en 1766, mort à Halle en 1828. Auteur du *Répertoire de tous les journaux et recueils périodiques allemands sur la géographie, l'histoire et les sciences en général* (1790-1792) et du *Répertoire général de la littérature*, résumé des productions littéraires de quinze années (1785-1800). Ersch avait conçu l'idée d'une encyclopédie universelle de la littérature moderne et une encyclopédie générale des sciences et des arts, en collaboration avec Gruber, dont il parut des fragments.

ERSE n. f. Anneau de cordage, constitué par un gros écheveau de bitord ou de fils de caret, dont les tours sont serrés par un transfilage; ou bien, obtenu en épissant les deux bouts l'un sur l'autre ou en les nouant au moyen d'un nœud plat. (Suivant leur position ou leur usage, les erses prennent des noms différents : *erse de mât, d'aviron, de poulie, de gouvernail.* L'élingue n'est autre chose qu'une erse très longue.)

Erse : A, en bitord; B, en bitord, frappée sur une manœuvre.

ERSE n. m. Linguist. V. la partie encycl.

— adj. Qui a trait aux habitants de la haute Ecosse : *Coutumes* ERSES. *Langue* ERSE. *Littérature* ERSE.

— ENCYCL. Linguist. L'*erse* est une langue celtique, proche parente de l'*irlandais* et du *mannois*, et formant avec ces deux dialectes le groupe dit *gaélique*. Ce terme de *gaélique* est d'ailleurs employé quelquefois pour désigner exclusivement le dialecte celtique de l'Écosse. L'erse est parlé en Ecosse par 300.000 individus, soit 9 p. 100 de la population, et par 8.000 en Angleterre. Il est répandu dans presque toute la partie septentrionale du pays et quelques-unes des îles avoisinantes. Les plus anciens monuments de la littérature erse datent du IXe siècle et ont été édités par Stokes, sous le titre de *Goidelica* (Londres 1872). D'anciennes poésies gaéliques ont été réunies au XVIe siècle par J. Macgregor, doyen de Lismore, et rééditées par Skene, à Edimbourg, en 1881. On sait que c'est en gaélique que sont écrits les fameux poèmes attribués au légendaire Ossian, mais on sait aussi que la publication de ces poèmes n'est qu'une supercherie littéraire.

Ce pendant, certaines parties de l'œuvre de Macpherson peuvent représenter des traditions vraiment anciennes. Depuis 1881, il a paru à Glasgow, sous la direction de Cameron, une revue spécialement consacrée à la langue et à la littérature erses : *the Scottish celtic Review*.

Bibliog. J. Forbes, *Grammaire gaélique* (Londres, 1811). Macleod et Dewar, *Dictionnaire gaélique* (Édimbourg, 1887).

ERSEAU (*èr-sô*) — Diminu. de *erse* n. m. Petite erse, entourant une cosse ou servant de point de traînon de lavoir sur son bolet. | Cordage formant anneau dont on entourait autrefois les projectiles pour les empêcher de battre dans l'âme du canon. | On disait alors VALET-ERSEAU.

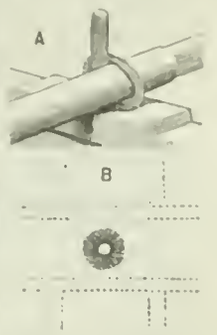

Erseau : A. de toilet; B, entourant un œil-de-pie.

ERSEKUJVAR. Géogr. V. NEUHAUSEL.

ER-SEMJEN et **ER-SEMLYEN**, bourg de Austro-Hongrie (Hongrie), comitat de Bihar, sur l'*Er*, affluent de la Theiss, 2.200 hab.

ERSKINE (...), DE DUN, théologien écossais, né en 1509, mort en 1591. Il travailla à réparer en Écosse la langue grecque, prit une part active à l'établissement du protestantisme et à la rédaction du *Second Book of discipline* (ou *Discipline du culte réformé*).

ERSKINE James, lord GRANGE, magistrat anglais, né en 1679, mort à Londres en 1754. Avocat en 1705, il était lord justice clerck en 1710. Il avait séquestré sa femme dans les Highlands de 1731 à sa mort, arrivée en 1745, et avait célébré ses funérailles en 1732. Élu au Parlement par le Stirlingshire, il fit partie de l'opposition et combattit Walpole avec acharnement. Il devint secrétaire du prince de Galles.

ERSKINE (Ebenezer), théologien écossais, fondateur de la seconde Église dissidente d'Écosse (la première étant celle des *covenantaires* ou presbytériens réformés), né en 1680, mort en 1756. En 1733, pasteur depuis vingt-huit ans, il prononça, à Stirling, un sermon violent contre le *patronage* ou domination abusive de la couronne et de certains grands propriétaires sur l'Église presbytérienne. Il fut suspendu de ses fonctions et, avec trois autres pasteurs, forma une nouvelle communauté, qui fut constituée en 1740. En 1747, la nouvelle Église se divisa sur une question politique; mais les deux fractions en ont fusionné en 1820 et, par leur union avec un troisième parti, ont donné naissance à l'*Église presbytérienne unie*. Les *œuvres complètes* d'Erskine ont été publiées à Londres sous le titre : *the Whole Works of Ebenezer Erskine* (1799).

ERSKINE (Ralph), théologien et poète écossais, frère du précédent, né à Montlaws (Northumberland) en 1685, mort à Dumferline en 1752. Il était ministre de Dumferline (comté de Fife), lorsqu'il fut déposé, en 1734, pour avoir donné une approbation publique au mouvement sécessionniste presbytérien. Il prit dès lors une part active au mouvement et fut pasteur d'une des églises qui s'y rattachaient. Ses œuvres complètes ont été publiées sous ce titre : *Sermons and other practical Works* (1791-1797).

ERSKINE (sir Henry), général anglais, né vers 1705, mort à York en 1765. Il servit en Irlande et à Minorque, prit part à l'expédition de Lorient en 1746 et fut rayé de l'armée en 1756. Il revint en activité avec le grade de lieutenant général. Il avait représenté Ayr en 1749 et Aostruther, de 1751 à 1761, à la Chambre des communes. On lui attribue un certain nombre de poésies; entre autres, une marche devenue populaire : *Garb of old Gaul*.

ERSKINE (John), théologien écossais, né à Edimbourg en 1721, mort en 1803. Il fut pasteur à Édimbourg, où il fut le collègue de Robertson. Très mêlé au mouvement religieux de son temps, il était en correspondance avec les Églises protestantes du monde entier. Il fit faire de grands progrès à la prédication écossaise. Ses *Sermons*, publiés en 1798, ont été considérés longtemps comme des modèles. Le principal de ses ouvrages est : *Sketches and hints of church history and theological controversy* (1790-1797).

ERSKINE (David Stewart), comte DE BUCHAN, homme politique et écrivain écossais, né en 1742, mort en 1829. Il remplit plusieurs postes dans la diplomatie et s'occupa également d'agriculture, d'archéologie et de littérature. Il contribua à la fondation de la Société des antiquaires d'Écosse (1781). Outre de nombreux articles, Erskine publia, entre autres ouvrages, *an Account of the life and inventions of Napier of Merchiston* (1787); *Essays on the lives of Fletcher of Saltoun and the poet Thomson* (1729.) Il avait aussi pratiqué le dessin et la gravure sous la direction de Robert Foulis; mais c'est surtout par sa vanité et ses excentricités qu'il se fit remarquer.

ERSKINE (Henry), jurisconsulte écossais, né à Édimbourg en 1746, mort en 1817. Il se distingua au barreau par son talent oratoire. Whig des plus ardents, il devint l'ami intime de Fox, qui le fit nommer lord-avocat d'Écosse (1782), fut appelé à siéger au Parlement et devint doyen de la Faculté des avocats d'Édimbourg. En 1806, son frère, Thomas Erskine, devint lord-chancelier, et il reprit ses fonctions de lord-avocat, en même temps qu'il était nommé membre du Parlement. Remplacé comme lord-avocat, il se retira de la vie publique.

ERSKINE (Thomas, lord), comte DE BUCHAN, homme d'État anglais, né à Édimbourg en 1750, mort à Almendale, près Édimbourg, en 1823. Il entra dans la marine comme midshipman, servit ensuite pendant six ans dans l'armée de terre, donna sa démission pour faire son droit, et devint avocat en 1778. Sa première cause, la défense du capitaine Baillie, fut un triomphe. En 1780, il fut élu au Parlement, mais il revint au barreau et consacra ses efforts à défendre la liberté de la presse et les privilèges du jury. En 1792, il fut l'avocat de Thomas Paine, poursuivi comme l'auteur des *Droits de l'homme*. Pendant vingt-cinq ans, il ne cessa de plaider dans les causes les plus importantes soumises aux tribunaux de son pays. Il rentra un instant dans la vie publique en 1806; le cabinet Grenville le nomma lord grand chancelier et lui donna la pairie. Au bout d'un an, il tomba avec ce ministère et rentra dans la retraite. Il parut pour la dernière fois à la Chambre des lords, en 1820, pour le procès de la reine Caroline. Lord Erskine a été regardé par ses compatriotes comme le plus grand des avocats anglais; en politique, il s'est distingué comme champion infatigable des libertés constitutionnelles.

Thomas Erskine.

ERSKINE (sir James Saint-Clair, comte DE ROSSLYN), général anglais, né en 1762, mort en 1837. A vingt ans, il était aide de camp du vice-roi d'Irlande. Mais c'est surtout de politique qu'il s'occupait; de 1781 à 1792, il fut représentant à la Chambre des communes de Castle Rising, de Morpeth et de Kirckaldy, et se posa en adversaire de Pitt. Erskine rentra dans l'armée en 1792, participa au siège de Toulon, à l'expédition de Minorque. En 1805, il acquit le grade de lieutenant général. En 1806, il fut envoyé en mission au Portugal et prépara sur ce point l'entrée en campagne contre Napoléon. Erskine commanda une division en Danemark (1807), et était à Walcheren en 1809. Il rentra ensuite dans la politique et siégea aux Communes avec les tories. Il devint lord des sceaux dans le cabinet Wellington et président du conseil dans le cabinet de 1831.

ERSKINE (sir William), général anglais, né en 1769, mort à Lisbonne en 1813. Il prit part aux campagnes de Flandre (1793-1795). Erskine fut élu, en 1796, membre de la Chambre des communes pour le comté de Fife et réélu en 1802. Il reprit du service en 1809, en Espagne, sous Wellington. Sa campagne fut loin d'être brillante; il n'en fut pas moins nommé lieutenant-colonel en 1811. En 1812, à la tête de la cavalerie, il couvrit la retraite de Wellington, évacuant la ville de Burgos. Mais il apporta une telle négligence dans son service qu'il fut congédié de l'armée et se suicida de honte.

ERSKINE (William), lord Kinneder, né en 1769, mort en 1832. Avocat à Glasgow depuis 1790, il se lia avec Walter Scott. Il soigna l'édition de toutes ses œuvres. Shérif des Orcades en 1809, il fut fait lord Kinneder en 1822. On prétend que Walter Scott a peint son ami dans le personnage de Redmond, de son roman *Rokeby*.

ERSKINE (Thomas), théologien écossais, né en 1788, mort en 1870. Il appartenait à la noblesse de robe d'Écosse. Il renonça au barreau pour se consacrer à l'étude de la théologie. En 1820, il publia son ouvrage célèbre : *Remarks on the internal evidence for the truth of revealed religion*. Ce petit livre eut un grand succès, et fut traduit en français (1822) par la duchesse de Broglie. Au lieu d'insister sur les miracles et les prophéties comme preuves, l'auteur s'appuyait sur les besoins de la conscience morale et du cœur et sur leur harmonie avec l'évangile. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *an Essay on faith* (1822). Un recueil de ses lettres a été publié en 1877.

ERSKINE (Saint-Vincent), voyageur anglais. Fils d'un administrateur du Natal, il débuta en 1868 par l'exploration du cours inférieur du Limpopo, depuis le confluent de la Lipalouié, puis, en 1871-1872, compléta son relevé de 1868 et visita le pays de Gaza, qu'il étudia encore en 1873-1874 et en 1874-1875. Grâce à lui, le cours du Sabi, jusqu'alors très mal étudié, a été bien connu. C'est dans les *Proceedings* de la Société de géographie de Londres qu'il faut surtout chercher la relation des voyages d'Erskine.

ERSLEW (Thomas Hansen), littérateur danois, né et mort à Randers (1803-1870). Il devint, en 1842, directeur des archives au ministère des cultes, à Copenhague. Son principal ouvrage est un *Dictionnaire universel des écrivains pour le Danemark* (1841-1853), qui est très estimé.

ERSTEIN, ch.-l. de cant. d'Alsace-Lorraine (Alsace [cercle de Basse-Alsace]), sur l'Ill, affluent du Rhin, près du canal du Rhône au Rhin; 4.800 hab. Ch.-l. de cercle et de canton. Ville autrefois fortifiée, où les rois francs avaient une résidence. Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, constitua le domaine d'Erstein en douaire pour son épouse, qui y fonda, au IXe siècle, un couvent de bénédictines.

ERTEL (Basile), philologue russe, mort en 1817 à Saint-Pétersbourg, où il était conservateur de la bibliothèque publique. Il s'était fait une grande réputation par ses livres pour l'enseignement des langues, et la méthode qui porte son nom a été longtemps la seule usitée en Russie. Ses principaux ouvrages sont : *Cours pratique de la langue française; Dictionnaire complet de zoologie et de botanique, en latin, en français et en russe; Dictionnaire français-russe; Dictionnaire allemand-russe*.

ERTHAL (François-Louis, baron D'), archevêque et prince allemand, né à Lohr, près de Mayence, en 1730, mort en 1795. Président de la régence de Wurtzbourg, il conquit la faveur de l'empereur Joseph II, qui le nomma successivement conseiller intime, visiteur du tribunal suprême de l'empire et commissaire impérial à la diète de Ratisbonne. En 1779, il fut élu, dans l'espace d'un mois, prince-évêque de Wurtzbourg et prince-évêque de Bamberg. Devenu ainsi le premier des princes souverains de la Franconie, il déploya une grande habileté dans son administration, diminua ses dépenses pour pouvoir alléger les impôts, fit tracer un grand nombre de chemins publics et bâtit plusieurs hospices à Bamberg, à Wurtzbourg et à Becklet. Il a laissé un *Traité sur l'esprit du temps* et des *Sermons*, publiés en 1797.

ERTHOGROUL, partie nord-orientale de la prov. de Khodavendikiar, en Asie Mineure (Turquie d'Asie; 255.600 hab. Quatre ch.-l. de districts : Biléjik, Sogud, Ainé-Gheul, Yéni-Chehr. Cette région montagneuse, baignée par le fleuve côtier Sakaria, produit du froment, de l'orge, du tabac, forêts; le sous-sol a des mines de houille et de chrome, des gisements de fer non exploités. L'industrie consiste en filatures de soie et fabriques de cotonnades.

ERTINGEN, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]); 2.000 hab.

ERTOGRUL, chef turc, fils de Suleiman-schah, mort en 1288. Il était au service des sultans seldjoukides d'Iconium, qui lui donnèrent un fief près d'Angora, en récompense d'une victoire remportée sur les Mongols. Il fut le père d'Osman, fondateur de la dynastie des Osmanlis.

ERTVELDE, comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Orient.), arrond. admin. d'Eecloo, arrond. judic. de Gand, non loin du canal de Gand à Terneuse; 3.270 hab.

ÉRUBESCENCE (*bèss-sanss* — du lat. *erubescere*, devenir rouge, formé du préf. *e*, et de *ruber*, rouge) n. f. Action de rougir; état de ce qui commence à devenir rouge.

ÉRUBESCENT (*bèss-san*), **ENTE** [lat. *erubescens*; de *erubescere*, rougir] adj. Qui rougit, qui devient rouge : *Fruits* ÉRUBESCENTS. *Joues* ÉRUBESCENTES.

ÉRUBESCITE (*bèss-sit'*) n. f. Sulfure naturel de cuivre et de fer, dont la formule est $Cu^2Fe^2S^4$, le poids spécifique 4,9 à 5,1 et la dureté 3.

— ENCYCL. L'*érubescite* portait autrefois le nom de *cuivre panaché*, à cause de sa couleur variée, souvent irisée. Cette espèce minérale a été appelée aussi *phillipsite* et *bornite*; mais ces noms présentent un danger de confusion avec d'autres et doivent être abandonnés. L'érubescite se présente en masses panachées à Monte-Catini, en Toscane, et dans le département de l'Allier, à la Prugne.

ERUCA (*é* — mot lat. désignant la *roquette*) n. f. Bot. Genre de crucifères chéiranthées, voisin des *brassica*. (Le type de ce genre est l'*eruca sativa*, dite encore *roquette*, et qui est recherchée comme stomachique, stimulante, diurétique et antiscorbutique.) ‖ On dit aussi ÉRUCAGE, ou ÉRUCAGUE.

ERUCAGO (*é*) n. f. Bot. Section du genre buniade, dont on ne connaît qu'une espèce, l'*erucago segetum*, dont les fleurs se penchent pendant la nuit.

ÉRUCAIRE (*kèr'*) n. f. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des cakilées, comprenant une dizaine d'espèces.

ÉRUCARIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érucaire.

ÉRUCASTRE n. m. Bot. Syn. de BRASSICASTRE.

ÉRUCATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide éruciquo.

ÉRUCIFOLIÉ, ÉE (*si* — du lat. *eruca*, roquette, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'*eruca*.

ÉRUCIFORME (*si* — du lat. *eruca*, chenille, et *forma*, forme) adj. Entom. Qui a la forme, l'aspect d'une chenille. (S'entend pour les larves d'insectes munies de pattes articulées à la région thoracique, et, souvent aussi, à la région abdominale, de fausses pattes membraneuses. Les chenilles des lépidoptères et les larves des tenthrèdes [hyménoptères] sont les meilleurs types des larves éruciformes.)

ÉRUCINE n. f. Chim. Syn. de ÉRUCATE DE GLYCÉRINE. V. ÉRUCIQUE.

ÉRUCIQUE (*sik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide gras isomère de l'acide brassidique, qui s'obtient par la saponification de l'huile épaisse de la graine de moutarde blanche.

— *Anhydride érucique*, Anhydride $(C^{22}H^{41}O)^2O$ que l'on obtient en chauffant à 100° l'acide avec du trichlorure de phosphore.

— ENCYCL. L'acide *érucique* $C^{22}H^{42}O^2$ peut se retirer de l'huile de colza (v. BRASSIDIQUE) ou de l'essence de moutarde. L'acide érucique et son isomère constituent les termes les plus élevés de la série de l'acide oléique.

Il se présente cristallisé en aiguilles longues et brillantes, fusibles à + 33°. Il est insoluble dans l'eau, mais se dissout dans l'alcool et dans l'éther. A 200°, en présence de l'acide iodhydrique et du phosphore, il se transforme en *acide bénique* $C^{22}H^{40}O^2$. En traitant l'acide iodobénique par la potasse alcoolique à froid, on obtient un nouvel isomère, l'*acide isoérucique*, qui cristallise en tables brillantes fondant à 14°. Parmi les sels, citons l'érucate de glycérine (érucine); on obtient aussi la *diérucine* ou *stéarine* $C^3H^5O^3(C^{22}H^{41}O)^2$ et la *triérucine*.

ÉRUCIR (*sir'*) v. a. Vénerie. En parlant du cerf, Prendre une branche entre les dents et la sucer.

ÉRUCOÏDE (du lat. *eruca*, roquette, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à la roquette.

ÉRUCTATION (*si-on* — rad. *éructer*) n. f. Émission bruyante, par la bouche, de gaz contenus dans l'estomac. Syn. ROT.

— ENCYCL. L'*éructation* se produit lors de fermentations gastriques anormales. Elle existe souvent dans l'hyperchlorhydrie; certains aliments de digestion difficile la provoquent presque toujours. La poudre de charbon, le naphtol-β et les divers antiseptiques stomacaux empêchent, ou tout au moins modèrent, les éructations fréquentes.

ÉRUCTER (lat. *eructare*, même sens) v. n. Rejeter, rendre par la bouche et avec bruit les gaz contenus dans l'estomac.

— Activ. Rendre par la bouche en rotant : *Le patient* ÉRUCTA *un fragment de truffe*. (Brill.-Sav.)

— Fig. Émettre avec violence : ÉRUCTER *des injures*.

ÉRUDIT (*dî*), **ITE** du lat. *eruditus*, même sens) adj. Docte, savant, instruit de ce qui a été écrit ou de ce qui s'est fait dans les temps anciens : *On pardonne aux gens d'être* ÉRUDITS *lorsqu'ils ne sont pas assommants*. ‖ Qui témoigne d'une grande érudition : *Ouvrage* ÉRUDIT. ‖ *Peuple érudit*, Ensemble des personnes érudites : *Le* PEUPLE ÉRUDIT *vante fort le bon Homère*. (Desfont.)

— Substantiv. Personne qui a de l'érudition.

— SYN. Érudit, docte, savant. V. DOCTE.

— ANTON. Ignorant, illettré, ignare, inérudit, indocte.

ÉRUDITION (*si-on* — rad. *érudit*) n. f. Savoir très étendu dans toutes sortes de connaissances humaines, mais, plus spécialement, dans celle des documents, textes, des faits, des monuments relatifs au langage, à l'art, à l'histoire des divers peuples, à leur état de civilisation : *La Hollande est, sans contredit, après l'Italie, le pays qui a produit le plus grand nombre de femmes distinguées par leur* ÉRUDITION. (E. Renan.) ‖ Note érudite, remarque, observation savante

intercalée dans un ouvrage : *Il y a trente* ÉRUDITIONS *par page dans mon* Histoire de Sablé. (Ménage.) [Vieux en ce dernier sens.]

— *Puits d'érudition*, Homme d'une érudition profonde et comme inépuisable. V. ÉRUDIT.

ÉRUGINEUX (*ji-neu*), **EUSE** [lat. *æruginosus*; de *æruqo, inis*, rouille, vert-de-gris] adj. Dont la couleur est analogue à celle de la rouille, et en particulier de la rouille de cuivre ou vert-de-gris.

ÉRUPTIF, IVE (du lat. *erumpere*, supin *eruptum*, sortir avec violence) adj. Géol. Formé, produit par une éruption volcanique : *Roche* ÉRUPTIVE.

— Pathol. Accompagné d'éruption : *Fièvre* ÉRUPTIVE.

— ENCYCL. Méd. On qualifie de *fièvres éruptives* les fièvres caractérisées à la fois par un mouvement fébrile continu et par une éruption plus ou moins considérable : exanthème et énanthème. Les principales affections éruptives sont : la variole, la rougeole, la scarlatine, la suette miliaire, la varicelle, la rubéole. On peut y joindre la fièvre typhoïde ou dothiénenterie, puisqu'elle donne lieu à une éruption sous forme de taches rosées lenticulaires.

ÉRUPTION (*psi-on* — rad. *éruptif*) n. f. Émission violente, sortie soudaine : ERUPTION *de lave, de pus, de sang*. ‖ *Eruption volcanique*. V. la partie encycl.

— Production, premier développement extérieur : *L'*ÉRUPTION *des bourgeons*.

— Fig. Production soudaine et abondante, débordement : *Une* ERUPTION *de poésies, de journaux*.

— Pathol. Apparition rapide d'un exanthème qui se manifeste à la peau par des boutons, des pustules ou des taches : ERUPTION *de petite vérole, de rougeole, de scarlatine, d'urticaire*. ERUPTION *cutanée*. ‖ *Eruption de dents*, Travail de la dentition, sortie des dents hors de l'alvéole.

— ENCYCL. Géol. Une *éruption* volcanique s'annonce généralement par une plus grande émission de vapeurs, par des grondements souterrains et le tarissement des sources. Des manifestations explosives, dues aux gaz intérieurs, se produisent bientôt; c'est à la force de ces gaz qu'est due la dissociation du bouchon de lave refroidie qui ferme presque complètement la cheminée dans les périodes de repos. La phase des explosions se manifeste subitement par la colonne de fumée caractéristique, colonne verticale et terminée à une hauteur souvent considérable par un panache en forme de parasol. Ce panache peut s'élever à une hauteur de plusieurs milliers de mètres. Dans le jour, la colonne paraît épaisse et compacte; mais, durant les nuits, elle est éclairée par les laves du cratère et devient le siège d'effets de lumière intermittents. Cette colonne est lancée dans l'espace avec une telle force que sa verticalité n'est presque jamais modifiée, même par de fortes bourrasques. Le panache seul subit l'influence du vent par un prolongement de sa masse dans la direction vers laquelle souffle le vent. Le bruit des explosions s'entend de fort loin; il est transmis par le sol à des distances considérables.

L'éruption continue par la projection de scories, de cendres et de laves. Les scories proviennent de la surface de la lave liquide; c'est en quelque sorte l'écume de cette lave qui, soulevée, projetée par l'action des gaz, retombe en morceaux qui se sont durcis pendant leur chute, au contact de l'air. Les cendres sont composées de fragments vitreux et cristallisés; elles résultent de la pulvérisation de la lave en ignition avec refroidissement rapide. Les laves, qui représentent de la roche en fusion, forment de gigantesques coulées qui recouvrent d'immenses surfaces. L'émission des laves se produit quelquefois par le cratère, mais, plus fréquemment, par les fissures qui déchirent plus ou moins les flancs des volcans. C'est ainsi que la plupart des éruptions de l'Etna se produisent en dehors du cône, et, en effet, les fissures constituent des points faibles, naturellement portés à céder à l'effort éruptif. Les laves qui s'épanchent se précipitent vers les dépressions et les pentes, comme le font toutes les matières liquides; mais la tendance à la solidification se manifeste assez rapidement au contact de l'air, car la surface se couvre bientôt de scories, et il en est de même au contact de la roche sous-jacente. La croûte qui se forme à la surface est d'abord bien fragile : elle se brise sous l'effort des laves en mouvement; les blocs en voie de refroidissement sont «bousculés» comme les glaçons d'une débâcle, et l'on aperçoit entre eux l'éclat étincelant de la roche en fusion.

ÉRUSIBITE n. f. Variété de sulfate natural de fer.

ÉRUSSAGE (*ru-saj'*) n. m. Action d'érusser.

ÉRUSSER (*ru-sé*) v. a. Effeuiller les pousses des arbres et notamment des frênes et des jeunes ormes dirigés en têtard. ‖ Effeuiller les tiges de lin ou de chanvre avant de les plonger dans les fosses à rouir.

ERVEDAL, localité du Portugal (Beira [distr. de Coïmbre]), non loin d'un affluent du Mondego; 3.050 hab.

ERVIGE, fils d'Ardebast, roi des Wisigoths d'Espagne, de 680 à 687. Favori de Wamba, il l'éloigna des affaires en le faisant raser, et fit confirmer son usurpation par le douzième concile de Tolède (681). Zélé défenseur de la foi pendant tout son règne, qui fut court, mais paisible, il convoqua plusieurs conciles, notamment le quatorzième de Tolède, qui condamna les monothélites. Pour la première fois, il admit les Espagnols dans son armée. Il laissa le trône à Egiza, son gendre, neveu de Wamba.

ERVILIE (*li*) ou **ERVILIA** n. f. Infus. Genre d'infusoires hypotriches, type d'une petite famille dite des *ervilidés*, et comprenant des animalcules d'eaux douces et salées, dont les cils sont disposés dans une échancrure de la face ventrale, et qui possèdent un stylet mobile à l'extrémité postérieure. (L'espèce type du genre est l'*ervilia monostyla*.)

— Moll. Genre de mollusques lamellibranches, famille des mésodes matidés, comprenant de petites coquilles ovales et triangulaires, épaisses, avec le bord des valves lisse. (On connaît quelques espèces d'ervilies, répandues dans les mers de l'Europe et des Antilles, ou fossiles dans le tertiaire miocène.)

ERVILIER (*li-é*) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des viciées, très voisin des ers. (Le type de ce genre, qui comprend sept à huit espèces, est l'*ervilia sativa*, très répandue dans la région méditerranéenne, où elle est recherchée comme fourrage.)

ERVILIIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires hypotriches, renfermant les genres *ervilie, trochilie*, etc. — *Un* ERVILIIDÉ.

ERVUM (*vom'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre ers.

ERVY, ch.-l. de cant. de l'Aube, arr. et à 30 kilom. de Troyes, non loin de l'Armance; 1.451 hab. Ch. de f. Est. Fabriques d'huile, de sabots, de toiles et coutils, de tonneaux, vanneries. Eglise des XVe et XVIe siècles; tombelles. — Le canton a 16 comm. et 8.069 hab.

ERWETEGEM, comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Orient.), arrond. admin. d'Alost, arrond. judic. d'Audenarde; 2.003 hab. Dentelles et tisseranderies.

ERWIN de Steinbach, architecte et sculpteur allemand, né à Steinbach, près de Bühl, dans le grand-duché de Bade, vers 1244, mort à Strasbourg en 1318. La tour principale de la cathédrale de Strasbourg, terminée sous le règne de Dagobert Ier, et construite en partie en bois, avait été réduite en cendres. La nef, commencée en 1015, ne fut complétée qu'en 1275. C'est à cette époque qu'Erwin fournit des dessins pour la décoration de l'intérieur du vaisseau, ainsi que pour la construction de deux nouvelles tours et d'une façade sur l'emplacement de l'ancienne tour. Erwin commença son travail en 1276, et, à sa mort, ce travail n'était pas à moitié fait; il fut continué par son fils Jean (mort en 1339), et terminé principalement d'après ses dessins, qui sont encore conservés à Strasbourg. Un autre de ses fils, Winhing (mort en 1330), fut également un architecte distingué. Les dépouilles mortelles de cette famille sont enterrées dans la cathédrale. La statue d'Erwin se voit dans la même église, où, appuyé sur une balustrade, il semble contempler son œuvre. Il faut faire ici justice d'une légende d'après laquelle Erwin aurait été aidé par sa fille Sabine. Cette fille n'a jamais existé.

ERXLEBEN (Dorothée-Chrétienne LEPORIN, dame), femme médecin allemande, née à Quedlimbourg en 1715, morte en 1762. Elle avait commencé ses études médicales sous la direction de son père, obtint le titre de docteur à l'université de Halle en 1744, et se livra avec ardeur à la pratique de la médecine. On lui doit un ouvrage curieux : *Recherche des causes qui empêchent le sexe féminin d'étudier* (1742).

ERXLEBEN (Jean-Chrétien-Polycarpe), naturaliste et vétérinaire allemand, fils de la précédente, né à Quedlimbourg (Saxe) en 1744, mort en 1777. Il fut professeur à Gœttingue en 1771. On a de lui : *Principes élémentaires d'histoire naturelle* (1768); *Observations sur l'étude de l'art vétérinaire* (1769); *Principes élémentaires de la science de la nature* (1772); *Bibliothèque de physique* (1774); *Systema regni animalis* (1777), ouvrage estimé; etc.

ERXLÉBÉNITE n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de météorite pierreuse ou *lithite*, contenant du fer métallique en granules visibles, et dont les minéraux essentiels sont la *bronzite* et le *péridot*.

ÉRYCIBE (*sib'*) ou **ÉRYSIBE** n. f. Genre de convolvulacées, comprenant des arbrisseaux grimpants, à feuilles sans stipules coriaces, à fleurs en cymes. (Les sept espèces connues sont originaires de l'Inde.)

ÉRYCINACÉS (*si*) n. m. pl. Sous-ordre de mollusques lamellibranches, caractérisé par l'orifice branchial, placé en avant, du côté de la bouche. (Les érycinacés se subdivisent en deux familles : *érycinidés, galéommidés*.) — *Un* ÉRYCINACÉ.

ÉRYCINE ou **ERYCINA** (*si*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des *érycinidés*, comprenant des coquilles ovales, minces, lisses, dont on connaît un grand nombre d'espèces, fossiles dans les terrains tertiaires. (Près de cinquante espèces d'érycines se trouvent dans l'éocène parisien [*erycina pellucida*, etc.]. L'ancien genre érycine, fondé par Lamarck, en 1804, avait pour type un animal des mers d'Australie, appartenant au genre vénus.)

ÉRYCINE (*sin'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lycénidés, tribu des lémoniinés, comprenant des papillons de taille moyenne, à ailes inférieures prolongées en queue, et ornés de teintes vives et brillantes. (Les érycines, dont le nom scientifique est *ancyluris*, habitent l'Amérique tropicale; on en connaît une vingtaine d'espèces; telle est l'*ancyluris Pausias*, de la Nouvelle-Grenade.)

ÉRYCINE adj. Mythol. gr. Surnom d'Aphrodite, qui avait un temple célèbre sur le mont Eryx, dans l'ouest de la Sicile.

ÉRYCINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu de reptiles ophidiens colubriformes, famille des pythonidés, comprenant les genres *eryx, wenona, platyseryx* et *pseuderyx*. — *Un* ÉRYCINÉ.

ÉRYCINIDÉS (*si*) n. m. pl. Zool. Famille de mollusques lamellibranches *érycinacés*, comprenant des animaux marins à petite coquille mince, transparente, équivalve, à pied long, extensile, avec byssus. (Les érycinidés vivent dans presque toutes les mers; leurs nombreux genres comptent aussi des représentants fossiles dans les terrains tertiaires. Les genres principaux sont : *erycine, kellya, pythina, montacuta, lepton, spaniodon*, etc.) — *Un* ÉRYCINIDÉ.

ÉRYCINIDES (*si*) n. m. pl. Famille de papillons, dont le nom actuel est *lémoniinés*. (V. ce mot.) — *Un* ÉRYCINIDE.

ÉRYCTÈRE (gr. *éruktér*; de *érukein*, écarter) adj. Antiq. gr. Nom d'une classe d'affranchis, à Sparte.

ERYMA (*é*) n. m. Paléont. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant des écrevisses fossiles, qui vivaient dans les mers liasiques. (L'espèce type de ce genre est l'*eryma modestiformis*, qui ne dépassait pas 6 centimètres de long.)

ÉRYMANTHE ou **ERYMANTHUS** (*é, tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des cléridés, tribu des énopliidés, comprenant des formes de taille moyenne, propres aux régions chaudes de l'Afrique, et dont on connaît six espèces. (Les érymanthes sont des clairons jaunes, roussâtres, avec le corselet et les élytres tachés de noir.)

ÉRYMANTHE. Myth. gr. Fils d'Apollon. (Il fut privé de la vue par Aphrodite, qu'il avait surprise au bain avec Adonis. Pour venger son fils, Apollon se changea en sanglier et tua l'amant de la déesse.) — Dieu-fleuve d'Arcadie.

ÉRYMANTHE (lat. *Erymanthus*), rivière d'Arcadie, appelée aujourd'hui *Dimitzana*, en Morée. (Elle prenait sa source au nord du pays, entre l'Arcadie et l'Elide, et allait se jeter dans l'Alphée.) — Montagne de l'Arcadie, aujourd'hui l'*Olénos*, située à l'E. de la rivière du même nom. (Elle était couverte de forêts. D'après la Fable, Hercule y poursuivit et y tua un terrible sanglier, effroi de la contrée. Ce fut le quatrième de ses travaux.) — Rivière d'Asie, appelée aujourd'hui *Elmead*.

ÉRYMANTHIDE adj. Antiq. gr. Qui appartient au mont ou au fleuve Erymanthe, en Arcadie. — Arcadien. — Surnom de Callisto. — Surnom de la grande Ourse. ‖ On dit aussi ERYMANTHIEN, ENNE.

ÉRYNGIÉ, ÉE (*ji*) adj. Bot. Qui ressemble au genre *eryngium*.

— n. f. pl. Tribu d'ombellifères, qui a pour type le genre *eryngium* ou *panicaut*. — *Une* ÉRYNGIÉE.

ERYNGIUM (*é, ji-om'* — mot lat.; du gr. *éruggion*, même sens) n. m. Bot. Genre d'ombellifères, caractérisées par leurs feuilles épineuses, leur inflorescence ou capitule ressemblant à celle des composées. (On les nomme vulgairement *panicauts* ou *chardons roulants*.) ‖ On dit aussi ÉRYNGION, et ÉRYNGE.

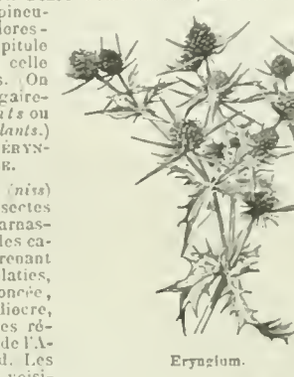

Eryngium.

ÉRYNNIS (*niss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant des formes aplaties, de couleur foncée, de taille médiocre, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique du Sud. Les érynnis, assez voisines des *polystichus* d'Europe, et remarquables par leurs pattes aplaties, comprennent deux ou trois espèces : *erynnis Chabrillaci*, du Brésil; *erynnis heros*, du même pays.)

ÉRYON n. m. Paléont. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des palissuridés, comprenant des formes voisines des *scyllarus* actuels, mais dont la première paire de pattes était munie de pinces. (Les éryons sont fossiles dans le lias et abondent surtout dans les schistes de Solenhofen.)

ERYONEICUS (*é, né-i-kuss*) n. m. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des astacidés, comprenant des formes siegulières, ressemblant un peu à des limules par leur large bouclier céphalothoracique orbiculaire. (Les *eryoneicus* sont des petits animaux marins aveugles, à long abdomen étroit, munis de longues épines très aiguës. L'espèce type du genre est l'*eryoneicus exeus*, long de 13 millimètres, découvert aux Canaries par 530 mètres de profondeur dans des bas-fonds volcaniques.)

ÉRYSIBE n. f. Bot. Syn. de ÉRYCIBE.

ÉRYSIBIEN, ENNE (*bi-in, én'* — du gr. *érusibios*; de *érusibé*, rouille des plantes) adj. Mythol. gr. Surnom de plusieurs dieux qu'on invoquait pour préserver les blés de la rouille. (On appelait ainsi Apollon à Rhodes; Zeus et Déméter en d'autres pays.)

ÉRYSICHTON. Myth. gr. V. ERÉSICHTON.

ÉRYSIMASTRE (*masstr'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des sisymbriées, formé aux dépens du genre *érysimon*, et comprenant les espèces à style très court ou nul.

ÉRYSIMON ou **ERYSIMUM** (*é, mom'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des sisymbriées, comprenant plus de soixante espèces de l'Europe et de l'Asie centrale.

— ENCYCL. Les *érysimons* sont des plantes gazonnantes, cultivées dans les jardins, surtout en bordure, pour leurs fleurs jaunes, légèrement odorantes. L'espèce la plus utile est l'*erysimum officinale*, dit encore *tortelle* ou *herbe aux chantres*, qui jouit de propriétés pectorales et antiscorbutiques.

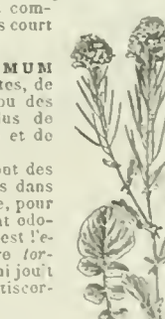

Erysimon : *a*, fruit.

ÉRYSIPÉLATEUX (*teû*), **EUSE** adj. et n. Pathol. Qui tient de l'érysipèle, qui est atteint d'érysipèle. ‖ On écrit aussi ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE.

ÉRYSIPÈLE (du gr. *érusipélas*, même sens) n. m. Maladie infectieuse, caractérisée par une dermite œdémateuse, due à la présence du streptocoque. (L'Académie écrit, malgré l'étymologie, ÉRÉSIPÈLE.)

— ENCYCL. On distinguait autrefois l'*érysipèle* spontané, facial, de l'érysipèle traumatique ou chirurgical, qui survenait à la suite d'une coupure, d'une blessure, d'une plaie. On sait aujourd'hui, depuis les recherches de Fehleisen, que tous les érysipèles sont dus à une bactérie pathogène, le streptocoque, microcoque en chaînette, qui prend le gram, est facultativement anaérobie, et se rencontre normalement, non seulement dans l'air, l'eau et le sol, mais aussi sur la peau, dans la bouche et encore dans le duodénum. C'est ce microorganisme qui, par sa présence et par celle des toxines qu'il sécrète, détermine l'œdème inflammatoire et les petits abcès qui suivent quelquefois.

L'érysipèle est donc une maladie contagieuse, et il convient, par suite, de prendre, à l'égard de ceux qui en sont frappés, toutes les précautions habituelles : isolement, désinfection, etc. Sa période d'incubation varie de deux à douze jours; elle est en moyenne de quatre.

L'érysipèle débute par un frisson, avec céphalalgie et malaises, rarement vomissements; puis la température monte brusquement jusqu'à 40° et même 41° C; les parties atteintes par la maladie sont rouges, luisantes, chaudes, œdémateuses, et sont nettement séparées par un bourrelet caractéristique des parties saines. C'est le plus souvent à la face (surtout grand angle de l'œil, commissure des lèvres, etc.) qu'apparaît la plaque érysipélateuse; mais l'érysipèle peut aussi débuter par le pharynx (ce qui donne

[illegible] une très douloureuse et gagner ensuite la [illegible] par la muqueuse buccale et les lèvres, les fosses [illegible], le [illegible] auditif externe. La plaque érysipélateuse peut envahir toute la face, les yeux, le front, puis [illegible] cheveu et le cou; alors la fièvre persiste, accompagnée de délire et de diarrhée, ou de prostration et d'un état [illegible]. La peau, pendant ce temps, s'est couverte de phlyctènes, de bulles, même de pustules et aussi [illegible] les petits phlegmons. La guérison est la règle; elle est annoncée par une défervescence brusque et par [illegible] qui surviennent dans les régions malades. La peau s'affaisse, se ride et desquame, les phlegmons, s'ils [illegible], se cicatrisent.

Le pronostic de l'érysipèle est généralement bénin, sauf chez les alcooliques, les sujets débilités et les vieillards; les rechutes sont souvent graves et les complications fréquentes. Parmi ces dernières, il faut citer, en outre des phlegmons, les otites suppurées, les kératites et conjonctivites, les parotidites, et enfin l'endocardite ulcéreuse, la [illegible] à gué, quelquefois l'ostéite, la phlébite, et aussi [illegible]. Certaines formes d'érysipèle sont à répétition, [illegible] chez les femmes, où elles coïncident avec [illegible] les règles, mais cela ne paraît pas augmenter la gravité du pronostic.

Le traitement est des plus simples; il consiste en applications permanentes d'eau boriquée ou d'eau chloroformée à l'ammonée de sublimé 1 p. 2.000; bains froids et injections sous-cutanées de quinine, comme régime : lait, bouillon, quelques boissons alcooliques, quinquinas et toniques.

Art vétér. L'*érysipèle* est extrêmement rare chez les animaux, sans doute parce qu'ils sont mieux protégés que l'homme, par leur peau plus épaisse et leur revêtement pileux, contre les influences extérieures.

ÉRYSIPHÉ n. m. Champignon parasite, de l'ordre des ascomycètes, de la famille des périsporiacées, caractérisé par ses périthèces d'abord jaunes, puis brun foncé, et enfin noirs, munis d'appendices simples ou peu irrégulièrement rameux, ses asques globuleux ou ovoïdes, brièvement pédicellés, contenant des spores monocellulaires incolores.

ERYTHAQUE (*tak'*) ou **ERYTHACUS** (*é, kuss*) n. m. Nom [illegible] que des oiseaux passereaux du genre *rouge-gorge*. V. ce mot.

ERYTHEA (*é, té*) n. f. Genre de palmiers coryphées, à feuilles multifides, formé pour des arbres californiens.

ÉRYTHÉMATIQUE (*tik'*) adj. Pathol. Qui a les caractères de l'érythème : *Rougeur* ÉRYTHÉMATIQUE.

ÉRYTHÈME gr. *éruthema*, rougeur de la peau) n. m. Congestion cutanée, liée à un trouble neuro-vasculaire, et qui, dans la forme la plus simple, donne lieu à une rougeur qui disparaît sous la pression du doigt pour reparaître ensuite.

— ENCYCL. Les troubles vaso-moteurs entraînent, suivant la cause qui les détermine, des formes très nombreuses d'*érythème*, parmi lesquelles il convient de mentionner : l'*érythème ortie* ou *urticaire*, quand il y a une infiltration œdémateuse; l'*érythème polymorphe*, quand l'épiderme est soulevé et qu'il se produit des papules, des bulles, des vésicules, etc.; l'*érythème pernio* ou *engelure*, etc. L'*érythème pulique* apparaît, chez les femmes, sur la figure et la poitrine, quelquefois même sur la plus grande partie du corps, quand on commence l'examen de la malade.

C'est à l'érythème qu'il faut rattacher les rougeurs des fièvres éruptives. Leur apparition assombrit parfois les pronostics.

Beaucoup d'autres causes peuvent provoquer des érythèmes, ainsi les poils de l'ortie, certaines chenilles, les sinapismes, l'action de la lumière solaire et de la chaleur, certains médicaments (copahu, antipyrine). Il faut ajouter le décubitus, chez les personnes cachectiques, lequel amène la production de rougeurs aux régions sacrum, coudes, talons, qui supportent le poids du corps. Ces rougeurs peuvent précéder des *escarres* (v. ce mot); c'est l'*érythème paralytique*. L'érythème fessier des petits enfants est souvent provoqué par le contact prolongé de l'urine et des matières fécales; les soins suffisent, dans ce cas, à le faire disparaître.

La disparition est subordonnée au seul traitement de la cause qui a entraîné le trouble vaso-moteur. Le pronostic en est toujours bénin, dans les cas simples. Dans les autres, il ne constitue qu'un symptôme.

Pour l'*érythème nerveux*, v. PELIOSE.

— Art vétér. On nomme *érythème* une maladie de la peau, caractérisée par de la rougeur seulement avec ou sans une légère tuméfaction, et qui est causée, soit par la chaleur du soleil, soit par les frottements répétés d'une pièce de harnachement, d'un trait, par exemple, frottant entre les jambes d'un cheval. Enfin, il y a un érythème spontané de nature herpétique. C'est surtout sur le cheval et sur le chien que se voient les érythèmes.

ÉRYTHÉMOÏDE (le *érythème*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Pathol. Qui ressemble à un érythème.

ÉRYTHRACANTHE n. m. Genre d'arbustes, de la famille des [illegible], tribu des nelsoniées, comprenant plusieurs espèces à feuilles rouges en dessous, qui croissent dans l'Inde.

ERYTHRÆUS, érudit italien (V. Rossi Jean-Victor).

ÉRYTHRANE n. m. V. ÉRYTHRITE.

ÉRYTHRARSINE n. f. Chim. Substance d'un rouge foncé, non cristallisable, insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, que l'on obtient par combustion incomplète du cacodyle et de l'oxyde de cacodyle, ou comme produit secondaire dans la formation du chlorocacodyle; on lui attribue pour formule $C^{12}H^{8}As^{2}O^{3}$.

ERYTHRAS Myth. gr. Fils de Persée et d'Andromède. Il régna sur les bords de la mer Rouge, dans laquelle il se noya, et qui, depuis lors, fut appelée de son nom « mer *Erythrée* ».

ÉRYTHRATE n. m. Sel dérivant de l'acide érythrique.

ÉRYTHRÉE ou **ERYTHRÆUS** (*é, ré-uss*) n. m. Zool. Genre d'acariens, famille des trombidiidés, type d'une tribu dite des *érythréines*, comprenant des mites rougeâtres, à chélicères longs et falqués et à longues pattes. (On connaît un grand nombre d'espèces d'érythrées, répandues dans les régions tempérées; toutes sont de petite taille et vivent à terre, parmi les herbes, les mousses. L'espèce type est l'*erythræus parietinus*, commun au pied des vieux murs.

ÉRYTHRÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des gentianées.

— ENCYCL. Les *érythrées* sont des herbes à feuilles opposées, étroites, entières et glauques, habitant surtout les régions tempérées de l'hémisphère boréal. On en connaît environ vingt-cinq espèces, dont la plus commune est l'*érythrée centaurée* ou *petite centaurée*, plante annuelle, à fleurs roses ou blanches, groupées en cymes bipares, qui avaient autrefois, dans les campagnes, une réputation assez justifiée comme fébrifuge : on les faisait sécher préalablement pour en diminuer l'amertume.

Erythrée : *a*, coupe de la fleur ; *b*, fruit.

ÉRYTHRÉE, nom d'une sibylle. V. SIBYLLE.

ÉRYTHRÉE (MER) [lat. *Erythræum mare*], nom donné par les anciens à l'océan Indien et aux deux golfes allongés qui en dépendent : la mer Rouge (*Rubrum mare*) et le golfe Persique (*sinus Persicus*). Ce nom d'Erythrée ou Rouge lui fut donné à cause des coraux de la côte. Parcourue de bonne heure par des navigateurs sémites, indiens et arabes, la mer Erythrée a été l'objet, chez les anciens, d'un certain nombre de descriptions, de *périples* qui ont été réunies par C. Müller dans ses *Geographi græci minores* (1855-1861).

ÉRYTHRÉE, nom sous lequel on désigne l'ensemble des possessions acquises par l'Italie, sur les bords de la mer Rouge. En 1869, la compagnie Rubattino avait acheté un petit territoire dans la baie d'Assab. Ce comptoir s'augmenta, de 1870 à 1880, de tout le littoral compris entre le cap Darnah jusqu'au cap Sinthier, en y comprenant les îles voisines. C'est en 1882 que l'Italie, sur l'initiative du cabinet Depretis, songea à suivre ses voisines dans la voie des entreprises coloniales. Son choix, guidé par les conseils intéressés de l'Angleterre, se porta sur les régions inoccupées encore qui s'étendent entre l'Abyssinie et la mer Rouge, et le gouvernement acheta à la compagnie, moyennant la somme de 216.000 francs, tous ses droits de propriété. Le débarquement des premières troupes italiennes eut lieu à Massaouah, à la fin de 1882. Le but du ministère n'était pas de se confiner sur la bande de terre étroite et malsaine que bordent des lagunes insalubres. Il voulait, par une marche progressive vers l'intérieur, atteindre les hauts plateaux de l'Abyssinie et confisquer, au profit de l'Italie, les contrées riches et peuplées de cette partie de l'Afrique. Les intentions cachées du gouvernement italien s'affirmèrent nettement avec Crispi, en 1887. C'est dans ce but qu'à la mort de Johannès (1889), un corps expéditionnaire de 20.000 hommes, commandé par le général San-Marzano, occupa Dogali et Saati et imposa au nouveau négus, Ménélick, à la faveur des guerres civiles qui désolaient l'Ethiopie, le traité d'Ucciali (2 mai 1889). Par ce traité, « Sa Majesté le roi des rois d'Ethiopie consentait à se servir de Sa Majesté le roi d'Italie pour toutes les tractations d'affaires qu'il pourrait avoir avec d'autres puissances et gouvernements ».

Ce traité, d'un style si bizarre, signifiait-il que le négus reconnaissait le protectorat de l'Italie sur son pays? Oui, affirmait l'Italie. — Non, répondait Ménélick. La preuve en était que le même traité stipulait nettement qu'une limite devait désormais séparer les possessions italiennes auxquelles était attribué le nom d' « empire d'Erythrée » et l'Ethiopie proprement dite. C'est pourtant au nom du traité d'Ucciali que les armées italiennes s'emparaient, sans coup férir, de 1889 à 1890, de Keren, d'Asmara, d'Agordat, de Godofelassi, d'Adoua, et annexaient par les armes les sultanats de Modjourtines et d'Opia. L'Angleterre, fidèle à sa politique, appuyait l'Italie et s'unissait à elle par les traités du 24 mars et du 15 avril 1891. En échange de cet appui qui lui était indispensable, l'Italie s'engageait à prendre à revers les madhistes et, comme gage de sa bonne volonté, faisait conquérir par ses troupes la ville de Kassala (juill. 1894).

Ménélick, devenu le maître incontesté de toute l'Ethiopie, s'inquiéta enfin de cette marche en avant et voulut reconquérir le Tigré, que le ras Mangascia, ancien rival de Ménélick, venait de perdre par les batailles de Coatit, de Senafe et d'Axoum. Les soldats éthiopiens massacrèrent d'abord une première colonne italienne, à Amba-Alaghi (déc. 1895); une deuxième réoccupait Makallé; enfin, l'armée italienne, forte de 65.000 hommes et commandée par le général Baratieri, était complètement vaincue à la bataille d'Adoua (1er mars 1896).

La paix fut signée, le traité d'Ucciali déchiré, et l'empire d'Erythrée fut réduit à un triangle ayant sa base sur la mer Rouge et ses trois sommets à Massaouah, Keren et Asmara, qu'elle occupe encore aujourd'hui. V. *la carte de l'*ETHIOPIE.

ÉRYTHRÉEN, ENNE (*ré-in, èn'*) n. Personne née à Erythrées ou qui habitait cette ville : *Les* ERYTHRÉENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la ville d'Erythrées ou à ses habitants : *La population* ÉRYTHRÉENNE.

— Poétiq. Qui appartient à la mer Erythrée ou mer Rouge : *Les flots* ÉRYTHRÉENS.

ÉRYTHRÉES, une des douze cités de l'Ionie, dans la presqu'île du même nom, en face de Chio. C'était un comptoir visité par les marins grecs qui fréquentaient les escales d'Asie Mineure. Ses ruines sont voisines du village moderne de Ritri.

ÉRYTHRÈNE n. m. Carbure $CH^{3}=CH-CH=CH^{3}$, que l'on obtient en faisant passer des vapeurs d'alcool amylique dans un tube chauffé au rouge. Syn. BUTADIÈNE, VINYLÉTHYLÈNE.

ÉRYTHRIDE n. m. Chim. Nom générique, donné par Berthelot à certains composés formés à partir de l'érythrine.

ÉRYTHRIN (du gr. *éruthros*, rouge) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des characinidés, comprenant des formes épaisses, un peu arrondies, à grosse tête, terminée par un museau obtus. » Nom du pagel commun *pagellus erythrinus*).

— ENCYCL. Les *érythrins*, dont on connaît trois ou quatre espèces, sont propres aux eaux douces de l'Amérique tropicale. Tel est l'*erythrinus unitæniatus*, long de 30 à 40 centimètres, verdâtre et vert cuivreux, avec le ventre argenté, commun au Brésil.

Erythrin.

ÉRYTHRINE n. f. Bot. Genre de légumineuses papilionacées.

— Chim. Composé $C^{20}H^{10}O^{10}$, qui paraît être contenu dans tous les lichens à orseille.

— Minér. Arséniate hydraté naturel de cobalt, dont la formule est $H^{16}Co^{3}As^{2}O^{16}$, le poids spécifique 2,95 et la dureté 1,5 à 2,5, et qui se présente en aiguilles ou en fibres cristallines d'un beau rouge tirant sur la couleur des fleurs de pêcher. (Chauffée dans un tube fermé, elle donne de l'eau et devient bleue. On la trouve principalement en Allemagne et dans le Dauphiné.)

— ENCYCL. Bot. Les *erythrines* sont des arbrisseaux ou des végétaux herbacés, souvent épineux, à feuilles trifoliolées; les fleurs sont très grandes, élégantes et nombreuses, le plus souvent d'un rouge écarlate vif, disposées en grappes allongées. Ce genre comprend une soixantaine d'espèces, disséminées dans les régions chaudes du globe. L'érythrine corail, appelée aussi *corallodendron*, *arbre immortel*, etc., est un arbrisseau de 4 à 5 mètres de hauteur, dont les magnifiques fleurs rouges se développent avant les feuilles. Ses graines, luisantes, rouges, marquées d'une tache noire, servent à faire des bracelets, des colliers, des chapelets, etc. Son bois, qui est d'un bon usage dans l'industrie, dure très longtemps; d'où le nom d' « arbre immortel ». Toutes les érythrines sont recherchées dans les jardins. L'érythrine *cristagalli* est surtout fort recherchée.

Erythrine.

ÉRYTHRINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre érythrine.

ÉRYTHRIQUE (*trik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{4}H^{6}O^{4}$, que l'on peut obtenir en oxydant la mannite par le permanganate en solution alcaline.

ÉRYTHRITE n. f. Géol. Silicate naturel d'alumine et de potasse. Variété magnésienne de feldspath orthose. (L'érythrite a été découverte dans une roche amygdaloïde trappéenne de la Chaussée des géants, en Irlande.)

— Chim. Produit qui résulte du dédoublement de l'érythrine. ‖ Syn. PSEUDO-ORCINE, ÉRYTHRO-GLUCINE, PHYCITE et ÉRYTHROMANNITE.

— ENCYCL. Chim. Ce composé a été découvert en 1848 par Stenhouse, qui l'a obtenu en dédoublant l'érythrine extraite des lichens. Les travaux de Luynes ont définitivement établi la formule de cette substance $C^{4}H^{10}O^{4}$, qui constitue un alcool tétratomique, existant dans les lichens à l'état de diorsellate.

On peut obtenir l'érythrite en faisant bouillir du lichen pendant quelques heures avec de l'eau, puis en évaporant jusqu'à consistance sirupeuse et enfin en traitant par l'alcool le résidu sirupeux. L'alcool, en refroidissant, laisse déposer des cristaux d'érythrite.

L'érythrite se présente en cristaux prismatiques volumineux, à base carrée; elle est soluble dans l'alcool absolu bouillant et dans l'eau à 100°. Les cristaux d'érythrite fondent à 120°. Si l'on élève leur température jusqu'à 300°, une partie se décompose, tandis que l'autre se sublime sans altération.

Les acides sulfurique et nitrique se combinent avec l'érythrite. L'acide chlorhydrique, même à 100°, n'attaque pas l'érythrite. De Luynes a obtenu l'érythrite dichlorhydrique $C^{4}H^{8}Cl^{2}O^{2}$ en soumettant à une température de 100°, maintenue pendant près de quinze jours, un mélange formé d'acide chlorhydrique concentré et d'érythrite, et dans lequel cette dernière substance figurait pour 1/15e environ.

L'acide formique, en agissant sur l'érythrite, donne un glycol $C^{4}H^{8}(OH)^{2}$ non saturé, l'*érythrol*.

L'acide sulfurique chauffé avec l'érythrite au bain-marie donne un premier anhydrique, l'*érythrane* $C^{4}H^{6}O^{2}$. La soude, agissant à froid sur la dichlorhydrine pulvérisée, donne un second anhydride, l'*oxyde d'érythrène* $C^{4}H^{4}O^{2}$.

ÉRYTHROBENZINE (*bin*) n. f. Chim. Matière colorante rouge, qui s'obtient directement en mélangeant 12 parties de nitrobenzine, 24 parties de limaille de fer et 6 parties d'acide chlorhydrique concentré.

ÉRYTHROCARPE (du gr. *éruthros*, rouge, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des fruits rouges.

ÉRYTHROCENTAURINE (*san-to*) n. f. Substance qu'on extrait de la centaurée rouge. (On traite par l'éther l'extrait alcoolique de centaurée rouge, et l'on voit se déposer de la solution éthérée un résidu semi-fluide, qui abandonne des cristaux impurs d'*érythrocentaurine*. On traite ce produit par l'eau pure, puis on décolore au moyen du noir animal. Ce produit se présente en cristaux fusibles à 136°.)

ÉRYTHROCHILE n. m. Bot. Syn. de MACARANGA.

ÉRYTHROCHITON (*ki*) n. m. Genre de rutacées, tribu des cusparées, comprenant des arbustes glabres de l'Amérique tropicale. (On en connaît cinq ou six espèces, dont l'une, *erytrochiton Brasiliense*, est cultivée dans les serres d'Europe.)

ERYTHROCLATHRUS (*é, truss*) n. m. Bot. Genre de squamariées, comprenant des algues, caractérisées par des sphérospores piriformes, irrégulièrement divisées, situées entre des paraphyses simples.

ERYTHROCLONIUM (*é, ni-om'*) n. m. Bot. Genre d'algues, à fronde tubuleuse monoliforme. (On en connaît quatre espèces.)

ERYTHROCOCCA (*é*) n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant des plantes voisines des mercuriales, mais dont les stigmates deviennent épiceuses à l'âge adulte. (Le type du genre est l'*erythrococca aculeata* d'Afrique.)

ERYTHROCYSTIS (*é, si-stiss*) n. m. Bot. Genre de chondrées florideés, comprenant des algues à fronde caulescente, propres à la Californie.

ÉRYTHRODANE n. m. Bot. Syn. de NERTÈRE. ‖ Ancien nom de la garance.
— Chim. Principe colorant de la garance.

ÉRYTHRODEXTRINE (*dékss*) n. f. Variété de dextrine, qui se colore en rouge par l'iode.
— ENCYCL. L'*érythrodextrine*, étudiée par Musculus et Gruber, est un corps soluble dans l'eau froide, formé aux dépens de l'amidon attaqué par la diastase ou l'acide sulfurique dilué. C'est le premier produit secondaire formé, en même temps que le maltose, par l'hydratation et le dédoublement de l'amidon passant à l'état de glucose.

ÉRYTHROGÈNE (*jèn'*) n. m. Chim. Principe colorant rouge de certaines fleurs.

ERYTHROGLUCINE n. f. Chim. Syn. de ERYTHRITE.

ÉRYTHROGLUCIQUE adj. Chim. Syn. de ÉRYTHRIQUE.

ERYTHROGONYS (*niss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, comprenant des vanneaux voisins des hoploptères, et dont on connaît une seule espèce (*erythrogonys cinctus*), propre à l'Australie.

Erythrogonys.

ÉRYTHROÏDE (du gr. *éruthros*, rouge, et *eidos*, aspect) adj. Qui est d'une couleur tirant sur le rouge.
— *Tunique érythroïde*. Tunique de couleur rougeâtre, qui enveloppe incomplètement le testicule, et qui est formée par l'épanouissement du crémaster.

ÉRYTHROL n. m. Chim. V. ÉRYTHRITE.

ÉRYTHROLAMPRE (*lanpr'*) ou **ERYTHROLAMPRUS** (*é, lan-pruss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des colubridés, tribu des coronellinés, comprenant de belles couleuvres américaines, noires, annelées de rouge éclatant. (On connaît quelques espèces d'érythrolampres, réparties des Etats-Unis [*erythrolamprus Milberti*] jusqu'au Brésil et à la Guyane [*erythrolamprus Æsculapii*]; leur taille ne dépasse guère 1 mètre; ce sont des serpents non venimeux.)

ÉRYTHROLÉINE n. f. Chim. Liquide huileux, extrait de l'orseille et du tournesol.

ÉRYTHROLÈNE n. f. Bot. Syn. de CNICUS.

ÉRYTHROLITMINE n. f. Matière colorante rouge, extraite du tournesol.

ÉRYTHROLOPHE (du gr. *éruthros*, rouge, et *lophos*, aigrette) adj. Hist. nat. Qui porte une aigrette ou une huppe rouge.

ÉRYTHROMANNITE n. f. Silicate naturel. Syn. de ÉRYTHRITE.

ÉRYTHROMÉLE (du gr. *éruthros*, rouge, et *mélas*, noir) adj. Hist. nat. Qui est rouge et noir.

ÉRYTHRONE n. m. Bot. Genre de liliacées, voisin des tulipes. Syn. DENT-DE-CHIEN.
— ENCYCL. Les *érythrones* sont des plantes bulbeuses, à feuilles radicales peu nombreuses, du milieu desquelles s'élève une hampe terminée par une fleur penchée. On en connaît huit ou neuf espèces, du midi de l'Europe et du nord de l'Amérique. On cultive dans les jardins l'*erythrone dens canis*, à jolies fleurs roses ou blanches, et qui fleurit au début du printemps; cette espèce se rencontre fréquemment dans les prés montagneux. En Sibérie, ses bulbes cuits sont utilisés comme aliments.

ÉRYTHRONIUM (*ni-om'*) n. m. Chim. Nom donné par quelques chimistes au vanadium.

ÉRYTHRONOTE (du gr. *éruthros*, rouge, et *nôtos*, dos) adj. Zool. Qui a le dos rouge.

ÉRYTHROPALE n. m. Bot. Genre d'olacinées, à fleurs pentamères. (Le type de ce genre est l'*erythropale scandens*, qui est un arbuste grimpant originaire des régions chaudes de l'Asie.)

ÉRYTHROPE (du gr. *éruthros*, rouge, et *pous*, pied) adj. Hist. nat. Qui a les pieds ou les pédicules rouges.
— n. m. Ornith. Section du genre faucon.

ÉRYTHROPHLÉE n. m. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses césalpiniées, comprenant deux ou trois espèces d'arbres, de dimensions gigantesques, de l'Afrique et de l'Australie. Ce sont des arbres vénéneux l'*erythrophlæum Guineense* est connu sous le nom de *mancône*, l'*erythrophlæum couminga*, sous celui de *couminga*.

ÉRYTHROPHLÉINE n. f. Principe extrait de l'écorce rougeâtre de l'*erythrophlæum Guineense*.
— ENCYCL. L'*érythrophléine* est tantôt une matière amorphe, tantôt une gomme, tantôt un corps cristallin soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther et la benzine, formant des sels avec les acides. On la prépare en faisant macérer l'écorce pulvérisée dans de l'alcool à 90°, distillant et dissolvant l'extrait dans de l'eau, qui est ensuite traitée par l'éther acétique. L'érythrophléine est un poison du cœur très énergique, agissant également sur les voies respiratoires. C'est le *mancône* des Portugais, le *bourune* et *tali* des indigènes de Guinée, qui empoisonnent leurs flèches avec son infusion et s'en servent comme poison d'épreuve.

ÉRYTHROPHYLLE (du gr. *éruthros*, rouge, et *phullon*, feuille) n. f. Nom donné par certains auteurs à la matière colorante rouge qui teinte les feuilles mortes au moment de leur chute.

ÉRYTHROPHYSE n. m. Genre de sapindacées paucovulées, renfermant des arbustes africains à feuilles imparipennées, à fleurs irrégulières à réceptacle cupuliforme. (Le fruit des érythrophyses est de grande dimension, boursouflé et vésiculeux.)

ÉRYTHROPROTIDE n. f. Chim. Syn. de PROTÉINE.

ÉRYTHRORCHIS (*kiss*) n. f. Bot. Genre d'orchidées, tribu des ophrydées, comprenant des herbes à tiges sarmenteuses, sans feuilles, à fleurs en épis, originaires de Java.

ÉRYTHRORÉTINE n. f. Chim. Résine jaune, extraite de la rhubarbe.

ÉRYTHRORHIZE (du gr. *éruthros*, rouge, et *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a les racines rouges.
— n. f. Bot. Syn. de GALAX.

ÉRYTHRORHYNQUE (*rink'* — du gr. *éruthros*, rouge, et *rhugkhos*, bec) adj. Zool. Qui a le bec ou le rostre rouge.

ÉRYTHROSE n. f. Matière colorante, que l'on obtient en traitant la rhubarbe par l'acide azotique. (Sa couleur est jaune fauve; mais, traitée par les alcalis, elle devient d'un rouge magnifique et possède un pouvoir colorant considérable.)

ÉRYTHROSIDÉRITE n. f. Chlorure naturel de fer et de potasse avec eau.

ÉRYTHROSINE n. f. Matière colorante qui n'est autre que la tétraiodofluorescéine, et que l'on obtient par l'action de l'iode sur la fluorescéine. Syn. PRIMEROSE SOLUBLE.
— ENCYCL. L'érythrosine $C^{20}H^{8}I^{4}O^{5}Na^{2}$ présente les mêmes qualités et aussi les mêmes défauts que l'éosine; elle ne s'en distingue qu'en ce qu'elle donne sur les fibres animales ou végétales des nuances roses ou rouges sensiblement plus bleues, ce qui étend le domaine des nuances que l'on peut reproduire en associant ces deux colorants.

ÉRYTHROSOME (du gr. *éruthros*, rouge, et *sôma*, corps) adj. Zool. Qui a le corps rouge.
— n. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

ÉRYTHROSPERME (*spèrm'* — du gr. *éruthros*, rouge, et *sperma*, graine) adj. Bot. Qui a les graines rouges.
— n. f. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des bixacées, type de la tribu des *érythrospermées*, comprenant plusieurs espèces, qui croissent à la Réunion et à Ceylan.

ÉRYTHROSPERMÉ, ÉE (*spèr'*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'érythrosperme.
— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des bixacées, ayant pour type le genre *érythrosperme*. — *Une* ÉRYTHROSPERMÉE.

ÉRYTHROSTERNE (*stèrn'* — du gr. *éruthros*, rouge, et *sternon*, poitrine) adj. Zool. Qui a la poitrine de couleur rouge.

ÉRYTHROSTERNE (*stèrn'*) ou **ERYTHROSTERNA** (*é, stèr'*) n. m. Sous-genre de gobe-mouches du genre *muscicapa*, renfermant cinq ou six espèces indiennes, de la taille d'une linotte et de couleurs variées. (Une des plus jolies formes de ce sous-genre est l'*erythrosterna hyperythra*, dont le mâle est brun et noir, avec les joues bleues, la gorge rouge, et le ventre blanc et jaune.)

Erythrosterne.

ÉRYTHROSTICTE (*stikt'*) n. m. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des colchicacées, qui habite le nord de l'Afrique.

ÉRYTHROSTOME (*stom'* — du gr. *éruthros*, rouge, et *stoma*, bouche) adj. Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture rouge.
— n. m. Ornith. Section du genre perroquet.

ÉRYTHROTE (du gr. *éruthros*, rouge, et *ous*, *ôtos*, oreille) adj. Zool. Qui a les oreilles rouges.

ÉRYTHROTHORAX (du gr. *éruthros*, rouge, et de *thorax*) adj. Zool. Qui a le thorax de couleur rouge.
— n. m. Ornith. Section du genre érythrine.

ÉRYTROXYLE n. m. Genre de plantes, de la famille des linacées. (Ce genre renferme environ cinquante espèces d'arbrisseaux des régions chaudes, dont la principale est l'érytroxyle coca [*erytroxylum coca*].) V. COCA.

ÉRYTHROZINCITE (*sit'*) n. f. Sulfure naturel de zinc et de manganèse.

ÉRYTHROZYME n. m. Ferment qu'on a cru avoir observé dans la racine de la garance.

ÉRYTHRURE ou **ERYTHRURA** (*é*) n. f. Sous-genre d'amandines, comprenant trois espèces de bengalis propres à la Malaisie. (Les érythrures sont de jolis petits oiseaux bariolés, habitant les montagnes : l'*erythrura prasina* est propre aux îles de la Sonde; l'*erythrura tricolor*, à Timor; l'*erythrura trichroa*, aux Moluques.)

Erythrure.

ÉRYX n. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens, tribu des *érycinés*, comprenant des serpents non venimeux, d'assez grande taille, qui vivent dans les régions arides et sablonneuses et sont extrêmement agiles; aussi leur a-t-on donné le nom de *javelots*.
— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des alléculidés, comprenant de grandes cistèles noires, larges, robustes, dont on connaît quatre espèces propres à l'Europe.

Eryx.

— Moll. Section du genre mésodesme, comprenant des formes à coquille ovale, subtrigone, tronquée ou carénée en arrière. (L'espèce type est l'*eryx glabratum*, de Ceylan, grande comme une pièce de 1 franc. Les espèces du sous-genre éryx étaient autrefois rangées dans le genre *paphia*, de Lamarck.)
— ENCYCL. Erpét. Les *éryx*, dont on connaît cinq espèces de l'Europe méridionale, de l'Afrique et de l'Inde, vivent enfouis dans le sable; ils sont roux ou fauves, avec des bandes et des taches brunes. L'*eryx jaculus*, long de 1 mètre, répandu dans le midi et l'orient de l'Europe et dans la région circaméditerranéenne, est le seul représentant des pléropodes en Europe. Les jongleurs égyptiens lui fabriquent des cornes artificielles avec des ergots d'oiseau, et le font passer pour la vipère céraste.
— Entom. Les *éryx* vivent dans les vieux arbres dont le bois vermoulu abrite leurs larves; ils sont crépusculaires ou nocturnes, et volent au coucher du soleil; l'*eryx ater*, belle cistèle noire, est commune en France.

ÉRYX. Myth. gr. Héros éponyme du mont Eryx et de la ville d'Eryx, en Sicile. Il était fils d'Aphrodite et de Boutes. Il régna sur une partie de la Sicile, qui, de son nom, fut appelée Erycie. Doué d'une force prodigieuse, il osa défier Hérakles et fut vaincu par le héros, qui l'enterra sur le mont Eryx.

ÉRYX, ville de la Sicile ancienne, au nord-ouest de l'île, près de Drepanum. La ville à laquelle Eryx, le héros grec, donna son nom, était une cité des Elymes, comme Segeste. A plusieurs reprises, elle tomba entre les mains des Carthaginois et fut ruinée par les guerres puniques.
— Le *mont Eryx*, aujourd'hui Monte San Giuliano, est une montagne isolée (750 m.), célèbre par son temple de Vénus fondé par Enée. Le culte de Vénus Erycine paraît avoir été également pratiqué par les Phéniciens, les Carthaginois, les Grecs et les Romains. Une petite ville, Monte-San-Giuliano, existe sur le sommet de la montagne.

ERZEROUM, place et forteresse de l'Arménie turque, au centre d'un plateau d'origine volcanique, couvert seulement au N., et que bordent sur les trois autres côtés de hautes montagnes (3.000 m.; 38.900 hab. Ch.-l. du vilayet de même nom, elle se compose de la citadelle, dont la position est très forte, de la ville proprement dite, qu'entoure une double muraille, et de quatre vastes faubourgs. La ville est à la fois une place de guerre, qui commande l'Euphrate supérieur (depuis la dernière guerre russo-turque, des forts modernes ont été construits dans les environs), et une ville industrielle et commerçante. Elle prépare des peaux, a des teintureries, des poteries, des distilleries, fabrique des armes et des bijoux. Elle est une importante station de caravanes entre le golfe Persique, la mer Noire, la mer Caspienne; vastes bazars. L'origine de cette ville est très ancienne. D'abord appelée *Garia* par les Arméniens, elle fut, vers 415, sous le nom de *Théodosiopolis*, une citadelle romaine contre les barbares de l'Est. C'est au XIe siècle, époque où les Turcs seldjoukides la pillent, qu'apparaît le nom d'Erzeroum, dérivé, prétend-on, de *Arzea-Erroum* (terre des Romains). Les sultans d'Iconium la prirent en 1241, Tamerlan en 1387, Mahomet II en 1400. En 1430, elle tomba aux mains des Perses qui la cédèrent à l'empire ottoman en 1514. En 1828, les Russes la prirent, mais ils durent l'évacuer au traité d'Andrinople. En 1878, après un long siège, ils l'occupèrent de nouveau, du traité de San-Stefano à celui de Berlin, qui la rendit définitivement aux Turcs.

ERZEROUM, vilayet de la Turquie d'Asie, comprenant la majeure partie de l'Arménie turque, situé sur les frontières russe (Transcaucasie) et persane, et bordé, du côté turc, par les provinces de Trébizonde au N., de Sivas à l'O., de Mamouret-ul-Aziz, de Diarbékir et de Van, au S., ch.-l. *Erzeroum*; autres villes : Erzinghiân et Bayazid. Cette province, au sol très montagneux, a une superficie de 76.270 kilom. carr., et une population de 645.700 hab.

ERZGEBIRGE (*monts métalliques*). Ou désigne sous ce nom la série de hauteurs schisteuses qui vont du Fichtelgebirge jusqu'au défilé que traverse l'Elbe pour pénétrer en Allemagne. Sa longueur totale est de 138 kilomètres; sa largeur ne dépasse pas 30 kilomètres et sa direction générale est orientée du S.-O. au N.-E. Sa pente la plus douce s'incline vers l'Allemagne, c'est-à-dire vers la Saxe, tandis que ses escarpements les plus raides tombent du côté de l'Elbe et de l'Eger. Cette chaîne est moins haute que le Böhmerwald, et ses cimes arrondies, entaillées de nombreux cols, lui donnent l'aspect d'une plaine ondulée plutôt que d'une barrière montagneuse.

D'une hauteur moyenne de 800 mètres, l'Erzgebirge culmine à des altitudes bien supérieures avec le *Keilberg* (1.238 m.), le *Fichtelberg* (1.213 m.) et le *Spitzberg* (1.120 m.). Au-dessus de l'Elbe, l'Erzgebirge se redresse avec le *Schneeberg* (1.053 m.). Toutes ces hauteurs sont couvertes de forêts moins majestueuses que celles du Böhmerwald, et les flancs en sont habités et cultivés jusqu'à une hauteur de 1.000 mètres sur les deux versants. Néanmoins, le climat de ces montagnes est très rude et, à 850 mètres d'altitude, règnent des températures que l'on n'observe dans les Alpes qu'à 1.200 mètres.

Au S. s'étend, en Bohême, un contrefort d'origine volcanique : le *Mittelgebirge* et à l'E., sur les deux rives de l'Elbe, se dressent les roches de grès, les falaises bizarrement découpées, auxquelles on a donné le nom impropre de *Suisse saxonne*. C'est sur le versant du Nord que se rencontrent les mines les plus riches et sur le versant du Sud les sources minérales, dont les plus célèbres sont celles de Teplitz et de Marienbad.

L'exploitation minière et les nécessités stratégiques et commerciales ont amené l'établissement à travers l'Erzgebirge de nombreuses routes et voies ferrées, dont les principales sont : le chemin de fer de Eger à Hof, celui de Falkenau à Graslitz et de Carlsbad à Zwickau; la route de Teplitz à Freiberg; celle d'Aussig à Pirna et la voie ferrée qui suit le cours de l'Elbe.

ERZINGHIÂN ou **ERZINDJAN,** ville de l'Arménie turque (vilayet d'Erzeroum), sur le Kara-Sou ou Euphrate de l'Ouest; 23.000 hab. Cette ville, entourée de vergers et de vignes, prépare des peaux, fabrique des lainages et des cotonnades. Elle est le siège du quartier général du 4e corps d'armée et d'une école militaire. Erzinghiân, avant Erzeroum, fut la ville principale de l'Arménie; elle possède encore un sanctuaire vénéré.

ES (*ès* — du lat. *e*, même sens), forme que prend le préfixe *é* lorsque le mot auquel il se joint commence par un *s*, comme *essouffler*, *esseulé*, etc.

ÈS (*è* ou *ess* — contract. de *en les*. Se prononce généralement *é* devant une consonne, mais plusieurs font sonner l's dans ce cas. Devant une voyelle, l's se lie en

[illegible] prép. Dans les, en matière de : *Bachelier, [illegible] ès sciences. Maître ès arts.* (Ar[illegible] dans les locutions qui expriment un grade. [illegible] Palais, on dit encore *ès mains*, pour « dans [illegible] MAINS *de quelqu'un*.

Es ou **Essen** (Jacques Van), peintre flamand, né et [illegible] à Anvers (15[illegible]-16[illegible]). Il entra en 1616 dans la gilde de Saint-Luc. Il peint des natures mortes, poissons, fruits, etc. De beaux tableaux de cet excellent artiste se voient au musée de Lille, à Anvers, à Vienne (avec des figures peintes par Jordaens) au musée du Prado à Madrid, etc. Es est un peu le Rubens de la nature morte.

Esaad-Effendi, homme d'Etat et écrivain turc, né en [illegible], mort en 17[illegible]. Il embrassa la carrière judiciaire et fut successivement [illegible] en 1718. Il ne conserva cette haute fonction qu'un peu plus d'une année et fut exilé à Gallipoli, puis à [illegible]koï, où il mourut. Il a laissé plusieurs ouvrages [illegible], un dictionnaire intitulé : *Lehdjet el [illegible]*, un [illegible] etc.

Esaad-Efendi (Mohammed), surnommé **Sahhaf-zadèh**, [illegible] son père était chef de la corporation des [illegible], né et mort à Constantinople (17[illegible]-1826). Il entra à [illegible] dans l'enseignement, fut [illegible] en 1825, historiographe de l'empire, et, en 1831, se vit confier la direction du « Journal officiel ». Il fut également inspecteur général de l'enseignement. En 1835, le sultan le nomma ambassadeur auprès du roi de Perse Mohammed-Chah, petit fils de Feth-Ali. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est l'*Histoire de la [illegible] des janissaires*, traduit en français par Caussin de Perceval.

Ésacos ou **Æsacos**. Myth. gr. Fils de Priam et d'Alexirhoé. Il s'éprit de la nymphe Hesperie ou Alespéria. Un jour qu'il voulut s'approcher d'elle, Hespérie s'enfuit et fut piquée mortellement par un serpent. Esacos, désespéré, se précipita dans la mer et fut changé en plongeon. D'après une autre tradition, il se jeta à la mer, par suite de la douleur que lui causa la mort de sa femme Stérope ou Asteropé. Il avait le don de prophétie, qu'il transmit à son frère Hélénos et à sa sœur Cassandre. — Nom d'un centaure.

Ésaite n. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui affectaient d'honorer tout spécialement Caïn, Esaü, et tous ceux qui jouent dans l'Ecriture un rôle peu honorable.

Esanatoglia ou **Sant'Anatolia**, comm. d'Italie (Marches), prov. de Macerata, vers les sources du fleuve côtier Esino; 2.350 hab. Peausserie, fabrique de cartes.

Ésaque [illegible] ou **Esacus** (*é, kuss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des [illegible], comprenant des formes voisines des [illegible], dont on connaît deux espèces. L'*Esacus magnirostris* est répandu de Malacca en Australie; l'*esacus recurvirostris* est propre à l'Indo et à Ceylan.

Esaque.

Esarco (Constantin), homme d'Etat et historiographe roumain, né et mort à Bucarest (18[illegible]-18[illegible]). Il étudia la médecine à Paris et retourna, en 1844, à Bucarest, où il professa la zoologie et la botanique. Ayant renoncé, en 1873, à sa chaire, il fut envoyé comme agent diplomatique à Athènes, puis à Rome. Il profita de son séjour en Italie pour chercher des documents pouvant intéresser l'histoire du peuple roumain. En 1877, il renonça à la diplomatie, revint à Bucarest où il se voua aux arts, et fit élever l'« Athénée roumain ». En 1891, il fut ministre des affaires étrangères dans le cabinet Florescu. On a de lui, entre autres : *Stefan cel Mare, documente și scăpările în archivele Venetiei* (Etienne le Grand, documents découverts dans les archives de Venise); *Istoriu monumentelor istorice în istoria omni papor, etc.*

Ésaü, personnage biblique, fils d'Isaac et de Rébecca, vivait vers le xxe siècle av. J.-C. (*Genèse*, ch. xxv, xxvii, xxxii, xxxvi). Esaü était frère jumeau de Jacob et regardé comme son aîné. Devenu grand chasseur, très aimé de son père, à qui il offrait des présents de sa chasse, il vendit son droit d'aînesse à Jacob pour un plat de lentilles, que ce dernier lui avait préparé. Lorsque Isaac, frappé de cécité, voulut bénir ses enfants, sur le conseil de Rébecca, Jacob se couvrit d'une peau de chevreau et trompa ainsi le vieillard, qui crut reconnaître en lui son fils aîné, dont la peau était couverte de poils, et lui donna sa dernière bénédiction. Esaü, dans sa colère, voulut d'abord tuer Jacob; mais celui-ci s'enfuit en Mésopotamie et, plus tard, parvint, par ses présents, à gagner les bonnes grâces de son frère [illegible] fixa dans l'Iturée; il devint le père d'un grand peuple, [illegible] pendant longtemps, les Juifs trouvèrent un ennemi. V. Edom.

Esbarres, [illegible] de la Côte-d'Or, arrond. et à 41 kil. de Dijon, [illegible] canton de la Vouge et de la Saône; 915 hab. Maison-forte des xiie et xvie siècles.

Esbaudir (s') v. pr. V. [illegible].

Esbigner [illegible] (**s'**) v. pr. Pop. S'enfuir, s'échapper, s'en aller. Mourir.

Esbjerg, v[illegible] du Danemark (Jutland, distr. de Ribe), à [illegible] de la frontière du Slesvig; 4.115 hab. Esbjerg fut créé dans un intérêt commercial, par décret du 27 avril 1868; son port est surtout en relations avec l'Angleterre.

Esblinder [illegible] v. a. Pop. Etonner, stupéfier. *S'esblinder*, v. pr. S'étonner, être stupéfié.

Esbloquer (*è-sblo-ké*) v. n. Arg. Stupéfier.

Paraît que j'[illegible] dab' ça m'*esbloque*.
J. Ro[illegible]

Esbo, comm. de l'empire russe, gr.-duché de Finlande, prov. de Nyland, sur les bords du *lac d'Esbo*; 5.[illegible] hab. Sources minérales.

Esbroufant (*èsbrou-fan*), **ante** adj. Qui esbroufe. *Des sucès* ESBROUFANTS.

Esbroufe (*èss* — subst. verb. de *esbroufer*) n. f. Etalage de grands airs, embarras : *Faire des* ESBROUFES, *de l'*ESBROUFE, *ses* ESBROUFES.

— Arg. *Vol à l'esbroufe*, Genre de vol qui se pratique en bousculant la personne qu'on veut dévaliser. (Entre dans d'autres expressions argotiques, avec l'idée de violence.)

Esbroufer (*ess* — du provenç. *esbroufa*, s'ébrouer) v. a. Pop. Etonner par des manières exagérées et tapageuses, par les grands airs qu'on se donne. ‖ Interdire, intimider.

Arg. Voler à l'esbroufe.

S'esbroufer, v. pr. Pop. S'étonner ou s'effrayer de peu de chose.

Esbroufeur, euse (*èss* — rad. *esbroufer*) n. Pop. Celui, celle qui fait de l'esbroufe.

— Arg. Voleur à l'esbroufe.

Esbrousser [*è-sbrou-sé* (**S'**)] (Littré dérive ce mot du pref. *es*, et de l'anc. verbe *brosser, brousser*, passer au travers; mais il est possible que ce mot se rapporte aussi à *brousse*, d'où l'on a fait *broussailles*. — *S'esbroussser* signifierait ainsi S'enfuir dans les brousses) v. pr. Pop. S'esquiver, s'échapper, se sauver.

Esca (*è-ska*) n. m. Techn. Un des noms vulgaires de l'amadouvier.

Escabeau (*èss, bo* — du lat. *scabellum*, même sens) n. m. Siège bas, sans bras et généralement sans dossier. ‖ Sorte de petit tabouret de bois : *Mettre un* ESCABEAU *sous ses pieds*. ‖ Marchepied à deux ou trois degrés : ESCABEAU *de laboratoire*.

— ENCYCL. On entendait, aux xvie et xviie siècles, par *escabeau à tenailles*, un escabeau pliant, dont les pieds, montés en X, étaient reliés par une longue tige à écrou, qui les traversait en leur milieu, de telle manière qu'on pouvait ouvrir et fermer le siège à la manière d'un pliant. Il existe encore un très grand nombre d'escabeaux modernes, parmi lesquels l'*escabeau ordinaire*, formé d'une plate-forme horizontale supportée par quatre pieds; l'*escabeau à échelle*, l'*escabeau à gradins*, l'*escabeau-chaise*, constitué par une sorte de chaise en bois, dont les parties se développent de manière à obtenir un escabeau à gradins, etc.

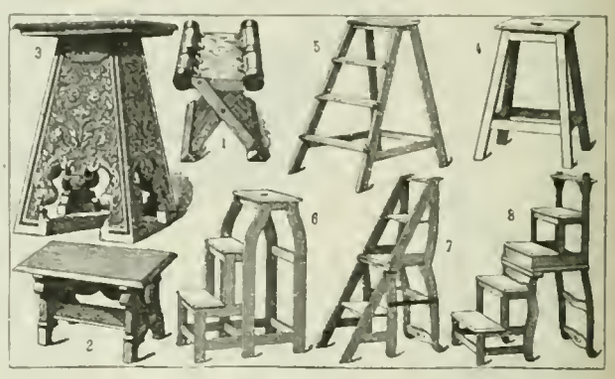

Escabeaux : 1. xive siècle; 2. xve siècle; 3. xvie siècle; 4. Ordinaire; 5. A échelle; 6. A gradins; 7-8. Escabeaux-chaises.

Escabèche (*èss*) n. f. Pêch. Conserve de poisson, particulièrement de sardines à l'huile.

Escabécher (*èss* — du préf. priv. *es*, et du provenç. *cabessa*, tête. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Il escabèche*, excepté au fut et au condit. : *Tu escabecheras. Il escabècherait*) v. a. Pêch. Préparer à l'huile des sardines et autres petits poissons analogues, après en avoir retranché les têtes, pour les conserver dans des boîtes soudées.

Escabelle (*èss, bèl'*) n. f. Siège bas, sans bras, avec ou sans dossier, et généralement à trois pieds.

Escabelle (xvie s.).

— Fam. *Déranger les escabelles à quelqu'un*, Mettre du désordre chez lui et, au fig., Apporter du trouble dans ses affaires. ‖ *Remuer ses escabelles*, Déménager. ‖ *Piqueur d'escabelle*, Syn. de PIQUEUR D'ASSIETTE. (Ces locutions ont vieilli.)

Escabelon (*èss* — de l'ital. *scabellone*, grand escabeau) n. m. Grand escabeau. ‖ Petit piédestal portant un buste, un vase ou un autre objet d'art, dans un cabinet, une galerie.

Escache (*èss* — de l'ital. *scaccia*, proprem. « ce qui presse ») n. f. Mors de cheval, de forme ovale : ESCACHE *à bavette, à bouton*. ‖ S'est dit autref. pour ÉCHASSE.

Escadre (*èss* — de l'ital. *squadra*, proprem. « bataillon carré ») n. f. Autref. Bataillon, escouade. ‖ Auj. Groupe de vaisseaux de guerre sous les ordres d'un vice-amiral; fraction d'une armée navale. ‖ *Divisions d'escadre*, Groupe de navires d'une escadre. ‖ *Escadre d'évolutions*, Nom donné, en France, à l'escadre de la Méditerranée, qui seule a une formation tactique favorable aux évolutions. ‖ *Chef d'escadre*, Amiral commandant une escadre. ‖ *Escadre de réserve*, Escadre de seconde ligne. ‖ *Escadre légère*, Ensemble des bâtiments légers d'une escadre.

— Fam. Troupe d'animaux ou groupe d'objets qui nagent ou qui flottent : *Des* ESCADRES *de canards*.

— Art milit. anc. Escouade.

— ENCYCL. Art milit. anc. L'*escadre* est une fraction tactique d'une armée navale; elle se compose de divisions, commandées par un contre-amiral, le chef d'une escadre proprement dite étant toujours un vice-amiral. L'escadre complète doit se composer de 9 cuirassés et d'un nombre déterminé de croiseurs, bâtiments légers, etc. Cette composition est à peu près celle de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée. La multiplicité des croiseurs et éclaireurs qu'il faut adjoindre à une escadre obligera, sans doute, à réduire le nombre des cuirassés à six, soit deux divisions, tandis qu'actuellement elle en comporte trois. L'escadre de la Manche est à deux divisions, mais les navires n'y sont point de la même catégorie. On a souvent donné, à tort, le nom d'escadre, aux divisions commandées par des contre-amiraux dans les mers lointaines, pour réserver le titre de divisions aux groupes de navires commandés par des officiers supérieurs. L'entretien d'une escadre est une dépense considérable, mais il en faut à tout prix pour obtenir des équipages et des chefs expérimentés, qui puissent, si cela était nécessaire, préserver les côtes de l'attaque de l'ennemi et assurer la liberté des mers. Toutes les nations importantes possèdent des escadres; l'Angleterre pourrait en mettre une formidable en ligne sur chacun des océans.

— De curieux tableaux de marines ont pour sujet une escadre. Tels sont l'*Escadre hollandaise*, de Backhuysen, et l'*Escadre au mouillage*, de Van den Velde. Ces deux œuvres sont au Louvre.

Escadrille (*ès*, et *ll* mll. — dimin. de *escadre*) n. f. Groupe de bâtiments légers, naviguant de conserve sous les ordres d'un chef unique : ESCADRILLE *de torpilleurs*. ESCADRILLE *d'embarcations*.

Escadron (*èss* — de l'ital. *squadrone*, bataillon) n. m. Milit. D'une façon générale, Troupe de cavaliers armés. ‖ Spécialem. Fraction d'un régiment de cavalerie.

— Troupe, réunion de personnes ou d'animaux : *Un* ESCADRON *de pédants, de jolies femmes, de fourmis*.

— Hist. *Escadron volant*, Nom donné aux demoiselles d'honneur de Catherine de Médicis, que cette reine employait de différentes manières au succès de sa politique. ‖ Coalition de cardinaux indépendants qui déclarent dans un conclave ne servir les intérêts d'aucune cour. ‖ *Escadron sacré*, Escorte formée à Napoléon Ier, pendant la retraite de Russie, par les officiers auxquels il restait des chevaux.

— ENCYCL. Admin. milit. L'*escadron* est, dans la cavalerie, la troupe commandée par un capitaine, et l'analogue, pour cette arme, de ce qu'est la compagnie pour l'infanterie et la batterie pour l'artillerie.

Ce mot, primitivement, s'appliquait aussi à l'infanterie et désigna tout d'abord une troupe formée sur plusieurs rangs, par opposition à la disposition qu'observaient les chevaliers du moyen âge, qui se plaçaient et chargeaient *en haie*, c'est-à-dire sur un seul rang. Les premiers escadrons eurent jusqu'à quinze rangs et plus de profondeur. Peu à peu ce nombre diminua et fut ramené à trois par Gustave-Adolphe; le grand Frédéric adopta pour les hussards la formation sur deux rangs, que le ministre Choiseul rendit réglementaire en France en 1766 et qui, depuis le commencement du xixe siècle, est générale pour les cavaleries européennes.

L'escadron varia, en outre, comme constitution. Quand les escadrons furent réunis en régiments, en 1635, ils furent subdivisés en trois compagnies, nombre qui fut ramené à deux en 1772, et à une seule par le comte de Saint-Germain, en 1776. Toutefois, les escadrons furent dédoublés de nouveau en deux compagnies quelques années plus tard, et ce n'est qu'en 1815 que, sur la proposition du général de Préval, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr revint à l'organisation du comte de Saint-Germain, c'est-à-dire à celle de l'escadron-compagnie, qui fut consacrée définitivement en 1825 et subsiste encore dans la cavalerie française et dans la plupart des cavaleries étrangères.

Quant à l'effectif même de l'escadron, il a varié entre 100 et 160 cavaliers, du pied de paix au pied de guerre. Aujourd'hui, il est de règle, dans les armées européennes, de maintenir la cavalerie en tout temps sur un pied très voisin du pied de guerre, sa mobilisation devant être pour ainsi dire instantanée. L'escadron français compte réglementairement 6 officiers, dont 1 capitaine en premier, 1 capitaine en second et 4 lieutenants ou sous-lieutenants, chefs des 4 pelotons entre lesquels l'escadron se subdivise. — Les régiments sont à 5 escadrons en temps de paix et se mobiliseraient à 4 escadrons en temps de guerre, le 5e escadron se transformant alors en dépôt pour recevoir les non-valeurs éventuelles des autres et les remplacer par des hommes et des chevaux en état de faire campagne.

Le train des équipages est aussi formé, en France, par escadrons, mais indépendants et constitués d'une façon différente.

Escadronner (*èss, dro-né* — rad. *escadron*) v. n. Exécuter les manœuvres de la cavalerie.

Escadronniste (*èss, dro-nisst'*) n. m. Cardinal qui appartient à un escadron volant.

Escafe (subst. verb. de *escafer*) n. f. Jeux. Coup de pied donné dans un ballon pour le renvoyer.

Escafer (même étymol. que *escafignon*) v. a. Frapper d'un coup de pied au derrière. (Vieux.)

Escafignon (*èss*, et *gn* mll. — de l'anc. franç. *escanfin*, autre forme de ESCARPIN) n. m. Ancienne chaussure en usage aux xve et xvie siècles, léger chausson de cuir fin, de basane ou de toile, et qui se portait habituellement dans des bottes ou toute autre chaussure. (Les escafignons de toile ou de drap se mettaient même en dedans des bas-de-chausses.)

Escafignons (xvie s.).

— Pop. et vieux. *Sentir l'escafignon*, Sentir mauvais des pieds.

Escafilotte (*èss*) n. f. Os qui provient de la côte d'un bœuf et qui a été perforé par les fabricants de moules à boutons.

Escafotte (*èss*) n. f. Archéol. Petit récipient creux et arrondi comme une coquille. (Expression du moyen âge en usage encore sous Louis XIV. L'inventaire du château d'Enghien (1617) mentionne un grand chandelier à jours avec une escafotte en haut, etc.)

Escaillage (*ès-ka-ill-aj'* [*ll* mll.]) n. m. Schiste bitumineux qui se trouve dans les veines de houille du

Pas-de-Calais, et forme souvent le toit et le mur de ces veines. (Il est composé de fragments luisants, plus ou moins combustibles.)

ESCAILLE (*è-ska-ill* [*ll* mll.] — anc. forme du mot *écaille*) n. m. Nom donné par les mineurs du Nord aux argiles schistouses présentant des surfaces lisses, et qui accompagnent souvent les couches de houille.

ESCALA (LA), ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Gérone]), sur le golfe de Rosas ; 2.670 hab. Port de pêche, sur la Méditerranée. Fabrique de chaussures, salaisons.

ESCALABREUX (*èss, breû*), **EUSE** adj. Hardi, décisif. (Vieux.)

ESCALADE (*èss* — de l'ital. *scalata*, même sens) n. f. Assaut d'une muraille, d'une forteresse, à l'aide d'échelles : *Donner l'*ESCALADE. ‖ Par ext. Action d'atteindre un endroit, ou de s'introduire dans un lieu, en s'élevant au moyen d'un effort : *L'*ESCALADE *d'un rocher, d'une mansarde.*

— Dr. Circonstance d'un vol qui consiste en ce que le voleur a franchi une clôture par des moyens extraordinaires : *Vol avec* ESCALADE *et effraction.*

— ENCYCL. Art milit. Dans la guerre de siège, dans l'attaque d'un ouvrage de fortification quelconque, on qualifie d'*escalade* l'opération qui consiste à s'élancer jusqu'au haut des remparts pour pénétrer dans la place. On a recours à l'escalade quand, faute de temps ou de moyens, on n'a pu *faire brèche*. C'est ce qui arrivait souvent avant l'invention de la poudre, et alors, il fallait avoir recours aux échelles, qui faisaient partie du matériel normal de siège. Les escalades deviennent de plus en plus difficiles et dangereuses, et seront de plus en plus rares, grâce aux explosifs puissants qui permettent d'abattre à distance les remparts les plus élevés et les plus solides.

— Dr. pén. L'article 397 du Code pénal définit ainsi l'*escalade* : « Est qualifiée escalade, toute entrée dans les maisons, bâtiments, cours, basses-cours, édifices quelconques, jardins, parcs et enclos, exécutée par-dessus les murs, portes, toitures ou toute autre clôture. » Par respect pour l'étymologie, le législateur n'a pas qualifié *escalade* « l'entrée par une ouverture souterraine, autre que celle qui a été établie pour servir d'entrée », mais il en a fait « une circonstance de même gravité que l'escalade » (même art. 397). Dans un sens large, la circonstance aggravante d'*escalade* s'entend de tout moyen extraordinaire par lequel on s'introduit du dehors au dedans d'un bâtiment ou d'un enclos.

Le seul fait de l'escalade, s'il ne se lie pas à un vol commis ou tenté, et s'il n'est pas, d'autre part, accompagné des circonstances constitutives de la violation de domicile, n'est pas punissable ; mais il suffit à fournir une excuse à celui qui accomplirait un homicide, porterait des coups ou ferait des blessures en repoussant l'escalade.

L'article 322 du Code pénal décide que le meurtre, ainsi que les blessures et les coups, sont excusables « s'ils ont été commis en repoussant pendant le jour l'escalade ou l'effraction des clôtures, murs ou entrée d'une maison ou d'un appartement habité ou de leurs dépendances ». La peine encourue par le coupable est alors atténuée légalement.

D'un autre côté, l'article 329 comprend dans le cas de légitime défense l'action de repousser « pendant la nuit, l'escalade ou l'effraction des clôtures ». Dans cette hypothèse, l'homicide, les coups et les blessures cessent d'être punissables.

— Hist. On donne le nom d'*Escalade* à l'entreprise tentée par des gens du duc de Savoie contre Genève, en pleine paix, au mois de décembre 1602, et qui fut repoussée par la population. (Le souvenir de cette résistance est perpétué chaque année, à Genève, par des réjouissances populaires.)

ESCALADER (*èss*) v. a. Prendre, emporter par escalade ; gravir par escalade : ESCALADER *une forteresse.*

— Par ext. Gravir plus ou moins péniblement le long de ou jusqu'à : ESCALADER *un arbre, une montagne, une fenêtre.* ESCALADER *six étages.* ‖ Être échelonné, disposé de bas en haut, le long de : *La note* ESCALADE *avec ses brodequins d'or les escaliers de cristal de la gamme.* (Th. Gant.)

— Fig. S'élever avec effort jusqu'à : ESCALADER *le pouvoir.*

ESCALADEUR (*èss*) n. m. Celui qui escalade.

ESCALADOU ou **ESCALADON** (*èss*) n. m. Sorte de dévidoir employé pour la laine, le coton, la soie, etc.

ESCALAIS (Léonce-Antoine), chanteur français, né à Coxac-d'Aude (Aude) en 1859. Il quitta le Conservatoire de Toulouse pour entrer au Conservatoire de Paris, où il obtint le 1er prix de chant et le 2e prix d'opéra en 1883. Engagé au grand Opéra de Paris, il débuta dans Arnold de *Guillaume Tell* (1883), se fit applaudir pour sa belle voix de ténor dans les grands rôles du répertoire, créa *Zaïre*, puis fit des tournées en province, notamment à Lyon (1891) et à Marseille (1894-1895). Il avait épousé en 1881 Mlle Maria-Célestine Lureau, née à Montreuil-sous-Bois (Seine) en 1860. Ayant remporté au Conservatoire le 1er prix d'opéra et le 2e prix de chant en 1882, elle débuta, cette même année, à l'Opéra, dans Marguerite des *Huguenots*. Après avoir chanté avec talent le répertoire et créé *le Mage*, Mme **Lureau-Escalaïs** suivit son mari dans ses tournées en province. Ils quittèrent l'un et l'autre le théâtre, en 1896, pour se consacrer à l'enseignement.

ESCALANTE, comm. de l'archipel des Philippines (île Negros [prov. Occidentale]) ; 6.650 hab.

ESCALANTE (don Juan), aventurier espagnol, mort en 1519. Il s'unit, en 1518, à Fernand Cortès pour tenter la conquête du Mexique, devint alguazil mayor de la colonie de la Vera-Cruz, montra autant de résolution que de sagesse, et gagna l'affection des Indiens. Il périt dans une bataille livrée contre Quauhpopuca, un chef des Aztèques.

ESCALANTE (Jean-Antoine), peintre d'histoire et de genre, né à Cordoue en 1630, mort à Madrid en 1670. Il étudia sous François Ricci, peintre du roi à Madrid, et il s'appliqua à saisir la manière du Tintoret. On cite de lui : *le Christ, la Rédemption des captifs*, une suite de dix-huit tableaux qui se trouvent dans le couvent des carmes chaussés de Madrid.

ESCALDES (LES), en espagn. **Aguas Caldas** [eaux chaudes], écart de la comm. de Villeneuve-des-Escaldes (Pyrénées-Orientales), sur le *torrent des Escaldes*, sous-affluent de la Sègre par le Raour ; 42 hab. Eaux minérales. Les Romains avaient déjà fondé des thermes aux Escaldes.

ESCALE (*èss* — du lat. *scala*, échelle, parce qu'on descend à terre à l'aide d'une échelle) n. f. Mar. Point d'arrêt ou de relâche d'un bâtiment pour se ravitailler ou faire des opérations commerciales. ‖ Échelle de bord. ‖ Station que fait un bateau sur la berge d'un fleuve, pour y prendre ou y laisser des voyageurs.

— Comm. Chacun des marchés établis le long du fleuve Sénégal.

— n. f. pl. Par métonymie. Syn. de ECHELLES : *Les* ESCALES *du Levant.* Nom générique donné aux villes maritimes de la Méditerranée, et plus particulièrement aux ports des États barbaresques.

ESCALEBETTE (*èss, bèt*) n. f. Réunion de deux pièces de bois parallèles, qu'on établit obliquement sur le devant et le derrière des voitures.

ESCALEDIEU (L'), écart de la comm. de Bonnemazon (Basses-Pyrénées), au confluent de l'Arros et du Luz ; 25 hab. Restes de l'abbaye cistercienne, fondée en 1140 par les religieux de Capadour et qui devint en peu de temps une des plus puissantes du midi de la France. Les miracles de saint Bernard de Comminges, qui y passa une partie de sa vie, augmenteront encore sa célébrité et ses richesses. L'abbaye de l'Escaledieu, véritable château fort, tomba deux fois aux mains des huguenots.

ESCALEMBERG (*èss, lan-ber*) n. m. Sorte de coton venant de Smyrne.

ESCALER (*èss*) v. a. Faire escale.

ESCALETTE (*èss, lèt*) n. f. Instrument pour la lecture des dessins, dans les ateliers de tissage, consistant en un assemblage de règles en bois, généralement au nombre de deux, appliquées l'une contre l'autre par deux écrous à oreilles.

— ENCYCL. Les *escalettes* sont placées sur les deux côtés antérieurs des montants du bâti de liseuse. La règle de devant porte sur ses longs côtés deux biseaux, dont les tranchants sont rigoureusement rectilignes. La règle de derrière est plate. C'est entre ces deux règles que se place le dessin exécuté sur le papier quadrillé et que l'on appelle *mise en carte*. Chaque quadrillage de la mise en carte vient, pour qu'on puisse en opérer la *lecture*, affleurer horizontalement le tranchant du biseau inférieur.

ESCALIBOR, épée magique d'Arthur ou Artus, roi légendaire du pays de Galles, et à laquelle nulle épée ne pouvait résister.

ESCALIER (*èss, li-é* — du lat. *scala*, échelle, escalier) n. m. Suite, assemblage de degrés, de marches échelonnées, servant à atteindre un lieu élevé et à en descendre : *Monter, Descendre l'*ESCALIER. — *Monter l'escalier quatre à quatre*, Franchir plusieurs degrés à la fois. ‖ *Escalier tournant, hélicoïdal, en vis, en colimaçon*, Escalier dont les marches tournent en spirale autour d'un noyau plein ou vide. ‖ *Escalier suspendu*, Celui dont les marches, enchâssées dans le mur par une de leurs extrémités, sont libres à l'autre. ‖ *Escalier circulaire*, Escalier dont les limons sont cintrés et les marches triangulaires. ‖ *Escalier dérobé*, Escalier placé dans un endroit caché de la maison. — Fig. Moyen secret et détourné : *Ceux qui dédaignent tout haut la popularité vont la mendier par les* ESCALIERS DEROBÉS. (J. Simon.) ‖ *Escalier de dégagement, de service*, Escalier par où se fait le service d'une maison.

— Fam. *Faire des escaliers dans les cheveux de quelqu'un*, Lui couper irrégulièrement les cheveux.

— Antiq. gr. *Escalier de Charon* ou *de Caron*, Escalier dérobé par lequel les ombres, dans les théâtres grecs, montaient du dessous sur la scène.

— Hydraul. Machine servant à élever l'eau par échelons.

— Mar. Échelle de bord. ‖ *Escalier de commande*, Escalier mobile, que l'on place du côté de tribord, en rade, lorsque le navire est monté par un amiral.

— Moll. Nom vulgaire des coquilles des genres cadran et scalaire.

— ENCYCL. Constr. Outre les *escaliers* d'un usage courant dans les habitations contemporaines, il existe des escaliers monumentaux datant des siècles passés, véritables œuvres d'art. Tels sont ceux des XIVe, XVe et XVIe siècles, etc. L'art moderne a également produit des escaliers d'une réelle beauté ; parmi ceux-ci, nous citerons, notamment, le grand escalier de l'Opéra, à Paris. (V. OPÉRA.) Que l'escalier soit construit avec la pierre, le bois, le fer ou la fonte, matières le plus communément employées, il est toujours constitué par des éléments identiques. Les marches, plans horizontaux, rectangulaires ou obliques suivant la nature de l'escalier et parallèles entre elles, sont posées à des intervalles verticaux égaux ; la surface que chacune d'elles présente prend le nom de *giron*. Chaque marche est limitée extérieurement par un plan vertical appelé *contre-marche*, et la longueur de chacune d'elles est l'*emmarchement*.

La pratique démontre que, pour monter un escalier dans les meilleures conditions et sans fatigue, il faut que le nombre de marches n'excède pas vingt et une : la vingt et unième, ayant des dimensions bien plus considérables que les autres, est alors désignée sous le nom de *palier*. L'intervalle compris entre deux paliers successifs est la *volée* ou *rampe de l'escalier*, tandis que la partie de l'édifice où se trouve construit cet escalier en est la *cage*. Enfin, la volée est dite *droite*, lorsque la direction de l'escalier est normale aux parois latérales de la cage ; elle est en *quartiers tournants* ou *courbe* quand, au contraire, cette direction se traduit par une courbure plus ou moins accentuée. (V. GIRONAGE.) Dans le premier cas, les marches sont toutes égales entre elles et les contre-marches parallèles ; dans le second, les marches ont une forme triangulaire et les contre-marches ne sont plus parallèles entre elles.

Dans les escaliers en pierre, chacune des marches est formée d'une seule pierre à ses extrémités scellées dans les murs parallèles de la cage, si la volée est droite. Lorsque la dimension en longueur des marches est trop considérable, on soutient celles-ci au moyen d'une tôle *rampante en berceau* nommée *descente*, et cela que la volée soit droite ou en quartiers tournants, ou encore droite avec quartiers tournants, c'est-à-dire formée d'une partie droite à laquelle succède une partie semi-circulaire, et ainsi de suite.

Dans ces mêmes escaliers en pierre, lorsque la volée droite est supprimée et remplacée par une rampe tournant continuellement sur elle-même, la forme de celle-ci détermine pour ces escaliers les appellations suivantes : *escaliers en vis, en spirale, en limaçon, à simple ou double limon, avec noyau plein* ou *sans noyau* ; dans ce dernier cas, l'escalier prend le nom de *vis à jour*.

On s'astreint à suivre rigoureusement les mêmes données quand il s'agit de construire des escaliers en bois ; la disposition générale et la proportion des marches sont identiques à celles des escaliers en pierre. La marche est constituée par une épaisse planche en bois, scellée d'un côté dans le mur de la cage, et de l'autre maintenue par le *limon*. Il existe un très grand nombre de types d'escaliers en bois ; parmi ceux le plus employés, nous

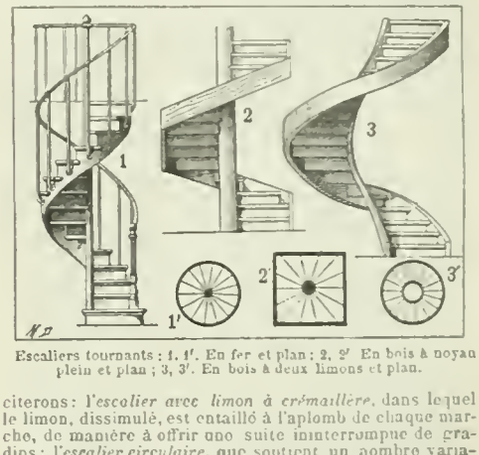

Escaliers tournants : 1, 1'. En fer et plan ; 2, 2'. En bois à noyau plein et plan ; 3, 3'. En bois à deux limons et plan.

citerons : l'*escalier avec limon à crémaillère*, dans lequel le limon, dissimulé, est entaillé à l'aplomb de chaque marche, de manière à offrir une suite ininterrompue de gradins ; l'*escalier circulaire*, que soutient un nombre variable de poteaux ; l'*escalier suspendu*, qui va constamment en diminuant de largeur de la base au sommet ; l'*escalier à l'anglaise*, dans lequel on supprime le limon, les marches étant reliées l'une à l'autre au moyen de boulons ; l'*escalier à limaçon*, avec ou sans noyau ; l'*escalier double*, que l'on établit de préférence dans les cages circulaires ; l'*escalier en vis* ; etc.

Dans beaucoup de constructions modernes, on remplace la pierre et le bois par le fer ou la fonte, pour l'établissement des escaliers. Ici encore, on observe les mêmes principes que ceux énumérés ci-dessus.

ESCALIER Nicolas-Félix), architecte et peintre français, né à Paris en 1843. Il entra, en 1860, à l'École des beaux-arts. Après avoir obtenu plusieurs distinctions dans la section d'architecture, il aborda la peinture. C'est surtout comme peintre qu'il a pris part aux Salons. Il a exposé un *Intérieur de San-Marco à Venise*, aquarelle ; *Intérieur de San-Miniato à Florence*, aquarelle ; *Décorations à fresques du palais Lubbia à Venise*, d'après Tiepolo, deux cadres (1873) ; *le Premier Modèle* (A. Dumas, *L'Amour Cimetière*, 1875) ; *le Doge Dandolo le Vieux* (1876) ; *Panneau décoratif pour un vestibule*, et *Portrait d'enfant* (1878) ; *une Surprise pour les habitants du Rialto à Venise*, et *un Matin au canal San-Travaso*, aquarelle (1881), etc. Escalier fut classé au nombre des meilleurs décorateurs de la ville contemporaine, et il fut mis hors concours après le Salon de 1884, où il envoyait *la Bonne Avent*[illegible]. En 1893, Escalier a exposé *les Saisons* et le *Bain m*[illegible] ; l'année suivante, *Galanterie*, et, en 1899, *C*[illegible] *du Ju*[illegible] *public à Venise*, panneaux décoratifs d'une très grande noblesse.

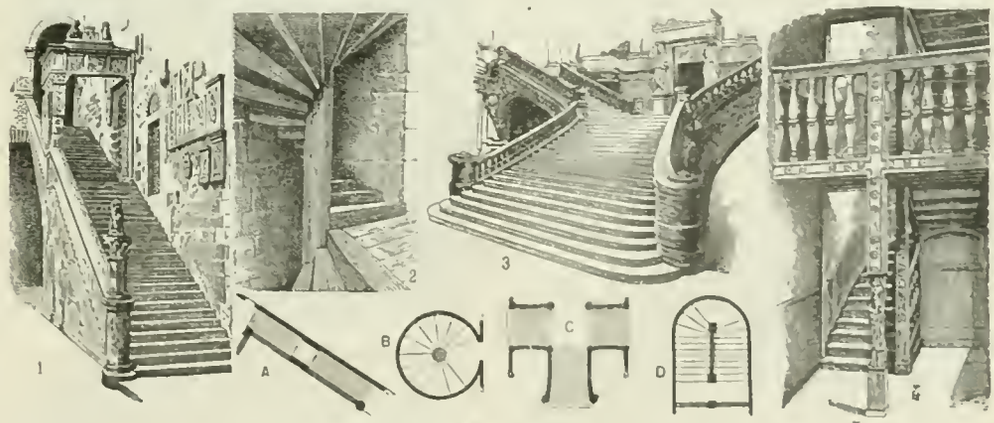

Escalier : 1. En hors-d'œuvre (XIVe s.) ; A, plan. — 2. En vis (XVe s.) ; B, plan. — 3. A double révolution ; C, plan. — 4. A rampes alternatives (XVIe s.) ; D, plan.

(...) à Es... un ensemble de constructions ... privés.

ESCALIN (...) (bas lat. *scalingus*, mot qui se rattache au ... *sk...*, angl. *s...*) n. m. Ancienne monnaie d'argent, qui valait à Amsterdam six sols, à Liége, dix sous. (Cette valeur varia à diverses époques.) Monnaie ... sous, qui vaut 0 fr. 12 c.

ESCALLONIE (*è-skal-lo-ni*) n. f. Genre de plantes, de la famille des saxifragacées.

— Encycl. Les *escallonies* sont des arbres ou des arbrisseaux souvent résineux, à feuilles alternes et sans stipules, à fleurs pentamères, dont le bois est apprêté pour les usages économiques. On en connaît cinq contrées, ... espèces, des régions tempérées de l'Amérique du Sud, parmi lesquelles l'*escallonie* ..., à feuilles amères et ...

Escallonie.

ESCALLONIÉES (*è-skal-lo-ni-é*) n. f. pl. Tribu de la famille des saxifragacées, dont le genre escallonie est le type, et que Van Tieghem, avec d'autres auteurs, considère comme ... indépendante. — Le singulier ESCALLONIÉE.

ESCALONILLA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille, prov. de Tolède), près d'un petit affluent du Tage; 3... hab. Fabrique de lames.

ESCALOPE (*ès* — de l'allem. *schale*, écaille) n. f. Agric. Sorte de fève sans robe.

— Art culin. Tranche mince de viande, servie comme garniture. (Ce nom est surtout donné aux tranches de rouelle de veau amincies et battues.)

— Encycl. Art culin. *L'escalope à la parisienne.* Faire revenir les escalopes dans du beurre, et, quand elles ont prise une couleur des deux côtés, mouiller d'un peu de bouillon, saler et poivrer. Avant de les retirer du feu, ajouter un hachis de persil et d'échalotes sans les laisser cuire, et servir.

A la bournaise. Faire revenir un hachis d'oignons, ail et persil dans un peu de graisse, en même temps que les escalopes. Mouiller avec un petit verre de cognac et, quand les escalopes sont cuites, les dresser autour d'un plat. Au centre, placer une sauce faite ainsi : dans un bain-marie, mettre des jaunes d'œufs et du beurre, que l'on mêle jusqu'à ce qu'ils épaississent. Saler et ajouter alors peu à peu du jus de viande ou du bouillon, en tournant toujours jusqu'à ce que la sauce ait une bonne consistance, mêler un fin hachis de persil et d'estragon, et avant de servir, ajouter du jus de citron.

ESCALPE (*ès* — de l'allem. *schale*, écaille) n. f. Action de scalper. (Mot employé par Chateaubriand.)

ESCALQUENS (Guillaume d'), capitoul de Toulouse, qui vivait dans la première moitié du XIVe siècle. Il s'est rendu célèbre par un acte d'excentricité : il fit un jour célébrer pompeusement ses propres funérailles, auxquelles il assista, couché dans une bière et enveloppé dans un suaire.

ESCAMBARLAT (*è-skan, la* — du préf. *es*, et de *cambe*, qui, en Langue loc., signifie « jambe ». Ce mot signifie proprement : ayant une jambe d'un côté et l'autre de l'autre.) n. m. Hist. Nom que l'on donnait à ceux qui, dans les guerres de partis, avaient un pied dans les deux camps.

ESCAMETTE (*ès, mèt'*) n. f. Sorte de toile de coton, qui vient du Levant.

ESCAMOTAGE (*ès, taj'*) n. m. Art ou action d'escamoter. *S'occuper d'*ESCAMOTAGE. *L'*ESCAMOTAGE *d'une muscade.*

— Par ext. Vol détourné ou subtil : *L'*ESCAMOTAGE *de l'argent des gogos.*

— Fig. Subtilité, détour habile : *Des* ESCAMOTAGES *de parole.* (De Broglie.)

— Encycl. L'*escamotage* primitif, base de tous les autres, est celui de la muscade; il se fait en montrant la muscade entre le pouce et l'index de la main droite et en avant l'air de déposer cette muscade dans la main gauche. Pendant le trajet, l'index se repliant légèrement et le pouce faisant rouler la muscade, la conduisent entre l'annulaire et le doigt du milieu, où elle se loge. La main gauche se ferme, comme si elle avait reçu la muscade. On peut alors ouvrir cette main et constater la disparition en faire le geste de déposer la muscade sous un gobelet. L'apparition se fait par le mouvement inverse. V. PRESTIDIGITATION.

ESCAMOTE (*ès* — de *escamoter*) n. f. Objet qui sert aux prestidigitateurs pour opérer leurs tours de passe-passe. Se dit particulièrement des petites balles de liège qui (...) disparaître subtilement.

ESCAMOTER (*ès* — de l'espagn. *escamotar*, même sens) v. a. Faire disparaître par un moyen adroit et subtil, qui s'exécute à l'insu des spectateurs : ESCAMOTER *une muscade, une carte.*

— Par ext. Dérober avec dextérité : ESCAMOTER *la bourse de quelqu'un.*

— Fig. Obtenir à force de ruse, d'habileté : ESCAMOTER *un consentement, un emploi.* Cacher à tous les yeux : ESCAMOTER *un danger.* — Fam. Supprimer, effacer, mettre habilement à l'abri : ESCAMOTER *un homme politique.* Esquiver : ESCAMOTER *une loi, un article.*

— Artillerie. *Escamoter l'arme.* Supprimer certains temps de la charge d'une arme, afin d'aller plus vite.

— Techn. *Escamoter les fils d'or* ou *de soie.* En tirer les extrémités du côté de l'envers de l'étoffe.

— Théâtr. *Escamoter le rôle.* Se dit d'un acteur adroit qui, rencontrant dans son rôle une expression dangereuse pour un motif quelconque, la prononce faiblement, de façon que le public ne l'entende pas, ou n'en sente pas toute la portée. (L'expression s'est généralisée.)

Escamoté, ée part. pass. du v. Escamoter.

— Gramm. arab. Se dit des voyelles qui ne prononce très rapidement dans la lecture des manuscrits arabes, bien qu'elles ne soient pas représentées graphiquement.

S'escamoter, v. pr. Être escamoté.

— SYN. Attraper, dérober, détrousser, dévaliser, escroquer. V. ATTRAPER.

ESCAMOTEUR, EUSE (*ès*) n. Celui, celle qui fait des tours d'escamotage : *Un* ESCAMOTEUR *renommé.* ‖ Par ext. Filou, voleur subtil : *Un* ESCAMOTEUR *de montres.*

— Adjectiv. : *Physicien* ESCAMOTEUR.

ESCAMPATIVOS (*è-skan, voss* — mot gasc., plur. de *escampativo*; de *escampa*, décamper) n. m. pl. Fam. Fuite secrète, escapade, absence furtive : *Faire* ESCAMPATIVOS.

ESCAMPER (*è-skan* — de l'ital. *scampare*, même sens) v. n. Fam. Prendre la fuite, se sauver : *Il craignait d'être battu, il* ESCAMPA. (Vieux.)

ESCAMPETTE (*è-skan-pet'* — dimin. de l'anc. subst. *escampe*, fuite, ou disait anciennement, *prendre l'escampe*) n. f. Fam. S'emploie dans cette locution : *Prendre la poudre d'*ESCAMPETTE, Se sauver, s'enfuir, déguerpir.

ESCANABA, ville des États-Unis (Michigan [comté de Delta], sur le lac Supérieur, à l'embouchure de l'*Escanaba*; 7.000 hab. Port. Exportation des minerais de cuivre de Marquette.

ESCANDE (Antoine-Georges-Joseph-Front), médecin et homme politique français, né à Saint-Vincent-de-Cosse (Dordogne) en 1817. Il fut élu dans l'arrondissement de Sarlat en 1881. Il échoua en 1889. Il a publié : *Hoche en Irlande* (1889).

ESCANDOLAT (*ès, la*) n. m. Une des chambres ou soutes des galères, où le capitaine renfermait son linge et ses provisions. (Comme usage, l'escandolat répondait au *coqueron* des modernes navires de guerre; il était situé à l'arrière, entre la chambre de poupe et la *compagne* ou cambuse. On accédait à l'escandolat par une écoutille, la troisième de tribord.)

ESCANDOLE (*ès* — du lat. *scandere*, monter) n. f. Mar. Pompe. (Vieux.)

ESCANTILLONNAGE (*è-skan-ti-llo-naj'* [*ll* mll.] — n. m. Dr. féod. Droit qu'on devait au seigneur pour la visite et l'étalonnage des poids et mesures.

ESCAP (*è-skap'*) n. m. Faucon. S'emploie dans la locution, *Faire* ou *Donner escap à l'oiseau,* Faire connaître à l'oiseau le gibier qu'il doit poursuivre.

ESCAPADE (*ès* — de l'ital. *scappata*, même sens) n. f. Absence furtive; liberté qu'on se donne contrairement à quelque obligation.

— En T. de manèg., Action d'un cheval qui s'emporte subitement et n'obéit plus à son cavalier.

ESCAPE (*ès* — du lat. *scapus*, même sens) n. f. Fût d'une colonne. ‖ Partie inférieure du fût, celle qui est la plus proche de la base de la colonne. ‖ Adoucissement qui sert à lier et à raccorder, avec les fûts des colonnes, les filets par lesquels ceux-ci se terminent dans certaines ordonnances, tant par en haut que par en bas.

ESCAPER (*ès* — rad. *escap*) v. a. Mettre le gibier en liberté pour lâcher à sa poursuite l'oiseau de proie que l'on dresse.

ESCAPOULER (*ès*) v. a. Dégrossir le fer dans la forge.

ESCARBEILLE (*ès, bè-ill* [*ll* mll.]) n. f. Petite dent d'éléphant.

ESCARBILLAT (*ès, bi-lla* [*ll* mll.]), **ATE** ou **ESCARBILLARD, ARDE** [mot d'orig. gasc.] adj. Éveillé : *Yeux* ESCARBILLARDS. (Regnard.)

— n. m. Homme malin, rusé.

ESCARBILLE (*ès*, et *ll* mll. — peut-être du préf. lat. *ex*, hors de lui; de *carbo*, charbon, et du suff. *ille*) n. f. Fragment de houille incomplètement brûlé, qui s'échappe soit du cendrier, soit de la cheminée d'une machine à vapeur : *Locomotive qui sème son chemin d'*ESCARBILLES.

— Encycl. La présence des *escarbilles* dans les cendres est chose fréquente dans l'industrie; mais, lorsque leur quantité est trop considérable, cela tient à une construction défectueuse du foyer ou à la négligence du chauffeur qui règle mal le feu.

Le plus souvent, on emploie encore comme combustible les escarbilles que l'on sépare mécaniquement des cendres et du mâchefer, soit en criblant le mélange, soit en jetant le tout dans un réservoir rempli d'eau et en recueillant les parties qui surnagent. Ces escarbilles servent à entretenir les foyers de certains fourneaux. On les utilise encore dans la fabrication des charbons agglomérés.

ESCARBIT (*ès, bit'*) n. m. Mar. Vase à deux compartiments, dont l'un contient de l'étoupe mouillée, l'autre du suif, et dans lequel les calfats humectent ou graissent leur ciseau. On dit aussi ESCARBITE n. f.

ESCARBOT (*ès, bo*) n. m. Nom vulgaire de quelques insectes coléoptères, et plus particulièrement des histéridés. (V. HISTER.) L'escarbot des fables de La Fontaine paraît être plutôt le lucane ou cerf-volant. (V. LUCANE.) ‖ *Escarbot doré,* Cétoine dorée. ‖ *Escarbot de la farine,* Ténébrion.

— Adjectiv. au fém. : *La race* ESCARBOTE. (La Font.) (Inus.)

ESCARBOUCLE (*ès* — autref. *escarboucle*; du lat. *ex*, de, et *carbunculus*, dimin. de *carbo*, charbon. [Signifie ainsi proprem. « ce qui brille comme un charbon ardent ».]) n. f. Miner. Nom donné par les anciens au grenat alumino-ferreux ou *almandine.* ‖ Autref. Charbon phlegmoneux.

— Par ext. Objet d'un vif éclat : *Les deux* ESCARBOUCLES *dont la nature vous a fait des yeux.* (D'Alemb.) ‖ *Briller comme une escarboucle,* Jeter un très vif éclat.

— Blas. Symbole héraldique, dont le milieu représente une pierre précieuse projetant des rayons (*raies*), qui sont ordinairement au nombre de huit, pommetés au centre et fleuronnés ou fleurdelisés aux extrémités.

De gueules à l'escarboucle d'argent.

— Ornith. Espèce d'oiseau-mouche, qui habite la Guyane.

— Encycl. Minér. L'*escarboucle* ou *grenat noble, grenat oriental, grenat syrien,* est d'un rouge de coquelicot ou d'un rouge de sang, quelquefois nuancé d'orangé. Elle est ordinairement transparente, et sa cassure vitreuse est parfaitement conchoïde. Cette variété se trouve principalement en Bohême, dans les terrains d'alluvion, et en Saxe, dans des serpentines et dans des trapps.

L'escarboucle était très estimée chez les anciens et rangée par eux au nombre des pierres fines et rares les plus recherchées. Ils la dédinissaient : une pierre très précieuse, qui semble être de feu, et sur laquelle le feu ne peut rien, ne fait aucune impression. (Pline.)

— Mag. L'escarboucle est un talisman qui, d'après ce qu'enseigne Agrippa, protège contre les poisons de l'atmosphère et les vapeurs malsaines. L'escarboucle serait, comme influence, de la même nature que le soleil.

ESCARBOUILLER v. a. Anc. forme de RÉCARBOUILLER.

ESCARCELLE (*ès, sèl'* — de l'ital. *scarsella*, même sens) n. f. Sac de cuir, que l'on portait jadis à la ceinture et qui servait à contenir de l'argent.

— Fig. et fam. *Fouiller à l'escarcelle,* S'apprêter à donner de l'argent. ‖ *Il plut dans son escarcelle* (La Font.), Il lui arriva beaucoup d'argent.

— Encycl. L'*escarcelle* est une bourse, en général d'assez grande dimension, et qui se caractérise par son fermoir de métal, tandis qu'en général la bourse proprement dite n'en possède pas. L'escarcelle fut en usage jusqu'à la fin du XVIe siècle; mais, le port des poches étant devenu général, on abandonna ces sacs trop massifs pour leur substituer des bourses ordinairement en forme de bissacs.

Escarcelle (XVIe s.).

ESCARÈNE (L'), ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arr. et à 16 kilom. de Nice, au confluent des torrents de Braus et de Lucéram, branches mères du *Paillon de l'Escarène;* 1.370 hab. Moulins, pâtes alimentaires; vins muscats et vins mousseux. — Le canton a 5 comm. et 5.517 hab.

ESCARGASSAGE (*ès, gha-saj'*) n. m. Cardage à l'escargasse.

ESCARGASSE (*ès*) n. f. Grande carde constituée par deux cylindres dont la surface est garnie de longues pointes de fer un peu courbes, et qui sert à ouvrir les toisons feutrées, les déchets de laine et de coton, etc.

ESCARGASSER (*ès, gha-sé*) v. a. Passer des fibres à l'escargasse.

ESCARGOT (*ès, gho* — du provenç. *escargol* ou *escaragol* n. m. Nom vulgaire des mollusques gastéropodes du genre hélix, appelées aussi *limaçons* et *colimaçons.*

— Archit. *Escalier en escargot* ou simplem. *Escargot,* Escalier tournant, en spirale. ‖ On dit plus souvent EN COLIMAÇON.

— Arg. Vagabond. ‖ *Escargot de trottoir,* Gardien de la paix.

— Mobil. Coquille d'escargot servant de lampion. (Vx.)

— Hydraul. Machine d'épuisement en spirale, plus souvent appelée *vis d'Archimède.*

— Techn. Sorte de voiture basse. ‖ Nom d'un organe de certaines machines-outils, notamment de la machine à raboter.

— Encycl. Zool. Beaucoup d'espèces d'*escargots* sont recherchées comme aliments. De toute antiquité, l'homme paraît s'être nourri de ces animaux. Les Romains, qui étaient très friands des grosses espèces (*helix pomatia*, notamment), les élevaient par quantités énormes dans des parcs clos par des banquettes de cendre ou de sciure de bois, que les escargots ne pouvaient franchir. Non contents d'élever les hélix dans ces parcs ou *cochlearia*, les Romains les acclimataient dans les provinces conquises. Les parcs à escargots avaient été inventés par Fulvius Hirpinus. Aujourd'hui, les escargots sont l'objet d'un commerce considérable. Les plus estimés appartiennent à la grosse espèce (*helix pomatia*), demandée surtout à Paris et dans l'Est. Dans le Midi, on préfère les *helix vermiculata, aperta, pisana,* et dans toute la France on consomme les espèces grises (*helix aspersa*) ou rayées (*helix nemoralis*). Les escargots sont très nuisibles dans les jardins, les cultures maraîchères, les vignobles; ils dévorent les feuilles, les bourgeons, attaquent les fruits. Mais ils ont beaucoup d'ennemis; sans compter certains oiseaux, les hérissons et les crapauds, de nombreuses espèces d'insectes les attaquent et les dévorent : ainsi les carabes, les lampyres, les sylphes et les staphylins, les driles, etc. Les espèces forestières sont la proie des *cychrus*, etc. Un acarien (*philodromus limacum*) se loge dans leur cavité pulmonaire.

Escargot.

— Art culin. *A la bourguignonne.* Les escargots sont mis à bouillir dans de l'eau salée, retirés de leur coquille, lavés à l'eau froide et cuits dans un court-bouillon fortement assaisonné; après cuisson, on les replace dans la coquille, bien nettoyée, en les garnissant au fond et par-dessus d'une farce de beurre frais manipulé avec un fin hachis de persil, cerfeuil, ail, échalote, salé et poivré. On les range dans un plat qui peut aller au feu et que l'on glisse au four, cinq ou six minutes avant de servir.

A la parisienne. Cuits comme ci-dessus, les escargots sont simplement sautés dans du beurre après avoir été égouttés, et on y ajoute, au moment de servir, un fin hachis de persil et d'échalotes, avec une légère pointe d'ail.

A la marseillaise. Les escargots sont cuits à l'eau salée, retirés de leurs coquilles et servis avec l'aïoli.

A la cettoise. Après avoir fait cuire les escargots dans de l'eau vinaigrée et salée, avec un peu de laurier et de fenouil et les avoir retirés de leurs coquilles, on fait un hachis d'ail, d'oignons et de persil, que l'on met à revenir dans de l'huile ou du beurre; ajouter les escargots et mouiller avec moitié eau, moitié vin blanc. Lier la sauce, après l'avoir bien assaisonnée, en y incorporant quelques noix pilées avec de l'échaudé.

Sans-façon. Les escargots sont cuits préalablement au court bouillon et retirés de leurs coquilles. Faire revenir ensuite dans du beurre un hachis de persil, ail, oignon, tomates et anchois. Y ajouter les escargots et des câpres, et, après leur avoir donné un tour, verser un ou deux verres de cognac, selon la quantité d'escargots. Lier avec une pincée de farine et assaisonner. Mouiller avec un peu d'eau chaude jusqu'à bonne consistance.

ESCARGOTAGE (*èss, taj'*) n. m. Action de détruire les escargots dans les vignobles.

ESCARGOTIÈRE (*èss*) n. f. Sorte de parc, où l'on élève des escargots destinés à l'alimentation. ‖ Sorte de plat dans lequel sont ménagées de petites dépressions dans lesquelles on place les escargots avant de les passer au four.

Escargotière.

ESCARGOULE (*èss*) n. f. Nom vulgaire de la lépiote élevée, champignon comestible.

ESCARMAIN, comm. du dép. du Nord, arr. et à 25 kil. de Cambrai, sur le Saint-Georges, affl. de l'Ecaillon; 913 hab.

ESCARME (*èss*) n. m. Mar. Nom des tolets, sur les anciennes galères.

ESCARMOUCHE (*èss* — de l'ital. *scaramuccia*, même sens) n. f. Combat de peu d'importance, qui se livre aux avant-gardes ou aux avant-postes de deux troupes. ‖ *Attacher l'escarmouche*, Commencer le combat le premier. (Vieux.)

— Fig. Petite lutte, engagement quelconque : ESCARMOUCHES *amoureuses, parlementaires, mondaines.*

— ENCYCL. Les *escarmouches* sont amenées quelquefois par des rencontres fortuites; mais parfois, aussi, elles sont engagées à dessein par l'un des partis pour tâter l'autre, afin de l'amener, par une sorte de provocation, à déployer tout ou partie de ses forces, ce qui permet à l'adversaire de se rendre compte de la situation.

ESCARMOUCHER (*èss*) v. n. Combattre par escarmouches. ‖ Fig. Se livrer à quelque lutte peu vive ou peu sérieuse : *On n'a point approfondi la question, on n'a fait qu'*ESCARMOUCHER.

— v. a. Attaquer par des escarmouches : ESCARMOUCHER *l'ennemi.* (Vieux.)

S'escarmoucher, v. pr. Disputer légèrement.

ESCARMOUCHEUR (*èss*) n. m. Celui qui escarmouche.

ESCARNER v. a. Techn. Syn. de ÉCHARNER.

ESCAROLE (*èss* — de l'ital. *scariola*, même sens) n. f. Espèce de chicorée, dite aussi SCAROLE ou SCARIOLE. ‖ Espèce de laitue ressemblant à l'escarole.

ESCAROTIQUE (*èss, tik'* — du gr. *eskharótikos*, même sens. — L'orthogr. étymol. serait ESCHAROTIQUE) adj. et n. m. Se dit des agents physiques ou chimiques caustiques produisant des destructions plus ou moins profondes de la peau, des escarres.

— ENCYCL. Les *escarotiques* ont pour objet de détruire des productions morbides de la peau ou de les arrêter dans leur croissance. Les progrès de l'asepsie ont diminué le champ d'action des substances dites « escarotiques », la chirurgie enlevant aujourd'hui ces mêmes productions morbides par des sections, des ablations instantanées. Les substances escarotiques appartiennent presque toutes au règne minéral : elles sont liquides, comme les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique, etc., ou solides comme les sels suivants : nitrate d'argent, sulfate de cuivre, de zinc, etc., ou comme certains oxydes : la chaux, la potasse, la soude, etc. Enfin, il y en a de mous, comme le protochlorure d'antimoine, et de composés de diverses consistances, comme la pâte de Canquoin, la pâte de Vienne, etc.

ESCARPE (*èss* — de l'ital. *scarpa*, même sens) n. f. Fortif. Talus en terre ou en maçonnerie, qui forme la limite du fossé et du rempart, et regarde la campagne.

— Archit. Talus d'un mur jusqu'au cordon.

— Techn. Sorte de gabarit en bois, dont on se sert pour régler la pente de talus d'un mur.

— ENCYCL. Fortif. On appelle *escarpe* celui des deux talus d'un fossé qui se trouve du côté de l'ouvrage fortifié, et que l'ennemi aurait à gravir pour y pénétrer. Le talus opposé se nomme la *contrescarpe*. On commença par faire les escarpes très élevées et quasi verticales : les murailles des places fortes d'autrefois n'étaient pas autre chose. A l'origine, c'est à peine si un fossé précédait ces murailles, et la contrescarpe ne jouait dans la fortification qu'un rôle insignifiant. Mais, quand l'emploi de l'artillerie permit de battre ces murailles à distance, on éprouva le besoin de les défiler contre le tir, en élevant les contrescarpes, c'est-à-dire en approfondissant les fossés, tout en abaissant les escarpes elles-mêmes. Ainsi fut créé par Vauban le type de fortification moderne, qui, loin de dominer la campagne, comme celle du moyen âge, s'élève à peine au-dessus du sol, et que ses parapets semblent seuls dépasser quelque peu. Toutes les préoccupations ont été, depuis lors, tournées vers la construction d'escarpes, non seulement couvertes et presque impossibles à battre de *plein fouet*, mais aussi construites de telle manière que la démolition et la chute de la muraille qui en forme le *revêtement* n'entraînent pas l'éboulement immédiat des terres. C'est ce qui a fait imaginer les *escarpes détachées*, formées par un mur séparé établi en arrière du rempart, avec un talus à *terre coulante*, c'est-à-dire à la *pente naturelle* des terres, puis les *escarpes demi-détachées*, accolées aux terres sur une partie seulement de leur hauteur, et enfin les escarpes avec *voûtes en décharge*, où la muraille est double et constitue, le long du rempart, un véritable corridor voûté, formé d'une série d'arceaux; corridor dont la paroi intérieure est accolée aux terres, tandis que l'autre est percée de meurtrières qui permettent de battre le fossé. Enfin, la puissance des explosifs modernes a fait à peu près abandonner les revêtements en maçonnerie; on se contente d'escarpes simplement en terre et fort inclinées, sauf à disposer à leur pied un obstacle tel qu'une grille, dont la verticalité empêche l'escalade, et contre laquelle l'artillerie et les explosifs sont presque impuissants; malheureusement, ce système est très coûteux et d'un établissement difficile.

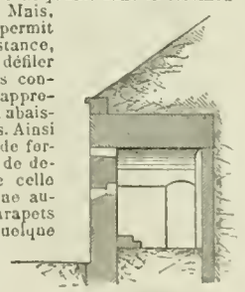
Escarpe avec voûtes en décharge.

ESCARPE (*èss*) n. m. Assassin de profession; bandit qui tue pour voler : *Lacenaire et Dumollard étaient des* ESCARPES.

ESCARPEMENT (*èss, man* — rad. *escarper*) n. m. Fortif. Pente raide d'un terre-plein ou de la muraille d'un rempart. ‖ Perpendiculaire qui mesure l'élévation de la crête du glacis au-dessus du plan qui forme le fond du fossé. ‖ Par anal. Etat de ce qui est escarpé; pente abrupte.

ESCARPER (*èss* — rad. *escarpe* n. f.) v. a. Couper à pic : ESCARPER *le revers d'un fossé.*

Escarpé, ée part. pass. du v. Escarper.

— Fig. Difficile, où l'on avance péniblement : *Les chemins* ESCARPÉS *de la science.*

S'escarper, v. pr. Devenir escarpé, raide, abrupt.

ESCARPER (*èss* — rad. *escarpe* n. m.) v. a. Arg. Tuer, assassiner. ‖ *Escarper à la Capahut*, Assassiner son complice pour lui prendre sa part.

ESCARPIN (*èss* — de l'ital. *scarpino*, même sens; dimin. de *scarpa*, chaussure) n. m. Soulier léger, très découvert, et à semelle très mince : ESCARPINS *de bal.* ‖ Chausson de cuir, ordinairement blanc, que l'on mettait autrefois dans les mules. ‖ *En escarpin*, Mode de confection des chaussures souples, qui consiste à coudre d'abord la semelle sur l'empeigne à l'envers, et à la retourner ensuite.

Escarpin.

— Pop. *Jouer de l'escarpin*, Déguerpir promptement. ‖ *Escarpin de Limousin, Escarpin en cuir de brouette*, Sabots.

— Arquebus. Nom donné jadis à de petites pièces de canon, qui n'étaient guère que de grosses arquebuses.

— Dr. anc. Nom familier du brodequin de torture.

— Techn. *Escarpins de boutique*, Souliers très forts dont se servent les corroyeurs pour défoncer le cuir, c'est-à-dire pour le fouler.

— ENCYCL. Archéol. Au moyen âge et jusqu'au XVIe s. l'*escarpin* était une chaussure légère de peau, à simple semelle, toujours sans talon, et que l'on portait soit comme pantoufle, soit comme chausson, à l'intérieur d'une mule, d'un soulier ou d'une botte. Une forme plus ancienne de ce mot est *eschapin*.

ESCARPINE (*èss*) n. f. Petite pièce de canon, ou forte arquebuse à croc, qu'on employait autrefois à bord des bâtiments, sur la Méditerranée.

ESCARPINER (*èss* — rad. *escarpin*) v. n. Lever le pied. (Vieux.)

ESCARPOISE (*èss*) n. f. Grand chaland de rivière.

ESCARPOLETTE (*èss, lèt'* — de l'ital. *scarpoletta*) n. f. Siège ou planchette que l'on suspend par des cordes, et où l'on se place pour se balancer : *L'*ESCARPOLETTE *était très à la mode au* XVIIIe *siècle.* Syn. BALANÇOIRE.

— Fig. Etat d'indécision : *Ne vous avisez pas de me balancer entre la terreur et la volupté; c'est une* ESCARPOLETTE *sur laquelle je ne saurais me tenir longtemps.*

— Fam. *Tête à l'escarpolette*, Tête folle, caractère léger. ‖ *Mœurs à l'escarpolette*, Mœurs légères, équivoques.

— Arg. de théâtr. Charge, fumisterie, mauvaise farce.

Escarpolette (L') ou *la Balançoire*, tableau de J.-B. Pater. — Sur une balançoire attachée à de grands arbres se trouve une jeune femme dont la jupe, relevée par la brise

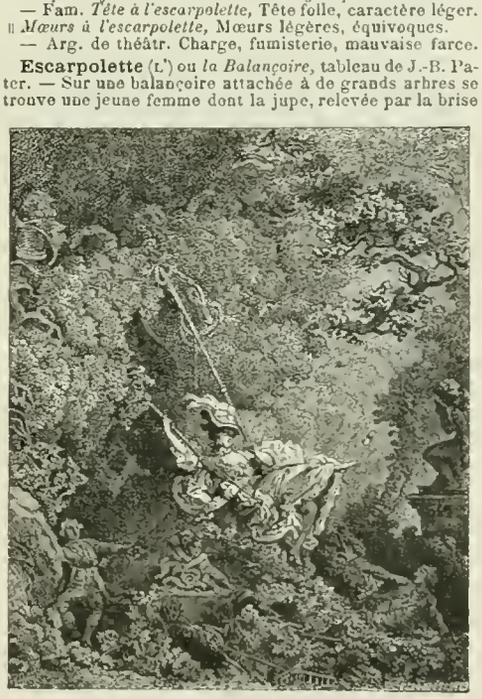
L'escarpolette, d'après Fragonard.

indiscrète, laisse voir un bas de jambe et des pieds mignons, chaussés de satin blanc; un gentilhomme la repousse par derrière, tout en la lutinant, tandis qu'un autre, armé d'une corde, la lance en avant. Lancret, Fragonard et Baudouin ont peint des compositions analogues à celle de Pater. Ce sont des spécimens fidèles de l'art « fripon » de l'époque Louis XV.

ESCARRE (*èss* — de l'allem. *scar*, couper) n. f. Brèche, ouverture faite violemment et avec fracas. (Vieux) : *Le canon a fait une* ESCARRE *dans ce bataillon, dans ce mur.*

ESCARRE (*èss* — autre forme de ÉQUERRE) n. f. Blas. Equerre de charpentier, qui forme bordure à deux côtés seulement d'un quartier, correspondants à l'intérieur de l'écu.

Ecartelé de gueules et d'azur au 1 et 4, bordés chacun d'une escarre d'argent.

ESCARRE (*èss*. — L'orthogr. étymol. serait ESCHARE [du lat. *eschara*, gr. *eskhara*, foyer]; mais, malgré cette étymologie et l'autorité des dictionnaires et traités spéciaux, l'Acad. écrit ESCARRE) n. f. Chir. Croûte noirâtre, qui résulte de la mortification d'un tissu.

— ENCYCL. Parmi les causes de l'*escarre*, il faut principalement citer la chaleur et les caustiques v. BRÛLURE, CAUSTIQUE, ESCAROTIQUE), certaines maladies du système nerveux qui déterminent des escarres très longues et très difficiles à guérir v. GANGRÈNE et SPHACÈLE, et enfin, la compression et les traumatismes répétés. La compression qui résulte, dans les maladies graves et longues, où la surface cutanée est déjà plus ou moins profondément atteinte, de la pesée du corps sur le sacrum, les coudes, etc., entraîne la production d'abord d'un érythème, puis d'escarres, souvent graves. Il faut, à la moindre rougeur, dans ce cas, procéder à des lavages répétés faiblement antiseptiques, et employer le matelas à eau; on se sert aussi de poudres composées avec quinquina, acide borique, tanin et talc. Dans les escarres des mains et des pieds et surtout dans celles des fesses, qui surviennent par des exercices de force répétés sans repos, la marche en campagne ou l'équitation forcée, il faut revenir aux lavages et aux pansements antiseptiques.

ESCARRIFICATION (*è-ska-ri, si-on* — rad. *escarrifier*. L'orthogr. étymol. serait ESCHARIFICATION) n. f. Chir. Production d'une escarre.

ESCARRIFIER (*è-ska-ri*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous escarrifiions. Que vous escarrifiiez.* [L'orthogr. étymol serait ESCHARIFIER]) v. a. Chir. Produire, former une escarre sur : ESCARRIFIER *une plaie en la brûlant.*

ESCARS (*è-skar'*), **ARSE** [de l'ital. *scarso*, rare] adj. Mar. Trop étroit : *Un navire* ESCARS. ‖ En parlant du vent, Faible, qui va en diminuant : *Le vent est* ESCARS. Syn. de ÉCHARS.

ESCART (*è-skar'* — anc. forme du mot ÉCART) n. m. Au jeu de barres, Avance que l'on donne à un joueur sur son adversaire.

— Comm. Cuir qui vient d'Alexandrie.

— Dr. féod. *Droit d'escart*, Droit qui était dû, dans quelques villes de Flandre, par celui qui, n'étant pas bourgeois, recevait par don, succession ou autrement, des biens d'un bourgeois, et qui consistait dans le dixième de la valeur des biens. ‖ On dit aussi DROIT D'ESCARTS ou D'ESCAS.

ESCARTABLE (*èss* — rad. *écarter*) adj. Fauconn. Se dit de l'oiseau extrêmement fourni de plumes, qui s'élève très haut quand la chaleur le presse.

ESCASSE (*èss*) n. f. Archéol. Carlingue latérale des galères, ajustée de chaque côté de la contre-quille. Les escasses étaient fortifiées par cinq coignets ou arcs-boutants, posés de chaque bord. A leurs extrémités s'endentaient deux clefs qui fermaient l'emplanture ou *michon*, ou reposait le pied du mât.)

ESCATALENS, comm. de Tarn-et-Garonne, arr. et à 10 kil. de Castelsarrasin, sur un affluent de la Garonne et non loin du canal latéral; 1.026 hab. Ruines romaines.

ESCATE (*èss*) n. f. Syn. de ENFLÉCHURE, dans les établissements français de l'Inde. ‖ Syn. de ESCHA.

ESCATRON, comm. d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), sur l'Ebre, qui y reçoit le Martin; 2.600 hab. Fabrique d'eau-de-vie. Couvent de Rueda, aux environs.

ESCAUBAN n. m. Mar. anc. Syn. de ÉCUBIER.

ESCAUDAIN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Valenciennes, non loin de l'Escaut, 3.965 hab. Ch. de f. Nord. Houille; brasseries.

ESCAUDE (*è-skó* — du nom de l'*Escaut*) n. m. Espèce d'ancien navire normand.

ESCAUDŒUVRES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 3 kilom. de Cambrai, sur l'*Escaut* canalisé; 2.763 hab. Port sur l'Escaut, commerce de chevaux. Huilerie, sucrerie.

ESCAUME (*è-skóm'*) n. m. Archéol. Tolet des galères, planté sur l'apostis dans une douille de fer, et auquel la rame se rattachait par une estrope. Les escaumes étaient des chevilles de chêne vert légèrement recourbées, mesurant 73 centimètres de long sur 8 millimètres d'épaisseur. ‖ On écrivait aussi SCAUME.

— Pêch. Nom que les pêcheurs en bachot donnent à une sorte de cheville verticale plantée dans le bordage et sur laquelle s'appuie chaque rame. ‖ On écrit aussi ESCÔME.

ESCAUPILLE (*è-skó*, et *ll* mll.) n. f. Sorte d'armure imaginée au Mexique par les compagnons de Fernand Cortez pour se garantir contre les flèches des Indiens. C'était une simple casaque de toile double, rembourrée de coton.

ESCAUT, fleuve de France et de Belgique, long de 400 kilom., sur lesquels 120 kilom. de son cours supérieur appartiennent à la France.

— Géogr. L'*Escaut* jaillit d'une colline des environs du Catelet, à une hauteur de 90 mètres. Aisément canalisable grâce à l'absence de tout relief, il est navigable à quelques kilomètres de sa source : se terminant par deux vastes estuaires, il est largement pénétré par la marée, qui le remonte à plus de 170 kilomètres de ses embouchures. L'Escaut permet de communiquer par la dépression de Saint-Quentin avec la Somme; il ouvre par sa vallée un large chemin vers la Belgique maritime et vers la mer du Nord; enfin, par les affluents de sa rive droite, il permet d'atteindre au cœur des pays flamands et unit ainsi Anvers et Bruxelles. D'autres canaux le mettent en communication avec la mer.

A Anvers, l'Escaut a une profondeur de 10 mètres, ce qui le rend accessible aux navires de fort tonnage. Avant de se terminer, il enveloppe les îles de la Zélande. Le principal de ses bras, le *Hond*, dont les rives appartiennent à la Hollande, est le seul utilisé pour la navigation maritime.

Un certain nombre de coupures ont été exécutées sur l'Escaut, entre Gand et Termonde, de manière à permettre au fleuve d'évacuer les eaux des grandes crues sans inonder Gand et ses environs.

L'Escaut arrose, en France, Cambrai, Bouchain, Valenciennes et Condé et, en Belgique, Tournai, Oudenarde, près de Gand, Termonde, Rupelmonde et Anvers, dont l'activité s'est régulièrement accrue depuis que la navigation de l'Escaut est complétement libre (1863).

L'Escaut reçoit deux petits affluents du plateau d'Artois : la Sensée et la Scarpe, rive gauche, qui arrose Arras et Douai; la Lys (rive gauche) grossie de la Deule; à droite, la Haine, canal encombré de houille, la Dender, le Rupale, formé par trois rivières importantes : la Dyle, la Demer, la Nèthe et la Senne grossie de la Senette.

— Hist. La navigation de l'*Escaut* fut, au XVIIIe siècle, l'objet de difficultés nombreuses entre l'Autriche, qui possédait la Belgique, et les Provinces-Unies. Le traité de Westphalie de 1648, qui fonda l'indépendance des Provinces-Unies, avait fermé l'embouchure de l'Escaut au commerce entre les provinces sous la domination de l'Espagne et les Provinces-Unies. Lorsque les provinces espagnoles furent cédées à l'Autriche par le traité d'Utrecht de 1713, cette puissance chercha à obtenir l'ouverture de la navigation de l'Escaut, mais elle ne put y parvenir : le traité de Fontainebleau du 8 novembre 1785 maintint la fermeture de l'Escaut aux provinces belges, depuis Saftingen jusqu'à la mer. Enfin, par le traité de Paris du 30 mai 1814, l'Escaut fut, en fait, ouvert à toutes les nations et exempt de tout péage. Le traité du 19 avril 1839, qui sanctionna définitivement la séparation de la Belgique et de la Hollande, posa le principe de la liberté de navigation de l'Escaut sous la police commune des deux Etats. Mais ce traité laissait subsister, au profit de la Hollande les péages ou taxes de navigation : ceux-ci furent abolis, par le traité du 12 mai 1863 entre la Belgique et la Hollande, moyennant une indemnité de rachat de 17 141.840 florins à payer à la Hollande, répartie par des conventions entre les divers Etats intéressés à la navigation du fleuve.

ESCAUT (CANAL DE L'), nom donné à la partie de l'Escaut rendue navigable par des travaux de canalisation.

L'Escaut ne fut, pendant longtemps, navigable que jusqu'à Valenciennes : la construction de l'écluse de Tournai, en 1670, améliora cette partie du fleuve. Les travaux furent interrompus pendant les guerres de Louis XIV, repris au XVIIIe siècle, et ne furent guère achevés qu'entre 1835 et 1840. Aujourd'hui, la navigation est possible de Cambrai à Gand, où commence la navigation maritime. Il y a sept barrages éclusés; les écluses ont de 5^m,14 à 5^m,20. Le halage par chevaux y est obligatoire pour les bateaux chargés; facultatif pour les bateaux vides.

ESCAUT (DÉPARTEMENT DE L'), ancien département français, formé, après le traité de Lunéville, de la Flandre orientale. Il était compris entre les départements des Bouches-de-l'Escaut au N., des Deux-Nèthes et de la Dyle à l'E., de Jemmapes au S. et de la Lys à l'O. Ch.-l. *Gand*.

ESCAUT (DÉPARTEMENT DES **Bouches-de-l'**), ancien départ. français, formé par Napoléon Ier de la Zélande. Il avait pour limites : au N., le département des Bouches-de-la-Meuse; à l'E., celui des Deux-Nèthes; à l'O., la mer du Nord; au S., les bouches de l'Escaut, et, pour chef-lieu *La Haye*.

ESCAUTON (*è-skô*) n. m. Polenta de maïs.

ESCAUTPONT, comm. du dép. du Nord, arr. et à 9 kil. de Valenciennes, sur l'Escaut canalisé; 1.747 hab. Ch. de f. Nord. Port sur l'Escaut. Mine de houille. Brasseries, verrerie, produits réfractaires.

ESCAVE (*ès*) n. f. Filet de pêche, analogue à la seine, et employé dans le midi de la France.

ESCAVEÇADE ou **ESCAVESSADE** n. f. Manèg. V. ÉCAVEÇADE.

ESCAVILLE n. f. Bot. V. CANTHARELLE.

ESCAYOLE (*ès-ka-iol'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de l'alpiste *phalaris Canariensis*, dans le Midi.

ESCAYRAC (Etienne-Henri DE LAUTURE, marquis D'), colonel français, né au château de Lauture (Quercy) en 1747, mort en 1791. Colonel du régiment de Guyenne, il se préoccupa d'entreprises d'utilité publique. Député suppléant de la noblesse du Quercy aux états généraux, il reçut du roi l'ordre de rester à Montauban, où il réprima les excès des bandes incendiaires. Réduit à l'impuissance par le nombre des insurgés, il allait tenter de passer en Espagne, lorsqu'il fut assiégé dans le château de Clarac que les assiégeants incendièrent : au moment où il essayait d'en sortir, il tomba atteint de cinq coups de feu et périt dans les flammes.

ESCAYRAC DE LAUTURE (Pierre-Henri-Stanislas, comte D'), voyageur français, né à Paris en 1826, mort à Fontainebleau en 1868. Il visita le nord de l'Afrique et la Syrie, puis il se rendit en Egypte, où, en 1856, il fut placé à la tête d'une mission chargée de rechercher les sources du Nil Blanc; mais cette entreprise ayant été abandonnée, d'Escayrac de Lauture revint en France et fit partie de la commission scientifique attachée, en 1860, à l'expédition française en Chine. Pendant que l'armée franco-anglaise marchait sur Pékin, il s'avança imprudemment dans le pays ennemi, fut pris par les Chinois et subit deux les traitements les plus cruels. Délivré un peu plus tard, il revint en France, où il publia de très intéressants *Mémoires sur la Chine* (1864). Auparavant, il avait déjà écrit quelques ouvrages ou mémoires intéressants sur *le Désert et le Soudan* (1853), sur le Kordofan, le Soudan oriental, etc.

ESCHA (*ès*) n. m. Navire de charge du moyen âge.

ESCHARBOT (*ès, bo*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la châtaigne d'eau.

ESCHARD (Charles), peintre de genre, né à Caen en 1748, mort à Paris au commencement du XIXe siècle. Il fut agréé à l'Académie royale en 1783. Il s'était formé sous la direction de J.-B. Descamps à l'école de Rouen. Le musée de cette ville et celui d'Alençon renferment des tableaux d'Eschard, qui a aussi gravé à l'eau-forte.

ESCHARE n. f. Chir. V. ESCARRE.

ESCHARE (*è-skar'*) ou **ESCHARA** n. f. Genre de bryozoaires, type de la famille des *escharides*, comprenant des colonies libres, ramifiées, à deux couches de cellules adossées. Les eschares abondent dans les mers européennes, leurs représentants fossiles apparaissent dans le Dogger et atteignent leur maximum de développement dans les périodes crétacée supérieure et tertiaire.

ESCHARIDÉS (*è-ska*) n. m. pl. Famille de bryozoaires *eschariniens*, caractérisés par leurs ouvertures dont la primaire est en demi-cercle et la secondaire rétrécie inférieurement au point d'insertion de l'aviculaire. Les genres principaux des eschariides sont : *eschara*, *escharoides*, *porella*. — *Un* ESCHARIDÉ.

ESCHARIFICATION n. f. Chir. V. ESCARRIFICATION.

ESCHARIFIER v. a. Chir. V. ESCARRIFIER.

ESCHARINES (*è-ska*) n. m. pl. Groupe de bryozoaires gymnolémates chilostomates, renfermant ceux de ces mollusoïdes dont les zoécies, carrées ou presque ovales, à ouverture latérale, sont ordinairement incrustées de sels calcaires. (Les escharines se divisent en quatre familles : *eschariporidés, myriozoïdés, escharidés, discoporidés*. Ce sont tous des animaux marins, répandus surtout dans les régions boréales; les formes fossiles apparaissent dans le jurassique.). — *Un* ESCHARINE.

ESCHARIPORE ou **ESCHARIPORA** n. m. Genre de bryozoaires de la famille des eschariporidés, qui habitent surtout les mers du Nord. (Tels sont les *escharipora annulata* et *ficularia*, de Norvège.) — *Un* ESCHARIPORIDÉ.

ESCHARIPORIDÉS (*è-ska*) n. m. pl. Famille de bryozoaires escharines caractérisée par les zoécies rhombiques ou cylindriques, à ouverture semi-circulaire. Le genre principal des eschariporidés est *escharipore*.

ESCHAROTIQUE adj. Chir. V. ESCAROTIQUE.

ESCHASSÉRIAUX aîné (Joseph), conventionnel, gendre de Monge, né à Cormo-Royal, près de Saintes, en 1753. Il fut avocat, administrateur de la Charente, député à la Législative, puis à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, entra au comité de Salut public, passa, en 1795, au conseil des Cinq-Cents, où il défendit les *cercles constitutionnels*, fit partie du tribunat après le 18-Brumaire et remplit diverses missions diplomatiques. L'Empereur le créa baron (1810); il quitta la politique en 1814. Son principal ouvrage a pour titre : *Lettres sur le Valais* (1806).

ESCHASSÉRIAUX (René-François-Eugène, baron), député français, né en 1823 près de Saintes (Charente-Inférieure), fils d'un ancien représentant du peuple. Il se fit recevoir avocat à Paris; en 1849, il fut élu représentant du peuple pour la Charente-Inférieure, et se rangea dans la majorité. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il fit partie de la commission consultative. En 1852, il fut élu comme candidat officiel dans la 3e circonscription de son département, de même en 1857 et en 1863, ayant toujours un nombre de suffrages plus considérable.

ESCHATOLOGIE (*è-ska, ji* — du gr. *eskhatos*, dernier, et *logos*, discours) n. f. Théol. Science des fins dernières de l'homme, de ce qui doit suivre sa vie terrestre et la fin du monde qu'il habite.

— ENCYCL. 1° *Eschatologie catholique*. D'après la foi catholique, aussitôt qu'elle se sépare du corps, l'âme paraît devant Dieu et est jugée sur ses bonnes et mauvaises actions : *c'est le jugement particulier*. Au moment où elle subit ce jugement, l'âme peut se trouver privée de la grâce sanctifiante, ce qui a lieu si elle est coupable au moins d'un péché mortel non pardonné; elle peut être, au contraire, en état de grâce, mais sans être exempte de fautes vénielles ou sans avoir achevé de payer à la justice divine sa dette d'expiation pour les fautes graves dont elle a été absoute; elle peut enfin se présenter à Dieu absolument pure. Dans le premier cas, elle est condamnée et aussitôt soumise aux supplices de l'enfer; dans le second, il faut qu'elle soit purifiée dans les douleurs du purgatoire avant de parvenir au ciel; dans le troisième, elle jouit immédiatement du bonheur éternel par la vision et la possession de Dieu. Quant aux enfants morts sans avoir été baptisés, ils ne peuvent entrer au ciel, mais ils ne subissent pas les supplices de l'enfer. Ils restent dans un état intermédiaire, qui n'est pas sans joie. A la fin des temps aura lieu le *jugement général*. Par une catastrophe dont Dieu ne nous a révélé ni la nature, ni l'époque, le monde que nous habitons aujourd'hui sera transformé. Les morts ressusciteront et Jésus-Christ viendra avec une grande majesté promulguer solennellement, devant l'humanité tout entière, la sentence déjà rendue pour chacun au jugement particulier. Ce sera le dénouement final du grand drame de l'humanité. Aussi le feu passager du purgatoire sera éteint. Les saints au ciel, les damnés à l'enfer seront, désormais, les uns récompensés, les autres punis, dans leur corps aussi bien que dans leur âme.

2° *Eschatologie grecque*. Sur ce sujet, la foi des grecs orthodoxes ne diffère de la foi catholique que par un point de peu d'importance. Les Grecs croient que les âmes des grands saints et celles des grands coupables entrent seules, aussitôt après la mort, les premières au ciel, les autres en enfer; presque toutes les âmes demeurent donc dans un état passager, où les prières de l'Eglise peuvent les secourir et leur prêter une aide efficace dans l'œuvre nécessaire de leur purification.

3° *Eschatologie protestante*. Les protestants rejettent unanimement le purgatoire. En général, ils croient à l'immortalité de l'âme, au jugement de Dieu, à la récompense des justes et à la punition des méchants. L'éternité des peines et la résurrection de la chair ne sont pas admis par toutes les communions protestantes.

4° *Eschatologie juive*. Les juifs ne reconnaissent qu'un seul jugement de Dieu : celui qui doit suivre la résurrection. Ils pensent qu'après la mort, l'âme entre dans une sorte de repos dont elle ne sortira qu'à la fin des temps.

ESCHATOLOGIQUE (*è-ska, jik'*) adj. Théol. Qui a rapport à l'eschatologie ou aux fins dernières de l'homme : *Système* ESCHATOLOGIQUE. *Opinions* ESCHATOLOGIQUES.

ESCHBACH (Louis-Prosper-Auguste), jurisconsulte français, né à Phalsbourg en 1814, mort à Marseille en 1860. Il fut professeur à la faculté de Strasbourg. On a de lui : *Cours d'introduction générale à l'étude du droit* ou *Manuel d'encyclopédie juridique* (1843); *Droit musulman*, traduit de Nicolas de Toronaw (1860).

ESCHE ou **ÈCHE** (du lat. *esca*, même sens) n. f. Pêch. Syn. de ACHÈE ou AICHE.

ESCHELS-KROON (Adolphe), voyageur danois, né à Nioblum (île de Fohr) en 1739, mort à Kiel en 1793. Il fit le commerce aux Indes orientales de 1766 à 1777, devint résident de la compagnie hollandaise à Sumatra, puis agent du gouvernement danois dans l'Inde. On a de lui une intéressante *Description de l'île de Sumatra* (1782).

ESCHENBACH, comm. d'Allemagne (Bavière [cercle du haut Palatinat]); 1.332 hab. Manufactures de draps; poteries de grès; château. Ch.-l. d'un bailliage peuplé de 14.000 hab. et d'un district peuplé de 22.700 hab. — Comm. de Bavière (Franconie), sur la Rezat, affluent du Main; 950 hab. Patrie du poète Wolfram d'Eschenbach.

ESCHENBACH, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall [distr. du Lac]), sur l'Aabach, affluent de la Linth; 2.050 h. Ruines du château fort de Castoll.

ESCHENBACH (Wolfram D'), poète allemand du moyen âge, né en Bavière vers 1170, mort à Eschenbach vers 1220. Il fut armé chevalier et reçut des comtes de Wertheim le petit bien de Wildenberg, qui l'aida à vivre. Il fit plusieurs séjours à la cour du landgrave Hermann de Thuringe, le protecteur des poètes de l'époque. C'est à ce prince que Wolfram doit l'idée de son *Willehalm*, ainsi que l'original français qu'il imita dans ce poème. Après la mort d'Hermann (1217), il se fixa à Wildenberg. On voyait encore son tombeau à Eschenbach, en 1608. Le roi de Bavière Maximilien III lui a fait ériger une statue en face de l'église où reposent ses cendres. Outre plusieurs poésies lyriques courtoises, Wolfram composa trois poèmes de longue haleine : *Parzival*, *Willehalm* et *Titurel* (l'Ancien). Dans *Parzival*, il redit, après Chrétien de Troyes et un auteur qu'il désigne sous le nom de Kyot le Provençal (Guiot de Provins?) l'histoire d'un chevalier qui, après diverses aventures, devient roi du Graal. Il y a du symbolisme et du mysticisme dans *Parzival*, et, encore aujourd'hui, on n'est pas d'accord sur l'idée du poème. Ce qui est certain, c'est que *Parzival* est un type de l'humanité comme Hamlet et Faust. *Willehalm*, où Wolfram conte, en s'inspirant de la *Bataille d'Aleschans*, la lutte de Guillaume d'Aquitaine contre les Sarrasins, est d'un art inférieur à *Parzival*. *Titurel*, composé en même temps que *Parzival*, se distingue de ce poème par sa forme lyrique. Le véritable sujet de *Titurel* est une chanson d'amour, pleine de poésie et de grâce. Wolfram est incorrect et parfois obscur. En revanche, il a possédé sa langue mieux qu'aucun autre poète allemand. Il est plus original que ses contemporains. Wolfram est un des personnages de la *Guerre de la Wartbourg*.

ESCHENBURG (Jean-Joachim), littérateur allemand, né à Hambourg en 1743, mort en 1820, supérieur du séminaire Cyriaque à Brunswick. On lui doit des traductions de chefs-d'œuvre anglais, et *Essai d'une théorie et d'une bibliographie des belles-lettres* (1836); *Monuments de l'art poétique ancien* (1799); etc.

ESCHENLOHR (Pierre), chroniqueur allemand, né à Nuremberg vers 1420, mort à Breslau en 1481. Il fit une traduction de l'*Histoire de Bohême*, d'Æneas Sylvius, et l'*Histoire anonyme de la dernière croisade*. Son œuvre principale est la chronique des événements dont il fut le contemporain, où l'on trouve les indications les plus précieuses pour l'histoire, de la ville de Breslau, qui y occupe la place la plus importante, de la Silésie, de la Bohême et de la Pologne. Il fit de la rédaction latine une traduction allemande, qui a été publiée en 1827-1828, par Kunisley.

ESCHENMAYER (Charles-Auguste VON), philosophe et naturaliste allemand, né à Neuenburg (Wurtemberg) en 1768, mort à Kirchheim en 1852. Elève de Kant et de Schelling de 1800 à 1812, il pratiqua la médecine, puis fut professeur de philosophie à l'université de Tubingue, de 1812 à 1836. Il fut attiré par les phénomènes de magnétisme animal et de somnambulisme; mais il s'en servit surtout à l'appui de spéculations assez étranges sur le monde des esprits et des démons. Parmi ses écrits, il faut citer : *Essai d'explication de la magie apparente du magnétisme animal par des lois physiologiques et physiques* (1816); *Psychologie* (1817); *Esquisse d'une philosophie de la nature* (1832). Il a beaucoup polémisé contre Hegel et Strauss.

ESCHER, famille suisse, originaire du canton d'Argovie et qui a fourni à la Suisse un grand nombre d'hommes distingués dans la magistrature et les lettres. Citons : RODOLPHE **Escher**, bourgmestre de Zurich, à la fin du XVe siècle, anobli par Maximilien; — JEAN-RODOLPHE **Escher**, bailli d'Einsiedeln, né en 1560, mort en 1609, auteur d'une *Chronique de la Suisse jusqu'en 1607*; — HENRI **Escher**, homme d'Etat, né et mort à Zurich (1626-1710). [Il s'adonna au commerce, et, en 1651, il entra au grand conseil de Zurich. En 1663, il assista comme député du commerce à la cérémonie d'alliance entre la France et les cantons catholiques. Il fut mêlé à d'autres négociations. Il fut nommé en 1670, prévôt de Fribourg]; — JEAN-GASPARD **Escher**, homme politique, né et mort à Zurich (1678-1762). [Il soutint à Utrecht, en 1697, une thèse hardie *Sur l'exercice politique de la liberté du peuple*. A Zurich, où son père était bourgmestre, il devint membre du grand conseil (1701). Après des missions importantes et des négociations avec la France, il fut bourgmestre de Zurich (1740).]

ESCHER VON DER LINTH, géologue et ingénieur suisse né à Zurich en 1767, mort en 1823. Il fit d'abord de la politique et fut élu membre du Grand Conseil en 1798. En 1801, il fut chargé de diriger les travaux de transformation du cours de la Linth, qui inondait régulièrement le pays. Ces travaux furent menés à bonne fin, et il en recommença de semblables pour la Glatz; il mourut avant l'achèvement de ces derniers. En récompense de ses services, ses compatriotes donnèrent le nom de *von der Linth* à ses descendants. Il a laissé plusieurs ouvrages : *Sur les mines de fer bernoises de l'Aarauerers*; *Observations géologiques sur les Alpes*; *Quelques détails géognostiques du mont Jura*; etc.

ESCHÉRITE (*ès*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, de chaux et de fer. Syn. de ÉPIDOTE.

ESCHERNY (François-Louis, comte D'), publiciste suisse, né à Neuchâtel en 1733, mort à Paris en 1815. Il eut accès dans la plupart des cours de l'Europe, et vécut dans l'intimité avec Mmes Geoffrin, Raynal, Helvétius, Diderot, et surtout avec Jean-Jacques Rousseau. Au commencement de la Révolution, il s'en montra le partisan enthousiaste; mais, arrêté le jour même de la prise de la Bastille, il quitta la France, où il ne revint qu'en 1796. On a de lui un certain nombre d'ouvrages : *les Lacunes de la philosophie* (1783); *Correspondance d'un habitant de Paris avec ses amis de Suisse et d'Angleterre* (1791), réimprimé sous le titre de : *Tableau historique de la Révolution jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante* (1815); *De l'égalité* (1795); *Mélanges de littérature* (1809).

ESCHILLON (*ès*, et *Il* mll.) n. m. Météor. Sorte de trombe, commune dans la Méditerranée.

ESCHINARDI (François), jésuite, né à Rome en 1623, mort en 1700. Entré à dix-sept ans dans la compagnie de Jésus, il professa les belles-lettres et les mathématiques, d'abord à Florence, puis à Pérouse. En 1662, il prêcha devant le pape Alexandre VII, qui, pour lui témoigner son admiration, fit imprimer son sermon aux frais du trésor pontifical. Sous le nom de Costanzo Amichevoli, il fut membre de l'académie physico-mathématique, fondée à

Rome par Ciampini; il composa un grand nombre de mémoires remarquables, en particulier sur le percement de l'isthme de Suez, les horloges hydrauliques, la nature des comètes, les variations de l'aiguille aimantée.

Eschine, rhéteur athénien et philosophe socratique, vivait au commencement du IVe siècle av. J.-C. Il quitta Athènes pour Syracuse et Syracuse pour Athènes, après l'expulsion de Denys le Jeune; il donna des leçons particulières. Diogène Laërce lui attribue un grand nombre de dialogues apocryphes, dont trois ont été conservés : *Sur la Richesse, Sur la Vertu, Sur la Mort.* Ses œuvres authentiques ne nous sont pas parvenues.

Eschine, orateur athénien, rival de Démosthène, né dans le dème de Cothocides, vers 389 av. J.-C., mort en 314. Il était fils du maître d'école Atrométos, et de Glaucothéa, prêtresse des mystères. Il exerça d'abord divers métiers, fut scribe, puis acteur, et servit dans l'armée. Vers 348, il débuta comme homme d'Etat, combattit l'ambition de Philippe de Macédoine, qui venait de prendre Olynthe, demanda la réunion d'un congrès, et fut chargé d'une mission dans le Péloponèse. Peu après, il fit volte-face, et se déclara partisan de la paix à tout prix. Il fut un des ambassadeurs qui négocièrent, en 346, la paix dite « de Philocrate ». Il fut alors soupçonné de s'être laissé acheter par Philippe, et Démosthène l'accusa de prévarication. Pour parer le coup, il intenta lui-même une accusation d'immoralité à l'un de ses adversaires, Timarque, qu'il réussit à faire condamner (345). En 343, eut lieu le procès dit « de l'ambassade »; Eschine fut sauvé, à grand'peine, par l'intervention d'Eubule et de Phocion. En 339, il fut un des pylagores députés par Athènes au conseil des amphictyons; il contribua, plus que personne, à déchaîner la guerre Sacrée, qui fournit à Philippe l'occasion attendue. Après Chéronée (338), il reprit l'offensive contre le parti des patriotes. En 337, il intenta une accusation d'illégalité à Ctésiphon, qui proposait de décerner à Démosthène une couronne d'or. Le procès fut ajourné pendant plusieurs années. Enfin, l'affaire *de la couronne* fut tranchée en 330. Eschine n'obtint pas le cinquième des voix, et fut, en conséquence, condamné à une amende. Alors, il quitta Athènes, se rendit à Ephèse et à Samos; il finit par se fixer à Rhodes, où il fonda une école d'éloquence. Nous avons de lui trois discours : le plaidoyer *Contre Timarque,* les deux discours *Sur l'ambassade* et *Sur la couronne.* On y trouve une éloquence brillante, beaucoup de mouvement et d'esprit; mais la forme y est très supérieure au fond. Eschine avait, de plus, une belle voix et une belle prestance, le don du pathétique. Grâce à ces qualités extérieures, et malgré sa mauvaise réputation, il exerça souvent une grande action sur le peuple, et, pendant vingt ans, il put tenir tête à Démosthène. Nous avons sous son nom douze lettres, simples exercices d'école, qui sont certainement apocryphes. On lui attribuait à tort, dans l'antiquité, un discours qu'il aurait prononcé à Délos, lors de la grande fête, au nom du peuple athénien.

Eschine. (Musée Britannique.)

— Bibliogr. : éditions de Schulz (Leipzig, 1865), de Weidner (Berlin, 1872), de Gwaskin (Londres, 1890); trad. franç. par Stiévenart (Paris, 1842); F. Castets, *Eschine, étude historique et littéraire* (Paris, 1874).

Eschke (Hermann), peintre allemand, né à Berlin en 1823. Il fut élève de Wilh. Krause dans sa ville natale et, à Paris, de Lepoittevin. Edouard Hildebrandt exerça beaucoup d'influence sur son talent. Depuis 1860, il dirige à Berlin un atelier. Eschke joint à beaucoup de goût l'habileté de l'exécution. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Elisabeth-Castle à Jersey, à l'époque de la marée basse* (1854); *Montorgueil à Jersey* (1860); *Côte occidentale de l'île Helgoland en hiver* (1861); *Canot de sauvetage près du banc de sable de Vogelsand* (1872); *le Grand Phare de l'île de Neuwerk,* acheté par Napoléon III; *Phare sur un écueil par le clair de lune, vue d'Ecosse.* Ces œuvres lui valurent une médaille d'or à l'Exposition de Berlin en 1879, et la dernière se trouve à la Galerie nationale de cette ville. Eschke a été nommé professeur en 1881. — Ses deux fils, Oscar **Eschke** et Richard **Eschke,** sont aussi des peintres distingués (paysage et marine).

Eschmoun, dieu phénicien, assimilé à Esculape par les Grecs et les Romains.

Escholtzie n. f. Bot. Autre orthographe de Escuscholtzie.

Escholzmatt, comm. de Suisse (cant. de Lucerne [distr. d'Entlebuch]), sur un affluent de l'Iflis, tributaire de l'Emme; 3.100 hab. Fabrique de confiseries et de draps. Pèlerinage sur le Schnerlenberg.

Eschricht (Daniel-Frédéric), médecin danois, né à Copenhague en 1798, mort en 1863. Docteur en 1825, il occupa avec distinction, de 1829 à 1863, la chaire de professeur à l'université de Copenhague. Il s'est surtout consacré à l'anatomie comparée et à l'embryologie. On lui doit, outre de nombreux mémoires : *Des fonctions des nerfs de la face et de l'organe olfactif* (thèse de doctorat, 1825); *Description de l'œil humain* (1843); *Douze leçons sur des sujets choisis de la science biologique* (1850); *Sur la possibilité de guérir et d'instruire les idiots et les imbéciles de naissance* (1854).

Eschrologie (*è-skra, ji* — du gr. *aiskhros,* honteux, et *logos,* discours) n. f. Philol. Mots, réunion de syllabes qui, outre le sens qu'on veut exprimer, en présentent un second qui a quelque chose d'obscène : *L'*Eschrologie *est évitée avec soin dans les écrits de l'antiquité.* ‖ On écrirait mieux Æschrologie.

Eschscholtz (Jean-Frédéric), voyageur et naturaliste russe, né et mort à Dorpat (Livonie) [1793-1831]. De 1815 à 1818, puis en 1823, il accompagna Kotzebue dans ses voyages et recueillit des renseignements et des objets précieux pour l'histoire naturelle. Outre des ouvrages d'histoire naturelle : *Entomographies* (1823); *Système des acalèphes ou animaux radiaires méduisiformes* (1829); *Atlas zoologique* (1829-1833), Eschscholtz a fourni à Kotzebue des observations et des descriptions d'animaux intéressantes.

Eschscholtzie (*ès-chol'-tzi* — du n. du natural. russe *Eschscholtz*) n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées.

— Zool. Genre de cténophores saccatés, famille des cydippidés, comprenant des formes arrondies, à côtes ne s'étendant pas au delà de la moitié du corps. (On peut prendre comme types de ces cténophores les *eschscholtzia dimidiata,* du Pacifique, et *cordata,* de la Méditerranée.)

Eschscholtzie.

— Encycl. Bot. Les *eschscholtzies* sont des herbes glabres et glaucescentes de l'Amérique du Nord, dont la racine charnue renferme un suc jaunâtre. Les fleurs d'un beau jaune d'or, dont le réceptacle est creusé en forme de cône, les fait parfois cultiver pour l'ornement. On en connaît quatre ou cinq espèces; la plus remarquable est l'*eschscholtzie de Californie,* dont toutes les parties contiennent de la morphine et dont les pétales s'ouvrent ou se ferment, suivant que l'air est sec ou humide.

Esch-sur-Alzette, comm. du grand-duché de Luxembourg, sur l'*Alzette,* sous-affluent de la Moselle par la Sure; 6.850 hab. Centre d'un important bassin minier; hauts fourneaux. Ch.-l. d'un canton peuplé de 34.000 hab.

Eschwege, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse]), sur la Werra; 9.787 hab. Restes d'une abbaye de bénédictins, remontant, dit-on, au Xe siècle. Ancienne résidence des landgraves de Hesse-Rotenburg. Entrepôt de tabac, dont de belles cultures s'étendent aux environs; tanneries, constructions mécaniques.

Eschwégite n. f. Substance minérale appartenant au genre amphibole. Variété d'actinote.

Eschweiler, ville de Prusse (prov. du Rhin [cercle d'Aix-la-Chapelle]), au confluent de l'Inde et de la Tande; 18.200 hab. Cette ville doit sa prospérité aux progrès de l'exploitation de la houille dans le bassin dit « d'Aix-la-Chapelle », dont elle occupe à peu près le centre. Industries métallurgiques, fonderies, laminoirs. Centre d'une très active batellerie.

Eschweilere n. f. Bot. Syn. de Lécythis.

Eschyle, poète tragique grec, né à Eleusis vers 525, mort à Géla (Sicile) en 456 av. J.-C. Il était fils d'Euphorion, et appartenait à une vieille famille noble de l'Attique. Il était, sans doute, le frère de Cynégire, le héros de Marathon; Eschyle lui-même combattit à Marathon, à Salamine, à Platées. Il se tourna de bonne heure vers la poésie, et d'abord joua lui-même dans ses pièces. Il remporta sa première victoire, au concours de tragédie, en 485. Il vécut, tantôt à Athènes, tantôt en Sicile, auprès de Hiéron, roi de Syracuse. Il mourut probablement de mort naturelle, malgré les fables ridicules répandues à ce sujet. Le peuple athénien conserva pieusement son souvenir. Par une dérogation aux usages, on ordonna la représentation de pièces déjà jouées du vieux poète; et plusieurs de ses tragédies, restées inédites, furent présentées aux concours par son fils Euphorion, et obtinrent le prix. Au siècle suivant, une statue d'Eschyle, en bronze, fut placée au théâtre d'Athènes, et, pendant bien longtemps, on se rendit en pèlerinage à son tombeau de Géla. L'œuvre d'Eschyle était considérable. Il avait composé environ quatre-vingts pièces, tragédies ou drames satiriques, la plupart groupées en tétralogies, c'est-à-dire quatre par quatre, conformément aux usages du temps. Les titres seuls suffisent à attester la variété des sujets. Eschyle avait exploité presque tout le domaine des vieux mythes, surtout la théogonie, le cycle troyen, l'histoire des Argonautes, les légendes thébaines et argiennes. La plupart de ces pièces ne nous sont connues que par des fragments. Sept seulement sont conservées : *les Suppliantes,* une des tragédies les plus anciennes, sorte de tableau lyrique qui peint la protection accordée par Argos aux filles de Danaos; *les Perses* (472), magnifique chant de triomphe en l'honneur de la victoire de Salamine; *les Sept contre Thèbes* (467), où le poète a peint la rivalité et la mort des deux fils d'Œdipe, Etéocle et Polynice; *Prométhée enchaîné,* grandiose évocation d'un vieux mythe qui résumait les premiers efforts de la civilisation; enfin, les trois pièces qui formaient la trilogie de l'*Orestie,* jouée en 458, où le poète met successivement en scène le crime de Clytemnestre et d'Egisthe (*Agamemnon*), le châtiment des meurtriers (*Choéphores*), et l'expiation d'Oreste (*Euménides*). Aujourd'hui qu'on le comprend mieux, on s'accorde à considérer Eschyle comme un des plus grands poètes qui aient existé. Il a été vraiment créateur, et dans tous les sens du mot : par son invention originale, par son imagination puissante qui anime la nature, la légende et l'homme, par la profondeur du sentiment religieux et des vues philosophiques, par sa versification et son style, par les larges perspectives qu'il ouvre en tout sens. Et, dans toute la force du terme, il a créé le théâtre, en ajoutant le drame au tableau lyrique, en plaçant un deuxième, puis un troisième acteur en face du chœur, en développant dans l'intervalle des chants une action dramatique.

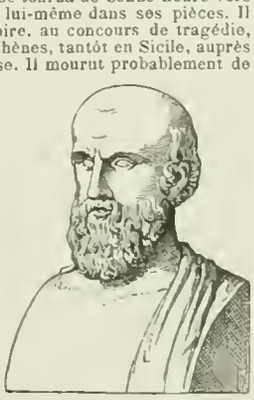
Eschyle. (Musée Capitolin.)

— Bibliogr. : éditions de Dindorf (Oxford, 1841-1851); de Weil (Giessen, 1858-1867, Leipzig, 1884); de Merkel (Oxford, 1871); de Wecklein (Berlin, 1885); — trad. franç. par Pierron (Paris, 1845), par Bouillet (Paris, 1865); — C. Welcker, *die Æschylische Trilogie* (Darmstadt, 1824); H. Wiel, *Aperçu sur Eschyle* (Besançon, 1849); J. Girard, *le Sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle* (Paris, 1869); Courdaveaux, *Eschyle* (Paris, 1872); Dindorf, *Lexicon Æschyleum* (Leipzig, 1876).

Eschynite (*è-ski*) n. f. Tantalo-titanate naturel de lrconium et de cérium.

Escient (*ès-si-an* — du lat. *sciens, entis,* part. prés. du v. *scire,* savoir, pris substantiv.) n. m. Connaissance, savoir, conscience de ce qu'on fait. Ne s'emploie que dans quelques locutions : *A bon escient, A mon escient, A son escient, A ton, A votre escient,* Sciemment, en connaissance de cause.

— Anton. Insu.

Escionnement (*è-si-o-ne-man* n. m. Action d'escionner.

Escionner (*è-si-o-né* — du préf. priv. *é,* et du *scion* v. a. Débarrasser des scions : Escionner *des arbres.*

Esclaffement (*è-scla-fe-man* — rad. *s'esclaffer* n. m. Action de s'esclaffer, d'éclater de rire : *La gaieté! il y en a plus dans une seringue de Molière que dans tous les* esclaffements *de ces courtières mercantiles.* (M. de Vogüé.)

Esclaffer (*è-skla-fé*) (**S'**) (probablem. pour *s'esclater*) v. pr. Rire bruyamment, rire à gorge déployée. On écrivait aussi s'esclafer : *Puis* s'esclafoit *de rire quand elle levoit les oreilles.* (Rabelais.)

— Rem. Au XVIe siècle, on disait *s'esclater de rire,* et non *esclater de rire : Il* s'esclata de rire *comme un cent de mouches* (Rabel.), forme qui se trouve encore au siècle suivant dans La Fontaine :

Le premier qui les vit, *de rire s'éclata.*

Esclaibes de Clairmont (Adrien d'), écrivain français, mort en 1613. Il fut gouverneur du Quesnoy pendant la guerre de 1597 et 1598. On lui doit des poésies et deux relations de voyage : *le Chemin de Bruxelles en Hespnigne par la France,* et *le Chemin de Flandre pour l'Italie.* — Son fils, Robert **d'Esclaibes de Clairmont,** né et mort au château de Clairmont, près du Cateau (1578-1661), prit part aux sièges de Cambrai (1595), d'Amiens (1601), de Bréda (1624), et a laissé, sous le titre de *Mémoriaux de Robert d'Esclaibes,* un récit plein d'intérêt des événements de son temps. — Un descendant du précédent, Louis-Charles-Joseph, comte **d'Esclaibes de Clairmont,** né et mort à Saint-Dizier (1746-1818), fut député de Chaumont aux états généraux, y vota avec les ultra-royalistes, devint un des rédacteurs des *Actes des Apôtres,* puis passa à l'armée de Condé.

Esclame (*ès* — peut-être de l'allem. *schlank,* élancé) adj. Fauconn. Se dit d'un oiseau qui n'est point épaulé, c'est-à-dire dont les muscles thoraciques paraissent peu développés.

— Vénér. Se dit d'une bête fauve dont le corps est maigre et grêle.

Esclandre (*ès* — du lat. *scandalum,* occasion de chute, piège) n. autref. fém., auj. masc. Antref. Lutte bruyante, rixe, attaque; désastre, destruction. ‖ Auj. Aventure qui fait un bruit fâcheux; retentissement d'une affaire scandaleuse : *Faire, Causer un* esclandre.

Esclarmonde, opéra romanesque en quatre actes et huit tableaux, dont un prologue et un épilogue, poème d'Alfred Blau et Louis de Gramont, musique de J. Massenet, représenté à l'Opéra-Comique le 15 mai 1889, dont l'idée première du livret n'est autre chose que la contrepartie du *Lohengrin* de Richard Wagner, car la situation des deux héros, Roland et Esclarmonde, est simplement retournée, et celle-ci n'est qu'un Lohengrin féminin. La musique ne saurait, en dépit de quelques pages charmantes, compter au nombre des meilleures œuvres de Massenet. Le compositeur a emprunté à Richard Wagner l'emploi du *leitmotiv.* L'œuvre manque de cohésion et d'unité. On rencontre, néanmoins, dans la partition d'*Esclarmonde* certaines mélodies d'un contour agréable, et les airs de ballet sont de tout point réussis.

Esclava (Antonio de), littérateur espagnol, né à Sanguesa (Aragon), vers 1570. Il s'est fait connaître par des romans chevaleresques : *los Amores de Milon de Aglante con Berta* (1604); *Noches de Invierno* (1609).

Esclavage (*ès, vaj*) n. m. Etat d'esclave, état de l'homme asservi à la puissance d'un autre homme : *L'*esclavage *exista de tout temps.* ‖ Se trouve quelquefois pour servage, condition de serf.

— Par ext. Manque de liberté, dépendance, assujettissement : *L'Angleterre tient l'Irlande en* esclavage. ‖ Se dit de la soumission absolue d'un homme à la femme qu'il aime : *Vivre dans l'*esclavage *d'une coquette.* ‖ Tyrannie, contrainte, gêne que font éprouver certaines choses : *S'affranchir de l'*esclavage, *Subir l'*esclavage *des passions.*

— Comm. S'est dit autrefois pour Monopole.

— Grav. Manière gênée, défaut de liberté dans la manière d'attaquer, de conduire, de finir les tailles.

— Méd. Parure consistant soit en un cercle d'or placé autour du poignet et relié par une chaînette à un autre cercle entourant le haut du bras ou à une bague portée au petit doigt, soit en un collier de diamants retombant sur la poitrine. (On a trouvé à ces parures un rapport lointain avec les chaînes que portaient les esclaves.) ‖ Au plur. Rubans qui ornaient les souliers de femme.

— Anton. Indépendance, liberté, autonomie, ingénuité.

— Encycl. *Orient.* Presque partout, dans l'ancien Orient, l'on constate l'existence de l'*esclavage.* On peut faire exception seulement pour la civilisation primitive de l'Iran; chez les peuples de ce groupe, l'esclavage n'apparaît qu'assez tardivement, et il ne s'y est développé probablement que sous l'influence des nations voisines. Mais ailleurs, en Egypte, en Chaldée, en Assyrie, chez toutes les populations de la Syrie et de l'Asie Mineure, il y a eu de tout temps d'innombrables individus privés de leur liberté personnelle. L'esclavage se recrutait surtout par les guerres de conquête. Les Egyptiens ont ramené de leurs campagnes en Asie et en Ethiopie des millions d'Asiatiques et de nègres. Les Assyriens et tous les peuples conquérants ont suivi cet exemple. De plus, il se faisait dans tout l'Orient un grand commerce d'esclaves pour le recrutement du personnel des palais et des harems. La plupart des esclaves appartenaient à l'Etat, c'est-à-dire

au roi et aux grands. Ils étaient attachés surtout au service [illegible] que Mars, en certains pays, notamment en Médie et en Perse, il exista aussi, à partir d'une certaine époque, une classe de serfs de la glèbe. Les esclaves proprement dits étaient nombreux, surtout dans les régions et les villes où le développement industriel était le plus avancé : à Babylone, en Syrie, en Phénicie, en Asie Mineure. La condition des esclaves variait naturellement, avec le service qu'on leur imposait, mais elle dépendait des dispositions personnelles du maître.

On connaît assez bien, grâce à la Bible, l'organisation de l'esclavage chez les Hébreux. Cette institution y existait dès l'époque patriarcale. Les serviteurs domestiques, comme les femmes, se transmettaient par héritage, par donation ou vente, comme le montre l'histoire de Joseph. En général, la condition des esclaves n'était pas trop dure. Elle avait été réglementée, d'ailleurs, par les lois de Moïse. Le législateur avait défendu d'asservir les Chananéens, qu'on jugeait dangereux, et qu'on devait tuer après la victoire, il avait fait exception pour les Gabaonites, qu'on attachait au service des autels. Il avait interdit, en principe, d'asservir des Israélites ; mais, la coutume étant plus forte que la loi, il avait établi des garanties spéciales pour les esclaves de cette race, dont il protégeait la vie et facilitait l'affranchissement de diverses façons.

Grèce. L'esclavage existait partout en Grèce, dès les temps héroïques. Comme en Orient, c'était la conséquence de la guerre et de la piraterie, laquelle alimentait un commerce lucratif. D'autres esclaves étaient nés dans la maison, et faisaient presque partie de la famille, comme on le voit dans l'*Odyssée*. Des dieux mêmes avaient été esclaves : Apollon, Arès, Poseidon, Héphaistos.

Dans la Grèce de la période historique, l'esclavage a pris des formes assez diverses. En beaucoup de régions, par suite des bouleversements qu'avait produits l'invasion dorienne, il y avait une classe nombreuse de serfs de la glèbe : *Pénestes* de Thessalie, *Clarotes* et Mnôtes de Crète, *Gymnètes* d'Argolide, *serfs* dans la plupart des colonies grecques. Beaucoup d'esclaves appartenaient à l'Etat ou aux temples : tels les Hilotes de Laconie, que Sparte prêtait souvent aux particuliers, les Scythes qui étaient chargés de la police à Athènes, et tous les serviteurs attachés aux grands sanctuaires. Presque tous les hommes libres des pays grecs possédaient des esclaves en plus ou moins grand nombre : les uns voués aux travaux des champs, les autres au service domestique, et, parmi ceux-ci, parfois, des esclaves de luxe, intendants, grammairiens, artistes, médecins ou danseurs. Dans les grandes villes il existait toute une classe d'esclaves industriels, qu'on faisait travailler dans les fabriques, les carrières ou les mines ; tantôt le maître les laissait libres dans leur travail en retenant une partie de leur salaire, tantôt il les louait à des entrepreneurs.

L'esclavage se recrutait de diverses façons : par la naissance, surtout par la guerre et la piraterie, par la vente des enfants nés libres ou des débiteurs insolvables. Les régions d'où l'on tirait le plus d'esclaves étaient les contrées barbares d'Asie Mineure, la Thrace et l'Egypte. Il existait de grands marchés d'esclaves : à Ephèse, Samos et Chios ; à Chypre, Athènes et Délos.

La condition matérielle des esclaves variait beaucoup suivant les occupations et le caractère du maître. Les plus malheureux étaient assurément ceux qu'on exploitait dans les mines. Les esclaves domestiques étaient d'ordinaire assez bien traités. Ils pouvaient amasser un pécule, se créer même une famille avec l'autorisation du maître. La loi protégeait leur vie, et les mœurs les garantissaient ordinairement contre les violences et les abus du pouvoir. Les révoltes d'esclaves ont été rares en Grèce, et elles ne se sont guère produites qu'en temps de guerre. Au contraire, beaucoup cherchaient à s'enfuir, si bien que souvent le maître s'assurait contre cet accident. D'ailleurs, un grand nombre d'esclaves réussissaient à recouvrer leur liberté, soit par testament du maître, soit par une déclaration faite devant les magistrats, soit dans les temples, sous forme de vente à une divinité. C'est ce qu'attestent d'innombrables inscriptions.

Il est à noter que l'institution de l'esclavage était jugée légitime par tous, même par les philosophes. On en condamnait les abus, mais non le principe. En fait, cette institution tenait une place prépondérante dans l'organisation des sociétés grecques. Elle y jouait un rôle économique de premier ordre. Elle explique en grande partie le système politique de l'ancienne Grèce et les différences que l'on constate entre sa civilisation et la nôtre.

— *Rome.* L'esclavage, chez les Romains, s'alimentait surtout par la guerre. Les prisonniers de guerre étaient vendus par les questeurs aux trafiquants d'esclaves qui accompagnaient ordinairement les armées. Le commerce des esclaves était, du reste, considéré comme honteux.

Les esclaves étaient habituellement vendus aux enchères. On les plaçait assez haut pour que chacun pût les voir et les palper. Le marché aux esclaves était sous la juridiction des édiles qui avaient pris des mesures pour empêcher les fraudes. Le vendeur devait informer l'acquéreur des maladies ou des vices de chaque esclave ; il était responsable des vices cachés, inconnus à l'acheteur, alors même qu'il les aurait ignorés.

L'ensemble des esclaves appartenant à un même maître était appelé *familia*. On distinguait les *esclaves rustiques* (*familia rustica*) et les *esclaves urbains* (*familia urbana*), d'après la nature de leurs occupations. Les esclaves avaient un rang plus ou moins élevé, selon leurs fonctions.

Les *ordinarii* semblent avoir eu la surveillance des affaires de la maison ; ils avaient, en général, d'autres esclaves sous leur dépendance. Il y avait des esclaves distincts dans chaque partie de l'économie domestique, des boulangers (*pistores*), des cuisiniers (*coqui*), des portiers (*ostiarii*), etc.

On appelait *esclaves publics* (*servi publici*) ceux qui appartenaient à l'Etat ou à des corporations. Leur condition était préférable à celle des esclaves privés ; ils prenaient soin des édifices publics et prêtaient leur assistance aux magistrats.

On devenait esclave par la captivité ou par la naissance. Ainsi, les enfants nés d'une femme esclave étaient esclaves (*vernæ*) et appartenaient au maître de la mère.

On devenait aussi esclave par suite de dispositions de la loi. La servitude frappa d'abord celui qui s'était soustrait à son inscription sur le cens, le voleur manifeste, c'est-à-dire pris en flagrant délit, le débiteur insolvable. Le commerce *illicite* d'une femme libre avec un esclave, la condamnation aux mines furent aussi deux causes de servitude. Enfin, l'ingratitude d'un affranchi envers son patron et la fraude de l'homme qui se faisait vendre pour partager le prix de la vente dérivent de lois spéciales qui furent les deux seules causes qui subsistèrent sous Justinien. L'esclave était une chose, la propriété absolue du maître. Celui-ci pouvait le vendre, le donner, en faire l'objet d'une constitution d'usufruit. L'esclave était une *res mancipi* et la propriété s'en transférait par mancipation.

L'esclave ne pouvait contracter un mariage produisant des effets légaux ; son union était appelée *contubernium* ; mais les liens de parenté qui en étaient la conséquence pouvaient, après l'affranchissement, constituer un empêchement au mariage. L'esclave ne pouvait pas non plus être propriétaire : tout ce qu'il possédait appartenait à son maître. Le maître pouvait, cependant, laisser à l'esclave un pécule que celui-ci administrait. Le maître avait sur l'esclave droit de vie et de mort. Il pouvait lui infliger des peines diverses, l'enfermer dans sa prison privée (*ergastulum*).

Les abus de pouvoir du maître sur ses esclaves furent restreints par diverses lois. Le droit de vie et de mort fut limité par une constitution d'Antonin, qui, ainsi qu'une autre de Claude, améliora le sort des esclaves. Peu à peu, la situation de l'esclave se releva, et le christianisme y contribua pour une large part.

L'esclave pouvait figurer dans les actes juridiques comme représentant son maître, non pour l'obliger, mais pour accroître son patrimoine. Il pouvait contracter pour son propre compte une obligation naturelle. Il pouvait être institué héritier, être légataire.

— *L'esclavage chez les barbares et au moyen âge.* On trouve des esclaves chez les Germains ; mais, chez eux, ils étaient plutôt dans la situation de colons et n'étaient pas maltraités. L'esclavage, chez les Francs, prit un caractère de dureté tout particulier, dont nous trouvons la trace dans la loi salique. La loi des Wisigoths maintenait aussi la dureté du droit primitif sur l'esclavage.

La loi des Burgondes, quoique moins rigoureuse, trace aussi une ligne de démarcation profonde entre l'homme libre et l'esclave. Mais, à la même époque, sous l'influence des idées chrétiennes, l'esclavage se transforma et disparut en Occident ; il fit place à une autre classe sociale, celle des colons et des serfs, attachés au sol et non à un maître. V. SERVAGE.

— *L'esclavage dans l'islam.* L'islamisme primitif considérant tous les hommes comme égaux en tant qu'esclaves (*abd*) d'Allah, on peut s'étonner que la loi musulmane ait officiellement reconnu l'esclavage ; mais c'était une coutume tellement répandue dans l'Arabie et dans les pays que conquirent les Arabes, que Mahomet ne pouvait songer à l'abolir sans provoquer une révolution qui aurait peut-être compromis à jamais les progrès de la nouvelle religion ; néanmoins, la législation musulmane, tout en maintenant l'esclavage, le fit moins dur qu'il n'était chez les Romains. Les seuls esclaves qui aient vraiment été maltraités par les musulmans sont les chrétiens qui tombèrent entre leurs mains au cours des croisades ou des expéditions entreprises par les souverains de l'Europe contre les Etats barbaresques.

Dans l'islam, l'affranchissement est recommandé comme un acte religieux. Si une esclave, musulmane ou non, est rendue mère par son maître et que ce dernier reconnaisse l'enfant, elle devient *oumm veled*, et ne peut plus désormais être vendue ni donnée ; de plus, à la mort du maître, elle est affranchie de droit, même si ce dernier laisse des dettes considérables. L'esclave qui tombe au pouvoir de son parent est également affranchi de plein droit. Néanmoins, le maître peut donner ses esclaves et les marier à son gré, mais il n'a pas le droit de les séparer une fois qu'ils sont unis ; si un maître affranchit son esclave dans l'intention de l'épouser et que celle-ci refuse le mariage, il perd ses droits sur elle. Les enfants des esclaves sont, en général, élevés avec ceux des maîtres, et il n'a pas été rare de les voir arriver aux plus hautes situations politiques et aux plus grandes charges militaires.

L'esclavage s'est perpétué jusqu'au XIXe siècle dans les pays musulmans de la côte septentrionale d'Afrique, ou pays barbaresques.

— *L'esclavage colonial.* L'esclavage disparut à peu près complètement de l'Europe chrétienne vers la fin du moyen âge ; les Espagnols et les Portugais furent les derniers à le pratiquer dans l'ancien monde, comme les premiers à l'importer dans le nouveau, où il fut régulièrement organisé dès la fin du premier quart du XVIe siècle, après que Las Casas, pour soulager le sort des naturels de l'Amérique centrale, eut proposé de leur substituer des noirs pour le travail des mines et l'exploitation des terres. Les Anglais, les Hollandais, les Français imitèrent l'exemple que leur donnaient Espagnols et Portugais et introduisirent l'esclavage dans les colonies qu'ils fondèrent successivement en Amérique et dans d'autres parties du monde. C'est ainsi que les Français eurent des esclaves dans leurs possessions des Mascareignes.

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, il n'exista aucun code de l'esclavage et aucun texte législatif qui restreignît l'inhumanité et le despotisme des propriétaires d'esclaves. Le *Code noir* de l'année 1685, qui est l'œuvre de Colbert, substitua dans les colonies françaises des règles fixes et précises à l'arbitraire individuel et fut ensuite plus ou moins exactement copié par d'autres peuples colonisateurs. Mais la condition des esclaves n'en demeura pas moins très pénible dans toutes les colonies européennes jusqu'au jour où, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, sous la pression des philosophes et des philanthropes, il fut sérieusement question d'abolir l'esclavage et de supprimer l'abominable trafic qui l'alimentait, la *traite*.

— *L'esclavage au XIXe siècle.* Les assemblées de la Révolution avaient aboli l'esclavage là où il existait encore. Dès le 30 floréal an X, le Premier Consul rétablissait et l'esclavage et la traite que maintint la Restauration. En 1815, lord Castlereagh obtint du congrès de Vienne la suppression de la traite. En 1823, Wilberforce et Buxton imposèrent à Canning la promesse que des mesures efficaces allaient être prises par le gouvernement pour améliorer le sort des esclaves des colonies. En 1833, les colons anglais ayant fait aux circulaires de la métropole une opposition intransigeante, le gouvernement décréta (28 août) la mise en liberté de huit cent mille esclaves et les transforma en apprentis travailleurs. Le gouvernement français fit des efforts dans le même sens : suppression de la taxe des affranchissements, en 1832 ; proclamation de l'égalité civile des hommes libres et des affranchis, abolition de la mutilation et de la marque, en 1833 ; création de l'état civil des esclaves, crémation de cas d'affranchissement de droit, en 1839 ; etc. Hippolyte Passy, Tocqueville, se prononcèrent pour l'émancipation complète, et saisirent les pouvoirs publics de leurs projets. Louis-Philippe n'en tint d'abord nul compte. Pourtant, en 1840, une grande commission extra-parlementaire fut nommée pour s'occuper de la question. Le duc de Broglie, rapporteur, conclut, lui aussi, à l'émancipation (1843). Mais il fut donné à la république de 1848 de la réaliser. Arago, Agénor de Gasparin, Wallon, surtout Victor Schœlcher, se distinguèrent entre tous les hommes de cœur qui firent aboutir cette grande réforme. La liberté fut restituée aux anciens esclaves, et on leur donna la qualité de citoyen. Du coup, la France, qui s'était laissé devancer par la plupart des nations, les devança par l'ampleur et le libéralisme des mesures dont elle fit bénéficier la race noire.

L'esclavage a été aboli par la Suède (1846), le Danemark (1848), le Portugal (1856), la Hollande (1860), le Brésil (1881 et 1890), l'Espagne (1872, à Porto-Rico, mais rétablissement de l'esclavage à Cuba, où il n'a été supprimé officiellement que par la guerre hispano-américaine de 1898. Quant aux Etats-Unis d'Amérique, il se partagèrent, dès 1787, en abolitionistes et en esclavagistes, scission d'opinions et d'intérêts qui amena, en 1860, la scission politique en Etats du Nord (abolitionistes) et Etats du Sud (esclavagistes). La victoire des partisans de l'émancipation introduisit dans la constitution un article qui interdit l'esclavage « dans les Etats-Unis et en tout lieu soumis à leur gouvernement » (1865).

Officiellement, l'esclavage a donc disparu dans toutes les colonies dépendant de pays civilisés. En fait, des esclaves, tirés de l'Afrique noire, sont encore importés au Maroc, en Tripolitaine et dans l'Asie occidentale, non plus par des navires, comme jadis, mais par des caravanes qui traversent la mer Rouge en dépit des croisières. Enfin, les gouvernements européens ont dû tolérer l'esclavage dans la plupart de leurs colonies et protectorats de l'Afrique noire, tout en empêchant le commerce des esclaves et leur importation hors l'Afrique. Ce n'est pas sans des difficultés matérielles que la France a pu le supprimer à Madagascar. V. TRAITE.

— BIBLIOGR. : H. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* (Paris, 1847) ; Castelli, *De l'esclavage en général et de l'émancipation des noirs* (Paris, 1844) ; V. Schœlcher, *Histoire de l'esclavage* (Paris, 1847) ; P. Allard, *les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident* (Paris, 1876) ; Tourmagne, *Histoire de l'esclavage ancien et moderne* (Paris, 1880) ; *l'Esclavage en Afrique* (Paris, 1890) ; Nys, *l'Esclavage noir devant les jurisconsultes et les cours de justice* (Paris, 1890) ; L. Peytraud, *l'Esclavage aux Antilles françaises avant 1789* (Paris, 1897).

ESCLAVAGISTE (*èss, jisst'*) n. Partisan de l'esclavage des nègres : *Les* ESCLAVAGISTES *des Etats-Unis ont été vaincus.*

— Adjectiv. : *Les Etats* ESCLAVAGISTES *de l'Union américaine.*

ESCLAVANA (SIERRA), une des chaînes qui séparent, à la surface du plateau brésilien, les domaines du Tocantin et du Parana. Orientée du N.-E. au S.-O., elle n'a qu'une assez faible altitude, mais se développe sur une longueur de 138 kilomètres à travers l'Etat de Goyaz.

ESCLAVE (*èss* — du bas lat. *Slavi* ou *Sclavi*, Slaves, nom de peuple qui se prit dans la suite pour désigner toutes sortes de serfs et de captifs) n. Personne qu'une autre a achetée ou capturée et qui est sous la puissance absolue de ce maître : *L'*ESCLAVE *est un instrument animé.* (Sénèque.)

— Adjectiv. : *Nègre* ESCLAVE. [Le féminin ESCLAVESSE est vieux et rare.] ‖ Poétiq. Se dit d'un lieu soumis à une domination étrangère :

> Il est beau d'étaler cette prérogative
> Aux yeux du Rhône *esclave* et de Rome captive.
>
> CORNEILLE.

— Par ext. Personne qui vit dans la dépendance d'un autre : *Quiconque attend un salaire est un* ESCLAVE. (Marmontel.) ‖ Par exagér. Ami ou amant dévoué.

— Fig. Personne qui n'a aucun moment de libre : *Employé que sa place rend* ESCLAVE. ‖ Personne qui subit l'ascendant ou la domination d'un fait ou d'une force morale : *Etre l'*ESCLAVE *de son devoir. L'homme est le plus parfait* ESCLAVE *de l'habitude.* (Baudelaire.) ‖ Objet dont on use à son gré.

> La rime est une *esclave* et ne doit qu'obéir.
>
> BOILEAU.

— *En esclave.* A la manière des esclaves, avec une soumission aveugle.

— Pop. et par plaisant. Domestique, garçon de restaurant ou de café.

— Adject. : *Homme* ESCLAVE *de sa parole.*

— Dr. anc. *Esclaves de la peine*, Individus condamnés aux travaux des mines ou aux combats de l'amphithéâtre.

— Hist. Nom sous lequel on désignait, pendant la Révolution, les soldats des armées de la coalition. ‖ Se disait même, adjectivement, du style comme synonyme d'ancien, de ci-devant : *Un tel a émigré le 5 nov. 1792 (style* ESCLAVE).

— ALLUS. LITTÉR. : **Esclave suivant le char du triomphateur.** D'après une vieille coutume romaine, un esclave suivait toujours le char de triomphe pour avertir celui auquel cet honneur suprême était décerné de ne pas trop s'enorgueillir, de penser aux revers possibles de la destinée. L'esclave lui criait de temps à autre : « *Respiciens post te, hominem memento te.* » (Regardant derrière toi, souviens-toi que tu es homme.)

— SYN. **Esclave, captif, prisonnier.** V. CAPTIF.

— ANTON. **Affranchi, autonome, citoyen, indépendant, libre, maître.**

— ENCYCL. Hist. V. ESCLAVAGE.

— Iconogr. Sur les colonnes et les arcs de triomphe, on représentait des *esclaves*, vêtus de leur costume national, dans une attitude révélant la condition infime à laquelle la guerre les avait réduits. Plusieurs de ces figures se voient encore sur les monuments que les Romains élevèrent tant en Italie que dans les contrées soumises. D'autres ont été recueillies dans les musées ; le Vatican renferme notamment plusieurs têtes ou bustes d'*esclaves daces*, provenant sans doute d'édifices construits en l'honneur de Trajan, par qui la Dacie fut subjuguée.

L'art moderne a représenté souvent des esclaves; il en a traduit, avec cette puissance d'expression morale qui lui est propre, l'air de souffrance, de résignation et de haine, et il a trouvé en même temps, dans la variété des types et des costumes, les effets les plus pittoresques. Deux statues d'*Esclaves* sont dues au ciseau de Michel-Ange. (V. CAPTIFS.) Plusieurs sculpteurs italiens ont tiré un heureux parti des figures d'esclaves pour la décoration du piédestal de princes et de guerriers; nous citerons les quatre statues d'*Esclaves* qui décorent le piédestal de la statue de Philippe V, à Palerme, et surtout celles dont Pietro Tacca a orné le piédestal de la statue de Ferdinand Ier, à Livourne, et qui ont été modelées d'après un Turc et ses trois fils faits prisonniers à la bataille de Lépante. A cette classe de monuments on peut rattacher le groupe des *Nations*, qui ornait le piédestal de l'ancienne statue de Henri IV (débris au Louvre). Vers 1700, Coysevox a sculpté un *Esclave attaché à des trophées* pour la décoration de l'une des fontaines des bosquets de Versailles. Parmi les statues exécutées par des artistes contemporains, nous nous contenterons de signaler : un *Esclave marchant au supplice*, par Lebroc (1839); deux *Esclaves indiens*, statues de bronze, par Toussaint (1850); un *Esclave romain*, par Lequesne (Salon de 1863); une *Esclave enchaînée*, statue de bronze, par Lanzirotto (1859); des *Esclaves marrons en fuite surpris par les chiens*, groupe par L. Samain (1869), etc. Quelques peintures doivent être citées aussi : une *Esclave turque*, brillante peinture du Parmesan (Offices); le *Rachat de l'esclave*, par Berghem; *Esclave*, par Gérard de Layresse; *Esclave heureux*, par J.-B. Hilair; *Esclaves grecques*, de E. Jacobs (1855); *Esclave nubienne*, de Corréard (1857); *Esclave antique* et *Esclave moderne*, panneaux décoratifs par A. Etex (1865); *Esclaves jetés aux murènes*, par Baader (1868); etc.

— Jeu. L'*esclave* est une des figures du tarot. L'esclave vient après le roi, la reine et le chevalier, dans les quatre ordres principaux du tarot : le sceptre, la coupe, le glaive et le sicle. L'esclave est représenté sous la forme d'un serviteur tenant à la main l'emblème de l'ordre auquel il appartient. L'esclave du sceptre correspond, dans le jeu de cartes moderne, au valet de trèfle; l'esclave de la coupe, au valet de cœur; l'esclave du glaive, au valet de pique; et l'esclave du sicle, au valet de carreau. Dans l'interprétation cartomancienne du tarot, l'esclave ajoute à la signification générale de l'emblème auquel il appartient un présage de mystère, de chose cachée, inavouable ou secrète, de peine ou de passivité.

ESCLAVE (*ès*) n. m. Ornith. Nom spécifique d'une espèce de tangara, devenue le type d'un genre qui n'a pas été adopté. ‖ Nom d'une espèce de troupiale.

Esclaves (GUERRE DES), Nom sous lequel on désigne trois grandes révoltes d'esclaves que les Romains durent réprimer. — Les deux premières eurent pour théâtre la Sicile. En 135 av. J.-C., le Syrien Ennus, avec soixante mille esclaves, écrasa quatre préteurs et un consul. Il échoua devant Messine (en 133). De 105 à 102 av. J.-C., l'Italien Salvius et le Grec Athénion vainquirent trois généraux et furent battus par le consul Aquilius. Un massacre affreux suivit la défaite. Mille esclaves s'entr'égorgèrent pour échapper aux jeux de l'amphithéâtre. Enfin, la plus terrible de ces guerres fut entreprise par Spartacus, qui terrorisa l'Italie, du détroit de Messine jusqu'aux rives du Pô, de 73 à 71 av. J.-C. V. SPARTACUS.

Esclaves (LE MARCHAND D'), tableau de V. Giraud (1867). — Dans cette composition originale, d'un coloris brillant et d'une vigoureuse exécution, Giraud a admirablement traduit la sensualité des mœurs orientales. Le froid égoïsme voluptueux et la lassitude de blasé qui se lisent sur la face et dans l'attitude nonchalante du maître, l'émotion douloureuse de la vierge blessée dans sa pudeur, les railleries jalouses des houris déjà domestiquées et dépravées et le geste brutal du mercanti sans scrupule, tout concourt à donner à la scène du relief et de la vie.

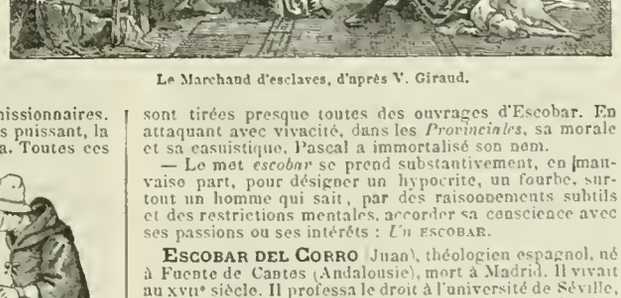

Le Marchand d'esclaves, d'après V. Giraud.

ESCLAVES (CÔTE DES). Géogr. V. CÔTE DES ESCLAVES.

ESCLAVES (GRAND LAC DES), lac du Dominion du Canada, territoire du Mackenzie, sous le 61e et le 62e degré de lat. N., et coupé vers son milieu par le 116e de longit. O. Longueur de l'O. à l'E. : 550 kilom.; plus grande largeur : 65 kilom.; surface probable : 26.000 kilom. carr.; profondeurs allant jusqu'à 200 mètres. Rives sauvages, nues, glaciales, calcaires au S., granitiques au N.; pays désert, avec quelques Indiens nomades, quelques « forts » avec traitants et missionnaires. Reçoit de grands courants froids, dont le plus puissant, la *rivière des Esclaves*, arrive du lac Athabasca. Toutes ces eaux ressortent, à l'extrémité ouest du lac, par le grand fleuve Mackenzie. — **Petit lac des Esclaves**, bassin pittoresque, étroit, au N. du 55e degré de latit., dans le territoire d'Athabasca.

ESCLAVINE (*ès*) n. f. Archéol. Vêtement emprunté aux Esclavons et que portaient les matelots, les pèlerins, etc.

— Art milit. anc. Espèce de dard.

— ENCYCL. Archéol. L'*esclavine*, vêtement d'homme en usage du XIIIe au XVIIe siècle, était une robe assez courte, fendue devant ou sur les côtés, à manches larges et courtes, et complétée par un capuchon. L'esclavine était un vêtement commun, ordinairement taillé dans de la bure ou dans du drap épais, que portaient les mariniers et les pêcheurs, surtout pendant la saison froide. Son collet haut et carré et son capuchon en faisaient un véritable mantoau de pluie; aussi était-ce autant un surtout du voyageur et du pèlerin qu'une robe de marinier.

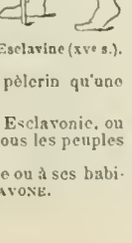

Esclavine (XVe s.).

ESCLAVON, ONE (*ès*), personne née en Esclavonie, ou qui habite ce pays. (Se disait autrefois de tous les peuples slaves.) — *Les* ESCLAVONS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Esclavonie ou à ses habitants : *La race* ESCLAVONE. *La langue* ESCLAVONE.

— n. m. Linguist. Dialecte slave parlé dans les trois comtés de l'Esclavonie, le banat de Temesvar et la partie moyenne de la Hongrie; en Serbie, dans le pays compris entre le Danube, la Save et la Drave.

ESCLAVONIE ou **SLAVONIE** (ce dernier nom, de plus en plus employé), pays de l'Austro-Hongrie (Hongrie région orientale de la Croatie-Esclavonie). C'est la région comprise entre le Danube à l'E. et le cours inférieur de deux de ses maîtres affluents de droite : la Drave au N., la Save, qui la sépare de la Bosnie et de la Serbie, au S.; la Croatie à l'O. Vaste de 23.055 kilom. carr., elle est en grande partie montagneuse dans sa portion occidentale, la Slavonie propre, où s'élève le massif de Pozega (989 m.); la portion orientale, la très fertile Syrmie en dehors de la Fruska-Gora (539 m.). Contrée des plus fécondes le long de la Save, de la Drave et du Danube, avec immenses champs de maïs, seigle, avoine, blé, vignes, jardins de pruniers; elle renferme 766.000 hab. de langue serbo-croate, de religion grecque. Cap. *Eszek*, sur la Drave.

ESCLES, comm. des Vosges, arrond. et à 24 kilom. de Mirecourt, sur le Madon et non loin de la source de la Saône; 1.027 hab. Etangs. Fabrique de dentelles. Menhirs.

ESCLIPOT (*ès, po* — autre forme de ESQUIPOT) n. m. Caisse dans laquelle on jette la morue que l'on vient de prendre, après l'avoir tranchée et habillée.

ESCLOT (*è-sklo*) n. m. Sabot de bois d'une seule pièce.

ESCLOTIER (*ès, ti-é*) n. m. Fabricant d'esclots.

ESCLOTOUÈRE (*ès* — antref. *esclotoir* n. m. n. f. Archéol. Filet à prendre les oiseaux, et qu'on pouvait aussi utiliser pour la pêche.

ESCOBAR (Marina DE), née à Valladolid en 1554, morte en 1633. Issue de parents fort riches, elle refusa constamment de se marier et fonda, en 1582, un nouvel ordre de religieuses, sous le nom de *Récollection de Sainte-Brigitte*. Sa *vie* a été écrite par les PP. Del Puente et Cachupin de la compagnie de Jésus, et dédiée à Marie-Anne, infante d'Espagne. Elle fut, d'après cet ouvrage, favorisée de nombreuses visions, dont les auteurs donnent le récit.

ESCOBAR (Fra Antonio), littérateur portugais, né à Coïmbre, mort en 1681. Il a publié, entre autres ouvrages; *el Heroe portuguez* (1670); *a Fenix de Portugal* (1680); *Doze novellas* (1674); etc.

ESCOBAR Y MENDOZA (Antonio), casuiste espagnol, de l'ordre des jésuites, né à Valladolid en 1589, mort en 1669. Il entra dans la compagnie de Jésus, à l'âge de quinze ans. De l'aveu de tous, sa vie privée est pure de tout reproche; il se signala même, à diverses reprises, par son dévouement envers les pauvres et les malades. Prédicateur infatigable, il prêcha pendant cinquante ans. Mais il fut surtout un écrivain fécond : ses œuvres, qui remplissent quatre-vingt-trois volumes, dont quarante in-folio, renferment des poèmes héroïques en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Ignace, des traités de théologie et principalement de casuistique. Parmi ses ouvrages de casuistique, les deux principaux sont intitulés : *Problèmes sur toute la théologie morale* (1652-1662); *Petite somme des cas de conscience* (1026). Escobar eut le tort de citer et de s'approprier des décisions données par vingt-quatre docteurs de la compagnie de Jésus, qui favorisaient la doctrine des restrictions mentales et la maxime : *L'intention sauve le fait*. Les soixante-deux propositions de morale relâchée, condamnées en 1679 par le pape Innocent XI, sont tirées presque toutes des ouvrages d'Escobar. En attaquant avec vivacité, dans les *Provinciales*, sa morale et sa casuistique, Pascal a immortalisé son nom.

— Le mot *escobar* se prend substantivement, en mauvaise part, pour désigner un hypocrite, un fourbe, surtout un homme qui sait, par des raisonnements subtils et des restrictions mentales, accorder sa conscience avec ses passions ou ses intérêts : *Un* ESCOBAR.

ESCOBAR DEL CORRO (Juan), théologien espagnol, né à Fuente de Cantos (Andalousie), mort à Madrid. Il vivait au XVIIe siècle. Il professa le droit à l'université de Séville, puis devint inquisiteur à Murcie et à Cordoue. On lui doit plusieurs ouvrages, principalement sur le droit canon.

ESCOBARDER (*ès*) v. n. Faire une escobarderie. ‖ Obtenir, grâce à des escobarderies : ESCOBARDER *les survivances*. (St-Sim.)

ESCOBARDERIE (*ès, ri* — rad. *escobarder*) n. f. Action hypocrite, restriction mentale, mot à double sens, subterfuge de casuiste, par lesquels on se tire d'affaire en trompant les autres. ‖ Subtilité d'Escobar, de casuiste : *Se tirer d'affaire par une* ESCOBARDERIE.

ESCOBARTIN, INE (*ès*) adj. Qui est digne d'un escobar, d'un casuiste subtil et relâché. (Mot inus., créé par Pascal.)

ESCOBÉDIE (*ès, di*) n. f. Genre de scrofulariées gérardiées, comprenant des herbes rigides à grandes fleurs blanches, dont la corolle atteint 10 centimètres de hauteur. (On en connaît deux espèces brésiliennes; l'une d'elles, *escobedia scabrifolia*, est employée comme tinctoriale sous le nom d'*azafran*.)

ESCOCHER (*ès*) v. a. Boulang. Battre la pâte du biscuit avec la paume de la main, pour la ramasser en une seule masse et lui donner une homogénéité absolue.

ESCOFFIER ou **ESCOFIER** (*e-sko-fi-é* — emprunté à l'arg. Pres. d. deux ‖ de suite aux deux prem. pers. du pl. de l'imp. de l'ind. et du pres. du subj.) : *Nous escoffions. Que vous escoffiez*. v. a. Pop. Tuer : ESCOFFIER *un homme pour le dévaliser*.

ESCOFFIER Marie-Henri-Amédée, littérateur français, né à Sérignan (Vaucluse) en 1837, mort à Paris en 1891. Licencié en droit, il collabora à divers journaux à Paris et en province, fut attaché en 1863 au « Petit Journal », dont il devint rédacteur en chef en 1873, et y donna de nombreux articles sous le pseudonyme de THOMAS GRIMM. On lui doit des romans, au style élégant et facile; entre autres, *la Grève des potrons et des bourgeois* (1874); *le Mannequin* (1875); *les Femmes fatales* (1876-1888); *le Mercier de Lyon* (1878); *le Collier maudit* (1879).

ESCOFFIERIA (*è-sko-fi-é* — de *Escoffier*, n. pr. n. f. Paléont. Sous-genre de potamides (mollusques gastéropodes), comprenant des coquilles étroites, turriculées, à tours nombreux, à bouche presque ronde. L'espèce type de ce sous-genre est l'*escoffiera Fischeri*, fossile dans le tertiaire supérieur du bassin du Rhône.

ESCOFFION (*e-sko-fi* — de l'ital. *scoffione*; de *scoffia*, coiffe n. m. Ancienne coiffure, à l'usage des femmes du peuple :

D'abord leurs *escoffions* ont volé par la place.
MOLIÈRE.

— ENCYCL. Archéol. L'*escoffion*, coiffure de femme en usage aux XVIe et XVIIe siècles, était une sorte de coiffe, avec bourse ou résillo contenant tous les cheveux rejetés en arrière. La plupart du temps, l'escoffion se combinait avec un bonnet, placé en dessous, et qui dépassait sur le front.

Escoffion (1525). Escoffion (1545).

D'abord porté à la cour et à la ville, l'escoffion, à la fin du XVIIe siècle, était tombé au rang de coiffure populaire et surtout paysanne. Le mot lui-même n'était plus guère employé que comme terme de mépris. L'ancienne forme du mot, jusque vers 1575, était *scoffion*.

ESCOFFLE (*ès*) n. f. Robe de vendeur, à manches longues. (C'est un terme du XIIIe s.)

ESCOGRIFFE (*ès*) n. m. Homme qui s'approprie hardiment le bien d'autrui : *Un tour d'*ESCOGRIFFE. ‖ Homme de grande taille et mal bâti.

ESCOÏQUIZ (don Juan), ecclésiastique et homme d'Etat espagnol, né à Bemeo (Biscaye) en 1762, mort à La Ronda (Andalousie) en 1820. Il fut choisi comme précepteur du prince des Asturies, plus tard Ferdinand VII. Ses intrigues avec son élève le firent exiler à Tolède. Il y conçut le projet de forcer le roi à abdiquer et de placer le prince Ferdinand sur le trône, avec l'appui de Napoléon. Devenu ministre du prince restauré, il le poussa dans la voie des réactions, fut sacrifié une première fois aux exigences de l'opinion publique (1814), rentra en grâce peu après, peur être frappé de nouveau et exilé à Ronda, où il mourut. Il a laissé un poème sur la *Conquête du Mexique*.

ESCOMB, bourg d'Angleterre (comté de Durham [paroisse d'Auckland-Saint-Andrew]), près du fleuve côtier Wear; 4.000 hab. Mines de houille.

ESCÔME n. m. Pêch. V. ESCAUME.

ESCOMPTABLE (*è-skon*) adj. Qui peut être escompté : *Effets* ESCOMPTABLES.

ESCOMPTE (*è-skont'* — de l'ital. *sconto*, même sens) n. m. Banq. et comm. Avance faite par un banquier, ou toute autre personne, au porteur d'un effet de commerce, du montant de cet effet. ‖ Prime payée au débiteur qui acquitte sa dette avant l'échéance : *Accorder, Faire un* ESCOMPTE *de 6 p. 100*.

— Par ext. Le métier d'escompteur, la banque : *S'enrichir par l'*ESCOMPTE.

— Bours. Faculté accordée à l'acheteur d'une valeur à terme de se la faire livrer avant l'échéance, moyennant payement du prix convenu. ‖ *Escompte en dedans*, Prime égale à la somme qu'il faudrait retrancher du capital, pour que, augmenté de l'intérêt au taux convenu jusqu'à l'époque de l'échéance, il devînt précisément égal à la somme payable à terme. ‖ *Escompte en dehors*, Prime égale à l'intérêt que produirait le capital payable à terme, depuis l'époque du payement anticipé jusqu'à celle de l'échéance. ‖ *Faire un escompte*, Exiger, avant l'échéance, la remise d'une valeur achetée à terme, en payant intégralement le prix convenu à l'époque du marché. (Le vendeur a cinq jours pour effectuer sa livraison.)

— Arithm. *Règle d'escompte*, Règle qui donne la solution des questions relatives à l'escompte, particulièrement à l'escompte en dedans, l'escompte en dehors étant résolu par des règles d'intérêt.

— Fin. *Caisse d'escompte*, Comptoir établi à Paris, en 1776, pour opérer l'escompte des effets de commerce. ‖ *Comptoir d'escompte*, Autre établissement qui fait dans la même ville des opérations du même genre. V. COMPTOIR.

— ENCYCL. Comm. L'*escompte* se fait sous déduction d'un intérêt convenu pour le temps que l'effet a à courir, et d'une commission de banque, change de place, etc., qui s'ajoutent à l'escompte et forment l'agio retenu sur le montant nominal de l'effet. L'escompte se fait à un taux déterminé de gré à gré entre l'escompteur et le négociateur. L'escompte est aussi la somme à déduire, entre commerçants, sur le montant d'un achat réglé au comptant compté ou au comptant fin de mois.

L'escompte en dehors est le plus usité, parce qu'il est commode à calculer. On escompte en dehors une somme de 100 francs à 6 p. 100 lorsque l'on retranche 6 francs de 100 francs et que l'on réduit 100 francs à 94 francs. Par l'escompte en dedans, on réduit 100 francs à 94 fr. 34 c.

Il y a avantage pour le négociateur. (Pour les calculs, v. intérêt.)

ESCOMPTER (*è-skon* — de l'ital. *scontare*, décompter) v. a. Compt. et banq. Payer avant l'échéance, moyennant un escompte. Escompter *un billet*. ‖ Absol. Faire des opérations d'escompte.

— Fig. Dépenser d'avance : Escompter *un héritage*. Jouir d'avance de : Escompter *l'avenir*. ‖ Consommer, employer prématurément : Escompter *sa jeunesse*.

— Bours. Se faire livrer immédiatement, en payant intégralement le prix convenu, des valeurs qu'on a achetées à terme.

S'escompter, v. pr. Être escompté.

— Fig. Être employé, mis d'avance à profit.

ESCOMPTEUR (*è-skon*) n. m. Celui qui escompte. ‖ Adjectif. *Banquier* ESCOMPTEUR.

ESCONCE ou **ESCONSE** (*è-skonss* — du bas lat. *absconsa*, même sens) n. f. Archéol. Petite lanterne sourde, en usage au moyen âge et au XVIe siècle. ‖ On dit aussi ESCONCE.

Esconce double (XVe s.).

— ENCYCL. Dans son sens le plus étroit, le mot *esconce* désignait une petite lanterne sourde à relever, c'est-à-dire destinée à l'office de nuit dans les couvents. Les plus anciennes, au lieu d'une anse ou d'une poignée, se tenaient avec un manche, rappelant en cela le bougeoir liturgique des évêques. L'esconce n'était, du reste, pas spéciale aux ecclésiastiques. On entendait aussi par « esconce » toutes sortes de petites lanternes sourdes en fer et en corne, comme celles que l'on mettait dans les rondaches à fenêtre pour les rondes de nuit, les combats nocturnes, etc.

Esconce à couvercle (XVIe s.).

ESCOPE n. f. Techn. Syn. de ÉCOPE.

ESCOPERCHE n. f. Techn. Syn. de ÉCOPERCHE.

ESCOPETERO (*è-sko-pé-té* — ral. *escopette*) n. m. En Espagne, Gardien armé qui escortait les voitures publiques, avec mission d'éloigner les voleurs. *Les* ESCOPETEROS *se placent sur l'impériale, à l'arrière de la voiture, et dominent ainsi la campagne.* (Th. Gaut.)

ESCOPETTE (*è-sko-pèt'* — de l'ital. *schioppetto*, dérivé de *schioppo*, arme à feu) n. f. Archéol. Terme général désignant, à la fin du XVe siècle et pendant tout le XVIe, toute petite arme à feu à main, comme les primitives couleuvrines à main ou traits à poudre dont usaient surtout les cavaliers.

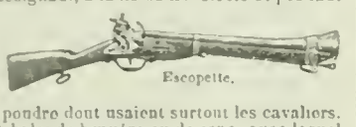

Escopette.

— Séric. Petit balai de bruyère ou de jonc, avec lequel on opère le battage des cocons.

— ENCYCL. Archéol. Dans le latin du temps, un carabinier ou carabin s'appelait *sclopetarius*. Sous Henri IV et sous Louis XIII, on entendait spécialement par « escopotto » une espèce de petite carabine, sorte de pétrinal, que les carabins portaient en bandoulière. C'était une arme de gros calibre, longue d'environ 3 pieds, et qui portait jusqu'à 500 pas. A partir du règne de Louis XIV, l'expression, comme l'objet lui-même, tombe en désuétude. Le mot « escopette » signifiera, dès lors, toute arme à feu quelconque dont la bouche s'évase comme celle d'un tromblon. Cette idée d'évasement est exprimée par une locution familière : *barbe en escopette* ou *barbe d'escopette*, pour dire une barbe négligée, étalée en éventail, assez courte, et qui se relève par le bout.

Couleuvrinier avec son escopette (vers 1460).

ESCOPETERIE (*è-sko-pè-te-ri*) n. f. Décharge de plusieurs escopettes, succession de coups d'escopette.

ESCOPETTIER (*è-sko-pè-ti-é*) n. m. Soldat armé d'une escopette.

ESCOR n. m. Jeux. V. ESCART.

ESCORBIAC (Jean d'), seigneur DE BAYONNÈTE, poète français, né à Montauban, et qui vécut au XVIe siècle. Il était neveu de Du Bartas. Son grand poème en 5 livres de la *Christiade*, contenant l'*Histoire sainte du prince de la vie* (1613), le seul qui nous soit resté de lui, est une histoire de Jésus-Christ.

ESCORIAZA, comm. d'Espagne (pays Basques [prov. de Guipuzcoa]), sur le fleuve côtier Deva, 2 000 hab. Eaux minérales.

ESCORTE (*èss* — ital. *scorta* ; de *scorgere*, montrer le chemin) n. f. Détachement d'hommes en armes qui accompagnent une personne ou une chose pour les protéger ou les garder : *Convoi. Prisonnier conduit sous bonne* ESCORTE.

— Navires de guerre accompagnant des navires de charge pour veiller à leur sûreté : *Bâtiments d'*ESCORTE.

— Soldats en armes qui accompagnent quelqu'un pour lui faire honneur : *Faire partie de l'*ESCORTE *d'un général*.

— Par ext. Suite, ensemble de personnes qui en accompagnent une autre d'un rang plus élevé : *Un préfet sort d'une* ESCORTE *d'employés*.

— Conduite d'une ou de plusieurs personnes par plusieurs autres : *Faire* ESCORTE *à ses hôtes jusqu'à la gare*.

— Fig. Suites, accompagnements : *L'ambition et toute son* ESCORTE *de vices et crimes*.

— ENCYCL. Milit. Les *escortes d'honneur* sont déterminées par les règlements, suivant la situation ou le grade de la personne à qui elles sont fournies, comme aussi suivant les circonstances. Ainsi, pour le chef de l'Etat, à son entrée dans une ville, comme à son départ, l'escorte d'honneur comporte toute la gendarmerie et les troupes à cheval de la garnison. Le ministre de la guerre a droit à une escorte de cinq brigades de gendarmerie et deux escadrons de troupes à cheval ; les autres ministres, aux mêmes brigades, avec un escadron seulement. Cette même escorte est attribuée aux maréchaux et aux généraux commandants d'armée. Elle n'est plus que de trois brigades de gendarmerie et deux pelotons de cavaliers pour les commandants de corps d'armée, et le jour de leur entrée seulement, lorsqu'ils prennent possession de leur commandement ; elle diminue, pour les autres généraux, avec le grade ou l'importance du commandement qu'ils exercent.

Ces escortes sont moindres encore, pour les mêmes personnages, lorsqu'au lieu de leur entrée solennelle, ils figurent simplement dans quelques cérémonies publiques.

Enfin, des escortes semblables et d'importance diverse sont attribuées aux grands corps de l'Etat : Sénat, Chambre des députés, conseil d'Etat, Cour de cassation, Cour des comptes, tribunaux, etc., ainsi qu'aux magistrats tels que préfet, président d'assises, etc.

En campagne, des escortes, tout à la fois d'honneur et de protection, sont affectées aux quartiers généraux d'armée, de corps d'armée et de division, à raison, respectivement, de deux pelotons, un peloton ou un demi-peloton de cavalerie.

Les *escortes de protection* comprennent d'abord celles que l'on affecte accidentellement aux batteries d'artillerie, quand elles se trouvent appelées à marcher isolément et ne peuvent être gardées par les troupes voisines. Ces escortes, formées généralement de cavalerie, suivent les batteries jusqu'à ce que celles-ci aient pris position : elles s'établissent alors à proximité et prennent, à partir de ce moment, le nom de *soutiens*.

Les autres escortes de protection sont celles que l'on attribue aux *bagages* des quartiers généraux et des corps de troupes, ainsi qu'aux *convois* de toute nature qui suivent les armées ou doivent les rejoindre. La composition des escortes, surtout de ces dernières, varie naturellement dans de grandes limites, suivant les circonstances. Généralement, elles sont formées d'infanterie, mais on y ajoute quelque cavalerie, pour permettre au convoi de s'éclairer, afin d'éviter les attaques par surprise.

Enfin, les *escortes de surveillance* sont celles auxquelles incombent la garde et la conduite des *prisonniers de guerre*. Leur composition varie aussi beaucoup, mais elle sont en général très faibles, relativement au nombre des prisonniers qu'elles ont à conduire. Aussi est-il recommandé à leurs chefs de prendre beaucoup de précautions et, au besoin, les mesures les plus rigoureuses pour empêcher toute évasion ou révolte éventuelle des prisonniers.

ESCORTER (*èss* — rad. *escorte*) v. a. Accompagner pour surveiller, protéger, faire honneur à : ESCORTER *un prisonnier, un convoi, un hôte*.

— Fig. Être l'accompagnement de, se trouver avec :

Le mérite est un sot si l'argent ne l'*escorte*.
GRESSET.

— SYN. **Accompagner, suivre.** V. ACCOMPAGNER.

ESCOSURA (Patricio DE LA), littérateur et homme politique espagnol, né et mort à Madrid (1807-1878). Il entra à l'âge de seize ans dans la société secrète des *Numantinos*, et fut bientôt obligé de s'enfuir à Paris et à Londres. A son retour en Espagne, en 1826, il prit du service dans l'armée. En 1834, il fut exilé comme carliste ; il devint, en 1843, secrétaire d'Etat sous le ministère Narvaez, dont il suivit la fortune. En 1854, il fit partie des Cortès et se déclara pour Isabelle II, fut ministre de l'intérieur et enfin ambassadeur en Portugal, et de 1872 à 1874, en Allemagne. Comme écrivain, il a laissé deux romans : *le Comte de Candespina* et *le Patriarche*, et des drames : *la Cour du Buen-Retiro, Barbara Blomberg, Don Jaime le Conquérant, l'Aurore de Christophe Colomb, la Jeunesse de Fernand Cortez, Roger de Flor, Chaque chose en son temps* et *l'Oncle Marcello*, etc.

ESCOT (*è-sko* — de *ascot*) n. m. Comm. Etoffe croisée, en laine peignée, rase, sèche, fabriquée en écru, teinte en pièces, produite par l'armure batavia et employée principalement pour les robes de deuil et de religieuses.

— Mar. Extrémité inférieure d'une antenne à laquelle est fixé le cordage qui sert à la manœuvre. ‖ Angle le plus bas de la voile latine.

— Techn. Syn. de ÉCOT.

ESCOT, comm. des Basses-Pyrénées, arr. et à 14 kil. d'Oloron, sur le Gave d'Aspe, qui reçoit le Baroscou ; 510 hab. Carrières de marbre. Etablissement thermal.

ESCOTARD (*èss, tar'*) n. m. Mar. Palier de l'écoutille.

ESCOTT (Thomas Hay Sweet), écrivain anglais, né à Taunton en 1844. Professeur au King's College de Londres, de 1868 à 1872, il a collaboré à plusieurs journaux et revues et dirigé la « Fortnightly Review », de 1882 à 1886. En 1879, il publia : *England, its people, polity and pursuits*, ouvrage qui a été traduit en français.

ESCOTTE (*è-skot'*) n. f. Archéol. Cordage de voiles de galère, fixé à l'angle inférieur de la voile du côté de la poupe. (Il mesurait 45 mètres de long et 7 centimètres de diamètre. Le gréement des voiles se composait de quelques cargues destinées à en relever la ralingue de bordure et de l'*escotte* et du *casse-escotte*, qui servaient à les tendre.

ESCOUADE (*èss* — de l'ital. *squadra*, même sens ; d'où *escadre* et *escouade*, mots entièrement confondus dans les vieux textes) n. f. Art milit. Fraction d'une compagnie de fantassins ou de cavaliers, sous les ordres d'un caporal ou d'un brigadier : *Autrefois, les* ESCOUADES *de cavalerie s'appelaient* brigades. ‖ *Escouade brisée*, Celle qui est formée d'hommes pris dans différents corps. ‖ *Contrôle d'escouades*, Feuille sur laquelle les fourriers distribuent par escouades les hommes auxquels il faut délivrer des billets de logement.

— Par anal. Troupe dirigée par un seul chef : *Des* ESCOUADES *d'ouvriers. Une* ESCOUADE *de balayeurs*. ‖ Groupe, petite réunion : *Une* ESCOUADE *de promeneurs*.

— Mar. Fraction d'une compagnie, section détachée d'un ensemble d'hommes pour des besoins éventuels. ‖ A l'école navale, Section de vingt-cinq élèves.

— ENCYCL. Art milit. L'*escouade* est la plus petite fraction constituée de la compagnie, qui en compte huit en temps de paix et qui en comprendrait seize en temps de guerre. Aussi les huit escouades du temps de paix portent-elles les numéros impairs de 1 à 15 : les numéros pairs étant réservés aux escouades qui viendraient s'y ajouter lors de la mobilisation. Il résulte de là que, malgré le doublement d'effectif que subit la compagnie à ce moment-là, l'escouade conserve son effectif à elle, qui est d'environ huit à douze hommes.

ESCOUADIER (*èss, di-é* — rad. *escouade*) n. m. Hist. Titre que l'on donnait à celui qui, dans les ateliers nationaux, en 1848, commandait à onze hommes appartenant au même arrondissement ou à la même commune : *L'*ESCOUADIER *était élu par les hommes de l'escouade*. (L. Lalanne.)

ESCOUBE (*èss* — du lat. *scopa*, balai) n. m. Archéol. Mot en usage aux XVe et XVIe siècles, et synonyme, suivant les cas, de BALAI ou de PLUMEAU.

ESCOUBLAC, comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 13 kil. de Saint-Nazaire ; 1.912 hab. Tourbières, salines, dunes dont les sables mouvants ont enseveli, en 1779, l'ancien village. (On peut voir ses restes à 1 kilomètre plus loin). Les dunes, aujourd'hui plantées de pins, forment une terrasse d'où l'on a un beau panorama de mer.

ESCOUBLEAU DE SOURDIS. Biogr. V. SOURDIS.

ESCOUCHI ou **ESCOUCHY**. Biogr. V. COUCY.

ESCOUDE (*èss*) n. f. Instrument consistant en une grosse pièce de fer emmanchée en son milieu, taillée en biseau aigu à chacune de ses extrémités, et dont on se sert, dans les carrières de pierre tendre, pour séparer les blocs.

ESCOUDERME (*èss*) n. m. Nom vulgaire du pleurote du panicaut, champignon comestible, très estimé, qui pousse sur les tiges des plantes de la famille des ombellifères, principalement sur le panicaut ou éryngium.

ESCOUE (*è-skoû*) n. f. Nom que l'on donnait aux grandes liaisons d'une galère. ‖ On disait aussi ESCOUET n. m.

ESCOUET (*è-skou-è*) n. m. Archéol. Taquet de bois placé au fond des galères, par-dessus les madiers. (La réunion des taquets formait le canal, ou *ouaille*, contenant le lest. Les escouets étaient assujettis par une *forme* ou lisse prolongée d'une extrémité à l'autre de la galère, et ils étaient renforcés par les *contre-escouets*.) V. MADIER.

Escoufle (L'), poème français (anonyme) de la fin du XIIe siècle, dédié à Baudouin VIII (ou peut-être Baudouin IX), comte de Flandre. — L'auteur, après nous avoir raconté comment Guillaume, fils d'un simple chevalier normand, devint amoureux d'Aélis, fille de l'empereur, nous montre les deux amants s'acheminant vers Montivilliers, patrie de Guillaume. Un milan (*escoufle*) ayant enlevé à celui-ci une aumônière qu'Aélis venait de lui donner, il se met à la poursuite de l'oiseau et s'égare ; les deux amants ne se retrouvent qu'après de longues souffrances et plusieurs années de séparation. Ce thème provient des *Mille et une nuits* (aventures du prince Camaralzamo et de la princesse Bouldour) et a été souvent traité au moyen âge, notamment dans le poème allemand du *Busant*, dans le *Roman de Pierre de Provence et de la belle Maguelonne* et la *Storia di Ottinella e Giulia*. Ce poème, un des meilleurs en son genre, a été publié par Michelant et P. Meyer (Paris, 1894 ; « Société des anciens textes français »).

ESCOULA (Jean), sculpteur français, né à Bagnères-de-Bigorre en 1851. Fils d'un marbrier, il fit son apprentissage dans l'atelier paternel, puis se rendit à Paris et entra comme praticien dans l'atelier de Carpeaux. Il compléta ses études, et exposa au Salon de 1881 un groupe, *Sommeil*. L'année suivante, il exposa *le Bâton de vieillesse*, bronze placé dans le parc de Montsouris, à Paris. La simplicité du sujet (une aïeule appuyée sur sa petite fille) n'excluait pas l'émotion dans cette œuvre, une des meilleures d'Escoula. Le *Bûcheron des Pyrénées* (1884) sort de la même veine, populaire et robuste. Escoula reçut une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1889 ; il a beaucoup produit depuis, au Salon des Champs-Elysées, puis à celui du Champ-de-Mars. Citons de lui *Tristesse* (1894) ; divers bustes en marbre et en grès : *le général Deffis, Ch. Dancla, Herminie, Laboureur, Vieille femme* (1895) ; *la Douleur*, statue marbre (1897) ; *la Mort de Procris* (1898) ; *Vers l'amour*, groupe plâtre (1899) ; etc.

ESCOULOUBRE, comm. de l'Aude, arr. et à 60 kil. de Limoux, sur un affluent et non loin de l'Aude ; 665 hab. Plâtreries, moulins. Quatre sources thermales.

ESCOUPE (*èss* — autre forme de ÉCOPE) n. f. Pelle de fer arrondie, pointue dans le milieu, dont on se sert dans les fours à chaux pour enlever la pierre cuite. ‖ On dit aussi ÉCOPE.

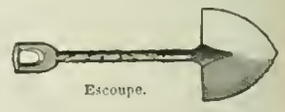

Escoupe.

ESCOURCE, comm. des Landes, arr. et à 54 kil. de Mont-de-Marsan, sur l'*Escource*, tributaire de l'étang d'Aureilhan ; 1.174 hab. Ferme modèle. Scieries mécaniques, moulins ; pins, goudrons et résines.

ESCOURGÉE (*èss, jé* — du préf. *es*, et du lat. pop. *corinta*, lanière de cuir) n. f. Archéol. Martinet, composé de brins de corde et de petites lanières de cuir. (Les escourgées étaient des disciplines. L'inventaire de la Sainte-Chapelle, de 1573, mentionne les escourgées du roi saint Louis, renfermées dans une petite boîte d'ivoire.) ‖ On dit aussi ÉCOURGÉE.

Escourgée.

— Agric. V. ESCOURGEON.

ESCOURGEON (*èss, jon*) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'orge : *Les inchères constituent une excellente préparation pour l'*ESCOURGEON. ‖ Ancien nom du houblon.

— Agric. Lanière de cuir, qui sert de lien aux fléaux à battre le blé.

— ENCYCL. L'*escourgeon* (hordeum hexasticum) est caractérisé par des épillets disposés sur six rangs, et tous terminés par une longue barbe ou arête. On l'appelle,

suivant les localités, *orge carrée, orge de prime, orge d'hiver*, etc. Ses grains sont plus petits que ceux de l'orge commune; on le préfère, néanmoins, dans plusieurs pays, parce qu'il est plus productif et plus précoce. La plante est très souvent cultivée comme fourrage vert; mais il faut avoir soin de faucher avant le complet développement des épis : plus tard, les barbes de ces derniers pourraient blesser le palais des animaux. C'est ordinairement dans le courant de mai ou au commencement de juin que l'on fait cette récolte.

Epi d'escourgeon.

ESCOURGER (*ès, jé.* — Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Il escourgen. Nous escourgeons*) v. a. Fouetter, donner des coups d'escourgée à : ESCOURGER *un enfant.* (Vieux.)

ESCOURRE (*è-skour'*) adv. Mar. En sens inverse. ‖ *Scier escourre,* Ramer pour aller à reculons.

ESCOURSOIR (*ès*) n. m. Instrument en forme de cardo grossière formée d'une planche épaisse sur laquelle sont fichées de longues dents minces et pointues, qui sert à séparer la filasse de la tige du chanvre.

ESCOUSSAGE (*è-skou-saj'*) n. m. Techn. Syn. de RETIREMENT, employé spécialement en parlant des faïences communes. V. RETIREMENT.

ESCOUSSE (*ès* — du lat. *excussus,* part. pass. de *excutere,* secouer) n. f. A signifié SECOUSSE et EFFORT. ‖ Fam. Elan : *Prendre son* ESCOUSSE.

ESCOUSSE (Victor), poète et auteur dramatique, né et mort à Paris (1813-1832). Enfant du peuple, il prit part aux « trois glorieuses » de Juillet. Il se jeta dans la mêlée romantique et fit jouer, à dix-huit ans, un drame en vers, *Farruck le Maure,* à la Porte-Saint-Martin. Enivré par le succès, il donna au Théâtre-Français *Pierre III* (22 déc. 1831), qui fut reçu froidement, et à la Gaîté, en collaboration avec son ami Auguste Lebras, une autre pièce : *Raymond* (23 janv. 1832), qui échoua complètement. Désespérés, les deux jeunes gens résolurent de se donner la mort. Ils s'asphyxièrent dans la nuit du 16 au 17 février 1832. Escousse avait laissé sur sa table une note assez prétentieuse, où il disait qu'il se tuait « parce qu'il ne se sentait pas à sa place ici-bas » :

L'air manquait, j'ai fermé mes ailes !

Ce double suicide eut un grand retentissement et fut l'objet de vives polémiques. Béranger consacra à la mémoire des deux amis une chanson intitulée *le Suicidé.* Ils passèrent généralement, aux yeux de la génération exaltée de cette époque, pour d'illustres exemples du « génie malheureux ». Trois ans plus tard, Alfred de Vigny, en mettant à la scène les souffrances et la mort de Chatterton, s'est peut être souvenu de ce tragique incident.

ESCOUTOUX, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 9 kilom. de Thiers, sur un affluent de la Dore; 1.881 hab.

ESCOVEDO (Juan DE), secrétaire de don Juan d'Autriche, assassiné à Madrid en 1578. Nommé par Philippe II secrétaire de don Juan, bâtard de Charles-Quint, avec mission d'espionner son maître, Escovedo fut, dit-on, infidèle à ses instructions et entra dans les projets ambitieux et hostiles qu'on prête à don Juan. Le secrétaire d'Etat, Antonio Perez, ennemi acharné d'Escovedo, n'eut pas de peine à exciter les soupçons de Philippe et à lui persuader que sa vie même était en danger. Philippe autorisa par suite Perez à faire disparaître Escovedo, qui fut tué à coups d'épée dans la rue par six spadassins.

ESCRAMURES n. f. pl. Techn. Syn. de ÉCRÉMURE.

ESCREMISSEUR (*ès, mi-seur'*) n. m. Archéol. Vieille forme du mot ESCRIMEUR. ‖ Au moyen âge, Syn. de MAÎTRE D'ARMES.

ESCRÉPER (*ès*) v. a. Techn. Eventer la soie teinte en bleu.

ESCRIME (*ès* — anciennem. *escremie;* de l'anc. v. *escremir,* emprunté au german. *skirmjan*) n. f. Art du maniement du fleuret, de l'épée, du sabre et de la baïonnette; exercice par lequel on se forme à ce maniement : *Apprendre l'*ESCRIME. *Faire de l'*ESCRIME.

— Fig. Art de lutter, en quelque chose que ce soit : *L'*ESCRIME *de la parole.*

— Loc. fam. *Etre hors d'escrime,* Etre à bout de raisons, ne savoir pas comment se défendre.

— ENCYCL. Archéol. Durant tout le moyen âge, jusqu'au XVIe siècle, l'*escrime* se réduit à l'exercice de l'épée, arme offensive, et du bouclier, arme défensive. L'épée, large, assez courte, est employée comme arme de taille et de pointe. Mais, au XVIe siècle, les Italiens commencent à faire de l'escrime une science beaucoup plus compliquée, que certains de leurs maîtres d'armes codifient en de véritables traités didactiques, où une théorie d'abord vague, mais se précisant de plus en plus, tend à faire prévaloir l'usage de la pointe sur celui du tranchant. En même temps, on s'efforce de faire disparaître l'usage du bouclier, que l'on remplace d'abord par la dague. L'arme de main gauche, que ce soit une rondelle ou une dague, sert à parer les coups. Mais, bientôt, la dague sert également d'arme offensive. Dans ce qu'on pourrait appeler cette seconde période, qui s'ouvre avec la seconde moitié du XVIe siècle, on s'efforce de distinguer les deux lignes (la quarte et la sixte modernes), et, quoique l'on combatte encore toujours le pied gauche en avant, on donne à chaque arme un usage défini. L'épée, en dehors de l'attaque, sert aussi à parer tous les coups reçus en dehors, et la dague sert à porter comme à parer les coups en dedans. C'est alors que l'on s'efforce de créer l'escrime de l'épée seule; le Français Saint-Didier, sous Charles IX, rédige le traité de *l'Epée seule.* Mais cette théorie était trop en avance sur son temps pour détruire les principes plus anciens, et, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, l'escrime oscille entre la pratique des deux armes combinées qui s'allie au jeu de taille et de pointe. La rapière commence, cependant, à prendre l'avantage sur l'épée à deux tranchants. La rapière est une longue et fine épée qui ne sert qu'à pointer. Son maniement, savant et compliqué, marque le début de l'escrime vraiment scientifique. Le maître espagnol Carranza en augmente encore la difficulté en réglant les pas des combattants comme ceux des danseurs dans un ballet. Les jambes sont alors presque tout dans le duel; c'est par des marches droites ou obliques que le combattant, qui tient toujours son arme le bras tendu, porte ou évite les coups; ou ne pare, pour ainsi dire, que par des absences de corps. C'est cette méthode que Thibaut d'Anvers essaya d'implanter en France sous Louis XIII. Mais elle n'y réussit point. La véritable escrime moderne, où un jeu serré, rationnel, de l'épée se combine avec le développement des jambes portant le corps en avant, ou le ramenant en arrière sur une seule ligne, le pied droit étant toujours en avant, apparaît avec la courte épée du règne de Louis XIV. Le maître d'armes Liancourt en est le véritable inventeur. Les principes de cette escrime n'ont plus guère varié, jusqu'à l'époque moderne. S'appuyant sur la théorie du développement, c'est-à-dire sur la plus grande extension que peut prendre un coup porté par un homme qui se fend, ces principes comportaient encore, cependant, certains mouvements latéraux que l'on appelait des voltes, et par lesquels on évitait des coups, en se portant en dehors de la ligne, en faisant une brusque retraite à droite ou à gauche. Et l'on paraît encore bien des bottes au moyen de la main gauche. Au reste, ces oppositions de la sénestre sont demeurées en usage jusqu'à la Révolution, sinon plus loin.

— Art mod. Fondées sur des principes identiques, l'*escrime française* et l'*escrime italienne* se sont développées différemment, au point de donner deux sensations artistiques tout opposées.

L'escrime française affecte de dissimuler la dépense d'énergie que l'escrime italienne déploie avec fracas. Académique en sa tenue, muet, sobre de gestes, réduisant au strict nécessaire les mouvements de son bras et de sa jambe, le tireur français offre un contraste absolu avec le combattant italien, qui semble lutter de tout son corps et cherche à troubler son adversaire, ou bien à frapper les spectateurs par ses bonds, par ses exclamations, par l'étalage d'une vigueur terrible.

L'escrime, ayant pour objet la défense autant que l'attaque, répond à la définition qu'en a donnée la Nicole de Molière : « Elle est l'art de donner sans jamais recevoir. » Il serait trop aisé de frapper ou de fuir : la nécessité de toucher l'adversaire en évitant ses coups fait tout le mérite et toute la difficulté de la science des armes. L'œil qui perçoit et qui avertit, le jugement qui apprécie et qui décide, la main qui exécute, doivent allier l'exactitude à la vitesse pour communiquer la vie au fleuret.

Le fleuret est l'épée d'étude. Il n'y a point d'antithèse entre le fleuret de salle et l'épée de combat; il n'y a point une escrime de salle et une escrime de combat. Les conventions seules diffèrent par la force des choses; ou plutôt il y a, sur la qualité des coups, certaines conventions de salle qui sont abolies au combat. L'escrime au fleuret n'a jamais été, n'est encore que l'exercice préparatoire à l'usage de l'épée.

Voyons, maintenant, les bases principales de l'escrime. Nous commencerons par la *mise en garde.* La garde est la position la plus avantageuse pour la défense et pour l'attaque. Pour se mettre en garde, réunir les deux talons, les pieds étant d'équerre, les jarrets tendus sans les raidir, le corps droit sur les hanches, les épaules effacées. Tenir le fleuret, le pouce allongé sur le dos de la poignée, c'est-à-dire sur la partie convexe, les autres doigts en-dessous. Plier le bras droit, placer la main droite au milieu de la poitrine, le coude devant le corps, la pointe du fleuret à hauteur de l'œil. Placer en même temps la main gauche en arrière, au-dessus de la tête, le bras arrondi, les doigts légèrement pliés en dedans et tombant naturellement. Ensuite, fléchir sur les genoux, le poids du corps reposant également sur les deux jambes, et porter le pied droit environ deux semelles en avant du pied gauche, le buste restant droit, sans raideur, la tête haute et bien placée, les épaules effacées. (Nous ne donnons ici que la mise en garde la plus simple.)

Passons, maintenant, au *développement* (c'est-à-dire la fente). Le développement est l'extension que l'on donne à la garde pour atteindre l'adversaire. Pour que le développement soit fait dans de bonnes conditions, il faut d'abord tendre le bras droit, la main tournée les ongles en-dessus (en supination), ensuite porter la jambe droite en avant en tendant vivement comme un ressort le jarret gauche, et laisser tomber le bras gauche. Tous ces mouvements doivent se faire rapidement et simultanément. Dans le développement, le pied gauche ne doit jamais tourner : il doit toujours rester à plat, afin de ne pas perdre l'équilibre.

Selon que l'on veut attaquer ou se défendre, on est parfois obligé de marcher ou de rompre.

Pour *marcher,* porter le pied droit en avant et mettre le pied gauche à la place du pied droit, le corps restant toujours bien équilibré sur les deux hanches et sans déranger la position des épaules ni de la tête.

Pour *rompre* (ou reculer), porter le pied gauche en arrière, et porter le pied droit à la place du pied gauche, en conservant la même distance entre chaque pied et en restant toujours dans la position de la garde.

En escrime, on appelle *ligne* l'espace compris entre les corps des deux adversaires.

Il y a quatre lignes : deux lignes au-dessus de la main du tireur (qu'on appelle lignes *hautes,* quarte et sixte) et deux lignes au-dessous (qu'on appelle lignes *basses,* septime et octave). C'est dans les lignes que s'exécutent tous les coups de l'escrime.

Arrivons à l'*attaque.* L'attaque est le coup que porte le tireur pour frapper son adversaire.

Les attaques peuvent être *simples* ou *composées.* Elles sont simples quand elles ne comportent qu'un seul mouvement de lame (il y a 18 coups simples). Elles sont composées quand elles comportent plus d'un mouvement (le nombre en est illimité).

L'attaque peut être faite de *pied ferme,* c'est-à-dire sans bouger le pied gauche, et elle peut être faite en *marchant,* c'est-à-dire en la faisant précéder d'un pas en avant.

Quant à la *feinte,* qui est l'image du coup, elle consiste à attirer la lame de l'adversaire dans une ligne pour le frapper dans une autre. Il existe trois sortes de feintes : 1° les feintes *menaçantes;* 2° les feintes *progressives,* et 3° les feintes *sur place.*

Enfin, vient la *défense.* Pour se défendre, on se sert de la *parade.* La parade a pour but de détourner du corps le fer ennemi. Les parades peuvent être *simples* ou *composées* (même définition que pour les attaques). Il y a huit parades simples, à savoir : *prime, seconde, tierce, quarte, quinte, sixte, septime* et *octave.* La *riposte* est l'attaque qui suit la parade. Elle s'appelle « riposte du tac au tac » quand elle suit immédiatement la parade. Elle peut se faire aussi à *temps perdu,* c'est-à-dire quand le tireur laisse écouler un temps entre la parade et cette riposte.

Les ripostes peuvent être *simples* ou *composées.*

On trouvera, à leur ordre alphabétique, les diverses appellations usitées en escrime.

— BIBLIOGR. : De Saint-Martin, *l'Art de faire des armes réduit à ses vrais principes* (1804); La Boessière, *Traité de l'art des armes à l'usage des professeurs et amateurs* (1818); Lhomandie, *la Xiphonomie de l'art de l'escrime* (1821); Lafaugère, *Traité de l'art de faire des armes* (1820) et *l'Esprit de l'escrime,* poème didactique (1841); d'Alembert, *Physiologie du duel* (1859); Gomard, *la Théorie de l'escrime* (1845); général Campenon, *Traité d'escrime* (1869); Cordelois, *Leçons d'armes* (1862); Grisier, *les Armes et le duel* (1864); Pierre-Napoléon Bonaparte, *le Maniement de l'épée réduit à sa plus simple expression utile* (1869); Daressy, *Statuts et règlements faits par les maîtres d'armes de la ville et faubourgs de Paris* (1867); Daressy fils, *Archives des maîtres d'armes de Paris* (1888); Corthey, *le Fleuret et l'Epée* (1885); général Lewal, *l'Escrime et ses attributions nouvelles* (1891); Vigeant, *la Bibliographie de l'escrime* (1882); *un Maître d'armes sous la Restauration* (1883); *Duels de maîtres d'armes* (1884); *l'Almanach de l'escrime* (1889); *Ma collection d'escrime* (1892).

Nous terminerons en donnant les noms des principaux maîtres d'armes du XIXe siècle. En France, parmi les anciens professeurs, citons : La Boessière fils, Charlemagne, Lafaugère, Jean-Louis, Gomard, Grisier, Lozès, Pons aîné, Bertrand, Cordelois, Raimondi, Bonnet, Vigeant père, Mimiague, Robert; parmi les contemporains : Bergès, Louis Mérignac, C. Prévost, Rouleau, Rue, Vigeant, etc.; parmi la jeune génération : Bergès, Kirchhoffer, Lucien Mérignac, J. Mimiague, Ramus, Rossignol, Adolphe et Georges Rouleau, etc.

Parmi les maîtres étrangers, nous citerons : en Italie : Conte, Guasti, Masaniello Parise, Masiello, Pini, etc.; en Belgique : Desmedt, Selderslagh, Werbruggo, etc; en Espagne : Brontin, Carbonel, Ducousso, Pardini, Roques, etc.; en Autriche : Barbasetti, Santelli, etc., en Angleterre : Bourgeois, Marc-Phersen, etc.; en Allemagne : Richter, Sestini, etc.; en Russie : de Haveman, Ternaut, Pons, etc.

— Art milit. L'enseignement de l'*escrime,* dans l'armée, est confié, dans chaque régiment, à un sous-officier dit *maître d'escrime* ou *maître d'armes,* nommé par le ministre, et qui est assisté d'un caporal ou brigadier, moniteur d'escrime ou *prévôt d'armes,* puis d'un certain nombre d'*élèves prévôts.* Un officier, désigné par le colonel, est chargé de la haute surveillance de l'enseignement.

Les maîtres d'escrime sont formés à l'*école normale de gymnastique et d'escrime* de Joinville-le-Pont, où les régiments doivent présenter chaque année, suivant les armes, un ou deux candidats pris parmi les hommes déjà en possession du brevet de prévôt; ils passent, devant des jurys régionaux constitués *ad hoc,* des examens à la suite desquels les meilleurs sont admis à l'école.

Dans chaque corps de troupes, le service est organisé de manière que chaque homme prenne, autant que possible, trois leçons d'armes par semaine. L'instruction se continue pendant tout le temps de présence sous les drapeaux; mais les hommes de recrue reçoivent tout d'abord des leçons particulières, jusqu'à ce qu'ils soient déclarés admis à la première classe de leur instruction.

Dans l'infanterie et les troupes à pied en général, c'est surtout la *pointe,* c'est-à-dire l'escrime à l'épée, qu'on apprend aux hommes. L'escrime au sabre, ou *contre-pointe,* est considérée comme accessoire, et son enseignement n'est que facultatif. Dans les troupes à cheval, la *pointe* et la *contre-pointe* sont enseignées au même titre. Un *Manuel d'escrime* approuvé par le ministre de la guerre règle tout ce qui concerne l'enseignement de l'escrime dans l'armée.

Escrime à la baïonnette. On a donné ce nom à la série d'exercices que l'on fait faire aux soldats d'infanterie pour leur apprendre à lutter, offensivement ou défensivement, avec le fusil armé de sa baïonnette, soit contre un fantassin, soit contre un cavalier. Ces exercices, qui comportent tout un ensemble d'attaques, de parades, de ripostes, etc., ont surtout l'avantage de développer la souplesse et l'agilité des hommes. Ils font partie de l'*Ecole du soldat,* s'exécutent en plein air, et n'ont aucun rapport avec l'enseignement de la salle d'armes.

ESCRIMER (*ès*) v. n. S'exercer à l'escrime : *Passer son temps à* ESCRIMER. ‖ Se battre corps à corps : Avoir ESCRIMÉ *dans quelques combats.* (St-Foix.)

— Fam. Agiter un objet que l'on tient en main, comme on ferait d'un fleuret : ESCRIMER *avec un bâton.*

— Fig. Se livrer à quelque lutte; discuter : *Des dialecticiens qui* ESCRIMENT *l'un contre l'autre.*

S'escrimer, v. pr. A signifié S'occuper, se mêler, avec ou sans succès :

Tel que vous me voyez, je *m'en escrime* un peu.
MOLIÈRE.

— Se battre, attaquer et parer. ‖ S'appliquer avec effort, mais sans grand succès, à quelque chose : S'ESCRIMER *à faire des vers.* S'ESCRIMER *sur le piano.*

— Loc. div. *S'escrimer d'un mot.* En user à tort et à travers. ‖ *S'escrimer des pieds et des mains,* Faire effort des pieds et des mains, et fig., Faire tous ses efforts pour arriver à quelque chose. ‖ *S'escrimer des mâchoires, des dents,* Manger avec un grand appétit. ‖ *S'escrimer contre l'eau avec une épée de bois,* Ramer sur les galères. (Vieux.)

ESCRIMEUR, EUSE (*ès*) n. Personne qui connaît ou qui pratique l'escrime.

ESCROC (*ès-kro* — de l'ital. *scrocco,* même sens) n. m. et adj. Se dit de celui qui s'approprie le bien d'autrui en usant de fourberie : *A femme avare galant* ESCROC. (Titre d'un conte de Boccace, imité par La Fontaine.)

— Fig. Ce qui trompe subtilement : *L'amour-propre est un* ESCROC *qui ne manque jamais sa dupe.* Balz.

— SYN. **Escroc, filou, tripon, larron, voleur.** *Voleur* est le terme général. Les autres mots impliquent des nuances suivantes : le *filou* se distingue par l'adresse de ses mains; le *tripon,* par la mauvaise foi avec laquelle il promet et ne tient pas, trompe sur la qualité ou sur la quantité des choses. Le *larron* est un voleur furtif. L'*escroc* use de manœuvres frauduleuses, prend de fausses qualités, etc.

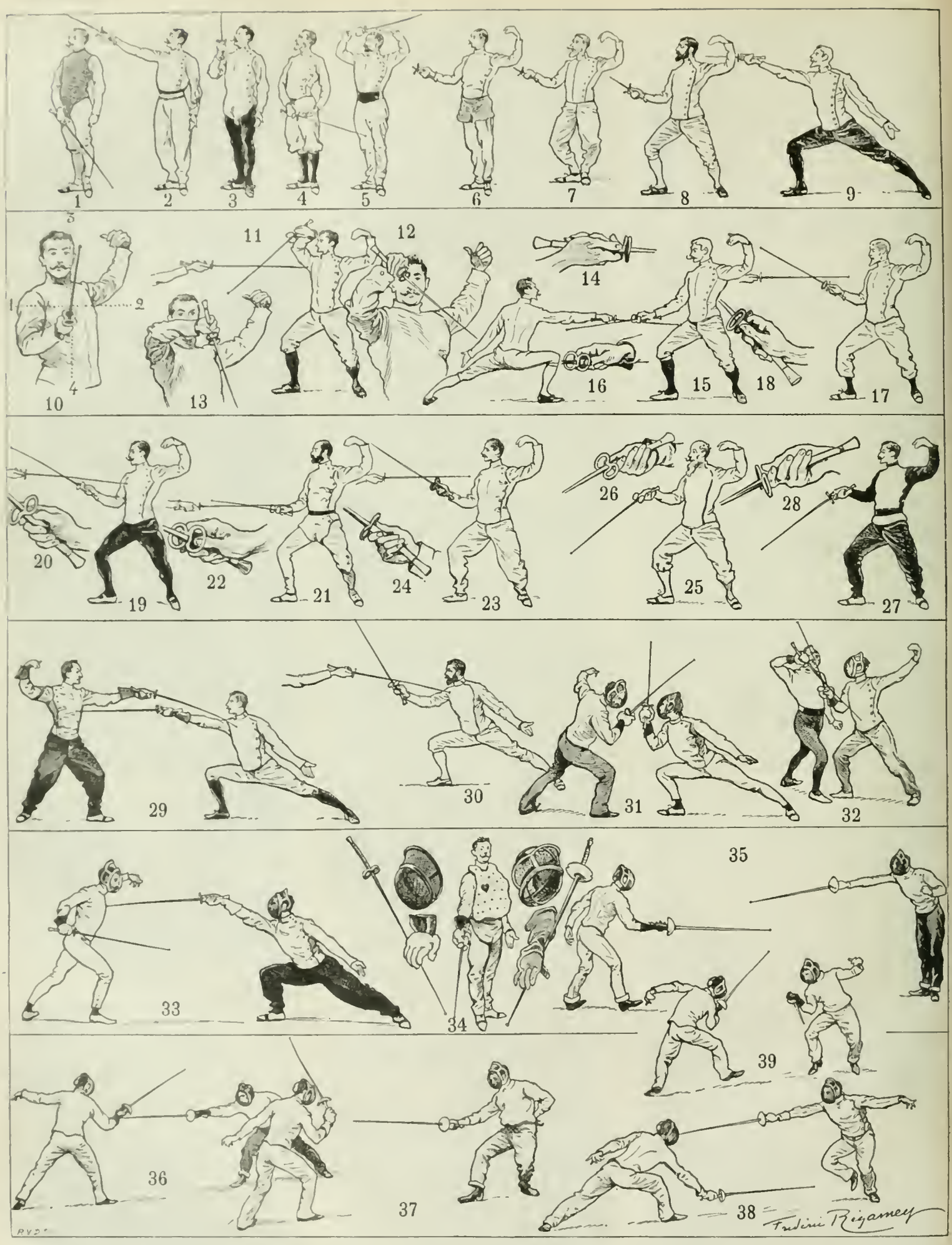

ESCRIME. 1 à 8. Mouvements de la mise en garde. — 9. Développement. — 10. Division des lignes. — 11, 12 et 13. Différentes parades de prime. — 14. Position de main en supination. — 15 et 16. Parade et position de main de *seconde*. — 17 et 18. Parade et position de main en *tierce*. — 19 et 20. Parade et position de main en *quarte*. — 21 et 22. Parade et position de main en *quinte*. — 23 et 24. Parade et position de main en *sixte*. — 25 et 26. Parade et position de main en *septième*. — 27 et 28. Parade et position de main en *octave*. — 29. Riposte après parade de *quarte*. — 30. Parade de *tierce* étant fendu. — 31 et 32. Corps à corps. — 33. Coup d'arrêt sur retirement de bras. — 34. Accessoires d'escrime (masques, gants, plastron, fleurets). — 35, 36, 37, 38 et 39. Tireurs d'épée, positions défectueuses.

ESCROQUER (*ès-kro-ké* — rad. *escroc*) v. a. S'approprier par fourberie, au moyen de manœuvres coupables; par ext. Prendre, dérober en général : ESCROQUER *de l'argent.* ‖ Fourber quelqu'un pour s'approprier son bien : ESCROQUER *un vieillard crédule.* ‖ Par ext. Se procurer par ruse ou par surprise : ESCROQUER *des applaudissements.*

S'escroquer, v. pr. Etre escroqué. ‖ Se faire des escroqueries l'un à l'autre.

— SYN. **Attraper, dérober,** etc. V. ATTRAPER.

ESCROQUERIE (*ès-kro-ke*) n. f. Action d'escroquer, d'obtenir la remise du bien d'autrui au moyen de manœuvres frauduleuses : *User d'*ESCROQUERIE. *L'*ESCROQUERIE *est le protée du droit pénal moderne.* (Garraud.)

— ENCYCL. Dr. pén. La loi du 22 juillet 1791 a fixé pour la première fois les caractères du délit d'*escroquerie.* Mais ses termes ambigus ont créé une certaine confusion entre le *dol* civil et le *dol* criminel, qui est proprement l'*escroquerie.* Les rédacteurs du Code pénal de 1810 se sont efforcés d'éviter cet écueil. Le texte qu'ils ont adopté est, en effet, plus précis que celui de la législation précédente, mais n'en laisse pas moins subsister beaucoup de difficultés. La loi du 13 mai 1863 a tranché les hésitations, en ce qui concerne les caractères de la tentative d'escroquerie. D'autre part, la jurisprudence a résolu plusieurs questions qu'avaient soulevées les termes de l'article 405 du Code pénal.

Cet article est ainsi rédigé : « Quiconque, soit en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, se sera fait remettre ou délivrer, ou aura tenté de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges, et aura, par un de ces moyens, escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 francs au moins et de 3.000 francs au plus. Le coupable pourra être, en outre, à compter du jour où il aura subi sa peine, interdit, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, des droits mentionnés en l'article 42 du présent Code : le tout, sauf les peines plus graves, s'il y a un crime de faux. »

Le délit d'escroquerie n'existe que par la réunion de trois éléments : 1° l'emploi de moyens frauduleux, consistant dans l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, ou bien dans des manœuvres tendant à tromper la victime choisie. (Le mensonge pur et simple ne suffit pas); 2° l'obtention de valeurs grâce à l'usage de ces moyens; 3° le détournement ou la dissipation de ces valeurs.

La tentative d'escroquerie punissable se produit dans deux cas : d'abord, quand l'inculpé, par les moyens indiqués dans l'article 405, a obtenu la remise des valeurs convoitées, sans que, cependant, il en soit résulté un préjudice pour autrui; et, en outre, quand l'inculpé s'est efforcé d'obtenir quelques valeurs par un des procédés spécifiés par la loi, bien que la remise de ces valeurs ne lui ait pas été faite.

ESCROQUEUR, EUSE (*ès*) n. Celui, celle qui escroque, qui commet des escroqueries.

ESCUALDUNAC ou **EUSKALDUNAK,** nom que se donnent à eux-mêmes les Basques dans leur propre langue.

— Adjectiv. : *Laboureur* ESCUALDUNAC ou EUSKALDUNAC.

ESCUARA (*ès* — On dit aussi KUSCARA et USCARA suivant les dialectes) n. f. Nom propre et original de la langue basque.

— ENCYCL. La signification de ce terme est presque aussi mystérieuse que l'origine de l'idiome qu'il désigne. Les explications données par les Basques eux-mêmes sont complètement fantaisistes. L'étymologie la plus probable a été donnée par F. Mahn : ce mot signifierait « manière de parler », « langage ». L'*escuara* serait donc la langue par excellence. De la variante *euscara* on a tiré l'adjectif français *euscarien,* qui est employé comme synonyme de BASQUE. V. BASQUE.

— BIBLIOGR. : Julien Vinson, *Essai d'une bibliographie de la langue basque* (Paris, 1891, suppl. en 1898).

ESCUDADE (*ès*) n. f. Espèce de champignon.

ESCUDE (*ès*) n. f. Bot. Ancien nom du cotylédon ou nombril de Vénus. ‖ On disait aussi ESCUDET n. m.

ESCUDIER (Marie-Pierre-Yves), éditeur de musique et musicographe français, né à Castelnaudary en 1809, mort à Paris en 1880. S'étant rendu à Paris avec son frère, ils prirent part à la rédaction de divers journaux, puis ils fondèrent, en 1837, une feuille spéciale *la France musicale,* qu'ils rédigeaient en grande partie eux-mêmes. Bientôt, ils créaient une maison de commerce de musique, où ils publiaient surtout des opéras italiens, puis écrivaient, toujours en commun, divers ouvrages médiocres, auxquels on ne peut accorder qu'une confiance très limitée : *Etudes biographiques sur les chanteurs contemporains* (1840); *Dictionnaire de musique* (1844); *Rossini, sa vie et ses œuvres* (1854); *Vie et aventures des cantatrices célèbres* (1856). Cependant, les deux frères se séparèrent : Marie conserva la *France musicale,* qui vécut jusqu'en 1870, et le magasin de musique échut à Léon.

ESCUDIER (Léon), frère du précédent, né à Castelnaudary en 1811, mort à Paris en 1881. Après s'être séparé de son frère, il fonda un nouveau journal, l'*Art musical,* qu'il conserva jusqu'à sa mort, ainsi que la maison de commerce de musique. Il publia surtout des œuvres de Verdi. Il publia sous ce titre : *Mes souvenirs* (1863-1868), deux volumes contenant un certain nombre de biographies musicales, sans intérêt et sans valeur. La fermeture prolongée du Théâtre-Italien étant très préjudiciable à son commerce d'édition, Léon Escudier en prit la direction en 1876, pour faire représenter le dernier opéra de Verdi, qu'il offrit au public avec beaucoup d'éclat et de succès.

ESCUDILLO (*ès*) **DE** (*dé*) **ORO** ou **DURILLO** n. m. Ancienne monnaie d'or espagnole, qui a cours encore aujourd'hui. (Elle pèse 1gr,753 et représente 5 fr. 46 c. de monnaie française.)

ESCUDO (*ès* — mot espagn. signif. *écu*) n. m. Ancienne monnaie étrangère, encore en circulation dans certaines contrées et dont la valeur change suivant les pays où elle est en usage : l'*escudo d'Espagne* vaut 10 réaux ou 2 fr. 60 c. de monnaie française; l'*escudo chilien,* 9 fr. 45 c.; l'*escudo de oro,* usité aux Philippines, a une valeur de 10 fr. 20 c.

ESCUINAPA, petite ville du Mexique (Etat de Sinaloa [partido de Rosario]); 3.000 hab.

ESCUINTLA, ville de l'Amérique centrale (république de Guatemala), au pied du volcan d'Agua, sur le Cuzmacute, affluent du Michatoya; 5.500 hab. (Escuintla était autrefois le rendez-vous de la classe aisée du Guatemala. Ce fut, au temps de la confédération de l'Amérique centrale, le chef-lieu d'une province de son nom; c'est encore le chef-lieu d'un département peuplé de 31.000 h.) — Bourg du Mexique (Etat de Chiapas [district de Tapachula]), au pied de la Sierra du volcan de Soconusco; 2.650 h.

ESCULAPE (*ès*) n. m. Nom donné à deux couleuvres; l'une, d'Europe, est l'*elaphis Æsculapii;* l'autre, de l'Amérique tropicale, est l'*erythrolamprus Æsculapii.* V. ÉLAPHIS, et ÉRYTHROLAMPRE.

ESCULAPE. Myth. Dieu de la médecine, chez les Grecs et les Romains.

— n. m. Médecin : *Nos* ESCULAPES *modernes ne s'entendent pas entre eux.*

— Par ext. Se dit des personnes et même des choses qui guérissent, prétendent guérir ou sont réputées guérir un mal quelconque : *Les* ESCULAPES *sociaux. L'âge est l'*ESCULAPE *de l'amour.*

— ENCYCL. Myth. Ce dieu s'appelait, chez les Grecs, Asclépios; chez les Romains, Æsculapius.

Le culte d'Esculape fut introduit à Rome en 290 av. J.-C., à la suite d'une peste. On éleva un temple au dieu dans l'île du Tibre; et, soit pour l'organisation du culte, soit pour le traitement des malades, on y prit pour modèle les asclépiades grecques. Plus tard, on confondit souvent Esculape avec Sérapis. — Sur les représentations figurées d'Esculape, et pour la bibliographie, v. ASCLÉPIOS.

ESCULAPIES (*ès, pi*) n. f. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur d'Esculape.

ESCULATE (*ès*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide esculique.

ESCULENCE (*ès, lanss* — rad. *esculent*) n. f. Sapidité : *Chaque substance a son apogée d'*ESCULENCE. (Brill.-Sav.)

ESCULENT (*ès, lan*), **ENTE** [lat. *esculentus;* de *esca,* nourriture] adj. Comestible; sapide : *Les huiles douces ne sont* ESCULENTES *qu'autant qu'elles sont unies à d'autres substances.* (Brill.-Sav.)

ESCULÉTINE (*ès*) n. f. Chim. Produit qui résulte du dédoublement de l'esculine, sous l'action de la chaleur.

— ENCYCL. On peut obtenir l'*esculétine* en dissolvant l'esculine dans de l'acide chlorhydrique concentré et en maintenant la masse durant quelques minutes en ébullition. L'esculine se dédouble en glucose et en esculétine.

On l'obtient encore en chauffant au bain-marie une solution d'esculine, à laquelle on ajoute un huitième de son volume d'acide sulfurique.

L'esculétine purifiée se présente en cristaux lamelliformes très solubles dans l'eau chaude et dans l'alcool bouillant. Elle a pour formule $C^9H^6O^4$.

L'esculétine existe dans les semences d'*euphorbia lathyris;* elle se produit aussi dans la décomposition de la *scopolétine,* substance que l'on rencontre dans beaucoup de solanées.

ESCULINE (*ès*) n. f. Chim. Composé $C^{15}H^{16}O^9$, que l'on retire de certaines écorces ou de certains fruits, et en particulier de l'écorce du marronnier d'Inde ou du marron lui-même, de l'écorce du châtaignier, etc.

— ENCYCL. Pour obtenir l'*esculine,* on fait macérer pendant quelques heures des morceaux de l'écorce du marronnier d'Inde dans l'eau, puis on précipite la solution au moyen de l'acétate de plomb; on filtre et on fait passer dans le liquide un courant d'hydrogène sulfuré, qui enlève l'excès de plomb. On évapore jusqu'à consistance sirupeuse, puis on laisse reposer. Au bout de quelques jours, il se dépose des cristaux que l'on purifie.

L'esculine se présente en cristaux prismatiques d'un blanc brillant. Elle est sans odeur, possède une saveur très amère, se dissout très bien dans l'eau bouillante. Elle fond à 160°; une température plus élevée la décompose. Les acides sulfurique et chlorhydrique étendus décomposent l'esculine en solution bouillante et donnent de la glucose et de l'esculétine.

ESCULIQUE (*ès* — rad. *esculine*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^{15}H^{16}O^{10}$, extrait par Frémy des marrons d'Inde.

ESCULOTANNIQUE (*ès*) adj. Se dit d'un acide $C^{15}H^{16}O^{12}$, que l'on obtient en épuisant par l'alcool ou l'éther un fragment quelconque du marronnier d'Inde.

ESCUMEL n. m. Bot. Syn. de COULEMELLE.

ESCURIAL (L') [en espagn. el **Escorial**], bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid]), sur un contrefort du Guadarrama; 3.000 hab. Ecole d'ingénieurs forestiers. Ce bourg comprend deux parties : L'Escurial *d'en bas* (de abajo), près du chemin de fer, et L'Escurial *d'en haut* (de arriba), à 2 kilomètres plus loin, station d'été (1.000 m. d'altitude), fort recherchée des Madrilènes et célèbre par son monastère royal. L'Escurial tire son nom de scories (*escorias*) provenant d'anciennes mines de fer.

ESCURIAL (L') ou **SAINT-LAURENT DE L'ESCURIAL** (CHÂTEAU DE), château fondé au bourg de L'Escurial par Philippe II. Pendant la bataille de Saint-Quentin, l'artillerie espagnole ayant détruit une église dédiée à saint Laurent, Philippe II fit vœu d'élever un monastère en l'honneur de ce saint. Juan Bautista de Toledo, Juan Herrera et Francisco de Mora furent les architectes de l'immense édifice, lequel fut achevé en vingt-deux ans (1562-1584), en grande partie sur les plans de Philippe II, qui, en souvenir du supplice de saint Laurent, lui fit donner la forme d'un gril. Sur la façade orientale, un bâtiment en saillie, qui servait d'habitation royale, représente le manche du gril, dont les barreaux sont figurés par les corps de bâtiments transversaux à l'intérieur de l'édifice, et les pieds par quatre tours de 55 mètres, aux quatre coins. On compte à l'extérieur 1.110 fenêtres et 15 portes. La façade principale, à l'ouest, est percée de trois portes. Au-dessus de la principale s'élève la statue de saint Laurent. Cette porte donne accès à un vestibule voûté, d'où l'on pénètre dans la cour des Rois (Patio de los Reyes). Au fond, un escalier mène à l'église, en forme de croix grecque, toute en granit. Au milieu, quatre énormes pi-

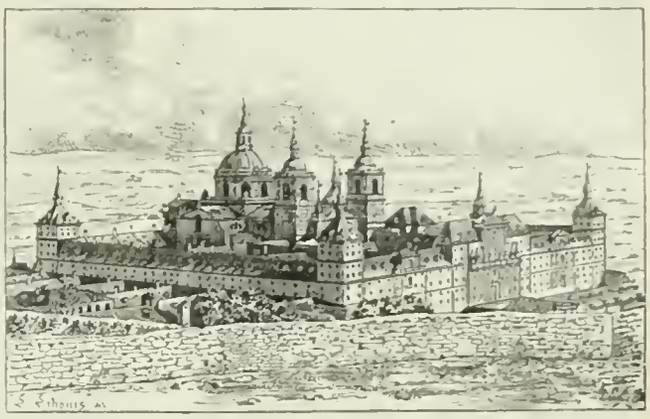

Château de l'Escurial.

liers supportent une coupole à seize faces, surmontée d'une lanterne. Le sommet de la croix est à 95 mètres du sol de l'église. Quarante-huit autels entourent l'édifice; les voûtes sont ornées de fresques de Luca Giordano. La *Capilla mayor* renferme un immense retable et deux groupes de cinq statues agenouillées, en bronze doré, par Pompeio Leoni : à droite, Charles-Quint et sa famille, à gauche, Philippe II et sa famille. Un escalier descend au *Pudridero* (pourrissoir), où les corps des souverains restent cinq ans avant d'être portés au *Panteon de los Reyes,* magnifique caveau situé sous le maître-autel, où reposent, dans des sarcophages de marbre, les rois d'Espagne et les reines qui ont eu succession : un caveau plus simple sert de sépulture aux reines sans succession et aux infants.

Le chœur avec ses stalles, son lutrin, ses magnifiques livres de chant et un *Christ en marbre* de Benvenuto Cellini, la sacristie avec l'autel de la *Santa Forma* (hostie miraculeuse) sont également remarquables.

Le palais renferme encore une riche bibliothèque, un cloître, un couvent, un collège, un magnifique escalier de J.-B. Castello, une galerie des batailles ornée de fresques, enfin, les appartements royaux, surtout celui du fondateur, où Philippe II mourut en 1598 : c'est une salle carrelée, aux murs blanchis à la chaux, éclairée par une fenêtre et sans meubles. A côté s'ouvrent deux alcôves : l'une servait de cabinet de travail, l'autre de chambre à coucher; une ouverture percée dans le mur de cette dernière et donnant sur la Capilla mayor permettait à Philippe II de suivre de son lit les offices. Cet immense palais, en dépit des innombrables œuvres d'art qu'il renferme, paraît ennuyeux et funèbre.

ESCUROLLES, ch.-l. de cant. de l'Allier, arrond. et à 9 kilom. de Gannat, sur l'Andelot, affluent de l'Allier; 1.063 hab. Ruines d'un ancien couvent de génovéfains. — Le canton a 13 comm. et 12.408 hab.

ESDOUD, ville de Turquie d'Asie (Syrie [Palestine]), près du littoral, entre Jaffa et Gaza; 3.000 hab. Aux environs, ruines de l'antique Aschdod ou Azod.

ESDRAS, patriarche d'Arménie, né à Pharhajnaker (prov. de Nig', vers 580, mort en 639. Elu patriarche à la mort de Christophe II (628), il reçut, avec de grands honneurs, dans la ville de Karin, l'empereur Héraclius, victorieux des Perses, et accepta de lui la mission de travailler à l'union de l'Eglise arménienne avec l'Eglise grecque. Il convoqua, dans ce dessein, un concile national à Karin (629); mais une fraction seulement du clergé arménien entra dans ses vues; la majorité, cédant à l'influence de Jean Mairagometsi, s'y montra hostile et engagea contre le patriarche une lutte, qui ne finit qu'à sa mort. Esdras eut pour successeur Nersès III.

ESDRAS, en hébreu *Esra* (aide, secours), docteur juif du Ve siècle av. J.-C. Son histoire est racontée dans les deux livres canoniques qui portent son nom. Fils de Sedaja, il était prêtre et tenait le premier rang parmi les scribes. Le roi Artaxerxès Longue-Main lui permit de ramener en Judée mille sept cent soixante-quinze hommes de ses compatriotes, qui n'avaient pas suivi Zorobabel, quand Cyrus avait mis fin à la captivité de Babylone. Il les établit à Jérusalem, chassa du milieu du peuple les femmes étrangères, punit ceux qui les avaient épousées, lut solennellement devant la foule la loi de Moïse, le jour de la fête des Tabernacles, rétablit la célébration régulière du culte de Dieu en même temps que la hiérarchie sacerdotale, et, sous la direction de Néhémie, restaura la nationalité juive. Les rabbins lui attribuent la création de la grande Synagogue, composée de cent vingt membres, et le nomment le *prince des Tanaites,* c'est-à-dire des conservateurs de la tradition. Esdras établit et ferma le canon des Ecritures révérées par les Juifs comme inspirées; il en collationna le texte sur tous les manuscrits qu'il put se procurer, et, dans les nombreuses copies qu'il en fit faire, substitua à l'ancienne écriture hébraïque les lettres chaldéennes ou lettres carrées. Les exégètes catholiques le regardent comme l'auteur des deux premiers livres qui portent son nom et aussi des livres des *Paralipomènes,* appelés encore *Chroniques.* On ignore la date et le lieu de sa mort.

Esdras (LIVRES D'). Quatre livres portent le nom d'Esdras. L'Eglise catholique a inséré les deux premiers dans le canon des livres inspirés, et rejeté les deux derniers comme apocryphes. Les livres canoniques d'Esdras sont écrits, partie en hébreu, partie en chaldéen. Le premier a été composé en entier par Esdras; il contient deux récits

de la [illegible] la promulgation de l'édit de Cyrus, [illegible] aux Juifs captifs à Babylone, de rentrer dans leur patrie, l'établissement à Jérusalem des [illegible] les plus [illegible] et le commencement de la reconstruction du temple sous Zorobabel; l'autre raconte l'arrivée d'Esdras et ses efforts pour rétablir l'observation de la Loi de Moïse. Le second livre d'Esdras, appelé par les Juifs livre de Néhémie, embrasse un espace de douze ans (445-433) et montre Néhémie et Esdras travaillant de concert à la restauration religieuse et politique du peuple juif. Les six premiers chapitres ont pour auteur Néhémie, et sont une sorte d'autobiographie; c'est Esdras lui-même qui a écrit les sept derniers. Le IIIe livre d'Esdras est une compilation de passages empruntés à diverses parties de l'Ancien Testament; le IVe renferme une série de visions apocalyptiques sur le règne du Messie et les destinées de la nation juive. Ils ont été écrits l'un et l'autre en grec et datent probablement du 1er siècle apr. J.-C.

ESDRÉLON ou **JEZRAEL**, village de la Palestine ancienne, tribu d'Issachar, qui donnait son nom à une plaine fort étendue de Bethsan au Carmel occidental, et qui était aussi appelée *Grand champ* et *Vallée de Jezraël*. La plaine d'Esdrélon porte aujourd'hui le nom de *Merdj-Ibn-Amer*. Dans sa partie méridionale, au pied du petit Hermon, près du village ruiné d'*El-Afouleh*, eut lieu, le 19 avril 1799, la bataille du mont Thabor, où les Turcs furent battus par les Français.

ESECHIUS (saint), d'une famille patricienne de Vienne, évêque de Vienne vers 475, mort en 490. Avant d'entrer dans les ordres, saint Esechius avait été marié; il fut le père de deux illustres prélats : saint Apollinaire et saint Avit. — Fête le 19 novembre.

ÉSEILLE (*zé-ill-ll* mll. n. f. Nom donné, dans quelques contrées de la France, à chacun des bourgeons qui naissent d'un sarment de vigne taillé à deux yeux.

E SEMPRE BENE (*C'est toujours bien*), locution familière aux Italiens, qui correspond à l'axiome des optimistes tourné en ridicule par Voltaire : *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.*

ÉSENBECKIE (*zin-bé-ki*) n. f. Genre de rutacées zanthoxylées, comprenant une vingtaine d'arbres ou d'arbustes de l'Amérique tropicale, à fleurs petites, peu éclatantes. On emploie au Brésil, aux mêmes usages que les quinquinas, l'*esenbeckia febrifuga*.)

ÉSENBECKINE (*zin-bé-kin*) n. f. Chim. Alcali extrait d'une espèce d'ésenbeckie.

ESENS, ville d'Allemagne (Prusse), prov. de Hanovre, cercle d'Aurich (Frise Orientale), près de la côte de la mer du Nord et sur un canal navigable pour de petits bâtiments; 2.100 hab.

ESÈPE ou **ÆSEPOS** Myth. gr. Frère jumeau de Pédasos. Ils étaient fils de Bucolion et d'une nymphe, et petits-fils de Laomédon. Esèpe fut tué par Euryale, qui le dépouilla de ses armes.) — Dieu-fleuve de Mysie.

ESERA, torrent d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), qui descend de la Maladetta (Pyrénées) et va se perdre dans le Linca, son affluent de l'Ebre par la Ségre, après avoir parcouru l'admirable vallée de Venasque, et reçu l'Isabena.

ÉSÉRINE n. f. Alcaloïde $C^{15}H^{21}Az^2O^2$, que l'on extrait de la fève de Calabar, semence du *physostigma venenosum*, qui est appelé dans la langue indigène *éséré*. Syn. PHYSOSTIGMINE.

— ENCYCL. L'*ésérine*, peu soluble dans l'eau froide, très soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme, etc., produit une forte contraction pupillaire et une action sédative sur les centres cérébraux-spinaux. On l'emploie en médecine oculaire comme antimydriatique, et dans les empoisonnements par la strychnine et l'atropine. Sa dose maximale est de 1 milligramme.

ÉSEXUÉ, ÉE (*zé-ksu-é* — du préf. priv. *é*, et de *sexué*) adj. Hist. nat. Qui n'a pas de sexe. Syn. ASEXUÉ, EE.

ESFOUIRAS DE ROQUEMAURE n. m. Cépage du Gard. (Maturité tardive. Raisin blanc jaunâtre.

ESGALIVER (*ès*) v. a. Techn. Tordre légèrement et à plusieurs reprises la soie nouvellement teinte.

ESGARD (*ès-gar*) n. m. Arg. S'employe dans l'expression *faire l'esgard*, Dérober à ses complices une part de vol.

ESGOS, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]); 3.412 hab.

ESGOURDE (*ès*) n. f. Arg. Oreille.

ESGRIGNY (Louis-Joseph-Jouenne, abbé d'), homme politique français, né à Marvejols (Lozère) vers 1750, mort en 1815. Après de brillants débuts dans la carrière ecclésiastique, il se signala, dès les premiers jours de la Révolution, comme un royaliste ardent. Il émigra en 1791 et se réfugia en Angleterre. Il prit part à l'expédition de Quiberon, puis rejoignit l'armée de Charette. Fait prisonnier par les [illegible] d'Esgrigny parvint à s'évader. Plus tard, il se rendit à Paris pour diriger la faction royaliste. Mais, en 1802, découragé par l'insuccès de ses menées, il se retira dans son pays natal. C'est là qu'il fut assassiné, en 1815, par ses compatriotes.

ESGUEIRA, ville du Portugal (prov. de Beira, distr. d'Aveiro), dans la plaine du Vouga; 2.000 hab.

ESGUILLADE (*é-sguill-ll* mll) — de l'anc. mot *esguille*, signifiant AIGUILLE) n. f. Agric. Aiguillon dont on se sert pour exciter les bœufs.

ESHER, bourg d'Angleterre (comté de Surrey), près de la Mole, affluent de la Tamise; 2.300 hab. Château royal de Claremont, construit par lord Clive et habité par Léopold Ier, roi des Belges, qui y résida jusqu'à la mort de la princesse Charlotte, sa femme. Louis-Philippe l'habita en 1848, après avoir été renversé du trône. Château d'*Esher-Place* (jadis résidence du cardinal Wolsey).

ÉSHERBER v. a. Agric. Syn. de ÉHERBER.

ÉSHERBOIR (*é-zèr*) n. m. Sorte de tenaille à deux mors plats et larges, pour arracher les racines.

ESJARRETER (*ès-ja-re* — du préf. priv. *es*, et de *jarret*. Double le *t* devant une syllabe muette : *J'esjarrette. Il esjarrettera*) v. a. Couper les jarrets à : ESJARRETER *un cheval*.

ESK, nom de plusieurs petits fleuves côtiers des îles Britanniques, arrosant l'un le comté de Cumberland, en Angleterre, d'autres différents comtés d'Ecosse (comtés d'Edimbourg, de Forfar, etc.); un autre encore, le comté de Donégal, en Irlande. Le plus important de ces fleuves arrose le comté d'Edimbourg; il est formé par le *North Esk* et le *South Esk*, et se jette dans le golfe de Forth, un peu à l'E. d'Edimbourg.

ESKI-CHEHR ou **ESKI-SCHEHR** (*Vieille Ville*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendikiar, distr. de Koutaïéh]), sur le Poursaktchaï, affluent du fleuve côtier Sakaria; 19.000 hab. environ. Sources thermales. Fabriques de poteries et faïences, distilleries, moulins hydrauliques et à vapeur. Gisements de magnésite. Aux environs, emplacement de la phrygienne Dorylée.

ESKEL ou **ACHKEUL** (LAC), sorte de dépression peu profonde où s'amassent les eaux de l'oued Tin et de l'oued Sedjenan, et d'où émerge un îlot montagneux, connu sous le nom de Djebel-Achkeul. (Cette nappe d'eau donne communique avec le lac de Bizerte par l'oued Tindja.)

ESKI-DJOUMAIA, ville de Bulgarie (cercle de Choumla); 8.520 hab. Foires très importantes. Poteries renommées.

ESKIDJÉ-FOTCHA (*Vieille Phocée*), ville et port de la Turquie d'Asie (Anatolie (vilayet de Smyrne)), sur le golfe de Smyrne; 4.000 hab. Ville bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Phocée.

ESKIL ou **ESCHIL**, prélat danois, mort à Clairvaux en 1182. Evêque de Roskilde (1134), puis archevêque de Lund (1138), il entra en lutte avec Érik Ermund, qui le retint longtemps prisonnier. Libéré, le fougueux prélat ne put se soumettre à l'autorité de Waldemar le Grand, et se retira en France auprès de saint Bernard. On a de lui *le Droit ecclésiastique de Skanie* (1505).

ESKILSTUNA, ville de Suède (län de Södermanland), sur la rivière Torshälla, qui fait communiquer les eaux du lac Hjelmar au lac Mälar; 11.060 hab. Une des villes les plus importantes de la Suède au point de vue métallurgique : forges et raffineries de l'Etat; fabriques d'armes et de quincaillerie; fabriques d'aciers damasquinés; tanneries.

ESKIMAU ou **ESKIMO**. Ethn. V. ESQUIMAU.

ESKI-SCHEHR. Géogr. V. ESKI-CHEHR.

ESKI-SERAÏ (*le Vieux Sérail*), nom du palais dans lequel est installé le ministère de la guerre, à Constantinople. Situé à l'O. du nouveau sérail, sur l'emplacement du *Palatium in Tauro*, il servait autrefois de séjour aux sultanes répudiées et aux filles non mariées du sultan. Mahmoud II y établit les bureaux du ministère de la guerre, qui y sont demeurés depuis.

ESKI-STAMBOUL (anc. *Alexandria Troas*), localité de la Turquie d'Asie (Anatolie), à quelque distance de l'île de Ténédos, sur le penchant d'une montagne dont le pied est battu par les eaux de l'Archipel.

ESKI-ZAGRA ou **STARA-ZAGORA**, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie-Orient.), sur le versant méridional du Stredna-Gora; 15.700 hab. Manufacture de tapis et d'étoffes communes; tanneries, eaux thermales.

ESLA, rivière d'Espagne, affluent droit du Douro, qui descend des monts des Asturies, et se grossit du Céa, de l'Orbigo et du Téra. Longueur de son cours, 210 kilom. environ. Baigne Valencia de Don Juan.

ESLARN, bourg d'Allemagne (Bavière [Palatinat, distr. de Vohenstrauss]); 2.600 hab.

ESLAVA (Michel-Hilarion), prêtre et compositeur espagnol, né à Burlada en 1807, mort à Madrid en 1878. Maître de chapelle de la cathédrale d'Ossuna, de la cathédrale de Séville, et enfin de la cour de Madrid, il devint ensuite professeur de composition, puis directeur du conservatoire de cette ville. Dans sa jeunesse, Eslava avait écrit trois opéras : *il Solitario, la Tregua di Ptolemaide* et *Pietro el Crudele*, qui obtinrent de grands succès. Mais c'est surtout comme compositeur de musique religieuse que cet artiste fit preuve d'un talent de premier ordre. Le nombre de ses compositions, en ce genre, s'élève à plus de cent cinquante, consistant en messes, motets, hymnes, psaumes, lamentations, *villancicos*, etc. Eslava a introduit quelques-unes de ses compositions dans une publication dirigée par lui et qui comprend une dizaine de volumes in-folio : *Lyre sacrée de l'Espagne*, grande collection d'œuvres de musique religieuse composées par les plus célèbres maîtres espagnols, tant anciens que modernes (avec notices biographiques sur les auteurs). Sous le titre de *Museo organico español*, Eslava entreprit une publication du même genre, consacrée aux organistes. On lui doit aussi un *Traité d'harmonie et de contrepoint* et une *Méthode de solfège*.

ESLINGUE (*ès-lingh*) n. f. Art milit. anc. Grande fronde. (Grande arbalète.

ESLINGUEUR (*ès, gheur*) n. m. Art. milit. anc. Soldat qui se servait de l'eslingue.

ESMA-ALLAH (littéralem. *les noms d'Allah*). Allah possède dans la théologie musulmane cent noms ou plutôt cent épithètes, tels que : *kadir* (puissant); *rahman, rahim* (miséricordieux); *aziz* (généreux), qui servent dans la composition des noms propres avec *abd*, serviteur de. C'est ainsi que sont formés les noms *Abd-el-kadir, Abd-el-Rahman*, etc. Chacun de ces noms correspond à un des grains du chapelet ou *tesbih* des musulmans.

ESMARCH (Jean-Frédéric), chirurgien allemand, né à Tönning en 1823. Il commença ses études à Kiel et à Göttingue et fut l'élève de Langenbeck et de Stromeyer. Il perfectionna son instruction chirurgicale dans la campagne du Slesvig-Holstein en 1848 et dans la campagne franco-allemande de 1870-1871, puis devint professeur de chirurgie à l'université de Kiel. Il inventa la bande élastique qui porte son nom. (V. art. suiv.) Les principaux ouvrages d'Esmarch sont : *Chirurgie pratique* (1853-1860); *les Lazarets de campagne* (1868); *Manuel de pansements et d'opérations de chirurgie de guerre* (1877); *Premiers soins à donner en cas d'accidents subits* (1882-1891).

Esmarch (BANDE D'), longue bande de tissu caoutchouté qu'on enroule, en serrant fortement, autour d'un membre, en partant de l'extrémité libre, afin d'en chasser le sang par compression. (Un autre lien de même nature, serré près de la racine du membre, permet de retirer la bande sans que la circulation se rétablisse dans le membre, en sorte qu'on peut l'amputer ou y pratiquer toute autre opération sans effusion de sang.)

ESMARKITE (*ès*), n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux. Variété d'anorthite. ‖ Esmarkite d'Erdmann, Silicate naturel voisin de la cordiérite, et que l'on trouve dans les roches primitives. ‖ Esmarkite de Dufrénoy, Silicate naturel d'alumine et de chaux avec soude, potasse et magnésie. Variété de paranthine ou wernérite.

ESMEIN (Jean-Paul-Hippolyte-Emmanuel), jurisconsulte français, né à Touvérac (Charente) en 1848. Reçu docteur en droit en 1872, agrégé en 1875, il fut d'abord attaché, en cette qualité, à la Faculté de droit de Douai, puis admis au même titre à la Faculté de Paris. En 1887, il fut nommé professeur adjoint, et, trois ans après, professeur titulaire d'histoire du droit et de droit constitutionnel. Esmein fut, en outre, maître de conférences pour l'histoire du droit canonique à l'école des Hautes-Etudes. Outre de nombreux articles publiés dans des recueils spéciaux, on lui doit : *Histoire de la procédure criminelle en France depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours* (1881); *Études sur les contrats dans le très ancien droit français* (1883); *le Mariage en droit canonique* (1891); *Cours élémentaire d'histoire du droit français* (1892); *Éléments de droit constitutionnel français et comparé* (1899); *les Ordalies dans l'Eglise au IXe siècle, Hincmar de Reims et ses contemporains* (1899).

ESMÉNARD (Joseph-Etienne), publiciste et poète français, membre de l'Institut, né à Pélissanne (Bouches-du-Rhône) en 1769, mort en 1811, à Fondi, près de Naples. Après avoir voyagé longtemps, il prit part à la rédaction de « la Quotidienne » (1797) et à celle du « Mercure de France » (1799). Il dut, alors, s'exiler. Le Consulat établi, Esménard prodigua à Bonaparte l'encens de ses vers et de sa prose. De 1802 à 1804, il remplit les fonctions de secrétaire du général Leclerc à Saint-Domingue, et de consul de France à la Martinique et à l'île Saint-Thomas. Puis il fut censeur des théâtres et du « Journal de l'Empire », et il entra à l'Institut (1810). En 1811, il publia, dans le « Journal de l'Empire », une satire violente contre la Russie. Il dut aller par ordre en Italie, où il mourut d'un accident de voiture. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *la Navigation*, poème en huit chants dans la manière de Delille (1805); *Fernand Cortez*, opéra en trois actes, musique de Spontini (1809); *Recueil de poésies extraites des ouvrages d'Helena Maria Williams*, trad. de l'anglais (1808); des pièces de vers de circonstance, imprimées pour la plupart dans *la Couronne poétique de Napoléon* (1807); des articles dans la « Biographie universelle »; etc.

ESMÉNARD (Jean-Baptiste), publiciste et officier français, frère du précédent, né à Pélissanne (Bouches-du-Rhône) en 1772, mort en 1842. Au commencement de la Révolution, il passa en Espagne, où il servit comme officier, obtint d'être attaché à l'état-major de Murat lorsque Napoléon fit envahir la Péninsule, en 1808. Chargé, en 1810, par le maréchal Ney, dont il était l'officier d'ordonnance, d'une mission à Paris, il fut arrêté par ordre de Berthier, ministre de la guerre, pour un motif inexpliqué, et ne recouvra la liberté qu'après le retour des Bourbons. Il prit ensuite une part active à la fondation de la république Colombienne. Il a collaboré à plusieurs journaux et donné la traduction des quatre premiers volumes des curieux *Mémoires* du prince de la Paix.

ESMÉNARD DU MAZET (Jean-Camille-Adolphe), littérateur et administrateur français, né à Aix en Provence en 1838, mort en 1871. Il débuta dans la marine, d'où il passa dans l'armée de terre, servit en Algérie, au Maroc, fit la campagne d'Italie et entra dans le journalisme. En 1870, il fut préfet des Basses-Alpes; en 1871, de l'Oise, puis de la Lozère. Il a écrit : *Désillusions*, poésies (1862); *le Roman d'une lorette parisienne* (1865); *le Chemin de l'hôpital*, scènes de la vie littéraire (1866).

ESMERALDA (la), personnage de *Notre-Dame de Paris*, roman de Victor Hugo. C'est une bohémienne ravissante de beauté, de fraîcheur, de grâce sauvage, courant les rues et les places publiques avec sa chèvre, qui n'est pas restée moins populaire qu'elle même. Toutes deux ont été reproduites à l'envi par la peinture, la gravure et la lithographie. Esmeralda, aimée de tous ceux qui la voient : de Claude Frollo l'archidiacre, de Quasimodo le monstre, aime elle-même le beau Phœbus de Châteaupers, qui ne veut que la séduire, et elle finit par épouser Pierre Gringoire. Elle meurt ensuite sur le gibet, victime des affreux préjugés du temps.

Esmeralda et Quasimodo, d'après Luc-Olivier Merson. (*Ed. nation. des Œuvres de V. Hugo.*)

— Iconogr. Nous citerons : le tableau d'Antoine Wiertz. (Esmeralda vient de danser devant les badauds de Paris. Elle se repose sur la marche d'un monument; une draperie verte flotte derrière elle. Sa tête est appuyée sur sa main droite. Elle est absorbée par des rêves d'amour... Cette peinture est une des plus attrayantes, parmi celles qu'a produites le célèbre artiste belge); — *Esmeralda faisant boire Quasimodo*, groupe en marbre, par Duseigneur (1833). Le nain est attaché au pilori. La bohémienne, son tambour de basque au côté, monte hardiment les degrés de l'échafaud; le vent fait voler sa robe et son écharpe. Quasimodo la regarde douloureusement, avec un air à la fois surpris

et reconnaissant. Djali, la petite chèvre aux cornes dorées, joue et gambade à côté de sa maîtresse.

ESMERALDAS, prov. de la république de l'Equateur, entre la côte du Pacifique et le pied des Andes; 15.000 hab. Ch.-l. *Esmeraldas*, à l'embouchure du fleuve côtier du même nom; 3.000 hab. Mines d'or, scieries.

ESMERALDAS (SERRA DAS), une des serras qui forment le rebord du plateau brésilien du côté de l'Atlantique. Elle s'étend sur les confins des provinces de Minas-Gerâes et d'Espirito-Santo et doit son nom aux émeraudes qu'elle recèle.

ESMÉRY-HALLON, comm. de la Somme, arrond. et à 28 kilom. de Péronne, non loin de la Fontaine-Bouillante, affluent de la Somme canalisée; 1.029 hab. Fabrique de poteries et de carreaux.

ESMILLAGE n. m. Techn. V. SMILLAGE.

ESMILLER v. a. Techn. V. SMILLER.

Esmond (Henri), roman de Thackeray (1852, trad. en franç. en 1860). — Le héros du roman est supposé écrire ses mémoires vers la fin de sa vie. La scène se passe aux XVIIe et XVIIIe siècles, au château de Castlewood. Henri Esmond se trouve mêlé, sans être un homme politique, à tous les grands événements de son époque; par sa famille, il tient au catholicisme et au jacobinisme. Les complots en faveur de Jacques II et du chevalier de Saint-Georges mettent son dévouement à l'épreuve. Devenu le chef réel d'une immense conspiration, Henri Esmond la voit échouer par la faute d'un prince qui poursuit sa couronne avec l'extravagance d'un fou. Il prend part à la lutte de l'Europe coalisée contre Louis XIV. La paix conclue, il se fait peintre de portraits littéraires. Ce roman, resté très populaire, est remarquable par le style, qui est celui du temps même où se passe l'action. Thackeray a su imiter la manière d'écrire d'Addison, de Steele, de Swift, avec tant d'exactitude qu'on s'y trompe et que plusieurs de leurs phrases authentiques intercalées, dans son texte, ne s'en distinguent pas. Cette parfaite imitation s'étend à tout le volume et ne se borne pas à quelques scènes choisies.

ESNANDES, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 11 kilom. de La Rochelle, sur l'Océan; 826 hab. (*Esnandais, aises.*) Pêche maritime; huîtres. Eglise fortifiée, construite au XIVe siècle.

ESNARD (*è-snar'*) n. m. Ligne attachée à la tête d'un filet de pêche et fixée à une grosse flotte de liège pour maintenir le filet verticalement dans l'eau.

ESNÈH, ville d'Egypte (Haute-Egypte [moudirièh d'Assouân]), sur la rive gauche du Nil; environ 9.500 hab., dont beaucoup de Coptes. Elle s'élève sur le site de l'une des villes les plus anciennes du pays, Anit ou Sanit, en copte Sné, d'où dérive le nom actuel. Fondée aux temps préhistoriques, elle jouit d'une assez grande importance religieuse et commerciale. Le dieu principal y était Khnoumou, comme à la première cataracte, mais une déesse lui était associée, la Nit, que les Grecs identifiaient à leur Athéné. Le temple, agrandi par Thoutmosis III (XVIIIe dynastie), fut rebâti par les Ptolémées, sur un plan aussi grandiose que celui d'Edfou. Il est enterré aujourd'hui sous les maisons de la ville, et le pronaos seul en est accessible. Les inscriptions montrent qu'il fut décoré surtout par les Césars romains, et ce fut le dernier des grands édifices auxquels on travailla avant le triomphe du christianisme. La ville devint alors la capitale du nome des Deux-Plumes, à la place de Nekhabit, et les Grecs l'appelaient Latopolis, d'après le poisson *latos*, qui, au dire de Strabon, y était adoré comme représentant la déesse Athéné.

ESNÈQUE ou **ESNÈKE** (*è-snèk'*) n. m. Navire à voiles et à rames du XIIe siècle.

ESNES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Cambrai, sur l'*Esnes*, affluent de l'Escaut; 1.541 hab. (*Esnois, oises.*) Pierre calcaire, moulins, brasserie, sucrerie.

ESNEUX, comm. de Belgique (arrond. jud. et admin. de Liége), sur l'Ourthe, affluent de la Meuse; 2.937 hab. Fabrique d'instruments aratoires.

ÉSOCHE (du gr. *eis*, dans, et *ogkos*, tumeur) n. f. Pathol. Hémorroïde interne. (Inus.)

ÉSOCIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de poissons physostomes, comprenant les brochets et les *umbra*, formes allongées, couvertes de fines écailles. (Les ésocidés sont des poissons d'eau douce extrêmement voraces, à dentition puissante. Répandus surtout dans l'hémisphère boréal, ils comptent des représentants fossiles depuis le crétacé avec les genres *isticus, holosteus* et *sphenolepis*, etc.) — *Un* ÉSOCIDÉ.

ÉSON. Myth. gr. Héros thessalien. Il était fils de Créthée et de Tyro, frère de Pélias, et père de Jason. D'après certains mythographes, il fut roi d'Iolcos, après la mort de son père; mais il fut détrôné par son frère Pélias, qui le força de s'empoisonner en buvant du sang de taureau. Suivant une autre tradition, adoptée par Euripide et par Ovide, Eson parvint à un extrême vieillesse, et il était encore roi d'Iolcos lors du retour des Argonautes; à la prière de Jason, Médée le rajeunit par une opération magique.

ÉSO-NARTHEX (*tèkss* — du gr. *esô*, en dedans, et de *narthex*) n. m. Narthex intérieur d'un temple.

ÉSOPE (du nom du fabuliste grec *Esope*, qui était bossu) n. m. Fam. Homme bossu, contrefait, difforme : *Quel* ÉSOPE *que cet homme!*

ÉSOPE, fabuliste grec (fin du VIIe s.-commencem. du VIe avant notre ère). On ne sait rien de certain sur sa vie ni sur son œuvre, au point que l'on a pu douter de son existence. Déjà, pour les Grecs de l'âge classique, il était un personnage à demi légendaire; on racontait sur lui une foule d'anecdotes plus ou moins invraisemblables, qu'on trouve presque toutes réunies dans la célèbre *Vie d'Esope*, composée au XIVe siècle par le moine grec Planude. Généralement, l'on considérait Esope comme un Phrygien; mais on le faisait naître aussi en Thrace ou à Samos, ou à Sardes, ou en Egypte. Suivant Plutarque, il était laid, bègue et bossu; mais il avait l'esprit ingénieux et subtil. D'abord esclave, il parvint à se faire affranchir par le dernier de ses maîtres, le philosophe Xantos ou le Samien Iadmon. Il courut le monde, visita l'Egypte, Babylone et une partie de l'Orient. Puis il se rendit à la cour du roi Crésus, dont il acquit la faveur par ses spirituels apologues, et qui le chargea d'aller porter des offrandes au temple de Delphes. Irrité par les fraudes et la cupidité des prêtres d'Apollon, il leur adressa d'amers sarcasmes. Ceux-ci s'en vengèrent en cachant dans ses bagages une coupe d'or consacrée au dieu, et en l'accusant de l'avoir dérobée. Les Delphiens condamnèrent le poète à être précipité du haut de la roche Hyampée. D'autres traditions nous représentent Esope récitant aux Athéniens, après l'usurpation de Pisistrate, l'apologue des *Grenouilles demandant un roi*, puis assistant chez Périandre de Corinthe au fameux banquet des sept Sages, etc. Esope n'avait probablement rien écrit. Cependant, on le considérait comme l'inventeur de l'apologue, quoique l'on trouve déjà des fables dans Hésiode et dans les fragments d'Archiloque, et quoique la fable ait existé de toute antiquité en Grèce et en Orient. On désignait sous le nom de *Fables ésopiques* tous les apologues dont on ignorait la provenance exacte. C'étaient, en général, de petits récits familiers, très courts, d'un caractère allégorique et moral, où les animaux jouaient le rôle principal. Un recueil de ce genre circulait à Athènes, à la fin du Ve siècle; et Socrate s'amusa à versifier quelques-uns de ces récits. Au siècle suivant, Démétrios de Phalère publia une collection très complète de *Fables ésopiques*. Dans ce recueil ont puisé Babrias, Phèdre et tous les fabulistes du moyen âge. De toutes ces compilations est sorti le recueil actuel des *Fables d'Esope*, rédigé en prose grecque avec beaucoup de sécheresse, et attribué à Planude, moine de Constantinople, l'auteur de la *Vie* fabuleuse d'Esope.

Esope. (Buste en marbre de la villa Albani.)

Ésope (BUSTE D'), sculpture antique, à la villa Albani (Rome). — Tout en rendant scrupuleusement la laideur physique, l'auteur a compris qu'il devait mettre en relief la beauté morale : il s'est attaché à exprimer l'esprit, l'âme du moraliste. Rien n'est physiquement plus misérable, plus ruiné, que cette figure d'Esoppe, et rien n'est plus doux, plus noble et plus persuasif, cependant.

Un portrait, ou plutôt une tête de fantaisie, peinte par Vélasquez (Madrid), a été baptisée du nom d'*Esope*. Cette figure est celle d'un vieillard, vêtu d'une étroite houppelande de bure, liée par une corde autour des reins; il est debout, tenant appuyé sur sa hanche un volume couvert de parchemin. Les traits sont communs, les pommettes saillantes; les lèvres, fermées et allongées, indiquent un penseur morose. Il faut voir là uniquement un beau gueux, digne du pinceau de Vélasquez. La gravure à l'eau-forte qu'en a faite F. Goya (1778) est célèbre.

Esope, d'après Vélasquez.

ÉSOPE, acteur romain, contemporain de Cicéron, dont il fut, comme Roscius, le professeur de déclamation et l'ami. On le comparait à Roscius pour le talent, mais il excellait surtout dans la tragédie, et Roscius dans la comédie. Il avait un jeu si emporté qu'un jour, représentant la fureur d'Atrée, il tua un spectateur. Il avait gagné des richesses considérables et laissa une grande fortune, malgré la prodigalité qui le portait à faire servir sur sa table des plats d'oiseaux chanteurs ou à faire fondre un jour, comme Cléopâtre, des perles pour les boire. On dit qu'au moment où s'agitait le rappel de Cicéron, il joua avec tant de pathétique le rôle de Télamon exilé, qu'il contribua, par l'émotion qu'il souleva, à faire passer le décret.

ÉSOPE ou **HYSSOPÆUS**, poète hébreu, né à Perpignan dans le XVIe siècle. Il est célèbre comme auteur d'un poème intitulé *le Vase d'argent*, sorte d'épithalame composé à l'occasion du mariage du fils de l'auteur.

ÉSOPIQUE (*pik'*) adj. Littér. Se dit de l'apologue du genre de ceux que l'on attribue à Esope, par opposition aux fables mythologiques, milésiennes et autres.

ÉSOREILLADE n. f. Dr. pén. anc. Syn. de ESSORILLEMENT.

ÉSOTÉRIQUE (*rik'* — du gr. *ésôtérikos*, intérieur) adj. Qui est enseigné d'une manière intime, aux seuls initiés.

— ENCYCL. Philos. Le mot *ésotérique* (intérieur) s'oppose au mot *exotérique* et joue un rôle assez considérable dans l'histoire de la philosophie grecque. Les disciples de Pythagore, si l'on en croit les relations toujours plus ou moins mêlées de légendes des historiens grecs, étaient divisés en exotériques et ésotériques; les premiers, simples postulants, attendant que de nombreuses épreuves leur ouvrissent l'accès de l'école; les seconds, initiés complètement à la doctrine du maître.

Chez Platon et Aristote, les termes « ésotérique » et « exotérique », ne s'appliquent qu'aux doctrines. Il y aurait eu, chez Platon, une double philosophie : l'une, accessible à tous, exposée sous la forme des dialogues que nous connaissons; l'autre, plus obscure, plus mathématique, une sorte de philosophie des nombres, qui se serait superposée à la philosophie des idées. Cette philosophie ésotérique serait contenue dans des ouvrages d'aspect non plus dialectique, mais dogmatique, qui ne nous sont pas parvenus.

Aristote lui-même divise ses ouvrages en ésotériques ou acroamatiques et exotériques. Les commentateurs admettent que cette distinction ne porte ni sur les questions, ni sur les solutions qui en sont données, mais plutôt sur la forme et les procédés d'exposition. Dans les ouvrages exotériques, on ne donne que les arguments les plus clairs et les plus facilement intelligibles de la discussion; dans les ouvrages ésotériques, on aborde les arguments plus obscurs et plus décisifs. Y avait-il des ouvrages exotériques d'Aristote écrits sous forme de dialogues à la manière de Platon? C'est vraisemblable, mais ils ne nous sont pas parvenus.

Cette idée d'une doctrine mystérieuse réservée aux initiés a séduit bien des esprits et, de nos jours, se sont constituées des *sociétés ésotériques*. Il en existe en France. (Ces sociétés ésotériques, très prospères aux Indes, sont nombreuses et puissantes aux Etats-Unis, en Angleterre.)

— Sc. occ. On nomme *science ésotérique* la partie mystérieuse de la science cabalistique dont les mages avaient le dépôt et qu'ils ne révélaient qu'aux initiés après avoir subi les épreuves rituelles. Cet enseignement était donné d'une façon orale ou manuscrite; il comportait notamment la clef du tarot, l'explication des arcanes, les traditions de la cabale et de la magie, le rit des mystères sacrés, etc. La clef de l'Apocalypse, l'interprétation de la vision d'Ézéchiel font aussi partie du domaine ésotérique dans l'enseignement de l'occultisme, ainsi que les secrets ou prétendus secrets d'alchimie, par la connaissance desquels on confère à l'initié les « pouvoirs magiques ».

ÉSOTÉRISME (*rissm'* — rad. *ésotérique*) n. m. Doctrine secrète, réservée aux seuls initiés de certaines écoles philosophiques de l'antiquité ou de certaines sociétés modernes. V. ESOTERIQUE.

ÉSOUCHEMENT n. m., **ÉSOUCHER** v. a. Eaux et for. V. ESSOUCHEMENT, ESSOUCHER.

ESOX (*è-sokss* — nom lat. du brochet ou **ÉSOCE** n. m. Nom scientifique des poissons du genre *brochet*.

ESPACE (*è-spass* — du lat. *spatium*, même sens; nom autref. fém., auj. masc., sauf en typographie, où la tradition lui a conservé son ancien genre). Étendue indéfinie, milieu sans bornes qui contient tous les êtres étendus. *Quoiqu'on ait dit que l'*ESPACE *en lui-même était le vide, n'était rien, on ne saurait nier, cependant, qu'il n'existe; on conçoit la permanence indestructible de l'*ESPACE. (Virey.)

— Étendue superficielle et limitée : *Un petit* ESPACE, un *grand* ESPACE. || Intervalle libre : *Murs entre lesquels il y a trop d'*ESPACE.

— Par ext. Durée, étendue de temps : *Dans l'*ESPACE *d'un an, d'un jour, d'une heure.*

— Fig. *Espaces imaginaires* ou *imaginables* ou simplem. *Espaces*, Régions idéales, chimériques, créées par l'imagination : *Nous avons beau enfler nos conceptions au delà des* ESPACES IMAGINABLES, *nous n'enfantons que des atomes, au prix de la réalité des choses.* (Pasc.)

— *Regard perdu dans l'espace*, Regard vague, qui ne se fixe nulle part. || *Être perdu, Se perdre, Voyager, Se promener dans l'espace, dans les espaces*, Divaguer, se livrer à des imaginations incohérentes.

— Math. *Géométrie dans l'espace*, Partie de la géométrie qui traite des corps et des lignes non entièrement contenues dans un même plan, par opposition à la géométrie plane, qui ne s'occupe que des lignes et des figures contenues dans un plan unique.

— Mécan. Ligne que l'on conçoit décrite par un point en mouvement : *Les* ESPACES *parcourus sont entre eux comme les produits des temps par la vitesse.* (Condill.)

— Mus. Intervalle qui se trouve entre les lignes voisines, dans la portée : *Il y a quatre* ESPACES *dans les cinq lignes.*

— Physiq. *Espace incisible*. V. COMPRESSION (*pompe de*), PNEUMATIQUE (*machine*).

— n. f. Typogr. Petite lame de métal, moins haute que les lettres, dont on se sert pour établir entre celles-ci les séparations convenables : *Une* ESPACE.

— ENCYCL. Techn. En mécanique, on désigne sous les noms d'*espaces morts, nuisibles* ou *neutres*, les points qu'occupe la vapeur, à partir de l'organe de détente, en dehors du volume que la course du piston engendre dans un cylindre. Ces espaces comprennent les vides du cylindre à chaque bout de course, l'ensemble des conduites de vapeur du tiroir au cylindre, l'espace demeuré libre entre le tiroir proprement dit et celui de détente.

En somme, les espaces morts, nuisibles ou neutres, sont des endroits où la vapeur tout en se trouvant emmagasinée, ne produit aucun travail utile et absorbe même une certaine quantité de chaleur possédée par la vapeur active.

— Phil. Ce n'est guère qu'avec Locke et Leibniz que commencent les discussions sur l'idée de l'*espace*. Nous l'acquérons, dit Locke, par la vue et l'attouchement. Là est le point de départ des explications empiriques de cette idée, qui attribuent toutes à l'espace une réalité objective. Tout autre est la théorie de Leibniz. Si l'on suppose que l'espace soit une substance, on s'embarrasse dans des difficultés insolubles; il faut écarter une hypothèse qui ne sert qu'à créer des mystères artificiels. D'autre part, l'espace ne se confond pas avec les corps : il n'est point *telle* situation des corps. Qu'est-il donc? Il est un *ordre des situations*, l'ordre qui fait que les corps sont situables, et par lequel ils ont une situation entre eux en existant ensemble; il est l'ordre des *coexistences possibles*. Cette théorie, en un sens, ne semble pas toujours très loin de celle que Kant soutiendra. En opposition à Leibniz, Clarke et Newton soutiennent que l'espace (comme le temps) est indépendant de son contenu, qu'il est nécessaire et infini, et que, étant une des conditions de toutes les autres existences, il est (toujours comme le temps) un des attributs de l'être absolu.

La philosophie contemporaine est divisée, sur la question de l'espace, entre l'*empirisme* et l'*apriorisme*. Alexandre Bain s'efforce d'expliquer la genèse de cette notion à l'aide des sensations musculaires, associées entre elles et aux sensations tactiles. Stuart Mill supprime le caractère spécifique de cette notion et la réduit au simple sentiment d'une succession; l'idée d'espace est l'idée d'une série de sensations musculaires, continuée pendant une durée plus ou moins longue. Herbert Spencer combat cette idée de Mill et traite l'espace comme une réalité donnée, dont la notion s'extrait de l'expérience; son explication est l'associationnisme, avec l'hérédité. A l'association, Wundt substitue la *synthèse mentale*; la notion d'espace naît d'une synthèse des sensations périphériques (optiques ou tactiles) et des sensations d'innervation centrale.

A ces explications empiriques s'opposent la doctrine kantienne et celles qui en dérivent. L'espace est, pour

Kant [illegible] de la sensibilité : si nous voyons les [illegible] ns l'espace, ce n'est pas qu'elles y soient en réalité, mais c'est parce que notre organisation mentale et [illegible] est telle que nous ne pouvons les percevoir qu'à la condition de les mettre dans l'espace. C'est ce que [illegible] le néo-criticisme de Renouvier. L'école aprioriste, dite encore *nativiste*, distingue, d'ailleurs, entre l'intuition et l'espace en général et les notions d'étendues déterminées, comparées, mesurées. Celles-ci résultent du travail de l'expérience, mais ce travail implique une intuition spatiale préalable.

— BIBLIOGR. Locke, *Essais sur l'entendement humain* (liv. II). Leibniz, *Nouveaux essais* (liv. II); Kant, *Critique de la raison pure*, esthétique transcendantale; Renouvier, *Essais de critique générale* (log. t. I). Dunan, *Théorie psychologique de l'espace* (1891). Bergson, *Essai sur les données immédiates de la conscience* (1890).

ESPACEMENT (*è-spa-se-man*) n. m. Action ou manière d'espacer; distance qui sépare deux choses l'une de l'autre.

— En T. de typogr., intervalle blanc laissé entre les mots ou les lettres. ESPACEMENT *régulier*.

ESPACER (*è*). — Prend une cédille sous le *c* devant un *a* ou un *o* (*J'espaçai. Nous espaçons*) v. a. Séparer par un espace, un intervalle. ESPACER *des lettres, des arbres, des colonnes, des soldats*. Séparer par une certaine durée de temps. ESPACER *ses visites, ses repas*.

— Maçonn. *Espacer tant plein que vide*. Ménager, entre des poteaux ou des solives, des espaces précisément égaux à l'épaisseur des poteaux ou des solives.

— Typogr. Mettre un intervalle blanc entre les mots.

S'espacer, v. pr. Être espacé. ‖ S'étendre en paroles : S'ESPACER *sur la piété des dames de la cour*. (St-Sim.)

ESPADA (*ès*) — mot espagn. qui signif. *épée*) n. f. Nom que l'on donne, en Espagne, au torero chargé de tuer le taureau, dans les courses publiques. (Syn. MATADOR.) ‖ Pl. *Des* ESPADAS.

ESPADAGE (*è-spa-daj*) n. m. Action d'espader.

ESPADE (*ès*) — du provenç. *espado*; du lat. *spatha*) n. f. Sabre ou latte de bois dont on se sert pour battre le chanvre avant de le peigner. ‖ Travail de l'espadeur.

ESPADER (*ès*) v. a. Battre le chanvre avec l'espade.

ESPADEUR (*ès*) n. m. Ouvrier qui espade le chanvre.

ESPADIER (*ès, di-é*) n. f. Genre douteux de verbénacées, comprenant une seule espèce (*espadea amœna*), qui est un arbre de Cuba.

ESPADOLE n. f. Techn. Syn. de ESPADE.

ESPADON (*ès*) — de l'ital. *spadone*, grande épée) n. m. Grande et forte épée, en usage du XVe au XVIIe siècle, et qui se maniait à deux mains.

— ENCYCL. La lame de l'*espadon* était longue de cinq à six pieds, et sa poignée d'un pied et demi. Le pommeau était assez petit, et la garde, en simple croix à l'origine, se complète plus tard par deux anneaux de côté symétriques. Le talon de la lame, en forme de règle plate, portait souvent des oreillons saillants pouvant servir de garde quand on descendait la main, si l'on se trouvait pris de court. L'espadon est une arme surtout suisse et allemande. Les anciens traités d'escrime en réglementent l'emploi. On s'en servait à la guerre, surtout dans les combats de brèche, et au XVIIe siècle encore, bien des villes en possédaient des séries passées dans des anneaux de distance en distance, aux créneaux de l'enceinte. Certains fantassins d'élite, parmi les lansquenets, étaient armés d'espadons; ils s'en servaient pour rompre les fronts de bataille hérissés de piques ou pour ouvrir un passage dans la presse. En marche, l'espadon se portait en sautoir sur le dos, dans un fourreau attaché par une bandoulière. Certaines de ces épées avaient leur lame ondulée en flamme.

Espadon (1550).

ESPADON (*ès*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scombéridés, dont le nom scientifique est *xiphias*.

— ENCYCL. Les *espadons* sont de gigantesques poissons de mer, dont une partie des os de la face et la mâchoire

Espadon.

supérieure s'allongent pour former un éperon très long, aigu comme la lame d'un *espadon*. L'espèce type du genre, qui en compte plusieurs répartis dans presque toutes les mers, est l'espadon commun, ou poisson épée (*xiphias gladius*), dont la taille dépasse 5 mètres; il vit dans l'Atlantique et surtout dans la Méditerranée. Les espadons compris dans le sous-genre *makaira* ou *histiophorus* sont vulgairement appelés voiliers, à cause de leur immense nageoire dorsale; on en compte quelques grandes espèces des mers chaudes, qui, parfois, s'aventurent sur les côtes européennes. Les formes fossiles se rencontrent dans les terrains tertiaires.

ESPADONNER (*ès, do-né*) v. n. Manier l'espadon, tirer l'espadon. ‖ Frapper de toutes les manières, c'est-à-dire d'estoc, de taille, de revers et d'estramaçon. Vieux.

— Fig. Lutter, s'escrimer : *M. Thiers* ESPADONNAIT *autour de sa tête et de ses reins*. Cormon.

ESPADONNEUR (*ès, do-neur*) n. m. Celui qui tire de l'espadon.

ESPADOT (*ès, do*) n. m. Pointe de fer recourbée en forme d'hameçon, et fixée à l'extrémité d'une perche, dont on se sert pour prendre, en les piquant sous le ventre, les poissons restés au fond des écluses. ‖ On dit aussi ESPARDOT.

Espadot.

ESPADRILLE (*ès*, et *ll* mll. — du provenç. *espardillo*; de *espart*, sparte) n. f. Chaussure dont l'empeigne est de toile, la semelle de sparte tressé, et qui est surtout usitée en Espagne et dans les Pyrénées. (On l'appelle aussi *spartilles, spargatas, espardèques*, etc.)

Espadrille.

ESPAGNAC (Jean-Baptiste-Joseph DE SAHUGUET D'AMARZIT, baron D'), officier général français, né à Brive (Corrèze) en 1713, mort à Paris en 1783. Il fut à la prise de Prague (1741), se distingua sous le maréchal de Saxe, assista à la bataille de Rocoux (1746), devint maréchal de camp en 1761, lieutenant du roi aux Invalides en 1766 et lieutenant général en 1780. Il a écrit : *Journal des campagnes du roi en 1744-1747* (1748); *Essai sur la science de la guerre* (1751); *Essai sur les grandes opérations de la guerre* (1755); *Histoire de Maurice, comte de Saxe* (1775).

ESPAGNAC (Marc-René SAHUGUET D'AMARZIT **d'**), prêtre et écrivain français, fils du précédent, né à Brive en 1752, mort à Paris sur l'échafaud en 1794. Il était chanoine de Paris. Calonne le lança dans les opérations financières, mais il fit sur les actions de la Compagnie des Indes des opérations douteuses, qui causèrent la chute de Calonne. Devenu, sous la Révolution, fournisseur de l'armée des Alpes, il échappa une première fois aux conséquences d'une gestion suspecte; mais il se hasarda de nouveau dans l'entreprise des charrois de Dumouriez, et, dénoncé par Cambon, fut envoyé à l'échafaud. L'abbé d'Espagnac a écrit un *Éloge de Catinat* (1775) et des *Réflexions sur l'abbé Suger et sur son siècle* (1780).

ESPAGNE ou en espagn. **ESPAÑA** (en lat. *Hispania, Hesperia, Iberia*), contrée de l'Europe méridionale occupant, avec le Portugal, l'extrême sud-ouest de cette partie du monde, et située entre 43° 47'29'' et 35° 59'49'' de latitude N., 0° 59'10'' de longitude E. et 11° 39' 5'' de longitude O. Elle est bornée : au N., par l'océan Atlantique, puis par la France, dont la séparent les Pyrénées; à l'E. et au S.-E., par la mer Méditerranée; au S.-O., par l'océan Atlantique; à l'O., par le Portugal et par l'Atlantique. La superficie continentale est de 492.230 kil. carr.; les Baléares y ajoutent 4.994 kil. carr.; les Canaries, 7.621; les places fortes sur le rivage marocain, 35 : en tout 504.903 kil. carr., soit les 94/100es de la France.

— I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Géologie*. Le tertiaire miocène occupe en Espagne 170.000 kilom. carr.; un peu plus du tiers du total de l'État. Viennent ensuite, comme étendue, le silurien (90.000 kil. carr.), le diluvien (plus de 50.000), les roches éruptives et plutoniennes (50.000), la craie (17.000), le calcaire jurassique (22.500), le trias (22.000), le cambrien (15.000), les roches houillères (11.000), les roches métamorphiques (9.000), etc.

Orographie et *hydrographie*. L'Espagne présente l'aspect général d'un haut plateau divisé en sous-plateaux par des chaînes de montagnes. La grande altitude moyenne du pays se déduit de ce fait que plus des trois cinquièmes du sol dépassent 500 mètres au-dessus des mers; au-dessous de 500 mètres, la Péninsule (Espagne et Portugal) a 229.490 kilom. carr.; 264.488 se déroulent entre 500 et 1.000 mètres, et 91.981 au-dessus de 1.000 mètres : le tout sur 585.959 kilom. Au point de vue géologique et géographique, Fischer a divisé la Péninsule en six régions naturelles : « 1° le plateau Ibérique, la masse la plus ancienne et la plus résistante, le centre de groupement de toute la Péninsule, auquel se sont soudés plus tard, au N. et au S., des plissements plus récents, qui n'en sont que des appendices péninsulaires; 2° la zone des plissements cantabro-pyrénéens; 3° le massif de la Catalogne; 4° la dépression tertiaire lacustre de l'Ebre, qui sépare ces plissements du massif central; 5° la zone des plissements de l'Andalousie; 6° le golfe tertiaire du Guadalquivir, qui sépare du massif central cette dernière zone. »

En allant de ces plissements cantabro-pyrénéens aux plissements de l'Andalousie, soit du N. au S., on voit tout d'abord la chaîne des Pyrénées, ayant son point culminant à 3.404 mètres (mont Néthou) et couvrant en Espagne 38.565 kilom. carr., contre 16.815 seulement en terre française; elle se continue droit à l'O., le long de l'Atlantique, sous le nom de monts Cantabres, Asturiens et Galiciens, jusqu'à la « corne » de la Galice et au cap Toriñana, ce qui donne à la chaîne entière une longueur de 1.018 kilom.; son plus haut sommet s'élève à 2.673 mètres, dans les Picos de Europa.

Au S. des Pyrénées coule l'Ebro, tributaire de la Méditerranée, et qui baigne les steppes arides de l'Aragon. Au S. des monts de Cantabrie, Asturie, Galice, se déroule le plateau de la Vieille-Castille, à 900-600 mètres d'altitude; il est traversé par le Duero (Douro des Portugais), descendu de monts de 2.000 à 2.348 mètres (Moncayo, Urbion, Demanda), et dont le cours s'achève en Portugal, dans la banlieue de Porto.

Entre le plateau de Vieille-Castille et celui de Nouvelle-Castille, entre Valladolid et Madrid, se dresse la sierra de Guadarrama (2.405 m.), continuée à l'O. par la sierra de Grédos (2.661 m.), et, en Portugal, par la sierra da Estrella, crête majeure du royaume lusitanien. La Nouvelle-Castille, au centre de l'Espagne, présente une altitude moindre que la Vieille-Castille, et son niveau varie entre 500 et 700 mètres; elle est arrosée par le Tage qui, comme le Duero, se termine en Portugal, sous Lisbonne. Au S.-E. de Madrid et de Tolède, le plateau « néo-castillan » prend le nom de Mancha ou Manche; il forme une plaine de 20.000 kilom. carr., extraordinairement plate, sans ruisseaux ni rivières (ou très peu), mais avec eaux de sous-sol; comme les autres hautes plaines espagnoles, elle donne beaucoup de grains dans les années pluvieuses. Le Guadiana y prend naissance. Ce fleuve est séparé, au N., du bassin du Tage, par les monts de Tolède et la sierra de Guadalupe (1.559 m.).

Au S. de la Manche et du cours du Guadiana, la sierra Morena, peu élevée au N., tombe en escarpements sur le bas-fond du Guadalquivir. Ce fleuve, entièrement espagnol, puise ses flots aux glaces de la sierra Nevada (3.481 m.), arrose Cordoue et Séville, et traverse les plaines de l'Andalousie.

Il y a lieu de noter aussi le Miño, fleuve de la Galice, séparant l'Espagne du Portugal dans le bas de son cours et qui se perd dans l'Atlantique : plus, trois rios méditerranéens : le Guadalaviar, fleuve de Valence; le Jucar; le Segura, fleuve de Murcie.

Climat. Sur ces monts et ces plateaux, le climat de l'Espagne, ou, comme on disait, des Espagnes, varie infiniment : comme les pays des Andes, la Péninsule a ses « terres froides » sur les hautes plaines, ses « terres tempérées » à mi-hauteur des versants maritimes, ses « terres chaudes » sur ses rives de l'Est et du Sud. En somme, elle a tous les climats, à partir du demi-torride, sur la côte d'Andalousie, jusqu'au froid vif (même très vif en hiver) sur les croupes dénudées des plateaux. Comme pluies, les différences sont presque du tout au tout. L'Ouest et le Nord reçoivent beaucoup d'eau; le Centre, c'est-à-dire le plateau, et l'Est, en reçoivent peu. Il n'y a guère de fertilité, de vie, que dans les régions assez souvent mouillées de pluie pour n'être pas rôties du soleil.

Minéralogie. Comme sous-sol, l'Espagne est merveilleusement douée de la nature; sa richesse minière lui valut jadis de nombreuses invasions, depuis les Phéniciens jusqu'aux Romains. Aucun minéral ne lui manque, et elle possède les plus précieux, en quantités presque inépuisables : le fer, le plomb, le cuivre, le zinc, l'étain, le mercure, le soufre, et aussi l'argent, l'or, etc.; elle renferme aussi d'importants bassins houillers. Dans le monde entier, on connaît les mines de Somorrostro (fer), de Linarès (plomb argentifère), de Rio-Tinto (cuivre), d'Almaden (mercure). Les sources minérales y sont nombreuses (plus de 2.000, dont beaucoup de fameuses).

Ethnologie. L'Espagne renferme une population tout aussi mélangée qu'aucun autre pays d'Europe. Habitée dès le début de l'époque quaternaire, ainsi que l'ont démontré de nombreuses découvertes d'instruments en pierre associés à des restes d'animaux éteints, elle a reçu, au commencement de l'époque actuelle, une migration importante composée de chasseurs de renne (race de Cro-Magnon), qui fuyaient devant les envahisseurs du sol français. A l'âge du bronze, le sud-est de la péninsule Ibérique était peuplé déjà par trois races au moins, qui ne vivaient pas toujours en bonne intelligence, puisqu'elles construisaient des sortes de villages fortifiés. — Nous ignorons la date de l'arrivée et le lieu d'origine des Ibères et des Basques; tout ce que nous savons, c'est que les premiers se retrouvent encore de Bilbao à Séville, et que les seconds restèrent cantonnés dans le voisinage des Pyrénées. Les Ibères étaient franchement dolichocéphales; une race à tête courte, les Celtes, les supplanta sur beaucoup de points, du XVIe au Ve siècle avant notre ère. Dans le Nord-Ouest, les deux types se mélangèrent et donnèrent naissance aux Celtibères. Des colonies carthaginoises, grecques et romaines, des invasions germaniques vinrent compliquer le mélange. Enfin, en 711, des Arabes, suivis, au XIe et au XIIe siècle, par des Berbères (Almohades, Almoravides, etc.), envahirent à leur tour l'Espagne, où ils fondèrent, dans le Sud, un puissant empire, qui dura jusqu'en 1492, et ils élevèrent les merveilleux édifices que l'on admire encore en Andalousie. De tous ces mélanges est résultée la population actuelle de la Péninsule.

Au Nord, le Basque a conservé ses mœurs et sa langue d'autrefois. (V. BASQUE.) Dans le Nord-Ouest, en Galice, notamment, et dans la province de Léon, on rencontre des hommes à crâne relativement court. Les Andalous doivent incontestablement à l'élément arabe-berbère leur teint foncé. Les Catalans ont de grandes analogies avec les Français; ce sont les plus industrieux de tous les habitants de l'Espagne.

Il existe néanmoins un type spécial, surtout fréquent en Castille. De taille moyenne, brun, maigre et bien musclé, l'Espagnol a le visage ovale, le nez saillant, les lèvres un peu fortes. La femme se fait remarquer par ses grands yeux noirs, embragés de longs cils, par ses pieds et ses mains d'une finesse remarquable et par sa démarche gracieuse et ondulante. D'un caractère vif et passionné, l'Espagnol aime la danse, la musique, les courses de taureaux, les combats de coqs. Sa sobriété, sa galanterie sont proverbiales. Il cultive plutôt l'art, la littérature et la poésie que les diverses branches de la science. Néanmoins, un mouvement scientifique très accentué s'est produit depuis quelques années, et il est à espérer qu'il finira par avoir raison de l'apathie de la masse du peuple.

— II. GÉOGRAPHIE POLITIQUE. La population est de 18.089.500 habitants; elle a augmenté de 1.457.300 en vingt ans; la faiblesse de ce développement a pour causes, d'une part l'excès de mortalité de la première enfance, faute de soins, faute d'hygiène, et d'autre part l'émigration, car ce n'est point le petit nombre des naissances qui retarde, ici, la croissance du peuple, mais l'émigration qui enlève 40.000, 50.000, parfois 75.000 ou même plus de 150.000 individus. De ces exilés volontaires, la plupart s'expatrient dans l'Amérique latine, principalement l'Argentine; les Galiciens, dont l'idiome se rapproche fort du portugais, vont de préférence au Brésil; les Valenciens, Alicantins, Almériens, Baléariens choisissent l'Algérie; les Aragonais et beaucoup de Catalans, la France.

Un des malheurs de l'Espagne, c'est la désertion des campagnes au profit des grandes villes; les petites villes, les bourgs diminuent aussi, tandis que Madrid, Barcelone, Valence, Bilbao, Malaga, ne cessent de s'agrandir.

La Constitution de 1812, qui a été la première base des libertés publiques en Espagne, avait établi la monarchie constitutionnelle. Dans la suite, au gré des événements politiques, cette Constitution a été tour à tour supprimée ou rétablie, ou modifiée, tantôt dans un sens réactionnaire, tantôt dans un sens libéral, ou encore remplacée par des constitutions différentes. Aujourd'hui, c'est la Constitution du 30 juin 1876 qui est en vigueur. Le trône est héréditaire, dans la dynastie des Bourbons. Le roi est majeur à l'âge de seize ans révolus. Le pouvoir législatif est exercé concurremment par le roi et les Cortès; celles-ci comprennent le Sénat et la Chambre des députés (*Congreso*). Le Sénat se compose : 1° de membres de droit, qui sont les fils majeurs du roi et du prince héritier, les grands d'Espagne, les capitaines généraux de l'armée et l'amiral de la flotte, les archevêques, les présidents du Conseil d'État, de la Cour suprême, de la Cour des comptes, du Conseil supérieur de la guerre et du Conseil supérieur de la marine, ces deux derniers devant être en fonctions depuis plus de deux ans; 2° de membres élus à vie par le roi; 3° de membres élus par les corporations des provinces et des communes, par l'Église, les universités, les électeurs les plus fortement imposés. Les sénateurs de cette troisième catégorie sont élus par moitié tous les cinq ans. Le nombre total des sénateurs ne doit pas dépasser 360, dont la moitié doivent être sénateurs élus. La Chambre est composée de membres élus, à

raison de 1 pour 50.000 habitants. Est électeur, tout citoyen âgé de vingt-cinq ans, qui possède le droit de bourgeoisie dans une commune depuis au moins deux ans. La Chambre des députés nomme son président; celui du Sénat est désigné par le roi. Tout Espagnol peut être admis aux emplois publics. La protection de la liberté individuelle, l'égalité devant la loi, la liberté de la presse sont garanties. Le Conseil des ministres compte huit membres, le ministère des colonies ayant été supprimé. Nommés par le roi, les ministres sont responsables devant lui et devant les Cortès.

L'Espagne se divise en 49 provinces, Baléares et Canaries comprises; en 499 districts dits *partidos judiciales*, ce qui répond à peu près aux cantons français, et en 9.287 *ayuntamientos* ou communes.

L'Espagne est divisée : judiciairement, en 15 audiences territoriales (cours d'appel) et en 95 audiences criminelles (tribunaux de 1re instance); ecclésiastiquement, en 9 archevêchés et 45 évêchés (sauf un nombre absolument infime de protestants, toute la nation est foncièrement catholique); universitairement, il y a 10 universités et 10 districts universitaires, mais, en réalité, l'instruction est peu répandue, et ce n'est guère que le tiers du peuple qui sait lire et écrire; mais presque tous parlent purement la belle et sonore langue castillane, sauf dans la Catalogne, le royaume de Valence et les Baléares, où l'idiome maternel est le catalan, langue presque identique aux patois du midi de la France; sauf, aussi, dans la Galice, où les Gallegos parlent une sorte de portugais.

Première puissance coloniale au XVIe siècle et encore au XVIIe, l'Espagne a tout perdu, moins quelques places fortes au Maroc, et quelques îles et îlots de la côte occidentale d'Afrique.

— III. Géographie économique. Comme produits du sol, il y a d'abord le rendement, plus ou moins spontané, des forêts, qui couvrent environ les sept centièmes du territoire, et du *monte bajo* ou du maquis, du taillis, plus vaste que la forêt réelle. Quant à la culture proprement dite, le dixième de l'Espagne est d'une fécondité rare, le dixième aussi d'une stérilité absolue; des 80 centièmes restants, 45 sont bon terrain, 35 terrain médiocre. En règle générale, les terres excellentes se trouvent dans les vallées basses, au pourtour de la Péninsule; les médiocres et mauvaises, sur les monts de rebord et surtout le haut plateau; la terre des « Espagnes » donne tout ce que donnent les pays tempérés froids, les pays tempérés chauds, voire les pays torrides, puisque 40.000 hectares de l'Andalousie mûrissent la canne à sucre. Les céréales occupent les plaines des deux Castilles, principalement de la Vieille-Castille et de la Manche; les oliviers couvrent environ 900.000 hectares, soit le 55e de la contrée, et fournissent annuellement 2.500.000 hectolitres d'huile de médiocre qualité; la vigne s'étend sur 1.400.000 hectares, et l'Espagne se place au troisième rang pour la production après la France et l'Italie. Cultivée principalement dans les provinces du Nord et de l'Est (Andalousie, Albacète, Grenade, Almeria, Malaga, Jaen, Cordoue, Séville et Cadix), la vigne y donne d'excellents produits connus du monde entier (malaga, xérès, alicante); dans les provinces centrales, on récolte de bons vins rouges et blancs; quant à l'Espagne septentrionale, elle ne produit guère que des vins ordinaires. Le riz est cultivé surtout dans les plaines de Valence; le dattier prospère sur le littoral d'Alicante, l'oranger à Valence, à Murcie, en Andalousie. On élève beaucoup, en Espagne, le grand et le menu bétail.

L'Espagne n'est pas industrielle; mais une de ses grandes contrées, la Catalogne, l'est éminemment. Dans le pays basque, métallurgie fort active, et, dans toutes les villes importantes, de vastes manufactures de tabac, de cigares. Le commerce se fait principalement avec la France, puis l'Angleterre, les Etats-Unis, le Portugal.

— IV. Organisation militaire. Le commandement suprême des forces de terre et de mer appartient au souverain, qui l'exerce par l'intermédiaire du ministre de la guerre, responsable devant les Cortès.

Le ministère de la guerre comporte onze sections : état-major et opérations militaires, infanterie, cavalerie, artillerie, génie, corps spéciaux, administration, service de santé, justice militaire, instruction et recrutement, questions générales. Chacune de ces sections a pour chef un général de brigade ou assimilé.

Le service militaire est obligatoire, sauf exceptions pour raisons de famille ou de profession dûment spécifiées. Les seuls ecclésiastiques exemptés sont les membres des congrégations religieuses vouées à l'enseignement. Mais l'exonération à prix d'argent est admise. Elle ne dispense que du service actif en temps de paix.

Les Espagnols sont appelés au service à vingt et un ans.

La durée totale du service est de douze ans, dont trois sous les drapeaux et trois autres en congé dans la *première réserve* ou *réserve active*. Après quoi, l'intéressé compte pendant six années dans la *deuxième réserve*.

Au point de vue du recrutement, le territoire de la Péninsule est divisé en 62 circonscriptions ou « zones », dont 57 sont affectées chacune au recrutement de corps déterminés d'infanterie et de cavalerie, tandis que les recrues des cinq autres, dites *complémentaires*, sont réparties entre les différents corps de troupes à qui leurs zones respectives n'auraient fourni que des effectifs insuffisants. L'artillerie, le génie et les troupes spéciales se recrutent sur tout l'ensemble du territoire. Les îles Baléares forment une zone spéciale, et les îles Canaries en forment deux.

Au point de vue du commandement des troupes, le territoire de la Péninsule est divisé en huit *capitaineries générales* : 1re Nouvelle-Castille, chef-lieu *Madrid*; 2e Andalousie (*Séville*); 3e Valence (*Valence*); 4e Catalogne (*Barcelone*); 5e Aragon (*Saragosse*); 6e du Nord (*Burgos*); 7e Vieille-Castille (*Valladolid*); 8e Galice (*La Corogne*). A quoi il faut ajouter : une capitainerie générale pour les Baléares à Palma, et une pour les Canaries à Santa-Cruz, plus les de *commandements généraux* de Ceuta et Melilla, et enfin le commandement général du « camp de Gibraltar » à Algésiras.

La hiérarchie militaire compte, comme grades subalternes, celui de caporal, puis, comme sous-officiers, ceux de sergent et de premier sergent. Les sous-officiers peuvent devenir officiers, mais à la condition de passer par les écoles ou « académies d'armes » : d'infanterie à Tolède, de cavalerie à Valladolid, d'artillerie à Ségovie, du génie à Guadalajara, et d'administration militaire à Avila. Une école supérieure de guerre, établie à Madrid, est destinée au recrutement du corps d'état-major. Elle reçoit par an cinquante élèves, pris parmi les lieutenants ayant au moins trois ans de grade d'officier. La durée des cours y est de trois ans.

La hiérarchie des officiers comprend les grades de sous-lieutenant, capitaine, commandant, lieutenant-colonel, colonel, général de brigade, général de division, lieutenant général et capitaine général.

En tête de l'armée espagnole, figurent les troupes de la « maison royale », composées du corps des hallebardiers et de l'escadron d'escorte, puis viennent : l'infanterie, avec 56 régiments de ligne de la Péninsule, 2 aux Baléares et 4 régiments d'Afrique, 15 bataillons de chasseurs, 5 de chasseurs de montagne, 2 bataillons aux Canaries et 1 bataillon disciplinaire à Melilla; la cavalerie, avec 28 régiments à 4 escadrons (8 de lanciers, 3 de dragons, 2 de hussards, 15 de chasseurs), 1 escadron de chasseurs aux Baléares, une section de chasseurs aux Canaries, 1 escadron de chasseurs à Melilla, les établissements de remonte, haras, etc., l'artillerie, avec 12 régiments de campagne à 4 batteries, 1 régiment léger de 4 batteries à cheval, 1 régiment de siège, 3 régiments de montagne à 4 batteries, 10 bataillons de place, 4 compagnies d'ouvriers, une école centrale de tir, etc., le génie : 4 régiments de sapeurs-mineurs à 2 bataillons, 2 compagnies de sapeurs-mineurs des Baléares et Canaries, 2 pour Ceuta et Melilla, 1 régiment de pontonniers, 1 bataillon des télégraphes, 1 des chemins de fer, 1 compagnie d'aérostation, 1 compagnie d'ouvriers, 1 brigade topographique. Aux quatre armes s'ajoutent encore l'état-major, l'administration militaire, le corps de santé, les établissements d'instruction et divers corps ou services spéciaux. Le tout forme un total de 80.000 hommes.

La *mobilisation* est prévue par la constitution d'un personnel compris dans les chiffres ci-dessus, et qui forme : dans l'infanterie, le noyau du cadre de 57 régiments et de 6 bataillons de réserve; dans la cavalerie, celui de 14 régiments de chasseurs de réserve, ainsi que celui de 8 dépôts de réserve dans chacune des armes de l'artillerie et du génie.

Armement. L'infanterie est armée du fusil Mauser, modèle 1892, du calibre de 7 millimètres, arme à répétition et à chargeur, dont la vitesse initiale atteint près de 700 mètres. La cavalerie a une carabine du même calibre, ayant à peu près la même valeur balistique.

Quant à l'artillerie de campagne, elle est armée de canons de 9 et de 8 centimètres, qui, tous deux, étaient d'abord du système Plasencia, en bronze mandriné, mais dont le dernier a été remplacé par une pièce bien meilleure et même fort remarquable du modèle Sotomayor.

— V. Marine. A la tête du département de la marine est placé un ministre, qui a le rang d'amiral.

Tous les officiers de vaisseau sortent de l'Ecole navale, où l'on entre, de treize à dix-huit ans, après concours. Au bout de trois ans d'études à l'Ecole, les élèves sont nommés gardes-marins et ne deviennent sous-lieutenants qu'après trois autres années de navigation. Une école spéciale, à l'usage des officiers des troupes de la marine, a été créée à Cadix, en 1879.

Le corps des officiers comprend :

1° Les officiers combattants : officiers de vaisseau, infanterie et artillerie de marine;

2° Les officiers non combattants : le génie maritime, le corps de santé, le commissariat et les aumôniers.

Les équipages de la flotte comptent 30.000 marins, dont : 14.000 en service actif, 16.000 dans la réserve. Les troupes de la marine comptent 7.000 hommes.

Le littoral de l'Espagne est divisé en trois sections, que commandent des préfets maritimes : le Nord, ch.-l. *Le Ferrol*; le Sud, ch.-l. *Cadix*; l'Est, ch.-l. *Carthagène*.

Les trois arsenaux qui sont dans les chefs-lieux des arrondissements maritimes possèdent un outillage important, surtout Cadix, qui possède une fabrique de gros canons. On fabrique dans cette même usine des affûts et des projectiles. Au fronton de l'arsenal de Cadix, on lit encore :

Tu regere imperio fluctus, Hispane memento.

L'artillerie légère et les fusils se fabriquent à Bilbao.

Le 1er mai et le 3 juillet 1898 marquèrent de terribles anniversaires dans les fastes de la marine espagnole : le 1er mai, l'amiral Dewey anéantissait, aux Philippines, l'escadre de l'amiral Montojo; le 3 juillet, l'amiral Samson détruisait l'escadre Cervera, aux abords de Santiago.

Même avant ces deux dates, la décadence de la marine espagnole avait commencé. Le manque de crédits empêchait de faire les exercices nécessaires, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer en partie l'infériorité des canonniers de Cervera. D'où l'effroyable désastre de la journée du 3 juillet. Enfin, la perte de ses colonies a mis un terme à la puissance coloniale de l'Espagne, et les débris de sa flotte paraissent devoir constituer, en Europe, une force navale simplement défensive.

La *marine militaire* espagnole comprend actuellement : 1 cuirassé le « *Pelayo* »; 2 frégates cuirassées d'ancien type, qui ont subi une refonte complète; enfin, une vingtaine de croiseurs de différents modèles et d'autres navires plus petits.

Marine marchande. L'Espagne a plus de 2.000 kilomètres de côtes, et, pourtant, on ne peut pas dire qu'elle soit, à proprement parler, une nation maritime. Le nombre des bâtiments à voiles y a beaucoup diminué; les vapeurs se maintiennent à peu près au même nombre.

— VI. Histoire. Après avoir été conquise par les Romains, l'Espagne, qui avait fait partie de leur empire sous le nom d'*Hispania*, subit, quand cet empire fut tombé, un sort analogue à celui des autres pays soumis à la domination romaine. Tandis que, du Rhin aux Pyrénées, la domination gallo-romaine avait été remplacée par celle de trois peuplades germaniques : les Francs, les Burgondes, et les Wisigoths; au S. des Pyrénées ce ne fut d'abord qu'une seule peuplade germanique, les Wisigoths, qui supplanta la domination hispano-romaine. De même qu'en Gaule, les envahisseurs germaniques devaient arriver à fonder, en Espagne, une sorte d'empire unitaire, qui se disloqua ensuite pour faire place au morcellement de la féodalité; après quoi, l'on vit paraître de nouveau un autre Etat unitaire. Cependant, ce développement fut interrompu par la domination des Arabes.

Vers la fin du Ve siècle, l'Espagne presque tout entière, sauf la partie nord-ouest, était au pouvoir des Wisigoths, qui établirent leur capitale à Tolède. Vers la fin du VIe siècle, la conquête était complète. Les nouveaux maîtres du pays en avaient adopté la langue romane et la religion catholique. Ce fut l'ère de splendeur de l'empire des Wisigoths. Mais, au commencement du VIIe siècle, apparurent les Arabes, qui venaient d'Afrique, et qui eurent bientôt conquis toute la Péninsule. Ils passèrent même les Pyrénées pour envahir la Gaule. Battus par Charles-Martel, en 732, ils durent borner leur ambition à la possession de l'Espagne. Là, ils fondèrent un empire qui ne tarda pas à se morceler; des princes arabes, indépendants, regnèrent à Saragosse, Valence, Tolède, Séville. La domination arabe jeta un vif éclat, fit fleurir les arts et les sciences, se distingua même par sa tolérance religieuse, mais elle devait être éphémère. Les anciens maîtres du pays, les Wisigoths chrétiens, qui avaient été refoulés dans les montagnes du Nord par les musulmans, s'y étaient maintenus dans une sorte d'indépendance. Le moment vint où, de la défensive passant à l'offensive, ils refoulèrent peu à peu les Arabes vers le Sud, jusqu'à ce qu'ils eussent reconquis tout le pays.

Déjà, au commencement du XIe siècle, les royaumes chrétiens d'Aragon, de Léon, de Navarre, et la Marche de Barcelone, ou Catalogne, couvraient environ la moitié de l'Espagne. Les princes chrétiens s'unirent entre eux pour mener la lutte contre les Maures. Chantée par la littérature, cette lutte devait être, pendant longtemps, la cause nationale par excellence. En 1212, les princes chrétiens remportèrent la victoire de Navas de Tolosa sur les Arabes, qui ne possédèrent bientôt plus que les royaumes de Cordoue et de Grenade. Parmi les royaumes chrétiens, deux étaient particulièrement importants : ceux d'Aragon et de Castille. L'un et l'autre devaient absorber peu à peu les principautés environnantes, jusqu'à ce que, ayant été réunis entre eux sous un même sceptre, l'Espagne se trouva ainsi constituée. C'est en 1469 qu'eut lieu le mariage de Ferdinand le Catholique, d'Aragon, et d'Isabelle de Castille; il ne consomma pas la fusion complète des deux royaumes, qui restèrent encore quelque temps indépendants l'un de l'autre; mais il prépara cette réunion. Le règne de Ferdinand et d'Isabelle fut une période glorieuse. Grenade, le dernier royaume musulman, tomba en 1492, l'Espagne étant ainsi complètement débarrassée de la domination arabe; Naples et la Navarre furent conquises; enfin, l'Amérique fut découverte par Christophe Colomb, qui jeta ainsi les bases de la puissance coloniale de l'Espagne.

Les enfants de Ferdinand et d'Isabelle moururent en bas âge, sauf leur fille Jeanne. Isabelle étant morte en 1504, le trône de Castille revenait à Jeanne, qui était mariée à Philippe Ier le Bel, fils de l'empereur allemand Maximilien Ier, et le premier des rois espagnols appartenant à la famille des Habsbourg. Philippe étant mort en 1506, et Jeanne étant devenue folle, le trône revenait à leur fils, Charles Ier, le futur empereur Charles-Quint. Comme il était mineur, les Cortès de Castille lui donnèrent pour tuteur son grand-père, Ferdinand, qui l'avait institué son légataire universel. Ferdinand étant mort, en 1516, le cardinal Ximenès, qui avait dirigé la politique de la Castille et de l'Aragon sous Ferdinand et Isabelle, fit proclamer le jeune Charles Ier, qui n'avait que seize ans, roi des deux royaumes, bien que sa mère, Jeanne la Folle, vécût encore, et qu'elle fût en droit, sinon en fait, reine de Castille. Ainsi, la Castille et l'Aragon étaient réunis définitivement en un seul Etat.

Charles Ier, qui avait reçu son éducation dans les Pays-Bas, apportait en Espagne des idées étrangères, qui déplurent quelquefois à ses sujets. Il y eut, contre lui, des soulèvements qui furent réprimés avec énergie, et qui eurent pour conséquences une restriction des libertés publiques et des privilèges des Cortès. En guise de compensation, Charles chercha à donner à l'Espagne la gloire et le prestige à l'extérieur. Quand il fut devenu empereur, et que Charles Ier eut fait place à Charles-Quint, les guerres que le nouvel empereur soutint contre son compétiteur, François Ier, roi de France, contribuèrent à augmenter le territoire de la monarchie en Europe, tandis que s'achevait la conquête de l'Amérique.

Sous Philippe II (1556-1598), qui avait reçu en héritage l'Espagne, les Pays-Bas, les possessions d'Italie et d'Amérique, la décadence de l'Espagne commença à se faire sentir. A l'intérieur, ce roi s'appliqua à supprimer toutes les libertés, religieuses et politiques. Sous son règne, l'Inquisition fut toute-puissante et devint le principal moyen de gouvernement. Philippe II prépara la perte des sept provinces des Pays-Bas, où le protestantisme resta triomphant. Ses guerres contre l'Angleterre, la France et les Turcs ne furent pas plus heureuses. Cependant, en 1580, il avait acquis le Portugal, à l'extinction de la dynastie qui y régnait. Sa politique financière ayant été aussi maladroite que sa politique militaire avait été peu heureuse, l'Espagne se trouvait déjà dans une situation assez critique lorsqu'il mourut. Ses successeurs furent : Philippe III (1598-1621), qui se laissa dominer par son favori, le duc de Lerme; — Philippe IV (1621-1665), dont le règne fut marqué par les événements suivants : l'indépendance du Portugal (1640), la paix de Westphalie (1648) par laquelle l'Espagne dut reconnaître l'indépendance des Pays-Bas, la paix des Pyrénées (1659) par laquelle elle dut consentir à des cessions territoriales en faveur de la France; — Charles II (1665-1700), faible d'esprit, sous le règne duquel la paix d'Aix-la-Chapelle (1668) et celle de Nimègue (1697) firent perdre de nouveaux territoires à l'Espagne, en particulier la Franche-Comté.

Charles II, le dernier des Habsbourg d'Espagne, n'ayant pas d'enfant, il avait désigné comme son héritier Philippe d'Anjou, petit-fils de sa sœur aînée Marie-Thérèse, mariée à Louis XIV de France. Ce fut Philippe V (1701-1746), le premier des Bourbons d'Espagne. Le nouveau roi fut d'abord reconnu sans trop de difficulté par les Espagnols eux-mêmes. Mais son accession au trône étant combattue par la maison d'Autriche, il en résulta une guerre qui dura douze ans (1701-1713), et qui est connue dans l'histoire sous le nom de guerre de la « succession d'Espagne ». Philippe V avait à lutter contre son compétiteur autrichien Charles, le futur empereur Charles VI, qui parvint, au cours des hostilités, à gagner à sa cause l'Aragon, la Catalogne et Valence. Philippe se maintint sur le trône d'Espagne, mais, par la paix d'Utrecht, qui termina ce conflit, il dut céder : à l'Autriche, Naples, la Sardaigne, le Milanais et ce qui lui restait des Pays-Bas; à la Savoie, la Sicile; à l'Angleterre, Gibraltar et Minorque. Plus tard, la seconde femme du roi, Elisabeth de Parme, et ses conseillers, Alberoni et Ripperda, relevèrent un peu le prestige de l'Espagne, et lui firent recouvrer le royaume de Deux-Siciles (1735) et le duché de Parme (1748). Le second Bourbon d'Espagne fut Ferdinand VI (1746-1759), dont le gouvernement améliora la situation financière. Il

eut pour sujets sur Charles III (1759-1788), prince éclairé, et le règne, à l'intérieur, fut réparateur pour l'Espagne. A l'extérieur, le Pacte de famille, de 1761, l'obligea à prendre part à la guerre anglo-française, sans grand profit pour son propre royaume. Il échoua dans le siège de Gibraltar, mais recouvra Minorque (1758). A Charles III succéda Charles IV (1788-1808).

La Révolution française eut son contre-coup aussi en Espagne comme dans toute l'Europe. Au début, et jusqu'à la paix de Bâle (1795), ce pays se ligua avec les autres puissances contre la France. Cette politique ne lui ayant pas réussi, l'Espagne adopta la politique inverse. Par le traité de San-Ildefonso (1796), elle fit alliance avec la France, et fut entraînée dans les guerres de la Révolution et de l'Empire. Cela la conduisit à Trafalgar (1805), où sa marine fut anéantie. Le traité de Fontainebleau (1807) prévoyait, par contre, un partage du Portugal et de ses colonies. Cependant, une vive opposition commençait à se manifester dans le pays contre Charles IV et son ministre favori, le duc d'Alcudia. Elle était fomentée par le prince héritier, Ferdinand. A la faveur de ces rivalités, Napoléon intervint directement dans les choses d'Espagne. En 1808, les troupes françaises, d'abord sous Moncey, puis sous Murat, entrèrent dans le pays. Après des négociations assez délicates, Napoléon obtint le désistement, aussi bien de Charles IV que de Ferdinand, et nomma son frère Joseph roi d'Espagne. Mais un mouvement national puissant, encouragé et soutenu matériellement par l'Angleterre, ne tarda pas à se manifester contre la domination française. La guerre de l'indépendance espagnole fut acharnée. Après la bataille de Vittoria, Napoléon donna l'ordre à son frère de renoncer au trône, et, par le traité de Valençay (déc. 1813), il le donna à Ferdinand, qui l'occupa sous le nom de Ferdinand VII. C'était la première Restauration des Bourbons d'Espagne.

Cette Restauration fut une contre-révolution. Cependant, le parti libéral ayant organisé une résistance vigoureuse, le roi se vit obligé, en 1820, de rétablir la constitution de 1812. Mais il se considérait comme prisonnier des libéraux, et fit appel à l'Europe de la Sainte-Alliance. Collecté, au congrès de Vérone (1822), chargea la France d'aller rétablir Ferdinand dans ses droits. Le duc d'Angoulême, à la tête d'une armée française, s'acquitta de cette mission. La cause libérale fut vaincue, et le régime absolutiste rétabli. Ferdinand, qui n'avait pas encore d'enfant, se maria pour la quatrième fois, en 1829, avec Marie-Christine de Naples. Le 29 mars 1830, il abolit la pragmatique sanction de 1713, qui avait établi la loi salique en Espagne. Le 10 octobre suivant, il eut une fille, Isabelle, qui fut proclamée héritière du trône, sa mère étant nommée régente. Cet acte fut l'origine des guerres carlistes. Le frère de Ferdinand, don Carlos, qui se voyait ainsi exclu du trône, maintint, de même que ses héritiers, ses droits par les armes. Ferdinand VII mourut le 29 septembre 1833. Son règne avait été marqué, entre autres calamités, par la perte des colonies d'Amérique.

La régence de Marie-Christine dura jusqu'au 14 octobre 1840. Cette période fut ensanglantée par la première guerre carliste, qui éclata en 1834 et ne prit fin qu'en 1839, le parti carliste ayant été vaincu, après des péripéties variées. Quant à Marie-Christine, dont la régence fut troublée par les rivalités d'Espartero, chef du parti avancé, et de Narvaez, elle dut abdiquer ses pouvoirs devant le mécontentement général. Les Cortès déclarèrent la reine Isabelle majeure, le 8 novembre 1843. Alors commença, en fait, ce règne, qui représente une des périodes les plus troublées de l'histoire contemporaine de l'Espagne. La reine mère, Marie-Christine, revint dans le royaume. Narvaez, représentant les *moderados*, ou conservateurs, Espartero et le général Serrano, du parti des *exaltados*, ou progressistes, exercèrent tour à tour le pouvoir, d'une manière directe ou occulte, mais toujours dans des conditions troublées, même violentes. D'une manière générale, ce sont surtout les tendances réactionnaires qui prévalurent pendant ce règne, provoquant des soulèvements populaires. Le 10 octobre 1846, la reine avait été mariée à don François d'Assise; mais la mésintelligence, qui ne tarda pas à régner entre les époux, fut une nouvelle cause d'impopularité pour le régime. En 1848, les carlistes tentèrent un nouveau soulèvement, qui n'eut pas de succès. En 1868, une révolution éclata, dirigée par des chefs militaires revenus d'exil. Isabelle, sentant sa cause perdue, se réfugia en France (septembre), d'où elle lança une protestation contre la révolution. A Madrid, Serrano maître de la situation, fut désigné, par la junte de la capitale, comme chef du gouvernement provisoire. Le 1er juin 1869, les Cortès constituantes votèrent la nouvelle constitution, qui conservait la monarchie constitutionnelle. Le 15 juin, ces mêmes Cortes nommèrent Serrano regent du royaume, en attendant qu'un candidat fût désigné pour occuper le trône. Alors commencèrent, en vue de trouver ce candidat, les négociations difficiles dont un des épisodes fut la candidature du prince Léopold de Hohenzollern, d'où devait sortir la guerre franco-allemande (1870-1871). Au mois de juin 1870, Isabelle avait formellement abdiqué ses droits en faveur de son fils Alphonse; mais Alphonse ne fut point accepté. Finalement, le duc d'Aoste, Amédée, second fils de Victor-Emmanuel, accepta la couronne et fut proclamé roi par les Cortes, le 16 novembre 1870. Mais il ne devait régner que peu de temps. Il ne trouva d'appui nulle part, et, découragé, il abdiqua, le 11 février 1873.

C'est alors que la république fut proclamée par les Cortès. Elle ne dura que du 11 février 1873 au 21 décembre 1874. Les républicains, dont le plus en vue était Emilio Castelar, ne surent pas créer un gouvernement stable et viable. Le pays était presque tombé en état d'anarchie, lorsque, le 29 décembre 1874, le général Martinez Campos fit un *pronunciamiento*, et proclama roi d'Espagne le fils d'Isabelle, Alphonse XII. Ce fut la seconde Restauration des Bourbons.

Alphonse XII mourut le 25 novembre 1885, après un règne relativement réparateur. Sous lui on organisa, en Espagne, un semblant de régime parlementaire. Il se forma donc deux grands partis : celui des conservateurs, dirigé par Canovas, et celui des libéraux, ayant Sagasta pour chef. Les débuts du règne furent troublés par une nouvelle guerre carliste (1875-1876), qui fut réprimée assez facilement.

Quand Alphonse XII mourut, la reine, Marie-Christine, était enceinte. Elle prit la régence. Le 17 mai 1886, elle mit au monde un fils, qui fut immédiatement proclamé roi sous le nom d'Alphonse XIII. L'Espagne assiste à une décadence du régime parlementaire, que Canovas et Sagasta avaient eu tant de peine à organiser. A l'extérieur, c'est une catastrophe nationale que l'Espagne a subie. La guerre contre les États-Unis (mai-août 1898) lui a fait perdre le reste de son empire colonial, auquel elle a renoncé par le traité de Paris du 10 décembre 1898.

BIBLIOGR. : Lafuente, *Histoire générale de l'Espagne* (Barcelone, 1888 ; Rico y Amat, *Histoire politique et parlementaire de l'Espagne* (Madrid, 1860-1862); Rosseeuw Saint-Hilaire, *Histoire d'Espagne jusqu'à la mort de Ferdinand VII* (Paris, 1844-1879 ; Lembke, *Histoire de l'Espagne* (Hambourg et Gotha, 1831-1890) ; Bourke, *Histoire de l'Espagne jusqu'à la mort de Ferdinand le Catholique* (Londres, 1825).

VII. LANGUE ESPAGNOLE. La langue espagnole ou castillane est parlée en Espagne, dans l'Amérique du Sud (sauf le Brésil et les Guyanes), dans l'Amérique centrale, au Mexique, aux Antilles, aux Philippines, et dans quelques autres colonies espagnoles. On estime à 70 millions environ le nombre de ceux qui la parlent, ce qui la placerait immédiatement après l'anglais, et à peu près sur le même rang que le russe et l'allemand. Dans chaque pays, l'espagnol présente certaines variétés, qui, cependant, n'en altèrent point essentiellement la physionomie. En Espagne, les dialectes les plus importants sont : le *galicien* (*gallego*), intermédiaire entre le portugais et le castillan, et l'asturien ou *bable*, avec son sous-dialecte le *berciano*; puis le *montañes* (Santander), l'*aragonais*, l'*andalou*. Le *catalan* (avec le *valencien* et le *mallorquin*) forme une branche à part des langues romanes; quant au *basque* ou *euskara*, il n'a aucun rapport avec ces dernières.

Le *romance castellano* est l'une des langues formées par le latin populaire dans les diverses provinces de la « Romania ». A côté d'une immense majorité de racines latines, il contient des mots provenant des populations primitives (Ibériens, Celtes, Phéniciens) et des conquérants successifs (Goths, Arabes), ou empruntés postérieurement aux langues voisines ou étrangères (français, basque, italien, anglais, langues américaines), ou enfin formés du latin ou du grec classiques par les savants. Les emprunts germaniques (gothique) ou arabes sont les plus intéressants : sauf quelques rares particularités phonétiques ou syntaxiques, ils n'intéressent d'ailleurs que le vocabulaire.

L'espagnol commence à poindre dans les documents latins du VIIIe siècle, et il laisse des traces de plus en plus nombreuses dans ceux des siècles suivants. Il entre dans la littérature écrite dans le courant du XIIe siècle. Des raisons politiques et l'activité littéraire de la Vieille-Castille assurent, au cours du XIIIe siècle, la prépondérance au dialecte de cette province; il gagne du terrain vers l'E., aux dépens de l'aragonais et du catalan, et surtout vers le N.-O., où il refoule le léonais et le galicien, adopté de préférence au début par la poésie lyrique. La chancellerie des rois du XIIIe siècle, et particulièrement d'Alphonse X, unifie et fixe l'orthographe, qui se distinguera par sa simplicité et son exactitude phonétique. Les périodes les plus intéressantes dans l'histoire de la langue sont la deuxième moitié du XVIe siècle, où se fixe le castillan *classique*, et celle du XVIIIe siècle, où les règles essentielles de la grammaire moderne se précisent.

Les particularités caractéristiques de la langue ne sauraient être énumérées ici. Citons seulement, *en phonétique :* les lettres *c* (fricative interdentale), *ch*, *j* (*jota*), *ll*, *ñ* ; l'absence du son *v* français ; la tendance à la diphtongaison, surtout de l'*é* lat. (en *ié*), et de l'*o* (en *ué*), non seulement libre, mais entravé ; l'aspiration en *h* de la *f* initiale latine ; *en morphologie*, le maintien d'un article et d'un pronom neutre, l'abondance des suffixes diminutifs ou augmentatifs, la coexistence des deux verbes attributifs *ser* et *estar*, la création d'un futur du subjonctif, la quasi-disparition du participe présent ; *en syntaxe*, l'invariabilité du participe passé avec *haber*, l'emploi de la préposition *a* avec les compléments directs de personne. La pureté des voyelles, les trois accents (*agudo*, *llano*, *esdrujolo*) donnent au castillan quelque chose de la sonorité italienne, en même temps que la liberté de la construction le rend particulièrement propre à l'expression poétique ou oratoire ; mais les gutturales aspirées, la chute fréquente des voyelles finales lui donnent une énergie particulière.

— BIBLIOGR. : *Grammaire des langues romanes*, de Diez (1869), de Meyer-Lübke (1898-1900); G. Baist, *die Span. Sprache* (*Grundriss* de Gröber, 1890); Monaci et d'Ovidio, *Manualetti. I. Spagnuolo* (1879); E. Gorra, *Lingua e letterat. spagn.* (1898); ouvrages de Aranjo, Cornu, Cuervo, P. Foerster, Gessner, Mugica, etc.

Versification. La versification espagnole repose sur le nombre des syllabes, en certains vers sur la place de l'accent, et sur la rime, pleine ou imparfaite (*consonante* ou *assonante*). L'épopée primitive possédait un long vers avec des couplets monorimes, auquel succéda la *copla de cuaderna via*, ou quatrain alexandrin monorime. La lyrique archaïque offre une assez grande richesse strophique, où les influences française et provençale sont sensibles. Le vers le plus populaire est l'octosyllabique. C'est celui des *romances* (avec assonance aux vers pairs). Au XVIe siècle, la versification italienne entre définitivement dans la poésie espagnole (*sonnet*, *hendécasyllabe*, *octave*, *lira*, *cancion*).

— VIII. LITTÉRATURE ESPAGNOLE. En laissant de côté les périodes romaine et wisigothique, on peut diviser l'histoire littéraire de l'Espagne comme il suit :

1° *Période archaïque*. Des origines au milieu du XIVe siècle ; 2° *De l'avènement des Transtamare aux rois catholiques*. Prédominance de la littérature courtoise. Influence de la Renaissance ; 3° *L'Age d'or*, De Charles-Quint à la mort de Philippe IV (1665) ; 4° *La décadence*, De Charles II à Charles IV (1665-1808) ; 5° *Littérature au XIXe siècle*.

1re *période*. C'est celle des débuts. L'influence française y est prépondérante. A côté de Charlemagne, de Roland, de Mainet, l'épopée chante le Cid, Fernan Gonzalez, Bernardo del Carpio, les Infants de Lara, etc. Le *Poème du Cid*, composé par un auteur inconnu, vers la fin du XIe siècle, est l'œuvre la plus importante. *El Rodrigo*, de date incertaine, lui est de beaucoup inférieur, ainsi que le poème de *Fernán González*. Ce dernier, plus savant, appartient à la *nueva maestria de Clerecia*, tandis que les premiers, plus populaires, représentent la *maestria de juglaria*. Gonzalo dit « de Berceo » compose, en *cuaderna via*, de nombreux poèmes (*Milagros de Nuestra Señora*, *Vidas de S. Millán*, *de Santo Domingo de Silos*, et probablement le poème d'*Alexandre*). La *Vida de Santa Maria Egipciaca* provient d'une source française, le long poème d'*Apollonio*, d'un modèle latin. Le poème de *Alfonso XI* (1321-1350), attribué à Yañez, est en *redondillas* octosyllabiques.

Les premières manifestations dramatiques eurent une origine religieuse (*Misterio de los Reyes Magos*), morale (les *Débats*, les *Danses de la mort*), ou satirique (*Fuegos de escarnio*). La lyrique fleurit d'abord en Galice. (V. les *Cancioneros de Ajuda* et du *Vatican*, récemment étudiés, et les poésies d'Alphonse X.) Elle aboutit aux *cancioneros* de Baena et de Resende. L'influence française et provençale est manifeste. Celle des Arabes, souvent exagérée, se fait sentir dans le *Poema de José* et autres œuvres *aljamiadas*, dans les *Proverbes de Sem Tob*, dans *Calila é Dimna*, dans le *Comte Lucanor*, dans le *Libro de los Engannos*, etc. La prose, d'ailleurs, est moins riche que la poésie. Son principal représentant est Alphonse X le Savant (1230-1281) (*las Siete Partidas*, recueil législatif; *Crónica* ou *Estoria de España*, vaste compilation historique; *Tablas Alfonsinas*, traité d'astronomie, etc.). *La gran Conquista de Ultramar* appartient à son fils, Sancho IV. Juan Manuel, son neveu, écrivit de nombreux traités, et surtout le *Comte Lucanor*, recueil de contes et d'apologues, dont on peut rapprocher les *Castigos é documentos para bien vivir*, les *Bocados de oro*, le *Libro de los doce Sabios*, les *Buenos proverbios*, etc.

2e *période*. *Du milieu du XIVe siècle au début du XVIe*. *Poésie*. Les deux poètes les plus remarquables du XIVe siècle sont Juan Ruiz, archiprêtre de Hita, et Pedro Lopez de Ayala, chancelier de Castille. Le premier a laissé une sorte de biographie romanesque (*el Libro de buen amor*), semée de contes, de fables, d'allégories, de satires, de poésies lyriques, dont le mélange trahit une imagination singulièrement riche. Le second (qui est aussi l'auteur des *Chroniques* de D. Pèdre, Enrique II, Juan Ier et Enrique III) a écrit *Rimado de Palacio*, peinture et souvent satire vigoureuse du temps. La poésie lyrique brille d'un éclat particulier, sous le règne de Juan II de Castille. Lopez de Mendoza, marquis de Santillane (*Carta al condestable de Portugal*, *Querella de amor*, *Comedieta de Ponza*, *Coronacion de Moseu Jordi*, *Infierno de Enamorados*, *Diálogo de Blas contra Fortuna*, *Trabajos de Hércules*), le marquis de Villena (*Arte de trovar*), les *cancioneros de Baena* et de Stuñiga, attestent la fécondité des poètes. Le plus illustre est Juan de Mena, auteur du *Laberinto*, allégorie dantesque, et de la *Coronacion* (en l'honneur de Santillane).

Prose. La prose fournit surtout des chroniques (celles d'Ayala, celles de Juan II, de Enrique IV, Ferdinand et d'Isabelle) ; des récits de faits particuliers (le *Paso honroso*, le *Pacte de Tordesillas*, l'ambassade de Clavijo près de Tamerlan, les voyages de Pero Tafur); des biographies (les *Claros Varones de Castilla*, de Pulgar, analogues aux *Claros Varones de España* et aux *Generaciones y semblanzas* de Pérez de Guzmán, les *chroniques* de Pero Nuño, d'Alvaro de Luna, de Gonzalo de Cordeba), ou enfin des écrits de morale ou de philosophie pratique (*Vida beata*, de Lucena ; *Vision deleitable* d'A. de La Torre, *el Valerio de las historias*, d'Almela, *la Cárcel de Amor* de San Pedro, le *Doctrinal de Caballeros*, d'A. de Cartagena, etc.).

3e *période*. *L'âge d'or*. L'épanouissement du génie littéraire et artistique correspond exactement à la prépondérance politique et militaire de l'Espagne. Cette magnifique période comprend deux époques : la première s'étend jusqu'à Cervantes, qui marque le point culminant; la seconde va de Cervantes à Calderon. Deux traits caractérisent cette dernière : la prépondérance du théâtre, l'envahissement du goût *culto* ou *gongorisme*.

Poésie. Le rajeunissement de la lyrique est dû aux imitateurs des Italiens : Boscan, Garcilaso, Fernando de Herrera. Auteur de ce dernier se presse l'école andalouse (Rioja, Caro, Arguijo, Céspedes, Alcázar, Salinas, Fauregui, Espinel, etc.) ; quelques-uns restent fidèles à la vieille poésie nationale (Castillejo, Silvestre, Montalvo). Les romances (historiques, chevaleresques, *fronterijos*, satiriques, burlesques, etc.) se multiplient. Elles sont réunies dans le *Romancero general*, de 1600. La poésie épique produit une foule d'œuvres, parmi lesquelles *la Araucana*, d'Ercilla, *Bernardo del Carpio*, de Valbuena, *la Austriada*, de Rufo, *la Jerusalén conquistada*, de Lope de Vega, le *Monserrate*, de Virués. La *Célestine*, de Rojas, ouvre avec éclat la littérature dramatique (1499). Juan del Encina avec ses *autos*, Lucas Fernandez avec ses farces, Gil Vicente, Torres Naharro et Lope de Rueda sont les initiateurs de la *Comedia española*, dont le législateur et le plus illustre représentant est Lope de Vega. Les tentatives pseudo-classiques des Bermudez, Virués, Lupercio de Argensola, ou des dramatiques valenciens : Timoneda, Tárrega, Aguilar, Guilléu de Castro, pâlirent devant le génie de Lope, que suivirent Tirso de Molina, Alarcon, Vérez de Guevara, Moreto, Rojas, Montalvan, et bien d'autres. Calderon termine cette étonnante série par quelques chefs-d'œuvre, gâtés par le mauvais goût triomphant.

Prose. Tous les genres sont représentés ; mais les plus féconds sont le roman, l'histoire et la littérature religieuse et mystique. Le roman passe de l'idéalisme chevaleresque (avec l'*Amadis*, vers 1492, la *Dinna*, de Montemayor, la *Galatea*, de Cervantes, l'*Arcadia*, de Lope, le *Siglo de Oro*, de Valbuena, auxquels on peut joindre les *guerras civiles de Granada*, de Pérez de Hita) au réalisme le plus audacieux avec le *Lazarillo de Tormes* (1554), *Guzman de Alfarache*, de Aleman, l'*Obrégon*, d'Espinel, le *Buscon*, de Quevedo, les *Novelas ejemplares*, de Cervantes. Ce dernier nom est le plus illustre de toute la littérature espagnole et le *Don Quijote* a rejeté dans l'ombre les autres œuvres de l'auteur (*la Galatea*, *Persiles y Segismunda*. *Viaje del Parnaso*, drames et *entremeses*). — Si la période précédente fut celle des chroniques, celle-ci est la période de l'histoire. Ocampo, Antonio de Guevara, Sepulveda, Mejia, Zurita, Morales et surtout Mariana, rédigent l'histoire nationale. Celle des différents pays conquis et colonisés trouve ses interprètes dans Gomara, Antonio de Herrera, Oviedo, Las Casas, Bartolomé de Argensola, Diaz del Castillo et Solis. Ajoutons à ces noms ceux de Sandoval (*Hist. de Charles V*), de Mendoza (*Guerra de Granada*), de Moncada (*Expéditions des Catalans et Aragonais*), de Coloma (*Guerre des Pays-Bas*), de Melo (*Guerra de Catalogne*). — La littérature mystique reçoit un éclat exceptionnel des écrits de Juan de Avila, de Luis de Léon, de Juan de la Cruz, de sainte Thérèse. Le XVIe siècle est, d'ailleurs, l'époque des grands théologiens, qui marquèrent d'une empreinte si profonde le catholicisme espagnol. La morale mondaine, la philosophie pratique se réclament des noms d'Antonio de Guevara (*Marc-Aurèle*, *Epistolas familiares*, *Epistolas de Oro*, etc.), de Pérez de Oliva, de Fernandez de Navarrete, de Quevedo, écrivain de génie, poète, satirique, romancier, philosophe, de Saavedra

Fajardo, de Nieremberg. La critique littéraire inspira le *Dialogo de las lenguas* (1535) attribué à J. Valdès, la *Filosofia poética*, de Alonso Lopez, l'*Agudeza*, le *Criticon*, de Gracian, et des recueils érudits, tels que la *Biblioteca*, de Nicolas Antonio.

4e *période. La Décadence.* Dès l'avènement de Charles II, la décadence commence, jusqu'à ce que, sous la dynastie des Bourbons, des germes de rénovation se montrent. Les académies entreprennent d'utiles travaux linguistiques. Les doctrines classiques françaises sont adoptées par l'élite des lettrés : Luzan, Mayans, Velazquez, Nasarre, Nicolas de Moratin, Montiano, Hervas (*Pitillas*), et combattues par les partisans des traditions nationales comme La Huerta. Mais la foule goûtait surtout les insipides et folles productions des Valladares, Zabala et Comella. Les poètes, Forner, Iglesias, Cadalso, Cienfuegos, Noroña, Arroyal, Iriarte, connu surtout, comme son rival Samaniego, par ses fables, cherchent des voies nouvelles. La prose se met au service de la critique et de la philosophie. Le *Fray gerundio*, du P. Isla, est une satire du mauvais goût et de l'ignorance des prédicateurs ; le bénédictin Feijoo entreprend, dans son *Teatro critico*, une revision de tous les vieux préjugés. Sarmiento, Sedano, T. Sánchez, Cerda, Rios, le P. Florez (*España Sagrada*), les Mohedanos, L.-J. Velazquez, Pellicer, Capmany, habituent les esprits à des méthodes plus scientifiques. Cinq noms couronnent cette période. Ce sont ceux de Jove Llanos, Melendez Valdès, Ramon de la Cruz, Leandro de Moratin, et Quintana.

5e *période. Le* XIXe *siècle.* La littérature subit des inspirations fort diverses et reflète les passions les plus opposées. Le romantisme, introduit par les exilés que ramène la monarchie constitutionnelle (Martinez de La Rosa, le duc de Rivas), triomphe de 1830 à 1850. Espronceda, Zorrilla, La Avellaneda parmi les lyriques ; Garcia Gutiérrez, Hartzenbusch, Escosura, Gil y Zarate, et surtout Zorilla dans le drame ; Bretón de Los Herreros, Rubi, Ventura de La Vega, dans la comédie ; Mesonero Romanos, Larra, Estebanez Calderon, Gil, Fernandez Navarrete dans le roman ; Alcala Galiano, Olozaga, Lopez, Donozo Cortes, à la tribune ; Marchena, Martinez de La Rosa, Lista, Hermosilla, Gallardo, Böhl de Faber, Clemencim, Duran, dans la critique, sont les écrivains les plus connus de cette première moitié du siècle. Le romantisme se survécut dans Echegaray, le chef de l'école « effectiste » ; mais une tendance à se rapprocher de la réalité se dessine chez Becquer, Campoamor, Nuñez de Arce, Aguilera, Ferrari, Grilo. Le théâtre d'observation date de Tamayo, d'Ayala, d'Equilaz, de Serra. Des tentatives récentes (Guimera, Feliu y Codina, Dicenta) semblent indiquer l'avenir réservé à ce théâtre réaliste et national. De même, le roman, encore idéaliste avec Fernan Caballero et Trueba, devient psychologique avec Valera et Alarcon. Pérez Galdes et Perada tiennent la tête des romanciers contemporains. A côté d'eux, Mme Pardo Bazan, Palacio Valdès, le P. Coloma, Munilla, Picón, Rueda, Blasco Ilanez ferment un groupe brillant. A. Fernandez Guerra, Mila y Fontanals, Amador de los Rios et l'encyclopédique Menendez y Pelayo renouvellent la critique. Les philosophes sont rares : à peine peut-on citer quelques propagateurs des doctrines de Krause, Francisco et Hermenegildo Giner, Salmeron, et, dans le camp opposé, Balmès. En revanche, les orateurs abondent, et Castelar a conduit longtemps leur chœur infatigable.

— BIBLIOGR. : G. Ticknor, *Hist. de la littér. esp.* [1849] (anglais) ; Amador de Los Rios, *Hist. critica de la liter. esp.*, 7 vol. (inachevé). [Les hist. de Bouterwek (1804) et de Sismondi n'offrent plus grande utilité] ; P. Blanco Garcia, *Hist. de la liter. en el siglo* XIXe (1891-94) ; *Manuels* esp. de La Revilla y Alcantara, français de Baret. — Les ouvrages de la Barrera, Gallardo, Menendez Pelayo, Milà y Fontanals, Menéndez Pidal ; Lemcke, F. Wolf, Schack, Baist ; Puymaigre, Morel Fatio, Damas Hinard, Puibusque, etc.

— IX. BEAUX-ARTS. *Architecture.* L'Espagne, comme toutes les contrées qui eurent à subir d'anciennes invasions, a gardé sur son sol l'empreinte architectonique de ses divers envahisseurs. Au Nord, de grossières constructions primitives semblent rappeler les dolmens et les menhirs. Les murs de Tarragone, qui servirent plus tard de base aux constructions romaines, ne sont point sans parenté avec les assises pélasgiques. Certains colosses de la Vieille-Castille font songer aux Phéniciens. Mais ce sont les Romains, surtout, qui ont laissé sur le sol espagnol les traces de leur forte et durable domination. Les temples de Caprara et d'Evora, le théâtre de Sagonte, l'aqueduc de Ségovie, les édifices de Mérida, le palais d'Auguste à Tarragone, l'enceinte fortifiée de Barcelone, etc., racontent, aujourd'hui encore, la romanisation de la Péninsule.

Après la chute de l'empire romain, l'art classique mourut peu à peu de consomption ; et, sans doute, les Wisigothis, bons architectes, allaient opérer, le christianisme aidant, la rénovation des arts qui s'annonçait partout ailleurs, quand un envahisseur nouveau, l'Arabe, vint s'implanter à son tour en Espagne, et s'y greffa si fortement, durant cinq siècles, que l'histoire de l'art espagnol se confond avec celle de l'art mahométan.

C'est entre le VIIIe et le XIIIe siècle que l'art arabe se développa en Espagne, avec une richesse, une logique, un éclat inconnus à toutes les autres régions conquises par l'islamisme.

Dès 786, Abdérame construit à Cordoue, sa capitale, une mosquée digne de rivaliser avec les sanctuaires de Jérusalem et de Damas. Remarquable par son étendue (qui fut elle-même doublée dans la suite), cet édifice ne l'était pas moins par l'artifice de construction qui surélevait les voûtes sur un double étage d'arcades. Là, parurent brillamment l'arc *polylobé* ou *festonné*, ainsi que le jeu éclatant et accidenté des *arabesques* et des mosaïques, l'alternance des voussoirs en pierre blanche et en briques rouges. Les sanctuaires des Xe et XIe siècles, malgré leur caractère de richesse et les accidents capricieux de leurs lignes rompues, témoignent encore, cependant, d'influences mi-romaines, mi-byzantines, dues sans doute au voisinage immédiat des royaumes d'Occident. Somme toute, la décoration fantastique, et l'*arc en fer à cheval* surtout, demeurent la principale innovation de l'art arabe, en Espagne comme ailleurs.

Les principaux monuments arabes de l'Espagne à citer ensuite sont : la mosquée de Séville, assez postérieure (1172) [la célèbre tour de la *Giralda*, rectangulaire par exception, est un de ses minarets] ; les édifices de Grenade, avec l'*Alhambra*, et le château du *Généraliffe*. La citadelle de l'Alhambra, fièrement assise sur les escarpements de la ville maure, remonte à l'an 1250 v. ALHAMBRA ; mais les aménagements de ses divers palais ne reçurent leur forme définitive qu'au siècle suivant. Une partie a disparu. Ce qu'il en reste suffit pour prouver à quel degré de légèreté, d'imprévu, de folle hardiesse, fut porté l'art de la *coupole à stalactites* ; avec quelle ingéniosité les architectes groupaient et accouplaient leurs colonnes, bariolaient les surfaces de leurs belles terres, vernissaient, entendaient les jeux de la lumière et de l'ombre, distribuaient la verdure des myrtes et la fraîcheur des fontaines. Le *Généraliffe*, semblable à l'Alhambra pour la distribution des espaces, lui cède à peine pour la splendeur de la décoration.

Pour ces raisons, l'art chrétien eut plus de peine qu'ailleurs à prendre pied en Espagne. C'est seulement au XIe siècle, après l'expulsion des Arabes du nord de la Péninsule, qu'on y voit refleurir une architecture chrétienne. Dès lors, le tempérament religieux et passionné de l'Espagnol y aidant, ce fut une vigoureuse reprise de la croix sur le croissant. Une foule d'églises s'élevèrent en Navarre, Aragon, Catalogne, Castille, Galice ; beaucoup plus tard seulement dans le Sud.

Grâce aux affinités de race et de voisinage, la construction espagnole s'inspira d'abord des modèles de la Provence et de l'ancienne Aquitaine. Il est probable que beaucoup d'œuvres furent même dressées par des artistes français. Aussi ne retrouvons-nous ici que des principes connus : prédominance des forts piliers, au détriment de la colonne isolée ; abandon des charpentes, adoption du berceau ou de la voûte d'arête pour les bas-côtés ; coupole et tour sur la croisée des nefs ; collatéraux derrière le transept. Celui-ci, d'ailleurs, est peu développé, et garde une ferme simple.

Toutefois, il se produisit ce phénomène intéressant, que plus le christianisme repoussait l'islamisme vers le Sud dans son irrésistible foulée, plus l'art chrétien, au contact des étincelantes richesses de l'art arabe méridional, se laissait impressionner, et finalement gagner par cet enchantement. Ainsi en fut-il pour les profils des piliers, pour la forme des chapiteaux historiés, et enfin pour l'ornementation linéaire. L'Europe elle-même, dans son ensemble, n'échappa point à ce mirage.

L'œuvre maîtresse du style roman primaire en Espagne est la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle (XIIe s.) ; elle rappelle assez Saint-Sernin de Toulouse. C'est, ensuite, *Saint-Isidore* de Léon (fondée en 1145) ; les églises de Ségovie, de Gérone, de Salamanque, de Zamora, de Toro (influence mauresque), d'Avila, etc.

Les plus belles églises du style de transition se trouvent dans l'Aragon et la Catalogne (Tarragone, Tudéla, Lérida). L'église abbatiale de Véruela offre, en revanche, les traits caractéristiques des écoles du sud de la France. Sa longue nef, son chevet garni de chapelles, sa sobriété d'ornements indiquent le goût des moines de Cîteaux. Et, en effet, l'abbaye de Véruela fut la première colonie de l'ordre en Espagne (1171).

Plusieurs *cloîtres* de cette période sont aussi remarquables par le style que par la richesse de la décoration : *Saint-Paul*, à Barcelone (colonnes couplées, arcs festonnés), XIIe siècle ; dans la cathédrale de Gerona, les colonnes accouplées sont surmontées de colonnettes naines, pour relever les arcades ; le cloître de la cathédrale de Tudéla, belle œuvre du XIIIe siècle.

L'art *ogival* espagnol montre le développement des mêmes qualités capricieuses et originales. Pour le fond, le plan et la construction, tout est à la française ; mais rien n'est plus éclectique que l'application des principes fondamentaux. Les combinaisons les plus inattendues se remarquent entre les formes élancées, ascendantes de la symbolique ogivale, et les jeux piquants, brillants, de l'ornement arabe. Le gothique primaire reproduit, trait pour trait, les modèles français, avec cinquante ans de retard : cathédrale de Burgos (1221 ; flèches de 1442-1446) ; cathédrale de Tolède (1227) ; de Léon (milieu du XIIIe s.), etc. Un peu plus tard, les modifications imposées par le climat (réduction des baies, prédominance de la largeur et de la ligne horizontale), se marquent nettement à Valence, par exemple, à Barcelone, à Palma surtout et à Gérone. Les constructions du XVe siècle s'écartent du type français, et, en général, affectent des formes plus simples. La plus importante est la cathédrale de Séville (commencée en 1405), avec sa coupole de transept et ses cinq nefs disposées en gradins.

La *Renaissance* apparaît en Espagne à la fin du XVe siècle. En se combinant avec les types précédents, déjà riches eux-mêmes, elle y crée ce style hardi, vivant et singulier, qu'on a appelé style *plateresque*, ou d'orfèvrerie. Elle décore les cours de couvents, les palais. Type : la cour du *Palais de l'Infant* à Guadalajara, où se combine l'ordre dorique avec l'ordre gothique, et où les pinacles gothiques voisinent avec des colonnes torses et retorses, et ses archivoltes festonnées. A partir du milieu du XVIe siècle, l'Espagne se modèle sur l'Italie, et tempère sa fougue. Alonso de Covarrubbias lui impose même un instant le goût antique (*Chapelle des neuf Rois*, dans la cathédrale de Tolède, 1516). Le règne de Philippe II inaugure une manière plus sévère, en harmonie avec le caractère du prince : pompe et lourdeur sèche de l'*Escurial*. (V. ce mot.) Les autres constructions de Herrera (cathédrale de Valladolid, Bourse de Séville, etc.) répètent ce même style froid et grandiose. Puis le baroque envahit l'Espagne, au XVIIe siècle ; l'architecture se débauche et se contorsionne comme une gitana dansante. Au XVIIIe siècle, José Churriguera fut le Borromini de l'Espagne. Depuis lors, le caractère de l'architecture espagnole n'offre, comme le reste de son art, rien de particulier.

Sculpture. La sculpture, peu pratiquée en Espagne sous la domination musulmane (témoin les *lions* difformes de l'Alhambra), n'en a pas moins fourni quelques œuvres intéressantes dès le XIe siècle. Mais nous sommes loin, ici, du développement régulier et normal qui caractérise, par exemple, en France, l'âge roman et l'âge ogival. A citer le sculpteur Aparicio, de Castille, qui travailla pour le roi Sanche au XIe siècle ; Mateo, au XIIe siècle (cathédrale de Santiago en Galice) ; Bartolomé, au XIIIe (cathédrale de Tarragone) ; Jacques Castalys, au XIVe siècle ; Centellas, au début du XVe ; etc.

Au milieu du XVe siècle, l'aspect général et l'esprit général de la sculpture espagnole demeurent encore gothiques, mais les détails vont peu à peu révéler l'influence de la Renaissance. Les maîtres-autels s'allongent en forme de pyramide, ont un cortège grouillant de niches, de statues et de bas-reliefs. Tel est celui de la cathédrale de Tolède, exécuté vers l'an 1500. La sculpture tombale, qui est peut-être marquée au coin d'une originalité plus grande encore, revêt bientôt les mêmes caractères. De bonne heure, les sculpteurs espagnols ont su entourer le tombeau proprement dit de bas-reliefs et de statues qui encadrent le gisant. Les sarcophages de la chartreuse de Miraflorès, œuvres de Gil de Siloé, et qui contiennent la dépouille de Jean II, de sa femme et de l'infant don Alonso, sont une date dans cet art, environ 1490.

Plus tard, l'exemple de Michel-Ange et des grands sculpteurs italiens a introduit plus de simplicité dans le style, sans supprimer tout à fait la verve capricieuse et brillante du génie espagnol. Le Michel-Ange espagnol, Alonso Berruguete, peintre, sculpteur et architecte, donna alors les meilleures statues que compte son pays (tombeaux, notamment celui de don Juan Tavera, à l'église Saint-Baptiste de Tolède). A citer encore : Becerra, Monnegro, Olozaga, Juan Pérez, etc., au XVIe siècle ; au XVIIe, Gregoire Hernandez, et Juan Martinez Montanez ; au XVIIIe, Juan de Himistrosa, animalier, et Antonio Salvator (crucifixiens) ; au XIXe, enfin, José Alvarez, Francisco Pérez del Valle, Medina, etc.

Au total, ce n'est pas dans la sculpture que s'est le plus fortement reflété le génie proprement espagnol ; c'est dans la peinture, et cela dans un siècle où le reste de l'Europe était tributaire de l'Italie, au XVIIe siècle. La véritable incarnation de l'art espagnol moderne, c'est Vélasquez.

Peinture. Dans l'art de la peinture, l'Espagne (après l'époque de la miniature, sur laquelle nous passons, parce qu'elle n'offre rien de notable), subit certainement l'influence des Flandres. Elle en attirait volontiers chez elle les artistes. Mais cette influence elle-même est malaisée à déterminer. Puis l'Italie opéra son invasion, qui fut très sensible en sculpture. Une réaction contre le goût italien se marque au XVIe siècle avec l'œuvre de Luis Moralès, surnommé *el Divino* (mort en 1586). Celui-ci fut un professeur de sévérité, relativement. Du moins réussit-il à accuser dans ses peintures, encore quelque peu italianisantes, l'un des traits dominants du caractère espagnol, à savoir la note ardente et extatique. A ses côtés, cependant, c'est le goût italien qui domine ; Alonso Berruguete, dont nous avons déjà parlé comme sculpteur, se rattache comme peintre à l'école de Michel-Ange. De même Pedro Campana, Luis de Vargas représente, dans ses tableaux d'autel de Séville, un style plus classique. De même Vicente Joanez, de Valence, surnommé *le Raphaël espagnol*. D'autres, surtout coloristes, se rattachent plutôt aux Vénitiens. Tels les deux peintres de Philippe III, Alonse Sanchez Coello et Fernandez Navarrete, qui fut le Titien de l'Espagne.

La Renaissance italienne avait successivement pénétré à Valence, en Aragon, en Andalousie, en Castille, et y avait perté ses premiers fruits. Il restait au génie espagnol à se manifester par lui-même et à produire en peinture des génies purement espagnols, ou à peu près. C'est ce que vit le XVIIe siècle, qui fut vraiment pour la Péninsule l'ère des maîtres.

Le caractère dominant de cette époque, dans ce pays si ardemment catholique, c'est l'union intime de toutes ses aspirations avec les aspirations de l'Eglise. Autre fait à noter : idéaliste par le sentiment, l'école espagnole est par l'expression d'une rudesse réaliste, d'une couleur à la fois éclatante et sombre. Dans les deux cas, le tempérament national était infiniment plus fort et parlait plus haut que les exemples venus d'Italie.

La plupart des maîtres espagnols sont issus de l'école de Séville. La transition de l'ancienne à la nouvelle école s'observe dans les œuvres de Francisco Pacheco, qui fut le maître de Vélasquez. L'art vénitien n'en continuait pas moins à s'acclimater avec Juan de las Raelas (élève de Titien), et Francesco de Herrera l'Ancien, élève de Navarrete. Zurbaran, plus sombre et plus lugubre, fait reluire ses compositions extatiques d'étranges lueurs ; Alonso Cano dessine et modèle davantage. Mais l'art de ces derniers peintres est un art de *jugement dernier*. Il vise l'église, le cloître, et d'ordinaire il n'en sort pas.

Avec Vélasquez, au contraire, la peinture s'élance hors des églises, et se fait magistralement sa place au soleil, dans toutes les scènes de la vie. Vélasquez a sécularisé la peinture espagnole ; il résume et synthétise les qualités de la vieille école, en les décuplant de sa propre personnalité. Roi des peintres, il fut aussi le peintre des rois, des Philippe IV et d'Isabelle, de Ferdinand d'Autriche, du petit Balthasar Carlos, d'Olivarès son protecteur, etc. Ses peintures de genre prennent des caractères d'histoire (*les Fileuses*, *l'Aguador*), et ses tableaux d'histoire, des proportions d'épopée (*Capitulation de Bréda*, ou *les Lances*, 1647). Moins heureux dans ses toiles religieuses, il retrouve sa maîtrise dans les paysages ou les chasses.

Estéban Murillo, de son côté, le second chef de l'école de Séville, domine toute la peinture du XVIIe siècle. Mais la foi qu'il exprime, ardente toujours, est souvent aussi tendre, douce, pleine d'onction, et combine très harmonieusement l'âme de sainte Thérèse avec celle de Loyola. Lui aussi, d'ailleurs, en dépit de son faire moelleux, est un réaliste plein de verve ; et ses portraits, ses gueux, ses paysans, disent toute l'intensité de la vie picaresque. Pendant ce temps, un indépendant, Ribera, qui passa presque toute sa vie à Naples, et pratiqua avec excès la manière du Caravage et celle du Dominiquin, n'en faisait pas moins une figure très espagnole parmi les peintres italiens, et trahissait, à son goût pour les violences, le tempérament de sa race.

L'école de Madrid, de son côté, a produit d'excellents portraitistes, dont la cour alimentait le talent : Antonio Pereda, et Juan Carceno de Miranda, disciples de Vélasquez ; Claudio Coëllo, un éclectique de grand talent, et Francisco Ribalta figure en tête de l'école de Valence. Elève de Sébastien de Venise, il joint aux qualités du coloriste un sens parfois grandiose de la forme.

Mais ce grand éclat du XVIIe siècle ne se soutint pas. Le siècle suivant voit décliner la peinture en Espagne. Il faut arriver, pour trouver une résurrection, jusqu'à Francesco Goya, génie primesautier, propre à tout, au portrait comme à la charge, au fantastique et au macabre comme au réel, à l'élégant et au gracieux. Après Goya, la peinture semblait devoir subir encore une éclipse prolongée,

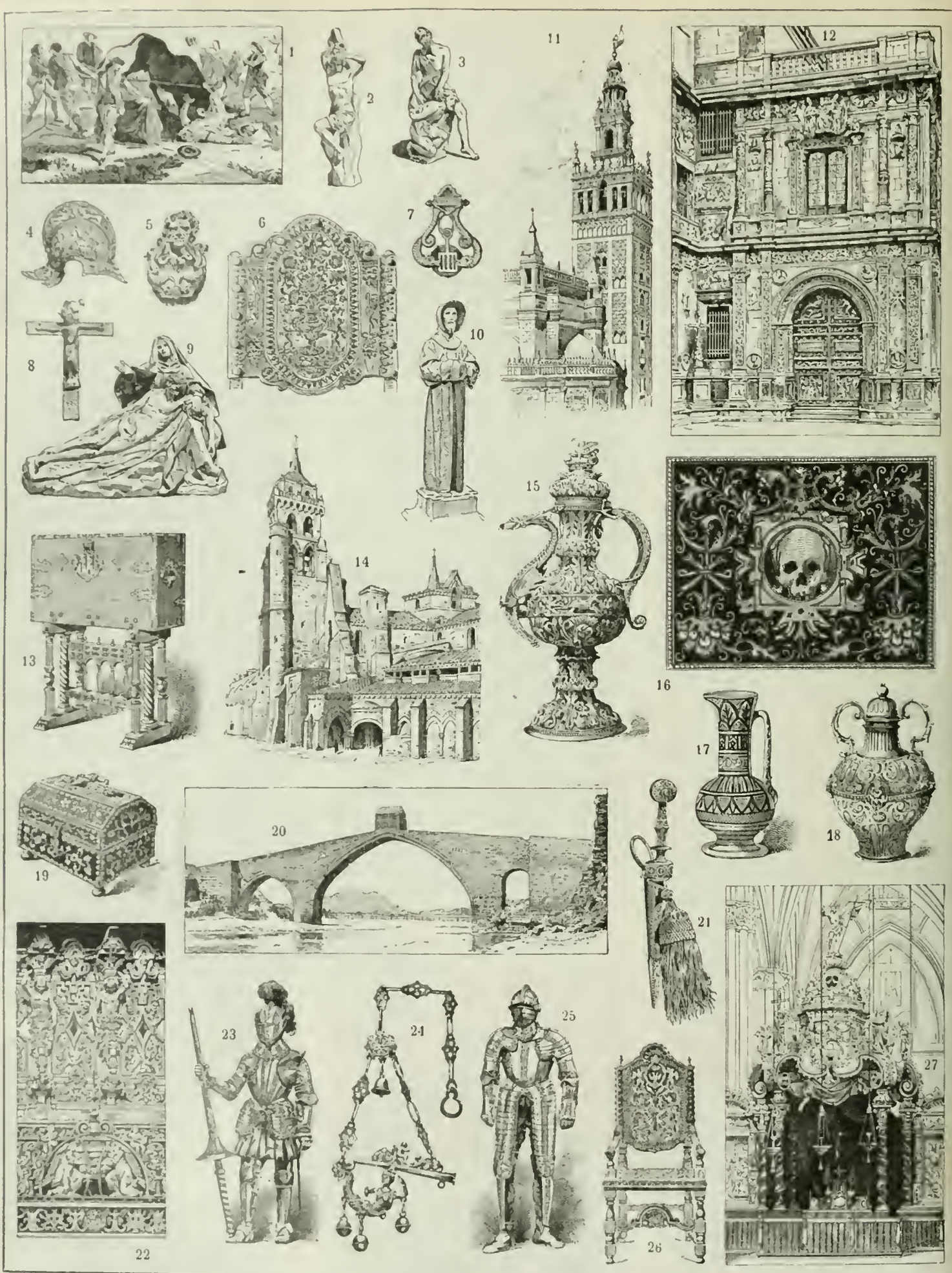

Art espagnol : 1. Tapisserie du palais de l'Escurial (fragment, d'après Ramon Bayeu); 2. Saint Sébastien, d'après Berruguetre; 3. Sacrifice d'Abraham, du même; 4. Casque de Philippe II (Armeria Real, Madrid); 5. Heurtoir (cathédrale de Tolède (porte des Lions)); 6. Dossier de siège (cuir de Cordoue, XVIe s.)); 7. Heurtoir de porte (église de l'Escurial); 8. Crucifix que le Cid portait sous son armure (XIe s. (cathédrale de Salamanque)); 9. Pieta, d'après Hernandez (Valladolid); 10. Saint François, d'après Alonso Cano (cathédrale de Tolède); 11. La Giralda, à Séville; 12. Séville, hôtel de ville (détail); 13. Cabinet (XVIe s. [South-Kensington Museum]); 14. Monastère de Las Huelgas (Burgos); 15. Buire en argent (XIIe s. (cathédrale de Séville)); 16. Motif d'une dalmatique (broderie sur fond veloors); 17. Pot en céramique, hispano-mauresque (musée de Sèvres); 18. Jarre en argent (cathédrale de Séville); 19. Coffret à parfum lamé d'argent; 20. Le pont du Diable, près Barcelone; 21. Couteau de chasse; 22. Décoration sculptée (nef de la cathédrale de Séville); 23. Armure de joute de Philippe III (Armeria Real Madrid); 24. Sifflet en argent (XVIe s. (musée de Cluny)); 25. Armure de don Carlos, fils de Philippe III (Armeria Real, Madrid); 26. Fauteuil garni en cuir (XVIIe s.); 27. Chœur de l'église de Séo (Saragosse).

ESPAGNE

Golfe de Gascogne
Golfe du Lion
FRANCE
Cévennes
Montauban
Albi
Nîmes
Avignon
Montpellier
Toulouse
Auch
Pau
Tarbes
Carcassonne
Foix
Perpignan
Andorre
Cerbères
Bayonne
Biarritz
Bilbao
BISCAYE
GUIPUZCOA
PAYS BASQUES
Tolosa
Vitoria
ALAVA
Pampelune
NAVARRE
Santander
Cantabriques
Monts
ASTURIES
Oviedo
Gijon
Lugo
la Corogne
GALICE
Pontevedra
Orense
Vigo
Vianna do Castello
Braga
Bragança
TRAS OS MONTES
ENTRE DOURO E MINHO
Porto
Villa Real
Zamora
Valladolid
VIEILLE-CASTILLE
LEON
Leon
Palencia
Burgos
Logrono
Las Bardenas
Huesca
Soria
Saragosse
ARAGON
Lerida
CATALOGNE
Barcelone
Tarragone
Gerone
Salamanque
Vizeu
Aveiro
Guarda
BEIRA
Coimbra
Castello Branco
Leiria
Santarem
Portalegre
ESTREMADURE
ALEMTEJO
LISBONNE
Badajoz
Evora
Beja
ALGARVE
Faro
Séville
Huelva
Cadix
Cordoue
Jaen
Grenade
Sierra Nevada
Malaga
Almeria
Murcie
Alicante
Valence
Castellon de la Plana
Cuenca
Tolède
Caceres
Madrid
Guadalajara
Avila
Segovie
NOUVELLE-CASTILLE
Ciudad Real
Albacète
Teruel
MURCIE
Sierra Morena
Sierra de Guadarrama
Sierra Nevada
Mulahacen
Alpujarras
Gibraltar (A)
Detroit de Gibraltar
Ceuta (E)
Tanger
Tetouan
MAROC
MER MÉDITERRANÉE
ILES BALÉARES
Minorque
Majorque
Cabrera
Iviça
ALGÉRIE
ALGER
Oran
Massif de l'Ouarsenis
Orléansville
Tenès
Cherchell
Miliana
Médéa
Blida
Tlemcen
Mascara
Tiaret
Zahrez Chergui
Mts des Beni Chougran
Echelle
0
100
200 K
Limite d'Etat
Limite de province
Chemin de fer
Canal
Ville fortifiée
A. Levy

1 Général (petite tenue). — 2. Général (tenue de campagne). — 3. Général (grande tenue). — 4. Capitaine. — 5. Colonel d'état-major. — 6. Lieutenant. — 7. Lancier. — 8. Sous-lieutenant. — 9. Soldat (tenue de caserne). — 10. Soldat (tenue de ville). — 11. Lieutenant de lanciers. — 12. Chasseur à pied. — 13. Dragon. — 14. Sergent de chasseurs. — 15. Lieutenant de chasseurs. — 16. Remonte. 17. Artillerie à cheval. — 18. Artillerie à pied. — 19. Lieutenant d'artillerie. — 20. Chasseur à cheval. — 21. Médecin.

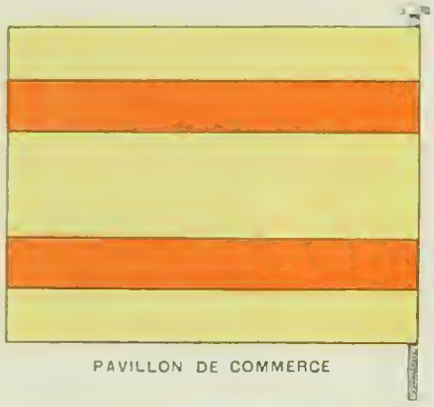

PAVILLON DE COMMERCE

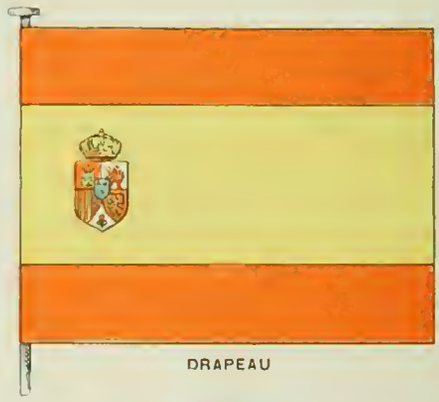

DRAPEAU

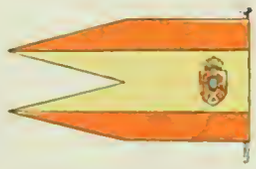

PAVILLON MARINE

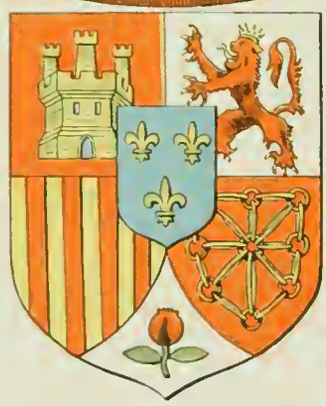

ARMES D'ESPAGNE

COCARDE

1 Capitaine du génie. — 2. Capitaine de l'état-major général. — 3. Lieutenant du génie. — 4. Soldat du génie (tenue de parade). — 5. Soldat du génie (tenue de travail). — 6. Garde (grande tenue). — 7. Génie monté. 8. Lieutenant de hussards de la princesse. — 9. Carabinier à pied. — 10. Auditeur. — 11. Capitaine de gendarmerie. — 12. Capitaine de hussards de Pavie. — 13. Gendarme à pied. — 14. Hussard de Pavie. 15. Hallebardier. — 16. Carabinier à cheval. — 17. Lieutenant de hallebardiers. — 18. Capitaine d'administration. — 19. Soldat d'administration. — 20. Gendarme. — 21. Marin. — 22. Amiral.

dont les charmants tableautins de Fortuny, avec leur joli apillotage, étaient insuffisants à la tirer. Heureusement, un véritable réveil de l'art espagnol s'est produit dans les vingt-cinq dernières années du XIXe siècle. Les noms de Madrozo, Luis Jimenez, Urrabieta Vierge, etc., sont connus avantageusement. A ces noms il faut ajouter celui d'un jeune victorieux, Sorolla y Bastida, dont la force et la couleur sont remarquables.

Musique. Grâce aux travaux récents de plusieurs écrivains musiciens d'une grande valeur, entre autres Eslava, Baltazar Saldoni et Felipe Pedrell, on commence à connaître l'histoire de l'art musical espagnol, art essentiellement original, parce que, à l'encontre des écoles allemande, française et italienne, il s'est formé lui-même, en dehors de toute influence européenne. Si quelques musiciens espagnols du XVIe et du XVIIe siècle ont rapporté d'Italie certaines traditions de ce pays, ils ne pouvaient altérer d'aucune façon un art déjà maître de lui-même; si, plus tard, l'introduction de l'opéra italien vint troubler quelque peu le mouvement de l'art vraiment national, celui-ci trouva en lui une force de résistance qui lui permit de conserver pleine et entière sa couleur propre et toute sa personnalité.

Naturellement, c'est dans le genre religieux que l'art espagnol commença à se manifester. Dès le VIIe siècle, on voit saint Isidore, archevêque de Séville, publier un ouvrage théorique intitulé *Sententiæ de musica* et composer des proses et des hymnes, ainsi que son frère saint Léandre, qui lui succéda. Saint Braulio, évêque de Tarragone, écrivit des chants liturgiques, et l'on doit plusieurs messes à saint Ildefonso de Tolède. Toutefois, on ne sait que peu de choses sur ces commencements de l'art au moyen âge, et il faut arriver au XIIIe siècle pour signaler la personnalité d'Alphonse X, roi de Castille et de Léon, qui composa des cantiques et qui créa, à Salamanque, la première chaire consacrée à l'enseignement musical qui ait existé en Europe. Au siècle suivant, on trouve un théoricien, Jean Egide, auteur d'un petit traité à la fois historique et technique, intitulé *Ars musica.*

L'invasion et le séjour des Maures n'avaient pas été sans exercer une certaine influence sur les coutumes musicales de l'Espagne. Grâce à l'un d'eux, nommé Ziriab, et à ses disciples, ils avaient introduit une certaine méthode dans l'enseignement du chant, en distinguant l'étude du rythme, de la mélodie et des ornements. Il ne serait pas étonnant que les Maures eussent laissé derrière eux quelques souvenirs qui aient contribué à l'originalité de l'art musical espagnol. Toujours est-il qu'au XVe et au XVIe siècle, on peut citer nombre de théoriciens éminents, qui ne perdirent aucune de leurs qualités particulières, même lorsque l'école gallo-belge pénétra en Espagne. L'état de l'art était alors très brillant, et toutes les cathédrales possédaient des maîtrises et des écoles excellentes et fort bien organisées. Ces théoriciens étaient Ramis de Pareja, Pierre Ciruelo, Bartholomé de Molina, Guillaume de Podio, Jean Rodriguez, Dominique-Marc Duran, Alphonse de Castillo, le P. Jean Bermudo, Diego del Puerto, Francisco de Tovar, Francisco Soto, Melchior de Torres, Gonzalo Martinez de Biscargui, Martinez de Rigo.

A la même époque, les compositeurs proprement dits n'étaient pas moins nombreux. C'étaient : Açaen, Anchieta, Peñalosa, Bermejo, Lopo de Baena, Escribano, Escobar, Léon, Albert Vila, Anchorena, Sanabria, Luis de Ballesteros, Espinosa, Ancina, José Bernal, Diego del Castillo, Torre, Medina, Hernandez Palero, Vasquez, Rodrigo Ordoñez, Juan Duran, Mathieu Flecha, Francisco et Rodrigo Cevallos, Bernabé del Aguila, Navarro, Ambrosio de Cotez, Clavijo, Sebastian Martinez Verdugo, Michel Gomez, Camargo, Juan Ginez, Perez, Chacon, Villarez, Melchor Robledo, Hernandez Palero, Mateo Romero, Galvez, Bernardin Ribera, Fragmeogo, etc. Mais les plus fameux furent Christophe Morales, son élève Francisco Guerrero, Jean-Baptiste Comes et le célèbre Victoria, sans compter Antoine de Cabezon, que son talent d'organiste et de compositeur fit surnommer « le Bach espagnol ».

Tous ces artistes se produisirent dans le genre religieux; quelques-uns écrivirent aussi des *villancicos* (chansons profanes) et des madrigaux. Dès cette époque, l'école espagnole était en pleine floraison, et le XVIIe siècle allait la trouver dans son plein épanouissement. C'est alors la belle époque des organistes, où l'on voit briller Sébastien Martinez Bravo et Torres Martinez Bravo (auteur d'un traité des *Règles de l'accompagnement*), José Nebra, Ignacio Perez, le P. Nassare (à qui l'on doit des *Fragmentos musicos* et une excellente *Escuela de musica*),

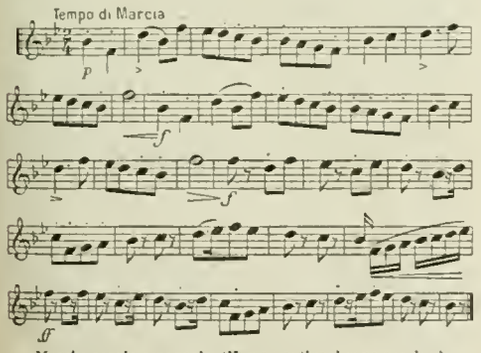

Marche royale espagnole. (Hymne national sans paroles.)

Antonio Ratio, Martinez de La Roca, de La Torre, Rocaber, Cabanillas, etc. C'est alors aussi que se produisent tous ces compositeurs dans le genre sacré : Francisco Miguel Lopez, Vicanco, Salazar, Heredia, Llorente, Pardiñas, Ferrer, Vargas, Serrada, Gracian Baban, Hernandez, Pontaes Francisco Zacarias Juan, Ardañaz, Valls, Ortells, Sesé y Beltram, Montemayor, puis Pedro de Rumonte, qui écrivent des motets, des madrigaux et des *villancicos*, Sébastian Raval, des chansons à quatre voix, Aguilera de Heredia, auteur de bonne musique d'orgue, Scapitta, qui se distingue dans le madrigal, le fameux Caramuel de Lobkowitz, évêque de Vigevano, à la fois prêtre, diplomate et guerrier, à qui l'on doit un *Traité de rythmique* concernant la poésie, la musique et le théâtre, le P. Juan Romaña, qui a laissé de la musique pour épinette et pour hautbois, Patino et Mateo Romero, qui commencèrent à écrire pour le théâtre, c'est-à-dire qu'ils composaient des espèces d'intermèdes ou morceaux à quatre voix, que toutes les actrices, en grande toilette de cour, chantaient en chœur, avant la représentation, accompagnées par des harpes. C'était comme une introduction au spectacle, avec lequel ces chansons n'avaient aucun rapport. Toutefois, on finit par introduire une sorte d'action scénique dans ces morceaux, et de là naquit le genre de petites pièces auxquelles on donna le nom de *tonadillas*.

Le XVIIe siècle est aussi ce qu'on pourrait appeler l'âge héroïque de la guitare, instrument en quelque sorte national, qui remplaça l'ancienne *vihuela*, et à laquelle le poète musicien Espinel ajouta une cinquième corde. On voit alors paraître une foule de méthodes de guitare, dus à Santiago de Murcia, Juan Carlos, Molino, Corbera, Bondia, Gaspar Saoz, Avellana, Guerau, Pelegrin et Granada.

Puis vient le commencement du théâtre musical et de la *zarzuela*, l'œuvre originale de la scène lyrique espagnole. Dès le XVIIe siècle, plusieurs musiciens écrivirent des zarzuelas, des comédies lyriques et des ballets; entre autres, Juan de La Boado, Sébastien de Navas, Lana, Miguel Ferrer, Juan de Navas, Peyro, Hidalgo, Benavente, Bances Candamo, Palomares, etc.

Le XVIIIe siècle voit introduire en Espagne, comme partout, l'opéra italien. Quelques compositeurs, tels que David Perez, Terradellas, Abos, Martin y Solar (que les Italiens appelèrent *Martini lo Spagnuolo*), écrivent des opéras italiens. Il y avait là un danger pour l'art national; mais celui-ci ne se laissa ni absorber ni entamer, et, avec l'appui de l'élément populaire, il lutta contre l'envahisseur à l'aide des tonadillas et des zarzuelas qu'écrivaient ses compositeurs : Laserna, Estève, Ferrer, Rodriguez de Hina et quelques autres.

Le XIXe siècle n'a point vu péricliter l'art espagnol, dont le seul tort est peut-être de n'avoir jamais cherché à se produire au dehors, ce qui l'a laissé inconnu au reste de l'Europe. Mais on peut signaler, dès le commencement de ce siècle, les noms d'artistes qui mériteraient d'être fameux : Matteo Ferrer, organiste et compositeur de premier ordre; Ramon Carnicer, Albeniz, pianiste, organiste et compositeur, le véritable fondateur de l'école de piano en Espagne; Guelbenzu, organiste et compositeur fort distingué; Hilarion Eslava; Soriano Fuertes; José Clavé, auteur de chœurs et de chansons populaires, l'introducteur du chant choral en Espagne; Baltazar Saldoni, Antonio Peña y Goni, compositeur, auteur d'une bonne histoire de l'opéra espagnol.

Vers le milieu du XIXe siècle, la zarzuela, qui semblait un peu abandonnée, a repris une nouvelle vigueur grâce aux efforts d'un groupe de musiciens qui se sont réunis pour la remettre en honneur : Emilio Arrieta, qui en a écrit plus de quarante, Asenjo Barbieri, à qui l'on en doit une soixantaine, Joaquim Gaztambide, Hernando, José Inzenga, Cristobal Oudrid, José Rogel, Aceves, Reparaz, Sunyer, qui ont pour successeurs Ruperto Chapi, Fernandez Caballero, Quinito Valverde, Jeronimo Jimenez, Vives, etc. A signaler aussi deux compositeurs d'opéras : Thomas Breton et Felipe Pedrell.

L'art musical compte encore parmi ses virtuoses Sarasate et Monasterio, Teresa Carreño et une foule d'autres qui font honneur à leurs maîtres et à leur pays.

Espagne (ORDRE ROYAL D'), fondé par Joseph Bonaparte en 1809, pour s'attacher ses nouveaux sujets et récompenser ceux qui l'avaient servi. Il était civil et militaire et se divisait en trois classes. La décoration était une étoile à cinq rayons, émaillée de rouge, portant au centre un lion couronné. Le ruban était rouge foncé. Lorsque Ferdinand VII fut rétabli sur le trône, l'ordre fut aboli.

Espagne (Jean-Louis-Brigitte, comte D'), général français, né à Auch en 1769, tué à Essling en 1809. Sa brillante conduite pendant les guerres de la Révolution lui valut, en 1799, le grade de général de brigade, et il se distingua à Hohenlinden (1800). Général de division en 1805, il servit en Italie, sous Masséna. Il fit partie de la Grande Armée, et conquit le titre de « comte », en 1808. L'année suivante, il tomba mortellement blessé à Essling et expira dans l'île Lobau. Son nom figure sur l'arc de triomphe de l'Etoile, à Paris, et une statue lui a été élevée à Auch.

Espagne (don Carlos, comte D') ou **España** [nom dans lequel il changea son vrai nom d'ESPAIGNE, pour le faire accepter dans la Péninsule, où il avait pris du service en 1792], général espagnol, né en France (comté de Foix) en 1775, mort en Navarre en 1839. Ses exploits lors de l'invasion française lui valurent grades et commandements. En 1820, il combattit la révolution et fut exilé. Devenu, en 1823, lieutenant général et l'un des chefs les plus ardents de la réaction, il contribua plus que personne au triomphe des absolutistes et fut créé vice-roi du royaume de Navarre. Il jouit d'une grande faveur auprès du roi Ferdinand VII, qui en fit un grand d'Espagne. Peu de temps auparavant (1825), le roi l'avait chargé d'étouffer la révolte fomentée dans la Catalogne et l'Aragon par le général Bessières. D'Espagne y parvint en versant à flots le sang des rebelles; il alla si loin dans cette voie qu'il contraignit le gouvernement à le rappeler (1832). A la mort de Ferdinand VII, il se déclara en faveur de don Carlos. Pour échapper à la fureur de ses ennemis, il dut se réfugier en France (1835). Il fut interné à Lille, d'où il s'échappa en 1838, revint secrètement en Espagne, rejoignit Cabrera en Aragon, y ameuta les carlistes et semblait sur le point de triompher, lorsqu'il fut assassiné par un des dissidents de son parti, nommé Balta, qui l'étrangla et jeta son corps dans la Segre, près de la frontière française.

Espagne (Louis *et* Charles DE LA CERDA, dits D'). V. LA CERDA.

Espagnet (Jean D'), président au parlement de Bordeaux du XVIIe siècle et célèbre alchimiste. Il a écrit deux petits traités, qui furent longtemps les manuels obligés de tout chercheur de la pierre philosophale : *Enchiridion physicæ restitutæ* (1625), et *Arcanum hermeticæ philosophiæ*. Il a, en outre, réédité *le Rozier des guerres* (de Louis XI), en y joignant un *Traité de l'instruction du jeune prince.*

Espagnin (*ess*, et *gn* mll.) n. m. Variété de raisin noir, probablement importée d'Espagne en France et dont la chair est juteuse et sucrée, mais légèrement astringente. (Il existe également une variété blanche qui possède les mêmes caractères.) ▮ Variété d'olivier.

Espagnol, ole (*ess*, et *gn* mll.), personne née en Espagne, ou qui habite ce pays. — *Les* ESPAGNOLS.

— Adjectif. Qui se rapporte à l'Espagne ou à ses habitants : *La fierté* ESPAGNOLE.

— n. m. Langue parlée en Espagne.

— n. f. Art culin. Sorte de coulis préparé d'avance, que l'on introduit dans diverses sauces.

— *A l'espagnole*, A la mode, à la manière des Espagnols. ▮ Pop. *Avoir le ventre à l'espagnole*, Avoir le ventre vide. ▮ Se dit par allusion à l'extrême sobriété des Espagnols.

— ENCYCL. Linguist. V. ESPAGNE.

Espagnolet (l'). Biogr. V. RIBERA.

ESPAGNOLETTE (*ess, gno-lèt'* [*gn* mll.] — de *Espagnol*) n. f. Serrur. Tige de fer qui, fixée sur l'un des châssis d'une croisée, les tient fermés l'un et l'autre en s'agrafant par ses extrémités en forme de crochets dans le châssis dormant.

Espagnolette (serrur.).

— Carross. Sortes de crochets avec leurs fermetures.

— Comm. Espèce de droguet ou de ratisse fine en laine cardée, dont on se servait autrefois pour faire des doublures, des caleçons, des jupons, des vestes, des surtouts, des pantalons, etc. (On la fabriquait principalement en Espagne.)

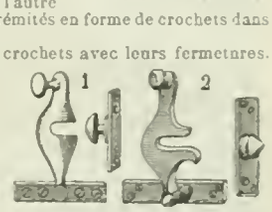

Espagnolettes (carross.) : 1. A boulette, pour fermeture de landau; 2. A boulette, pour fermeture de charrette anglaise.

— Jeux. Au reversi, Réunion, dans la même main, de trois as et du quinola, ou des quatre as et du quinola, ou même seulement des quatre as. ▮ Joueur qui a l'espagnolette et qui a le droit, pendant les neuf premières levées, de renoncer en toute couleur.

ESPAGNOLISER (*ess*, et *gn* mll.) v. a. Rendre espagnol : donner une forme, une tournure espagnole : ESPAGNOLISER *un mot français.* ▮ Gagner au parti de l'Espagne : *Sous la Ligue, on tenta d'*ESPAGNOLISER *la France.*

— v. n. Parler ou essayer de parler espagnol : ESPAGNOLISER *tant bien que mal.*

S'espagnoliser, v. pr. Devenir espagnol; prendre la tournure ou les mœurs espagnoles.

ESPAGNOLISME (*ess, gno-lissm'* [*gn* mll.]) n. m. Patriotisme étroit, chez les Espagnols. ▮ Tournure de phrase propre à la langue espagnole.

Espaillat, prov. de la république Dominicaine (île d'Haïti); 36.000 hab.

ESPALE (*ess* — de l'ital. *spalla*, épaule) n. f. Archéol. Plate-forme des galères, comprise, de chaque bord, entre le dernier rang des rameurs et la poupe.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la cépole.

— ENCYCL. Archéol. Entre l'*espale* de tribord et l'espale de bâbord s'étendait la coursie. Les *grandes traverses de l'espale* étaient les grandes pièces de sapin posées parallèlement aux derniers bancs de vogue, et qui servaient de marche-pied aux rameurs. Le *parquet des espales* était leur plancher, fait de panneaux mobiles en noyer, que soutenaient les *petites traverses d'espale.*

ESPALET (*ess, lè* — de l'ital. *spalla*, épaule) n. m. Saillie que présente le chien d'une arme à feu, et qui a pour objet de limiter le mouvement de cette pièce. ▮ On l'appelle aussi COUDE, ou SUPPORT.

ESPALIER (*ess, li-é* — de l'ital. *spalliera*, même sens; dérivé de *spalla*, épaule) n. m. Arboric. Arbres plantés contre un mur, sur lequel toutes les branches sont palissées; mur qui soutient ces arbres : *La méthode de placer les arbres en* ESPALIER *n'était pas connue des anciens.* (Bosc.) ▮ *Contre-espalier*, Treillage établi en avant d'un espalier, et sur lequel des arbres sont étalés comme sur l'espalier lui-même.

— Arg. de théâtr. *Espalier d'opéra*, Nom donné autrefois aux figurantes. ▮ *Faire espalier*, Synonyme, un peu moins grossier, de FAIRE LE TROTTOIR : *Les nymphes qui* FONT ESPALIER *dans certaines rues.* (Hoffmann.)

— Mar. anc. Chacun des deux galériens de l'arrière qui, placés près de l'*espale*, réglaient les mouvements des rameurs, afin de faire nager ensemble : *On ne vous a pas fait présent, en galère, d'un brevet d'*ESPALIER. Regnard.

— Pêch. Nom donné à des morceaux de peau qui sont placés à l'entrée de la paotenne de la paradière.

— ENCYCL. Arboric. Les arbres à fruits sont cultivés en *espalier* quand on les plante près d'un mur contre lequel on palisse avec soin toutes leurs branches. Il importe que le mur soit épais (afin d'absorber pendant le jour la plus grande quantité possible de chaleur solaire), qu'il soit recouvert à la surface de plâtre bien uni, ou pourvu d'un treillage, et que sa hauteur ne mesure pas moins de 2m,50. Dans la plupart des cas, l'orientation en est commandée par les circonstances; mais, suivant qu'il sera exposé au N., au S., à l'E., ou à l'O., on ne plantera pas vis-à-vis les mêmes arbres ou les mêmes variétés d'arbres fruitiers. Enfin, on le surmonte d'un auvent en briques ou en bois, qui règne sur toute sa longueur et dont la saillie est de 0m,30 environ.

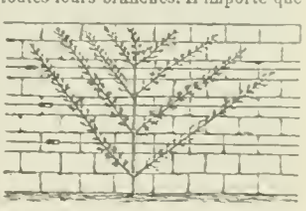
Arbre en espalier.

Les cultures en espalier échappent complètement ou presque aux effets destructeurs des vents excessifs ou des pluies violentes. Elles sont échauffées par le soleil, beaucoup plus et beaucoup mieux que les cultures de pleine terre.

Ce mode de culture ne daterait que de trois siècles

[illegible] Olivier de Serres en parle comme d'une nouveauté. La France, où la pratique d'une manière générale pour toutes les espèces d'arbres ou d'arbustes qui ne mûrissent pas leurs fruits en plein vent, ou dont on veut [illegible] des produits très précoces, soit des produits remarquables par leurs dimensions ou leur beauté. C'est [illegible] plaisir est d'autant plus en usage, et pour un [illegible] grand nombre d'espèces ou de variétés d'arbres ou [illegible] fruitiers (pêcher, abricotier, figuier, vigne, poirier, pommier, etc.), qu'on s'avance du Midi vers le Nord.

ESPALIER (*ès, li-é*). — Prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Vous espaliériez. Que vous espaliériez* v. a. Etendre, disposer en espalier. ESPALIER *des pêchers*. (Peu us.)

ESPALION, ch. l. d'arr. de l'Aveyron, à 24 kil de Rodez, sur le Lot ; 3.787 hab. (*Espalionais, aises*). Commerce de laines, vins, bois pour meubles. Située sur la rive gauche du Lot, au pied de collines garnies de vignes, Espalion est reliée à la rive droite par deux ponts, dont un du XIIIe siècle. Ruines du château de Calmont d'Olt (XIe s.). Non loin, château de Roquelaure. A 6 kil., ruines de l'abbaye de Bonneval. — L'arrondissement a 9 cant., 49 comm., 57.595 hab., le cant. n. 7 comm. et 10.454 hab.

Armes d'Espalion.

ESPALME *ès* — rad. *espalmer* n. m. Suif mêlé de goudron pour calfater ou enduire la carène des vaisseaux.

ESPALMER *ès* — du provenç. *espalmar*, enduire avec la *paume* de la main. v. a. Nettoyer la carène d'un vaisseau et l'enduire de suif ou d'espalme. ‖ Se dit aussi de l'action de nettoyer une partie quelconque du navire, du gréement, de l'armement : ESPALMER *une pompe, des roues d'affût*. ‖ Astiquer avec la paume de la main un canot : *On* ESPALME *les embarcations pour la course*.

ESPALMEUR (*ès*) n. m. Celui qui espalme un navire.

ESPALY-SAINT-MARCEL (bas lat. *Spaletum*), commune de la Haute-Loire, arr. et à 2 kilom. du Puy, sur la Borne, au pied d'un roc volcanique ; 2.280 hab. Plâtre du Cormeil, eaux. Château du XIIIe siècle où séjourna Charles VII, détruit en 1591 par les Ligueurs. — *Orgues d'Espaly*, (prismes basaltiques), sur la colline de Croix-de-Paille. Grotte celtique. Ruines romaines.

ESPAÑA (lon Carlos, comte d'). V. ESPAGNE.

ESPANET (Alexis), médecin français, né à La Cadière (Var) en 1811, mort à la Trappe d'Aiguebelle en 1886. Il exerça plusieurs années à Staouéli, se fit trappiste, reprit l'exercice de la médecine à Montélimar et redevint trappiste. L'homéopathie trouva en lui un ardent défenseur. Il a laissé des ouvrages nombreux et variés : *De l'éducation du lapin domestique* (1848) ; *Aux homéopathes de France* (1854) ; *les Abeilles, leur éducation* (1857) ; *Traité méthodique et pratique de matière médicale et de thérapeutique* (1861) ; *Fièvre intermittente* (1869) ; *la Pratique de l'homéopathie simplifiée* (1874) ; *l'Etoile de la vie spirituelle* (1874), etc., et divers articles publiés dans le « Mémorial homéopathique » (1877).

ESPAR *ès* n. m. Mar. Longues pièces de bois de sapin, dont on se munit pour pourvoir à certains besoins éventuels, pour remplacer un mât supérieur, une petite vergue, etc. — Artill. Levier pour manœuvrer la grosse artillerie. — Pêch. Longue et forte perche qui sert à soulever certains filets, les échiquiers-huniers, par exemple. — Vitic. Nom d'un cépage de l'Hérault, plus communément appelé MOUAVÈDRE.

ESPARAGE (*ès, raj'*) n. m. Opération du corroyeur qui consiste à frotter certaines peaux, celles de chèvres, avec une poignée de joncs ou de spartes, tressée et roulée, afin d'en adoucir la surface, surtout du côté de la fleur.

ESPARBÈS. Biogr. V. AUBETERRE.

ESPARBÈS (Thomas-Auguste ESPARBÈS, dit **Georges d'**), littérateur français, né à Valence-d'Agen en 1863, dessinateur, il se tourna vers les lettres et se fit connaître [illegible] dans le Journal des récits héroïques et patriotiques. D'une nature exubérante, plein d'enthousiasme, il a décrit dans une prose vibrante l'époque napoléonienne, les grands faits d'armes du passé, glorifiant sans cesse le culte de la patrie. D'Esparbès a publié : *la Légende de l'aigle*, poème épique en vingt contes (1893) ; *les Yeux clairs* (1894) ; *la Guerre en dentelles*, poème épique en vingt contes (1896), dont il a tiré un drame du même titre (1900) ; *les Deux-Cabots* (1896), en collaboration, *le Régiment* (1898), *les Derniers lys* (1899) ; *les Demi-solde*, roman épique (1899) ; *la Légion étrangère* (1901).

ESPARCET n. m. ou **ESPARCETTE** n. f. Bot. V. ÉPARCET.

ESPARCIER (*ès, si-é*) n. m. Petite écluse de bois ou de [illegible], mue le plus souvent d'un manche, et qui sert à fermer un [illegible] de l'irrigation.

ESPARER (*ès*) v. a. Faire l'esparage d'une peau.

ESPARGE (*ès*) n. f. Nom ancien de l'asperge.

ESPARGOULE (*ès*) n. f. Nom vulgaire de la pariétaire.

ESPARGOUTE n. f. Nom vulgaire de la spergule.

ESPARRAGOSA-DE-LARES, ville d'Espagne (Estrémadure, prov. de Badajoz), non loin du Zujar, affluent du Guadiana ; 2.550 hab.

ESPARRAGUERA, bourg d'Espagne (Catalogne, prov. de Barcelone), au pied du Montserrat, près du fleuve côtier Llobregat ; [illegible] hab. Non loin du bourg, bains de la Puda (*aguas de la Puda*), très efficaces contre les maladies cutanées.

ESPART ou **ESPARS** (*è-spar*) n. m. Techn. Cheville cylindrique en bois, qui est fixée par un bout dans un piteau ou un mur, et dont les teinturiers et les blanchisseurs se servent pour tordre les écheveaux et les tissus, dès qu'ils sortent du bain de teinture. Syn. de EPART.

— Bot. Syn. de SPARTE.

ESPARTA (NUEVA-), ancien Etat de la république de Venezuela, faisant aujourd'hui partie de l'Etat de Bermudez.

ESPARTERO (Baldomero), duc DE LA VICTOIRE, prince DE VERGARA, général et homme d'Etat espagnol, né à Granatula en 1792, mort à Logroño en 1879. Fils d'un charron, il était séminariste lorsqu'il s'enrôla comme volontaire, en 1808, pour défendre l'Espagne contre l'invasion française. Il entra ensuite dans une école militaire, d'où il sortit officier, prit part, en 1815, à l'expédition envoyée dans l'Amérique du Sud pour y comprimer les tentatives d'indépendance des colonies et fut nommé colonel en 1822. En 1833, après la mort de Ferdinand VII, Espartero se prononça en faveur d'Isabelle II, fut nommé commandant général de la Biscaye, combattit les carlistes et devint maréchal de camp et lieutenant général. Ayant sauvé Madrid, menacé par les carlistes (1836), il fut nommé vicerroi de la Navarre, général en chef de l'armée du Nord. En 1837, il repoussa l'armée de don Carlos qui marchait sur Madrid, s'empara de Luchana, déblocua Bilbao, et reçut le titre de « comte de Luchana ». En 1838, il battit les carlistes près de Burgos et de Peñacerra, ce qui lui valut le titre de « duc de La Victoire », avec la grandesse d'Espagne (1839). Il signa, peu après, avec Maroto, la fameuse convention de Vergara, qui força don Carlos à se réfugier en France, et contraignit Cabrera, en 1840, à passer à l'étranger. Grâce à lui, la grande insurrection carliste, qui avait duré sept ans, était terminée. Devenu très populaire et tout-puissant, Espartero fut nommé président du conseil, après l'abdication forcée de la reine régente Marie-Christine, régent du royaume (1841). Mais il eut à lutter contre une suite presque ininterrompue d'insurrections, qu'il comprima d'abord avec vigueur, puis il se vit obligé de quitter le pouvoir et l'Espagne (1843). Il se rendit en Angleterre, revint à Logroño, en 1848, fut appelé à Madrid par la reine Isabelle, après l'insurrection libérale de 1854, et devint président du conseil ; mais, à la suite de différends avec le général O'Donnell, il donna sa démission (1856). Depuis lors, il vécut dans une profonde retraite à Logroño. En 1868, après la chute d'Isabelle, il refusa le souverain pouvoir qu'on lui offrit. En 1871, le roi Amédée lui conféra le titre de « prince de Vergara », avec qualification d' « altesse ». Enfin, après avoir fait acte d'adhésion à la république (1873), le doyen des libéraux d'Espagne s'empressa d'adhérer, en 1875, à la restauration d'Alphonse XII.

Espartero.

ESPARTILLE n. f. Cost. Syn. de ESPADRILLE.

ESPATAGE (*ès, taj'*) n. m. Opération qui suit le dégrossissage des fers destinés à la confection de la tôle, et qui a pour but de l'amincir encore.

ESPATARD (*ès, tar'*) n. m. Nom de l'un des deux équipages qui composent un train de laminoirs, celui qui sert au polissage des petits fers lors de leur dernier passage. ‖ Tête en fonte d'un gros martinet, dans une forge. ‖ Tas en fonte sur lequel frappe le martinet. ‖ Sorte de cisailles mécaniques tranchant les barres de fer.

ESPATULE (*ès*) n. f. Bot. Nom vulgaire de l'iris fétide.

ESPAURE (*è-spôr'*) n. f. Mar. Solive que l'on emploie à la construction des bateaux.

ESPAUTE (*è-spôt'*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'épeautre. ‖ On dit aussi ESPIAUTE.

ESPAZE ET POIGNEAUX [*gnô*] (**Etre**), expression usitée sur les galères pour dire que les voiles étaient *en oreilles de lièvre*, ou *en cisneux*, une antenne à droite, l'autre à gauche. (Les voiles étaient *espaze et poigneaux* quand on voulait se servir du trinquet par le vent tout en poupe.)

ESPEAUTRIE (*è-spô-tri*) n. f. Archéol. Alliage de plomb et d'étain. ‖ On disait aussi PEUTRE, ESPEAUTRE et POTIN.

ESPÈCE (*è-spèss* — du lat. *species*, même sens) n. f. Division du genre comprenant les individus qui possèdent des caractères identiques définis, absents ou non réunis chez les autres individus du même genre : *L'*ESPÈCE *se subdivise en variétés, races, hybrides*, etc.

Dans un sens moins précis, Sorte, condition, manière d'être, collection ayant des caractères communs qui permettent d'en comprendre tous les individus, tous les objets dans une même catégorie : *Il y a des coquins de plus d'une* ESPÈCE.

— Fam. Personne méprisable, indigne de considération : *Quand une femme s'affiche, ce n'est presque jamais pour un honnête homme, c'est pour une* ESPÈCE. (Chamfort.)

— Loc. div. *Espèce de*, Quelque chose comme, dans le genre de, ayant du rapport avec : *Certains lézards portent autour du cou une* ESPÈCE DE *manteau*. (Personne qui mérite à peine le titre de : *Une* ESPÈCE DE *banquier*. — Se dit explétivement en terme de mépris : ESPÈCE D'*imbécile, va!*) ‖ *Une pauvre espèce*. Se dit de gens sans mérite, sans qualités. — *La belle espèce!* Se dit ironiquement dans le même sens. ‖ *De nouvelle espèce*, Nouveau et bizarre en son genre : *Un poète d'une* NOUVELLE ESPÈCE. ‖ *L'espèce humaine* ou simplem. *L'espèce*, Le genre humain, les hommes : *La propagation de* L'ESPÈCE. *La découverte de la vaccine est un bienfait pour* L'ESPÈCE HUMAINE. ‖ Fam. *L'espèce femelle*, Les femmes.

— Arithm. *Grandeurs de même espèce*, Grandeurs de même nature, ne différant que par la quantité.

— Biol. V. la partie encycl.

— Dr. Point spécial en litige ; cas particulier dont il s'agit : *Loi qui n'est pas applicable à l'*ESPÈCE, *dans l'*ESPÈCE. ‖ Chose même qu'on a empruntée : *Il faut rendre en* ESPÈCE *un cheval qui a été prêté*.

— Géom. *Triangle donné d'espèce*, Triangle dont les angles seulement sont donnés. ‖ *Courbe donnée d'espèce*, Courbe dont on donne la nature, ainsi que le rapport qu'ont entre eux les différents paramètres.

— Gramm. Voir la note sur le mot SORTE.

— Pharm. Mélange à parties égales ; le plus souvent, de substances végétales analogues entre elles par leurs propriétés médicales : ESPÈCES *béchiques, toniques, vulnéraires, vermifuges*, etc.

— Philos. scol. Image que l'on supposait se détacher des objets extérieurs et venir affecter nos sens pour y produire le phénomène de la perception.

— Rhétor. Un des lieux communs de la rhétorique : *L'*ESPÈCE *et le* GENRE.

— Théol. Apparence, caractère extérieur et sensible du pain et du vin après la consécration : *Le prêtre communie sous les deux* ESPÈCES.

— n. f. pl. Pièce métallique ayant cours : *Faire un payement en* ESPÈCES. ‖ *Espèces sonnantes et trébuchantes*, Monnaie métallique, espèces proprement dites. ‖ *Diminution d'espèces*, Abaissement de la valeur légale des espèces monétaires. (Vieux.) [S'est employé autref. dans un sens tout différent du sens actuel et signifiait *denrées*, au lieu de *monnaies courantes*. Payer en espèces, c'était payer en nature.]

— ENCYCL. Biol. On peut définir l'*espèce* : « Ensemble de tous les individus qualitativement identiques et ne présentant entre eux dans leurs éléments vivants que des différences quantitatives. »

En chimie, l'*espèce* est définie par une identité absolue de structure moléculaire ; l'espèce *acide sulfurique hydraté* comprend tous les corps dont les molécules sont SO^4H^2 et ceux-là seulement ; mais, dans cette définition, les quantités n'interviennent pas. On appelle « acide sulfurique », aussi bien une masse ayant le volume de 1 litre qu'une masse ayant 1 millimètre cube, pourvu que toutes les molécules de ces deux masses soient SO^4H^2.

N'est-il pas possible, en biologie, de définir l'espèce, d'une manière analogue à celle de la chimie, par une *identité*, et non par des inégalités conventionnelles ? En étudiant deux feuilles de chêne, tant au point de vue chimique qu'au point de vue morphologique, on constate que ces deux feuilles de chêne sont formées *exactement des mêmes éléments*, mais en proportions différentes, c'est-à-dire que, si nous avions le pouvoir de modifier à volonté les *quantités* des substances constitutives, nous pourrions, avec une feuille de chêne quelconque, reproduire une autre feuille de chêne quelconque, identiquement, sans variation *qualitative*, tandis que nous ne pourrions pas reproduire une feuille de pin ou de fougère avec une feuille de chêne, leurs éléments constitutifs étant *différents*.

Ces simples considérations mènent à la définition donnée en tête de cet article, qui est la seule définition *logique* de l'espèce et qui ne fait appel ni à la notion de parenté, ni à la théorie de la fixité ou de la variabilité. Malheureusement, la chimie ne sait pas encore analyser complètement les substances vivantes ; on peut partiellement suppléer à cette insuffisance de la science analytique en faisant appel à des phénomènes biologiques qui sont précisément ceux auxquels on a emprunté toutes les définitions imprécises de l'espèce, basées sur des inégalités. En tout cas, si l'on veut discuter la variabilité de l'espèce, on ne peut adopter que la définition précédente.

Les premières définitions de l'espèce ont été tirées de la ressemblance des enfants avec leurs parents ; ces définitions étaient basées sur l'idée de fixité, que Linné a exprimée de la manière suivante : *Tot numeramus species quot ab initio creavit infinitum Ens* (« Nous comptons autant d'espèces qu'on créa à l'origine l'Être infini »). Mais, malgré l'idée fondamentale de fixité, on ne pouvait manquer de remarquer les variations individuelles évidentes ; aussi l'espèce définie par la parenté était-elle déjà mal précisée, comme on le voit dans cette phrase de Cuvier qui fait appel, non à des identités, mais à des inégalités plus ou moins grandes : « L'espèce est la collection de tous les êtres organisés descendus l'un de l'autre ou de parents communs et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux. » On voit tout de suite que cette définition perd toute signification dans l'hypothèse de la variabilité des espèces, à moins qu'on ne suppose cette variabilité limitée, comme beaucoup l'ont fait. D'ailleurs, le problème capital de la biologie étant la discussion de la variabilité ou de la fixité des espèces, une définition de l'espèce, basée soit sur la fixité, soit sur la variabilité, est profondément illogique, et toute discussion sur l'espèce ainsi définie prend la forme d'un sophisme ou d'une pétition de principe.

L'insuffisance de la science actuelle, en ce qui concerne l'analyse chimique, rend difficile l'étude qualitative des espèces vivantes ; mais on conçoit qu'on puisse arriver à la faire complètement. La notion de parenté à laquelle Cuvier fait appel est-elle plus facile à appliquer ? Comment pouvons-nous savoir si deux êtres ont un ancêtre commun qui a vécu il y a des milliers d'années ?

D'ailleurs, l'étude précise de l'*hérédité* prouve que ce que les parents transmettent aux enfants, c'est, entre autres choses plus précises, l'ensemble de leurs caractères qualitatifs, de sorte que la définition que nous donnons comprend celle de Cuvier, sans faire appel à la notion hypothétique de fixité ou de variabilité. La question de la variabilité se traduit, dans le langage de l'hérédité : « Les individus sont susceptibles d'acquérir des caractères nouveaux (caractères acquis) et de les transmettre à leurs descendants ; ces caractères acquis peuvent-ils être qualitatifs ? » Les transformistes répondent *oui* à cette question, qui est ainsi posée, je le répète, sans qu'on soit obligé, en la posant, de préjuger de la réponse. Le naturaliste lyonnais Jordan a essayé de détruire les fondements de l'hypothèse transformiste en restreignant infiniment les limites de l'espèce.

Devant la difficulté que présente l'application de la définition de Cuvier, puisqu'elle fait appel à une parenté qu'il est impossible d'établir, on a cherché autre chose, et l'on a cru trouver, au moins pour les êtres sexués, une définition correspondante, basée sur des faits d'expérience. On sait que des individus d'espèces très différentes ne se reproduisent pas entre eux ; des individus plus voisins peuvent avoir, au contraire, des accouplements féconds ; on a cru remarquer que les produits de ces accouplements féconds étaient eux-mêmes féconds, si les deux conjoints étaient de même espèce (V. MÉTIS) et que les produits étaient, au contraire, stériles, si les deux conjoints étaient d'espèce différente. (V. HYBRIDE.) Pour beaucoup de biologistes modernes, c'est là que réside le caractère fondamental de l'espèce : appartiennent à une même espèce les individus capables de reproduire par la génération d'autres individus aptes à se propager à leur tour. Cette définition par le croisement est restreinte aux êtres sexués ; elle est parallèle, en tout cas, à la définition par l'identité qualitative. Bien des recherches sont à faire sur ce sujet. On réunit les espèces en genres, les genres en familles, etc.

— Philos. La question dite « des *espèces* » joue un grand rôle dans l'histoire de la philosophie. Le mot a été introduit par les scolastiques, reprenant à leur manière les doctrines de Démocrite et d'Aristote sur la connaissance. La connaissance, disaient ils, résulte de ce qu'une *image* de l'objet connu est engendrée dans celui qui connaît par le concours du connaissant et du connu. C'est cette image qu'ils nommaient espèce (*species*). L'espèce n'est pas l'*idée;* l'idée est la cause exemplaire de la chose : par exemple, la pensée présente à l'esprit de l'artiste le modèle ou le type d'après lequel il produit son œuvre. L'espèce est une image ou *copie,* qui suppose l'existence de l'objet connu, tandis que l'idée précède et cause l'objet. Cette définition, encore vague, se précise à l'aide d'un second principe : l'objet connu est dans le sujet connaissant, selon le mode du sujet connaissant. L'espèce n'est autre chose que la manière d'être ou la disposition inhérente à la faculté de connaître, par laquelle celle-ci devient, en connaissant, une image de l'objet connu. Tant que cette disposition est encore latente dans l'esprit ou à l'état de repos, on l'appelle *espèce impresse* (species impressa); dans l'acte de la connaissance, elle devient *espèce expresse* (species expressa). L'espèce est encore appelée la *forme intelligible;* elle n'est pas la connaissance, mais elle en est la cause formelle. Elle doit donc répondre à la nature de l'âme, qui ne peut s'approprier rien d'hétérogène. Par rapport à l'objet, elle détermine l'intelligence à percevoir tel ou tel objet particulier, et non tel autre, parce qu'elle est la forme intelligible de cet objet particulier. Sur la théorie des espèces, la plupart des scolastiques fondaient leur réfutation de l'idéalisme de Platon et du matérialisme de Démocrite.

La théorie des espèces, après avoir régné au moyen âge, a reparu dans la philosophie moderne, avec Hobbes et Gassendi, qui l'ont interprétée et appliquée aux sensualistes et matérialistes. L'homme est un miroir où se représentent des objets extérieurs que nous appelons des corps, et auxquels nous reconnaissons certaines qualités; il y a sans cesse en nous des images ou espèces des choses qui sont en dehors de nous; la sensation est donc l'origine de toutes nos pensées, et il n'y a de pensée que de ce qui est corporel. Descartes, Malebranche, Arnauld, ont vivement combattu cette théorie. Thomas Reid a cru y voir l'origine des doctrines de Hume, et il s'est attaché à la réfuter.

— Logiq. *De l'espèce considérée au point de vue de la logique et de la critique philosophique.* L'espèce est, d'après la définition de Renouvier, une synthèse du genre et de la différence. Cette définition a une portée psychologique, logique et ontologique : au point de vue psychologique, elle indique la nécessité, pour l'esprit, de penser simultanément le genre sous forme d'idée générale et la différence sous forme d'attribut abstrait.

La question est de savoir si cette pensée comprend essentiellement la limitation de la signification d'un mot par la signification d'un autre mot, ou quelque chose de plus, à savoir un concept dérivé de deux autres notions abstraites : c'est la question sur laquelle nominalistes et conceptualistes se divisent.

Au point de vue logique, la spécification est une opération par laquelle on fait entrer un groupe d'êtres dans un genre, en les distinguant par un caractère propre, essentiel, de ceux qui y sont déjà contenus. Au point de vue ontologique, le problème de l'évolution est soulevé par cette question : les espèces se sont-elles constituées par une synthèse progressive des caractères génériques et de caractères spécifiques, ceux-ci étant nés d'une différenciation continue, de sorte que l'homogénéité primitive a fait place à une hétérogénéité croissante?

Aristote et ses commentateurs, en particulier Porphyre, ont longuement traité de l'espèce et de ses rapports avec le genre. Celui-ci est pour eux la matière, tandis que l'espèce est la forme. Le genre premier et l'espèce dernière s'opposent au point de vue ontologique. Kant a fait de la loi de spécification et de la loi de généralisation deux lois opposées de l'esprit humain.

Espèce humaine (L'), par de Quatrefages (Bibliothèque internationale, 1877). — C'est un résumé de la théorie monogéniste, qui veut que toutes les races humaines descendent d'un couple unique. L'auteur s'admet les lois de la sélection naturelle et de la concurrence vitale que pour en tirer l'explication de la différence des races. Il n'admet pas que la modification puisse aller jusqu'à la transformation des espèces. Le principe du monogénisme entraîne la croyance à un premier couple. Quant à l'ancienneté de l'espèce, l'auteur n'y voit pas de limite : il admet l'homme quaternaire et contemporain des grands mammifères. Il fait pour l'espèce humaine un règne distinct du règne animal, caractérisé par la « moralité » et la « religiosité ». Cet ouvrage, plein d'érudition, est dirigé contre le transformisme de Lamarck et de Darwin.

Speculo (en franç. *Miroir*), compilation des principaux *fueros* de Castillo, rédigée sous Alphonse X, vers 1251, et destinée à être consultée par les alcades de la Cour.

Espejo, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), près du Guadajoz, affluent du Guadiana; 6.350 hab. Ancien château des ducs de Medina Cœli.

Espejo (Antoine d'), voyageur espagnol du XVIe siècle, né à Cordoue vers 1531, mort après 1583. Après avoir gagné à Mexico une véritable fortune, il partit, en 1582, de San-Bartolomeo à la recherche de religieux franciscains qui étaient allés évangéliser les indigènes du nord du Mexique. A travers les pays des différentes tribus, il arriva chez les Tiguas, où il apprit la mort des missionnaires qu'il cherchait. Il poursuivit son expédition jusque chez les Tamos, qui le contraignirent à revenir sur ses pas. C'est en suivant le Rio de las Vacas, puis la rivière de los Conchos, qu'Espejo regagna San Bartolomeo (juill. 1583). On ne sait quand mourut ce voyageur, dont la relation, très exacte, a été publiée dans le recueil d'Hackluyt.

ESPÉLÉTIE (*ess, ti*) n. f. Genre de composées héliantées, comprenant des herbes ou des plantes ligneuses qui croissent sur les Andes. (L'une d'elles, l'*espeletia grandiflora,* donne une résine employée en reliure.)

Espeletta de Veyre (don Jose, comte DE), général espagnol, né en 1711, mort à Pampeluno en 1823. Il était lieutenant général de la Catalogne lors de l'invasion française en Espagne, et il fut nommé vice-roi de Navarre en 1814. On croit qu'il fit échouer une tentative de Mina contre Pampeluno.

ESPELETTE, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arr. et à 21 kilom. de Bayonne, sur le Laxa, affluent de la Nive; 1.317 hab. — Le canton a 7 comm. et 8.406 hab.

ESPEN (*è-spin*) n. m. Pêch. Chacune des dix pièces dont se compose le filet dit « sardinal », dont on se sert en Provence.

Espen (Zeger-Bernard VAN), jurisconsulte, né à Louvain en 1646, mort à Amersford en 1728. Il entra dans les ordres, et, en 1677, fut reçu docteur à la Faculté de Louvain. Ayant émis dans sa thèse des propositions qui tendaient à donner le pas à la juridiction civile sur la juridiction ecclésiastique, il se fit de nombreux adversaires. Cependant, on lui donna une chaire de droit au collège Adrien-IV, à Louvain. En 1707, il fut arrêté et poursuivi sur des pièces fausses, fabriquées pour le compromettre. On reconnut le faux, et il fut rétabli dans sa chaire. En 1727, Van Espen refusa d'adhérer à la bulle *Unigenitus.* Il se réfugia à Amersford, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Jus ecclesiasticum universum* (1753); *Supplementum ad varias collectiones operum Van Espen* (1777).

Espence (Claude D'), théologien français, né en 1511 dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, mort à Paris en 1571. Recteur de l'université de Paris en 1540, il attaqua l'autorité historique de la *Légende dorée,* de Voragine, et fut obligé de se rétracter publiquement. Il assista au concile de Trente, puis, en 1560, aux états d'Orléans et, en 1561, au colloque de Poissy. Il a laissé : *l'Institution d'un prince chrétien;* en latin, un *Traité de la continence* et un *Commentaire des Epitres de saint Paul.*

Esper (Jean-Frédéric), naturaliste allemand, né à Drossenfeld en 1732, mort à Wunsiedel en 1781. Il devint surintendant (évêque) de Wunsiedel. Il se livra à des travaux sur l'histoire naturelle, et il fouilla avec persévérance les cavernes à ossements de Muzzendorf. Il a beaucoup écrit, principalement sur les animaux fossiles.

Esper (Eugène-Jean-Christophe), naturaliste allemand, frère du précédent, né à Wunsiedel en 1742, mort en 1810 à Erlangen, où il professa la philosophie. Il s'occupa particulièrement des lépidoptères et des zoophytes, dont il fit une remarquable collection. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *les Papillons d'Europe figurés d'après nature* (1775-1805); *les Papillons étrangers ou extra-européens* (1785-1798); *les Zoophytes décrits, figurés et coloriés d'après nature* (1788-1809); etc.

Espera, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]), sur le Salado, tributaire du fleuve côtier Guadaleto; 2.350 hab. Restes d'un château fort construit par les Maures.

ESPÉRABLE (*ess*) adj. Que l'on peut espérer : *Toutes choses sont* ESPÉRABLES *à un homme pendant qu'il vit.* (Montaigne.)

ESPÉRANCE (*ess, ranss* — rad. *espérer*) n. f. Disposition de l'âme qui lui fait croire à la réalisation probable de ce qu'elle souhaite : *Qu'est-ce que l'*ESPÉRANCE? *Le songe d'un homme éveillé.* (Aristote.) *L'*ESPÉRANCE *est le pain quotidien du malheureux.* ‖ Chose qu'on espère; sujet d'espérer : *L'immortalité est la plus douce* ESPÉRANCE *de la foi.* (Fléch.) ‖ Attente avantageuse que l'on conçoit de quelqu'un : *Un fils d'une si grande* ESPÉRANCE. (Boss.) ‖ Personne sur laquelle on fonde des projets pour l'avenir. V. ESPOIR.

— Poétiq. Prévision :

> Grâce aux dieux, mon malheur passe mon *espérance.*
> RACINE.

— n. f. pl. Accroissement dont est susceptible le bien de quelqu'un, spécialement l'avoir d'un jeune homme ou la dot d'une jeune fille, par la mort des parents : *Avoir cent mille francs de dot et des* ESPÉRANCES.

— Jeux. Jeu de hasard qui se joue avec des dés.

— Mathém. Dans le calcul des probabilités, Rapport du nombre des cas favorables au nombre des cas défavorables à une hypothèse, à un événement.

— Théol. V. la partie encycl.

— Loc. div. *En espérance,* En perspective : *On n'est heureux qu'*EN ESPÉRANCE :

> Je me sers de la vérité
> Pour montrer par expérience
> Qu'un sou, quand il est assuré
> Vaut mieux que cinq en *espérance.*
> LA FONTAINE.

‖ *Dans l'espérance de* ou *que,* Espérant, dans la pensée de ou que. ‖ *Donner des espérances, de grandes espérances.* Se dit d'une personne, et principalement d'un jeune homme, d'un enfant bien doué, qui semble destiné à remplir dans le monde un rôle brillant. ‖ *Etre hors d'espérance, sans espérance,* N'avoir plus que peu de temps à vivre, être condamné.

— ALLUS. LITTÉR. **Laissez toute espérance.** V. LASCIATE OGNI SPERANZA. ‖ **Espérance restée au fond de la boîte de Pandore.** V. PANDORE.

— ALLUS. HIST. **Alexandre se réservant l'espérance.** Avant de partir pour son expédition, Alexandre distribua à ses amis tout ce qu'il possédait; et, comme on lui demandait ce qu'il se réservait pour lui-même : l'*espérance,* répondit le héros. Ce mot est devenu la devise de ceux qui se lancent dans les entreprises hasardeuses, avec les seules ressources de leur intelligence.

— ENCYCL. Théol. L'*espérance* est une vertu théologale, par laquelle le chrétien attend de Dieu avec confiance sa grâce en ce monde et la gloire éternelle dans l'autre. Elle a pour motif l'inviolabilité des promesses divines et pour fondement la parole même de Dieu, connue par la Révélation. L'espérance suppose la foi; elle ne peut exister sans elle. La confiance qu'elle inspire au chrétien ne peut pas lui donner, cependant, la certitude absolue de son salut, qui reste indécis jusqu'à l'heure de la mort. Deux péchés sont également opposés à l'espérance : la présomption, qui fait que l'homme compte sur lui et non sur la grâce divine, et le désespoir, qui consiste, pour le pécheur, à douter de la bonté infinie de Dieu.

— SYN. **Espérance, espoir.** *Espérance* désignerait, rigoureusement parlant, l'état d'âme de celui qui espère; *espoir,* comprenant tout ce qu'il espère, aurait un sens plus général, plus vague; mais, dans la pratique, on confond ces deux mots.

— ANTON. **Désespérance, désespoir.**

ESPÉRANCE, divinité allégorique, que les Grecs révéraient sous le nom d'*Elpis* et les Romains sous celui de *Spes.* Elle était sœur du Sommeil, qui suspend nos peines, et de la Mort, qui les finit. Lorsque Epiméthée ouvrit la boîte de Pandore, l'Espérance y resta seule pour consoler les hommes. On la représentait sous la figure d'une jeune nymphe, au visage serein et souriant, couronnée de fleurs naissantes et tenant un bouquet à la main; la couleur verte lui était consacrée. Les anciens avaient donné des ailes à cette déesse, pour montrer que le propre de l'Espérance est d'échapper au moment où l'on croit la saisir; ce n'est que sur les monuments modernes que l'on trouve l'ancre parmi ses attributs.

— Iconogr. Sur une médaille d'Adrien, elle tient d'une main un lis, et, de l'autre main, relève légèrement le bas de sa robe. Des bas-reliefs antiques nous montrent encore l'Espérance, tenant des pavots et des épis, ou bien une statuette de la Victoire, ou enfin une sorte de coupe fermée qui, suivant certains archéologues, désignerait la boîte de Pandore. Dans d'autres représentations antiques de l'Espérance, une ruche surmontée de fleurs et d'épis est placée devant cette divinité.

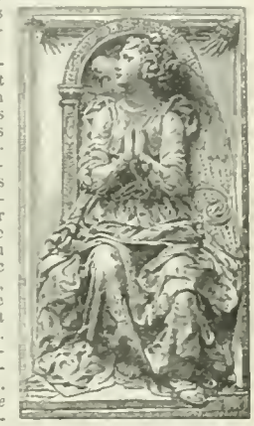

L'Espérance. (Mino de Fiesole.)

L'Espérance, vertu chrétienne, a été fréquemment figurée par les artistes du moyen âge : dans l'un des médaillons qui décorent les ébrasements de la porte centrale de Notre-Dame de Paris, elle est représentée sous les traits d'une femme drapée, portant un étendard sur son écu; à ses pieds, comme symbole du Désespoir, un homme se transperce avec une épée. Le plus souvent, l'Espérance est représentée s'appuyant sur une ancre et levant les yeux vers le ciel. C'est ainsi qu'elle nous apparaît dans un tableau de Mignard, qui est au Louvre. Des statues de l'*Espérance* ont été sculptées par Donatello (fonts baptismaux de l'église S.-Giovanni, à Sienne), par Lemoyne (1827), par J.-B.-J. de Bay (1829), par Thorwaldsen, qui a représenté l'Espérance tenant dans une de ses mains une grenade entr'ouverte et presque mûre; de l'autre, avec un mouvement plein de grâce, elle relève sa robe qui gêne un peu sa marche.

ESPÉRANDIEU (Jacques-Henri), architecte français, né à Nîmes en 1829, mort à Marseille en 1874. Léon Vaudoyer, dont il fut l'élève, l'associa à ses travaux. Espérandieu fut chargé, en 1856, de diriger, en qualité d'inspecteur, la construction de la cathédrale de Marseille, dont Léon Vaudoyer avait fait les plans. Il devint ensuite architecte de cette ville et succéda à Vaudoyer comme architecte de la cathédrale. Artiste de haut mérite, il a donné la mesure de son talent dans des œuvres remarquables : la *Chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde,* la nouvelle *Bibliothèque* et le superbe *Palais de Longchamp.*

ESPÉRANDIEU (Emile-Jules), officier et épigraphiste français, né en 1857 à Saint-Hippolyte-de-Caton (Gard). Il prit part à l'expédition de Tunisie et recueillit dans ce pays un grand nombre d'inscriptions latines qui figurent au *Corpus.* Il fut nommé professeur de topographie et de géographie à l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent. Outre un grand nombre d'articles publiés dans des revues, on lui doit : *Expédition de Sardaigne et Campagne de Corse* (1875); *Epigraphie des environs du Kef* (1885); *Etude sur le Kef* (1889); *Cours de topographie élémentaire* (1889); *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge* (1890); *Inscriptions de la cité des Lemovices* (1890); *Inscriptions antiques de Lectoure* (1892); *Recueil de cachets d'oculistes romains* (1893).

ESPÉRANT (*ess, ran*), **ANTE** adj. Qui a de l'espoir, qui espère :

> Le sommeil de la mort saisit l'âme *espérante.*
> SAINTE-BEUVE.

ESPERANTO (*è-spé*) n. m. Langue internationale, dont le nom, qui signifie « celui qui espère », a été d'abord le pseudonyme du fondateur.

— ENCYCL. L'*esperanto* fut créé de toutes pièces, vers 1887, par un médecin russe, le Dr Zamenhof. Ce langage conventionnel, destiné aux relations internationales, est conçu avec beaucoup de netteté et de précision, et il est bien supérieur au volapuck. Il tient en seize règles, qu'on peut posséder très rapidement, et la grammaire, très simple, se borne à fixer la dérivation et les flexions des mots. L'auteur a pris dans les langues les plus répandues les racines les plus familières, qu'il écrit phonétiquement, et il ajoute à la racine une terminaison qui indique si le mot est un substantif, un adjectif, un verbe, si l'action est au passé, au présent, au futur, etc. Si l'on prend, par exemple, le radical *am,* qui indique l'action d'aimer, on a, en ajoutant un *o,* le substantif *amo,* amour; un *a,* l'adjectif *ama,* amoureux; un *e,* l'adverbe *ame,* amoureusement. Pour faire un verbe, on ajoute au radical *i* pour l'infinitif, *as* pour le présent, *is* pour le passé, *os* pour le futur. Le suffixe *ar* indique une réunion d'êtres ou d'objets, *eg* est un augmentatif, *et* un diminutif, etc. Pour avoir une idée complète de cette langue, consulter : *Esperanto, Manuel complet avec double dictionnaire,* par le Dr L. Zamenhof, trad. par L. de Beaufront 1897) et *la Question de la langue internationale et sa solution par l'esperanto,* par Gaston Moch (1897).

ESPERANZA, colonie allemande de la république Argentine (prov. de Santa-Fé [départ. de Las Colonias], à l'O. du rio Salado; 4.450 hab.

ESPERANZA (LA), comm. de l'île de Cuba (prov. de Santa-Clara); 10.750 hab.

ESPERANZA (LA), district du Honduras (dép. d'Intibuca); 7.500 hab.

ESPÉRAZA, comm. de l'Aude, arr. et à 29 kilom. de Limoux, sur l'Aude; 2.373 hab. Ch. de f. Midi. Vins.

ESPERCIEUX (Jean-Joseph), sculpteur français, né à Marseille en 1757, mort à Paris en 1840. Elève de Bridan, il se lia avec Raynal, Volney, Chénier, Louis David, et son talent sévère se ressent de ces fréquentations. Cet artiste a laissé peu d'œuvres, mais celles qui nous sont connues

[illegible] toiles sont *la Victoire* et *la Paix* à [illegible] du Luxembourg, *Mirabeau*; les bas reliefs de [illegible] du marché Saint-Germain.

ESPÈRE (*ès*) n. f. Mot employé par les méridionaux [illegible] *l'espère*, qui veut dire *en attendant*.

ESPÈRE (*ès* — de *l'esper*, natural. allem.) n. f. Bot. [illegible] algues marines, de la famille des corall. nées, dont l'espèce type *esperia mediterranea* a une tête du volume d'un [illegible] et se trouve aux environs de Nice.

ESPERELLA (*è-spé-rèl'*) n. f. Genre d'éponges halichondries, famille des desmacidonidés, comprenant des formes en général irrégulières. On connaît une douzaine d'espèces réparties dans le grand Océan. On peut prendre comme exemple de ce genre l'*esperella porosa*, tubuleuse, etc.; d'autres sont mamelonnées (*esperella mamicola*.)

ESPÉRER (*ès*) du lat. *sperare*, même sens. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'espère* (*qu'ils esperent*; [illegible] au fut. de l'ind. et au prés. du cond. *Tu espère[illegible]*, *il espèrerait*). v. a. Désirer et attendre comme probable. (*On* ESPÈRE *toujours un peu ce qu'on désire.* Demoustiers.) ‖ Signifié Attendre en général. Ce sens s'est conservé chez les marins et dans plusieurs provinces [illegible] de la France. *Je vous* ESPÈRE. ESPÈRE *un peu.*

— Abs. [illegible] Avoir de l'espérance : ESPÉRER, *c'est jouir.* ‖ Avoir la vertu théologale de l'espérance : *Il n'y a point de prédestination pour ceux qui* ESPÈRENT. Boss.)

— v. n. *Espérer en*, Placer son espérance en, compter sur : ESPÉRER EN *Dieu.* On disait autref. *Espérer à* dans le même sens, mais avec un nom de chose seulement : ESPÉRER *à la vie future.*) ‖ *Espérer de*, Espérer, se promettre de la part de, du fait de : *Il ne faut* ESPÉRER *que de son courage et de sa persévérance.* ‖ *Espérer de*, avec un verbe à l'infinitif, Avoir l'espérance, la confiance de : *On* ESPÈRE *le vieillir, et l'on craint la vieillesse.* La Bruy.) [Vieillir.]

— Gramm. Quand ce verbe a pour complément un infinitif, celui-ci n'est presque jamais précédé d'une préposition ; cependant, on met quelquefois la préposition *de* lorsque *espérer* est lui-même à l'infinitif : *Peut-on espérer* DE *revoir vos enfants?*

— SYN. **Espérer, attendre.** V. ATTENDRE.

— ANTON. **Désespérer.**

ESPÉREUR, EUSE (*ès*) n. Personne qui espère. Inus.

ESPÉRIE ou ESPERIA (*è-spé* — de *Esper*, n. pr. n. f. Genre d'éponges halichondries, famille des mucidonidés, comprenant des formes rameuses ou massives, chargées de saillies coniques. Quelques espèces sont répandues dans la Méditerranée : *esperia nodosa*, *esperia modesta*, etc.)

ESPERIA, comm. d'Italie (Campanie, prov. de Caserte), 5.200 hab.

ESPERIOPSIS (*è-spé, psis*) n. f. Genre d'éponges halichondries, famille des desmacidonidés, comprenant des formes propres aux mers froides et tempérées, et dont on connaît une dizaine d'espèces. (On peut prendre comme exemple de ce genre l'*esperiopsis Challengeri*, belle éponge rameuse où, sur une haute tige commune, naissent des individus en ombrelle, étagés sur un seul côté.)

ESPERLUCAT (*è-spèr', ka* — mot provenç.; de *esperlucar*, ouvrir les yeux) n. m. Celui qui a l'œil ouvert, qui est difficile à tromper. Vieux.)

ESPERLUETE (*è-spèr'*) n. f. Nom qu'on donnait, dans les écoles élémentaires, au caractère &, qui terminait l'alphabet et qui représentait le mot *et*. ‖ On disait aussi PERLUÈTE.

ESPERONADE (*ès* — de *esperon*, pour ÉPERON) n. m. Mar. anc. Bateau maltais d'une marche supérieure, à fond plat et pas ponté. Très légèrement construit, il n'avait qu'un mât à bivarde. ‖ On a dit aussi ESPERONARE, SPERONARE, et SPERONADE.

ESPERONNIER (François-Dominique-Victor-Edouard), général français, né à Narbonne en 1788, mort à Paris en 1855. Il fit, en 1810, l'expédition d'Espagne, celle d'Allemagne, et fut fait prisonnier à Torgau. Il était à Grenoble, en 1815, lorsque Napoléon y passa au retour de l'île d'Elbe : Esperonnier se joignit à lui avec les troupes qu'il commandait. Il ne quitta pas le service au retour des Bourbons, et devint, en 1835, commandant en second de l'Ecole polytechnique. L'année précédente, il avait été nommé député par les électeurs de son département et fut constamment réélu jusqu'en 1846. Maréchal de camp en 1846, il fut mis à la retraite en 1848.

ESPÉROU, col des Cévennes méridionales (Gard), qui franchit le plateau granitique de l'*Espérou*, à 1.227 mètres d'altitude, entre les sources de l'Hérault et de la Dourbie, affluent du Tarn.

ESPEYRAC, comm. de l'Aveyron, arr. et à 30 kilom. d'Espalion, non loin de la Daze des Vernhettes, affluent du Lot, 951 hab.

ESPIARD DE COLONGE (Jean-Alexandre D'), général français, né à Paris en 1713, mort à Saint-Sauveur en 1788. Il devint maréchal de camp, et fut directeur de l'artillerie des provinces de Guyenne, Basse-Navarre et Béarn, de 1779 à 1786. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Artillerie pratique employée sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, publié par un de ses petits-neveux (1846) ; *l'Art de convertir le fer de fonte ou le fer cru en acier*, joint à un *Traité sur l'acier d'Alsace*, publié par le même (1863).

ESPIARD DE COLONGE (Antoine-Bernard-Alfred, baron D'), diplomate et littérateur français, né en 1810 à Liernais (Côte-d'Or). Il a été attaché à la légation de France en Bavière, de 1838 à 1845. On lui doit : *la Chute du ciel ou les Antiques Météores planétaires* (1865) ; *les Etats-Unis en 1881*, drame historique (1882) ; *l'Egypte et l'Océanie* (1882). Il a publié plusieurs ouvrages du général d'Espiard, son grand-oncle.

ESPIARD DE SAUX (François-Bernard), magistrat français, né à Dijon en 1679, mort à Besançon en 1743. Président au parlement de Besançon, il fut député plusieurs fois à la cour par sa compagnie, dans des circonstances importantes. Il se démit de sa charge en 1725. On a de lui : *Remarques sur le Traité des successions de Denis Lebrun* (1736) ; *Epistola circa librum cui titulus : Cordus juris canonici, authore Jo. Petr. Giberto* (1736-1737) ; *Observations sur des matières canoniques*, insérées dans les *Institutions ecclésiastiques* de Gibert, etc. — Son fils, JEAN-FRANÇOIS **Espiard de Saux**, né et mort à Besançon (1695-1778), fut chanoine de la métropole de Besançon, abbé de Saint-Rigaud, conseiller clerc au parlement et prédicateur de la reine, épouse de Louis XV. On a de lui un recueil de *Sermons* (1776). — FRANÇOIS-IGNACE **Espiard de Laborde**, frère du précédent, né à Besançon en 1707, mort à Lyon en 1777, embrassa aussi l'état ecclésiastique, fut grand vicaire de l'évêque de Troyes, puis conseiller clerc au parlement de Dijon. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai sur le génie et le caractère des nations* (1743).

ESPIÈGLE (*è-spi-règl'* — de l'allem. *Eulenspiegel*, n. d'un personnage de roman, célèbre par ses tours d'adresse) adj. Vif et éveillé, aimant à faire des malices : *Des enfants* ESPIÈGLES. ‖ Fait ou dit d'une manière fine et malicieuse : *Un tour, une réponse* ESPIÈGLE.

— Substantiv. Personne espiègle : *Une petite* ESPIÈGLE.

— ENCYCL. Ménage a dit : « Un Allemand du pays de Saxe, nommé Till Eulenspiegel, qui vivait vers 1480, était un homme célèbre en petites fourberies ingénieuses. Sa vie ayant été composée en allemand, on a appelé de son nom un fourbe ingénieux. Ce mot a passé ensuite en France avec la même signification, cette vie ayant été traduite et imprimée sous ce titre : *Histoire joyeuse et récréative de Till Ulespiègle, lequel par aucunes fallaces ne se laissa surprendre ne tromper.* » V. EULENSPIEGEL.

ESPIÈGLERIE (*ès, rî*) n. f. Caractère d'espiègle : *Enfant plein d'*ESPIÈGLERIE. ‖ Malice, tour d'espiègle : *Faire des* ESPIÈGLERIES.

ESPIEL, comm. d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), 2.850 hab. Houille, phosphate de chaux.

ESPIER (*è-spi-é* — du lat. *spicarius*; de *spica*, épi de blé) n. m. Dr. féod. Dans le comté de Flandre, Agents de perception des revenus seigneuriaux, qui centralisaient les recettes en nature (blé et bestiaux), ainsi que certaines redevances en argent. ‖ On disait aussi RECEVEURS DE BRIEFS.

ESPIGNETTE (*è-spi-gnèt'* [*gn* mll.]) n. f. Nom vulgaire donné à plusieurs champignons du genre clavaire ou *menotte* : la clavaire jaune, la clavaire belle, la clavaire à pointes pourpres, espèces comestibles.

ESPIGON (*ès*) n. m. Mar. anc. Espèce de bout-dehors, qui s'ajoutait aux vergues des anciennes nefs ou galères, pour établir des voiles supplémentaires.

ESPINAL, comm. de la république de Colombie (Etat de Tolima [dép. del Centro]), non loin du fleuve côtier Magdalena ; 10.000 hab. Poteries. Fabrique de cigares. — Municipe du Mexique (Etat de Vera-Cruz) ; 3.500 hab.

ESPINAC (Pierre D'). Biogr. V. EPINAC.

ESPINAR (EL), bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Ségovie]), sur un affluent du Moros (bassin du Douro); 2.400 hab. Commerce de grains et de bétail.

ESPINARDO, bourg d'Espagne (Murcie [prov. de Murcie]) ; 3.000 hab.

ESPINAS (Alfred-Victor), philosophe français, né à Saint-Florentin (Yonne) en 1844. Devenu doyen (1882) de la faculté de Bordeaux, il reçut, en 1893, la chaire d'économie sociale fondée par le comte de Chambrun à la Sorbonne. La thèse de doctorat d'Espinas fixa l'attention sur l'étude scientifique des sociétés. Celles qu'Espinas faisait à ce moment connaître sont les *Sociétés animales* (1877) : il constituait ainsi la sociologie des sociétés moins complexes que les sociétés humaines, ce qui semble une méthode excellente pour arriver à la connaissance réfléchie de celles-ci. Espinas a écrit : *la Philosophie expérimentale en Italie* (1880), exposé des travaux des philosophes italiens qui se rattachent à Comte et à Spencer. On cite encore de lui : *Histoire des doctrines économiques* (1892) ; *la Philosophie sociale du* XVIII*e siècle et la Révolution* (1898). Il a traduit, avec Th. Ribot, *les Principes de psychologie de H. Spencer* (1874).

ESPINASSE n. f. Syn. provenç. de SAPINIÈRE.

ESPINASSE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 49 kilom. de Riom, sur un sous-affluent de la Sioule, par le Chalamont ; 1.105 hab.

ESPINASSE (Charles-Marie-Esprit), général français, né à Saissac (Aude), en 1815, tué à Magenta en 1859. Il fut envoyé en Afrique à sa sortie de Saint-Cyr et y resta pendant la première moitié de sa carrière. Commandant aux zouaves en 1815, il passa au 22e léger en 1848 et fit, comme lieutenant-colonel, l'expédition de Rome. Il venait d'être nommé colonel du 42e de ligne lorsque eut lieu le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Ce fut lui qui envahit de nuit l'Assemblée nationale et s'empara des questeurs. Le prince-président, en 1852, le nomma son aide de camp, avec le grade de général de brigade. Envoyé en Crimée, il assista à la bataille de la Tchernaïa et à la prise de Malakoff. Général de division en 1855, il entra dans la carrière politique, après l'attentat d'Orsini. Nommé ministre de l'intérieur pour en imposer aux ennemis du pouvoir, il présenta au Corps législatif la fameuse *loi de sûreté générale*. Il quitta, cinq mois après (juin), ces fonctions exceptionnelles pour rentrer dans son rôle de soldat. Il devait trouver dans la guerre d'Italie une mort glorieuse. Mis, au début des hostilités, à la tête de la 2e division du 2e corps (Mac-Mahon), il fut tué à Magenta, pendant l'attaque du village. Il était sénateur depuis l'année précédente.

Espinasse.

ESPINASSI (Adélaïde), femme auteur française, morte en 1777, auteur d'un *Essai sur l'éducation des demoiselles* (1761), qui contient des idées neuves et judicieuses.

ESPINAY ou **ÉPINAI** (Jacques D'), évêque de Rennes, né vers 1415, mort en 1482. Il fut nommé évêque de Saint-Malo en 1450, et obtint du pape Nicolas V d'être transféré à Rennes, la même année. Le duc de Bretagne, Pierre II, soupçonnant d'Espinay de complicité dans l'assassinat du Gilles de Bretagne, refusa de le reconnaître pour évêque de Rennes et le priva même du siège de Saint-Malo. Soutenu par le pape, d'Espinay put faire triompher ses droits, et se réconcilia avec le nouveau duc de Bretagne, François II. Mais on l'accusa de commettre des exactions dans son diocèse, et il fut emprisonné. Il mourut dans sa prison.

ESPINAY ou **ÉPINAI** (André D'), archevêque de Lyon, né vers 1420, mort à Paris en 1500. Diplomate habile, il décida Anne de Bretagne à agréer Charles VIII pour époux, et reçut le chapeau de cardinal, en 1489. Il accompagna le roi en Italie ; à la bataille de Fornoue, il se tint constamment auprès de lui, la mitre en tête et la croix en main. Louis XII le chargea aussi de plusieurs missions en Bretagne. Il mourut à Paris, peut-être empoisonné.

ESPINAY ou **ÉPINAI** (Charles D'), évêque de Dol, né en 1530, mort en 1591. Abbé de Saint-Gildas-du-Bois et de Notre-Dame-du-Tronchet, il assista comme théologien à plusieurs sessions du concile de Trente et y fit remarquer son savoir. Evêque de Dol en 1565, il se consacra exclusivement à l'administration de son diocèse. Il avait composé, dans sa jeunesse, des *Sonnets amoureux* (1559).

ESPINAC DE SAINT-LUC. Biogr. V. SAINT-LUC.

ESPINE (*ès*) n. f. Nom vulgaire du gros tournois de Louis IX.

ESPINE DE CHÂTEAUNEUF (Pierre-Bazile-François DE L'), né en 1750, mort en 1799. Volontaire et aide de camp de son oncle Dumouriez à la confédération de Pologne en juillet 1770, en mission à Madrid en 1772, puis chargé de travaux particuliers dans les bureaux de la marine, il exerça des fonctions consulaires à Smyrne, Coron, en Morée, à Tripoli de Syrie, avant d'être consul général à Tunis, en 1786. Agent consciencieux et zélé, il n'avait pas cependant la souplesse et la diplomatie nécessaires pour ce poste. Devant un souverain ombrageux et fantasque comme Hamouda-bey, il ne sut pas, malgré la présence de croisières permanentes, soutenir le prestige de la France. Ainsi, le bey ne lui permit d'arborer sur la maison consulaire le nouveau pavillon tricolore que sous la promesse formelle d'un envoi de munitions de guerre de l'arsenal de Toulon. Peu de temps après, de L'Espine reçut l'ordre de rentrer à Paris (juin 1791). Il fut résident de France à Genève (1792), et donna sa démission (1793).

ESPINEL (Vicente), romancier et poète espagnol, né à Ronda en 1551, mort à Madrid en 1634. Il mena une vie aventureuse à l'étranger, puis, de retour en Espagne, il entra dans les ordres et finit sa vie dans un couvent. Il devint l'ami de Cervantes, avec lequel il se brouilla plus tard. Musicien, il composa une messe et ajouta une cinquième corde à la guitare. Poète, il écrivit des épîtres, des églogues très estimées, d'un tour original, régla l'arrangement des rimes dans les stances *decimas*, qu'on appelle de son nom *espinelas*, et publia *Arte poetica española*, *Varias rimas* (1591) ; mais son livre le plus connu est son roman *Relaciones de la vida y aventuras del escudero Marcos de Obregon* (1618), sorte d'autobiographie à laquelle Le Sage fit des emprunts pour son *Gil Blas*.

ESPINELA (*ès, nèl'* — de *Espinel*, n. pr.) n. f. Strophe de dix vers de huit syllabes, avec un repos au quatrième vers, mise à la mode par le poète espagnol Espinel.

ESPINETTE (*ès, nèt'*) n. f. Nom d'une association amicale fondée au XIVe siècle entre bourgeois de Lille, dans le but de se divertir. (Le chef était appelé le *roi de l'espinette*, et devait organiser à ses frais des jeux publics. Cette fonction était si onéreuse que, vers la fin du XVe s., il ne se trouva plus aucun membre de l'espinette pour l'exercer.)

ESPINGOLE (*ès'* — probablem. de *espringale*) n. f. Arqueb. Arme à feu portative, de faible portée, qui commença d'être employée, en Espagne et en Italie, vers l'époque de la Renaissance.

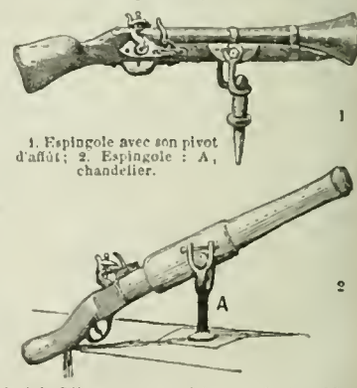

1. Espingole avec son pivot d'affût; 2. Espingole : A, chandelier.

— Mar. Arme à feu ancienne en bronze, qu'on tirait appuyée sur un pivot appelé *chandelier* et qui ne servait que pour les petites portées. ‖ On l'appelait aussi ESPINGARD.

— ENCYCL. Le canon de l'*espingole* portative était évasé à l'extrémité. Elle a reçu aussi le nom de *tromblon*, probablement en raison de la forme même de son canon évasé, qui rappelait celle du pavillon d'une trompe.

ESPINGOLIER (*ès, li-é*) n. m. Soldat armé d'une espingole. ‖ On a dit aussi ESPINGALIER, ESPINGARDIER, et ESPINGARDINIER.

ESPINHAÇO (SERRA DO), l'une des arêtes montagneuses accidentant la surface du plateau brésilien. Elle s'étend du S.-O. au N.-E., à travers l'Etat de Minas-Geraes et s'élève en certains endroits à 1.900 ou 2.000 mètres. Sur son versant occidental est bâtie la ville de Diamantina.

ESPINO, comm. de la république de Colombie (Etat de Boyaca [départ. de Gutierrez]) ; 3.500 hab.

ESPINOSA (Diego DE), homme d'Etat espagnol, né à Martininos de las Posadas (Vieille-Castille) en 1502, mort en 1572. Très jeune, il professa le droit à Cuenca, et devint peu après auditeur à Séville, régent et ensuite président du conseil royal de Castille, inquisiteur général d'Espagne et surintendant des affaires d'Italie, et enfin cardinal. Il remplit ses fonctions de grand inquisiteur à la satisfaction de Philippe II, mais le fatigua par sa hauteur. Il tomba en disgrâce et en mourut.

ESPINOSA (Nicolas DE), poète espagnol, né à Valence vers 1520. Il n'est connu que par une continuation, en

espagnol, en trente-cinq chants, du *Roland furieux* de l'Ariosto, intitulée : *la Segunda Parte de Orlando* (1555). Bien que médiocre, elle eut un grand succès.

ESPINOSA (Jérôme-Hyacinthe DE), peintre espagnol, né à Concentaina, près de Valence, en 1600, mort à Valence en 1680. D'abord élève de son père Rodriguez, il fut probablement, ensuite, élève de Francisco Ribalta. Il partit pour Bologne, où il se forma au grand style. De retour dans sa patrie, il multiplia les fresques et les tableaux dans les églises, les palais, les couvents. Artiste fécond et brillamment doué, il sut allier le style à la puissance de l'effet et à l'impétuosité parfois bizarre des peintres de la pure tradition espagnole. Son chef d'œuvre est *la Mort de saint Louis Beltram*, à Valence. Citons encore, parmi ses meilleures toiles, une *Sainte Madeleine*, un *Christ à la colonne* et un *Saint Jean à l'agneau*, au musée du Prado, de Madrid.

ESPINOSA Y TELLO DE PORTUGAL (Don José DE), marin et hydrographe espagnol, né à Séville en 1763, mort à Madrid en 1815. Entré, en 1778, dans la marine militaire, il était capitaine de vaisseau en 1800, et, en 1807, il devint ministre secrétaire de l'Amirauté. De 1779 à 1783, il prit part aux campagnes navales contre l'Angleterre; de 1783 à 1789, il fut chargé des levés hydrographiques sur les côtes d'Espagne; de 1790 à 1794, il accompagna l'explorateur Malespina au Mexique et rapporta de nombreux renseignements géographiques. Nommé, en 1796, secrétaire de la direction hydrographique générale, il procéda, de 1797 à 1799, à la revision du grand *Atlas maritime de l'Espagne* de Tofana. En 1800, il devint premier adjoint à la direction générale de l'armée navale, et, en 1801, directeur de l'établissement hydrographique. Pendant l'invasion française, il résida à Londres, où il publia de nombreuses cartes. On a d'Espinosa de nombreux mémoires et travaux, notamment : *Carte qui comprend les côtes du golfe du Mexique* (1805); *Mémoires sur les observations astronomiques recueillis pour les navigateurs espagnols sur divers points du globe* (1809); etc.

ESPINOSA-DE-LOS-MONTEROS, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Burgos]), près de la Trueba, sous-affluent de l'Ebre par le Nela; 4.000 hab. Château fort. Victoire du maréchal Victor sur les Espagnols (1808).

ESPINOSE n. f. Bot. Syn. de ÉRIOGONE.

ESPINOUSE ou **ESPINOUZE**, massif cévenol de gneiss mélangé de granite, sur le faîte entre Océan et Méditerranée, coupé à pic au S., au-dessus de sous-affluents de l'Orb. Le massif est formé de plateaux couverts de pâturages; sources de l'Agout, sous-tributaire de la Garonne par le Tarn. Culmen, 1.126 mètres.

ESPION, ONNE (*èss* — rad. *épier*, qui s'est écrit *espier*) n. Personne qui se glisse parmi les troupes ennemies, pour étudier leur situation et surprendre le secret des intentions de leurs chefs.

— Par ext. Personne qui guette, épie ce qui se fait ou se dit, qui cherche à surprendre les secrets d'autrui, dans un but d'intérêt ou de malignité : *Le monde est plein d'*ESPIONS *odieux.* ‖ Agent secret de la police, chargé d'épier les actes et les discours de certaines personnes. ‖ *Espion double*, Espion qui sert à la fois les deux partis.

— Fam. *Ne pas se ruiner en espions*, Etre très mal informé. ‖ *Tromper l'espion*, Dérouter par un langage ou une conduite habile les gens par qui l'on est espionné.

— Miroir que l'on pose devant un étalage, sur le rebord d'une fenêtre, etc., dans une position inclinée, afin que l'image des gens qui touchent aux objets exposés ou qui passent, etc., venant s'y réfléchir, on soit averti de leur arrivée.

— ENCYCL. V. ESPIONNAGE.

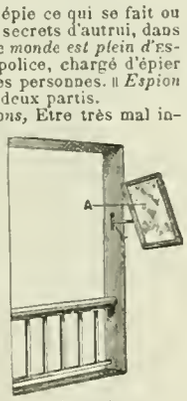

A, espion.

ESPION (*èss*) n. m. Espèce de merle d'Afrique, qui est très rusé. ‖ On l'appelle aussi ESPIONNEUR.

ESPIONNAGE (*è-spi-o-naj'*) n. m. Action d'espionner; métier d'espion : *Tout pouvoir qui se sert de l'*ESPIONNAGE *s'avilit lui-même.* (Mme L. Colet.) ‖ Surveillance secrète et désobligeante : *Etablir l'*ESPIONNAGE *dans sa maison.* (On dit quelquefois ESPIONNEMENT.)

— ENCYCL. Milit. L'*espionnage* est l'ensemble du service au moyen duquel on cherche à se rendre compte des ressources et des projets d'une armée ennemie en temps de guerre, ou d'une nation étrangère en temps de paix.

L'espionnage n'a longtemps été considéré comme utile qu'en temps de guerre ou pendant la période préparatoire d'une campagne.

Il est, de nos jours, à peu près permanent : d'abord, parce que les progrès de la technique amènent des changements presque continuels dans les armes, les fortifications et autres moyens d'attaque et de défense; et aussi, parce que l'organisation militaire moderne ne comporte plus guère la période préparatoire qui précédait forcément les campagnes d'autrefois.

Chaque pays est donc obligé de se tenir au courant de ce qui se passa dans tous les pays étrangers avec lesquels il peut entrer en lutte d'une minute à l'autre. D'où l'organisation partout, sous le nom de *service des renseignements*, d'un véritable espionnage mutuel, officiellement dirigé par l'autorité militaire et exécuté par des agents de toute sorte.

Les uns sont des officiers, régulièrement accrédités auprès des ambassades sous le nom d'*attachés militaires*. Les autres sont : ou bien des officiers qu'on charge de missions secrètes d'études et de recherches; ou bien des civils, de nationalités diverses, qui, moyennant rétribution, fournissent sur un pays les renseignements ou indications dont un autre pays peut avoir besoin. Parfois, une nation en arrive à prendre à sa solde des militaires et jusqu'à des officiers d'une autre nation. Mais ce cas est rare; et, la plupart du temps, les espions sont des individus quelconques, peu compétents dans les questions militaires et n'offrant à peu près aucune garantie morale. D'où cette double nécessité : de confier la direction du service de l'espionnage à des hommes compétents surtout au point de vue technique, c'est-à-dire à des officiers, et d'organiser ce qu'on appelle un *contre-espionnage*, c'est-à-dire un contrôle des espions les uns par les autres.

— Hist. L'*espionnage* en guerre a été pratiqué de tout temps. Chez les Hébreux, chez les Romains, on employait les espions. On cite l'exemple d'Alfred le Grand qui, sous un costume de barde, alla saisir les secrets de l'ennemi. Richelieu et Louvois employèrent de nombreux espions.

Frédéric II a fixé les lois et les devoirs de l'espionnage. Le manque de cartes rendait les espions nécessaires; c'est par eux que l'on avait des renseignements topographiques.

En 1756, on créa dans l'armée française un emploi de « chef d'espions », qui fut de bonne heure aboli. Il exista longtemps, au ministère de la guerre, sous le nom de *bureau de la partie secrète*, un service destiné à recevoir les rapports d'espions. Jusqu'à la Révolution, l'espion étranger était fusillé sans jugement. Le Code pénal de l'an V déférait les individus coupables d'espionnage aux conseils permanents; un décret de l'an XII les rendit justiciables des commissions militaires spéciales. Aujourd'hui, ils sont sous la juridiction des conseils permanents.

— Admin. L'*espionnage* de police fut longtemps un des principaux rouages gouvernementaux. On l'organisa dès le XVIe siècle. Sous Louis XIV, l'espionnage fut d'un puissant concours pour la police. Sous Louis XV, les lieutenants de police de Sartines, puis Berryer, lui donnèrent une grande extension. L'Empire, avec Fouché, donna aussi beaucoup d'importance à l'espionnage. La Restauration s'en servit à son tour; aujourd'hui encore, la police en use, et elle emploie à cet effet ses propres agents.

— Dr. inter. En temps de paix, l'*espionnage* constitue un délit de la compétence des tribunaux ordinaires, et il est puni de peines variant selon la législation des divers pays. La loi française sur l'espionnage est du 18 avril 1886; la loi allemande est du 3 juillet 1893. La pénalité la plus sévère édictée par la loi du 18 avril 1886 sur l'espionnage est un emprisonnement de deux à cinq ans et une amende de 1.000 à 5.000 francs. Un projet de loi édictant des peines plus sévères a été présenté, en 1890, devant la Chambre des députés.

En temps de guerre, l'espionnage est puni de la peine de mort et soumis aux conseils de guerre ou aux cours martiales. On considère comme espion l'individu qui, *d'une manière dissimulée*, secrètement, sous un déguisement ou sous un faux prétexte, cherche à obteuir des renseignements au profit de l'ennemi. Les espions doivent être régulièrement jugés. L'espion ne peut être poursuivi que s'il est pris en flagrant délit; pris alors que le fait d'espionnage est terminé, il ne peut être frappé, à moins qu'il ne soit un sujet de l'Etat qui le capture : alors, comme traître à la patrie, il reste sous le coup de la loi pénale de son pays. La tentative d'espionnage et souvent le recel des espions sont punis comme l'espionnage. On peut consulter, sur l'espionnage en temps de guerre, les instructions américaines de 1863 sur les armées en campagne, le manuel d'Oxford adopté par l'Institut de droit international, enfin la déclaration de Bruxelles de 1874, dont les principes ont été généralement consacrés par la conférence de la paix tenue à La Haye en 1899.

Les auteurs du droit des gens ne font pas généralement entrer dans la catégorie des espions les émissaires et les messagers dont on fait usage, notamment, dans le cas où une place est investie par les forces de l'ennemi. De même, on ne doit pas considérer comme espions les aérostiers qui observent les mouvements d'une armée; Bismarck en avait cependant décidé autrement en 1870.

ESPIONNEMENT n. m. Syn. de ESPIONNAGE.

ESPIONNER (*è-spi-o-né*) v. a. Surveiller en espion : ESPIONNER *l'ennemi, un conspirateur, une femme.*

S'espionner, v. pr. Se surveiller mutuellement en secret.

ESPIR (*èss*) n. m. Explosif formé d'un mélange de 60 p. 100 de nitrate de soude, de 14 p. 100 de soufre et 26 p. 100 de sciure de bois et qui est inexplosible à l'air libre. (Il ne peut détoner que par l'emploi d'un fort bourrage.)

ESPIRA-DE-L'AGLY, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 10 kilom. de Perpignan; 1.694 hab. Source minérale. Vignobles donnant d'excellents vins rouges dits des *côtes du Roussillon* et des vins blancs liquoreux. Commerce de vins et primeurs; distilleries. L'église Notre-Dame, consacrée en 1130, offre un portail richement orné et une belle abside.

ESPIRITO-SANTO, un des Etats constituant la république fédérative du Brésil. Borné par l'océan Atlantique à l'E., par les Etats de Bahia au N., de Minas-Geraes à l'O. et de Rio de Janeiro au S., il couvre une superficie d'environ 50.000 kilom. carrés et a une population de 120.000 hab., en majeure partie formée d'Indiens. Parcouru par la serra dos Caymores, dont les chaînons s'étendent parallèlement au rivage, et atteignent l'altitude de 2.100 mètres, le pays reçoit de fortes pluies et est arrosé par de nombreux cours d'eau; le seul important est le rio Doce, qui, né sur le plateau brésilien, traverse la serra pour aboutir dans l'Océan à Regencia. La région montagneuse est couverte d'épaisses forêts, qui constituent encore la principale ressource des habitants; le café, le coton et le tabac réussissent très bien, mais ne sont cultivés qu'en un petit nombre de points. La capitale de l'Etat est *Victoria*, port de cabotage; les autres localités importantes sont Espirito-Santo, l'ancienne capitale (1.750 h.), Regencia, Linharès.

ESPIRITO-SANTO-DA-CRUZ-ALTA, ville des Etats-Unis du Brésil (Rio-Grande-do-Sul [ch.-l. du municipe de Cruz-Alta]); 8.450 hab.

ESPIRITO-SANTO-DE-JAGUARÃO, ville des Etats-Unis du Brésil (Rio-Grande-do-Sul ch.-l. du municipe de Jaguarão, sur *le Jaguarão*; 3.000 hab.

ESPIRITU-SANTO, comm. de la république de Colombie (Etat de Magdalena); 4.500 hab.

ESPIRITU-SANTO ou **MERENA**, île de l'Océanie, la plus grande de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, au sol montueux, mais fertile. Elle est peuplée d'environ 50.000 hab., sur une superficie de 4.700 kil. carr.

ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (Henri), général et homme politique français, né à Londres en 1813. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr en 1832, il entra à l'Ecole d'état-major en 1833, devint colonel en 1852. Au moment de la déclaration de la guerre à la Prusse, il fut nommé général de division (1870). En février 1871, il prit le commandement de la 9e division militaire à Marseille, réprima les troubles qui eurent lieu dans cette ville et y proclama l'état de siège. En 1876, le général de Villesboisnet fut élu sénateur par la Loire-Inférieure, et il devint commandant du 11e corps d'armée à Nantes. Il fut constamment réélu au Sénat jusqu'en 1897, ou il cessa de se présenter par suite de son grand âge.

ESPLANADE (*ess* — de l'ital. *spianata*, même sens; de *spianare*, aplanir n. f. Fortif. Espace libre et découvert qu'on ménageait en avant des fortifications, à partir du pied des glacis, afin que les défenseurs pussent apercevoir et atteindre les assaillants d'aussi loin que possible. ‖ Terrain nivelé qui, dans l'intérieur d'une place de guerre, s'étend à partir du pied du glacis de la citadelle jusqu'aux habitations de la ville.

— Par ext. Vaste place découverte en avant d'un édifice : L'ESPLANADE *des Invalides.* ‖ Plateau élevé et découvert, d'où l'œil peut plonger au loin dans la campagne.

— Fauconn. Chemin que l'oiseau parcourt en planant.

ESPLAS, comm. de l'Ariège, arr. et à 25 kil. de Saint-Girons, non loin de l'Arize; 1.590 hab.

Esplandian (LES EXPLOITS D'), roman d'origine espagnole, qui fait suite à l'*Amadis de Gaule*, dont l'original est portugais. — Cet ouvrage a pour auteur Garci Ordoñez de Montalvo, corrégidor de Medina del Campo, qui traduisit en espagnol l'*Amadis de Gaule*, du Portugais Vasco de Lubeïra (XVe s.). Esplandian est le fils d'Amadis de Gaule. L'auteur prend son héros au moment où il est armé chevalier, à la cour de son père, en présence de la fée Urgande la Déconnue (*Urganda la Desconocida*), au son des trompettes d'or de quatre damoiseaux, pour le conduire, à travers une foule d'aventures et de périls, de combats en champ clos, de villes forcées, de brigands punis, de sortilèges conjurés, jusque sur le trône de Constantinople, où il s'assied en épousant la fille de l'empereur, Leonorina. L'ensemble est assez faible; mais il y a des épisodes bien traités et intéressants.

ESPLUGA-DE-FRANCOLI, ville d'Espagne Catalogne (prov. de Tarragone), sur le fleuve côtier Francoli; 5.550 hab. Manufacture de toiles, de coton et de cire blanche; distilleries, tuileries. Sources minérales. Belle église gothique; ruines d'un château fort dominant la ville.

ESPOIR (*èss*) n. m. Action d'espérer quelque chose : *Etre soutenu par l'*ESPOIR *d'une récompense.* ‖ Sentiment qui porte à espérer : *Tout cœur est, au moins une fois, habité par l'*ESPOIR. ‖ Par ext. Personne ou chose en qui l'on espère, qui fait l'objet de l'espérance :

O mon fils, cher *espoir* que je me suis ravi!
RACINE.

— *Dans l'espoir de* ou *que*, Espérant, dans la pensée de ou que.

— En T. de mar. anc., Petite pièce d'artillerie placée sur le gaillard d'avant.

— REM. Ce mot est assez rare au pluriel et on ne le rencontre guère qu'en poésie ou dans le style soutenu : *De doux* ESPOIRS. *De vains* ESPOIRS.

— ALLUS. LITTÉR. :

Quittez le long *espoir* et les vastes pensées,

Vers de la fable de La Fontaine si justement admirée : *le Vieillard et les trois jeunes hommes.* (Il s'appliquerait à ceux qui n'ont plus que peu d'années à vivre et qui auraient tort, par conséquent, d'entretenir des espérances dont la réalisation est lointaine, sens qu'a ici l'expression « long espoir » : mais il y aurait cruauté à le leur rappeler.)

Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'*espoir*,
La vie est un opprobre et la mort un devoir,

Vers de Voltaire, dans *Mérope*. V. PERDRE.

— SYN. Espoir, espérance. V. ESPÉRANCE.

ESPOLE ou **ESPOULE** (*èss* — dérivé de *espolin*) n. f. Fil de la trame d'une étoffe.

ESPOLETTE ou **ESPOULETTE** (*èss, lèt'* — rad. *espole*) n. f. Art milit. Dans les fusées de guerre, Tube, gradué en durées, par lequel le feu se transmettait, au moment voulu, à la charge du projectile creux ou incendiaire.

— Mar. Tube de fer-blanc en forme d'entonnoir, dont on se sert, quand une pièce a raté, pour verser la poudre d'amorce dans la lumière.

ESPOLEUR (*èss*) n. m. Ouvrier qui garnit de fils les espolins.

ESPOLIN (*èss* — de l'anc. haut allem. *spola*; allem. mod. *spule*, bobine) n. m. Petit tube de roseau sur lequel on dévide le fil destiné à former la trame des étoffes. ‖ Petite navette sans ferrure ni roulette, qui sert au tissage des étoffes brochées. (On dit aussi ESPOULIN, et on a dit autrefois ESPOLET, et ESPOLESTE.)

ESPOLINAGE ou **ESPOULINAGE** (*èss, naj'*) n. m. Action d'espoliner des étoffes.

ESPOLINANDE ou **ESPOULINANDE** (*èss*) n. f. Ouvrière qui charge et dispose les espolins.

ESPOLINER ou **ESPOULINER** (*èss*) v. a. Brocher une étoffe à l'aide des espolins.

ESPOLOIR ou **ESPOULOIR** (*èss*) n. m. Métier muni de tringles fonctionnant de bas en haut et qui sert à répartir uniformément le fil sur l'espolin.

ESPONCE n. f. Dr anc. Syn. de ÉPONCE.

ESPONDE (*èss* — du lat. *sponda*, bord d'un lit) n. f. S'entendait anciennement pour toute pièce de bordure en architecture, en charpente ou en ébénisterie. (L'esponde d'un pont en était le parapet; l'esponde d'un lit, d'un autel, en était le grand côté, etc. En vénerie, on entendait par « esponde » la pince des cerfs ou des chevreuils.)

ESPONTON (*èss* — de l'ital. *spontone*, épieu) n. m. Archéol. Arme d'hast de la catégorie des épieux, demi-piques que portaient les bas officiers de gens de pied.

— Serrur. Partie inférieure d'une grille en fer, dont l'extrémité se termine en forme de fuseau.

— ENCYCL. Archéol. L'*esponton* primitif du moyen âge paraît avoir été aussi bien une dague de main qu'une arme d'hast ressemblant à un épieu ou à une langue de bœuf. A partir du XVIe siècle, l'esponton, avec son fût de sept pieds et son fer en feuille aiguë, long d'un demi-pied, devient l'insigne des officiers d'infanterie. Peu diffèrent d'abord de la demi-pique, il se confond presque, sous Louis XIV, avec la corsesque, dont il prend les oreillons pointus. On le nomme alors souvent *pertuisane*. Le véritable esponton est un épieu de guerre avec

Esponton (1690).

le fer et [illegible] le sangle et à ore llons peu distincts. Les sergents [illegible] infanterie le portèrent jusqu'à la Révolution.

ESPORLAS, bourg d'Espagne (prov. des Baléares [île de Majorque]). 2 700 hab.

ESPORLE (*ès* — bas lat. *sporla*, contracté de *sportula*, dim. [illegible] n. f. Dr. féod. Don fait à un seigneur comme prix de l'investiture d'un fief. Ce mot était usité dans la France du sud-ouest et en Guyenne. L'existence du droit de l'esporle caractérisait et constituait le fief.

ESPORLER (*ès*) v. a. Payer l'esporle à : ESPORLER *son seigneur*.

ESPORTAIN (*ès, tin*) n. m. Se disait anciennement des couffes en natte, qui servaient à transporter les marchandises dans la région de la Méditerranée.

ESPOUDRIER (*ès, ri-é*) n. m. Mar. Ancien nom de l'ampoulette ou sablier.

ESPOULE n. f., **ESPOULETTE** n. f., **ESPOULIN** n. m., **ESPOULINAGE** n. m., **ESPOULINANDE** n. f., **ESPOULINER** v. a. V. ESPOLE, ESPOLETTE, ESPOLIN, etc.

ESPRÉMESNIL, ESPRÉMÉNIL, ÉPRÉMÉNIL, ÉPRÉMESNIL (Jacques DUVAL d'), administrateur et économiste français, gendre de Dupleix, mort en 1767. Grâce à son beau père, il fut nommé membre du conseil souverain de Pondichéry, chef du conseil souverain de Madras, qu'il défendit avec succès contre les troupes du nabab d'Arcot en 1747. Rentré en France en 1750, après avoir étudié les lois et les mœurs des peuples de l'Hindoustan, Duval d'Esprémesnil écrivit plusieurs ouvrages : un *Traité sur le commerce du Nord* (1762), etc.

ESPRÉMESNIL (Jean-Jacques DUVAL d'), membre de l'Assemblée constituante, né à Pondichéry en 1746, mort à Paris en 1794. Il était neveu de Dupleix et demeura toute sa vie dévoué à l'œuvre de son oncle. De là sa haine contre Lally-Tollendal et l'opposition qu'il fit à la demande de réhabilitation présentée par le fils de celui-ci. Il poursuivit les « Annales » de Linguet, se distingua dans le procès du collier par son animosité contre Marie-Antoinette et fut un des chefs de l'opposition violente que le Parlement fit aux projets du gouvernement à la veille de la Révolution. Cette attitude le fit enfermer à l'île Sainte-Marguerite. Il y demeura cinq mois, la chute de Brienne remplacé par Necker et celle de Lamoignon lui valurent sa liberté. D'Esprémesnil fut l'un des promoteurs de la convocation des *états généraux*. Il y fut le député de la noblesse de Paris hors-les-Murs. Il devint un des plus fermes soutiens de l'autorité royale, ce qui lui valut d'être exécuté.

ESPRÉMESNIL (Angélique DE SANCTUARY, dame de DUVAL d'), femme en secondes noces du précédent, née en 1754, morte à Paris en 1794. Elle était connue pour sa bonté, sous le surnom de **Mère des pauvres**, ce qui ne l'empêcha pas d'être guillotinée, le 23 mai 1794, avec Cécile Renaud, Sombreuil, etc.

ESPRESSIONE (CON) [mots ital.] loc. adv. Mus. D'une manière expressive, avec feu et sentiment. (S'écrit sur les partitions pour indiquer les passages qui doivent être exécutés de cette façon. On écrit souvent en abrégé : CON ESPRESS., ou simplement ESPRESS.)

ESPRESSIVO mot ital. signif. *expressif* adj. Mus. Expressif, plein de feu et de sentiment : *Andante* ESPRESSIVO. ‖ Adverbialem. : *Ce morceau doit être chanté andante* ESPRESSIVO.

ESPRINGALE (*ès* — de l'anc. v. *espringuer*, sauter ; allem. *springen*, même sens) n. f. Archéol. Machine de guerre, de la famille des balistes, et qui était une grosse arbalète à treuil, montée sur un chariot.

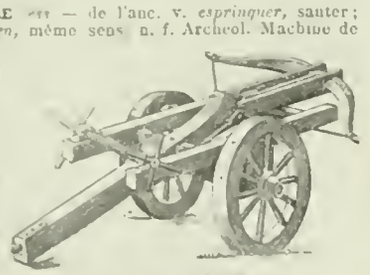

Espringale (1600).

— Enc. Les *espringales* du moyen âge envoyaient des carreaux ou des plommées, c'est-à-dire des traits ou des boulets de plomb simples ou doubles. A partir du XVe siècle, on donna le nom d'« espringale » à de petites pièces d'artillerie généralement de cuivre et qui, comme les veuglaires, étaient montées sur un étrier de fer formant fourchette.

ESPRINSONS n. m. pl. Méd. Maladie épidémique, qui paraît avoir été une sorte de dysenterie, et qui sévit à Metz en 1473-1474.

ESPRIT (*ès-pri* — lat. *spiritus*, souffle, respiration) n. m. Proprem. Souffle. En ce sens, se rencontre particulièrement dans le style biblique : *L'*ESPRIT *de Dieu*. Souffle vital, âme, siège et principe de la sensibilité et de la vie : *Rendre l'*ESPRIT. *Seigneur, dit saint Etienne en mourant, recevez mon* ESPRIT. Dans l'Ecriture, l'partie noble de l'âme, qui conçoit le bien et l'approuve, par opposition à la partie sensitive, qui est soumise aux appétits sensuels : *Il faut mortifier la chair et la soumettre à l'*ESPRIT. Mass. ‖ Intelligence, faculté de comprendre, de concevoir : *Cultiver son* ESPRIT. *Former l'*ESPRIT *et le cœur des enfants*. ‖ Jugement pratique, bon sens : *Avoir l'*ESPRIT *large*, l'ESPRIT *droit*. ‖ Faculté intellectuelle, par opposition à cœur pris pour sentiment : *L'*ESPRIT *se trouvent toujours des désordres du* CŒUR. *Le* CŒUR *donne quelquefois de l'*ESPRIT, *mais l'*ESPRIT *n'a jamais donné de* CŒUR. La Roch.-Doud.

— Don, faculté de concevoir d'une façon vive et rapide, d'exprimer d'une manière fine, ingénieuse, piquante : *Avoir de l'*ESPRIT. *On est quelquefois un sot avec de l'*ESPRIT, *on ne l'est jamais avec du jugement*. La Roche.

— Fam. Connaissance de certaines choses délicates, que l'on acquiert en perdant la candeur : *Il n'est rien comme l'amour pour donner de l'*ESPRIT *aux filles*.

— Mémoire : *Toutes ses actions passées reviennent dans son* ESPRIT. (Nicol.) ‖ Intention, volonté, résolution : *La qualité de Français se perd par tout établissement en pays étranger, sans* ESPRIT *de retour*.

— Caractère, humeur, manière habituelle de voir ou de sentir : ESPRIT *patient, remuant, entreprenant*. ‖ Personne considérée sous le rapport de ses idées, de ses vues, de ses tendances : *Il n'y a que les grands* ESPRITS *qui forment les grandes nations*. (Napol. Ier.)

— Tendance propre et caractéristique : *L'*ESPRIT *de dénigrement, de contradiction. L'*ESPRIT *de conquête. L'*ESPRIT *d'invention*. ‖ *Esprit public*, Opinion qui se forme dans une nation sur tout ce qui concerne ses intérêts, sa prospérité, son avenir. ‖ *L'esprit du temps*, Les opinions qui régnent ou régnaient au temps dont on parle, ou le genre d'esprit alors goûté. ‖ *L'esprit du siècle*, La manière de penser opposée à l'esprit religieux ou des personnes pieuses. ‖ *Esprit militaire*, Ensemble de sentiments et d'idées que l'éducation militaire a pour but de faire naître chez les soldats, afin de les amener à respecter la discipline et à comprendre la nécessité de certaines règles et prescriptions d'une observation souvent pénible. ‖ *Esprit de corps*, Sentiment de solidarité qui se développe entre les soldats appartenant à un même corps de troupe.

— Par ext. Attachement exclusif des membres d'une corporation à ses principes, ses intérêts, ses vues, etc. : *L'*ESPRIT DE CORPS *nuit aux meilleurs esprits*. (Volt.)

— Sens général, indépendant des termes ; sens réel, plus ou moins distinct du sens matériel des mots : *Il faut suivre l'*ESPRIT, *et non la* LETTRE *de la loi*.

— Tendance, intention dans laquelle un livre est conçu : *Que de mauvais ouvrages conçus dans un* ESPRIT *perfide!* *L'esprit d'un journal, d'une revue*, Direction politique ou littéraire imprimée à ces publications.

— Alchim. *Esprit fugitif*, Nom donné au mercure. ‖ *Esprit des philosophes*, Magistère des adeptes. ‖ *Esprit universel*, Substance subtile, qui, réunie à son solide, vivifie toute la nature. ‖ *Esprit recteur*, Produit de la distillation des plantes aromatiques. ‖ *Esprit volatil*, Nom donné autrefois à des huiles empyreumatiques obtenues par la distillation sèche de certaines substances : cornes de cerf, crapauds, vipères, lombrics, soie, succin, etc. (Toutes ces compositions agissaient d'une façon à peu près identique : le carbonate d'ammoniaque en formait la principale substance active.) ‖ *Esprits minéraux*, Nom donné par les alchimistes aux influences surnaturelles qui s'alliaient, d'après leurs doctrines, à certains minéraux qui peuvent être sublimés : l'ammoniaque, l'arsenic, le mercure et le soufre. (Il y avait donc quatre esprits minéraux, selon l'alchimie, portant les noms de ces quatre minéraux qu'ils pénètrent et dont ils permettent la sublimation ; tandis que l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, l'or et le plomb n'étaient à leurs yeux que de simples corps métalliques.)

— Bibliogr. Choix de morceaux, de pensées, fait dans les ouvrages d'un auteur. ‖ Recueil de traits, d'anecdotes que l'on emprunte à la vie, aux habitudes de certains êtres, ou qu'on leur attribue : *L'*ESPRIT DES ENFANTS. *L'*ESPRIT DES BÊTES.

— Chim. industr. Ancienne dénomination qui désignait les produits de la distillation et particulièrement les eaux-de-vie contenant 66 à 70 p. 100 d'alcool. ‖ *Esprit-de-vin*, Nom vulgaire de l'alcool. ‖ *Esprits parfumés*. Se dit aujourd'hui des alcoolats ou *alcools aromatisés*, c'est-à-dire des liquides aromatiques dans lesquels l'alcool est le dissolvant, par opposition aux *eaux aromatiques*, où c'est l'eau qui remplit cet office et aux *teintures*, alcools saturés de principes odorants sans le secours de la distillation. ‖ *Esprit acide du bois* ou *Esprit de vinaigre*, Nom ancien de l'acide acétique. ‖ *Esprit ardent*, Nom ancien de l'alcool. ‖ *Esprit de bois* ou *Esprit de bois inflammable*, Nom ancien de l'alcool méthylique. ‖ *Esprit de nitre*, Nom donné à l'acide azotique. ‖ *Esprit de sel*, Nom ancien de l'acide chlorhydrique. ‖ *Esprit de soufre*, Nom ancien de l'acide sulfureux. ‖ *Esprit de Vénus*, Nom ancien de l'acide acétique concentré, que l'on préparait par la distillation sèche de l'acétate de cuivre ou cristaux de Vénus. ‖ *Esprit de vitriol*, Nom ancien de l'acide sulfurique.

— Cost. Nom d'une aigrette de plumes, que les femmes mettent quelquefois dans leur coiffure.

— Gramm. Signe particulier à la langue grecque. V. la partie encycl.

— Hist. *Bureau de l'esprit humain*, Nom donné par les montagnards aux salons du ministre Roland. (S'est dit ensuite de la division du ministère de l'intérieur ou de la police, chargée de surveiller et de régler tout ce qui peut avoir une influence directe sur l'esprit public, comme journaux, livres, théâtres, etc.)

— Ichtyol. Nom donné, dans le Boulonnais, à deux petits osselets allongés, qui se trouvent dans la tête des poissons, de chaque côté : *Les* ESPRITS *d'une morue*.

— Pharm. *Esprit antiurthritique de Pott*, Mélange de deux parties d'essence de térébenthine avec une partie d'acide chlorhydrique, employé comme liniment contre la goutte. ‖ *Esprit de vitriol doux* ou *Liqueur d'Hoffmann*, Mélange à parties égales d'éther sulfurique et d'alcool. ‖ *Esprit de vitriol dulcifié*, Mélange de 1 partie d'acide sulfurique avec 3 parties d'alcool (Codex). [Ce liquide, nommé souvent *eau de Rabel*, est fort usité comme astringent et hémostatique.]

— Physiol. anc. *Esprits animaux, Esprits vitaux* ou simplem. *Esprits*, Nom donné à un fluide très subtil, qui, après s'être formé dans le cœur et dans le cerveau, se distribuait, pensait-on, dans toutes les parties du corps et y portait la vie.

— Spirit., etc. Etre immatériel présidant à quelque fonction spéciale. ‖ Ame d'un mort, revenant : *Interroger les* ESPRITS. ‖ *Esprit follet*, Sorte de lutin, qui, selon la croyance populaire, s'attache à une personne, à une maison, pour la protéger ou pour lui nuire. ‖ *Esprit familier*, Sorte de génie qui s'attache à une personne pour inspirer sa conduite et ses discours. ‖ *Esprits frappeurs*, Ames des morts qui manifestent leur présence en frappant contre les murs, contre les meubles, ou expriment leur pensée en frappant un nombre de coups équivalant au rang de la lettre alphabétique qu'ils veulent désigner : un coup pour A, deux coups pour B, etc. ‖ *Esprit du foyer*, en Chine, Génie qui veille sur les actions d'une maison.

— Théol. et relig. *Saint-Esprit*, Troisième personne de la Trinité. On dit aussi ESPRIT SAINT, ESPRIT VIVIFIANT, ESPRIT CONSOLATEUR. V. SAINT-ESPRIT. ‖ *Le Grand Esprit*, Nom que les sauvages du nouveau monde convertis au christianisme donnent au dieu des chrétiens. ‖ *Esprit de Dieu, Esprit divin*, Inspiration, grâce divine. ‖ *Esprit particulier*. Chez les protestants, Intelligence aidée de la grâce, qui permet à chaque fidèle de pénétrer le sens des textes de l'Ecriture. ‖ *Chercher l'esprit*. Chez les puritains, Se recueillir pour attendre l'inspiration divine. ‖ *Esprit malin, Esprit des ténèbres, Esprit immonde*, etc., Démon ; inspirations qui viennent de lui. ‖ *Esprits célestes, Anges* : *Les chœurs des* ESPRITS CÉLESTES. ‖ *Esprits bienheureux*, Ames des saints qui jouissent du bonheur éternel.

— Loc. div. : *En esprit*, En imagination, par la pensée, par l'intention. ‖ *Etre ravi en esprit*, Avoir une vision qui transporte l'âme dans les régions surnaturelles. ‖ *Esprit humain*, Intelligence humaine, ensemble des idées, des connaissances, des sentiments des hommes. ‖ *Esprit fort*, Homme qui, surtout en religion, affecte de frondeur les opinions du plus grand nombre, de se mettre au-dessus des idées communément admises. ‖ *Esprit de vertige*, Fol égarement. ‖ *Bon* ou *Mauvais esprit*, Habitude et amour du bien ou du mal, des opinions saines ou dangereuses. ‖ *Bon esprit*, Sage pensée : *Avoir le* BON ESPRIT *de se taire*. ‖ *Faux esprit*, Pensées qu'on donne comme spirituelles et qui ne le sont pas. ‖ *Esprit faux*. Se dit d'une personne ou du jugement d'une personne qui ne voit pas les choses sous leur vrai jour. ‖ *Tour d'esprit*, Disposition, humour, manière spéciale de comprendre, de juger et de s'exprimer. ‖ *Présence d'esprit*, Promptitude à comprendre une situation, à voir la conduite qu'il faut tenir, les paroles qu'il faut dire. ‖ *Trait d'esprit*, Saillie, mot piquant, pensée fine, ingénieuse, brillante. ‖ *Homme, Femme d'esprit, Gens d'esprit*, Personnes dont l'esprit brille par sa finesse, son tour ingénieux et piquant. ‖ *Bel esprit*. V. BEAU. ‖ *Faire de l'esprit, Courir après l'esprit*, Chercher avec affectation l'occasion de placer des mots piquants, des saillies, des pensées fines. ‖ *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts, Avoir de l'esprit comme quatre*, Avoir beaucoup d'esprit. ‖ *Avoir de l'esprit au bout des doigts*, Etre très habile aux travaux manuels. ‖ *Avoir de l'esprit argent comptant*, Se montrer spirituel sans préparation. ‖ *Entrer dans l'esprit de*, Se rendre un compte bien exact du sens de la pensée de : *Un acteur doit s'efforcer* D'ENTRER DANS L'ESPRIT DE *son rôle*. ‖ *S'emparer de l'esprit de quelqu'un*, Le subjuguer, le captiver. ‖ *Etre bien, Etre mal dans l'esprit de quelqu'un*, Avoir son estime et sa bienveillance, ou sa désapprobation et son antipathie. ‖ *Etre dans l'esprit de*, Etre dans la nature, la substance d'une chose : IL EST DANS L'ESPRIT DE *la loi de rechercher la culpabilité*. ‖ *Rendre l'esprit*, Mourir. ‖ *Perdre l'esprit*, Devenir fou ; manquer de jugement. ‖ *Perdre ses esprits*, Perdre connaissance ; éprouver une émotion telle qu'on ne sait plus ce qu'on fait. ‖ *Reprendre ses esprits*, Revenir à la vie ; se remettre d'un grand trouble. ‖ *Avoir l'esprit de l'escalier*, Se souvenir trop tard, dans l'escalier, de ce qu'il aurait fallu dire dans le salon. Trouver, quand il n'est plus temps, le mot qu'il fallait répondre.

— PROV. : **L'esprit court les rues**, Rien n'est plus commun que les gens d'esprit.

— ALLUS. LITTÉR., etc. :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a,

Vers de Gresset, dans sa comédie du *Méchant* (acte IV, sc. VII) : Quiconque fait des efforts pour paraître spirituel, paraît moins spirituel qu'il ne l'est réellement. Montesquieu a dit aussi : « Quand on court après l'esprit, on attrape la sottise. »

‖ 1° **L'esprit est prompt, mais la chair est faible** ; 2° **L'esprit souffle où il veut.** V. SPIRITUS.

Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit,
Que les bêtes n'ont point d'*esprit*,

Vers empruntés à une fable de La Fontaine. V. BÊTE.

‖ **Bienheureux les pauvres d'esprit.** V. BEATI PAUPERES.

Du droit qu'un *esprit* vaste et ferme en ses desseins
A sur l'*esprit* grossier des vulgaires humains,

Vers de Voltaire dans *Mahomet*. V. DROIT.

Nul n'aura de l'*esprit* hors nous et nos amis,

Vers de Molière, dans *les Femmes savantes*. V. AMI.

On ne dort point... quand on a tant d'*esprit*,

Vers de La Fontaine. V. DORMIR.

Quand ils ont tant d'*esprit*, les enfants vivent peu,

Vers de Casimir Delavigne, dans sa tragédie *les Enfants d'Edouard*. Avant lui, Shakspeare avait dit exactement la même chose, dans *Richard III* :

So wise, so young, they say, do ne'er live long.

(Les deux poètes n'ont fait que traduire une idée qui semble avoir eu cours de tout temps. On dit couramment, presque toujours par plaisanterie, et en parlant des grandes personnes aussi bien que des enfants : *Il a trop d'esprit pour vivre vieux*.)

‖ **La lettre tue, mais l'esprit vivifie**, passage des *Epîtres de saint Paul*. V. LETTRE.

— ANTON. **Corps, matière.**

— ENCYCL. Chim. industr. Les *esprits parfumés* sont simples ou composés, suivant que l'alcool est chargé d'une ou plusieurs substances odorantes.

On emploie à leur fabrication les fleurs, les fruits, les semences, les racines, les bois, les plantes sèches ou fraîches. Ces substances, divisées, concassées ou pilées, sont mises à macérer dans de l'alcool pur pendant vingt-quatre heures ; au moment de distiller, on ajoute une quantité d'eau équivalant environ à la moitié de celle de l'alcool. La distillation s'opère, soit à feu nu, soit au bain-marie, soit à la vapeur ; on a soin d'éviter les coups de feu et, vers la fin de l'opération, le passage des flegmes. Les esprits parfumés ont moins d'odeur que les eaux aromatiques obtenues avec les mêmes substances ; cela tient à ce que les huiles volatiles, étant complètement dissoutes dans l'alcool, perdent une partie de leur odeur, tandis qu'elles la conservent dans l'eau. Une goutte d'esprit parfumé versée dans l'eau dégage alors toute son odeur.

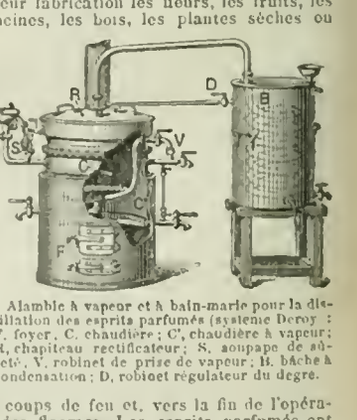

Alambic à vapeur et à bain-marie pour la distillation des esprits parfumés (système Derosy : F, foyer, C, chaudière ; C', chaudière à vapeur ; R, chapiteau rectificateur ; S, soupape de sûreté, V, robinet de prise de vapeur ; B, bâche à condensation ; D, robinet régulateur du degré.

Ces esprits parfumés, conservés en vases parfaitement

bouchés, sont employés dans la fabrication des liqueurs de toute sorte. On fait des esprits de fleurs d'oranger, de roses, d'œillets, d'absinthe, de genépi, d'hysope, de lavande, de mélisse, de menthe, d'angélique, de badiane, d'anis, de coriandre, de fenouil, de genièvre, de framboise, de santal, de myrrhe, etc., qui sont simples; d'anisette, de curaçao, etc., qui sont des esprits composés.

On appelait autrefois esprit volatil, huileux ou aromatique de Sylvius, un esprit parfumé, de la composition suivante :

	grammes		grammes
Zestes frais d'oranges . .	90	Canelle	15
Zestes frais de citrons .	90	Sel ammoniac	500
Vanille	30	Carbonate de potasse . .	500
Girofle	8	Eau de canelle	500

Alcool à 80°. . . . . 500 grammes.

Faire macérer quatre jours ces substances, le carbonate de potasse excepté; ajouter ensuite ce sel; puis, après quelques heures, retirer par distillation 500 grammes d'alcoolat (Codex). Excitant et emménagogue fort usité autrefois, mais délaissé maintenant.

— Gramm. On nomme esprit un signe particulier à la langue grecque qui se place sur la première lettre des mots commençant par une voyelle ou un ρ, ou sur la deuxième voyelle des mots commençant par une diphtongue. On distingue l'esprit doux (') qui ne se prononce pas et l'esprit rude (῾), qui a la valeur de l'*h* aspiré français. L'esprit rude se trouve sur les υ, sur l'ι de la diphtongue υι, sur la voyelle initiale des mots qui ont perdu σ (grec : ἑπτά; latin : *septem*) ou un *j* (grec ὥρος, année; all. mod. : *jahr*) par lequel ils commençaient; enfin sur la consonne ρ. Il affecte aussi quelquefois la voyelle initiale des mots qui ont laissé tomber le digamma par lequel ils commençaient (grec ἑστία, foyer; latin : *vesta*). A l'intérieur des mots, quand deux ρ se suivent, le premier peut prendre un esprit doux et le second un esprit rude, mais on peut aussi supprimer les deux esprits (Πύῤῥος, Πύρρος). En français, l'esprit rude est souvent représenté par un *h* : Ἕκτωρ = *Hector*, ῥήτωρ = *rhéteur*; Πύῤῥος = *Pyrrhus* : la règle n'est pas absolue. Il n'y a pas de règles précises pour l'emploi de l'esprit doux.

— Philos. et physiol. *Esprits animaux*. Suivant Descartes et Malebranche, les *esprits animaux* constituent une substance d'une nature particulière qui formerait, avec les fibres du cerveau, les organes spéciaux de la pensée. A l'état embryonnaire, ce sont les parties les plus subtiles et les plus agitées du sang, qui se subtilise et s'agite surtout par la fermentation et par le mouvement des muscles dont le cœur est composé. D'après la théorie cartésienne, ces esprits sont conduits avec le reste du sang, par les artères, jusque dans le cerveau, où ils seraient séparés du sang par des moyens qui échappent à l'observation. La théorie des esprits animaux, une des plus célèbres qu'ait enfantées la recherche des rapports entre les fonctions psychiques et la structure du système nerveux, n'est plus qu'une question de philosophie historique; mais, au XVIIe et au XVIIIe siècle, on a écrit des livres en grand nombre sur ce sujet, et la notion des esprits animaux est absolument nécessaire à l'intelligence des doctrines cartésiennes. A consulter, entre autres : Descartes, *De l'homme*, Malebranche, *Recherche de la vérité* (liv. II).

— Philos. et relig. La philosophie opposée au matérialisme désigne par le mot *esprit* le principe de la vie, l'être intime, qui est caché dans l'être apparent et qui le fait mouvoir. Cet esprit vit en nous, et sa vie, que sert à manifester le jeu des organes physiques, est indépendante de la vie organique. Lorsque la mort vient désagréger notre matière, c'est-à-dire notre corps, l'esprit survit à cette désagrégation et continue ailleurs une vie immatérielle. On appelle aussi *esprits* des êtres incorporels au-dessus de l'homme et au-dessous de Dieu, intermédiaires entre l'un et l'autre. La croyance en ces êtres qui ont porté des noms divers a toujours existé dans l'humanité; elle se trouve dans les religions anciennes, comme dans le christianisme. Les néo-platoniciens, Plotin, Porphyre, Jamblique, Proclus, supposèrent le monde plein de ces esprits.

— Sc. occ., superst. Les alchimistes nommaient *esprits minéraux* les influences surnaturelles qui s'alliaient, d'après leurs doctrines, à certains minéraux qui peuvent être sublimés : l'ammoniaque, l'arsenic, le mercure et le soufre. Il y avait donc quatre esprits minéraux, selon l'alchimie, portant les noms de ces quatre minéraux qu'ils pénètrent et dont ils permettent la sublimation; tandis que l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, l'or et le plomb n'étaient à leurs yeux que de simples corps métalliques.

L'astrologie attribue aux sept planètes des esprits qui président aux différentes parties du temps inscrit dans le cercle zodiacal. Chaque signe du zodiaque correspondant aux mois de l'ancien calendrier thébaïque est divisé en trois décans ou groupes de dix degrés. Chaque décan est placé sous l'influence d'un esprit planétaire.

En regard de la doctrine orthodoxe de la tradition chrétienne, et en opposition avec elle, il existe une autre doctrine des esprits. Née des légendes et des superstitions populaires, elle se composa d'abord seulement des rêveries qui avaient pour objet la croyance aux revenants. Mais, vers la fin du XVIIIe siècle, elle revêtit une forme ou une apparence scientifique. Le magnétisme, s'il faut en croire ses adeptes, aurait découvert l'existence d'*esprits fluidiques*, pâles reflets de l'existence humaine, à qui on pourrait donner, au moins pour quelques instants, par l'intermédiaire des médiums, de la consistance et de la matérialité. (V. SPIRITISME.) L'Eglise catholique n'admet pas ces hypothèses; elle a la conviction de la survivance des âmes humaines, mais elle enseigne en même temps que Dieu les tient sous son empire et ne se résout pas à croire qu'il les abandonne à la merci des évocateurs.

Les mêmes spirites nomment *esprit du foyer* un esprit tutélaire, qui, adjoint à chaque famille, veille sur elle, la protège, la dirige, l'inspire. Cette croyance, qui leur est commune avec les Chinois, a quelque parenté avec celle des dieux lares ou des pénates de la mythologie; elle ressemble à l'ange gardien de la doctrine chrétienne. Le médium spirite a, en outre, un *esprit directeur* avec lequel il prétend être en communication.

Enfin, outre les *esprits frappeurs* de la doctrine spirite, L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande conservent la tradition d'une croyance à des êtres surnaturels, proches parents des fées, que l'on appelle aussi les *esprits frappeurs*. Les mineurs du pays de Galles affirment qu'on les entend sous terre, dans les mines, et que leurs coups indiquent une riche veine de minerai.

— Théol. et exégèse bibl. La distinction de l'âme et du corps, l'existence des anges bons et mauvais, l'infinie perfection de Dieu ont toujours été, dans l'Eglise, des dogmes de foi. Mais, dans les premiers siècles, plusieurs Pères et plusieurs écrivains, entre autres Tertullien, avaient peine à concevoir avec netteté la nature des êtres spirituels. Bientôt, grâce à l'étude de la philosophie platonicienne, et, plus encore, grâce aux ouvrages de saint Augustin, la notion de l'esprit devint plus claire, parmi les docteurs chrétiens. Les grands scolastiques lui donnèrent plus de précision encore; ils distinguèrent deux sortes d'esprits : les *esprits purs*, comme Dieu et les anges, qui ne sont pas unis à des corps, et les esprits qui sont destinés à vivifier des corps organisés, c'est-à-dire les âmes des hommes.

La Bible emploie fréquemment le mot *esprit* et lui donne trois significations principales. Dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, l'esprit est d'abord l'être immatériel : « Dieu est esprit » (Jean, IV, 24). L'Ecclésiaste nous montre le corps de l'homme retournant à la poussière et son esprit à Dieu qui l'a donné (XII, 7). Enfin, les anges et les démons sont très souvent appelés des esprits. En second lieu, l'Ancien Testament se sert du mot pour désigner l'action créatrice et bienfaisante de Dieu : « L'esprit de Dieu était porté sur les eaux et les fécondait. » (Gen., I, 2.) C'est lui qui donne l'inspiration aux prophètes (Is., XLII, 1), le génie aux artistes (Exod., XXXI, 3), la prudence aux rois (Is. XI, 2) et la sainteté aux justes (Ps. LI, 13). Enfin, le Nouveau Testament résume dans le mot « esprit », les causes, la nature et le développement de la vie surnaturelle dans les âmes. L'Evangile et saint Paul établissent l'antagonisme de la chair et de l'esprit et en décrivent en détail les différentes péripéties (Jean, III, 6; Rom., VII, 14, et II, 15).

Esprit humain (INTRODUCTION À LA CONNAISSANCE DE L'), *suivie de réflexions et de maximes*, par Vauvenargues (Paris, 1746). — C'est le seul ouvrage publié du vivant de l'auteur, le seul auquel il ait mis la dernière main. Il traite de l'*esprit* proprement dit et de ses principales facultés : imagination, réflexion et mémoire; des passions, des vertus et des vices. Des *Maximes* de La Rochefoucauld et des *Caractères* de La Bruyère, Vauvenargues imite la forme, mais avec un esprit opposé. Vauvenargues aime à trouver en l'homme des instincts de bonté, de justice et de pitié. Il vante même ses passions qui, convenablement dirigées, sont autant de ressorts de l'action morale et peuvent être employées dans l'intérêt de la vertu. Ces idées sont fort voisines de celles que Rousseau allait défendre un peu plus tard. Malheureusement, cette œuvre n'est en somme qu'une ébauche : Vauvenargues n'était pas complètement maître de ses idées et de sa méthode. L'*Introduction* manque souvent de précision, et le style en est abstrait et confus.

Esprit géométrique (DE L'), fragment des *Pensées* de Pascal. — Sous ce titre sont réunis deux fragments qui forment les articles 2 et 3 de la première partie dans l'édition des *Pensées* de Pascal, publiée par Bossuet. Le premier de ces fragments est intitulé : *Réflexions sur la géométrie en général*, et le second, *De l'art de persuader*. Il semble qu'ils doivent être postérieurs à l'entrée de Pascal à Port-Royal; on peut les dater de l'année 1655. Dans le premier fragment, Pascal veut exposer « l'art de démontrer les vérités déjà trouvées ». Or cet art, la géométrie l'enseigne parfaitement par ses exemples. On pourrait concevoir une méthode plus parfaite encore que celle de la géométrie, qui consisterait à « définir tous les termes et à prouver toutes les propositions ». Cette méthode a l'inconvénient d'être impossible, car « on arrive nécessairement à des mots primitifs qu'on ne peut plus définir, à des principes si clairs qu'on n'en trouve plus qui le soient davantage pour servir à leur preuve ». La géométrie, sans doute, ne définit pas tout, mais ne « suppose que des choses claires et constantes par la lumière naturelle ». C'est ainsi qu'elle ne peut définir ni le mouvement, ni les nombres, ni l'espace, et cela tient non pas à l'obscurité de ces notions, mais plutôt à leur évidence. Tout nombre peut être augmenté, tout mouvement ralenti, tout espace divisé. Et Pascal, sous l'influence de Descartes, s'attache à montrer l'absurdité de ceux qui soutiennent que l'espace n'est pas divisible à l'infini.

Le second fragment sur *l'Art de persuader* débute par une distinction très pénétrante de l'art de persuader et de l'art de démontrer : celui-ci ne s'adresse qu'à l'entendement, celui-là s'adresse à la volonté; il a besoin de plaire autant que de convaincre. De ces deux méthodes, Pascal ne donne de règles que pour la première; la seconde en comporte sans doute aussi; mais il est difficile de les démêler, tant elles sont complexes et subtiles. En ce qui concerne l'art de convaincre, Pascal distingue trois espèces de règles : les unes pour les *définitions*, les secondes pour les *axiomes*, les troisièmes pour les *démonstrations*. Ces huit règles contiennent tous les préceptes des preuves solides et immuables.

Esprit des lois (DE L'), par Montesquieu. — Cet ouvrage parut à Genève en 1748, sans date ni nom d'auteur. Dès 1752, il avait vingt-deux éditions. L'édition définitive, faite d'après des corrections et des additions manuscrites laissées par Montesquieu, parut en 1758, trois ans après sa mort. Dans un opuscule intitulé *Défense de l'esprit des lois* (Genève, 1750), Montesquieu répondit aux objections qui lui avaient été adressées.

L'*Esprit des lois* traite des lois en général, des lois qui dérivent de la nature du gouvernement, des diverses formes de gouvernement, de l'éducation et des lois politiques, de la corruption dans l'Etat, de la liberté politique, des lois et des mœurs avec lesquelles elle est compatible, de l'esclavage, du rapport du climat avec les habitudes et les conditions sociales. Les deux derniers livres sont consacrés à l'étude du régime féodal.

La méthode de Montesquieu, d'abord rationnelle, se fait vite historique. Les lois ont un même principe : la *justice*; mais, en fait, elles dépendent de rapports qui peuvent les faire varier à l'infini. En effet, « elles sont relatives à la nature et au principe du gouvernement, au physique du pays, au climat glacé, brûlant ou tempéré, à la qualité des terrains..., à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce...; tous ces rapports forment ensemble ce qu'on appelle l'*Esprit des lois* ». Les lois ne sont pas le résultat de la fantaisie du législateur, elles tiennent à des conditions multiples et complexes. Cette idée fondamentale fait de Montesquieu, comme a dit Comte, le vrai créateur de la science sociale. La différence des lois vient de la différence des gouvernements, qui peuvent eux-mêmes avoir des principes différents : la vertu, l'honneur, la crainte. La *vertu* — c'est-à-dire la vertu politique ou l'amour de la patrie et de l'égalité — est le ressort de la république. Celle-ci est *démocratique* lorsque la toute-puissance est exercée par le peuple en corps; *aristocratique* lorsqu'elle ne l'est que par une partie. Ce qui constitue la *monarchie*, c'est l'empire d'un sur tous, conformément à des lois stables et fixes. Pour assurer cette stabilité, il faut des pouvoirs subordonnés ayant des prérogatives, des privilèges. Le ressort qui empêchera la monarchie de périr, ce sera l'*honneur*, c'est-à-dire « le préjugé de chaque personne et de chaque condition ». Le despotisme reposant sur la volonté d'un seul n'a rien d'assuré ni de déterminé. Son principe est la *crainte*. Il en arrive à exposer un système de gouvernement libre et, pour cela, donne en modèle la constitution d'Angleterre. Une constitution libre est celle où nul ne peut abuser du pouvoir : condition réalisée *si le pouvoir arrête le pouvoir*. De là le principe de l'équilibre, de la pondération, de la séparation des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Cette séparation, indispensable à la liberté, sera le mieux garantie par un gouvernement composé de ces trois formes élémentaires : hérédité monarchique, privilège aristocratique, droit populaire. Il convient encore de signaler les grands services que Montesquieu a rendus à l'humanité en demandant une réforme de la législation criminelle, la suppression de l'esclavage, la fin des persécutions religieuses. Montesquieu apparaît comme le précurseur de la sociologie, comme le fondateur et le théoricien du régime libéral.

Esprit (DE L'), par Helvétius (1758). — Ce traité souleva les protestations du gouvernement, du parlement, de la Sorbonne, de l'archevêque de Paris, qui le firent condamner. Les encyclopédistes eux-mêmes n'osèrent pas le défendre. Helvétius n'obtint sa tranquillité qu'au prix de désaveux répétés. Le traité de l'*Esprit* enseignait le matérialisme en métaphysique et l'égoïsme en morale, et ne voyait d'autre différence entre l'homme et la brute que la conformation des organes. L'ouvrage se divise en quatre discours. Le premier montre que nos idées sont toutes dues à l'expérience. La liberté est une illusion; toute certitude n'est que vraisemblance. Le second discours établit que l'intérêt est la vraie mesure de nos jugements, aussi bien que le principe de nos actions. La morale n'est rien indépendamment de la politique et, comme Hobbes, Helvétius estime que l'Etat peut et parfois doit déterminer les actions qui sont dignes d'estime ou de mépris. L'éducation devra enseigner les hommes sur leurs véritables intérêts. Les individus naissent égaux; c'est l'éducation seule qui les distingue et les sépare. Il suffira donc de placer l'enfant dans des circonstances qui détermineront en lui les passions desquelles sortiront l'esprit et la vertu. Le quatrième discours a pour objet les différents noms donnés à l'esprit. L'influence du traité d'Helvétius, que Voltaire appelait un « fatras », fut considérable, non seulement en France sur Destutt de Tracy et les idéologues, mais en Angleterre, sur des hommes tels que Bentham et Stuart Mill.

Esprit humain (ESSAIS SUR LES FACULTÉS DE L'), par Thomas Reid (Londres, 1785), traduits par Jouffroy (1828). — L'ouvrage est composé de cinq *Essais* : le premier, intitulé *Prolégomènes*, traite des mots, des principes premiers, de l'hypothèse, de l'analogie, des opérations de l'esprit. Le second est une étude sur les *facultés que l'on doit aux sens*; le troisième, une étude de la *mémoire*; le quatrième a pour titre : *De la corruption*, et le cinquième : *De l'abstraction*. Reid veut constituer la science de l'esprit, indépendamment de toute métaphysique; elle se réduira à l'étude de certaines propriétés de notre esprit dont l'essence nous reste inconnue) que nous essayerons de décrire. La source d'une telle connaissance sera la réflexion ou l'observation attentive. Adversaire de Hume, Reid combat le scepticisme au nom du sens commun; ses descriptions ont pour objet de justifier les affirmations spontanées du « sens commun ». La psychologie de Reid reste toute descriptive; ses explications sont, le plus souvent, verbales. Ainsi procède-t-il à propos de la mémoire, de la perception extérieure et de la croyance à la réalité du monde extérieur; il parle de « suggestion », de « loi naturelle » etc. Les explications de Reid ne sont que des constatations, mais ses analyses sont remarquables.

Esprit humain (ESQUISSE D'UN TABLEAU HISTORIQUE DES PROGRÈS DE L'), par Condorcet. — Cet ouvrage, d'un optimisme extraordinaire et dont le retentissement a été considérable, fut écrit par Condorcet, sans livres, alors que, mis hors la loi, il se tenait caché rue Servandoni. L'idée essentielle de Condorcet est la perfectibilité indéfinie du genre humain, dans l'ordre intellectuel et moral. Pour mettre cette thèse en lumière, il a choisi les traits généraux qui caractérisent les étapes par lesquelles l'espèce humaine a dû passer. Ces phases sont groupées en dix époques, dont la première a pour titre : *Les hommes sont réunis en peuplades*, et raconte les origines de la vie commune. La deuxième époque nous montre les peuples pasteurs devenant agriculteurs et l'apparition des métiers et des arts. Avec la troisième nous assistons à l'établissement d'une législation écrite. La quatrième époque contient l'histoire des sciences et du génie de la Grèce, l'auteur entend démontrer que « les progrès des vertus ont toujours accompagné ceux des lumières ». La cinquième s'étend du règne d'Alexandre jusqu'à l'établissement du christianisme : les sciences se constituent indépendamment de la philosophie. Dans la sixième époque, nous avons la décadence des lumières, jusqu'à leur restauration, vers le temps des croisades; dans la septième, l'histoire des idées depuis les premiers progrès des sciences vers leur restauration dans l'Occident, jusqu'à l'invention de l'imprimerie. La huitième époque est caractérisée par l'imprimerie, qui apparaît à Condorcet destructive du passé. La neuvième époque commence avec l'affranchissement des sciences et de la philosophie du joug de l'autorité, avec Descartes, et va jusqu'à la constitution de la République française. La dixième époque commence avec la proclamation par la Révolution de la dignité et de l'universalité de la raison. Voici, ramené à trois points importants, ce que Condorcet espère de cette nouvelle période : « destruction de l'inégalité entre les nations, progrès de l'égalité dans un même peuple, perfectionnement réel de l'homme ». Un tableau complet des progrès de l'esprit humain devait suivre cette esquisse. Condorcet n'en écrivit que quelques fragments.

Esprit des bêtes, vénerie et zoologie passionnelle (L'), par A. Toussenel (1847). — Ce livre contient une exposition sommaire de la chasse et de l'influence de cet art sur les progrès de l'humanité; puis la description topographique et philosophique de la France, la nomenclature de ses bêtes à quatre pattes, avec le portrait analogique de chacune d'elles, une étude sur les phoques et les cétacés, enfin un traité complet de la chasse à courre, précédé d'une courte analyse des voies et moyens de la vénerie française. L'auteur a traité son sujet avec passion, dans un style vif et imagé, il adore les animaux, dont il connaît les mœurs à merveille, et donne toujours le beau rôle à la bête. Elle a plus d'esprit que l'homme, car Toussenel lui prête le sien, et son livre en pétille.

Esprit humain (ÉLÉMENTS DE LA PHILOSOPHIE DE L'), par Dugald Stewart (Edimbourg, 1793); traduction française Poisse et Ricard (Paris, 1843). — Dugald Stewart développe les idées de Reid. Dans l'introduction de ses *Éléments*, il ramène la philosophie à la science de l'esprit humain, et celle-ci à une simple description des phénomènes. La méthode dont se servira Dugald Stewart sera la réflexion ou l'observation attentive. Ses observations sont fines, ingénieuses, parfois pénétrantes. La perception extérieure, l'attention, l'association des idées, la conception, l'abstraction, les idées générales, l'imagination, les lois fondamentales de la croyance, le raisonnement et l'évidence déductive, la comparaison des facultés de l'homme et de celles des animaux, le langage, le principe de l'imitation sympathique, telles sont les principales questions examinées. L'influence de cet ouvrage a été très grande en Angleterre; elle ne l'a pas moins été en France, par l'action qu'il a exercée sur les philosophes de l'école de Victor Cousin, et particulièrement sur Jouffroy.

Esprit follet (L'). V. DAME REVENANT (*la*).

Esprit et le corps consideres au point de vue de leurs relations (L'), ouvrage philosophique d'Alexandre Bain, publié à la fois en anglais et en français. — Tous les phénomènes matériels ont des traits communs : l'*étendue*, l'*inertie*, la *pesanteur*, la *couleur*, la *forme*, le *mouvement*, propriétés qui appartiennent, toutes, à la matière, et, toutes, manquent à l'esprit. Cependant, c'est un fait qu'une certaine masse matérielle, le corps, s'associe à l'esprit. Il n'y a pas là deux substances en action réciproque; « il y a l'esprit et le corps réunis, *une cause à deux faces*, déterminant un résultat à la fois moral et physique ». Après avoir exposé les théories de l'âme, Bain se prononce en faveur du *monisme* et contre le *dualisme* substantialiste. Dans un appendice, Bain expose les erreurs répandues au sujet de l'esprit, discute le problème du libre arbitre et conclut en faveur de la nécessité.

ESPRIT (Jacques), écrivain français, né et mort à Béziers (1611-1678). Il entra, en 1629, à Paris, dans la congrégation de l'Oratoire, et, lorsqu'il la quitta, en 1631, bien qu'il n'eût pas reçu les ordres, on l'appela *l'abbé Esprit*. Spirituel et séduisant, il gagna la faveur du chancelier Séguier, qui lui fit donner une pension, le brevet de conseiller d'État, et le fit, en 1639, entrer à l'Académie. Tombé en disgrâce auprès du chancelier, il trouva un protecteur dans le duc de Longueville, obtint une pension, devint précepteur des enfants du prince de Conti. On a de lui : *Maximes politiques mises en vers* (1669), et *De la fausseté des vertus humaines* (1678), où l'on trouve les mêmes idées et les mêmes principes que dans les *Maximes* de La Rochefoucauld, avec qui il était lié.

ESPRITÉ, ÉE (*ès*) adj. Spirituel, qui a de l'esprit. (Vieux; usité encore en Picardie.)

ESPRITER (*ès*) v. a. Donner de l'esprit. (Vieux.)

ESPRONCEDA (José DE), poète espagnol, né à Almendralejo (Estrémadure) en 1810, mort à Madrid en 1842. Interné dans un couvent à cause de ses idées libérales, il y composa un poème épique, *el Pelayo*, resté inachevé, puis se rendit à Paris et fut un des combattants de la révolution de Juillet. Rentré en Espagne, grâce à l'amnistie de 1833, il devint rédacteur du « Siglo », se vit, par suite de polémiques, forcé de s'enfuir, prit part aux révolutions de 1835 et de 1836, puis fut chargé par Espartero d'une mission diplomatique à La Haye (1840). Son œuvre principale est un poème original et brillant, *le Diable-monde* (1840), mélange du *Don Juan*, du *Childe Harold* et des *Orientales*, dans lequel l'auteur a essayé d'exprimer, non sans quelque incohérence, toutes les douleurs, toutes les passions humaines. On doit, en outre, à Espronceda un roman historique, *Don Sancho Saldaña o el Castellano de Cuellar* (1834).

Espronceda.

ESPROT (*è-sprot*) n. m. Nom vulgaire d'un petit poisson du genre mulette, la *mulette vulgaris* ou *harengula sprattus*, appelé aussi *harengulet*, *melet*, etc. On le substitue souvent à la sardine dans les boîtes de conserve. (V. MELETTE.)

ESQUAQUE (*è-skak*) n. f. Nom que les pêcheurs du littoral français donnent au *squale-ange* ou communément *ange de mer*.

ESQUEHÉRIES, comm. de l'Aisne, arr. et à 25 kilom. de Vervins, sur le Noirieu, affluent de l'Oise; 1.561 hab. Belle église, jadis fortifiée.

ESQUELBECQ, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Dunkerque, sur le fleuve côtier Yser; 1.762 hab. Ch. de f. Nord. Dans l'église, beau vitrail et tableau ancien. Le château, flanqué de neuf tours, offre, dans sa partie la plus ancienne (XVIIe s.), des vestiges de l'architecture espagnole.

ESQUEMBAU (*è-skan-bo*) n. m. Espèce de bottine, que l'on portait autrefois en France.

ESQUENIS (*è-ske-ni*) n. m. Mar. Caisse à outils des calfats, qui leur sert de siège pendant leur travail.

ESQUENNOY, comm. de l'Oise, arrond. et à 37 kilom. de Clermont, non loin de la Noye; 1.029 hab. Souterrains-refuges.

ESQUERDES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Omer, sur l'Aa; 994 hab. Poudrerie nationale. Dans l'église, datant en partie du XIIe siècle, restes d'un tombeau du XVe, surmonté de la statue colossale de Marguerite de La Trémoille.

ESQUERMES, anc. comm. du départ. du Nord, réunie à Lille en 1858. Elle renfermait alors une population de 3.731 hab. (*Esquermois*, *oises*), occupée principalement dans les filatures de lin, de coton et de soie.

ESQUESOIRE (*è-ske*) n. m. Archéol. Levier, barre d'anspect servant à actionner un treuil.

ESQUIBIEN, comm. du Finistère, arrond. et à 34 kil. de Quimper, non loin de la baie d'Audierne; 2.412 hab. Allée couverte; tombelles.

ESQUICHADO (*è-ski*) n. m. Sorte de cigare, auquel on donne par la pression une forme carrée.

ESQUICHER (*è-ski*) v. n. ou **S'ESQUICHER** (du provenç. mod. *esquicha*, presser fortement) v. pr. Jeux. Donner sa carte la plus faible pour éviter de prendre, notamment au jeu de roversi.

— Fig. Rester neutre dans une discussion; ne pas avancer son opinion de peur de se compromettre.

ESQUIF (*è-skif'* — lat. *scapha*; allem. *schiff*; ital. *schifo*) n. m. D'une façon générale, Embarcation légère. ‖ Nom que l'on donnait particulièrement à la plus petite des embarcations d'une galère. ‖ Fig. :

> Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons,
> Je cherche à me pourvoir d'*esquif* et d'avirons.
> BOILEAU.

ESQUILIN, une des sept collines de Rome, située à l'est de cette ville, séparée du Viminal à l'O. par le quartier de Subura, et du Cœlius au S. par la vallée du Colisée. Dans l'antiquité, on distinguait sur les hauteurs de l'Esquilin, le mont *Cespius* ou *Cispius* au N., et le mont *Oppius* au S. Ces deux renflements étaient séparés par le *Virbius Clivus*.) ‖ Par ext. Nom d'une région de Rome, tiré du mont Esquilin.

— L'Esquilin est l'une des régions les plus vastes de la ville. Elle en atteignait la limite à la porte Esquiline, qu'a remplacée l'arc Gallieno, monument élevé en 260 de notre ère et voisin de la porte San-Lorenzo. C'est là que se trouvait l'horrible cimetière des pauvres décrit par Horace, et qui répandait dans tout le quartier une odeur infecte. Auguste, pour assainir cette région, fit concéder à Mécène, par le sénat, de vastes terrains, qui comprenaient le cimetière. Mécène y fit construire une magnifique villa, entourée de jardins luxueux, et les *Esquilies* devinrent un des séjours les plus sains de Rome. Auguste se faisait transporter dans cette villa, quand il était malade. Des ossements avaient dû rester dans quelque champ voisin, car c'est là qu'Horace a placé la scène de l'enchanteresse Canidie. Le vaste marché de Livie (*macellum Liviæ*) s'élevait aussi dans la région Esquiline. Avant de devenir un quartier de Rome, le mont Esquilin avait porté une bourgade fortifiée construite par les Ligures.

ESQUILIN, NE (*è-ski*) adj. Qui appartient au mont Esquilin ou qui en est voisin.

— Surnom d'un quartier, d'une région, d'une porte, etc., de Rome : *Porte* ESQUILINE.

ESQUILLE (*ès-kill* [*ll* mll.]) — du lat. *schidiæ*, copeau; gr. *schidion*, fragment, de *schizein*, fendre) n. f. Chir. Petit fragment d'os.

ESQUILLEUX (*è-ski-lleû* [*ll* mll.]), **EUSE** adj. Chir. Qui présente des esquilles : *Fracture* ESQUILLEUSE.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral quand la surface de ses fragments présente de petites écailles semblables à celles que l'on remarque sur les cassures de la cire. ‖ On dit aussi ÉCAILLEUX, et CÉROÏNE.

ESQUILLOSITÉ (*è-skill* [*ll* mll.]) n. f. Caractère de ce qui est esquilleux.

ESQUIMAU ou **ESQUIMO**, nom donné par les Indiens du nord de l'Amérique aux habitants des terres arctiques de l'Amérique. — *Les* ESQUIMAUX ou ESQUIMOS. (On écrit aussi ESKIMAU ou ESKIMO.)

— Adjectiv. : *Femme* ESQUIMAU.

— n. m. : *L'*ESQUIMAU *renferme plusieurs dialectes.*

— ENCYCL. Ethnogr. Les *Esquimaux*, qui se donnent à eux-mêmes le nom d'*Innuit* (hommes), habitent le Groenland, la terre de Baffin, l'ouest et le nord du Labrador, les rives et les îles de la baie d'Hudson et tout le nord de l'Amérique, au delà du cercle polaire arctique. Petits, trapus, fortement charpentés, ils ne dépassent pas en moyenne 1^m,62; les femmes n'atteignent que 1^m,52. Leur peau est d'un jaune assez clair. Leurs cheveux, gros, noirs et droits, leur barbe rare, leur face large, avec des pommettes saillantes, un petit nez enfoncé entre les joues, des yeux peu ouverts et légèrement obliques, font des Esquimaux de véritables Mongols, quoique leur crâne soit allongé et extraordinairement développé en hauteur.

Leur costume est fait en peau d'ours, de renne ou de chien. Lorsqu'ils se lancent sur la mer, ils revêtent des vêtements en cuir ou en intestins de poissons. Les deux sexes portent le même costume. Pour se préserver les yeux de la réverbération de la lumière sur la neige, ils font usage d'une visière en bois et de lunettes en bois, percées d'une simple fente transversale.

Les habitations varient selon la saison. En été, les Esquimaux vivent sous des tentes recouvertes de peaux de phoques et de morses; en hiver, ils habitent des maisons enfouies sous terre ou sous la neige. Des bancs garnis de peaux servent à la fois de sièges et de lits. Dans un grand récipient en schiste, brûle constamment de l'huile de poisson, pour chauffer la demeure et l'éclairer. Il s'en dégage une odeur épouvantable qui, jointe aux émanations que répandent les peaux, le poisson, la viande et les excréments des êtres humains aussi bien que des chiens, rend le séjour dans ces maisons à peu près impossible pour un étranger. Les hommes ne se lavent jamais; les femmes font leurs ablutions avec leur urine, dont elles trouvent le parfum fort agréable sans doute, car lorsque l'une d'elles s'en est bien parfumée, on dit qu'elle « sent la demoiselle ».

C'est au moyen de la chasse et de la pêche que les Esquimaux se procurent leur nourriture; ils ne craignent pas de s'attaquer aux grands animaux marins et terrestres. Pour chasser les premiers, ils ont des embarcations de deux sortes : les unes (*umiak*) peuvent porter toute une famille et se manœuvrent à la rame et à la voile; les autres (*kayak*) ont la forme d'une périssoire et ne peuvent recevoir qu'un homme. Toutes se composent d'une carcasse en bois ou en os de baleine, sur laquelle sont tendues des peaux. L'arc et la flèche sont les armes qui servent à la chasse des mammifères terrestres et des oiseaux; le harpon, muni d'une pointe en os généralement barbelée, est employé pour les animaux marins. La pointe de ce harpon se détache lorsqu'elle a pénétré dans le corps du poisson, du cétacé ou de l'amphibie et, grâce au flotteur auquel elle est reliée au moyen d'une corde, on peut suivre dans sa fuite l'animal blessé.

Beaucoup d'Esquimaux en sont encore à l'âge de pierre. Ils emploient l'os et l'ivoire pour fabriquer les manches de leurs outils, leurs aiguilles et leurs pointes de harpons. Ils construisent des traîneaux en bois, auxquels ils attellent des chiens.

Tous les gros travaux incombent à la femme, qui est souvent mariée sans qu'on lui ait demandé son consentement. On a signalé quelques cas de polygamie au Groenland; mais, ce qui est beaucoup plus fréquent, c'est de rencontrer une femme en possession de plusieurs époux. Les Esquimaux n'ont ni gouvernement, ni hiérarchie d'aucune sorte; chaque chef de famille est maître absolu chez lui et n'a d'ordres à recevoir de personne. Il n'est pas rare de voir les vieillards, lorsqu'ils sont hors d'état de pourvoir par eux-mêmes à leur subsistance, ordonner à leurs enfants de les étrangler, et ceux-ci s'empressent d'accomplir ce qu'ils regardent comme un pieux devoir.

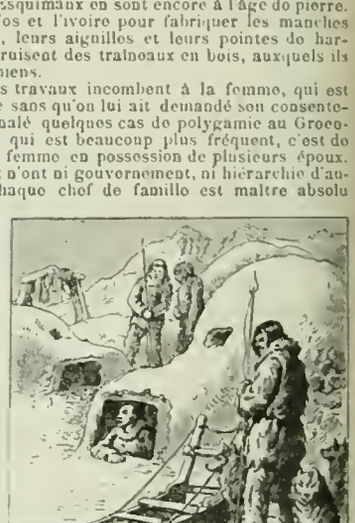

Esquimaux.

Ces tribus sont d'une ignorance qui s'explique par les conditions dans lesquelles elles vivent. Néanmoins, les Esquimaux montrent des dispositions remarquables pour le dessin et la sculpture. Leurs productions artistiques offrent des analogies assez frappantes avec celles de nos ancêtres de l'âge glaciaire. Ils croient à une autre vie et à des êtres surnaturels : les uns bons, les autres méchants. Ils ne leur rendent pas de culte, et leurs magiciens ou *chamans* se bornent à chasser les mauvais esprits, à conjurer les sortilèges et à fabriquer des amulettes. On estime le nombre des Esquimaux à environ 30.000.

— Linguist. Les nombreux idiomes parlés par les *Esquimaux* sont encore assez mal connus; ils semblent se rattacher plus ou moins au système linguistique de l'agglutination. Il a été impossible, jusqu'ici, de fixer des rapports précis de parenté entre ces langues. Les Esquimaux possèdent une littérature populaire, un riche trésor de sagas qui se transmet fidèlement de génération en génération.

ESQUINA (LA), ville de la république Argentine (prov. de Corrientes), sur le Corrientes, près de son confluent avec le Parana; 15.000 hab. Fabrique de chaux. Commerce de bois et de charbon de bois. Ch.-l. d'un département peuplé de 20.000 hab.

ESQUINANCIE (*è-ski*, *si* [anciennem. *quinancie*] — du gr. *kunagchê*, même sens) n. f. Pathol. Inflammation de l'amygdale ou quelquefois syn. de ANGINE.

— Art vétér. Inflammation des glandes de la ganache, chez les jeunes chevaux.

— ENCYCL. Pathol. L'*esquinancie*, qui est une amygdalite aiguë, débute d'ordinaire assez rapidement et sans prodromes; le premier symptôme accusé par les malades est une difficulté plus ou moins grande pour avaler et une sensation de douleur et de sécheresse à la gorge. L'inflammation gagne souvent les parties voisines, le pharynx, l'arrière-cavité des fosses nasales, les trompes d'Eustache, d'où bourdonnement d'oreilles et surdité temporaire. Quoique localisée en apparence, l'esquinancie est une maladie générale avec fièvre, céphalalgie, inappétence, vomissements bilieux. Sa durée normale est de cinq à sept jours. Des abcès rétro-pharyngiens, des otites moyennes la compliquent souvent. Le traitement général consiste en un vomitif et purgatif dès le début et dans des gargarismes ou des lavages fréquents (nitrate de potasse en solution à 4 p. 100). La quinine et l'antipyrine sont utiles contre la fièvre.

ESQUINE (*è-skin'* — autre forme de ÉCHINE) n. f. Manèg. Reins du cheval. ‖ *Snuter d'esquine*, Voûter l'échine en sautant.

ESQUINE (*è-skin'*) n. f. Bot. Nom vulgaire du *smilax china* : *Prends de ces cheveux, que je ne tresserai plus dans l'eau d'*ESQUINE. (Chateaubr.) Syn. de SQUINE.

ESQUINISTE (*è-ski-nist'*) n. m. Hist. Membre d'une secte fondée au IIIe siècle par un hérésiarque du nom d'Esquine : *Les opinions des* ESQUINISTES *participent de la doctrine des montanistes et de celle des sabelliens.*

ESQUINTER (*è-skin* — du provenç. mod. *esquinta*, couper en cinq) v.a. Pop. Éreinter, fatiguer extrêmement : *Voyage qui* A ESQUINTÉ *un touriste.* ‖ Assommer, rouer : ESQUINTER *un homme à coups de bâton.* ‖ Perdre, abîmer, ruiner : ESQUINTER *sa poitrine, son chapeau.*

— Fig. Donner un violent éreintement à : ESQUINTER *une pièce, un auteur.*

S'esquinter, v. pr. Se fatiguer extrêmement. ‖ Ruiner sa santé. Ruiner, abîmer à soi. ‖ Se battre, s'entr'assommer.

ESQUIPOT (*è-ski-po* — pour ÉQUIPOT; de *équipe*, au sens anc. de *vase*) n. m. Pop. Tirelire en terre cuite. ‖ Tronc qui se trouvait anciennement chez les barbiers et dans lequel on glissait le pourboire des garçons.

— Jeux. Masse déposée par les joueurs. ‖ Nom d'un ancien jeu de cartes.

ESQUIRE (*è-skou-aïr'* — mot angl., dérivé du franç. *escuyer*) n. m. Terme honorifique, dont les Anglais et les Américains des Etats-Unis ont l'habitude de faire suivre tout nom d'Anglais non accompagné d'un titre nobiliaire. (On écrit en abrégé *Esq.* Par ex. : Mr *John Smith Esq.*) ‖ On dit aussi SQUIRE.

ESQUIROL (Jean-Etienne-Dominique), médecin français, né à Toulouse en 1772, mort à Paris en 1840. Il termina ses études médicales à Paris, où il devint l'interne de Pinel à la Salpêtrière, et, pendant les six ans qu'il travailla sous les yeux de ce maître, qu'il devait continuer, il observa les aliénés et recueillit les premiers éléments d'une science qu'il a créée presque de toutes pièces. Sa thèse sur *les Passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale*, fit sensation et fut le préambule de son magnifique ouvrage sur les maladies mentales. Pendant quelques années, il visita les hospices où on soignait les aliénés, pour se rendre compte des améliorations apportées dans leurs conditions matérielles et leur traitement. A son retour de cette mission officielle, il fut nommé médecin directeur de la Salpêtrière, et en 1825, médecin en chef de l'hospice de Charenton, qui, grâce à lui, est resté un modèle du genre.

Esquirol.

Dans son cours de clinique des maladies mentales, qui eut un succès retentissant même à l'étranger, et dans ses ouvrages, il continua l'œuvre de Pinel, en signalant les abus du régime barbare infligé aux aliénés, et il démontra la nécessité des réformes en enseignant que les aliénés sont des malades. Dans ce but, il écrivit plusieurs mémoires et opuscules; mais son principal ouvrage est intitulé : *Des maladies mentales considérées sous le rapport médical, hygiénique et médico-légal* (1838), dans lequel il définit la folie et essaye d'en classer les différents modes. Ce travail et l'amélioration du sort des aliénés resteront les deux grands titres de gloire d'Esquirol.

ESQUIROS (Henri-Alphonse), littérateur et homme politique français, né à Paris en 1814, mort à Versailles en 1876. Il publia des poésies, un roman : *le Magicien* (1837), puis des ouvrages qui attestent son imagination exaltée et ses idées socialistes : *Charlotte Corday* (1840); *l'Evangile du peuple* (1840), qui lui valut une condamnation; *les Vierges martyres, les Vierges folles, les Vierges sages* (1841-1842); *Histoire des montagnards* (1847). Elu député de Saône-et-Loire à la Législative (1849), il siégea à la Montagne, fut exilé en 1851, et passa en Hollande, puis en Angleterre, d'où il envoya à la « Revue des Deux Mondes » des études très remarquables. En 1869, il fut élu député dans les Bouches-du-Rhône, dont il devint administrateur supérieur après la révolution de 1870. Destitué par Gambetta, il fut élu député de ce département à l'Assemblée nationale (1871), puis sénateur (1876). Outre les ouvrages mentionnés, nous citerons de lui : *Histoire des martyrs de la liberté* (1851); *les Fastes populaires* (1851-1853); *la Morale universelle* (1859); *l'Angleterre et la Vie anglaise* (1859-1864); *la Néerlande* (1859); *l'Emile du XIXe siècle* (1870); etc. — Sa femme, *Adèle* BATTANCHON, née et morte à Paris (1819-1885), adopta ses idées avancées, fut abandonnée par lui lors de son exil, et mena jusqu'à la fin une existence assez précaire. On lui doit des romans à thèse : *les Amours étranges* (1853); *l'Amour* (1860); *Histoire d'une sous-maîtresse* (1861); *les Marchandes d'amour* (1865), et *un Vieux Bas-bleu*.

ESQUISSE (*è-skiss* — de l'ital. *schizzo*) n. f. B.-arts. Premier travail par lequel l'artiste, au moyen du crayon, de la plume, du pinceau, de la cire, de la terre, fixe son idée et arrête l'aspect général du sujet, mais qui n'est nullement un commencement d'exécution du sujet lui-même : *Les* ESQUISSES *ont communément un feu que le tableau n'a pas.* (Didier.) *On a des* ESQUISSES *de Raphaël où le même trait est recommencé dix-sept fois.* (H. Taine.) ‖ Par ext. Premier plan d'une œuvre, indication de son ensemble et de ses parties : ESQUISSE *d'un drame, d'un opéra.* — Titre donné à des études qui fournissent au moins des aperçus sur certaines matières : ESQUISSES *philosophiques, historiques.*

— Ce qui donne une idée en petit d'un être ou d'une chose quelconque : *L'enfant est l'*ESQUISSE *de l'homme; la famille, l'*ESQUISSE *de l'Etat.*

— Econ. dom. Nom donné autrefois à des plateaux en bois supportés par des pieds, que l'on faisait figurer chargés de confitures et de gelées, dans les grands repas.

— Techn. Nom donné au dessin d'un tissu lorsqu'il est entièrement achevé.

— ENCYCL. B.-arts. L'*esquisse* est la première forme que l'artiste donne à son idée et qui lui sert à définir à ses propres yeux cette idée elle-même, à conserver le souvenir d'une vive impression, à rendre l'aspect général d'une conception ou même à le guider dans l'exécution d'une œuvre. L'esquisse définitive terminée, viennent alors les études d'ensemble ou de détails, de figures complètes, de membres détachés, d'objets divers. L'esquisse et l'*étude* sont deux choses bien différentes : l'étude est surtout une œuvre d'attention, de raisonnement, de réflexion et d'observation. L'esquisse est, au contraire, une œuvre d'imagination, de spontanéité, traitée avec verve, chaleur, et rapidement faite. On comprend facilement pourquoi il n'y a pas de principes ni de méthode à enseigner pour produire de belles esquisses. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elles doivent être faites d'un seul jet, dans l'espèce de fièvre que font naître l'élaboration d'une idée, la manifestation d'un sentiment, d'une émotion. Précisément parce que l'esquisse n'exige point de méthode et qu'elle doit surtout rendre un sentiment, une passion, un certain ordre de sensations, les peintres qui se sont plus attachés à trouver une composition dramatique qu'une ordonnance harmonieuse, qui, enfin, ont plus recherché les effets du coloris que la pureté des lignes, ont surtout réussi dans les esquisses. Rubens et plus tard Delacroix y ont excellé; Goya et Diaz ne firent guère autre chose, la plupart du temps; Boucher montre dans ses esquisses plus de véritables qualités de peintre que dans ses tableaux.

Dans la sculpture, on désigne aussi sous le nom d' « esquisse » la première idée d'une figure, d'un groupe, d'un motif d'ornementation que le sculpteur façonne dans la terre glaise ou la cire. Avant d'exécuter son sujet en grand ou dans une demi-grandeur, il fait d'abord un petit modèle, soit en cire, soit en terre, auquel il donne l'attitude, le mouvement ou le profil rêvés. Il arrive souvent que cette esquisse produite par l'imagination a une désinvolture et une élégance qu'on ne retrouve plus dans l'œuvre exécutée d'après nature, le modèle vivant ne se pliant pas aux caprices de la conception.

— SYN. Esquisse, ébauche. L'*esquisse*, toujours distincte de l'ouvrage lui-même, est souvent de dimensions beaucoup plus restreintes, et peut être un dessin complètement achevé; l'*ébauche*, qui n'est que l'ouvrage lui-même indiqué par grandes masses, est nécessairement grossière. L'artiste fait son *esquisse* pour la reproduire, et son *ébauche* pour la terminer.

Esquisses de la vie anglaise (*the Sketch-book*), par Washington Irving (1820). — Les petits tableaux que l'auteur a peints dans ce livre retracent les mœurs, les coutumes, les paysages de l'Angleterre. Humour, sensibilité, grâce piquante, finesse d'observation, élégance du style, on y trouve tout cela. Mais on y sent trop le pastiche, on y note trop d'imitations d'Addison, de Goldsmith ou de Sterne; ce n'est pas un livre original, c'est plutôt un décalque habile. Brillant, léger, correct, toujours égal à lui-même, Irving plaît sans émouvoir. Il n'en eut pas moins un succès, qu'il devait à ce culte rendu à la vieille Angleterre, bien plus qu'aux qualités de son œuvre. On peut reprocher à Irving de n'avoir pas composé un livre national dans lequel il se serait montré moins Anglais.

Esquisses d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain, par Condorcet. V. ESPRIT.

ESQUISSER (*è-ski-sé*) v. a. Exécuter en esquisse : ESQUISSER *un tableau, une statue.* ‖ Par ext. Faire le plan, la description sommaire de; donner un aperçu de : ESQUISSER *un roman, une comédie, le récit d'une bataille.*

S'esquisser, v. pr. Etre esquissé.

ESQUIULE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 11 kil. d'Oloron, près du Joos, affluent du Gave d'Oloron; 1.030 hab.

ESQUIVE (*è-skiv'*) n. f. Sorte de disque que forme, par la dessiccation, l'argile qui a servi au terrage des pains de sucre, c'est-à-dire qui garait le fond d'une forme. ‖ Rond qui sert à accoter le fil sur la broche.

ESQUIVELAGE (*è-ski, laj'*) n. m. Dans le nord de la France, Premier des trois labours que doit subir la terre avant que l'on y sème les cultures du printemps.

ESQUIVEMENT (*è-ski*) n. m. Action d'esquiver.

ESQUIVER (*è-ski* — anc. haut allem. *skiuhan;* allem. *scheuen*, avoir peur; ital. *schivare*, fuir) v. a. Eviter avec adresse : ESQUIVER *un coup, un créancier.* ‖ Se soustraire habilement à : ESQUIVER *une visite importune.*

— Fig. Eluder, détourner adroitement : ESQUIVER *la difficulté.*

S'esquiver, v. pr. Se dérober furtivement; s'échapper, s'éviter l'un l'autre.

— SYN. S'échapper, s'enfuir, etc. V. ÉCHAPPER (s').

ESRAKITE (*èss*) n. m. Membre d'une secte musulmane qui, rejetant le paradis sensuel de Mahomet, faisait consister le souverain bien dans la contemplation des perfections de Dieu.

ESRAR (*èss*) n. m. Instrument de musique moderne, à cordes et à archet, en usage chez les Hindous, où il sert à accompagner les voix de femmes et les chants d'un caractère gracieux et tendre.

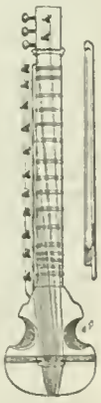
Esrar.

— ENCYCL. La caisse sonore de l'*esrar* ressemble à celle du violon, mais la table d'harmonie est formée d'une membrane collée sur les bords de cette caisse. Le manche, très long et large à peu près comme celui de la guitare, est monté de cinq cordes principales, dont la première et la quatrième sont en acier et les autres en laiton, et qui sont ainsi accordées :

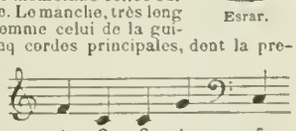

De plus, il porte douze cordes de laiton, qui sont diatoniquement de :

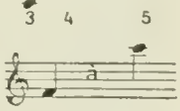

Enfin, ce manche porte des divisions comme celui de la guitare. Ces divisions, au nombre de seize, fournissent sur la première corde la série d'intonations suivantes :

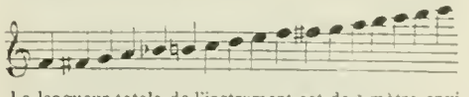

La longueur totale de l'instrument est de 1 mètre environ. L'archet est semblable à celui d'un violon.

ESSADE (*è-sad'*) n. f. Agric. Sorte de houe mécanique, employée au labour des champs.

ESSAI (*é-sè* — de *essayer*) n. m. Epreuve, expérience; première application, premier usage, première tentative propre à faire juger les qualités de la personne, de l'objet qui y est soumis : L'ESSAI *d'une arme, d'une machine, d'un remède. Faire l'*ESSAI *d'un domestique, d'un cheval.* ‖ Premières productions d'un écrivain ou d'un artiste : *Les* ESSAIS *des grands génies ne sont pas toujours heureux.* ‖ Premiers actes par lesquels se manifeste quelqu'un ou une des qualités de quelqu'un : *Les* ESSAIS *d'un courage naissant.*

— Loc. div. : *Coup d'essai.* Premier pas, première tentative dans un genre quelconque. ‖ *A l'essai*, Pour essayer, avec condition ou intention de refuser ou de rendre si l'épreuve n'est pas jugée satisfaisante : *Prendre une montre, un cheval* À L'ESSAI. *Mettre à l'essai*, Eprouver : METTEZ À L'ESSAI *ma complaisance. Faire l'essai de*, Eprouver, expérimenter. — Se dit aussi au fig. : FAIRE L'ESSAI DE *son habileté.*

— Chim. *Eprouvette* ou *Tube à essai*, Petite éprouvette servant aux expériences faites sur des produits en faible quantité.

— Comm. Petite portion de marchandises, échantillon : *Envoyer des* ESSAIS *de vin.* Petite bouteille, petite tasse où l'on met les liquides que l'on veut déguster.

— Hist. Cérémonie de l'ancienne cour, qui consistait à déguster les mets et les boissons avant de les présenter au roi. ‖ Coupe dans laquelle on faisait l'essai des boissons.

— Hist. relig. Epreuve qu'on faisait subir dans les communautés religieuses, avant ou pendant le noviciat.

— Littér. Titre de certains ouvrages où l'on n'a pas la prétention de traiter à fond la matière : ESSAI *sur la littérature.* ESSAIS *philosophiques.* ESSAIS *poétiques.* ‖ Morceau de littérature, de morale, etc., publié par une revue, un journal.

— Mar. *Faire les essais d'un navire*, Faire fonctionner successivement tous ses appareils pour s'assurer qu'ils peuvent donner toute sécurité au navire. *Essai à froid d'une chaudière*, Opération consistant à presser de l'eau dedans à froid et à s'assurer qu'aucune partie ne donne de suintements ou de fuites. ‖ *Essai de vitesse sur la base*, Vérification, au moyen de repères, de la vitesse d'un bâtiment. ‖ *Navire en essai*, Navire armé provisoirement pendant qu'on essaye tous ses organes. ‖ *Appareil d'essai*, Système composé d'une aiguille aimantée, d'une bobine et d'une pile à eau et servant à vérifier la conductibilité et l'isolement des circuits électriques, torpilles, etc.

— Mécan. Essai des métaux. V. la partie encycl.

— Monn. Premières pièces frappées avec les coins nouveaux : *Il existe un grand nombre de monnaies dont il n'a été fait que des* ESSAIS. (Cartier.)

— Sport. Course particulière, entre plusieurs chevaux dont le propriétaire veut juger le mérite respectif.

— Techn. Opération ayant pour objet de déterminer la grosseur des fils provenant des matières textiles : ESSAI *de la laine, de la soie, du coton.* ‖ Ensemble des écheveaux qui vont subir cette opération ou qui l'ont déjà subie. Appareil, instrument, ustensile quelconque destiné à exécuter ou à faciliter le travail de l'essayeur de fils. ‖ Nom donné aux fragments de verre que l'on met dans les fourneaux où l'on cuit les peintures sur verre, pour suivre les progrès de l'opération. ‖ Opération chimique qu'on fait subir aux matières industrielles, pour en déterminer la composition et la valeur. ‖ Opération que l'on fait subir au papier pour se rendre compte, par le froissement ou la traction, de ses qualités de résistance.

— Vénerie. Eraflures que font aux jeunes arbres les cerfs qui sont près de toucher aux bois. ‖ *Donner de l'essai.* En parlant du sanglier, Frapper avec ses défenses contre le tronc des jeunes arbres.

— ALLUS. LITTÉR. :

Mes pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leurs coups d'*essai* veulent des coups de maître,

Vers de Corneille. V. COUP.

— SYN. Essai, épreuve, expérience. V. ÉPREUVE.

— ENCYCL. Mécan. La majeure partie des métaux qu'emploie l'industrie sont soumis à des *essais* mécaniques, qui permettent de se rendre exactement compte de leur qualité. Ces essais sont inscrits dans tous les cahiers des charges imposés par les grandes administrations aux industries métallurgiques. Ils sont de diverses sortes : *essais à la traction, à la compression, à la flexion, à la torsion, au choc, d'emboutissage*, etc. Ces essais sont exécutés au moyen de dynamomètres et autres appareils qui enregistrent les efforts auxquels on soumet les métaux.

L'essai à la traction a pour but d'évaluer la résistance et l'allongement subi par le métal, jusqu'au moment où se produit sa rupture. Les machines le plus fréquemment employées pour ces essais sont celles : de Thomasset, de Desgoffes, de Kennedy, les dynamomètres Digeon et autres. V. DYNAMOMÈTRE.

Les essais à la compression s'exécutent en général sur des pièces qui, comme les bandages des roues de locomotives et de wagons, doivent subir de très grands efforts tendant à les écraser. On soumet le plus souvent aux efforts de flexion les rails, qui doivent supporter sans se rompre des charges déterminées. C'est principalement sur les fils métalliques que se pratiquent les essais de torsion.

Les essais d'emboutissage s'appliquent surtout aux tôles de fer ou à celles d'acier et se produisent à froid, puis à chaud. Les tôles, tout en prenant les formes déterminées, ne doivent ni se gercer, ni se fendre dans des limites de pression voulue.

Enfin, les essais au choc ont pour but de s'assurer de la résistance des métaux sous l'action brusque d'efforts violents. Le choc est produit par un mouton tombant d'une hauteur déterminée.

Les différents matériaux : pierres, briques, ciment, etc., que l'on emploie dans les constructions, sont soumis à des essais, tout comme les métaux. Pour vérifier si une brique peut résister à l'action de la gelée, on fait usage du « procédé Bard », consistant à faire bouillir la brique dans une solution de sulfate de soude.

— Chim. Sous le nom d'*essais*, les chimistes désignent principalement les analyses rapides des produits commerciaux, pour en évaluer soit la valeur d'après la teneur en un élément, soit le degré de pureté par comparaison avec un type déterminé pour déceler les altérations et sophistications. L'essai d'un vin, par exemple, consiste à y doser l'alcool, l'extrait sec à 100°, les cendres, les sulfates, le sucre, l'acidité, le tartre, la glycérine, le tanin, etc., et à comparer les résultats obtenus à des moyennes déduites de l'analyse d'un grand nombre de crus originaux; les écarts avec les nombres normaux indiquent le mouillage, le vinage, etc.

En minéralogie, les minéraux rencontrés dans un filon s'essayent parfois sur le terrain même, pour en déterminer la composition qualitative; le chalumeau est très usité et indique la façon dont la substance se comporte sous la flamme réductrice ou oxydante (fusion, volatilisation, réduction en un globule métallique, formation d'auréole d'oxyde, etc.). Ces indications se complètent par l'*essai à la perle* de borax : ce sel, fondu, se colore sous l'influence des oxydes métalliques, formant des verres de teintes caractéristiques (bleue cobalt, violette manganèse, verte

cuivre). Pour les [illegible] titatif souvent le métallurgiste [illegible] creuset, sur quelques grammes de minerai. Les mêmes opérations qu'il pratiquera en grand dans ses appareils; cette méthode a l'avantage de donner directement la proportion de métal exploitable.

— *Essais des monnaies et des matières d'or et d'argent.* Le titre des monnaies, des bijoux, de la vaisselle, formés d'or et d'argent unis à une petite portion de cuivre pour augmenter la dureté, est déterminé par la loi avec une légère tolérance

OR

Monnaies françaises	Titre	0.900	France	1 1000	au-dessus et au-dessous
Médailles françaises	—	0.91[illegible]	—	2 1000	
Bijoux 1er titre	—	0.92[illegible]	—	3 1000	au-dessous
— 2e titre	—	0.8[illegible]	—	3 1000	
— 3e titre	—	0.750	—	3 1000	

ARGENT

Monnaies 5 fr		0.900		2 1000	au-dessus et au-dessous
— 2 fr et au-dess		0.8[illegible]	—	3 1000	
Vaisselle 1er titre		0.92[illegible]	—	5 1000	au-dessus.
Médailles		0.[illegible]		2 1000	
Bijoux 2e titre		0.8[illegible]		5 1000	

L'essai consiste à s'assurer que l'alliage reste dans les limites admises. Sur les monnaies, les parcelles destinées au dosage sont enlevées à l'emporte-pièce, tant aux bords qu'au centre, sur les lingots, souvent peu homogènes, les prélèvements ont lieu en divers points, mais il convient de rejeter les premières fonures. On obtient la prise la plus exacte en fondant le lingot, le brassant bien et prélevant avec une cuiller une petite quantité de la masse fondue; cette prise, dite *à la goutte*, est solidifiée en un lingot utilisé entièrement pour l'essai.

Essai au touchau. L'essai le plus simple est celui du touchau. Sur une pierre dure, noire, dite « pierre de touche », on compare l'effet d'un réactif (eau régale [illegible] pour l'or, bichromate acide pour l'argent) sur deux marques : l'une tracée avec l'alliage étudié, l'autre avec un alliage connu ou touchau. Un opérateur très exercé déduit, de la manière dont se comportent ces marques, le titre, à quelques millièmes près. Cette méthode est utilisée par les *essayeurs de la garantie*, pour vérifier les bijoux avant de les poinçonner. V. POINÇON.

Essai par coupellation. La coupellation, connue des alchimistes, fut, jusqu'en 1830, officielle pour les essais d'argent dans les hôtels des Monnaies; actuellement, les essayeurs la pratiquent encore pour séparer l'or du cuivre : dans une coupelle poreuse en cendres d'os, l'alliage est chauffé dans la flamme oxydante d'un moufle avec un excès de plomb; celui-ci, s'oxydant, se transforme en litharge qui s'incorpore dans la coupelle en entraînant les métaux oxydables (cuivre), laissant un bouton d'or ou d'argent inoxydable.

1° *Argent.* La coupellation de l'argent doit être surveillée très attentivement; dans la coupelle chauffée au rouge clair, l'essayeur porte le plomb (de 3 à 16 gr., selon le titre approximatif de l'alliage); celui-ci fond en quelques secondes et *se découvre* en un bain brillant; à ce moment, la prise d'essai, d'environ 1 gramme, est introduite, l'oxydation est rapide, des points lumineux courent à la surface du bain, puis cessent; le bouton se ternit pour se couvrir de bandes colorées (*iris*), un voile nouveau se forme, l'essai approche de sa fin, les dernières portions oxydables brûlent avec un vif éclat (*éclair*). L'oxydation, finie, le bouton se refroidit; c'est l'instant critique de l'opération, car, l'argent liquide en dissolvant, une grande quantité d'oxygène peut abandonner ce gaz si brusquement qu'il y a projection; l'essai est alors dit *raté*. Convenablement refroidi, le bouton d'argent est séparé de la coupelle, brossé et pesé. La difficulté de conduire le feu, les résultats variables obtenus, selon la température du moufle, à cause des pertes par volatilisation ou les surcharges par insuffisance d'affinage, ont fait abandonner ce procédé pour le remplacer par la *méthode humide de Gay-Lussac*, plus rigoureuse. Dans ce cas, une prise d'alliage représentant environ 1 gramme d'argent fin est dissoute dans l'acide nitrique, puis additionnée de 100 centimètres cubes d'une liqueur de chlorure de sodium destinée à précipiter exactement 1 gramme d'argent à l'état de chlorure insoluble; après agitation du flacon contenant l'essai, le précipité s'agglomère au fond, tandis que la liqueur claire surnageante est essayée avec une liqueur salée dix fois plus faible, chaque centimètre cube ajouté jusqu'à coloration de précipité représente autant de millièmes de métal en surcharge; si, au contraire, le premier centimètre cube de sel ne produit pas de précipité, on revient en arrière, à l'aide d'une liqueur équivalente d'argent dont le nombre de centimètres cubes introduits indique les millièmes manquant au titre.

2° *Or.* Les alliages monétaires d'or ne cèdent pas leur cuivre directement à l'attaque par l'acide nitrique; il est nécessaire que l'or soit là à une grande quantité, soit l'argent, soit le cuivre, dans ce but, on coupelle l'or avec un excès de plomb en incorporant à la prise de 5 décigrammes, après essai approximatif, une quantité d'argent égale à trois fois le poids d'or (*inquartation*). le bouton or-argent obtenu est laminé et recuit après chaque passe, roulé en cornet, puis épuisé par l'acide azotique dans un matras à long col. Dans cette opération, dite *départ*, l'argent entre en solution, laissant l'or pur sous la forme du cornet; celui-ci est pesé après une légère calcination. L'or garde la forme du cornet si l'inquartation est exacte; sinon, il tombe en poudre, plus difficile à récolter, les essais sont très exacts.

Pour le *dore*, alliage d'or et d'argent avec ou sans cuivre, on obtient le titre de chaque métal en coupellant d'abord l'alliage directement, le bouton donnant la somme de l'or et de l'argent; en second lieu, l'or est déterminé comme ci-dessus, après inquartation; l'argent représente la différence avec le premier dosage; la perte constatée entre le poids de l'alliage et la somme des métaux fins représente le cuivre.

Monnaies de bronze. Pour l'essai du bronze monétaire (cuivre 95, étain 4, zinc 1), on dose le zinc par volatilisation, en chauffant l'alliage au rouge, à l'abri de l'air (*cémentation*); le cuivre se détermine par électrolyse de sa solution nitrique et la pesée du dépôt formé sur l'électrode négative. Pour l'étain, on pèse après calcination le résidu d'oxyde laissé dans l'attaque du bronze par l'acide nitrique.

Monnaies de nickel. Le nickel monétaire (cuivre 75, nickel 25) s'analyse par électrolyse.

— Archéol. On entendait par *essai* des viandes et des boissons l'opération qui consistait à s'assurer si les mets ne contenaient pas de poison. Jusqu'au XVIIIe siècle, au cours de chaque repas, dans les maisons princières ou royales, un officier spécial faisait l'essai. Le maître cuisinier dressait d'abord les plats qu'on devait présenter à table, sur une table de cuisine, avec un morceau de pain que l'on trempait dans tous les plats, et qu'on goûtait. Ensuite, la même cérémonie avait lieu dans la salle du repas. Par la suite, on entendit par « essai », soit les substances qui servaient à faire l'épreuve (v. ce mot), soit le petit vase dans lequel l'écuyer dégustait le vin.

— Littér. Les écrivains donnent souvent le nom d'*Essais* à des ouvrages dont le sujet, la forme, la disposition ne permettent pas de les classer dans un genre mieux déterminé. Il ne faut pas entendre par ce mot un ouvrage superficiel et traité légèrement, mais un ouvrage qui

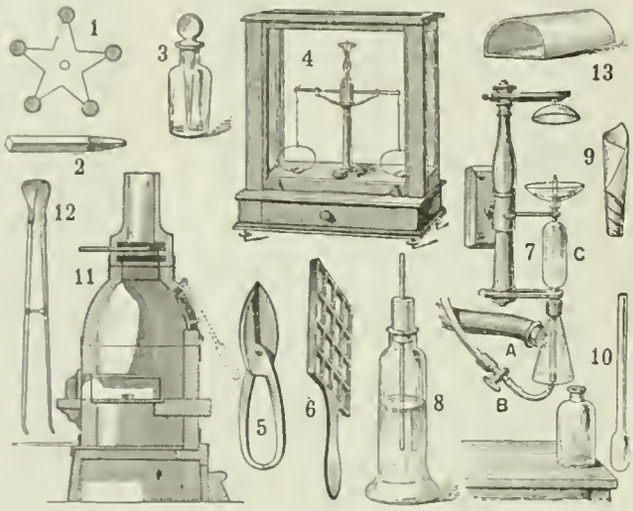

1. Touchau à plusieurs alliages. — 2. Poinçon d'essayeur. — 3. Flacon à toucher (le bouchon sert à prendre le réactif). — 4. Balance d'essayeur. — 5. Cisaille pour couper les alliages. — 6. Caster pour disposer les substances nécessaires à l'analyse. — 7. Appareil de Stass pour l'essai d'argent par voie humide : A, tube pour le dégagement des vapeurs nitreuses; B, tube amenant le liquide; C, pipette de 100 centim. cub. — 8. Pipette pour la liqueur décime. — 9. Corne d'or. — 10. Matras d'essayeur. — 11. Coupe du four à coupellation. — 12. Pince à coupelle. — 13. Coffret de moufle.

n'entre pas dans tous les développements que comporterait le sujet. Lorsque Montaigne commença ses *Essais*, il n'eut d'abord d'autre dessein que de citer ses lectures et noter ses pensées; mais, en se représentant ainsi fidèlement lui-même, il arriva à faire un livre à la fois philosophique et social. Nicole a composé des *Essais de morale*. Locke a intitulé *Essai sur l'entendement humain* l'un des plus grands monuments de la philosophie moderne. Leibniz emprunta ce titre à Locke, qu'il voulait réfuter, et publia les *Nouveaux Essais sur l'entendement humain*. Voltaire appela *Essai sur les mœurs* une histoire universelle, esquissée à grands traits. Deux ouvrages remarquables de Pope portent aussi le titre d'*Essai* : ce sont l'*Essai sur la critique* et l'*Essai sur l'homme*. Ils ne se distinguent ni par la profondeur, ni par l'originalité, et méritent véritablement le nom d'*Essai*. On a donné fréquemment le titre d'*Essais* à des études publiées dans des recueils périodiques. V. ESSAYISTE.

Essais (LES), par Michel de Montaigne. — Cet ouvrage parut pour la première fois en 1580, à Bordeaux, en deux livres. Huit ans après, en 1588, l'auteur, en réimprimant son œuvre, y ajoutait un troisième livre, et, trois ans après la mort de Montaigne, en 1595, Mlle de Gournay rééditait les *Essais* en y insérant de nombreuses adjonctions que l'auteur avait écrites sur les marges d'un exemplaire de 1588, conservé encore aujourd'hui à la bibliothèque de Bordeaux. Telles sont les étapes successives d'une pensée si abondante en nuances délicates, qu'il serait nécessaire, pour en bien saisir le sens exact, de les replacer à leur date et dans leur ordre véritable.

Lorsque la première édition des *Essais* parut, l'ouvrage se composait, pour une large part, des réminiscences des auteurs favoris de Montaigne, auxquelles s'ajoutait l'examen de conscience de Montaigne lui-même. Le livre ainsi composé était heureux de verve, plein de trouvailles charmantes, dites avec à-propos et abandon, dans une langue vive, colorée, attrayante, qui sait rehausser chaque détail, lui donner du prix, mettre en valeur chaque expression. Deux ans après, l'auteur le réimprimait, en l'amendant quelque peu, pour en aviver les couleurs, pour en marquer les traits, faisant disparaître chaque jour davantage le dessein de l'ouvrage — s'il en eut jamais — sous l'abondance de ces mille observations savoureuses, qui retiennent le lecteur à chaque page et lui masquent le manque de perspective de l'œuvre, son désordre nonchalant et voulu.

Au surplus, si Montaigne retrace avec complaisance sa propre image dans son livre, c'est qu'une pareille entreprise faisait partie de son sujet d'observation : l'étude de l'homme, de ses inclinations et de ses besoins. Lui-même n'est là que comme un terme de comparaison commode avec les autres, anciens ou modernes, ceux qui fournissent les exemples et sont les pièces à l'appui de l'enquête. L'image de l'homme qui se dégage de son livre n'est ni morose, ni rébarbative, un peu disparate cependant. L'homme étant fort mobile par nature; son peintre s'en autorise pour le saisir dans ses positions les plus diverses, car la curiosité de Montaigne est tout au moins égale à la diversité du modèle. Montaigne a étudié le plus d'individus qu'il a pu; mais les éléments communs qui déterminent la nature humaine lui échappent trop souvent. Montaigne est un naturaliste sans prétention, qui se plaît à ses observations de chaque jour; plus il étudie, plus l'individualisme lui paraît être le fond de toutes choses.

Il se garde surtout d'idéaliser l'homme. Il ne lui fait grâce d'aucune de ses inconséquences ou de ses lacunes. Montaigne enseigne avec succès à se résoudre à ignorer. Loin d'être un état douloureux de l'âme, le doute est, pour lui, son état ordinaire, une sorte de crépuscule psychologique plein d'une grâce indécise et qu'il aime à prolonger parce qu'il y est à l'aise, indépendant et détaché. Montrer aux hommes que le mystère n'a rien de terrible et qu'on peut regarder l'inconnu sans effroi, en se résignant à ne pas le comprendre, c'est donc leur enlever la cause des angoisses les plus vaines et les plus chimériques.

Tel est le scepticisme de Montaigne; scepticisme intellectuel, fait surtout de modération et de bon sens. C'est le doute prudent de quelqu'un qui a beaucoup lu et qu'effraye la trop grande assurance qu'il voit autour de lui. Si Montaigne suspend son jugement, ce n'est pas pour décourager les bonnes volontés; il réserve son opinion parce qu'il n'a nulle hâte de se prononcer et qu'il ne lui en coûte pas de rester dans l'incertitude, en continuant son enquête. Le doute de Montaigne, c'est l'affirmation qu'en ce monde, où le relatif domine, il ne faut pas se croire le seul et l'infaillible détenteur de la vérité, qu'il convient de se montrer indulgent et traitable.

Essais moraux, politiques et littéraires, par David Hume (1742-1752). — Ces *Essais* renferment des théories sur la morale (polygamie, divorce, épicurisme, stoïcisme), sur la politique (origine et principes du gouvernement, liberté civile), sur la littérature (goût, éloquence). En philosophie, Hume suit la trace de Voltaire et de Montesquieu. Il essaye de démontrer que la politique peut être réduite en forme de science. Les chapitres de ces *Essais* constituent des articles de la presse quotidienne, plutôt que des études suivies. Nous savons, d'ailleurs, que Hume rapporte à un instinct la révélation et la poursuite du bien. Le bien se ramène à l'utilité en général. Les vertus personnelles ont leur prix, mais on doit leur préférer la bienveillance et la justice, afin de ne pas permettre à la moindre utilité de l'emporter sur la plus grande. Hume est, en outre, le père de l'économie politique.

Essai sur le beau et le sublime, de Burke (1757). — Les principes du goût sont universels et, primitivement, uniformes. Les circonstances seules font leur diversité apparente actuelle. Le sentiment du sublime n'est autre chose que la terreur accompagnée de la conscience de notre sécurité. La beauté ne réside ni dans la proportion, ni dans la convenance des parties, ni dans la perfection. Le jugement esthétique est instinctif et immédiat. « La beauté, en définitive, est, le plus souvent, une qualité du corps qui agit physiquement sur l'esprit humain par l'intermédiaire des sens. »

Essais critiques et littéraires, de William Hazlitt. — Ces *Essais* se composent de tous les articles donnés par l'auteur aux journaux et aux revues, de 1809 à 1825. Les principaux sujets traités sont : *les Principes des actions humaines, les Personnages des pièces de Shakspeare, l'Esprit du temps,* esquisses critiques sur les hommes politiques anglais; *la Littérature du siècle d'Elisabeth, les Beaux-arts* (*conversations de Jacques Northcote*). Enclin au paradoxe, irrité par les attaques de nombreux adversaires, troublé sur la fin de son existence dans la perception nette des hommes et des choses, Hazlitt s'est montré plus capable d'exprimer des émotions que de développer des principes métaphysiques. Ses articles sur Shakspeare sont d'une agréable lecture; mais ses essais politiques se ressentent trop de sa farouche misanthropie. Où il réussit le mieux, c'est à faire comprendre un vieux poème ou un vieux tableau. Ce qui manque à son talent, c'est la consistance dans les efforts et dans l'étude. Son style abonde en tournures pittoresques et revêt souvent des idées neuves, mais souvent aussi l'enfluro des mots déguise le vide des pensées.

Essais historiques, biographiques et critiques de lord Macaulay, publiés dans la « Revue d'Edimbourg », de 1825 à 1844. — Les sujets en sont très variés : Burleigh, Hampden, Milton, Temple, Walpole, Pitt-Chatham, Clive, Warren Hastings représentent l'histoire d'Angleterre depuis le temps d'Elisabeth jusqu'aux dernières années du règne de George III. Dans le groupe de l'histoire étrangère, figurent Machiavel, les papes (d'après l'œuvre de Ranke), Mirabeau, Frédéric le Grand, Barère. Certains essais, comme ceux sur Southey et sur le livre de Gladstone (*Relations de l'Eglise et de l'Etat*), sont des polémiques littéraires ou religieuses. Enfin, les essais biographiques proprement dits font passer devant nous plusieurs écrivains anglais qui résument toute une époque, comme Bacon, Dryden, Bunyan, Addison, Johnson, Byron, etc. Macaulay inaugure en critique un procédé particulier : le livre publié n'est pour lui qu'un prétexte, il substitue à l'ouvrage une étude personnelle; ce procédé est un peu draconien, mais il faut dire que Macaulay s'acquitte de sa tâche avec autant de compétence que de talent. Sa philosophie est très simple, trop simple peut-être; elle se réduit à la morale. Macaulay s'applique avant tout à mesurer exactement le nombre et la grandeur des défauts ou des qualités des hommes dont il fait en quelque sorte le procès, et en cela il se montre pratique comme tous les Anglais. « Sa critique, dit Taine, ressemble au jugement dernier, où la diversité des talents, des caractères, des rangs, des emplois, disparaît devant la considération de la vertu et du vice, et où il n'y aura plus d'artistes, mais un juge entre des justes et des pécheurs. » Le style et la disposition des *Essais* sont merveilleux de netteté et de clarté. Macaulay est peut-être le seul des critiques anglais qui ait quelque chose de la discipline littéraire des critiques français et qui sache ordonner ses développements. Les *Essais* ont été traduits par Guillaume Guizot.

— Pour les comptes rendus qui ne figurent pas ici, chercher au mot qui exprime l'idée principale du titre.

Es-saïd, calife almohade. Proclamé, en 1242, sous le nom d'El-Motaded-Billah (*soutenu par la faveur de Dieu*), il entreprit avec courage la restauration d'un empire qui s'écroulait de toute part. Après avoir obtenu la soumission des Mérinides, il voulut détruire l'empire naissant de Yarmoracène, gouverneur de Tlemcen. Il périt dans cette expédition (juin 1248).

Es-saïd Ier, fils du Mérinide Abou-Einane, proclamé sultan le 30 novembre 1358. Agé seulement de cinq ans, il subit la tutelle du vizir Abou-l'Hacen. Pendant tout son règne, le Maghreb fut le théâtre de luttes intestines.

Es-saïd II, fils du sultan mérinide Abd-el-Aziz. Il arriva au pouvoir en bas âge (1372). Le général Ibn-R'azi prit en main la direction des affaires. La minorité d'Es-Saïd porta un coup funeste à la puissance des Mérinides en favorisant les discordes et en permettant le coup de force d'Abou-l'Abbas, qui renversa le jeune prince en mai 1374.

ESSAIM (*é-sin* — du lat. *examen*, même sens) n. m. Groupe d'abeilles ou d'autres insectes hyménoptères, vivant ensemble et concourant à un même travail : *Un* ESSAIM *de guêpes*.

— Par ext. Grande multitude d'hommes ou d'animaux : *Un* ESSAIM *d'écoliers, de sauterelles*. ‖ Nombre très considérable d'objets surgissant, s'abattant à la fois : *L'*ESSAIM *des infirmités, des désirs*.

— Encycl. Apic. *L'essaim* est, proprement dit, une colonie naissante, composée d'une femelle féconde ou reine, d'un nombre plus ou moins considérable d'abeilles ouvrières (10.000 à 30.000) et de quelques centaines de mâles. Une colonie qui essaime donne : 1° l'essaim nouveau qui, avec l'ancienne reine, sort de la ruche ; 2° l'essaim primitif, qui reste dans la ruche avec une nouvelle reine. D'une même ruche on peut obtenir non seulement un *essaim primaire naturel*, mais, une huitaine de jours après, un *essaim secondaire*, et quelquefois un *essaim tertiaire*. Les abeilles qui forment l'essaim sont gorgées de miel, et la plupart sécrètent abondamment de la cire. L'essaim, quittant la ruche, va se fixer dans le voisinage à une branche d'arbre ; parfois, il parcourt plusieurs kilomètres avant de se poser (*essaim volage*). On peut l'arrêter en lui jetant du sable, des cendres, ou de l'eau avec une seringue de jardinier. Un coup de fusil, la lumière du soleil renvoyée avec un miroir, la pluie arrêtent les essaims. Mais les bruits produits en frappant sur des instruments de cuisine ou autres n'ont aucune efficacité. Pour recueillir l'essaim, on doit se munir d'un voile, d'un enfumoir et d'un recipient vide (ruche ordinaire ou simple caisse). Si l'essaim s'est accroché à une branche, d'une main on tient le récipient renversé au-dessous, de l'autre main on secoue brusquement la branche. L'essaim tombe tout entier. On retourne le récipient sur un drap étendu sur le sol, on le soulevant un peu d'un côté, à l'aide d'une petite cale. On lance de la fumée sur la branche pour en chasser les dernières abeilles et on laisse la nouvelle colonie jusqu'au coucher du soleil. Sur le sol ou sur un buisson, on coiffe simplement l'essaim avec le récipient et on l'y fait entrer à l'aide de la fumée. Pour les apiculteurs fixistes, l'opération est presque terminée : la nouvelle colonie est transportée dans le rucher. Pour les mobilistes, il s'agit de faire entrer l'essaim dans une ruche à cadres mobiles. Un peu avant le coucher du soleil, on place une ruche contenant des cadres garnis de cire gaufrée ou amorcés sur un drap et on la soulève au moyen d'un coin. Puis on apporte le récipient contenant l'essaim et, d'un coup sec, on fait tomber les abeilles devant la ruche. Celles-ci entrent dans leur nouvelle demeure. Il faut les aider en enfumant légèrement. Lorsqu'il n'y a plus d'abeilles sur le drap, on transporte la ruche sur le plateau. Si l'on a pu reconnaître la ruche qui a essaimé, il est avantageux de mettre la nouvelle colonie à sa place. Dès qu'un essaim est à sa place, les abeilles achèvent la construction des feuilles de cire gaufrée ou continuent à bâtir sur les amorces. S'il fait mauvais temps, il est nécessaire de les nourrir. Les *essaims secondaire* et *tertiaire* affaiblissent trop les colonies ; il faut, autant que possible, les rendre à la ruche primitive. Un essaim peut aussi rentrer, par suite d'un changement de temps, dans la ruche d'où il est sorti. Il en sort de nouveau au premier jour de beau temps (*essaim adventif*). Il arrive aussi qu'un essaim se précipite dans une autre ruche. On change, si l'on peut, de place la ruche envahie avec celle qui a fourni l'essaim. S'il y a impossibilité, on lance de la fumée pour calmer l'irritation. Un essaim dont les abeilles volent sans se réunir en grappe a perdu sa mère. Si celle-ci est tombée sur le sol devant la ruche, on la prend au moyen d'un verre et on l'introduit dans une ruche vide que l'on met à la place de la ruche qui a essaimé. Les abeilles sorties rentrent dans cette nouvelle demeure et, le soir, on transvase l'essaim dans une ruche à cadres. Quelquefois, dans les ruches vulgaires, on peut obtenir un essaim d'un essaim (*reparon, rejeton, essaim de vierge* ou *virginie*). Un essaim tardif ne peut récolter ses provisions d'hiver. Au moment de l'hivernage, il faut le réunir à un autre. Les ruches de 30 à 35 litres de capacité donnent des essaims de 2 à 3 kilogr. ; celles de 40 à 60 litres des essaims de 3 à 4 kilogrammes ; celles de 80 à 150 litres, des essaims de 5 à 6 kilogrammes. Les *essaims secondaires* pèsent rarement plus de 1 kil. 500 ; les *tertiaires*, 500 grammes. On ne doit acheter que des *essaims primaires*, pesant au moins 2 kilogrammes.

Essaim.

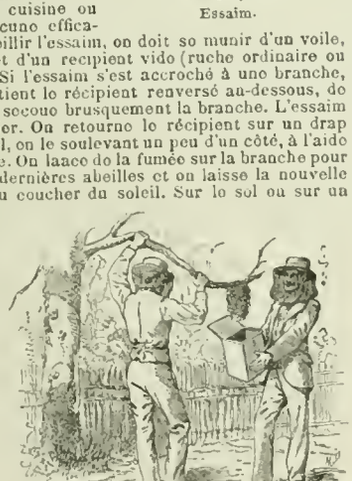
Récolte d'un essaim.

— Législ. Le propriétaire de ruches a le droit de réclamer un *essaim* sorti de son rucher, tant qu'il n'a point cessé de le suivre ; l'arrivée de la nuit ou toute autre circonstance indépendante de la volonté ne prescrit nullement le *droit de suite*, si la poursuite est reprise aussitôt qu'elle est possible. Le propriétaire d'un terrain même clos, qui en refuserait l'entrée au poursuivant, peut être condamné à payer la valeur de l'essaim. Si l'essaim s'est réfugié dans une ruche vide, le poursuivant peut le réclamer. Si la ruche est peuplée, la reprise est impossible. L'usufruitier ne devient pas propriétaire des essaims qui s'arrêtent sur le fonds dont il a la jouissance ; il peut seulement avoir droit aux produits des nouvelles ruches.

ESSAIMAGE (*é-sè-maj'*) n. m. Apic. Mode de multiplication des colonies d'abeilles, consistant dans la sortie d'une partie de la population d'une ruche : *Il existe deux sortes d'*ESSAIMAGE : *l'*ESSAIMAGE *naturel et l'*ESSAIMAGE *artificiel*. (On dit aussi ESSAIMEMENT.) ‖ Époque de l'année où les abeilles essaiment.

— Encycl. *L'essaimage naturel* ne se produit ordinairement que dans une ruche dont la capacité n'est pas suffisante pour permettre le développement de la colonie, les rayons se trouvant garnis soit de couvain, soit de miel. C'est ordinairement vers le commencement de l'été que se produit l'essaimage. Dans les pays comme la Bretagne, où la miellée se fait principalement sur le sarrasin et la bruyère, l'essaimage n'a lieu que plus tard. Dans une ruche qui va essaimer, on trouve toujours un certain nombre de cellules royales en formation. Cinq ou six jours avant l'éclosion des plus avancées, la mère sort de la ruche avec une fraction de la population. Le reste de la colonie demeure dans la ruche et cinq ou six jours après, elle est pourvue d'une jeune mère. Les autres reines sont mises à mort. En général, l'essaimage a lieu vers le milieu de la journée et par une température d'au moins 20°. L'essaimage naturel ne se produit guère que dans les ruches à rayons fixes, les ruches à cadres mobiles pouvant s'agrandir soit par le placement des hausses, soit par la récolte du contenu de quelques cadres.

L'essaimage artificiel est une opération qui consiste à retirer une certaine quantité d'abeilles d'une ruche et à l'installer dans une autre. C'est surtout pour les mobilistes que l'essaimage artificiel a le plus d'utilité, les ruches à rayons fixes essaimant naturellement. Voici un procédé simple d'essaimage artificiel. On choisit deux colonies fortes, riches en couvain. Environ quinze jours avant la grande miellée, par un beau temps, entre neuf heures et midi, on enfume la ruche n° 1 et on en retire les cadres, à l'exception d'un seul garni de couvain à tous les âges et de miel. Après les avoir dégarnis d'abeilles, on les place dans une ruche vide n° 3. Ces cadres sont remplacés dans la ruche n° 1 par d'autres amorcés ou garnis de cire gaufrée. La ruche n° 3 est alors mise à la place de la ruche n° 2, à laquelle on n'a pas encore touché. Les abeilles de la ruche n° 2, qui étaient à la récolte, rentrent dans la ruche vide n° 3 et, y trouvant du couvain, se mettent, au bout de peu de temps, à construire des cellules royales. (Il ne faut pas oublier que c'est une ruche sans reine.) La ruche n° 2 a conservé ses rayons et les abeilles qui n'étaient pas sorties ; la colonie est donc complète et, le couvain étant éclos, elle reprend peu à peu son activité. La ruche n° 1, dont on a retiré les cadres, a conservé sa reine et ses abeilles. Celles-ci construisent sur les amorces ou sur les feuilles de cire gaufrée ; la reine continue sa ponte. On a donc trois ruches, au lieu de deux. L'essaimage par division, avec ou sans permutation, d'une seule ruche n'est pas à conseiller.

ESSAIMER (*è-sè* — rad. *essaim*) v. n. Emigrer, en parlant des jeunes abeilles qui abandonnent la ruche où elles sont nées, pour former une colonie nouvelle ; se diviser par l'émigration du nouvel essaim, en parlant des ruches : *Les jeunes abeilles* ESSAIMENT *au printemps*.

— Fam. Emigrer, quitter sa famille, la société où l'on a vécu. ‖ Se disperser par bandes ‖ Sortir en foule.

— Transitiv. Emettre, faire sortir de son sein :

> Et je grandis, captif, parmi ces écoliers,
> Noirs frelons que Montrouge *essaime* par milliers.
> H. Moreau.

ESSALER (*é-sa* — du préf. *es*, et de *saler*) v. a. Dans les salines, Enduire la poêle de muire ou eau mère glauate, avant d'allumer le feu.

ESSANDOLE n. f. Techn. V. ÉCHANDOLE.

ESSANGE (*é-sanj'*) n. f. ou **ESSANGEAGE** (*é-san-jaj'*) n. m. Action d'essanger le linge.

ESSANGER (*é-san-jé* — du lat. *exsaniare*, même sens. Prend un e après le *g* devant un A ou un O : *J'essangeais. Nous essangeons*) v. a. Laver le linge une première fois, dans une lessive de carbonate de soude, avant de le mettre dans le cuvier à lessive : ESSANGER *le linge*. ‖ La forme populaire est ÉCHANGER.

ESSANGEUSE (*é-san-jeuz'*) n. f. Dans les blanchisseries de linge, Machine imaginée par Dacondon, perfectionnée ultérieurement, et avec laquelle on procède à l'opération de l'essangeage.

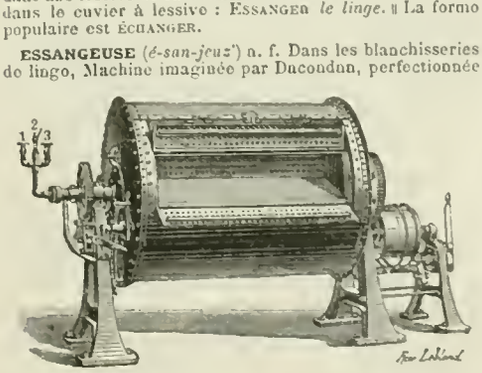

Essangeuse : 1. Arrivée de la lessive ; 2. Arrivée de la vapeur ; 3. Arrivée de l'eau.

ESSANVEUSE (*é-san*) n. f. Agric. Machine employée pour expurger les terres ensemencées des plantes adventices, notamment du sénevé, qui envahissent les champs par suite d'un déchaumage et d'un hersage défectueux.

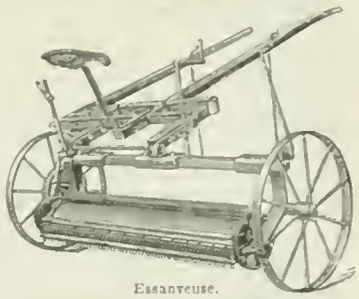
Essanveuse.

ESSARDER (*é-sar'* — de l'anc. franç. *essardre*, dessécher ; dérivé du lat. *exardescere*) v. a. Brûler, dessécher (Vieux).

En T. de mar., Eponger au moyen du faubert : ESSARDER *le pont*.

ESSARMENTER v. a. Vitic. Syn. de ÉPAMPRER.

ESSART (*é-sar'* — du bas lat. *exsartum* ; de *sarrire*, sarcler) n. m. Terrain essarté. ‖ Taillis dont on met le sol en culture après chaque coupe, après avoir essarté le terrain.

ESSARTAGE (*é-sar'-taj'*) n. m. Action d'essarter. On dit aussi SARTAGE, et ESSARTEMENT.

ESSARTER (*é-sar'* — rad. *essart*) v. a. Défricher, débarrasser des herbes et broussailles un terrain resté en friche après déboisement. ‖ Donner au sol, dans les vignes, une première façon. ‖ Eclaircir un bois, une futaie, un semis, en arrachant les buissons et les jeunes pousses trop rapprochées.

ESSARTIS (*é-sar'-ti* — rad. *essart*) n. m. Terrain essarté.

Essarts (Les), ch.-l. de cant. de la Vendée, arr. et à 19 kilom. de la Roche-sur-Yon, sur la Petite Maine, 3.475 hab. Ruines de l'ancien château. Eglise reconstruite au-dessus d'une crypte du XIe siècle. — Le canton a 9 comm. et 14.879 hab.

Essarts-le-roi (Les), comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 10 kilom. de Rambouillet, entre la source de l'Yvette et le ruisseau des Vaux-de-Cernay ; 928 hab. Ch. de f. Ouest.

Essarts (Pierre des), homme d'Etat français, né vers 1360, exécuté à Paris en 1413. Il appartenait à la bonne bourgeoisie parisienne. Il se rendit en Ecosse avec plusieurs gentilshommes français, pour prêter appui aux Ecossais soulevés contre le roi d'Angleterre, mais fut pris à la bataille de Humbledon. Rendu à la liberté, il s'attacha au parti du duc de Bourgogne, Jean sans Terre, puis acquit la faveur de Charles VI, fut prévôt de Paris, grand bouteiller, grand fauconnier, premier président de la chambre des comptes. A Paris, il se distingua par l'habileté de son administration et mérita le surnom de **Père du peuple**. En 1410, il quitta les Bourguignons pour s'attacher aux Armagnacs. En 1413 il s'empara de la Bastille pour la livrer à son parti, mais il y fut assiégé par les cabochiens, saisi, mis à la torture et exécuté.

Essarts (Charlotte des), comtesse de Romorantin, née en 1580, morte en 1654. Elle fit ses premières armes dans la galanterie sous les auspices de Harlay de Beaumont, ambassadeur de France en Angleterre, et succéda, bientôt après, dans la faveur de Henri IV, à Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, héritière elle-même d'Henriette d'Entragues. Elle reçut de lui le titre de « comtesse de Romorantin » et lui donna deux filles jumelles, qui devinrent, par la suite, l'une, abbesse de Fontevrault, l'autre abbesse de Chelles. Le roi ne tarda guère à la quitter pour revenir à Henriette d'Entragues. Elle eut ensuite une liaison de longue durée avec le cardinal de Guise, de qui elle eut cinq enfants. Elle finit par épouser (1640) du Hallier, plus tard maréchal de L'Hospital.

ESSAUGUE n. f. Pêche. V. AISSAUGUE.

ESSAULE (*è-sôl'*) ou **ESSAUNE** (*è-sôn'*) n. f. Archéol. Mince feuille de bois, refendu suivant son fil, et servant à faire des couvertures de toits, comme on en voit dans les chalets suisses.

ESSAURILLER v. a. Forme anc. de ESSORILLER.

ESSAVER (*é-sa* — du lat. pop. *exaquare* ; de *ex*, hors de, et *aqua*, eau) v. a. Epuiser avec une pelle, une écope à main, l'eau qui se trouve dans un fossé ou dans le lit d'un ruisseau que l'on a barré.

ESSAVURE (rad. *essaver*) n. f. Tache qui semble avoir été faite par une goutte d'eau sur un cuir préparé pour relier un livre.

ESSAYAGE (*é-sè-iaj'*) n. m. Action d'essayer une chose.

ESSAYER (*é-sè-ié* — du bas lat. *exagiare*, de *exagium*, pesage : *J'essaye, tu essayes, il essaye* ou *essaie, nous essayons, vous essayez, ils essayent* ou *essaient. J'essayais, nous essayions, vous essayiez. J'essayai, nous essayâmes. J'essayerai* ou *essaierai*, ou *essairai, nous essayerons* ou *essaierons*, ou *essairons. J'essoyerais* ou *essaierais*, ou *essairais, nous essayerions* ou *essaierions*, ou *essairions. Essaye, essayons, essayez. Que j'essaye, que nous essayions. Que j'essayasse, que nous essayassions. Essayant. Essayé*, en v. a. A signifié Fatiguer, et aussi Essuyer, supporter, souffrir. ‖ Auj. Mettre à l'épreuve, à l'essai ou faire l'essayage de : ESSAYER *un habit, une machine, un cheval*.

— Déguster : ESSAYER *du vin, des liqueurs*.

— Fig. S'efforcer de connaître par certaines épreuves : ESSAYER *le goût du public en lui donnant des ouvrages nouveaux*. ‖ Vérifier par l'expérience ; tenter l'usage de : ESSAYER *l'amitié de quelqu'un*. ESSAYER *un remède*.

— Absolum. : ESSAYEZ ! *vous ne risquez rien*. ‖ Se dit aussi par menace ou par défi : ESSAYEZ *si vous l'osez. Qu'il* ESSAYE ! *Je vous conseille d'*ESSAYER.

— Arg. théâtr. *Essayer le tremplin*, Jouer au commencement de la soirée.

— Techn. Soumettre aux opérations chimiques de l'essai : ESSAYER *de l'or, des minéraux*.

— *Essayer de* ou *à*. Tâcher, faire ses efforts pour : J'AI ESSAYÉ DE *le persuader*. ESSAYER À *marcher*. V. la rubr. Gramm.

— Intransitiv. *Essayer de*, Tenter l'usage, l'emploi de : ESSAYER *d'un moyen, d'un remède*. Mettre à l'épreuve, prendre à l'essai : ESSAYEZ DE *nous : vous serez satisfait*.

— Gramm. L'infinitif employé comme complément direct de ce verbe est précédé de la préposition *de* lorsque *essayer* a le sens de *tâcher* et suppose seulement l'incertitude où l'on est de pouvoir faire quelque chose : *Vous avez essayé d'être heureux.* Mais on emploie de préférence la préposition *à* lorsque *essayer* signifie Faire des essais et se rapproche davantage du sens propre : *Essayez sur ce point à le faire parler* (Corn.)

S'essayer, v. pr. Etre essayé. ‖ S'éprouver soi-même, faire une première épreuve de ses forces ou de ses qualités. ‖ S'éprouver l'un l'autre : *Des lutteurs qui s'essayent avant de lutter sérieusement.*

— *S'essayer à*, S'exercer à, faire un premier usage de ses qualités pour : S'essayer *à la course.* S'essayer à courir. ‖ S'efforcer, tenter de : S'essayer *à vaincre.*

ESSAYERIE (*é-sè-ye-ri* [*ll* mll.]) — rad. *essayer*) n. f. Endroit de l'hôtel des monnaies où l'on procède aux essais des matières d'or et d'argent.

ESSAYEUR (*é-sè-yeur*, EUSE n. Personne qui fait de nombreux essais, des expériences multipliées, qui est toujours à la recherche de quelque chose de nouveau. ‖ Ouvrier, ouvrière qui chez les tailleurs ou les couturières, essaye les vêtements aux clients.

— n. m. Fonctionnaire qui fait les essais des monnaies et des matières d'or et d'argent à l'Hôtel des monnaies de Paris : *Essayeur du commerce.* Celui qui fait profession d'essayer, pour le compte des commerçants, les matières d'or et d'argent que ceux-ci veulent vendre ou acheter ou en vue mettre en œuvre. (Le bulletin de l'essayeur de commerce fait foi, car il n'a droit de procéder aux essais qu'après avoir été agréé par l'administration et avoir passé un examen par-devant un inspecteur et un contrôleur de la monnaie.) ‖ *Essayeur de la garantie*, Fonctionnaire chargé de vérifier le titre des objets d'or et d'argent, et d'y apposer le poinçon officiel de garantie.

ESSAYISME (*é-sè-ll-issm'* [*ll* mll.]) n. m. Littér. Profession, travaux de l'essayiste.

ESSAYISTE *é-sè-ll-isst'* [*ll* mll.] — de l'angl. *essay*, essai) n. m. Littér. Nom donné aux auteurs d'essais et, par ext., aux écrivains anglais qui collaborent aux revues.

— Encycl. Littér. angl. Les premiers *essayistes* furent les moralistes qui exposaient en un style simple des idées moyennes. Ce fut par ses *Essais*, courtes dissertations, très variées, que Bacon entra en communication avec le public, il se met à la portée des esprits les plus humbles. Parmi les essayistes qui suivirent, on peut citer Burton, Browne, Jeremy Taylor; mais, pour retrouver l'esprit véritable de l'essai, il faut arriver à Cowley, bien que ce dernier disserte presque toujours sur un même sujet : le plaisir de la solitude. Dryden créa l'essai littéraire. Il était réservé à Steele et surtout à Addison de donner à ce genre une portée définitive en créant *le Babillard* (1709) et *le Spectateur* (1711), périodiques dans lesquels ils traitent des sujets les plus divers en une langue qui est devenue la prose classique. On peut dire qu'Addison fit l'éducation morale et littéraire de ses contemporains. Il eut de nombreux imitateurs, comme Goldsmith et le Dr S. Johnson; mais, au XIXe siècle, la dénomination d'« essayistes » s'étend plus particulièrement aux critiques, à la tête desquels se trouve Macaulay. (V. Essais.)

Esschen-Frontière, comm. de Belgique (prov. d'Anvers [arr. admin. et judic. d'Anvers]), sur la frontière hollandaise; 3.870 hab.

Essche-Saint-Liévin, comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Orient. [arr. admin. d'Alost, arr. judic. d'Audenarde]), 2.511 hab.

Esse (*ess*) n. f. Objet contourné en deux sens contraires, comme la lettre S : *Une* esse *en fer, en laiton. En cet endroit, la rivière décrit une* esse.

— Archit. hydraul. A signifié Ecluse; bonde.

— Jeux. *Jeu d'esse*, Ancien jeu qui consistait à lancer en le faisant tournoyer au-dessus de la tête un long bâton légèrement recourbé en sens inverse à ses deux extrémités. Ce bâton devait venir frapper et trancher un fil suspendu à une petite potence, fil qui supportait l'enjeu placé, par les joueurs, dans une bourse.

— Mus. Ouverture en forme d'S pratiquée sur la table du violon et des autres instruments de la même famille, comme alto, violoncelle, etc.

— Mar. Nom donné à des bandes de fer courbes, qui embrassent le bout des traversins ou des barres de perroquet, et sont percées pour laisser passer les haubans.

— Techn. Cheville de fer à tête plate, que l'on introduit dans un trou percé au bout des essieux d'une voiture pour maintenir les roues en place. ‖ Lame de fer percée de trous circulaires de différents diamètres, et servant à jauger le fil de fer. ‖ Crochet courbé en forme d'S, qui se trouve à l'autre bout du fléau d'une balance, et auquel s'attachent les chaînes ou cordons qui suspendent le plateau. ‖ Gros crochet de fer en forme d'S, auquel on suspend, à l'aide de câbles, les pierres qu'on veut élever dans les bâtiments en construction. ‖ Chez les arquebusiers, Nom donné à la contre-platine, à cause de sa forme. ‖ Sorte de marteau recourbé, appelé aussi *essette* et qu'on emploie dans divers métiers. ‖ Marteau de couvreur.

Esse (marteau de couvreur).

Essé, comm. de l'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 27 kil. de Vitré, près de la Seiche; 1.227 hab. Monuments. Aux environs, monument mégalithique de la Roche-aux-Fées.

Esseau (*é-so*) n. m. Techn. Petit ais employé dans la couverture des maisons. ‖ Petite hache recourbée. (On écrit aussi aisseau.) ‖ En Eure-et-Loir, Prise d'eau sur une rivière.

Esse.

— Agric. Mesure pour le fumier, employée dans les environs de Paris.

Essédaire (*é-sé-der*) n. m. Antiq. Soldat qui combattait monté sur un essede ou char de guerre gaulois. ‖ Gladiateur romain qui avait adopté le costume, les armes et la façon de combattre des essédaires gaulois ou bretons.

Essède (*é-sèd'*) n. m. Antiq. rom. Char léger à deux roues, dont les Romains empruntèrent l'usage aux Gaulois et aux Germains.

— Encycl. L'*essède* était, à l'origine, un char de guerre. Les Gaulois ne s'en servaient plus pour combattre quand ils eurent à lutter contre César, mais celui-ci le retrouva chez les Germains et les Bretons. Ces chars, montés par un conducteur et un combattant, s'avançaient à toute vitesse et avec un grand fracas au-devant de l'ennemi. Puis le combattant sautait à terre et prenait part à la mêlée. Les chars étaient retirés un peu à l'écart, mais à portée du combattant, qui s'y réfugiait en cas de besoin. Les Romains firent de l'essède une voiture de luxe et de voyage.

Essée (*é-sé*) n. f. Nom, dans certains départements, d'une espèce de pioche à larges fers.

Esséen n. m. Se dit quelquefois pour Essénien.

Esseiglage (*é-sè-glaj'*) n. m. Action d'esseigler un champ.

Esseigler (*é-sè* — du préf. priv. *es*, et de *seigle*) v. a. Débarrasser du seigle qui a crû accidentellement dans un champ ensemencé de blé.

Esseimer v. a. Fauconn. Syn. de essimer.

Esseiner (*é-sé*) v. a. Retirer de la seine le poisson pris. ‖ Amener à la rive une seine avec son contenu en poissons.

Esselier (*è-se-li-é* — autre forme de aisselier) n. m. Pièce de bois placée en travers dans l'angle formé par deux autres pièces. ‖ Chacune des deux pièces qui sont assemblées sous l'entrait, dans le comble d'un toit. ‖ *Grand esselier*, Celui qui unit deux pièces formant un angle obtus. ‖ *Petit esselier*, Celui qui unit un grand esselier à l'une des pièces soutenues par celui-ci. ‖ *Esselier de cuve*, Pièce du faux fond d'une cuve de brasseur.

A, esselier.

Esselle (*é-sèl'*) n. f. Appareil constitué par une sorte de bât qu'on place sur le dos des ânes et des chevaux, pour le transport du fumier, du bois, etc.

Essemée (*é-se* — du préf. *es*, et de *semer*) n. f. Manière dont une terre est ensemencée.

Essement (*é-se-man*) n. m. Se dit pour Semence, dans quelques parties de la France.

Essemiller v. a. Techn. V. smiller.

Esséminer (*é-sé* — du préf. *es*, et du lat. *semen, inis*, semence) v. a. Eparpiller, disséminer, répandre de côté et d'autre : Esséminer *des graines.* Inus.)

Essen, ville d'Allemagne (Prusse [prov. du Rhin]), sur la Berne, affluent de la Ruhr; 97.163 hab. Ch.-l. de cercle. Cette ville possède une cathédrale du XIIe siècle, ce qui atteste son ancienneté. En somme, Essen n'est qu'une vaste usine, et c'est à sa situation géographique à quelques kilomètres de la Ruhr, à peu de distance de la voie navigable du Rhin et du croisement de trois lignes de chemins de fer, et à l'initiative et à l'activité de Krupp (v. Krupp) qu'elle doit sa prodigieuse prospérité. La majeure partie de ses habitants vivent dans l'usine ou par l'usine : 5.000 dans les mines qui les alimentent; le reste de la population vit du commerce.

Armes d'Essen.

Les usines d'Essen ont acquis de grands charbonnages dans le bassin de la Ruhr, dans le Nassau, à Sayn, près de Neuwield, et, jusqu'en Espagne, près de Bilbao.

Essen est traversé par le chemin de fer qui va de Cologne à Minden.

Essen (Jean-Henri, comte d'), feld-maréchal et homme d'Etat suédois, né à Kaflaus en 1765, mort à Uddevalla en 1824. Colonel de dragons, aide de camp de Gustave III, qu'il accompagna dans ses voyages sur le continent et dans la campagne de Finlande (1788), il avertit vainement le roi de la conspiration tramée contre lui, et assista à sa mort tragique (1792). Général de brigade (1795), gouverneur de Stockholm (1796), de Poméranie (1800), général de division (1805), il arrêta deux mois et demi les Français devant Stralsund (1807). Après la révolution de 1809, il devint conseiller d'Etat, comte, ambassadeur à Paris, et conclut avec la France la paix de 1810. Il commanda, en 1814, l'armée envoyée contre la Norvège, fut vice-roi de ce pays, maréchal du royaume de Suède, et, après 1817, gouverneur général de la Scanie.

Essen (Pierre, comte d'), général et administrateur russe, né en Livonie en 1780, mort en 1863. Il fit ses premières armes en Suisse, sous les ordres de Souvarov (1799). Gouverneur militaire de Wiberg, il combattit à Eylau en 1807. En 1812, il combattit l'invasion française. Ensuite, il fut gouverneur militaire de la province d'Orenbourg (1817), général d'infanterie (1819), gouverneur général militaire de Saint-Pétersbourg (1830), comte de l'Empire (1833), membre du conseil d'Etat et chambellan de l'Empereur (1842), et enfin gouverneur civil de la Livonie.

Essen (Jacques Van), peintre flamand. V. Es.

Essence (*ess-sans* — lat. *essentia*, même sens) n. f. Philos. Nature propre et nécessaire, ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, ensemble de ses caractères constitutifs : *Qu'est-ce que l'*essence *d'une chose? C'est ce qui la constitue telle qu'elle est en soi.* (Marmontel.) ‖ Etre, ce qui est, ce qui existe, substance : *Dieu est l'*essence *nécessaire.* ‖ *Essence première*, Etre en soi, être nécessaire. ‖ *Essence seconde*, Essence dérivée d'une autre.

— Dans le langage commun, Qualité habituelle, toujours ou presque toujours existante dans l'objet, sans en être un caractère spécifique : *Il est de l'*essence *de l'amour d'être jaloux.*

— *Par essence*, Essentiellement, par sa nature même : au plus haut degré possible : *L'homme,* par essence, *est faillible.*

— Art culin. Extrait des parties les plus nutritives des aliments : Essence *de gibier, de légumes.*

— Chim. Liquide très mobile, très volatil : Essences *hydrocarbonées, oxygénées, sulfurées.* ‖ *Essence de térébenthine*, Liquide que l'on obtient par la distillation de la térébenthine ordinaire. ‖ *Essence d'ail*, Monosulfure d'allyle. ‖ *Essences naturelles*, Nom générique sous lequel on comprend les produits aromatiques et volatils extraits des végétaux. ‖ *Essences artificielles*, Substances aromatiques obtenues chimiquement et destinées à remplacer certaines essences naturelles. ‖ *Essence minérale*, Pétrole rectifié. ‖ *Essence de Portugal*, Substance aromatique extraite du zeste de l'orange.

— Dr. Chose même que l'on a reçue. (On dit plus ordinairement espèce.) ‖ *Chose qui n'est plus en essence*, Chose détruite ou dénaturée.

— Pharm. Nom donné à divers médicaments, qui n'ont souvent aucun rapport avec les essences chimiques ou avec les essences aromatiques. ‖ *Essence de cubèbe*, Solution de 125 grammes d'extrait de cubèbe dans 360 grammes d'alcool, qui est employée comme antiblennorragique. ‖ *Essence de menthe anglaise*, Remède anglais fort usité, qui est une solution de 15 grammes d'huile volatile de menthe poivrée et de 30 grammes de carbonate de soude dans 500 grammes d'alcool, dont on prend habituellement une petite quantité sur du sucre, comme carminatif et antispasmodique. ‖ *Essence de salsepareille*, Dépuratif qui est une teinture alcoolique de salsepareille, de sassafras, de gaïac, de réglisse et de bourrache, à laquelle on ajoute une certaine quantité de sucre. ‖ *Essence de savon*, Solution de savon dans l'alcool faible, additionnée d'essence de citron et de carbonate de potasse, plus employée pour la toilette que comme médicament.

— Sylvic. Syn. de espèce, en parlant des arbres forestiers : *Les* essences *résineuses.*

— Techn. *Essence d'Orient*, Matière nacrée que l'on trouve sur le corps des ablettes, et dont on se sert pour garnir l'intérieur des bulles de verre dont on fabrique les fausses perles.

— Encycl. Philos. crit. L'*essence* s'oppose à l'accident, comme la substance s'oppose à l'attribut ou au mode ou au phénomène. Cependant, les attributs peuvent être essentiels, ce qui montre que l'essence d'une chose ne se confond pas avec sa substance; Descartes et Spinoza les ont nettement distinguées; mais, pour Aristote, l'essence d'une chose, οὐσία, fait l'objet de la philosophie première; c'est ce qui ne peut jamais être attribué à un sujet, c'est le τὸ ὑποκείμενον ἔσχατον du livre VIII de la métaphysique. A l'essence se rattachent deux sortes d'accidents : ceux qui découlent de l'essence et sont en quelque sorte des attributs essentiels, et ceux qui sont de purs accidents imprévisibles. L'essence est d'abord individuelle, mais il y a des « esseences secondes » qui correspondent aux espèces : c'est que l'essence est forme et que l'espèce est forme par rapport au genre, comme l'individu est forme par rapport à l'espèce. Parfois, enfin, Aristote assimile οὐσία et τὸ τί ἦν εἶναι, c'est-à-dire la forme que l'être doit réaliser, sa fin dernière. Par cela même, il en vient à affirmer que ce qu'il y a actuellement d'essentiel à chacun de nous, c'est la tendance à réaliser un idéal individuel, c'est la tendance à être ce que nous devons être. Spinoza a montré comment ce « conatus » est intimement lié à la substance.

— Logiq. L'*essence* est ce que la pensée conçoit dans un être comme constitutif et nécessaire. L'idée de substance diffère de l'idée d'essence, bien qu'elles aient été souvent confondues : la première est celle d'une réalité permanente subsistant sous le flux des phénomènes, la seconde correspond au nécessaire par opposition à l'accidentel. En logique, la recherche de l'essentiel est une des opérations les plus importantes, et c'est assurément la plus difficile de toutes. C'est parce qu'il est essentiel à Paul d'être homme et à l'homme d'être mortel que l'on peut démontrer, par le syllogisme classique, que Paul est mortel. Parce qu'il est essentiel à tout corps de tomber avec une vitesse uniformément accélérée, on peut *induire* de l'observation particulière, faite de la chute de quelques corps, la loi universelle de la pesanteur. Les lois de la physique, de la chimie, de la biologie, de la psychologie et de la sociologie sont fondées sur l'observation de rapports essentiels, et les déductions mathématiques partent de l'énoncé des propriétés essentielles des figures et des nombres, fait dans leur définition. L'analogie, enfin, n'a de valeur scientifique que si elle repose sur la similitude de caractères essentiels.

— Chim. et industr. Les *essences* ou *huiles essentielles*, que produisent beaucoup de plantes (essences naturelles), se présentent sous forme de gouttelettes, au sein du protoplasme des cellules. (Ce sont des mélanges complexes d'hydrocarbures, d'alcools, d'acides, d'aldéhydes, d'éthers, etc., diversement associés. Elles sont peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool froid, l'éther, le sulfure de carbone, les huiles grasses, s'oxydent facilement et dissolvent leur produit d'oxydation; quand celle-ci est forte, le produit est une *résine*, corps solide non volatil, dont le mélange avec l'essence qui l'a formé est une *oléo-resine.*) Elles se distinguent des huiles grasses, qui sont fixes et tachent le papier d'une manière permanente, en ce qu'elles se volatilisent sous l'action de la chaleur et que la tache qu'elles produisent sur le papier est passagère. Leur densité varie de 0,846 (bergamote) à 1,072 (sassafras); leur point d'ébullition oscille aussi entre de larges limites, et leur odeur est plus ou moins forte. Tantôt solides, tantôt liquides, elles existent dans la plante entière (lavande, menthe, thym), dans les sucs résineux (copahu, térébenthine, tolu), dans la racine (ail, valériane), dans la graine (anis), dans les feuilles (patchouli), dans les fleurs (rose, violette), dans les fruits (citron, genièvre, orange, poivre), ou dans le bois (cèdre, santal). D'autres fois, elles se forment au cours des manipulations du traitement (moutarde).

Plusieurs méthodes sont en usage pour préparer industriellement les essences. L'*infusion* est usitée pour l'iris et le benjoin, par exemple. On laisse macérer les corps odorants avec de l'alcool dans des vases hermétiquement clos. Au préalable, on a eu soin d'amener la matière première à un état extrême de division à l'aide de concasseur, de déchiqueteur, de coupe-racines ou de pulvérisateur. L'*expression* s'emploie seulement dans le cas de l'orange, du citron et de la bergamote. Si le produit est abondant, on recueille l'huile essentielle à l'éponge en exerçant une pression sur le fruit au moyen de la main. Dans l'alternative contraire, on zeste le citron à la main ou mécaniquement et, pour retirer l'essence, on met les écorces dans

des sacs de crin qu'on serre entre les deux plaques d'une presso hydraulique. La *distillation* est un procédé plus général utilisé pour les essences que, ni la vapeur d'eau, ni la température élevée ne décomposent. Dans cette méthode, chaque cas exige un tour de main particulier. Voici les conditions générales suggérées par l'observation : diviser les plantes le plus possible pour faciliter la diffusion de l'essence; opérer sur des quantités importantes pour obtenir des produits plus forts et de meilleure qualité; distiller doucement en activant seulement le feu vers la fin de l'opération; évacuer rapidement les vapeurs et condenser le plus vite possible.

Les appareils distillatoires sont très nombreux. Sur les lieux de production, les alambics affectent les formes les plus primitives. Pour traiter, par exemple, la lavande, dans les Alpes, on place les fleurs avec de l'eau dans des récipients, et l'essence sort par une espèce de serpentin aboutissant à une cuve en bois pleine d'eau sur laquelle elle surnage. Dans les grandes fabriques, au contraire, on emploie des machines perfectionnées. Egrot a réalisé un alambic pourvu d'un panier métallique, afin d'éviter l'agglomération des matières traitées. Dans les grandes usines fonctionnent des appareils pour la distillation fractionnée, des alambics avec basculateur automatique pour faciliter la vidange, etc. Nous décrirons seulement ici le distillateur Bréhier, qui permet d'opérer dans le vide. L'avantage de cette disposition est double : suppression de l'action oxydante de l'air et abaissement du point d'ébullition. La chaudière A forme bain-marie et chauffe par l'intermédiaire d'un serpentin à circulation de vapeur le vase B qui renferme le produit à distiller. Le condenseur intérieur C recueille les vapeurs formées et la forme surbaissée du dôme D permet la condensation immédiate, un courant d'eau refroidissant sa paroi. Le refrigérant H renferme le récipient des vapeurs condensées, dont on aperçoit la coupe en I. Un manomètre et un thermomètre-manomètre permettent de surveiller la marche de l'opération.

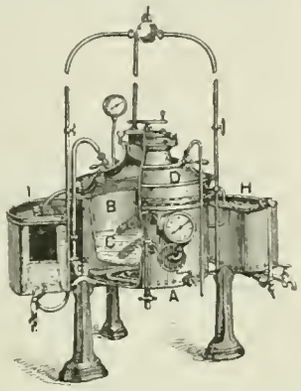

Distillateur Bréhier.

Une autre méthode est la *dissolution*. Elle sert à l'extraction des essences peu abondantes et trop altérables pour supporter la distillation et consiste à séparer le parfum en le dissolvant dans un liquide assez volatil pour être ensuite expulsé aisément. Certains industriels ont recours à l'eau pure, qu'ils reprennent par l'éther; d'autres emploient un pétrole bouillant à 80°.

Enfin, pour certaines fleurs très délicates (violette, jasmin, tubéreuse), on utilise la propriété qu'ont les corps gras d'absorber les essences par contact avec les substances odorantes. Si l'on opère à froid, c'est l'*enfleurage*; si l'on opère à chaud, au bain-marie, c'est la *macération*. En agitant ensuite ces graisses aromatisées avec de l'alcool, on obtient des extraits. Mais ces deux derniers procédés servent surtout à obtenir les pommades et les huiles parfumées.

Essences artificielles. Au point de vue commercial, les plus importantes des *essences artificielles* sont : l'héliotropine, les musces artificiels, le terpinéol (lilas) et la vanilline. Ces corps coûtent bien moins cher que les produits correspondants naturels, mais ils ne fournissent que des parfums durs et sans suavité.

L'*essence d'amandes amères artificielle* est un produit commercial, dont la base est l'aldéhyde benzoïque. Son odeur est moins fine que celle de l'essence naturelle correspondante, qu'on falsifie encore par l'addition d'alcool ou d'essence de térébenthine.

L'*essence de citron artificielle* a été obtenue par Bouchardat et Lafont en traitant par l'acide chromique l'acide acétique cristallisable et des vapeurs d'essence de térébenthine française bouillant à 155°.

Les éthers ou alcools secondaires sont employés souvent comme essences pour imiter le parfum des fruits; c'est ainsi que l'éther amylique donne l'*essence de poire*; le valérate d'amyle, ainsi que le valérate d'éthyle et le butyrate d'amyle, l'*essence de pomme*; le butyrate d'éthyle plus ou moins étendu d'alcool rappelle l'odeur de l'*ananas*; l'alcool caprylique, celle de la *fraise*; l'acide pélargonique, chauffé avec l'alcool concentré, celle du *coing*. L'*essence de cognac* est une solution alcoolique de divers éthers, parmi lesquels figurent les éthers œnanthique et pélargonique.

— Sylvic. On entend par *essences* les espèces et variétés d'arbres qui prédominent dans l'étendue d'une forêt. Une forêt dans laquelle prédominent les chênes ou les hêtres est dite : *forêt en essences de chênes, forêt en essences de hêtres*, etc. Les essences forestières prennent, en outre, les noms d'*essences feuillues* et d'*essences résineuses*, suivant la nature des arbres. Dans la première catégorie se rangent les essences de chênes, d'ormes, de frênes, de châtaigniers, etc. Dans la seconde, on peut citer : les pins, sapins, cyprès, mélèzes, cèdres, etc.

On donne le nom d'*essences de premier ordre* aux arbres de haute futaie; les *essences secondaires* rentrent dans la classe des arbres de hauteur moyenne.

ESSENCIFIER (*ès-san-si*) v. a. Alchim. Transformer en essence.

ESSENDON, municipalité d'Australie (Victoria [comté de Bourke]), sur le Salt-Water; 14.500 hab. C'est un faubourg de Melbourne.

ESSÉNIEN (*ès-sé-ni-in* — du syr. *asa*, soin, guérison) n. m. Nom qu'on donnait à des sectaires juifs.

— Encycl. Les *esséniens* étaient une des trois sectes principales qu'on remarquait chez les Juifs, au temps de Jésus-Christ; les pharisiens et les saducéens formaient les deux autres. Parmi eux, on distinguait les *thérapeutes*, qui vivaient dans des cellules solitaires et s'adonnaient à la contemplation. Les autres membres de la secte habitaient loin des villes, dont ils redoutaient la corruption. Ils formaient dans leurs bourgades de petites sociétés particulières, sous la direction de leurs *anciens*, habitant ensemble, partageant les mêmes repas, mettant leurs biens en commun et aussi leurs vêtements; ils portaient tous une robe blanche. Très austères dans leur vie, la plupart s'abstenaient du mariage, mais ils élevaient les enfants d'autrui pour leur société, où l'on n'entrait qu'après trois ans d'épreuves et après s'être engagé à obéir strictement aux *anciens*, à garder inviolablement les secrets de la secte et à tout divulguer aux frères. Celui qui se rendait coupable d'une faute grave était exclu, et son sort devenait déplorable; car, lié par ses engagements, il ne pouvait recevoir de nourriture de personne et, si on ne lui faisait grâce, devait nécessairement mourir de faim. Ils renonçaient à la navigation et au commerce. Beaucoup étaient laboureurs. A leurs occupations habituelles ils associaient le soin des malades, mais ils apportaient dans la médecine le goût qu'ils avaient en général pour les pratiques superstitieuses. Ils croyaient à la divination et à la magie. Attribuant tout au destin, ils niaient le libre arbitre et ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de leurs chefs. On ignore à quelle époque cette secte commença. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle comprenait quatre mille membres au temps de Jésus-Christ, et qu'elle disparut peu après, peut-être lors de la prise de Jérusalem par Titus.

ESSÉNISME (*ès-sé-nissm'*) n. m. Doctrine ou caractère des esséniens.

ESSENTE ou **ÉCENTE** (*é-sant'* — pour *escende, escendle*; du lat. *scindula*, même sens) n. f. Bout de bois, petite planche taillée de façon à simuler une ardoise et servant au même usage. ‖ Ardoise qui sert à recouvrir des parties de charpente à nu.

ESSENTER (*é-san* — rad. *essente*) v. a. Recouvrir des pièces de charpente à nu, au moyen de petits ais, de bardeaux ou d'ardoises.

ESSENTIALISME (*ès-san-si, lissm'*) n. m. Doctrine qui attribuait les maladies à des essences existant dans l'organisme indépendamment du fonctionnement des organes.

ESSENTIALISTE (*ès-san-si, lisst'*) n. m. Partisan de l'essentialisme : *Les* ESSENTIALISTES. ‖ Adjectiv. : *Les médecins* ESSENTIALISTES.

ESSENTIALITÉ (*ess-san-si*) n. f. Caractère de ce qui est essentiel : *L'*ESSENTIALITÉ *d'une clause dans un contrat. L'*ESSENTIALITÉ *des corps.*

ESSENTIEL, ELLE (*ess-san-si-èl'* — lat. *essentialis*; de *essentia*, essence) adj. Qui est de l'essence d'un être ou d'un objet, qui appartient à sa nature propre : *L'égalité des côtés est* ESSENTIELLE *au carré.* ‖ Qui existe nécessairement; qui est ce qu'il est par son essence, et non par accident : *Nul être créé n'est* ESSENTIEL.

— Important au plus haut point (au prop. et au fig.): *Le cœur et les poumons sont des organes* ESSENTIELS. *Un changement* ESSENTIEL. ‖ Nécessaire, indispensable (au prop. et au fig.) : *L'air est* ESSENTIEL *à la vie. Une circonstance* ESSENTIELLE.

— *Personne essentielle*. Se disait pour Personne douée de qualités solides, sur qui l'on pouvait compter : *M. de Fontenelle a été un ami* ESSENTIEL. (D'Alembert.)

— Chim. *Huiles essentielles*, Syn. de ESSENCES.

— Méd. *Maladie essentielle*, Maladie dont l'existence ne dépend pas d'une autre maladie, dont elle ne serait qu'un symptôme. (Se dit par opposition à *maladie symptomatique*.) ‖ *Symptômes essentiels*, Symptômes caractéristiques d'une maladie essentielle.

— Mus. *Cordes essentielles* ou *modules*, Médiante et sous-sensible du ton.

— Pharm. Se disait des médicaments qui passaient pour contenir exclusivement les principes curatifs propres aux substances d'où on les avait extraits : *Sels* ESSENTIELS.

L'essentiel n. m. Point essentiel, point capital, indispensable, très important : *L'*ESSENTIEL *est de faire bien.* (Vauven.)

— Anton. **Contingent, accidentel, adventice, casuel, éventuel, fortuit, occasionnel.**

ESSENTIELLEMENT (*ess-san-si-è-le* — rad. *essentiel*) adv. Par essence, par sa nature propre, par-dessus tout, tout à fait, absolument.

ESSEQUIBO, fleuve de la Guyane anglaise. Né sur le versant septentrional de la sierra Acaraï, il coule d'une façon générale du S. au N., à travers de magnifiques forêts vierges. Il se jette dans l'Océan, non loin de Georgetown, et se termine par un vaste estuaire qui a jusqu'à 30 kilomètres de large, mais est malheureusement encombré de bancs de sable. Sa longueur est d'environ 800 kilomètres; il reçoit d'importants affluents, dont les principaux sont, à gauche, le Rupununi, le Mazaruni et le Cuyuni.

ESSEQUIBO, l'un des trois comtés de la Guyane anglaise. Il comprend la région fertile, mais insalubre, qui s'étend entre l'embouchure de l'*Essequibo* et la frontière vénézuélienne. Il est peuplé d'Indiens, de nègres et de blancs en petit nombre; en tout 20.000 à 25.000 hab.

ESSER (*é-sé*) v. a. Mesurer le calibre d'un fil de fer au moyen de l'instrument appelé *esse*.

Esser (Henri), musicien allemand, né à Mannheim en 1818, mort à Salzbourg en 1872, fut violon-solo, puis chef d'orchestre au théâtre de Mannheim. Après quelques années passées à Mayence comme directeur de la *Liedertafel*, il devint, en 1847, chef d'orchestre du théâtre Kärntnerther, à Vienne, et, en 1857, de la cour d'Autriche. Il dirigea, à Vienne, les concerts philharmoniques. Esser a fait représenter trois opéras : *Silas* (Mannheim, 1840); *Riquiqui* (Aix-la-Chapelle, 1843), et *les Deux princes* (Munich, 1845) et écrit un certain nombre de *lieder* et de chœurs pour voix d'hommes, qui sont devenus populaires, ainsi que quelques œuvres pour orchestre et pour musique de chambre.

ESSÈRE (*é-sèr'* — du lat. medic. *essera*, d'orig. ar.) n. f. Pathol. Exanthème qui paraît être une variété d'urticaire. ‖ On l'appelle aussi PORCELAINE.

ESSERET (*é-se-ré* — rad. *esse*) n. m. Espèce de tarière très longue, qu'emploient les charpentiers pour percer des pièces de bois de gros équarrissage.

Esseret.

ESSERNÉ, ÉE (*é-sèr'*) adj. Se dit de la feuille de papier qui, faute de matière, n'a pas la dimension de la forme.

ESSERTER (*é-sèr'*) v. a. Emonder, tailler des arbres dans une forêt.

ESSEULEMENT (*é-seu, man* — rad. *esseuler*) n. m. Solitude, état d'une personne vivant dans l'isolement : *L'*ESSEULEMENT *ne va pas sans mélancolie.*

ESSEULER (*é-seu* — du préf. *es*, et de *seul*) v. a. Mettre dans l'isolement : laisser seul : *Le malheur nous* ESSEULE. *S'esseuler*, v. pr. S'isoler, se tenir à l'écart.

ESSÉVÉ (*é-sé* — du préf. priv. *es*, et de *sève*) adj. m. ‖ *Lait essévé*. Dans certaines parties de la Normandie, Lait dont on a enlevé la crème ou la *seve*, comme l'on dit dans ces mêmes contrées.

ESSEY-LES-NANCY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 2 kilom. de Nancy, sur le Grenillon, affluent de la Meurthe; 930 hab. Sel gemme. Tuilerie. Asile de convalescence pour les ouvriers. Eglise du XVe siècle. Maisons gothiques.

ESSEX (ROYAUME D'), royaume formé, en 526, par le chef saxon Erkenwin, d'une partie du royaume de Kent. Il fit partie de l'Heptarchie, confédération de quatre royaumes saxons et de trois royaumes angles; il comprenait les comtés actuels d'Essex, de Middlesex et le sud de celui d'Hertford. Il subsista jusqu'au milieu du IXe siècle (830) : à cette époque, Egbert régna seul sur les sept royaumes qui, ainsi réunis, prirent le nom d'*Angleterre*.

ESSEX, comté d'Angleterre, entre la mer du Nord à l'E., la Tamise au S., les comtés de Hertford, Middlesex, Suffolk et Cambridge à l'O. et au N., faisant partie de la plaine orientale, relevé au N.-O. près des Gog Magog Hills; marécageux au S. et à l'E. Climat maritime, moins humide que celui de la côte ouest. Il est arrosé par la Tamise, le Lea, le Stour, le Blackwater. Surf. : 4.300 kilom. carr.; pop. : 780.000 hab. Sol fertile; cultures et pâturages. Carrières d'argile. Sur la côte, basse et sablonneuse, pêche active et ostréiculture. Capit. *Chelmsford*; autres villes : Harwich, Malden, Colchester, port principal du comté.

ESSEX (Walter DEVEREUX, comte D'), homme de guerre anglais, né vers 1540, mort à Dublin en 1576. Il étouffa avec rigueur, en 1659, la rébellion des comtés de Northumberland et de Westmoreland. Il tenta à plusieurs reprises des expéditions contre l'Irlande; mais, abandonné par ses amis, il vit toutes ses espérances détruites. Sa veuve épousa le comte de Leicester.

ESSEX (Robert DEVEREUX, comte D'), homme de guerre anglais, fils du précédent, favori de la reine Elisabeth et né à Netherwood Hereford) en 1567, exécuté à la Tour de Londres en 1601. A dix-sept ans, il fit son entrée à la cour, où sa jeunesse, sa beauté, son esprit et ses talents captivèrent Elisabeth. Il participa à l'expédition de Hollande et combattit vaillamment à la bataille de Zutphen, dans laquelle sir Philip Sydney fut tué. Après la mort de son beau-père, Leicester, Essex fut comblé de titres et de faveurs et devint favori en titre (1588) : il avait vingt et un ans, et la reine cinquante-cinq. Ce fut malgré Elisabeth qu'Essex prit part à une expédition en Portugal (1589); au retour, il se fit facilement pardonner son absence. En 1590, il épousa en secret la veuve de sir Philip Sydney. Six ans plus tard, Essex guerroya en Espagne; mais, quand il revint en Angleterre, il vit les Cecils se tourner contre lui. Il crut un instant avoir déjoué toutes les cabales; cependant, il perdait du terrain : son caractère plein de morgue, ses fréquentes infidélités, son mariage avaient irrité la reine. Essex fit une dernière campagne en Irlande (1599), qui n'eut pour résultat qu'un armistice temporaire. Accueilli à la cour avec froideur, il essaya de susciter un soulèvement populaire. L'entreprise échoua. Enfermé à la Tour de Londres, il fut condamné à mort comme coupable de haute trahison. L'existence dramatique d'Essex a inspiré La Calprenède, Thomas Corneille, Boyer, et, en Angleterre, John Banks.

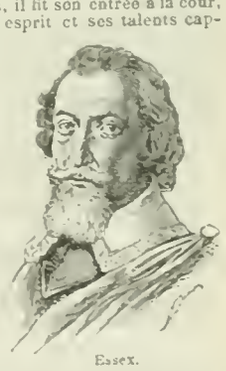
Essex.

— BIBLIOGR. : Clarendon, *the Characters of Robert, earl of Essex and George, duke of Buckingham* (London, 1700); Lescène Desmaisons, *Histoire secrète des amours d'Elisabeth et du comte d'Essex* (Londres et Paris, 1787).

Essex (LE COMTE D'), tragédie en cinq actes et en vers, par Thomas Corneille (1678). — Le sujet avait été déjà traité par La Calprenède (1639), qui avait opposé avec une certaine énergie dramatique l'orgueil du comte d'Essex à l'amour passionné de la reine Elisabeth. Thomas Corneille s'éloigna davantage de la donnée historique. Si le comte d'Essex tente un soulèvement, c'est pour empêcher le mariage d'Henriette, qu'il aime, avec le duc d'Irton. Une fois qu'il a échoué, il ne demande plus qu'à mourir. La nouvelle duchesse d'Irton avoue à la reine l'amour qui l'unissait au comte d'Essex; et cet aveu, que la jalousie de la reine peut rendre si dangereux, va pourtant servir à le sauver : mais le pardon arrive trop tard. Cette tragédie, une de celles où Thomas Corneille imite la manière de son frère, et qui par quelques côtés rappelle *Surena*, manque, en dépit de la noblesse des caractères, de vie et de vérité morale. L'histoire y est trop altérée en vue d'opposer deux intrigues amoureuses. Cette pièce fut écrite en quarante jours. Elle a été commentée par Voltaire.

Essex (Robert DEVEREUX, comte D'), né à Essex-House en 1591, mort en 1646, fils du précédent. A l'âge de

quatre ans après, épousa Frances Howard, plus jeune que lui d'une année, dans le dessein de demander, trois ans plus tard, le divorce en alléguant l'impuissance de son mari, pour épouser son amant Rochester. Essex fut nommé vice-roi par Charles Ier à l'issue de la guerre de Hollande [illegible] et revint sans être plus heureux. Il devint le [illegible] du parti presbytérien, et, déclaré traître par le gouvernement, prit les armes contre son roi. D'abord victorieux, ses partisans essuyèrent une série de défaites et finalement il se mit à la tête d'une nouvelle armée, mais sa mauvaise santé le força d'abandonner la lutte active. Dès 1644, Essex soupçonna Cromwell de vouloir s'emparer du pouvoir suprême, il proposa à la Chambre [illegible] la mise en accusation du dictateur. Cromwell se vengeait en faisant voter la *loi d'abnégation*, qui privait Essex de son généralat. Le Parlement, toutefois, lui accorda, en 1645, le titre de duc et une pension de 10.000 livres [illegible] francs. Essex mourut un an après; il fut enterré dans l'abbaye de Westminster, et les deux Chambres témoignèrent du respect qu'elles professaient pour lui en assistant à ses funérailles.

Essex (James), architecte anglais, né et mort à Cambridge (1722-1784). Il fit une étude approfondie de l'architecture gothique, et restaura un grand nombre d'édifices de Cambridge, ainsi que la cathédrale de Lincoln. Il a laissé quelques écrits : *La Cathédrale de Lincoln*; *Lettres sur la cathédrale de Canterbury*; etc.

Essex (Arthur Capel, comte d'). V. Capel.

Essex (Thomas Cromwell, comte d'). V. Cromwell.

Essex (Catherine Stephens, comtesse d'), cantatrice anglaise, née en 1794, fille d'un sculpteur sur bois. Élève de Lanza, puis de Welche, elle débuta à Covent Garden dans le rôle de Maodane, d'*Artaxerxès*. De là elle passa au théâtre de Drury-Lane. Elle avait depuis plusieurs années quitté la scène, lorsqu'en 1838 elle devint la seconde femme du cinquième comte d'Essex, qui mourut l'année suivante.

Essieu (*é-s-eu* — du lat. pop. *axile*; de *axis*, axe) n. m. Pièce placée transversalement au-dessous d'un véhicule et passant dans le moyeu des roues, sur lesquelles elle s'appuie : *L'essieu d'un chariot, d'une brouette, d'un affût, d'une charrue, d'un wagon.* ‖ *Essieu à patente* ou *Essieu patenté*, Genre d'essieu dans lequel l'écrou de la fusée est enferme dans une boîte appelée chapeau, vissée ou boulonnée sur le moyeu. ‖ *Essieu Brabant*, Essieu spécial de la charrue brabant.

— Anat. Deuxième vertèbre cervicale, plus souvent appelée axis.

— Poétiq. Axe du monde, de la terre ou d'un corps céleste.

— Techn. et mar. Cheville en bois ou en métal, autour de laquelle tourne le réa dans une poulie.

— Allus. littér. **L'essieu crie et se rompt**, Hémistiche de Racine dans le fameux récit où Théramène raconte à Thésée la mort de son fils Hippolyte, emporté par ses chevaux (*Phèdre*, acte V, sc. VI). On le rappelle quelquefois pour son harmonie imitative.

— Encycl. Techn. Un *essieu* est une barre parallélépipédique en bois, en fer ou en acier, terminée par deux parties cylindriques ou très légèrement coniques, que l'on nomme *fusées*. L'essieu est destiné à supporter tout ou partie du poids d'un véhicule quelconque : charretto, voiture, wagon, locomotive. Les fusées pénètrent respectivement dans chacun des moyeux des roues. Pendant longtemps, charrettes, chariots et autres véhicules grossiers possédaient des essieux d'orme ou de charme.

Les essieux, dans les voitures ordinaires, sont fixes; le roulement s'opère au contact de la fusée et du moyeu de

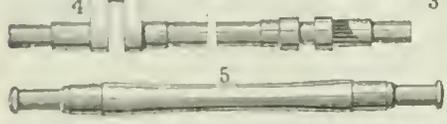

Essieux : 1. De charrette à écrou et à graisse; 2. De camion (à patins); 3. De locomotive (Tubise); 4. De locomotive (coudé); 5. De tender.

la roue. Au contraire, les essieux dans les véhicules de chemins de fer sont mobiles; ils sont calés sur les roues et tournent avec celles-ci.

Dans un essieu, on distingue trois parties : le *corps* ou partie centrale, qui reçoit le poids du véhicule; la *portée de calage*, à l'aide de laquelle s'opère l'assemblage avec le moyeu de la roue; la *fusée*, qui supporte le poids du véhicule. La fabrication d'un essieu en fer ou en acier, bien que simple, exige de très grands soins dans les opérations d'étirage, de laminage et d'estampage, à cause des nombreux inconvénients que peut entraîner sa rupture, c'est pourquoi les compagnies de chemins de fer se montrent particulièrement sévères lors des essais de réception.

Essigny-le-Grand, comm. de l'Aisne, arrond. et à 9 kilom. de Saint-Quentin, non loin de la Somme canalisée, 917 hab. Ch. de f. Nord.

Essimer (*é-si* — autref. essaimer; du préf. priv. *es*, et de *saim*, graisse) v. a. Fauconn. Faire maigrir l'oiseau, pour le rendre plus léger, plus apte au vol. ‖ On dit aussi esseimer.

— Fig. et vieux. Épuiser. Essimer *les vignes à force de les faire porter*. Trév.)

Essipoff (Annette), pianiste russe, née à Saint-Pétersbourg en 1851. Élève de Wielopolski et de Leschetitzky, elle épousa ce dernier en 1880, mais divorça en 1892. Après s'être fait connaître à Saint-Pétersbourg d'une façon très avantageuse, elle se produisit à Londres (1871), puis à Paris (1875), aux Concerts populaires et dans des séances de musique de chambre, avec Henri Wieniawski et Davidoff. Elle voyagea en Amérique et, de retour en Europe, ne cessa d'obtenir de brillants succès.

Esslair (Ferdinand), acteur allemand, né à Essek en 1772, mort à Munich en 1840. Il joua sur les principaux théâtres d'Allemagne et dirigea, en 1814, le théâtre de Stuttgart. Il fut surnommé le **Talma allemand**. Esslair excellait surtout dans les rôles nobles du drame bourgeois et dans les pièces d'Iffland.

Essler (Jane Faessler, dite **Jane**), actrice française, née à Paris en 1836, morte à Antibes en 1892. Elle joua tour à tour au Théâtre-Historique, à l'Ambigu, à l'Odéon, à la Porte-Saint-Martin, à la Gaîté, au Châtelet, etc. Parmi les drames où elle eut le plus de succès, il faut citer *les Beaux Messieurs de Bois-Doré*, *la Reine Margot*, *Mathilde*, *les Misérables*. Elle fut forcée par une maladie de poitrine d'abandonner le théâtre. C'était une actrice très intelligente, incomparable dans les rôles où elle pouvait donner libre carrière à sa grâce fantasque.

Essling, village d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche), à 11 kilom. de Vienne, sur un bras du Danube, en face de l'île Lobau.; 430 hab. (V. l'article suiv.)

Essling (bataille d'). Lorsque Napoléon Ier entra à Vienne, le 13 mai 1809, il restait à l'Autriche l'armée de Bohême, sous l'archiduc Charles, campée en face de Vienne sur la rive gauche du Danube, et l'armée d'Italie, avec l'archiduc Jean, qui débouchait des Alpes pour venir au secours de la première. Pour empêcher leur jonction, Napoléon résolut d'attaquer l'archiduc Charles. Le 17 mai, le général Pernetti construisit un pont de bateaux entre Ebersdorf, à deux lieues en aval de Vienne, et l'île Lobau; le 20, un autre pont fut jeté entre cette île et la rive gauche, et 30.000 hommes commandés par Masséna débouchèrent en face des villages d'Aspern et d'Essling, qu'ils occupèrent; la cavalerie, aux ordres de Bessières, de Lassalle et de Marulaz, s'établit au centre. Pendant la nuit, le pont jeté de la rive droite fut emporté par une crue subite du Danube; l'archiduc en profita pour lancer ses 90.000 hommes sur la petite armée française. Pendant cette journée, la lutte se concentra autour d'Aspern, où Molitor se maintint en dépit des attaques répétées. Le pont ayant été rétabli la nuit suivante, 30.000 hommes de renfort peuvent passer sur la rive gauche et, dès le point du jour, Masséna reprend l'offensive. Refoulées loin d'Aspern, tenues à distance d'Essling par l'artillerie du maréchal Lannes, broyées au centre par les escadrons français, les troupes de l'archiduc sont sur le point de lâcher pied, lorsqu'arrive la nouvelle que le grand pont est de nouveau rompu, et que toute la réserve d'artillerie est restée sur la rive droite. La crainte de manquer de munitions oblige Napoléon à suspendre ce mouvement offensif, si heureusement commencé. De l'île Lobau, où il se tient avec toute sa garde, il donne l'ordre de se replier sur Essling. Comme Aspern, la veille, ce village devint le théâtre d'une lutte acharnée. Les Autrichiens, sabrés par la cavalerie française, ne purent s'en emparer. Dans la nuit, toute l'armée de l'Empereur se retira dans l'île Lobau. Dans ces deux journées, 40.000 hommes, dont 27.000 Autrichiens, furent mis hors de combat; le général Saint-Hilaire et le maréchal Lannes tombèrent mortellement frappés. V. Wagram.

Bataille d'Essling, d'après Carle Vernet.

Esslingen, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur le Neckar; 22.240 hab. Fonderie de fer, construction de machines, filatures. Églises de Notre-Dame, de Saint-Denis; hôtel de ville; ruines du château de Berchfried, autrefois résidence impériale. Ville très ancienne et autrefois ville libre impériale, Esslingen a été réunie au Wurtemberg en 1802. C'est le chef-lieu d'un bailliage peuplé de 41.000 hab.

Essoigne (*é-soign'* [*gn* mll.]) n. f. Dr. anc. Excuse alléguée pour n'avoir pas comparu en justice.

— Dr. féod. Syn. de essongne.

Essoigner (*é-soi*, et *gn* mll. — rad. *essoigne*) v. a. Excuser, disculper; dispenser. (Vieux.)

— v. n. Dr. anc. Présenter une essoigne, une excuse pour n'avoir pas comparu.

Essommes, comm. de l'Aisne, arrond. et à 3 kilom. de Château-Thierry, près de la Marne; 1.507 hab. Commerce de bois et de farine, moulins. Église du XIIIe siècle; stalles et boiseries sculptées très remarquables.

Essongne (*é-songn'* [*gn* mll.]) n. f. ‖ Dr. féod. *Droit d'essongne*, Droit dû par les héritiers au seigneur dans la censive duquel le défunt possédait des biens à sa mort. (Ce droit, qui ne consistait qu'en quelques meubles ou en une somme d'argent, pouvait être considéré comme un vestige du droit de mainmorte que, dans quelques provinces, les seigneurs avaient, à l'origine, sur les biens de leurs sujets.) ‖ On trouve aussi essogne, et essoigne.

Essonier ou **Essonnier** (*é-so-ni-é*) n. m. Blas. Pièce d'armoiries, que l'on appelle plus généralement *double trescheur*. V. trescheur.

Essonite (*é-so*) n. f. Substance minérale, appartenant au genre grenat. Variété jaune orangée de grossulaire.

Essonne, rivière de Loiret, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise. Elle naît dans la forêt de Fontainebleau, réunit l'Œuf, qui passe à Pithiviers, et la Rimarde, reçoit la Juine, venue d'Étampes, et gagne la rive gauche de la Seine, à Corbeil. Cours : 90 kilom.

Essonnes (lat. *Exona*), comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 2 kilom. de Corbeil; 9.072 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Station de Corbeil-Essonnes. Moulins, filature, grande papeterie fondée vers 1780 par Pierre-François Didot. Essonnes, qui tend actuellement à se réunir à Corbeil le long de l'Essonne, posséda un atelier monétaire, à l'époque mérovingienne, Suger y fonda un prieuré de l'abbaye de Saint-Denis. Église des XIIe et XIIIe siècles.

Essor (*é-sor'* — subst. verb. de *essorer* v. n.) n. m. Anciennem. Exposition à l'air libre. ‖ Élan d'un oiseau au moment où il s'envole : *Prendre l'essor* ou *son essor*.

— Fig. et fam. : *Voyageurs, Écoliers qui prennent leur essor.*

— Poétiq. Action de l'âme qui abandonne le corps, et qui est supposée s'élever dans le ciel.

— Fig. Libre développement, progrès : *L'essor des arts, de l'industrie.* ‖ Mouvement, impulsion, activité, action qui commence ou qui s'accroît, et qui porte l'âme aux choses élevées : *L'essor de la pensée. Donner l'essor à son génie.* ‖ Libre élan, libre carrière, spontanéité, liberté qu'on se donne : *Il est à craindre qu'un traducteur qui prend l'essor ne s'égare et ne soit infidèle.* (Boissonade.) ‖ Apparition, publication, production d'une œuvre de l'esprit : *L'essor d'un livre.*

— Philos. soc. *Essor harmonique.* Dans l'école de Fourier, Marche naturelle que suivraient les passions, dans la société organisée selon les lois de l'harmonie que cette école préconise. ‖ *Essor subversif*, Funeste effet des passions, dans une société organisée contrairement à ces lois.

— Fauconn. *Montée d'essor*, Vol du faucon lorsqu'il s'élève perpendiculairement à perte de vue afin de trouver de l'air plus frais. ‖ *Plumes d'essor*, Les plumes raides et robustes des ailes, chez les faucons et autres oiseaux de proie. (On dit aussi *plumes allongées* et *vanneaux*.)

Essorage (*é-so-raj'*) n. m. Fauconn. Action de s'essorer.

— Techn. Opération qui a pour but d'enlever à la poudre à canon ou de chasse l'excès d'humidité qui l'empêcherait de se lisser convenablement. ‖ Opération par laquelle on extrait du linge lavé ou des étoffes mouillées une partie de l'eau qui y est contenue, avant de les étendre pour les faire sécher. ‖ Action de séparer le sucre de la mélasse à laquelle il est mélangé après la cuite.

De gueules à l'aigle essorante d'argent.

Essorant (*è-so-ran*), **ante** adj. Blas. Qui a les ailes entr'ouvertes. (Se dit des oiseaux représentés prêts à prendre leur essor.)

Essoré, ée (*è-so* — rad. *essor*) adj. Blas. Qui a les ailes largement ouvertes dans le vol. (Se dit des oiseaux héraldiques. — Se dit aussi du toit d'une maison quand il est figuré d'un autre émail que le reste de la construction.)

D'argent à une maison de gueules, ouverte du champ et essorée d'azur.

Essorer (*è-so* — du lat. pop. *exaurare*, mettre à l'air; de *ex*, et *aura*) v. a. Techn. Exposer à l'air pour faire sécher : Essorer *du linge.* ‖ Rouler et tordre dans un linge sec, pour rendre moins humide : *On essore le linge lorsqu'on veut le repasser tout de suite.*

— Agric. *Essorer un terrain*, Faire disparaître, au moyen de labours réitérés, l'excédent d'humidité imprégnant le sol. (T. rural.)

— Fauconn. *Essorer un oiseau*, Faire sécher ses plumes au soleil ou près du feu.

— Sucr. Séparer le sucre cristallisé de la mélasse à laquelle il est mélangé.

— Techn. Enlever de la poudre à canon son excès d'humidité.

— v. n. Prendre son essor : *L'école romantique essora par les premières œuvres de Lamartine, de Dumas père et de Victor Hugo.* (Inos.)

S'essorer, v. pr. Se sécher à l'air. ‖ Prendre l'essor. (Vx.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui, après s'être écarté, revient difficilement sur le poing. ‖ Sécher ses plumes au soleil.

Essoreuse (*è-so*) n. f. Appareil servant : 1° à sécher rapidement le linge et les étoffes; 2° à séparer le sucre cristallisé des mélasses.

— Encycl. Les *essoreuses* sont essentiellement composées d'un récipient ou caisse en toile métallique à

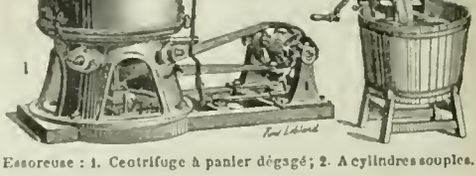

Essoreuse : 1. Centrifuge à panier dégagé; 2. A cylindres souples.

mailles serrées ou en métal finement perforé, mobile autour d'un axe, et d'un second récipient fixe, en tôle ou en fonte, plus grand que le premier, qui recueille l'eau projetée. Leurs formes et leurs dimensions varient suivant l'usage auquel on les destine, et suivant qu'elles sont mues par des machines ou à bras. On sépare au moyen de l'essoreuse le sucre de la mélasse dont chaque grain est enveloppé, soit en projetant l'eau d'égouttement à travers les

maillos de la caisso cylindrique par l'effet de la force centrifuge, soit en chassant la mélasse par le même procédé. Ces appareils font de 500 à 1.500 tours par minute.

ESSORILLEMENT (*è-so-ri-lle-man* [*ll* mll.]) n. m. Action d'essoriller, de couper les oreilles ; ancien supplice consistant à couper les oreilles au condamné : *On attendait une exécution telle quelle, non pas une pendaison, mais un fouet, un* ESSORILLEMENT, *quelque chose enfin.* (V. Hugo.) ‖ On dit aussi ÉSOREILLAGE.

— ENCYCL. Le supplice barbare de l'*essorillement* s'appliquait surtout aux serfs ; on en trouve encore un exemple à la fin du XVe siècle. Il était pratiqué dans l'antiquité. Au moyen âge, plusieurs conciles défendirent formellement qu'on mutilât les coupables. Dans certains cas où il était défendu de tuer un criminel, on l'essorillait ou on lui faisait d'autres mutilations. On sait par Hérodote que Cambyse avait fait essoriller tous les mages de son empire.

ESSORILLER (*é-so-ri-llé* [*ll* mll.] — du préf. priv. *es*, et de *oreille*) v. a. Couper les oreilles à : ESSORILLER *un chien.* (On écrit quelquefois ESSORILLER.) ‖ Fam. Couper fort court les cheveux de : ESSORILLER *un gamin.*

Essorillé, *ée* part. pass. Zool. Qui semble n'avoir pas d'oreilles, dont on ne voit pas les oreilles : *Rongeurs* ESSORILLÉS.

ESSOUCHEMENT (*è-sou-che-man*) n. m. Action d'essoucher un terrain. ‖ On dit aussi ÉSOUCHEMENT.

ESSOUCHER (*è-sou* — du préf. priv. *es*, et de *souche*) v. a. Arracher les souches d'arbres qui sont restées dans le sol après qu'on les a abattus. ‖ On dit aussi ESSOUCHETER, et ÉSOUCHER.

ESSOUFFLEMENT (*é-sou-fle-man* — rad. *essoufler*) n. m. Respiration difficile, état de celui qui est essoufflé : *Une course rapide produit l'*ESSOUFFLEMENT.

— Pathol. et art vétér. Respiration courte et gênée.

ESSOUFFLER (*è-sou-flé* — du préf. priv. *es*, et de *souffler*) v. a. Mettre hors d'haleine : ESSOUFFLER *un cheval.*

Essoufflé, *ée* part. pass. Qui trahit l'essoufflement : *Respiration, Voix* ESSOUFFLÉE.

S'essoufler, v. pr. Se mettre hors d'haleine.

— Fig. Se fatiguer par trop d'activité.

ESSOURISSER (*è-sou-ri-sé* — du préf. priv. *es*, et de *souris*) v. a. Art vétér. Exciser dans les naseaux du cheval un cartilage appelé *souris*, pour l'empêcher de hennir.

ESSOYES, ch.-l. de cant. de l'Aube, arr. et à 16 kil. de Bar-sur-Seine, sur l'Ource ; 1.498 hab. Le canton a 21 comm. et 9.841 hab.

ESSUGAND (*è-su-gan*) n. m. Lieu destiné, dans une savonnerie, au découpage en barres et en pains du savon que l'on vient de fabriquer.

ESSUI (*è-sui* — subst. verb. de *essuyer*) n. m. Endroit où l'on étale une chose pour la faire sécher : *Un bon* ESSUI.

— Vent qui sèche. (Vieux.)

— En T. de techn., Endroit où l'on fait sécher les cuirs après les avoir tannés. ‖ Émail terne.

ESSUIE-MAIN n. m. Linge qui sert particulièrement à s'essuyer les mains, après qu'on les a lavées. ‖ Pl. : *Des* ESSUIE-MAINS.

— Techn. Planchette clouée contre le champ de la table du tour, et sur laquelle l'ouvrier tourneur passe les mains pour se les nettoyer, quand elles sont trop imprégnées de barbotine.

ESSUIE-PIERRE n. m. Linge dont on se servait autrefois pour essuyer la pierre d'un mousquet. ‖ Pl. : *Des* ESSUIE-PIERRE *ou des* ESSUIE-PLUMES.

ESSUIE-PLUME n. m. Petit ustensile qui sert à essuyer les plumes chargées d'encre. ‖ Pl. : *Des* ESSUIE-PLUME.

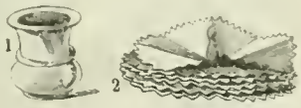

Essuie-plume : 1. Brosse ; 2. En drap.

ESSUYAGE (*è-sui-yaj*) n. m. Action d'essuyer ; résultat de cette action.

ESSUYER (*è-sui-yé* — du lat. *exsucare*, extraire le suc. Change l'*y* en *i* devant un *e* muet : *J'essuie.* Prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous essuyions, Que vous essuyiez*) v. a. Sécher en frottant : ESSUYER *de la vaisselle.* ESSUYER *son front, ses mains.* ‖ Sécher par évaporation : *Le soleil* ESSUIE *la terre.* ‖ Nettoyer, débarrasser de la poussière en frottant : ESSUYER *le parquet, les meubles.*

— Fig. Subir, endurer, souffrir : ESSUYER *une tempête, le feu d'une batterie, des revers.* ‖ *Essuyer les larmes de quelqu'un*, Le consoler.

— Pop. *Essuyer les plâtres*, Habiter le premier une maison nouvellement construite. ‖ Fig. Subir les inconvénients d'une affaire qui commence, sans pouvoir espérer les avantages qu'elle promet.

S'essuyer, v. pr. Être essuyé ; être séché. ‖ Se frotter, pour enlever l'humidité ou la malpropreté que l'on a sur soi : S'ESSUYER *avec son mouchoir.* ‖ Essuyer à soi : S'ESSUYER *le visage.*

ESSUYEUR, EUSE (*è-sui-ieur*) n. Personne qui essuie, qui est chargée d'essuyer : *Une* ESSUYEUSE *d'assiettes.*

— n. m. Techn. Racloir du cylindre gravé servant à l'impression sur étoffes.

EST (*èst'* — de l'angl. *east*, même sens) n. m. L'un des quatre points cardinaux. ‖ La partie du monde qui est au soleil levant. ‖ Lieu situé vers l'orient, par rapport à celui qui parle ou qui écrit.

— Mar. *Faire de l'est*, Avoir le cap du navire dans la direction de l'est. ‖ *Est-nord-est*, Sobriquet donné autrefois aux enseignes auxiliaires. (Pron. *é-nar-dé.*) ‖ *Être est et ouest d'un lieu* : Être à la latitude de ce lieu.

— Adjectiv. Qui est situé du côté de l'orient : *Côté* EST. ‖ *Longitude est*, Longitude comptée dans l'Est, à droite du méridien qui sert de guide. ‖ *Vent est*, Vent venant de l'Est. ‖ *Courant est*, Courant qui porte dans l'Est.

— ENCYCL. Le mot *est*, combiné avec les mots *nord* et *sud*, donne de quart en quart les aires de vent comprises à droite de la rose. Ce sont, dans leur ordre naturel, en commençant par le plus voisin du nord : *nord-quart-nord-*EST, *nord-nord-*EST, *nord-*EST-*quart-nord*, *nord-*EST, *nord-*EST-*quart-*EST, EST-*nord-*EST, EST-*quart-sud-*EST, EST-*sud-*EST, *sud-*EST-*quart-*EST, *sud-*EST, *sud-*EST-*quart-sud*, *sud-sud-*EST, *sud-quart-sud-*EST.

— REM. : Les marins prononcent *è* après le mot *nord*, et *èt'* après le mot *sud*, qu'ils prononcent alors *su* ; ainsi, ils disent *nor-dè* et *su-èt'*, pour *nord-est* et *sud-est*.

L'Académie n'indique l'emploi de la majuscule pour le mot *est* dans aucun cas ; cependant, un usage à peu près général veut qu'on lui donne la majuscule quand il désigne l'ensemble des pays situés à l'est, et la plupart des écrivains la lui donnent aussi lorsqu'il désigne le vent qui souffle de l'est. En abrégé, Est s'écrit E.

Suivant le sens géographique qu'on lui attribue, le mot Est se remplace souvent par Levant ou Orient. En France, on va dans l'Est quand on va à l'Est du méridien de Paris. Un navire va dans le Levant quand il se rend dans le bassin oriental de la Méditerranée. On voyage en Orient quand on se trouve dans les pays compris entre la Grèce et l'Inde, et on se trouve en extrême Orient, quand on a dépassé le détroit de Singapoure.

— SYN. **Est, Levant, Orient.**

— ANTON. **Ouest.**

EST (CANAL DE L'), canal qui relie les grands cours d'eau de la frontière française de l'Est : la Meuse, la Moselle, la Saône. De Givet, sur la frontière belge, jusqu'à Port-sur-Saône, cette voie navigable mesure 450 kil. de long et traverse les départements des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Haute-Saône. Entre les deux vallées de la Meuse et de la Moselle, de Void, près Commercy, à Toul, le canal de l'Est se

Carte du canal de l'Est.

confond, sur 27 kilom., avec le canal de la Marne au Rhin. Entre la Moselle et la Saône, le canal s'élève par la vallée de l'Avière jusqu'au bief de partage qu'alimente le réservoir de Bouzey, célèbre par la catastrophe du 23 avril 1895. L'importance du canal de l'Est est surtout stratégique ; il doit, toutefois, un trafic important aux usines métallurgiques qu'il dessert dans les villes de Monthermé, Charleville, Sedan, Mouzon (Ardennes), et aux environs de Nancy.

ESTABLAGE (*è-sta-blaj'* — rad. *estable*, pour ÉTABLE) n. m. Dr. féod. ‖ *Droit d'establage*, Droit dû au seigneur par les marchands qui exposaient leurs marchandises aux jours de foire et de marché. (On trouve aussi DROIT DE PLASSAGE, et DROIT DE HALLAGE.)

ESTABLES (LES), comm. de la Haute-Loire, arr. et à 27 kilom. du Puy, au pied du mont Mézenc ; 1.093 hab. Excellents pâturages, bestiaux estimés. C'est le point de départ pour l'ascension du Mézenc.

ESTACADE (*è-sta* — de l'anc. franç. *estas*, pieux, d'orig. german. ; allem. *stecken*, enfoncer) n. f. Barrage à claire-voie construit dans une rivière, un port, pour protéger certains travaux ou pour en élever dessus : *Les jetées des ports du Nord ne sont que des* ESTACADES *en bois ou fer.* ‖ Sorte de digue en pilotis, destinée à résister à la poussée des terres. ‖ Barrages fixes ou mobiles destinés à obstruer une passe, à rendre une rivière infranchissable, à protéger des navires au mouillage contre les torpilleurs.

— Se disait anciennement pour Champ clos et Endroit quelconque entouré de piquets ou de barrières.

— Ch. de f. Plate-forme supportée par un bâti en bois ou en maçonnerie et destinée à faciliter le chargement du combustible sur les locomotives.

— Constr. hydraul. Pilotis en forme de triangle établi en amont et en aval d'un pont, d'un ouvrage hydraulique, pour le protéger contre le choc des corps flottants.

— Mar. Nom qu'on donne, dans certains ports, à Brest surtout, au remplissage des mailles d'un bâtiment.

— ENCYCL. Constr. hydraul. Les *estacades* utilisées pour détourner un cours d'eau sont appuyées par des étais inclinés, pour s'opposer au renversement. On dame derrière de l'argile ou du béton, pour s'opposer à la pénétration de l'eau. Celles qui servent à protéger des construc-

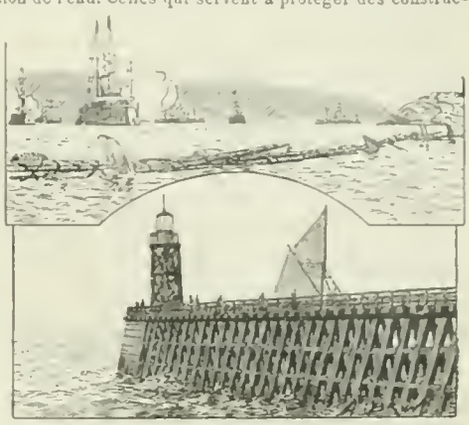
Estacades.

tions hydrauliques contre le choc des navires, des glaces, ou des troncs d'arbres que roule le courant, sont terminées en éperon. Dans les ports de commerce, au Havre, à Calais, à Dieppe, par exemple, les jetées sont des estacades de bois ou de fer, brisant les lames et ménageant un chenal tranquille. Les estacades dont se sert la marine pour obstruer les passes d'un mouillage sont mobiles, mouillées avec des ancres et peuvent se démonter très rapidement.

— Milit. On fait usage des *estacades* pour protéger les ponts militaires contre le choc des glaces, des troncs d'arbres ou des brûlots que l'ennemi pourrait lancer au fil de l'eau. Elles s'établissent le plus loin possible en amont du pont à protéger, au moyen de pilotis, ou de pièces de bois flottantes solidement reliées entre elles et à la rive, de manière à former une barrière oblique à la direction du courant, ce qui rend moins violent les chocs des corps flottants.

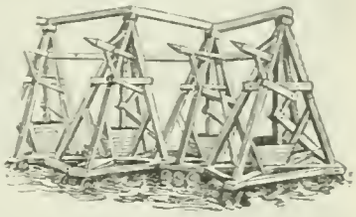
Estacade armée, du siège de La Rochelle (1627).

ESTACHETTE (*è-sta-chèt'*) n. f. Archéol. Jeu très ancien, qui consistait à lancer des couteaux sur une cible en bois, sorte de poteau où étaient tracés des cercles concentriques et que l'on appelait une *estache*.

ESTACHE (*èss*) n. f. Attache, lien. ‖ Pieu ; palissade. ‖ Poutre, solive. ‖ Colonne : *Jésus-Christ lié à l'*ESTACHE *est souvent mentionné dans les inventaires.* (P. de Labordo.) [Vieux.]

ESTAÇO (Achille), également connu sous le nom latin de **Statius**, écrivain portugais, né à Vidigueira en 1524, mort à Rome en 1581. Il étudia à Louvain, à Paris, puis se rendit à Rome, où il devint secrétaire pour les lettres latines des papes Pie IV, Pie V et Grégoire XIII. Outre des traductions, des éditions et des commentaires d'ouvrages, on lui doit : *Silva* (1549), poèmes ; *Illustrium virorum ut exstant in Urbe expressi vultus* (1569) ; *Observationes difficilium aliquot locorum* (1552) ; *De electione, profectione et coronatione Poloniæ regis* (1571) ; etc.

ESTADAL (*è-sta*) n. m. Mesure de longueur, usitée en Espagne et équivalant environ à 3m,34.

ESTADENS, comm. de la Haute-Garonne, arr. et à 20 kilom. de Saint-Gaudens, sur le Mirepech, affluent de l'Arbas ; 1.213 hab.

ESTADO (*èss*) n. m. Mesure de longueur usitée en Espagne et équivalant à 1m,67.

ESTADOU (*èss* — mot emprunté du provenç.) n. m. Scie à deux lames parallèles et très rapprochées, et qui sert à faire les dents des peignes.

ESTAFETTE (*èss, fèt'* — ital. *staffetta*, au prop. « petit étrier », et, par ext., courrier, de *staffa*, étrier) n. f. Courrier qui porte son message d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier, et, par ext., Courrier qui porte un message.

— Milit. Se dit d'un militaire chargé d'aller porter un ordre ou un avis quelconque. Malgré l'emploi du télégraphe si fréquent aujourd'hui, l'énormité des armées et l'étendue des champs de bataille modernes obligent à multiplier l'emploi des estafettes, et on s'occupe beaucoup de l'organisation de ce service dans les différentes armées.)

Estafette (L'). Plusieurs journaux ont été publiés sous ce titre. « L'Estafette, journal des journaux », qui parut de 1833 à 1858, reproduisait les principaux articles des journaux politiques français et étrangers. Après avoir subi plusieurs avertissements, il fut supprimé. — **L'Estafette**, journal quotidien, politique et littéraire, fut fondé à Paris le 1er mai 1876 par Villemessant, sous la direction d'Ernest Daudet. Le journal fut vendu, en juillet 1876, à la société Détroyat-Soubeyran. Détroyat, directeur, y organisa un service de dépêches. En 1882, une nouvelle société acheta « l'Estafette » qui, sous la direction d'Albiot, soutint une politique radicale. En 1886, « l'Opinion » et « le Gagne-Petit » se fusionnèrent avec « l'Estafette » où entrèrent Sarcey, Fouquier, etc., sous la direction de Crouzet. Après l'arrestation de ce dernier, Victor Simond

prit la direction du journal (1887), qui, depuis, a été vendu à des reprises, et a eu notamment pour directeurs Jules Ferry, avec Peyrouton, rédacteur en chef (1888), puis Ro (1891), Alfred Hamm (1898) et Paul Régla (1899).

ESTAFIER (*ès, fi-é* — ital. *staffiere*, valet qui tient l'étrier), n. m. Domestique armé et portant manteau, au service du pape, d'un cardinal, d'un grand seigneur italien ou espagnol. || Laquais de grande taille; espèce de bravo que son maître entretient pour les occasions où il veut se servir de la force brutale. || Souteneur.

— Encycl. Les *estafiers* étaient primitivement, en Italie, des laquais à pied chargés de porter le manteau ou les armes du maître et de lui présenter l'étrier. A l'époque des guerres civiles, les nobles, sans cesse en danger d'être assassinés, armaient autour d'eux leurs valets. Les *staffieri* portaient généralement des armes cachées; c'étaient des domestiques d'épée, et leur charge était, à tout prendre, honorable. Mais les seigneurs italiens les employèrent bientôt à attaquer clandestinement leurs ennemis et à les assassiner. Pendant les temps troublés des XVIe et XVIIe siècles, les estafiers existèrent dans tous les pays, et la manière dont ils exerçaient leur office était sensiblement partout la même.

ESTAFILADE (*ès* — de l'ital. *staffilata*, coup d'étrivières), n. f. Grande coupure, grande entaille sur quelque endroit du corps : *Se faire une* ESTAFILADE *en se rasant.*

— Fig. Grave atteinte : *Alberoni menaçait la maison d'Autriche d'une* ESTAFILADE. (St-Simon.)

ESTAFILADER (*ès*), v. a. Faire, donner une estafilade sur : ESTAFILADER *le visage de quelqu'un.*

ESTAGE (*è-staj* — du lat. *estagium*, station, séjour), n. m. || *Droit d'estage.* Droit qu'avait le suzerain d'exiger de certains de ses vassaux, outre l'ost et la chevauchée, la résidence périodique, dans son château, pendant un temps déterminé par le contrat de fief.

ESTAGEL, comm. des Pyrénées-Orientales, arrond. et à 17 kilom. de Perpignan, sur l'Agly, au confluent du torrent de la Grave; 2.835 hab. (*Stagellayres.*) Marbre gris. Vins excellents, produits surtout par le maccabeo et la malvoisie; culture de l'olivier, huile d'olive; sériciculture. Menhirs. Statue de l'astronome François Arago, vis-à-vis de la maison où il naquit ainsi que son frère Jacques.

Estagnon.

ESTAGENTERIE (*è-sta-jan, ri*), n. f. Hutte isolée qui, dans le département de la Haute-Garonne, sert de demeure à une famille cultivant à mi-fruits, à la bêche, un héritage trop modique pour permettre l'emploi d'un attelage.

ESTAGNON (*ès*, et *gn* mll.), n. m. Vase de cuivre ou de laiton étamé, dans lequel on exporte du Midi les huiles comestibles, les essences et les eaux aromatiques du pays, notamment celle de fleurs d'oranger et qui est quelquefois classé.

ESTAIL, n. m. Mar. anc. Syn. de ÉTAI.

ESTAIN (*ès*), n. m. Mar. Nom donné au premier couple dévoyé de l'arrière d'un navire.

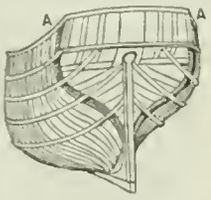

A, A, estains.

ESTAING, ch.-l. de cant. de l'Aveyron, arrond. et à 10 kil. d'Espalion, sur le Lot, près du son point de jonction avec la Coussane; 1.395 hab. Château sur un rocher baigné par le Lot. — Le canton a 6 comm. et 6.921 hab.

— D'abord baronnie, Estaing fut ensuite érigé en comté; il a donné son nom à une famille illustre, dont on peut suivre les traces depuis le XIe siècle, et qui a produit un grand nombre d'officiers distingués, dont le plus connu est l'*amiral d'Estaing.* Cette famille porte dans les vieux textes latins le nom de *de Stagno*, ce qui la fait appeler par erreur, par quelques érudits, *de l'Etang.*

ESTAING (Guillaume Ier d'), compagnon de Richard Cœur de Lion en Terre sainte.

ESTAING (Dieudonné d'), fils de Guillaume Ier. Il se trouvait à la bataille de Bouvines en 1214, où il aurait sauvé Philippe Auguste, renversé sous son cheval. En retour de ce service, Philippe Auguste lui aurait permis de porter les armes de France *avec un chef d'or pour brisure.*

ESTAING (Joachim d'), mort en 1672. Il mérite une place dans l'histoire de la famille par les travaux qu'il consacra à en rechercher et fixer l'histoire. Il ne cessait d'entretenir le monde des fleurs de lis dont Philippe Auguste aurait décoré le blason familial, ce qui lui valut les vers de Boileau :

Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques,
Et qu'on ait des Capets pour honorer leur nom,
Armé des trois fleurs de lis doté leur écusson.

ESTAING (Jean-Baptiste-Charles-Henri-Hector, comte d'), amiral français, né au château de Ravel (Auvergne) en 1729, guillotiné à Paris le 28 avril 1794. Il servit d'abord dans l'armée comme colonel d'infanterie. Promu brigadier des armées, il fit partie, en 1758, du corps expéditionnaire des Indes, commandé par Lally-Tollendal. A peine débarqué, d'Estaing assiégea et prit Gondelour et contribua à la prise du fort Saint-David (1758). Blessé et fait prisonnier lors de l'attaque de Madras, il fut remis en liberté au bout de peu de temps et gagna l'île de France. De là il se rend dans le golfe Persique, détruit les forts de Gombroon et de Bender-Abassi dont il fait les garnisons prisonnières. Puis il fait voile vers Sumatra, enlève le fort Marlborough et s'empare de tous les comptoirs anglais. Après cette campagne, d'Estaing revint en France, mais, sur le point d'atteindre Lorient, il tomba au milieu d'une croisière anglaise. Fait prisonnier une seconde fois, il resta à Plymouth dans une captivité des plus dures, jusqu'en 1763; il devint vice-amiral en 1767. Pendant la guerre de l'indépendance des États-Unis, chargé d'aller appuyer l'insurrection, il partit de Toulon en 1778 avec une escadre. Il débuta, devant Rhode-Island, par un échec dû surtout à une tempête soudaine qui dura quarante heures et dispersa l'escadre (11-12 août 1778). Il ne réussit pas davantage à reprendre aux Anglais l'île Sainte-Lucie. Plus heureux en 1779, d'Estaing enleva Sainte-Lucie et la Grenade, après avoir emporté d'assaut la capitale de l'île. Le lendemain, il livra bataille à l'amiral Byron, accouru avec son escadre, et le défit complètement. Puis il vint bloquer Savannah et tenta de prendre la place d'assaut. Mais il fut repoussé. Il revint alors en France (1780). En 1789, d'Estaing, quoique très attaché à la reine, se rallia à la Révolution; il fut nommé successivement commandant de la garde nationale de Versailles, de Brest et de Tours; un décret de l'Assemblée législative l'éleva au grade d'amiral. Arrêté peu après comme suspect, il fut condamné à mort.

D'Estaing.

ESTAIRES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 20 kilom. d'Hazebrouck, sur la Lys, dans la plaine flamande; 6.569 hab. Fabrique d'amidon, tissages mécaniques, blanchisseries de toiles, de fils; brasseries, sucreries, savonneries, clouteries, moulins, fabrique de toiles, vanneries. Estaires est le *Minariacum* de l'Itinéraire d'Antonin.

ESTALIE (*èss, li*), n. f. Pieux fichés verticalement et en travers du lit d'une rivière, pour y attacher des filets en forme de tramails.

ESTAME (*èss* — du lat. *stamen*, fil de la quenouille), n. f. Laine tricotée à l'aiguille; laine longue peignée et qui s'emploie de préférence pour la fabrication des bas. || Fil de laine avec lequel on fabrique l'étoffe appelée *étamine.* || Dans certains pays, Laine de première qualité. || Serge.

ESTAMENAIRE ou **ESTEMENAIRE** ou **ESTÉMINAIRE** (*èss, nèr* — de l'espagn. *estamenara*, même sens), n. f. Archéol. Dans les anciennes galères, Pièces de bois courbe servant d'allonges aux madiers jusqu'à la hauteur du pont, où leurs têtes s'endentaient avec le dormant. (Les estamenaires *de plan* sont celles de la partie centrale. Les estamenaires *de rebec* sont celles des extrémités de la galère, etc.)

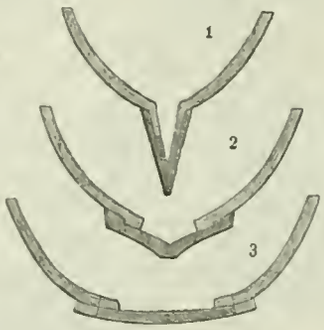

Estamenaires : 1. De rebec de poupe; 2. D'acculement; 3. De plan.

ESTAMET (*èss, mè*), n. m. Archéol. Tissu léger de lainage, en usage du moyen âge au XVIIIe s. || On dit aussi, au fém., ESTAMETTE.

— Encycl. Les meilleurs *estamets* furent d'abord ceux de Lombardie. On en fabriqua ensuite à Beauvais, au XVIe siècle; ils étaient particulièrement estimés et s'exportaient dans toute l'Europe jusqu'en Grèce et en Turquie. Au XVIIIe siècle, on fabriquait ces petites étoffes de laine à Châlons-sur-Marne. Une ordonnance de Louis XIV avait fixé leur longueur à une aune et sept huitièmes.

ESTAMIENTO (*èss, mi-in* — mot espagn. qui signif. *ordre, état, classe*), n. m. Hist. Ancien mode de convocation des Cortès d'Espagne : *Ferdinand VII convoqua les Cortès par* ESTAMIENTO.

ESTAMINET (*èss, nè* — du wallon *staminet*), n. m. Café où l'on fume. || Salle de café réservée aux fumeurs.

— Fam. *Pilier d'estaminet*, Homme qui passe tout son temps à l'estaminet, au café. || *Ton, Langage d'estaminet*, Ton, Langage dépourvus de réserve.

Estaminet (SCÈNES D'), sujets de tableaux traités par Adrien Van Ostade, les Teniers, Jan Steen, etc. V. NUEUERS, CABARET, etc.

ESTAMOIE (*èss, moi* — rad. *estaim*, anc. forme de ÉTAIN), n. f. Archéol. Pot à couvercle, avec une ou deux anses, et généralement contenant plusieurs pintes. (Ce mot demeura en usage jusqu'au XVIIe siècle. Il est souvent fait mention de ces estamoies, qu'elles fussent soit d'étain, soit d'orfèvrerie, soit de verre.)

Estamoie (XVe s.).

ESTAMPAGE (*è-stan-paj* — rad. *estamper*), n. m. Procédé qui consiste à imprimer des lettres, des ornements, des figures sur un corps résistant, soit en creux, soit en relief, ou à découper certains objets, à percer des trous dans des métaux, etc. || Ornement produit en estampant. (On dit aussi ÉTAMPAGE.) || Action de marquer les nègres au fer rouge.

— Par ext. Empreinte en creux.

— Pop. Action de duper, d'escroquer de l'argent.

— Encycl. L'*estampage* est principalement employé pour le travail des métaux qui servent à la fabrication de la bijouterie creuse, des boutons, de divers accessoires de tabletterie et de gainerie.

La frappe des monnaies n'est qu'un estampage pratiqué à l'aide d'une machine spéciale dite *presse monétaire.*

Les horlogers font usage de l'estampage pour découper les roues de champ ou de rencontre. Les maréchaux ferrants nomment « estampage » le percement de trous dans un fer à cheval. En serrurerie, l'estampage consiste en une façon donnée au fer pour en arrondir les angles. Chez les arquebusiers, l'estampage est un travail analogue. C'est par l'estampage que les chaudronniers obtiennent les reliefs et les ornements sur la tôle ou le cuivre. L'estampage du bois et du carton-pierre a quelque analogie avec le *gaufrage.* Les négociants en vins, en eaux minérales, etc., estampent à chaud les bouchons sur la tranche qui regarde l'intérieur de la bouteille, et cet estampage devient une garantie pour eux et pour leur clientèle.

ESTAMPE (*è-stanp'* — de l'ital. *stampa*, même sens; d'orig. germ. [V. ESTAMPER]), n. f. Image obtenue par l'impression, à l'aide d'une planche gravée. V. GRAVURE.

— Plaque de fer gravée en creux, sur laquelle on frappe la feuille de métal dont on veut former un ornement par estampage. || Mastic dont on garnit le fond d'une forme à sucre.

Estampes (CABINET DES). Cette collection, qui forme le quatrième département de la Bibliothèque nationale, date de 1656, époque de la mort de Jacques Dupuy, l'un des gardes de la Bibliothèque du roi. Celui-ci ayant légué à la bibliothèque les estampes qu'il avait rassemblées, un premier fonds, bientôt accru par l'acquisition du cabinet de l'abbé de Marolles, comprenant 123.400 pièces, se trouva constitué (1667). Les collections Clément (1712), Gaignières (1716), Caylus (1765), Mariette (1775), de Tralage (1795), Millin (1819), Denon (1827), Laterrade (1845), Doburo (1854), Achille Devéria (1858), Henrin (1863), pour ne citer que les plus précieuses, ont donné au département des estampes de Paris une importance et une richesse que n'ont au même degré aucun des cabinets similaires formés en Europe. Le musée de gravure de la Bibliothèque nationale renferme à ce jour près de 2.500.000 pièces.

— Bibliogr. : H. Delaborde, *le Département des estampes à la Bibliothèque nationale* (Paris, 1875).

ESTAMPER (*è-stan* — du radic. germ. *stamp*; allem. mod. *stampfen*, presser), v. a. Techn. Imprimer en relief, au moyen d'une matrice gravée en creux. || Comprimer, battre, corroyer la terre, particulièrement la terre de pipe, avec l'estampe. || Faire le cuilleron, former le contour d'un ouvrage d'orfèvrerie avec l'estampe. || Passer à plat sur le bord d'un chapeau l'outil appelé *pièce.* || Mastiquer le fond d'une forme à sucre. || *Estamper une inscription*, En prendre l'empreinte avec du papier épais dit *papier à estamper.*

— Fam. Imprimer le nom de : *On vous* ES.AMPERA *sur l'affiche.* || *Estamper un nègre*, Le marquer avec un fer chaud.

— Pop. *Estamper quelqu'un*, Le tromper, lui soutirer de l'argent.

Estampé, ée part. pass. — Substantiv. n. m. Ouvrage estampé.

ESTAMPEUR (*è-stan*), n. m. et adj. Se dit de l'ouvrier qui fait l'estampage; du pilon qui sert à estampor les formes à sucre de l'outil qui sert à régulariser la forme de l'intérieur du fourneau d'une pipe; du balancier servant à estamper la monnaie.

— Pop. Syn. de ESCROC.

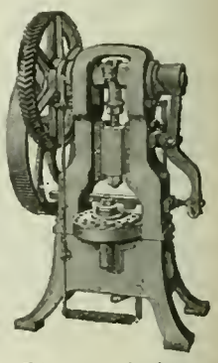
Estampeuse mécanique.

ESTAMPEUSE (*è-stan*), n. m. Techn. Machine employée dans diverses industries pour estamper le cuivre, le fer, les bouchons, etc. || On dit également ÉTAMPEUSE.

ESTAMPIE (*è-stan-pi* — du rad. germ. *stamp*; allem. *stampfen*, frapper du pied), n. f. Variété de l'ancienne poésie lyrique française, qui servait à régler la danse, et où les paroles étaient étroitement subordonnées à la mélodie. (Un seul recueil d'estampies nous a été conservé; P. Meyer en a publié quelques spécimens : *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France* [1871].)

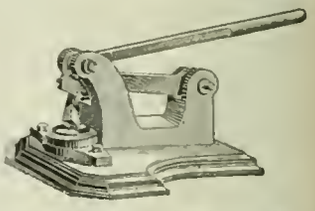
Estampeuse à main.

ESTAMPILLAGE (*è-stan-pi-laj'* [*ll* mll.]), n. m. Action d'estampiller : L'ESTAMPILLAGE *des livres.*

ESTAMPILLE (*è-stan-pill* [*ll* mll.] — diminut. de *estampe*), n. f. Empreinte appliquée sur un acte, une pièce, un objet, pour en attester l'authenticité : *Mettre l'*ESTAMPILLE *sur un brevet, un diplôme.* || Marque apposée à un livre, et indiquant la bibliothèque à laquelle il appartient. || Marque de fabrique attestant la provenance de certains produits : L'ESTAMPILLE *d'un inventeur.* || Légère empreinte imprimée en relief sur des corps de texture peu résistante, comme le cuir. || Marque qu'on appliquait autrefois au fer rouge sur l'épaule de l'esclave nègre, et qui indiquait le nom du propriétaire.

— Fig. Empreinte appliquée par la douane sur des marchandises qui ont payé les droits.

— Par ext. Instrument, sceau qui sert à imprimer les estampilles : ESTAMPILLE *en acier.* (Inus.)

— Encycl. En ce qui concerne les marchandises, l'*estampille* sert à la constatation par l'administration de l'acquittement de certains droits (comme ceux de douanes), ou à la certification de l'origine par le producteur. Dans le premier cas, c'est une marque en plomb portant le cachet de l'administration; dans le second cas, c'est ordinairement une plaque de cuivre mince, portant en relief les nom, demeure et adresse du fabricant.

En ce qui concerne les voitures publiques, l'estampille est une marque obligatoire émanant de la régie des contributions indirectes. Aux termes des articles 117 et suivants de la loi de finance du 25 mars 1817, avant que les voitures publiques puissent être mises en circulation, il faut (sous peine de saisie, de confiscation et d'amende) non seulement qu'elles aient fait l'objet d'une déclaration préalable mais, en outre, qu'il ait été apposé sur chacune d'elles une estampille.

Sous le second Empire et jusqu'à la loi du 29 juillet 1881, chaque exemplaire des publications destinées à être

vendues par le colportage et tenues, comme telles, à une autorisation préalable, devait être, sur la première page, frappé d'une estampille officielle du ministère de l'intérieur, qui constatait l'autorisation obtenue.

ESTAMPILLER (*è-stan, ll* mll.) v. a. Marquer d'une estampille : ESTAMPILLER *une caisse, du papier.* ‖ Marquer au fer rouge.

— Fig. Indiquer, noter la valeur de : *On* ESTAMPILLE *les âmes et les corps.* (Proudh.)

— Pop. Donner un coup violent qui laisse une marque. *S'estampiller,* v. pr. Être estampillé.

ESTAMPILLEUSE (*è-stan,* et *ll* mll.) n. f. Machine à l'aide de laquelle on imprime des dessins sur les cuirs, aux harnais, aux sabots, etc.

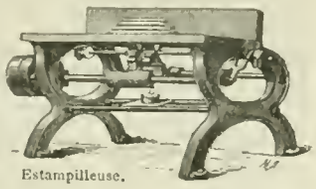
Estampilleuse.

ESTAMPOIR (*è-stan*) n. m. Techn. Outil à estamper le métal. ‖ Outil de facteur d'orgues. Syn. de ÉTAMPOIR.

ESTAMPURE (*è-stan*) n. f. Sorte d'évasement que présente la partie supérieure d'un orifice percé avec l'*estampe.* Syn. de ÉTAMPURE.

ESTANCE (*è-stanss* — de l'anc. franç. *ester,* être debout) n. f. Mar. V. ÉTANCE.

— Techn. Dans un métier à tisser, Distance entre le rouleau de devant ou ensouple, et celui de derrière ou ensouple.

ESTANCELIN (Louis), administrateur et député français, né et mort à Eu (Seine-Inférieure) (1777-1858). Engagé volontaire, il prit part à la campagne d'Italie sous les ordres du Championnet. Il fut réformé en 1803 et obtint, en 1802, les fonctions d'inspecteur des eaux et forêts. En 1814, il devint régisseur des domaines de la famille d'Orléans à Eu et resta à son service jusqu'en 1830. Il fut député de l'arrondissement d'Abbeville, de 1830 à 1846. On lui doit : *Comtes d'Eu* (1828); *le Château d'Eu* (1840); *Voyages et découvertes des navigateurs normands* (1828); *Etudes sur l'état actuel de la marine et des colonies françaises* (1849). — Son fils LOUIS-CHARLES-ALEXANDRE **Estancelin,** né à Eu en 1823, après un très court passage dans la diplomatie, entra en 1869 à la Législative et, en 1869, au Corps législatif. Pendant la guerre franco-allemande, il tenta de défendre Rouen contre les Allemands, mais dut battre en retraite sur Le Havre. Sous la troisième République, il se présenta vainement soit à l'Assemblée nationale, soit à la Chambre des députés. On a de lui : *l'Enquête et la Crise agricole* (1866); *Discours sur le retour des princes d'Orléans* (1870).

ESTANCERO (*èss, sé* — mot espagn.) n. m. Celui qui dirige une estancia.

ESTANCIA (*èss, si* — mot espagn. formé de *estar,* être fixé) n. f. Nom sous lequel on désigne généralement, dans l'Amérique du Sud, les grandes fermes ou établissements ruraux destinés particulièrement à l'élève et à la conservation des bestiaux.

ESTANCIA, ville des Etats-Unis du Brésil (prov. de Sergipe), sur le fleuve côtier Piauhy ou rio Real; 16.000 hab. Centre agricole important de la zone côtière.

ESTANDE (*èss* — du lat. *stare,* s'arrêter) n. f. Mar. Point extrême qu'atteint la hauteur de la marée.

ESTANFIQUE (*èss, fik'* — anc. forme de *étanfiche*) n. f. Archéol. Colonnette ou meneau, divisant verticalement une baie ou fenêtre. (Il y avait des fenêtres à une, deux ou plusieurs estanfiques.)

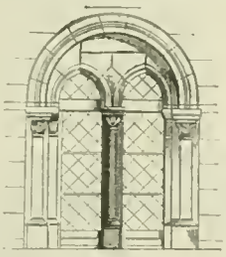
Estanfique (XIIIe s.).

ESTANFORT (*èss, for'*) n. m. Tissu de laine de riche qualité, en usage au moyen âge.

— ENCYCL. L'*estanfort* compte parmi les draps de luxe, dont l'usage était interdit par les ordonnances aux ecclésiastiques, ainsi que par les conciles de Cognac, Montpellier et Avignon. On fabriqua de ces draps dans le nord de la France, et même à Paris.

ESTANG, comm. du Gers, arrond. et à 46 kil. de Condom, sur l'*Estang,* affluent du Midou; 1.323 hab.

ESTANG. Biogr. V. BASTARD D'ESTANG.

EST-ANGLIE, l'un des sept royaumes entre lesquels la Grande-Bretagne fut divisée après la conquête anglo-saxonne (VIe s.). [V. HEPTARCHIE.] Le royaume d'Est-Anglie comprenait les comtés actuels de Norfolk, Suffolk, Cambridge et l'île d'Ely.

ESTANQUETTE (*èss, kèt'*) n. f. Pièce de fer placée au milieu de la presse à vermicelle et à la partie inférieure, sous le moule, pour lui permettre de résister à la pression opérée par le piston.

ESTANT (*è-stan*), **ANTE** [partic. prés. du v. *ester*] adj. Se dit de races espagnoles de bêtes à laine, qui sont sédentaires, ne transhument pas, et sont réputées donner des laines de meilleure qualité que les autres races.

— Loc. adv. *En estant.* Se dit des arbres qui sont épargnés dans une coupe et restent sur pied.

ESTANZUELAS, bourg de l'Amérique centrale (république du Salvador [dép. d'Usulatan]); 4.000 hab.

ESTAPAGE (*èss, paj'*) n. m. Remblai établi dans une galerie de mines pour en faciliter l'aérage.

ESTAPLIER (*èss, pli-é* — du bas lat. *estapletum,* même sens) n. m. Lutrin en forme de pupitre, en usage au moyen âge, particulièrement dans le Nord, où on le voit encore signalé au XVIe siècle. (Les estapliers étaient essentiellement des meubles d'église; certains affectaient de très grandes dimensions, et devenaient de véritables ouvrages d'architecture, avec figures décoratives, candélabres, etc. Ils étaient faits de fer ou de bronze.)

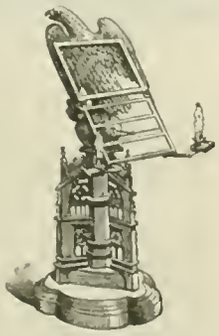
Estapliler (XVe s.).

ESTAQUE (L'), écart de la comm. de Marseille (Bouches-du-Rhône), au pied de la *chaîne de l'Estaque,* et non loin de la baie du même nom; 1.350 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

ESTAQUET (*èss, kè*) n. m. Attache qui sert à lier les diverses parties d'un filet de pêche que l'on veut agrandir ou fixer sur les pieux ou *estalies.*

ESTARIE (*èss, ri*) n. f. Mar. Laps de temps stipulé pour le déchargement d'un navire de commerce. ‖ On écrit quelquef. STARIE.

ESTARREJA, comm. du Portugal (Beira [distr. d'Aveiro]); 29.500 hab.

ESTASE (*èss*) n. f. Techn. Chapeau du métier à tisser ou partie supérieure et longitudinale supportant le battant. ‖ Nom donné aux deux traverses de bois qui fixent les pieds d'un métier à tisser la soie. ‖ Traverse du haut d'un métier à tisser le velours. (On écrit dans les divers sens ESTAZE.)

ESTASSEMENT (*è-sta-se-man*) n. m. Dr. cout. Droit prélevé par une commune sur les biens d'un bourgeois mort sans héritiers dans la ville.

ESTATEUR (*èss*) n. m. Dr. anc. Celui qui fait à ses créanciers cession judiciaire de ses biens.

ESTAU (*è-sta*) n. m. Min. Massif ou tranche qui sépare, dans les galeries en croix qu'on ouvre à différentes hauteurs dans le sein d'un gîte hors de proportions, deux étages superposés.

ESTAVAYER-LE-LAC (en allem. **Stäffis-am-See**), ville de Suisse, cant. de Fribourg, sur le lac de Neuchâtel; 1.550 hab. Château moitié ancien et moitié moderne. En 1475, Estavayer tomba au pouvoir des confédérés, qui passèrent presque tous ses habitants au fil de l'épée.

ESTAVELLE (*èss, vèl'*) n. f. Nom languedocien de certaines fontaines temporaires.

ESTAVILLON n. m. Techn. Syn. de ÉTAVILLON.

ESTCOURT (Richard), acteur et auteur dramatique anglais, né à Tewksbury (Glocester) en 1668, mort à Londres en 1713. On lui doit une comédie : *le Bon exemple* (1706), et un intermède satirique : *Prunella.*

ESTE (anc. *Ateste*), ville d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), sur le Frassine, affluent de l'Adige, au pied des monts Euganéens; 8.500 hab. Evêché. Ch.-l. de circonscription. Porcelaines et faïences. Este possède un vieux château où résida la célèbre famille princière, et une cathédrale, en forme de rotonde elliptique.

ESTE (maison D'), ancienne et illustre famille princière d'Italie. Au IXe siècle, elle était représentée par deux frères : GUI et LAMBERT, descendants d'ADALBERT II, marquis de Toscane, et qui gouvernaient la Toscane pour

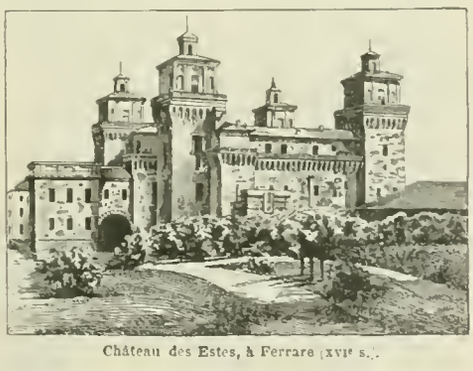
Château des Estes, à Ferrare (XVIe s.).

les princes carolingiens. La véritable tige de la maison d'Este fut OBERTO II, mort vers 1015. — Son fils ALBERT-AZZO Ier, mort en 1029, proposa la couronne d'Italie à Robert, roi de France. — ALBERT-AZZO II, né vers 1020, mort en 1097, défendit la papauté et assista à la scène de Canossa. Ses deux fils, WELF IV et FOULQUES Ier, fondèrent les deux branches de la famille d'Este : le premier, la branche Welf-Este (les ducs de Brunswick-Hanovre), et le second, la branche italienne. Pendant les XIIe et XIIIe s., la maison d'Este crût en importance et acquit successivement Ferrare, la Marche d'Ancône, Modène et Reggio. Au XVe et au XVIe siècle, les princes d'Este prirent une part active dans le mouvement intellectuel de la Renaissance. Ils firent prospérer l'industrie et l'agriculture et protégèrent les savants. Voici les principaux personnages de cette illustre maison : NICOLAS III, marquis d'Este, né en 1384, mort à Milan en 1441. (Il créa une université à Padoue et réorganisa celle de Ferrare); — LIONEL, son fils, mort en 1450; — BORSO, frère de Lionel, mort en 1471. (Ce fut lui qui le premier porta les titres de duc de Modène et de Reggio que lui donna l'empereur Frédéric III, et celui de duc de Ferrare que lui conféra le pape Paul II); — HERCULE Ier (1433-1505), frère du précédent; — HIPPOLYTE, fils d'Hercule (1479-1520). (Il fut fait cardinal à l'âge de quinze ans par le pape Alexandre VI. Très savant, il protégea l'Arioste, qui l'a chanté souvent dans ses vers); — ALPHONSE Ier, fils et successeur d'Hercule Ier (1486-1534). En 1502, il épousa en secondes noces la fameuse Lucrèce Borgia. Il succéda à son père en 1504, et entra dans la ligue de Cambrai (1509). Jules II mit l'interdit sur ses Etats, qu'il recouvra avec l'appui des

Médaille de Lionel d'Este.

Français et de Charles-Quint (1527); — HERCULE II, fils d'Alphonse Ier et de Lucrèce Borgia (1508-1559). (Il épousa Renée de France, fille de Louis XII); — ALPHONSE II, fils du précédent (1533-1597), qui fut évêque en France à la cour de Henri II. Il mourut sans enfant); — CÉSAR, fils d'un bâtard d'Alphonse Ier (1562-1628). (Il succéda à Alphonse II. Son fils, ALPHONSE III, ne regna qu'un an et se retira dans un couvent); — FRANÇOIS Ier, fils d'Alphonse III (1610-1658); — ALPHONSE IV, fils du précédent (1634-1662); — FRANÇOIS II, fils du précédent (1660-1694); — RENAUD, oncle de François II (1655-1737). (A la suite de la guerre de la succession d'Espagne, il agrandit ses Etats en achetant à l'Autriche la Mirandole et Concorda); — FRANÇOIS III, fils du précédent (1698-1780). Il épousa une fille de Philippe d'Orléans, régent de France. Lors de la guerre de la succession d'Autriche, il combattit Marie-Thérèse et fut dépouillé de ses Etats, mais le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) les lui rendit); — HERCULE III, fils de François III (1727-1803), qui fut dépossédé par le traité de Campo-Formio (1797). Il ne laissa qu'une fille, MARIE-BEATRICE, qui épousa, en 1771, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, troisième fils de l'empereur François Ier. De ce mariage naquit un fils (1779), FRANÇOIS **d'Este,** qui fut réintégré dans les Etats de la maison d'Este (1815), sous le nom de François IV (maison d'Este-Autriche); — FRANÇOIS V, fils du précédent, né en 1819. (Il succéda à son père en 1846 et fut définitivement dépouillé de ses Etats en 1859. Il mourut sans postérité (1875). Une de ses sœurs, MARIE-THÉRÈSE (1817-1886), avait épousé le comte de Chambord en 1846.

Médaille d'Hercule d'Este.

ESTE, nom patronymique adopté par les descendants issus du mariage morganatique contracté, en 1793, par Auguste-Frédéric, duc de Sussex, sixième fils du roi d'Angleterre George III, avec Augusta Murray, fille du comte de Dunmore. De cette union naquirent deux enfants : Auguste-Frédéric, colonel anglais, mort en 1848, et Augusta-Emma, qui épousa, en 1845, lord Truro, et, comme son frère, mourut sans postérité.

ESTE (Charles), écrivain anglais, né en 1753, mort en 1829. Il fut chapelain de Whitehall et éditeur du journal « le Monde ». On lui doit une sorte de pamphlet : *Ma vie* (1797), et *Voyage fait pendant l'année 1795 en Flandre, dans le Brabant, en Allemagne et en Suisse* (1793), ouvrage rempli de réflexions judicieuses, d'anecdotes intéressantes.

ESTEAU (*è-sto*) n. m. Techn. Sorte d'étau d'ébéniste, qu'on appelle aussi ÂNE.

ESTEILLES (*è-stè-ill* [*ll* mll.]) n. f. pl. Techn. Coins de bois servant à assujettir un marteau.

ESTELAIRE (*èss, lèr'*) adj. Vénerie. Se dit d'un cerf apprivoisé qui sert à attirer et à entraîner jusque dans un parc clos d'autres cerfs sauvages.

ESTELI, district de l'Amérique centrale (Nicaragua [dép. de Nueva Segovia]); 5.100 hab.

ESTELIDEM, comm. d'Egypte (gouv. d'Assiout [distr. de Rodah]); 3.400 hab.

ESTELLA, ville d'Espagne (Navarre), sur l'Ega, affluent de l'Ebre; 5.700 hab. Etoffes de laine, corroiries. Collège, académie de musique. Ancienne ville romaine. C'est le chef-lieu d'un partido peuplé de 67.500 hab.

ESTELLE ou **EUSTELLE** (sainte), vierge et martyre du Ier ou du IIIe siècle. Elle était fille du roi de Saintes. Quand saint Eutrope vint évangéliser la ville de Saintes, Estelle reçut le baptême. Chassée par son père, elle se retira auprès de l'ermitage de saint Eutrope et refusa toujours de rentrer dans la ville. La colère paternelle s'en prit alors à saint Eutrope, qui fut mis à mort. Estelle l'ensevelit aussitôt. Livrée à son tour aux persécuteurs, avant de mourir, elle exprima le vœu d'être enterrée auprès de saint Eutrope. — Fête le 21 mai.

ESTELLE (Sainte-), nom donné par le félibrige de Provence à la fête que toutes les mainteneances félibréennes célèbrent au mois de mai. (Mistral, qui a baptisé ainsi la réunion générale annuelle des félibres, a donné pour motif de ce choix la coïncidence de la date du martyre de sainte Estelle avec celle de la fondation du félibrige (21 mai 1854). C'est à cause du nom d'Estelle (en prov. *Estèlo,* étoile) que le félibrige a pris pour emblème une étoile à sept rayons.

Estelle, pastorale de Florian (1788). — Le berger Némorin aime la bergère Estelle, et il en est aimé. Mais, pendant qu'il garde au loin les troupeaux du pays, le berger Méril, un autre prétendant d'Estelle, sauve la vie au père de la jeune fille, qui ne peut faire autrement que de lui accorder la main d'Estelle. Némorin est désespéré; mais bientôt Méril meurt sous les murs de Nîmes en combattant le roi d'Aragon. Estelle est libre; elle épousera Némorin. Tous les personnages de ce petit roman sont également vertueux, sensibles et larmoyants; il est impossible de *trouver un seul loup dans cette bergerie.* On raffolait, alors, des idylles sentimentales dans le goût de celles qu'avait composées Gessner, l'honnête libraire de Zurich, dont la vogue fut très grande à la fin du XVIIIe siècle. Sainte-Beuve a dit de celle-ci : « Il faut lire *Estelle* à quatorze ans et demi : à quinze ans, pour peu qu'on soit précoce, il est déjà trop tard. » Aujourd'hui, ce qui nous plaît encore dans *Estelle,* c'est la description, un peu sèche mais sincère, de la campagne du Languedoc, quelques jolis tableaux de mœurs (le Départ des troupeaux, la Tonte des brebis, le Rendez-vous à la fontaine des aliziers, etc.), et de naïves chansons villageoises.

ESTELLOIRE ou **ESTELLOUÈRE** (*è-stèl'* — expression du moyen âge) n. f. Archéol. Pièce de harnais des chevaux de trait. (L'estelloire était, à proprement dire, le crochet qui reliait le trait au collier de la bête.) En charpenterie, Pièce de bois qui joint l'arbalétrier à l'entrait.

ESTÉMINAIRE n. f. Archéol. Syn. de ESTAMENAIRE.

ESTEPA (autref. *Astapa*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville], près du Xénil; 9.000 hab. Fours à plâtre. Aux environs, carrières de marbre et de pierre à bâtir. Ch.-l. d'un partido peuplé de 45.000 hab.

ESTEPONA, [illegible] de Malaga, prov. de Malaga, [illegible] 9.6[illegible] hab. Pêche, salaison et [illegible] et [illegible]; fabr. de bouchons [illegible]. Ruines d'un ancien château fort.

ESTÈQUE (*è-kè*) n. f. Techn. Nom d'un outil de tour[illegible] à [illegible] aux [illegible] intérieures et extérieures des pièces à tourner les profils voulus. Outil en [illegible] à [illegible], ovale ou triangulaire, et servant au [illegible] à lever son ébauche.

ESTER [illegible] du lat. *stare*, se tenir debout, v. n. Dr. Ancien. Rester, s'arrêter. Subsister. Hésiter. Pour suivre une action comme demandeur, ou la soutenir comme défendeur. Ester *en jugement*. Ester *a droit* ou *en jugement*, se présenter devant le juge, sur l'assignation reçue. Hist. *Je n'ai jamais*. Je n'hésite jamais. Devise de Charles VI, qui était figurée pour un genêt *genista*, suivi du mot *jamais*.

ESTÈRE (*è-stèr*) — de l'espagn. *estera*; du lat. *storea*, natte. n. f. Natte ou tissu de paille que les Orientaux étendent par terre, pour se coucher dessus.

— En T. de mar., l'entrée, que, cachée dans les mornes, et servent de refuge aux caboteurs des Antilles. ▮ On écrit aussi ESTERRE, et ESTERN, n. m.

ESTEREL, massif littoral des départements du Var et des Alpes-Maritimes. Il se termine sur le littoral méditerranéen par de beaux promontoires de porphyre et de grès rouge. Sans aucune relation géologique avec les Alpes, et plutôt rattaché par sa nature aux montagnes de la Corse et de la Sardaigne, c'est à peine s'il couvre plus de [illegible] hectares au N. de Fréjus, à l'O.-O.-S. de Cannes. Point culminant : le Vinaigre (616 m.). Bois, maquis, herbes odoriférantes, sites merveilleux : « ce mur de porphyre couleur de feu est un coin d'Orient aux confins de la Provence ». L'Esterel tire sans doute son nom de l'antique peuple de Ligure des *Suelteri* ou *Sueltieri*.

ESTERHAZ, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Eisenbourg], sur le lac de Neusiedel; 400 hab. Il a donné son nom à la *famille Esterhazy*. Château remarquable, berceau primitif de cette famille, aujourd'hui abandonné pour celui d'Eisenstadt. Haydn y passa environ trente années, en qualité de maître de chapelle.

ESTERHAZY, une des plus anciennes familles de Hongrie; son origine remonte au XIIe siècle. Elle a donné au pays une série de hauts dignitaires, aussi bien dans l'Église que dans la politique. La famille se divise en plusieurs branches : de Galantha, de Frakno, de Cseszneck et de Zolyom. La première obtint le titre et la dignité de « prince du saint-empire romain », les autres portent le titre de « comte ». Les membres les plus célèbres de cette famille sont : NICOLAS (*Miklos*), le fondateur de la grande fortune des Esterhazy, né en 1582, mort en 1645. (Il joua un rôle important dans les luttes entre catholiques et protestants, devint chef de la justice en 1622 et palatin en 1625); — PAUL, *prince de Galantha*, fils du précédent, célèbre général, né en 1635, mort en 1713. (A dix-huit ans, il était gouverneur de Sopron, prit part aux guerres contre les Turcs sous Nicolas Zrinyi, puis sous Montecuculli. Élu palatin en 1681, il devint l'intermédiaire entre la cour et les mécontents, qui combattaient sous la conduite d'Emeric Tökölv, et prit, en 1683, les armes contre les Turcs. Il contribua à débloquer Vienne et prit part au siège de Bude (1686). En 1687, il fut créé prince avec le privilège de battre monnaie. Esterhazy était un protecteur des lettres); — IMRE, archevêque d'Esztergom (Gran), né en 1663, mort en 1715. (Général de l'ordre des paulistes, il devint primat de Hongrie. Conseiller de Marie-Thérèse pendant la guerre de Sept ans, il remplit d'importantes missions politiques); — NICOLAS (*Miklos*), né en 1765, mort en 1833. (Il entra dans la garde hongroise, que Marie-Thérèse avait créée pour les nobles magyars, représenta la Hongrie au couronnement de François Ier (1792), reçut, en 1797, le commandement de l'armée hongroise chargée de repousser les Français. Après avoir visité Paris et l'Angleterre, il remplit, à partir de 1814, les fonctions de ministre plénipotentiaire à Naples, auprès de Murat, puis de Ferdinand. Protecteur éclairé des arts, il attacha Haydn à sa résidence d'Esterhaz, et réunit à Vienne une belle collection de tableaux et de dessins qui, achetée par l'Etat hongrois, forme aujourd'hui la *Galerie Esterhazy*, à Budapest); — PAUL-ANTOINE, diplomate, premier ministre des affaires étrangères de Hongrie, né en 1786, mort en 1866. (Il fut ambassadeur à Dresde, à Rome et à Londres. En 1842, de retour en Hongrie, il prit part au mouvement national et libéral, et entra, en 1848, comme ministre des affaires étrangères dans le cabinet Batthyany, mais il donna sa démission lorsqu'il vit que la guerre entre l'Autriche et la Hongrie allait éclater. Riche, il employait une partie de ses revenus à favoriser les lettres et les sciences.)

ESTÉRHAZYE (*zi*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des [illegible] à grandes fleurs roses [illegible]. On en connaît deux espèces, qui vivent au [illegible].

ESTERIBAR, [illegible] d'Espagne (Navarre), sur l'Arga, [illegible].

ESTERLIN, **ESTERLING** et **ESTELIN** (*è-stè*) n. m. Petit [illegible] usité pour les matières précieuses, en Belgique et en Hollande et en France, et qui équivaut à la vingt-[illegible] partie de l'once, c'est-à-dire à 1gr,5[illegible] du système métrique. [illegible] ancienne monnaie d'origine anglaise, qui est courue en France du milieu du XIIe s. à la fin du XIIIe et vaut un peu plus de 16 centimes de la monnaie actuelle. On a dit aussi ESTRELIN, et STERLIN.)

ESTERNAY, ch.-l. de canton, de la Marne, arrond. d'Epernay, sur le Grand-Morin; 1.772 hab. Poteries, commerce de vins. Ruines d'un ancien château féodal.

ESTERNO (Henri-Philippe-Ferdinand, comte d'), agronome et écrivain français, né à Dijon en 1[illegible], mort à Paris en 1883. Il prit part à la fondation de la Société des économistes et à l'organisation des comices agricoles. Outre des brochures sous forme de pétitions à la Chambre des députés, il a publié de nombreux écrits, notamment : *Des banques départementales en France* (1[illegible]); *De la crise agricole et de son remède* (1866); *Des privilèges de l'ancien régime en France et des privilèges du nouveau* (1867); *Projet de réforme de la grammaire* (1871); *Un mulet considéré comme un animal de gros trait* (1875); *Crédit de la petite culture* (1876); *Des loups anthropophages* (1876); *la Femme envisagée au point de vue naturaliste, spiritualiste, philosophique, providentiel* (1882); etc.

ESTERNOD (Claude d'), littérateur français, né en 1590 à Salins, où il mourut de la peste en 1630. Il était gouverneur du château d'Ornans en Bourgogne. Pendant un voyage à Paris, il se lia avec Berthelot et d'autres poètes érotiques, et composa des livres licencieux : *le Franc Bourguignon pour l'entretien des alliances de France et d'Espagne* (1615); *l'Espadon satirique* (1619), faussement attribué à François Pavie de Fourquevaux.

ESTEROTE (*èss*) n. m. Espèce de tramail qui sert à prendre et retenir sur le sable, lorsque la mer se retire, les poissons plats, tels que soles, limandes, turbots, carrelets. (On dit aussi ESTOIR.)

ESTERPE (*è-stèrp'*) n. f. Nom d'une large pioche, en Dauphiné.

ESTEUBLE ou **ESTEULE** n. f. Agric. Syn. de ÉTEULE.

ESTEUF n. m. Archéol. V. ETEUF.

Estevanille Gonzalez ou *le Garçon de bonne humeur*, roman picaresque espagnol (1646). — C'est une autobiographie. L'anonyme qui l'a écrit et dédié à Piccolomini, le héros de la guerre de Trento ans, donne le récit de ses voyages et de ses aventures dans toute l'Europe, comme courrier, cuisinier et valet de ses différents maîtres, depuis le roi de Pologne jusqu'au duc d'Ossuna. Comme Panurge, c'est un menteur par profession et un poltron par tempérament; mais il nous a donné des esquisses des personnages de son temps et des récits d'événements contemporains qui sont loin d'être sans mérite. *Estevanille Gonzalez* est connu en France par l'imitation qu'en a faite Le Sage (1731), en y mêlant d'autres histoires et des inventions de son cru.

ESTÈVE (*èss* — du lat. *stiva*, même sens) n. m. Manche coudé de la charrue, qui est fait de manière que la main du laboureur repose sur son extrémité, et puisse appuyer dessus, ou le soulever au besoin.

ESTÈVE (Jean), troubadour provençal, qui vivait à Béziers au XIIIe siècle. En 1285, il s'attacha à Guillaume de Lodève, commandant de la flotte envoyée par Philippe le Hardi contre les Espagnols. On a de lui plusieurs pièces de vers remarquables; entre autres, deux sirventes : l'un sur la captivité (1285), l'autre sur la mort de son protecteur (1289), et deux pastourelles pleines de grâce.

ESTEVENANT (*èss, nan* — du lat. *Stephanus*, Etienne) n. m. Numism. Nom des anciennes monnaies (argent ou billon) des évêques de Besançon, qui portaient le nom de saint Etienne sur une de leurs faces : *Des* ESTEVENANTS *d'argent*. ▮ On a dit aussi ESTEVANON.

ESTHE, **ESTE** ou **EHSTE** (*èsst'*) ou **ESTHONIEN, ENNE** (*è-sto-ni-in, èn'*), personne née en Esthonie, ou qui habite ce pays. — *Les* ESTHES, ESTES, EHSTES ou ESTHONIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'Esthonie ou à ses habitants.

— n. m. Idiome dont l'Estho se sert : *L'*ESTHE *est une langue finnoise*.

— ENCYCL. Linguist. L'*esthe* appartient au groupe des langues ouralo-altaïques. Il se divise en trois branches principales, correspondant à des divisions ethniques : ce sont les dialectes de Dorpat, de Reval (considéré comme le plus pur), et de Peroau. L'esthe est la langue du peuple, qui connaît très peu l'allemand. C'est aussi en estho qu'est donné l'enseignement dans les écoles des campagnes, mais la langue des gens cultivés est l'allemand et quelquefois le russe. Depuis 1873, une société littéraire a entrepris de développer l'usage de la langue nationale. Les Esthes ont, d'ailleurs, une littérature populaire intéressante; comme les Lettes, ils improvisent facilement des poèmes de ton généralement mélancolique. Ils possèdent une sorte d'épopée, le *Kalevi Poïg* (fils de Kalev), qui offre une certaine analogie avec le *Kalevala* des Finnois.

ESTHÉMATIQUE (*èss, tik'* — rad. *esthème*) adj. Qui a rapport aux vêtements : *L'histoire* ESTHÉMATIQUE *des peuples d'Orient*.

ESTHÈME (*èss* — gr. *esthêma*; de *esthês*, vêtement) n. m. Antiq. gr. Vêtement de dessous, que portaient les femmes.

ESTHÈME (gr. *aisthêma*; de *aisthanomai*, je sens) n. m. Physiol. Impression. (Inus.)

ESTHÉOSTOME (*èss, stom'* — du gr. *esthês*, vêtement, et *stoma*, bouche) adj. Bot. Se dit des mousses qui n'ont qu'une garniture simple à l'orifice de leur urne.

ESTHER, fille juive d'une grande beauté, de la tribu de Benjamin, qu'épousa le roi de Perse Assuérus. V. art. suiv.

— Iconogr. L'histoire d'Esther a inspiré bon nombre d'artistes. Rappelons un tableau de Franz Franck le Jeune (Louvre), qui représente les épisodes suivants, disposés aux divers plans : *le Festin d'Assuérus; Esther s'évanouissant en présence d'Assuérus; le Triomphe de Mardochée* et *le Supplice d'Aman*. Rembrandt a peint le premier de ces sujets et, en outre, *Aman implorant la faveur d'Esther*, *le Triomphe de Mardochée* et *la Condamnation d'Aman*. Beauvarlet a gravé, d'après J.-B.-F. de Troy, une suite de sept estampes, représentant l'*Histoire d'Esther*. Claude Lorrain a peint *Esther et ses suivantes se rendant au palais d'Assuérus*. Mais l'épisode qui a été le plus fréquemment représenté est celui d'Esther se présentant à Assuérus pour implorer sa clémence en faveur des Juifs et s'évanouissant aux pieds du trône. Parmi les artistes qui ont traité ce sujet, il nous suffira de citer : Poussin et Jean Steen (Ermitage), Rubens (quatre compositions différentes), le Tintoret (Madrid), Paul Véronèse (Louvre et Offices), Van der Neer (même musée), De Troy (gravé par Beauvarlet et par L.-J. Le Lorrain), Ant. Coypel (Louvre), Strozzi (Dresde), le Dominiquin (Saint-Silvestre, à Rome), etc.

Couronnement d'Esther, d'après une tapisserie de Florence.

Esther (LE LIVRE D'). Ce livre de la Bible a été écrit, en hébreu, probablement au VIe siècle avant Jésus-Christ. L'auteur en est inconnu. Les Juifs le placent parmi les hagiographes, et l'ont toujours considéré comme sacré. L'Église catholique l'a inscrit à son tour au canon des Livres saints. La traduction grecque des Septante contient plusieurs fragments dont le texte hébreu a été perdu. Saint Jérôme en a inséré la traduction latine dans la Vulgate, et l'Église les considère comme appartenant au texte inspiré. Cette partie du livre est appelée *deutérocanonique*, parce qu'elle n'a été admise, dans le canon, que postérieurement à l'autre, vers le IVe siècle.

Le livre d'*Esther* a pour sujet l'histoire de la juive dont il porte le nom. Assuérus, roi des Perses, en qui certains exégètes reconnaissent Xerxès, fils de Darius Ier, avait répudié la reine Vasthi. Il fit comparaître alors devant lui un grand nombre de jeunes filles et arrêta son choix sur une orpheline juive, appelée Edissa (myrte), qui prit, en devenant reine, le nom persan d'Esther. Aman, favori du roi, avait obtenu de son maître un édit qui ordonnait l'extermination de toute la nation juive. Avant le jour marqué pour cette exécution, Assuérus apprit que Mardochée, oncle d'Esther, avait autrefois dévoilé une conjuration contre sa vie et était resté sans récompense. Il ordonna aussitôt à Aman de conduire Mardochée dans toute la ville de Suse, en lui rendant les honneurs royaux. Pour se venger de cette humiliation, Aman résolut de faire périr Mardochée. Mais Esther, se présentant devant le roi au péril de sa vie, sauve à la fois Mardochée et son peuple. Aman est pendu à la potence qu'il avait fait élever pour Mardochée, et les Juifs massacrent leurs ennemis avec la permission du roi. — La fête des *Purim* fut instituée en mémoire du dévouement d'Esther : elle est encore célébrée dans les synagogues, le 14 du mois d'adar.

Esther, tragédie de Jean Racine, en trois actes et en vers, avec des chœurs. — Mme de Maintenon pria Racine, en 1688, d'écrire, pour les élèves de Saint-Cyr, une pièce moins dangereuse que les tragédies profanes jouées par elles jusqu'alors. Racine avait renoncé au théâtre depuis douze ans. Il hésita d'abord, puis, malgré l'opposition de Boileau, choisit le sujet d'*Esther*; il s'applaudissait de réaliser le dessein, qu'il avait depuis longtemps conçu, « de lier, comme dans les anciennes tragédies grecques, le chœur avec l'action ». Moreau, organiste de Saint-Cyr, écrivit la musique des chœurs. La première représentation eut lieu le 26 janvier 1689 devant le roi, Mme de Maintenon, un groupe de courtisans choisis et plusieurs évêques, parmi lesquels était Bossuet. Exercées par Racine lui-même, les demoiselles de Saint-Cyr firent merveille. C'est le 8 mars 1721 que la pièce fut représentée pour la première fois, à Paris, par les comédiens du roi. Le succès fut médiocre. Reprise seulement en 1803, avec une nouvelle musique de Plantade, elle souleva les applaudissements du public et figura dès lors au répertoire classique.

Après un prologue où la Piété annonce le sujet et fait l'éloge du roi, la pièce reproduit fidèlement les événements racontés dans le livre canonique. De l'aveu de tous les critiques, le style de Racine atteint sa perfection dans la pièce d'*Esther*. On admire surtout le récit et la prière d'Esther au Ier acte, la peinture de l'orgueil d'Aman et l'entrevue d'Esther et d'Assuérus au second. Les chœurs reflètent la grandeur et la tendresse religieuse de la poésie biblique; ils ont placé Racine au premier rang des poètes lyriques classiques de la France.

Esther, oratorio, musique de Hændel, exécuté pour la première fois le 29 août 1720 à Cannons-Castle, résidence du duc de Chandos, dont l'illustre compositeur était alors maître de la chapelle particulière. C'est, dit-on, le premier ouvrage de ce genre qui ait été écrit sur des paroles anglaises. Hændel allait le faire suivre bientôt de quelques-uns de ses plus admirables chefs-d'œuvre.

ESTHÉRIE (*èss, ri*) ou **ESTHERIA** (*è-stè*) n. f. Genre de crustacés, type de la famille des *esthériidés*, comprenant de petites formes d'eau douce, à carapace relevée un peu en arrière, à tête prolongée en bec. (Les esthéries sont répandues dans les régions chaudes et tempérées; elles nagent rapidement, dans les mares, avec leurs antennes, le ventre en l'air. Une rare espèce d'Europe est l'*estheria cycladoides*, du Midi.)

ESTHÉRIIDÉS (*è-stè*) n. m. pl. Zool. Famille de crustacés phyllopodes branchiopodes, caractérisés par leur carapace divisée en deux valves ressemblant à celles de moules minuscules. (Les esthériidés vivent dans les eaux douces; les plus grandes formes habitent les régions tropicales, mais la plupart sont très petites. Les espèces fossiles apparaissent dans le dévonien. Les genres principaux d'esthériidés sont : *limnetis, limnadie, esthérie*.) — *Un* ESTHÉRIIDÉ.

ESTHERVILLITE (*è-stèr'*) n. f. Nom donné par St. Meunier à un type de météorite formée de pierre et de fer ou *lithosidérite*, et dont la partie métallique constitue un réseau dont les filaments, sur une section plane, paraissent capillaires. (La partie pierreuse est formée d'olivine, bronzite, peckhamite, troïlite, schreibersite et magnétite; elle est semée de grenailles de fer tuberculeuses et souvent soudées entre elles.)

ESTHÉSIE (*ès, zi* — du gr. *aisthésis*, même sens) n. f. Physiol. Sensibilité. Peu us.)

ESTHÉSIOGRAPHIE n. f. Physiol. V. ÆSTHÉSIOGRAPHIE.

ESTHÉSIOLOGIE n. f. Physiol. V. ÆSTHÉSIOLOGIE.

ESTHÉSIOMÈTRE ou **ÆSTHÉSIOMÈTRE** (*èss* — du gr. *aisthésis*, faculté de sentir, et *métron*, mesure) n. m. Instrument qui sert à mesurer le degré de sensibilité de la peau.

— ENCYCL. L'*esthésiomètre*, inventé par Weber, est une sorte de compas muni d'un cercle gradué; on s'en sert en écartant plus ou moins les pointes, suivant les régions du corps où on l'applique, et jusqu'à ce que le patient ait la sensation de deux pointes distinctes et, par conséquent, éprouve une double sensation. L'écartement des pointes varie, non seulement suivant les régions, mais aussi suivant le degré d'attention et d'exercice et surtout suivant l'état des centres nerveux. Le compas de Weber sert donc à déterminer les degrés de l'*hyperesthésie*, de l'*hypoesthésie*, et de l'*anesthésie*, c'est-à-dire de la sensibilité exagérée, diminuée ou abolie. Normalement, les régions les plus sensibles à l'esthésiomètre sont la pointe de la langue, la pulpe digitale des troisièmes phalanges et les lèvres; les moins sensibles sont le dos, la poitrine, les racines des membres, où l'écartement normal des pointes du compas peut atteindre jusqu'à 5 et 6 centimètres, avant de donner la double sensation nécessaire.

Esthésiomètre.

ESTHÉSIOMÉTRIE (*èss', trî* — rad. *esthésiomètre*) n. f. Physiol. Mesure de la sensibilité et de ses différents modes.

ESTHÉSODIQUE (*èss, dik'* — du gr. *aisthésis*, sensation, et *odos*, voie) adj. Physiol. Qui transmet les sensations. (S'est dit des nerfs appelés aujourd'hui *sensitifs*.)

ESTHÉSOPE ou **ESTHESOPUS** (*è-sté, puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des élatéridés, tribu des élatérinés, comprenant des formes américaines, dont on connaît une vingtaine d'espèces. (Les esthésopes sont des petits taupins noirs ou rougeâtres, souvent tachetés de rouge et de jaune.)

ESTHÈTE (*èss* — du gr. *aisthanomai*, je sens) adj. Physiol. Qui est susceptible d'être senti, éprouvé par les sens. (Vieux en ce sens.)

— n. Qui pratique l'esthétisme : *L'*ESTHÈTE, *s'il est homme, porte les cheveux longs et lève au ciel des yeux profonds, tout en tâchant de se donner des joues creuses; l'*ESTHÈTE *femme porte des robes moyen âge aux nuances bizarres.* (J. Clarotie.) V. ESTHÉTISME.

ESTHÉTÈRE (*èss* — du gr. *aisthésis*, sensation) n. m. Physiol. Centre commun supposé des sensations. (Vieux.)

ESTHÉTICIEN (*èss, si-in*) n. m. Ecrivain qui s'occupe d'esthétique.

ESTHÉTIQUE (*èss, tik'* — du gr. *aisthêticos*, adj. tiré du verbe *aisthanesthai*, sentir, percevoir) adj. Qui a rapport au sentiment, et particulièrement au sentiment du beau : *Minerve et Vénus sont la nature féminine envisagée par ses deux côtés : le côté spiritualiste et saint, le côté* ESTHÉTIQUE *et voluptueux.* (Renan.)

— *Jugement esthétique.* Dans le système de Kant, Jugement qui considère les formes des choses de manière à en tirer un sentiment de plaisir. || *Critique du jugement esthétique*, Théorie du beau et du sublime.

ESTHÉTIQUE (*èss, tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Science, théorie, règles du beau : *L'idée du beau engendre ce qu'on appelle l'*ESTHÉTIQUE. (V. Cousin.)

— ENCYCL. Philos. L'*esthétique* est cette branche des sciences philosophiques qui a pour objet le beau; c'est à la fois la théorie du beau et la philosophie de l'art. Elle fait son apparition dans la Grèce antique, mais sans se constituer comme une science distincte. Dans les *Mémorables* et dans le *Banquet* de Xénophon, Socrate esquisse une doctrine spiritualiste et idéaliste de l'art. Platon reprend ces questions dans le *Grand Hippias*, dans le *Phèdre*, dans la *République*, etc.; il examine quelle doit être la place du beau dans les réflexions du philosophe, dans l'activité de l'homme d'Etat, dans l'éducation du peuple. Il y a, d'après lui, une *idée* du beau; nous sommes mus par une sorte de réminiscence de cette *idée*, et l'art est un effort pour imiter cette réalité suprasensible. Aristote part moins du concept du beau que de celui de l'art; il ébauche pourtant une théorie du beau, dont les caractères essentiels sont, à ses yeux, la coordination, la symétrie et la précision; il place l'essence de l'art dans l'imitation de la nature; mais par « nature » il entend l'essence interne, idéale, des choses naturelles. Dans sa *Poétique*, il est préoccupé de déterminer les règles à suivre pour la réalisation de l'œuvre d'art. Les stoïciens identifient le bien et le beau. Les philosophes de l'école d'Alexandrie fondent ensemble toutes ces idées, s'efforcent de les concilier et font du sentiment du beau un moyen de poursuivre l'union avec l'absolu. Les mêmes préoccupations morales et religieuses se rencontrent chez saint Augustin (*De la vraie religion*, *De la musique*), et chez les philosophes du moyen âge et de la Renaissance. Tous considèrent l'esthétique de haut.

L'esthétique théorique a d'abord été très négligée par les modernes. Au milieu du XVIIIe siècle, le P. André publie son *Essai sur le beau* (1741); sa doctrine, fondée sur l'idée d'ordre, est cartésienne; elle est dominée par la conception géométrique de la nature; elle arrive pourtant à faire de la beauté extérieure le rayonnement de la vie de l'âme. Notons, à la même époque, *les Beaux-arts réduits à un même principe* (1746), par Batteux. C'est le moment où Diderot, par l'article *Beau*, de l'« Encyclopédie » (1751), et par ses *Salons* (1759-1781), inaugure la critique d'art en cessant de la rabaisser à une simple besogne d'information et en substituant l'analyse de l'œuvre à la spéculation métaphysique.

En Allemagne, Lessing et Herder renouvellent à leur tour la critique et la fécondent à l'aide d'idées générales. Mais c'est Kant qui donne un essor nouveau à l'esthétique proprement dite. Dans sa *Critique du jugement* (1790), il rapproche la tendance logique de Baumgarten (*Æsthetica*, 1750-1758) et la tendance psychologique de Burke (*Recherches philosophiques sur nos idées du beau et du sublime*, 1757). Il y examine comment le beau n'est pas sans une disposition de parties, qui semble voulue et comme préparée en vue d'une fin, comment, cependant, le jugement esthétique est dégagé de toute considération de fin ou d'utilité, et comment la satisfaction que donne le beau est aussi nécessaire qu'universelle. Sa théorie est reprise et développée par Schiller (*Lettres sur l'éducation esthétique de l'humanité*, 1795). La métaphysique continue de dominer dans les traités de Schelling (*Ecrits philosophiques*, traduits en franç., 1847, et dans l'*Esthétique* de Hegel. Elle domine moins dans l'ouvrage de Schopenhauer (*le Monde considéré comme représentation et volonté*, 1819).

Elle se retrouve, en France, chez Cousin (*le Vrai, le Beau, le Bien*, 1837), Jouffroy (*Cours d'esthétique*, 1843), Chaignet (*Principes de la science du beau*, 1860), Ch. Lévêque (*Science du beau*, 1861), Lamennais (*Esquisse d'une philosophie*, 1840). Au milieu du siècle, on cherche à appliquer à l'esthétique la méthode des sciences naturelles, et Taine inaugure avec éclat cette nouvelle tendance (*Philosophie de l'art*, 4e édit., 1885). Il s'efforce de montrer dans l'œuvre d'art le produit déterminé d'un milieu physique et social. La science fait, de plus en plus, une large place à l'étude des conditions du plaisir esthétique avec Chevreul (*Contraste simultané des couleurs*), Helmholtz (*Optique physiologique*), Grant Allen (*Physiological æsthetics*), Th. Fechner (*Vorschule der Æsthetik*, Introduction à l'esthétique). En France, Souriau, G. Sorel, V. Henry, Lechalas; en Angleterre, H. Spencer, James Sully, Rutgers Marshall; en Allemagne, Bucke, Lipps, Cohn, Witmer, avec des divergences très sensibles, se sont engagés dans la même voie.

— BIBLIOGR. Outre les ouvrages cités et les auteurs nommés, consulter : Guyau, *les Problèmes de l'esthétique contemporaine* (1884), et *l'Art au point de vue sociologique* (1890); Sully-Prudhomme, *l'Expression dans les beaux-arts* (1883); Maurice Griveau, *les Eléments du beau* (1893).

Esthétique (COURS D'), par Jouffroy (1843), publié par Damiron, sur les notes d'un élève de Jouffroy. — Voici l'idée du philosophe. Dans toute perception du beau, il y a deux éléments : l'un objectif, l'objet; l'autre subjectif, l'événement psychologique qui fait que cet objet est appelé beau. La part de chacun de ces éléments, dans la perception du beau, est difficile à délimiter. Le beau a trois degrés : l'agréable, le beau proprement dit, le sublime, et les trois sont d'origine naturelle ou d'origine artificielle. En somme, les principes et les conclusions de Jouffroy sont empruntés à Reid et à Kant. Ce qui appartient vraiment à l'auteur, ce sont les exemples, les détails gracieux et poétiques.

ESTHÉTIQUEMENT (*èss, ke-man*) adv. D'une manière esthétique, au point de vue de l'esthétique : *Les Allemands savent de l'art tout ce qu'on en peut* ESTHÉTIQUEMENT *savoir.* (Th. Gaut.)

ESTHÉTISME (*èss, tissm'* — rad. *esthétique*) n. m. Ecole artistique et littéraire, dont les partisans, assez nombreux en Angleterre et en Amérique, ont essayé de ramener les arts et la poésie à leurs formes primitives et archaïques, comme se rapprochant davantage du beau idéal, et ont voulu étendre cette rénovation jusqu'au costume et à l'ameublement : *L'*ESTHÉTISME, *c'est-à-dire le besoin ou le devoir de ramener toutes les choses humaines, depuis la coupe des cheveux jusqu'à la couleur du vêtement, à un certain type spécial, est un ridicule qui ne date pas d'hier.* (J. Clarotie.)

— ENCYCL. L'*esthétisme* est né et a progressé à Londres. On peut lui donner comme origine la campagne entreprise, vers 1855, par les peintres Millais, Hunt et Rossetti, ce dernier connu aussi comme poète, pour ramener l'art anglais à la pureté de la forme et à la scrupuleuse et minutieuse imitation de la nature qui caractérise les prédécesseurs de Raphaël. (V. PRÉRAPHAÉLITES.) Ces idées furent adoptées, mais avec exagération, par le poète Swinburne, le critique Pater et le peintre Burne Jones. La troisième période esthétique devient plus envahissante. William Morris dessina des types d'appartements esthétiques, à décors gothiques, égyptiens ou bouddhistes; car, si l'esthétisme a des règles bien déterminées, il n'est pas exclusif et prend ce qui lui plaît partout où il le trouve. Le mobilier subit une transformation analogue : la mode est aux massifs meubles en chêne de la période jacobite. Le costume suit le mouvement, et les modes esthétiques apparaissent avec leurs étoffes flottantes pour les femmes et leurs cheveux épars. Vers 1886, les esthètes atteignirent l'apogée de leur vogue; leurs doctrines et leurs modes franchirent l'océan et s'imposèrent à la jeune Amérique. En même temps, des peintres allemands et autrichiens ont essayé, de leur côté, de ramener le costume des hommes à des types qu'ils jugent plus élégants, en abandonnant le pantalon pour en revenir à la culotte.

De nos jours, en France, sous l'influence considérable de Ruskin, des modes anglaises et de l'art cosmopolite, une génération d'artistes a renouvelé les singularités qu'avaient déjà commises les « primitifs » dans les premiers temps du romantisme. Ces esthètes ont eu leurs expositions particulières, leurs « revues jeunes », leurs poètes et leurs artistes aux longs cheveux. Ils ont formé des cénacles et presque des chapelles. Ils ont affiché tantôt des opinions ultra-réactionnaires, tantôt des gestes d'anarchistes. Ils ont excité quelque curiosité entre 1890 et 1900.

ESTHIOMÈNE (*èss* — du gr. *esthioménos*, même sens) adj. Qui ronge, qui corrode.

— n. m. Méd. Nom donné, dans l'ancienne médecine, à une affection chronique de la peau, qui paraît être le lupus ou le cancroïde de la peau.

ESTHONIE ou **EHSTLAND**, gouvernement du nord-ouest de la Russie, limité au N. par le golfe de Finlande, à l'O. par le golfe de Riga, au S. par la Livonie, à l'E. par le gouv. de Saint-Pétersbourg; 20.248 kilom. carr.; 410.000 hab. Pays de plaines, sablonneuses ou pierreuses, peu fertiles; contrée mélancolique, froide et humide à cause de sa mer et de la multitude des lacs et des étangs. Les Esthoniens, de race et de langue finnoises, professent le luthéranisme. Ils appellent leur patrie *Wiromaa* (pays frontière) ou *Estimaa* (notre terre); leur capitale, *Harria* (Revel); leur ville universitaire, *Tarto* (Dorpat).

ESTHONIEN, ENNE n. et adj. Ethnol. V. ESTHE.

ESTHO-PHYSIOLOGIE (de *aisthésis*, sensation et *physiologie*) n. f. Science des relations qui existent entre les états de conscience et les états nerveux.

— ENCYCL. L'*estho-physiologie* s'est constituée sous l'influence des critiques adressées à l'observation interne comme méthode de la psychologie. On a cru d'abord que la psychologie pourrait se constituer « objectivement » comme partie de la physiologie; mais l'on s'est aperçu que la nature particulière du fait de conscience obligeait toujours de recourir à l'observation interieure, dont on contrôle le témoignage par l'examen attentif des conditions physiologiques dans lesquelles se produisent les phénomènes psychiques. L'estho-physiologie n'est pas toute la psychologie, mais elle lui fournit des indications importantes : les localisations cérébrales, par exemple, ont permis de déterminer la nature complexe du langage et de discerner les différents types de mémoires : auditifs, visuels, moteurs, etc.

ESTIBADE (*èss*) n. f. Portion de la récolte qui revient à celui qui l'a fauchée et qui aide à la rentrer.

ESTIBOIS, ESTIBOT ou **ESTIBEAU** n. m. Techn. V. ÉTIBOIS.

ESTICEUX (*èss, seû*) n. m. Techn. Machine à l'usage des tireurs d'or.

— n. m. pl. Nom donné aux tringles qui tiennent les bobines dites *roquetins*.

ESTIENNE, famille française d'imprimeurs et de libraires. Plusieurs de ses membres se sont fait connaître autant par leur érudition dans les langues anciennes, que par la perfection typographique de leurs publications. Le premier fut HENRI Ier, mort en 1520, qui débuta en société avec l'allemand Wolfgang Hopyl. Leur établissement, situé rue du Clos-Bruneau (plus tard Saint-Jean-de-Beauvais), à Paris, avait pour enseigne des lapins. A partir de 1504, Henri travaille, seul ou avec d'autres typographes, pour son compte et pour celui d'autres libraires, comme Geoffroy Tory, do Bourges, pour qui il imprima, en 1509, la *Cosmographia Pii papæ*, et, en 1532, la première de l'*Itinéraire* d'Antonin. Il existe environ cent vingt ouvrages portant son nom et qui traitent, pour la plupart, de science ou de philosophie; un seul est en français, au traité de géométrie (1514). Beaucoup portent l'indication des savants qui en ont surveillé l'impression et corrigé les épreuves. Les titres de ses livres portent, le plus souvent, pour emblème les armes de l'université, avec la devise : *Plus olei quam vini*, ou quelquefois : *Fortuna opes auferre, non animum potest.*

FRANÇOIS, son fils aîné, né et mort à Paris (1502-1550), fut reçu libraire en 1537. Ses publications sont au nombre d'une quarantaine au plus. Les plus remarquables sont un *Psalterium græcum* (1543), et un livre d'*Heures*, également en grec, imprimés en rouge et en noir.

ROBERT Ier, deuxième fils de Henri Ier, né à Paris en 1503, mort à Genève en 1559, eut pour maître Jean Lascaris. Ce fut un philosophe érudit et un imprimeur remarquable. Robert avait dix-sept ans, lors de la mort de son père; c'est chez Simon de Colines, le second mari de sa mère, qu'il acheva son apprentissage. Le premier travail qu'il fit fut une recension minutieuse du texte latin du Nouveau Testament, publiée en 1523. Quelques corrections parurent trop hardies aux théologiens de la Faculté; en 1526, il établit une imprimerie rue Saint-Jean-de-Beauvais, en face de l'Ecole de droit, où, sous la marque de l'olivier et la devise : *Noli altum sapere, sed time*, il imprima de nombreuses *Bibles* en hébreu, en grec et en latin (v. BIBLE), des *Psautiers*, des *Concordances*, des éditions d'auteurs anciens. Il rassemblait chez lui les savants et les érudits, et compta plus d'une fois parmi ses visiteurs François Ier et sa sœur Marguerite. Robert fut nommé, en 1539, imprimeur du roi pour l'hébreu et le latin, et en 1540 pour le grec. Mais la protection du roi ne suffit pas à le couvrir contre les attaques de la Sorbonne, qui le poussèrent vers la Réforme. En 1551, il partit pour Genève, où il inaugura ses presses par son fameux pamphlet : *les Censures des theologiens de Paris, par lesquelles ils ont faussement condamné les* Bibles *imprimées par Robert Estienne* (1552), où il exposait ses disputes avec la Sorbonne. Il fit aussi paraître de nouvelles éditions de son *Dictionnaire français-latin* (1530-1540-1559), qu'il avait tiré de son *Thesaurus linguæ latinæ* (1531-1532-1536).

CHARLES, troisième fils de Henri Ier, né en 1504, mort à Paris en 1564. Il se tourna vers les études médicales, et, jeune encore, fut reçu docteur. En 1540, il accompagna Lazare Baïf comme précepteur de son fils Antoine, le futur poète, dans son ambassade d'Italie; à Venise, il se lia avec Paul Manuce, qui lui inspira le goût de l'archéologie antique. En 1551, Charles, resté catholique, prit la direction de l'imprimerie de Robert, parti pour Genève, et devint à sa place imprimeur du roi. Son atelier de typographie ne l'empêcha pas de continuer l'exercice de la médecine. Il avait publié, en 1545, un grand ouvrage d'anatomie : *De dissectione partium corporis humani*, dont il donna une édition française. Son *Prædium rusticum*, traduit aussi, est le point de départ de toutes les *Maison rustiques* des siècles suivants. Il fit paraître, en 1555, une très bonne édition de Cicéron. Mais il ne réussit pas, et, en 1561, ses créanciers le firent enfermer au Châtelet, où il mourut. Il avait mis au jour plus de cent éditions, dont quelques-unes ont mérité de rester.

HENRI II, fils aîné de Robert Ier, né à Paris en 1531, mort à Lyon en 1598, dès l'enfance apprit le grec; à treize ans, il était en état d'aider son père pour les notes de l'édition de Denys d'Halicarnasse. En 1547, il partit pour l'Italie où, pendant trois ans, il fouilla les bibliothèques, à la recherche de manuscrits grecs. En 1554, il publie à Paris la première édition d'Anacréon, suivie de la traduction latine. En 1557, grâce aux libéralités du grand banquier d'Augsbourg, Ulrich Fugger, il fonde à Genève une imprimerie distincte, où, sous la marque de l'olivier et la devise *Noli altum sapere*, il continue à publier des textes grecs et latins qui lui attirèrent l'amitié de Calvin et de Théodore de Bèze. A la mort de son père, il réunit les deux ateliers où furent imprimés plus de cent quatre-vingts ouvrages en diverses langues et, pour le plus grand nombre, d'après ses propres travaux. Il eut souvent maille à partir avec les autorités protestantes, le Conseil de Genève, notamment pour son *Apologie pour Hérodote* (1566), ses *Epigrammes grecques* (1570) et surtout pour ses *Dialogues du nouveau langage*. Les rigueurs du Conseil étaient motivées principalement par le libéralisme de sa foi et le séjour qu'il fit à la cour de Henri III où, admis à l'Académie, il publia la *Precellence du langage français* (1579). De retour à Genève, Henri fut condamné à la prison pour infraction aux édits sur l'imprimerie, mais recherché sur les réclamations du roi de France. A partir de 1585, il vécut

[illegible] Genève. Vers [illegible] il s'établit en Allemagne et en [illegible] surpris à Lyon, en 15[illegible]. Henri Estienne [illegible] de premier ordre il publia en 1572 un [illegible] [illegible] et de savoir [illegible] il en [illegible] les Français, et [illegible] la langue française. — Son fils Paul, [illegible] à Genève en janvier 1[illegible], mort après 1627, lui succéda. Il avait fait de sérieuses études. En 1[illegible], à la suite d'une conspiration en faveur du duc de Savoie, il fut banni de Genève, jusqu'en 1619. En 1627, il vendit son établissement aux frères Chouet. On ignore le lieu et la date de sa mort. Il eut deux fils : Antoine, né à Genève en 1[illegible], mort à Paris en 1674, et Joseph (16[illegible]-1629), qui exerça à La Rochelle. Antoine abjura le calvinisme, rentra en France et devint imprimeur du roi (1615) et de l'Assemblée du clergé. En 1623, il obtint la garde des matrices grecques de Garamond. Il cessa, en 1664, son commerce et ses fonctions. Devenu aveugle, il mourut à l'hôpital. Il avait eu trois fils : Jean-Jacques, né en 1612, reçu imprimeur en 1647 avec son frère François III, qui n'exerça pas, et Henri V (1631-1661), qui obtint en survivance l'office d'imprimeur royal.

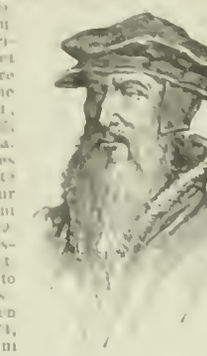

Henri Estienne.

Robert II, second fils de Robert Ier, né à Paris en 1539, mort à Genève en 1570. Il était resté catholique, rétabli à Paris, en 1556, l'imprimerie paternelle, et obtint, à la mort de son oncle, le titre d'imprimeur du roi. Les ouvrages sortis de ses presses sont peu nombreux, mais d'une exécution soignée. Il composa quelques poésies, dont une célèbre sur la mort de Ronsard. Son fils aîné, Robert III, né et mort à Paris (1560?-1630) fut élevé près de Philippe Desportes, qui lui inspira le goût de la poésie. Son instruction, sa traduction de la *Rhétorique* d'Aristote lui valurent le titre d'interprète du roi ès langues grecque et latine. Il signait ses volumes : **Robertus Stephanus R. F. R. N.**, c'est-à-dire *Roberti filius Roberti nepotis*. Son frère Henri III, trésorier des bâtiments du roi, eut deux fils, dont l'un, Robert IV, bailli de Saint-Marcel, puis de Saint-Denis, et imprimeur de 1630 à 1633, réimprima et acheva la traduction de la *Rhétorique*, commencée par Robert III. Il fut le dernier de la branche de Robert II, qui ait exercé la typographie. Cette branche s'éteignit à la fin du XVIIe siècle.

François II, dernier fils de Robert Ier, né à Paris vers 1536 et élevé dans la religion protestante, fonda à Genève, en 1562, un atelier de typographie qui dura jusqu'en 1582. Il fit paraître des ouvrages bien imprimés; ornés de gravures sur bois. Ses fils, Gervais et Adrien, furent reçus libraires à Paris : l'un en 1612, l'autre en 1614. Adrien eut deux fils : Pierre, reçu libraire en 1638, et Jérôme, reçu en 1657, qui furent les derniers de leur branche.

— Bibliogr. : Aug. Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne* (Paris, 1843); L. Clement, *Henri Estienne et son œuvre française* (Paris, 1898).

Estiennot de La Serre (dom Claude), savant bénédictin, né en 1639 à Varennes-Saint-Sauveur (Saône-et-Loire), mort à Rome en 1699. Entré dans la congrégation de Saint-Maur de l'ordre des bénédictins, il fut supérieur de Saint-Martin de Pontoise (1670-1683) et ensuite (1670-1699), procureur de l'ordre à Rome, où il jouit de la faveur des papes Innocent XI, Alexandre VIII et Innocent XII. Il parcourut à plusieurs reprises la France et l'Italie, pour recueillir les matériaux d'une histoire de l'ordre de Saint-Benoît. Il composa ainsi plus de quarante-cinq volumes in-folio, contenant la copie d'une multitude de chartes, de bulles ou de diplômes, avec des notes explicatives. C'est dans ce trésor qu'ont puisé plus tard Mabillon, Sainte-Marthe, Vaissette, Bouquet, etc.

ESTIER n. m. Techn. Syn. de ÉTIER.

Estill, comté des États-Unis (Kentucky); 11.000 hab. Ch.-l. *Irvine*.

ESTILLE *ess*, et *ll* mll. n. f. Ancien métier de haute lisse. ‖ On disait aussi ÉTILLE.

Estillville, village des États-Unis (Virginie [comté de Scott], sur le Mocassin-Creek, dans les monts Clinch; [illegible] hab. Houille et fer.

ESTIMABLE *ess* adj. Dont on peut faire l'estimation. (Vieux.) Digne d'être estimé, en parlant d'une personne : *On n'est* ESTIMABLE *que par le cœur.* St-Evrem. ‖ Qui a du prix, qui mérite notre estime, en parlant des choses : *Rien n'est plus* ESTIMABLE *que le bon sens et la vertu.* (Fen.)

— Qui a des qualités, sans être supérieur : *Un* ESTIMABLE *critique, un homme* ESTIMABLE.

— Ant. : Contemptible, méprisable, vil. — Inestimable, mésestimable.

ESTIMATEUR *ess* — rad. *estimer*, n. m. Celui qui est chargé de déterminer le prix d'après lequel la valeur d'une chose. — *S'en rapporter à un* ESTIMATEUR.

— Celui qui apprécie la mérite d'une chose : *Le peuple maître et* ESTIMATEUR *du mérite.*

ESTIMATIF, IVE *ess* adj. Qui se fait par estimation : qui contient l'estimation : *L'état* ESTIMATIF *des travaux.*

— Substantiv. : *L'un* ESTIMATIF.

ESTIMATION *ess-sion* n. f. Sens et pour Estime : *Sans égard à l'*ESTIMATION *de la beauté.* (J. Rousseau.) ‖ Action d'estimer, d'évaluer le prix, la valeur d'une chose : Estimation *de travaux, de marchandises.*

— Mar. et géogr. Syn. de ESTIME.

— Philos. Dans le système d'Abélard, Doctrine admise par la foi, mais qui n'a point encore été contrôlée par la raison.

— Encycl. Dr. De nombreuses dispositions légales prescrivent de recourir à l'*estimation*. C'est ainsi que, lorsque des immeubles doivent être vendus ou partagés judiciairement, l'estimation en est faite, au préalable, par des experts, choisis par les tribunaux. C'est ainsi encore que, dans le cas de saisie de bagues et de joyaux, l'estimation doit en être faite par des gens de l'art, et la vente ne peut en avoir lieu au dessous de cette estimation (C. proc. civ., art. 621).

Dans les actes (à moins de stipulations ou de dispositions contraires), l'estimation d'une chose n'en prend pas la place : ainsi le débiteur ne pourrait donner de l'argent au lieu des choses ou des denrées promises, quand même elles auraient été estimées dans le contrat. Une pareille évaluation, ajoutée purement et simplement dans les actes, n'a, ordinairement, pour but que de servir de base à la perception du droit d'enregistrement.

En général, on doit estimer les choses selon leur valeur commerciale, et non point suivant l'utilité des particuliers.

ESTIMATIVE *ess* — rad. *estimatif*) n. f. Faculté d'évaluer, d'apprécier, de juger. (Vieux.

ESTIMATIVEMENT *ess* adv. D'une manière estimative, d'après l'estimation qu'on a pu faire ou qu'on fera.

ESTIMATOIRE (*ess*) adj. Qui concerne l'estimation.

— *Action estimatoire*. Dr. rom. Action qui avait pour but de déterminer la nature d'un contrat.

ESTIME (*ess* — subst. verb. de *estimer*) n. f. Détermination de la valeur d'une chose. (Vieux.) ‖ Opinion qu'on a sur une personne, une chose :

> C'est de mon jugement avoir mauvaise *estime*.
> Molière.

— Appréciation favorable des qualités d'une personne ou de la valeur d'une chose : *L'*ESTIME *est un aveu intérieur du mérite de quelque chose.* (Vauven.) ‖ Bonne réputation qu'on a auprès d'autrui. (Vieux) :

> Assurer sa puissance et sauver son *estime*.
> Corneille.

— *Estime de soi-même, Sa propre estime*, Conscience que l'on a de n'avoir rien à se reprocher.

— *Succès d'estime*. Demi-succès, succès qui ne se manifeste pas. (Se dit surtout à propos d'une pièce de théâtre à laquelle les critiques reconnaissent des qualités, mais qui n'obtient, cependant, qu'un nombre médiocre de représentations.)

— Loc. adv. *A l'estime*, Au jugé.

— En T. de mar. et de géogr., Détermination approximative de la position d'un lieu, ou d'un navire, à l'aide de la distance parcourue mesurée par le loch et de la route corrigée que donne le compas, ou par quelque autre procédé qui ne comporte pas une rigueur mathématique.

— Anton. **Inconsidération, mépris, mésestime.**

— Encycl. La position exacte d'un navire se trouve au moyen du point observé; mais, quand les circonstances ne le permettent pas, on se sert du point estimé ou de l'*estime*, déterminé par la route vraie du compas et l'estime au loch. On ne tient compte de la dérive et des courants qu'approximativement. Cette navigation est insuffisante dans les parages dangereux, mais il faut se servir des résultats de l'estimé pour la préparation des calculs astronomiques. Pour un temps très court, on peut s'en rapporter aux résultats approchés, que l'on obtient en employant ce procédé rapide, mais peu exact, puisqu'il ne tient pas compte des nombreuses causes déviatrices dont la constatation au moyen d'appareils est impossible, telles que embardées, courants. C'est au moyen de la différence entre les résultats de l'estime et du point observé qu'on obtient ce que l'on appelle le « courant ».

ESTIMER (*ess* — lat. *æstimare*) v. a. Évaluer le prix, la valeur de : Estimer *un tableau cinq cents francs.*

— Juger, réputer, regarder comme : *On* ESTIME *sage celui qui voit les choses telles qu'elles sont.* (Ségur.) ‖ Être d'avis, penser : *L'Anglais* ESTIME *que tout est bien chez lui et que tout va mal ailleurs.* (L. Faucher.)

— Attacher du prix, de l'importance à; faire cas de : *Il y a deux choses que les hommes* ESTIMENT *beaucoup : la vie et l'argent.* (La Bruy.) ‖ Avoir une certaine opinion du mérite de : Estimons *les hommes ce qu'ils valent, sans préjugé et sans envie.* ‖ Avoir une opinion favorable des qualités, du mérite de : *Tu es grand, tu es puissant; ce n'est pas assez : fais que je t'*ESTIME. (La Bruy.)

— Mar. Calculer approximativement les éléments qui servent à déterminer la position d'un navire. ‖ *Estimer la route, le chemin*, Mesurer à peu près la distance parcourue. ‖ *Estimer l'aire de vent, le point, la variation, la dérive, la longitude, la latitude*, Les apprécier sur des données de l'exactitude desquelles on peut douter.

Estimé, ée part. pass. du v. Estimer.

— Mar. *Point estimé*, Point ou position du navire calculée en se servant d'éléments dus à l'estime. ‖ *Longitude estimée, Latitude estimée*, Coordonnées du point dû à l'estime.

S'estimer, v. pr. Être estimé, évalué. ‖ Avoir de l'estime pour soi-même. ‖ Se croire, se considérer comme. ‖ S'accorder une estime réciproque.

— Allus. littér. :

> Qui méprise Cotin n'estime point son roi
> Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.

Vers de Boileau. V. MÉPRISER.

— Syn. **Estimer, apprécier, évaluer**, etc. V. APPRÉCIER.

— Anton. **Dédaigner, mépriser, mésestimer.**

ESTIRE n. f. Techn. Syn. de ÉTIRE.

Estissac, ch.-l. de canton de l'Aube, arrond. et à 20 kilom. de Troyes, sur la Vanne, qui reçoit l'Ancre et le Bitre; 1.983 hab. Ch. de f. Est. Vestiges d'une voie romaine. Avant 1737, ce bourg s'appelait Saint-Liébault; il fut alors érigé en duché-pairie. — Le canton a 10 comm. et 6.217 hab.

ESTISSEUSE (*è-sti-seuz'*) n. f. Broche mince en fil de fer, qui pénètre dans les trous pratiqués au centre des bobines ou roquets sur lesquels les fils sont roulés.

Estius (Guillaume ou **Van Est** (William), savant hollandais, né à Gorcum en 1542, mort en 1613 à Douai, où il fut supérieur du séminaire et chancelier de l'université. Il publia, entre autres ouvrages estimés des théologiens : *Historia martyrum gorcomensium* (1603); *Annotationes in præcipua et difficiliora Scripturæ loca* (1628). Le pape Benoît XIV l'appelait **Doctor fundatissimus.**

ESTIVAGE (*ess, raj'* — rad. *estival* n. m. Migration des troupeaux dans les pâturages d'une montagne, durant la saison d'été.

ESTIVAGE (*ess, raj'*) n. m. Action d'estiver des marchandises. — Chargement d'un navire de commerce.

ESTIVAL, ALE, AUX (*ess* — lat. *æstivalis*; de *æstus*, été) adj. Qui a rapport à l'été; qui ne paraît que pendant l'été : *Fleurs* ESTIVALES. *Maladies* ESTIVALES. *Insectes* ESTIVAUX.

ESTIVAL (*ess*) n. m. Nom que l'on donnait à des bottines légères dont on se servait pendant l'été, principalement aux XIVe et XVe siècles : *Les* ESTIVAUX *paraissent avoir été la chaussure des nobles et des gens de guerre.* ‖ Nom que les pêcheurs provençaux donnent à de très grosses bottes dont ils se servent pour aller à l'eau dans les endroits peu profonds.

— Encycl. L'*estival* était une espèce d'escarpin, ou sonlier léger, accompagné souvent d'une tige qui en faisait une courte bottine. Les estivaux étaient faits de cuir ou de drap; ils étaient portés par les hommes comme par les femmes.

Estival (XIVe s.).

ESTIVANDIER (*ess, di-é*) n. m. Ouvrier des champs, qui fait la moisson et bat le grain. ‖ On l'appelle aussi SOLATIER.

Estivareilles, comm. de la Loire, arrond. et à 36 kil. de Montbrison, sur l'Andrable; 1.414 hab. Restes des fortifications. Ancien château de Marandière.

ESTIVATION (*ess, si-on* — rad. *estiver*) n. f. Zool. Engourdissement de certains animaux, pendant les fortes chaleurs de l'été.

— Bot. Syn. de PRÉFLORAISON.

Estivaux, comm. de la Corrèze, arrond. et à 25 kilom. de Brive, non loin de la Vézère, qui coule dans les gorges de Comborn; 925 hab. Dolmen.

ESTIVE (*ess* — de l'ital. *stiva*, même sens; du lat. *stipare*, comprimer) n. f. Mar. Lest mobile dont on se servait sur les galères de la Méditerranée. ‖ Forte tension à laquelle on soumet des manœuvres ou des cordages neufs, afin de prévenir les mauvais effets qui résulteraient de l'allongement qu'ils prendraient après un certain service à la mer. ‖ Action de comprimer dans la cale les marchandises élastiques, telles que le coton, la laine, le fourrage, pour qu'elles y occupent le moins de place possible. ‖ A signifié Cale. ‖ *Mettre un navire en estive*, En répartir la charge entre les deux bords, de manière qu'il se tienne droit.

— Archéol. Arrimage d'une galère. (L'estive d'une galère ordinaire, pourvue de deux mois de vivres, comprenant 500 paniers de lest de pierres, pesant à peu près 15 tonnes, et 620 boulets de 36, répartis dans les diverses chambres. On y ajoutait ordinairement 120 boulets pour les bâtardes et 120 pour les moyens canons, plus 36 boulets à deux têtes de divers calibres.)

ESTIVE (*ess* — rad. *estival*) n. f. Econ. rur. Somme à payer, pendant une saison, pour la consommation d'une tête de bétail à l'engrais.

Estive (XIIe s.).

ESTIVE (*ess* — trad. romane du lat. *tuba*, trompette) n. f. Nom donné par les poètes du moyen âge à toutes les sortes de trompettes, quelles que fussent leurs formes. (Le *Roman de la Rose* [1300] mentionne les estives de Cornouailles.)

ESTIVER (*ess* — du lat. *æstivare*, même sens) v. a. Mettre les bestiaux au pâturage pendant l'été, et de préférence dans les pâturages couvrant le flanc des montagnes et certains plateaux.

— v. n. Passer l'été dans les pâturages montagneux.

ESTIVER (*ess* — de l'ital. *stivare*; du lat. *stipare*, presser, comprimer) v. a. Comprimer des marchandises élastiques dont un navire est chargé, pour leur faire tenir moins de place : Estiver *du foin, du coton.*

Estkowski (Evariste), pédagogue polonais, né en Posnanie en 1820, mort en 1855. Il devint, en 1848, professeur à l'école normale de Posen, puis s'adonna à l'enseignement privé. Parmi ses ouvrages pédagogiques estimés en Pologne, nous citerons : *l'Ecole polonaise, journal pédagogique* (1849-1853); *l'Ecole des enfants* (1850-1853); *l'Ecole de la jeunesse* (1854-1855); *la Vie de l'honnête homme* (1849).

EST MODUS IN REBUS (*En toutes choses il y a une mesure*). Cette pensée d'Horace (liv. Ier, sat. Ire, vers 106), qui correspond à cette locution : *In medio virtus* (*La vertu est dans le milieu*, c'est-à-dire loin des extrêmes), s'explique d'elle-même et trouve son équivalent dans ce dicton : *L'excès en tout est un défaut.*

EST-NORD-EST n. m. Linguist. V. EST.

ESTOC (*è-stok'* — du germ. *stoc*; allem. mod. *stock*, souche, bâton) n. m. Epée d'armes en usage aux XVe et XVIe siècles, et dont la lame, très forte et à pointe très aiguë, était faite pour porter seulement des coups de pointe. ‖ Pointe d'une épée : *Un coup d'*ESTOC. ‖ *D'estoc et de taille*, En frappant de son épée avec la pointe et le tranchant. — Fig. A tort et à travers, au hasard.

— *Estoc volant*. Bâton ferré, très court, qu'on pouvait cacher sous ses vêtements. ‖ *Brin d'estoc*. V. BRANDESTOC.

— Arbore. Souche : *Un bel* ESTOC. ‖ *Couper un arbre à blanc estoc*, Le couper à fleur de terre. ‖ *Faire une coupe à blanc estoc*, Ne pas laisser de baliveaux.

— Dr. anc. Extraction, race; origine, souche : *Être de bon* ESTOC. ‖ Biens passant par succession en ligne directe : *La décomposition de leur chétif* ESTOC *s'opérait avec d'autant plus de rapidité qu'ils se mariaient.* (Chateaubr.) ‖ *Biens de côté estoc et ligne*, Biens transmis dans la même famille par héritage en ligne directe.

— Hist. relig. Grande épée d'argent doré, que le pape bénissait la veille de Noël, et qu'il envoyait ensuite à quelque prince vainqueur des infidèles.

— Jeux. *Faire l'estoc*, Faire passer dessous la carte qui était dessus, dans l'intention de tricher.

— Techn. Vase plat, sur lequel le faïencier empile la terre molle. ‖ Instrument avec lequel il arrondit les vases sur le tour.

— Encycl. Archéol. L'*estoc* n'était que rarement fait pour frapper de taille. Cependant, les estocs des Espagnols, des Italiens et des Français, semblent avoir été,

jusque vers 1530, plus courts et plus larges que ceux d'Allemagne. Ces derniers avaient, dès la fin du xve siècle, des lames très longues dénées à trois ou quatre pans. Mais,

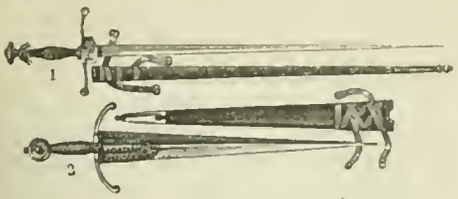

Estoc : 1. Allemand ; 2. Espagnol.

quelle que fût la forme de la lame, la monture de l'estoc était toujours très simple ; sa garde était une simple croix. La fusée, souvent assez longue, pouvait être empoignée à deux mains. Si la longueur moyenne des estocs latins est d'environ 80 centimètres, celle des estocs germains dépasse toujours 1 mètre et atteint souvent 1^m,30. Ce que l'on entendait par *verdun* semble avoir été un véritable estoc.

Estocade (XVIe s.).

ESTOCADE (*èss* — rad. *estoc*) n. f. Armur. Épée de ville, que l'on portait au milieu du XVIe s., et dont la lame, large, de longueur moyenne, aussi bonne à frapper d'estoc que de taille, se terminait par une pointe en ogive.

— Escr. Coup de pointe. ‖ *Estocade de seconde*, Sorte de botte de tierce dans laquelle la lame passe sous le bras de l'adversaire.

— Fig. Attaque rude et soudaine ; demande, requête brusque et inattendue. (Vieux.)

— ENCYCL. Armur. La différence essentielle qui existe entre l'estoc et l'*estocade* est que, dans le premier, la pointe est fournie par la fuite ininterrompue des tranchants jusqu'à leur réunion, tandis que, dans la seconde, cette pointe est fournie par une retaille des tranchants, à 2 pouces environ de leur fin. L'estocade est l'épée le plus habituellement portée en France depuis Henri II jusqu'à Louis XIII. Sa garde, à branches plus ou moins compliquées, suivant qu'on avance vers le XVIIe siècle, ne possède jamais de coquille.

ESTOCADER (*èss*) v. n. Porter des estocades, des coups de pointe : *On peut* ESTOCADER *longtemps sans se toucher.* ‖ Tendre la main, mendier. (Vieux.)

— Fig. Argumenter vivement.

ESTOCADEUR (*èss*) n. m. Quémandeur, mendiant. (Vieux.)

ESTOCAGE (*èss, kaj'*) n. m. Féod. Droit de quatre deniers qui, dans certaines contrées, était dû au seigneur par celui qui vendait son héritage.

ESTOCARD (*èss, kar'* — rad. *estoc*) n. m. Techn. Perche servant à disposer le charbon dans un haut fourneau.

ESTOCART (Claude L'), sculpteur français du XVIIe s., né à Arras. Il a exécuté, sur les dessins de La Hire, la belle chaire de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

ESTOGARD (*èss, gar'*) n. m. Métall. Petit ringard dont on se sert pour nettoyer la tuyère dans un haut fourneau.

ESTOH (*è-sto*) n. m. Mesure de longueur en usage dans l'île de Sumatra, et valant 0^m,4572. ‖ On dit aussi ETTOH.

ESTOILE (Pierre TAISAN de L'), chroniqueur français, né à Paris en 1546, mort en 1611. D'une famille de magistrats orléanais, il perdit son père de bonne heure et eut pour premier maître Mathieu Béroalde. Puis il alla étudier à Bourges et revint à Paris pour y acquérir la charge d'audiencier à la chancellerie de France. Bien placé pour tout voir, Pierre de L'Estoile tint registre des événements, non pour les autres, mais pour lui-même, pour la satisfaction de son esprit curieux et précis. Son dessein était de noter tous les faits mémorables de son temps, et de réunir dans ses portefeuilles tous les écrits pouvant servir à l'histoire de cette époque qui embrasse le règne de Henri III et celui de Henri IV. L'Estoile exécuta son dessein tant qu'il demeura en charge, c'est-à-dire jusqu'en 1601, et continua ensuite jusqu'en 1611, presque jusqu'à sa mort. Durant ce laps de temps, sa curiosité ne se démentit pas un seul jour, malgré les malheurs domestiques qui le frappèrent, les troubles politiques dont il éprouva le contre-coup. Ses *Mémoires-Journaux* nous fournissent maintenant de précieuses données sur une époque que nul mieux que lui ne contribue à faire revivre à nos yeux. Les notes de L'Estoile n'ont commencé à voir le jour que plusieurs années après sa mort, et par fragments. La meilleure édition des *Mémoires-Journaux* est la plus récente, celle qui a été donnée de 1865 à 1896, par Brunet, Champollion, Halphen, Paul Lacroix, Charles Read, Tamizey de Larroque et Tricotel, et qui reproduit fidèlement et dans leur entier les manuscrits originaux.

Estoile (*Mémoires-Journaux de Pierre de L'*). Sainte-Beuve a dit de Pierre de L'Estoile : « ce bourgeois de Paris, écho des autres bourgeois, ses confrères. » Ce sont, en effet, les bruits de Paris que L'Estoile reproduit fidèlement, avec les qualités et les défauts d'un homme de robe, sorti de la bourgeoisie, indépendant, libéral, un peu frondeur, il sait avec cela ménager ce qu'il ne convient pas d'attaquer de front. Sa langue, pleine d'archaïsmes et de redondances, ne manque pourtant ni de force ni de saveur, et son esprit, clairvoyant et probe, voit juste et ne travestit pas ce qu'il voit. L'expérience a été faite à l'aide des documents originaux, et la véracité de L'Estoile n'a pu être prise en défaut. C'est beaucoup dire, pour une époque où les passions troublèrent tant de cerveaux. L'image qu'il a tracée de son temps est fragmentaire et morcelée, mais vivante et fidèle. Incertain et gauche au début de son œuvre, qui s'ouvre à la mort de Charles IX, L'Estoile écrit d'abord un récit un peu terne et sans personnalité. Mais l'observateur prend bien vite conscience de soi-même et, vienne la Ligue, nous en verrons le tableau tracé d'une main experte et malicieuse, dans tout le détail de ses incidents quotidiens, grotesques ou tragiques à l'occasion : la royauté mise en discussion, la France avilie, la tyrannie des factions agitant Paris et déchaînant les haines. Le pittoresque, lui aussi, y trouve son compte, dans tel croquis lestement troussé qui fixe une scène ou un personnage. C'est ainsi que L'Estoile a servi la mémoire de Henri IV en conservant la trace des bons mots où se marque l'esprit prime-sautier du roi. Comme Montaigne, dont il se réclame, et comme Henri de Navarre, dont la modération et le bon sens le séduisirent vite, L'Estoile est un esprit tolérant et droit, que n'échauffèrent jamais ni l'ambition ni le fanatisme. Son calme ne s'émut guère qu'une fois : pour défendre le roi de Navarre, excommunié par le pape, et il prit la plume pour riposter à la sentence de Rome.

ESTOILE (Claude DE L'), littérateur français, né à Paris en 1597, mort en 1651. Fils de Pierre de L'Estoile, il plut au cardinal de Richelieu, et fut appelé à l'Académie française, lors de sa fondation ; il figurait parmi les cinq auteurs chargés de composer les pièces dont le cardinal s'attribuait la paternité. Claude de L'Estoile a laissé : *la Belle Esclave*, tragédie (1643 ; *l'Intrigue des filous*, comédie (1648), et diverses pièces de vers. C'était, d'après Tallemant des Réaux, un homme extravagant et bizarre.

ESTOIR n. m. Pêch. Syn. de ESTEROTE.

ESTOMAC (*èss, ma* — du lat. *stomachus*, même sens) n. m. Anat. Viscère en forme de poche, dans lequel commence la digestion des aliments : *Les ruminants ont quatre* ESTOMACS. ‖ Faculté digestive, appétit, faim : *Avoir un bon, un mauvais* ESTOMAC.

— Fam. *Avoir un estomac d'autruche*, Avoir une extrême facilité à digérer, les autruches pouvant absorber sans danger des pierres et des métaux. ‖ *Avoir l'estomac creux ou vide, Sentir son estomac dans les talons*, N'avoir pas mangé depuis longtemps. ‖ *Rester sur l'estomac*, Ne pas être digéré, au prop. et au fig.

— Par ext. Partie de l'extérieur du corps qui correspond à l'estomac ; poitrine : *Le creux de l'*ESTOMAC. *Cacher un billet dans son* ESTOMAC. ‖ Seins de femme : *Fille qui a beaucoup d'*ESTOMAC.

— Archéol. Pièce du costume qui, aux XVe et XVIe siècles, recouvrait la poitrine et même le ventre.

— Arg. des joueurs. Hardiesse, sang-froid. ‖ *Avoir de l'estomac*, Poursuivre la veine sans se déconcerter, dans la bonne ou la mauvaise fortune. (L'expression a passé dans la langue familière courante, et signifie Avoir l'argent et le courage nécessaires pour soutenir une affaire.)

— Art culin. Partie antérieure d'un oiseau, depuis la naissance du cou jusqu'au bas du sternum ou bréchet : *Un* ESTOMAC *de perdrix, de faisan, de poulet, de canard.*

— Techn. Morceau de fer, qui fortifie le devant de l'enclume.

— ENCYCL. Anat. Chez l'homme, l'*estomac* est une vaste poche, située entre l'œsophage et le duodénum, dans laquelle s'amassent les aliments après leur ingestion. Cet organe est situé dans la partie supérieure de l'abdomen, au-dessous du diaphragme, et il est maintenu en place par de nombreux replis du péritoine et par sa continuité avec l'œsophage et l'intestin. Sa forme rappelle celle d'une cornemuse à grand axe dirigé de haut en bas et un peu à gauche. On lui décrit une face antérieure, une postérieure, deux bords : l'un à droite et en haut (petite courbure), l'autre à gauche et en bas (grande courbure), et deux extrémités : la supérieure ou *cardia*, qui le fait communiquer avec l'œsophage, l'inférieure ou *pylore*, qui s'ouvre dans le duodénum. L'extrémité pylorique est munie d'un anneau musculaire ou sphincter, qui règle le passage des aliments dans l'intestin.

Au point de vue de sa structure, on distingue dans l'estomac, en allant de l'extérieur à l'intérieur, quatre couches ou tuniques : séreuse, musculeuse, celluleuse, muqueuse. La tunique séreuse, dépendance du péritoine, enveloppe l'estomac dans ses replis dits *épiploons*. La couche musculeuse est constituée par des fibres musculaires longitudinales, formant un entre-croisement dit *cravate de Suisse*, et par des fibres circulaires, perpendiculaires au grand axe, en forme de bagues, qui s'enchevêtrent de quelques fibres obliques. La couche celluleuse relie la précédente à la muqueuse. Cette dernière, de couleur blanchâtre à l'état normal, plus ou moins colorée à l'état pathologique, présente des replis onduleux, parallèles en général au grand axe. On divise cette tunique interne en trois parties : le chorion, la couche glanduleuse, l'épithélium. La couche glanduleuse, la plus importante, contient les glandes qui secrètent : les unes, la pepsine ; les autres, du mucus, ces dernières rassemblées surtout au voisinage du pylore. Ces glandes et l'épithélium sécrètent le suc gastrique, qui agit principalement sur les aliments albuminoïdes pour les transformer en peptones.

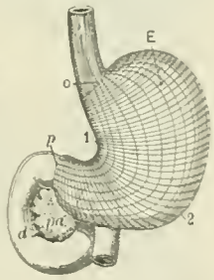

E, estomac de l'homme (les hachures indiquent la direction des fibres musculaires : 1 Petite courbure ; 2. Grande courbure (*c*, cardia ; *p*, pylore ; *pa*, pancréas ; *d*, duodénum).

Dans l'estomac, les aliments sont brassés et réduits en bouillie qui passe dans l'intestin, en général deux à trois heures après l'ingestion. Les nerfs de cet organe proviennent du pneumogastrique et du grand sympathique, qui y forment plusieurs plexus.

— Pathol. Les maladies de l'*estomac* sont nombreuses ; elles proviennent soit d'un défaut dans la sécrétion du suc gastrique (*hyper* ou *hypochlorhydrie*) : ce sont les *dyspepsies* proprement dites ; soit d'une maladie de l'organe, *gastrites, ulcère* ou *cancer* ; enfin, l'estomac est peut-être dilaté (V. DILATATION) par suite d'un défaut de sa contractilité.

L'estomac est encore le siège de douleurs, sans que sa structure soit atteinte : ce sont alors des gastralgies. Souvent les maladies générales ou stomacales, les empoisonnements, les excès de boisson ou certains médicaments, provoquent des contractions qui rejettent au dehors les aliments ou les liquides introduits dans sa cavité. V. VOMISSEMENT.

— Art vétér. L'*estomac* est simple chez le cheval, le porc et le chien, quadruple chez les ruminants, et comprenant alors quatre diverticulums : le *rumen*, le *feuillet*, le *bonnet* et la *caillette*, dont les trois premiers sont des sortes de réservoirs, et le quatrième le seul véritable estomac sécrétant du suc gastrique.

L'estomac est sujet à diverses maladies : des *indigestions*, des inflammations (*gastrites*), des altérations fonctionnelles, des névroses (*gastralgies*), etc.

— Archéol. La *pièce d'estomac* était un devant de corsage ou de pourpoint que portaient indifféremment les hommes et les femmes. Sa forme et son ornementation ont varié suivant les époques : mais c'était, en général, un pectoral richement brodé ou taillé dans des brocarts ou des draps de soie historiés. Ce qui peut aujourd'hui en donner la meilleure idée, c'est les devants de corsages ou de gilets bretons. Les pièces d'estomac étaient des pièces séparées comme les devants de corsages actuels, et on laçait par-dessus, très lâchement, les côtés du corsage. Il y avait des pièces d'estomac plates, d'autres froncées ; ces dernières furent à la mode sous Charles VIII.

Pièce d'estomac (1450).

— Zool. Les échinodermes, les mollusques, les insectes, etc., possèdent une cavité digestive comparable à l'*estomac* des vertébrés ; chez ces derniers, cet organe subit diverses différenciations. V. DIGESTIF.

ESTOMAQUER (*èss, ké* — lat. *stomachari* ; de *stomachus*, estomac) v. a. Fam. Causer une surprise vive et désagréable : *Nouvelle qui* A ESTOMAQUÉ *un spéculateur.* ‖ Époumonner.

S'estomaquer, v. pr. Se fâcher, se montrer choqué, offensé : *Ce n'est pas sans raison que nous* NOUS ESTOMAQUONS *contre ces réformateurs.* La Bédollière.

— S'époumonner, s'épuiser à force de parler ou de crier.

ESTOMIRER (*èss*) (S') v. pr. S'extasier. (Vieux.

ESTOMPE (*è-stonp'* — peut-être de l'allem. *stumpf*, émoussé) n. f. Petit rouleau de peau ou de papier, ordinairement terminé en pointe, dont on se sert pour étendre le crayon ou le pastel sur un dessin : *Dessin à l'*ESTOMPE. ‖ Dessin fait de cette manière : *Une magnifique* ESTOMPE.

— ENCYCL. L'*estompe* sert à étendre une poudre noire très fine, soit de plombagine, soit de crayon Conté, soit de charbon ou de fusain, et à adoucir et dégrader les teintes. On fait, de même, usage de l'estompe dans l'exécution du pastel, quoique l'emploi du doigt soit souvent préférable. L'estompe consiste tout simplement en une bande de papier un peu fort et un peu cotonneux, ou de peau de mouton dégraissée roulée sur elle-même en spirale, de façon à former un petit bâton se terminant à chaque bout par un cône quelque peu flexible ; la pointe du cône sert à dessiner à peu près comme on le ferait avec un crayon, et la partie oblique à étendre régulièrement la teinte qu'on veut appliquer. L'un des bouts est affecté à l'usage de ces teintes qu'on appelle *sauce*, et l'autre bout est employé pour enlever la teinte et faire reparaître le blanc du papier de manière à former des clairs plus ou moins vifs. — Les estompes sont de diverses grosseurs, proportionnées au travail qu'on doit exécuter ; les plus grosses servent à ébaucher, et les plus petites sont réservées pour le travail le plus délicat et le plus fin.

Estompes.

ESTOMPER (*é-ston*) v. a. Dessiner, ombrer avec l'estompe. ESTOMPER *un dessin.*

— Par ext. Ombrer ; couvrir d'une ombre unie ou légèrement dégradée, comme celles que l'on obtient en dessinant à l'estompe :

> L'objet le plus hideux, que le lointain *estompe*,
> Prend une belle forme où le regard se trompe
> TH. GAUTIER.

— Fig. Adoucir, gazer, voiler : ESTOMPER *des détails trop crus.*

S'estomper, v. pr. Être estompé.

ESTON, bourg d'Angleterre (comté d'York North-Riding) ; 6.300 hab. (14.000 avec la paroisse). Aciérie, rails.

ESTONIÈRE n. f. Pêch. Syn. de ESTEROTE et ESTOIR.

ESTOQUER (*èss, ké* v. a. Frapper d'estoc.

ESTOQUIAU (*èss, ki-o* — rad. *estoc'*) n. m. Techn. Pièce de fer façonnée, qui sert à en arrêter ou en contenir d'autres. ‖ Pièce métallique que l'on rive dans la plaque d'une serrure, pour limiter la détente du ressort. Cheville de fer munie d'un petit appendice qui empêche une roue ou un boulon de tourner au delà du point voulu, ou de se dévisser. (On dit aussi ÉTOQUIAU.)

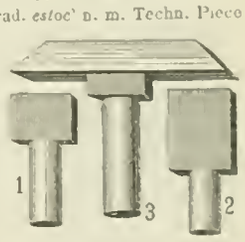

Estoquiaux : 1. Pour une feuille de ressort ; 2. Pour deux feuilles de ressort ; 3. A recouvrement

ESTORGUE (*è-storgh'*) n. f. Arg. Fausseté. *Châsses à l'estorgue*, Yeux louches, yeux méchants. ‖ *Centre à l'estorgue*, Faux nom : sobriquet.

ESTORTOIR n. m. ou **ESTORTOUÈRE** n. f. Vener. Syn. de DESTORTOIR.

ESTOU (*èss*) n. m. Table à claire-voie, sur laquelle le boucher tue et habille les moutons.

ESTOUBLAGE (*èss, blaj'* — rad. *estouble* ou *esteule*, nom donné aux chaumes pendant les jours qui suivent l'enlèvement des blés) n. m. Dr. anc. Impôt sur les blés, ou esteules.

ESTOUFFADE n. f. Art culin. V. ÉTOUFFÉE.

ESTOUPEROL (*èss* — espagn. *estoperol*) n. m. Mar. Sorte de clou à tête ronde, qu'on emploie dans le chevillage des fonds.

ESTOUPIN (*èss*) n. m. Mar. Vieux cordage servant autrefois à confectionner les erseaux ou valets pour les projectiles des canons.

ESTOURBIR [illegible] ; [illegible], même sens [illegible] tier [illegible] *estourir*, v. p. [illegible]

ESTOURMEL, ancienne famille française, originaire [illegible] Picardie, dép. du Nord, arrond. de [illegible], cant. de Carnières. On la fait remonter à Robin d'Estourmel, qui serait monté le premier à l'assaut [illegible] 1099. A cette famille appartinrent : JEAN d'Estourmel, capitaine français, mort en 1557. Il s'illustra [illegible] de la défense de Péronne (1536 contre les Flamands. [illegible] à lever le siège. Il représenta François Ier au [illegible] de Marie de Lorraine avec Jacques V d'Ecosse [illegible], puis fut ambassadeur en Angleterre en 1560 ; — LOUIS-MARIE, marquis d'Estourmel, général et homme politique français, né à Suzanne (Somme) en 1741, mort à Paris en 182[illegible]. Il fut promu, en 1784, maréchal de camp. Député de la noblesse cambraisienne aux états généraux de 1789, il fut un des nobles qui suivirent avec le plus de libéralisme le mouvement de la Révolution. Général de division en 1792, il commandait sous Custine. Mis en accusation pour avoir abandonné Kaiserslautern, il produisit sa justification. Il fut élu, en 1814, député de la Somme et adhéra à la bienveillance de Napoléon 1814. On a de lui : *Recueil de discours prononcés à l'Assemblée constituante* (1811.)

ESTOURMEL (Alexandre-César-Louis, comte d'), homme politique français, fils du précédent, né à Paris en 1780, mort en 1852. Il appartint à l'armée, où il acquit le grade de chef d'escadron, puis à la diplomatie. En 1815, à la Restauration, il fut élu député du Nord et siégea dans l'opposition. Nommé député en 1830, il prit une part importante à la révolution de Juillet, et à la fondation du gouvernement de Louis-Philippe. En 1833, il fut nommé ministre plénipotentiaire aux États-Unis.

ESTOURNEAU (Jacques-Matthieu), architecte français, né à La Flèche en 1486, mort à une époque inconnue. On lui doit les plans du château de Châteauneuf-sur-Sarthe, construit en 1511, et les dessins du beau mausolée de Charles de Bourbon, à Vendôme.

ESTOURNELLES (Anne-Marie-Louise DE CONSTANT DE REBECQUE, dame d'), romancière française, sœur de Benjamin Constant, née à Brevans, près de Dole, soit en 1792, soit vers 1797, morte après 1835. Elle était directrice des postes à La Flèche, l'année même où fut publié son premier roman : *Alphonse et Mathilde* (1819). Ses romans sont empreints d'une tristesse douce et contenue. Peut-être s'est-elle inspirée, dans *Alphonse et Mathilde*, de plus d'un épisode de sa vie obscure et pourtant tourmentée. Elle publia, en 1821, *Pascaline ; Félix* ; enfin, *les Deux femmes* (1835).

ESTOURNELLES DE CONSTANT (Paul-Henri-Benjamin BALLUAT D'), diplomate et homme politique français, né à La Flèche en 1852. Élève de l'École des langues orientales, il entra dans la diplomatie, devint chargé d'affaires en Tunisie, au Monténégro, en Hollande, et ministre plénipotentiaire de 1re classe. Élu, comme républicain, député de La Flèche en 1895, il a été réélu en 1898, et il a prononcé des discours sur des questions de politique étrangère et coloniale. En 1899, il a représenté la France au congrès de La Haye avec Léon Bourgeois. Outre des articles dans la « Revue des Deux Mondes » et la « Revue de Paris », il a publié : *la Vie de province en Grèce* (1878) ; *les Congrégations religieuses chez les Arabes et la conquête de l'Afrique du Nord* (1887), etc.

ESTOUTEVILLE (Guillaume d'), archevêque de Rouen et cardinal français, né vers 1403, mort à Rome en 1483. Second fils de Jean II, seigneur d'*Estouteville*, il entra dans l'ordre de Saint-Benoît. Outre l'archevêché de Rouen, il obtint simultanément six évêchés, quatre abbayes et trois prieures. Le pape Eugène IV le fit cardinal en 1437. Il fut envoyé comme légat auprès de Charles VII par Nicolas V (1452), et commença les informations juridiques pour la revision du procès de Jeanne d'Arc. Chargé par le roi de réformer l'université de Paris, il lui donna des règlements qui mettaient fin à un grand nombre d'abus et supprimaient beaucoup de prescriptions inutiles ou nuisibles, telle que l'article qui imposait le célibat aux professeurs de médecine. Enfin, il négocia la paix entre le roi de France et le duc de Savoie.

ESTOY, localité du Portugal (Algarve, distr. de Faro) ; 4.200 hab.

ESTRABLIN, commune de l'Isère, arrond. et à 9 kilom. de Vienne, non loin de la Vesone, affluent de la Gère ; 1.250 h. Fabrique de bougies, papeteries, moulins.

ESTRADA (La), bourg d'Espagne (Galice, prov. de Pontevedra) ; 1.200 hab. (27.000 avec la comm.). Ch.-l. d'un district peuplé de 38.500 hab.

ESTRADE (*ès* — provenç. *estrada* ; du lat. *strata*, voie pavée) n. f. Chemin. Vieux en ce sens, mais semblable encore dans les locutions *Battre l'estrade*, Courir la campagne, aller à la découverte. Autrefois pour signaler la position, les mouvements de l'ennemi ou pour détrousser les voyageurs. Partout et là, pour trouver ou surveiller quelqu'un. Battre l'estrade [illegible] *Battre d'estrade*. Et laisser, [illegible] de la troupe, pour aller à la découverte. — Rue, leur de grand chemin.

Fig. Leur [illegible]

— Petit plancher élevé pour y établir des sièges, un lit, etc. *L'estrade d'un trône. L'estrade des musiciens. Monter sur l'estrade.*

— Fig. Position élevée.

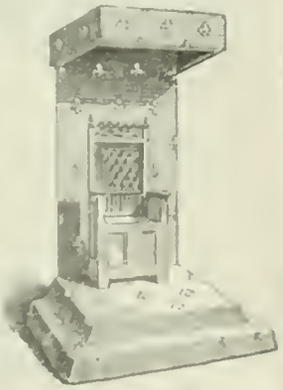

Estrade (XVIe s.).

ESTRADER (*ès*) v. n. Battre l'estrade. Vieux.

ESTRADES, famille de Guyenne, qui avait pour chef, dans la seconde moitié du XVIe siècle, FRANÇOIS d'Estrades, gentilhomme qui servit Henri IV, dans les guerres de la Ligue. Il fut, sous Louis XIII, gouverneur du comte de Meret, des ducs de Mercœur et de Beaufort, des ducs de Nemours et d'Aumale. Il mourut en 1653, laissant deux fils : JEAN d'Estrades, évêque de Condom, et Godefroi, comte d'Estrades, maréchal de France en 1675.

ESTRADES (Godefroi, comte d'), maréchal de France et diplomate, né à Agen en 1607, mort en 1680. D'abord page de Louis XIII, à l'âge de dix-neuf ans, il remplit auprès du prince Maurice de Hollande les fonctions d'agent de la France, puis conduisit diverses négociations diplomatiques. Nommé, en 1646, ambassadeur extraordinaire en Hollande, il assista aux conférences de Munster, puis, devenu maréchal de camp (1647), il passa en Italie (1648), où il servit sous le prince de Modène, reçut, en 1650, le gouvernement de Dunkerque et le grade de lieutenant général. Assiégé dans cette ville, en 1652, par l'archiduc d'Autriche, il dut capituler après une vive résistance. En 1653, il fut nommé lieutenant général dans le pays d'Aunis, et maire perpétuel de Bordeaux. Il commanda ensuite l'armée de Catalogne (1655). D'Estrades passa, en 1661, comme ambassadeur extraordinaire, en Angleterre, où il obtint de Charles II, en 1662, la restitution de Dunkerque, moyennant une somme de 10 millions de francs, fut nommé vice-roi de l'Amérique en 1663, et conclut, en 1669, avec le roi de Danemark, le traité de Bréda. Louis XIV, qu'il avait suivi en Hollande en 1672, le créa maréchal de France en 1675. Le traité de Nimègue couronna glorieusement sa carrière politique (1678). Il devint, peu de temps avant sa mort, gouverneur du duc de Chartres, qui fut plus tard régent du royaume. D'Estrades a écrit : *Lettres, mémoires et négociations en Hollande depuis 1663 jusqu'en 1668* (1709). Le maréchal d'Estrades avait eu, entre autres enfants : JEAN-FRANÇOIS d'Estrades, abbé de Moissac, ambassadeur à Venise et en Piémont ; JACQUES d'Estrades, tué au siège de Fribourg, en 1677 ; GABRIEL-JOSEPH d'Estrades, mort des blessures reçues à Steinkerque, en 1692, et LOUIS, marquis d'Estrades. Celui-ci, gouverneur de Gravelines et Dunkerque, après son père, mourut en 1741, laissant pour fils et successeur GODEFROI-LOUIS, comte d'Estrades, lieutenant général, mort d'une blessure au siège de Belgrade en 1717.

Godefroi d'Estrades.

ESTRADIER (*di-é*) n. m. Orateur et spécialement Politicien pérorant sur une estrade, ou comme du haut d'une estrade.

ESTRADIOTE (*ès*) n. f. Façon de monter à cheval particulière aux estradiots.

— *Monter à l'estradiote*, Monter à cheval avec des étrivières longues.

ESTRADIOTS (*ès, di-o*) ou **STRADIOTS** n. m. pl. Soldats qui *battaient l'estrade* ; cavaliers légers qui éclairaient l'armée. — *Un* ESTRADIOT ou STRADIOT.

— ENCYCL. Le nom d'*estradiot* fut donné par les Vénitiens à des cavaliers levés par eux au XVe siècle en Albanie et en Morée. Louis XII en prit aussi à sa solde venant du même pays. Outre une épée et une sorte de massue, leur armement comprenait une javeline, lance de 3 à 4 mètres de long, nommée encore en espagnol *estradiota*.

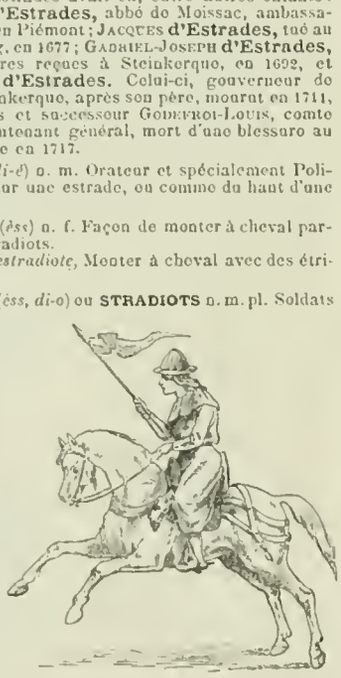

Estradiot.

ESTRAGALE (*ès* — altérat. de ASTRAGALE) n. f. Sorte de ciseau à l'usage des tourneurs.

ESTRAGON (*ès* — ancienneim. *targon* ; arabe *tarkhoun* ; lat. *dracunculus*, même sens), n. m. Bot. Espèce d'armoise aromatique.

ENCYCL. L'*estragon* (artemisia dracunculus) appartient à la famille des composées et à la tribu des anthémidées. On l'appelle aussi vulgairement *dragone, herbe dragon, serpentine, faryon*, etc. C'est une plante vivace, haute d'environ 1 mètre, à feuilles étroites, lancéolées et un peu charnues ; à fleurs jaunâtres, groupées en petits capitules globuleux, disposés eux-mêmes en épis axillaires, dont la réunion constitue une sorte de panicule allongée. Cette plante habite les régions froides et montagneuses de l'est de l'Europe, les bords de la mer Caspienne, la Tartarie, la Sibérie, la Mongolie. Elle est aujourd'hui cultivée dans les jardins d'Europe. On la propage de graines, semées au printemps, ou à éclats de pied faits au [illegible] ou à l'automne. Toutes les parties de ce végétal, mais surtout les feuilles, ont une odeur agréable, une saveur aromatique fraîche et piquante, on les emploie particulièrement comme aromate dans les salades, ou pour parfumer les vinaigres, les moutardes, etc. L'estragon est employé en médecine comme stimulant, apéritif, stomachique et antiscorbutique.

Estragon : *a*, fleuron ; *b*, fleur.

ESTRAHÈRE (*ès* — du lat. *extraneus*, qui est dehors ou de dehors) n. f. On a donné à ce mot des sens divers : choses abandonnées, choses confisquées, épaves, bien d'étrangers, de bâtards. ‖ Droit du seigneur sur des biens délaissés, par décès ou autrement. (On disait aussi ESTRAIÈRE, ESTREIÈRE et EXTRAIÈRE.)

ESTRAIN (*ès*) n. m. Techn. Trame de fil de soie.

ESTRAMAÇON (*ès* — bas lat. *stramasaxus*, couteau de guerre ; ital. *stramazzone*, même sens) n. m. Longue et lourde épée droite, à deux tranchants, qui était en usage au moyen âge.

— *Coup d'estramaçon* ou simplem. *Estramaçon*, Grand coup de taille. ‖ Fig. Attaque violente.

— ENCYCL. Archéol. On comprend sous le nom d'*estramaçons* une catégorie d'épées bâtardes, propres à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. En général, les estramaçons sont de fortes épées de guerre, dont la lame, droite, n'a qu'un seul tranchant ; ou bien, quand elle en a deux, le faux tranchant ne commence qu'à la seconde moitié de la lame, dont la première moitié forme un dos toujours fort et épais. Les estramaçons sont presque tous allemands ou suisses ; leur garde compliquée ne comporte ordinairement pas de pas-d'âne ; lorsqu'il en existe un, il est extrêmement réduit. Mais les gardes se soudent, en général, avec une large et haute demi-coquille qui forme garde-main. Des estramaçons anglais du temps de la reine Anne, et que l'on nomme improprement *claymores*, sont les meilleurs exemples, comme les plus récents, de ces belles lattes de cavalerie à garde en lanterne, dont les schiavones ou esclavones représentent une forme plus ancienne et plus élégante encore. A l'origine, c'est-à-dire au XVIe siècle, on entendait par « estramaçon », non point une arme, mais un coup de taille donné avec une arme tranchante. Cette acception subsista jusqu'au XVIIe siècle ; mais, alors, on commença à désigner par ce nom l'arme elle-même.

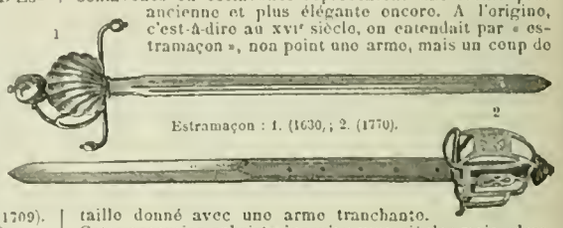

Estramaçon : 1. (1630,) ; 2. (1770).

ESTRAMAÇONNER (*ès, so-né*) v. a. Frapper à coups d'estramaçon : ESTRAMAÇONNER *son adversaire*.

— v. n. Se battre à coups d'estramaçon. ‖ Se battre en général.

S'estramaçonner, v. pr. Combattre l'un contre l'autre à coups d'estramaçon.

ESTRAMADURE. Géogr. V. ESTRÉMADURE.

ESTRAN ou **ESTRAND** (*è-stran* — de l'angl. *strand*, rivage) n. m. Côte plate et sablonneuse, que la mer couvre et découvre tour à tour. (Se dit sur les côtes de la Manche.)

ESTRANGÉLÂ (*ghé*) n. et adj. m. En syriaque, « Ecriture de l'Évangile ». (Ce terme a été appliqué, vers la fin du Xe siècle, à l'ancien caractère édessénien, pour le distinguer de l'écriture cursive de la langue syriaque : *L'*ESTRANGÉLÂ. *Alphabet* ESTRANGÉLÂ. *Caractères* ESTRANGÉLÂS.) ‖ On dit aussi ESTRANGHÉLO.

ESTRANGOUILLER (*ès, gou-ill* [*ll* mll.]) v. a. Pop. Etrangler.

ESTRANGUILLE (*ès, ghill* [*ll* mll.]) n. f. Instrument ou sorte d'empreinte portant une marque spéciale ou le chiffre du propriétaire, et qui sert à marquer les bestiaux.

ESTRAPADE (*ès* — de l'ital. *strappata* ; de *strappare*, tirer [mot d'orig. german.]) n. f. Supplice consistant à hisser le patient au haut d'un mât ou d'une potence, les mains liées derrière le dos, et à le laisser retomber près de terre au bout de la corde : *L'*ESTRAPADE *disloquait les bras et les jambes*. ‖ Mât, potence servant à ce supplice.

— *Double, Triple estrapade*, Exercice d'acrobate, consistant à passer deux, trois fois le corps entre les bras et la corde à laquelle l'acrobate est suspendu par les mains.

— Jeux. A l'hombre, Chance du joueur qui fait la bête, après avoir joué sans prendre.

— Manèg. Saut de mouton que fait un cheval rétif, pour désarçonner son cavalier.

— Techn. Outil dont se servent les horlogers pour monter le grand ressort d'une pendule.

— ENCYCL. Le supplice de l'*estrapade* paraît avoir été inventé en Italie. Quelquefois, on apportait à cette peine des raffinements variés, pour la rendre plus rigoureuse ; par exemple, on attachait des poids aux pieds du supplicié, afin d'augmenter la violence de sa chute. On se servait aussi de ce moyen pour donner la torture. Il était usité en Sardaigne, à Venise, et même en Russie.

Introduit en France, au XVIe siècle, le supplice de l'estrapade fut infligé comme punition militaire.

Sous François Ier, on attachait le patient au bout d'une longue poutre qui, basculant au sommet d'un poteau vertical, le plongeait dans

Estrapade, d'après Callot.

un bûcher, puis le retirait aussitôt, de façon à le brûler plus lentement. Plusieurs calvinistes furent exécutés de cette manière sur une place de Paris, où l'on avait l'habitude d'infliger ce supplice aux militaires condamnés à mort, et qui a conservé le nom de *place de l'Estrapade*.

ESTRAPADER (*èss*) v. a. Infliger le supplice de l'estrapade à : ESTRAPADER *un matelot*.

ESTRAPASSER (*èss, pa-sé* — de l'ital. *strapazzare*, même sens) v. a. Manèg. Harasser un cheval, l'exténuer, par un trop long et trop violent exercice.

ESTRAPER (*èss*) v. a. Scier avec l'estrapoire : ESTRAPER *du chaume*.

S'estraper, v. pr. Etre estrapé.

ESTRAPOIRE (*èss*) n. f. Outil en forme de croissant, dont on se sert pour couper le chaume. (C'est une sorte de faucille, à lame plus large que celle de la faucille ordinaire.)

ESTRAQUE (*è-strak'*) n. f. Mar. Partie de la carène comprise entre deux préceintes consécutives. ‖ Hauteur de cette partie du navire.

ESTRAQUELLE (*èss, kèl'*) n. f. Pelle avec laquelle le verrier prend la matière dans le four et la porte dans les pots.

ESTRASSE (*èss*) n. f. Bourre de soie. ‖ On dit aussi STRASSE, et CARDASSE.

ESTRÉES, comm. de l'Aisne, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Quentin, non loin du canal des Torrents ; 1.034 hab. — Comm. du départ. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Douai, près du canal de la Sensée ; 1.001 hab.

ESTRÉES (famille D'), famille de Picardie. Vers le milieu du XVe siècle, elle se divisa en deux branches, dont l'aînée s'est éteinte au bout de trois ou quatre générations. La branche cadette a pour auteur ANTOINE **D'ESTREES**, dit *le Jeune*, qui mourut en 1530, laissant, entre autres enfants, JEAN **D'ESTRÉES** (1486-1571), seigneur de Cœuvres, maître et capitaine général de l'artillerie de France sous Henri II, marié à Catherine de Bourbon, fille de Jacques, bâtard de Vendôme. Jean d'Estrées fut père d'ANTOINE **D'ESTRÉES**, vicomte de Soissons, marquis de Cœuvres, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, grand maître de l'artillerie, qui eut, entre autres enfants : FRANÇOIS-LOUIS **D'ESTREES**, tué au siège de Laon en 1594 ; FRANÇOIS-ANNIBAL (1573-1670), qui a continué la filiation ; DIANE **D'ESTRÉES**, mariée au maréchal de Montluc-Balagny, et la belle GABRIELLE, maîtresse du roi Henri IV. François-Annibal avait eu, entre autres enfants : 1° FRANÇOIS-ANNIBAL II, qui a continué la ligne ; 2° JEAN, comte **D'ESTRÉES**, maréchal et vice-amiral de France, dont la descendance s'est éteinte avec ses deux fils : VICTOR-MARIE, maréchal de France, et JEAN **D'ESTRÉES**, nommé archevêque et duc de Cambrai ; 3° CESAR **D'ESTRÉES**, cardinal, évêque et duc de Laon ; 4° LOUIS, marquis **D'ESTREES**, tué devant Valenciennes en 1656. FRANÇOIS-ANNIBAL II, duc **D'ESTRÉES**, gouverneur de l'Ile-de-France, ambassadeur à Rome, fut père de FRANÇOIS-ANNIBAL III, et de JEAN **D'ESTRÉES**, évêque-duc de Laon. FRANÇOIS-ANNIBAL III, duc **D'ESTRÉES**, mort en 1698, laissa deux fils, dont le cadet ne lui survécut que quelques années. L'aîné, LOUIS-ARMAND, duc **D'ESTRÉES**, marquis de Cœuvres, gouverneur de l'Ile-de-France, épousa, en 1707, une nièce de Mazarin, dont il n'eut pas d'enfant, et mourut en 1723, laissant le titre de duc et pair au maréchal de Cœuvres, qui mourut lui-même peu de temps après sans postérité.

ESTRÉES (Jean, marquis D'), grand maître de l'artillerie de France, né en 1486, mort en 1571. Il servit sous François Ier, Henri II, François II et Charles IX, et donna de nombreuses preuves de sa valeur à Marignan (1515) et à la bataille de Pavie (1525), auprès de François Ier, qui le nomma gentilhomme de son hôtel en 1533 ; puis il assista à l'affaire de Cérisoles et à la conquête de Montferrat. Sous Henri II, il devint grand maître et capitaine général de l'artillerie de France (1550), et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances (1556). Il fut nommé, par Charles IX, prince lieutenant général à Orléans. Jean d'Estrées fit faire de grands progrès à la fabrication des bouches à feu. Il avait embrassé la Réforme calviniste. — Son fils, le marquis ANTOINE **D'ESTREES**, était gouverneur de Noyon lorsqu'il fut assiégé dans cette ville par le duc de Mayenne, en 1593 ; il défendit la place pendant trois semaines et fit subir de telles pertes aux assiégeants que, après la capitulation de Noyon, le duc de Mayenne se trouva dans l'impossibilité d'aller secourir les Parisiens. En récompense de sa belle conduite, Henri IV donna à d'Estrées le gouvernement de l'Ile-de-France et de La Fère, puis lui conféra la charge de grand maître de l'artillerie, dont d'Estrées se démit en faveur de Sully.

ESTRÉES (Gabrielle D'), marquise DE MONCEAUX et duchesse DE BEAUFORT, maîtresse de Henri IV, née en 1573, morte en 1599. Elle était fille d'Antoine d'Estrées, grand maître de l'artillerie, et de Françoise Babou de La Bourdaisière. Elle avait deux frères, dont l'un devint maréchal d'Estrées, et sept sœurs, parmi lesquelles la célèbre abbesse de Maubuisson. C'est en 1590, à Cœuvres, où Henri campait, que ce prince vit pour la première fois Gabrielle d'Estrées, dans tout l'éclat de sa beauté fraîche et blonde. Il la revit à Chartres en 1592, et la liaison paraît avoir existé déjà quand Gabrielle épousa Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt. Dès septembre 1592, elle abandonna son mari pour venir auprès du roi, qu'elle ne quitta plus, et, après la naissance de César de Vendôme, obtint de l'official d'Amiens un jugement de nullité de son mariage. Sentant toute l'affection qu'elle inspirait au roi, Gabrielle songea à s'en faire épouser. Cette ambition se justifiait, d'ailleurs, par l'affection qu'elle avait pour le prince. Dès 1598, Henri, décidé à la faire asseoir sur le trône, reprit les négociations pour l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois. Les choses en étaient là, lorsqu'une mort foudroyante enleva Gabrielle, en 1599. Elle était à la fin d'une grossesse ; prise tout à coup d'une attaque que les historiens qualifient d'apoplexie, elle accoucha, le lendemain, d'un enfant mort, et expira après trente-deux heures d'affreuses convulsions. Cette mort étrange excita bien des soupçons ; Sismondi (*Histoire des Français*) laisse supposer que Gabrielle fut empoisonnée par ordre du grand-duc de Toscane, dans une maison du financier Zamet, qui lui avait donné à dîner ce jour-là. Il paraît plus probable que Gabrielle succomba à une attaque d'éclampsie. Henri IV eut de Gabrielle deux fils : César, duc de Vendôme, qui naquit en 1594 au château de Coucy, et Alexandre, chevalier de Vendôme, et une fille, Catherine-Henriette, mariée à Charles de Lorraine.

Gabrielle d'Estrées.

— BIBLIOGR. : P. Colau, *Amours de Henri IV, avec ses lettres galantes à la duchesse de Beaufort et à la marquise de Verneuil* (Amsterdam, 1761) ; Berger de Xivrey, *Sur le mariage de Gabrielle d'Estrées avec M. de Liancourt*, (Paris, 1862) ; Desclozeaux, *Gabrielle d'Estrées* Paris, 1889).

ESTRÉES (François-Annibal, marquis DE CŒUVRES, duc D'), maréchal de France, frère de la précédente, né en 1573, mort à Paris en 1670. Entré dans les ordres, il était, depuis 1594, évêque de Noyon. A la mort de son frère aîné, il quitta l'Eglise et leva un régiment, sous le nom de « marquis de Cœuvres ». Il devint lieutenant général, gouverneur de Laon, puis, sous Louis XIII, ambassadeur à Rome (1621) et en Suisse, et reçut le bâton de maréchal de France (1626). Envoyé peu après en Italie, d'Estrées ne put défendre Mantoue contre les Impériaux, passa en Allemagne, où il prit Trèves (1632), revint à Rome comme ambassadeur (1636), et y usa de tout, même de la violence, pour faire élire Grégoire XV. A l'avènement de Louis XIV, il vit son marquisat de Cœuvres érigé en duché-pairie, sous le nom de « d'Estrées » (1648), et devint gouverneur de l'Ile-de-France. A l'âge de quatre-vingt-treize ans, le duc se maria, en troisièmes noces, à Mlle de Manicamp. — Il a écrit des *Mémoires de la régence de Marie de Médicis* (1666) ; un *Récit du conclave dans lequel Grégoire XV fut élu pape en 1621*, et une *Relation du siège de Mantoue en 1629*.

ESTRÉES (Jean, comte D'), vice-amiral, maréchal de France, fils du précédent, né en 1624, mort à Paris en 1707. Il servit d'abord comme volontaire dans l'armée et devint colonel. Il montra une grande intrépidité au siège de Gravelines et à la bataille de Lens. Fait maréchal de camp, il prit part aux guerres civiles de la Fronde, et servit dans l'armée royale. A Arras, il força Condé à lever le siège de la place et fut fait lieutenant général à la suite de cette affaire. D'Estrées accompagna Louis XIV et Turenne dans la campagne de Flandre (1667). Peu après, quittant les camps pour la mer, il obtint d'être envoyé avec une escadre en Amérique pour s'y opposer aux tentatives des Anglais sur les colonies françaises, et fut nommé vice-amiral à son retour (1669). En 1670, il fut envoyé sur les côtes de l'Afrique occidentale, avec Duquesne pour second. La guerre de Hollande ayant éclaté en 1671, d'Estrées reçut le commandement de l'escadre blanche de la flotte anglo-française, avec laquelle il se conduisit vaillamment. En 1674, d'Estrées fut chargé d'aller dans les mers d'Amérique y continuer la lutte contre le vice-amiral hollandais Binkes. Il prit les îles de Cayenne, d'Arguin et de Gorée, ainsi que les comptoirs de Rufisque, de Portudal et de Jaal. Il mouilla devant Tabago, dont il s'empara. Après quoi, il voulut enlever Curaçao, la dernière île que possédassent les Hollandais aux Antilles ; mais les dix-sept vaisseaux de son escadre touchèrent pendant la nuit, sur les rochers des îles d'Aves. Un seul vaisseau, une flûte de charge, deux brûlots et l'hôpital de l'armée échappèrent au naufrage. Malgré cette catastrophe, d'Estrées fut nommé, en 1681, maréchal de France. En 1686, il bombarda Tripoli, menaça Tunis, et fit rendre les chrétiens enlevés par les corsaires de ces deux villes. Enfin, en 1688, les Algériens ayant recommencé les hostilités, d'Estrées bombarda Alger. Nommé chevalier du Saint-Esprit et vice-roi d'Amérique, il fut enfin chargé du gouvernement de Bretagne.

Jean d'Estrées.

ESTRÉES (César, cardinal D'), prélat et diplomate français, frère du précédent, né et mort à Paris (1628-1714). Evêque de Laon, puis cardinal (1671) pour avoir négocié la trêve dite *paix de l'Eglise*, il contribua beaucoup à l'élection du pape Innocent XI. Chargé d'une mission diplomatique en Bavière, il se démit de son évêché de Laon (1680), et retourna à Rome pour négocier l'affaire de la régale. Après avoir accompagné Philippe V en Espagne, en 1700, il s'aliéna la princesse des Ursins, qui obtint son rappel. De retour en France, en 1704, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. D'Estrées était, depuis 1656, membre de l'Académie française.

ESTRÉES (Victor-Marie, marquis DE CŒUVRES, duc D'), maréchal de France et vice-amiral, ministre d'Etat, fils du maréchal et vice-amiral Jean d'Estrées, né et mort à Paris (1660-1737). Il fit sa première campagne comme volontaire dans le régiment de Picardie, où il fut nommé, en 1678, enseigne-colonel. En 1679, il débuta dans la marine sous les ordres de son père et fit avec lui diverses campagnes. En 1682 et 1684, il prit part, sous les ordres de Duquesne ou de Tourville, aux bombardements d'Alger. Nommé lieutenant-général, d'Estrées assista au siège de Philippsbourg (1688), et, dans cette campagne, aux opérations de Vauban. En 1690, il reçut le commandement de l'avant-garde de la flotte de Tourville. L'année suivante, il seconda par mer les opérations de Catinat dans les Etats du duc de Savoie. En 1692, il reçut l'ordre d'aller rallier Tourville, mais n'arriva pas à temps pour être à la bataille de La Hougue. Après ce désastre, il fut chargé d'aller empêcher une flotte espagnole de débarquer des troupes à Gênes ; mais, là encore, il arriva trop tard. En 1693, d'Estrées seconda par mer le maréchal de Noailles, qui faisait le siège de Rosas en Catalogne. La place ayant capitulé, d'Estrées partit pour aller rejoindre Tourville au cap Saint-Vincent. Il n'arriva pas à temps pour prendre part à la victoire de Lagos. En 1697, d'Estrées reçut l'ordre d'aller appuyer par mer les opérations du duc de Vendôme en Catalogne et bombarda Barcelone.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, d'Estrées partit de Brest au printemps de 1701 et alla débarquer des troupes à Naples. En 1702, il transporta à Naples le nouveau roi d'Espagne, Philippe V, qui lui conféra le titre de grand d'Espagne de première classe. Louis XIV le créa, en 1703, maréchal de France. En 1704, il prit une part glorieuse à la campagne navale qui se termina par la bataille de Malaga. Trois ans après il quitta la mer. Le Régent nomma le maréchal d'Estrées président du conseil de marine et l'éleva au rang de ministre d'Etat. D'Estrées se consacra à ses goûts pour les sciences et pour les lettres. Il fut reçu membre de l'Académie française en 1715, à la mort du cardinal d'Estrées, son oncle ; puis membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

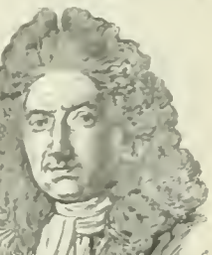
Victor-Marie d'Estrées.

ESTRÉES Jean D'), prélat français, frère du précédent, né en 1666, mort en 1718. Il remplit des missions politiques en Espagne et en Portugal. En 1718, il fut nommé archevêque de Cambrai, mais il mourut avant d'avoir été sacré. Il avait remplacé Boileau à l'Académie française.

ESTRÉES (Louis-Charles-César LE TELLIER, marquis DE COURTANVAUX, duc D'), maréchal de France, petit-fils de Louvois, né en 1697, mort en 1774. Il servit d'abord en Espagne, à la tête d'un régiment (1719), sous le nom de *chevalier de Louvois*, prit part aux sièges de Fontarabie, de Saint-Sébastien, d'Urgel, puis fut envoyé avec son régiment à Wissembourg (Alsace), où il osa demander au roi Stanislas détrôné la main de sa fille. Le chevalier de Louvois devint maréchal de camp en 1735, et prit le nom de « marquis de Courtanvaux », qu'il échangea, en 1737, contre celui de « comte d'Estrées », dont il hérita du chef de sa mère. Il combattit sous le maréchal de Belle-Isle, fut ensuite nommé lieutenant général et contribua, en cette qualité, à la victoire de Fontenoy (1748). Créé maréchal de France en 1757, il battit, la même année, le duc de Cumberland près de Hastembeck, et s'empara de Hameln et de Minden. Créé duc en 1763, il mourut sans postérité.

ESTRÉES-SAINT-DENIS, ch.-l. de cant. de l'Oise, arr. et à 16 kil. de Compiègne, sur un plateau ; 1.567 hab. Ch. de f. Nord. Etablissement d'arboriculture.

ESTREITO da Calheta, bourg du royaume du Portugal (île Madère [distr. de Funchal]) ; 2.700 hab.

ESTREITO da Camera de Lobos, bourg du royaume de Portugal (île Madère [distr. de Funchal]) ; 4.600 hab.

ESTRELAGE (*èss, laj'* — du lat. *sextariale*, setier) n. m. Dr. anc. Droit perçu sur chaque setier de certaines denrées.

— Dr. féod. Droit perçu sur les voitures de sel qui traversaient les terres d'un seigneur.

ESTRELDE ou **ESTRELDA** (*è-strèl'*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, comprenant de petits oiseaux vulgairement appelés *sénégalis* ou *bengalis*.

— ENCYCL. On connaît une cinquantaine d'espèces de ces minuscules passereaux, répandus dans les régions tropicales de l'ancien monde, où ils volent par troupes immenses sur les rizières ou les champs de millet. Les plus communs, chez les oiseleurs, sont le bengali astrild d'Afrique (*estrelda astrild* ou *undulata*), et l'*estrelda Bengalus*, qui, malgré son nom, se trouve également en Afrique. V. BENGALI.

Estrelde.

ESTRELIN n. m. Métrol. Syn. de ESTERLIN.

ESTRELLA (SERRA DA (c'est-à-dire « montagnes de l'Etoile »), chaîne du Portugal central, la plus élevée du royaume lusitanien. Prolongement et terme occidental des sierras espagnoles de Guadarrama et de Grédos, elle lève ses granits à l'E.-E.-N. de Coimbre, sur le triple faîte entre le Tage, le Douro et le Mondego, fleuve côtier. Culmen, le Malhao de Serra (1.993 m.). Quatre mois de neige. Région la plus mouillée du Portugal, et même de la péninsule Ibérique.

ESTRELLA ou **PORTO-DA-ESTRELLA**, ville des Etats-Unis du Brésil (Rio de Janeiro), sur l'Inhomirim, près de son embouchure dans la baie de Rio de Janeiro ; 5.000 hab., port fluvial assez fréquenté, où s'échangent les produits de la côte et ceux de l'intérieur.

ESTRÉMADURE, anc. province de l'Espagne, que bornaient, à l'O. le Portugal, au S. l'Andalousie, au N. le royaume de Léon, au N.-E. la Vieille-Castille, à l'E. la Nouvelle-Castille. Divisée maintenant en deux provinces, Badajoz et Caceres, elle a une superficie d'environ 41.757 kilom. carr., peuplés de 845.000 hab. L'Estrémadure est arrosée au N. par le Tage, au S. par le Guadiana. C'est un ensemble de plaines sèches, privées des vents de la mer, et recevant très peu de pluie. Elle déroule de vastes « campos » à céréales et d'immenses steppes, où passent d'innombrables moutons, beaucoup de chèvres, d'ânes, de mulets. Peu d'eau dans ses deux fleuves, très peu en pas dans les *rios*, et point d'irrigations, sauf au cœur de la montagne, dans la sierra de Gata au N., la sierra de Guadalupe (1.559 m.) au centre, la sierra de Aracena au S. Oliviers en grand nombre ; peu de vraies forêts, mais des maquis, appelés *montes bajos*. Capit. *Badajoz*.

ESTRÉMADURE PORTUGAISE, anc. province du Portugal, au centre et le midi du royaume. Elle était bornée à O. par l'Atlantique, au N. et au N.-E. par la province de Beira, à l'E. par celle d'Alemtejo, au S. par la province d'Algarve. Partagée maintenant entre les trois districts de Lisbonne, de Leiria, de Santarem, elle avait une étendue de 17 000 kilom. carr., ou vivent aujourd'hui 1 120 000 habitants. Le Tage la divise en deux régions distinctes : au N., un pays riant de coteaux et de prairies ; au S., des terres fertiles au bord du fleuve, puis des steppes arides, propres cependant à la culture du blé et qui partout peut de la matière sèche de l'Alemtejo. L'arbre le plus répandu est l'olivier ; vins excellents (Torres-Vedras, Santarem, Setubal, etc.). La population en augmente d'une constante. Capit. *Lisbonne*.

ESTREMOZ ou **EXTREMOZ**, ville de Portugal, prov. d'Alemtejo, district d'Evora, 5.200 hab. Fabrique de faïence et de alcarazas. Commerce de quincaillerie ; carrières de marbre de bonne qualité dans les environs. Ancienne place forte, chef-lieu de la 7e division militaire. Victoire des Portugais sur les Espagnols, en 1663.

ESTRÈQUE (*è-strèk'*) n. f. Techn. Sorte de pelle de forme particulière, que l'on emploie en tannerie pour le transvasement des cuirs dans la fosse.

Estrèque.

ESTRIBOT ou **ESTRABOT** (*ès, bo*) n. m. Variété de lancienne poésie lyrique française, qui, à l'origine, devait être essentiellement satirique (le mot *estrabot*, en wallon, signifie encore « raillerie »). Les spécimens conservés en sont très rares et n'affectent plus la forme lyrique. C'est de l'estribot français que dérivent le *strambotto* italien et l'*estrambote* espagnol, mais ces deux mots, qui ont dû à l'origine s'appliquer à des œuvres poétiques, ne désignent plus aujourd'hui que des formes strophiques.]

ESTRIDE, princesse danoise, qui épousa en premières noces Ulf Jarl, compagnon de Knut le Grand en Angleterre (1015), et en secondes noces Robert le Diable, duc de Normandie, qui la répudia. Svend Estridson, né de son premier mariage, devint roi de Danemark en 1047 et fonda la dynastie des *Estridides*.

ESTRIF (*ès*) — de l'anc. haut allem. *strit*, combat ; allem. mod. *streit*, même sens) n. m. Lutte. (Vx) : *En cet* ESTRIF. (La Font.)

ESTRIGUE (*è-strigh'*) — peut-être de l'allem. *estrich*, sol carrelé) n. m. Four où l'on met les glaces et les feuilles de verre pour les recuire, après qu'elles ont été aplaties, et dans lequel on les dresse au fur et à mesure de leur introduction.

ESTRIQUE (*è-strik'*) n. f. Couteau de bois flexible, dont on se sert pour estriquer les formes à sucre. ‖ Outil qui sert à l'étendage du verre à vitres, dans les fours à étendre.

ESTRIQUER (*è-stri-ké* — de l'allem. *streichen*, dans le sens de façonner, rendre uni) v. a. Boucher avec de la terre les fentes qui se produisent dans les formes à sucre, quand elles sèchent. ‖ Étendre la feuille de verre dans le four en faisant usage de l'estrique.

ESTRIQUEUR (*è-stri-keur'*) n. m. Crochet de bois plat et flexible, servant à fouler la terre autour d'une forme à sucre, avant de la rafraîchir.

ESTRIQUEUX (*è-stri-keû*) n. m. Outil ayant à peu près la forme d'un gland et qui sert à finir, en le lissant et l'égalisant, l'intérieur du fourneau des pipes.

ESTRIVE (*ès* — rad. *estriver*) n. f. S'est dit pour Dispute.

ESTRIVER (*ès* — rad. *estrif*) v. a. Être en querelle. (Vieux.)

ESTRIVIÈRES (*ès* — autre forme de ÉTRIVIÈRES) n. f. pl. Nom donné par les fabricants de soieries à des bouts de corde attachés aux arbalètes des liserons, dans le tissage de la soie.

ESTROFFE (*ès* — autre forme de ESTROPE) n. f. Manège. Corde qu'on attache à la queue d'un cheval qui marche en tête et qu'on passe au cou du cheval suivant, pour les faire marcher à la file.

ESTROPE (*ès* — anciennem. *estrop* n. m. ; de l'anglo-saxon *stropp*, dérivé du lat. *stroppus*, gr. *strophos*, corde) n. f. Mar. Anneau formé par un cordage dont les deux bouts sont épissés l'un sur l'autre, et qui sert soit à supporter une poulie, soit à capeler sur une vergue ou un autre objet. ‖ *Estrope à cosse*, Anneau en fil, terminé par un œil dans lequel une cosse est maintenue par un amarrage. ‖ *Estrope en fer, de poulie*, Pièce de fer entourant la poulie et remplaçant l'estrope en filin. ‖ *Estrope de marchepied*, Étrier qui soutient le marchepied. ‖ L'estrope prend le nom de l'endroit où elle est frappée : ESTROPE *de hauban*, ESTROPE *de vergue*, ESTROPE *de gouvernail*.

— Archéol. Cordage qui servait, à bord des galères, à attacher la rame après son tolet ou *escoume*. L'estrope mesurait 1m,62 de long sur 8 centimètres de circonférence ; fourrée avec du bitor (on disait alors *doublée de frenelles*), elle se terminait d'un bout par un œillet et s'amincit à l'autre en queue de rat. L'estrope embrassait la rame et l'escoume, la queue de rat passée dans l'œillet, et une cheville de fer était enfoncée entre les torons, en dehors de l'œillet.

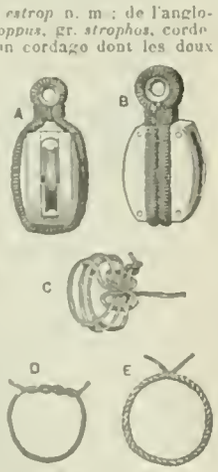

A, estrope simple de poulie. B, estrope double de poulie. C, estrope pour tolet. D, estrope à erseau simple. E, estrope à erseau double.

— Pêch. Ligne attachée sur la maîtresse corde, dans la pêche aux hains.

ESTROPER (*ès*) v. a. Mar. Frapper une estrope sur quelque chose : ESTROPER *un hauban, une poulie*.

ESTROPIAT (*ès, pi-a*) — de l'ital. *stroppiato*, même sens) n. m. Soldat estropié qui mendie. (Vieux en ce sens.) ‖ Gueux de profession, qui est estropié ou qui feint de l'être.

ESTROPIEMENT (*ès, pi-man*) n. m. Action d'estropier ; état d'une personne estropiée.

ESTROPIER (de l'ital. *stroppiare*, dont l'origine est incertaine). — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous estropions. Que vous estropiiez*) v. a. Priver de l'usage d'un ou de plusieurs membres, par blessure, maladie, etc. : *Chute qui a* ESTROPIÉ *un enfant*.

Par ext. Gâter, dénaturer, mal rendre, mal exprimer : ESTROPIER *un auteur, un vers, la pensée de quelqu'un, un nom propre*. ‖ Mal agencer, mal combiner, ne pas mettre dans les proportions convenables : ESTROPIER *une figure*.

S'estropier, v. pr. Se blesser soi-même ou l'un l'autre, de manière à perdre l'usage d'un ou de plusieurs membres.

— Fig. Gâter son propre ouvrage :

> Voulant se redresser soi-même on *s'estropie*,
> Et d'un original on fait une copie.
>
> BOILEAU.

Estropié, ée part. pass. du v. Estropier.

— Pêch. Se dit d'une morue qui n'est pas entière.

— Substantiv. Personne estropiée : *Les* ESTROPIÉS.

— ANTON. Ingambe, valide.

ESTROUIF (*ès*) n. m. Mar. Tolet d'aviron.

ESTRUP (Jacques Brönnum Scavenius), homme d'État danois, né à Sorö en 1825. Grand propriétaire et agriculteur, il fut, au Landsthing, le chef du parti conservateur, et, de 1865 à 1869, ministre de l'intérieur. En 1875, il acceptait, avec la présidence du conseil et le portefeuille des finances, la mission de réduire l'opposition radicale dans le Folkething ; il tenta vainement de résoudre le conflit constitutionnel par des dissolutions : les élections ramenaient des majorités hostiles, qui refusèrent, depuis 1877, de voter le budget : Estrup fit promulguer des budgets provisoires par décret royal. Après la condamnation de Berg, président du Folkething, Estrup fut victime d'une tentative d'assassinat (1885) : il n'en continua pas moins la lutte, créa un corps de gendarmerie, intimida la presse. Le conflit se termina enfin à son avantage et, en 1894, Estrup se retira du gouvernement. Il conserva une grande influence dans le Landsthing, et, après la chute du cabinet de Reedtz Thott, le roi le pria de reconstituer un ministère : il échoua, les grands propriétaires fonciers lui ayant refusé leur concours (1897).

ESTUAILLE (*è-stu-a-ill* [*ll* mll.] n. f. Ancien nom des magasins de sel.

ESTUAIRE (*è-stu-èr'* — lat. *æstuarium* ; de *æstus*, marée) n. m. Sinuosité du littoral, qui n'est couverte d'eau qu'à la marée haute. ‖ Embouchure d'un fleuve, formant une espèce de golfe : L'ESTUAIRE *girondin*.

— Antiq. rom. Étang maritime, où l'on nourrissait des poissons.

ESTURGEON (*ès, jon*) n. m. Genre de poissons ganoïdes, chondrostéidés, type de la famille des acipensérides, et

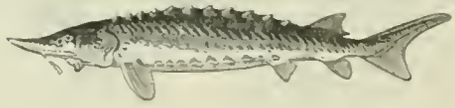

Esturgeon.

comprenant de grandes formes en fuseau, à peau granuleuse armée d'écussons osseux disposés régulièrement, à tête prolongée en un groin pointu, sous lequel s'ouvre la bouche sans dents.

— ENCYCL. Les *esturgeons* sont de taille puissante, carnassiers, vivant d'animaux aquatiques de toute sorte, se tenant dans les eaux salées et douces, mers, lacs et fleuves, qu'ils remontent au moment du frai. On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère boréal. L'esturgeon commun (*acipenser sturio*) atteint 6 mètres de long ; il remonte les cours d'eau très avant dans les terres, mais il devient de jour en jour plus rare. D'autres espèces habitent l'Europe orientale : le sterlet (*acipenser ruthenus*), encore commun en Allemagne ; le bélouga des Russes (*acipenser ichthyocolla*), répandu dans la mer d'Azof, la Caspienne, la mer Noire et dans le Danube. Avec leurs œufs on fait le *caviar*, avec leur vessie la belle colle de poisson ; leur chair, assez bonne, se fume et se sale ; aussi ces poissons sont-ils l'objet d'une pêche importante.

ESTURIE (*ès, ri*) n. f. Sorte de filet fixe pour la pêche, ayant la forme d'un tramail à nappe simple.

ÉSUBIEN, ENNE (*bi-in, èn'*), peuple de la Gaule ancienne (lat. *Esubiani*), habitant près des sources de la Durance, dans la province des Alpes-Maritimes. (Son territoire est représenté actuellement par l'arrondissement de Barcelonnette.) — *Les* ÉSUBIENS.

— Adjectiv. : Population ÉSUBIENNE.

ÉSULE n. f. Espèce d'euphorbe, dont le nom est souvent appliqué par erreur à plusieurs autres espèces. (*Grande ésule*, Nom donné anciennement, dans les pharmacies, à l'euphorbe des marais.

— ENCYCL. L'*ésule* est une plante vivace, assez répandue en Europe. Elle habite les coteaux pierreux, les bois sablonneux, les bords des chemins, etc. Cette plante sécrète un suc blanc, laiteux, très âcre et vésicant, qui constitue un remède populaire contre les verrues. Jadis employée en médecine pour remplacer l'ipécacuana, son usage est aujourd'hui complètement abandonné, à cause des dangers qu'il présente.

Ésule. *a*, fleur.

ÉSURITE (du lat. *esuries*, faim) n. f. Pathol. Ulcération de l'estomac, qui serait produite par la privation d'aliments. (Inus.)

ÉSUS ou **HÉSUS**, divinité gauloise, sur laquelle on n'est pas d'accord. D'après d'Arbois de Jubainville, Ésus aurait fait partie d'une triade divine, comprenant avec lui Teutatès et Taranis, et à laquelle on offrait des sacrifices humains. Ces trois divinités auraient été autant de formes du dieu de la mort, père du genre humain, appelé *Dis pater* par César. D'après R. Mowat, il ne faut voir en lui que le dieu des forêts de la Gaule. Ésus n'est connu que par un vers de Lucain, un passage de Lactance, et l'inscription d'un autel gallo-romain conservé au musée de Cluny.

Ésus. (Musée de Cluny.)

ESVRES, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 13 kil. de Tours, sur l'Indre ; 1.802 hab. Ch. de f. Orléans et d'Esvres au Grand-Pressigny. Commerce de volailles, moulins.

ÉSYMNÈTE (gr. *aisumnêtês* ; de *aiso*, sort, et *mnaomai*, je songe à) n. m. Antiq. gr. Président ou juge d'un concours. ‖ Titre de magistrats électifs en divers pays, notamment en Macédoine et en Thrace. ‖ Chef élu à vie ou pour un temps, et chargé de rétablir la paix entre les partis, comme les dictateurs à Rome.

— Myth. gr. Surnom de Dionysos.

ESZEK, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [Croatie-Esclavonie]), sur la Dravo ; 20.000 hab. Ch.-l. de l'Esclavonie. Minoteries, filatures de soie ; métropole industrielle et commerciale de l'Esclavonie. Colonie romaine de *Mursia*, fondée sous l'empereur Adrien.

ESZLAR. Géogr. V. TISZA-ESZLAR.

ESZTERGOM. Géogr. V. GRAN.

ET (*è* — lat. *et* conj. Sert à lier entre elles : 1° deux parties semblables du discours : *Bon* ET *sage. Vous* ET *moi. Vite* ET *bien* ; 2° deux propositions : *L'homme souffre* ET *croit à la béatitude ; il tombe* ET *aspire à la perfection ; il passe* ET *prétend à l'éternité*. (Guizot.)

— S'emploie quelquefois par emphase, dans le sens de *quoi ! :*

> *Et* nous sommes chrétiens, *et* nous avons des frères,
> *Et* nous expirons sans secours !
>
> C. DELAVIGNE.

— Dans le style biblique, *et* se répète très fréquemment en tête des diverses propositions : *Au commencement était le Verbe,* ET *le Verbe était en Dieu,* ET *le Verbe était Dieu.* ‖ Au commencement d'une phrase, avec le sens de *alors :* ET *Jésus dit à ses disciples*.

— Suivi d'un verbe au subjonctif, il a signifié Quand même, quoique, bien que :

> Vous le devez haïr, *et* fût-il votre père.
>
> CORNEILLE.

— *Et d'un, Et de deux*. Se disent familièrement lorsqu'on énumère différentes choses sur chacune desquelles on veut appuyer.

— *Et cætera*. V. cette expression à son ordre.

— Gramm. Lorsqu'il y a dans une proposition plus de deux termes ou de deux membres de phrase, on ne se sert généralement de la conjonction *et* que pour lier le dernier à l'avant-dernier, mais on peut la répéter avant chacun des termes ou des membres. Pour donner plus d'énergie au discours, on peut même placer la conjonction devant le premier : *L'homme est toujours malheureux,* ET *par ce qu'il désire,* ET *par ce qu'il possède*. (D'Aguess.)

On supprime *et* : 1° quand on veut rendre une énumération plus rapide :

> *Femmes, moines, vieillards,* tout était descendu.
>
> LA FONTAINE.

2° Quand les termes de l'énumération sont synonymes ou placés par gradation : *Ce sacrifice, votre* INTÉRÊT, *votre* HONNEUR *vous le commande*. Dans ces sortes de phrases, il n'y a point addition proprement dite, mais substitution d'un mot ou d'une idée à d'autres qui précèdent.

3° Entre deux propositions commençant chacune par *plus, mieux, moins, autant :* MOINS *on a de richesses,* MOINS *on a de soucis*. On dira de même : PLUS *vous le presserez,* MOINS *il en fera*. MOINS *vous en direz,* PLUS *il en fera*. C'est par abus que, dans le langage courant, on emploie souvent *et* en pareil cas. Il serait logique aussi de supprimer cette conjonction avant les mots *puis, ensuite, après*, avec lesquels elle forme superfétation. Néanmoins, on dit souvent *Et puis*. On dit aussi *Et après ?*

ÊTA n. m. Septième lettre et troisième voyelle de l'alphabet grec, que l'on prononce *é* dans le système érasmien, *i* dans le système reuchlinien et dans le grec moderne, et que l'on rend généralement par un *ê* dans les mots empruntés au grec. ‖ Signe numérique qui vaut 8 avec l'accent supérieur à droite (ʹ), 8.000 avec l'accent inférieur à gauche (͵).

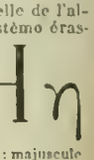

Êta : majuscule et minuscule.

— S'emploie dans certaines énumérations, avec le sens de *septième* ou *septièmement*, quand on s'est déjà servi pour la même énumération des autres lettres grecques dans leur ordre alphabétique.

ÉTABLAGE (*blaj'*) n. m. Rétribution que l'on paye pour la place d'un cheval, d'un bœuf ou d'un autre animal, dans une écurie ou une étable.

— Dr. féod. *Droit d'établage*. V. ÉTALAGE.

— Techn. Entre-deux des limonières d'une voiture.

ÉTABLE (du lat. *stabulum*, même sens) n. f. Lieu couvert où l'on enferme les bestiaux, particulièrement ceux qui vivent en troupeau, comme les bœufs et les vaches.

— Par ext. Endroit très malpropre : *Chambre qui est une vraie* ÉTABLE.

— *Étable d'Augias*. V. AUGIAS.

— Encycl. Il existe différents types d'étables, qui tirent leurs noms de la catégorie de bestiaux qu'elles doivent abriter.

Les *étables pour vaches laitières* se nomment le plus souvent *vacheries*. Ce genre d'étable doit offrir aux animaux qui l'habitent une température chaude et un peu humide; l'aération y doit être bonne.

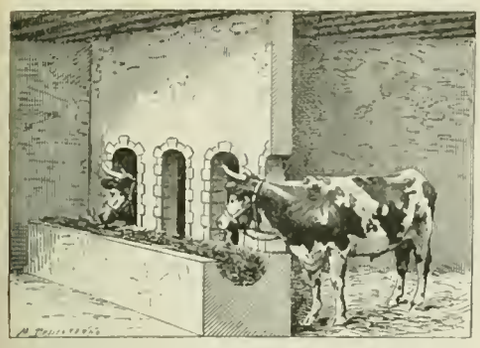

Etable à bœufs.

Les *étables d'engraissement* sont destinées à recevoir de jeunes animaux ou d'anciens bœufs ayant fourni un certain travail. Les animaux à engraisser sont fréquemment placés dans des boxes. Le local doit être chaud, sombre, un peu humide et très tranquille.

Les *étables d'élevage* ne renferment que les jeunes animaux sevrés. La température de ces étables doit être sèche, tempérée, et l'aération doit y être aussi parfaite que possible.

Les *étables pour animaux de travail* se désignent le plus souvent sous le nom de «bouveries». Autant que possible, les bœufs d'un même attelage sont placés côte à côte. La crèche ou ces bœufs mangent est séparée de l'étable proprement dite par un mur percé d'ouvertures, à travers lesquelles les animaux passent la tête.

ÉTABLE (autre forme de ÉTRAVE) n. m. Mar. anc. Avant d'un navire. ‖ *S'aborder de franc étable.* En parlant de deux bâtiments, Se heurter violemment par l'avant.

ÉTABLER v. a. Mettre à l'étable; loger dans une étable: ÉTABLER *des bœufs, des vaches.*

ÉTABLERIE (*ri*) n. f. Econ. rur. Réunion de plusieurs types d'étables dans un même corps de bâtiment.

ÉTABLES, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 13 kil. de Saint-Brieuc, sur la baie de Saint-Brieuc; 2.123 hab. Pêche, cabotage. — Le canton a 6 comm. et 11.113 hab.

ÉTABLES, comm. de l'Ardèche, arr. et à 16 kilom. de Tournon, non loin du Doux; 898 hab. Taillanderie.

ÉTABLI (subst. particip. de *établir*) n. m. Grosse table longue et étroite, sur laquelle les ouvriers de certaines professions posent les pièces qu'ils travaillent. ‖ Table haute et très large, sur laquelle les tailleurs travaillent les jambes croisées.

— Encycl. Chaque corps d'état a son *établi,* qui n'est souvent qu'une simple table, sur laquelle l'ouvrier pose ou « établit » son travail. Dans l'industrie du bois, au contraire, l'établi est formé d'un plateau massif, porté par quatre pieds, et percé de plusieurs trous pour le passage des valets, qui assujettissent la pièce à travailler. Sur le côté se trouve la presse ou étau, formée d'une pièce de bois serrant le travail au moyen d'une vis mobile.

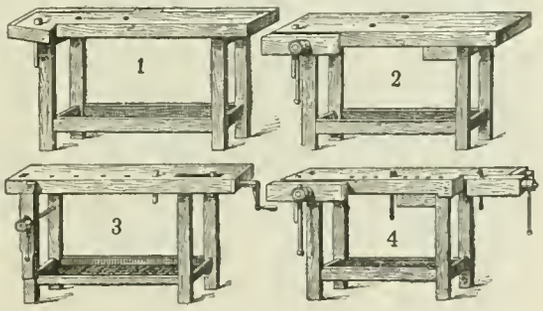

Etablis : 1. D'emballeur; 2. D'ébéniste; 3. De menuisier; 4. Allemand.

ÉTABLE, petite constellation située au cœur du Cancer.

ÉTABLIR (du lat. *stabilire,* rendre stable) v. a. Poser, asseoir, fixer, construire, élever : ÉTABLIR *une statue sur un piédestal, un mur autour d'un parc, un barrage dans un cours d'eau, un camp dans une plaine.* ‖ Par ext. de ce sens, et fam. : ÉTABLIR *un meuble pour tel prix.* ‖ Fonder, créer : ÉTABLIR *une usine, une imprimerie, une industrie.*

— Fixer d'une façon permanente : ÉTABLIR *sa résidence à Paris.* ‖ Installer, fixer la demeure de : ÉTABLIR *un ami dans son logement, une garnison dans une forteresse.*

— Disposer : ÉTABLIR *un devis.* ‖ *Etablir une balance,* Egaliser les recettes et les dépenses. ‖ *Etablir un compte,* Le dresser, le détailler.

— Former, mettre en œuvre, disposer: ÉTABLIR *un blocus, un siège, une souricière.*

— Particulièrem. Doter d'un état, mettre dans une position stable et indépendante : *Il en coûte pour* ÉTABLIR *ses enfants.* ‖ Marier, mettre en ménage : ÉTABLIR *sa fille.*

— Fig. Rendre solide, durable : ÉTABLIR *ses affaires, sa fortune, sa réputation.* ‖ Instituer, mettre en vigueur; faire prévaloir : ÉTABLIR *des usages, un culte.* ‖ Poser, formuler, énoncer : ÉTABLIR *un principe.* ‖ Démontrer, prouver : ÉTABLIR *ses droits.* ÉTABLIR *un fait.*

— Mar. *Etablir une voile,* La disposer convenablement pour qu'elle pousse le navire. ‖ *Etablir un navire pour telles ou telles amures,* Disposer la voilure pour permettre de prendre la route à ces amures. ‖ *Etablir un navire sur ses chaînes,* Egaliser les chaînes dans un affourchage.

— Mécan. *Etablir une machine,* La construire et la mettre en état de fonctionner.

— Techn. *Etablir des bois, des pierres,* Y faire une marque à l'endroit où doit se donner le trait de scie, lorsqu'on les débite.

— Typogr. *Etablir des feuilles sur un ouvrage,* Composer, mettre en pages et placer dans les châssis un certain nombre de feuilles que l'on se propose de tirer en semble : ÉTABLIR *dix, vingt* FEUILLES SUR UN OUVRAGE.

— v. n. Mar. *Une voile établit bien,* quand, hissée à poste, sa forme est gracieuse et qu'elle reçoit bien le vent.

Établi, ie part. pass. du v. Établir.

— Mar. *Navire établi.* Celui dont toutes les voiles sont parfaitement disposées pour l'allure, la direction qu'on désire lui donner. ‖ *Voile établie,* Voile bien étarque, bien orientée pour produire le maximum d'effet utile. ‖ *Bâtiment établi,* Syn. de A poste au mouillage. (Vieux.)

S'établir, v. pr. Etre établi. ‖ Etablir à soi. ‖ Fixer sa demeure, son séjour. ‖ Prendre pied, demeurer après une lutte, au prop. et au fig. ‖ Se mettre dans le commerce, à son compte. ‖ Se marier. ‖ Se poser, se donner comme : S'ÉTABLIR *juge des actions d'autrui.*

— Mar. Prendre son mouillage. ‖ *La marée s'établit* quand, le courant cessant, le niveau ne change plus.

— Syn. **Établir, ériger, fonder, instituer.**

— Anton. **Abolir, démolir, détruire, verser, ruiner.**

ÉTABLISSEMENT (*bli-se-man*) n. m. Action d'établir, de construire, de fonder : *L'*ÉTABLISSEMENT *d'un trottoir, d'une manufacture.* — Par ext. de ce sens (fam.) : *L'*ÉTABLISSEMENT *d'un meuble bien conditionné.* ‖ Action de créer, de mettre en vigueur; institution, organisation; corps organisé : *L'*ÉTABLISSEMENT *d'une république.* ‖ Action de s'établir, de se fixer; réunion de personnes fixées, établies en un même lieu : *Faire un* ÉTABLISSEMENT *en Afrique. L'*ÉTABLISSEMENT *français en Indo-Chine.*

— Exploitation commerciale ou industrielle : *Vendre son* ÉTABLISSEMENT. ‖ L'ensemble des usines et ateliers d'une société industrielle en un même endroit : *Les* ÉTABLISSEMENTS *du Creusot.*

— Action de donner à quelqu'un un état, une position stable; état, position d'une personne; mariage : *Faire des sacrifices pour l'*ÉTABLISSEMENT *de son fils, de sa fille.*

— Ensemble des droits et privilèges accordés en Angleterre à l'Eglise anglicane, comme Eglise nationale.

— *Etablissement public,* Institution entretenue par l'Etat, dans l'intérêt du public : *Les musées, les églises, les casernes sont des* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. ‖ Institution, même privée, où le public est admis : *Les cafés, les restaurants et autres* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. ‖ Institution reconnue par l'Etat et considérée comme personne civile : *Une législation spéciale regit les legs faits aux* ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

— Dr. *Etablissement de propriété,* Analyse des titres en vertu desquels on revendique un droit réel; partie d'un acte qui contient cette analyse.

— Industr. et législ. *Etablissements classés,* Etablissements qui sont affectés à des industries dangereuses, incommodes pour le voisinage, par les odeurs ou fumées qu'ils émettent, par le bruit qui s'en échappe, et par les chances d'incendie qu'ils présentent.

— Mar. *Etablissements maritimes,* Ensemble des locaux, ateliers, appartenant à la marine. ‖ *Etablissement d'un port,* Heure, temps vrai de la pleine mer, le jour d'une marée de syzygie équinoxiale. (Cette heure est variable pour chaque endroit; elle est donnée pour un nombre considérable de lieux dans l'annuaire des marées. On peut alors savoir quelle sera, en un lieu quelconque, l'heure de la pleine mer à une date quelconque, sachant que l'heure de la pleine mer est égale à l'établissement du port augmenté de l'heure du passage de la lune au méridien, donnée par les éphémérides, et de la correction donnée par l'annuaire des marées. L'établissement du port de Cherbourg est de 7 h. 58 m.)

— Techn. Choix des bois de charpente, et tracé des coupes et assemblages. ‖ Marque que le menuisier fait sur une pièce, pour se guider lors de l'assemblage. ‖ Disposition donnée à une pompe à incendie et à ses garnitures ou tuyaux, pour qu'elle puisse attaquer le feu de la manière la plus utile.

— Encycl. Dr. intern. On appelle *traités d'établissement* les traités dont l'objet est de régler la condition des nationaux de chaque Etat contractant dans le territoire de l'autre. On peut citer ceux conclus par la Suisse avec la France, le 23 février 1882, et avec l'Allemagne, le 31 mai 1890. En général, le but de ces traités est d'améliorer la situation à laquelle les étrangers pourraient prétendre d'après le droit commun. Ils peuvent aussi prescrire des conditions rigoureuses pour le contrat des nationaux respectifs.

Dr. *Etablissements dangereux, incommodes* ou *insalubres.* Les établissements, manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode, ou dont le voisinage est dangereux, ont motivé, dans un intérêt public, une législation spéciale, qui fixe les conditions de leur création et de leur fonctionnement.

Un décret du 15 octobre 1810 forme le texte fondamental de la matière; mais la nomenclature des établissements réglementés a été souvent modifiée et complétée par des décrets, notamment ceux des 3 mai 1886 et 5 mai 1888.

Les établissements dont il s'agit sont divisés en trois classes, suivant la gravité de leurs inconvénients : 1° ceux qui doivent être éloignés des habitations (abattoirs, fabriques de poudre, etc.); 2° ceux qui peuvent être rapprochés des habitations, sous réserve de certaines précautions (fabriques de chlore, tanneries et corroiries, etc.), 3° ceux qui peuvent être établis sans inconvénient près des habitations, mais doivent être soumis à la surveillance de la police (brasseries, teinturiers, etc.).

L'intérêt de distinguer ces trois classes d'établissements se présente aux points de vue suivants :

1° Au point de vue des diverses autorités chargées de donner l'autorisation. Les établissements de première et deuxième classes sont autorisés par le préfet; ceux de la troisième, par le sous-préfet. A Paris, pour tous les établissements, c'est le préfet de police qui donne les autorisations.

2° Au point de vue des règles de procédure à suivre pour l'autorisation. Les principales formalités préalables sont : pour la première classe, une demande au préfet; l'affichage de cette demande, pendant un mois, dans toutes les communes, à 5 kilomètres de rayon; une enquête *de commodo et incommodo* par les soins du maire de chaque commune, pour la deuxième classe, une demande au sous-préfet et, sans nécessité d'affiches, une enquête analogue, restreinte à la commune de la situation de l'établissement; pour la troisième classe, un simple avis du maire et de la police locale.

3° Au point de vue des réclamations auxquelles peut donner lieu la décision de l'autorité administrative. Pour les première et deuxième classes, les réclamations des tiers contre l'autorisation accordée sont portées devant le conseil de préfecture, et celles de l'industriel contre le refus d'autorisation, devant le conseil d'Etat; pour la troisième classe, toutes les réclamations sont jugées par le conseil de préfecture.

— Hist. *Etablissements dits « de saint Louis ».* On nomme ainsi un coutumier qui a été terminé avant l'année 1273, et que l'on a longtemps considéré comme une œuvre législative émanant de ce roi. Cette opinion, qui a été soutenue même au XIXe siècle par Beugnot et Laferrière, est aujourd'hui abandonnée. Les Etablissements de saint Louis sont une compilation de coutumes, à laquelle sont jointes deux ordonnances de ce roi : l'une sur la procédure du prévôt de Paris, l'autre contre le duel judiciaire. L'ouvrage comprend deux livres, contenant : l'un, les deux ordonnances et une compilation d'après la coutume d'Anjou et du Maine, l'autre, une compilation de la coutume d'Orléans. L'auteur de l'ouvrage fait des rapprochements entre les textes des coutumes et ceux du droit romain ou du droit canonique. A part les ordonnances, l'œuvre n'a aucune valeur officielle, mais elle a eu beaucoup d'influence dans l'Anjou, le Maine et le Poitou; elle n'en a pas eu dans l'Orléanais. La meilleure édition est celle de Paul Viollet, pour la *Société de l'histoire de France* (Paris, 1881-1886).

— Milit. *Etablissements militaires.* On désigne sous ce nom : dans l'*artillerie,* les directions ou ateliers de construction, le comité et la section technique, les écoles, les commissions d'expérience, etc.; dans le *génie,* les écoles, l'établissement d'aérostation et le dépôt central de télégraphie; dans le *service de santé,* les pharmacies d'approvisionnement et régionales, les magasins, etc. C'est dans ces conditions que, dans l'artillerie et le génie, on distingue, pour les officiers, le *service des établissements* et le *service des troupes.*

Établissements français dans l'Inde, nom officiel des possessions françaises dans l'Hindoustan. V. INDE FRANÇAISE.

ÉTABLISSEUR (*bli-seur*) n. m. Celui qui établit.

ÉTAÇA (*le cheval du soleil*), personnage védique, d'une nature ambiguë, qui est tantôt un sacrificateur préparant et versant le soma divin, tantôt un allié du dieu Indra dans ses combats pour la conquête du soleil, tantôt un cheval par qui Indra fait ramener, pendant la nuit, la roue du soleil de l'occident à l'orient. Selon Bergaigne (*Religion védique*), ce doit être une personnification du feu du sacrifice ou de la libation de Soma.

ÉTACISME (*sism'* — rad. *éta*) n. m. Philol. Système de lecture du grec, dans lequel la lettre *éta* se prononce *é*, et non *i*, comme dans le système dit *itacisme.* V. ÉRASMIEN.

ÉTACISTE (*sist'*) n. m. Partisan de l'étacisme, de la prononciation érasmienne.

ÉTADOU n. m. Techn. Syn. de ESTADOU

ÉTAGE (*taj'* — autref. *estage*; de *ester,* se tenir debout) n. m. Autref. Station dans un lieu. ‖ *Lige étage.* Résidence obligatoire du vassal lige chez le seigneur, pour le défendre. ‖ Par ext. Ce qui s'élève sur le sol, demeure.

— Auj. Ensemble des diverses chambres ou pièces qui, dans un édifice, se trouvent situées de plain-pied et occupent l'intervalle compris entre deux planchers successifs. On donne le nom de *rez-de-chaussée* à l'étage situé au niveau du sol. Ce rez-de-chaussée est souvent séparé du *premier étage* par un étage intermédiaire dit *entresol.* Les étages se succèdent ainsi en *premier, second, troisième, quatrième,* etc. Le plus élevé, celui qui est réservé dans les combles, est l'*étage mansardé* ou *en galetas.* ‖ *Etage carré,* Celui dont le plafond est horizontal. ‖ *Etage souterrain,* Série de pièces sur un même plan, dans le sous-sol.

— Par anal. Chacun des objets superposés; chacune des divisions d'un objet formé de parties superposées directement ou en gradins : *Des* ÉTAGES *de batteries. Le diaphragme partage notre corps en deux* ÉTAGES. J. Macé.

— Fig. Espèce, genre, catégorie, degré; condition sociale : *Il y a des esprits de tout* ÉTAGE. *Un homme de bas* ÉTAGE.

— *A double, A triple étage,* Disposé par deux, trois divisions superposées : *Coiffure* A TRIPLE ÉTAGE. ‖ *A triple étage,* Extrêmement élevé. ‖ *L'animal à triple étage,* L'éléphant. (La Font.)

— Fam. *Menton à double, à triple étage,* Menton très gras, marqué de raies qui le divisent en deux, en trois parties.

— Géol. Chacune des principales divisions d'un système géologique néocomien : ÉTAGE *du système crétacé.*

— Encycl. Fortif. On appelle *étages de feux* ou *feux étagés* une disposition qui consiste à superposer, dans un ouvrage fortifié, plusieurs *lignes de feux* susceptibles d'agir simultanément dans la même direction. Ce système remédie au peu d'étendue en largeur d'un front d'attaque, mais il exige la construction d'ouvrages élevés, par conséquent visibles de très loin et comporte quelques risques pour les hommes des étages inférieurs. L'emploi des feux étagés a été fréquent dans la défense rapprochée de certains ouvrages de campagne, notamment pendant la campagne turco-russe de 1877-1878.

ÉTAGEMENT (*je-man*) n. m. Disposition de ce qui est étagé.

ÉTAGER (*jé* — rad. *étage*. Prend un e après le g devant A ou O : *Il étagea. Nous étageons*) v. a. Autref. Etablir sa résidence. ‖ Auj. Disposer par étages, par rangs superposés : ÉTAGER *des redoutes, des batteries.*

S'étager, v. pr. Etre disposé, se disposer par étages, par rangs superposés.

ÉTAGÈRE [illegible] t. M[illegible] [illegible] ser, [illegible] super[illegible] [illegible] la vaisse[illegible] ou de l'ar[illegible] P[illegible] se [illegible] m[illegible] [illegible] objets d'art et de [illegible] dans [illegible] que, [illegible] *étages d'étagère*. Petits [illegible] de cu[illegible] té.

— Fam. et pop. Femme chargée, dans les restaurants, de remettre aux garçons les desserts demandés par les clients. — Dans les cafés, Syn. de TERRASSE. — Impériale d'omnibus.

— Tréteau élévation disposée en gradins, ou l'on range les bouteilles et les tuiles.

ÉTAGNAC, commune de la Charente, arr. et à 17 kilom. de Confolens, non loin de la Vienne. 1 551 hab. — Mines d'antimoine mêlé d'argent. — Halle-cries.

ÉTAH, ville de l'Indoustan, Provinces du Nord-Ouest, prov. d'Agra, sur le canal du Doab. 19 000 hab.

ÉTAI (*tê* — pour *estai*; de l'anglo-saxon *stay*, angl. *stay*) n. m. Câble en fil de fer du cordage allant de chaque tête de mât à un point fixe déterminé, situé dans le plan longitudinal. — Les étais portent le nom des mâts auxquels ils sont appliqués : *Étai de flèche*; *étai de bas-mât*, etc.) — *Faux étai*, Cordage qu'on ajoute sur les étais des mâts majeurs et des mâts de hune pour doubler et soutenir l'effort d'un étai. ‖ *Collier d'étai*, Branches de fixation de l'étai sur le capelage d'un mât. ‖ *Palan d'étai*, Palan frappé sur une estrope à cosse capelée à côté de l'étai et servant à embarquer des objets lourds, tels que chaloupes, etc. ‖ *Voiles d'étai*, Voiles hissées sur les étais, ou sur des drailles parallèles à ces étais. ‖ *Étai de bigues*, Cordage servant à maintenir les bigues fixes pendant les manœuvres. ‖ *Étai d'une maille*, Barreau de fer intercalé dans un maillon de chaîne et s'opposant à l'écrasement du anneau. (On dit aussi ESTAIT.)

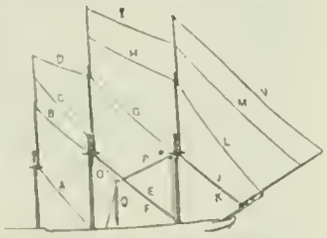

Étais : A, étai d'artimon; B, étai de perroquet de fougne; C, étai de perruche; D, étai de flèche ou de cacatois de perruche; E, grand étai; F, faux grand étai, G, étai du grand mât de hune. H, étai de grand perroquet; I, étai de flèche ou de grand cacatois; J, étai de misaine. K, faux étai de misaine; L, étai du petit mât de hune; M, étai du petit perroquet; N, étai de flèche ou de petit cacatois, O, pantoire du palan d'étai; P, guide ou gui, Q, palan d'étai.

ÉTAI (*tê* — jusqu'à la fin du XVIIIe s. s'écrivit *étaie* n. f., du bas lat. *statua*, poteau; holl. *staede*; angl. *stay*; allem. *stütze* n. m. Forte pièce de bois dur, que l'on dispose d'une manière particulière, soit pour soutenir un mur menaçant ruine, soit pour soulager une construction que l'on veut reprendre en sous-œuvre, soit, enfin, pour s'opposer à la poussée des terres.

— F. g. Soutien, moyen de consolidation. *La société a pour rester debout de solides* ÉTAIS.

— Blas. Chevron diminué de plus de moitié de sa largeur. ‖ On écrit aussi ÉTAIE n. f.

D'azur à un étai d'argent.

— ENCYCL. Les *étais* prennent différents noms, suivant la position qu'ils occupent. On les appelle : *chandelle*, *chevalement* ou *contre-pêche*. Dans l'établissement des étais entrent des pièces secondaires, ou accessoires et complémentaires, nommées : *cale*, *couche*, *couchis*, *fourrure*, *pointal* et *semelle*, *chapeau*.

La *chandelle* est placée verticalement sous les parties à étayer. Sa tête soutient une poutre horizontale ou chapeau, tandis que le pied s'appuie sur une seconde pièce de bois horizontale dite *semelle*.

Le *chevalement* se compose d'un chapeau traversant perpendiculairement le mur à [illegible] et de deux étais [illegible], dont les [illegible] se rejoignent [illegible] au, et [illegible] reçus par une [illegible].

Étai de mur).

La [illegible] un étai convenablement [illegible], dont le pied repose sur une semelle et [illegible] à [illegible] d'un coin ou cale. La tête de [illegible] dans le [illegible].

Lorsque le [illegible] à un effort latéral, on maintient le [illegible] partie [illegible] au moyen de pieces [illegible].

ÉTAIEMENT n. m. Tech. V. ÉTAYEMENT.

ÉTAILLISSAGE (*ta-ll-i-s-a-j*) n. m. Action de couper les pousses [illegible] d'un [illegible], pour donner de la vigueur aux autres.

ÉTAIM (*tin* — du lat. *stamen*, fil de la trame, nouée) n. m. Laine à longs brins qui a subi le premier cardage au peigne, puis un second à la grande carde, et que l'on file ensuite. Le produit est appelé *fil d'étaim* ou *étaim*. On écrit aussi ESTAIM.

ÉTAIN (*tê* — pour *estain*; du bas lat. *stannum*) n. m. Métal d'un blanc d'argent, moins pesant que le plomb. ‖ Par ext. Vaisselle ou ustensile de ce métal. *Manger dans l'*ÉTAIN. — Objet d'art en étain. *Les* ÉTAINS *ont fait fureur à la fin du* XIXe *siècle*.

— Comm. anc. *Étain en rature* ou *Rature d'étain*, Étain neuf et pur, en petites bandes très minces. ‖ *Étain en pelle*, Étain du Pérou, très estimé, qui était importé sous forme de capsules comparées à des chapeaux. ‖ *Étain d'étain*, Fabricant d'ustensiles en étain.

1 Étagère moderne. — 2 Étagère chinoise.

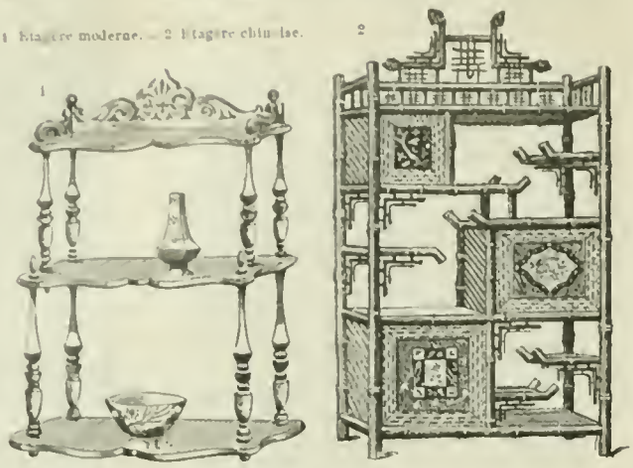

— Minér. *Étain de bois*, Oxyde naturel d'étain. ‖ *Étain de glace*, Ancien nom du bismuth. ‖ *Étain blanc*, Ancien nom du tungstène. ‖ *Potée d'étain*, Bioxyde d'étain. ‖ *Becs d'étain*, Angles rentrants des cristaux de la cassitérite ou étain oxydé.

— ENCYCL. L'*étain* était déjà connu du temps de Moïse; ce furent, sans doute, les Phéniciens qui le procurèrent aux Égyptiens, ce métal provenant des îles Sorlingues ou de la Cornouailles. L'étain fut, d'autre part, mentionné par Homère, et, au temps de Pline, il était employé pour recouvrir les objets en cuivre ou en laiton.

Propriétés physiques. L'étain est un métal blanc d'argent, très éclatant lorsqu'il est pur; il présente un aspect plus mat, lorsqu'il renferme des traces d'autres métaux. Il est assez malléable pour se laisser réduire en feuilles de 0[mm],00027 d'épaisseur; par contre, sa ténacité est faible : un fil d'étain de 1[mm],8 de diamètre se rompt sous un poids de 15 kilogr. 500.

Les principales constantes physiques de l'étain sont les suivantes : densité = 7,29; chaleur spécifique = 0,05623; coefficient de dilatation = 0,002193, conductibilité électrique à 21° = 11,45, celle de l'argent étant 100; température de fusion = 228°. C'est le plus fusible des métaux communs; c'est aussi l'un de ceux dont la tendance à la cristallisation est le plus considérable : on n'a qu'à dissoudre la surface lisse d'un lingot de ce métal fondu pour mettre à nu une surface cristalline qui a l'aspect de l'eau congelée sur les vitres. A cette structure cristalline on attribue le bruit particulier que l'on perçoit quand on ploie un barreau d'étain (*cri de l'étain*). L'étain présente une odeur caractéristique, perceptible surtout quand on le frotte.

Propriétés chimiques. L'étain ne s'altère pas à froid au contact de l'air; tout au plus se ternit-il à la longue. Mais, quand il est fondu, il s'oxyde au contraire rapidement, et se recouvre d'une couche grisâtre, mélange de protoxyde et de bioxyde; au rouge, il brûle avec une flamme très éclairante, donnant naissance uniquement à du bioxyde.

L'acide chlorhydrique concentré dissout l'étain à froid : le métal est transformé en chlorure et il y a dégagement d'hydrogène. L'acide sulfurique étendu ne l'attaque que lentement, même à chaud; mais, lorsqu'il est concentré et bouillant, il l'oxyde rapidement : il y a dégagement d'anhydride sulfureux, et le métal est transformé en sulfate. L'acide azotique ordinaire le transforme en acide métastannique insoluble; mais l'acide fumant le laisse inaltéré. L'eau régale attaque l'étain et produit soit du chlorure, si l'acide chlorhydrique est en excès, soit de l'acide métastannique si c'est l'acide azotique qui domine. Enfin, les alcalis hydratés dissolvent l'étain à chaud : il y a dégagement d'hydrogène, et l'oxyde formé se combine avec les alcalis pour donner des stannates.

Valence, placé dans la classification parmi les nombres proportionnels de l'étain, celui qui, multiplié par sa chaleur spécifique, fournit le produit le plus voisin de 6, c'est le nombre 118; 118 est donc le poids atomique de l'étain, il est représenté pour le symbole Sn. L'étain est *tétravalent*; il forme deux sortes de composés : 1° ceux dans lesquels deux atomes d'étain échangent deux valences, formant le groupe (Sn = Sn) tétravalent : ce sont les composés *stanneux*; 2° ceux ne renfermant qu'un seul atome d'étain, Sn tétravalent : ce sont les composés *stanniques*. Il se rapproche ainsi du carbone et du silicium, et aussi d'un groupe de trois métaux rares : le titane, le zirconium et le thorium.

Principaux composés. 1° *Chlorures*. Le *chlorure stanneux*, $SnCl^2$, peut s'obtenir anhydre en chauffant de l'étain dans un courant de gaz chlorhydrique. A l'état hydraté, il se prépare par dissolution de l'étain dans l'acide chlorhydrique bouillant : la liqueur ainsi obtenue laisse déposer par concentration des cristaux de l'hydrate $SnCl^2,2H^2O$. Ce chlorure stanneux est un réducteur énergique; on l'emploie en teinture comme rongeant, pour rameuer au premier degré d'oxydation les oxydes ferrique et manganiques fixés sur les étoffes, et produire ainsi des enlevages blancs.

Le *chlorure stannique* $SnCl^4$, ou tétrachlorure d'étain, est un liquide incolore, bouillant à 120°; il se prépare quand on fait passer un courant de chlore sur de l'étain chauffé. On l'appelait autrefois *liqueur fumante de Barnes*; il répand, en effet, au contact de l'air, d'épaisses fumées blanches d'un hydrate solide.

2° *Oxydes*. On peut obtenir de l'*oxyde stanneux* SnO en chauffant de l'étain à l'air. Mais le meilleur moyen pour le préparer consiste à précipiter d'abord l'hydrate stanneux $Sn(OH)^2$, en traitant par la potasse une solution de protochlorure d'étain; on dissout dans un excès de potasse l'oxyde hydraté ainsi obtenu, on fait bouillir la solution, et il se dépose de petits cristaux noirâtres de l'oxyde anhydre SnO. Si l'on fait bouillir la même dissolution avec de l'ammoniaque, on obtient de l'oxyde stanneux couleur olive. Enfin, si l'on précipite le chlorure d'étain par l'ammoniaque, et que l'on dessèche la masse en présence du chlorure d'ammonium, on obtient une troisième variété d'oxyde stanneux anhydre : cette variété est rouge et passe à la couleur olive quand on la frotte avec un corps dur.

L'*oxyde stannique* SnO^2 s'obtient sous la forme d'une poudre blanche amorphe, quand on oxyde l'étain par l'acide nitrique et qu'on calcine le produit de la réaction. Si l'on n'effectue pas cette calcination, on a un hydrate $Sn^2O^3H^4$, auquel on donne le nom d'*acide métastannique*. Un autre hydrate, l'*acide stannique* SnO^2H^2, est un produit blanc, qui se précipite quand on décompose le chlorure stannique par l'ammoniaque.

3° *Sulfures*. Le *sulfure stanneux* SnS est un composé brun noirâtre, qu'on peut obtenir par voie sèche, en chauffant dans un creuset de l'étain avec de la fleur de soufre. Une solution stannique traitée par l'hydrogène sulfuré donne un précipité jaune de *sulfure stannique* SnS^2; ce sulfure stannique, préparé par voie sèche en chauffant un mélange d'amalgame d'étain, de fleur de soufre et de sel ammoniac, se présente sous forme de lamelles cristallines d'un beau jaune (*or mussif*), employées pour bronzer le bois ou le plâtre, et aussi pour enduire les coussinets des machines électrostatiques.

Réactions caractéristiques. Les sels d'étain présentent des caractères différents, suivant que le métal s'y trouve à l'état stanneux ou à l'état stannique.

Les sels stanneux sont à réaction acide et décomposables par l'eau. La *potasse* et la *soude* les précipitent en blanc, donnant de l'oxyde hydraté soluble dans un excès de réactif. Avec l'*ammoniaque* on obtient ce même précipité, insoluble cette fois dans un excès de réactif, et se transformant à l'ébullition en un oxyde olivâtre cristallisé. L'*hydrogène sulfuré* et les *sulfures alcalins* donnent avec les sels stanneux un précipité brun marron, soluble dans un excès de sulfure alcalin, soluble aussi dans la potasse ou l'acide chlorhydrique concentré. Le *chlorure mercurique* donne un précipité blanc de chlorure mercureux si le sel stanneux est en excès, précipité qui avec le temps ou sous l'action de la chaleur devient gris (mercure métallique). Enfin, si au sel stanneux on ajoute un peu d'acide azotique, qui le transforme partiellement en sel stannique, l'addition de *chlorure d'or* fournit ensuite un précipité brun de *pourpre de Cassius*.

Les sels stanniques donnent avec les *alcalis* un précipité blanc volumineux de bioxyde hydraté, soluble dans un excès d'alcali ou dans les acides. L'*hydrogène sulfuré* et les *sulfures alcalins* fournissent un précipité jaune de bisulfure d'étain, soluble dans un excès de sulfure alcalin. Enfin, le *chlorure d'or* ne donne rien quand le sel stannique est pur; mais, si l'on ajoute un peu de sel stanneux, on a le précipité de pourpre de Cassius déjà signalé ci-dessus.

Le zinc et le plomb précipitent l'étain de ses dissolutions sous la forme d'un dépôt brun spongieux.

Séparation. L'étain appartient au groupe des métaux qui précipitent par l'hydrogène sulfuré, et dont le sulfure est soluble dans les sulfures alcalins. Utilisant cette double réaction, on sépare de tous les autres métaux : l'étain, l'antimoine, l'or, l'arsenic, le platine. La liqueur qui contient les sulfosels de ces métaux est acidifiée par l'acide chlorhydrique, et les sulfures sont reprécipités; on les traite par le carbonate d'ammonium qui dissout le sulfure d'arsenic, puis par l'acide chlorhydrique concentré et chaud, qui dissout les sulfures d'étain et d'antimoine, laissant inattaqués les sulfures d'or et de platine. Dans la solution chlorhydrique d'étain et d'antimoine, on met une lame de zinc qui précipite les deux métaux; ceux-ci sont ensuite oxydés par l'acide nitrique et transformés en oxydes stannique et antimonique. Le mélange de ces deux oxydes est fondu au creuset d'argent avec de la soude caustique; on reprend par l'eau alcoolisée : l'antimoine se sépare sous forme de méta-antimoniate insoluble, et le métastannate se dissout seul dans le liquide.

— Métall. L'*étain* est un métal relativement rare, et son minerai est peu répandu. On ne compte en Europe que sept districts stannifères en Angleterre, en Espagne, en Saxe et en Bohême. L'Asie en a deux : l'un, celui d'Hunan, situé en Chine; celui des Straits Settlements et des pays adjacents, le plus riche du monde entier. Dans l'Amérique du Sud, les gisements sont en Bolivie et au Pérou. Enfin, l'Australie fournit aussi de l'étain.

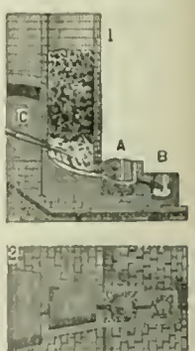

Four à manche pour la fusion de l'étain : 1. Coupe verticale du four (A, bassin de réception pour les scories; B, bassin de réception pour l'étain; C, tuyère.) 2. Plan.

L'oxyde d'étain (*cassitérite*), qui constitue à peu près le seul minerai de ce métal est d'abord soumis au grillage, pour ramener à l'état d'oxyde les traces de sulfure qu'il renferme toujours, et pour éliminer l'arsenic dont il peut être souillé; il faut aussi le débarrasser de la gangue adhérente par le bocardage et le lavage. Le traitement par le charbon s'effectue ensuite dans un four à manche : on charge par couches successives le minerai et le charbon, et l'on active la combustion par une machine soufflante; l'étain produit s'écoule dans deux bassins de réception dont le premier est destiné à retenir les scories. Le métal ainsi obtenu est soumis à l'affinage; on le chauffe à cet effet sur la sole d'un four à réverbère : des phénomènes de liquation se produisent, l'étain pur fondant le premier et se séparant de la sorte des alliages qu'il forme avec les métaux étrangers.

Usages. Réduit en feuilles minces l'étain sert dans la fabrication des glaces; on l'utilise également pour envelopper un très grand nombre de substances alimentaires qu'il préserve de l'air et de l'humidité. C'est aussi en vue de préserver les métaux comme le fer et le cuivre de l'oxydation de l'air, qu'on les recouvre de minces couches d'étain par l'opération dite de l'*étamage* : le fer-blanc, par exemple, est de la tôle étamée.

L'étain entre dans la composition d'un grand nombre d'alliages : les alliages d'étain et de cuivre constituent

les *bronzes;* les alliages d'étain et de plomb sont aussi très importants; ils servent à la fabrication des poteries d'étain et constituent la soudure des plombiers et des ferblantiers.

— *Étains d'art.* L'étain, matière malléable et peu dispendieuse, servit d'abord de vaisselle aux pauvres gens. La qualité plastique de l'étain provoqua graduellement son application aux usages artistiques, et l'on vit bientôt la gravure sur étain (devises, chiffres, armes, enfin figures au trait). Les bourgeois qui ne pouvaient s'offrir de vaisselle plate, se firent un luxe artistique de leurs assiettes et de leurs brocs historiés. Bientôt, cette matière molle s'arrondit en ronde-bosse. Une sculpture en étain, grimaçante et expressive, fleurit bientôt aux bords des coupes, sur les couvercles et les anses des pots. Dans les Flandres, en Allemagne, en Suisse, nombreux sont, dans les musées, les témoins de cet art.

La Renaissance ennoblit l'étain d'art. Un François Briot, au XVIe siècle, cisela des étains qui peuvent prendre place parmi les pièces d'orfèvrerie. Cet art devait être abandonné au XVIIe siècle, à cause de la richesse croissante qui faisait mépriser le vil étain, et aussi à cause du goût des monarques, qui allait aux grandes pièces, ciselées dans des métaux précieux. Les orfèvres, de leur côté, firent grand tort aux modeleurs d'étain. L'école des Gobelins, d'où sortit un style d'orfèvrerie somptueux, lourd, mais imposant et marqué à l'estampille du maître de Versailles, acheva la ruine de la vaisselle artistique d'étain.

Après deux siècles, l'étain revoit le jour comme œuvre d'art. Le mouvement qui le ramène dans la circulation artistique dérive de l'irrésistible révolution qui s'opère dans tout l'art moderne : décoration, mobilier, émaillerie, ébénisterie, etc. Une nouvelle renaissance a commencé pour les étains d'art comme pour les médaillons et les plaquettes. Parmi les artistes qui s'y sont déjà fait une réputation, il convient de signaler en première ligne Desbois, Baffier, Brateau, Carabin, A. Charpentier, Fountaine, Roll (Alfred-Philippe), etc. Le Salon du Champ-de-Mars a été le lieu d'exposition ordinaire de leurs remarquables essais. Pièces de table, pots, vases, plateaux, statuettes, se sont assouplis sous leurs doigts et peuplés d'images souvent fantastiques. Où s'arrêtera la fortune de l'étain moderne? Il tend déjà à se substituer au bronze. C'est en étain qu'a été fondu le buste de Watteau qui se voit au jardin du Luxembourg.

ÉTAIN ou **ÉTEIN** n. m. Mar. V. ESTAIN.

ÉTAIN, ch-l. de cant. de la Meuse, arr. et à 20 kilom. de Verdun, sur un affluent de la Moselle, dans la plaine de la Voëvre; 2 809 hab. Ch. de f. Est. Cette petite ville appartint successivement aux Eglises de Metz, à l'Eglise de la Madeleine, de Verdun, aux comtes de Bar et aux ducs de Lorraine. Eglise du XVe siècle. — Le canton a 29 comm. et 10.602 hab.

ÉTAIRION (*té* — du gr. *étairos*, compagnon) n. m. Fruit multiple, composé de plusieurs fruits simples comme ceux de la framboise, de la fraise et des renonculacées. ‖ On dit aussi SYNCARPE.

ÉTAIRIONNAIRE (*té-ri-o-nèr*) adj. Bot. Qui est de la nature de l'étairion : *Fruit* ÉTAIRIONNAIRE.

ÉTAIS-LA-SAUVIN, comm. de l'Yonne, arrond. et à 36 kilom. d'Auxerre, sur un plateau boisé; 1.532 hab.

ÉTAL (de l'anc. haut allem. *stal,* place) n. m. Autref. Table sur laquelle on exposait les denrées en vente sur les marchés. ‖ Auj. Table sur laquelle les bouchers débitent leur viande : *Des* ÉTAUX *en bois de chêne.* ‖ Par ext. Boutique de boucher : *Ouvrir un* ÉTAL.

— En T. de pêch., Sorte de longue table étroite, sur laquelle les pêcheurs de morue tranchent et décollent le poisson que l'on vient de prendre.

ÉTALAGE (*laj'* — rad. *étaler*) n. m. Exposition de marchandises : *Les magasins de Paris font de brillants* ÉTALAGES. ‖ Ensemble de marchandises exposées à la vue des chalands : *Acheter tout l'*ÉTALAGE. — Pop. Poitrine d'une femme. ‖ Redevance qui donne le droit d'étaler des marchandises : *Payer l'*ÉTALAGE.

— Par ext. Ensemble d'objets épars dans un même lieu : *Un* ÉTALAGE *de cadavres sur un champ de bataille.*

— Fam. Grande toilette : extérieur pompeux, destiné à attirer l'attention. *En être pour ses frais d'*ÉTALAGE.

— Fig. Montre, ostentation, exhibition complaisante et vaniteuse, appareil ambitieux destiné à provoquer l'admiration : *Il faut de l'*ÉTALAGE *dans tout; sans quoi, rien ne paraît dans le monde.* (Mariv.)

— Arg. *Vol à l'étalage.* Genre de vol qui consiste à dérober des objets dans l'étalage d'un marchand.

— Féod. *Droit d'étalage.* Droit perçu par le seigneur sur les marchands qui, aux jours de foire et de marché, étalaient des marchandises à la devanture des échoppes. ‖ On a dit aussi DROIT D'ÉTABLAGE.

— Métall. Nom donné aux parois intérieures de la partie d'un haut fourneau qui se trouve au-dessous de la cuve et au-dessus du creuset.

— Pêch. Nom donné aux parcs à huîtres recevant ces mollusques avant leur complet développement. (L'étalage ne se trouve à découvert que lors des plus basses marées.)

— ENCYCL. Dr. On distingue deux sortes d'*étalages :* 1° celui qui est fait par les marchands en boutique; 2° celui des marchands colporteurs qui exposent des objets sur la voie publique.

Le premier ne peut empiéter sur la voie publique, à moins d'autorisation spéciale de l'administration municipale; le second est soumis aux mesures que l'autorité municipale croit devoir prendre pour sa réglementation.

A Paris, l'ordonnance du préfet de police du 20 janvier 1832 oblige quiconque veut stationner sur la voie publique, pour y étaler des marchandises ou y exercer une industrie, à en faire la demande à ce fonctionnaire.

Au point de vue de la contribution des patentes, tout marchand sous échoppe ou en étalage paye seulement la moitié des droits exigés des marchands vendant en boutique les mêmes objets (loi du 25 avr. 1844, art. 14).

— Métall. Les *étalages* reposent sur l'ouvrage et sont construits en briques réfractaires, moulées suivant la forme qu'ils doivent présenter. C'est dans les étalages des hauts fourneaux que s'achève la réduction proprement dite et que s'opère la carburation du fer qui est arrivé complètement réduit. La carburation commence même avant la fin de la réduction. Dans cette même zone, et quelquefois plus bas encore, se réduisent les substances étrangères; à la partie inférieure des étalages, les matières arrivent à l'état métallique prêtes à subir la fusion qui s'opère dans l'ouvrage. L'expérience a montré qu'un fourneau ne marche bien qu'autant que ses étalages ne sont pas trop plats; leur pente ne doit pas être inférieure à 65°, et peut aller jusqu'à 75° environ. Dans la construction, on fait en sorte que l'ouvrage et les étalages soient complètement indépendants de la cuve, afin de pouvoir réparer les étalages sans toucher à la partie supérieure du fourneau. Quelquefois, on supprime les étalages; le fourneau se compose alors de deux troncs de cône, la cuve et l'ouvrage; mais ce système n'est applicable que si l'on a à traiter des minerais très fusibles, comme les fers spathiques. En Autriche, on rencontre ce second type; en France, le premier est surtout employé; en Angleterre, on fait usage de l'un ou de l'autre, suivant la nature du minerai et de la fonte à produire.

ÉTALAGER (*jé.* — Prend un *e* après le *g* devant A et O : *Nous étalageons. Il étalageait*) v. a. Mettre en étalage : ÉTALAGER *des marchandises.*

ÉTALAGISTE (*jisst'*) n. et adj. Se dit : 1° de celui qui étale ses marchandises sur les voies publiques : *Libraire* ÉTALAGISTE; 2° d'un commis spécialement chargé de disposer les marchandises d'une façon séduisante dans les vitrines des magasins de nouveauté, etc. : *Un habile* ÉTALAGISTE *déploie un art véritable.*

— ENCYCL. Dr. V. ÉTALAGE.

ÉTALE (de *étaler*) adj. Se dit de la mer quand, à la fin du jusant ou du flot, son niveau reste stationnaire : *Le courant est* ÉTALE. ‖ *Navire étale,* Navire complètement arrêté. ‖ *Ancre étale,* Ancre qui, dans un mouillage, croche sur le fond et ne bouge plus.

— Pêch. *Filet étale,* Filet fixe.

— n. m. Moment où la mer ne change pas de niveau : *L'*ÉTALE *de la marée.*

ÉTALEMENT (*man*) n. m. Action d'étaler; état de ce qui est étalé.

ÉTALER (rad. *étal*) v. a. Exposer pour vendre; exposer en général : ETALER *des marchandises.* ‖ Déployer, ouvrir largement : ETALER *une étoffe, une carte. Le paon* ÉTALE *sa queue.* ‖ Etendre sur une surface : ETALER *des couleurs sur du papier.* ‖ Exposer, disposer en éparpillant : ETALER *des papiers sur un bureau.*

— Fam. Faire tomber : ETALER *quelqu'un d'un coup de poing.*

— Laisser voir, faire voir avec ostentation, faire parade de : ETALER *des bijoux, sa toilette.* ‖ Au fig. : ETALER *son érudition.*

— Jeux. *Etaler son jeu,* Montrer toutes ses cartes.

— Mar. Résister, se maintenir contre quelque chose : *Etaler un coup de vent, la marée.* ‖ *Etaler le courant,* Marcher aussi vite que lui quand on le remonte. ‖ *Etaler un navire,* Avoir la même vitesse que lui. ‖ *Etaler une voie d'eau,* L'empêcher de faire des progrès.

— v. n. Autref. Etre posé sur.

— Mar. Rester dans une position fixe, se maintenir contre : *Malgré les rafales incessantes qui l'assaillaient, l'*Astrolabe ÉTALAIT. (Dumont-Durville.) ‖ *Etaler dessus,* Faire effort sans bouger de place. (Le mot a passé dans le langage familier, avec le sens général de Réussir à, se montrer à la hauteur de la situation, être au pair, etc. : *Ne pas* ÉTALER *à faire quelque chose. Bien des gens, malgré beaucoup de travail, n'*ETALENT *pas.*)

Étalé, ée part. pass. du v. Étaler.

— Mar. Se dit quelquefois pour ÉTALE.

—.Arg. Employé substantiv. au fém., ce participe désigne Une femme galante : *Une* ÉTALÉE.

— Bot. Se dit des organes qui forment un angle à peu près droit avec les parties du végétal sur lesquelles ils naissent : *Feuilles* ETALÉES. *Rameaux* ETALES. ‖ *Tige étalée,* Tige qui croît naturellement, couchée sur le sol.

S'étaler, v. pr. Etre étalé.

— Fam. Se coucher, se carrer, s'étendre avec nonchalance : S'ETALER *dans un fauteuil.* ‖ Tomber, s'étendre de son long : S'ETALER *dans la boue.*

— Fig. Se donner en spectacle, se mettre en évidence avec ostentation : *Les femmes à toilette prennent plaisir à* S'ETALER. (J.-J. Rouss.) ‖ Entrer dans des développements, s'étendre avec complaisance :

Sur un si beau sujet je pourrais *m'étaler.*
RÉGNIER.

— Mar. Se dit de deux bâtiments qui naviguent de conserve, avec une vitesse absolument égale.

ÉTALEUR, EUSE n. Personne qui étale, qui sait étaler. ‖ Etalagiste (vieux) : *Les* ÉTALEURS *du Pont-Neuf.*

ÉTALEUSE n. f. Machine servant à disposer les textiles : laine, coton ou lin, en forme de nappe, lorsque ces matières ont été débarrassées des corps étrangers par le batteur-éplucheur. (Le qualificatif d' « étaleuse » s'applique principalement à la machine destinée au travail du lin.

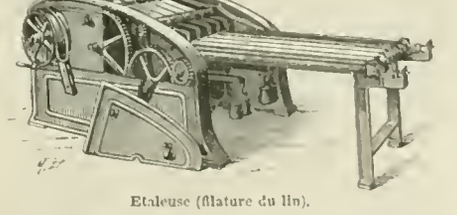

Etaleuse (filature du lin).

C'est une table couverte de lanières en cuir qui se meuvent longitudinalement, et qui précède le banc d'étirage, dans les filatures de lin. Le lin peigné est étalé sur cette table d'une manière régulière et forme un ruban continu.

ÉTALIER (*li-é*) n. m. Celui qui tient un étal pour le compte d'un maître boucher. ‖ Adjectiv. : *Garçon* ETALIER.

— Agric. En Normandie, Clôture grossière qui empêche les chevaux de pénétrer dans les terrains cultivés.

— Pêch. Etablissement de pieux et de perches sur le bord de la mer, servant à tendre des filets de guideaux.

ÉTALIÈRES n. f. pl. Filet de pêche, tendu en forme de demi-cercle sur un étalier.

ÉTALINGUER (*ghé* — espagn. *entalingar,* même sens) v. a. Mar. Faire une étalingure : ETALINGUER *un câble sur l'organeau de l'ancre.*

ÉTALINGURE (rad. *étalinguer*) n. f. Mar. Nœud de fixation d'un câble sur une ancre. ‖ Fixation de la chaîne de l'ancre sur l'organeau de l'ancre. ‖ Point d'attache de l'extrémité de la chaîne dans la cale. (Cette étalingure est mobile pour permettre de filer la chaîne par le bout.) ‖ Nœud de l'orin sur la croisée de l'ancre. (On dit aussi ENTALINGURE ou ÉTALINGUE.) ‖ *Maillon d'étalingure,* Maillon un peu plus fort que les autres et portant la manille servant à étalinguer sur l'ancre.

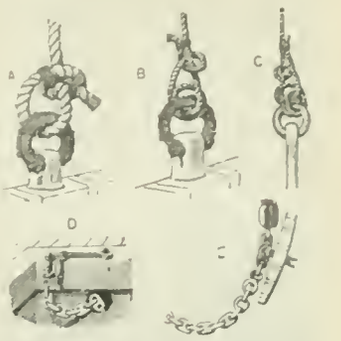

A, nœud d'étalingure de câble; B, nœud d'étalingure de grelin; C, nœud d'étalingure de cablot; D, étalingure de cale, câble chaîne; E, étalingure sur l'ancre (câble-chaîne).

ETALLE, comm. de Belgique, (prov. de Luxembourg), arr. admin. de Virton, arr. judic. d'Arlon; 1.650 hab. Sur la Semoy, affluent de la Meuse.

ÉTALLONDE (GAILLARD d'), l'ami du chevalier de La Barre. (V. LA BARRE.) Fils du président d'Etallonde, il était officier à Abbeville. Poursuivi et condamné en même temps que son ami, en 1766, il parvint à s'échapper en Suisse, puis s'enrôla dans l'armée prussienne sous le nom de MORIVAL. Informé par Voltaire de la véritable personnalité de cette nouvelle recrue, Frédéric II fit d'Etallonde un officier; puis, sur la demande de l'illustre philosophe, il lui accorda un congé pour se rendre à Ferney. Etallonde y passa dix-huit mois, se livrant à l'étude de la topographie et de la fortification. Pendant ce temps, Voltaire mit en mouvement toutes ses relations pour faire casser la sentence d'Abbeville. Il ne réussit à obtenir pour son jeune protégé que des lettres de grâce, qui furent rejetées comme une réparation insuffisante. Etallonde retourna à Berlin, où Frédéric II le prit comme aide de camp. Il ne revint en France qu'au moment de la Révolution, et se fixa à Amiens, où il se fit apprécier par son affabilité et le charme de son esprit. Il avait obtenu des lettres d'abolition, en 1788. La Convention réhabilita la mémoire d'Etallonde, en même temps que celle de La Barre.

ÉTALLONIE (*ta-lo-ni*) ou **ETALLONIA** (*é-ta-lo*) n. f. Sous-genre de *bela* (mollusques gastéropodes, famille des conidés), comprenant des coquilles fossiles dans le tertiaire éocène, et dont l'espèce type est l'*etallonia prisca.* (Ce nom a été donné faulivement, plus tard, à un genre d'écrevisses fossiles dans les schistes de Solenhofen.)

ÉTALOIR n. m. Planche sur laquelle on étend les papillons pour les conserver.

ÉTALON (de l'anc. franç. *estel,* poteau, d'orig. german.) n. m. Métrol. Modèle, type légal des poids et des mesures : *Des* ÉTALONS *en cuivre sont remis à tous les vérificateurs des poids et mesures.* (Bouillo.) ‖ *Etalon monétaire,* Métal choisi pour la fabrication de la pièce servant d'unité type à toutes les pièces que l'on fabrique dans le même Etat : *L'argent est l'*ÉTALON MONÉTAIRE *en France.* ‖ *Etalon de comptage,* Flan de monnaies à l'aide duquel le contrôleur vérifie le nombre de flans accusé par le directeur de la fabrication, au moment de leur livraison.

— Par ext. Mesure fixe, qui sert d'unité ou de comparaison : *Le Conservatoire a fixé l'*ETALON *des diapasons.*

— Archit. Aire sur laquelle on trace en grandeur naturelle le plan d'un bâtiment. ‖ On dit aussi ÉTELON.

— Eaux et for. Baliveau de l'âge de la dernière coupe.

— Pêch. Espèce de filet, plus communément appelé CÂBLIÈRE.

— Techn. Cheville reliant deux pièces de bois enchâssées dans des mortaises.

— ENCYCL. Pour les étalons de monnaies, de résistance, etc. V. les mots correspondants.

ÉTALON autref. *estalon;* du bas lat. *stallonem,* même sens, dérivé de *stallum,* écurie; german. *stall,* n. m. Cheval entier, employé pour la reproduction : *L'*ÉTALON *est ainsi appelé parce qu'il reste à l'écurie.* (On dit aussi, en prenant *étalon* adjectivem. : *Ane* ETALON, et même *Bœuf* ETALON.) ‖ *Etalon d'essai.* V. ROUTE-EN-TRAIN. ‖ *Etalon rouleur.* Celui que son propriétaire, au temps de la monte, conduit de ferme en ferme pour lui faire saillir les juments. ‖ *Etalons nationaux, Etalons approuvés, Etalons autorisés.* V. la partie encycl.

— Fam. Homme ardent et vigoureux aux plaisirs de l'amour.

— ENCYCL. Le choix des *étalons* est d'une grande importance pour la conservation des belles races de chevaux : un seul et même étalon devant saillir un nombre de juments considérable, il transmet à une descendance nombreuse ses défauts et ses qualités. Aussi, le mâle qu'on destine à reproduire sa race doit-il être examiné avec autant de méthode que de scrupuleuse attention.

Une bête de tempérament energique a le regard vif et mobile, les oreilles et l'appareil caudal également et incessamment mobiles.

Dans les haras officiels, on se préoccupe moins des races naturelles que des catégories dans lesquelles on les peut classer : cheval de selle pour la guerre ou pour le luxe, carrossier de luxe, cheval de trait léger, cheval de gros trait. L'essentiel, en tout cas, est que les étalons des différentes catégories possèdent éminemment les aptitudes spéciales de leur catégorie : la légèreté relative du corps et la longueur des jambes, chez le cheval de vitesse; la légèreté, la souplesse et la rusticité, chez le cheval de guerre; la corpulence et la brièveté relatives des jambes, ainsi que le poids élevé, chez le cheval de gros trait, etc.

L'étalon n'exige que les soins généraux qu'on doit donner à tous les chevaux. On règle son régime alimentaire en raison des fatigues qu'on lui impose, et ce les-ci ne

[illegible] l'éleveurs, l'abaissement du [illegible] bientôt d'un travail [illegible] ...

[illegible] haras à haute et entretient des éta[illegible] On appelle *étalons approuvés* [illegible] propriétaires reçoivent, avec prime [illegible] brevet spécial de l'Administration des[illegible] à l'attention des éleveurs. Les *étalons* [illegible] ceux dont les propriétaires ne reçoivent [illegible] brevet constatant que l'animal est « susceptible de [illegible] sans détériorer l'espèce ». V. HARAS.

ÉTALONNAGE (*ta-lo-naj'*) n. m. Techn. Action d'étalonner les poids et les mesures. (On dit aussi ÉTALONNEMENT.)

— Fam. Action de saillir une jument, en parlant de l'étalon. « Industrie des propriétaires qui louent leurs étalons au public. »

— Mar. *Étalonnage du pays.* Opération qui consiste à faire établir par chaque [illegible] le moyen de passer [illegible] en marchant naturellement pour parcourir une distance de 100 mètres ou de 13 mètres.

ÉTALONNEMENT (*ta-lo-ne-man*) n. m. Syn. de ÉTALONNAGE. — Dr. féod. Droit des seigneurs sur les mesures étalonnées dans l'étendue de leur juridiction.

ÉTALONNER (*ta-lo-ne*) v. a. Métrol. Marquer d'une empreinte spéciale les poids et les mesures qui ont été trouvés conformes à l'étalon. Compter et trébucher un à un les flans qui doivent former l'étalon de comptage.

— Fam. rur. Saillir une jument, en parlant de l'étalon. « Servir d'étalon. » *Cheval bon pour* ÉTALONNER.

ÉTALONNERIE (*ta-lo-ne-ri*) n. f. Ecurie pour les étalons.

ÉTALONNEUR (*ta-lo-neur*) n. m. Celui qui est chargé d'étalonner les poids et mesures.

ÉTALONNIER (*ta-lo-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport aux étalons ou à l'industrie des propriétaires d'étalons.

— n. m. Celui qui possède des étalons et les loue pour la monte des poulinières.

ÉTAMAGE (*ma-j'*) n. m. Action ou manière d'étamer le cuivre, le fer, les glaces, de recouvrir ces matières d'étain; état de ce qui est étamé.

— ENCYCL. L'*étamage* proprement dit consiste, après avoir décapé certains métaux, à les recouvrir d'une légère couche d'étain, afin de les soustraire à l'action oxydante des agents atmosphériques et autres. On étame principalement le fer et le cuivre. L'étamage de la tôle de fer doux ce qu'on nomme communément le *fer-blanc*. L'étamage du cuivre s'exécute surtout pour les ustensiles de cuisine. Après avoir nettoyé la surface du métal avec du sel ammoniac, on la recouvre d'étain, pour l'étalage duquel on se sert d'un peu d'étoupe.

Au lieu d'étain, on emploie souvent du plomb ou du zinc pour l'étamage du fer.

Pour l'étamage des glaces, on applique sur une de leurs faces un amalgame d'étain et l'on chasse par la pression l'excédent de mercure, de façon à permettre à l'amalgame de se fixer sur le verre. V. GLACE.

L'étamage des globes de verre se fait au moyen d'un amalgame d'étain, de plomb et de bismuth.

Enfin, pour les miroirs télescopiques, on a remplacé l'amalgame d'étain par le procédé de l'*argenture*.

ÉTAMBOT (*tan-bo* — mot d'orig. scandin. [On disait autref. ÉTAMBORD] n. m. Mar. Pièce de bois ou de fer, formant la limite arrière de la carène. « *Courbe d'étambot*, Pièce de bois courbe servant à réunir l'étambot à la quille dans les navires en bois. » *Faux étambot*, Pièce de bois rapportée sur l'étambot et portant les ferrures du gouvernail.

— ENCYCL. L'*étambot*, incliné sur les navires à voiles, est vertical sur les navires à hélice, qui ont deux étambots reliés par une forte armature en bronze. On appelle ces étambots *étambot arrière* et *étambot avant*, et le gouvernail est monté sur l'étambot arrière. Ces deux étambots

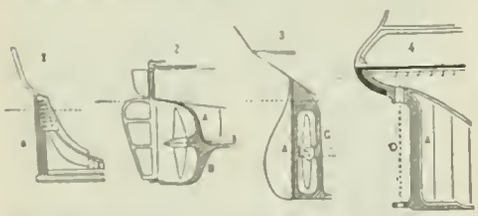

Étambot. 1. Arrière d'un navire en bois. — 2. Arrière d'un torpilleur à hélice unique. — 3. Arrière d'un navire en fer à une hélice. — 4. Arrière de croiseur cuirassé à hélices jumelles. A, étambot, B, écusson, C, contre-étambot, D, axe du gouvernail.)

ferment le cadre et la cage dans lesquels tourne l'hélice; [illegible] terminés en biseau au moyen d'un faux étambot, pour diminuer la résistance à la marche. L'étambot sert de point d'appui au dernier couple appelé *couple d'arrêt*, [illegible] à toute la membrure arrière. Souvent, il y a quelque étambot le gouvernail est alors en [illegible] en bronze, forte armature [illegible] et à étambot. Sur les navires en fer, l'étambot [illegible] très robuste en fer forgé, [illegible] de l'arbre de l'hélice, reçoit à la [illegible] et à une [illegible] à l'extrémité de laquelle [illegible] partie inférieure de la [illegible] du gouvernail.

ÉTAMBRAI [illegible] n. m. Mar. Ouverture pratiquée [illegible] le passage des mâts,

Étambrai de mât. A, cadre; B, boîte. — Étambrai de beaupré. A, [illegible]; B, plat-bord.

de la mèche du cabestan, du gouvernail, etc. « Autref. Toile poissée appliquée autour des mâts, sur le tillac, pour empêcher l'eau de les pourrir. » *Coins d'étambrai*, Morceaux de bois taillés en biseau pour tenir les mâts dans une position fixe et les coincer. « *Bourrelet d'étambrai*, Sorte de couronne en bois, en saillie sur le pont, et empêchant l'eau de pénétrer par là dans les ponts. » *Étambrai de tête* ou *à la hollandaise*, Étambrai pouvant permettre de déplacer le mât pour l'incliner davantage ou le redresser. Le beaupré a des *coussins d'étambrai*, des *élongis d'étambrai*, des *traversins d'étambrai*.)

ÉTAMER v. a. Techn. Couvrir d'une mince couche d'étain : ÉTAMER *une casserole*. (On dit aussi *étamer* pour *couvrir d'une mince couche de plomb ou de zinc*.) « Étendre le *tain* ou amalgame d'étain sur une des faces d'une glace.

S'étamer, v. pr. Être étamé, en parlant d'un ustensile de cuisine, du fer, de la fonte, ou d'une glace.

ÉTAMERIE (*ri*) n. f. Action d'étamer; tout ce qui se rapporte à l'étamage.

ÉTAMEUR n. m. Celui qui fait métier d'étamer.

ÉTAMINE (rad. *étain*) n. f. Étoffe de laine, très légère et non croisée, dont il existe divers types : l'*étamine proprement dite*, la *buratée*, le *burat doux*, le *burat ras*, et l'*étamine à bluteau*. (V. BURAT.) « Sorte d'étoffe faite de crin, de soie ou de fil, servant à tamiser la farine en entourant le blutoir de ce tissu clair. » Petit instrument creux, de cuivre ou de fer-blanc, percé de trous à travers lesquels on fait passer les liqueurs pour les filtrer grossièrement.

— Fig. et fam. *Passer par l'étamine*, Être examiné sévèrement : *Ouvrage qui* A PASSÉ PAR L'ÉTAMINE. « Être éprouvé par le sort : PASSER PAR L'ÉTAMINE *de la fortune, du malheur*.

— En T. de pharm., Pièce de laine, qui sert à passer certaines préparations, et qu'on appelle aussi BLANCHET.

ÉTAMINE (du lat. *stamen, inis*, fil) n. f. Organe sexuel mâle des végétaux à fleurs : *L'ensemble des* ÉTAMINES *constitue l'*androcée. (V. ce mot.)

— ENCYCL. Une *étamine* complète comprend une partie inférieure, grêle, le *filet*, et une partie supérieure, renflée, l'*anthère*, qui produit le pollen; elle est dite sessile quand elle se réduit à l'anthère. L'étamine est, en réalité, une feuille profondément différenciée : son limbe, parcouru par une nervure médiane, produit, au niveau de l'anthère, le long de chacun de ses bords et ordinairement sur sa face ventrale, deux émergences situées côte à côte, dont chacune évolue de manière à former un sac pollinique. (V. ANTHÈRE, POLLEN.) Le nombre des étamines varie suivant les plantes. Leur disposition dans la fleur peut être spiralée (fleurs cycliques : renonculacées) ou verticillée (fleurs verticillées : rosacées). Dans une fleur verticillée complète et simple, l'androcée se réduit à un verticille d'étamines alternant avec les pétales. L'androcée est *isostémone* quand le nombre des étamines égale celui des pétales, *anisostémone* dans le cas contraire, *méiostémone* si leur nombre est inférieur à celui des pétales, *diplostémone* s'il en est le double, *polystémone* s'il l'égale plusieurs fois. Les étamines peuvent être libres de toute concrescence avec les pièces des verticilles plus externes (plantes *thalamiflores* : renoncule) ou, au contraire, concrescentes soit avec le calice (*caliciflores* : prunier, carotte), soit avec la corolle (*corolliflores* à ovaire supère, comme la primevère, ou infère, comme la garance). Suivant la hauteur à laquelle elles s'insèrent par rapport au gynécée, soit directement (insertion *immédiate*), soit par l'intermédiaire de la corolle (insertion *médiate*), on distingue des étamines *hypogynes*, c'est-à-dire insérées sous le gynécée (renoncule, primevère), *périgynes*, autour du gynécée (prunier), et *épigynes*, au dessus de l'ovaire, alors infère (carotte, garance). Les étamines peuvent être égales entre elles ou inégales (étamines *didynames, tétradynames*, etc.). Elles peuvent être indépendantes les unes des autres, ou au contraire concrescentes entre elles, soit par leurs filets (étamines *monadelphes, diadelphes, polyadelphes*), soit par leurs anthères (étamines *synanthérées*).

ÉTAMINÉ, ÉE adj. Bot. Qui est pourvu d'étamines : *Fleur* ÉTAMINÉE. (Peu us.)

ÉTAMINIER (*ni-é*) n. m. Celui qui fabrique ou vend de l'étamine.

ÉTAMOIR n. m. Palette de bois garnie de fer-blanc, sur laquelle on frotte le fer à souder pour en faire l'essai. « Planche garnie d'une plaque de fer, où le vitrier fait fondre la résine et la soudure, quand il fixe les vitres avec du plomb.

ÉTAMPAGE (*tan-paj'*) n. m. Action d'étamper. Syn. de ESTAMPAGE.

ÉTAMPE (*tanp'* — rad. *étamper*) n. f. Nom donné à des pièces de fer ou d'acier au moyen desquelles on produit des empreintes sur les métaux à froid ou à chaud. « Instrument en forme de poinçon qui sert à percer le fer à cheval aux endroits où doivent être placés les clous. » Outil de serrurier pour river les boulons. « Pièce d'acier avec laquelle on fait les moulures sur les platesbandes de fer que l'on a portées au rouge. » Poinçon à l'usage de l'épingler, pour faire la tête de l'épingle. » Batte avec laquelle on pétrit la terre de pipe. » Bloc d'acier, en forme de cube, à l'usage du graveur de cachets. » Outil dont le forgeron se sert pour battre les pièces cylindriques. » *Dessous d'étampe*, Pièce de fer à surface concave, sur laquelle on bat les pièces cylindriques.

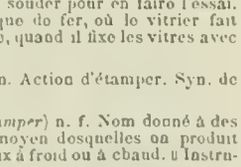

Étampe : 1. De forgeron; 2. A cuiller; 3. A béquille; 4. De cloutier.

ÉTAMPER (*tan* — pour *estamper*) v. a. Travailler à l'aide d'une étampe. On dit aussi ÉSTAMPER. « *Étamper gras*, Pratiquer les trous dans un fer à cheval très près du bord intérieur. » *Étamper maigre*, Pratiquer les mêmes trous très près du bord extérieur.

ÉTAMPES en lat. *Stampæ*, ch.-l. d'arrond. de Seine-et-Oise, à 41 kil. de Versailles, à l'issue de deux vallées arrosées par quatre cours d'eau formant la Juine ou *rivière d'Étampes*; 8.637 hab. *Étampois, oises*. Ch. de f. Orléans. Tribunal de 1re instance, chambre et société d'agriculture, société d'horticulture, école d'arboriculture, collège, bibliothèque, hôpital. Grande culture maraîchère approvisionnant Paris; pépinières, carrières de sable, grès, marne, commerce de céréales, de laine, moulins, filature et lavage de laine, fabriques de savon vert, de chaux, de produits chimiques, bonneterie, tannerie, mégisserie, distillerie. Étampes est la patrie des naturalistes Étienne Guettard (XVIIe s.) et Geoffroy Saint-Hilaire. — L'arrondissement a 4 cant., 70 comm. et 42.111 hab.; le canton, 14 comm. et 14.921 hab.

— *Histoire*. Bataille d'Étampes entre les rois mérovingiens Thierry II et Clotaire II (604). Conciles d'Étampes fréquents de 1091 à 1147. Saint Bernard y proclama, en 1130, la légitimité du pape Innocent II. Étampes fut une des principales résidences des premiers Capétiens. Robert le Pieux y fit construire un château, transformé et agrandi par ses successeurs jusqu'à Philippe Auguste, qui assigna le manoir d'Étampes pour prison à sa femme repudiée, Ingeburge de Danemark (1200-1212). Étampes fut, dans la suite, donnée par les rois à divers seigneurs : par Philippe le Bel, à son frère Louis d'Évreux; par François Ier, à sa favorite Anne de Pisseleu, dont le mari avait été créé « duc d'Étampes » et par Henri II à Diane de Poitiers. Les Vendômes reçurent Étampes en héritage de Gabrielle d'Estrées.

Armes d'Étampes.

Du château royal d'Étampes il reste l'ancien donjon ou *tour Guinette*, ruine massive haute de 27 mètres, remarquable par son plan de rose à quatre feuilles. Églises Notre-Dame, fondée par le roi Robert, rebâtie au XIIe siècle, en partie crénelée; Saint-Basile (XVIe s., portail du XIIe s.); Saint-Martin, monument historique du XIIe siècle, tour du XVIIe siècle; Saint-Gilles (XIIe et XVe s.). Maisons Renaissance de Diane de Poitiers et d'Anne de Pisseleu.

ÉTAMPES ou **ESTAMPES** (famille D'). Elle était originaire du Blaisois. Son plus ancien représentant connu est ROBERT Ier, seigneur de Sallebris, conseiller de l'apanagiste de la province, le prince Jean de France, frère de Charles V. Avec les fils de son fils, Robert II, seigneur de La Ferté-Imbault, Valençay, etc., conseiller et chambellan de Charles VII, la maison d'Étampes se scinda en deux lignes : les marquis de La Ferté-Imbault et les seigneurs de Valençay; celle-ci s'éteignit au XVIe siècle; la branche de La Ferté-Imbault, au contraire, subsistait encore au commencement du XIXe siècle.

ÉTAMPES (ANNE DE PISSELEU, duchesse D'), fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur d'Heilly, née en 1508, morte après 1585. Elle fut, très jeune, reçue par Louise de Savoie au nombre de ses filles d'honneur. François Ier s'éprit d'elle au retour de sa captivité en Espagne, la maria à Jean de Brosses, qu'il créa duc d'Étampes et gouverneur de Bretagne, et la prit pour maîtresse avouée. Elle avait sur lui un immense ascendant, qu'elle devait à sa culture intellectuelle autant qu'à sa beauté. On l'appelait à la cour *la plus belle des savantes et la plus savante des belles*. Benvenuto Cellini, qui ne voulut pas être son courtisan, fut en butte à toutes sortes de vilenies et dut se retirer du service du roi, au grand dommage de la France, qui y perdit plus d'un chef-d'œuvre. Comme le connétable de Montmorency, elle était, à la cour, du parti de ceux qui voulaient concilier François Ier et Charles-Quint. Mais, à l'inverse du connétable, dont l'avis était désintéressé, puisque, homme de guerre, il avait tout à gagner à la guerre, elle était mue par le désir de se faire constituer par l'empereur un gros apanage, où elle trônerait encore lorsque le roi viendrait à disparaître. En outre, elle s'engagea beaucoup plus à fond dans cette politique, allant jusqu'à livrer à Charles-Quint les secrets d'État que son royal amant avait la faiblesse de lui communiquer. A partir de 1547, on ne sait plus rien de son existence.

Duchesse d'Étampes.

ÉTAMPES (Jacques D'), marquis de La Ferté-Imbault, né en 1590, mort en 1668. Entré de très bonne heure aux gardes du duc d'Orléans, il fut nommé maréchal de camp en 1621, prit part aux sièges de Saint-Jean-d'Angely, de Clairac et de Montauban, reçut du duc d'Orléans, en 1626, la double charge de premier chambellan et de capitaine des gardes, se distingua en 1630 au combat de Veillane. Ambassadeur en Angleterre en 1641, colonel général des Écossais au service de la France en 1643, conseiller du roi et lieutenant général, il servit sous le grand Condé de 1646 à 1648, contribua à la victoire de Lens, et reçut le bâton de maréchal. Il ne joua plus, dès lors, qu'un rôle effacé.

ÉTAMPES-VALENÇAY (Léonor D'), évêque français, né en 1589, mort à Paris en 1651. Il reçut dès l'âge de dix huit ans l'abbaye de Bourgueil, et fut député aux États généraux de 1614. Il devint évêque de Chartres en 1620, et, en 1647, archevêque de Reims. Dans l'Assemblée du clergé, tenue à Paris en 1636, il se montra l'adversaire passionné des jésuites. On a de lui un poème latin en l'honneur de la sainte Vierge (1605), et un *Rituel* à l'usage du diocèse de Chartres (1627).

ÉTAMPES-VALENÇAY (Achille D'), prélat français, né à Tours en 1593, mort à Rome en 1656. Reçu à huit ans chevalier de Malte, il guerroya de bonne heure sur les galères de l'ordre; il assista aux sièges de Montauban (1621) et de La Rochelle (1628), fut fait maréchal de camp, fit la campagne de Piémont (1630), retourna à Malte, enleva l'île de Sainte-Maure aux Turcs. Mis, en 1642, par le pape Urbain VIII, à la tête des troupes pontificales dans la guerre contre le duc de Parme, il conduisit cette campagne avec tant de talent qu'il reçut en récompense le chapeau de cardinal (1643). Dans les consistoires, il soutint avec succès les intérêts de sa patrie.

ÉTAMPES-VALENÇAY (Henri D'), neveu du précédent, né au château de Valençay en 1603, mort à Malte en 1678. Chevalier de Malte en 1618, chef de l'escadre qui bloquait La Rochelle en 1628, ambassadeur de France près le saint-

siège en 1651, prieur de Champagne, puis grand prieur de France (1670).

ÉTAMPEUR (*tan*) n. m. Ouvrier qui étampe. ‖ On dit aussi ESTAMPEUR.

ÉTAMPEUSE n. f. Techn. Syn. de ESTAMPEUSE.

ÉTAMPEUX (*tan-peû*) n. m. Poinçon qu'on introduit dans la tête d'un moule de pipe, pour donner une épaisseur égale aux parois de celle-ci.

ÉTAMPOIR (*tan*) n. m. Etampe de facteur d'orgues. ‖ Outil dont le même ouvrier se sert pour ployer les lames de cuivre avec lesquelles on fait les anches de certains tuyaux.

ÉTAMPURE (*tan*) n. f. Evasement que présente l'entrée d'un trou percé dans une plaque de métal.

ÉTAMURE n. f. Matière ou couche de métal avec laquelle on a étamé un vase. ‖ Métal pour étamer.

ÉTANCE (*tanss* — pour *estance;* de l'anc. franç. *ester*, se tenir debout) n. f. Mar. Morceau de bois grossièrement équarri, dont on se sert comme épontille. ‖ *Etance de bigue*, Pied-droit placé au-dessous du pied des bigues dressées sur un pont, pour empêcher ce dernier de s'affaisser. ‖ *Etances à coches* ou *à marches*, ou *à taquets*, Epontilles de la cale, placées aux coins des panneaux du faux pont.

ÉTANCHE (rad. *étancher*) adj. Qui retient bien l'eau, qui ne la laisse pas sortir ou entrer : *Tonneau, Canot* ÉTANCHE. ‖ *Terrain étanche*, Celui qui possède un excédent trop considérable d'eau pour pouvoir l'assécher par seule absorption.

— n. f. *A étanche d'eau*, De manière à ne pas laisser pénétrer d'eau : *Entretenir une toiture* À ÉTANCHE D'EAU. ‖ *Mettre un batardeau à étanche*, Mettre à sec la partie d'un fossé, d'un canal, qui est close par ce batardeau.

— Féod. Droit de banvin.

— Mar. *Navire étanche*, Qui ne suinte pas par ses liaisons. ‖ *Pont étanche d'un canot*, Plancher d'un canot de sauvetage ne laissant pas passer l'eau. ‖ *Chaudière étanche*, Appareil évaporatoire qui n'a pas de fuites. ‖ *Cloisons étanches*, Cloisons longitudinales ou transversales du navire, ne laissant pas pénétrer l'eau en cas de voie d'eau et formant des *compartiments étanches*.

ÉTANCHÉITÉ n. f. Qualité de ce qui est étanche.

ÉTANCHEMENT (*man*) n. m. Action d'étancher.

ÉTANCHER (pour *estancher* — dérivé de *estanc*, anc. forme de ÉTANG) v. a. Arrêter l'écoulement d'un liquide : ÉTANCHER *le sang qui coule d'une plaie, le vin fuyant d'un tonneau.*

— Apaiser en buvant : ÉTANCHER *sa soif.* ‖ Fig. Calmer, apaiser, en parlant d'une passion ou d'un désir comparé à la soif : *L'or irrite la soif de l'or et ne l'*ÉTANCHE *pas.* (P. Syrus.) ‖ *Etancher ses larmes*, Cesser d'en verser. ‖ *Etancher les larmes de quelqu'un*, Le consoler.

— Rendre étanche, *Etancher un tonneau.*

— Mar. *Etancher une voie d'eau*, L'aveugler en bouchant le trou par lequel elle se produit. ‖ *Etancher un compartiment*, Le vider s'il y a de l'eau, le calfater s'il suinte.

Étanché, ée part. pass. ‖ Techn. *Soufflet d'orgue bien étanché*, Soufflet qui ne laisse pas perdre l'air.

S'étancher, v. pr. Etre étanché. ‖ Etre calmé, en parlant de la soif ou, fig., d'une passion comparée à la soif.

ÉTANCHOIR n. m. Couteau à lame large et courte dont se servent les tonneliers pour rendre étanches les futailles qui fuient, en introduisant de l'étoupe entre les douves mal jointes.

ÉTANÇON (même étym. qu'*étance*) n. m. Techn. Etai de forte dimension, placé à peu près verticalement et servant de soutien provisoire à un mur, à un terrain menaçant de s'ébouler. ‖ Tringle de bois plate, garnissant le manche de la raquette des joueurs à la paume.

A, étançon.

— Agric. Nom des deux montants qui unissent l'âge au cep.

— Mar. Forte pièce de bois, plus grosse et plus grossière que l'étance, dont on se sert provisoirement pour remplir le même but.

ÉTANÇONNEMENT (*so-ne-man*) n. m. Action d'étançonner ; état de ce qui est étançonné.

ÉTANÇONNER (*sa-né*) v. a. Soutenir par des étançons : ÉTANÇONNER *un mur.*

— Fig. Soutenir, appuyer, maintenir.

ÉTANÇOT (*so*) n. m. Souche d'un arbre coupé. (Vieux.)

ÉTANFICHE (ancienn. *estanfique;* de *étant*, partic. prés. de l'anc. v. *éter*, et de *fiche*) n. f. Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble dans une carrière.

ÉTANG (*tan* — du lat. *stagnum*, même sens) n. m. Amas d'eau plus ou moins stagnante naturellement ou rendue telle par des constructions de digues en terre ou de murs en maçonnerie.

— Techn. Réservoir d'eau, dans lequel on plonge les ecluses nouvellement forgées.

— ENCYCL. Econ. rur. Les *étangs* reçoivent des applications assez variées. On les emploie tantôt à alimenter les irrigations, tantôt à fournir les eaux destinées à faire mouvoir les moulins ou autres usines agricoles, tantôt encore à servir d'abreuvoir aux bestiaux. Souvent même, quand les eaux sont pures, on les utilise pour les besoins de l'homme. Les étangs contribuent encore à entretenir une certaine humidité très utile dans les climats trop secs. Pour ces divers usages, les étangs sont plus souvent désignés sous les noms d'*abreuvoirs, bassins, mares, pièces d'eau, réservoirs*, etc. Mais la principale utilité des étangs réside dans l'élève et la multiplication des poissons, tels que tanches, carpes, brochets, etc., qui représentent un produit très rémunérateur, lorsque la pêche est méthodiquement exécutée. Après chaque mise à sec, l'étang doit être curé, et on doit en enlever toutes les vases, qui forment après exposition à l'air un excellent engrais. V. PÊCHE, PISCICULTURE.

— Dr. Les *étangs* font partie du domaine public, s'il s'agit d'étangs salés communiquant directement avec la mer. Les étangs particuliers sont naturels ou artificiels. Les étangs naturels sont soumis aux lois générales de la propriété et de la salubrité publique ; les étangs artificiels, lorsqu'ils sont formés à l'aide d'infiltrations ou de sources situées dans le fonds même de celui qui a construit l'étang, sont régis par les principes généraux du Code civil en matière de servitudes, ou bien, s'ils sont formés à l'aide de barrages établis sur des ruisseaux, se trouvent, au point de vue de leur police et des conditions de leur existence, sous l'empire des lois spéciales aux cours d'eau non navigables.

Aux termes de l'article 558 du Code civil, lorsque les eaux d'un étang restent en contre-bas de la crête du déversoir, par suite d'une diminution dans leur volume, le propriétaire de l'étang conserve, néanmoins, ses droits sur les terrains qui se trouvent à sec ; mais, d'un autre côté, il n'acquiert aucun droit sur les terres riveraines momentanément couvertes par les crues extraordinaires.

Les poissons forment un accessoire des étangs et sont, à ce titre, rangés dans la classe des immeubles par destination (C. civ., art. 524). Ceux qui passent d'un étang dans un autre deviennent la propriété de celui à qui appartient ce dernier, pourvu qu'ils n'y aient point été attirés par fraude ou artifice (C. civ., art. 564).

Le vol de poissons dans les étangs et leur empoisonnement constituent les délits prévus par les articles 388 et 452 du Code pénal.

ÉTANG-SUR-ARROUX, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. d'Autun, sur l'*Arroux;* 1.852 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Manoir de Savigny. Ruines féodales, au hameau de la Perrière. Château de Vaux.

ÉTANGS (CANAL DES), canal de navigation du dép. de l'Hérault, qui joint l'étang de Thau au canal de la Radelle et fait partie du canal du Rhône à Cette. V. RHÔNE À CETTE (*canal du*).

ÉTANGUE (*tangh'* — du holland. *tang*, même sens) n. f. Tenailles dont on se servait autrefois pour tenir sur l'enclume les flans que l'on voulait frapper.

ÉTANIN, nom de l'étoile γ de grandeur 2,5 du Dragon.

ÉTANT (*tan* — part. prés. de l'anc. v. *éter;* du lat. *stare*, être debout). Jadis, dans la langue des trouvères, *estant* était traité en substantif exprimant la position d'un homme ou d'une chose qui est debout, comme *séant* exprime la position d'un homme assis. *Se mettre en son estant* signifiait donc se lever. Auj. encore, quelques patois se servent de la locution *en estant* pour debout, et les forestiers entendent par arbres *en estant* des arbres sur pied.

ÉTAPE (pour *estaple* — du bas allem. *stapel*) n. f. Gîte marqué pour les troupes en route ou en campagne après une journée de marche : *Arriver à l'*ÉTAPE. ‖ Distance qui sépare deux de ces gîtes ; temps que l'on met à parcourir cette distance : *Etre encore à deux* ÉTAPES *d'une ville.* ‖ *Brûler l'étape*, Ne pas s'y arrêter. ‖ Journée de route : *Faire une longue* ÉTAPE. ‖ Distribution de vivres que l'on fait aux soldats, après une journée de marche. — Magasin destiné à recevoir ces vivres.

— Autref. Marché, entrepôt ; place publique ; ville commerçante, comptoir : *Alexandrie étant devenue la seule* ÉTAPE, *cette* ÉTAPE *grossit.* (Montesq.) ‖ Fourniture de vivres faite par l'habitant, contribution en nature qu'on lui imposait pour nourrir le soldat en route.

— Par anal. Endroit où s'arrête un voyageur pour passer la nuit : *Le cyclisme a amélioré nombre d'*ÉTAPES.

— Fig. Temps d'arrêt ; point notable qui marque un événement ou un fait important, ou qui sépare deux périodes distinctes dans la vie individuelle ou sociale ; période qui s'écoule entre deux de ces points : *Les* ÉTAPES *de l'humanité.* ‖ Chacun des degrés par lesquels on s'élève à un but final : *Les petits abus sont des* ÉTAPES *pour arriver à un abus plus grave.* (A. Karr.) ‖ Fam. *Faire une bonne étape*, Abattre une bonne partie de la besogne.

— Hist. *Ville d'étape*, Ville qui avait le privilège de recevoir seule, ou avec d'autres villes déterminées, certaines denrées, et d'en faire la distribution aux autres parties de l'Etat.

— Mar. anc. Endroit d'un port où les marins apportaient leurs marchandises.

— Techn. Syn. de ÉTAPLE.

— ENCYCL. Art milit. Le mot *étape* désignait, à l'origine, l'amas de vivres et de fourrages préparés pour être distribués aux troupes, quand elles arrivaient dans la ville qui leur était assignée pour s'y reposer et y passer la nuit. D'où cette ville était appelée aussi indifféremment *gîte d'étape, gîte* ou *étape*, mais surtout *gîte*, lorsque le mot *étape* finit par désigner la distance qu'il fallait parcourir pour arriver au gîte.

La première détermination régulière des gîtes d'étapes eut lieu sous Henri III ; puis de grandes lignes d'étapes furent organisées sous Louis XIII, qui permettaient de parcourir le territoire dans les principales directions ; enfin, Louvois fit établir une carte d'étapes, calculée de manière à donner aux étapes journalières une longueur moyenne de 30 kilomètres.

Aujourd'hui, les troupes sont souvent transportées par chemin de fer et parcourent des étapes routières moins souvent qu'autrefois ; mais il existe un service des étapes, dont l'objet est d'assurer les communications et transports par terre et par eau, et d'utiliser les ressources du pays en arrière des armées.

Le service des étapes, dans chaque armée, est dirigé par un officier général, qui prend le titre de *directeur des étapes ;* il a rang de sous-chef d'état-major général et ne relève que du chef d'état-major et du directeur général des chemins de fer et des étapes. Ce directeur des étapes a lui-même un état-major et, sous ses ordres, des chefs de service des étapes : pour l'artillerie, le génie, l'intendance, le service de santé, la trésorerie et les postes, la télégraphie.

Enfin, comme organes d'exécution, il y a d'abord les agents des divers services ci-dessus, puis des commandements d'étapes établis dans chaque gîte, et des troupes d'étapes pour en assurer la sécurité et y maintenir l'ordre, outre les personnels d'administration civile et de police.

Les gîtes d'étapes sont répartis en gîtes ordinaires, correspondant aux étapes journalières, et en gîtes principaux, distants de trois ou quatre jours de route, et pourvus d'une sous-intendance ; le dernier gîte, le plus voisin du théâtre des opérations, est dit la *tête d'étapes*, et s'avance en même temps que l'armée elle-même.

C'est sur ces lignes d'étapes que circulent dans les deux sens les convois nécessaires au ravitaillement de l'armée comme à l'évacuation de ses blessés et malades.

ÉTAPIER (*pi-é* — rad. *étape*) n. m. Art milit. Celui qui, avant la Révolution, était chargé, à chaque étape, de fournir des vivres aux troupes en marche.

ÉTAPLE (de l'anc. forme *estaple*, n. f. Techn. Sorte d'enclume, à l'usage du cloutier. ‖ On dit aussi ÉTAPE.

ÉTAPLES [en lat. *Stapulæ*], ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Montreuil, sur la Canche ; 4.389 hab. Ch. de f. Nord. Eglise du XVIe siècle. Port de pêche et de cabotage. Sous le nom de *Quentovicus*, ce port reçut des escadres romaines considérables, et fut, au moyen âge, le centre des relations avec la Flandre et les pays du Nord. D'autre part, il était pourvu d'une citadelle, titrée « capitaineerie royale » des Philippe Auguste, et où fut signée la paix de 1492 entre Charles VIII et Henri VII d'Angleterre. — Le canton a 19 comm. et 11.109 hab.

Armes d'Etaples.

ÉTAPLIAU (*pli-o*) ou **ÉTAPLEAU** (*plo*) rad. *étaple*) n. m. Chevalet sur lequel s'assied l'ardoisier dans la carrière.

ÉTARQUE (*tark'*) adj. Mar. Tout à fait hissé : *Hunier* ÉTARQUE.

ÉTARQUER (*ké* — rad. *étarque*) v. a. Mar. Hisser et tendre autant que possible : ÉTARQUER *une voile.*

ÉTARQUE (*kur'*) n. f. Mar. Hauteur d'une voile, lorsqu'elle est étarque.

ÉTAT (*ta* — lat. *status;* de *stare*, être debout) n. m. Manière d'être, situation d'une personne ou d'une chose : ÉTAT *de santé. Armes en bon* ÉTAT. *Vivre a l'*ÉTAT *sauvage.* ‖ *Etat de nature*, Etat supposé des hommes avant toute civilisation, toute loi, tout gouvernement. ‖ *Etat d'âme*, Disposition particulière des facultés mentales : *L'*ÉTAT D'ÂME *des écrivains nouveaux, c'est une noire envie, fille de l'impuissance.* (H. Fouquier.)

— Position sociale, condition, profession : *L'*ÉTAT *de tanneur, de menuisier. L'*ÉTAT *ecclésiastique. L'*ÉTAT *militaire.* ‖ *Etre au-dessus de son état*, Avoir des idées, des sentiments supérieurs à ceux des gens de la même profession. ‖ Situation avantageuse : *Avoir un* ÉTAT *dans le monde.* ‖ Par ext. Train, équipage, manière de vivre : *Un grand* ÉTAT *de maison.* — *Tenir un état*, Représenter. ‖ Manière de se vêtir, vêtements. (Vieux.)

— Liste énumérative, catalogue, mémoire : *Etre couché sur l'*ÉTAT *des pensions du gouvernement.* ÉTAT *de frais.* ÉTAT *des dépenses.* ÉTAT *des finances.*

— Art milit. *Etat-major.* V. ce mot à son ordre alphab.

— Astron. *Etat du ciel*, Situations relatives des corps célestes à un moment donné.

— Cadastre. *Etats matriciels*, Etat qui sert de matrice dans les comptes, dans les impositions.

— Chim. *Etat naissant*, Situation des corps au moment où, se dégageant de leurs combinaisons, ils commencent à être en situation d'en former d'autres : *Les corps a l'*ÉTAT NAISSANT *ont des propriétés particulières à cet* ÉTAT.

— Dr. *Etat civil*, Condition légale des individus en ce qui touche la naissance, la filiation, le mariage, le décès : *Actes de l'*ÉTAT CIVIL. *Officier de l'*ÉTAT CIVIL. ‖ *Etat des personnes*, Ensemble de renseignements sur les personnes, constatant l'époque et le lieu de leur naissance, leur origine, leurs qualités et toutes les circonstances légales qui les concernent. ‖ *Question d'état*, Question légale qui a pour objet la détermination de la filiation et des capacités légales d'une personne. ‖ *Etat des lieux*, Ecrit constatant d'une façon détaillée en quel état se trouve une habitation à l'entrée d'un locataire. ‖ *Mettre une affaire en état*, Remplir les conditions préalables pour qu'elle puisse être jugée. ‖ *Se mettre en état*, Se disait autrefois pour Se constituer prisonnier. *Changement d'état*, ce qui modifie la capacité juridique d'une personne.

— Dr. admin. *Etat de services*, Tableau énumératif des services d'un militaire ou d'un employé.

— Dr. des gens. *Etat de guerre*, Hostilités ouvertes d'Etat à Etat. Dans le langage ordinaire, Lutte déclarée et persévérante : *Etre en* ÉTAT DE GUERRE *avec son propriétaire.* ‖ *Etat de siège*, Mesure de sûreté publique, qui suspend momentanément l'empire des lois ordinaires et soumet le pays aux lois de la guerre : *Proclamer, Lever l'*ÉTAT DE SIÈGE.

— Electr. *Etat électrique variable*, Intensité d'un courant, faible d'abord, arrivant à l'extrémité d'un conducteur en communication avec la terre, avant que l'état de régime ne soit établi sur ce conducteur, et qui augmente peu à peu jusqu'à un maximum. ‖ *Etat permanent*, Etat de régime auquel arrive le courant après son passage par l'état variable. ‖ *Etat sensible*, Etat dans lequel la décharge électrique, dans les tubes à vide, est affectée par l'approche ou la présence d'un conducteur.

— Grav. Conditions d'avancement du travail de la planche avec laquelle les gravures ont été tirées : *On distingue généralement, parmi les* ÉTATS *des gravures, l'*ÉTAT *avant la lettre, l'*ÉTAT *à la lettre grise, l'*ÉTAT *à la lettre noire; mais il en existe beaucoup d'autres, dépendant de certains accidents ou de la fantaisie du graveur.*

— Hist. Chacun des trois ordres ou grandes divisions du corps social en France, sous l'ancienne monarchie : ÉTAT *de noblesse.* ÉTAT *du clergé.* ‖ *Tiers état*, Troisième ordre de la nation française, comprenant la bourgeoisie et le peuple sous l'ancienne monarchie française. ‖ *Etats généraux, Etats provinciaux.* V. la partie encycl. *Pays d'état.* V. ÉLECTION. ‖ *Tenir les états*, Les présider au nom du roi. ‖ *Salle des états*, Salle où se faisait l'ouverture des sessions d'états.

— Mar. *Etat absolu*, Différence entre l'heure de Paris et l'heure marquée par un chronomètre. On le représente par (Tp—A), et la marche diurne de la montre marine est la quantité dont varie cet état absolu en vingt-quatre heures. On obtient l'état absolu soit par des observations de soleil à l'horizon artificiel, soit par une comparaison à une pendule donnant avec exactitude l'heure du lieu.

— Pathol. *Période d'état*. Celle qui succède, dans une

[illegible] a pr[illegible] et précède celle des [illegible] par ce mot diverses manières [illegible] ÉTAT *physique*. ÉTAT [illegible]

[illegible] Manière d'être des corps, résultant du plus [illegible] qui existe entre leurs molécules. ÉTAT [illegible]. ÉTAT *gazeux*.

— Peut Nation, Peuple, etc. Dans ce sens, *État* s'écrit avec une majuscule. V. l'art suivant.

[illegible] *État de grâce*. Selon la doctrine chrétienne, [illegible] du mal et défaut de toute innocence ou l'homme se trouvait avant sa chute. « *État de grâce*, État du fidèle qui n'a point commis de péché mortel, ou qui a été absous de ceux qu'il a commis. » *État d'état*. Aptitude spéciale ou secours particulier que Dieu accorde à chacun pour remplir convenablement les fonctions auxquelles il l'a destiné. « Se dit souvent, dans le langage ordinaire, pour désigner les aptitudes particulières nécessaires à chaque profession. « *La dureté du cœur est une* GRÂCE D'ÉTAT *pour les gouvernants* ».

— Loc. div. *État de choses*. Circonstances, conjonctures particulières. ÉTAT [illegible] *qui ne peut durer*. « *État de la question*. Point où est arrivée une question, dans le développement qu'elle prend : *L'Orient attend toujours une solution*, mais l'ÉTAT DE LA QUESTION *n'est plus le même*. » *En état*. Dans les conditions convenables pour que le but proposé soit atteint : *Dîner qui n'est pas* EN ÉTAT. « *État de situation*. Manière d'être d'une situation. » *En état de*. Capable de : *Je n'en suis pas en* ÉTAT DE *payer*. « *Être hors d'état*. Ne pas pouvoir. — Être mauvais, défectueux. « *En l'état*. Les choses étant ainsi : EN L'ÉTAT, *j'ai dû maintenir*. « *En tout état de cause*. Dans toute supposition possible : EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, *un dénonciateur qui se cache jouit d'un mépris odieux*. (J.-J. Rouss.) « *Mettre en état*. Préparer, rendre propre à. « *Tenir en état*, Conserver, tenir prêt. « *Faire état de*, Estimer, faire cas de : FAIS *peu* D'ÉTAT DES *promesses des grands*. — Compter sur : FAITES ÉTAT DE *cette somme*. — Se conduire comme, agir en. — Se proposer de : FAIRE ÉTAT DE *partir*. Ces trois derniers sens ont vieilli. « *Faire état que*, Présumer : *Je* FAIS ÉTAT QU'*il ne sera pas de retour avant six semaines*. — Compter sur, se tenir assuré que : FAITES ÉTAT QUE *vous aurez cette somme dans quinze jours*. Fam. *Être, Se mettre dans tous ses états*, Être, Se mettre dans une extrême agitation. « Ironiq. *Être dans un bel état*, Être sale, déchiré, blessé, embarrassé, etc.

— ENCYCL. Législ. *État civil*. L'*État civil* est l'ensemble des droits privés de chaque personne, en tant que ces droits déterminent sa condition dans la société et la famille, comme majeur ou mineur, père ou enfant, époux, veuf ou veuve, etc. Aujourd'hui, en France, ces droits sont consignés dans des actes transcrits sur les registres de l'état civil. Dans la pratique, ces *actes* ou leur extrait authentique constitue l'état civil des personnes.

Historique. Toutes les nations, à toutes les époques, ont essayé de fixer par l'écriture l'état des individus. En France, la constatation des principaux actes de l'état civil fut inaugurée par l'ordonnance de François Ier de 1539, dite de « Villers-Cotterets », qui confia aux curés de paroisses la fonction de constater les naissances et les décès. L'obligation d'enregistrer les mariages leur fut imposée par l'ordonnance de Blois de 1579, complétée par une déclaration de 1736, œuvre de d'Aguessau.

L'édit de Nantes (1598) avait disposé que les actes de l'état civil concernant les protestants seraient rédigés et conservés par les pasteurs de leur communion. La révocation de l'édit (1685) eut pour conséquence de laisser incertain l'état civil d'une foule de citoyens. Cette situation persista jusqu'à la déclaration de Louis XVI du 17 novembre 1787, qui permit aux protestants de faire dresser par les juges de leur domicile les actes de leur état civil. Dans un grand nombre de pays protestants, les pasteurs sont restés détenteurs des actes de l'état civil. En France, l'uniformité dans cette matière a été établie par le décret du 20 septembre 1792, et la loi du 28 pluviôse an III a mis les actes de l'état civil et leur conservation dans les attributions des maires, qualifiés de ce fait *officiers de l'état civil* (loi du 5 avr. 1884, art. 82-84).

Règles générales applicables à tous les actes de l'état civil. Les actes doivent être inscrits sur un double registre, dont l'un reste aux archives de la commune, et l'autre envoyé à fin d'année au greffe du tribunal d'arrondissement. Ces registres doivent être cotés et paraphés par le président du tribunal de l'arrondissement. Les actes doivent y être inscrits de suite et sans blanc entre eux. Une marge doit être, cependant, réservée pour recevoir certaines indications prescrites par la loi. Les registres de l'état civil sont publics, c'est-à-dire que toute personne peut s'en faire délivrer un extrait en acquittant les frais d'expédition. Des articles spéciaux ont prévu le cas d'une naissance ou d'une mort survenue pendant une traversée. Les témoins qui doivent figurer aux actes de l'état civil doivent être âgés de vingt et un ans, parents ou autres, sans distinction de sexe. Toutefois, le mari et la femme ne peuvent être témoins dans le même acte (loi du [illegible]).

Tous les actes indiquent, outre le lieu, le jour et l'heure où ils ont été reçus, les noms, prénoms, professions et domiciles des parties comparaissant dans l'acte.

Acte de naissance. Cet acte a pour capacité du lieu où l'enfant est né que la naissance doit être déclarée et sa présentation. Les actes doivent être remplis en présence de deux témoins, dans les trois jours, à peine d'une amende de [illegible] et un emprisonnement de six jours à [illegible] mois, par : 1° le père ; 2° à son défaut, le médecin ou la sage-femme ; 3° à défaut, ceux qui ont assisté à la naissance. L'article 62 du Code civil a prescrit que la reconnaissance d'un enfant naturel sera transcrite sur les registres à sa date et s'il en serait fait mention en marge de l'acte de naissance.

Acte de mariage. L'acte de mariage constatera les consentements des père et mère, aïeuls ou aïeules et celui de la famille dans les cas où ils sont requis, et accomplissement de toutes les formalités exigées, enfin, la déclaration des contractants qu'ils ont l'intention de se prendre pour époux et le prononcé de leur union par l'officier public.

Acte de décès. L'acte doit être dressé par l'officier de l'état civil, sur la déclaration de deux témoins, les plus proches parents du défunt, s'il est possible. Le maire doit s'assurer du décès ; mais, dans la pratique, au moins dans les villes, il confie à un médecin le soin de le constater. En cas de décès d'une personne hors de son domicile, la déclaration doit être faite par celui chez qui la mort a eu lieu, ou sur d'un parent du défunt, s'il le peut. Les articles [illegible] et suivants du Code civil, modifiés par la loi du 8 juin 1893, prévoient les cas de décès survenus pendant un voyage maritime ; le cas de disparition pendant un naufrage ou autre incident.

Actes de l'état civil reçus à l'étranger. A l'étranger, les Français peuvent faire constater leur état civil, suivant les formes du pays où ils sont, ou, suivant les formes françaises, par les agents diplomatiques français.

Inexistence ou perte des registres de l'état civil. Dans ces cas, fort rares, les parties sont admises à prouver, selon les termes de l'article 46 du Code civil, les naissances, mariages et décès qui les intéressent. V. RECONSTITUTION.

Rectification des actes de l'état civil. Toutes les fois qu'il y a lieu de rectifier un acte de l'état civil, il est nécessaire de présenter une requête, par l'intermédiaire d'un avoué, au tribunal de l'arrondissement au greffe duquel le double des registres est déposé.

— Dr. *État des lieux*. On appelle *état des lieux* un acte intervenu entre le propriétaire et le locataire d'une maison ou d'un appartement, à l'effet d'en constater l'état, lors de l'entrée en jouissance du locataire.

Lorsqu'il n'a point été dressé d'état des lieux, comme le bailleur est obligé, d'après l'article 1720 du Code civil, de délivrer la chose au preneur en bon état de réparations de toute espèce, la loi suppose que ce dernier a exigé l'accomplissement de cette obligation, au moins en ce qui concerne les réparations qui sont à sa charge tant que dure le bail. Le locataire ou preneur est donc présumé avoir reçu les lieux en bon état de réparations locatives et autres ; il doit, par conséquent, les rendre tels, sauf la preuve contraire. Cette preuve peut être faite par tous les moyens possibles, même par témoins : en effet, il s'agit là de prouver un fait et non une convention. A défaut de conventions spéciales, les frais de l'état de lieux sont à la charge du locataire.

— Dr. des gens. *État de siège*. C'est en 1791 que l'état de siège a fait son apparition dans les lois françaises. C'est, en dernier lieu, la loi du 3 avril 1878 qui a réglementé l'état de siège.

L'état de siège ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent, résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée. Une loi peut seule déclarer l'état de siège ; cette loi désigne les communes, les arrondissements ou départements auxquels il s'applique ; elle fixe aussi le temps de sa durée.

L'état de siège a pour effet de faire passer à l'autorité militaire tous les pouvoirs dont l'autorité civile était investie pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure. L'autorité militaire a, dès lors, entre autres droits, celui de faire des perquisitions, de jour et de nuit, dans le domicile des citoyens et celui d'interdire les publications et les réunions qu'elle juge de nature à exciter ou à entretenir le désordre.

Un autre effet de la déclaration d'état de siège est d'étendre la compétence des tribunaux militaires aux individus non militaires : en effet, par exception aux règles ordinaires de la compétence, lorsque l'état de siège est déclaré, les tribunaux militaires peuvent être saisis de la connaissance des crimes et délits contre la sûreté de l'État, contre la constitution, contre l'ordre et la paix publique, quelle que soit la qualité des auteurs principaux et des complices.

— Hist. *États généraux*. On appelait de ce nom, sous l'ancien régime, les assemblées politiques qui réunissaient les délégués de toute la nation, divisés en trois classes : les délégués du clergé, ceux de la noblesse et ceux du tiers état. On leur donnait ce nom par opposition aux *états provinciaux*, qui ne réunissaient que les délégués d'une même province. On a beaucoup discuté sur l'origine des états généraux. On a prétendu trouver aux états généraux réunis par Philippe le Bel en 1302 une origine directe dans les assemblées antérieures. Mais il faut se reporter à l'idée féodale de l'*aide* et du *conseil* (*auxilium* et *consilium*), que le vassal était tenu de prêter au suzerain. La consultation par le roi du corps des fidèles était une obligation et une nécessité. Sous les Capétiens, aux XIe et XIIe siècles, ces assemblées furent très fréquentes ; elles n'étaient d'ailleurs soumises à aucune règle fixe, ni pour la date de la convocation, ni pour les personnes à convoquer. On distinguait les cours ordinaires ou provinciales, appelées ainsi, non du fait que le souverain convoquait les nobles d'une même province, mais de ce qu'il convoquait les seigneurs laïques et ecclésiastiques les plus voisins du lieu où le roi tenait résidence ; — et les cours générales et solennelles, auxquelles le roi convoquait les titulaires des plus importantes seigneuries laïques ou ecclésiastiques du royaume. C'est à ces cours solennelles que se rattachent les états généraux que réunit pour la première fois Philippe le Bel, mais non, toutefois, par un lien direct. Elles s'y rattachent surtout par l'idée de convoquer et de consulter les vassaux et sujets sur les mesures les plus importantes. La nouveauté du gouvernement de Philippe le Bel a résidé particulièrement dans l'idée d'appuyer ses actes sur l'opinion populaire, et c'est principalement dans cette tendance du gouvernement royal, à la fin du XIIIe siècle, qu'il faut chercher l'origine des grandes assemblées de cette époque. « La nouveauté, dit très bien Luchaire, consista non pas, comme l'a dit Boutaric, à convoquer simultanément les trois ordres, puisqu'un certain nombre d'assemblées solennelles du XIIIe et même du XIVe siècle continrent des représentants des trois classes de la nation, mais à donner à la convocation de l'élément populaire la forme d'une *représentation régulière* fondée sur une *base électorale* tellement large, qu'elle équivalait presque au suffrage universel. »

Les *États généraux de 1302* se réunirent dans l'église Notre-Dame, à Paris, le 10 avril. Il n'y eut qu'une séance. Philippe le Bel fit exposer par son chancelier Pierre Flotte les griefs qu'il avait contre le pape Boniface VIII et demanda appui pour la défense de l'indépendance de sa couronne. La noblesse et le tiers état se déclarèrent, sans hésiter, en faveur du roi ; le clergé adressa à Rome une lettre qui était une déclaration de neutralité.

Les *États de Tours*, réunis en mai 1308, appuyèrent la politique royale dans le procès du Temple. Ils avaient été spécialement convoqués dans ce but.

Les *États de 1312*, convoqués à Lyon pour le 12 février, dans le dessein de peser sur les décisions du concile de Vienne, ne se réunirent pas, la simple annonce de la convocation des états ayant suffi pour obtenir le résultat désiré. L'ordre du Temple fut supprimé par la bulle *Vox in excelso*.

Les *États de 1314*, ouverts à Paris le 1er août, marquent un pas nouveau dans les attributions de ces assemblées nationales : ils furent convoqués dans le but d'accorder à la couronne les subsides dont elle avait besoin pour la guerre de Flandre. Les subsides furent votés. Ce vote fut, à vrai dire, une simple formalité : mais le principe du vote de l'impôt par le peuple avait été posé.

Il ne semble pas que les *états de 1317* et ceux de *1328* aient réellement été des états généraux, mais des assemblées restreintes, composées de toutes les classes de la nation, réunies pour donner un avis sur la question de la succession des femmes à la couronne.

De 1328, il faut passer aux années les plus tourmentées du règne de Jean le Bon, aux désastres de la guerre anglaise, pour arriver à une nouvelle convocation d'états généraux ; il est vrai que ce sont les *états de 1355* les plus intéressants et les plus importants jusqu'à ceux de 1789. Le tiers état avait à sa tête le puissant tribun Étienne Marcel. Les états se réunirent, le 2 décembre, dans une des salles du parlement. Ils votèrent des subsides sous forme d'une imposition de 8 deniers pour livre sur toutes marchandises vendues et d'une gabelle sur le sel. En retour, le pouvoir royal faisait d'importantes concessions : les états sont autorisés à intervenir dans l'administration des monnaies, dans la levée de l'arrière-ban et dans la solde des troupes. Les ordonnances du roi sur les métiers sont étendues à tout le royaume. Des précautions sont prises contre les malversations que pourraient commettre les officiers chargés de lever les impôts. C'est la fameuse ordonnance du 28 décembre 1355.

Des états généraux se tinrent en 1356, 1357, 1358, 1359. Ils étendaient et affermissaient leur autorité. Ils intervinrent directement dans l'administration et le gouvernement du royaume : malheureusement, des violences et des fautes politiques terminèrent et compromirent le mouvement d'idées larges et réformatrices qu'ils avaient créé.

Avec Charles V, qui succéda à Jean le Bon, le pouvoir royal redevint fort et assuré, et l'essor que prenaient les états généraux fut entravé. Les *états de 1369* ne furent convoqués que pour ratifier les actes du pouvoir royal. Les *états de 1413*, réunis à Paris, furent peu nombreux. Ils firent, cependant, preuve de quelque énergie, en refusant les subsides demandés par Charles VI et en réclamant des réformes ; mais, s'ils rejetèrent les subsides, le gouvernement rejeta les réformes, et le résultat fut nul. Les *états de 1420* ratifièrent le honteux traité de Troyes.

Sous Charles VII, les états généraux reprirent le caractère qu'ils avaient en sous Philippe le Bel, celui d'auxiliaires dévoués de la royauté. Ils furent très nombreux : 1421, 1423, 1424, 1425, 1426, 1428, etc. Louis XI réunit les états à Tours, en 1468, pour obtenir leur appui contre les seigneurs qui avaient formé la *ligue du Bien public* ; il trouva en eux le soutien désiré ; l'apanage de la Normandie, attribué à Charles, frère du roi, fut annulé et remplacé par une rente de 60.000 livres.

Les *états de Tours de 1484*, convoqués après la mort de Louis XI, occupent une place importante dans l'histoire de cette institution par l'éclat que prirent les discussions qui y furent soulevées. Un député du bailliage de Rouen, Jean Masselin, et Philippe Pot, sire de La Roche, député de Bourgogne, se révélèrent comme de grands orateurs. Les élections s'étaient faites avec un grand enthousiasme et de vives espérances. Les députés des divers états siégèrent ensemble — précédent intéressant pour l'histoire des états généraux de 1789 — mais, en somme, au point de vue pratique, la conclusion en fut sans portée réelle.

Les *états de Tours de 1506*, réunis par Louis XII, furent sans importance. Le roi les avait assemblés pour se dégager des stipulations matrimoniales des traités de Blois et, effectivement, les états lui demandèrent de fiancer au duc d'Angoulême, François, sa fille Claude, fiancée déjà à Charles-Quint.

Les guerres de religion redonnèrent quelque vie aux états généraux. Les *états d'Orléans de 1560* soumirent au roi un plan de réformes et, par la bouche éloquente du chancelier de L'Hospital, réclamèrent la tolérance religieuse. Les doléances des états eurent, d'ailleurs, une sanction effective dans les ordonnances de 1561, 1563, 1566, qui firent droit aux plus importantes des revendications qui avaient été formulées.

Les *états de Blois de 1576* furent un triomphe pour la la Ligue. Les députés revendiquèrent les droits de la nation à l'administration de la chose publique, et ils votèrent la continuation de la lutte contre les protestants.

Les seconds *états de Blois de 1588* furent également un triomphe pour les ligueurs, qui arrivèrent plus violents encore qu'en 1576. Ils attaquèrent violemment Henri III, qui prit le parti de faire arrêter les chefs des ligueurs et de faire poignarder Henri de Guise.

Les *états de 1593*, dits *états de la Ligue*, avaient été convoqués pour pourvoir à la vacance du trône après la mort du cardinal de Bourbon. Ils inclinaient en faveur d'une infante d'Espagne, petite-fille de Henri II, nonobstant l'opposition du parlement, quand Henri IV fit son abjuration. Les états n'avaient plus de raison d'être. Les états de 1593 marquent dans l'histoire littéraire par la *satire Ménippée*, à laquelle ils donnèrent naissance.

Les *états de 1614*, réunis à Paris, furent les derniers avant l'Assemblée constituante. Les grands du royaume, qui espéraient mettre la main sur le gouvernement, furent désarmés par la politique fine et habile de Marie de Médicis. Les principales figures de ces états furent Robert Miron, prévôt des marchands de Paris, et Jean Savaron, lieutenant général en la sénéchaussée de Clermont. Les séances furent rendues stériles par des divergences profondes entre les diverses classes, et les états se séparèrent sans avoir rien fait de pratique ni d'utile.

Les derniers états généraux de la monarchie furent ceux qui se réunirent en 1789 ; ils se transformèrent en Assemblée nationale. V. ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE.

Dans l'ensemble, l'œuvre des états généraux, de 1302 à 1614, fut stérile, si l'on excepte le grand mouvement d'idées qu'ils ont produit à plus d'une reprise. La cause de cet échec ne doit être attribuée ni à l'action du pouvoir royal, ni à l'incapacité des députés, qui comptèrent à chaque session des hommes de grande valeur. La cause en fut dans la constitution même de la France, toute hérissée de pouvoirs locaux, indépendants, de franchises locales, bigarrée de coutumes et de traditions diverses, fortement

enracinées, qui faisaient la vie de la nation et qui rendaient toutes mesures d'ensemble impossibles à réaliser. Il fallut le régime terrible de la Terreur et le pouvoir fortement centralisateur de Napoléon pour que l'œuvre législative des assemblées de la Révolution et du Conseil d'État du premier Empire pût être appliquée.

— BIBLIOGR. : H. Hervieu, *Recherches sur les premiers états généraux* (Paris, 1879); G. Picot, *Histoire des états généraux* (Paris, 1888); Jallifier, *Histoire des états généraux, 1302-1614* (Paris, 1885).

États de langue d'oc. Ces états, qui apparaissent au XIVe siècle, réunissaient les délégués de tout ou partie des provinces du sud de la France, où la langue d'oc était en usage. La composition en était sensiblement pareille à celle des états généraux. Les convocations étaient adressées à intervalles assez réguliers, au nom du roi, mais le lieu d'assemblée variait beaucoup. On cite des exemples d'assemblées qui se sont tenues spontanément, sur l'initiative de quelque personnage, prélat ou seigneur laïque important. Le rôle principal des états était financier : ils avaient à se prononcer sur les subsides que demandait le souverain. Le gouvernement royal était représenté par des commissaires. Après avoir fixé le chiffre des subsides, les états avaient à répartir des taxes votées par eux. Les états de langue d'oc disparurent avec la seconde moitié du XVe siècle, sauf dans la province de Languedoc proprement dite, où les états provinciaux conservèrent autorité et influence.

États de langue d'oïl. Ces états datent, comme les états de langue d'oc, du XIVe siècle. En 1350, le roi Jean convoqua les états à Paris; ce furent, en réalité, des états généraux; mais, comme les délégués des pays de langue d'oc et ceux des pays de langue d'oïl siégèrent séparément, cette date marque la première convocation des états des deux langues. Après la défaite de Poitiers, qui prit les proportions d'un désastre national, nouvelle convocation des deux états. Les états de langue d'oïl se distinguèrent par leur hardiesse, leur violence même, cherchant à absorber l'autorité royale. De ce jour, le pouvoir, mis en défiance vis-à-vis d'eux, évita de les convoquer, préférant recourir aux assemblées de bailliage. D'ailleurs, dans les provinces du Nord, où l'action du gouvernement central se faisait immédiatement sentir, l'autorité d'assemblées de ce genre ne pouvait être que décorative. Les états de langue d'oïl disparurent au XVe siècle.

— ICONOGR. *Réunion des états généraux dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles, le 5 mai 1789*, tableau de Couder (1840) [Musée de Versailles]. — Le peintre a représenté le directeur général des finances, Necker, entretenant les états de la crise financière. Ce tableau contient toute une série de portraits habilement traités.

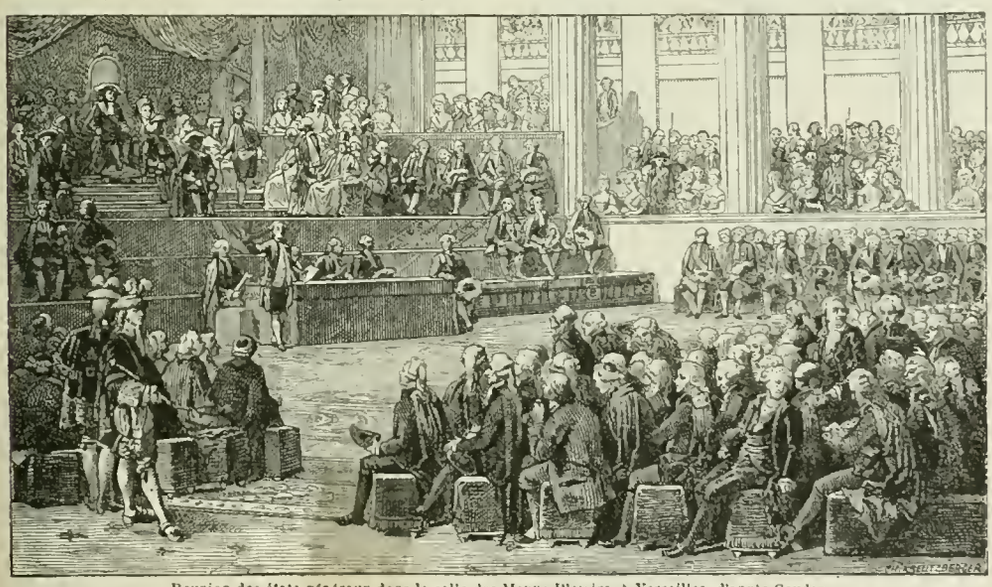

Réunion des états généraux dans la salle des Menus-Plaisirs, à Versailles, d'après Couder.

ÉTAT (*la* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Forme de gouvernement, régime politique : ÉTAT *monarchique*. ÉTAT *populaire*. ‖ Gouvernement, administration supérieure d'une nation : *Conflits entre l'*ÉTAT *et les municipalités*. ‖ Ensemble d'une nation considérée comme corps politique : *L'*ÉTAT, *c'est tout le monde*. (Proudhon.) ‖ Étendue de pays soumise à une même loi politique : *Les grands* ÉTATS *européens*. ‖ *Char de l'État, Vaisseau de l'État*, Gouvernement représenté, par métaphore et le plus souvent plaisamment, sous la figure d'un char ou d'un vaisseau.

— *Chef de l'État*, Personne qui est à la tête du gouvernement, comme souverain ou à un autre titre : *Attenter à la vie du* CHEF DE L'ÉTAT. ‖ *Ministre d'État, Secrétaire, Sous-secrétaire d'État*, V. la partie encycl. ‖ *Homme d'État*, Personne initiée à la science du gouvernement ou jouant un des premiers rôles dans l'administration du pays dont il connaît les besoins et les intérêts : *On compte plus de politiciens que d'*HOMMES D'ÉTAT. ‖ *Religion d'État*, Religion que le gouvernement admet et protège à l'exclusion des autres. ‖ *Lettre d'État*, Lettre que le roi accordait pour faire suspendre le jugement et les poursuites contre une personne qui, étant au service de l'État, ne pouvait vaquer à ses propres affaires. ‖ *Raison d'État*, Considérations d'intérêt public au nom desquelles un gouvernement agit à l'encontre des principes ordinairement reçus : *La* RAISON D'ÉTAT *est une raison mystérieuse, inventée par la politique pour autoriser ce qui se fait sans raison*. (St-Evrem.) ‖ *Secret d'État*, Secret important ayant trait au gouvernement d'un État ou à ses rapports avec les États voisins, et auquel ne sont initiés que les hommes qui participent au gouvernement. ‖ *Coup d'État*, Mesure extra-légale, violente, qu'emploie le gouvernement, soit pour sauvegarder la sûreté de l'État, soit pour satisfaire l'ambition des gouvernants : *Le* COUP D'ÉTAT *du 18-Brumaire. Le* COUP D'ÉTAT *du 2-Décembre*. — Dans le langage ordinaire, Mesure inattendue et décisive, qui produit un changement soudain. ‖ *Affaire d'État*, Affaire qui est du ressort du gouvernement et qui touche à l'intérêt public. — Dans le langage ordinaire, Affaire importante : *Dans certaines familles, un grand dîner est une* AFFAIRE D'ÉTAT. ‖ *Crime d'État*, Crime attentatoire à la sûreté de l'État, et aussi Acte non criminel, mais contraire aux intérêts de l'État. ‖ *Verta d'État*, Qualité utile à l'État, indépendamment de la moralité des actes qu'elle affecte ou inspire.

— ALLUS. HIST. : **L'État c'est moi**, mot de Louis XIV, qui est devenu, dans la pensée populaire, la devise de l'absolutisme. — Le mot aurait été prononcé le 13 avril 1655, dans une séance du Parlement, par le jeune roi, survenant brusquement, en costume de chasse, le fouet à la main, pour arrêter la discussion en cours sur les édits bursaux récemment enregistrés. Depuis les recherches de Chéruel, le fait est reconnu légendaire. Louis XIV arriva, il est vrai, en costume insolite, justaucorps rouge et chapeau gris ; il parla en termes énergiques : « Chacun sait combien vos assemblées ont excité de troubles dans mon État et combien de dangereux effets elles ont produits. J'ai appris que vous prétendiez encore les continuer, sous prétexte de délibérer sur les édits qui, naguère, ont été lus et publiés en ma présence. Je suis venu ici tout exprès pour en défendre la continuation et à vous, monsieur le premier président, de les souffrir ni de les accorder, quelque instance qu'en puissent faire les enquêtes, les membres de la chambre des enquêtes ». « Après quoi, ajoute un chroniqueur, qui fut probablement témoin oculaire de la scène, Sa Majesté s'est levée promptement sans qu'aucun de la compagnie eût dit une seule parole; elle s'en retourna au Louvre et, de là, au bois de Vincennes, où le cardinal (de Mazarin) l'attendait. »

Le « costume insolite » a produit dans la légende le fouet de chasse, et le ton impérieux du souverain a produit « l'État c'est moi ». Le mot, d'ailleurs, ne se trouve dans aucun mémoire ou document contemporain digne de créance.

— ENCYCL. Polit. Deux éléments constituent l'État : des lois et une autorité chargée de les appliquer. Otez cette autorité, les lois, en l'absence d'un pouvoir qui les fasse respecter, ne sont plus que lettre morte; et ôtez les lois elles-mêmes en conservant ce pouvoir, il n'y a plus qu'un maître et des esclaves. En conséquence, dans un État bien organisé, à côté du pouvoir législatif qui fait les lois, on trouve le pouvoir exécutif qui en assure l'exécution par la surveillance, par la force, par tous les moyens dont il convient qu'il use, et le pouvoir judiciaire qui les fait observer dans le particulier, qui les applique aux divers cas et, s'il y a lieu, les interprète. Sous une forme ou une autre, réunis ou séparés, ces trois pouvoirs se retrouvent dans tous les États possibles. Ajoutons que le pouvoir exécutif n'a pas pour unique charge de procurer, à l'intérieur, l'exécution des lois ; il doit aussi défendre, au dehors, l'indépendance, la dignité de la nation. En somme, les attributions qui reviennent nécessairement à l'État, comme conditions de son existence, sont : la défense militaire, la police intérieure, la justice, la législation, l'administration des finances. Chacune correspond à une catégorie d'agents, à un appareil politique distinct, auxquels il faut ajouter l'appareil politique proprement dit, l'administration. Puis c'est tout l'ensemble des fonctions facultatives, ou, si l'on préfère, de celles qui, sans être essentielles à l'existence de l'État, ne sont pas moins inséparables de sa constitution. De ce nombre sont, par exemple, les relations d'État à État, les affaires étrangères. Quant au corps des agents officiels qui règlent les questions de politique internationale, il s'appelle le corps diplomatique. Vient ensuite la protection des nationaux à l'étranger, laquelle, sans être une fonction nécessaire de l'État, rend de grands services : c'est une extension, jusque par delà les frontières, de la sollicitude qu'il leur accorde à l'intérieur. Pour protéger leur personne et leurs biens, et aussi pour les surveiller, il utilise les agents qu'il a accrédités au dehors; toutefois, ces fonctions sont confiées généralement à des employés distincts de ceux qu'on charge des affaires politiques internationales, aux agents consulaires. On peut même dire que l'intervention de l'État à l'étranger en faveur de ses nationaux est d'autant plus énergique que le pays est moins civilisé; à ce point, dans certains cas, de faire siennes les injures qui peuvent leur être adressées.

De tout cela il résulte que l'État a le devoir de protéger les citoyens soit à l'intérieur, soit au dehors, et aussi de n'user envers eux de son autorité que pour le bien commun, qui seul la justifie et la rend respectable, et avec une modération constante, qui seule peut le préserver de la tyrannie, si tentante, à des degrés divers, pour tous ceux qui ont la force à leur service. (V. GOUVERNEMENT.) En retour, les citoyens ont envers l'État des devoirs dont l'obéissance aux lois est le premier. Quant à leurs droits, ils sont de deux sortes : des droits civils, qui appartiennent à tous, parce qu'ils ne sont que les droits naturels de l'homme, reconnus et consacrés par l'État dans les conditions où leur exercice ne peut nuire ; et des droits politiques, qui sont des pouvoirs et requièrent des conditions de capacité, des qualités sans lesquelles il est impossible de les exercer normalement.

— Dr. intern. Les *États*, qui constituent les sujets du droit international, doivent être soigneusement distingués des nations. La nation est une réunion de personnes, unies par l'identité de l'origine, du langage et de la conformation physique, par une longue communauté d'intérêts et de sentiments, par une fusion d'existence amenée par la suite des siècles. L'État est une communauté indépendante, organisée d'une manière permanente sur un territoire. Un État peut donc comprendre plusieurs nations : ainsi l'empire ottoman, l'Autriche-Hongrie ; une nation peut, d'autre part, être répartie en plusieurs États : ainsi la nation polonaise est fractionnée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche.

Classement des États. On distingue les États *simples* et les États *composés*. Les premiers sont ceux qui, formant un tout indivisible, jouissent, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'une souveraineté complète et permanente : la France est un État simple. Les États composés supposent la réunion plus ou moins complète et durable de deux ou plusieurs États sous un gouvernement commun : il y en a de différentes espèces : 1° l'*union personnelle*, réunion sous la main d'un seul prince d'États ayant chacun une organisation distincte et se gouvernant par ses propres lois (ex. : État indépendant du Congo uni personnellement à la Belgique); 2° l'*union réelle*, réunion des États, non seulement par la personne de leur chef commun, mais par une disposition expresse de leurs constitutions, en vertu d'un accord international intervenu entre eux (ex. : union entre l'Autriche et la Hongrie) ; 3° la *Confédération d'États*, association d'États indépendants qui ne reconnaissent pas une autorité commune, à la fois supérieure et suprême (ex. : Confédération germanique avant 1866, Confédération suisse avant 1848) ; 4° l'*État fédéral*, organisme central, indépendant et complet, ayant ses organes propres et distincts, et qui absorbe, au point de vue international, tous les États particuliers qui cessent d'être individuellement souverains (ex. : Suisse, États-Unis de l'Amérique du Nord).

Les États peuvent encore être classés, au point de vue de la souveraineté, en États *souverains, protégés* et *vassaux*. Les États souverains sont ceux qui ont l'entière autonomie intérieure et l'entière indépendance extérieure (ex. : France, Allemagne, Russie, etc.). Les États protégés sont ceux qui se sont ou ont été placés sous la tutelle d'un État plus puissant et plus fort : l'énergie de cette tutelle varie suivant les différents cas (ex. : Tunisie, Annam, sous le protectorat de la France). Les États vassaux sont ceux qui n'ont qu'une souveraineté amoindrie, dérivant d'un autre État, suzerain, avec lequel ils sont dans un rapport de subordination (ex. : Bulgarie vis-à-vis de la Turquie).

On divise encore les États, d'après leur forme de gouvernement, en *monarchies* et en *républiques*, et, d'après leur puissance, en *grandes puissances* et en *États secondaires*.

Naissance et reconnaissance des États. Des causes multiples, souvent historiques, donnent naissance aux États : la conquête, le partage entre les membres d'une même famille royale, la réunion des royaumes par mariage ou héritage, l'émancipation d'un joug étranger, l'affranchissement d'une colonie, etc. Un État existe de fait ; il possède la souveraineté intérieure dès qu'on se trouve en présence d'une association humaine assez nombreuse pour subsister par ses propres ressources, indépendamment de toute autre, régie par une autorité publique organisée *ad hoc* et ayant une possession territoriale suffisante. Mais, pour exister au point de vue du droit international, le nouvel organisme doit avoir la souveraineté extérieure et il ne peut en être investi que s'il est admis par les autres États dans le sein de la communauté internationale, c'est-à-dire s'il a été reconnu par eux.

Droits et devoirs des États. Dès que l'État existe dans la plénitude de sa personnalité, il a certains droits fondamentaux, sur la classification desquels on n'est pas toujours d'accord. On lui reconnaît généralement : 1° le *droit de conservation et de défense* : un État peut prendre les mesures destinées à garantir son existence contre les dangers qui la menacent ; 2° le *droit de souveraineté et d'indépendance* : chaque État jouit de la faculté d'exister librement dans une parfaite autonomie et de poursuivre la réalisation du but social en dehors de toute ingérence étrangère ; 3° le *droit d'égalité* : en tant que souverains et indépendants les uns des autres, les États sont égaux au point de vue juridique ; 4° le *droit de respect mutuel* : les États ont droit au respect les uns des autres, comme membres de la communauté internationale ; 5° le *droit de commerce* : le commerce est nécessaire à la vie des nations comme à celle des individus ; 6° le *droit de propriété*; 7° le *droit de représentation* : les États ont le droit de se faire représenter par des agents près des autres États. Tels sont les droits des États ; mais ces droits peuvent subir des restrictions : signalons parmi celles-ci la mi-souveraineté, l'intervention, la neutralité perpétuelle, l'exterritorialité, les indemnités de juridiction et les servitudes internationales.

Les devoirs des États correspondent à leurs droits : les États doivent respectivement respecter les droits qui leur appartiennent. La violation des devoirs internationaux, l'atteinte portée aux droits des États, entraîne la responsabilité de l'État, auteur de cette violation.

Extinction des États. Les États disparaissent lorsque vient à manquer quelqu'une des conditions essentielles à leur existence. Les causes d'extinction des États sont les suivantes : 1° disparition de la population ; 2° dissolution du lien social, séparation, volontaire ou violente, des différentes parties d'un État ; 3° incorporation d'un État à un autre État. Ces faits produisent des conséquences juridiques importantes au point de vue de l'existence de la souveraineté internationale, des traités, de la législation, du domaine public, des dettes publiques et des créances de l'État, des jugements et de la nationalité.

— Hist. *Ministre d'État.* Sous l'ancienne monarchie, les ministres d'État avaient le droit d'assister au conseil des ministres et de prendre part à ses délibérations sans avoir voix délibérative. Primitivement le roi conférait cette dignité par lettres patentes, à partir de Louis XIV, elle résulta du seul fait d'être appelé par le roi à siéger au conseil. Le nombre des ministres d'État n'était pas limité.

Ministère d'État. Ce ministère, institué en 1801, puis supprimé en 1814, fut rétabli par décret du 22 janvier 1852 et prit plus tard le titre de *ministère d'État et de la maison de l'Empereur.*

Ses attributions comprenaient : les rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'Empereur et le Conseil d'État ; la correspondance de l'Empereur avec les ministères ; le contresseing des décrets portant nomination des ministres, des présidents du Sénat et du Corps législatif, des sénateurs et des membres du Conseil d'État ; le contresseing des décrets réglant les sessions du Sénat et du Corps législatif et de ceux concernant les matières qui n'étaient spécialement attribuées à aucun département ; la rédaction et la conservation des procès-verbaux du conseil des ministres, l'administration du Conseil d'État.

Ce ministère fut supprimé par décret du 17 juillet 1869. Les décrets du 21 novembre 1860 en avait déjà séparé la maison de l'Empereur.

Secrétaire d'État. Au XIVe siècle, quelques-uns des notaires secrétaires du roi se détachèrent des autres, sous le nom de *clercs du secret* (chargés du procès-verbal des délibérations du conseil du roi), d'autres, sous le nom de *secrétaires des finances*, eurent d'abord d'autre fonction que de signer les *lettres de finances* (dons en argent faits par le roi), mais leurs attributions s'étendirent, et ils devinrent les *secrétaires des commandements du roi*, puis les *secrétaires d'État* (vers le milieu du XVIe s). Tout d'abord, ils n'eurent pas de département ministériel déterminé : ils administraient chacun une région de la France, au lieu d'être à la tête d'une branche spéciale de l'administration, comme cela eut lieu dès la fin du XVIe siècle. Quand le roi les faisait entrer au conseil, ils prenaient le titre de « ministres ». Les secrétaires d'État sont donc les ancêtres des ministres modernes, et, de nos jours encore, les membres du cabinet sont dénommés officiellement « ministres secrétaires d'État à département ministériel ».

Les ministres désignent parfois, pour les seconder dans la direction du département qui leur est confié, un sous-secrétaire d'État, auquel ils délèguent une partie de leurs pouvoirs. V. SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

— SYN. : **État, nation.** V. la partie encycl. (Dr. intern.)

ÉTAT-MAJOR n. m. Corps d'officiers mis à la disposition d'un général chargé d'un commandement pour transmettre ses ordres et en assurer l'exécution. (Pour les différentes espèces d'états-majors, v. la partie encycl.) ‖ Pl. *Des* ÉTATS-MAJORS.

— Mar. Ensemble des officiers embarqués sur un navire. ‖ *État-major général,* Officiers attachés au ministère de la marine. ‖ *État-major d'un amiral,* Officiers attachés à cet amiral. ‖ *Chef d'état-major,* Officier supérieur ou général chargé de régler les services de la majorité. ‖ *Chef d'état-major général,* Vice-amiral attaché comme coadjuteur au ministre de la marine. ‖ *Petit état-major,* Ensemble des officiers mariniers d'un navire de guerre : *Dans le* PETIT ÉTAT-MAJOR *sont : les premiers maîtres de manœuvre, de canonnage, de timonerie ; le capitaine d'armes ; les maîtres charpentier, calfat, voiler et armurier-forgeron.*

— Par anal. Les personnages les plus considérables d'un groupe : *L'*ÉTAT-MAJOR *d'un parti.* ‖ Cortège d'une personne supérieure par sa position à celles dont elle est habituellement entourée. *C'est Mme de Pompadour qui passe entourée d'un brillant* ÉTAT-MAJOR *de courtisans.* (X. Saintine.)

— Arg. milit. Boisson composée de vin chaud additionné de sirop, fort en usage dans les cantines, surtout dans l'armée d'Afrique.

— ENCYCL. *L'État-major* d'un officier général varie suivant l'importance de son commandement. Dans les brigades d'infanterie et de cavalerie, l'état-major ne comporte que les deux officiers d'ordonnance du général et quelques hommes de troupe comme secrétaires, vélocipédistes, etc.

Dans les brigades d'artillerie, les divisions d'infanterie et de cavalerie, les corps d'armée, armées, groupes d'armée, l'état-major comporte un chef d'état-major, d'un grade en rapport avec l'importance de l'unité dont il s'agit, et dont la prérogative essentielle est de pouvoir signer et donner des ordres au nom du commandement. L'autorité du chef d'état-major, qui, dans un groupe d'armées, prend le nom de major général, s'étend sur l'état-major proprement dit, et sur l'ensemble des chefs des divers services qui, avec l'état-major, constituent le quartier général de division, corps d'armée, armée, etc. Mais les officiers d'ordonnance du général commandant restent à sa disposition directe et ne reçoivent que de lui.

Sous l'ancien régime, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, le recrutement des officiers d'état-major se faisait au choix des généraux. En 1818, sur l'initiative du ministre de la guerre, Gouvion-Saint-Cyr, un corps d'état-major fut composé d'officiers des grades de sous-lieutenant à colonel inclus, parmi lesquels devaient être choisis les officiers destinés à constituer les différents états-majors. Ce corps se recrutait, pour la très grande majorité, à Saint-Cyr, pour quelques places, à l'École polytechnique. En sortant de ces écoles, on entrait comme sous-lieutenant élève d'état-major à l'école d'état-major, où l'on passait deux ans, et d'où l'on sortait avec le grade de lieutenant. On devait faire alors deux stages de deux ans dans l'infanterie et la cavalerie, un stage d'un an dans l'artillerie, ensuite, on était employé au service d'état-major.

En 1880, ce corps fermé d'état-major a été remplacé par un service ouvert. L'école spéciale d'état-major a été supprimée ; une école supérieure de guerre a été créée, où peuvent entrer les officiers de toutes armes désireux d'obtenir le brevet d'état-major. Les officiers ainsi brevetés accomplissent une série de stages dans les différents états-majors, puis y font le service régulier et, d'après certaines règles, alternent entre ce service et celui des troupes de leur arme d'origine ou d'une autre arme.

L'uniforme des officiers de l'ancien corps d'état-major était caractérisé par la couleur amarante des parements de l'habit et du turban du kepi : ceux du service d'état-major actuel conservent l'uniforme de leur arme d'origine, en y ajoutant, lorsqu'ils sont placés *hors cadres*, pour remplir des fonctions d'état-major, certains insignes, tels que aiguillettes, brassards, foudres, etc.

Les états-majors de brigades, divisions et corps d'armée, sont constitués dès le temps de paix. Ceux des armées et groupes d'armée, dont la loi ne prévoit la formation qu'en cas de guerre, n'existent que sur le papier, par désignation de leurs membres. Par contre, un certain nombre d'officiers d'état-major, réunis au ministère de la guerre, forment l'état-major de l'armée. Placés sous la haute direction du chef d'état-major général de l'armée, lequel deviendrait en temps de guerre le major général du généralissime, ces officiers, dont beaucoup serviraient à former, au moment de la mobilisation, les états-majors d'armées, sont employés aux études que nécessite la préparation à la guerre. A cet effet, l'état-major de l'armée est réparti en quatre bureaux : 1er, *organisation et mobilisation de l'armée ;* 2e, *statistique militaire et étude des armées étrangères ;* 3e, *opérations militaires et instruction générale de l'armée ;* 4e, *étapes, chemins de fer, transports des troupes.* Ces bureaux sont deux à deux, sous les ordres de deux sous-chefs d'état-major général de l'armée ; un troisième sous-chef est à la tête du *service géographique.* L'état-major de l'armée comprend aussi une section *du personnel d'état-major* et une section *du matériel et de la comptabilité.*

Officier d'état-major (capitaine d'infanterie).

En dehors de l'état-major de l'armée, il faut encore citer l'état-major particulier du cabinet du ministre, qui comporte trois bureaux : 1e *cabinet et enregistrement ;* 2e *correspondance générale, décorations, personnel des officiers généraux ;* 3e *personnel de l'administration centrale, secours.*

L'état-major de l'armée est analogue à ce que, en Allemagne, on appelle, en temps de paix, le *grand état-major.*

Dans la plupart des autres pays étrangers, le service d'état-major est assuré par un corps spécial plus ou moins analogue comme constitution et recrutement à celui qui existait autrefois en France.

État-major général de l'armée. C'est le nom donné quelquefois à l'état-major de l'armée, mais qui, officiellement, ne désigne que l'ensemble de tous les officiers généraux.

Cet état-major général comporte deux sections : l'une dite *première section* (activité et disponibilité), l'autre dite *seconde section* (réserve). Cette dernière comprend tous les officiers généraux qui ont quitté la première, soit par limite d'âge, soit par anticipation. Le nombre en est indéterminé. Le chiffre des officiers généraux de la 1re section est fixé par la loi des cadres : il est, depuis 1893, de 330, dont 110 généraux de division et 220 généraux de brigade.

État-major particulier de l'artillerie. D'après la loi des cadres, de 1894, il comprend : 37 colonels, 56 lieutenants-colonels, 99 chefs d'escadron et 108 capitaines, plus 160 contrôleurs d'armes, 210 ouvriers d'État, 540 gardes d'artillerie et 260 gardiens de batterie. Ce personnel est employé, en temps de paix, dans les établissements et services de l'arme. En temps de guerre, il servirait à constituer aux armées les états-majors d'artillerie, c'est-à-dire ceux attachés aux généraux commandant l'artillerie d'une armée, d'un corps d'armée, d'une division d'infanterie, etc.

État-major particulier du génie. D'après la loi des cadres de 1894, il comprend : 30 colonels, 30 lieutenants-colonels, 119 chefs de bataillon et 281 capitaines, avec 570 adjoints du génie, 6 ouvriers d'État et 292 portiers-consigne. En temps de paix, ce personnel est employé dans les directions et les chefferies de l'arme ; en temps de guerre, il servirait à constituer aux armées les états-majors du génie, c'est-à-dire qu'on y puiserait les officiers à attacher aux généraux commandant le génie d'une armée, ceux destinés à commander le génie d'un corps d'armée, etc.

État-major des places. On nomme ainsi le personnel spécial d'officiers créé en 1829 pour assurer le commandement et le service dans les places de guerre. Il comprenait, sous les titres de *commandants, majors, adjudants* de place, des officiers de divers grades : de colonel à lieutenant ; plus des secrétaires-archivistes et des aumôniers. En raison de leurs fonctions sédentaires, les officiers y pouvaient rester au delà de la limite d'âge fixée pour le service dans les corps de troupes. Ce corps a été supprimé en 1872, et son service est assuré par des officiers pris dans la garnison des places.

État-major d'un corps de troupes. Dans un régiment, ou bataillon formant corps, l'état-major est composé du colonel ou du chef de bataillon, commandant, des officiers supérieurs ou assimilés, du capitaine instructeur, des adjudants-majors, du trésorier, de l'officier d'habillement, du porte-drapeau, des médecins et vétérinaires, du chef de musique.

Le *petit état-major* se compose de tous les sous-officiers, caporaux, brigadiers ou soldats qui sont en dehors des compagnies, escadrons ou batteries, suivant l'arme ; ainsi : les adjudants, sauf ceux de batterie et de compagnie, le tambour ou trompette-major, les caporaux tambours, les sapeurs, les musiciens, le vaguemestre, le chef artificier, le chef mécanicien, le garde-parc, etc. En général, les membres de l'état-major et du petit état-major des corps de troupes sont reconnaissables au plumet ou pompon tricolore qu'ils portent comme insigne distinctif.

— *Voyage d'état-major.* On nomme ainsi un exercice militaire d'instruction qui consiste à réunir, sous les ordres d'un officier général ou supérieur, appelé *directeur du voyage*, un certain nombre d'officiers d'état-major, et à leur faire parcourir une étendue déterminée de pays, en étudiant le terrain au point de vue des opérations militaires qui pourraient y être exécutées ; le directeur du voyage, jouant le rôle de commandant des troupes et assignant aux officiers qui l'accompagnent les différentes fonctions qu'ils seraient, dans la réalité, appelés à remplir comme officiers d'état-major.

Les voyages d'état-major sont organisés différemment, suivant qu'ils sont accomplis par les élèves de l'école supérieure de guerre, pour lesquels ils représentent un complément de cours, ou par les officiers représentant l'état-major d'un corps d'armée ou d'une armée, ou enfin par les officiers de l'état-major de l'armée. Complétés par les *manœuvres avec cadres*, les voyages d'état-major constituent la meilleure préparation pratique des officiers d'état-major à leurs fonctions en temps de guerre.

ÉTATS (ÎLE DES), île de l'océan Atlantique méridional, située au S. de l'Amérique méridionale et à l'E. de la Terre de Feu, dont la sépare le détroit de Lemaire. Cette terre, annexée à la république Argentine, est stérile et hérissée de hautes montagnes. Découverte en 1616 par le Hollandais Lemaire.

ÉTATS DE L'ÉGLISE ou **ÉTATS PONTIFICAUX.** V. ÉGLISE.

ÉTATS-UNIS de l'Amérique du Nord (en angl. **United States of America**), grande république fédérative de l'Amérique septentrionale, comprise entre 24° 25′ et 49° de latitude N., 127° 4′ et 69° 17′ de longitude O. Les États-Unis sont bornés au N. par le Dominion canadien, au S. par les États-Unis du Mexique, à l'E. par l'Atlantique, et à l'O. par le Pacifique.

La superficie des États-Unis est d'environ 9.212.300 kilom. carrés y compris l'Alaska. L'Alaska retranché, il reste à l'« Union américaine » 7.836.000 kilom. carrés, un peu plus de quatorze fois et demie la France.

— I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. *Orographie* et *hydrographie.* Trois grandes régions se partagent les États-Unis : à l'E. les Appalaches, à l'O. les Rocheuses, et au centre, entre ces contrées montagneuses, la Prairie ou Plaine.

Les Appalaches, de la presqu'île de la Gaspésie (Canada) à l'État d'Alabama, longs de 2.100 kilom., se dirigent du N.-E. au S.-O. sous une foule de noms locaux, dont le plus connu est celui d'Alléghanys, que l'on a parfois appliqué à tout l'ensemble des Appalaches. Ils envoient leurs eaux abondantes et rapides, du côté de l'E., à l'Atlantique, dont ils sont peu éloignés ; du côté de l'O., au Mississipi ; du côté du S., au golfe du Mexique. Un très grand nombre de villes industrielles du nord-est et de l'est de l'Union (on appelle souvent ainsi par abréviation les États-Unis) doivent leur naissance, leur accroissement à ce système hydrographique. Parmi les tributaires de l'Atlantique qui descendent des Appalaches, citons l'Hudson, qui débouche à New-York ; le Delaware, le fleuve de Philadelphie ; le plus long de tous, la Susquehannah. Un autre excitant de l'industrie, et non moindre, c'est la richesse en fer, en houille, en bitume de ces montagnes, exclusivement faites de roches anciennes, à partir chronologiquement du granit pour finir aux roches carbonifères. La contiguïté de l'Océan, l'abondance normale des pluies, la salubrité du climat, la prodigalité du sous-sol en trésors minéraux, l'étendue des forêts, qui couvrent par ici plus de 1.500.000 kilom. carrés, sur les 2.025.000 de la confédération entière, d'autres circonstances favorables encore ont donné l'hégémonie à cette région littorale de l'Atlantique, d'ailleurs colonisée la première : la florissante Boston, l'« Athènes américaine » ; New-York, métropole du nouveau monde ; Philadelphie et Baltimore.

Les Appalaches, qui dépassent à peine 2.000 mètres par leurs points culminants, furent peut-être autrefois aussi élevés que le sont aujourd'hui les grandes montagnes de l'Ouest, prolongement méridional des Rocheuses du Canada. Ces Rocheuses s'élancent souvent au-dessus de 3.000, de 4.000, jusqu'à 4.541 mètres. De la Colombie britannique au territoire mexicain, des plaines du Missouri et du Mississipi à la rive du Pacifique, elles ont 2.000 kilom. du N. au S., la largeur d'E. en O. allant de 500 kilom. au septentrion, jusqu'à 1.500 dans le centre, sous le parallèle de Denver, au sud du grand lac Salé. Très nombreux sont les noms de leurs chaînes, chaînons et massifs ; mais, sous quelques noms qu'ils se présentent, ces monts se rangent suivant deux arêtes. Dans celle de l'Est, on signale surtout les monts du Yellowstone avec les merveilles volcaniques, les geysers, les cascades du « Parc national » ; les monts Wahsatch ; le Front Range ou chaîne de façade, qui fait superbement front sur la plaine immense du Missouri-Mississipi ; la chaîne des Parcs, autrement dite « des hautes vallées entre monts », en Colorado et en Nouveau-Mexique. A l'O., au-dessus du Pacifique, deux chaînes seulement : au N. la chaîne des Cascades ; au midi la sierra Nevada, où se lève le culmen de toutes ces Rocheuses, le Whitney (4.541 m.), au bout méridional de la rangée, en contre-haut du désert salin de la Vallée de la Mort (Death Valley), dont les bas-fonds descendent jusqu'à 100 mètres et plus au-dessous de la mer.

Extrêmement variée par ses roches, ses sites, ses climats, ses zones de végétation, parfois très riante et opulente, souvent aussi triste et pauvre, aux trois quarts aride et, dans l'ensemble, région la moins favorisée des États-Unis, tel est le formidable bossellement des Rocheuses, avec ses pentes rapides et humides, avec le bassin de la Colombie, tributaire du Pacifique, le Grand Bassin, aire d'environ 540.000 kilom. carrés, dont nulle mer ne reçoit le tribut, et le Colorado, tributaire du golfe de Californie.

A l'E. des États-Unis, les Appalaches s'ouvrent pour laisser passer, coulant vers l'occident, l'Ohio, le Cumberland, le Tennessee, et bien d'autres rivières que le susdit Ohio conduit à la rive gauche d'un grand fleuve, tandis qu'à l'O. de l'Union, les Rocheuses orientales s'ouvrent pour jeter, coulant vers le levant, une foule de torrents qui s'unissent dans le Missouri supérieur, dans le Yellowstone, la Platte, l'Arkansas, la Canadian, tous courants qu'une plaine immense finit par amener à la rive droite de ce même grand fleuve, qui est le Mississipi.

La région des Appalaches s'étend sur environ 2.283.000 kilom. carrés, avec toutes ses appartenances et dépendances, et celle des monts de l'Ouest sur 3.076.000 ; la Plaine ou Prairie prend tout le reste : 2.477.000, sur les 7.836.000 de la Confédération, l'Alaska mis de côté.

Le Mississipi, l'artère vitale des États-Unis, va du N. au S., avec légère inflexion vers l'E. ; mais les replis du fleuve sont continuels et quelques-uns de ses détours énormes. Aucune haute chaîne de montagne ne la séparant des plaines canadiennes du Nord-Ouest, lesquelles ne sont séparées elles-mêmes par aucun rempart élevé des terres de la calotte polaire, la vallée du Mississipi, et en général la Prairie, est soumise en plein aux vents froids, et le pays étant uniformément bas, avec pente modérée vers le golfe du Mexique, il s'ensuit que la seule influence qui règne là est celle de la latitude, et que le climat du nord, même du nord très rude, n'y devient que par degrés insensibles le climat du midi ; à la Nouvelle-Orléans, située sous la même latitude que Le Caire, le froid peut descendre à 10° au-dessous de zéro, de même que tout au haut du bassin, à des latitudes qui sont celles de la France, tel

ETATS-UNIS

DOMINION DU CANADA
ALBERTA
COLOMBIE ANGLAISE
KEEWATIN
TERR DU NORD-OUEST
ASSINIBOIA
MANITOBA
UNGAVA
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
ONTARIO
NOUVELLE ÉCOSSE
NOUV. BRUNSWICK
ÎLE DU PRINCE ÉDOUARD
WASHINGTON
OREGON
IDAHO
MONTANA
WYOMING
NEVADA
UTAH
COLORADO
ARIZONA
NOUV. MEXIQUE
CALIFORNIE
DAKOTA SEPT.
DAKOTA MERI.
NEBRASKA
KANSAS
IOWA
MISSOURI
ILLINOIS
WISCONSIN
MICHIGAN
INDIANA
OHIO
KENTUCKY
TENNESSEE
ARKANSAS
MISSISSIPI
ALABAMA
GÉORGIE
FLORIDE
CAROLINE DU SUD
CAROLINE DU NORD
VIRGINIE OCCLE
VIRGINIE
WASHINGTON
PENSYLVANIE
NEW YORK
VERMONT
MAINE
TERR. INDIEN
TEXAS
LOUISIANE
MEXIQUE
SONORA
CHIHUAHUA
COAHUILA
NUEVO LEON
TAMAULIPAS
SINALOA
JALISCO
MICHOACAN
GUERRERO
CUBA
HAITI
JAMAÏQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
OCÉAN PACIFIQUE
GOLFE DU MEXIQUE
MER DES ANTILLES
ÎLES BAHAMA
NH NEW HAMPSHIRE
V VERMONT
MS MASSACHUSETTS
C CONNECTICUT
RI RHODE ISLAND
D DELAWARE
NJ NEW JERSEY
M MARYLAND
DC DISTR. COLUMBIA
CAPITALE d'Etat
Chef lieu d'Etat aux Etats Unis
VILLE de plus de 100.000 habitants
Ville de 50 à 100 et au dessus
Chemin de fer (Gdes Lignes)
Limite d'Etat
Limite d'Etat aux Etats Unis
Les chemins de fer
Échelle

ÉTATS-UNIS PARTIE OCCIDENTALE ET CÔTE ORIENTALE.

COLOMBIE BRITANNIQUE
WASHINGTON
OREGON
IDAHO
NEVADA
CALIFORNIE
UTAH
ARIZONA
MONTANA
WYOMING
COLORADO
NOUVEAU-MEXIQUE
TEXAS
OCÉAN PACIFIQUE
CANADA
QUÉBEC
NOUVEAU-BRUNSWICK
MAINE
NEW-HAMPSHIRE
MASSACHUSETTS
CONNECTICUT
NEW-YORK
PENSYLVANIE
MARYLAND
DELAWARE
VIRGINIE
CAROLINE DU NORD
CAROLINE DU SUD
GÉORGIE
FLORIDE
ALABAMA
MISSISSIPI
TENNESSEE
KENTUCKY
INDIANA
ILLINOIS
MISSOURI
WISCONSIN
MICHIGAN
Lac Supérieur
Lac Michigan
Lac Huron
Lac Erié
Lac Ontario
Lac Winnipeg
Lac Manitoulin
Golfe du Mexique
OCÉAN ATLANTIQUE
Cordillère des Montagnes Bleues
Montagne Noire
Sierra Nevada
Montagne Rocheuse
Cumberland Mountains
Chilhowee Mountains
Montagnes Blanches
Montagne Rocheuse
Grand Désert
Désert Mojave
Désert Salé
Désert Aubrey
Désert Colorado
Désert Gila
Désert Sonora
Désert Mexicain
Désert Pecos
Désert Llano
Désert Mohave
Désert Bonneville
Désert Grand Bassin
Désert Grand Canon
Désert Shell Creek Range
Désert Black Mountains
Désert Eagle Tail Mts

ÉTATS-UNIS ARMES, DRAPEAUX, ARMÉE

1. Général de brigade. — 2. Lieutenant général. — 3. Général major. — 4. Colonel d'état-major. — 5. Général (nouvelle tenue). — 6 et 7. Généraux (tenue de campagne). — 8. Cavalerie (ancienne tenue de campagne). — 9. Inspecteur général. — 10. École des cadets (petite tenue). — 11. Cavalerie (tenue de campagne). — 12. Adjudant des cadets (grande tenue). — 13. Officier d'infanterie (manteau). — 14. Cavalerie. — 15. Officier d'infanterie (grande tenue). — 16. Infanterie. — 17. Infanterie (tenue de campagne).

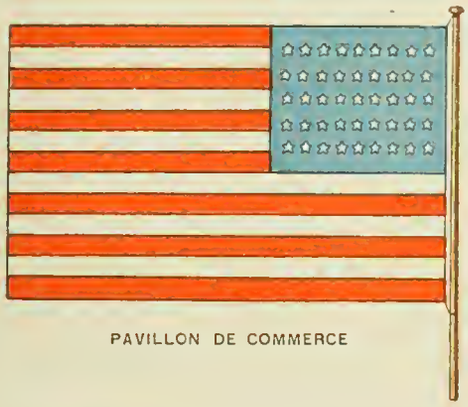

PAVILLON DE COMMERCE

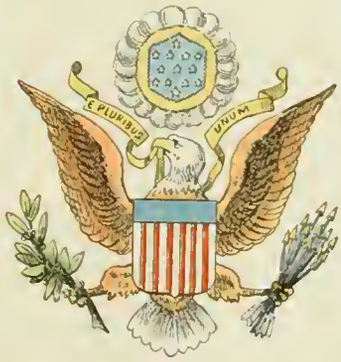

ARMES DES ÉTATS-UNIS

PAVILLON DU PRÉSIDENT

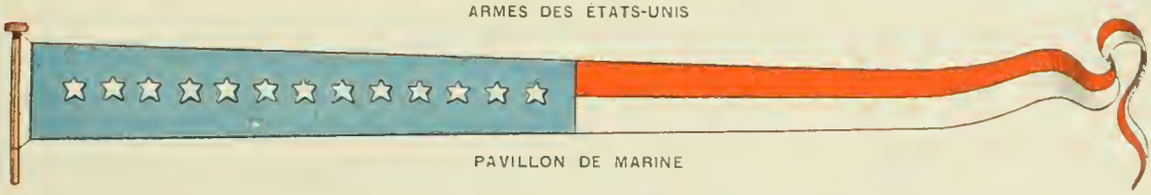

PAVILLON DE MARINE

1. Sergent d'artillerie. — 2. Sergent-major d'artillerie. — 3. Officier d'artillerie (grande tenue). — 4. Artilleur. — 5. Sergent (signal corps). — 6. Officier d'artillerie. — 7. Sergent d'artillerie. — 8. Hospital steward. — 9. Officier d'infanterie de marine. — 10. Artillerie (tenue de campagne). — 11. Régiment nègre. — 12. Trompette de cavalerie. — 13. Garde national. — 14. Sergent d'artillerie. — 15. Cavalerie (tenue de quartier). — 16. Marin. — 17. Officier de marine. — 18. Indien (service de renseignements). — 19. Marin (tenue de [illegible]).

[illegible]

LISTE DES ÉTATS DE L'UNION

A.	1819	Iowa	184.	New Jersey	1787
A.	1861	Kansas	1861	New-York	1788
Ca.	1[illegible]	Kentucky	17[illegible]	Ohio	1802
[illegible] N	17[illegible]	Louisiane	1812	Orégon	18[illegible]
[illegible]	1[illegible]	Maine	1820	Pennsylvanie	1787
[illegible]	1[illegible]	Maryland	178[illegible]	Rhode-Island	1790
[illegible]		Massachusetts	[illegible]	Tennessee	1796
[illegible]	1[illegible]	Michigan	1[illegible]	Texas	1845
[illegible]		Minnesota	18[illegible]	Utah	1896
[illegible]		Mississippi	18[illegible]	Vermont	1790
[illegible]		Missouri	1[illegible]	Virginie	1788
[illegible]	1[illegible]	Nebraska	1[illegible]	Washington	1889
[illegible]	18[illegible]	Nevada	1[illegible]	Wisconsin	1848
[illegible]	18[illegible]	New-Hampshire	178[illegible]	Wyoming	18[illegible]

[illegible]

Territoires : Alaska [illegible]

[illegible] 1780 [illegible] 1787 [illegible] 1789. Le pouvoir législatif appartient au Congrès [illegible] pouvoir exécutif appartient au président. Le Congrès [illegible] se réunit [illegible] représentants [illegible] députés élus par le peuple, pour deux ans, qui doivent avoir vingt-cinq ans [illegible] Etats-Unis depuis sept ans [illegible] représentants est actuellement de 1 par 173.000 habitants [illegible] depuis 1890, il est de 357 [illegible] représentant [illegible] indemnité annuelle de 5.000 dollars. Quant aux territoires, chacun d'eux envoie à la Chambre un représentant, qui a voix consultative, mais sans droit de vote, quand il est question d'affaires intéressant le territoire dont il est le mandataire. Le Sénat est composé de membres élus par les législateurs des différents Etats, à raison de deux par Etat. Ils sont élus pour six ans; mais le Sénat se renouvelle par tiers, tous les deux ans. Les sénateurs doivent avoir au moins trente ans et être citoyens américains depuis neuf ans. La Chambre des représentants choisit elle-même son président, ou *speaker*. Au Sénat, ces fonctions sont remplies par le vice-président de l'Union. Le Sénat peut être constitué en haute cour de justice pour juger des fonctionnaires publics.

Le président de l'Union, qui exerce le pouvoir exécutif, est élu pour quatre ans, au suffrage universel, mais à deux degrés. Il n'a part au pouvoir législatif qu'en ce sens qu'il a un droit de *veto* limité contre les lois votées par le Congrès. Il représente l'Union vis-à-vis des autres Etats et conclut les traités. Il est le chef suprême de l'armée, de la marine et des milices. Il nomme les représentants diplomatiques de l'Union, les principaux fonctionnaires et juges fédéraux, les chefs supérieurs militaires, etc. Cependant, il n'a pas le droit de déclarer la guerre. Ce droit appartient au Sénat, qui a aussi celui d'approuver les traités conclus par le président, de confirmer ou de repousser le choix des fonctionnaires fédéraux nommés par lui. Si le président vient à mourir, le vice-président, qui est élu de la même manière que lui, lui succède jusqu'à la prochaine élection présidentielle. Le président et le vice-président doivent être citoyens américains nés aux Etats-Unis, avoir trente-cinq ans révolus, et avoir séjourné dans le pays pendant au moins quatorze ans. Le président à pour résidence la Maison Blanche, à Washington, qui est la capitale fédérale. Il reçoit une indemnité annuelle de 50.000 dollars. Celle du vice-président est de 8.000 dollars. A la tête de l'administration se trouve le cabinet, dont les membres, nommés par le président avec l'assentiment du Sénat, et qui ont un traitement de 8.000 dollars, portent le titre de secrétaires; celui qui est préposé aux affaires étrangères s'appelle le secrétaire d'Etat.

— III. Géographie économique. Comme produits du sol, les Etats-Unis l'emportent en quantité absolue sur la plupart des autres pays du monde à cause de leur immense étendue; pas toujours en quantité relative. Comme grains et céréales, surtout blé, maïs, avoine, ils sont à la tête de toutes les contrées, spécialement pour le maïs, qui est la culture « nationale ». Un spécialiste, Vilmorin, divise comme suit le territoire au point de vue de son état de culture : « 1° et 2° la Nouvelle-Angleterre et les Etats du Centre oriental, où le produit des céréales ne suffit pas aux besoins de la nombreuse population agricole et où la terre est au plus haut prix; 3° les Etats du Sud, où la production ne suffit pas non plus aux besoins, mais où l'élevage et l'engraissement ont pris un grand développement; 4° les Etats de l'Ouest ou vallée supérieure et moyenne du Mississipi, avec grande production de céréales et richesse d'herbes à pâturage sur les plateaux; 5° la côte du Pacifique, pouvant exporter des céréales abondantes, et produisant des fruits en quantité. » En dehors des grains nourriciers, les grandes cultures sont : le coton, avec de telles récoltes qu'il fournit l'Europe pour les deux tiers de sa consommation, et que « plus du quart de l'exportation de l'Union porte sur ce textile »; on le plante à force dans les Etats du Midi, spécialement dans le Texas, la Géorgie, le Mississipi, l'Alabama, les deux Carolines, l'Arkansas, la Louisiane, le Tennessee, etc., des rives du golfe du Mexique jusqu'au 37e degré de latitude à peu près; la canne à sucre dans ce même Midi, mais seulement jusqu'au 33e degré; le tabac, dans le Kentucky, la Virginie, la Pensylvanie, l'Ohio, le Tennessee, le Maryland, etc., « dans les pays compris entre les isothermes de 11° et de 15° à 16°, avec précipitation au-dessus de 965 millimètres par an ». La vigne est cultivée en Californie et sur les rives du lac Erie. Ce sont surtout les cépages indigènes qui donnent de bons résultats; mais le Nouveau-Mexique cultive des cépages européens donnant d'assez bons produits, surtout des vins de liqueur.

Parmi les produits à peu près spontanés du sol, les arbres ombragent encore de vastes espaces; les prairies et pâturages entretiennent d'innombrables animaux domestiques. Les Yankees se débarrassent de leurs forêts avec une sorte de cruauté : « dès qu'un grand spéculateur, un grand entrepreneur de sciage attaque une forêt, elle est perdue : telle rivière est obstruée par la sciure de bois, telle province forestière disparaît en quelques années, et ne laisse que vide et nudité. Toutefois, il reste aux « Américains » près de quatre fois l'étendue de la France en bois debout : 2.025.000 kilom. carrés, dont 7/10e dans les Appalaches, 1/10e dans les Etats de l'Ouest, 1/10e dans les Rocheuses, 1/10e sur le versant du Pacifique.

Encore plus riches, si possible, sont les Etats-Unis par leur sous-sol. L'or est fourni surtout par la Californie et le Nevada. L'argent est fourni principalement par le Colorado, le Montana, l'Utah, le Nevada (mine du Comstock), etc. Le plomb abonde dans les Etats du Missouri et de Kansas; le zinc, dans l'Illinois, Kansas et Missouri; le cuivre, en Montana, en Michigan au bord du lac Supérieur, et sa production aux Etats-Unis représente plus de la moitié de toute l'exploitation du cuivre dans le globe; le fer se montre en quantités incalculables, surtout en Michigan, Wisconsin, Minnesota, et son extraction aux Etats-Unis arrive presque aux 3/10e de celle du monde entier; le mercure vient presque tout de la Californie, et sa production est le tiers de celle du monde. La houille et l'anthracite se cachent dans un ensemble de bassins non ablement supérieur en étendue à tous les bassins réunis d'Europe, mais l'exploitation en est encore inférieure ou à peine égale à celle des îles Britanniques. Le pétrole est fourni par les puits de la Pensylvanie, du New-York, de l'Ohio, de la Virginie de l'Ouest et des Rocheuses.

— IV. Organisation militaire. Le chef supérieur de l'armée est le président de la République, qui porte le titre d'« commandant en chef de l'armée, de la marine et de la milice ». Mais le Congrès prononce sur toutes les questions d'organisation militaire et vote, tous les deux ans, le budget de la guerre.

Le président a sous ses ordres le général « commandant la milice » et le secrétaire d'Etat pour la guerre, placé à la tête du département de la guerre, institué « au correspondant en France, à l'administration centrale ».

Le recrutement de l'armée se fait par enrôlements volontaires. Les engagements se contractent pour cinq ans, moyennant une prime, et de dix-huit ans à trente-cinq ans; de seize à dix-huit ans, il faut une autorisation spéciale. Pour faire partie de l'armée, il n'est pas nécessaire d'être citoyen américain, pour peu qu'on sache l'anglais et qu'on ait l'aptitude requise. Les Américains ne constituent guère que les trois quarts des engagés.

Dans la *milice*, le service est obligatoire pour tout citoyen, de dix-huit à quarante-quatre ans. La levée a lieu par tirage au sort, et le remplacement est admis.

Le quartier général de l'armée est à Washington. Le territoire est divisé en huit départements militaires, à la tête desquels sont des généraux nommés par le président : celui de l'Est (chef-lieu *New-York*), du Missouri (*Chicago*), de Dakota (*St-Paul*), du Colorado (*Denver*), de Columbia (*Vancouver Barracks*), de Californie (*San-Francisco*), du Texas (*San-Antonio*), de la Platte (*Omaha*).

La hiérarchie des grades comprend ceux de caporal, sergent, premier sergent, sergent-major et quartier-maître, puis de : *second lieutenant, premier lieutenant, capitaine, major, lieutenant-colonel, colonel, brigadier général, major général, lieutenant général*, et enfin *général*. Mais ce dernier grade ne peut être conféré qu'en temps de guerre.

La plupart des officiers de l'armée permanente proviennent des cadets de l'école militaire de West-Point. Un tiers environ provient des sous-officiers de deux ans de grade proposés par leurs chefs de corps après examen. Enfin, des jeunes gens peuvent arriver à l'épaulette en s'engageant comme aspirants-officiers, après avoir passé l'examen prescrit. Dans la *milice*, les officiers, jusqu'au grade de capitaine inclus, sont nommés à l'élection par les hommes de troupe; les officiers supérieurs par le corps d'officiers; les généraux et officiers d'état-major par le gouverneur de l'Etat. Outre l'école de West-Point, il existe, pour les différentes armes, des écoles d'application par lesquelles on fait passer tous les officiers, quelle que soit leur origine.

Les *milices organisées* sont sous les ordres des gouverneurs des Etats qui, d'après la Constitution, sont obligés de les entretenir. Elles se composent, en général, surtout d'infanterie et d'artillerie.

L'effectif légal prévu pour l'ensemble de la Confédération est d'environ 250.000 hommes.

Quant à la *milice non organisée*, constituée sur le papier par le contrôle des citoyens aptes à porter les armes, l'effectif en dépasse 10 millions d'hommes. La milice ne peut être employée hors du pays.

Des améliorations nombreuses ont été apportées dans l'organisation de la mobilisation, depuis la guerre avec l'Espagne.

Armement. L'infanterie de l'armée permanente est munie d'armes nouvelles du calibre de 6 millimètres, données de propriétés balistiques tout à fait remarquables. L'artillerie a des canons de montagne du système Hotchkiss, des calibres de 42 millimètres et de 76 millimètres. Les batteries de campagne sont armées de canons de 81 millimètres et de 91 millimètres et de mortiers de campagnes de 3 pouces 6.

L'artillerie de siège comporte des canons de 5 pouces, des obusiers et mortiers de 7 pouces. Le matériel employé à la défense des côtes comprend des bouches à feu de 8, 10, 12 et même 16 pouces (406 millim.), lançant des projectiles qui pèsent respectivement : 136, 261, 454 et 1.075 kilogrammes.

— V. Marine. Le président des Etats-Unis, commandant en chef des forces navales, délègue ses pouvoirs à un ministre civil.

Les officiers des différents corps de la marine américaine sortent tous de l'académie navale d'Annapolis.

La durée de l'instruction est de quatre ans.

Jusqu'en 1889, les ingénieurs terminaient leurs études à l'étranger. Mais, à cette date, le gouvernement décida la création, aux Etats-Unis, d'une école d'application du génie maritime. Une école supérieure de marine fut fondée à Newport, en 1884 : les 25 officiers-élèves admis à en suivre les cours y restent quatre mois.

Tous les officiers ont donc la même origine.

Les équipages de la flotte proviennent tous d'engagements volontaires, contractés pour trois ans. Toutefois, on admet aussi des jeunes gens de quatorze à dix-huit ans, qui s'engagent à rester au service jusqu'à vingt et un ans.

Enfin, l'infanterie de marine, chargée de la garde des ports, comprend 6.000 hommes. La guerre avec l'Espagne a démontré la nécessité de créer une réserve qui n'existe pas aux Etats-Unis.

Comme l'armée, la marine a subi de nombreuses transformations; des sommes considérables ont été votées pour la mise en chantier de cuirassés, croiseurs, etc.

Aux Etats-Unis, les arrondissements maritimes prennent le nom de *shore-stations*. Chacun d'eux renferme généralement un arsenal. Les arsenaux sont au nombre de 12, dont 1 sur l'océan Pacifique. Aussitôt après la guerre avec l'Espagne, les Américains ont créé des dépôts de charbon en différents points Frenchman's-Bay (Maine); Portsmouth (New-Hampshire); Boston; New-London (Connecticut); New-York; League-Island; Washington; Norfolk et Port-Royal. En dehors de ces dépôts métropolitains, les Etats-Unis en ont également constitué à Pago-Pago (Samoa); à Honolulu; à Manille et à San-Juan de Porto-Rico.

La marine marchande des Etats-Unis tient le second rang pour le tonnage. Le port de New-York absorbe, à lui seul, environ 70 p. 100 du mouvement commercial du pays. En 1898, la flotte de la marine du commerce comprenait 22.705 navires d'un tonnage brut de 4.749.738 tonnes. Sur ce nombre, on comptait 6.712 vapeurs d'un tonnage de 2.371.923.

— VI. Histoire. Au début, l'histoire des Etats-Unis n'est autre que l'histoire de la colonisation du pays par les nations européennes, notamment les Scandinaves (XIe s.), les Espagnols (XVe s.), les Français, les Anglais, les Hollandais. Le sujet a été exposé au mot Amérique. Les Anglais finirent par prendre la prépondérance. Ils eurent à lutter contre les Français fortement établis au Canada, mais, en 1759, grâce à l'abandon de Louis XV, c'en était fait du rêve de la fondation d'un empire français en Amérique. En 1754, Franklin avait proposé, dans une réunion de délégués des diverses assemblées coloniales, un projet de confédération que la guerre empêcha d'aboutir. Après la paix de Paris 1763, ce projet fut repris et étudié d'autant plus sérieusement que la métropole, inquiète du

développement industriel de ses colonies, essayait de l'entraver en édictant ce qu'on appela l'*act de navigation*, en établissant des douanes dans les principaux ports; enfin en émettant la prétention d'imposer des taxes directes ou intérieures (*act du timbre*, 1765). Les assemblées coloniales protestèrent, plusieurs furent dissoutes. La lutte se maintint sur le terrain juridique jusqu'en 1775. La rupture éclate alors violemment : elle débute par un combat à Lexington (19 avr.) entre les troupes anglaises et la milice du Massachusetts. Un *congrès continental*, comprenant cinquante-cinq délégués, s'était réuni du 5 septembre au 26 octobre 1774; il avait rédigé une proclamation des droits et voté la suspension de toutes relations commerciales avec l'Angleterre. Il siégea de nouveau en 1775, accomplit en fait l'union dont on avait seulement discuté les bases et prit la direction de la guerre. Washington fut nommé général en chef (15 juin); il organisa une armée régulière, et de partout les garnisons anglaises furent chassées. La *guerre de l'Indépendance* débuta assez mal. Une expédition dirigée sur le Canada échoua, et son chef, Montgomery, fut tué à l'attaque de Québec (31 déc.). Une flotte formidable, commandée par l'amiral Howe, fut envoyée par les Anglais à New-York; Washington fut battu à Brooklyn (27 août 1776), New-York dut être évacué, et toute l'armée américaine battit en retraite. Le Congrès, sans se décourager, confia à Washington une sorte de dictature et mit au jour la première Constitution des Etats-Unis, puis il dut abandonner en hâte Philadelphie, tombée aussi au pouvoir des Anglais. Cependant, la France envoyait en Amérique armes, munitions, subsides, et de nombreux volontaires, dont La Fayette. La fortune commença à se montrer plus favorable à la nouvelle République. Une armée anglaise, sous les ordres du général Burgoyne, subit une série d'échecs et dut capituler à Saratoga (7 oct. 1777). La France signa alors avec les Etats-Unis un traité de commerce et une alliance défensive (1778), et envoya à New-York d'Estaing, à la tête d'une escadre; puis (1780) une division, commandée par Rochambeau. Cornwallis fut bloqué à Yorktown, où il dut capituler, le 19 octobre 1781. Après ce désastre, l'Angleterre, lasse de la durée de la guerre et de l'énergie de la résistance, ne songea plus qu'à traiter. Le traité de Versailles reconnut l'indépendance des Etats-Unis et leur concéda tous les territoires compris entre le Mississipi et les Alleghanys.

Aussitôt, l'armée fut licenciée et on songea à payer les frais de la guerre. Ils étaient formidables; et, comme la Constitution élaborée en temps de troubles ne répondait nullement aux besoins et à la condition de la nouvelle nation, comme elle ne permettait même pas de lever des taxes pour remplir ses engagements, une Convention nationale réorganisa le gouvernement de l'Union. Washington fut élu président et le premier Congrès fédéral siégea à New-York (mars 1789). Des mesures furent prises pour assurer au Trésor un revenu régulier. Un tarif douanier fut voté, une Banque fondée, Washington occupa le pouvoir de 1789 à 1797, avec une autorité incontestée, malgré les luttes, déjà très vives, des deux partis *fédéralistes* et *républicains*. Sur ces entrefaites, la Révolution française avait éclaté : les Etats-Unis, durant les guerres qui suivirent, restèrent neutres, et même leurs sympathies étant, malgré tout, demeurées anglaises, manifestèrent à leurs anciens alliés une hostilité qui prit un caractère presque

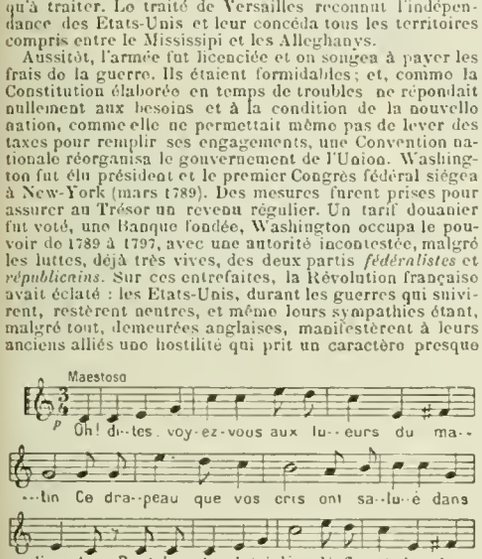

Hymne national des Etats-Unis.

aigu, sous la présidence de John Adams; mais la victoire des républicains et leur avènement au pouvoir avec Jefferson y mit un terme. La Louisiane fut acquise (1803), mais les prétentions de l'Angleterre à exercer la police des mers amenèrent une nouvelle guerre (1812). Washington fut prise, mais les Américains remportèrent une éclatante victoire à la Nouvelle-Orléans et la paix fut signée en 1814. Ces faits s'étaient produits sous la présidence de Madison. Monroe lui succéda et gouverna au sein d'une tranquillité profonde qui favorisa le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. La présidence de Jackson fut marquée par une action diplomatique habile et le règlement de toutes sortes de difficultés avec les diverses puissances européennes, notamment avec la France pour le règlement d'une dette de 25 millions de francs; par l'amortissement de la dette publique, par la destruction du monopole de la Banque. Après lui, il y eut une crise économique fort grave, sous Polk; la guerre éclata avec le Mexique, le Texas s'étant déclaré indépendant et ayant réclamé son annexion aux Etats-Unis. Le traité de Guadalupe mit fin à la lutte. Bientôt, la question de l'esclavage sépara le pays en deux fractions ennemies : Etats du Sud, partisans de l'esclavage, et Etats du Nord, partisans de l'abolition. Abraham Lincoln, abolitionniste, fut élu président en 1861, ce qui détermina la scission. Une confédération fut créée entre la Floride, la Géorgie, l'Alabama, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, le Missouri, la Louisiane, le Texas, l'Arkansas, le Tennessee et une partie de la Virginie. Les confédérés eurent une capitale à part, Richmond; un président, Jefferson Davis; une armée. Les deux armées se livrèrent de sanglantes batailles où se distinguèrent, du côté des fédéraux, les généraux Scott, Burnside, Mac-Clellan, Sherman, Grant; du côté des confédérés, les généraux Beauregard, Jackson, Lee. La victoire définitive, âprement disputée, fut gagnée par l'Union (1865), mais l'Etat fut long à se remettre d'une crise aussi grave, et l'apaisement complet ne se fit guère qu'en 1876 ou 1877. En 1867, le Nebraska fut admis dans l'Union, qui acheta aussi à la Russie le territoire de l'Alaska. Les difficultés survenues avec l'Angleterre, qui avait assez ouvertement soutenu les confédérés, furent closes par le traité de Washington (28 fév. 1871). Avec le président Hayes, les démocrates viennent au pouvoir. Ils en sont dépossédés par l'élection de Garfield, qui fut assassiné par Guiteau. Désormais, ce sont les luttes de partis et les questions économiques qui forment le fond de l'histoire des Etats-Unis. Le tarif douanier, c'est-à-dire le système protecteur et la frappe de l'argent, sont les questions capitales qui décident de l'élection à la présidence et qui soulèvent une polémique passionnée.

Il s'y est ajouté la question de Cuba, qui existait à l'état latent depuis 1851, qui était passée à l'état aigu en 1871, et qui, en 1897, a abouti à une guerre maritime entre l'Espagne et les Etats-Unis, où ceux-ci ont remporté la victoire et obtenu par le traité de Paris (11 déc. 1898) le protectorat de Cuba qu'ils occupent militairement.

LISTE DES PRÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS :

Washington (1789-97);	Van Buren (1837-1841);	Johnson (1865-1869);
John Adams (1797-1801);	Harrison (1841);	Grant (1869-1877);
Jefferson (1801-1809);	John Tyler (1841-1845);	Hayes (1877-1881);
Madison (1809-1817);	Polk (1845-1849);	Garfield (1881);
Monroe (1817-1825);	Taylor (1849-1850);	Chester (1881-1885);
Quincy Adams (1825-1829);	Fillmore (1850-1853);	Cleveland (1885-1889);
Jackson (1829-1837);	Pierce (1853-1857);	Harrison (1889-1893);
	Buchanan (1857-1861);	Cleveland (1893-1897);
	Lincoln (1861-1865);	Mac-Kinley (1897);

— BIBLIOGR. : Bancroft, *History of the United States* (New-York, 1882); Gordon, *History of the American revolution* (Londres, 1788), Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis* (Paris, 1886 et suiv.); Laboulaye, *Histoire politique des Etats-Unis* (Paris, 1855); Bryant, *a Popular History of the United States* (1879); Neumann, *Geschichte der Vereinigten Staaten* (1866). Von Holst, *Verfassungsgeschichte der Vereinigten Staaten* (1873-1885); Aug. Moireau, *Histoire des Etats-Unis* (Paris, 1892); Rhodes, *History of the United States* (Londres, 1893-1895); Gannett, *the United States* (Londres, 1898); Bryce, *the American Commonwealth* (Londres, 1893-1895).

— VII. LANGUE ET LITTÉRATURE. L'anglais est resté la langue nationale, mais il s'est forcément modifié. Les éléments divers dont se forme la nation américaine se retrouvent dans son langage : le français de la Louisiane, l'allemand des nombreux émigrants teutons, l'espagnol des Etats détachés du Mexique, le chinois des faubourgs de San-Francisco et des autres villes de l'Ouest, les dialectes des tribus indiennes, les déformations verbales et syntaxiques du parler nègre ne pouvaient être sans influence; ajoutons-y une tendance plus grande encore à la brièveté et une liberté grammaticale correspondant au caractère et au tempérament de ce peuple. Très nombreux dans la langue parlée, à laquelle l'américain donne un nasillement caractéristique, les américanismes s'introduisent de plus en plus dans la langue écrite, et il n'est guère aujourd'hui d'auteur de cette nation qui se pique de respecter la pureté de l'anglais classique. (V. le *Dictionary of Americanism*, par J.-R. Bartlett.)

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, la littérature américaine n'a point d'existence propre. On cite, comme la première œuvre littéraire de quelque valeur, la traduction des *Métamorphoses* d'Ovide par George Sandys, de Virginie, publiée à Londres en 1626. Le premier ouvrage imprimé en Amérique (Cambridge, 1640) est un livre d'hymnes religieux, le *Bay Psalm Book*. Les écrits de Franklin seuls, dans la période de transition pendant laquelle les provinces de la Nouvelle-Angleterre deviennent les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, présentent quelque originalité. L'historien George Bancroft (*History of the United States*, 1831-1882) est vraiment le premier écrivain national. Avec lui, il faut nommer le journaliste Horace Greeley, qui a raconté la guerre de Sécession, William Prescott et George Ticknor, qui ont donné un tableau juste et vivant, l'un de la conquête et des établissements de l'époque dans le nouveau monde, l'autre de l'histoire de la littérature espagnole; John Lothrop Motley, l'historien des Pays-Bas, G. T. Curtis, auteur de l'*Histoire constitutionnelle des Etats-Unis*, Francis Parkmann, les deux Lowell, Edward Stanford, avec son *Histoire des présidents* depuis Washington jusqu'à Mac-Kinley, et Justin Winsor qui a donné, en huit volumes, une bonne *Histoire narrative et critique de l'Amérique*. Le premier écrivain qui ait vécu de sa plume aux Etats-Unis est le romancier Ch. Brockden Brown, aujourd'hui fort oublié. Mais on lit encore les attachants récits de Fenimore Cooper, le Walter Scott des trappeurs et des Peaux-Rouges, et Washington Irving, avec son *Sketch-Book* (Livre d'esquisses) et sa biographie de Colomb, est devenu classique. Nathaniel Hawthorne, R. H. Dana, Mrs H. Beecher Stowe, l'auteur de *la Case de l'oncle Tom*; Mrs J. Mac-Intosh, Mrs M.-S. Cummins (*l'Allumeur de réverbères*); Mrs L.-M. Alcott, qui peint si bien les enfants, T.-B. Aldrich, O.-W. Holmes, journaliste, poète, écrivain fécond et aimable dans tous les genres, forment le noyau d'une belle cohorte de romanciers que renforcent de nos jours Henry James et Marion Crawford, les deux plus anglais des auteurs américains actuels, Frank R. Stockton, Edgar Fawcett, Julian Hawthorne (le fils de Nathaniel), Laurence Hutton, Moncure D. Conway, W.-D. Howells, Barry Pain, Th. Nelson Page, Mrs Craddock, Mrs Margaret Deland, G.-W. Cable et le socialiste Bellamy. A côté d'eux se placent les *humoristes*, dont les plus célèbres sont Artemus Ward (C.-F. Browne), Bret Harte, Clemens, plus connu sous son pseudonyme de Mark Twain, Bill Nye, H.-C. Bunner et Ch.-G. Leland, le créateur de *Hans Breitmann*, poète et *folkloriste* distingué, versé dans l'idiome et les traditions des *Gypsies* ou Bohémiens. Le poète et le conteur le plus original des Etats-Unis est peut-être Edgar Poe, l'auteur du *Corbeau* et des *Histoires extraordinaires*, que Baudelaire a traduites. Groupons autour de lui Longfellow, merveilleux artiste en vers, qu'on a pu appeler « le Tennyson de l'Amérique »; Walt Whitman, le poète grandiloquent, briseur de moules, humanitaire et démocrate; le grand journaliste Cullen Bryant; G.-J. Whittier, Bayard Taylor, J.-R. Lowell, John Burroughs, R.-H. Stoddard, l'historien de la poésie américaine; E.-C. Stedman, W. Winter, Joaquin Miller, le poète prolixe du *Far West*; Will Carleton, Henry Abbey, J.-W. Riley, Stephen Crane, et les jeunes Bliss Carman, Madison Cawein et Ch.-G.-D. Roberts. Parmi les philosophes et les moralistes ou *essayistes*, les principaux sont R.-W. Emerson, qui a aussi laissé des vers remarquables; son ami H.-D. Thoreau, E.-P. Whipple, John Fiske, Edward Eggleston, Norman Hapgood, Nathaniel Holmes, l'auteur de *Realistic Idealism*; James-Freeman Clark, qui étudie l'évolution de l'idée de Dieu à travers l'humanité.

En résumé, s'il y a à faire, dans la littérature américaine, dont la production va toujours croissant, une large part à l'influence étrangère, et, avant tout, à celle de la vieille mère patrie, l'Angleterre, il s'en faut qu'on doive conclure de cette influence inévitable et, après tout, bienfaisante, à une imitation servile ou à une identification qui supprimerait l'originalité. De plus en plus, au contraire, l'inspiration, le tour de la pensée, les détails de la composition et de l'expression se différencient entre les écrivains des îles britanniques et ceux de l'Amérique. Les Etats-Unis ont aujourd'hui, et depuis plus d'un demi-siècle déjà, une littérature nationale marquée à l'empreinte de l'esprit, très particulier et original, de l'Amérique du Nord.

— VIII. BEAUX-ARTS. *Sculpture et peinture*. L'art, aux Etats-Unis, ne date guère que du XVIIIe siècle. Jusqu'en 1700, il n'existe pas, ou il n'est représenté que par les portraitistes ambulants qui parcourent le nouveau monde en peignant pour vivre. Le premier éveil de l'art américain, au début du XVIIIe siècle, est dû à deux Ecossais : le premier, John Watson, s'établit comme peintre de portraits à Perth-Amboy en 1715. Le second, John Smybert (né à Edimbourg en 1684) vint s'établir à Boston et y mourut en 1751. Smybert exécuta les portraits des principaux personnages civils et ecclésiastiques de Rhode-Island, et des portraits de femmes. Une copie qu'il fit d'un cardinal, de Van Dyck, éveilla la vocation de coloriste d'Allston, célèbre peintre de la génération suivante, qui était alors étudiant à Harward.

En Pensylvanie, c'est Benjamin West qui fut l'initiateur de l'art. Il se rendit à Rome, où il fut considéré comme un pionnier de l'art américain. Patronné également par l'Italie et par l'Angleterre, il s'essaya dans la peinture religieuse.

Au cours du XVIIIe siècle, après ces initiateurs, il convient de mentionner : Copley, peintre de portraits; Patience Wright, qui modela en terre cuite et en cire, et fut encouragé par Washington et Franklin; Wilson Peale; le colonel Trumbull, qui peignit les héros de la Révolution, et des hommes d'Etat; Gilbert Stuart, d'origine écossaise, auquel on doit un très beau portrait de Washington; Fulton, Dunlap, Jos. Wright leurs élèves, etc.

Pendant ce temps, Jarvis, et Vanderlyn (qui peignit une *Ariane*) élargissaient un peu la peinture de portraits; Wilson s'adonnait à la peinture d'oiseaux, Malbone à la miniature. L'art américain atteignait bientôt son plus haut degré avec Allston, que Rome surnomma « le Titien américain ». Elève des Italiens, plein de leur sentiment du beau, doué d'un faire moelleux et riche, Allston s'exerça dans presque tous les genres et conquit une grande réputation. Une exposition partielle qui fut donnée de ses œuvres à Boston montra des vues des Alpes, des clairs de lune, des scènes de la Bible, des personnages empruntés au roman ou au théâtre. L'art américain apprenait avec lui à voler de ses propres ailes. Mais il n'avait pas encore conquis, toutefois, une réelle originalité.

La sculpture, cependant, s'annonçait avec Horatio Greenough et Crawford; Thomas Cole cultivait le paysage, Inman donnait ses charmants portraits-miniatures de Wordsworth, de Macaulay, etc., et Blackburn, Pine, Robertson, etc., pratiquaient avec succès le portrait.

La Révolution fit faire à l'art américain un pas décisif. Jusque-là, le futur artiste était obligé d'aller se faire une éducation en Europe, et il se rendait de préférence en Italie. De là les deux seules traditions d'art que connussent les Américains du XVIIIe siècle : la tradition anglaise du portrait (lequel était loin d'avoir atteint son apogée en Angleterre lorsque Smybert l'acclimata) et la tradition des maîtres italiens. Le bouleversement de la Révolution française fut fécond pour l'art américain, comme pour sa politique. Beaucoup d'Américains vinrent encore dans le vieux monde pour y voir de près les événements, et beaucoup d'œuvres d'art, arrachées des hôtels privés, émigrèrent vers le nouveau monde. Les artistes américains rapportèrent, de leur côté, beaucoup de belles copies, qui composèrent le premier fonds des collectionneurs newyorkais. Outre l'art italien, les Etats-Unis connurent ainsi l'art français, l'art hollandais. Les collections s'accroirent, comme la fortune publique, dans des proportions inespérées. Les fondations, les legs se multiplièrent. La collection Bryan, léguée à la Société historique de New-York, précéda ainsi sensiblement son musée, et il en fut de même un peu partout. L'élan étant donné, la vitalité d'un peuple jeune fit le reste. Des académies, des écoles, des musées ont surgi sur tous les territoires des Etats-Unis. Les dotations magnifiques dont s'enorgueillissent justement les universités américaines ont eu comme contre-partie des fondations artistiques que la vieille Europe envia au nouveau continent. Rien ne coûtait aux amateurs d'Amérique pour s'assurer la possession d'un chef-d'œuvre : on a vu les plus précieux Meissonniers, les plus beaux Millets, entrer dans les cabinets des milliardaires, et le décorateur de la Bibliothèque de Boston a été un Puvis de Chavannes.

Enfin, dans les trente dernières années du XIXe siècle, le mouvement d'art qui a rapproché la France et les Etats-Unis a été singulièrement actif et fécond. Les artistes américains, infiniment moins épris de l'Italie que jadis, et d'ailleurs convaincus que l'art doit demeurer moderne avant tout, ont planté résolument leur tente à Paris. Ils ont désormais négligé les maîtres anciens pour se laisser entraîner par les courants du siècle. Et comme, novices en art et légers de traditions, ils n'avaient rien à perdre en s'abandonnant ainsi, il se trouve qu'ils ont été, à l'école de l'Europe, des disciples d'une espèce singulière, des disciples qui ont appris quelque chose à leurs maîtres. Nulle part, en effet, ni à Paris, ni à Londres, ni à Munich

[illegible] art américain, s'il est son quartier général en France, a des gar[illegible] partout, ces artistes n'ont fait figure de [illegible] imitateurs. Une sève de race jeune, une sincérité [illegible] en face de la nature, une naïveté, tantôt subtile, [illegible], a affirmé dans l'art les qualités de ce peuple né d'hier et dont l'avenir apparaît immense. Un maître [illegible], Whistler, a presque fait école en Europe, et [illegible] les Salons, les Expositions universelles, qu'il y a un « art américain » et qu'avant peu il faudra [illegible] compter avec lui.

En attendant, les peintres des Etats-Unis qui fréquentent les ateliers des peintres français ou les cours de l'École de beaux arts se comptent par centaines. Chaque année, les vétérans comme Sargent, les Harrison, les Inness, etc., ou les jeunes comme Smith-Lewis, Tanner, etc., exposent à nos arts français. En sculpture, Saint-Gaudens, Ma[illegible] Mennies, Bartlett, etc., font preuve d'originalité, de fougue ou de finesse ; la gravure en médailles, la plaquette, l'émail et l'art sont également cultivés par des artistes américains, tandis qu'à l'École des beaux arts de jeunes élèves obtiennent le diplôme d'architecture.

[illegible] ne, si l'art américain s'est fait de plus en plus « européen » et « moderne », au sens artistique du terme, il n'en est pas moins resté lui-même, et ses fortes qualités, qui ont pu retremper les maîtres européens à leur contact, lui assurent dès ces et déjà une place d'élite dans la concurrence artistique du siècle qui s'ouvre.

[illegible] Henry Tuckerman, *American Artist Life*, New York, 1867.

Musique. La musique est très cultivée aux Etats-Unis, bien qu'en ce qui concerne la production, elle n'affecte aucun caractère d'originalité. Mais il est certain que le peuple américain a fait un grand effort pour se mettre au courant et au niveau de la civilisation musicale. Tout d'abord, il commença par attirer à lui, à prix d'or, les grands virtuoses, et l'on sait les triomphes fructueux qu'obtinrent en ce pays des artistes tels que Henri Herz, Vieuxtemps, Thalberg, Benedict, Remenyi, Jenny Lind, et, plus tard, Mmes Adelina Patti et Christine Nilsson et Sarasate, Rubinstein, Raoul Pugno, Ysaye et tant d'autres. Des conservatoires, collèges et instituts de musique se fondèrent dans toutes les grandes villes de l'Union.

Depuis de longues années, l'opéra italien est en honneur dans la République américaine. Cependant, son usage a un peu fléchi, à mesure que l'ancien répertoire italien s'usait sans se renouveler. Depuis quelques années, on chante l'opéra dans le même théâtre, tour à tour en français, en italien ou en allemand, selon l'origine des ouvrages représentés. Les compositeurs américains s'essayent pourtant à travailler pour la scène, et, depuis près d'un demi siècle, un certain nombre d'entre eux ont fait représenter des opéras en langue française. Mais, si quelques-uns de ces opéras ont obtenu une apparence de succès, c'est peut-être beaucoup par une sorte de chauvinisme artistique, et, à peine nés, la plupart ont disparu sans retour. Il n'est cependant pas inutile de faire connaître les noms de quelques artistes qui se sont exercés en ce sens : W.-K. Bassford, qui a fait représenter *Casilda* et *the Governor of Ohio*; Edward Mollenhauer, *the Corsican Bride* et *the Masked Ball*; Grant Gleason, *Montezuma* et *Otho Visconti*; William Fullerton, *the Lady of the Locket* et *Waldeman*; Robert Goldbeck, *Newport* et *the Commodore*; J.-M. Loretz, *the Pearl of Bagdad* et *Rosamunda*; M. Neuendorff, *Don Quixote* et *the Ratcatcher of Hamelin*; J. Eichberg, *the Doctor of Alcantara* et *the Two Cadis*; Charles Puerner, *the Trumpeter of New Amsterdam* et *the Pyramids*; J. Woolson Morse, *Madame Piper*, *Cinderella at School*, *Wang* et *Panjandrum*; W.-H. Darling, *the Jolly Bachelors* et *Big Pony*; Willard Spencer, *the Little Tycoon* et *Princess Bonie*; R. de Koven, *Begum*, *Don Quixote*, *Robin Hood*, *Robin Hood*, *the Knickerbockers*, *the Algerians*, *the Fencing Master*, *Tziyane* et *the Mandarin*, etc.

D'autres compositeurs, en grand nombre, se sont produits en dehors du théâtre : Carl C. Muller, Henry Holden Huss, Walter Damrosch, Americo Gori, Bruno Oscar Klein, Edgar S. Kelley, Charles B. Ruteober, D. A. Levett, William J. Henderson, Franck Seymour Hastings, C. P. Morrison, Calixta Lavallée, Fr. Van der Stücken, Mme Joseph F. Knapp, et une nouvelle génération s'élève, qui comprend les noms de John K. Paines, Bristow, Dudley Buck, Mason, Mac Dowell, Frys, Chadwick, B. O. Klein, Novin, Bird, etc.

— IX. Histoire de la découverte. C'est au début du XVIe siècle que fut véritablement exploré pour la première fois le littoral oriental des Etats-Unis par Cabot en 1498, par Verrazano en 1524. Dans l'intervalle, Ponce de Leon avait abordé en Floride (1513) et Garay avait reconnu les côtes septentrionales du golfe du Mexique (1519), lesquelles Soto partit des 1539 pour se lancer dans l'intérieur. A la même époque, la mer Vermeille et la presqu'île de Californie entrèrent dans le domaine de la [illegible] (1532-1542) ; mais le littoral situé au N. de la Floride n'y entra, en dépit du voyage de Vizcaino, qu'à la fin du XVIIe siècle (Quadra et Vancouver).

Quant à l'intérieur du pays, il a été d'abord parcouru par des explorateurs français dont Joliet, Cavelier de La Salle et les Varennes de La Verendrye sont les plus illustres. Leurs noms plus ou moins exactes qu'ils ont fournies sur la Mississipi et ses affluents et pour les montagnes Rocheuses sont été complétées et précisées au cours du XVIIe siècle par une foule de voyageurs. Des 1803, Lewis et Clark ont [illegible] le vaste pays arrosé par le Missouri et, par la Columbia, ont gagné le Pacifique ; de 1805 à 1807, Pike visita le pays compris des sources du Mississipi aux bords de la rivière Rouge. Puis le Far West est parcouru en tous sens et les montagnes Rocheuses sont étudiées d'abord par des explorateurs Wilkes, Frémont, ensuite par les ingénieurs du chemin de fer transcontinental, enfin par des géologues tels que Hayden, Wheeler, Whitney, etc.

En 1882, le *Geological Survey* entreprit le levé complet et détaillé de la carte des Etats-Unis, et il le poursuivit avec activité, rendant possible l'établissement d'une carte exacte de cette vaste région.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE, nom donné à l'ancienne confédération des cinq républiques de *Guatemala*, *Honduras*, *Nicaragua*, *Costa-Rica*, *San-Salvador*. V. Amérique centrale.

ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL. Géogr. V. Brésil.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE. Géogr. V. Colombie.

ÉTATE n. f. Pêch. V. etente.

ÉTATISME (*tism'* — rad. *État*) n. m. Théorie politique qui, partant de la critique de l'ordre social, fait appel à l'initiative de l'État pour la réalisation des réformes que les partisans de cette théorie jugent indispensables.

— Encycl. Fondé en Allemagne par le prince de Bismark et les professeurs dits « économistes de la chaire », l'*étatisme*, que l'on appelle également *socialisme d'État*, a pour but de combattre l'expansion du socialisme proprement dit en mettant les moyens sociaux de production sous la dépendance de l'État qui, par sa nature, d'après ces théoriciens, a toujours été et doit rester un corps en dehors des producteurs et au-dessus d'eux. V. socialisme.

ÉTAU (*to* — tiré de *étoc*, plur. de *étoc* ou *estoc*) n. m. Techn. Instrument formé de deux mâchoires que l'on rapproche à volonté à l'aide d'une vis, de façon à saisir fortement certains objets que l'on veut travailler : Étau *de serrurier, d'orfèvre*. ‖ *Étau à main*, Petit étau mobile qu'on peut tenir d'une main, tandis qu'on travaille de l'autre l'objet saisi entre les mâchoires. ‖ *Étau de tabletier, d'ébéniste*, Instrument appelé âne. (S'écrit quelquefois estau.)

— *Être pris, serré comme dans un étau*, Être serré très étroitement. ‖ *Avoir le pied dans un étau*, Être chaussé trop étroitement. ‖ *Avoir le cœur dans un étau*, Être oppressé par une forte émotion.

— Anat. Un des noms de la moitié supérieure de la circonvolution de la grande fente cérébrale.

— Encycl. Techn. Quel que soit son emploi, un *étau* se compose essentiellement de deux mâchoires ou mors généralement articulés à leur partie inférieure autour d'un axe horizontal. Le plus souvent, aussi, l'une des mâchoires est fixe et l'autre mobile ; un puissant ressort éloigne constamment celle-ci de la première ; elle ne peut s'en rapprocher que sous l'action d'une vis à filet carré, tournant dans un écrou appelé *boîte* emmanché sur la tige portant la mâchoire.

On distingue divers types d'étaux : l'*étau à pied*, fixé à demeure sur l'établi et dont le pied s'appuie sur le sol de l'atelier ; l'*étau tournant*, qui ne se différencie du précédent que par la forme de la bride qui le maintient (l'étau tourne autour de son pied reposant sur une crapaudine) ; l'*étau parallèle*, lequel possède une branche mobile pouvant se déplacer parallèlement à elle-même, au lieu de pivoter ; l'*étau à griffes*, dont la branche fixe est munie d'une sorte de griffe qui permet sa fixation dans l'épaisseur d'une table ; l'*étau à main*, sorte de pince à vis que l'on manœuvre en la tenant à la main pour serrer des objets de menue dimension ; l'*étau à goupilles*, constitué par une sorte de pince en acier dont les branches recourbées forment ressort (c'est aussi un étau à main) ; l'*étau à chanfrein*, qui est formé de deux branches articulées ayant des mors faisant un angle obtus avec les faces verticales ; l'*étau de menuisier*, constitué par une planche que serre une vis en bois ; etc.

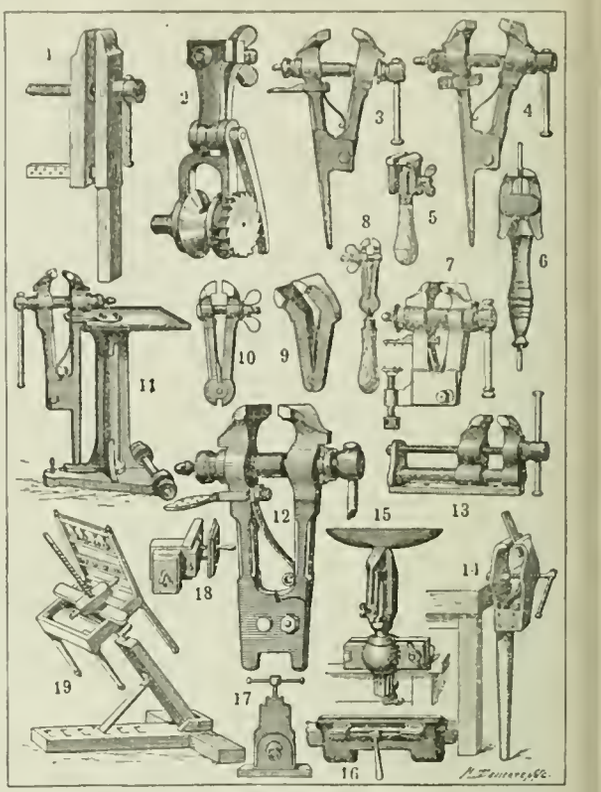

Etaux : 1. De menuisier ; 2. Tenseur, d'électricien ; 3. A pied ; 4. Tournant ; 5. A main, parallèle ; 6. A main, américain ; 7. Mobile, à griffes ; 8. A main, de bijoutier ; 9. A chanfrein ; 10. A main, à vis ; 11. Roulant, à table ; 12. A chaud, à deux pieds ; 13. Parallèle ; 14. Du XVIIIe siècle ; 15. Ajustable ; 16. D'affûtage, pour scies ; 17. De tuyauteur ; 18. D'encadreur ; 19. D'ébéniste vernisseur.

ÉTAULES, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 12 kil. de Marennes, non loin de la Seudre ; 1.098 hab. (*Etaulais, aises.*) Ch. de f. Etat. Salines et parcs d'huîtres ; vinaigreries.

ÉTAULIERS, comm. de la Gironde, sur le ruisseau d'*Etaulers*, arr. et à 13 kil. de Blaye ; 923 hab. Ch. de f. Etat. Commerce de bangues et fourrages. Source ferrugineuse abondante. Tourbe ; distilleries ; moulins ; tonnelleries ; fabrique de chandelles ; teinturerie. Vignobles produisant des vins rouges et dont les principaux crus sont : *au Bourg, a Mazerat, a Bellevue.*

ÉTAU-LIMEUR n. m. Machine outil, employée dans les ateliers de constructions mécaniques pour raboter les pièces ayant de petites dimensions.

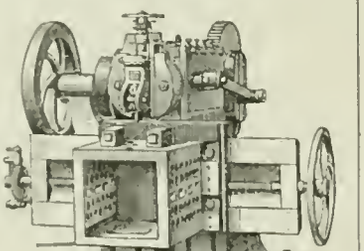

Etau-limeur.

ÉTAVES-ET-BOCQUIAUX, comm. de l'Aisne, arrond. et à 18 kilom. de Saint-Quentin, non loin de l'Oise ; 1.310 hab. Phosphates. Tissus.

ÉTAUPINAGE (*tô, naj'*) n. m. Action d'étaupiner.

ÉTAUPINER (*tô* — du préf. priv. *é*, et de *taupe*) v. a. Purger de taupes. ‖ Détruire des taupinières ou monceaux de terres entassés par les taupes, en éparpillant cette terre, ou en bêchant leur emplacement, ou encore en les pilonnant.

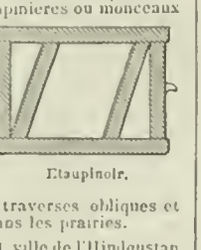

Etaupinoir.

ÉTAUPINIER (*tô, ni-é*) n. m. Homme qui tue les taupes.

ÉTAUPINOIR (*tô*) n. m. Nom donné à la bêche, au râteau, au pilon, à tout instrument qui sert à étaupiner les champs. ‖ Sorte de cadre en bois, renforcé par des traverses obliques et destiné à abattre les taupinières dans les prairies.

ETAVA, ETAWAH ou **ETAWEH**, ville de l'Hindoustan (Provinces du Nord-Ouest, (prov. d'Agra), dominant la Djemma, affluent de droite du Gange ; 38.790 hab. Beaux temples hindous ; ruines de l'antique forteresse des Radjpout Tchôhans. C'est un des principaux entrepôts des cotons du Doab méridional. — Le *district*, d'une superficie de 4.379 kilom. carr., compte 727.600 hab. Arrosé par la Djemma et son affluent, le Tchambal, qui y a son confluent, il produit millet, froment, orge, maïs, pavot, canne à sucre, coton, indigo. Etava fut échangé par les Anglais, en 1801, contre un subside que devait leur payer le sultan d'Oude. Il fut uni au Cawnpore jusqu'en 1840.

ÉTAVE n. f. Filet pour prendre des truites et qui est constitué par une sorte de tramail à fils très fins.

ÉTAVILLON (*ll* mll.) n. m. Nom donné aux morceaux de cuir amincis, coupés et disposés pour faire un gant.

ÉTAYAGE n. m. Techn. Syn. de étayement.

ÉTAYEMENT ou **ÉTAIEMENT** (*té-ie-man* ou *té-man*) n. m. Action, manière d'étayer ; état d'une chose étayée : *Travaux d'*Étayement. Étayement *solide*. ‖ On dit aussi étayage.

— Constr. Planche qui soutient un ciel plafonné.

— Mar. Action de munir de son étai : L'Étayement *d'un mât.*

ÉTAYER (*té-ié* — rad. *étai*. On peut remplacer l'*y* par un *i* devant un *e* muet : *Il étaie ;* mais il vaut mieux conserver l'*y* dans toute la conjugaison : *Il étaye. Nous étayons.* (Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous étayions. Que vous étayiez.*) v. a. Soutenir au moyen d'étais : Étayer *un mur.* ‖ Servir d'étai : *Piler qui* étaie *un plafond.*

— Fig. Aider, appuyer, affermir, soutenir : *Il faut secourir et* étayer *la vieillesse.* (Montaigne.) Étayer *une proposition de raisonnements convaincants.*

— Mar. *Étayer un mât*, Le munir de son étai ; raidir son étai. ‖ Se dit aussi pour acconer, étançonner, éponteiller.

S'étayer, v. pr. Être étayé. ‖ S'appuyer, se soutenir : S'étayer *d'un bâton.* ‖ Se soutenir l'un l'autre.

— Fig. Se servir, s'aider : S'étayer *du crédit de sa famille.* ‖ S'aider l'un l'autre.

ET CÆTERA (mots lat. qui signif. *et les autres choses*) loc. lat. Et le reste. (On emploie cette locution pour se dispenser de faire une énumération complète des objets que l'on veut désigner) : *Laboratoire où l'on voit des fourneaux, des cornues, des creusets,* et cætera. (S'écrit généralement etc.)

— Substantiv. : *Ajouter des* et cætera. ‖ *Et cætera de notaire*, Omission dangereuse faite dans un acte notarié.

— Prov. : **Dieu nous garde d'un quiproquo d'apothicaire et d'un et cætera de notaire**, Il faut redouter les erreurs d'apothicaires, qui peuvent empoisonner, et les omissions des notaires, qui peuvent amener des procès.

ET CAMPOS UBI TROJA FUIT (*et les champs où fut Troie*), hémistiche de Virgile [*Enéide*]. Troie est en flammes ; tous ceux qui ont échappé au désastre sont réunis autour d'Enée : « Alors, dit-il, je quitte en pleurant les rivages de la patrie, le port hospitalier *et les champs où fut Troie.* » Ce vers, plein de tristesse et de mélancolie, se rappelle comme une expression éloquente de la douleur des peuples chassés de leur patrie.

ÉTCHÉGUEIH n. m. Relig. V. Ethiopie.

ETCHEMIN, rivière du Dominion canadien (Bas-Canada [prov. de Québec]). Elle sort du *lac Etchemin*, et se jette dans le Saint-Laurent, un peu en amont de Québec, après un cours de plus de 100 kilomètres.

ETCHETO (Jean-François-Marie), sculpteur français, né à Madrid en 1853, mort en 1889. Il débuta au Salon de 1881 par une statue de *François Villon*, qui reparut en bronze en 1883. Cette même année, Etcheto exposait le plâtre de son *Démocrite*, qui lui fut commandé en marbre par l'Etat.

ETCHEVERRY (Jean d'), poète et prêtre basque, né à Tafala (Navarre), vers le milieu du XVIe siècle. On lui doit

des poésies légères pleines de grâce et des poésies religieuses : *Vie de Jésus-Christ; Mystère de la foi;* etc. Ses œuvres ont été publiées en 1640.

ETCHIGO, prov. de l'empire du Japon (départ. de Niigata), île de Nippon, sur la mer du Japon. Située entre la province d'Outzen au N.-E., celles d'Ivachiro et de Kédzuké à l'E. et au S.-E., de Chinano et d'Etchiou au S., elle est peuplée d'environ 1.500.000 hab. Le sol est montagneux; et quatre sommets s'y dressent à une altitude supérieure à 2.000 mètres. Arrosée par l'Akanogava, qui vient de la province d'Ivachiro, et par le Chinanogava, qui naît dans la province de Chinano, et qui est le plus grand fleuve du Nippon, et par des canaux, la province est riche; elle produit du riz, qu'elle exporte dans les provinces méridionales de Nippon et en Chine, du blé, de l'orge, du tabac, des fruits, de la laque, du thé et de la soie qu'elle exporte en Europe; elle possède des mines de charbon et de plomb, des puits à pétrole; elle fabrique des bronzes et des porcelaines. Ville principale, Niigata.

ETCHIOU, prov. de l'empire du Japon (départ. d'Ichikava), île de Nippon, sur la mer du Japon. Elle est située entre les provinces d'Etchigo et de Chinano, à l'E., d'Hida au S., de Kaga à l'O., de Noto au N.-O.; environ 620.000 hab. Le sol est un plateau assez élevé que surmonte le Tatéyama (2.818 m.). A l'O. coule le Tinzongava. Le pays produit blé, riz, orge, colza; arbres à thé et mûriers. La province fabrique des cotonnades, des bronzes, des objets en laque. Les villes principales sont Toyama et Takaoka; ports d'Ouotsou, Himi et Fonséki.

ETCHIZEN, prov. de l'empire du Japon (départ. d'Ichikava), île de Nippon, sur la mer du Japon. La province est située entre celles de Kaga et de Hida au N. et au N.-E., de Hino et d'Omi au S.-E. et au S., de Vakasa au S.-O.; environ 500.000 hab. Le sol est montagneux au Sud et à l'Est. Arrosée par l'Asouvagava, qui se jette au N., la province est fertile; elle possède, en outre, de l'or, de l'argent et du plomb, fabrique des bronzes, porcelaines, objets de laque, et se livre à la sériciculture. Ville principale Foukoui.

ETCHMIADZIN, district et couvent de l'Arménie russe. Le couvent est situé à 25 kil. O. d'Erivan. Il s'élève dans un beau site, à une quinzaine de kilom. au N. de l'Aras,

Eglise d'Etchmiadzin.

affluent du Kour (tributaire de la mer Caspienne), au pied du mont Alagheuz, en face de l'énorme massif de l'Ararat. Résidence du patriarche arménien-grégorien (le *katholicos*), il est formé d'un vaste assemblage d'églises et de cloîtres, que décorent de riches peintures et que peuplent archevêques, évêques, archimandrites et moines.

ET DULCES MORIENS... V. DULCES MORIENS...

ÉTÉ (lat. *æstas*, même sens) n. m. Saison des grandes chaleurs, correspondant à l'époque où le soleil s'éloigne du solstice d'un lieu, en se rapprochant de l'équateur, c'est-à-dire, pour l'hémisphère nord, aux trois mois qui s'écoulent du 21-22 juin au 22-23 septembre. ‖ Dans le langage vulgaire, Temps des chaleurs, belle saison, quelle que soit sa durée. ‖ *Cœur de l'été*, Temps ordinaire des plus grandes chaleurs de l'été. ‖ *Grand été*, Grandes chaleurs du mois d'août. ‖ *Petit été*, Chaleurs qui se produisent souvent au mois de novembre.

— Poét. Période où l'on est dans la force de l'âge. ‖ Année : *Mourir à son vingtième* ÉTÉ.

— Loc. div.: *Été de la Saint-Denis*, Série de beaux jours que l'on remarque parfois vers le 9 octobre, jour de la fête de saint Denis. ‖ *Été de la Saint-Martin*, Derniers beaux jours, qui se montrent parfois dans l'arrière-saison, aux environs du 11 novembre, jour de la Saint-Martin. — Fig. Commencement d'une vieillesse verte et vigoureuse; retours de jeunesse qui se produisent quelquefois chez les vieillards. ‖ *Se mettre en été*, Prendre les habits légers qu'on porte ordinairement en été.

— Chorégr. *Pas d'été*, Figure de contredanse, la deuxième des cinq du quadrille.

— ENCYCL. Astron. Dans son mouvement apparent, le soleil décrit, autour de la terre T, une ellipse dont la terre occupe un foyer : le grand axe AP de la trajectoire, ligne des apsides, est incliné de 11° environ sur la ligne des solstices SS', elle-même perpendiculaire à la ligne équinoxiale $\gamma\gamma'$. La distance du soleil à la terre est ainsi maximum le 1er juillet, minimum le 1er janvier.

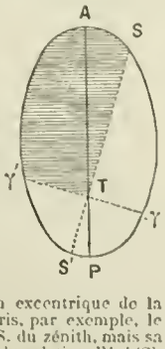

Or l'on sait, en vertu de la *loi des aires*, que les aires décrites par le rayon vecteur du soleil sont proportionnelles aux temps employés à les décrire et, par suite, l'été, qui correspond au secteur elliptique $ST\gamma'$ sera la saison la plus longue, avant le printemps, l'automne et l'hiver; en jours civils, la durée de l'été est de 93 j. 14 h., et l'on connaît tout de suite les causes de l'inégalité des saisons : inclinaison de la ligne des apsides (grand axe) AP sur celle des solstices SS' et position excentrique de la terre T à l'intérieur de l'orbite. A Paris, par exemple, le soleil passe toujours au méridien au S. du zénith, mais sa hauteur méridienne maximum, le jour du solstice d'été (S), atteint 64° 37', tandis que son minimum est, en hiver, de 17° 43'; la longueur du jour diminue à partir du solstice d'été, jour où la durée du crépuscule civil est de 44 minutes.

Le 21 juin, l'été commence et le soleil quitte la constellation des Gémeaux pour entrer dans le Cancer; à la fin de l'été (22 septembre), le soleil sort de la Vierge. Pendant cette saison, le soleil est très éloigné de nous, et, cependant, c'est la plus chaude, car les rayons lumineux et calorifiques frappent la terre plus normalement; malgré cette raison, les premières journées ne sont pas les plus chaudes, car la durée du jour ne diminue pas vite au début, le jour est long et la chaleur s'accumule, de sorte que les plus fortes chaleurs tombent environ du 15 juillet au 8 août. A partir de ce moment, la décroissance rapide du jour permet à la terre de se refroidir pendant la nuit et les phénomènes inverses se passent. — Pour toutes autres particularités de cette saison, il faudra recourir aux points spéciaux de météorologie et climatologie.

— Iconogr. Cette saison a été personnifiée le plus fréquemment sous les traits d'une femme couronnée d'épis mûrs, tenant d'une main une faucille, et de l'autre une gerbe, ou une corne d'abondance. Souvent, aussi, Cérès, déesse des moissons, a été choisie pour rappeler l'*été* : ainsi, dans la série des *Quatre Saisons* peintes par divers artistes pour la galerie d'Apollon, au Louvre, l'été est représenté par *Cérès et ses compagnes implorant le Soleil*. Ce tableau a été peint par Duramean. Dans le parc de Versailles, une statue de *Cérès tenant des épis de blé*, par Hutinot, personnifie l'été. Diverses scènes mythologiques ont été choisies pour faire allusion à ce même sujet. Quelques peintres ont eu recours à des sujets bibliques : Poussin a représenté l'été par l'épisode de *Ruth et Booz* (Louvre). D'autres ont représenté des scènes rustiques : Valkenburg, le Bassan, etc., ont mis en scène des moissonneurs; Bouchardon, Clodion, des *enfants* aux moissonnant; Lancret (Louvre) a placé à côté des moissonneurs des couples villageois qui se livrent aux plaisirs de la danse; Houdon, dans un marbre qui est une merveille de grâce (Montpellier), a représenté une toute jeune fille, court-vêtue, un petit arrosoir à la main, etc. Prud'hon a peint les quatre Saisons; chacune d'elles est représentée par une femme. Le paysage tient une grande place dans les tableaux qu'ont fait de l'été divers peintres flamands et hollandais tels que :

L'Eté, d'après Prud'hon.

L'Eté, d'après Bouchardon.

J. Brenghel, Van Goyen, etc. Parmi les artistes contemporains, Alfred Stevens a représenté, sous ce titre : *l'Eté*, une charmante jeune femme occupée à peler un citron pour faire de la limonade (1857). D'autres tableaux de genre, intitulés *l'Eté*, ont été peints par Antigna (1855), Paul Saint-Jean (1868), Raphaël Collin (1881), etc. Des figures allégoriques de l'Eté ont été sculptées par Droz (1846), V. Dubray (Louvre), Mathurin Moreau (1855), E.-L. Lequesne, etc. Il faut faire une place à part à *l'Eté*, tableau de Puvis de Chavannes (1873), vaste toile où tout est idyllique et symbolique à la fois, et où les détails sont pleins de grâce.

Été dans le Sahara (UN), par Eugène Fromentin (1856). — Fromentin, qui subit de bonne heure l'influence des peintres orientalistes, fut attiré, tout jeune encore, par l'Afrique, pays de la lumière et des couleurs, où il fit un premier et court séjour dès 1846. En 1852, il passa dans le Sahel une année entière, interrompue seulement par une excursion de deux mois au Sahara, et, de ce voyage, rapporta la matière de deux livres : *un Eté dans le Sahara* et *une Année dans le Sahel*. Comme descripteur, Fromentin a son genre à lui, qui le distingue soit des anciens, soit des modernes : des premiers, par le choix des sujets et aussi par ce que sa vision a de proprement *pittoresque*; des seconds, par l'élégante sobriété de son art. Il prétend, non pas lutter avec les peintres, non pas reproduire la nature dans tous ses détails avec une exactitude scrupuleuse, mais plutôt, sachant bien la différence des deux arts qu'il cultive tour à tour, appliquer celui du style à rendre l'impression faite sur lui par les choses, comme il applique celui du pinceau à rendre les choses elles-mêmes. Là est son originalité particulière; et, si l'on pourrait citer des écrivains qui ont plus d'éclat, plus de relief, un *faire* plus *poussé*, il n'y en a pas dont la manière soit en même temps plus discrète et plus expressive. De là le nom de « classique rajeuni », que lui donnait si justement Sainte-Beuve.

ÉTÉ part. pass. du v. Etre. Il est invariable et ne s'emploie qu'avec l'auxil. Avoir.) V. ÊTRE.

ÉTEIGNARIE (*té-gna-ri* [*gn* mll.]) n. f. Femme chargée d'éteindre la braise, dans les salines.

ÉTEIGNEMENT (*té-gne-man* [*gn* mll.]) n. m. Extinction, action d'éteindre. Peu usité.

ÉTEIGNEUR (*té-gneur* [*gn* mll.]), **EUSE** n. Personne chargée d'éteindre les lumières : *Un* ÉTEIGNEUR *de réverbères*. ‖ Fig. Personne qui éteint la lumière de l'intelligence : *Les gouvernements despotiques sont de puissants* ÉTEIGNEURS.

ÉTEIGNOIR (*té-gnoir* [*gn* mll.]) n. m. Mobil. Petit ustensile creux, de forme conique, qu'on pose sur une bougie, un cierge, etc., afin de l'éteindre : *Un* ÉTEIGNOIR *d'église*.

— Par ext. Objet de forme conique : *Une tour coiffée d'un* ÉTEIGNOIR.

— Pop. Nez en forme d'éteignoir. ‖ Chapeau; bonnet de nuit.

— Fig. et fam. Personne qui, par son attitude triste, empêche les autres de s'amuser. ‖ Ce qui étouffe, ce qui empêche de briller, de se montrer, d'éclairer l'intelligence : *La crainte de déplaire est l'*ÉTEIGNOIR *de l'esprit*.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons dont le chapeau est de forme conique.

Éteignoir.

Éteignoir (ORDRE DE L'), ordre burlesque inventé en 1814, par le journal « le Nain jaune », pour frauder les ridicules et les passions rétrogrades des triomphateurs royalistes de la première Restauration.

ÉTEINDRE (*tindr'* — du lat. *extinguere*, même sens : *J'éteins, tu éteins, il éteint, nous éteignons, vous éteignez, ils éteignent. J'éteignais, nous éteignions. J'éteignis, nous éteignîmes. J'éteindrai, nous éteindrons. J'éteindrais, nous éteindrions. Eteins, éteignons, éteignez. Que j'éteigne, que nous éteignions. Que j'éteignisse, que nous éteignissions. Eteignant. Eteint, einte*) v. a. Etouffer, faire cesser, en parlant du feu ou de la lumière : ÉTEINDRE *une bougie, le gaz, un incendie*.

— Détruire, effacer, en parlant des couleurs ou de la lumière : *Le soleil* ÉTEINT *les couleurs des étoffes. La tristesse* ÉTEINT *le regard*. Etouffer, en parlant du son : *Les tentures des appartements* ÉTEIGNENT *le son*.

— Par ext. Calmer, faire cesser les sensations produites par l'ardeur des sens ou de la chaleur : ÉTEINDRE *la soif*.

— Fig. Calmer, apaiser, en parlant des passions ou des sentiments : ÉTEINDRE *l'espoir, l'ambition*. ‖ Etouffer, en parlant de l'intelligence ou de ce qui l'éclaire. ‖ Détruire, anéantir, supprimer, faire cesser, mettre fin à : ÉTEINDRE *une race*. ÉTEINDRE *des droits, des dissensions*. ‖ *Eteindre une dette, une rente*, L'annuler en payant la dette ou le capital de la rente.

— Poétiq. *Eteindre l'encens*, Mettre fin à la flatterie. ‖ *Eteindre la clarté des yeux*, Rendre aveugle. *Eteindre la vie, la lumière des yeux*, Faire mourir.

— Pop. *Eteindre de la braise*, Dépenser de l'argent. ‖ *Eteindre son gaz, Eteindre son brûle-gueule*, Mourir.

— Art milit. *Eteindre le feu de l'ennemi*, Le faire cesser par un tir supérieur.

— Chancell. *Eteindre et abolir un crime*, L'abolir, l'effacer.

— Hydraul. *Eteindre un torrent*, Empêcher que ses eaux n'entraînent dans leur cours de la boue, des graviers, des pierres, etc.

— Peint. Adoucir, affaiblir : ÉTEINDRE *des tons trop crus*.

— Techn. *Eteindre de la chaux*, La mouiller pour la faire tomber en déliquescence et en faire de l'hydrate de chaux. ‖ *Eteindre le fer*, Le plonger dans l'eau froide après l'avoir chauffé.

Éteint (*tin*), *einte* part. pass. du v. Éteindre.

— Fig. *Personne éteinte*, Personne dont les facultés sont oblitérées.

— Chim. anc. *Mercure éteint*, Mercure qui a été trituré avec d'autres substances au point qu'il ne se montre plus en globules dans le mélange.

— Techn. *Chaux éteinte*, Chaux hydratée que l'on mélange au sable pour faire le mortier.

S'éteindre, v. pr. Cesser de brûler, de briller, d'éclairer. ‖ Cesser d'être en activité, en parlant d'un volcan. ‖ Expirer, en parlant de la voix. ‖ Perdre son éclat, en parlant de la couleur ou du regard. ‖ Cesser de se faire entendre, en parlant des sons. ‖ Mourir, expirer doucement. ‖ Cesser d'exister.

— Fig. Procurer sa propre extinction. ‖ Périr, finir, cesser d'exister, arriver à son terme. ‖ Se dit du jour qui finit. ‖ Se calmer, être étouffé, en parlant des passions ou des sentiments.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint.** V. VOIX.

— ANTON. **Allumer, attiser, aviver.**

ÉTEINSON ou **ÉTEINÇON** (*tin*) n. m. Petite lame de bois dur, garnie de peau à son extrémité et que les accordeurs de piano glissent entre les cordes homophones, afin de les isoler, de façon à n'entendre que le son de l'une.

ÉTEINTE (*tint'* — de *éteindre*) n. f. Extinction. (Vieux. ‖ *Adjudication à l'éteinte de chandelle*, Adjudication, où l'enchère reste ouverte tant que la chandelle brûle.

ÉTEL, comm. du Morbihan, arrond. et à 24 kilom. de Lorient, sur l'Océan et l'*estuaire d'Etel*; 1.993 hab. Port de cabotage; construction de petits navires. Pêche de sardines. Aux environs, monuments mégalithiques.

ÉTELLE (*tèl'*) n. f. Mar. Nom donné aux grandes vagues qui se produisent à la suite du mascaret.

ÉTELLE (*tèl'*) n. f. Déchet plus gros que le copeau, produit par l'équarrissage des pièces de bois.

ÉTELON n. m. Archit. Syn. de ÉTALON.

ÉTEMPERCHE n. f. Constr. V. ÉCOPERCHE, et ÉCHASSE.

ÉTENDAGE (*tan-daj'*) n. m. Action d'étendre du linge, des étoffes, des feuilles de papier, pour les faire sécher dans des hangars à air libre ou des étuves à air chaud, ou des hangars appelés ÉTENTES. (V. ce mot.) ‖ *Etendage d'une imprimerie*, Assemblage de cordes tendues, pour y étendre des objets à sécher; endroit où sont placées ces cordes. ‖ Dans la fabrication du verre à vitres, Opération consistant à développer les manchons de verre, après les avoir fendus longitudinalement : manière d'effectuer cette opération : ÉTENDAGE *à pierres tournantes*. ÉTENDAGE *à pierres roulantes*.

ÉTENDARD (*té-dâr*) n. m. Enseigne de guerre. *Nos ennemis ont reçu sur l'étendard sacré au pied des autels.* (Mass.) Se dit particulièrement du drapeau des régiments de cavalerie.

— Fig. *Lever l'étendard*, Agir avec ostentation. *On peut être homme de bien sans lever l'étendard.* (Mass.) Se mettre à la tête d'un parti, fomenter un mouvement : *Ils ont levé l'étendard du scandale et de l'erreur.* (Mass.) *Lever l'étendard de la révolte*, Se révolter. *Suivre les étendards de quelqu'un*, Embrasser son parti, suivre sa fortune.

— Bot. Pétale supérieur de la corolle d'une papilionacée, dressé et étalé à la façon d'un étendard. *Étendard*.

— Féod. Enseigne qui était le signe d'investiture d'un comté.

— Hist. et mar. *Étendard de couleur*. Enseigne de couleur verte, que les Turcs avaient comme ayant été portée par Mahomet, et qu'ils déployaient dans les grandes occasions.

— Mar. Pavillon d'une galère. Nom spécial d'un grand pavillon national, qu'on hisse à la poupe les jours de fête.

— Encycl. Archéol. On entendait par *étendards* les drapeaux de la cavalerie, exclusivement du XVe au XVIIe siècle, tandis que les drapeaux de l'infanterie étaient appelés *enseignes*. Comme drapeau de cavalerie, l'étendard du XVe siècle remplace la bannière du moyen âge; il est même souvent découpé à deux pointes, et les couleurs varient suivant les chefs de corps et la nature des troupes. A partir du XVIIe siècle, les étendards tendent à prendre la forme carrée; ils diffèrent des enseignes par leurs dimensions plus réduites, et leurs bords ornés d'une frange; d'ordinaire, ils sont dépourvus de cordons et de cravates. La hampe est une pique de six à huit pieds de long. Jusqu'à Louis XIII, il n'y eut qu'un étendard blanc, insigne du colonel général de la cavalerie, ou l'appelait aussi « cornette de France », et il rentrait dans la catégorie des enseignes. En principe, il y avait, dans un régiment, autant d'étendards que de compagnies.

— Milit. Aujourd'hui, le nom d'*étendard* est donné au drapeau des troupes à cheval (artillerie et cavalerie), lequel ne diffère de celui des troupes à pied (infanterie et génie) que par ses dimensions plus petites. Il a 64 décimètres carrés, tandis que le drapeau d'infanterie en a 90. C'est au commencement du XVIIe siècle qu'on paraît avoir commencé à faire cette distinction. Le nom d'« étendard », donné depuis longtemps à l'enseigne portée devant le roi à la guerre, fut conservé longtemps encore à cet insigne royal. V. BANNIÈRE, DRAPEAU, ENSEIGNE.

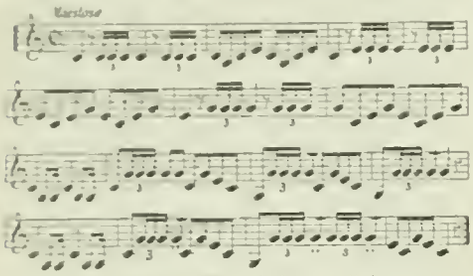

A l'étendard! (Sonnerie de trompette.)

ÉTENDELLE (*tan-dèl'*) n. f. Espèce d'étuve où l'on étend les morceaux de verre, dans les ateliers à vitres. Endroit où l'on étend les peaux. Claie en osier garnie de grosse toile de crin, qu'on place entre les sacs où l'on enferme les matières oleagineuses destinées à être soumises à la presse. On dit également ÉTRENDELLE. Division d'un bloc de pierre.

Etendelle (fabr. des bouglies).

ÉTENDERIE (*tan, ri*) n. f. Lieu où l'on étend quelque chose. Sorte de rouleau en pierre, que l'on porte à une certaine température pour procéder à l'opération de l'étendage du verre à vitres.

ÉTENDEUR, EUSE (*tan*) n. Ouvrier, ouvrière qui étend, plie et [illegible] le linge ou des étoffes pour les faire sécher. *Les* ÉTENDEUSES *d'une buanderie.*

— n. m. Ouvrier chargé de l'étendage du verre à vitres, dans la [illegible] par le procédé des manchons.

— f. Ouvrière chargée de placer les feuilles de papier sur les [illegible], dans les papeteries, pour les faire sécher.

— Adj. [illegible] Extenseur : *Les muscles* ÉTENDEURS. V. [illegible]

ÉTENDOIR (*tan*) n. m. Perche à long manche, qui sert à placer sur [illegible] les feuilles de papier [illegible] Perche sur laquelle les blanchisseuses [illegible] le linge. Endroit où l'on étend les feuilles de papier. On dit également, dans ce sens, ÉTENDOIRE. Dans une tannerie, endroit où l'on met sécher les peaux.

ÉTENDRE (*tan'dr'*) du lat. *extendere*, même sens) v. a. Donner plus de surface, plus de volume : ÉTENDRE *une feuille d'or en la battant.* Faire occuper un plus grand espace à : ÉTENDRE *son front de bataille.* Porter plus loin, reculer : ÉTENDRE *les limites de ses propriétés.* Éparpiller, répandre : ÉTENDRE *de la paille dans la cour.* Appliquer sur une surface par couches minces : ÉTENDRE *du cerneau sur un panneau, du beurre sur du pain.*

— Déplier dans toute sa surface : ÉTENDRE *du linge sur une corde, une nappe sur la table, un tapis par terre.* Déployer, allonger : ÉTENDRE *ses ailes, le bras, la jambe.*

— Coucher tout du long; renverser, jeter à terre : ÉTENDRE *un blessé sur un matelas.* ÉTENDRE *son adversaire sur le tapis.*

— Affaiblir par l'addition d'une certaine quantité d'eau : ÉTENDRE *du vin, de l'alcool.*

— Fig. Développer, accroître, augmenter : ÉTENDRE *ses connaissances, sa puissance.* ‖ *Étendre la vue*, La porter sur un point éloigné. Allonger, amplifier, donner un plus grand développement à : ÉTENDRE *son sujet.* ‖ Appliquer à d'autres choses, en développant ou en forçant le sens : ÉTENDRE *le sens d'un mot.* (On dit aussi *étendre un mot.*) ÉTENDRE *les termes d'une loi.* ‖ Pousser, porter, propager, faire arriver jusqu'à un point donné : ÉTENDRE *sa protection, son protectorat sur un pays.* ‖ ÉTENDRE *le parchemin, la courroie.* V. ALLONGER.

— Jeux. Au trictrac, *Étendre son jeu*, Distribuer les dames sur autant de flèches qu'il se peut, afin de faire facilement des cases.

— Peint. Grouper ensemble plusieurs parties qui reçoivent la lumière et où les objets ne sont séparés que par des demi-teintes adoucies.

— Poétiq. *Étendre un voile sur*, Cacher, voiler, dérober à la curiosité. *Étendre un crêpe sur*, Assombrir, attrister. ‖ *Étendre ses ailes*, Prendre de l'essor, développer son activité.

— Techn. *Étendre les peaux*, Les travailler à l'étire. (On dit aussi ÉTIRER.) ‖ *Étendre le verre*, Ramollir les manchons et les développer en feuilles. ‖ *Four à étendre*, Four dans lequel on effectue l'étendage du verre.

Étendu, ue part. pass. Fig. Considérable par la variété ou les limites de sa nature ou de son action : *Des connaissances très* ÉTENDUES. *Pouvoirs* ÉTENDUS. ‖ Qui s'applique à un grand nombre de choses : *Mot pris dans son acception la plus* ÉTENDUE. ‖ Appliqué par extension : *La confiance est l'estime de soi* ÉTENDUE *aux autres.* (Latena.)

— Blas. Se dit du vol des oiseaux qui ont les ailes ouvertes, à l'exception de l'aigle qui, dans ce cas, est dite *éployée.*

— Entom. *Ailes étendues*, Ailes d'insectes qui, dans le repos, ne sont pas rabattues sur le corps, et laissent l'abdomen à découvert.

— Philol. Se dit de toutes les lettres arabes, moins quatre qu'on appelle voûtées.

— Philos. Qui a la propriété de l'étendue : *Tout corps est nécessairement* ÉTENDU.

S'étendre, v. pr. Augmenter en surface. ‖ S'allonger, développer son corps : S'ÉTENDRE *dans un fauteuil.* ‖ Se déployer; occuper un certain espace déterminé : *Plaine qui* S'ÉTEND *à perte de vue.* ‖ En parlant du temps, *Période qui* S'ÉTEND *du troisième au quatrième siècle.* ‖ Atteindre certaines limites déterminées; prépager son action; aller jusqu'à. ‖ Augmenter sa propriété.

— Fig. Grandir, augmenter; se développer, s'accroître. ‖ Entrer dans des développements, dans des détails. ‖ Embrasser, être applicable à.

— Jeux. Au coucou et au papillon, Abattre et étaler ses cartes sur le tapis.

— Sport. Se dit d'un cheval de course qui, en approchant du but, prend l'allure la plus rapide, et, pour ce faire, s'allonge.

— PROV. : **Le cuir sera à bon marché, les veaux s'étendent.** Se dit pour reprocher à quelqu'un de s'allonger d'une façon trop nonchalante, inconvenante.

— SYN. **Étendre, agrandir.** V. AGRANDIR.

— ANTON. **Plier, ployer, remplir, replier, retrousser, trousser, froncer. — Resserrer, limiter, borner, restreindre.**

ÉTENDUE (*tan-dû* — rad. *étendre*) n. f. Dimensions superficielles : *Un pays d'une grande* ÉTENDUE. ‖ Se dit abusivement pour Longueur : *L'*ÉTENDUE *d'une ligne.*

— Par ext. Portée : *L'*ÉTENDUE *de la vue. L'*ÉTENDUE *du tir d'une arme.* ‖ Durée : *La vie de l'homme est d'une* ÉTENDUE *bien bornée.* ‖ Développement : *L'*ÉTENDUE *d'un discours.*

— Fig. Importance, grande extension d'une faculté, d'une action, d'un domaine moral ou intellectuel : *Plus l'esprit gagne en clarté et en* ÉTENDUE, *plus le cœur gagne en justice et en bonté.* (E. Littré.)

— Escr. Facilité de se fendre : *Un tireur qui a beaucoup d'*ÉTENDUE.

— Gramm. et log. Ensemble des idées auxquelles s'applique un nom appellatif : *L'*ÉTENDUE *d'un terme est en raison inverse de sa compréhension*; animal *a plus d'*ÉTENDUE *et moins de compréhension que* quadrupède, quadrupède *que* cheval. ‖ On dit plus souvent EXTENSION.

— Mus. Distance entre deux sons extrêmes : *L'*ÉTENDUE *de la voix humaine est, en général, de deux octaves.*

— Philos. Propriété de la matière, par laquelle les corps occupent une partie de l'espace : *Selon quelques philosophes, l'*ÉTENDUE *est l'essence de la matière.* ‖ Espace : *Les astres circulent dans l'*ÉTENDUE.

— Encycl. Philos. Tandis que l'espace est le cadre vide et illimité dans lequel nous situons les objets, l'*étendue* a une signification et une grandeur concrètes. Tandis qu'on parle de l'espace en général, on parle de l'étendue de tel ou tel corps, par où l'on entend la longueur, la largeur et la profondeur de ce corps. Les questions qui se posent à propos de l'étendue sont analogues à celles que l'on rencontre à propos de l'espace. Quel est le rapport de la représentation de l'étendue avec l'expérience? Deux théories sont en présence : le *nativisme* et l'*empirisme*. Elles portent sur deux points très différents. Tantôt il s'agit de savoir si la forme extensive de certaines sensations est due, ou non, à l'expérience : dans ce cas, le problème est celui de l'espace. Tantôt il s'agit de savoir si la vue nous donne primitivement la forme des corps, leur volume, leur relief, leur distance, c'est-à-dire l'étendue à trois dimensions et avec ses vraies dimensions. Beaucoup de philosophes, qui sont nativistes sur le premier point, font des concessions à l'empirisme sur le second. Il semble bien que la vue ne donne primitivement qu'une forme indistincte; les aveugles-nés opérés de la cataracte ne distinguent pas, de deux petits rectangles de papier blanc ayant même base, mais de hauteur inégale, lequel est le plus grand. Les sensations de la vue ont besoin d'êtres complétées par celles du toucher et du mouvement. La plupart des nativistes soutiennent qu'on ne doit à la vue primitivement que les deux dimensions de hauteur et de largeur, et que la profondeur n'est perçue qu'à la suite d'expériences qui mettent en jeu plusieurs sens. Samuel Bailey en Angleterre, et Paul Janet en France, ont soutenu que les sensations optiques sont naturellement projetées à distance. Cette opinion est très combattue.

ÉTENTE (*tan'*) n. f. Techn. Nom donné par les tisseurs à la longueur de chaîne qui existe depuis la remise ou le corps jusqu'au rouleau ou en souple de derrière. ‖ Nom de l'atelier dans lequel on procède au séchage des feuilles de papier que l'on vient de fabriquer.

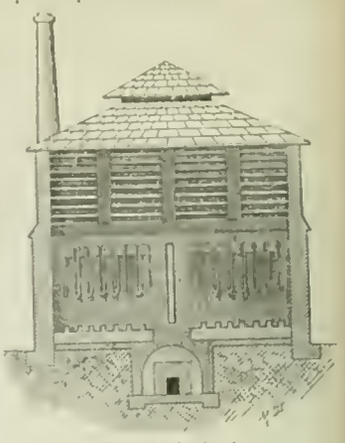
Etente à air chaud.

— Pêch. Filet vertical tendu à la basse mer, sur des piquets enfoncés dans la vase ou le sable. ‖ On dit aussi ÉTATE, ET TENTE.

ÉTENTIER (*tan-ti-é*) n. m. et adj. Se dit de celui qui pêche à l'étente : *Les* ÉTENTIERS. *Les canots* ÉTENTIERS *de Dieppe.*

ÉTÉOCLE et **POLYNICE.** Myth. gr. Frères célèbres dans les légendes grecques par la haine implacable qu'ils conçurent l'un contre l'autre. Ils étaient fils d'Œdipe et de Jocaste. Ils s'emparèrent du pouvoir à Thèbes après le départ d'Œdipe, qui les chargea de malédictions et leur prédit, dès lors, qu'ils s'égorgeraient mutuellement. Pour éviter toute contestation et prévenir la réalisation des menaces paternelles, ils convinrent que chacun d'eux régnerait alternativement pendant une année, tandis que l'autre s'exilerait volontairement. Etéocle, en sa qualité d'aîné, régna le premier; mais, lorsque l'année fut expirée, et que Polynice revint d'Argos, où il avait épousé la fille du roi Adraste, Etéocle refusa de lui céder le pouvoir. Irrité de cette violation du serment, Polynice eut recours à son beau-père, et vint assiéger Thèbes, à la tête d'une armée d'Argiens, dont il partageait le commandement avec six autres chefs. Fatigués d'une lutte interminable, qui menaçait d'épuiser deux nations, les deux *frères ennemis*, malgré les supplications de Jocaste, leur mère, convinrent de vider leur querelle dans un combat singulier, en présence des deux armées. Tous deux périrent dans ce duel. Créon hérita du trône. Il fit faire de magnifiques funérailles à Etéocle, comme ayant combattu contre les ennemis de sa patrie, et il ordonna de jeter à la voirie le corps de Polynice, qui avait amené devant Thèbes une armée étrangère. Antigone, sœur des deux frères ennemis, rendit les derniers honneurs à Polynice, et fut condamnée à mort par Créon.

Etéocle et Polynice, d'après une urne étrusque du musée de Florence.

Ces légendes ont inspiré les artistes et les poètes. Sur le coffre de Cypséles à Olympie était représenté le combat d'Etéocle et de Polynice. A ces légendes se rapportent plusieurs tragédies : *les Sept contre Thèbes*, d'Eschyle; *l'Antigone*, de Sophocle; *les Phéniciennes*, d'Euripide; *la Thébaïde* ou *les Frères ennemis*, de Racine; etc.

ÉTÉONE n. f. Genre d'annélides polychètes errantes, famille des phyllodocidés, comprenant des vers marins allongés, dont la tête porte quatre tentacules, et dont tous les anneaux, semblables entre eux, portent des pieds à une seule rame. (Les étéones habitent les mers chaudes et tempérées, comme l'*eteone armata*, de la Méditerranée.)

ÉTÉOPHILE ou **ETEOPHILUS** (*é-té, luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des dorytominés, comprenant de nombreuses espèces, répandues dans l'hémisphère nord, et dont plusieurs habitent la France. (Ces petits charançons, gris ou roux, pubescents, allongés, vivent sur les trembles et les peupliers, où leurs larves se nourrissent dans les chatons.)

Etéophile (gr. 5 fois).

ÉTER (*té* — pour *ester*, du lat. *stare*, être debout) v. n. Être debout. (Vieux.) ‖ Usité seulement au participe présent : ÉTANT ou ESTANT. V. ESTANT, ESTER.

ÉTERNEL, ELLE (*nèl'* — bas lat. *æternalis*; de *æternus*, même sens) adj. Qui n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin : *On ne peut concevoir Dieu autrement qu'*ÉTERNEL. ‖ Immuable, qui ne change jamais : *La mort est pour tout être vivant une loi* ÉTERNELLE.

— Qui n'aura pas de fin, ou qui n'aura de fin qu'à la mort : *Une reconnaissance* ÉTERNELLE. ‖ Qui existe constamment ou de temps immémorial : *Un printemps* ÉTERNEL. *Des neiges* ÉTERNELLES.

— Fam. Dont l'action se répète très souvent ou se continue toujours ou très longtemps : ÉTERNELS *abus de la force.*

— Loc. div. : *Sommeil éternel*, Trépas, état de ceux qui sont morts. ‖ *Royaume, Séjour éternel*, Ciel, paradis. ‖ *Salut éternel, Vie éternelle*, Bonheur sans fin des élus dans le ciel. ‖ *Feu éternel*, Supplice sans fin des damnés dans l'enfer. ‖ *Père éternel*, Nom que l'on donne à Dieu le Père, première personne de la Trinité. ‖ *Verbe éternel*, Nom que l'on donne à Dieu le Fils, seconde personne de la Trinité.

‖ *Ville éternelle*, Rome, à qui les anciens Romains promettaient un empire sans fin, et que les catholiques considèrent comme le siège immuable du chef de l'Église.
— *Éternel féminin*. V. FÉMININ.
— n. m. Ce qui est éternel, ce qui n'a ni commencement ni fin : *L'homme monte toujours du fini à l'infini, du temps à l'*ÉTERNEL. (E. Pelletan.)
— Dieu :

L'*Eternel* est son nom, le monde est son ouvrage.
RACINE.

(En ce sens, le mot prend une majuscule.)
— n. f. Bot. Nom de plusieurs immortelles.
— SYN. **Éternel, continuel, immortel.** V. CONTINUEL.
— ANTON. **Court, éphémère, mortel, passager, périssable, temporaire.**

ÉTERNELLEMENT (*nè-le*) adv. D'une manière éternelle, toujours, dans le passé et dans l'avenir. ‖ D'une façon perpétuelle, sans fin, toujours, dans l'avenir. ‖ Un temps indéfini : *L'amour se rira* ÉTERNELLEMENT *de toutes les définitions.* (L. Jourdan.) ‖ Sans cesse, à tout moment : *Un homme qui gronde* ÉTERNELLEMENT.

ÉTERNISATION (*si-on*) n. f. Action d'éterniser, de faire durer toujours son résultat.

ÉTERNISER v. a. Rendre éternel ; faire durer sans fin. ‖ Perpétuer, faire durer indéfiniment ; rendre très long : ÉTERNISER *un procès, une discussion.*
S'éterniser, v. pr. Se rendre immortel : *Il n'est pas donné aux hommes de se renouveler à volonté et de* S'ÉTERNISER. (Ste-Beuve.) ‖ Durer, se perpétuer, se prolonger indéfiniment : *L'ajournement qui* S'ÉTERNISE *n'est que l'impuissance qui se déguise.* (E. de Gir.) ‖ Fam. Rester très longtemps : S'ÉTERNISER *à la campagne.*

ÉTERNITÉ (lat. *æternitas*, même sens) n. f. Durée éternelle, sans commencement ni fin. ‖ Avenir sans fin, immortalité. ‖ Durée indéfinie ; temps fort long : *Pour promettre l'*ÉTERNITÉ *de l'amour, il faudrait pouvoir promettre l'*ÉTERNITÉ *de la jeunesse, de la beauté, de l'imagination.* (P. Janet.)
— Par ext. Vie sans fin, réservée à l'homme d'après l'enseignement religieux ; bonheur sans fin, réservé aux justes : *La pensée de l'*ÉTERNITÉ *console de la rapidité de la vie.* (Malesherbes.)
— *De toute éternité,* Dans tous les temps, sans commencement.
— Hist. Titre qu'on donna à quelques empereurs romains, notamment à Constance.
— Théol. *Éternité des peines,* Dogme chrétien d'après lequel les peines de l'enfer sont éternelles.
— ENCYCL. Théol. Parmi les métaphysiciens, Spinoza est celui qui a rattaché le plus rigoureusement le concept d'éternité au concept d'Être absolu ou de substance qui, pour lui, se confond avec l'idée de Dieu. La scolastique admettait une éternité *a parte ante* et une éternité *a parte post* ; ce qui constituait deux infinis, dont l'un serait réalisé et dont l'autre se concevrait plutôt comme une durée infiniment prolongée. Spinoza supposa sa substance en dehors du temps, de sorte que l'éternité fût tout autre que les modes de la durée. De même, les théologiens admettent volontiers que Dieu est en dehors du temps et que son éternité, bien que réelle, est incompréhensible pour l'intelligence humaine. En ce qui regarde le monde, la question est controversée parmi les phénoménistes. Pour le phénoménisme rationaliste, Renouvier et ses disciples, le monde ne saurait être conçu comme éternel sans absurdité ; pour le phénoménisme empiriste, pour Stuart Mill par exemple, un temps infini ne paraît pas inadmissible, attendu que l'expérience ne nous a fait connaître aucune limite à la prolongation indéfinie de l'espace et du temps.

ÉTERNUE (*nû* — rad. *éternuer*) n. f. Nom vulgaire de plusieurs agrostides, dites aussi HERBES À ÉTERNUER.

ÉTERNUEMENT (*nû-man*) ou **ÉTERNÛMENT** [rad. *éternuer*] n. m. Spasme nerveux, subit et momentané, par suite duquel l'air est brusquement chassé du nez et de la bouche, avec une sorte d'explosion : *Le coryza multiplie les* ÉTERNUEMENTS.
— ENCYCL. Hist. La coutume d'adresser une sorte de salutation à tous ceux qui éternuent se retrouve chez presque tous les peuples, sans qu'on ait pu encore découvrir l'origine de cette étrange habitude. Les anciens regardaient l'*éternuement* comme d'un heureux présage. Xénophon haranguait ses troupes et les exhortait à prendre un parti hasardeux, mais nécessaire ; au même moment, un soldat éternue ; l'armée tout entière ne doute plus du succès et accepte d'enthousiasme la motion de son général.
— Méd. L'*éternuement* est provoqué par l'irritation de la muqueuse nasale ; il se produit parfois par action réflexe, lorsqu'un rayon lumineux vient frapper brusquement la rétine.

ÉTERNUER (du lat. *sternutare*, même sens) v. n. Faire un éternuement : *Le poivre, le camphre, le tabac à priser font* ÉTERNUER.
— *Éternuer plus haut que le nez,* Variante honnête d'une locution proverbiale moins convenable. V. PÉTER.
— Arg. *Éternuer dans le son* ou *dans le sac,* Être guillotiné.
— Bot. *Herbe à éternuer,* Nom vulgaire d'une espèce d'achillée employée en pharmacie comme sternutatoire.
— v. a. Fam. Dire en éternuant : ÉTERNUER *un merci.* ‖ Prononcer, en parlant d'un mot où il y a beaucoup de consonnes, et particulièrement de *r*, de *s* et de *z* : ÉTERNUER *un mot russe, polonais.*
— ENCYCL. V. ÉTERNUEMENT.

ÉTERNUEUR, EUSE n. Personne qui éternue souvent.

ÉTERPE n. f. Agric. Espèce de houe à un cheval.

ÉTÉSIE (*zî*) n. f. Pierre dure et compacte, dont on se sert pour faire des mortiers à piler.

ÉTÉSIEN (*zi-in* — du gr. *étésios*, sous-entendu *anémos*, vent annuel) adj. m. Se dit de vents qui soufflent périodiquement dans la Méditerranée : *Les vents* ÉTÉSIENS *soufflaient d'une manière constante du nord au sud.* (Thiers.)
— ENCYCL. Les anciens Grecs donnaient le nom d'*étésiens* à des vents du nord qui, chaque année, dans la même saison, soufflaient dans l'Archipel. Par extension, on a nommé plus tard *vents étésiens* tous les vents périodiques qui règnent dans la Méditerranée. V. MOUSSON.
Ces vents, pendant l'été, viennent généralement du N., et, pendant l'hiver, du S. Voici comment on explique leur formation. Sur toute l'étendue du Sahara, la température moyenne s'élève en été à plus de 30°, tandis que la Méditerranée et toutes les terres qui l'environnent s'échauffent moins. L'air monte donc au-dessus du désert et produit un appel tout alentour ; l'air des côtes méditerranéennes de l'Afrique se dirige vers le Sahara et cède la place à l'air de la mer, dont le départ attire à son tour les courants du sud de l'Europe. En sorte que les bâtiments qui naviguent, pendant l'été sur la Méditerranée, reçoivent surtout l'impression des vents du N. Pendant l'hiver, les phénomènes inverses se produisent. Le Sahara, bordé de hautes montagnes alors couvertes de neige, se refroidit plus rapidement que la Méditerranée et que ses côtes. C'est donc l'air du Sahara qui se dirige vers la mer, sur laquelle, par conséquent, en ressent l'impression des vents du S. Toutefois, les vents étésiens du N. sont plus forts que ceux du S. qui leur succèdent.

ÉTÊTAGE (*taj*) n. m. Action ou manière d'étêter les arbres. ‖ On dit aussi ÉTÊTEMENT.
— ENCYCL. L'*étêtage* se pratique sur les arbres ou les arbrisseaux que l'on veut greffer en tête ou en couronne ; les vieux arbres fruitiers, qui sont ainsi rajeunis ; les arbres d'avenue, que l'on doit tenir bas dans les plantations urbaines ; enfin, certains arbres, tels que les saules, les peupliers, les ormes, etc., qu'on veut exploiter en têtards.

ÉTÊTEMENT (*man*) n. m. Action d'étêter ; état de ce qui est étêté.

ÉTÊTER (du préf. priv. *é*, et de *tête*) v. a. Couper, enlever la tête de : ÉTÊTER *un poisson, un clou, une épingle.*
— Agric. Retrancher les branches qui forment la tête de : ÉTÊTER *un arbuste.*

D'argent à une aigle éployée et étêtée de sable.

Étêté, ée part. pass. du v. Étêter.
— Blas. Se dit d'un animal qui n'a point de tête.

ÉTÊTEUR (rad. *étêter*) n. m. Nom du pêcheur de morues chargé de couper la tête des poissons qu'on vient de pêcher. ‖ Couteau dont il se sert pour cette opération.

ÉTEUF n. m. Archéol. Petite balle dont on se servait à la longue paume. ‖ Boule d'étoupe qui garaissait les épées d'escrime. (On écrit aussi ESTEUF.)
— Loc. fam. : *Renvoyer l'éteuf,* Riposter à une injure, à une raillerie, et aussi, Se décharger sur un autre d'une besogne. ‖ *Se renvoyer l'éteuf,* Se rendre la pareille ; se répliquer l'un à l'autre. ‖ *Courir après son éteuf,* Se donner du mal pour rattraper une occasion qu'on a laissée échapper ou pour ressaisir ce qu'on a perdu.
— ENCYCL. L'*éteuf* était, à proprement parler, la boule d'étoupe entourée de cuir que l'on mettait au bout des épées d'escrime et, un peu plus tard, au bout des fleurets. L'éteuf en tant que balle était fait de bourre ou de son recouvert de cuir, quand on s'en servait pour jouer à la main. Mais les éteufs de longue paume étaient faits de rognures serrées et ficelées et recouvertes de drap. Par son poids, cet éteuf différait sensiblement de la balle beaucoup plus légère dont se servent aujourd'hui les joueurs de paume.

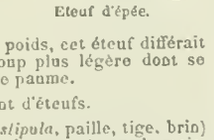
Eteuf d'épée.

ÉTEUFIER (*fi-é*) n. m. Fabricant d'éteufs.

ÉTEULE ou **ÉTEUBLE** (du lat. *stipula*, paille, tige, brin) n. f. Agric. Chaume qui reste sur place, après que la moisson est faite. (En ce sens, on dit quelquefois *éteulière.*) ‖ Terre moissonnée et où le chaume reste encore. ‖ *Eteule blanche,* Chaume de céréale.
— Navig. fluv. Syn. de ÉTELLE.

ÉTEULIÈRE n. f. Agric. V. ÉTEULE.

ÉTEX (Antoine), sculpteur, peintre, architecte, graveur et littérateur, né à Paris en 1808, mort à Chavino en 1888. Il étudia la sculpture sous Dupaty et Pradier, la peinture à l'école d'Ingres, et l'architecture sous Duban. Il remporta, en 1829, le deuxième grand prix de Rome avec un *Hyacinthe mourant* (Angers). Il exposa, en 1833, le modèle en plâtre d'un groupe colossal, *Caïn et sa race maudits de Dieu,* son œuvre la plus remarquable (Lyon). Pour la face postérieure de l'Arc de l'Etoile, il représenta *la Résistance* de la France à la coalition de 1814 et *la Paix.* Ces deux ouvrages ont de l'ampleur et de l'énergie. Citons encore une statue de *sainte Geneviève* (Clamecy) ; *Blanche de Castille* (Versailles) ; *saint Augustin* (église de la Madeleine) ; le buste de Charlet ; le *tombeau de Géricault.* Ce monument est orné de la statue en marbre du célèbre peintre, d'un bas-relief en bronze reproduisant *le Radeau de la Méduse,* et de deux gravures sur pierre reproduisant le *Chasseur* et le *Cuirassier.* Etex a exécuté depuis plusieurs mausolées. Il est l'auteur d'un groupe en marbre destiné à l'hôpital Lariboisière et représentant *la Ville de Paris implorant Dieu pour les victimes du choléra.* On doit à cet artiste le modèle en plâtre d'un monument en l'honneur d'Ingres, pour la ville de Montauban (1871). Etex a exécuté beaucoup d'autres ouvrages, dont les plus importants sont, en sculpture : la *statue de Charlemagne* (Sénat) ; celle de *Michel Adanson,* au Muséum ; le *monument du général Lecourbe* (Lons-le-Saunier, 1857) ; le *tombeau de Brizeux,* à Lorient ; le *monument de Vauban,* à l'hôtel des Invalides ; la *statue équestre de François Ier* (Cognac) ; celle de *Fabert,* (Metz), etc. ; en peinture : *Jeux d'enfants, Marguerite, Roméo et Juliette, Faust et Marguerite,* une vaste allégorie de *la Gloire des Etats-Unis,* peinte pour City-Hall, à New-York, en 1853, etc. ; en architecture, le grand monument de la révolution de Février (*Liberté, Egalité, Fraternité*) et de nombreux projets. Comme littérateur, Etex a publié : *la Grèce tragique* (1847) ; un *Dante* illustré (1853) ; une *Notice sur Paul Delaroche* (1857) ; une *Etude sur la vie et les ouvrages d'Ary Scheffer* (1859) ; une *Etude sur la vie et les ouvrages de J. Pradier* (1859) ; *l'Institut et l'Académie des beaux-arts* (1860) ; *Cours élémentaire de dessin* ; un *Cours public fait à l'Association polytechnique pour les élèves des écoles et les ouvriers* (1861).

ÉTEX (Louis-Jules), peintre français, frère du précédent, né et mort à Paris (1810-1889). Elève d'Ingres, il a exposé un grand nombre de portraits soit à l'huile, soit au pastel, des tableaux d'histoire et de genre, des paysages et des portraits. On cite de lui : *Adam et Ève* (1838) ; *Femmes des frontières du royaume de Naples, Christ, Erigone* (1849) ; *Berryer, Decamps,* etc.

ÉTHAL n. m. Chim. Syn. de ALCOOL CÉTYLIQUE. V. CÉTYLIQUE.

ÉTHALDÉHYDE n. m. Chim. Syn. de ALDÉHYDE CÉTYLIQUE, ALDÉHYDE PALMITIQUE.

ETHALIA (*é*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des trochidés, comprenant des animaux marins à coquille presque discoïde, luisante, à ombilic perforé. L'espèce type du genre est l'*ethalia Guameasis,* d'Océanie.

ÉTHALIDES ou **ÆTHALIDES.** Myth. gr. Fils d'Hermès et d'Eupolème. Il fit, en qualité de héraut, partie de l'expédition des Argonautes. Il obtint de son père deux grâces : la première d'être informé de tout ce qui arrivait dans le monde ; la seconde, de passer après sa mort la moitié de son temps chez les vivants et l'autre parmi les morts.

ÉTHALIQUE adj. Chim. Syn. de PALMITIQUE.

ÉTHANE n. m. Chim. Syn. HYDRURE D'ÉTHYLE, DIMÉTHYLE. V. DIMÉTHYLE.

ÉTHANION n. m. Bot. Syn. de ALPINIE.

ETHELBALD, roi d'Angleterre, mort en 860. Fils d'Ethelwolf, il prit les armes contre celui-ci et le força à lui céder une partie de son royaume. Il régna seul et prit pour maîtresse la veuve de son père, Judith. Ce ne fut que sur les instances de l'évêque de Winchester qu'il consentit à la renvoyer.

ETHELBERT, roi de Kent, né vers 545, mort en 616, succéda, en 566, à son père Hermenric. A la mort de Ceawlin, en 593, il devint chef de l'heptarchie saxonne. Ayant épousé une princesse chrétienne, Berthe, fille de Caribert, roi de Paris, il se fit baptiser en 597, et cet exemple trouva de nombreux imitateurs parmi les Anglo-Saxons.

ETHELBERT, roi d'Angleterre, mort en 866. Il succéda en 860 à son frère Ethelbald. Pendant tout son règne, il eut à combattre les invasions des Danois.

ETHELFLÈDE, princesse anglaise, morte vers 918. Fille d'Alfred le Grand, elle se fit remarquer par son intelligence et son énergie. Mariée, en 889, à Ethelred, comte de Mercie, elle suppléa à l'incapacité de son époux en prenant elle-même la direction des affaires. Elle eut à lutter contre son frère Edouard l'Ancien, qui lui enleva Londres et Oxford, et contre les Danois qui, subjugués par son courage, respectèrent son autorité. Elle fortifia Bridge, Stafford, Warwick, et fonda plusieurs autres villes. Elle mourut sans postérité.

ETHELFRED ou **ETHELFRID,** roi de Northumbrie, mort en 617. Il monta sur le trône en 593, chassa les Bretons de son royaume, battit les Ecossais à Daegtane (603), mais fut lui-même vaincu près de Nottingham par Redwald, roi d'Est-Anglie, et périt dans la bataille.

ETHELLA (*é-tèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes téniroglosses, comprenant des animaux de haute mer, à coquille spirale, à voile formé de six lobes cilés. L'espèce type de ce genre douteux est l'*ethella Macdonaldi.*

ETHELRED Ier, roi d'Angleterre, mort en 871. Il était le quatrième fils d'Ethelwolf et succéda à son frère Ethelbert en 866. Pendant tout son règne, il eut à repousser les invasions des Danois. En 871, il les battit à Reading et à Ahsdown, mais il reçut, à Merton, une blessure aux suites de laquelle il succomba.

ETHELRED II, roi d'Angleterre, mort en 1016. Il était fils d'Edgar et succéda à son frère Edouard le Martyr, en 978. Pendant la première partie de son règne, il eut à lutter contre Suénon, roi de Danemark, et ne put mettre fin à ses incursions qu'en achetant sa retraite à prix d'or. Il compléta cette œuvre en 1002, le jour même de son mariage avec Emma, en faisant un massacre général des Danois d'Angleterre, toujours prêts à se rallier à leurs compatriotes venus du dehors. Il ne réussit qu'à provoquer une nouvelle invasion de ces derniers et à se faire déposséder de son royaume par Canut, fils de Suénon.

ETHELWOLD (saint), archevêque de Winchester, né vers 908, mort en 984. Il devint, en 947, abbé du monastère d'Abingdon. Il cultiva la poésie, la rhétorique et les mathématiques. Nommé, en 963, archevêque de Winchester, il entreprit la réforme du clergé et des monastères de son diocèse. — Fête le 1er août.

ETHELWOLF, roi de Wessex et de Kent, mort en 858. A la mort de son père, Egbert, en 839, il fit rompre, dit-on, ses vœux monastiques pour monter sur le trône. En 851, il battit les Danois à Ockley, fit, en 855, un pèlerinage à Rome et, en repassant par la France, épousa Judith, fille de Charles le Chauve, âgée de treize ans (856). A son retour en Angleterre, Ethelwolf eut la douleur de trouver Ethelbald, fils ne d'une première union, en pleine révolte contre lui. V. ETHELBALD.

ÉTHÈNE n. m. Syn. de ÉTHYLÈNE.

ÉTHÉNYL, radical qui sert à nommer les composés renfermant le groupement *éthenyle* : ÉTHÉNYL*amidine,* ÉTHÉNYL*amidonyme,* etc.

ÉTHÉNYLAMIDINE n. f. Composé alcalin, qui a pour formule $CH^3—C(AzH)(AzH^2)$ et dont on prépare le chlorhydrate en traitant l'acétamide par l'acide chlorhydrique. Syn. ACÉTAMIDINE, MÉTHYLCARBAMIDIMIDE.

ÉTHÉNYLAMIDOXIME n. f. Composé ayant pour formule $CH^3.C(AzOH).(AzH^2)$ et que l'on obtient par l'action de l'hydroxylamine sur l'acétonitrile. Syn. MÉTHYLCARBAMIDOXIME.

ÉTHÉNYLE n. m. Chim. Radical hydrocarboné trivalent, différant de l'éthyle par deux atomes d'hydrogène en moins et de l'éthylène par un atome d'hydrogène en moins. Sa formule est $CH^3—C\equiv$; il est isomérique avec le vinyle $—CH^2—CH=$.)

ÉTHÉNYLGLYCOLATE n. m. Sel dérivant de l'acide éthénylglycolique.

ÉTHÉNYLGLYCOLIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $CH^2=CH—CHOH—CAz$, que l'on obtient par fixation de

l'acide $C_2H_3O_2$ sur l'alcool. — Se dit d'un acide $C_nH^{2n+1}CH^2CHOH.CO^2H$ que l'on obtient en faisant agir l'acide chlorhydrique sur le nitrile correspondant.

ÉTHER (lat. *æther*, gr. *aithêr*, air pur) n. m. Fluide subtil, impondérable, qui, d'après les anciens, remplit les espaces situés au delà de l'atmosphère terrestre. — D'après certaines philosophies de l'antiquité, âme du monde. — Au pluriel. Fluide imponderable, élastique, qui remplit les espaces et pénètre tous les corps.

— Poétiq. Air, atmosphère :

> Je vous le confiant de l'air, un exilé, moins qu'un rêve,
> Diaphane habitant de l'invisible éther.
>
> V. Hugo.

— Chim. *Éthers simples, Éthers-oxydes, Éthers salins, Éthers composés.* V. la partie encycl.

— Minér. *Éther minéral fossile.* S'est dit quelquefois pour naphte.

— Encycl. Physiq. et philos. On appelle éther un élément universel, impalpable et imponderable, répandu partout, aussi bien dans le vide que dans l'intérieur des corps transparents ou opaques, et dont l'existence, longtemps hypothétique, semble avoir désormais revêtu tous les caractères de la certitude scientifique. C'est ainsi que, sans lui, nombre de phénomènes physiques resteraient inexplicables. En effet, nous savons, par exemple, que le vide laisse passer les rayons du soleil, mais que ce vide n'est pas lumineux. C'est seulement lorsque ces rayons arrivent au contact de la matière pesante, que leur action atteint son effet. Et cependant, ce ne sont pas les corpuscules matériels eux-mêmes qui peuvent être dits « lumineux ». Il faut donc admettre, à l'état de division et de diffusion extrêmes autour d'eux, l'existence d'un élément auquel le soleil, réduit au rôle de simple moteur, imprime une impulsion qui, modifiée par les corpuscules pesants, devient la cause des phénomènes lumineux.

Or cette explication, nécessaire à la fois et suffisante pour la lumière, la plupart des savants n'hésitent pas à l'étendre à toutes les autres forces : chaleur, électricité, magnétisme, etc. Dès lors, ces dernières ne seraient autre chose que l'éther qui, selon le mode et l'intensité du mouvement auquel se trouvent soumises ses particules, peut donner lieu successivement à des phénomènes que nous appelons : caloriques, électriques, magnétiques, etc. Quelques-uns, même, avec les philosophes, allant plus loin encore, voient dans cet élément unique le principe de la matière elle-même ; la constitution de celle-ci, dès lors, ne différant de celle de la force que par le nombre et la rapidité des vibrations de l'éther et, conséquemment, par l'impression différente que les corps dits « matériels » produisent sur nos organes.

— Chim. *Éthers en général.* On confond sous ce nom deux sortes de composés, dont les uns, les éthers-oxydes, peuvent être considérés comme les oxydes des radicaux alcooliques et dont les autres, les éthers salins, résultent de la combinaison des alcools avec les acides, avec élimination d'eau.

Éthers-oxydes. On nomme ainsi des corps constitués par l'union de deux radicaux alcooliques soudés par l'intermédiaire de l'oxygène. Lorsque ces deux radicaux sont identiques, les éthers sont des *éthers proprement dits ;* lorsqu'ils sont différents, les éthers prennent le nom d'*éthers mixtes.* Les éthers proprement dits se nomment encore oxydes du radical alcoolique ; leur type est l'éther ordinaire étudié plus loin ou oxyde d'éthyle ($C^4H^{10}O$). Les éthers mixtes se nomment en ajoutant à ce mot générique les noms des deux alcools qui entrent dans leur composition ; on les appelle aussi oxydes des deux radicaux qu'ils renferment. Exemple : *éther mixte éthylamylique* ou *oxyde d'éthyle et d'amyle*, $C^4H^5.O.C^5H^{11}$.

Les éthers-oxydes sont extrêmement stables et ne sont que difficilement décomposés, avec séparation des deux radicaux alcooliques qu'ils renferment, par le perchlorure de phosphore et les acides chlorhydrique ou iodhydrique.

Les éthers proprement dits se préparent, soit en chauffant l'alcool avec un corps avide d'eau, tels que le chlorure de zinc,

$$\underset{\text{alcool}}{2C^2H^6O} - \underset{\text{eau}}{H^2O} = \underset{\text{oxyde d'éthyle}}{(C^2H^5)^2O}$$

soit en faisant réagir l'alcool sur un acide polyatomique énergique, ce qui donne lieu à une série de doubles décompositions tendant, en fin de compte, à la production de l'éther et qui ont été surtout étudiées dans le cas de l'éther en particulier.

Éthers salins. Ils se divisent en *éthers simples* provenant de l'action des halogènes sur les alcools, et en *éthers composés* dus à l'action des acides oxygénés, minéraux ou organiques, sur ces mêmes alcools. Ces éthers composés présentent eux-mêmes des différences, suivant la basicité des acides auxquels ils se rapportent ; ainsi aux acides monobasiques, dibasiques, etc., correspondent des éthers monoalcooliques, dialcooliques, etc. ; enfin les basicités de l'acide peuvent être saturées par des groupes alcooliques en tout ou en partie. Dans le premier cas, l'éther composé est neutre ; dans le second, il est acide.

On nomme les éthers salins à la façon des sels métalliques, en remplaçant le nom du métal par celui du radical alcoolique entrant dans la composition du corps ou bien en faisant suivre le mot *éther* du nom de l'acide dont le corps renferme les éléments et en le faisant précéder d'une racine qui fait connaître l'alcool aux dépens duquel il a été préparé. Ainsi, l'éther éthylacétique ou l'acétate d'éthyle désigne le corps $C^4H^7OC^2H^3$, l'éther méthylchlorhydrique ou chlorure de méthyle indique le corps CH^3Cl.

Les éthers salins se décomposent assez facilement ; les bases les saponifient, c'est-à-dire régénèrent l'alcool primitif, en s'emparant de l'acide, les acides produisent le même effet. La préparation la plus simple de ces éthers composés consiste à faire agir l'acide sur l'alcool, soit en tube scellé, soit en présence d'un autre acide plus énergique. A part quelques-uns d'entre eux, tels que l'éther ordinaire, le chlorure de méthyle, les éthers servent seulement dans les laboratoires, comme dissolvants ou comme matières premières pour préparer d'autres corps.

Nous n'avons parlé dans cet article que des éthers des alcools monoatomiques. Les alcools polyatomiques tels que le glycol, la glycérine, les sucres, forment également avec les acides des éthers plus ou moins complexes : les chlorhydrines, les bromhydrines, les corps gras, etc., qui seront décrits aux articles glycol, glycérine, gras, sucres.

L'*éther ordinaire*, nommé improprement *éther sulfurique*, est l'*éther-oxyde* ou oxyde d'éthyle proprement dit, formé par l'union de deux radicaux éthylènes par l'intermédiaire d'un atome d'oxygène ; sa formule est $(C^2H^5)^2O$.

On le prépare par l'action de l'acide sulfurique sur l'alcool éthylique ou ordinaire. Les deux corps sont mélangés avec précaution et distillés dans une cornue suivie d'un réfrigérant et d'un récipient soigneusement refroidi. On chauffe à 140°, on obtient de l'éther et de l'acide sulfurique revenu à son état premier, après s'être éthérifié ; cet acide reproduit une nouvelle quantité d'éther et ainsi de suite. Les équations suivantes expliquent les réactions qui ont lieu

$$\underset{\text{ac. sulfurique.}}{SO^4H^2} + \underset{\text{alcool.}}{C^2H^5OH} = \underset{\text{ac. sulfovinique.}}{SO^4H(C^2H^5)} + \underset{\text{eau.}}{H^2O.}$$

$$\underset{\text{ac. sulfovinique.}}{SO^4H(C^2H^5)} + \underset{\text{alcool.}}{C^2H^5OH} = \underset{\text{ac. sulfurique.}}{SO^4H^2} + \underset{\text{éther.}}{(C^2H^5)^2O.}$$

L'opération peut être ainsi continuée théoriquement jusqu'à l'infini, à condition d'ajouter de nouvelles quantités d'alcool pour remplacer celui qui se transforme en éther. C'est l'emploi de l'acide sulfurique qui a fait donner improprement à l'éther formé le nom d'*éther sulfurique.*

L'éther est un liquide incolore, très mobile, d'une odeur particulière, d'une saveur brûlante, soluble dans l'alcool, peu soluble dans l'eau ; il est plus léger que l'eau ; sa densité est de 0,736. Il se solidifie à — 31° et bout à 35° ; il est très volatil, très inflammable et brûle avec une flamme éclairante ; sa manipulation exige de grandes précautions. L'éther réagit sur le chlore avec une violence inouïe. Il dissout le soufre, le phosphore, divers sels minéraux et un grand nombre de substances organiques : résines, huiles, corps gras, alcaloïdes, etc. L'éther entre dans la composition du collodion, de la mélinite ; comme dissolvant, il est généralement remplacé, maintenant, par les éthers de pétrole qui sont d'un prix bien moins élevé.

— Méd. La grande volatilité de l'*éther* l'a fait utiliser pour la production du froid, et on peut l'employer de ce fait aux petites opérations chirurgicales comme anesthésique local. C'est avec lui qu'ont été faites les premières expériences d'anesthésie générale et certains chirurgiens le préfèrent au chloroforme. V. ÉTHÉRISATION.

L'éther est antispasmodique et, en même temps, il relève la thermogenèse et la circulation. On l'emploie en inhalations, en potions ou en injections hypodermiques, dans les crises d'éréthisme nerveux, l'algidité, la syncope, etc.

ÉTHER ou **ÆTHER.** Myth. gr. Divinité allégorique, qui personnifiait la région supérieure de l'air, les profondeurs du ciel. Suivant Hésiode, Éther était fils de l'Érebe et de la Nuit. Plus tard, on le confondit avec Zeus.

ÉTHÉRÉ, ÉE adj. Qui tient de la nature du fluide imponderable appelé éther : *L'atmosphère* ÉTHÉRÉE *de la terre est de 68.000 lieues.* (Raspail.)

— Poétiq. Qui a quelque chose d'extrêmement délicat, de léger, de fugitif et comme d'aérien : *Une créature céleste, impalpable,* ÉTHÉRÉE. ‖ Très noble, très élevé, très pur : *Une âme* ÉTHÉRÉE. *Un amour* ÉTHÉRÉ.

— *Matière éthérée,* Ether des anciens ou des modernes. ‖ *Voûte, Plaine éthérée,* Ciel, firmament. ‖ *Régions éthérées,* Espaces occupés par l'ether ou par un air très subtil. — Fig. Milieu très pur, très élevé, très noble : *Les* RÉGIONS ÉTHÉRÉES *de la poésie, du sublime.*

— Chim. Qui est propre au liquide appelé éther : *Une odeur* ÉTHÉRÉE.

— Pharm. Où l'on a mêlé de l'éther : *De l'eau* ÉTHÉRÉE.

— n. m. Caractère de ce qui est éthéré.

ETHEREDGE (sir George), auteur dramatique anglais, né en 1634, mort en 1686. Homme du monde, homme de plaisir, il s'occupa de littérature par passe-temps. Il avait vécu à Paris dans sa jeunesse ; il sut profiter de ce séjour, pendant lequel il avait assisté aux triomphes de Molière ; sa *Vengeance comique* (1664) est une imitation très habile des pièces du grand auteur comique français. Quatre ans plus tard, Etheredge fit jouer : *Elle voudrait si elle pouvait* qui eut aussi beaucoup de succès. Mais *l'Homme à la mode* (1676) reste son chef-d'œuvre. Devenu le favori de la duchesse d'York, femme de Jacques II, il cessa d'écrire, et entra dans la diplomatie. Le talent d'Etheredge est très distingué. Son style est alerte, étincelant. Ses personnages ont l'allure frivole et les mœurs dissolues des courtisans de Charles II.

ÉTHÉRÉEN, ENNE (*ré-in, èn'* — rad. *éther*) adj. Mythol. gr. Surnom des dieux célestes, surtout de Zeus et d'Héra.

— Se dit quelquefois pour Éthéré, aérien, céleste.

ÉTHÉRÈNE (rad. *éther*) n. m. Chim. Nom donné à l'hydrogène bicarboné.

ETHERIDGINA (*té-lé, ji* — de *Etheridge,* n. pr.) n. f. Paléont. Sous-genre de brachiopodes, comprenant de petites coquilles discoïdes, irrégulières, que l'on trouve fixées sur d'autres animaux par les épines de leur valve ventrale. (L'espèce type de ce sous-genre de fossiles dans le carbonifère est l'*etheridgina complectens,* qui adhère fortement aux tiges de divers encrines et bryozoaires dans le carbonifère inférieur.)

Etherie.

ÉTHÉRIE (*ri* ou **ÆTHERIA** (*é-lé* (du gr. *Aitheria,* Ethiopie) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *éthériidés,* dont les espèces, assez nombreuses, habitent les cours d'eau et les lacs d'Afrique. (On ne trouve les éthéries, dans le Nil, qu'au-dessus de la première cataracte. On peut prendre comme exemple de ce genre l'*Aetheria semilunata* du Sénégal, coquille large comme la paume de la main.)

ÉTHÉRIFICATEUR n. m. Appareil spécial dans lequel on effectue l'éthérification.

ÉTHÉRIFICATION (*s'-on* — rad. *éthérifier*) n. f. Chim. Transformation d'un alcool en éther.

— Encycl. On peut distinguer l'*éthérification* en *éther-oxyde* et celle en *éther salin.* La première se fait par l'action de l'acide sulfurique sur les alcools ; Williamson a établi le mécanisme de la réaction, qui a été exposé dans l'article ÉTHER. Cette réaction peut, d'ailleurs, être provoquée aussi par d'autres acides minéraux.

L'éthérification en éther salin s'effectue principalement en faisant réagir l'acide chlorhydrique sur un mélange de l'alcool et de l'acide dont on veut obtenir l'éther.

Berthelot et Péan de Saint-Gilles, en étudiant l'action directe d'un acide sur un alcool, action dont le résultat est la production d'un éther, ont établi qu'il existe une limite à la combinaison, c'est-à-dire qu'il arrive un moment où il ne se produit plus une quantité nouvelle d'éther. Cette limite n'est atteinte qu'après un temps plus ou moins long, dépendant surtout de la température. On l'explique par ce fait que l'eau qui se forme dans la réaction de l'acide sur l'alcool agit à son tour sur l'éther, qu'elle décompose pour reconstituer l'alcool et l'acide. Une de ces réactions détruit l'autre, et, quand le mélange est tel que la quantité d'éther formée correspond exactement à la mise en liberté de la quantité d'eau nécessaire pour le décomposer, la limite est atteinte.

ÉTHÉRIFIER (de *éther,* et du lat. *facere,* faire. — Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous éthérifiions, Que vous éthérifiiez*) v. a. Chim. Convertir en éther : ÉTHÉRIFIER *des acides.*

ÉTHÉRIIDÉS ou plus ordinairem. **ÆTHÉRIIDÉS** n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant des animaux fluviatiles, à coquille très irrégulière, vivant fixés aux rochers, dans les régions chaudes du globe. (Les genres principaux des éthériides sont : *éthérie, mulleria, bartlettia.*) — *Un* ÉTHÉRIIDÉ ou plus ordinairem. ÆTHÉRIIDÉ.

ÉTHÉRINE n. f. Chim. Syn. de ÉTHÉROL.

ÉTHÉRISATION (*si-on*) n. f. Action d'éthériser ; mode d'anesthésie, qui consiste à faire respirer des vapeurs d'éther.

— Encycl. C'est Jackson qui découvrit, en 1846, les propriétés anesthésiques de l'éther. (V. ANESTHÉSIQUE, pour l'historique.) Il s'associa à Morton pour exploiter cette découverte et prit un brevet d'invention en faveur du *lithon,* lequel n'était autre que l'agent anesthésique. Ils pratiquèrent ainsi quelques cures ; le procès qui éclata entre eux contribua plus que tout le reste à faire connaître leur méthode, d'abord en Angleterre, puis sur le continent. Mais le chloroforme ne tarda pas à supplanter l'éther, grâce aux recherches de Flourens, de Bell et de Simpson.

Depuis quelques années, l'éther est redevenu en faveur, et, plus que toute autre, l'école française de Lyon a contribué à ce résultat, en montrant la proportion moins élevée d'accidents avec l'éther qu'avec le chloroforme ; de plus, l'anesthésie est aussi parfaite, car une méthode plus sûre et des produits mieux rectifiés ont fait disparaître l'excitation que les premiers expérimentateurs avaient notée. On associe quelquefois l'éther au protoxyde d'azote ; l'anesthésie produite par ce dernier est très courte.

L'*éthérisation* se produit à peu près comme la chloroformisation et de la même manière ; les appareils et les masques diffèrent un peu, car l'éther se volatilise beaucoup plus rapidement que le chloroforme ; on emploie en général le flacon à deux tubulures.

Les accidents sont très rares, dix fois moins qu'avec le chloroforme. S'ils surviennent, il faut interrompre les inhalations et pratiquer la respiration artificielle et la traction rythmée de la langue. En certains cas, la trachéotomie peut devenir nécessaire. V. ÉTHÉRISME.

On emploie beaucoup l'éther pour les anesthésies locales. L'éther pur est pulvérisé, à l'aide d'un pulvérisateur ordinaire, au niveau de la surface où l'on doit opérer. L'évaporation de l'éther détermine un froid intense et la peau blanchit. On préfère, aujourd'hui, pour les douleurs et petites opérations, le chlorure d'éther et de méthyle, le bromure d'éthyle, etc. V. STYPAGE.

— Physiol. végét. *Éthérisation des plantes.* Les végétaux peuvent être éthérisés : leur germination s'arrête. Pour le démontrer, Claude Bernard prenait deux tubes de verre communiquant l'un avec l'autre ; l'un des tubes contenait de la graine de cresson, qui germe du jour au lendemain ; l'autre tube, de l'éther, la germination des graines de cresson s'arrête ; mais elle reprend si l'on retire l'éther. La graine a donc subi une simple anesthésie.

ÉTHÉRISER v. a. Mêler d'éther : ÉTHÉRISER *une potion.* ‖ Rendre insensible par l'action de l'éther : ÉTHÉRISER *un malade.* — Par ext. Frapper d'insensibilité : *Quelques insectes ont un art pour magnétiser ou* ÉTHÉRISER *l'ennemi.* (Michelet.)

ÉTHÉRISME (*rissm'*) n. m. Méd. Etat d'anesthésie de l'organisme soumis aux inhalations d'éther.

— Encycl. Le sujet soumis aux inhalations d'éther ressent d'abord des picotements dans la gorge ; il lui semble qu'on l'asphyxie. Il éprouve ensuite un bien-être général ; puis survient brusquement une agitation violente de quelques secondes. Enfin, peu à peu, apparaissent le collapsus musculaire et l'abolition de la sensibilité générale. Il s'établit un sommeil profond, pendant lequel les mouvements de la circulation et de la respiration persistent seuls. Ceux-ci disparaissent à leur tour, si l'on exagère la dose, et la mort survient, à moins qu'on ait recours à la respiration artificielle.

ÉTHÉROÏDE (de *éther,* et du gr. *eidos,* apparence) adj. Chim. Qui ressemble à l'éther.

ÉTHÉROL n. m. Polymère de l'éthylène (C^4H^8), contenu dans l'huile de vin bouillant vers 280°.

ÉTHÉROLAT (*la*) n. m. Produit de la distillation de l'éther sur certaines substances aromatiques. (Les éthérolats sont aujourd'hui abandonnés.)

ÉTHÉROLATURE n. f. Teinture éthérée, obtenue par l'action directe de l'éther sur des plantes fraîches ou sur des sucs.

ÉTHÉROLÉ n. m. Médicament liquide, formé d'éther tenant en dissolution des principes médicamenteux.

— Encycl. On se sert, pour la préparation des *éthérolés,* de l'éther éthylique, et pour quelques-uns, de l'éther acétique. Le véhicule éthérique prescrit par le Codex est un mélange de 712 parties d'éther rectifié avec 288 parties d'alcool à 90°. Les éthérolés ou teintures éthérées s'emploient à l'intérieur par gouttes et à l'extérieur en frictions. Les plus employés autrefois étaient ceux d'ammoniaque, de camphre, de térébenthine, de chlorure de zinc, de phosphore.

ÉTHÉROLIQUE (*lik'*) adj. Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'éther pour excipient.

ÉTHÉROLOTIF, IVE (de *éther*, et *lotion*) adj. Se dit des médicaments éthérés employés en lotions. (Peu usité.)
— n. m. : *Un* ÉTHÉROLOTIF.

ÉTHÉROMANE (de *éther*, et *manie*) n. et adj. Se dit des personnes qui ont la manie de l'ivresse causée par l'éther.

ÉTHÉROMANIE (*nf* — rad. *éthéromane*) n. f. Manie de l'ivresse par l'éther.
— ENCYCL. L'habitude de boire de l'éther, d'abord additionné d'alcool ou de sucre, puis pur, prend ordinairement naissance à la suite d'une indisposition qui donne l'occasion de connaître les sensations agréables que peut procurer ce liquide. Les gens qui s'adonnent à cette passion pouvant aboutir à des troubles comparables à ceux de l'alcoolisme recherchent surtout l'excitation des fonctions sensorielles et motrices du cerveau.

ÉTHERPÈNE n. m. Chim. Hydrocarbure $C^{10}H^{20}$ blanc cristallin, d'odeur camphrée, fondant à 63° 5 et bouillant vers 153°, qui se forme quand on traite par le sodium un mélange d'éther et du chlorure $C^4H^{10}Cl$ obtenu à l'aide du camphre.

ÉTHICO-THÉOLOGIE n. f. Philos. Partie de la philosophie où les conceptions théologiques prennent pour fondement des conceptions morales (éthiques).
— ENCYCL. C'est pour suppléer à la théologie rationnelle, dont les trois principaux arguments (ontologique, cosmologique et physico-théologique) avaient été attaqués par lui dans la *Critique de la raison pure*, que Kant, dans la *Critique du jugement téléologique*, montra comment « nous avons une raison de considérer le monde comme un système de causes finales », et « surtout un principe qui nous permet de concevoir les attributs et la nature de la cause première » considérée comme « suprême législatrice du monde moral. »

ETHICUS (ISTER ou HISTER) ou **ETHICUS ISTER**, écrivain latin, qu'on suppose du IVe siècle, né en Istrie. On lui attribue : *Sophogrammios*, grand recueil d'énigmes, et plusieurs ouvrages cosmographiques. Indépendamment de sa *Cosmographie*, publiée pour la première fois à Bâle en 1575, Ethicus avait composé, probablement en grec, une autre compilation géographique, dont d'Avezac a publié une version latine abrégée ; un *Breviarium*, attribué à saint Jérôme. (Cf. d'Avezac : *Ethicus et les ouvrages cosmographiques intitulés de ce nom*. Paris, 1852.)

ETHILLA. Myth. gr. Fille de Laomédon et sœur de Priam. Comme Protésilas l'emmenait captive, elle profita d'une tempête qui le força à relâcher pour brûler les vaisseaux grecs. Protésilas dut se fixer avec ses captives dans le pays où il avait pris terre et où il bâtit Scione.

ÉTHIONATE n. m. Sel dérivant de l'acide éthionique.

ÉTHIONIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui représente de l'acide iséthionique, dont le résidu SO^2OH de l'acide sulfurique serait remplacé par le résidu $(SO^2)''OH$ de l'acide sulfurique de Nordhausen. ‖ Se dit d'un anhydride qui a reçu aussi le nom de *sulfate de carbyle* $C^2H^4S^2O^6$, et que l'on obtient en faisant arriver en même temps de l'éthylène bien sec et des vapeurs d'anhydride sulfurique dans un tube, ou encore en abandonnant pendant quelque temps de l'alcool absolu au contact des vapeurs du même anhydride.

Éthiopide (l'), poème cyclique grec, par Arctinos de Milet (milieu du VIIIe s. av. notre ère). — Cette épopée célèbre était ainsi appelée à cause de Memnon *l'Éthiopien*, qui en était un des principaux héros. L'*Éthiopide* était une suite à l'*Iliade*. Elle racontait l'histoire du siège de Troie, depuis la mort d'Hector jusqu'aux derniers jours de la ville. Les principaux épisodes de ce poème nous sont connus par la *Chrestomathie* de Proclus. C'étaient : l'arrivée des Amazones et de leur reine Penthésilée, qui fut tuée par Achille ; le meurtre de Thersite, les querelles entre Achéens, et la purification d'Achille à Lesbos ; l'arrivée de Memnon, qui tuait Antiloque, et périssait lui-même sous les coups d'Achille ; enfin, la mort d'Achille, atteint par la flèche de Pâris, les funérailles du héros, la querelle d'Ulysse et d'Ajax se disputant ses armes. La plupart de ces épisodes célèbres ont inspiré bien souvent les poètes ou les artistes des siècles suivants. Cette popularité, mieux encore que les fragments conservés, atteste le mérite d'Arctinos de Milet. Plus tard, on divisa son *Éthiopide* en cinq livres, et on lui donna pour suite un autre poème du même auteur, la *Destruction d'Ilios*.

ÉTHIOPIE, transcription française du mot latin *Æthiopia* (gr. Αἰθιοπία), le pays des Éthiopiens, des *gens au visage brûlé*. Ce nom a une extension très variable selon les époques, et il s'est appliqué à des pays très différents.

1° Pour les égyptologues et pour les écrivains de l'Orient primitif, l'Éthiopie répond à la terre de Kaoushou des inscriptions hiéroglyphiques, au Koush des prophètes hébreux et des documents cunéiformes, c'est-à-dire aux régions qui s'étendent au sud de la cataracte de Syène, dans la direction des sources inconnues du Nil. Dès les temps de l'empire memphite, les pharaons de la Ve et de la VIe dynastie s'avancèrent jusqu'aux abords de la première cataracte, mais la conquête et l'occupation réelle de la « ville Kaoushou » ne commença que sous le premier empire thébain, avec la XIe dynastie. Les rois de la XIIe réduisirent en province toute la portion de la vallée située entre la première et la deuxième cataracte, et poussèrent des razzias jusqu'au pied des montagnes d'Abyssinie. Ceux de la XIIIe portèrent leur limite jusqu'au voisinage de Dongolah, et ceux de la XVIIIe jusque vers le confluent du Nil avec le Taccazé ; sous le second empire thébain, l'Éthiopie ainsi comprise, était un vrai prolongement de l'Égypte, divisé en nomes comme l'Égypte, professant les religions et parlant la langue de l'Égypte, formant d'ailleurs une véritable vice-royauté, dont le titulaire, le *fils royal de Kaoushou*, était souvent un fils du pharaon, héritier présomptif de la couronne. Les rois y construisirent des temples aussi beaux que ceux de l'Égypte propre, à Dakkéh, à Derr, à Ibrim, à Ibsamboul, à Semnéh, à Amada, au Gebel-Barkal, où la ville de Napata devint, dès le règne d'Aménôthès III, la résidence habituelle des gouverneurs. A partir de la XXIe dynastie, Kaoushou releva de la principauté sacerdotale de Thèbes. Lorsque cette principauté fut ravie par les Bubastites de la XXIIIe dynastie aux prêtres-rois de la lignée de Hrihor, quelques membres de cette famille soulevèrent les pays au sud de la première cataracte, et firent de l'ancienne vice-royauté un royaume d'Éthiopie dont Napata fut la capitale, vers 930 av. J.-C. Ces pharaons nouveaux réussirent, dans la seconde moitié du VIIIe siècle, à établir à leur profit l'unité de pouvoir dans la vallée du Nil : l'un d'eux, Piônkhi Miamoun, conquit l'Égypte entre 740 et 730, puis, une quinzaine d'années plus tard, vers 714, Sabacon implanta sa domination jusqu'à la Méditerranée de façon si solide qu'il prit place au canon officiel des souverains, et qu'il y forma avec ses successeurs, Shabâtokou (704-692) et Tahar qa (692-666), une dynastie particulière, la XXVe. L'immixtion de ces pharaons éthiopiens aux affaires juives et syriennes les mit en conflit avec l'Assyrie, et Assarhaddon, en 670, occupa militairement Memphis. Taharqou mort en 666, le fils de Sabacon, Tanouatamanou, reconquit une dernière fois l'Égypte ; mais il fut chassé de Thèbes par Assur-bani-pal, vers 663, et, désormais, le royaume d'Éthiopie vécut presque isolé des autres États du monde civilisé, dans le bassin du Nil moyen. Il était gouverné par le dieu Amon de Napata et par ses prêtres. Ceux-ci choisissaient le pharaon parmi les membres de la famille royale, les *frères royaux* ; ils présidaient à toutes ses entreprises, et, s'il se permettait quelque acte qui leur déplût, ils lui envoyaient l'ordre de se tuer, puis ils lui choisissaient un successeur. La plupart de ces souverains eurent fort à faire de se maintenir contre les entreprises des tribus du désert et à résister aux attaques des rois saïtes, Psammétique Ier, Psammétique II, Apries, Ahmasis. Vers 523, Cambyse lança contre eux une armée qui, s'enfonçant dans le désert de Korosko sans provisions suffisantes, fut contrainte de rétrograder avant d'avoir atteint Napata. La frontière des deux royaumes flottait d'ordinaire entre Dakkéh et Ibrim, mais, vers le temps des premiers Ptolémées, il semble que les princes de Napata tentèrent de la reporter plus au nord. Ergamène, ayant renversé le pouvoir des prêtres dans la seconde moitié du IIIe siècle, mit un moment la main sur Philæ ; peut-être certains de ses successeurs réussirent-ils à reprendre Thèbes pour quelques années, au milieu du IIe siècle. Après la conquête de l'Égypte par Octave Auguste (30), les Éthiopiens essayèrent de nouer des relations pacifiques avec Rome ; mais, bientôt, le préfet C. Petronius dut entreprendre contre la reine, la *Candace*, qui les gouvernait alors, une expédition au cours de laquelle il brûla Napata (24-23 av. J.-C.). Cette ville ne se releva pas de ce désastre et la capitale fut transportée plus au sud, dans la grande cité de Baroua, la Méroë des Grecs. Le royaume éthiopien survécut un ou deux siècles encore, et l'on ne sait ni quand, ni comment il disparut, mais, après le IIIe siècle de notre ère, on voit surgir, sur l'aire qu'il avait occupée, des États nubiens et blemmyes qui, seuls désormais, jouent un rôle dans l'histoire. De nombreux monuments subsistent de cet empire koushite : temples, tombeaux, pyramides royales depuis la troisième cataracte jusque vers le confluent des deux Nils. La langue, au moins la langue officielle, fut longtemps l'égyptien, écrit avec le système des hiéroglyphes classiques. A partir du IIIe siècle av. J.-C., un système nouveau d'hiéroglyphes et de cursive démotique paraît sur les monuments : toutes les tentatives pour le déchiffrer ont été vaines et il est probable qu'il recouvre une langue différente de l'égyptien.

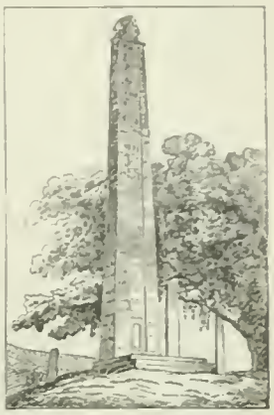
Obélisque d'Axoum.

2° Chez les historiens et chez les géographes grecs, le terme « Éthiopie » couvre toute la partie méridionale de la terre habitée, de l'E. à l'O., et les Éthiopiens sont les peuples, noirs de peau, qui habitaient cette immense étendue. On se les figurait comme les plus parfaits et les plus justes des hommes, avec qui les dieux immortels étaient en rapports constants de visites et d'amitié. Cette conception, courante dans les poèmes homériques, se maintint longtemps chez le peuple ; chez les savants, le nom se restreignit promptement aux contrées et aux peuples de l'Afrique, plus particulièrement à ceux qui étaient situés au sud de l'Égypte et de sa frontière des temps classiques, Syène et Philæ. Le noyau de l'Éthiopie fut alors l'ancien royaume de Kaoushou, celui des pharaons de Méroë, autour duquel on groupait cent tribus aux noms barbares, blanches et noires, que l'on assimilait parfois aux peuples de l'Inde, ou que l'on confondait avec eux. Aussi loin que les voyages des marchands alexandrins étendirent les connaissances géographiques vers le sud, le nom d'Éthiopie s'avança, au point qu'il finit par dépasser l'équateur. Aux IIe et IIIe siècles de notre ère, toute la côte orientale de l'Afrique, de Bérénice à Rhapta et à l'île Ménuthias, vers Zanzibar, était réputée d'une manière générale comme formant la frontière est de l'Éthiopie ; et les pays échelonnés le long de cette côte, la Troglodytique, le royaume d'Axoum, la côte Barbarique (les Somalis), l'Azania, la Zingis, étaient fréquentées par les sujets de l'empire romain. A l'intérieur, les explorations avaient été arrêtées sur le Nil par les immenses marais qui envasaient les confluents de la Sobat, du Babr-

CARTE DE L'ÉTHIOPIE.

et [illegible] al et [illegible] Bahr el Abiad) on savait toutefois, par les [illegible] que le Nil prenait sa source [illegible] chez les peuples qui chassaient l'autruche et le [illegible]. Les bords mêmes du fleuve moyen et de [illegible] l'Astasoras, Nil Bleu et l'Astaboras, Tacazzé, étaient [illegible] sur [illegible] et; des qu'on s'écartait à droite ou à gauche vers l'intérieur, les renseignements devenaient de plus en plus vagues, et l'on ne distinguait plus les [illegible] par le nom des substances ou des animaux qui formaient le fond de leur nourriture. Au sud-ouest, l'Ethiopie comprenait le peu que l'on soupçonnait des bassins du lac Tchad, du Niger, du Sénégal et de la Gambie. Les caravanes qui apportaient également des notions fabuleuses sur la faune et sur les populations, elles parlaient de Pygmées en guerre avec les grues, d'hommes sans tête ou à têtes d'animaux, de satyres, de bêtes mixtes, onocentaures à corps d'ânes et à buste d'hommes, caméléopards, etc., qui tuaient par leur souffle ou par leur regard. L'Ethiopie était la terre des prestiges et des monstres.

3° Peu à peu, le nom d'« Ethiopie » a perdu la large extension que les géographes classiques lui prêtaient, et il s'est restreint au pays situé à l'est de l'Afrique et qui s'étend de la mer Rouge au Nil; mais les limites indécises qui l'enserrent au nord et au sud l'empêchent d'avoir une individualité physique et politique précise.

Géographie physique. Théoriquement, le mot « Ethiopie » désigne toute la contrée de forme triangulaire qui se dresse entre la mer Rouge et le Nil au-dessus d'un socle de 1.000 mètres d'élévation; effectivement, il faut entendre par ce mot, outre la région montagneuse, toute la région des plateaux connue sous le nom de Harrar au sud-est; toute la zone côtière brûlante qui s'étend le long de la mer Rouge et qu'on appelle Samhara; enfin, vers le sud, la région marécageuse que visitent régulièrement les mondations du Sobât.

Au-dessus du Samhara se dresse une chaîne qui tombe brusquement vers la mer Rouge et descend, au contraire, vers le plateau central. Socle de grès et de schiste de 1.500 mètres environ, mais que dominent des hauteurs bien supérieures, aux formes bizarres, découpées en tables ambas ou en tours irrégulières, et culminant parfois en pics basaltiques presque inaccessibles. Ces « tables » ne sont pas de grandeur égale ni d'altitude pareille. Le plateau de Talanta ne dépasse pas 1.000 mètres, ceux du Simen et du Gojjam dépassent 2.400. De même, les chaînes parallèles varient sensiblement de hauteur et d'aspect. Le point culminant de la première chaîne orientale est le mont *Soroira*, auquel on donne plus de 3.000 mètres; mais les sommets les plus élevés se rencontrent dans l'intérieur du plateau avec le *Ras-Dachan* (4.620 m.); le Kollo (4.300 m.), et l'Agiossatra (4.150 m.).

En dehors des plateaux éthiopiens, quelques massifs et des monts isolés se dressent dans le voisinage de la mer Rouge. Tel le Gadam, qui s'avance en promontoire, entre le golfe de Massaouah et la baie d'Adulis.

Enfin, au S.-E., l'Ethiopie se rattache aux hauteurs de la région des grands lacs par une série de hauteurs volcaniques entre lesquelles dorment de nombreux lacs, et qui attestent que cette contrée fut autrefois agitée par des convulsions volcaniques.

Par sa latitude, l'Ethiopie devrait connaître les températures du Soudan et du Sénégal, et, dans les vallées encaissées par les montagnes, la chaleur est étouffante et presque continue. Mais l'Ethiopie doit à son altitude de connaître à la fois le climat et les productions des régions tempérées et même les froids des grandes altitudes. Aussi peut-on diviser le pays en trois zones climatériques très distinctes : la *Kolla*, la *Voina-déga* et la *Déga*.

La *Kolla* s'étend depuis la plaine jusqu'à 1.800 mètres d'altitude. Grâce à la chaleur et à l'humidité (pluies abondantes), la végétation y est exubérante (forêts de tamarins et de bambous). Avec la *Voina-déga* (de 1.800 à 2.400 m.) apparaît la végétation de l'Europe méridionale : olivier, vigne, maïs; on y trouve aussi du café et du tabac. A partir de 2.400 mètres, c'est la *Déga* avec d'immenses pâturages et de nombreux troupeaux. C'est la zone la plus salubre, mais aussi la plus froide, redoutable même par ses gelées nocturnes. Ses paysages rappellent ceux de la zone alpestre.

Hydrographie. Si l'Ethiopie présente une réelle unité au point de vue orographique, il n'en est pas de même en ce qui concerne les cours d'eau. Indépendamment des torrents, souvent sans eau, qui, au moment des pluies, se précipitent vers la mer Rouge et remplissent pendant quelques heures des lits encaissés, qui restent à sec pendant près de dix mois; outre des rivières temporaires comme l'Aouache, l'Ethiopie déverse vers la longue fissure de l'Ouest des cours d'eau plus abondants et plus riches qui vont se confondre avec les flots puissants du Nil : l'Omo, l'Athara et surtout le Nil Bleu.

[illegible] l'Ethiopie ne peut atteindre la mer qu'à travers les murailles presque infranchissables de la côte est. L'installation des Italiens dans l'Erythrée, la colonie française de Djibouti, les postes anglais de Zeïlah et de Berberah et la [illegible] de la côte infospitalière des Somalis coupèrent l'Ethiopie de toute communication directe avec la mer Rouge si les [illegible] qui s'abaissent vers le Harrar ne conduisaient naturellement les caravanes et les marchandises vers le golfe de Tadjourah et les possessions anglaises.

— *Ethnologie.* Le mot « éthiopien » était naguère synonyme de nègre; mais aujourd'hui tous les ethnologues s'accordent à séparer les Ethiopiens des races nigritiques. La population actuelle de l'Abyssinie et des contrées voisines résulte du mélange de plusieurs types ethniques, dont deux vivaient déjà en Egypte à une époque fort ancienne. Les Sémites venus du sud de l'Arabie et quelques nègres ont mêlé leur sang à celui des vieux habitants. De ces croisements est issue une race mixte, relativement homogène, caractérisée par une taille moyenne 1m,65 chez les hommes et 1m,56 chez les femmes, par un torse d'une beauté remarquable, par une tête allongée, par une face fine, sans prognathisme, avec des traits réguliers, un nez saillant et souvent très étroit, des lèvres un peu fortes et un menton bien dessiné. La peau de l'Ethiopien offre une coloration bronzée, parfois claire, parfois tirant sur le brun foncé; ses cheveux, toujours noirs, sont ou presque lisses ou simplement frisés, lorsque leur forme n'a pas été modifiée par la coiffure. Ce type se rencontre dans toute sa pureté chez les *Agnou* (libres) des montagnes de l'Abyssinie; on le retrouve chez les *Amharas* ou Abyssins proprement dits, chez les *Danakil* ou *Afar* des environs d'Obock, chez les habitants du Choa, notamment chez les *Comantes* des hauts plateaux, chez les *Somalis* et chez les *Gallas*. Mais, au fur et à mesure qu'on s'avance vers le sud, on voit l'élément nigritique faire sentir de plus en plus son influence. Il en est de même dans la direction de l'ouest, direction qu'a suivie une migration éthiopienne qui est arrivée jusqu'à la côte sénégalaise. V. FELLATAS.

Femme éthiopienne de type nigritisé.

Braves et intelligents, les Ethiopiens montrent un goût marqué pour le métier des armes; beaucoup de tribus se livrent au pillage. L'élevage des bestiaux est leur occupation favorite, mais ils ne délaissent pas entièrement l'agriculture, quoiqu'ils n'aient pour cultiver la terre que des instruments des plus primitifs. Ils se nourrissent de végétaux, de laitage et de viande, qu'ils mangent volontiers sans la soumettre à la cuisson. Leur industrie consiste dans la préparation des cuirs, dans la fabrication des armes, dans le tissage et la teinture des étoffes, bordées d'une rayure aux couleurs éclatantes, qu'ils enroulent d'une façon pittoresque autour du corps et dont ils rejettent une extrémité par-dessus l'épaule. Le plus souvent la femme est achetée par le mari, qui ne se contente pas toujours d'une seule épouse. La fidélité conjugale est si peu obligatoire que, dans quelques tribus, la femme a le droit, certain jour de la semaine, d'accorder ses faveurs à un étranger. L'esclavage n'a pas complètement disparu de l'Ethiopie; mais la condition des captifs est moins dure que ne l'était celle des serfs au moyen âge. Presque toutes les nations éthiopiennes ont chacune à leur tête un chef suprême, qui peut, comme le *négus* ou empereur d'Abyssinie, posséder une véritable puissance.

— *Histoire.* L'ensemble de l'Ethiopie forme comme une forteresse immense, où l'on ne pénètre que par des sentiers difficiles d'accès, faciles de défense. Les pharaons égyptiens ne s'y aventurèrent jamais; c'est au plus s'ils poussèrent des razzias jusqu'au pied des montagnes, le long du Nil Bleu ou du Tacazzé, et s'ils effleurèrent la côte de Massaouah à Djibouti dans leurs courses maritimes. On ne sait quels peuples l'occupaient alors; c'étaient probablement des tribus rougeâtres de teint, d'un type analogue à celui des Egyptiens, et apparentées aux races qui habitaient l'Arabie méridionale. L'influx des émigrants par-dessus le détroit de Bab-el-Mandeb se poursuivit avec intensité pendant les siècles qui précédèrent la chute de l'empire perse : au moment où les Grecs explorèrent pour la première fois les côtes de la mer Rouge, le plateau était aux mains d'une population identique, pour la civilisation et pour la langue, aux Sabéens et aux Himyarites de l'Arabie méridionale. Les pharaons de Napata et de Méroë ne la soumirent pas plus que ceux de Thèbes, mais les rois arabes en conquirent des portions considérables et les tinrent sous leur autorité directe ou sous leur suzeraineté du IIIe siècle av. J.-C. au IVe siècle après. Le principal des Etats éthiopiens était alors celui d'Axoum. Le commerce de l'ivoire, de l'or, des bois précieux, des peaux d'animaux le mettait en rapports constants avec les Romains d'Alexandrie, et les rares monuments que l'on possède de lui présentent un mélange curieux d'influences égyptiennes, himyaritiques, gréco-romaines. Le judaïsme s'infiltra dans la montagne vers le début de notre ère, par l'entremise des missionnaires venus de l'Yémen, et il y gagna des tribus entières, dont les descendants, fort réduits en nombre, forment aujourd'hui les populations falachas. Le christianisme suivit tardivement le judaïsme. Vers l'époque de Constantin, l'apôtre Frumentius, envoyé, dit-on par l'impératrice Hélène, évangélisa les Axoumites; deux siècles plus tard, au temps de Justinien, des missionnaires venus d'Egypte convertirent le gros de la nation à la doctrine d'Eutychès, et, depuis lors, elle est demeurée monophysite. Jaloux de se rattacher aux traditions bibliques, les princes d'Axoum accueillirent une légende d'après laquelle la reine de Saba, énamourée de Salomon, aurait eu de lui un fils nommé Ménélik : cet enfant de l'Hébreu et de la Sabéenne aurait été le fondateur de leur race, et les annales indigènes fournissent une longue liste des rois qui, descendus de lui, auraient gouverné sans interruption l'Abyssinie entière. On n'a aucun souvenir précis de la plupart de leurs règnes, mais les monnaies, les inscriptions, les historiens nous ont rendu le nom de quelques-uns d'entre eux. Vers 583, une armée d'Yéménites et d'Abyssins pénétra jusqu'à La Mecque; elle fut détruite, en vue de la Caaba, et la légende musulmane mit plus tard la naissance du prophète Mohammed en rapport avec cet événement. L'islamisme refoula bientôt les Abyssins en Afrique et les suivit sur leur continent, sans succès; toutefois, la dynastie axoumite, épuisée par ses attaques, ne sut pas maintenir l'intégrité du royaume. Après une longue période de discordes intestines, elle tomba à un degré de faiblesse telle que les tribus juives du Sémên la renversèrent dans le Choa. Une femme, nommée par les uns Judith, par les autres Esther, opéra cette révolution vers 925. Onze monarques lui succédèrent à Axoum, dont le plus célèbre, Lalibala, qui vivait au milieu du XIIe siècle, couvrit le pays de constructions gigantesques, encore existantes. Vers 1255, le représentant de l'ancienne famille qui régnait au Choa, Ikôn-Amlak, rétablit l'ordre partout; mais les côtes de la mer Rouge étaient tombées au pouvoir des musulmans. Ceux-ci, appuyés par les Falachas, ne cessaient d'empiéter sur le domaine des chrétiens. Au début du XIVe siècle, Amda-Siôn, neveu d'Ikôn-Amlak, leur enleva Zéïlah, et les réduisit après une résistance acharnée (1301-1331). La guerre continua, à l'avantage des Ethiopiens, jusqu'en 1401. La dynastie atteignit l'apogée de sa puissance pendant la première moitié du XVe siècle, au temps d'Isaac, puis les luttes civiles et les guerres contre les musulmans reprirent de plus belle, et, vers la fin du siècle, il sembla qu'elle fût sur le point de succomber. Cependant, la renommée de cet Etat chrétien perdu au cœur de l'Afrique s'était répandue chez les Européens, et les souverains du Portugal, en quête d'une route vers l'Inde, avaient essayé de nouer des relations avec son chef, qu'on désignait sous le titre de Prêtre-Jean : Pierre de Covilham, envoyé par Jean de Portugal, débarqua en Abyssinie en 1490. Dès lors, les rapports ne cessèrent plus. Vers 1515, une alliance fut conclue entre la régente Hélène et Emmanuel de Portugal, aux termes de laquelle le royaume s'ouvrait aux missionnaires catholiques en échange d'un secours contre les musulmans. Ceux-ci, commandés par l'émir de Zéïlah, revinrent à l'assaut avec fureur, dévastèrent l'Amhara et le Tigré, détruisirent Axoum (1538) et ne furent repoussés que par les Portugais; mais l'ardeur de prosélytisme de ces derniers souleva la résistance du clergé indigène, et la guerre civile se prolongea près d'un siècle entre catholiques et eutychiens, compliquée depuis Serza-Denghel d'invasions répétées des Gallas. Vers le début du XVIIe siècle, le catholicisme sembla au moment l'emporter; mais l'Ethiopie revint à la foi de ses ancêtres et expulsa les missionnaires, fonda une capitale nouvelle, Gondar : dès lors, et pendant près d'un siècle et demi, l'Abyssinie demeura presque fermée aux Européens. Une tentative dernière de convertir le peuple au catholicisme, en 1750, amena de nouveaux troubles. En 1770, les Gallas mirent la main sur le roi Tékla-Haimanôth encore mineur, et leur invasion, repoussée à grand'peine, laissa l'empire dans un état d'anarchie lamentable. Un moment, vers 1800, le prince du Tigré, Ouelled-Selassé, réussit à rétablir un semblant d'unité : les révolutions recommencèrent aussitôt après sa mort, en 1816, et elles remplirent toute la première moitié du XIXe siècle, paralysant les efforts que les voyageurs européens firent pour explorer et civiliser le pays. Trois chefs principaux se le partageaient : ceux du Tigré, du Choa et de l'Amhara, sous la suzeraineté nominale du roi. En 1850, le prince du Choa, Ras-Ali, fut détrôné par un certain Kâsa, qui conquit l'Amhara en 1852, le Tigré en 1855, se fit couronner roi la même année sous le nom de Théodoros III, et fixa sa résidence à Ankober. Après avoir vaincu les Gallas, il rêva de rétablir l'ancien empire d'Ethiopie, et il réunit une armée de 150.000 hommes, qu'il arma tant bien que mal à l'européenne.

Eglise monolithe de Lalibéla.

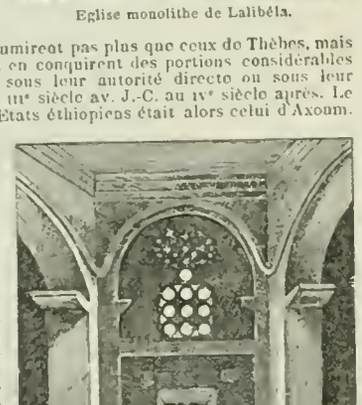

Intérieur de l'église monolithe.

Soutenu d'abord par les agents anglais, il se brouilla avec eux, et périt en 1868 en défendant Magdalé contre un corps expéditionnaire anglais. Le général Napier, après avoir traité avec le ras du Tigré, nommé Kâsa lui aussi, se rembarqua en juillet 1869. En 1871, Kâsa soumit le ras Gobazieh de l'Amhara, ainsi que le ras du Choa, Ménélik, et se fit couronner roi sous le nom de Johannès. A ce moment, le khédive Ismaïl essayait d'asservir l'Ethiopie à l'Egypte : il annexa d'abord, en 1872, le Bogos et sa capitale Keren, mais deux expéditions qu'il hasarda vers le Tigré, en 1874 et en 1876, la dernière aux ordres de son fils Hassân, échouèrent complètement. La chute d'Ismaïl, puis la révolte d'Arabi contre le khédive Tewfik, les progrès du mahdi, délivrèrent Johannès des Egyptiens, mais lui attirèrent de nouveaux ennemis, les Italiens et les mahdistes. Les Italiens, en septembre 1885, s'installèrent à Massaouah. Johannès lança contre eux le ras Aloula, qui détruisit une de leurs colonnes près de Dogali, en 1887.

Sur les instances des Anglais, Johannès attaqua en 1889 les mahdistes à Galabat, mais il fut tué dans la bataille, que sa mort changea en déroute pour ses soldats, d'abord victorieux (9 mars). Les mahdistes s'emparèrent de son cadavre et envoyèrent à Omdurman ses papiers et son épée. Il avait désigné le ras Mangana pour lui succéder, mais le prince du Choa, Ménélik, supplanta ce prétendant. Les Italiens avaient profité du désastre, mais, après une campagne qui se terminait par la défaite d'Adoua (v. ERYTHRÉE), renoncèrent à leur entreprise et signèrent la paix avec Ménélik. Depuis lors, celui-ci, entouré de conseillers russes et français, a régné paisiblement sur l'Ethiopie.

— *Constitution politique et sociale.* L'Abyssinie nourrit une population de 6 ou 7 millions d'habitants. C'est un Etat féodal, gouverné par un empereur (*atiéa* ou roi des rois (*négous-nagasht*). Une aristocratie, composée de chefs ou *ras*, se partage le territoire en fiefs de grandeur et d'importance inégales. Les principales circonscriptions sur lesquelles elle est distribuée sont : au nord, l'Hamasen, l'Agamé, le Saroué, le Chiré, le Tigré, avec les cités d'Axoum, d'Adoua, d'Enderta; au centre, l'Ouaggara, le Semên, l'Oueg, le Lasta, le Dembéa avec la cité de Gondar, l'Alafa; au sud, le Damôt, le Gôdjam, le Choa, avec sa cité d'Ankober. L'administration de la justice est des plus sommaires et se règle sur les principes de l'équité; les juges religieux et royaux essayent, dans les affaires

Ethiopien

importantes, d'appuyer leurs décisions sur le code imparfait promulgué au XIIIe siècle, le Fitah Nagasht. La religion est encore le monophysisme d'Eutychès, c'est-à-dire, au fond, la doctrine de l'Église d'Égypte, et son chef, l'*abouna*, est le plus souvent un moine copte envoyé par le patriarche jacobite du Caire. Il réside officiellement à Axoum, mais il y est presque le prisonnier de ses ouailles ; l'autorité réelle est exercée par un religieux de race abyssine, l'*etchqué* (ou *etchqueih*) qui siège à Gondar. Le clergé abyssin, séculiers et réguliers, est de mœurs assez lâches (seuls les moines sont astreints au célibat) ; il est ignorant, superstitieux et fanatique. La littérature éthiopienne, qui est son œuvre, a employé deux idiomes distincts : le *gréz*, qui appartient aux groupes sémitiques et qui, après avoir été la langue populaire, n'est plus aujourd'hui que la langue littéraire et sacrée ; l'*amharique*, avec ses dialectes, constitue la langue la plus répandue aujourd'hui ; l'une et l'autre s'écrivent de gauche à droite au moyen d'un syllabaire, dérivé de l'alphabet himyaritique. Le gros de cette littérature est formé d'ouvrages de dogmes, de polémique, ou d'édification, traduits pour la plupart du syriaque, de l'arabe et peut-être du copte, vers les Ve-VIIIe siècles. On y rencontre nombre de traités mystiques, d'apocalypses, de légendes, importantes pour l'histoire des premiers temps du christianisme, et dont les originaux, grecs ou autres, sont perdus aujourd'hui. A côté de cette littérature mystique, on trouve des recueils de sermons, de vies de saints, des chroniques plus ou moins détaillées, quelques recueils de lois ou de décisions juridiques. Les Abyssins ont toujours su conserver leur indépendance politique, et leur littérature doit à cette particularité une allure libre que n'ont pas la plupart des autres littératures chrétiennes de l'Orient. L'art est fort pauvre, surtout la peinture et la sculpture. L'architecture, seule, a produit quelques monuments d'une certaine importance, parmi lesquels les plus curieux sont à coup sûr les églises monolithes, dont les plus anciennes, celles de Lalibéla, ont été taillées vers le XIIe siècle, sous le roi Lalilaba, sur les plans du moine copte Sidi-Meskal. On compte aujourd'hui, en Abyssinie, environ deux cents de ces églises encore livrées au culte, et qui furent ciselées à diverses époques, sur le modèle de celles de Lalibéla.

Armoiries de l'Éthiopie.

— *Géographie économique.* L'industrie est nulle et ne produit guère que les objets de première nécessité pour la consommation locale. Le commerce se fait par caravanes de l'intérieur à la côte et de la côte à l'extérieur. Il échange les produits naturels du pays ; bois précieux, ivoire, or, peaux d'animaux, sel, contre les armes, les cotonnades, les tissus d'origine européenne ; il se fait de préférence par Massaouah et par le port de Djibouti, ou par les comptoirs du Harrar. Les échanges atteignent déjà une valeur de 30 millions de francs entre l'Éthiopie et la mer, et nul doute que le chemin de fer construit par une compagnie française jusqu'à Addis-Ababa ne favorise l'établissement de rapports étroits entre l'Éthiopie et le commerce français. L'Harrar, qui est depuis cinq siècles une grande étape commerciale, le Choa, avec sa capitale Ankober, se trouvent ainsi rapprochés de l'Europe.

Au total, l'Éthiopie est un pays riche, fertile en ressources, qu'une administration sage et pacifique mettrait aisément en valeur : son peuple, brave, énergique, intelligent, sobre, serait appelé à de grandes destinées s'il parvenait à réprimer son penchant à la guerre et à la révolte.

— *Armée.* L'armée se compose des contingents fournis par les différents États.

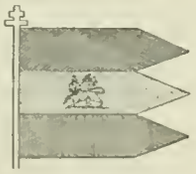

Drapeau de l'Éthiopie.

L'effectif total des forces peut être évalué à environ 150.000 combattants, constituant l'armée active ou *rotadar*, à quoi viennent s'ajouter un nombre indéterminé d'irréguliers, et, dans certaines circonstances, une sorte de levée en masse. Il faut compter aussi les troupes chargées du ravitaillement en vivres et en munitions, dont la création, ainsi que celle de l'artillerie, est surtout l'œuvre de Ménélik. Le contingent de chaque Etat est calculé d'après sa population et l'objet de la guerre. En général, le *ras* qui commande chacun de ces contingents a sous ses ordres de 10.000 à 20.000 hommes. Les soldats n'ont pas d'uniforme à proprement parler. Vêtus d'une culotte courte et d'une sorte de blouse, ils vont généralement tête et pieds nus, sauf les artilleurs que distingue un turban rouge.

Comme *armement*, l'infanterie s'est peu à peu pourvue de fusils européens de différents systèmes, achetés ou recueillis comme butin sur les champs de bataille. Beaucoup de lances aussi dans la cavalerie et une bonne proportion de carabines. Enfin, l'artillerie n'emploie guère en campagne que des hotchkiss de divers calibres, démontables et transportables à dos de mulets, et quelques mitrailleuses.

— Histoire de la découverte. Ni les Egyptiens, ni les Grecs n'ont eu des connaissances précises sur la géographie de l'Éthiopie ; ils n'en ont fréquenté que le littoral. Quant à l'intérieur, on n'a commencé à avoir sur lui des renseignements utiles qu'au XVe siècle, après l'établissement des rapports suivis entre Rome et l'Éthiopie. Un siècle plus tard, le Portugal commença à envoyer en Abyssinie les ambassadeurs et des missionnaires, et au XVIIe siècle, le P. Fernandez pénétra au S. du Choa, les PP. Paez et Lobo virent les sources du Nil Bleu que l'Écossais Bruce visita aussi au cours de ses fructueux voyages en Éthiopie (1772-1773). Salt, Rüppel, Rochet d'Héricourt, Lefebvre, Ferret et Galinier, Beke, les deux frères d'Abbadie, ont dans la première moitié du XIXe siècle, exploré l'Éthiopie avec conscience, science et succès et commencé à faire vraiment connaître ce pays que, dans la suite du siècle, le savant de Heuglin, l'expédition anglaise de 1868, un certain nombre de voyageurs italiens, le comte Borelli, le capitaine italien Bottego, de Bonchamp, la mission Marchand, le dedjaz Leontieff, ont étudié sur des points différents. Grâce aux travaux de ces explorateurs, la géographie de l'Éthiopie a singulièrement progressé ; s'il n'existe pas de carte topographique de cette contrée, ce n'en est pas moins une des parties de l'Afrique où ont été exécutées le plus de reconnaissances précises et étendues.

Guerrier éthiopien.

— Bibliogr. : Praetorius, *Æthiopische Grammatik* (Berlin, 1886) : Fumagalli, *Bibliografia etiopica* (Milan, 1893).

ÉTHIOPIEN, ENNE (*pi-in, èn'* — du gr. *Aithiops*. Ce mot, pris originairement pour désigner les peuples noirs en général, paraît signifier *au regard ardent* ou *de feu* ; de *óps*, regard, et *aithein*, brûler, personne née en Éthiopie, ou qui habite ce pays. — *Les* Éthiopiens.

— Adjectiv. Qui concerne l'Éthiopie ou ses habitants : *Le plus ancien monument de la littérature* ETHIOPIENNE *est une version de la Bible.* (Renan.)

— n. m. : *S'exprimer en* ÉTHIOPIEN.

ÉTHIOPIQUE (*pik'*) adj. Qui appartient à l'Éthiopie ou aux Éthiopiens : *Année* ÉTHIOPIQUE.

Éthiopiques (LES) ou *Théagène et Chariclée*, roman grec d'Héliodore (IIIe s. de notre ère). V. THÉAGÈNE.

ÉTHIOPS (*opss* — du gr. *aithiops*, au visage brûlé, n. m. Nom donné, dans l'ancienne pharmacie, à un grand nombre de préparations de couleur noire : Éthiops *antimonial, calcaire, graphitique.* || *Ethiops végétal*, Cendres du *fucus vesiculosus.*

ÉTHIQUE (*tik'* — gr. *éthikos*, moral ; de *éthos*, mœurs, caractère) adj. Désigne ce qui se rapporte à l'action morale.

ÉTHIQUE (*tik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Science de la morale : *L'*ÉTHIQUE *d'Aristote. L'*ÉTHIQUE *de Spinoza.*

— Encycl. Le mot *éthique*, qui a vieilli, a sur le mot *morale*, tiré du latin *mores*, l'avantage de mieux marquer le rapport de l'action droite et du *caractère* vertueux. L'éthique est l'art de se faire un caractère moral, de contracter des habitudes d'où découlent naturellement des actes conformes à la loi du devoir. Cette conception de la morale, qui rapproche la vertu du caractère et des mœurs, est peut-être un peu éloignée de certaines conceptions modernes ; elle tend, cependant, à l'emporter de nouveau sur toutes les autres.

Éthique (L') *démontrée par la méthode géométrique.* C'est le principal ouvrage de Spinoza ; écrit en latin, il parut après la mort de l'auteur (1677). — Tout s'y ordonne en définitions, axiomes, démonstrations et corollaires, avec une rigueur qui, parfois, n'est qu'apparente et qui n'exclut pas toujours la beauté de l'expression. Ce livre reste le modèle de l'œuvre de philosophie intellectuelle. Spinoza part de la notion pure d'Être ou de Substance, dont il emprunte la définition à Descartes ; il démontre qu'il ne peut y avoir qu'une substance infinie, conçue par l'Entendement comme ayant une infinité d'attributs infinis, dont deux seulement, l'Étendue et la Pensée, nous sont connus, et en eux-mêmes et par leurs modes. Dans le livre II, il fait de l'âme l'idée du corps et un mode de l'attribut pensée. Le IIIe et le IVe livre traitent des passions et des « affections », toutes déduites de la tendance fondamentale de l'être à persévérer dans son être. Ils font reposer la servitude humaine sur les idées inadéquates. Le Ve livre, qui s'inspire fréquemment d'Aristote, tire la liberté humaine et l'immortalité de l'âme de la conception de soi-même (*sub specie æterni*), comme mode de la substance universelle.

Éthiques (LES TROIS) d'Aristote. Désignation habituelle de trois œuvres de théorie morale attribuées à Aristote, dont une seulement a sans doute été rédigée par lui : l'*Ethique à Nicomaque*, l'*Ethique à Eudème* et la *Grande Ethique*. L'*Ethique à Eudème* semble n'être qu'une autre rédaction de certaines questions traitées dans l'*Ethique à Nicomaque*. La *Grande Ethique* est inachevée et ne traite pas d'autres questions, en définitive, que l'*Ethique à Nicomaque*, qui a paru à tous les commentateurs l'œuvre la plus digne d'être attribuée à Aristote. Ou bien Nicomaque a été chargé de publier l'ouvrage que son nom sert à désigner, ou bien Aristote a simplement dédié ce traité à son fils : la première hypothèse est la plus probable.

L'*Ethique à Nicomaque* comprend dix livres : le Ier indique le but de l'action : le *bonheur*, conséquence d'une activité normale de l'âme et dont la béatitude de Dieu, acte pur et simple intellection, fournit l'idéal. Le IIe livre distingue la vie contemplative de la vie pratique, la vertu dianoétique de la vertu éthique, habitude d'observer un juste milieu. Dans le IIIe livre est exposé le rôle de la volonté libre. Le IVe livre étudie les diverses vertus : libéralité, générosité, douceur, pudeur, autant de justes milieux. Dans le Ve livre, Aristote distingue la « justice distributive » de la « justice commutative », qui corrige les inégalités ou rétablit l'égalité détruite. Le VIe livre montre la part des sens, de la passion et de la raison dans l'action morale, et désigne la sagesse comme supérieure à toute science et à tout art, puis la prudence comme vertu indispensable à la vie pratique. Dans le VIIe livre, les inconvénients d'une recherche irrationnelle du plaisir, de l'intempérance, sont opposés à la légitimité du plaisir pur. Les VIIIe et IXe livres traitent de l'amitié et de l'égoïsme, montrent les variétés de l'amitié et la valeur de l'amitié fondée sur la vertu. Enfin, le Xe livre complète les livres Ier, II et VII sur le plaisir et le bonheur : il annonce la politique. La morale d'Aristote est à la fois intellectualiste et eudémoniste : l'idée du bonheur de l'être en qui prédominent les vertus de l'esprit peut servir à la caractériser.

ETHMOCÉPHALE (*ét', sé* — de *ethmoïde*, et du gr. *képhalé*, tête) n. m. Monstre chez lequel le nez est remplacé par un appendice en forme de trompe.

ETHMOCÉPHALIE (*ét', sé-fa-li* — rad. *ethmocéphale*) n. f. Monstruosité dans laquelle le nez est remplacé par un appendice en forme de trompe.

ETHMOCÉPHALIQUE (*ét', sé-fa-lik'* adj. Qui est affecté d'ethmocéphalie, qui a rapport à l'ethmocéphalie : *Monstre* ETHMOCÉPHALIQUE.

ETHMOÏDAL, ALE, AUX (*ét'* adj. Anat. Qui a rapport à l'os ethmoïde : *Suture* ETHMOÏDALE. On dit aussi ETHMOÏDIEN, ENNE.

ETHMOIDE (*ét'* — du gr. *éthmos*, crible, et *eidos*, aspect) adj. m. Anat. Se dit d'un os du crâne dont la lame supérieure est criblée de petits trous, et qui forme une partie de la base du crâne et des parois des fosses nasales : *L'os* ETHMOÏDE.

— Substantiv. : *L'*ETHMOÏDE.

ETHMOPHYSAL (*ét'* — de *ethmoïde*, et du gr. *phusis*, nature adj. m. Anat. Se dit d'une des pièces du sphénoïde : *Os* ETHMOPHYSAL.

— Substantiv. : *L'*ETHMOPHYSAL.

ETHMOSPHÉNAL (*ét', sfé* — de *ethmoïde*, et *sphenoïde* adj. m. Anat. Se dit d'une des pièces du sphénoïde : *Os* ETHMOSPHÉNAL.

— Substantiv. : *L'*ETHMOSPHÉNAL.

ETHMOSPHERE ou **ETHMOSPHÆRA** (*ét', sfe*, n. f. Zool. Genre de radiolaires, famille des hosphérides, comprenant des animalcules microscopiques, parfaitement sphériques, criblés de petites ouvertures rondes. Les ethmosphères, dont on connaît sept ou huit espèces du grand Océan et de la Méditerranée, vivent soit à la surface, soit à de grandes profondeurs.)

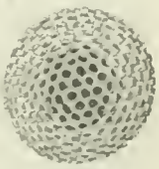

Ethmosphère (très gr.).

ETHNA-ACHERIA (es) ou **DUODÉCEMAINS** (*se-min* n. m. pl. Sectaires formant une branche du schisme chiite. — *L'n* ETHNA-ACHERIA ou DUODÉCEMAIN.

— Encycl. Les *ethna-acheria* comptaient douze imans ayant régné après Ali et enseignaient que le douzième, ayant disparu mystérieusement, devait reparaître plus tard pour faire renaître la justice sur la terre et qu'il serait le mahdi, ou être dirigé par Mohammed. Telle est la tradition sur laquelle s'appuient tous les mahdis que nous voyons paraître dans l'histoire et qui surgissent encore de nos jours. V. ISMAÉLIENS.

ETHNARCHIE (*ét', chi* — rad. *ethnarque*) n. f. Dignité d'ethnarque. Province placée sous la domination d'un ethnarque.

ETHNARCHIQUE (*ét', chik'*) adj. Qui a rapport à l'ethnarchie : *Gouvernement* ETHNARCHIQUE.

ETHNARQUE (*ét'-nark'* — du gr. *ethnos*, peuple, et *arkhé*, commandement) n. m. Chef d'une ethnarchie.

ETHNÉGÉTIQUE (*ét', jé-tik'* — du gr. *ethnos*, nation, et *ageia*, conduire) adj. Qui tient à l'art de gouverner les peuples : *Science* ETHNÉGÉTIQUE. (Se dit dans la classification créée par Ampère.)

ETHNIQUE (*é-tnik'* — du gr. *ethnikos* ; de *ethnos*, peuple) adj. Païen, gentil, idolâtre, dans les auteurs ecclésiastiques : *Les superstitions* ETHNIQUES.

— Relatif à la race : *Les influences* ETHNIQUES.

— Gramm. Qui désigne les habitants d'une nation, d'une contrée, d'un pays : Gaulois, Français, Saxons, *sont des noms* ETHNIQUES.

— n. m. Dénomination d'un peuple : *L'*ETHNIQUE Français *est relativement nouveau ; il est tout à fait distinct de* Franc, *dont il dérive.*

ETHNODICÉE (*ét', sé* — du gr. *ethnos*, peuple, et *diké*, droit) n. f. Droit des gens, dans la classification d'Ampère.

ETHNO-GÉNÉALOGIE (du gr. *ethnos*, nation, et de *généalogie*) n. f. Généalogie des peuples, science de leurs origines.

ETHNOGÉNIE (*ét', jé-ni* — du gr. *ethnos*, nation, et *généa*, génération) n. f. Branche de l'anthropologie, qui s'occupe de l'origine et de la filiation des races humaines.

ETHNOGRAPHE (*ét'* — du gr. *ethnos*, nation, et *graphein*, décrire n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe spécialement d'ethnographie.

ETHNOGRAPHIE (*ét', fi* — rad. *ethnographe* n. f. Description des peuples au point de vue biologique et social.

— Encycl. Pendant de longues années, le mot *ethnographie* a été employé comme synonyme d'*ethnologie*, et la confusion entre les deux sciences existe encore dans l'esprit de beaucoup de savants. Broca essaya de les distinguer l'une de l'autre ; pour lui, l'ethnographie est la description de chaque peuple en particulier, tandis que l'ethnologie embrasse la description de l'ensemble des races de l'humanité et comprend l'étude de leurs caractères physiques et intellectuels, de la place qu'elles occupent dans la série humaine, du rôle qu'elles ont joué, des liens qui les rattachent les unes aux autres ou des différences qui les séparent. En un mot, l'ethnographie constituerait l'analyse, et l'ethnologie la synthèse.

Dans un rapport présenté en 1880 au ministre de l'instruction publique, Hamy a défini l'ethnographie « l'étude de toutes les manifestations matérielles de l'activité humaine », « Alimentation et logis, habillements et parures, armes de guerre et instruments des travaux de la paix, chasse, pêche, cultures et industries, moyens de transports et d'échanges, fêtes et cérémonies religieuses, jeux de toute sorte, arts plus ou moins développés, tout ce qui, dans l'existence matérielle des individus, des familles ou des sociétés, présente quelque trait bien caractéristique, est du domaine de l'ethnographie ». Il faut encore y la rentrer l'étude des mœurs, des coutumes, des caractères moraux et linguistiques, de sorte que l'ethnographie est, en somme, la branche de l'anthropologie qui s'occupe de toutes les manifestations de l'intelligence humaine.

Les services que rend l'ethnographie à l'anthropologie générale sont considérables. C'est le jour où les voyageurs nous ont rapporté des instruments en pierre fabriqués par des sauvages qu'il a été possible de démontrer que les prétendues *pierres de foudre* ont été simplement les armes et les outils de nos ancêtres préhistoriques ; c'est l'ethnographie qui nous a révélé les progrès constants accomplis par l'humanité ; c'est elle encore qui, en nous faisant connaître certains types spéciaux d'instruments aujourd'hui

a [illegible] la trace de migrations ou de [illegible] mait pas.

ETHNOGRAPHIQUE (*f, fik*) adj. Qui concerne l'ethnographie. V. ETHNOGRAPHIE.

ETHNOLOGIE (*j'*) — du gr. *éthnos*, peuple, nation, et *logos*, discours, science) n. f. Branche de l'anthropologie, qui traite de la formation et des caractères physiques des différentes races humaines.

— ENCYCL. L'*ethnologie* utilise les renseignements que lui fournissent l'archéologie, l'histoire, l'anatomie, la morphologie et l'ethnographie. Elle synthétise, en un mot, toutes les données relatives aux divers groupes de l'humanité pour arriver à en tracer une description complète et à les classer d'après leurs affinités naturelles. On conçoit aisément que l'ethnologie soit une science toute moderne, car les anciens n'avaient, sur les populations du globe, que des notions fort imparfaites.

A propos de chaque race en particulier, le lecteur trouvera des détails relatifs à son histoire, à ses caractères extérieurs, à ses types, intellectuels, moraux et linguistiques. Nous nous bornerons, ici, à quelques généralités sur les classifications proposées par les savants.

Linné établit quatre grandes divisions, basées sur la couleur de la peau : 1° l'Européen, à peau blanche ; 2° l'Américain, à peau cuivrée ; 3° l'Asiatique, à peau bronzée ; 4° l'Africain, à peau noire. Son exemple fut suivi plus tard par Pickering, qui partagea également l'humanité en quatre groupes : les blancs, les bruns, les bruns noirâtres et les noirs. D'autres auteurs adoptèrent une classification géographique. Buffon, par exemple, qui proposa les cinq divisions suivantes : l'Hyperboréen, l'Asiatique méridional, l'Européen, l'Éthiopien et l'Américain. Agassiz alla beaucoup plus loin dans cette voie, et il émit l'opinion que la terre était partagée en provinces zoologiques, dont chacune était caractérisée par une espèce humaine. Ces espèces, au nombre de huit, comprenaient : l'arctique, l'asiatique, l'européenne, l'américaine, l'africaine, l'indienne orientale ou malaise, l'australienne et la polynésienne. Bory de Saint-Vincent établit quinze races, formant trois classes différentes, caractérisées par la nature des cheveux. Retzius tint compte de la forme du crâne et divisa l'humanité en brachycéphales et en dolichocéphales. Weber prit pour base de sa classification la forme du bassin et admit quatre groupes principaux.

Mais toutes ces classifications, comme celles basées sur la linguistique, avaient le tort de ne s'appuyer que sur un seul caractère. C'est ce que comprirent Blumenbach, Cuvier, Prichard, Morton, de Quatrefages et bien d'autres. Ainsi proposèrent-ils de nouvelles divisions, qu'ils essayèrent de faire concorder avec tout un ensemble de traits généraux. A l'heure actuelle, il est un certain nombre de divisions qui ne sont guère contestées ; tels sont, par exemple, le tronc blanc, le tronc jaune ou mongolique et le tronc nègre. Le premier renferme des races caractérisées par leur peau habituellement claire, leurs traits réguliers, leurs yeux en amande, leur nez étroit et saillant, leurs mâchoires non proéminentes, leur système pileux développé, leurs cheveux soyeux, lisses ou simplement bouclés. Dans ce groupe rentrent des populations qui, comme les Hindous des basses castes, ont la peau à peu près noire, tout en offrant les autres caractères que nous venons d'énumérer. Les Mongols se distinguent par leur peau généralement jaunâtre, leurs cheveux noirs et raides, leur barbe rare, leur face large, leurs yeux bridés, leur nez peu saillant, leurs mâchoires un peu proéminentes et leur crâne souvent court ; quelques-uns ont la peau foncée (Annamites ou le crâne allongé (Chinois du Sud). Les nègres ont la peau foncée, sauf les Bosjesmans et les Hottentots, les cheveux noirs et crépus (à part les Australiens), la barbe peu abondante, le crâne long et étroit, le nez très large et très épaté, les mâchoires très projetées en avant, le menton fuyant, les membres supérieurs allongés, le bassin étroit, le mollet peu développé et le talon saillant. Parmi eux, il en est dont le crâne est remarquablement court (Négritos et certains Negrilles). Pour certains anthropologistes, les Américains, les Malais et les Polynésiens doivent être classés dans des groupes séparés ; pour d'autres, ils ne constituent que des races mixtes, issues du croisement entre populations se rattachant aux trois grands troncs dont il vient d'être question. La difficulté qu'on rencontre pour établir une bonne classification provient, en effet, des nombreux mélanges qui se sont opérés sur toute la surface du globe et qui ont eu pour résultat de faire disparaître presque toutes les races pures. V. ANTHROPOLOGIE.

ETHNOLOGIQUE (*ét', jik'*) adj. Qui concerne l'ethnologie : *Sciences* ETHNOLOGIQUES.

ETHNOLOGIQUEMENT (*ét', ji-ke*) adv. Au point de vue ethnologique.

ETHNOLOGISTE (*ét', jist'*) n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe d'ethnologie, qui est versée dans cette science. On dit aussi ETHNOLOGUE.

ETHNOLOGUE n. et adj. V. ETHNOLOGISTE.

ETHNOPHRÔNE (du gr. *éthnos*, nation et *phronein*, penser) n. m. Membre d'une secte du XVIII siècle qui, bien que athée, avait conservé des cérémonies du paganisme.

ETHNORYTIQUE (*ét', tik'*) — du gr. *éthnos*, nation, et *tomos*, section) adj. Se dit, dans la classification d'Ampère, des [illegible] qui ont pour but la défense des nations.

ÉTHOCRATE (du gr. *éthos*, mœurs, et *kratos*, pouvoir) n. Partisan de l'éthocratie.

ÉTHOCRATIE (*si* — radical *éthocratie*) n. f. Gouvernement qui serait fondé sur la seule morale.

ÉTHOCRATIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport à l'éthocratie : *Gouvernement* ÉTHOCRATIQUE.

ÉTHOCRATIQUEMENT (*ti-ke*) adv. D'une manière éthocratique.

ÉTHOGÈNE (*jèn'* — du gr. *aithein*, brûler, et *genos*, origine) n. m. Poudre blanche, légère comme la magnésie, insoluble dans l'eau, qu'elle rend légèrement ammoniacale, brûlant dans la flamme du chalumeau avec une flamme verte, et qui a pour formule Az^2B. ‖ On l'appelle aussi AZOTURE DE BORE, BORURE D'AZOTE, NITRURE BORIQUE.

ÉTHOGÉNIE (*jé-ni* — du gr. *éthos*, mœurs, et *généa*, génération) n. f. Connaissance des causes qui donnent naissance aux caractères, aux mœurs et aux passions des hommes, dans la classification d'Ampère.

ÉTHOGNOSIE (*zi* — du gr. *éthos*, mœurs, et *gnósis*, connaissance) n. f. Connaissance du caractère, des mœurs et des passions des hommes, dans la classification d'Ampère.

ÉTHOGRAPHIE (*fi* — du gr. *éthos*, mœurs, et *graphein*, écrire) n. f. Description des mœurs, du caractère et des passions des hommes, dans la classification d'Ampère.

ÉTHOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui a rapport à l'éthographie : *Études* ÉTHOGRAPHIQUES.

ÉTHOKIRRHINE (du gr. *aithein*, brûler, et *kirrhos*, jaune) n. f. Substance jaune, extraite des fleurs de la linaire.

ÉTHOL n. m. Chim. Radical univalent OC^2H^5, qui est à l'alcool éthylique ce que l'éthyle est à l'éthane.

ÉTHOLOGIE (*ji* — du gr. *éthos*, mœurs, caractère, et *logos*, discours) n. f. Science des mœurs. Traité sur la science des mœurs.

— ENCYCL. Philos. L'*éthologie* est le nom que Stuart Mill, dans sa *Logique*, donne à une science dérivée de la psychologie. La psychologie étant la science des lois fondamentales de l'esprit, l'éthologie sera la science ultérieure qui détermine le genre de caractère produit conformément à ces lois générales par un ensemble quelconque de circonstances physiques ou morales. Elle est donc la science qui correspond à l'art de l'éducation, au sens le plus large du mot, en y comprenant la formation des caractères nationaux ou collectifs, aussi bien que des caractères individuels. L'expérimentation y est impossible ; l'observation ne peut s'y faire qu'en gros : la vraie méthode y est la déduction, partant des lois générales connues, et la vérification, comparant les conséquences déduites avec ce que l'expérience commune nous apprend. Les conclusions de la théorie ne méritent confiance qu'autant qu'elles sont confirmées par les faits.

— Biol. L'*éthologie* est l'étude des mœurs des animaux et de leurs conditions de vie. Ce mot a été créé par Isidore Geoffroy Saint-Hilaire ; Hæckel lui a substitué le mot *œcologie*, qui est adopté en Allemagne. Cette partie des sciences naturelles est devenue de jour en jour plus importante ; elle fournit sans cesse des documents précieux à l'histoire des espèces.

ÉTHOLOGIQUE (*jik'*) adj. Philos. Qui a rapport à l'éthologie.

— Biol. *Erreur éthologique*. Nom donné à une erreur très importante commise en classification, et qui consiste à réunir, dans un même groupe zoologique ou botanique, des êtres notablement différents, mais qui vivent dans des conditions analogues, et que cette communauté d'éthologie a quelquefois amenés à se ressembler plus ou moins.

ÉTHOLOGUE (*logh'*) n. et adj. Se dit d'une personne qui s'occupe d'éthologie : *Un* ÉTHOLOGUE *distingué*.

ÉTHOMÉTHOXALATE n. m. Sel dérivant de l'acide éthométhoxalique.

ÉTHOMÉTOXALIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $CH^3.C^2H^4,COH — CO^2H$, correspondant à l'alcool amylique inactif.

ÉTHON n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, tribu des agrilinés, comprenant des formes larges et plates, métalliques, variées de jaune et de gris, avec la tête excavée et profondément sillonnée. (Les éthons sont des buprestes cuivreux à pubescence formant des dessins mats ; ils sont de taille moyenne et habitent l'Australie ; on en connaît une quinzaine d'espèces.)

ÉTHOPÉE (*pé* — du gr. *éthopoiia*, même sens ; de *éthos*, mœurs, et *poiein*, faire) n. f. Peinture des mœurs et des passions des hommes.

— Littér. Nom que les Grecs donnaient à des amplifications dans lesquelles ils faisaient agir ou parler des personnages d'après leur caractère connu.

— Rhétor. Figure de pensée, dont l'objet est de peindre les mœurs et le caractère d'un personnage.

ÉTHOS (*toss* — mot gr. signif. *mœurs*) n. m. Rhétor. anc. Partie qui traite des mœurs.

— Anj. Style boursouflé : *L'*ÉTHOS *et le* PATHOS. ‖ On dit aussi ITHOS, en suivant la prononciation reuchlinienne ou moderne du grec.

ÉTHOXYCAFÉINE n. f. Substance blanche résultant de la substitution de l'éthyle à un atome d'hydrogène dans dans la caféine. Elle est soluble dans l'eau. Elle est narcotique et antimigraineuse et s'emploie à la dose de 25 centigrammes à 75 centigrammes, devient toxique à la dose de 1 gramme.

ÉTHOXYCROTONATE n. m. Sel dérivant de l'acide éthoxycrotonique.

ÉTHOXYCROTONIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $CH^3C OC^2H^5 . CH . CO^2H$, que l'on obtient en traitant l'acide chlorisocrotonique par la potasse.

ETHRA ou **ÆTHRA**. Myth. gr. Fille de Pithée, roi de Trézène. Elle fut aimée d'Égée, roi d'Athènes, dont elle eut un fils, le célèbre Thésée. Quand, plus tard, Thésée enleva Hélène encore enfant, il la confia à la garde de sa mère, dans la ville d'Aphidna. Castor et Pollux délivrèrent leur sœur. Æthra devint alors l'esclave d'Hélène, qu'elle suivit dans toutes ses aventures. A la prise de Troie, elle fut sauvée par ses petits-fils, Acamas et Démophoon.) — Femme d'Hypérion ; mère d'Héhos, de Séléné et d'Eos. — Fille de l'Océan ; mère des Hyades et des Pléiades.

ETHRA (*é* — nom mythol.), planète télescopique, n° 132, découverte par Watson, en 1873. ‖ On écrit aussi ÆTHRA.

ÉTHRIEN, ENNE (*tri-in, èn'* — du gr. *Aithra*, divinité de l'air) adj. Myth. gr. Surnom de Zeus et autres dieux célestes.

ÉTHRIOSCOPE (*skop'* — du gr. *aithra*, pureté de l'air, et *skopein*, examiner) n. m. Appareil dont on se sert pour déterminer l'intensité du rayonnement de la chaleur terrestre vers un ciel sans nuages.

ÉTHULIE (*li*) n. f. Genre de synanthérées cuvernoniées, comprenant des herbes rameuses, à fleurs petites roses ou rouges. (On en connaît cinq espèces, de l'Afrique tropicale.)

ÉTHUSE ou **ETHUSA** (*f*) n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des dorippidés, comprenant de petits crabes carrés, habitant surtout les grandes profondeurs abyssales. (L'espèce type du genre est l'*ethusa mascarone*, rare dans la Méditerranée ; les autres ont été découvertes dans la mer des Antilles, à 600 mètres de profondeur, ainsi que celles du genre très voisin *ethusina*.)

Ethuse (réd. de moitié).

ÉTHUSE n. f. Genre de plantes, de la famille des ombellifères.

— ENCYCL. Le genre ne comprend qu'une espèce (*æthusa cynapium*), appelée encore « petite ciguë » ou « faux persil », plante annuelle des champs et des jardins à tige fistuleuse et sillonnée de lignes rougeâtres, dont les feuilles, très découpées, rappellent à s'y méprendre celles du persil, avec une couleur plus foncée et une odeur fétide ; les fleurs, blanches, ont leurs pétales tachés de vert à la base. Réputée très toxique, la petite ciguë est inoffensive, suivant certains auteurs : Tanret n'y a pas trouvé d'alcaloïdes. V. CIGUË.

ÉTHYL, préfixe qui indique dans un composé la présence du radical éthyle.

ÉTHYLACÉTONE (*sé*) n. f. Chim. Composé $C^3H^{10}O$, qui résulte de la décomposition de l'éthylacétocarbonate d'éthyle, sous l'influence de la baryte ou d'une solution alcoolique de soude.

ÉTHYLAL n. m. Chim. Nom donné à l'aldéhyde éthylique.

ÉTHYL-ALLYLE n. m. Chim. Syn. MÉTHYLÉTHYLÉTHYLÈNE $CH^3—CH=CH—C^2H^5$, isomère de l'amylène. V. AMYLÈNE.

ÉTHYLAMINE n. f. Chim. Nom donné à des ammoniaques composées, dans lesquelles l'éthyle est substitué à l'hydrogène. Syn. AMINOÉTHANE.

— ENCYCL. L'éthyle, comme tous les radicaux alcooliques, peut se substituer à une fraction ou à la totalité de l'hydrogène de l'ammoniaque. Il en résulte d'abord une monamine primaire, l'*éthylamine* $C^2H^5.AzH^2$; une monamine secondaire, la diéthylamine $(C^2H^5)^2.AzH$ et une monamine tertiaire $(C^2H^5)^3Az$. Ces trois bases entrent dans les combinaisons à l'état d'ammoniums composés, dérivés du type AzH^4.

— ÉTHYLAMINE $C^2H^5.H^2.Az$ (anciennem. *éthyliaque*). *Préparation*. 1° On obtient l'éthylamine en chauffant un éther cyanique avec de la potasse. Le produit est reçu dans l'acide chlorhydrique, et le chlorhydrate formé, distillé de nouveau avec un alcali, donne de l'éthylamine pure, que l'on recueille dans un récipient bien refroidi.

2° On fait agir l'iodure d'éthyle sur l'ammoniaque. A une température de 100°, en vase clos, il se produit de l'iodure d'éthyl-ammonium qui donne de l'éthylamine lorsqu'on le distille sur de la chaux.

On a encore obtenu l'éthylamine de plusieurs façons ; mais les seuls procédés employés dans les laboratoires sont les deux premiers.

Propriétés. L'éthylamine anhydre est un liquide très mobile, incolore, transparent et inflammable. Sa densité est 0,6964 à 8°. Elle bout à 18°7 et a une densité de vapeur de 1,5767 à 43°. Son odeur est piquante, sa réaction fortement alcaline. Elle est très caustique.

La solution aqueuse de l'éthylamine donne avec beaucoup de sels métalliques des réactions semblables à celles de l'ammoniaque. Cependant, l'éthylamine donne, avec les sels d'aluminium, un précipité soluble dans un excès de réactif, et, avec les sels de nickel et de cobalt, des précipités qu'un excès de réactif ne redissout pas, tandis que c'est l'inverse que l'on observe avec l'ammoniaque. De même, les sels cuivriques donnent avec l'éthylamine un précipité moins soluble, et les sels stanniques un précipité plus soluble qu'avec l'ammoniaque.

Sels d'éthylamine. L'éthylamine est une base énergique. Elle neutralise les plus forts acides et chasse même l'ammoniaque de ses sels. Elle forme des sels dont beaucoup sont très solubles dans l'alcool absolu. On met à profit cette propriété pour séparer l'*éthylamine* de l'ammoniaque, dont l'alcool absolu dissout peu les sels.

On a préparé l'acétate d'éthylamine (ou mieux d'éthylammonium), le bromhydrate C^2H^5Az,HBr, le chlorhydrate C^2H^5Az,HCl, etc.

— DIÉTHYLAMINE $C^2H^5.C^2H^5.HAz$. C'est de l'ammoniaque où deux atomes d'hydrogène sont remplacés par de l'éthyle. On la prépare en faisant agir le bromure ou l'iodure d'éthyle sur l'éthylamine dans des tubes scellés à la lampe. La réaction est la même que celle qui donne l'éthylamine elle-même par la réaction des éthers iodhydriques sur l'éthylamine. La diéthylamine s'obtient ainsi à l'état de bromhydrate ou d'iodhydrate. On la met en liberté en distillant ces sels avec de la potasse. On peut, dans cette préparation, remplacer le bromure ou l'iodure par l'azotate d'éthyle. La diéthylamine est un liquide inflammable, qui bout à 57°. Elle est très soluble dans l'eau, à laquelle elle communique une forte réaction alcaline. Elle agit ordinairement sur les sels métalliques, comme l'éthylamine elle-même. Il y a, cependant, trois réactions qui la distinguent de cette dernière base : 1° elle précipite par le protochlorure de palladium ; 2° elle donne avec les sels de zinc un précipité insoluble dans un excès de réactif ; 3° elle donne avec le bichlorure de mercure un précipité blanc insoluble dans l'acide acétique, tandis que l'éthylamine et l'ammoniaque donnent, dans les mêmes conditions, un précipité soluble dans cet acide.

— TRIÉTHYLAMINE $(C^2H^5)^3Az$. On peut préparer cette base en chauffant la diéthylamine en vase clos avec du bromure, de l'iodure ou de l'azotate d'éthyle, et en distillant ensuite avec de la potasse le sel produit dans cette opération. La réaction est encore la même que celle qui fournit les deux bases qui précèdent.

La triéthylamine est un liquide inflammable, incolore, très alcalin, d'une odeur ammoniacale agréable, peu soluble dans l'eau, à la surface de laquelle il flotte lorsque ce

liquide n'est pas en quantité suffisante pour le dissoudre en totalité.

ÉTHYL-AMMONIUM n. m. Ammonium dans lequel l'hydrogène est remplacé, en totalité ou en partie, par l'éthyle.

ÉTHYLATE n. m. Alcoolate dérivant de l'alcool éthylique C^2H^5OM'.

ÉTHYLBENZINE n. f. Carbure $C^6H^5—C^2H^5$, préparé par l'action du bromure d'éthyle sur la benzine en présence de chlorure d'aluminium, liquide bouillant à 135°. Syn. ÉTHYLBENZÈNE, ÉTHYLPHÈNE.

ÉTHYLBENZOATE n. m. Sel dérivant d'un quelconque des acides éthylbenzoïques.

ÉTHYLBENZOÏQUE adj. Se dit d'un quelconque des trois acides $C^6H^4(C^2H^5)CO^2H$ qui résultent de ce qu'un atome d'hydrogène de l'acide benzoïque est remplacé par le radical éthyle.

ÉTHYLBENZOTARTRATE n. m. Sel dérivant de l'acide éthylbenzotartrique.

ÉTHYLBENZOTARTRIQUE n. m. Se dit d'un éther acide qui résulte du remplacement, dans l'acide tartrique, d'un atome d'hydrogène typique et basique par de l'éthyle, et d'un atome d'hydrogène typique non basique par du benzoyle.

ÉTHYLDIMÉTHYLCARBINOL n. m. Alcool tertiaire, qu'on obtient en mélangeant 1 molécule de chlorure de propionyle et 2 molécules de zinc-méthyle, et en traitant par l'eau. V. AMYLIQUE.

ÉTHYLDIVALÉRATE n. m. Sel dérivant de l'acide éthyldivalérique.

ÉTHYLDIVALÉRIQUE adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{18}O^4$, obtenu par l'action du sodium sur le valérate d'éthyle.

ÉTHYLE n. m. Radical monovalent $(C^2H^5)'$ ou $(CH^3.CH^2)'$, formant, après le méthyle CH^3, le second terme des radicaux des carbures gras saturés.

— ENCYCL. L'*éthyle* libre n'a pu être isolé : les essais qu'on a faits dans ce but donnent le butane $(CH^3.CH^2.CH^2.CH^3)$; l'oxydation transforme le groupe éthyle en radical *acétyle* $(CH^3—CO)'$. Plusieurs dérivés contiennent le radical éthyle ; parmi eux : l'*hydrure* $(C^2H^5.H)$, *éthane* ou *diméthyle* (V. DIMÉTHYLE), l'hydrate $(C^2H^5—OH)$ ou alcool *éthylique* (V. ALCOOL), l'*oxyde* $(C^2H^5)^2O$ ou *éther sulfurique*. V. ÉTHER.

— *Chlorure d'éthyle* (syn. ÉTHER CHLORHYDRIQUE) $C^2H^5.Cl$. On l'obtient en distillant l'alcool saturé d'acide chlorhydrique, ou en traitant l'alcool par le perchlorure de phosphore, liquide peu soluble dans l'eau, de densité 0,920, bouillant à + 11°, très combustible, dissolvant du soufre, du phosphore, des graisses. Sa vaporisation produisant un froid très sensible, les chirurgiens l'utilisent comme anesthésique pour les opérations de petite chirurgie.

— *Bromure d'éthyle* $C^2H^5.Br$. C'est un liquide incolore de densité 1,40, bouillant à 40°7, préparé par l'action du brome sur l'alcool et le phosphore. Le bromure d'éthyle est employé en polvérisations comme analgésique contre les névralgies, en inhalations comme anesthésique général, succédané du chloroforme.

— *Iodure d'éthyle* C^2H^5I. C'est un liquide de densité 1,97, bouillant à 72°, prenant naissance dans l'attaque de l'alcool par un mélange d'iode et de phosphore. Par la facilité avec laquelle il réagit sur les sels d'argent, en donnant de l'iodure d'argent et l'éther éthylique correspondant, l'iodure d'éthyle est un réactif de laboratoire auquel nous devons un grand nombre de synthèses ; il sert à préparer les éthylamines, les cyanure, nitrite, sulfore d'éthyle, etc. Il est employé en inhalations comme antispasmodique.

— *Sulfhydrate d'éthyle* $[C^2H^5.SH]$. C'est un liquide incolore, d'odeur alliacée, bouillant à 61°, inflammable. Il prend naissance dans la réaction du chlorure d'éthyle sur les sulfhydrates alcalins ; son action sur le mercure, auquel il s'unit, lui a valu le nom de mercaptan (*corpus mercuricum coptans*).

— *Sulfure d'éthyle* $(C^2H^5)^2S$. On nomme ainsi le résultat de la réaction de l'iodure éthylique sur le monosulfure de potassium, liquide bouillant à 73°. Il existe un bisulfure et un trisulfure ; ces composés sulfurés, d'odeur infecte persistante, ont été proposés, sous le nom de *liqueur de Zeisse*, comme dénaturants de l'alcool.

L'éthyle, combiné aux acides oxygénés, constitue plusieurs éthers éthyliques. (V. ÉTHER.) Parmi ceux-ci, les plus importants sont : l'*azotate* $AzO^2.C^2H^5$, liquide bouillant à 85°, peu stable, et dont la vapeur détone avec violence ; l'*azotite* $AzO^2.C^2H^5$, liquide jaunâtre, d'odeur de pommes, bouillant à 17°, et que l'on emploie comme antiseptique ; l'*acétate* $CH^3.CO^2.C^2H^5$, liquide incolore, d'odeur éthérée, bouillant à 74°, antispasmodique, employé dans la fabrication des collodions pour dissoudre le coton-poudre (syn. ÉTHER ACÉTIQUE) ; le *sulfate* (éther sulfurique vrai). L'acide sulfurique étant diatomique, il forme deux éthers : l'éthylsulfurique $SO^2(OC^2H^5)(OH)$, formé synthétiquement par dissolution de l'éthylène dans l'acide sulfurique, liquide sirupeux soluble dans l'eau ; ses sels, les *éthylsulfates*, sont bien cristallisés. Le sulfate neutre $SO^2(OC^2H^5)^2$ est un liquide oléagineux, altéré par la distillation.

— *Dérivés métalliques*. L'éthyle se combine à plusieurs métaux ; ces combinaisons sont des *éthylures* ou des composés organo-métalliques.

ÉTHYLÈNE n. m. Carbure d'hydrogène C^2H^4, premier terme de la série C^nH^{2n} des carbures incomplets. Syn. GAZ OLÉFIANT (à cause de la consistance huileuse du dérivé chloré) ; HYDROGÈNE BICARBONÉ, BICARBURE D'HYDROGÈNE, ÉTHÈNE.

— ENCYCL. Le gaz *éthylène*, découvert en 1796 par les Hollandais Dieman, Van Troostwyk, Bondt et Lauwerenburgh, existe dans les produits de la distillation sèche des graisses, de la houille ; il prend naissance dans la déshydratation de l'alcool et de l'éther ; Berthelot a réalisé sa synthèse par l'union directe de l'acétylène et de l'hydrogène.

Préparation. Dans les laboratoires, on obtient l'éthylène en déshydratant l'alcool par l'acide sulfurique :

$$\underset{\text{alcool.}}{C^2H^5.OH} + \underset{\text{eau.}}{H^2O} + \underset{\text{éthylène.}}{C^2H^4}$$

Le mélange d'acide et d'alcool est chauffé à 160° dans une cornue spacieuse : l'éthylène se dégage souillé d'anhydride sulfureux et d'éther, produits de réactions secondaires ; on le purifie par lavage dans la potasse pour retenir les acides, et dans l'acide sulfurique pour enlever l'éther.

Propriétés. C'est un gaz incolore, légèrement odorant, de densité 0,97, peu soluble dans l'eau, liquéfié à + 1° sous la pression de 45 atmosphères (Cailletet). L'éthylène liquide, qui jouit de la propriété de produire un grand froid (— 152° lorsqu'on le fait bouillir dans le vide, est employé pour liquéfier d'autres gaz (oxygène, air, etc.) : à — 189°, il se solidifie en cristaux fusibles à — 169°. La chaleur le décompose en acétylène et en hydrogène, très combustible ; avec l'oxygène il forme un mélange détonant sous l'influence de l'étincelle ; l'éthylène agit comme réducteur des sels d'or et de platine. Chimiquement, ce gaz fonctionne comme un radical diatomique ; les atomes de carbone incomplètement saturés par l'hydrogène laissent deux atomicités libres, susceptibles de fixer $Br^2.Cl^2$.

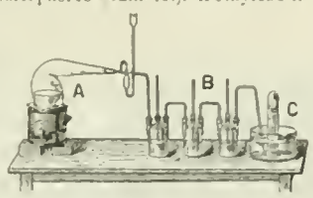

Préparation de l'éthylène : A, cornue ; B, flacons laveurs ; C, éprouvette de réception.

Les principaux dérivés de l'éthylène sont : le *chlorure d'éthylène* $(CH^2Cl—CH^2Cl)$, ou liqueur des Hollandais, obtenu par union directe du carbure et du chlore, liquide huileux bouillant à 85° ; le *bromure d'éthylène* $(CH^2Br—CH^2Br)$ qui fond à 7°6 et bout à 129° ; la saponification de ces dérivés fournit le *glycol* $(CH^2.OH—CH^2OH)$; l'ammoniaque fournit l'*éthylène-diamine* $(CH^2AzH^2—CH^2AzH^2)$, liquide bouillant à 116°5, base énergique dont les sels métalliques sont bien cristallisés ; l'*oxyde d'éthylène* $(CH^2)^2=O$ dérive de la chlorhydrine du glycol $CH^2OH—CH^2Cl$ et qui est une base liquide bouillant à 13° ; le *sulfure d'éthylène* $(CH^2—CH^2)S$.

Usages. L'éthylène entre dans la composition du gaz d'éclairage. La facilité avec laquelle l'acétylène, obtenu actuellement bon marché, se transforme en éthylène, puis en acide éthylsulfurique, qui, saponifié, conduit à l'alcool, constitue un procédé industriel de préparation de l'alcool de synthèse.

ÉTHYLÈNE-DIAMINE n. f. Chim. V. ÉTHYLÈNE.

ÉTHYLÈNE-DIPHÉNOL n. m. Ether phénolique du glycol ordinaire : $CH^2(O.C^6H^5)—CH^2(OC^6H^5)$, cristaux insolubles dans l'eau, fusibles à 95°.

ÉTHYLÉNIQUE adj. Se dit d'une série de corps basiques dérivés de l'éthylène (bases éthyléniques).

— ENCYCL. Le radical amidogène AzH^2 peut se fixer à l'éthylène pour donner $CH^2AzH^2—CH^2AzH^2$ ou éthylènediamine (V. ÉTHYLÈNE) ; mais la substitution peut ne s'effectuer qu'une fois, l'autre groupe étant saturé par un oxhydrile OH ou un atome de chlore $CH^2AzH^2—CH^2OH$. Ces bases, dites *bases éthyléniques*, furent les premiers alcaloïdes artificiels connus (1859). Le phosphore, l'arsenic peuvent remplacer l'azote dans ces combinaisons.

ÉTHYLÉTHYLÈNE n. m. Chim. V. BUTYLÈNE.

ÉTHYLIDÈNE n. m. Groupe hydrocarboné, non isolé $(CH^3—CH)''$, isomère de l'éthylène fonctionnant comme radical diatomique. Ses principaux dérivés sont : le *chlorure d'éthylidène* $(CH^3.CH)''Cl^2$, résultat de la réaction du perchlorure de phosphore sur l'aldéhyde, liquide bouillant à 57°5 ; l'*oxyde* $(CH^3.CH)O$ ou *aldéhyde* ordinaire.

ÉTHYLIQUE (*lik*) n. et adj. Physiol. Se dit d'un individu atteint d'éthylisme.

ÉTHYLIQUE (*lik*) adj. Se dit des composés dérivés de l'éthane : *Alcool* ÉTHYLIQUE. *Ethers* ÉTHYLIQUES.

ÉTHYLIRISINE n. f. Composé basique, qui résulte de l'action de la quinoléine sur le sulfate d'éthyle.

ÉTHYLISME (*lissm'*) n. m. Physiol. Intoxication chronique par l'alcool éthylique ou alcool ordinaire. Syn. de ALCOOLISME.

ÉTHYLISOBUTYLCARBINOL n. m. Alcool de formule $(CH^3)^2=CH.CH^2-CH(OH)-C^2H^5$, bouillant à 147°, et qui se forme par l'action du zinc-éthyle sur l'aldéhyde isovalérique.

ÉTHYLPARATARTRIQUE adj. Se dit de l'éther neutre et de l'éther acide de l'acide paratartrique, le premier étant désigné sous le nom d'*éther éthylparatartrique neutre*, et le second sous le nom d'*acide éthylparatartrique*. L'acide paratartrique s'appelant aussi *acide racémique*, au lieu de *éther éthylparatartrique, acide éthylparatartrique*, on dit souvent *éther éthylracémique, acide éthylracémique*. Ce dernier est aussi appelé *acide racémovinique*.

ÉTHYLPHÉNYLCARBINOL n. m. Alcool de formule $C^6H^5-CH(OH)-C^2H^5$, que l'on obtient en faisant tomber goutte à goutte sur du zinc-éthyle de l'aldéhyde benzoïque et en décomposant par l'eau le produit de la réaction. Syn. PHÈNE-PROPYLOL.

ÉTHYLRACÉMIQUE adj. Se dit du racémate neutre d'éthyle qu'on nomme *éther éthylracémique*, et du racémate acide d'éthyle qu'on nomme *acide éthylracémique*. (Ce dernier est quelquefois encore désigné sous le nom d'*acide racémovinique*. En outre, comme l'acide racémique s'appelle aussi *acide paratartrique*, au lieu de *acide éthylracémique, éther éthylracémique*, on dit souvent *acide éthylparatartrique, éther éthylparatartrique*.)

ÉTHYLSILICIQUE adj. Se dit des divers silicates d'éthyle, qu'on appelle encore *éthers éthylsiliciques*, et des trois chlorhydrines qui en dérivent : la *monochlorhydrine*, la *dichlorhydrine* et la *trychlorhydrine éthylsiliciques*.

ÉTHYLSULFURIQUE adj. Chim. ॥ *Acide éthylsulfurique*, Sulfate acide d'éthyle. V. ÉTHYLE.

ÉTHYLTARTRIQUE adj. Se dit d'un éther acide de l'acide tartrique, qu'on appelle *acide éthyltartrique* ou *tartrate acide d'éthyle*. (On applique quelquefois encore ce nom au tartrate neutre d'éthyle, qu'on appelle alors *éther éthyltartrique*.)

ÉTHYLTARTRONATE n. m. Sel dérivant de l'acide éthyltartronique.

ÉTHYLTARTRONIQUE adj. Se dit d'un acide qui a pour formule $CH^3—CH^2—COH=(CO^2H)^2$ et que l'on obtient en traitant le dicyanure de dipropyle par l'acide chlorhydrique fumant.

ÉTHYLTHIOSINAMINE n. f. Base qui résulte de la substitution d'un radical éthyle à un atome d'hydrogène dans la thiosinamine. Syn. de THIOSINÉTHYLAMINE.

ÉTHYLTHYMOL n. m. Composé qui dérive du thymol par la substitution d'un radical éthyle à l'atome d'hydrogène typique de ce phénol.

ÉTHYLTOLUÈNE n. m. Hydrocarbure aromatique dérivant du toluène par la substitution d'un éthyle à un atome d'hydrogène dans le noyau benzique ou de la benzine par la substitution d'un méthyle et d'un éthyle à deux atomes d'hydrogène. Syn. ÉTHYLMÉTHYLBENZÈNE.

— ENCYCL. L'*éthyltoluène* C^6H^4 ou $C^6H^4.CH^3.C^2H^5$ est isomérique avec les cumènes ; on connaît les trois isomères prévus par la théorie. L'*orthoéthyltoluène*, liquide incolore bouillant à 158°, se prépare par l'action du sodium sur un mélange d'orthobromotoluène et de bromure d'éthyle.

Le *métaéthyltoluène*, liquide incolore bouillant vers 159°, s'obtient par l'action du sodium sur le bromure d'éthyle et le métabromotoluène mélangés d'éther absolu.

Le *paraéthyltoluène*, liquide incolore bouillant vers 162°, s'obtient par la substitution du parabromotoluène au métabromotoluène et de la benzine à l'éther.

ÉTHYLTRITHIONIQUE adj. Se dit d'un acide qui résulte de l'action de l'acide sulfureux sur le zinc-éthyle. (On obtient cet acide à l'état de liberté en traitant son sel barytique par l'acide sulfurique dilué.)

ÉTHYLURE n. m. Combinaison d'un métal et du radical éthyle.

— ENCYCL. Le sodium, le potassium, l'aluminium, le bismuth, l'étain, le mercure, le plomb, le zinc sont susceptibles de se combiner avec l'éthyle ; ces combinaisons sont, en général, des liquides spontanément inflammables à l'air ; la plus importante est le *zinc-éthyle* $Zn(C^2H^5)^2$, obtenu par Frankland (1849) en faisant réagir l'iodure d'éthyle sur le zinc. Liquide incolore, de densité 1,18, bouillant à 118°, décomposé par l'eau avec formation d'éthane et d'hydrate métallique, ce corps est remarquable par la facilité avec laquelle il réagit sur les composés chlorés-bromés, permettant, dans les molécules organiques, de substituer l'éthyle à l'halogène, par exemple :

$$C(CH^3)^3Cl^3 + Zn(C^2H^5)^2 = C(CH^3)^3.C^2H^5 + ZnCl^2.$$

Le silicium, proche parent du carbone, se combine aussi avec l'éthyle $Si(C^2H^5)^4$. Ce *silicium-éthyle* est analogue, comme structure, au carbure $C(C^2H^5)^4$, susceptible de taxer comme celui-ci des fonctions alcool, acide, etc., $Si(C^2H^5)^3OH$.

ÉTHYLXYLÈNE. Chim. V. DIMÉTHYLÉTHYLBENZÈNE.

ÉTIAGE (*ti-aj'*) n. m. Navig. fluv. Niveau le plus bas d'un cours d'eau, qui est marqué par un *zéro*, point de départ pour mesurer la hauteur des eaux au-dessus de ce point au moyen de chiffres inscrits sur une échelle et augmentant progressivement de valeur au fur et à mesure de leur éloignement de zéro.

— Techn. Etablissement d'un étier dans une saline.

— ENCYCL. Navig. fluv. L'*étiage* devrait être le niveau le plus bas que puisse atteindre un fleuve : mais, souvent, on prend simplement le niveau le plus faible d'une année quelconque, et on compte les hauteurs au-dessus et au-dessous de l'étiage.

ETIAM PERIERE RUINÆ, mots latins qui signifient : *Les ruines mêmes ont péri* (Lucain, *Pharsale*, chant IX, v. 969). Ce sont les paroles mélancoliques du poète, racontant la visite de César aux ruines de Troie. On les cite pour exprimer une ruine complète, qui n'a pas laissé de vestiges.

ETIAMSI OMNES, EGO NON ! mots latins qui signifient : *Quand même tous, moi non.* « Quand tout le monde vous renierait, je ne vous renierais point. » Paroles de saint Pierre à Jésus-Christ, dans le jardin des Oliviers. (Saint Matthieu, ch. XXVI, v. 35.)

Ces mots, qui sont le symbole de la fidélité, ont été pris pour devise par plusieurs familles ; entre autres, par les Clermont-Tonnerre et les d'Autichamp.

ÉTIBOIS (*boi*) n. m. Petit carré de bois, sur lequel, dans les fabriques d'épingles à la main, l'épinglier faisait la pointe du fil de laiton. Billot sur lequel on fait une pointe au fil de fer, avant de le passer dans un trou de filière de section plus petite. On dit aussi ETIBOT, ETIDEAU, et l'on a dit ESTIBOIS, ESTIBOT, ESTIBEAU.)

ÉTICHOVE, comm. de Belgique (Flandre-Orient. arr. admin. et judic. d'Audenarde), sur un affluent de l'Escaut ; 2.356 hab.

SAINTS

ÉTIENNE (saint), diacre et premier martyr. Après avoir été disciple du docteur juif Gamaliel en même temps que saint Paul, Etienne crut en Jésus-Christ et fut le premier diacre consacré par les apôtres. Le livre des *Actes* le qualifie d'homme « plein de foi et rempli du Saint-Esprit ». De faux témoins l'ayant accusé d'avoir blasphémé contre Moïse, il fut arrêté et traduit devant le sanhédrin de Jérusalem. Il confessa sa foi avec énergie et s'écria, en levant les yeux au ciel : « Je vois les cieux ouverts et le Fils de l'homme debout à la droite de la majesté de Dieu. » Aussitôt, les Juifs l'entraînèrent hors de la ville et le lapidèrent. L'impératrice Eudoxie fit bâtir, sur le lieu de son supplice, une magnifique église où furent déposés ses restes, retrouvés en 415. — Fête le 26 décembre.

— Iconogr. Saint Etienne est figuré avec d'autres saints dans un tableau de Giotto, qui appartient au musée de Munich. Une gravure d'Albert Durer le représente en compagnie de saint Grégoire et de saint Laurent. Dans un tableau du Titien qui est au Louvre, il est debout, avec d'autres saints, auprès de la Madone, et tient une palme à la main. Le compartiment d'un retable de Juste d'Allemagne, qui appartient au même musée, le montre en costume de diacre, accompagné de saint Ange, religieux. Un tableau de Philippe de Champaigne, au musée de Bruxelles, le représente debout, tenant un grand livre sous le bras et une palme à la main. Ses statues sont nombreuses : rappelons celle de Cieco da Gambassi, dans l'église San-Stefano, à Florence. Les principaux épisodes de la vie du saint ont été retracés par Fra Angelico de Fiesole dans la chapelle de Nicolas V au Vatican, par Vicente Juan de Juanes (musée de Madrid), par Vittore Carpaccio, de

[illegible] pour la S[illegible] la d[illegible] San Stefano, à Venise. La [illegible], le *Martyre et l'Enterrement de saint Etienne* [illegible] par Rubens, dans un triptyque qui appartient au musée de Valenciennes. Une toile de Léon Cogniet, Saint Nicolas des Champs, à Paris, le représente [illegible] des aumônes. Un tableau de Natoire (Rennes) [illegible] un autre à Melun, à l'église Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, représentent *saint Étienne [illegible] l'Évangile*. Mais [illegible] de la vie du saint [illegible] le plus [illegible] fréquemment traitée est son *Martyre* ou sa *Lapidation*. [illegible] Raphaël, carton reproduit en tapisserie au Vatican; Jules Romain (Gênes), Annibal Carrache (Louvre), le Dominiquin (National Gallery, Naples), Albane; le Tintoret (Venise), Barth[illegible] (Louvre, Arles). Les [illegible] Ermitage, Lebrun (Louvre), Martin (Rouen). De la [illegible] a représenté les disciples et des saintes femmes [illegible] pieusement le corps de saint Étienne [illegible] pour l'ensevelir.

Lapidation de saint Etienne, d'après Mariani.

Étienne-du-Mont (église **Saint-**), à Paris. C'est en 1220 que fut fondée, pour les habitants de la montagne Sainte-Geneviève, une paroisse placée sous le vocable de saint Étienne. Construite dans l'enclos de l'abbaye, il fallait passer par l'abbaye pour entrer dans l'église. Devenue trop exiguë, elle fut entièrement réédifiée à partir de 1517, mais les travaux durèrent plus de cent ans. Saint-Étienne-du-Mont est une des plus belles églises du vieux Paris. Elle comporte une grande nef, des collatéraux, dix-neuf chapelles latérales et abs[illegible] latérales. Les nervures croisées des voûtes sont très gracieuses, et les clefs pendantes ont une rare élégance. C'est que l'on admire le plus à Saint-Étienne-du-Mont, c'est son jubé, galerie transversale séparant la nef du chœur, le seul qui existe encore à Paris. (V. le plan de l'église.) Il est l'œuvre de Pierre Biard. Il faut signaler aussi la façade septentrionale, le majestueux portail de l'ouest, sur la place du Panthéon, par lequel fut achevé l'édifice, en 1626; de remarquables vitraux, les tableaux de Philippe de Champaigne, Bourdon, Largillière, Jouvenet, et des morceaux de sculpture.

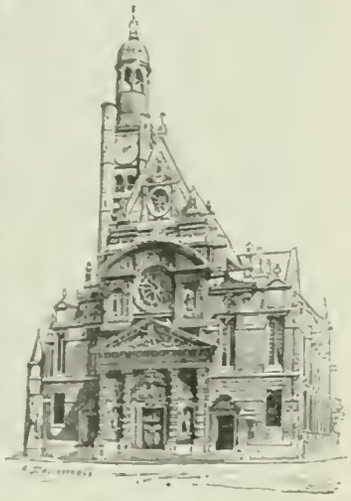

Saint-Etienne-du-Mont.

Du 3 au 11 janvier, un pèlerinage attire les fidèles à la châsse de sainte Geneviève, conservée dans une chapelle abbatiale. D'une orfèvrerie très ornée, elle renferme le cercueil de pierre, vide depuis 1793, où avait été déposé le corps de la sainte, le 3 janvier 511. Rappelons que les restes de Pascal, de Racine, des deux Lemaître de Sacy, solitaires de Port-Royal, du peintre Lesueur, du naturaliste Tournefort reposent à Saint-Étienne-du-Mont, et que l'archevêque Sibour y fut frappé mortellement d'un coup de couteau, par un prêtre nommé Verger, en 1857.

Étienne (ordre de **Saint-**), institué en Toscane (1562) par le grand-duc Cosme de Médicis, en souvenir de sa victoire à Marciano, en 1554, le jour de la Saint-Étienne, sur les Français, commandés par le maréchal de Strozzi. — Les chevaliers étaient astreints à suivre la règle de Saint-Benoît et avaient pour mission de défendre la religion catholique. Ils se signalèrent dans plusieurs expéditions contre les infidèles. En 1817, le grand-duc Ferdinand III releva l'ordre. Il le divisa en quatre classes. Les insignes de l'ordre sont une croix émaillée rouge, bordée d'or, [illegible] de fleurs de lis d'or et surmontée d'une couronne royale. Le ruban est rouge feu. Depuis l'unité de l'Italie, l'ordre n'est plus conféré.

Étienne (saint *le Jeune*), moine et martyr, né à Constantinople en 714, mort en 764. Il fut supérieur du monastère de Saint-Auxence, puis se retira en une grotte. En 764, l'empereur Constantin Copronyme voulant le forcer à souscrire aux décrets du synode qui condamnait le culte des images, Étienne refusa et fut égorgé. — Fête le 28 novembre.

Étienne de Hongrie (saint). V. Étienne Ier.

Étienne (saint **Harding**), troisième abbé de Cîteaux, né en Angleterre vers 1670, mort en 1134. Il fonda avec saint Robert le monastère de Cîteaux, et en devint lui-même abbé en 1119. Il y reçut saint Bernard et donna à l'ordre un tel essor que, en trois ans, il put fonder quatre nouvelles maisons, qui furent nommées *les quatre filles de Cîteaux*. Il rédigea la règle de l'ordre, appelée *Charte de charité*. — Fête le 17 avril.

Étienne de Muret (saint), fondateur de l'ordre de Grandmont, né à Thiers en 1048, mort en 1124. Après un long séjour en Italie, il se retira dans le désert de Muret, près de Grandmont (Limousin), où il vécut dans la pratique des austérités. De nombreux disciples étant venus le rejoindre, il fonda un ordre religieux, qui prit le nom de Grandmont. Étienne donna à ses moines une règle très sévère, qui leur imposait un jeûne perpétuel et les pratiques de la plus rigoureuse pénitence. Il fut canonisé par le pape Clément III, en 1189. — Fête le 8 février.

PAPES

Étienne Ier (saint), pape, élu en 253, mort en 257. Il était Romain. Le principal événement de son pontificat fut la querelle des *rebaptisants*. Saint Cyprien, évêque de Carthage, et Firmilien, évêque de Césarée, appuyés par un grand nombre de partisans, soutenaient que l'on devait rebaptiser les chrétiens qui avaient reçu le baptême des mains des hérétiques. Saint Étienne défendit contre eux et fit triompher la doctrine traditionnelle de l'Église. — Fête le 2 août.

Étienne II, pape, élu en 752, mort en 757. Il était Romain. Menacé par Astolphe, roi des Lombards, il se rendit en Gaule, où il sacra Pépin le Bref roi des Francs et lui donna le titre de *défenseur de l'Église*. Pépin, vainqueur d'Astolphe, fit don à l'Église romaine de toutes ses conquêtes.

Étienne III, pape, élu en 768, mort en 772. Son règne fut troublé par la lutte des nobles romains contre les partisans des Lombards.

Étienne IV, pape, élu en 816, mort en 817. Il sacra l'empereur Louis le Débonnaire à Reims.

Étienne V, pape, élu en 885, mort en 891.

Étienne VI, pape, élu en 896, mort en 897. Il fit exhumer le corps du pape Formose, son prédécesseur, qu'il accusait d'usurpation, et, après un simulacre de jugement, ordonna de le précipiter dans le Tibre. Il périt bientôt après, massacré par le peuple.

Étienne VII, pape, élu en 929, mort en 931.

Étienne VIII, pape, élu en 939, mort en 942. Ce pape et le précédent, soumis au joug des princes toscans, ne purent rendre aucun service à la cause chrétienne.

Étienne IX, pape, élu en 1057, mort en 1058. Fils d'un duc de Basse-Lorraine, il était abbé du Mont-Cassin; avant de monter sur le siège pontifical il prépara la réforme de l'Église, avec l'aide de saint Pierre Damien et du moine Hildebrand, qui fut plus tard le pape saint Grégoire VII.

— Rem. Quelques auteurs donnent le nom d'Étienne II à un prêtre, nommé Étienne, qui fut en effet élu pape en 752, mais qui mourut trois jours après son élection et sans avoir été sacré. Ces mêmes auteurs nomment Étienne III le pontife que nous avons appelé Étienne II, et ainsi de suite. Nous avons suivi le système adopté dans les listes romaines.

ROIS DE HONGRIE

Étienne Ier ou **saint Étienne**, premier roi de Hongrie, fils de Geyza, duc des Magyars et de Sarolta, né en 969, mort en 1038. C'est un des grands rois de l'histoire hongroise. Il s'appelait Vajk et reçut le nom d'Étienne lors de son baptême, en 994. Il épousa Gisèle, princesse de Bavière, et succéda à son père en 997. Il fit tous ses efforts pour convertir ses sujets au catholicisme. Pour le récompenser de son zèle, le pape Sylvestre II lui envoya, en l'an 1000, avec le titre de « roi apostolique », une couronne qui sert encore aujourd'hui lors du sacre des rois magyars. Après avoir combattu plusieurs chefs rebelles, entre autres le puissant Koppany, gouverneur de Somogy, saint Étienne organisa le pays, qu'il divisa en comitats; à la tête de chaque comitat il plaça un comte suprême (föispan), institua la charge de palatin intermédiaire entre le roi et la noblesse, créa un *judex curiæ*, chef de la justice, et un *tavernicus*, trésorier royal. Pendant huit siècles, la Hongrie a conservé ces charges. La division ecclésiastique du pays date également de saint Étienne, qui fonda l'abbaye de Pannonhalma (Martinsberg), où furent installés les bénédictins, ces premiers missionnaires de la Hongrie; puis l'archevêché de Strigonie (Gran), qui est encore aujourd'hui le siège du primat, et divisa le pays en dix évêchés. Les *décrets de saint Étienne*, ainsi que les *Exhortations à son fils Emeric*, montrent la sagesse de ce prince, mais aussi sa sévérité. Saint Étienne fut aidé par de nombreux étrangers dans son œuvre de civilisation; mais le parti de la reine Gisèle lui causa beaucoup d'amertume, vers la fin de sa vie. Son fils unique, Imre (Emeric), étant mort en 1031, il eut pour successeurs Pierre et Alba.

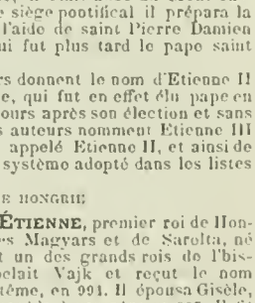

Etienne Ier.

Étienne et son fils Emeric furent canonisés en 1083, sous le règne de saint Ladislas. — La Hongrie fête le 20 août la Saint-Étienne en promenant, dans une procession solennelle, la main droite du roi apostolique.

Étienne (couronne de saint). V. couronne.

Étienne (ordre de **Saint-**), le seul ordre hongrois, fondé par Marie-Thérèse, le 21 février 1761, pour récompenser les services civils. La grande maîtrise est unie à perpétuité à la couronne de Hongrie. Les membres de l'ordre sont divisés en trois classes: les grands-croix, au nombre de 20; les commandeurs, au nombre de 30; et les chevaliers, au nombre de 50. Cet ordre n'est conféré qu'aux nobles. Les grands-croix et les commandeurs deviennent de droit conseillers privés; les chevaliers sont créés barons ou même comtes. La réception des membres se fait avec solennité, et la fête de l'ordre est célébrée le jour de la Saint-Étienne (20 août). La décoration consiste en une croix pattée, émaillée de vert, bordée d'or, avec un écusson rouge portant sur un monticule vert la couronne de Hongrie, surmontée d'une croix patriarcale blanche et entourée de cette devise: *Publicum meritorum præmium*.

Ordre de Saint-Etienne.

Étienne II, roi de Hongrie (1114-1131), fils de Koloman le Bibliophile, né en 1101. A l'âge de treize ans, il succéda à son père; il fit la guerre aux Tchèques, aux Moraves et à l'empereur grec Jean Comnène, mais avec peu de succès. C'était un roi cruel et débauché. N'ayant pas d'héritier, il désigna pour son successeur Béla II, que Coloman avait fait aveugler, parce que son père, Almos, prétendait à la couronne.

Étienne III, roi de Hongrie, né en 1147, mort en 1173. Fils de Geyza II, il succéda à son père en 1161; mais, l'année suivante, l'empereur grec Manuel fit couronner Étienne IV, frère de Geyza II. Celui-ci ne put se maintenir en Hongrie; il fut battu par Étienne III, dut se réfugier en Esclavonie et mourut empoisonné.

Étienne IV. V. Étienne III.

Étienne V, roi de Hongrie (1270-1272), fils de Béla IV. Il avait trente et un ans lorsqu'il monta sur le trône, et passa les deux années de son règne à faire la guerre à Ottokar, roi de Bohême, qu'il battit près de la Rabeza, puis aux Serbes. Pendant cette dernière expédition, le ban Pektari enleva le fils d'Étienne, André, pour l'emmener près de Rodolphe de Habsbourg. En poursuivant le ravisseur, le roi trouva la mort.

ROIS DE SERBIE

Étienne Némania, fondateur de la dynastie royale serbe des Némanides, né à Ribnitsa (Monténégro) en 1114, mort sur le mont Athos en 1200. Il était le plus jeune fils de Gradinia, grand joupan de Rachka. A la mort de son père (1154), il s'empara, avec l'aide des Grecs, de tout l'héritage paternel. A partir de 1180, il fit la guerre à Byzance, lui enleva de vastes territoires et forma enfin un État qui comprenait: la Serbie actuelle, la Sirmie, une partie de la Slavonie, la Bosnie, la Dalmatie orientale, l'Herzégovine, le Monténégro, la Zéta, l'Albanie et une partie de la Macédoine. Le 25 mars 1195, il abdiqua en faveur de son fils aîné, Étienne Némanitch Ier, et se fit moine, sous le nom de « Siméon ». Il favorisa la foi orthodoxe. L'Église serbe le range parmi ses saints.

Étienne Némanitch Ier, surnommé **Prvoventchani** (premier couronné), grand joupan, puis premier roi de Serbie, mort en 1228. Il succéda à son père, Étienne Némania, en 1195. Il eut à combattre son plus jeune frère, Ouroch, qui voulait lui enlever le pouvoir avec l'aide de Rome et des Hongrois. Après une guerre heureuse contre les Bulgares, il épousa, en 1217, la fille du doge de Venise, Dandolo. En 1222, il se fit couronner roi de Serbie et obtint du patriarche orthodoxe l'autonomie de l'Église serbe. Cette dernière l'honore comme un de ses saints.

Étienne Némanitch VIII, surnommé **Detchanski**, roi de Serbie, mort à Zvetchan en 1334. Il était le fils aîné de Miloutine Némanitch VII. Il hérita du trône en 1321 et eut à réprimer au début une révolte de son frère Constantin. En 1330 et 1331, il fit la guerre aux Bulgares et aux Grecs et remporta d'importants succès avec le concours de son fils Étienne Douchan. Peu après, ce dernier, dont les droits à la couronne étaient menacés par un plus jeune frère, organisa un soulèvement contre l'autorité paternelle: ses partisans s'emparèrent du roi et le mirent à mort. Étienne Detchanski avait acquis une grande réputation par sa piété, sa philanthropie, ses fondations pieuses. Il édifia le monastère de Detchani, d'où son surnom. L'Église serbe l'honore comme un saint.

Étienne Némanitch IX Douchan ou **Douschan**, dit *le Fort*, roi, puis tsar de Serbie, né à Scutari (Albanie) en 1308, mort à Devoli (Albanie) en 1355. Il fut élevé à Constantinople. En 1330, il se distingua dans une guerre contre les Bulgares et reçut le gouvernement de la province de Zéta. Peu après, ses droits à la couronne étant menacés par son frère cadet, d'un autre lit, il s'insurgea contre son père, le roi Étienne Detchanski, qui perdit la liberté, puis la vie dans la guerre civile qui s'ensuivit. Devenu roi en 1335, Étienne Douchan imposa d'abord sa suzeraineté à la Bulgarie, puis, à l'exemple de ses prédécesseurs, il intervint dans les luttes intérieures de l'empire grec. Au début, il soutint Jean Cantacuzène, qui lui céda d'importants territoires (1342). A partir de 1344, il se sépara de son ancien allié et lui enleva la Thessalie (1348). En 1346, il se fit couronner, à Uskub, empereur des Serbes, des Bulgares et des Albanais. En 1347, il promulga le Code dit « de Douchan », un des plus remarquables monuments législatifs du moyen âge. En 1350, il conquit la Bosnie; en 1353 la Macédoine; en 1354, il prit au roi de Hongrie, Louis Ier, la Matchva, Belgrade et la Sirmie. A ce moment, ses États s'étendirent de l'Adriatique à la Maritsa et de la mer Ionienne au Danube. Il marchait sur Constantinople, pour faire de cette ville la capitale de son empire, quand il mourut subitement. Il créa un clergé national orthodoxe indépendant du patriarcat de Byzance. Il favorisa les lettres, les arts, l'agriculture et aussi le commerce en nouant des relations suivies avec Venise. Sous son règne, la puissance serbe atteignit son apogée. Il eut pour successeur son fils Ouroch.

Étienne le Haut, despote de Serbie, mort en 1427. Il était fils du roi serbe Lazaro Grblianovitch, tué à la bataille de Kossovo (1389). Après la victoire de Kossovo, qui assura leur domination en Serbie, les Turcs laissèrent

Etienne sous la tutelle de sa mère, mais seulement comme souverain tributaire et avec le titre de despote, en possession d'une grande partie de l'héritage paternel. Il prit part aux guerres et aux querelles intestines des Turcs, et assista notamment, avec un contingent serbe, à la bataille d'Angora (1162). Il s'efforça de rétablir l'ordre dans le pays et d'améliorer le sort de ses sujets, mais il ne parvint pas, durant tout son règne, à rendre à la Serbie son indépendance.

PRINCES DIVERS

ÉTIENNE Ier, comte de Champagne, fils d'Herbert II de Vermandois, comte de Troyes et de Meaux en 993, mort vers 1023. — **Etienne II**, fils d'Eudes Ier de Blois, comte de Troyes et de Meaux en 1037. Il refusa l'hommage au roi de France, qui eut pour alliés Foulques Nerra, comte d'Anjou et Gozelon, duc de Lorraine; mort vers 1048. — **Etienne-Henri**, fils de Thibaut III, comte de Blois, Chartres et Meaux en 1089, se révolta contre le roi de France Philippe Ier. Il épousa Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, et l'un de ses fils, Etienne, devint roi d'Angleterre en 1135. V. ETIENNE DE BLOIS.

ÉTIENNE DE BLOIS, roi d'Angleterre, né à Blois en 1105, mort à Douvres en 1154. Il était fils d'Etienne, comte de Blois, et d'Adèle, fille de Guillaume le Conquérant. Il succéda par la violence à Henri Beauclerc, son oncle, malgré les précautions que celui-ci avait prises pour assurer le trône à Mathilde, sa fille, à laquelle Etienne de Blois lui-même avait promis fidélité (1135). Il eut à lutter contre les Ecossais, qu'il vainquit en 1138. Cependant, il ne pouvait tenir toutes les promesses qu'il avait faites au baronat anglais, pour parvenir à la couronne. Il s'aliéna les sympathies du clergé. Une guerre civile, marquée par d'horribles sauvageries, éclata. Etienne fut pris à Lincoln; Mathilde, qu'il avait dépossédée, fut couronnée; mais Etienne ne tarda pas d'être rendu à la liberté par échange avec le comte de Glocester. Un compromis intervint: Etienne conserverait le trône jusqu'à sa mort, mais la couronne passerait ensuite sur la tête du fils de Mathilde, Henri Plantagenet (1153). Etienne mourut peu après. Le règne avait été marqué par des réformes importantes dans l'enseignement du droit et la législation.

ÉTIENNE, surnommé **le Grand**, prince de Moldavie, né en 1433, mort en 1504. Fils de Bogdan II, tué en 1451, il fut chassé par le meurtrier de son père Pierre Aron, se réfugia en Valachie, où il réussit à gagner l'amitié du prince Vlad. Il vainquit Aron et monta sur le trône en 1457. Son règne fut presque tout entier occupé à disputer aux Turcs la suzeraineté de la Valachie. Il les battit à Racova, en 1475; puis il se tourna contre les Polonais, dont le roi Albert l'avait attaqué. Il se maintint pendant quarante-sept ans contre ses puissants voisins.

ÉTIENNE, roi de Pologne. V. BATHORI.

ÉTIENNE, archiduc d'Autriche, dernier palatin de Hongrie, né en 1817, mort en 1867. Il était fils de l'archiduc Joseph, et fut appelé, en 1843, au gouvernement général de la Bohême. Après la mort de son père (1847), qui fut palatin pendant cinquante et un ans, il fut élu à l'unanimité par la Diète successeur de son père; mais, dès l'année suivante, la révolution éclata, et le palatin, qui voulait réconcilier le pays avec la cour, échoua dans son entreprise. Il abdiqua le 25 septembre 1848, et se retira au château de Schaumbourg, où il se consacra à l'étude des sciences et des arts.

PERSONNAGES DIVERS

ÉTIENNE de Byzance, géographe grec du VIe siècle après J.-C., dont la vie est absolument inconnue. Il composa, sous le titre d'*Ethnica*, un lexique géographique dont il ne subsiste que quelques fragments peu considérables et un *Abrégé* fait par le grammairien Hermolaus, sous le règne de l'empereur Justinien.

ÉTIENNE DE BOURBON, dominicain du XIIIe siècle, né à Belleville (diocèse de Lyon), mort vers 1260. Il prêcha à Vézelay la croisade contre les albigeois (1226), fut inquisiteur dans le midi de la France et occupa les dernières années de sa vie à écrire son *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus* ou *De septem donis Spiritus Sancti*.

ÉTIENNE ORPÉLIAN, archevêque de Siounikh en Arménie, né vers 1240, mort vers 1312. Il appartenait à la famille princière des Orpélians et fut ordonné prêtre en 1280. Nommé par son père archevêque de Siounikh, en 1287, il refusa le titre de patriarche national, que lui offrit Léon III, roi de la petite Arménie. Ardent monophysite, Etienne convoqua un concile, en 1292, pour condamner la doctrine des Eglises grecque et latine. Il a publié une *Histoire du pays de Siounikh* (1299).

ÉTIENNE le Petit, aventurier que l'on croit d'origine bosniaque, né vers 1730, mort en 1774. En 1765, il s'établit comme médecin dans le Monténégro et se fit passer pour le tsar de Russie, Pierre III, assassiné en 1762. La crédulité des montagnards lui donna bientôt une autorité absolue dans le pays. Il enleva tout pouvoir politique au prince-évêque d'alors, Sava, soutint une guerre heureuse contre la Porte (1768), parvint, malgré son imposture, à nouer des relations amicales avec la Russie, vécut en paix avec Venise, rétablit l'ordre parmi ses administrés, fit construire quelques routes et gouverna avec sagesse. Il fut assassiné à l'instigation du vizir de Scutari. Il affectait de se dire *petit avec les petits, bon envers les bons, méchant envers les méchants*.

ÉTIENNE (Charles-Guillaume), auteur dramatique et journaliste français, né à Chamouilley (Haute-Marne) en 1777, mort à Paris en 1845. Il écrivit des petites pièces, dont plusieurs en collaboration avec Nanteuil. Devenu inspecteur des fourrages au camp de Bruges, il écrivit des pièces de circonstance dont l'une, *une Journée au camp de Bruges* (1804), lui valut les bonnes grâces de Napoléon. Il vit alors s'ouvrir devant lui les grands théâtres. Secrétaire de Maret, il devint ensuite censeur du « Journal de l'Empire » (« Journal des Débats ») en 1810, chef de la division littéraire, censeur général de la police des journaux et membre de l'Académie française (1811). A la chute de l'Empire, il perdit ses fonctions, puis, à la seconde Restauration, il fut rayé de la Légion d'honneur et éliminé de l'Académie, où il rentra en 1829. Il collabora à « la Minerve », au « Constitutionnel », devint, en 1822, député de la Meuse, vota avec les libéraux et reçut en 1839 un siège à la Chambre des pairs. Etienne se plaça au premier rang parmi les auteurs dramatiques de son temps. Parmi ses pièces qui eurent le plus de succès, nous citerons : *les Maris en bonne fortune* (1802); *une Heure de mariage* (1804); *Gulistan*, musique de Dalayrac (1805); *Brueys et Palaprat* (1807); *Cendrillon*, musique de Nicolo (1810); *les Deux gendres* (1810), son chef-d'œuvre; *l'Intrigante* (1813); *Joconde* et *Jeannot et Colin* (1814), musique de Nicolo; *les Plaideurs sans procès* (1821); *Aladin* (1822), musique de Nicolo; etc. On lui doit encore des opuscules et une *Histoire du Théâtre-Français depuis le commencement de la Révolution* (1802). Ses *Œuvres* avec notice ont été publiées à Paris en 1846.

Charles-Guillaume Etienne.

ÉTIENNE (Eugène), homme politique français, né à Marseille en 1844. Etant, depuis 1878, inspecteur des chemins de fer de l'Etat, il fut élu, en 1881, député d'Oran. Il siégea à l'union républicaine et soutint la politique de Gambetta. Membre de la plupart des grandes commissions de la Chambre, rapporteur du budget de l'Algérie, puis de celui des colonies, secrétaire de la Chambre des députés, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies, le 7 juin 1887, et spécialement chargé de l'administration des colonies; il conserva ses fonctions jusqu'à la retraite du cabinet Rouvier (déc. 1887) et les reprit en 1889, quand le cabinet Tirard décida que les colonies seraient rattachées au ministère du commerce. Sous l'active impulsion que leur donna Etienne, les entreprises coloniales, en Afrique, notamment, prirent un grand développement. Quand, en 1892, à la chute du cabinet Freycinet-Ribot, il reprit sa place à la Chambre, il devint le *leader* du parti colonial.

ÉTIENNE-GALLOIS (Auguste-Alphonse), littérateur français, né à Vitry-le-François en 1809, mort au Mesnil-Saint-Laurent (Aisne) en 1890. Il fut professeur, puis bibliothécaire du palais du Luxembourg. On a de lui : *le Théâtre des Grecs* (1840); *les Ducs de Champagne* (1843); *la Champagne et les derniers carlovingiens* (1853); *l'Expédition de Sinm sous Louis XIV* (1853); *Passim* (1874-1888), recueil d'études; etc.

ÉTIÈPE n. f. Bot. Nom vulgaire de la stipe plumeuse ou aigrettée.

ÉTIER (*ti-è* — du lat. *æstuarium*, même sens) n. m. Canal conduisant l'eau de la mer dans les marais salants, à la marée montante. ‖ Canal étroit et peu profond, rénnissant une ville avec un fleuve ou avec la mer, et capable de porter des bâtiments de petit tonnage.

ÉTIER (prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *Nous étiions. Que vous étiiez*) v. a. Mar. Etayer, dans le langage des marins.

ÉTIÉVANT (Camille), journaliste et littérateur français, né à Arbois (Jura) en 1840, mort à Paris en 1885. Il a collaboré à divers journaux et publié : *Larmes et Sourires* (1860); *Alida*, fragment du journal d'un voyageur en Arménie (1861); *Lettres au czar sur l'histoire* (1863), etc., et deux romans : *la Débâcle* (1884) et *Mme Louise* (1885).

ÉTIGNY (Antoine MÉGRET d'), né à Paris en 1720, mort à Auch en 1767. Il succéda, en 1751, dans l'intendance d'Auch et de Pau, à son frère. Il fut un administrateur remarquable, créa des routes, favorisa le commerce, fit construire la plupart des monuments publics de la ville d'Auch, introduisit dans la région la culture des mûriers et des vers à soie. Ce fut lui qui enrichit la France de l'élève des moutons mérinos. En 1765, le parlement de Pau entra en lutte violente contre le gouvernement royal dont Etigny était le représentant. Etigny tomba victime de la lutte engagée. Une lettre de cachet l'exila dans ses terres. Sa mémoire est demeurée en vénération dans le pays.

ÉTILLE n. f. Techn. Syn. de ESTILLE.

ET IN ARCADIA EGO (*Et moi aussi j'ai vécu en Arcadie*), paroles qui servent d'épigraphe au célèbre tableau de Poussin : *les Bergers d'Arcadie*. (V. ARCADIE.) Elles se lisent sur le tombeau qui se dresse au milieu du paysage. De jeunes bergers, une femme, un vieillard viennent de les lire; il semble que celui dont ils ont à déplorer la perte leur adresse ces paroles : *Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie*. Dans l'application, ces paroles, empreintes d'une philosophie mélancolique, servent à exprimer le regret d'un bonheur passé.

ÉTINCELANT (*se-lan*), **ANTE** adj. Qui étincelle, qui jette une vive lumière, un vif éclat : *Des pierreries. Des étoiles* ÉTINCELANTES. *Des feux, Des yeux* ÉTINCELANTS.

— Fig. Très brillant, très vif, en parlant de l'esprit ou d'une personne au point de vue de l'esprit : *Un esprit* ÉTINCELANT. *Une femme* ÉTINCELANTE *d'esprit*.

— Blas. Se dit des charbons et des flammes d'où il paraît sortir des étincelles.

— Electr. *Tube étincelant*, Tube de verre sur lequel on a collé les uns à la suite des autres des petits rectangles

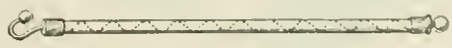
Tube étincelant.

découpés dans une feuille d'étain. (L'étincelle éclatant simultanément entre ces rectangles donne la sensation d'une ligne lumineuse continue.)

ÉTINCELÉ, ÉE (*se*) adj. Blas. Se dit de l'écu et des meubles qui sont semés d'étincelles.

ÉTINCELER (*se.* — Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Il étincelle. Il étincellera*) v. n. Jeter des étincelles ou des éclats de lumière; briller d'un vif éclat : *Tison. Regard qui* ÉTINCELLE. ‖ Se montrer dans l'éclat du regard : *Un feu divin* ÉTINCELLE *dans les yeux du jeune guerrier*. (Fén.) ‖ Etre plein d'un feu, d'une ardeur qui se montre dans l'éclat du regard : *A la chasse, aux tournois, à la course, il (le cheval) brille, il* ÉTINCELLE. (Buff.)

— Fig. Jeter un vif éclat, en parlant de l'esprit ou des personnes qui ont l'esprit brillant :

Malgré son fatras obscur,
Souvent Brébeuf étincelle.
BOILEAU.

ÉTINCELETTE (*se-lèt'* — dim. n. de *étincelle*) n. f. Petite étincelle.

ÉTINCELLE (*sèl'* — du lat. *scintilla*, même sens) n. f. Petit fragment de matière en combustion qui se détache d'un corps; petite parcelle de feu : *Faire jaillir des* ÉTINCELLES *d'un charbon allumé. Le cristal et le quartz jettent des* ÉTINCELLES *par le choc de l'acier*. Buff.

— Par ext. Brillant éclat : *Des diamants qui jettent des* ÉTINCELLES. *Avoir des* ÉTINCELLES *dans le regard*.

— Fig. Manifestation brillante et soudaine : *La saillie est une vive* ÉTINCELLE *de l'esprit*. Laténa. ‖ Trait qui n'a qu'un éclat passager : *Avoir des* ÉTINCELLES *de génie*. ‖ Faible lueur, principe précaire et facile à détruire : *L'*ÉTINCELLE *de la vie*. ‖ Faible cause, léger commencement d'un résultat plus ou moins grand : *Une* ÉTINCELLE *peut provoquer une conflagration européenne. L'étincelle divine*, L'âme, l'intelligence humaine.

— Physiq. *Étincelle électrique*, Vive lumière, semblable à un éclair, qui jaillit en pétillant entre un corps électrisé et un autre corps conducteur de l'électricité. *Étincelle d'ouverture d'un circuit*, Etincelle provenant de l'extra-courant d'ouverture d'un circuit. ‖ *Étincelle disruptive*, Etincelle se produisant dans un milieu isolant. ‖ *Étincelle faible*, Celle caractérisée par l'absence de lumière sur une partie de son parcours, par opposition à *étincelle forte*. ‖ *Étincelle composée*, Décharge fournie par une bobine de Ruhmkorff dont les pôles sont reliés, d'une part, aux armatures d'une bouteille de Leyde, et d'autre part, à deux boules métalliques entre lesquelles jaillit l'étincelle à une distance très faible, inférieure à un millimètre.

— SYN. Étincelle, bluette. V. BLUETTE.

— ENCYCL. Physiq. Lorsque deux corps, chargés électriquement à des potentiels ou tensions différents et plongés dans une substance isolante liquide ou gazeuse, sont approchés lentement l'un de l'autre, il arrive un moment où ces corps se déchargent brusquement en donnant lieu à un phénomène lumineux qu'on nomme l'*étincelle*. La distance à partir de laquelle l'étincelle commence à jaillir s'appelle la *distance explosive*; elle dépend :

1° De la différence de potentiel qui existe entre les deux corps;

2° De la nature du milieu isolant;

3° De sa température et, s'il est gazeux, de sa pression.

L'étincelle se distingue de l'arc électrique en ce que, pour produire l'arc, il faut commencer par mettre les deux corps en contact et les écarter ensuite; l'échauffement de l'air qui en résulte est suffisant pour donner à celui-ci une conductibilité qui lui permet de servir de conducteur au courant entre les deux corps.

Les étincelles ne s'obtiennent qu'avec des différences de potentiel en général très élevées; les machines employées à cet effet sont les machines électrostatiques et les bobines de Ruhmkorff; on a ainsi eu des étincelles statiques, ou des étincelles d'induction, qui ont, d'ailleurs, des propriétés à peu près identiques.

Les formes que peuvent prendre les étincelles dans l'air sont très variées. Lorsqu'elles sont courtes, elles sont rectilignes; mais, dès que leur longueur atteint quelques centimètres, elles prennent des formes sinueuses avec des ramifications; ces formes ne peuvent être attribuées qu'aux remous existant dans l'air, qui font que d'un point à un autre sa pression et sa température sont différentes. V. ÉCLAIR.

On augmente considérablement la longueur de l'étin-

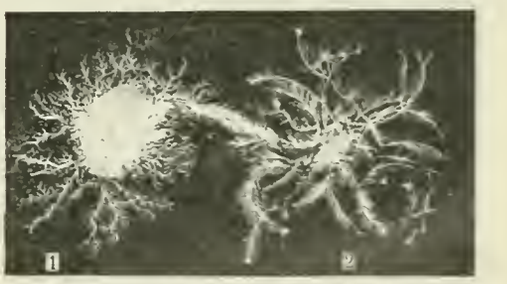

Etincelle électrique : 1. Pôle positif; 2. Pôle négatif.

celle dans les gaz en opérant à des pressions inférieures à la pression atmosphérique. On emploie dans ce but les tubes de Geissler, dans lesquels la pression est d'environ 1 millimètre de mercure.

L'étincelle transforme partiellement l'oxygène en ozone, comme le fait l'effluve. Elle a la propriété d'exciter la fluorescence d'un grand nombre de corps; on sait aujourd'hui que cette propriété lui vient de ce fait qu'elle émet des rayons *ultra-violets* et des rayons *cathodiques*, qui sont éminemment propres à produire ce phénomène.

La lumière produite par l'étincelle n'est pas la même pour tous les gaz au travers desquels elle est produite. La spectroscopie montre que les qualités de chacune de ces lumières sont celles du gaz traversé. On construit pour l'étude des gaz au spectroscope des tubes de Geissler spéciaux dans lesquels l'étincelle se trouve, au milieu de sa longueur, obligée à se condenser dans un tube étroit, où elle prend alors un brillant éclat.

— Méd. L'*étincelle électrique* est utilisée en médecine depuis longtemps Marat et l'abbé Berthollon au XVIIIe s. soit directement sur la peau, soit à travers des tissus, de la flanelle notamment : c'est alors la *friction électrique* révulsive et anesthésique.

Étincelle (L'), comédie en un acte, d'Edouard Pailleron (Comédie-Française, 1879). — Mme de Rénal, veuve d'un vieux général, est riche et jolie. Raoul, jeune officier, neveu du défunt, a demandé la main de sa tante, mais celle-ci a refusé. Le bel officier cherche à se distraire en faisant une cour assidue à Antoinette, ingénue rieuse, mais douée de bons yeux, que Mme de Rénal a recueillie. Raoul se croit très sincère; s'il ne parvient pas, croit-il, à émouvoir Antoinette, c'est, d'après lui, qu'elle n'a pas

[illegible] Il appelle aussi cette lueur subtile et ra[illegible] jour et seulement, éclaire toutes choses [illegible] aux yeux des toutes jeunes filles et [illegible] leur cœur, ce lauréé, se met à battre plus [illegible] Étincelle, Raoul décide sa tante, [illegible] peine, à jouer une petite comédie. Asseyez-vous [illegible] je vais me mettre près de vous et [illegible] une déclaration en règle : Antoinette rôle [illegible] entendra, et la jalousie fera son œuvre. Or, arrive que Mme de Renal et l'officier, après avoir [illegible] d'abord un rôle convenu, en arrivent à échanger, sans [illegible] en aperçoivent, des aveux réels, pleins de tendresse [illegible] Antoinette entend et comprend. Elle dit à sa [illegible] « Mademoiselle a demandé ma main, chère marraine, [illegible] la lui accorde. » Elle rit encore en disant cela, mais sa voix tremble un peu, et son rire est comme mouillé d'une larme. « L'étincelle n'a pas jailli », murmure la tante, qui, [illegible] ne soupçonne pas le sacrifice de la jeune fille, donne [illegible] sa main à Raoul. — La délicatesse des sentiments [illegible] la finesse des détails, et surtout la *scène du* [illegible] ont assuré le succès de l'*Étincelle*.

ÉTINCELLEMENT [illegible] n. m. Action d'étinceler; [illegible] qui étincelle ou qui scintille. ÉTINCELLEMENT [illegible] *ard ut*. L'ÉTINCELLEMENT *des étoiles*.

ÉTIOLEMENT [illegible] — rad. *et* [illegible] n. m. Bot. Phénomène qui se produit sur les plantes placées dans l'obscurité. Il y a arrêt dans le développement de la chlorophylle, puis destruction, et par suite une décoloration qui [illegible] en allant de la base au sommet : *On fait blanchir la chicorée, le céleri, par un* ÉTIOLEMENT *factice, afin de la rendre une saveur plus douce.*

— Pathol. Décoloration de la peau, chez les personnes qui ont vécu dans un air vicié ou une lumière insuffisante : *C'est à l'*ÉTIOLEMENT *qu'est due la blancheur fade, la peau [illegible] et molle des femmes de l'Orient.* (Virey.)

— Fig. Affaiblissement, perte d'énergie : L'ÉTIOLEMENT *de l'intelligence.*

— ENCYCL. Physiol. végét. Quand un individu d'une espèce végétale normalement verte se développe à l'abri de la lumière, il ne s'y forme pas de chlorophylle, mais seulement de l'étioline, qui lui donne une coloration jaunâtre; en même temps, s'observent l'allongement des entre-nœuds de la tige, la réduction des feuilles, et, dans ces deux sortes d'organes, une diminution notable de l'appareil de soutien; les fleurs et surtout les fruits se forment en petit nombre; certaines espèces perdent une partie de leur goût et de leur odeur. La culture provoque l'étiolement de certaines espèces pour les rendre plus propres à l'alimentation : en liant les salades, on fait blanchir les feuilles intérieures, qui perdent ainsi leur âcreté.

ÉTIOLER (rad. *étiole*, qui a donné le normand *s'étieuler*, pousser ses tiges) v. a. Décolorer en soustrayant à la lumière. ÉTIOLER *des céleris, des cardons, en les enterrant.* Rendre pâle, chétif, malade par le défaut d'air ou de lumière. *L'air des villes* ÉTIOLE *les enfants.*

— Fig. Affaiblir, énerver : *La vaisère* ÉTIOLE *le corps et l'esprit.*

S'étioler, v. pr. Être, devenir étiolé.

ÉTIOLINE n. f. Matière colorante jaune des plantes étiolées, considérée comme identique au pigment jaune associé à la chlorophylle dans les parties vertes des plantes : *xanthophylle* ou *phylloxanthine*.

ÉTIOLLES, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 3 kilom. de Corbeil, entre la Seine et la forêt de Sénart; 423 hab. Château ayant appartenu à Lenormand, mari de Mme de Pompadour, qui débuta par être *dame d'Étiolles*.

ÉTIOLOGIE (*jî* — du gr. *aitio*, cause, et *logos*, discours) n. f. Méd. Partie de la médecine où l'on traite des causes des maladies. ‖ Recherche des causes d'une maladie en particulier.

— Philos. Science des causes : *Les* ÉTIOLOGIES *des dogmatiques peuvent se réduire de huit manières.* (Didier.)

ÉTIOLOGIQUE (*jik'*) a. lj. Méd. Qui a rapport à l'étiologie : *Études* ÉTIOLOGIQUES.

ÉTIOLOGUE (*log'*) n. m. Méd. Celui qui s'occupe d'étiologie, qui est versé dans cette science.

ETIQUE (*tik'* — altérat. de *hectique*) a. lj. Pathol. Qui est affecté d'étisie : *Fièvre étique.* Fièvre habituelle, qui cause un grand amaigrissement. Les médecins disent FIÈVRE HÉCTIQUE.

— Substantiv. Personne atteinte d'étisie ou extrêmement maigre : *Un, Une* ÉTIQUE.

— Par ext. Qui est d'une maigreur extrême : *Corps, Visage* ÉTIQUE. *Cheval* ÉTIQUE. ‖ Petit, maigre, sans ampleur : *Un alphabet en petites capitales* ÉTIQUES. (Ch. Nod.)

— Fig. Mesquin, pauvre, insuffisant : *Style* ÉTIQUE.

— ANTON. Gras, obèse, potelé, rebondi, dodu.

ÉTIQUET (*ké*) n. m. Techn. Petit bâton fixe, servant à serrer la vis d'un pressoir.

— Pêch. V. ÉTIQUETTE.

ÉTIQUETAGE (*ta-ij*) n. m. Action d'étiqueter.

ÉTIQUETER (*ke-te* — rad. *étiquette*. Change e en è devant une syllabe muette : *J'étiquète. Tu étiquèteras*) v. a. Mettre une étiquette sur : ÉTIQUETER *des vases, des fioles.*

— Fig. Indiquer, noter, dénommer : ÉTIQUETER *un homme d'une épithète [illegible]*. ‖ Ranger, classer avec [illegible] : ÉTIQUETER *ses impressions.*

S'étiqueter, v. pr. Être étiqueté.

ÉTIQUETEUR (*ke-teur'*), **EUSE** n. m. Personne qui pose des étiquettes.

ÉTIQUETTE (*ket'* — de l'ancien français *estiquer*, d'origine germanique : allem. *stechen*, piquer) n. f. Petit écriteau que l'on met sur un objet pour en indiquer la nature, le prix, le contenu, etc. *Mettre des* ÉTIQUETTES *sur des bouteilles, sur des dossiers, sur des marchandises.*

— Fig. Désignation, indication, mot servant à dénommer : *Tout homme doit le nom dont il devient l'*ÉTIQUETTE *d'une chose dont il s'approprie.* Renan.

— Particulièrement. Formule consacrée dans un placet, une lettre, suivant la personne à laquelle on la dresse. Cérémonial, formes cérémonieuses en usage dans les cours, chez les princes, les hauts fonctionnaires, dans le monde : *Les lois de l'*ÉTIQUETTE. *Manquer à l'*ÉTIQUETTE. *Observer l'*ÉTIQUETTE.

— Dr. anc. Petit écriteau que l'on plaçait sur les sacs à procès, et qui donnait des indications sommaires relatives à l'affaire. ‖ *Juger sur l'étiquette du sac*, Juger sans lire les pièces. ‖ *Sur l'étiquette*, Sans examen. ‖ Placet remis à l'huissier, au commencement de l'audience, pour l'appel d'une affaire. ‖ Affiche apposée par le sergent des criées à la porte des maisons que l'on avait saisies.

— Pêch. Perche de pêcheur fichée en terre. ‖ Filet carré fixé aux extrémités de deux perches légèrement cintrées et croisées, attachées elles-mêmes au bout d'une longue perche. On dit aussi ÉTIQUET ou CARRELET n. m.) ‖ Couteau à lame barbelée, dont on se sert pour détacher les coquilles des rochers ou tirer du sable les vers qui servent d'appât.

— ENCYCL. Ethol. On distingue deux sortes d'*étiquettes* : celle des cours, et celle de la société et des salons. La première, qui mérite seule de nous arrêter, détermine les relations des souverains entre eux et avec les personnes qui les approchent, suivant un cérémonial écrit ou traditionnel, et règle les devoirs réciproques et extérieurs des fonctionnaires de la cour d'après la naissance, les dignités, les emplois. Partout où il y a eu une cour, il a dû exister une étiquette plus ou moins compliquée. Celle qui a laissé les traces les plus marquantes est certainement l'étiquette de la cour de Byzance, où Constantin avait imaginé toute une hiérarchie nobiliaire d'*illustres*, de *spectabiles*, d'*egregii*, de *perfectissimi* et de *nobilissimi*, desquels il obtenait les actes les plus serviles et le langage révérencieux jusqu'à l'abjection. Les roitelets les plus infimes de l'Orient exigeaient de leurs courtisans et sujets les hommages les plus exagérés. En France, l'étiquette s'établit à la cour des rois vers le XVe siècle et son importance s'accrut successivement jusqu'à Louis XIV, où elle atteignit son apogée. Chaque page des *Mémoires* de Saint-Simon est remplie de querelles d'étiquette. Toute la cour était dans l'agitation, si un tabouret avait été occupé par une autre personne que celle à qui cet honneur était dévolu par les ordonnances. Ces coutumes artificielles durèrent jusqu'en 1789; Napoléon les ressuscita, plus sévères peut-être que sous l'ancien régime. Elles persistèrent sous la Restauration et Louis-Philippe, s'éclipsèrent un moment en 1848 pour reparaître, grandement modifiées, sous Napoléon III. Aujourd'hui, l'étiquette n'existe plus en France que dans les rapports du chef du gouvernement avec les souverains des autres pays ou leurs représentants. Elle prend alors le nom de *protocole*. Mais elle continue à être pratiquée dans les cours des monarchies de l'Europe, même les plus libérales, qui la conservent par tradition comme une marque d'aristocratie et de noblesse.

ÉTIQUETTE-ADRESSE n. f. Étiquette contenant l'adresse d'une personne, l'indication du lieu où elle exerce son commerce ou son industrie.

ÉTIRABLE adj. Qui peut être étiré : *Fers* ÉTIRABLES.

ÉTIRAGE (*raj'*) n. m. Action d'étirer, d'allonger en exerçant une traction sur une barre de fer pour la transformer en fil de fer. ‖ Travail des matières textiles, qui, succédant au cardage ou au peignage, a pour objet de réunir plus intimement les fibres, de les amener graduellement à l'état d'un ruban d'une ténuité extrême et d'une homogénéité parfaite. (On dit aussi LAMINAGE.) ‖ *Banc d'étirage* ou *Banc à étirer*, Série totale des têtes généralement au nombre de huit, rassemblées sur le même bâti d'une machine à étirer appelée ÉTIREUR ou ÉTIREUSE.

Etires : 1. A effacer les plis; 2. A cambrer; 3. A quadriller.

ÉTIRE (subst. verb. de *étirer*) n. f. Lame mousse de fer ou de cuivre fixée à un manche de bois et dont les corroyeurs se servent pour ratisser les peaux, afin de les étendre ou les planer, d'en abattre le grain, de les rendre plus compactes et plus uniformes.

ÉTIRER (du préf. *é*, et de *tirer*) v. a. Allonger par la traction : ÉTIRER *des métaux, du cuir.* ‖ Allonger d'une manière quelconque : ÉTIRER *ses bras, son cou.*

— Techn. *Étirer les peaux*, Les ratisser avec l'étire, pour en abattre le grain, les rendre plus compactes et plus uniformes. (On dit aussi ADAPTIRE, ÉTENDRE, et RETENIR.) ‖ *Étirer des matières textiles*, Les réduire en rubans sous le cylindre.

— Télégr. électr. *Étirer le fil de ligne*, L'allonger entre deux tambours de diamètre différent.

S'étirer, v. pr. Être étiré.

— Fam. S'allonger en étendant ses membres.

ÉTIREUR n. m. Ouvrier qui étire des métaux, des peaux ou des matières textiles. (Lorsqu'il s'agit de l'or ou de l'argent, on dit mieux *tireur*.)

ÉTIREUSE n. f. Machine propre à l'étirage des matières textiles. (On l'appelle également *banc à étirer* et *étireur*.)

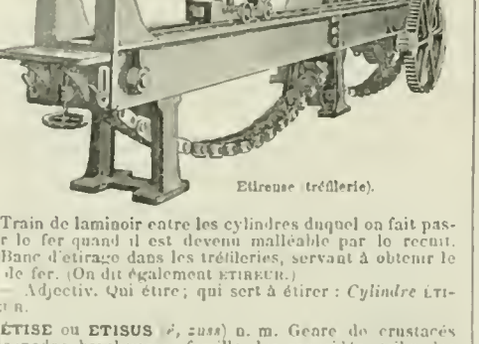
Etireuse (tréfilerie).

‖ Train de laminoir entre les cylindres duquel on fait passer le fer quand il est devenu malléable par le recuit. ‖ Banc d'étirage dans les tréfileries, servant à obtenir le fil de fer. (On dit également ÉTIREUR.)

— Adjectiv. Qui étire; qui sert à étirer : *Cylindre* ÉTIREUR.

ÉTISE ou **ETISUS** (*é, zuss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des cancridés, tribu des xanthinés, comprenant des formes à carapace bombée, avec les régions bien distinctes, à front s'avançant en deux lobes aplatis (Les étises sont d'assez grands crabes de l'océan Indien; on en connaît quelques espèces, dont la typique est l'*etisus dentatus*, de l'archipel malais.)

ÉTISIE (*zî* — rad. *étique*) n. f. Consomption, nom vulgaire de toutes les maladies qui produisent un amaigrissement extrême : *Tomber en* ÉTISIE. ‖ Extrême maigreur.

— Cause d'affaiblissement, d'énervation.

— ANTON. Embonpoint, obésité.

ÉTIVAL, comm. des Vosges, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Dié, sur la Valdange, affluent de la Meurthe; 2.170 h. Ch. de f. Est. Papeterie de Claire-Fontaine. Étival doit son origine à une ancienne et célèbre abbaye bâtie au VIIe siècle, dont il reste une église remarquable.

ETNA (POUDRE), explosif américain, variété de dynamite qui contient de 15 à 65 p. 100 de nitroglycérine avec de la pulpe de bois ou du nitrate de soude. (Il renferme parfois de la farine grillée.)

ETNA, volcan du nord-est de la Sicile, remarquable plus encore par sa masse (1.200 kilom. carr.) que par sa hauteur (3.313 m.). Grâce à son isolement, il est visible de fort loin et présente un aspect très majestueux. Aussi les anciens le considéraient-ils comme un « pilier du ciel ». Pour les Arabes, c'était la montagne par excellence (« djebel ») dont les Siciliens ont fait *Gibello* ou *Mongibello*. Le massif de l'Etna (180 kilom. de base) est séparé du reste de la Sicile par la vallée du Simeto à l'O. et au S., et par celle d'Alcantara au N. Un col de 860 mètres d'altitude le sépare au N.-O. du relief montagneux de la Péninsule. L'Etna est célèbre pas ses phénomènes volcaniques : vastes cirques d'explosion comme le célèbre *val del Bove*, nombreux cratères adventices, cônes parasites qui se chiffrent par centaines et représentent d'anciennes bouches d'éruption, longues coulées de laves qui se prolongent jusqu'à la mer du côté de l'E. Les éruptions sont fréquentes, et quelques-unes ont duré plusieurs années. Plusieurs villes antiques : Naxos, Hybla, etc., ont été détruites par des catastrophes de cette nature. L'éruption de 1183 coûta la vie à 15.000 personnes; celle de 1669 fit 20.000 victimes; celle de 1693, 60.000. Au XIXe siècle, les principales éruptions sont celles de 1802, 1830, 1843, 1865, 1879 et 1892. Les mouvements de l'Etna ne paraissent avoir aucune périodicité régulière; ils ne coïncident même pas nécessairement avec les secousses du Vésuve et des volcans des îles Lipari. Si l'Etna ravage parfois le territoire qui l'en ceure, il l'enrichit constamment par ses alluvions volcaniques. La zone inférieure du massif est une des régions les plus peuplées du monde. Les pentes basses ne forment qu'un immense verger d'oliviers, d'orangers

L'Etna (vu de Catane).

et de citronniers; on y trouve même le palmier. Plus haut, jusqu'à 2.000 mètres, s'étend la zone des bois de hêtres, de chênes, de pins et de châtaigniers. Au-dessus des forêts, on entre dans la zone déserte recouverte pendant une grande partie de l'année par des neiges et des névés. Cependant, les neiges persistantes ne se trouvent que dans quelques creux bien abrités. Un observatoire a été installé à la base du cratère, par 2.917 mètres d'altitude, à l'endroit où s'élève la fameuse *Casa dei Inglesi* (maison des Anglais), où les ascensionnistes passent généralement la nuit.

Etna (L'), poème qui a été attribué à Virgile, à Pétrone, à Cornelius Severus, et que l'on s'accorde aujourd'hui à restituer à Lucilius le Jeune, ami de Sénèque. — C'est une œuvre scientifique et philosophique, à la manière du poème de Lucrèce. L'auteur raille les fictions poétiques rebattues et donne pour but à la poésie l'expression du vrai. Il décrit le phénomène des éruptions, mais son explication scientifique est faible. Lucilius a clairement aperçu l'intérêt que peut offrir, même au point de vue artistique, l'observation exacte de la nature, mais son talent n'est pas à la hauteur de sa conception, et l'œuvre reste au second rang. Le style, assez vigoureux, est parfois obscur. La sévérité du sujet est tempérée par quelques passages brillants et par le touchant épisode de deux jeunes gens de Catane, qui sauvent leurs parents du milieu des flammes.

ETNÉEN, ENNE (*é-tné-in, èn'*) adj. Qui a rapport au mont Etna; qui est proche de ce mont : *La région* ETNÉENNE.

— Mythol. Épithète qu'on donne à Jupiter, adoré dans la région de l'Etna, et à Vulcain, qui passait pour avoir ses forges dans le mont Etna : *Jupiter* ETNÉEN.

ETNETTE (*é-tnèt'*) n. f. Place dont le fabricant de laiton se sert pour arranger le creuset dans le fourneau.

ETNITE (*ét'*) n. f. Explosif composé d'asphaline additionnée d'environ 8 p. 100 de sulfure d'antimoine.

ET NUNC ERUDIMINI, abréviation de cette phrase latine : *Et nunc, reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram.* « Et maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, vous qui jugez la terre. » Ces paroles du Psalmiste (ps. II, v. 10), que Bossuet a prises pour texte dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre, se rappellent pour signifier que les malheurs des rois sont pour les autres rois la plus éclatante et la plus instructive des leçons; mais on ne les applique pas seulement aux princes.

ÉTOC (*tok'*) n. m. Mar. Tête de rocher; cime pointue qui se montre à marée basse. ‖ On dit aussi ESTOC.

— Arboric. V. ESTOC.

ÉTOCAGE (*kaj'*) n. m. Mar. Espèce de cordage que l'on place sur les étoquerresses.

ÉTOFFE (orig. douteuse; allem. *stoff*, angl. *stuff*, même sens) n. f. Nom générique de toute matière de soie, laine, coton, etc., tissée, servant à faire des habits ou des ameublements. ‖ Matière employée à quelque fabrication : *Il n'y a pas assez d'*ÉTOFFE *dans ce chapeau.* ‖ Ensemble des matériaux, perches, chantiers, rouettes, etc., et des objets servant à la construction d'un train de bois ou d'un bateau. ‖ Alliage de fer et d'acier, dont on se sert pour souder plusieurs lames, dans la fabrication des bouches à feu; barre forgée avec des plaques alternées de fer et d'acier. ‖ Morceau d'acier commun, employé par les couteliers, les taillandiers, pour former les parties non tranchantes de leurs ouvrages. ‖ Alliage d'étain et de plomb, avec lequel sont faits les tuyaux d'orgues. ‖ Composition dont se servent les potiers d'étain : *Basse* ÉTOFFE. *Petite* ÉTOFFE. *Claire* ÉTOFFE. ‖ Bain tenant en dissolution de l'alun et du sel de cuisine, dans lequel le mégissier fait tremper certaines peaux houssées et les cuirets destinés à être employés en blanc.

— Loc. prov. : *On n'a pas épargné*, ou *On n'a pas plaint l'étoffe*, On a mis tout ce qu'il fallait et même davantage. ‖ *Tailler en pleine étoffe.* V. DRAP.

— Fig. Matière, élément, sujet : *Il y a des gens qui n'ont de la morale qu'en pièce; c'est une* ÉTOFFE *dont ils ne font jamais d'habit.* (J. Joubert.) ‖ Nature personnelle, valeur due au mérite ou à la condition; ressource, disposition naturelle : *Un sot n'a pas assez d'*ÉTOFFE *pour être bon.* (La Rochef.)

— n. f. pl. Typogr. Matériel d'une imprimerie. ‖ Somme dont l'imprimeur augmente, dans ses comptes, le prix de revient des feuilles imprimées, pour faire face à l'entretien du matériel et aux frais généraux.

ÉTOFFEMENT (*to-fe-man*) n. m. Action d'étoffer; manière de disposer les étoffes.

ÉTOFFER (*to-fé*) v. a. Garnir d'étoffe : ÉTOFFER *des fauteuils, un carrosse.* ‖ Mettre plus ou moins d'étoffe à : *Bien* ÉTOFFER *une robe, un lit.*

— Fig. et fam. Rendre plus nourri, plus plein de faits, corser l'action de : ÉTOFFER *un roman, une pièce.*

— *Étoffer la crème, la colle.* Lui donner plus de volume en l'agitant et en la rendant plus liquide.

Étoffé, ée part. pass. du v. Étoffer.

— Par ext. Gras, replet, dodu, en parlant d'une personne ou d'un animal : *Après le Limousin, c'est la Normandie qui fournit les chevaux les plus* ÉTOFFÉS.

— *Voix étoffée.* En T. de mus., Voix pleine et sonore.

ÉTOFFEUR (*to-feur'*) n. m. Ouvrier qui étoffait les images sculptées de la Vierge et des saints.

ÉTOILE (lat. *stella*, même sens) n. f. Nom vulgaire de tous les astres, à l'exception du soleil et de la lune : *La clarté des* ÉTOILES. *Étudier la marche des* ÉTOILES.

— Par anal. Objet qui présente quelque ressemblance avec une étoile, par son éclat ou par sa forme rayonnante : *L'*ÉTOILE *des braves* (la croix de la Légion d'honneur). *La marguerite est l'*ÉTOILE *des prés.* ‖ Se dit souvent des polygones réguliers étoilés : ÉTOILE *à cinq, à six pointes.* V. POLYGONE.

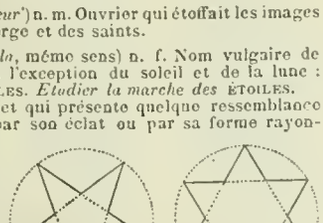

Étoile : 1. A cinq pointes; 2. A six pointes.

— Par ext. et fig. Personne qui brille d'un vif éclat dans un genre quelconque, notamment au théâtre : *Les* ÉTOILES *du ciel romantique. Une* ÉTOILE *chorégraphique.*

— Nom donné quelquefois à la croix de la Légion d'honneur. (On le donne aussi, mais moins souvent, à la plaque portée sur la poitrine par les grands officiers et les grands-croix de l'ordre.)

— Fig. Sort, destin, chance, par allusion à l'influence que l'on attribuait autrefois aux étoiles sur la destinée des hommes : *Être né sous une bonne, une mauvaise* ÉTOILE. *Avoir foi en son* ÉTOILE. *Maudire son* ÉTOILE.

— Arboric. *Pomme d'étoile*, Variété de pomme appelée aussi POMME ÉTOILÉE.

— Archéol. V. la partie encycl.

— Artill. *Étoile mobile*, Instrument au moyen duquel on vérifie les dimensions et la forme de l'âme des armes à feu. ‖ Artifice d'artillerie, employé dans les fusées de signaux. V. FUSÉES.

— Astron. *Étoiles fixes* ou simplement *Étoiles*, Astres doués d'un éclat propre, et qui occupent en nous paraissent occuper toujours la même position dans l'espace. ‖ *Étoile du berger, du soir, du matin*, Noms vulgaires de la planète Vénus, qui, étant placée entre le soleil et la terre, se montre à nous le soir ou le matin, selon qu'elle est dans sa digression orientale ou occidentale. ‖ *Étoiles filantes, tombantes*, Météores ignés qui se montrent souvent dans les nuits obscures, se déplaçant rapidement dans l'espace ou se précipitant vers la terre.

— Blas. Meuble de l'écu qui est une étoile à cinq rais, dont le rai supérieur est en pal et dirigé vers le chef. (Quand un des rais est dans la direction de la pointe, l'étoile est dite *versée*. Si elle a plus de cinq rais, il faut le blasonner; si l'un des rais est plus long, on dit l'étoile *caudée*; si l'étoile accompagne ou charge une pièce honorable, on doit en indiquer la position : en bande, en barre, etc.)

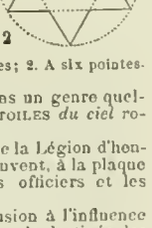

D'argent à une étoile d'azur.

— Bot. Nom de plusieurs monocotylédones à fruit en étoile. (L'étoile d'eau ou du berger est le *damasonium stellatum*; l'étoile blanche ou de mer est l'*ornithogalum umbellatum*; l'étoile du matin est l'*ipomæa Nil.*)

— Ichth. *Étoile de mer*, Nom vulgaire des astéries.

— Econ. rur. Marque blanche que certains chevaux et certains bœufs, à robe de couleur foncée, portent sur le front. ‖ *Fausse étoile*, Marque artificielle que les maquignons font sur le front des chevaux qui n'ont pas d'étoile.

— Fr.-maçonn. *Étoile flamboyante*, Etoile à cinq branches, avec des rayons lumineux dans l'intervalle des pointes, et la lettre G au centre de l'étoile.

— Mar. *Étoile filante* ou *Étoile*, Petit anneau supportant la mèche d'éclairage du compas de route.

— Milit. Insigne du grade des officiers généraux et assimilés, qui en portent un plus ou moins grand nombre, suivant leur grade, sur les épaulettes, les manches du dolman, la dragonne de l'épée, etc. ‖ Insigne distinctif des troupes d'administration, dont les hommes et les officiers la portent comme attribut sur le képi. (L'étoile, brodée au collet, est le signe distinctif des officiers supérieurs ou subalternes *retraités*.)

— Pyrotechn. Petite pièce solide, ronde ou cubique, faite avec une composition imbibée d'alcool et qui donne des feux brillants diversement colorés, ou se résout en pluie d'or ou d'argent. ‖ *Étoiles fixes*, Fusées horizontales fermées aux deux bouts et percées, près de l'une des extrémités, sur le même plan, de cinq trous, qui produisent cinq jets divergents.

— Techn. Outil dont se servent les relieurs pour faire des étoiles sur le dos des livres. ‖ Pièce de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition. ‖ Nom d'une pièce du moulin à mouliner la soie. ‖ Fentes du verre et surtout des bouteilles, rayonnant autour du point qui a reçu le choc. ‖ Extrémité d'une tresse de cheveux. ‖ Rond-point où se réunissent plusieurs allées.

— Typogr. Nom donné aux astérisques qui remplacent les lettres supprimées dans un mot que l'on a écrit en abrégé. ‖ Fam. *Monsieur, Madame trois étoiles, de trois étoiles*, Personnage qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas nommer, ce qui s'exprime, en typographie, par la lettre M suivie de trois astérisques (M***).

— Loc. div. *Voir les étoiles en plein midi*, Recevoir à la tête ou dans le visage un grand coup qui cause un éblouissement et fait voir des milliers de bluettes. ‖ *A la belle étoile*, En plein air pendant la nuit : *Loger, Coucher, Dormir* À LA BELLE ÉTOILE. ‖ *Avoir les deux étoiles, les trois étoiles*, Etre général de brigade, général de division.

— SYN. **Étoile, destin, destinée,** etc. V. DESTIN.

— ENCYCL. Astron. *Généralités.* Les anciens distinguaient, le soleil, la lune et les *étoiles*, considérées comme *fixes*, c'est-à-dire entraînées par un mouvement d'ensemble de la voûte céleste; bientôt, ils reconnurent les *planètes* à leur mouvement propre. (V. DIURNE, SCINTILLATION.) On peut voir environ cinq mille étoiles à l'œil nu, dans tout le ciel; mais l'absorption atmosphérique ne permet guère d'en apercevoir que deux mille à un moment donné. Avec la découverte des objectifs il est devenu possible de sonder le ciel d'une façon plus précise; mais il fut indispensable d'établir le *pouvoir séparateur* (V. POUVOIR.) qui dépend de l'ouverture instrumentale et lui est proportionnelle. On peut préciser aussi la notion d'*éclat* en admettant que l'*intensité totale* a pour mesure le volume total de ce que l'on appelle le *solide de diffraction.* V. SOLIDE.

Il y avait intérêt à augmenter le pouvoir séparateur sans être contraint d'augmenter l'ouverture. W. Herschel résolut la difficulté en imaginant les *écrans de diffraction*, qui modifient le solide de diffraction, et, l'intensité lumineuse diminuée ne présentant pas grand inconvénient pour les systèmes brillants, l'on peut donner à l'appareil le même pouvoir séparateur que celui d'un instrument d'ouverture plus grande.

Mais la diffraction est encore très importante en ce qu'elle augmente le diamètre apparent des astres, d'une manière variable selon la visibilité, limite propre à chaque observateur. On conçoit que toutes les recherches propres à déterminer le *diamètre apparent* des étoiles par des mesures directes aient été illusoires : elles ont fourni des résultats discordants, et toutes ont abouti à mesurer le diamètre de la tache centrale de diffraction de l'objectif. Les recherches de Stephan, à Marseille, n'ont pas été plus heureuses dans ce sens. La méthode qui devait fournir les meilleurs résultats à Steinheil, Stampfer, consiste à comparer les éclats apparents du soleil et des étoiles : elle indique bien à peu près 0″,01 pour le diamètre apparent d'une étoile de première grandeur.

Distribution des étoiles. En ordonnant les étoiles par rapport à leurs *coordonnées*, on a trouvé bien des singularités importantes dans leur distribution; toutes ces recherches n'ont pas permis d'aboutir à une loi très nette. La *voie lactée* mériterait une attention particulière, parce qu'elle a une grande importance dans la distribution générale de l'univers et que le soleil avec tout son système planétaire en fait partie. Il serait essentiel d'aboutir à une loi de condensation nette vers un plan principal : en effet, les *amas* stellaires sont distribués dans la voie lactée; les *nébuleuses*, au contraire, vers ses pôles — c'est même un caractère distinctif des cas malaisés — et bien des amas sont *résolubles* comme la voie lactée.

Catalogues d'étoiles. La première liste systématique d'étoiles fut dressée par Hipparque (130 av. J.-C.) dont les travaux nous ont été conservés par Ptolémée dans son *Almageste*. Ce catalogue, qui renferme 1.025 étoiles, a servi de base à de nombreuses listes postérieures. On arrive à de nouvelles recherches avec Ulugh-Beigh, Tycho-Brahé (1602) qui donne 777 étoiles, Hévélius, J. Bayer (1603), qui en ajoute 500 et apporte des modifications importantes pour la pratique de l'astronomie sidérale, Halley, Flamsteed, Lacaille, Lemonnier, Bode, J. Herschell, J.-B. Gould, Lalande, dont le catalogue, renfermant 47.390 étoiles, a servi de base à la constitution de celui de l'observatoire de Paris. La position d'une étoile étant bien définie, dans le ciel, par ses deux coordonnées, on a pu former des recueils, dits *catalogues*, contenant les coordonnées d'étoiles bien observées, avec leurs grandeurs stellaires.

Les principaux catalogues sont, avec les dates de publication et le nombre d'étoiles qu'ils renferment :

	Nombre d'étoiles.	Publication.
Catalogue de l'obs. de J. Cooper . . .	60.155	1851 à 1856
Bonner	437.847	1859 à 1886
Lalande.	47.390	1801
Weisse	63 340	1846 et 1863
Argelander	67.951	1851 à 1890
Gould	105.608	1884 et 1886

Bien entendu, les catalogues formés à l'aide d'instruments équatoriaux sont moins précis, mais renferment beaucoup plus d'étoiles, ce qui est précieux pour la préparation des observations; avec les instruments méridiens, on obtient des catalogues plus rigoureux, indispensables pour la détermination des mouvements propres. On possède encore des catalogues spéciaux de circumpolaires, de culminations lunaires, et les cartes écliptiques de Chacornac, développées par les travaux de C. Wolf. Mais l'œuvre la plus considérable est la carte photographique du ciel entreprise par Mouchez.

Grandeurs stellaires. Hipparque et Ptolémée rangent les étoiles visibles en six grandeurs stellaires; J.-F. Schmidt et Olmütz, par une belle nuit sans lune, trouvent les nombres suivants, pour l'instant où une étoile de chaque classe devient visible :

	Nombre.	Apparition.
1re grandeur. . .	20 étoiles.	8′ avant le coucher du soleil
2e — . .	65 —	28′ après — —
3e — . .	190 —	21′,8 — —
4e — . .	425 —	45′,4 — —
5e — . .	1 100 —	60′,[illegible] — —
6e — . .	2 400 —	81′,4 — —

Enfin, les plus belles étoiles, celles de première grandeur, sont :

*α Eridan (Achernar).	*α Croix.
α Taureau (Aldébaran).	α Vierge (Épi).
α Cocher (La Chèvre).	*β Centaure.
β Orion (Rigel).	α Bouvier (Arcturus).
α Orion (Bételgeuse).	*α Centaure.
*α Navire (Canopus).	α Scorpion (Antarès).
α Grand Chien (Sirius).	α Lyre (Véga).
α Petit Chien (Procyon).	α Aigle (Altaïr).
β Gémeaux (Pollux).	α Cygne.
α Lion (Régulus).	α Poisson austral (Fomalhaut).

(Celles marquées d'un astérisque sont invisibles en France.)

L'estimation des grandeurs est difficile et présente des écarts; Herschel eut l'idée de rapporter chaque étoile à deux étalons; mais son travail considérable n'a jamais été complété et les règles indiquées par les deux Herschel ne furent pas suivies immédiatement, d'autant que l'on se heurtait à des difficultés en passant aux étoiles telescopiques. C'est à Gould que l'on doit le travail capital de la classification et, avec la loi de Fechner, le résultat s'énonce sous forme mathématique en disant que *la différence des grandeurs de deux étoiles est proportionnelle à la différence logarithmique de leurs éclats.*

C'est admettre que le nombre des étoiles d'une grandeur déterminée, leur distance moyenne au soleil, croissent en progression géométrique quand le nombre qui figure la grandeur croît en progression arithmétique.

Distance des étoiles. Sur le terrain on détermine la distance d'un objet inaccessible en prenant une *base* pour le triangle des visées; ici le problème est le même et l'on choisit pour base la distance entre deux positions de la terre sur son orbite. Enfin, si l'étoile est fixe réellement, le mouvement circulaire de la terre doit procurer l'illusion que l'étoile décrive un mouvement égal et de sens contraire; tout ceci constitue le phénomène des *parallaxes*, qui permet d'évaluer les distances stellaires. (V. PARALLAXE.) Ainsi, la parallaxe la plus forte est celle de α Centaure, 0″,7, c'est-à-dire que c'est l'étoile la plus voisine de nous; elle est encore 300.000 fois plus éloignée que le soleil, et la lumière met 4 ans 1/2 pour nous parvenir de α Centaure. On connaît aujourd'hui une trentaine de parallaxes, mais il est facile d'extrapoler. Les dernières étoiles visibles peuvent être estimées 180 millions de fois plus éloignées que le soleil, et il faut 1.850 ans à la lumière pour parcourir la distance qui nous en sépare; en 1817, avec le télescope d'Herschel de 40 pieds, on pouvait estimer les plus grandes distances perçues à 2.300.000.000 de rayons terrestres et la lumière, parcourant 300.000 kilom. à la seconde, exige 364.300 ans pour franchir une telle distance.

Mouvements propres. Si les constellations paraissent invariables, les étoiles ne méritent pas leur nom de *fixes*; elles ont des mouvements propres inappréciables à l'œil, ne changeant pas l'aspect du ciel, mais qui peuvent les déplacer de 8″ d'arc par an, comme pour 1830 Groombridge. Si l'on connaît la parallaxe de l'étoile, on peut en déduire la vitesse réelle ou sa projection sur le plan tangent à la sphère céleste; on trouve que les vitesses, à la seconde, sont du même ordre que celle de la terre 30 kilom. autour du soleil : 17,23,55... km. pour Sirius, α Centaure, 61 du Cygne. Pour 1830 Groombridge, cette vitesse dépasse 300 kilom.

Le mouvement des étoiles pourrait être *apparent*, dû au mouvement propre du soleil et de son système; mais le mouvement général du système solaire est inférieur à celui des autres étoiles; voisin de 30 kilomètres, il a pu être établi et isolé par les recherches de Herschel, Bessel, Argelander, Airy, Dankin..., et, pour les mouvements *propres* stellaires, il faut citer principalement les travaux de W. Struve (1852), Argelander (1869) et le travail fondamental de H. Mädler (1857), basé sur les observations de deux cent mille étoiles. On rapporte toutes les observations à une même époque, pour avoir les variations des éléments; mais, avant d'en déduire les mouvements, il faut tenir compte de cette difficulté que tous les catalogues n'ont pas la même précision. En dégageant le mouvement parallactique de l'étoile, on aura bien son mouvement réel de translation.

Théoriquement, les mouvements moyens, réels ou apparents, devraient être inversement proportionnels aux distances moyennes de chaque grandeur stellaire; si cette loi théorique est loin d'être vérifiée, on peut en revanche conclure, pour estimer les distances stellaires, que, inversement, les mouvements propres sont un critérium beaucoup plus sûr que les éclats, et nous citerons ici les travaux de Bakhuysen et Kobold, Bossert et Kustner, pour les catalogues de mouvements propres. Mais comment sont distribués les grands et petits mouvements propres? Ici intervient la troisième composante du mouvement absolu suivant la ligne de visée; en même temps que la spectroscopie fournit des indications sur la composition des astres, elle peut, par le déplacement des raies, faire connaître leurs *vitesses radiales*, du même ordre que les précédentes.

Étoiles multiples. Deux étoiles voisines sur la voûte céleste peuvent être à des distances très différentes, très éloignées l'une de l'autre; mais on connaît dix mille couples binaires à moins de 32″, et la probabilité indique que ce n'est pas là un fait fortuit. Au reste, W. Herschel a définitivement prouvé qu'il y avait effectivement groupe, l'un des astres tournant autour de l'autre. Les périodes de la rotation sont, par exemple :

11 ans pour l'étoile double	δ	Petit Cheval.
17 — —	δ	Pégase.
35 — —	ζ	Hercule.
61 — —	ξ	Grande Ourse.
180 — —	γ	Vierge.

De même on connaît des systèmes triples, quadruples...

[illegible] le mouvement d'ensemble de translation [illegible] est, en moyenne, trois fois plus [illegible] que pour les étoiles simples. Enfin, l'étude [illegible] des mouvements de ce système a permis [illegible] les masses, qui sont, en prenant pour unité [illegible] du soleil

[illegible]	pour	Sirius	2.1	pour	α Centaure
[illegible]		τ Cassiopée	0.5	—	Castor
[illegible]	—	70 Ophiuchus	0.1	—	61 Cygne.

[illegible] *d'éclat.* Il paraît qu'on aperçut dans la constellation du Scorpion une étoile qu'il n'y avait point encore vue, ce qui le conduisit à dénombrer les étoiles visibles [illegible] à faire son catalogue. Parfois une telle étoile sera dite *[illegible]* la plus célèbre apparition est celle de la *Pélerine* ou *étoile de Tycho-Brahe*, parue en 1572 dans Cassiopée. Holwarda mit en évidence qu'un grand nombre d'étoiles sont ainsi *variables*, pour revenir à un éclat constant, au-dessus ou au-dessous de la sensibilité de l'œil, à moins que les changements ne soient assez rapides pour que les étoiles puissent être considérées comme *périodiques*. Tous les ans, l'Annuaire des longitudes fournit des renseignements sur 211 étoiles variables : avec v du Navire, de période inconnue, les plus célèbres sont celles du Renard, d'Ophiuchus, du Scorpion, de la Couronne, du Cygne, d'Andromède; la photographie permettra leur étude systématique.

Les étoiles véritablement périodiques sont classées suivant les périodes et les courbes d'éclat; il semble y avoir des lois de premier ordre avec les colorations et leurs variations. L'origine des étoiles variables est assez mystérieuse : les unes paraissent avoir des éruptions internes et des taches ou facules (comme le soleil) qui en modifient l'éclat, d'autres, comme Algol, sont accompagnées d'un satellite obscur qui les éclipse partiellement; suivant une hypothèse très ingénieuse de Lockyer, on peut supposer l'astre accompagné d'un essaim de satellites qui détermine périodiquement un grand nombre de collisions lumineuses.

En résumé, si l'on considère la masse, la composition chimique, les dimensions, l'éclat et le mouvement propre, les étoiles sont de même ordre de grandeur que le soleil et les mouvements paraissent arbitrairement distribués. Copernic avait prouvé que la terre n'est qu'une planète; voici que le soleil n'est qu'une étoile moyenne et le système du monde apparaît dans toute son immensité.

Étoiles filantes. Les étoiles filantes ont la même origine que les bolides, corps étrangers qui pénètrent dans notre atmosphère et qui s'y échauffent assez, par frottement, pour devenir lumineux et même se consumer entièrement. Les hauteurs moyennes d'apparition et de disparition sont de 120 et 90 kilom. environ. S. Newcomb évalue à 146 milliards par an le nombre des étoiles filantes assez lumineuses pour être vues à l'œil nu s'il fait nuit en cet instant et l'on pourrait en voir 250 fois plus au télescope.

Il existe aussi, périodiquement, des *pluies* ou *essaims* d'étoiles filantes : la cause en est dans des amas cosmiques circulant autour du soleil selon des orbites assez excentriques et dont les trajectoires rencontrent celle de la terre; alors, d'une façon périodique, au multiple commun des deux périodes révolutives, la terre se plonge dans un essaim de corpuscules qui deviennent lumineux. Certains même y virent une correspondance avec les phénomènes météorologiques, les cyclones et les tremblements de terre.

Enfin, les comètes sont en liaison étroite avec ce phénomène : il semble qu'en se condensant lentement, en se désagrégeant, une comète puisse donner lieu à un essaim météorique périodique, à une *pluie;* puis les particules mêmes de l'essaim, animées de vitesses peu différentes, se répandent lentement tout le long de l'orbite, se dissémient, la pluie diminue constamment d'intensité pour se résoudre, finalement, en étoiles filantes isolées. V. CIEL.

— Archéol. L'*étoile* était l'emblème d'un ordre de chevalerie appelé aussi de la Blanche-Maison, qui fut fondé en 1351 par le roi Jean, et dont la devise était : *Monstrant regibus astra viam.* L'insigne souverain porté par le roi, premier chevalier de l'ordre, était une croix avec une étoile d'émeraudes avec rubis et perles. Ce joyau existait encore sous Charles V. — Le mot *étoile* s'emploie parfois pour désigner la molette des éperons, surtout de ceux dits *à bec de geai* (XIVe s.). Ce sont des molettes à huit pointes, prises entre des branches courbes. Dans le blason, la différence essentielle entre l'étoile proprement dite et la molette d'éperon, c'est que la première n'est jamais percée d'une ouverture à son centre.

— Artil. *Étoile mobile.* On nomme ainsi l'appareil qui sert à vérifier le diamètre de l'âme des bouches à feu et des armes portatives, afin d'en constater les irrégularités [illegible]. Il se compose essentiellement d'une tête, [illegible] à une hampe, et composée de deux tiges à angle

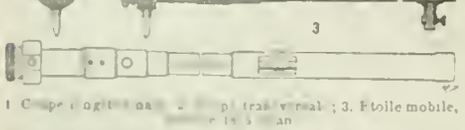

1. Coupe longitudinale [illegible] 2. Plan transversal; 3. Étoile mobile, [illegible]

droit l'une sur l'autre et [illegible] dans un plan perpendiculaire à la hampe. Les extrémités de ces tiges portent à ses extrémités deux pointes fines, l'autre deux pointes émoussées. La hampe [illegible] la hampe permet de faire sortir ou rentrer plus ou moins jusqu'à ce qu'elles s'appliquent exactement sur les parois de l'âme, dont leur écartement donne alors le diamètre réel. La hampe a, suivant la nature de l'arme à examiner, la longueur voulue pour que son extrémité reste toujours en dehors de la bouche du canon, extrémité par laquelle on manœuvre l'appareil et où on peut lire à chaque instant le diamètre de l'âme au point où se trouve la tête. L'étoile mobile imaginée par Gribeauval, a été bien perfectionnée depuis et permet aujourd'hui de vérifier le diamètre d'un canon ou d'une arme à feu portative à un centième de millimètre près.

— Chirom. En chiromancie, une *étoile* est le présage d'un événement qui doit se produire en dehors du libre arbitre; c'est donc un signe de fatalité heureuse ou malheureuse. Sur le mont de Jupiter, une étoile annonce élévation inespérée; sur le mont de Saturne, mort violente; sur celui du Soleil, célébrité scandaleuse; sur celui de Mercure, vol; sur celui de Mars, meurtre; sur celui de la Lune, danger par l'eau; sur celui de Vénus, péril d'amour. Une étoile à l'extrémité des doigts est un présage de haute réussite, selon la signification du doigt : sur l'index, c'est richesse; sur le medius, pouvoir et autorité; sur l'annulaire, succès d'art; sur l'auriculaire, réussite financière; à la racine du pouce, infortune matrimoniale.

Étoile polaire (ORDRE DE L'), ordre suédois, créé en 1748 par Frédéric Ier, modifié en 1844 par Charles XIII. Cet ordre, destiné à récompenser le mérite civil, comprend quatre classes : commandeur, grands-croix (écharpe et plaque), commandeur (sautoir et plaque), chevalier (boutonnière). Le ruban est noir.

Étoile des Indes (ORDRE DE L'), ordre britannique, créé en 1861 par la reine Victoria pour récompenser les services rendus à l'Angleterre aux Indes par les Européens ou les indigènes. Réorganisé en 1866 et 1876, il est considéré aujourd'hui comme une classe particulière, ouverte aux Européens, de l'ordre de Victoria réservé aux Indiens. Le souverain en est grand maître, le gouverneur des Indes second grand maître. L'ordre comprend trois classes : grands commandeurs (écharpe et plaque), commandeurs avec plaque; chevaliers. Le ruban est bleu de ciel, liséré de blanc.

Étoile africaine (ORDRE DE L'), ordre de l'État indépendant du Congo, institué en 1888 par Léopold II, souverain de l'État. Il comprend six classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers et médaillés. Les médaillés sont obligés de porter l'insigne avec le ruban.

Le ruban est à trois bandes égales : deux bleu pâle et celle du centre jaune pâle.

Étoile d'Anjouan (ORDRE DE L'). V. COMORES.

Étoile brillante (ORDRE DE L'), ordre de Zanzibar, institué en 1875 par le sultan Saïd-ben-Bargasch, modifié par le sultan Hamid-ben-Thueni-ben-Said. Il comprend deux catégories, dont la première réservée aux souverains et chefs d'États; la deuxième comprend cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers. Le ruban est rouge liséré de blanc.

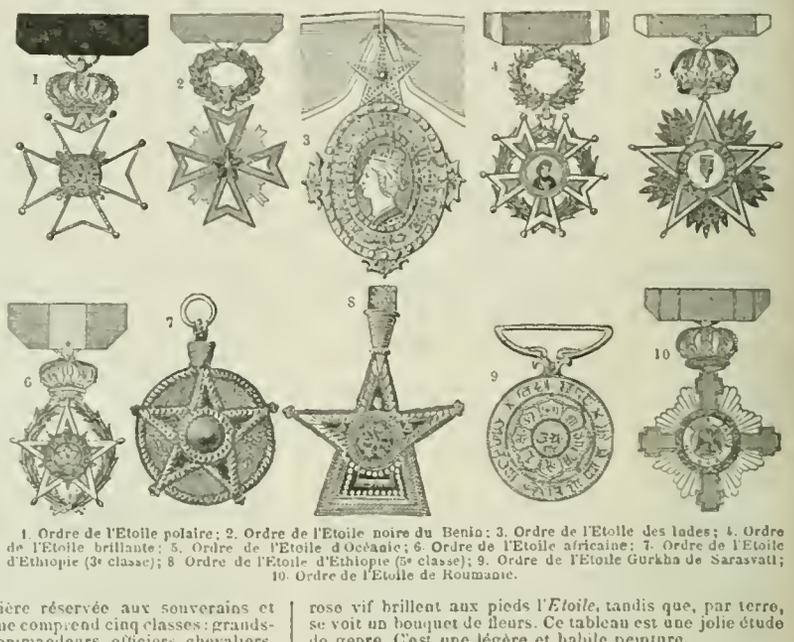

1. Ordre de l'Étoile polaire; 2. Ordre de l'Étoile noire du Bénin; 3. Ordre de l'Étoile des Indes; 4. Ordre de l'Étoile brillante; 5. Ordre de l'Étoile d'Océanie; 6. Ordre de l'Étoile africaine; 7. Ordre de l'Étoile d'Éthiopie (3e classe); 8. Ordre de l'Étoile d'Éthiopie (5e classe); 9. Ordre de l'Étoile Gurkha de Sarasvati; 10. Ordre de l'Étoile de Roumanie.

Étoile de Comores (ORDRE DE L'). V. COMORES.

Étoile d'Éthiopie (ORDRE DE L'). Les insignes sont différents, suivant les classes. Il comprend cinq classes : la première est réservée aux souverains et chefs d'États (écharpe et plaque). Les autres sont : prince, commandeur, officier, chevalier. Le ruban est une tresse à quatre couleurs : bleu, jaune, vert, rouge. Le port de la 3e classe (commandeur) est autorisé en France.

Étoile Gurkha de Sarasvati (ORDRE DE L'), ordre du Népaul, institué par le souverain de cet État dans la première moitié du XIXe siècle, et qui ne comprend qu'une classe. L'insigne est une médaille en or fin, qui se porte sur le côté gauche de la poitrine. Le ruban est de cachemire bleu, tissé de fleurs rouges, blanches et noires.

Étoile noire du Bénin (ORDRE DE L'), ordre colonial, devenu français par décret du 10 mai 1896, institué par le roi Toffa, à Porto Novo, en 1892. Il comprend cinq classes : grands-croix (écharpe et plaque), commandeurs avec plaque, commandeurs (sautoir), officiers, chevaliers. Le nombre des chevaliers est illimité. Le ruban est bleu pâle, uni.

Étoile d'Océanie (ORDRE DE L'), ordre hawaïen, fondé en 1886 par le roi Kalakaua Ier. Il comprend cinq classes : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers. Deux médailles, l'une d'or, l'autre d'argent, sont annexées à l'ordre. Le ruban est vert liséré de blanc.

Étoile de Roumanie (ORDRE DE L'), fondé par le prince Charles Ier en 1877. Les cinq classes sont : grands-croix, grands officiers, commandeurs, officiers, chevaliers. L'insigne pour les militaires est orné de glaives. Le ruban est rouge, avec un double liséré bleu.

Étoile de Seville (L'), *la Estrella de Sevilla*, comédie de Lope de Vega. — Le sujet se rapproche de la donnée du *Cid*, avec un dénouement tout autre. L'Étoile de Séville, Estrella Tavera, fiancée à don Ortiz de Las Ruellas, a eu le malheur de plaire au roi don Sancho le Brave, qui met tout en œuvre pour la séduire, et s'introduit par ruse dans sa chambre : il y rencontre le frère, Bustos Tavera, qui se jette, l'épée haute, sur le séducteur; don Sancho se découvre : « Je suis le roi! » Tavera feint de ne pas le croire et le force de mettre l'épée à la main. Au bruit de la lutte, des serviteurs accourent, et, dans le tumulte, don Sancho parvient à s'échapper. Mais il veut se venger d'un tel affront, fait venir don Ortiz, ignorant qu'il est le fiancé d'Estrella, et lui enjoint de provoquer en duel Bustos, dont il a, dit-il, reçu une sanglante injure. Don Ortiz, qui ne peut refuser au roi, obéit, quoiqu'il sache que ce coup d'épée va briser son amour; il cherche querelle à Bustos, et le tue. Tout le reste du drame : poursuites intentées par Estrella contre le meurtrier, qu'elle aime toujours et voudrait sauver, condamnation et grâce de don Ortiz, séparation des deux amants, abonde en situations fortes et saisissantes.

Étoile du Nord (L'), opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de Meyerbeer, représenté à l'Opéra-Comique le 16 février 1854. — La partition de *l'Étoile du Nord* n'est pas l'un des meilleurs ouvrages de Meyerbeer, mais c'est l'un des plus intéressants à étudier. Le compositeur avait donné à Berlin, en 1844, un opéra militaire intitulé : *le Camp de Silésie.* Il désirait faire passer une partie de sa musique dans un ouvrage français; Scribe lui construisit le poème de *l'Étoile du Nord*, qui mettait en scène pour la vingtième fois les amours de Pierre le Grand et de Catherine. Dans ces conditions, ce n'est pas par l'unité que l'œuvre pouvait briller, les morceaux nouveaux venant se mêler à ceux écrits pour un autre sujet, et ces derniers même subissant des modifications notables. Mais, parmi ces divers morceaux, il en est d'excellents. Tels sont : au premier acte, le chœur d'introduction et la chanson de Danilowitz, la ballade de Catherine et son duo avec Pierre; au second, le duo des vivandières, la scène de l'ivresse et la marche du tsar, d'un éclat incomparable; enfin, le duettino des deux petits amoureux et la romance de Pierre, d'un sentiment si profondément mélancolique, et que précède un beau récitatif.

Étoile (UNE), tableau de Comerre [1882]. — Une danseuse est assise sur un étroit tabouret de satin bleu. Elle a les poings appuyés sur les hanches. La jambe droite se croise au-dessus du genou de la jambe gauche. Des souliers d'un rose vif brillent aux pieds l'*Étoile*, tandis que, par terre, se voit un bouquet de fleurs. Ce tableau est une jolie étude de genre. C'est une légère et habile peinture.

Étoile (L'), ballet-pantomime en deux actes de Ad. Aderer et C. de Roddez, musique de André Wormser, représenté à l'Opéra (Paris, 31 mai 1897. — C'est sous le Consulat. Une gamine de Paris a lié connaissance avec un jeune Auvergnat, amateur de bourrée. Vestris la remarque et la fait entrer à l'Opéra, tandis que l'ami part au régiment. La jeune fille obtient tous les succès et devient *étoile;* mais, quand elle voit revenir son bel amoureux, qui s'est couvert de gloire, elle renonce à ses triomphes et rejoint celui que son cœur a choisi. Wormser a écrit sur ce gentil livret une partition élégante et spirituelle.

ÉTOILE, comm. de la Drôme, arrond. et à 10 kilom. de Valence, non loin du Rhône; 2.852 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins. Pendant les guerres de la féodalité et les guerres de religion, c'était une des meilleures places du Valentinois. Ruine d'un château fort, où résida Louis XI pendant son séjour en Dauphiné, et qui fut une des retraites favorites de Diane de Poitiers.

ÉTOILE (L'), comm. de la Somme, arrond. et à 21 kilom. d'Amiens, près de la Somme canalisée; 1.619 hab. Camp romain, bien conservé et fortement défendu par des escarpements naturels.

ÉTOILE (CHAÎNE DE L'), chaînon oolithique et crétacé des Bouches-du-Rhône et du Var, entre l'Arc au N., l'Huveaune au S., coupé au tunnel de la Nerte par la ligne de Paris à Marseille. Culmen : le mont Aurélien (893 m.).

Étoile (ARC DE TRIOMPHE DE L'). V. ARC DE TRIOMPHE.

ÉTOILE. Biogr. V. ESTOILE.

ÉTOILEMENT (*mon*) n. m. Fêlure en étoile; système de fentes, de crevasses disposées en étoiles : ÉTOILEMENT *d'une glace. L'*ÉTOILEMENT *d'un terrain.*

— En T. de métall., Jets d'étincelles qui se produisent dans la fonte coulée, tandis qu'elle est encore en fusion.

ÉTOILER v. a. Semer d'étoiles : *La nuit* ÉTOILE *le ciel.* ‖ Parsemer d'objets qui imitent des étoiles par leur éclat ou par leur forme et leur disposition; être semé comme des étoiles sur : ÉTOILER *de diamants une femme, une étoffe de paillettes d'or. Les bluets* ÉTOILENT *les blés mûrs.*

— Fêler, fendre en forme d'étoile : ÉTOILER *une bouteille.*

— v. n. Éclairer comme fait une étoile.

Étoilé, ée part. pass. et adj. Qui a la forme rayonnante d'une étoile ou qui est couvert d'étoiles : *Un ciel* ÉTOILÉ. *Les molettes* ÉTOILÉES *des éperons.*

— Poétiq. *Poussière étoilée.* Astres qui brillent la nuit dans le ciel. ‖ *Voûte étoilée, Empire étoilé,* Voûte céleste semée d'étoiles. ‖ *Séjour étoilé,* Ciel considéré comme la demeure des bienheureux.

— Art milit. *Fort étoilé.* Celui dont le tracé se compose de saillants et de rentrants disposés en forme d'étoile.

— Bot. *Feuilles étoilées,* Petites feuilles verticillées, disposées en rayons. ‖ *Chardon étoilé,* Un des noms de la chausse-trape.

— Chir. *Bandage étoilé*, Nom impropre d'un bandage formant une espèce de X par ses entre-croisements. ‖ Substantiv. : *Appliquer un* ÉTOILÉ.

— Dr. *Chambre étoilée*. V. CHAMBRE.

— Hist. nat. Expression fréquemment employée pour désigner les êtres ou ceux de leurs organes dont la forme rayonnante rappelle celle d'une étoile.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons, et notamment d'un squale qu'on appelle aussi *lentillat*, et dont le corps est semé de petites taches blanches de forme ronde.

— Techn. Chez les fabricants de fleurs artificielles, Se dit d'une forme d'un seul morceau découpé en étoile : *Calice* ÉTOILÉ. *Corolle* ÉTOILÉE.

— Zool. *Poils étoilés*, Poils groupés, qui divergent d'un centre commun.

— n. m. Ornith. Espèce de merle d'Afrique. ‖ Espèce de héron. ‖ Espèce de gobe-mouches.

— n. f. Variété de pomme, appelée aussi *pomme d'étoile*. ‖ Bot. Variété de tulipe blanche et violette.

— n. f. pl. Ancien nom de la famille des rubiacées, par allusion à la disposition rayonnante des feuilles. — *Une* ÉTOILÉE.

S'étoiler, v. pr. Se couvrir d'étoiles : *L'heure où le ciel* S'ÉTOILE. ‖ Etre parsemé, se couvrir soi-même d'objets semblables à des étoiles par leur éclat ou leur disposition : S'ÉTOILER *de décorations*. ‖ Se fendre en forme d'étoile : *Bouteilles qui* S'ÉTOILENT.

ÉTOLE (du lat. *stola*, robe, dérivé lui-même du gr. *stolé*) n. f. Ornement sacerdotal, formé d'une large bande de laine ou de soie, et qui s'élargit à chacune des extrémités en une plaque appelée *palle*.

— Dr. can. *Droit d'étole*, Droit que percevaient, les ecclésiastiques du bas clergé, dans l'exercice de leurs fonctions.

— ENCYCL. Littér. Chez les Romains, la *stola* était une robe longue, serrée au corps par une ceinture ; on la réservait aux matrones. Les ecclésiastiques des différents ordres adoptèrent ce vêtement dans les premiers temps de l'Eglise. Mais, dès le IVe siècle, il fut réservé aux évêques,

Etole (Eglise primitive). Etole (XIIIe s.). Etole moderne.

aux prêtres et aux diacres. L'*étole* actuelle équivaut à la bordure dont était ornée l'étole primitive. Le pape peut porter l'étole en tout temps ; les évêques et les prêtres en usent seulement dans l'exercice de certaines fonctions de leur ministère, comme l'administration des sacrements. Elle est alors passée autour de leur cou, et les deux bandes tombent parallèlement devant eux. Pendant la messe, l'évêque porte l'étole de la même manière ; le prêtre la porte, les deux bandes croisées sur la poitrine. Quant au diacre, il la porte sur l'épaule gauche, les deux extrémités étant ramenées sous le bras droit. L'étole est aussi reçue dans la liturgie grecque, mais l'usage et la forme en sont un peu différents.

Étole d'or (ORDRE DE L'), ordre créé par la république de Venise et réservé en principe aux nobles qui avaient rempli des missions diplomatiques. Cet ordre existait encore en 1398.

ÉTOLIE (en lat. *Ætolia*, en gr. *Aitolion*), prov. de l'anc. Grèce, entre la Thessalie et l'Epire au N., la Locride à l'E., le golfe de Corinthe au S., l'Acarnanie à l'O. Aujourd'hui, elle forme, avec l'Acarnanie, une nomarchie du royaume de Grèce. (V. ACARNANIE.) Plaine fertile vers la mer, entre l'Aspro-Potamo (anc. *Achéloüs*) et le Fidaris (anc. *Evénos*), enserrée par des montagnes calcaires (mont Vardousia, 2.553 m.). Côte découpée (golfe de Missolonghi); 110.000 hab. environ. Région peu peuplée, sauf dans la plaine, autour de l'ancien lac Trikhonis. Les premiers habitants s'appelaient Curètes. Aitolos, fils d'Endymion, leur donna son nom. Pillards, braves, les Etoliens sont connus surtout par la ligue de 323 av. J.-C., qui soutint le parti populaire et s'allia avec les Romains contre Philippe (211). Après la bataille de Cynoscéphales, ils abandonnèrent les Romains, appelèrent Antiochus, furent réduits par Fulvius Nobilior, en 189 av. J.-C. Prise par les Turcs d'Amurat II (1437), sauvée par Scanderbeg, elle appartint aux Vénitiens, puis retourna aux Turcs jusqu'à l'indépendance de la Grèce (1829). — Capit. *Missolonghi*.

Monnaie d'Etolie.

ÉTOLIEN, ENNE (*li-in, èn*), personne née en Etolie ou qui habite ce pays. — *Les* ÉTOLIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette contrée ou à ses habitants : *La cavalerie* ÉTOLIENNE.

— Mythol. Epithète de Diane adorée à Naupacte : *Diane* ÉTOLIENNE.

ÉTOLIQUE (*lik*) adj. Linguist. Se dit d'une variété du dialecte éolien : *Dialecte* ÉTOLIQUE.

ETON, ville d'Angleterre (comté de Buckingham), sur la Tamise, en face de Windsor ; 3.500 hab. Eton doit surtout son importance à son collège (*King's College*), fondé par Henri VI, en 1440, et d'où sont sortis des hommes remarquables. Collection de livres riches et curieux, et excellent choix de manuscrits orientaux dans la bibliothèque.

ÉTONNAMMENT (*to-na-man*) adv. D'une manière étonnante.

ÉTONNANT (*to-nan*), **ANTE** adj. Qui est de nature à étonner, à surprendre : *Nouvelle* ÉTONNANTE. *Mémoire, Erudition* ÉTONNANTE. ‖ Extraordinaire, singulier, bizarre : *Un homme* ÉTONNANT.

— ANTON. **Commun, naturel, ordinaire, simple.**

ÉTONNEMENT (*to-ne-man* — rad. *étonner*) n. m. Commotion brusque et violente, au prop. ou au fig. : *La colère de Dieu... le tenaient dans un profond* ÉTONNEMENT. (Boss.) [Vx.] ‖ Surprise causée par quelque chose d'extraordinaire, de singulier, d'inattendu ; état ou démonstrations d'une personne étonnée : *Il n'y a pas une de nos passions qui ne nous réserve des* ÉTONNEMENTS. (J. Simon.)

— Archit. Ebranlement, lézardes qui résultent d'une violente commotion : *Explosion qui produit l'*ÉTONNEMENT *des voûtes*.

— Art vétér. Ebranlement causé par un choc au sabot du cheval.

— Métall. Calcination accompagnée d'un refroidissement brusque à l'aide duquel on cherche à désagréger des matières fortement compactes.

— Pathol. Commotion causée au cerveau par une chute ou un coup : *De cette chute il lui est resté un* ÉTONNEMENT *du cerveau*.

— Techn. Fêlure produite dans un diamant par un contre-coup. (On dit aussi ÉTONNURE.)

ÉTONNER (*to-né* — du préf. *é*, et du lat. *tonare*, tonner) v. a. Frapper d'une vive commotion physique ou morale : *Navire qu'un écueil* A ÉTONNÉ. ‖ Frapper de surprise par quelque chose d'inattendu, d'extraordinaire : *Nouvelle qui* ÉTONNE *chacun. Un brave que rien* N'ÉTONNE.

— Archit. Ebranler, lézarder par une commotion ou autrement : *Une charge excessive peut* ÉTONNER *une voûte*.

— Méd. *Etonner la tête, le cerveau*, Y causer un trouble permanent par une commotion violente.

— Techn. *Etonner le sable*, Faire fendiller au feu le sable que l'on destine à la fabrication du cristal. ‖ *Etonner un diamant*, Le fêler en le travaillant. ‖ *Etonner le marbre*, Y produire des fissures par un mauvais emploi que l'on fait de la mine. ‖ *Etonner la roche*, La chauffer pour y produire des fissures et en faciliter l'abatage. ‖ *Etonner du drap*, Lui faire subir une traction trop forte.

Étonné, ée part. pass. Qui exprime l'étonnement, la surprise : *Des regards* ÉTONNÉS. ‖ Par ext. Troublé, étourdi, frappé d'une pénible stupeur :

De vos sens *étonnés* quel désordre s'empare?
RACINE.

— Substantiv. Personne étonnée : *Jouer, Faire l'*ÉTONNÉ.

— SYN. **Étonné, confondu, consterné**, etc.

S'étonner, v. pr. Etre surpris. ‖ Etre découragé ou frappé d'une pénible stupeur : *Ne* S'ÉTONNER *de rien*.

— PROV. : **C'est un bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit.** Se dit d'une personne que les cris et les menaces ne parviennent pas à effrayer

— SYN. **Étonner, surprendre.**

ÉTONNURE n. f. Techn. V. ÉTONNEMENT.

ÉTOQUER (*ké*) v. a. Préparer un drap avec l'étoqueresse.

ÉTOQUEREAU, ÉTOQUEAU ou **ÉTOQUIAU** n. m. Techn. V. ESTOQUIAU.

ÉTOQUERESSE (*ke-rèss*) n. f. Techn. Longue carde dont on se sert pour préparer le drap. ‖ Pièce de fer employée pour arrêter ou maintenir d'autres pièces.

— Mar. Nom donné à certaines petites cordes.

ÉTOU ou **ESTOU** (*é-stou*) n. m. Table de boucher.

ÉTOUBLE n. f. Agric. V. ÉTEULE.

ÉTOUFFADE ou **ESTOUFFADE** n. f. Art culin. Syn. de ÉTOUFFÉE.

ÉTOUFFAGE (*tou-faj*) n. m. Action d'étouffer, d'asphyxier.

— Pop. Escamotage. ‖ *Etouffage de braise*, Escamotage d'argent. (Tiré de l'argot des joueurs. [V. ÉTOUFFER.])

— Apic. Procédé employé par certains apiculteurs pour retirer le miel et la cire des ruches à rayons fixes. (On brûle une mèche de soufre au-dessous du panier : les abeilles sont tuées. Cette pratique est à rejeter et doit être remplacée soit par le transvasement des abeilles dans une ruche vide, soit par la *taille*, opérations qui permettent de conserver les colonies.)

— Séric. Opération destinée à asphyxier les chrysalides des vers à soie.

— ENCYCL. Séric. L'idéal d'un bon étouffage est de tuer sûrement la chrysalide sans altérer la bave. En laissant de côté l'étouffoir des anciens, le soleil, nullement pratique dans les régions tempérées, guère plus dans les contrées les plus chaudes, on peut classer les systèmes connus en quatre catégories : 1° les appareils à air chaud ; 2° les appareils à vapeur ; 3° les appareils mixtes ; 4° les étouffoirs chimiques.

Parmi les appareils de la première catégorie, le plus ancien et le plus employé de tous est le four de boulanger. En outre de cet étouffoir primitif, on emploie les etuves, qui ont l'inconvénient de tacher le cocon par suite de l'humidité que dégage la chrysalide.

L'étouffage par la vapeur a l'avantage sur le précédent de tuer la chrysalide sans altérer la bave, mais il mouille les cocons et augmente le nombre des taches.

Mais on peut combiner les deux méthodes, et les appareils mixtes donnent d'excellents résultats. La température est maintenue entre 100° et 110° ; l'étouffage a lieu en douze minutes.

On a essayé également l'emploi de gaz ou de vapeurs délétères. L'acide sulfurique, l'ammoniaque, l'acide sulfureux ont provoqué l'étouffement en quinze minutes, mais l'acide carbonique, l'oxyde de carbone, le protoxyde d'azote, les vapeurs de benzine, de camphre, etc., au bout de plusieurs heures, n'avaient produit aucun effet.

Les cocons étouffés avec les produits chimiques donnent à la filature des résultats désastreux. La soie contracte, avec l'ammoniaque, un toucher rude et crénelé. Avec les acides sulfureux et sulfhydrique, les défauts sont encore plus nombreux. Quelquefois, c'est l'éducateur qui pratique l'étouffage ; mais, ordinairement, les cocons sont vendus vivants et asphyxiés par le filateur.

ÉTOUFFANT (*tou-fan*), **ANTE** adj. Qui fait qu'on étouffe, qu'on respire difficilement : *Atmosphère* ÉTOUFFANTE. *Une chaleur* ÉTOUFFANTE.

ÉTOUFFÉE (*tou-fé* — de l'ital. *stufata*, même sens ; de *stufa*, étuve) n. f. Mode de cuisson qui consiste à mettre sur le feu les viandes et les légumes dans des vases bien clos, et qui ne laissent échapper que le moins de vapeurs possible : *Perdrix à l'*ÉTOUFFÉE. ‖ On dit aussi ÉTUVÉE, ÉTOUFFADE ou ESTOUFFADE.

— ENCYCL. Art culin. L'*étouffée*, qu'on appelle également *étuvée*, consiste à faire cuire certains aliments lentement dans leur jus, en des vases hermétiquement clos. Il importe de ne pas ouvrir le récipient avant que le plat ait atteint le point de cuisson exact. Il faut donc assaisonner au préalable et bien connaître la durée de la cuisson, qui varie suivant la nature de la viande. On fait à l'étouffée notamment des perdrix, des cailles, du poulet, de la dinde, du bœuf et du mouton, avec ou sans légumes.

ÉTOUFFEMENT (*tou-fe-man* — rad. *étouffer*) n. f. Suffocation, asphyxie : *Un noyé périt par* ÉTOUFFEMENT. ‖ Sensation d'une personne qui étouffe, dont la respiration est pénible : *Etre sujet aux* ÉTOUFFEMENTS. V. ASPHYXIE.

— Fig. Anéantissement, destruction, suppression : *L'*ÉTOUFFEMENT *de la liberté*.

— En T. de techn., Demi-extinction qui, dans certaines fabrications, se faisant au moyen de fours, précède le défournement des matières.

ÉTOUFFER (*tou-fé* — anciennem. *estouffer*, d'orig. inconn.) v. a. Faire périr en asphyxiant, en empêchant de respirer : *On ne saigne pas les pigeons, on les* ÉTOUFFE.

— Par exagér. Gêner beaucoup la respiration de : *Avoir un asthme qui vous* ÉTOUFFE. *Personne que la colère* ÉTOUFFE

— Par anal. Empêcher, par défaut d'air ou de lumière, la végétation de : *Les mauvaises herbes* ÉTOUFFENT *le bon grain*. ‖ Eteindre : ÉTOUFFER *des charbons dans un étouffoir*. ÉTOUFFER *un commencement d'incendie*. Amortir, rendre moins éclatant ou empêcher d'éclater : ÉTOUFFER *des sanglots, les sons d'un piano, les tons d'un tableau*.

— Fig. Empêcher de se manifester, de se produire, de se développer : ÉTOUFFER *une révolte. L'avarice* ÉTOUFFE *la pitié. La misère* ÉTOUFFE *bien des talents*. ‖ Perdre, détruire, faire périr : ÉTOUFFER *un rival*. ‖ *Etouffer une affaire*, L'empêcher de suivre son cours, faire que personne n'en parle.

— Loc. div. : *Etouffer quelqu'un de caresses*, L'en accabler. ‖ *Que la peste l'étouffe* (ou) *le crève!* Imprécations de dépit, de haine.

— Pop. Boire en entier : ÉTOUFFER *une bouteille*. ‖ *Etouffer un perroquet, un chardonneret*, Boire un verre d'absinthe, un verre de vin. ‖ *Etouffer de l'argent*, Le faire subrepticement disparaître dans sa poche, le dissimuler. (Tiré de l'argot des joueurs.)

— Art culin. Faire cuire à l'étouffée. ‖ On dit aussi ÉTUVER.

— Mar. *Etouffer une voile, Etouffer la voile*, Presser contre la vergue avec les bras la voile déjà carguée, afin de la soustraire aussi vite que possible à l'action du vent quand on veut la serrer.

— Techn. *Etouffer la colle*, La rendre trop liquide en la remuant trop longtemps. ‖ *Etouffer les cocons*, Faire périr la chrysalide qu'ils contiennent, pour empêcher qu'elle ne les perce.

— v. n. Mourir par suppression de la respiration : *Tout animal dépourvu de branchies* ÉTOUFFE *dans l'eau*.

— Par exagér. Avoir la respiration difficile, par suite d'une sensation pénible ou d'un sentiment violent, excessif : ÉTOUFFER *de chaleur*. ÉTOUFFER *de rage, de rire*. ‖ Eprouver une gêne, un malaise, une inquiétude : *Le secret est insupportable aux femmes ; elles* ÉTOUFFENT, *elles crèvent si elles ne parlent*. (Bouhours.)

— Hortic. *Etouffer une bouture*, La recouvrir d'une cloche qui, tout en la mettant à l'abri de l'air, favorise le développement de ses racines.

Étouffé, ée part. pass. du v. Étouffer.

— Par anal. Se dit des objets trop resserrés, trop étroits, entourés de trop près, où l'air circule mal : *Une petite maison* ÉTOUFFÉE *au milieu de grands hôtels*. ‖ *Chambre étouffée*, Chambre où l'on n'a pas assez d'air pour respirer. ‖ *Air étouffé*, Air peu propre à la respiration.

S'étouffer, v. pr. Etre tué, mourir par asphyxie. ‖ Etre oppressé par une sensation pénible ou un sentiment trop vif. ‖ Etre très serré dans un lieu étroit, dans une foule. ‖ Se faire périr l'un l'autre.

— ALLUS. LITTER. :

J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'*étouffer*,

Vers de Racine (*Britannicus*). V. EMBRASSER.

— SYN. **Étouffer, suffoquer.**

ÉTOUFFEUR (*tou-feur*), **EUSE** n. Celui qui étouffe, au sens actif.

ÉTOUFFEURS (*tou-feur*) n. m. pl. Nom vulgaire des grands serpents, et particulièrement du boa. — *Un* ÉTOUFFEUR.

ÉTOUFFOIR (*tou-foir*) n. m. Mobil. Grand cylindre de cuivre ou de tôle hermétiquement fermé par un couvercle de même métal, dans lequel on dépose la braise pour l'étouffer, aussitôt qu'on l'a extraite du four. ‖ Petit appareil dont on se sert, dans les ménages, pour éteindre le charbon ou la braise restant dans le fourneau.

Etouffoir

— Fam. Lieu de réunion où l'on n'a pas suffisamment d'air pour respirer à l'aise.

— Mus. Pièce de bois garnie de drap qui, dans les instruments à clavier, sert à étouffer le son en arrêtant la vibration des cordes.

— *Lever les étouffoirs*, Faire fonctionner une pédale qui soulève les étouffoirs, tout en prolongeant les vibrations des cordes du piano

ÉTOUPADE n. f. Etoupe imbibée de blanc d'œuf, dont on se servait pour panser les plaies.

ÉTOUPAGE (*poj*) n. m. Action d'étouper un chapeau de feutre à l'état de capade. ‖ Ce qui sert à étouper les parties faibles d'une capade.

ÉTOUPAS [illegible] n. m. Toile grossière d'étoupe de lin, [illegible] l'emballage des étoffes.

ÉTOUPE du lat. *stuppa*, même sens) n. f. Partie la plus [illegible] de la filasse. ÉTOUPE *de chanvre, de lin.*

— Fig. Origine d'une explosion, d'une conflagration, [illegible] à un embrasement commencé avec des [illegible] *La cour est* L'ÉTOUPE *qui met le feu à toutes les* [illegible] de Gir.

— Par [illegible] substance filamenteuse, qui existe sur diverses parties de certaines plantes.

— Mar. *Étoupe blanche*, Résin du chanvre. ‖ *Étoupe* [illegible], Cordages usés qu'on emploie [illegible]. *Visiter les étoupes*, Examiner l'état des coutures du bordé. ‖ Presse étoupe. V. PRESSE. ‖ Un navire *cache ses étoupes*, Quand elles sortent des coutures. L'*étoupe* sert aux calfats pour rendre étanches les coutures des ponts et du bordé, ils l'enfoncent à force avec un ciseau et un maillet et la recouvrent de brai chaud et liquide.

— Loc. prov. : *Mettre le feu aux étoupes*, Exciter aux querelles ou aux passions violentes.

— Ind. text. Filat. Après le roussage et le teillage, le [illegible] les filaments sont encore entourés de débris et de la chènevotte, ils sont mis au peignage, qui a pour but de séparer autant que possible les fibres individuelles. Ce sont les déchets provenant de la rupture de quelques fibres longues, entraînées par les aiguilles du peigne, qui constituent ce que l'on appelle l'*étoupe*. Les opérations qui [illegible] le peignage en lin, le peignage proprement dit et le [illegible] sage, fournissent des qualités distinctes d'étoupes, mais la valeur de ces dernières peut encore varier suivant le degré de roussage et de teillage.

Pour la filature des étoupes, on se sert à peu près des mêmes appareils que pour le lin. Les cardes seules diffèrent. On appelle aussi « étoupe » les filaments les plus gros du chanvre.

ÉTOUPEMENT (*man*) n. m. Action d'étouper; état de ce qui est étoupé.

ÉTOUPER v. a. Boucher avec de l'étoupe ou avec d'autres matières semblables : ÉTOUPER *une fente*.

— Fig. et fam. *Avoir les oreilles étoupées*, Les avoir garnies de coton.

— Artill. Garnir d'étoupe les intervalles entre les projectiles, gargousses, etc., placés dans les coffres ou caisses à munitions pour en empêcher le ballottement.

— Techn. Chez les chapeliers, *Étouper une capade*, La renforcer dans les parties faibles avec les rognures d'une autre capade. ‖ Chez les doreurs, *Étouper l'or*, Mettre une pièce à l'endroit où une feuille d'or n'a pas assez d'épaisseur, et aussi, Presser les feuilles d'or avec un tampon, afin de les faire prendre sur la colle.

ÉTOUPERIE (*ri*) n. f. Toile d'étoupes pour les emballages. ‖ Lieu où l'on conserve, à bord, les étoupes.

ÉTOUPEUX (*peû*), **EUSE** adj. Hist. nat. Qui est garni d'étoupe, de poils qui ressemblent à de l'étoupe : *Animal à centre* ÉTOUPEUX. *Arbres dont les feuilles sont* ÉTOUPEUSES.

ÉTOUPIER (*pi-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fait de l'étoupe avec de vieux cordages.

ÉTOUPIÈRE n. f. Toile d'étoupe. Syn. de ÉTOUPERIE.

ÉTOUPILLE (*ll* mll. — rad. *étoupe*) n. f. Petite mèche inflammable, servant d'amorce à une mine, à une pièce d'artifice. On l'appelle aussi FUSÉE D'AMORCE.

— ENCYCL. Après avoir mis d'abord le feu à la charge des canons au moyen d'une simple traînée de poudre versée dans la lumière, on imagina d'y introduire une mèche formée de brins d'étoupe enduite de pulvérin et qui communiquait le feu avec plus de sûreté. D'où le nom d'*étoupille* donné à cette mèche et conservé plus tard aux artifices divers employés pour le même objet : tels l'*étoupille à percussion* contenant une capsule qu'un marteau faisait détoner comme celle d'un fusil et qui fut d'abord employée dans la marine, puis l'*étoupille fulminante à friction*, adoptée par l'artillerie de terre. Celle-ci se compose essentiellement de deux tubes de cuivre, de 4 à 5 millimètres de diamètre, dont le plus court, qui contient une charge fulminante et un *rugueux*, lame de cuivre barbelée, est enfoncé dans le plus long, rempli de poudre fine à sa partie inférieure. Grâce à un [illegible] de cuivre à boucle, fixé au rugueux, on peut faire passer brusquement celui-ci à travers la composition fulminante dont il détermine l'inflammation qui se communique à la charge de la pièce par la poudre du grand tube.

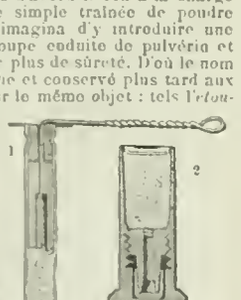

Étoupilles : 1. A friction ; 2. A percussion.

On emploie aussi des *étoupilles électriques* pour la mise de feu aux pièces disposées dans les tourelles cuirassées; et on s'est efforcé, par divers procédés, de rendre les étoupilles obturatrices du canal de lumière.

La *fusée étoupille* est un engin employé dans les manœuvres pour exercer les hommes à manier le tire-feu comme s'ils tiraient réellement.

ÉTOUPILLER (*ll* mll.) v. a. Munir d'une étoupille. ÉTOUPILLER *un canon*, *un fusil de chasse*.

ÉTOUPILLON (*ll* mll.) n. m. Nom donné à une mèche d'étoupe soufrée, employée autrefois pour boucher le canal de lumière d'une pièce et la préserver de l'humidité.

ÉTOUPIN n. m. Mar. Peloton d'étoupe, qui servait autrefois à bourrer le canon. V. VALET. ‖ Cordes de coton filé, imprégnées de matières inflammables.

ÉTOURDEAU (*do*) n. m. Nom vulgaire du jeune chapon.

ÉTOURDERIE (*ri*) n. f. Caractère d'étourdi, défaut de prévoyance, de réflexion : *La enfance et la première jeunesse peuvent seules faire excuser l'*ÉTOURDERIE. Cte de Bradi. ‖ Acte d'étourdi : *Commettre des* ÉTOURDERIES.

— ANTON. **Prévoyance, prudence, raison, réflexion, sagesse.**

- **Étourdi** L'), ou *les Contretemps*, comédie en cinq actes et en vers, composée par Molière durant l'apprentissage du théâtre que sa troupe fit en province, jouée à Lyon probablement en 1655, puis à Paris au Petit-Bourbon nov 1658. — Molière en a emprunté le sujet à l'*Inavvertito*, de Beltrame (Nicola Barbieri), auquel il a joint quelques souvenirs de l'*Emilia* de Luigi Groto et de l'*Angelica* de Fabritio de Fornaris. Lélie aime une jeune esclave nommée Célie, qui est au pouvoir d'un vieillard nommé Trufaldin : son valet Mascarille imagine une douzaine de ruses habilement ourdies pour enlever la jeune fille et la donner à son maître; mais, chaque fois, Lélie, *étourdi*, ou plutôt *non avert*, fait échouer lui-même tous ces projets. C'est donc une comédie d'intrigue, dite « comédie à tiroirs », œuvre superficielle, mais éblouissante. L'allure en est gaie et rapide, le style charmant de grâce pimpante et d'esprit, on dirait du Regnier moins rude, ou du meilleur Regnard. V. Hugo préférait le style de l'*Étourdi* à celui de toutes les autres comédies de Molière.

Étourdis (LES) ou *le Mort supposé*, comédie en trois actes et en vers, par Andrieux, représentée sur le Théâtre-Italien, le 14 décembre 1787. — Le jeune Daiglemont ne sait comment échapper à ses créanciers : son ami Folleville et son valet Deschamps inventent de le faire passer pour mort, dans l'espoir que son oncle payera ses dettes et ne le préviennent lui-même de ce stratagème que lorsqu'ils l'ont déjà mis en pratique. L'auteur détourne par là de son héros le reproche d'immoralité, puisque ce n'est pas lui qui a eu l'idée de cette ruse qui chagrine son oncle et aussi sa cousine Julie, qui l'aime tendrement. La jeune fille est la première avertie que son fiancé n'est pas mort. L'oncle Daiglemont, qui vient de payer les usuriers, ne tarde pas non plus à apprendre que le défunt est bien vivant. Après une réprimande spirituelle, élevée et tendre à la fois, il pardonne à tout le monde et donne sa fille à son neveu. Sans être de premier ordre, cette pièce est d'un comique de bon goût et ingénieux; le dialogue en est simple et spirituel, le style élégant et facile.

ÉTOURDIMENT adv. D'une manière étourdie, avec étourderie.

ÉTOURDIR (orig. dout.; peut-être du bas lat. *stordatus*, étourdi; peut-être de la partic. *é*, et de *tourd*, grive, « mettre dans l'état d'une grive étourdie par le vin »; espagn. *aturdir*) v. a. Causer dans le cerveau une sorte d'ébranlement qui suspend ou trouble les fonctions des sens : ÉTOURDIR *quelqu'un d'un coup de poing*. ‖ Assourdir, fatiguer par un grand bruit : *Acteur qui* ÉTOURDIT *le public*. ‖ Incommoder, fatiguer par des choses ennuyeuses et souvent répétées : *N'écoutons pas les vanteries ridicules dont il arrive assez ordinairement que la noblesse* ÉTOURDIT *le monde*. (Boss.) (On dit dans le même sens ÉTOURDIR LES OREILLES.)

— Fam. Troubler un peu le cerveau par un commencement d'ivresse : *Certains parfums nous* ÉTOURDISSENT.

— Fig. Jeter dans un étonnement, un trouble moral qui ôte la réflexion, diminue l'intelligence ou la perception : *Il est rare qu'un gueux qui s'enrichit ne se laisse point* ÉTOURDIR *de la possession de ses richesses*. (Le Sage.)

— Loc. div. : *Étourdir la grosse faim*, La calmer un peu par quelques aliments. ‖ *Étourdir la douleur*, La rendre moins vive, sans en supprimer la cause. — Au fig. Distraire l'esprit pour qu'il soit moins occupé de ses chagrins.

— Art culin. Cuire à demi : ÉTOURDIR *une volaille*. ‖ *Étourdir l'eau*, La chauffer un peu, la dégourdir.

Étourdi, ie Qui agit sans réflexion, sans attention : *Des enfants* ÉTOURDIS. ‖ Qui est dit ou fait étourdiment, sans réflexion, sans attention : *Conduite, Réponse* ÉTOURDIE.

— Loc. div. : *Être étourdi*, Éprouver un commencement d'ivresse. ‖ *Il est encore tout étourdi du bateau*. Se dit quelquefois d'un homme encore mal remis d'un événement fâcheux. ‖ *Étourdi* se dit aussi quelquefois d'une partie du corps qui éprouve une sorte d'engourdissement, un reste de souffrance : *Avoir le pied tout* ÉTOURDI. ‖ *Être étourdi comme un hanneton, comme le premier coup de matines*, Être fort étourdi.

— Substantiv. Personne étourdie, qui agit avec étourderie : *Un petit* ÉTOURDI. *Un franc* ÉTOURDI.

— Loc. adv. *A l'étourdie*, Étourdiment.

— SYN. **Confondu, consterné.** — **Écervelé, évaporé, éventé.** V. ÉCERVELÉ.

— ANTON. **Posé, prévoyant, prudent, raisonnable, réfléchi, sage, sérieux, grave.**

S'étourdir, v. pr. Se causer un étourdissement. ‖ Se préoccuper, se monter la tête, se troubler : S'ÉTOURDIR *de vaines chimères*. ‖ S'abandonner volontairement à des distractions pour détourner son esprit d'une préoccupation importune; se faire volontairement illusion.

ÉTOURDISSANT (*di-san*), **ANTE** adj. Qui étourdit, qui est propre à étourdir : *Clameurs* ÉTOURDISSANTES. *Musique* ÉTOURDISSANTE. ‖ Fatigant, importun par la continuité : *L'*ÉTOURDISSANT *caquetage d'un sot*.

— Fig. Extraordinaire, inattendu, merveilleux, propre à causer de la stupéfaction : *Nouvelle* ÉTOURDISSANTE. *Succès* ÉTOURDISSANT. *Toilette* ÉTOURDISSANTE.

ÉTOURDISSEMENT (*di-se-man*) n. m. Etat d'une personne étourdie, ébranlement du cerveau qui suspend ou trouble les perceptions des sens : *Un coup violent a la tête produit l'*ÉTOURDISSEMENT.

— Fig. Grand trouble, stupéfaction, étonnement extrême : *Le premier* ÉTOURDISSEMENT *passé, il reprit son sang-froid*. ‖ Dérangement, trouble des facultés causé par une situation inespérée : *La grandeur cause toujours quelque* ÉTOURDISSEMENT. ‖ Action de s'étourdir, de se distraire d'une idée importune : *L'*ÉTOURDISSEMENT *est plus facile à rencontrer que la résignation*.

— Art vétér. Maladie qui fait tournoyer les bestiaux.

— Pathol. Vertige, état dans lequel il semble au malade que tous les objets tournent autour de lui : *Éprouver des* ÉTOURDISSEMENTS.

ÉTOURDISSEUR (*di-seur*), **EUSE** n. Personne qui étourdit : *Faire taire des* ÉTOURDISSEURS. (Peu usité.)

ÉTOURNEAU (*no* — lat. *sturnellus*; dimin. de *sturnus*, même sens) n. m. Ornith. Genre de passereau conirostre, voisin des troupiales. Syn. SANSONNET.

— Fam. Personne légère, étourdie, inconsidérée : *Répondre comme un* ÉTOURNEAU. ‖ *Vous êtes un bel étourneau pour jaser*. Se dit à un jeune homme qui se mêle à une conversation au-dessus de sa capacité et en dehors de sa compétence, par allusion à la faculté de parler dont jouissent les étourneaux lorsqu'ils ont été dressés.

— Manège. Cheval dont le poil est d'un gris jaunâtre. ‖ Adjectiv. : *Cheval* ÉTOURNEAU.

— ENCYCL. Ornith. Les *étourneaux*, dont le nom scientifique est *sturnus*, sont des passereaux dentirostres, de la famille des sturnidés, et de la tribu des sturninés. Ce sont des oiseaux de taille moyenne, élancés, bronzés, variés de roux et de jaune, essentiellement insectivores et sociables, habitant les régions découvertes de l'ancien monde, dans les parties surtout tempérées. On en connaît six espèces : l'étourneau commun (*sturnus vulgaris*) ou sansonnet, répandu dans toute l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie occidentale jusqu'au Kashmir; le *sturnus unicolor*, répandu du sud de l'Europe jusqu'à l'Inde occidentale; le *sturnus splendens*, dans l'Inde et le Bengale; le *sturnus cineraceus*, au Japon; le *sturnus sericeus*, en Chine; le *sturnus purpurascens*, en Perse. L'étourneau commun d'Europe émigre pendant l'hiver vers les régions plus chaudes; en automne, il se réunit par bandes nombreuses dans les plaines; il niche dans les gros arbres, les ruines, etc. Oiseau très utile et qui devrait être protégé, l'étourneau est pourtant détruit par milliers d'individus, pour la plumasserie.

Étourneau.

ÉTOUTEAU (*to*) n. m. Techn. Syn. de ESTOQUIAU.

— Armur. Partie fixée sur la douille d'une baïonnette pour limiter le mouvement de la virole.

— Horlog. Cheville perpendiculaire, rivée sur le plat d'une roue d'engrenage. (Cette dernière prend le nom de ROUE D'ÉTOUTEAU.)

ET PROPTER VITAM VIVENDI PERDERE CAUSAS, vers de Juvénal (sat. VIII, v. 84). Juvénal reproche leurs vices aux patriciens dégénérés de son époque, et, prêchant la vertu à un interlocuteur imaginaire, il termine par ces deux vers :

> Summum crede nefas animam præferre pudori,
> Et propter vitam vivendi perdere causas.

« Songe que la plus grande infamie est de préférer l'existence à l'honneur, et, pour vivre, de perdre ce qui est la raison d'être de la vie. » Le poète entend donc que l'honneur doit être pour nous une des raisons, et la plus forte, que nous ayons de vivre. C'est bien à tort que, parfois, isolant le second vers du contexte, on semble croire que Juvénal se moque de ceux qui, pour conserver l'existence, font le sacrifice de tous les agréments de l'existence.

ET QUASI CURSORES VITAÏ LAMPADA TRADUNT (*Comme des coureurs, ils transmettent le flambeau de la vie*), vers de Lucrèce (*De natura rerum*, lib. II, v. 79). A propos de la brièveté de la vie humaine, Lucrèce fait allusion à la fête grecque des lampadophories, fête nocturne, où des relais de coureurs, disposés à l'avance, se transmettaient de l'un à l'autre des torches enflammées. Lucrèce compare les hommes à ces coureurs, qui rentrent dans la nuit après avoir passé le flambeau à un autre.

ÉTRAIN n. m. Mar. Syn. de ESTRAN.

ÉTRAIN (du lat. *stramen*, même sens; de *sternere*, étendre) n. m. Litière que l'on étend sous les pieds des bestiaux.

ÉTRAINTE (*trint*) n. f. Expression du moyen âge, signifiant aussi bien la ceinture que la partie du vêtement masculin qui s'y rattachait, c'est-à-dire le haut-de-chausses. (D'une façon générale, une étrainte était une ceinture de cuir ou d'étoffe, ou même d'orfèvrerie.)

ÉTRAIRE (*trèr*) n. m. Vitic. Cépage de l'Isère, qui n'est autre que le persan de Savoie.

ÉTRAMÉE n. f. Sorte de toile d'étoupe, fabriquée en Picardie.

ÉTRAMPAGE n. m. Agric. V. ÉTREMPAGE.

ÉTRAMPER v. n. Agric. V. ÉTREMPER.

ETRANGE (*tranj'* — du lat. *extraneus*; de *extra*, hors) adj. S'employait autrefois pour Etranger : *Les nations* ÉTRANGES. ‖ En parlant des personnes ou des choses, Qui s'écarte beaucoup de l'usage, de la règle, qui est très singulier, très bizarre : *D'*ÉTRANGES *phénomènes*. ‖ Blâmable : *Il est* ÉTRANGE *que tant de gens se mêlent des affaires d'autrui*.

L'étrange n. m. Chose étrange : *Nombre d'auteurs, pour donner du nouveau, cherchent* L'ÉTRANGE, *le paradoxal*.

— SYN. **Bizarre, extraordinaire, singulier.** V. BIZARRE.

ÉTRANGEMENT (*je*) adv. D'une manière étrange ou excessive : *Homme vêtu* ÉTRANGEMENT. *Voyageur* ÉTRANGEMENT *vieilli*.

ÉTRANGER (*jé*), **ÈRE** [rad. *étrange*] adj. Qui n'est pas du même pays, du même lieu, de la même nation; qui appartient à d'autres peuples, à d'autres gouvernements : *Nations, Puissances* ÉTRANGÈRES. *Coutumes, Langues, Plantes* ÉTRANGÈRES.

— Par ext. Qui n'appartient pas au même corps, qui n'a pas avec lui des liens de famille, de relation ou d'association : *L'Académie n'admet que rarement dans ses séances des personnes* ÉTRANGÈRES. ‖ Qui n'a pas les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, les mêmes sentiments : *Pour juger équitablement le monde, il ne faut pas lui être devenu par trop* ÉTRANGER. (Mme E. de Gir.)

— Qui n'appartient pas, qui n'est pas propre à la personne ou à la chose, qui est emprunté, pris ailleurs : *Les sens nous mettent en relation avec les corps et les phénomènes* ÉTRANGERS. ‖ Extérieur, qui n'appartient pas à la nature, à l'essence de quelqu'un ou de quelque chose : *Un épisode* ÉTRANGER *au sujet*.

— Fig. Qui se tient éloigné de quelque chose, qui n'y prend point de part : *Rester* ÉTRANGER *à la politique*. ‖ Qui n'est pas instruit, qui n'est pas au courant de quelque chose : *Personnes* ÉTRANGÈRES *à la peinture*. ‖ Qui est ignoré, inconnu : *On dit parfois de quelqu'un qu'on rencontre : Ce visage ne m'est pas* ÉTRANGER. ‖ Qui est inusité, éloigné des habitudes, des sentiments de quelqu'un : *La haine est* ÉTRANGER *à certains cœurs*.

— Algèbr. *Solution étrangère*. V. SOLUTION.

— B.-arts. *Lumière étrangère*, Lumière qui a sa source distincte de la source principale, comme celle d'un flambeau dans un sujet éclairé par la lune.

— Méd. *Corps étranger,* Corps qui s'introduit ou se développe contre nature dans les organes.

— Politiq. *Affaires étrangères,* Ensemble des rapports de l'Etat avec les pays étrangers : *Le ministre, Le département des* AFFAIRES ÉTRANGÈRES. ‖ Ministère des affaires étrangères : *Passer des* AFFAIRES ÉTRANGÈRES *à l'intérieur.*

— n. Personne qui n'est pas du même pays : *A Rome, il y a une indulgence pour celui qui montre la ville à un* ÉTRANGER. (L. Veuillot.)

— Par ext. Personne qui n'est pas de la même famille, de la même souche : *Laisser son bien à des* ÉTRANGERS.

— Fig. Chose sans rapports naturels avec une autre : *L'esprit et le cœur sont deux* ÉTRANGERS *qui passent leur vie ensemble sans se comprendre jamais.* (Mme C. Fée.)

— Hist. relig. Celui qui, du temps des Macchabées, quittait le paganisme pour embrasser le judaïsme.

— n. m. Pays, peuples étrangers : *Voyager, Passer à l'*ÉTRANGER.

— Ce qui est étranger, ce qui n'appartient pas au sujet : *Par l'*ÉTRANGER *et le superflu, vous effacez souvent le propre et l'essentiel.* (J.-L. de Balz.)

— ANTON. **Aborigène** et **autochtone, compatriote, concitoyen, indigène, national, les naturels. — Habitant.**

— ENCYCL. Dr. intern. Le droit d'indépendance et le droit de souveraineté reconnus aux Etats leur permettent de fermer leur territoire aux *étrangers.* La Chine et le Japon ont longtemps pratiqué cette politique. Mais l'idée de communauté internationale, qui se répand chaque jour davantage parmi les Etats, est contraire à la fermeture complète du territoire. Les Etats se contentent, pour sauvegarder leur intérêt général, de subordonner l'admission des étrangers à certaines justifications d'origine, de moralité et de ressources. C'est ce que la France a fait par un décret du 2 octobre 1888 et une loi du 8 août 1893. On peut également exiger des passeports à l'entrée du territoire. Le refus d'admettre des étrangers, soit en masse, soit à titre individuel, peut être justifié dans certains cas. L'Institut de droit international a pris, à ce sujet, dans sa session de Genève, en 1892, d'intéressantes résolutions.

Quelle est la condition légale des étrangers ? Ils sont soumis à toutes les lois d'ordre public en vigueur dans le pays où ils se trouvent ; ils doivent en respecter la constitution. Ils sont assujettis à la juridiction criminelle de l'Etat, à raison des infractions qu'ils commettent dans les limites du territoire. Cette dernière règle ne subit d'exception qu'au profit des souverains étrangers, des agents diplomatiques et des navires de guerre ; les capitulations signées par un grand nombre d'Etats chrétiens avec les pays d'Orient et d'extrême Orient laissent, d'autre part, dans ces pays, les nationaux desdits Etats sous l'empire de leurs propres lois pénales et sous la juridiction des tribunaux de leur pays, spécialement de leurs consuls. Au point de vue civil et commercial, les étrangers sont passibles, quant aux actions réelles immobilières, des tribunaux locaux ; quant aux actions personnelles, si le procès a lieu entre un étranger et un régnicole, le juge du domicile du défendeur est compétent ; si le procès s'élève entre deux étrangers, il y a désaccord sur la solution à suivre : certains pays, comme la France, refusent l'accès des tribunaux locaux ; d'autres, et ce sont les plus nombreux, accordent aux étrangers la protection de la justice locale. Les étrangers sont, en général, admis à se livrer librement au commerce. Ils peuvent aussi être propriétaires d'objets mobiliers ; ils n'ont pas partout la même liberté en ce qui concerne la propriété immobilière : en Roumanie, en Russie, en Suède, des prohibitions ou des restrictions existent à ce dernier égard. D'après presque toutes les législations modernes, la fortune composant la succession d'un étranger peut librement sortir du territoire : les droits de retrait, d'aubaine, de détraction ont disparu. Les droits politiques qui supposent la qualité de citoyen sont refusés aux étrangers. Il en est autrement, en principe et sauf certaines limitations motivées par l'intérêt général, des droits publics, tels que les libertés de pensée, de conscience, de circulation, d'association. Les étrangers sont astreints, dans le pays où ils se trouvent, au payement des impôts ; mais ils ne peuvent être assujettis au service militaire.

Si, en règle générale, les Etats ne ferment pas l'accès de leur sol aux étrangers, et si, les ayant admis, ils leur reconnaissent certains droits, ils n'en gardent pas moins le pouvoir de les expulser hors du territoire s'ils ont pour cela de justes motifs.

Étranger welche (L') [*der Wälsche Gast*], poème allemand de Thomasin de Zirclaria, publié en 1216. — Dans cet ouvrage, qui ne contient pas moins de quinze mille vers, et qui doit son titre à la nationalité italienne de son auteur, Thomasin s'est proposé de formuler les règles de la bienséance telle que l'exigeait la vie courtoise. Il recommande comme modèles aux jeunes gens les héros des romans de la Table ronde ou de l'antiquité. Il exprime aussi son opinion sur les événements politiques du temps. Le poème est diffus, mais la langue en est remarquable, surtout si l'on considère que l'auteur n'est pas allemand.

Étrangère (L'), comédie en cinq actes, en prose, d'Alexandre Dumas fils [Théâtre-Français (1876)]. — Catherine Moriceau, fille d'un riche bourgeois, s'est laissé marier, malgré son amour pour Gérard, un camarade d'enfance, au duc de Septmonts, gentilhomme ruiné. Celui-ci se conduit fort mal avec elle ; et bientôt il la délaisse complètement pour lier partie avec mistress Clarkson, l'« étrangère », sorte de vierge du mal, personnage fatal et énigmatique, dont l'histoire ressemble au plus extraordinaire des romans-feuilletons. Mistress Clarkson, amoureuse elle-même de Gérard, vient le disputer à Catherine jusque dans le salon de la jeune femme ; puis, irritée de son échec, elle la dénonce au duc. Celui-ci, qui ne voudrait pas perdre l'héritage de Moriceau, use de ménagements, tente même une réconciliation. Mais Catherine lui signifie qu'elle ne veut plus rien avoir de commun avec lui, qu'elle aime Gérard en tout bien, tout honneur, et que Gérard le tuera. Septmonts provoque son rival. Par malheur, il prend pour l'un de ses témoins le mari de l'étrangère, M. Clarkson, qui lui dit son fait, le force à se battre séance tenante, et le tue. Deux ou trois scènes supérieures ont fait le succès de *l'Étrangère ;* jusque dans ses bizarreries, elle reste intéressante. Mais, si l'invention en est souvent extravagante, la composition elle-même en manque de teneur et d'unité. C'est un mélange de haute comédie et de mélodrame.

ÉTRANGER (*jé* — rad. *étrange* adj. [Prend un *e* après le *g* devant un A ou un O : *J'étrangeai. Nous étrangeons*]) v. a. Ecarter, éloigner d'un lieu : ÉTRANGER *le gibier d'un pays en abattant les bois.* (N'est usité qu'en T. de chass.)

— Fig. Egarer, détourner du but. (Inus.)

S'étranger, v. pr. En T. de chass., S'éloigner, désorter le lieu qu'on habitait : *Le gibier* S'EST ÉTRANGÉ *de cette plaine.*

ÉTRANGETÉ (*je*) n. f. Caractère de ce qui est étrange : ÉTRANGETÉ *de la conduite, du style.* ‖ Chose étrange : *Nombre de gens prennent les* ÉTRANGETÉS *pour des beautés.*

ÉTRANGLABLE adj. Fam. Qui peut être étranglé, qui mériterait d'être étranglé : *Tout adversaire politique est jugé pendable,* ÉTRANGLABLE.

ÉTRANGLANT (*glan*), **ANTE** [rad. *étrangler*] adj. Fam. Décisif, qui coupe court à tout : *Ce serait une raison* ÉTRANGLANTE. (Mme de Sév.) [Inus.]

ÉTRANGLE n. f. Sorte d'huître d'un goût très âcre.

ÉTRANGLE-CARTOUCHE n. m. Techn. V. ÉTRANGLEUR.

ÉTRANGLE-CHIEN n. m. Bot. Nom vulgaire de l'aspérule à esquinancie et de la scammonée de Montpellier.

ÉTRANGLE-LOUP n. m. Bot. Nom vulgaire de la parisette et de l'aconit des Alpes.

ÉTRANGLEMENT (*man*) n. m. Action d'étrangler, résultat de cette action : *L'*ÉTRANGLEMENT *d'un condamné.* ‖ On dit plus ordinairem. STRANGULATION.

— Resserrement existant sur la longueur d'un objet quelconque : *Le corps de plusieurs insectes, tels que l'araignée, la guêpe, est divisé en deux par un* ÉTRANGLEMENT.

— Fig. Action violente qui empêche un développement, une expansion : *L'*ÉTRANGLEMENT *de la liberté publique.*

— Agric. Bourrelet qui se forme sur une branche entourée d'un lien très serré : *Marcotte par* ÉTRANGLEMENT.

— Chir. Constriction violente, produite naturellement ou artificiellement sur quelque partie du corps : *L'*ÉTRANGLEMENT *d'une hernie.* ‖ *Etranglement herniaire.* V. HERNIE.

— Mécan. Obstacle volontairement apporté à l'écoulement de la vapeur vers le cylindre, par la fermeture partielle d'une valve, d'une soupape ou d'un registre, employé surtout dans les machines sans détente variable, pour modérer l'allure.

— Min. Rapprochement subit du toit contre le mur de la couche exploitée. (On dit, dans ce cas, ÉTRANGLEMENT DE TERRE.)

ÉTRANGLER (du lat. *strangulare,* même sens) v. a. Faire périr par la constriction ou l'occlusion des voies respiratoires : *En Espagne, on* ÉTRANGLE *les condamnés à mort.* ‖ Se dit souvent par menace : *Tais-toi, ou je t'*ÉTRANGLE.

— Par exagér. Serrer au gosier : *Gondin que le col de sa chemise* ÉTRANGLE. ‖ Gêner la respiration de : *Un nuage de poussière qui salit le paysage et qui* ÉTRANGLE *le voyageur.* (H. Taine.)

— Par ext. Serrer, comprimer extrêmement : *Une ceinture bien ajustée* ÉTRANGLANT *sa taille de guêpe.* (Th. Gaut.) ‖ Faire trop étroit : ÉTRANGLER *une chambre, les manches d'une robe.*

— Fam. Mettre dans un état d'anxiété : *Le remords* ÉTRANGLE *le coupable.*

— Fig. Etouffer, empêcher de se produire, de se manifester : ÉTRANGLER *la presse.* ‖ Tuer moralement, détruire ou attaquer violemment la réputation de : ÉTRANGLER *un ministre.* ‖ *Etrangler son sujet,* Le développer insuffisamment.

— *Si je mens, que ce morceau m'étrangle,* Sorte d'imprécation, qui vient de l'époque des épreuves judiciaires. (En ce temps-là, on donnait parfois à ceux qui étaient accusés de vol un morceau de pain d'orge et du fromage de brebis, mis préalablement sur l'autel, pendant la messe, et, lorsqu'ils ne pouvaient les avaler, on les tenait pour coupables.)

— Mar. *Etrangler une voile,* Ramener les ralingues contre la vergue ou le mât au moyen d'étranglors, pour soustraire la voile à l'action du vent. ‖ *Etrangler un amarrage,* Brider ses tours. ‖ *Etrangler la vapeur,* Réduire l'orifice par lequel elle passe. ‖ Syn. de Coincer : *La basse vergue, quand on l'oriente,* ÉTRANGLE *les bas haubans.*

— Pyrotechn. *Etrangler une cartouche,* En rétrécir l'orifice au moyen d'une ficelle.

— v. n. Etre suffoqué, ne pouvoir plus respirer.

— Pop. *Etrangler de soif,* Eprouver une soif très ardente.

Etranglé, ée part. pass. du v. Etrangler.

— *Voix étranglée, Son étranglé,* Voix, Son qui a de la peine à sortir.

— Chir. *Hernie étranglée,* Hernie qui subit une forte constriction par la contraction des parties qui l'entourent.

— n. m. Caractère de ce qui est étranglé, insuffisant, renfermé dans des bornes trop étroites : *L'étriqué et l'*ÉTRANGLÉ *détruisent tout.* (Volt.)

S'étrangler, v. pr. Se tuer par strangulation. ‖ Se faire périr mutuellement par strangulation. ‖ Par exagér. Perdre momentanément la respiration : S'ÉTRANGLER *à force de crier.* ‖ Par ext. Devenir plus étroit : *Vallée qui* S'ÉTRANGLE *subitement.*

ÉTRANGLEUR, EUSE n. Celui, celle qui étrangle.

— *Etrangleur à cartouche,* Instrument servant à produire, dans l'épaisseur du carton d'une cartouche de chasse, une rainure empêchant une balle ronde, mise au-dessus de la charge de poudre, de s'échapper quand on met la cartouche dans le canon.

Etrangleur à cartouche.

ÉTRANGLEURS n. m. pl. Hist. Nom donné aux membres d'une secte religieuse russe, qui croit que l'on n'obtient l'accès du paradis qu'après une mort violente. ‖ Nom donné aux membres d'une secte de l'Inde. (V. THUGS.) — *Un* ÉTRANGLEUR.

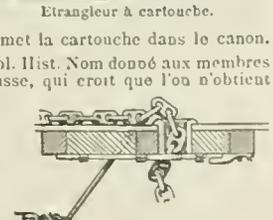

ÉTRANGLION n. m. Métall. V. ÉTRANGUILLON.

ÉTRANGLOIR (rad. *étrangler*) n. m. Mar. Cargue servant à empêcher le vent de prendre dans la voile. *Etrangloir de la chaîne,* Forte lunette en fer manœuvrée au moyen d'un palan, et servant à coincer la chaîne qui sort du puits, pendant les opérations de mouillage.

Etrangloir à lunette (coupe et vue d'en dessous).

ÉTRANGLURE n. f. Techn. Faux pli du drap, occasionné par le foulage.

ÉTRANGUILLON (*ghi,* et *ll* mll. — de l'ital. *strangugliene,* même sens) n. m. Art vétér. Espèce d'esquinancie des chevaux.

— Arboric. *Poire d'étranguillon,* Espèce de poire âpre.

— Métall. Portion la plus étroite du conduit d'une soufflerie hydraulique ou *trombe.* ‖ On dit aussi ÉTRANGOUILLON, et ÉTRANGLION.

ÉTRAPE subst. verb. de *étraper* n. f. Agric. Petite faucille servant à couper le chaume. ‖ On dit aussi ÉTRAPOIRE.

ÉTRAPER anciennem. *estreper ;* du lat. *extirpare,* arracher, v. a. Agric. Couper le chaume avec l'étrape.

S'étraper, v. pr. Etre étrapé, en parlant du chaume.

ÉTRAQUE (*trak*) n. f. Mar. Largeur d'un bordage. ‖ Bordage lui-même.

ÉTRAQUER (*ké* — du préf. *é,* et de *traquer*) v. a. Chass. Suivre une pièce quelconque de gibier à la trace sur la neige et arriver à son gîte ou sa remise.

ÉTRASSE n. f. Comm. V. STRASSE.

ÉTRAT (L'), comm. de la Loire, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Etienne, sur le Sorbier ; 1.029 hab.

ÉTRAVE (pour ESTRAVE, mot d'orig. scandin. ; island. *stafa,* proue ; allem. *steven,* support) n. f. Pièce qui limite le navire à l'avant, de même que l'étambot le limite à l'arrière. (Elle est réunie à la quille au moyen d'une forte courbe appelée *brion.*) *Contre-étrave,* Pièces de bois appliquées à l'intérieur contre l'étrave, pour la renforcer. ‖ *Etrave droite, Etrave courbe,* Formes de l'étrave. (L'étrave des navires en fer se compose de barres de fer forgé, fixées sur la quille par des rivets. ‖ *Rabiure d'étrave,* Rainure destinée à recevoir l'extrémité avant des bordages. ‖ *Fausse étrave,* Assemblage de pièces de bois qui continue la contre-quille et double l'étrave sur sa courbe extérieure.

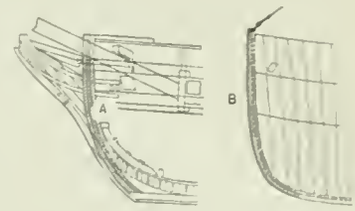

Etraves : A, de frégate ; B, de navire en fer

ÊTRE (du lat. pop. *essere,* pour ESSE : *Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais, nous étions. Je fus, nous fûmes. Je serai, nous serons. Je serais, nous serions. Sois, soyons, soyez. Que je sois, que nous soyons. Que je fusse, que nous fussions. Etant, été* toujours invariable v. subst. Dans le sens absolu, Exister : *Que l'homme, revenu à soi, considère ce qu'il* EST *au prix de ce qui* EST. (Pasc.) ‖ Appartenir : *Ce livre* EST *à moi.*

— Sert à lier l'attribut au sujet, que cet attribut soit exprimé ou sous-entendu : *La neige* EST *blanche. L'homme n'*EST *point ce qu'il* SERA, *il n'a pas* ÉTÉ *ce qu'il* EST. (Lamenn.)

— Se trouver ou demeurer dans un lieu déterminé : *J'*ÉTAIS *là. Je* SERAI *à Paris prochainement.*

— Se porter, se trouver dans un état de santé : *Comment* ÊTES-*vous ? Je* SUIS *mieux depuis hier.*

— Ecrit. *Celui qui est,* Dieu. *Le Seigneur est avec lui,* Dieu le protège.

— En T. de manèg. *Etre droit,* Se dit d'un cheval qui ne boite pas.

— Le verbe *être* est dit *auxiliaire,* quand il aide à conjuguer les autres verbes : *Je* SUIS *parti. Nous* SOMMES *venus.*

— *Etre* s'emploie pour dire Aller dans un lieu, quand on est revenu ; ainsi : *Je* SUIS ALLÉ *à Rome* marque simplement que l'on a fait le voyage de Rome, sans indiquer si l'on se trouve encore, ou non, dans cette ville ; mais : *J'*AI ÉTÉ *à Rome* marque qu'on s'y trouva et qu'on *est* parti. ‖ *Etre* ne s'emploie pour *aller* qu'aux temps passés : *je fus, j'ai été, j'aurai été, j'aurais été, je fusse, ayant été.* ‖ C'est par abus que l'on emploie *être* dans le sens d'*aller* en le faisant suivre d'un infinitif, mais on en trouve des exemples chez de bons auteurs : *Nous* FÛMES COUCHER *sur...* (Molière.) *Je* FUS RETROUVER *mon jansénisme.* (Pas.)

— Loc. div. *Cela n'est pas,* Ce n'est pas vrai. ‖ *Cela sera,* Cela arrivera. ‖ *N'être plus,* Avoir cessé de vivre. ‖ *Fut* ou *Il fut,* impersonnellement, s'emploie pour signifier que quelqu'un ou quelque chose a cessé d'exister : IL FUT *des Peaux-Rouges libres et fiers. Un temps* FUT *où...* ‖ *Etre de quelque chose à quelqu'un,* L'intéresser à un titre quelconque. ‖ *Il ne m'est de rien,* Nous ne sommes aucunement parents. (On dit familièrement : *Il ne m'est ni d'Eve, ni d'Adam.* ‖ *En être pour sa peine, pour son argent,* etc., Avoir perdu sa peine, son argent. ‖ *J'en suis pour ce que j'ai dit,* Je maintiens l'opinion que j'ai précédemment exprimée. ‖ *Etre pour,* Etre d'avis de, Etre partisan de. ‖ *Etre sous,* Dépendre de : ETRE SOUS *tel maître.* ‖ *Etre sur,* Parler de : ETRE SUR *tel sujet.* ‖ *Etre en,* Etre vêtu de, être vêtu pour, être vêtu comme : ETRE EN *robe de chambre.* ETRE EN *été.* ETRE EN *pierrot.* ‖ Absolum. *L'être,* Etre conçu : *Il* L'EST. ‖ *Etre à,* Etre du domaine de, sous la dépendance de : *La rue et la place appartiennent aux hommes, le foyer domestique* EST *à la femme.* (J. Janin.) — Se dévouer entièrement à, s'appliquer attentivement à, passer son temps à : *Croyez bien que je* SUIS *tout à vous.* ETRE *tout à son ouvrage.* — Etre disposé pour : avoir une propension spéciale ou un goût particulier pour : *Le temps* EST *à la pluie. Le baromètre* EST AU *beau temps. Les fonds* SONT *à la hausse. Le siècle* EST AUX *progrès de l'industrie* et AUX *merveilles de la mécanique.* — Avoir certains rapports : *L'amour-propre* EST *à l'esprit ce que la sensibilité physique* EST AU *corps.* Bonnin. ‖ *Etre à quelqu'un,* En parlant d'une personne, Se donner entièrement, au prop. ou au fig. ‖ *Etre avec quelqu'un,* Vivre maritalement avec une personne. ‖ *Etre à prendre ou à laisser,* Se dit pour déclarer qu'on ne veut faire aucune modification aux conditions offertes. ‖ *Y être,* Se trouver chez soi ; recevoir chez soi : *Si l'on me demande, je n'*Y SUIS *pas.* — Avoir compris, deviné ; être arrivé au but : *Je n'*Y SUIS *pas : expliquez-vous.* ‖ *Etre de,* Appartenir à, être propre à : *Tout ce qui* EST DE *l'homme appartient à la littérature.* (St-Marc Gir.) ‖ *Comme si de rien n'était,* Avec un air de

[illegible] indifférence, sans paraître préoccupé, en ne [illegible] de rien. ‖ *Si j'étais là, je ne partirais pas.* (Cette expression [illegible] impossible à analyser, on l'aggrave encore en disant : *Si j'étais là que de vous !* ‖ *N'en être pas à,* N'être pas retenu par ne pas se gêner pour : *Les rois d'Angleterre et les rois de France n'en étaient pas à un guet-apens près.* (Vacquerie.) ‖ *Ne savoir où l'on en est,* Être extrêmement trouble ou embarrassé, ne savoir plus ce qu'on fait : *Où en sommes-nous ! Où en serions-nous ?* Se disant pour exprimer l'inconvénient qui résulterait d'une supposition que l'on a faite ou que l'on va faire. ‖ *Être bien, Être mal avec quelqu'un,* Être dans ses bonnes grâces, être brouillé avec lui. ‖ *N'être pas sans,* Devoir probablement : *Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de lui.* *C'est à,* Il appartient à, le moment est venu pour, il convient à : C'EST À *vous de parler.* C'EST AUX *vertus à étouffer les vices* (Mme Guizot.) ‖ *C'est à qui,* Tout le monde s'empresse : C'EST À QUI *sera le plus tôt riche.* ‖ *Ce n'est pas que,* Il ne faut pas croire pour cela que : CE N'EST PAS QUE *je le hausse.* *Ce que c'est que de....* Voilà à quoi aboutit, voilà le sort de : CE QUE C'EST QUE DE *vouloir s'hâter !* : CE QUE C'EST QUE DE *nous !...*

— *Être* suivi de *de* marque 1° provenance, origine : ÊTRE D'*une famille ancienne;* 2° participation : ÊTRE D'*un complot,* D'*une expédition.* — On dit fam. : *J'en suis.* — Absol. *Il en est,* Il fait partie de la police.

— *Être* suivi de *ce* exprime l'interrogation : EST-CE *vous ?* SERAIT-CE *ces dames ?* Exprime aussi une supposition extrême : *Je le suivrai partout où il ira,* FÛT-CE *au bout du monde.*

— Impersonnellem. *Il est, Il était, Il,* dans ces expressions, devient purement explétif, mais le verbe *être* s'accorde toujours avec lui : IL EST *des hommes, des femmes qui...* IL EST *des vérités que...* ‖ *Il n'est que de,* Il n'est rien de tel que : IL N'EST QUE DE *jouer d'adresse.* (Mol.) — Marque également la provenance, l'origine en même temps que la supériorité : IL N'EST RIEN QUE DE *France.*

— Absol. *Il faut préférer* l'ÊTRE AU PARAÎTRE.

— *Soit,* marquant un vœu, une imprécation, un acquiescement, s'emploie sans *que* et sans le pronom *il* : SOIT *fait comme vous avez dit.* SOIT *dit entre nous.* ‖ Signifie Je consens à cela, j'accorde cela, je veux bien que cela soit : *Vous le voulez,* SOIT ! ‖ *Ainsi-soit-il !* V. AINSI.

— *Avant qu'il soit,* Avant que se soit écoulé un espace de temps de.

— Comme verbe auxiliaire, *être* s'emploie avec les participes passés des verbes actifs pour en former de véritables verbes passifs : *Je* SUIS *aimé. Il* FUT *élu.*

— S'emploie à tous les temps composés des verbes pronominaux, et a le sens d'*avoir* lorsque le verbe est actif : *Je m'en* SUIS *souvenu. Il s'en* SERAIT *repenti. Elle s'*EST *foulé le pied.*

— ALLUS. LITTÉR. : **Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis,** Vers de Corneille dans la tragédie de *Sertorius* acte III, sc. II. Sertorius, révolté contre Rome, occupe l'Espagne à la tête d'une armée. Pompée, dans une entrevue, s'efforce de le ramener à la soumission et invoque le nom de Rome. Sertorius répond :

> Je n'appelle plus Rome un enclos de murailles...
> . . . . . .
> Avec les faux Romains elle a fait plein divorce :
> Et, comme autour de moi j'ai tous ses vrais appuis,
> *Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.*

Dans l'application, ce vers a deux sens : quand on ne cite que le premier hémistiche, c'est pour indiquer un déplacement de personnes appartenant à une même société, une même administration, une même compagnie, un même pays, etc. Quand on cite le vers en entier, c'est toujours pour indiquer, le plus souvent sous une forme plaisante, une prétention à résumer en soi seul une opinion, une doctrine, un sentiment, etc.

— **Que la lumière soit !** V. FIAT LUX.

— **Être ou n'être pas,** Mots célèbres du monologue d'*Hamlet.* V. TO BE OR NOT TO BE...

— **Je pense, donc je suis,** Axiome sur lequel est fondée la philosophie de Descartes. V. COGITO, ERGO SUM.

ÊTRE n. m. Etat de ce qui est, existence ; nature propre, substance, personnalité de ce qui est : *Recevoir, Perdre l'*ÊTRE. *Etudier son* ÊTRE. ‖ Ce qui est, ce qui possède l'existence : *Les* ÊTRES *vivants. Les* ÊTRES *pensants.*

— Autref. Souche, origine : *Ils rapportaient leur ancien* ÊTRE *aux Romains.* (E. Pasquier.) ‖ Etat de quelqu'un dans le monde : *Je fis compliment à M. du Maine sur son nouvel* ÊTRE *de prince du sang.* (Saint-Sim.) [Sens vieillis.]

— Homme, personne, individu : *Savoir aimer, c'est d'abord, c'est toujours ne pas juger l'*ÊTRE *qu'on aime.* (P. Bourget.)

— *Être absolu* ou *essentiel, Être infini, Être parfait, Être éternel* ou *immortel, Être suprême* ou *souverain, premier Être, grand Être, Être des êtres,* Dieu.

— *Non-être,* Néant, caractère négatif absolu de ce qui n'est pas : *L'*ÊTRE *et le* NON-ÊTRE.

— Eaux et for. S'emploie pour caractériser le mode d'abatage des arbres : *Abatage à blanc* ÊTRE. Syn. de À BLANC ÉTOC ou À BLANC ÉTOC.

— Philos. et théol. *Échelle des êtres.* V. ÉCHELLE. ‖ *L'être en soi,* Dont l'essence est d'être absolument sans limites.

— ENCYCL. Métaphys. Le mot *être* sert à désigner toutes les choses sans en qualifier aucune d'une façon spéciale. L'être absolu, sans attributs qui le concrètent, étant, par définition, étranger à toute relation avec les autres êtres et avec notre esprit, est inconcevable pour nous. Il s'oppose au néant, également inconcevable. L'être et le néant, deux termes corrélatifs, n'ont de sens pour nous qu'en tant qu'affirmation et négation de l'existence. Or de chaque chose on peut affirmer une qualité et nier une autre qualité, chaque existence concevable suppose donc une synthèse de l'être et du néant.

L'être est possible ou réel, et de là vient la distinction bonnicoue des essences et des existences : l'être réel est celui qui est « compossible » avec d'autres êtres réalisés. L'être possible peut n'exister que dans la pensée : et alors, on n'a pas le droit d'affirmer sans autre preuve son existence objective, ainsi que l'a montré Kant dans sa réfutation de l'argument ontologique en théologie rationnelle. L'être possible peut être, en puissance, appelé à être par le présent : c'est alors un futur nécessaire par opposition au passé, au présent et au futur contingent.

Être suprême (FÊTE DE L'), célébrée le 20 prairial an II (8 juin 1794). — En fidèle disciple de Rousseau, Robespierre rêvait d'appuyer les institutions politiques sur une religion dont les fondements seraient la croyance en Dieu et l'immortalité de l'âme ; il se défiait du « philosophisme », du culte de la Raison, qui laissait à ses yeux trop de liberté à la pensée. Le 6 avril 1794, un discours de Couthon prépara la Convention à recevoir un projet de loi établissant des fêtes décadaires en l'honneur de l'Etre suprême. Le 7 mai, Robespierre prononça un discours définitif, suivi d'un décret qui reconnaissait officiellement la religion nouvelle et instituait les fêtes décadaires. La plus importante fut celle du 20 prairial, organisée par David à la mode antique. Le jour même où se célébrait autrefois

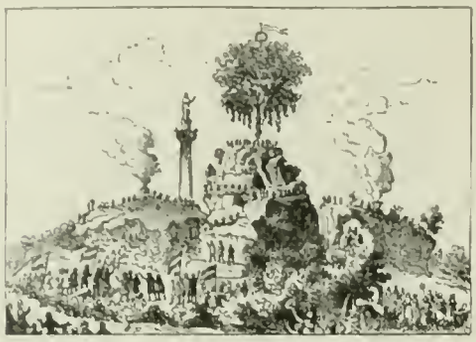

Fête de l'Etre suprême, d'après une gravure de l'époque.

la Pentecôte, le peuple fut convoqué au Jardin national (Tuileries) à midi ; les fleurs étaient répandues à profusion. La Convention parut sur une estrade, Robespierre en tête, tous tenant à la main des épis, des fruits et des fleurs. Après quelques paroles emphatiques, il mit le feu à la statue de l'Athéisme, où il avait eu l'adresse de faire inscrire ces mots : « Seul espoir de l'étranger. » Les flammes découvrirent la statue de la Sagesse, et Robespierre prononça un long discours dans le style ampoulé de l'époque ; puis le cortège se mit en marche vers le Champ-de-Mars, entouré de rubans tricolores, suivi d'un chariot antique chargé des instruments des arts, que traînaient huit bœufs aux cornes dorées, et d'une foule de gens couronnés de fleurs. La Convention prit place sur une montagne artificielle, parée de feuillage, creusée de fausses grottes. Robespierre prononça un nouveau discours ; on chanta les hymnes de Chénier, de Désorgues, et la fête s'acheva au milieu des manifestations patriotiques, des bénédictions et des serments. Malgré tout son éclat, la fête du 20 prairial ne consacra pas la religion nouvelle, que la Convention laissa tomber dans l'oubli.

ÉTRÉAUPONT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 8 kilom. de Vervins, au confluent de l'Oise et du Thon ; 1.620 hab.

ÉTRÉCHY, comm. du Cher, arrond. et à 25 kilom. de Sancerre, près du Rogenon, sous-affluent de la Loire par la Vauvise ; 945 hab.

ETRÉCHY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 8 kilom. d'Etampes, au-dessus de la vallée de la Juine ; 1.384 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise du XIIIe siècle.

ÉTRÉCIR (*sir'* — anc. franç. *estrécier;* du lat. pop. *strictiare,* même sens, dérivé de *strictus,* étroit) v. a. Rendre plus étroit : ÉTRÉCIR *une rue, un habit.* ‖ On dit moins bien, mais plus souvent, RÉTRÉCIR.

— Manèg. *Etrécir un cheval,* Le ramener graduellement sur un terrain moins étendu que celui sur lequel on l'exerçait d'abord.

S'étrecir, v. pr. Devenir plus étroit.

— Fig. Perdre de sa capacité intellectuelle ou morale, de la largeur de ses vues : *Il semble que les têtes des plus grands hommes* s'ÉTRÉCISSENT *lorsqu'elles sont assemblées.* (Montesq.)

— Manèg. Se dit du cheval qui, perdant de l'espace dans ses exercices, s'approche de plus en plus du centre de la volte.

— ANTON. **Dilater, élargir, évaser.**

ÉTRÉCISSEMENT (*si-se-man* — rad. *étrécir*) n. m. Action de rendre ou de devenir plus étroit ; état de ce qui est étréci : *L'*ÉTRÉCISSEMENT *du lit de la rivière accélère le cours de l'eau.*

— ANTON. **Dilatation, élargissement, évasement, évasure.**

ÉTRÉCISSURE (*si-sur'* — rad. *étrécir*) n. f. Techn. Réduction de la largeur : *L'*ÉTRÉCISSURE *d'une pièce de drap.*

ÉTREIGNANT (*trè-gnan* [*gn* mll.]), **ANTE** [rad. *étreindre*] adj. Qui étreint, qui entoure en serrant : *Tronc d'arbre couvert de lianes* ÉTREIGNANTES.

ÉTREIGNOIR (*trè-gnoir'* [*gn* mll.] — rad. *étreindre*) n. m. Constr. Instrument garni de clefs, que l'on emploie pour serrer fortement des pièces assemblées les unes dans les autres.

ÉTREILLERS, comm. de l'Aisne, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Quentin, à la source de la Germaine, affluent de la Somme ; 1.090 hab.

ÉTREINDELLE n. f. Techn. V. ÉTENDELLE.

ÉTREINDRE (*trindr'* — du lat. *stringere,* même sens. *J'étreins, tu étreins, il étreint, nous étreignons, vous étreignez, ils étreignent. J'étreignais, nous étreignions. J'étreignis, nous étreignîmes. J'étreindrai, nous étreindrons. J'étreindrais, nous étreindrions. Étreins, étreignons, étreignez. Que j'étreigne, que nous étreignions. Que j'étreignisse, que nous étreignissions. Étreignant. Étreint, cinte*) v. a. Serrer en entourant : ÉTREINDRE *une gerbe, un fagot.* ÉTREINDRE *son adversaire dans ses bras.*

— Fig. Resserrer, rendre plus étroit, plus intime : ÉTREINDRE *les nœuds de l'amitié, les liens qui unissent deux nations.* ‖ Retenir puissamment, saisir, se rendre maître de : *Nous embrassons tout, mais nous n'*ÉTREIGNONS *que du vent.* (Montaigne.) ‖ Serrer douloureusement, oppresser : *La douleur* ÉTREINT *l'âme de cette malheureuse enfant.* ‖ Serrer de trop près, gêner l'expansion naturelle de : *Que le mot n'*ÉTREIGNE *pas trop la pensée; qu'il soit pour elle un corps qui ne la serre pas.* (J. Joubert.)

— PROV. : **Qui trop embrasse mal étreint,** En entreprenant trop de choses à la fois, on ne réussit dans aucune.

S'étreindre, v. pr. Se serrer dans les bras l'un de l'autre : *Deux athlètes qui* S'ÉTREIGNENT.

— ANTON. **Desserrer, lâcher, relâcher, relaxer.**

ÉTREINTE (*trint'*) n. f. Action d'étreindre ; pression exercée par ce qui étreint : *Ce nœud s'est défait parce que l'*ÉTREINTE *n'en était pas assez forte.* ‖ Action d'embrasser vivement, de serrer fortement dans ses bras : *Douces* ÉTREINTES. ÉTREINTE *amoureuse.*

— Fig. Force d'un lien moral, tendre union : *L'âme et la chair, la Terre et le Ciel ne font qu'un en une éternelle* ÉTREINTE. (J. Bais.) ‖ Pénible contrainte ; douloureuse oppression : *De l'*ÉTREINTE *de toutes les désolations jaillit la foi.* (V. Hugo.)

— Min. Syn. de ÉTRANGLEMENT.

— Mod. Nom donné anciennement à divers liens employés dans la toilette (boucle de ceinture, etc.).

ÉTRELLES, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 7 kilom. de Vitré, non loin de la Petite Vilaine ; 1.570 hab. Commerce de bestiaux ; moulins.

ÉTREMPAGE (*tran* — rad. *étremper*) n. m. Action d'étremper. ‖ Série de trous pratiqués sur l'âge de la charrue, pour permettre d'enfoncer ou de relever le soc suivant les besoins. (On dit aussi ETREMPLUE, et l'on écrit également ÉTRAMPAGE.)

ÉTREMPER (*tran* — de *tremper,* au sens de MODÉRER) v. n. Enfoncer plus ou moins profondément le soc de la charrue dans la terre, suivant la hauteur à laquelle on fixe le soc, dans les trous pratiqués sur l'âge de la charrue. (On écrit aussi ÉTRAMPER.)

ÉTRENNE (*trèn'* — ancien. *estreine;* du lat. *strena*) n. f. Présent fait à l'occasion du premier jour de l'an ou de tout autre jour consacré par l'usage ; cadeau en général : *Noël est le jour des* ÉTRENNES *pour les enfants, en Allemagne et en Angleterre.* (St-Marc Gir.)

— Par ext. Premier argent qu'un marchand reçoit dans la journée. ‖ Se dit aussi du premier client qui vient acheter. ‖ Premier usage qu'on fait d'une chose : *Linge, Vaisselle dont on a l'*ÉTRENNE. ‖ Fam. *N'en avoir pas l'étrenne,* N'être pas le premier à user, à jouir d'une chose, à faire une chose. ‖ *Donner à quelqu'un l'étrenne de sa barbe,* L'embrasser le premier après avoir été rasé.

— En T. de mar., Cadeau que les navires marchands faisaient autrefois aux commandants de navires de guerre rencontrés en pays étranger, pour s'assurer leur protection.

— PROV. : **A bon jour bonne étrenne.** Se dit quand quelque chose d'heureux arrive un jour de fête.

— ENCYCL. On trouve l'usage des *étrennes* établi à Rome dès la plus haute antiquité. On avait coutume d'envoyer aux magistrats, comme marque de déférence, des rameaux cueillis dans le bois sacré de la déesse *Strenia* ou *Streena.* De là le nom de *strena,* étrenne. On en vint ensuite à faire des présents consistant en figues, dattes et miel, comme pour souhaiter à ses amis qu'il n'arrivât rien que d'agréable et de doux dans le reste de l'année. Plus tard, les Romains, perdant leur première simplicité, s'envoyaient particulièrement des monnaies et médailles d'argent. Enfin, l'usage des étrennes devint peu à peu si général sous les empereurs, que tout le peuple allait souhaiter la bonne année à l'empereur, et chacun lui portait son présent d'argent selon son pouvoir. Auguste en recevait en si grande quantité, qu'il avait pris l'habitude d'en acheter des idoles d'or et d'argent qu'il offrait aux temples. Tibère, son successeur, qui était d'une humeur plus sombre, refusait les étrennes et défendit qu'on en donnât, passé le jour de l'an. Mais Caligula, qui posséda l'empire immédiatement après Tibère, et qui se faisait autant remarquer par son avarice que par ses autres vices, fit savoir au peuple par un édit qu'il recevrait, le jour des calendes de janvier, les étrennes qui avaient été refusées par son prédécesseur. Les Gaulois avaient très probablement l'usage des étrennes. Ils se partageaient les touffes du gui, et le premier jour de l'année prit plus tard le nom de *gui l'an neuf.* Au moyen âge, les étrennes étaient données aussi bien par les petits que par les grands et constituaient en somme de véritables échanges. C'est en 1563 que Charles IX arrêta que l'année commencerait au 1er janvier, tandis qu'au XIVe et au XVe siècle, alors que l'année ne commençait pas à cette époque, on donnait toujours les étrennes le jour de la Circoncision. On entendait alors par « étrennes » les objets d'orfèvrerie donnés en cadeau à cette occasion. (On disait des ÉTRENNES DORÉES, etc.)

Étrennes de poésie française (LES), d'Antoine de Baïf (1574). — Cet ouvrage n'est composé que de traductions du grec ; mais, au point de vue de la forme, c'est un curieux essai de rénovation complète de l'alphabet, de la langue et de la poésie françaises. Baïf voulait rapprocher l'écriture de la prononciation et aussi inventer des caractères nouveaux, afin de rendre visibles les longues et les brèves. Il écrit ainsi son titre : *Etrenes de poézie fransoèze an vers mezurés.* La distinction des longues et des brèves devait permettre, pensait-il, d'introduire en français les vers métriques des Grecs et des Latins, fondés sur la longueur et la brièveté des syllabes. Voici comment Baïf traduit en vers le début du second chant dans *les Travaux et les Jours,* d'Hésiode :

> Les jours, par Jupiter, observant bien comme l'on doit
> Enseigne les servants que le jour trentième du mois vaut
> Pour la besogne revoir, comme pour la pitance départir ;
> Quant à vraie vérité les peuples jugeants la retiendront.

La valeur musicale de ce rythme échappe entièrement à nos oreilles ; mais, comme traductions fidèles, et en tenant compte de l'époque, celles de Baïf ont quelque prix. Ce volume d'essai contient *les Travaux et les Jours,* les *Vers dorés de Pythagore* et les *Enseignements* de Phocylide. Dans ses dédicaces au roi Charles IX, au roi de Pologne, à Catherine de Médicis, il s'est exercé, sans plus de succès, aux vers ïambiques et sapliques.

ÉTRENNER (*trè-né*) v. a. Donner à quelqu'un des étrennes, en présent : ÉTRENNER *un domestique.* (Peu us.) ‖ Fig. *La nature vous* ÉTRENNA *de ses plus doux attraits.* (Volt.) ‖ Procurer à un marchand sa première vente de la journée. ‖ Employer quelque chose pour la première fois : ÉTRENNER *une robe, un chapeau.* ‖ Se servir le premier de quelque chose : *On dit de celui qui* ÉTRENNE *une maison neuve qu'il essuie les plâtres.*

— v. n. Faire sa première vente de la journée : *Marchand qui n'a pas encore* ÉTRENNÉ. ‖ Ironiq. Recevoir des coups, une réprimande, etc.

ÉTRÉPAGE (*paj'* — rad. *étréper*) n. m. Agric. Opération qui consiste à enlever une partie du sol pour amender le reste.

ÉTRÉPAGNY, ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 18 kilom. des Andelys, sur la Bonde, sous-affluent de l'Epte par la Lévrière; 2.120 hab. Ch. de f. Ouest. Le général Briand y battit les Saxons, le 29 novembre 1870. — Le canton a 20 comm. et 8.364 hab.

ÉTRÈPE (subst. verb. de *étréper*) n. f. Houe de défrichement ou plutôt sorte de pioche tranchante à larges lames dont les parties coupantes ont une direction perpendiculaire l'une à l'autre et avec laquelle on coupe sous terre les racines des arbustes qu'il s'agit de détruire.

Etrepe.

ÉTRÉPER (corrupt. du mot *extirper* — Change *é* en *è* devant un E muet : *J'étrèpe. Qu'ils étrèpent*; excepté au fut. et au condit. pr. : *Il étrèpera. Il étrèperait*) v. a. Enlever la couche superficielle d'un terrain qu'on veut amender, tout en coupant avec l'étrèpe les racines des arbustes et plantes traçantes ou pivotantes.

ÊTRES (du lat. *extera*, les parties extérieures, les environs [signifiait autref. une cour, un porche, un parvis, un vestibule]) n. m. pl. Disposition des diverses parties d'un lieu d'habitation; disposition des lieux, qu'il est nécessaire de connaître pour se guider : *Connaître les* ÊTRES *d'une maison, d'un endroit.*

ÉTRÉSILLON (*ll* mll. — du préf. *é*, et de *trésillon*, pour *tésillon*; de l'anc. franç. *teser*, tendre, dérivé du lat. pop. *tensare*, même sens) n. m. Techn. Pièce de bois placée transversalement dans les fondations d'un bâtiment, dans une tranchée en cave ou dans les galeries d'une mine, pour s'opposer à l'éboulement des terres ou pour étayer des murs peu solides. ‖ Morceau de bois qu'on fait entrer de force entre les solives d'un plancher, afin de les consolider. ‖ Construction servant à maintenir écartées les parties soumises à une charge trop considérable, qui tendrait à les faire déverser. ‖ Morceau de bois placé entre des planches empilées pour les empêcher de se toucher.

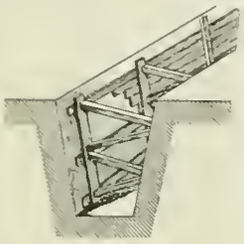
Etrésillons.

— Mar. Morceau de bois servant à serrer deux cordages ensemble au moyen d'une ligature.

ÉTRÉSILLONNEMENT (*zi-llo-ne-man* [*ll* mll.]) n. m. Action d'étrésillonner.

ÉTRÉSILLONNER (*zi-llo-né* [*ll* mll.]) v. a. Techn. Soutenir un mur, des terrains, un puits, au moyen d'étrésillons.

ÉTRESSE (*trèss*) n. f. Feuille de carton. ‖ Papier gris dont on double les cartes à jouer pour les rendre opaques.

ÉTRETAT, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 27 kil. du Havre, sur le littoral de la Manche, au N. du cap d'Antifer; 1.950 hab. (*Etretatais, aises* ou *Etretatiens, ennes.*) Bains de mer très fréquentés, depuis que le peintre Isabey et le romancier Alphonse Karr en ont vanté les beautés naturelles. Entre deux falaises hautes de 90 m., Etretat occupe le fond d'une *valleuse*, inférieur au niveau des hautes mers. Une digue naturelle de galets protège le village contre les vagues, mais les eaux qui viennent du *grand val* et du *petit val* à l'intérieur l'ont plusieurs fois inondé, notamment en 1842. La renommée d'Etretat est due surtout aux découpures pittoresques de ses falaises calcaires : la *Porte d'Aval*, la *Manneporte*, deux arcades percées par les flots; l'*Aiguille d'Etretat*, obélisque haut de 70 mètres. Eglise, monument historique, nef du XIe siècle, chœur et transept du XIIIe. — Gustave Courbet, dans un tableau, qui obtint un grand succès, a représenté la Falaise d'Etretat (1870).

ÉTREUX, comm. de l'Aisne, arrond. et à 31 kilom. de Vervins, sur le Noirieu, affluent de l'Oise et sur le canal de la Sambre à l'Oise; 1.628 hab. Ch. de f. Nord.

ÉTRICAGE (*kaj'*) n. m. Action d'étriquer, de réduire les dimensions d'une pièce de bois. ‖ Travail de la face d'une pièce de construction qui doit s'appliquer sur une autre pour la doubler, la fortifier.

ÉTRICHÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 32 kil. de Baugé, sur la Sarthe; 1.110 hab. Ch. de f. Ouest. Fabrique d'engrais. Manoir à tourelles de Port-l'Abbé.

ÉTRICHER (mot d'orig. german.; allem. *streichen*, frotter) v. a. Frotter, au moment de leur torsion, les cordes à boyau avec un paquet de cordes de crin imbibé d'eau afin de les empêcher de se détordre.

ÉTRIER (*tri-é* — anciennem. *estrieu*, en langue d'oc *estreup* [mot d'orig. german.]) n. m. Sorte d'anneau en métal, suspendu par une courroie de chaque côté de la selle, et sur laquelle le cavalier appuie le pied : *S'affermir sur les* ÉTRIERS. *Passer son pied dans l'*ÉTRIER. ‖ *Étrier à pied*, Etrier couvert dont on se servait au XVe siècle, quand on ne portait pas de solerets.

— Fig. Plateau, dans les montagnes. (On le considère comme un étrier servant à l'ascension.) ‖ *Avoir les étriers trop courts*, Avoir les jambes courtes et arquées. (Arg. milit.)

— Agric. Pièce avec laquelle on fixe le contre de la charrue contre l'âge, sans entailler celui-ci.

— Anat. Nom de l'un des osselets de l'oreille interne, qui a à peu près la forme d'un étrier.

— Archéol. *Étrier d'arbalète*, Etrier de fer placé à la tête de l'arbre des arbalètes à moufle, et dans lequel l'arbalétrier assurait son pied, pour maintenir son arme, tandis qu'il en bandait l'arc. ‖ *Étrier d'armes*, Arme courte de la famille des fléaux, formée d'un fût, dont la douille était terminée par un anneau ou par un étrier qui retenait quatre ou cinq chaînes de fer, terminées chacune par une masse ou une boule du même métal. L'étrier est une variété du fléau de guerre. ‖ *Étrier de pâtissier*, Sorte de pâtisserie légère en usage au moyen âge, et qui était une gaufre à laquelle on ajoutait parfois du fromage.

Etrier d'armes (XVe s.).

— Blas. Meuble de l'écu, représentant l'étrier dont se sert le cavalier pour monter à cheval.

— Chir. Bandage en usage après la saignée du pied. (On l'appelle aussi HUIT DU COU-DE-PIED.) ‖ Appareil qui s'adapte aux fauteuils destinés à l'examen des femmes et qui soutient les pieds.

Etrier chir.)

— Manège. *Pied de l'étrier*, Pied gauche, parce que c'est celui qu'on place dans l'étrier pour monter à cheval. ‖ Pied gauche de devant du cheval, parce que c'est de ce côté qu'on met le pied à l'étrier pour monter à cheval.

A, A, etriers de marchepied (mar.).

— Mar. *Étrier des chaînes de hauban*, Chaînon le plus bas des cadènes. ‖ *Étrier du gouvernail*, Cercle double placé à la tête du gouvernail et destiné à recevoir les drosses. ‖ *Étriers à croissant*, Barres d'appui pour le retour de l'écoute de grand'voile. ‖ *Étriers d'étrave* et *d'étambot*, Liaison entre l'étrave et la quille, l'étambot et la quille. ‖ *Étriers des tangons*, Supports sur lesquels s'appuient les tangons quand on les rentre contre le bord. ‖ *Étriers de marchepied*, Suspensoirs des marchepieds. ‖ *Étrier de machine*, Bride.

— Techn. Pièce de fer repliée en forme d'étrier, et servant à embrasser et à soutenir un échafaud de peintre, une poutre, une serrure, etc. ‖ *Bas d'étrier* ou simplem. *Étrier*, Bas dont la partie inférieure consiste en une bande embrassant le pied comme un étrier. ‖ Nom donné aux bandes de cuir attachées aux jambes des couvreurs, et au moyen desquelles ils grimpent le long de la corde à nœuds, se tiennent sur les tuiles. ‖ Partie du taquet sur laquelle vient buter la navette des métiers à tisser. ‖ Fermeture spéciale de l'ouverture des cornues à gaz, pour éviter toute déperdition.

Etrier d'échafaudage.

— Loc. div. *À franc étrier*, De toute la vitesse de son cheval : *Courir* À FRANC ÉTRIER. ‖ *Vin, Coup de l'étrier*. V. COUP. ‖ *Être fort, ferme sur ses étriers*, Se tenir solidement à cheval, les pieds dans les étriers, et, fig., Défendre énergiquement ses opinions, poursuivre résolument ses projets. ‖ *Perdre, Vider les étriers*, Laisser ses pieds sortir des étriers, et, fig., Perdre l'avantage qu'on avait dans la lutte; se laisser déconcerter. ‖ *Avoir le pied à l'étrier*, Etre prêt à monter à cheval, à partir, et, fig., Etre en action, être sur le qui-vive, se tenir prêt. — Signifie également Etre en bonne voie pour réussir. ‖ *Avoir toujours le pied à l'étrier*, Etre toujours en voyage. — Etre toujours prêt à partir. ‖ *Tenir l'étrier à quelqu'un*, Lui tenir l'étrier immobile pour l'aider à monter à cheval, et, fig., L'aider dans ses entreprises, favoriser ses desseins. ‖ *Mettre à quelqu'un le pied à l'étrier*. Au fig., Favoriser ses débuts, être le premier artisan de sa fortune.

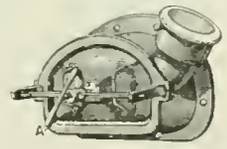
A, etrier de cornue à gaz.

— Télégr. électr. Pointes de fer que les surveillants des lignes télégraphiques s'attachent aux pieds pour se cramponner aux poteaux et se hisser ainsi plus facilement jusqu'à hauteur des fils. ‖ Bande de fer de forme variable qu'on scelle dans un mur et qui sert à appuyer ou à supporter des isolateurs et autres objets.

— ENCYCL. Archéol. L'*étrier* est un arceau de métal, suspendu par une tête, percée d'une fenêtre nommée *œil*. L'arceau est composé de deux branches issues de cette tête et se réunissant inférieurement par une barre transversale ou pédale que l'on appelle la *sole*. La courroie passant par l'œil, et qui se rattache à la selle, est l'*étrivière*. Les premiers étriers semblent avoir été tout simplement des courroies doubles où pouvaient reposer les semelles du cavalier. L'antiquité classique ne semble pas avoir connu l'étrier; il faut arriver au Xe siècle de notre ère pour en trouver des exemples, soit comme figuration, soit comme objet. Les étriers prétendus romains, décrits et figurés par Viollet-le-Duc, appartiennent au moyen âge chrétien et ne sont certainement pas antérieurs au XIIIe siècle. Les étriers les plus anciens sont remarquables par la longueur de leurs branches disposées en ogive très pointue. À mesure que l'on avance vers le XIXe siècle, l'arc des branches tend à se modeler en plein cintre. La sole ou *planche* va de même en s'élargissant; dans certains types du XVe siècle, elle est souvent presque aussi longue que le pied du cavalier. C'est en quoi ces étriers se rapprochent des types orientaux, où la planche plane on a deux talus est extrêmement vaste. Les cavaliers grecs et albanais, que l'on appelait stradiots, en avaient encore, au XVIe siècle, de semblables, qu'on nommait « étriers à la genotte ». Entre les types les plus anciens et les modernes, il n'existe pas de différences fondamentales; car, au XIIIe siècle déjà, on trouve des exemples à sole pivotante, disposition qui a pour but d'empêcher le pied du cavalier désarçonné de rester pris dans l'arcade. C'est sans doute cette même crainte qui fit construire les étriers dits « à barbacane », dont les femmes commencèrent à user au XVIe siècle. Dans ce type, façonné en bout de chausson et encore l'usage courant en bien des pays, on a assuré le dégagement du pied, qui se bute contre un bout de chaussure en métal. Au XVe siècle, on construisait déjà pour les joutes et les tournois des étriers à grilles qui imitaient cette forme, mais le bout du chausson était allégé par de larges fenêtres qui lui donnaient l'apparence d'une visière grillée.

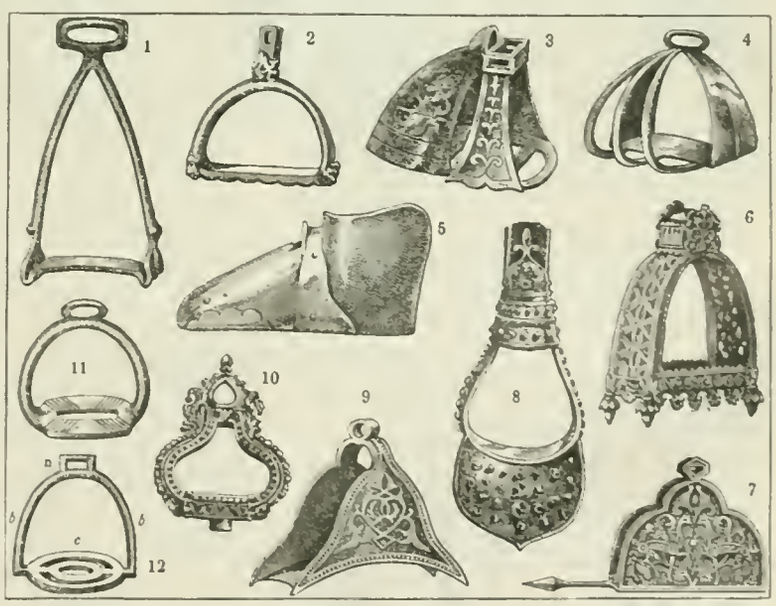
ÉTRIERS : 1. Xe s. — 2. XIIIe s. — 3. De tournoi (XVe s.). — 4. A grille (1500). — 5. De joute (XVIe s.). — 6. Espagnol (XVIIe s.). — 7. Mauresque (XVIe s.). — 8. Turc (XVIIe s.). — 9. Arabe. — 10. Indien, en bronze (XVIIIe s.). — 11. Moderne. — 12. *A la française*. *a*, œil, *b*, branches, *c*, grille.

Étrier (LE COUP DE L'), tableau de Meissonier (1865). — Devant une maison située au milieu d'un bois, deux personnages vêtus à la mode de Louis XV sont à cheval, prêts à partir. L'un d'eux vide son verre; l'autre se fait donner à boire par un homme qui se tient debout auprès de lui. Ce tableau se fait remarquer par la finesse de la touche et la perfection du rendu.

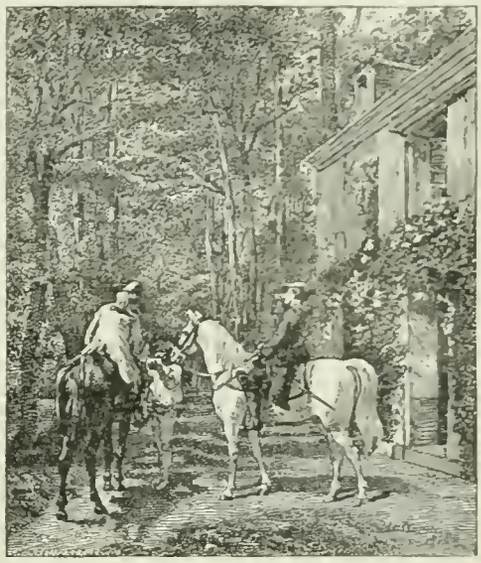
Le Coup de l'étrier, d'après Meissonier.

ÉTRIER (*tri-é*), **ÈRE** adj. Constr. Se dit d'une jambe, d'un pilier placé à la tête d'un mur mitoyen : *Pilier* ÉTRIER.

ÉTRIÈRE n. f. Petite lanière de cuir servant à attacher les étriers à la selle, quand ils ne pendent pas. ‖ On dit aussi PORTE-ÉTRIERS et TROUSSE-ÉTRIERS.

ÉTRIEUX n. m. pl. Techn. Syn. de ÉTRÉSILLON.

ÉTRIF n. m. Linguist. Syn. de ESTRIF.

ÉTRIGUÉ, ÉE adj. Vénér. Syn. de ÉTRIQUÉ, ÉE.

ÉTRILLAGE (*tri-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Action d'étriller. ‖ Opération de corderie qui consiste à débarrasser les torons d'une corde ou d'une ficelle des fragments de chènevotte adhérents et à rabattre les poils du chanvre par un collage.

— Fig. et pop. Râclée : *Recevoir un bon* ÉTRILLAGE. ‖ Perte d'argent. ‖ Tromperie.

ÉTRILLE [illegible] lat. *strig lis*, même sens n. f. [illegible] de petites lames de fer dentelées, pla[illegible] sur une plaque munie d'un manche, et [illegible] pour nettoyer [illegible] surtout ce[illegible] Fam. [illegible] *pas un* [illegible] Cela n'a [illegible] valeur.

— Fig. Établissement [illegible] où l'on a à payer trop cher. *Ne* [illegible] *ce cabaret, c'est une* ÉTRILLE.

— Bot. Nom vulgaire de quelques champignons appartenant aux genres [illegible] *bolet, dédaite, h[illegible]* etc.

— Comm. Lie d'épaisseur [illegible] ou [illegible] *fait*.

— Crust. Nom vulgaire d'un crabe [illegible] du genre portune appelé aussi *crabe la[illegible]*.

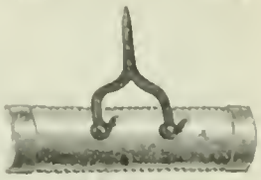

Étrille XV[illegible].

Étrille.

ÉTRILLER *Il* [illegible] v. a. Nettoyer avec l'étrille. ÉTRILLER *un cheval, un mulet,* [illegible]

— Fam. Maltraiter de coups; battre, vaincre dans une lutte quelconque : ÉTRILLER *le guet*. ÉTRILLER *quelqu'un aux échecs*. ‖ Critiquer vertement : *Louis Veuillot* ÉTRILLAIT *ses contradicteurs d'une rude manière*. ‖ Rançonner, faire payer trop cher : *Hôtelier qui* ÉTRILLE *les voyageurs*.

S'étriller, v. pr. Se battre, se critiquer, se rançonner mutuellement.

ÉTRIPAGE (*pij*' — rad. *étriper*) n. m. Pêch. Action de vider certains poissons, et notamment les sardines.

ÉTRIPER (la pref. priv. *é*, et de *tripe*) v. a. Oter, retirer les tripes de : ÉTRIPER *un lapin*.

— Arboric. Tailler maladroitement un arbre fruitier.

— Loc. adv. *A étripe-cheval*. Manèg. A bride abattue, de toute la vitesse de son cheval.

Étripé, ée part. pass. du v. Étriper.

— Techn. Se dit d'une corde dont les torons sont en partie séparés.

S'étriper, v. pr. Être étripé.

— Techn. Se détordre, en parlant d'une corde.

ÉTRIQUE (*ti-k*') — forme anc. de TRIQUE n. f. Archéol. Bâton ou règle de bois, qui servait anciennement à raser le blé au-dessus du boisseau, afin de donner la mesure exacte. Dans ce sens, *étrique* avait comme synonyme RASE. ‖ Bâton à mesurer, dont se servaient les tondeurs de drap.

ÉTRIQUEMENT (*ke-man*) n. m. Action de rendre étriqué; état de ce qui est étriqué.

ÉTRIQUER (*ké* — même orig. que *étricher*) v. a. Faire ou rendre trop étroit, trop peu ample : ÉTRIQUER *un habit*.

— Fig. Faire mesquin, ne pas développer assez : ÉTRIQUER *une scène, un discours*.

— Charpent. Enlever d'une pièce les parties qui empêchent cette pièce de s'appliquer exactement sur une autre.

— Pêch. *Étriquer le hareng*. Dans les saureries, Séparer à la main, les uns des autres, ces poissons suspendus pour les empêcher de se toucher.

Étriqué, ée part. pass. du v. Étriquer.

— Vénerie. Qui a peu de corps, et qui est haut sur jambes : *Chien* ÉTRIQUÉ. ‖ On dit aussi ÉTRIPÉ, et ÉTRIQUE.

— n. m. Caractère, défaut de ce qui est étriqué : *Se cramponner dans l'*ÉTRIQUÉ.

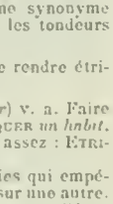

Amarrage en étrive.

ÉTRIQUET (*ke*) n. m. Pêch. Nom d'une espèce de filet plus long que large, et qui est tendu sur un cadre rectangulaire porté à l'extrémité d'une perche, comme l'est le filet constituant l'épuisette.

ÉTRISTÉ (*sté*), ÉE adj. Vénerie. Chien courant qui a les jarrets bien formés.

ÉTRIVE n. f. Mar. Angle que fait une manœuvre sur un objet qu'elle rencontre : *Manœuvre posée en* ÉTRIVE. *Manœuvre qui fait une* ÉTRIVE. ‖ Amarrage que l'on fait sur deux cordages, à l'endroit où ils se croisent.

ÉTRIVER v. a. Mar. Poser en étrive, changer la direction d'un cordage qui agissait en ligne droite, loi faire faire [illegible] au moyen d'un renvoi de mouvement : ÉTRIVER [illegible] *sur une poulie*. ‖ Faire croiser des cordages, pour [illegible] ÉTRIVE. *Manœuvre qui* ÉTRIVE. [illegible] *étriver* [illegible] faire [illegible] quelque chose pour [illegible] la résistance [illegible]

S'étriver, v. pr. Se [illegible], ne pas agir [illegible] en ligne droite [illegible] *s'ÉTRIVE*.

ÉTRIVER (allemand *stri-ban*, s'efforcer, allem. mod. *streiben*, même sens) v. n. Se quereller. Voix. *Ces valets sont continuellement à* ÉTRIVER. (Furetière.)

ÉTRIVIÈRE (rad. *étrier*) n. f. Courroie, lien par lequel un étrier est suspendu à la selle. ÉTRIVIÈRE *de corde, de cuir*.

1 Étrivière française. 2 A la hongroise. Étrivière arabe.

— Par ext. Coup appliqué avec une étrivière, avec une lanière, avec une corde : *Donner, Recevoir des* ÉTRIVIÈRES.

— Fig. Correction, sévices, châtiments, mauvais traitement, humiliant ou déshonorant.

— Fam. *Allonger l'étrivière*, Faire naître une difficulté nouvelle, un nouveau retard.

— En T. de techn., Bout de corde attaché aux arbalètes des lisserons d'un métier à tisser.

— Encycl. L'*étrivière* est passée dans l'œil de l'étrier et sert à le fixer à la selle. Cette courroie, doublée sur elle-même, est munie d'une boucle et percée de trous qui permettent de lui donner la longueur voulue. Elle se fixe à la selle au moyen d'une ferrure dite *porte-étrivière*.

ÉTRŒUNGT (en lat. *Duronum*), comm. du dép. du Nord, arrond. et à 7 kilom. d'Avesnes, sur l'Helpe Mineure, affluent de la Sambre; 2.233 hab. Brasseries. Restes d'un château ruiné du XVe siècle.

ÉTROIT (*troi*), OITE (du lat. *strictus*, part. pass. de *stringere*, serrer) adj. Qui a peu ou pas assez de largeur ou d'étendue : *Chemin, Habit, Ruban* ÉTROIT. *Poitrine* ÉTROITE. ‖ Qui limite un objet peu étendu : *Limites* ÉTROITES.

— Fig. Dont l'action est très bornée, s'étend à un petit nombre d'objets : *Toute spécialité est un milieu trop* ÉTROIT *pour un vrai talent. Le cercle* ÉTROIT *de mes relations*. ‖ Qui a peu de capacité, dont les vues, les idées, les sentiments ont peu d'étendue; qui manque de grandeur, de largeur, de portée : *Génie, Esprit* ÉTROIT. *Cerveau, Cœur* ÉTROIT. *Idées* ÉTROITES. ‖ Strict, rigoureux, qui ne reçoit ou n'admet pas d'extension, qui est réduit, borné à ses limites les moins étendues : *Le sens* ÉTROIT *des mots. Une* ÉTROITE *obligation*. ‖ Intime : ÉTROITE *alliance*. ÉTROITE *amitié. Liens* ÉTROITS.

— Fam. *Avoir la conscience étroite comme la manche d'un cordelier*, Avoir la conscience très peu scrupuleuse, les cordeliers portant des manches très larges.

— Ecrit. sainte. *Voie étroite, Chemin étroit*, Voie du salut, qui est difficile à suivre.

— Manèg. Qui a les côtes resserrées : *Cheval* ÉTROIT. ‖ *Cheval étroit de boyau*, Cheval dont le ventre s'élève du côté du train de derrière.

— n. m. Ce qui est étroit : *Préférer le* LARGE *à l'*ÉTROIT.

— n. f. Pop. *Faire l'étroite*, Faire la prude.

— Loc. adv. *A l'étroit*, Dans un espace trop resserré : *Chaussé, Logé* À L'ÉTROIT. *Être* À L'ÉTROIT *dans une voiture*. ‖ Fig. Dans un milieu trop peu vaste, dans un état mesquin : *Bonaparte se trouvait* À L'ÉTROIT *dans le rôle de premier consul*. ‖ *Se mettre à l'étroit*, Se gêner au point de vue des ressources pécuniaires.

— Adverbialem. au masc. Étroitement, d'une manière étroite : *Se chausser* ÉTROIT. ‖ *Conduire un cheval étroit*. En T. de manèg., Lui donner peu de terrain pour marcher.

— SYN. **Étroit, strict.**

— ANTON. **Ample, large, ouvert.**

ÉTROITEMENT adv. D'une manière étroite, à l'étroit : *Être logé, chaussé* ÉTROITEMENT. ‖ En pressant fortement : *Serrer* ÉTROITEMENT *un lien*. ‖ *Serrer* ÉTROITEMENT *quelqu'un dans ses bras*.

— Fig. D'une manière intime, inséparable, nécessaire : *Toutes les vertus sociales se tiennent* ÉTROITEMENT. ‖ Strictement, avec rigueur : *Observer* ÉTROITEMENT *la règle*.

ÉTROITESSE (*tèss*) n. f. Caractère de ce qui est étroit : ÉTROITESSE *d'un passage, d'un chemin, d'une rue*. ÉTROITESSE *des manches d'une robe*.

— Fig. Défaut d'ampleur, de largeur dans l'esprit ou les sentiments : *Chercher à soumettre la nature à l'*ÉTROITESSE *de nos méthodes est au-dessus de nos forces*.

— Anat. Dimension insuffisante d'une ouverture, d'une cavité naturelle : ÉTROITESSE *du conduit auditif, du bassin*.

— ANTON. **Ampleur, largeur.**

ÉTRON (anciennem. *estront*; anc. allem. *stront*, bas allem. *strunt*, holland. *stront*) n. m. Pop. et bas. Matière fécale consistante de l'homme et de quelques animaux : ÉTRON *de chien*.

— *Étron de Suisse*, Petit cône de poudre mouillée, que les enfants allument, et qui brûle lentement.

ÉTRONÇONNER (*so-né* — du préf. priv. *é*, et de *tronçon*) v. a. Arboric. Supprimer toutes les branches basses d'un arbre, de manière à ne lui laisser que le tronc surmonté d'un bouquet de fronaison.

ÉTRONNER (*tro-né*) v. a. Pop. Aller à la selle.

ÉTROPE n. f., **ÉTROPER** v. a. Mar. Autre orthographe de ESTROPE, ESTROPER.

ÉTROPLE ou **ETROPLUS** (*é, pluss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des sciénidés, comprenant des formes ramassées très comprimées latéralement, avec nageoire anale à dix ou douze rayons épineux.

Étrople.

— Encycl. Les *étroples* habitent les eaux douces et saumâtres du sud de l'Inde; ils sont comestibles. L'*etroplus Suratensis* abonde sur les marchés de la côte de Coromandel; long de 25 centimètres, il est verdâtre piqueté de blanc, avec le ventre argenté et des bandes parallèles violacées. L'*etropus maculatus* ou *kakaisellé* des Hindous est commun au Malabar.

ÉTROPOL, ville de Bulgarie, sur le Mali-Isker, affluent de l'Isker, 3.500 hab. Ch.-l. de district.

ÉTROUBLE n. m. Nom du chaume, en quelques localités.

ÉTROUSSAT, comm. de l'Allier, arr. et à 15 kilom. de Gannat, non loin de la Sioule; 1.218 hab.

ÉTROUSSE n. f. Dr. anc. Adjudication de certains biens en justice. Dans le Forez, on appelait ainsi l'adjudication des fruits des biens, quelquefois l'adjudication ou le loyer des biens d'un mineur.

— Dr. féod. *Étrousse et mal étrousse*, Droit dû par les serfs au seigneur sur le foin et les bœufs.

ÉTROUSSER (*trou-sé* — rad. *étrousse*) v. a. Dr. anc. Adjuger en justice : ÉTROUSSER *une terre*.

ÉTRUFFÉ (*tru-fé*), ÉE (altérat. du mot *atrophié*) adj. ‖ Vener. *Chien étruffé*, Celui dont la cuisse est atrophiée.

ÉTRUFFURE (*tu-fur'* — rad. *étruffé*) n. f. Vener. Atrophie de la cuisse des chiens, à la suite d'une blessure ou d'une foulure.

ETRURIA, localité d'Angleterre (comté de Stafford près de Stoke-upon-Trent); 4.800 hab. Manufacture de céramiques. Usines métallurgiques. Mines de houille et de fer aux environs.

ÉTRURIE (lat. *Etruria, Etrusia* ou *Tuscia*), région de l'Italie ancienne, la VIIe division d'Auguste, entre le Tibre, la mer Tyrrhénienne, la Macra et l'Apennin. La partie orientale était couverte des ramifications de l'Apennin; les fleuves Arnus, Umbro et Tibre l'arrosaient; de nombreux lacs la parsemaient (Trasimène, Volsinii, Sabatinus et Vadimon). Les villes principales étaient Pisæ, Florentia, Fæsulæ, Arretium, Volaterræ, Populonia, Vetulonia, Cortona, Perusia, Clusium, Volsinii, Sutrium, Nepete, Falerii, Capena, Veies, Cære, Tarquinii, Volci, etc.

ÉTRURIE (ROYAUME D'), royaume créé par Bonaparte par le traité du 21 mars 1801 entre la France et l'Espagne, au profit du duc Louis, fils du duc de Parme. A la mort de Louis Ier (1803), son fils Louis II, âgé de quatre ans, lui succéda sous la régence de sa mère Marie-Louise. Le royaume d'Étrurie fut réuni à l'empire en 1808, puis érigé en grand-duché de Toscane en 1809 pour la princesse Elisa, sœur de l'empereur.

ÉTRURIEN, ENNE (*ri-in, èn*'), personne née en Etrurie, ou qui habite ce pays. — *Les* ÉTRURIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Étrurie ancienne ou moderne ou à ses habitants : *L'histoire* ÉTRURIENNE. (On dit plutôt ÉTRUSQUE, surtout pour l'antiquité.)

Etruscilla.

ETRUSCILLA, impératrice romaine, femme de Trajan-Dèce, mère des Césars Herennius Etruscus et Hostilien. On ne la connaît que par une inscription et par d'assez nombreuses médailles romaines et grecques.

ÉTRUSCOLOGUE (*sko-logh*' — de *étrusque*, et du gr. *logos*, discours) n. et adj. Se dit d'un érudit qui étudie la langue et l'archéologie des Etrusques.

ETRUSCUS HERENNIUS, fils de l'empereur Décius. Il reçut, en 250, le titre de *César* avec la puissance tribunitienne en même temps que son frère Hostilien. En 251, il devint *Auguste*; mais, la même année, il fut tué, ainsi que son père, à Abricium, sur le Danube, dans une bataille contre les Goths.

ÉTRUSQUE (*trussk*'), syn. de ETRURIEN, ENNE. — *Les* ETRUSQUES.

— Adjectiv. : *Langue, Art* ÉTRUSQUE. *Vases, Monnaies* ÉTRUSQUES.

— Encycl. *Ethnographie*. Les anciens appelaient Etrurie la région qui correspond à peu près à la Toscane moderne; mais les *Etrusques*, ou, comme ils se nommaient eux-mêmes, les *Rasenas*, rayonnèrent dans le bassin du Pô, dans le Picenum, entre l'Apennin et l'Adriatique, dans le Latium et la Campanie, jusqu'en Corse, et peut-être en Sardaigne. Aucun peuple n'a peut-être laissé de traces plus nombreuses d'une civilisation avancée, d'une grande richesse, d'une puissance politique considérable; et pourtant, dans l'histoire des Etrusques, presque tout est mystère.

— *Origines*. Il n'est guère de race à laquelle on n'ait vainement tenté de rattacher les Etrusques. La question est presque abandonnée, à cause surtout de l'ignorance où l'on est de leur langue. L'anthropologie n'a pas été plus heureuse. Deux systèmes restent en présence : celui d'Hérodote, qui voyait dans le peuple étrusque des Lydiens émigrés, et l'hypothèse de Niebuhr, appuyée de nos jours par Helbig sur une démonstration archéologique. Il y aurait eu, comme le disaient les Etrusques eux-mêmes, une migration étrusque vers le XIe siècle av. J.-C., mais non pas maritime. Ces populations, entraînées dans le mouvement qui à cette époque porta du N. au S. une foule de peuples, tels que les Italiotes en Italie, seraient descendues par les Alpes dans la Lombardie. Ainsi s'expliquerait du même coup la ressemblance des civilisations primitives italiote et étrusque. Cette hypothèse, si elle rend compte de la migration, laisse dans l'obscurité la question de race. Quant au caractère oriental de la civilisation étrusque, qui d'ailleurs n'apparaît pas à l'origine, il s'explique par les étroites relations commerciales de ce peuple avec Tyr et surtout Carthage.

— *Linguistique*. La langue étrusque est encore une énigme pour la science moderne. Bien que nous possédions un certain nombre d'inscriptions en cette langue, ainsi qu'un long fragment de manuscrit tracé sur des bandelettes ayant servi à envelopper le corps d'une momie (manuscrit d'Agram, publié par Krall [Vienne, 1892]), il est impossible d'affirmer la parenté de l'étrusque avec aucun idiome connu. Les tentatives pour rattacher l'étrusque aux langues italiques, au groupe sémitique, ou au finnois, ont échoué complètement. Sayce et Bréal inclinent à penser que l'étrusque n'est pas une langue indo-européenne, et c'est l'opinion qui tend à prévaloir. S'il est facile d'épeler l'étrusque, qui se sert des caractères phéniciens, empruntés probablement aux Grecs, il est impossible d'affirmer quoi que ce soit de sa structure grammaticale. Quelques mots à peine, noms propres ou noms de nombre, ont pu être identifiés. Tant qu'on n'aura pas découvert une inscription bilingue de quelque importance, il est à présumer que le problème ne recevra pas de solution.

— *Histoire*. Les *Annales* écrites par les Etrusques, et dont l'empereur Claude avait tiré un ouvrage de vingt livres, sont perdues. Les renseignements fournis par les écrivains anciens sont vagues. Ils furent un peuple guerrier et luttèrent contre les Ombriens, les Ligures, puis, à partir du VIe siècle, contre les Gaulois, à qui en maint endroit ils durent céder la place. Ils eurent les Grecs pour rivaux dans leur commerce maritime, et, au VIe siècle, s'unirent aux Carthaginois contre ceux de Marseille. Ils tentèrent diverses expéditions contre Cumes, mais échouèrent devant cette ville en 479, et durent reculer devant la puissance grecque. Un demi-siècle plus tard, l'invasion des Samnites en Campanie les élimina de cette province et, dès lors, commence leur décadence. En contact avec Rome, ils lui donnèrent des rois, les Tarquins et Servius Tullius, puis, après l'expulsion des rois s'ouvrit une ère de lutte dont Porsenna est le héros le plus fameux et qui se termina par l'annexion de l'Étrurie à la puissance romaine au commencement du IIIe siècle.

— *Institutions*. Les Etrusques disaient avoir reçu leur institution politique et religieuse d'un génie bienfaisant, Tagès, qui les avait révélées à Tarchon, en même temps que la science des aruspices. Le pouvoir civil et religieux était aux mains des *lucumons*, chefs nobles, qui seuls connaissaient le code pontifical. Plusieurs familles

formaient une curie, plusieurs curies une tribu, trois tribus une cité. Avec les progrès de la richesse industrielle et commerciale, ces institutions devinrent sans doute plus démocratiques, comme semblent l'indiquer les réformes introduites à Rome par l'Étrusque Mastarna (Servius Tullius). Chaque cité était gouvernée par un roi électif pris parmi les lucumons. Les cités étaient confédérées douze par douze. La plus puissante de ces confédérations était celle de Toscane, dont Tarquinii paraît avoir été la métropole. Un conseil délibérait des affaires communes aux cités confédérées, décidait de la paix et de la guerre. Ses décisions étaient obligatoires, à peine d'exclusion de la confédération. Il élisait un grand prêtre, veillait aux sacrifices et aux jeux. Le sanctuaire de Voltumna jouait, en Étrurie, un rôle analogue à celui de Delphes et d'Olympie en Grèce.

L'Étrurie était par excellence la terre de l'aruspicine, et Rome apprit d'elle la science des augures. Ses dieux formaient une hiérarchie : les divinités supérieures, qui semblent se rattacher au Destin; puis douze divinités groupées autour de Jupiter (Tinia) comme les *dii consentes* des Latins, les divinités infernales ou *Mania;* enfin, une multitude d'esprits malfaisants comme les horribles *Charons,* armés de maillets, et les *Furies;* ou bons, comme *Tagès* et les *Lasæ* ailées. Chaque cité possédait trois sanctuaires dédiés à Jupiter (*Tinia*), à Junon (*Cupra*), à Minerve (*Menerva*), et avait en outre des cultes particuliers. Aux croyances étrusques se mêlaient des éléments grecs, orientaux, italiotes. Le trait le plus saillant de cette religion est un formalisme superstitieux qui se retrouve à Rome.

— *Industrie, agriculture, état matériel.* Une grande partie du fertile territoire jadis occupé par les Étrusques est aujourd'hui livrée à la malaria et presque inhabitée. Grâce à un savant système de drainage, dont les restes se rencontrent encore à chaque pas, cette campagne était alors florissante, et l'agriculture, avec l'élevage, était la grande richesse de l'Étrurie. La pêche et la chasse y étaient abondantes. Le commerce était actif par terre et par mer. Des caravanes venues du nord apportaient l'ambre à l'embouchure du Pô. Des relations incessantes rapprochaient les marchands étrusques, grecs, carthaginois, et, à partir du IIIe siècle, campaniens. Le mobilier, les tombes et les peintures qui décorent quelques-unes d'entre elles à Orvieto, à Chiusi, à Tarquinies (Corneto), permettent de reconstituer en partie la vie de ce peuple. Elle frappe par son caractère d'opulence. On aimait la vie large et facile, la bonne chère, les riches habits à l'orientale, les bijoux et les ornements précieux, le luxe du mobilier, le plaisir, non sans licence. Les cérémonies étaient pompeuses. Les jeux, les danses, un long cortège de parents, d'amis, de licteurs, de magistrats accompagnaient les funérailles des grands. Les Romains empruntèrent aux Étrusques les jeux et les représentations scéniques, qui avaient un caractère religieux, le triomphe, le cérémonial de leurs pompes officielles.

— *Architecture.* Les Étrusques ont presque tout emprunté à la Grèce et à l'Orient. C'est en architecture qu'ils ont montré le plus d'originalité. Ils excellaient dans les travaux publics. Les restes imposants des murailles de leurs villes subsistent en maints endroits (*Norba, Alatri, Fiesole, Volterra, Sutri, Ardée, Tarquinies, Rome,* etc.). Les égouts des villes sont aussi remarquables que les drainages des campagnes. La *cloaca maxima* de Rome, en est le plus fameux exemple. Les belles portes de Falèries, de Sutri, de Volterra, de Tarquinies, ornées à la clef d'une tête humaine et d'un masque de gorgone, ne sont pas moins intéressantes. La maison étrusque est connue surtout par les documents fournis par les tombes et par les textes de Vitruve. La plus simple est en bois, carrée, avec un auvent de chaque côté. La plus compliquée annonce la maison romaine avec son *atrium.* Le temple est une imitation plus ou moins adroite du temple grec. Les rochers de Norchia, sculptés en façade gréco-toscane, en donnent une idée. Le temple étrusque était en bois, ce qui explique l'absence de grande sculpture décorative. La tombe la plus ancienne, dite *a pozzo,* consiste en un puits conique au fond duquel repose l'urne cinéraire. Aux VIIe et VIIIe siècles, paraissent des tombes à inhumation *fossæ*, dont le mobilier va toujours s'enrichissant. A partir du VIe siècle, la tombe devient un caveau, simple couloir, ou couloir précédé d'un vestibule et aboutissant à une ou plusieurs chambres. Dans le roc sont réservés des pilastres; tout autour sont disposées les banquettes ou les niches qui recevront le mort, entouré des objets qui, pendant sa vie, lui ont été utiles ou agréables. Le plafond simule une voûte ou une charpente; des armes, des ustensiles sont sculptés à même la pierre, ou bien les parois sont couvertes de peintures. L'extérieur présente l'aspect d'un *tumulus* en maçonnerie, parfois énorme comme la Cucumella de Vulci, dont l'entrée fut si bien dissimulée qu'on n'a pu la découvrir, ou une façade de temple sculptée sur une falaise à pic, etc.

— *Sculpture. Peinture.* La sculpture n'est pas à la hauteur de l'architecture. On cite des morceaux fameux : la *Minerve d'Arezzo,* l'*Enfant à l'oiseau, la Louve du Capitole,* l'*Orateur,* en bronze; mais il n'est pas sûr que ce ne soient pas des œuvres grecques. Les urnes en forme de buste, les stèles, sont presque toujours d'une exécution médiocre. Très remarquables sont les couvercles de sarcophages en terre cuite, représentant le mari et la femme de grandeur naturelle. C'est, en effet, dans la sculpture en argile que les Étrusques ont le plus brillé. C'est à elle que l'on demanda le quadrige qui décorait le fronton du temple de Jupiter Capitolin et les admirables figures de divinités et les ornements d'un temple de Civita-Castellana déposés à Rome au musée *di Papa Giulio.* Cette sculpture était polychrome. L'absence de grande sculpture en marbre s'explique par le défaut de la matière première, les carrières de Carrare et de Luna n'étant pas encore exploitées.

La métropole de Corneto est la plus riche en peintures. On y voit des banquets, des danseurs, des musiciens, les jeux du cirque, les courses de chevaux et de chars, les funérailles et leurs préparatifs, des sujets mythologiques, des scènes de chasse et de pêche. Le style révèle successivement une influence orientale, une production indigène encore inexpérimentée, une prédominance de l'influence grecque, grâce à laquelle le dessin prend de la fermeté et le coloris de la variété, enfin une période d'épanouissement qui correspond au IIIe siècle, et où les peintres, maîtres du clair-obscur et de la perspective, traitent volontiers les sujets mythologiques. On remarque, dans la peinture étrusque, une tendance au réalisme et la recherche du mouvement. Les portraits y sont fréquents.

— *Arts industriels.* C'est à la céramique que l'Étrurie a dû sa renommée artistique. Plus de 20.000 vases peints étaient extraits au commencement de notre siècle de la seule métropole de Vulci, et une multitude d'autres l'ont été, depuis, de tous les points du sol étrusque. Mais les vases de style corinthien comme les amphores panathénaïques sont de provenance grecque. Ils ont été importés en Étrurie. D'autres ont été fabriqués dans le pays, mais par des artistes grecs; d'autres, enfin, sont l'œuvre des Étrusques. Ils se reconnaissent à la grossièreté du dessin et de la forme. Plus originaux sont les vases de terre noire en forme de bustes appelés *canopes;* encore ont-ils leur prototype en Egypte; et la multitude des vases noirs du style appelé *bucchero.* Les uns ont un simple décor incisé, d'autres portent des ornements en relief imprimés au cylindre ou moulés et appliqués. Tout, dans cette sorte de céramique, indique l'imitation d'une vaisselle métallique.

Les Étrusques excellaient, dit-on, dans la métallurgie. On a retrouvé des figurines, des appliques estampées qui revêtaient des meubles ou des chars, des pièces de vaisselle décorées avec luxe, des cistes, des miroirs gravés à l'imitation des miroirs grecs, des armes, des objets de harnachement, etc. L'orfèvrerie était prospère. Les bagues, fibules, boucles de ceinture, pendants d'oreilles trouvés en Étrurie, de bronze ou d'or, sont d'une merveilleuse finesse et d'un fort beau style. Les plus précieux au point de vue de l'art sont ceux où l'on constate une imitation orientale. Enfin, on a trouvé en Étrurie des pierres gravées, scarabées, etc., les uns originaux, les autres importés. Les monnaies sont de bronze, d'argent et d'or.

— Bibliog. : Micali, *l'Italie avant la domination des Romains* (1824); Ottfried Müller, *die Etrusker* (1829 et 1877); Dennis, *Cities and cimeteries of Etruria* (Londres, 1878); Noël des Vergers, *l'Étrurie et les Étrusques* (Paris, 1862-1865); J. Martha, *l'Art étrusque* (Paris, 1889); Gsell, *Fouilles dans la nécropole de Vulci* (Paris et Rome, 1891).

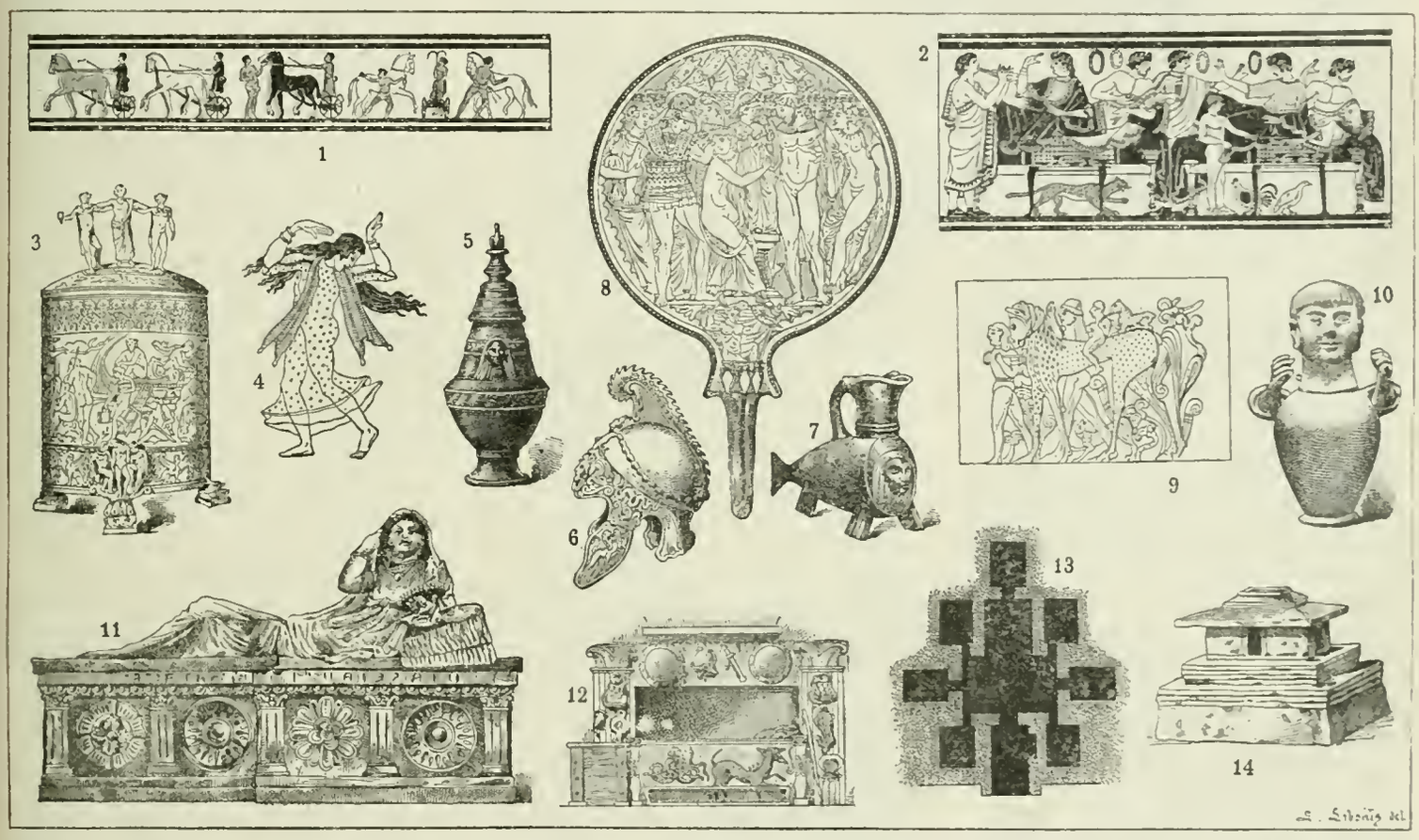

Art étrusque : 1. Peinture de Corneto. — 2. Scène de banquet (peinture de Corneto). — 3. Ciste Ficoroni. — 4. Danseuse (peinture de Corneto). — 5-7. Vases de Bucchero. — 6 Casque. — 8 Hélène et Ménélas (miroir du Musée britannique). — 9. Peinture de la tombe Campana (Véies). — 10 Canope étrusque (Musée de Florence). — 11. Sarcophage en terre cuite de Chiusi (Musée de Florence). — 12. Chambre funéraire de Cære. — 13. Plan d'un tombeau à plusieurs chambres (Vulci). — 14. Urne funéraire en forme de maison (Chiusi).

Etsch, nom allemand de l'Adige, dans la partie supérieure de son cours (Tyrol).

Etseri, comm. du grand-duché de Finlande (gouv. de Wasa); 5.000 hab.

Ett (Gaspard), compositeur allemand, né à Eresing en 1788, mort à Munich en 1847. Il fut organiste à l'église Saint-Michel, à Munich, de 1816 jusqu'à sa mort. Il y remit en lumière d'anciennes œuvres de musique religieuse des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Ett a écrit huit messes à quatre et huit voix, deux *Requiem,* deux *Miserere,* un *Stabat Mater,* et de très nombreux motets.

Ettelbruck, comm. du gr.-duché de Luxembourg (distr. de Diekirch), sur l'Alzette et près de son confluent avec la Sure; 3.780 hab. La ville tire son nom d'un pont traversant la Sure, qui s'appelle *pont d'Attila* en allem. *Etzel,* la ville s'appelant autrefois Etzelbruck.

Etten, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentr.); 6.200 h. Céréales et bestiaux.

Ettenheim, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur l'Ettenbach; 2.921 hab. Le duc d'Enghien y résidait quand il fut enlevé par ordre du Premier Consul (1804).

Etterbeek, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles, dont elle forme un faubourg; 17.735 hab. Salines, filature de coton, tannerie.

Etterlin (Petermann), chroniqueur suisse du XVe s. Il fut greffier à Lucerne et prit part aux guerres de Souabe et de Bourgogne. Il a écrit une *Chronique de l'honorable confédération* (1507).

Ettidine (*ét*) n. f. Alcaloïde $C^{18}H^{22}Az_2$, homologue de la quinoléine, et que l'on trouve dans les produits du fractionnement de la quinoléine.

Et-tidjani, écrivain arabe du XIVe siècle de notre ère. On ne possède de lui qu'un seul ouvrage ayant pour

[illegible] *Et Tid[illegible] dans la Régence de [illegible] et 706 de l'hégire* (1306-[illegible]) [illegible] travail à la fois géographique et historique, est par[illegible] au royaume des Hafsides. Il fournit sur la Tu[illegible] de cette époque des renseignements, qu'on ne trouve généralement consignés dans aucun autre historien arabe. Il en existe une traduction par A. Rousseau (1853).

ETTINGSHAUSEN Constantin, baron DE, phytopaléontologiste autrichien, né à Vienne en 1826. Il a étudié les flores fossiles de l'Autriche, sur lesquelles il a publié de nombreux travaux. Il s'est occupé aussi des plantes vivantes, plantes médicinales, fougères, flore autrichienne. Le plus important de ses ouvrages a été publié en collaboration avec Pokorny, sous le titre de *Physiotypa plantarum Austriacarum*. On a donné le nom de *Ettingshausénie* à un genre de protéacées fossiles.

ETTINGSHAUSÉNIE n. f. Genre fossile de protéacées caractérisé par des feuilles rétrécies à la base; cunéiformes ou rhomboïdales marginées, que l'on rencontre dans le crétacé supérieur de l'Allemagne et du sud-ouest de la France.

ETTLINGEN, ville d'Allemagne, gr.-duché de Bade; 6 [illegible] hab. Filatures, papeteries. Vieille ville libre impériale, située à l'entrée de la vallée de l'Alp, encore entourée de fossés et de murailles anciennes. Moreau y battit l'archiduc Charles le 9 juillet 1796.

ETTMÜLLER Ernest-Maurice-Louis, philologue allemand, né à Gersdorf (Saxe), dans la basse Lusace, en 1802, mort à Zurich en 1877. Il prit une part active aux actes de la *Burschenschaft*. Il devint professeur de langue et de littérature allemandes à l'École normale de Zurich. Il s'est occupé surtout de publier les monuments littéraires allemands: *Vie de saint Oswald* (1835); *Chants, lais et proverbes de Henri de Meissen* (1843); *les Fils de dame Hélène* (1846); *l'Enéide de Henri de Veldecke* (1852). Dans ses *Chants de Gudroun* (1852), il chercha à appliquer à cette épopée la méthode critique dont Lachmann avait déjà fait usage pour les *Nibelungen*. On lui doit, de plus, dans le domaine des langues anglo-saxonnes, le *Lexicon anglo-saxonicum* (1851), qu'avait précédé une chrestomathie anglo-saxonne: *Engla and Saxna scópas and bóceras* (1851). Il s'est aussi essayé avec succès dans la philologie scandinave, et a publié des traductions du *Vafthrúdnismál* (1831) et du *Chant d'Edda, extrait des Nibelungen* (1837), un *Manuel de lecture des anciennes langues du Nord, avec grammaire et vocabulaire* (1861). On a encore de lui une traduction de *Beowulf* (1840), et des poèmes originaux.

ETTRINGITE (*e-trin-jit*) n. f. Sulfate hydraté naturel de chaux et d'alumine.

ETTY (Guillaume), peintre anglais, né et mort à York (1787-1849). Il se fit peu à peu une réputation, et, en 1821, son *Triomphe de Cléopâtre en Cilicie*, où la pureté du modelé le disputait à la richesse du coloris, le rendit tout d'un coup célèbre. En 1822, il se rendit à Venise, où il étudia les maîtres de cette école. En 1848, une exposition publique de son œuvre eut lieu à Londres, et Etty fut nommé membre de l'Académie. Il fonda la Société pour l'avancement des beaux arts d'York.

ETTYEK ou **ETYEK**, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [illegible] de Stuhlweissenburg); 2.750 hab.

ÉTUAILLES (*tu-a-ill* [illegible] mll.) n. f. pl. Tuyaux. Magasins où l'on dépose le sel en grains dans les salines.

ÉTUDE du lat. *studium*, proprem. zèle, [illegible] n. masc. jusqu'au XVIIe siècle, auj. fém. Travail de l'esprit qui s'applique à un objet pour arriver à le connaître ou à l'approfondir: *Se consacrer à l'ÉTUDE des langues, des arts, de l'histoire. L'ÉTUDE est à l'esprit ce que la gymnastique est au corps.* ‖ Connaissances acquises en étudiant: *Avoir de l'ÉTUDE. Homme sans ÉTUDE.* ‖ Travaux qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet: ÉTUDES *d'un canal. Monument à l'ÉTUDE.*

— Par ext. Application, soin que l'on se donne: *Faire son ÉTUDE de plaire à quelqu'un.* ‖ Dissimulation, recherche, affectation: *Celui qui n'a rien à cacher se montre sans ÉTUDE.* ‖ Objet d'observation, d'étude, de soin:

> Votre exemple est partout une *étude* pour moi.
> CORNEILLE

— B.-arts. Modèle destiné à l'enseignement du dessin, quand il ne contient pas une figure entière: ÉTUDES *d'yeux et d'oreilles.* ‖ Travaux de détail qu'un artiste exécute séparément, après avoir arrêté le croquis de sa composition: *Les* ÉTUDES *de Lesueur ne sont guère moins admirables que ses tableaux.*

— Dr. Cabinet où un notaire, un avoué, un huissier ou un autre officier ministériel travaille avec ses clercs, conserve les dossiers des affaires qui lui sont confiées, etc.: ÉTUDE *de notaire, d'agent de change.* Charge de l'officier public qui dirige un de ces établissements: *Acheter une* ÉTUDE. ‖ Personnel d'un de ces établissements: *Donner congé à son* ÉTUDE.

— Enseign. Série complète des travaux auxquels on se livre, dans un établissement d'instruction publique: *Commencer, terminer ses* ÉTUDES, *de bonnes* ÉTUDES. En ce sens, ne s'emploie qu'au plur. ‖ *Salle d'étude* ou simplem. *Étude.* Lieu où se réunissent les élèves sous la surveillance d'un maître, pour étudier les leçons et composer les devoirs donnés par les professeurs: *Aller à l'ÉTUDE.* Temps durant lequel ils se livrent à ces occupations. *Être de service à l'ÉTUDE.* ‖ *Maître d'étude.* Maître qui surveille les élèves dans les salles d'étude.

— Littér. Ouvrage consacré à l'examen d'un objet spécial: ÉTUDE *sur le crime.* ÉTUDES *philosophiques.*

— Mus. Nom donné à des morceaux de mus. que gradués pour l'étude du chant ou d'un instrument: ÉTUDES *de violon, de piano.*

— Théâtr. Répétitions qui ont lieu à huis clos avant la représentation publique d'une pièce.

— ENCYCL. B.-arts. Le morceau peint ou modelé que les artistes nomment une *étude* diffère de l'esquisse ou de l'ébauche, avec lesquelles il ne faut pas le confondre. L'étude est un ouvrage exécuté devant la nature ou le modèle, dans l'intention de s'instruire, en saisissant la réalité sur le vif. Aussi les études sont-elles, dans certains cas, très peu achevées, ce qui leur donne quelque analogie avec les ébauches et les esquisses; mais ce ne sont pas des préparations, des commencements d'œuvres comme les premières; ni, comme les secondes, les premières formes que prend une idée conçue dans un moment d'inspiration. Ce qui fait le principal mérite de l'étude, c'est la sincérité de l'artiste, qui se borne à regarder et à noter, qui copie simplement un modèle qui lui s'est donné. L'étude est donc essentiellement réaliste et ne contient que des renseignements. C'est par une suite non interrompue d'études que doit commencer l'instruction artistique; il faut copier constamment la nature, et non point des œuvres qui, elles-mêmes, ne sont déjà que des interprétations. C'est ainsi qu'on acquiert une véritable originalité.

— Enseign. *Bifurcation des études.* V. BIFURCATION.

— Iconogr. Le Louvre possède une charmante statue, attribuée par les uns à Piermo da Vinci, neveu de Léonard, par les autres à Niccolo del Abbate, et qui représente le *Génie de l'étude.* C'est un enfant assis sur un rocher, dans l'attitude de la méditation, et écrivant sur des tablettes. Le plus souvent, c'est sous les traits d'une femme à l'air pensif, entourée de livres et d'instruments scientifiques, que les artistes représentent l'*Étude.* Une figure de ce genre, a été peinte par Michel Vanloo (1769). Un tableau de Deshays sur le même sujet a été exposé en 1765. Une composition peinte par Ménageot en 1780 (Louvre) représente l'*Étude qui arrête le Temps dans sa course.* Un tableau d'A. Caroselli (galerie Giustiniani), offre une allégorie dont voici le sujet: l'*Étude* de l'antique et celle de la nature vivante ouvrent à l'artiste le chemin de l'immortalité. Une charmante toile de Greuze, qui a fait partie de la galerie San-Donato, de Florence, est intitulée l'*Étude*; c'est la figure d'un petit garçon qui, le compas à la main, cherche la solution d'un problème. Citons encore un petit groupe en bronze portant le même titre, exposé par Mathurin Moreau (1859), et l'*Étude*, tableau de Fautin-Latour (1881). Une jeune femme est assise, une palette dans une main, un pinceau dans l'autre, devant une toile posée sur un chevalet.

— Mus. On donne le nom d'*études* à une catégorie de morceaux de musique dont l'objet est de développer l'habileté d'exécution des élèves instrumentistes, et cela depuis le commencement de l'éducation de ces élèves jusqu'à son complet développement. La plupart des grands virtuoses ont ainsi publié des recueils d'études qui forment un vaste et excellent répertoire pour les jeunes musiciens. Nul instrument n'est plus riche sous ce rapport que le piano, et il faut se borner à citer, en ce qui le concerne, les études de Czerny, Cramer, Clementi, Bertini, Valentin Alkan, Moscheles, Ferdinand Hiller, Camille Stamaty, Stephen Heller, Chopin, Marmontel, Georges Mathias, etc. Pour le violon, ce sont les études de Tartini, Florilli, Rodolphe Kreutzer, Baillot, Campagnoli, Rode, Spohr, Mazas, Alard, Ferdinand David, Charles Dancla. Certaines études (c'est le plus grand nombre) se bornent à traiter une seule difficulté technique: gammes diverses, arpèges, staccato, martelé; pour le violon double corde: accords, sons harmoniques, etc.; d'autres embrassent l'ensemble des diverses difficultés de l'instrument. Toutes ont pour objet de familiariser progressivement l'élève avec ces difficultés et de le mettre à même de briser tous les obstacles qui peuvent se présenter devant lui.

Études (TRAITÉ DES), ouvrage didactique de Rollin, publié en 1726-1728. — Ce monument de raison et de goût, comme l'appelle Villemain, se compose d'un discours préliminaire et de huit livres, où l'auteur développe la manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres; il y examine successivement l'enseignement des langues, de la poésie, de la rhétorique, de l'éloquence, de l'histoire, de la philosophie, le gouvernement intérieur des classes et des collèges. D'autre part, il expose avec clarté ses vues sur l'art de parler et sur l'art d'écrire, et il apprécie avec goût et solidité, en les rapprochant constamment des meilleures compositions des écrivains français, les chefs-d'œuvre des littératures anciennes. Le *Traité des études* n'a rien de spéculatif; il marque et explique simplement les règles et les usages observés par l'université de Paris. C'est le code de la sagesse pratique dans l'instruction de la jeunesse. En interprétant les anciens, ses maîtres, Rollin met son âme là où ils n'ont mis que leur esprit. Quintilien s'exprime nettement, mais sèchement, sur les devoirs du précepteur envers ses disciples; sous la plume de Rollin, le conseil devient un appel du cœur, une exhortation tendre et touchante. Ce livre, sain et solide, est écrit sans pédanterie, d'un style aimable et simple.

Études (COURS D'), par Condillac. — Cet ouvrage, composé pour l'éducation de l'infant don Ferdinand, duc de Parme et petit-fils de Louis XV, parut en 1755 et ne contient pas moins de treize volumes. Il renferme une *Grammaire*, un *Art d'écrire*, un *Art de raisonner*, un *Art de penser* et une *Histoire générale des hommes et des empires.* La méthode employée par Condillac, d'après ce qu'il dit lui-même dans un discours préliminaire, n'est pas celle suivant laquelle on enseigne les sciences, mais suivant laquelle elles se font. Il ne faut pas enseigner à l'enfant les découvertes faites par d'autres, mais d'observation en observation l'amener à les retrouver lui-même. Dans la *Grammaire*, Condillac remonte à l'origine des langues et montre l'importance des signes dans le développement de la pensée. Les différents arts peuvent se ramener à un seul: l'*art de penser*, qui s'exprime dans l'*art de parler*. Quant à l'histoire, elle ne devra pas être une énumération de faits, mais un cours de morale et de législation.

Études de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre, commencées vers 1773, publiées en 1784, en trois volumes. Un quatrième volume, contenant *Paul et Virginie*, parut en 1784. — Cet ouvrage est le développement de cette idée de Fénelon, que rien ne prouve mieux l'existence de Dieu que le spectacle des merveilles de la nature. L'auteur y fait constamment appel aux causes finales: tout a été fait pour l'homme. Jaloux d'expliquer à ce point de vue les volcans, les inondations, les tremblements de terre, etc., il donne de ces phénomènes des interprétations ridicules. Il prétend à une compétence scientifique que rien ne justifie. Ses idées fantaisistes sur les marées et l'allongement des pôles sont demeurées célèbres. Après Rousseau, il rend compte du mal moral en disant que l'homme est né bon et que la société l'a corrompu, et, là-dessus, il fait son procès à la civilisation. Il exalte le sentiment aux dépens de la raison. Il donne, cependant, un plan d'éducation tout utilitaire. Il propose en politique des réformes révolutionnaires et imagine un *Élysée* qui est à la fois un panthéon des hommes vertueux et un musée des symboles moraux. En même temps, les *Études* nous révèlent un peintre de la nature admirable, qui continue Rousseau et annonce Chateaubriand; elles sont remplies de magnifiques descriptions des paysages exotiques, pour lesquelles Bernardin trouve un style précis et coloré, technique au besoin, toujours pittoresque.

Dans sa vieillesse, Bernardin reprit dans les *Harmonies de la nature* (1796) la défense des causes finales qu'il avait déjà soutenue dans les *Études*; mais la magie des descriptions n'était plus là pour faire oublier la faiblesse du fond, et l'ouvrage se lit avec peine.

Études historiques, par Chateaubriand, publiées en mars 1831. — Dans un avant-propos, l'auteur explique son objet. Ce livre devait être une sorte d'histoire universelle depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à la révolution de 1789, et comme une contre-partie de l'*Essai sur les mœurs*. Chateaubriand voulait surtout montrer l'influence civilisatrice du christianisme à travers les âges par une série de tableaux qui, tous, avaient pour centre la France. Il ne put remplir un aussi vaste plan. Tel qu'il est, d'ailleurs, l'ouvrage, souvent quitté et repris, manque de suite et d'unité. Ce ne sont guère que des morceaux plus ou moins étendus, mais trop peu liés entre eux pour former véritablement un tout. Quelques-unes de ces études n'en ont pas moins un grand intérêt. Malgré des longueurs, des négligences, une érudition hâtive à la fois et pédantesque, elles se recommandent par toutes les qualités qui avaient déjà fait de Chateaubriand l'initiateur de la jeune école historique. On y trouve en particulier son intelligence divinatrice, sa faculté d'évocation, sa merveilleuse aptitude à représenter les figures et les mœurs des temps lointains. Le moyen âge, par exemple, avec la féodalité et la chevalerie, lui a fourni des peintures qui ne le cèdent en rien aux plus brillantes et aux plus vives des *Martyrs* et du *Génie du Christianisme*.

Études philosophiques, par H. de Balzac. — L'auteur a donné ce titre général aux ouvrages dont voici la liste: *la Peau de chagrin, la Recherche de l'absolu, Jésus-Christ en Flandre, Melmoth réconcilié, le Chef-d'œuvre inconnu, l'Enfant maudit, Gambara, Massimilla Doni, les Marana, Adieu, le Réquisitionnaire, el Verdugo, un Drame au bord de la mer, l'Auberge rouge, l'Elixir de longue vie, Maître Cornélius, Catherine de Médicis, le Martyre calviniste, la Confidence de Ruggieri, les Deux rêves, Louis Lambert, les Proscrits, Séraphita.* — *La Peau de chagrin*, c'est l'histoire d'un jeune homme mis en possession d'une peau de chagrin magique, qui lui permet de réaliser tous ses désirs, mais qui, représentant la durée de son existence, diminue plus ou moins à chaque désir réalisé. *La Recherche de l'absolu* a pour principal personnage Balthasar Claës, chez lequel la passion de la science étouffe tout autre sentiment et finit devenir une sorte de folie. *Louis Lambert* mérite, plus que les deux volumes précédents, le nom d'étude. En nous racontant l'histoire de son héros, qui bien souvent est la sienne propre, Balzac expose ses théories philosophiques, physiologiques et métaphysiques. Quant aux autres ouvrages de la même série, c'est assez, pour la plupart, d'en avoir indiqué le titre. Il faut cependant faire une mention spéciale de *Séraphita*, et, dans un autre genre, du *Chef-d'œuvre inconnu*. Parmi tous les romans de Balzac, *Séraphita* est celui où nous apparaît le mieux le côté mystique de sa philosophie; d'ailleurs, nous avons là un poème plutôt qu'un roman: nulle part le grand réaliste ne donna aussi librement carrière à son imagination de voyant. Courte nouvelle, *le Chef-d'œuvre inconnu* ne se recommande pas seulement comme un des plus jolis récits qu'il ait écrits, mais l'idée philosophique d'où cette nouvelle procède lui valait sa place, par son originalité étrange, dans la série des études. Balzac est à la fois matérialiste et mystique. Son mysticisme même a quelque chose de matériel. Pour l'auteur de *la Comédie humaine*, qui fonde sa théorie du roman sur une assimilation de l'homme avec l'animal (v. l'avant-propos de *la Comédie humaine*), il n'y a dans l'univers qu'une substance unique, plus ou moins subtile. L'âme, à ses yeux, est un fluide. Il se représente les sentiments et les idées comme de véritables êtres qui vivent d'une existence occulte. Au monde visible il en superpose un autre, tout imaginaire et surnaturel. Sa philosophie, en un mot, tient à la fois de Cabanis et de Swedenborg. Parmi d'ingénieuses conjectures ou même des vues profondes, nous y trouvons aussi des rêves d'illuminé qui se mêlent à ce que la physiologie a de plus cru.

Études (MUSÉE DES). V. NAPLES (Musée national de).

Études (ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES). V. ÉCOLE.

Études critiques sur l'histoire de la littérature française, par F. Brunetière. V. LITTÉRATURE.

Études et portraits, par Paul Bourget (1885). — Cet ouvrage se divise en trois parties. La première comprend des *Portraits d'écrivains*, la seconde s'intitule *Questions d'esthétique*, et la troisième *Études anglaises*. Presque tous ces articles ont été composés à la même époque que les *Essais de psychologie contemporaine*, et, comme l'auteur le remarque dans sa préface, ils s'y rattachent par une évidente communauté d'idées et de méthode. Quelques-unes représentent les mêmes sujets. On trouve, par exemple, dans la première partie, des notes sur Flaubert, sur Taine, sur Stendhal. Les autres écrivains dont Bourget nous donne le portrait sont: Pascal, La Fontaine, Chateaubriand, Vigny, Lamartine, Hugo, Sand, etc. Dans la seconde partie, les principaux articles ont pour titre: *Science et poésie*, l'*Esthétique du Parnasse*, *Réflexions sur l'art du roman*, *Réflexions sur l'art de l'histoire*, *Réflexions sur la critique*, *Réflexions sur le théâtre*. Quant à la troisième, elle se compose d'impressions de voyage. Mais un voyageur tel que P. Bourget s'intéresse beaucoup moins aux sites et aux décors qu'à l'étude psychologique. Le voyage ainsi compris n'est lui-même qu'« un cas de la vaste enquête instituée par notre époque sur les conditions de naissance et de développement du talent littéraire », et rentre par conséquent dans l'unité du livre. *Études et portraits* ne le cède point aux *Essais de psychologie* pour la vigueur et la délicatesse de l'analyse.

ÉTUDIANT (*di-an*), **ANTE** n. Personne qui étudie: *Les paresseux et les* ÉTUDIANTS. ‖ Personne qui fréquente les cours d'une université ou d'une faculté: *Un* ÉTUDIANT *en droit, en médecine.*

— n. f. Abusiv. et par plaisant. Maîtresse d'étudiant, femme du quartier latin.

— ENCYCL. A la fin du moyen âge, la royauté diminua progressivement les droits et privilèges de l'ancienne Université (v. ÉCOLIER); l'importance de ses « suppôts » ou étudiants avait complètement disparu à l'avènement de

la royauté absolue. La Révolution sembla les ignorer, et ils restèrent une quantité négligeable dans la marche politique de la nation jusqu'après le premier Empire. Sous la Restauration et Louis-Philippe, la « jeunesse des écoles » se mêla ardemment aux mouvements politiques, même insurrectionnels, qui agitèrent cette période, et elle se rangea, en général, dans ce qu'on nommait alors le parti libéral ou avancé. Il n'en fut pas autrement sous le second Empire. Sous la troisième République, la généralité des étudiants semble s'être ralliée à des doctrines politiques plus calmes et plus favorables aux études. C'est dans cet esprit qu'ils se sont groupés en *associations*, destinées surtout à leur procurer les avantages moraux et matériels qui résultent de l'union : vie plus confortable, facilités de travail par une bibliothèque et des conférences, possibilité d'établir des rapports plus fréquents entre les étudiants et leurs professeurs, distractions plus intelligentes, tolérance plus grande dans les opinions, etc. Des associations de cette nature furent fondées à Nancy en 1876, à Bordeaux en 1881, à Paris en 1884, de 1886 à 1891 à Montpellier, Lyon, Toulouse, Lille, Aix, Rennes, Nantes, Grenoble, Dijon, Caen et Besançon. La plus importante est l'*Association générale des étudiants de Paris*.

Cette association, fondée en 1884, a pour but de resserrer la solidarité du corps des étudiants de Paris. Elle établit des liens entre étudiants appartenant à toutes les facultés de l'Université et à toutes les écoles supérieures. L'association organise des fêtes amicales et des réunions sportives. Une bibliothèque renferme 12.000 volumes et reçoit 200 journaux français et étrangers. Des fumoirs, des salles de conversation, d'escrime et d'hydrothérapie sont à la disposition des membres. Enfin, l'association consent des prêts et accorde des bourses à ses membres, dans l'intérêt de leurs études exclusivement.

D'autres associations, groupant une catégorie d'étudiants, se sont fondées à Paris et dans quelques grandes villes de province. Ainsi, plusieurs congrégations religieuses, qui s'occupent d'enseignement, en ont créé pour leurs anciens élèves. Signalons aussi le *Cercle catholique des étudiants de Paris* ou *Cercle du Luxembourg*, qui fut fondé en 1854 par E. Beluze, avec le concours d'Ozanam, Montalembert, Riancey, etc.

Un esprit plus démocratique distingue les associations françaises de celles des étudiants étrangers. Dans les universités allemandes, ces institutions sont fort multipliées, mais elles ont, en général, un caractère aristocratique et féodal. Les étudiants isolés (*Obscuranten*) sont peu appréciés de leurs camarades, qui font presque tous partie de corporations scientifiques (*Verbindungen*), ou sociables (*gesellige Vereine*), lesquelles, sous les noms de *Korps*, *Burschenschaften*, *Landsmanchaften*, sont des sociétés de plaisir parfois un peu grossier, et dont les tendances sont caractérisées par le port d'un uniforme spécial, et par l'habitude des duels, destinés surtout à défigurer les combattants. En Angleterre, les universités d'Oxford et de Cambridge ont chacune une association générale (*union society*), qui a surtout en vue la pratique des sports divers, et des *debating societies*, où les étudiants se préparent par des joutes oratoires aux débats parlementaires. Les universités hollandaises ont également des corps d'étudiants, sortes de clubs où l'on s'occupe de conférences, de canotage et d'excursions. En Suisse, les corporations universitaires ont jusqu'à un certain point les mœurs allemandes, mais atténuées dans un sens plus démocratique. En Autriche-Hongrie et en Italie, les étudiants se sont groupés en associations de même nature que les précédentes, mais paraissent s'en distinguer par leur tendance à entretenir des rapports amicaux avec les associations des étudiants des autres pays.

Étudiant (L') [Paris, 1877]. — Sous ce titre Mme Michelet a publié les leçons faites par Michelet au Collège de France en 1847 et 1848, interrompues par l'autorité et reprises après la révolution de 1848. Le procès de Teste, la mise à l'encan d'un siège à la Chambre des pairs, l'assassinat de la duchesse de Praslin par son mari, le suicide de l'ambassadeur de France à Naples, l'accaparement des grains, tels étaient quelques-uns des scandales que dénonçait Micholet dans ses leçons du Collège de France, et, pour guérir la France de la corruption ou de l'indifférence du régime de Louis-Philippe, il adjurait les étudiants d'aller au peuple et de s'unir étroitement à lui. Sa pensée, dès sa deuxième leçon, se formulait en ces termes : « Allez chercher la force. Où ? Près de ceux qui l'ont. Or elle est en haut et en bas, dans l'homme de génie, dans le peuple. Là vous trouverez ce qui manque dans la société moyenne, et dont vous avez surtout besoin : l'énergie morale, la grande volonté, la force pour faire et pour souffrir. » Interrompu au Collège de France, le cours de Michelet se continua par livraisons.

ÉTUDIER (rad. *étude*. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous étudiions. Que vous étudiiez*) v. a. Chercher à apprendre, se livrer à l'étude de : ÉTUDIER *la musique, le dessin*. ‖ Chercher à connaître par une observation attentive et un examen raisonné : ÉTUDIER *les mœurs d'une contrée*. ÉTUDIER *un homme, un enfant*. ‖ Travailler à fixer dans sa mémoire, apprendre par cœur : ÉTUDIER *une leçon, un rôle*. ‖ Faire une étude des œuvres de : *Plus on* ÉTUDIE *Molière, plus on l'admire*. (Laharpe.)

— *Étudier le terrain*, Observer, avant d'agir, les circonstances qui peuvent aider ou s'opposer au succès.

— Mus. S'exercer à exécuter : ÉTUDIER *une partition*.

— v. n. *Étudier à*, S'appliquer à : ÉTUDIER À *la logique*. (Desc.). ÉTUDIER À *mourir*. (Corn.) [Vieux.] ‖ *Étudier en, dans*, ÉTUDIER EN *droit*. ÉTUDIER DANS *les sciences*.

— Absol. Faire ses études.

Étudié, **ée** part. pass. Qui est l'objet d'une étude ; mis à l'étude, observé, examiné, approfondi : *La nature humaine*, ÉTUDIÉE *de plus près, n'a pas de caprices et obéit à des lois*. (Prévost-Paradol.)

— Qui est l'objet d'un travail préalable, d'une préparation ; qui est dit ou fait après réflexion : *Discours* ÉTUDIÉ. ‖ Recherché, affecté ; qui n'est pas naturel, qui est le résultat d'un travail ou d'un effort : *Soupirs, Gestes* ÉTUDIÉS. *Une gravité trop* ÉTUDIÉE *devient comique*. (La Bruy.)

— B.-arts. Exécuté après des études, des recherches ayant pour but d'assurer une exécution vraie : *Draperie mal* ÉTUDIÉE. *Raccourci bien* ÉTUDIÉ.

— SYN. **Étudié, affecté, apprêté**, etc. V. AFFECTÉ.

S'étudier, v. pr. Être étudié ; faire l'objet d'une étude. ‖ Chercher à se connaître soi-même. ‖ *S'étudier à*, S'appliquer à, s'efforcer de : S'ÉTUDIER À *la patience*. S'ÉTUDIER À *plaire*. ‖ *S'étudier pour*, Même sens, mais vieilli.

— SYN. **Étudier, apprendre, s'instruire**. V. APPRENDRE.

ÉTUDIOLE de l'ital. *studiolo*, dérivé du lat. *studiolum*, cabinet) n. f. Petit meuble à tiroirs, qui se pose sur un autre meuble et dans lequel on serre ordinairement des papiers.

ÉTUEFFONT-HAUT, comm. du Territoire de Belfort, à 10 kilom. de Belfort, sur la Madeleine ; 1.074 hab. Tissage d'étoffes de coton.

ÉTUI (subst. verb. de l'anc. v. *estuier*, d'orig. douteuse) n. m. Boîte destinée à contenir un seul objet ayant à peu près la même forme et les mêmes dimensions qu'elle : ÉTUI *à lunettes*. ÉTUI *à chapeau*. ‖ Petite boîte ronde et allongée, servant à mettre des aiguilles : *L'*ÉTUI *d'une couturière*.

— Par anal. Enveloppe quelconque, serrant étroitement l'objet enveloppé : *Les cercueils égyptiens sont de véritables* ÉTUIS. ‖ Objet ou lieu très étroit : *Les logements parisiens sont de véritables* ÉTUIS.

— Pop. Vêtement. ‖ Cercueil.

— *Étui de mathématique*, Boîte renfermant un assortiment de petits instruments de mathématique destinés au travail du cabinet.

Étuis : 1. A ciseaux (XVIIe s.) ; 2. A cigarettes ; 3. A fusil ; 4. A violon ; 5. A or ; 6. A revolver ; 7. A pinceaux ; 8. A aiguilles ; 9. A lorgnette ; 10. A fouet ; 11. A chapeau ; 12. A horloge XVIe s.) ; 13. A lorgnon ; 14. A lunettes.

— Anat. Partie supérieure de la portion sphénoïdale du ventricule latéral du cerveau, appelée aussi HIPPOCAMPE.

— Bot. Nom que l'on donnait naguère à l'ensemble des vaisseaux spiralés (trachées) qui, occupant le bord interne du bois primaire de la tige, forment une sorte de gaine autour de la moelle de cet organe jeune.

— Entom. Fourreau dans lequel est logé l'aiguillon de certains insectes. ‖ Nom donné quelquefois aux élytres des coléoptères.

— Mar. Enveloppe de toile peinte dont on recouvre les voiles ou les embarcations. ‖ *Étuis de chauffe*, Enveloppes de toile dont on recouvre les mâts et vergues, hunes, situés à l'arrière de la cheminée pour les préserver de la fumée ou des escarbilles enflammées.

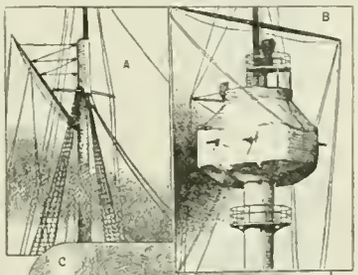

Étui de chauffe : A, de mât (goélette) ; B, de hune militaire ; C, d'embarcation.

— Pêch. Baquet muni d'un couvercle percé à jour, et dans lequel on renferme le poisson sur les bateaux.

— Techn. Boîte percée et à rainures, qui renferme les ressorts à boudin des mécaniques armures et du métier Jacquard.

— Milit. *Étui de cartouche*, Cylindre en laiton, qui sert à contenir la charge des cartouches métalliques. ‖ *Étui porte-avoine*, Sorte de bissac en forte toile dont les deux extrémités sont garnies de cuir, et qui sert aux officiers pour porter dans leur paquetage une ration d'avoine pour leur cheval. ‖ *Étui porte-boîte à mitraille*, Cylindre en fer fixé à l'essieu de certains affûts de campagne pour recevoir, au moment du combat, une boîte à mitraille, qui reste ainsi en permanence sous la main des servants. *Étui-musette*, Étui donné aux hommes de troupe, aux caporaux, aux sous-officiers de l'infanterie et destiné en campagne à contenir le pain et quelques vivres.

E TUTTI QUANTI. Linguist. V. TUTTI QUANTI.

ÉTUVAGE (*vaj'*) n. m. Action d'étuver.

ÉTUVE (pour *estuve* ; du bas lat. *stupa*, même sens) n. f. Nom ancien des établissements de bains publics. ‖ *Étuve sèche*, Chambre de bains chauffée extérieurement par la vapeur, ou intérieurement au moyen de tuyaux dans lesquels circule la vapeur à une température très élevée. ‖ *Étuve humide*, Chambre de bains dans laquelle on amène la vapeur d'eau très chaude.

— Par ext. Endroit où la chaleur est excessive : *Dans la belle saison, les salles de théâtres sont de vraies* ÉTUVES.

— Géol. *Étuves naturelles*, Cavernes existant dans les endroits volcanisés et qui émettent par les fissures de la pierre des vapeurs chaudes et humides.

— Mar. *Étuve à bordages*, Cylindre creux, de 12 à 15 mètres de longueur, sur 1 mètre de diamètre, dans lequel on introduit les bordages pour les soumettre à un bain de vapeur, afin de les rendre flexibles et de pouvoir les appliquer sur les surfaces courbes de la carène : *Les bordages restent dans l'*ÉTUVE *autant d'heures qu'ils ont de fois 3 centimètres d'épaisseur*.

— Méd. *Étuve à désinfection*, Étuve employée pour détruire les microbes des maladies contagieuses contenus dans les vêtements des malades.

— Techn. Nom improprement donné à des locaux dans lesquels on produit une chaleur artificielle, pour opérer la dessiccation de certaines substances. ‖ *Étuve de corderie*, Endroit où l'on opère le goudronnage des fils de caret. Caisse de bois doublée de tôle, où le cirier fait sécher les mèches. ‖ Cabinet clos dont on peut faire varier la température, pour étudier son influence sur la marche des horloges. ‖ Tablette sur laquelle on fait sécher les fruits confits. ‖ Sorte de caisse chauffée au gaz ou à la vapeur, dans laquelle on fait chauffer le linge de corps et autres objets de nature diverse.

— ENCYCL. Hist. Il y eut des *étuves* (bains) dans les principales villes du moyen âge, ainsi qu'en témoignent les noms de rues. La taille de 1292 mentionne à Paris vingt-six étuves. Il est question des *étuveurs* dans le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau ; mais la mention a été intercalée au XIVe siècle. L'exercice du métier était libre à cette époque, pourvu que les règlements et statuts de la corporation fussent observés. Ces règlements avaient pour principal objet d'arrêter la licence et la débauche, qui s'introduisaient trop aisément dans les établissements des étuveurs. Les étuveurs furent rattachés, au XVe siècle, à la corporation des barbiers, dont les adhérents se divisèrent de cette époque en deux catégories : les *barbiers-chirurgiens* et les *barbiers-étuvistes*. Les maîtres de bains conservaient la faculté de se faire recevoir barbiers-chirurgiens, en répondant aux conditions de moralité, de stage et d'examen exigées pour l'exercice de cette profession. Au XVIIe siècle, les barbiers-étuvistes étaient nommés par le premier barbier du roi, après serment devant le procureur au Châtelet.

En 1706, l'association comptait à Paris 450 maîtres ; le chiffre en fut alors accru de 200. En 1718, on obligea tous les barbiers étuvistes à avoir des devantures identiques. La corporation disparut, avec les autres, au moment de la Révolution.

— Méd. On emploie de nos jours, dans certaines affections rhumatismales, goutteuses et les diverses manifestations de l'arthritisme, les étuves soit sèches, soit humides. La température, dans ces dernières, ne doit pas dépasser 40°. Les étuves existent naturellement dans quelques stations thermales : La Bourboule, Plombières, Ischia, etc.

Les *étuves municipales* pour la désinfection des effets et de la literie des malades atteints de maladies contagieuses sont gratuitement à Paris à la disposition des particuliers ; il suffit de prévenir le commissaire de police ou la préfecture de la Seine. La désinfection est faite dans des chambres humides à la température de 120°.

Étuves à stériliser. La stérilisation des ustensiles et des substances employés en bactériologie et en chirurgie s'effectue dans des étuves sèches en tôle ou en cuivre, de forme carrée ou rectangulaire, avec toutes côtés formant porte. Ces étuves sont chauffées au moyen du gaz ou de l'alcool ; un thermomètre indique la température, qui doit être supérieure à 120° et ne pas dépasser 150° pour ne pas endommager les instruments.

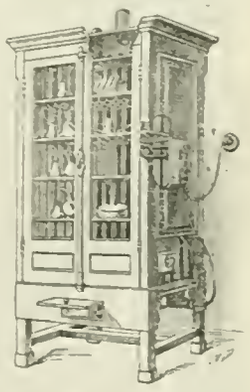

Étuve de Roux.

Étuves à cultures microbiennes. De nombreuses espèces de bactéries demandent des températures élevées, voisines de 40°, pour pouvoir végéter d'une façon abondante. On place leur culture à la température propice et fixe dans des appareils dits « étuves », qui se règlent automatiquement une fois portés à la température voulue.

L'étuve de Roux, dérivée de celle de Pasteur, est la plus employée : c'est une grande armoire en bois à porte vitrée ; intérieurement, se trouve une série de tubes de cuivre placés verticalement à une petite distance des parois. Dans ces tubes passent les produits de la combustion, dégagés par des brûleurs à gaz placés au-dessous de l'étuve. Le régulateur réduit ou augmente l'accès de gaz aux brûleurs, de façon à maintenir la température constante.

On préfère parfois, pour la modicité de son prix, l'étuve de d'Arsonval, qui se compose de deux vases cylindro-coniques concentriques, limitant deux cavités : l'une, centrale, qui est l'enceinte à température constante ; l'autre, annulaire, remplie d'eau.

Deux brûleurs, placés à la partie inférieure, fournissent la chaleur ; l'accès du gaz est réglé ainsi : l'étuve est fermée par un bouchon portant un tube de verre dans lequel monte l'eau de la cavité externe. Si la température augmente, le niveau du liquide s'élève dans le tube de

verre et par [illegible] une membrane placée à la partie inférieure de l'étuve et [illegible] et diminue l'apport du

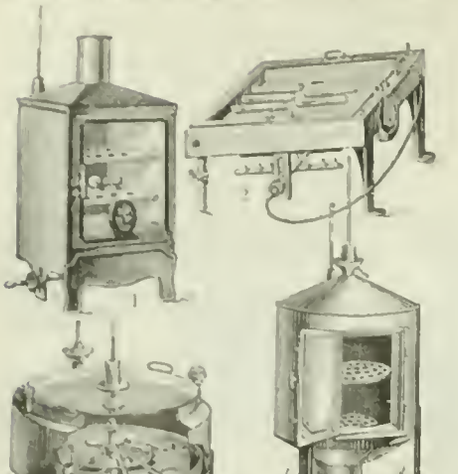

Étuves. 1. Ordinaire à air chaud. 2. Du Dr Roux pour coaguler le sérum. 3. Du Dr d'Arsonval pour coaguler le sérum; 4. Du Dr d'Arsonval pour fermentations et cultures, donnant des températures invariables jusqu'à 120°.

gaz. Si la température descend, au contraire, la pression sur la membrane diminue et la quantité de gaz amenée aux brûleurs augmente.

— Techn. On se sert des étuves dans l'industrie moins pour la dessiccation parfaite des corps, qui est réalisée directement par les calorifères, que pour le dosage de l'humidité, ou l'évaporation lente. On peut employer dans ce but soit les étuves à bain de sable ou à gaz, dans lesquels on obtient à la fois de différents régulateurs, des températures constantes. Souvent, aussi, les étuves sont de grandes chambres closes à température variable, comme dans les fabriques d'indienne. Quant à l'étuve à fécule où l'on maintient le produit, préalablement humecté d'eau acidulée, à une température de 110° à 120°, c'est une colonne métallique creuse dans laquelle peuvent tourner des agitateurs horizontaux se mouvant sur des plateaux circulaires fixes. La fécule, entraînée par les agitateurs, tombe peu à peu d'un plateau sur l'autre et dans son mouvement de descente, se sèche complètement.

Étuve à fécule.

ÉTUVÉE subst. verb. de étuver. n. f. Art culin. Syn. de ÉTOUFFÉE.

— Techn. Pains de sucre que l'on met à la fois dans l'étuve d'une raffinerie.

ÉTUVEMENT (*man*) n. m. Action d'étuver : *L'*ÉTUVEMENT *des bois, des pains de sucre.*

ÉTUVER v. a. Mettre à l'étuve, sécher ou chauffer dans une étuve : ÉTUVER *des pains de sucre.*

— Art culin. Faire cuire à l'étuvée : ÉTUVER *des pigeons.*

— Mar. *Étuver des fils de caret.* Les passer dans une chaudière pleine de goudron. — *Étuver un bordage.* Le soumettre à un bain de vapeur pour le rendre flexible.

— Méd. Lotionner légèrement : ÉTUVER *une plaie avec du vin.*

S'étuver, v. pr. Prendre un bain de vapeur. Vieux.

ÉTUVISTE (*vist'* — radical *étuve*) n. m. Autref. Celui qui tenait des bains publics. ‖ On a dit aussi ÉTUVEUR.

ET VERA INCESSU PATUIT DEA. V. VERA INCESSU.

Etymologicum magnum (*le Grand Etymologique*). C'est ainsi qu'on désigne communément un lexique grec composé vers la seconde moitié du xe siècle, et dont le titre exact est *Etymologikè synagogè kat'alphabêton*. L'ordre alphabétique n'est pas observé rigoureusement dans ce recueil, compilation assez confuse de renseignements grammaticaux, historiques, mythologiques, etc., où abondent les étymologies les plus fantaisistes et les plus contradictoires, l'auteur anonyme allant jusqu'à attribuer au même mot jusqu'à six origines différentes. C'est, toutefois, une mine précieuse pour l'archéologue et le linguiste. L'auteur en est inconnu; il est présumable que ce dictionnaire s'est fait par additions successives dues à plusieurs compilateurs. La première édition, publiée à Venise en 1499 par Musurus et Callergis, a fondu deux lexiques distincts : un *Etymologikon megan* proprement dit et un *Etymologikon allo*. Le premier lexique nous a été conservé par deux manuscrits du xe siècle : le *Vaticanus gr.* 1818 et le *Florent. S. Marci* 304; le second par de nombreux manuscrits, dont le meilleur est celui de Paris (suppl. gr., 172). L'édition la plus commode est celle de Fr. G. Sturz (Leipzig, 1818); on peut aussi consulter celle de Th. Gaisford (Oxford, 1848).

ÉTYMOLOGIE (*jî* — du gr. *étumologia*; de *étumos*, vrai, et *logos*, mot) n. f. Linguist. Science qui a pour objet l'origine des mots : *Les lois de* l'ÉTYMOLOGIE. *La base de* l'ÉTYMOLOGIE *est désormais placée dans l'induction historique* E. Littré. ‖ Origine d'un mot; la source dont il dérive : ÉTYMOLOGIE *vraisemblable, douteuse, hasardée.*

— Encycl. On a disserté sur le langage depuis Héraclite et Démocrite, mais l'*étymologie* scientifique date à peine d'un siècle. Les philosophes et grammairiens de l'antiquité ont eu le tort d'apporter dans leurs recherches des préoccupations métaphysiques tout à fait arbitraires; tel Platon dans le *Cratyle*. Ils se trompaient également lorsqu'ils croyaient pouvoir rendre compte de tous les mots d'une langue sans consulter d'autres langues. Au moyen âge, les études étymologiques sont viciées par une autre erreur, issue d'interprétations théologiques abusives. On s'efforce de réduire à l'unité la multiplicité des idiomes parlés dans le monde, et l'on considère l'hébreu comme la langue mère de toutes les autres. La science étymologique est née le jour où l'on a cherché dans le langage des *lois* de développement, où l'on a considéré les faits du langage, comme formant des séries naturelles, soumises à certains principes de constance et d'uniformité. La similitude de forme, seul critérium des anciens grammairiens, n'est plus, maintenant, qu'un point de départ pour la recherche. C'est seulement après de très nombreuses vérifications que le linguiste décide si la ressemblance extérieure de deux mots recouvre une parenté réelle, ou si c'est l'effet d'une simple coïncidence. Par exemple, le mot français *cheval* ressemble fort au latin populaire *caballum*, mais l'identification n'a été légitime que lorsqu'il a été prouvé, par des séries concordantes d'exemples, que tous les éléments phonétiques de ces deux mots se correspondaient rigoureusement. La recherche étymologique suppose donc une régularité absolue dans les lois qui régissent les transformations des sons : c'est ce qu'on appelle le *postulat des lois phonétiques*. Mais la *phonétique* n'est pas le seul guide du linguiste dans l'étymologie : la *sémantique*, ou science des significations, est indispensable. Certaines identifications, correctes au point de vue phonétique, supposent des changements de sens inadmissibles. D'autres identifications, au contraire, malgré l'énorme divergence de signification des deux termes mis en présence, peuvent s'expliquer psychologiquement et historiquement. Et c'est ainsi que, par sa partie sémantique, l'étymologie se rattache aux sciences morales, à la philosophie, à l'histoire et même à la préhistoire, tandis que, par sa partie phonétique, elle se soude aux sciences naturelles.

ÉTYMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à l'étymologie; qui concerne les étymologies : *Science* ÉTYMOLOGIQUE. *Dictionnaire* ÉTYMOLOGIQUE. ‖ Se dit des signes et caractères qui ne se prononcent pas dans les mots où ils se trouvent actuellement, mais qui leur viennent de la langue qui a fourni ces mots et servent ainsi à en retrouver l'étymologie : *Les lettres qui ne se prononcent pas en français sont généralement* ÉTYMOLOGIQUES.

— n. f. La science étymologique. (Vieux.)

ÉTYMOLOGIQUEMENT (*ji-ke'*) adv. D'après les règles de l'étymologie; en ce qui concerne l'étymologie.

ÉTYMOLOGISER (*ji*) v. a. Fournir l'étymologie : ÉTYMOLOGISER *des mots français.* (Peu usité.)

— v. n. S'occuper de recherches étymologiques.

ÉTYMOLOGISTE (*jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe d'étymologie, qui fait des recherches étymologiques.

ETZATLAN, ville du Mexique (Etat de Jalisco); 7.100 hab. Centre minier. Ch.-l. d'un district peuplé de 16.350 hab.

ETZEL, nom sous lequel les chroniqueurs allemands désignent Attila, roi des Huns.

EU, préfixe emprunté au grec et qui signifie *bien*. (La particule grecque *eu* est, en réalité, le neutre de l'adjectif *eus*, qui signifie bon.)

EU, syllabe qui, en T. de bot., se place souvent à la tête d'un sous-genre, pour indiquer les vraies espèces de ce genre.

EU (lat. *Auga*), ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 29 kilom. de Dieppe sur la Bresle; 4.818 hab. (*Eudois, oises.*) Ch. de f. Nord et Ouest. Pêche, corderies,

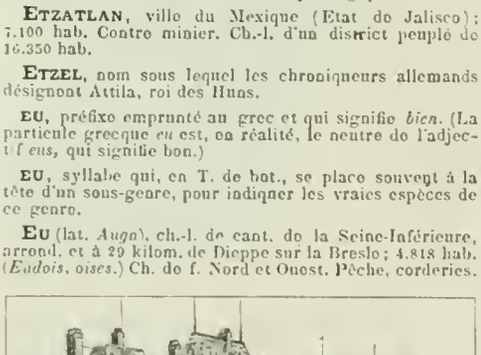

Château d'Eu.

briqueterie, dentelles; moulins; scieries mécaniques; huilerie; fabrique de biscuits de mer. Petit port sur la Bresle, débouchant dans la Manche par le *canal d'Eu au Tréport*. — Le canton a 22 comm. et 17.484 hab.

— *Histoire.* Une forteresse, d'origine romaine ou carolingienne, fut le centre du comté d'Eu. Les premiers comtes d'Eu étaient parents des ducs de Normandie. Un dernier comte de cette dynastie, Jean, accorda à la ville d'Eu une charte de commune (1150). Son successeur, Henri, recueillit l'archevêque de Dublin, saint Laurent (mort en 1181), patron de l'église paroissiale d'Eu.

Armes d'Eu.

Parmi les autres maisons seigneuriales qui possédèrent le *comté d'Eu*, les comtes d'Artois, descendants du frère de saint Louis, jouèrent un rôle important dans la guerre de Cent ans, les Guises au xvie siècle.

Craignant un retour offensif du roi anglais Edouard IV, Louis XI fit brûler toute la ville, sauf les églises (1475). Eu ne s'est pas relevée de cette exécution, mais le duc de Guise confia à Pierre Leroy, architecte de Beauvais, la réédification du château. Cette œuvre fut terminée au xviie siècle par Mlle de Montpensier, qui, pour obtenir la liberté de Lauzun, légua au duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, le domaine d'Eu. Après avoir été, sous la Révolution, transformé en hôpital (1795); sous le premier Empire, en résidence sénatoriale, le château, très endommagé, échut à Louis Philippe, qui le fit restaurer par l'architecte Fontaine et orner par le peintre Delaroche. Confisqué par Napoléon III en 1852, avec les autres biens de la famille d'Orléans, le domaine d'Eu fut rendu par l'Assemblée nationale (21 déc. 1872) au comte de Paris, qui y résida jusqu'au jour où il fut banni avec tous les princes des familles ayant régné en France (juin 1886).

Le château est surtout remarquable par le développement (90 m.) de sa façade en briques rouges, avec pilastres de pierre. Le parc, pittoresque, jouit de la vue de la mer. Dans la ville, l'église Saint-Laurent possède un groupe de *l'Ensevelissement du Christ*, sculpté par les frères Anguier. La chapelle du collège, datant de 1642, abrite deux magnifiques tombeaux, attribués à Germain Pilon.

EU (Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston, comte d'), prince français et général brésilien, né à Neuilly en 1842, fils aîné du duc de Nemours. Élevé dans l'exil, il épousa, en 1864, l'aînée des deux filles de l'empereur du Brésil Pedro II, la princesse Isabelle, et entra dans l'armée brésilienne. Il prit part, avec le grade de maréchal, à la lutte que soutenait le dictateur du Paraguay, Lopez, contre le Brésil, l'Uruguay et la république Argentine, et réussit à la terminer (1869) au moyen de combats sanglants et d'habiles mouvements stratégiques. Il perdit bientôt, comme homme politique, la popularité que lui avaient valu ses talents de général. Membre du conseil d'État, exerçant en fait, pendant le voyage de Pedro II en Europe, la régence qui avait été dévolue à sa femme, il montra une obstination qui lui aliéna l'opinion publique. Après la proclamation de la république (nov. 1889), il s'embarqua pour l'Europe avec son beau-père et se fixa à Versailles. De son mariage sont issus trois enfants : PIERRE, né à Pétropolis en 1875; 2° LOUIS, né à Pétropolis en 1878; 3° ANTOINE, né à Paris en 1881.

EU AU TRÉPORT (CANAL D'), petit canal de la Seine-Inférieure, qui relie Eu à l'embouchure de la Bresle.

EUACANTHE ou **EUACANTHA** n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des jassidés, comprenant de petites formes ressemblant à des tettigones, et dont on connaît deux ou trois espèces européennes.

EUADÉNIE (*nî*) n. f. Genre de capparidées, comprenant des arbustes glabres à feuilles trifoliées, à fleurs en grappes. (On en connaît deux espèces, de l'Afrique tropicale.)

EUAMPHIROA (*an-fi*) n. f. Genre de corallinées, comprenant des algues caractérisées par des articles cylindriques et des cystocarpes verruciformes.

EUASTRE (*asstr'*) n. m. Sous-genre de composées astéroïdées, comprenant des herbes vivaces très abondantes dans l'Amérique septentrionale, rares en Europe.

EUBADIZON n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des ptéromalidés, comprenant de petites formes à longue tarière droite, parasites de diverses tordeuses. (Il en existe deux espèces en France.)

EUBAGE (*baj'* — lat. *eubages, euhages*, dans Ammien Marcellin) n. m. Antiq. Prêtre gaulois voué à l'étude des sciences naturelles, de l'astronomie et de la divination. ‖ On dit aussi EUHAGE.

EUBÉE (lat. *Eubœa*), actuellem. **NÉGREPONT**, île de la mer Egée, séparée du continent grec par un détroit dont la partie la plus resserrée est l'Euripe. Sa superficie est de 4.076 kilom. carr., et sa population d'environ 85.000 h. Le point culminant de l'île, très montagneuse, est le mont Delphi (1.745 m.). Composée de roches granitoïdes et de calcaires grenus, l'Eubée possède des carrières de marbre d'un vert grisâtre, le *cipollin* antique des Italiens. Les anciens y exploitaient aussi le fer et le cuivre; ce dernier métal a même donné son nom (*khalkos*) à la ville principale, *Chalcis*. L'île est riche en céréales, vigne, oliviers, arbres fruitiers de toute sorte. L'élevage du mouton (exportation de laine) y a une importance considérable, tandis que l'élevage des bœufs, qui a valu jadis à l'île son ancien nom d'Eubée, est aujourd'hui d'importance secondaire. *Chalcis*, la capitale, se trouve au centre, sur l'Euripe; Karysto dans le Sud et Xirokhori dans le Nord.

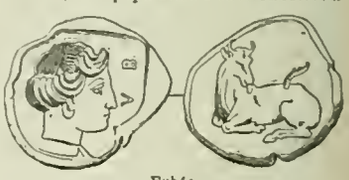

Eubée.

EUBÉEN, ENNE (*bé-in, èn'*), personne née dans l'île d'Eubée ou qui habite ce pays. — *Les* EUBÉENS.

— Adjectiv. Qui appartient à l'Eubée ou à ses habitants : *La côte* EUBÉENNE.

EUBIOTIQUE (*tik'* — de *eu*, bien, et du gr. *bios*, vie) n. f. Ensemble de préceptes philosophiques relatifs à l'art de bien vivre.

EUBŒOS, poète grec du ive siècle avant notre ère. Il était né à Parion, en Mysie; mais il semble avoir vécu surtout en Sicile. Il composa, en style homérique, des poèmes burlesques et des parodies dirigées surtout contre les Athéniens. Athénée parle d'une collection en quatre livres de ces parodies. Il en reste de courts fragments.

EUBOÏQUE (*bo-ik'* — gr. *euboikos*, même sens) adj. Antiq. gr. Qui appartient à l'Eubée : *Mer* EUBOÏQUE. ‖ Se disait d'un poids et d'une monnaie fictive, en usage chez les Grecs : *Talent* EUBOÏQUE (originaire de Perse, connu en Grèce par l'intermédiaire de l'Eubée, et introduit par Solon dans le système monétaire d'Athènes).

EUBOLIE (*lî*) ou **EUBOLIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrines, type de la famille des *eubolidés*, comprenant des phalènes dont les nombreuses espèces sont répandues surtout en Europe. (Les eubolies volent dans les bois broussailleux et herbeux. Une des plus communes est l'*eubolia palumbaria*, gris clair et cendré.)

EUBOSTRYCHUS (*stri-kuss*) n. m. Genre de vers nématodes, famille des énoplidés, type d'une tribu dite des *eubostrichinés*, comprenant de petits animaux marins, dont l'enveloppe est formée de poils accolés, qui laissent cependant voir les segments du corps. (Les *eubostrychus* habitent les mers du nord.)

EUBOULEUS. Myth. gr. Héros du culte éleusinien. On le considérait tantôt comme un fils de Zeus et de Cora; tantôt comme un fils de Démèter; tantôt comme un fils de Trochilos ou de Dysaulès. En tout cas, l'on s'accordait à voir en lui un frère de Triptolème. Il gardait ses porcs dans la campagne, quand il assista à l'enlèvement de Cora par Hadès. De concert avec Triptolème, il prévint aussitôt Démèter, qui, en retour, leur apprit l'art de cultiver le blé. Eubouleus, comme son frère, était honoré à Eleusis; et, aux thesmophories, en son honneur, on jetait des porcs dans les gouffres de Démèter et de Cora. — Surnom de divers dieux, de Pluton, de Dionysos, d'Adonis, surtout de Zeus.

EUBRIE (*bri*) ou **EUBRIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des dascillidés, type d'une tribu dite des *eubriinés*, comprenant de petites formes ovales, brunes ou rousses, qui vivent sur les plantes aquatiques. (La seule espèce du genre est l'*eubria palustris*, de l'Europe, qui se trouve dans le midi de la France.)

EUBULE, poète comique athénien, fils d'Euphranor, du dème de Kettos (IVe s. av. J.-C.). Il avait composé cent quatre comédies; d'une soixantaine nous connaissons les titres ou quelques fragments. Il paraît avoir aimé surtout les sujets mythologiques et les parodies de tragédies, particulièrement d'Euripide.

EUBULE, orateur athénien, né au bourg d'Anaphlyste (IVe s. av. J.-C.). Il administra les finances d'Athènes avant Lycurgue, et fut un partisan décidé de la paix. Il fut l'ami et le protecteur d'Eschine. Il fut souvent en opposition avec Démosthène.

EUBULIDE, philosophe grec de l'école de Mégare, disciple et successeur d'Euclide, né à Milet. Il vivait au IVe siècle av. J.-C. Il aurait, rapportent Diogène Laërce et Plutarque, enseigné la dialectique à Démosthène. Ses œuvres, s'il en écrivit, ne nous sont point parvenues; ses détracteurs nous le représentent comme un dialecticien subtil qui, comme Euclide et les éléates, s'appuie sur l'unité de l'être permanent et identique pour établir la contradiction inhérente aux phénomènes et à tout ce qui n'est pas la substance. On lui attribue, entre autres, l'argument du tas : « Un grain de blé fait-il un tas? Non. Alors, deux non plus, ni trois...»; et Eubulide force son contradicteur à convenir, ou qu'un grain de blé constitue un tas ou que cent mille grains n'en feront pas un.

EUCAÏNE n. f. Nom de deux composés employés en médecine.

— Encycl. Le premier de ces composés est un solide insoluble dans l'eau, mais dont le chlorhydrate est soluble, employé comme anesthésique local soit en place de la cocaïne ou associé avec elle comme correctif de l'action vaso-constrictive de cette dernière. L'*eucaine* paraît inférieure à la cocaïne comme anesthésique; par son action vaso-dilatatrice elle expose aux hémorragies. Le chlorhydrate du second est employé en thérapeutique oculaire en solution à 2 p. 100 et dans la pratique de l'anesthésie dentaire en solution à 1 p. 100. Les deux eucaïnes ont sur la cocaïne l'avantage de ne pas se décomposer par la chaleur de l'ébullition en solution.

EUCAÏRITE n. f. Séléniure naturel de cuivre et d'argent qui se laisse facilement couper et dont la couleur est gris de plomb avec éclat métallique. (On la trouve en Suède.)

EUCALODIUM (*di-om*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des pupidés, comprenant des animaux terrestres étroits, à coquille semi-cylindrique ressemblant assez à une chrysalide. (On connaît une trentaine d'espèces d'*eucalodium* habitant l'Amérique centrale. L'espèce type est l'*eucalodium Liebmanni* du Mexique.)

EUCALYNE n. f. Chim. Matière sucrée non fermentescible, qu'on trouve dans les dissolutions de mélitose qui ont subi la fermentation alcoolique.

EUCALYPTÈNE n. m. Hydrocarbure $C^{10}H^{16}$ que l'on obtient en distillant l'eucalyptol sur l'anhydride phosphorique.

EUCALYPTÉOL n. m. Corps cristallisé résultant de l'action de l'acide chlorhydrique sur l'essence d'eucalyptus. L'*eucalyptéol* $C^{10}H^{16}$, HCl est solide, fusible à 58°. Il est soluble dans l'éther, l'alcool, les huiles, et s'emploie comme modificateur des sécrétions broncho-pulmonaires et comme antiseptique du tube digestif.

EUCALYPTOCRINE ou **EUCALYPTOCRINUS** (*nuss*) n. m. Paléont. Genre de crinoïdes tosselés tétramères, famille des *calyptocrinidés*, comprenant des encrines cupuliformes fossiles dans le silurien supérieur et le dévonien de l'hémisphère boréal.

EUCALYPTOL n. m. Huile essentielle rectifiée des feuilles d'eucalyptus, employée en médecine comme fébrifuge et désinfectant.

EUCALYPTUS (*ptuss* — du gr. *eu*, bien, et *kaluptos*, couvert [à cause de la disposition de la corolle]) n. m. Genre d'arbres de la famille des myrtacées.

— Encycl. Bot. Les *eucalyptus* ou *gommiers* sont des arbres australiens qui forment souvent d'immenses forêts et peuvent atteindre des dimensions gigantesques (145 m. de hauteur). Les feuilles des arbres adultes sont alternes, coriaces et persistantes, glanduleuses, souvent glauques. Les fleurs, solitaires ou réunies à l'aisselle des feuilles, sont généralement tétramères; leur corolle forme une sorte de coiffe, que rejettent en s'épanouissant les nombreuses étamines. Le bois, dur et résineux, est, malgré l'extrême rapidité de sa croissance excellent pour les constructions. On en connaît environ cent quatre-vingts espèces, dont une des plus connues est l'*arbre à fièvre* ou gommier bleu de Tasmanie (*eucalyptus globulus*). Acclimaté en Algérie et dans le midi de la France, cet arbre exerce sur les régions marécageuses une action nettement assainissante, par l'absorption d'eau considérable qu'entraîne la rapidité de son développement. Avec de la résine, du tanin, etc., on a retiré des feuilles de cet arbre une essence, l'*eucalyptol*, dont la présence explique leurs propriétés désinfectantes. L'écorce de certains eucalyptus (*eucalyptus résineux*) produit un kino utilisé pour la teinture et le tannage; celle de l'*eucalyptus mannifère* donne une manne qui contient du sucre de mélésitose.

— Thérap. L'*eucalyptus* jouit de propriétés fébrifuges, anticatarrhales, stimulantes et antiputrides. On le prescrit en infusion, alcoolat, sirop; mais les meilleures préparations sont : la poudre de feuilles à la dose de 2 à 8 grammes par jour, et les capsules d'eucalyptol de 0gr,20 (cinq à six par vingt-quatre heures).

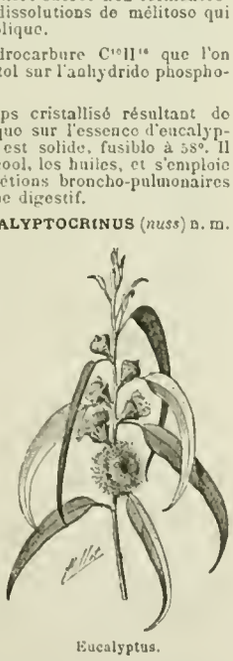

Eucalyptus.

EUCAMPTITE (*kan-ptit*) n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des micas et au genre biotite.

EUCARISSÉES (*ri-sé*) n. f. pl. Sous-tribu des apocynées carissées, qui comprend treize genres caractérisés par un fruit drupacé biloculaire devenant uniloculaire par avortement d'un carpelle, des graines dépourvues d'ailes.

EUCÉPHALE (*sé* — de *eu*, et du gr. *képhalè*, tête) adj. Qui a une tête bien distincte du corps, en parlant des larves d'insectes diptères. (Les cécidomyies et les tipules ont des larves eucéphales.)

EUCÈRE (*sèr*) ou **EUCERA** (*sé*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des anthophoridés, comprenant des abeilles solitaires, à fourrure rousse et grise, à antennes très longues. (On connaît une soixantaine d'espèces d'eucères, réparties sur le globe; dix habitent la France. La plus commune est l'*eucera longicornis*, qui fait ses nids en terriers dans les terrains argileux et les approvisionne avec du miel et du pollen.)

Eucère (gr. nat.).

EUCÉRÉE (*sé*) n. f. Genre de bixacées samydées, dont l'espèce type (*eucerea nitida*) est un arbuste du Brésil.

EUCÉSALPINIÉES (*sé*) n. f. pl. Division des légumineuses césalpiniées, ayant pour type le genre césalpinie et comprenant quinze genres. — *Une* EUCÉSALPINIE.

EUCHARIDÉS (*ka*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, groupe des chalcidiens, dont les genres principaux sont : *eucharis, chirocère, thoracanthe, galearia, schizaspide*, etc. — *Un* EUCHARIDÉ.

EUCHARIDIE n. f. Bot. Syn. de CLARKIE. ‖ On dit aussi EUCHARIDIUM n. m.

EUCHARIS, un des personnages du *Télémaque* de Fénelon. C'était la plus belle des nymphes de Calypso. Quand Télémaque, à la recherche de son père Ulysse, aborda dans l'île d'Ogygie, il répondit mal à la passion et aux avances de Calypso; en revanche, il se prit d'une vive tendresse, payée de retour, pour la nymphe Eucharis. Minerve, qui accompagnait le jeune héros sous les traits de Mentor, le voyant en danger de se laisser détourner de son devoir par sa passion, eut recours à un remède héroïque : elle jeta Télémaque à la mer, puis s'y précipita après lui, et sépara ainsi les deux amants.

EUCHARIS (*ka-riss*) n. f. Planète télescopique, n° 181, découverte, en 1878, par Cottenot.

EUCHARIS (*ka-riss*) n. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des *eucharidés*, comprenant des petits chalcidiens à corselet court et étroit, à écusson très grand, relevé en selle, à abdomen long et pédiculé. (Deux espèces habitent la France : *eucharis cynipiformis* et *punctata*.)

— Bot. Genre d'amaryllidacées, comprenant des plantes bulbeuses des Andes. (On cultive pour leurs belles fleurs blanches, très odorantes, l'*eucharis grandiflora* et l'*eucharis Amazonica*.)

EUCHARISTIAL (*ka, sti*) n. m. Liturg. Ancien nom du ciboire, vase où l'on enferme l'eucharistie.

EUCHARISTIE (*ka, sti* — du gr. *eucharistia*, proprem. « action de grâces », qui est formé de *eu*, bien, et de *kharizesthai*, donner une grâce, lequel vient lui-même de *kharis*, grâce) n. f. Sacrement, selon la doctrine catholique, qui contient Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin : *Jésus-Christ est en personne dans l'*EUCHARISTIE, *et nous y donne son corps en substance*. (Boss.)

— Encycl. D'après l'enseignement de l'Eglise catholique, l'*eucharistie* peut être considérée sous un triple aspect : *mystère de foi*, elle contient Jésus-Christ véritablement présent sous les apparences du pain et du vin; *sacrifice* : elle est la représentation et la continuation du sacrifice de la croix; *sacrement* : elle est l'aliment de la vie chrétienne. De ces trois points de dogme, le premier seulement sera traité dans cet article; pour les deux autres, v. les mots MESSE et COMMUNION.

Pour établir sa foi en la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie, l'Eglise s'appuie sur les paroles de l'Evangile. Jésus-Christ avait promis à ses disciples de leur donner le pain de vie, qui devait être sa propre chair : « Ma chair, disait-il, est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment un breuvage. » Les disciples ne se trompèrent pas sur ces paroles; ils les entendirent au sens propre, quelques-uns même s'en scandalisèrent et quittèrent leur maître. Si Jésus avait parlé au figuré, il leur devait de le dire; en s'expliquant d'un mot, il les aurait retenus à sa suite. Cette explication il ne la donna point, parce qu'il ne pouvait pas la donner sans dénaturer sa pensée. Au contraire, se tournant vers les autres : « Et vous, leur demanda-t-il, ne voulez-vous pas aussi me quitter? » comme s'il eût dit : « Il n'y a pas d'accommodement, pas d'atténuation possible; il faut accepter cette doctrine telle qu'elle est, si choquante qu'elle paraisse, ou cesser d'être mon disciple. » La promesse qu'il faisait avec tant de fermeté, il la réalisa à l'heure où la réalisation en devenait utile, dans le repas suprême qui précéda sa mort. Alors, en effet, il prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples, en disant : « Prenez et mangez, *ceci est mon corps...* » Il prit de même le calice, après le souper, et, ayant rendu grâces, il le leur donna en disant : « Buvez en tous, *car ceci est le calice de mon sang*; le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour beaucoup en rémission des péchés » (S. Matth., XXVI, 26, 28; S. Marc, XIV, 22-24; S. Luc, XXII, 19, 20). Le même récit se retrouve dans la première épître de saint Paul aux Corinthiens, et il est accompagné d'un commentaire, qui ne laisse aucun doute sur le sens que l'apôtre attache à ce mystère : « Celui, dit-il, qui mange ce pain ou boit indignement le calice du Seigneur, est coupable envers le corps et le sang du Seigneur » (Ep. Cor., XI, 27).

La tradition catholique a toujours vu, dans ces différents passages de l'Ecriture, l'affirmation de la présence de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques. Les Pères des Eglises grecque et latine sont unanimes sur ce point. Leur témoignage est confirmé par les liturgies les plus anciennes, les canons des conciles, enfin les peintures des catacombes d'un si éloquent symbolisme; car pour dérober aux yeux des païens et ne livrer qu'à demi à ceux des catéchumènes un mystère si exposé à être mal compris des uns et à éprouver dangereusement la foi des autres, l'Eglise primitive ne l'écrivait qu'en images, et observait, en tout le reste, la discipline du secret.

Plus tard, au XIe siècle, lorsque se produisit la première attaque contre le dogme de la présence réelle, elle excita une réprobation universelle dans l'Eglise. Condamné à plusieurs reprises (en 1050, 1056, 1059, 1075 et 1078), Bérenger fut contraint de rétracter publiquement ses idées devant le pape saint Grégoire VII, en 1079. La doctrine catholique fut affirmée, en 1215, par le quatrième concile de Latran, dans une définition solennelle, que les Pères du concile de Trente ont, depuis, reproduite en la développant (sess. XIII). Elle ont proclamé, en effet, que non seulement Jésus-Christ était présent dans l'eucharistie, mais que toute la substance du pain et du vin était changée en celle de son corps et de son sang. C'est ce changement que les théologiens ont appelé *transsubstantiation*.

L'eucharistie, ajoutent-ils, est le grand mystère de l'amour de Jésus-Christ pour les hommes. Rester auprès de ceux qu'on aime, se sacrifier pour eux, s'unir à eux, c'est le triple vœu de tout amour. Ce vœu n'est pas complètement réalisable pour l'homme, qui est borné dans sa puissance comme dans sa durée. Mais Dieu, pouvant le réaliser, le réalise. En un mot, pour savoir ce que peut faire l'amour dans le cœur de Dieu, on n'a qu'à penser à ce qu'il fait dans le cœur de l'homme et y ajouter l'infini.

Toutes les Eglises d'Orient, même celles qui se sont séparées de l'Eglise romaine, ont gardé la foi en la présence réelle. Luther, au XVIe siècle, continua de croire en ce dogme, tout en soutenant que la substance du pain et du vin restait à côté du corps et du sang de Jésus-Christ, doctrine qui est nommée la consubstantiation. Zwingle, au contraire, ne vit dans la Cène qu'un simple symbole. Calvin enseigna que le corps de Jésus-Christ, présent uniquement dans le ciel, agit d'une manière miraculeuse sur l'âme des croyants.

— BIBLIOGR. : Nicole et Arnauld, *Perpétuité de la foi de l'Eglise catholique sur l'eucharistie* (ouvrage réédité par Migne, Paris, 1841); Gerbet, *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique* (Paris, 1829); de La Bouillerie, *Méditations sur l'eucharistie* (Paris, 1851).

— Iconogr. *Représentation symbolique de l'eucharistie*. Une mosaïque de Saint-Vital de Ravenne, qui date du VIe siècle, représente le sacrifice de Melchisédech, symbole du sacrifice divin. Melchisédech est debout; devant lui, on voit un autel sur lequel sont placés deux pains et un petit vase plein de vin; il bénit ces offrandes et les adore. Pour désigner l'eucharistie, on se servait aussi de la manne dont le Seigneur avait nourri son peuple dans le désert. Une autre manière allégorique de représenter l'eucharistie est la scène de la multiplication des pains. Sur le beau diptyque de la cathédrale de Milan, ce même festin est figuré : mais seulement il ne s'y trouve que quatre convives, le Seigneur et trois disciples. Dans la suite, on prit le poisson comme signe symbolique de l'eucharistie. Un diptyque remontant à la fin du Ve siècle montre le Christ sous la forme d'un grand poisson qui, sur le rivage, nourrit ses disciples de sa propre chair. On trouve le symbole du poisson dans les admirables fresques découvertes au cimetière de Saint-Calixte. Chez les modernes, il convient de citer la *Cène* ou l'*Institution de l'eucharistie*, tableau de Vincente Juan de Juanes, au musée de Madrid. Philippe de Champaigne a également peint une *Cène* ou *l'Institution de l'eucharistie* (Louvre). De son côté, Nicolas Poussin a traité ce sujet dans trois tableaux différents. L'un de ces tableaux, exécuté en 1641 pour la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye, se voit aujourd'hui au Louvre. Les deux autres tableaux font partie des deux célèbres séries des *Sept sacrements*. Le sujet de l'*Institution de l'eucharistie* a été traité par beaucoup d'autres artistes, notamment par E. Le Sueur (Louvre), Gérard de Lairesse (Louvre), A. Périn (église Notre-Dame de Lorette, à Paris), etc. V. CÈNE.

EUCHARISTIQUE (*ka, stik*) adj. Qui a rapport, qui appartient à l'eucharistie : *Espèces* EUCHARISTIQUES. *Communion* EUCHARISTIQUE. ‖ *Colombe eucharistique*. V. COLOMBE.

EUCHÉLIE (*ké-li*) ou **EUCHELIA** (*ké*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères bombycines, famille des arctudés, comprenant des papillons de taille moyenne, assez grêles, dont on connaît trois espèces. (L'une est commune dans toute l'Europe : c'est l'*euchelia Jacobæ*, dont la chenille vit sur le seneçon. L'*euchelia diaphana* est propre à la Sibérie, l'*euchelia Galapagoensis* aux îles Galapagos.)

Euchélie (gr. nat.).

EUCHELUS (*ké-luss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des trochidés, comprenant des animaux marins à pied garni de filaments, à coquille conoïde, turbinée, à lèvre épaisse. (On connaît quelques espèces d'*euchelus*, réparties dans l'océan Indien et le Pacifique.)

EUCHER (saint), archevêque de Lyon, né en Gaule vers 370, mort en 449. Fils de Priscus Valerianus, préfet

de la [illegible]. Eucher épousa d'abord une riche Gauloise [illegible] et en eut deux fils et deux filles. En 422, [illegible] aux [illegible] et se retira avec sa femme et ses enfants à Lérins d'abord, puis dans l'île Sainte-Marguerite où il s'occupa tout entier à la prière et à l'étude. En 434 il fut évêque de Lyon, il assista, en 441, au premier concile d'Orange. Il a laissé des *Homélies* et plusieurs traités sur la vie cénobitique. — Fête le 16 novembre.

EUCHETES *ket* ou **EUCHITES** *kit'* n. m. pl. Hérétiques du IVe siècle, qui habitaient l'Arménie et la Syrie. — *Adj.* EUCHITE ou EUCHITE.

— ENCYCL. S'appuyant sur le texte de saint Paul (Prier sans relâche, I. Thessal. v, 17), les *euchètes* regardaient la prière comme l'unique moyen de salut, rejetaient les sacrements de baptême d'ordre et de mariage, évitaient les églises souillées par l'idolâtrie, et se réunissaient dans de petits oratoires. Leur nom est tiré du grec *euchè*, prière, on les appelait aussi *messaliens*, d'un mot syriaque qui a la même signification. Ils furent condamnés en 431, par le concile d'Éphèse.

EUCHILOTHECA *ke* n. f. Genre de mollusques ptéropodes thécosomes, tantôt des cavolinidés, comprenant des petites coquilles coniques, allongées, pointues, avec un petit renflement à l'extrémité, à bouche ronde et légèrement retournée. L'espèce type du genre est l'*euchilotheca Costeli*, fossile dans l'éocène parisien.

Euchire réd. au quart.

EUCHIRE *ki* ou **EUCHIRUS** *ki-rus* n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des melolonthines, comprenant de grandes formes à pattes antérieures très mesurément allongées chez les mâles. Les euchires habitent la région indo-malaise et himalayenne; ils sont roux ou châtains, et vivent dans les troncs pourris où se nourrissent leurs larves. On en connaît trois espèces. L'*euchirus Dupont* habite Java et les Philippines; l'*euchirus Mac Leayi*, l'Assam; l'*euchirus longimanus*, Amboine.

EUCHITES n. m. pl. Rebut. Syn. de EUCHÈTES.

EUCHITONIA *ki* n. f. Genre de radiolaires, comprenant des animaux microscopiques, allongés, branchus ou rayonnés. On connaît une quinzaine d'espèces réparties dans les océans, jusqu'à 800 mètres de profondeur. Certaines sont fossiles dans le tertiaire: les Barbades et de Sicile (*euchitonia triangulum*). Le *euchitonia carcinus*, de l'Atlantique sud, est allongé, avec deux branches courbes, figurant les pattes d'un crabe.)

Euchitonia (tr. grossi).

EUCHITONIDÉS *ki* n. m. pl. Famille d'infusoires chitinifiés, comprenant des animaux pélagiques, libres, à carapace siliceuse, formant les genres *euchitonia*, *spongocyclia*, *spongasteriscus*. — *Un* EUCHITONIDE.

EUCHITONIE *ki, ni* ou **EUCHITONIA** *ki* n. f. Genre d'infusoires, type de la famille des *euchitonidés*, comprenant des formes à carapace cylindrique ou biconvexe, entourant une cellule centrale qui émet des nombreux bras radiaux. L'espèce type de ces animalcules marins est l'*euchitonia Mediterranea*, propre à la Méditerranée.

EUCHLÆNA *klé* n. f. Genre de graminées, tribu des antropogonées, qui doit son nom à son fruit enveloppé par les glumes et enfermé dans l'entre-nœud. On en connaît deux espèces du Mexique, employées comme fourrages.

EUCHLORE *klor'* n. f. Genre de plantes, de la famille des légumineuses papilionacées, caractérisées par un androcée à trois étamines, à anthère méthane biloculaire, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

EUCHLORINE *klo* n. f. Chim. Nom donné par Davy au mélange gazeux qui se dégage lors de l'action de l'acide chlorhydrique sur le chlorate de potassium.

— Mélange combustible naturel de sulfate et de chlorure de calcaire avec alcalis.

EUCHLORITE *kl* n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des micas et au genre biotite.

EUCHŒTOMERA *ke, mé-ra* n. m. Genre de crustacés schizopodes, famille des mysidés, comprenant des formes allongées à pattes-mâchoires dépourvues de palpes, à carapace élargie en arrière, à front muni d'un stylet. On en connaît deux espèces qui habitent l'Atlantique moyen et la mer des Antilles.

EUCHONDRIA *ko* n. f. Genre de mollusques stellibranches, famille des peltoniidés, comprenant des pieds en fosses longitudinales, carénés en arrière, et marqués par des fossettes ligamentaires multiples. L'espèce type du genre est l'*euchondria neglecta*.

Euchoreute.

EUCHOREUTE *ko* ou **EUCHOREUTES** *ko, teu-te* n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des dipodidés, comprenant une gerboise propre au Turkestan chinois. L'*euchoreutes naso* est de la grosseur d'un loir, gris isabelle, avec le ventre blanc, la queue est blanche à l'extrémité, avec une large bande noire.

EUCHRE *eukr'* n. m. Sorte de jeu d'écarté, qui se joue à deux, trois ou quatre personnes, avec un jeu de trente-deux cartes.

— ENCYCL. L'*euchre* se joue comme l'écarté, et la valeur des cartes est celle du rams, si ce n'est que le valet d'atout et le valet de même couleur sont supérieurs même aux atouts. Le valet d'atout se nomme *bosquet de droite*, l'autre *bosquet de gauche*. Celui qui donne a le droit d'écarter une carte et de la remplacer par la retourne désignant l'atout. On est obligé de fournir la couleur demandée, ou de couper d'un atout ou d'un *bosquet*. La vole, c'est-à-dire la totalité des plis, vaut un point à celui qui la fait. Quand on joue à quatre, les joueurs se divisent en deux camps.

EUCHRÉE *kré* ou **EUCHRŒUS** *kré-uss* n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des chrysididés, comprenant des formes métalliques très brillantes, dont la coloration varie beaucoup suivant les sexes, et qui sont, en général, parasites des sphégiens. (On connaît une quinzaine d'espèces d'euchrées, répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde; une seule habite la France: c'est l'*euchrœus purpuratus*. Le mâle est vert et bleu, la femelle violette et or.)

Euchrée (gr. 2 fois).

EUCHROA (*kro*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant de jolies formes ovales, métalliques, à élytres sillonnés. (Les *euchroa* sont propres aux régions chaudes de l'Amérique.)

EUCHROÏTE (*kro*) n. f. Arséniate hydraté naturel de cuivre, dont la formule est $H^{10}Cu^4As^2O^{16}$, le poids spécifique 3,3 à 3,4, et la dureté 3,5 à 4. (C'est une substance très rare, qu'on n'a encore trouvée qu'à Libethen, en Hongrie, où elle se présente en cristaux d'un magnifique vert d'émeraude, implantés sur un micaschiste.)

EUCHROME ou **EUCHROMA** (*kro*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, comprenant de belles formes métalliques, cuivreuses, avec deux miroirs bleu d'acier sur le corselet. (Les euchromes, ou buprestes géants, sont propres à l'Amérique du Sud. On en connaît deux espèces: l'une, *euchroma gigantea*, habite le Brésil; l'autre, *euchroma Columbia*, la Colombie et le Mexique. Toutes deux, à l'état vivant, sont couvertes d'une épaisse pruinosité jaune. Les Indiens font avec les élytres des euchromes, enfilés à des cordons, des pendeloques et des pendants d'oreilles.)

Euchrome (réd. au tiers).

EUCHROSIE (*kro-zi*) n. f. Genre d'amaryllidées, voisin des narcisses, comprenant des herbes bulbaires à hampe terminée par des fleurs en ombelles, originaires de l'Amérique méridionale.

EUCHRYSALLIS (*kri, liss*) n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des subulitidés, comprenant de petites coquilles lisses, ressemblant à une chrysalide, et qui sont fossiles dans les terrains paléozoïques, du silurien au trias.

EUCHYLIE (*li* — de *eu*, et du gr. *chulos*, suc) n. f. Méd. anc. Bon état des fluides du corps. ‖ On dit aussi EUCHYMIE.

EUCHYSIDÉRITE (*ki*) n. f. Silicate naturel de chaux, de magnésie et de fer, appartenant au genre pyroxène.

EUCINÉSIE (*si, zi* — de *eu*, et du gr. *kinésis*, mouvement) n. f. Physiol. État des organes dont le mouvement est régulier.

EUCINÈTE (*si*) ou **EUCINETUS** (*si-né-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, type d'une petite famille dite des *eucinétidés*, dont les représentants vivent dans les détritus végétaux. (On connaît une douzaine d'espèces d'eucinètes, réparties dans l'hémisphère boréal. En France, dans le Midi, on trouve l'*eucinetus Meridionalis*, noir avec les pattes brunes.)

EUCIROA (*si*) n. f. Paléont. Section du genre verticordie, comprenant des coquilles fossiles des terrains tertiaires, ressemblant à des vénus.

EUCLASE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de glucine.

— ENCYCL. L'*euclase*, dont la formule est $H^2Gl^2Al^2Si^2O^{10}$, le poids spécifique 3,09 à 3,10, et la dureté 7,5, n'a guère été trouvée qu'au Brésil et dans l'Oural, où elle est associée au quartz et à la topaze. Sa cassure est conchoïdale; sa couleur vert pâle ou bleu ciel et son éclat vitreux. Cette espèce est inattaquable aux acides. L'euclase est toujours cristallisée en prismes courts, dont les pans sont marqués de stries verticales. Elle est d'une dureté supérieure à celle de la topaze; malheureusement, elle est d'une extrême fragilité: elle se clive avec une grande facilité et se sépare en lames et en fragments par la plus légère pression, ce qui fait qu'on ne peut l'employer dans la joaillerie.

EUCLÉE n. f. Genre d'ébénacées à fleurs dioïques, quelquefois polygames, comprenant des arbres de l'Afrique australe et tropicale. (On en connaît dix-neuf espèces; l'une d'elles *euclea undulata* est le *guarri* des Hottentots.)

EUCLÉE gr. *eukleia*; de *eu*, bien, et *kleios*, renommée) adj. f. Mythol. gr. Surnom d'Artémis à Thèbes et à Corinthe, où l'on célébrait, en l'honneur de cette déesse, une fête appelée *eukleia*.

EUCLÉE même étymol. qu'à l'art. précéd.), déesse de la gloire, à qui les Athéniens élevèrent un temple après la victoire de Marathon.

EUCLID, localité des États-Unis (Ohio [comté de Cuyahoga]), sur le lac Erié; 3.800 hab.

EUCLIDE, archonte athénien, célèbre dans l'histoire d'Athènes, non par ce qu'il fit, mais par certaines transformations importantes qui s'accomplirent pendant sa magistrature. C'est en 403 av. J.-C. qu'Euclide fut archonte éponyme. On venait d'expulser les trentes tyrans; on remit en honneur les anciennes lois en les modifiant sur quelques points, et la constitution démocratique qu'on établit alors resta longtemps en vigueur. De plus, cette même année, Athènes adopta officiellement l'alphabet ionien, qui désormais fut seul en usage dans les documents publics. L'alphabet adopté sous l'archontat d'Euclide est un point de repère important dans l'histoire d'Athènes et dans l'étude des inscriptions attiques.

EUCLIDE, dit **le Socratique**, philosophe grec, fondateur de l'école de Mégare, né dans cette ville, ou, suivant quelques biographes à Géla, en Sicile, vers 450, mort vers 380 av. J.-C. Contemporain de Socrate, il devint son disciple après avoir subi assez profondément l'influence des doctrines de l'école d'Élée. Fidèle à Socrate jusqu'après sa mort, il offrit un asile aux disciples de son maître, proscrits par les tyrans d'Athènes, dans sa maison de Mégare; il y ouvrit une école où, parmi la multitude de ses auditeurs, on trouve Platon, dont les doctrines présentent, sur certains points, d'intéressantes analogies avec celles d'Euclide. Celui-ci essaya d'unir la théorie métaphysique des éléates, leur dialectique subtile et la morale de Socrate. L'Être est un, disait l'école d'Élée; cette unité immobile et permanente, c'est, d'après Euclide, le bien; le changement, le mal n'ont pas de relation avec l'Être. L'Être et le bien, malgré leur identité, ont mille aspects variés dans lesquels ils se personnifient. L'un et l'autre s'appellent indifféremment Dieu, la sagesse, l'intelligence, la vertu, qui sont des perspectives diverses d'une même chose. Il y a là, semble-t-il, le germe de la théorie platonicienne des idées. On retrouve de même, chez Euclide, la distinction logique de la *puissance* et de l'*acte*, qui joue un rôle si considérable dans la philosophie d'Aristote. La dialectique d'Euclide aboutit à empêcher tout mouvement de la pensée: tout jugement, en effet, paraît impossible, car les idées sont immobiles, sans rapport entre elles, sans aucune puissance; on ne peut affirmer aucune idée d'un individu, car elle est réalité, et lui n'est qu'apparence. Ce réalisme idéaliste aboutit à la sophistique la plus abstraite; aussi les disciples d'Euclide furent-ils flétris du nom de disputeurs (ἐριστικοί); d'où l'*éristique*.

EUCLIDE, géomètre grec, qui vivait vers l'an 285 av. J.-C. On a peu de détails sur sa vie; on sait seulement qu'après s'être formé à l'école de Platon, il fut appelé par Ptolémée, fils de Lagus, à Alexandrie, et qu'il y ouvrit une école de mathématiques. Les *Éléments de géométrie* et les *Données* d'Euclide nous sont parvenus, ainsi que des traités d'optique et de catoptrique, et un opuscule sur la division des polygones; les autres ouvrages, savoir: quatre livres sur les *Sections coniques*, deux sur les *Lieux à la surface* et trois sur les *Porismes*, ont été totalement perdus.

Un grand nombre de géomètres grecs avaient donné, avant Euclide, des éléments de géométrie, mais Euclide seul fit des démonstrations rigoureuses. C'est lui qui introduisit dans les éléments la méthode connue sous le nom de *réduction à l'absurde*, qui permettait d'éviter les considérations directes de l'infini et des incommensurables. Les *Éléments* sont divisés en treize livres, auxquels on en joint ordinairement deux autres sur les cinq polyèdres réguliers, que l'on attribue à Hypsiclès, géomètre d'Alexandrie, postérieur de cent-cinquante ans à Euclide. L'ordre admirable qui règne dans les *Éléments*, ainsi que la force et la clarté des démonstrations, les a imposés comme guide obligatoire dans toutes les écoles, presque jusqu'à nos jours. Les *Données* d'Euclide forment aux *Éléments* une sorte d'appendice, destiné à en faciliter les usages et les applications. Montucla avait vu, dans les *Lieux à la surface* d'Euclide, des surfaces ou des courbes à double courbure. Chasles pense que c'étaient les surfaces qu'engendrent les sections coniques en tournant autour de leurs axes, et qu'Archimède nomme sphéroïdes ou conoïdes suivant qu'elles sont fermées ou illimitées. L'ouvrage des *Lieux à la surface* aurait eu pour objet l'étude des sections planes des surfaces de révolution du second degré.

Les *Porismes* d'Euclide ne sont connus que par quelques mots de Proclus et de Pappus: ce dernier, dans sa préface du VIIe livre des *Collections mathématiques*, dit que le traité des *Porismes* était éminemment utile pour la résolution des problèmes les plus compliqués; il l'appelle: *Collectio artificiosissima multarum rerum quæ spectant ad analysin difficiliorum et generalium problematum*.

EUCLIDIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes noctuélines, comprenant des papillons assez petits, à antennes pubescentes, à abdomen court, à ailes arrondies, non dentelées. (Les principaux genres des euclidiidés sont: *euclidie*, *drastérie*, *pélamie*, *cérocale*, etc.) — *Un* EUCLIDIDÉ.

EUCLIDIE (*di*) ou **EUCLIDIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des *euclidiidés*, et comprenant des noctuelles grises et rousses, qui volent en plein soleil et dont les chenilles, longues et étroites, vivent sur les plantes basses et se chrysalident dans une coque demi-solide parmi les mousses. (Les euclidies comptent cinq espèces en Europe; les deux plus communes partout sont les *euclidia glyphica* et *mi*, dont les chenilles vivent sur les trèfles.)

EUCLIDIÉES (*di-é*) n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des crucifères, ayant pour type le genre *euclidion*. — *Une* EUCLIDIÉE.

EUCLIDIENNE (*di-èn'*) adj. f. Se dit de la méthode synthétique adoptée par Euclide, dans ses démonstrations mathématiques: *Géométrie* EUCLIDIENNE.

EUCLIDION n. m. Genre de plantes, de la famille des crucifères, type de la tribu des *euclidiées*, comprenant deux ou trois espèces qui croissent en Orient.

EUCLYPÉASTRINÉS (*stri*) n. m. pl. Tribu d'oursins clypéastridés, comprenant ceux dont le test pentagonal arrondi, peu bombé en dessus, est couvert de petits tubercules semblables et de fines radioles. (Les principaux genres des euclypéastrinés sont: *échinocyame*, *sismondie*, *fibulaire*, *scutelline*, etc.) — *Un* EUCLYPÉASTRINÉ.

EUCNÉMIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères serricornes, dont les nombreux représentants, répandus sur tout le globe, particulièrement dans les régions tropicales, sont répartis dans les genres: *cérophyte*, *melasis*, *tharops*, *eucnemis*, *dromœolus*, *fornax*, *microrrhagus*, etc. (Syn. EUCNÉMIDES.) — *Un* EUCNÉMIDÉ.

EUCNEMIS (*kné-miss*) n. m. Zool. Genre de batraciens anoures, discodactyles, famille des hylidés, tribu des

polypédatidés, comprenant des rainettes à palais dépourvu de dents, à grands sacs vocaux chez les mâles. (Les *eucnemis* sont de la taille et de la coloration de la grenouille rousse d'Europe; on en connaît quatre espèces, de l'Afrique méridionale et de Madagascar.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *eucnémidés*, comprenant une seule espèce répandue dans toute l'Europe boréale et moyenne. L'*eucnemis capucina* ressemble à un petit taupin brun, à antennes en scie. Il vit dans les troncs cariés des hêtres, peupliers, ormes et tilleuls.)

Eucomis.

EUCOLITE n. f. Minér. V. EUDIALYTE.

EUCOLOGE (*loj'* — du gr. *eukhologion*, proprem. « livre de prières »; de *eukhé*, prière, et *logos*, recueil) n. m. Livre de prières, contenant l'office des dimanches et des fêtes.

EUCOMIS (*miss*) n. f. Genre de liliacées, tribu des hyacinthées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance. (On cultive dans les jardins botaniques, les *eucomis regia* et *punctata*.)

EUCONACTŒON (*kté*) n. m. Paléont. Section du genre *actæonina* (mollusques gastéropodes), comprenant des coquilles coniques, allongées, à spire courte et saillante, avec bouche étroite et allongée, qui sont fossiles dans les terrains jurassiques.

EUCOPÉPODES n. m. pl. Sous-genre de crustacés entomostracés copépodes, comprenant ceux dont les membres sont, en partie, modifiés en rames, et les pièces buccales propres à broyer, à piquer et à sucer. (Les eucopépodes sont de taille petite; leurs différences sexuelles sont souvent profondes. Ces crustacés se divisent en deux grands groupes : *gnathostomes* ou *nageurs*, *siphonostomes* ou *parasites*.) — *Un* EUCOPÉPODE.

EUCOPIA n. f. Genre de crustacés *eucopiidés*, comprenant d'assez grandes formes allongées, à carapace échancrée en arrière, arrondie en avant, à abdomen effilé en arrière. (On en connaît une seule espèce : *eucopia Australis*, répandue dans les grandes profondeurs de l'Atlantique.)

EUCOPIIDÉS n. m. pl. Famille de crustacées schizopodes, dont le type est le genre *eucopia*. — *Un* EUCOPIIDE.

EUCORONIS (*niss*) n. m. Genre de radiolaires, famille des coronidés, type d'une tribu dite des *eucoroninés*, et comprenant de minuscules animaux marins, hérissés de longues et fortes épines. (On connaît une dizaine d'espèces d'*eucoronis*, répandues dans diverses mers.)

EUCRASIE (*si* — du gr. *eukrasia*, même sens; de *eu*, bien, et *krasis*, tempérament) n. f. Méd. anc. Juste tempérament des humeurs constituant l'état de santé. (L'Acad. [édit. de 1877] écrit ce mot EUCRASIE. On conjecture que ce doit être une faute d'impression.)

EUCRASIQUE (*zik'*) adj. Méd. anc. Qui a rapport à l'eucrasie : *État* EUCRASIQUE *des humeurs*.

EUCRASITE n. f. Minér. V. THORITE.

EUCRATE, général athénien, frère de Nicias (ve s. av. J.-C.). Il fut élu stratège après les désastres de Sicile. Il resta fidèle à la cause de la liberté, et fut mis à mort par les trente tyrans. Andocide prétend qu'il fut compromis dans l'affaire de la mutilation des Hermès, ou que, du moins, il fut condamné sous ce prétexte.

EUCRATÉE ou **EUCRATEA** (*té*) n. m. Genre de bryozoaires, type de la famille des *eucratéidés*, comprenant de petites colonies marines fixées, droites, branchues, avec zoécies calcaires à bouche oblique. (Les eucratées ressemblent beaucoup à des sertulaires. L'espèce la plus anciennement connue est l'*eucratea chelata*, ou sertulaire cornée des auteurs, qui est cosmopolite.)

EUCRATÉIDÉS n. m. pl. Famille de bryozoaires chilostomates, renfermant les genres *eucratea*, *hippothoa*, *pasythea* et *brettia*). — *Un* EUCRATÉIDÉ.

EUCRATIDE, roi de Bactriane (IIe s. av. J.-C.). Il eut d'abord à lutter contre Démétrios, fils d'Euthydème, qui lui disputait le trône. Il conquit ensuite plusieurs provinces du nord de l'Inde; mais il fut vaincu par les Parthes, et périt assassiné par son fils.

EUCRINOÏDES n. m. pl. Division des échinodermes crinoïdes, comprenant les encrines et formes voisines, par opposition aux cystoïdes et aux blastoïdes. (Les encrinoïdes forment un ordre qui se divise en trois sous-ordres : *articulés*, *tesselés* et *côtelés*. Les encrinoïdes comptent quelques formes vivantes, comme les comatules et pentacrines, et un grand nombre de formes fossiles.) — *Un* EUCRINOÏDE.

EUCRITE n. f. Roche basique, à base de péridot et d'anorthite.

EUCRYPHIE (*fi*) n. f. Genre d'arbres, de la famille des rosacées quillajées, formé aux dépens du genre carpodonte.

EUCRYPTITE n. f. Silicate naturel d'alumine et de lithium.

EUCTA n. m. Genre d'arachnides araneides, famille des argiepidés, comprenant des araignées voisines des tétragnathes, remarquables par la longueur des pattes antérieures et de l'abdomen cylindrique, se continuant en un prolongement aigu. (On en connaît six espèces, réparties en Europe, en Egypte, en Inde, en Malaisie, au Japon, en Afrique occidentale, en Australie et en Amérique du Nord.)

EUCTÉMON, astronome grec, qui vivait au ve siècle av. J.-C. Il est associé à Méton dans l'invention du fameux cycle luni-solaire de dix-neuf ans ou ennéadécaétéride, adopté par les Grecs en 433 av. J.-C. Il fixa avec plus d'exactitude le lever des pléiades et observa quelques solstices.

EUCYRTIDIUM (*sir, di-om'*) n. m. Genre de radiolaires, famille des lithocampidés, comprenant des microorganismes marins habitant les mers chaudes ou tempérées, ou fossiles dans le tertiaire de la Sicile. (On connaît de nombreuses espèces d'*eucyrtidium*; presque toutes vivent à la surface; ils ont la forme d'une nasse régulièrement ajourée, avec des spicules courts et épais à l'extrémité. Tel est l'*eucyrtidium tropezianum*, des côtes méditerranéennes de France.)

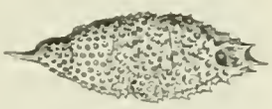

Eucyrtidium très grossi.

EUDACTYLINE ou **EUDACTYLINA** n. f. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des dichélestidés, comprenant de petits animaux marins, à pattes biramées, à tête soudée avec le premier anneau céphalique. (L'espèce type du genre est l'*eudactylina acuta*, de l'Atlantique.)

EUDAMIDAS, personnage connu par l'anecdote que raconte Lucien dans le *Toxaris* (ou « Dialogue sur l'amitié »). D'après le récit du moraliste de Samosate, Eudamidas, de Corinthe, s'était lié d'une étroite amitié avec Arétè, son concitoyen, et Charixène, de Sicyone; tous deux étaient dans l'aisance, mais Eudamidas était extrêmement pauvre. Sur le point de mourir, il dicta un testament ainsi conçu : « Je lègue à Arétè ma mère, pour qu'il la nourrisse et la soigne durant sa vieillesse; à Charixène, ma fille, afin qu'il l'établisse et la dote le plus libéralement qu'il le pourra. Et, s'il arrivait malheur à l'un d'eux, j'entends que le legs que je lui ai fait revienne au survivant. » A la lecture de ce testament, ceux qui connaissaient la pauvreté d'Eudamidas tournèrent la chose en plaisanterie, et c'était à qui rirait le plus en s'en allant. Cependant, les deux légataires, à peine informés, accoururent et prirent possession de leurs legs. Charixène ne survécut que cinq jours à son ami. Arétè, se montrant le plus désintéressé des héritiers, joignit aussitôt la part de Charixène à la sienne. Il nourrit la mère et maria la fille d'Eudamidas. Possesseur d'une fortune de 5 talents, il en donna 2 pour dot à sa propre fille et 2 à celle de son ami, et il voulut que les deux mariages fussent célébrés le même jour.

— Iconogr. Le *Testament d'Eudamidas* est le sujet d'un des chefs-d'œuvre de Nicolas Poussin. Ce chef-d'œuvre a été englouti dans un naufrage, comme on le transportait de Londres en Russie; le musée de l'Ermitage (Saint-Pétersbourg) en a une esquisse originale.

EUDE (Jean-François), jurisconsulte et homme politique français, né à Pont-Audemer en 1759, mort à Rouen en 1841. Il fut membre du conseil des Cinq-Cents et fut le rédacteur de la loi du 11 brumaire an VII, célèbre dans l'histoire du régime hypothécaire. Il fut nommé, en l'an VIII, conseiller de préfecture; puis, en 1811, président de chambre à Rouen et premier président en 1834.

EUDE (Jean-Louis-Adolphe), sculpteur français, né à Arès (Gironde) en 1818, mort à Paris en 1889. Elève de David d'Angers, il a exposé à la plupart des Salons depuis 1847. On cite de lui : *Omphale*, statue de marbre destinée à la cour du Louvre (1859); *la Vierge au rosaire* (1865); *Retour de chasse* (1877); etc. Eude a, de plus, laissé un grand nombre de bustes de valeur.

EUDEL (Paul), littérateur et collectionneur français, né au Croisic en 1837. Tout en s'adonnant au commerce et à l'industrie, il s'occupa de questions d'art, se fixa à Paris en 1877 et devint un habile collectionneur, un connaisseur réputé en matière de curiosités et de bibelots. Outre un grand nombre d'articles publiés dans des revues et des journaux sous son nom et sous des pseudonymes, il publia, entre autres ouvrages intéressants : *l'Hôtel Drouot et la Curiosité* (1882-1891); *la Vente Hamilton* (1883); *Soixante planches d'orfèvrerie* (1884); *le Truquage* (1884); *Collections et collectionneurs* (1885); *Constantinople, Smyrne et Athènes* (1885); *Champfleury* (1891); *l'Habitation et le Mobilier à travers les âges* (1891); *Mes souvenirs* (1896); etc. On lui doit aussi quelques petites pièces de théâtre : *l'Amateur de tableaux*, *la Confession*, *la Statue du commandeur* (1892); *Lucette* (1894); *le Mort récalcitrant* (1898); etc.

EUDÈME, général grec, un des lieutenants d'Alexandre le Grand. Il reçut le commandement des troupes que le conquérant laissa dans l'Inde. Après la mort d'Alexandre, il s'empara du royaume de Porus, qu'il fit mettre à mort. Plus tard, il conduisit des secours à Eumène, prit part à la victoire de Gabiana, mais tomba entre les mains d'Antigone, son ennemi, qui le fit tuer.

EUDÈME. On connaît sous ce nom deux philosophes grecs, disciples d'Aristote, qui, tous les deux, vivaient vers 300 av. J.-C. L'un serait originaire de Chypre, l'autre de l'île de Rhodes, à moins que l'on n'ait attribué au même homme deux origines différentes. Eudème de Rhodes aurait écrit sur des sujets traités par son maître des ouvrages aujourd'hui perdus. Simplicius nous a conservé quelques fragments de son ouvrage sur la *Physique* dans lesquels sont combattues les théories d'Aristote. On a attribué au même la *Morale à Eudème*, dont il semble plus vraisemblable qu'Aristote soit l'auteur. On lui attribue également des traités de logique, une histoire de la géométrie.

EUDÈME, médecin romain, qui vivait au Ier siècle de notre ère. Il fut l'ami, quelques-uns disent l'amant de Livie, femme de Drusus César, fils de Tibère, qui fut empoisonné par sa femme et par Eudème. On pense que ce médecin périt dans les tortures, après la chute de Séjan.

EUDEMICH, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. d'Aïdin]), sur un affluent du Kutchuk-Menderé; 7.200 hab. Ch.-l. de canton. Entrepôt des produits de la haute vallée du Caïstre. Aux environs, ruines d'Hypalga.

EUDÉMON n. m. Astrol. Quatrième maison, dans la figure du ciel. (Marque la prospérité, le succès.)

EUDÉMONIQUE (*nik'*) adj. Qui a rapport à l'eudémonisme : *L'art* EUDÉMONIQUE.

EUDÉMONISME (*nissm'* — du gr. *eudaimôn*, heureux; de *eu*, bien, et *daimôn*, génie) n. m. Philos. Théorie morale, fondée sur l'idée du bonheur conçu comme bien suprême.

— ENCYCL. La plupart des philosophes ont pensé que la recherche du bonheur est naturelle à l'homme, et ils ont fait de la recherche d'un bonheur déterminé l'activité morale elle-même. Cependant, leurs théories morales ont rarement reçu le nom d'*eudémonisme*, parce que, rarement, l'idée du bonheur, dans le sens de joie continue, durable, y est nettement prédominante. Ainsi, Platon veut le bonheur du sage, mais il lui demande surtout la justice, c'est-à-dire la subordination de l'inférieur au supérieur. Leibniz déclare que la joie ou sentiment né d'une plus grande perfection est la fin prochaine de l'activité morale; mais la recherche de la perfection en vue de la béatitude divine l'emporte sur la recherche du bonheur. Spinoza veut la béatitude de l'homme; mais il veut avant tout sa perfection intellectuelle, qui consiste à n'avoir que des idées adéquates. Le type le plus élevé de morale eudémoniste est réalisé par l'éthique d'Aristote. Le bonheur y apparaît comme inséparable de l'activité normale et comme s'élevant en pureté et en intensité à mesure que cette activité se rapproche de l'intellection divine. La morale kantienne est nettement opposée à l'eudémonisme; elle n'admet pas que la recherche du bonheur soit un mobile de l'action morale; elle fait simplement du bonheur la récompense due à la vertu.

Eudendrium.

EUDÉMONISTE (*nist'*) n. et adj. Qui professe l'eudémonisme; qui se rapporte à cette doctrine.

EUDENDRIDÉS (*din*) n. m. pl. Zool. Famille de méduses hydroïdes tubulaires, dite aussi des bougainvillidés, et comprenant, comme genres principaux, les *eudendrium*, *perigonimus*, *lizzia*, etc. — *Un* EUDENDRIDÉ.

EUDENDRIUM (*din-dri-om'*) n. m. Zool. Genre de méduses hydroïdes, famille des *eudendridés*, comprenant des colonies rameuses, grêles et dressées, dont les méduses libres étaient jadis appelées des *bougainvillea*. (Les nombreuses espèces d'*eudendrium* sont répandues dans le grand Océan

EUDES ou **EUDON**, duc d'Aquitaine, mort en 735. La vie de ce prince est peu connue, et la plupart des détails qui lui sont consacrés par les historiens, entre autres dans l'*Histoire du Languedoc* de dom Vaissète, sont apocryphes. Il lutta contre les princes carolingiens, étant allié de Chilpéric et de Ragenfroi. Ce qui le recommande le plus à l'attention des historiens, c'est qu'il fut l'origine de la légende du roi Yon, l'ennemi de Charlemagne, auquel les *Quatre fils Aymon* et le *Renaud de Montauban* consacrent des récits épiques. Ces poèmes, comme l'a fait observer Longnon, seraient donc l'écho des grands combats entre Francs d'Austrasie et Gallo-Romains d'Aquitaine, qui ensanglantèrent le VIIIe siècle.

EUDES, comte de Paris, puis roi de France, fils aîné de Robert le Fort, mort à La Fère en 898. Il ne succéda pas immédiatement à son père, étant trop jeune. Celui-ci fut remplacé directement par un comte, allié de la maison En 886, Eudes, rentré en possession des domaines paternels, comte de Paris, de Blois et d'Orléans, était le plus puissant seigneur de la France occidentale. La vigueur qu'il déploya dans la défense de Paris contre les Normands fit encore mieux ressortir l'incapacité du souverain en titre, l'empereur Charles le Gros. Aussi, en 887, Eudes fut-il choisi pour roi par les grands du royaume et couronné à Compiègne. Eudes occupa bien la royauté pour lui et sa maison. Son règne fut employé au rétablissement de l'ordre dans le pays, à la lutte contre les Normands, qu'il vainquit à Montfaucon (Meuse), et aussi contre la féodalité, toujours plus ou moins hostile, de la France méridionale. Mais les seigneurs du Nord, impatients d'un gouvernement fort, s'associèrent aux revendications carolingiennes de l'archevêque de Reims, Fulcon. Eudes crut nécessaire, pour le maintien de la paix, de faire le sacrifice de ses intérêts dynastiques. Déjà gravement malade, il demanda lui-même aux seigneurs du royaume de prêter l'hommage à Charles le Simple que Foulques, archevêque de Reims, avait déjà sacré roi en 893.

— BIBLIOGR. Edouard Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France* (Paris, 1893).

EUDES Ier, fils de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, puis de Troyes, mort en 995, à l'abbaye de Marmoutier.

EUDES II, comte de Champagne, né vers 982, mort en 1037, fils d'Eudes Ier et de Berthe, fille du roi d'Arles, Conrad le Pacifique, et qui épousa en secondes noces Robert le Pieux. Il fut élevé à la cour du roi de France. Une partie de son règne fut remplie par sa lutte contre Foulques Nerra, comte d'Anjou. Eudes fut vaincu en 1016, à Chissay (Loir-et-Cher). Ayant porté son ambition sur la couronne de Lorraine et même sur la couronne impériale; Eudes envahit la Lorraine; mais le duc Gozelon le défit à douze lieues environ au nord de Bar-le-Duc, en un lieu qui s'appelait alors Honol (1037). Eudes fut tué dans sa fuite.

EUDES III, fils d'Etienne II, comte de Troyes. Dépouillé de son héritage par son oncle Thibaut, il se réfugia près de son cousin Guillaume de Normandie (le Conquérant), dont il épousa la sœur Adélaïde (1063) et qui le fit plus tard emprisonner pour le punir d'avoir trempé dans une conspiration : Eudes III avait voulu, en effet, placer son fils Etienne sur le trône d'Angleterre.

EUDES, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, fils du comte de Poitou Guillaume III. Il succéda à son frère Guillaume IV en 1038, et périt en 1039, à Mauze, pendant une guerre qu'il faisait à Geoffroi Martel, comte d'Anjou, lequel avait envahi ses domaines de l'Aunis.

EUDES, comte de Porhoët, duc de Bretagne en 1148, à la mort de Conan II. La noblesse de la basse Bretagne ayant proclamé duc Hoel VI, fils de Conan III, Eudes vainquit son compétiteur (1184), mais fut à son tour battu par Conan IV (fils de Conan III), et obligé de se réfugier auprès du roi de France Louis VII.

EUDES Ier, dit **Borel**, duc de Bourgogne, mort en 1102. Il était fils de Henri de Bourgogne, fils du duc Robert le Vieux et de Sibylle, fille de Renaud, comte de Bourgogne. Il succéda sur le trône ducal de Bourgogne à son frère Hugues Ier. Il mit son épée au service de Guillaume le Conquérant contre le roi de France Philippe Ier et au service d'Alphonse VI, roi de Castille, contre les Sarrasins d'Afrique. Il partit, en 1098, pour la croisade et mourut en Palestine en 1102. Eudes laissa de sa femme, Mahaut, fille de Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, deux filles et deux fils, dont l'aîné, Hugues, lui succéda.

Eudes II, duc de Bourgogne, fils de Hugues II le Pacifique et de Mathilde de Turenne, mort en 1162. Son règne de vingt années offre peu de traits saillants. Il contraignit, en 1143, son beau père, Thibaut IV, comte de Champagne, à lui rendre hommage pour le comté de Troyes. Il laissa de sa femme, Marie, fille du comte de Champagne, deux filles et un fils, Hugues, qui lui succéda.

Eudes III, duc de Bourgogne, fils de Hugues III et d'Alix de Lorraine. Il épousa, en 1194, Mahaut, fille d'Alphonse Ier, roi de Portugal, mais, s'étant trouvé qu'il était son parent au sixième ou au septième degré, le mariage fut déclaré nul. Mahaut, retournant en Flandre, y mourut tragiquement : sa voiture tomba dans un marais. Eudes prit une part importante à la croisade des albigeois, au point qu'après la prise de Carcassonne (1209), les barons lui offrirent la seigneurie des terres conquises, ce qu'il refusa. Il commanda l'aile droite à la bataille de Bouvines (1214). Il épousa, en 1199, après son divorce, Alix de Vergi, dont il eut un fils, qui lui succéda sous le nom de Hugues IV, et trois filles.

Eudes IV, duc de Bourgogne, mort à Sens en 1350. Il était fils de Robert II, duc de Bourgogne et de Agnès, fille de saint Louis. Il succéda sur le trône ducal de Bourgogne à Hugues V, son frère, en 1315. En 1330, Eudes hérita de la *comté* de Bourgogne (Franche-Comté et du comté d'Artois, par la mort de sa belle-mère, Jeanne, reine de France, comtesse de Bourgogne et d'Artois. Il combattit en Flandre pour Philippe de Valois, aussi bien contre les Flamands soulevés contre leur comte que contre le roi d'Angleterre. De Jeanne de France, sa femme, il eut deux fils, dont le second mourut en bas âge. L'aîné, Philippe, mourut au siège d'Aiguillon en 1346, et ce fut ainsi le petit-fils d'Eudes, Philippe de Rouvre, qui lui succéda sur le trône de Bourgogne. Il eut également deux filles, qui moururent sans alliance.

Eudes (Jean), prêtre français, né à Ri (Orne) en 1601, mort à Caen en 1680. Il était frère aîné de l'historien Mézeray. En 1623, il fut admis dans la congrégation de l'Oratoire, et, l'année suivante, ordonné prêtre. Prédicateur éloquent, il obtint de grands succès dans les missions qu'il donna à Paris, en Normandie, en Bourgogne et en Bretagne, de 1627 à 1632, et s'illustra par sa charité. Nommé, en 1640, supérieur de la maison de l'Oratoire de Caen, il institua des conférences ecclésiastiques pour l'instruction des prêtres de la ville. Trois ans après, il quitta l'Oratoire pour fonder une nouvelle congrégation consacrée à l'éducation sacerdotale des séminaristes et aux prédications populaires. Il reprit, en 1671, le cours de ses prédications et donna sa démission de supérieur de sa congrégation quelques mois avant de mourir. Le P. Eudes est le fondateur de l'ordre des Filles de Notre-Dame de la Charité, de Caen (*eudistes*). Il a composé un grand nombre d'ouvrages de piété, dont les principaux sont : *la Vie et le Royaume de Jésus* (1637) ; *De la dévotion et de l'office du cœur de la Vierge* (1650-1653) ; *le Contrat de l'homme avec Dieu dans le saint baptême* (1654-1674). — Son second frère, Charles Eudes *d'Houy*, chirurgien, né en 1611, mort en 1679, fit au gouverneur d'Argentan, le baron de Grancey, cette réponse souvent citée : « Nous sommes trois frères adorateurs de la vérité : le premier la prêche, le second l'écrit, et moi je la défendrai jusqu'à mon dernier soupir. »

Eudes de Mézeray. Biogr. V. Mézeray.

Eudes (Emile-Désiré-François), général de la Commune de Paris, né à Roncey (Manche) en 1843, mort à Paris en 1888. Fixé de bonne heure à Paris, il fut successivement élève en pharmacie, sténographe, commis en nouveautés, gérant de journaux : finalement, il se jeta dans la politique militante, sous les auspices de Blanqui. Un des principaux agresseurs du poste de pompiers de la Villette, le 15 août 1870, Eudes fut condamné à mort, le 29 du même mois. Mis en liberté au 4-Septembre, il fut élu chef du 138e bataillon de la garde nationale. Cassé de son grade pour sa participation à l'émeute du 31 octobre, il se fit nommer, après le 18 mars 1871, général des troupes de la Commune, fut élu membre de ce gouvernement, désigné comme « délégué » à la guerre et chargé de la défense des forts du Sud. Devenu, le 10 mai, membre du comité de Salut public, Eudes fut l'un des principaux organisateurs des incendies de Paris, lors de l'entrée des troupes de Versailles ; c'est sur son ordre direct que les rues de Lille et du Bac, la Légion-d'Honneur et le Palais-Royal furent livrés aux flammes. Après la chute de la Commune, il parvint à gagner la Suisse, puis Londres, où il vécut tenu à l'écart par les réfugiés, ses anciens collègues. Ramené en France par l'amnistie de 1880, il devint chef du parti blanquiste. Il échoua aux élections municipales en 1881 et 1885, et ne réussit pas davantage à faire vivre *l'Homme libre*, qu'il fonda en 1888. Le 5 août 1888, il prononçait un violent discours à la salle Favié, lorsqu'il succomba brusquement à la rupture d'un anévrisme.

Eudes de Montreuil, architecte et sculpteur français, né vers 1220, mort en 1289. Il suivit en Palestine saint Louis, qui l'avait nommé son architecte, construisit les fortifications de Jaffa et revint en France en 1254. Cet artiste fut un des premiers architectes de son temps et porta l'art gothique à la plus haute perfection. Parmi ses édifices aux formes légères et gracieuses qu'il construisit à Paris, nous citerons : l'hospice et l'église des Quinze-Vingts (1254), l'église des Chartreux (1257), l'église Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (1268), les églises de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, des Mathurins, des Blancs-Manteaux. Il travailla aussi, dit-on, à Notre-Dame de Mantes. Habile sculpteur, il exécuta en 1287, pour son tombeau, dans l'église des Cordeliers, un bas-relief dans lequel il s'était représenté à mi-corps, entre ses deux femmes. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous.

Eudes-Deslongchamps (Jacques-Amand), naturaliste français, né et mort à Caen (1794-1867), où il professa la zoologie à la Faculté. On lui doit des dissertations sur l'histoire naturelle : *Résumé des observations et des mémoires adressés à la Société d'agriculture de Caen, relatifs à la destruction du puceron lanigère* (1830).

Eudesella (*dé-zèl'* — de *Eudes*-Deslongchamps) n. f. Paléont. Genre de mollusoïdes brachiopodes, famille des thécidéidés, comprenant des coquilles larges, semi-circulaires, à valve ventrale et qui sont fossiles dans le Lias.

Eudesia (*dé* — de *Eudes*-Deslongchamps) n. f. Paléont. Sous-genre de magellanies, comprenant des coquilles un peu allongées, concentriquement côtelées, munies d'une cloison dorsale. (Les *eudesia* comprennent de nombreuses espèces, fossiles dans l'oolithe inférieur et le lias moyen.)

Eudialyte n. f. Silico-zirconate naturel de chaux, soude et fer.

— Encycl. L'*eudialyte*, $Na^4(Ca\,Fe)^2(Si\,Zr)^3O^{18}$, cristallise dans le système rhomboédrique. Elle fond au chalumeau en un verre transparent, de couleur vert foncé, et fait gelée avec les acides. Elle comprend deux variétés : l'*eudialyte* proprement dite, dont la dureté est égale à 2,95, et que l'on trouve au Groenland, et l'*eucolite*, dont la dureté est de 2,81, et qui existe dans les syénites de Norvége.

Eudiapneustie (*stî* — du gr. *eu*, bien, et *diapnein*, transpirer) n. f. Méd. Bon état de la transpiration.

Eudidymite n. f. Silicato hydraté naturel de glucinium et de soude.

Eudiomètre (du gr. *eudia*, beau temps, et *métron*, mesure) n. m. Chim. Instrument servant à faire l'analyse volumétrique de certains mélanges gazeux ou la synthèse de certains corps dont les composés sont gazeux, en faisant passer une étincelle électrique au sein du mélange.

Eudiomètre de Volta

— Encycl. *Eudiomètre à eau*, dû à Volta. Gay-Lussac s'en servit pour déterminer la composition de l'air et faire la synthèse de l'eau. Il se compose : d'une éprouvette en verre épais, fermée à ses deux extrémités par deux garnitures métalliques munies d'un robinet et d'un entonnoir ; d'une tige métallique isolée, qui sort à la partie supérieure et pénètre dans l'éprouvette, jusque dans le voisinage de la garniture supérieure, de façon qu'une étincelle puisse jaillir entre cette tige et la garniture. Une bande métallique graduée relie les deux garnitures. Sur la garniture supérieure peut être vissé un *mesureur*, éprouvette graduée qui servira à évaluer le volume du résidu gazeux après le passage de l'étincelle. Le mode opératoire est le suivant : immerger complètement l'*eudiomètre* dans la cuve à eau, après avoir dévissé le mesureur et ouvert les deux robinets ; l'eudiomètre rempli d'eau, fermer le robinet supérieur et porter l'appareil sur la tablette de la cuve ; à l'aide d'une jauge, introduire des volumes égaux du mélange à étudier et d'un gaz auxiliaire qui puisse donner avec l'un des gaz du mélange une combinaison de composition connue ; faire passer l'étincelle électrique, fermer le robinet inférieur, visser le mesureur préalablement rempli d'eau, ouvrir le robinet supérieur pour faire passer le résidu gazeux dans le mesureur, évaluer le volume de ce résidu dans les mêmes conditions de température et de pression qu'avant l'expérience. Si la combinaison formée n'est pas gazeuse, le volume du gaz disparu est égal à la somme des volumes des gaz entrés dans la combinaison ; la composition de celle-ci étant connue, on en déduit le volume d'un des gaz composant le mélange ; l'autre se déduit par différence. Si la combinaison est gazeuse, le résidu comprendra : le gaz provenant de la combinaison, le gaz auxiliaire non employé, le gaz composant le mélange qui ne se combine pas avec le gaz auxiliaire ; il sera nécessaire d'absorber le gaz provenant de la combinaison pour déterminer la composition du mélange. Avec l'eudiomètre à eau, le volume du résidu gazeux est trop fort ; cette erreur provient de ce qu'après le passage de l'étincelle, il se produit une diminution de pression et que, par suite, une partie des gaz dissous dans l'eau de l'eudiomètre se dégage. L'emploi de l'eau bouillie fausserait les résultats en sens inverse, car celle-ci dissoudrait une partie des gaz introduits.

Eudiomètre à mercure de Gay-Lussac.

Eudiomètre à mercure. L'eudiomètre à mercure se compose d'une éprouvette graduée, dont la partie supérieure est traversée par deux fils de platine isolés et très voisins l'un de l'autre. Au moment du passage de l'étincelle électrique, il se produit une dépression assez considérable du mercure dans l'éprouvette qui tend à en faire sortir le gaz. Pour parer à cet inconvénient, Gay-Lussac adaptait à la partie inférieure de son eudiomètre une soupape.

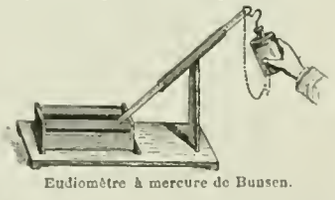

Eudiomètre à mercure de Bunsen.

L'eudiomètre de Metscherlich et celui de Bunsen sont de simples éprouvettes graduées.

Eudiométrie (*tri* n. f. Art ou action d'analyser les mélanges gazeux à l'aide de l'eudiomètre.

Eudiométrique (*trik'*) adj. Mode d'analyse spécialement appliqué aux gaz et pratiqué au moyen de l'eudiomètre : *Etudes* eudiométriques.

Eudiplura n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, comprenant des mygales de grande taille, qui habitent de vastes toiles en nappes tendues dans les buissons. (L'espèce type et la seule du genre est l'*eudiplura Rogenhoferi*, du Brésil.)

Eudiste (*disst'*) n. m. Membre d'une congrégation d'hommes, fondée par Jean Eudes.

Eudiste.

n. f. Membre d'une congrégation de femmes, fondée par le même religieux. Ces religieuses se nomment, en réalité, les *filles de Notre-Dame de la Charité de Caen*.)

— Encycl. La congrégation de Jésus et de Marie, ou des *eudistes*, fut instituée à Caen, en 1643, par le P. Jean Eudes. Ses membres devaient se vouer à la direction des séminaires et à la prédication des missions dans les campagnes, porter l'habit du clergé séculier et n'être liés par aucun vœu. La nouvelle congrégation se répandit rapidement dans les principales villes de la Normandie ; elle posséda bientôt des maisons à Rennes, à Dol, à Senlis et à Blois. Mais, en 1650, l'évêque de Bayeux, Edouard Molé, entreprit d'arrêter son essor et fit fermer la chapelle des eudistes de Caen, par sentence de son official. Le P. Eudes ne se découragea pas : un sermon qu'il prêcha à Paris, devant la cour, en 1660, lui assura la protection d'Anne d'Autriche, qui favorisa l'extension de la congrégation et lui permit de fonder de nouvelles maisons à Rennes et à Lisieux. Supprimée en 1792, la congrégation des eudistes a été reconstituée en 1826, par le P. Blanchard.

Eudnophite n. f. Zéolithe sodico-calcique, silicate hydraté naturel, très voisin de l'analcime. (Son poids spécifique est égal à 2,27 ; on la trouve dans la syénite de Norvège.)

Eudocie (en lat. *Ælia Eudocia*), impératrice d'Orient, née à Athènes vers 401, morte à Jérusalem vers 460. Elle était fille d'un sophiste, Léontius, qui enseignait à l'université d'Athènes et professait le paganisme. Belle, riche, instruite, improvisant elle-même avec facilité, elle était une des gloires du paganisme mourant. La mort de Léontius et les difficultés de sa succession amenèrent Athénaïs (c'était son premier nom) à Constantinople : mise en relations avec l'impératrice Pulchérie, qui gouvernait pour le jeune Théodose II, elle plut à la souveraine, qui s'attacha à convertir au christianisme la belle païenne et, après l'avoir fait baptiser sous le nom d'« Ælia Eudocia » la fit épouser au jeune empereur (421). La légende a environné de couleurs romanesques cet événement, comme elle a fait de toute la vie d'Eudocie Athénaïs. Il est difficile de dire dans quelle mesure la nouvelle souveraine garda le souvenir du paganisme et de la culture hellénique : il semble, pourtant, que la grande influence qu'elle exerça bientôt sur Théodose ne fut pas inutile à la cause des lettres (en 425, l'université de Constantinople fut reconstituée). Proclamée Augusta en 423, elle devint toute-puissante et tint en échec Pulchérie elle-même, après le mariage de sa fille Eudoxie avec Valentinien III (436) et le voyage triomphal qu'elle fit à Jérusalem (438-439). D'accord avec l'eunuque Chrysaphius, le préfet Cyrus, le maître des offices Paulinus, elle gouvernait l'empereur, lorsqu'une intrigue de cour, en la faisant soupçonner de relations coupables avec Paulinus, causa sa perte. Obligée de quitter la capitale, elle se retira, en 443, à Jérusalem, où elle passa la fin de sa vie, partiellement privée des honneurs impériaux, partagée entre des préoccupations religieuses (elle adopta même un moment les doctrines monophysites), des fondations pieuses et des soucis littéraires. Elle composa en particulier une *Vie du Christ* avec des centons d'Homère et un curieux poème sur le martyr Cyprien.

Eudocie, reine des Vandales, fille de Valentinien III et d'Eudoxie, née vers 438. Faite prisonnière en 455 par Genséric, elle dut épouser Hunéric, le fils du vainqueur. Mais, quand elle vit son mari, arien, persécuter les catholiques, elle quitta l'Afrique, après seize ans de mariage, et se réfugia à Jérusalem (471), où elle mourut peu après, légnant ses biens à l'Eglise.

Eudocie, impératrice d'Orient, femme de Basile Ier (867-886). Fille du logothète Inger (de là le surnom qu'elle porte d'**Ingerina**) et célèbre par sa beauté, elle était la maîtresse de l'empereur Michel III, quand celui-ci la fit épouser à son favori Basile. Le bruit courait même à Constantinople que Léon VI, fils aîné et successeur de Basile, était en réalité le fils de Michel III, et ce bruit, fâcheux pour la dynastie macédonienne, devait encourager bien des révoltes contre elle.

Eudore. Mythol. gr. Fils d'Hermès et de Polymélé. Il commandait une partie des Myrmidons qui suivirent Achille au siège de Troie. Il combattit aux côtés de Patrocle, et fut tué par Pyrœchme, chef des Péoniens. Patrocle vengea sa mort en tuant Pyrœchme.

Eudore, héros des *Martyrs*, de Chateaubriand. V. Martyrs (les).

Eudore (n. mythol.) n. f. Astron. Planète télescopique, n° 217, découverte par Coggia, en 1880.

Eudore ou **Eudora** n. f. Genre de crustacés cumacés, famille des leuconidés, comprenant de petits animaux marins aveugles, habitant les grandes profondeurs dans l'hémisphère boréal.

Eudoxe de Cnide, astronome et mathématicien grec, né à Cnide vers 409 av. J.-C., mort vers 356. Suivant Diogène Laërce, il était versé dans toutes les sciences. Il apprit la géométrie sous Archytas, la médecine sous Philistion, la philosophie à Athènes, l'astronomie dans les sanctuaires de l'Egypte, fonda ensuite une école dans sa cité natale, qu'il enrichit d'un observatoire astronomique. Il mourut dans un nouveau voyage en Egypte. D'après Pline, il rapporta de ce pays en Grèce une connaissance plus exacte de l'année, à laquelle il donna 365 jours 1/4, valeur adoptée plus tard dans le calendrier julien. Il croyait le diamètre du soleil égal seulement à neuf fois celui de la lune. Il avait inventé, suivant Vitruve, le cadran solaire horizontal qu'on a nommé *araignée*, à cause de la complication et de l'enchevêtrement de ses lignes. La plus célèbre de ses hypothèses astronomiques est celle des *sphères concentriques* ; il supposait que chaque planète avait une espèce de ciel à part, composé de sphères concentriques, dont les mouvements, se multipliant les uns les autres, formaient celui de la planète ; le soleil et la lune en avaient trois. Cette hypothèse fut adoptée par Aristote et Calippe, qui portèrent le nombre des sphères jusqu'à 56. Des ouvrages d'Eudoxe, il ne reste que quelques titres. Ce qu'on connaît de plus positif sur ses doctrines scientifiques se trouve dans les *Phénomènes* d'Aratus et dans le commentaire d'Hipparque sur ce poème.

Eudoxe ou **Eudoxius**, patriarche arien d'Antioche et de Constantinople, né vers 310, mort en 370. Il embrassa de bonne heure l'hérésie arienne. Devenu évêque de Germanicia, en Syrie, il prit parti pour le César Gallus et fut exilé par l'empereur Constance. Il obtint bientôt sa grâce et se fit élire par les ariens patriarche d'Antioche, à la place de Léontius. Lié avec Aétius et Eunome, il fit décréter par le synode arien d'Antioche (358) que le Fils de Dieu, simple créature, n'était pas même semblable au Père en substance. Il soutint la même doctrine au troisième concile de Sirmium (358) ; mais les semi-ariens, qui

siégeaient en majorité, le condamnèrent et obtinrent que l'empereur Constance l'envoyât de nouveau en exil. Eudoxe, alors, se rapprocha du parti en faveur à la cour, fut rappelé et abandonna ses amis Aétius et Eunome. En 360, après la déposition de Macédonius, les ariens de toutes nuances, réunis, l'élurent patriarche de Constantinople. C'est Eudoxe qui, en 367, baptisa l'empereur Valens et lui fit faire une profession solennelle de la doctrine arienne.

EUDOXE de Cyzique, navigateur grec du IIe siècle av. J.-C., né à Cyzique de Propontide, dont l'histoire est fort mal connue. Envoyé à Alexandrie comme ambassadeur de sa patrie, il prit part, au dire de Posidonius, à une expédition que Ptolémée Physcon envoyait dans l'Inde et, quand il en revint, chargé de trésors, fut dépouillé de ses richesses par le roi d'Egypte. Il refit avec succès un second voyage dans les mêmes pays, mais Ptolémée Lathyre, cette fois, s'appropria ses trésors. Certains indices lui ayant fait croire que des Gaditans étaient parvenus jusque sur les côtes de l'océan Indien, il se rendit à Gadès et partit avec trois navires pour gagner l'Inde en longeant le littoral africain depuis les colonnes d'Hercule. Un premier voyage l'aurait conduit assez loin sur la côte jusqu'à un point impossible à déterminer, mais la perte de son principal bâtiment l'obligea à regagner la Mauritanie, puis Gadès, d'où Eudoxe repartit plus tard pour exécuter le périple de l'Afrique, que devait réaliser Vasco de Gama.

Y a-t-il réussi? Posidonius, cité par Strabon, n'en sait rien; Pline l'Ancien et Pomponius Méla prétendent, sur l'autorité de Cornélius Nepos, qu'il aurait fait le tour de l'Afrique méridionale par mer, du golfe Arabique à Gadès, et Méla lui attribue certaines légendes relatives à des peuples fantastiques des côtes occidentales de l'Afrique. Ces renseignements ne permettent pas d'accepter sans réserve les traditions relatives à Eudoxe de Cyzique; mais on ne doit pas non plus les rejeter en bloc. Il peut y avoir du vrai dans ces récits; malheureusement, on ne peut le distinguer de la fiction.

EUDOXE, jurisconsulte romain du Ve siècle de notre ère. Il commenta les codes grégorien, hermogénien et théodosien. On cite aussi de lui des travaux sur quelques constitutions, un *Synopsis legum* et des scolies sur les *Novelles* d'Alexis Comnène.

EUDOXIE (*ksi*) ou **EUDOXIA** (*ksi*) n. f. Genre de siphonophores fondé pour les formes libres qui se détachent des colonies de diphyes pour vivre d'une vie indépendante.

— ENCYCL. On doit à Carl Vogt d'avoir bien montré que les *eudoxies* ne sont que des groupes terminaux, individualisés, d'organismes analogues aux diphyes, tandis que Huxley les avait pris pour des siphonophores d'un genre particulier, qu'il avait nommés *eudoxies*.

EUDOXIE, impératrice d'Orient, femme d'Arcadius. Fille d'un général franc, Bauto, entré au service de l'empire, elle était, après la mort de son père, restée presque sans ressources, quand, en 395, une intrigue de cour la

Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie, d'après Jean-Paul Laurens.

porta au trône. Le tout-puissant ministre d'Arcadius, Rufin, songeait à faire épouser sa fille à son maître : son rival, l'eunuque Eutrope, profita d'une absence de Rufin pour marier le jeune prince à Eudoxie (395). La chute de Rufin fut la conséquence de ce coup d'Etat : mais Eudoxie, ambitieuse, énergique, intrigante, n'était pas femme à accepter l'autorité d'Eutrope. Elle s'assura auprès du faible Arcadius une influence chaque jour grandissante : en 399, elle provoqua la ruine du favori, et, malgré saint Jean Chrysostome, obtint sa mort; en 400, elle soutint l'empereur dans la lutte contre Gaïnas, et, véritablement, elle gouverna l'empire. Elle eut un redoutable adversaire dans le patriarche Jean Chrysostome. Par son luxe, ses allures frivoles, les galanteries qu'on lui prêtait, le ton qu'elle donnait à la cour, elle scandalisait l'Eglise : le patriarche la blâma presque ouvertement du haut de la chaire de Sainte-Sophie. (Dans un tableau remarquable, Jean-Paul Laurens a représenté cette scène.) Eudoxie ne le lui pardonna point. Mais Jean était populaire; on profita d'un voyage qu'il fit en Asie (400) pour ébranler sa situation : on exploita contre lui son attitude dans les affaires d'Egypte, surtout ses violences de langage. Condamné, sans avoir été entendu, par le synode du Chêne, il fut exilé; toutefois, devant l'effervescence de la capitale, Eudoxie elle-même, épouvantée d'ailleurs par un tremblement de terre, le fit presque aussitôt rappeler. Mais le prélat ne désarma point : quand, en 403, le préfet de la ville éleva sur l'Augustion une statue à l'impératrice, Chrysostome tonna contre la nouvelle Hérodiade, la nouvelle Jézabel. De nouveau condamné par un synode, arraché du palais patriarcal, il fut, cette fois, définitivement exilé. La même nuit, Sainte-Sophie prit feu et communiqua l'incendie à une partie de la ville, en particulier au palais du sénat, qui périt avec les œuvres d'art qu'il renfermait. D'autres incidents tumultueux suivirent, et la persécution sévit contre les amis du patriarche. Eudoxie jouit peu de sa victoire : elle mourut en 404.

EUDOXIE, impératrice d'Occident, née en 422, à Constantinople, du mariage de Théodose II et d'Eudocie Athénaïs. Mariée en 437 à Valentinien III, elle régna avec lui sur l'Occident. Après l'assassinat de son mari (455), elle fut contrainte d'épouser le meurtrier du prince, Maxime, et, par haine de ce nouvel époux, elle appela les Vandales en Italie. Genséric, après le sac de Rome, emmena en Afrique Eudoxie et ses filles, et ne consentit qu'en 462, à la sollicitation de l'empereur Léon, à lui rendre la liberté. Eudoxie finit sa vie à Constantinople dans des œuvres de piété.

EUDOXIE Macrembolitissa (c'est-à-dire *fille de Jean Macrembolitès*), impératrice d'Orient du XIe siècle. Femme de Constantin XI Ducas, et nommée par l'empereur mourant régente au nom du jeune Michel VII, elle avait juré de ne point se remarier. Les périls de l'empire, peut-être aussi une passion romanesque, la décidèrent cependant à épouser l'un des meilleurs généraux de l'époque, Romain Diogène, qu'elle associa au trône. Ce mariage causa un vif mécontentement à la cour, et, quand l'empereur eut été battu et pris par les Turcs à Mantzékiert (1071), une révolution de palais, provoquée par le César Jean Ducas, proclama Michel VII seul empereur. Romain, pris, aveuglé, alla mourir dans l'île de Proti; Eudoxie fut enfermée dans un couvent du Bosphore. En 1078, Nicéphore Botoniate songea à épouser, pour asseoir son autorité, la souveraine déchue; du moins, il lui permit de venir habiter à Byzance. Intelligente et fière, belle et élégante, lettrée, savante même, Eudoxie a été regardée comme l'auteur de la compilation intitulée : Ἰωνιά ou *Violarium*; mais cet ouvrage date, en réalité, du XVIe siècle. Un ivoire du XIe siècle nous a conservé le portrait d'Eudoxie.

Eudoxie, d'après un diptyque du XIe siècle.

EUDOXIE FÉODOROVNA, impératrice de Russie, première femme de Pierre le Grand, née en 1669, morte à Moscou en 1731. A dix-neuf ans, elle épousa Pierre le Grand, âgé de dix-sept ans, et lui donna un fils, le tsarevitch Alexis (1690). Elle appartenait par sa famille au parti vieux-russe, hostile aux réformes : impliquée dans les menées de ce parti, elle fut enfermée, en 1698, au monastère Pokrovski de Susdal, sous le nom d'Hélène. La « nonne Hélène » reprit bientôt le vêtement séculier et projeta d'épouser son amant, le major Gliébof. En 1718, Pierre le Grand la fit fouetter et interner dans la forteresse de Schlüsselbourg, d'où elle ne sortit qu'en 1727. Son frère, Abraham Lapoukhine, fut décapité, et Gliébof empalé (1718).

EUDREPANIS (*dré, niss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des nectariniidés, comprenant de jolis soumangas propres aux Philippines et à Célèbes. L'espèce type du genre est l'*eudrepanis Duyvenbodeni*, de l'île Sangbir, près de Célèbes, dont le mâle est d'un beau jaune souci, avec les ailes et le croupion violets, le sommet de la tête vert métallique, et la nuque pourprée.

Eudrepanis.

EUDROME ou **EUDROMUS** (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant de grandes féronies élancées, à longues pattes et à longues antennes, propres à Madagascar. (L'espèce type de ce genre est l'*eudromus alternans*, long de 50 millimètres, d'un brun foncé.)

EUDROMIAS (*mi-ass*) n. m. Sous-genre de pluviers, dont le type est le guignard commun (*eudromias morinellus*), petit oiseau répandu dans toute l'Europe. (V. GUIGNARD.) Il est remplacé, dans l'Europe centrale et orientale, par l'*eudromias Asiaticus*, qui s'étend dans toute l'Asie et l'Afrique tropicale; en Australie, par l'*eudromias Australis*, et aussi par l'*eudromias veredus*, ce dernier répandu également dans l'Inde et en Malaisie.]

Eudromias.

EUDROMIE (*mi*) ou **EUDROMIA** n. f. Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des crypturidés, comprenant de petits tinamous propres au Chili et au Pérou, et dont on connaît deux espèces : *eudromia elegans* (Chili); *eudromia Pentlandi* (Chili, Andes, Pérou). V. TINAMOU.

— Crust. n. f. Genre de crustacés décapodes brachyures notopodes, famille des dromiadés, comprenant de petites formes du grand Océan, à carapace bombée, et à pattes des deuxième et cinquième paires relevées sur le dos. (L'espèce type du genre est l'*eudromia frontalis*, longue de 25 millimètres, découverte aux bancs Agulhas, par 50 mètres de fond, par l'expédition du « Challenger ».)

EUDYNAMYS (*miss*) n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des cuculidés, comprenant de grands coucous de couleurs foncées, dont on connaît une dizaine d'espèces habitant l'Asie, la Malaisie et l'Australie. (Une des espèces les plus communes est l'*eudynamis nigra*, ou grand coucou noir de l'Inde, d'un noir verdâtre, long de 40 centimètres.)

Eudynamys.

EUDYPTE ou **EUDYPTES** n. m. Ornith. V. GORFOU.

EUEXIE (*é-ksi* — du gr. *eu*, bien, et *exis*, état, manière d'être) n. f. Méd. anc. Bonne conformation du corps.

EUFAULA, ville des Etats-Unis (Alabama [comté de Barbour]), sur le Chattahoochee; 4.400 hab. Commerce de coton. Escale de navigation.

EUGAMON, poète grec, né à Cyrène, vivait au VIe s. av. J.-C. Il est auteur d'un poème épique, la *Télégonie*, qui était la continuation de l'*Odyssée*, et dont on possède une analyse insérée dans la « Chrestomathie » de Proclus.

EUGANÉEN, ENNE (*né-in, èn'* — lat. *Euganei*), peuple de l'Italie ancienne. — *Les* EUGANÉENS.

— Adjectiv. : *Antiquité* EUGANÉENNE.

— ENCYCL. De nationalité ombrienne, les *Euganéens* résidèrent d'abord sur les côtes de l'Adriatique, d'où les chassèrent les Troyens fugitifs. Plus tard, établis au Nord-Ouest, ils furent refoulés par les Cénomans jusque dans les montagnes de la Rhétie. Une partie d'entre eux se soumit aux vainqueurs, avec lesquels elle ne tarda pas à se confondre. Les Euganéens établis dans la Rhétie (Tyrol) y devinrent une nation riche et prospère, et le nombre de leurs villes, au temps de Pline, était de trente-quatre. Les Romains, s'étant rendus maîtres de leur territoire, ne tardèrent pas à leur accorder le droit de cité.

EUGANÉENS (MONTS) (*Monti Euganei, Isolati* ou *Paduani*), petit système montagneux d'Italie (Vénétie), au S.-O. de Padoue. Complètement isolés, ils s'élèvent de la plaine en une chaîne de cônes volcaniques boisés, de 15 kilomètres de longueur, entre la Frassine (Este au S. et le Bacchiglione (Abano au N. On y distingue deux groupes : celui du Venda (586 m.), et celui du Cero (387 m.). Des sources thermales jaillissent au pied.

EUGANOIDES n. m. pl. Ordre de poissons ganoïdes, comprenant les *lépidastéidés* et les *lépidotidés*. (Les euganoïdes sont des poissons osseux, à écailles en losange, sans plaques jugulaires. Leurs représentants actuels habitent les fleuves de l'Amérique du Nord; les autres sont fossiles du permien au crétacé.) — *Un* EUGANOÏDE.

EUGASTRE (*gastr'*) ou **EUGASTER** (*ga-stèr'*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant des grandes sauterelles à forte tête ovale, à ailes très courtes, à grosses pattes courtes. Les eugastres, dont on connaît quelques espèces africaines, vivent dans les régions désertiques. L'espèce type du genre est l'*eugaster Guyoni*, d'un brun foncé brillant, commun en Algérie.)

EUGEISSONIE (*ghé-i-so-ni*) n. f. Genre de palmiers, comprenant des plantes à plusieurs tiges, à grandes feuilles, que l'on emploie pour faire des toitures. On en connaît deux espèces, de la presqu'île de Malacca.)

EUGENE, ville des Etats-Unis (Orégon), ch.-l. du comté de Lane, sur la Willanneatte, affluent de l'Orégon; 4.000 hab. Vergers.

EUGÈNE, empereur romain, mort en 394. Rhéteur gaulois distingué par Valentinien, il fit périr son protecteur, avec la complicité d'Arbogaste, et revêtit la pourpre. Mais Arbogaste garda la réalité du pouvoir. Ils s'aliénèrent les chrétiens en s'appuyant sur les païens. Eugène fut vaincu par Théodose, près de Milan, et décapité.

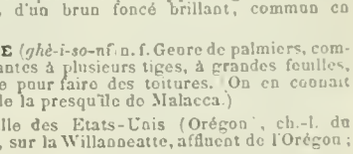

Médaille d'Eugène.

EUGENE (saint), martyr au Ier ou au IIIe siècle, disciple de saint Denis, qui l'envoya en Espagne, où il fonda le siège épiscopal de Tolède. Revenu en Gaule, il fut arrêté. C'était, d'après le bréviaire romain, pendant la persécution de Dioclétien. Les persécuteurs jetèrent son corps dans un lac pour le soustraire au culte des fidèles : mais il fut retrouvé et placé dans l'église de Saint-Denis, où il devint l'objet d'une grande vénération. Plus tard, ses reliques furent rendues à l'église de Tolède. — Fête le 15 novembre.

EUGÈNE (saint), évêque de Carthage, mort en 505. Il fut exilé en Gaule par Trasimond, roi des Vandales, et mourut près d'Albi. — Fête le 13 juillet.

EUGÈNE Ier (saint), pape, élu en 654, mort en 657. Le clergé de Rome le nomma avant la mort de son prédécesseur, le pape Martin Ier, que l'empereur Constant avait exilé en Crimée. Son élection, irrégulière en principe, devint légitime, lorsque, après le décès de Martin, il fut reconnu par l'Eglise (656). Il régna huit mois; les anciens martyrologes lui donnent le titre de « saint ». — Fête le 2 juin.

EUGÈNE II, né à Rome, élu pape en 824, mort en 827. L'empereur Louis le Débonnaire ayant envoyé auprès de lui son fils aîné, Lothaire, d'accord avec le prince franc, Eugène, réforma les abus qui s'étaient glissés dans le gouvernement pontifical. Il tint un concile à Rome, pour la correction des mœurs du clergé.

EUGÈNE III (Pietro Bernardo), élu pape en 1145, mort à Tivoli en 1153. Né à Pise, il fit profession de la vie religieuse à Clairvaux, sous la direction de saint Bernard, qui l'envoya en Italie, où Innocent II le nomma abbé de Saint-Anastase. Devenu pape à la mort de Lucius II, il fut chassé de Rome par Arnauld de Brescia, et se rendit en France. Après avoir tenu un concile à Reims, Eugène III retourna en Italie. Saint Bernard resta son ami et son conseiller : il lui adressa ses trois livres sur *la Considération*, où il lui donne ses avis avec la plus grande liberté. La seconde croisade fut prêchée sous son pontificat.

EUGÈNE IV (Constant-Gabriel CONDOLMERO), né à Venise en 1383, élu pape en 1431, mort en 1447. Il convoqua à Bâle le concile indiqué par son prédécesseur, Martin V, pour la réforme de l'Eglise. La mésintelligence ne tarda pas à éclater entre le pape et les Pères de Bâle. Eugène IV transféra le concile à Ferrare, puis à Florence, où sept cents évêques grecs, en présence de l'empereur Jean Manuel Paléologue, signèrent un décret d'union avec l'Eglise romaine, qu'ils se hâtèrent de désavouer dès qu'ils furent rentrés dans leurs diocèses. Cependant, un certain nombre d'évêques étaient restés à Bâle : excommuniés par Eugène IV, ils le déposèrent et élurent l'antipape Felix V; mais, abandonnés par les princes chrétiens, ils finirent par se soumettre. Eugène IV envoya aux Arméniens une profession de foi célèbre; il soutint des luttes sanglantes contre les Colonna, les Sforza et le roi d'Aragon, Alphonse le Magnanime. Il triompha de tous ses ennemis.

EUGÈNE Sept rois d'Ecosse ont porté ce nom. **Eugène Ier** (419-419). Il succéda à son père Fergus Ier. Il chassa les Romains. Il fut roi d'Ecosse et guerroya pendant presque tout son règne contre les Bretons. — **Eugène II** (535-...), lequel succéda à son oncle Gioran. Il s'allia aux Bretons pour combattre les Saxons. — **Eugène III** (595-...), toujours en lutte contre les Pictes et les Saxons; — **Eugène IV** (610-611), successeur de son oncle Maldwin, et qui est célèbre par sa victoire sur Egfried, roi de Northumbrie; — **Eugène V** (611-654), qui succéda au précédent. Il vit ses états en proie aux incursions continuelles des Pictes. — **Eugène VI** (698-715). Il succéda à son frère Amberkeleth, et fit la paix avec ses ennemis séculaires, les Pictes. — **Eugène VII** (761-764). Il était le fils de Morlak. Il excita, parmi ses sujets indignés de ses vices, une révolte au cours de laquelle il périt.)

EUGÈNE François-Eugène DE SAVOIE-CARIGNAN, connu sous le nom de **prince**, l'un des plus grands capitaines des temps modernes, fils d'Eugène-Maurice, duc de Savoie-Carignan, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin, né à Paris en 1663, mort à Vienne en 1736. Destiné d'abord à la carrière ecclésiastique, et connu sous le nom d'**abbé de Savoie**, il demanda du service à Louis XIV; le refus du monarque lui inspira une haine coupable contre sa patrie, et il entra, en 1683, au service de l'Autriche. Il fit ses premières armes contre les Turcs, combattit vaillamment à Staffarde (1690), délivra Coni (1691), prit Carmagnole, contribua à l'invasion du Dauphiné, et, malgré l'insuccès de cette entreprise, fut élevé au grade de feld-maréchal. En 1697, il fut envoyé contre les Turcs, remporta sur eux l'éclatante victoire de Zentha et amena ainsi le traité de Carlowitz. Au début de la guerre de la succession d'Espagne, Eugène fut envoyé en Italie (1701). Il combattit avec avantage Catinat, battit à Chiari Villeroi, le fit prisonnier dans Crémone, et livra à Vendôme la sanglante bataille de Luzzara, dont l'issue resta indécise. Nommé, en 1703, président du conseil aulique de la guerre, il passa en Bavière, opéra sa jonction avec Marlborough, vainquit avec lui l'armée franco-bavaroise à Hochstedt (1704), et courut ensuite en Piémont au secours du duc de Savoie, qui s'était laissé enlever toutes ses places par Vendôme. Vaincu par le général français à Cassano (1705), il répara sa défaite en chassant l'armée française, qui assiégeait Turin, sous le commandement du duc d'Orléans, de La Feuillade et de Marsin (1706). L'année suivante, de concert avec le duc de Savoie, il envahit la France par les Alpes, vint assiéger Toulon, mais fut contraint, peu après, de se replier sur Nice. En 1708, il rejoignit Marlborough en Hollande, et remporta avec lui les victoires d'Oudenarde et de Malplaquet (1709). Dans les campagnes suivantes, pendant lesquelles l'Angleterre se retira de la coalition, il fut moins heureux, perdit, contre Villars, la bataille de Denain (1712) et ne put empêcher la reprise de Douai, de Bouchain, de Landau et de Fribourg. Après la paix de Rastadt (1714), qu'il avait négociée, il fut envoyé contre les Turcs et écrasa l'armée ottomane à Petervaradin (1716) et à Belgrade (1717). Il se disposait à menacer Constantinople, lorsque la paix de Passarowitz (1718) vint arrêter le cours de ses succès. Pendant les années de paix qui suivirent, il vécut à Vienne, honoré de la confiance de l'empereur, qui le consultait sur toutes les affaires publiques, et occupant ses loisirs à mettre en ordre les magnifiques collections de livres rares et d'objets d'art qu'il rassembla à grands frais de toutes les parties de l'Europe. Lors de la guerre de la succession de Pologne (1733), il commanda l'armée impériale sur le Rhin.

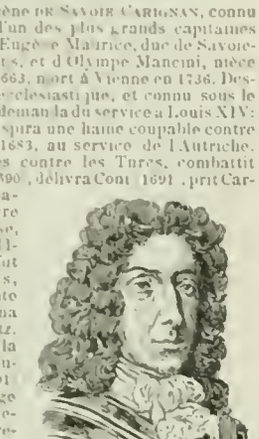

Eugène de Savoie.

— BIBLIOGR. le prince de Ligne, *Vie du prince Eugène de Savoie* (Paris, 1810); Arneth, *Prinz Eugen von Savoyen* (Vienne, 1864).

EUGÈNE (le prince). V. BEAUHARNAIS.

EUGÈNE Frédéric-Charles-Paul-Louis, duc de Wurtemberg, né à Œls en 1788, mort en 1857. Il était fils du duc Eugène-Frédéric-Henri, qui mourut, en 1822, général au service de la Prusse. En 1806, il accompagna son frère, commandant de la réserve de l'armée prussienne, puis passa dans l'armée russe comme attaché à l'état-major du général en chef Benningsen. Nommé lieutenant général après Smolensk (1812), il se distingua à Borodino et à Krasnoi. En 1813, pendant la bataille de Lutzen, il dirigea la résistance d'Eisdorf. Il défendit Bautzen contre Macdonald et protégea la retraite des Alliés. Un peu plus tard, c'est lui qui eut, à l'armée de Bohême, la gloire d'arrêter Vandamme devant Culm. Il se signala encore par sa valeur, pendant cette campagne, à Leipzig, ainsi qu'à Wachau, et, pendant celle de France, en 1814, à Arcis-sur-Aube, et sous les murs de Paris. Il quitta le service quelque temps après et se retira dans ses domaines de Silésie. Il a laissé des *Souvenirs de la campagne de 1812 en Russie* (1846), et des *Mémoires* publiés après sa mort, en 1863.

EUGÉNÉSIE (*jé, zi* — du gr. *eu*, bien, et *genésis*, procréation). n. f. Aptitude de deux races à donner des croisements féconds.

EUGÉNÉSIQUE (*jé, zik* — rad. *eugénésie*). adj. Qui est propre à améliorer la race. *Des croisements* EUGÉNÉSIQUES.

EUGÉNÉSITE n. f. Minéral. Syn. de ALLOPALLADIUM.

EUGENIACRINUS (*ghé, nuss*). n. m. Paléont. Genre d'échinodermes crinoïdes encrinoïdes, comprenant des encrines fossiles dans le jurassique de l'Europe centrale.

EUGÉNIE sainte, vierge et martyre, née à Rome, de parents païens, en 183, décapitée pour la foi chrétienne dans la même ville, en 262. — Fête le 11 septembre.

EUGÉNIE, planète télescopique, n° 45, découverte par Goldschmidt, en 1857.

Eugénie, drame en cinq actes et en prose, de Beaumarchais, représenté le 29 janvier 1767 au Théâtre-Français. — Cette pièce, qui fut le début de Beaumarchais au théâtre, rentrait dans le genre du *drame bourgeois* mis à la mode par Diderot. Elle était précédée d'un *Essai sur le genre dramatique sérieux*. Dans la rédaction primitive, l'action se passait en France : pour obéir à la censure, l'auteur, au dernier moment, la transporta en Angleterre. Eugénie a été secrètement mariée par sa tante, la vaniteuse Mme Murer, au comte de Clarendon, élégant séducteur. Le baron Hartley, père d'Eugénie, ignore tout et veut marier sa fille à son ami Cowerley. Tout à coup, on apprend que le mariage secret n'a été qu'une comédie où un valet a joué le rôle de ministre, et que Clarendon va épouser une riche héritière. Eugénie, qui est enceinte, s'abandonne au désespoir, et son père est mis au courant du fatal secret. Mme Murer, pour se venger, attire Clarendon dans un guet-apens. Il vient, accompagné d'un jeune homme auquel il a sauvé la vie et qui veut le défendre à son tour : c'est le propre frère d'Eugénie, Charles Hartley. Celui-ci délivre Clarendon, mais se bat avec lui et est désarmé. Au moment où toute la famille s'abandonne au désespoir, Clarendon, poussé par le remords, vient se jeter aux pieds d'Eugénie et obtient son pardon. Cette histoire de séduction, empruntée en partie au *Diable boiteux* de Le Sage, rappelle aussi une aventure arrivée en Espagne à la propre sœur de Beaumarchais, aventure qui fut mise au théâtre par Gœthe dans son *Clavijo* (1774). L'intrigue d'*Eugénie* est bien charpentée, le dialogue en est vif et rapide, mais le ton est trop souvent déclamatoire et les caractères sont gâtés par la sensiblerie alors à la mode.

Eugénie Grandet, une des œuvres les plus remarquables de H. de Balzac. — Ce roman se rattache aux *Scènes de la vie de province*. Eugénie Grandet est la fille d'un ancien tonnelier de Saumur, qui, par d'habiles spéculations, par l'usure et par l'avarice la plus ladre, a amassé une fortune considérable. Vers la fin de l'année 1819, arrive inopinément de Paris un neveu du père Grandet, Charles Grandet, porteur d'une lettre de son père : celui-ci annonce à son frère qu'il se tue pour éviter la faillite et la honte. Le vieil avare dupe les créanciers de son frère et se débarrasse de son neveu en lui payant son passage aux grandes Indes, où il va tenter de refaire la fortune paternelle. Mais Eugénie n'a pu voir ce cousin si élégant, et surtout si malheureux, sans s'éprendre de lui. Avant de se quitter, les deux jeunes gens jurent d'être l'un à l'autre. Après la mort de sa mère et celle de son père, survenue cinq ans plus tard, Eugénie, riche de 17 millions, attend le retour de son cousin, qui n'a pas donné signe de vie depuis son départ. Une lettre arrive enfin : Charles a reconquis la fortune, mais il se prépare à épouser Mlle d'Aubrion, et ce mariage lui permettra d'avoir une haute situation à la cour. Eugénie, le cœur brisé, paye les deux millions de dettes du père de Charles, et donne sa main au président Cruchot de Bonfons, sous la condition d'un mariage blanc. Bientôt veuve, sans avoir connu le mariage, Eugénie Grandet consacre son immense fortune aux bonnes œuvres. Tel est ce roman, dont l'héroïne semble prouver la vérité du mot du Balzac : « Sentir, aimer, souffrir, se dévouer, sera toujours le texte de la vie des femmes. » A côté d'elle, le personnage du père Grandet attire particulièrement l'attention : c'est un type d'avare, qui peut être mis en parallèle avec l'Harpagon de Molière; mais il n'a pas les ridicules d'Harpagon et se montre plus terrible que lui dans la tyrannie qu'il exerce sur sa famille.

EUGÉNIE-LES-BAINS, comm. des Landes, arrond. et à 20 kilom. de Saint-Sever; 588 hab. Sources froides sulfurées calciques et établissements thermaux.

EUGÉNIE-MARIE DE MONTIJO DE GUZMAN, comtesse de Teba, impératrice des Français, née à Grenade (Andalousie) en 1826. Fille du comte de Montijo, grand d'Espagne, et de Marie-Manuela Kirkpatrik de Closeburn. Après avoir passé une partie de sa jeunesse en voyages et en séjours dans les diverses capitales de l'Europe, elle se fixa à Paris avec sa mère, fut invitée à l'Elysée (1851) et remarquée par l'empereur Napoléon III. Dès le 22 janvier 1853, celui-ci annonçait au Sénat son mariage avec Eugénie, et le justifiait par la nécessité de sortir de la tradition des alliances souveraines. La cérémonie eut lieu le 30 janvier, à Notre-Dame. La nouvelle impératrice chercha à se rendre populaire par de bonnes œuvres et des fondations pieuses. Elle donna le jour, le 16 mars 1856, à un fils, qui fut le Prince impérial. Son histoire se confond désormais avec celle de son époux : elle l'accompagne en Angleterre (1855), en Savoie et en Algérie (1860). Elle exerce deux fois la régence : pendant la guerre d'Italie (1859) et pendant un voyage de l'empereur en Algérie (1865). Elle se rend avec son fils à Nancy (1866) et en Corse (1869); elle va, en Egypte, assister à l'inauguration du canal de Suez (1869). Pendant son séjour à Paris, à Saint-Cloud ou à Biarritz, elle répand sur la cour impériale l'éclat de sa beauté, de son élégance. — La guerre de 1870, qu'on l'accuse d'avoir conseillée, ouvrit pour elle l'ère des épreuves. Investie de la régence le 23 juillet, elle empêcha l'empereur de retourner de Châlons à Paris. Le 4 septembre au soir, elle dut gagner la Belgique par Maubeuge, en cachant son départ. De Belgique, elle se rendit en Angleterre à Chislehurst et fut plus ou moins mêlée aux intrigues qui eurent pour centre le quartier général de Bazaine et prirent fin à la capitulation de Metz. Rejointe par Napoléon III après la conclusion de la paix, elle devint veuve le 9 janvier 1873. Elle confia la direction politique de son parti à Rouher, et se consacra à l'éducation de son fils Louis, qui entra à l'école militaire de Woolwich. En 1875, elle passa une saison à Arenenberg, où elle reçut la visite de ses partisans de France. Son fils, dont on avait maintes fois annoncé le mariage avec la princesse Thyra de Danemark, obtint d'elle la permission de prendre part à l'expédition des Anglais contre les Zoulous : il fut tué, en 1879, dans une reconnaissance. L'impératrice Eugénie, après un pèlerinage au Zululand (1880), se retira en Angleterre.

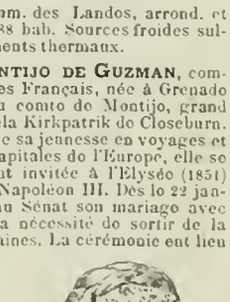

L'impératrice Eugénie.

EUGÉNIER (*jé-ni-é*). n. f. Genre de plantes, de la famille des myrtacées. On dit aussi EUGÉNIE.

— ENCYCL. Les *eugéniers* sont des arbres ou des arbrisseaux des régions chaudes d'Asie et d'Amérique à feuilles opposées, coriaces ou membraneuses, qui ressemblent beaucoup aux myrtes. Plusieurs espèces ont un bois à cœur très dur et fort apprécié. Leurs fruits sont souvent comestibles. On en connaît environ cinq cents espèces, parmi lesquelles : le cerisier de Cayenne (*eugenia Michelii*), dont le fruit a la forme et la couleur de la cerise; le jambosier ou jamerosier (*eugenia jambos*), type du sous-genre *jambosa*; le giroflier (*eugenia aromatica*), type du sous-genre *caryophyllus*.

Eugénier.

EUGÉNINE (*jé*) n. f. Chim. Substance qui se dépose en paillettes lorsqu'on distille l'eau de girofle, et qui est probablement un isomère de l'eugénol.

EUGÉNIQUE (ACIDE). Chim. Syn. de EUGÉNOL.

EUGÉNOL (*jé*) n. m. Composé $C^{20}H^{12}O^{2}$, que l'on trouve dans l'essence de girofle.

— ENCYCL. L'*eugénol* constitue la portion principale, environ 95 p. 100, de l'essence de girofle (*caryophyllus aromaticus*), d'où on peut l'extraire assez facilement, sous forme d'un liquide incolore bouillant à 247°,5. Sa formule de constitution, longtemps discutée, est aujourd'hui bien établie : l'eugénol est formé d'un noyau benzénique, ayant trois substitutions : l'une $C^{3}H^{5}$ est une chaîne allylique $-CH^{2}-CH=CH^{2}$; l'autre un groupe OCH^{3}, placée en méta; la troisième, un groupe OH placée en para de la première. Cette constitution $C^{6}H^{2}(OH)(OCH^{3})(CH^{2}-CH=CH^{2})$, donne à l'eugénol un grand intérêt, car la *vanilline*, le principe odorant de la vanille naturelle, a la même formule de constitution, à cela près que le groupe $C^{3}H^{5}$ est remplacé par une fonction aldéhydo COH. Aussi, dès que ces faits eurent été mis en lumière, a-t-on cherché à transformer l'essence de girofle en vanilline, dont le prix est plus élevé. Cette transformation est très délicate; mais l'intérêt qui s'y attache a suscité un grand nombre de recherches et, actuellement, la préparation de la vanilline est devenue une opération industrielle courante.

L'eugénol se trouve encore dans l'essence des feuilles de cannelier et dans l'essence de racines de cannelle.

EUGÉNYLE n. m. Radical $C^{10}H^{11}O$ monovalent, différant de l'eugénol par un oxhydrile en moins.

EUGIES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arr. admin. et judic. de Mons, dans le Borinage; 2.450 hab. Houillères, brasseries, fabrique de chandelles.

EUGLÈNE ou **EUGLENA** (*glé*) n. f. Genre d'infusoires, type de la famille des *euglénidés*, comprenant des animalcules qui abondent dans les eaux douces et saumâtres. (L'*euglena viridis* pullule dans les infusions végétales; sa taille varie de 1/140e à 1/600e de millimètre.)

EUGLÈNE n. m. Genre de chlorophycées, de la famille des palmellacées.

— ENCYCL. Ces algues, à thalle dissocié, se présentent comme des organismes unicellulaires, qui produisent, à un moment donné, des zoospores à un cil vibratile; celles-ci se meuvent pendant un temps très long et subissent des divisions répétées avant de se fixer et de s'entourer d'une nouvelle membrane cellulosique : c'est ce qui fait souvent méconnaître la nature végétale des euglènes, que beaucoup de naturalistes placent parmi les animaux.

EUGLÉNIDÉS n. m. pl. Famille d'infusoires flagellates, comprenant les genres *euglena*, *amblyophis*, *phacus*, *chloropeltis*, *trachelomonas* et autres, dont le corps, nu ou cuirassé, présente un noyau rouge ou vert coloré par des grains de chlorophylle. — *Un* EUGLÉNIDÉ.

EUGLOSSE ou **EUGLOSSA** n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, tribu des apinés, comprenant de belles abeilles propres à l'Amérique du Sud. (Les euglosses sont, en général, métalliques, glabres; elles vivent en petites républiques, comme les bourdons, dans des nids à alvéoles irrégulières. On en connaît une dizaine d'espèces, dont le type est l'*euglossa cordata* de la Guyane, vert métallique brillant.)

EUGLYPHE ou **EUGLYPHA** n. f. Genre de foraminifères, famille des gromidés, comprenant des animalcules ovales, à test chitineux, vivant dans les eaux douces.

EUGNAPHALIÉES n. f. pl. Sous-tribu des composées gnaphaliées, à capitules tantôt androgynes, tantôt unisexnés, comprenant plus de vingt genres, dont les principaux sont : *stuartine, demidion, amphidosce, lasiopogon*, etc. — *Une* EUGNAPHALIÉE.

EUGNATHICHTHYS (*ti-ktiss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, comprenant d'assez grands characins d'Afrique qui habitent les fleuves, et dont on connaît près de vingt espèces. (Une des plus récemment découvertes est l'*eugnathichthys Etweldii*, du Congo, jaunâtre tacheté de noir, long de 30 centimètres.)

Eugubines (TABLES) [du lat. *tabulæ Iguuinæ*], nom donné à sept grandes tables de bronze, couvertes d'inscriptions en ombrien et en latin, et découvertes en 1444 près de la ville italienne de Gubbio (lat. *Iguuium*; moyen âge : *Eugubium*), où elles sont conservées. Les quatre premières tables sont rédigées en ombrien; elles remontent sans doute au IVe siècle avant notre ère. Les trois autres sont postérieures; l'une est bilingue : le recto porte un texte ombrien, le verso un texte latin; les deux dernières, plus récentes, sont écrites en latin. L'intérêt de ces tables est double : ce sont elles qui nous font le mieux connaître le dialecte ombrien; en outre, le texte, qui contient les actes d'une corporation de prêtres appelés les frères Attidiens, nous fournit d'utiles renseignements sur la liturgie des anciens Italiens.

EUGYRE ou **EUGYRA** (*ji*) n. m. Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des astréidés, type d'une tribu dite des *eugyrinés*, comprenant des polypiers pédicellés, convexes, à calices confluents et sans columelle, fossiles dans le crétacé.

EUH ! (*eu*) interj. Sert à exprimer un étonnement mêlé d'appréhension ou de colère : *Il a dit cela ?.. EUH ! si je le tenais !* ‖ Indique la restriction, la réticence : *On dit que le malade va mieux ?* — EUH ! EUH ! ‖ C'est aussi un mimologisme, qui exprime la toux d'une personne enrouée.

EUHAGE n. m. Antiq. V. EUHAGE.

EUHÉMÈRE. Biogr. V. EVHÉMÈRE.

EUHÉMÉRISME n. m. Philos. Syn. de ÉVHÉMÉRISME.

EUHÉMÉRISTE n. m. Philos. Syn. de EVHÉMÉRISTE.

EUHÉMIE (*mî* — du gr. *eu*, bien, et *haima*, sang) n. f. Méd. anc. Etat normal du sang.

EUINGA n. f. Bot. Sous-genre de légumineuses mimosées, tribu des acaciées, comprenant une cinquantaine d'espèces des régions chaudes de l'Amérique. V. INGA.

EUISOPODES n. m. pl. Sous-ordre de crustacés arthrostracés isopodes, comprenant ceux dont le corps est formé d'anneaux distincts, munis d'un même nombre de pattes, les abdominales portant des branchies. (Les cloportes sont le type le plus commun des euisopodes. Leurs nombreux représentants, terrestres ou aquatiques, répandus sur tout le globe, ou fossiles dans le crétacé et le tertiaire, se répartissent dans les familles des *cymothoidés, sphéromidés, idotéidés, munnopsidés, asellidés, bopyridés, entoniscidés, oniscidés.*) — *Un* EUISOPODE.

EUKRITE n. f. Nom donné par G. Rose à un type de météorite pierreuse ou *lithite*, privée de fer métallique et formée d'anorthite et d'augite.

EULABE ou **EULABES** (*bèss*) n. m. Genre d'oiseaux, type d'une tribu dite des *eulabétinés*, et dont le nom vulgaire est *mainate*. V. ce mot.

EULALIE ou **EULALIA** n. f. Zool. Genre d'annélides polychètes errantes, famille des phyllodocéidés, comprenant des vers marins très longs, dont on connaît un grand nombre d'espèces répandues, en diverses mers; quelques-unes habitent les côtes d'Europe.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des andropogonées, caractérisé par des épillets géminés et dont les sept espèces connues croissent dans l'Afrique australe, l'Inde et le Mexique.

EULALIE (sainte), vierge et martyre, née à Barcelone en 289, morte en 303. Elle fut arrêtée, comme chrétienne, pendant la persécution de Dioclétien, et crucifiée. (Fête le 12 février.) — Une autre sainte du même nom souffrit, à la même époque, des tourments analogues dans la ville de Mérida, en Portugal. (Fête le 10 décembre.)

Eulalie (CANTILÈNE OU SÉQUENCE DE **Sainte-**). C'est un calque en langue vulgaire, exécuté en pays wallon vers 880, et découvert dans un manuscrit de la bibliothèque publique de Valenciennes, d'une séquence latine en l'honneur de sainte Eulalie, dont le martyre y est brièvement raconté. Ces vingt-huit vers, le plus ancien monument de notre poésie, sont extrêmement précieux pour l'histoire de la langue française. Les graves irrégularités de la versification s'expliquent par la fidélité avec laquelle le traducteur a suivi son modèle. Ce texte est publié dans presque toutes les chrestomathies de l'ancien français.

EULALIUS, antipape, né vers 380, mort vers 450. Nommé archidiacre par le pape Innocent Ier, il remplit d'abord ses fonctions avec zèle. Mais, en 418, à la mort du pape Zozime, il réunit dans l'église Saint-Jean-de-Latran une fraction du clergé et du peuple romain, par qui il se fit élire pape, et il obligea l'évêque d'Ostie de le sacrer aussitôt. Cependant, la majorité du clergé et des fidèles, assemblée dans l'église de Saint-Théodore, élut quelques jours après le prêtre Boniface. Les deux partis ne tardèrent pas à en venir aux mains, et le sang coula à plusieurs reprises. Le préfet de Rome, Symmaque, écrivit à l'empereur Honorius; celui-ci confirma d'abord l'élection d'Eulalius, puis, mieux informé, il défendit aux deux compétiteurs d'entrer dans Rome et convoqua un concile pour le 1er mai 419. Mais Eulalius, ayant pénétré dans Rome, malgré la décision impériale, Honorius reconnut Boniface. Dès lors, le concile devenait inutile, et il ne fut pas assemblé. Eulalius se soumit sans résistance et devint plus tard évêque de Népi.

EULAMPIDE (*lan-pid'*) ou **EULAMPIS** (*lan-piss*) n. m. Sous-genre de *polytmus*, comprenant une belle espèce d'oiseau-mouche des Antilles. (*Eulampis jugularis* est noir, avec les ailes et le milieu de la queue verts, et la gorge rouge feu. C'est le *colibri violet* et le *grenat* de Buffon et le *colibri à gorge grenat* des vieux auteurs.)

Eulampide.

EULAU, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), sur l'*Eulau*, affluent de l'Elbe; 2.800 hab. Filatures de laine et de coton.

EULE, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [district de Karolinenthal]), non loin du confluent de la Moldau avec la Sazawa; 2.600 hab. Source minérale. Ch.-l. d'un district peuplé de 20.000 hab.

EULÈME ou **EULEMA** (*lè*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des sapidés, comprenant de grandes formes, ressemblant à des bourdons, et dont on connaît une douzaine d'espèces habitant l'Amérique du Sud. (Leur corps velu, noir ou brun, est ordinairement agrémenté de roux et de jaune. Telle est l'*eulema dimidiata* du Brésil, dont l'abdomen est ceinturé de jaune et tenu en rouge à l'extrémité.)

EULENBOURG, ancienne famille de Prusse, qui tire son origine des landgraves de Thuringe. Un de ses descendants, ERNEST-CHRISTOPHE **d'Eulenbourg**, reçut, en 1786, du roi Frédéric-Guillaume II, le titre de comte pour lui et tous ses descendants, dont les plus remarquables furent les suivants :

Eulenbourg (Frédéric-Albert, comte D'), homme d'État prussien, né en 1815, mort en 1881. Il devint consul général à Anvers. En 1859, il fut nommé ministre plénipotentiaire de la Prusse près des cours de Pékin, de Yeddo et de Siam, et parvint à signer, en 1861, avec le Japon, un traité d'alliance, de commerce et de navigation, établi sur les mêmes bases que ceux qui avaient été conclus avec les États-Unis, l'Angleterre, la France et la Russie, et la même année, avec la Chine, un traité de commerce et de navigation. De retour en Europe, il reçut, en 1862, le portefeuille de l'intérieur dans le nouveau ministère prussien de Bismarck. Dans son administration, d'Eulenbourg, ayant fait des concessions assez étendues au libéralisme, se trouva en désaccord avec Bismarck; il donna sa démission en 1878. Il s'était opposé avec énergie aux tentatives de la Chambre des députés pour substituer le gouvernement parlementaire au gouvernement autocratique.

Eulenbourg (Botho Wend August, comte D'), administrateur et homme politique prussien, cousin du précédent, né en 1831 à Eulenbourg. Il remplit, entre autres fonctions, celles de président du gouvernement à Metz en 1872 et de la province de Hanovre en 1873. En 1878, il remplaça Frédéric d'Eulenbourg, comme ministre de l'intérieur de Prusse, présenta la loi contre les socialistes, et, à la suite d'un conflit avec Bismarck, il donna sa démission (1881). Peu après, il fut nommé président supérieur de la province de Hesse-Nassau. Il fut président du conseil des ministres et ministre de l'intérieur, depuis 1892 jusqu'à la chute du chancelier Caprivi (1894).

Eulenburg (Albert), médecin allemand, né à Berlin en 1840. En 1866, il était élu privat-docent pour les maladies nerveuses à Berlin. Il prit part aux campagnes de 1866 et de 1870 comme médecin militaire, puis alla à Greifswald occuper la chaire de thérapeutique; enfin, à partir de 1882, il reprit ses leçons sur les maladies nerveuses à la faculté de Berlin. On lui doit : un mémoire sur l'*Injection hypodermique des médicaments* (1865); un *Traité sur la pathologie du grand sympathique* (1873); un *Traité des maladies nerveuses* (1871), qui est son meilleur ouvrage. Directeur de l'« Encyclopédie pratique de médecine générale », ainsi que du « Vocabulaire médico-chirurgical à l'usage des médecins praticiens », il a publié un grand nombre de mémoires dans diverses revues de névrologie (1894).

EULENGEBIRGE (littéralem. *Monts des hiboux*), montagnes de Prusse (Silésie), prolongement des monts Sudètes, entre la Weistritz et la Neisse. Point culminant : le Hohe-Eule (1.014 m.).

EULENSPIEGEL (Till). C'est la forme moderne, et **Ulenspiegel** (Dil) l'une des formes anciennes du nom d'un personnage qui semble avoir réellement existé au XIVe siècle, et dont les nombreuses aventures sont surtout de bons tours joués à des princes, des chevaliers, des prêtres et des artisans. Eulenspiegel est un paysan, et ses farces, dont sont victimes les habitants des villes, sont une revanche des paysans, souvent tournés en dérision par les citadins. La plaisanterie à laquelle se livre le plus volontiers Eulenspiegel consiste à exécuter à la lettre les ordres qu'on lui donne sans vouloir en comprendre l'intention, mais de façon qu'il en résulte toujours quelque dommage pour autrui. Il taille l'étoffe de son maître le tailleur en forme de loup (animal) au lieu de loup (vêtement), jette dans la chaudière du brasseur le chien Houblon au lieu d'y mettre du houblon, etc... Le livre d'Eulenspiegel a du être écrit d'abord en bas allemand, mais il a été bientôt mis en haut allemand. L'original, qui est de 1483, est perdu; la première rédaction imprimée qui se soit conservée est de 1519. Ce livre populaire a eu un très grand succès, dans l'Europe entière. Il a été fait en français, plusieurs traductions d'Eulenspiegel, dont le nom, d'abord modifié en *Eulespiegle*, a fourni à la langue française les mots *espiègle* et *espièglerie*.

EULEPTE (*lèpt'*) ou **EULEPTUS** (*lé-ptuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des anchoménines, comprenant des formes grêles, brunes, et dont on connaît quelques espèces réparties dans l'Afrique orientale, Madagascar et le nord de l'Inde.

EULER (Léonard), géomètre suisse, né à Bâle en 1707, mort à Saint-Pétersbourg en 1783. Il a étudié les mathématiques sous la direction de son père et de Jean Bernoulli. Reçu maître ès arts en 1723, Euler étudia la théologie et les langues orientales, mais il ne tarda pas à s'occuper exclusivement de géométrie. L'impératrice Catherine Ire venait de fonder l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg; Nicolas et Daniel Bernoulli y avaient été appelés en 1725, et, en 1726, ils proposèrent à leur ami Euler d'entrer comme physiologiste, dans la section de médecine. Euler se mit à suivre les cours de médecine à Bâle. Pendant ce temps, il écrivait une dissertation sur la propagation du son, envoyait à l'Académie des sciences de Paris un mémoire sur la nature des vaisseaux, et soutenait une thèse pour obtenir la chaire de physique à Bâle. Il partit peu après pour Saint-Pétersbourg, avec le titre d'adjoint à l'Académie pour les mathématiques.

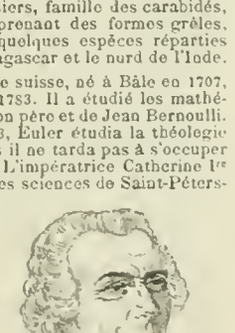

Euler.

En 1730 il occupa la chaire de physique et remplaça Daniel Bernoulli en 1733. Une congestion cérébrale, provenant d'un excès de travail, lui fit perdre l'œil droit, en 1735 : « J'aurai, dit-il, moins de distractions ».

En 1741, Euler avait déjà publié un *Traité complet de mécanique*, où les principes de la science se trouvaient pour la première fois exposés avec méthode et clarté; une théorie nouvelle de la musique; d'importants mémoires sur les tautochrones, les brachystochrones et les trajectoires, sur les séries, etc. Sa réputation était devenue immense. Frédéric II l'attira à Berlin en 1741. Le roi, décidé à fonder son académie des sciences, voulut placer Euler à sa tête. Nommé, en 1744, directeur de la classe mathématique de l'académie de Berlin, Euler mit la dernière main à sa théorie des isopérimètres; il publiait, la même année, sa théorie du mouvement des planètes et des comètes, remportait le prix proposé par l'académie des sciences de Paris sur la théorie de l'aimantation, et résolvait pour le roi de Prusse les principaux problèmes de la balistique.

Il donna, en 1746, sa *Théorie nouvelle de la lumière*. Vers la même époque, il réfutait le système philosophique de Wolff, et substituait à l'activité des monades le principe plus sérieux de l'inertie de la matière.

Euler publiait en même temps ses deux grands ouvrages d'analyse : l'*Introduction à l'analyse des infiniment petits* et les *Institutions de calcul différentiel et intégral*, qui restèrent classiques pendant tant d'années.

L'Académie des sciences de Paris se l'associa en 1755. Sa belle théorie du mouvement des solides parut en 1765.

A l'avènement de Cather ne II, il retourna à Saint-Pétersbourg. A peine arrivé, il perdit l'œil qui lui restait; mais cette perte ne l'arrêta même pas dans ses travaux. Les années 1768 à 1771 virent encore paraître de lui les *Éléments d'algèbre* et trois gros volumes sur la dioptrique, qu'il dictait à son domestique; en même temps, l'Académie publiait ses *Lettres à une princesse d'Allemagne*, les calculs de la comète de 1769, celui du passage de Vénus de la même année et la *Théorie nouvelle de la lune*.

L'Académie des sciences de Paris avait déjà couronné plusieurs mémoires d'Euler; elle mit au concours, pour 1770 et 1772, de nouveaux perfectionnements à la théorie de la lune, et Euler encore remporta le prix.

Turgot, en 1775, faisait traduire en français son *Traité de la construction et de la manœuvre des vaisseaux* et son *Commentaire sur les principes d'artillerie* de Robins.

Il recouvra un instant la vue, en 1773, à la suite de l'opération de la cataracte; mais la guérison ne fut pas complète. C'est durant cette période de sa vie qu'il mit au jour ses principales recherches sur l'hydrodynamique. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

La liste complète de ses ouvrages occupe cinquante pages de l'*Éloge* lu par Fuss à l'académie de Saint-Pétersbourg. Citons, parmi ses principaux : *Dissertatio physica de sono* (1727); *Mechanica* sive *Motus scientia, analytice exposita* (1736); *Introduction à l'arithmétique*, en allemand (1738); *Tentamen novæ theoriæ musicæ* (1739); *Methodus inveniendi lineas curvas maximi minimive proprietate gaudentes* sive *Solutio problematis isoperimetrici, latissimo sensu accepti* (1744); *Theoria motuum planetarum et cometarum, continens methodum facilem ex aliquot observationibus orbitas determinandi* (1744); *Opuscula varii argumenti* (1746-1751); *Novæ et correctæ tabulæ ad loca lunæ computanda* (1746); *Tabulæ astronomicæ solis et lunæ* (1746); *Pensées sur les éléments des corps*, en allemand (1746); *Introductio in analysin infinitorum* (1748); *Scientia navalis* seu *Tractatus de construendis ac dirigendis navibus* (1749); *Theoria motus lunæ* (1753); *Dissertatio de principio minimæ actionis, una cum examine objectionum clarissimi professoris Kœnigii* (1753); *Institutiones calculi differentialis cum ejus usu in analysi infinitorum ac doctrina serierum* (1755); *Constructio lentium objectivarum* mémoire; *Theoria motus corporum solidorum seu rigidorum* (1765); *Institutiones calculi integralis* (1768-1770), un des meilleurs écrits mathématiques d'Euler et une des sources de sa renommée; *Introduction à l'algèbre*, en allemand (1770); *Dioptrica* (1771).

Citons, parmi ses travaux de métaphysique : la *Défense de la Révélation divine contre les esprits forts* (1747) et ses *Lettres à une princesse d'Allemagne sur quelques sujets de physique et de philosophie* (1768-1772). Ces deux ouvrages sont écrits en français.

EULER (Jean-Albert), mathématicien russe, fils du précédent, né et mort à Saint-Pétersbourg (1734-1800). Dès l'âge de quinze ans, il fut appelé à concourir au nivellement du canal de Finlande; à vingt ans, il était directeur de l'Observatoire et membre de l'Académie de Berlin. En 1766, il suivit son père à Saint-Pétersbourg, fut nommé professeur de physique, secrétaire de l'Académie des sciences, conseiller d'Etat, et devint, en 1776, directeur des études du corps des Cadets. Les principales académies de l'Europe l'admirent au nombre de leurs membres. Jean-Albert remporta plusieurs prix et accessits dans des concours académiques, bien qu'il eût pour concurrents les Bossut, les Lagrange, les Clairaut. C'est ainsi qu'il partagea avec Bossut, en 1761, le prix de l'Académie de Paris *Sur la meilleure manière de lester et d'arrimer un vaisseau*; qu'il remporta avec Clairaut le prix *Sur la théorie des comètes* (1763), proposé par l'Académie de Saint-Pétersbourg; qu'il obtint avec son père le prix proposé par l'Académie des sciences de Paris *Sur la théorie de la lune* (1770). Parmi les dissertations scientifiques qu'il a laissées, nous citerons : *Meditationes de perturbatione motus cometarum ab attractione planetarum orta* (1762); *Meditationes de motu vertiginis planetarum* (1760).

EULER (Charles), médecin et mathématicien, frère du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1740, mort en 1790. Il devint médecin en chef de la colonie française de Berlin (1762), puis de la cour de Saint-Pétersbourg, et professeur de médecine à l'Académie des sciences de cette ville. En 1760, il remporta un prix décerné par l'Académie de Paris pour un mémoire sur la marche des planètes; on a soupçonné son père d'avoir mis la main à ce travail. — CHRISTOPHE **Euler**, frère des précédents, né à Berlin en 1743, mort en 1812. Il entra de bonne heure au service de Frédéric II comme ingénieur militaire, et passa ensuite à celui de Catherine II. Il fut chargé de la direction de la manufacture d'armes de Systerberck, et se livra avec succès à l'étude de l'astronomie. En 1769, l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg l'envoya à Orsk, dans le gouvernement d'Orenbourg, pour y observer le passage de Vénus sur le disque du soleil.

EULESPIEGLE. Biogr. V. EULENSPIEGEL.

EULIME ou **EULIMA** n. m. Genre de mollusques, type de la famille des *eulimidés*, comprenant des formes lisses, à coquille allongée et étroite, brillante. (On en connaît une cinquantaine d'espèces habitant les mers chaudes ou tempérées, et d'autres fossiles depuis le terrain secondaire.)

EULIMÈNE. Myth. gr. Une des Néréides. — Fille de Cydon, roi de Crète. (Sur l'ordre d'un oracle, elle fut sacrifiée aux mânes des héros. On découvrit alors qu'elle était enceinte. Son fiancé, Aptéros, tua le séducteur, Lycastos, et quitta la Crète.)

EULIMIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, renfermant des animaux marins répartis dans les genres *stylifer, eulime, scalénostome, niso, hoplopteron*. La plupart mènent une existence parasite, dans le corps des holothuries ou dans les radioles des oursins.) — *Un* EULIMIDÉ.

EULMAS, comm. mixte d'Algérie, arr. de Sétif, sur un haut plateau; 43.880 hab. Culture de céréales, élevage du mouton. Sources thermales sulfureuses de Sokhna.

EULOGE [illegible] par [illegible] d'Alexandrie, né en Syrie [illegible] Diacre et moine, il fut, en [illegible] d'Alexandrie. Le pape saint Grégoire [illegible] siècle qu'Eulogie [illegible] entre les hérétiques, il loue aussi vivement [illegible] aujourd'hui perdus, contre les eutychéens et les [illegible]. — Fête le 13 septembre.

EULOGE (saint), prêtre et martyr, né à Cordoue vers [illegible] mort en 859. Ordonné diacre, puis prêtre, il fut [illegible] Lutte à la haine de l'évêque Reccafred, qui le fit emprisonner [illegible]. Rendu à la liberté, il soutint le courage des chrétiens que persécutaient les musulmans. En [illegible], il devint archevêque de Tolède, mais, ayant donné asile à une jeune musulmane qui voulait se faire baptiser, il fut mis à mort avant d'avoir reçu la consécration épiscopale (859). — Fête le 11 mars.

EULOGIE (*l* — gr. *eulogia*, bénédiction; de *eu*, bien, et *logos*, parole; f. Liturg. Bénédiction; pain béni : *Dans l'Église grecque, les fidèles s'étaient aussi des présents.*

— Encycl. On appela d'abord eulogies les pains qui, offerts par les fidèles au commencement de la messe, n'avaient pas été consacrés. Le célébrant les bénissait et les faisait distribuer au peuple, après les avoir partagés en morceaux. Au IVe siècle, ce nom est donné aussi aux pains réservés aux catéchumènes qui n'étaient pas encore admis à la communion eucharistique. Peu à peu, les évêques prirent l'habitude de s'envoyer mutuellement, en signe d'union fraternelle, des eulogies, c'est-à-dire des pains qu'ils avaient bénits tout exprès. Il est probable que ces différentes sortes d'eulogies étaient du pain azyme, comme celui que le prêtre consacrait à l'autel. Au VIe s., le mot « eulogie » prit une extension plus grande et servit à désigner toute espèce de mets bénits par un évêque ou par un prêtre. On trouve dans l'histoire de saint Grégoire de Tours maintes preuves de l'existence de cet usage, au moins dans les Gaules. La coutume d'admettre les fidèles à participer aux eulogies a donné naissance à la pratique du *pain bénit*.

EULOGIUS FAVONIUS, rhéteur grec, né à Carthage, contemporain et disciple de saint Augustin. On a de lui une *Disputatio* sur le *Somnium Scipionis* de Cicéron, publié dans les *Quæstiones Tullianæ* de Schott (1613).

EULOPHE ou **EULOPHUS** (*fuss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des *eulophidés*, comprenant de minuscules formes à long corselet, à abdomen court et aplati, à antennes pectinées. On en connaît de nombreuses espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boréal; douze se trouvent en France, et beaucoup se rendent utiles en tuant les chenilles de noctuelles et de phalènes.)

EULOPHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères chalcidiens, comprenant les genres *eulophe, mélittobie, cirrospile, hemiptarsenus*, etc. — *Un* EULOPHIDÉ.

EULOPHIE (*f*) n. f. Genre d'orchidées-vandées, comprenant des plantes épigées, à feuilles longues, à hampes multiflores, qui habitent l'Inde et l'Afrique tropicale et australe.

EULYCHINIE (*nf*) n. f. Genre de cactées, tribu des échinocactées, comprenant des arbustes charnus rameux, des déserts du Chili et du Pérou.

EULYPA n. m. Genre de champignons ascomycètes de la famille des sphériacées, caractérisé par ses périthèces enfoncés profondément dans un stroma, ses asques pédicellés contenant huit spores en forme de bâtonnets incolores.

EULYSINE n. f. Corps obtenu en évaporant à siccité l'extrait alcoolique du liège après avoir séparé l'acide déarylique, et dissous par l'eau bouillante l'acide cortique et un tanin. C'est une matière fusible à 150°, répondant à la formule $C^{10}H^{16}O^{4}$.)

EULYSITE n. f. Roche grenatifère, que l'on a trouvée en Suède. C'est une roche basique, qui paraît être très voisine des wehrlites.)

EULYTE n. f. V. CITRACONIQUE.

EULYTINE n. f. Silicate naturel de bismuth, dont la formule est $Bi^{4}Si^{3}O^{12}$, le poids spécifique 6,1 et dont la dureté varie de 4,5 à 5. Cette espèce, trouvée en Saxe, se présente en petits tétraèdres pyramidés bruns ou jaunes.)

EUMACHIE (*chi*) n. f. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, dont l'espèce type croît dans l'île de Namaka.

EUMÆUS (*mé-uss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lycénoïdés, tribu des lémoniinés (érycinidés), comprenant de jolis papillons, noir verdâtre, variés de bleu et de jaune verdâtre, dont on connaît cinq espèces de l'Amérique tropicale. L'espèce type du genre l'*eumæus Debora*, répandu du Mexique au Brésil, mesure [illegible] centimètres d'envergure. Syn. EUMENIA.

EUMANITE n. f. Oxyde naturel de titane. Variété de [illegible].

EUMARGARITA n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, famille des trochidés, comprenant des animaux marins à coquille nacrée, globuleuse ou en cône, et qui portent de petits yeux noirs sur le dessus du pied. Les *eumargarita* habitent les mers arctiques; l'espèce type du genre est l'*eumargarita helicina*, de la Manchu et d'Écosse, petite coquille grosse comme un pois.

EUMATHE ou **EUSTHATE**, romancier grec, qui vivait probablement au XIIe siècle de notre ère. Il a écrit un roman médiocre en onze livres, intitulé *Aventures d'Hysmine et d'Hysminias*, où l'on retrouve toutes les conventions et invraisemblances du genre.

EUMECES (*mé-ess*) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des scincoïdiens, comprenant des formes à narines percées dans une seule plaque nasale, à palais sans dents, à corps presque arrondi, couvert de écailles lisses et qui habitent les régions chaudes du globe. On en connaît une douzaine d'espèces. L'*eumeces punctatus*, du sud de l'Inde, long de 18 centimètres, est bronzé clair, avec taches et lignes noires; l'*eumeces agilis* se trouve aux Antilles et au Brésil, etc.)

EUMÉE, le fidèle porcher d'Ulysse, un des personnages les plus intéressants de l'*Odyssée*, malgré son rôle secondaire. Il était de noble origine, car il avait pour père Ctésios, roi de l'île de Syria. Enlevé tout enfant par un esclave, Ulysse l'acheta à des marchands phéniciens. De retour à Ithaque, et vêtu en mendiant, Ulysse se rendit à la ferme que dirigeait Eumée, et lui demanda l'hospitalité. Eumée la lui accorde avec empressement et lui fait rôtir deux porcs entiers. Et, tandis que son hôte « mange les chairs et boit abondamment le vin, se fortifiant le cœur avec les mets », le bon pâtre lui raconte les méfaits des prétendants et gémit de la mort d'Ulysse, le vrai roi d'Ithaque. Rien n'est plus touchant que ces regrets du vieux serviteur fidèle. Ulysse, sans se trahir encore, fait pressentir au vieillard que le maître n'est pas mort et qu'il reviendra. Eumée le conduit au palais, et, chemin faisant, le défend contre les injures et les coups que lui attire sa tenue misérable. Enfin, Ulysse se fait reconnaître; et Eumée l'aide vaillamment à se venger des prétendants. Cet épisode, très touchant en lui-même, est, de plus, fort intéressant par les tableaux très précis qu'on y trouve de la vie champêtre dans la Grèce primitive.

EUMELOS, poète grec, né à Corinthe (fin du VIIIe s. av. J.-C.). Il appartenait à l'illustre famille des Bacchiades. Il avait composé une grande épopée historique, intitulée *Corinthiaques*, qui racontait l'histoire fabuleuse de Corinthe et qui fut plus tard traduite en prose. On attribuait encore à Eumelos divers poèmes : une *Europie*, une *Bugonie*, une *Titanomachie*, des *Retours*, un chant *prosodique* par la théorie des Messéniens à Délos.

Eumène et son nid.

EUMÈNE ou **EUMENES** (*mé-nèss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des *euménidés*, comprenant des guêpes solitaires à robe ordinairement noire, variée de jaune et de roux, de formes élégantes, allongées, à abdomen pyriforme finement pédonculé. (On en connaît une cinquantaine d'espèces réparties sur le globe, surtout dans les régions chaudes; les plus grandes habitent les tropiques. La seule espèce des environs de Paris est l'*eumenes pomiformis*; l'*eumenes Amedei*, beaucoup plus grand, habite le midi de la France.) Pour les mœurs, V. EUMÉNIDÉS.

EUMÈNE, général et homme d'Etat macédonien, un des lieutenants d'Alexandre le Grand. Il était né à Cardia (Chersonèse de Thrace), vers 361 av. J.-C. Il fut secrétaire de Philippe, puis d'Alexandre. Après la mort de celui-ci, il s'attacha au régent Perdiccas, et prit son parti contre Antipater, Ptolémée, Cratère et Néoptolème. Chargé du commandement en chef de l'Asie Mineure, il réunit en Paphlagonie un corps de cavalerie, battit Néoptolème, gouverneur de l'Arménie, puis marcha contre Cratère et lui livra une sanglante bataille dans laquelle Cratère et Néoptolème trouvèrent la mort (351). Après la mort de Perdiccas, les chefs macédoniens, jaloux d'Eumène, le condamnèrent à mort, et chargèrent Antigone de l'exécution de cette sentence. En 320, Antigone marcha contre Eumène, qui fut battu à Orcynium, en Cappadoce, mais résista dans la forteresse de Nora. Après la mort d'Antipater, Olympias et Polysperchon donnèrent à Eumène le commandement suprême en Asie pour combattre Antigone. En 318, Eumène entreprit une expédition en Babylonie et en Perse, où des satrapes s'étaient déclarés indépendants. Antigone l'y suivit. Au commencement de 317, Eumène entra dans la Susiane, où il remporta quelques succès. Quelques mois plus tard, à Gadamarta, une grande bataille s'engagea entre Eumène et Antigone. Trahi par les argyraspides, Eumène fut livré à son ennemi et mis à mort.

EUMÈNE Ier, roi de Pergame (263-241 av. J.-C.). Fils et successeur de Philetæros, il battit près de Sardes Antiochos Soter, se rendit indépendant et fut le véritable fondateur du royaume de Pergame. Il mourut, dit-on, d'un excès de boisson, et laissa le trône à Attale Ier.

EUMÈNE II, roi de Pergame (197-159 av. J.-C.), fils et successeur d'Attale Ier. Il fut l'allié des Romains, qui lui cédèrent en 196 plusieurs villes d'Eubée. Il combattit avec eux contre Nabis, tyran de Sparte (195), puis contre Antiochos III, de Syrie. Il prit part à la bataille de Magnésie (190). Pour prix de ses services, il reçut des Romains la Lydie, la Phrygie, la Mysie, la Chersonèse de Thrace. Il épousa la fille d'Ariarathe, roi de Cappadoce; avec l'aide des Romains, il combattit Pharnace, roi du Pont, et Prusias, roi de Bithynie, et devint le souverain le plus puissant de l'Asie Mineure. Il se rendit à Rome pour dénoncer au sénat les projets de guerre de Persée, roi de Macédoine; mais, au retour, il tomba dans une embuscade et passa même pour mort, si bien que son frère s'empara du pouvoir et épousa sa femme Stratonice. Eumène revint pourtant à Pergame, où il reprit sans rancune sa couronne et sa femme. Plus tard, il fut soupçonné de trahir les intérêts des Romains, qu'il soutint mollement dans leur guerre contre la Macédoine. Il voulut aller se justifier à Rome; mais, quand il arriva à Brindes, le sénat le fit inviter à se rembarquer. Il évita pourtant une rupture. Il combattit encore Prusias et les Galates. Il était célèbre par son goût des arts. Il attira à Pergame des artistes et des lettrés, y fonda une célèbre bibliothèque, y éleva divers monuments; entre autres, le grand autel de Zeus, dont on a retrouvé les soubassements, avec une grande frise qui représente le combat des dieux contre les géants.

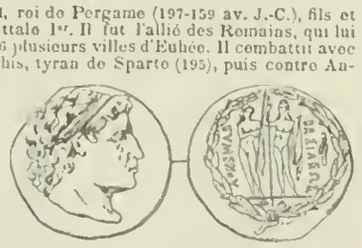

Monnaie d'Eumène II.

EUMÈNE (en lat. *Eumenius*), rhéteur gaulois, né et mort à Autun (260-311 apr. J.-C.). Petit-fils du rhéteur athénien Glaucias, établi en Gaule, il professa brillamment à Autun et à Rome, devint secrétaire de Constance Chlore, puis dirigea le nouveau collège d'Autun et reçut le titre de « modérateur des écoles menianes ». On a de lui quatre discours assez intéressants : *Remerciements pour le rétablissement des écoles* (296), *Éloge de Constance Chlore* (297); *Éloge de Constantin* (310); *Remerciements à Constantin pour la remise d'une partie des impôts de la ville d'Autun*.

EUMÉNIDES n. f. pl. Myth. gr. Nom donné souvent aux Erinyes, surtout en Attique. — *Une* EUMÉNIDE.

— Encycl. Ce nom d'*Euménides*, (les « bienveillantes ») avait été donné aux Erinyes, non point sans doute par antiphrase mais, parce que les Grecs évitaient de prononcer des mots de mauvais augure, et peut-être aussi parce que l'on espérait, grâce à cette appellation, apaiser la colère des Erinyes. Plus tard, on interpréta souvent à la lettre ce surnom, quand on vit dans les Erinyes des divinités réellement bienfaisantes, gardiennes de l'ordre moral. C'est surtout en Attique que l'on appelait ainsi les Erinyes. Il y avait un temple des Euménides au pied de l'Aréopage, et un autre à Colonas. Les *Euménides* d'Eschyle, où figure un chœur de cinquante Erinyes, attestent la popularité de ces déesses, et, en même temps, la curieuse transformation que leur avait imposée le progrès des idées morales.

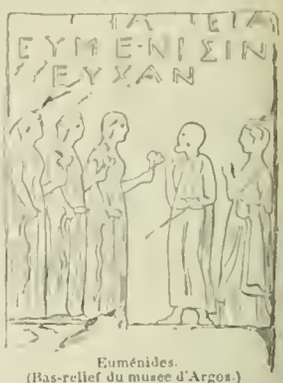

Euménides.
(Bas-relief du musée d'Argos.)

Euménides (LES), pièce d'Eschyle, qui, avec *Agamemnon* et les *Choéphores*, formait la trilogie de l'*Orestie*, représentée à Athènes en 458 av. J.-C. Le titre de la pièce vient du chœur, qui est composé d'*Euménides*. Le sujet de la tragédie est la fuite d'Oreste après le meurtre de Clytemnestre et d'Egisthe, l'expiation, puis le pardon accordé au héros par les dieux et l'acquittement devant le tribunal de l'Aréopage. C'est assurément l'un des chefs-d'œuvre de la tragédie grecque.

EUMÉNIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, renfermant de nombreux genres, répandus surtout dans les régions chaudes : *rhaphiglossa, stenoglossa, gayella, elimus, zethus, calligaster, discœlius, eumenes, pachymenes, odynerus*, etc. — *Un* EUMÉNIDÉ.

— Encycl. Tous les *euménidés* sont des guêpes solitaires construisant des nids en terre maçonnée ou aménagés dans des tiges creuses, où des larves, araignées ou insectes, engourdis d'un coup d'aiguillon, sont amoncelés dans les cellules pour servir de nourriture.

EUMÉNIDIES (*di*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait, à Athènes, en l'honneur des *Euménides*, qui avaient un sanctuaire près de l'Aréopage.

EUMÈRE ou **EUMERUS** (*mé-russ*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, comprenant des mouches assez fortes, à cuisses postérieures renflées. (Les eumères sont de couleur sombre, bronzée ou bleu métallique; on en connaît une douzaine d'espèces européennes. Telle est l'*eumerus strigatus*, long de 10 millimètres.)

EUMÉTOPIE (*pi*) ou **EUMETOPIA** (*mé*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, tribu des scutellérinés, comprenant de petites punaises larges, dont on connaît deux espèces brésiliennes.

EUMOLPE. Myth. gr. Personnage légendaire, à la fois poète, guerrier, devin, prêtre, législateur, à qui l'on attribuait la fondation des mystères d'Eleusis, et à qui l'on faisait remonter l'origine de la grande famille sacerdotale des Eumolpides. Fils de Poseidon et de Chioné, Eumolpe était d'origine thrace. D'après des traditions très diverses, il aurait enseigné à Midas les cérémonies du culte de Déméter; il aurait initié Héraklès à la musique; il aurait remporté le prix du chant aux jeux célébrés par Acaste en l'honneur de Pélias. Les Grecs connaissaient, d'ailleurs, des chants qui portaient son nom. Suivant la tradition attique, Eumolpe serait venu s'établir à Eleusis, où il aurait institué les mystères de Déméter. Il aurait combattu les Athéniens et leur roi Erechthée, et aurait péri dans cette lutte, ainsi qu'Erechthée. Après sa mort, les Eleusiniens se seraient soumis à Erechthée, mais auraient conservé la propriété des mystères, dont les principaux prêtres étaient choisis dans la famille des Eumolpides.

EUMOLPE ou **EUMOLPUS** (*puss* — nom mythol.) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *eumolpinés*.

— Encycl. Le genre *eumolpe* proprement dit comprend d'assez grosses formes bombées, épaisses, oblongues, brillant du plus vif éclat métallique; on en connaît une quinzaine d'espèces, propres à l'Amérique tropicale. Beaucoup d'eumolpes sont employés dans la petite bijouterie et la plumasserie pour faire des parures. D'une façon générale, on désigne sous le nom d'*eumolpes* les coléoptères de la tribu des eumolpinés, tels que les *cupales* et les *chrysochus*. C'est ainsi que le *bromius vitis* est appelé eumolpe. L'eumolpe de la vigne ronge les feuilles, qu'il découpe en sillons ayant l'apparence de caractères (d'où son nom d'écrivain) et aux grains de raisin qu'il fend, leur donnant l'apparence de grains de café. On le chasse aux premières lueurs du matin.

Eumolpe de la vigne (gr. 4 fois) et feuille rongée (réduite).

EUMOLPIDES. Antiq. gr. Famille sacerdotale d'Athènes, qui prétendait descendre d'Eumolpe. — *Un* EUMOLPIDE.

— Encycl. Cette grande famille sacerdotale avait le

privilège de fournir l'hiérophante et plusieurs des principaux prêtres du culte d'Éleusis. Le nom des Eumolpides est longtemps resté célèbre. On en retrouve le souvenir jusque dans certaines fêtes populaires. C'est ainsi que les Eumolpides figurent à la fête des vignerons de Vevey (Suisse), qui se célèbre tous les vingt ou trente ans.

EUMOLPINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant de très nombreux genres répartis sur le globe et que l'on a distribués en une grande quantité de tribus, telles que *édusites, endocéphalites, hétéraspites,* etc. — *Un* EUMOLPINÉ.

EUMORPHE ou **EUMORPHUS** (*fuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des endomychidés, tribu des endomychinés, comprenant de grandes et belles formes, ordinairement vertes ou bleues, avec quatre taches orangées. (Les eumorphes, dont on connaît une trentaine d'espèces propres aux régions indo-malaises, vivent dans les arbres pourris ou les champignons.)

EUMORPHIE (*fi*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des anthémidées, dont l'espèce type croît au cap de Bonne-Espérance.

EUNAPE, philosophe néo-platonicien, né à Sardes (Lydie) vers 347 apr. J.-C. Il étudia à Sardes, puis à Athènes, où il fut initié aux mystères d'Éleusis. Il fut élevé au rang des Eumolpides, pontife et hiérophante. Revenu à Sardes, il y exerça la médecine. Il a écrit une *Chronographie* ou *Histoire des Césars depuis le règne de Claude II jusqu'à celui d'Arcadius (268-408).* Il y attaquait violemment les chrétiens et exaltait Julien. Cet ouvrage est perdu. Son principal titre littéraire est son livre intitulé : *Vies des philosophes et des sophistes,* qui est précieux par ses renseignements sur les penseurs et les rhéteurs qui ont vécu depuis Plotin jusqu'à lui. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Boissonnade, avec les notes de Wittembach (1822). Une traduction française des *Vies des philosophes* a été publiée en 1879 par Stéphane de Rouville.

EUNECTE (*nèkt'*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des pythonidés, tribu des boïnés, comprenant un énorme boa aquatique, à narines ouvertes à l'extrémité du museau et pouvant se boucher hermétiquement.

Eunecte.

— ENCYCL. L'*eunecte murin* ou *anaconda* (*eunectes murinus*), *abouma* et *ikourou* des Indiens de la Guyane, *ketamenion* des Botocudos, etc., est le plus grand des serpents ; il atteint 6 mètres de long. Gris marbré de noir, ou de brun et de roux, il se cache dans les fourrés, dans les arbres au bord des eaux, guettant tous les animaux. Il s'introduit la nuit dans les basses-cours ; il attaque et avale même les enfants. L'anaconda n'est pas venimeux ; il étouffe sa proie, l'écrase dans ses replis, puis l'avale quand il en a broyé les os.

EUNECTE ou **EUNECTES** (*nè-ktêss*) n. m. Entom. V. ÉRÈTE.

EUNÉE ou **EUNÉOS.** Myth. gr. Fils de Jason et d'Hypsipyle. Il régna sur l'île de Lemnos après Thoas, son grand-père. Pendant le siège de Troie, il envoya des cargaisons de vin aux Atrides, et racheta Lycaon, que Patrocle avait fait prisonnier. Les Eunides, musiciens à Athènes, prétendaient descendre de lui.

EUNICE (*niss*) n. f. Genre d'annélides, type de la famille des *eunicidés,* comprenant des vers marins à très nombreux anneaux, avec branchies plumeuses et tête munie de cinq tentacules.

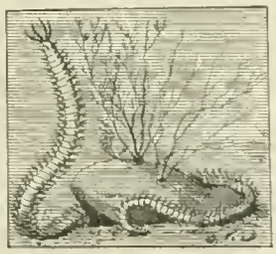

Eunice.

— ENCYCL. Les *eunices* sont de toutes tailles, mais c'est parmi elles que l'on trouve les plus grandes annélides connues. Ainsi, certaines eunices de l'océan Indien atteignent 1m,50 de long sur 3 centimètres de large. Les nombreuses espèces sont réparties dans toutes les mers ; beaucoup ont une magnifique coloration irisée. Une des plus communes dans la Méditerranée est l'*eunice Harassii.*

EUNICE (nom mythol.) n. f. Planète télescopique, n° 185, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1878.

EUNICÉE ou **EUNICEA** (*sé*) n. f. Genre d'anthozoaires alcyonaires, famille des gorgonidés, comprenant des polypiers rameux, à axe corné, dont on connaît quelques espèces, répandues dans les mers chaudes et tempérées.

EUNICIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'annélides errantes, qui se subdivise en quatre tribus : *staurocéphalinés, lysarétinés, lombriconéréidés, eunicinés.* (Dans cette dernière tribu se rangent les eunices et genres voisins : *diopatra, marphysa, nicidion.*) — *Un* EUNICIDÉ.

EUNOME ou **EUNOMIUS,** évêque arien de Cyzique, né à Ducore, en Cappadoce, vers 320, mort vers 392. Il fut écrivain public, puis maître d'école. S'étant rendu à Alexandrie, il prit pour maître Aétius, célèbre docteur arien, et, sous sa direction, combattit Basile d'Ancyre et les semi-ariens. Il se lia avec Eudoxe, patriarche arien d'Antioche, qui l'ordonna diacre et le sacra, en 360, évêque de Cyzique. Il put alors dévoiler librement le fond de ses opinions : il enseignait que le Verbe et le Saint-Esprit étaient de simples créatures. Eunome exerça sans doute une assez grande influence, car saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse le réfutèrent ; saint Basile écrivit aussi cinq livres contre ses doctrines. Vers 379, ayant fait sa paix avec les semi-ariens, Eudoxe se sépara d'Eunome, le déposa et le fit exiler.

EUNOMIE (*mî*) ou **EUNOMIA** n. f. Bot. Genre de crucifères, tribu des lépidinées, se distinguant des éthionèmes par ses feuilles opposées et son fruit elliptique. (On en connaît deux espèces, des montagnes de l'Asie Mineure.)

EUNOMIE ou **EUNOMIA,** planète télescopique, n° 15, découverte par de Gasparis, en 1851.

EUNOMIEN (*mi-in*) n. m. Membre d'une secte arienne, fondée par Eunome, qui niait la divinité de Jésus-Christ. — ENCYCL. V. EUNOME.

EUNOS, esclave syrien, natif d'Apamée, chef de la première révolte des esclaves de Sicile contre les Romains (135-133 av. J.-C.). Il était esclave d'Antigène, riche citoyen d'Enna, se disait magicien, et racontait que la déesse Syrienne lui avait prédit la royauté. Il acquit une grande influence sur les autres esclaves, et passa parmi eux pour un être extraordinaire, se joignit à quelques révoltés, devint leur chef, vit accourir près de lui des esclaves de toutes les parties de la Sicile et prit le titre de roi, sous le nom d'Antiochos. Il battit successivement quatre préteurs et un consul, que Rome envoya contre lui. Enfin, en 133, Calpurnius Pison le chassa de Messine et le força à se réfugier dans Tauroménion. Cette ville ayant été prise, Eunos s'échappa et se cacha dans une caverne, où il fut découvert. Conduit au consul romain, il fut emprisonné à Morgantira et y mourut peu après.

EUNOSTE ou **EUNOSTUS** (*stuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant des formes très plates, de taille médiocre, brunes ou rousses, dont on connaît deux espèces du Natal et de Madagascar.

EUNOSTOS (*le Bon Retour*), nom que portait le port occidental de l'ancienne Alexandrie, entre le continent, l'Heptastade et l'île de Pharos. La pointe qui le fermait du côté de la haute mer s'appelait le *cap Eunostos.*

EUNOSTOS. Mythol. gr. Héros adoré à Tanagra, en Béotie. L'entrée de son temple était interdite aux femmes, sous peine de mort.

EUNOTIE (*ti*) n. f. Genre d'algues diatomées, famille des fragillariées, comprenant plus de vingt espèces, les unes vivant sur les plantes aquatiques submergées, les autres trouvées à l'état fossile.

EUNUCHISME (*kissm'* — rad. *eunuque,* qui s'écrivait autrefois *eunuche*) n. m. Etat de celui qui est eunuque — Hist. Influence des eunuques à la cour d'Orient.

EUNUKOÏDE (de *eunuque,* et du gr. *eidos,* aspect) adj. Se dit d'un timbre de voix particulier, qui rappelle celui des castrats.

EUNUQUE (*nuk'* — du gr. *eunoukhos,* proprem. « gardien du lit » ; de *euné,* lit, et *ékhein,* garder, avoir) n. m. Homme privé, par la castration, des parties génitales, plus particulièrement des testicules, et préposé, en Orient, à la garde des femmes : *Les sérails, les harems sont gardés par des* EUNUQUES. ‖ Adjectiv. : *Les nègres* EUNUQUES.

— Nom donné, d'après les écrivains orthodoxes, à des officiers des rois juifs chargés de la garde de la chambre, et qui n'étaient nullement mutilés. ‖ Nom donné à des sectaires fanatiques du IIIe siècle, qui se mutilaient eux-mêmes, et forçaient à se mutiler tous ceux qui tombaient entre leurs mains. (On les désignait aussi sous le nom de VALÉSIENS.)

— Fig. Homme impuissant, dépourvu de fécondité ou d'énergie virile : *Par ce monde, il y a beaucoup plus d'*EUNUQUES *que d'*HOMMES. (G. Sand.)

— Mus. anc. Sorte d'ancienne flûte à trois trous, semblable au mirliton, et dont l'embouchure était recouverte d'une pelure d'oignon ou d'une peau très fine.

— ENCYCL. Ethol. et hist. Le fanatisme, l'ignorance et la jalousie ont souvent poussé les hommes à se mutiler eux-mêmes ou à mutiler leurs semblables. Dans l'antiquité, on divisait les *eunuques* en différentes classes, suivant que la castration avait été plus ou moins tardive, plus ou moins complète. Les eunuques imparfaits, que les Romains désignaient sous le nom de *spadones,* et ceux chez qui la castration n'a été opérée que postérieurement à la puberté, sont capables d'accomplir l'acte extérieur de la génération, et Juvénal affirme que les grandes dames de son temps ne les dédaignaient pas, *quod abortivo non opus est,* dit-il. Les eunuques, privés non seulement des testicules, mais encore de la verge, incapables, par conséquent, même de tout simulacre de coït, étaient choisis de préférence pour la garde des harems. Cette pratique diminue chaque jour et tend à disparaître.

Les eunuques ont toujours été nombreux en Orient. Il y en avait à la cour de Sémiramis, dans toutes les monarchies de l'ancien Orient. Ils se rencontrent encore aujourd'hui dans une bonne partie de l'Asie, et en Turquie. Ils ont toujours eu la garde du *harem,* où l'on distingue ordinairement deux classes d'eunuques : les blancs et les noirs. En raison même de leurs fonctions, les eunuques ont souvent joué un grand rôle politique, depuis le temps des pharaons jusqu'à nos jours. Dans ces pays, où la fortune des individus dépend uniquement des caprices du maître, ils avaient cet avantage de voir de près le souverain et ses favorites, de vivre dans le lieu même où se nouaient les intrigues. Aussi beaucoup d'entre eux ont-ils rempli d'importantes charges de cour. Ils apparaissent dans le monde grec, au temps des successeurs d'Alexandre le Grand. Ils pénètrent même à Rome sous l'empire, surtout au début du IIIe siècle, avec Héliogabale. Ils se multiplient dans l'empire grec, où ils ont été souvent toutpuissants. Quoique les eunuques soient généralement des êtres dégradés, au physique comme au moral, l'histoire a enregistré d'honorables exceptions : Favorinus, le philosophe ami de Plutarque ; Aristonicus, général des Ptolémées ; Bagoas, qui fut en Perse un faiseur de rois ; Photin, ministre de Ptolémée ; Eutrope, ministre d'Arcadius ; Narsès, lieutenant de Justinien ; au XVIe siècle, Ali, lieutenant de Soliman ; Abailard ; etc. Les eunuques ont joué un rôle dans certaines religions orientales, par exemple dans le culte de la déesse Syrienne, dont ils étaient les prêtres.

Dans le christianisme, quoique l'Eglise n'ait jamais approuvé cette pratique, il y a eu des eunuques volontaires, qui se mutilaient, comme Origène, par un raffinement d'ascétisme, pour n'être pas exposés à perdre la chasteté. Les imitateurs d'Origène furent si nombreux que le concile de Nicée dut intervenir, et interdit aux eunuques l'accès du sacerdoce. Au moyen âge, certaines sectes, comme celle des *valésiens,* imposaient ce genre de mutilation à leurs adeptes ; et l'on a signalé l'existence de sujets analogues jusque dans la Russie moderne.

La castration a été longtemps pratiquée en Italie pour conserver la voix aux hommes destinés à chanter dans les églises et sur les théâtres, où les femmes n'avaient point le droit de paraître. Les fameux soprani de la chapelle Sixtine, ainsi qu'un certain nombre de chanteurs célèbres du XVIIIe siècle, étaient des *castrats.* V. ce mot.

— Physiol. V. CASTRATION.

Eunuque (l'), comédie de Térence, imitée de deux pièces de Ménandre : *l'Eunuque* et *le Flatteur* (*Colax*), et représentée l'an de Rome 583. — Phédria aime la courtisane Thaïs, et, pour conserver ses bonnes grâces, que lui dispute un capitaine fanfaron, lui achète pour un grand prix un eunuque vieux et laid. Le capitaine, de son côté, lui offre une jolie esclave âgée de seize ans, appelée Pamphile. Chéréa, jeune frère de Phédria, aperçoit cette jeune fille et s'en éprend. Grâce à l'esclave Parménon, il s'introduit dans la maison de Thaïs en se faisant passer pour l'eunuque. Resté seul avec Pamphile, il profite de son sommeil pour abuser d'elle. Mais son cas est plus grave qu'il ne le croit. Pamphile est de condition libre. Elle a été enlevée jadis à ses parents, que Thaïs a retrouvés et dont elle espère se faire des amis en leur rendant leur fille. Heureusement, il y a un moyen d'arranger toutes choses : le mariage, et, en effet, Chéréa épousera Pamphile. On retrouve dans cette pièce les personnages classiques de la comédie latine : le soldat fanfaron, la courtisane, l'esclave fripon, le parasite ; mais Térence a su garder la mesure dans le comique et ne tombe pas, comme Plaute, dans l'exagération invraisemblable de ces types.

La Fontaine, qui professait une vive admiration pour cette comédie, en donna, en 1656, une imitation adoucie. Brueys et Palaprat l'ont imitée ; on en a joué, en 1845, une traduction par Michel Carré.

EUONYX (*nikss*) n. m. Genre de crustacés amphipodes, famille des gammaridés, tribu des lysianassinés, comprenant de petites crevettes arquées, à tête peu développée, à antennes courtes, répandues dans le grand Océan, surtout dans les grands fonds.

EUOPHRYS (*friss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des attidés, comprenant de petites formes ramassées, à abdomen court et ovale, à livrée roussâtre. (L'espèce type de ces araignées, dont les nombreuses espèces sont répandues sur le globe, est l'*euophrys pubescens,* d'Europe.)

EUOSMITE (*smit'* — de *eu,* et du gr. *osmé,* odeur) n. f. Résine fossile, renfermant 82 p. 100 de carbone. Son poids spécifique varie de 1,2 à 1,5 ; sa dureté est égale à 1,5. (En brûlant, l'euosmite dégage une agréable odeur de camphre et de romarin.)

EUOXYMÉTOPON n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des trichiurridés, comprenant des formes de grande taille, très allongées et amincies de la tête, à l'extrémité terminée en pointe, avec une petite nageoire caudale très échancrée. (Chez les euoxymétopons, la nageoire dorsale commence à la nuque par un rayon détaché, très haut, et se continue, très basse, jusqu'à la queue. On connaît deux espèces de ces curieux poissons : l'*euoxymetopon tæniotus,* des Antilles, et l'*euoxymetopon Poeyi,* des Mascareignes, long de 1m,50.)

Euoxymétopon.

EUPATHIE (*ti* — de *eu,* et du gr. *pathos,* souffrance) n. f. Résignation dans les souffrances.

EUPATOIRE (de Mithridate *Eupator,* roi de Pont, qui introduisit cette plante dans la médecine) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées.

— ENCYCL. Les *eupatoires* (eupatorium) sont des herbes ou arbrisseaux à feuilles ordinairement opposées, à fleurs roses, dont les capitules sont groupés en corymbes terminaux. On en connaît plus de cinq cents espèces, la plupart de l'Amérique tropicale. Une seule habite l'Europe : l'eupatoire à feuilles de chanvre ou « chanvre d'eau » (*eupatorium cannabinum*), grande herbe vivace, très abondante dans les lieux humides, jadis célèbre comme tonique, fébrifuge, antiscorbutique, purgative, alexipharmaque. Certaines espèces américaines ont eu la même réputation.

Eupatoire : *a,* groupe de fleurs ; *b,* graine.

EUPATORIA (en russe **Yevpatoria**), ville de la Russie d'Europe (Crimée) sur la mer Noire ; 12.000 hab. Tout près, lacs salés, dont on tire beaucoup de sel. Jusqu'en 1784, elle appartenait à la Turquie, et se nommait Gheuzlévé. Elle était alors plus florissante qu'aujourd'hui. Son nom actuel lui a été donné en souvenir de l'*Eupatoria* des Grecs. Lors de l'expédition de Crimée, les Français s'emparèrent de la ville (1854) et l'occupèrent jusqu'à la conclusion de la paix.

EUPATORIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à l'eupatoire. ‖ On dit aussi EUPATORIACÉ, EE.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des composées, ayant pour type le genre *eupatoire.* — *Une* EUPATORIÉE.

EUPATORUS (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant de grosses formes noires, à élytres fauves, d'apparence

[illegible] et dont les mâles ont le corselet armé, ainsi [illegible] de [illegible] cornes arquées. L'*eupatorus Cuvier* [illegible] de l'Asiatique, est le type du genre.

EUPATRIDES. Ant. gr. Membres de la classe noble, [illegible] Attique primitive. La noblesse héréditaire des [illegible] fut longtemps une oligarchie puissante, [illegible] du pouvoir politique et de la propriété foncière. [illegible] la plupart de ses privilèges par la constitution [illegible] Mais elle conserva longtemps encore une grande [illegible] par sa richesse en biens-fonds, et elle joua toujours un grand rôle dans le culte, car on lui réserva la [illegible] de certains sacerdoces. — *Un, une* EUPATRIDE.

EUPELME (*pèlm*) ou **EUPELMUS** (*pèl'-muss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères chalcidiens, famille des *eupelmites*, comprenant de petites formes à ailes souvent rudimentaires, à thorax ovale, à tarière longue. On connaît quatre espèces françaises d'eupelmes; l'*eupelmus Geeri* est parasite des bruches des fèves.)

EUPELMIDÉS (*pèl'*) n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, groupe des chalcidiens, comprenant les genres *eupelme, calosoter, sternocoris, cerocerpus*, etc. — *Un* EUPELMIDE.

EUPEN, ville d'Allemagne (Prusse (Prov. du Rhin), [illegible] de cercle, sur la Vesdre, sous affluent de la Meuse par l'Oarthe, et dans la région boisée de l'Eifel; 15.450 hab. Fabriques importantes de draps. Teinturiers, papeteries. L'industrie qui fait sa prospérité a été commencée par des réfugiés protestants français.

EUPEPSIE (*pèp'*) — de *eu*, et du gr. *pepsis*, digestion) n. f. Bonne digestion. Bon fonctionnement de l'estomac.

— ANTON. **Dyspepsie.**

EUPEPTIQUE (*pè-ptik'* — rad. *eupepsie*) adj. Méd. Qui favorise la digestion.

EUPÉTALE n. m. Genre de plantes, de la famille des bigoniacées, formé aux dépens du genre bégonia.

EUPÈTE ou **EUPETES** (*pé-tèss*) n. m. Genre d'oiseaux, type de la famille des *eupétidés*, comprenant des formes rousses ou bleues, de la taille d'un merle, hautes sur pattes, à queue large, et dont on connaît trois ou quatre espèces de Malaisie et de Nouvelle-Guinée.

EUPÉTIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux à bec rostres, comprenant les *eupètes* et les *mésites*. (La famille des eupétidés n'est guère adoptée. On range plus généralement aujourd'hui les eupètes parmi les timéliidés.) — *Un* EUPÉTIDE.

EUPHANTE, philosophe et poète grec, né à Olynthe, dans la Chalcidique, vers le IVe siècle av. J.-C. Il aurait écrit une histoire de son temps, plusieurs tragédies et un *Traité sur la royauté*, destiné à son élève Antigone, le lieutenant d'Alexandre.

EUPHAUSIE (*fô-zî*) ou **EUPHAUSIA** (*fô*) n. f. Zool. Genre de crustacés, de la famille des *euphausiidés*, comprenant des formes de taille médiocre, ayant un peu l'aspect de crangons, avec les deux dernières paires de pattes rudimentaires et portant de grandes branchies. On connaît une douzaine d'espèces d'euphausies, habitant surtout le grand Océan. Une des plus répandues est l'*euphausia pellucida*, espèce transparente, qui se trouve des Açores au Japon et même dans la Méditerranée.)

EUPHAUSIIDÉS (*fô*) n. m. pl. Zool. Famille de crustacés schizopodes, comprenant des formes à pattes caudales très développées dans les deux sexes et qui possèdent souvent des yeux accessoires sur le thorax et l'abdomen. Les genres principaux des euphausiidés sont : *thysanopode, euphausie*. Ce sont des animaux marins phosphorescents vivant à la surface.) — *Un* EUPHAUSIIDE.

EUPHÉE (*fé*) ou **EUPHÆA** (*fé-a*) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des libellulidés, tribu des agrionines, comprenant de jolis agrions dont on connaît une dizaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes du globe. Une des euphées les plus communes est l'*euphæa variegata*, verdâtre et jaune, avec les ailes largement tachées de brun, qui abonde dans les marais de la Malaisie.)

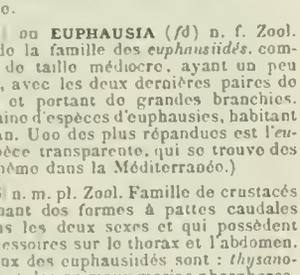

Euphème.

EUPHEME ou **EUPHEMA** (*fé*) n. f. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des psittacidés, tribu des pezoporiinés, comprenant de petites perruches au tra[illegible] vertes et bleues et à longue queue. On connaît sept ou huit espèces d'euphèmes, l'*euphema pulchella*, de la Nouvelle-Galles du Sud, peut être pris comme type.

EUPHÈME ou **EUPHÉMIOS**, général et usurpateur byzantin, mort en 827. Il gouvernait la Sicile, quand, menacé de disgrâce, il se révolta contre Michel II, et se fit proclamer empereur à Syracuse. Battu d'abord, il appela à son aide le sultan de Kairouan, rétablit ses affaires, mais périt dans un guet-apens, devant Syracuse. Les Sarrasins restèrent en Sicile, pendant deux siècles.

EUPHÉMÉ. Myth. gr. Nourrice des Muses. On lui avait élevé une statue en marbre au pied de l'Hélicon, sur le chemin du bois sacré des Muses.

EUPHÉMIE (*mî* — de *eu*, et du gr. *phêmi*, je parle) n. f. Antiq. gr. Nom d'une prière, chez les Spartiates.

— Hist. Distribution d'argent, que l'on faisait aux docteurs de la Sorbonne.

Rhétor. Syn. de EUPHÉMISME.

EUPHÉMIE Flavia Alia Marcia, impératrice d'Orient, femme de Justin Ier, début du VIe s. D'origine servile, elle s'appelait Lucipia ou Lucipina. Vendue à un Romain de Thrace, elle devint sa femme. Ce Romain devint empereur de Constantinople en 518, sous le nom de « Justin Ier », et Lucipia, faite impératrice, prit le nom d' « Euphemia ». Elle mourut peu après le couronnement.

EUPHÉMIQUE (*mik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'euphémisme. *Tour* EUPHÉMIQUE. *Expression* EUPHÉMIQUE.

EUPHÉMIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière euphémique.

EUPHÉMISME (*mism'* — gr. *euphêmismos*; de l'adj. *euphêmos*, de bon augure, qui est formé de *eu*, bien, et *phêmi*, je dis) n. m. Rhétor. Figure qui consiste à adoucir par l'expression ou par le tour de la phrase certaines idées désagréables, odieuses, tristes ou déshonnêtes, que le respect de soi-même et des autres empêche d'exprimer par les noms qui leur appartiennent en propre : *L'*EUPHÉMISME *adoucit l'expression d'une idée fâcheuse.* (A. Didier.)

— ENCYCL. Antiq. Chez les anciens, l'emploi des *euphémismes* avait, dans certaines circonstances, une grande importance religieuse. Un mot éveillant une idée fâcheuse était un mauvais présage. Il pouvait rendre inutile ou même funeste l'effet d'une prière ou d'un sacrifice, et exciter la colère d'une divinité. Même dans les textes de lois, on évitait les termes de mauvais augure. Aussi, quand il fallait faire allusion à quelque idée triste et odieuse, comme celle de la mort, par exemple, avait-on recours à toutes sortes d'euphémismes. Pour le même motif, on appelait Bienveillantes (*Euménides*), les effrayantes Erinyes, ou mer Hospitalière (*Pont-Euxin*) une mer fameuse par ses naufrages.

EUPHLOGIE (*jî* — de *eu*, et du gr. *phlogia*, flamme) n. f. Méd. anc. Inflammation bénigne.

EUPHOLE ou **EUPHOLUS** (*luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant de gros charançons robustes, peints des couleurs les plus vives, verts ou bleus, avec bandes veloutées noires, azurées ou dorées. (On connaît une trentaine d'espèces de ces superbes insectes, propres aux Molluques et à la Papouasie.)

Euphole (réd. d'un tiers).

EUPHONE (de *eu*, et du gr. *phônê*, voix) n. m. Jeu de l'orgue, qui prend place parmi les jeux à anche libre. (On l'a nommé ainsi, dit-on, à cause de sa douceur et de la faculté qu'il a de varier l'intensité de ses sons.)

— Instrument de musique inventé par Chladni en 1789, et qui n'était guère autre chose qu'une variété de l'harmonica. (Cet instrument, que son inventeur produisit avec quelque succès en Allemagne, en Russie et en Danemark, fut cependant promptement oublié.)

EUPHONE ou **EUPHONIA** n. m. Genre d'oiseaux, type de la tribu des *euphoninés*, comprenant des petits tangaras dont on connaît une vingtaine d'espèces, propres au continent américain et à ses îles. ‖ On dit aussi EUPHONIE.

— ENCYCL. Les *euphones* sont des oiseaux chanteurs vulgairement appelés *organistes*; leur plumage est de couleurs variées, leurs mœurs sont celles des tangaras. L'espèce la plus commune est l'*euphonia nigricollis*, répandue du N. au S. L'*organiste* des vieux auteurs est l'*euphonia musicus*, de Saint-Domingue. Dans le sous-genre *phonasca* rentrent la plupart des espèces habitant surtout l'Amérique du Sud.

EUPHONIE (*nî* — emprunté du gr. *euphônia*; formé de *eu*, bien, et *phônê*, voix) n. f. Soin que l'on prend d'éviter les sons ou groupes de sons qui paraissent durs à l'oreille : *C'est par* EUPHONIE *qu'on dit* marbre *au lieu de* marmre.

— ENCYCL. Gramm. Le mot *euphonie* est souvent employé dans le sens très général d'*harmonie*, de *concours de sons mélodieux*. C'est alors une qualité purement littéraire, qui relève seulement du goût et ne peut donner lieu à aucune règle précise. L'euphonie grammaticale est beaucoup plus déterminée et soumise, dans certaines langues, à des lois invariables. Tel est le cas du sanscrit, langue d'ailleurs très artificielle. Les règles euphoniques du français sont moins rigoureuses : elles ont généralement pour objet d'éviter les hiatus (*si l'on* au lieu de *si on, aima-t-il* au lieu de *aima-il*), ou de faciliter la prononciation des groupes de consonnes (*sembler* au lieu de *semler, tendre* au lieu de *tenre*). La *liaison* est la forme la plus fréquente de l'euphonie. Les lettres dites « euphoniques » ont une origine étymologique : le *t* de *aima-t-il* est emprunté aux formes verbales, telles que *finit-il, reçut-il*, etc., où le *t* est régulier. Les usages euphoniques varient, naturellement, avec les époques. Ainsi il semble que, de nos jours, l'usage des liaisons commence à tomber en désuétude.

— ANTON. **Cacophonie, dissonance.**

EUPHONINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux conirostres, famille des tanagridés, comprenant les genres *euphonia* et *cypsnagra*. — *Un* EUPHONINE.

EUPHONIQUE (*nik'*) adj. Gramm. Qui produit, qui est destiné à produire l'euphonie; qui a rapport à l'euphonie : *Tournure* EUPHONIQUE. *Lettre* EUPHONIQUE. *Après* va, *devant* y, *on met un* S EUPHONIQUE.

— ANTON. **Cacophonique.**

EUPHONIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière euphonique; par euphonie.

EUPHORBE n. f. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées.

— ENCYCL. Les *euphorbes* (euphorbia) sont des plantes herbacées ou ligneuses, qui contiennent un latex blanc, noircissant à l'air. On connaît environ sept cents espèces d'euphorbes. Parmi les espèces européennes, qui sont herbacées ou sufrutescentes, citons : l'épurge *lathyris*, l'euphorbe réveille-matin ou herbe aux verrues (*euphorbe héloscopia*), dont le suc épilatoire et vésicant passe pour détruire les verrues et produit sur les yeux une insupportable démangeaison qui explique son nom; les euphorbes des vignes (*euphorbe peplus*), espèce envahissante et difficile à extirper, des champs, des bois, des marais, etc.

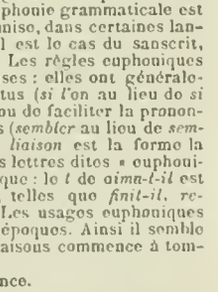

Euphorbe. *a*, fleur, *b*, fruit, *c*, graine grossie.

Certaines euphorbes des pays chauds ont le port des cactus (euphorbes cactiformes); telle est l'euphorbe officinale de l'Afrique et de l'Inde, dont la tige, haute de 1 à 2 mètres et grosse comme le bras, porte des feuilles réduites à des épines. On cultive quelquefois ces espèces comme plantes grasses, dans les serres chaudes ou tempérées. L'euphorbe résinifère, à tige quadrangulaire, donne une gomme-resine jaunâtre, employée en art vétérinaire comme émétique et purgatif. L'*euphorbe ipecacuanha*, de l'Amérique boréale, fournit le faux ipéca.

La résine d'euphorbe, remarquable par ses propriétés vésicantes et purgatives, n'est plus employée de nos jours.

EUPHORBE. Myth. gr. Fils de Panthoos, Troyen célèbre par sa force. Il blessa Patrocle, mais fut tué par Menélas, qui suspendit plus tard son bouclier dans le temple de Héra, près de Mycènes. Pythagore prétendait que l'âme d'Euphorbe était passée en lui, par l'effet de la métempsycose.

EUPHORBIACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones. — *Une* EUPHORBIACÉE.

— ENCYCL. Cette famille comprend plus de trois mille cinq cents espèces, la plupart tropicales, réparties entre deux cent dix genres (*mercuriale, ricin, euphorbe, croton, jatrophe, phyllanthe*, etc.). Elles contiennent toutes du latex, dans des tubes continus et indéfiniment ramifiés. Leurs feuilles sont toujours solitaires, ordinairement simples et souvent stipulées. Les fleurs, actinomorphes et unisexuées, sont dioïques dans la mercuriale, monoïques dans le ricin, où les deux sortes de fleurs sont groupées dans une même inflorescence; chez les euphorbes, l'inflorescence commune est tellement contractée qu'elle simule une fleur hermaphrodite. Il y a, généralement, un calice (absent chez les euphorbes) et quelquefois une corolle (croton, jatrophe, phyllanthe). Les étamines sont généralement ramifiées et parfois concrescentes par leurs filets. Le pistil, trimère, fournit un fruit capsulaire qui contient un petit nombre de graines à albumen oléagineux. Par la dégradation de leur périanthe, les euphorbiacées se laissent classer, comme le font certains botanistes, parmi les apétales; mais la constitution de leur androcée les rattache plutôt aux malvacées.

EUPHORBIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre euphorbe.

— n. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre *euphorbe*. — *Une* EUPHORBIÉE.

EUPHORBIER n. m. Bot. Syn. de EUPHORBE.

EUPHORBINE n. f. Chim. Matière découverte dans la racine d'euphorbe.

EUPHORBIOXYLON n. m. Genre comprenant les bois fossiles qui présentent la structure du bois des euphorbiacées vivantes.

EUPHORBIQUE (*bik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide cristallisable, trouvé dans les fleurs et les feuilles de l'*euphorbia cyparissias*.

EUPHORBIUM (*bi-om'*) n. m. Pharm. Suc gommo-résineux, qu'on extrait des euphorbes : *L'*EUPHORBIUM *est un poison très énergique.* (F. Gérard.)

EUPHORBONE n. f. Composé $C^{20}H^{16}O$, fusible à 67°, soluble dans le chloroforme, l'alcool, l'éther, etc., et qui se trouve dans un grand nombre d'*euphorbiacées*.

EUPHORE ou **EUPHORUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des *euphoridés*, comprenant de minuscules formes parasites, dont on connaît quatre espèces propres à la France.

EUPHORIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, du groupe des ptéromaliens, renfermant, entre autres genres : *microctonus, syncretus, euphorus, cosmophorus*, etc. — *Un* EUPHORIDE.

EUPHORIE (*rî*) ou **EUPHORIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoniines, comprenant des formes de couleurs variées, duveteuses, et dont on connaît une trentaine d'espèces, réparties dans l'Amérique centrale.

EUPHORIE (*rî*) n. f. Genre de sapindacées, à fleurs polygames dioïques, comprenant des arbres de l'Asie et de l'Océanie tropicale. (On en connaît une dizaine d'espèces. L'*euphorie longana* a un arille jaunâtre sucré à goût vineux, que l'on nomme *longane* ou *litchis*.)

EUPHORIMÉTRIE (*tri* — du gr. *euphoria*, fécondité, et *métron*, mesure) n. f. Détermination de la fertilité d'un sol.

EUPHORINE n. f. Nom, en pharmacie, du phénylurethane. (Poudre blanche, d'odeur faiblement aromatique, utilisée comme antiseptique, antithermique, antirhumatismal : Dose 1 à 2 gr. par jour.)

EUPHORION, poète et grammairien grec, né à Chalcis (Eubée) en 276 av. J.-C. Il étudia la philosophie à Athènes. Bien que noir et mal fait, il parvint à se faire aimer de Nicia, femme d'Alexandre, roi d'Eubée. Dans la dernière partie de sa vie, il passa en Syrie et fut choisi par Antiochos le Grand comme bibliothécaire. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages : des traités de grammaire, des monographies historiques, des élégies, des épigrammes, de petites épopées ou des poèmes narratifs. Euphorion semble s'être plu aux savantes interprétations de légendes, aux histoires d'amour, aux métamorphoses, au romanesque. Son style passait pour très recherché, même obscur. Euphorion n'en a pas moins été très goûté des Romains; par exemple, de Virgile et des élégiaques. Nous avons de lui des fragments en vers et en prose, et deux épigrammes, insérées dans l'*Anthologie*.

EUPHOTIDE n. f. Roche basique à gros grain, classée parmi les gabbros. (Elle est caractérisée par la smaragdite et un feldspath verdâtre, qui est la saussurite. Sa structure est granitoïde, sauf sur les bords de ses épanchements, où elle fournit une variété appelée *variolite*.)

EUPHRADÉS. Myth. gr. Génie qui présidait aux festins, chez les Grecs. (Dans les grands repas, on mettait sa statue sur la table.)

EUPHRÆUS ou **EUPHRATUS**, philosophe athénien, disciple de Platon, né à Eurée, dans l'Eubée, et qui vivait au IVe siècle av. J.-C. Favori du roi Perdiccas, il gouverna la Macédoine en son nom. Revenu à Athènes après la mort de Perdiccas, il lutta contre Philippe et

se donna la mort quand son parti eut succombé. On n'a de lui aucun ouvrage.

EUPHRAISE (*frèz'*) ou **EUPHRASIE** (*zi*) n. f. Genre de plantes de la famille des scrofulariniées, comprenant des herbes à feuilles opposées, dentées ou incisées. (On en connaît une vingtaine d'espèces, la plupart tropicales. La seule espèce française [*euphrasia officinalis*], vulgairement *casse-lunettes* ou *luminet*, passait jadis pour guérir les ophtalmies; c'est une herbe annuelle, qui se fixe par ses racines sur celles des plantes voisines.)

EUPHRANOR, peintre et statuaire grec, né à Corinthe dans le IVe siècle av. J.-C. Il exerça son art à Athènes et enrichit les portiques de cette cité de magnifiques ouvrages de sculpture et de peinture. Euphranor produisit une foule de chefs-d'œuvre, parmi lesquels on comptait des statues colossales, des tableaux, des vases admirablement ciselés. Cet éminent artiste eut pour élèves Antidotos, Carmanide, Léonidas d'Anthédon. On admirait surtout sa statue de *Pâris*, dont le beau marbre du musée Pio Clementino est peut-être une copie, celle de *Latone*, de *Minerve*, d'*Alexandre*, de *Philippe*, de *Vulcain*, de la *Grèce*, de la *Valeur*, etc., ainsi que les grandes peintures du Céramique : *Thésée, fondateur de l'égalité politique à Athènes*, les *Douze grands dieux*, un *Combat de cavalerie* entre les Athéniens et les Béotiens, à la bataille de Mantinée. Euphranor avait écrit un traité : *De la proportion et des couleurs*, qui est perdu.

EUPHRASIE ou **EUPHROSINE** (sainte), née à Alexandrie vers 414, morte en 470. A l'âge de dix-huit ans, elle prit des habits de moine et entra, sous le nom de Smaragdus, dans un monastère d'hommes où elle vécut trente-huit années. Seul un des plus vieux membres de la communauté était au courant de son secret. Se sentant près de mourir, Euphrasie fit appeler son père et se fit reconnaître par lui. Malgré son grand âge, ce dernier prit dans le monastère, la place de sa fille; à sa mort, il fut enseveli auprès d'elle. La ville de Bologne possède les reliques de sainte Euphrasie. — Fête le 11 février.

EUPHRATE, grand fleuve de l'Asie occidentale, qu'il arrose des monts d'Arménie, voisins de la mer Noire, au golfe Persique, sur un parcours de 2.165 kil. Il est formé de deux branches : le Kara-Sou, ou Euphrate de l'Ouest (470 kil.), le Mourad-Tchaï, ou Euphrate de l'Est (530 kil.). Le Kara Sou naît, à 2.570 mètres d'altitude, dans le Doumlou-Bounar, contrefort oriental du Ghiaour-Dagh, à 36 kil. N. d'Erzéroum; il arrose la plaine où s'élève cette ville, passe aux thermes de l'Ilidja, les plus fréquentés d'Arménie, à Erzindjan, puis franchit des cluses profondes de 300 à 500 mètres. Le Mourad-Tchaï naît, au N. du lac de Van, sur la crête qui prolonge, à l'O., le mont Ararat; sa direction constante est le sud-ouest; il passe non loin de Mouch et de Kharpout. Les deux branches se réunissent au S.-E. de la ville d'Arabkir. L'Euphrate, ainsi formé, a une largeur moyenne de 100 mètres. Il contourne, à l'E., l'extrémité du Taurus et coule dans des gorges resserrées sur un parcours de 150 kil. Ce n'est qu'à partir de Biredjik (où il n'est qu'à 160 kil. de la Méditerranée), qu'il coule définitivement en pays bas et vers le S.-E. Ses affluents, jusqu'à Biredjik, sont sans importance, à l'exception du Khabour, qu'il reçoit sur sa rive gauche. L'Euphrate, érodant sans cesse sa rive droite, et se déplaçant ainsi lentement vers l'O., traverse, entre les plaines de la Mésopotamie et la lisière du désert d'Arabie, d'énormes espaces à peine habités, où il arrose Deir, Ana, Djibba, Hilloh, dont les ruines de Babylone sont voisines. A Missedjib, se détache le canal d'Indieh, qui ne rejoint, sous le nom de Chatt-el-Adian, le fleuve qu'après la traversée (260 kil.) de la vaste lagune marécageuse de Nedjef. Plus loin, le grand canal Chatt-el-Amara apporte à l'Euphrate une partie des eaux du Tigre. Enfin, à Korna, c'est le Tigre lui-même, fleuve plus court, mais dont les eaux sont bien plus abondantes, qui s'unit à l'Euphrate et forme avec lui le Chatt-el-Arab (*le fleuve des Arabes*). L'Euphrate est soumis à des crues périodiques. Ses divagations, ses débordements, le manque de profondeur, dans la partie inférieure, sont de sérieux obstacles à la navigation.

EUPHRATE, hérésiarque du IIe siècle. Il enseignait que *trois* étant le nombre divin, tout en Dieu devait être triple; il admettait, en conséquence, trois Pères, trois Fils et trois Esprits. Il répartissait l'ensemble des êtres en trois sphères : la sphère divine, la sphère spirituelle et la sphère matérielle. Le Christ avait quitté la première pour sauver les esprits tombés dans la captivité de la matière : il possédait trois essences divines, trois âmes et trois corps. Euphrate ajoutait à ces rêveries d'autres singularités : il regardait en particulier le serpent, qui tenta Eve, comme une incarnation du Verbe, et lui rendait un culte; c'est pourquoi ses disciples furent appelés *ophites* (du gr. *ophis*, serpent). On les nommait aussi *pératites*, du nom de la ville de Péra, où résidait Euphrate.

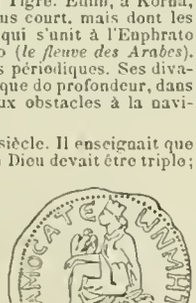
Médaille d'Euphrate.

EUPHRATE, philosophe stoïcien, qui, d'après les uns, naquit à Tyr, d'après les autres, soit à Epiphania (Syrie), soit en Egypte, et mourut sous le règne d'Adrion, au IIe s. de notre ère. Ses doctrines personnelles nous sont inconnues; nous savons seulement qu'il fut l'ami de Pline le Jeune, qui traça de ses vertus et de ses talents le portrait le plus flatteur. Arrien et Marc-Aurèle parlent avec éloge de son éloquence. Devenu vieux, il se suicida, après en avoir demandé l'autorisation à l'empereur Adrien.

EUPHRON, tyran de Sicyone (IVe s. av. J.-C.). D'abord protégé de Sparte, puis de Thèbes, il finit par se rendre complètement indépendant, et chassa les partisans des étrangers. Mais, le parti hostile ayant repris l'avantage, il s'enfuit à Athènes, puis à Thèbes, où il fut assassiné.

EUPHRON, poète athénien de la comédie nouvelle (IVe s. av. J.-C.). Il composa des comédies. Nous connaissons les titres ou des fragments de quelques-unes : les *Adelphes*, les *Synéphèbes*, les *Thèores*, etc.

EUPHRONE (du gr. *euphrôn*, bienveillant, proprem. *la Bienfaisante*). Myth. gr. Déesse de la nuit.

EUPHRONIE (*nî*) n. f. Genre de rosacées, formé pour un arbre à feuilles alternes, à fleurs en grappes, originaire du Brésil.

EUPHRONIOS, peintre de vases grec, de la fin du VIe siècle av. J.-C. (On a retrouvé dans les nécropoles d'Etrurie de beaux vases à figures rouges sur fond noir qui portent sa signature.)

Vase d'Euphronios (Louvre).

EUPHRONIUS (saint), évêque de Tours, né en Gaule vers 504, mort en 563. Neveu de saint Grégoire, évêque de Langres, il fut élu évêque de Tours à la mort de Gontran. Le roi des Francs, Clotaire Ier, défendit d'abord aux évêques de la province de le sacrer, mais il ne tarda pas à reconnaître ses droits. Euphronius assista au troisième concile de Paris, en 557, et présida, en 567, le concile de Tours, qui décréta vingt-sept canons de discipline. Il rebâtit l'église de Saint-Martin de Tours, que Willicaire, duc d'Aquitaine, avait incendiée après y avoir cherché un refuge contre le roi Clotaire. — Fête le 4 août.

Euphrosine ou *le Tyran corrigé*, drame lyrique en cinq actes, paroles d'Hoffman, musique de Méhul, représenté à la Comédie-Italienne le 4 septembre 1790. — Coradin, tyran féodal, orgueilleux et cruel, faisant profession de mépriser l'amour, finit pourtant par être vaincu par lui. Trois jeunes filles, trois sœurs, lui sont envoyées par leur père, le comte de Sabran, qui les lui confie au moment de partir pour la croisade. La plus jeune, Euphrosine, entreprend d'apprivoiser le monstre; elle y parvient, non sans péril, et se fait épouser par lui, en dépit d'une rivale. Sur ce drame, Méhul a écrit un chef-d'œuvre de grâce, de fraîcheur et de pathétique. On pourrait en citer l'ouverture, le joli air bouffe du médecin Alibour, le charmant quatuor et le beau finale du premier acte; mais, par-dessus tout, il faut signaler l'admirable duo dit « de la jalousie », qui est resté célèbre.

EUPHROSINE (sainte). V. EUPHRASIE.

EUPHROSYNE, impératrice d'Orient, de 1195 à 1203, et femme d'Alexis III. Issue de la grande famille des Camateros, alliée par les femmes aux Ducas, elle contribua puissamment au renversement d'Isaac l'Ange et à l'élévation de son mari sur le trône. Belle, intelligente, énergique, elle exerça une influence souveraine sur le faible Alexis; mais, par son luxe, son avidité, les scandales de sa vie, elle ruina le trésor et troubla l'Etat, au point qu'on dut la reléguer un moment dans un couvent. Sa conduite aida fortement à développer l'anarchie qui ouvrit aux croisés les portes de Byzance. Tombée alors aux mains d'Isaac, restauré (1203), elle fut pourtant remise en liberté par Alexis V Murzuphle (1204), à qui elle fit épouser sa fille; elle finit par rejoindre son mari et, après avoir tenté avec lui, en Macédoine, une lutte inégale contre Boniface de Montferrat, elle mourut à Arta, en Epire, vers 1211.

EUPHROSYNE. Myth. gr. Une des trois Charites.

EUPHROSYNE (n. mythol.), planète télescopique, n° 31, découverte par Ferguson, en 1854.

EUPHROSYNE n. f. Genre d'annélides, tribu des *euphrosyninés*, comprenant des vers marins à tête munie d'une caroncule, d'un ou plusieurs tentacules, à dos garni latéralement de soies, et comptant quelques espèces répandues surtout dans les mers tropicales et australes.

EUPHROSYNINÉS n. m. pl. Zool. Tribu d'annélides polychètes errantes, famille des amphinomidés, dont le genre type est *euphrosyne*. — *Un* EUPHROSYNINE.

Euphuès ou *l'Anatomie de l'Esprit* (1579), suivi de **Euphuès et son Angleterre** (1580), romans anglais de Jean Lyly. — Cette œuvre est une sorte de *vade-mecum* du bel esprit et des belles manières; elle a donné son nom à l'*euphuisme*, qui peut être comparé au gongorisme des Espagnols, au marinisme des Italiens et au style précieux des Français. Le héros, Euphuès, est un jeune gentilhomme d'Athènes qui réunit toutes les qualités mondaines, intellectuelles et morales; il visite l'Italie et l'Angleterre et nous peint les mœurs contemporaines; à ce point de vue, l'ouvrage de Lyly offre quelque ressemblance avec les *Lettres persanes* de Montesquieu. Mais il faut attribuer le succès du livre à son style, tout chargé de métaphores alambiquées et de concetti, tout encombré d'allitérations savantes. La mode s'en mêla; pendant quelques années, les élégants de la cour se piquèrent au jeu et parlèrent comme Euphuès lui-même. Shakspeare n'est pas exempt d'euphuïsme, bien qu'il ridiculise cette affectation dans *Peines d'amour perdues*. Ben Jonson en fait la satire dans *Chaque homme hors de son humeur* (Fastidius); enfin, Walter Scott a fait revivre un euphuïste, sir Pierre Shafton; c'est l'un des personnages du *Monastère*.

EUPHUÏSME (*issm'* — angl. *euphuism*; d'*Euphuès*, titre d'un ouvrage de Lyly, dérivé du gr. *euphuês*, de belle nature) n. m. Littér. Langage maniéré, qui était à la mode à la cour d'Angleterre, sous Elisabeth. Il se dit quelquefois pour PURISME. V. EUPHUÈS.

EUPHUÏSTE (*isst'*) n. Littér. Celui, celle qui parle l'euphuïsme, puriste : *M. Sainte-Beuve est le dernier des* EUPHUÏSTES. (H. Castille.)

EUPHUÏSTIQUE (*i-stik'*) adj. Qui a rapport à l'euphuïsme.

EUPHYLLIACÉS (*sé*) n. m. pl. Zool. Tribu d'anthozoaires zoanthaires, famille des astréidés, tribu des eusmilinés, comprenant des madrépores dont les polypiers composés s'accroissent par multiplication scissipare. Les genres principaux des euphylliacés sont : *euphyllie*, *eusmilie*, *dichocœnie*, *pectinie*, *pachygyre*, etc.) — *Un* EUPHYLLIACÉ.

EUPHYLLIE (*li*) ou **EUPHYLLIA** n. f. Zool. Genre d'anthozoaires, type de la tribu des *euphylliacés*, comprenant des polypiers cespiteux, à cloisons bien développées, et sans columelle. (Les nombreuses espèces d'euphyllies sont répandues surtout dans les mers chaudes.)

EUPHYLLITE n. f. Substance minérale, appartenant à la famille des micas et au genre muscovite.

EUPIONE n. f. Chim. Nom d'un hydrocarbure découvert dans les goudrons par Reichenbach et qui, d'après Frankland, est essentiellement composé d'hydrure d'amyle.

EUPITHÉCIE (*té-si*) ou **EUPITHECIA** (*si*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrines, famille des larentidés, comprenant des petites phalènes, dont les chenilles, assez courtes, vivent sur les plantes basses et les arbres, et dont les chrysalides sont effilées et coniques. (On connaît plus de cent espèces d'eupithécies, répandues en Europe; certaines, comme l'*eupithecia rectangulata*, sont nuisibles aux arbres fruitiers.)

Eupithécie (gr. nat.).

EUPITTONATE n. m. Sel dérivant de l'acide eupittonique.

EUPITTONE n. f. Syn. de EUPITTONIQUE (*acide*).

EUPITTONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide de formule $CH^3O^4C^{10}H^7O^4$, que l'on rencontre dans les portions lourdes de la créosote.

EUPLÆA n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, tribu des danaïnés, comprenant de beaux papillons à ailes dentelées, arrondies, veloutées, de couleurs harmonieusement nuancées, dont on connaît cent quarante espèces, répandues en Asie, en Malaisie et jusqu'en Océanie.

EUPLASTIQUE (*stik'* — du gr. *eu*, bien, et de *plastique*) adj. Qui est favorable aux forces plastiques.

EUPLECTE (*plèkt'*) ou **EUPLECTUS** (*plèktuss'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères psélaphiens, famille des psélaphidés, type d'une tribu dite des *euplectinés*, et comprenant de petites formes à élytres assez longs, à tête triangulaire, à antennes épaissies vers l'extrémité. (On connaît une cinquantaine d'espèces d'*euplectes*, répandues surtout dans l'hémisphère boréal, et aussi dans l'Inde et en Australie. Ce sont de minuscules insectes roux, vivant avec les fourmis ou dans les détritus végétaux.)

Euplecte (gr. 25 fois).

EUPLECTELLE ou **EUPLECTELLA** (*plé-ktel'*) n. f. Genre d'éponges hyalospongies, famille des hexactinellidés, comprenant des formes cylindriques, treillissées à jour, ressemblant à de longs manchons de dentelle. Les euplectelles, dont on connaît d'assez nombreuses espèces, habitent les mers chaudes; les grands individus de l'*euplectella aspergillum* des Philippines et du Japon atteignent jusqu'à 1 mètre de long et sont d'un magnifique blanc soyeux.)

EUPLÈRE ou **EUPLERES** (*plé-rèss*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant des formes élégantes, ressemblant à des mangoustes et aussi à des civettes, dont elles ont les mœurs, et qui habitent Madagascar. (L'espèce type du genre est l'*euplères Goudoti*, joli animal à longue queue très fourrée, à pelage brun roux, luisant et fourni, gris orangé à la poitrine et au ventre, à petite tête terminée par un museau fin et pointu. C'est le *falanouc* des Malgaches. Sa longueur, du museau à l'extrémité de la queue, est d'environ 85 centimètres.)

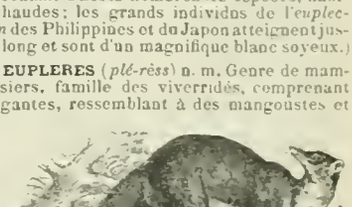
Euplère.

EUPLÉRINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant le seul genre *euplère*. — *Un* EUPLÉRINÉ.

EUPLOCOME ou **EUPLOCOMUS** (*muss'*) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des phasianidés, comprenant de beaux faisans de l'Inde, de l'Indo-Chine et des montagnes du Thibet.

— ENCYCL. On peut considérer les *euplocomes* comme constituant un sous-genre de faisans (*phasianus*) avec trois espèces de Bornéo (*euplocomus nobilis*), de Malacca (*euplocomus ignitus*) et de Malacca et de Sumatra (*euplocomus Vieilloti*). La première espèce est un faisan violet et bleu, avec le dos doré, la queue blanche assez courte, les joues et les caroncules bleues; la tête est surmontée d'une huppe noire et bleue.

Euplocome.

EUPLOTE ou **EUPLOTES** (*tèss'*) n. m. Zool. Genre d'infusoires, type de la famille des *euplotidés*, comprenant des animalcules elliptiques ou orbiculaires, dont on connaît de nombreuses espèces abondantes dans les eaux douces et dans les mers européennes.

EUPLOTIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'infusoires hypotriches, renfermant les genres *euplote*, *aspidisca*, *glaucoma*, *microthorax*, *uronychia*, *stylopotes*, caractérisés par l'absence de soies marginales, et une carrasse plus ou moins ovale, plate en dessous, convexe en dessus. (Les euplotidés vivent dans les eaux douces et salées, où ils nagent librement.) — *Un* EUPLOTIDÉ.

EUPNÉE (du gr. *eu*, bien, et *pneïn*, respirer) n. f. Méd. Respiration facile, normale.

EUPODISCÉES (*diss-sé*) n. f. pl. Bot. Famille d'algues diatomacées, dont le genre *eupodisque* est le type, et

[illegible] et les [illegible] à fois [illegible] en forme de disque [illegible] sur leurs faces [illegible] le sur les tuberculeuses. [illegible]

EUPODISCUS (*di-skus*) ou **EUPODISQUE** (*disk*) n. m. [illegible] de diatomacées appendiculatées, de la famille des [illegible], que l'on rencontre dans les mers et à l'état [illegible].

EUPODIUM (*di-om*) n. m. Genre de fougères, comprenant des plantes à larges frondes bi ou tripennées, avec un rhizome charnu. La seule espèce du genre *eupodium* A. [illegible], de l'Amérique équinoxiale, est souvent cultivée dans les serres.)

EUPODOTIS (*tis*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des otides, comprenant des outardes propres aux régions désertiques de l'Afrique, de l'Arabie, de l'Inde et de l'Australie et dont on connaît huit espèces. V. OUTARDE.

EUPOGONIE (*nî*) n. f. Bot. Genre d'algues, voisin des dasyas, et comprenant environ quatre espèces, qui se trouvent dans l'Adriatique.

EUPOLEME, historien grec, qui vivait, croit-on, au [illegible] siècle avant J.-C. On ne sait rien de sa vie. Il reste de lui quelques fragments d'ouvrages relatifs aux Juifs.

EUPOLIDIEN (*dien* — du n. du poète *Eupolis*) adj. m. Métr. gr. Vers forme de quatre pieds qui sont, dans l'ordre, dichorée ou antispaste, choriambe, ditrochée ou antispaste, crétique.

EUPOLIS, poète comique grec, fils de Sosipolis, né à Athènes vers 446 av. J.-C., mort en 411. Les Grecs le plaçaient au premier rang de la comédie ancienne, à côté de Cratinos et d'Aristophane. A dix-sept ans, il fit représenter sa première pièce. Il alla de succès en succès et remporta sept fois le premier prix. D'abord ami d'Aristophane, il collabora, dit-on, aux *Chevaliers* (424). Puis les deux poètes se brouillèrent, s'attaquèrent dans leurs pièces et s'accusèrent de plagiat. Eupolis se noya dans l'Hellespont, au cours d'une expédition militaire. Il avait composé une quinzaine de comédies, dont il reste d'assez nombreux fragments : entre autres, les *Chèvres* (vers 423 ; le premier et le second *Autolycos* 421 et 411 ; *les Flatteurs* 421 ; le *Marieas* 420 ; les *Baptes* 415), et d'autres pièces de date incertaine, les *Taxiarques*, les *Dèmes*, les *Villes*, etc.

EUPOMATIE (*sî*) n. f. Genre de l'ancienne famille des *eupomatiées*, comprenant deux arbustes australiens, glabres, à feuilles alternes non stipulées, à fleurs solitaires axillaires chez l'*eupomatia laurina*, terminales chez l'*eupomatia Bennetti*.

Eupomatie.

EUPOMATIÉ, ÉE (*si-é*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre eupomatie.

— n. f. pl. Tribu d'arbrisseaux dicotylédones, voisine des annonacées, et formée du seul genre *eupomatie*. — *Une* EUPOMATIÉE.

EUPOMPE, peintre grec, né à Sicyone vers le ve siècle av. J.-C. Contemporain et émule de Zeuxis, de Timanthe, de Parrhasius, le maître de Pamphile, dont Apelle fut l'élève, il fonda l'école sicyonienne. Pline nous a conservé un mot d'Eupompe : « Quel modèle dois je suivre ? lui demandait un jour Lysippe. — La nature, » répondit Eupompe.

EUPORE ou **EUPORUS** (*rus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, comprenant de beaux capricornes vert doré et bleu brillant, dont on connaît une douzaine d'espèces, tant de l'Afrique tropicale que de Madagascar.

EUPREPES (*pré-pèse*) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des scincoïdes, comprenant de grandes formes. On en connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde, surtout en Afrique. Tel est l'*euprepes Perrotetii*, du Sénégal, brun grisâtre tacheté de fauve, long de 25 centimètres ; l'espèce qui remonte le plus au nord est l'*euprepes vittatus*, d'Egypte. Le fameux *euprepes Cocteaui* appartient au genre macroscinque.

EUPRÉPIADÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères bombycines, dite aussi des arctiidés, et comprenant les [illegible] vulgairement appelés *écailles*, tels que les *che*[illegible], *ca*[illegible]*cpha*, *euchelia*, *arctia*, etc. — *Un* EUPRÉPIADE.

EUPROCTE ou **EUPROCTUS** (*ktus*) n. m. Entom. Genre de coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des lébiides, comprenant de jolies petites formes aplaties, à élytres largement tronqués en arrière, ordinairement rouge varié de noir. On connaît quelques espèces d'[illegible], toutes propres à l'Amérique du Sud ou centrale, [illegible] plus remarquables est l'*euproctus fasciatus*, du [illegible].

— Zoo. Genre d'amphibiens urodèles, famille des salamandridés, comprenant des tritons qui habitent l'Europe méridionale et occidentale et la région méditerranéenne ; on en connaît quelques espèces ; celle de France est l'euproctus de Rusconi (*euproctus asper*) ou triton des Pyrénées, qui se tient dans les mares à 2 000 mètres environ d'altitude ; il est brun verdâtre, marbré de jaune dans le jeune âge, avec le ventre orangé.

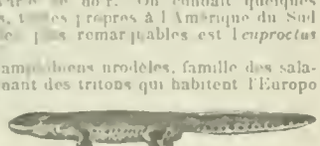

L'euprocte.

EUPROSOPE ou **EUPROSOPUS** (*pus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélidés, tribu des cicindélinés, comprenant des cicindèles étranges, à pattes longues et grêles, de taille moyenne, et dont on connaît deux espèces propres au Brésil. (Les euprosopes sont métalliques, avec des taches jaunes ou testacées ; ils voltigent sur les feuilles des arbres et sont très agiles.)

EUPROSTHENOPS (*sté-nops*) n. m. Zool. Genre d'araignées aranéides, famille des pisaurides, comprenant de grosses araignées africaines et indiennes, fauves ou brunâtres, recouvertes d'un duvet couché blanc ou jaunâtre, disposé ordinairement en lignes sinueuses. On en connaît quelques espèces, dont la plus commune est l'*euprosthenops Bayonianus*, répandu dans toute l'Afrique tropicale.)

EUPSAMMIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'anthozoaires madréporaires, comprenant les madréporaires voisins des turbinolides, qui sont caractérisés par les cloisons du dernier cycle incomplètes, et par la présence d'une columelle et l'absence de palis. Les genres principaux des eupsammides, tant vivants que fossiles, sont : *eupsammie*, *dendrophyllie*, *balanophyllie*, etc.) — *Un* EUPSAMMIDÉ.

EUPSAMMIE (*mî*) ou **EUPSAMMIA** n. f. Paléont. Genre d'anthozoaires, famille des *eupsammidés* comprenant des polypiers turbinés, fossiles dans les terrains tertiaires, de l'éocène au miocène.

EUPTELEA (*pté-lé*) n. f. Genre de magnoliacées, comprenant des arbres à bourgeons écailleux, à feuilles alternes, à fleurs fasciculées, originaires du Japon.

EUPTYCHIE (*ki*) ou **EUPTYCHIA** (*ki*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, tribu des satyridés, comprenant de jolis papillons de couleurs variées et tranchées, de tailles très variables, dont on connaît plus de cent trente espèces, propres aux régions chaudes de l'Amérique.

EUPYRCHROÏTE (*kro*) n. f. Minér. Phosphate naturel de chaux. Variété fibreuse d'apatite.

EUQUININE (*ki*) n. f. Ether éthylcarbonique de la quinine employé quelquefois à l'état de chlorydrate en place de la quinine à la dose de 1 à 2 grammes.

EURAAMINNE, comm. du grand-duché de Finlande gouv. d'Abo Björneborg ; 5.350 hab.

EURALITE n. f. Espèce minérale appartenant au genre chlorite. Variété de delessite.

EURASIE, nom parfois donné par les géographes contemporains à l'ensemble continental, formé par l'Europe et d'Asie.

EURASIEN, ENNE (*zi-in, èn*), nom donné, dans l'Inde, aux métis issus du croisement entre un Européen et une Indienne. — *Les* EURASIENS.

— Adjectif. : *Population* EURASIENNE.

— ENCYCL. Plus grands que les Hindous, d'une complexion plus délicate que les Anglo-Saxons, les Eurasiens offrent habituellement un très beau type, aux traits d'une régularité parfaite. Mis au ban de la société, ils n'étaient même pas admis dans la dernière des castes de l'Hindoustan, dans celle des Soudras, et les Anglais les avaient également tenus à l'écart. Depuis 1858, ceux-ci ont cessé d'exclure les métis de leur armée ; ils ont formé des corps de troupes entièrement composés d'Eurasiens.

EURA-SOCKEN, comm. du grand-duché de Finlande gouv. d'Abo-Björneborg ; 2.850 hab.

EURCHIN ou **EURCHON** n. m. Nom vulgaire d'un chamaçon du genre des hydnes, l'*hydne bosselé*.

EURE, rivière des départements de l'Orne, de l'Eure-et-Loir, de l'Eure. Elle sort, à 230 mètres d'altitude, d'un étang des forêts du Perche, serpente en Beauce, et baigne Chartres, Maintenon, Nogent-le-Roi, Anet, Pacy, Louviers. Ayant reçu la Blaise, l'Avre, l'Iton, tous trois à gauche, elle se jette dans la Seine (rive gauche) près de Pont-de-l'Arche, après un cours de 225 kilomètres.

EURE (DÉPARTEMENT DE L'). Formé de territoires empruntés à la Normandie, au Perche et au comté d'Evreux et tirant son nom de la rivière *Eure*, il est compris entre les départements de Seine-Inférieure, Oise, Seine-et-Oise, Orne et Calvados. Superficie : 5.958 kilom. carr.

Ce département comprend 5 arrond. (*Evreux*, ch.-l. ; Les Andelys, Bernay, Louviers et Pont-Audemer), 36 cant., 700 comm., et une population de 340.652 hab. Il fait partie du 3e corps d'armée, de la 2e inspection des ponts-et-chaussées, de la 2e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Rouen. Il ressortit au diocèse d'Evreux, suffragant de Rouen, à la cour d'appel de Rouen et à l'académie de Caen.

Le département de l'Eure est assez uniformément constitué par de hautes plaines, dont le sous-sol de craie verte (pays d'Ouche) et de craie blanche (Vexin normand) draine parfaitement la couche superficielle, peu épaisse, de *limon des plateaux*. Les vallées des affluents de la Seine entaillent profondément la craie, qui leur rend en nombreuses et abondantes sources les eaux infiltrées de la surface : par là, le contraste est frappant entre le fond des vallées, humide, quelquefois à l'excès, et verdoyant, et les parties élevées de la plaine, sèches, dénudées et tristes, partout où le déboisement n'a pas été arrêté. Par là, aussi, les rivières conservent la pureté et l'égalité de débit caractéristiques des régions perméables et très favorables à l'établissement d'usines. L'Eure, qui arrose Louviers, l'Iton, qui passe à Evreux, après avoir quelque temps disparu en infiltrations souterraines, l'Avre, dont les sources ont été captées pour l'alimentation de la ville de Paris, et la Rille sont les plus importants des cours d'eau du département.

L'agriculture est étroitement soumise aux conditions d'humidité du sol. Dans les fonds de vallées prédominent les prairies, consacrées, surtout aux environs de Bernay, à l'élevage des chevaux normands. Sur les hauteurs s'étendent de larges champs de céréales et, dans les parties du département voisines du Perche, les forêts (en général communales) sont maintenant strictement conservées.

Malgré la pauvreté du département en minéraux et en combustible, d'assez nombreuses industries se sont installées dans les basses vallées de l'Eure, de la Risle et de l'Andelle : industries de tissage à Bernay et à Rugles, de fabrication de draps à Pont-Audemer et Louviers. Quelques usines métallurgiques travaillent le cuivre à Rugles et le fer à Louviers. Néanmoins, malgré le développement de l'industrie, la population totale a diminué depuis le commencement du siècle, particulièrement par l'émigration et la faible natalité des populations agricoles.

EURÉIANDRE n. f. Genre de cucurbitacées, tribu des cucumérinées, comprenant des herbes sarmenteuses, velues, à grandes fleurs jaunes, dioïques, à fruit petit. (On en connaît deux espèces, de l'Afrique tropicale.)

EURÊKA (mot gr. signifiant *J'ai trouvé*), exclamation que poussa Archimède au bain, au moment où une circonstance banale lui faisait entrevoir la loi qui porte son nom. (V. ARCHIMÈDE.) (On répète le mot grec ou sa traduction quand, après de longues recherches, l'esprit, soudainement inspiré, arrive à la découverte qu'il poursuivait.)

EUREKA, comté des Etats-Unis (Névada) ; 3.300 hab.

EUREKA, ville des Etats-Unis (Californie), sur la baie de Humboldt ; 4.900 hab. Scieries. Ch.-l. de comté. Fut jadis fortifiée par les Russes.

EUREKA, ville du Transvaal, sur le Kaap, affluent du Crocodile ; 10.000 hab. Centre des établissements miniers du Kaap.

EUREKA SPRINGS, village des Etats-Unis (Arkansas [comté de Carroll]), entre la White Water (affl. du Mississipi) et son affluent la King's River ; 3.705 hab.

EUREME ou **EUREMA** (*ré*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des piéridés, comprenant de jolis papillons ordinairement jaunes, marqués de brun ou de noir, et dont on connaît cent quinze espèces répandues dans toutes les régions chaudes du globe.

EURÈTE n. f. Genre d'éponges hyalospongies, famille des hexactinellidés, comprenant de petites formes, tubulaires ou mamelonnées, vivant dans les mers chaudes. (On connaît cinq ou six espèces de ces éponges ; telle est l'*eurete Semperi*, des Philippines, qui donne asile à un petit crustacé [*xga hirsuta*].)

EURÉTIDÉS n. m. pl. Famille d'éponges fibreuses hyalospongies, voisine des hexactinellidés, et dans laquelle certains naturalistes font rentrer les genres *eurete*, *dendrospongie*, *craticulaire*, *sphenaulax*. — *Un* EURÉTIDE.

EURE-ET-LOIR (DÉPARTEMENT D'), formé avec des territoires appartenant aux anciennes provinces de la Normandie et de l'Orléanais, et tirant son nom des deux principales rivières qui l'arrosent ; il est compris entre les

départements de l'Eure, Seine-et-Oise, Loiret, Loir-et-Cher, Sarthe et Orne. Superficie : 5.939 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrond. (*Chartres*, ch.-l. ; Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou), 21 cantons, 426 comm. et une population de 280.469 hab. Il fait partie du 4e corps d'armée, de la 13e inspection des ponts et chaussées, de la 2e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Paris. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Paris, au diocèse de Chartres, suffragant de Paris.

Le département d'Eure-et-Loir comprend deux régions naturelles très différentes par leur constitution géologique, leur relief et leur mise en valeur agricole : 1° Dans la partie ouest du département, les dernières ramifications des collines du Perche, où affleurent les marnes et les argiles d'âge crétacé, dominent de leurs croupes boisées le plateau beauceron de l'Est et du Nord, découpées en multiples vallons où courent les eaux vives, au milieu des bosquets et des haies vivaces. La colline de Vichères (285 m.), à l'E. de Nogent-le-Rotrou, est le point culminant du département. Les cotaux du Perche forment faîte de partage entre les eaux tributaires respectivement de la Seine et de la Loire : les premières alimentant, à travers le pays du Thimerais, le cours lent et régulier de l'Eure, les secondes, le Loir et l'Ozanne, plus rapides et moins claires, contournant les hauteurs du Bas-Maine pour gagner la Loire. 2° Les calcaires tertiaires, recouverts par la couche fertile et meuble du *limon des plateaux*, constituent, dans la boucle de l'Eure, au N.-O. de Chartres, le sol encore un peu boisé et accidenté du Thimerais et, à l'E. du département, les hautes plaines de Beauce, prolongées à perte de vue vers Orléans et Pithiviers. De médiocres villages, très clairsemés, groupant étroitement leurs maisons auprès des citernes d'eau potable, qu'abritent les rares arbres du pays, rompent seuls l'uniformité de ces horizons un peu tristes. Châteaudun est, dans l'Eure-et-Loir, la seule ville notable de la Beauce.

Les vallons humides du Perche sont généralement mis en prairies d'élevage : les vigoureux chevaux *percherons* s'y développent, aux environs de Nogent-le-Rotrou et d'Authon. Les basses-cours, qui contribuent à l'alimentation parisienne, y sont aussi très florissantes. En Beauce, au contraire, où se trouvent les meilleures terres à blé de France, de grands champs de céréales, de pommes de terres et de betteraves, couvrent la plaine, alimentant le grand marché de Chartres ; mais ces ressources agricoles, considérables, sont aussi les seules du département. L'Eure-et-Loir ne contient ni mines de houille, ni gisements métallifères. De nombreuses minoteries, avec quelques fonderies de fer et plusieurs filatures de coton dans la vallée de l'Eure, sont les seuls établissements industriels du département.

EURHODINES n. f. pl. ou **EURHODOLS** n. m. pl. Matières colorantes que l'on peut rattacher facilement, au point de vue de leur constitution, à la diphénylamine. — *Une* EURHODINE ou *un* EURHODOL.

— ENCYCL. Les *eurhodines* ou *eurhodols* ont pour car-

prince conquérant et administrateur. Il soumit à son empire la Gaule, jusqu'à la Loire, la Provence, et fit sentir le poids de ses armes dans les provinces du nord de l'Espagne. On a sur lui et sur sa cour des renseignements curieux par Jornandes et par Sidoine Apollinaire. Il était arien fervent et se montra dur au clergé catholique.

Euridice, pastorale lyrique italienne, poésie d'Ottavio Rinuccini, musique de Giacomo Peri, représentée en grande pompe à Florence, au palais Pitti, le 6 octobre 1600, pour solenniser les noces de Marie de Médicis avec le roi de France Henri IV. — Le succès en fut tel qu'on en demanda une seconde représentation. Cette *Euridice* fut la première tragédie pour musique, écrite en style dramatique, dans laquelle fut appliquée la division de la mesure. Cette tentative intéressante, et alors absolument nouvelle, contenait en elle le germe de l'action lyrico-dramatique, et devait, en peu d'années, aboutir à la création du vrai drame lyrique. Peu de temps après Peri, Giulio Caccini mit à son tour en musique l'*Euridice* de Rinuccini. L'une et l'autre ont été publiées.

EURIOSME (*ossm*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des phaséolées, comprenant quelques espèces dressées ou grimpantes des régions tropicales. (Le type du genre est le *rhyncosia sessiliflora*.)

EURIPE (n. géogr) n. m. Antiq. rom. Canal, fossé ou cours d'eau artificiel. ‖ Spécialement Canal qui, dans le grand cirque de Rome, séparait l'arène des gradins et les bêtes féroces du public.

EURIPE (*Euripos*), partie la plus resserrée du détroit qui sépare l'île de Négrepont (ancienne Eubée) de la Grèce continentale. Un îlot, qui partage le détroit en deux bras secondaires, a été relié à la ville de Chalcis en Eubée par un pont tournant en bois long de 10 mètres, et à la côte béotienne par un pont de pierre de 30 mètres. Les anciens avaient déjà profité du resserrement du détroit pour y construire une chaussée et un pont. Ils avaient remarqué aussi le curieux phénomène de renversement des courants qui se produit sous le pont tournant. Le courant, qui a une vitesse d'environ 12 kilomètres à l'heure, se dirige, tantôt du S. au N., tantôt du N. au S. Ces changements, qui se répètent jusqu'à quatorze fois en vingt-quatre heures, sont dus, semble-t-il, les uns à des phénomènes de marée, les autres à des phénomènes analogues aux *seiches* que les variations de pression barométrique produisent sur la surface des lacs.

EURIPE ou **EURIPUS** (*puss* — n. pr. gr.) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalidés, tribu des nymphalinés, comprenant des papillons indiens et malais, dont on connaît une douzaine d'espèces.

EURIPIDE, poète tragique grec, né à Salamine en 480, le jour même de la bataille qui porte ce nom, mort en Macédoine en 406 ou 405 av. J.-C. Il était fils de Mnésarchides et de Clito. Suivant les uns, il appartenait à une famille noble ; suivant d'autres, son père était cabaretier et sa mère marchande de légumes. En tout cas, Euripide reçut une éducation complète. D'après des traditions un peu suspectes, il aurait d'abord étudié la peinture, et aurait même été athlète. Ce qui est certain, c'est qu'il se tourna vite vers la poésie et le théâtre. A vingt-cinq ans, il fit jouer sa première tragédie, *les Péliades* (455). Sa première victoire au concours de tragédie date de l'année 440. Tout en travaillant pour le théâtre, il étudiait la philosophie et les sciences ; l'influence des philosophes et des sophistes, d'Anaxagore, de Protagoras ou de Prodicos, est très marquée dans son œuvre. En politique, il appartenait au parti des novateurs ; il était ami d'Alcibiade, de Critias ; en revanche, il fut en butte aux railleries d'Aristophane. Il était célèbre par sa haine des femmes. Il s'était marié deux fois, mais n'avait pas été heureux en ménage, ni avec Mélito, ni avec Chœrilé. Il eut pourtant trois fils, qui eurent des destinées assez différentes : l'un fut marchand, le second fut acteur, le troisième, qui s'appelait Euripide comme son père, fut aussi poète tragique. Vers la fin de sa vie, Euripide se retira à la cour d'Archélaos, roi de Macédoine. Il y mourut, en 406 ou 405 ; d'après la légende, il fut dévoré par des chiens près d'Amphipolis, ou tué par des femmes. Son œuvre était fort considérable. Il avait remporté cinq fois le prix de tragédie, et composé quatre-vingt-douze pièces, dont la plupart faisaient partie de tétralogies. Le plus grand nombre de ces pièces ne nous sont connues que par les titres ou des fragments. Dix-neuf nous sont parvenues entières. Voici d'abord celles dont on peut déterminer la date avec plus ou moins de précision : *Alceste* (438), *Médée* (431), *Hippolyte* (428), les *Suppliantes* (420), *Andromaque* (420), les *Troyennes* (415), *Electre* (414), *Iphigénie en Tauride* (413), *Hélène* (412), *Oreste* (408), *Iphigénie à Aulis* et les *Bacchantes*, composées en Macédoine et représentées après la mort du poète, vers 405. Sur les pièces suivantes nous n'avons aucune indication chronologique : *Hécube*, *Ion*, les *Phéniciennes*, les *Héracides*, la *Folie d'Héraklès*, le *Cyclope*. Quant au *Rhésos*, on s'accorde aujourd'hui à penser qu'il n'est pas d'Euripide. Comparé au théâtre d'Eschyle et de Sophocle, le théâtre d'Euripide présente beaucoup de nouveautés : importance de l'analyse psychologique des passions amoureuses et des rôles de femmes ; emploi du pathétique, jusqu'à l'abus et au procédé ; préoccupations scientifiques et philosophiques ; effort pour rajeunir les mythes et trouver d'autres sujets ; usage des prologues ; physionomie nouvelle des chœurs, qui deviennent presque indépendants de l'action ; souci du costume et de la mise en scène. Par ces innovations, Euripide flattait les goûts nouveaux du public. Aussi fut-il très populaire à Athènes, et les attaques répétées d'Aristophane suffiraient à l'attester. Par le caractère de son théâtre, il est aussi plus facilement accessible aux modernes. Il a bien souvent inspiré les poètes : Corneille dans sa *Médée*, Racine dans son *Andromaque*, sa *Phèdre*, son *Iphigénie*, etc.

Euripide.
Musée du Vatican

buro générateur une substance qui est de la diphénylamine, dont les deux noyaux auraient, entre la liaison AzH, une seconde liaison AzH placée en ortho de la première ; ce sont donc des azines.

Si à ce carbure incolore, la phénazine $C^{12}H^{10}Az^2$, on fixe des groupes AzH^2 jouant le rôle d'auxochromes, on obtient des matières colorantes, les eurhodines ; si, au lieu de AzH^2, on fixe des OH, on a des eurhodols, qu'on obtient facilement à partir des eurhodines. Ces derniers corps seuls ont une importance technique. Découverts en 1880 par Witt, on les obtient en faisant réagir la nitrosodiméthylaniline sur une métadiamine ; c'est ainsi que le violet neutre dérive de la métaphénylène diamine $C^6H^4(AzH^2)_2(AzH^2)_2$, et le rouge de toluylène de la métacrésylenediamine $C^6H^3(CH^3)(AzH^2)_2(AzH^2)_2$. Ces colorants teignent le premier en violet rouge, le second en rouge violacé les fibres animales et le coton préalablement tanné ; ils sont, de plus, très employés dans l'impression du coton et dans les recherches micrographiques.

EURHODOLS n. m. pl. V. EURHODINES.

EURHYNQUE (*rink'*) ou **EURHYNCHUS** (*rin-kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des apionitiés, comprenant des charançons allongés, sombres, de taille médiocre, à élytres rugueux chargés de gros tubercules pointus. (On connaît une douzaine d'espèces d'eurhyuques, répandues en Papouasie et en Australie.)

EURHYTHMIE n. f. Mus. V. EURYTHMIE.

EURHYTHMIQUE adj. Mus. V. EURYTHMIQUE.

EURIC ou **EVARIC**, roi des Wisigoths de Toulouse, né vers 420, mort à Arles en 486. Il succéda, en 466, à son frère Théodoric, qu'il avait fait assassiner. Ce fut un

— BIBLIOGR. Trad. franç. par Artaud (Paris, 1842). Pessonneaux (Par., 1874). — Decharme, *Euripide et l'esprit de son théâtre* (Paris, 1893).

EURIPIDOMANIE n. f. (gr. *euripidomania*, même sens). Admiration excessive pour les œuvres et le genre d'Euripide. Mot rec. par Littré.

— ÉTYM. L'ironie plaisante sur ce mot dans plusieurs passages. Il a cessé d'*euripidomane* et le philosophe Mégapse, et Zeus, le maître des dieux, et lui même. Dans la boutade de description qui ouvre son traité *Sur la manière d'écrire l'histoire*, il présente l'euripidomanie comme une sorte d'épidémie qui se déchaîna sur la ville d'Abdère, à la suite d'une représentation de l'*Andromède* d'Euripide, et qui atteint la raison des habitants. Raillerie à part, l'admiration enthousiaste pour Euripide n'était pas particulière aux Abdéritains. Au témoignage de Plutarque, beaucoup des Athéniens faits prisonniers dans la désastreuse expédition de Sicile, et vendus comme esclaves, obtinrent leur liberté ou des secours en chantant des vers d'Euripide. Après la prise d'Athènes par Lysandre, dans un banquet des généraux vainqueurs, on chanta les premiers vers de l'*Electre* d'Euripide; et les convives en furent si attendris, qu'ils renoncèrent à leur résolution de détruire une ville qui faisait de si grands hommes.

EURISTIQUE n. f. et adj. Didact. V. HEURISTIQUE.

EURITE n. f. Variété de porphyre feldspathique amorphe.

— ÉTYMOL. Les *eurites* sont des espèces de porphyres comprenant des variétés compactes, qui sont composées de pâtes feldspathiques impures et sans cristaux. Ces pâtes compactes et tenaces ne sont pas toujours d'une parfaite homogénéité, on y remarque souvent une tendance d'agglomération cristalline de certains principes formant des points d'attraction moléculaire. Leur décomposition donne ce que l'on appelle l'*argillite* ou l'*argillophyre*.

EURITIQUE (*tik*) adj. Se dit d'un terrain dans lequel dominent les eurites.

EUROCÉPHALE ou **EUROCEPHALUS** (*sé, lus*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des laniidés, tribu des malacotinés, comprenant des pies-grièches de l'Afrique orientale dont on connaît deux espèces; l'une est propre au Choa et à la région du Nil Blanc.

EUROPA n. mythol., planète télescopique, n° 52, découverte par Goldschmidt, en 1858.

EUROPA, petite île, française depuis 1897, de la mer des Indes, canal de Mozambique, dépendant de Madagascar, et contenant un excellent port.

EUROPE, nom du deuxième satellite de Jupiter, découvert par S. Marius en 1610 et dont la durée de révolution est de 3j 13h 13m 42s,05.

EUROPE, l'une des cinq parties du monde, l'une des trois parties de l'ancien continent, avec l'Asie et l'Afrique et contenue tout entière dans l'hémisphère boréal.

Limitée à l'E. par la chaîne de l'Oural, au N. par l'océan Glacial arctique, à l'O. par l'Atlantique, au S. par la Méditerranée, les détroits entre la Méditerranée et la mer Noire, puis la mer Noire elle-même, enfin le Caucase, l'Europe serait très nettement délimitée s'il n'y avait, entre le Caucase, l'Oural, la mer Noire et la mer Caspienne, une vaste contrée de steppes plats et vagues. Suivant la ligne de séparation qu'on admet dans ces parages, la surface de l'Europe varie de quelques millions d'hectares. Elle dépasse un peu 10 millions de kilomètres carrés, mais on ne lui en donne généralement que 9.730.000, parce qu'on en retranche, entre la mer Caspienne et la mer Noire, des espaces cisocaucasiens que les Russes n'attribuent pas à la Russie d'Europe, mais à ce qu'ils nomment le Caucase. En admettant 9.730.000 kilomètres carrés, l'Europe, un peu plus de dix-huit fois supérieure à la France, équivaut à peu près au tiers de l'Afrique, au quart de l'Amérique, aux 22 centièmes de l'Asie, au septième du globe sans les mers.

— GÉOLOGIE. L'Europe apparaît comme une immense presqu'île découpée, terminant, vers l'O., le continent de l'Eurasie. Tandis que l'Asie, qui forme la masse principale de ce continent, a joui d'une stabilité relative, les oscillations ont été très accusées à l'extrémité occidentale, les submersions et les émersions s'y sont succédé, transformant l'Europe en une vaste plate-forme continentale, recouverte, le plus souvent, par des mers peu profondes. Les conditions différaient un peu dans la région méditerranéenne qui, depuis fort longtemps, s'est comportée comme une dépression permanente. Nous indiquerons seulement ici les grands faits de l'histoire géologique de l'Europe.

Ère paléozoïque. a) Extension des mers. L'archéen n'affleure que dans les points où les plis ont été suffisamment énergiques pour mettre à nu les couches les plus profondes : Meseta ibérique, Plateau Central de la France, chaîne de l'Oural, ou dans les régions émergées depuis les temps préhistoriques, comme l'Ecosse septentrionale et la plus grande partie de la Scandinavie. Partout l'archéen est formé par des gneiss ou des schistes cristallins. C'est encore dans les mêmes régions que se rencontrent les couches un peu moins cristallines, avec premiers vestiges organiques, qui forment le précambrien. Une surélévation du sol fait apparaître un continent circumpolaire qui s'étend sur la Scandinavie et le nord de l'Ecosse. Ce continent persiste pendant une partie de l'ère paléozoïque. La mer silurienne, peu profonde, recouvre presque la totalité de l'emplacement actuel de l'Europe. Le pays de Galles, la Bohême, la Suède méridionale, sont les régions siluriennes classiques. Sur le continent arctique s'installent, pendant l'époque dévonienne, l'immense lac des peuples par d'étranges poissons cuirassés et où se déposent le vieux grès rouge d'Ecosse, les grès semblables de Suède et de Russie; la plus grande partie de l'Europe reste immergée. Les dépôts marins sont particulièrement développés et fossilifères dans le sud de l'Angleterre (Devonshire), l'Eifel, le Harz. Les mêmes conditions persistent au début de l'époque carbonifère (étage dinantien), puis un mouvement général soulève l'Europe occidentale qui se couvre de forêts de cryptogames vasculaires, dont les débris accumulés ont formé la houille. Les sédiments de l'époque houillère se sont accumulés dans de profondes vallées ou chenaux, d'une très grande longueur, parmi les plus importantes, citons celle qui, traversant le Plateau Central, s'étendait de Decize à Decazeville, et la grande dépression des bassins de la Westphalie qui se continue vers l'O. en Belgique, sur le nord de la France et le sud de l'Angleterre. La mer houillère, très riche en foraminifères du genre fusuline, est rejetée en Russie et dans le sud de l'Europe. Les mêmes conditions persistent au début du permien dans l'Europe occidentale, où la houille continue à se former (bassins de la Saar, d'Autun). La mer est d'abord localisée en Russie, où les dépôts de la province de Perm ont servi à fixer le type de l'étage. Elle s'étend ensuite vers l'O., précédée par une ceinture de lagunes qui ont laissé d'épais sédiments, avec dépots salifères en Saxe et dans l'Allemagne centrale.

b) Phénomènes orogéniques. On a distingué deux grandes périodes de plissements pendant le paléozoïque. A la fin du silurien, ils auraient amené la formation d'une chaîne aujourd'hui complètement détruite, qui a été appelée « chaîne caledonienne ». Le nord de l'Ecosse, la Norvège, le nord-ouest de la Russie étaient compris dans cette zone de plissements et peuvent être considérés comme les restes de ces chaînes calédoniennes. Ces régions seraient à peu près individualisées depuis cette époque, et elles ont formé le noyau primitif, le premier rudiment de l'Europe. La seconde période des plissements, beaucoup plus importante, a fait surgir, pendant le houiller, une chaîne de hautes montagnes qui s'étendait de la Bretagne dans le Harz, en passant par le Plateau Central, les Vosges, la forêt Noire. Les profondes vallées de cette chaîne, dite « hercynienne », étaient les chenaux dans lesquels s'entassaient les végétaux houillers. La Bretagne, le Plateau Central, le Harz ont émergé et n'ont pour ainsi dire reçu aucun dépôt marin depuis cette époque.

c) Phénomènes éruptifs. Le granit s'est épanché pendant l'archéen, le silurien et le dévonien. Les volcans ont joué un grand rôle pendant l'ère paléozoïque; après avoir émis, pendant le silurien et le dévonien, des diabases et des diorites, en nappes puissantes, dans la Bretagne et l'Angleterre, les cratères rejettent, pendant le carbonifère et le permien, des cendres et des scories, en même temps que des masses énormes de porphyres, puis des mélaphyres. L'activité éruptive de la fin du paléozoïque est de tout point comparable à celle de l'ère tertiaire.

Ère secondaire. A la fin de l'ère paléozoïque, la mer s'est étendue graduellement de la Russie vers l'ouest de l'Europe, qu'elle a atteint au lias. Les oscillations marines sont trop nombreuses pendant l'ère secondaire pour qu'il soit possible de les indiquer ici. D'une manière générale, la mer s'étend de plus en plus jusqu'à l'époque callovienne. Elle recouvre alors l'Europe presque entière, respectant seulement les massifs anciens : Ecosse, Suède, Plateau Central, Méseta, qui forment des îles. A la fin du jurassique et au début du crétacé, un continent, connu sous le nom de Weald, s'étend sur le sud de l'Angleterre, la Belgique, le nord de l'Allemagne; il s'affaisse à la fin de la période infracrétacée, et la mer cénomanienne, en voie d'extension, vient le recouvrir. La mer s'étend jusqu'en Scanie, pendant le crétacé. La température des mers jurassiques était suffisamment élevée pour permettre l'existence de nombreux récifs coralligènes en Angleterre, en France, en Allemagne. Ces récifs reculent progressivement vers le S., et, à la fin du jurassique, ils sont cantonnés dans le midi de l'Europe. On les retrouve dans toute l'Europe méridionale pendant le crétacé; ils y sont associés aux rudistes; au nord du bassin méditerranéen, il se formait de la craie. Les sédiments de l'ère secondaire ont été déposés par des mers peu profondes dans la plus grande partie de l'Europe; les seuls dépôts de grande profondeur que l'on connaisse se sont accumulés pendant toute l'ère secondaire, dans une immense dépression ou géosynclinal, sur l'emplacement des Alpes.

Les phénomènes orogéniques et éruptifs n'ont joué qu'un rôle à peu près insignifiant pendant l'ère secondaire.

Ère tertiaire. a) Extension des mers. Dès le début du tertiaire, la mer quitte définitivement les régions septentrionales et s'avance vers le S., recouvrant successivement le sud de l'Angleterre, la Belgique, le bassin de Paris. A l'époque oligocène, une nouvelle transgression amène l'invasion de l'Allemagne du Nord, de la Russie méridionale, et détermine même la submersion partielle des massifs anciens (Méseta, Plateau Central) qui avaient été respectés par les transgressions antérieures. A cette période d'extension succède, à l'époque aquitanienne, une régression qui détermine l'émersion définitive de l'Angleterre, du nord de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, tandis que d'immenses lacs s'installent sur les massifs anciens ou dans les bassins abandonnés par la mer.

Une dernière grande transgression s'opère ensuite pendant l'helvétien et provoque la pénétration de la mer, connue sous le nom de « mer des Faluns », dans la vallée de la Loire, et surtout dans la dépression alpine, établissant une communication de la Méditerranée avec la vallée du Rhône, la Suisse, le bassin de Vienne. La formation des Alpes chasse alors la mer du centre de l'Europe, isolant au nord de la chaîne, dans le Levant, une série de lagunes dont la dessiccation exigera une grande partie de la période pliocène. L'extension des mers pliocènes est sensiblement celle des mers actuelles, les dépôts marins du pliocène étant toujours très rapprochés des rivages; seule la vallée du Rhône était encore submergée jusqu'au delà de Valence.

b) Phénomènes orogéniques. Pendant l'ère tertiaire, de gigantesques mouvements orogéniques ont profondément bouleversé la surface à peu près aplanie de l'Europe et lui ont donné son relief actuel. C'est, en effet, à la fin de l'éocène et pendant le miocène que se sont formées les chaînes pyrénéennes et alpines. Les Pyrénées ont apparu graduellement dans le cours de l'éocène; leur achèvement semble dater de la fin de cette période. Les Alpes sont un peu plus récentes. Déjà indiquées par des archipels qui surgissaient du fond du synclinal des temps jurassiques, elles ont acquis tout leur relief à la fin du tortonien. Cette immense chaîne, qui s'étend sur tout le midi de l'Europe et se continue en Asie par les chaînes de l'Himalaya, est venue se dresser sur le bord méridional du continent formé par la Belgique, l'Allemagne du Nord, achevé à la fin de l'oligocène. Les formations sédimentaires de la bordure externe des Alpes serrées contre les massifs anciens du plateau central des Vosges, du Harz, ont dû se plisser et ont formé la chaîne du Jura. Les massifs anciens éprouvaient eux-mêmes le contrecoup de ces efforts, et leur écorce, trop résistante pour se plisser aisément, était découpée par des séries de fractures. L'effort de plissement se transmettait bien au delà, et on peut le constater jusque dans le centre de l'Allemagne. A la suite des différents phénomènes de plissements et des actions mécaniques qui en résultaient, les couches sédimentaires ont perdu leur horizontalité et leur structure primitives; c'est ainsi que la plupart des dépôts paléozoïques sont transformés, et se présentent sous forme d'ardoises, de schistes, de marbres, etc. Seule la Russie a échappé à ces modifications, et les terrains sédimentaires, sensiblement horizontaux, ont partout conservé une fraîcheur remarquable.

A la suite de ces phénomènes de soulèvement se sont produits des effondrements en masse de certaines parties continentales. Après le soulèvement alpin, la Méditerranée était très réduite : l'Europe communiquait largement avec l'Afrique. Bientôt les effondrements du golfe de Gênes, puis, plus tard, celui de la mer Egée, mettent ce lac en relations avec les lacs du Levant. Ces mouvements ont continué pendant le pliocène; il est même probable que la Méditerranée actuelle n'a été limitée que pendant le pléistocène.

c) Phénomènes éruptifs. L'ère tertiaire est caractérisée par le réveil de l'activité éruptive. Les basaltes, les trachytes, les laves, sont vomies par de nombreux cratères dont les éruptions, commencées au miocène, se poursuivent encore à l'époque actuelle. Le Plateau Central, l'Eifel, la Bohême, la Transylvanie, puis l'Italie, ont présenté une activité volcanique considérable.

Les phénomènes volcaniques, de même que les effondrements, se sont poursuivis pendant le quaternaire, et il est probable que les tremblements de terre, si fréquents dans la région méditerranéenne, sont une conséquence des derniers effondrements.

Pléistocène. C'est encore une époque de tassements; il est probable, en effet, que l'Atlantique nord se forme, au début de la période, sur l'emplacement du continent qui, pendant les temps tertiaires, réunissait l'Europe à l'Amérique du Nord. Par suite de causes encore mal connues, un abaissement général de température provoque, sur toute l'Europe septentrionale, la formation d'une immense calotte glaciaire, qui disparut presque totalement à deux reprises dites périodes interglaciaires séparant trois glaciations. La seconde, qui a été la plus rigoureuse, a recouvert les îles Britanniques, la Belgique, l'Allemagne du Nord, la plus grande partie de la Russie, d'un épais manteau erratique dont l'origine doit être cherchée en Scandinavie, et qui imprime une caractéristique si forte à la topographie de ces régions. L'Europe méridionale, habitée d'abord par les grands pachydermes, a subi un refroidissement suffisant pour permettre le développement de la faune des toundras de Sibérie dans le voisinage du front glaciaire, un peu plus loin de la faune des steppes russes et assurer l'existence du renne jusqu'aux rivages de la Méditerranée. Avec la retraite des glaciers, des mouvements de submersion, puis d'émersion partielle se produisent dans la région baltique, qui, après un affaissement, au début de la période néolithique, est entrée dans une phase de soulèvement qui se poursuit de nos jours.

En résumé, on voit que les régions septentrionales de l'Europe ont été individualisées dès le début des temps primaires et ont persisté sans modifications sensibles jusqu'au pléistocène; l'Europe centrale a acquis son autonomie à la fin de l'oligocène; le sud-est de l'Europe peut être considéré comme le reste des lacs levantins de la fin du tertiaire; la zone alpine date de la fin du miocène, tandis que le bassin méditerranéen résulte d'une série d'effondrements qui se sont poursuivis jusqu'au seuil de l'époque historique.

— GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. (*Orographie, hydrographie, climat, côtes.*) A mesure qu'à travers l'Europe orientale on chemine vers l'occident, à travers la plaine russe, s'atténue insensiblement le caractère massif et continental de ce qu'on pourrait nommer l'*Europe asiatique;* le climat, très dur encore, perd pourtant de sa rudesse; la somme annuelle des pluies augmente; en arrivé, au S., à la mer Noire, au N. à la mer Baltique, vers le centre aux Karpathes, et alors on atteint l'Europe vraiment Europe, la terre admirablement découpée par les golfes et sous-golfes de l'Océan, harmonieusement modelée, généralement bien arrosée, et que favorise un climat tempéré. En font partie : la Scandinavie, la moins riche de toutes ses régions, à cause de la nature de ses roches plutôt que par la faute du climat, l'Europe centrale, la France, la Grande-Bretagne et les trois grandes péninsules méditerranéennes.

Par opposition à l'Europe orientale, peu pénétrée de mer et fort plate, l'Europe occidentale est « maritime » et « en grand relief », toute en terres isthmiques, presqu'îles, îles, presque toute en montagnes, plateaux, coteaux. Le culmen de la partie orientale de l'Europe, l'Elbrouz, se dresse tout à côté de l'Asie, dans le Caucase; mais, dans l'Europe occidentale, la cime suprême, le mont Blanc, domine les Alpes. Celles-ci sont justement célèbres comme un des plus beaux massifs de l'univers, pour leur grandeur et leur variété, leur grâce et leur fraîcheur, leurs forêts, leurs glaciers, leurs lacs et leurs cascades. Elles couvrent une étendue presque égale à la moitié de la France, en Suisse, en France, en Italie, en Allemagne, en Autriche. Le Rhin, le Rhône, le Pô, l'Inn en découlent.

De même que les Alpes s'arrondissent en hémicycle au N. des grandes plaines de la haute Italie, de même les Karpathes se courbent en demi-cercle au N. et à l'E. de la grande plaine hongroise, laquelle, entièrement entourée de monts barrant la route aux vents pluvieux, est, avec certains plateaux espagnols cerclés de sierras, la région la plus franchement plane de l'Europe occidentale.

La plaine hongroise, où serpente le Danube, sépare les Karpathes (à l'E.) des Alpes (à l'O.); la plaine roumaine ou valaque sépare les Karpathes (au N.) des Balkans (au S.). Les Balkans ont donné leur nom à la Péninsule où ils s'allongent d'O. en E. jusqu'à la mer Noire; par leur extrémité occidentale, ils se rattachent aux monts d'Illyrie qui tiennent aux Alpes, mais tombent en précipices sur la mer Adriatique. La presqu'île des Balkans est surchargée de montagnes de près ou plus de 3.000 mètres, avec de larges vallées, d'amples plateaux, et de grands lacs. Là, se lèvent le Rhodope et le Pinde, monts de la Morée ou Péloponèse, et dans la mer, les pics chauves de la Crète et des îles de l'Archipel, par lesquels les chaînes de la Turquie d'Europe se lient à celles de la Turquie d'Asie, leur prolongement évident.

L'Italie ne laisse que peu d'espace aux plaines, la grande plaine du Pô non comprise; sa presqu'île porte les Apennins dont le prolongement sicilien renferme l'Etna, qui flambe encore, à côté de monts non volcaniques continués

EUROPE

OCÉAN GLACIAL DU NORD
Cercle polaire du nord
ISLANDE
Reykjavik
Laponie
Presqu'île de Kola
Toundras
Samoyèdes
SIBÉRIE
Obi
Omsk
Tobolsk
Tiumen
Perm
Tchéliabinsk
Iechim
Oufa
Kazan
Kama
Volga
Nijni Novgorod
Samara
Orenbourg
Saratov
Tsaritsin
Astrakan
Kirghizes
Oust Ourt
MER D'ARAL
MER CASPIENNE
Kara Bougo
Amou Daria
Syr Daria
Tchimkent
Tachkent
Samarkand
Boukhara
Merv
Kouchka
Herat
Kabul
Kandahar
Quetta
Karachi
Indus
Pendjab
Cachemire
Himalaya
Gange
Calcutta
Bombay
Madras
Ceylan
Golfe du Tsar-Kounch
Golfe Persique
Golfe d'Oman
Golfe d'Aden
Mer d'Oman
Mer d'Arabie
Mer Rouge
Mer Noire
Mer Caspienne
Mer Blanche
Mer Baltique
Mer du Nord
Mer Méditerranée
Mer Tyrrhénienne
Mer Ionienne
Mer Adriatique
Mer Egée
Mer d'Azov
Mer Morte
Mer Rouge
Mer Jaune
Mer Noire
Mer Caspienne
Mer d'Aral

EUROPE GÉOLOGIQUE

Terrains
Quaternaire
Tertiaire
Crétacé
Jurassique
Trias
Secondaires
Primaire
Primitif
Éruptif
Vol. Volcans
Echelle
ISLANDE
FINMARK
LAPONIE
NORVÈGE
SUÈDE
SCANDINAVIE
FINLANDE
LIVONIE
COURLANDE
GOTHIE
JUTLAND
POLOGNE
VOLYNIE
Plaine de l'Allemagne du Nord
Massif de Bohême
MORAVIE
Mts KARPATHES
Plateau du Donetz
Plateau du Volga
Dépression Aral-Caspienne
Plaine du Manytch
Plaine de Sibérie
Monts Ymans
OURAL SEPTENTRIONAL
OURAL MÉRIDIONAL
Obchtchi Syrt
Mts CASPIENNES
Plateau du Valdai
Golfe de Finlande
Golfe de Botnie
MER BALTIQUE
MER DU NORD
OCÉAN ATLANTIQUE
MANCHE
IRLANDE
Bassin de Londres
Bassin de Bruxelles
Massif schistoeux Rhénan
Ardenne
Bassin de Paris
FRANCONIE
Jura de Souabe
Plateau Bavarois
Massif Central
Cévennes
CHAINE DES ALPES
Alpes Dinariques
Alpes Illyriques
Alpes de Transylvanie
Bassin de Transylvanie
Plaine de Hongrie
BESSARABIE
Balkans
BOSNIE
MONTÉNÉGRO
ALBANIE
TOSCANE
Corse
Sardaigne
Sicile
Baléares
Pyrénées
Bassin de l'Ebre
Cordillère Bétique
Pl. d'Andalousie
Sierra Morena
Atlas Méditerranéen
Hauts Plateaux
Atlas Saharien
Atlas Marocain
Djurdjura
Dj Aurès
Chotts
Sahara algérien
Sahara
M. TYRRHÉNIENNE
M. ADRIATIQUE
M. ÉGÉE
Cyclades
Sporades
PÉLOPONÈSE
CALABRE
Strombolo
Lipari
Etna
Malte
Crète
Rhodes
Chypre
Santorin
Corfou
Cephalonie
Zante
Eubée
Mt Olympe
Mt Pindo
Mt Despoto
Mt Taurus
Plateau d'Asie Mineure
MER NOIRE
CRIMÉE
Mt Caucase
Mt Elbrouz
Mt Kazbek
Massif d'Arménie
Mt Ararat
Mt Liban
Mt Elbourz
Mt du Kourdistan
MÉSOPOTAMIE
SYRIE
Liban
Mt Hermon
Mt Sinaï
Mt Atlas
Mt Ararat
Mt Vésuve
Mt Etna
Mt Dolomites
Mt Carpathes
Mt Cantabriques
Mt Ibériques
Mt Pyrénées
Mt Alpes
Mt Apennins
Mt Balkans
Mt Taurus
Mt Caucase
Mt Liban
Mt Hermon
Mt Sinaï

en Afrique, au delà d'un seuil sous-marin de 324 mètres seulement de profondeur, par les montagnes de l'Atlas tunisien. En Sardaigne, en Corse, il semble que les monts, qui sont de granit, « représentent les restes de terres autrefois plus étendues », joignant la Provence à l'Atlas.

Dans la péninsule Ibérique, dont la disposition est assez semblable à celle de l'Afrique : montagnes au pourtour avec un vaste plateau intérieur, une foule de hautes chaînes font de l'Espagne le pays le plus élevé de l'Europe après la Suisse. L'altitude des longues rives marines de l'Espagne est peu supérieure au niveau des mers. La plus élevée de ces chaînes, à l'extrême Sud, la sierra Nevada, appartient au même plissement qu'en Afrique les djebels marocains; tandis qu'à l'extrême Nord, par delà les plateaux castillans et la plaine tertiaire de l'Aragon, les Pyrénées, très élevées en moyenne avec cols au-dessus de 3.000 mètres, séparent l'Espagne de la France.

Au col de Naurouze, à 189 mètres seulement d'altitude, commencent les monts de France, roches anciennes au-dessus desquelles flambèrent des volcans aux cratères éteints : Cévennes, monts du Velay, monts d'Auvergne, monts du Forez, Pilat, etc.; ainsi va-t-on jusqu'aux Vosges assombries de sapins, granits et grès levés à faible distance de la rive gauche du Rhin, tandis que, parallèlement à ces Vosges, et en tout semblable à elles, la forêt Noire monte à droite des mêmes plaines du même fleuve. Au S. des Vosges, le Jura développe une foule de petits plateaux entre une multitude de petits chaînons, roches oolithiques ou crétacées, ou entre de profonds précipices de rivières. Il s'étale, à partir de la vallée de la Saône, sur la France, la Suisse, et ne s'arrête qu'au cœur de l'Allemagne, aux monts de Bohême, « quadrilatère occupé surtout par des roches primitives où se concentrent les branches supérieures de l'Elbe ». Ces montagnes sont les plus hautes (1.601 m.), en dehors des Alpes, de tous les massifs allemands, beaux surtout par leurs forêts : Erzgebirge, forêt de Thuringe, Harz, Taurus, Eifel, etc., tous au-dessous de 1.000 mètres, sauf le Harz et les montagnes de la Thuringe. Moins de 1.000 mètres aussi ont les Ardennes, plateaux schisteux auxquels ont part la France, la Belgique et l'Allemagne.

Au N. de ces montagnes, la plaine allemande s'étend de la France à la Russie, le long de la mer Baltique et de la mer du Nord, tantôt marécageuse, tourbeuse, tantôt sablonneuse, le plus souvent ingrate, partout soigneusement cultivée. Puis, au N. et à l'O. de la Baltique, mer peu profonde, peu salée (tant elle reçoit d'eau douce), s'élève la Scandinavie, vaste montagne reliée à la masse continentale, à la plaine russe, par la granitique Finlande aux lacs innombrables. La Scandinavie, très lacustre aussi sur son versant oriental, c'est-à-dire en Suède, forme de larges plateaux, en Norvège et en Laponie; et sur ces hautes plaines, étincelantes de névés, de glaciers, s'allongent des monts qui, vers l'O., s'affalent à pic sur les fjords de la mer du Nord.

La Grande-Bretagne, hérissée à l'O. et au N., dans le pays de Galles et l'Ecosse, porte des monts de faible hauteur, qui sont, avec les chaînes scandinaves, les plus anciens de la partie du monde; l'Irlande est une plaine bordée de granits et de vieux schistes; l'Islande a été puissamment bouleversée par les glaciers et les volcans.

Les fleuves, naturellement, correspondent exactement aux pays qu'ils parcourent (et au climat qui régit ces pays). C'est dans la plaine russe que se déroule le plus long de tous : le Volga qui, avec son affluent, la Kama, draine un bassin immense et se jette dans la Caspienne. La Néva, troisième courant d'Europe, doit son énorme volume à ses deux grands lacs, les premiers d'Europe (Onéga et Ladoga), et se perd dans la Baltique. Le Dniéper parcourt un long bassin avant de se jeter dans la mer Noire. Ces rivières magnifiques, abreuvées par les neiges de l'hiver, les ruissellements des forêts, les épanchements des lacs, deviennent de moins en moins constantes à part la Néva, soutenue par ses deux grands bassins lacustres), à cause de la terrible dilapidation des bois. Pour la même raison, le Don, qui se jette dans la mer d'Azov, voit décroître son débit.

A la Baltique descendent les eaux de la Finlande, qui passent incessamment de l'immobilité du lac à l'ébranlement des rapides, et celles de la Suède, à demi lacustres comme celles de la Finlande, puis la Vistule qui serpente en Pologne.

Le Danube, dont la vallée fut le chemin des conquérants, est le second grand fleuve d'Europe; sorti des Alpes, il reçoit les eaux des Karpathes, des Balkans, des monts de Bohême, et des monts d'Illyrie.

Le Rhin doit une grande abondance aux glaciers, aux lacs de la Suisse; c'est un courant bien plus humble que le Danube. L'Elbe forme le port de Hambourg, le plus actif du continent d'Europe. L'Escaut des Belges ne serait qu'une rivièrette, sans son estuaire et son port d'Anvers; de même la Tamise des Anglais, sans son port de Londres, le plus actif de l'univers. Petite aussi la Seine, mais c'est le fleuve de Paris. La Loire arrose des contrées verdoyantes et fertiles; la Gironde, au magnifique estuaire, prend son importance de Bordeaux; le Tage, qui arrose l'Espagne et le Portugal, doit la sienne à Lisbonne.

La Méditerranée reçoit l'Ebre des Espagnols et des Catalans; le Rhône des Français, puissant fleuve abreuvé d'eaux de glaciers; le Pô des Italiens, également fleuve de glaciers; le Tibre, qui passe dans la « Ville éternelle »; enfin le Bosphore, fleuve autant que mer, qui apporte à la Méditerranée, par devant Constantinople, les eaux que la mer Noire a reçues du Don, du Dniéper, du Danube.

Comme climat, l'Europe est de beaucoup la partie du monde la plus favorisée, celle où l'océan pénètre le plus intimement dans les terres, par 32.000 kilomètres de rivages, dont 5.800 sur l'océan Glacial, 13.500 sur l'Atlantique et les mers qui en dépendent, 12.700 sur la Méditerranée et ses annexes; celle où cette pénétration modère le plus la température en augmentant la tiédeur, en diminuant le froid, en égalisant les saisons, les jours, les nuits; celle, enfin, où la pluie arrive le mieux à son heure pour faire croître les moissons et verdir les pâturages. Seulement, il faut distinguer soigneusement entre l'Europe orientale, de climat « asiatique » extrême, brusque, sec, et l'Europe occidentale, de climat humide, modéré, grâce aux vents de l'O. et du S.-O., combinés avec les souffles tièdes ou chauds de la Méditerranée au S.; enfin, les terres élevées, où l'altitude du sol refroidit le ciel, se trouvent au midi, sauf l'exception de la Scandinavie, de l'Ecosse, de l'Islande, et les plaines de peu d'altitude, les divers « pays bas » au N. C'est tout à fait à l'O. (tant au S. qu'au N.), sur le rivage occidental et septentrional de l'Ibérie, sur l'occident de France et de Grande-Bretagne, et sur la Norvège, qu'il tombe le plus d'eau météorique; il pleut bien moins sur l'est d'Angleterre et d'Ecosse, sur la France du Nord-Est, l'Allemagne, l'Autriche (surtout la Hongrie), l'Italie, les Balkans; encore moins sur la Russie; très peu sur les pays tendant à la Caspienne; et, par un violent contraste, sur des plateaux d'Espagne voisins d'un maximum de pluie : on trouve chez les Ibériens de véritables steppes, dignes d'Asie ou d'Afrique.

— Flore. On peut distinguer quatre régions botaniques principales en Europe, d'après les associations de végétaux.

1° *Flore arctique*. Elle occupe l'extrême Nord (*toundras* de Russie, Alpes scandinaves, Islande) qui constitue une région dépourvue de cultures ou de forêts. C'est une flore pauvre et très uniforme de lichens, mousses, et arbrisseaux de petite taille (bouleaux nains), etc.

2° *Flore des forêts boréales*. Elle occupe la majeure partie de l'Europe, sauf les péninsules méditerranéennes et les steppes du sud de la Russie.

Dans le Nord, on voit surtout des forêts de conifères (pins, sapins). Au centre et à l'Ouest, il y a beaucoup plus d'arbres feuillus (chêne rouvre, hêtre, frêne, noyer, châtaignier, etc.).

Sur la côte de l'océan Atlantique, on voit des arbustes toujours verts : buis, lauriers, chênes verts, myrte, arbousier, qui disparaissent avec le climat maritime et qui rappellent la flore plus méridionale.

3° *Flore méditerranéenne*. Les bords de la Méditerranée montrent des buissons toujours verts (maquis), à feuilles persistantes, sous un ciel presque toujours bleu et sans pluies d'été. C'est la véritable région des myrtes, arbousiers, lauriers, chênes verts, avec olivier, figuier, oranger, chêne-liège et nombreuses petites plantes odoriférantes. Le palmier nain indique l'approche des régions tropicales. On a pu acclimater les eucalyptus d'Australie.

4° *Flore des steppes*. En allant de l'O. à l'E., on voit l'herbe devenir de plus en plus grande sous l'influence du climat continental, et on arrive aux plaines de graminées de la Russie méridionale, avec des bouquets d'arbres.

— Faune. En tenant compte surtout des animaux supérieurs (mammifères et oiseaux), on ne distingue guère que deux régions naturelles, dont la limite est à peu près indiquée par la ligne de l'isotherme 0°, qui laisse au sud toute la Norvège. Nous citerons principalement des mammifères terrestres qui sont les plus cantonnés.

Faune arctique. Le nord de la Russie et la Laponie sont habités par une faune très pauvre et peu variée, qui vit dans la zone des *toundras* et au nord de la région forestière : renard bleu, lemmings, lièvre polaire, glouton, renne, chien des Esquimaux et les animaux à fourrures.

Plus au nord, les îles de l'océan Glacial montrent l'ours blanc, l'hermine, avec des oiseaux mauvais voiliers, comme les pingouins. Les oiseaux de mer sont nombreux (pétrels, goélands, eiders).

Dans les mers du nord, il y a des carnassiers marins (phoques, morses), et des cétacés (dauphins, baleines, marsouins), qui deviennent rares. Les eaux nourrissent de petits mollusques pélagiques, qui constituent le principal aliment des baleines.

Faune européenne proprement dite. La majeure partie de l'Europe est habitée par un certain nombre de mammifères, des petits insectivores (hérisson, musaraigne, taupe, desman), des petits rongeurs (écureuil, loir, campagnol et rat d'eau, rat noir, rat gris ou surmulot, castor, à peu près disparu, lièvre et lapins, des carnivores de taille moyenne (loup, renard, chat domestique redevenu sauvage, marte commune, fouine, belette, blaireau, ours brun, qui disparaît graduellement, etc.).

Parmi les herbivores : le sanglier, le cerf, le chevreuil, l'élan, qui n'existe plus que vers le Nord, le bison d'Europe, appelé *aurochs* à tort, n'existe plus qu'en Lithuanie et au Caucase; le véritable aurochs se trouve encore dans un parc d'Angleterre, c'est le *bos primigenius* des géologues, autrefois si répandu dans l'Europe centrale, même à l'époque historique (*ur* des Nibelungen, *urus* de Pline).

Dans les montagnes : Pyrénées, Alpes, Caucase, certains sommets de la Grèce, il y a d'autres ruminants (chamois, bouquetin), avec la marmotte, le lièvre variable, qui ressemble absolument au lièvre polaire, sauf qu'il n'est blanc qu'en hiver.

Parmi les oiseaux, peu sont spéciaux : on peut citer le rossignol; presque tous vont passer l'hiver plus au sud.

Dans les péninsules de l'Europe méditerranéenne, la faune présente quelques différences, qui la rapprochent de celle du nord de l'Afrique; on peut noter la présence des porcs-épics, du daim, qui est spécial, des moutons sauvages ou moufflons, avec divers lézards et couleuvres.

La faune européenne, avec la subdivision méditerranéenne, fait partie d'une grande région naturelle dite paléarctique, qui comprend la majeure partie de l'Asie centrale, tandis que la faune du nord de l'Europe se retrouve dans toutes les régions polaires.

— Géographie économique (*Agriculture, Industrie, Commerce et ressources naturelles*). L'Europe se divise en zones de cultures qui diffèrent selon qu'on va du S. au N. Au midi, sur la rive méditerranéenne, on est dans le pays de l'olivier, de la vigne, avec cantons plus chauds que les autres où mûrit l'oranger, où le palmier-dattier porte ses régimes, où prospère même la canne à sucre en Espagne, dans le pays de Malaga). L'Europe occidentale et l'Europe centrale n'ont ni cannes à sucre, ni dattiers, ni même oliviers, mais la vigne y croît à souhait; la culture des céréales est à peu près générale, et c'est aussi le pays de l'élevage. Dans l'Europe orientale, point de vignes, sinon tout au Sud-Ouest, en Crimée, mais d'immenses champs de céréales, des prairies, l'élevage du cheval, du bétail, et de vastes forêts dont on réduit inconsidérément l'étendue, jusqu'à faire, ici le steppe, là le désert pierreux. Il en est de même dans la Scandinavie, qui, plus ou moins occidentale par son climat, est si septentrionale par ses latitudes, qu'elle s'avance au delà du cercle polaire arctique. La Russie et l'Allemagne sont les principaux producteurs d'avoine et de seigle; la France et la Russie sont en tête pour le blé; l'Europe méditerranéenne pour le maïs; la France, l'Italie, l'Espagne, la Hongrie, l'Allemagne pour le vin.

Le sous-sol de l'Europe n'est pas spécialement riche, sauf en Espagne, pays fort bien doué pour les mines. Un peu d'or en Russie, en Austro-Hongrie. Quelque peu d'argent en Espagne, en Russie, en Allemagne, en Grèce. Cuivre, du plomb, en Espagne surtout, du mercure, principalement en Espagne, du fer partout, d'où une industrie métallurgique très développée; beaucoup de houille en Angleterre, Belgique, Allemagne, France, Russie du Sud.

Comme industrie, l'Europe domine le monde, à l'exception des Etats-Unis, et grâce principalement à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la France, à la Belgique. Elle tisse la laine, le lin, le chanvre, la soie, le coton : coton qu'elle tire de l'Amérique du Nord; soie qui vient surtout de la Chine et du Japon, une moindre partie étant fournie par l'Italie et la France; laine dont l'Europe doit plus du tiers à ses moutons de Russie, Grande-Bretagne, France, le reste à l'Australie, à l'Afrique australe, à l'Argentine, lin et chanvre qui sont des productions indigènes. Elle offre aussi des quantités de métaux fondus, trempés, ouvrages, à la consommation du monde, et elle livre par centaines de millions de kilogrammes deux produits qui sont à la fois agricoles et industriels : tabac et sucre de betteraves. L'Allemagne, la France ont le premier rang pour le sucre de betterave; l'Autriche, la Russie, l'Allemagne, la France pour le tabac.

L'Europe possède de nombreuses lignes de bateaux à vapeur pour tous pays. Ses 250.000 kilomètres de chemins de fer (sur 600.000 dans le monde), son réseau télégraphique et téléphonique aux mailles de plus en plus serrées, facilitent les échanges, où l'Angleterre a la première part, l'Allemagne la seconde, la France la troisième.

— Ethnol. Dès la première moitié de l'époque quaternaire, l'Europe était en partie habitée par la race de Canstadt, de Neanderthal ou de Spy, dont on a retrouvé les restes dans la région rhénane. C'était une race de petite taille, avec une tête très allongée et peu volumineuse, la face assez prognathe et fort massive. Vers la fin de l'époque glaciaire, apparut un type de grande taille, qu'on désigne sous le nom de race de Cro-Magnon. Sa tête était *dysharmonique*, le crâne très allongé d'avant en arrière contrastant avec une face courte et large. Au début de notre époque, deux types nouveaux arrivèrent presque simultanément de l'Est : l'un était de petite stature et brachycéphale; il devait avoir les cheveux noirs et les yeux bruns. L'autre, d'une taille un peu supérieure à la moyenne, présentait un crâne elliptique, allongé, et une face à la fois haute et étroite.

Toutes ces races préhistoriques comptent des représentants dans la population actuelle de l'Europe. A la race de Cro-Magnon se rattachent certains Basques; à la petite race brune et brachycéphale se relient les Ligures, les Savoyards, les Bretons, probablement les Lapons et quelques groupes isolés de l'Italie et de la vallée du Danube; la race dolichocéphale du début de notre époque a fait sentir son influence en Espagne, dans le sud de l'Italie, dans les îles méditerranéennes et sur plusieurs points du littoral de la Méditerranée. Les Finnois paraissent également remonter à une haute antiquité.

Aux vieux éléments ethniques de l'Europe sont venus se mêler des Aryens ou Aryas (V. Aryas), et, à une époque plus récente, des Mongols qui se sont répandus en Russie, en Hongrie et dans la péninsule des Balkans. Il faudrait encore citer, pour donner une idée de la complexité des mélanges qui se sont opérés, les Sémites et les Berbères, qui ont envahi l'Espagne, quelques îles de la Méditerranée et une partie de la France. Quelque difficile qu'il soit de débrouiller le chaos formé par les populations européennes, c'est une tâche qu'ont entreprise plusieurs savants. Quelques-uns ont admis deux races fondamentales : une petite, à teint foncé, à cheveux noirs et à tête globuleuse (race celtique de Broca), et une race de taille élevée, à peau claire, à cheveux blonds et à tête allongée (race kymrique du même auteur). Houzé, Beddoe et Ripley y ajoutent une race méditerranéenne, caractérisée par une taille au-dessus de la moyenne, par un teint brun, des cheveux noirs et un crâne sous-dolichocéphale. Quant à Deniker, il admet l'existence de six races principales et de quatre races secondaires : 1° *deux races blondes* : une dolichocephale, de très grande taille (race nordique, kymrique ou germanique), et une race relativement petite, sous-brachycéphale (race orientale); 2° quatre races brunes, dont deux de petite taille (race ibéro-insulaire ou méditerranéenne, à tête longue; race cevenole, occidentale ou celtique, à tête courte), et deux de grande taille. L'une de celles-ci (race littorale ou atlanto-méditerranéenne, a le crâne modérément allongé; l'autre (race adriatique ou dinarique) est caractérisée par la forme arrondie de sa tête.

La plupart des Européens parlent des langues à flexion, dérivées de la langue aryenne; néanmoins, les Basques, les Caucasiens, les Hongrois, les Lapons et les Finnois se distinguent franchement des autres populations européennes au point de vue du langage.

A propos de chaque race, on trouvera des détails qui ne sauraient trouver place dans ce court aperçu général.

— Géographie politique. — L'Europe qui est peuplée d'environ 400 millions d'habitants, se compose actuellement de vingt Etats qui sont : à l'E., l'empire de Russie, capitale *Saint-Pétersbourg* : — au N.-O., la Suède, capitale *Stockholm*, et la Norvège, capitale *Christiania*, deux royaumes distincts régis par un même souverain : le royaume de Danemark, capitale *Copenhague* : — au centre, l'empire allemand, capitale *Berlin*, englobant un certain nombre d'états secondaires; l'empire Austro-Hongrois, capitale *Vienne*; la Suisse, capitale *Berne* : — à l'O., le royaume des Pays-Bas, capitale *La Haye*; le royaume de Belgique, capitale *Bruxelles*; le royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, capitale *Londres*; la France, capitale *Paris*; — au midi, le royaume de Portugal, capitale *Lisbonne*; le royaume d'Espagne, capitale *Madrid*; le royaume d'Italie, capitale *Rome*; la principauté de Monténégro, capitale *Cettigné*; le royaume de Serbie, capitale *Belgrade*; le royaume de Roumanie, capitale *Bukarest*; la principauté de Bulgarie, capitale *Sofia*; la Turquie, capitale *Constantinople*; le royaume de Grèce, capitale *Athènes*.

Religion. Sont catholiques les Français, les Espagnols, les Portugais, les Italiens, les Belges, une partie des Allemands et des Hollandais, la grande majorité des Autrichiens, les Polonais, le plus grand nombre des Irlandais, etc.

Sont protestants soit anglicans, soit calvinistes, soit luthériens la majorité des Allemands, quelques milliers d'Autrichiens, la majorité des Suisses et des Hollandais, les Scandinaves, les Finlandais, les Esthoniens et autres gens des provinces baltiques, presque tous les Anglais, etc. Près de 100 millions, le quart des Européens.

Sont de la religion grecque la majorité des Slaves de l'Autriche, l'Autriche, de la Turquie, des Roumains et les Grecs. [illegible] millions, ou plus du quart des Européens.

Sont musulmans les Tartares de Russie, les Turcs et [illegible] nombreux milliers de Slaves qui embrassèrent [illegible] l'islamisme en Bulgarie, en Serbie, etc. [illegible] hommes environ.

Sont juifs 6 à 7 millions. La plupart se trouvent en Russie, en Pologne, en Galicie, leur nombre est moindre en Allemagne, moindre encore dans l'Europe occidentale.

— Histoire diplomatique. Nous ne ferons qu'exposer ici sommairement l'orientation de la politique internationale, depuis la Révolution française.

En 1792 commence, entre la France et l'Europe, un conflit dont l'acharnement et la longueur s'expliquent par la perpétuité des intérêts aux prises, comme par l'ensemble des traditions et des mœurs politiques. Au moment où Louis XVI convoqua les états généraux, chacun des Etats de l'Europe avait son projet national, dont il poursuivait la réalisation à la faveur des troubles qui pouvaient affaiblir ses voisins. La coalition ne vit dans la dissolution de la monarchie française qu'une occasion de bénéfices, tels que ceux qui étaient résultés autrefois, pour la France, de l'écroulement de la maison d'Autriche. Elle se forma en 1792 et 1793 par les traités de Berlin, entre l'Autriche et la Prusse (7 févr. 1792 ; de Saint-Pétersbourg, entre la Prusse et la Russie (12 juill. 1792 ; de Londres, entre l'Angleterre et la Russie (25 mars 1793) ; de Cassel, entre l'Angleterre et le landgrave de Hesse (10 avr. 1793) ; de Naples, entre l'Angleterre et les Deux-Siciles (12 juill. 1793) ; de Mayence, entre l'Angleterre et la Prusse (14 juill. 1793) ; de Londres, entre l'Angleterre et l'Autriche (30 août 1793) ; de Londres, entre l'Angleterre et le Portugal (26 sept. 1793) ; de La Haye, entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande (19 avr. 1794). Les fautes des Alliés et les victoires des armes françaises détachèrent successivement de cette coalition la Hollande (16 mai 1795), la Prusse (traité de Bâle, 5 avr. 1795), l'Espagne (22 juill. 1795), la Sardaigne (15 mai 1796), les Deux-Siciles (11 oct. 1796), le pape (19 févr. 1797), l'Autriche (traité de Campo-Formio, 17 oct. 1797). L'Angleterre reste seule en face de la France. Une *seconde coalition* va se former en 1798, lorsque la politique envahissante du Directoire cherche à entourer la France d'une ceinture d'Etats vassaux (républiques Batave, Helvétique, Cisalpine, Ligurienne, Romaine, Parthénopéenne). Elle réunit l'Autriche, la Russie, la Turquie, l'Angleterre, les Deux-Siciles, triomphe d'abord militairement en Italie et en Allemagne, mais est brisée ensuite par l'épée de Bonaparte, qui impose à l'Autriche la paix de Lunéville (9 févr. 1801), à l'Angleterre celle d'Amiens (27 mars 1802). La France, dont les frontières s'étendent jusqu'au Rhin et englobent la Belgique, sera, pendant une année, en paix avec l'Europe tout entière. L'ambition de Bonaparte qui veut toujours l'étendre, et la jalousie de l'Angleterre qui ne peut se résoudre à lui voir posséder les Pays-Bas, amènent une nouvelle déclaration de guerre et déterminent la formation d'une *troisième* et d'une *quatrième coalition*, qui réunissent successivement autour de l'Angleterre l'Autriche, la Russie, la Suède et Naples. Les traités de Presbourg (26 déc. 1805) et de Tilsit (7 juill. 1807) mettent fin à la lutte. Le couronnement de Napoléon comme roi d'Italie (mai 1805), l'invasion de Naples au profit de son frère Joseph (févr. 1806), l'érection de la Hollande en royaume où règne son autre frère Louis, l'acte constitutif de la Confédération du Rhin (juill. 1806), groupent toute l'Europe occidentale en un système fédératif, placé sous l'hégémonie française. Quand Napoléon veut y adjoindre l'Espagne (traité de Bayonne, juill. 1808) et interrompre ses relations commerciales avec l'Angleterre (blocus continental, décrets de Milan et de Berlin), cette puissance forme avec l'Autriche une *cinquième coalition*, que Napoléon brise à Wagram et que termine le traité de Vienne (14 oct. 1809). Napoléon en profite pour annexer à l'Empire la Hollande, les villes hanséatiques, l'Oldenbourg, le Valais, les Etats pontificaux. Il est maître, directement et indirectement, de la moitié de l'Europe. La *sixième coalition* amènera sa chute. La Russie y entre d'abord avec la Suède (1812), puis la Prusse, l'Autriche et les Etats allemands. Les armées alliées, arrivées à Paris, imposent d'abord à la France le traité de Paris (30 mai 1814), qui la ramène à ses limites de 1814, puis se réunissent à Vienne (sept. 1814-juin 1815) pour réorganiser l'Europe. Leurs divergences de vues les divisent d'abord en deux camps (traité secret du 3 janv. 1815), mais le retour de Napoléon les réunit (25 mars 1815), et les territoires sont distribués, d'après le principe de la légitimité, sur les bases de 1789. Les grandes puissances se sont toutes fortifiées au détriment des petits Etats.

De 1789 à 1815, l'histoire diplomatique de l'Europe se résume donc à la lutte de la France avec les nations voisines et prend la forme d'une série de coalitions qui lui passent d'abord et qui lui enlèvent ensuite l'hégémonie. Cette histoire devient plus complexe après 1815 et peut se diviser en quatre périodes :

1° *Hégémonie autrichienne 1815-1830.* De 1815 à 1830, le chancelier autrichien Metternich, qui a conduit la lutte contre Napoléon, exerce une influence souveraine sur la politique internationale et la consacre à maintenir contre les révolutionnaires de toute espèce les stipulations des traités de Vienne. A cet effet, il convoque des congrès où les cinq grandes puissances empêchent tout changement en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie (congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), de Carlsbad (1819), de Vienne (1820), de Troppau (1820), de Laybach (1821), de Vérone (1822)), mais il ne peut empêcher le ministre anglais Canning de soutenir les Grecs révoltés contre la Turquie, de concert avec la France et avec la Russie (1827).

2° *Rivalité de la Russie et de l'Angleterre.* La révolution de 1830 en France et l'avènement des whigs en Angleterre transforment la situation politique de l'Europe. Les deux grands Etats de l'Ouest, devenus parlementaires, rompent l'alliance avec les trois Etats de l'Est, restés absolutistes et dominés par l'influence de l'empereur Nicolas de Russie. Cette période est caractérisée par une série de mouvements populaires européens, destinés à transformer l'ordre des choses établi, et écrasés par l'intervention des grandes puissances : 1° Un premier mouvement éclate après la révolution de Juillet. Il triomphe en Belgique, où est constitué un royaume indépendant (traités des 18 articles (janv. 1831), des 24 articles (nov. 1831), des 34 articles (1839)) ; il est écrasé en Pologne (en 1831) ; en Allemagne (diète de Francfort 1832, conférence de Munchengrætz 1833) et en Italie (intervention autrichienne (mars-avr. 1831). 2° En 1840, le pacha d'Egypte, Mehémet-Ali, qui a déjà conquis sur la Turquie une partie de la Syrie (traité de Ventalch, mai 1833) et qui l'a forcée de se mettre sous la protection russe (traité d'Unkiar Skelessi, juill. 1833), reprend les armes et marche sur Constantinople. Toutes les grandes puissances s'entendent contre lui, à l'exclusion de la France (traité de Londres, juill. 1840) ; la France, exclue par là du concert européen, y rentre par la convention des Détroits (13 juill. 1841), qui ferme le Bosphore à tous les navires de guerre et termine provisoirement la question d'Orient. 3° En 1848, éclatent des révoltes dans l'Europe entière, à la suite de la révolution de Février. Elles sont partout écrasées (en Italie, en Allemagne, en Autriche dans les principautés Danubiennes). A la fin de cette période, l'Europe est donc, au point de vue international et diplomatique, dans la même situation qu'en 1815.

3° *La prépondérance française et les guerres nationales* (1854-1870). La guerre de Crimée inaugure une période de guerres et de transformations territoriales. Quatre guerres européennes ont lieu en seize ans et amènent un remaniement complet de l'Europe centrale. Cette transformation s'opère par les soins ou avec l'appui de la France, dont l'hégémonie s'étend à toute l'Europe ; elle s'explique par le caractère du souverain, Napoléon III, qui arrive au pouvoir avec le projet de réorganiser l'Europe en reconstituant les nationalités. 1° La guerre d'Orient (1854-1855) se termine par le congrès, puis par le traité de Paris (30 mars 1856). Elle a pour résultat de détruire définitivement le concert européen et l'alliance des puissances du Nord (Russie contre Prusse et Autriche) ; au traité sont jointes (16 avr. 1856) d'importantes déclarations sur la guerre maritime. 2° Napoléon III profite du prestige qu'il doit à ce traité pour entreprendre l'affranchissement de l'Italie. Dans un accord secret avec Cavour, à Plombières (juill. 1858), il arrête son programme, qui consiste à expulser l'Autriche de la Péninsule, et à grouper tous les Etats italiens en une confédération ; il ne peut que le réaliser incomplètement dans les préliminaires de Villafranca (11 juill.), confirmés par le traité de Zurich (nov. 1859). L'unité italienne s'étant néanmoins effectuée par une série de mouvements populaires, Napoléon III obtient comme compensation Nice et la Savoie (traité de Turin, 24 mars 1860). 3° La question des duchés danois, ouverte en 1848, fermée en 1852 par une décision des puissances (traité de Londres, 8 mai), se rouvre en 1864 et amène une guerre de l'Autriche, de la Prusse et de la Confédération germanique contre le Danemark (janv. 1864). Le traité de Vienne (30 oct.) partage les duchés de Slesvig, de Holstein et de Lauenbourg entre la Prusse et l'Autriche. 4° La rivalité croissante de ces deux puissances finit, en 1866, par les mettre aux prises sur les champs de bataille. La guerre est terminée par les préliminaires de Nikolsbourg (26 juill.) et par la paix de Prague (23 août) qui remplacent la Confédération germanique par une Confédération de l'Allemagne du Nord, dont la Prusse aura la présidence ; d'autre part, l'Italie, qui a pris part à la guerre comme alliée de la Prusse, obtient la Vénétie par un accord particulier (5 juill). 5° L'évolution qui s'accomplit dans la politique européenne arrive à son terme en 1870. Tandis que l'Italie entre à Rome (sept. 1870), l'Allemagne, à la suite de ses victoires, se constitue en un empire dont le roi de Prusse sera le souverain et dans lequel entreront les Etats du Sud ; en même temps, elle s'annexe par le traité de Francfort (10 mai 1871) l'Alsace et la Lorraine. Cette période a donc pour résultat l'existence d'une nouvelle grande puissance (l'Italie) et la création d'un grand empire militaire au centre de l'Europe.

4° *La paix armée.* A partir de 1870, les Etats européens, profondément agités par les guerres qui les ont éprouvés, cherchent à en éviter le retour par des armements ruineux et des alliances sûres. L'Europe orientale seule subit des transformations territoriales : une guerre entre la Russie et la Turquie (1877-1878) se termine par les préliminaires de San-Stefano (3 mars 1878), que modifie le traité de Berlin (juin-juill. 1878), et qui créent de nouveaux Etats indépendants dans la péninsule des Balkans. Une guerre entre la Serbie et la Bulgarie (sept.-oct. 1885) ne change rien à cet état de choses. Dans l'Europe occidentale, la politique internationale est subordonnée à la question de l'Alsace-Lorraine, qui détermine un nouveau groupement des puissances. Pour garder ses conquêtes, l'Allemagne s'allie avec l'Autriche (oct. 1879), puis avec l'Italie (1883), irritée d'avoir vu la France s'établir à Tunis : c'est la triple alliance. Pour y résister, la France, à son tour, se rapproche de la Russie (manifestations de Cronstadt, juill. 1891) ; voyage de Nicolas II à Paris (oct. 1896) ; du président de la République à Pétersbourg (août 1897). L'Angleterre restant neutre, l'Europe continentale s'est partagée en deux ligues, dont les forces sont à peu près équivalentes.

— La découverte de l'Europe. Il serait trop long de retracer avec détail les progrès de la connaissance géographique de l'Europe ; il suffira de dire ici que, dès l'époque historique la plus ancienne, ses rivages méditerranéens sont plus ou moins connus des Egyptiens, des Phéniciens, des Hellènes. Les colons carthaginois, gaditains, massaliotes de ces deux derniers peuples se sont lancés de bonne heure sur le littoral atlantique de l'Europe ; mais il faut attendre longtemps pour que les côtes de l'Europe occidentale et centrale entrent vraiment dans le domaine géographique ; le Danube, les Alpes et les Pyrénées y sont entrées avant elles, dès l'époque héroïque de la Grèce. En ce qui concerne les pays septentrionaux de la Gaule et de la Germanie, c'est seulement au temps de César qu'on a commencé à les vraiment connaître, et il faut descendre plus bas encore dans l'histoire pour rencontrer des indications un peu positives sur les pays scandinaves et sur les pays alors slaves, situés à l'est de l'Elbe. Quant à la Russie, elle demeure encore totalement inconnue au temps où Othère, longeant les côtes de la Norvège, pénètre dans l'océan Glacial arctique.

Grâce aux croisades et au mouvement commercial des siècles suivants, il n'en est plus de même à la fin du moyen âge ; aussi arrive-t-on, dès le XVIe siècle, à dresser des cartes d'Europe à peu près exactes. Le progrès n'a cessé de s'accentuer dans les siècles suivants, au cours desquels la géographie positive, la cartographie, la topographie ont été sans cesse se développant et se précisant. Actuellement, il est possible de figurer, avec une correction approximative, la carte de l'Europe, la seule qui puisse être considérée, sinon comme levée, du moins comme reconnue dans presque toutes ses parties.

Europe (pointe d'), cap d'Espagne, à l'extrémité méridionale de la péninsule de Gibraltar.

Europe (Histoire de l') *pendant la Révolution française*, par H. de Sybel ; trad. franç. par Mlle Bosquet (Paris, 1870-1888). — L'historien prussien a commencé cet ouvrage en 1851, et il a pu, grâce à la bienveillance de Napoléon III, être le premier à consulter sur la période révolutionnaire les archives nationales et les archives des affaires étrangères de France. Dans son ouvrage, il a mis en lumière cette idée, étrangère à la plupart des historiens français, que la Révolution n'a pas été le seul événement important de la fin du XVIIIe siècle et qu'à la même date il se débattait, en dehors d'elle, de très gros intérêts au centre et à l'est de l'Europe. Il met sur le même plan la chute de la royauté française, l'anéantissement de la Pologne et la dissolution de l'empire allemand par la guerre de la première coalition, et il voit dans ces trois révolutions des formes diverses du même phénomène politique : la transformation de l'Etat d'ancien régime en Etat moderne, militaire et centralisé. Cette transformation est accomplie en 1795, et c'est à cette date que de Sybel arrête son récit.

Europe (Histoire générale de l') *par la géographie politique*, par Edwards Freemann, trad. de l'angl. par G. Lefebvre (Paris, 1888). — Cet ouvrage est, à proprement parler, l'histoire de tous les changements qui ont modifié la carte de l'Europe, depuis les commencements de la Grèce et de Rome jusqu'à nos jours. L'auteur s'est proposé : 1° de rechercher quelles acceptions diverses et variables ont reçues dans le cours des siècles, non les noms de pays (Grande-Bretagne, Italie, etc.), mais les noms d'Etats (Angleterre, Ecosse, etc.) ; 2° de déterminer quelle a été l'influence de la forme et de la position géographique des pays sur leur développement intérieur, sur leur politique coloniale, enfin sur leur caractère national. Freemann examine à ce double point de vue les destinées de tous les Etats de l'Europe. La traduction française est précédée d'une préface, dans laquelle Ernest Lavisse a condensé en quelques pages toute une philosophie de l'histoire de l'Europe. (Cette préface a été publiée à part, sous le titre de *Vue générale de l'histoire de l'Europe.*)

Europe (L') *et la Révolution française*, par Albert Sorel (Paris, 1887-1892). — L'auteur s'est proposé de montrer dans la Révolution française, qui apparaît aux uns comme la subversion et aux autres comme la régénération du vieux monde européen, la suite naturelle et nécessaire de l'histoire de l'Europe ; de faire voir que cette révolution n'a point porté de conséquence, même la plus singulière, qui ne découle de cette histoire et ne s'explique par les précédents de l'ancien régime. Pour arriver à cette démonstration, Sorel étudie dans son premier volume (*les Mœurs et les Traditions*) la situation politique de l'Europe en 1789, et il cherche à deviner comment chaque peuple, en raison de son histoire, de son génie national et de ses aspirations séculaires, se comportera en présence de la Révolution française. Le second volume (*la Chute de la royauté*) nous fait assister aux débuts du drame qui bouleversera le monde et comprendre comment la guerre sert fatalement des passions nationales mises en jeu. Le troisième (*la Guerre aux rois, 1792-1793*) nous montre quels caractères successifs revêt cette lutte (guerre d'indépendance nationale, guerre d'affranchissement, guerre d'expansion, guerre de révolution, guerre de conquête, guerre de terreur). Dans le quatrième volume (*les Limites naturelles, 1794-1795*), l'auteur nous montre enfin comment la lutte se termine, et comment la vieille théorie des frontières naturelles, qui avait inspiré la politique extérieure de la France sous l'ancien régime, est reprise par les révolutionnaires et triomphe aux traités de Bâle.

Europe centrale (Histoire de la formation territoriale des États de l'), par A. Himly (Paris, 1876). — Dans cet ouvrage, où il a condensé une partie des leçons qu'il a professées à la Sorbonne, Himly a entrepris d'expliquer l'organisation territoriale de l'Europe centrale (Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse, Belgique, royaume des Pays-Bas) contemporaine, à la fois par les conditions inhérentes à la nature même du sol et par les vicissitudes de l'histoire. Aussi l'ouvrage contient-il d'abord une partie géographique, qui sert en quelque sorte d'introduction à ce qui suit, puis un coup d'œil général sur les vicissitudes historiques de l'Europe centrale au cours des âges, enfin une étude sur le développement historique de chaque Etat. Ce livre de Himly est le meilleur ouvrage d'ensemble écrit par un Français sur le sujet.

Europe (Histoire du développement intellectuel de l'), par J. W. Draper (1861), trad. en franç. par Louis Aubert (1869). — Cet ouvrage est une histoire de la civilisation en Europe, écrite au point de vue protestant et anglo-saxon. L'auteur examine dans le premier volume la situation physique de l'Europe et jette un coup d'œil rapide sur les civilisations de l'Egypte, de l'Inde et de la Grèce, auxquelles elle devra la sienne. Dans les deux autres volumes, il développe cette thèse que le catholicisme a été, du IVe au XVIIIe siècle, le plus grand obstacle au développement intellectuel européen. Il montre la marche de la civilisation entravée par les papes et favorisée, au contraire, par les Arabes, qui gardent précieusement le dépôt des connaissances scientifiques. Il examine ensuite comment les quatre grands mouvements de révolte conduits par les albigeois, par Wiclef, par Luther et par les philosophes du XVIIIe siècle, marquent autant d'étapes successives dans l'affranchissement de l'humanité.

Europe. Myth. gr. Fille de Phœnix ou d'Agénor, roi de Phénicie, et sœur de Cadmos. Elle se promenait un jour avec ses compagnes sur une plage de Phénicie, quand elle fut enlevée par Zeus, métamorphosé en taureau. Agénor envoya à sa recherche Cadmos et ses frères. Zeus emporta Europe à travers la mer. Il aborda en Crète. De son union avec Europe naquirent Minos, Rhadamanthe et Sarpédon. Plus tard, Europe épousa Astérion, roi de Crète. Suivant une autre tradition, Europe fut transportée d'abord en Béotie, et elle fut la mère de Karnaos, ancêtre de la famille des Ægides. En Crète et dans plusieurs pays de la Grèce continentale, on célébrait en l'honneur d'Europe la fête appelée *Hellotia*. Cette héroïne a été souvent chantée par les poètes, et elle a inspiré beaucoup d'artistes anciens, notamment les peintres de vases. On la représentait tantôt jouant sur la plage avec ses compagnes, sous la surveillance d'un pédagogue,

au moment où s'approchait le taureau ; tantôt montée sur le taureau dans une prairie, ou emportée par lui en pleine mer; ou bien en Crète, recevant les hommages de Zeus. Généralement, elle tenait à la main des fleurs en un panier (*kalathos*). Souvent, elle était entourée, précédée ou escortée de divers personnages, ses compagnes : Agénor, Zeus, Eros, Poseidon, Hermès, Aphrodite, etc. Les aventures d'Europe ont inspiré aussi bien des peintres modernes. — Océanide, sœur d'Asia. — Fille de Tityos et mère de l'argonaute Euphemos.

Europe (*l'Enlèvement d'*), un des chefs-d'œuvre de Paul Véronèse (au palais des doges, à Venise). — Le taureau, en qui s'est métamorphosé le maître des dieux, est accroupi au milieu d'un riant paysage ; ses cornes sont entourées de guirlandes de fleurs. Europe, assise sur le dos de l'animal

L'enlèvement d'Europe, d'après P. Véronèse.

divin, s'abandonne aux soins de ses suivantes. Au-dessus d'elle, de petits amours voltigent. A droite, au second plan, le taureau se dirige lentement vers la mer, emportant la belle Europe, qu'escortent ses suivantes et Cupidon. Plus loin, le ravisseur fend les vagues et s'éloigne avec sa conquête, au grand désespoir des compagnes d'Europe. L'Amour, tenant une couronne, vole au-dessus des flots. Le dernier épisode de l'*Enlèvement d'Europe*, a été fréquemment représenté : par Claude Lorrain (Buckingham Palace); par le Titien; par l'Albane (Offices); par le Dominiquin (Munich).

Il existe un grand nombre d'autres représentations de l'*Enlèvement d'Europe;* nous nous contenterons de citer : une peinture italienne anonyme de la fin du xve siècle, au Louvre ; un tableau d'Annibal Carrache, au palais Fava, à Bologne ; un tableau du Louvre, qui a été attribué à Louis Carrache ; un tableau du Guide ; un tableau de Fr. Migliori (Dresde) ; un tableau d'Erasme Quellyn (Madrid) ; un tableau de H. Van Balen (Belvédère); un tableau de Ch. de La Fosse ; un tableau de Rembrandt ; un tableau de Pierre Mignard, où l'on a cru reconnaître Mlle de La Vallière dans l'amante de Jupiter ; un tableau de Ch.-J. Natoire ; un tableau de Fr. Boucher ; un tableau de Schützenberger, en 1865 ; un tableau de Gustave Moreau, exposé au Salon de 1869 sous ce titre : *Jupiter et Europe;* diverses estampes. N'oublions pas de mentionner un charmant petit bronze de Benvenuto Cellini, que l'on voit au palais Corsini, à Rome.

EUROPÉAN, ANE n. et adj. Forme ancienne du mot EUROPÉEN, ENNE.

EUROPÉANISER v. a. Façonner aux mœurs européennes : EUROPÉANISER *l'univers*.

EUROPÉEN, ENNE (*pé-in, èn'*) personne née en Europe ou qui habite cette partie du monde. — *Les* EUROPÉENS.

— Loc. adv. : *A l'européenne,* A la mode d'Europe.

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à l'Europe ou à ses habitants : *Population* EUROPÉENNE.

EUROPÉENNEMENT (*pé-è-ne*) adv. A la façon européenne : *Mets créole préparé* EUROPÉENNEMENT. ‖ Dans toute l'Europe : *Aventure* EUROPÉENNEMENT *célèbre*.

EUROPHÈNE n. m. Désinfectant succédané de l'iodoforme et de l'aristol et dérivé iodé du crésylol. C'est une poudre jaune, d'odeur aromatique, soluble dans l'alcool et dans les huiles.

EUROSTE ou **EUROSTUS** (*stuss*) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille de homalopsidés, comprenant des serpents non venimeux, couverts d'écailles lisses, à museau plat, un peu arrondi, dont on connaît trois ou quatre espèces habitant la Malaisie et l'Inde.

EUROSTINI, comm. de Grèce (nomarchie d'Argolide-et-Corinthie [éparchie de Corinthe]) ; 5.900 hab.

EUROTAS. Myth. gr. Dieu-fleuve de Laconie et roi légendaire de cette contrée. Il était fils de Lelex et de la naïade Eléocharie. Suivant la tradition, il eut plusieurs filles; entre autres, Sparte, qu'il maria à Lacédæmon. Il donna son nom au principal fleuve du pays, où il se précipita par désespoir d'avoir perdu une bataille. D'après une autre tradition, il fit faire de grands travaux de desséchement pour débarrasser la Laconie des marais qui couvraient cette contrée, et son nom fut donné au canal par lequel les eaux s'écoulaient.

EUROTAS, fleuve du Péloponèse, aujourd'hui VASILO ou TRI-POTAMO. Long d'environ 80 kil., il va se jeter dans le golfe de Marathonisi, après avoir traversé du N. au S. la Laconie. Formé par l'apport de plusieurs sources, l'Eurotas coule dans la plaine de Sparte, assez riche, grâce aux alluvions du fleuve ; on y cultive l'oranger, le mûrier, l'olivier. L'Eurotas est bordé de lauriers-roses, de peupliers, de platanes, de roseaux ; puis, resserré par les contreforts du Taygète (2.300 m.), il coule dans un étroit défilé creusé dans le marbre. Rarement il conserve assez d'eau pour déblayer la barre qui ferme son embouchure, et il se perd d'ordinaire dans les sables du rivage.

EUROTIE (*tî*) n. m. Genre de salsolacées, tribu des spinaciées, comprenant de petits arbrisseaux habitant la Sibérie, l'Asie, l'Europe méridionale et l'Amérique boréale.

EUROTION (*ti-on*) ou **EUROTIUM** (*si-om'*) n. m. Genre de champigons microscopiques, parasites de l'ordre des ascomycètes, de la famille des périsporiacées, ayant des périthèces d'abord jaunes, puis brun rouille, sans appendices, des asques arrondis contenant huit spores monocellulaires généralement incolores. (Une espèce a pour appareil conidien l'aspergille glauque.)

EURUS (*russ* — mot lat. qui représente le gr. *Euros*) n. m. Nom que les anciens donnaient à l'un des quatre vents principaux, et qui correspond au vent d'E.-S.-E. des modernes.

— Mythol. Personnification de ce vent : *Sur la tour des Vents, à Athènes,* EURUS *était représenté couvert d'un large manteau, parce que l'*EURUS *était un vent d'hiver.*

EURVILLE, comm. de la Haute-Marne, arrond. et à 12 kilom. de Wassy, sur la Marne et le canal de la Haute-Marne ; 1.539 hab. Cb. de f. Est. Port sur le canal.

EURYA ou **EURYE** (*rî*) n. f. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles glabres, dont on connaît une dizaine d'espèces de l'Asie tropicale.

EURYALE. Myth. gr. Une des trois Gorgones. — Fille de Minos qui, séduite par Poseidon, fut la mère d'Orion. — Fille de Proetos, roi d'Argos. — Reine des Amazones.

EURYALE. Mythol. Jeune Troyen d'une rare beauté, célèbre par l'amitié qui l'unissait à Nisus. (Il dut à ce dernier d'être vainqueur à la course dans les jeux funèbres célébrés par Enée en l'honneur de son père Anchise. Euryale fut tué avec Nisus par Volscens, pendant qu'ils cherchaient à rejoindre Enée.) — Argonaute, chef des Argiens.

Euryale et Lucrèce, roman latin d'Æneas Sylvius Piccolomini (1452), plus tard pape sous le nom de Pie II. — C'est un des romans d'amour les plus goûtés, le plus souvent traduits, en Italie et en France, au xve et au xvie siècle, peut-être, en dehors de son mérite intrinsèque, parce que cette composition frivole, signée par un écrivain qui était depuis devenu pape, piquait davantage la curiosité. L'amour sensuel, toute son énergie, sans voiles, sans honte, sans réticences, tel est le sujet d'*Euryale et Lucrèce ;* aussi le pape Pie II se reprocha-t-il la complaisance avec laquelle Æneas Sylvius avait étudié si profondément et si finement une donnée aussi profane. Le style est élégant, coloré, plein de précision ; on y remarque seulement l'abus de l'érudition ecclésiastique et de la mythologie. Jehan Bouchet et Octavien de Saint-Gelais (1500), ont donné en français des imitations d'*Euryale et Lucrèce*.

EURYALE n. m. Zool. Genre d'ophiures, famille des astrophytidés, comprenant des formes à bras arqués à leur base.

— Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des nymphéacées.

— ENCYCL. Zool. Les *euryales* ou *astrophytons* sont des ophiures des mers chaudes et tempérées ; on en connaît de nombreuses espèces : *euryale arborescens* (Méditerranée); *euryale verrucosum* (océan Indien). Des empreintes fossiles relevées dans les grès liasiques du Wurtemberg ont été rapportées aux euryales (*euryale liasica*), etc.

Euryale.

— Bot. Ce beau genre renferme des plantes hérissées d'aiguillons, à feuilles très grandes, vert foncé, en forme de bouclier, nageantes ; les fleurs, d'un blanc lavé de pourpre, sont petites ; il en est de même des fruits, qui ne dépassent pas le volume d'un pois. L'unique espèce connue est l'*euryale féroce* ou *épineuse*. Elle habite les eaux douces de la Chine et de l'Inde orientale. Cette plante ressemble à la *victoria regia;* mais ses feuilles, plus petites, dépassent rarement 1 mètre. Elle se cultive en serre chaude.

EURYALÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre euryale.

EURYALES n. m. pl. Sous-ordre d'échinodermes astéroïdes, comprenant les ophiures telles que les euryales et qui sont réparties en deux familles : *ostrophytidés* et *astronichidés*. — *Un* EURYALE.

EURYALIQUE (*lik'*) adj. Métrol. anc. S'employait en parlant des pièces de vers où chaque vers avait une syllabe de plus que le vers précédent. (On disait mieux ANOPALIQUE.)

EURYANGIUM (*ji-om'*) n. m. Bot. Genre d'ombellifères très voisin des férules et des peucédans. (L'*euryangium sumbul* produit une de ces drogues, connues en Orient sous le nom de *sumbul*, matière fétide, célèbre comme anticholérique et ayant l'odeur et les propriétés du castoréum.)

Euryanthe, opéra allemand en trois actes, paroles de Mme de Chézy, musique de Weber, représenté à l'Opéra de Vienne, le 25 octobre 1823. — Ecrit sur un livret dénué d'action et d'intérêt, qui lui fit le plus grand tort, cet opéra fut accueilli froidement, et ce n'est guère qu'après la mort de Weber que l'ouvrage, excellent au point de vue musical, prit dans le répertoire des scènes lyriques allemandes la place qu'il était digne d'y occuper.

EURYBATÈS. Myth. gr. Un des Argonautes. Habile dans l'art médical, il guérit Oïlée d'une blessure que lui avait faite un des oiseaux du lac Stymphale. — Héraut des Grecs, au siège de Troie.

EURYBIADE, général lacédémonien, amiral de la flotte grecque à Salamine. Il est célèbre par ses démêlés avec Thémistocle. V. FRAPPE, MAIS ÉCOUTE.

EURYBIE (*bî*) ou **EURYBIA** n. f. Zool. Genre de mollusques, type de la famille des *eurybiidés*, comprenant des formes globuleuses, répandues dans les océans Atlantique et Pacifique.

— Bot. Genre de composées astérées, comprenant environ quatre-vingts espèces océaniennes à feuilles uninerves ou penninerves, à fleurs d'aster et à fruits arrondis.

EURYBIIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques ptéropodes sclérodermes, formant passage entre les gymnosomes et les thécosomes, et comprenant les deux genres *eurybie* et *psyche*. — *Un* EURYBIIDÉ.

EURYCANTHE ou **EURYCANTHA** n. m. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, famille des phasmidés, comprenant de grandes formes robustes, épineuses, assez courtes, sans ailes, à grosses cuisses armées de piquants. On connaît quelques espèces d'*eurycanthes* qui atteignent jusqu'à 15 centimètres de long, et sont propres à la région mélanésienne. Ils vivent sur les gros arbres parmi les plantes parasites, où ils se dissimulent grâce à leur forme et à leur coloration. Ce sont des animaux nocturnes et lents. En certaines îles papoues, les indigènes mangent ces phasmes, comme l'*eurycantha horrida*, de Nouvelle-Guinée.)

Eurycanthe.

EURYCÉPHALE (*sé*) adj. Anthrop. Qui a le crâne large. (Peu usité.)

EURYCÈRE (*sèr'*) ou **EURYCERA** (*sé*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant de petites punaises allongées, très plates, à antennes renflées en massue. (Le type de ces eurycères, dont le nom scientifique est *copium*, et dont on connaît quelques espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde, est l'*eurycera* ou *copium nigricornis*, rougeâtre et noir, d'Europe.)

Eurycère (gr. 6 fois).

EURYCEROS (*sé-ross*) n. m. Genre d'oiseaux, type de la tribu des *eurycératinés*, ne comprenant qu'une espèce propre à Madagascar. L'*euryceros prevosti* est un curieux oiseau noir, avec le dos et les épaules rousses, et un bec bleu, renflé, épais, se continuant sur la tête en un casque bombé ; il est de la taille d'une grive.)

EURYCÉROTINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sturnidés, dont le seul genre *euryceros* est le type. — *Un* EURYCÉROTINÉ.

Euryceros.

EURYCHORE ou **EURYCHORA** (*ko*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, tribu des *eurychorinés*, caractérisé par le corselet échancré en avant, élargi latéralement et séparé des élytres par un étranglement prononcé. (Les eurychores sont noirs, de taille moyenne ; on en connaît une douzaine d'espèces, propres aux régions chaudes de l'Afrique.)

EURYCHORINÉS (*ko*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, comprenant les genres *eurychore, pogonobasis, steira, psaryphis*, tous mélasomes africains de taille moyenne, de formes bizarres, élargies. — *Un* EURYCHORINE.

EURYCLÉE n. f. Planète télescopique, n° 195, découverte par Palisa, en 1879.

EURYCLÉE, la fidèle nourrice d'Ulysse. Elle fut la première à le reconnaître, quand il revint à Itbaque déguisé en mendiant. Elle avait pris soin de l'enfance d'Ulysse, et l'avait élevé avec la tendresse d'une mère. On connaît la célèbre scène du *bain de pieds*, par laquelle a lieu la reconnaissance d'Ulysse. Pénélope, selon l'usage, appelle Euryclée et lui ordonne de laver les pieds à son hôte, envoyé par Zeus. En s'acquittant de cette tâche, la nourrice pousse soudain un cri de joie ; et, d'une voix entrecoupée de sanglots, elle salue son maître. Elle l'a reconnu aux traces de la blessure que lui fit jadis à la jambe la défense d'un sanglier. La scène est charmante, pleine d'émotion et de vérité familière, et elle a bien souvent inspiré les artistes.

EURYCLÈS (*klèss*) n. m. Genre d'amaryllidées, tribu des narcissées, comprenant des herbes bulbeuses dont on connaît trois espèces, qui habitent l'Asie tropicale et l'Australie.

EURYDAMAS. Myth gr. Un des Argonautes. — Un des prétendants de Pénélope. — Nom d'un devin interprète de songes. — Athlète de Cyrène, qui remporta le prix du ceste aux jeux Olympiques. (Son antagoniste lui ayant porté un coup terrible qui lui brisa les dents, il les avala pour ne pas s'avouer vaincu.)

EURYDÈRE ou **EURYDERA** (*dè*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant des formes de taille moyenne, très plates, à élytres très larges et ordinairement terminés par de fines épines. (On en connaît de nombreuses espèces, propres à Madagascar. Ils vivent sous les écorces d'arbres.)

EURYDICE. Myth. gr. Femme d'Orphée. Poursuivie par Aristée, elle ne vit pas un serpent, qui lui fit une blessure mortelle. Orphée, inconsolable, alla la chercher jusqu'aux enfers. Il obtint d'Hadès qu'Eurydice lui serait rendue, mais à la condition qu'il marcherait devant elle, sans se retourner, jusqu'à la sortie des enfers. Le héros oublia la convention, et Eurydice lui fut ravie à jamais. (La scène a été souvent décrite par les poètes, et souvent représentée par les artistes, notamment sur un beau bas-relief de la villa Albani.) — Femme de Créon, roi de Thèbes.

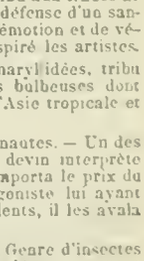

Eurydice piquée par un serpent, d'après Nanteuil.

— Iconogr. Plusieurs peintres ont représenté la *Mort d'Eurydice*. Nous citerons, entre autres : Erasme Quellyn, dont le tableau est au musée de Madrid, et Ary Scheffer, qui exposa le sien au Salon de 1813. Le sculpteur Roubaud a fait une statue en marbre d'*Eurydice piquée par le serpent*. Nanteuil et Legendre-Héral

[illegible] et. C'est une *Eurydice*, *nymphe* [illegible] a exécutée et exposée en 1855. Canova [illegible] et l'*Eurydice*, lest nées à être [illegible] Orphée se retournant et voyant [illegible] pour toujours.

EURYDICE, [illegible] planète télescopique, n° 75, découverte [illegible] 1862.

EURYDICE [illegible] n. f. Genre de crustacés isopodes, [illegible] comprenant des formes marines [illegible] à longues antennes, et qui vivent surtout sur [illegible] (On en connaît plusieurs espèces, [illegible] toutes les régions du globe.)

EURYGASTRE [illegible] ou **EURYGASTER** (*stèr*) n. m. [illegible] insectes hétéroptères, famille des pentatomides, tribu des scutellérinés, comprenant des punaises [illegible], de taille moyenne, à écusson assez étroit, et [illegible] sombre et uniforme. On en connaît une douzaine d'espèces, répandues surtout dans l'ancien monde; une [illegible] l'Amérique du Nord. Les eurygastres vivent à terre, au pied des plantes.)

EURYLAIME [illegible] ou **EURYLAIMUS** (*lè-muss*) n. m. [illegible] type de la tribu des *eurylaimides*, comprenant des oiseaux [illegible] long, [illegible] large, [illegible] bu, pu[illegible] et se nourrissant [illegible] dans les régions [illegible] de la Malaisie. — Ex. [illegible] On connaît une douzaine d'espèces [illegible] dont la taille est celle d'une grive, leur plumage est varié de jaune, de rouge, de brun et de [illegible] l'*eurylaimus javanicus*, de Java et Sumatra, est le plus commun. On a établi trois sous-genres : [illegible] *Eurylophus* [illegible], Brmanie, paris [illegible] *parisomus Dalhousiæ*, magnifique oiseau bleu et vert, orange, rouge et noir, qui dépasse [illegible] centimètres de long, et habite l'Himalaya, corydon [illegible] *Sumatranus*, de Sumatra.

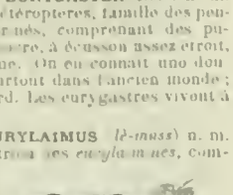

Eurylaime.

EURYLAIMIDÉS (*lè*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux [illegible] rostres, comprenant les *eurylaimes* et *cymbi*[illegible]. — *Un* EURYLAIMIDÉ.

— ENCYCL. On subdivise les *eurylaimidés* en deux tribus [illegible] des *eurylaimidés* et des *calyptomérinés*, dont tous les représentants sont propres à l'Inde et à la Malaisie.

EURYLEPTE ou **EURYLEPTA** (*lèp*) n. m. Genre de vers [illegible], famille des *eurylepidés*, comprenant de petits animaux marins aveugles, mineres et plats, dont on connaît de nombreuses espèces, répandues en diverses mers.

EURYLEPTIDÉS (*lèp*) n. m. pl. Famille de vers turbellariés dendrocoeles, comprenant les genres *eurylepte*, *thysanozoon*, *proceros*, etc. — *Un* EURYLEPTIDÉ.

EURYLOQUE. Myth. gr. Compagnon et beau-frère d'Ulysse, qui le suivit au siège de Troie, et avec lequel il aborda ensuite à l'île de Circé. Il fut le seul qui refusa le breuvage de Circé, et ne fut pas changé en bête. Plus tard, en Sicile, il enleva et égorgea les taureaux d'Apollon, il subira ainsi la colère de Zeus, qui foudroya le vaisseau d'Ulysse. Euryloque périt dans le naufrage.

EURYMAQUE. Myth. gr. Roi des Phlégyens. (Il s'empara de Thèbes après la mort d'Amphion et de Zéthos, et détruisit les murs dont ceux-ci avaient entouré la ville.) — Un des prétendants de Pénélope. (Il insulta Ulysse, qui l'avait pris pour un mendiant, lors de son retour à Ithaque, et qui le tua.)

EURYMÉDON, petit fleuve côtier de l'ancienne Asie Mineure, en Pamphylie, sur les bords duquel, en 470 av. J.-C., l'Athénien Cimon remporta une victoire sur les Perses.

EURYMÉDON. Myth. gr. Roi des géants. (Il fut aimé de Héra, avant qu'elle épousât Zeus; il fut le père de Perséus et de Prométhée. Vaincu dans la guerre contre les dieux, il fut précipité aux enfers.) — Fils de Faune. — Surnom de Poséidon et de Chiron.

EURYMÉDON, général athénien, mort en 413 av. J.-C. En 427, il commanda une flotte chargée de protéger les Corcyréens contre les Péloponésiens. En 426, il conduisit une expédition contre Tanagra. Il reçut ensuite, avec Sophocle et Démosthène, le commandement de troupes envoyées par les Athéniens en Sicile. Les trois généraux s'arrêtèrent à Corcyre, où ils défendirent le parti démocratique contre un [illegible] proscrits, qu'ils livrèrent aux Corcyréens et qui furent mis à mort. La flotte athénienne arriva trop tard [illegible]. A son retour, Eurymédon fut [illegible] condamné à une amende. En [illegible] commandement de renforts [illegible] à l'armée qui assiégeait [illegible] une bataille [illegible] ville.

EURYMÈLE ou **EURYMELA** (*mè*) n. m. [illegible] homoptères [illegible] larves [illegible] arrivée, [illegible] on connaît quatre ou [illegible] l'*Euryméle* [illegible] type du genre, [illegible], et [illegible] une bande transversale [illegible].

Euryméle gr. 2 fois.

EURYMÈNE [illegible] lépidoptères géométres [illegible] qui vivent au printemps [illegible] et dont les [illegible] vivent [illegible] tomber sur les arbres. On connaît quatre espèces d'eurymènes, qui habitent une l'Europe, trois l'Amérique du Nord.

Eurymène (réd. d'un tiers)

EURYMORPHE ou **EURYMORPHA** n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélides, tribu des manticorinés, comprenant des formes propres à l'Afrique tropicale, bronzées, à longs poils blancs, très trapues. (On en connaît trois espèces, qui sont essentiellement terrestres.)

EURYNOME. Myth. gr. Démon souterrain, dont parle Pausanias. (C'était probablement une personnification de la mort.) — Cyclope tué par Bryas, dans le combat des Centaures et des Lapithes.

EURYNOME. Myth. gr. Fille de l'Océan et de Thétys. Elle fut aimée de Zeus, et fut la mère des Charites. Elle avait un temple à Phigalie, en Arcadie, où l'on célébrait des fêtes en son honneur.) — Fille d'Apollon; mère d'Adraste et d'Erphylo. — Mère de Leucothoé, l'une des femmes aimées d'Apollon. (D'après la tradition, le dieu prit le costume et les traits d'Eurynome, pour parvenir auprès de Leucothoé. Suivant certains mythographes, Eurynome était la femme d'Orchame, roi de Perse.)

Eurynome.

EURYNOME, planète télescopique, n° 79, découverte par Watson, en 1863.

EURYNOME (n. mythol.) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures oxyrhynques, famille des parthénopidés, comprenant de petites formes triangulaires, élargies en arrière, bifides en avant, à pattes assez courtes. On connaît quelques espèces d'eurynomes, habitant les mers tempérées.)

EURYNORHYNQUE (*rink'*) ou **EURYNORHYNCHUS** (*kuss*) n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des charadriidés, tribu des tringinés, comprenant une seule espèce. (L'*eurynorhynchus pygmæus* est de la taille d'une fauvette; son bec est élargi en spatule courte et plate à son extrémité; le plumage fauve, grivelé d'ardoise et de blanc en dessus, est blanc en dessous. Ce petit oiseau de rivage, est répandu dans toute l'Asie, surtout aux bouches du Gange; il a été signalé en Europe.)

Eurynorhynque.

EURYNOTE ou **EURYNOTUS** (*tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des crypticinés, comprenant des formes ovales, noires, striées, d'assez grande taille. (On connaît une quinzaine d'espèces d'eurynotes, toutes propres à l'Afrique du Sud; la plus typique est l'*eurynotus muricatus*, du Cap.)

EURYODE ou **EURYODA** n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélidés, comprenant des formes assez allongées, plus ou moins cylindriques, d'un vert ou d'un bleu métalliques, avec des taches orangées ou jaunâtres. (On en connaît une quinzaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde.)

EURYOPE ou **EURYOPA** n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des eumolpinés, comprenant des formes qui font, en quelque sorte, le passage entre les eumolpes et les clythres. (On en connaît une douzaine d'espèces, propres aux régions chaudes de l'Afrique.)

EURYOPÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des théridiidés, dont le genre *euryopis* est le type. — *Un* EURYOPÉ.

EURYOPIS (*piss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *euryopés*, comprenant de petites araignées lisses, portant de place en place de longs crins raides; leur couleur est noire, ou variée de blanc, de jaune verdâtre, argenté ou doré. (Les euryopis sont surtout marcheurs; ils filent peu, et vivent sous les pierres et les mousses. On en connaît vingt-sept espèces : quatorze d'Europe, une de l'Inde, une du Japon, une d'Australie, dix des deux Amériques. Une des plus répandues est l'*euryopis flavomaculata*, qui se retrouve jusqu'au Kamtchatka.)

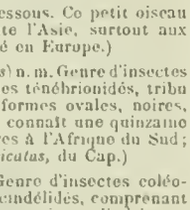

Euryopis (gr. nat.).

EURYPELMATÉS (*pèl'*) n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des aviculariidés, renfermant des mygales exclusivement américaines, comprises dans les genres *eurypelma*, *paraphysa*, *planadecta*, *brachypelma*, *sphærobotria*. — *Un* EURYPELMATÉ.

EURYPELME ou **EURYPELMA** (*pèl'*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, type de la tribu des *eurypelmatés*, caractérisé par le céphalothorax allongé, convexe en avant, les pattes épineuses. (Les eurypelmes sont de grosses mygales, vivant dans des creux d'arbres sans filer de toile; elles sont nocturnes. Leurs nombreuses espèces sont presque toutes propres aux régions chaudes de l'Amérique méridionale et centrale. Telle est l'*eurypelma Guyanum*, de Cayenne.)

EURYPHARYNX (*rinkss*) n. m. Genre de poissons anacanthines, type d'une famille dite des *euryphrynoïdés*, et comprenant un singulier animal des grands fonds découvert par l'expédition du « Travailleur ». L'*euryphrynx pelecanoides* est noir, allongé, grêle, avec une enorme poche se prolongeant des mâchoires à la région pectorale; il a été pêché par des fonds de 1 000 à 2 300 mètres, dans les parages du Maroc.)

Eurypharynx.

EURYPHÈNE (*fè-nè*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des nymphalides, comprenant de jolis papillons de l'Afrique tropicale, dont on connaît vingt-quatre espèces.

EURYPHORE ou **EURYPHORUS** (*russ*) n. m. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des caligidés, comprenant des formes qui vivent sur les branchies de divers poissons de l'océan Indien.

EURYPLEGMA (*pleg'*) n. m. Genre d'éponges hyalospongies, famille des hexactinellidés, comprenant une belle forme lamelleuse, un peu repliée en cornet, et dont la substance, blanche et délicatement fibreuse, ressemble à une dentelle. (L'*euryplegma auriculare* est de la longueur de la main; il habite l'Océan, au S. de la Nouvelle-Zélande.)

Eurypode.

EURYPODE ou **EURYPODIUS** (*dius*) n. m. Genre de crustacés, tribu des *eurypodiinés*, comprenant des araignées de mer, de taille médiocre, à carapace triangulaire, arrondie en arrière, bombée inégalement, et à pattes très longues. (On connaît quelques espèces d'eurypodes, répandues surtout dans les mers de l'hémisphère sud.)

EURYPODIINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures oxyrhynques, famille des majidés, renfermant les genres *eurypodius* et *tyche*. — *Un* EURYPODIINÉ.

EURYPORE ou **EURYPORUS** (*russ*) n. m. Genre de coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, tribu des staphylininés, comprenant des insectes plats, assez larges et renfermant quatre espèces, réparties dans l'hémisphère boréal.

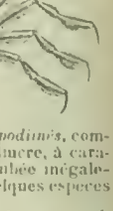

Eurypore (gr. 2 fois.)

EURYPTÈRE ou **EURYPTERUS** (*ptè-russ*) n. m. Paléont. Genre de crustacés, type de la famille des *euryptéridés*, comprenant des formes à céphalothorax en demi-lune ou en carré, à pattes de la cinquième paire élargies en rames. (Les euryptères sont fossiles dans les terrains paléozoïques, du silurien supérieur au carbonifère.)

EURYPTÉRIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de crustacés gigantostracés mérostomes, comprenant de grands animaux aquatiques qui semblent tenir le milieu entre les limules et les scorpions, et dont certains atteignent jusqu'à 2 mètres de long. (Les euryptéridés sont répandus depuis le dévonien jusqu'au carbonifère.) — *Un* EURYPTÉRIDÉ.

EURYPYGA n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *caurale*. V. ce mot.

EURYPYGIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant le seul genre *caurale* ou *eurypyga*. — *Un* EURYPYGIDÉ.

EURYPYLE. Myth. gr. Roi légendaire de Cyrène, fils d'Evémon et d'Ops, célèbre par son talent dans la science divinatoire. (Il conduisit quarante vaisseaux au siège de Troie et fut un de ceux qui s'offrirent pour combattre Hector; il fut blessé par Pâris et guéri par Patrocle. Dans le partage des dépouilles de Troie, il obtint un coffre qui contenait une statue de Dionysos, donnée par Zeus à Dardanos. En ouvrant ce coffre, il fut atteint de folie. Il ne recouvra la raison qu'en arrivant à Patras, où il s'établit, et où, après sa mort, on lui consacra un sanctuaire.) — Roi légendaire des Céthéens de Mysie. (Il était fils de Télèphe et d'Astyoché, et petit-fils de Priam. Il arriva à Troie dans la dixième année du siège. Il tua Machaon, fils d'Asklépios, et fut tué par Néoptolème, fils d'Achille.) — Fils d'Héraklès, et roi de Cos.

EURYSCOPE (*skop'* — du gr. *eurus*, large, et *skopein*, regarder) ou **EURYGRAPHE** (du gr. *eurus*, large, et *graphein*, écrire) n. m. Modèle spécial d'objectif photographique, appartenant à la catégorie des objectifs symétriques. (Les objectifs de ce modèle sont caractérisés par une grande ouverture; aussi sont-ils très lumineux et conviennent-ils bien à l'exécution du portrait.)

EURYSTHÉE. Myth. gr. Roi légendaire de Mycènes et de Tirynthe. Il était fils de Sthénélos et de Nikippé. Il descendait à la fois de Persée et de Pélops. Il était célèbre surtout par sa haine contre Héraklès, qui lui était soumis en vertu d'une ruse de Héra et d'une promesse imprudente de Zeus. Dans l'espoir de se défaire du héros, qu'il redoutait, Eurysthée lui imposa successivement les entreprises les plus dangereuses qu'il pouvait imaginer : c'est ce qu'on nomme les *douze travaux d'Hercule*. Après la mort du fils d'Alcmène, Eurysthée poursuivit les Héraclides de sa haine, et, après les avoir chassés d'Argos, vint les attaquer dans l'Attique, où ils s'étaient réfugiés. Mais Thésée, dont ils avaient imploré la protection, prit leur défense, et livra bataille près de l'isthme de Corinthe à Eurysthée, qui fut tué par Hyllos, fils d'Héraklès.

EURYSTHÈNE et **PROCLÈS**. Myth. gr. Fils jumeaux d'Aristodème, un des Héraclides conquérants du Péloponèse, et qui, pour sa part, eut la Laconie. Aristodème étant mort, ses deux fils, sur l'avis d'un oracle, furent proclamés ensemble rois de Sparte. Eurysthène épousa Lathria, fille du roi de Cléones, et Proclès épousa Alexandra, sœur de Lathria. Les deux frères vécurent en mauvaise intelligence. Ils furent les chefs des deux familles royales de Sparte : les *Eurysthénides* et les *Proclides*.

EURYSTHÉNIDES, une des deux familles royales de Sparte. Ils descendaient d'Eurysthène (v. l'art. précéd.). On les appelait aussi *Agides*, du nom d'Agis Ier, fils d'Eurysthène. Pendant toute l'histoire de Sparte, jusqu'à l'abolition de la royauté, à la fin du IIIe siècle avant notre ère, ils furent en rivalité et souvent en querelle avec leurs collègues de l'autre famille royale, les Proclides. Les rois les plus connus de la branche des *Eurysthénides* sont : Eurysthène, Agis Ier, Cléomène Ier (fin du VIe s.), Léonidas (le héros des Thermopyles), Agésipolis Ier, Cléombrote Ier, Cléomène III, etc.) — *Un*, *Une* EURYSTHÉNIDE.

EURYSTOME (*stom'*) ou **EURYSTOMUS** (*sto-muss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux lévirostres, famille des coracides, comprenant de beaux rollers bleus, à large bec recourbé en crochet à son extrémité. (On connaît six espèces d'eurystomes, répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde. Le plus commun est l'*eurystomus pacificus*, de la Nouvelle-Guinée; l'*eurystomus Orientalis* est répandu de l'Inde jusqu'aux Moluques).

Eurystome.

EURYSTOMES (*stom'*) n. m. pl. Zool. Ordre de cténophores, comprenant les formes en cloche latéralement comprimées, dépourvues de lobes et de filaments tactiles, et possédant une large ouverture buccale. (Les eurystomes renferment deux familles : *béroïdés, rangiidés.*) — *Un* EURYSTOME.

EURYTANES. Géogr. anc. Peuplade d'Etolie, qui occupait la région située entre la vallée de l'Achéloüs et le mont Œta. La ville principale était *Œchalie*, où le roi Eurytos fut tué par Hèraklès. Ce pays forme aujourd'hui l'éparchie d'*Eurytani*, dans le nome d'Acarnanie-et-Etolie; 35.000 hab. Ch.-l. *Karpenision.*).

EURYTHMIE (*tmi* — du gr. *euruthmia;* de *eu*, bien, et *rhythmos*, rythme) n. f. Combinaison harmonieuse des lignes, des mouvements.

— Par ext. Harmonieux équilibre des passions, des facultés.

— Méd. Régularité du pouls.

— Mus. Heureux choix de sons, rythme harmonieux.

EURYTHMIQUE (*tmik'* — rad. *eurythmie*) adj. Qui est régulier; *Composition* EURYTHMIQUE. *Battements* EURYTHMIQUES *du pouls.*

EURYTHOÉ n. f. Zool. Genre d'annélides polychètes errantes, famille des amphinomidés, comprenant des vers marins très allongés, à caroncule céphalique peu lobée et réduite, à pieds munis de soies linéaires. (Les eurythoés sont très voisines des amphinomes. On peut prendre comme type de leurs nombreuses espèces répandues en diverses mers l'*eurythoe pacifica*, du grand Océan.)

EURYTHYREA (*ré-a*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des buprestidés, comprenant des formes robustes, dont on connaît cinq espèces habitant l'Europe et la région circaméditerranéenne.

— ENCYCL. Deux espèces d'*eurythyrea* se trouvent en France : l'*eurythyrea micans*, d'un vert cuivreux éclatant, est propre au Midi (sa larve attaque les peupliers, où elle creuse de longues galeries rendant le bois impropre à tout usage); l'*eurythyrea Austriaca*, qui remonte plus au N., attaque les chênes et aussi les sapins.

Eurythyrea (gr. nat.).

EURYTOME ou **EURYTOMA** n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des *eurytomidés*, comprenant de très petites formes à thorax bossu, à abdomen plat, dont on connaît une vingtaine d'espèces européennes. (Les eurytomes sont parasites de divers insectes; ainsi l'*eurytoma fulvipes* détruit l'hylésine du frêne.)

EURYTOMIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères chalcidiens, comprenant les genres *eurytome, décatome, isosome, systole*, etc. — *Un* EURYTOMIDE.

EURYTOS. Myth. gr. Roi d'Œchalie, dans le pays des Eurytanes, en Etolie. (Fier de son adresse à tirer de l'arc, il promit la main de sa fille Iole à celui qui l'emporterait sur lui. Hèraklès le vainquit, mais se vit refuser Iole. Le héros perça de ses flèches Eurytos et ses quatre fils. D'après une autre tradition, Eurytos fut tué par Apollon, qu'il avait défié.) — Centaure qui fut la cause du combat des Centaures et des Lapithes. (Il fut tué par Thésée.)

EURYUSE ou **EURYUSA** n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant de petites formes larges, brunes ou roussâtres, dont on connaît une douzaine d'espèces de l'Europe et de l'Amérique tempérée, et qui vivent dans les fourmilières.

EUSCAPHE (*skaf'*) ou **EUSCAPHIS** (*ska-fiss*) n. m. Bot. Genre de sapindacées, qui ne comprend qu'une seule espèce japonaise. (L'*euscaphis staphyleoides* est employé en infusion par les Japonais contre la dysenterie.)

EUSCARIEN (*ska-ri-in* — du basque *euscara* ou *escuara*, mot qui sert à désigner la langue basque) adj. Syn. de BASQUE.

EUSDEN (Laurence), homme de lettres anglais, né à Spofforth (Yorkshire) en 1688, mort à Coningsby en 1730. Il remplaça Rowe comme poète-lauréat (1718-1730); il n'est connu aujourd'hui que par un vers de *la Dunciade* de Pope, et par cette boutade du duc de Buckingham : « Apollon l'accepte au nom du roi, mais avoue qu'il en le connaît pas. » C'était une allusion à la charge officielle qu'Eusden avait à la cour. Il devint recteur de Coningsby. Il est l'auteur de nombreuses pièces de circonstance.

EUSÈBE Ier (saint), pape, élu le 20 mai 310, mort le 26 septembre de la même année. Son histoire, longtemps obscure, est mieux connue depuis que de Rossi a découvert, dans le cimetière de Saint-Calixte, l'épitaphe que le pape saint Damase avait composée en son honneur. Il combattit les rigoristes, qui refusaient d'admettre à la pénitence les fidèles coupables d'avoir failli durant la persécution. Exilé par le tyran Maxence, il mourut en Sicile. — Fête le 26 septembre.

EUSÈBE de Verceil (saint), né en Sardaigne en 315, mort en 371. Evêque de Verceil, en Piémont, il assista au concile de Milan (355), et défendit la doctrine catholique contre l'empereur arien Constance, ce qui lui valut l'exil. Rappelé par l'empereur Julien, il fut, dit-on, lapidé par les ariens. On a de lui : *Lettre à Constance Auguste*; une traduction latine du *Commentaire sur les psaumes* d'Eusèbe de Césarée, et diverses lettres apostoliques. — Fête le 21 juin.

EUSÈBE de Césarée, évêque de Césarée, né en Palestine vers 267, mort en 340. Il suivit à Antioche les leçons de Dorothée, et fut chargé d'expliquer les livres saints dans l'école qu'avait fondée, à Césarée, le prêtre Pamphile, son ami. Pendant la persécution de Maximin (309), il confessa la foi et fut emprisonné. Elu, en 313, évêque de Césarée, il devint l'ami et le conseiller de Constantin, qui le fit siéger à sa droite, au concile de Nicée. Eusèbe y vota avec les catholiques; mais, après la dispersion du concile, il demanda à l'empereur le rappel d'Arius, dont il adopta la doctrine sous une forme adoucie, appelée le *semi-arianisme*. Sur la fin du règne de Constantin, il mit au service des ariens son crédit à la cour : il seconda Eusèbe de Nicomédie dans ses entreprises contre saint Athanase et les catholiques.

Eusèbe de Césarée fut l'évêque le plus savant de son temps. Nous avons encore son *Histoire ecclésiastique*, son principal ouvrage. Il y raconte en dix livres, avec ordre et exactitude, l'établissement et les premiers progrès de l'Eglise. Les fragments originaux d'auteurs contemporains, aujourd'hui perdus, qu'il y a insérés, donnent à ce livre une grande valeur. Il reste aussi d'Eusèbe une *Vie de Constantin*, pleine de documents qu'on ne saurait trouver ailleurs. Citons encore les *Préparations* et les *Démonstrations évangéliques*, conservées en partie, une *Histoire générale* dont il reste une traduction arménienne, une *Apologie d'Origène* en six livres, dont le dernier seul nous est parvenu, plusieurs traités d'exégèse, trois *Apologies* et des écrits dogmatiques destinés à défendre la cause de l'arianisme.

EUSÈBE de Nicomédie, évêque de Nicomédie, mort en 341. Zélé partisan d'Arius, il fut déposé après le concile de Nicée et exilé en Gaule (325). Rappelé en 328, il présida le synode arien de Tyr, qui prononça la destitution de saint Athanase, et, après la mort d'Arius, fut proclamé par son parti patriarche de Constantinople. Il travailla à fortifier la secte dont il était devenu le chef, par l'union des fractions qui la divisaient, et usa de son crédit puissant auprès de l'empereur Constance, pour affaiblir l'influence des catholiques.

EUSÈBE de Samosate, évêque de Samosate, en Syrie, mort en 379. Il combattit avec courage les partisans de l'arianisme, que soutenait l'empereur Valens. Exilé en Thrace parmi les Goths, à son retour en Syrie, il fut tué par une femme arienne.

EUSÈBE, évêque de Dorylée au ve siècle. Il combattit Nestorius, et dénonça au patriarche Flavien son ami Eutychès, auteur d'une hérésie nouvelle. Emprisonné après le synode appelé « brigandage d'Ephèse » (449), il fut délivré par l'intervention du pape saint Léon, et prit part aux décisions du concile de Chalcédoine (451).

EUSÈBE, évêque de Paris, vers 551. Il ordonna prêtre le fils du roi Clodomir, qui devint saint Cloud.

EUSÈBE II, évêque de Paris en 591. Il acheta l'évêché de Paris, que la reine Frédégonde avait mis à l'encan. Ce prélat simoniaque fut chassé de son siège, après un épiscopat fort court.

EUSÈBE, évêque de Thessalonique vers 600. Ami et correspondant de saint Grégoire le Grand, il combattit les partisans du monophysisme.

EUSÈBE, surnommé **Emissène,** évêque arien d'Emèse au ive siècle, mort vers 359. Favori de l'empereur Constance, il passa de longues années à la cour de Constantinople. D'après le témoignage de saint Jérôme, il avait écrit des *Commentaires* sur l'Ecriture sainte, aujourd'hui perdus. Gratien lui a attribué à tort des *Homélies*, qui sont l'œuvre d'un Père de l'Eglise latine.

EUSÈBE (Bruno), né vers l'an 1000, mort à Angers en 1081. D'après la *Chronique de Verdun*, il fut élu évêque d'Angers en 1047. Il permit d'abord à Bérenger, son archidiacre, de prêcher contre la présence réelle dans l'eucharistie; mais il s'en repentit plus tard et montra même envers l'hérésiarque beaucoup de sévérité. Après avoir eu de vifs démêlés avec son métropolitain Raoul, archevêque de Tours, qui l'excommunia, il entra en lutte avec Foulques IV, comte d'Anjou, l'excommunia, et, soutenu par le pape Grégoire VII, l'obligea à reconnaître ses torts.

EUSÈBE d'Antibes, évêque français du vie siècle, né vers 500, mort vers 570 ou 571. Evêque d'Antibes, il assista, en 554, au concile d'Arles. Eusèbe est, d'après Mabillon, auteur de l'*Histoire de la translation des corps de saint Vincent, saint Victor et saint Oronce.*

EUSÉBIE (Flavie-Aurélie), impératrice romaine, née à Thessalonique vers 330, morte en 360. Sa beauté et son esprit la firent distinguer de l'empereur Constance, qui l'épousa vers 353. Elle profita de son influence pour protéger Julien qui, grâce à elle, épousa Hélène, sœur de l'empereur. Elle s'entoura de savants et d'écrivains et prit une part active aux luttes religieuses en persécutant les catholiques au nom des doctrines ariennes. Elle a été accusée de divers crimes et passe pour être morte des remèdes violents qu'elle prit pour faire cesser une stérilité qui la désespérait. Julien la défend de ces accusations.

EUSÉBIE (sainte), nommée aussi **Eusoye** ou **Ysoye,** née en 637, morte en 660. Elle succéda, en 649, à la bienheureuse Gertrude, son aïeule, abbesse de Hamay. Elle avait alors douze ans. Malgré sa grande jeunesse, elle montra dans le gouvernement de sa communauté autant de sagesse que de douceur et d'énergie. — Fête le 16 mars.

EUSÉBIE (sainte), martyre du viie siècle. Abbesse du monastère de Saint-Cyr, fondé par Cassien, près de Marseille, elle se défigura pour échapper à la brutalité des Sarrasins; son exemple fut imité par ses quarante religieuses. Mais cet acte de courage ne réussit pas à les faire épargner des infidèles, qui les égorgèrent. — Fête le 29 octobre.

— Une autre *sainte* EUSÉBIE est honorée le même jour en Italie, à Bergame, où elle souffrit le martyre (iiie s.).

EUSÉBIEN (*bi-in*) n. m. Membre d'une secte arienne du ive siècle, qui reconnaissait pour chef Eusèbe de Nicomédie.

EUSIPHONELLE ou **EUSIPHONELLA** (*nèl'*) n. f. Paléont. Genre d'éponges calcaires, famille des pharétronidés, comprenant des formes rameuses ou massives cylindriques, à large cavité centrale toujours très profonde, et qui sont fossiles dans le jurassique supérieur.

EUSIRIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés amphipodes, comprenant les genres *rhachotropis, cleonardo, eusirus* et *eusiroides*, habitant, en général, les grands fonds de l'Atlantique et du Pacifique. — *Un* EUSIRIDE.

EUSIROIDES (*dess'*) n. m. Genre de crustacés amphipodes, famille des *eusirides*, comprenant de petites crevettes de l'Atlantique et du Pacifique, voisines des *eusirus*, mais à antennes plus longues, à corps plus allongé, et de plus grande taille. Parmi les quelques espèces découvertes par l'expédition du « Challenger », on peut citer l'*eusiroides Crassi*, qui vit dans les parages de Montevideo.)

EUSIRUS (*russ*) n. m. Genre de crustacés amphipodes, famille des *eusirides*, comprenant des crevettes minuscules, arquées, à uropodes et antennes de longueur médiocre et égale, à corps un peu épaissi en arrière. On connaît quatre ou cinq espèces d'*eusirus*, répandues dans les océans Atlantique et Pacifique austral.)

EUSITIUS ou **EUSICE** (saint), né à Périgueux vers 440, mort vers 532. Vendu par ses parents, dans un temps de famine, à l'abbé du monastère de Parpeçay, en Berry, il fut instruit et ordonné prêtre. A vingt ans, il se retira dans la solitude de Pressigny, sur les bords du Cher. Le roi Childebert Ier, à qui il avait prédit ses victoires sur les Visigoths (531), voulut le combler de présents : il n'accepta que l'or nécessaire à la délivrance de plus de mille prisonniers. Après sa mort, Childebert bâtit, près de son tombeau, une superbe basilique, autour de laquelle s'éleva plus tard la ville de Selles-sur-Cher.

EUSKIRCHEN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane [régence de Cologne]), sur l'Erft, affluent du Rhin : 8.963 h. Manufacture de draps et de tapis de laine, tanneries et corroiries. Ch.-l. d'un cercle de 42.000 hab.

EUSMILIE (*smi-li*) ou **EUSMILIA** n. f. Genre de madrépores, type de la tribu des *eusmilinés*, comprenant des polypiers à columelle spongieuse, dont on connaît quelques espèces répandues en diverses mers.

EUSMILINÉS n. m. pl. Tribu de madréporaires, famille des astréidés, comprenant des formes chez lesquelles les cloisons sont à bords entiers et tranchants. (Les eusmilinés se subdivisent en trois tribus : *stylinacés, euphyllinacés, trochosmilinacés.*) — *Un* EUSMILINÉ.

Eusome (gr. 3 fois).

EUSOME ou **EUSOMUS** (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinaïdés, tribu des brachydérines, comprenant de petits charançons courts et très bombés, dont on connaît une vingtaine d'espèces habitant l'Europe et les régions voisines.

EUSOMPHALIEN (*son-fa-li-in* — du gr. *eusós*, sain, et *omphalos*, nombril) adj. Tératol. Se dit de monstres doubles, formés de deux sujets à peu près complets et indépendants, ayant chacun son ombilic, par opposition aux *monomphaliens.*

EUSOPHORA n. f. Bot. Section du genre *sophora.*

EUSPIRANTHE (*spi*) n. f. Bot. Section du genre spiranthe.

EUSPIROCRINE ou **EUSPIROCRINUS** (*spi, russ*) n. m. Paléont. Genre d'échinodermes crinoïdes, famille des cyathocrinidés, comprenant des encrines à calice surbaissé, cupuliforme, avec cinq bras espacés, à tige courte, qui sont fossiles dans le silurien supérieur de Scandinavie.

Euspize.

EUSPIZE ou **EUSPIZA** (*spi*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des embérizidés, comprenant des bruants américains. (L'espèce type est l'*euspiza Americana*, des Etats-Unis, petit bruant, brun en dessus et gris brunâtre rayé de noir.)

EUSPONDYLE ou **EUSPONDYLUS** (*spon, luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens fissilingues, famille des améividés, comprenant des lézards de l'Amérique tropicale, grêles, allongés, ordinairement bruns ou fauves, marqués sur le dos de larges taches transversales noires. (On connaît deux ou trois espèces d'euspondyles; leur longueur moyenne est de 20 centimètres.)

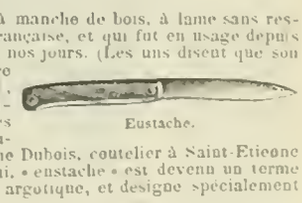
Euspondyle.

EUSTACHE (*stach'*) n. m. Petit couteau à manche de bois, à lame sans ressort, de fabrication française, et qui fut en usage depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours. (Les uns disent que son inventeur fut peut-être Eustache [Wistace], coutelier du roi Philippe le Bel; d'autres affirment que ce couteau est dû à Eustache Dubois, coutelier à Saint-Etienne [XVIIIe s.]. Aujourd'hui, « eustache » est devenu un terme populaire, ou même argotique, et désigne spécialement le couteau à virole.)

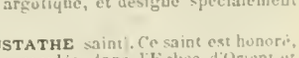
Eustache.

EUSTACHE ou **EUSTATHE** (saint). Ce saint est honoré, dès les temps les plus reculés, dans l'Eglise d'Orient et dans l'Eglise d'Occident; son nom figure dans les martyrologes et une des plus anciennes églises de Rome lui est dédiée. Mais son histoire a été tellement surchargée de légendes qu'il est presque impossible d'y distinguer la vérité de l'erreur. Les Bollandistes regardent comme probables les faits suivants : Eustache se nommait, avant sa conversion, PLACIDUS; il servit dans les armées romaines sous Trajan, et souffrit le martyre au temps d'Adrien. — Fête le 20 septembre.

Eustache [illegible] **Saint-**[illegible] à Paris. Cette église, l'une [illegible] Paris, [illegible] d'abord, vers l'an 1200, [illegible] à sainte Agnès. Pour la pre[illegible] comme paroisse [illegible] une première fois, en [illegible] cent ans plus tard. [illegible] 1532, Jean de la Barre, prévot de Paris, posait la première pierre du nouvel édifice. On a dit que l'architecte en fut un certain David, mais, comme l'épitaphe de ce David, « architecte et conducteur du bastiment de l'église de céans », porte qu'il mourut en 1650, on ne peut lui attribuer le mérite des plans de 1532. Quel qu'en soit

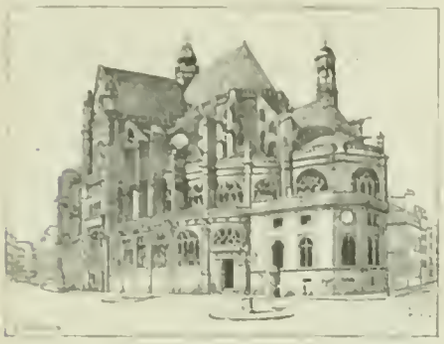

Église Saint-Eustache, à Paris.

l'auteur, les parties de l'église qui datent du XVIe siècle, et notamment la façade méridionale, parallèle aux bâtiments des Halles, sont fort remarquablement traitées. Les grâces de la Renaissance s'y combinent avec les dernières manifestations du gothique flamboyant. Le monument ne fut terminé qu'en 1642; encore la façade de l'Ouest, sur la rue du Jour, ne date-t-elle que du dernier quart du XVIIIe s.

Saint-Eustache renferme plusieurs monuments artistiques de grande valeur : des tableaux de Lebrun, de Doyen, de Vanloo, *Tobie conduit par un ange*, attribué à Raphaël, une *Cène*, attribuée à Porbus, une *Vierge* en marbre sculptée par Pigalle, etc. Nombre de personnages illustres y ont leur sépulture : Voiture, Vaugelas, La Mothe-le-Vayer, Furetière, Colbert et son fils le marquis de Seignelay, François Chevert.

Eustache le Moine, corsaire français, tué au combat naval de l'Ile-Rhes, devant l'embouchure de la Tamise, en 1217. Originaire de la Picardie, bénédictin de Saint-Vulmer, il quitte le froc pour venger l'assassinat de son père Baudouin Busket. Sénéchal du comte de Boulogne, il se fait chasser pour concussion, passe au service de Jean sans Terre et commence alors sa terrible carrière de corsaire. En 1206, il fut investi de la seigneurie des îles anglo-normandes, d'où il étendit au loin ses brigandages. En 1212, Eustache quitta Jean sans Terre et passa au service de Philippe Auguste. Il s'éleva alors au-dessus du rôle de corsaire. Quand Louis VIII, fils de Philippe Auguste, accepta la couronne que lui offraient les barons anglais, lors de la tyrannie de Jean sans Terre, ce fut Eustache qui assura les communications entre la France et l'armée débarquée en Angleterre. Les progrès de la conquête française furent arrêtés par la mort du roi Jean (1216). Les Anglais trouvèrent un habile capitaine en Philippe d'Aubigne, qui, assisté de Hubert de Bourg, infligea à Eustache le Moine, en vue des côtes d'Angleterre, la défaite où il périt.

Eustache le Moine, poème français du XIIIe siècle. — Il a pour héros le hardi pirate qui vécut sous Louis VIII et Philippe Auguste. Dans le poème, ce personnage, après avoir été moine, ne devient pas seulement pirate, mais aussi sorcier et met au désespoir, par les bons tours qu'il leur joue, le comte de Boulogne, son ancien maître, et le roi d'Angleterre. Ce poème a été publié par F. Michel (1834) et plus récemment par Foerster et Trost (1891), dans la *Romanische Bibliothek*.

EUSTACHE DE SAINT-PIERRE, bourgeois de Calais, célèbre par le dévouement qu'il témoigna à ses concitoyens lors de la reddition de la place au roi d'Angleterre (1347), né en 1287, mort à une date inconnue. Il appartenait à une des familles patriciennes des « grands marchands » de Calais. La ville, assiégée par Edouard III, fut abandonnée par le roi de France (2 août 1347). La reddition ne pouvait plus être qu'une question de jours. Déjà, la famine y sévissait. Les bourgeois forcèrent le gouverneur, Jean de Vienne, de s'aboucher avec les Anglais pour traiter de la reddition. Après bien des hésitations, Edouard III, irrité de l'image [illegible] les corsaires de Calais avaient fait subir depuis un siècle au commerce et à la marine de son royaume, déclara qu'il ferait grâce aux habitants de Calais, à la condition que six des plus notables bourgeois viendraient tête et pieds nus, en chemise, la corde au col, lui présenter les clefs de la ville et se mettre à son entière discrétion. Eustache de Saint-Pierre et cinq de ses concitoyens : Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wissant, Jean de Fiennes et André d'Ardres, se devouent et vont se remettre entre les mains du roi d'Angleterre de la façon qu'il avait réglée. La colère du monarque anglais n'était pas calmée, et il persista dans sa résolution de les envoyer à la mort, quand sa femme, la reine Philippe de Hainaut, intervint en leur faveur : « Ha! dame, je amaisse mieulz que vous fussiés d'autre part que ci..... Je les vous donne, si en faites vostre plaisir. » Et la reine, emmenant les Calaisiens dans sa chambre, où elle « les fist revestir et donner à disner tout aise », les fit remettre en liberté. Un monument, dû au ciseau de Rodin, a été élevé dans la ville de Calais pour remémorer le dévouement d'Eustache et de ses compagnons.

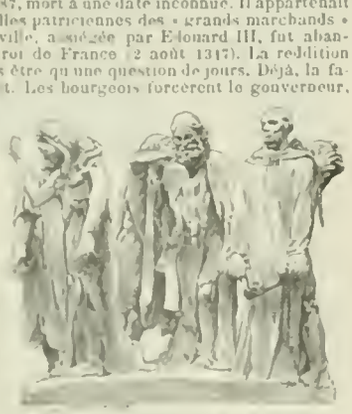

Les bourgeois de Calais, d'après Rodin.

EUSTACHI (Barthélemy), médecin italien, né à San Severino (Marche d'Ancône), mort en 1571. Au lieu de dîner, comme les anciens, une part prépondérante aux idées *a priori*, il fit de la méthode d'observation la base des sciences médicales; ses recherches anatomiques sont d'une étendue et d'une précision remarquables : il a donné son nom à la *trompe d'Eustachi*, qui fait communiquer l'oreille moyenne avec le pharynx supérieur, et à la *valvule d'Eustachi*, située à l'embouchure de la veine cave inférieure. On lui attribue également la découverte du canal thoracique. Il a laissé : *Erotiani, graeci scriptoris vetustissimi vocum quae apud Hippocratem sunt collectio cum annotationibus* (1566); *De multitudine seu de plethora* (1746); les *Opuscula anatomica*, contenant : *De rerum structura, De auditus organo, Ossium examen, De motu capitis, De vena azygos, De dentibus* (1654), et de belles planches destinées à un grand ouvrage d'anatomie, retrouvées et publiées en 1714 : *Tabulae anatomicae clari viri*.

EUSTACHYDE (*stu-kid'*) n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique centrale et le cap de Bonne-Espérance.

EUSTALE ou **EUSTALA** (*sta*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant des araignées américaines, de taille médiocre ou petite, dont on connaît un grand nombre d'espèces.

EUSTASE, EUSTAISE ou **EUSTACE** (saint), abbé de Luxeuil, né en 560, mort en 625. Il entra au monastère de Luxeuil, alors gouverné par saint Columban. Lorsque ce dernier fut exilé par le roi Thierry, il lui succéda (610), puis prêcha l'évangile en Bavière. Au concile de Mâcon (624), il défendit la règle de saint Columban contre les attaques du moine Agrestis. Eustase était très versé dans la littérature profane; beaucoup de manuscrits d'auteurs de l'antiquité ont été recopiés par ses soins. — Fête le 29 mars.

EUSTATHE ou **EUSTACE**, hérésiarque arménien du IVe siècle. On le connaît par saint Epiphane. Après avoir fait profession de la vie monastique, il quitta son couvent et devint le fondateur de la secte des *eustathiens*. Il réunissait ses disciples en petites assemblées secrètes, où les hommes étaient séparés des femmes. Sous prétexte de ramener les chrétiens à la perfection évangélique, il proscrivait le mariage, la propriété et les pompes du culte public. Eustathe et les eustathiens furent condamnés au concile de Gangres.

EUSTATHE, évêque de Sébaste, au IVe siècle. Plusieurs historiens l'ont confondu à tort avec le précédent. Ce fut un des membres les plus actifs de la secte des semi-ariens. Il refusait de proclamer le Fils *consubstantiel* au Père, suivant la formule du concile de Nicée (325), quoiqu'il confessât sa divinité. Il fut déposé, en 347, par le concile de Sardique. Néanmoins, il assista aux conciles d'Ancyre (358), de Sélencie (359) et de Lampsaque (364). Protégé par l'empereur Constance, il combattait sans relâche les évêques orthodoxes. Le pape Libère ordonna au concile de Tyane (366) de le rétablir sur son siège; mais, peu après, il fut exclu de toutes les communions.

EUSTATHE, patriarche d'Antioche, né à Side (Pamphilie) vers 260, mort en 338. Il assista, comme évêque de Bérée, au concile de Nicée (325). Calomnié par les ariens, il fut déposé et exilé par Constantin en Thrace, puis en Illyrie. Il mourut à Philippe, en Macédoine. Il a laissé un *Traité sur la Pythonisse* (1629). Ses autres ouvrages sont perdus.

EUSTATHE de Cappadoce, philosophe platonicien, qui vivait au IVe siècle de notre ère. Il suivit les leçons de Jamblique et d'Adésius, à qui il succéda comme chef de l'école philosophique de Cappadoce, et s'efforça, pour lutter contre le christianisme, de rajeunir des superstitions vieillies. Il croyait à la démonologie et à la *théurgie*, qui est l'art de faire descendre en soi le divin par les pratiques extérieures, par les rits, par les formules symboliques. Envoyé par Constantin auprès du roi de Perse Sapor, en qualité d'ambassadeur, il se fixa à la cour de celui-ci.

EUSTATHE, surnommé **le Romain** (Ῥωμαῖος), jurisconsulte byzantin, de la fin du Xe et du commencement du XIe s. D'abord juge au tribunal de l'Hippodrome, il parvint, sous Basile II, aux hauts emplois de questeur et de *magister officiorum*. Il reste de lui plusieurs ouvrages, et c'est d'après ses arrêts que fut rédigé, vers le milieu du XIe siècle, le manuel de droit appelé la Πράχειρα.

EUSTATHE, archevêque de Thessalonique, grammairien et rhéteur byzantin du XIIe siècle. D'abord diacre à Sainte-Sophie, puis professeur public d'éloquence, il parvint, en 1175, au siège archiépiscopal de Thessalonique, joua, dès lors, un rôle considérable, et fut mêlé aux grands événements politiques et religieux de son temps. Il paraît avoir été un habile homme d'Etat et un hardi réformateur de mœurs monastiques. Ses ouvrages se partagent en deux groupes. Il a laissé d'une part des *Commentaires sur l'Iliade et l'Odyssée d'Homère*, précieux par la foule des renseignements empruntés à des œuvres classiques aujourd'hui perdues, et un *Commentaire de Pindare*, un des plus remarquables ouvrages de l'érudition byzantine. D'autre part, il a composé, outre de nombreuses œuvres théologiques, un intéressant traité historique sur la prise de Thessalonique par les Normands (1185), des discours adressés aux empereurs et surtout des écrits polémiques contre les moines où il a tracé un vivant portrait des mœurs de son pays (Ἐπιστολὴ περὶ μοναχῶν), et le *Traité sur l'Hypocrisie*. Eustathe a encore laissé une *Etude* sur Denys Periégète.

EUSTATHE. Biogr. V. EUMATHE.

EUSTATHIEN, ENNE (*stu-ti-in, èn'*) n. Membre d'une secte fondée par un moine du nom d'Eustathe, qui proscrivait le mariage.

— ENCYCL. V. EUSTATHE.

EUSTÉGIE (*stè-jî*) n. f. Genre d'asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux glabres, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

EUSTÉPHIE (*stè-fî*) n. f. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des amaryllidées, tribu des narcissées, comprenant neuf espèces, qui croissent dans l'Amérique australe.

EUSTERCULIE n. f. Bot. Section du genre sterculie.

EUSTHÈNE ou **EUSTHENES** (*stè-nèss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomides, comprenant de grandes punaises foncées, métalliques, très larges, à cuisses postérieures renflées. (On en connaît une douzaine d'espèces, de la région indo-chinoise et malaise.)

Eusthène (réd. d'un tiers).

EUSTHÉNIE (*stè-ni*) ou **EUSTHENIA** (*stè*) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des perlidés, comprenant des formes australiennes à ailes violettes, irisées et rouges. (L'espèce type de ce genre remarquable est l'*eusthenia spectabilis*, dont la larve vit dans les marais de la rivière des Cygnes, en Australie.)

EUSTIS (William), médecin et homme d'Etat américain, né à Cambridge (Massachusetts) en 1753, mort à Boston en 1825. Pendant toute la durée de la guerre de l'Indépendance, il servit comme chirurgien militaire. De 1800 à 1805, il fut l'un des représentants de l'Etat de Massachusetts au Congrès fédéral. En 1809, le président Madison lui confia le portefeuille de la guerre, qu'il conserva trois ans. La capitulation des forces américaines commandées par le général Hull l'obligea à donner sa démission (1812). En 1814, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Hollande, et, à son retour, occupa de nouveau un siège au congrès (1820-1823).

EUSTOCHIE (sainte) [en lat. *Eustochium*], abbesse, née à Rome en 364, morte à Bethléem en 419. Fille du sénateur Toxotius et de sainte Paule, elle comptait parmi ses ancêtres Scipion et Paul-Emile. En 382, à l'âge de dix-sept ans, d'après le conseil de saint Jérôme, elle fit vœu de virginité perpétuelle. Elle accompagna ensuite sa mère à Chypre, en Syrie, en Egypte et en Palestine, s'établit au couvent de Bethléem sous sa conduite et, à sa mort (404), lui succéda dans la charge d'abbesse. Saint Jérôme écrivit à son intention les *Commentaires sur Isaïe et Ezéchiel*, et entretint avec elle une longue correspondance.

EUSTOMA (*sto*) n. f. Genre de gentianacées, tribu des chironiées, comprenant des herbes dressées, glauques, à grandes fleurs largement pédonculées, bleues, blanches ou pourprées. (On connaît deux espèces, des régions chaudes de l'Amérique et des Indes.)

EUSTOMATES (*sto*) n. m. pl. Ordre d'infusoires flagellates, comprenant deux sous-ordres : *eustomates monomastiges*, c'est-à-dire les animalcules à un flagellum, et les *eustomates dimastiges*, c'est-à-dire ceux qui en ont deux. (Les eustomates monomastiges renferment les familles *paramonadidés, astasiadés, euglénidés, noctilucidés*. Les eustomates dimastiges renferment les *chrysomonadidés, zygoselmidés, chilomonadidés, anisonémidés, sphénomonadidés*.)

EUSTOMIAS (*sto-mi-ass*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des sternoptychidés, comprenant des formes étroites, allongées, atténuées en arrière, avec un filament grêle à la mâchoire inférieure. (L'espèce type de ce curieux genre est l'*eustomias obscurus*, long de 16 centimètres, d'un noir velouté, pêché aux Açores, par 2.792 mètres de fond, lors de l'expédition du « Travailleur ».)

Eustomias.

EUSTRATIUS, archevêque de Nicée au XIIe siècle, sous le règne de l'empereur Alexis Comnène. Il écrivit un *Traité contre Chrysolanus*, où il soutient que le Saint-Esprit ne procède que du Père. Ses *Commentaires sur Aristote* sont des compilations de fragments empruntés à Aspasius et à Michel d'Ephèse.

EUSTROPHE ou **EUSTROPHUS** (*stro-fuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélandryidés, tribu des orchésiinés, comprenant des insectes oblongs, assez larges, un peu bombés, pubescents et de taille médiocre. (On connaît six espèces d'eustrophes, habitant l'hémisphère boréal. Une seule est européenne; c'est l'*eustrophus dermestoides*, brun, à pubescence grisâtre, vivant dans les vieux arbres, et qui est rare en France.)

Eustrophe (gr. 4 fois).

EUSTYLE (*stil'* — gr. *eustulos*; de *eu*, bien, et *stulos*, colonne) n. m. Archit. Mode d'entre-colonnement, dans lequel les colonnes sont espacées de deux diamètres et quart, excepté au milieu de la façade et de la partie postérieure de l'édifice, où l'espacement est de trois diamètres.

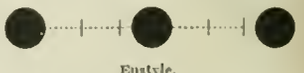

Eustyle.

EUSYNCHITE n. f. Vanadate naturel de plomb et de zinc.

EUSYRINGIUM (*ji-om'*) n. m. Genre de radiolaires stichocyrtides, famille des lithocampidés, comprenant des micro-organismes marins, de forme renflée au milieu, avec fenêtres larges et peu régulières. (Les *eusyringium* comptent une dizaine d'espèces de l'Atlantique et du Pacifique : tel est l'*eusyringium macrosiphon*, du Pacifique, habitant à près de 900 mètres de profondeur.)

EUTALITE n. f. Zéolithe sodico-calcique. Variété d'analcime.

EUTASSA n. m. Section des *araucaria*, à feuilles uninerves, munie de carpelles (écailles du strobile) ailés et pourvus d'un prolongement droit ou recourbé.

— Encycl. Ces *araucaria* sont actuellement limités à l'hémisphère sud, le Queensland, la Nouvelle-Calédonie, le Brésil, etc. A l'état fossile, ce genre était beaucoup plus répandu; on trouve des rameaux feuillés, des cônes et des graines dans le jurassique moyen de Stonesfield et de Somersetshire (Angleterre), au même niveau géologique en Chine, dans le corallien de Verdun et de Saint-Mihiel, dans le cénomanien de Nogent-le-Rotrou, dans l'éocène moyen de France et d'Angleterre, etc.

Eutaw Springs, affluent de la rivière Santee (Etat de la Caroline du Sud [Etats-Unis]). Victoire du général américain Greene sur les Anglais du colonel Stuart (8 sept. 1781).

EUTAXITE n. f. Variété sphérolithique de liparite, dans laquelle on remarque la trace de l'action des dégagements de vapeurs.

Eutecnius, médecin et sophiste grec, né au IIIe siècle de notre ère. Il a laissé deux ouvrages d'une grande valeur : *Paraphrase en prose sur les* Ornithiaques *de Dionysius* (1702); *Paraphrase sur les thériaques et les alexipharmaques de Nicandre* (1764, dans les « Œuvres de Nicandre ».)

Euterpe (gr. *Euterpê*; de *eu*, bien, et *terpein*, réjouir), Muse de la poésie lyrique et de la musique. [Les anciens la représentaient couronnée de fleurs, tenant une flûte double à la main et entourée d'instruments de musique.]

— Iconogr. Dans les représentations antiques de cette Muse, l'attribut qui la caractérise spécialement est la flûte simple ou double. Beaucoup de statues sont désignées dans les musées comme étant des figures d'Euterpe; mais, le plus souvent, la flûte qui sert à les distinguer est l'œuvre d'une restauration moderne. Il en est ainsi pour une des plus belles statues baptisées du nom d'Euterpe, celle qui complète, au Vatican, la célèbre suite des Muses trouvées à Tivoli, dans la maison de Cassius. Le Vatican possède quatre autres statues d'Euterpe : l'une, fort gracieuse et tenant des deux mains la double flûte, provient des fouilles de la Rome antique; une autre, plus grande que nature, a été découverte dans les ruines du théâtre d'Otricoli. Une belle statue d'Euterpe, qui se voyait autrefois dans la galerie Giustiniani, a été gravée par Bloemaert. Les modernes se sont généralement conformés à la tradition antique dans la représentation d'Euterpe. Dans un tableau de Lesueur, qui est au Louvre, cette Muse, assise près de ses sœurs Clio et Thalie, joue de la flûte. Quelques peintres complètent ses attributs en lui plaçant à la main un cahier de musique et en l'entourant de divers instruments.

Euterpe.

Euterpe n. f. Planète télescopique, n° 27, découverte par Russell Hind, en 1853.

EUTERPE (*tèrp'*) n. f. Genre de palmiers, tribu des arécinées, comprenant des arbres grêles, à feuilles pinnatiséquées, à fleurs petites. (On en connaît sept ou huit espèces, du Brésil et des Antilles. Les plus connues sont l'*euterpe oleracea* et *edulis*, dont le bourgeon terminal se mange comme légume; c'est un *chou-palmiste*. L'*euterpe oleracea* fournit de l'huile de palme.)

Euthalius, évêque grec de Sulce, en Egypte. Il divisa le premier en chapitres et en versets les *Actes des apôtres* et les *Epîtres canoniques*, prenant pour modèle un travail analogue, qui avait été fait pour les *Epîtres de saint Paul*, dès 396. Ses *Commentaires* sur les livres des *Actes* et des *Epîtres* ont été imprimés par les soins du cardinal Ximénès. On a encore de lui une *Introduction à la vie de saint Paul*, imprimée pour la première fois à Strasbourg en 1615.

EUTHANASIE (*zi* — gr. *euthanasia*; de *eu*, bien, et *thanasia*, mort) n. f. Méd. Mort douce, sans souffrance.

— Philos. Science de rendre la mort douce, d'après F. Bacon.

Eutharic Cilicas, père d'Athalaric, roi des Ostrogoths, mort vers 525. Il épousa, en 515, Amalasonte, fille du second roi des Ostrogoths (Goths d'Italie), Théodoric. Justin, empereur d'Orient, s'associa Eutharic au consulat, en 519. Il mourut encore jeune, avant son beau-père, de qui il devait être le successeur.

Euthénie. Myth. gr. Divinité allégorique, personnification de l'Abondance, chez les Grecs.

EUTHRIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des buccinidés, comprenant des animaux marins à coquille fusiforme, à bouche ovale, à opercule oblong et un peu arqué. (Les *euthria* sont répandues dans les mers tempérées, chaudes et australes; les formes fossiles abondent dans les terrains tertiaires; les espèces sont très nombreuses.)

Euthycrate, sculpteur grec, qui vivait vers l'an 300 av. J.-C. Il était fils de Lysippe et devint son élève le plus distingué. Il imita la manière de son père, mais en la modifiant, en ce sens qu'il sacrifia une partie de la grâce de Lysippe pour acquérir plus d'énergie et de sévérité dans le dessin. On admirait surtout son *Hercule*, son *Alexandre*, son *Combat de cavalerie*, etc. On citait aussi ses statues de courtisanes.

Euthydème, sophiste grec, qui vivait en 425 av. J.-C. Platon en fait le héros d'un de ses plus spirituels dialogues, intitulé : *Euthydème*, et lui attribue les plus misérables arguties. Schleiermacher a prétendu qu'Euthydème symbolisait ici, aux yeux de Platon, l'école d'Antisthène. Il ne le semble pas, car on retrouve dans Aristote, attribuées à Euthydème, les subtilités dont Platon s'est moqué dans ce dialogue.

Euthydème, roi de Bactriane (deuxième moitié du IIIe s. av. J.-C.). Il semble avoir été d'abord satrape. Peut-être aussi prit-il la place de l'usurpateur Théodote ou de ses héritiers. En tout cas, il fut le vrai fondateur du royaume de Bactriane. Il eut à soutenir une guerre contre Antiochos le Grand, roi de Syrie, et fut d'abord battu. Cependant, Antiochos rechercha son alliance, et donna l'une de ses filles à Démétrios, fils d'Euthydème; en retour, il reçut d'Euthydème des secours, lors de son expédition dans les Indes.

Euthyme. Myth. gr. Héros de Locride, fils du dieu-fleuve Cœcinos. Il se rendit célèbre par sa force extraordinaire et par son habileté dans la lutte. S'étant rendu à Témèses, dont les habitants sacrifiaient chaque année une jeune vierge à leur héros Polytès, il résolut de les délivrer de cet odieux tribut, lutta avec Polytès dans son temple, le vainquit et le jeta à la mer. Devenu vieux, il se précipita dans le fleuve Cœcinos et y disparut.

Euthyme (saint), archimandrite grec, né en 377, mort en 473. A l'âge de vingt-neuf ans, il se retira en Palestine, où il vécut plusieurs années en compagnie d'un autre ermite. Un grand nombre de disciples s'étant groupés autour de lui, il bâtit plusieurs couvents, dont il fut l'archimandrite, et travailla à la conversion des Arabes des bords du Jourdain. — Fête le 20 janvier.

Euthyme Zigabène, moine grec de l'ordre de Saint-Basile (XIIe s.). Il habitait à Constantinople le monastère de la Vierge et jouissait de la faveur de l'empereur Alexis Comnène. De son temps, sa réputation fut considérable; ses ouvrages dénotent plus d'érudition que de jugement; ils sont cependant précieux, parce qu'ils renferment beaucoup de citations de livres anciens aujourd'hui perdus. Les principaux sont : la *Panoplie dogmatique de la foi* et les *Commentaires sur les quatre Evangiles*.

Euthymène ou **Euthymane**, géographe et navigateur grec, né à Marseille dans le IVe siècle av. J.-C., qui aurait, après le Carthaginois Hannon et avant Polybe, accompli un voyage d'exploration le long des côtes occidentales de l'Afrique. Le récit de ce voyage, rédigé par lui-même, est perdu, et on ne possède sur lui que des renseignements succincts. On ne connaît pas mieux les autres ouvrages d'Euthymène, dont les écrivains anciens se bornent à citer l'opinion sur les inondations de la basse Egypte, et que Sénèque accuse de mensonge.

Euthymia. Myth. gr. Divinité allégorique, personnification de la Confiance, de l'Allégresse, chez les Grecs.

EUTHYMIE (*mi* — du gr. *eu*, bien, et *thumos*, âme, esprit) n. f. Tranquillité d'esprit.

Euthymios, patriarche de Constantinople, qui vivait au Xe siècle. Sa grande influence sur l'empereur Léon VI lui valut un rôle considérable dans les affaires du palais, et plus tard le trône patriarcal (907), quand le patriarche Nicolas s'opposa au quatrième mariage de Léon VI. Euthymios fut plus souple dans cette importante affaire; on trouva même que sa souplesse avait dépassé la mesure. Aussi, quand Léon VI mourut (912), il fut déposé, maltraité, jeté dans un monastère, où il mourut en 917. On possède une *Vie d'Euthymios*, fort intéressante pour l'histoire du règne de Léon VI.

EUTHYNE (gr. *euthunês*; de *euthunê*, reddition de comptes) n. m. Hist. gr. Se dit de magistrats ou commissaires athéniens, élus par le peuple au nombre de dix, qui étaient chargés, avec les *logastai*, de vérifier les comptes des magistrats sortant de charge.

Euthyphron ou *De la Sainteté*, dialogue de Platon, dont le principal but est d'exposer le fondement d'une religion morale. L'homme pieux, le saint, d'après cet ouvrage, n'est pas celui qui possède une sorte d'art propitiatoire et qui fait de nombreuses prières accompagnées de nombreuses offrandes. Le saint est l'être moral qui cherche à se rendre par sa vertu, par sa justice, le plus possible semblable à l'Etre divin. Il faut rapprocher ce dialogue du Xe livre des *Lois*, où sont exposées de remarquables vues sur les rapports des hommes et de Dieu.

EUTICHURE (*kur*) ou **EUTICHURUS** (*ku-russ*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionidés, comprenant des araignées de taille souvent considérable, rouges et blanches ou brunes, pubescentes. (On en connaît quelques espèces, toutes propres à l'Amérique du Sud et abondantes surtout dans les Andes.)

Eutin, ville d'Allemagne (gr.-duché d'Oldenbourg [princip. de Lubeck]), non loin de la mer Baltique, sur le petit lac de son nom; 4.630 hab. Collège, école industrielle. Fabriques de fourneaux, construction de machines, ronissage de chanvre; carrosserie. Beau château grand-ducal, dans une île du lac; église Saint-Michel. Hôtel de ville. Patrie de Weber. (La commune rurale d'Eutin a 2.650 hab.) — Eutin a donné son nom à une branche de la maison de Holstein. V. Holstein.

EUTOCIE (*si* — du gr. *eu*, bien, et *tokos*, accouchement) n. f. Chir. Accouchement naturel, normal, facile.

Eutocius d'Ascalon, géomètre grec, qui vivait au VIe siècle de notre ère. Il a laissé deux *Commentaires* sur Apollonius de Perga et sur Archimède. Le premier a été joint par Halley à l'édition qu'il a donnée des œuvres d'Apollonius; le second a été publié à Bâle en 1544. Ce dernier offre un intérêt historique considérable, en ce qu'on y trouve des notions exactes sur les procédés en usage dans l'école d'Alexandrie pour les calculs numériques.

EUTOME ou **EUTOMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des scaritinés, comprenant des formes allongées, très étranglées à la jonction du corselet et des élytres, et qui sont toujours d'une belle coloration métallique, ordinairement pourprée ou violette. (On en connaît une douzaine d'espèces propres à l'Australie.)

EUTOME ou **EUTOMUS** (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des scolytidés, comprenant de petites formes cylindriques et oblongues, parallèles, déclives en arrière. (Les eutomes sont le type d'une tribu dite des *eutominés*, dont on connaît deux espèces, habitant l'Amérique du Sud et Madagascar.)

EUTOQUE (*tok'*) n. f. Genre d'hydrophyllées, comprenant des herbes velues, presque toujours annuelles à fleurs bleues, pourpres ou blanchâtres. (On en connaît onze espèces, toutes américaines. L'*eutoca Wrangeliana* est cultivée dans les jardins pour ses belles fleurs bleues.)

EUTRACHÈLE (*kèl'*) ou **EUTRACHELUS** (*ké-luss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brenthidés, comprenant une grande espèce de Java.

Eutrapel, personnage singulier, créé par Horace dans sa dix-huitième épître (Ier livre). Eutrapel dupait les gens dont il voulait se venger, en leur faisant un bien apparent qui les grisait et les entraînait à des aventures fâcheuses. Le surnom d'*Eutrapelus* (du gr. εὐτράπελος, qui se tourne facilement, par suite souple d'esprit, enjoué) désignait, suivant les commentateurs, un contemporain d'Horace, le chevalier P. Volumnius, connu par ses plaisanteries, et qui fut un des correspondants de Cicéron.

Du nom d'Eutrapel, Tallemant des Réaux a forgé le verbe *eutrapéliser*, « tromper à la manière d'Eutrapel ».

Eutrapel (Contes et discours d'). V. contes.

EUTRAPÈLE ou **EUTRAPELA** (*pè*) n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des lagriides, comprenant des formes allongées, poilues, hérissées, de taille médiocre, verdâtres ou brunes, longitudinalement rayées de fauve ou de rouge. On en connaît six espèces, qui habitent le cap de Bonne-Espérance et l'Australie.)

EUTRAPÉLIE (*li* — de *Eutrapel*, n. pr. Manière de plaisanter, de se distraire, inoffensive, innocente : *Les tours d'Eutrapel n'étaient pas toujours de l'*Eutrapélie.

EUTRISTANIE (*sta-ni* n. f. Genre de myrtacées, très voisin des tristanies. Ces arbres, à feuilles alternes, habitant les régions tropicales, donnent un bois dur et incorruptible, très estimé pour l'ébénisterie.

Eutrope (saint), martyr, apôtre de la Saintonge, disciple de saint Denis, et, soit au Ier siècle, soit au IIIe, premier évêque de Saintes. Un de ses successeurs, Palladius, éleva en son honneur une basilique, vers l'an 600. Fortunat a composé un poème en l'honneur de saint Eutrope, que Philippe le Bel et la reine Jeanne honorèrent d'un culte particulier. C'est depuis Philippe le Bel que le diocèse de Paris célèbre sa mémoire. — Fête le 30 avril.

Eutrope, historien latin du IVe siècle de notre ère. Il fut secrétaire de Constantin, accompagna Julien dans son expédition en Perse, et dédia à Valens son abrégé de l'histoire romaine : *Breviarium historiæ romanæ*, en dix livres. Cet ouvrage n'est qu'un résumé des plus secs, sans idées ni critique, de l'histoire romaine depuis la fondation de la ville jusqu'au règne de Jovien. Son seul mérite est la limpidité du style, qui a valu à ce médiocre ouvrage d'être longtemps employé dans les écoles.

Eutrope, esclave et eunuque arménien, qui devint ministre d'Arcadius, et mourut en 399. Il était originaire d'Arménie et fut mutilé dans son enfance par ordre de son maître. Il passa plus tard au service d'un officier du palais impérial, nommé Abundantius, qui s'intéressa à lui et le fit entrer dans les rangs des eunuques palatins. Ce fut le point de départ de la fortune d'Eutrope. Par son intelligence et les dehors d'une piété fervente, il attira l'attention de Théodose, qui l'attacha à sa personne et l'employa dans quelques missions difficiles. Après la mort de Théodose, il prit un grand ascendant sur l'esprit d'Arcadius, à qui il fit épouser Eudoxie. Il mina peu à peu le crédit du ministre Rufin, contribua à sa perte, et le remplaça. Consul pour l'année 399, et ministre tout-puissant, il souleva le peuple par ses abus d'autorité, ses vices et ses cruautés. Il commit l'imprudence de s'aliéner l'impératrice, et même osa l'insulter. Eudoxie obtint d'Arcadius la disgrâce du ministre. Poursuivi par la haine populaire, Eutrope se réfugia dans l'église métropolitaine. C'est là que saint Jean Chrysostome prononça son *homélie pour Eutrope* (v. l'art. suiv.), qui valut à ce dernier la délivrance. On le conduisit en exil à Chypre. Mais, peu de temps après, sur les instances d'Eudoxie, Arcadius le fit ramener à Chalcédoine et décapiter (399).

Eutrope (Homélie pour), un des plus célèbres discours de saint Jean Chrysostome, prononcé en 399 dans l'église métropolitaine de Constantinople. — Quand Eutrope fut frappé de disgrâce, il se réfugia dans l'église métropolitaine. Chrysostome n'hésita pas à le protéger contre les fureurs de la foule. Il obtint d'abord de l'empereur la reconnaissance du droit d'asile; puis il entreprit d'apaiser le peuple. C'était un dimanche. Sur un signe du patriarche, le voile du sanctuaire s'écarta, et montra Eutrope agenouillé au pied de l'autel, pâle, tremblant et couvert de cendres. L'évêque, alors, dans un magnifique discours, célébra le triomphe de l'Eglise sur les puissances de la terre. Eu rope est un grand coupable qui, dans la prospérité, avait osé méconnaître les droits de Dieu, et que ce Dieu a renversé dans sa colère. Pour dernier châtiment, il reçoit du haut de sa chaire l'humiliation du pardon. Chrysostome termine en invitant le peuple à se joindre à lui pour obtenir de l'empereur la grâce d'Eutrope. Ce discours produisit sur la foule un effet extraordinaire; l'asile d'Eutrope fut respecté de tous. Et c'est volontairement qu'il sortit de l'église, quelques jours plus tard, acceptant d'être exilé à Chypre.

Eutrope (Invectives contre), ouvrage satirique de Claudien, dirigé contre le ministre d'Arcadius. — Il est divisé en deux parties : la première fut écrite au temps de la faveur d'Eutrope, la seconde après sa disgrâce. Un souffle puissant de patriotisme anime ce poème. L'auteur ne se contente pas de poursuivre de ses traits acérés le triste héros du poème, il dresse un réquisitoire enflammé contre le régime politique et les mœurs du Bas-Empire oriental, oppose à l'empire d'Occident et à Rome. C'est Rome, méprisée par la cour de Byzance, qu'il venge en ses vers indignés. En même temps, il exalte Stilicon, son protecteur et, quoique barbare, le champion de Rome. De remarquables portraits, des tableaux de mœurs pris sur le vif, ajoutent au mérite littéraire de l'ouvrage une véritable valeur historique. Le style de Claudien s'y retrouve avec ses qualités de vigueur et de brillant, et aussi avec cet éclat et cette sonorité qui fatiguent par leur continuité.

EUTROPHIE (*fi* — de *eu*, et du gr. *trophê*, nourriture) n. f. Méd. Bon état de la nutrition.

Eutropie, impératrice romaine, née en Syrie au IIIe siècle. D'un premier mariage elle avait eu Maximiana Theodora, qui fut mariée à Constance Chlore. Epouse en secondes noces de Maximien Hercule, elle en eut Maxence, depuis empereur, et Fausta, femme de Constantin. Devenue chrétienne, elle se retira en Palestine. Sa petite fille, Eutropie, fille de Constance Chlore, fut mère de l'empereur Népotien, qui la fit périr (250).

EUTRYPANE ou **EUTRYPANUS** (*nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant des formes assez trapues, à antennes très longues chez les mâles, et à livrée ordinairement brunâtre ou grise à reflets moirés. (Les femelles

les cryptes et les antennes assez courtes et une tarière [illegible]. On connaît une dizaine d'espèces de ces insectes [illegible], propres à l'Amérique tropicale.)

EUTYCHEEN, ENNE. Hist. rel. g. V. EUTYCHIEN.

EUTYCHES, hérésiarque du ve siècle. Moine et archimandrite d'un monastère voisin de Constantinople, Eutychès avait mérité, par l'austérité de sa vie, la vénération du clergé et du peuple. Après avoir combattu avec zèle l'hérésie de Nestorius, il fonda l'hérésie opposée. V. EUTYCHIANISME. Eusèbe de Doryléo le dénonça auprès de Flavien, patriarche de Constantinople, qui le cita devant une réunion d'évêques (448) et le déposa. Réhabilité par le synode d'Éphèse, composé exclusivement de ses partisans, il comparut devant le concile œcuménique de Chalcédoine (451), qui le condamna définitivement. L'empereur Marcien l'exila en Égypte, où il mourut.

EUTYCHIANISME (*chi-a-nism'*) n. m. Hérésie d'Eutychès. — ENCYCL. Tandis que Nestorius niait l'unité de personne de Jésus-Christ, Eutychès affirmait qu'il n'y avait dans le Sauveur qu'une nature, la divinité ayant absorbé l'humanité. Le pape saint Léon le Grand écrivit, à la requête de Flavien, patriarche de Constantinople, une lettre dogmatique célèbre, où il définit avec netteté la foi de l'Église catholique. Lorsque les Pères, réunis en 451 au concile de Chalcédoine, après le synode ou *brigandage* d'Éphèse, entendirent la lecture de la lettre pontificale, ils s'écrièrent unanimement : « C'est la foi des apôtres ! Pierre a parlé par la bouche de Léon. » Le concile rédigea aussitôt une profession de foi, conforme à la doctrine traditionnelle que le pape avait résumée. La dualité des natures divine et humaine en Jésus-Christ y est clairement définie, en même temps que l'unité de la personne. Cette définition ne calma pas tous les esprits. Les partisans d'Eutychès se répandirent en Palestine et en Syrie et y provoquèrent des soulèvements parmi le peuple et parmi les moines. De tous côtés les hérétiques ordonnèrent des évêques de leur parti et chassèrent les pasteurs orthodoxes. L'empereur Léon le Thrace (457-474) essaya vainement de les réduire par la force. Zénon crut rétablir l'ordre en publiant (482) un édit d'union, appelé en grec *hénotique*, qui, repoussé également par les orthodoxes et les hérétiques, ne fit qu'augmenter la confusion. Le patriarche de Constantinople, Acacius, partisan d'Eutychès, rompit la communion avec le pape Félix III, et ce schisme ne fut éteint qu'en 519, par les soins de l'empereur Justin. Sous le règne de Justinien, la controverse, dite des *trois Chapitres*, vint ajouter un nouvel élément de trouble. Enfin, le deuxième concile de Constantinople, cinquième œcuménique (553), rétablit la paix. Cependant, l'*eutychianisme* conserva des adeptes en Mésopotamie et en Syrie : il est encore aujourd'hui la doctrine officielle des Églises séparées d'Arménie, de la nation copte et d'Abyssinie. On lui donne souvent le nom de *monophysisme*, ce qui signifie en grec « doctrine de l'unité de nature ».

EUTYCHIDÈS, sculpteur grec de l'école de Sicyone, qui vivait vers 300 av. J.-C. On admirait sa *Fortune* (*Tyché*, de τύχη), son *Bacchus* et surtout son *Eurotas*, que l'on trouvait, d'après Pline, plus coulant (*liquidiorem*) que le fleuve lui-même. On possède au Vatican une copie de son *Timosthène vainqueur*. On doit à Eutychidès l'introduction d'un nouveau type de sculpture (*la Fortune à couronne tourelée* symbolisant une ville), type qui, depuis, fit fortune et dont le point de départ est dans sa *Tyché d'Antioche*.

EUTYCHIEN (*chi-in*) n. m. Sectateur des doctrines d'Eutychès. ‖ On dit aussi EUTYCHÉEN.
— ENCYCL. V. EUTYCHIANISME.

EUTYCHIEN (saint), pape et martyr, né à Luni vers 220, élu en 275, mort en 283. Successeur de saint Félix, il ordonna que les corps des martyrs fussent toujours ensevelis dans des tuniques de pourpre, et, de ses propres mains, en déposa dans le tombeau plus de 340. Manès commença à répandre son hérésie sous son pontificat. Son corps fut déposé dans le cimetière de Saint-Calixte, où l'archéologue de Rossi a retrouvé son épitaphe. — Fête le 7 décembre.

EUTYCHIUS (saint), patriarche de Constantinople, né en 512, mort en 582. Élu à la mort de saint Mennas (552), il refusa de souscrire à un édit de l'empereur Justinien, contraire à la doctrine catholique, sur la réalité des souffrances du Christ ; ce qui le fit exiler (565). Rappelé en 577 par Tibère II, il affirma, dans un *Traité contre les païens*, que les âmes humaines ne seraient pas à la fin des temps unies de nouveau à une chair matérielle. Mais, averti par saint Grégoire, apocrisiaire du pape Pélage, il reconnut publiquement son erreur. — Fête le 6 avril.

EUTYCHIUS (en ar. **Séid,** ou mieux **Seid-Ibn-Batrich**), patriarche melchite d'Alexandrie, médecin et historien, né en 876 au Vieux-Caire (Fostat), mort en 940. Patriarche d'Alexandrie en 933, il combattit les coptes jacobites et les convertit. Son érudition était considérable pour son temps ; il écrivit une histoire universelle en arabe, sous le titre de *Bouquet de pierres précieuses*. Plusieurs fois traduite en latin, cet ouvrage a été vivement critiqué par les écrivains maronites.

EUTYRRHIN ou **EUTYRRHINUS** (*nus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionides, tribu des cryptorrhynchinés, comprenant de petits charançons courts, écailleux, grisâtres variés de brun. On connaît environ six espèces d'eutyrrhins répandus de la Nouvelle-Guinée à la Nouvelle-Zélande.)

EUVILLE, comm. de la Meuse, arrond. et à 3 kilom. de Commercy, près de la Meuse, 1 161 hab. Port sur la Meuse. Pierres de taille. Fabrique de cotton.

EUX (*eû*) — lat. *illos*, accusatif de *illi*, même sens. On disait autrefois *eus*. pr. pers. m. pl. de *lui, il, soi*. Ces personnes. S'emploie surtout comme régime et comme attribut : *Ceux qu'on aime, il faut les aimer pour* EUX *et non pour soi. L'esprit de parti unit les hommes entre* EUX.
— *Eux-mêmes*. Ces personnes mêmes, eux et non d'autres. ‖ Leurs propres personnes. *Les coupables se trahissent souvent* EUX-MÊMES.
— Gramm. V. LUI.

EUXANTHATE n. m. Sel dérivant de l'acide euxanthique.

EUXANTHIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide, $C^{19}H^{10}O^{8}$, qui existe dans le jaune indien à l'état de sel magnésien ; pour le préparer, on épuise le jaune indien par l'acide chlorhydrique, puis le résidu par le carbonate d'ammonium ; enfin, la liqueur, filtrée, est précipitée par l'acide chlorhydrique.

EUXANTHONATE n. m. Sel dérivant de l'acide euxanthonique.

EUXANTHONE n. f. Composé $OH^{10} = CH^{8} - CO^{4}H$, que l'on extrait du jaune indien et dont on connaît plusieurs isomères.

EUXANTHONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide différant de l'euxanthone par de l'eau en plus ; on l'obtient par l'action de la potasse fondante sur l'euxanthone ; il fond à 200° et reproduit l'euxanthone. Syn. TETROXYBENZOPHENONE.

EUXÉNITE n. f. Titanoniobate naturel d'yttrium, cérium et uranium qui se présente le plus souvent en masses amorphes d'un noir brunâtre, quelquefois en cristaux disséminés. (C'est un minéral infusible et inattaquable par les acides.)

EUXIN (PONT-), ancien nom de la mer Noire. V. PONT-EUXIN.

EUXOLE n. f. Genre de chénopodées comprenant des herbes annuelles ou rarement vivaces, dont on connaît onze espèces d'Europe et d'Asie.

EUZÉOLITE n. f. Minér. Syn. de STILBITE.

EUZET, comm. du Gard, arrond. et à 15 kilom. d'Alais, non loin de la Candouille, sous-affluent du Gardon par la Droude ; 307 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Eaux minérales, froides et thermales. Forêts.

EUZOMODENDRON (*din*) n. m. Genre de crucifères brassicées, comprenant des arbustes voisins des *eruca*. (Le type de ce genre, *euzomodendron deserti*, a des fleurs lilas disposées en grappes courtes sans bractées.)

ÉVA n. f. Planète télescopique, n° 164, découverte par Paul Henry en 1876.

ÉVA, comm. de Grèce (nomarchie de Messénie [éparchie de Mossène]) ; 5.300 hab.

ÉVACUANT (*ku-an*), **ANTE** n. m. et adj. Méd. Se dit de toute substance qui sollicite au dehors, soit par la bouche, soit par les voies intestinales, une évacuation quelconque : *Les* ÉVACUANTS. *Les substances* EVACUANTES.

ÉVACUATEUR, TRICE adj. Qui sert à l'évacuation.

ÉVACUATEUR n. m. Système de vannes, procurant au besoin l'évacuation des eaux d'un récipient quelconque.

ÉVACUATIF, IVE adj. Syn. de ÉVACUANT, ANTE.

ÉVACUATION (*si-on* — rad. *évacuer*) n. f. Méd. Rejet de matière par les voies naturelles ou par une issue artificielle : EVACUATION *par haut et par bas*. EVACUATION *du pus d'un abcès*. ‖ n. m. pl. Matières évacuées : EVACUATIONS *alvines*.
— Par ext. Écoulement : *Dans toute irrigation, on doit pourvoir avec autant de soin au moyen d'*ÉVACUATION *de l'eau qu'au moyen de l'amener*. (Dombasle.) ‖ Sortie en masse d'un lieu, d'un pays : *L'*ÉVACUATION *d'une salle de théâtre. L'*ÉVACUATION *d'une forteresse par la garnison*.
— Dr. *Évacuation des procès*. Action de mener à fin tous les procès pendants devant une cour.
— Milit. Retrait des troupes qui occupaient un pays, une position ou une place de guerre et qui l'abandonnent pour des raisons quelconques. ‖ Dans le service de santé, Opérations par lesquelles, en temps de paix, on évacue, c'est-à-dire on fait transporter des malades d'un hôpital dans un autre, et, en temps de guerre, on débarrasse les ambulances des blessés et malades qu'on y a reçus et soignés, en les envoyant dans les hôpitaux ou établissements sanitaires, organisés en arrière pour les recevoir.

ÉVACUER (lat. *evacuare* ; de *e*, hors de, et *vacuare*, vider) v. a. Expulser de son corps : faire sortir du corps : EVACUER *de la bile. Remède qui* EVACUE *les humeurs*. ‖ Par ext. Faire sortir, écouler : *Pratiquer un canal pour* ÉVACUER *l'eau d'un fossé*. ‖ Quitter un lieu, sortir de : EVACUER *une salle, une forteresse*. ‖ Faire sortir de : EVACUER *la garnison, l'artillerie d'une place*.
S'évacuer, v. pr. Être évacué.
— Dans le langage mystique, Anéantir, annuler : *C'eût été affaiblir et* ÉVACUER *la vertu miraculeuse de la croix*. (Fén.)

ÉVADER (du lat. *evadere*, aller dehors, s'échapper ; de *e*, hors de, et *vadere*, aller) v. intrans. S'échapper furtivement : *Il est temps d'*ÉVADER. (Corn.) [Vx.]
S'évader, v. pr. S'enfuir, s'échapper, se sauver d'un endroit où l'on était enfermé, retenu : *Forçat qui* S'ÉVADE *du bagne*.
— Fam. Se retirer furtivement.
— Fig. Se tirer d'affaire, d'embarras, échapper à une difficulté. ‖ Se dissiper :

Je vois votre maison, et ma frayeur *s'évade*.
MOLIÈRE.

— SYN. S'échapper, s'enfuir, etc. V. ÉCHAPPER (S').

ÉVADISME (*dissm'* — de *Ève*, et *Adam*) n. m. Nom d'une religion, dont le fondateur s'appelait Ganneau. V. MAPAH.

ÉVADISTE (*disst'*) n. m. Sectateur de l'évadisme.

ÉVADNÉ. Myth. gr. Fille d'Arès ou d'Iphis, et femme de Capanée, qu'elle aimait avec passion. Quand son mari eut été foudroyé par Zeus au siège de Thèbes, elle ne voulut pas lui survivre. Elle se jeta sur le bûcher où l'on consumait son cadavre. Virgile la place dans les enfers au milieu des victimes de l'amour, en compagnie de Phèdre, de Procris, de Pasiphaé, de Laodamie, de Didon.

ÉVADNÉ n. m. mythol.) n. m. Genre de crustacés phyllopodes cladocères, famille des polyphémidés, tribu des polyphémines, comprenant de petits animaux marins à carapace bivalve très rendlée en avant, prolongée fortement en arrière, avec une petite pointe. (Les évadnés habitent les régions arctiques ; on en connaît quelques espèces ; le type est l'*evadne Nordmanni*, de la mer du Nord.)

EVAESTHETUS (*é-va-i-stét-tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant de petites formes allongées brunes ou rousses, voisines des *stenus* et qui vivent sous les feuilles, dans les prairies humides. (On en connaît une douzaine d'espèces, répandues dans l'hémisphère boréal.)

ÉVAGATION (*si-on* — du lat. *e*, hors de, et *vagari*, vaguer) n. f. Ascet. Distraction, légèreté de l'esprit qui le détourne des objets auxquels il devrait s'attacher.

ÉVAGINATION (*ji, si-on* — du préf. priv. *é*, et du lat. *vagina*, gaine) n. f. Sortie d'une gaine ; ce qui sort d'une gaine.

ÉVAGINULÉ, ÉE (*ji* — du préf. priv. *é*, et du lat. *vaginula*, petite gaine) adj. Bot. Qui est privé de gaine.

ÉVAGORAS Ier, roi de Salamine, dans l'île de Chypre, mort en 374 av. J.-C. Sa famille, l'une des plus anciennes de l'île, avait longtemps occupé le trône, mais elle avait été dépossédée par les Phéniciens. Vers 410, à l'aide de troupes levées en Cilicie, Évagoras reconquit son royaume sur les Phéniciens et sur le tyran Abdymon. Il fortifia Salamine, créa une puissante marine, développa le commerce, et s'appuya sur les Grecs. Après la bataille d'Ægos-Potamos, il accueillit Conon et les débris de l'escadre athénienne. Il aida Conon à reconstituer une flotte, et contribua à la victoire de Cnide ; aussi Athènes lui éleva une statue et lui accorda le droit de cité (396). Évagoras étendit son royaume, occupa presque toute l'île de Chypre. Menacé par les Perses, il s'allia au roi d'Égypte, Acoris, et aux Athéniens, dont il reçut des secours (388). Il réussit à prendre Tyr et à soulever la Cilicie. Mais, par le traité d'Antalcidas (387), Sparte et ses alliés reconnurent à Artaxerxès le droit de souveraineté sur Chypre. Attaqué par une flotte et une armée perses, Évagoras fut battu, et s'enferma dans Salamine, où il prolongea la résistance grâce à la rivalité de Tiribaze et d'Oronte, les généraux perses. Après dix ans de guerre, il obtint enfin des Perses une paix honorable (376). Il régna dès lors paisiblement. Il fut assassiné, ainsi que son fils aîné, par un eunuque du nom de Phrasydée. Isocrate a composé un pompeux éloge d'Évagoras, adressé à Nicoclès, fils et successeur de ce prince. — ÉVAGORAS II, autre fils du précédent, succéda à son frère Nicoclès. Chassé du trône par Phytagoras, il se réfugia auprès du roi de Perse, qui, une première fois, le rétablit. Chassé de nouveau, il devint satrape en Asie. Plus tard, il retourna à Chypre, où il fut pris et mis à mort.

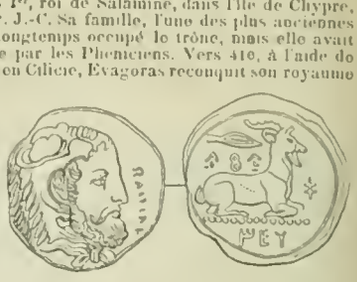

Monnaie d'Évagoras Ier.

ÉVAGRE ou **EVAGRUS** (*é, gruss*) n. m. Zool. Genre d'arachnides araneides, famille des aviculariidés, comprenant des mygales de l'Amérique centrale, qui tissent de vastes toiles en nappes dans les fissures des rochers. (Les évagres sont de taille moyenne, et remarquables par la forte épine de leurs tibias de la deuxième paire.)

ÉVAGRE le Scolastique, historien grec, né à Épiphanie, en Syrie, sur l'Oronte, en 536, mort vers 610. Scolastique, c'est-à-dire avocat, il fut nommé questeur par l'empereur Tibère II, et préfet par l'empereur Maurice. Le patriarche d'Antioche, Grégoire, accusé d'inceste, lui confia sa cause, qu'il plaida avec succès à Constantinople, en 589. Évagre a composé une *Histoire ecclésiastique*, qui va du concile d'Éphèse (431), jusqu'à la douzième année de Maurice (594). Cet ouvrage, qui continue les histoires de Socrate et de Théodoret, est estimé pour sa véracité. Imprimé par R. Estienne (Paris, 1544), il a été réédité par Valois (Paris, 1657-1673). Une édition de l'œuvre d'Évagre a été donnée par Bidez et Parmentier (1898).

ÉVAGRE de Pont, moine et théologien grec, né en 345, mort en 399. Il adopta les opinions d'Origène, et fut le précurseur de Pélage, car il niait la nécessité de la grâce. Les sollicitations que lui valut sa grande beauté décidèrent Évagre à prendre l'habit monastique et à se retirer dans le désert. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *le Moine* ou *De la vie pratique ; le Gnostique* ou *De ceux qui ont mérité d'arriver à la science*, et des œuvres qui ne nous sont parvenues que dans des traductions latines, comme *l'Antirrhétique* et *les Sentences*.

ÉVALTONNER [*to-né*] (**S'**) (du préf. priv. *é*, et de l'anc. franç. *valeton*, petit valet) v. pr. S'émanciper : *M. de Bretteuil a commencé à* S'ÉVALTONNER. (D'Argenson.) ‖ S'éventer : *Vous* VOUS ÉVALTONNEZ *trop pour un convalescent* (Trév.) [Vieux.]

ÉVALUABLE adj. Qu'on peut évaluer ; qui peut être évalué : *Quantité* ÉVALUABLE.

ÉVALUATEUR n. m. Ce qui sert à évaluer, à déterminer la valeur des choses : *Le métal est toujours pris pour* ÉVALUATEUR *commun des produits*. (Proudh.)

ÉVALUATION (*si-on* — rad. *évaluer*) n. f. Estimation de la valeur du prix des choses : *Faire l'*ÉVALUATION *des marchandises d'un magasin, des pertes occasionnées par un incendie*. ‖ Calcul par lequel on cherche en unités d'une autre espèce les valeurs exprimées par une espèce d'unité : *Le peu d'unité dans les mesures met continuellement dans la nécessité de faire des* ÉVALUATIONS. (Condill.) ‖ Se dit particulièrement de la fixation de la valeur des monnaies.
— Econ. polit. *Évaluation des sommes historiques*. Détermination de la valeur relative des choses aux diverses époques et chez les divers peuples.
— Monn. *Évaluation des monnaies*. On donne ce nom à la fixation de la valeur des monnaies, en tenant compte : 1° de la taille ou nombre de pièces frappées au kilogr. ; 2° du titre de ces espèces ; 3° de la valeur du kilogramme de métal pur.

ÉVALUER (du préf. *é*, et de l'anc. franç. *value*, valeur) v. a. Estimer la valeur, apprécier, fixer approximativement le prix, le fonds, la mesure ou le nombre de : ÉVALUER *une propriété, une perte, la population d'une contrée*. ÉVALUER *une chose, c'est déclarer qu'elle doit être estimée autant qu'une autre qu'on désigne*. (J.-B. Say.)
S'évaluer, v. pr. Être évalué.
— SYN. Évaluer, apprécier, estimer, etc. V. APPRÉCIER.

ÉVALVE (du préf. priv. *é*, et de *valve*) adj. Bot. Qui est dépourvu de valves : *Péricarpe* ÉVALVE.

ÉVANDRE, personnage légendaire, qui passait pour avoir civilisé le Latium. Fils de Mercure et d'une nymphe,

ou, suivant d'autres, d'Ecbenius et de Timandre, il avait dû quitter Pallante, en Arcadie, à la suite d'une émeute, après avoir tué son père. Il s'établit dans le Latium avec une colonie, environ suixante ans avant la guerre de Troie, et tua Hérilus, roi de Préneste. Il bâtit au pied de l'Aventin la ville de Pallantée, introduisit dans le pays des cultes nouveaux, l'alphabet, l'agriculture, etc. Dans l'*Enéide*, Evandre fait au héros troyen un bon accueil et s'allie à lui contre les Latins. Evandre était honoré comme un héros à Pallantée, en Arcadie.

ÉVANESCENCE (*nèss-sanss* — rad. *évanescent*) n. f. Qualité de ce qui s'évanouit, s'efface.

ÉVANESCENT (*nèss-san*), **ENTE** [du lat. *evanescens*, qui disparaît] adj. Bot. Se dit du nectaire, qui finit par disparaître quand le fruit se développe.

EVANGELI (Antoine), écrivain et religieux somasque italien, né à Cividale (Frioul) en 1742, mort à Venise en 1805. Il professa la littérature à Rome, à Venise et à Padoue, fut membre de l'académie des Arcades et devint fou. Il a écrit : *Amor musico* (1776), petit poème plein d'élégance et de goût ; *Poesie liriche della Bibbia, esposte in versi italiani* (1793) ; et un recueil, *Scelta d'orazioni italiane de' migliori scrittori* (1796).

ÉVANGÉLIAIRE (*jé-li-èr*) n. m. Livre contenant les évangiles de toutes les messes de l'année.

ÉVANGÉLIES (*jé-li* — gr. *euaggelia ;* de *eu*, bien, et *aggélion*, message, nouvelle) n. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée à l'occasion d'une bonne nouvelle. ‖ Fête célébrée à Ephèse en souvenir de la découverte des carrières de marbre d'où furent extraits les matériaux du temple d'Ephèse. ‖ Au sens chrétien, La bonne nouvelle, la parole de Jésus-Christ ; d'où *évangile*.

Évangéline, poème anglo-américain de Longfellow, publié en 1847. — La scène se passe au XVIIIe siècle, lors de la cession de l'Acadie, colonie française, et de la transportation en masse des habitants de ce territoire. Un mariage va avoir lieu au village de Grand-Pré, quand les Anglais s'emparent de tous les Acadiens, les embarquent et les exilent dans la Nouvelle-Angleterre. Gabriel, le fiancé, est ainsi séparé d'Evangéline, et cette dernière part à la recherche de son bien-aimé ; pendant de longues années, elle erre comme une âme en peine. Devenue vieille, elle se fait sœur de charité. Un jour qu'elle visite les malades dans un hospice de Philadelphie, ses regards se portent sur les traits d'un vieillard à l'agonie : c'était Gabriel. Il la reconnaît avant d'expirer ; mais, pour Evangéline, « tout était fini, il n'y avait plus ni espoir, ni crainte, ni chagrin ».

ÉVANGÉLIQUE (*jé-lik'*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'Evangile, qui est contenu dans l'Evangile : *Doctrine* ÉVANGÉLIQUE. *Parabole* ÉVANGÉLIQUE. ‖ Qui conforme sa conduite aux préceptes moraux de l'Evangile : *Tout clergé pauvre est* ÉVANGÉLIQUE. (V. Hugo.)

— Hist. relig. Qui appartient à la religion réformée : *Culte* ÉVANGÉLIQUE. *Temple* ÉVANGÉLIQUE. ‖ Se dit particulièrement d'une Eglise formée en Allemagne par la fusion du culte luthérien et du culte calviniste.

— Substantiv. : *Les* ÉVANGÉLIQUES.

ÉVANGÉLIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière évangélique : *Vivre* ÉVANGÉLIQUEMENT.

ÉVANGÉLISATEUR (rad. *évangéliser*) n. m. Celui qui prêche l'évangile, spécialement parmi les populations non chrétiennes.

ÉVANGÉLISATION (*si-on*) n. f. Action d'évangéliser, de prêcher l'évangile ; résultat de cette action : *Travailler à l'*ÉVANGÉLISATION *d'un pays.*

ÉVANGÉLISER v. a. Prêcher l'évangile à : ÉVANGÉLISER *les nations infidèles.*

— *Evangéliser un sac.* Dr. anc. Vérifier une procédure.

ÉVANGÉLISME (*jé-lissm'* — rad. *évangile*) n. m. Nom de la fête de l'Annonciation, chez les Grecs. ‖ Doctrines de l'Eglise évangélique.

ÉVANGÉLISTE (*jé-lisst'*) n. m. Auteur de l'un des quatre Evangiles canoniques : *Les* ÉVANGÉLISTES *sont : saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean.* ‖ Se dit pour PRÉDICATEUR, dans les livres saints.

— Fig. : *Je me contentais de connaître la vérité, sans m'en rendre l'*ÉVANGÉLISTE. (Mlle de Scudéry.)

— Dr. anc. Conseiller qui tenait l'inventaire d'un procès, pendant que le rapporteur lisait les pièces. ‖ Celui qui, dans une compagnie, était nommé pour surveiller un scrutin.

— Dans les Eglises protestantes, Se dit des chrétiens qui, sans avoir fait d'études théologiques et sans être pasteurs, annoncent l'évangile, soit à côté des pasteurs et sous leur direction, soit comme missionnaires : *Certaines Eglises protestantes accordent aux* ÉVANGÉLISTES *une consécration spéciale.*

— Par plaisant. Nom que l'on donnait anciennement à de petits marchands forains établis au coin des rues de Paris, et dont la principale industrie consistait à indiquer les adresses aux passants.

— ENCYCL. Iconogr. Les monuments primitifs du christianisme représentent assez fréquemment le Christ en personne ou sous la figure de l'agneau, placé sur un monticule d'où s'échappent quatre cours d'eau, symboles des quatre *évangélistes* dont les enseignements, émanés du Rédempteur, se sont répandus sur toute la terre. Les évangélistes eux-mêmes furent désignés, dans la suite, par quatre signes emblématiques : un jeune homme, un lion, un taureau et un aigle ; c'est à l'*Apocalypse* de saint Jean, qui en a puisé lui-même l'idée dans Ezéchiel, que le symbolisme chrétien emprunta ces quatre figures. Les Pères de l'Eglise ne sont pas d'accord sur la signification de ces figures : les uns veulent qu'elles expriment le style particulier à chacun des évangélistes ; les autres, qu'elles se rapportent à Jésus-Christ et fassent allusion aux diverses phases de sa vie mortelle. A dater du Ve siècle, on en trouve de nombreux exemples dans les mosaïques des anciennes basiliques de Rome et de Ravenne. Assez communément, ils ont la tête nimbée. Parfois, les animaux symboliques portent les livres des Evangiles. Ces figures symboliques sont souvent rapprochées des images mêmes des évangélistes ; en ce cas, l'homme est ordinairement attribué à saint Matthieu, le lion à saint Marc, le taureau à saint Luc, l'aigle à saint Jean ; tel est l'ordre suivi dans les mosaïques de Saint-Vital de Ravenne.

Plusieurs peintres modernes ont retracé isolément les animaux symboliques des évangélistes ; entre autres, Jules Romain, dans un tableau qui appartient au musée artistique et historique de Vienne, et le Titien, dont la peinture a été gravée par A. Viviani dans la *Pinacothèque de Venise*, publiée par Zanotto. Les évangélistes eux-mêmes ont été souvent représentés. On trouvera, au nom de chacun d'eux, des renseignements sur leur iconographie. Jordaëns a représenté ensemble les quatre évangélistes (Louvre). Saint Jean, vêtu de blanc, occupe le milieu du tableau.

Les quatre évangélistes, d'après Jordaëns.

Evangéliste (L'), roman d'Alphonse Daudet (1883). — Eline Ebsen est une jeune fille sensible, affectueuse, d'imagination tant soit peu romanesque. Bonne protestante, elle n'a jamais eu beaucoup de ferveur. Mais, quelques jours après la mort de sa grand'mère, lorsque la fondatrice et présidente de l'Œuvre des dames évangélistes, Mme Autheman, lui demande si celle qui a disparu « connaissait le Sauveur », il n'en faut pas davantage pour troubler, pour inquiéter Eline, à la pensée que la morte souffre peut-être par sa faute. Voilà le premier pas vers la conversion. Dans une analyse très délicate, qui est la partie essentielle du roman, qui est le roman même, Daudet nous montre dès lors les phases diverses par où passe son héroïne. Subissant de plus en plus l'ascendant de Mme Autheman, la jeune fille défait l'un après l'autre tous les liens qui l'attachent au monde. Finalement, elle abandonne sa mère, et le livre se termine sur cette scène de séparation, l'une des plus simplement pathétiques qu'ait jamais écrites l'auteur. — L'*Evangéliste*, qui emprunte tout son intérêt à une étude d'âmes, se distingue entre les œuvres d'Alphonse Daudet par l'unité de la composition et la sobriété du style. Ajoutons, d'ailleurs, que la « psychologie » y est toujours dramatique et pittoresque, y fait corps avec la réalité vivante.

ÉVANGILE (*jil'* — lat. *evangelium ;* gr. *euaggelion*, bonne nouvelle ; de *eu*, bien, et *aggellein*, annoncer) n. m. Loi et doctrine de Jésus-Christ.

— Ensemble des livres qui contiennent la loi et la doctrine de Jésus-Christ. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Il n'y a point de vérité morale ou politique qui ne soit en germe dans un verset de l'*ÉVANGILE. (Lamart.) ‖ Chacun des livres où sont consignées la vie, la doctrine et la loi de Jésus-Christ. (Se dit particulièrem. des quatre livres canoniques) : *L'*ÉVANGILE *de saint Jean ou selon saint Jean. Les quatre* ÉVANGILES.

— Fig. Code, loi sacrée, règle immuable : *La religion des courtisans est toute, pour ainsi dire, sur le visage du maître : c'est là leur loi et leur* ÉVANGILE. (Mass.)

— Archéol. *Petit Evangile.* Sorte d'amulette que les Grecs portaient autrefois sur eux et qui contenait des passages de l'Evangile. ‖ *Evangile de saint Jean.* Nom sous lequel on entendait anciennement des amulettes en parchemin ou en tissu sur lesquelles étaient écrites les premières phrases de l'Evangile de saint Jean. (Il y avait des Evangiles de saint Jean en forme de sachet que l'on portait pendus au cou ; d'autres étaient des ceintures en tissus divers, etc.)

— Dr. anc. Vérification d'une procédure. *Soumettre une pièce à l'*ÉVANGILE.

— Hist. relig. *Evangile éternel*, Révélation qui, d'après certains sectaires, devait succéder à l'Evangile de Jésus-Christ. ‖ *Ministre de l'évangile*, Titre que prennent les pasteurs de l'Eglise réformée.

— Liturg. Passage des Evangiles que le prêtre lit pendant la messe ; moment de la messe où le prêtre lit ce passage : *Plusieurs casuistes enseignent que celui qui arrive après l'*ÉVANGILE *a manqué la messe.* ‖ *Premier évangile.* Celui qu'on lit après l'épître. ‖ *Dernier évangile*, Passage des Evangiles qu'on lit à la fin de la messe, et qui est presque toujours le commencement de l'Evangile de saint Jean. ‖ *Lire l'évangile, Donner l'évangile à quelqu'un.* Se disent du prêtre qui lit un évangile en plaçant le bout de son étole sur la tête de celui qui est l'objet de cette cérémonie. ‖ *Côté de l'évangile*, Côté gauche de l'autel par rapport aux assistants, où se lisent les deux évangiles.

— Loc. fam. *Croire une chose comme l'Evangile*, Y croire très fortement. ‖ *Cela est vrai comme mot d'Evangile. Cela est mot, parole d'Evangile*, Cela est tout à fait certain. ‖ *Evangile du jour*, Chose dont tout le monde s'entretient.

— ENCYCL. I. THÉOLOGIE ET EXÉGÈSE. 1° *Evangiles canoniques.* On appelle ainsi les quatre Evangiles que la tradition chrétienne a regardés, de tout temps, comme écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit. L'Eglise les a placés en tête du *canon* des Livres saints du Nouveau Testament. Ce sont les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean. (V. ces noms.)

D'après la tradition, saint Matthieu composa son Evangile pour les Juifs et dans la langue qu'ils parlaient alors, c'est-à-dire le syro-chaldaïque ou araméen. Une traduction grecque, faite par un inconnu peut être sous les yeux de saint Matthieu lui-même, a toujours été reçue dans l'Eglise et tient lieu du texte original, que les premiers Pères ont connu, mais qui s'est perdu de bonne heure. Cet Evangile a été considéré par la tradition comme le plus ancien des quatre ; il a été composé, probablement, vers la fin des dix premières années qui ont suivi la mort de Jésus-Christ.

L'*Evangile de saint Marc* a pour auteur le disciple dont il porte le nom. Les anciens écrivains s'accordent à dire que saint Marc écrivit son Evangile en grec, mais à Rome, sans doute à l'époque du premier voyage qu'y fit saint Pierre, sous le règne de Claude. Il existe une grande ressemblance entre cet Evangile et celui de saint Matthieu. Les mêmes faits y sont racontés, mais avec plus de concision. Aussi saint Augustin a-t-il appelé saint Marc l'*abréviateur* de saint Matthieu. Toutefois, cette expression ne doit pas être prise dans toute sa rigueur. Saint Marc, en effet, a des traits qui lui sont propres. Il modifie souvent l'ordre suivi par son prédécesseur, pour se rapprocher de l'ordre chronologique, et, si la narration est plus brève, elle est en même temps plus vive et plus précise.

Dans les premières lignes de son Evangile, saint Luc déclare connaître les récits de la vie de Jésus, écrits par d'autres, et annonce clairement son intention d'en écrire un nouveau, où la suite des événements sera mieux observée. En effet, sa relation complète et éclaire le texte de saint Marc et replace, dans leur ordre chronologique, les faits que saint Matthieu avait groupés dans un ordre différent. Ces caractères, remarquables dans tout son Evangile, frappent surtout dans l'histoire de la Passion et de la Résurrection. Le style de saint Luc, qui a écrit en grec, plus facile et plus pur que celui de saint Matthieu et de saint Marc, indique une culture littéraire plus développée. Saint Luc composa probablement son Evangile en Achaïe : la date de la composition ne saurait être fixée d'une manière précise. Mais elle ne peut être postérieure à l'an 63. C'est, en effet, à cette époque que se termine le livre des *Actes des Apôtres*, que saint Luc lui-même déclare avoir écrit après son Evangile.

Les trois premiers Evangiles sont généralement appelés Evangiles *synoptiques*, c'est-à-dire harmoniques, parce que, en dépit des différences qu'ils peuvent présenter, il existe entre eux des concordances frappantes. Les différences sont dans les détails et dans l'ordre des faits ; les concordances tiennent au fond même des récits.

On place ordinairement dans une catégorie à part l'*Evangile de saint Jean*, qui a été écrit longtemps après les autres. Après son exil dans l'île de Pathmos, où il composa l'*Apocalypse*, saint Jean se fixa à Ephèse, et c'est là qu'il mourut à quatre-vingt-quatorze ans, selon saint Epiphane, à cent vingt ans d'après saint Jean Chrysostome. C'est là aussi qu'il écrivit son Evangile : c'était vers la fin du Ier siècle, entre les années 80 et 90. A cette époque, certains docteurs voulant s'élever jusqu'à la *gnose*, c'est-à-dire une connaissance plus approfondie des mystères, répandaient parmi les fidèles de l'Asie Mineure les doctrines du *docétisme*, d'après laquelle l'incarnation, les souffrances et la mort du fils de Dieu n'auraient pas été réelles, mais simplement apparentes. Saint Jean résolut, à la prière des évêques d'Asie, de combattre cette interprétation naissante, en composant un Evangile où il mettrait principalement en lumière les événements et les doctrines concernant l'union de la nature divine avec la nature humaine dans la personne de Jésus-Christ. C'est pourquoi il commence par affirmer hautement, dans sa préface, que le Verbe de Dieu s'est fait chair et qu'il a habité parmi nous. Abordant ensuite l'exposé historique, il s'étend, moins que les autres évangélistes, sur l'ensemble des prédications et des miracles de Jésus en Galilée. Il choisit les faits et les discours qui concourent plus directement à son but, et insiste d'une manière toute particulière sur les discussions de Jésus avec les Juifs, surtout à Jérusalem. Enfin, il rapporte en détail les événements de la dernière semaine que Jésus a passée avec ses apôtres, principalement le discours d'adieu, avant la Passion. Son récit de la résurrection contient beaucoup de faits qui ne se trouvent pas dans les autres évangélistes. En général, on voit clairement que, possédant à fond les livres de ses prédécesseurs, il se propose d'en combler les lacunes, comme aussi de lier les événements d'une manière plus précise, en indiquant nettement les trois fêtes de Pâques, qui forment autant d'époques dans la vie publique de Jésus.

Pendant dix-huit siècles, l'autorité des Evangiles n'a jamais été attaquée. Les chrétiens n'avaient aucun doute sur leur *authenticité*, attestée par les témoignages les plus formels des écrivains des premiers siècles : saint Barnabé, Papias, Hermas, le pape saint Clément, saint Ignace et saint Polycarpe, saint Justin, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène et toute la tradition catholique. Leur *intégrité*, défendue par la vénération dont on les entourait, était considérée de plus comme démontrée par les savants travaux d'Origène au IIe siècle. Leur *véracité* était tenue pour établie par la sainteté des évangélistes, le ton de sincérité qui règne dans leurs écrits, et la publicité même des faits qu'ils racontent.

C'est au commencement du XIXe siècle que la critique rationaliste porta ses premiers coups aux textes évangéliques. Depuis cette époque, elle n'a cessé d'opposer ses théories à la doctrine traditionnelle. Les écrivains qui la représentent s'accordent, en général, sur deux points : ils rejettent l'authenticité de tout récit qui rapporte un miracle, et, dédaignant la tradition, ils édifient leurs systèmes principalement sur les conclusions tirées, soit des contradictions remarquées dans les textes, soit des nuances de style ou des particularités de langage. Paulus avait d'abord donné une explication *naturelle* des miracles. Strauss appliqua aux Evangiles la théorie des *mythes* populaires, nés de l'imagination de la foule et recueillis ensuite par les écrivains. L'école de Tubingue expliqua leur composition par la lutte des deux éléments, judaïque et hellénique, qui aurait déchiré l'Eglise naissante pour aboutir à un compromis. Renan, dans sa *Vie de Jésus*, combina ces divers systèmes. Les critiques plus récents préconisent la méthode historique, qui s'applique à déterminer les conditions dans lesquelles sont nés les différents récits évangéliques. Mais, ici encore, les opinions et les hypothèses se multiplient à l'infini. Reuss, Reville, Schérer proclament saint Marc le premier en date des quatre évangélistes ; d'Eichtal en fait, au contraire, un simple abréviateur et un abréviateur maladroit. Vogel assigne la priorité à saint Luc, que d'autres placent, non le premier comme lui, ni le troisième comme les exégètes catholiques, mais le second, entre saint Matthieu et saint Marc. Beaucoup reculent la composition de l'Evangile de saint Jean jusque dans le IIe siècle. Michel Nicolas est d'un tout autre sentiment : il admet avec la critique orthodoxe que l'Evangile de saint Jean appartient au Ier siècle, mais il l'attribue à un auteur inconnu, et non à l'apôtre.

De ces divergences, nées des impressions particulières de chacun, les théologiens tirent un argument en faveur

[illegible] comme confir- [illegible]

[illegible] s. La [illegible] des Evangiles [illegible], une [illegible] de nature diverse [illegible] le titre d'Evangiles. L'Eglise les a rejetés de son [illegible]. On peut les répartir en deux groupes. Les pre- [illegible] aujourd'hui perdus, avaient été composés par les [illegible] des premiers siècles. Les principaux de ceux [illegible] étaient les Pères de l'Eglise sont : l'*Evangile des Hébreux ou des Nazaréens*, l'*Evangile des Ébionites*, l'*Evangile des douze* et l'*Evangile de Pierre*, qui étaient tous des [illegible] du texte de saint Matthieu ; l'*Evangile de Marcion*, version altérée de l'Evangile de saint Luc, le *Diatessaron* de Tatien, compilation des quatre Evangiles. Les seconds, conservés au moins en partie, sont des produits de l'imagination populaire, essayant de suppléer, par des légendes, au silence gardé par les auteurs sacrés sur différentes époques de la vie de Jésus-Christ. En général, ils fourmillent de contradictions grossières, et les prodiges qu'ils racontent ne rappellent en rien les miracles évangéliques. On peut citer, parmi eux, le *Protévangile de saint Jacques*, l'*Evangile de saint Thomas*, qui racontent à leur manière la vie de la sainte Vierge et l'enfance de Jésus, et l'*Evangile de Nicodème*, composé de deux parties : les *Actes de Pilate* et la *Descente du Christ aux enfers*.

— BIBLIOGR. Auteurs catholiques : 1° Traductions en français : Lemaistre de Sacy, *les Évangiles*, traduction corrigée et revue par l'abbé Verret (Paris, 1893) ; F. de Lamennais (Paris, 1846) ; Wallon, traduction tirée de Bossuet (Paris, 1853) ; Glaire (Paris, 1890) ; 2° Traités d'exégèse : Migne : *Démonstrations évangéliques* (Paris, 1842, 1853) ; de Valroger, *Introduction historique et critique aux livres du Nouveau Testament* (Paris, 1861) ; Wallon, *l'Autorité de l'Evangile* (Paris, 1887) ; Bacuez et Vigouroux, *Manuel biblique* (Paris, 1882).

Auteurs protestants et rationalistes : A. Vinet, *Études évangéliques* (Paris, 1861) ; Strauss, *Vie de Jésus*, traduite de l'allemand par E. Littré (Paris, 1861) ; Tholuck, *De la crédibilité de l'histoire évangélique*, traduit de l'allem. par le P. de Valroger (Paris, 1847) ; Renan, *les Évangiles*, t. V de l'*Histoire des origines du christianisme* (Paris, 1877) ; Réville, *le Canon du Nouveau Testament* (Paris, 1881).

II. LITURGIE. A peine les *Évangiles* furent-ils écrits et publiés que la lecture en fut introduite dans la liturgie. C'est ce qu'attestent les écrivains ecclésiastiques et les conciles les plus anciens. Dans le principe, cette lecture était confiée à un clerc revêtu de l'ordre de lecteur. Bientôt, elle fut réservée aux diacres. Vers l'époque de Constantin, le chant remplaça la lecture. Primitivement, l'Évangile était chanté à droite de l'autel, comme l'Épître, sur un ambon destiné à cet usage. C'est à partir du XIIe s. que s'est introduite la coutume de le chanter à gauche de l'autel. La lecture des premiers versets de l'Évangile de saint Jean, qui se fait dans l'Église latine à la fin de la messe, n'est devenue obligatoire que depuis le XVe siècle.

III. HISTOIRE RELIGIEUSE. *Évangile éternel*. Vers la seconde moitié du XIIIe siècle, une grande émotion se produisit en Italie et en France, à la nouvelle de l'apparition d'un livre qui contenait, disait-on, l'exposé d'une révélation nouvelle, faite par l'Esprit saint à l'Église, sous le nom d'*Évangile éternel*. Ces bruits étaient propagés surtout dans les couvents de l'ordre de Saint-François, par les joachimites, disciples de Joachim de Flore, écrivain mystique, qui, né en 1145, était mort en 1202 dans le monastère de Flore, en Calabre. Ils enseignaient que, le règne du Christ ayant pris fin en 1200, celui du Saint-Esprit venait de commencer. L'*Évangile éternel* parut en 1254, il n'est pas parvenu jusqu'à nous. Il renfermait une introduction doctrinale, suivie d'un recueil de divers passages empruntés aux principaux ouvrages de Joachim de Flore. L'auteur de la préface et de la compilation était un moine franciscain, nommé Gérard de Borgo San Donnino, qui travaillait sans doute sous les yeux de Jean de Parme, général de l'ordre de Saint-François. Une commission de cardinaux, réunie à Anagni par le pape Alexandre IV en 1255, censura la doctrine contenue dans l'*Évangile éternel*. Deux ans après, le chapitre général des franciscains déposa Jean de Parme, comme suspect d'avoir favorisé la publication de l'ouvrage condamné.

Évangiles (d'Otfried), l'œuvre la plus importante de la littérature haut allemande ancienne, écrite par le moine Otfried de Wissembourg, vers le milieu du IXe siècle. — C'est une histoire de Jésus-Christ composée en vers, d'après les quatre Évangiles, afin, dit l'auteur, de réagir contre les chansons profanes obscènes. Le poème a une très grande valeur au point de vue littéraire, prosodique et linguistique. Son influence s'est fait sentir sur les poésies religieuses allemandes jusqu'au XIIe siècle.

ÉVANIDE (du lat. *evanidus*, même sens) adj. Paléogr. Presque effacé.

ÉVANIDINERVÉ ou **ÉVANINERVÉ, ÉE** (de *évanide*, et du lat. *nervus*, nerf) adj. Se dit des plantes dont les nervures sont presque effacées.

ÉVANIE (*i-e* ou **EVANIA** (*i*) n. f. Genre d'insectes hyménoptères, famille des *évanidés*, comprenant des formes à long corselet, à très petit abdomen latéralement comprimé, à vastes ailes. Les évanies sont parasites des blattes ; elles pondent dans les ootèques de ces orthoptères, et leurs larves dévorent les œufs ; aussi les évanies vivent-elles or[illegible]rement dans les maisons ; on en connaît quelques espèces, propres aux régions chaudes du globe ; une d'entre elles, *evania appendigaster*, noire, se trouve dans la France m[illegible]ale.

ÉVANIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, comprenant les genres *évanie*, *hélpie*, *fœne*, *pélecine*, *m[illegible]ape*, etc. — *Un* ÉVANIIDÉ.

ÉVANOUIR (S') (lat. *evanescere*, même sens) v. pr. Perdre connaissance, tomber en syncope : *Henri III* S'ÉVANOUISSAIT *à la vue d'un chat*. (Ba[illegible]s.)

— Par ext. Se dissiper, disparaître aux yeux sans laisser de trace : *Fantôme, Voleur qui* S'ÉVANOUIT. *Vaisseau qui* S'ÉVANOUIT *à l'horizon*.

— Pop. S'enfuir. ‖ Mourir.

— Fig. Se dissiper, finir, cesser d'être : *Gloire, Bonheur qui* S'ÉVANOUIT *comme un songe*. ‖ Être anéanti, effacé, tomber par défaut de consistance : *Les systèmes* S'ÉVANOUISSENT *devant les faits*. (Chateaubr.) ‖ Être transformé, remplacé par une chose d'un autre caractère : *En Horace, le frère* S'ÉVANOUIT *devant le citoyen romain. En Brutus, le magistrat ne* S'ÉVANOUIT *pas pour faire place au père*.

— Fig. T. d'algèbr. Se dit d'une quantité que certaines opérations éliminent d'une équation : *L'une des inconnues* S'ÉVANOUIT. Syn. de S'ÉLIMINER.

— REM. Il y a ellipse du pronom personnel dans *laisser évanouir, faire évanouir ; Laisser* ÉVANOUIR *une femme. Un peu de bon sens fait* ÉVANOUIR *beaucoup d'esprit*.

ÉVANOUISSANT (*i-san*), **ANTE** adj. Algèbr. Qui s'évanouit, qui est éliminé, qui devient nul : *Quantités* ÉVANOUISSANTES. (Vieux.)

ÉVANOUISSEMENT (*i-se-man* — rad. *s'évanouir*) n. m. Défaillance, syncope, perte du sentiment : *Avoir un* ÉVANOUISSEMENT. *Sortir de son* ÉVANOUISSEMENT.

— Par ext. Disparition, effacement : *L'*ÉVANOUISSEMENT *d'une ombre, d'un espoir*.

— Algèbr. Disparition d'une quantité amenée par certains artifices de calcul : *L'*ÉVANOUISSEMENT *d'une inconnue*.

EVANS (Evan), ecclésiastique et poète anglais, né en 1731, mort en 1789. On lui doit : *Dissertation sur les bardes* ou *Quelques échantillons de la poésie des anciens bardes gallois* (1764), ouvrage dans lequel on trouve des morceaux de poésie galloise de différents auteurs, dont le plus célèbre est Taliesin.

EVANS (Olivier), mécanicien américain, né à Newport en 1755, mort en 1819. En 1777, il conçut le cardage mécanique. Deux ans après, il imagina les premiers élévateurs-transporteurs pour meuneries. Il construisit, en 1787, une machine à vapeur à haute pression, qui fut employée en Angleterre. Il est encore l'inventeur des dragues à vapeur. Il a publié divers ouvrages d'une grande importance, parmi lesquels : *le Guide du constructeur de moulins* (1797), et *le Guide du constructeur mécanicien* (1805).

EVANS (sir George DE LACY), général anglais, né à Moig (Irlande) en 1787, mort à Londres en 1870. Il débuta, en 1806, comme enseigne d'infanterie. En 1810, il rejoignit l'armée de Wellington en Espagne, où il se signala notamment à Vittoria. A la fin de la guerre, il devint lieutenant-colonel, et fut envoyé aux Etats-Unis, et combattit à Bladensburg (1814), à Washington, à Baltimore et à la Nouvelle-Orléans. Il rejoignit peu après Wellington en Belgique, et se distingua à Waterloo. Rentré dans la vie civile, sir Evans se tourna vers la politique, prit une part active au mouvement réformateur et fut élu député à la Chambre des communes. En 1835, il accepta le commandement de la légion levée en Angleterre par le gouvernement espagnol pour combattre don Carlos. En 1846, il rentra au Parlement et, après avoir combattu à l'Alma devant Sébastopol et à Inkermann, il reprit son siège de député et fit une vigoureuse opposition au gouvernement de lord Derby. Sir Evans a publié, en 1828, une brochure sur les *Projets de la Russie*, où il préconise l'alliance de la France et de l'Angleterre pour combattre l'expansion de la Russie en Orient.

EVANS (Marie-Anne). Biogr. V. ELIOT.

EVANS (Sebastian), écrivain anglais, né en 1830. Il a été successivement dessinateur, avocat à Birmingham, directeur de la « Daily Gazette » de Birmingham (1867-1870) et de « the People » (1881), où il a défendu le parti conservateur. Poète, on lui doit : *Brother Fabian's manuscript and other poems* (1865) et *In the studio* (1875), ainsi que des poèmes et des essais.

ÉVANSITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine.

EVANSON (Edouard), pasteur et théologien anglais, né à Warrington en 1731, mort à Colford en 1805. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques ; mais ses opinions religieuses, peu conformes à l'enseignement protestant officiel, l'obligèrent à résigner ses fonctions. En 1778, il se retira à Mitcham. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Examen des doctrines de la Trinité et de l'Incarnation* (1772) ; *Réflexions sur l'état de la religion chrétienne* (1802) ; etc.

EVANSTON, ville des Etats-Unis (Illinois [comté de Cook]), sur le lac Michigan ; 13.000 hab. Université du Nord.

EVANSVILLE, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Vanderburgh, sur l'Ohio ; 50.780 hab. Point terminus du canal de Wabash-Erié. Ville à proximité d'importantes mines de houille. Céréales et viandes de porc. Fabriques et manufactures.

ÉVAPORABLE adj. Qui est susceptible de s'évaporer ou d'être évaporé : *Liquide* ÉVAPORABLE.

ÉVAPORATEUR n. m. Syn. de ÉVAPORATOIRE.

ÉVAPORATIF, IVE adj. Qui fait évaporer : *Procédés* ÉVAPORATIFS. (Peu usité.)

ÉVAPORATION (*si-on* — rad. *évaporer*) n. f. Physiq. Transformation d'un liquide en vapeur, sans ébullition du liquide : *L'*ÉVAPORATION *de l'eau et de toute sorte de liquide se fait naturellement, soit par la seule action de l'air, soit par la chaleur du soleil*.

— Fig. Légèreté d'esprit, étourderie : *Vous êtes d'une agitation, d'une* ÉVAPORATION *qui ne me permettent pas de compter sur vous*. (Mlle de Lespinasse.)

— Bot. et méd. V. TRANSPIRATION.

— Salin. Opération ayant pour but de séparer le sel cristallisé de l'eau mère des poêles.

— ENCYCL. Physiq. L'*évaporation* est la production lente des vapeurs à la surface d'un liquide en repos, dont la température est moindre que celle de l'ébullition. Contrairement à la vaporisation par ébullition, qui est le passage rapide et tumultueux de l'état liquide à l'état de vapeur, et qui dépend de la nature et de la température du corps, ainsi que de la pression atmosphérique, l'évaporation a lieu à toutes les températures et sous toutes les pressions.

Tous les corps ne s'évaporent pas avec la même facilité. Le mercure est, de tous les liquides, celui qui s'évapore le plus lentement.

On distingue l'*évaporation naturelle* et l'*évaporation artificielle*. La première est celle qui se produit sur la mer, les fleuves, les rivières, les cours d'eau, les canaux et les terrains imbibés d'eau ; en chaque pays, la couche que l'évaporation enlève annuellement aux nappes d'eau paraît avoir une épaisseur peu différente de celle que la pluie leur restitue.

Dans l'extraction du sel marin, on utilise l'*évaporation spontanée à l'air libre*, qui est d'autant plus active : 1° que la surface des liquides est plus grande ; 2° que la température du liquide à évaporer et de l'air environnant on de l'un de ces deux corps seulement est plus grande ; 3° que l'air est plus sec ou plus rapidement renouvelé.

L'évaporation artificielle comprend : 1° l'*évaporation par courant d'air forcé*, dont Montgolfier fit usage le premier pour concentrer les marcs de raisin avant leur fermentation, tout en leur conservant leurs principes fermentescibles ; 2° l'*évaporation à l'air libre à l'aide d'un foyer*, que l'on emploiait autrefois dans les salines de sel gemme et dans la fabrication du sucre, avec les « appareils à feu nu », pour concentrer les jus ; 3° l'*évaporation par la vapeur*, dont on fait usage dans la fabrication du sucre, qui permet de concentrer les sirops à des températures plus régulières qu'avec le système précédent, et d'arrêter l'action de la chaleur à un instant donné. On emploie encore, pour cette opération, les appareils d'*évaporation dans le vide*, à double et à triple effet, fonctionnant à basse température ; dans ce système, le sirop arrive à l'intérieur d'un vase clos, de forme sphéroïdale et à double fond, pour permettre de chauffer toute la surface inférieure du liquide par la vapeur que l'on y fait arriver. Les vapeurs provenant du liquide en ébullition se rendent dans un condenseur à injection, où leur condensation entretient un vide relatif dans la chaudière.

ÉVAPORATOIRE adj. Qui sert à l'évaporation : *Appareil* ÉVAPORATOIRE.

— n. m. Appareil propre à favoriser l'évaporation : *Se servir d'un* ÉVAPORATOIRE. (Peu usité.)

ÉVAPORER (lat. *evaporare* ; du préf. *e*, et de *vapor*, vapeur) v. a. Transformer en vapeur par l'action du feu : ÉVAPORER *de l'eau salée pour en précipiter le sel*.

— Fig. Exhaler, donner issue à : ÉVAPORER *sa bile*.

— Pop. Voler adroitement : ÉVAPORER *une montre*.

Évaporé, ée part. pass. du v. Évaporer.

— Substantiv. Personne évaporée, légère : *Quel* ÉVAPORÉ *que cet enfant !*

— SYN. Évaporé, écervelé, étourdi, etc. V. ÉCERVELÉ.

S'évaporer, v. pr. Se vaporiser, se résoudre en vapeur.

— Fam. Maigrir rapidement : *Je* M'ÉVAPORE *comme du bois sec et enflammé*. (Volt.) ‖ Pop. S'enfuir, disparaître.

— Poétiq. Exhaler des fluides, des parfums :

> Voici venir les temps où, vibrant sur sa tige,
> Chaque fleur *s'évapore* ainsi qu'un encensoir.
>
> BAUDELAIRE.

— Fig. Se dissiper, s'évanouir : *L'adversité est le creuset où s'épurent les grands caractères ; les petits* S'Y ÉVAPORENT. (Max. orient.) ‖ S'exhaler, se manifester, se produire au dehors : *L'innocente joie aime à* S'ÉVAPORER *au grand jour*. (J.-J. Rouss.) ‖ Devenir évaporé, léger, étourdi : *Jeune homme qui* S'ÉVAPORE.

ÉVAPOREUSE n. f. Techn. Machine employée dans les stéarineries pour opérer la prompte ébullition de la ma-

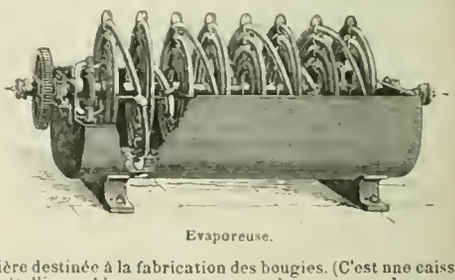

Evaporeuse.

tière destinée à la fabrication des bougies. (C'est une caisse métallique oblongue que traverse dans toute sa longueur un serpentin dans lequel circule un courant de vapeur.)

ÉVAPOROMÈTRE (de *évaporer*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument servant à mesurer le pouvoir évaporant de l'atmosphère.

— ENCYCL. Parmi les *évaporomètres*, les uns, comme celui de Picho, mesurent le volume d'eau évaporée en un temps donné, par une surface de papier buvard constamment humectée ; d'autres, comme la *balance enregistrante* (v. la planche BALANCE), déterminent le poids d'eau évaporée par une surface déterminée quelconque.

ÉVARISTE (saint), pape et martyr, élu en l'an 100, mort en 109. Né à Bethléem, il vint à Rome vers l'année 80 et succéda au pape saint Clément. Il divisa Rome en paroisses, répartit entre ces paroisses les prêtres et les diacres, défendit les mariages clandestins et ordonna que chaque évêque fût entouré de sept diacres, chaque fois qu'il prêcherait. Il souffrit le martyre sous l'empereur Trajan, et fut enseveli au Vatican, auprès de l'apôtre saint Pierre. — Fête le 26 octobre.

EVARIC. Biogr. V. EURIC.

ÉVASEMENT (*man*) n. m. Etat de ce qui est évasé ; orifice ou sommet élargi : *L'*ÉVASEMENT *des tromblons empêchait toute justesse du tir*.

— Fortif. Disposition particulière donnée à certains fossés d'une place et qui consistait à les élargir à l'une de leurs extrémités. ‖ *Évasement d'une embrasure*, Son ouverture la plus large, qui regarde l'extérieur.

— Milit. Dégradation que produit le tir à la bouche de la pièce, ou à l'orifice du grain de lumière.

ÉVASER (du préf. *é*, et de *vase*) v. a. Agrandir à l'orifice, à l'ouverture : ÉVASER *un trou, un tuyau*.

— Arborie. *Évaser un arbre fruitier*, En diriger les rameaux de manière à lui faire prendre la forme d'un vase ou d'un entonnoir.

— Artill. Élargir accidentellement l'orifice de la bouche, de la chambre ou de la lumière d'une pièce : *Le tir* ÉVASE *les canons*.

— Techn. *Évaser un châssis*, Unir la couche de sable avec une règle, dans les moulages de fer fondu.

S'évaser, v. pr. Être évasé, avoir un orifice, une embouchure, une extrémité qui va en s'élargissant.

ÉVASIF, IVE (du lat. *evasus*, évadé) adj. Qui n'est pas catégorique ; qui sert à éluder : *Faire une réponse* ÉVASIVE. *Employer des moyens* ÉVASIFS.

— ANTON. Catégorique, direct, positif.

ÉVASION (lat. *evasio* ; de *evadere*, s'évader) n. f. Action de s'évader, de s'échapper d'un endroit où l'on était retenu : *On s'intéresse toujours aux histoires d'*ÉVASION *et d'emprisonnement* (P. de St-Victor.)

— Fig. Moyen évasif, action d'éluder une difficulté, un obstacle : *Suivez ce prince dans sa vie, il ne dit et ne fait rien de complet, et laisse toujours une porte ouverte à l'*ÉVASION. (Chateaubr.)

— ENCYCL. Dr. L'*évasion* des détenus fait l'objet des articles 237 à 247 du Code pénal.

Considérée au point de vue du détenu, l'évasion simple, c'est-à-dire accomplie sans violences et sans effraction, ne constitue, en principe, aucun délit. Le détenu n'encourt de châtiment qu'autant que son évasion a été consommée, ou tentée, par bris de prison ou avec violences envers les préposés à sa garde ou à sa conduite ; il est alors, pour ce seul fait, puni de six mois à un an de prison, et doit subir cette peine après l'expiration de celle qu'il avait encourue pour l'infraction à raison de laquelle il était détenu.

Au point de vue des fauteurs et complices de l'évasion, il suffit de l'évasion simple pour constituer le délit ; mais le délit prend une gravité différente, suivant qu'il a été commis par les préposés à la garde ou à la conduite du détenu, ou par toutes autres personnes étrangères à cette garde ou à cette conduite. Lesdits préposés sont responsables aussi bien lorsque leur simple négligence a amené l'évasion, que lorsqu'ils ont procuré ou facilité cette évasion par connivence avec le détenu ; les tiers ne sont responsables que s'ils ont procuré ou facilité l'évasion. Le taux des peines est gradué selon les cas ; celui applicable aux gardiens est, en principe, plus élevé que celui applicable aux tiers.

Le fait de recel des prisonniers évadés tombe sous le coup de l'article 248 du Code pénal.

— *Evasions célèbres.* L'histoire a gardé le souvenir de la plupart de ceux qui sont parvenus à se soustraire à une détention rigoureuse, le plus souvent au dernier supplice.

Signalons, dans les temps modernes, les évasions du célèbre artiste Benvenuto Cellini, du château Saint-Ange (1537) ; de Charles de Guise, du château de Tours (1591) ; de Grotius, enfermé au château de Louvestein ; de Marie de Médicis, prisonnière à Blois ; du cardinal de Retz, retenu au château de Nantes ; du duc de Beaufort, au château de Vincennes (1648) ; de l'abbé ou comte de Bucquey, évadé du Fort-l'Evêque, puis de la Bastille (1709) ; du baron de Trenck, de la forteresse de Glatz (1746) ; de Casanova, de la prison des Plombs de Venise (1777) ; de Latude, de la Bastille ; de l'amiral anglais Sidney Smith, de la prison du Temple (1797) ; du comte de Lavalette, de la Conciergerie (1815) ; du prince Louis-Napoléon Bonaparte, du fort de Ham (1846) ; du général Garibaldi, gardé à vue dans l'île de Caprera (1867) ; de l'ex-maréchal Bazaine, du fort de l'île Sainte-Marguerite (1874).

ÉVASIVEMENT adv. D'une façon évasive : *Répondre* ÉVASIVEMENT.

— ANTON. **Catégoriquement.**

ÉVASURE n. f. Techn. Orifice évasé ; son plus ou moins d'ouverture.

ÉVAUX ou **ÉVAUX-LES-BAINS,** ch.-l. de canton de la Creuse, arrond. et à 43 kil. d'Aubusson, non loin du Cher ; 3.210 hab. Ch. de f. Orléans. Sources salines thermales. Les Romains, déjà, avaient construit à Evaux des thermes dont on voit encore quelques restes. Eglise (XIVe et XVIe s.). — Le canton a 9 comm. et 10.400 hab.

EVAX, naturaliste latin, du Ier siècle de notre ère, du temps de Tibère. Il a composé en latin, sous le titre de : *De nominibus et virtutibus lapidum qui in artem medicinæ recipiuntur,* un ouvrage sur les pierres précieuses, dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque d'Oxford.

ÉVAX (*vakss*) n. m. Genre de plantes, tribu des inuloïdées, comprenant des herbes petites, annuelles ou vivaces, qui croissent dans le midi et l'ouest de l'Europe et dans l'Amérique du Nord.

ÈVE, en hébr. **HÉVA** ou plutôt **KHAMWAÂH,** nom propre de la première femme. D'après le récit de la Genèse (II, v), Adam, placé par Dieu dans le paradis terrestre, était seul. Dieu lui enveya un profond sommeil, pendant lequel il forma la femme de son flanc et la lui amena. Adam s'écria, en la voyant : « Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair ! »

Bientôt, séduite par le serpent, la femme cueillit le fruit défendu, et entraîna Adam dans sa faute. Condamnée par Dieu à enfanter dans la douleur et à subir la domination de l'homme, elle fut chassée avec son époux du paradis terrestre. Elle n'était pas encore devenue mère. Adam lui donna le nom d'Eve, qui signifie *Vie,* parce qu'elle devait être la mère de tous les vivants. Adam et Eve eurent trois fils : Caïn, Abel et Seth, et plusieurs filles, dont la Bible ne donne pas les noms. Elle garde aussi le silence sur l'âge et la date où Eve mourut. Les rabbins ont ajouté au récit biblique un grand nombre de légendes, que les Arabes ont recueillies et amplifiées. Saint Epiphane signale, parmi les livres apocryphes, un *Evangile d'Eve.* Près de La Mecque, les musulmans montrent une grotte, où ils racontent qu'Eve a rendu le dernier soupir.

— REM. Le mot *Eve,* et surtout l'expression *fille d'Eve,* est devenue synonyme de femme frivole, curieuse, coquette, etc., portée à tromper et aussi que l'on trompe aisément : *Les* FILLES D'EVE *adorent la parure.* (A. France.)

— Adjectiv. Qui se laisse facilement tenter : *Les amoureux ne croient pas les femmes aussi* EVES *qu'elles le sont.* (A. Houssaye.)

— Loc. fam. *Ne connaître quelqu'un ni d'Eve ni d'Adam,* Ne le pas connaître du tout.

— Hist. relig. *Mère d'Eve,* Titre que les buttlériens donnent à la fondatrice de leur secte.

— Iconogr. Plusieurs artistes, s'inspirant d'un passage de Milton, ont représenté *Eve se mirant dans une fontaine.* Un sculpteur français, Alexandre Renoir, et un sculpteur anglais, E.-H. Baily, ont exécuté chacun une statue de marbre d'*Eve à la fontaine.* Beaucoup d'autres peintres et graveurs ont représenté *Adam et Eve dans le paradis terrestre.* D'autres encore ont donné la scène de la *Tentation,* où l'on voit Eve séduite par le serpent et présentant à son époux le fruit défendu, a été retracée par une foule d'artistes ; il nous suffira de citer ici les tableaux du Tintoret (galerie de San-Donato) ; du Guide (Dijon) ; de l'Albane (Bruxelles) ; de Cignani (Amsterdam) ; les statues de E.-B. Stephens (1855) ; d'*Eve hésitant,* par Macdowell ; d'*Eve après le péché,* par J. Fraccaroli, ou par P. Pagani ; un groupe de A.-H. Dehay : le *Berceau primitif,* représentant Eve assise, tenant sur ses genoux ses deux enfants (musée d'Angers). Un groupe de J. Felon (1869) représente *Eve allaitant Caïn.* Dans la *Première discorde,* de Bouguereau, on voit Eve essayant de reconcilier Caïn et Abel, tout petits encore, qui viennent de se quereller. Un tableau de Lucas Cranach (Offices) montre *Eve nue,* tenant à la main le fruit de l'arbre de la science. F. Steinle, a exposé une *Eve plant* sous un arbre. Une statue d'*Eve cueillant la pomme* a été exposée par G.-J. Thomas en 1859. A. Wiertz a peint *Eve éprouvant la première inquiétude après le péché* (1839). Une statue d'*Eve après le péché* a été envoyée de Rome, en 1869, par Delaplanche.

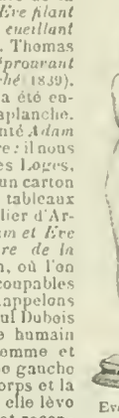

Eve naissante, d'après Paul Dubois.

Beaucoup d'artistes ont représenté *Adam et Eve chassés du paradis terrestre :* il nous suffira de citer une peinture des Loges, exécutée par J. Romain, d'après un carton de Raphaël (v. EXPULSION) ; des tableaux de Pontormo (Offices) ; du chevalier d'Arpine (Louvre) ; de Salviati, *Adam et Eve s'éloignant avec effroi de l'arbre de la science* (Louvre) ; du Dominiquin, où l'on voit Dieu reprochant aux deux coupables leur désobéissance (Louvre). Rappelons enfin *Eve naissante,* statue par Paul Dubois (1873). La future mère du genre humain vient d'être tirée du flanc de l'homme et jouit de la vie. Debout, la jambe gauche légèrement repliée, le haut du corps et la tête mollement inclinés à droite, elle lève vers le ciel des regards étonnés et reconnaissants.

Les sculpteurs Guilbert et Captier ont, l'un et l'autre, donné des statues d'*Eve* qui ont été remarquées. *Eve tentée pendant son sommeil* (tableau signé : LE SCULPTEUR CLÉSINGER) fut exécutée à Rome par cet artiste et figura au Salon en 1859.

Ève, « mystère » en trois parties, paroles de Louis Gallet, musique de J. Massenet (1875). — Le poème n'a rien de mystique et rentre plutôt dans la donnée théâtrale, car il roule sur la séduction du premier homme par la première femme, et se termine, après le péché, par une scène de malédiction. La partition, peut-être un peu inégale, contient des pages exquises. A signaler le prologue pour chœur et orchestre, le joli duo d'Adam et Eve : *Sous les arbres en fleurs,* le chœur délicieux : *Au premier sourire d'Eve ;* dans la seconde partie un autre chœur, sans accompagnement : *Femme, qui viens écouter le silence ;* l'air d'Eve : *O nuit, ô douce nuit !* d'une couleur si poétique, et encore un chœur excellent : *Veux-tu posséder la puissance humaine ?* enfin, dans la troisième partie, le duo : *Aimons-nous ; aimer, c'est vivre !* et la scène finale, très chaleureuse, dans laquelle le compositeur a introduit un fragment du *Dies iræ.*

ÈVE (Antoine-François), dit **Maillot** et souvent **Demaillot** ou **Desmaillot,** acteur et auteur dramatique français, né à Dôle en 1747, mort à Paris en 1814. Soldat, il déserta, devint acteur à Amsterdam, puis revint en France, se signala sous la Révolution comme un ardent jacobin, fut persécuté sous le Consulat et sous l'Empire et mourut à l'hôpital Dubois. On lui doit une dizaine de pièces, notamment : *Mme Angot ou la Poissarde parvenue* (1797), qu'il fit suivre de : *le Repentir de Mme Angot* (1799) ; *Dernières folies de Mme Angot* (1803). On lui doit aussi : *Tableau historique des prisons d'Etat en France sous le règne de Buonaparte,* en prose et en vers.

ÉVÊCHÉ n. m. Territoire soumis à l'autorité d'un évêque : *Voyager dans un* ÉVÊCHÉ. ‖ Titre ou dignité d'évêque : *Aspirer à l'*ÉVÊCHÉ. ‖ Ville où est le siège, la résidence de l'évêque : *Dijon, Orléans sont des* ÉVÊCHÉS. ‖ Palais épiscopal : *Loger à l'*ÉVÊCHÉ. V. ARCHEVÊCHE.

ÉVÊCHÉS (TROIS-) [les], nom d'un ancien « gouvernement » français, comprenant les domaines temporels des évêques de Metz, Toul et Verdun. Ces terres furent conquises sur le Saint-Empire par Henri II, en 1552 ; la possession en fut officiellement reconnue à la France en 1648 (traité de Westphalie). Ils eurent, jusqu'en 1790, une administration particulière comme pays « réputés étrangers ». Les habitants des Trois-Evêchés étaient appelés *Evêchois, oises.*

ÉVECTION (*vé-ksi-on* — lat. *evectio ;* de *evehere,* élever) Astron. Inégalité périodique observée dans le mouvement de la lune, et qui est due à l'attraction solaire.

— Antiq. rom. Droit que pouvait seul conférer l'empereur ou quelque grand dignitaire, et qui autorisait une personne à exiger parfois, gratuitement, des chevaux de relais et le logement : *Il n'est pas de firman portant la signature du Grand Seigneur lui-même qui vous fasse accorder une hospitalité comparable à celle qui était due au porteur de lettres d'*EVECTION. (Fr. Michel.)

— ENCYCL. Astron. La lune décrit autour de la terre une ellipse dont la terre occupe un des foyers, et ce mouvement est réglé par la loi des aires ; mais, à côté de cette première approximation, un grand nombre d'inégalités périodiques viennent produire, par leurs multiples combinaisons, des effets aussi variés que compliqués sur le mouvement. La distinction de ces effets, la détermination de leurs périodes et de leurs amplitudes furent l'objet de la plus haute sagacité des astronomes, et l'on sait aujourd'hui leur relation avec la loi de l'attraction universelle. Une inégalité en longitude, dont la période est de trente ou un jours et demi, peut écarter la lune de 1° 16' de part et d'autre de la position qu'elle occuperait sur son ellipse. Découverte par Ptolémée, cette inégalité périodique a reçu le nom d'*évection.*

EVEGICO, comm. de la Colombie (Etat d'Antioquia [dép. de Sopétran]) ; 5.000 hab.

ÉVEIL (*vé-ill* [*ll* mll.]) n. m. Action d'éveiller quelqu'un, de s'éveiller. (Vieux.) ‖ Excitation à se mettre en garde : *Donner l'*ÉVEIL *à la police.* ‖ Attention, défiance où se tient une personne avertie : *Etre en* ÉVEIL.

ÉVEILLABLE (*vé-ill* [*ll* mll.]) adj. Qu'on peut éveiller : *Susceptibilité facilement* ÉVEILLABLE.

ÉVEILLER (*vé-ill* [*ll* mll.] — lat. *evigilare,* s'éveiller : du préf. *e,* et *vigilare,* veiller) v. a. Tirer du sommeil : ÉVEILLER *un dormeur.*

— Fig. Exciter, animer, stimuler ; provoquer, faire naître, donner lieu à : *L'art d'enseigner n'est que l'art d'*ÉVEILLER *la curiosité.* A. France. ‖ Tirer du repos ou d'un état d'indifférence : ÉVEILLER *la nature, les échos endormis.*

— *Éveiller le poil.* En terme de pelletier-fourreur, Redresser le poil des peaux et le rétablir dans sa position naturelle, après que l'opération du dégraissage l'a plus ou moins froissé, abattu, entortillé.

— PROV. : **Il ne faut pas éveiller le chat qui dort.** Il ne faut rien faire pour attirer l'attention d'un ennemi au repos, pour remettre en mémoire une chose qui peut susciter des ennuis, etc.

Éveillé, ée part. pass. du v. Éveiller.

— Fig. Vif, alerte : plein d'esprit et d'activité : *L'écureuil est propre, leste, vif, alerte et très* ÉVEILLÉ. (Buffon.) ‖ *Mine éveillée,* Mine qui annonce de la vivacité, de l'espièglerie.

— Substantiv. Personne pleine de vivacité ou d'espièglerie : *Quel* ÉVEILLÉ *que votre petit garçon !*

— Techn. Se dit d'une pierre meulière qui présente des inégalités naturelles.

— ANTON. **Appesanti, assoupi, endormi.**

S'éveiller, v. pr. Cesser de dormir.

— Par ext. Sortir de son engourdissement, se secouer, se donner du mouvement : *Il n'est pas mauvais que le peuple* S'ÉVEILLE *de temps en temps.* (De Retz.)

— Fig. Prendre naissance, se produire, être animé, excité, provoqué : *Le désir de savoir* S'ÉVEILLE *avec la raison.* (L. Figuier.)

— SYN. **Éveiller, réveiller.** Dans le langage courant, les deux mots se confondent. Rigoureusement parlant, voici les différences que l'on peut signaler entre eux : 1° le suffixe *ré* marque réduplication de l'action : on s'endort et on s'éveille ; on se RENdort et on se RÉveille ; 2° au propre, *éveiller* ne suppose rien d'extraordinaire dans l'action de faire cesser le sommeil ; on *éveille* quelqu'un à son heure ordinaire ; on *s'éveille* naturellement quand on a assez dormi. *Réveiller,* au contraire, suppose quelque chose de brusque, d'inattendu, de violent ; on est *réveillé* par le bruit d'un orage, par les cris d'un enfant. Au figuré, *éveiller* veut dire simplement exciter, et *réveiller* signifie exciter de nouveau, ranimer ce qui avait déjà été animé.

— ANTON. **Assoupir, endormir.**

ÉVEILLEUR (*vé-ill* [*ll* mll.]) n. m. Celui qui éveille.

ÉVEILLURE (*vé-ill* [*ll* mll.]) n. f. Nom donné aux inégalités naturelles, notamment aux trous et cavités qui se trouvent dans certaines pierres meulières.

EVELLIN (François-Jean-Marie-Auguste), philosophe français, né à Nantes en 1836. Entré à l'Ecole normale supérieure en 1861, agrégé de philosophie en 1865, docteur ès lettres en 1880, professeur dans divers lycées de province et enfin à Paris, dans les lycées Saint-Louis et Charlemagne, il devint, en 1883, inspecteur de l'académie de Paris. Son principal ouvrage est sa thèse française pour le doctorat : *Infini et quantité, étude sur le concept de l'infini en philosophie et dans les sciences.* Il s'y prononce contre l'infinitisme, qu'il déclare incompatible avec la réalité. Evellin est très opposé à la critique de Kant.

EVELYN (John), écrivain anglais, né et mort à Wooton (comté du Surrey) [1620-1706]. Soldat, il défendit la cause de Charles Ier, puis voyagea sur le continent, où il acquit de vastes connaissances, et fut, après son retour en Angleterre, sous Charles II, membre du conseil de commerce et l'un des membres fondateurs de la Société royale (1663). On lui doit de nombreux ouvrages sur des objets très divers ; les principaux sont : *Sculptura* ou *l'Histoire de la chalcographie* (1662) ; *Sylva* ou *Discours sur les essences forestières* (1664) ; *Mundus muliebris* (1690) ; *Numismata* ou *Discours sur les médailles* (1697) ; etc. On lui doit aussi un journal extrêmement intéressant (*Diary*) et des lettres qui ont été publiées pour la première fois en 1878 et souvent rééditées. Historien de la gravure, Evelyn fut aussi un graveur amateur. — Son fils, **Jean Evelyn,** né à Sayes-House en 1654, mort en 1699, fit partie de l'administration du revenu en Irlande. On lui doit des poèmes et des traductions fort estimés.

ÉVELYNE n. f. Genre d'orchidées épidendrées, comprenant des plantes épiphytes, qui croissent sur les arbres dans l'Amérique méridionale.

ÉVÉMÉRION. Myth. gr. Un des dieux de la médecine, souvent confondu avec Télesphoros.

ÉVÉMÉRISME n. m. Philos. V. ÉVHÉMÉRISME.

ÉVÉMÉRISTE n. m. Philos. V. ÉVHÉMÉRISTE.

ÉVÉNEMENT (*mon* — du lat. *evenire,* advenir, de *e,* hors de, et *venire,* venir) n. m. Issue, résultat d'une entreprise ou d'une tentative :

> On ne devrait jamais s'affliger par avance
> L'*événement,* souvent, confond la prévoyance
> REGNARD.

‖ Fait historique important : *Notre Révolution a fourni en quinze ans les* ÉVÉNEMENTS *de plusieurs siècles accumulés.* (Lacretelle.) ‖ Fait quelconque d'une certaine importance : *Les* ÉVÉNEMENTS *de la vie.*

— Dr. *Événement d'une condition.* Sa réalisation.

— Littér. Dénouement, fait décisif qui met fin à l'intrigue :

> Chaque mot, chaque vers court à l'*événement.*
> BOILEAU.

— Loc. div. : *A tout événement,* Quoi qu'il puisse arriver, à tout hasard. ‖ *Faire événement,* Provoquer l'attention de façon à rester dans les souvenirs.

— SYN. **Événement, accident, aventure.** V. ACCIDENT.

Événement (L'), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris le 6 septembre 1872 par Éd. Magnier et Dumont, ancien administrateur du « Figaro », à la suite de dissentiments survenus entre ce dernier et Villemessant, rédacteur en chef de ce journal. Après la faillite de Magnier « l'Événement » est vendu à Gustave Laplace (mai 1895). Magnier en reste le directeur jusqu'en 1896, époque où il est condamné et déchu comme sénateur. La direction du journal passe alors à Descubes, député, remplacé plus tard par Frœmer.

ÉVENOR, peintre grec du Ve siècle av. J.-C. Il n'est guère connu par ses ouvrages, mais il fut le père et le maître de l'illustre Parrhasius.

ÉVENOS, comm. du Var, arrond. et à 13 kil. m. de Toulon, sur une hauteur, non loin des gorges d'Ollioules ;

5. Arb. Carrières de marbre, hullières. Près du village, souterrain en forme d'église, appelé le *Saint-Trou*, remarquable par une grande quantité de stalactites et de stalagmites. Restes de l'ancien château détruit par le comte de Lacépède.

ÉVENT (*an* — subst. verb. de *éventer*) n. m. Air libre, grand air. *Mettre un enfant à l'ÉVENT.* ‖ *Donner de l'évent à un fusil de chasse.* Y pratiquer une petite ouverture pour que l'air pénètre. ‖ Fig. et fam. *Avoir la tête à l'évent.* Être léger et étourdi. ‖ *Tête à l'évent.* Personne légère, étourdie. ‖ *Beaucoup de femmes sont des* TÊTES À L'ÉVENT.

— Altération des aliments ou des boissons, par suite d'une trop longue exposition au grand air : Vin, *Lard qui sent l'ÉVENT.*

— Comm. *Mesurer sans évent*, Mesurer sans laisser de vide, faire bonne mesure.

— Milit. Petite ouverture, destinée généralement à laisser passer la flamme d'une amorce qui doit enflammer une charge de poudre ou de composition fusante. ‖ *Déboucher l'évent d'une fusée.* Pratiquer à l'aide de la pince-débouchoir un trou dans le tube en plomb portant la composition fusante. ‖ *Régler l'évent*, Déterminer le point auquel l'évent doit être percé. ‖ Autref. Différence appelée depuis *vent*, qui, dans les armes où le projectile n'est pas forcé, doit exister entre son diamètre et celui de l'âme. ‖ Quelquefois légère fissure qui, par suite d'un défaut de fabrication, se manifeste, lors des tirs d'épreuve, dans une bouche à feu ou le canon d'une arme portative.

— Techn. Nom donné aux conduits que les fondeurs ménagent dans la construction des moules, afin de permettre aux gaz de s'échapper dans l'air, au moment de l'opération de la coulée. ‖ Plâtre éventé et par cela même ayant perdu la majeure partie de ses qualités. ‖ Opération consistant à donner de l'air à une étoffe sortant du bain de teinture, et aussi aux soies, afin de lisser les flottes.

— Zool. Ouverture du nez, simple ou double, chez les cétacés. Les évents sont situés plus ou moins en arrière sur le sommet de la face et conduisent directement aux fosses nasales. L'opinion, jadis courante, que les baleines rejettent de l'eau par leurs évents ou narines, est fausse; c'est la vapeur d'eau expirée, qui se condense et s'élève comme une colonne qui a donné lieu à cette erreur. On entend, à proprement parler, par « évent », l'ouverture unique, en forme de croissant, des narines chez les dauphins, les hypéroodons, les cachalots, etc. Les baleines ont deux évents séparés.)

Tête de baleine : *e*, évent; *l*, larynx.

ÉVENTABLE (*an*) a. lj. Que l'on peut éventer. ‖ Qui peut s'éventer.

ÉVENTAGE (*an-taj*) n. m. Action d'exposer à l'air les peaux destinées au chamoisage. ‖ Opération qui consiste à étendre sur le sol les mauvaises herbes enlevées par le ratissage, afin de les faire sécher pour les brûler ensuite.

ÉVENTAIL (*an-ta-ill* — *ll* mll.) — rad. *éventer*) n. m. Sorte de petit écran portatif, monté sur des lames très minces, pouvant se plier et s'ouvrir à volonté, et servant à faire du vent pour se rafraîchir. ‖ Écran de feuilles tressées, d'étoffe, etc., servant au même usage, mais ne se repliant pas. ‖ Objet quelconque, servant au même usage : *Se faire un* ÉVENTAIL *avec un journal.*

— Par anal. Objet qui se déploie en forme d'éventail ordinaire : *Les* ÉVENTAILS *verts des fougères s'ouvrent sous le soleil, qui les colore sans les flétrir.* (H. Taine.)

— Arboric. et hortic. Forme qu'on donne aux arbres d'avenue, par un mode particulier d'élagage, et qui consiste en ce que la cime de l'arbre, très étendue dans le sens de l'allée, est, au contraire, très étroite dans le sens transversal. ‖ Forme particulière donnée aux arbres fruitiers en espalier ou en contre-espalier, et dans laquelle les ramifications principales divergent comme les lames d'un éventail. ‖ Treillage en bois ou en fil de fer disposé en éventail, et destiné à palisser les branches des arbres fruitiers. ‖ Treillis sur lequel on dispose les branches de certaines plantes exotiques qu'on cultive en serre chaude.

— B.-arts. Peinture exécutée ou propre à être exécutée sur un éventail.

— Bot. Espèce d'agaric comestible. ‖ *Palmier en éventail* ou *Palmier nain*, Espèce de palmier. ‖ Nom vulgaire d'une espèce d'orge (*hordeum zoocriton*).

— Constr. *Croisée à l'éventail*, Croisée dont la partie supérieure se termine par un demi-cercle ou ovale.

— Cost. *Éventail de corset*, Pointes de soie disposées en palme pour arrêter les baleines.

— Ichtyol. Nom vulgaire de divers poissons.

— Jeux. Faux mélange d'un jeu de cartes.

— Mar. *Voiles à éventail*, Celles dont les laizes, taillées en pointe, viennent toutes aboutir au point d'écoute. ‖ *Mettre sur les écoutes en éventail*, Passer les écoutes du taillevent et de la misaine d'une embarcation, l'une à bâbord, l'autre à tribord, pour éviter qu'elles se masquent mutuellement quand on est grand largue ou vent arrière.

— Moll. Espèce de pecten. ‖ Coquille du genre vénus.

— Pyrotechn. Pièce composée de fusées axées sur une planchette en forme de secteur de cercle, de manière que les jets imitent la disposition des brins d'un éventail.

— Techn. Morceau carré de bois ou de fer-blanc, que l'émailleur place devant sa lampe pour ne point être incommodé par la chaleur. ‖ Tissu d'osier, percé d'un trou au milieu, que les orfèvres se mettent devant le visage lorsqu'ils examinent l'état de la soudure. ‖ En T. de carross., Ensemble de plusieurs fers plats articulés par leur base, et qui servent à soutenir la capote d'une voiture couverte. (Il y a des éventails fixes et d'autres mobiles, suivant que la capote peut s'ouvrir, se replier ou non.)

Éventails de voiture.
1. Pour capote mobile d'huile carrée.
2. Pour capote fixe, à charnière coulée

— Zooph. *Éventail de mer*, Nom vulgaire donné à plusieurs polypiers du genre gorgone, à cause de leur forme.

— Loc. div. *Éventail à bourrique*, Bâton, gourdin. ‖ *Choses qui se disent derrière l'éventail*, Propos légers que les femmes chuchotent en se voilant à moitié le visage de leur éventail. ‖ *Retourner son éventail.* En parlant d'une femme, Renoncer aux plaisirs de l'amour.

— ENCYCL. Archéol. L'usage de l'*éventail* remonte à une haute antiquité, car on en trouve des représentations dans tous les monuments figurés, quelles que soient les civilisations et les époques. Mais il est impossible, pour ces objets figurés, de faire un départ exact entre les éventails proprement dits, les chasse-mouches ou émouchoirs, et les écrans manuels. En général, dans toutes les civilisations orientales, l'éventail ne peut se différencier du chasse-mouches; en Europe, jusqu'au XVIe siècle, les femmes se sont servies du même petit meuble indifféremment pour s'éventer ou pour se garantir de l'ardeur du foyer. Souvent même, dans les pays de grand soleil, l'éventail faisait office d'ombrelle. Les grands éventails anciens sont, en général, en forme de feuille. Aujourd'hui encore, en Inde, on fait de ces éventails à longs manches, dont le disque est formé par une feuille de palmier plus ou moins façonnée et ourlée, dont la côte tient lieu de manche. Il est probable que la disposition rayonnée de cette feuille de palmier a donné l'idée des éventails plissés en rond, qui ont précédé les éventails actuels à plis. Tous les éventails anciens ou chasse-mouches se ramènent, en général, à un type commun que l'on exécute en paille tressée ou en plumes, et qui a la forme d'une feuille de lotus ou d'un cœur, ou mieux d'un as de pique dont l'échancrure inférieure loge la naissance d'un manche. Tous les éventails employés en Europe, du moyen âge au XVIe siècle, peuvent se ramener à trois types : le type en feuille ou en disque, le type en bannière ou en girouette encore si en usage dans tout l'Orient, et le type plissé en rond. Dans ce dernier, une longue feuille de parchemin ou d'étoffe, plissée régulièrement, porte à chacune de ses extrémités étroites un montant plat en bois. Quand on fait tourner cette bande en la développant comme une roue, on obtient un éventail parfaitement rond. Ce type est extraordinairement ancien. Il existe encore, dans les trésors de certaines églises, des éventails liturgiques (V. FLABELLUM), datant du VIIe siècle de notre ère. L'éventail plissé du type moderne, où la feuille, ordinairement munie d'une doublure, est collée sur des tiges minces de bois, de corne, d'ivoire, etc., réunies à leur extrémité inférieure par un pivot commun, est beaucoup moins ancien : les Chinois et les Japonais en revendiquent l'invention dès le VIIe siècle de notre ère et même avant. Au XVIe siècle, époque à laquelle ce modèle devint courant en Europe, la France et l'Italie en revendiquaient la découverte. Toutefois, jusqu'au règne de Henri III, les formes les plus habituelles furent celle de l'émouchoir en disque ou du chasse-mouches en girouette. A partir du règne de Henri III, l'éventail plissé, très peu différent des formes modernes, est adopté à la cour, d'où il passe à la ville et se répand dans le monde entier. Les peaux, les velins, les papiers ou les soieries des éventails furent toujours plus ou moins ornés de découpures, de broderies, et surtout de peintures, tandis que les montures, faites souvent des matières les plus précieuses, donnaient carrière à l'art du ciseleur, du sculpteur, du tabletier, du fabricant de laques et de vernis. La mode a varié extraordinairement le volume, la forme, l'ornementation de l'éventail, sans en changer l'architecture essentielle. On en a fait dont les tiges peuvent se doubler de longueur et se diminuer en se repliant ou en rentrant les unes dans les autres, etc. Les éventails de fer dont se sont servis les Japonais n'étaient ni des armes ni des objets d'usage courant, mais bien plutôt des insignes de dignité, comme les parasols, dont les dimensions ont varié suivant le temps et la nature des offices. Les grands éventails en forme de panneaux mobiles suspendus aux plafonds des maisons dans les Indes, et que l'on appelle *punkas*, semblent être d'invention européenne et avoir été exportés par les Portugais au XVIIe siècle et même avant, car, à ces époques, on se servait de pareils éventails, mus par des cordes et des poulies, en France, et, au XVIIIe siècle, en Espagne et en Italie, autant pour rafraîchir l'air des salles que pour chasser les mouches.

— Techn. On distingue deux parties dans un éventail : la *feuille* et la *monture*.

La feuille est fréquemment constituée par deux morceaux de papier légèrement collés l'un sur l'autre. Quelquefois le papier est doublé, pour plus de solidité, d'une mince peau de chevreau ou *cabretille*, qui porte encore les noms de *peau de poulet*, *peau de cygne*, *vélin*, etc.

La monture, qui est en bois, en nacre, en ivoire, etc., s'appelle aussi *bois* ou *pied*. Elle est formée par de petites baguettes assemblées et mobiles à l'une de leurs extrémités nommée *tête*; elles peuvent tourner autour d'un axe horizontal commun, qui est la *rivure*. Au delà de la tête, les baguettes prennent le nom de *brins*, et leur ensemble constitue la *gorge*. Les baguettes flexibles et minces sur lesquelles on colle le papier sont les *flèches*; enfin, on appelle *maîtres-brins* les deux branches les plus extérieures; ce sont ces maîtres-brins qui protègent la feuille, lorsque l'éventail est fermé.

Il existe un autre type d'éventail qui prend le nom d'*éventail brisé*, et dans lequel les lames, au lieu d'être réunies par la feuille, sont indépendantes les unes des autres et maintenues seulement à leur partie supérieure par un ruban. Les brins et flèches de cet éventail sont généralement faits de plumes d'autruches ou d'autres matières de prix.

— Arboric. Les formes qu'on donne aux arbres à fruit, cultivés en espalier, sont dites en *éventail* quand les branches principales de la charpente ou « branches mères » (lesquelles peuvent se réduire à deux) partent de l'extrémité de la tige, qui est très courte, pour diverger les unes vers la droite, les autres vers la gauche. L'*éventail à la française*, qui remonte au temps de La Quintinie, est formé par huit branches mères (quatre de chaque côté), d'où se détachent, dans les intervalles, en dessus et en dessous, les ramifications du second ordre.

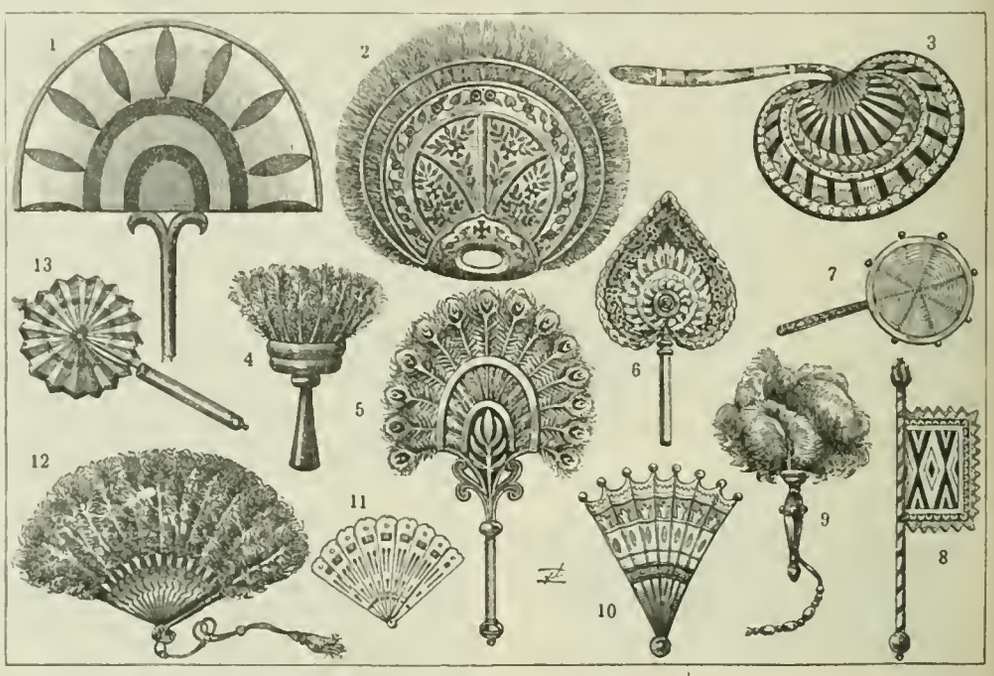

ÉVENTAILS : 1. Égyptien (antique); 2 et 3. Indien; 4. Mexicain; 5. Grec (antique); 6. Chinois; 7. En éclisse (XVe s.); 8. A girouette (XVIe s.); 9. A plumes (XVIe s.); 10. Du XVIe siècle; 11. A lames (Empire); 12. A plumes; 13. A gaine.

Éventail peint par Watteau.

Pêcher en éventail à la française

L'*éventail carré de Montreuil* ne présente que deux branches mères, d'où sont issues toutes les ramifications du second ordre. L'une ou l'autre de ces formes

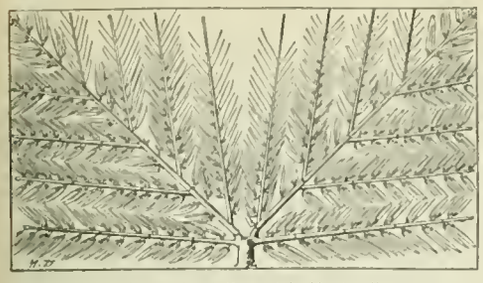

Pêcher en éventail carré de Montreuil.

ont ce grave inconvénient qu'un certain nombre des ramifications sont à peu près verticales, tandis que les autres sont horizontales ou presque horizontales. Il en résulte une rupture d'équilibre dans la végétation de l'arbre. Les branches verticales, qui sont favorisées, tendent à trop dominer, mais

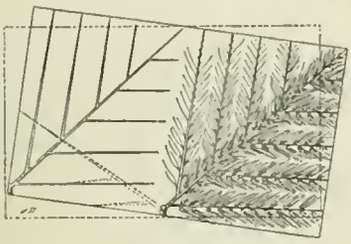

Pêcher en éventail oblique.

la quantité de leur production est médiocre; tout au contraire, les ramifications à direction très oblique se chargent d'un excès de fruits et s'affaiblissent précocement. On prévient ce défaut d'équilibre ou on y remédie autant que possible : 1° lorsqu'on forme la charpente de l'arbre en ne laissant se développer les branches supérieures de l'éventail qu'après le développement achevé des branches inférieures; 2° en ne choisissant, pour former les branches supérieures ou verticales, que des rameaux naturellement faibles; 3° en diminuant à toute époque, par les méthodes habituelles, la vigueur de ces branches (pincements, arcures, etc.); 4° en simplifiant ou modifiant les dispositions précédentes comme dans l'*éventail oblique*, qui ne comporte qu'une seule branche mère, ou dans l'*éventail à branches convergentes* dont toutes les ramifi-

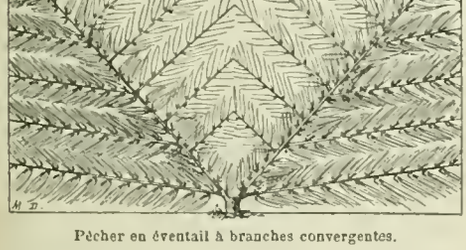

Pêcher en éventail à branches convergentes.

cations sont obliques. Néanmoins, les inconvénients de l'éventail sont tels que cette forme, autrefois très en usage, surtout dans la culture du pêcher, est aujourd'hui à peu près délaissée.

ÉVENTAILLÉ, ÉE (*van-ta-ill* [*ll* mll.]) adj. Disposé en éventail.

ÉVENTAILLERIE (*van-ta-ill-e-ri* [*ll* mll.]) n. f. Industrie des fabricants d'éventails; commerce du marchand d'éventails.

ÉVENTAILLEUSE (*van-ta-ill* [*ll* mll.]) n. f. Ouvrière qui fait les éventails de corsets.

ÉVENTAILLIER (*van-ta-ill-ié* [*ll* mll.]) n. m. Marchand d'éventails.

ÉVENTAILLISTE (*van-ta-ill-isst* [*ll* mll.]) n. Ouvrier, ouvrière en éventails; fabricant d'éventails. ‖ Peintre d'éventails.

ÉVENTAIRE (*van-tèr'* — de *éventer*, exposer à l'air) n. m. Sorte de plateau où certains marchands ambulants exposent leurs marchandises, et qu'ils portent devant eux : *Un* EVENTAIRE *de bouquetière*.

Eventaire (XVIe s.).

ÉVENTE (*vant'*) n. f. Casier où l'on met des chaudelles après leur fabrication.

ÉVENTEMENT (*van, man*) n. m. Action d'éventer; état de ce qui est éventé : *L'*EVENTEMENT *du vin*.

ÉVENTER (*van* — du préf. priv. *é*, et de *vent*) v. a. Exposer au vent, à l'air libre : EVENTER *des habits, des meubles*. ‖ Donner du vent à, agiter l'air autour de : *Les princes d'Asie ont des gens qui les* EVENTENT *quand ils dînent* ‖ Altérer par l'exposition à l'air : EVENTER *des parfums, du vin*.

— Arboric. *Éventer la sève*, Faire de grandes plaies à un arbre, en supprimant de grosses branches, ou en coupant très obliquement les petites, ce qui provoque l'écoulement de la sève. ‖ *Éventer un œil*, Tailler la branche très près de cet œil.

— Constr. *Éventer une pierre, une pièce de bois*, L'écarter du mur avec une corde, pendant qu'on la hisse, pour éviter qu'elle ne s'y heurte.

— Econ. rur. *Éventer du grain*, Le remuer pour qu'il ne s'échauffe pas.

— Mar. *Éventer une voile*, L'orienter de façon qu'elle reçoive le vent. ‖ *Éventer la quille*, Abattre le vaisseau en carène jusqu'à ce que la quille vienne au-dessus de l'eau. ‖ Dans l'argot des marins, *Éventer un perroquet de fouque*, Mourir.

— Milit. *Éventer une mine*, Découvrir, soit un fourneau établi par l'adversaire, soit le conducteur, électrique ou pyrotechnique, disposé pour y mettre le feu.

— Min. Pénétrer, pratiquer une ouverture dans : EVENTER *le tuf, une carrière*.

— Techn. *Éventer les étoffes*, Leur faire prendre l'air en les soulevant quand elles sont plongées dans le bain d'alun.

— Vénér. Sentir, percevoir l'odeur de : EVENTER *la voie*. EVENTER *les fumées du cerf*. ‖ *Éventer un piège*, Lui enlever une odeur qui pourrait éloigner l'animal qu'on veut prendre. ‖ Fig. Pénétrer habilement, empêcher ou éviter en découvrant; divulguer, ébruiter : EVENTER *un secret*. EVENTER *la mine*. (On dit familièrem. : EVENTER *la mèche*.

— v. n. Flairer : *Lorsque le loup veut sortir du bois, il s'arrête sur la lisière,* EVENTE *de tous côtés*. (Buff.)

— Manèg. Avoir l'habitude de lever le nez en l'air : *Lorsqu'un cheval* EVENTE, *on lui met des branches hardies pour le ramener*.

Éventé, ée part. pass. du v. Éventer.

— Fig. Evaporé de caractère ou d'esprit : *Une tête* ÉVENTÉE.

— Substantiv. Personne éventée, légère, étourdie : *Un* ÉVENTÉ. *Une* ÉVENTÉE.

— SYN. **Éventé, écervelé, étourdi**, etc. V. ÉCERVELÉ.

S'éventer, v. pr. Se rafraîchir ou se purifier en agitant l'air autour de soi : S'ÉVENTER *avec son mouchoir*. ‖ S'altérer par l'exposition à l'air, par le contact de l'air : *Le vin s'aigrit lorsqu'il* S'ÉVENTE.

ÉVENTEUR, EUSE (*van*) n. et adj. Se dit d'une personne qui évente.

ÉVENTIF, IVE adj. Syn. anc. de ÉVENTUEL.

ÉVENTILER v. a. Dr. Syn. de VENTILER.

ÉVENTILLER (*van*, et *ll* mll. — du lat. *eventilare*, exposer au vent) v. n. Se dit d'un faucon qui bat des ailes en se soutenant dans l'air à la même place.

ÉVENTION (*van-si-on*) n. f. Outil de lapidaire pour fixer le bâton à cimenter les pierres précieuses.

ÉVENTIONNER (*van-si-o-né*) v. n. Monter et descendre l'évention pour poser le ciment qui maintient la pierre précieuse pendant la taille et le polissage.

ÉVENTOIR (*van*) n. m. Sorte d'éventail grossier en osier tressé, dont on se sert pour activer le feu des fourneaux dans les cuisines.

— En T. de min., Ouverture de la voie que l'on pratique au-dessus de l'ouvrier, dans une houillère. ‖ On dit aussi ÉVENTOUSE.

Eventoir.

ÉVENTOUSE (*van*) n. f. Techn. Trou pratiqué dans un four pour la ventilation.

— Mar. Ouverture pratiquée dans les ponts supérieurs pour donner de l'air dans les fonds du navire.

ÉVENTRATION (*van, si-on* — rad. *éventrer*) n. f. Chir. Solution de continuité de la paroi musculaire de l'abdomen par écartement des faisceaux laissant la peau seule pour contenir les viscères. ‖ Hernie abdominale, qui se produit par cette solution de continuité. ‖ Plaie de l'abdomen donnant issue à une portion des viscères.

ÉVENTRER (*van* — du préf. priv. *é*, et de *ventre*) v. a. Ouvrir le ventre de : EVENTRER *un bœuf*. ‖ Par anal. Défoncer, percer d'outre en outre, ouvrir par une large entaille : EVENTRER *un sac, une porte, un tonneau, un pâté*.

— Pop. *Éventrer une négresse*, Déboucher une bouteille.

— *Éventrer une voile* Mar. La fendre dans un danger pressant, quand on n'a pas le temps ou la possibilité de la carguer.

S'éventrer, v. pr. S'ouvrir le ventre. ‖ Par anal. S'ouvrir en se crevant : *Sac qui* S'ÉVENTRE *en tombant*.

ÉVENTUALITÉ (*van*) n. f. Caractère de ce qui est éventuel : *L'*EVENTUALITÉ *d'une clause, d'une condition*. ‖ Fait éventuel, événement dont la réalisation n'est pas assurée : *Compter sur des* EVENTUALITÉS.

ÉVENTUEL (*van-tu-èl'*), **ELLE** (du lat. *eventus*, événement) adj. Dont la réalisation est subordonnée à quelque événement, à quelque fait incertain : *Bénéfices* ÉVENTUELS.

— n. m. Cas éventuels, circonstances éventuelles : *Calculer l'*ÉVENTUEL. ‖ Traitement supplémentaire de certains professeurs, prélevé sur les droits d'examen ou sur les frais d'études payés par les élèves.

— ANTON. **Essentiel, permanent et immanent, nécessaire, fixe, certain.**

ÉVENTUELLEMENT (*van-tu-è-le-man*) adj. D'une façon éventuelle.

ÉVENTURE (*van*) n. f. Fente ou crevasse que présentent certains canons de fusil défectueux après l'épreuve.

EVENUS, petit fleuve côtier de la Grèce ancienne (Etolie), se jetant dans le golfe de Corinthe. Sur ses bords, le centaure Nessus fut tué par Hercule. Auj. *Fidari*.

EVENUS, nom de plusieurs poètes grecs, qu'il est impossible aujourd'hui de distinguer les uns des autres. Seize épigrammes de l'*Anthologie* sont dues à des écrivains de ce nom; un Evenus enseigna la philosophie à Socrate : deux Evenus de Paros s'illustrèrent par leurs élégies, etc.

ÉVÊQUE (*vèk'* — du lat. *episcopus*; gr. *épiskopos*, surveillant) n. m. Dignitaire de l'Eglise, qui possède la plenitude du sacerdoce et qui a régulièrement la direction spirituelle d'un diocèse : *Nommer, Sacrer un* ÉVÊQUE. *Massillon mourut comme tout* ÉVÊQUE *doit mourir: sans argent et sans dettes*. (D'Alemb.) ‖ *Évêque des évêques*, L'évêque de Rome, le pape. ‖ *Évêque assistant*, Nom par lequel, à Rome, on désigne certains évêques qui font partie des congrégations du saint-office. ‖ *Évêque cardinal*, Même sens, dans les premiers siècles du moyen âge, qu'ÉVÊQUE CATHÉDRAL. ‖ *Cardinal-évêque*, Un des sept cardinaux de l'ordre des évêques titulaires des sept évêchés suburbicaires. ‖ *Évêque cathédral*, Evêque qui est placé à la tête d'un diocèse. (Ce nom servait à le distinguer des *chorévêques*.) ‖ *Évêque in partibus infidelium* ou, par abréviation, *Évêque in partibus*, Celui qui est promu à un évêché situé dans les pays infidèles, dans des contrées occupées par les infidèles. On a fait parfois remonter les évêques *in partibus* seulement aux croisades; les évêques latins, nommés dans des villes d'Orient, ayant conservé leur titre, même après avoir été chassés avec les conquérants de leur ville épiscopale. Mais leur origine paraît dater du VIIe siècle. On sait que les musulmans s'emparèrent alors de plusieurs villes d'Orient et d'Afrique. On continua à nommer des évêques dans ces villes, mais ils ne pouvaient y exercer leurs fonctions, et résidaient dans les pays catholiques. ‖ *Évêque métropolitain*, Evêque qui a son siège dans une métropole. (Il a sous lui des évêques suffragants. ‖ *Évêque commendataire*, Celui qui tenait un *evêché* en commende, comme cela se pratiquait abusivement pendant le séjour des papes à Avignon.

— Cuis. *Bonnet d'évêque*. V. BONNET.

— Minér. *Pierre d'évêque*, Sorte de quartz améthyste, ainsi dit de sa couleur violette, les évêques portant une soutane de la même couleur.

— Théâtr. *Bonnet d'évêque*, Petite loge du cintre ayant la forme d'une mitre d'évêque.

— Loc. fam. *Devenir d'évêque meunier*, Passer d'une condition brillante à une position inférieure. ‖ *Disputer de la chape à l'évêque*. V. CHAPE. ‖ *Un chien regarde bien un évêque*. V. CHIEN. ‖ *Être tout évêque d'Avranches*, Avoir l'air ahuri par allusion à Huet, évêque d'Avranches, qui avait l'air distrait et préoccupé.

— Prov. : *Crosse de bois, évêque d'or; crosse d'or, évêque de bois*, Lorsqu'ils sont pauvres, les évêques sont vertueux; mais, lorsqu'ils sont riches, les évêques perdent leurs vertus.

— ENCYCL. 1° Théol. et dr. canon. Au commencement de l'Eglise, les *évêques* étaient indifféremment appelés *apôtres, anges des Eglises, papes* ou *pères, pontifes*. Le nom d'« évêque » leur vint par analogie de certains magistrats grecs et romains, chargés d'une inspection ou d'un contrôle.

On les appelait aussi, dans le Ier siècle, *prêtres* (du grec πρεσβύτερος, ancien), comme les pasteurs du second ordre, sans qu'il y eût du reste aucune confusion entre les pouvoirs des uns et des autres : seul, l'évêque était le chef de la communauté chrétienne, seul il pouvait administrer le sacrement de l'ordre. A partir du IIe siècle, chaque ordre fut désigné par le nom qu'il porte exclusivement aujourd'hui.

Les théologiens distinguent, dans la puissance épiscopale, le pouvoir d'*ordre*, qui est conféré à l'évêque par son sacre, et le pouvoir de *juridiction*, qui lui vient seulement à la suite de l'institution canonique donnée par Rome, quoique les évêques soient plus que les ministres ou les vicaires du pape. En vertu du premier, l'évêque confère non seulement les mêmes sacrements que le prêtre, mais encore l'ordre, et aussi la confirmation dont il est le ministre ordinaire. En vertu du second, il gouverne la portion du peuple chrétien qui lui est confiée; il institue les curés, nomme les ecclésiastiques aux différents emplois, les surveille et, au besoin, les frappe de censure; il fait les statuts, mandements et ordonnances nécessaires au maintien de la discipline. Au point de vue de l'ordre, les évêques sont égaux; sous le rapport de la juridiction, il y a entre eux une hiérarchie, dont les différents degrés sont, en descendant : le pape, les patriarches, les primats, les métropolitains ou archevêques, les simples évêques. Témoins de la tradition et successeurs des apôtres, les évêques siègent, dans les conciles, comme juges et, sous la présidence du pape ou de ses légats, concourent aux définitions de foi et à la confection des lois générales. Dans leurs diocèses respectifs, ils surveillent l'enseignement de la doctrine orthodoxe, examinent, approuvent ou condamnent les ouvrages traitant des questions qui intéressent la foi et la morale. Le pouvoir épiscopal est limité par les *canons*, le *droit d'appel*, qui permet à tout ecclésiastique, censuré par son évêque, de recourir au saint siège, et les *exemptions*, en vertu desquelles un grand nombre d'ordres religieux sont soustraits à la juridiction episcopale.

Costume d'évêque : 1 Au XIIe siècle; 2. Au XIVe siècle.

Le droit canonique impose à l'évêque la résidence dans son diocèse, la visite de son diocèse au moins tous les trois ans, le voyage *ad limina apostolarum* au seuil des apôtres), c'est-à-dire à Rome, dans l'année qui suit son sacre, et, dans la suite, tous les quatre ans, l'union la plus étroite avec le pape et le soin de communiquer au clergé et aux fidèles tous les actes qui émanent du saint-siège.

Durant les premiers siècles de l'Eglise, l'évêque était élu par les fidèles, sous la sanction des évêques de la province. Peu à peu le choix fut laissé tantôt aux chapitres, tantôt aux princes séculiers. En France, comme les rois, depuis le concordat de 1515, en vertu du concordat de 1801, le chef de l'Etat a le privilège, s'il est catholique, de pourvoir aux sièges épiscopaux du pays; mais l'évêque nommé doit attendre la réception des bulles pontificales qui, seules, lui confèrent l'institution canonique. Quand il les a reçues, il faut que, dans l'espace de six mois, il se fasse sacrer par trois évêques, dont un consécrateur et deux assistants. Les ornements distinctifs qu'il reçoit à son sacre sont la *crosse*, l'*anneau*, la *croix pectorale* et la *mitre*.

2° Dr. civ. ecclés. En France, avant d'entrer en fonction, les évêques doivent prêter serment de fidélité à

[illegible] le [illegible] les différentes [illegible] ne doivent instituer [illegible] avoir au préalable, obtenu l'agrément [illegible] du ministre des cultes [illegible] égalements ne peuvent, pour ouvrir une chapelle publique, ou [illegible] une nouvelle, modifier la circonscription d'une paroisse existante, créer un séminaire. Outre le traitement qu'ils reçoivent de l'Etat, les évêques sont usufruitiers et administrateurs des biens de la mense épiscopale et de l'évêché, mais ils ne peuvent faire aucun acte qui en change la nature et en diminue les produits sans l'autorisation du gouvernement.

— *Discipline protestante.* L'*épiscopat* existe dans plusieurs des Églises de la Réforme. Il faut le noter d'abord dans l'Église anglicane, qu'on nomme aussi « épiscopale ». Au-dessus des *diacres* et des *prêtres*, il y a les *évêques*, qui ont seuls le droit d'ordonner, de confirmer et d'exercer la discipline et la juridiction spirituelle. En Angleterre, ils sont nommés par les ministres de la couronne ; on a soin de les choisir parmi les trois grandes écoles théologiques qui se partagent le clergé anglican. Les évêques des pays où l'Église anglicane n'est pas unie à l'Etat sont nommés par le synode du diocèse, quelquefois sous réserve de la confirmation du synode général. En Irlande, ce sont de grands seigneurs, aux colonies et aux Etats-Unis, leur position est moins modeste. Aux Etats-Unis, l'évêque le plus ancien en charge exerce une sorte de primauté.

Les Églises luthériennes d'Allemagne, d'Alsace, de France ont conservé à la tête de leurs diocèses un dignitaire que l'on nomme, suivant les pays, inspecteur ecclésiastique, surintendant, doyen, senior, et qui correspond à l'ancien évêque. Ses pouvoirs sont très limités par l'autorité représentative des consistoires. Les Églises luthériennes du Nord (Suède, Norvège, Danemark, Russie) ont conservé le régime épiscopal, presque sans nulle intrusion de l'élément laïque ou représentatif. En Suède, l'archevêque d'Upsal n'a point de juridiction sur les simples évêques : il n'est qu'un *primus inter pares*.

ÉVÊQUE (FONTAINE DE L'), la plus belle source du départ. du Var et l'une des plus remarquables de France, se perdant dans le Verdon, en amont des ruines du pont romain de Baudinon.

ÉVERBECQ, bourg de Belgique (prov. de Hainaut [arr. admin. d'Ath, arr. judic. de Tournay]), sur un affluent de la Dendre ; 3.925 hab. Tailleanderies, fabrique de chicorée, brasserie.

EVERDINGEN (Albert ou Allart VAN), peintre hollandais, né et mort à Alkmaar (1621-1675). Ses premières productions représentent des pays sauvages hérissés de montagnes. Après de brillants débuts, Albert alla chercher en pleine mer des impressions différentes. Il fit naufrage dans la Baltique, et, pendant que son navire recevait les réparations nécessaires, le peintre s'avança dans l'intérieur de la Norvège, où il esquissa des tableaux saisissants de vérité et d'étrange poésie. De retour dans sa patrie, il utilisa ses souvenirs dans une quantité de tableaux représentant des torrents, des sapinières, de l'eau écumante bondissant parmi les rochers, etc. Sa facture est d'une facilité extraordinaire ; mais il a parfois de la lourdeur et de la monotonie. Son *Paysage* du Louvre, son *Paysage en Norvège*, du musée d'Amsterdam, sa *Colline boisée*, du musée Van der Hoop, font bien connaître ses solides qualités. Everdingen est encore célèbre par ses eaux-fortes. ‖ Ses deux frères CESAR et JEAN étaient aussi peintres.

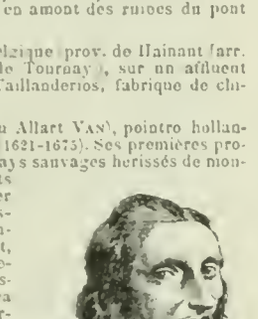

Everdingen.

ÉVERDUMER (du préf. priv. *é*, et de *verd*, par l'intermédiaire de l'ital. *verdume*) v. a. Econ. dom. Tirer une liqueur verte de certains légumes herbacés, comme les épinards, l'oseille, par exemple.

— Techn. *Everdumer des fruits*. Leur donner artificiellement une couleur verte, pour la confiserie.

EVERE-LEZ-BRUXELLES, comm. de Belgique (prov. de Brabant [arr. admin. et judic. de Bruxelles]), non loin de la Senne ; 2.786 hab.

EVEREST (MONT ou GAURISANKAR [*le Sublime*]), nom de la montagne la plus haute du globe : elle s'élève à 8.840 mètres, près de dix fois la hauteur du mont Blanc. L'Everest est situé en Asie, dans la région centrale des monts Himalaya, sur la frontière du Népal (empire anglais des Indes) et du Thibet (empire chinois). C'est le sommet [illegible] un vaste massif qu'enserrent, au N., à l'E. et au S., les deux branches de la Kosi, affluent de gauche du Gange. Au N.-O. de l'Everest, se trouve le Pas-de-Nanga, à l'E., le Kintchinjinga, le deuxième sommet de la chaîne (8.583 m.). L'Everest a été mesuré pour la première fois en décembre 1855, par le colonel *Everest*, qui lui a donné son nom.

EVERETT, village des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Middlesex]), sur le Mystic-River, près de son confluent avec le Mystic ; 11.[illegible] hab.

EVERETT (Alexandre Henri), diplomate et publiciste américain, né à Boston en 1792, mort à Canton en 1847. Il suivit la carrière du barreau à Boston, puis fut chargé de missions diplomatiques à La Haye, en Espagne, à Cuba, en Chine, où il mourut. On a de lui : *l'Europe* (1822), *Nouvelles idées sur la population* (1823, traduit en français par Ferry 1826), *l'Amérique ou Coup d'œil général sur la situation politique des puissances du continent occidental* (1827), écrit dans lequel il regarde les Etats-Unis et la Russie comme les deux Etats prédominants du monde chrétien.

EVERETT (Edward), homme d'Etat, écrivain, orateur américain, né à Dorchester (Massachusetts), en 1794, mort à Boston en 1865. En 1818, il se rendit en Angleterre et vécut dans l'intimité des grands écrivains de l'époque. A son retour, il dirigea la « North-American Review ». C'est en 1824 qu'il commença la série de ces discours publics, qui l'ont placé au premier rang des orateurs américains. Pendant l'automne de 1834, il fut élu gouverneur du Massachusetts, honneur qui lui fut trois fois dévolu. Sous son administration fut signalée par l'organisation de l'instruction publique. En 1840, Everett fut nommé ministre plénipotentiaire en Angleterre où s'agitaient entre les deux gouvernements d'épineuses questions, qu'il parvint à résoudre. En 1852, le président Fillmore le choisit pour ministre des affaires étrangères et président du conseil. Pendant son passage au pouvoir, la proposition fut faite collectivement, par la France et l'Angleterre, de conclure avec les Etats-Unis un traité pour garantir à perpétuité Cuba à l'Espagne. Everett déclina très habilement la proposition, voulant réserver l'avenir. En quittant le cabinet (1853), Everett fut élu sénateur au Congrès, pour le Massachusetts ; mais, en 1854, le mauvais état de sa santé l'obligea de démissionner. On a d'Everett des poésies, un recueil de discours et un ouvrage sur l'*Importance de l'éducation pratique et des connaissances utiles*.

EVERGEM, bourg de Belgique (Flandre-Orient. [arr. admin. et judic. de Gand]), près du canal de Gand à Terneuse ; 6.948 hab. Cotonnades, toiles et navettes.

ÉVERGÈTE (*jèt'* — gr. *euergétès*, bienfaisant ; de *eu*, bien, et *ergon*, œuvre) adj. Hist. anc. Titre de *bienfaiteur*, souvent décerné par décret, dans les cités grecques, aux personnes qui avaient rendu service à l'État ou qu'on voulait honorer. ‖ Surnom de plusieurs rois grecs d'Egypte ou de Syrie.

ÉVERGLADE n. f. Nom donné aux terrains marécageux de l'extrémité méridionale de la Floride.

EVERLASTING (*é-veur'-la-stingh'* — mot angl. signif. *éternel*) n. m. Tissu uni, ras, teint en pièce, chaîne et trame de laine. ‖ On dit plus ordinairement LASTING, par abréviation.

ÉVERNATE n. m. Sel dérivant de l'acide évernique.

EVERNIE (*ni*) ou **EVERNIA** (*é-vèr'*) n. f. Genre de lichens, tribu des parméliées, comprenant une vingtaine d'espèces répandues dans les régions chaudes et tempérées du globe.

EVERNINE n. f. Matière saccharine, à laquelle on attribue la formule $C^{6}H^{10}O^{5}$. (Elle a été extraite par Sudre d'un lichen, l'*evernia prunastri*.)

ÉVERNINATE n. m. Sel dérivant de l'acide évernique.

ÉVERNINIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide, $C^{17}H^{16}O^{8}$, qui dérive de l'acide évernique, sous l'influence des alcalis. (On peut aussi le retirer directement du lichen.) ‖ On dit aussi ÉVERNÉSIQUE.

ÉVERNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide, $C^{17}H^{16}O^{7}$, qui se trouve dans une espèce de lichen.

ÉVERNITIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide évernique, sous l'influence de l'acide azotique.

ÉVEROLE (anciennem. *eaurole, aerole* — rad. *eau*) n. f. Ampoule qui vient sur la peau et qui est remplie d'une humeur aqueuse. (Vieux.)

ÉVERRER (*vé-ré* — du préf. priv. *é*, et de *ver*) v. a. Art vétér. Enlever le petit nerf qui se trouve sous la langue des chiens, et que l'on prenait autrefois pour un ver qui occasionnait la rage : ÉVERRER *un chien, la langue d'un chien*.

ÉVERRICULE (*vé-ri* — lat. *everriculum* ; de *everrere*, balayer) n. m. Chir. Petit instrument à l'aide duquel on débarrassait la vessie des fragments de calculs après la taille.

ÉVERS (Charles-Joseph, baron), général belge, né à Bruxelles en 1773, mort en 1818. Il servit dans les troupes des Etats belgiques révoltés en 1790 ; après la restauration autrichienne, il passa dans l'armée française et fit les campagnes de la République et de l'Empire. En Russie, en 1812, il fut pris par les Russes. En 1814, il fut remis en liberté et entra au service des Pays-Bas, avec le titre de lieutenant général. Il commandait la cavalerie néerlandaise à Waterloo, et mourut gouverneur de Namur.

ÉVERSIF, IVE (du lat. *eversus*, renversé) adj. Subversif, qui détruit, qui renverse : *Doctrines* EVERSIVES.

ÉVERSION (rad. *éversif*) n. f. Renversement, ruine : *L'*EVERSION *des vieilles institutions*.

ÉVERSITE n. f. Explosif moderne, employé en Italie pour le chargement de certains projectiles, et qui est à base d'acide picrique.

ÉVERSMANNIE (*sma-ni* — de Eversmann, bot. russe [1794-1860]) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des hédysarées, formé pour un petit arbrisseau de la région caspienne, voisin des *taverniera*.

EVERSWINKEL, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), près de l'Ems ; 2.220 hab. Toiles.

ÉVERTUER (S') [du préf. *é*, et de *vertu*] v. pr. Faire des efforts, prendre de la peine : *Prenez courage*, EVERTUEZ-VOUS. ‖ *S'évertuer à*, S'efforcer de, se donner beaucoup de peine pour : S'EVERTUER À *trouver des rimes*.

— Gramm. Le participe passé est toujours variable dans les temps composés du verbe essentiellement pronominal *s'évertuer*.

EVESHAM, ville d'Angleterre (comté de Worcester), sur l'Avon, affluent du Severn, au point de croisement de plusieurs lignes de chemin de fer ; 5.900 hab. Ruines d'une abbaye commencée au VIIIe siècle. Bataille de 1265 entre Simon de Montfort, comte de Leicester, qui y fut tué, et le prince Edouard, qui, à la suite de sa victoire, devint roi sous le nom d'Edouard Ier. «

ÉVÉSIE ou **EVESIA** (*é-vé*) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des scincoïdés, comprenant des formes cylindriques, allongées, à queue arrondie et pointue, et dont les quatre membres sont réduits à des stylets très courts. (Les évésies ressemblent à de petits orvets ; leur corps, recouvert d'écailles lisses, est fauve, marqué de brun ; ils sont remarquables par leur museau conique, terminé par une plaque en cornet, où sont percées les narines. L'espèce type du genre est l'*evesia Belli*, de l'Inde.)

EVEUX (*eu*), **EUSE** (anciennem. *aireus* ; du lat. *aquosus*, même sens) adj. Humide, marécageux. (Vieux.)

— En T. de mar., Qui fait beaucoup d'eau : *Canot* ÉVEUX. (Vieux.)

— n. m. Terrain qui devient boueux à la moindre pluie.

ÉVHÉMÈRE ou **ÉVÉMÈRE**, mythographe grec, né, d'après les uns en Sicile, d'après d'autres dans l'île de Cos, mais plus probablement à Messène, dans le Péloponèse. Il vivait sous Cassandre, qui régna de 311 à 298. Son grand ouvrage, aujourd'hui perdu, était intitulé *Histoire sacrée*. Evhémère y racontait que, dans un voyage le long des côtes de l'Arabie et de l'Inde, il avait découvert l'île de *Panchaïa*, où les inscriptions d'un temple lui révélèrent les origines des dieux et des cultes. Les dieux avaient été des hommes, que la crainte ou l'admiration de leurs semblables avaient fait placer en dehors et au-dessus de l'humanité. Il reconstruisait, à ce point de vue, l'histoire des divinités grecques. A l'appui de sa thèse, il mentionnait les tombeaux des dieux ou des déesses qu'on montrait en divers lieux ; il citait les localités qui se vantaient d'avoir vu naître telle ou telle divinité.

Son ouvrage rentre dans la catégorie du roman géographique ; l'île de Panchaïa est imaginaire. Il contient plus de fantaisie que de critique et de philosophie véritable. Peut-être a-t-il été inspiré par des tentatives semblables de Nicanor de Chypre et de Léon de Pella, contemporain d'Alexandre. Sextus Empiricus et Elien prétendent qu'il était athée. D'après d'autres témoignages ou citations, il aurait admis l'existence de divinités antérieures aux hommes devenus dieux ou honorés comme tels.

ÉVHÉMÉRISME ou **ÉVÉMÉRISME** (*rism'*) n. m. Système philosophique d'Evhémère, d'après lequel les personnages mythologiques sont considérés comme des êtres humains divinisés par les peuples : *L'exégèse protestante fut d'abord le pur* ÉVHÉMÉRISME. (Renan.)

— ENCYCL. Combattu par les hommes attachés aux cultes traditionnels, l'*évhémérisme* eut pourtant quelques succès. L'ouvrage d'Evhémère fut traduit en latin par le poète Ennius. Plus tard, Platon de Byblos, Bérose, Diodore de Sicile, Lucien, imitèrent son procédé en l'appliquant aux divinités de l'Orient : Baal, Melkarth, Astarté, Chammuz, qui devinrent sous leur plume de simples dynasties royales. Les Pères de l'Eglise : Clément d'Alexandrie, Minutius Félix, Eusèbe, saint Augustin, Lactance, Arnobe, firent grand usage d'un livre qui leur servait à montrer la vanité du paganisme. Grâce à eux, Evhémère a obtenu une gloire qui paraît être peu proportionnée avec son mérite véritable. L'évhémérisme, en tant que système général d'interprétation, n'a jamais été entièrement abandonné. Au XVIIe siècle, Bochart reconnaissait dans Saturne les traits de Noé, et dans Jupiter, Neptune et Pluton, ceux de Sem, Cham et Japhet. Au XVIIIe siècle, l'abbé Banier, dans un livre qui a été très lu (*la Mythologie et la Fable expliquées par l'histoire*), reconstruisait d'après la même idée l'histoire des temps primitifs de la Grèce. Le même point de vue se retrouve dans les ouvrages de Raoul Rochette, Clavier, Sainte-Croix. Bien que généralement écarté aujourd'hui par la mythologie comparée, l'évhémérisme est encore défendu, dans une certaine mesure, par Herbert Spencer.

ÉVHÉMÉRISTE ou **ÉVÉMÉRISTE** (*rist'*) n. et adj. Partisan du système d'Evhémère, de l'évhémérisme.

ÉVIADE (gr. *euias, ados* — de *euoi*, cri des bacchantes) n. f. Nom grec des bacchantes. ‖ On écrit aussi ÉVHIADE.

ÉVIANE, nom d'un peuple de Macédoine ou de Thrace, connu par la pompe avec laquelle il célébrait les fêtes de Dionysos. — *Les* ÉVIANES.

— Ajectiv. : *Danse* ÉVIANE.

— ENCYCL. Le nom des *Evianes* se rattache à la même racine que le mot *Evios*, surnom de Dionysos. Lors des fêtes de ce dieu, les Evianes exécutaient des danses d'un caractère particulier, qu'on appelait de leur nom danses *évianes*. A ces danses se mêlaient des chants et de curieuses scènes mimiques. Les danses évianes sont connues surtout par les descriptions d'Athénée. Mais elles étaient fort anciennes. Elles sont mentionnées déjà par Pindare ; et Xénophon, dans l'*Anabase*, décrit deux danses de ce genre qu'il vit exécuter en Thrace, à la cour du roi Seuthès.

ÉVIAN-LES-BAINS, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 10 kilom. de Thonon, en amphithéâtre sur une colline inclinée vers la rive méridionale du lac Léman ; 2.831 hab. (*Eviananis, aises.*) Source minérale. Les eaux, froides (12°), bicarbonatées sodiques, un peu sulfureuses, servent à traiter les gastralgies, la dyspepsie, les coliques néphrétiques, les douleurs de la vessie. Fabriqué de liqueurs et de fromages ; tanneries. — Le canton a 14 comm et 14.335 hab.

ÉVICTION (*ksi-on* — lat. *evictio* ; de *evictus*, évincé) n. f. Dr. Dépossession d'un bien acquis de bonne foi : *Le vendeur est garant de l'*ÉVICTION *que l'acquéreur peut souffrir*.

— Par ext. Dépossession en général : *La société nous évince ; eh bien, je prends acte de l'*ÉVICTION. (Proudh.)

— ENCYCL. Dr. Il y a *éviction* lorsque l'acheteur n'est pas maintenu dans les droits que le vendeur a dû lui transférer. On donnait, en droit romain, au mot « éviction » un sens plus restreint : l'acheteur était évincé lorsque la chose lui était enlevée par suite d'une décision judiciaire. Il avait un recours contre son vendeur par l'action *ex empto* ou par l'action *ex stipulatu*, qui reposait sur la promesse faite par le vendeur à l'acheteur de payer le double du prix en cas d'éviction.

Aujourd'hui, comme dans l'ancienne jurisprudence, c'est d'après les règles de l'action *ex empto* qu'il faut déterminer les faits qui donnent lieu au recours en garantie, mais ces règles ont été élargies.

— *Eviction totale.* Il peut y avoir éviction en dehors du cas où le vendeur n'est pas propriétaire de la chose vendue dans les cas suivants : 1° l'acheteur paye ou délaisse sur la poursuite d'un créancier hypothécaire ; 2° l'acheteur est dépouillé de la chose vendue par l'accomplissement d'une condition résolutoire qui affectait la propriété de cette chose ; 3° l'acheteur, ayant omis de remplir les formalités de la transcription, est primé par un nouvel acheteur qui a rempli ces formalités.

Le vendeur est tenu à la garantie indépendamment de toute stipulation. Il n'est pas tenu de l'éviction qui a sa cause dans des faits postérieurs à la vente, à moins que ces faits ne lui soient imputables. Le vendeur doit à l'acheteur évincé totalement : 1° la restitution du prix ; 2° des dommages et intérêts (C. civ., art. 1630). Il peut être convenu que le vendeur ne sera soumis à aucune garantie ; cette clause soustrait le vendeur aux dommages et intérêts, mais non à l'obligation de restituer le prix,

alors même que l'éviction ne résulte pas d'un fait personnel au vendeur.

— *Éviction partielle.* Il y a éviction partielle : 1° lorsqu'une part divise ou indivise des biens vendus n'appartenait pas au vendeur; 2° lorsque le vendeur a déclaré l'existence d'une servitude active qui n'existait pas; 3° lorsqu'une servitude passive est découverte à la charge du bien vendu, soit que le vendeur ait déclaré qu'elle n'existait pas, soit qu'il s'agisse d'une servitude non apparente dont le vendeur n'a pas parlé. L'éviction partielle donne lieu, au profit de l'acheteur, à un recours en garantie, si faible que soit la portion pour laquelle elle a lieu; l'acheteur sera indemnisé proportionnellement à la perte éprouvée. Mais, si la partie évincée est de telle importance que l'acquéreur n'eût pas acheté s'il avait connu la situation, il pourra, s'il le préfère, faire résilier la vente (C. civ., art. 1636, 1637, 1638).

— Dr. angl. En Irlande, le mot *éviction* désigne l'expulsion par autorité de justice d'un bien occupé à titre de fermage. Les grandes propriétés qui existent en Irlande sont divisées en un nombre considérable de petites fermes; les tenanciers sont très pauvres, et ont peine à payer leurs redevances. Les landlords qui ne sont pas payés ont recours à la procédure de l'éviction, c'est-à-dire qu'en vertu d'un ordre du juge, les fermiers peuvent être expulsés et réduits ainsi à la dernière misère. Ceux-ci ne se laissent pas chasser de leur logis sans résistance, et, la population prenant leur parti, il en résulte toujours des luttes et des désordres. Les expulsions sont toujours fréquentes, malgré quelques mesures prises pour en diminuer le nombre. Ainsi, en vertu du *Land Act* de 1881, le propriétaire ne peut expulser son tenancier sans lui faire une signification (*notice to quit*) par suite de laquelle celui-ci bénéficie d'un délai d'un an.

ÉVIDAGE (*daj'*) n. m. Techn. Action d'évider. ‖ Opération ayant pour objet de pratiquer les jours qui, dans certaines pièces de poteries, comme les corbeilles, n'ont pu être produits par le moulage. ‖ Opération de la fabrication des aiguilles à coudre, qui consiste à faire la cannelure ou coulisse longitudinale et à arrondir la tête.

ÉVIDEMENT (*man*) n. m. Action d'évider; état de ce qui est évidé : *L'*ÉVIDEMENT *d'un vase.*

— Chir. Opération qui consiste à enlever les parties intérieures d'un os malade, sans attaquer le périoste, pour en déterminer la régénération.

— Mar. Rétrécissement des formes d'un navire dans la partie immergée, ayant pour but d'obtenir des lignes d'eau d'une grande finesse.

— Techn. En T. de maçonn., Refouillement pratiqué dans une pierre de taille. ‖ Partie de pierre abattue entre deux faces qui se touchent, afin d'y tailler des claveaux, des crossettes. ‖ Opération par laquelle les charpentiers et les menuisiers enlèvent une portion de pièce de bois pour y pratiquer des moulures. ‖ Chez les carriers, Taille faite sur le marbre. ‖ Enlèvement de métal pratiqué dans beaucoup de pièces d'armes et, notamment, dans plusieurs pièces du fusil Lebel, afin de les rendre plus légères ou de faciliter le fonctionnement du mécanisme. (C'est ainsi qu'on rencontre l'évidement de l'auget, du piston de magasin, du corps de la gâchette, du ressort d'embouchoir, l'évidement du fût, où viennent s'appliquer les doigts de la main gauche, etc.)

ÉVIDEMMENT (*da-man*) adv. D'une manière évidente; certainement, sans aucun doute.

ÉVIDENCE (*danss* — du lat. *evidentia;* de *evidens*, évident) n. f. Caractère de ce qui est évident, certitude qui ne laisse aucun doute dans l'esprit : *Il est de toute* ÉVIDENCE *que deux et deux font quatre.* ‖ Condition d'une chose qui apparaît clairement, qui est connue d'une manière certaine : *Mettre en* ÉVIDENCE *les défauts, la mauvaise foi de quelqu'un.* ‖ Situation d'un objet dans laquelle il est facilement aperçu : *Mettre des marchandises en* ÉVIDENCE *dans des vitrines.* ‖ Position d'une personne qui la fait remarquer, qui attire l'attention sur elle : *Il est des gens qui commettent des crimes pour se mettre en* ÉVIDENCE.

— *Dernière évidence,* Evidence absolue.

— Logiq. *Évidence intuitive,* Celle que l'esprit perçoit avant toute réflexion. ‖ *Évidence de raison,* Celle à laquelle on arrive par le raisonnement. ‖ *Évidence de fait,* Celle qui résulte des faits patents, indépendamment de la théorie qui pourrait, ou non, établir à priori l'existence de ces faits. ‖ *Évidence des sens* ou *Évidence sensible,* Certitude exclusive de tout doute, qui nous est donnée par le témoignage des sens.

— Loc. div. *Se rendre à l'évidence,* Reconnaître une chose dont l'existence ou la vérité apparaît indubitable. ‖ *Se refuser à l'évidence,* Persister à nier ou à contester ce que d'autres perçoivent comme indubitable.

— ENCYCL. Philos. L'*évidence* a été considérée par Descartes comme le critérium de la vérité : elle n'appartenait, d'après lui, qu'aux notions claires et distinctes, auxquelles on parvient par l'analyse des idées complexes, à ce que les *Règles pour la direction de l'esprit* appellent des « natures simples ». Pour Renouvier, l'évidence ne peut, en aucune façon, être le critère de la vérité. Nous croyons une proposition évidente quand nous ne pouvons concevoir la contradiction, et quand les idées que nous exprimons par elle sont tellement habituelles, flattent tellement nos passions, sont tellement d'accord avec nos tendances, nos préjugés, nos connaissances antérieures et nos hypothèses, que, sans aucun effort, nous leur attribuons une pleine valeur objective. Juger une proposition évidente et avoir la certitude de sa vérité n'est pas cependant la même chose : on peut se juger certain de la vérité d'un jugement (tout en faisant erreur parfois sur sa valeur objective) après une longue série de déductions bien faites, mais qui ont convaincu sans rendre la vérité évidente. L'évidence suppose donc une clarté exceptionnelle en chacun des éléments et des rapports qui entrent dans la synthèse mentale dont on proclame évidente la valeur objective.

— ANTON. Improbabilité, incertitude, inévidence, obscurité.

ÉVIDENT (*dan*), **ENTE** (lat. *evidens;* du préf. *e*, et de *videre*, voir) adj. Qui est d'une certitude facile à saisir et ne laissant aucun doute dans l'esprit : *Pour armer la loi contre lui, le crime doit être plus* ÉVIDENT *que le jour; la loi n'est sainte qu'à ce prix.* (Pariset.) ‖ Qui est en évidence, en position d'être vu ou connu : *Les fautes du prince sont bien plus* ÉVIDENTES *que celles des particuliers.* (Max. orient.)

L'évident, n. m. Ce qui est évident : *Pour convaincre, il ne suffit pas du vraisemblable, il faut* L'ÉVIDENT.

— SYN. Assuré, authentique, certain, constant, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr. — Évident, clair, manifeste, etc. V. CLAIR.

— ANTON. Douteux, improbable, incertain, inévident, obscur.

ÉVIDER (du préf. *é*, et de *vider*) v. a. Creuser intérieurement; tailler à jour, découper, faire des cannelures dans : ÉVIDER *une pierre pour en faire une auge.* ÉVIDER *le dossier d'une chaise, la lame d'une épée.* ‖ Échancrer : ÉVIDER *le collet d'une robe.*

— Arboric. *Évider un arbre,* Faire disparaître, en les coupant, les branches qui occupent la partie médiane.

— Archit. Sculpter à jour les pierres formant l'ornement d'une façade d'édifice.

— Chir. *Évider un os,* Pratiquer l'évidement.

— Mar. *Évider la carène,* Lui donner des formes très fines dans les œuvres vives.

— Techn. Pratiquer l'évidement sur une aiguille. ‖ Découper la platine d'un verrou. ‖ Exécuter sur le tour une garniture de serrure. ‖ Terminer le panneton d'une clef. ‖ *Évider un drap,* Occasionner son rétrécissement par un foulage excessif. ‖ Découper une toile ou une étoffe à jour. ‖ Enlever, faire disparaître l'empois qui imprègne le linge.

Évidé, ée part. pass. du v. Évider.

— Archit. *Escalier évidé,* Escalier tournant, dont les marches, non soutenues à l'intérieur, décrivent une ligne spirale.

— Blas. Se dit d'une pièce percée à jour et qui laisse voir l'émail du champ. ‖ Syn. de VIDÉ.

S'évider, v. pr. Être, devenir évidé.

ÉVIDEUR n. m. Techn. Ouvrier chargé d'évider les aiguilles à coudre.

— Chir. Sorte de lithotriteur.

ÉVIDOIR n. m. Outil en forme de grattoir, dont le luthier se sert pour travailler et régulariser l'intérieur de certains instruments. ‖ Sorte d'établi, dans lequel est ménagée une échancrure où le charron assujettit les pièces de bois qu'il veut évider, comme le moyen d'une roue.

ÉVIDRIOS, comm. de Grèce (nomarchie de Larissa [éparchie de Domokos-et-Pharsalos]); 3.200 hab.

ÉVIDURE n. f. Creux d'un objet évidé : *Une* ÉVIDURE *trop profonde.*

Evier : 1. Quadrangulaire; 2. D'angle.

ÉVIER (*vi-é* — de *eau*) n. m. Techn. Large pierre creusée en bassin et percée d'un trou en son milieu ou dans un des angles, et sur laquelle on lave la vaisselle dans une cuisine.

— Constr. Canal construit en pierres sèches servant d'égout dans une cour ou dans une allée.

ÉVIGTOKITE n. f. Fluorure hydraté naturel d'alumine et de chaux.

EVIJÄRVI, comm. du grand-duché de Finlande (gouv. de Wasa); 4.000 hab.

ÉVILASSE n. m. Ébène qu'on tire de Madagascar.

EVILMERODACH ou mieux **AMILMARDOUK**, roi de Chaldée. Il succéda à Nabuchodonosor, vers 562 av. J.-C. Il suivit d'abord une politique défavorable à l'ancienne noblesse militaire, et par suite favorable au parti théocratique, et il rendit la liberté à Joiakhim, roi de Juda, prisonnier depuis trente-sept ans. Plus tard, ses injustices provoquèrent une conspiration, et il fut assassiné par son beau-frère Nergal-Sharezuzow, qui s'empara du trône et s'appuya sur le parti militaire (560)

ÉVINCEMENT (*se-man*) n. m. Action d'évincer; état de celui qui est évincé.

ÉVINCER (*sé* — lat. *evincere;* du préf. *e*, et de *vincere*, vaincre. Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Nous évinçons. Il évinça*) v. a. Dr. Déposséder juridiquement : ÉVINCER *un possesseur de bonne foi.*

— Par ext. Éloigner, écarter, exclure, repousser : ÉVINCER *plusieurs membres d'une assemblée.*

S'évincer, v. pr. S'exclure l'un l'autre : *Des concurrents qui cherchent à* S'ÉVINCER.

EVING, comm. d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]); 3.250 hab. Houillères.

ÉVIN-MALMAISON, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 36 kilom. de Béthune, près du canal de la Haute-Deule; 1.145 hab.

ÉVIOS (*oss* — gr. *euios;* de *euoi*, cri des bacchantes) adj. m. Mythol. gr. Surnom de Dionysos.

EVIPPA (*é*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des lycosidés, comprenant des araignées propres à la région désertique de l'ancien monde. (Les *evippa*, dont on connaît un grand nombre d'espèces, sont d'assez grande taille, pâles, variés de brun, couverts d'un duvet gris ou blanchâtre en rapport avec la teinte du sol sur lequel ils courent avec une étonnante vélocité.)

ÉVIPPÉ. Myth. gr. Fille de Tyrimmas, roi d'Epire. Elle fut aimée d'Ulysse, et eut de lui un fils, nommé Euryale. Elle envoya plus tard Euryale à Ithaque, mais Pénélope indisposa contre lui Ulysse, qui le fit mourir.

ÉVIRATION (*si-on* — rad. *évirer*) n. f. Castration d'un homme. ‖ Perte prématurée des facultés sexuelles, chez l'homme.

ÉVIRER (lat. *evirare;* du préf. priv. *e*, et de *vir*, mâle) v. a. Rendre eunuque, châtrer en parlant d'un homme.

Éviré, ée part. pass. du v. Évirer.

— Blas. Se dit des animaux dont rien n'indique le sexe.

ÉVIRES, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 16 kil. d'Annecy, au-dessus du val du Paudens, sous-affluent du Fier par la Fillière; 1.241 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

EVISA, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 37 kil. d'Ajaccio, sur les pentes du cap Mezzalo, non loin du fleuve côtier Porto; 909 hab. Bois de construction, scieries mécaniques. — Le canton a 6 comm. et 3.775 hab.

ÉVISCÉRATION (*viss-sé, si-on* — rad. *éviscérer*) n. f. Chir. Issue des viscères à travers une solution de continuité de la paroi. ‖ Extirpation des viscères.

ÉVISCÉRER (*viss-sé* — du préf. priv. *é*, et de *viscère*. Change *é* en *è* devant un *e* muet, excepté au fut. et au condit. : *J'éviscère. Tu éviscéreras*) v. a. Enlever les entrailles de : ÉVISCÉRER *un cadavre.*

ÉVITABLE adj. Qu'on peut éviter, qui peut être évité : *Malheur facilement* ÉVITABLE.

— ANTON. Inévitable.

ÉVITAGE (*taj'*) n. m. Action d'éviter à l'ancre, pendant un mouillage ou pendant une évolution. ‖ Espace nécessaire pour permettre à un navire d'éviter, soit qu'il fasse tête sur l'ancre, soit qu'il abatte en apparellant. ‖ Point, dans une rivière, où un navire a suffisamment de place pour éviter : *Pour mouiller avec flot, il faut aller à l'*ÉVITAGE. ‖ Caps d'un navire mouillé sur rade : *Les courants de cette baie sont si étranges que chaque navire a un* ÉVITAGE *différent.*

— ENCYCL. Quand un navire mouille sur une rade, il est rare qu'il arrive debout au vent et que le courant soit nul quand il mouille; mais, même dans ce cas, la vitesse restante donnera au navire, quand l'ancre sera au fond, une position telle qu'il évitera forcément, pour raidir sa chaîne, en culant dans une direction opposée au vent. Il en sera de même, à plus forte raison, s'il y a du courant ou qu'on mouille en travers au vent. Dans toutes ces conditions, le bâtiment évite, et, quand on prend un mouillage, il faut s'assurer que le navire aura assez de place pour tourner et faire tête sur l'ancre, sans rencontrer des dangers, des bas-fonds ou d'autres navires. Dans une rivière, on ne peut mouiller avec courant de l'arrière; il faut, alors, aller à un point déterminé appelé l'*évitage*, où on tourne, en mettant l'avant dans la berge, ou par tout autre moyen. Quand des navires mouillés changent de cap sous l'influence du courant, on dit qu'ils sont *en évitage* et, à ce moment, il faut être très prudent pour remonter une rivière peu large, car les bâtiments sont en travers et occupent une partie de la place réservée à la circulation. Quand un navire a achevé son évitage, on dit qu'il *est évité.* Quand, dans un mouillage, un navire n'a pas l'évitage, il est obligé de *s'embosser.*

ÉVITÉE n. f. Mar. Syn. de ÉVITAGE.

ÉVITEMENT (*man*) n. m. Action d'éviter une voiture en se garant.

— *Gare d'évitement.* Ch. de f. Voies secondaires que l'on construit à côté d'une voie principale et en communication avec elle, où un convoi peut se garer pour laisser la voie libre à un autre qui croise le premier.

ÉVITE-MOLETTES n. m. pl. Min. Sortes de freins, disposés de manière que la benne d'extraction ne puisse monter jusqu'aux poulies ou *molettes* surmontant le chevalement et venir s'y heurter.

ÉVITER (lat. *evitare;* de *e*, hors de, et *vitare*, éviter) v. a. Se détourner de, échapper ou s'efforcer d'échapper à : ÉVITER *une voiture, un obstacle, un malheur, un importun.* ‖ S'abstenir, se garder de : ÉVITER *une sottise.* ÉVITER *de se prononcer.* ‖ Abusiv. Épargner, soustraire à l'obligation de : *Les sots nous* ÉVITENT *bien des sottises en les faisant avant nous.* (A. d'Houdetot.)

— v. n. *Éviter à quelque chose,* Tâcher de ne pas en être atteint. (Vieux.)

— Mar. Se dit d'un navire qui exécute un mouvement de rotation sur ses ancres, au changement de vent ou de marée. ‖ *Éviter au vent,* Présenter l'avant au point d'où vient le vent. ‖ *Éviter à la marée,* Changer de cap et présenter la proue au flot ou au jusant. ‖ *Éviter sous voiles,* Forcer le navire, à l'aide des voiles, à opérer son évolution, soit sur un bord, soit sur l'autre.

Évité, ée part. pass. du v. Éviter.

— Mar. *Navire évité,* Navire qui a achevé son évitage. ‖ *Évité entre vent et marée,* Position d'un navire mouillé dans une rade où le courant et le vent agissent à peu près également sur le bâtiment qui vient en travers et embarde sans cesse.

S'éviter, v. pr. Être évité. ‖ Se fuir mutuellement; éviter de se rencontrer.

— Gramm. Quand ce verbe est suivi de la conjonction *que*, le verbe de la proposition complétive peut toujours être accompagné de *ne* sans qu'il y ait négation formelle dans la pensée. L'emploi de *ne* est même obligatoire si *éviter* est pris affirmativement; il n'est que facultatif si *éviter* est présenté négativement : EVITEZ *qu'il* NE *vous parle.*

— SYN. Éviter, éluder, fuir. V. ÉLUDER.

— ANTON. Chercher, rechercher. — Aborder, s'approcher de, courir après.

ÉVOCABLE adj. Que l'on peut évoquer, faire apparaître par des sortilèges : *Démon* ÉVOCABLE.

— En T. de dr., Qui peut être évoqué par un tribunal : *Affaire* ÉVOCABLE.

ÉVOCATEUR, TRICE adj. Qui évoque les esprits, qui a le don d'évocation : *Médium* ÉVOCATEUR.

— Substantiv. : *Un* ÉVOCATEUR *de démons.*

EVOCATI (*é*) n. m. pl. Antiq. rom. Soldats, ordinairement vétérans, qui répondaient volontairement à l'appel d'un général. ‖ Sing. ÉVOCATUS (*tuss*).

— ENCYCL. Les *evocati* recevaient une solde plus forte et pouvaient se retirer la campagne finie. Tantôt ils formaient un corps d'élite, tantôt ou les versait dans les légions. Auguste en fit un corps permanent attaché à sa personne (*evocati Augusti*). Ils étaient souvent détachés en mission pour des surveillances administratives : fournitures aux légions, etc. D'autres étaient employés dans la maison impériale.

ÉVOCATION (*si-on*) n. f. Action d'évoquer, de faire apparaître par des sortilèges : *Les pratiques de l'*ÉVOCATION *ont reparu avec le spiritisme.*

— Action de rappeler une chose oubliée : *L'*ÉVOCATION *des souvenirs.*

— Antiq. rom. Cérémonie religieuse que pratiquaient les Romains pour engager les dieux du pays qu'ils allaient combattre à abandonner le territoire ennemi. ‖ Appel que les Romains faisaient à leurs alliés en cas de péril.

— Dr. Droit, pour un tribunal supérieur, de se saisir d'une affaire de la compétence d'un tribunal inférieur. ‖ Acte par lequel le roi déclarait se réserver la connaissance d'une cause.

— ENCYCL. Mag. La plupart des peuples anciens admettaient que l'âme humaine était constituée par une matière impondérable, fluidique, de la nature de l'air, qui

[illegible] la [illegible] la [illegible] et l'aspect de l'être hu[illegible] [illegible] [illegible] [

société. 8° Sainte-Beuve fait de la critique une étude de psychologie et de physiologie individuelles. 9° Taine veut en faire une science. Tels sont, d'après Brunetière, les divers « moments » de l'évolution. Il les caractérise avec beaucoup de netteté, avec beaucoup de force. On regrette seulement ce que son système a d'un peu raide et sa logique d'un peu étroit.

Évolution de la poésie lyrique en France au XIXe siècle (L'). *Leçons professées à la Sorbonne*, par F. Brunetière (Paris, 1894). — On peut rapporter cet ouvrage au programme que se traçait l'auteur dans l'Avant-propos du précédent. Ce n'est point ici l'histoire du lyrisme. F. Brunetière ne raconte pas, mais il explique. Il ne veut pas nous donner comme un tableau complet de notre poésie lyrique dans ce siècle, il veut en déterminer les « moments nécessaires ». Aussi les chapitres les plus importants du livre ne sont pas ceux qui caractérisent tel ou tel poète, mais ceux qui développent des idées générales sur les principales phases de l'évolution : par exemple, la quatrième leçon (Émancipation du *moi* par le romantisme), la huitième (Transformation du lyrisme par le roman), la douzième (Renaissance du naturalisme), etc. Aussi bien, Brunetière ne s'est pas contenté de traiter étroitement son sujet propre ; il a lié au mouvement du lyrisme celui des principales idées du siècle, et, par là, cette série de conférences est comme l'ébauche d'un cours complet sur la littérature contemporaine. On peut trouver que la méthode de l'auteur prête trop à l'arbitraire. Par exemple, il est assez étrange de voir A. de Vigny détaché des autres romantiques pour la raison, d'ailleurs très contestable, que sa poésie est impersonnelle, et considéré comme le précurseur, sinon l'inaugurateur du naturalisme. Mais, après avoir fait dans ce livre la part de l'esprit de système, qui fausse parfois jusqu'à la chronologie, il faut y reconnaître aussi la fermeté du plan, la netteté des vues, la rigueur des déductions. C'est un des plus beaux ouvrages qu'ait écrits Brunetière, un bel ouvrage de doctrinaire et de dialecticien.

ÉVOLUTIONNAIRE (*si-o-nèr'*) adj. Art milit. Qui a rapport aux évolutions : *Théorie* ÉVOLUTIONNAIRE. ‖ Qui fait exécuter des évolutions : *Officier* ÉVOLUTIONNAIRE.
— Biol. Qui a rapport à la doctrine du transformisme.
— n. m. Partisan de la doctrine de l'évolution.

ÉVOLUTIONNER (*si-o-né*) v. n. Faire des évolutions militaires. ‖ On dit plutôt ÉVOLUER.
— Fig. Parcourir la série de ses transformations.

ÉVOLUTIONNISME (*si-o-nissm'*) n. m. Biol. Théorie surannée, en vigueur il y a deux siècles environ, et d'après laquelle un animal adulte était représenté en miniature dans le germe d'où il provenait.
— Philos. Système de l'évolution.
— ENCYCL. Biol. D'après la théorie de l'*évolutionnisme*, pour grandir et devenir adulte, le germe où était contenu le petit animal minuscule n'avait qu'à *se développer*, d'où le nom d'*évolution* qui rappelle la manière dont on déroule un papier roulé. Les évolutionnistes se divisaient en deux camps : les *spermatistes* et les *ovistes*. Les premiers voyaient l'*homunculus* minuscule dans le spermatozoïde, auquel la femme fournissait seulement un terrain de développement ; les seconds voyaient, au contraire, l'*homunculus* dans l'œuf, auquel le mâle apportait seulement un peu d'énergie, une mise en train. Ces théories ne présentent plus aujourd'hui qu'un intérêt historique. [On ne devrait pas confondre, en principe, mais on confond, en pratique, l'évolutionnisme avec la théorie de l'évolution, ni les évolutionnistes avec les transformistes.]
— Philos. Au point de vue philosophique, l'*évolutionnisme*, parti de la loi de causalité, qu'il applique dans sa rigueur, embrasse et relie entre eux, sous un point de vue unitaire et mécaniste, l'universalité des êtres et des phénomènes de la nature, faisant ainsi du monde un tout qui, par un changement continu et graduel, par une transformation progressive dont il porte en lui-même le principe, déroule spontanément la suite de ses états et a produit dans le temps la série des formes inorganiques d'abord, vivantes ensuite, chacune étant rattachée aux autres par un réseau d'étroites affinités qui en fait comme une immense famille. Dès lors, origine commune et variation, tels sont les deux seuls faits qui, pour les évolutionnistes, rendraient compte du problème de la vie comme de tous les autres phénomènes. Quant à la création, que nient en son nom la plupart des philosophes mécanistes, l'évolutionnisme, répliquent les adversaires, en laisse intacte la certitude, la façon spontanée dont s'organise l'univers ne prouvant rien contre l'origine surnaturelle des premiers éléments dont il sort. C'est ainsi qu'il y a, à côté des évolutionnistes matérialistes, les évolutionnistes spiritualistes, lesquels placent un créateur à l'origine de la matière.
Quoi qu'il en soit, ces principes de cosmologie et de biologie, auxquels est dû le vaste mouvement d'enquête qui, de nos jours, entraîne toutes les sciences vers le point de vue historique, c'est-à-dire vers la recherche, en toute chose, de son origine nécessairement rudimentaire et des lois qui président à son évolution graduelle, ces principes avaient déjà naguère été appliqués aux sciences les plus diverses par Turgot, Condorcet, Kant, Laplace, Aug. Comte, et surtout par Lamarck et Ch. Darwin à l'hypothèse transformiste.
Mais c'est Herbert Spencer qui a tenté, par une synthèse hardie fondée sur la science positive, de tout ramener, dans le monde moral comme dans le monde physique, à la loi d'équivalence des forces, en tâchant d'établir que tous les phénomènes sont convertibles entre eux, depuis la passivité des corps bruts les plus humbles jusqu'aux manifestations les plus hautes de la psychologie. L'évolution consiste, d'après lui, dans le passage de l'*homogène* à l'*hétérogène*, du *simple* au *complexe* par *différenciations* et *intégrations* successives, selon une norme *rythmique* nécessaire, et dont il trouve partout la confirmation. Et ainsi, dans sa théorie, grâce à la transition continue de la matérialité cosmique à la matérialité physique de notre globe, de la matière brute, physique ou chimique, à la matière organique non vivante, et de celle-ci à la matière organisée ou vivante ; de cette dernière, enfin, aux faits de conscience et de pensée, apparaît l'unité de la science devant l'unité de l'univers.
— BIBLIOGR. Les œuvres de Spencer (v. à ce nom). Consulter aussi : Carrau, *Études sur la théorie de l'évolution* ; Renouvier, *Essais de critique générale* (I et III) ; Th. Ribot, *la Physiologie anglaise contemporaine* ; Guyau, *la Morale anglaise contemporaine*.

ÉVOLUTIONNISTE (*si-o-nisst'*) n. et adj. Biol. et Philos. Partisan de l'évolutionnisme, du système de l'évolution ou transformisme ; qui se rapporte à ce système.

EVOLVULUS (*é, luss* — du lat. *evolvere*, se dérouler) n. m. Genre de convolvulacées, tribu des convolvulées, comprenant de petites plantes herbacées, dont on connaît plus de soixante espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents.

ÉVOMPHALE (*von*) ou **EVOMPHALUS** (*é-von, luss*) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des solaridés, comprenant des coquilles en disque plat, à large ombilic, à tours de spire convexes avec carène dorsale. (Les évomphales sont fossiles dans les terrains paléozoïques ; leurs nombreuses espèces ont été groupées en plusieurs sous-genres. On peut prendre comme type de ces coquilles fossiles, souvent assez grandes, l'*evomphalus pentagulatus*, mesurant 6 centimètres de diamètre, du carbonifère d'Irlande.)

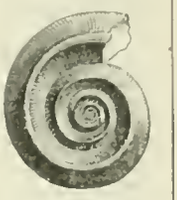
Evomphale.

ÉVONYME n. m. Bot. Nom scientifique du genre fusain.
— Chim. Syn. de ÉVONYMINE.

ÉVONYMÉ, ÉE (rad. *évonyme*) adj. Bot. Qui a des caractères propres au genre fusain.
— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des célastracées, ayant pour type le genre *évonyme* ou *fusain*, et comprenant une vingtaine de genres. — *Une* ÉVONYMÉE.

ÉVONYMINE n. f. Extrait alcoolique de l'*évonymus atropurpureus*, repris par l'eau ; c'est un corps brun soluble dans l'eau, employé en pilules de 0gr.05 (1 à 2 dans les 24 heures) comme purgatif et cholégogue. ‖ On l'appelle encore WAHOO, SUPLINDLETRÉE, BURNING-BUSH.

ÉVONYMOÏDE (du gr. *euónumos*, fusain, et *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble au genre fusain.

ÉVOQUER (*ké* — lat. *evocare* ; du préf. *e*, et de *vocare*, appeler) v. a. Faire apparaître par des prières, des incantations, des sortilèges : ÉVOQUER *les âmes des morts*. ‖ Appeler à son aide par les mêmes moyens : ÉVOQUER *Dieu*.
— Par ext. Faire apparaître à l'imagination, rappeler au souvenir : ÉVOQUER *le passé*. ‖ Citer, apostropher, interpeller d'une manière oratoire : ÉVOQUER *les mânes de ses aïeux*.
— En T. de dr., Se réserver le jugement de ; retirer la connaissance de : ÉVOQUER *une affaire d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime*.
— SYN. **Évoquer, appeler, invoquer.** V. APPELER.
— ANTON. **Chasser, conjurer, exorciser** (en parlant des démons).

EVORA, ville du Portugal méridional (prov. d'Alemtejo), sur le Xarrama, affluent du Sado ; 13.460 hab. Ch.-l. de district. Archevêché, bibliothèque, musée, fabriques de toiles de fil et de coton, de chapellerie, de quincaillerie. Fabrication de corbeilles en paille et en roseaux et de nattes. La campagne d'alentour est couverte d'orangers, de figuiers et de vignobles. Aux environs, carrières de marbre. En 1832, dom Miguel, fuyant devant dom Pedro, chercha un refuge dans Evora. Dom Pedro l'y poursuivit et l'y força à signer son bannissement à perpétuité.

EVORA de Alcobaça, bourg du Portugal (Estrémadure [distr. de Leira]) ; 2.300 hab.

ÉVOTE n. f. Genre d'orchidées, comprenant des herbes à feuilles linéaires, à fleurs en épis, originaires du Cap.

ÉVRAN, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kilom. de Dinan, sur le canal d'Ille-et-Rance et sur le Linon, affluent de la Rance ; 3.874 hab. Tannerie. Sablières de Saint-Juvat, château de Beaumanoir (XVIIe s.).
— Le canton a 7 comm. et 10.097 hab.

ÉVRARD ou **ÉRARD** (Guillaume), théologien français, né à Langres, mort en 1444, recteur du collège de Navarre (1429). Dans les guerres contre les Anglais, il prit parti pour eux et prêcha à Rouen, où il devint chanoine et doyen du chapitre, contre Jeanne d'Arc, qu'il traita de magicienne. Il prit part au traité d'Arras, en 1435, en qualité d'envoyé des Anglais.

ÉVRARD (Simone), maîtresse de Marat, née à Tournus (Saône-et-Loire) en 1764. C'est en 1790 que commença sa liaison avec le révolutionnaire, de vingt ans plus âgé qu'elle, et c'est des deniers de son amie que celui-ci fonda « l'Ami du peuple ». Simone Evrard n'est guère connue que par le rôle qu'elle joua lors des derniers moments de Marat. Elle guida Charlotte Corday auprès de Marat, se tint défiante dans l'antichambre, et put ainsi accourir au premier cri de son amant mortellement frappé.

ÈVRE, affluent gauche de la Loire, arrosant dans le Maine-et-Loire une bonne partie de l'arrondissement de Cholet. L'Evre baigne Beaupréau et se grossit de l'Esve et de la Vrême. Longueur de son cours, 91 kilom.

ÉVRECY, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 12 kil. de Caen, près de la Guigne ; 515 hab. Église ogivale, en partie du XIIIe siècle ; ruines d'une chapelle du XVe siècle. Evrecy était, au XIe siècle, le siège d'une châtellenie appartenant aux évêques de Bayeux. — Le canton a 28 comm. et 9.211 hab.

ÉVREUX (lat. *Eburovices*, *Ebroicum*), ch.-l. du dép. de l'Eure, à 108 kil. de Paris ; 17.766 hab. (*Éburicien, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Evêché, grand et petit séminaire, bibliothèque, lycée, tribunaux de 1re instance et de commerce, justice de paix, société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure. Grand commerce de céréales ; moulins, usine métallurgique, quincaillerie, papeterie, fabrique de coutils, teintureries, marbreries.
— L'arrondissement d'Evreux a 11 cant., 224 comm. et 110.319 hab. Le canton Nord a 25 comm. et 11.011 h. ; le canton Sud 22 comm. et 17.626 h.

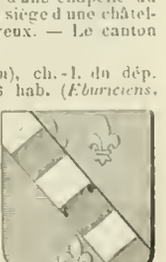
Armes d'Evreux.

Ancienne capitale des Aulerques Eburovices (peuplade gauloise), Evreux devint, au moyen âge, le chef-lieu d'un comté relevant du duché de Normandie, qui fut cédé à la France en 1198. En 1307, Philippe le Bel le donna en apanage à son frère Louis. Le fils de celui-ci, Philippe d'Evreux, fut le père du roi de Navarre, Charles le Mauvais. Les ducs de Bouillon, derniers seigneurs d'Evreux au XVIIe et au XVIIIe siècle, firent construire le magnifique château dit « de Navarre », rasé en 1836. En 1810, une partie de l'ancien comté d'Evreux avait été constituée, sous le titre de *duché de Navarre*, en majorat pour l'impératrice Joséphine après son divorce. Patrie de Guillaume d'Evreux, savant moine du XIIIe s., et du girondin Buzot.
Monuments historiques : la cathédrale, dont la nef remonte, pour l'étage inférieur, à l'époque romane et, pour les étages supérieurs, à l'époque gothique (XIIe-XIIIe s.) ; le chœur date des XIIIe-XIVe siècles, le transept du XVe [une restauration trop complète, entreprise vers 1872, a dénaturé l'édifice] ; l'église Saint-Taurin (XVIe-XVIIe s.), avec quelques restes de l'abbaye construite en 1026 par le duc de Normandie, Richard II ; la tour de la grosse horloge, beffroi du XVe siècle, haute de 44 mètres, avec cloche de 1406. Au musée, nombreux objets gallo-romains, trouvés dans les fouilles du Vieil-Evreux.

ÉVRON, ch.-l. de canton de la Mayenne, à 33 kil. de Laval ; 4.158 hab. (*Evronais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Église du XIe au XIIIe siècle ; dans une chapelle attenante, du XIIIe siècle, belles peintures murales. — Le canton a 11 comm. et 12.918 hab.

Armes d'Evron.

EVRY-PETIT-BOURG, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 4 kilom. de Corbeil, près de la Seine ; 1.131 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur la Seine. Château de Petit-Bourg, du XVIIe siècle, ayant appartenu à Mme de Montespan.

ÉVULSIF, IVE (du lat. *evulsus*, arraché) adj. Qui est propre à arracher, qui est fait pour arracher : *Effort* ÉVULSIF.

ÉVULSION (rad. *évulsif*) n. f. Chir. Extraction, arrachement : *Pratiquer l'*ÉVULSION *d'une esquille*.

EVZONE (*èv-zon'*) n. m. En Grèce, Soldat de l'infanterie légère, vêtu de la fustanelle (v. ce mot) nationale.

EWALD (Jean), poète danois, né et mort à Copenhague (1743-1781). Il était étudiant à Copenhague lorsque, dans l'espoir de pouvoir épouser plus tôt une femme qu'il aimait, il alla s'engager à Magdebourg pour passer ensuite aux Autrichiens et déserter (1761), rapportant, avec le grade de sous-officier, des rhumatismes qui le rendirent bientôt infirme. Il souffrit de la misère, malgré l'admiration qu'inspirèrent à ses concitoyens sa cantate pour les funérailles de Frédéric V (1766), et son *Adam et Ève* (1769). C'est seulement après 1777 qu'il trouva les ressources nécessaires pour vivre à Copenhague, où il put enfin jouir du succès. On a de lui, outre diverses œuvres poétiques, des pièces de théâtre : *Rolf Krage* (1770), *Adam et Ève*, *la Mort de Balder* (1773), *les Pêcheurs*. De la dernière, mise en musique par Hartmann, les Danois ont tiré leur chant national.

EWALD (Georg Heinrich August), orientaliste allemand, né à Gœttingue en 1803, mort en 1875. Le succès qu'obtint, en 1827, sa *Grammaire critique de la langue hébraïque*, commença sa réputation. La publication de la *Grammaire complète de la langue hébraïque* et de la *Grammaire arabe* (1831-1833) l'acheva. Appliquant la philologie à l'exégèse, Ewald adopta les principes de l'école rationaliste. Ses derniers ouvrages : *Histoire du peuple d'Israël* (1864), *les Livres du Nouveau Testament expliqués* (1872), *la Théologie de l'Ancien et du Nouveau Testament* (1874) sont conçus dans un esprit ouvertement hostile à la doctrine et à la tradition catholiques. En 1837, Ewald, professeur à l'université de Gœttingue, protesta contre l'abolition de la constitution du Hanovre, fut révoqué et dut se retirer à Tubingue. Rappelé à Gœttingue en 1848, il fut de nouveau destitué, en 1867, pour avoir refusé de prêter serment au roi Guillaume, lors de l'annexion du Hanovre à la Prusse. Élu député au Parlement, il ne cessa de lutter contre Bismarck et blâma les procédés du gouvernement allemand envers l'Alsace-Lorraine.

EWALD (Hermann Frederik), romancier danois, né à Copenhague en 1821. Après avoir été cultivateur dans le Jutland, arpenteur dans le Slesvig, il se livra exclusivement aux lettres. Il a écrit des romans de mœurs et des romans historiques qui ont été fort remarqués : *la Jeunesse de Woldemar Krone* (1860) ; *la Famille Nordby* (1862) ; *Johannes Falk* (1865) ; *les Suédois à Kronborg* (1867) ; *Ce qu'Ellen voulait* (1869) ; *Agathe* (1873) ; *Knud Gyldenstjerne* (1875) ; *Niels Brahe* (1877) ; *Anna Hardenberg* (1880) ; *Niels Ebbesen* (1880) ; *Clara Bille* (1892).

EWBANK (Thomas), mécanicien américain, né en Angleterre en 1792, mort en 1870. Il passa aux États-Unis en 1819, et s'occupa de la fabrication de tubes métalliques. Outre de très nombreux travaux, on lui doit la publication d'ouvrages importants, parmi lesquels : *Aperçu descriptif et historique des machines hydrauliques* (1845) ; *Pensées sur la matière et la force* (1858) ; etc.

EWELL, bourg d'Angleterre (comté de Surrey), sur la rivière Hogsmill ; 3.150 hab.

EWING (Thomas), homme d'État et jurisconsulte américain, né dans l'État de Virginie en 1789, mort en 1871. La réputation qu'il acquit, comme avocat, lui valut d'être appelé à siéger au Sénat, en 1831. Ewing demanda l'abolition de l'esclavage dans le district de Colombia, devint ministre des finances après l'élection du président Harrison (1840-1841) et prit le portefeuille de l'intérieur sous le président Taylor (1849). Après la mort de ce dernier (1850), Ewing rentra au Sénat fédéral et, à l'expiration de son mandat, il reprit à Lancastre, dans l'Ohio, l'exercice de sa profession d'avocat.

EWLIYA-EFFENDI ou **TSCHÉLÉBI**, voyageur turc, né à Constantinople en 1611, mort à Andrinople vers 1679. Il s'engagea d'abord dans les spahis, et fut, plus tard, chargé par son gouvernement de missions qu'il conduisirent en Arménie, à La Mecque, en Égypte, dans l'Asie Mineure, en Perse, en Moldavie, en Transylvanie, etc. En 1659, il fit les campagnes de Moldavie et de Transylvanie. Envoyé ensuite à Vienne comme secrétaire

[illegible] a visité la plus grande partie de l'Europe et [illegible] par la Chine la série de ses voyages, qui [illegible] parut en [illegible] ans. Il en a écrit un récit [illegible] d'un voyageur, qui a été traduit en anglais.

EX. [illegible] issu de la préposition latine *ex*, signifiant hors de. Se [illegible] devant la lettre initiale du mot auquel il est préfixe, il reste tel quel ou il prend les formes *e*, *ec*, *ef*, *es*. Il indique en général l'extraction. V. E.

— Il se place devant un nom, auquel on l'unit par un trait d'union, pour exprimer ce qui a été une personne ou une chose, ce qui a cessé d'être : *Ex-consul. L'Ex-royaume de Naples.*

EX ABRUPTO mots lat. loc. adv. V. AB ABRUPTO.

EXACERBÉ, EE (*è-gza-sèr'* — du lat. *exacerbatus*, même sens, du préf. *ex*, et de *acerbus*) adj. Devenu acerbe, poussé à un haut degré d'excitation.

EXACERBATION (*è-gza-sèr', si-on* — rad. *exacerbé*) n. f. Pathol. Redoublement d'intensité d'une maladie, d'un symptôme. ‖ Par ext. Excitation suprême d'une passion, d'un sentiment.

EXACT, ACTE (*è-gzakt'* [d'autres prononcent *è-gza* au masc. — lat. *exactus*, qui signifie proprem. « achevé » ; de *ex*, hors, et *actus*, part. pass. de *agere*, pousser] adj. Qui est juste, conforme à la règle ou à la vérité : *Calcul* EXACT. *Compter* EXACTE. *Avoir l'heure* EXACTE. *Faire un récit* EXACT. ‖ Rigoureux, strict, absolu : *Garder une diète* EXACTE. *Être réduit à l'*EXACT *nécessaire.* ‖ Qui se renferme dans la vérité avec une vigoureuse précision : *Traducteur* EXACT. *Historien* EXACT. ‖ Ponctuel, qui fait les choses avec exactitude, dans le temps voulu, qui ne manque pas de les faire : *Être* EXACT *à un rendez-vous. Soyez* EXACT *à payer vos dettes.*

— *Sciences exactes*, Mathématiques et sciences qui reposent sur le calcul.

— n. m. Ce qui est exact : *Il n'y a aucune incompatibilité entre l'*EXACT *et le* POÉTIQUE. (V. Hugo.)

— SYN. **Exact, correct.** V. CORRECT.

EXACTEMENT (*è-gza-kte*) adv. D'une manière exacte, précisément, justement : *Observer* EXACTEMENT *une règle, un régime.* ‖ Hermétiquement, sans laisser aucun vide : *Il importe de boucher le vin très* EXACTEMENT.

— ANTON. **Inexactement, incorrectement.**

EXACTESSE, EXACTETÉ n. f. Syn. anc. de EXACTITUDE.

EXACTEUR (*è-gzak'* — du lat. *exigere*, supin *exactum*, exiger) n. m. Celui qui exige d'un autre ce qui est dû à lui ou à un autre : *Un maître, sévère* EXACTEUR *de ses droits.* (Bourd.) ‖ Celui qui exige les impôts, le tribut : *Des bergers qui payent à un* EXACTEUR *la moitié des gages chétifs qu'ils reçoivent de leurs maîtres.* (Volt.) ‖ Fonctionnaire qui extorque abusivement de l'argent aux contribuables.

— Antiq. rom. Agent chargé d'opérer le recouvrement de sommes d'argent pour les particuliers, ou de legs faits à l'empereur ou à l'impératrice, ou du l'impôt pour le compte de l'Etat, d'une province, d'une cité. (L'exacteur était toujours un esclave ou un affranchi.) ‖ Fonctionnaire chargé de surveiller la fabrication des monnaies impériales et sénatoriales. ‖ Agent qui veillait aux travaux publics, à l'exécution de certaines peines, en particulier de la peine capitale.

EXACTION (*è-gza-ksi-on* — rad. *exacteur*) n. f. Action de celui qui poursuit le recouvrement de ce qui est dû à lui ou à ceux au nom de qui il agit : *Hépérimer la dureté dans l'*EXACTION *du prêt.* (Rollin.) ‖ Moyen injuste ou impitoyable de rançonner les gens, de leur tirer de l'argent : *Les juifs, enrichis par leurs* EXACTIONS, *étaient pillés par les princes.* (Montesq.) ‖ Acte d'un administrateur qui fait payer des droits qui ne sont pas dus ou supérieurs à ceux qui sont dus : *Chacun réclame contre l'*EXACTION *violente des traitants.* (La Rochef.)

EXACTIONNER (*è-gza-ksi-o-né*) v. n. Commettre des exactions.

EXACTITUDE (*è-gzak'* n. f. Caractère de ce qui est exact, juste, vrai : *L'*EXACTITUDE *d'un calcul, d'un raisonnement, d'un fait.* ‖ Caractère d'une personne exacte, qui fait les choses en leur temps : *Il faut avoir de l'*EXACTITUDE *dans les affaires.*

— ALLUS. HIST. **L'exactitude est la politesse des rois**, Mot attribué à Louis XVIII, et que l'on applique, même dans les circonstances ordinaires de la vie, pour montrer que l'on doit être exact.

— SYN. **Attention, soin, vigilance.** V. ATTENTION.

— ANTON. **Inexactitude, infidélité, incorrection.**

EXADÈNE (*è-gza*) n. f. Genre de gentianées swertiées, comprenant trois espèces, qui croissent sur les montagnes de l'Amérique tropicale.

EXAÈDRE n. m. Orthogr. peu usitée de HEXAÈDRE.

EX ÆQUO mots lat. qui signif. *également*) loc. adv. Au même titre, sur un même rang. Se dit surtout dans les distributions de récompenses, pour indiquer que deux ou plusieurs concurrents sont classés ensemble) : *Obtenir* EX ÆQUO *un prix, une mention.*

EXAERDE, [illegible] de Belgique (Flandre-Orientale), arrond. adm. de Saint-Nicolas, arrond. judic. de Termonde, près de la Durme; 4.[illegible] hab. Fabriques de toiles; brasseries.

EXAGÉRANT (*è-gza-jé-ran*) — ANTE adj. Qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer : *Tout Lucien, plus* EXAGÉRANT *que saint Cyprien.....* (Fen.)

EXAGÉRATEUR (*è-gza-jé*), TRICE n. et adj. Se dit d'une personne ou d'une [illegible] qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer : *Les grands* EXAGÉRATEURS. *Toutes les passions sont* EXAGÉRATRICES. (Chamfort.)

EXAGÉRATIF, IVE (*è-gza-jé*) adj. Qui est empreint d'exagération : *Expression* EXAGÉRATIVE. (Fen.)

EXAGÉRATION (*è-gza-jé, si-on*) n. f. Action d'exagérer, de dépasser la mesure, la vérité, en pensée, en parole ou en action : *Tomber dans l'*EXAGÉRATION. *L'*EXAGÉRATION *du style, des proportions, des dépenses.* ‖ Action, parole, écrit empreint d'exagération : *Les amusantes* EXAGÉRATIONS *de Tartarin.* ‖ Par ext. Développement outré, excessif : *L'*EXAGÉRATION *de l'embonpoint.*

— Rhétor. Figure de pensée qui consiste à mettre à la place d'une idée une idée plus générale.

— ANTON. **Adoucissement, euphémisme, atténuation, litote.**

EXAGÉRÉMENT (*è-gza-jé*) adv. D'une façon exagérée, à l'excès : *Être* EXAGÉRÉMENT *prudent.* (Fen.)

EXAGÉRER (*è-gza-jé* — lat. *exaggerare*, proprem. accumuler, amonceler ; de *ex*, et *aggerare*, faire un monceau de terre. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exagère. Il exagère ; exceptés* au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'exagérerai. Tu exagérerais*) v. n. Amplifier dans ses discours, affirmer au delà de la mesure ou de la vérité, outrer : *Chacun* EXAGÈRE *ses biens, ses maux.* (De Ségur.) ‖ Outrer un acte, donner trop d'étendue, de développements ou d'importance à : EXAGÉRER *ses gestes.* ‖ Absol. : *Aimer à* EXAGÉRER.

Exagéré, ée part. pass. Qui exagère, qui tombe dans des exagérations : *Une personne* EXAGÉRÉE.

— Substantiv. : *Toute opinion a ses* EXAGÉRÉS.

— n. m. Ce qui est exagéré : *Il y a une différence entre le* ROMANESQUE *et l'*EXAGÉRÉ.

S'exagérer, v. pr. Être exagéré, prendre des proportions excessives. ‖ Se donner à soi-même un développement excessif : *L'autorité qui* S'EXAGÈRE *se diminue.* (E. de Gir.) ‖ Exagérer à ses propres yeux : S'EXAGÉRER *le danger.*

— ANTON. **Adoucir, affaiblir; amoindrir, atténuer; mitiger, modérer, pallier, restreindre.**

EXAGÉREUR, EUSE (*è-gza-jé*) n. Personne qui exagère, qui a l'habitude d'exagérer. (Peu usité.)

EXAGONE (*è-gza*) n. m. Orthogr. peu us. de HEXAGONE.

EXALBUMINÉ (*è-gzal'*) adj. Bot. Se dit des graines ou des embryons dépourvus d'albumen.

EXALGINE (*è-gzal'-jin'*) n. f. Nom donné, en pharmacie, au méthylacétanilide C^6H_5, C^2H^3O, $AzCH^3$, solide blanc soluble dans l'eau alcoolisée. (Employée à la dose de 20 centigrammes à 1 gramme, par jour, en prise de 10 à 30 centigrammes, contre les névralgies congestives, les douleurs du rhumatisme musculaire et articulaire, et comme antithermique.)

EXALTABLE (*è-gzal'*) adj. Qui peut s'exalter, qui est porté à s'exalter : *Ame* EXALTABLE.

EXALTANT (*è-gzal'-tan*), **ANTE** adj. Qui exalte, qui est propre à exalter : *Les lectures* EXALTANTES *sont un danger.*

EXALTATION (*è-gzal', si-on* — rad. *exalter*) n. f. Action de hausser, de porter en haut, de dresser : *L'*EXALTATION *d'un mât.* (Vieux.)

— Fig. Glorification : *Se consacrer à l'*EXALTATION *de la vertu ne prouve pas qu'on soit vertueux.*

— Particulièrem. Redoublement d'acuité, d'énergie, d'activité, dans les fonctions des organes ou des sens : EXALTATION *du goût, de l'odorat.* ‖ Surexcitation de l'esprit : *L'*EXALTATION *poétique.*

— Astrol. Dignité planétaire, qui accentue, en bien ou en mal, selon sa nature, les présages fournis par une planète dans l'interprétation d'un horoscope. (Saturne est en exaltation dans la Balance, Jupiter dans le Cancer, Mars dans le Capricorne, le Soleil dans le Bélier, Vénus dans les Poissons, Mercure dans la Vierge, et la Lune dans le Taureau.)

— Chim. anc. Volatilisation : *L'*EXALTATION *du soufre.*

— Dr. can. Promotion à la dignité pontificale : *L'*EXALTATION *d'un pape se fait avec une grande pompe.*

— Liturg. *Exaltation de la sainte croix*, Fête qui se célèbre dans l'Eglise, le 14 septembre. V. la partie encycl.

— Méd. *Exaltation des microbes*, Augmentation de leur virulence par le passage dans des organismes vivants. (Pour exalter une culture microbienne, on l'inocule à des souris, cobayes, lapins, et on se sert de leur poumon, de leur foie ou de leur rate, suivant l'espèce de ces infiniment petits, pour obtenir une nouvelle culture plus virulente.)

— ANTON. **Calme, flegme, sang-froid.**

— ENCYCL. Psychol. L'*exaltation* est un état moral qui ressemble à l'enthousiasme, mais avec quelque chose de plus morbide et de moins fugace. Elle est le contraire de la réflexion calme ; elle est caractérisée, au point de vue intellectuel, par la précipitation des idées qui se succèdent tumultueusement, sans lien logique sérieux ; les jugements sont rapides, sans critique véritable, et par suite incomplets, facilement erronés ou injustes. En d'autres termes, c'est l'imagination qui prédomine dans cet état. Cette réduction de la vie intellectuelle au jeu spontané des images est consécutive à un développement excessif de l'émotion. Une passion exclusive dirige et coordonne les idées et les images. Il s'ensuit que cet état est caractérisé par un grand déploiement d'activité spontanée ; mais cette activité n'a rien de commun avec la volonté réfléchie. L'homme exalté peut faire de grandes choses ; mais l'emportement qui le meut est souvent momentané. Il agit par secousses, par à-coups. Chronique, l'exaltation est un état pathologique dangereux.

— Liturg. *Exaltation de la sainte croix.* On ne connaît pas d'une manière bien positive l'origine de cette fête. L'opinion la plus commune veut qu'elle ait été instituée pour honorer le recouvrement de la vraie croix, laissée à Jérusalem par sainte Hélène, et dont Chosroès II, roi de Perse, s'était emparé après avoir vaincu l'empereur Phocas. Héraclius, successeur de ce dernier, contraignit Siroès, fils de Chosroès, à lui demander la paix, et y mit pour principale condition la restitution de la vraie croix. Héraclius rentra dans Constantinople chargé de la précieuse relique ; puis il la porta de nouveau sur ses épaules, en 642, à l'endroit du Calvaire d'où elle avait été enlevée quatorze ans auparavant.

Quelques historiens, entre autres Nicéphore et le P. du Sollier, affirment que la fête de l'*Exaltation de la sainte croix* se célébrait déjà au temps de Constantin, longtemps, comme on le voit, avant le règne d'Héraclius. Dans cette hypothèse, on lui assigne pour origine ces mots de Jésus-Christ en parlant de sa mort : *Lorsque j'aurai été exalté, j'attirerai toutes choses à moi... Quand vous aurez exalté le Fils de l'Homme, vous connaîtrez qui je suis.* (S. Jean, chap. XII, v. 32, et chap. VIII, v. 28.)

EXALTER (*è-gzal'* — lat. *exaltare*, hausser, élever) v. n. Porter en haut, dresser, ériger : EXALTER *un obélisque.* (Vieux.)

— Fig. Élever très haut, louer, vanter beaucoup : EXALTER *les vertus d'un héros.* ‖ Célébrer, chanter, glorifier : EXALTER *le Seigneur.*

— Particulièrem. Accroître l'activité, l'énergie, la puissance de : EXALTER *la force attractive d'un aimant. L'amour* EXALTE *tout ce qu'il y a dans nos âmes de noble et de délicat.* (J. Simon.) ‖ Échauffer, passionner, enthousiasmer : *La lecture des poètes* EXALTE *l'imagination.* ‖ Absol. : *Lectures propres à* EXALTER.

— Chim. anc. Volatiliser : EXALTER *du soufre, des sels.*

— Méd. *Exalter une culture microbienne*, Lui fournir un terrain plus favorable à son développement.

Exalté, ée part. pass. du v. Exalter.

— Substantiv. Personne exaltée, ardente, passionnée : *Tout parti a ses* EXALTÉS.

S'exalter, v. pr. Être exalté. ‖ Se louer, se vanter soi-même. ‖ Se faire de mutuels éloges. ‖ Croître en activité, en intensité : *La peur de l'enfer* S'EXALTAIT *en moi jusqu'à la folie.* (P. Bourget.) ‖ S'échauffer, s'enthousiasmer, se surexciter : *Tel qui a du courage quand il* S'EXALTE, *n'en a plus quand il réfléchit.* (E. de Gir.)

— ANTON. **Décrier, rabaisser, ravaler.**

EXAMEN (*è-gza-min* — mot lat., désignant proprem. l'aiguille de la balance dont la position indique l'équilibre de l'appareil) n. m. Action d'examiner, de soumettre à des investigations : *Soumettre à l'*EXAMEN *les livres d'un négociant. L'*EXAMEN *des actes du gouvernement ne saurait être un délit.*

— Épreuve à laquelle est soumis un candidat, et qui doit faire juger de sa capacité : *Passer, Subir un* EXAMEN *pour obtenir un diplôme, un emploi.*

— Dr. Partie de la procédure criminelle, qui comprend le réquisitoire, l'interrogatoire de l'accusé et l'audition des témoins.

— Instr. publ. *Commission d'examen*, Ensemble des examinateurs chargés d'interroger les candidats.

— Philos. *Liberté d'examen, Libre examen, Droit d'examen*, Principe qui consiste à admettre que tout homme peut, en conscience, ne croire que ce que sa raison individuelle lui apprend, sans être tenu d'accepter, surtout en religion, l'enseignement d'aucune autorité.

— Théâtr. *Commission d'examen*, Commission chargée de lire les pièces et d'autoriser leur représentation.

— Relig. *Examen de conscience.* V. CONSCIENCE. ‖ *Examen particulier*, Forme spéciale de l'examen de conscience qui fut mis en honneur, parmi les jésuites, par saint Ignace, leur fondateur. (Il consiste à faire porter l'interrogatoire de la conscience sur un point spécial, comme l'origine, le développement et les conséquences d'un défaut.)

EXAMINABLE (*è-gza*) adj. Que l'on peut examiner : *Toute assertion est* EXAMINABLE.

EXAMINATEUR, TRICE (*è-gza*) n. Celui, celle qui examine, qui se livre à une investigation : *On a des* EXAMINATEURS *en proportion qu'on est élevé.* (St-Evrem.) ‖ Personne chargée d'examiner des candidats : *Répondre aux questions d'une* EXAMINATRICE.

EXAMINATION (*è-gza, si-on*) n. f. Action d'examiner. (Vieux.)

EXAMINER (*è-gza* — lat. *examinare*, même sens) v. a. Considérer attentivement, soumettre à des investigations : EXAMINER *un lieu, des offres, des livres.*

— Faire subir un examen, une épreuve à : EXAMINER *des conscrits, des candidats.*

S'examiner, v. pr. Être examiné. ‖ S'interroger, s'étudier soi-même. ‖ Se considérer l'un l'autre : *Vous savez avec quelle rapidité deux femmes* S'EXAMINENT. (Balz.)

— En T. de théol., Faire l'examen de sa conscience.

— SYN. **Considérer**, etc. V. CONSIDÉRER.

EXANIE (*è-gza-ni* — du lat. *ex*, hors de, et de *anus*) n. f. Chir. Chute, prolapsus du rectum. (Inus.)

EXANTHALOSE (*è-gzan*) n. f. Sulfate hydraté naturel de soude; variété de mirabilite.

EXANTHÉMATEUX (*è-gzan, teû*), **EUSE** adj. Pathol. Qui tient de l'exanthème ; qui a rapport à l'exanthème : *Éruption* EXANTHÉMATEUSE. On dit aussi EXANTHÉMATIQUE.

— *Fièvres exanthémateuses*, Fièvres éruptives, fièvres accompagnées d'éruption.

EXANTHÉMATOLOGIE (*è-gzan, ji* — de *exanthème*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Partie de la médecine traitant des exanthèmes, et, plus généralement, des éruptions cutanées.

EXANTHÈME (*è-gzan* — gr. *exanthéma*, efflorescence ; de *ex*, hors, et *anthein*, fleurir) n. f. Éruption cutanée. (On l'oppose à ÉNANTHÈME) : *L'érythème est une forme de l'*EXANTHÈME.

— ENCYCL. L'*exanthème*, comme l'érythème, est déterminé par un trouble vaso-moteur ; il entraîne une congestion cutanée, avec lésions ou non, de durée plus ou moins longue. Parmi les exanthèmes, il faut ranger la rougeole, la roséole, la scarlatine, l'érysipèle, l'érythème et les éruptions ou *rashs* qui se montrent au cours de diverses infections, et notamment de la variole. D'où le nom de « fièvres exanthématiques », que l'on donnait à quelques-unes de ces maladies. L'exanthème se confond donc presque complètement avec l'érythème, car le caractère commun est que la rougeur disparaît sous la pression du doigt, pour reparaître ensuite.

Toutefois, l'exanthème vrai, c'est-à-dire avec lésion durable, se montre principalement dans certaines maladies générales, et surtout la scrofule et la syphilis. L'exanthème de la scrofule attaque de préférence la face et le cuir chevelu et donne lieu à un exsudat plus ou moins épais et confluent. L'exanthème syphilitique se montre généralement à la période secondaire, sous forme d'éruptions qui se développent à la surface des téguments.

Enfin, on a quelquefois rangé parmi les exanthèmes des maladies cutanées (*purpura*, par exemple), qui doivent être rangées dans la classe des dermatoses.

EXANTHÈSE n. f. Bot. Syn. de EFFLORESCENCE.

EXANTLATION (*è-gzan, si-on* — du gr. *ex*, hors de, et *antleïn*, puiser) n. f. Physiq. Rejet, par le moyen d'une pompe, de l'air ou de l'eau que renferme un récipient. (Peu usité.)

EXAQUE (*è-gzak'*) ou **EXACUM** (*è-gza-kom'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des gentianées, comprenant vingt espèces, qui croissent, pour la plupart, dans l'Asie tropicale.

EXARCHAT (*è-gzar'-ka* — rad. *exarque*) n. m. Province gouvernée par un exarque : *L'*EXARCHAT *de Ravenne.* ‖ Dignité d'exarque.

— ENCYCL. Le mot *exarchat* désigne essentiellement les deux grands gouvernements militaires que les empereurs byzantins constituèrent vers la fin du VIe siècle, dans

l'Italie et dans l'Afrique, reconquises par Justinien. Dans un sens plus restreint, ce terme désigne la province de l'Italie byzantine, directement administrée par l'exarque, c'est-à-dire la région de Ravenne, et c'est dans ce sens que le mot demeura en usage, après que la plus grande partie des possessions byzantines d'Italie eut passé sous la domination pontificale : on le trouve, jusqu'au XIIe siècle, employé dans cette acception. — Mais, c'est dans sa signification première qu'il convient surtout d'étudier le terme.

Dans les provinces occidentales de l'ancien empire romain, reconquises par Bélisaire et Narsès, Justinien avait rétabli les divisions territoriales et l'organisation administrative romaines. Mais, de bonne heure, les conditions particulières où se trouvaient ces provinces, la nécessité de les protéger contre les envahisseurs, avaient hâté l'évolution qui tendait, dans tout l'empire, à transformer en gouvernement militaire les anciennes provinces romaines. Dès le règne de Justinien, l'autorité militaire tendait à prendre le pas sur l'administration civile. La transformation définitive s'accomplit, à ce qu'il semble, sous le règne de l'empereur Maurice. Depuis qu'en 569 les Lombards avaient envahi l'Italie, leurs conquêtes, en disloquant les anciennes provinces romaines, avaient causé des groupements nouveaux de territoires; en Afrique, les incursions berbères ne troublaient pas moins profondément le pays. Remanier les circonscriptions administratives, pour leur donner plus de cohésion et de force défensive; mettre à la tête de l'administration reconstituée un fonctionnaire militaire, investi peut-être à l'origine de pouvoirs extraordinaires et chargé essentiellement d'assurer la défense, tel fut le but de l'empereur. De là naquirent les exarchats. Le premier exarque d'Italie connu apparaît en 584; le premier exarque d'Afrique en 591 ; il semble que la création des exarchats porta ses fruits.

Sans doute, l'administration civile ne disparut ni en Afrique ni en Italie; mais, soit par l'exercice régulier de leur compétence légale, soit par des usurpations de pouvoir inévitables, les exarques prirent forcément le pas sur les préfets du prétoire, et au-dessous d'eux, la même évolution s'accomplit dans la hiérarchie. Dès la fin du VIe siècle, l'Italie, comme l'Afrique, apparaissent partagées en grands gouvernements militaires, qui bientôt prendront le nom de *duchés* : c'est ainsi qu'on rencontre dans l'Italie byzantine, à la fin du VIIe siècle, les duchés de Venise, Ferrare, Pentapole, Pérouse, Rome, Naples, Calabre, auxquels il faut joindre l'exarchat propre (Ravenne), directement administré par l'exarque, et l'Istrie, gouvernée par un *magister militum*. Dans l'Afrique byzantine, dès la fin du VIe siècle, on trouve des duchés en Byzacène (Hadrumète et Thélepte), en Numidie (Tigisis), en Maurétanie Ire (Sitifis), en Maurétanie IIe (où le gouverneur se nomme *comte* et réside à Septem). En Sardaigne, l'exarque, qui résidait à Carthage, administrait directement la Proconsulaire. Partout, le *duc* prend le pas sur l'ancien gouverneur civil, de même que dans les villes le *tribun*, chef militaire, remplace les magistrats municipaux; et ce lent effacement de l'autorité civile est un des traits les plus caractéristiques du nouveau régime. Par là, l'histoire des exarchats d'Afrique et d'Italie éclaire d'une vive lumière l'histoire de la grande réforme qui renouvela, au VIIe siècle, l'organisation administrative de l'empire d'Orient et créa le régime des *thèmes*.

Bien des causes, cependant, allaient ébranler la solidité des institutions établies par Maurice : soulèvement des gouverneurs aspirant à se rendre indépendants, mécontentement et insurrections des populations écrasées par l'administration, querelles religieuses qui font naître une agitation dangereuse, la confiance publique qui va d'elle-même à l'Eglise chaque jour plus puissante, toutes ces causes préparèrent le terrain aux envahisseurs. L'exarchat d'Afrique, envahi une première fois par les Arabes en 647, succomba en 709 par la chute de Septem. L'exarchat d'Italie, sans cesse en butte aux attaques des Lombards, qui conquéraient dès 640 la Ligurie, bien réduit ensuite par les conquêtes de Liutprand, succomba en 751 sous les coups d'Astolf. L'intervention des rois francs, appelés par les papes, porta le dernier coup à la domination byzantine, en donnant à l'Eglise romaine (754) la plus grande partie des possessions impériales.

— Bibliogr. : Ch. Diehl, *l'Afrique byzantine* (Paris, 1896), et *Etudes sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne* (Paris, 1888); Hartmann, *Untersuchungen zur Geschichte der byzant. Verwaltung* (Leipzig, 1889).

EXARCIE (*èg-zar-si* — du gr. *exartaô*, j'attache) n. f. Mar. anc. Partie extérieure quelconque d'un navire ou de son gréement.

EXARCOLE (*è-gzar'*) n. f. Sorte de coiffure militaire des anciens.

EXARQUE (*è-gzark'* — du lat. *exarchus*; gr. *exarchos*, même sens) n. m. Celui qui commandait, en Italie ou en Afrique, pour les empereurs de Constantinople.

— Encycl. Ce titre qui, à la fin du IVe siècle, désigne le préfet commandant une *ala* ou un *numerus*, finit, après s'être, à l'époque de Justinien, appliqué à toute personne ayant rang d'officier, par être, à la fin du VIe siècle, réservé à des personnages investis d'un grand commandement militaire; et, spécialement, il désigne les gouverneurs militaires mis par Maurice à la tête de l'Afrique et de l'Italie. L'exarque ne tarda pas à prendre la première place dans l'administration. Représentant direct de l'empereur, revêtu de la haute dignité de patrice, ayant sa garde, sa cour, son palais, il fut un véritable vice-roi. Au commandement en chef des troupes, à la direction de la diplomatie, il joignit une autorité fort étendue sur l'administration civile et le gouvernement des finances, un droit de surveillance constant sur les affaires ecclésiastiques, en particulier sur les élections pontificales. Investi d'un pouvoir absolu, presque sans contrôle, responsable devant l'empereur seul, l'exarque avait fatalement la tentation de la révolte, et il semble qu'on sentit, à la fin du VIIe siècle, la nécessité de réduire ses pouvoirs en Italie.

Le titre d' « exarque » se rencontre aussi dans la hiérarchie ecclésiastique. Il semble désigner, à partir du Ve siècle, un dignitaire inférieur au patriarche, mais supérieur aux métropolitains, élevé au-dessus de ces derniers par la délégation patriarcale. Plus tard, le titre fut plus fréquemment concédé, et un assez grand nombre de métropolitains (Césarée, Ephèse, Héraclée, etc.) portent le titre d'ἔξαρχος καὶ ὑπέρτιμος. On appelait l'*exarque des monastères* un higoumène élevé au-dessus des autres abbés et chargé de surveiller la discipline monastique.

EXARRHÈNE (*è-gza-rèn'* — du gr. *ex*, hors de, et *arrhèn*, mâle) n. f. Genre de plantes, de la famille des borraginées, tribu des anchusées, comprenant une seule espèce, voisine des myosotis, qui croît à Van-Diémen, et dans laquelle les étamines sortent de la corolle.

EXARTÉRITE (*è-gzar'* — du préf. *ex*, et de *artère*) n. f. Méd. Inflammation de la tunique externe des artères.

EXARTHROSE (*è-gzar'* — du gr. *ex*, hors de, et *arthron*, articulation) n. f. Chir. Déplacement des articulations, luxation. ‖ On a dit aussi EXARTHRÈME n. m.

EXARTICULATION (*è-gzar'*, *si-on* — rad. *exarticuler*) n. f. Chir. Amputation dans l'articulation. ‖ On dit plus ordinairement DÉSARTICULATION. (Inus.)

EXARTICULÉ, ÉE (*è-gzar'* — du préf. priv. *ex*, et de *articulé*) adj. Hist. nat. Qui n'a pas d'articulations visibles.

EXASPÉRANT (*è-gzass, ran*), **ANTE** adj. Qui exaspère, qui irrite à l'excès.

EXASPÉRATION (*è-gzass, si-on* — rad. *exaspérer*) n. f. Action d'exaspérer. ‖ Etat d'une personne exaspérée; état de violente irritation.

— Extrême aggravation : *L'*EXASPÉRATION *d'une maladie. La fureur est l'*EXASPÉRATION *de la colère.*

EXASPÉRER (*è-gzass* — lat. *exasperare*, irriter; formé du préf. *ex*, et de *asper*, âpre. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exaspère. Qu'ils exaspèrent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'exaspérerai. Ils exaspéreraient*) v. a. Irriter à l'excès, aigrir extrêmement : *Tout* EXASPÈRE *les neurasthéniques.* ‖ Aggraver extrêmement; rendre plus intense, plus âpre, plus puissant : EXASPÉRER *le mal, la douleur.*

S'exaspérer, v. pr. Tomber dans l'exagération; s'aigrir davantage. ‖ S'aggraver extrêmement.

— Anton. Calmer.

EXAUCEMENT (*è-gzô-se-man*) n. m. Action d'exaucer; état de celui qui est exaucé.

EXAUCER (*è-gzô-sé* — doublet du verbe *exhausser*. Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *J'exaçai. Nous exaçons*) v. a. Satisfaire quelqu'un en lui accordant ce qu'il demande : *Si j'ai gardé l'iniquité au fond de mon cœur, le Seigneur ne m'*EXAUCERA *pas.* (Saci.) ‖ Accueillir favorablement et exécuter ce qui est demandé : EXAUCER *les vœux de quelqu'un.*

— Anton. Rejeter, repousser.

EXAUCTORATION (*è-gzô-kto, si-on* — lat. *exauctoratio*, même sens) n. f. Hist. Licenciement des soldats, chez les Romains, soit après leur temps de service, soit comme punition.

EXAUDET (Joseph), violoniste français, né à Rouen vers 1710, mort à Paris vers 1763. Il fit partie de l'orchestre de l'Opéra à partir de 1749. Il a publié un recueil de six sonates pour violon et basse. Cet artiste serait resté complètement obscur s'il n'était l'auteur d'un très agréable menuet sur lequel on ajusta des paroles de couplets dans un nombre incalculable de vaudevilles, et qui servit ainsi de timbre sous le nom de « menuet d'Exaudet. »

EXAUDI (mot lat. signif. *exauce*), premier mot de l'introït de la messe du cinquième dimanche après Pâques. (On dit quelquefois : *le dimanche de l'*EXAUDI.)

EXAUGURATION (*è-gzô, si-on* — lat. *exauguratio*, même sens) n. f. Antiq. Cérémonie religieuse, accomplie par les augures dans l'antiquité, et qui avait pour but d'annuler la consécration d'un temple ou d'un autel.

EXCALCÉATION (*èkss, sé-a-si* — du lat. *excalceare*, déchausser) n. f. Antiq. hébr. Cérémonie dans laquelle une veuve déchaussait son beau-frère, en signe de mépris, lorsqu'il avait refusé de l'épouser selon les prescriptions de la loi.

EXCARNER (*èkss* — du lat. *ex*, de, et *carno, nis*, chair) v. a. Anat. Enlever, détacher les chairs qui entourent un organe.

EX CATHEDRA, loc. lat. V. CATHEDRA (EX).

EXCAVATEUR (*èkss* — rad. *excave*) n. m. Techn. Appareil servant à faciliter les déblais.

— Chir. Sorte de lithotriteur.

— Encycl. Trav. publ. Les *excavateurs* sont des sortes

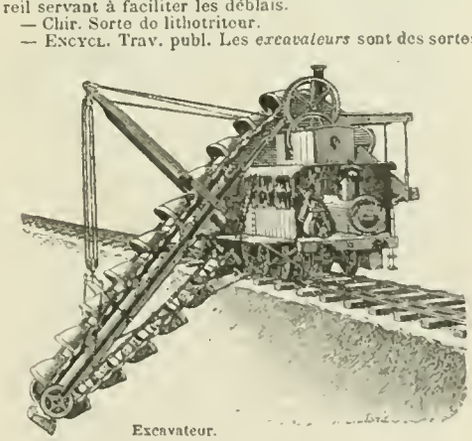

Excavateur.

de dragues, destinées à travailler à sec. Au lieu d'être fixées sur un bateau, comme les dragues, ces appareils roulent sur un chariot. Ils servent à l'exécution des terrassements de grande importance : creusement de canaux, de tranchées, ou extraction de ballast et de sable pour la construction des chemins de fer. Les premiers excavateurs sont dus à Couvreux, l'un des entrepreneurs du canal de Panama; ce sont de puissantes machines mues à la vapeur, dont le principe est identique, mais dont la forme diffère suivant qu'ils doivent travailler dans les terres et argiles compactes, dans les terrains sablonneux ou enfin dans les sols pierreux et rocheux.

EXCAVATION (*èkss, si-on*) n. f. Action d'excaver, de creuser en terre : *L'*EXCAVATION *d'un puits.* ‖ Creux pratiqué ou existant naturellement dans le sol; creux quelconque : *Tomber dans une* EXCAVATION. *Pierre remplie d'*EXCAVATIONS.

EXCAVER (*èkss* — du lat. *excavare*; du préf. *ex*, et de *cavus*, creux, cave) v. a. Pratiquer une excavation : EXCAVER *le sol.* EXCAVER *une grotte, un tunnel.*

EXCÉCAIRE (*è-kssé-kèr'* n. m. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, comprenant plus de cent vingt espèces, qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales. ‖ On dit aussi EXCŒCARIE n. f.

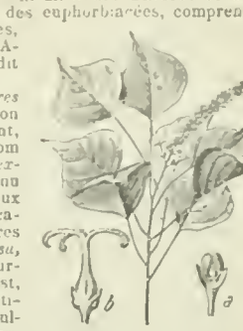

Exécaire : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle.

— Encycl. Les *exécaires* laissent couler, quand on les incise, un latex irritant, qui a fait donner le nom d « arbre aveuglant » à l'*excœcaria agallocha*, connu encore sous le nom de « faux bois » d'« aloès » ou de « calambac ». Quelques autres espèces (*excœcaria spinosa, habernica, sylvatica*) fournissent un latex qui est, dit-on, dépuratif et antisyphilitique. Enfin, on cultive dans les serres l'*excœcaria sebifera*, de l'Amérique du Nord, remarquable par la couche de matière grasse, blanche, qui recouvre ses grames : c'est le *glutier a suif.*

EXCÉDANT (*è-kssé-dan*), **ANTE** adj. Qui excède, qui est de surcroît : *Sommes* EXCÉDANTES. Qui est plus grand, qui contient un excès : *Dans la soustraction, il faut qu'il y ait une somme* EXCÉDANTE *et plus grande que l'autre.*

— Qui excède, qui importune extrêmement : *Visiteurs ennuyeux,* EXCÉDANTS, *insupportables.*

EXCÉDENT (*è-kssé-dan* — lat. *excedens*; de *excedere*, dépasser) n. m. Surcroît, ce qui excède, différence en plus : *Les budgets se soldent rarement par des* EXCÉDENTS *de recettes.*

— En T. de mar., Quantité dont les dimensions d'une pièce de bois brute surpassent celles que cette pièce doit avoir quand elle sera travaillée.

— Syn. **Excédent, excès.** *Excédent* est un terme concret; il désigne les choses mêmes qui sont en *excès. Excès*, dans le sens où il est synonyme d'*excédent*, est un terme abstrait, qui ne désigne que la quantité ou le nombre trouvé en plus : *Quatre est l'*EXCÈS *de dix sur six. On a dix francs dans sa bourse, et, après en avoir dépensé six, on donne l'*EXCÉDENT *aux pauvres.*

— Anton. Déficit.

EXCÉDER (*è-kssé* — lat. *excedere*; formé de *ex*, hors de, et *cedere*, aller. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'excède. Qu'ils excèdent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'excéderai. Il excéderait*) v. a. Dépasser le niveau, l'alignement de : *Maison, Arbre qui* EXCÈDE *les autres en hauteur.* ‖ Surpasser en valeur, en nombre, en quantité : *Celui-là est pauvre dont la dépense* EXCÈDE *la recette.* (La Bruy.)

— Outrepasser, aller au delà des bornes de : EXCÉDER *ses pouvoirs, ses forces.*

— Fatiguer à l'excès, exténuer, accabler, épuiser : EXCÉDER *son cheval.* ‖ Importuner, fatiguer, tourmenter à l'excès :

Je ne sais ce que j'ai, tout m'*excède* aujourd'hui.
GRESSET.

— En T. de dr., Battre, maltraiter à l'excès. (Vieux.)

— *Excéder quelqu'un de plaisir*, Fatiguer quelqu'un à force de plaisir.

S'excéder, v. pr. Se fatiguer à l'excès : *Le cheval* S'EXCÈDE, *et même meurt pour mieux obéir.* (Buff.)

EXCELLEMMENT (*è-kssè-la-man*) adv. D'une manière excellente, parfaitement; avec une justesse parfaite. ‖ Par excellence, à un degré éminent.

EXCELLENCE (*è-kssè-lanss* — rad. *excellent*) n. f. Degré prééminent d'une qualité : *L'approbation affermit et fortifie les hommes dans l'idée qu'ils ont de leur propre* EXCELLENCE. (Nicole.)

— Titre qu'on donnait, et qu'on donne encore quelquefois, en France, aux ambassadeurs et aux ministres, et à certains autres grands personnages. (Dans ce cas, prend une majuscule) : *S'il plaît à Votre* EXCELLENCE. (On écrit souvent en abrégé S. E., ou V. E., pour Son Excellence, Votre Excellence.) ‖ Fam. *Donner de l'Excellence à quelqu'un*, Lui donner le titre d'Excellence en lui parlant ou en lui écrivant.

— *Prix d'excellence*. Prix unique décerné dans les établissements scolaires à l'élève qui s'est le plus distingué, de tous les élèves de sa classe, dans l'ensemble des matières enseignées.

— Loc. adv. *Par excellence*, Excellemment, au plus haut point, dans toute la force et la vérité des termes : *La vertu est si difficile que nous l'avons appelée la vertu, c'est-à-dire la force* PAR EXCELLENCE. (Lacord.) ‖ Absolum. Proprement, sans détermination spéciale : *Chapeau se dit* PAR EXCELLENCE *du chapeau de cardinal, comme dans cette phrase :* « Il a obtenu le chapeau. »

Excellence Eugène Rougon (Son), roman d'Emile Zola (Paris, 1876). — C'est le sixième tome de la série des *Rougon-Macquart*. Eugène Rougon, que nous y retrouvons au début vice-président du conseil d'Etat, tombe en disgrâce, et se trouve réduit à donner sa démission. Devenu bientôt ministre de l'intérieur, après l'attentat d'Orsini, il applique avec une poigne de fer cette loi de sûreté générale qui fit régner la terreur. Une fois la crise passée, on l'accuse de rendre le gouvernement impopulaire par des rigueurs excessives. L'empereur, que circonvient son entourage, le congédie. Trois ans plus tard, c'est lui pourtant, l'ancien ministre de la répression à outrance, qui est chargé de soutenir devant les Chambres la nouvelle politique, et nous l'entendons, dans le dernier chapitre, prononcer au Corps législatif un discours où il expose, acclamé de toutes parts, le programme de l'empire libéral. Zola a fortement rendu ce type d'ambitieux à la puissante carrure. Mais la plus grande partie du livre se passe en scènes de mœurs; elles nous peignent la cour impériale, la haute société de l'époque, et surtout les intrigues et les menées de la bande d'aventuriers que traîne à sa suite Eugène Rougon.

EXCELLENT (*è-kssè-lan*), **ENTE** (lat. *excellens*, de *excellere*, exceller) adj. Qui est supérieur par sa qualité,

[illegible] EXCELLENT [illegible] Qui est des plus hautes dans [illegible] EXCELLENT [illegible] D'EXCELLENTS ora-[illegible]

— [illegible] on donne, dans certaines formules, à de [illegible] *Très grand et très* EXCELLENT *seigneur*

— Très bon, doué du caractère très heureux, de vertus très grandes : *L'un* EXCELLENT *fils. L'un* EXCELLENT [illegible]

— Fam. Bizarre, extravagant, singulier : *Je vous trouve* EXCELLENT ! *La proposition est* EXCELLENTE, *en vérité!* *L'excellent* n. m. Ce qui excelle : *Dans la poésie,* L'EXCELLENT *seul est utile.* (Vulem.)

— ANTON. Abominable, déplorable, détestable, exécrable, misérable, pitoyable. — Médiocre, etc.

EXCELLENTISSIME (*è-ksè-lin* — du lat. *excellentissimus*, superlatif de *excellens*, excellent) adj. Tout à fait excellent : *L'un* EXCELLENTISSIME.

— Titre donné autrefois aux sénateurs de Venise : EXCELLENTISSIMES *seigneurs.*

EXCELLER (*è-ksè-lé* — lat. *excellere*, même sens) v. n. Être supérieur, le meilleur ou des meilleurs en son genre ; être très habile, très apte : *C'est le malheur des hommes universels de n'*EXCELLER *en rien pour avoir voulu* EXCELLER *en tout.* (Girardin.)

— *Excellera,* Être très habile à faire une chose : EXCELLER *à conduire un cheval.*

EXCENTRATION (*è-ksan, si-on*) n. f. Mécan. Déplacement d'un centre, éloignement du centre dans une pièce, un organe mécanique.

EXCENTRER (*è-ksan-tré*) v. a. Techn. En T. de tourn., Déplacer volontairement l'axe d'une pièce que l'on veut tourner. *Excentré, ée* part. pass. Geom. Se dit d'une courbe dont l'excentricité n'est pas nulle : *Le cercle est une ellipse qui n'est plus* EXCENTRÉE.

EXCENTRICITÉ (*è-ksan* — lat. *excentricitas*, même sens) n. f. Etat de ce qui est situé hors ou loin du centre : *L'*EXCENTRICITÉ *de certains quartiers d'une ville.*

— Fig. Caractère bizarre, manière d'être singulière : *Les Anglais ont une réputation d'*EXCENTRICITÉ. ‖ Acte qui révèle ce caractère, action en dehors des règles : *Commettre des* EXCENTRICITÉS.

— Artill. Déviation de l'axe de l'âme d'une bouche à feu.

— Astron. *Excentricité d'une planète,* Excentricité de son orbite elliptique.

— Bot. *Excentricité des couches ligneuses,* Etat d'un arbre dans lequel la moelle n'occupe pas la partie centrale du bois.

— Géom. *Excentricité d'une conique,* Rapport qui existe entre la distance de ses foyers et la longueur du grand axe : *L'*EXCENTRICITÉ *de la parabole est égale à l'unité.*

— ENCYCL. Astron. Primitivement, la terre fut le centre des cercles décrits par les planètes ; mais, bientôt, l'approximation fut meilleure, en supposant à la terre une position excentrique dans l'orbite toujours circulaire. L'*excentricité* de l'orbite était alors le rapport de la distance de la terre au centre, au diamètre de l'orbite circulaire. Après l'hypothèse du soleil central de Copernic, l'excentricité fut définie d'une manière analogue, mais en prenant la distance du soleil au centre de l'orbite. Après la découverte des lois de Képler, l'excentricité fut définie : « rapport au demi-grand axe de l'orbite, de la distance du soleil au centre de l'ellipse décrite » ; même définition pour les orbites des satellites en rapportant tout, non au soleil, mais à la planète principale.

L'excentricité est, avec la longitude périhélie, le dernier élément indispensable pour achever de préciser la nature d'une orbite et peut se déterminer de bien des façons : tout d'abord, pour le soleil, par exemple, le diamètre apparent est d'autant plus petit que la distance est plus grande ; si donc on évalue les maxima et minima de diamètre qui se présentent environ les 1er janvier et 1er juillet, on aura sensiblement, en désignant l'excentricité par e :

$$\frac{1+e}{1-e} = \frac{32'36''}{31'32''},$$

qui permet d'évaluer l'excentricité. On peut encore observer les maxima et minima v_1 et v_2 de la vitesse angulaire du soleil et en déduire l'excentricité

$$e = \frac{\sqrt{v_1} - \sqrt{v_2}}{\sqrt{v_1} + \sqrt{v_2}} = \frac{1}{60};$$

mais l'excentricité exacte $e = 0,01677$ de l'orbite solaire résulte encore mieux du maximum de l'*équation du centre* qui l'est aussi d'observer.

Les excentricités des grosses planètes sont les suivantes :

Mercure	0,[illegible]	Jupiter	0,0182[illegible]19
Vénus	0,[illegible]	Saturne	0,0560713
La Terre	0,[illegible]711	Uranus	0,0[illegible]4416
Mars	0,[illegible]11	Neptune	0,0089[illegible]46

Pour les petites planètes les excentricités peuvent être beaucoup plus grandes ; Pallas, par exemple, atteint le 0,15, servant de lien et de transition entre les planètes et les comètes parabolique. Pour les comètes elles affectent toutes les valeurs, à partir de 1, quant aux excentricités des satellites, elles sont en général très faibles, la plus forte de beaucoup, étant celle d'Hypérion, septième satellite de Saturne.

Il faut tenir compte de l'une des inégalités séculaires, le rôle important joué par la forte excentricité de Mercure, qui produit une [illegible] dans l'inégalité séculaire du périhélie ; enfin les incertitudes font songer à cette question si [illegible] de la stabilité du système planétaire. Or les planètes dérivant les orbites peu excentriques et peu inclinées les unes sur les autres, toutes dans le même sens, Laplace a pu montrer que les inclinaisons mutuelles et les excentricités resteront toujours petites, comprises entre des limites assignables, assez étroites ; ainsi, l'excentricité de Mercure n'ira pas toujours en croissant et lui ôtera peu sa valeur actuelle, l'excentricité de l'orbite terrestre décroît atteindra son minimum dans 24.000 ans, sera croissante ensuite pour atteindre le triple de sa valeur actuelle et décroître après. C'est en quoi consiste la stabilité du système solaire.

EXCENTRIQUE (*è-ksan-trik*' — du préf. *ex*, et de *centre* adj. Qui est situé hors du centre, loin du centre : *Les quartiers* EXCENTRIQUES *de Paris.*

— Fig. Singulier, bizarre, qui se place ou qui est en dehors des habitudes ordinaires : *Modes* EXCENTRIQUES. *Femmes* EXCENTRIQUES.

— Substantiv. Personne excentrique : *Les* EXCENTRIQUES *sont nombreux en Angleterre.*

— Bot. *Ovaire excentrique,* Celui qui n'occupe pas le centre de la fleur, étant situé sur le bord du placenta. ‖ *Embryon excentrique,* Celui qui est entièrement renfermé dans le périsperme, dont il n'occupe cependant pas le centre. ‖ *Couches excentriques,* Couches ligneuses qui n'ont pas pour centre commun la moelle de l'arbre.

— Mathém. Se dit des cercles qui n'ont pas le même centre. ‖ Se dit des courbes dont les foyers ne coïncident pas comme dans le cercle. ‖ *Anomalie excentrique.* V. ANOMALIE.

— Physiq. *Choc excentrique,* Celui qui se produit entre des corps qui ne se meuvent pas suivant la ligne joignant leurs centres de gravité.

EXCENTRIQUE (*è-ksan-trik*') n. m. Astron. anc. Cercle excentrique à la terre, imaginé par les anciens astronomes pour expliquer l'inégalité des rayons des orbites planétaires, dont ils supposaient que la terre est le centre.

— Artill. Pièce de certains affûts de campagne qui fait partie du système de pointage.

— Mécan. Pièce courbe dont l'axe de rotation n'occupe pas le centre.

— Techn. Mandrin dont les tourneurs se servent pour faire varier le centre de la pièce qu'ils exécutent, sans l'enlever du tour.

— ENCYCL. Mécan. L'*excentrique* est un organe permettant de transformer un mouvement circulaire en tout autre mouvement, notamment en mouvement rectiligne alternatif.

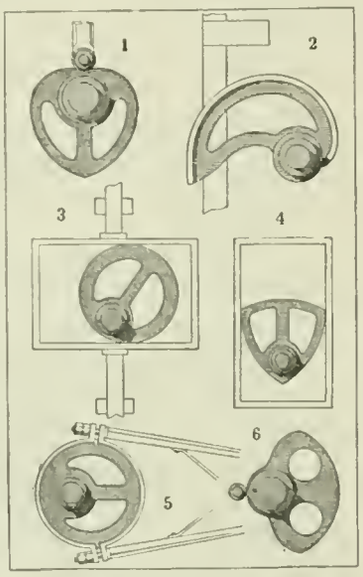

1. Excentrique en cœur; 2. A développement; 3. A cadre; 4. En triangle; 5. Circulaire; 6. A mouvement uniforme.

On distingue : l'*excentrique circulaire*, l'*excentrique à galets*, l'*excentrique en cœur*, l'*excentrique à cadre*, l'*excentrique en triangle*, etc.

L'*excentrique circulaire*, employé couramment sur les machines à vapeur pour faire mouvoir les appareils de distribution, remplace en réalité une manivelle reliée par une bielle à la tige rigide recevant le mouvement alternatif. Cet excentrique, comme tous les autres, du reste, occasionne des frottements considérables et, par suite, une perte notable de travail utile.

L'*excentrique à galets* est mobile autour d'un axe et agit sur une pièce oscillante munie d'un galet que l'organe repousse continuellement. La position de ce galet est constamment donnée par la distance du point de contact correspondant jusqu'à l'axe de rotation. La courbe la plus avantageuse à donner au profil de l'excentrique à galets est celle d'une spirale d'Archimède.

L'*excentrique en cœur* est destiné à transmettre à la tige un mouvement uniforme, le mouvement de rotation étant supposé tel. Il s'agit encore ici, comme profil, d'une spirale d'Archimède, mais pratiquement cette forme est un peu modifiée. L'excentrique en cœur présente un inconvénient grave : à un mouvement uniforme dans un sens doit succéder brusquement un autre mouvement uniforme de même vitesse, mais en sens contraire. Il ne peut, en conséquence, être utilisé qu'autant qu'on se trouve en présence d'une faible vitesse.

L'*excentrique à cadre* agit, comme son nom l'indique, sur un cadre rectangulaire qui, dans la tige conduite, remplace les galets. Sur deux côtés parallèles, l'excentrique est toujours tangent au cadre. La théorie et la pratique sont d'accord pour démontrer que le profil de l'excentrique doit être circulaire et que l'organe doit tourner autour d'un point aussi proche que possible de sa circonférence.

L'*excentrique triangulaire* est constitué par un triangle équilatéral dont les côtés sont remplacés par des arcs de cercle. Le triangle enfermé dans un cadre tourne uniformément autour d'un de ses sommets. Cet excentrique présente cet avantage que les changements successifs ont lieu sans variations brusques et, par suite, sans chocs.

— Artill. L'*excentrique* est une plaque métallique, susceptible de tourner autour d'un axe et d'être fixée, au moyen d'une cheville, dans deux positions différentes. L'excentrique porte deux têtes inégalement éloignées du centre. Suivant que l'une ou l'autre sert de point d'appui au tonnerre du canon, l'axe de celui-ci est plus ou moins incliné sur l'horizontale.

— ANTON. Concentrique, homocentrique.

EXCENTRIQUEMENT (*è-ksan, ke-man*) adv. D'une façon excentrique, hors du centre : *Cercle tournant* EXCENTRIQUEMENT *autour d'un des points de sa surface.*

— Fig. D'une façon singulière, bizarre : *Être* EXCENTRIQUEMENT *vêtu.*

EXCEPTER (*è-ksè-pté* — lat. *exceptare*, fréquentatif de *excipere*, supin *exceptum*, qui est formé de *ex*, hors, et *capere*, pour *capere*, prendre) v. a. Ne pas comprendre dans, retrancher, exclure d'un nombre, d'une catégorie : *La politesse* EXCEPTE *toujours celui à qui l'on parle.* (Didier.) *Excepté, ée* part. pass. du v. Excepter.

— Gramm. Placé avant le mot auquel il se rapporte, pour signifier *hormis, à l'exception de,* EXCEPTÉ est invariable : *Tous les habitants,* EXCEPTÉ *les femmes.* Placé après un substantif, il conserve sa nature propre et reste variable : *Tous les habitants, les femmes* EXCEPTÉES. (La même règle est applicable aux adjectifs ou participes *supposé, vu, approuvé, ou, passé, compris, y compris, non compris,* etc.)

— *Excepté que,* Si ce n'est que, à cela près que : *Œufs d'un brun verdâtre uniforme,* EXCEPTÉ QUE *le brun domine au gros bout.* (Buff.)

— PROV. : **Qui dit tout, n'excepte rien.**

EXCEPTION (*è-ksè-psi-on* n. f. Action d'excepter : *Tous les hommes désirent d'être heureux ; cela est sans* EXCEPTION. (Pasc.) ‖ Ce qui sort de la règle, ce qui est exclu de la loi commune : EXCEPTION *à une règle. Un auteur modeste est une* EXCEPTION.

— En T. de dr., Moyen de défense qui, sans combattre directement l'action du demandeur et sans en discuter le mérite au fond, tend simplement soit à faire différer l'examen et la solution du procès, soit à critiquer la forme dans laquelle il a été procédé.

— Loc. div. *D'exception,* Qui est en dehors du droit commun : *Mesure, Loi, Tribunaux* D'EXCEPTION. ‖ *A l'exception de,* Excepté, hormis. ‖ *Faire exception,* Sortir de la règle commune : *L'homme ne vit pas de fumée ; l'Espagnol seul* FAIT EXCEPTION. ‖ *Faire une exception,* Excepter quelqu'un ou quelque chose de la règle.

— PROV. : **Toute règle a ses exceptions, Il n'y a pas de règle sans exception,** Il n'y a pas de principe absolu et applicable à tous les cas. ‖ **L'exception confirme la règle,** Ce qui est reconnu comme exception constate une règle, puisque, sans la règle, l'exception n'existerait pas.

— ANTON. **Règle, principe.**

— ENCYCL. Dr. Les *exceptions,* dites aussi *fins de non-recevoir,* constituent l'un des incidents d'une procédure ; ce sont les moyens qui, sans attaquer le fond ou le mérite de la demande, tendent à la faire écarter pour le moment et jusqu'à l'accomplissement de certaines conditions. Supposons qu'une personne soit actionnée en payement d'une somme ; refuse-t-elle de répondre, quant à présent, sous le prétexte, par exemple, qu'elle est appelée devant un tribunal incompétent ou que l'exploit introductif de la demande n'est point conforme aux prescriptions de la loi ? Les moyens qu'elle invoque ainsi pour justifier son refus d'entrer en lice et de se défendre sont des exceptions. Parmi les exceptions, les unes ont pour effet d'entraîner indirectement un retard, les autres ont pour objet direct d'obtenir un délai : ces dernières prennent la qualification de *dilatoires.* Le Code de procédure civile énumère cinq exceptions : 1° l'exception tirée de l'obligation imposée à l'étranger demandeur de donner la caution spéciale, ordinairement désignée sous le nom de *cautio judicatum solvi* (art. 166 et 167) ; 2° les *renvois* ou les exceptions *déclinatoires* (art. 168 et suiv.) ; 3° les nullités de procédure ou les exceptions *péremptoires quant à la forme* (art. 173) ; 4° les exceptions *dilatoires* (art. 174 et suiv.) ; 5° l'exception de *communication de pièces* (art. 188 et suiv.).

EXCEPTIONNEL, ELLE (*è-ksè-psi-o-nèl*') adj. Qui a rapport à une exception, qui contient une exception : *Des lois* EXCEPTIONNELLES. *Une clause* EXCEPTIONNELLE. ‖ Qui fait exception, qui n'est pas ordinaire : *Un talent* EXCEPTIONNEL. *Un homme* EXCEPTIONNEL.

— ANTON. **Normal, régulier.**

EXCEPTIONNELLEMENT (*è-ksè-psi-o-nè-le*) adv. D'une manière exceptionnelle, par exception.

EXCEPTIS EXCIPIENDIS, mots latins qui signifient *excepté ce qui doit être excepté.* (Ne se dit guère que sur un ton doctoral et d'une manière plaisante.)

EXCÉRÉBRATION (*è-ksé, si-on* — de *ex*, et *cérébration*) n. f. Cérébration anomale.

EXCÈS (*è-ksè* — lat. *excessus* ; de *excedere*, excéder) n. m. Quantité qui se trouve en plus, quand on compare deux quantités inégales : *L'*EXCÈS *d'un nombre sur un autre.*

— Ce qui excède les bornes ordinaires, justes ou convenables : EXCÈS *de travail, de rigueur. En toute chose, garons-nous de l'*EXCÈS. (H. Lavedan.) ‖ *Aller à l'excès,* Dépasser la mesure.

— Violence, cruauté, abus de la force : *Les* EXCÈS *de Néron.* ‖ Débauche, usage immodéré : *Soyez sobre et tempérant ; sachez finir où l'*EXCÈS *commence.* (Raspail.) — Fam. Partie de table où l'on sort quelque peu des règles de la stricte tempérance : *Amis qui font ensemble un petit* EXCÈS.

— *Excès de pouvoir.* Dr. Acte qui est en dehors ou au delà des attributions légales de celui qui l'accomplit.

— PROV. : **L'excès en tout est un défaut,** Il y a en tout des bornes qu'il ne faut pas dépasser.

— SYN. **Excès, excédent.** V. EXCÉDENT.

— ANTON. **Défaut, déficit, manque.**

EXCESSIF, IVE (*è-ksè-sif*') adv. Qui excède la mesure, la règle, le degré ordinaire : *Un froid* EXCESSIF. *Une rigueur* EXCESSIVE. ‖ Qui pousse les choses à l'excès, qui ne se tient pas dans les justes bornes : *Les femmes sont* EXCESSIVES.

— *Excessif à* (suivi d'un infinitif) (vieux) :

Excessif à payer des soins avec usure.
LA FONTAINE.

— SYN. **Démesuré, énorme,** etc. V. DÉMESURÉ.

EXCESSIVEMENT (*è-ksè-si*) adv. Avec excès, d'une manière excessive ; extrêmement, beaucoup.

EXCESSIVETÉ (*è-ksè-si*) n. f. Qualité de ce qui est excessif.

EXCIDAT ILLA DIES !... (*Périsse la mémoire de ce jour*), mots tirés de la *Thébaïde* de Stace. Le poète maudit le jour qui fut témoin du combat sacrilège des deux frères ennemis, Etéocle et Polynice. Cette parole s'applique aux événements funestes dont on voudrait effacer la mémoire.

EXCIDEUIL, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 36 kilom. de Périgueux, sur la Loue, affluent de l'Isle ; 1.780 hab. (*Excideuillais, aises* ou *Excideuillois, oises*). Ch. de f. Orléans. Eglise avec façade du XIIIe siècle ; ruines (XIVe, XVe, XVIe s.) d'un château de Talleyrand-Périgord. Vieilles maisons des XVe et XVIe siècles. — Le canton a 14 comm. et 10.292 hab.

EXCIPER (*è-ksi* — du lat. *excipere*, excepter) v. n. Alléguer en justice une exception, une fin de non-recevoir :

EXCIPER *de l'autorité de la chose jugée.* ‖ S'appuyer, s'autoriser : EXCIPER *d'une quittance.*

EXCIPIENT (*è-ksi-pi-an*), **ENTE** [du lat. *excipiens*, recevant] adj. Pharm. Se dit d'une substance, inactive ou peu active par elle-même, à laquelle on incorpore une substance médicamenteuse.

— Substantiv. n. m. : *L'eau, l'alcool, le sucre, l'huile, la glycérine, la vaseline sont les* EXCIPIENTS *les plus usuels.*

EXCIPULACÉES (*è-ksi, sé*) n. f. pl. Famille de champignons du groupe des sphéropsidées, caractérisés par des périthèces globuleux d'abord, puis bientôt creusés en coupe ou étalés en disque, généralement noirs. — *Une* EXCIPULACÉE.

EXCIPULITES (*è-ksi, tèss*) n. m. Genre de champignons fossiles épiphylles, qui se rencontrent sur des feuilles de fougères (*pecopteris*) du terrain houiller supérieur de Saint-Etienne (*callipteris*) et du terrain permien d'Autun.

EXCIPULUM (*è-ksi, lom'* — du lat. *excipere*, recevoir) n. m. Organe qui, dans les lichens, reçoit et contient immédiatement la lame proligère et le nucléus.

EXCISE (*è-ksiz'* — mot angl., altér. du mot ACCISE) n. f. Impôt établi en Angleterre sur certains articles de consommation fabriqués à l'intérieur. ‖ Bureau où l'on perçoit cet impôt.

— ENCYCL. La taxe de l'*excise* fut organisée par le long parlement, en 1643. Cette taxe devait n'avoir qu'une existence temporaire : mais elle acquit très promptement un caractère permanent. L'excise est, en Angleterre, ce que les contributions indirectes sont en France. D'abord, elle pesa sur tous les objets de consommation les plus usuels : le vin, le sel, les liqueurs, même le pain et la viande ; mais, peu à peu, à la suite d'un mouvement de dégrèvements qui s'est produit à diverses périodes, notamment depuis 1815, l'excise s'est restreinte aux spiritueux, à la drèche, au houblon, au savon, au sucre indigène, aux patentes de distillateurs et de détaillants.

EXCISER (*è-ksi* — du lat. *excidere*, couper) v. a. Chir. Enlever avec un instrument tranchant : EXCISER *une loupe.*

EXCISION (*è-ksi* — rad. *exciser*) n. f. Chir. Ablation opérée à l'aide d'un instrument tranchant : *Faire l'*EXCISION *d'une verrue.*

EXCITABILITÉ (*è-ksi* — rad. *excitable*) n. f. Faculté par laquelle les corps vivants entrent en action, sous l'influence d'une cause stimulante : *L'*EXCITABILITÉ *des sens.* V. IRRITABILITÉ.

EXCITABLE (*è-ksi* — rad. *exciter*) adj. Qui est susceptible d'être excité : *Organes* EXCITABLES.

EXCITANT (*è-ksi-tan*), **ANTE** adj. Qui a la propriété d'exciter, de stimuler l'organisme : *Le café est* EXCITANT.

— Fig. Qui anime, qui exalte la passion : *Des paroles* EXCITANTES.

— *Grâce excitante.* Théol. Qui excite la volonté, sans la déterminer.

— n. m. Substance propre à augmenter l'activité des phénomènes vitaux : *Les* EXCITANTS *agissent sur la neurilité et la contractilité.*

EXCITATEUR, TRICE (*è-ksi*) adj. Qui excite, qui est propre à exciter : *Causes* EXCITATRICES.

— Substantiv. : *Le goût, qui a pour* EXCITATEURS *l'appétit, la faim et la soif, est la base de plusieurs opérations.* (Brill.-Sav.)

— Personne qui excite, qui anime les passions : *Un* EXCITATEUR *de troubles. Une* EXCITATRICE *de débauche.*

— n. f. Liturg. Celle qui, dans un couvent de femmes, éveille les autres religieuses.

EXCITATEUR (*è-ksi*) n. m. Electr. Pièce conductrice munie de manettes isolées, au moyen de laquelle on fait communiquer deux points à un potentiel différent pour en égaliser le niveau par une décharge. ‖ *Excitateur micrométrique*, Excitateur dont on peut rapprocher les extrémités des deux branches conductrices au moyen d'une vis micrométrique, afin de régler la distance explosive. ‖ *Excitateur universel.* V. la partie encycl.

— Méd. Instrument recueillant l'électricité des machines statiques ou à courants induits et l'amenant en un point déterminé du corps. (Il affecte des formes multiples : pointe, boule, plaque, aiguille, balai métallique, sonde. On ne donne pas le nom d' « excitateur » aux électrodes amenant les courants continus.)

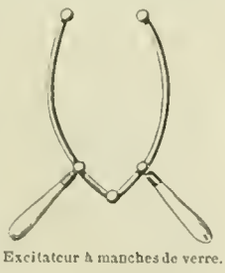

Excitateur à manches de verre.

— ENCYCL. Physiq. Lorsqu'on veut décharger instantanément un condensateur électrisé, on met en communication les deux plateaux (ou les deux armatures, si c'est une bouteille de Leyde) au moyen d'un système conducteur qui est un appareil formé de deux arcs métalliques, ordinairement en laiton, réunis par une charnière et terminés par des boules, le tout également en métal. L'excitateur est muni, à droite et à gauche de la charnière, de deux manches isolants, que l'on tient avec les mains.

Pour faire usage de cet appareil, on applique une de ses boules sur un des plateaux du condensateur, et l'on approche l'autre boule du second plateau. On voit alors jaillir une forte étincelle, qui est produite par la recomposition des électricités accumulées sur les deux faces du condensateur avec les électricités contraires attirées dans les boules de l'excitateur.

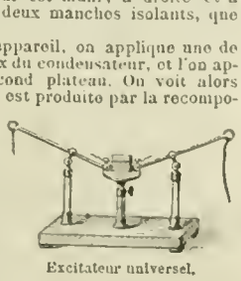

Excitateur universel.

— *Excitateur universel.* On nomme ainsi un appareil imaginé par Henley en 1799, pour fondre des fils métalliques. Il se compose de deux tiges de laiton, montées sur des colonnes de verre, au sommet desquelles elles peuvent glisser et tourner. Entre les deux boules terminant les tiges est une tablette destinée à supporter les objets qu'on veut soumettre à la décharge électrique. L'une des tiges communique, par une chaîne métallique, avec l'armature extérieure d'une batterie. Chaque fois que l'autre tige se trouve mise en communication avec l'armature intérieure, ce qui se fait à l'aide de l'excitateur ordinaire, une étincelle jaillit entre les deux boules terminales. Cette étincelle, selon la force de la batterie employée, peut fondre et volatiliser un fil métallique, des feuilles d'or, d'argent, d'étain, tuer des animaux, enflammer des corps combustibles, etc.

EXCITATIF, IVE (*è-ksi*) adj. Qui excite, qui est propre à exciter : *Moyens* EXCITATIFS.

EXCITATION (*è-ksi, si-on*) n. f. Action d'exciter, de stimuler ; résultat de cette action : *L'*EXCITATION *de l'organisme.*

— Fig. Incitation, action d'animer, d'activer, de passionner ; passions excitées : *L'*EXCITATION *des esprits est à son comble. L'*EXCITATION *de l'esprit augmente la sensibilité.* (P.-J. Proudh.)

— Dr. Délit consistant à pousser quelqu'un à faire quelque chose de nuisible à lui-même ou à la société : EXCITATION *à la débauche.* EXCITATION *à la révolte, à la haine et au mépris du gouvernement.*

— Physiol. Activité anormale de l'organisme, morbide ou artificielle, et qui se traduit par l'animation de la face, l'éclat des yeux, la fréquence du pouls, etc. ‖ *Excitation latente*, Très court espace de temps qui s'écoule entre le moment où un muscle est excité et celui où il commence à se contracter.

— Physiq. *Excitation de l'arc voltaïque*, Action de faire jaillir l'arc voltaïque entre deux électrodes voisins en les amenant, par exemple, au contact, puis les séparant progressivement jusqu'à une distance maximum qui dépend de la force électromotrice du courant.

— ENCYCL. Dr. *Excitation de mineurs à la débauche.* V. CORRUPTION DE MINEURS.

EXCITATOIRE (*è-ksi*) adj. Chancell. rom. Qui excite à faire quelque chose : *Des lettres* EXCITATOIRES *arrivèrent de Rome.*

EXCITATRICE (*è-ksi*) n. f. Nom donné à une machine fournissant le courant envoyé dans les électro-aimants d'une dynamo pour produire le champ magnétique de cette machine. (Le type de l'excitatrice varie avec les circonstances ; quelquefois, elle fait corps avec la machine principale [machine auto-excitatrice de Gramme] ; d'autres fois, elle est séparée et consiste en une dynamo de petite dimension.)

EXCITEMENT (*è-ksi, man*) n. m. Physiol. Réveil, reprise des fonctions d'un organe et en particulier de l'activité cérébrale après une période de repos.

EXCITER (*è-ksi* — du lat. *excitare*, même sens) v. a. Activer, augmenter l'action, l'énergie de : *Le café* EXCITE *le système nerveux.*

— Fig. Animer, stimuler, pousser, solliciter : EXCITER *les combattants, le courage des soldats.* EXCITER *une personne contre une autre. L'intempérance* EXCITE *les passions.* (J.-J. Rouss.) EXCITER *à partir.* ‖ Provoquer, causer, faire naître : EXCITER *la faim, la soif, l'émotion.*

S'exciter, v. pr. Etre excité. ‖ S'animer, s'échauffer, s'encourager soi-même. ‖ S'animer l'un l'autre.

— SYN. Aiguillonner, animer. V. AIGUILLONNER.

— ANTON. Amortir, apaiser, assoupir, calmer, éteindre, retenir ; empêcher, comprimer, détourner, étouffer, prévenir, réprimer.

EXCITEUR, EUSE (*è-ksi*) n. Celui, celle qui excite. (Fam.)

EXCITO-MOTEUR, TRICE adj. Physiol. Qui produit l'excitation motrice des muscles : *Nerf* EXCITO-MOTEUR. ‖ Qui se rapporte à cette excitation motrice.

EXCITO-SÉCRÉTOIRE adj. Physiol. Qui active la sécrétion des éléments glandulaires : *Nerf* EXCITO-SÉCRÉTOIRE.

EXCLAMATIF, IVE (*èkss* — rad. *s'exclamer*) adj. Qui exprime, qui marque l'exclamation : *Point* EXCLAMATIF. *Phrase* EXCLAMATIVE.

EXCLAMATION (*èkss, si-on* — rad. *exclamatif*) n. f. Cri, mots brefs exprimant un sentiment vif et soudain : EXCLAMATION *de joie, de douleur, de surprise, d'admiration. Pousser des* EXCLAMATIONS.

— *Point d'exclamation*, Point que l'on figure ainsi (!), et qui se met après une phrase exclamative ou un mot exclamatif, comme : *Hélas !... Que le ciel vous protège !*

— ENCYCL. Littér. L'*exclamation* est une figure de rhétorique qui suppose que l'orateur ou le poète, cédant à une sorte d'élan spontané, élève tout à coup la voix et se livre à un vif mouvement de surprise, d'admiration, de crainte, de joie, de fureur, etc. Ainsi, Racine met cette exclamation dans la bouche d'Andromaque (acte III) :

O cendres d'un époux ! ô Troyens ! ô mon père !
O mon fils, que tes jours coûtent cher à la mère !

Et Bossuet, en parlant de la mort de la duchesse d'Orléans : « O vanité ! ô néant ! ô mortels ignorants de leur destinée ! » Les interjections *hélas ! ô Dieu ! ô ciel !* sont, dans notre langue, l'expression ordinaire de l'admiration et de la douleur. Les rhéteurs ont distingué une espèce particulière d'exclamation sous le nom grec d'*épiphonème.* C'est une exclamation qui renferme une maxime générale ou une réflexion profonde, exprimée d'une manière vive et précise, et formant comme la dernière conséquence d'un récit ou d'un raisonnement qui précède. Ainsi, Virgile, après avoir dépeint tout ce que la colère suggéra à Junon contre Enée, s'écrie : « *Tantæne animis cœlestibus iræ !* Tant de ressentiment peut-il entrer dans l'âme des dieux ! » Le fameux vers du *Lutrin* qui en est l'imitation :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots !

est un épiphonème.

EXCLAMATIVEMENT (*èkss*) adv. D'une manière exclamative. ‖ A la façon d'une exclamation : *Substantif pris* EXCLAMATIVEMENT.

EXCLAMER (*èkss*) **(S')** (lat. *exclamare*, formé de *ex*, hors de, et *clamare*, crier) v. pr. S'écrier, pousser des exclamations : *Tous les oracles des dieux qui s'en vont* S'EXCLAMENT *avec terreur que l'abomination...* Proudh.) ‖ S'emploie plus régulièrement, mais très rarement, comme verbe neutre : *Vraiment !* EXCLAMA *le capitaine.*

EXCLURE (*èkss* — du lat. *excludere*, même sens ; du préf. *ex*, et de *claudere*, fermer : *J'exclus, tu exclus, il exclut, nous excluons, vous excluez, ils excluent. J'excluais, nous excluions. J'exclus, nous exclûmes. J'exclurai, nous exclurons. J'exclurais, nous exclurions. Exclus, excluons, excluez. Que j'exclue, que nous excluions. Que j'exclusse, que nous exclussions. Excluant. Exclu, ue* v. a. Mettre en dehors, repousser, retrancher, écarter. EXCLURE *un indigne.* EXCLURE *un candidat.*

— Fig. Rejeter ; repousser comme incompatible : *La prudence* EXCLUT *la témérité, mais ne suppose pas la pusillanimité.*

— *Exclure de*, Empêcher de : *Je ne prétends pas vous* EXCLURE *d'écrire pour vos affaires.* Boss.) Vieux.

Exclu, ue part. pass. Substantiv. Personne exclue : *Les plaintes des* EXCLUS.

S'exclure, v. pr. Etre exclu. ‖ Se retirer volontairement. ‖ Etre incompatible l'un avec l'autre : *Des principes qui s'*EXCLUENT.

— ANTON. Comprendre, comporter, contenir, embrasser, inclure, renfermer. — Admettre, recevoir.

EXCLUSIF, IVE (*èkss* — du lat. *exclusus*, exclu) adj. Qui a force d'exclusion, qui est incompatible avec autre chose, qui ne peut exister en même temps : *Droit* EXCLUSIF *de tout autre.* ‖ Qui appartient par privilège à une ou plusieurs personnes, à une ou plusieurs choses, et non à d'autres : *La gourmandise est l'apanage* EXCLUSIF *de l'homme.* (Brill.-Sav.)

— Qui n'admet ou ne souffre aucun partage, qui s'attache à un seul objet, et repousse tous les autres ; qui ne peut souffrir ou comprendre ce qui est contraire à ses goûts ou à ses opinions : *L'égoïsme est* EXCLUSIF *par essence.*

— Comm. *Article exclusif*, Article qui constitue une spécialité de la maison, qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

— Polit. Voir *exclusive*, Faculté qu'a une personne d'exclure d'avance certains candidats présentés à une élection : *Il y a des couronnes qui ont* VOIX EXCLUSIVE *dans l'élection des papes.*

EXCLUSION (*èkss*) n. f. Action d'exclure, de repousser, d'éliminer : *Proposer l'*EXCLUSION *d'un candidat.*

— *A l'exclusion de*, En excluant ; à l'exception de.

— Dr. Interdiction de l'exercice d'un droit : *L'*EXCLUSION *de la tutelle a lieu pour les personnes condamnées à une peine afflictive ou infamante.* Dalloz.

— Mathém. *Méthode d'exclusion*, Syn. de METHODE D'ELIMINATION. (Peu us.)

— Milit. *Exclusion du service militaire.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. Milit. La loi de 1872 avait prononcé l'exclusion absolue du service militaire contre les individus frappés de certaines condamnations. Depuis la loi de 1889, il n'y a plus, pour ceux-ci, exclusion que de certains corps de l'armée de terre.

Les exclus de la première catégorie sont mis, pour leur temps de service actif, à la disposition du ministre de la marine, qui détermine les services auxquels ils doivent être affectés. Ce sont : les condamnés aux travaux forcés, à la déportation, réclusion ou détention, ou à une peine correctionnelle de plus de deux ans avec perte des droits civiques, civils et de famille et les relégués collectifs. Les relégués individuels également versés à la marine sont incorporés dans les disciplinaires coloniaux.

Les exclus de la seconde catégorie sont maintenus à l'armée de terre et incorporés dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique. Ce sont : les condamnés à l'emprisonnement simple ou correctionnellement à trois mois au moins — mais à pas plus de deux ans — pour outrage public à la pudeur, vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs et les condamnés pour les mêmes causes, même à une peine inférieure, s'ils ont encouru plus d'une condamnation.

Les condamnés, détenus au moment de l'appel de leur classe, doivent d'abord achever leur peine et sont incorporés ensuite pour toute la durée légale du service. Après un an de séjour aux bataillons d'Afrique, ceux qui seraient l'objet d'un rapport favorable de leurs chefs *peuvent* être envoyés dans d'autres corps.

EXCLUSIVEMENT (*èkss*) adv. Uniquement, à l'exclusion de toute autre personne ou de toute autre chose. ‖ Non compris, sans y comprendre : *Lisez jusqu'au chapitre* XX EXCLUSIVEMENT.

— ANTON. Inclusivement.

EXCLUSIVISME (*èkss, vissm'*) n. m. Caractère des personnes exclusives, esprit d'exclusion.

EXCLUSIVISTE (*èkss, risst'*) n. et adj. Se dit d'une personne exclusive par système, de parti pris.

EXCLUSIVITÉ (*èkss*) n. f. Qualité de ce qui est exclusif.

EXCOGITATION (*èkss, si-on* — du préf. *ex*, et du lat. *cogitare*, penser) n. f. Effort de réflexion.

EX COMMODO (mots lat. signif. *à loisir, à son aise*) locution qui s'emploie quelquefois en français : *Ce travail n'est pas pressé : fa tes-le* EX COMMODO.

EXCOMMUNICATION (*èkss-ko-mu, si-on* — rad. *excommunier*) n. f. Dr. can. Censure ecclésiastique, par laquelle quelqu'un est retranché de la communion de l'Eglise : *Lancer, Fulminer une* EXCOMMUNICATION.

— ENCYCL. Théol. cath. L'*excommunication* a été en usage dès les premiers siècles de l'Eglise. Saint Paul l'a pratiquée ; les premiers conciles et notamment le concile de Nicée en font mention. Appliquée de tout temps aux hérétiques et aux pécheurs scandaleux, elle a été, pendant le moyen âge, l'arme principale des papes et des évêques.

Il y a deux sortes d'excommunications. L'*excommunication majeure* a pour effet de priver celui qui l'encourue des sacrements, des prières publiques de l'Eglise, des bénéfices et des charges ecclésiastiques, enfin de la sépulture en terre bénite. A partir du VIe siècle, il fut enjoint aux fidèles, sous peine d'être eux-mêmes excommuniés, de cesser tout rapport avec les pécheurs frappés d'excommunication majeure. On sait que le roi Robert, ayant été excommunié, se trouva comme isolé dans son propre palais : ses domestiques, effrayés, le fuyaient après l'avoir servi et passaient au feu les plats qui avaient figuré sur sa table. Depuis le décret du pape Martin V, il n'est défendu d'avoir des rapports qu'avec les excommuniés *dénoncés*, c'est-à-dire ceux dont les noms ont été publiés solennellement. L'*excommunication mineure* prive seulement du droit de recevoir les sacrements et d'être pourvu de quelque bénéfice.

On distingue encore l'excommunication *latæ sententiæ* (sentence portée d'avance) et l'excommunication *ferendæ sententiæ* (sentence à porter). La première est encourue par le seul fait d'avoir commis telle ou telle faute désignée par les canons. La seconde n'a son effet qu'après la sentence rendue contre le coupable. Celle-ci, pour être

[illegible] personnellement à celui qui en [illegible] par celui qui [illegible] L'excommunication peut être portée par [illegible] diocèse, [illegible] dans les limites de sa [illegible], le pape et les conciles généraux dans toute l'Église. Destinée à sauvegarder la communauté chrétienne par le retranchement d'un membre scandaleux, l'excommunication a aussi pour but de corriger le coupable : elle [illegible] donc pas définitive, et le pécheur repentant peut [illegible] être absous. Il y a des excommunications dont tout prêtre approuvé a le droit de relever, d'autres sont réservées à l'évêque, plusieurs au pape.

L'excommunication n'a pas été inconnue à l'antiquité. Les anciens Hindous, les Juifs, les Gaulois, les Grecs et les Romains se sont toujours reconnu le droit d'exclure les grands coupables de la participation aux sacrifices.

— Théol. protest. L'*excommunication* ou « retranchement de l'Église » est une mesure disciplinaire de l'ancienne Église réformée. Elle était une pénalité plus grave que la suspension de la cène, qui était momentanée. Elle s'appliquait à ceux qui, s'obstinant en des péchés graves, résistaient aux sollicitations et exhortations des pasteurs et anciens. La « suspension » avait pour but d'humilier et de toucher le pécheur, aussi le public n'avait-il pas à en être informé. Au contraire, l'excommunication avait pour but, non seulement d'inviter le coupable à la repentance, mais encore de décharger l'Église d'une solidarité compromettante ; aussi devait-elle être signifiée aux fidèles.

Cette peine était prononcée par le consistoire, après une longue enquête et des avertissements réitérés. Trois dimanches de suite, on informait le peuple de la mesure projetée, le quatrième dimanche, si l'avertissement n'avait donné aucun résultat ou si personne n'avait protesté avec des motifs sérieux, l'excommunication était prononcée. L'excommunié pouvait en appeler au colloque. Cette peine était très rarement appliquée ; elle a visé surtout l'apostasie. Elle avait ses conséquences, non dans l'ordre civil, mais dans l'ordre religieux. L'excommunié devait se démettre de toute autorité spirituelle sur son enfant entre les mains du parrain et marraine. Il ne pouvait non plus prétendre à la bénédiction nuptiale.

Excommunication de Robert le Pieux (L'), tableau de Jean-Paul Laurens (Musée du Luxembourg). — Robert de France, après avoir tenu sur les fonts baptismaux un enfant de Berthe, veuve du comte de Blois, épousa cette comtesse, malgré la parenté religieuse qu'il avait ainsi contractée avec elle. De ce chef, il fut excommunié. La sentence vient d'être prononcée dans la grande salle du palais, en présence des époux. Au pied du trône, fume et expire le cierge pascal, arraché de son massif chandelier. Le légat du pape et ses acolytes se retirent, impassibles, sous l'arcade d'une grande porte romane. Le silence, le vide se font autour des excommuniés. Les vastes proportions de la salle font mieux ressortir encore leur isolement. Le roi, frappé de stupeur, a laissé choir son sceptre et courbe le front. Dans son œil hagard, dans son attitude affaissée, il y a sans doute plus d'épouvante que de repentir. Déjà, il ne prend plus garde à la pauvre reine, qui se cramponne à lui, qui l'enlace avec toute la tendresse de l'amour, avec toute l'énergie du désespoir. Cette composition dramatique a été exposée en 1875.

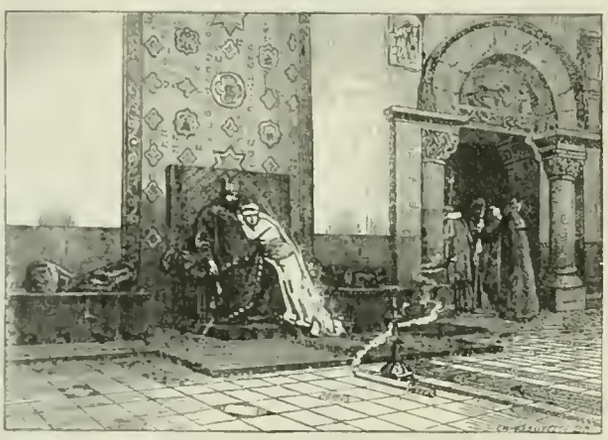

L'excommunication de Robert le Pieux, d'après J.-P. Laurens.

EXCOMMUNIER (*ékss-ko-mu* — lat. *excommunicare;* du préf. *ex*, et de *communicare*, communiquer. Prend deux ı de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous excommuniions. Que vous excommuniiez*) v. a. Dr. can. Retrancher de la communion de l'Église : *Si quelqu'un se révolte contre l'Église et qu'il la scandalise par ses crimes ou par ses erreurs, on doit, en l'*EXCOMMUNIANT, *le retrancher du corps de l'Église en général.* (Bossuet.)

— Par ext. Rejeter, repousser, mettre en dehors : *L'homme de parti* EXCOMMUNIERAIT *volontiers les trois quarts d'une nation pour l'épurer.* (De Ségur.)

Excommunié, ée part. pass. ‖ Substantiv. Personne excommuniée : *Il n'était pas permis aux* EXCOMMUNIÉS *d'entrer dans les églises.*

— Fam. Se dit d'une personne de très mauvaise mine ou très mal vêtue : *Être fait comme un* EXCOMMUNIÉ. *Avoir un visage d'*EXCOMMUNIÉ. ‖ Personne sans foi, sans religion.

S'excommunier, v. pr. Être excommunié. ‖ Se retirer, s'exclure soi-même de la communion des fidèles ou de la pratique des sacrements. ‖ Se frapper l'un l'autre d'excommunication : *On a vu des papes et des antipapes* S'EXCOMMUNIER *mutuellement.*

EXCOMPTE, EXCOMPTER, anc. orthogr. de Escompte, [illegible].

EX CONSENSU mots latin signif. *par suite du consentement.* S'emploie en français pour signifier : Avec l'assentiment de la personne à qui on de qui l'on parle.

EXCORIATION (*éks-si-on* — rad. *excorier*) n. f. Chir. Écorchure, plaie légère de la peau.

— ENCYCL. Une *excoriation* légère se répare assez vite par cicatrisation spontanée ; les greffes épidermiques sont utiles pour réparer les excoriations plus étendues et pour éviter les rétractions cicatricielles. Il ne faut jamais oublier que la moindre excoriation peut être la porte d'entrée d'une infection microbienne (suppuration, lymphangite, abcès) ; elle doit être lavée et pansée avec des substances antiseptiques, ou au moins aseptiques (eau bouillie). Les papiers et taffetas gommés ou enduits de substances agglutinantes sont très bons, en général, de remplir cette condition. Lorsque l'excoriation a été produite ou touchée par un objet susceptible de receler des germes dangereux, comme la dent d'un chien enragé, la terre de certaines régions (tétanos), il faut prendre les mesures prescrites pour chaque cas.

EXCORIER (*éks* — lat. *excoriare;* du préf. *ex*, et de *corium*, cuir. Prend deux ı de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous excoriions. Que vous excoriiez*) v. a. Chir. Écorcher superficiellement : *Coup qui* A EXCORIÉ *la peau.*

S'excorier, v. pr. Être excorié : *Une peau très fine* S'EXCORIE *aisément.* ‖ Se faire à soi-même une écorchure légère : *Les femmes arabes, en signe de deuil,* S'EXCORIENT *les joues avec les ongles en poussant des cris aigus.* (Aug. Humbert.)

EXCORPORATION (*éks, si-on* — du préf. priv. *ex*, et de *corporation*) n. f. Acte par lequel un évêque déclare qu'un prêtre ne fait plus partie de son diocèse.

EXCORTICATION n. f. Techn. Syn. de DÉCORTICATION.

EXCORTIQUER v. a. Techn. Syn. de DÉCORTIQUER.

EXCRÉMENT (*éks, man* — lat. *excrementum;* de *excernere*, supin *excretum*, séparer, qui est formé de *ex*, hors, et *cernere*, séparer) n. m. Matière excrétée du corps de l'homme ou des animaux, par l'effet d'une évacuation naturelle : *Les matières fécales, l'urine, la sueur sont des* EXCRÉMENTS.

— Fig. Rebut, objet vil, méprisable, repoussant : EXCRÉMENT *de la terre.* EXCRÉMENT *de la nature.* EXCRÉMENT *du genre humain.*

EXCRÉMENTATION (*éks, si-on*) n. f. Méd. Action d'évacuer les excréments : EXCRÉMENTATION *laborieuse.*

EXCRÉMENTEUX (*éks, man-teû*), **EUSE** adj. Méd. Qui constitue un excrément.

EXCRÉMENTIEL, ELLE (*éks, man-si-èl'*) **EXCRÉMENTITIEL, ELLE** (*éks', man-ti-si-èl'*) adj. Qui se rapporte aux excréments ; qui est de la nature des excréments : *Matières* EXCRÉMENTIELLES. *Sécrétion* EXCRÉMENTITIELLE.

EXCRÉMENTO-RÉCRÉMENTITIEL, ELLE (*man-ti-si-èl'*) adj. Se dit des humeurs ou des liquides organiques en partie résorbés et en partie rejetés. (La bile est le type de ces humeurs.)

EXCRESCENCE n. f. V. EXCROISSANCE.

EXCRETA (*éks-kré* — mot lat. formé de *excernere*, supin *excretum*, trier, séparer) n. m. pl. Physiol. L'ensemble des substances excrétées. Syn. de EXCRÉTION.

EXCRÉTER (*éks* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) v. a. Physiol. Évacuer par excrétion : EXCRÉTER *les humeurs, les urines.*

EXCRÉTEUR, TRICE (*éks*) adj. Physiol. Qui sert aux excrétions : *Organes* EXCRÉTEURS. ‖ *Conduit excréteur.* Conduit par lequel une glande déverse le liquide qu'elle a excrété.

— Bot. *Poils excréteurs des plantes.* Poils terminés par une extrémité glanduleuse, visqueuse, pouvant être brûlante, comme dans l'ortie et certaines labiées.

EXCRÉTINE (*éks*) n. f. Composé $C^{36}H^{56}O$, que l'on obtient en traitant par l'alcool bouillant des excréments frais. (On laisse déposer, et, au bout de huit jours, on verse dans la solution alcoolique un lait de chaux, qui donne un précipité brun, d'où l'excrétine peut être extraite par cristallisation à 0° dans l'alcool.)

EXCRÉTION (*éks, si-on* — rad. *excréter*) n. f. Physiol. Rejet hors d'un organe ou hors de l'organisme d'une substance sécrétée par lui : *L'*EXCRÉTION *de la bile se fait par le canal cholédoque.* ‖ La substance rejetée : *L'urine, la sueur sont des* EXCRÉTIONS.

— Bot. V. SÉCRÉTION.

EXCRÉTOIRE adj. Physiol. Syn. de EXCRÉTEUR.

EXCROISSANCE (*éks-kroi-sanss*) n. f. Chir. Petite tumeur produite par le gonflement du tissu conjonctif sous-cutané ou sous-muqueux : *Les verrues sont des* EXCROISSANCES.

— Bot. Développement parasite dans quelque partie d'une plante. (Les excroissances dans les arbres proviennent, le plus souvent, de lésions ou d'amputations de branches ; en général, elles sont nuisibles et peuvent être extirpées, quand elles ne sont pas encore très développées, ou supprimées avec la branche elle-même. Dans certains cas (v. UNOUSSINS), elles augmentent la valeur de l'arbre, et on peut chercher à les provoquer artificiellement.)

EXCRU, UE (*éks*) — du lat. *excrescere*, croître hors de) adj. Sylvic. Se dit d'un arbre isolé, qui croît hors des forêts, mais sur un sol qui en dépend. (Le bois de l'arbre excru est plus dur que celui d'un arbre de même espèce englobé dans la forêt.)

EXCRUCIER (*éks* — du lat. *excruciare*, même sens. Prend deux ı de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *Nous excruciions. Que vous excruciiez*) v. a. Tourmenter cruellement, au prop. et au fig. Peu us.)

EXCUBITEUR (*éks* — lat. *excubitor*, veilleur) n. m. Soldat de la garde des empereurs de Byzance.

— ENCYCL. Les *excubiteurs* auraient été créés vers la fin du vᵉ siècle pour remplacer auprès du prince les troupes de parade devenues les *scholaires* et les *domestiques.* Ils étaient placés sous les ordres du *comte des excubiteurs*, haute charge qui finit, à partir du viᵉ siècle, par être réservée à l'héritier présomptif. Soldats de confiance, ils étaient, au xᵉ siècle, casernés au palais, et leur chef, appelé *domestique des excubiteurs*, prenait rang parmi les stratèges des grandes provinces, avant le préfet de la ville.

EXCURRENT (*éks-ku-ran*), **ENTE** (lat. *excurrere*, courir en dehors) adj. Se dit des tiges et des troncs continus jusqu'au sommet comme chez les pins.

— ANTON. **Déliquescent, ente.**

EXCURSION (*éks* — lat. *excursio;* de *ex*, hors de, et *currere*, courir) n. f. Course, voyage, tournée : *Faire une* EXCURSION *en Italie, à la campagne.* ‖ Irruption à main armée en pays ennemi : *Ils revinrent de leur* EXCURSION, *emmenant des prisonniers et du butin.*

— Fig. Digression : *Faire une* EXCURSION *dans le domaine de la science.*

— Astron. Marche d'une planète qui s'éloigne de l'équateur. ‖ *Cercles d'excursion.* Cercles parallèles à l'équateur, qui limitent les excursions des planètes au N. et au S. de ce grand cercle : *Les* CERCLES D'EXCURSION *de Mars, de Saturne. Les* CERCLES D'EXCURSION *de la terre s'appellent* tropiques.

— Philol. Syn. de EXCURSUS.

— ANTON. **Incursion.**

EXCURSIONNISTE (*éks, si-o-nisst'*) n. et adj. Se dit d'une personne qui fait des excursions, des voyages.

EXCURSUS (*éks, suss* — mot lat. formé de *ex*, hors de, et de *currere*, supin *cursum*, courir) n. m. Philol. Dissertation en forme de digression, sur un point d'antiquité, à l'occasion d'un mot ou d'une phrase d'un auteur. ‖ On dit aussi EXCURSION.

EXCURVÉ, ÉE (*éks* — du lat. *ex*, en dehors, et *curvatus*, courbé) adj. Hist. nat. Courbé de dedans en dehors.

EXCUSABILITÉ (*éks*) n. f. Qualité ou caractère de ce qui est excusable.

EXCUSABLE (*éks*) adj. Qui peut être excusé, qui est digne d'excuse, d'indulgence. (Se dit des personnes et des choses) : *Criminel* EXCUSABLE. *Faute* EXCUSABLE.

— *Crime excusable.* Dr. Crime commis dans de telles circonstances que la loi a cru devoir loi appliquer une pénalité de beaucoup plus douce, ou même l'exempter de toute peine : *Le meurtre commis par l'époux sur l'épouse en cas de flagrant délit d'adultère, le meurtre commis en cas de légitime défense sont des* CRIMES EXCUSABLES.

EXCUSABLEMENT (*éks*) adv. D'une manière excusable : *Qui est infidèle à soi-même l'est* EXCUSABLEMENT *à son maître.* (Montaigne.) [Peu us.]

EXCUSATION (*éks, si-on* — du lat. *excusatio*, même sens) n. f. Dr. Motif légal invoqué pour être dispensé d'une charge imposée par la loi.

EXCUSE (*éks* — subst. verb. de *excuser*) n. f. Raison alléguée pour se disculper ou pour disculper quelqu'un ; circonstance propre à disculper : *Fournir une* EXCUSE.

> Nous aimons les vices d'autrui
> Quand ils servent d'excuse aux nôtres.
> VIENNET.

Témoignage de regret offert comme réparation : *Faire des* EXCUSES. *Les* EXCUSES *rappellent la faute plus certainement qu'elles ne l'atténuent.* (P. Louÿs.)

— *Faire excuse*, Demander pardon, s'excuser de quelque chose qui pourrait offenser quelqu'un et particulièrement de la permission que l'on prend de le contredire : *Il n'est pas venu ? — Je vous* FAIS EXCUSE ; *il est venu et il est reparti.* ‖ Excuser, pardonner l'impolitesse. (Se dit à l'impératif pour demander pardon de quelque chose que l'on dit ou que l'on fait) : *Vous n'avez pas demandé son nom ? —* FAITES EXCUSE ; *il n'a pas voulu le dire.* ‖ *Demander excuse à quelqu'un*, Lui demander pardon. (Fam.)

— Fausse épée dont la lame n'est pas de fer, mais de baleine.

— Dr. Motif admis ou allégué pour se dispenser d'une obligation : EXCUSE *légale.* EXCUSE *présentée par un juré.*

— ENCYCL. Dr. Les *excuses* sont, en matière de crimes ou de délits, des faits précis, déterminés par la loi, qui, lorsqu'ils sont déclarés constants, entraînent une exemption totale ou une atténuation de la peine. Les excuses supposent et laissent subsister la culpabilité, et ainsi, elles se différencient à la fois des causes de non-imputabilité (démence, contrainte) et des causes de justification (légitime défense, ordre de la loi), qui constituent des cas de non-culpabilité.

De l'effet même produit par les excuses, il suit qu'on les distingue en excuses *absolutoires* et en excuses *atténuantes :*

1° *Excuses absolutoires.* Cinq excuses absolutoires sont prévues et définies par le Code pénal (art. 100, 108, 138, 141, 213, 247, 248 et 380). Nous citerons comme exemples : au cas de recel d'un coupable de crime emportant peine afflictive, la circonstance que le recel a eu lieu de la part de certains parents ou alliés du criminel recelé (art. 248) ; au cas de vol, la circonstance que le vol a été commis entre époux, entre parents ou alliés en ligne directe (art. 380) ;

2° *Excuses atténuantes.* Celles-ci sont plus nombreuses. Elles se dégagent des articles 67, 69, 135, 281, 285, 288, 321, 322, 324, 325, 343 et 441 du Code pénal. La plus saillante de ces excuses réside dans la provocation par coups, violences graves ou autres offenses énumérées dans la loi (C. pén. art. 321, 322, 324 et 325). Les excuses atténuantes abaissent le niveau de la peine jusqu'aux proportions fort modérées que détermine l'article 326 du Code pénal ; leur effet général est de correctionnaliser les peines criminelles.

EXCUSER (*éks* — du lat. *excusare*, même sens) v. a. Chercher à disculper quelqu'un ou à atténuer sa faute ; chercher à innocenter ou à atténuer, en parlant d'une faute, d'un manquement ou d'une action donnée pour telle : EXCUSER *un coupable.* EXCUSER *une faute, une erreur.* ‖ Servir d'excuse à : *Souviens-toi que l'ivresse mène à tous les crimes et n'en* EXCUSE *aucun.* (C. Delavigne.) ‖ Recevoir les raisons que quelqu'un allègue pour se disculper : *Vous m'*EXCUSEREZ *sur l'humaine faiblesse.* (Mol.) ‖ Accepter les motifs que quelqu'un allègue pour être dispensé de quelque chose : EXCUSEZ-*moi de ne pas aller dîner chez vous.*

— Loc. fam. : *Excusez du peu !* Exclamation par laquelle on exprime d'une manière comique que la chose réclamée est exorbitante.

— En T. de dr., Reconnaître digne d'excuse : *La loi* EXCUSE *l'homicide commis en cas de légitime défense.*

S'excuser, v. pr. Être toléré, permis. ‖ Se justifier, se disculper, atténuer ses fautes ; faire des excuses : *Chercher à* S'EXCUSER. ‖ Chercher à se dispenser, à se défendre,

à faire agréer des excuses : S'EXCUSER *d'aller dîner chez un ami.*

— *S'excuser sur,* Rejeter la faute sur; chercher son excuse dans : S'EXCUSER SUR *quelqu'un.* S'EXCUSER SUR *sa mauvaise santé.*

— PROV. : **Qui s'excuse s'accuse,** Chercher à se justifier avant d'être accusé, c'est se reconnaître coupable.

— ALLUS. LITTER. :

Excusez moi, monsieur, je n'entends pas le grec.

Vers de Molière, dans *les Femmes savantes.* V. GREC.

— ANTON. **Accuser, aggraver, charger, inculper, reprocher.**

EXCUSEUR, EUSE n. Personne qui excuse.

EXCUSSION (*ékss-ku-si* — du lat. *excutere,* supin *excussum,* secouer) n. f. Méd. Secousse, mouvement brusque et involontaire d'un organe. (Peu us.)

EXDERMOPTOSIS (*ékss, ziss*) n. f. Hypertrophie des glandes sébacées, qui se rencontre autour des organes génitaux, et qui est très difficile à différencier d'une syphilide.

EXDONO, mots lat. qu'on fait suivre du nom de la personne qui a donné un livre, une gravure, etc., et qui signifient que cet objet provient d'un don fait par cette personne.

— Substantiv. : *Un, Des* EX-DONO.

EXE ou **EX** (lat. *Isca*), fleuve côtier d'Angleterre, qui arrose les comtés de Somerset et de Devon, passe à Dulverton, Tiverton, Exeter, Topsham, et se jette dans la Manche à Exmouth, après un cours de 80 kilomètres.

EXEAT (*è-gzé-at'* — mot lat. qui signifie *qu'il sorte*) n. m. Dr. canon. Permission qu'un évêque donne à un prêtre de son diocèse d'aller exercer dans un autre diocèse : *Les prêtres d'un diocèse ne sont pas reçus dans un autre, s'ils n'ont l'*EXEAT *de leur évêque.* ‖ Pl. *Des* EXEAT.

— Par ext. Bulletin de sortie donné à un élève dans un collège, à un malade dans un hôpital, dans une bibliothèque publique, à un lecteur qui sort avec des livres. ‖ Fig. *Donner son exeat à quelqu'un,* Lui donner son congé.

EXECHOPHYSIS (*è-gzé-ko, ziss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant des araignées coriaces, avec céphalothorax pourvu, en avant, d'un gros lobe. (Les *exechophysis* sont d'assez grande taille, gris avec les pattes et le céphalothorax rouges; ils vivent sur les buissons. On en connaît quelques espèces, habitant la région circaméditerranéenne. L'une, l'*exechophysis bucephalus,* est très répandue dans le midi de la France.)

EXÉCRABILITÉ (*è-gzé*) n. f. Défaut de ce qui est exécrable.

EXÉCRABLE (*è-gzé*) adj. Qui mérite l'exécration, qui doit inspirer l'horreur : *Crime, Criminel* EXÉCRABLE. ‖ Accompagné d'imprécations : *Un serment* EXÉCRABLE. (Vieux en ce sens.)

— Par exagér. Excessivement mauvais : *Un dîner* EXÉCRABLE. *Des vers* EXÉCRABLES.

— SYN. **Abominable, détestable.** V. ABOMINABLE.

— ANTON. **Excellent, inappréciable, incomparable, parfait, merveilleux.**

EXÉCRABLEMENT (*è-gzé*) adv. D'une manière exécrable : *Se conduire* EXÉCRABLEMENT. ‖ Par exagér. Extrêmement mal : *Écrire* EXÉCRABLEMENT.

EXÉCRATION (*è-gzé, si-on* — rad. *exécrer*) n. f. Imprécation, sermont accompagné de malédictions : *La royauté fut abolie avec des* EXÉCRATIONS *horribles contre ceux qui entreprendraient de la rétablir.* (BOSS.) [VX.] ‖ Action d'exécrer; sentiment d'horreur extrême qu'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose : *L'homme avare doit être en* EXÉCRATION. (BOSS.) ‖ Personne ou chose exécrable.

— En T. de liturg., Perte de consécration, retour d'un objet consacré à l'état d'objet profane : *Quand une partie considérable des murailles d'une église s'écroule, il y a* EXÉCRATION.

— ANTON. **Bénédiction.**

EXÉCRATOIRE (*è-gzé*) adj. Liturg. Qui a rapport à l'exécration, qui emporte exécration.

EXÉCRER (*è-gzé* — lat. *exsecrari;* du préf. priv. *ex,* et de *sacer,* sacré. [Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exècre. Qu'ils exècrent;* excepté au fut. et au cond. prés. : *J'exécrerai. Nous exécrerions*]) v. a. Avoir en exécration, en horreur; maudire : *Bossuet* EXECRAIT *les comédiens.* (J. Janin.) ‖ Par exagér. Avoir en extrême aversion : *Femme qui* EXÈCRE *l'odeur du tabac.*

— SYN. **Abhorrer, détester, haïr.** V. ABHORRER.

— ANTON. **Adorer, bénir, chérir, idolâtrer, raffoler de.**

EXÉCUTABLE (*è-gzé*) adj. Qui peut être exécuté, réalisé : *Ce qui vaut le mieux dans la théorie n'est pas toujours* EXÉCUTABLE *dans la pratique.* (Ch. Nodier.)

— ANTON. **Inexécutable.**

EXÉCUTANT (*è-gzé, tan*), **ANTE** n. Mus. Personne qui figure comme instrumentiste ou comme choriste dans l'exécution d'un ou plusieurs morceaux de musique (mais cette expression ne s'applique pas aux chanteurs chargés des rôles ou des parties principales, qui prennent le nom de « solistes ») : *Les* EXÉCUTANTS *d'un concert, d'un opéra.*

EXÉCUTER (*è-gzé* — du lat. *exsequi,* supin *exsecutum,* achever) v. a. Effectuer, réaliser : EXÉCUTER *des projets, des promesses.* EXÉCUTER *des évolutions.* ‖ Faire, en parlant d'un ouvrage : EXÉCUTER *un canal, un tableau, un monument.* ‖ Rendre, interpréter, en parlant d'une œuvre d'art : EXÉCUTER *une partition, un ballet.*

— Mettre à mort en vertu d'un jugement : EXÉCUTER *un crim nel.*

— *Exécuter militairement une ville,* La livrer au pillage pour contraindre les habitants à ce qu'on exige d'eux.

— Bours. *Exécuter un vendeur, un acheteur,* Se disent lorsqu'à la liquidation, le vendeur ou l'acheteur n'a pas les fonds nécessaires pour faire ou prendre livraison des valeurs qu'il a vendues ou achetées, et que, à son compte, on vend ou on achète ces mêmes valeurs, au cours du jour, en lui faisant payer la perte résultant de la différence des cours, plus le total de frais.

— Jeu. *Exécuter un joueur,* Le déclarer indigne de jouer désormais, soit parce qu'il a triché, soit parce qu'il ne paye pas en dix les dettes contractées par lui en jouant.

— Dr. *Exécuter un débiteur, les meubles d'un débiteur,* Saisir ses meubles, les faire vendre par autorité de justice.

S'exécuter, v. pr. Être exécuté.

— Fam. Se déterminer à quelque chose contre son propre intérêt ou son propre penchant : *Nous attendons toujours pour* NOUS EXÉCUTER *l'instant où nous sommes forcés par les circonstances.* (Mirab.)

— SYN. **Accomplir, effectuer, réaliser.** V. ACCOMPLIR.

— ANTON. **Commander, ordonner,** etc. — **Négliger, omettre.**

EXÉCUTEUR, TRICE (*è-gzé*) n. Celui, celle qui exécute : *L'*EXÉCUTEUR *d'un arrêt.*

— *Exécuteur des hautes œuvres, des arrêts criminels* ou simplem. *Exécuteur,* Bourreau, homme chargé d'exécuter les sentences emportant la peine capitale. V. BOURREAU.

— *Exécuteur, Exécutrice testamentaire,* Personne qu'un testateur charge de l'exécution de son testament.

— adj. Exécutif : *La puissance* EXÉCUTRICE. (Montesq.)

— ENCYCL. *Exécuteur testamentaire* (C. civ., art. 1025 à 1034). Un testateur peut nommer un ou plusieurs exécuteurs testamentaires. L'exécution testamentaire est un mandat qui comporte quelques principes spéciaux. L'exécuteur testamentaire, comme le mandataire, est libre de refuser le mandat; s'il l'accepte, il doit satisfaire à toutes ses obligations; comme le mandat, l'exécution testamentaire est gratuite. Cependant, le testateur peut faire à l'exécuteur testamentaire un legs modique, connu sous le nom de « diamant ». Mais, à la différence du mandat, qui est révocable, l'exécution testamentaire ne peut pas l'être, puisque le mandant est mort et que les héritiers testamentaires n'ont pas la faculté de le révoquer. De plus, l'exécution testamentaire commence à la mort du mandant, c'est-à-dire à l'époque où finit le mandat ordinaire. Enfin, tandis que le mandant peut choisir pour mandataire même un incapable, le testateur ne peut confier l'exécution de son testament qu'à une personne capable. Ainsi, la femme mariée ne pourra accepter l'exécution testamentaire qu'avec le consentement de son mari. Le mineur, même émancipé, ne peut l'accepter, fût-il autorisé de son tuteur ou curateur.

L'exécuteur testamentaire a pour mission de faire exécuter le testament. Dans l'ancien droit français, il avait toujours la saisine du mobilier et quelquefois des immeubles. Aujourd'hui, il n'a plus la saisine légale; mais le testateur peut lui conférer la saisine du mobilier avec une durée limitée à l'an et jour à compter de son décès. Cette saisine n'est qu'une simple détention. L'héritier légitime conserve la saisine légale. L'exécuteur n'est qu'un dépositaire qui reçoit les meubles, à la charge d'en rendre compte; il possède au nom et au bénéfice des héritiers. Il doit faire apposer les scellés s'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents et faire faire inventaire; veiller à ce que le testament soit exécuté; enfin, à l'expiration de l'année du décès du testateur, rendre compte de sa gestion. Mais seul l'exécuteur testamentaire saisi peut employer les deniers au payement des legs. Cette saisine permet aussi aux légataires de meubles de diriger contre lui la demande en délivrance. Il ne devra d'ailleurs procéder au payement des legs qu'avec la participation des héritiers, intéressés à les contester. Il faut admettre que, malgré la saisine, l'exécuteur testamentaire doit demeurer étranger au payement des dettes.

L'exécution testamentaire prend fin par le décès de l'exécuteur, par l'exécution complète du testament, par la destitution de l'exécuteur, par sa démission volontaire.

EXÉCUTIF, IVE (*è-gzé*) adj. Qui exécute, qui est chargé d'exécuter les lois : *Pouvoir* EXÉCUTIF. ‖ Qui a rapport à l'exécution d'une œuvre : *Les procédés* EXÉCUTIFS *des peintres de belle école.*

— Substantiv. n. m. *L'exécutif,* Le pouvoir exécutif.

— ANTON. **Judiciaire, législatif** (en parlant des pouvoirs).

— ENCYCL. Politiq. V. POUVOIR.

EXÉCUTION (*è-gzé, si-on*) n. f. Action d'exécuter, accomplissement, réalisation : EXÉCUTION *d'un acte, d'un contrat.* EXÉCUTION *de la loi.* EXÉCUTION *d'un canal, d'un projet de monument.*

— Action ou manière de rendre son idée, d'en réaliser l'expression : *Le mérite le plus général des ouvrages de peinture, de sculpture et de poésie, est dans l'*EXÉCUTION. (Marmontel.) ‖ Action, art, manière de rendre, d'interpréter certaines œuvres d'art : *L'*EXÉCUTION *d'un morceau de musique, d'un concert, d'un ballet, d'un pas de danse.*

— *Exécution capitale* ou simplem. *Exécution,* Action de mettre à mort un condamné. ‖ *Exécution militaire,* Peine de mort subie par la voie des armes, de la main des soldats, et aussi, Rigueurs exercées sur un pays par un vainqueur qui veut le rançonner.

— Bours. Vente ou achat de valeurs de Bourse, achetées ou vendues par un spéculateur qui n'a pu satisfaire à ses engagements, et qui est condamné à payer la différence et les frais.

— Dr. Accomplissement d'une obligation, d'un jugement. ‖ *Exécution parée,* Celle qui peut avoir lieu en vertu d'un acte tel qu'il est, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux tribunaux ni d'accomplir aucune autre formalité. ‖ *Exécution provisoire,* Celle que les juges de première instance autorisent quelquefois, nonobstant opposition ou appel contre le jugement qui la prononce. ‖ *Saisie-exécution,* Saisie des meubles d'un débiteur au nom de son créancier, qui en poursuit la vente à son profit.

— Mar. *Signal d'exécution,* Signal fait par un chef d'un cadre pour indiquer le moment précis d'une évolution d'une manœuvre. ‖ *Plan d'exécution,* Plan des diverses parties d'un navire.

— Milit. Dans la cavalerie, Sonnerie de trompette indiquant qu'il faut commencer un exercice, un mouvement qui viennent d'être expliqués. ‖ *Exécution d'une bouche à feu,* Série des opérations que comportent le chargement, le pointage et le tir d'une pièce d'artillerie, par le peloton de servants chargés de la servir.

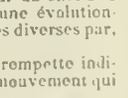

EXÉCUTION.

— Loc. div. *Mettre à exécution,* Exécuter : METTRE *un projet à* EXÉCUTION. ‖ *Être en voie, en cours d'exécution,* Se disent d'une chose dont l'exécution est commencée et dont on poursuit l'achèvement : *Travaux* EN COURS D'EXÉCUTION. ‖ *Homme d'exécution,* Homme qui exécute hardiment et résolument ce qu'il a conçu.

— ENCYCL. Dr. En procédure civile, l'*exécution* des jugements est *volontaire* ou *forcée.* Cette dernière est confiée aux huissiers, qui peuvent recourir à la force publique; elle se poursuit, à l'aide de la grosse du jugement, ordinairement sur les biens, par la voie des saisies. Un commandement doit précéder de vingt-quatre heures la saisie mobilière et de trente jours la saisie immobilière.

L'*exécution provisoire* des jugements, nonobstant opposition ou appel, est admise tantôt par la loi, tantôt par les juges. Celle ordonnée par la loi a lieu de plein droit, c'est-à-dire sans qu'on y ait conclu et sans que les juges l'aient prononcée : il en est ainsi, par exemple, pour les ordonnances de référé. Celle ordonnée par les juges ne peut l'être que sur la demande des parties, et non d'office; elle intervient, même sans caution, quand il y a titre authentique, promesse reconnue, et dans d'autres circonstances que détermine l'article 135 du Code de pr. civ.

Un acte peut, s'il est revêtu de certaines formalités, être mis à exécution sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'autorité judiciaire; l'exécution que l'on exerce en vertu d'un tel acte est dite *exécution parée.* Les actes qui emportent exécution parée sont les actes authentiques, mais à la condition qu'ils aient le même intitulé que les lois et soient terminés par un mandement aux officiers de justice, c'est-à-dire qu'ils soient revêtus de la formule exécutoire : la formule exécutoire confère seule la vertu parée.

— *Exécution capitale.* Aux termes de l'article 12 du Code pénal, le mode d'exécution ordinaire de la peine de mort est la décapitation. Si la condamnation émane d'un conseil de guerre, le condamné est fusillé.

L'exécution n'a lieu qu'après une décision du président de la République l'autorisant. Elle est faite, sur une place publique, par l'exécuteur des arrêts criminels, nommé et commissionné par le ministre de la justice. Elle est constatée par un greffier, qui y assiste et en dresse procès-verbal (C. instr. crim., art. 378).

La mort n'est jamais aggravée par des tortures; mais, pour le crime de parricide, l'article 13 du Code pénal ajoute au dernier supplice un certain appareil. V. ECHAFAUD.

Il est défendu d'exécuter les condamnations à mort les jours de fêtes nationales ou religieuses et les dimanches (C. pén., art. 25).

Il est sursis à l'exécution lorsqu'une femme est enceinte (C. pén., art. 27).

Lorsque, au dernier moment, le condamné demande à faire des révélations, sa déclaration est reçue par un juge, assisté d'un greffier (C. instr. crim., art. 377).

Le corps du supplicié, autrefois jeté à la voirie, est aujourd'hui rendu à la famille, si elle le réclame, à la charge par elle de le faire inhumer sans aucun appareil (C. pén., art. 14).

— Milit. L'*exécution* de tout jugement portant condamnation à la peine des travaux forcés, de la déportation, du bannissement, de la réclusion, de la détention ou des travaux publics, donne lieu à une parade où sont représentés, par un détachement, tous les corps de la garnison. Tous les jeunes soldats ayant moins de trois mois de service doivent, en outre, y assister, ainsi que le corps tout entier dont le condamné fait partie. Ce dernier est amené par un détachement. (Pour le cas où ce jugement prononce la peine de la dégradation militaire, v. DÉGRADATION.) Les condamnés à la peine des travaux publics sont amenés à la parade, revêtus de l'habillement des détenus. C'est dans cette tenue qu'ils entendent la lecture de leur jugement et passent devant le front des troupes.

L'exécution à mort doit avoir lieu en présence de toutes les troupes de la garnison. Le piquet d'exécution, commandé par un adjudant, est composé de quatre sergents, quatre caporaux et quatre soldats désignés par le major de la garnison, d'après un tour de service régulier, en commençant par les plus anciens. Un cinquième soldat est désigné pour bander les yeux du condamné, et un cinquième sergent pour lui donner le coup de grâce, qui doit être tiré dans la tête à bout portant, un peu au-dessus de l'oreille.

Un des membres du conseil de guerre qui a prononcé le jugement doit assister à l'exécution, ainsi que le greffier, chargé d'en dresser procès-verbal. Quoique la condamnation à mort d'un militaire entraîne la dégradation, celle-ci n'a pas lieu sur le terrain, où le condamné, amené par un détachement de cinquante hommes, paraît sans ses insignes. On doit lui bander les yeux et le faire mettre à genoux pendant la lecture du jugement, par le greffier; puis le piquet, fermé sur deux rangs, se place à 6 mètres, les armes ayant été chargées d'avance, et met en joue, visant à la poitrine, au signal que donne, en élevant son sabre, l'adjudant, qui l'abaisse ensuite en commandant : *feu!* Le coup de grâce est donné immédiatement. Aussitôt après l'exécution, les troupes défilent devant le corps. S'il y a plusieurs condamnés, l'exécution est simultanée. Il est commandé autant de piquets qu'il y a de condamnés, ceux-ci étant placés sur une même ligne, à 10 mètres l'un de l'autre. Un seul adjudant commande le feu. Le greffier fait établir, par l'officier de l'état civil, l'acte de décès, qui ne doit pas mentionner le genre de mort.

— Mus. L'*exécution* représente et comprend l'action collective de tous les artistes qui coopèrent à l'interprétation d'une œuvre musicale. S'il s'agit d'une œuvre scénique, autrement dit d'un opéra, on fera une distinction : on appellera « interprétation » ce qui s'applique aux acteurs chargés des rôles, et l'exécution se rapportera à ce qui concerne l'orchestre et les chœurs; mais, s'il s'agit d'une œuvre de concert : oratorio, poème lyrique, symphonie, chœur, pièce instrumentale ou vocale, le mot « exécution » s'étend à tous les artistes qui y concourent.

EXÉCUTOIRE (*è-gzé* — du lat. *executorius,* même sens) adj. Qui doit, légalement, être exécuté : *Les lois sont* EXÉCUTOIRES *en vertu de la promulgation qui en est faite.* ‖ *Titre exécutoire* et substantiv. *Exécutoire* n. m. Mandement par lequel un juge taxe les frais et donne pouvoir d'en exiger le payement.

— ENCYCL. *Exécutoire de dépens.* Dans un procès, l'avoué qui a obtenu gain de cause peut demander à son profit la distraction des dépens auxquels l'adversaire a été condamné en affirmant, lors du prononcé du jugement, qu'il a fait l'avance de la plus grande partie des frais. La taxe des dépens est poursuivie par cet avoué; il lui est délivré par le juge un mandement, revêtu de la formule permettant l'exécution en *exécutoire,* en vertu duquel il peut poursuivre en son nom le recouvrement des dépens.

EXÉCUTOIREMENT (*è-gzé*) adv. Dr. D'une manière exécutoire.

EXÉCUTORIAL, ALE, AUX (*è-gzé*) adj. Qui a rapport à une exécution de justice.

EXÈDRE (*è-gzèdr'* — gr. *exedra;* du préf. *ex,* et de *édra,* siège) n. f. Antiq. Salle de conversation munie de sièges,

[illegible] et dans certains monuments publics, [illegible] les gymnases ou les palestres. L'édifice important qui servait aux réunions, et qui avait généralement la forme d'une abside, s'appelait l'exèdre.

— Encycl. Primitivement, le mot *exèdra* désignait, chez les Grecs, un siège placé à l'extérieur, ou même simplement un siège. Plus tard [illegible] ce nom à des salles de conversation, [illegible] de sièges, sortes de salons qu'on aménageait dans les grandes maisons particulières, dans les palais et dans certains monuments publics. Dans les maisons, l'*exèdre* était ordinairement la pièce principale, qui s'ouvrait au fond du péristyle. Parmi les monuments publics, il en sortait les gymnases qui étaient pourvus d'exèdres, on en visite encore dans les palestres d'Olympie et de Délos. Les Romains adoptèrent cette mode. En Grèce, comme à Rome, on donnait aussi le nom d'*exèdra* à des édifices indépendants, ordinairement demi-circulaires, munis de bancs, et ouverts d'un côté, qui servaient d'abri ou de lieux de réunion. La plus belle et la plus vaste qu'on ait retrouvée est celle d'Hérode Atticus, à Olympie. On en visite plusieurs à Pompéi, dont une bien conservée, sur la voie des Tombeaux.

Exèdre de la voie des Tombeaux, à Pompéi.

EXÉGÈSE (*è-gzé-jèz'* — du gr. *exégésis*) n. f. Explication, commentaire d'un texte grammatical, historique, juridique, etc. ‖ *Exégèse biblique*, Interprétation des livres saints.

— Encycl. L'*exégèse*, ou explication de la Bible, est comprise et pratiquée différemment par les catholiques, les juifs, les protestants et les rationalistes. Les catholiques vénèrent le texte biblique comme formellement inspiré de Dieu, et ils pensent qu'il doit être interprété : 1° d'après les lois ordinaires du langage humain ; 2° suivant le sentiment de l'Église, si l'Église, interprète authentique, a fait connaître son sentiment ; 3° selon le consentement unanime des Pères ; 4° dans un sens conforme à la doctrine définie, la vérité ne pouvant se contredire elle-même. Les juifs s'efforcent de rester fidèles aux traditions de l'ancienne Synagogue. Chez les protestants, l'exégèse a subi, depuis la Réforme, de nombreuses variations ; on peut cependant signaler, parmi les interprètes des différentes communions, deux courants principaux : l'un qui tend à sauvegarder la notion de l'inspiration et à regarder la Bible comme un livre divin, contenant la doctrine du salut par la foi ; l'autre qui cherche à atténuer de plus en plus le caractère surnaturel des deux Testaments et à en tirer des enseignements moraux plutôt que des dogmes. Les rationalistes, enfin, regardent la Bible comme un livre humain, souvent remanié, et généralement dépourvu de véracité, du moins dans les récits qui relatent des faits miraculeux.

EXÉGÈTE (*è-gzé-jèt'* — du gr. *exégétès*, interprète) n. m. Antiq. gr. Interprète officiel des rits, des coutumes sacrées, des oracles, à Athènes, Sparte, Olympie, Syracuse, etc. ‖ Interprète libre des oracles, des prodiges, des songes. ‖ Jurisconsulte. ‖ Guide pour les étrangers qui, dans les grands sanctuaires grecs, expliquait aux visiteurs les monuments, les traditions, les légendes locales. Au temps de la domination romaine, on les appelait plutôt *périégètes*.

— Philol. Scoliaste, commentateur des grands écrivains, surtout à l'époque alexandrine. ‖ Commentateur des textes de la Bible.

EXÉGÉTIQUE (*è-gzé-jé-tik'* — du gr. *exégétikos*, même sens) adj. Philol. Qui appartient à l'exégèse : *Commentaire* EXÉGÉTIQUE. *Notes* EXÉGÉTIQUES. *Science* EXÉGÉTIQUE. ‖ *Méthode exégétique*, Méthode de critique historique fondée sur l'interprétation des textes.

— Gramm. Se dit de la partie de la grammaire qui traite du sens, de l'étymologie et de l'emploi des mots.

EXEGI MONUMENTUM, commencement d'un vers d'Horace. *Exegi monumentum ære perennius* J'ai achevé un monument plus durable que l'airain. Ce vers est le premier de la trentième et dernière ode du IIIe livre. Cette pièce sert en quelque sorte d'épilogue au recueil des trois premiers livres. Horace ne voulait plus composer de poésies lyriques, et ce n'est que pour des motifs politiques et patriotiques qu'il fit encore son IVe livre. Suivant l'exemple des poètes anciens, il promet à ses vers l'immortalité. On rappelle l'*Exegi monumentum* pour exprimer qu'on vient d'achever une grande œuvre.

EXELISSA (*è-gzé-* n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, familles des cérithides, comprenant de petites coquilles fossiles dans les terrains jurassiques.

EXELMANS (Rémi Joseph-Isidore, comte), maréchal et pair de France, né à Bar-le-Duc (Meuse) en 1775, mort en 1852. Engagé volontaire en 1791, il devint rapidement officier de cavalerie. Exelmans se distingua en Italie, fut fait colonel à Austerlitz (1805), et général de brigade à Eylau (1807). Murat l'emmena en Espagne comme chef d'état-major (1808). Cependant, la même année, Exelmans fut pris par les Anglais à Sevilla (1811) et fut attaché comme grand-écuyer à Murat, devenu roi de Naples. Il regagna la France en 1812 pour prendre part à la campagne de Russie, fut promu général de division après la Moskova, et blessé grièvement à Wilna. Il prit part à la campagne de 1813 et à celle de 1814 et combattit à Méry et Arcis-sur-Aube. Sous la première Restauration, Exelmans reçut le titre de comte, mais, à la suite d'une lettre de félicitations qu'il adressa à Murat, il fut traduit en conseil de guerre et acquitté (1815). Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Exelmans fut nommé pair de France. Pendant la courte campagne de 1815, il conduisit, à Ligny, plusieurs charges de cavalerie, et ce fut lui qui livra le dernier combat aux alliés en battant une division prussienne à Rocquencourt, près de Versailles. Après le retour de Louis XVIII, Exelmans, compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, se réfugia en Allemagne ; l'ordonnance du 20 janvier 1819 lui rouvrit les portes de la France, mais il fut tenu à l'écart jusqu'en 1828. Il fut, à cette époque, nommé inspecteur de la cavalerie. En 1830, Exelmans reprit sa place à la Chambre des pairs et se signala dans la défense de la mémoire du maréchal Ney. Sous la république de 1848, Exelmans se rallia au prince-président, qui le nomma grand chancelier de la Légion d'honneur (1849), maréchal de France (1851). C'est d'une chute de cheval que mourut l'un des brillants cavaliers du premier Empire.

Exelmans.

— Bibliogr. : Eug. André, *le Maréchal Exelmans* (Bar-le-Duc, 1898) ; Grenest, *le Comte Exelmans, maréchal de France* (Paris, 1898).

EXELMANS (Joseph-Maurice), amiral français, fils du précédent, né en 1816, mort en 1875. Capitaine de vaisseau et aide de camp de Napoléon III en 1855, il fut fait contre-amiral en 1861. Pendant la guerre franco-allemande de 1870, Exelmans prit une part active à la défense de Strasbourg. Promu vice-amiral (1874), il fut, peu après, nommé préfet maritime à Rochefort. Comme son père, il mourut des suites d'une chute de cheval.

EXEMPLAIRE (*è-gzan-plèr'*) adj. Qui est de bon exemple, qui peut être proposé pour exemple : *Vertu, Conduite* EXEMPLAIRE. ‖ Qui peut servir d'exemple pour effrayer et retenir : *Châtiment* EXEMPLAIRE.

— Logiq. *Idée exemplaire*, Idée d'un objet, acquise, non par la connaissance de l'objet lui-même, mais par celle d'un objet semblable.

EXEMPLAIRE (*è-gzan-plèr'* — lat. *exemplarium* ; de *exemplum*, exemple) n. m. Modèle à suivre : EXEMPLAIRE *de vertu, de chasteté*. (Vieux.) ‖ Archétype : *L'univers, selon Platon, est un* EXEMPLAIRE *de la Divinité*. (Buff.)

— Objet tiré, formé à l'aide d'un type unique, ou reproduisant ce type : *Un* EXEMPLAIRE *d'un ouvrage, d'une gravure, d'une médaille, d'une photographie*. ‖ Individu, chacun des objets qui forment une catégorie : *Un bel* EXEMPLAIRE *d'un genre de coquilles*.

EXEMPLAIREMENT (*è-gzan-plè*) adv. D'une manière exemplaire, digne de servir d'exemple : *Vivre* EXEMPLAIREMENT. *Être châtié* EXEMPLAIREMENT.

EXEMPLARITÉ (*è-gzan*) n. f. Caractère de ce qui est exemplaire. (Peu usité.)

EXEMPLE (*è-gzanpl'* — lat. *exemplum*) n. autref. fém., auj. masc. Ce qui peut servir ou sert de modèle, ce qui peut être ou est imité : *L'*EXEMPLE *est le plus éloquent des sermons*. (Stobée.) ‖ Personne que l'on prend, que l'on peut prendre pour modèle : *Écolier qui est l'*EXEMPLE *de toute la classe*. ‖ Malheur, châtiment considéré comme pouvant servir de leçon :

> Vous devez un *exemple* à la postérité.
> CORNEILLE.

‖ Personne dont le malheur peut servir de leçon : *Quel* EXEMPLE *terrible ne suis-je pas pour les rois!* (Fén.) ‖ Fait qui peut être allégué pour donner une idée de quelque chose, qui contient cette chose réalisée : *L'histoire fournit peu d'*EXEMPLES *de désintéressement*. ‖ Texte cité à l'appui d'une règle, d'une remarque, d'une définition : *Les* EXEMPLES *expliquent la règle comme une vignette éclaire le texte*.

— Calligr. Modèle d'après lequel l'élève qui apprend à écrire s'exerce à former ses lettres : *Un cahier d'*EXEMPLES. En ce sens, le mot *exemple* a conservé longtemps le genre féminin.] ‖ Travail que fait l'élève d'après ce modèle : *Montrez-moi votre* EXEMPLE.

— Rhétor. Argumentation qui se fonde sur des exemples, des faits analogues à celui que l'on veut prouver.

— Loc. div. *Sans exemple*, Tout à fait extraordinaire, inouï, qu'on n'a pas encore vu : *Conduite, Crime, Folie* SANS EXEMPLE. ‖ *En exemple, Pour exemple*, Comme modèle à suivre. ‖ *D'exemple*, Par l'exemple, en donnant l'exemple : *Prêcher* D'EXEMPLE. ‖ *Servir d'exemple*, Être pris pour exemple, être imité. — Effrayer et retenir les autres par le châtiment que l'on subit, le mal que l'on souffre : *Que son malheur vous* SERVE D'EXEMPLE. ‖ *Donner l'exemple, Donner le bon exemple*, Faire une action, des actions qui puissent être proposées comme modèles ; montrer aux autres, par sa conduite, comment ils doivent agir. ‖ *Faire un exemple*, Punir quelqu'un d'une façon qui apprenne aux autres à quoi ils s'exposent en commettant les mêmes fautes.

— Rem. *Exemple* s'employait suivi de QUE : *Il y a des* EXEMPLES QUE *le peuple a montré plus de générosité...* (Vx.)

— Loc. adv. *Par exemple* ou elliptiquement *Exemple*, Pour en citer un exemple, des exemples : *Certains hommes passent leur vie à amuser les autres* ; EXEMPLE : *les comédiens*. ‖ Interjectiv. S'emploie pour exprimer la surprise : *Ah!* PAR EXEMPLE, *je ne m'attendais pas à cela!*

— Loc. prép. *À l'exemple de*, En se conformant à l'exemple de, en imitant l'exemple donné par : A L'EXEMPLE DES *grands, les petits méprisent ceux qui sont au-dessous d'eux*.

EXEMPLUM, UT TALPA (c'est-à-dire *comme la taupe, par exemple*), mots lat. que La Fontaine a insérés dans la première fable du XIIe livre, *les Compagnons d'Ulysse*, et qui sont devenus après lui une sorte de locution proverbiale. Le poète badin racontait à sa façon la métamorphose des compagnons d'Ulysse :

> Les voilà devenus ours, lions, éléphants,
> Les uns sous une masse énorme,
> Les autres sous une autre forme ;
> Il s'en vit de petits : *exemplum, ut talpa*.

Fr. Dübner explique cette expression en disant que cette mystérieuse *taupe* n'est rien autre chose que la locution si fréquemment employée dans les cours professés en latin : *Exemplum ut A. afferam* (Loco) P. *furimorum A. iorum*). Cette locution signifie : Pour opposer un exemple qui tienne lieu de beaucoup d'autres. Écrite en abrégé : *Ex, ut a. l. p. u.*, et lue *ut alpa*, elle sonnait comme *ut talpa*, ce qui aurait paru plaisant, et la formule fut répétée sous cette forme. Cette hypothèse, fort ingénieuse, a été démentie par Saint-Marc Girardin, qui fait de ces trois mots latins un souvenir d'un dialogue de Gelli, écrivain italien du XVIe siècle, qui raconte la métamorphose des compagnons d'Ulysse, en y faisant figurer et parler la taupe.

EXEMPT (*è-gzan*), **EMPTE** [du lat. *eximere*, supin *exemptum*, délivrer, dégager] adj. Dispensé, non assujetti : *Être* EXEMPT *d'impôts. Nul n'est* EXEMPT *de la mort*. ‖ Qui n'éprouve pas, qui n'a pas, qui ne souffre pas, qui n'est pas sous une influence déterminée : *Être* EXEMPT *d'ambition, de haine, de reproche*.

— ANTON. **Assujetti, astreint, contraint, obligé, sujet, susceptible ; doué, muni, nanti, plein, rempli.**

EXEMPT (*è-gzan* — rad. *exempt*) adj. n. m. Officier qui, dans certains corps, commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants, et qui était exempt du service ordinaire : *Les* EXEMPTS *portaient un petit bâton de commandement*. ‖ Ancien officier de police, souvent pris parmi les exempts de cavalerie, qui commandait une escouade de gardes de la maréchaussée ; bas officier de police en général : *Être arrêté par un* EXEMPT.

— En T. de dr. can., Clerc qui n'était point soumis à la juridiction de l'évêque diocésain, mais relevait d'un autre supérieur ecclésiastique, tel que le métropolitain ou le pape.

EXEMPTER (*è-gzan-té*) v. a. Affranchir, rendre exempt : EXEMPTER *quelqu'un du service militaire*. ‖ Garantir, préserver, dispenser : *L'hygiène* EXEMPTE *l'homme de beaucoup de maux*.

Exempté, ée part. pass. ‖ Substantiv. Personne affranchie ou préservée de quelque chose : *Les* EXEMPTÉS *de service*.

S'exempter, v. pr. S'affranchir, se dispenser : S'EXEMPTER *de remplir un devoir*. S'EXEMPTER *d'une corvée*.

— ANTON. **Assujettir, astreindre, contraindre, obliger, soumettre.**

EXEMPTION (*è-gzan-psi-on* — du lat. *eximere*, supin *exemptum*, exempter) n. f. Dispense ; droit ou fait qui affranchit d'une obligation ou d'un mal : *Les lettres de noblesse avaient pour but principal l'*EXEMPTION *des impôts*. (Mme de Stael.) ‖ Se dit particulièrement de la dispense du service militaire : *La loi prévoit les cas d'*EXEMPTION.

— Bulletin accordé à un élève comme récompense, et qui lui sert à se racheter d'une punition ultérieure.

— Dr. anc. *Exemption de procédure*, Droit de récuser son juge, dans certains cas prévus par la loi.

— Dr. can. Acte par lequel le pape affranchit une église, un monastère, une personne de la juridiction de l'évêque diocésain.

— Encycl. Milit. L'*exemption* du service militaire ne doit pas être confondue avec la *dispense*. Celle-ci n'est toujours que partielle, tandis que l'exemption est totale et absolue. Aussi la loi du 15 juillet 1889 ne prononce-t-elle l'exemption que pour les jeunes gens reconnus par le conseil de revision impropres, en raison de leurs infirmités, à tout service actif ou auxiliaire.

Cette même loi, ainsi que celle du 19 juillet 1892, prévoit en outre des exemptions dites *d'appel*, qui exemptent définitivement ou conditionnellement certaines personnes des périodes d'instruction auxquelles sont astreints les réservistes et territoriaux.

Dans cette catégorie figurent d'abord les titulaires de certaines fonctions et emplois désignés dans les tableaux A, B et C annexés à la loi de recrutement de 1889, et qui sont autorisés à ne pas rejoindre immédiatement en cas de mobilisation. Puis viennent les membres du Parlement, qui sont exemptés des périodes d'instruction quand elles ont lieu au cours des sessions. En outre, tout réservistes ayant fait sept ans de service actif est, de droit, exempt de deux périodes d'instruction ; tout engagé ou rengagé, ayant servi au moins un an de plus que le temps obligatoire, est exempté, de droit, d'une période, etc.

En dehors de ces cas, des exemptions d'assister aux périodes d'instruction peuvent être accordées aux jeunes gens qui en font la demande à titre de soutiens de famille.

— SYN. **Exemption, dispense, immunité.** V. DISPENSE.

EXENCÉPHALE (*è-gzan-sé* — du lat. *ex*, hors de, et de *encephale*) n. m. et adj. Se dit des monstres dont l'encéphale est placé, au moins en partie, hors du crâne.

EXENCÉPHALIE (*è-gzan-sé, li*) n. f. Conformation des exencéphales.

EXENTÉRATION (*è-gzan, si-on* — du lat. *ex*, hors de, et du gr. *entéron*, intestin) n. f. Enlèvement des intestins, dans les autopsies ou les embryotomies. Syn. de ÉVISCÉRATION.

EXENTÉRITE (*è-gzan* — du préf. *ex*, et de *entérite*) n. f. Pathol. Inflammation du péritoine, qui entoure les intestins. (Inus.) V. PÉRITONITE.

EXEQUATUR (*è-gzé-kou-a-tur'* — mot lat. signif. *qu'on exécute*) n. m. Pratiq. Ordre ou permission d'exécuter : *Signer des* EXEQUATUR. ‖ Formule qui rend exécutoire une sentence rendue en pays étranger. ‖ Formule qui rend exécutoire une sentence rendue par arbitres.

— Diplom. Autorisation accordée à l'agent d'un gouvernement étranger d'exercer ses fonctions dans le pays où son gouvernement l'a envoyé : *Accorder, Délivrer, Refuser l'*EXEQUATUR *à un consul*.

— Encycl. Dr. intern. Le mot *exequatur* désigne, d'abord, le consentement de l'État à ce qu'un jugement étranger ait sur son territoire la force exécutoire. V. JUGEMENT.

Il signifie, en second lieu, la permission qu'un gouvernement délivre au consul d'un État étranger pour qu'il puisse exercer ses fonctions. Suivant les pays, l'exequatur est demandé au ministre des affaires étrangères par l'agent diplomatique du pays qui a nommé le consul ou, à défaut d'agent diplomatique, par le consul général ; il est, en général, conféré par une ordonnance du chef de l'État ; il consiste soit en une mention mise sur la lettre de provision, c'est-à-dire sur l'acte de nomination du consul, soit en un avis informant le consul que l'exequatur lui est accordé. Les règles varient suivant les pays pour l'entérinement des lettres d'exequatur : en France, ces lettres sont lues à une audience publique du tribunal du lieu de la résidence du consul. Le refus de l'exequatur doit être motivé et prouvé. En 1869, les États-Unis ayant nommé un fenian d'origine irlandaise comme consul à Glasgow, l'exequatur lui fut refusé. L'exequatur peut être retiré au consul, à raison de sa conduite : c'est là une mesure grave, qui ne saurait être prise que pour des causes sérieuses. Si le gouvernement local et celui du consul viennent à changer, un nouvel exequatur doit être délivré.

EXERÇANT (*è-gzèr'-san*), **ANTE** adj. Qui exerce, qui pratique : *Médecins* EXERÇANTS.

EXERCER (*è-gzèr'-sé* — lat. *exercere*. [Prend une cédille sous le c devant A ou O : *J'exerçai. Nous exerçons*]) v. a. Former, dresser, rendre habile, ou développer par des exercices : EXERCER *des soldats, un cheval, son goût, sa mémoire.*

— Mettre en usage, employer, appliquer : EXERCER *sa plume, sa verve, sa malice.* ‖ Mettre à l'épreuve, donner de l'exercice à, donner lieu d'user de : EXERCER *la sagacité, la patience de quelqu'un.*

> Tous les défauts humains nous donnent, dans la vie,
> Les moyens d'*exercer* notre philosophie.
> MOLIÈRE.

— Pratiquer, faire, appliquer, produire : EXERCER *un état.* EXERCER *l'hospitalité.* EXERCER *des brigandages, une pression, une puissante attraction, une active surveillance.* ‖ Mettre en action, réclamer : EXERCER *son droit.* ‖ Remplir, exécuter, en parlant des obligations attachées à un emploi : EXERCER *sa charge.*

— Absol. Se livrer à l'exercice de sa profession ou de ses fonctions : *Avocat, Médecin qui n'*EXERCE *plus.*

— Dr. Agir en vertu de : EXERCER *les droits de son débiteur.*

— Fin. Soumettre certaines industries à la visite des employés de la régie, en vue de la perception des impôts indirects : EXERCER *les débitants de boisson.*

S'exercer, v. pr. Être exercé. ‖ Se former soi-même par l'exercice. ‖ Exercer à soi, soumettre à des exercices quelque partie de son corps ou quelqu'une de ses facultés : S'EXERCER *la main, l'intelligence.*

EXERCICE (*è-gzèr'-siss* — lat. *exercitium*, même sens) n. m. Action d'exercer ou de s'exercer; suite d'actes ayant pour but de donner une habileté, de former une habitude : *Se livrer à des* EXERCICES *assidus. L'*EXERCICE *des facultés de l'âme.*

— Mouvements par lesquels on exerce le corps. (Se dit spécialement des mouvements réglés auxquels on se livre pour donner à son corps de la vigueur et de la souplesse) : *Le défaut d'*EXERCICE *est une des causes de la dégénération des peuples civilisés.* [Maquet.]

> D'un utile appétit munissez-vous d'avance,
> Sans lui vous gémirez au sein de l'abondance.
> Il est un moyen sûr d'acquérir ce trésor ;
> L'*exercice*, messieurs, et l'*exercice* encor.
> BERCHOUX.

— Fam. Peine, fatigue, embarras : *Il donne de l'*EXERCICE, *bien de l'*EXERCICE *à ses gens.*

— Travaux intellectuels auxquels on se livre en commun : EXERCICES *académiques.* ‖ Devoir qu'on donne aux élèves pour les familiariser avec les règles qu'on leur a apprises, avec les connaissances qu'ils ont acquises; livre qui contient la matière des devoirs de ce genre : EXERCICES *orthographiques. Ouvrir l'*EXERCICE *à la page 100.*

— Pratiques de dévotion : *Remplir tous ses* EXERCICES. ‖ Se dit particulièrement de certaines pratiques propres à quelques communautés : *Faire les* EXERCICES *de dix jours.*

— Action d'exercer une profession, de remplir des fonctions, une charge, un emploi : *Être habile dans l'*EXERCICE *de son métier. Renoncer à l'*EXERCICE *de ses fonctions.* ‖ Fonctions que l'on remplit à son tour : *C'est son année d'*EXERCICE. ‖ Action de faire, d'accomplir, de pratiquer : *L'*EXERCICE *de toutes les vertus.* ‖ Usage qu'on fait d'une chose, action de la faire valoir : *L'*EXERCICE *d'un droit, d'un privilège.*

— Loc. div. : *En exercice*, En activité, en fonction. ‖ *Faire de l'exercice*, Donner du mouvement à ses membres, marcher. ‖ *Collège, Établissement de plein exercice*, Collège, Établissement d'instruction publique qui possède toutes les classes, et où chaque classe a un professeur particulier : *École de médecine et de pharmacie* DE PLEIN EXERCICE.

— Art milit. Action d'exercer, de s'exercer au maniement des armes et aux manœuvres militaires. ‖ *Exercice à la prussienne*, Exercice introduit au XVIIIe siècle dans les armées prussiennes, et adopté ensuite par d'autres États.

— Fin. Période d'exécution des services d'un budget. ‖ Vérifications accomplies par les employés de l'administration des contributions indirectes chez certains industriels et commerçants pour garantir l'exécution des obligations et formalités imposées par les lois et règlements. (L'exercice peut avoir pour objet un intérêt fiscal : droits frappant les débitants de boissons, les distillateurs, brasseurs, marchands de cartes à jouer, etc.; ou un contrôle spécial : vérification des poids et mesures.)

— Hist. *Exercices publics*, Discussions publiques qui avaient lieu dans les écoles de théologie, de droit, etc.

— Mar. Apprentissage des spécialités du métier de marin et en particulier du fusil et de l'artillerie. ‖ *Exercice type*, Exercice modèle qu'on emploie autant que possible à toutes les pièces pour manœuvrer partout avec ensemble et de la même façon.

— Mus. Recueil de traits destinés à l'étude du chant ou des instruments : EXERCICES *pour le doigté.*

— ANTON. **Inaction, repos.**

— ENCYCL. Physiol. et méd. L'*exercice* est un ensemble de mouvements physiologiques activant les combustions organiques; il est indispensable à la santé. Le muscle qui se contracte développe un courant électrique, absorbe de l'oxygène et exhale de l'acide carbonique. L'exercice consiste dans la marche et les sports en général (équitation, escrime, cyclisme, canotage, etc.). La marche peut se faire à volonté, avant ou après les repas; pour les sports, il vaut mieux s'y livrer à jeun, car la dépense musculaire, l'afflux sanguin qu'ils exigent sont parfois énormes et s'effectueraient aux dépens du travail stomacal. Les exercices doivent être faits de préférence au grand air, l'absorption d'oxygène étant considérable et devant se faire de préférence à l'air pur et non vicié. Les anémiques, les obèses, les malades par ralentissement de la nutrition, se trouveront bien d'exercices modérés et appropriés; les nerveux en retireront une distraction et une dérivation éminemment salutaires; on a cité des hypocondriaques ainsi guéris; les cardiaques pourront en user modérément, certaines affections valvulaires vues aux rayons X après des exercices variés se sont montrées amendées; la phtisie elle-même pourra être combattue chez les héréditaires, les prédisposés, les exercices contribuant alors à élargir les poumons, le thorax. Il ne faut pas abuser des exercices, ne pas s'y surmener. Le choix n'est pas indifférent, et un exercice qui met le plus grand nombre de muscles en mouvement, comme le canotage, par exemple, doit souvent être préféré; pour l'escrime, il convient d'en faire des deux mains, pour ne pas hypertrophier le côté droit du corps. La nutrition se régularise, et souvent cette thérapeutique facile réussit là où les médications ont échoué.

— Enseign. Appliquée aux Écoles de médecine et de pharmacie, la dénomination *de plein exercice* signifie que les jeunes gens peuvent prendre leurs inscriptions et passer tous leurs examens devant ces écoles. Mais les examens et la délivrance du diplôme de docteur en médecine ou de pharmacien de 1re classe ne peuvent avoir lieu que devant une faculté de l'État. Il y a quatre écoles de plein exercice, qui sont à Alger, à Marseille, à Nantes et à Rennes.

— Fin. On entend par *exercice* la période pendant laquelle sont exécutées les recettes et les dépenses d'un budget. Mais, tandis que le budget embrasse les recettes et les dépenses à effectuer pendant une année, soit douze mois, l'exercice, lui, peut se prolonger au delà du 31 décembre. En effet, si d'une part « sont seuls considérés comme appartenant à un exercice les services faits et les droits acquis à l'État et à ses créanciers pendant l'année qui donne son nom audit exercice » (ordonnances des 14 sept. 1822 et 32 mai 1838), il est cependant nécessaire d'accorder à l'administration quelques mois complémentaires pour achever le payement des dépenses ou le recouvrement des recettes. Ainsi, pour l'État, l'exercice financier se prolonge jusqu'au 31 mars pour la liquidation et l'ordonnancement des sommes dues aux créanciers, et jusqu'au 30 avril pour le payement des dépenses, la liquidation et le recouvrement des droits acquis par l'État (loi du 25 janv. 1889); pour le département, jusqu'au 31 mars (liquidation, recouvrement des droits acquis et mandatement des dépenses), et 30 avril (payement des dépenses); pour les communes et établissements de bienfaisance, jusqu'au 15 mars (ordonnancement), et 31 mars (recouvrements et payements); pour les fabriques, jusqu'au 1er mars (ordonnancement), et 15 mars (recouvrements, payements).

Exercices clos et *périmés.* En ce qui concerne la comptabilité de l'État, les dépenses non payées en fin d'exercice peuvent être payées sur *exercices clos* jusqu'à déchéance quinquennale. Si la créance n'a pas été acquittée dans les cinq ans, elle ne peut plus l'être qu'en vertu de crédits spéciaux et par imputation sur le chapitre des dépenses sur *exercices périmés.*

— Milit. Longtemps on a employé le terme *exercice* dans l'infanterie, les troupes à cheval se servant plutôt, dans le même cas, de celui de *manœuvres.* Ou encore, on qualifiait d'« exercice » les séances consacrées à l'instruction individuelle ou élémentaire. Aujourd'hui, ces distinctions ne sont pas toujours observées. Ainsi, par exemple, les exercices d'application du service en campagne comportent les études les plus variées et les plus élevées sur le terrain. En réalité, le mot « exercice » s'applique à peu près à tout, sauf aux opérations des grands corps de troupes toujours qualifiées de *manœuvres.* (Ce dernier terme a été conservé aussi pour les exercices de l'artillerie, comme les manœuvres de force, les manœuvres à pied, etc.)

EXERCITANT (*è-gzèr'-si-tan*), **ANTE** n. Personne qui fait l'exercice de la retraite spirituelle.

EXERCITATION (*è-gzér'-si-ta-si* — lat. *exercitatio*; de *exercitare*, exercer) n. f. Dissertation; critique; traité. ‖ Travail, occupation, exercice. (Vieux.)

EXERCITOIRE (*è-gzér'-si*) n. f. ‖ Mar. *Action exercitoire*, Action qui existe entre le capitaine d'un navire et l'armateur, en vertu du contrat qui les lie.

ENCYCL. Dr. rom. *Action exercitoire.* On appelait ainsi toute action donnée contre l'armateur d'un navire (*exercitor*) qui avait préposé à sa conduite comme capitaine (*magister navis*) une personne en sa puissance, à raison d'un engagement contracté par celle-ci envers des tiers, conformément aux instructions reçues (*lex præpositionis*). Cette action, sorte de variété de l'action *quod jussu*, était l'un des cas d'action *adjectitiæ qualitatis*; le préteur, faisant abstraction de la personne du représentant, simple intermédiaire, donnait l'action contre le représenté, qui, *jure civili*, ne pouvait être atteint. Pour cela, on mettait l'*intentio* au nom du *magister*, et la *condemnatio* au nom de l'*exercitor.*

EXÉRÈSE (*è-gzé* — du gr. *exairésis*; de *exairein*, retirer) n. f. Chir. Opération par laquelle on extrait ou l'on retranche du corps humain ce qui lui est étranger, superflu ou nuisible; art de pratiquer ce genre d'opérations. (Les plaies par exérèse sont celles avec perte de substance.)

EXERGUE (*è-gzèrgh'* — du préf. *ex*, et du gr. *ergon*, œuvre; proprem. « place réservée hors de l'œuvre ») n. f. Partie inférieure du champ d'une monnaie ou d'une médaille, au-dessous du sujet. ‖ Sigles, mots ou figures gravés au bas du champ, dans la partie appelée « exergue ».

— ENCYCL. Dans les monnaies, la signature du graveur, placée au-dessous du buste, occupe l'*exergue*; la lettre monétaire occupe l'exergue du revers. Dans une médaille où la composition du graveur repose sur une plinthe horizontale, l'espace laissé entre cette ligne droite et la courbure des bords inférieurs de la pièce est l'exergue. Les lettres ou signes placés le long de la circonférence intérieure sont en *légende*; alignés horizontalement au centre, ils sont en *inscription.*

EXERT (*è-gzér'*), **ERTE** [du lat. *exerere*, supin *exertum*, tirer dehors] adj. Bot. Saillant, qui dépasse les parties environnantes : *Étamines* EXERTES.

EXERTION (*è-gzèr'-si-on* — rad. *exert*) n. f. Stimulation : *Une grande* EXERTION *des muscles est suivie du malaise, de la fatigue.* (Darwin.)

EXÉTASTE (*è-gzé-tasst'*) ou **EXETASTES** (*è-gzé, stèss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des ichneumonidés, tribu des ophioninés, comprenant des formes à abdomen étroit, à tarière courte, à longues pattes. (On en connaît une vingtaine d'espèces répandues sur le globe, et dont huit habitent la France.)

EXETER (*Isca Dumnoniorum* des Romains), ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Devon, sur l'*Exe*; 37.655 hab. Port relié à la mer par un canal permettant l'entrée des navires de 500 tonnes. Fabriques de gants, papeteries, brasseries. Vieille cité; hôtel de ville du XVe siècle, cathédrale avec de beaux vitraux, des peintures sur pierre, des sculptures sur bois. Le château en ruine de Rougemont date d'avant la conquête normande. Exeter, ancienne capitale du royaume de Wessex, fut jadis une cité maritime dont le chenal a été comblé peu à peu. Guillaume le Conquérant en fit massacrer les habitants pour arrêter la résistance nationale. L'évêché date du XIe siècle. Exeter fut le quartier général des royalistes dans l'ouest de l'Angleterre pendant la guerre entre Charles Ier et le Parlement. Au début du XVIIIe siècle, elle fut le centre de la fabrication des lainages.

EXETER, bourg des États-Unis (New-Hampshire, comté de Rockingham), sur un affluent du Piscataqua; 3.570 hab. Fonderies de canons, chantiers de construction; fabriques de wagons, tuyaux à gaz, moulins, scieries, papeteries.

EXETER Henry COURTENAY, comte DE DEVON, marquis D'), homme d'État anglais, né vers 1496, mort en 1538. Petit-fils, par sa mère, du roi Édouard IV, il fut traité avec bonté par son cousin Henri VIII. Il prit part, en 1513, à une campagne navale contre la France. Il accompagna Henri VIII au camp du Drap d'Or, et devint, en 1525, constable de Windsor et marquis d'Exeter. La même année, il fut envoyé en France pour négocier une alliance, et, à son retour, il fut nommé conseiller privé. Il aida le roi à obtenir le divorce avec Catherine d'Aragon, prit part au procès d'Anne de Boleyn et contribua à la répression du *Pèlerinage de grâce.* Mais le marquis d'Exeter, dont le pouvoir dans l'Ouest était devenu considérable, s'attira la haine de Thomas Cromwell par son attitude indépendante, et, ayant été impliqué dans le mouvement suscité par le cardinal Reginal Pole, il fut décapité.

EXEUNT, EXIT (mots lat. qui signifient : *ils sortent, il sort*). On les trouve quelquefois employés dans les pièces de théâtre, au lieu des mots français correspondants.

EXFODIATION (*èkss-fo, si-on* — du préf. *ex*, et du lat. *fodere*, fouiller) n. f. Action de faire une fouille, de creuser le sol.

EXFŒTATION (*èkss, si-on* — du préf. *ex*, et du lat. *fœtare*, féconder) n. f. Méd. Grossesse extra-utérine.

EXFOLIATIF, IVE (*èkss*) adj. Chir. Qui détermine un active l'exfoliation. ‖ *Trépan exfoliatif*, Trépan armé d'une lame à bords tranchants, dont on se servait autrefois pour amincir les os nécrosés et en activer l'exfoliation.

EXFOLIATION (*èkss, si-on*) n. f. Action d'exfolier, de détacher par lames minces et superficielles : *L'*EXFOLIATION *des ardoises.*

— Fig. Perte progressive, dépérissement : *Avec l'âge, il se fait comme une* EXFOLIATION *dans la partie morale et intellectuelle du cerveau.* (J. Joubert.)

— Bot. Chute naturelle, suppression accidentelle ou méthodique de l'écorce d'un arbre par couches minces : *L'*EXFOLIATION *de l'écorce du platane est très rapide.*

— Chir. Séparation naturelle ou artificielle par feuilles ou lamelles de la surface des parties dures nécrosées : *L'*EXFOLIATION *d'un os s'accomplit de la même manière que la chute des escarres des parties molles.*

EXFOLIER (*èkss* — du lat. *exfoliare*, même sens; du préf. priv. *ex*, et du lat. *folium*, feuille. [Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous exfoliions. Que vous exfoliiez*] v. a. Diviser par lames minces et superficielles : EXFOLIER *une roche.*

— Bot. Ecorcer par lames minces : *La croissance du tronc des arbres en* EXFOLIE *la surface.*

— Chir. Détruire progressivement par la chute de lames minces : *La nécrose* EXFOLIE *les os.*

S'exfolier, v. pr. Être, devenir exfolié.

EXHALAISON (*è-gza-lè-zon*) n. f. Gaz, vapeur ou odeur qui s'exhale : EXHALAISON *agréable, fétide, méphitique.*

EXHALANT (*è-gza-lan*), **ANTE** adj. Anat. Qui exhale, qui sert à l'exhalation : *Les feuilles, dont la surface inférieure est absorbante et la surface supérieure* EXHALANTE. (Fr. de Nantes.)

— Fig. Qui se propage, qui se manifeste, qui se produit au dehors : *Des passions* EXHALANTES. (Alibert.)

EXHALATION (*è-gza, si-on*) n. f. Action d'exhaler.

— Bot. Evaporation à la surface des organes. V. TRANSPIRATION.

— Chim. Opération ayant pour objet d'élever et de dissiper les parties volatiles d'une substance au moyen du feu. (Peu usité; on dit plus souvent EVAPORATION.)

— Physiol. Evaporation qui se produit à la surface de la peau et au niveau des poumons : EXHALATION *cutanée. Plus les animaux sont simplement organisés, plus l'*EXHALATION *joue chez eux un rôle considérable.* (Mérat.)

— ANTON. **Inhalation.**

EXHALATOIRE (*è-gza*) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'exhalation : *Les produits dus au travail* EXHALATOIRE *sont très nombreux dans le corps humain.* (Mérat.)

— n. f. Techn. Appareil destiné à faciliter l'évaporation de l'eau dans les salines.

EXHALER (*è-gza* — du lat. *exhalare*; de *ex*, hors de, et *halare*, souffler) v. a. Emettre, dégager en vapeur, en odeur : EXHALER *de suaves parfums, des gaz méphitiques.*

— Par ext. Emettre, proférer, exprimer, manifester, faire éclater : EXHALER *des plaintes, des soupirs.* EXHALER *sa rage, sa douleur.*

— Fig. Être pénétré, comme imprégné de, produire une sensation de : EXHALER *un parfum de vertu.*

S'exhaler, v. pr. Être exhalé. ‖ Par ext. Être émis, manifesté, produit au dehors : *L'amour est comme les liqueurs spiritueuses : moins il* S'EXHALE, *plus il acquiert de force.* (Duclos.) ‖ Se dissiper comme une vapeur :

> Un reste de chaleur tout prêt à *s'exhaler.*
> RACINE.

— *S'exhaler en.* Manifester ses sentiments par : S'EXHALER EN *plaintes*, EN *menaces.*

EXHAURE (*è-gzôr* — n. f. Epuisement des eaux qui suintent dans les galeries et les puits des mines et se réunissent dans le puisard.

EXHAUSSEMENT (*è-gzô-se-man*) Constr. n. m. Action d'exhausser; état de ce qui est exhaussé : *L'*EXHAUSSEMENT *d'un mur.*

— Milit. Pièce adaptée à certains affûts, pour en augmenter la hauteur de genouillère. ‖ Dans l'artillerie. Dispositif permettant d'augmenter la capacité de certaines voitures.

EXHAUSSER (*è-gzô-sé* — anciennem. *eshaucier*; de *es*, et *haucier*, hausser) v. a. Élever plus haut, rendre plus élevé; placer haut : EXHAUSSER *un mur trop bas. Chercher à* EXHAUSSER *sa toile.*

— Fig. Faire monter à une haute fortune, placer dans un rang élevé.

— Mar. *Exhausser un navire.* Augmenter la hauteur de ses fargues ou de son plat-bord.

S'exhausser, v. pr. Être exhaussé.

— Fig. Élever à un plus haut rang, monter en dignité.
— SYN. Exhausser, élever, enlever, etc. V. ÉLEVER.

EXHAUSTEUR (*è-gzo-teur'*) n. m. Appareil employé principalement dans les usines à gaz. V. EXTRACTEUR.

EXHAUSTIF, IVE (*è-gzo-tif, ive*) adj. Qui épuise, qui enlève à l'air tous les éléments productifs.

EXHAUSTION (*è-gzo-si-on*) — lat. *exhaustio*; de *exhaurire*, épuiser; n. f. Action d'employer, de prendre, d'user entièrement : *Avec une démagogie ardente, l'impôt progressif peut arriver du premier pas à l'*EXHAUSTION *totale de la richesse.* (Proudh.) ‖ Action d'épuiser un gaz, un liquide, contenu dans un récipient.
— LOG. Énumération de tous les cas possibles dans une question.
— MAR. *Pompe d'exhaustion.* Pompe employée sur les navires à vapeur pour enlever de la chaudière l'eau chargée de sels marins et calcaires.
— MATHÉM. *Méthode d'exhaustion.* Manière de prouver que deux grandeurs sont égales, en montrant que leur différence est plus petite que toute quantité assignable.
— ENCYCL. Philos. et mathém. On appelle *méthode d'exhaustion* la méthode appliquée aux sciences mathématiques et à la philosophie par les anciens et, pour la première fois, Euclide. Elle consiste à épuiser successivement, par la pensée, les intervalles en nombre infini qui séparent un terme d'un autre, soit dans l'ordre réel, soit dans l'ordre logique. Par exemple, on déduit par exhaustion la théorie des lignes courbes de celle des figures rectilignes, en épuisant par un effort graduel de la pensée les intervalles innombrables qui séparent une courbe d'avec une certaine figure, laquelle, moyennant une variation déterminée d'un de ses éléments, se rapproche de plus en plus de la courbe et tend à se confondre avec elle. Un polygone régulier de vingt, de dille, d'un million de côtés, etc., conduit par la méthode exhaustion à un cercle.
Sous des formes qui ont varié avec le temps et qui se sont accommodées aux divers progrès de la science, la méthode d'exhaustion reste une des plus fécondes de la logique et une des plus naturelles. Elle correspond aux deux opérations les plus simples des mathématiques : addition et soustraction, suivant que l'exhaustion se fait dans une série positive ou dans une série négative, et que on cherche à épuiser soit des réalités, soit des limites. Elle est un usage constant dans les mathématiques et notamment dans la géométrie. Elle s'applique également en logique et en métaphysique. En logique, quand elle se borne à un très petit nombre de cas, elle se confond avec l'argument nommé *dénombrement* ou *énumération*.

EXHÉRÉDATION (*è-gzé, si-on*) n. f. Action d'exhéréder, état d'une personne exhérédée : *Menacer son fils de l'*EXHÉRÉDATION.
— ENCYCL. Dans le droit romain, on appelait *exhérédation* le testament par lequel un citoyen excluait son enfant de son hérédité. A l'origine, le père de famille pouvait priver de son hérédité les enfants qu'il avait en sa puissance sans même dire expressément qu'il les exhérédait. La première atténuation portée au droit absolu du père fut amenée par la jurisprudence, qui exigea que l'exhérédation fût expresse. A l'égard des fils, elle devait être nominative, à l'égard des filles et des petits-fils, elle pouvait être collective. La prétérition d'un héritier sien, même posthume ou né depuis l'institution, entraînait la rupture du testament. Postérieurement, la jurisprudence du tribunal des centumvirs donna au fils exhérédé, exclu sans motif valable, le moyen de faire rescinder le testament comme contraire au devoir de la piété paternelle (*officium pietatis*), ce fut la *querela inofficiosi testamenti*. Les juges appréciaient, à l'origine, si l'exhérédation était injuste. Plus tard, on détermina les cas d'exhérédation. Mais la *querela inofficiosi testamenti* n'était accordée qu'aux enfants exhérédés n'ayant pas reçu le quart au moins de la portion qui leur serait revenue *ab intestat*. Ce quart était la portion appelée *légitime*. Plus tard, la légitime des enfants fut d'un tiers si le défunt laissait quatre enfants ou moins; de la moitié, lorsqu'ils étaient cinq ou un plus grand nombre. Dans notre ancien droit, la légitime existait dans les pays de coutume comme dans les pays de droit écrit. Aujourd'hui, tant que les parents ne dépassent pas la quotité disponible, leur droit de disposition est absolu. Quant à la réserve, le code n'admet pas de cause d'exhérédation qui puisse la faire perdre aux héritiers y ayant droit; mais, il exclut de l'hérédité, comme indignes, certaines personnes (C. civ., art. 727).

EXHÉRÉDER (*è-gzé* — du lat. *exhæredare*; du préf. priv. *ex*, et du *hæres, edis*, héritier. Change le second *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exhérède. Qu'ils exhérèdent*; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *J'exhérédérai. Nous exhérédérions*) v. a. Dr. Déshériter : *La loi a limité le pouvoir du père; il ne leur est plus permis d'*EXHÉRÉDER *leurs enfants.* (Bois-Jet.)
— Par ext. Priver d'avantages dont les autres jouissent : *Il est des professions que l'injustice de la société a complaisamment* EXHÉRÉDÉES.
Exhérédé, ée part. pass. ‖ Substantiv. Personne exhérédée : *Il* [illegible] *les* EXHÉRÉDÉES *pourraient attaquer le testament.*
S'exhéréder, v. pr. Être exhérédé : *En France, les enfants ne peuvent plus s'*EXHÉRÉDER.
— SYN. Exhéréder, déshériter. V. DÉSHÉRITER.

EXHIBER (*è-gzi-bé* — du lat. *exhibere*; de *ex*, hors de, et *habere*, avoir; v. n. Dr. Produire en justice : EXHIBER des titres, des documents de commerce. Dans le langage ordinaire, Montrer, présenter : EXHIBER son passeport.
— Fig. Faire étalage : EXHIBER *un bagage scientifique.*
S'exhiber, v. pr. Être exhibé. ‖ Se montrer.
— ANTON. Cacher, dissimuler.

EXHIBITEUR, TRICE (*è-gzi-teur, tri-se*) n. et adj. Se dit d'une personne qui fait une exhibition.

EXHIBITION (*è-gzi-si-on* — rad. *exhiber*) n. f. Dr. Action de produire en justice : *Faire l'*EXHIBITION *des pièces de son contrat.* ‖ Dans le langage ordinaire, Action de montrer, de faire voir, de présenter : *Faire l'*EXHIBITION *de tout ce qu'on a dans ses poches.* ‖ Réunion dans un même lieu de personnes, d'animaux ou de choses qui peuvent intéresser le public à des titres divers : EXHIBITION *de sauvages, d'animaux féroces, de tableaux.* ‖ En Angleterre, Syn. de EXPOSITION : *La grande* EXHIBITION *de Londres.*
— Fig. Étalage : *Faire une pompeuse* EXHIBITION *de son savoir.*

EXHIBITIONNISTE (*è-gzi, si-o-nist'*) n. m. Patient dont l'individu atteint de maladie mentale folie, manie, etc., qui impulsivement fait montre de ses organes génitaux dans les lieux publics.

EXHIBITOIRE (*è-gzi*) adj. Dr. Qui a rapport à l'exhibition : *Mesure, Formalité* EXHIBITOIRE.

EXHILARANT (*è-gzi, ran*), **ANTE** lat. *exhilarans*; du préf. *ex*, et de *hilaris*, gai) adj. Qui porte, qui excite à la gaieté, à l'hilarité : *Propos* EXHILARANT.
— Chim. *Gaz exhilarant*, Ancien nom du protoxyde d'azote.
— n. m. Aliment, boisson qui provoque la gaieté : *Le café est un* EXHILARANT.

EXHORRIZE (*è-gzo-riz'* — du gr. *exô*, en dehors, et *rhiza*, racine) adj. Bot. Se dit des végétaux dont les racines sont déjà développées dans la graine.

EXHORTATEUR (*è-gzor'* — rad. *exhorter*) n. m. Hist. relig. Ministre de la religion mennonite en Prusse.

EXHORTATIF, IVE (*è-gzor'*) adj. Qui contient une exhortation, qui sert d'exhortation : *Discours* EXHORTATIF.

EXHORTATION (*è-gzor, si-on*) n. f. Discours par lequel on exhorte : *Être touché par les* EXHORTATIONS *d'une mère.* ‖ Discours pieux, petit sermon : *Les* EXHORTATIONS *d'un curé à ses paroissiens.*
— Fig. Encouragement, motif déterminant : *Sa mort est pour nous une* EXHORTATION *à bien vivre.* (Fléch.)
— Rhétor. Figure qui consiste à exciter, par des mouvements oratoires, les sentiments que l'on cherche à faire naître.

EXHORTATOIRE (*è-gzor'*) adj. Qui contient une exhortation.

EXHORTER (*è-gzor'* — du lat. *exhortari*; du préf. *ex*, et de *hortari*, exciter, exhorter) v. a. Chercher à persuader par des discours : EXHORTER *quelqu'un au repentir, à la patience, à bien agir.* ‖ Par ext. Servir d'exhortation, d'incitation : *La brièveté de la vie nous* EXHORTE *au mépris des richesses.*
— REM. On disait autrefois *exhorter de*, ou *exhorter que.*
S'exhorter, v. pr. S'exciter, chercher à se persuader soi-même : *L'âme qui prie* S'EXHORTE *au bien.* (Proudh.) ‖ S'exciter, s'encourager les uns les autres.
— ANTON. Détourner, dissuader.

EXHUMATION (*è-gzu, si-on*) n. f. Action d'exhumer, de déterrer un cadavre : *Procéder à l'*EXHUMATION *d'un corps.*
— Fig. Production de choses demeurées cachées ou oubliées : EXHUMATION *de titres, de vieux parchemins, d'anciens souvenirs.*
— ENCYCL. Dr. *Exhumations sur la demande de la famille.* Lorsqu'une famille a l'intention de faire exhumer le cadavre de l'un des siens, pour le faire transporter dans un autre lieu, elle doit, à Paris, en demander l'autorisation au préfet de police, ou, dans les départements, aux maires.
Exhumations par mesure administrative. L'administration peut faire procéder à l'*exhumation* : lorsque l'inhumation a été opérée sans l'autorisation exigée par l'article 77 du Code civil; lorsqu'elle n'a pas été effectuée suivant les règles de salubrité prescrites; lorsque le cadavre a été inhumé dans un lieu non destiné aux ensevelissements; ou bien encore, dans le cas de translation d'un cimetière, pour faire inhumer les cadavres dans le nouveau lieu de sépulture.
Exhumations par autorité de justice. Lorsqu'il s'agit de rechercher les traces d'un crime, le procureur de la République, le juge d'instruction et tous les officiers de police judiciaire ont le droit d'ordonner une exhumation.
Exhumations illicites. Suivant les circonstances (notamment suivant l'intention et le but de leurs auteurs), les exhumations non autorisées peuvent tomber sous l'application de l'article 360 du Code pénal, qui prévoit et réprime toute violation de tombeaux ou de sépultures, ou constituer simplement une contravention à l'article 17 du décret du 23 prairial an XII, en vertu duquel (sous la sanction d'amende édictée par le C. pén., art. 471) les autorités locales sont spécialement chargées de maintenir l'exécution des lois et règlements qui prohibent les exhumations non autorisées.

EXHUMER (*è-gzu* — du lat. *exhumare*; du préf. *ex*, et de *humus*, terre) v. a. Tirer de sa sépulture, déterrer : EXHUMER *un cadavre.*
— Par ext. Remettre au jour, tirer de l'oubli : EXHUMER *de vieux titres, d'anciens souvenirs, un nom oublié.*
— SYN. Exhumer, déterrer. V. DÉTERRER.
— ANTON. Inhumer.

EXHYMÉNINE n. f. Bot. Syn. de EXINE.

EXIDIE (*è-gzi-di*) n. f. Genre de champignons, de la famille des trémellacées. (Les exidies vivent sur le bois mort; leur appareil reproducteur gélatineux affecte la forme d'une coupe pédicellée ou d'un disque sessile, sporifères seulement sur leur face supérieure.)

EXIDEUIL, comm. de la Charente, arr. et à 17 kilom. de Confolens, sur la Vienne; 1.336 hab. (*Exideuillais, aises* ou *Exideuillois, oises.*) Ch. de f. Orléans. Carrière de pierres, d'argile à cazettes. Fabrique de papier, moulins. Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié; château de la Chétardie (XVIe s.).

EXIGEANT (*è-gzi-jan*), **ANTE** adj. Qui exige, qui est dans l'habitude d'exiger beaucoup : *L'amour-propre est susceptible, la vanité* EXIGEANTE, *et l'orgueil absolu.* (S. Dubay.)
— ANTON. Accommodant, facile, maniable, traitable.

EXIGENCE (*è-gzi-jans'* — du lat. *exigentia*, même sens; n. f. Caractère, prétentions habituelles de celui qui est exigeant : *Le monde a pour la femme plus d'*EXIGENCE *que pour l'homme.* (Mme Romieu.) ‖ Acte d'une personne exigeante; ce qui est exigé : *Fatiguer par ses* EXIGENCES.
— Fig. Besoin, nécessité; occurrence imposant une obligation : *Selon l'*EXIGENCE *des temps et des lieux.*

EXIGER (*è-gzi-jé* — du lat. *exigere*, même sens. [Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *J'exigeai. Nous exigeons*]) v. a. Demander comme chose due; imposer comme nécessaire ou obligatoire : EXIGER *l'impôt, le silence, la soumission. La modestie est une vertu que chacun* EXIGE *des autres.*
— Fig. Demander, réclamer, nécessiter, rendre indispensable : *Ce que la nature* EXIGE. *N'oublions pas ce qu'*EXIGE *l'honneur.*
S'exiger, v. pr. Être exigé.
— ANTON. Dispenser, exempter.

EXIGEUR (*è-gzi-jeur'*), **EUSE** n. Personne qui exige.

EXIGIBILITÉ (*è-gzi-ji*) n. f. Caractère, état de ce qui est exigible : *L'*EXIGIBILITÉ *d'une dette.*

EXIGIBLE (*è-gzi-jibl'*) adj. Qui peut être exigé : *L'impôt n'est* EXIGIBLE *qu'après la répartition.*

EXIGU, UË (*è-gzi* — du lat. *exiguus*, même sens) adj. Fort petit, insuffisant par ses dimensions ou sa quantité : *Logement, Revenu* EXIGU. *Dîner* EXIGU.
— SYN. Exigu, petit. *Petit* exprime simplement qu'une chose n'est pas grande, à peu de hauteur, peu de développement, peu d'étendue. *Exigu* ajoute à cette idée celle d'insuffisance; il signifie trop petit.
— ANTON. Démesuré, énorme, exubérant, gigantesque, grandiose, immense, vaste.

EXIGUÏTÉ (*è-gzi* — rad. *exigu*) n. f. Petitesse, insuffisance, caractère de ce qui est exigu : *L'*EXIGUÏTÉ *d'un logement, d'un revenu.*

EXIL (*è-kzil'* — lat. *exsilium*, même sens) n. m. Expulsion hors de la patrie; état d'une personne ainsi expulsée :

Oh! n'exilons personne! oh! l'*exil* est impie!
V. HUGO.

— Par anal. État de celui qui vit hors de sa patrie : *L'*EXIL *brillant d'un ambassadeur a ses ennuis aussi bien que sa dignité.* (De Broglie.) ‖ Séjour désagréable, pénible : *Au boulevardier tout autre lieu que Paris semble un lieu d'*EXIL.
— Par ext. Lieu où réside l'exilé; lieu où l'on se tient éloigné de sa résidence ordinaire ou des relations ordinaires de la vie : *Revenir de son* EXIL.
— Astrol. Débilité planétaire.
— Mystic. Terre, vie mortelle, par opposition au ciel, qui est la patrie des élus.
— ENCYCL. Astrol. Les sept planètes qui concourent à la formation de l'horoscope sont dites en *exil* quand elles se trouvent situées dans le signe zodiacal opposé à celui où elles ont leur trône diurne ou nocturne. Par le fait de cette débilité, les indications fournies par l'interprétation de l'horoscope se trouvent affaiblies ou éloignées; l'exil est un présage de retard. C'est parfois un signe d'événements se passant au loin, ou ayant une cause lointaine, ou encore devant survenir en voyage ou hors du pays natal.

EXILARCHAT (*è-gzi, ka*) n. m. Hist. Dignité, pouvoir de l'exilarque : *L'*EXILARCHAT *était devenu héréditaire dans la maison de Bostanoï.* (H. Graetz.)

EXILARQUE (*lark'* — de *exil*, et du gr. *arkhein*, commander) n. m. Hist. Chef politique des Juifs établis en Babylonie après la dispersion.
— ENCYCL. Après la dispersion, un grand nombre de Juifs se réfugièrent en Babylonie, où ils fondèrent des colonies qui devinrent rapidement florissantes. Par suite de leur importance numérique, les Judéens vivaient sous l'*exilarque* (prince de l'exil). Ce haut fonctionnaire (*Resch Galuta*) représentait le judaïsme babylonien auprès du calife et des gouverneurs, et recueillait les impôts dus par les communautés à la caisse de l'Etat. Il jouissait d'honneurs et d'un revenu considérable que lui fournissait la communauté. Les exilarques perdirent graduellement de leur importance; Al-Mamoum, en 813, refusa de les reconnaître, et, dès lors, ils ne possédèrent plus ni caractère officiel, ni autorité politique.

EXILER (*è-gzi* — rad. *exil*) v. a. Bannir de sa patrie : EXILER *un condamné politique.* ‖ Par ext. Expulser, obliger à se tenir éloigné d'un lieu déterminé; bannir de sa présence : *Louis XIV* EXILA *Fénelon.* (Mme de Staël.) ‖ Obliger, déterminer à s'éloigner :

Les oiseaux que l'hiver *exile*
Reviendront avec le printemps.
BÉRANGER.

— Fig. Effacer, détruire par l'indifférence ou l'oubli : EXILER *des souvenirs.*
Exilé, ée part. pass. ‖ Substantiv. Personne condamnée à l'exil ou qui vit en exil : *L'*EXILÉ *partout est seul.* (Lamenn.)
S'exiler, v. pr. Quitter volontairement sa patrie; se condamner à un exil volontaire. ‖ Par ext. Vivre dans l'isolement, ou en dehors de ses goûts et de ses habitudes.
— Fig. Se retirer, disparaître :

L'amour du bien commun de tous les cœurs *s'exile.*
C. DELAVIGNE.

— SYN. Bannir, proscrire. V. BANNIR.

Exilés de Tibère (LES), tableau de Félix Barrias (1851)

Les exilés de Tibère, d'après Barrias.

[musée du Luxembourg]. Le sujet en est indiqué par le titre complet : « Des patriciens romains, exilés par Tibère, passant au large de l'île de Caprée, appellent les Furies sur la tête du tyran ».

EXILEUR (*è-gzi*) n. et adj. Se dit de la personne ou de la chose qui exile. (Peu usité.)

EXILI (Gilles) [*Nicolo* EGIDI ou EGGINIO, dit], alchimiste italien du XVIIe siècle. Il était gentilhomme, attaché à la reine Christine de Suède. Il est surtout connu par sa détention à la Bastille avec Godin de Sainte-Croix, l'amant de la marquise de Brinvilliers. Il fut incarcéré par ordre en 1663, rendu libre par ordre la même année; l'un et l'autre ordre contresignés par Le Tellier. Les motifs de sa détention sont inconnus. A sa sortie de la Bastille, il fut remis entre les mains de l'exempt Desgrez, qui le conduisit jusqu'à Calais, où il l'embarqua pour l'Angleterre. Il épousa, en 1681, Ludovica Fontaguzzi, cousine du duc de Modène. Il est faux qu'à la Bastille Exili eût enseigné à Sainte-Croix ses redoutables secrets. Sainte-Croix, élève d'un chimiste apothicaire suisse, Christophe Glaser, était passé maître dans l'art des poisons.

EXILLES, ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Doire Ripaire; 2.000 hab. Forges, clouteries. Château, détruit par les Français en 1799, et reconstruit en 1825. A quelque distance, défilé du Pas-de-Suze.

EXILLON (*è-gzi*, et *ll* mll.) n. m. Techn. Pièce mobile du palier d'un moulin à vent.

EXIMENO (don Antonio), jésuite espagnol, professeur de mathématiques à l'école militaire de Ségovie, né à Valence en 1726, mort à Rome en 1808, où il s'était retiré après la dissolution de son ordre. Il a publié en espagnol : *Histoire militaire de l'Espagne* (1769); *Manuel de l'artilleur* (1772); et en italien : *De l'origine ou des règles de la musique, avec l'histoire de ses progrès, de sa décadence et de sa renaissance* (1774), ouvrage qui a le plus fait pour sa réputation, etc.

EXIMER (*è-gzi* — du lat. *eximere*, même sens) v. a. Dr. Décharger, affranchir d'une obligation.

EXIN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Posen]), sur un affluent de la Netze; 2.800 hab. Poterie et tuilerie. Marché aux bestiaux et aux chevaux.

EXINANITION (*è-gsi, si-on* — lat. *exinanitio*; de *ex*, de, et *inanis*, vide) n. f. Méd. Inanition, épuisement extrême.

EXINE (*è-gsin'* — du gr. *exó*, en dehors) n. f. Couche externe, cutinisée et inégalement épaissie (pointes et crêtes, pores et plis) du grain de pollen.

EXINSCRIT (*è-gzin-scri*), **ITE** adj. Géom. Se dit d'un cercle qui est tangent à un côté d'un triangle et aux prolongements des deux autres.

EXIREUIL, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 22 kilom. de Niort, près du vallon du Puy-d'Enfer et non loin de la Sèvre Niortaise; 1.122 hab. Construction de machines agricoles. Monuments mégalithiques.

EXISTANT (*è-gzi-stan*), **ANTE** adj. Qui a l'existence, qui vit : *Il faut créer des femmes très supérieures aux hommes* EXISTANTS. (M. Prévost.) ‖ Qui est réel : *Les traités* EXISTANTS.

— n. m. Ce qui existe : *L'*EXISTANT *et le* POSSIBLE.

EXISTENCE (*è-gzi-stanss*) n. f. Etat de ce qui existe, de ce qui est substantiellement : *L'*EXISTENCE *des êtres et des choses.* ‖ Etres vivants : *Tout ce qui a vécu est l'aliment nécessaire de nouvelles* EXISTENCES. (A. France.) ‖ Vie à l'état d'être animé : *Donner, Recevoir, Perdre l'*EXISTENCE. *Défendre son* EXISTENCE. ‖ Par ext. Manière de vivre, vie considérée par rapport aux accidents qui la remplissent, aux moyens qui l'entretiennent : *Traîner une* EXISTENCE *misérable. Se procurer une* EXISTENCE *commode. Mener une* EXISTENCE *oisive.* ‖ *Moyens d'existence*, Ressources que l'on a pour vivre.

— Réalité, état de ce qui est ou peut être constaté : *Prouver l'*EXISTENCE *d'un complot.* ‖ Durée, état de ce qui est d'une façon permanente : *La Restauration n'a pas eu une longue* EXISTENCE.

— Comm. *Existence en magasin*, Quantité de marchandises qui existent dans un magasin ou dans les magasins.

— ANTON. Néant, mort, non-être.

— ENCYCL. Philos. *L'existence* est la qualité commune à toutes les choses. Mais on a voulu distinguer l'existence *par soi* de l'existence *par autre chose* et *en autre chose*, autrement dit, l'existence des substances et l'existence des phénomènes. Le réalisme affirme l'existence de choses en soi : l'Un de Parménide, les Idées de Platon, la Substance de Descartes et de Spinoza, le Noumène de Kant, l'Inconnaissable de H. Spencer. Le phénoménisme nie l'existence de tout ce qui n'est pas représenté ou représentable. Dire des « choses en soi », des noumènes, qu'ils existent, c'est leur accorder vainement un attribut qui, d'après Kant lui-même, ne convient aux choses qu'autant qu'elles se soumettent aux conditions de la représentation en général.

L'existence des phénomènes, d'après les phénoménistes, n'implique pas l'existence du noumène ou des « choses en soi »; car, outre leur réalité en tant que représentations des sujets pensants, on peut accorder aux phénomènes une existence objective en tant qu' « êtres représentatifs », selon l'expression de Renouvier. L'idéalisme n'accorde d'existence indépendante qu'aux êtres pensants, quel que soit leur degré de conscience, et leur pensée fût-elle assoupie telle que l'état léthargique nous permet de la concevoir. L'idéalisme de Berkeley allait même jusqu'à n'admettre que l'existence des esprits, recevant de Dieu la lumière qui leur permettait de penser les divers objets. L'idéalisme provisoire de Descartes, enfin, consistait à n'affirmer tout d'abord comme certaine que l'existence du *moi*.

— Biol. *Lutte pour l'existence*. La lutte pour l'existence (en angl. *struggle for life*) est le facteur par lequel Darwin explique la sélection naturelle ou persistance du plus apte. Cette lutte pour l'existence est un fait indéniable; il est évident aussi que la persistance du plus apte en est la conséquence, du moins si, comme Darwin le demande, on a soin de définir, après coup, le plus apte, celui qui a persisté dans la lutte. Le mot « lutte » n'est guère applicable qu'aux animaux et même aux animaux supérieurs; on donne à ce facteur une importance plus générale en l'appelant *concurrence vitale*.

— BIBLIOGR. : Darwin, *De l'Origine des espèces* (1859).

EXISTENTIALITÉ (*è-gzi-stan-si* — du lat. *existentia*, existence) n. f. Philos. (Mot emprunté à la terminologie kantienne.) Qualité de ce qui existe.

EXISTER (*è-gzi-sté* — lat. *existere*; du préf. *ex*, et de *sistere*, être établi, posé) v. n. Etre, avoir l'être substantiel : *Tout ce qui* EXISTE *paraît* EXISTER *nécessairement, puisqu'il* EXISTE. (Volt.) ‖ Vivre à l'état d'être animé ou d'être intelligent : *On* EXISTE *avant de savoir qu'on* EXISTE. (E. Alletz.) ‖ Etre en réalité : *Rien n'*EXISTE *de tout ce qu'on nous a enseigné à respecter.* (P. Loti.) ‖ Durer, subsister, être établi d'une façon permanente : *La nation ne peut* EXISTER *sans unité et sans droit.* (Proudh.)

— Employer son existence d'une façon qui lui donne du prix : *Celui-là n'*EXISTE *pas qui n'*EXISTE *que pour soi.*

— *Exister par quelqu'un*, Lui emprunter les agréments de la vie; lui consacrer sa vie, ses pensées :

> Nous n'*existons* vraiment que *par* ces petits êtres
> Qui dans tout notre cœur s'établissent en maîtres.
> E. AUGIER.

— Impersonnellem. Etre, se trouver : IL EXISTE *quelque chose de plus pur que la vertu, c'est l'innocence.* (G. Sand.)

— ALLUS. LITTER. :

> Si Dieu *n'existait* pas, il faudrait l'inventer,

Vers célèbre de Voltaire. V. DIEU.

EXISTIMATIO (mot. lat.) n. f. Dr. rom. Considération dont jouissait le citoyen romain et qui devait être intacte pour qu'il eût la pleine aptitude à tous les droits civils, tant au point de vue du droit public que du droit privé.

— ENCYCL. L'*existimatio* était entièrement perdue avec la *liberté* et la *cité*. Elle pouvait être seulement altérée par certaines causes prévues par le droit coutumier, l'édit du prétour ou la loi et dont les effets n'étaient pas tous également graves. Les principales altérations de l'*existimatio* étaient : 1° l'*infamia*, qui frappait la personne à raison de professions ou d'actes désignés par la loi ou le préteur, ou à raison d'une condamnation; 2° la *turpitudo*, qui était prononcée par les mœurs comme conséquence de l'indignité de la vie ou de la profession et entraînait à peu près les mêmes incapacités que l'infamie; 3° l'*ignominia*, résultant de la *nota censoria* par laquelle un citoyen était exclu du sénat ou de sa tribu; 4° la *levis nota* dont étaient entachés ceux qui se livraient à l'art théâtral.

EXITÈLE n. f. Oxyde naturel d'antimoine rhombique, qu'on appelle aussi *valentinite*.

EXITÉRIES (*è-gzi, ri* — du gr. *exeimi*, je sors, je pars) n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifices offerts aux dieux avant d'entreprendre un voyage, une guerre, etc.

EX LIBRIS, mots lat. qui signifient littéralement *des livres, d'entre les livres, faisant partie des livres*. (On les fait suivre du nom du propriétaire des ouvrages. Très souvent, ils entrent dans la composition d'une vignette artistique [appelée aussi ex-libris], rappelant la profession du possesseur, un trait de son caractère ou de son existence, reproduisant ses armes parlantes ou autres : *Un* EX-LIBRIS *gravé à l'eau-forte.*)

Ex-libris des frères Goncourt.

EXMES (en lat. *Oximum*), ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 17 kilom. d'Argentan, près de la Dives; 548 hab. (*Exmois, oises* ou *Exmoisins, ines.*) Commerce de grains, laines et bestiaux, tannerie, ganterie. Ruines d'un ancien château, restes de remparts. La place forte d'Exmes fut assiégée plusieurs fois par les Anglais pendant la guerre de Cent ans; elle fut démantelée sous Henri IV. — Le canton a 13 comm. et 4.568 hab.

EXMOOR, petit pays sauvage, presque désert, dans le sud-ouest de l'Angleterre, au-dessus de la rive sud du canal de Bristol, où la mer est souvent terriblement inquiète. C'est un pays de landes et de marécages, dont la hauteur ne dépasse guère 400 mètres.

EXMOUTH, ville d'Angleterre (comté de Devon), sur la Manche, à l'embouchure de *l'Exe*; 8.097 hab. Port de pêche; bains de mer. Docks. Fabriques de dentelles. Le Danois Suénon débarqua à Exmouth, en l'an 1003.

EXMOUTH (Edward PELLEW, vicomte), amiral anglais, né à Douvres en 1757, mort en 1833. Il entra dans la marine en 1770, prit part à la guerre contre les Etats-Unis et se distingua au combat du lac Champlain (1776). Capitaine en 1780, il reçut le commandement de la frégate *Nymphe*, avec laquelle il captura la frégate française *Cléopâtre*. Ce fait d'armes lui valut le titre de « chevalier ». En 1795, il sauva tout l'équipage du transport *Dutton*, jeté sur les rochers de Plymouth. Il reçut alors les titres de « bourgeois de Plymouth » et de « baronnet » (1796). En 1802, sir Pellew fut envoyé à la Chambre des communes par les électeurs de Dunstable et se rangea parmi les partisans de Pitt. En 1803, il fut promu contre-amiral et chargé du commandement en chef des forces navales aux Indes. En 1810, à la tête de la flotte de la mer du Nord, puis de la flotte de la Méditerranée en 1811, il eut à opérer contre les ports français et italiens. En 1814, sir Edward fut créé pair d'Angleterre, avec le titre de « baron ». De concert avec la flotte hollandaise de l'amiral Van der Capellan, il vint sommer le dey d'Alger de rendre la liberté aux habitants des îles Ioniennes, et, sur le refus de celui-ci, il détruisit le port et la flotte du potentat, puis délivra les esclaves européens, près de douze cents. A son retour en Angleterre, lord Exmouth fut créé vicomte et nommé, en 1817, commandant militaire de Plymouth et vice-amiral.

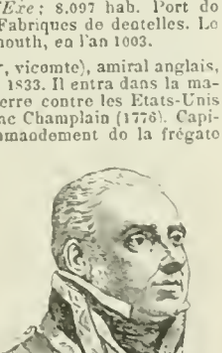
Exmouth.

EXNER (François), philosophe autrichien, né à Vienne en 1802, mort à Padoue en 1853. Professeur de philosophie à Vienne, puis à Prague, il fut chargé de participer à l'élaboration du nouveau plan d'études; en 1848, il fut rappelé à Vienne pour diriger l'application de ce programme, et fut, la même année, nommé ministre de l'instruction publique. Il donna un grand essor aux études philosophiques dans tout l'empire, réorganisa les écoles de Hongrie, et allait s'attacher à la même œuvre en Lombardie quand il mourut. En philosophie, il était particulièrement hostile à Hegel; il appartenait à l'école de Herbart. Parmi ses écrits, nous citerons : *Ueber Nominalismus und Realismus* (1841); *die Psychologie der hegelschen Schule* (1842); *Ueber Leibnizens Universalwissenschaft* (1843); *die Lehre von der Einheit des Denkens und Seins* (1845).

EXNER (Guillaume-François), ingénieur autrichien, né à Gænserndorf (Basse-Autriche) en 1840. Il s'est surtout occupé du travail du bois. Son principal ouvrage est : *Instruments et machines pour le travail du bois* (1878). On a aussi de lui : *le Bois : matière de l'industrie d'art* (1868); *l'Industrie du papier peint* (1869); *la Menuiserie artistique* (1870); *Etudes sur le hêtre* (1875); *le Commerce et l'Industrie des bois dans les contrées de la Baltique* (1876); *le Bois courbé* (1876); *les Systèmes modernes de transport à l'usage de la culture agricole et forestière* (1877); *les Scies à la main et les scies mécaniques* (1881); etc.

Ex nihilo nihil (*Rien n'est produit de rien*), forme usuelle sous laquelle on fait allusion à un vers de Perse :

> *De nihilo nihil; in nihilum nil posse reverti.*
> Sat. III, v. 84.

« Rien n'est produit; de rien : rien ne peut retourner à rien », que généralement on attribue à Lucrèce. La confusion s'explique, Lucrèce ayant dit exactement la même chose, mais en d'autres termes :

> *Nullam rem e nihilo gigni divinitus unquam.* I, 151.

« Jamais rien n'est produit de rien, par la volonté du ciel. » Il n'en convient pas moins de rapporter à Perse, et non à Lucrèce, la locution : *Ex nihilo ou De nihilo nihil.*

EXNING, bourg d'Angleterre (comté de Suffolk); 2.800 hab.

EXOASCUS (*è-gzo-a-skuss*) ou **EXOASQUE** (*è-gzo-assk*) n. m. Genre de champignons de l'ordre des ascomycètes, de la famille des gymnoascées, vivant en parasites sur diverses plantes.

— ENCYCL. C'est une espèce d'*exoascus* qui déforme les feuilles et les jeunes pousses de pêcher, produisant ainsi la maladie appelée *cloque*; c'est une autre espèce qui attaque les jeunes fruits de prunier et les transforme en une sorte de sac allongé, un peu bosselé, creux à l'intérieur, auquel on donne le nom de *pochette*. Ces champignons ne présentent pas d'hyménium; mais les asques, généralement à huit spores, se forment çà et là sur le mycélium et apparaissent au dehors, entre les cellules épidermiques des plantes attaquées.

EXOBASIDE (*è-gzo*) n. m. Genre de champignons basidiomycètes, vivant en parasites sur les feuilles de certaines plantes (rhododendron, myrtil, etc.).

EXOBASIDIÉES (*è-gzo, di-é*) n. f. pl. Tribu de champignons, dont le type est le genre *exobaside*. — *Une* EXOBASIDIÉE.

EXOCARDIAQUE (*è-gzo, di-ak'* — du gr. *exó*, en dehors, et de *cardinque*) adj. Méd. Se dit de tout bruit du cœur qui se produit hors de sa cavité.

EXOCENTRE (*è-gzo-santr'*) ou **EXOCENTRUS** (*è-gzo-sin-truss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant de petites formes rousses ou grises, hérissées de poils plus ou moins serrés, courtes et trapues, à antennes de longueur médiocre. (On connaît plus de vingt espèces d'exocentres réparties sur le globe, surtout dans l'ancien monde. Une espèce vit dans le midi de la France, sur les ormes, les chênes et les tilleuls.

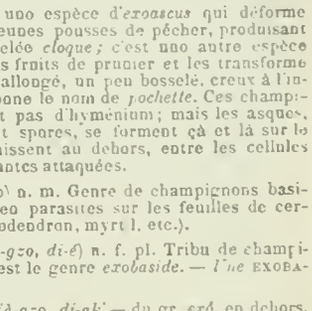
Exocentre (gr. 3 fois).

EXOCÉPHALE ou **EXOCEPHALA** (*è-gzo-sé*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant des sauterelles à longue tête munie d'un tubercule frontal, qui vivent dans l'Amérique tropicale.

EXOCET (*è-gzo-sé*) ou **EXOCÆTUS** (*è-gzo-sé-tuss*) n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des scomberesocidés, comprenant des formes de taille médiocre, assez allongées, avec les nageoires pectorales démesurément développées en forme d'ailes.

— ENCYCL. Les *exocets* ou poissons volants, dont on connaît une cinquantaine d'espèces, répandues surtout dans les mers chaudes, vivent par troupes nombreuses à la surface de la mer et s'élancent de temps en temps dans l'air, où ils se soutiennent pendant quelques secondes, essayant ainsi d'échapper aux bonites et autres poissons qui les chassent. Le plus commun dans l'Océan est l'hirondelle de mer (*exocœtus volitans*) gris bleuâtre avec le ventre argenté, et qui atteint 45 centimètres de long : il est très rare dans la Manche, mais assez commun dans la Méditerranée. D'autres poissons volants appartiennent au genre dactyloptère.

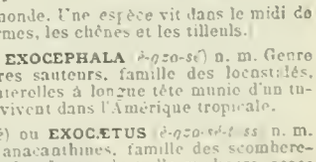
Exocet.

EXOCHE (*è-gzoch'* — du gr. *exo*, dehors, et *ché*, tumeur) n. f. Pathol. Condylome de l'anus.

EXOCHOMUS (*è-gzo-ko-muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellidés, comprenant des coccinelles très globuleuses et élargies, de taille médiocre, noires et brillant avec taches réniformes rouges, et vivent surtout sur les conifères. On connaît une vingtaine d'espèces d'*exochomus*, répandues sur le globe; six habitent l'Europe; une des plus communes est [illegible] *quadripustulatus*).

Exochomus (gr. 4 fois).

EXOCHORION (*è-gzo-kô*) — du gr. *exô*, en dehors, et de *chorion*. Avait Chorion extérieur ou chorion proprement dit.

EXOCYSTE (*è-gzo-sist*) — du gr. *exô*, en dehors, et *kustis*, vessie) n. f. Chir. Renversement de la vessie.

EXODE (*è-gzod*) — lat. *exodium*; gr. *exodion*, même sens) n. m. Partie d'une tragédie grecque, qui suivait immédiatement le dernier chœur et contenait le dénouement. ‖ Hymne ou chanson qui se chantait à la fin du repas. ‖ Petite pièce, dans le genre de la farce, qui se jouait après une pièce de longue haleine, chez les Romains. *Les jeunes gens des familles les plus distinguées jouaient dans les exodes, que l'on appelle aussi fables atellanes ou jeux osques.* Patin.

— Encycl. Dans la tragédie grecque, l'*exode* (*è-gzod*) était la partie qui venait après le dernier chant lyrique, après la sortie définitive du chœur. Ainsi, dans les tragédies qui se terminent par un chœur, il n'y a pas d'exode. Ce mot prit en latin (*exodium*, *exodium secundum*) un sens différent : il désigna une petite pièce bouffonne qui se jouait sur le théâtre après les tragédies, « afin, dit un scoliaste, que le rire vînt effacer les larmes et la tristesse causées par les impressions tragiques ». Ces farces furent d'abord des *satires* perfectionnées, puis des *atellanes* ou des *mimes*. Les particuliers faisaient quelquefois venir chez eux les acteurs ou bouffons des *exodes* (exodiarii) pour jouer pendant les repas.

EXODE (*è-gzod'*) — du lat. *exodus*; gr. *exodos*, sortie) n. m. Émigration en masse d'un peuple : *L'*EXODE *des Israélites après la famine.*

Exode, second livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire de la sortie d'Égypte. — L'*Exode*, qui vient après la *Genèse*, se divise en trois parties distinctes. La première (I, XII, 36) contient le récit des événements qui ont précédé la sortie d'Égypte : la vocation de Moïse, la résistance de Pharaon et les plaies d'Égypte. La seconde (XII, 37, XVIII) raconte les prodiges qui ont accompagné la sortie d'Égypte et le début du voyage des Israélites dans le désert. La troisième (XIX-XL) décrit la promulgation de la loi sur le Sinaï, l'adoration du veau d'or et la construction du tabernacle. Écrit dans un hébreu très ancien, ce livre a toujours été regardé comme l'œuvre de Moïse par la tradition juive et la tradition chrétienne. Les critiques rationalistes, au contraire, n'y voient, comme dans tout le *Pentateuque*, que la consignation de traditions orales par le sacerdoce israélite.

EXODERME (*è-gzo-derm'*) — du gr. *exô*, dehors, et de *derme*, n. m. Feuillet externe du blastoderme. Syn. de ECTODERME.

EXODERMIQUE (*è-gzo, mik'*) adj. Qui se rapporte à l'exoderme.

EXODIAIRE (*è-gzo-di-èr'* — du lat. *exodiarius*, même sens) n. m. Antiq. rom. Acteur qui jouait dans un exode ou farce.

EXODIQUE (*è-gzo-dik'*) adj. Physiol. Se dit des fibres nerveuses centrifuges de l'arc réflexe.

EXOGAME (*è-gzo* — du gr. *exô*, au dehors, et *gamos*, mariage) adj. Qui se marie en dehors de la famille ou de la tribu.

EXOGAMIE (*è-gzo, mi* — rad. *exogame*) n. f. Habitude de se marier en dehors de la famille ou avec des étrangers; règle qui, chez certains peuples, défend le mariage entre membres de la même tribu (ou clan).

EXOGASTRIQUES (*è-gzo-ga-strik'*) n. m. pl. Paléont. Division des mollusques céphalopodes du genre phragmocère, établi pour ceux dont la coquille a sa courbure du côté opposé à l'entonnoir. (Les exogastriques ont l'orifice buccal simple ou bilobé.) — *Un* EXOGASTRIQUE.

EXOGÈNE (*è-gzo-jèn'* — de gr. *exô*, en dehors, et *gênos*, origine) adj. Bot. Se dit (par opposition à *endogène*) d'un organe ou d'un élément anatomique qui prend naissance à l'extérieur de l'organe ou de l'élément qui l'engendre. De Candolle avait donné le nom d'*exogènes* aux végétaux chez lesquels l'épaississement du bois de la tige se fait par le dépôt de couches concentriques se formant toujours à l'extérieur du bois plus ancien.)

— Géol. Terme par lequel on distingue les roches d'origine sédimentaire, *endogène* désignant les formations primitives et éruptives.

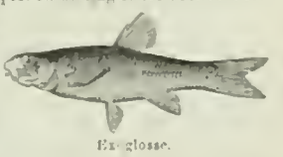

Exoglosse.

EXOGLOSSE ou **EXOGLOSSUM** (*è-gzo, som'* n. m. Genre de poissons physostomes, de la famille des cyprinidés, comprenant de petites formes épaisses, allongées, couvertes de fines écailles, avec la tête nue, aplatie, et dont la bouche, sans dents, s'ouvre au bout du museau et présente des lèvres à la mâchoire inférieure. On en compte environ six espèces, propres aux eaux douces de l'Amérique du Nord : tel est l'*exoglossum Lesueurianum*, petit poisson mordoré des lacs des États-Unis, long de 10 centimètres.)

Exogonium *a*, racine avec ses tubercules, *b*, jalap du commerce.

EXOGONIUM (*è-gzo-go-ni-om'*) n. m. Genre de convolvulacées, tribu des convolvulées, renfermant des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux américains. C'est à ce genre qu'appartient le vrai jalap ou jalap tubéreux [*exogonium* ou *ipoma Jalapora*], dont les tubercules sont employés en pharmacie.)

EXOGYNE (*è-gzo-jin'* — du gr. *exô*, en dehors, et *gunê*, femelle) adj. Bot. Dont le pistil est saillant en dehors de la fleur.

EXOGYRE (*è-gzo-jir'*) ou **EXOGYRA** (*è-gzo-ji*) n. f. Paléont. Sous genre d'huîtres, comprenant des formes à coquille inéquivalve, fixées par la valve gauche, qui est concave, épaisse, tandis que la droite est aplatie.

Exogyre.

Les exogyres, dont on connaît de nombreuses espèces, sont fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés; elles se reconnaissent facilement aux sommets de leurs valves enroulés d'avant en arrière. L'*exogyra virgula* est si abondante en certaines couches oolithiques qu'elle leur a fait donner le nom de *virgulienne*s.)

EXOINE (*è-gzo-oin'* — du préf. *ex*, et du bas lat. *sonnia*, empêchement) n. f. Dr. anc. Certificat de médecin, pour justifier de l'impuissance d'un malade à remplir des fonctions obligatoires. ‖ Excuse légale pour se dispenser de paraître en justice, en matière civile ou criminelle.

— *Mettre en exoine de son corps.* Mettre en danger de mort par des voies de fait. ‖ On disait aussi EXOINER DE SON CORPS.

Dr. féod. Excuse adressée par un vassal à son seigneur pour se dispenser de lui rendre en personne foi et hommage.

— adj. Absent.

— Encycl. Dr. Le titre II de l'ordonnance criminelle d'août 1670 avait réglé ce qu'on devait observer relativement aux *exoines* des accusés. L'accusé devait faire présenter ses excuses par procuration spéciale, passée devant notaire et accompagnée du rapport d'un médecin. Le juge pouvait se transporter chez l'accusé, ou commettre un autre juge.

En droit féodal, lorsque le vassal avait une excuse suffisante pour se dispenser de rendre la foi et hommage en personne, il devait se faire représenter par un procureur fondé. Les motifs qui dispensaient de la foi et hommage en personne variaient avec les coutumes.

EXOINER (*è-gzo-ni*) v. a. Dr. anc. Dispenser sur la présentation d'une exoine : EXOINER *un témoin, un avocat.*

— *Exoiner de son corps.* V. EXOINE.

S'exoiner, v. pr. Se faire dispenser par exoine.

EXOINEUR (*è-gzo-a* — rad. *exoiner*) n. m. Dr. anc. Fondé de pouvoir exprès qui affirmait sous serment les causes d'excuse de celui qui ne pouvait comparaître en personne.

Exomias (gr. 6 fois).

EXOMÈTRE (*è-gzo* — du gr. *exô*, en dehors, et *mêtra*, matrice) n. m. Chir. Inversion de la matrice avec prolapsus. (Pas usité.)

EXOMIAS (*è-gzo-mi-ass*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, tribu des brachydérinés, comprenant de petits charançons luisants, roux ou brun fauve, avec les antennes et les pattes jaunes. (On connaît quelques espèces d'*exomias* propres à l'Europe et qui habitent surtout les montagnes. Ce sont les *omios* des anciens auteurs. Tels sont les *exomias pellucidus* et *araneiformis*, qui se trouvent dans les bois d'Europe, sous la mousse.)

EXOMIDE (*è-gzo* — du gr. *exômis, idos*; de *exô*, en dehors, et *ômos*, épaule) n. f. Antiq. Vêtement de travail, chez les Grecs et les Romains, qui finit par être abandonné aux esclaves et qui n'avait qu'une seule manche, laissant de l'autre côté l'épaule à découvert : *Le chœur des vieillards, dans le* Lysistrato *d'Aristophane, portait l'*EXOMIDE. (Heumann.)

Exomide.

EXOMIS (*è-gzo-miss*) n. m. Genre de chénopodiacées atriplicées, comprenant des arbrisseaux couverts de fines écailles blanchâtres, originaire du Cap et de Sainte-Hélène.

EXOMOLOGÈSE (*è-kzo, jèz'* — du gr. *exomologêsis*, aveu) n. m. Hist. ecclés. Confession publique, pratiquée dans la primitive Église.

EXOMPHALE (*è-gzon* — du gr. *exô*, en dehors, et *omphalos*, nombril) n. f. [autref. masc.] Chir. Hernie ombilicale. ‖ On dit aussi EXOMPHALOCÈLE.

EXONASTE (*è-gzo-nasst'* — du gr. *exô*, en dehors, et *nastos*, foulé) adj. Bot. Se dit d'un ovule dont la courbure ou la réflexion, en le supposant horizontal, a eu lieu vers l'intérieur, par suite d'un maximum de croissance le long de sa face externe.

EXONDANCE (*è-gzon-dansz* — du lat. *exundare*, déborder) n. f. Quantité excessive. (Peu usité.)

EXONDATION (*è-gzon, si-on* — rad. *s'exander*) n. f. Action, mouvement de l'eau qui se retire du sol qu'elle couvrait, qu'elle avait inondé : *Les rivières, par leurs* EXONDATIONS, *forment des marais.* Fauchet.)

Exondé, ée part. pass. du v. Exonder.

— Bot. Qui s'élève hors de l'eau.

EXONDEMENT n. m. Syn. de EXONDATION.

EXONDER (*è-gzon*) (**S'**) (du lat. *ex*, hors de, et *unda*, onde) v. pr. Se découvrir, rester à sec, en parlant d'un lieu précédemment inondé : *Après les débordements de rivières, la terre ne* S'EXONDE *que lentement.*

EXONÉRATION (*è-gzo, si-on*) n. f. Action d'exonérer, décharge : *Demander une* EXONÉRATION *d'impôts.* ‖ Autref. Dispense du service militaire, au moyen d'une contribution versée entre les mains de l'État.

— Méd. Évacuation alvine.

— Encycl. Milit. Le mot *exonération* fut introduit par la loi du 26 avril 1855, qui avait aboli le remplacement. En vertu de cette loi, on n'avait plus besoin, pour se soustraire au service militaire, de se procurer un remplaçant à prix d'argent. Il suffisait de payer à l'État une somme fixée chaque année par le ministre de la guerre et destinée à être versée dans la caisse de la dotation de l'armée. Ces ressources devaient permettre au gouvernement de payer des primes de rengagement à des militaires présents sous les drapeaux et de conserver ainsi des soldats instruits, aux lieu et place des recrues qui n'entraient pas dans l'armée. Les militaires déjà incorporés pouvaient même se faire exonérer à prix d'argent. L'exonération, qui devait supprimer les abus et inconvénients de toute sorte reprochés au remplacement, en fit naître d'autres, qui n'étaient pas moindres. Elle fut abolie par la loi du 1er février 1868, qui, sur l'initiative du maréchal Niel, modifia le système de recrutement de l'armée.

EXONÉRER (*è-gzo* — lat. *exonerare*, décharger, mot formé de *ex*, hors, et *onus, eris*, fardeau. [Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exonère. Qu'ils exonèrent*; excepté au fut. et au condit. : *Tu exonéreras. Il exonérerait*] v. a. Décharger, dispenser d'une charge totalement ou en partie : EXONÉRER *des contribuables.* ‖ Affranchir de certains droits : EXONÉRER *des marchandises.* ‖ Autref., Dispenser du service militaire, moyennant une contribution payée à l'État : EXONÉRER *des fils de veuve.*

— Fig. Soustraire à une obligation, dispenser de quelque chose : EXONÉRER *un coupable de toute responsabilité.*

S'exonérer, v. pr. Se décharger, se soustraire à une charge : S'EXONÉRER *d'une dette.* ‖ Autref. Se dispenser du service militaire.

— Fig. Se soustraire à une obligation. ‖ Soulager à soi : S'EXONÉRER *la conscience d'un scrupule.*

EXONIROSE (*è-gzo* — du gr. *ex*, hors de, et *oneiros*, songe) n. f. Méd. Pollution qui se produit dans un rêve. Syn. de ONYROGME, vulgairement FAUSSE COUCHE.

EXOPHTALME ou **EXOPHTALMUS** (*è-gzo, muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des cyphinés, comprenant des charançons dont on connaît une soixantaine d'espèces, propres aux régions chaudes de l'Amérique et aux Antilles.

EXOPHTALMIE (Acad.) ou **EXOPHTHALMIE** (*è-gzo, mi*) [du gr. *exô*, en dehors, et *ophthalmos*, œil] n. f. Chir. Saillie de l'œil hors de son orbite. ‖ On dit aussi EXORBITIS, EXORBITISME.

— Encycl. La saillie qui peut être directement en avant ou oblique, et peut aller jusqu'à l'issue ou luxation du globe oculaire, est ordinairement occasionnée par la présence d'une tumeur au fond de l'orbite : abcès, épanchement sanguin, polype pharyngo-nasal, quelquefois par une blessure, avec ou sans introduction d'un corps étranger. D'autres fois, elle est symptomatique de la maladie de Basedow ou goitre exophtalmique.

L'*exophtalmie* peut causer des troubles de la vue : diplopie, myopie, plus rarement presbytisme. Quand il y a luxation de l'œil, il faut d'abord la réduire s'il est possible; mais, souvent, la perte de l'organe est inévitable. Pour le surplus, le traitement s'adresse à la cause.

EXOPHTALMIQUE (*è-gzo, mik'*) adj. Chir. Qui se rapporte à l'exophtalmie, qui la produit : *Goitre* EXOPHTALMIQUE. V. GOITRE.

EXOPODITE (*è-gzo* — du gr. *exô*, en dehors, et *pous, podos*, pied) n. m. Une des divisions des appendices des crustacés. (Suivant la nature des appendices dont il fait partie, l'exopodite porte divers noms; c'est ainsi que, dans les pièces masticatrices, mandibules, pattes-mâchoires, mâchoires, il se nomme plus vulgairement *palpe*; un des deux filaments annelés terminant les antennes internes est l'exopodite.)

EXORABLE (*è-gzo* — lat. *exorabilis*; du préf. *ex*, et de *orare*, prier) adj. Qu'on peut fléchir par la prière; qui cède aux supplications : *Vainqueur* EXORABLE.

— Fig. Qui change, qui peut changer en bien : *Rendre le destin* EXORABLE.

— ANTON. Inexorable.

EXORATION (*è-gzo, si-on* — du lat. *exorare*, supin *exoratum*, supplier) n. f. Supplication tendant à rendre exorable.

EXORBITAMMENT (*è-gzor', ta-man*) adv. D'une façon exorbitante.

EXORBITANCE (*è-gzor', tanss*) n. f. Caractère de ce qui est exorbitant : *L'*EXORBITANCE *des prétentions d'un vendeur.* ‖ Chose exorbitante, énormité; prétention exorbitante : *Les* EXORBITANCES *des partis vainqueurs provoquent les réactions.*

EXORBITANT (*è-gzor', tan*), **ANTE** [du préf. *ex*, et de *orbite*] adj. Tout à fait excessif, sortant complètement des bornes convenables, naturelles ou ordinaires : *Demander un prix* EXORBITANT. *Soutenir des propositions* EXORBITANTES.

— *Exorbitant de*, Qui sort des limites de : *Privilège* EXORBITANT DU *droit commun.* (Vx.)

— SYN. Démesuré, immodéré, etc. V. DÉMESURÉ.

— ANTON. Modéré, raisonnable, suffisant.

EXORBITIS ou **EXORBITISME** n. m. Méd. V. EXOPHTALMIE.

EXORCISATION (*è-gzor'-si, si-on*) n. f. Action d'exorciser. (Peu usité.)

EXORCISER (*è-gzor'-si* — du lat. *exorcisare*, gr. *exorkizein*; de *ex*, hors, et *orkos*, serment) v. a. Conjurer, chasser par des prières, en parlant du démon : EXORCISER *les démons.* ‖ Soumettre à des exorcismes, délivrer du démon : EXORCISER *un possédé, une chambre hantée.*

— Par anal. Conjurer, chasser par des prières, en parlant d'êtres ou d'accidents nuisibles : EXORCISER *la grêle, la tempête.*

— Par ext. Soustraire à l'influence du démon, en parlant d'un objet qu'on veut consacrer à un usage religieux : EXORCISER *du sel, de l'eau, de l'huile, du feu.*

— Fig. Adresser à quelqu'un de fortes exhortations.

EXORCISEUR, EUSE (*è-gzor'-si*) n. et adj. Se dit de la personne qui fait des exorcismes.

EXORCISME (*è-gzor'-sissm'* — du lat. *exorcismus*; gr. *exorkismos*, même sens) n. m. Cérémonie qui consiste à chasser les démons : *Faire des* EXORCISMES *sur un possédé, sur un catéchumène.* ‖ Prières destinées à conjurer des êtres ou des objets malfaisants : *Faire des* EXORCISMES *contre la grêle, etc.* ‖ Prières par lesquelles on soustrait

à l'influence du démon des objets que l'on veut consacrer au culte : *Faire des* EXORCISMES *sur le sel.*

— ENCYCL. Théol. La pratique du l'*exorcisme*, usitée dès les temps apostoliques, a pour fondement, avec la croyance à l'empire que l'Ecriture sainte attribue aux anges déchus sur les êtres de ce monde, la foi dans les pouvoirs que Jésus-Christ a donnés à ses disciples contre les puissances de l'enfer, après en avoir usé lui-même. Les théologiens distinguent les *exorcismes ordinaires* et les *exorcismes extraordinaires*. Les premiers font partie de la liturgie. On les trouve dans le baptême solennel; ils consistent en prières et en cérémonies symboliques. Les exorcismes extraordinaires ont pour but la délivrance d'un ou de plusieurs possédés. Le prêtre récite, devant le possédé, les oraisons prescrites par le rituel romain et prononce à plusieurs reprises différentes adjurations, accompagnées de signes de croix. Aucun exorcisme extraordinaire ne peut plus être fait aujourd'hui sans la permission expresse de l'évêque du diocèse. L'Eglise cherche, par cette défense, à diminuer les risques de méprise, et à empêcher, autant que possible, de traiter en possédés des exaltés ou des malades.

— Théol. prot. L'*exorcisme* a été maintenu par Luther dans la liturgie du baptême; et, à la suite du réformateur, il fut conservé par la plupart des ordonnances ecclésiastiques de l'Eglise luthérienne. Vivement combattu par les calvinistes, abandonné peu à peu par les docteurs luthériens, qui ne lui reconnaissaient pas une vertu effective et le pouvoir de chasser Satan, il disparut de la pratique de l'Eglise évangélique d'Allemagne.

EXORCISTE (*è-gzor'-sisst'*) n. m. Personne qui exorcise, qui conjure le démon : *Saint Epiphane parle des* EXORCISTES *de la primitive Eglise.* ‖ Ecclésiastique qui a reçu le troisième ordre mineur et dont les fonctions étaient autrefois de chasser les démons.

— Hist. relig. Juif qui chassait les démons par des prières attribuées à Salomon.

— ENCYCL. L'ordre d'*exorciste*, qui est le second en dignité des quatre ordres mineurs, est reçu le troisième après celui d'acolyte et de lecteur. A partir du IVe siècle, les exorcistes sont cités fréquemment dans les inscriptions funéraires et dans l'histoire ecclésiastique. Ils avaient pour mission spéciale de calmer les énergumènes et de délivrer les possédés. Au moment de la célébration du baptême, ils prononçaient sur les catéchumènes les formules des exorcismes; ils prenaient soin de l'ordre, pendant la messe, versaient l'eau qui devait servir au sacrifice et imposaient les mains sur les malades. Le plus ancien exorciste, dont il soit fait mention dans l'histoire, est saint Pierre, martyr en 302. Saint Félix de Nole fut exorciste; saint Martin fut ordonné exorciste par saint Hilaire. Aujourd'hui, l'ordre d'exorciste est conféré par l'évêque, avec les autres ordres mineurs, aux clercs qui se préparent dans les séminaires, à recevoir le sacerdoce, mais il n'est jamais exercé par eux. Toutes les fois qu'un cas de possession est signalé, l'évêque du diocèse ordonne une enquête sévère, et, s'il juge qu'il y a lieu de procéder à l'exorcisme, il délègue spécialement un prêtre à cet effet.

Exorciste (IXe s.).

EXORDE (*è-gzord'* — lat. *exordium;* du préf. *ex*, et de *ordiri*, commencer) n. m. Première partie d'un discours, dans laquelle on prépare l'auditoire par un coup d'œil jeté sur l'ensemble du sujet, on par quelques considérations ou exhortations préliminaires.

— Par ext. Entrée en matière, début, premières paroles; précautions que l'on prend avant d'aborder son sujet.

— *Exorde ex abrupto.* Brusque entrée en matière, manière de débuter dans laquelle on s'affranchit de l'espèce de timidité ou de calme qu'on affecte d'ordinaire au commencement d'un discours. ‖ Brusque début en quelque genre que ce soit : *Il commença par lui donner un soufflet; cela s'appelle en rhétorique un* EXORDE EX ABRUPTO.

— ENCYCL. L'*exorde* ayant pour objet de préparer les auditeurs à écouter favorablement celui qui leur parle et de leur donner une idée sommaire de la matière du discours, l'orateur ne saurait trop s'appliquer à fixer l'*attention* de son auditoire, à lui faire *comprendre* l'intérêt de la question qu'il traite et à lui inspirer de la *bienveillance* pour sa personne et pour la cause qu'il défend. L'orateur atteindra ce triple résultat en donnant à ses auditeurs une bonne opinion de son caractère, par ce que les rhéteurs appellent les *mœurs oratoires*. Il doit donner une idée avantageuse de ceux qu'il défend et désavantageuse de ceux qu'il attaque, mais cela avec mesure. Dans l'éloquence moderne, les discours qui comportent des exordes développés sont les discours académiques et les oraisons funèbres. Bourdaloue et Fléchier nous offrent en ce genre deux exordes qui sont restés des chefs-d'œuvre classiques : le premier dans le sermon prêché le jour de Pâques devant Louis XIV, le second dans l'*Oraison funèbre de Turenne*. L'exorde doit être court, et tiré du fond même du sujet. Les rhéteurs ont distingué différentes sortes d'exorde; les plus remarquables sont l'*exorde insinuant* et l'*exorde véhément* ou *ex abrupto*. L'*exorde par insinuation* consiste à présenter aux auditeurs, au moyen de précautions oratoires, au lieu de l'objet qu'on se propose et pour lequel on leur connaît de la répugnance, un autre objet qui les intéresse, et qui, par ses rapports avec le premier, amène insensiblement les esprits aux dispositions que l'orateur a en vue. Souvent il s'agit de détruire une prévention, d'affaiblir les raisons d'un adversaire puissant et redoutable. On peut citer, comme modèles d'*exorde par insinuation*, celui du discours de Cicéron *Sur la loi agraire* contre Rullus, celui du plaidoyer pour Milon, celui de l'avocat de Sèze pour Louis XVI, etc. L'*exorde véhément* ou *ex abrupto* s'emploie, exceptionnellement d'ailleurs, dans des circonstances où l'auditoire, fortement ému par de grands intérêts, par des passions brûlantes, se plaît à voir l'orateur entrer brusquement en matière. On cite comme le plus beau modèle en ce genre l'exorde du premier discours de Cicéron contre Catilina. On distingue encore parfois l'*exorde tempéré*, l'*exorde pompeux*, etc.

— ANTON. **Péroraison.**

EX ORE PARVULORUM VERITAS (*La vérité sort de la bouche des enfants*), proverbe latin dont le français donne l'équivalent exact.

EXORHIZE (*è-gzo* — du gr. *exó*, en dehors, et *rhizn*, racine) adj. Se dit, par opposition à *endorhize*, de toutes les plantes vasculaires (c'est le plus grand nombre) chez lesquelles la radicule de l'embryon est exogène par rapport à la tigelle, sur la base de laquelle elle insère la sienne.

EXORIARE ALIQUIS NOSTRIS EX OSSIBUS ULTOR! (*Qu'un vengeur naisse un jour de ma cendre!*) (Virgile, *Enéide*, liv. IV, v. 625), imprécation de Didon mourante. L'idée de faire remonter jusqu'à Didon le principe de la haine qui divisa Rome et Carthage est une des belles inspirations de Virgile. Dans la pensée du poète, ce vengeur futur qu'évoque Didon, c'est Annibal, le plus irréconciliable et le plus terrible ennemi des Romains.)

EX ORIENTE LUX (*De l'orient vient la lumière*), aphorisme latin d'une vérité matérielle incontestable, puisque le soleil se lève à l'Orient; mais on le cite presque toujours par métaphore. Il signifie alors que de l'Orient nous est venue une grande lumière religieuse.

EXOSMOMÈTRE (*è-gzoss* — de *exosmose*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Physiq. Instrument qui sert à rendre sensibles les phénomènes de l'exosmose.

EXOSMOSE (*è-gzoss* — du gr. *exó*, en dehors, et *ósmos*, impulsion) n. f. Physiq. Se dit du courant de l'intérieur vers l'extérieur, qui s'établit à travers une membrane séparant des liquides de différente densité.

— ANTON. **Endosmose.**

EXOSMOTIQUE (*è-gzos, tik'* adj. Physiq. Qui concerne l'exosmose.

EXOSPORE (*è-gzo-spor'* — du gr. *exó*, en dehors, et *spora*, semence) n. m. Bot. Se dit surtout de la couche externe cutinisée de la membrane d'une spore. ‖ Se dit aussi d'une spore exogène.

EXOSPORÉ, ÉE (*è-gzo-spo* — rad. *exospore*)) adj. Bot. Se dit d'un végétal qui a des spores exogènes, par exemple d'un basidiomycète.

— n. f. pl. Division des myxomicètes, qui ont les spores à l'extérieur du réceptable. — *Une* EXOSPORÉE.

EXOSTÈME (*è-gzo-stèm'*) n. m. Genre d'arbres et d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées.

— ENCYCL. Les *exostèmes* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, ovales ou lancéolées, à fleurs blanches ou rosées, portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux; le fruit est une capsule ovoïde, à deux loges, renfermant plusieurs graines planes et membraneuses. Ce genre comprend une douzaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales de l'Amérique. La plus remarquable est l'exostème à longues fleurs, appelé aussi *faux quinquina;* c'est un arbre d'environ 10 mètres de hauteur; il se trouve surtout à Caracas. L'exostème floribond, plus connu sous les noms de *quinquina piton* ou de *Sainte-Lucie*, habite les Antilles; l'écorce de ces arbres est amère et fébrifuge, purgative et souvent vomitive, mais elle ne renferme ni quinine ni cinchonine.

Exostème.

EXOSTOME (*è-gzo-stom* — du gr. *exó*, en dehors, et *stoma*, bouche) n. m. Bot. Ouverture que ménage, au sommet de l'ovule, la primine, couche externe de son tégument.

EXOSTOSE (*è-gzo-stoz* — du gr. *exostósis;* de *exo*, hors de, et *ostoun*, os) n. f. Pathol. Tumeur résultant de l'hypertrophie partielle d'un os.

— Bot. Se dit de protubérances ligneuses qui se rencontrent sur les branches ou la tige des arbres. ‖ On les appelle aussi LOUPES ou MADRURES.

— ENCYCL. Pathol. L'*exostose* est une hypertrophie de nature variable, selon que l'os s'hypertrophie aux dépens de toute sa substance, de son périoste, du tissu cellulaire ou cartilagineux voisin. Les rayons X permettent la détermination de leur nature, selon la différence des colorations; d'autre part, ils en révèlent souvent d'insoupçonnées et d'inoffensives. L'os, distendu souvent par des épanchements divers qui s'y durcissent, prend une consistance extrêmement dure, et de certaines exostoses, dites *éburnées*, on a pu faire des manches de scapel; elles rentrent dans la classe des *exostoses parenchymateuses*, formées aux dépens du tissu osseux. Si l'exostose se constitue aux extrémités de l'os, elle est dite *épiphysaire;* l'aspect n'est jamais éburné. Tous les os du squelette en peuvent être atteints. Les causes sont diverses : la goutte, la scrofule, la syphilis, la sénilité, les traumatismes en produisent selon les individus. Quant au traitement, il est celui des causes, et on arrive à l'opération chirurgicale, excision, résection, après avoir épuisé les moyens médicaux sur les causes mêmes de l'exostose.

EXOSTOSER (*è-gzoss*) (**S'**) v. pr. Chir. Etre atteint d'exostose en parlant d'un os : *Fémur qui* s'EXOSTOSE.

EXOSTRA (*è-gzoss*, mot grec) n. m. Nom donné à une sorte de pont ou plate-forme en bois qui, d'une tour mobile, s'abaissait sur les murailles d'une ville assiégée, pour permettre aux assaillants de se jeter sur les remparts.

EXOTÉRIQUE (*è-gzo, rik'* — du gr. *exótérikos*, extérieur) adj. Philos. Se disait de certains disciples qui attendaient d'être initiés, de certaines doctrines superficielles plus facilement accessibles, et de certains ouvrages d'une forme populaire qui en rendait la lecture plus facile, par opposition aux disciples, aux doctrines, aux ouvrages *ésotériques*.

— Occult. Par opposition à la science *ésotérique*, on donne, dans l'occultisme, le nom de *exotérique* à l'enseignement qu'il est permis de divulguer à tout le monde.

EXOTHÈQUE (*è-gzo-tèk'* — du gr. *exó*, en dehors, et *thèkê*, loge) n. f. Bot. La plus externe des deux couches que Purkinje distinguait dans la paroi d'une anthère.

EXOTHERME adj. Chim. Syn. de EXOTHERMIQUE.

EXOTHERMIQUE (*è-gzo, mik'* — du gr. *exó*, au dehors, et *thermos*, chaleur) adj. Chim. Se dit d'une réaction qui se fait avec dégagement de chaleur.

EXOTIQUE (*è-gzo-tik'* — gr. *exótikos;* de *exó*, en dehors) adj. Qui a été transporté des pays étrangers; qui n'est pas sur son sol naturel : *Oiseaux, Fleurs* EXOTIQUES.

— Par ext. Qui appartient aux pays étrangers, qui leur est propre : *Modes, Mœurs* EXOTIQUES.

— n. f. Sorcière, chez les Grecs modernes.

— ANTON. **Indigène.**

EXOTIQUEMENT (*è-gzo-ti-ke* adv. D'une façon exotique.

EXOTISME (*è-gzo-tissm'* n. m. Caractère de ce qui est exotique.

EXOUDUN, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 18 kilom. de Melle, sur la Sèvre Niortaise; 1.310 hab. Vinaigrerie, minoteries, source impétueuse. Aux environs, tumulus, dit *de Bougon*.

EXPANSIBILITÉ (*èkss* — rad. *expansible* n. f. Physiq. Tendance d'un corps à augmenter de volume, à occuper un plus grand espace : *Les gaz sont doués d'une grande* EXPANSIBILITÉ.

— Fig. Propension des sensations et des sentiments à se manifester au dehors : *Le feu vital et l'ivresse des premières années mettent toute l'organisation en* EXPANSIBILITÉ, *rendent franc, ouvert, loyal, magnanime.* (Virey.)

EXPANSIBLE (*èkss* — du lat. *expansus*, étendu) adj. Physiq. Susceptible d'expansion, capable de croître en volume : *Les gaz sont très* EXPANSIBLES.

— ANTON. **Compressible, coercible.**

EXPANSIF, IVE, (*èkss* — du lat. *expansus* étendu) adj. Physiq. Qui a la propriété de s'étendre, de se développer en volume : *La vapeur d'eau est très* EXPANSIVE. (Peu us. au prop.)

— Fig. Qui aime à se communiquer, à s'épancher : *Ame, Bonté* EXPANSIVE. *Les natures peu* EXPANSIVES *sont presque toujours celles qui sentent avec le plus de profondeur.* (Renan.)

— ANTON. **Concentré, discret, sournois, défiant, serré.**

EXPANSION (*èkss* — lat. *expandere*, supin *expansum*, déployer) n. f. Développement en volume ou en surface; tendance à se développer ainsi : *Tous les corps entrent plus ou moins en* EXPANSION *sous l'influence du calorique.* Objet qui s'étend, qui se développe : *Le lac inférieur de Constance n'est qu'une* EXPANSION *du Rhin sur des prairies noyées.* (Chateaubr.)

— Par ext. Propagation, diffusion : *La civilisation est une force d'*EXPANSION. ‖ *Expansion coloniale*, Tendance des grandes puissances à s'agrandir par la création ou l'annexion de colonies; résultat de cette tendance.

— Fig. Penchant à se communiquer, à épancher ses sentiments; action de s'épancher, effusion : *Rien n'est doux comme l'*EXPANSION *des natures habituellement fermées.* (J. Sandeau.)

— Anat. Développement de certains organes; le résultat de ces développements : EXPANSION *fibreuse.*

— Balist. V. la partie encycl.

— Bot. Prolongement de certaines parties : EXPANSION *d'une feuille.* ‖ *Expansions fasciées.* Parties de la tige qui se développent, s'épanouissent d'une façon anomale.

— Mécan. V. la partie encycl.

— Physiq. *Expansion des gaz.* V. DILATATION.

— ENCYCL. Mécan. La vapeur possède la propriété, pendant sa détente, de remplir l'espace dans lequel elle se trouve renfermée, en produisant dans cet espace une pression inversement proportionnelle à l'augmentation de volume qu'elle acquiert.

On utilise cette propriété dans les machines *compound*, dans lesquelles la vapeur, après avoir exercé son action sur le piston d'un cylindre, passe ensuite dans un second, un troisième et même un quatrième cylindre, dont les diamètres vont croissant. On donne à ces machines les noms de machines à *double, triple* ou *quadruple expansion.*

— Balist. C'est l'*expansion* des gaz qui détermine l'impulsion donnée, soit aux projectiles lancés par les armes à feu, soit, pour une part, aux éclats de ceux de ces projectiles qui sont creux et remplis d'une substance explosive. La force d'expansion d'un explosif est d'autant plus grande qu'un volume donné de cet explosif fournit une plus grande quantité de gaz, qu'il les produit plus rapidement et à une plus haute température. De là des différences de propriétés entre les divers explosifs, qui font employer de préférence, ceux à expansion relativement lente pour charger les armes à feu et ceux à expansion rapide pour remplir les projectiles creux.

On a donné le nom de *balles d'expansion* aux anciennes balles évidées à l'arrière, dont le forcement se produisait par l'expansion que déterminait dans ces balles l'introduction des gaz de la poudre dans leur cavité postérieure. Le même nom a été donné aux balles de plomb entourées d'une chemise d'acier, nickel, etc., quand cette chemise est disposée de façon qu'à travers une ouverture ménagée à sa pointe, le plomb puisse sortir par expansion au moment où la balle se trouve arrêtée par un corps quelconque dans lequel elle a pénétré.

EXPANSIVITÉ (*èkss*) n. f. Caractère expansif.

EXPATRIATION (*èkss, si-on* n. f. Action d'expatrier ou de s'expatrier; état d'une personne expatriée.

— Dr. intern. Syn. de ÉMIGRATION.

EXPATRIER (*èkss* — du lat. *ex*, hors de, et *patria*, patrie. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du pr. du subj. : *Nous expatriions. Que vous expatriiez.*) v. a. Expulser de sa patrie; envoyer loin de sa patrie : EXPATRIER *des conspirateurs à l'étranger.* EXPATRIER *des soldats aux colonies.*

Expatrié, ée part. pass. Substantiv. Personne expatriée.

S'expatrier, v. pr. Quitter sa patrie.

EXPECTANCE (*èkss-pè-ktanss* — rad. *expectant* n. f. Attente d'une chose possible, expectative : *Des capitaux en* EXPECTANCE *de placement.*

EXPECTANT (*èkss-pè-ktan*), **ANTE** (du lat. *exspectare*, attendre) adj. Qui attend les événements pour se décider : *Un politique* EXPECTANT. *Médecine* EXPECTANTE. Qui attend la vacance d'un titre, d'un emploi ou d'un bénéfice ecclésiastique auquel il peut prétendre : *Officier* EXPECTANT. (S'emploie aussi substantivement.

— *Œil expectant.* En T. d'horloge, Œil latent.

EXPECTANTISME (*èkss-pèk', tissm'* n. m. Nom ironique par lequel on a désigné la circonspection des partisans de la médecine expectante.

EXPECTATEUR, TRICE (*ékss* — du lat. *expectare*, attendre) n. Celui qui attend. Se dit de la personne qui attend, qui est en expectative.

EXPECTATIF, IVE (*ékss* — du lat. *expectare*, attendre) a. Qui donne droit d'espérer, qui contient une promesse éventuelle. *Lettres* EXPECTATIVES. ‖ Qui est en espérance : *Une fortune* EXPECTATIVE.

— *Grâces expectatives*. Chancell. rom. Grâces que la cour de Rome promettait autrefois à des particuliers, par des lettres expectatives.

EXPECTATION (*ékss-pèk'*, *si-on* — lat. *expectatio*, même sens) n. f. Attente d'une chose : *L'*EXPECTATION *du public a été heureusement terminée.* (Boss.)

En T. de méd., Système qui consiste à attendre, avant de se décider à une intervention, que l'évolution de la maladie ait donné des indications précises. ‖ *Expectation armée*, Celle qui tient ses moyens prêts pour intervenir à la première indication.

EXPECTATIVE (*ékss-pèk'* — rad. *expectatif*) n. f. Situation d'une personne qui attend quelque chose à laquelle elle croit avoir un droit, ou qu'elle regarde comme probable : *Vivre dans une continuelle* EXPECTATIVE. ‖ Action d'une personne qui attend, pour se décider, que les événements définissent la situation et lui indiquent clairement la voie à suivre : *La conduite du duc d'Orléans ne fut qu'une* EXPECTATIVE. (Lamart.)

— *Droit d'expectative* ou simplem. *Expectative*, Droit éventuel : *Avoir l'*EXPECTATIVE *de la première place vacante.* ‖ Droit de survivance : *Avoir l'*EXPECTATIVE *des biens* ou *le* DROIT D'EXPECTATIVE *sur les biens de son mari.*

— *En expectative*, En attente d'une chose que l'on croit probable : *Être toujours* EN EXPECTATIVE. ‖ En perspective, en espérance : *C'est quelque chose que d'être riche* EN EXPECTATIVE.

— Dr. can. Bref du pape assurant un droit éventuel sur un bénéfice encore occupé, pour le temps où il deviendra vacant : *Les* EXPECTATIVES *indisposaient les évêques contre la curie romaine.* ‖ On disait aussi LETTRES D'EXPECTATIVE.

— Enseign. ecclés. Thèse pour le doctorat que soutenait un écolier en théologie, qui voulait s'exercer avant que les docteurs se trouvassent réunis pour la dispute en règle, appelée *respéric*.

EXPECTORANT (*ékss-pèk'*, *ran*), **ANTE** adj. Méd. Qui facilite ou provoque l'expectoration : *Potion* EXPECTORANTE.

— n. m. Remède expectorant : *Recourir aux* EXPECTORANTS.

— ENCYCL. On peut diviser les *expectorants* en *stimulants* et *nauséeux*. Parmi les premiers on rangeait l'acore, l'ail, l'alliaire, l'aunée, le caroube, l'érysimum, les baumes, les térébenthines, la gomme ammoniaque, le goudron et les bourgeons de sapin. Les expectorants nauséeux sont d'un effet immédiat plus prononcé : ce sont en général des médicaments qui, employés à plus forte dose, ont des propriétés émétiques, tels que l'ipécacuana, la scille, la serpentaire, l'iris, le polygala et surtout les composés antimoniaux, kermès, émétique, oxyde blanc d'antimoine.

EXPECTORATION (*ékss-pèk'*, *si-on* — rad. *expectorer*) n. f. Méd. Expulsion des matières accidentellement contenues dans les voies respiratoires, et particulièrement dans les bronches : *Faciliter, Provoquer l'*EXPECTORATION. ‖ Matière expectorée : *Des* EXPECTORATIONS *verdâtres.* ‖ Se dit plus spécialement de l'acte qui amène ces matières au-dessus de la glotte, les autres actes qui concourent à l'expulsion recevant alors le nom de EXPUITION et de EXPUTATION.

— Fam. et dans un sens défavorable, Énonciation de paroles : *L'*EXPECTORATION *d'un long discours.*

— Chancell. rom. Action de dévoiler le nom d'un cardinal nommé *in petto* par le pape.

— ENCYCL. Méd. On appelle *expectoration* le rejet ou le crachement des sécrétions pathologiques provenant du appareil respiratoire.

Il ne faut pas confondre l'expectoration avec le crachement proprement dit, qui vient de la bouche ou de l'arrière-bouche (expuition) ; l'expectoration peut être, en effet, accompagnée ou non de toux, et déterminée soit par la contraction des bronches et des muscles expirateurs, soit même par la simple ascension des liquides dans le pharynx, comme l'ont soutenu quelques auteurs ; il est peu probable, toutefois, que cette dernière cause intervienne jamais seule.

La facilité, la nature, la quantité de l'expectoration varient avec les affections et maladies de l'appareil respiratoire ; en tout cas, l'indication principale est ici tirée non seulement de l'aspect microscopique, mais surtout de l'examen microscopique et bactériologique des *crachats*. Il convient, d'ailleurs, de remarquer que l'expectoration élimine des matériaux dangereux et toxiques et peut être, par conséquent, considérée comme un véritable procédé de défense de l'organisme. Mais l'expectoration n'est pas possible toujours, soit pour des raisons mécaniques, soit par quelque cause pathologique (paralysie des muscles, affections cardiaques, etc.), et cela constitue un danger. On a constaté, en effet, l'auto-inoculation de la tuberculose par des crachats déglutis.

Certaines substances (ipéca, apocodéine, apomorphine, antimoine, acide benzoïque, tolu, térébenthine, polygale, scille, etc.) paraissent favoriser l'expectoration. En réalité, elles agissent comme antiseptiques, comme toniques et excitantes, ou sur l'élément pulmonaire et la sécrétion bronchique, et c'est ainsi qu'elles favorisent l'élimination et le rejet des sécrétions pathologiques.

EXPECTORER (*ékss-pèk'*) — lat. *expectorare* ; de *ex*, hors de, et *pectus*, *oris*, poitrine) v. a. Expulser des voies respiratoires : EXPECTORER *des glaires.*

— Fam. Énoncer par la parole, prononcer : EXPECTORER *des sentences.*

— Dr. can. Proclamer cardinal par expectoration.

S'expectorer, v. pr. Être expectoré. ‖ Parler à cœur ouvert. (Vieux.)

EXPÉDIENCE (*ékss*, *di-anss*) n. f. Qualité de ce qui est expédient.

EXPÉDIENT (*ékss*, *di-an* — lat. *expediens*, part. prés. du v. *expedire*, être utile, proprem. « tirer le pied hors », dégager ; de *ex*, hors, et *pes*, *pedis*, pied) adj. Qui est à propos, qui est utile et convenable. Ne s'emploie guère qu'avec la forme impersonnelle : *Il est plus* EXPÉDIENT *de consulter de bouche que par écrit.* (D'Ablanc.)

EXPÉDIENT (*ékss*, *di-an* — de *expédient* adj.) n. m. Moyen employé pour arriver à ses fins ou se tirer d'embarras : *Un homme d'imagination est fécond en* EXPÉDIENTS. ‖ Ressource extrême, bornée, faisant face mesquinement à la nécessité actuelle : *La mort est un* EXPÉDIENT *commode pour les romanciers dans l'embarras.* (St-Marc Gir.)

— *Être réduit aux expédients, En être aux expédients*, Être réduit à chercher constamment de nouveaux moyens pour parer à des nécessités sans cesse renouvelées. ‖ *Vivre d'expédients*, Être obligé pour vivre de recourir à des moyens bizarres, le plus souvent illicites.

— Dr. anc. Conciliation, transaction : *Rendre un arrêt par* EXPÉDIENT. ‖ *Aller à l'expédient*, S'entendre avant le jugement. ‖ *Juger par expédient*, Confirmer par un jugement l'accord intervenu entre les parties.

EXPÉDIER (*ékss* — du lat. fictif *expeditare*, fréquentatif de *expedire*, dégager, débarrasser. [Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous expédiions. Que vous expédiiez*]) v. a. Faire partir par des voies de transport : EXPÉDIER *une lettre, une dépêche, un paquet.* ‖ Envoyer comme moyen de transport : EXPÉDIER *une voiture, un train spécial.* ‖ Envoyer en mission : EXPÉDIER *un explorateur, un reporter.*

— Fam. Ruiner, perdre. ‖ Faire mourir : *Médecin qui* EXPÉDIE *tous ses malades.* ‖ Dépenser, absorber complètement : EXPÉDIER *sa fortune.* ‖ Accomplir, achever, terminer rapidement : EXPÉDIER *son dîner.* EXPÉDIER *une affaire.*

— Par ext. Terminer l'affaire de quelqu'un : EXPÉDIER *des plaideuses, un pénitent.* ‖ Congédier, se débarrasser de : EXPÉDIER *des importuns.*

— *Expédier quelqu'un en forme commune* ou en *bref*, *Expédier quelqu'un dans l'autre monde*, Le faire mourir.

— Dr. Faire, délivrer copie conforme de : EXPÉDIER *un contrat.*

Expédié, *ée* part. pass. du v. Expédier.

— Calligr. Courant, facile à la main et permettant d'écrire rapidement : *Une écriture* EXPÉDIÉE. *Le genre* EXPÉDIÉ *est le plus pratique.* ‖ Substantiv. n. f. : *Avoir une belle* EXPÉDIÉE.

— ANTON. A main posée.

S'expédier, v. pr. Être expédié. ‖ Expédier l'un à l'autre.

EXPÉDITEUR, TRICE (*ékss*) adj. Qui expédie, qui fait l'envoi, par opposition à DESTINATAIRE : *Maison, Gare* EXPÉDITRICE.

— Substantiv. Personne qui expédie : *L'*EXPÉDITEUR *d'un ballot, d'une lettre.* ‖ Intermédiaire qui fait l'expédition des marchandises pour le compte d'autres négociants.

— Comm. Celui qui expédie des marchandises de nature quelconque.

— Télégr. électr. *Expéditeur d'une dépêche télégraphique*, Le signataire du télégramme.

EXPÉDITIF, IVE (*ékss* — du lat. *expeditus*, expédié) adj. Qui fait beaucoup de besogne en peu de temps : *Un ouvrier, Un juge* EXPÉDITIF. ‖ Qui permet de faire beaucoup de besogne en peu de temps : *Employer des procédés* EXPÉDITIFS.

— ANTON. Lent, traînant, traînard.

EXPÉDITION (*ékss*, *si-on* — du lat. *expedire*, supin *expeditum*, dégager, mettre à l'aise) n. f. Action d'expédier, envoi : *L'*EXPÉDITION *d'un ballot, d'une dépêche.* ‖ Objet expédié : *Des* EXPÉDITIONS *encore en route.*

— Par ext. Exécution, achèvement : *L'*EXPÉDITION *d'une affaire.* ‖ *Homme d'expédition*, Homme qui termine rapidement les affaires. ‖ *Chose de prompte expédition*, Chose qui se fait vite.

— Excursion dans un but quelconque : EXPÉDITION *au pôle nord.*

— Art milit. Entreprise militaire généralement faite loin du pays : EXPÉDITION *coloniale.*

— Chancell. rom. *Expéditions en cour de Rome*. Affaires que des agents spéciaux négociaient auprès de cette cour, au nom des fidèles.

— Dr. Copie conforme à l'original : *Les notaires ont seuls le droit de délivrer des* EXPÉDITIONS *des actes dont ils possèdent les minutes.* ‖ *Expédition exécutoire*, Copie qui a été soumise aux formalités requises pour qu'elle soit valable en justice.

— Econ. polit. *Commerce d'expédition*, Commerce de transit qui fait l'envoi des marchandises expédiées de l'étranger.

— Fin. *Droit d'expédition*, Droit à la perception duquel donnent lieu, au profit du Trésor, les expéditions concernant les boissons et alcools, sels, sucres, allumettes, bougies et vinaigres.

— Mar. Mission confiée à des navires de guerre agissant en commun. ‖ *Port d'expédition*, Port d'où partent les navires de commerce chargés.

— Rhétor. Figure par laquelle on écarte tout, excepté un seul chef sur lequel on concentre toute la puissance du raisonnement.

— ENCYCL. Milit. Ce qui différencie surtout l'*expédition* de la guerre ou campagne proprement dite, c'est qu'elle a un but relativement restreint, que les troupes qui l'exécutent, devant agir isolément sans rester en communication avec le pays ou l'armée à qui elles appartiennent, emportent avec elles ou se procurent elles-mêmes tout ce qui leur est nécessaire pendant la durée de leurs opérations. Quand un pays entreprend une expédition — comme l'expédition du Mexique, du Tonkin, de Madagascar — les troupes qui en sont chargées constituent un *corps expéditionnaire*. Quand c'est, au contraire, une armée qui organise une expédition pour tenter un coup de main, détruire un pont, enlever un convoi, se saisir d'une position, etc., elle confie cette tâche à un simple détachement.

EXPÉDITIONNAIRE (*ékss*, *si-o-nèr'*) adj. Qui fait l'envoi, l'expédition : *Le commerçant* EXPÉDITIONNAIRE. ‖ Qui se charge des expéditions pour le compte d'autrui : *Une maison* EXPÉDITIONNAIRE.

— Admin. *Commis expéditionnaire*, Commis qui fait l'expédition, la copie des actes administratifs.

— Admin. ecclés. *Notaire, Banquier expéditionnaire*, Officiers autrefois chargés de solliciter à Rome des brefs en faveur des Églises et des particuliers.

— Art milit. Qui fait partie d'une expédition, qui est envoyé en expédition : *Un corps, Une armée* EXPÉDITIONNAIRE.

— Substantiv. dans les sens précédents : *L'*EXPÉDITIONNAIRE *d'un ballot, Un* EXPÉDITIONNAIRE *du tribunal, Retour triomphal des* EXPÉDITIONNAIRES.

EXPÉDITIVEMENT (*ékss*) adv. D'une façon expéditive : *Mener* EXPÉDITIVEMENT *une affaire.*

EXPENDE ANNIBALEM (*Pèse Annibal...*), commencement d'un vers de Juvénal (sat. X, v. 147) :

Expende Annibalem : quot libras in duce summo
Invenies ?...

« Pèse Annibal, combien de livres de cendres trouveras-tu dans ce grand capitaine ?... » Cette expression qui, dans Juvénal, fait partie d'un développement sur la vanité de la gloire militaire, se cite pour marquer la fragilité de toute espèce de grandeur humaine.

EXPÉRIENCE (*ékss*, *ri-anss* — lat. *experientia* ; de *experire*, éprouver) n. f. Épreuve personnelle, essai volontaire ou non : *Devenir sage par* EXPÉRIENCE. ‖ Connaissance acquise par l'épreuve personnelle que l'on a faite des gens et des choses, par l'observation, par la pratique : *Avoir beaucoup d'*EXPÉRIENCE. *L'*EXPÉRIENCE *donne des leçons, mais elle fait de bien mauvais élèves.* (J. Noriac.)

— Production de phénomènes naturels, provoquée dans certaines conditions qui en facilitent l'étude : *Des* EXPÉRIENCES *de chimie, de physique.* ‖ Essai tenté sur un objet pour en tirer des conséquences sur sa nature et ses propriétés : *Faire l'*EXPÉRIENCE *d'un poison.* ‖ Par anal. Essai, tentative dont on tire une conclusion ; fait qui porte une conclusion, qui donne un renseignement sur la nature ou le sens des faits analogues : *L'histoire est un recueil d'*EXPÉRIENCES. (V. Cousin.)

— Art milit. *Commissions d'expériences*, Commissions instituées pour l'étude du tir des armes à feu.

— Mar. Essai de machines, de canons, etc. : *Faire des* EXPÉRIENCES *de machine, de tir.*

— Philos. L'observation des faits.

— SYN. Épreuve, essai. V. ÉPREUVE.

— ANTON. Inexpérience.

— ENCYCL. Philos. Le mot *expérience* a, en philosophie, deux significations légèrement distinctes : suivant qu'on l'emploie dans la science pure (psychologie, métaphysique), ou dans la science appliquée (logique).

Dans la science pure, *expérience* s'oppose à *spéculation à priori*. C'est, proprement, la connaissance que nous prenons des faits en les percevant tels qu'ils nous apparaissent. Comme les faits sont les faits et qu'il ne dépend de nous ni de les supprimer ni de les créer, il est difficile de nier que l'expérience nous donne les matériaux indispensables de nos constructions intellectuelles. Mais il s'agit de savoir comment nous connaissons les faits et comment nous ordonnons l'expérience que nous en prenons.

Selon les uns, l'expérience se suffit à elle-même ; il est inutile de lui opposer la raison ou même de l'en distinguer, car la raison n'est que l'organisation spontanée de cette expérience par les rapprochements que les lois de l'association établissent entre les différentes sensations, lesquelles nous affectent du dehors.

A une autre extrémité sont les théories métaphysiques qui, comme chez Platon, saint Augustin, Malebranche, font à l'idée de l'infini ou de Dieu une part prépondérante : sans l'idée de Dieu, point d'idée de cause, point d'idée de fin, point d'idée de perfection, point d'idée d'ordre, en un mot pas de science. Or l'idée de Dieu, ce n'est point l'expérience qui la donne. « Dieu est la vérité, d'elle-même toujours présente à tous les esprits et la vraie source de l'intelligence. » (Boss.) Entre ces deux écoles est l'école critique, représentée par Kant. Pour Kant, toute connaissance vraie est expérience ; mais toute expérience est le produit de formes *a priori* s'appliquant aux phénomènes : formes et phénomènes ne font qu'un, et il est aussi difficile de savoir ce que sont les phénomènes sans les formes qui s'y appliquent, que de savoir ce que sont les formes sans les phénomènes dont elles nous permettent la perception ou l'intuition.

En logique, *expérience* veut dire observation active et modification, ne se bornant pas à prendre les faits tels que la nature les donne d'elle-même, mais provoquant l'apparition des faits dans des circonstances choisies et voulues, de manière à mieux dégager les lois qui les régissent. Le travail est plus clairement désigné par le mot *expérimentation*.

EXPÉRIMENTABLE (*ékss*) adj. Qui peut être expérimenté.

EXPÉRIMENTAL, ALE, AUX (*ékss*, *man* — du lat. *experimentum*, même sens) adj. Qui résulte de l'expérience, qui s'appuie sur l'expérience ; qui peut servir d'expérience : *Science* EXPÉRIMENTALE. *Faits* EXPÉRIMENTAUX. ‖ Établi sur les faits, et non sur une théorie abstraite : *La grammaire est la physique* EXPÉRIMENTALE *des langues.* (Rivarol).

EXPÉRIMENTALEMENT (*ékss*, *man-ta*) adj. Par expérience ; par les faits : *Fait prouvé* EXPÉRIMENTALEMENT.

EXPÉRIMENTALISME (*ékss*, *man-ta-lissm'* — rad. *expérimental*) n. m. Système scientifique fondé sur l'expérience.

EXPÉRIMENTALISTE (*ékss*, *man-ta-lisst'* — rad. *expérimental*) n. et adj. Savant qui établit ses études sur l'expérience.

EXPÉRIMENTATEUR, TRICE (*ékss*, *man*) n. et adj. Personne ou chose qui se livre à des expériences : *Intelligence* EXPÉRIMENTATRICE. *L'observateur écoute la nature quand elle parle, l'*EXPÉRIMENTATEUR *l'interroge et la force à parler.*

EXPÉRIMENTATION (*ékss*, *man-ta-si-on'* n. f. Art, manière ou action d'expérimenter, de faire des expériences scientifiques : *Méthode d'*EXPÉRIMENTATION. *Habileté d'*EXPÉRIMENTATION. ‖ Essai d'application, expérience : *L'*EXPÉRIMENTATION *d'une idée.*

EXPÉRIMENTER (*ékss* — du lat. *experimentare*, même sens) v. a. Soumettre à des expériences ; vérifier par des expériences : EXPÉRIMENTER *un gaz, un remède.* ‖ Fig. *Expérimenter une personne*, S'assurer de ce qu'elle est. ‖ Absol. Effectuer des expériences, dans les sciences d'observation.

— Par ext. Éprouver, apprendre par expérience, faire expérience de : *On devient plus indulgent à mesure qu'on* EXPÉRIMENTE *la vie.*

Expérimenté, *ée* part. pass. Justifié, appuyé par l'expérience : *Les enseignements reçus et* EXPÉRIMENTÉS *de la science.* (Cormen.)

— Instruit, rendu habile par l'expérience : *Un capitaine, Un médecin* EXPÉRIMENTÉ.

— ANTON. Inexpérimenté, inexercé, neuf, nouveau, novice.

EXPERT (*èkss-pèr'*), **ERTE** (du lat. *expertus*, qui a éprouvé) adj. Versé, rendu habile par expérience, par pratique : *Le cœur est* EXPERT *en tromperies.* (Chateaubr.) *L'instruction fait les gens* EXPERTS. (Cormen.) ‖ Qui connaît, qui est au fait : *Véritables piliers de ministères,* EXPERTS *des coutumes bureaucratiques.* (Balz.)

— Subst. Personne experte, apte à juger de quelque chose, connaisseur : *L'amour de la table est une passion que l'on n'a pas avant quarante ans, du moins en* EXPERT. (De Cussy.)

— Dr. Délégué nommé d'office pour donner son avis sur une question qui lui est particulièrement connue, et sur laquelle le juge a besoin de renseignements qu'il ne peut se procurer personnellement; arbitre choisi par des personnes en discussion ou en affaires.

— Fr.-maçonn. Officier d'une loge dont l'emploi occupe le septième rang et constitue la dernière des sept lumières de la loge. (Il entre dans ses fonctions de *toiser* les visiteurs, c'est-à-dire de leur demander le mot d'ordre, de s'assurer de leur qualité de frères, etc.)

— *A dire d'experts,* Suivant le dire des experts. ‖ Fig. D'une manière définitive; sans réserve : *Calomnier* À DIRE D'EXPERTS. (Beaum.)

— ANTON. Commençant, novice. — Inexercé, inexpérimenté inhabile.

— ENCYCL. Dr. V. EXPERTISE.

EXPERTEMENT (*èkss-pèr'*) adv. En homme expert, habile, adroit : *Juger* EXPERTEMENT. *Se tirer* EXPERTEMENT *d'affaire.*

EXPERTISE (*èkss-pèr'*) n. f. Antref. Qualité de celui qui est expert en quelque chose : *Une* EXPERTISE *belliqueuse.* (Moat.) ‖ Opération d'experts qui examinent, étudient un objet pour en donner leur avis : *Faire une* EXPERTISE. ‖ Rapport d'experts : *Attaquer les allégations d'une* EXPERTISE.

— ENCYCL. *Expertise devant les tribunaux civils.* Les principales règles en sont inscrites dans les articles 302 et suivants du Code de procédure civile. L'expertise doit être ordonnée par le tribunal; elle peut l'être tant d'office que sur la demande des parties. Le jugement qui l'ordonne désigne les objets à examiner, les experts nommés et un juge commissaire, pour recevoir le serment des experts. Il y a toujours trois experts, à moins que les parties ne consentent qu'il soit procédé par un seul. Aux opérations des experts les parties assistent, avec droit de faire leurs observations. Les experts rédigent ensuite un rapport, où ils ne doivent formuler qu'un seul avis, à la pluralité des voix. Ce rapport est déposé au greffe, puis lu à l'audience; mais il ne lie pas les juges.

Expertise devant les tribunaux de commerce. L'expertise y a ceci de particulier que le tribunal peut toujours, et sans le consentement des parties, nommer un seul expert; en outre, lorsqu'il y a lieu d'examiner des comptes, pièces et registres, il a à sa disposition un moyen analogue à l'expertise, la nomination d'un ou trois arbitres (C. proc. civ., art. 429 et suiv.).

Expertise en justice de paix. Le droit pour le juge de paix d'ordonner une expertise résulte notamment de l'article 42 du Code de procédure civile.

Expertise en matière administrative. Les tribunaux administratifs jouissent de la plus grande latitude pour prescrire une expertise, sauf, toutefois, dans quelques matières spéciales. Devant les conseils de préfecture, l'expertise est réglée par les art. 13 et suiv. de la loi du 22 juillet 1889.

Expertise en matière criminelle. Le Code d'instruction criminelle ne s'est occupé des expertises qu'à l'occasion du flagrant délit (art. 43, 44 et 59). Mais, en fait, le magistrat chargé de l'instruction d'une affaire a le droit de recourir à une expertise toutes les fois qu'il la juge utile, et l'expertise est également un moyen de preuve commun à toutes les juridictions de répression (cours d'assises, tribunaux correctionnels ou de simple police).

Expertise légale en matière de douanes. Les contestations qui peuvent s'élever entre la douane et le commerce relativement à l'espèce, à la qualité ou à l'origine des marchandises, doivent être déférées à un comité spécial d'expertise (formé de fonctionnaires et de négociants ou fabricants), institué par la loi du 27 juillet 1822.

EXPERTISER (*èkss*) v. a. Evaluer par experts, faire l'expertise de : EXPERTISER *un dommage.*

S'expertiser, v. pr. Etre expertisé.

EXPERTO CREDE (*Croyez-en celui qui en a fait l'expérience*). On ajoute ordinairement *Roberto* (croyez-en Robert...) Est-ce en souvenir de Robert Sorbon, fondateur de la Sorbonne? La chose n'est pas invraisemblable, si l'on considère l'immense renommée de science, de judicieuse sagesse et de haute raison que la docte compagnie conserva pendant des siècles. Ce qui appuie cette opinion, c'est que la thèse pour être reçu docteur en Sorbonne, se nommait *robertine.*

EXPHORÉTIQUE (*èkss, tik'* — du gr. *ex*, hors de, et *phorein*, porter) adj. Méd. Qui provoque la sécrétion de la sueur. ‖ On dit mieux DIAPHORÉTIQUE.

EXPIABLE (*èkss* — lat. *expiabilis*, même sens) adj. Qui peut être expié : *Crime* EXPIABLE.

— ANTON. Inexpiable.

EXPIAT n. m. Hist. Syn. de CAGOT.

EXPIATEUR, TRICE (*èkss*) n. Personne qui expie, qui fait des expiations pour racheter des crimes ou des fautes :

Les pontifes divins, *expiateurs* des crimes,
Du fer religieux ont frappé les victimes.
AIGNAN.

— Antiq. Prêtre qui faisait subir la cérémonie de l'expiation.

— adj. Qui est propre à expier, à servir d'expiation : *Larmes* EXPIATRICES.

— Mythol. Se disait d'un grand nombre de divinités, et particulièrement de Jupiter : *Jupiter* EXPIATEUR.

EXPIATION (*èkss, si-on* — lat. *expiatio;* de *expiare*, expier) n. f. Réparation des fautes et des crimes, satisfaction pour une infraction : *L'*EXPIATION *d'une faute.* ‖ Châtiment considéré comme une compensation du délit, comme une satisfaction imposée pour le mal commis; peines de la vie considérées comme un châtiment qui rachète les fautes commises : *La dernière moitié de la vie n'est qu'une longue et douloureuse* EXPIATION *des fautes de la première.* (A. Fée.)

— Relig. Sacrifice ou autres cérémonies publiques destinées à apaiser la colère du ciel : *Quand la foudre était tombée quelque part, les Romains ordonnaient des* EXPIATIONS. ‖ *Fête de l'expiation* ou *des expiations,* Quatrième des fêtes établies par Moïse.

— ENCYCL. Théol. et hist. relig. D'après la doctrine catholique, l'*expiation* est la satisfaction offerte à Dieu par le coupable, en réparation de sa faute. Nous devons à Dieu deux sortes d'expiations : la première comme hommes, pour le péché originel, le péché du genre humain; la seconde comme individus, pour nos fautes personnelles. Le Fils de Dieu, en s'incarnant et en souffrant pour nous, a pris sur lui notre double dette et l'a surabondamment acquittée. C'est l'expiation par excellence, celle qui désarme la justice de Dieu et répare l'outrage fait à sa sainteté par les péchés des hommes. Toutefois, pour qu'elle soit réellement efficace pour nous, il faut que chacun prenne sa croix, suivant le mot évangélique, et la porte à la suite du Rédempteur; c'est-à-dire que le pécheur doit s'appliquer les mérites de Jésus-Christ, en acceptant les sacrifices que le devoir lui impose et les douleurs que la Providence lui envoie.

Mais l'idée de l'expiation existait dans les religions de l'antiquité. On peut même dire que tous les peuples anciens ont été comme obsédés du désir d'apaiser le ciel, qu'ils croyaient offensé. Chez tous, la cérémonie expiatoire par excellence fut le *sacrifice.* Les Juifs, en particulier, célébraient tous les ans une fête spéciale appelée la « fête de l'expiation ». D'après le *Lévitique* (XXIII, 27-33), le dixième jour du mois de *tisri,* après avoir fait l'aveu de ses fautes et s'être purifié, le grand prêtre entrait dans le saint des saints, dont l'accès lui était interdit tous les autres jours de l'année. Redescendu dans le parvis, il recevait du peuple un taureau roux, un bélier et deux boucs. Le taureau et le bélier étaient sacrifiés. L'un des boucs, que désignait le sort, était offert à Dieu; le grand prêtre chargeait l'autre des péchés du peuple et le chassait dans le désert : c'était le *bouc émissaire.* Aujourd'hui, les juifs célèbrent, par le jeûne, la prière et l'offrande d'un coq, la fête de l'expiation qu'ils appellent *Yom Kippourim.*

Parmi les Phéniciens et les Carthaginois, l'expiation prit des formes terribles. C'était la loi du sang dans ce qu'elle a de plus féroce. Chez les Grecs et les Romains, les prêtres faisaient sur la foule de fréquentes aspersions avec de l'eau lustrale, à laquelle ils attribuaient une vertu expiatoire. Il y avait aussi des expiations particulières, destinées à la réparation de certaines fautes. Ainsi on voit le coupable, dont la conscience était chargée d'un crime, en faire l'aveu aux prêtres, qui l'aspergeaient de sang et lui mettaient au cou un collier de figues.

EXPIATOIRE (*èkss*) adj. Qui sert d'expiation : *Victime* EXPIATOIRE. *La messe est un sacrifice* EXPIATOIRE. ‖ Qui est consacré à perpétuer le souvenir d'un crime que l'on veut expier : *Un monument* EXPIATOIRE.

— Par anal. Qui sert à expier, en parlant d'un mal, d'une peine, d'un châtiment : *Des remords* EXPIATOIRES.

— *Autel expiatoire,* Celui sur lequel on offrait des sacrifices expiatoires. ‖ Fig. *Waterloo fut l'*AUTEL EXPIATOIRE *qui nous rendit la liberté.* (Proudh.)

EXPIER (*èkss* — lat. *expiare;* du préf. *ex*, et de *piare*, apaiser, satisfaire, concilier par le sacrifice, honorer et purifier religieusement. [Prend deux *i* de suite aux deux premiers pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous expiions. Que vous expiiez*]) v. a. Satisfaire pour, se laver de : EXPIER *ses péchés par la pénitence.* EXPIER *des torts par le repentir.* — Absol. Racheter les fautes: EXPIER. *c'est se réhabiliter par la peine.* (Nicolas.) ‖ Etre puni de : EXPIER *une erreur, une imprudence.* ‖ Servir d'expiation, de châtiment pour : *La peine de mort est un sacrifice sauvage qui n'*EXPIE *rien.* (Raspail.)

— Antiq. Purifier par des cérémonies expiatoires : *Eurytion* EXPIA *Pélée du meurtre de Phocus.* ‖ Par ext. Purifier : *Rends-moi mon sérail comme je l'ai laissé : mais commence par l'*EXPIER. (Montesq.) [Vieux.]

S'expier, v. pr. Etre expié, racheté, lavé. ‖ Etre puni, châtié : *Toute faute devrait s'*EXPIER. ‖ Etre compensé par un mal, en parlant d'un bien : *Il n'est guère de qualité qui n'ait en défaut sa contre-partie : toute supériorité s'*EXPIE. (A. Rey.)

EXPILATION (*èkss, si-on* — lat. *expilatio;* de *expilare*, dépouiller, littéralem. « arracher le poil ») n. f. Dr. anc. Spoliation frauduleuse; soustraction, détournement de biens. ‖ *Expilation d'hérédité,* Soustraction totale ou partielle de biens d'une succession encore vacante.

— ENCYCL. Dr. rom. La poursuite criminelle organisée par Marc-Aurèle sous le nom de *crimen expilatæ hereditatis* était dirigée contre quiconque s'emparait sans droit de tout ou partie d'une hérédité non appréhendée par l'héritier. Ce délit était appelé ainsi, et non *furtum,* parce que, l'hérédité étant jacente, on ne pouvait dire qu'il y eût vol à proprement parler. Le jugement entraînait infamie. La poursuite ne pouvait être dirigée ni contre la femme, ni contre des cohéritiers. Outre la restitution des effets enlevés, l'auteur de la soustraction pouvait être condamné à une peine afflictive. Ces règles étaient passées dans l'ancien droit français.

EXPILLY (Claude) sieur DE LA POÉPE, magistrat français, né à Voiron en 1561, mort à Grenoble en 1636. Il fut avocat au parlement de Grenoble. Ses plaidoyers nous semblent aujourd'hui ridicules, tout farcis de citations et d'érudition pédantesque. Il écrivit en l'honneur d'une jeune veuve, Mérande de Baro, qui dédaigna son amour, tout un volume de vers dans le même goût que ses plaidoyers. Souple, ambitieux, versatile, attaché au parti dit *des politiques,* il se rallia délinitivement à la cause de Henri IV. Il devint procureur général à la cour des comptes du Dauphiné et fut chargé de missions diplomatiques; il était nommé, en 1616, président du parlement de Grenoble. Une maladie grave, la mort de sa femme Isabeau Bonnetton (1622), le jetèrent dans une tristesse incurable.

Outre le recueil de ses plaidoyers et les *Poèmes de messire Claude Expilly* (1596-1624), on lui doit une *Histoire du chevalier Bayard,* qui ne fut imprimée qu'après sa mort (1650), et enfin une *Orthographe française suivant la prononciation de notre langue* (1618).

EXPILLY (l'abbé Jean-Joseph d'), géographe français, né à Saint-Remi (Provence) en 1719, mort en 1793. Il recueillit d'intéressantes observations au cours de nombreux voyages en Europe, et rédigea des travaux géographiques, dont le plus important est le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France* (1762-1770). Cet ouvrage s'arrête à la lettre S.

EXPILLY (Louis-Alexandre), évêque constitutionnel, né et mort à Brest (1742-1794). Curé de Saint-Martin de Morlaix, il fut envoyé aux états généraux de 1789 par le bailliage de Saint-Pol-de-Léon. A l'Assemblée nationale, il fut l'un des plus ardents promoteurs de la Constitution civile du clergé et fut, le 22 juin 1790, le rapport sur le traitement des évêques. Ayant prêté serment à la constitution civile, il fut élu évêque pour le département du Finistère, et, le premier des prélats constitutionnels, sacré par Talleyrand, dans l'église de l'Oratoire de Paris, le 24 février 1791. Lié avec les girondins, il signa l'*Appel* aux départements de l'Ouest contre la Convention. Arrêté le 22 mai 1794, il fut, en quelques heures, jugé, condamné et exécuté. « C'est beaucoup, dit-il en montant sur l'échafaud, de comparaître, dans la même journée, devant le tribunal des hommes et devant celui de Dieu. »

EXPILLY (Jean-Charles-Marie), littérateur et administrateur français, né à Salon (Bouches-du-Rhône) en 1814, mort à Tain (Drôme) en 1886. Après le coup d'Etat de 1851, il alla visiter plusieurs pays de l'Amérique du Sud, puis revint en France, collabora à de nombreux journaux et devint commissaire adjoint de l'émigration au Havre (1866), puis commissaire à Marseille (1868). Outre des romans, entre autres : *l'Epée de Damocles* (1843), *Grande dame et lorette* (1854), *les Filles de Mahomet* (1854), *la Cabra d'or* (1861), *les Aventures du capitaine Cayol* (1866), etc. On lui doit plusieurs ouvrages intéressants : *le Brésil tel qu'il est* (1862); *les Femmes et les Mœurs du Brésil* (1864); *la Traite, l'Émigration et la Colonisation au Brésil* (1865); *le Brésil, Buenos-Ayres, Montevideo et le Paraguay devant la civilisation* (1866); et, sous le pseudonyme de CLAUDE DE LA POÉPE : *la Politique du Paraguay* (1869), *l'Ouverture de l'Amazone, ses conséquences politiques et commerciales* (1867).

EXPIRANT (*èkss, ran'*), **ANTE** adj. Qui expire, qui exhale le dernier soupir, qui se meurt : *Un malade* EXPIRANT.

— Fig. Qui est presque détruit, éteint : *Une flamme* EXPIRANTE. ‖ Qui est près de succomber, de cesser d'exister : *La patrie, La liberté* EXPIRANTE.

EXPIRATEUR (*èkss*) adj. Anat. Qui concourt à produire l'expiration : *Muscle* EXPIRATEUR.

EXPIRATION (*èkss, si-on* — rad. *expirer*) n. f. Physiol. Acte par lequel est chassé au dehors l'air introduit dans les poumons par l'inspiration. ‖ Acte analogue à celui qui se produit chez les animaux, et par lequel les plantes laissent échapper des gaz.

— Particulièrem. Époque où se termine un temps prescrit ou convenu; époque où cessent des fonctions temporaires : *L'*EXPIRATION *d'un bail, d'un mandat de député.* ‖ Fin d'une durée quelconque : *A l'*EXPIRATION *de l'année.*

— Fig. Action de mourir; moment où l'on meurt.

— En T. techn., Mouvement par lequel un soufflet, en se contractant, évacue l'air qui s'y était introduit lorsqu'il se dilatait.

— ENCYCL. Physiol. V. RESPIRATION.

EXPIRER (*èkss* — lat. *exspirare;* de *ex*, hors de, et *spirare*, souffler) v. a. Physiol. Expulser, par une contraction de la poitrine : EXPIRER *l'air contenu dans les poumons.*

— Absol. : *L'estomac* ASPIRE *et* EXPIRE, *absorbe et exhale* (Rasp.). ‖ Par anal. Se dit des végétaux qui restituent à l'air les éléments empruntés.

— v. n. Exhaler le dernier soupir, mourir. ‖ Par anal. S'affaiblir et s'éteindre ou s'arrêter : *Lueur, Voix qui* EXPIRE. *Des flots qui* EXPIRENT *sur la grève.*

— Fig. Etre anéanti, cesser d'exister. ‖ Arriver à son terme : *Bail, Trêve qui* EXPIRE. ‖ Avoir certaines limites : *L'empire de la loi* EXPIRE *devant la conscience.* (Franck.)

— ANTON. Inspirer, naître, ressusciter.

EXPLANATION n. f. Liog. Syn. inus. de EXPLICATION.

EXPLÉTIF, IVE (*èkss* — lat. *expletivus:* de *explere*, remplir) adj. Se dit d'un terme qui n'est pas nécessaire au sens de la phrase et sert seulement à lui donner une certaine tournure ou une certaine énergie.

— Substantiv. n. m. : *Faire un fréquent usage des* EXPLÉTIFS.

— ENCYCL. Les mots *explétifs* sont surtout d'usage dans le style familier. En voici quelques exemples : *S'il ne veut pas vous le dire, je vous le dirai.* MOL. *Il ne m'appartient pas* À MOI *de me mêler de vos affaires.*

On vous le prend, on vous l'assomme.
LA FONTAINE.

Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir.
MOLIÈRE.

Il y a beaucoup d'analogie entre les mots *explétifs* et les *pléonasmes.*

EXPLÉTION (*èkss, si-on'*) n. f. Usage des explétifs.

EXPLÉTIVEMENT (*èkss'*) adv. D'une manière explétive : *Mot employé* EXPLÉTIVEMENT.

EXPLICABLE (*èkss*) adj. Qui peut être expliqué : *Phénomène qui n'est pas* EXPLICABLE. ‖ Qui peut être justifié : *Conduite parfaitement* EXPLICABLE.

— ANTON. Inexplicable.

EXPLICATEUR, TRICE (*èkss*) n. et adj. Se dit de la personne ou de la chose qui explique, qui donne une explication : *L'*EXPLICATEUR *d'un musée. Des notes* EXPLICATRICES.

EXPLICATIF, IVE (*èkss*) adj. Qui contient des explications; qui sert d'explication : *Une note* EXPLICATIVE. ‖ Dont la nature, le but est d'expliquer : *La philosophie est essentiellement* EXPLICATIVE. (Mesnard.)

— Gramm. *Complément explicatif,* Mots qui, dans une phrase, peuvent se retrancher sans modifier notablement le sens : *La nécessité,* MÈRE DES ARTS, *a enfanté des prodiges.* Ce complément peut consister en une proposition tout entière : *La nécessité,* QUI EST LA MÈRE DES ARTS, *a enfanté des prodiges.*

EXPLICATION (*èkss, si-on* — lat. *explicatio;* de *explicare*, déplier) n. f. Développement physique : *L'*EXPLICATION *d'un germe.* (Vieux.)

— Développement destiné à faire comprendre une chose plus ou moins obscure : *L'*EXPLICATION *d'une énigme, d'un oracle. Les* EXPLICATIONS *d'un professeur.* ‖ Raison des choses; motifs : *Entre un phénomène et l'*EXPLICATION *d'un phénomène, il y a loin.* (P. Leroux.)

— Dans le langage des collèges, Traduction d'un auteur, et spécialem. orale : *Après la récitation, vient l'*EXPLICATION *des auteurs.*

— Par [illegible] l'arrangement de la conduite, fait [illegible] un fait de [illegible]ation : *Expliquer une* EXPLICATION. *Avoir des* EXPLICATIONS *avec quelqu'un*, [illegible] avec vivacité, avec énergie, compte de sa [illegible]

Explications des maximes des saints sur la vie intérieure, par Fénelon. V. MAXIMES.

EXPLICIT (*ékss*) [illegible] d'un v. du bas lat. signif. [illegible] Formule [illegible] ouvrage. *Le* EXPLICIT [illegible]

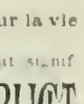

D'un manuscrit du XIIe siècle.

EXPLICITE (*ékss, sit*) — lat. *explicitus*, pour *explicatus*, participe de *explicare*, déployer. *Explicite* signif. [illegible] proprement déployé, développé. adj. Formulé, énoncé [illegible]ement. *Dans* EXPLICITE. *Qui ne laisse* [illegible] *dans le texte* EXPLICITE. *Un fait des plus* EXPLICITES. [illegible] on se rend nettement compte à soi-même. *Nos pensées* [illegible] *que nous disons sont rarement* EXPLICITES. [illegible] *Croyance explicite*, Croyance dont on a fait profession de [illegible]

— Algèbr. *Fonction explicite*. V. FONCTION.

— Gramm. *Proposition explicite*, Proposition qui contient expressément tous les éléments qui la constituent, [illegible] elle-ci : *La terre est ronde.*

— ANTON. **Implicite.**

EXPLICITÉ (*ékss, si*) [illegible] n. f. Caractère de ce qui est explicite. *L'*EXPLICITÉ *d'une clause.*

EXPLICITEMENT (*ékss, si*) [illegible] adj. D'une manière explicite, [illegible] et nette. *Une clause* EXPLICITEMENT *formulée.*

— ANTON. **Implicitement.**

EXPLICITER (*ékss, si*) v. a. Rendre explicite, éclaircir : EXPLICITER *des textes.* Rare.

EXPLIQUER (*ékss, ké* — lat. *explicare*, qui signifie proprem. « déployer » ; de *ex*, hors de, et *plicare*, ployer) v. a. Déployer, développer. (Vieux.) ‖ Eclaircir, faire comprendre par des développements : EXPLIQUER *une énigme, un oracle, un mystère, un texte.* Servir d'explication à ; faire comprendre la nature de : *Les principes* EXPLIQUENT *les faits.* Faire connaître dans ses détails : EXPLIQUER *les tableaux d'une galerie, le jeu d'une machine.*

— Traduire oralement : EXPLIQUER *du grec, de l'anglais.*

— Donner les raisons, les motifs de : EXPLIQUER *un phénomène.* EXPLIQUER *sa conduite.* EXPLIQUER *pourquoi on fait une chose.* Faire connaître, communiquer : EXPLIQUER *ses projets.*

Expliqué, ée part. pass. ‖ Grav. Qui paraît plus ou moins distinctement : *Les fonds d'un paysage doivent être indiqués plutôt qu'*EXPLIQUÉS.

S'expliquer, v. pr. Se déployer : *Des fleurs, Des feuilles qui* S'EXPLIQUENT. (Vieux.) ‖ Être expliqué ou explicable ; devenir intelligible. ‖ Faire connaître sa pensée ; fournir des explications ; parler : *Ne pas savoir* S'EXPLIQUER. ‖ Expliquer à soi, fournir à soi-même une explication ; comprendre, se rendre compte de : *Je ne* M'EXPLIQUE *point l'Evangile au profit du despotisme, mais au profit du malheur.* (Chateaubr.) ‖ Être expliqué l'un par l'autre : *Textes qui* S'EXPLIQUENT *mutuellement.* ‖ Avoir ensemble une explication : *Il vaut mieux* S'EXPLIQUER *que de se battre.*

— SYN. **Développer, éclairer.** V. DÉVELOPPER.

EXPLIQUEUR (*ékss, keur*), **EUSE** n. Personne qui explique : *Un* EXPLIQUEUR *d'énigmes.*

EXPLOIT (*ékss-ploi* — subst. verb. de *exploiter*) n. m. Haut fait de guerre : *Les* EXPLOITS *du Cid.* ‖ Par ext. Haut fait quelconque, action mémorable : *Les* EXPLOITS *d'un règne paisible.* (Boileau.) *Exploits galants*, Succès en amour.

— Iron. Action d'étourdi, acte inconsidéré : *Oui, vantez-vous ; un bel* EXPLOIT *que vous avez fait là !*

— Dr. Acte judiciaire : saisie, assignation, etc. : signifié par huissier. *Exploit libellé*, Exploit énonçant les conclusions et les moyens du demandeur qui l'a fait signifier. *Souffler un exploit*, Ne pas en remettre copie, tout en certifiant sur l'original que la copie a été remise.

— Pêch. Nom d'un filet anciennement employé.

— ALLUS. LITTER. : **Ses rides sur son front ont gravé ses exploits**, Vers de Corneille dans le *Cid* (acte Ier, sc. Ire). C'est Elvire qui le prononce en vantant à Chimène la noblesse de la maison de Rodrigue et la valeur du père de ce héros. Racine, dans ses *Plaideurs*, a fait une parodie spirituelle de ce vers. L'intimé dit de son père, qui était sergent :

Il gagnait en un jour plus qu'un autre en six mois ;
Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits.

Les allusions au vers de Corneille sont presque toujours familières et plaisantes.

— SYN. **Exploit, prouesse.** Au sens propre, *exploit* ne s'applique bien qu'à un grand capitaine ; *prouesse* s'applique aux actions d'un chevalier, d'un paladin, d'un aventurier. On dira *les exploits* de *César*, de *Napoléon Ier*, les *prouesses* de *d'Artagnan*, de *Corcoran*, de *Tartarin*. On dit cependant, mais plutôt par sarcasme : *les exploits* d'un chasseur.

— ENCYCL. Proc. civ. On donne le nom d'*exploits* à des actes de procédure signifiés par un officier public, le plus ordinairement par un huissier.

Les exploits peuvent intervenir dans des circonstances très diverses, notamment pour signifier la partie à laquelle on les adresse à comparaître, dans un certain délai, devant telle ou telle autorité, pour répondre à une demande judiciaire formée contre elle, ou bien pour la mettre en demeure de remplir une obligation, ou lui intimant l'ordre de réaliser un fait déterminé, ou bien encore pour exécuter à son encontre des décisions ou mandements de l'autorité, soit judiciaire, soit même administrative.

On considère comme communs aux exploits de toute nature les règles [illegible] de procédure civile (art. 61 à 68). Formule à propos des exploits d'ajournement ou d'assignation.

Tout exploit est rédigé en original et en copie. L'original reste aux mains de la partie agissante ou requérante, pour faire foi de l'injonction qu'elle a fait adresser au défendeur ; la copie, reproduction exacte et textuelle de l'original, est remise au défendeur.

Depuis une loi du 15 février 1899 modification de l'art. 68 du C. de procéd. civ., les copies d'exploits doivent être, à toute autre personne que la partie elle-même ou le procureur de la République, délivrées sous enveloppe fermée.

EXPLOITABILITÉ (*ékss*) n. f. Qualité de ce qui est exploitable : *L'*EXPLOITABILITÉ *d'un gisement de houille.*

— Dr. Qualité de ce qui peut être saisi et vendu sur la demande des créanciers.

EXPLOITABLE (*ékss*) adj. Qui peut être exploité avec avantage : *Des terres, Des mines* EXPLOITABLES. ‖ Par anal. Qu'on peut mettre en activité pour en tirer parti : *Une industrie* EXPLOITABLE.

— Fig. Qu'on peut faire servir à ses fins ; dont on peut abuser : *Un homme crédule est facilement* EXPLOITABLE.

Eaux et for. *Bois exploitable*, Bois dont les arbres ont atteint les dimensions convenables pour pouvoir être abattus et utilisés.

— Dr. Qui peut être saisi et vendu par la justice, à la suite d'une signification par exploit : *Les instruments de travail ne sont pas* EXPLOITABLES. (Vieux.)

— ANTON. **Inexploitable.**

EXPLOITANT (*ékss, tan*), **ANTE** adj. Qui se livre à une exploitation industrielle, commerciale, agricole, etc. : *Une compagnie* EXPLOITANTE. ‖ Qui fait servir cupidement à ses fins ; qui abuse de : *La classe* EXPLOITANTE *et la classe* EXPLOITÉE. — Substantiv. dans ces deux sens : *Ce n'est pas toujours la seule intelligence de l'*EXPLOITANT *qui accroît et assure les bénéfices.* (Morogues.)

— En T. de dr., Qui signifie des exploits, qui a le droit de les signifier : *Un huissier* EXPLOITANT.

EXPLOITATION (*ékss, si-on*) n. f. Action d'exploiter, dans tous les sens de ce verbe, au prop. et au fig. : *L'*EXPLOITATION *d'une forêt. L'*EXPLOITATION *du faible par le fort.*

— Par ext. Lieu où l'on exploite, que l'on exploite : *Visiter son* EXPLOITATION. *Avoir de nombreux appareils sur son* EXPLOITATION. ‖ *Chemin, Matériel, etc., d'exploitation*, Chemin, Matériel, etc., servant à une exploitation.

— *Exploitation foncière*, Exploitation directe, et non par voie d'échange, d'un fonds, d'un immeuble.

— Econ. rur. *Chemin d'exploitation*, Chemin créé de toutes pièces par un particulier, une compagnie, pour les besoins d'une exploitation rurale.

— Techn. Ensemble des services d'une ligne de chemins de fer ou de tramways entrant en jeu après l'achèvement de tous les travaux : administration commerciale, direction du matériel fixe et roulant, traction, entretien, surveillance de la voie, contrôle de l'exploitation, etc.

Exploité, ée part. pass. ‖ Subst. Personne exploitée par une autre : *Vaut-il mieux être l'*EXPLOITÉ *ou l'*EXPLOITANT ?

EXPLOITER (*ékss* — du bas lat. *explicitare*; de *explicare*, qui signifie proprem. « déployer ») v. a. Mettre en œuvre, utiliser à son profit : EXPLOITER *une mine, un brevet, un théâtre.* ‖ Abuser de quelqu'un à son profit : *Exploiter ses ouvriers, Exploiter la crédulité de quelqu'un.* ‖ Par ext. Soumettre à des exactions : *Une bande de voleurs qui* EXPLOITE *les grands chemins.* — Absol. *Nous nous mêmes à* EXPLOITER *sur les grands chemins.* (Lesage.)

— Fig. Tirer parti de : *Le talent est un bien précieux qu'il faut* EXPLOITER, *non gaspiller.* ‖ Utiliser à son profit une personne ou une chose et en tirer un bénéfice abusif, irrégulier, etc. : EXPLOITER *les naïfs.* EXPLOITER *la crédulité publique.*

— Féod. *Exploiter un fief*, Se saisir des produits d'un fief dont le tenancier n'avait pas rempli ses obligations féodales.

— v. n. Faire des actions mémorables ; accomplir une tâche : *Vous avez bien* EXPLOITÉ ! (Vieux.) Vous avez fait de belle besogne.

— Dr. Rédiger et signifier des exploits : *Les sergents du Châtelet avaient le pouvoir d'*EXPLOITER *par tout le royaume.* ‖ Activ. Assigner, sommer par exploit : EXPLOITER *sa partie.*

— Prov. anc. *A mal exploiter bien écrire.* Se disait d'une personne qui, après avoir mal fait une chose, avait parfaitement écrit ce qu'elle aurait dû faire.

S'exploiter, v. pr. Être exploité. ‖ Chercher ses profits aux dépens l'un de l'autre.

EXPLOITEUR, EUSE (*ékss*) n. et adj. Se dit d'une personne qui exploite, dans tous les sens de ce verbe, au prop. et au fig. : *Ingénieurs* EXPLOITEURS *d'une mine. La police traque les* EXPLOITEUSES *de mineurs.*

EXPLORABLE (*ékss*) adj. Qui peut être exploré : *Pays* EXPLORABLES.

EXPLORATEUR, TRICE (*ékss*) adj. Qui explore, qui fait un voyage de découverte : *Des savants* EXPLORATEURS. ‖ Qui a pour but une exploration ; qui est consacré à une exploration : *Une expédition* EXPLORATRICE.

— Par ext. Qui sert à un examen, à une étude : *On a perfectionné les moyens* EXPLORATEURS *du fond de la mer.*

— Fig. Qui se livre à des recherches : *Les philosophes* EXPLORATEURS.

— Chir. Qui sert à reconnaître l'état de certaines parties : *Ponction* EXPLORATRICE. ‖ *Trocart exploateur* ou substantiv. *Exploateur*, Trocart conformé de manière à amener au dehors une parcelle du tissu dans lequel on l'a plongé. ‖ *Stylet exploateur*, Stylet destiné à révéler la présence d'une balle, et qui, dans ce but, se termine par une olive en biscuit de porcelaine, sur laquelle le projectile laisse une tache plombée.

— n. Celui, celle qui fait un voyage d'exploration : *Les* EXPLORATEURS *des régions polaires.*

— Fig. Personne qui se livre à un examen spécial, à une étude particulière : *Les* EXPLORATEURS *des champs de la science.*

— Art milit. anc. Soldat envoyé à la découverte, batteur d'estrade. ‖ Art milit. V. la partie encycl.

— Méd. Appareil électrique servant à la recherche des corps étrangers, métalliques, dans le corps humain.

— ENCYCL. Electr. *Explorateur du champ magnétique.* On nomme ainsi un appareil servant à déterminer la force d'attraction d'un aimant et à donner la représentation graphique des lignes de force du champ magnétique.

Explorateur de fil. C'est le nom donné à un appareil portatif servant à constater les effets d'induction des fils télégraphiques les uns sur les autres. Il se compose d'une embouchure de téléphone armée d'une membrane vibrante et d'un aimant en fer à cheval séparé que l'on dépose sur le fil en tenant la membrane au-dessus des pôles pour écouter les sons engendrés.

— Méd. *Explorateur-extracteur de Trouvé.* Cet appareil, qui sert à déceler et à extraire du corps humain des corps solides métalliques, se compose d'un stylet formé de deux tiges d'acier isolées entre elles, renfermées dans un tube et dont les extrémités, sortent de quelques millimètres. Ce stylet, communique directement avec le circuit d'une pile et d'un trembleur. Dans ces conditions, il suffit qu'un corps métallique plomb, fer ou cuivre, soit en contact avec les pointes pour faire fonctionner le trembleur.

Explorateur microtéléphonique de Chardin. Cet appareil, qui a le même but que le précédent, se compose essentiellement d'un *microphone* réglable, à pastilles de charbon, monté dans une boîte cylindrique sur laquelle peuvent se fixer des sondes ordinaires de formes diverses. Un téléphone Bell est en relation avec une pile et le microphone. Lorsque l'extrémité de la sonde rencontre une esquille d'os ou un projectile, le choc produit sur l'extrémité de la sonde se transmet mécaniquement au microphone et l'on entend dans le téléphone un bruit sec.

— Milit. *Appareil explorateur.* On a donné ce nom à un appareil imaginé pour examiner l'intérieur des bouches à feu se chargeant par la culasse. Il se compose essentiellement d'une boîte cylindrique ou lanterne, noircie intérieurement et renfermant un miroir incliné à 45°, une lentille et une lampe électrique à incandescence. La lanterne, fixée au bout d'une hampe, est ouverte d'un côté ; on tourne ce côté vers la partie de l'âme à explorer, de façon à éclairer vivement et, au moyen de la lentille et du miroir on perçoit une image suffisamment grossie pour en examiner les détails. De petits appareils analogues sont employés pour examiner l'intérieur des projectiles creux, lors de leur fabrication.

EXPLORATIF, IVE (*ékss*) adj. Qui a pour but une exploration : *Expédition* EXPLORATIVE.

EXPLORATION (*ékss, si-on*) n. f. Géogr. Action d'explorer, d'examiner en détail une contrée, une localité : EXPLORATION *du continent africain, des mers polaires, d'une caverne à ossements.*

— Art milit. *Service d'exploration*, Service de cavalerie qui a pour but de rechercher l'ennemi et de prendre contact avec lui.

— Méd. Ensemble des moyens employés pour arriver à connaître exactement l'état des parties malades : EXPLORATION *par la palpation, la percussion, l'auscultation, le sondage, l'éclairage des cavités.*

— ENCYCL. Géogr. L'*exploration* d'une contrée a affecté, au cours du XIXe siècle (qui est le siècle de l'exploration), des formes bien différentes. On s'est d'abord contenté, et il est encore des explorateurs qui agissent ainsi, de traverser un pays dans un sens déterminé, en tâchant de bien voir et de recueillir des indigènes le plus d'informations possible ; René Caillé est un remarquable exemple de cette catégorie d'explorateurs. Avec le développement des connaissances géographiques et scientifiques, on a demandé davantage aux voyageurs ; on leur a demandé de rapporter des éléments d'information rigoureux permettant d'établir exactement leurs itinéraires et de tracer à travers les pays parcourus par eux une ligne bien déterminée ; de recueillir des collections géologiques et minéralogiques, botaniques, zoologiques, ethnographiques, des vocabulaires, etc. ; Barth en Allemagne, Duveyrier en France, Livingstone en Angleterre, sont des modèles d'explorateurs de ce genre. Actuellement, enfin, on agit d'une façon plus rigoureuse encore en confiant non plus à un voyageur isolé, mais à une réunion d'explorateurs groupés sous la direction d'un chef de mission, l'étude d'un pays déterminé ; qu'il s'agisse de science ou de commerce, chacun a sa spécialité dont il s'occupe exclusivement, réunit ses collections, et fait l'examen détaillé de la contrée à son point de vue particulier. Au retour, tous les travaux de détail sont réunis et présentés au public par le chef de mission, qui a conçu le plus souvent le projet du voyage, en a eu la direction et en a assuré le succès. Ainsi a été naguère effectuée l'exploration française du Mékong, dirigée par Doudart de Lagrée ; ainsi ont été conçues et menées à bonne fin la mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, la mission Foureau-Lamy à travers le Sahara, etc. ; ainsi encore a été faite l'étude de Socotora par les Anglais, etc.

— Méd. L'*exploration*, qui continue à l'art si difficile du diagnostic, ne peut être exacte qu'en s'appuyant sur toutes les sciences. (Pour l'*ophtalmoscopie* et l'*endoscopie*, v. ces mots.) L'exploration électrique se fait par l'explorateur de ce nom ou par l'examen faradique et galvanique des nerfs et des muscles qui y doivent réagir d'une façon connue ; l'exploration interne, vaginale ou rectale, qui, en dehors de l'usage d'instruments spéciaux, se fait souvent avec le doigt, a reçu le nom de *toucher*, et c'est la perception tactile qui renseigne alors le médecin. L'*auscultation* et la *percussion* sont des moyens d'exploration fondés : le premier, sur les perceptions auditives ; le second, sur les perceptions auditives et tactiles.

— Milit. Le service d'exploration, essentiellement offensif, est confié à la cavalerie indépendante, qui reste concentrée le plus possible en lançant en avant de petits groupes ou détachements pour chercher des renseignements d'après lesquels elle se dirigera ensuite elle-même. Mais le but réel n'est atteint qu'après la prise de contact avec les avant-postes de l'infanterie ennemie, souvent masquée par la cavalerie. L'exploration du champ de bataille par la cavalerie se fait au moyen d'éclaireurs de terrain et de patrouilles de combat ; celles-ci observent les mouvements de l'ennemi, et en informent le commandement supérieur qui décide l'attaque.

EXPLORATIVEMENT (*ékss*) adv. En explorant.

EXPLORER (*ékss* — lat. *explorare*, même sens) v. a. Géogr. Parcourir, visiter une contrée, un lieu, en l'étudiant avec soin : EXPLORER *l'Afrique, un souterrain.*

— Fig. Etudier, sonder, scruter : EXPLORER *du regard.* EXPLORONS *les sciences négligées.* (Fourier.)

— Chir. Sonder une plaie ; étudier l'état des tissus intérieurs.

S'explorer, v. pr. Être exploré.

EXPLOSEUR (*ékss* — du lat. *explodere*, supin *explosum*, exploser) n. m. Appareil servant à enflammer à distance les fourneaux de mines, au moyen d'un courant électrique. ‖ Appareil destiné à expérimenter la puissance des explosifs.

— ENCYCL. Parmi les différents types d'*explaseurs*, on peut signaler le *coup-de-poing Breguet* qui utilise le courant induit que provoque la séparation brusque et la remise en place de l'armature d'un puissant aimant. C'est un appareil très simple, d'un maniement facile et très portatif.

Dans l'*exploseur magnéto-électrique de Deprez*, au lieu

d'utiliser le courant engendré directement sur les bobines d'un électro-aimant, on lance le courant produit dans le fil d'une bobine de Ruhmkorff et l'on fait usage du fil induit pour produire l'étincelle.

Exploseur coup-de-poing Bréguet.

Les *exploseurs Siemens* sont constitués par de petites dynamos, les unes à haute tension, les autres dites de *quantité*, faisant rougir un fil de platine qui communique le feu à l'amorce.

L'*exploseur Whinery* s'emploie pour l'essai de la puissance des explosifs. Il comprend une sorte d'enclume métallique, dont la face supérieure est percée d'une alvéole dans laquelle on loge une quantité déterminée de la matière explosive à essayer. On la fait détoner après l'avoir recouverte d'un marteau pivotant dont le manche porte un index que l'explosion soulève, tout en déplaçant un curseur mobile sur une tige verticale. La hauteur atteinte par ce curseur indique la puissance explosive de la matière.

EXPLOSIBLE (*ékss*) adj. Qui peut faire explosion : *Toute arme à feu est* EXPLOSIBLE. ‖ Qui peut causer une explosion par un développement de gaz : *Toute matière qui produit un gaz est plus ou moins* EXPLOSIBLE. — Substantiv. : *Un* EXPLOSIBLE.

— *Projectile explosible,* Projectile rempli d'un explosif qui le fait éclater en morceaux. (Aujourd'hui, tous les projectiles de l'artillerie sont explosibles, sauf les boîtes à mitraille et certains boulets employés dans des tirs d'expérience. La convention de Genève a interdit les projectiles explosibles pesant moins de 400 grammes et, par là même, les balles explosibles.

— ANTON. Inexplosible.

EXPLOSIF, IVE (*ékss*) adj. Qui procède par explosion, par émission soudaine et bruyante ; qui produit ou constitue l'explosion : *Des bruits* EXPLOSIFS. *La nature* EXPLOSIVE *du coton-poudre.* ‖ Explosible, susceptible de faire explosion : *Mélange* EXPLOSIF. — Substantiv. : *Un* EXPLOSIF.

— Gramm. *Consonnes explosives* ou substantiv. *Explosives,* Celles que la bouche émet en s'ouvrant brusquement, ce qui détermine une sorte d'explosion de l'air. (Ces consonnes sont dites aussi *momentanées,* parce qu'on ne peut prolonger leur articulation. Les explosives du français sont *p, b, t, d, k,* et, devant *a, o, u, e* et *q.*)

— Physiq. *Distance explosive,* Maximum de la distance à laquelle la recomposition des électricités et la production de l'étincelle peuvent avoir lieu.

— ENCYCL. Physiq. Tout corps dont la décomposition se fait brusquement en dégageant beaucoup de gaz à une haute température, peut constituer un *explosif.*

On appelle *potentiel* d'une substance explosive le produit de la quantité de chaleur que dégage 1 kilogramme de cette substance, par l'équivalent mécanique de la chaleur ; c'est le travail que peut fournir 1 kilogramme de l'explosif, mais dont on ne recueille dans la pratique qu'une portion relativement faible.

Dans la *déflagration,* la combustion se propage avec une vitesse qui varie de quelques millimètres par seconde à quelques centaines de mètres. Dans la *détonation,* la propagation se fait avec une vitesse comprise entre 2.000 et 7.000 mètres par seconde ; on a donné à cette propagation extrêmement rapide le nom d'*onde explosive.*

Certains explosifs, comme la poudre noire, ne peuvent que déflagrer ; d'autres, comme le coton-poudre, déflagrent ou détonent, selon qu'on produit leur explosion à l'aide d'une flamme ou d'un choc. Le fulminate de mercure détone sous la seule action de la chaleur ; c'est pourquoi on l'emploie généralement comme amorce, pour produire le choc initial nécessaire à la détonation des autres explosifs.

L'aptitude à la détonation ou à la simple déflagration peut servir de base à une classification méthodique des substances explosives, en même temps que leur composition chimique.

A. EXPLOSIFS DÉTONANTS.

1° *Explosifs à la nitroglycérine.* La nitroglycérine constitue l'élément principal des *dynamites.* V. DYNAMITE.

2° *Explosifs au coton nitré.* Le coton nitré, ou nitrocellulose, entre dans la composition d'un certain nombre d'explosifs détonants, énumérés à l'article COTON-POUDRE.

Convenablement dénitrifié, il peut devenir déflagrant (poudres sans fumée), ou même perdre toute propriété explosive (soie artificielle).

3° *Explosifs à l'acide picrique.* L'acide picrique, qu'on utilise beaucoup en teinture, peut détoner sous l'action d'un détonateur, tel qu'une forte amorce de fulminate. On l'emploie comme explosif sous les noms de *mélinite,* de *lyddite,* etc.

Les *picrates* constituent également des explosifs détonants, mais trop sensibles ; aussi doit-on éviter tout contact de l'acide picrique avec les oxydes métalliques, notamment avec l'oxyde de plomb, pouvant donner lieu à la formation de picrates.

4° *Explosifs à la nitronaphtaline.* La nitronaphtaline mélangée au nitrate d'ammoniaque donne les *explosifs Favier* ou *nitramites.* Avec un excès de nitrate d'ammoniaque, elle fournit les *grisounites* et les *poudres de sûreté* qu'on emploie dans les mines.

5° *Explosifs à la nitrobenzine.* De même, la nitrobenzine mélangée au nitrate d'ammoniaque donne la *bellite* et la *recurite.* En la remplaçant par la chlorobinitrobenzine, on obtient la *roburite.* Ces explosifs, destinés aux mines et carrières, doivent être manipulés avec précaution, en raison des dangers que présente la nitrobenzine pour la santé.

6° *Panclastites.* Les panclastites sont des explosifs liquides que l'on forme, au moment de s'en servir, en dissolvant soit du pétrole, soit du sulfure de carbone dans l'acide hypoazotique, ou en mélangeant de la nitrobenzine avec de l'acide azotique, ce qui donne la *hellofite.*

7° *Explosifs d'amorce.* Le fulminate de mercure est, avons-nous dit, le type des explosifs d'amorce. Les amorces renferment 0gr,5 à 1gr,5 de fulminate comprimé dans un petit tube de cuivre. Pour mettre le feu aux amorces, on emploie, selon les cas, une mèche ou cordeau, un percuteur, une étoupille à friction, ou un allumeur électrique.

Le fulminate d'argent sert à la confection des *pois fulminants.*

Les *tubes* et *cordeaux détonants* sont des cylindres en étain ou en plomb qui sont remplis généralement de coton-poudre, et qui transmettent la détonation avec une vitesse de plus de 3.000 mètres par seconde. On fait aussi des cordeaux détonants à gaine souple.

B. EXPLOSIFS DÉFLAGRANTS.

1° *Poudre noire.* La poudre noire est un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon. V. POUDRE.

2° *Poudres nitratées diverses.* Ce sont des poudres dans lesquelles du nitrate de soude ou d'ammoniaque accompagne ou remplace le salpêtre ; elles sont moins coûteuses que la poudre noire, mais plus hygrométriques.

3° *Poudres chloratées.* Les poudres au chlorate de potasse sont trop sensibles au choc, et, par suite, d'un usage dangereux. En mélangeant du chlorate de potasse avec une petite quantité de nitroglycérine, on a réussi à former un explosif dont on a pu se servir industriellement.

4° *Poudres picratées.* Le picrate de potasse mélangé avec du salpêtre et du charbon constitue la *poudre Désignolles.* Mélangé avec du chlorate de potasse, il donne une poudre très brisante, dont l'emploi n'est pas sans danger.

Le picrate d'ammoniaque donne avec le salpêtre une poudre plus sûre (*poudre Brugère*).

5° *Poudres au coton nitré.* La nitrocellulose est la base des poudres sans fumée ; elle brûle en effet sans donner de résidus.

Le coton-poudre, si on le fait déflagrer, constitue une poudre qui a été essayée en Autriche, vers 1846, par le général Lenck, et plus tard, en Angleterre, par Abel.

Les *poudres pyroxylées,* qui se fabriquent en France, contiennent du coton-poudre et des nitrates en proportions variables.

C'est généralement en dissolvant dans l'éther du coton nitré, de façon à régler son degré de nitrification, qu'on fabrique les *poudres sans fumée.*

La *balistite* (Italie), la *cordite* (Angleterre) et la poudre sans fumée allemande sont constituées par un mélange de coton nitré et de nitroglycérine.

6° *Artifices* et *allumeurs.* Les *capsules d'artifice* doivent contenir au maximum 4gr,55 d'explosif constitué principalement par du chlorate de potasse et du phosphore (0mgr,65).

La *mèche à canon* contient de l'acétate de plomb ; elle brûle à raison de 2mm par minute.

Le *cordeau Bickford,* dont l'âme est en poudre fine, brûle à raison de 11mm par seconde.

La *mèche à étoupilles* contient du pulvérin et brûle à raison de 65mm par seconde.

Le *cordeau porte-feu,* formé de mèches à étoupilles, brûle à raison de 100mm par seconde.

L'*allumeur de sûreté,* dont on se sert quelquefois dans les mines, renferme une capsule contenant de l'acide sulfurique, du chlorate de potasse et un bout de cordeau Bickford ; son dispositif permet de laisser passer les gaz, sans livrer passage à la flamme ni aux étincelles.

Explosifs de mines.

Dans les mines, où l'inflammation du grisou est à craindre, il importe de n'employer, pour briser la roche, que des explosifs dont la température de détonation soit suffisamment basse.

Les explosifs détonants doivent être choisis de préférence aux explosifs déflagrants, parce que les gaz résultant de la détonation, bien que produits à une température élevée, se détendent aussitôt avec une grande rapidité et se refroidissent avant d'avoir eu le temps d'enflammer le grisou. En les mélangeant avec un excès de nitrate d'ammoniaque, dont la température de décomposition ne dépasse pas 1100°, on obtient toute sécurité.

La commission des substances explosives a reconnu que si, pour le travail au rocher, la température de détonation peut atteindre 1.800°, il faut, pour les travaux en couche grisouteuse, qu'elle soit inférieure à 1.500°. Le calcul de cette température se déduit de la composition de l'explosif, qui doit toujours, obligatoirement, être inscrite sur les cartouches employées. (Décret du 26 juill. 1890.)

Les explosifs dont l'emploi est recommandé dans les mines à grisou, ont été énumérés dans une circulaire, en date du 1er août 1890, du ministre des travaux publics. Ce sont les suivants :

1° Mélange de dynamite n° 1 (20 p. 100) et de nitrate d'ammoniaque.

2° Mélange de dynamite-gomme (12 p. 100) et de nitrate d'ammoniaque.

3° Mélange de binitrobenzine (10 p. 100) et de nitrate d'ammoniaque, ou mieux de trinitronaphtaline (4,5 p. 100) et de nitrate d'ammoniaque.

4° Mélange de coton octonitrique (9,5 p. 100) et de nitrate d'ammoniaque.

Les trois premiers de ces mélanges se fabriquent dans l'industrie. Le dernier est fabriqué par l'État ; les poudreries nationales le livrent en cartouches comprimées de divers diamètres.

A l'étranger, on remplace souvent le nitrate d'ammoniaque par des sels hydratés, tels que du carbonate de soude ou du sulfate de magnésie.

La sécurité est, dans tous les cas, d'autant plus grande que la charge est plus faible et le bourrage plus soigné. Il est recommandé de constituer le bourrage avec des matières plastiques (argile ou mousse humide) entourant l'explosif.

Pour la mise à feu, on doit employer, à l'exclusion des mèches, l'allumeur de sûreté, le cordeau détonant, l'étoupille à friction ou l'amorce électrique, de manière à éviter toute étincelle pouvant enflammer le grisou.

EXPLOSION (*ékss*) n. f. Commotion accompagnée de détonation, et produite par le développement soudain d'une force, ou l'expansion subite d'un gaz.

— Par anal. Émission soudaine et bruyante : *Une* EXPLOSION *de cris, de menaces, de bravos.*

— Fig. Action d'éclater soudainement ; manifestation vive et soudaine : *L'*EXPLOSION *d'un complot, de la colère. En Angleterre, l'*EXPLOSION *d'un intérêt est toujours terrible.*

— Mar. *Explosion des torpilles.* V. TORPILLE.

— Méd. Invasion subite et inattendue de certains symptômes pathologiques.

— Mines. *Explosions dans les mines.* V. GRISOU, MINE.

— ENCYCL. Mécan. On attribue l'*explosion* des machines à vapeur, soit à l'action électrique que développe la vaporisation, soit à la surchauffe des parois de la chaudière, par suite du manque d'eau ; soit à l'abaissement subit de pression dans le générateur, soit encore au retard de l'ébullition de l'eau occasionnant la production d'eau surchauffée ; soit, enfin, au passage de l'eau à l'état sphéroïdal, amenant, au moment de la transformation de la goutte d'eau en vapeur, un excès considérable et brusque de pression contre les parois.

EXPLOSIONNER (*ékss, si-o-né*) v. n. Faire explosion.

EXPOLIATEUR, TRICE (*ékss*) n. S'est dit quelquefois pour SPOLIATEUR, TRICE.

EXPOLIATION (*ékss, si-on*) n. f. S'est dit pour SPOLIATION.

— Hortic. Suppression des parties mortes d'un végétal.

EXPOLIER (*ékss*) — Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. pr. : *Nous expolions. Que vous expoliez.* v. a. S'est dit pour SPOLIER.

— Hortic. Débarrasser des parties mortes : EXPOLIER *un arbuste.*

EXPOLITION (*ékss, si-on* — lat. *expolitio;* de *expolire,* polir) n. f. Figure de rhétorique qui consiste dans la reproduction de la même idée faite en termes différents, soit pour la graver mieux dans l'esprit des auditeurs, soit pour lui donner une expression plus énergique.

EXPONCE n. f. Dr. anc. V. ÉPONCE.

EXPONCTION (*ékss, ksi-on* — du préf. *ex,* et de *ponction*) n. f. Paléogr. Manière de supprimer usitée dans les manuscrits, et qui consistait à entourer de points ou à marquer d'un point le mot ou les mots à supprimer.

EXPONCTUER (*ékss* — du préf. *ex,* et de *point*) v. a. Paléogr. Marquer d'un point, en dessus ou en dessous, pour annuler.

EXPONENTIEL, ELLE (*ékss, non-si-èl'* — du lat. *exponens,* exposant, qui est fait de *ex,* hors de, et *ponere,* mettre) adj. Algèbr. Qui a un exposant variable, indéterminé ou inconnu. *Fonction exponentielle,* Expression de la forme a^x, où a est une constante et x un exposant variable. *Équation exponentielle,* Équation qui contient des quantités exponentielles. ‖ *Calcul exponentiel,* Ensemble des calculs relatifs aux quantités exponentielles. ‖ *Courbe exponentielle,* Courbe dont l'équation est exponentielle.

— n. f. Quantité exponentielle : *Une* EXPONENTIELLE.

— ENCYCL. *Fonction exponentielle.* La fonction *exponentielle* a^x est la première des *transcendantes* simples ; elle a pour inverse la fonction *logarithmique ;* les fonctions *circulaires* directes, sin x, cos x, tang x, cotang x en sont formées.

La fonction a^x est continue si a est positif.

On peut l'écrire e^{xLa}, e indiquant la base du système des logarithmes népériens ; il en résulte que les exponentielles composées ont toujours la forme $e^{f(x)}$. Toutes les dérivées de e^x sont égales à e^x ; il en résulte, en appliquant la formule de Mac-Laurin,

$$e^x = 1 + \frac{x}{1} + \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^3}{1.2.3} + \ldots$$

La fonction exponentielle est caractérisée par la relation $a^x . a^y = a^{x+y}$.

On démontre que si une fonction $f(x)$ continue est telle que :

$$f(x) f(y) = f(x+y),$$

la fonction f est une exponentielle.

— *Exposants imaginaires.* Euler prenait pour définition de e^x, lorsque x était imaginaire, la série :

$$1 + \frac{x}{1} + \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^3}{1.2.3} + \ldots$$

qui, toujours convergente et toujours simple, ne représente jamais qu'une quantité parfaitement définie.

D'après cette définition :

$$e^{ix} = 1 - \frac{x^2}{1.2} + \frac{x^4}{1.2.3.4} - \frac{x^6}{1.2.3.4.5.6} + \ldots$$
$$+ i\left(\frac{x}{1} - \frac{x^3}{1.2.3} + \frac{x^5}{1.2.3.4.5} \ldots\right).$$

La partie réelle de ce développement est celui de cos x, et le coefficient de i, le développement de sin x. Il en résulte :

$$e^{ix} = \cos x + i \sin x.$$

Cette formule permet d'assimiler les règles relatives aux exposants imaginaires à celles qui se rapportent aux exposants réels.

EXPORTABLE (*ékss*) adj. Qui peut être exporté : *Des marchandises* EXPORTABLES.

EXPORTATEUR, TRICE (*ékss*) n. Personne qui exporte, qui fait le commerce d'exportation. ‖ Adjectiv. : *Commerçant* EXPORTATEUR.

EXPORTATION (*ékss, si-on* — lat. *exportatio,* même sens) n. f. Action de transporter à l'étranger des produits nationaux : *Favoriser l'*EXPORTATION. ‖ Ces produits eux-mêmes : *Hangar réservé aux* EXPORTATIONS.

— Fig. *L'*EXPORTATION *des idées.*

— ENCYCL. Econ. polit. Pendant de longs siècles, les États frappèrent les marchandises d'énormes droits, non seulement à l'entrée, mais aussi à la sortie : il fallait, croyait-on, entraver l'*exportation* des produits, et particulièrement du blé, pour éviter des famines ou empêcher le pays de s'appauvrir. Cette doctrine se relâcha à partir du XVIe siècle. Néanmoins, et notamment dans la législation douanière française, on en retrouve encore les traces au milieu du XIXe siècle. Ainsi, jusqu'en 1853, certaines matières premières, que l'industrie, disait-on, avait intérêt à garder à sa disposition, étaient fortement taxées à la sortie : les peaux payaient, par exemple, de 16 à 70 francs les 100 kilogr. ; les soies teintes pour tissage, 600 francs. Diminués en 1853, les droits à l'exportation ont été supprimés en 1860. Un seul s'était maintenu : celui qui, pour combattre la contrebande faite à l'aide des chiens de forte race, frappait ces animaux à leur sortie par les frontières de terre ; dans la suite, cette taxe de 6 francs a été remplacée par la prohibition. Certains États de l'Amérique du Sud continuent, dans un but fiscal, à prélever des droits de douane à l'exportation de quelques produits.

[illegible] exemptes de taxes de sortie, les marchandises exportées, [illegible] en France, sont soumises au contrôle de la douane. Si elles ne sont astreintes à aucune [illegible] sanitaire, bétail ou phylloxéra, si elles [illegible] droit à aucune prime ou décharge, si, enfin, elles sont [illegible] ou naturalisées, elles peuvent sortir par tout bureau de douane. L'expéditeur est alors tenu de faire une déclaration relative au poids ou à la valeur de la marchandise exportée. Cette déclaration, exigée en vue de la [illegible] de la statistique des exportations, est très fréquemment inexacte, en effet, comme asser souvent elle est prise, par les compagnies de transport, pour base du calcul du fret et, à l'arrivée à destination, pour base du calcul du droit d'entrée, les expéditeurs peuvent être poussés à dissimuler soit le poids, soit la valeur, soit la nature même de la marchandise. Aussi les statistiques des exportations que, cependant, l'on cite continuellement dans les discussions économiques, sont-elles d'une inexactitude notoire.

— ANTON. Importation.

EXPORTER (*ékss* — lat. *exportare*, qui est fait de *ex*, hors, et *portare*, porter) v. a. Transporter des produits naturels à l'étranger. (*Ne nation gagne d'autant plus que la valeur des marchandises qu'elle* IMPORTE *surpasse la valeur des marchandises qu'elle* EXPORTE. J.-B. Say.)

S'exporter, v. pr. Etre exporté.

— ANTON. Importer et réimporter.

EXPORTEUR n. m. Se dit quelquefois pour EXPORTATEUR.

EXPOSANT (*ékss*, [illegible], **ANTE** rad. *exposer*) adj. Se dit d'une personne qui a fait admettre ses œuvres ou ses produits dans une exposition publique : *Les artistes, Les industriels* EXPOSANTS.

— n. : *Les* EXPOSANTS.

— Dr. Personne qui énonce ses prétentions dans une requête judiciaire ou administrative : L'EXPOSANTE *et son conseil.*

— n. m. Algèbr. Signe qui indique la puissance à laquelle est élevée une quantité, et que l'on écrit à droite, un peu au-dessus de cette quantité.

— Télégr. électr. *Exposant de lignes*, Produit de la résistance isolée par la résistance à la terre à l'extrémité du circuit d'une même ligne télégraphique.

— ENCYCL. Mathém. V. EXPONENTIEL, PUISSANCE, LOGARITHME, PÉRIODE.

EXPOSÉ (*ékss* — de *exposer*) n. m. Exposition, développement, énoncé, état, compte rendu : *Faire l'*EXPOSÉ *des faits, des voies et moyens.* EXPOSÉ *net et succinct.*

EXPOSER (*ékss* — du lat. *exponere*; du préf. *ex*, et de *ponere*, poser) v. a. Mettre en vue, placer dans un endroit public pour attirer les regards : EXPOSER *des marchandises dans un étalage.* « Placer dans un lieu d'exposition publique : EXPOSER *des tableaux, des machines, des bestiaux.*

— Au fig. Rendre visible, faire connaître : *Le reporter ne craint pas d'*EXPOSER *la vie privée des gens aux regards du public.* « Faire subir la peine de l'exposition : EXPOSER *un criminel.*

— *Exposer de la monnaie*, La mettre en circulation. (Vx.)

— *Exposer un enfant.* Dans l'antiquité, Le porter dans un lieu désert, chez les modernes, L'abandonner dans un lieu public pour ne pas le nourrir : *Autrefois, les enfants abandonnés étaient* EXPOSÉS *dans les tours des hôpitaux.*

— Par ext. Livrer en proie : EXPOSER *des martyrs aux bêtes.* « Mettre sous le coup probable ou possible d'un mal; mettre en péril : EXPOSER *au danger, à la mort.*

— Par anal. Livrer, soumettre à l'influence de : EXPOSER *des plantes au soleil.* EXPOSER *un enfant à la rigueur du froid.* « Tourner, orienter du côté de : EXPOSER *une façade au midi.* « Enoncer, développer, faire connaître par la parole : *Temoin qui* EXPOSE *les faits.* « EXPOSER *un drame*, En faire l'exposition.

— Liturg. *Exposer le saint sacrement, Exposer des reliques*, Les placer en vue pour les offrir à la vénération des fidèles.

S'exposer, v. pr. Etre exposé, dans tous les sens qui précèdent. « Absol. Se mettre en péril, exposer sa vie :

> Les uns à s'exposer trouvent mille délices;
> Moi, j'en trouve à me conserver.
>
> MOLIÈRE.

EXPOSEUR, EUSE (*ékss*) n. et adj. Personne qui expose ou qui explique.

EXPOSITEUR, TRICE (*ékss*) n. et adj. Syn. de EXPOSANT dans son premier sens. « Personne qui expose un enfant.

— *Expositeur de fausse monnaie*, Celui qui, autrefois, la mettait en circulation.

EXPOSITIF, IVE (*ékss*) adj. Qui expose, qui explique.

EXPOSITION (*ékss*, *si-on*) n. f. Action d'exposer, de mettre en vue, d'offrir aux regards du public : *L'*EXPOSITION *d'un mort sur un lit de parade.* « Action d'exposer solennellement aux yeux du public des objets de diverses natures rassemblés dans un lieu spécial : EXPOSITION *d'agriculture, d'horticulture.* EXPOSITION *universelle* ou absol. *Exposition*, Exposition où sont admis les produits de tous les pays. « Endroit où se font ces exhibitions : *Entrer à l'*EXPOSITION.

— Action d'abandonner un enfant dans un lieu public.

— Par ext. Orientation, situation par rapport aux points cardinaux : *L'*EXPOSITION *du sud est indispensable pour une serre chaude.* « Manière dont un tableau, etc., reçoit le jour, la lumière.

— Résultat démonstratif, narration, développement raisonné, explication, commentaire : *Une* EXPOSITION *d'un fait, d'une cause.*

— Dr. Peine infamante qui consistait autrefois à offrir le condamné, en personne ou en effigie, aux regards du public, pendant un certain temps, dans un lieu *ad hoc.*

— Littér. Partie d'une œuvre littéraire, dans laquelle on fait connaître le sujet : *L'*EXPOSITION *doit être courte et claire.*

— Liturg. Cérémonie qui consiste à laisser quelque temps en vue des fidèles ce qu'on veut offrir à leur vénération : EXPOSITION *du saint sacrement.*

— Mus. Partie de la composition où l'on expose d'abord le sujet, la réponse, le contre-sujet, selon les règles imposées, de façon que l'auditeur puisse prendre pleine connaissance du thème adopté, prévoir ses développements, ainsi que le plan général du morceau.

— ENCYCL. Agric. Quand des plantes doivent être cultivées en espalier, ou végéter sur un sol dont la surface présente une inclinaison notable, il y a lieu de se préoccuper de l'orientation de cette surface ou du mur, ce qu'on appelle leur *exposition*, suivant laquelle les plantes recevront des quantités d'eau, de chaleur et de lumière qui différeront, pour le même lieu, d'une manière très sensible, de même qu'elles seront plus ou moins à l'abri des vents dominants. En général, l'exposition à l'E. est fraîche et sèche, l'exposition au S. est la plus lumineuse et la plus chaude, l'exposition à l'O. est chaude et humide, l'exposition au N. est la plus froide, la plus tardive, quelquefois aussi la plus humide, mais les gelées y sont moins redoutables. L'exposition est d'ailleurs sous la dépendance de l'altitude et de la latitude du lieu de culture.

— Art dram. Dans la division rationnelle du drame en *exposition*, nœud, dénouement — division qui d'ailleurs ne coïncide généralement en rien avec le partage en actes, tout artificiel — l'exposition est la partie préliminaire destinée à exposer les faits dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence de l'œuvre, à indiquer le sujet, le temps et le lieu de l'action, à présenter les personnages en donnant une idée de leur caractère. Dans les tragédies grecques, les expositions étaient quelquefois lyriques et narratives, et alors faites par le coryphée, comme dans les *Perses* ou les *Suppliantes* d'Eschyle; le plus souvent dramatiques, c'est-à-dire en action et en dialogues, comme dans le début d'*Œdipe Roi*, d'un effet pittoresque si puissant. L'emploi des prologues, où le sujet était raconté avant la pièce, dans un récit détaché, permit à Euripide et aux comiques latins qui suivirent ce procédé d'exposer leur sujet avec plus de facilité, mais non sans dommage pour l'art et le naturel. Dans le théâtre français classique, l'exposition se trouve de nouveau placée dans la pièce elle-même, à son début. La longueur en est fort variable : elle se termine au premier acte dans *l'Avare*; au second dans *Tartuffe, les Femmes savantes, Horace*; au troisième, dans *le Cid* et *Polyeucte*. Il est évident que la longueur et la complexité de l'exposition seront plus ou moins grandes suivant les systèmes dramatiques : il faut de longues expositions à Corneille, qui aime les actions chargées de faits, tandis que, pour Racine, qui recherche les intrigues les plus simples, il suffit, le plus souvent, de quelques scènes.

— Dr. *Exposition des enfants.* « Ceux qui auront exposé et délaissé en un *lieu solitaire* un enfant au-dessous de sept ans, ou qui auront donné l'ordre de le faire, seront passibles d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 16 à 200 francs. L'emprisonnement est porté de deux à cinq ans et l'amende de 50 à 400 francs, si les personnes coupables de l'exposition étaient les tuteur ou tutrice, instituteur ou institutrice de l'enfant. Si l'exposition a entraîné pour l'enfant une mutilation ou la mort, les coupables peuvent être condamnés aux peines applicables aux blessures volontaires ou au meurtre. Lorsque l'exposition a été effectuée dans un *lieu non solitaire*, la peine n'est que de trois mois à un an d'emprisonnement et de 16 à 100 francs d'amende, à moins que les coupables ne soient tuteurs ou instituteurs de l'enfant, auquel cas l'emprisonnement est porté de six mois à deux ans et l'amende de 25 à 200 francs ». (C. pén., art. 349 à 353.)

— Econ. polit. Les *expositions* sont régionales, nationales ou internationales. Elles sont spéciales ou universelles, selon qu'elles comprennent une seule industrie ou quelques industries liées entre elles par un lien de solidarité et de connexité très étroit, ou qu'au contraire l'ensemble des industries de toute nature et de toute importance s'y trouve représenté.

Le progrès économique exige donc la plus complète vulgarisation des procédés industriels et commerciaux, puisque c'est d'elle que naissent à la fois l'esprit d'invention, le besoin de perfectionnement, l'extension de l'utilisation des produits, le développement de la concurrence. A ce point de vue, l'utilité des expositions est incontestable, car elles donnent la publicité la plus large à toutes les industries, et sont le meilleur mode de vulgarisation scientifique. Elles sont, en effet, une excellente école pour les industriels de chaque nation, qui trouvent réunis sous leurs yeux les produits étrangers.

La première exposition industrielle ne date que du XVIIIe siècle. Elle eut lieu à Prague en 1791. Elle donna l'idée à François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur du Directoire, de créer « une exposition publique annuelle des produits de l'industrie française » (circulaire ministérielle du 7 fructidor, an VI), pour exciter l'émulation des industriels français afin de « porter le coup le plus funeste à l'industrie anglaise ».

Cette première exposition eut lieu au Champ-de-Mars, pendant les jours complémentaires de l'an VI. Elle réunit 110 exposants, auxquels 23 récompenses furent distribuées, et l'émulation qu'elle produisit fut assez vive. Les guerres qui eurent lieu de 1798 à 1801 empêchèrent la réalisation complète du programme de 1798, et la seconde exposition ne put avoir lieu qu'en l'an IX. Le 13 ventôse, Bonaparte décréta que cette seconde exposition serait ouverte pendant les jours complémentaires de l'an IX, dans la cour du Louvre. Cette fois, le nombre des exposants fut de 229. L'année suivante, nouvelle exposition au même endroit, à laquelle prirent part 540 exposants. Malgré cette augmentation du nombre des industriels dont les produits furent présentés au public, les deux expositions de 1801 et 1802 ne réussirent qu'imparfaitement, et l'idée d'une exposition annuelle fut abandonnée.

En 1806, Napoléon organisa une nouvelle exposition industrielle, sur l'esplanade des Invalides, et 1.422 exposants s'y rendirent, puis survinrent de nouvelles guerres et, jusqu'à la Restauration, il n'y eut plus rien.

La Restauration fit trois expositions, toutes trois dans la cour du Louvre, en 1819, 1823, 1827. La dernière surtout fut brillante, bien que le nombre des exposants ne fût pas de beaucoup supérieur à celui des précédentes : 1.662 en 1819, 1.642 en 1823, 1.695 en 1827. Mais la grande industrie commençait à se développer, grâce aux perfectionnements de la machine à vapeur, dont certains constructeurs exposèrent de magnifiques spécimens.

Sous le règne de Louis-Philippe, les expositions prirent une extension de plus en plus grande, et on dut leur accorder plus d'espace. En 1834, les 2.477 exposants se trouvèrent trop à l'étroit sur la place de la Concorde, aussi, en 1839, l'exposition eut lieu aux Champs-Elysées, où elle réunit 3.281 industriels.

Ce fut au même endroit que les 3.960 exposants de 1844 furent appelés à présenter leurs produits au public et qu'eut lieu, sous la deuxième République, l'exposition de 1849, qui réunit 4.532 exposants.

A mesure que les expositions augmentaient en surface, il fallait également en accroître la durée. Alors que celles de 1798, 1801, 1802 ne restaient ouvertes qu'une semaine, celle de 1800 durait vingt-quatre jours, celles de la Restauration et de Louis-Philippe trente-cinq, cinquante, puis soixante jours; et enfin, celle de 1849 ne fermait ses portes qu'après six mois écoulés, durée qui, depuis, resta celle de toutes les expositions importantes.

Jusqu'alors les seuls produits de l'industrie française figuraient dans les expositions, et de même les autres pays de l'Europe n'organisaient que des expositions nationales. On ne pouvait ainsi faire la comparaison des progrès industriels de chaque nation par rapport aux autres, et cela créait un obstacle au développement de certaines industries. On commençait d'ailleurs à comprendre, en France, que l'idée de lutte qui avait présidé à la création de l'exposition 1798 n'avait plus raison d'exister, qu'il devenait nécessaire de mettre en parallèle les produits et la manière de faire de toutes les nations et de vulgariser le plus possible tous les procédés de fabrication afin de stimuler la concurrence.

Malheureusement, les événements politiques de 1850 empêchèrent que cette nouvelle et meilleure conception des besoins de l'industrie fût appliqué en France, et c'est l'Angleterre qui la première, en 1851, ouvrit une exposition universelle et internationale.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES ET INTERNATIONALES

Exposition de Londres en 1851. Autorisée par ordonnance royale du 3 janvier 1850, cette exposition fut organisée par la Société royale des arts, des manufactures et du commerce à Hyde Park, dans le palais de Cristal, édifié pour la circonstance. La superficie occupée par les constructions était de 73.150 mètres carrés. Il y eut 17.000 exposants, 6 millions de visiteurs, et la compagnie concessionnaire réalisa un bénéfice de 5 millions 300.000 francs sur les 12.700.000 francs de recettes.

Exposition de Paris en 1855. Organisée par l'Etat, en vertu du décret du 27 mars 1852, installée au palais de l'Industrie, dans les Champs-Elysées, cette exposition occupait une superficie de 168.000 mètres carrés, dont 99.000 en constructions. Il y eut 23.954 exposants, 5.160.000 visiteurs. Les dépenses s'élevèrent à 11.500.000 francs, que l'Etat dut supporter presque entièrement, la recette n'ayant donné que 3.200.000 francs.

Exposition de Londres en 1862. Organisée par la Société royale des arts, comme celle de 1851, elle mettait une superficie de 125.400 mètres carrés à la disposition de 27.500 exposants. Elle fut visitée par 6 millions de personnes. Les recettes, qui s'élevèrent à 11.490.000 francs, excédèrent de 20.000 francs seulement les dépenses.

Exposition de Paris en 1867. En présence de l'extension toujours croissante des expositions universelles, le gouvernement impérial, qui tenait à faire de plus en plus grand, décida d'installer l'exposition au Champ-de-Mars, auquel on ajouta l'île de Billancourt. La superficie totale fut ainsi de 687.000 mètres carrés; 42.217 exposants se donnèrent rendez-vous dans cette exposition, où plus de 11 millions de visiteurs affluèrent. La recette totale, y compris la subvention de 8 millions de l'Etat, et la subvention égale de la ville de Paris, s'éleva à 26.257.000 francs, tandis que la dépense ne fut que de 23.440.000 francs.

Expositions de Londres 1871-1874. Le gouvernement anglais voulut, en 1871, organiser des expositions annuelles successives dans lesquelles on devait passer en revue toutes les industries en l'espace de cinq années. Les quatre premières eurent lieu de 1871 à 1874, mais elles ne réussirent pas, et les organisateurs ayant subi de grosses pertes financières, la dernière, qui devait avoir lieu en 1875, fut supprimée.

L'*exposition de Lyon en 1873* était due exclusivement à l'initiative privée. Elle ne réussit pas mieux que l'exposition de Londres la même année, par suite de la coïncidence avec l'exposition de Vienne.

Exposition de Vienne en 1873. Organisée au Prater, par le gouvernement autrichien, cette exposition occupait une superficie de 1.834.000 mètres carrés, pour 12.000 exposants. Elle était construite avec un luxe inusité et coûtait 58 millions de francs. Visitée par 7.255.000 personnes, elle ne fit que 10.640.000 francs de recettes, et l'Etat autrichien eut à supporter une perte sèche de 48 millions.

Exposition de Philadelphie en 1876. Ce fut une entreprise privée, mais patronnée et subventionnée par le gouvernement fédéral américain, qui organisa, au parc de Fairmount, cette exposition. La superficie couverte par les différents palais était de 289.000 mètres carrés, la superficie totale de 1.150.000 mètres carrés. Elle réunissait 27.000 exposants et fut visitée par 10.165.000 curieux. Les dépenses, de 40 millions de francs, furent entièrement couvertes par les subventions des Etats : celles des villes, celle du gouvernement fédéral (7.500.000 francs), les concessions et les entrées.

Exposition de Paris en 1878. Instituée par le décret du 4 avril, organisée par la loi du 29 juillet 1876, cette exposition, dont le succès fut énorme, eut des résultats financiers déplorables. Ce fut le gouvernement qui se chargea de tout, et l'évaluation des dépenses, qui se montait à 35.313.000 francs, fut dépassée de 20 millions. La ville de Paris offrit une subvention de 6 millions, mais la recette ne fut que de 17.685.196 francs, en sorte que le Trésor eut à solder un déficit de 37.704.764 francs. C'est pour cette exposition que fut édifié le palais du Trocadéro, avec ses magnifiques cascades et jardins, dont le coût total fut de 13.600.000 francs. L'Exposition de Paris, qui réunissait 52.835 exposants, occupait une superficie de plus de 800.000 mètres carrés et compta 16.100.000 visiteurs.

Exposition de Sydney en 1879. Cette exposition n'eut pas grand succès, car elle était trop éloignée. Il y eut toutefois 9.345 exposants et 1.117.500 visiteurs. Elle occupait une superficie de 60.000 mètres carrés.

Exposition de Melbourne en 1880. Elle réussit mieux que la précédente : 12.792 exposants s'y donnèrent rendez-vous, et 1.330.000 curieux la visitèrent. Les recettes ne furent que 1.300.000 francs, et le trésor de la colonie, qui avait dépensé 8.250.000 francs, dut couvrir le déficit.

Exposition d'Amsterdam en 1883. Ce fut une entreprise privée, mais avec patronage officiel du gouvernement et subvention de 150.000 florins, qui organisa cette exposition. Il y eut 6.574 exposants et le succès fut assez vif.

Exposition d'Anvers en 1885. Elle avait, comme la précédente, une société privée à sa tête. Bien qu'elle fût un peu moins spacieuse et n'occupât que 22 hectares de superficie au lieu de 25, son succès fut cependant plus complet. 1.537.080 visiteurs purent contempler les produits de 14.472 exposants. Les recettes, inférieures aux dépenses, se montèrent à 4 millions de francs.

Exposition de la Nouvelle-Orléans 1885-1886.

Exposition de Barcelone en 1888.

Exposition de Copenhague en 1888.

Exposition de Bruxelles en 1888.

Ces quatre expositions ne furent pas très remarquées et ne réussirent qu'imparfaitement. Les recettes ne parvinrent pas à couvrir les dépenses, et Barcelone, notamment, la ville qui avait pris l'initiative de l'exposition, dut contracter plusieurs emprunts pour solder les 7 millions de francs qu'elle laissa de déficit.

Exposition de Paris en 1889. Le succès de curiosité qu'a provoqué cette exposition a été sans précédent. Occupant une superficie de 958.572 mètres carrés, elle réunissait une foule d'attractions, et on estime qu'elle fut visitée par près de 33 millions de personnes. On y remarquait surtout la Galerie des Machines, qui n'avait pas moins de 420 mètres de long sur 115 de large et 45 de haut, la galerie de 30 mètres et le Dôme central, véritables merveilles de construction métallique; la Tour de 300 mètres, construite entièrement en fer par l'ingénieur Eiffel; les Fontaines lumineuses de l'ingénieur Bechmann. Il y eut 55.486 exposants industriels et 5.110 exposants pour les Beaux-Arts. Les résultats financiers furent relativement satisfaisants. Les dépenses s'élevèrent à 56.500.000 francs environ et les recettes, y compris les subventions de l'Etat et de la Ville de Paris, à 53 millions de francs.

Exposition de Chicago en 1893. Les Américains ont voulu rivaliser avec la France et montrer qu'ils étaient capables, eux aussi, de faire grand. Une loi fédérale du 25 avril 1890 prescrivit l'ouverture, à Chicago, d'une Exposition universelle en commémoration du centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Cette exposition a eu assez de succès, et 27.477.212 visiteurs l'ont parcourue, mais elle n'a pas réussi à effacer le souvenir de l'Exposition de Paris.

Exposition de Bruxelles en 1897. Cette exposition n'a eu qu'un succès plutôt national. La hâte avec laquelle on procéda à l'organisation, les lenteurs apportées à la construction empêchèrent que la réussite fût aussi brillante qu'on l'espérait.

Exposition de Paris en 1900. Arrêtée par décret du 13 juillet 1892, l'Exposition reçut son organisation administrative de deux autres décrets des 9 septembre 1893 et 4 août 1894 et ses moyens financiers d'une loi en date du 13 juin 1896. Les dépenses ont été évaluées par la commission supérieure à la somme de 100 millions de francs, à la couverture de laquelle ont été affectés: une subvention de 20 millions de la ville de Paris, une contribution de 60 millions de l'Etat, les produits des entrées, des concessions, recettes diverses et revente des matériaux. L'Exposition de 1900 a été inaugurée officiellement le 14 avril. Occupant le même emplacement que celle de 1889 avec, en outre, le quai de la Conférence, le terrain où s'élevait le palais de l'Industrie et les terrains avoisinant l'avenue d'Antin et le Cours la Reine, soit une superficie de 108 hectares, une annexe à Vincennes lui fut adjointe, autour du lac Daumesnil, soit encore 112 hectares en plus. Parmi les constructions remarquables, il faut citer le *pont Alexandre-III* et la perspective qu'il ouvre sur l'Esplanade des Invalides. Le *Grand Palais des beaux-arts,* occupé par deux expositions française et étrangère : l'une décennale, l'autre centennale; le *Petit Palais* renfermant une exposition rétrospective des beaux-arts et de l'art industriel; au Champ-de-Mars, le palais où fut méthodiquement classée la plus grande partie des produits de l'industrie et des instruments et procédés généraux des sciences et des arts, de l'éducation et de l'enseignement, puis une *salle des Fêtes* d'une décoration parfaite. Les nations étrangères conviées à la grande fête internationale construisirent, en bordure de la rive gauche de la Seine une série de pavillons rappelant comme architecture les plus beaux de leurs monuments. Une reconstitution du Paris du moyen âge fut aussi exécutée d'après les dessins de Robida. La colline du Trocadéro offrit des échantillons de l'architecture de tous les pays coloniaux (France et étranger).

Exposition du système du monde, par Laplace. — Cet ouvrage parut en 1797. L'auteur y traite des *Mouvements apparents des corps célestes;* des *Mouvements réels des corps célestes;* des *Lois du mouvement;* de la *Théorie de la pesanteur universelle.* Il donne, en outre, un *Précis de l'histoire de l'astronomie.* Ce fut cet ouvrage qui ouvrit à Laplace les portes de l'Académie française. Voici le jugement qu'en porte Arago : « L'*Exposition du système du monde* est la *Mécanique céleste* débarrassée de ce grand attirail de formules analytiques par lequel doit indispensablement passer tout astronome qui, suivant l'expression de Platon, désire savoir *quels chiffres* gouvernent l'univers matériel ; c'est dans l'*Exposition du système du monde* que les personnes étrangères aux mathématiques puiseront une idée exacte et suffisante de l'esprit des méthodes auxquelles l'astronomie physique est redevable de ses étonnants progrès. Cet ouvrage, écrit avec une noble simplicité, une exquise propriété d'expression, une correction scrupuleuse, est terminé par un abrégé de l'histoire de l'astronomie, classé aujourd'hui, d'un sentiment unanime, parmi les beaux monuments de la langue française. »

EXPOSITOIRE (*èkss*) adj. Destiné à exposer : *Syllogisme* EXPOSITOIRE.

EXPOSOMÈTRE (*èkss* — de *exposer,* et du gr. *métron,* mesure) n. m. Appareil destiné à indiquer la durée de pose nécessaire pour l'obtention d'une photographie. (Il comporte essentiellement un actinomètre ou un photomètre, dont les indications sont interprétées au moyen d'un calculateur automatique.)

EXPRÈS, ESSE (*ékss-prè, èss* — du lat. *expressus,* serré) adj. Précis, net, clair, explicite : *Un ordre* EXPRÈS. *Les impôts... établis avec l'*EXPRÈS *consentement du peuple et de ses représentants.* (J.-J. Rouss.)

— Philos. *Idées expresses,* Terme scolastique employé pour désigner les idées élaborées par l'imagination ou la réflexion.

— n. m. Envoyé spécial, chargé d'une mission précise et déterminée : *Écrire par un* EXPRÈS.

— Télégr. électr. Employé non commissionné, chargé de porter les dépêches en dehors de la circonscription gratuite d'un bureau télégraphique. ‖ *Taxe d'exprès,* Somme que le bureau d'arrivée doit payer à la suite d'une convention au porteur d'une dépêche par exprès et qui a été acquittée par l'expéditeur de la dépêche.

— ENCYCL. Philos. La philosophie du moyen âge avait conçu les perceptions, d'après les théories si différentes cependant de Démocrite et d'Aristote, comme des impressions produites sur le *sensorium commune* par des émanations des objets. C'étaient les *formes impresses.* Mais ces empreintes servaient de matière à de nouvelles formes qui en étaient tirées (*expressæ*), et que l'on avait nommées pour cette raison *idées expresses.* C'étaient des produits de l'activité mentale : mémoire, imagination, entendement. Guillaume d'Ockam s'applique à réfuter cette théorie des formes (ou espèces ou idées) impresses et expresses.

EXPRÈS (*èkss-prè* — de *exprès* adj.) adv. Dans une intention spéciale, déterminée : *Sortir* EXPRÈS *pour voir quelqu'un.* ‖ A dessein, volontairement : *Se blesser* EXPRÈS.

— Fam. *Fait exprès,* Événement qui arrive juste à point pour contrarier : *Par un* FAIT EXPRÈS, *on ne rencontre jamais ceux que l'on a besoin de voir.* ‖ *C'est comme un fait exprès,* C'est une coïncidence qu'on dirait préparée. ‖ *Être fait exprès pour,* Avoir justement les qualités requises pour : *Homme qui semble* FAIT EXPRÈS POUR *commander.* ‖ *C'est exprès,* C'est à dessein que je le fais, vous ne m'apprenez là rien de nouveau.

EXPRESS (*èkss-prèss* — mot angl., même sens) n. m. et adj. ‖ *Train express, Express de chemin de fer* ou simplem. *Express.* Ch. de f. Expressions servant à désigner des convois de voyageurs allant plus vite que les trains omnibus et parcourant en moyenne 75 kilomètres à l'heure. (Ces trains ne stoppent qu'à des stations éloignées les unes des autres. Dans la catégorie des *express* rentrent les *trains-poste,* ainsi que les *trains rapides,* qui ont encore une vitesse supérieure à celle des *express.*)

EXPRESSÉMENT (*ékss-pré-sé* — rad. *exprès* adj.) adv. En termes exprès ; d'une façon nette, précise, certaine : *La théorie du droit divin dit* EXPRESSÉMENT *que le monarque n'est responsable qu'envers Dieu.* (Proudh.)

EXPRESSIF (*ékss-prè-sif*), **IVE** [du lat. *expressus,* exprimé] adj. Qui exprime énergiquement ce qu'on veut dire, qui peint bien la pensée : *Elle est si riche, si* EXPRESSIVE, *si pittoresque, la langue des arts et métiers.* (F. Coppée.) ‖ Qui a de l'expression, qui peint vivement un sentiment, une intention : *Un regard* EXPRESSIF.

— *Orgue expressif,* Ancien nom de l'harmonium.

EXPRESSION (*ékss-prè-si-on* — lat. *expressio ;* de *exprimere,* exprimer) n. f. Action mécanique par laquelle on comprime certains objets pour en tirer les sucs qu'ils contiennent : *C'est par l'*EXPRESSION *que l'on obtient les huiles, le vin, le cidre.* (Pour le vin, on dit plutôt *pressurage.*)

— Par ext. Mot, terme considéré comme la traduction, la manifestation d'une idée : *La force de l'*EXPRESSION *est en raison de l'énergie de la pensée.* (De Lévis.)

Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'*expression* la suit ou moins nette ou plus pure.
BOILEAU.

— Fig. Manifestation extérieure, traduction par le geste, la physionomie, l'accent, etc. : *Avoir sur son visage l'*EXPRESSION *du mépris.*

— Tournure, manière d'être qui donne à l'objet une aptitude spéciale à traduire vivement une pensée, un sentiment résidant dans l'objet lui-même ou dans son auteur : *Têtes d'*EXPRESSION. *Peintre qui excelle par l'*EXPRESSION. *Chanter, Danser avec* EXPRESSION.

— *Au-dessus* ou *Au delà de toute expression,* Inexprimable ; plus qu'on ne pourrait dire.

— Mathém. Signe matériel qui exprime une quantité ou une opération : *Toute* EXPRESSION *d'une division est identique avec l'*EXPRESSION *de son quotient.* (Condill.) ‖ *Plus simple expression,* Celle des expressions de même valeur qui contient le plus petit nombre de facteurs, de diviseurs ou de termes. ‖ *Plus simple expression d'une fraction,* Celle de toutes les fractions de même valeur dont les termes sont des quantités aussi petites que possible : *On réduit une fraction à sa* PLUS SIMPLE EXPRESSION *en divisant les deux termes par leur plus grand diviseur commun.* — Fig. *Plus simple expression,* Moindre volume ; état le plus misérable, le plus bas : *Ressources réduites à leur* PLUS SIMPLE EXPRESSION.

— Mus. *Signes d'expression,* Signes qui règlent l'exécutant pour donner à certains passages une physionomie particulière. ‖ *Boîtes d'expression,* Boîtes à air que l'organiste peut ouvrir ou fermer à son gré, pour accroître ou diminuer l'intensité des sons.

— Pathol. Sueur propre aux individus affaiblis, et qui n'est pas le résultat d'un effort, d'un travail extérieur.

— Physiol. *Fonctions d'expression,* Fonctions organiques qui ont pour but spécial la manifestation des sentiments et des volontés.

— SYN. **Expression, mot, terme.** *Expression* se rapporte surtout à la manière dont la pensée est rendue. Le *terme* est ce qui donne une idée nette, précise, d'une chose ; ainsi, chaque profession a ses termes propres. *Mot* éveille surtout l'idée de langue. *L'usage décide des* MOTS ; *la convenance avec les choses fait la bonté des* TERMES ; *le tour fait le mérite de l'*EXPRESSION. (Lavaux.)

— ENCYCL. Littér. V. STYLE.

— Algèbr. On nomme en général *expression algébrique* l'indication d'opérations qu'il faudrait effectuer sur des grandeurs données ou inconnues, ou sur leurs mesures, pour en déduire une grandeur dépendant d'elles, ou sa mesure.

L'expression est entière, rationnelle, si les termes qui la composent sont entiers, rationnels.

Si une expression rationnelle et entière ne contenait ni le signe de l'addition ni celui de la soustraction, ce serait un *monôme.*

— Physiol. La physionomie est un caractère permanent de l'individu ; les *expressions,* au contraire, résultat de la contraction physiologique des muscles de la face, modifient les traits du visage, chez le même individu suivant les états de l'âme et les émotions internes.

Les muscles de la face, sauf ceux qui servent à la mastication, c'est-à-dire qui meuvent la mâchoire inférieure, sont donc les muscles de l'expression. Nous allons mentionner le jeu de chacun de ces muscles et les expressions dérivées. On divise les muscles de la face en trois groupes.

1er groupe : muscles de la partie supérieure de la face (front, sourcil, paupières, racine du nez). Ce sont : le frontal (muscle de l'*attention*), le pyramidal (muscle de la *menace*), le sourcilier (muscle de la *douleur*), et l'orbiculaire des paupières. Ce dernier comprend plusieurs faisceaux distincts : l'orbiculaire palpébral, qui, associé au triangulaire des lèvres, donne l'expression du *dédain,* du *mépris,* l'orbiculaire orbitaire, supérieur (muscle de la *réflexion*) et inférieur (muscle du *rire franc et vrai*).

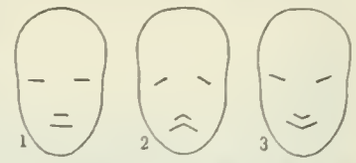

Expressions du visage humain formées de simples lignes d'après Humbert de Superville : 1. Calme ; 2. Tristesse ; 3. Gaieté.

2e groupe : muscle de la région moyenne de la face. Ce sont le grand zygomatique (muscle du *rire,* les petit zygomatique et releveur commun externe (muscles du *pleurer,* l'élévateur commun interne (muscle du *sanglot,* et enfin le transverse du nez (muscle de la *lubricité*).

3e groupe : muscle de la partie inférieure de la face. Ce sont le triangulaire des lèvres (muscle du *mépris,* l'orbiculaire des lèvres, qui imprime une légère *grimace,* plutôt qu'une expression réelle, et enfin le peaucier du cou (risorius de Santorini ; muscle du *rictus,* du *rire forcé, menaçant* ou du *ricanement*).

Le jeu simultané de plusieurs muscles donne à la face certaines *expressions composées.* Ainsi, la contraction *synergique* du frontal et du grand zygomatique produit l'*attention* et le *rire* comme cela arrive au spectacle ; on, au contraire, l'*attention* et le *mépris,* si c'est le triangulaire des lèvres qui se contracte synergiquement avec le premier. Par contre, il y a certaines combinaisons impossibles : *attention* et *réflexion, gaieté* et *dégoût,* etc.

Toutes ces expressions ont été reproduites dans l'art moderne, avec beaucoup de vérité.

— Mus. L'*expression,* en musique, est la qualité d'émouvoir, de communiquer à l'auditeur l'agitation dont l'âme du virtuose est animée pendant l'exécution d'un morceau. Le compositeur le plus inspiré ne saurait multiplier sur sa musique tous les signes nécessaires à l'expression qu'il désire ; c'est à l'exécutant de les comprendre, de les deviner s'il le faut. C'est en eux-mêmes, dans leur âme, que les artistes devront trouver la source de l'expression convenable des chefs-d'œuvre, celle qui pourra toucher, émouvoir les auditeurs et leur arracher des larmes. Dans son *Traité de l'expression musicale,* Mathis Lussy a cherché à coordonner ce qu'il appelle les *lois* de l'expression musicale, et c'est l'exposé remarquable des principes qu'il en fait découler qui forme l'objet de son *Traité.* Mais ce qu'on appelle en musique le sentiment, l'expression, l'âme, la passion, est en réalité chose absolument personnelle à l'artiste et ne saurait être régi de façon ou d'autre. Chaque artiste sent, éprouve, exprime par conséquent à sa manière, et c'est cette diversité de sentiment, cette personnalité en ce qui concerne l'émotion qui diversifie les talents. L'expression n'est donc pas une, et n'obéit pas à des lois fixes, précises, immuables ; elle est, non seulement affaire de tempérament de la part de l'artiste, mais encore affaire d'inspiration, de disposition spéciale, etc. Ce qui revient à dire, non seulement que dix artistes pourront donner à la même phrase musicale dix nuances d'expression différentes, toutes excellentes, selon le caractère de leur talent, leur éducation, leur sentiment personnel, mais encore que chacun d'eux pourra diversifier lui-même à l'infini l'expression de cette même phrase, selon sa disposition d'esprit. En réalité, tous les préceptes du monde resteront impuissants à donner à l'artiste ce sentiment inné de l'expression.

— Pharm. L'*expression* se pratique à froid ou à chaud. On place la substance sur un carré de toile (étamine), en rapprochant parallèlement deux des bords du carré, roulant ces bords l'un sur l'autre et tordant en sens contraire les deux extrémités du tube ainsi formé après les avoir fermées. Pour opérer sur de grandes quantités, on enferme la substance à exprimer dans un tissu de crin et on la soumet à l'action d'une presse à main ou d'une presse hydraulique.

Expression des émotions chez l'homme et les animaux (L'), par Ch. Darwin. — Cet ouvrage important a été publié en 1872 et traduit en français par Pozzi et René Benoit en 1874. L'objet de ce traité est de donner une théorie des différents modes de l'expression, aussi bien chez l'homme que chez les animaux, et de remonter à l'origine de chacun de ces modes dans la série animale, pour en tirer une confirmation de la doctrine transformiste. Tous les mouvements par lesquels s'expriment nos émotions peuvent se ramener, selon Darwin, à trois principes généraux, savoir : 1° *le principe de l'association des habitudes utiles,* de beaucoup le plus important : les mouvements qui nous sont habituellement utiles tendent à se reproduire, sans aucune utilité, quand l'état d'esprit sous lequel leur habitude a été contractée se reproduit (bras tendus en avant pour se protéger contre une chute, sourcils froncés pour éviter l'éclat du soleil, etc.) ; 2° *le principe de l'antithèse :* l'habitude de faire certains mouvements utiles nous amène à faire, sans aucune utilité, les mouvements opposés dans des états d'esprit inverses (exemple, le chien prend l'attitude de la soumission : tête et queue basses, échine voûtée, poils rabattus, par antithèse de l'attitude de combat où les caractères inverses sont utiles) ; 3° *le principe de l'action involontaire du système nerveux :* cette action est soustraite à la volonté (tremblement, relâchement des intestins, etc.) ; l'habitude, toutefois, exerce une certaine influence sur cette transmission.

Un des résultats les plus intéressants de ces recherches, c'est que les modes principaux de l'expression des émotions humaines sont absolument les mêmes dans le monde entier : de là Darwin tire cette conclusion, que toutes les races humaines proviennent d'une même souche.

Expression dans les beaux-arts (L'), *application de la psychologie à l'étude de l'artiste et des beaux-arts,* par Sully-Prudhomme (1883). — L'objet de cet ouvrage remarquable est d'examiner comment la sensibilité et l'intelligence collaborent à l'œuvre d'art, de « démontrer l'instrument qui crée le beau », pour jeter quelque lumière sur

EXPOSITIONS

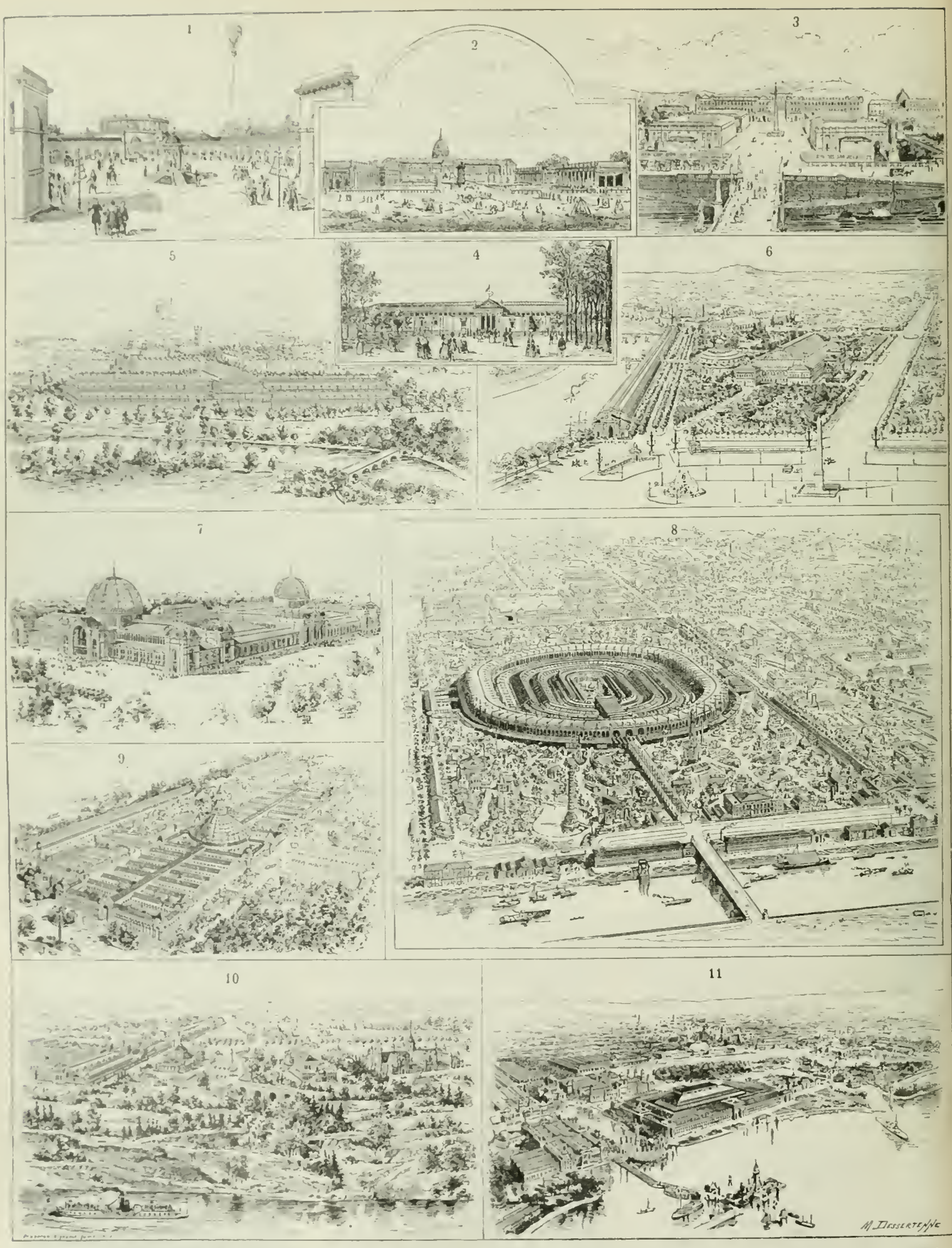

1. Exposition nationale de l'an VI (1798), au Champ-de-Mars, à Paris. — 2. Exposition nationale de 1806, sur l'Esplanade des Invalides, à Paris. — 3. Exposition nationale de 1834, sur la place de la Concorde, à Paris. — 4. Exposition nationale de 1844, aux Champs-Elysées (carré Marigny), à Paris. — 5. Exposition internationale de 1851, à Londres. — 6. Exposition universelle de 1855, aux Champs-Elysées (Palais de l'Industrie), à Paris. — 7. Exposition universelle de 1862, à Londres. — 8. Exposition universelle de 1867, au Champ-de-Mars, à Paris. — 9. Exposition universelle de 1873, à Vienne. 10. Exposition universelle de 1876, à Philadelphie. — 11. Exposition universelle de 1893, à Chicago.

EXPOSITIONS

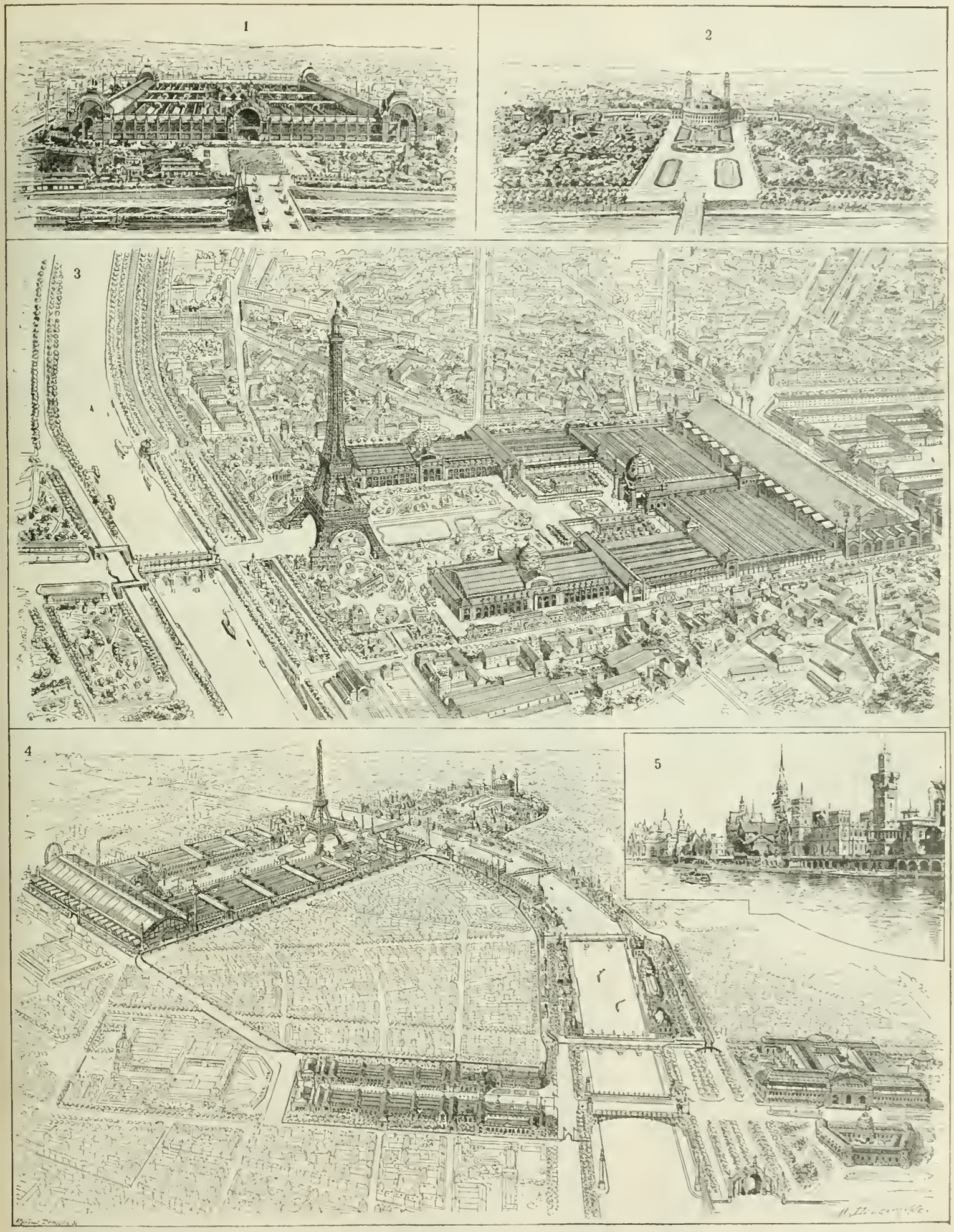

1, 2. Exposition universelle de 1878, à Paris : 1. Le Champ-de-Mars ; 2. Le Trocadéro.
3. Exposition universelle de 1889, à Paris (vue principale : le Champ-de-Mars). — Cette Exposition s'étendait en outre à l'Esplanade des Invalides et au Trocadéro.
4. Exposition universelle de 1900, à Paris (Esplanade des Invalides ; les Champs-Elysées et les rives de la Seine ; le Champ-de-Mars ; le Trocadéro).
5. Perspective des palais des Nations sur la rive gauche de la Seine (Exposition universelle de 1900, à Paris).

la nature du beau même, en un mot, d'aborder l'esthétique par la psychologie de l'artiste. L'ouvrage est divisé en trois livres : 1° les sens chez l'artiste, 2° théorie générale de l'expression, 3° l'expression dans les différents arts.

EXPRESS-RIFLE n. m. Carabine de chasse à tir rapide, à canon très tendue.

EXPRIMABLE (*ékss*) adj. Susceptible d'être exprimé, énoncé, rendu, traduit : *Une pensée n'est pas* EXPRIMABLE.
— ANTON. Inexprimable.

EXPRIMER (*ékss* — lat. *exprimere*, mot qui signifie proprement « presser hors ») v. a. Extraire, faire sortir par la pression en parlant d'un suc ou d'un liquide : EXPRIMER *le jus d'un citron.* EXPRIMER *l'eau d'un caleçon de bain.*
— Par ext. Manifester, traduire au dehors par le geste, la physionomie, la parole, etc. : EXPRIMER *sa douleur par des cris, son repentir par des larmes, sa joie par des gambades.* ‖ Représenter, figurer sous une forme sensible. *Le mal est plus facile à* EXPRIMER *que le bien, l'enfer que le paradis* (Renan.)
S'exprimer, v. pr. Être exprimé, tiré par compression : *L'huile* S'EXPRIME *de l'olive.* ‖ Être rendu, traduit, manifesté, représenté, énoncé : *Douleur qui ne saurait* S'EXPRIMER. ‖ S'énoncer, exprimer ses pensées ou ses sentiments : S'EXPRIMER *difficilement.* S'EXPRIMER *avec élégance.*
— SYN. Exprimer, énoncer. V. ÉNONCER.

EX PROFESSO expr. lat. signif. *ouvertement*, en homme *qui fait profession d'une chose.* En exposant d'une manière doctorale : *Parler* EX PROFESSO. ‖ Exposer avec complétude, ou encore Exposer un sujet d'une manière complète, approfondie, et non en passant : *Traiter une question* EX PROFESSO.

EXPROMISSION (*ékss, mi-si-on* — lat. *expromissio*, même sens) n. f. Dr. rom. Expression par laquelle les Romains paraissent avoir désigné toute espèce de novation, et dont les commentateurs ont restreint le sens à l'un des cas de novation par changement de débiteur, celui où le nouveau débiteur s'engage sans s'être préalablement entendu avec celui qu'il remplace. (C'est en cela que l'expromission diffèrerait de la *délégation*. L'engagement de ce nouvel obligé *expromissor*) est un cas d'*intercession*.)

EXPROPRIATEUR, TRICE (*ékss*) n. et adj. Qui exproprie.

EXPROPRIATION (*ékss, si-on*) n. f. Action d'exproprier, de déposséder légalement quelqu'un de la propriété d'un bien : *Expropriation forcée*, Expropriation par saisie des biens d'un débiteur. ‖ *Expropriation pour cause d'utilité publique.* V. la partie encycl. ‖ *Jury d'expropriation*, Jury chargé de fixer l'indemnité due à l'exproprié.
— ENCYCL. L'*expropriation* est une dérogation au principe de la propriété, en vertu de laquelle l'Etat peut déposséder un propriétaire de son bien pour cause d'utilité et avec une juste indemnité. On retrouve l'exercice du droit d'expropriation en France, sous tous les régimes; mais, sauf en cas de travaux pour la défense des places, l'expropriation fonctionnait rarement. Avec les chemins de fer et les transformations qui en résultèrent dans les villes, les expropriations devinrent très fréquentes. La loi de 1841 a fixé les conditions de l'intervention de l'Etat.
Cette loi stipule l'ouverture d'une enquête préalable, au cours de laquelle doit être démontré le caractère d'intérêt général des travaux projetés. La commission d'enquête examine le projet et entend les dires des intéressés. Quand la loi ou le décret déclarant l'utilité publique a été rendu, le plan des terrains ou des édifices expropriés doit être tenu à la disposition des propriétaires et du public. Au bout de huit jours, une commission présidée par le préfet du département prend connaissance des dépositions, et toutes les pièces sont transmises au procureur de la République, qui requiert le tribunal de prononcer l'expropriation des terrains ou immeubles indiqués dans le décret. Le jugement est affiché. Alors, l'administration fait connaître ses offres aux intéressés. Si ces derniers ne les acceptent pas, l'administration cite les parties devant un jury spécial avec l'offre réelle; de leur côté, les parties exposent leurs demandes. Au jury appartient de fixer le montant de l'indemnité. En aucun cas, l'indemnité fixée par le jury ne peut être inférieure à l'offre de l'administration, ni supérieure à la demande des intéressés.
Cette loi de 1841 règle d'une façon équitable les très délicates questions que soulève le droit d'expropriation; mais elle a donné lieu à de nombreuses critiques. D'un côté, on lui a reproché de porter une atteinte trop directe au droit de propriété, et, d'un autre côté, on lui a reproché de donner trop de latitude à l'appréciation du jury. Il est certain, en effet, que dans beaucoup de cas le jury s'est montré infiniment trop large dans ses estimations. Cette tendance a eu un contre-coup fâcheux au point de vue économique. Ainsi, beaucoup de travaux de chemins de fer, en Corse notamment, ont dû être abandonnés parce que le jury avait accordé aux propriétaires des indemnités trop grandes.

EXPROPRIER (*ékss* — du préf. priv. *ex*, et de *propriétaire*, appartenant en propre. Prend deux *i* de suite aux deux premiers pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous exproprions. Que vous expropriiez.*) v. a. Priver complétement de la propriété de ses biens : EXPROPRIER *un débiteur.* ‖ *Exproprier quelqu'un pour cause d'utilité publique*, Prendre sa propriété en vue d'un intérêt public et moyennant une indemnité : *Les propriétaires qu'on* EXPROPRIER *en sont généralement bien aises.*
Exproprié, ée part. pass. ou v. Exproprier.
— Par ext. *Maison expropriée*, Maison dont le propriétaire a été exproprié.
— Substantiv. Personne exproprié : *Indemnité due aux* EXPROPRIÉS.

EXPUGNABLE (*ékss* — lat. *expugnabilis*; de *expugnare*, prendre d'assaut) adj. Qui peut être pris d'assaut ou de vive force : *Forteresse* EXPUGNABLE.
— ANTON. Inexpugnable, imprenable.

EXPUITION (*ékss, si-on* — du lat. *expuitio*, même sens) n. f. Crachement qui s'effectue par simple mouvement des joues et des lèvres. ‖ On écrit aussi EXSPUITION.

EXPULSER (*ékss* — lat. *expulsare*, fréquentatif de *expellere*, supin *expulsum*, chasser) v. a. Chasser du lieu habité ou du bien possédé : EXPULSER *un espion, un propriétaire.* ‖ Exclure, éliminer, renvoyer : EXPULSER *quelqu'un d'une réunion.* — Au fig. : EXPULSER *un vice.*
— Méd. Evacuer, faire sortir : EXPULSER *le mucus des bronches.*
Expulsé, ée part. pass. ‖ Substantiv. : *Les* EXPULSÉS.

S'expulser, v. pr. Être expulsé : *Une mauvaise habitude ne s'*EXPULSE *pas aisément.*

EXPULSEUR, EXPULTRICE (*ékss, triss*) adj. Qui expulse : *Action* EXPULTRICE.

EXPULSIF, IVE (*ékss*) adj. Qui aide à expulser, qui pousse au dehors : *Bandage* EXPULSIF. ‖ *Douleurs expulsives*, Douleurs qui accompagnent les contractions par lesquelles l'utérus expulse le fœtus.

EXPULSION (*ékss*) n. f. Action d'expulser, de chasser des lieux occupés ou des biens possédés : *L'*EXPULSION *des Bourbons. L'*EXPULSION *des Anglais du royaume de France.*
— Exclusion, élimination, renvoi : *L'*EXPULSION *d'un élève d'un lycée.*
— Dr. Action juridique par laquelle on contraint un locataire, un tenancier à vider les lieux qu'il occupait. *Droit d'expulsion*, Droit que se réserve un Etat d'expulser les étrangers résidents.
— Méd. Evacuation : *L'*EXPULSION *des urines.*
— ENCYCL. Dr. intern. Dès que le séjour d'un étranger devient un danger ou une menace pour l'Etat qui l'a reçu, il peut être expulsé. Il en est ainsi dans tous les pays, sauf en Angleterre, où les étrangers jouissent du droit de l'inviolabilité individuelle comme les nationaux. L'*expulsion* ne doit pas avoir lieu arbitrairement; on ne doit pas la pratiquer en masse. Elle ne doit pas être pratiquée d'une manière offensante pour l'Etat dont dépend l'étranger. En général, à moins de raisons particulières qui exigent le secret, les motifs de l'expulsion sont communiqués à l'Etat expulsé. Les formes dans lesquelles on pratique l'expulsion varient suivant les pays : en France, comme dans de nombreux pays, l'expulsion a lieu en vertu d'un arrêté du ministre de l'intérieur ou même du préfet, dans les départements frontière, et l'étranger n'a aucune garantie contre la mesure dont il est l'objet (loi du 3 déc. 1849). Une expulsion arbitraire peut donner lieu, toutefois, à une réclamation diplomatique.
Un Etat peut aussi expulser ses nationaux en ce sens qu'il peut les condamner au bannissement, peine qui est inscrite dans de nombreuses législations. Dans les pays hors chrétienté, les consuls ont le droit d'expulser du territoire ceux de leurs nationaux qui se conduisent mal; ce droit, ils ne l'ont qu'à l'égard des nationaux; le consul ne peut l'exercer vis-à-vis des sujets des nations étrangères placés sous sa protection, à moins que la nation intéressée ne le lui ait reconnu expressément. (V. édit français de juin 1778, art. 82.)
Ce qu'on vient de dire ne s'applique qu'en temps de paix. En temps de guerre, chaque Etat belligérant peut expulser en masse les sujets de son adversaire établis sur son territoire : c'est une mesure de sûreté parfaitement licite. On doit, toutefois, accorder pour leur départ un délai raisonnable. Telle est la pratique généralement suivie. Parfois, cependant, les Etats belligérants autorisent les sujets de l'ennemi à rester dans le pays, pourvu que leur conduite soit bonne et régulière. Ainsi procéda la France, au début de la guerre de 1870.

Expulsion (L') ou *la Sortie du paradis terrestre*, fresque exécutée dans l'une des loges du Vatican, par Jules Romain, d'après un carton de Raphaël. — L'archange, vêtu d'un manteau rouge et armé d'une épée flamboyante, chasse Adam et Eve du paradis. Adam se cache le visage avec les deux mains; Eve cherche à voiler sa nudité et lève les yeux au ciel. Ces deux figures sont empruntées à la fresque de Masaccio, dans l'église des Carmes, à Flo-

Expulsion d'Adam et d'Eve du paradis, d'après Jules Romain.

rence. C'est là un de ces hommages que le plus illustre des peintres se plaisait à rendre à ses précurseurs. L'esquisse originale de cette composition, dessinée par Raphaël, se trouve dans la collection royale d'Angleterre; elle a été gravée par C. Metz. Quant à la peinture attribuée à Jules Romain, elle a été gravée dans les diverses suites d'estampes où a été reproduit l'ensemble des *Loges*; il en a été fait, en outre, une gravure séparée par un anonyme néerlandais du XVIe siècle, et une gravure au trait par Réveil.

EXPULTEUR, TRICE adj. Syn. de EXPULSIF, IVE.

EXPURGADE (*ékss*) n. f. Opération consistant à couper dans une futaie les arbres qui, par leur proximité, gênent le développement d'autres arbres de plus belle venue. ‖ On dit aussi EXPURGATION.

EXPURGANT (*ékss, ghan*) n. m. Médicament qui, dans l'ancienne médecine, servait, contrairement aux emphractiques, à débarrasser les pores des matières qui les obstruaient. (Inusité actuellement.)

EXPURGATION (*ékss, si-on*) n. f. Action d'expurger; corrections faites dans un livre.
— SYNON. Syn. de EXPURGADE.

EXPURGATOIRE (*ékss* — rad. *expurger*) adj. ‖ *Index expurgatoire*, Catalogue des livres prohibés par l'Eglise catholique, jusqu'à ce qu'ils aient été expurgés.

EXPURGER (*ékss, jé* — lat. *expurgare*; du préf. *ex*, et de *purgare*, purger. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *J'expurgeai. Nous expurgeons*) v. a. Corriger par des suppressions, en parlant d'un livre soit au point de vue de la décence, soit au point de vue de la religion : EXPURGER *un ouvrage, une édition.*
S'expurger, v. pr. Être expurgé.

EXQUIS (*ékss-ki*), **ISE** (lat. *exquisitus*, choisi, recherché) adj. Qui a un goût délicieux, qui est très délicat : *Des mets, Des vins* EXQUIS.
— Par anal. Qui produit sur les sens une impression douce, délicate et distinguée : *Un parfum, Des sons* EXQUIS.
— Par ext. Fait, tourné, configuré, exécuté avec beaucoup de délicatesse et de distinction : *Une main, Une taille, Une beauté* EXQUISE.
— Fig. Délicat, distingué, plein à la fois de finesse et de douceur : *Ce sont des douceurs* EXQUISES *que des louanges éclairées.* (Mol.) ‖ Qui est doué d'une sensibilité fine et délicate : *Un poète, Un peintre* EXQUIS. *Un sens* EXQUIS. ‖ Qui produit une impression, une sensation douce et délicate; qui produit une impression de nature quelconque, mais distinguée en son genre : *D'*EXQUISES *jouissances.*
— SYN. Exquis, délectable, délicat, etc. V. DÉLECTABLE.
— ANTON. Détestable, exécrable, insipide.

EXQUISEMENT (*ékss-ki*) adv. D'une manière exquise.

EXQUISITÉ (*ékss-ki*) n. f. Qualité de ce qui est exquis.

EXSANGUE (*ék'-sangh'* — lat. *exsanguis*; du préf. priv. *ex*, et de *sanguis*, sang) adj. Pathol. Qui n'a que peu de sang, qui a perdu beaucoup de sang : *Blessé* EXSANGUE. ‖ D'une pâleur qui indique l'anémie : *Pâleur* EXSANGUE.
— Fig. Dépourvu de vie, de force, de vigueur : *Des romans* EXSANGUES. (Didier.)
— ANTON. Pléthorique.

EXSCRÉATION (*ékss-kré, si-on* — lat. *exscreatio*, même sens) n. f. Crachement produit par une expiration forcée, sans toux.

Exsecrabilis, bulle publiée par le pape Pie II, en 1459. Elle défend, sous peine d'excommunication, d'en appeler d'une décision pontificale à un futur concile œcuménique. Pie II y rétracte les opinions contraires à la suprématie du saint-siège, qu'il avait lui-même professées dans sa jeunesse, au concile de Bâle.

EXSERT (*èk'-sèr'*), **ERTE** [du lat. *exsertus*, même sens], ou **EXSERTILE** (*èk-sèr'* — rad. *exsert*) adj. Qui fait saillie au dehors. (Se dit surtout des étamines, des styles plus longs que leurs enveloppes.)

EXSERTION (*èk'-sèr'-si-on*) n. f. Hist. nat. Etat de ce qui est exsert.

EXSICCATA (*èk'-si-ka* — mot lat. qui signifie *choses desséchées*) n. m. pl. Nom donné quelquefois aux plantes ou parties de plantes dont la collection forme un herbier.

EXSICCATEUR n. m. Chim. Syn. de DESSICCATEUR.

EXSICCATION n. f. Chim. Syn. de DESSICCATION.

EXSPUITION n. f. Physiol. V. EXPUITION.

EXSTIPULÉ, ÉE (*èk'-sti* — du préf. priv. *ex*, et de *stipule*) adj. Bot. Se dit des feuilles ou, en général, des organes foliacés qui sont dépourvus de stipules. ‖ On dit aussi EXSTIPULACÉ et EXSTIPULAIRE.

EXSTROPHIE (*èk'-stro-fi*) n. f. Vice de conformation d'un organe qui se présente retourné, sa face interne devenant externe. ‖ On dit aussi EXTROVERSION.
— ENCYCL. L'*exstrophie* de la vessie est le plus fréquent de ces défauts de développement; elle se rencontre surtout chez les garçons. La paroi abdominale semble manquer au-dessus du pubis, et l'on aperçoit le fond de la vessie, d'où sourdent constamment par les uretères des gouttes d'urine. Quoique non incompatible avec la vie, cette infirmité grave exige le port d'appareils compliqués pour recueillir l'urine et entraîne souvent l'impuissance. Les chirurgiens ont cherché bien des moyens palliatifs, sans arriver à des résultats toujours satisfaisants.

EXSUCCION ou **EXSUCTION** (*èk'-suk'-si-on* — du préf. *ex*, et de *succion*) n. f. Action de tirer au dehors par la succion.

EXSUDANT (*èk'-su-dan*), **ANTE** adj. Qui provoque l'exsudation : *Une potion* EXSUDANTE.

EXSUDAT (*èk'-su-da* — rad. *exsuder*) n. m. Produit qui se trouve dans les tissus et les organes, par suite de la sortie à travers les parois vasculaires de certaines parties du sang. (On distingue les exsudats *séreux, fibrineux, muqueux*. L'*exsudat croupal* est un exsudat muco-fibrineux qui se rencontre à la surface des tissus malades.)
— *Exsudat diphtéritique*. V. DIPHTÉRIE.

EXSUDATION (*èk'-su, si-on* — rad. *exsuder*) n. f. Méd. Action de suer : *Certaines maladies amènent de fortes* EXSUDATIONS. ‖ Suintement morbide sur une muqueuse ou une séreuse.
— *Exsudation plastique*, Suintement hors des vaisseaux de la substance qui produit les éléments anatomiques.
— Par anal. Extravasation quelconque; matière extravasée : *La miellée se manifeste par une* EXSUDATION *visqueuse qui couvre la feuille des végétaux.* (Math. de Domb.)
— Bot. Nom donné, en physiologie végétale, à toute émission de liquide à l'extérieur du corps de la plante, soit à travers une membrane mince et perméable, soit par l'ouverture d'un stomate aquifère. (Parfois, les liquides exsudés ont un pouvoir digestif.)

EXSUDER (*èk'-su* — du lat. *exsudare*; du préf. *ex*, et de *sudare*, suer) v. n. Sortir par exsudation : *Le sang* EXSUDE *quelquefois par les pores.*
— v. a. Emettre par exsudation : *Dans les inflammations, l'iris* EXSUDE *des produits albumineux.* (A. Guépin.) ‖ Emettre, laisser couler à travers ses parois, laisser suinter : *Arbre qui* EXSUDE *de la résine.*

EXSUFFLATION (*èk'-su-fla-si* — du préf. *ex*, et du lat. *sufflare*, souffler) n. f. Action de chasser en soufflant.

EXSUPERANTIUS, écrivain du VIe ou du VIIe siècle apr. J.-C., auteur d'un abrégé des *Histoires* de Salluste : *De Marii, Lepidi ac Sertorii bellis civilibus*, imprimé quelquefois à la suite des œuvres de Salluste (Bâle, 1823).

EXSUPERANTIUS, fonctionnaire romain, né à Poitiers, mort à Arles en 424; quelquefois confondu avec le précédent. Ami de Rutilius et frère de Quintilius, qui s'était retiré à Bethléem pour vivre sous la direction de saint Jérôme, il devint préfet des Gaules, rétablit l'ordre en

Armorique, en chassa les Goths, puis se rendit à Arles pour apaiser une sédition de légions, mais fut massacré par les soldats révoltés. Il avait, dit-on, composé des ouvrages de jurisprudence.

Exsurge, Domine, bulle publiée, le 15 juin 1520, par le pape Léon X, contre Luther. Elle condamne quarante et une propositions de Luther comme « hérétiques et scandaleuses ». C'est cette bulle que Luther brûla publiquement à Wittenberg, le 10 décembre 1520. (La bulle *Exsurge Domine* est remarquable littérairement par la noblesse des pensées et l'élégance du style. Elle fut rédigée par le cardinal Ascolti.)

EXTANT (*èkss-tan*), **ANTE** [du lat. *extans* ou *exstans*, même sens] adj. Dr. Qui existe en nature : *Les effets* EXTANTS *de la succession.*

EXTASE (du gr. *ekstasis*, proprem. « transport » ; de *ex*, hors, et *stasis*, base, fondement) n. f. Ravissement des sens, qui les soustrait au sentiment des objets extérieurs : *Tomber en* EXTASE. *Être ravi en* EXTASE.

— Par anal. Exaltation, ravissement, sentiment profond par lequel tous les autres sont absorbés : *L'*EXTASE *d'une mère devant son enfant.*

— Pathol. Affection nerveuse, caractérisée par l'immobilité des muscles et la suspension de la sensibilité générale ; en même temps, l'attitude générale exprime l'exaltation mentale. (Ce symptôme, qui n'existe que chez les hystériques, nécessite un traitement moral, avec isolement des personnes familières pour calmer l'excitation cérébrale et, en même temps, l'ingestion des bromures et de la valériane à hautes doses et longtemps continuée.)

— ENCYCL. Philos. et théol. L'*extase* est un état dans lequel l'individu est transporté ou *ravi* (de là le nom de « ravissement » qui lui est quelquefois donné comme synonyme). L'exercice de toutes les fonctions de celui qui est en extase est suspendu, excepté celui de l'imagination. Autrement dit, l'individu ne sent plus rien de son propre corps et paraît vivre uniquement dans l'image qui l'occupe et l'absorbe tout entier.

L'extase que les médecins décrivent et dont ils s'occupent est une maladie. C'est une névrose, qui se produit surtout chez les hystériques et qui se rattache au même groupe que la catalepsie.

A côté de cette forme physiologique, certaines écoles philosophiques et la théologie catholique signalent l'état particulier que nous avons défini, et dont les théologiens marquent ainsi le caractère : les fonctions des sens et les opérations de l'intelligence sont suspendues ; l'âme s'unit directement à Dieu d'une manière très intime et goûte une joie céleste. Saint Paul, dans sa deuxième Épître aux Corinthiens, décrit une extase qu'il a éprouvée lui-même et qui l'a ravi, dit-il, au troisième ciel ; plusieurs saints ont raconté des faveurs analogues, en particulier sainte Catherine de Sienne et sainte Thérèse. Mais l'enseignement catholique écarte ce préjugé très répandu que l'extase est en elle-même le signe d'un don surnaturel et une marque de sainteté. Ce n'est pas l'extase qui prouve la sainteté, c'est la sainteté, établie par l'héroïcité des vertus, qui peut permettre au théologien de conclure au caractère divin de l'extase.

Benoît XIV, dans son traité de la canonisation, distingue : l'extase naturelle, l'extase diabolique et l'extase divine. La première se reconnaît à la périodicité de ses crises, à la lassitude, à la lourdeur d'esprit, à la tristesse qui l'accompagnent ; la seconde aux mauvaises mœurs du sujet, au désordre et à l'indécence de ses mouvements, à la perte de tout souvenir et à la fréquence des crises publiques. On distingue la troisième à ce fait qu'elle est précédée et suivie de sentiments où se manifestent surtout l'intensité de l'admiration, la grandeur de l'amour, la force de l'exaltation et de la joie. On doit reconnaître que cette méthode d'appréciation et de qualification des phénomènes par le mode d'évolution de l'ensemble dont ils font partie est véritablement scientifique.

Les néo-platoniciens voyaient dans l'extase le but et le sommet de la philosophie. Mais ce nom désigne, chez eux, un état différent de celui qu'on vient de décrire. Pour Plotin et ses disciples, l'extase est un anéantissement complet de la personnalité humaine, dans lequel l'âme, ayant aboli en elle-même toute pensée, s'identifie avec l'essence divine et *devient Dieu*. Les anciens docteurs de l'Inde prétendaient que, parvenu à l'extase, l'homme exerçait sur la nature un pouvoir souverain. C'est pourquoi ils se livraient aux pratiques de la théurgie et de la magie.

EXTASIER (*èkss* — rad. *extase*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous extasions. Que vous extasiiez*) v. a. Ravir en extase : *Le matin esprit peut* EXTASIER, *s'il faut ainsi parler, et ravir l'entendement.* (Fr. de Sales.) [Vx.]

S'extasier, v. pr. Être ravi d'admiration : *Un artiste* S'EXTASIE *devant des objets qui ne sont pas même remarqués du vulgaire.*

EXTATIQUE (*èkss. tik'*) adj. Qui tient de l'extase : *Insensibilité* EXTATIQUE. *Vision* EXTATIQUE. ‖ Qui exprime l'extase : *Un regard* EXTATIQUE.

— Par anal. Profond, exalté et absorbant : *Une admiration, Une joie* EXTATIQUE.

— Substantiv. Personne extatique, ravie en extase : *L'*EXTATIQUE *concentre toute son attention sur les objets imaginaires qui sont dans son esprit.*

EXTEMPORANÉ, ÉE (*èkss-tan* — lat. *extemporaneus*, improvisé) adj. Pharm. Préparé et administré sur-le-champ, en parlant d'un remède : *Un looch, une tisane, une potion, un lavement sont des médicaments* EXTEMPORANÉS. (Cadet.)

— Dr. Non prémédité : *Délit* EXTEMPORANÉ.

— ENCYCL. Pharm. Les médicaments *extemporanés* ou magistraux sont ceux qu'on ne prépare qu'au moment où ils sont prescrits, comme les émulsions, les potions, les tisanes, les loochs. Ce sont des médicaments formulés, par opposition aux officinaux, qui sont ordonnés ; ce qui établit une différence entre une formule et une ordonnance. Il est des médicaments extemporanés que le médecin est dans l'habitude de ne pas formuler, parce qu'ils sont d'un usage fréquent et que la formule en est bien connue, comme le looch blanc.

— ANTON. **Officinal, ale.**

EXTEMPORANÉITÉ (*èkss-tan*) n. f. Caractère de ce qui est extemporané, soudain, non préparé ou prémédité. ‖ Grande présence d'esprit qui permet de trouver des solutions soudaines aux difficultés imprévues.

EXTEMPORANÉMENT (*èkss-tan* — rad. *extemporané* adv. Pharm. Sur-le-champ, pour être administré sans délai : *Les préparations éthérées doivent être faites* EXTEMPORANÉMENT. (Cadet.)

EXTENSEUR (*èkss-tan*) adj. m. Qui sert à produire une extension : *Un appareil* EXTENSEUR.

— Anat. Qui sert à l'extension : *Les muscles* EXTENSEURS *du bras.*

— Substantiv. n. m. Muscle extenseur : *L'*EXTENSEUR *de*

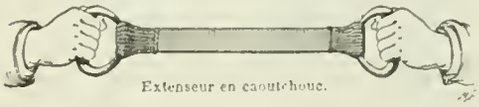

Extenseur en caoutchouc.

la jambe. Le long EXTENSEUR *des orteils. Les deux* EXTENSEURS *du pouce.*

— Techn. Instrument dont on se sert pour élargir les manchettes en caoutchouc de certains scaphandres, afin que le plongeur puisse y passer aisément les mains. ‖ On l'appelle aussi OUVRE-MANCHETTES.

Appareil extenseur.

EXTENSIBILITÉ (*èkss-tan* — rad. *extensible*) n. f. Faculté de s'étendre, d'être étendu, qui est un cas particulier de l'élasticité : *L'*EXTENSIBILITÉ *du caoutchouc, des muscles.*

EXTENSIBLE (*èkss-tan*) adj. Qui peut être étendu : *Les métaux sont* EXTENSIBLES *à divers degrés.*

— ANTON. **Inextensible.**

EXTENSIF, IVE (*èkss-tan* — lat. *extensivus*; de *extendere*, supin *extensum*, étendre) adj. Qui produit l'extension : *Une force* EXTENSIVE.

— Agric. *Culture extensive,* Celle qui s'applique à un terrain de grande étendue, eu égard au capital qu'on y emploie : *La culture pastorale est une* CULTURE EXTENSIVE. ‖ Se dit par opposition à CULTURE INTENSIVE.

— Gramm. Qui est pris par extension, en développant le sens propre : *Un sens* EXTENSIF.

— Logiq. Qui s'applique à un plus ou moins grand nombre d'objets : *Signification* EXTENSIVE.

— ANTON. **Compressif, coercitif.**

EXTENSILE (*èkss-tan* — rad. *extension*) adj. Qui est susceptible de s'étendre. Syn. de EXTENSIBLE.

EXTENSION (*èkss-tan* — rad. *extensif*) n. f. Action d'étendre, d'augmenter les dimensions ou une des dimensions d'un objet ; action de s'étendre, mouvement de ce qui s'étend : *L'*EXTENSION *d'une plaque de métal s'opère au marteau ou au laminoir. L'*EXTENSION *des muscles.* ‖ Étendue, dimension : *Donner de l'*EXTENSION *à... Avoir trop d'*EXTENSION.

— Par anal. Action de porter plus loin, de reculer les limites de : *L'*EXTENSION *de l'octroi de Paris.*

— Fig. Accroissement ; application plus étendue, application à de nouveaux objets : EXTENSION *d'autorité, d'influence. Une clause vague et susceptible d'*EXTENSION *est toujours une clause dangereuse.*

— Art vétér. Maladie du tendon fléchisseur du pied, produite par la pression de l'os de la couronne sur le tendon ou les ligaments.

— Chir. Relâchement d'un tendon, produit par quelque effort qu'il a subi. ‖ Distension, traction mécanique opérée sur une partie luxée ou fracturée, que l'on veut ramener dans sa position naturelle : *L'*EXTENSION *doit, autant que possible, être pratiquée avant qu'il se déclare de l'engorgement.* ‖ *Extension continue,* Traction qui s'exerce d'une façon constante sur un membre lésé, pour produire le relâchement musculaire et réduire le chevauchement des os dans certaines fractures ou pour corriger l'attitude vicieuse de la jambe dans la coxalgie. ‖ *Contre-extension,* Effort exercé en sens inverse de l'extension pour empêcher le corps de céder à celle-ci. (La contre-extension est nécessaire pour la réduction des luxations ou pour les fractures.)

— Gramm. et logiq. Développement du sens, application à d'autres objets, fondée sur quelque analogie : *Vertu signifie force, et par* EXTENSION *habitude du bien.* ‖ Étendue du sens : *Le terme de* christianisme *a plus d'*EXTENSION *que celui de* catholicisme.

— Musiq. Développement du petit doigt, qui permet de faire certaines notes élevées sur la chanterelle, sans déplacement du poignet. ‖ Faculté de développer les doigts, dans l'exécution instrumentale : *L'*EXTENSION *est, pour le violoniste, un précieux avantage.*

— ENCYCL. Logiq. L'*extension* est la sphère plus ou moins grande des êtres ou des espèces auxquels s'applique un attribut. A mesure que son extension devient plus vaste, la compréhension d'un concept diminue. Le principe fondamental du syllogisme : *Dictum de omni et nullo* a pour base l'idée d'extension, qui permet de « subsumer » les individus sous la notion d'espèce et les espèces sous le genre. On s'est demandé, cependant, si le syllogisme repose sur l'extension ou la compréhension : Stuart Mill a montré que nous pensons la compréhension, mais que, par une opération secondaire, nous pouvons tenir compte de l'extension.

EXTENSO (*in* loc. lat. V. IN EXTENSO.

EXTENTE (*èkss-tant'* — du mot anc. *estende*, qui signifiait étendue, longueur ; d'où arpentage n. f. Expertise, évaluation.

— ENCYCL. Dans les îles de Jersey et de Guernesey, on désignait du nom d'*extente* un état des revenus du domaine royal et autres droits appartenant à la Couronne, dressé au moyen de dépositions faites sous serment. Ces extentes étaient des titres officiels, réglant l'étendue des droits de la Couronne vis-à-vis de ses tenants et débiteurs. On compte, pour Jersey, cinq extentes rédigées en 1274, 1331, 1511, 1607 et 1660. (On trouve le mot *extante* avec le même sens dans des textes de la Suisse romande.)

EXTÉNUATION (*èkss, si-on* — rad. *exténuer*) n. f. Extrême affaiblissement des forces physiques : *Tomber dans une grande* EXTÉNUATION.

— Littér. Figure opposée à l'hyperbole, et par laquelle on présente un objet comme inférieur à ce qu'il est en réalité. ‖ Il y a exténuation, par exemple, lorsque, pour dire qu'une chose est mauvaise, on dit qu'elle n'est pas très bonne. Syn. LITOTE.

EXTÉNUER (*èkss* — du lat. *extenuare* ; du préf. *ex*, et de *tenuis*, léger) v. a. Rendre ténu. ‖ Fig. Amoindrir : EXTÉNUER *les bienfaits de quelqu'un, l'horreur d'une action.* (Ces deux sens ont vieilli.) ‖ Amaigrir extrêmement : EXTÉNUER *son corps par le jeûne.* ‖ Épuiser, mettre à bout de forces : EXTÉNUER *de fatigue.*

— Rhétor. Adoucir l'expression de sa pensée : *Exagérer ou* EXTÉNUER. (Corn.) [Vieux.]

S'exténuer, v. pr. Se faire petit, ténu. Diminuer. Exténuer son corps, son esprit.

— SYN. **Exténuer, atténuer.** V. ATTÉNUER.

EXTÉRIEUR, EURE (*èkss* — du lat. *exterior*, même sens) adj. Situé en dehors, dans la partie du dehors ou à la superficie : *Une porte, Une façade* EXTÉRIEURE.

— Par anal. Qui est distinct de l'homme, qui existe en dehors de lui, qui n'appartient pas à sa nature : *Les choses* EXTÉRIEURES *n'ont de valeur que par les sentiments humains auxquels elles correspondent.* Renan.

— Qui a rapport aux pays ou aux peuples étrangers : *La politique* EXTÉRIEURE.

— Par ext. Qui se traduit au dehors par des actes ou des faits matériels : *Dieu ne se paye ni du bruit des lèvres, ni de la posture du corps, ni des cérémonies* EXTÉRIEURES. (Fén.)

— Bot. *Embryon extérieur,* Embryon situé à la surface du périsperme. ‖ *Côté extérieur d'une fleur,* Celui qui est le plus éloigné de l'axe.

— n. m. Dehors, partie extérieure d'un objet : *L'*EXTÉRIEUR *d'une ville, d'un palais.*

— Pays étrangers, relations politiques avec ces pays : *Nos relations avec l'*EXTÉRIEUR.

— Forme, apparence physique, tournure extérieure : *La vertu n'a point d'habit ni de couleur propres ; elle n'affecte pas d'*EXTÉRIEUR *qui la distingue.* Christine de Suède.) ‖ Tenue, manières : EXTÉRIEUR *négligé.*

— Mathém. *Extérieur et intérieur d'une courbe et d'une surface.* V. la partie encycl.

— SYN. **Extérieur, apparence, dehors.** V. APPARENCE.

— ANTON. **Intérieur.**

— ENCYCL. Math. Toute courbe plane tracée sur un plan partage ce plan en deux régions. L'une de ces régions est dite *extérieure* à la courbe, l'autre *intérieure*. Si la courbe a pour équation $f(x.y)=o$, les deux régions du plan sont caractérisées par le signe que prend $f(x.y)$, lorsqu'on remplace les coordonnées courantes par les coordonnées d'un point quelconque pris dans l'une des régions ; pour tous les points d'une région, on a $f(x.y)>o$, pour tous les points de la courbe, $f(x.y)=o$, pour les points de la seconde région, $f(x.y)<o$.

On définit d'une façon analogue les points intérieurs et extérieurs d'une surface $f(x.y.z)=o$.

EXTÉRIEUREMENT (*èkss*) adv. A l'extérieur, dans la partie extérieure : *Fruit très beau* EXTÉRIEUREMENT *et pourri à l'intérieur.*

— Par ext. Par des actes extérieurs ; en paroles, et fig., en apparence : *Être un honnête homme* EXTÉRIEUREMENT.

— ANTON. **Intérieurement.**

EXTÉRIORATION (*èkss, si-on* — rad. *extérieur*) n. f. Action de reporter au dehors ce qui se fait au dedans.

EXTÉRIORER (*èkss*) v. a. Physiol. Traduire à l'extérieur, considérer comme extérieur l'objet dont on perçoit l'image extérieure : *C'est à l'action psycho-physiologique, que l'on traduit par le verbe* EXTÉRIORER, *que Helmholtz attribue le redressement au sensorium des images renversées sur la rétine.* (Robert Houdin.) ‖ On dit aussi EXTÉRIORISER.

EXTÉRIORISATION (*èkss, si-on* — rad. *extérioriser*) n. f. Occult. Expansion de certaines facultés, notamment de la sensibilité, dont sont doués, d'après ceux qui se livrent à ces expériences, certains médiums et des sujets magnétiques.

— ENCYCL. C'est par un phénomène d'*extériorisation* que la sensibilité du sujet endormi par le magnétisme paraît être transportée à une autre personne ou même à des objets inanimés avec lesquels il a été préalablement mis en contact, de telle sorte que le premier éprouve tous les attouchements, les coups, ou autres traitements infligés au second. Le mot *extériorisation* est, en outre, appliqué dans le sens de dédoublement de la personnalité dont seraient doués les fakirs de l'Inde, qui parviendraient à se manifester par le dégagement de leur périsprit, devenu visible et tangible. Ce serait, en quelque sorte, un phénomène d'ubiquité.

EXTÉRIORISER (*èkss* — rad. *extérieur*) v. a. Reporter ou imaginer en dehors de soi-même ce qu'on voit en dedans.

S'extérioriser, v. pr. Se manifester extérieurement par un objet extérieur : *Les passions inéluctables, au lieu de* S'EXTÉRIORISER *retirement sur un objet déterminé, se dévorent elles-mêmes.* (Michelet.)

EXTÉRIORISTE (*èkss, risst'* — rad. *extérioriser*) n. m. Terme employé surtout par les philosophes catholiques comme équivalent du mot « empiriste » et désignant ceux qui enseignent qu'aucune de nos idées ne vient de nous, mais qu'elles sont toutes inspirées à notre esprit entièrement passif par l'action des choses extérieures.

EXTÉRIORITÉ (*èkss*) n. f. Philos. État, qualité de ce qui est extérieur.

— ENCYCL. Philos. L'*extériorité* du monde, par opposition au *moi*, soulève une double et délicate question : l'une de psychologie, l'autre de métaphysique. Les êtres et les choses nous apparaissent comme des groupes de qualités étroitement liées les unes aux autres, existant à tel ou tel point de l'espace et indépendamment de l'esprit qui les perçoit. Or ces êtres et ces choses ne sont connus que par l'intermédiaire des sensations qu'ils déterminent en nous ; ces sensations sont *en nous*, états internes, subjectifs, qui n'existent que là où ils sont sentis et seulement pendant le temps où ils sont sentis. Le problème psychologique sera donc le suivant : comment des états subjectifs, internes, peuvent-ils arriver à nous donner la représentation d'objets *extérieurs* auxquels nous attribuons une existence distincte de la nôtre, de celle de nos états de conscience et même de celle des états de conscience de qui que ce soit ? La physique moderne, en montrant la relativité des sensations, le caractère tout subjectif des

qu'[illegible] és [illegible] rps, a posé plus nettement encore le pro[illegible] que de l'extériorité. Quant au problème [illegible] lysique de l'extériorité, il peut se formuler en ces [illegible] « Nous avons la représentation d'objets exte[illegible] est un fait. Cette représentation est-elle ou n'est [illegible] pas [illegible] ? Existe-t-il quelque chose en dehors des [illegible] ? Ce quelque chose, s'il est, qu'est-il ? » [illegible] les questions auxquelles l'*idéalisme*, le *réalisme*, le [illegible] donnent des réponses différentes.

EXTERMINANT (*èk-ster', nan*). **ANTE** adj. Qui extermine.

EXTERMINATEUR, TRICE *èk'-stèr'* adj. Qui extermine, qui cherche à exterminer, à tuer jusqu'au dernier, qui sert à exterminer : *Un conquérant* EXTERMINATEUR. *Le glaive* EXTERMINATEUR. *Il a du* EXTERMINATEUR.

— Relig. *Ange exterminateur*, Ange chargé, d'après la Bible, de porter la mort parmi les Égyptiens qui opprimaient le peuple de Dieu : *L'ANGE* EXTERMINATEUR *tua les premiers-nés de l'Égypte.*

— Substant. v. Personne qui extermine : *Un* EXTERMINATEUR *de peuples.* ‖ Au fig. : *Un* EXTERMINATEUR *d'abus.*

EXTERMINATION *èk'-stèr', si-on* — rad. *exterminer* n. f. Complète ou très grande destruction d'hommes ou d'animaux : *On est arrivé à l'*EXTERMINATION *des lions en Algérie.* ‖ Au fig. : *L'*EXTERMINATION *des vices.*

— *Guerre d'extermination*. Guerre qui a pour but ou pour résultat d'anéantir l'un des deux partis belligérants : *Rome et Carthage se prent une* GUERRE D'EXTERMINATION.

EXTERMINEMENT *èk'-stèr', man* n. m. Action d'exterminer.

EXTERMINER *èk'-stèr'* — du lat. *exterminare*, même sens, v. a. Chasser jusqu'au dernier : *Jusqu'à ce qu'il vous* EXTERMINE *de cette terre.* (Saci.) ‖ Fig. Faire disparaître : EXTERMINER *les crimes.* EXTERMINER *la religion chrétienne.* ‖ Massacrer jusqu'au dernier ou en très grande partie : EXTERMINER *un peuple.*

— Au fig. : *Je ne me crois pas le droit de tuer un homme ; mais je me sens le devoir d'*EXTERMINER *le mal.* (V. Hugo.)

S'exterminer, v. pr. S'entre-détruire, s'entre-tuer.

Pop. Se donner beaucoup de peine : S'EXTERMINER *à la couture.*

— SYN. **Abolir, anéantir, détruire.** V. ABOLIR.

EXTERNAT *èk'-stèr* n. m. Établissement d'éducation où l'on ne reçoit que des élèves externes ; système d'éducation dans lequel les élèves habitent chez eux et fréquentent seulement les cours de leur école : *Ouvrir un* EXTERNAT. *L'*EXTERNAT *a ses avantages et ses infériorités.* ‖ Fonction d'externe dans un hôpital : *Concourir pour l'*EXTERNAT.

— ANTON. **Internat.**

EXTERNE *èk'-stèrn'* — lat. *externus*, même sens, adj. Extérieur, qui vient du dehors ou qui est au dehors : *Causes* EXTERNES *d'une maladie.*

— Qui n'habite pas la maison d'éducation, l'hôpital où il fréquente les cours, l'étude où il travaille : *Les élèves* EXTERNES *d'un lycée. Les élèves* EXTERNES *de l'Hôtel-Dieu.* ‖ Substantiv. Étudiant en médecine.

— Anat. Situé à l'opposite de l'intérieur du corps : *La face* EXTERNE *du bras, de la jambe.*

— Géom. *Angle externe*. Angle formé par deux lignes coupées par une sécante et situé en dehors de ces deux lignes : *Les* ANGLES EXTERNES *du même côté AOB, BOC ou DEG, GEH sont supplémentaires.* Quand les deux lignées coupées par la sécante sont parallèles, les angles alternes externes sont égaux. Ainsi AOB = GEH et BOC = DEG.

— Méd. *Pathologie externe*, Partie de la médecine qui s'occupe des affections.

— Littér. *Histoire externe*, Recherche et discussion des documents destinés à servir à l'histoire : HISTOIRE EXTERNE *du droit.*

— Philos. soc. *Luxe externe*. Dans le langage des fouriéristes, Richesse, par opposition à la santé, qu'ils appellent *luxe interne*.

— n. : *Les* EXTERNES.

— ANTON. **Interne.**

EXTERPE *èk'-sterp'* n. f. Nom donné, dans certaines parties de la France, à une sorte de pioche à large taillant, employée pour le déchaussage des vignes.

EXTERRITORIALITÉ *èk'-stè-ri* — du préf. priv. *ex*, et de *territorial*) n. f. Immunité de droit public, qui exempte certaines personnes du pouvoir de juridiction de l'État sur le territoire duquel elles se trouvent. (Ces personnes sont, en quelque sorte, censées n'avoir pas quitté le territoire de l'État dont elles dépendent.)

— ENCYCL. Les personnes qui jouissent de l'*exterritorialité* sont de nature très diverse. Ce sont : 1° les chefs d'États, ainsi que leur épouse et leur suite, c'est-à-dire les fonctionnaires et les serviteurs qui les accompagnent. (De nombreux auteurs n'accordent l'exterritorialité qu'aux chefs d'États monarchiques ; ils la refusent aux chefs d'États républicains ; 2° les agents diplomatiques, les membres de leur famille et le personnel officiel qui les accompagne. On reconnaît l'exterritorialité même au personnel non officiel avec des distinctions qui varient de pays en pays. L'Institut de droit international a voté en 1895, à Cambridge, des résolutions à ce sujet ; 3° les consuls en pays hors chrétienté. (En pays de chrétienté, les consuls ne jouissent de l'exterritorialité que lorsqu'une convention la leur a formellement reconnue.) — Ce ne sont pas là les seuls cas d'exterritorialité. Dans les pays hors chrétienté, les sujets et citoyens d'États chrétiens, étant soumis à la juridiction de leur consul et non à celle de la justice locale, ont aussi l'exterritorialité. Il en est de même des officiers et soldats composant une force militaire autorisée à transiter à travers le territoire d'un État étranger ; des officiers et équipages des navires de guerre entrés dans une rade ou un port d'une autre puissance. L'exterritorialité ne s'applique pas seulement à certaines *personnes* ; elle existe aussi pour certaines choses : on ne peut y pénétrer ou s'en emparer sans une autorisation expresse ou précise de ceux qui les détiennent. Il en est ainsi de la résidence du souverain étranger, de l'hôtel, du mobilier, des carrosses de l'agent diplomatique, des navires de guerre, du navire, quel qu'il soit, qui porte un souverain étranger, du palais du pape et des bâtiments habités par sa suite. L'exterritorialité n'est pas admise pour les sections étrangères dans les expositions universelles (jugement du tribunal de la Seine du 19 août 1888). Si la notion d'exterritorialité existe dans les différents cas qui viennent d'être énumérés, ce n'est pas à dire que, en vertu de cette notion, ces cas soient tous soumis aux mêmes principes ; les divers cas d'exterritorialité ont leurs règles particulières : l'exterritorialité est plus ou moins étendue suivant les hypothèses.

EXTINCTEUR, TRICE (*èkss* — rad. *extinctif*) adj. Qui sert à éteindre les incendies : *Cartouches* EXTINCTRICES. *Appareils* EXTINCTEURS.

EXTINCTEUR (*èkss* — même étymol. qu'à l'art précéd.) n. m. Appareil portatif, servant à éteindre instantanément les commencements d'incendie.

— ENCYCL. Techn. L'*extincteur* est un vase à enveloppe de tôle de fer, en forme de bouteille et renfermant des liquides qui, mis subitement en contact avec l'air, émettent des gaz non comburants, comme l'acide carbonique, l'ammoniac, etc., et éteignent rapidement tout commencement d'incendie. Ces appareils sont portatifs ; ce sont des récipients que l'on porte sur les épaules, comme une hotte ; il suffit d'ouvrir le robinet d'une sorte de lance occupant la partie extrême d'un tube de caoutchouc, pour que le liquide saturé de gaz incombustible s'oppose à la propagation de l'incendie. Quelquefois, l'extincteur est constitué par une fiole de verre qui, lancée avec force sur le foyer de l'incendie, se brise et éteint les flammes. Ce dernier engin prend le plus souvent le nom de *grenade*, sorte de fiole en verre remplie d'acide sulfureux liquide.

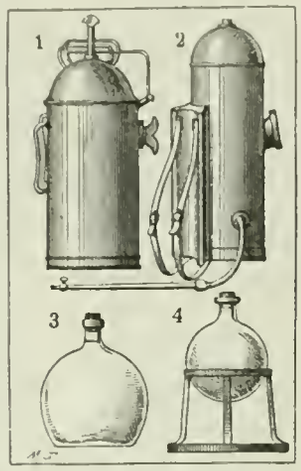

Extincteurs : 1. A main ; 2. A hotte ; 3. Grenade à fond plat ; 4. Grenade sphérique.

EXTINCTIF, IVE (*èkss* — du lat. *extinguere*, supin *extinctum*, éteindre) adj. Qui éteint, qui annule.

EXTINCTION (*èkss, ksi-on* — rad. *extinctif*) n. f. Action d'éteindre ce qui était allumé, de refroidir ce qui était incandescent : *L'*EXTINCTION *d'un incendie. L'*EXTINCTION *du fer chaud dans l'eau.*

— Par anal. Perte d'une faculté, cessation d'une activité : *L'*EXTINCTION *de la voix, de la vue. L'*EXTINCTION *des forces vitales.* ‖ Destruction ; cessation d'existence : *L'*EXTINCTION *d'une race, d'une famille.*

— Fig. Anéantissement, suppression, extirpation ; action de prendre fin : *L'*EXTINCTION *de la misère. L'*EXTINCTION *d'un droit, d'une dette.*

— Fam. *Jusqu'à extinction, Jusqu'à extinction de chaleur naturelle*, Jusqu'à l'épuisement des forces.

— Chim. *Extinction de la chaux*, Hydratation de la chaux, action de la délayer dans l'eau. ‖ *Extinction du mercure*, Trituration de ce métal, action de le réduire en une poudre noire en le traitant avec certains liquides.

— Dr. Cessation du droit de poursuite : *L'*EXTINCTION *d'un crime est le résultat nécessaire d'un jugement porté sur ce crime.* ‖ *Extinction des bougies* ou *des feux*, Moment où s'éteignent les trois bougies allumées, dans une vente aux enchères, et où il n'est plus permis d'enchérir sur le dernier prix offert.

— Milit. *Extinction des feux*, Batterie de tambour et sonnerie de clairon ou de trompette, faites le soir dans une caserne ou dans un camp, pour indiquer le moment où toute lumière doit être éteinte dans les chambres des soldats. (Les sous-officiers sont autorisés à conserver de la lumière après l'extinction des feux, laquelle est battue ou sonnée habituellement à dix heures du soir.)

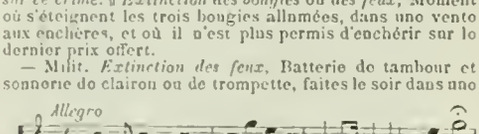

Extinction des feux (clairon).

— Pharm. Opération qui consiste à plonger certaines substances médicales dans l'eau froide, après les avoir fait rougir au feu.

EXTINGUIBLE (*èkss, ghu-ibl'* — lat. *exstinguibilis* ; de *exstinguere*, éteindre) adj. Qui peut être éteint ou soulagé : *Feu* EXTINGUIBLE. *Soif* EXTINGUIBLE.

— ANTON. **Inextinguible.**

EXTIRPABLE *èkss*, adj. Qui peut être extirpé : *Loupe* EXTIRPABLE.

— ANTON. **Inextirpable.**

EXTIRPATEUR *èkss* n. m. Instrument dont on se sert pour extirper, arracher les herbes : *Le propre de l'*EXTIRPATEUR *est d'ameublir le terrain et de le sarcler.* (De St-Priest).

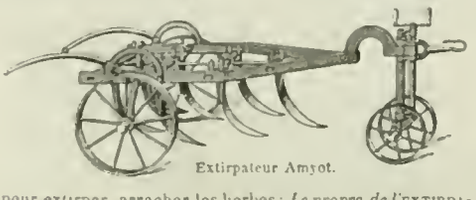
Extirpateur Amyot.

— ENCYCL. Agric. On désigne sous les noms d'*extirpateur*, de *déchaumeur*, de *scarificateur*, de *cultivateur*, des instruments très analogues, intermédiaires entre la herse et la charrue. Tous sont constitués par un cadre triangulaire ou trapéziforme, monté horizontalement sur trois ou quatre roues. Ce cadre est en fer ou en bois et pourvu de traverses auxquelles sont fixées des tiges en fer forgé, plus ou moins infléchies de haut en bas et d'arrière en avant. A l'extrémité inférieure des tiges, on dispose les parties actives de la machine. Dans l'extirpateur, ce sont des lames d'acier, sortes de socs plats, larges et tranchants, qui ameublissent le sol, coupent et déracinent les mauvaises herbes. En outre, il faut pouvoir, quand c'est nécessaire, déterrer la machine : on la soulève au moyen de mancherons, ou bien à l'aide d'un système combiné de leviers.

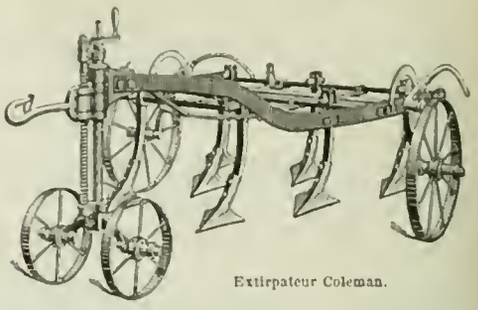
Extirpateur Coleman.

EXTIRPATEUR, TRICE (*èkss*) n. Personne qui extirpe : *Un* EXTIRPATEUR *de cors. Un* EXTIRPATEUR *d'hérésies, de vices, d'abus.*

EXTIRPATION (*èkss, si-on*) n. f. Agric. Action d'extirper, de déraciner : *L'*EXTIRPATION *des mauvaises herbes.*

— Chir. Action d'arracher, d'extraire en entier une excroissance morbide ou un organe malade : *L'*EXTIRPATION *d'une dent, d'un cancer, d'un cor.*

— Fig. Destruction radicale : *L'*EXTIRPATION *d'une hérésie.*

EXTIRPER (*èkss* — lat. *exstirpare*, arracher avec la racine, arracher les racines, qui est fait lui-même de *ex*, hors, et *stirps*, souche, racine) v. a. Agric. Déraciner, arracher : EXTIRPER *du chiendent, des souches.*

— Chir. Faire l'extirpation de.

— Fig. Détruire radicalement ; faire cesser, anéantir : EXTIRPER *des abus.* EXTIRPER *une race.*

— SYN. **Extirper, déraciner.** V. DÉRACINER.

EXTISPICE (*èk-stis-spiss* — du lat. *extis*, entrailles, et *aspicere*, examiner) n. m. Prêtre qui, chez les Romains et les Grecs, cherchait à découvrir la volonté des dieux par l'inspection des entrailles des victimes immolées dans les sacrifices : *En Italie, les premiers* EXTISPICES *se trouvent chez les Étrusques.*

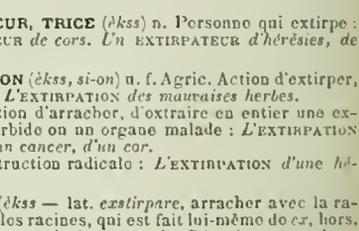
Extispice (peinture de vase antique).

EXTISPICINE (*èkss, spi-sin'*) n. f. Divination pratiquée par les extispices.

EXTOOLITHE (*èkss*) n. f. Oolithe pleine et formée de calcaire concentrique avec noyau central.

EXTORQUER (*èkss, ké* — du lat. *extorquere*, arracher en tordant ; de *ex*, hors, et *torquere*, tordre) v. a. Arracher par la violence, par la ruse ou par des moyens irréguliers : EXTORQUER *de l'argent, une signature.* ‖ Au fig. : EXTORQUER *la renommée.*

EXTORQUEUR, EUSE (*èkss*) n. Personne qui extorque.

EXTORSION (*èkss* — lat. *extorsio* ; de *extorquere*, supin *extorsum*, arracher, extorquer) n. f. Action d'extorquer : *Commettre des* EXTORSIONS. *D'après le Code pénal, quiconque aura pratiqué l'*EXTORSION *sera puni de la peine des travaux forcés.* (Bonsquet.) ‖ Autref. Torsion.

EXTORSIONNAIRE (*èkss, si-o-nèr'*) adj. Coupable d'extorsion. ‖ Qui a le caractère de l'extorsion.

EXTRA (*èk-stra*), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, et qui est emprunté au latin *extra*, au dehors de. (Il exprime l'*extériorité*.) ‖ Placé devant un adjectif, il peut lui donner la valeur d'un superlatif : EXTRA-*fin.*

EXTRA (*èk-stra* — mot lat. signifiant *au delà de*) n. m. Régal plus grand que de coutume ; dépense qui sort des habitudes des personnes : *Faire des* EXTRA. ‖ Ce qui appartient, qui a rapport à ce régal, à cette dépense : *Un plat d'*EXTRA. *Un vin d'*EXTRA. — Adjectiv. De qualité supérieure : *Un vin* EXTRA.

— *Audience d'extra*. Dr. Audience tenue pendant les vacances.

— Service accidentel qui se fait les dimanches ou dans un moment de presse. ‖ Personne qui fait ce genre de service : *Le samedi soir et le dimanche matin, les coiffeurs prennent des* EXTRA.

— Pyrotechn. *Poudre extra*, Variété de la *poudre géante*. (V. ce mot.) ‖ *Dynamite extra*, Variété de dynamite, qui contient 48,4 p. 100 de nitroglycérine avec 34,5 p. 100 de nitrate d'ammoniaque, 5 p. 100 de nitrate de soude, 1,6 de coton nitré, 9 p. 100 de farine de seigle, 1 p. 100 de soude et 0,5 p. 100 d'ocre.

EXTRA-AXILLAIRE adj. Bot. Se dit des organes qui naissent hors de l'aisselle de la feuille : *Bourgeons, Rameaux, Fleurs* EXTRA-AXILLAIRES.

EXTRA-BUDGÉTAIRE adj. Qui n'est pas compris dans le budget annuel de l'État.

EXTRA-CAPSULAIRE adj. Anat. Qui a son siège en dehors des capsules articulaires : *Epanchement* EXTRA-CAPSULAIRE.

EXTRA-CONJUGAL, ALE, AUX adj. Qui est en dehors des droits et des devoirs conjugaux : *Des plaisirs* EXTRA-CONJUGAUX.

EXTRA-COURANT n. m. Courant qui se produit au moment où l'on ouvre ou ferme un circuit parcouru par un courant électrique, et qui se manifeste par des étincelles. ‖ Pl. *Des* EXTRA-COURANTS.

— ENCYCL. Toute variation dans l'intensité d'un courant traversant un circuit provoque dans celui-ci un courant d'induction qui se superpose au courant principal et tend à apporter un changement quelconque dans ce courant, suivant la loi de Lenz. Ce phénomène s'appelle *self-induction*, et le courant en résultant *extra-courant*. Le résultat est d'autant plus accusé que le circuit présente plus d'inductance, comme il arrive dans les circuits comprenant des électro-aimants ou des bobines. L'extra-courant est utilisé, en médecine, pour produire certaines actions physiologiques; on l'obtient, dans ce cas, au moyen de piles et de bobines Ruhmkorff.

EXTRA-CRANIEN, ENNE adj. Méd. Qui a son siège en dehors du crâne : *Névralgie* EXTRA-CRANIENNE.

EXTRACTEUR (*èkss*) n. m. Celui qui pratique une extraction : *Un habile* EXTRACTEUR *de dents.*

EXTRACTEUR (*èkss* — rad. *extraire*) n. m. Apic. Appareil destiné à séparer le miel de la cire.

— Chim. Appareil au moyen duquel on épuise certaines substances dans des liquides très volatils, sans perte de matières. V. DIGESTEUR.

— Chir. Instrument dont on se sert pour extraire de la vessie les corps étrangers autres que les calculs.

— Milit. Dans les fusils se chargeant par la culasse, Ressort à deux branches, dont l'une se termine par une griffe qui sert à saisir le bourrelet de la cartouche et à retirer de la chambre l'étui vide.

— Technol. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Apic. L'*extracteur* se compose de deux ou de quatre cages à quatre faces tendues de toile métallique et animées d'un mouvement de rotation dans l'intérieur d'un

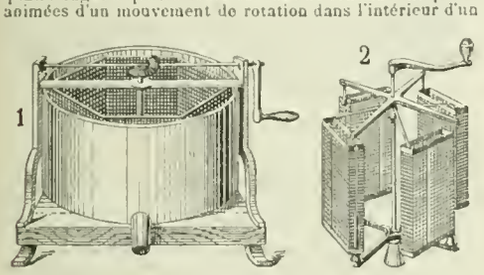

1. Extracteur Faure; 2. Détail d'un extracteur à renversement (apic.).

cylindre de fer-blanc. Dans certains appareils, les cages pivotent autour d'une des arêtes verticales. Ce dispositif permet l'extraction complète des deux côtés du rayon, sans que les cadres aient besoin d'être sortis des cages. On construit aussi des extracteurs économiques en bois, où les cages sont remplacées par des ficelles tendues sur une sorte de dévidoir. V. EXTRACTION.

— Techn. L'*extracteur* ou *exhausteur* s'emploie principalement dans les usines à gaz d'éclairage. Il a pour but de détroire, en les supprimant, certaines résistances occasionnées par le passage du gaz dans les *barillets*, les *condenseurs*, les *laveurs* et les *épurateurs*. De plus, il doit, en soulevant la cloche du gazomètre, vaincre la pression occasionnée par le poids de cet appareil.

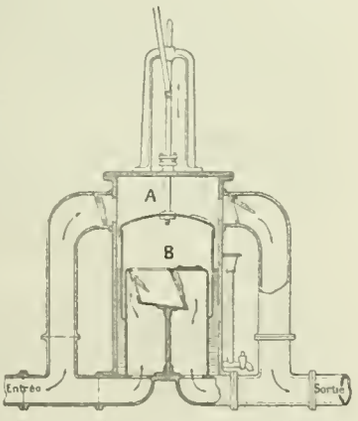

Extracteur de gaz : A, cuve à moitié remplie d'eau dans laquelle plonge la cloche B faisant l'office de piston. (Les flèches indiquent la marche du gaz dans l'appareil.)

L'extracteur aspire le gaz au fur et à mesure de sa production; il annihile la pression existant dans les cornues, tout en refoulant le gaz jusque sous le gazomètre.

Extracteur de charbon. L'extracteur Haswel est un appareil permettant d'éviter l'emploi de la poudre dans l'abatage du charbon. Il se compose de deux blocs métalliques, que l'on peut écarter en faisant pénétrer entre eux un coin mû par une vis. Après avoir *havé*, dans la galerie à prolonger, deux profondes entailles horizontales séparées par un certain intervalle, on creuse dans la masse comprise entre ces rainures un logement pour l'extracteur.

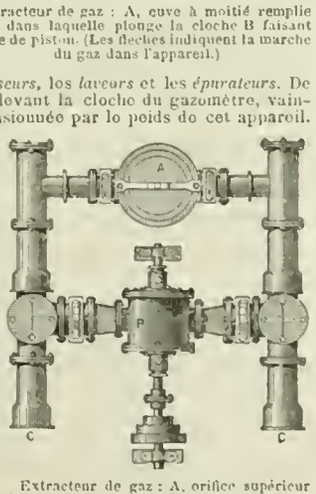

Extracteur de gaz : A, orifice supérieur de la cornue; P, pompe rotative aspirant le gaz; C, C, tuyaux par lesquels s'écoule le gaz aspiré.

En forçant ensuite, au moyen de la vis, le coin entre les deux mâchoires, appuyées sur les parois du trou, on détache la houille, qui tombe en morceaux beaucoup plus compacts que par les autres méthodes d'exploitation.

On donne également le nom d'*extracteur*, dans les fabriques de céruse, à un appareil qui sert à aspirer l'acide carbonique produit, en l'envoyant dans les récipients contenant en dissolution des sels de plomb, afin de transformer ceux-ci en carbonate.

Cette appellation sert encore à désigner, en travaux publics, des appareils de dévasement et de dragage par succion, appareils qui sont installés sur des bateaux et agissent comme les dragues hollandaises dites *suceuses*.

EXTRACTIBLE (*èkss*) adj. Qui peut être extrait.

EXTRACTIF, IVE *èkss* — du lat. *extractus*, extrait, adj. Susceptible d'être extrait : *Suc* EXTRACTIF.

— Econ. soc. Qui a rapport aux divers produits qu'on peut tirer de la terre immédiatement et sans culture : *L'industrie* EXTRACTIVE *comprend la cueillette, la pâture, la chasse et la pêche.* (Proudh.)

— Gramm. Qui marque extraction, action d'extraire : *E est* EXTRACTIF *dans le mot* éliminer, *et* EX *dans le mot* extirper.

— Œnol. *Matières extractives.* V. EXTRAIT.

— Techn. Qui sert à l'extraction : *Machines* EXTRACTIVES.

— n. m. Chim. anc. Principe extrait des plantes et caractérisé par son abondance, son aspect incolore, la propriété qu'il possède de devenir insoluble dans l'eau sous l'influence de l'air : *L'*EXTRACTIF *est la base des extraits, et ceux-ci ne sont, à proprement parler, que l'*EXTRACTIF *amené à un grand état de concentration.* (Soubeiran.)

EXTRACTION (*èkss, ksi-on* — lat. *extractio*; de *extrahere*, supin *extractum*, extraire) n. f. Action d'extraire, de retirer ce qui était enfoui ou enfoncé quelque part : *L'*EXTRACTION *d'un clou, de l'or d'une mine. L'*EXTRACTION *des cadavres ensevelis par un éboulement.*

— Action de tirer quelqu'un d'un lieu où on l'a enfermé : EXTRACTION *d'un prisonnier.*

— Fig. Origine, descendance : *Une noble, Une basse* EXTRACTION.

— Apic. Opération qui a pour but de séparer le miel de la cire.

— Chir. Opération par laquelle on retire de quelque partie du corps, avec la main ou avec des instruments convenables, soit un corps étranger qui s'y est introduit accidentellement ou développé contre nature, soit une partie qui cause des douleurs ou nuit à une fonction importante, comme une dent gâtée ou un cristallin devenu opaque : *L'*EXTRACTION *d'une balle. L'*EXTRACTION *de la pierre, du fœtus, d'une dent.*

— Mar. Opération consistant à désaturer l'eau des chaudières en enlevant les matières déposées par l'eau pendant la chauffe.

— Mathém. *Extraction des racines*, Opération par laquelle on cherche la racine d'une puissance donnée. ‖ *Extraction des entiers contenus dans un nombre fractionnaire*, Opération par laquelle on cherche le nombre entier contenu dans un nombre fractionnaire.

— Milit. Opération qui consiste à enlever du canon d'une arme à feu, l'étui d'une gargousse ou d'une cartouche tirée.

— Pharm. Action de faire un extrait, opération par laquelle on isole une substance du corps qui la contient.

— ENCYCL. Apic. Le procédé employé pour l'*extraction* du miel des ruches à rayons fixes consiste à briser les rayons et à les jeter sur un tamis à travers lequel le miel passe pour tomber dans un récipient placé au-dessous. Avec les ruches à cadres mobiles, on emploie un appareil appelé *extracteur*, et l'opération comprend plusieurs phases : 1° la désoperculation; 2° le passage à l'extracteur; 3° l'épuration. Il permet de conserver les rayons intacts, ce qui donne, pour la récolte suivante, une économie importante, les abeilles consommant une grande quantité de miel pour la sécrétion de la cire.

Les rayons, après avoir été désoperculés sur les deux faces, sont placés dans les cages de l'extracteur. Tout d'abord, l'appareil est mis en mouvement très doucement pour éviter l'effondrement des bâtisses nouvelles, encore peu solides. Puis la vitesse est augmentée, le miel est lancé, sous l'action de la force centrifuge, contre les parois de l'extracteur et se réunit à sa partie inférieure, où se trouve un robinet permettant l'écoulement dans des vases. Les cadres, vidés sur une face, sont sortis et retournés pour que l'autre face soit vidée à son tour. Si le miel est d'une consistance trop épaisse, par exemple le miel de bruyère, on peut l'extraire sans détruire les rayons en faisant tremper ceux-ci, après les avoir désoperculés, dans de l'eau tiède. On passe ensuite ces rayons à l'extracteur. L'eau miellée sert à fabriquer de l'hydromel.

— Chir. *Extraction des dents.* Cette opération, rendue parfois difficile par l'incurvation des racines ou par la destruction de la couronne, était pratiquée autrefois, non sans douleur, à l'aide de la clef de Garengeot, à peu près exclusivement, si on veut bien laisser de côté les charlatans qui, sur les places publiques, se servaient, et pas toujours sans dextérité, de sabres et autres instruments peu appropriés. Aujourd'hui, l'insensibilisation par les vaporisations de chlorure d'éthyle ou par les injections sous-muqueuses de cocaïne est fréquemment mise en usage dans les cas difficiles et pour les personnes qui redoutent ce genre d'opération. Les outils employés sont les daviers droits ou courbes, dont on construit des modèles appropriés à chaque sorte de dent. Les dernières molaires s'extrayent avec des leviers coudés dits *langues-de-carpe*. L'extraction pouvant se compliquer de fracture du maxillaire, d'hémorragie, de syncope, il importe qu'elle ne soit pas abandonnée à des ignorants.

— Mar. Sur les chaudières à moyenne pression, quand on chauffait à l'eau de mer, l'évaporation déterminait une saturation de l'eau qui entraînait des dépôts de sels capables de causer, à un moment donné, la déchirure des tubes ou même une explosion.

L'*extraction* avait pour but, tout en assurant une bonne alimentation, de rejeter à la mer l'eau saturée pour que le salinomètre ne dépassât pas 2 ou 2,5 de concentration. Avec les chaudières modernes, l'extraction n'a plus pour but que de faire disparaître les dépôts terreux et même, dans certaines chaudières, telles que la Belleville, un déjecteur purge l'eau avant qu'elle ne soit envoyée dans la chambre à eau pour se transformer en vapeur. Les organes nécessaires à cette opération s'appellent *robinet d'extraction, pompe d'extraction, tuyau d'extraction*, etc.

— Min. L'*extraction* comprend le transport des minerais ou autres matières que l'on sort de la mine, préalablement déposés dans des récipients appelés *cuffats* ou *bennes*, par des puits ou des voies presque perpendiculaires, de telle manière que ces matières gagnent le niveau du sol, suspendues à des chaînes ou à des câbles.

L'endroit où les matières à extraire provenant du front d'abatage arrivent par les galeries jusqu'au puits prend le nom de *recette intérieure*; le lieu où le puits affleure au sol extérieur est appelé simplement *recette*.

EXTRADER (*èkss* — du lat. *ex*, hors de, et *tradere*, livrer) v. a. Dr. intern. En parlant d'un gouvernement, Livrer un condamné ou un prévenu réfugié sur son territoire à un autre gouvernement auquel il appartient de le faire juger.

Extradé, ée part. pass. ‖ Substantiv. Personne soumise à l'extradition.

— ENCYCL. V. EXTRADITION.

EXTRADITION (*èkss, si-on* — rad. *extrader*) n. f. Fait par un Etat de livrer un individu accusé ou coupable d'un crime ou d'un délit à l'Etat dont il est le sujet ou à celui sur le territoire duquel l'infraction a été accomplie : *Demander, obtenir l'*EXTRADITION. *Faire une convention d'*EXTRADITION.

— Par ext. Remise des pièces conservées au greffe d'un tribunal.

— ENCYCL. Dr. intern. I. Dans quels cas peut-il y avoir lieu à *extradition*? Certains Etats n'accordent l'extradition que s'ils y sont obligés par un traité; d'autres procèdent sans conventions. Pour les premiers, l'extradition n'est accordée que pour les infractions mentionnées dans la convention et l'énumération faite par le traité est entendue d'une façon restrictive.

Quelles sont les infractions qui, d'après l'usage ou les traités, donnent lieu à l'extradition? Une triple règle peut être posée : 1° l'infraction doit être punie à la fois par la législation de l'Etat requérant et par celle de l'Etat requis; 2° on n'accorde l'extradition que pour les faits d'une certaine gravité (les contraventions de simple police et les délits spéciaux, comme les délits de pêche et de chasse, les délits forestiers ne donnent pas lieu à l'extradition); 3° l'extradition suppose des infractions de droit commun. Aussi l'extradition ne saurait être accordée pour la désertion des soldats. Cependant, pour des raisons économiques tenant aux intérêts de la navigation, on décide que les matelots déserteurs peuvent être extradés. De même, l'extradition ne s'applique pas aux crimes politiques. Mais, si ce principe est certain, il est d'une application souvent difficile. Il n'est pas aisé de définir le crime politique, lorsqu'une infraction de droit commun est connexe à ce crime.

II. Quelles personnes sont passibles de l'extradition? L'extradition est applicable aux sujets de l'Etat qui la réclame et aux ressortissants d'un Etat autre que celui sur le territoire duquel se trouve l'inculpé. C'est un principe généralement suivi qu'un Etat n'extrade pas ses nationaux : il n'en est autrement qu'en Angleterre et aux Etats-Unis. Lorsque l'inculpé n'appartient ni à l'Etat requérant ni à l'Etat requis, qu'il est sujet d'une tierce puissance, on demande d'ordinaire l'assentiment de celle-ci pour l'extradition.

III. Par qui l'extradition peut-elle être demandée? Elle peut l'être à la fois par l'Etat dont le criminel est le sujet et par celui sur le territoire duquel le crime a été commis. Quand le coupable est réclamé par les deux Etats, auquel faut-il donner la préférence? A l'Etat sur le territoire duquel l'infraction a été accomplie, d'après l'Institut de droit international (1880, session d'Oxford); à l'Etat dont l'inculpé dépend, d'après le plus grand nombre de traités.

IV. Effets de l'extradition. L'individu extradé ne peut être jugé dans le pays requérant que pour l'infraction mentionnée dans l'acte d'extradition. Si une nouvelle infraction est découverte à la charge du même individu, une nouvelle demande d'extradition doit être formée, à moins que l'infraction ne soit connexe à celle pour laquelle il a été livré ou que l'inculpé ne consente à être jugé pour cette nouvelle infraction. L'extradé n'a pas le droit de réclamer contre les irrégularités commises par l'Etat requis, les tribunaux judiciaires n'ont pas à se prononcer sur la régularité et l'irrégularité de l'extradition, acte de souveraineté : le gouvernement en a seul l'appréciation.

— BIBLIOGR. : Billot, *Traité de l'extradition* (Paris, 1874); Bonboy et Gilbrin, *Traité pratique de l'extradition* (Paris, 1886); Bernard, *Traité théorique et pratique de l'extradition* (Paris, 1890); Beauchet, *Traité de l'extradition* (Paris, 1899); Grivez, *Nature et effets du principe de l'asile politique* (Paris, 1895).

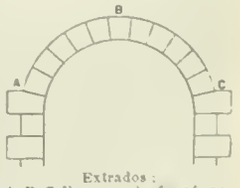

Extrados : A, B, C, ligne courbe formée par l'extrados de la voûte.

EXTRADOS (*èkss, do* — du lat. *extra*, hors de, et de *dos* n. m. Archit. Surface convexe et extérieure d'une voûte, par opposition à la surface concave et intérieure de cette voûte, que l'on appelle *intrados*. ‖ *Extrados parallèle*, Celui dont la courbe est concentrique à celle de l'intrados. ‖ *Extrados de niveau* ou *horizontal*, Celui qui termine la voûte par un plan horizontal. ‖ *Extrados en chape*, Celui qui forme un ou plusieurs plans inclinés.

EXTRADOSSER (*èkss, do-sé*) v. a. Tailler l'extrados de : EXTRADOSSER *une voûte.*

— *Voûte extradossée*, Voûte qui a un extrados.

EXTRA-EUROPÉEN, ENNE adj. Qui est situé hors de l'Europe. ‖ Qui se rapporte aux pays situés hors de l'Europe.

EXTRA-FIN, INE adj. Qui est d'une qualité supérieure à la qualité dite « fine » : *Liqueurs, Etoffes* EXTRA-FINES. *Chocolat* EXTRA-FIN.

— Substantiv. n. m. Ce qui est extra-fin.

EXTRAFOLIACÉ, ÉE adj. Bot. Se dit des organes qui naissent en dehors des feuilles. ‖ On dit aussi EXTRAFOLIÉ, ÉE.

EXTRAFOLIAIRE adj. Bot. Qui est sous la feuille.

EXTRAFOLIÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de EXTRAFOLIACÉ, ÉE.

EXTRA-FORT, ORTE adj. Qui est d'une qualité supérieure à la qualité fort, en parlant d'une marchandise.

EXTRA-GUIDE-BARRE n. m. Techn. Ouvrier employé, sur les métiers à la Jacquard, pour former les dessins.

EXTRA-HUMAIN, AINE adj. Qui est en dehors de l'humanité. *Une origine* EXTRA-HUMAINE.

EXTRAIRE (*ek-strèr'* — du lat. *extrarius*, extérieur, adj. lat. Qui est extérieur). *L'embryon* EXTRAIRE *des graminées.*

EXTRAIRE (*ek-strèr'* — du lat. *extrahere*, même sens, de *ex*, hors de, et *trahere*, tirer). *J'extrais, tu extrais, il extrait, nous extrayons, vous extrayez, ils extraient. J'extrayais, nous extrayions, vous extrayiez. J'extrairai, nous extrairons. J'extrairais, nous extrairions. J'extrais, extrayons, extrayez. Que j'extraye, que nous extrayions, que vous extrayiez. Extrayant. Extrait, aite.* Les temps simples non indiqués font défaut. v. a. Retirer, en parlant d'un objet enfoncé ou enfermé. EXTRAIRE *de l'or d'une mine, du linge d'une malle.*

— Par ext. Faire sortir, attirer dehors : EXTRAIRE *un condamné de sa prison.*

— Par ext. Transcrire, copier un ou des passages d'un livre, d'un manuscrit. EXTRAIRE *des phrases d'un livre.*

— Chim. Isoler, séparer d'un composé : EXTRAIRE *le sucre de la betterave.*

— Chir. Retirer, en parlant d'un corps étranger, d'un organe malade : EXTRAIRE *une épine, une dent.*

— Comm. Faire le relevé, le résumé, l'état d'un livre de commerce : EXTRAIRE *le journal.*

— Dr. *Extraire une cause*, En faire le sommaire.

— Mathém. *Extraire une racine*, Chercher la racine d'une puissance donnée. *Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire*, Chercher ces entiers.

S'extraire, v. pr. Etre extrait.

EXTRAIT (*ek-strè* — rad. *extraire*) n. m. Passage transcrit, tiré d'un ouvrage ou d'un écrit quelconque : *Faire des* EXTRAITS *d'un auteur.*

— Fig. Quintessence, résumé ; raccourci, objet en petit : *Un pygmée, un* EXTRAIT *d'homme comme vous.* (Regnard.)

— Chim. et pharm. Substance isolée d'une autre, avec laquelle elle était mêlée ou combinée : EXTRAIT *de quinquina.* ‖ *Extrait de Saturne*, Sous-acétate de plomb dissous, puis évaporé à consistance de sirop. ‖ *Extrait de mars*, Tartrate de potasse et de fer dissous dans l'alcool. ‖ *Extrait catholique* ou *panchymagogue*, Pilules d'extraits d'aloès, d'ellébore noir, de coloquinte, de scammonée, de jalap, de séné et de poudre diarrhodon.

— Comm. Etat résumé d'un livre : *Faire l'*EXTRAIT *d'un journal.* ‖ Projet de compte expédié par un négociant à son correspondant ou par un commissionnaire à son commettant.

— Dr. Expédition contenant un résumé, un sommaire d'un acte ou d'une suite d'actes : *L'*EXTRAIT *d'un jugement.* ‖ Copie conforme d'un acte de l'état civil, de procédure etc. : EXTRAIT *de naissance, de baptême.* EXTRAIT *mortuaire.*

— Jeux. Au loto, Numéro unique sorti sur une ligne. ‖ Dans les loteries, Numéro unique sur lequel on avait fait une mise et qui est sorti. ‖ *Extrait simple*, Numéro sorti et qu'on avait choisi sans condition. ‖ *Extrait déterminé*, Numéro sorti au rang qu'on avait indiqué comme condition.

— (Enol. *Extrait sec du vin*, Substances solubles (acides, sels, gommes, matières colorantes, etc.), que la raison a abandonnées pendant la fermentation et que le vin tient en dissolution.

— Techn. Nom servant, en général, à désigner certains produits, d'origine animale ou végétale, qui renferment sous un volume restreint les principes utiles des matières premières servant à fournir ces produits.

— SYN. **Extrait, abrégé, analyse, précis, raccourci, résumé, sommaire.** V. ABREGE.

— ENCYCL. Pharm. et chim. Les *extraits* sont des médicaments qui s'obtiennent par l'évaporation des solutions aqueuses, alcooliques, éthériques, acétiques d'un produit animal ou végétal traités par la macération, l'infusion, la décoction, la digestion, ou la lixiviation, de façon à n'en pas altérer les principes actifs.

Le but que l'on se propose est de réduire à un volume relativement petit les parties actives d'un médicament.

On prépare des extraits secs et des extraits mous en poussant plus ou moins loin l'évaporation. Certains extraits appelés *robs* sont préparés par l'évaporation des sucs naturels de fruits, d'autres sont des sucs de plantes réduits par évaporation directe : aconit, belladone, ciguë, laitue. Quelquefois, on fait agir successivement plusieurs dissolvants.

La découverte des composés définis (alcaloïdes, acides, glucosides) qui constituent la partie vraiment active des végétaux a beaucoup enlevé de leur importance aux extraits. Le médecin aime mieux employer des corps dont la composition est invariable, que de se servir de ces mélanges qui, malgré toutes les précautions, présentent toujours des variations considérables dans leur composition. Bon nombre d'extraits sont, cependant, encore usités de nos jours ; par exemple, les extraits aqueux de quinquina, de coca, de kola, de cacao, d'opium, extrait thébaïque, de digitale, de racine de grenadier, les extraits alcooliques de colchique, de jusquiame, les extraits éthérés de fougère mâle et de cantharide.

— *Extraits fluides.* Ces extraits, préparés de manière à représenter poids pour poids la substance employée, s'obtiennent en humectant d'abord la substance préalablement pulvérisée avec un mélange de 3 parties de glycérine et 1 partie d'alcool, puis en traitant par l'alcool la masse ainsi humectée, dans un appareil à déplacement, suivant une technique appropriée. On prépare ainsi les extraits de *cascara sagrada*, de *coca*, de *condurango*, d'*hamamelis virginica*, d'*hydrastis canadensis*, de *kola*, de *viburnum prunifolium*. Ce genre d'extraits, fort usité en Amérique et en Angleterre, est entré dans la pharmacopée française.

— (Enol. Les matières extractives, ou *extrait sec*, contribuent à donner au vin sa couleur, son arome, son goût : les matières tanniques et les colorants lui procurent le corps et l'astringence, les sels augmentent sa saveur, les substances mucilagineuses le rendent plus velouté, les acides lui fournissent la fraîcheur de goût, etc. C'est de l'ensemble de ces substances que dépend la qualité d'un vin qui, sans elles, ne serait qu'un mélange plat d'alcool et d'eau. En moyenne et pour les vins faiblement alcooliques, le poids de l'extrait sec est d'environ 12 à 15 grammes par litre, pour les vins titrant plus de 8 p. 100 d'alcool, le poids de l'extrait est le plus souvent supérieur à un nombre de grammes double du chiffre exprimant le titre. Ainsi, les vins titrant 10 p. 100 d'alcool donnent de 20 à 25 grammes d'extrait par litre. Une partie de la matière extractive devient insoluble en vieillissant et forme alors un dépôt sur les parois ou le fond des bouteilles ou récipients. Le dosage de l'extrait sec s'opère soit par dessiccation (pour évaporer complètement l'alcool et l'eau) à l'air libre, dans une étuve de Gay Lussac ou dans le vide, soit encore par le procédé de la densité ; dans ce dernier cas, on déduit de la densité du vin la densité du mélange d'eau et d'alcool, pour obtenir celle de l'extrait dont le poids est facilement déterminé ensuite.

— Techn. Les *extraits* tendent de plus en plus à se substituer aux matières premières dont ils proviennent. Pour préparer industriellement les extraits, on cherche à dissoudre dans un liquide spécial le principe recherché. Ceux de ces liquides le plus communément employés sont, par ordre de fréquence, l'eau, l'alcool et l'éther. Lorsque les principes utiles sont dissous, on les amène au volume le plus faible possible ; on les concentre. Cette concentration s'opère soit au moyen de la chaleur, soit à l'air libre, soit par le vide, procédé qui permet de conserver sans altération ultérieure les extraits d'origine organique, éminemment putrescibles.

Pour les différentes variétés d'extraits : *tannants, colorants, de viande, de parfumerie*, etc. V. TANNAGE, TEINTURE, VIANDE, PARFUMERIE, etc.

EXTRAJUDICIAIRE adj. Dr. Fait en dehors de l'instance et des formes judiciaires, qui ne tient pas nécessairement au procès : *Acte, Sommation, Expertise* EXTRAJUDICIAIRE. ‖ On dit quelquefois EXTRAJUDICIEL, ELLE.

EXTRAJUDICIAIREMENT adv. Dr. En dehors de l'instance, des formes judiciaires : *Citer quelqu'un* EXTRAJUDICIAIREMENT.

EXTRALÉGAL, ALE, AUX adj. Qui est en dehors de la loi, de la légalité : *Employer des moyens* EXTRALÉGAUX.

EXTRALÉGALEMENT adv. D'une manière extralégale.

EXTRA-LIBÉRIEN, ENNE, adj. Bot. Qui est en dehors du liber.

EXTRALITE (*èkss*) n. f. Explosif qui contient 50 parties de nitrate d'ammoniaque, 5 de carbonate d'ammoniaque, 10 d'hydrocarbures liquides, 5 d'hydrocarbures solides et 50 de chlorate de zinc.

EXTRA-MUROS (*rôss* — mots lat. qui signifient *en dehors des murs*) adv. Hors des murs, hors de l'enceinte de la ville : *Habiter* EXTRA-MUROS.

— Adjectiv. Qui est ou se fait hors des murs d'une ville : *Quartier* EXTRA-MUROS.

EXTRANÉITÉ (*èkss* — du lat. *extraneus*, étranger) n. f. Qualité d'étranger : *Exciper de son* EXTRANÉITÉ *pour ne pas faire de service militaire.*

EXTRAORDINAIRE adj. Qui n'est pas ordinaire ; qui a lieu ordinairement d'une autre façon, ou qui n'a pas lieu ordinairement : *Dépenses* EXTRAORDINAIRES. *Un temps* EXTRAORDINAIRE *pour la saison.* ‖ Grotesque, extravagant : *Un costume* EXTRAORDINAIRE. ‖ Etrange, surnaturel : *Le besoin de croire à quelque chose d'*EXTRAORDINAIRE *est inné dans l'homme.* (Renan.) ‖ Très considérable : *Un talent* EXTRAORDINAIRE. *Un succès* EXTRAORDINAIRE.

— Par ext. Qui se distingue, sous quelque rapport, du commun des hommes ; qui est bizarre, singulier : *Un homme* EXTRAORDINAIRE.

— Dr. anc. *Juge extraordinaire*, Juge qui prononçait en vertu d'une commission spéciale. ‖ *Crime extraordinaire*, Crime non prévu par la loi, qui entraînait une peine laissée à l'arbitraire du juge. ‖ *Procédure extraordinaire*, Procédure criminelle, par opposition à la procédure civile. ‖ *Question extraordinaire*, La plus rude des questions que l'on appliquait à un prévenu pour lui arracher des aveux : *Donner à un accusé la* QUESTION EXTRAORDINAIRE.

— Dr. admin. *Crédits extraordinaires*, Ceux qui sont destinés à faire face à des dépenses urgentes et non prévues au budget. ‖ *Budget extraordinaire*, La partie d'un budget qui comprend les crédits extraordinaires : *Recettes du* BUDGET EXTRAORDINAIRE. ‖ *Centimes additionnels extraordinaires*, Ceux qui sont ajoutés pour pourvoir à des dépenses du budget extraordinaire. ‖ *Envoyé extraordinaire*, Envoyé chargé par un Etat d'une négociation spéciale et de fonctions temporaires auprès d'un autre Etat. ‖ *Conseiller d'Etat en service extraordinaire*, Titre donné à des chefs de grands services administratifs qui sont appelés à faire partie du Conseil d'Etat, afin de pouvoir lui apporter le concours de leurs lumières. (Le titre est ici attaché à la fonction.) ‖ *Timbre extraordinaire*, Celui qui est apposé par l'administration de l'enregistrement sur les papiers qui lui sont présentés avant d'en faire usage.

— n. m. Ce qui arrive contre l'ordinaire ; ce qui est étrange, étonnant : *Rien, dans la vie, n'exige plus d'attention que les choses qui paraissent naturelles ; on se défie toujours assez de l'*EXTRAORDINAIRE. (Balz.) ‖ Dépenses, frais extraordinaires : *Je ne veux pas que vous fassiez pour moi de l'*EXTRAORDINAIRE.

— Admin. anc. *Extraordinaire des guerres*, Dépenses de guerre qui étaient acquittées à l'aide d'impôts spéciaux, et non par le trésor royal. ‖ *Contrôleurs de l'extraordinaire*, Contrôleurs spéciaux de l'impôt destiné aux mêmes dépenses.

— Dr. anc. *A l'extraordinaire*, Au criminel : *Juger* A L'EXTRAORDINAIRE.

— Dr. can. Autorité ecclésiastique en dehors de celle de l'évêque diocésain : *S'adresser à l'*EXTRAORDINAIRE.

— Féod. Casuel d'une seigneurie.

— SYN. **Bizarre, étrange, singulier.** V. BIZARRE.

— ANTON. **Banal, commun, habituel, ordinaire, vulgaire.**

EXTRAORDINAIREMENT adv. D'une façon extraordinaire, en dehors de l'ordinaire : *Courrier expédié* EXTRAORDINAIREMENT. ‖ Extrêmement, excessivement, à un très haut degré : *Etre* EXTRAORDINAIREMENT *content.*

EXTRA-ORGANIQUE adj. Physiol. Qui est en dehors des organes.

EXTRAPASSER v. n. Linguist. V. STRAPASSER.

EXTRA-PERSONNEL, ELLE adj. Philos. Qui est en dehors de notre personne.

EXTRAPOLATION (*èkss, si-on*) n. f. Mathém. Problème généralement indéterminé, qui consiste à former une fonction qui prenne des valeurs données à l'avance pour des valeurs correspondantes attribuées aux variables.

— ENCYCL. Quand on a formé une fonction par *extrapolation*, on peut s'en servir soit pour calculer les valeurs de cette fonction pour des valeurs de la variable comprises entre les valeurs extrêmes qui ont servi à former la fonction : on dit alors qu'on *interpole* ; si l'on s'en sert pour des valeurs non comprises entre les valeurs extrêmes, on dit qu'on *extrapole* ; cette dernière opération ne donne pas des résultats sûrs. Ces problèmes sont surtout employés pour caractériser des résultats obtenus en physique.

EXTRAPUROS (*èkss, ross*) n. m. Tabac supérieur d'Espagne.

EXTRA-RÉGLEMENTAIRE adj. Qui est en dehors des règlements.

EXTRARÉSISTANCE n. f. Electr. Phénomène que l'on observe quand on met un câble isolé en communication avec une pile électrique. (Le galvanomètre dévie tout d'abord violemment, pour revenir à bref délai à une déviation fixe.)

EXTRA-STATUTAIRE adj. Qui est en dehors des statuts.

EXTRA-SUPERFIN, INE adj. Se dit d'une qualité supérieure à la qualité dite extra-fine.

EXTRA-TERRESTRE adj. Qui est en dehors de la terre : *Origine* EXTRA-TERRESTRE.

EXTRA-THORACIQUE adj. Anat. Qui se trouve hors de la cavité thoracique.

EXTRA-UTÉRIN, INE adj. Méd. Qui est en dehors de l'utérus. ‖ *Grossesse extra-utérine*, Grossesse dans laquelle l'œuf se greffe sur le péritoine, au lieu de se développer dans l'utérus.

EXTRAVAGAMMENT (*èkss, ga-man*) adv. D'une manière extravagante.

EXTRAVAGANCE (*èkss, ganss*) n. f. Caractère de ce qui est extravagant ou d'une personne extravagante : *L'orgueil pousse ses desseins jusqu'à l'*EXTRAVAGANCE. (Boss).

> D'âge en âge on ne fait que changer de folie ;
> Par une *extravagance* une autre est abolie.
> LA CHAUSSÉE.

‖ Parole ou action extravagante : *Débiter, Commettre des* EXTRAVAGANCES.

— ANTON. **Sagesse, prudence, raison.**

EXTRAVAGANT (*èkss, gan*), **ANTE** adj. Qui extravague, qui dit ou fait des choses folles, bizarres, hors de sens : *Une femme* EXTRAVAGANTE. *Le fortune est si* EXTRAVAGANTE *qu'il n'y a rien qu'on ne puisse attendre de son caprice.* (Mme de Sév.) ‖ Qui est bizarre, étrange, insensé, en parlant des actes, des pensées ou des paroles : *Combien la rage de dire des choses nouvelles a fait dire de choses* EXTRAVAGANTES ! (Volt.)

— Substantiv. Personne extravagante : *Ma foi, les* EXTRAVAGANTS *ne vont guère loin sans vous ennuyer.* (Mol.)

— n. m. Ce qui est extravagant ; genre extravagant : *L'*EXTRAVAGANT *vaut mieux que le* PLAT. (Volt.)

— n. f. Dr. can. Nom donné à des constitutions des papes rassemblées après les Clémentines, et qui sont hors du recueil, ce qui leur a valu leur nom : *Les* EXTRAVAGANTES. *La deuxième* EXTRAVAGANTE. V. CANON.

— Dr. Nom donné à des constitutions impériales non contenues dans le corps de droit civil.

— ANTON. **Sage, prudent, raisonnable. — Modéré, réservé, retenu.**

EXTRAVAGUER (*èkss, ghé*) v. n. Vaguer loin du chemin. (Vieux.) ‖ Délirer, parler et agir à la manière des fous : *Douleur qui fait* EXTRAVAGUER. ‖ Dire, faire des choses bizarres, extravagantes : *C'est* EXTRAVAGUER *que de chercher l'évidence partout.* (Condill.)

EXTRAVASATION (*èkss, si-on*) n. f. Pathol. Epanchement d'un liquide à travers les parois des vaisseaux où il est normalement contenu : *L'*EXTRAVASATION *du sang, de la bile.* ‖ On dit aussi EXTRAVASION.

EXTRAVASER (*èkss* — du lat. *extra*, en dehors, et *vas*, vaisseau) v. a. Epancher hors de ses vaisseaux, produire l'extravasation de : *Un choc violent* EXTRAVASE *du sang.*

S'extravaser, v. pr. Etre extravasé : *La gomme s'*EXTRAVASE *à la partie de la branche rompue ou écorchée.* (La Quintinie). ‖ Se répandre hors de son lit ou de son récipient : *Fleuve, Vin qui s'*EXTRAVASE.

EXTRAVASION n. f. Pathol. Syn. de EXTRAVASATION.

EXTRAVERSION (*èkss* — du préf. *extra*, et de *version*) n. f. Chim. Opération qui rend sensibles les qualités acides ou salines d'un composé. (Peu usité.)

EXTRA-VERTÉBRÉ, ÉE adj. Zool. Se dit des articulés dont le test a été assimilé à des vertèbres externes.

EXTRAYÉ (*èkss-trè-ié*) adj. m. ‖ Techn. *Avoir non extrayé.* Dans certaines contrées, Matière minérale contenue dans le sous-sol d'une propriété et qui n'a pas encore subi un commencement d'exploitation.

EXTRÊME (*èkss* — du lat. *extremus*, qui est le plus en dehors) adj. Qui est situé tout à fait au bout, tout à la fin : *L'*EXTRÊME *frontière. S'asseoir à l'*EXTRÊME *gauche d'un banc. Je vois mon heure* EXTRÊME *qui se prépare.* (J.-J. Rousseau.)

— Poussé jusqu'à ses dernières limites ; très intense : *Un froid, Une chaleur, Des souffrances* EXTRÊMES. *L'*EXTRÊME *science et l'*EXTRÊME *ignorance se touchent par l'*EXTRÊME *naïveté.* (V. Hugo.) ‖ Excessif, outré, exagéré, en parlant des personnes et des choses : *Les civilisations* EXTRÊMES. *Les femmes sont* EXTRÊMES, *elles sont meilleures ou pires que les hommes.* (La Bruy.)

> La faiblesse pour mère a l'*extrême* indulgence,
> Et l'*extrême* justice est presque la vengeance.
> C. DELAVIGNE.

‖ Violent, hasardeux ; employé à défaut de tout autre : *Moyens, Remèdes* EXTRÊMES.

— Par ext. Opposé : *Il y a toujours quelque rapport entre les choses les plus* EXTRÊMES.

— Géogr. *Extrême Orient*, expression géographique sous laquelle on a coutume d'englober les pays de l'Asie orientale et les grands archipels de la Malaisie : *Voyager en* EXTRÊME ORIENT.

— Politiq. *Extrême droite.* V. DROITE. ‖ *Extrême gauche.* V. GAUCHE.

— n. m. Ce qui est extrême ou excessif; dernière limite: *Les caractères vigoureux se reposent dans l'*EXTRÊME. (Chamfort.) ‖ Opposé, par rapport à un objet auquel on le compare : *Passer d'un* EXTRÊME *à l'autre.*

— *A l'extrême,* Au delà de toute mesure, de toute borne raisonnable: *Pousser les choses* À L'EXTRÊME.

— PROV. : **Les extrêmes se touchent,** Les choses les plus opposées ont des points de contact, ou bien, Les choses les plus opposées conduisent au même résultat.

— Mathém. Premier et dernier terme d'une proportion. V. PROPORTION.

— ANTON. **Moyen.** — **Modéré.**

EXTRÊMEMENT (*èkss* — rad. *extrême*) adv. Au dernier point; à un très haut degré, excessivement : *La femme véritablement honnête est* EXTRÊMEMENT *indulgente.* (Boitard.)

EXTRÊME-ONCTION n. f. Théol. Sacrement que l'Eglise catholique administre aux malades en danger de mort, par l'application des saintes huiles sur diverses parties du corps, et qui a pour but de soulager le malade corporellement et spirituellement : *Donner, Recevoir l'*EXTRÊME-ONCTION.

— Arg. des joueurs. V. VIATIQUE.

— ENCYCL. Théol. *L'extrême-onction* est un sacrement institué par Jésus-Christ pour la sanctification et pour le soulagement corporel des malades. La nature et les effets en sont indiqués dans *l'Epître catholique* de l'apôtre saint Jacques (v. 14) : « Quelqu'un parmi vous est-il malade? Qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, et que ceux-ci prient sur lui, en lui faisant des onctions au nom du Seigneur. Cette prière de la foi sauvera le malade, et, s'il a commis des péchés, ils lui seront remis. » Voilà la base où l'Eglise appuie sa foi au sacrement de l'extrême-onction, les apôtres n'ayant rien fait, dit-elle, ni rien enseigné dans les Ecritures que d'après les ordres et par l'inspiration de leur divin maître. Ce sacrement a pour matière les onctions que le prêtre fait avec *l'huile des infirmes* sur les principaux organes des sens. Cette huile est de l'huile d'olive, bénite par l'évêque, et qui ne renferme point de baume comme le saint chrême.

Le prêtre oint légèrement les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les mains, les pieds, quelquefois la poitrine, et même, mais seulement chez les hommes, les reins. L'Eglise ne regarde comme nécessaires que les cinq premières onctions, et même, s'il est à craindre que le malade ne meure avant de les avoir reçues, le prêtre se contente d'en faire une seule, à la tête. Chaque onction est accompagnée d'une prière, par laquelle le prêtre demande à Dieu la rémission des péchés que le malade a commis par celui des sens dont il oint l'organe.

Bien que l'Eglise ne considère pas l'extrême-onction comme absolument nécessaire pour le salut, elle fait aux fidèles dangereusement malades un devoir de la recevoir, et aux parents et amis une obligation d'en procurer les bienfaits aux fidèles en danger de mort. On ne peut recevoir ce sacrement qu'une fois dans la même maladie.

Toutes les communions protestantes ont renoncé à l'extrême-onction; elle est, au contraire, d'un usage universel et constant dans toutes les Eglises d'Orient, séparées de la communion catholique.

EXTRÉMISER (*èkss*) v. a. Donner l'extrême-onction.

EXTRÉMITÉ (*èkss* — lat. *extremitas,* même sens) n. f. Partie extrême, ce qui est situé au bout ou au sommet : *L'*EXTRÉMITÉ *d'un bâton, d'une ligne.* ‖ Lieu extrême, confins, limites: *L'*EXTRÉMITÉ *d'un champ, d'un département.* ‖ *Aux extrémités du monde,* Très loin. ‖ Fin, dernier point, but; derniers temps de la vie, bout de la carrière de l'homme : *Parvenu à l'*EXTRÉMITÉ *de sa course, l'homme jette un triste regard en arrière.* ‖ Etat d'une personne qui se meurt : *Malade à l'*EXTRÉMITÉ, *à toute* EXTRÉMITÉ, *à la dernière* EXTRÉMITÉ.

— Fig. Etat aussi malheureux ou embarrassant que possible: *Banque, Garnison, réduite à l'*EXTRÉMITÉ.

> A quelque *extrémité* qu'on se soit exposé,
> Qui parvient au succès n'a jamais trop osé.
>
> GRESSET.

‖ Degré extrême : *L'*EXTRÊMITÉ *d'un besoin.* ‖ Parti violent, action violente : *Se porter aux dernières* EXTRÉMITÉS. ‖ *Pousser à l'extrémité* ou *aux extrémités,* Réduire à prendre un parti désespéré, pousser à bout, lasser, forcer d'éclater. ‖ Excès, état, parti extrême, aussi opposé que possible à un autre :

> La parfaite raison fuit toute *extrémité*
> Et veut que l'on soit sage avec sobriété.
>
> MOLIÈRE.

— En T. d'anat., Bras ou jambe : EXTRÉMITÉS *thoraciques, pectorales* ou *supérieures.* ‖ EXTRÉMITÉS *pelviennes, dorsales* ou *inférieures.* ‖ Pied ou main : *Dans l'agonie, le froid commence par les* EXTRÉMITÉS.

— SYN. **Extrémité, bout, fin.** V. BOUT.

EXTREMOZ. Géogr. V. ESTREMOZ.

EXTRINSÈQUE (*èkss, sèk'* — lat. *extrinsecus;* de *extra,* hors de, et *secus,* auprès) adj. Qui vient du dehors, qui est au dehors, qui appartient au dehors, qui n'est pas propre à l'objet : *Maladie provenant de causes* EXTRINSÈQUES.

— *Valeur extrinsèque,* Valeur fictive, arbitraire, indépendante de l'utilité réelle ou de la valeur propre : *La* VALEUR *du diamant et des pierreries est tout a fait* EXTRINSÈQUE.

— Logiq. *Preuves extrinsèques,* Preuves tirées, non du fond de la cause, mais de circonstances accessoires.

— SYN. **Extrinsèque, extérieur, externe.**

— ANTON. **Intrinsèque.**

EXTRINSÈQUEMENT (*èkss, ke-man*) adv. A l'extérieur, d'une manière extrinsèque.

EXTROPHIE n. f. Méd. V. EXSTROPHIE.

EXTRORSE (*èkss* — lat. *extrorsum,* en dehors, contracté de *extra versum;* de *extra,* en dehors, et *versus,* tourné) adj. But. Se dit, par opposition à *introrse,* des anthères qui s'ouvrent vers l'extérieur de la fleur (renoncule, iris).

EXTROVERSE (*èkss* — du lat. *extrorsum,* en dehors, et *versus,* tourné) n. f. But. Etamine tournée vers l'extérieur de la fleur.

EXTROVERSION (*èkss* — rad. *extroverse*) n. f. Méd. Renversement en dehors d'un organe creux : *L'*EXTROVERSION *de la matrice de la vessie.* ‖ On dit aussi EXSTROPHIE.

EXTUMESCENCE (*èkss, mè-sanss* — du lat. *extumescere,* s'enfler) n. f. Pathol. Enflure, tuméfaction : EXTUMESCENCE *de la langue.*

EXUBÉRAMMENT (*è-gzu, ra-man*) adv. D'une manière exubérante : *Sujet* EXUBÉRAMMENT *développé.*

EXUBÉRANCE (*è-gzu, ranss* — lat. *exuberantia;* du préf. *ex,* et de *ubertas,* fertilité) n. f. Abondance excessive; intensité excessive; développement exagéré : *L'*EXUBÉRANCE *du sang, de la bile, de la sève.*

— Fig. Fécondité, abondance excessive de l'imagination : EXUBÉRANCE *d'idées, d'images. L'*EXUBÉRANCE *vaut mieux à l'esprit humain que la pauvreté.* (Lerminier.)

EXUBÉRANT (*è-gzu, ran*), **ANTE** (lat. *exuberans,* même sens) adj. Abondant, développé à l'excès : *Une sève* EXUBÉRANTE. *Des formes, Une végétation* EXUBÉRANTES. *Ecrivain d'une fécondité* EXUBÉRANTE. ‖ Qui manifeste ses sentiments par d'excessives démonstrations extérieures : *Les enfants sont* EXUBÉRANTS.

— ANTON. **Exigu, insuffisant.**

EXUBÉRATION (*è-gzu, si-on*) n. f. Etat de ce qui est exubérant; action d'exubérer.

EXUBÈRE (*è-gzu* — du préf. *ex,* et du lat. *uber,* sein) adj. Se dit d'un enfant qui ne prend plus le sein, qui est sevré.

EXUSÉRER (*è-gzu.* — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exubère. Qu'ils exubèrent;* excepté au fut. et au prés. du cond. : *Tu exubéreras. Il exubérerait)* v. n. Etre exubérant.

EXULCÉRANT (*è-gzul'-sé-ran*), **ANTE** adj. Qui exulcère, qui détermine des ulcérations : *Des poisons* EXULCÉRANTS. ‖ On dit aussi EXULCÉRATIF, IVE.

EXULCÉRATIF, IVE adj. Méd. Syn. de EXULCÉRANT, ANTE.

EXULCÉRATION (*è-gzul'-sé, si-on* — rad. *exulcérer*) n. f. Méd. Ulcération superficielle, peu profonde.

EXULCÉRER (*è-gzul'-sé* — lat. *exulcerare;* du préf. *ex,* et de *ulcus, eris,* ulcère. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'exulcère;* excepté au fut. et au prés. du cond. : *J'exulcérerai. Nous exulcérerions)* v. a. Ulcérer superficiellement : *Les substances caustiques* EXULCÈRENT *la peau.*

— Fig. Piquer, froisser, aigrir : *Les diatribes sont moins faites pour* EXULCÉRER *qu'une épigramme fine et mordante.* (Volt.)

EXULTATION (*è-gzul', si-on* — lat. *exsultatio;* de *exsultare,* exulter) n. f. Vive joie : *Ceux qui sèment dans les larmes moissonneront dans l'*EXULTATION. (Bible.) [Usité surtout dans le langage mystique, qui lui-même emploie plus souvent *joie* ou *allégresse.*]

— ANTON. **Abattement, accablement, consternation, découragement, prostration, stupéfaction, stupeur.**

EXULTER (*è-gzul'* — du lat. *exsultare;* du préf. *ex,* et de *saltare,* sauter) v. n. Eprouver une vive joie : *L'étranger* EXULTE *de nos discordes.*

EXULTET (mot lat. qui signif. *qu'il se réjouisse*), premier mot d'une hymne qu'on chante pendant la bénédiction du cierge pascal, et qu'on désigne par ce mot.

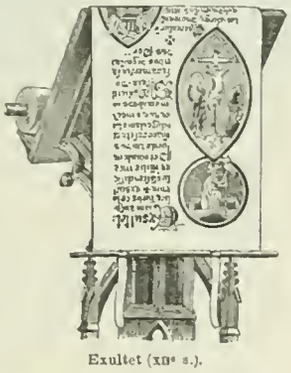

Exultet (XIIe s.).

— ENCYCL. On appelait ainsi, autrefois, un rouleau de parchemin, sur lequel était écrit l'*exultet.* Comme le diacre qui se tenait sur l'ambon de la basilique déroulait l'*exultet* au fur et à mesure de son chant, le public en voyait les caractères à l'envers; par contre, les miniatures qui encadraient le texte étaient dirigées en sens contraire, de façon qu'on pût les voir dans leur situation naturelle, d'autant plus que ces miniatures représentaient des personnages dont la reproduction était destinée à l'instruction des fidèles. C'étaient des portraits de papes, d'empereurs, des sujets religieux, etc.

EXUMA ou **GRANDE EXUMA,** petite île anglaise de la mer des Antilles (archipel des Lucayes); 2.300 hab. Elle est très fertile en coton; salines importantes. A 4 kilom. S.-E., on trouve la **petite Exuma,** beaucoup moins étendue.

EX UNGUE LEONEM (mots lat. signif. *D'après la griffe* [sous entendu : *on reconnaît] le lion*). On reconnaît le lion à la profondeur des blessures faites par sa griffe puissante. Au fig. On reconnaît à certaines traces particulières, laissées dans leurs créations diverses, le poète, le peintre, le sculpteur, l'homme de génie.

EXUPÈRE (saint), évêque de Toulouse, mort vers 411. Saint Jérôme, son ami, raconte que, dans un temps de famine, il vendit les vases sacrés de son église pour nourrir les pauvres et qu'il envoya des aumônes jusque dans l'Egypte, la Libye et la Palestine (Ep., 125). Le même saint lui dédia son *Commentaire sur Zacharie.* Une des *décrétales* du pape Innocent Ier, portant la date de 404, est adressée à saint Exupère. — Fête le 25 septembre.

EXUPÈRE (saint), premier évêque de Bayeux, mort, d'après les Bollandistes, au cours du Ve siècle. Ses reliques, transportées à Corbeil au moment de l'invasion des Normands (850), y ont toujours été honorées depuis. L'église de cette ville, qui lui est dédiée, a été consacrée en 1437; elle a été longtemps desservie par un chapitre. Le culte de saint Exupère, très populaire avant la Révolution, a été solennellement autorisé par les papes Célestin III, en 1196, et Grégoire XV en 1621. — Fête le 1er août.

EXUSTION (*è-gzuss* — lat. *exustio;* de *exurere,* supin *exustum,* brûler) n. f. Chir. Action de brûler, de cautériser : *L'*EXUSTION *d'une tumeur, d'une plaie.*

EXUTOIRE (*è-gzu* — du lat. *exuere,* supin *exutum,* dépouiller) n. m. Méd. Ulcération, suppuration que l'on détermine et que l'on entretient dans le but de provoquer une révulsion persistante.

— Fig. Moyen d'écouler quelque chose qui gêne, de s'en débarrasser : *La prison, le bagne, la guillotine sont les* EXUTOIRES *de la société.*

— Archit. Ouverture pratiquée dans une voûte à ciel ouvert, ou Tube qu'on y dispose pour faciliter l'écoulement des eaux.

— ENCYCL. Méd. On employait autrefois les cautères, les moxas, les sétons. Ces procédés, sauf dans des cas exceptionnels (maladies cérébrales), sont aujourd'hui abandonnés, car la suppuration affaiblit considérablement le malade, et les antiseptiques ont triomphé des suppurations profondes auxquelles autrefois on appliquait les exutoires. Les vésicatoires eux-mêmes sont délaissés, à cause des accidents qu'ils peuvent déterminer du côté des reins et de la vessie. Quant aux raisons diverses (habitude de l'organisme, dérivation, nécessité de faire apparaître l'éruption dans les fièvres exanthématiques à marche lente, etc.) que l'on invoquait en faveur des exutoires, il ne saurait plus en être question. Toutefois, il convient de remarquer que la méthode des *abcès de fixation,* instituée pour produire du pus collecté, est la forme nouvelle et perfectionnée de l'ancien exutoire. La révulsion, quand elle est nécessaire, est actuellement donnée surtout par des moyens aseptiques (pointes de feu, acupuncture, etc.), ou tout au moins par des procédés (ventouses, sinapismes), qui n'entraînent pas nécessairement la suppuration. V. RÉVULSION.

— Art vétér. On emploie encore beaucoup, en médecine vétérinaire, pour le cheval et pour le chien, l'antique *exutoire* qu'est le *seton* en ruban de fil. Pour les ruminants, on emploie surtout, comme exutoire, un morceau de racine d'ellébore, que l'on introduit sous la peau du fanon.

EXUVIABILITÉ (*è-gzu* — rad. *exuviable*) n. f. Faculté de changer de peau, de muer.

EXUVIABLE (*è-gzu* — du lat. *exuvia,* dépouille) adj. Se dit des animaux qui changent de peau, qui muent, comme les serpents.

EXVOLUTÉ (*èkss'*) adj. Se dit du développement centrifuge du fruit des champignons.

EX-VOTO (mots lat. qui signif. *en conséquence d'un vœu*) n. m. Tableau, figure ou objet quelconque, suspendu dans une église ou dans quelque lieu vénéré, pour l'accomplissement d'un vœu ou en mémoire d'une grâce obtenue : *Suspendre des* EX-VOTO *dans une chapelle.* (La formule latine qui accompagne ces dons est dans sa forme entière : *Ex voto suscepto* [d'après un vœu par lequel on s'est engagé]; on la trouve ordinairement rendue par cette abréviation : E. V. S.)

— Par dénigr. Peinture grossière : *La dénomination d'*EX-VOTO *est passée ironiquement dans le langage de l'art, pour qualifier un mauvais tableau.* (Boutard.)

— Fam. Témoignage de reconnaissance : *Il n'est pas de grand homme qui ne doive un* EX-VOTO *à la fortune.* (A. Fée.)

— ENCYCL. Dans les temples de l'antiquité, les guerriers venaient suspendre leurs boucliers et leurs glaives après le combat; les athlètes y déposaient les trépieds et les couronnes du triomphe; les femmes y apportaient des voiles, des ceintures et souvent même leur chevelure. Les riches offrandes accumulées dans le temple de Delphes et dans celui de Diane, à Ephèse, n'avaient pas peu contribué à l'illustration de ces lieux fameux.

Mais ce fut surtout le christianisme qui multiplia et diversifia les *ex-voto;* les autels de la Vierge, plus que tous les autres, en furent ornés. Tantôt c'étaient de simples verrières, au bas desquelles les donateurs se faisaient représenter agenouillés et tenant leur offrande à la main; d'autres fois, c'étaient des plaques commémoratives indiquant la grâce obtenue de la toute-puissance divine par l'intercession de la sainte Vierge ou de quelque saint. Beaucoup d'offrandes proviennent des marins, exposés à tant de dangers : de là ces petits navires, ces tableaux représentant grossièrement des naufrages. Ailleurs, ce sont des bras ou des jambes de cire, des béquilles, etc., rappelant les maux dont on a été guéri. En Franche-Comté, on voit souvent dans une grotte ou dans quelque tronc d'arbre un *Dieu de piété,* petite image de Jésus ou de la Vierge, près de laquelle on suspend des offrandes.

EYB (Albert VON), écrivain allemand, né au château de Sommersdorf (Franconie) en 1420, mort à Eichstaedt en 1475. Il devint archidiacre de Würtzbourg. Il a écrit : *Margarita poetica* (1472); *S'il convient a un homme de se marier ou non* (1474); *le Miroir des mœurs* (1511); etc.

EYBAR. Géogr. V. EIBAR.

EYBLER (Joseph D'), compositeur autrichien, né à Schwechat, près Vienne, en 1764, mort à Vienne en 1846. Il devint professeur des archiducs et archiduchesses, puis maître de la chapelle impériale jusqu'en 1833, époque où il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. L'empereur le dispensa désormais de tout service et, plus tard, lui accorda des lettres de noblesse. Parmi ses œuvres religieuses, on compte trente-deux messes; sept *Te Deum,* avec orchestre, dont trois à huit voix en deux chœurs; trente offertoires; trente-quatre graduels; un *Dies iræ;* trois hymnes de vêpres; deux *Salve regina* et d'autres motets en grand nombre; deux oratorios : *les Quatre fins de l'homme* et *les Bergers à la crèche.* Eybler a écrit, en outre : *l'Epée enchantée,* opéra représenté au théâtre de Léopoldstadt; *la Mère des Gracques,* ballet-pantomime; deux cantates avec orchestre; quatre scènes italiennes; enfin, des symphonies, quatuors à cordes, concertos, sonates, chansons, canons, danses, etc.

EYBURIE, comm. de la Corrèze, arr. et à 21 kilom. de Tulle, non loin de la Vézère; 1.503 hab. Ruines du château de Verdier. Tumulus.

EYCK (les VAN), désignation par laquelle on entend les frères HUBERT et JEAN (ou JAN) **Van Eyck,** les plus illustres noms de la peinture flamande au début du XVe siècle. L'obscurité s'étend sur la première partie de leur existence. Il est très probable qu'ils vinrent à Liége, vers le commencement du règne du prince-évêque Jean de Bavière (1390-1418). Ils étaient originaires de Maeseyck (Eyck-sur-Meuse), et, suivant l'usage, ils se désignèrent eux-mêmes par le nom de leur ville natale. Ensuite, ils s'établirent à Gand; ils furent affiliés, en 1421, à la corporation des peintres et sculpteurs gantois. C'est à Gand qu'ils mirent au jour l'invention qui allait révolutionner

...er art, ...st à ...e la ...rt de la peinture à l'huile. Pendant tout le moyen âge, la peinture *en détrempe* avait ...ge ...tto et quelques artistes italiens avaient ...vé le ...r l'huile à leurs couleurs, mais ils n'y réussi...ère. Vers 1410, dit Vasari, la nouvelle méthode ...r aux Pays-Bas, Jean de Bruges, en fut le pre...r inventeur. En tout cas, les longues recherches de ...an de Bruges avaient pu ...réparer le coup d'éclat des ...res Van Eyck.

L'œuvre immortelle par laquelle fut inaugurée la peinture à l'huile, en même temps que le chef-d'œuvre des deux frères et de l'art flamand au début du XVe siècle, est le fameux retable de l'*Agneau mystique*, peint pour Saint-Bavon de Gand (V. AGNEAU MYSTIQUE). L'œuvre, achevée, porte la date de 1432. Entre temps, Hubert était mort en 1426. C'est Jean, dit l'inscription du tableau, qui termina son œuvre. L'éclosion de l'école de Bruges est tout entière dans cette page magistrale.

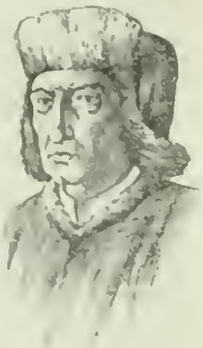

Hubert Van Eyck.

HUBERT **Van Eyck** était probablement né vers 1366. On ne sait à peu près rien sur lui. Une pièce du temps nous montre le magistrat de Gand allant visiter Hubert dans son atelier, en 1424. On admet aujourd'hui que Hubert conçut, composa, peignit en grande partie, tout seul, le retable de l'*Agneau mystique*. Mais ce point est contesté. En tout cas, Hubert a mis toute sa tête et tout son style dans cette œuvre. Il en ressort qu'il est téméraire d'attribuer d'autres œuvres à la collaboration des deux frères, et qu'il faut partir du style du retable de Saint-Bavon pour identifier les autres œuvres que l'on présume dues au pinceau de Hubert. Une seule supporte victorieusement cet examen : c'est *le Triomphe de l'Église chrétienne sur la Synagogue*, du musée de Madrid. Cependant, il n'est pas sûr que cet ouvrage, où le style et la pensée d'Hubert sont si exactement reflétés, ne soit pas une copie ancienne, au lieu d'un original. Hubert mourut à Gand en 1426, et fut enterré à Saint-Bavon.

Agneau mystique (volet du milieu), d'après Hubert et Jean Van Eyck.

JEAN **Van Eyck** quelquefois désigné sous le nom de *Jean de Bruges* : il ne faut pas alors le confondre avec Jean de Bruges l'ancien (v. BRUGES). On suppose qu'il naquit entre 1370 et 1380. On ne sait rien de sa jeunesse. Il était « peintre et valet de chambre » du batailleur évêque de Liége, Jean de Bavière. On sait qu'il travailla à La Haye, d'octobre 1422 à septembre 1424. En 1425, il est à Bruges, à la cour de Philippe le Bon, avec le titre de « peintre et valet de chambre » du duc. En 1426, il est chargé de mission. En 1428, il escorte l'ambassade du duc de Bourgogne en Espagne, ambassade qui devait aboutir au mariage de Philippe le Bon avec Isabelle, infante d'Espagne. Van Eyck fit le portrait de la princesse (perdu) et parcourut presque toute l'Espagne. Son voyage dura quatre mois. A son retour en Flandre, il reprit ses travaux et acheva le retable, que son frère avait bien pu composer et dessiner en entier, mais dont la peinture était loin d'être terminée. Jean fit probablement transporter les volets à Bruges, où il passa plusieurs années à les peindre. C'est là qu'il reçut la visite de son souverain, ainsi que celle des magistrats de Bruges. L'exposition publique de l'œuvre eut lieu à Gand, en 1432.

En 1431, Philippe le Bon fut le parrain d'un enfant de son peintre; les faveurs du duc pour la famille de Jean Van Eyck se poursuivirent d'ailleurs au delà de la mort de celui-ci, survenue en 1440. Entre 1432 et 1440, on connaît de Jean Van Eyck un certain nombre d'œuvres datées. Plusieurs ont encore leur cadre primitif, la signature du maître : JOHANES VAN EYCK, avec sa devise : *Als ik kan* (Comme je peux). La plupart de ces œuvres sont des représentations de la Vierge et de Jésus, la *Vierge glorieuse adorée par le chanoine Van der Paele* (Bruges), et l'exquise *Vierge glorieuse adorée par le chancelier Rolin* (Louvre). Citons encore : les deux *Saint François recevant les stigmates*, dont l'un est à la Pinacothèque de Turin, l'autre dans la collection Heytesbury; *la Vierge au donateur*, à Dresde; *la Vierge à l'enfant*, à l'Institut Stædel de Francfort. Jean Van Eyck fut encore un incomparable peintre de portraits. Les plus célèbres sont le *portrait d'Arnoulfini et de sa femme* (National Gallery), et l'*Homme au turban*, du musée de Berlin.

Jean Van Eyck a créé l'art flamand. Réalité, profondeur, énergie, tout est là dans ses figures. Ses paysages sont naturels et poétiques à la fois. Avec cela, un dessin serré, patient, concis, acharné. Jean Van Eyck mourut à Bruges en 1440.

Un frère des Van Eyck, LAMBERT **Van Eyck**, fut employé par Philippe le Bon à « certaines besongnes », mais on ignore lesquelles. Rien ne prouve qu'il se soit occupé d'art. Par contre, une sœur des Van Eyck, MARGUERITE **Van Eyck**, paraît s'être adonnée à la peinture. Mais on ne connaît aucun morceau, peinture ou miniature, qui puisse lui être attribué avec certitude.

— BIBLIOGR. : Waagen, *Hubert et Jean Van Eyck* (1822); Crowe et Cavalcaselle, *Histoire de l'ancienne peinture des Pays-Bas*; Wormann, *Histoire de la peinture*, 2e partie (1882); travaux sur les Van Eyck, par James Weale, H. Hymans, A.-J. Wauters, etc.; Karel Van Mander, *le Livre des peintres*; A.-J. Wauters, *la Peinture flamande*.

EYCKENS. Biogr. V. EYKENS.

EYDTKUHNEN, ville d'Allemagne (Prusse); 3.347 hab.

EYE, ville d'Angleterre (comté de Suffolk), sur une branche du Wavenay, affluent du Yare; 2.060 hab. Château de l'époque normande. Ancien monastère.

EYE (August von), historien et critique allemand, né à Fürstenau (Hanovre) en 1825. Il fut nommé, en 1853, conservateur des collections artistiques et des antiquités du Musée germanique de Nuremberg. En 1879, il émigra au Brésil. Ses principaux ouvrages sont : *l'Art et la Vie à l'époque préhistorique* (1854); *Galerie des chefs-d'œuvre de la sculpture sur bois de l'ancienne Allemagne* (1858); *la Vie et l'Art en Allemagne il y a trois cents ans*, d'après les dessins de l'époque (1857); *Vie et influence d'Albert Dürer* (1860); *une Ame humaine* (1863); *Principe et valeur de l'existence* (1870); *le Royaume du Beau* (1878), etc.

EYEMOUTH, ville et port de commerce d'Ecosse (comté de Berwick), sur la mer du Nord, à l'embouchure du petit fleuve côtier *Eye*; 2.700 hab. Cabotage; pêche active.

EYGALIÈRES, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 32 kilom. d'Arles, sur une colline isolée, au pied des Alpines et près du canal des Alpines; 1.144 hab. Carrières de pierre; marbre rouge. Anciennes murailles d'enceinte; ruines d'un château fort et d'un aqueduc romain.

EYGUIÈRES, ch.-l. de canton des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 36 kilom. d'Arles, près du canal de Craponne, à la lisière septentrionale de la Crau; 2.326 hab. Ch. de f. des Bouches-du-Rhône. Mûriers; élève de mérinos et de vers à soie. Commerce d'huile d'olive, d'amandes, de fruits. — Le canton a 6 comm. et 6.767 hab.

EYGURANDE, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 20 kilom. d'Ussel, près d'un affluent du Chavanon; 1.067 hab. Ch. de f. Orléans. — Le canton a 10 comm. et 5.957 hab.

EYJEAUX, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 11 kilom. de Limoges, sur un affluent de la Roselle; 1.002 hab.

EYKEN (Jean-Albert VAN), musicien néerlandais, né à Amersfoort en 1822, mort à Elberfeld en 1868. On a de lui des sonates pour orgue, cent cinquante chorals avec préludes, cinq préludes, une toccata et divers autres morceaux pour le même instrument, une sonate pour piano et violon, un quatuor pour piano et cordes, des chants pour quatre voix d'hommes, des *lieder* et la musique du drame hollandais intitulé *Lucifer*. — Le frère de cet artiste, GÉRARD-ISAAC **Van Eyken**, né à Amersfoort en 1832, professeur de piano, a publié des sonates de piano et des chants hollandais pour voix seule et piano.

EYKENS ou **EYCKENS** (Pierre), dit **le Vieux**, peintre flamand, né à Anvers en 1599, mort à Malines en 1649. Les religieux d'un couvent voisin de sa demeure lui commandèrent un tableau pour leur chapelle : *Elie enlevé dans un char de feu*. Cette toile le mit en lumière. La corporation des fripiers, désirant un tableau pour sa chapelle, dans la cathédrale d'Anvers, le demanda à Eykens; il peignit pour elle *sainte Catherine disputant contre les docteurs païens*. Puis vinrent successivement *la Cène*, pour l'église Saint-André de Malines, et deux épisodes de la vie de saint François Xavier pour le couvent des jésuites de cette même ville. Il fut directeur élu de l'académie d'Anvers. Eykens est un dessinateur correct, qui composait avec originalité. Son coloris est plein de vigueur.

EYKENS (Jean-Simon), musicien belge, né et mort à Anvers (1812-1891). En 1829, il fit jouer à Liége un petit opéra-comique : *le Départ de Grétry*. De retour à Anvers, où il se livra à l'enseignement du chant et du piano, il y fit représenter : *le Bandit* (1830), et *la Clef du jardin* (1837). Il écrivit aussi une grande cantate, qui fut exécutée à l'occasion des fêtes de Rubens. Il a composé un grand nombre de chœurs et de scènes musicales. Il a publié deux Messes, plusieurs morceaux religieux et de nombreuses compositions pour le piano et pour le chant.

EYLAU (en allem. **Deutsch-Eylau**), ville d'Allemagne (Prusse [prov. de la Prusse-Occidentale, présid. de Marienwerder], sur le lac Geserich; 5.700 h. Construction de machines et de voitures; fabrique de carton bitumé; miel et fromages. Château du XIVe siècle.

EYLAU (en allem. **Preussisch-Eylau**), ville d'Allemagne (Prusse [prov. de la Prusse-Occidentale, présid. de Kœnigsberg]); 3.446 hab. Fabrique de draps et de feutre, commerce de chevaux et de bestiaux. Ch.-l. de cercle. Victoire des Français sur les Russes et les Prussiens (7 et 8 févr. 1807).

Eylau (BATAILLE D'). En décembre 1806, la Grande Armée établit ses quartiers d'hiver en Pologne, près de la Vistule. Le généralissime russe, Bennigsen, résolut de l'y surprendre. Napoléon, prévenu à temps, alla à sa rencontre. Bennigsen, voyant ses projets déjoués, battit en retraite. L'Empereur le poursuivit, l'atteignit à Eylau et le força d'y accepter la bataille (7 févr. 1807). Il faisait un froid terrible; la neige couvrait d'une épaisse couche les immenses plaines gelées, où 125.000 hommes (72.000 Russes, 53.000 Français) étaient en présence. Napoléon mit Augereau à l'aile droite, Soult à l'aile gauche dans la ville d'Eylau. Lui-même, au centre, s'établit avec sa garde dans le cimetière de cette ville. La cavalerie de Murat était placée en réserve. A l'extrême droite, Davout était chargé de tourner la gauche des Russes, pour se rabattre sur leurs derrières et les prendre entre deux feux. Ceux-ci étaient rangés sur deux lignes très rapprochées, couvertes en avant par quatre cents canons. Les Français n'en avaient que trois cents. La bataille commença par un duel d'artillerie qui dura toute la matinée et décima les deux armées, aussi impassibles l'une que l'autre. Vers midi, le canon de Davout se fit entendre, annonçant que le maréchal exécutait le mouvement prescrit. C'était le moment attendu par Napoléon. Il lança Augereau sur le centre ennemi. Les colonnes françaises, mitraillées, reculent. Augereau est grièvement blessé. La cavalerie russe sabre les assaillants. Mais Murat accourt avec quatre-vingts escadrons : il troue les deux lignes ennemies et vient se heurter à une batterie russe formidable. Pendant ce temps, la première ligne ennemie s'est reformée : le général Lepic, à la tête de ses grenadiers à

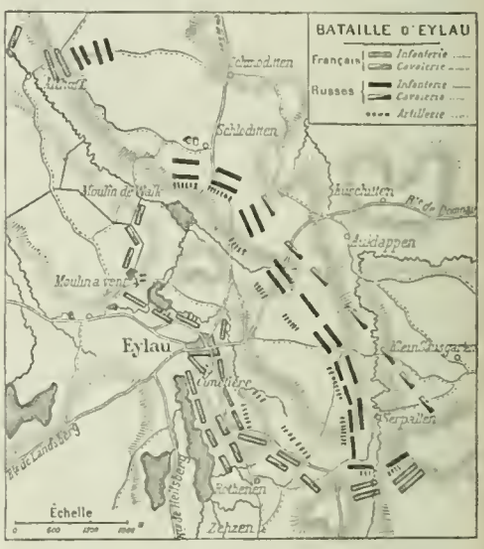

Bataille d'Eylau, d'après Gros. (Musée du Louvre.)

cheval, la fauche sur le terrain; quatre mille Russes qui se sont avancés jusqu'au cimetière sont détruits jusqu'au dernier. Vers quatre heures, Ney, qu'on croyait perdu, arrive et entre en ligne. Alors, Benningsen, découragé, se décide à abandonner à Napoléon ce funèbre champ de bataille, où gisent sur la neige rougie quarante mille hommes, dont dix mille Français.

Eylau (LE CHAMP DE BATAILLE D'), chef-d'œuvre de Gros (1808) [musée du Louvre]. — Gros, avec beaucoup de sobriété, sut rendre toutes les désolations du champ de bataille. Sa composition est habilement ordonnée. La lumière, l'intérêt, tout a été réservé par le peintre pour la figure de Napoléon.

Parmi les généraux qui escortent l'Empereur, on distingue, à gauche, Berthier, Bessières, Caulaincourt; à droite, Soult, Davout et Murat, celui-ci, vêtu d'une pelisse fourrée et coiffé d'une toque ponceau à plumet blanc.

Sur le devant du tableau sont entassés les blessés et les morts.

Le *Champ de bataille d'Eylau*, qui scandalisa par ses hardiesses les partisans de la peinture lisse et propre, est, pour l'histoire de la peinture française, une page maîtresse. Cette neige souillée, les coloris verdâtres des chairs blessées, la bigarrure des costumes, et la brume menaçante du ciel, tout contribue à donner une harmonie farouche, étrange, à cette scène épique.

— II. Bellangé a retracé la même bataille dans une composition qui a été lithographiée par Maria-Lavigne. Deux aquarelles sur le même sujet ont été exécutées par Siméon Fort (1836) pour les galeries de Versailles : *l'Attaque du cimetière d'Eylau* et *la Bataille d'Eylau*.

Eylert (Rulemann Friedrich), théologien protestant allemand, né à Hamm en 1770, mort à Potsdam en 1852. Il devint prédicateur de la cour à Potsdam. En 1818, il fut nommé évêque de Sack et membre du conseil d'Etat. Il a écrit : *Observations sur les fécondes vérités du christianisme* (1803); etc.

Eyma (Louis-Xavier), littérateur français, né en 1816 à Saint-Pierre (Martinique), mort à Paris en 1876. Il quitta, en 1846, l'administration de la marine pour les lettres, fut chargé de missions en Amérique, écrivit des romans, collabora à de nombreux journaux à Paris et en province, et s'occupa d'affaires financières. Après la chute de l'Empire, il entra au « Figaro », où il devint bientôt secrétaire de la rédaction et fit une guerre acharnée à la République, puis fonda *le Nouvelliste* et entra à « la Patrie ». Outre de nombreux romans, on lui doit d'intéressantes études de mœurs et de voyages, notamment : *les Femmes du nouveau monde* (1853); *les Peaux-Rouges* (1854); *les Peaux-Noires* (1856); *Scènes de mœurs et de voyages dans le nouveau monde* (1860); *la République américaine* (1861); *les Etoiles de l'Union américaine* (1862); *la Vie dans le nouveau monde* (1862), etc., ainsi que quelques traductions de l'anglais.

Eymar (Ange-Marie, comte d'), littérateur et homme politique français, né à Marseille vers 1740, mort à Genève en 1803. Député de Forcalquier et de Sisteron aux états généraux de 1789, il fit voter à J.-J. Rousseau une statue et les honneurs du Panthéon. Sous le Directoire, il devint ambassadeur à Turin, puis préfet du Léman. On lui doit, entre autres écrits : *Opinion sur la suppression des ordres religieux* (1790); *Amusements de ma solitude, mélanges de poésie* (1802); etc.

Eymar (Claude), moraliste français, né à Marseille en 1748, mort à Bellegarde (Gard) en 1822. Il se rendit à Paris pour voir J.-J. Rousseau, dont il était un ardent admirateur, puis se fixa à Nîmes, où il composa des écrits sur le célèbre philosophe et ses œuvres. Plusieurs d'entre eux ont été publiés par Musset-Pathay, avec *les Œuvres inédites de J.-J. Rousseau* (1823).

Eymeric ou **Emeric** (Nicolas), canoniste espagnol, né et mort à Gerone (1320-1399). Entré dans l'ordre des dominicains, il fut nommé inquisiteur général d'Aragon par Innocent VI (1356) et jugé des causes d'hérésie par Grégoire XI. Il poursuivit avec rigueur les hérétiques de l'Aragon et, en particulier, les partisans de Raymond Lulle. Protégé par le roi Pierre IV, il fut exilé par Jean Ier, son successeur. Ayant, à l'époque du grand schisme, pris parti pour les papes d'Avignon, il jouit de la faveur de Clément VII et de Benoît VIII. Eymeric a écrit plusieurs livres de piété et de théologie, mais l'ouvrage qui rendit son nom célèbre est le *Directoire des inquisiteurs*, où il explique l'origine les droits et les procédés de l'Inquisition.

Eymet, ch.-l. de cant. de la Dordogne, arrond. et à 23 kilom. de Bergerac, sur le Drot, affluent droit de la Garonne; 1.531 hab. (*Eymetins, ines.*) Bastide ou ville régulière, qui date de 1271 et dont le plan s'est exactement conservé. — Le canton a 11 comm. et 5.257 hab.

Eymoutiers, ch.-l. de cant. de la Haute-Vienne, arr. et à 38 kil. de Limoges, sur la Vienne; 1.557 hab. Ch. de f. Orléans. Tanneries. Fabriques de biscuits, de drogues, filatures, blutage de farines. Eglise paroissiale des styles roman (xe s.) et gothique (xve s.), avec de précieux reliquaires et des vitraux remarquables. — Le canton a 11 comm. et 17.197 hab.

Eynard (Jean-Gabriel), philhellène français, né à Lyon en 1775, mort à Genève en 1863. Il prit une part active à la défense de Lyon en 1793; après la chute de cette ville, il dut se réfugier à Genève. De là il passa à Gênes, où il fonda, avec son frère, une maison de commerce. Il combattit sous les ordres de Masséna (1800). Sa fortune, déjà considérable, fut notablement accrue par un emprunt qu'il négocia, en 1801, pour le roi d'Etrurie. Il abandonna ensuite son commerce et entra au service de la reine d'Etrurie. En 1816, il fut chargé de rétablir les finances de Ferdinand, grand-duc de Toscane. De retour à Genève, il se voua à la cause de l'indépendance hellénique. Il fonda des comités, contracta des emprunts, ouvrit des souscriptions, expédia des convois d'armes et de vivres, et enfin contribua puissamment à la signature du traité entre les trois puissances dont la coopération devait assurer le triomphe de la cause des Grecs. Eynard aida ensuite la Grèce libre à s'organiser. Un million et demi de francs était nécessaire pour solder les troupes et les empêcher de se révolter; la France et la Russie refusèrent d'avancer cette somme, Eymard la donna (1829). Plus tard, en 1847, lord Palmerston demandait 500.000 francs à la Grèce, qui ne pouvait les fournir; Eynard fournit la somme réclamée. Cependant, il n'a jamais consenti à faire un voyage en Grèce, où tant d'amis l'appelaient, où tant d'ovations l'attendaient. Eynard est auteur de *Lettres et documents officiels relatifs aux divers événements de Grèce* (1831).

Eyne, comm. de Belgique (Flandre-Orient.) arrond. admin. et judic. d'Audenarde, sur l'Escaut; 2.746 hab. Toiles de coton.

Eynesse, comm. de la Gironde, sur la Dordogne, arr. et à 32 kilom. de Libourne; 714 hab. Vignobles fournissant des vins rouges et des vins blancs, et dont les principaux crus sont : *Château-Picon, la Beysse, le Maine, Château-la-Tuque, Château-de-Trémouille, au Barrail*, etc.

Eynhouedts ou **Eynhoveck** (Romualdus ou Rombaut), graveur flamand, né à Anvers en 1605 ou en 1631. Il a gravé à l'eau forte, d'une pointe résolue et fine. On cite de lui, d'après Rubens : *la Paix et la Félicité d'un Etat*; *Jésus sortant du tombeau*; une *Adoration des rois*; un *Saint Paul*; etc.

Eynsham, bourg d'Angleterre (comté d'Oxford); 2.000 h. Grande papeterie.

Eyoun, ville forte d'Arabie (Nedjed); 10.000 hab.

Eyra (*é*) n. m. Nom spécifique d'un mammifère appartenant au genre couguar et qui est le *puma eyra*, du Brésil, dont la longueur totale, du museau à la pointe de la queue, n'excède pas 1 mètre. (Le couguar ou *puma eyra* a la tête petite et ronde, la robe soyeuse, orangée, blanchâtre en dessous, sans taches ni bandes; il vit par paires dans la brousse autour des habitations et fait des ravages dans les basses-cours.)

Eyra.

Eyragues, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 26 kilom. d'Arles, au pied des collines de la Petite-Crau; 1.946 hab. Commerce de vins, de laines, huileries. Eglise fortifiée de Saint-Maxime (xie s.).

Eyrans, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de Blaye, au-dessus du Butot; 561 hab. Ch. de f. de Saint-Ciers-la-Lande à Saint-André-de-Cubzac. Vignobles produisant des vins rouges excellents et dont les crus sont rangés : *Domaine de Barbeau, Château-Pontet, à la Pérotte*, dans les bourgeois, et *à Pontet, à Damet, au Pré, à Mornon*, dans les artisans et paysans.

Eyre (sir Vincent), général anglais, né à Portsdowo, près de Portsmouth, en 1811, mort à Aix-les-Bains en 1881. Entré dans l'artillerie du Bengale en 1828, il fut blessé au siège de Caboul en 1841, fait prisonnier par les Afghans et s'échappa. Il revint dans l'Inde en 1853, et y réprima l'insurrection des Birmans. En 1871, il organisa à Boulogne un comité de la Société nationale anglaise de la Croix-Rouge.

Eyre (Edward John), administrateur anglais, né dans le comté d'York en 1815. En 1833, il se rendit en Australie et y fit de l'élevage. Il entreprit, en 1840, une longue exploration dans l'Australie, découvrit le lac qui porte son nom, et n'atteignit Albany que le 7 juillet 1841, lorsque, depuis longtemps, on le croyait mort. Il fut lieutenant gouverneur de la Nouvelle-Zélande, de l'île de Saint-Vincent, et gouverneur intérimaire des îles Leeward. Gouverneur général de la Jamaïque en 1846, il comprima une insurrection avec une telle rigueur qu'on le destitua; mais, traduit devant une commission, il fut absous. Eyre a écrit : *Discoveries in central Australia* (1845).

Eyre, lac de l'Australie, situé dans la partie septentrionale et la plus basse (21 m. d'alt.) de la dépression centrale du continent, au milieu d'un désert pierreux; 10.000 kilom. carr.; 175 kilom. du N. au S., sur 70 de largeur moyenne. L'intense évaporation des eaux a divisé ce lac en deux bassins, réunis seulement à la saison des pluies. Celui du S. est longé, sur sa rive sud-ouest, par le railway de pénétration. Dix-huit affluents débouchent dans ce lac, que ses eaux salées font ressembler aux *chotts*, algériens. La première reconnaissance, par Eyre, remonte à 1840.

Eyrer. Biogr. V. AYRER.

Eyria (PÉNINSULE D'), large presqu'île de l'Australie méridionale, entre le golfe de Spencer à l'E. et la grande baie australienne à l'O. Assez montagneuse et très découpée, elle possède à l'O., sur le golfe Spencer, l'excellent havre Franklin. Pays d'élevage, divisé en quatre comtés, avec 4.500 hab. sur 27.600 kilom. carr.

Eyriès (Jean-Baptiste-Benoît), géographe et écrivain français, né à Marseille en 1767, mort à Graville en 1846. Il voyagea dans les diverses parties du monde; puis, après s'être rendu à Paris en 1791, pour faire délivrer son père, retenu comme suspect, il s'y fixa définitivement en 1805, et, par ses travaux, prit une part active au mouvement scientifique de son époque. Il fut un des fondateurs de la Société de géographie et devint, en 1839, membre libre de l'Académie des inscriptions. Quelques années plus tard, une attaque d'apoplexie affaiblit les facultés mentales d'Eyriès (1844) et lui rendit tout travail impossible; mais son œuvre n'en était pas moins très considérable. On peut citer, parmi ses meilleurs travaux : *Voyage de découvertes dans la partie septentrionale de l'océan Pacifique* (1807); *Abrégé de l'histoire générale des voyages*, pour continuer Laharpe (1830); *le Danemark* (1846, dans la collection de « l'Univers pittoresque »); etc. On lui doit, en outre, un nombre considérable de traductions de l'anglais et de l'allemand, sans compter de nombreux articles dans les « Annales » et les « Nouvelles annales des voyages », etc.

Eysarcoris (*éï-zar', riss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, tribu des pentatominés, comprenant des petites punaises épaisses, à écusson large et arrondi, à livrée luisante, jaune, verdâtre ou bleu foncé, dont on connaît trente-six espèces répandues en Europe et surtout en Asie.

Eysines, comm. de la Gironde, arrond. et à 7 kilom. de Bordeaux, près de la Jalle de Blanquefort; 2.816 h. Ch. de f. Bordeaux à Lacanau. Commerce de primeurs; fabrique de cordes harmoniques; moulins, vannerie; sucrerie. Vignobles produisant principalement des vins rouges corsés, d'un bouquet assez agréable. Les principaux crus sont : *Château-Bois-Gramont, Château-Cantinolles, Château-Lascombes, Château-Lamothe-Lescure*, etc.

Eyssade (*éï-sad'*) n. f. Agric. Sorte de pioche en usage en Provence.

Eysse (en lat. *Excisum*), hameau de France (Lot-et-Garonne), dépendant de Villeneuve-sur-Lot; 1.860 hab. Boutons, chaussures, chapeaux, peignes, toiles métalliques. Ce hameau s'est formé autour d'une ancienne abbaye de bénédictins, transformée en maison de détention pour onze départements. Débris romains.

Eystein Haraldsson, roi de Norvège, associé au Trône en 1142, tué à Fors en 1157 par les partisans de son frère Ingé, à qui il disputait la couronne.

Eystein Asgrimsson, scalde islandais, mort au couvent d'Elgasaetr, près de Drontheim (Norvège), en 1361. Moine augustin, il eut de nombreux démêlés avec les autorités ecclésiastiques et laïques. Excommunié par Gyrd, évêque de Skalholt, il écrivit contre lui une chanson satirique. Son œuvre principale est *Lilja* (le Lys), poème sur la Rédemption.

Eytelwein (Jean-Albert), ingénieur allemand, né à Francfort en 1764, mort à Berlin en 1848. Il est l'auteur d'un système de poids et mesures pour la Prusse. Il a imaginé, en outre, un appareil enregistreur qui peut compléter le fonctionnement d'un dynamomètre. Eytelwein a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Manuel de la mécanique des corps solides et de l'hydraulique*; *Manuel de perspective*; *Principes d'analyse géométrique*; etc.

Eytlandite (*éï-tl'*) n. f. Niobate naturel. Variété de samarskite.

Eyvind Finsson, surnommé **Skaldaspilli**, scalde norvégien du xe siècle. Arrière-petit-fils du roi Harald Harfagr, il devint le conseiller de son grand-oncle Hakon le Bon, puis servit ses cousins Harald Grafeld et Hakonjarl. Mêlé de près aux luttes de l'époque, il les chanta dans deux poèmes : *Hakonarmal* et *Haleygjatal*, qui sont d'utiles sources pour l'histoire de ce temps.

Eyzies (LES), hameau de France (Dordogne), comm. de Tayac, au confluent de la Vézère et de la Beune; 464 hab. Ce hameau est dominé par une chaîne de rochers percés de grottes célèbres par les découvertes paléontologiques qui y ont été faites (Cro-Magnon, Les Eyzies, le Val d'Enfer, Laugerie-Haute et Laugerie-Basse) et sur les flancs desquels se montrent les ruines pittoresques d'un château fort du moyen âge.

Eyzing ou **Eyzingen** (Michel D'), historien et diplomate autrichien, qui joua un certain rôle auprès du concile de Trente (1563) comme représentant de l'empereur Ferdinand Ier. Il fut également mêlé aux troubles de la Belgique, sous l'administration du duc d'Albe. On lui doit : *Pentaplus regnorum mundi* (1579); *De leone belgico* (1583); *Principum hac ætate in Europa viventium poralipomena* (1592).

Eyzin-Pinet, comm. de l'Isère, arrond. et à 12 kilom. de Vienne, sur la Gère; 1.320 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de chapeaux de paille, minoteries. Ruines de la tour de Pinet et, à Saint-Marcel, du château de Montfort.

Ezab-el-wakf, comm. d'Egypte (gouv. de Gharbieh [distr. de Desseouk]); 3.400 hab.

Ezcaray, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Logroño]), sur l'Oja, affluent de l'Ebre; 2.450 hab. Mines de cuivre et de zinc. Fonderie de fer, filatures de laine.

Ezdémur, général turc, né en Circassie, dans la seconde moitié du xve siècle, mort à Dawarouwa, en Nubie, en 1559. Il était officier dans le Yémen, quand, en 1547, le beylerbey Oweïs fut massacré par ses soldats : Ezdémur parvint à réprimer cette sédition et s'empara de Sanaa, l'une des plus fortes citadelles des Zeïdis. En 1549, il fut nommé beylerbey du Yémen, et il poussa le sultan Selim à entreprendre la conquête de l'Abyssinie; il mourut trop tôt pour réduire ce pays, et fut remplacé dans son gouvernement par son fils Osman.

Eze ou **Eza**, comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 9 kilom. de Nice, sur un rocher dominant un golfe de la Méditerranée; 671 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Huileries. Le bourg a conservé son aspect de place forte du moyen âge.

Ézéchias (*ki-ass*), roi de Juda, fils et successeur d'Achaz. Il monta sur le trône en 725 av. J.-C., et mourut en 696. Son histoire est racontée au IVe livre des Rois (XVIII-XX) et au IIe des Paralipomènes (XXIX-XXXII). En voici le résumé : Sage et pieux, Ezéchias suivit, dès son avènement, les conseils des prophètes Isaïe et Michée. Il fit prospérer le commerce et l'agriculture, fortifia Jérusalem, la pourvut d'eau potable, remplit le trésor royal et s'occupa aussi d'orner le temple. Après avoir renversé les idoles auxquelles avait sacrifié son père, il célébra la fête de Pâques avec une grande magnificence et rendit son ancienne dignité au culte du vrai Dieu. Par son ordre, des hommes instruits recueillirent les différents monuments de la littérature nationale (Prov. XXV, 1). Ayant tenté une première fois de secouer le joug de l'Assyrie, il dut céder au nombre et livrer à l'ennemi les trésors du temple. L'intervention miraculeuse du prophète Isaïe le sauva d'une maladie mortelle, et il célébra sa délivrance dans un cantique écrit de sa main (Is. XXXVIII, 9-21). A la mort du roi d'Assyrie, Sargon, il se révolta contre son successeur, Sennacherib, avec le secours du roi d'Egypte. Ezéchias mourut en paix, après un règne de vingt-neuf ans.

Ézéchiel (*ki-él'*), un des quatre grands prophètes de l'Ancien Testament. Il vivait au vie siècle av. J.-C. Transporté par Nabuchodonosor à Babylone, en 598, avec le roi Jéchonias, il se fixa à Tell Abib, sur les bords du fleuve Chobar. L'an 595 av. J.-C., il fut appelé de Dieu, dit l'Ecriture, au ministère prophétique et l'exerça pendant plus de vingt-deux ans. D'après une antique tradition, il fut mis à mort par un prince juif, à qui il reprochait son idolâtrie, et enseveli dans le tombeau qui avait déjà reçu les restes de Sem et d'Arphaxad.

Ézéchiel (LIVRE D'). C'est le recueil des prophéties d'Ezéchiel. Il était regardé comme sacré par les anciens Juifs, et l'Eglise l'a inscrit au canon des livres inspirés. Ces prophéties forment un tout bien ordonné et se divisent en deux parties très distinctes. Dans la première (I-XXXII), qui précède la ruine définitive de Jérusalem, le prophète

[illegible] à ouvrir à [illegible] vers le repentir de leurs [illegible] contre la fausse confiance qu'ils [illegible] dans les secours de l'Égypte, toujours espère et [illegible] trompé. Il menace en même temps les ennemis [illegible] des plus terribles châtiments. Dans la seconde [illegible] XXXIII-XLVIII, postérieure à la chute de Jérusalem, Ézéchiel s'efforce de consoler les captifs par la promesse de la délivrance et l'annonce du règne du Messie. Le style d'Ézéchiel n'a pas la perfection soutenue du style d'Isaïe, mais il est remarquable par la variété, l'éclat et l'originalité des figures qu'emploie le prophète. Plusieurs de ses visions surprennent le lecteur par leur étrangeté et leur grandeur. On peut citer, en particulier, la vision de la résurrection d'une armée, symbole de la délivrance d'Israël (XXXVII).

Un grand nombre de descriptions et d'expressions sont empruntées aux monuments de la Chaldée. Aussi les découvertes modernes, en initiant les exégètes à l'art [illegible], ont rendu plus facile l'explication d'un grand nombre de passages qui embarrassaient les commentateurs anciens.

Ézéchiel (la Vision d'), l'un des chefs-d'œuvre de Raphaël, au palais Pitti, à Florence. — C'est la première vision du prophète, une de celles qui offrent le plus d'obscurité et de mystère, que l'illustre artiste a entrepris de fixer avec son pinceau, et il a su en dégager une image saisissante et grandiose de Jéhovah et des animaux symboliques des quatre évangélistes.

La Vision d'Ézéchiel, d'après Raphaël

Il existe plusieurs anciennes copies de ce chef-d'œuvre, exécutées probablement sous les yeux de Raphaël et peut-être retouchées par lui : une de ces copies appartient aujourd'hui à sir Thomas Baring, une autre copie se voit dans la collection de l'Académie de Vienne, une troisième se trouvait naguère en la possession du maréchal Bessières, à Venise ; une quatrième est à Bologne. Rubens a fait, d'après ce tableau, un dessin qui a figuré dans la célèbre collection Mariette. Louis XIV fit reproduire *la Vision d'Ézéchiel* dans un carton, avec figures de grandeur naturelle, destiné à servir de modèle pour une tapisserie des Gobelins ; ce carton, dessiné à la pierre noire et colorée, se voit aujourd'hui à Broughton, dans la galerie du duc de Buccleugh. Des *Visions d'Ézéchiel* ont été peintes par B. Nabbini (fresque du couvent de San Marco, à Florence), F. Collantes (Madrid), Laemlein (exposition de Bruxelles, 1852), Barrias, Goerée, etc. Nic. de Bruyn et Rembrandt (1655) ont fait des gravures sur le même sujet.

ÉZÉCHIEL, poète juif d'Alexandrie, qui vivait, pense-t-on, vers l'an 110 de notre ère. Il écrivit en vers grecs une tragédie intitulée *la Sortie d'Égypte*, dont il nous reste d'assez nombreux fragments, et une analyse par Eusèbe. Ils ont été traduits en français par Magnin et par Séguier de Saint-Brisson (1846).

ÉZÉCHIEL ou **ÉZÉGUIEL**, astronome arménien, né vers 673, mort en 727 de notre ère. Il voyagea dans la Grèce et la Syrie, et fonda, à son retour, vers 710, dans sa patrie, une école très florissante. Il a écrit : *Traité de physique et de métaphysique ; Traité sur le mouvement du zodiaque ; Discours sur la création ; l'Art du rhéteur*. Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé.

ÉZÉCHIÉLISTE (*ki-é-lisst'* — du nom du prophète *Ézéchiel*) n. m. Hist. relig. Sectateur de Jacques Brothers, qui prêcha en Angleterre vers la fin du XVIIIe siècle. Il se donnait pour un prophète ayant pour mission de ramener les juifs dans la Palestine.

ÉZELEU n. m. Nom qu'on donne, dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, aux propriétaires de ruches.

EZENGATSI (Jean), surnommé **Blouz** (*l'Azuré*), écrivain classique de l'Église arménienne, mort en 1326. Il a laissé : *Recueil de conseils et de préceptes moraux* (1792) ; *Traité des mouvements des corps célestes* (1792) ; *Poésies sacrées et profanes* et *Explication de la grammaire*, ouvrage précieux par ses nombreux extraits d'auteurs arméniens.

EZENGATSI (Georges), théologien arménien, né vers 1338, mort au commencement du XVe siècle. Il parvint à fléchir Tamerlan, qui s'avançait vers la ville d'Ezenga pour la détruire. On a de lui : *Commentaire sur Isaïe ; Commentaire sur l'Apocalypse ;* recueil de *Sermons ;* etc. Aucun de ces ouvrages n'a été imprimé.

EZENGATSI (Cyriaque), surnommé **Areveltsi** (ou *l'Oriental*), théologien arménien, né à Arzendjan en 1369, mort vers 1423. Il a écrit plusieurs livres restés manuscrits, parmi lesquels un *Traité sur la confession et la vérité des mystères*.

EZERDZE, comm. de Bulgarie (district de Razgrad) ; 2.500 hab.

EZINGE, comm. des Pays-Bas (prov. de Groningue), sur le Reitdiep, tributaire du Lauwer-Zee ; 2.000 hab.

EZNIG, théologien et écrivain arménien, né en 397, mort en 478. Il devint évêque de Pacrevant. Son principal ouvrage est un exposé très intéressant de la religion des Perses et de la mythologie grecque, sous le titre de *Destruction des restes des païens et de la religion des Perses*, traduit en français par Le Vaillant de Florival (1853). On lui doit aussi : *Recueil des sentences tirées des Pères grecs ; Traité de rhétorique ; Traité des règles monastiques ; Recueil d'homélies*. Eznig passe pour un des meilleurs écrivains de son pays.

EZOVI ou **EZOPEO** (Joseph), poète hébreu du XVIe s., né à Perpignan. Il a composé un poème fort estimé des hébraïsants, et qui est intitulé : *le Vase d'argent* (1531). Mercier en a donné une traduction latine (1559).

EZQUERRA ou **ESQUERRA** (Alfonse), poète espagnol, né en Biscaye vers 1568, mort en 1641. Il fut chanoine à Valladolid. On n'a de lui qu'une *Épître à Barthélemy Argensola ;* mais elle passe pour un chef-d'œuvre de grâce et d'énergie. Elle a été publiée dans le *Parnasse espagnol* (1772).

EZRAEL. V. AZRAËL.

ÉZY, comm. de l'Eure, arrond. et à 26 kilom. d'Evreux, sur l'Eure ; 1.614 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de peignes, d'instruments de musique en bois, de cartons d'emballage ; construction de machines. Près d'une fontaine abondante, chapelle souterraine de Saint-Germain-la-Traite, pèlerinage très fréquenté.

EZZ (Ali-ibn-el-), surnommé **el-Tavil** (*le Long*), dernier prince de la dynastie berbère des Rend, au XIIe siècle. Sa famille ayant été dépossédée en 1159 par Abd-el-Moumin, il se rendit à Bougie, où il se fit tailleur. En 1162, les habitants de Gafsa massacrèrent le lieutenant d'Abd-el-Moumin et donnèrent la souveraineté à Ezz ; il résista à Abou-Zakariya, fils d'Abd-el-Moumin (1167), mais il fut moins heureux en 1180 avec Yonsouf, fils d'Abd-el-Moumin, qui le força à se rendre. Il accepta la place d'inspecteur du trésor à Salé, et mourut dans l'obscurité.

EZZ-ED-DIN (Abou-Mohammed-Abd-el-Aziz-ibn-Abd-es-Selam-ibn-Ahmed-ibn-Ghanem-el-Dimeshki-el-Mokaddesi-el-Misri), théologien et poète arabe, né à Damas en 1181, mort en 1264. Il fut *imam* et prédicateur à Damas et au Caire, mais il finit par renoncer à ces fonctions pour s'adonner à la vie contemplative ; il s'acquit une grande réputation de sainteté. Garcin de Tassy a traduit en français son *Keshf-el-esra an hikam al touyyour wel azhar*, sous le titre de « les Oiseaux et les fleurs » (1821).

EZZ-ED-DIN-AIBEK, premier sultan d'Égypte de la dynastie des Mamelouks-bahris, né dans la seconde moitié du XIIe siècle de l'ère chrétienne, mort au Caire en 1257. Ce personnage, d'origine turque, était l'un des *mamelouks* des Ayyoubites, et, quoiqu'il n'eût pas grand talent, il s'éleva rapidement aux premiers grades de l'armée. Après l'assassinat du dernier sultan ayyoubite Touranshah (1250), les mamelouks mirent sur le trône Schedjer-ed-Dorr, épouse de Melik-Saleh-Nedjm-ed-Din, avec Ezz-ed-Din comme *atabek* ou régent. Au bout de quelques mois, la sultane l'épousa et abdiqua en sa faveur ; pour donner quelque légitimité à Ezz-ed-Din, on lui associa un prince ayyoubite, Aschraf-Mousa, fils de Yonsouf, prince du Yémen, qui était en bas âge ; Ezz-ed-Din ne tarda pas à l'évincer et à exercer seul le pouvoir. Son règne fut troublé par des luttes contre le prince de Damas et par les révoltes constantes des émirs.

EZZELINS, famille germano-italienne ou gibeline, qui joua un rôle capital dans les guerres de la révolution catholique du moyen âge. **Ezzelino Ier** était un chevalier allemand qui s'établit en Italie en même temps que la dynastie impériale des Hohenstaufen, et en reçut le château de Romano (d'où le nom de sa famille : *Ezzelino de Romano*). — **Ezzelino II**, petit-fils du précédent, mort vers 1180, se mit, contrairement aux traditions de sa maison, au service de la ligue guelfe contre les empereurs. — **Ezzelino III**, fils du précédent, podestat de Vicence, fut chassé de cette ville en 1194 par le parti révolutionnaire. Il y rentra avec le secours des gibelins, s'y maintint par la protection de l'empereur Othon IV, puis abdiqua en 1215, et mourut moine en 1235. — **Ezzelino IV**, fils aîné du précédent, fut le plus illustre des Ezzelins. Devenu podestat de Vicence par l'abdication de son père, il appela Frédéric II en Italie en 1236 et devint le plus terrible ennemi de la révolution catholique. En 1237, il s'empare de Padoue, où il établit sa capitale, et, après la victoire de Corte-Nuova, il fait la conquête de tout le nord-est de l'Italie, qu'il désole d'une tyrannie effroyable à laquelle il dut le surnom de *Férosce*. Excommunié en 1252 par le pape Alexandre IV, traqué comme une bête fauve par une croisade des catholiques, repoussé de Mantoue (1256), chassé de Padoue, il remporte sur les confédérés, commandés par l'archevêque de Ravenne, en 1258, la victoire de Torricella. En 1259, il se ligue avec les révolutionnaires de Milan pour conquérir la Lombardie ; mais, vaincu et fait prisonnier à Cassano, il se laisse mourir de faim. — ALBERIC DE ROMANO, frère du précédent, fut pris à San-Zenone, en 1260, par les révolutionnaires, et massacré avec toute la famille des Ezzelins.

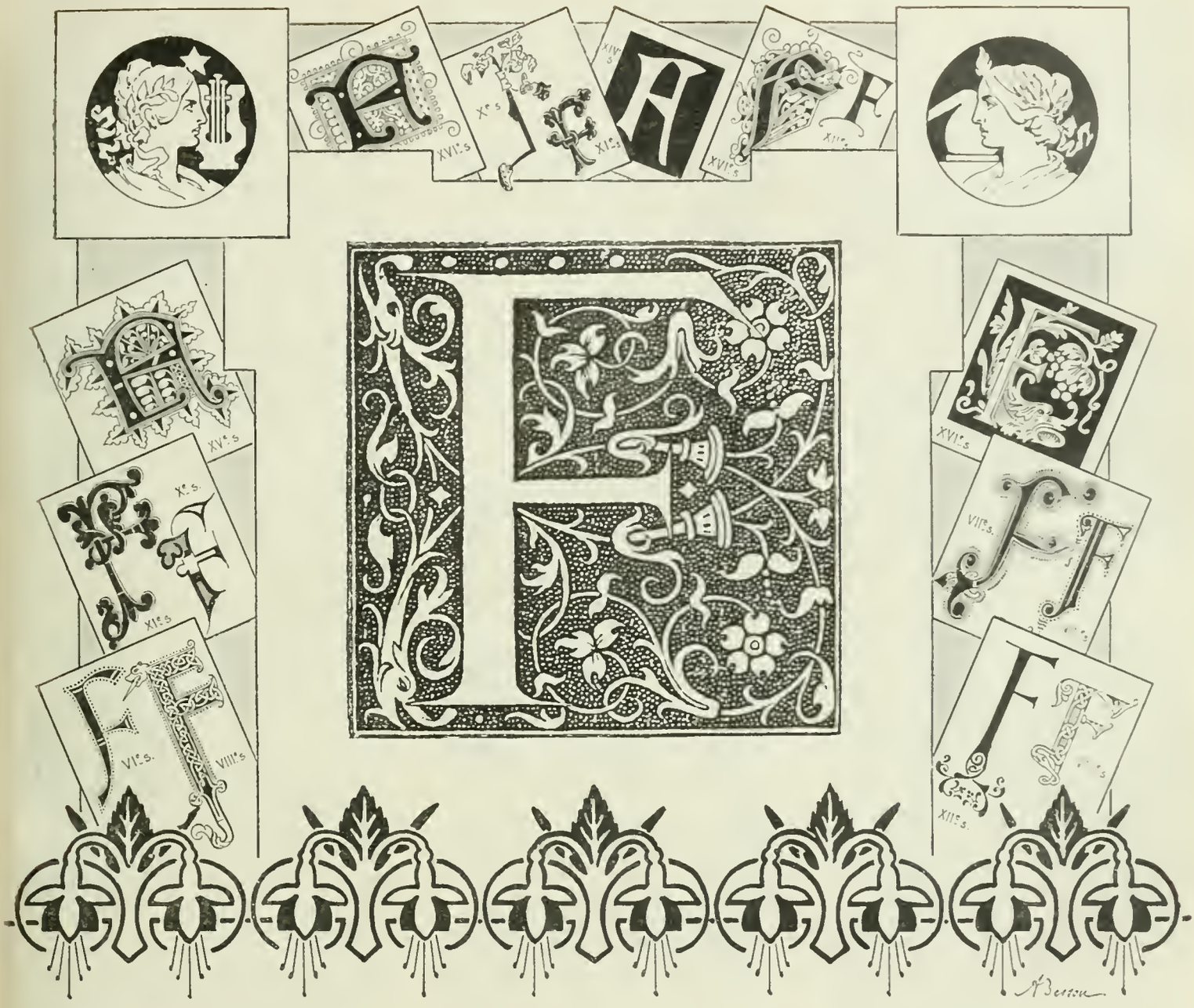

(qui se prononce *èf* ou *fe*. — Suivant certains, cette lettre prononcée *éf* serait du féminin, prononcée *fe*, elle serait du masculin. Nous adoptons le masculin pour les deux cas). n. m. Sixième lettre et quatrième consonne de l'alphabet latin et des langues néo-latines et germaniques : *Un petit* F. *Un grand* F.

F se prononce toujours et conserve sa valeur propre au commencement et au milieu des mots. A la fin des mots, il est souvent nul, et a parfois la valeur du v.

— Paléogr. Le F n'existe pas dans l'alphabet phénicien. Quelques alphabets grecs (éolo-dorien, corinthien, etc.) s'en sont servis pour marquer une aspiration. C'est, en réalité, un redoublement du *vau* sémitique; sa ressemblance avec un *gamma* redoublé l'a fait surnommer par les grammairiens grecs un digamma. Ce signe qui, en étrusque, servit à désigner le *v*, fut adopté par l'alphabet latin pour indiquer le son actuel, assez semblable à l'aspirée du *p*, représentée chez les Grecs par un *phi*. Tandis que, dans les alphabets modernes dérivés directement du grec, comme le slave, le digamma n'existe pas, les alphabets occidentaux, empruntés à celui des Romains, ont conservé le caractère avec la même valeur.

Il est notable, cependant, que, dans beaucoup de cas, le *F* latin est redevenu une simple aspiration (*filius*, en français *fils* = *hijo* en espagnol). Dans l'histoire graphique de *F*, que présentent en raccourci les tableaux ci-joints, on remarquera surtout la ressemblance qu'il offre avec un *E* dans la capitale romaine, la transformation de la majuscule en minuscule, la ressemblance de ce caractère avec la lettre S dans le mérovingien et dans diverses écritures plus récentes.

ORIGINE ET DÉRIVATION DU F LATIN

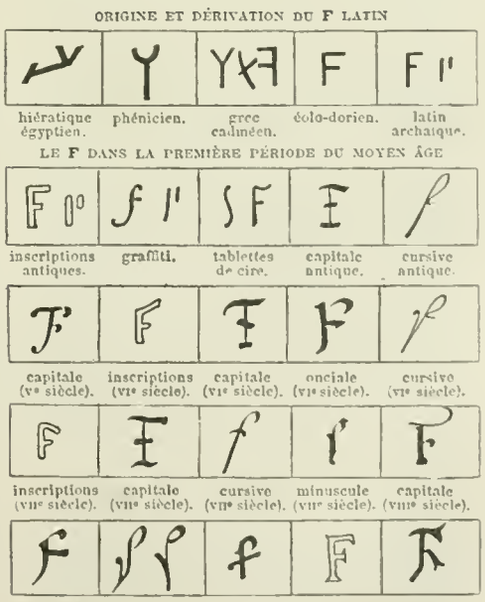

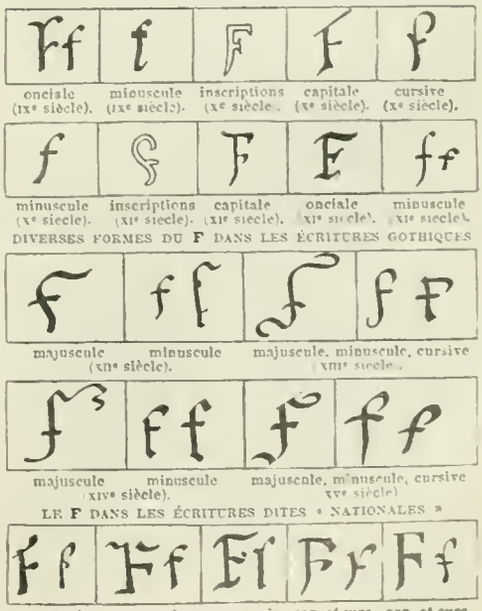

ÉCRITURES MODERNES

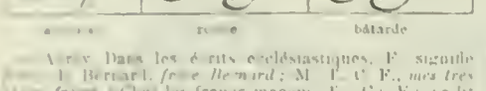

anglaise romaine bâtarde

Abrev. Dans les écrits ecclésiastiques, F signifie [illegible] Bernard, *frère Bernard* ; M. F. C. F., *mes très chers frères*. Chez les francs-maçons, F. C., F., se lit *Frère chéri frère*. F, accompagné d'une salamandre, désigne le nom de François I[illegible]. Dans le commerce, F ou tr se lit *frasc* ; F°, *francs* ; Fl. ou Fs., *florins*. Dans les ordonnances et prescriptions médicales, F est une abréviation pour *fiat*, soit fait. F. S. A., *fiat secundum artem*, soit fait selon la formule. En anglais, F. représente souvent *fellow*, agrégé, associé, membre. F. R. S., *fellow of the royal Society*, agrégé de la Société royale. ‖ F. s'imprimait avec un trait [illegible] sur le front des esclaves fugitifs et signifiait *fugitif*. De même, en France, T. F. signifiait *traître fugitif*. En typographie, *f°* signifie *folio*. Enfin, *f* est employé comme abréviation d'un juron (*foutre*) : [illegible] bougre et *f* foutre.

> Les b. les f v[illegible] [illegible] sur son bec,
> Et [illegible] croient qu'il parlait grec
>
> GRESSET.

D° Dans les livres de jurisprudence, FF désigne les [illegible] de Justinien.

Numism. Dans les inscriptions et sur les monnaies romaines, F est employé de la manière suivante : 1° Dans les noms propres : FERT., *Fertor*, prénom ; FL., FLA., *Flavius*, gentil ; FAB., F., FAL., *Fabia*, *Falerna*, tribus. 2° Le signe *facere*, faire, a ses diverses formes : *fastus*, [illegible], pour faste ; *feriæ*, fêtes ; *filius*, *filia*, fils, fille ; *fines*, [illegible] *pagus*, [illegible] ; *Fortuna*, déesse Fortune ; *frumentum*, [illegible] *functus*, mort, enterré, etc. FC., FA.C., FC.C., F.Q., *fecerunt*, *curaverunt*, a fait, ont fait faire ; F. B. M., *fecit*, *bene merenti* ; FCT., FEC., FECR., *fecit*, *fecerunt*, a fait, ont fait ; F. D., *fecit dedicavitque*, a fait et consacré ; F. D., *filio dulcissimo* ; F. D. F., *filio dulcissimo fecit* ; F. D. S., *fecerunt de suo*, ont fait à leurs frais ; FE., [illegible], *fecit*, *feliciter*, heureusement ; FEB., *februarius*, février ; F. F., *felix*, *fidelis*, heureux, fidèle ; F. FL., FLAM., FF. PP. FL., PP., *flamen*, *flamen perpetuus*, flamine, flamine perpetuel ; F., FGL., FL., FIGL., FL., *figlinæ*, de terre cuite ; F. IVS., *peri jussit*, a fait faire ; F. K., F. P., *filio*, *carissimo*, *pientissimo*, ou *filio posuit* ; F. P., *flamen perpetuus*, *frumentum publicum*, *funus publicum*, etc. ; FR., FRA., *frater*, frère ; FR. D. ou S., *from dexter* ou *sinistra*, sur le devant à droite, ou à gauche ; FRV., FRVM., FRVMENT., FRVMM., *frumentum*, *frumentarius*, blé, qui concerne le blé, etc., etc.

— Gramm. comp. *Nature de la lettre* f. La consonne *f* du français est définie par les phonéticiens une *continue labio-dentale sourde*. Le *f* est, en effet, un souffle qui on peut prolonger — d'où la qualification de *continue* ou *spirante* — et qui est émis pendant que la lèvre inférieure s'applique légèrement contre l'extrémité des dents supérieures, d'où le nom de *labio-dentale*. Le *f* est une consonne *sourde*, c'est-à-dire non accompagnée de vibrations glottales. Au contraire, le *v* est une labio-dentale *sonore*. Le *f* peut aussi être bilabial, c'est-à-dire être émis durant l'application légère de la lèvre inférieure contre la lèvre supérieure. Tel semble avoir été le *phi* grec, à l'époque de Quintilien.

La consonne f dans les langues indo-européennes. On admet généralement que le *f* n'existait pas dans la langue commune indo-européenne. On ne le trouve ni en sanscrit, ni dans le grec ancien. Dans les langues où on le rencontre, il paraît provenir d'anciennes explosives aspirées : *p*, *bh*, *dh* : sanscrit *bhâraoui*, lat. *fero* ; sanscrit *dhâmi*, lat. *facio* ; etc. Le *phi* grec, correspondant ancien à notre *f*, était, à l'époque attique, un *p* aspiré. A l'initiale des mots allemands, le *f* dérive d'un *p* primitif : allem. *Freund*, sanscrit *pri*. En russe, *f* est, dans les mots tirés du grec, le représentant d'un *th* : *Feodor* = Théodoros.

La consonne f dans les langues romanes. Le latin pur ne présentait le *f* qu'à l'initiale et après consonne : les mots du type *rufus* sont d'origine sabélique. Ce *f* initial a subsisté sans changement dans presque toutes les langues romanes, sauf en espagnol : lat. *filius*, ital. *figlio*, [illegible] *filz*, roumain *fiu*, enfin *fil*, espagn. *hijo*, *h* = *f* latin se rencontre aussi en gascon, en moldave et en macédonien. En français, *f* provient encore de *p*, *b* non initial, devant final : *caput*, chef ; *sebum*, suif, *nurem*, nef. Il provient encore de *f* double : *sufferire*, souffrir ; la consonne finale du français moderne est purement graphique : de *sulphur*, soufre, et exceptionnellement de *t+s* en syllabe atone : *situm*, soif. Dans *biais* lat. *bifacem*, *f* intervocalique est tombé.

— Mét. On désigne par la lettre F, additionnée de certains [illegible], les différentes espèces de poudre à fusil employées avant l'adoption de la poudre sans fumée. Ainsi F, et F, désignent les deux sortes de poudre noire [illegible] pour le fusil modèle 1854 [illegible] Grain la poudre F, se composant de 75 parties de salpêtre, 10 de soufre et 15 de charbon. L'initiale F, désigne la poudre [illegible] pour le fusil de la [illegible] modèle 1878 [illegible] Kropatschek.

— Mus. La lettre *f* signifie *fort* ; *ff* veut dire *fortissimo* ; *fff* exprime le dernier degré de force ; *fp* signifie *forte piano*. Les Allemands désignent le *fa* par *f*.

— Numism. Comme signe, F représente le sixième rang ; la sixième feuille, en typographie ; la sixième lettre numérale, la sixième lettre dominicale, dans le calendrier ecclésiastique [illegible] vendredi dans les calendriers des anciens [illegible]. Au moyen âge, il était employé comme signe numérique et valait 40, surmonté d'un trait horizontal F̄, il valait 4[illegible].

— Numism. Sur les monnaies, F désignait autrefois l'hôtel des monnaies de la ville d'Angers.

— Occult. La lettre F, dans l'alphabet secret, exprime, selon la doctrine des Mages, « l'immortalité, la lumière intérieure qui éclaire l'esprit et l'espérance ».

— Phil. Chez les Arabes, Vingt-neuvième lettre de l'alphabet et signe numérique valant 80. Dans l'alphabet turc et l'alphabet persan, Vingt-troisième lettre.

FA étym. : première syllabe du mot *famuli*, qui est au milieu du second vers de l'hymne de saint Jean-Baptiste. (V. GAMME, NOTE). n. m. Quatrième note de la gamme : *do*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*. ‖ Ton dont cette note est la tonique : *Chanter en FA*. ‖ Note qui représente le son *fa* : *Le FA, avec la clef de sol, occupe le deuxième intervalle*. ‖ *Clef de fa*, Clef qui se figure par un C retourné suivi de deux points et qui indique que la note placée sur la ligne qui passe entre les deux points est un *fa* : *La clef de FA se plaçait autrefois sur la troisième ligne de la portée ; on ne l'emploie plus guère que sur la quatrième*. — La clef de *fa* sert à écrire les parties de basses vocales et instrumentales. Les chants écrits sur cette clef sont plus bas d'une octave que s'ils étaient notés en clef de *sol*.

Clef de *fa*

FAA DI BRUNO (François), savant italien, né à Alexandrie en 1825. Il fut officier d'état-major, prit le grade de docteur ès sciences à Paris et devint professeur de mathématiques à l'université de Turin. Outre des mémoires, on lui doit, entre autres ouvrages : *Théorie générale de l'élimination* (1859) ; *Traité élémentaire du calcul des erreurs* (1869) ; *Théorie des formes binaires* (1875) ; etc.

FAABERG, comm. de Norvège (prov. de Hamar [distr. de Christians]), sur le Vormen, à l'extrémité septentrionale du lac Miösen ; 7.000 hab. (le bourg, 2.420 hab.).

FAABORG, ville du Danemark (île et prov. de Fionie), sur le Petit Belt ; 3.700 hab. Petit port de commerce. Exportation de grains, de farines et de bois. Aux environs, manoir de Hvedholm (XVIe s.).

FABAGELLE ou **FABAGELLA** (*jèl'*) n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des myidés, comprenant de formes voisines des corbules, oblongues, carénées. Les fabagelles sont des coquilles fossiles dans les terrains tertiaires. L'espèce type du genre est la *fabagella faba*, de l'éocène.)

FABAGELLE (*jèl'*) n. f. Genre de plantes, type de la famille des zygophyllées. ‖ On dit aussi FABAGO n. m. ou FAUX CÂPRIER.

— ENCYCL. La *fabagelle* est une plante vivace, à feuilles opposées, assez épaisses ; les fleurs sont d'un rouge orangé à la base et blanches au sommet. Originaire de l'Orient, elle croît parfaitement en pleine terre jusque sous le climat de Paris. La fabagelle a une odeur forte, une saveur âcre et amère ; on l'a employée en médecine comme astringente, vermifuge et vulnéraire.

Fabagelle.

FABALAIRE (*lèr'*) n. m. Filet en forme de nasse, qui porte comme appât un morceau d'étoffe imitant un hareng, pour la pêche du congre et autres poissons de mer voraces.

FABANOMANCIE (*si* — du lat. *faba*, fève, et du gr. *manteia*, divination) n. f. Sc. occ. Opération de magie, conjuratives et divinatoires, par laquelle les sorciers, se servant de fèves, prétendaient savoir si une maison est hantée par les esprits malins, et qui avait également pour but de les en chasser.

FABARIES (*ri* — du lat. *faba*, fève) n. f. pl. Antiq. rom. Sacrifices qui se faisaient à Rome sur le mont Cœlius, le premier jour de juin, en l'honneur de Carna, femme de Janus, et qui consistaient en un gâteau de farine de fèves et du lard.

FABAS (Jean II DE), gouverneur d'Albret, mort en 1614. Quoique catholique, il s'enrôla, en 1569, parmi les réformés, puis se fit calviniste (1576) et se montra dès lors un des plus ardents champions de Henri de Navarre. Il prit La Réole, se distingua à Coutras et suivit le prince en Normandie. Celui-ci, devenu roi, récompensa Fabas en le nommant gentilhomme de la chambre, maréchal de camp, vicomte de Castets et gouverneur d'Albret. — Son fils, Jean III, mort en 1654, chef protestant, joua un rôle considérable de 1619 à 1622, comme membre des assemblées des réformés de France.

FABBRICA Curone, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur le *Curone*, affluent du Pô ; 2.300 hab.

FABBRICA di Roma, comm. d'Italie (Agro Romano [prov. de Rome]) ; 2.250 hab.

FABBRICO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Reggio]), sur le Tassone, affluent de la Secchia ; 3.400 hab.

FABBRIZZI (Luigi Cinzio DE), conteur italien, né à Venise, d'une famille patricienne, vers le milieu du XVe siècle, mort vers 1526. Il est surtout connu des érudits pour un recueil de contes en vers : *Origine de volgari proverbi* (1526), dédié au pape Clément VII et qui contient, néanmoins, de vives satires contre les moines.

FABER ou **FABRE** (Jean), jurisconsulte français, né à Montbron, mort à Angoulême en 1310. Il fut sénéchal à La Rochefoucauld (Angoumois). On lui doit : *In institutiones Justinianeas commentarii* (1488 ; 1593), qui contiennent d'importantes recherches sur le droit coutumier et *Breviarium in Justiniani imperatoris codicem* (1545), ouvrages d'une grande précision et valeur.

FABER (Petrus), *Pierre du Faur de Saint-Jorry*, jurisconsulte et écrivain français, né et mort à Toulouse (1540-1600). Il étudia le droit sous Cujas. Conseiller au grand conseil, puis maître des requêtes, Faber prit d'abord parti pour la Ligue, mais se rallia à Henri IV, qui, lorsqu'il arriva au pouvoir effectif, le nomma premier président au parlement de Toulouse. On a de lui plusieurs ouvrages d'érudition et de jurisprudence. On peut encore consulter son *Agnosticon* sive *De re athletica* (1592).

FABER (Jean), nom et prénom portés au XVIe siècle par trois savants de l'ordre de Saint-Dominique. Le premier, né à Fribourg (Suisse) vers 1460, mort en 1530, fut lié avec Erasme et eut le titre de prédicateur des empereurs Maximilien Ier et Charles-Quint. — Le second, né en Souabe vers 1470, mort à Vienne en 1541, surnommé **le Marteau des hérétiques**, du titre d'un de ses ouvrages, fut vicaire général de Constance, puis archevêque de Vienne (1531). — Le troisième, né à Heilbronn vers 1500, mort en 1576, fut un adversaire des luthériens. De ses ouvrages de controverse, le plus remarquable est un *Traité de la messe et de la présence réelle*, en allemand (1555).

FABER (le P. Frédéric-William), prêtre et écrivain catholique anglais, né dans le comté d'York en 1814, mort à Londres en 1863. Il fut, en 1837, ordonné prêtre anglican et, en 1842, nommé recteur de la paroisse d'Elton (comté d'Huntingdon). Il se convertit à la religion catholique en 1845, et, deux ans après, il fonda la congrégation de Saint-Wilfrid, qui ne tarda pas à fusionner avec l'Oratoire (1848). Orateur plein d'onction, le P. Faber jouit, comme écrivain ascétique, d'une réputation universelle. Ses ouvrages de piété renferment, sous une forme poétique, des vues très originales. Les principaux sont : *Tout pour Jésus*, *Bethléem*, *le Pied de la croix*, *le Créateur et la Créature*.

FABER (Jean-Lothaire DE), industriel allemand, né et mort à Stein, près de Nuremberg (1817-1896). Faber succéda à son père, dans la direction de la fabrique de crayons que son aïeul Gaspard Faber avait fondée à Nuremberg. Secondé par son frère Jean, il imprima une vive impulsion à ses travaux. Nous mentionnerons, en particulier, ses *crayons polygrades*.

FABER (Ernst), sinologue allemand, né à Cobourg en 1839. Envoyé comme missionnaire de la Société rhénane en Chine, en 1864, il a, depuis cette époque, écrit une foule d'ouvrages très remarqués : *Lehrbegriff des Konfucius* (1872) ; *the Chinese Theory of music* (1873) ; *Lehre des Philosophen Micius* (1877) ; *Lehrbegriff des Mencius* (1877) ; *Sämtliche Werke des Licius* (1877) ; *Introduction to the science of chinese religion* (1879) ; *der Taoismus* (1881) ; *the Famous Men of China* (1889) ; *Prehistoric China* (1890) ; *Review of the Chinese classics* (1898) ; etc.

FABERT (Abraham), seigneur DE MOULINS, imprimeur français, né à Metz vers 1560, mort dans la même ville en 1638. En 1591, il organisa une levée d'hommes et de canons, qu'il mena à Verdun au secours de Henri IV, après son échec devant Paris. En 1595, il fut nommé imprimeur-juré ordinaire de la ville de Metz et, presque conjointement, commissaire ordinaire de l'artillerie des gouvernements de Metz, Toul et Verdun. Il devint, en 1610, maître échevin de la ville de Metz, et reçut de Louis XIII le collier de l'ordre de Saint-Michel. Comme imprimeur, il a laissé plusieurs publications remarquables.

FABERT (Abraham DE), maréchal de France, fils du précédent et l'un des plus grands hommes de guerre du XVIe siècle, né à Metz en 1599, mort à Sedan en 1662. Grâce à la protection du duc d'Épernon, le jeune Fabert, à peine âgé de quatorze ans, entra comme cadet dans une des compagnies des gardes-françaises, en garnison à Metz, obtint, en 1618, une enseigne au régiment de Piémont, et devint, en 1627, major du régiment de Rambures. Aussi bon ingénieur que zélé officier, Fabert prit part à une infinité de sièges, où il se distingua par son esprit d'initiative et par son courage. Fait prisonnier en 1634 sous les murs de Thionville, il fut mis en liberté, sur l'intervention personnelle du roi. Aide de camp de La Valette pendant la campagne du Rhin, en 1635, il se distingua lors de la retraite de Mayence, puis passa en Flandre, où il assiégea Landrecies et La Capelle (1637), suivit de nouveau La Valette en Italie où il battit l'avant-garde de don Francisco de Mellos, revint en Flandre, où son habileté amena la prise d'Arras (1640). Très loyal, Fabert refusa d'entrer dans la conspiration de Cinq-Mars ; il accompagna le roi dans le Roussillon et le ramena à Fontainebleau. Nommé gouverneur de Sedan, en 1642, il achéva de fortifier cette place. Lieutenant général en 1651, Fabert dirigea, en 1654, le siège de Stenay, à l'occasion duquel il inventa les *parallèles* et les *cavaliers de tranchée*. C'est en 1650 que le vaillant soldat reçut le bâton de maréchal de France.

Fabert.

Excellent administrateur, Fabert s'efforça de restaurer l'agriculture et le commerce dans la Champagne, si longtemps ravagée par la guerre. A peine installé à Sedan, il y organisa la fabrication des draps fins, jusqu'alors monopolisée par la Flandre et les Pays-Bas. En 1661, Louis XIV lui offrit le grand cordon du Saint-Esprit, qu'il refusa comme n'ayant que deux quartiers de noblesse au lieu de quatre : il ne fit ainsi que se grandir dans l'estime du roi, qui le complimenta par une lettre des plus élogieuses.

En 1841, une statue, due au ciseau d'Etex, a été élevée au maréchal de Fabert sur la place de la Cathédrale de Metz. Les Allemands l'y ont laissée debout, comme celle de Ney, sur l'Esplanade, et l'on peut toujours lire gravées sur le piédestal les célèbres paroles du héros : « *Si, pour empêcher qu'une place que le roi m'a confiée ne tombât au pouvoir de l'ennemi, il fallait mettre la brèche ma personne, ma famille et mon bien, je ne balancerais pas un instant à le faire.* » — **Fabert** (Louis, marquis DE), fils du maréchal, né en 1631, mort en 1669. Colonel du régiment de Lorraine, il accompagna le duc de Beaufort dans son expédition à Candie, où il fut tué.

— BIBLIOGR. : Le P. Barre, *Vie de Fabert* (Paris, 1752) ; Bourelly, *le Maréchal Fabert* (Paris, 1880) ; Alph. Feillet, *le Premier Maréchal de France plébéien : notes inédites sur Abr. Fabert* (Paris, 1865).

FABERT (François-Abraham DE), frère du maréchal, né et mort en 1663, à Metz. Il servit d'abord dans l'armée et se distingua dans plusieurs sièges (Montauban, La Rochelle, Nancy), puis se retira dans sa ville natale dont il devint échevin en 1659.

FABIA (GENS), très ancienne famille patricienne de Rome, issue, prétendait-elle, d'Hercule et d'Evandre. Elle disait aussi tirer son nom de la fève (*faba*), dont elle aurait introduit la culture en Italie. Leur nom apparaît dans l'histoire lors de la guerre de Rome contre Véies (479 av. J.-C.). Les Fabius s'offrirent à se charger seuls de cette guerre. Au nombre de 306 et accompagnés de 4.000 clients, ils se fortifièrent sur les bords de la Crémère. Après deux ans de succès et de revers, ils tombèrent dans une embuscade

et périrent tous. Un seul était resté à Rome, à cause de son jeune âge. Il perpétua la race, qui dura jusqu'au milieu du IIe siècle de l'ère chrétienne et compta un très grand nombre d'hommes illustres. V. FANIUS.

Monnaie de la gens Fabia.

Fabian Society (*Association Fabienne*), association politique anglaise, fondée à Londres en 1883, qui poursuit la nationalisation, c'est-à-dire la mise dans le domaine public de la terre et du capital industriel, au profit de la communauté. Cette association fait une propagande active en Angleterre et dans ses colonies, et même en Amérique, au moyen de réunions, de conférences et de publications telles que les *Fabian Essays* et les *Fabian Tracts*. Elle se rattache très intimement à l'*Independant labour Party*. Comme l'indique le nom qu'elle a adopté (de Fabius *Cunctator*, Fabius le Temporiseur), elle cherche à propager ses doctrines, à les faire triompher par une action lente et l'éducation du peuple, et réprouve en principe l'insurrection et les bouleversements violents.

Fabiana (ACTIO) [ou *action Fabienne*]. Dr. rom. Nom donné à une action prétorienne qui était donnée au patron dans le même but que l'action *calvisiana*, mais au cas où l'affranchi laissait un testament. (On avait aussi admis qu'une action *quasi fabiana* serait donnée, dans le même but que l'action *quasi calvisiana*, à l'adrogé impubère, mais en vue du cas où l'adrogeant laissait un testament.) ‖ On a dit aussi ACTIO FAVIANA, QUASI FAVIANA.

FABIANUS (Papirius), rhéteur et moraliste du Ier s. Il a écrit de nombreux ouvrages de philosophie et de science. Sénèque le cite souvent dans ses *Suasoriæ* et ses *Controversiæ*. Pline faisait cas de ses traités de physique.

FABIÉ (François), professeur et poète français, né à Durenque (Aveyron) en 1846. Élève de l'Ecole de Cluny, il entra dans l'enseignement secondaire spécial, fut professeur en province, puis au lycée Charlemagne à Paris (1883), et devint, en 1899, directeur de l'école Colbert. On lui doit des à-propos et des comédies en vers, notamment *le Moulin de Roupeyrac*, en quatre actes (1879); mais c'est surtout comme poète, dans des recueils remarquables par le sentiment profond de la nature, par la sincérité de l'émotion qu'il s'est fait connaître et a acquis sa notoriété. Nous citerons de lui : *la Poésie des bêtes* (1879); *la Nouvelle Poésie des bêtes* (1881); *le Clocher* (1887); *la Bonne Terre* (1889); *Voix rustiques* (1892); *Vers la maison* (1899). Il a publié un recueil de ses *Œuvres poétiques de 1880 à 1892* et *de 1892 à 1896*, qui ont été couronnées par l'Académie. Au concours général de 1891, il prononça un discours en vers français qui eut un vif succès.

FABIEN (saint), pape et martyr, élu en 236, mort en 250. Prêtre de l'Eglise romaine, il succéda à saint Antère, recueillit les restes du pape saint Pontien, qu'il enterra dans le cimetière de Saint-Calixte, et établit un collège de diacres, chargés de réunir tous les documents concernant les martyrs. D'après les historiens Zosime et Eusèbe, il convertit et baptisa l'empereur Philippe l'Arabe avec son fils. Il fut martyrisé pendant la persécution de Dèce. — Fête le 10 janvier.

FABIENNE (*bi-èn'*) n. f. Genre d'arbustes, de la famille des solanées. (Ce sont des arbustes éricoïdes, souvent visqueux, dont le fruit est une capsule oblongue. On connaît une dizaine d'espèces, du Chili et de la Bolivie.)

FABIENS (*bi-in* — de *Fabius*, n. pr.) n. m. pl. Antiq. rom. Un des deux ordres de prêtres qui composaient le collège des luperques. — *Un* FABIEN.

FABIOLA ou **FABIA**, femme philanthrope romaine, morte vers 400 apr. J.-C. Née d'une illustre famille, elle vendit, après la mort de son époux, tout ce qu'elle possédait et en employa le prix au soulagement des pauvres. Après un voyage dans les provinces d'Orient, elle revint à Rome et se retira peu après à Ostie où elle fonda, en 380, un hôpital, le premier qui ait existé en Italie. D'après saint Jérôme, elle y faisait soigner les malades qu'elle recueillait sur les places publiques.

Fabiola ou *l'Eglise des Catacombes*, roman du cardinal anglais Wiseman (Londres, 1854). — C'est une étude de la société chrétienne, vers l'agonie du monde romain, au début du IVe siècle. Une intrigue se mêle habilement à l'archéologie, animant cette reconstitution. Fabiola, l'héroïne du roman, élevée dans le paganisme par son père, le patricien Fabius, est entourée de mauvais païens, qui achèvent de lui inspirer le mépris de ce culte national, pour lequel elle avait de l'indifférence, et certains de ses parents, des amis ou même une esclave achèvent de la conquérir au christianisme par leurs vertus et leur courage. Cette jeune fille semble incarner Rome elle-même : la Rome païenne, indécise et troublée, qui sera bientôt chrétienne. Les personnages qui l'entourent sont dessinés d'un trait ferme et scrupuleusement exact : Fulvius, le délateur qui guette la fortune dont hérite Fabiola au martyre de sa cousine, sainte Agnès ; Corvinus, l'étrange fils de fonctionnaire, sans talent et envieux de celui des autres ; Sébastien, le centurion chrétien, bravement héroïque, aimé de Fabiola, qui veut le sauver du martyre ; Myriam, l'esclave qui vient de Syrie avec sa doctrine mystérieuse et sa soif de l'apostolat. Tous ces personnages s'agitent avec souplesse au milieu de circonstances assez enchevêtrées, mais quelques scènes du roman restent frappantes, comme le martyre de Pancrace, l'acte de foi de Sébastien devant l'empereur, et ont rendu l'œuvre populaire.

Fabiola, tableau de Henner (1885). — C'est une simple tête de jeune fille, aux yeux noirs et aux cheveux blonds ; un pur profil, translucide comme un ivoire pâle sous une capuche rouge écarlate. Le mérite du peintre est justement dans la façon dont se font valoir les couleurs tendres du visage et les tons vifs du vêtement.

FABIUS (Quintus Vibulanus), consul en 487 et 482. Il vainquit les Volsques et les Eques et mécontenta les soldats en déposant le butin dans le trésor public. Il périt dans une nouvelle guerre contre les Volsques, en 480.

FABIUS (Cæsar Vibulanus), général romain, frère du précédent, mort en 477. Questeur, ensuite consul, il s'opposa d'abord à la loi agraire proposée par les tribuns, puis s'y rallia en 479. Regardé par les patriciens comme un apostat de leur ordre, il quitta Rome avec toute sa famille, après avoir obtenu du sénat la permission de se charger seul de la guerre contre Véies qu'il dirigea avec succès pendant deux ans. Il périt avec tous les siens, en 477.

FABIUS (Marius Vibulanus), frère des deux précédents, consul en 483 et 480. Il se battit courageusement contre les Volsques et périt avec sa famille, sur les bords de la Crémère, en 479.

FABIUS (Quintus Vibulanus), fils du précédent. Il survécut seul de sa famille au désastre de la Crémère et fut la souche des diverses branches de la *gens Fabia*. Il fut consul en 467, 465 et 459, remporta des victoires sur les Volsques et les Sabins, et, après s'être opposé avec énergie aux entreprises démocratiques des tribuns, finit par faire partie du décemvirat, où il fut le complice des violences d'Appius Claudius. Il mourut en exil.

FABIUS (Numerius Vibulanus), fils du précédent, consul en 421. Il obtint l'ovation pour ses succès sur les Eques. La proposition qu'il fit adopter d'attacher, en temps de guerre, deux nouveaux questeurs aux consuls, entraîna l'accession des plébéiens à la questure.

FABIUS (M. Ambustus), consul en 360, 356, 354, dictateur en 351. Il triompha après avoir battu les Herniques, les Falisques, les Tarquiniens et les Tiburtes.

FABIUS (Maximus Rullianus), fils du précédent, cinq fois consul et deux fois dictateur. Il était encore tout jeune quand, en 325, pendant la guerre samnite, le dictateur Papirius Curser le choisit comme maître de la cavalerie. Il remporta une éclatante victoire en l'absence de celui-ci, qui lui avait défendu de livrer bataille. Il ne fallut pas moins que les menaces de l'armée, les supplications du peuple et du vieux Fabius pour empêcher le dictateur de faire périr le jeune vainqueur. Consul avec Decius Mus, célèbre par son dévouement, il battit, en 296, à Sentinum, les Samnites, les Etrusques et les Gaulois. Il reçut les honneurs du triomphe et devint prince du sénat. On lui attribuait beaucoup d'autres exploits. Le premier des Fabius, il reçut le surnom de « très grand » (*Maximus*).

FABIUS (Quintus Maximus Gurges), fils du précédent, cinq fois consul. Il dut son surnom de **Gurges** à une gloutonnerie dont, d'ailleurs, il se corrigea. Il faillit ternir la gloire de son père en se faisant battre par les Samnites, par suite d'une imprudence. Son père obtint de le servir comme lieutenant et, grâce à son expérience, rétablit les affaires et valut le triomphe à son fils. Il fit encore la guerre avec succès aux Samnites et aux Lucaniens en 276, alla en ambassade près de Ptolémée et mourut en réprimant une révolte des Etrusques.

FABIUS (Maximus Quintus Verrucosus), surnommé **Cunctator** (*le Temporiseur*), né vers 275 av. J.-C., mort en 203, petit-fils du précédent. Consul en 233, il triompha de la Ligurie, s'opposa aux lois agraires du tribun Flaminius et fut envoyé, en 218, à Carthage pour demander raison de l'agression contre Sagonte qui entraîna la seconde guerre punique. Nommé prodictateur après le désastre de Trasimène, il appliqua contre Annibal la tactique qui lui valut son surnom : ne jamais risquer une bataille rangée, mais laisser l'envahisseur s'épuiser, en le harcelant sans trêve, en ayant soin de se tenir toujours sur les hauteurs. Toute l'habileté d'Annibal échoua, en effet, devant ce parti pris. Mais les Romains étaient humiliés de cette temporisation. Aussi le peuple conféra-t-il des pouvoirs égaux à son lieutenant Minucius. Une défaite essuyée par celui-ci ramena l'opinion en faveur du Temporiseur. La bataille de Cannes, où les consuls s'étaient écartés de sa tactique, vint encore lui donner raison (216). Encore plusieurs fois consul, il s'empara de Tarente, grâce à l'aide d'un traître, et les Tarentais furent cruellement punis de leur défection. Trente mille d'entre eux furent vendus comme esclaves. Dans les dernières années de la guerre, il s'opposa vivement au projet de Scipion de tenter une descente en Afrique. L'événement devait lui donner tort ; mais il mourut avant de l'avoir vu s'accomplir, avant la fameuse bataille de Zama.

FABIUS (Quintus Maximus), fils du précédent. Il reprit sur Annibal la ville d'Arpi (213 av. J.-C.). Pendant son consulat, son père s'étant présenté devant lui à cheval, il lui fit ordonner de mettre pied à terre. Le vieillard obéit en disant : « J'ai voulu, mon fils, éprouver si vous saviez être consul. »

FABIUS (Maximus Æmilianus), fils de Paul-Emile, le vainqueur de Persée, et fils adoptif de Fabius Cunctator. Il servit en Macédoine sous son père, revint à Rome annoncer la victoire de Pydna, fut nommé préteur en Sicile (119-118), et devint consul en 115. Il combattit Viriathe en Espagne et le vainquit deux fois. Il fut le protecteur et l'élève de l'historien Polybe.

FABIUS (Quintus Maximus Allobrogicus), fils du précédent, consul en 121. Il triompha des Allobroges et des Arvernes commandés par Bituitus, et, pour ce fait, en lui permit d'élever un arc de triomphe sur la voie Sacrée. On a un fragment d'une oraison funèbre qu'il prononça à la mort de Scipion Emilien.

FABIUS (Caius Pictor). Il est le premier patricien romain qui s'adonna à la peinture. Il avait décoré le temple du Salut, voué en 307 par Bibulus, vainqueur des Samnites, de peintures qui furent anéanties par un incendie sous le règne de Claude.

FABIUS (Numerius Pictor), fils du précédent, consul en 266. Il battit les Sassanites, les Sallentiniens et les Messaniens. Il fit partie d'une ambassade envoyée à Ptolemée Philadelphe, en 270.

FABIUS PICTOR Quintus), le plus ancien des historiens romains, contemporain de la dernière guerre punique. Il fut peu mêlé aux affaires de son temps et écrivit des *Annales* de Rome qui s'étendaient des origines aux premières années de la deuxième guerre punique. Légendaire, naïf en ce qui concerne les temps primitifs, il paraît avoir apprécié avec justesse les modifications successives de la constitution romaine. Dion Cassius, pour ce qui concerne la politique intérieure des Romains, Tite-Live, pour le récit de la bataille de Trasimène, l'ont mis à contribution. Il aurait écrit en grec et en latin. Cicéron, Denys d'Halicarnasse, Pline l'Ancien, Appien, et d'autres bons juges parlent de lui avec éloge. Polybe lui reproche sa partialité en faveur des Romains. Il ne reste de lui que des fragments. Un imposteur, Annio de Viterbo, publia sous son nom un petit livre des origines de Rome, mais la fraude fut reconnue.

FABLE (lat. *fabula*, proprem. « discours, récit » ; de *fari*, parler) n. f. Fiction mythologique, fait imaginaire rattaché à l'histoire d'une religion : *La religion des Grecs était un mélange de* FABLES *allégoriques apportées de l'Orient et de* FABLES *historiques nationales*. (Condorcet.) ‖ Ensemble des récits mythologiques : *Les dieux de la* FABLE. Dans ce dernier sens, le mot *fable* prend toujours une lettre majuscule.)

— Par ext. Récit faux, imaginaire d'un fait donné pour historique : *Le nombre des* FABLES *accumulées sur les personnages historiques est presque toujours en raison de leur célébrité*. (Renan.) ‖ Fausse nouvelle, fausse allégation : *On fait, à propos de tout, courir mille* FABLES *absurdes*.

— Fig. Sujet de risée ou de méditation, de propos malins : *Être la* FABLE *du public*.

— Littér. Sujet, canevas, ensemble des faits qui constituent l'action d'un roman, d'une œuvre dramatique, etc. : *Si bien écrit que soit un roman, il est mauvais s'il pèche du côté de la* FABLE. ‖ Apologue, récit allégorique d'où l'on tire une moralité : *Les* FABLES *d'Ésope, de Phèdre, de La Fontaine, de Florian*.

— Antiq. rom. Pièce dramatique : FABLES *atellanes*.

— ENCYCL. Littér. La *fable* est un genre commun à toutes les littératures : c'est un produit spontané de l'imagination et presque une forme du langage, comme la métaphore et la comparaison. Elle consiste en un récit fictif, destiné à mettre en lumière une idée abstraite. Elle permet ainsi de présenter sous une forme acceptable, souvent agréable, une vérité difficile ou trop aride.

Des deux éléments qui la composent, l'enseignement moral est le but, et la fiction n'est que le moyen. Aucun des deux éléments ne doit être sacrifié à l'autre : la fiction peut être très développée, elle ne doit pas faire oublier la leçon qu'elle est chargée d'insinuer. La Fontaine dit excellemment que la moralité est l'âme de la fable et que le récit en est le corps.

En fait, il a librement interprété la règle qu'il formule si bien. La partie qu'il semble proclamer la plus importante est devenue pour lui secondaire et accessoire. Il s'en explique ingénument :

> Quant au principal but qu'Esope s'y propose,
> J'y tombe au moins mal que je puis...
>
> (V. 1)

Certaines de ses fables sont dénuées de morale et n'en comportent guère ; ce sont, à proprement parler, des tableaux, des contes, des nouvelles, non des fables. Faut-il en faire un reproche à La Fontaine ? On aurait mauvaise grâce à se plaindre de ce qu'il ait songé surtout à plaire, et de ce que son génie ait dépassé les limites de l'apologue. Chez lui, a dit Saint-Marc Girardin, « le genre, n'est rien, le poète est tout ».

La fable antique, beaucoup plus simple, plus courte que la fable moderne, ne se laisse pas détourner de son but moral. On connaît la formule invariable qui conclut tous les récits ésopiques. Phèdre professe que « tout ce que l'on demande aux fables, c'est de corriger les erreurs des hommes », et il écrit en conséquence. Les modernes se sont beaucoup écartés de la simplicité et de la naïveté qui caractérisaient la fable antique ; mais, en dehors de La Fontaine, ils ont, en général, conservé à la fable ses visées philosophiques.

Les origines de la fable se perdent dans l'antiquité la plus reculée. Quand La Fontaine invoquait l'autorité de « Pilpay, sage Indien », il ne faisait que désigner le livre regardé d'ordinaire comme le plus ancien recueil de fables. Mais l'auteur n'en est pas Pilpai ou Bidpai), personnage fictif que ces récits mettent en scène, ni Locman, dont l'existence semble parement fabuleuse. Les fables dites *indiennes* ont été popularisées par la traduction arabe qui en fut donnée au VIIIe siècle de notre ère. Elles remontent, par l'intermédiaire d'une version en langue pehlvi, à un original sanscrit, le *Pantchatantra* (les Cinq livres), œuvre de Vichnou Sarma, brahmane qui l'aurait composé pour l'éducation de deux jeunes princes. A quelle époque vivait ce vieil auteur ? c'est ce que « l'effroyable incertitude de la chronologie littéraire dans l'Inde » (l'expression est de Sylvain Lévi) ne nous permet pas de déterminer. D'ailleurs, peu importe ; car, si la rédaction du *Pantchatantra* était relativement récente, on pourrait toujours en considérer le fond comme des plus anciens.

Les Grecs citaient comme le fondateur de la fable Ésope, esclave phrygien ou thrace, vivant au VIe siècle av. J.-C. Ses récits auraient été une des premières formes de la prose grecque. Mais, bien antérieurement, nous trouvons dans Hésiode (VIIe s.) un petit chef-d'œuvre de précision et de vigueur : *l'Epervier et le Rossignol*. Stésichore (VIIe s.) avait aussi composé une fable : *l'Aigle et le Renard*. Ce qu'était la fable ésopique sous sa forme première, ce qu'elle devait aux récits indiens, c'est un double problème. Il est probable que les thèmes d'Ésope se transmirent pendant un certain temps en dehors de l'écriture. On sait que Socrate, dans sa prison, avait entrepris de les mettre en vers. Le texte des fables ésopiques ne nous est parvenu qu'à travers plusieurs remaniements. Autant qu'on peut l'apprécier sous cette forme, la fable grecque se recommande par la brièveté et la précision du récit, par la justesse de l'observation et l'heureuse adaptation de la morale à l'apologue. Comparée aux fables orientales du *Pantchatantra*, elle paraît singulièrement plus raisonnable dans sa conception et d'un dessin plus ferme. On trouve dans le livre sanscrit un sentiment plus vif de la nature extérieure, plus de tendance à la rêverie et de goût pour le merveilleux. Tandis que chaque fable d'Ésope forme un tout indépendant, les récits des conteurs indiens s'enchaînent et s'enchevêtrent comme les lianes des forêts.

Quelques fables d'Ésope furent traduites en vers iambiques par Babrios, dont l'œuvre, perdue au moyen âge, a été en partie retrouvée, en 1843, au couvent du mont Athos. Mais à quelle époque vivait Babrios ? Suivant les uns, au IIe siècle av. J.-C. ; au IIIe après, suivant les autres.

Nous n'avons pas, du moins, les mêmes incertitudes en ce qui concerne Phèdre. Affranchi d'Auguste, il eut à se plaindre de Séjan : c'est une date. Il s'est partiellement rendu compte du rôle qu'il a joué dans l'histoire de la

fa[illegible] à Ésope le mérite de l'invention, il re[illegible] avec [illegible] pour la matière grecque en vers [illegible]. Jusqu'à lui, la fable était restée comme [illegible] et elle s'est cristallisée sous sa plume [illegible], nulle dans l'antiquité et au moyen âge, fut [illegible] aux XVIe et XVIIe siècles.

Par [illegible] rare de compilations latines, Ésope fut [illegible] au moyen âge qu'on donna le nom d'*Isopets* [illegible] à tous les recueils de fables, par exemple [illegible] de Marie de France (XIIe s.). Le goût si vif de cette [illegible] pour la allégorie, comme aussi pour la satire, inspira plus tard une jolie fable aux auteurs des *bestiaires* et des *fabliaux*, mais surtout il provoqua l'éclosion de cette [illegible] rotéomique qui s'appelle le *Roman de Renart*, œuvre collective, à laquelle ont collaboré diverses nations et diverses époques, et qui, dépassant en grandeur et en puissance l'œuvre d'Ésope et de Phèdre, rappelle par sa spontanéité la fable indienne, comme elle annonce quelquefois par sa finesse celle de La Fontaine.

A la Renaissance, divers humanistes s'appliquent à rimer l'œuvre d'Ésope, mais ce sont Marot et Régnier qui, dans quelques essais plus libres, sont les véritables précurseurs de La Fontaine. Celui-ci a tellement éclipsé ses devanciers et ses imitateurs, qu'on est tenté de le nommer seul. Cependant, en dehors de lui et de Fénelon, la fable fut cultivée, au XVIIe siècle, par Benserade, Perrault, Sénecé, etc., et, au siècle suivant, non seulement par Florian, dont le mérite doit être mis à part, mais par Lamotte (1711), Richer (1729), l'abbé Aubert (1756), Le Bailly (1781), le duc de Nivernais (1796). Entre les mains de ces auteurs, elle est devenue un genre très raffiné sous son apparente simplicité, une forme de l'épigramme. Telles sont aussi, au siècle suivant, les fables d'Arnault (1831), Lachambaudie (1839), Viennet (1843). Réagissant contre cette tendance, certains fabulistes du XIXe siècle se sont préoccupés de rapprocher le genre des intelligences enfantines. Ratisbonne a été, dans cette voie, jusqu'à refaire certaines fables de La Fontaine. (V. COMÉDIE ENFANTINE.) La fable a été cultivée aussi avec succès à l'étranger : en Angleterre, par Gay, Johnson, Moore ; en Allemagne, par Lessing, Gellert, Hagedorn, Lichtwer, Pfeffel ; en Hollande, par Jacob Katz, en Espagne, par Jean Ruyz, archiprêtre de Hita, par D. Thomas de Yriarte, Samaniego ; en Italie, par Pignotti ; en Russie, par Bogdanowitch et Jean Krilov, etc. Elle y a reçu, suivant les cas, une forme plus simple, ou plus populaire ou plus philosophique qu'en France.

— BIBLIOGR. : Benfey, *Traduction du* Pantchatantra, avec *Introduction* sur l'histoire de la fable (Leipzig, 1859 ; Louis Moland, *Étude*, en tête des œuvres de La Fontaine (Paris, 1872-1874). Saint Marc Girardin, *La Fontaine et les Fabulistes* (Paris, 1867).

— IONOGR. D'ordinaire, les artistes représentent *la Fable* sous la figure d'une femme magnifiquement habillée, souriant doucement, avec un masque à la main ou quelquefois même sur le visage. On la montre aussi s'enveloppant d'un voile, sur lequel différents animaux sont dessinés.

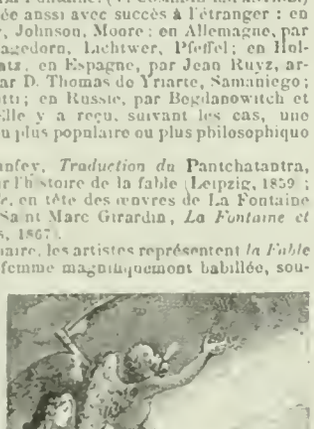

La Fable et la Vérité, par Marillier (frontispice des fables de Dorat).

Les diverses éditions illustrées de La Fontaine et de Florian offrent des représentations allégoriques de *la Fable* ; nous citerons, entre autres, deux compositions de Marillier, une pour les fables de La Fontaine, qui représente *la Fable ornant de fleurs la Vérité* ; une autre pour les fables de Dorat, représentant *la Fable et la Vérité*. La jolie fable qui sert, pour ainsi dire, de préface au recueil de Florian, a inspiré un grand nombre d'artistes ; nous citerons, entre autres peintures, les tableaux exposés par F. Fossey, en 1855 ; par Cornilliot, en 1859 ; par Eugène Feyen, au Salon de 1861.

— SYN. Fable, conte, nouvelle, etc.

— ANT. S. Histoire, recit, relation, vérité.

Fables d'Esope. Nom donné à un recueil de fables, rédigées en grec qui remonte à une haute antiquité, mais dont l'origine est fort incertaine. — Dès le Ve siècle avant notre ère, on attribuait ces fables à Ésope. Mais Ésope, s'il a réellement existé, n'avait rien écrit, et les fables ne se transmirent d'abord que par la tradition orale. D'ailleurs, beaucoup de ces récits étaient plus anciens que le VIe siècle, et quelques uns semblent originaires de l'Égypte et d'autres pays d'Orient. Quoi qu'il en soit, les fables dites *ésopiques* étaient populaires dans la Grèce du Ve siècle. Les fables d'Ésope furent recueillies systématiquement, pour la première fois, par Démétrios de Phalère (fin du IVe s. av. J.-C.). Les fables ésopiques du recueil actuel, en prose grecque, ont été rédigées par Planude, moine byzantin du XIVe siècle. Ce sont de courts apologues, des récits familiers qui mettent surtout en scène des animaux, et qui, d'une allégorie tirent une conclusion morale, toute pratique, en forme de proverbe.

Fables de Phèdre. Elles sont divisées en cinq livres qui parurent successivement, et écrites en sénaires ïambiques. L'otention de Phèdre, en écrivant les fables, était littéraire ; mais son esprit chagrin et mordant l'entraîne bien au delà. Il veut introduire à Rome le genre de la fable ésopique, mais il pense à son temps, bien plus qu'à l'humanité en général. Quand il parle de ceux qui, sous des prétextes mensongers, accablent les innocents, tous les lecteurs désignaient Séjan. Et, de fait, il fut exilé après la publication du premier livre. Il parle toujours avec amertume de la tyrannie des puissants, de la condition sacrifiée des petits. Les faibles n'ont qu'à courber la tête et, s'ils ont, comme les grenouilles ou les colombes, commis quelque imprudence, à en subir les conséquences. La fable, Phèdre le déclare, est une arme de combat. Elle permet de dire à mots couverts ce qu'il serait imprudent d'exprimer ouvertement. Aussi la fable de Phèdre n'est pas gaie, elle n'excite pas le rire. D'ailleurs, Phèdre entend bien donner au genre ésopique plus d'ampleur. Il conte des anecdotes, invente des sujets nouveaux. Il cherche et trouve [illegible] souvent la note pittoresque. Il s'essaye à l'analyse psychologique, mais rarement il fait vivre ses personnages. Sa manière est une élégance sobre, correcte, un peu sèche, mais qui, si, comme le voulait l'auteur, on prend la peine de lire entre les lignes, dissimule une âme passionnée, que révoltent le crime et l'injustice. En réalité, la fable de Phèdre est une satire souvent amère.

Fables de Marie de France. Le recueil des *Fables de Marie de France*, composé en Angleterre à la fin du XIIe siècle, est un des plus considérables et des plus intéressants que le moyen âge nous ait transmis. Il est traduit d'un recueil anglais (attribué à tort au roi Alfred), traduit lui-même d'une compilation latine qui avait englobé, outre les fables de Phèdre, un grand nombre d'apologues orientaux et même des contes populaires. Le style de Marie est ici, comme dans ses autres ouvrages, élégant et pur, mais la narration est sèche. Sa personnalité, absente du récit, apparaît dans les moralités, qui portent au plus haut degré l'empreinte de l'époque ; elle y donne aux classes de la société des leçons de charité ou de justice ; compatissante aux faibles, elle leur prêche non la révolte, mais une chrétienne résignation. Ce recueil, composé de cent trois fables, a été publié par J.-B. Roquefort (t. II des *Œuvres de Marie de France*, Paris, 1820).

Fables de La Fontaine. Si inconscient qu'on se le représente quelquefois, La Fontaine semble bien s'être rendu compte de la transformation profonde qu'il a fait subir au genre de la fable. Dans la préface de 1668, après avoir rappelé « l'élégance et l'extrême brièveté » de Phèdre et déclaré modestement que ces qualités étaient « au-dessus de sa portée », il ajoute qu'il a cru devoir « égayer » son sujet et le renouveler « par quelques traits qui en relevassent le goût ». Dans la préface de son second recueil (1678), il reconnaît avoir « cherché d'autres enrichissements et étendu davantage les circonstances de ses récits ». En réalité, La Fontaine s'est installé comme chez lui dans la fable, sorte de terrain vague à la porte de la cité étroite et régulière gouvernée par Boileau. Il a fait vivre côte à côte, dans une promiscuité inattendue et charmante, presque tous les genres de poésie. Son « ample comédie aux cent actes divers » s'élève quelquefois à la hauteur de l'épopée ou du lyrisme, mais elle redescend vite avec un sourire ; elle se rapproche ailleurs de l'élégie, mais le plus souvent elle côtoie la satire. On y trouve des discours éloquents et des développements philosophiques qui étonnent. Taine y a montré un vivant tableau de Louis XIV. Mais, ce qui nous y charme le plus, c'est, à côté de tant de fines et profondes observations sur l'homme de tous les temps, l'expression sobre, mais exquise, du sentiment de la nature, si étranger en général aux hommes du XVIIe siècle. Le mélange, chez La Fontaine, des mètres de différents pieds n'est qu'une conséquence de la souplesse de son talent, qui sait se plier à tous les tons. On s'aperçoit vite que ce n'est pas le hasard qui abrège ou raccourcit les vers du fabuliste et qui fait succéder à un rythme grave un autre plus rapide. Là, comme partout, La Fontaine se révèle artiste délicat et incomparable, patient autant qu'inspiré. Sa langue, plus nourrie qu'aucune autre de la lecture de nos vieux auteurs, est pittoresque à souhait, sans que sa verdeur gauloise coûte rien à sa distinction, ni son ampleur à son naturel. Toutes ces qualités font de La Fontaine le fabuliste « inimitable », un poète des plus originaux et des plus grands.

— BIBLIOGR. : Saint-Marc Girardin, *La Fontaine et les Fabulistes* (1867) ; Taine, *La Fontaine et ses fables* (1860) ; Émile Faguet, *La Fontaine*.

Fables de La Fontaine (ESSAI SUR LES), par H. Taine (1853), ouvrage qui, remanié et développé, reparut en 1860 sous le titre de *La Fontaine et ses fables*. — Ce fut une thèse de doctorat. L'ouvrage se divise en trois parties, intitulées : *l'Artiste, les Personnages, l'Art*. Une préface expose brièvement la théorie générale de l'auteur, cet *Essai sur La Fontaine* n'en étant qu'une application particulière. Il considère l'homme comme un animal d'espèce supérieure, « qui produit des philosophies et des poèmes de la même façon que les vers à soie font leurs cocons et les abeilles leurs ruches », et il prétend appliquer au fabuliste la méthode de l'histoire naturelle. A vrai dire, nous trouvons beaucoup moins chez Taine un naturaliste qu'un géomètre. Ce qui fait tort à l'*Essai sur La Fontaine*, c'est l'esprit de système, c'est la raideur logique, et surtout quand il s'agit d'un génie aussi divers, aussi complexe, aussi peu susceptible d'être mis en formules. Du reste, l'ouvrage de Taine n'en a pas moins un très vif intérêt, soit par les vues générales sur la fable philosophique et sur la fable poétique, soit par les analyses, les rapprochements, les peintures de la société contemporaine. Mais il faut le lire avec quelque défiance, et ne pas oublier que c'est une thèse. Beaucoup des intentions qui sont prêtées à La Fontaine par l'auteur n'auraient pas laissé d'étonner ce « fablier » et ce « bonhomme ».

Fables de Fenelon. Composées pour instruire le jeune duc de Bourgogne en l'amusant, ces fables se distinguent de tous les recueils analogues par la fidélité parfaite avec laquelle elles répondent aux intentions particulières et aux visées pratiques de leur auteur. Autant qu'un échantillon gracieux de l'imagination et de la finesse de Fenelon, elles sont un souvenir vivant de son tête-à-tête avec son royal élève, un modèle de la méthode aimable et sûre qu'il suivait, s'adressant à l'imagination et au cœur autant qu'à la raison. Plus tard, il apprendra au jeune prince l'histoire dans les *Dialogues des morts*, et la politique dans le *Télémaque* ; il lui donne, en attendant, ses premières leçons sous forme de fables. Pour lui insinuer quelque sage maxime, il commence par l'intéresser aux aventures naïves d'un mouton, d'un lapin ou d'un chat. Peu à peu la mythologie envahit le récit, dont le ton se complique et qui, sous une forme plus ingénieuse, recouvre une leçon plus personnelle. Dans des pièces comme *la Médaille et son revers, le Rossignol et la Fauvette, le Jeune Bacchus et le Faune*, l'allusion est si transparente que le jeune prince semble entrer en scène lui-même.

— BIBLIOGR. : Paul Janet, *Fénelon* (1892) ; Bizos, *Fénelon éducateur* (Paris, 1886).

Fables de Florian. Si de tous les fabulistes français Florian s'est placé le premier après La Fontaine, il le doit à des qualités toutes différentes de celles qu'on admire chez son devancier. Homme de goût, il n'a pas cherché à imiter celui dont il savait apprécier l'écrasante supériorité. Il s'est interdit sagement les alternatives d'extrême familiarité et de sublimité imprévue qui auraient pu être un si dangereux modèle. Il se tient à une hauteur moyenne et comme à mi-côte, et plaît par une élégance continue, une bonne grâce étudiée, qui n'est pas la bonhomie piquante de La Fontaine, mais qui a aussi son charme. Appartenant à cette société du XVIIIe siècle où la sensibilité était si fort à la mode, Florian, dont l'âme est naturellement tendre et délicate, s'adresse souvent à notre cœur et nous propose des exemples touchants d'affection, de dévouement, de désintéressement (*le Lapin et la Sarcelle, la Sarigue, l'Enfant et le Dattier, l'Aveugle et le Paralytique*). Il prêche volontiers ; sa morale est honnête, douce, celle du sentiment plus que celle du devoir. C'est un philanthrope convaincu, un peu mélancolique, qu'on ne peut s'empêcher d'aimer, — on serait tenté d'ajouter, en lui empruntant un vers :

Et qu'on ne peut aimer sans devenir meilleur.

Sa langue pure et facile achève de faire de lui un fabuliste parfait pour les enfants. Quand on le relit dans un autre âge, on trouve, avec le charme des souvenirs, des grâces et des finesses qu'on ne soupçonnait pas. On lui passe son air un peu maniéré et sa douceur un peu fade. Ses défauts bénéficient de l'indulgence qu'il inspire.

— BIBLIOGR. : Léo Claretie, *Florian* (1889).

FABLEAU (*blo* — [ou, d'après l'Acad. FABLIAU, forme picarde qu'il n'y a aucune raison de conserver]) n. m. Récit en vers de courte dimension, destiné à égayer.

— ENCYCL. Ce genre a apparu sur notre sol, où la verve comique n'a jamais manqué, bien avant le XIIe siècle : dès le IXe, l'Église s'élève contre la récitation de *fabulæ inanes, ignobiles*, qui ne peuvent être que les ancêtres du genre. Le spécimen le plus ancien que nous en possédions (*Richeut*) est de 1159 ; les plus récents, du milieu du XIVe s. Dans cet intervalle, il en a été écrit un très grand nombre, dont la plus grande partie est perdue ; il nous en reste cent cinquante environ. Beaucoup de ces petits récits sont fort scabreux : les infortunes conjugales d'un vilain ou d'un bourgeois, les mésaventures amoureuses d'un moine ou d'un *prouvoire*, les mille artifices par lesquels la perfidie féminine triomphe du sexe fort ; tels sont les thèmes les plus habituels. Ils sont traités avec une trivialité de style, une grossièreté de ton qui touche parfois au cynisme. C'est que les fableaux étaient ordinairement composés par des jongleurs de bas étage pour un auditoire de manants ou de bourgeois. L'intention satirique y est à peine sensible. Quoiqu'on ait souvent soutenu le contraire, l'esprit populaire n'y prend point sa revanche des inégalités sociales, et les faibles n'y sont point non plus bafoués, humiliés devant les forts. Les travers de chaque classe y sont peints en traits rapides et précis, mais nullement cruels ; si l'ironie, la verve railleuse y coulent à pleins bords, la satire, au sens propre du mot, n'y apparaît pas ; les fableaux sont, comme le disent les auteurs eux-mêmes, des « bourdes », bonnes à être récitées après boire pour dilater la rate et faciliter la digestion. Ce sont ces qualités de bonne humeur et de naturel, jointes à la minutieuse peinture des mœurs populaires, qui constituent le principal attrait de ces petits récits. Quelle est leur origine primitive ? Pendant le XIXe s., on y voyait surtout des paraboles bouddhiques, parvenues en Occident à travers plusieurs traductions et remaniements, aux XIe et XIIe s. J. Bédier, qui a combattu cette théorie avec beaucoup de vigueur, y voit des contes populaires, nés spontanément sur tous les points du globe et dont il est également impossible de déterminer le lieu d'origine et le mode de propagation. Une étude critique de chacun des thèmes mis en œuvre permettra peut-être de se prononcer entre la théorie orientaliste et celle de la « polygénèse ».

FABLIAU n. m. Littér. V. FABLEAU.

FABLIER (*bli-é*) n. m. Auteur de fables : *Tallemant était né anecdotier, comme La Fontaine était né* FABLIER. (Mme de Bouillon.)

— Recueil de fables, d'apologues : *Acheter un* FABLIER.

FABRE (Jean-Claude), oratorien et écrivain français, né et mort à Paris (1668-1753). Il professa avec distinction la philosophie et la théologie. Il avait une extrême facilité et une mémoire étonnante, mais il manquait d'esprit critique et de goût. Il quitta l'Oratoire en 1709 et y rentra en 1715. On a de lui : *Generalis dictionnarii latino-gallici Epitome* (1715) ; une continuation de l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury (1731) ; etc.

FABRE (Pierre), chirurgien français, né à Tarascon en 1716, mort vers 1791. Il fut membre de la Société académique des chirurgiens de Paris. Il faut citer, parmi ses nombreux ouvrages : *Traité des maladies vénériennes* (1758) ; *Essai sur divers points de physiologie, de pathologie et de thérapeutique* (1770) ; *Recherches sur les vrais principes de l'art de guérir* (1790).

FABRE (Jean-Antoine), ingénieur français, né à Saint-André (Basses-Alpes) en 1749, mort en 1834. Il fut nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées. Fabre a exécuté de nombreux travaux de canalisation et publié entre autres écrits : *Essai sur la théorie des torrents et des rivières* (1797) ; *Traité complet sur la théorie et la pratique du nivellement* (1812).

FABRE (François-Xavier-Pascal, baron), peintre français, né et mort à Montpellier (1766-1837). Élève de Louis David, il remporta le grand prix en 1787, séjourna trente-sept ans à Rome, puis à Florence, où l'on prétend qu'il épousa secrètement la célèbre comtesse d'Albany, qui le fit, du reste, son légataire universel en 1821. Revenu à Montpellier, Fabre laissa au musée de cette ville une précieuse collection de trois cent trente tableaux et d'objets d'art, à laquelle, par reconnaissance, on a donné son nom (1825). Les ouvrages de Fabre se distinguent par la richesse du coloris, unie à une pureté de style toute classique. On cite particulièrement : *la Mort de Milon de*

Crotone; Suzanne entre les deux vieillards; la Mort de Philopœmen; etc.

FABRE (Marie-Joseph-Victorin), littérateur français, né à Jaujac (Ardèche) en 1785, mort à Paris en 1831. A dix-neuf ans, il débutait par un *Eloge de Boileau*, qui fut couronné par l'Académie et eut un grand succès. Complimenté en vers par Parny, en prose par Ginguené, il entendit traiter ses précoces succès de « phénomène » par Suard, parlant au nom de l'Académie française. Les cercles l'accueillirent; la province lui donna des prix, l'Institut le couronna cinq fois. Un « décret nominatif de la Providence » en avait fait un lauréat de concours académiques. Il écrivit des poèmes : *Discours en vers sur les voyages* (1807); *la Mort de Henri IV* (1808); *les Embellissements de Paris* (1811); des *Eloges de Boileau* (1805), de *Pierre Corneille* (1808), de *La Bruyère* (1810), de *Montaigne* (1811); un *Tableau littéraire du* XVIII*e siècle* (1810), etc. En 1829, il fonda *la Tribune*, journal qui fut, en 1830, l'organe de l'opinion républicaine modérée.

FABRE (Jean-Raymond-Auguste), frère du précédent, poète et publiciste français, né à Jaujac (Ardèche) en 1792, mort à Paris en 1839. Il publia d'abord un poème en douze chants : *la Calédonie*, et fit recevoir à l'Odéon, en 1825, une tragédie, *Irène* ou *l'Héroïne de Souli*, que la censure interdit. En 1829, il coopéra à la fondation de *la Tribune*, dont il garda la direction jusqu'à sa mort. Il faut citer encore de lui : l'*Histoire du siège de Missolonghi* (1826); *la Révolution de 1830 et le Véritable Parti républicain* (1833).

FABRE (Antoine-François-Hippolyte), médecin français, né à Marseille en 1797, mort en 1853. Il fonda à Paris *la Lancette française* (ou « Gazette des hôpitaux »), qui fut un journal de satire médicale. On a de lui : *Dissertation sur le pemphigus* (1824); *l'Hélénéide, l'Orfiaïde* (1835); *Némésis médicale*, recueil de satires, par un Phocéen (1835); *Dictionnaire des dictionnaires de médecine* (1840-1841).

FABRE (Louis), agronome français, né à Carpentras en 1806. Il dirigea longtemps la ferme-école de Vaucluse, et publia, entre autres ouvrages estimés : *Principes d'agriculture appliqués aux contrées méridionales de la France* (1861); *Manuel de l'éleveur de vers à soie et de vers à bourre de soie* (1861); *Cours élémentaire d'agriculture pratique* (1861-1867); *le Bon Jardinier du midi de la France* (1865); etc.

FABRE (Paul-André), magistrat français, né à Paris en 1809, mort à Versailles en 1871. Avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation (1839-1861), il acquit une grande réputation et fut avocat général (1862), puis procureur général à la Cour de cassation (1870). Outre des plaidoyers et des réquisitoires, on doit à cet éminent magistrat : *Ordonnances et établissements de saint Louis* (1864); *le Président Nicias Gaillard* (1865).

FABRE (Louis-Adolphe), écrivain et magistrat français, né à Assieu (Isère) en 1819. Avocat à Vienne, il devint successivement président du tribunal de Chambéry et enfin de Saint-Etienne. Ce magistrat s'est fait connaître par des travaux historiques et archéologiques estimés. Nous citerons de lui : *Etudes historiques sur les clercs de la basoche* (1856); *Notice historique sur le premier parcellaire de Vienne* (1857); *Recherches historiques sur le pèlerinage des rois de France à Notre-Dame d'Embrun* (1860); *Etude sur la littérature judiciaire du* XII*e au* XIII*e siècle* (1863); *Trésor de la sainte Chapelle des ducs de Savoie au château de Chambéry* (1868); etc.

FABRE (J.-Henri), professeur, né à Saint-Léons (Aveyron) en 1823. Il a publié de nombreux ouvrages de science élémentaire et de vulgarisation. Nous citerons de lui : *la Science élémentaire*, lectures courantes (1862-1865); *Histoire de la bûche, récits sur la vie des plantes* (1866); *Notions préliminaires de physique* (1867-1870); *le Livre d'histoires, récits scientifiques de l'oncle Paul à ses neveux* (1868); *les Ravageurs, récits de l'oncle Paul sur les insectes nuisibles* (1870); *Astronomie élémentaire* (1872); *les Auxiliaires, récits sur les animaux utiles* (1873); *Lectures scientifiques : zoologie* (1873); *Botanique* (1874); *les Serviteurs, récits sur les animaux domestiques* (1875); *la Plante* (1875); *l'Industrie* (1875); *Cours complet d'enseignement littéraire et scientifique* (1876); *Souvenirs entomologiques* (1879-1899); etc.

FABRE (Ferdinand), romancier français, né à Bédarieux (Hérault) en 1827, mort à Paris en 1898. Il entra au séminaire de Montpellier; mais ne se sentant pas la vocation religieuse, il quitta le séminaire, se rendit à Paris, s'y livra aux études les plus diverses et publia un recueil de poésies : *les Feuilles de lierre* (1853); puis il écrivit son premier roman : *les Courbezon* (1862), qui lui valut les éloges de Sainte-Beuve et fut couronné par l'Académie. A partir de ce moment, il publia un grand nombre d'œuvres, récits champêtres pleins de saveur, scènes de la vie cléricale, écrites sans parti pris, avec une absolue sincérité, qui lui ont assigné une place à part dans la littérature française. « Il est, dit Jules Lemaître, un peintre incomparable des prêtres et des paysans. Je ne serais pas étonné que son œuvre vigoureuse, candide, un peu sévère, avec des coins délicieux de tendresse, demeurât comme un des monuments originaux du roman contemporain. »

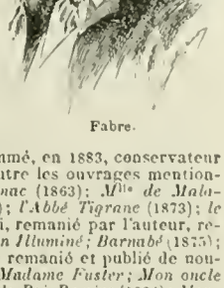
Fabre.

Ferdinand Fabre avait été nommé, en 1883, conservateur à la bibliothèque Mazarine. Outre les ouvrages mentionnés, on lui doit : *Julien Savignac* (1863); *Mlle de Malavieille* (1865); *le Chevrier* (1868); *l'Abbé Tigrane* (1873); *le Marquis de Pierrerue* (1874) qui, remanié par l'auteur, reparut en 1881 sous le titre de : *un Illuminé; Barnabé* (1875); *la Petite Mère* (1877), ouvrage remanié et publié de nouveau en 1887 avec le titre de *Madame Fuster; Mon oncle Célestin* (1881); *Lucifer* (1884); *le Roi Ramire* (1884); *Monsieur Jean* (1886); *Toussaint Galabru* (1887); *Norine* (1889); *Xavière* (1890); *l'Abbé Roitelet* (1890); *Germy* (1891); *Sylviane* (1892); *Mon ami Gaffarot* (1893); *Taillevent* (1895). Citons encore : *le Roman d'un peintre* (1878) sur J.-P. Laurens; *l'Hospitalière*, drame rustique en cinq actes (1880) et *Ma vocation* (1889), intéressante autobiographie.

FABRE (Amant-*Joseph*), professeur et homme politique français, né à Rodez (Aveyron) en 1844. Il s'adonna à l'enseignement en province, passa l'agrégation de philosophie en 1867, et fut suspendu pour ses opinions. Il devint, en 1881, maître de conférences à l'école supérieure de Sèvres. De 1881 à 1885, il siégea à la Chambre comme député de Rodez, et fut élu, en 1894, sénateur de l'Aveyron. Il s'est signalé par diverses propositions de loi, notamment par celle qui interdit tout mandat électif et tout emploi aux membres des familles ayant régné en France (1883) et par sa proposition d'instituer une fête annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc, à qui il a voué un véritable culte. Ses principaux ouvrages sont : *Cours de philosophie* (1870); *Histoire de la philosophie* (1877); *les Libérateurs* (1882); *Jésus*, mystère (1892); et, dans l'ordre d'idées qui lui est cher : *Jeanne d'Arc libératrice de la France* (1882); *Procès et condamnation de Jeanne d'Arc* (1884); *Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc* (1884); *Jeanne d'Arc*, drame historique (1890); *Jeanne d'Arc, impératrice de la France* (1892); *le Mois de Jeanne d'Arc* (1892).

FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire FABRE, dit), poète dramatique et homme politique français, né à Carcassonne en 1750, mort à Paris, sur l'échafaud, en 1794. Il avait ajouté à son nom celui d'une *églantine* d'or qu'il avait gagnée aux Jeux floraux. Après une jeunesse orageuse, il courut le monde comme acteur et, en 1787, se rendit à Paris, où la poésie et la politique le prirent tout entier. Sa carrière dramatique fut courte, mais féconde. En sept ans, il composa dix-sept pièces, surtout des comédies, dont la meilleure et la plus célèbre est *le Philinte de Molière* ou *la Suite du Misanthrope* (1790), où l'auteur, reprenant à son compte le paradoxe de Rousseau, poussait au noir le personnage de Philinte et le représentait à la fin châtié dans son incurable égoïsme. Citons encore *le Convalescent de qualité* ou *l'Aristocrate* (1791); *l'Intrigue épistolaire* (1792), et *les Précepteurs*, comédie posthume (1799). Fabre d'Eglantine ne manque point d'imagination, de verve comique, ni même d'esprit d'observation; mais il est un médiocre écrivain et il abuse de la prédication civique ou morale. Il a laissé des *Œuvres diverses*, notamment des contes, des épîtres, des satires, des romances et des chansons dans le goût champêtre du temps; entre autres, la chanson si connue : *Il pleut, il pleut, bergère!* Fabre d'Eglantine avait accueilli avec enthousiasme la Révolution. Ami de Danton et de Camille Desmoulins, il joua un grand rôle dans le club des Cordeliers. Député de Paris à la Convention, il vota la mort du roi. Il réalisa la substitution du calendrier républicain au calendrier grégorien, et c'est à lui qu'on doit la nomenclature des mois et des jours. V. CALENDRIER. Suspect de modérantisme aux yeux de Robespierre, accusé de corruption par ses ennemis (pour une obscure affaire de falsification de décret où son innocence a été depuis reconnue), il fut condamné à mort et guillotiné, le même jour que Danton et Camille Desmoulins.

Fabre d'Eglantine.

FABRE de l'Aude (comte Jean-Pierre), sénateur et pair de France, né à Carcassonne en 1755, mort du choléra à Paris, en 1832. D'abord avocat au parlement de Toulouse, il adopta les principes nouveaux et, en 1791, fut nommé procureur général syndic de son département et commissaire du roi près le tribunal de Carcassonne. Pendant la Terreur, il quitta la France et n'y rentra qu'après le 9-Thermidor. En 1795, le département de l'Aude l'envoya siéger aux Cinq-Cents. Il y fut un des plus empressés à accueillir le coup d'Etat de brumaire. Il se rendit, en qualité de commissaire du gouvernement, dans les départements méridionaux pour y organiser le nouvel état de choses. Nommé membre du Tribunat en 1799, président de cette assemblée, il y fit adopter de sages lois financières. Le Tribunat supprimé, Fabre passa au Sénat avec le titre de « comte » (1807). Napoléon le combla : membre du grand conseil du Sénat en 1810, procureur général près le conseil du second des titres la même année; l'un des premiers, en 1814, il vota la déchéance de l'Empire. Le 1er avril, avec soixante-deux autres sénateurs, il nomma un gouvernement provisoire. Le 3 juin, Louis XVIII l'éleva à la pairie. L'Empereur, au retour de l'île d'Elbe, lui conserva son siège; mais la seconde Restauration lui en garda rancune, et il ne recouvra son titre de pair qu'en 1819.

FABRE (Denis), dit de **l'Hérault**, conventionnel, né à Montpellier, tué à l'armée des Pyrénées à la fin de 1793. Conseiller à la Cour des aides avant 1789, il fut envoyé à la Convention par l'Hérault et y siégea à la Montagne. Il vota la mort de Louis XVI. La Convention le délégua à l'armée des Pyrénées, que commandait le général Dagobert. Il prit part à de nombreuses actions militaires, enleva aux Espagnols deux places, Thuir et Sainte-Colombe, et fut tué près de Port-Vendres, en cherchant à sauver une batterie. Sur la proposition de Robespierre, la Convention lui décerna les honneurs du Panthéon (1794).

FABRE D'OLIVET (Antoine), littérateur, musicien, philologue, philosophe français, né à Ganges (Hérault) en 1768, mort à Paris en 1825. Il débuta à Paris par des bluettes dramatiques. Il publia des lettres sur l'histoire, des poésies, des œuvres philosophiques, philologiques, où l'originalité, la bizarrerie des idées, pour mieux dire, s'alliait à une érudition réelle. Il a beaucoup écrit. Il faut citer de préférence ses ouvrages philosophiques : *De l'état social de l'homme* (1822), et ses ouvrages philologiques : *les Vers dorés de Pythagore* (1813); *la Langue hébraïque restituée* (1816). On a de lui des œuvres dramatiques : *le Quatorze Juillet* (1790); *Toulon soumis* (1791); *Caïn*, traduit de Byron (1823); etc. Un aspect peu connu de l'œuvre de Fabre d'Olivet, c'est le rôle qu'il a joué comme précurseur des félibres, qui, à ce titre, lui ont consacré un monument commémoratif, à Ganges. Il a publié, en 1803, sous le titre *le Troubadour, poésies occitaniques du* XIII*e siècle*, toute une série de poésies languedociennes de sa composition. Ses poésies, notamment celles sur *les Saisons*, le classent parmi les meilleurs poètes en langue d'oc du commencement du XIXe siècle.

FABRECOULIER (*li-é*) n. m. Bot. Nom vulgaire du micocoulier, dans le midi de la France. On l'appelle aussi FABRÈGUE, FABREGUIER ou FALABREGUIER.

FABRÈGUES, comm. de l'Hérault, arrond. et à 9 kil. de Montpellier, sur le Caulazon, sous-affluent du Lez par la Mosson; 1.635 hab. Ch. de f. Midi.

FABRETTI (Raphaël), antiquaire italien, né à Urbin (Etats de l'Eglise) en 1618, mort à Rome en 1700. Il devint conservateur des archives du château Saint-Ange. On lui doit de bons ouvrages d'archéologie : *De aquis et aquaeductibus veteris Romæ* (1680); *Syntagma de columna Trajana* (1683), et *Inscriptionum antiquarum descriptio* (1699); etc.

FABREZAN, comm. de l'Aude, arrond. et à 90 kilom. de Narbonne, sur l'Orbieu, au pied de la montagne d'Alarie; 1.829 hab. (*Fabrezanais, aises.*) Carrière de pierres, fabrique de tartre. Ancien château. Un canal d'irrigation du dép. de l'Aude porte le nom de *canal de Fabrezan*.

FABRI (Jean), évêque de Chartres, né à Paris vers 1320, mort à Avignon en 1390. Conseiller du roi Charles V et ami du pape Clément VII, le roi Charles VI le chargea, en 1381, de négocier la paix avec les Bretons. Pendant sept ans (1381-1388), Fabri fut chancelier de Louis, duc d'Anjou et roi de Sicile. Il a écrit plusieurs ouvrages, restés manuscrits; entre autres, *les Grandes Chroniques de Hainnut*, le *Récit historique* des événements dont il fut le témoin de 1381 à 1388, et un plaidoyer en faveur des papes d'Avignon sous le titre de *Gémissement des gens de bien à l'occasion du grand schisme*.

FABRI (Jean), imprimeur du XVe siècle, né à Langres. Il fonda, en 1474, le premier établissement typographique qu'ait possédé Turin.

FABRI (Pierre), de son vrai nom LEFÈVRE, prêtre et écrivain français, né à Rouen vers 1490, mort en 1539. Il fut curé de Méray, dans le diocèse de Rouen. Il a composé deux ouvrages, très recherchés aujourd'hui des bibliophiles : un *Traicté en l'honneur de Dieu et de sa mère* (1514), et le *Grant et vrai art de pleine rhétorique*. Dans ce dernier livre, il a réuni un grand nombre de recettes littéraires « pour permettre à ung chacun de facilement compeser et faire toute description tant en prose qu'en rithme » (1521). Les poèmes qu'on lui a attribués ne sont pas de lui.

FABRI (Honoré), savant jésuite, né en 1607, mort en 1688. Il fut professeur de théologie à Lyon et grand pénitencier à Rome. Auteur de nombreux ouvrages sur les matières les plus variées : théologie, littérature, mathématiques, astronomie et médecine, il combattit sans succès les principaux savants de son temps : Pascal, Huyghens, Galilée, et fut, pour cette raison, surnommé l'**Avocat des causes perdues**.

FABRI (Frédéric), théologien allemand, né à Schweinfurt en 1821, mort à Würtzbourg en 1891. Il a été directeur de l'école des missions de Barmen (1857-1884), et professeur à l'université de Bonn (1889-1891). Il se fit connaître, en 1856, par un livre intitulé *Briefe gegen den Materialismus*. Puis il se consacra à l'étude des questions relatives à l'organisation de l'Eglise et à ses rapports avec l'Etat. Dans la dernière partie de sa vie, il s'occupa beaucoup de politique coloniale. Plusieurs de ses ouvrages ont fait grand bruit en Allemagne. Il faut citer : *Kirchenpolitische Fragen der Gegenwart* (1867); *Staat und Kirche* (1872); *Bedarf Deutschland der Kolonien?* (1884); *Fünf Jahre deutscher Kolonial-politik* (1889).

FABRI (Christophe), dit **Libertet**, réformateur suisse, né à Vienne (Dauphiné) en 1508, mort à Neuchâtel en 1588. Admirateur et ami de Farel, il interrompit ses études de médecine pour l'aider à prêcher les idées nouvelles. Bien que son rôle soit moins connu que celui de Farel, il contribua pour la plus large part au succès de la réforme à Neuchâtel. Il y exerça les fonctions pastorales en 1532 et de nouveau en 1545 jusqu'à sa mort. Dans l'intervalle, il avait rempli une mission à Thonon pendant dix ans.

FABRIANI (Séverin), littérateur italien, né à Spilamberto (duché de Modène) en 1792, mort en 1849. Il entra dans les ordres, collabora aux *Mémoires de religion, de littérature et de morale* de l'abbé Baraldi et finit par se consacrer entièrement à l'instruction des sourds-muets.

FABRIANO (Francesco DI GENTILE **da**), peintre italien de l'école ombrienne, né à Fabriano, dans la marche d'Ancône, vers 1370, mort à Rome vers 1450. Il exécuta un grand nombre de travaux, à Gubbio, Urbin, Perouse, Orvieto, Florence et Sienne. En 1417, il peignit pour la cathédrale d'Orvieto une Madone dont le succès fut tel, qu'il lui valut d'être inscrit sur le registre de la cathédrale avec le titre d'*egregius magister magistrorum*. En 1423, il exécuta pour l'église de la Sainte-Trinité, à Florence, une *Adoration des rois Mages*, que l'on regarde comme l'une de ses œuvres les plus remarquables. Mais son véritable chef-d'œuvre, si nous en croyons Vasari, fut le retable d'autel de la Vierge, qu'il peignit, en 1425, dans l'église de Saint-Nicolas, et dont il n'existe plus aujourd'hui que deux fragments. Il travailla aussi à Venise et à Rome. Le sénat de la première de ces villes lui fit don d'une robe de patricien et lui accorda une pension viagère pour sa toile représentant *la Victoire navale des Vénitiens sur Frédéric Barberousse en 1177*. A Rome, il exécuta quelques-unes des décorations de l'église de Saint-Jean-de-Latran, et peignit à fresque, sur la tombe du cardinal Adimari, dans l'église de Sainte-Marie-Nouvelle, une *Madone à l'Enfant avec saint Benoît et saint Joseph*, œuvre qui excita l'admiration de Michel-Ange et lui fit dire que le style de l'artiste était comme son nom, *Gentile*. C'est, en effet, par la délicatesse de son pinceau, ainsi que par le fini de son travail et par la vivacité de son coloris, que Fabriano s'est placé à un rang éminent parmi les peintres de son époque. Le musée du Louvre possède de cet artiste une *Présentation au Temple*, tableau avec prédelles.

FABRICANT (*kan*), **ANTE** n. Personne qui transforme la matière première soit en un objet définitif, soit en une nouvelle matière première qui servira dans une autre fabrication.

— Adjectiv. Qui fabrique : *Des industriels* FABRICANTS.

— ENCYCL. L'article 632 du Code de commerce réputé commerçant le *fabricant* ou manufacturier. Comme tout

commerçant, le fabricant apporte dans son entreprise un capital qu'il se propose de faire fructifier en l'augmentant des bénéfices réalisés sur la vente de ses produits. Pour atteindre ce but, le manufacturier doit connaître exactement : 1° tous les mouvements d'entrée et de sortie des matières premières qui il possède dans ses magasins, mouvements enregistrés au prix d'achat ; 2° les dépenses de toute nature formant le prix de revient des objets manufacturés ; 3° la situation débitrice ou créditrice des personnes avec lesquelles il est en relations ; 4° les résultats en bénéfice ou en perte réalisés sur la vente des produits manufacturés.

On distingue plusieurs sortes de fabricants :

A. Ceux qui vendent directement aux consommateurs les produits qu'ils ont fabriqués ;

B. Ceux qui vendent à des intermédiaires soit en gros, soit en demi-gros ;

C. Ceux qui vendent les objets qu'ils ont manufacturés à d'autres fabricants, qui achèvent ou simplement continueront la transformation des produits à eux cédés.

FABRICATEUR, TRICE n. Individu qui fabrique. (Ne se prend qu'en mauv. part) : *Un* FABRICATEUR *de fausse monnaie.* ‖ Personne qui invente des choses fausses : *Un* FABRICATEUR *de fausses nouvelles.*

— Par ext. Créateur, inventeur. ‖ *Fabricateur souverain* ou *suprême*, Dieu, créateur de l'univers :

Le fabricateur souverain
Nous créa besaciers, tous de même manière.
LA FONTAINE.

FABRICATION (*si-on*) n. f. Action ou manière de fabriquer. ‖ Transformation de matières premières de toutes sortes en objets utilisables dans l'industrie, dans l'économie domestique, etc.

— Par ext. Production de choses fausses : FABRICATION *de fausse monnaie. La* FABRICATION *d'un acte s'appelle* faux en écriture.

— Fig. Invention de choses fausses : *La* FABRICATION *de fausses nouvelles est punie par la loi.*

— ENCYCL. En dehors des monopoles que les Etats se réservent dans un but fiscal ou de sécurité publique, le droit de *fabrication* appartient en général à tout le monde, et, cependant, pour récompenser les fabricants ingénieux, la législation leur accorde un monopole temporaire. V. BREVET D'INVENTION, et MARQUE DE FABRIQUE.

FABRICE ou **FABRIZIO d'Acquapendente** (Jérôme), anatomiste et chirurgien italien, né à Acquapendente en 1537, mort à Padoue en 1619. Elève de Fallope, il lui succéda en 1562, à Padoue, dans la chaire d'anatomie. Ses leçons lui attirèrent des disciples de toutes les parties de l'Europe. Il ne se borna pas à l'étude de l'anatomie descriptive, mais il sut tenir compte des données de l'anatomie comparée et de la physiologie. On lui doit la découverte des valvules des veines ; il ne sut pas tirer de la constatation de ce fait la conclusion physiologique de la circulation du sang ; ce fut un de ses élèves, Harvey, qui eut plus tard ce mérite. Il faut citer, parmi ses nombreux ouvrages, dont quelques-uns furent publiés après sa mort : *Pentateuchos chirurgicum* (1592) ; *De venarum ostiolis* (1603) ; *Opera chirurgica in duas partes divisa* (1617) ; *De respiratione et ejus instrumentis* (1615) ; *De gula, ventriculo, intestinis* (1618) ; *De formatione ovi et pulli* (1621) ; *Opera omnia* (1687).

FABRICE de Hilden (Guillaume), chirurgien allemand, né à Hilden, près de Cologne, en 1560, mort à Berne en 1634. Observateur sagace et consciencieux, il fit de l'anatomie la base principale de la médecine et de la chirurgie et s'acquit, comme praticien, une réputation méritée d'opérateur habile. Tous ses ouvrages ont été réunis et publiés par les soins de J. Bayer : *Opera omnia* (1646).

FABRICE Frédéric-Ernest, homme politique suédois du XVIIIe siècle. Attaché à la personne de Christian-Auguste de Holstein, administrateur du duché pendant la minorité de Frédéric, neveu de Charles XII, il fut envoyé auprès de Charles XII à Bender, et écrivit à Christian-Auguste et au baron de Gœrtz des lettres, publiées depuis sous ce titre : *Anecdotes du séjour du roi à Bender* ou *Lettres du baron de Fabrice* (1760).

FABRICE (Georges-Frédéric-Alfred VON), général allemand, né à Quesnoy-sur-Deule en 1818, pendant l'occupation de la France par les Alliés, mort à Dresde en 1891. Commandant des troupes confédérées dans le Holstein en 1864, il prit part, en 1866, à la guerre austro-prussienne, comme chef d'état-major du prince Albert de Saxe. Après Sadowa, il devint ministre de la guerre du royaume de Saxe, dont il réorganisa l'armée sur le modèle prussien. Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, il fut gouverneur du territoire du 12e corps, puis du département de Seine-et-Oise. Après l'armistice, il commanda le corps d'occupation (févr.-juin 1871). Général de cavalerie en 1872, il reprit le ministère de la guerre, fut chargé, en 1882, du portefeuille des affaires étrangères, et fait comte en 1884.

FABRICIE (*si*) ou **FABRICIA** (*si*) n. f. Genre d'annélides polychètes tubicoles, famille des serpulides, appelées aussi *amphicorines*. Les fabricies habitent les mers d'Europe ; ces vers marins possèdent, en général, des yeux sur chacun de leurs segments. La *fabricia sebella* se trouve depuis la Méditerranée jusque dans la mer du Nord.) Syn. AMPHICORINE.

FABRICIEN, ENNE (*si-in, èn*) n. m. adj. Qui se rapporte aux fabriques des paroisses : *L'administration* FABRICIENNE.

— n. m. Membre du conseil de fabrique d'une paroisse : *Les marguilliers sont pris parmi les* FABRICIENS. ‖ On dit quelquefois FABRIQUIER.

FABRICIUS (Caius), surnommé **Luscinus**, à cause de ses petits yeux, consul l'an 282 av. J.-C. Il est resté comme l'un des types de la simplicité et du désintéressement des vieux Romains. Dante le nomme avec honneur au XXe chant du *Purgatoire*, et l'apostrophe de Rousseau : « O Fabricius, qu'eût pensé votre grande âme ... » est célèbre. Vainqueur des Samnites, des Brutiens et des Lucaniens, il rapporta un butin énorme dont il ne garda rien. Il refusa de recevoir aucun présent des Samnites, reconnaissants de ses bons offices. Sa grandeur d'âme brilla surtout dans la guerre contre Pyrrhus. Les Romains ayant été vaincus par suite de la surprise que leur causèrent les éléphants qu'ils voyaient pour la première fois, Fabricius fut envoyé vers Pyrrhus pour traiter de la rançon des prisonniers. Le roi tenta vainement de se l'attacher par des présents. Fabricius n'accepta rien. Il voulut alors éprouver son courage et fit tout à coup paraître devant lui un éléphant qui poussait des cris terribles et balançait sa trompe au-dessus de sa tête : « Votre éléphant, dit Fabricius avec calme, ne m'étonne pas plus aujourd'hui que votre or ne m'a tenté hier. » Fabricius entendit avec une surprise extrême Cinéas développer dans un repas les doctrines d'Epicure, alors inconnues à Rome : « Je souhaite, déclara-t-il, quand Cinéas eut fini, que les Samnites et Pyrrhus pratiquent de telles maximes, tant qu'ils feront la guerre aux Romains. » Pyrrhus, plein d'admiration pour un tel homme, lui offrit vainement un quart de son royaume, s'il consentait à le suivre. Plus tard, Fabricius ayant été mis à la tête d'une armée, le médecin de Pyrrhus lui offrit d'empoisonner son roi moyennant une récompense. Fabricius avertit généreusement le roi : « Je reconnais Fabricius, s'écria Pyrrhus ; il serait plus facile de détourner le soleil de son cours que ce Romain du sentier de la justice et de l'honneur ! » Censeur en 277, il se montra d'une extrême rigidité et mourut sans laisser aucun bien. Le sénat maria sa fille aux frais du public, et Fabricius fut, contre tous les usages, enterré dans la ville.

FABRICIUS (Jean-Albert), théologien protestant allemand, philologue et bibliographe, originaire du Holstein, né en 1668 à Leipzig, mort à Hambourg en 1736. De 1699 à sa mort, il fut professeur d'éloquence et de morale à Hambourg. En outre, de 1708 à 1711, il fut chargé du rectorat au Johanneum. Fabricius est le fondateur de l'histoire littéraire grecque et latine. Il écrivit des petits traités d'apologétique qui, fort goûtés en leur temps, sont oubliés aujourd'hui : *Hydrothéologie* (1730 et 1734, trad. en français sous le titre de *Théologie de l'eau* ou *Essai sur la bonté de Dieu manifestée dans la création de l'eau*), etc. Ses deux publications capitales sont : la *Bibliotheca latina* (1697, nouvelle édition par Ernesti, Leipzig, 1773-1774) et la *Bibliotheca græca* (1705-1728), par Harles (1790-1809), avec index (1838). Ce second ouvrage, bien supérieur au premier, est encore indispensable aujourd'hui, grâce à l'abondance des documents qui y sont rassemblés. On doit encore à Fabricius : *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis* (1734-1736) ; *Bibliographia antiquaria* (1713) ; *Bibliotheca ecclesiastica* (1718) ; des éditions de Sextus Empiricus, de Dion Cassius et de divers Pères de l'Eglise, etc. Ses grands travaux d'histoire littéraire et de bibliographie sont encore une mine féconde de renseignements précieux. Ils contiennent l'indication de tous les ouvrages, même les moins importants, qui restent de l'antiquité, avec tous les détails possibles sur leur auteur ainsi que sur les éditions, traductions et travaux auxquels ils ont donné lieu. Ses nombreuses et originales études sur les écrits apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament ont ouvert une voie nouvelle. Sur sa vie et ses écrits, consulter l'ouvrage de son gendre Reimarus : *Commentarius de vita et scriptis J. A. Fabricii* (1737).

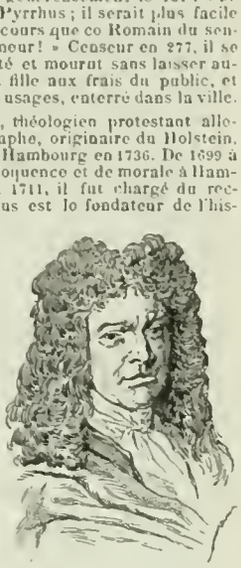
Fabricius.

FABRICIUS (Werner), organiste et compositeur allemand, né à Itzehoe (Holstein) en 1633, mort à Leipzig en 1679. Son talent de compositeur et d'exécutant le fit choisir, en 1656, comme organiste de l'église Saint-Thomas de Leipzig. On connaît de lui, outre un *Manuel de basse continue* et une *Instruction sur la manière d'examiner un nouvel orgue*, un recueil intitulé *Deliciæ harmonicæ*, contenant soixante-cinq pavanes, allemandes, courantes, etc., à cinq parties, et un autre recueil d'*Airs spirituels, dialogues et concerts pour les fêtes solennelles*, à quatre et huit voix, avec divers instruments.

FABRICIUS (Jean-Chrétien), entomologiste danois, né à Tundern en 1743, mort à Copenhague en 1807. Disciple de Linné, il étudia l'histoire naturelle et la médecine, fut professeur à l'université de Kiel. Fabricius, outre ses travaux d'entomologie descriptive, publia plusieurs ouvrages sur la classification des insectes, où il essayait d'établir les divisions uniquement sur la disposition des pièces buccales. Ses divisions des *eleutherata, antliata*, etc., n'ont pas été adoptées.

FABRINI (Jean), grammairien italien, né à Figline (Toscane) en 1516, mort vers 1580 à Venise, où il professa l'éloquence. On a de lui : *Della interpretazione della lingua volgare e latina* (1544) ; *Teorica della lingua* (1566) ; etc.

FABRIQUE (*brik*) — du lat. *fabrica*, action de construire n. f. Etablissement où l'on manufacture des objets destinés au commerce. ‖ Par. anal. Lieu où l'on produit habituellement : *Une* FABRIQUE *de cancans, de fausses nouvelles.*

— Fig. Invention ; action d'imaginer et de communiquer une chose fausse : *Toutes les religions de* FABRIQUE *humaine sont plus ou moins accessibles à la raison.*

— Archit. Construction ayant pour décoration principale la disposition et l'appareillage des matériaux employés.

— Comm. *Prix de fabrique*, Prix auquel le fabricant vend ses produits au commerce. ‖ *Marque de fabrique*, V. MARQUE. ‖ *Dessin de fabrique*, Dessin qui sert de modèle aux ouvriers qui fabriquent des tissus façonnés.

— Dr. admin. Ensemble des personnes nommées officiellement pour administrer les biens d'une paroisse : *Président du conseil de* FABRIQUE. ‖ Ensemble des biens et revenus d'une église : *Quêter pour la* FABRIQUE. V. la partie encycl.

— Peint. Construction quelconque servant à l'ornement d'un paysage : *Les* FABRIQUES *de Claude Lorrain.*

— ENCYCL. Techn. La *fabrique* est le lieu où s'opère la fabrication, la transformation des matières premières en produits ou objets destinés à un usage déterminé. C'est en cela que la fabrique diffère de l'usine ; dans celle-ci, on traite directement la matière première au sortir de son extraction, ou la prépare pour les besoins de la fabrication, quoiqu'il arrive aussi que cette préparation suffise pour rendre ces matières propres à l'usage.

On a soin, d'ordinaire, de placer les fabriques dans des lieux qui leur sont favorables soit au point de vue de la proximité des matières premières qu'elles emploient, ou de leur débouché de vente, soit près d'un cours d'eau où elles puisent leur force motrice, d'une ligne ferrée qui leur permet une expédition plus rapide et moins coûteuse de leurs produits, soit enfin là où elles trouvent la main d'œuvre à meilleur marché.

— Dr. admin. Quand l'Eglise commença à former des paroisses, les *fabriques* furent composées de membres du clergé, qui prenaient le nom de *marguilliers*, du latin *matricula* (catalogue, parce qu'ils dressaient la liste des pauvres. Mais, dès les premiers temps du moyen âge, l'administration des biens d'église fut souvent confiée à des laïques, sous la surveillance des curés et des évêques. A l'époque du concile de Trente, cet usage s'était généralisé et avait acquis force de loi. Les membres du conseil de fabrique, appelés ordinairement « fabriciens », étaient élus par les paroissiens ; ils choisissaient parmi eux quatre marguilliers, qui constituaient le *bureau*. C'étaient le président, le curé, le trésorier et le secrétaire. Les comptes étaient soumis à l'évêque, dans le cours de ses visites. Cet état de choses dura en France jusqu'à la Révolution, qui supprima les fabriques et vendit leurs biens. Le Premier Consul les rétablit (art. organiques du 8 avr. 1802 (art. 76), sans la participation du pape ou des évêques : il en fit une institution civile, au lieu d'un établissement ecclésiastique. Il y eut d'abord dans chaque paroisse deux fabriques : l'une, *intérieure* pour la gestion du produit des oblations ; l'autre, *extérieure*, pour l'administration des biens-fonds. Le décret impérial du 30 décembre 1809, mettant fin à une situation fertile en conflits, établit une seule fabrique par paroisse. C'est sur ce même décret, complété en 1893, que repose toute la législation civile actuellement en vigueur sur l'*organisation*, les *droits et charges*, et aussi la *comptabilité* des fabriques.

L'administration des fabriques est placée sous l'autorité du *conseil de fabrique*, assemblée délibérante, et du *bureau des marguilliers*, comité d'exécution. Le conseil de fabrique se compose de neuf membres dans les paroisses d'au moins cinq mille âmes, de cinq dans les autres. Le curé ou le desservant et le maire, ou un de ses adjoints, en sont membres de droit. Les fabriciens, toutes les fois qu'une nouvelle fabrique est créée, doivent être nommés par l'évêque et le préfet ; ils se recrutent ensuite par voix d'élection. Chaque membre est nommé pour une période de six ans. Le conseil est renouvelable par moitié, tous les trois ans. Le *bureau des marguilliers* comprend, indépendamment du curé ou desservant, trois membres du conseil de fabrique élus par cette assemblée ; il exécute toutes les décisions prises en conseil dans les quatre sessions ordinaires qui doivent être tenues chaque année, le dimanche de Quasimodo et le premier dimanche des mois de juillet, octobre et janvier. Il ne peut y avoir de réunions extraordinaires qu'avec l'autorisation de l'évêque ou du préfet.

En cas d'insuffisance des revenus de la fabrique, les communes doivent allouer au curé une indemnité de logement, quand il n'existe pas de bâtiment affecté à son habitation, et aussi pourvoir aux grosses réparations des édifices consacrés au culte et des presbytères, quand ces bâtiments leur appartiennent (loi du 5 avr. 1884, art. 136).

L'article 78 de la loi de finance du 26 janvier 1892 posa en principe que la comptabilité des fabriques serait dorénavant soumise *à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics*. Le décret du 27 mars 1893 et l'instruction du 15 décembre déterminèrent les conditions d'application de cette mesure. Les comptes sont jugés par le conseil de préfecture, si les recettes sont inférieures à 30.000 francs, et par la Cour des comptes si elles sont supérieures ou s'il s'agit d'une église cathédrale.

Les consistoires protestants et les communautés israélites ont les mêmes droits et les mêmes obligations que les fabriques catholiques.

FABRIQUER (*ké* — du lat. *fabricare*, même sens) v. n. Transformer au moyen de la main-d'œuvre de l'homme, ou par des procédés mécaniques ou chimiques, les matières premières pour les rendre plus facilement utilisables et les approprier aux besoins de la consommation.

— Par anal. Faire, préparer, travailler : FABRIQUER *des tartes.* ‖ Créer, produire : FABRIQUER *un homme.*

— Par ext. Produire un objet destiné à tromper : FABRIQUER *des billets de banque.*

— Fig. Imaginer, en parlant d'une fausseté : FABRIQUER *des mensonges, des calomnies.*

— Pop. Faire : *Que* FABRIQUEZ-*vous là ?* ‖ Duper, voler : FABRIQUER *quelqu'un.*

Se fabriquer, v. pr. Etre fabriqué. ‖ Fabriquer à soi : *Robinson* SE FABRIQUA *un parapluie.*

FABRIS (Salvator), maître d'armes italien, né à Bologne en 1554, mort vers 1630. Il parcourut l'Espagne, la France et l'Allemagne, et passa, en 1590, en Danemark, où il publia, en 1606, son traité d'escrime sous la patronage du roi Christian IV. Cet ouvrage, édité à Copenhague, est un cours pratique d'escrime divisé en cent quatre-vingt-dix exemples, appuyés par autant de gravures de Halbeck. Le titre est : *De lo Schermo overo Scienza d'arma.*

FABRIS (Giuseppe DE), sculpteur italien, né à Noventa di Piave (Vénétie) en 1790, mort à Rome en 1860. Envoyé comme pensionnaire à Rome, il exécuta, dans cette ville, un groupe colossal de *Milon de Crotone attaqué par un lion*, qui lui valut son admission à l'académie de Saint-Luc. Ses principales œuvres monumentales sont : le *monument du cardinal Fontana*, dans l'église Saint-Charles, à Rome ; le *monument de la comtesse Mallerio* ; le *Génie assis sur le monument de Canova*, dans l'église des Frari, à Venise, etc. Fabris, sculpteur classique, fut élu correspondant de l'Institut de France, en 1846.

FABRIS (Antonio), médailleur italien, né à Udine au début du XIXe siècle. Il vint s'établir à Florence vers 1823, et c'est à cette époque que se rapporte sa première œuvre, la médaille de Canova. Mais son œuvre la plus admirée fut la médaille frappée pour la consécration de l'église de Possagno, dont les dessins sont dus précisément à Canova. En 1830, il exécuta le modèle d'une superbe médaille pour le monument de Canova. Ses œuvres les plus connues sont : la *médaille d'inauguration de l'académie de Borgo-San-Sepolcro* (1838) ; une *médaille de Dante*, dont le revers représente le monument du poète dans l'église Santa-Croce, de Florence ; enfin, plusieurs médailles de peintres et de poètes, et une réduction des fameuses portes du Baptistère de Florence, par Ghiberti.

FABRITIUS (Carel *ou* Karel), peintre hollandais, né vers 1621 à Haarlem, mort à Delft en 1654. Sa vie est peu connue et ses œuvres sont rares. Elles ont été longtemps attribuées à Rembrandt, dont il avait été l'élève. Les principales sont : *Réunion de portraits de famille* (1648 [tableau brûlé à Amsterdam en 1863], *Abraham de Hotte*, portrait (1640), le *Chardonneret* (1654), la *Sentinelle* (1651) [musée Schwerin]. On a souvent confondu ce peintre avec *Bernard* FABRITIUS, peintre hollandais du XVIIe siècle. Ses œuvres, d'une excellente facture, trahissent l'influence de Rembrandt.

FABRITIUS (Louis), voyageur, né au Brésil, d'une famille hollandaise, en 1648, mort en 1729. Après avoir servi dans l'armée russe, il entra au service de la Suède (1677), et fut chargé par Charles XI de nouer des relations commerciales avec l'Orient, pour attirer à Narva (Esthonie) le commerce de la soie. Il fit plusieurs voyages en Perse et réussit à amener à Stockholm (1697) des marchands de soie arméniens et persans. Mais l'obligation de franchir le territoire russe empêcha bientôt le gouvernement suédois de donner suite à ce projet.

FABRIZIA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), à la source du fleuve côtier Alaro; 3.900 hab.

FABRO, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur la Chiana, affluent du Tibre; 2.100 hab.

FABRONI (Angelo), biographe italien, né à Marradi (Toscane) en 1732, mort à Pise en 1803. Une *Vie du pape Clément XII*, écrite dans un latin pur et élégant, lui valut la protection de la cour de Rome. Il gagna aussi celle du grand-duc de Toscane, Léopold, qui le nomma précepteur de ses enfants. Il a laissé *Vitæ Italorum doctrina excellentium qui sæculis* XVII *et* XVIII *floruerunt* (1778-1805), ouvrage rédigé avec beaucoup de soin; des *Eloges d'Italiens illustres* (en ital.) et une *Histoire de l'université de Pise*.

FABRONI (Jean-Valentin-Mathias), savant et ingénieur italien, né à Florence en 1752, mort en 1822. Collaborateur et ami de Fontana, il lui succéda comme directeur du cabinet de physique du grand-duc, fut chargé d'importantes fonctions scientifiques, et nommé par Napoléon directeur des travaux des ponts et chaussées pour les départements au delà des Alpes. C'est à lui qu'on doit la route du mont Genèvre et les premiers travaux de celle de la Corniche. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur la chimie, l'agriculture, la botanique, etc.

FABRONIE (*nî*) n. f. Genre de bryacées, comprenant une douzaine d'espèces de mousses délicates, qui croissent sur la terre et les arbres, dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique.

FABROT (Charles-Annibal), jurisconsulte, né à Aix en 1580, mort à Paris en 1659. Il fut professeur de droit à l'université d'Aix, de 1609 à 1617, de 1622 à 1637. On lui doit la publication des *Basiliques* (1647); une édition des *Institutes* (1638-1654); des éditions de divers historiens byzantins; quelques dissertations de droit romain; plusieurs ouvrages de droit et d'histoire ecclésiastiques, et une édition des œuvres de Cujas (1659).

FABRY (Jacques-Joseph), homme politique belge, né et mort à Liége (1722-1798). Il avait adopté les idées des Encyclopédistes. En 1789, le prince-évêque de Liége, Hœnsbrœck, crut habile de nommer Fabry bourgmestre de Liége; et, sous le coup de l'émotion populaire, signa la révocation du règlement de 1684, qui était odieux à ses sujets. Mais, comprenant bientôt que ces concessions ne suffiraient pas pour lui ramener leur affection, il s'enfuit en Allemagne. Fabry déplut bientôt : les deux partis le prirent en haine, et il fut accusé d'avoir dilapidé les finances. En 1791, les troupes impériales rétablirent Hœnsbrœck; par suite, Fabry fut obligé de fuir; il rentra avec Dumouriez et les Français, et fut nommé président de l'administration provisoire. En 1793, les chances de la guerre ayant ramené les Autrichiens à Liége et avec eux un prince-évêque, Fabry dut s'exiler en France, où il fut dénoncé à la Convention comme un partisan des girondins. Mais il put se soustraire à l'accusation, et il alla finir ses jours dans sa ville natale.

FABULAIRE (*lèr'*) ou **FABULARIA** n. f. Paléont. Genre de foraminifères, famille des miliolidés, comprenant de minuscules coquilles ressemblant à des biloculines, avec loges remplies de matière calcaire criblée de canaux. (Les fabulaires sont fossiles dans l'éocène.)

FABULATION (*si-on* — du lat. *fabula*, fable) n. f. Littér. Figure par laquelle on donne comme réel et sérieux ce qui est imaginaire. ‖ Disposition donnée à la fable, à l'action d'une composition littéraire : *Une agréable, Une savante* FABULATION. V. AFFABULATION.

FABULETTE (*lèt'*) n. f. Conte, historiette, mensonge.

FABULEUSEMENT adv. D'une façon prodigieuse, étonnante, incroyable : *Etre* FABULEUSEMENT *riche*.

FABULEUX (*leû*), **EUSE** (du lat. *fabulosus*, même sens) adj. Imaginaire, qui n'a pas d'existence réelle, de fondement réel : *Des personnages, Des récits* FABULEUX. ‖ Par ext. Prodigieux, incroyable, quoique vrai; très exagéré : *Accomplir des exploits* FABULEUX. *Demander des prix* FABULEUX.
— Hist. *Temps fabuleux*, Nom donné au premier âge des peuples grecs.
— n. m. Ce qui est fabuleux; genre fabuleux : *Le* FABULEUX *de jadis est devenu le* COMMUN *d'aujourd'hui*.
— ENCYCL. Les limites des temps *fabuleux* sont naturellement très incertaines; elles ont varié suivant les progrès de la science, surtout suivant la méthode appliquée dans les études historiques. Aujourd'hui, l'on s'accorde à désigner sous le nom de « temps fabuleux » toute la période des civilisations helléniques qui a précédé le VIIIe siècle avant notre ère : le temps des Pélasges, des Lélèges, des Cariens, des Argonautes et des autres héros de la guerre de Thèbes ou de Troie. Dans l'obscurité de ces temps se détachent seulement quelques grands faits historiques : vie patriarcale, déluges et autres cataclysmes, aventures maritimes, migrations et chocs de peuples, influences étrangères, fondations de cités et de colonies lointaines, tâtonnements des civilisations primitives, premiers essais de la poésie et des arts plastiques. L'histoire proprement dite de la Grèce ne commence que vers le temps de la première olympiade (776 av. J.-C.). Tout ce qui précède est plus ou moins du domaine de la Fable; et, seule, l'archéologie y projette quelques rayons de lumière. Cette période, si encombrée de légendes et si obscure pour l'historien, n'en tient pas moins une place importante dans l'évolution du génie hellénique. La religion, la littérature et l'art de la Grèce classique ont vécu en grande partie des souvenirs plus ou moins fidèles de ces temps fabuleux.
— ANTON. **Certain, exact, historique, réel, vrai.**

FABULINUS, divinité à laquelle les Romains offraient un sacrifice dès que les enfants commençaient à parler.

FABULISTE (*lisst'*) n. m. Auteur d'un recueil de fables : *Le poète comique s'attache aux ridicules, le* FABULISTE *s'adresse davantage aux vices*. (Chamfort.)
— ENCYCL. V. FABLE.

FABULOSITÉ n. f. Caractère de ce qui est fabuleux. ‖ Fable, mythe. *Les* FABULOSITÉS *des anciens Grecs*. (J. de Montlyard.) ‖ Disposition de l'esprit aux compositions fabuleuses : *La* FABULOSITÉ *des poètes*. (J. Le Maire.) [Vx.]

FABVIER (Charles-Nicolas, baron), général, pair de France, né à Pont-à-Mousson en 1782, mort à Paris en 1855. Lieutenant au 1er régiment d'artillerie, il fit la campagne d'Austerlitz. En 1807, il fut au nombre des officiers désignés par le maréchal Marmont pour défendre le sultan contre les Anglais. La même année, il suivit en Perse le général Gardanne, ministre plénipotentiaire près du shah, avec mission d'organiser l'armée persane. Ce fut Fabvier qui fonda l'arsenal d'Ispahan. Revenu en France en 1809, il entra dans l'artillerie de la garde. En 1811, il partit pour le Portugal, comme aide de camp de Marmont. Blessé, en 1812, aux Arapiles, il reçut la mission d'informer Napoléon de la situation. Il le rencontra devant la Moskova; puis, sa mission remplie, il se jeta dans la mêlée et eut le pied fracassé à Borodino. Il reçut alors le grade de chef d'escadron. Il conquit celui de colonel à Dresde (1813). En 1814, Fabvier concourut à la défense de Paris contre les Alliés. Il se rallia à la royauté et lui resta fidèle pendant les Cent-Jours; mais, sous la seconde Restauration, les iniquités du parti ultra-royaliste firent de lui un libéral, ami de La Fayette et du général Foy. Mis en demi-solde à la suite de son procès avec le général Canuel (1817), puis condamné en police correctionnelle (1819), il se jeta dans tous les complots tramés contre les Bourbons, passa en Espagne et essaya de faire échouer l'expédition française (1823). Il mit alors son épée au service de l'indépendance hellénique et défendit Athènes contre Reschid-pacha (1827). Après la révolution de Juillet, Fabvier devint maréchal de camp et commandant de la place de Paris (1830). Démissionnaire en 1831, il reprit du service en 1838; il fut nommé lieutenant général (1839) et inspecteur général de l'infanterie. Enfin, en 1845, le général baron Fabvier fut élevé à la pairie. Mis à la retraite après 1848, il alla réorganiser l'armée danoise. Il revint en France pour représenter la Meurthe à l'Assemblée législative. La Grèce lui a élevé une statue à Athènes.

Fabvier.

— BIBLIOGR. : Debidour, *le Général Fabvier, sa vie et ses écrits* (Paris, 1892).

FABYAN ou **FABIAN** (Robert), chroniqueur anglais, né vers 1450, mort en 1512. Sa *Concordance d'histoires*, écrite en prose, est fondée sur les œuvres de Bède, de G. de Monmouth, de William de Malmesbury, etc. Elle va des exploits fabuleux de Brutus dans la Grande-Bretagne jusqu'au règne de Henri VII d'Angleterre. Cette *Concordance*, qui n'est guère qu'une compilation faite sans discernement, fut publiée après la mort de l'auteur (1516).

FAÇADE (de l'ital. *facciata*, même sens) n. f. Archit. Chacun des côtés extérieurs d'un édifice. ‖ Se dit plus particulièrement de la face principale, de celle dans laquelle est percée le plus souvent la principale porte d'entrée.
— Fam. Côté antérieur, devant, visage : *Allons, tourne-toi; montre-nous ta* FAÇADE. ‖ *Faire sa façade*, Se farder. ‖ *Démolir la façade à quelqu'un*, Lui donner des coups dans la figure.
— ENCYCL. Une *façade*, qu'elle appartienne à une maison d'habitation ou à un édifice public, doit présenter une certaine régularité, en même temps qu'une symétrie absolue par rapport à un axe vertical passant par le milieu d'une baie centrale. Toutes les ouvertures d'un même étage doivent être également espacées de l'axe de la façade et se trouver à une hauteur rigoureusement égale à leur partie inférieure comme à leur partie supérieure; de plus, les largeurs des vides qui se correspondent de chaque côté de l'axe de la façade doivent être identiques. Quant à la décoration architecturale de la façade, elle dépend de l'importance de la maison d'habitation ou de l'édifice; elle donne à la construction achevée un air de grandeur; quelquefois, elle dissimule des vices de forme; souvent, encore, elle met en relief les qualités de cette construction. Fréquemment, il suffit d'un soubassement bien indiqué, d'une corniche saillante, de bandeaux d'étages plus ou moins moulurés pour orner la façade d'une maison d'habitation. S'il s'agit, au contraire, d'un édifice important, on a alors recours à de riches moulures, à des pilastres, à des frontons, des frises et souvent aussi à des colonnes qui forment péristyle, etc. Des règlements administratifs déterminent les hauteurs à donner aux façades, dans les villes, suivant les largeurs des rues et l'emplacement occupé par la construction dans ces rues.
— ANTON. **Arrière-corps, derrière, chevet d'une église, dos.**

FACANAPPA, personnage de la comédie vénitienne. Il est souvent en tiers avec Pantalon et Arlequin, dans les théâtres de marionnettes; on le reconnaît à son nez de perroquet, surmonté d'une énorme paire de lunettes vertes. C'est une sorte de Prudhomme vénitien.

FACATATIVA, ville des Etats-Unis de Colombie (Cundinamarca), non loin du *rio Facatativa*; 7.500 hab. Cette localité, unie à Bogota par un chemin de fer, est en quelque sorte un faubourg avancé de cette ville. C'est une ancienne place des Zipas, et le chef-lieu d'un département peuplé de 95.500 hab.

FACCHINO (*fa-ki-no* — mot ital.) n. m. Nom donné, en Italie, aux commissionnaires ou portefaix. ‖ Statue populaire, à Rome, représentant un portefaix, et qui donnait la réplique à celle de Pasquin et de Marforio. (Pl. *Des* FACCHINI.)

FACCIO (Franco), chef d'orchestre et compositeur italien, né à Vérone en 1841, mort à l'hospice d'aliénés de Monza en 1891. Il débuta comme compositeur en donnant, en 1863, au théâtre de la Scala de Milan, un opéra : *Profughi Fiamminghi*. En 1871, il faisait représenter à Florence *Amleto*. Dès cette époque, Faccio était professeur au Conservatoire de Milan, où il enseigna le contrepoint et la fugue. Il fut ensuite chef d'orchestre à la Scala. Atteint d'aliénation mentale, au moment où il venait d'être nommé directeur du Conservatoire de Parme, il mourut misérablement dans le *manicomio* de Monza. Outre les deux opéras cités ci-dessus, on lui doit deux recueils de mélodies vocales, des récitatifs pour l'adaptation italienne du *Freischütz* de Weber, et un « mystère » : *Sorelle d'Italia*, écrit en société avec Arrigo Boito.

FACCIOLATI (Jacopo), lexicographe et humaniste italien, né en 1682 à Torreglia, près Padoue, mort dans cette dernière ville en 1769. Il fit ses études au séminaire de Padoue, où il fut nommé professeur en 1704 et directeur en 1707. Il prépara, avec son élève Forcellini, des nouvelles éditions du *Dictionarium undecim linguarum* (1718), de Calepino, du *Thesaurus Ciceronianus*, de Mario Rizzoli (1734). Il prit part à l'élaboration du *Totius latinitatis lexicon*. Ses œuvres latines, discours et lettres, se distinguent par l'élégance du style.

FACE (*fass* — du lat. *facies*, même sens) n. f. Visage, partie antérieure de la tête humaine se terminant au cou, aux oreilles et au crâne : *Une* FACE *rougeaude*. ‖ Par anal. Partie antérieure de la tête d'un animal : *La* FACE *du lion*. ‖ Chacune des tempes : *Avoir les* FACES *dégarnies*. ‖ Cheveux qui couvrent les tempes. (Se dit particulièrement des faux cheveux) : *Il portait des* FACES *et une petite queue enrubannée*. (E. Sue.)
— Par ext. Côté, chacune des parties extérieures d'un objet : *La* FACE *postérieure du crâne*. ‖ Côté principal ou antérieur; façade, côté principal d'un édifice : *Dépeindre la* FACE *d'un palais*. (Boil.) ‖ Surface, superficie : *Les vents changent à tout moment la* FACE *mobile de la mer*. (Buff.)
— Fig. Point de vue, aspect particulier; état, situation, manière d'être : *Changer la* FACE *des choses. Toutes les affaires ont deux* FACES. (Beaumarch.)
— Archit. Bande, membre plat, moulure plate : *Les* FACES *de l'architrave*.
— Arg. Monnaie. ‖ *Avoir des faces*, Avoir de l'argent.
— Art milit. Elément de certaines formations tactiques : *La formation en carré comporte quatre* FACES. ‖ Morceau de cuir ou anneau de métal auquel sont suspendus des pendants, vers le milieu du ceinturon. ‖ *Face!* Commandement de faire face, de se présenter de front : FACE *à droite!* FACE *à gauche!*
— B.-arts. Longueur du visage humain, servant d'unité de mesure : *On divise ordinairement la hauteur du corps en dix parties égales, que l'on appelle* FACES *en terme d'art*. (Buff.)
— Bot. Côté de la feuille, de la fleur, de l'anthère, de la loge ovarienne, de la graine, etc., opposé au dos : *Les lignes de déhiscence sont sur la* FACE *de l'anthère*.
— Eaux et for. Côté d'un baliveau sur lequel on applique l'empreinte du marteau. ‖ *Faces du bois*, Les quatre côtés d'une pièce de bois équarrie.
— Fortif. *Face d'ouvrage* ou simplem. *Face*, Elément du tracé dont les crêtes ont une direction générale sensiblement parallèle au front. ‖ *Faces d'un bastion*, Les dunettes qui forment le saillant.
— Géom. Chacun des plans qui déterminent un polyèdre : *Les six* FACES *d'un cube*.
— Jeux. Première carte découverte par le banquier au jeu de bassette.
— Manèg. Large tache blanche, qui couvre la partie antérieure de la tête du cheval; chanfrein.
— Mus. Chacune des combinaisons que peut fournir un même accord, en lui donnant successivement pour ton chacune des notes qui le constituent. (Ainsi, l'accord *do, mi, sol* a trois faces : *do, mi, sol; mi, sol, do; sol, do, mi*. ‖ *Faces plates d'un buffet d'orgue*, Parties plates situées entre les tourelles de la montre.
— Numism. Côté d'une médaille ou d'une monnaie qui porte la figure ou l'inscription qui la remplace. ‖ *Jouer à pile ou face*, Jouer à deviner de quel côté tombera une pièce de monnaie que l'on jette en l'air. — Au fig. S'en rapporter au hasard pour décider une chose.
— Techn. Surface travaillante d'une meule de moulin : *Rayonner, Repiquer la* FACE *de la meule courante*. ‖ Biseau d'échoppe. ‖ Chacun des côtés d'une étoffe. ‖ *Etoffe à double face* ou *Double face*, Etoffe dont les deux côtés présentent le même aspect. ‖ *Face de pignon*, Chacun des plans qui terminent l'épaisseur d'un pignon, dans un ouvrage d'horlogerie. ‖ En menuis., *Faces plates*, Les parties latérales d'un meuble qui ne présentent pas de saillies.
— Loc. div. : *Avoir deux, plusieurs faces; Etre à deux, à plusieurs faces*, Etre un homme double, trompeur; être sujet à changer selon ses intérêts. ‖ *Faire face à*, Avoir le visage tourné du côté de : *Il faut* FAIRE FACE *à celui qui vous parle*. — Faire front, lutter contre, s'opposer directement à : FAIRE FACE *à l'ennemi*, AU *danger*. — Etre placé vis-à-vis de : *Maison qui* FAIT FACE *à la mer*. — Pourvoir à : *Etre en état de* FAIRE FACE *à ses affaires*, AUX *besoins de sa famille*. ‖ *Jeter à la face de*, Reprocher en face à quelqu'un. ‖ *Face de carême*. V. CARÊME. ‖ *Se voiler la face*, Se couvrir le visage avec les mains ou autrement, en signe de honte ou de deuil. ‖ *Perdre sa face*, Perdre son honneur, sa dignité : *Je* PERDRAIS MA FACE *si un cousin s'en allait de chez moi sans prendre quelque chose*. (Huc.) ‖ *Se sauver la face*, Garder sa dignité, se donner l'apparence d'être vainqueur, même et surtout quand on est battu. (Ces deux expressions sont empruntées à la langue chinoise.)
— Loc. adv. *En face*, En regardant, en étant tourné de ce côté; fixement : *Regarder quelqu'un* EN FACE. ‖ En présence de la personne : *Une louange* EN FACE *fait souvent rougir*. — Hardiment, sans crainte : *Regarder le danger, la mort* EN FACE. ‖ *De face*, Par la face, par la partie antérieure ou principale : *Se présenter* DE FACE. *Regarder un monument* DE FACE. ‖ *Face à face*, En face, la face de l'un tournée vers celle de l'autre : *Se regarder, Se rencontrer, Se trouver* FACE À FACE.
— Loc. prép. *En face de*, Vis-à-vis de : EN FACE DU

Louvre. En présence de. EN FACE DE *la mort.* ‖ *Se marier en face de l'Église.* Se marier devant l'Église, c'est-à-dire religieusement. *À la face de.* À la vue, en présence de. À LA FACE DES *autels.* À LA FACE DU *ciel et de la terre.* À LA FACE DU *soleil.*

— SYN. **Face, figure, visage.** *Face* ne se dit, dans le sens de *visage*, qu'en style très élevé, ou, au contraire, en style très familier, le plus souvent avec une nuance comique, ou encore en termes d'anatomie : *La* FACE *du* SEIGNEUR. *Une* FACE *de carême-prenant. Blessure à la* FACE. *Figure* se rapporte surtout aux traits, à leur forme : c'est la nature qui nous donne une *figure*, jolie, laide, ordinaire. *Visage* se rapporte principalement à l'expression des traits : c'est sur le *visage* que se peignent nos sentiments, nos passions.

— ENCYCL. Anat. La forme générale de la *face* est déterminée par celle du front, des maxillaires (mâchoires, menton) et des os malaires (pommettes). Légèrement convexe chez l'homme, elle devient, chez certains animaux, proéminente et allongée en avant (prognathisme.)

A la face se trouvent réunis tous les organes sensoriels : yeux, oreilles, nez (sens de l'odorat et entrée des voies respiratoires), la bouche (sens du goût, orifice d'entrée du tube digestif et organe de la voix). Les parties molles qui closent la cavité buccale sont, latéralement, les joues, et, en avant, les lèvres.

On compte dans la face quatorze os, treize pour la mâchoire supérieure et le maxillaire inférieur. Des treize os de la mâchoire supérieure, douze sont pairs : les os propres du nez, les maxillaires supérieurs, les os unguis, les os malaires, les palatins, les cornets inférieurs ; un est impair, le vomer.

L'expression (v. ce mot) de la physionomie est sous la dépendance des muscles de la face, qui sont presque tous des muscles peauciers. Leur nombre est très considérable et leurs connexions sont nombreuses : le frontal, les sourciliers, l'orbiculaire des paupières, le transverse du nez, ou pinnal transverse, le myrtiforme, l'élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure, l'élévateur propre de la lèvre supérieure, le grand zygomatique, le petit zygomatique, le canin, le triangulaire des lèvres, le carré du menton, la houppe du menton, le buccinateur qui forme la paroi latérale des joues, enfin l'orbiculaire des lèvres, qui joue un grand rôle dans la succion, la mastication et l'articulation des sons.

La bouche et les lèvres sont, après les yeux, les parties du visage qui ont le plus de mouvement et d'expression.

Le pileux de la face prend le nom de *barbe* et contribue pour une bonne part à donner à l'homme sa physionomie.

Presque toutes les artères de la face viennent de la faciale, branche de la carotide externe. Deux rameaux viennent de l'artère ophtalmique : ce sont les palpébrales supérieure et inférieure.

Les différents muscles de la face sont animés par le nerf facial. V. FACIAL.

FACE-À-MAIN n. m. Binocle à manche, dont on se sert en le tenant à la main. ‖ Pl. *Des* FACES-À-MAIN.

Face-à-main.

FACÉLIDE (*sé*) n. f. Genre de composées inuloïdées, formé aux dépens des gnaphales, et comprenant deux ou trois espèces d'herbes qui habitent les provinces méridionales du Brésil.

FACELINA (*sé*) n. f. Sous-genre d'éolides, comprenant des animaux marins de taille médiocre, à tentacules foliés. (L'espèce type de ces mollusques est la *facelina coronata* des mers européennes, longue de 3 à 4 centimètres.)

FACER (*sé* — rad. *face*. Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Je façai. Nous façons*) v. a. Faire face à : *Cabinet qui* FACE *l'avenue.* La Font.) [Vieux.]

— Jeux. En parlant d'un joueur à la bassette, Amener la carte sur laquelle il a mis son argent.

FACÉTIE (*sé-si* — du lat. *facetia*; de *facetus*, plaisant) n. f. Bouffonnerie, acte, parole ou écrit qui a quelque chose de bouffon : *Dire des* FACÉTIES. *Un recueil de* FACÉTIES.

— ENCYCL. Toutes les littératures possèdent des recueils plus ou moins spirituels, mais généralement très copieux, de ces bons mots, anecdotes burlesques et aventures joyeuses, auxquels on applique le terme général de *facéties*. Une énumération complète est impossible, car l'ensemble de ces sortes d'ouvrages forme toute une bibliothèque spéciale, dans laquelle on peut faire encore entrer certains pamphlets, les dissertations bizarres et les grosses farces de la foire. Bornons-nous à citer les plus célèbres : *les Facéties de Poggio* (1450); *l'Evangile des quenouilles* (1493 ; *les Facéties et Bons Mots du curé Arlotte* (en ital., XVe s.), le *Cymbalum mundi* et les *Nouvelles récréations et joyeux devis*, de Bonaventure Desperriers (1537); *les Bal verneries d'Eutrapel* (1548); *les Facetieuses Nuits du seigneur Strapparole* (v. FACÉTIEUSES NUITS); *le Moyen de parvenir*, de Beroaldo de Verville (1610), et enfin les innombrables recueils du XVIIe siècle, parus sous les noms de Bruscambille, de Turlupin, de Tabarin, etc.

— SYN. **Bouffonnerie, plaisanterie.** V. BOUFFONNERIE.

Facéties (en lat. *liber facetiarum*), ouvrage perdu, attribué à Tacite. — Ce recueil de bons mots est mentionné par Fulgence Planciades, grammairien du VIe siècle. Le titre et le sujet paraissent peu convenir à la gravité du grand historien. Il est à supposer ou que Fulgence s'est trompé, ou que l'ouvrage dont il parle est d'un autre Tacite, ou encore d'un faussaire.

Facéties, recueil de contes en latin, du Florentin Poggio Bracciolini (vers 1450). — Poggio se donnait pour but, l'italien n'étant que peu en usage, d'assouplir le latin suffisamment pour le rendre apte aux récits les plus familiers ; c'est, du moins, ce qu'il dit dans sa préface. Les *Facéties* renferment 273 contes, dont quelques-uns très lestes, quoique l'auteur fût secrétaire apostolique, tout en étant laïque, c'est vrai. Ils sont, pour la plupart, courts, et ressemblent plus à des anecdotes qu'à des récits. Il en existe une traduction française, attribuée à Guillaume Tardif, lecteur de Charles VIII ; une plus complète parut en 1878.

FACÉTIEUSEMENT (*sé-si*) adv. D'une façon facétieuse.

FACÉTIEUSETÉ (*sé-si*) n. f. Humour facétieuse : *Mais je l'ennuie avec mon incorrigible et plate* FACÉTIEUSETÉ. (G. Sand.)

FACÉTIEUX (*sé-si-eu*), **EUSE** adj. Qui est porté à la facétie : *Un homme, Un esprit* FACÉTIEUX. ‖ Qui a le caractère de la facétie : *Des histoires, Des allusions* FACÉTIEUSES.

— Substantiv. Personne facétieuse : *Le* FACETIEUX *plaît et réjouit par l'abandon d'une humeur enjouée.* (Barré.)

— ANTON. **Austère, grave, sérieux, sévère.**

Facétieuses Nuits du seigneur Strapparole (LES), recueil de contes et de fabliaux italiens (1550-1557). — Leur auteur, Gian Francesco Strapparola, fut un des plus amusants imitateurs de Boccace; c'est aussi l'un des plus licencieux. Son livre, composé de soixante-treize nouvelles, divisées en *Nuits*, ainsi que l'indique le titre, et entremêlé d'énigmes, de charades, de canzones, a été très bien traduit par Louveau et Larrivée dans le français si savoureux du XVIe siècle. Comme invention, ces *Nuits* n'ont qu'un mérite secondaire. Quelques-unes sont originales; d'autres sont copiées çà et là, et, s'il faut admirer quelque chose, c'est l'habileté du seigneur Strapparole, comme l'appellent les traducteurs français, à déguiser ce qu'il prenait à Boccace, à Machiavel, à Morlini et à d'autres. A son tour, il a fourni à Molière l'idée de *l'Ecole des femmes*, et à La Fontaine celle du *Faiseur d'oreilles*.

FACETTE (*sèt'* — rad. *face*) n. f. Petite surface plane : *Les* FACETTES *d'un diamant. Les yeux d'une mouche sont taillés en une multitude de* FACETTES.

— *Homme à facettes*, Homme d'aspect changeant et divers.

— Fig. Eclat de détails, sorte de miroitement produit par des phrases et des mots : *Style à* FACETTES.

FACETTER (*sè-té*) v. a. Tailler à facettes un diamant, une pierre précieuse : FACETTER *un diamant.*

FÂCHER (pour *fascher* — du lat. pop. *fasticare*, causer du dégoût; de *fastus*, dégoût) v. a. Causer de la peine, du chagrin : *Ce désordre me* FÂCHE. (Corn.) ‖ Indisposer, causer du dépit, de l'humeur : *Qui aime trop les chevaux et les chiens* FÂCHE *les femmes.* (V. Hugo.)

— Fam. *Soit dit sans vous fâcher*, Sorte de précaution qu'on prend ordinairement en adressant à quelqu'un des paroles capables de le blesser.

Fâché, ée part. pass. du v. Fâcher.

— SYN. **Affligé, attristé, contristé, mortifié.** V. AFFLIGÉ.

Se fâcher, v. pr. Prendre de l'humeur, du dépit, de la colère :

> Mais on entend les gens au moins sans *se fâcher.*
> — Moi, je veux *me fâcher* et ne veux point entendre.
> MOLIÈRE.

— Fam. *Se fâcher rouge, tout rouge*, Se fâcher très fort.

FÂCHER (EL-). Géogr. V. EL-FÂCHER.

FÂCHERIE (*rî* — rad. *fâcher*) n. f. Dépit, chagrin : *Les grands et les petits ont mêmes accidents, mêmes* FÂCHERIES *et mêmes passions.* (Pasc.) ‖ Brouille : *Entre amoureux,* FÂCHERIES *et raccommodements se suivent.*

— SYN. **Fâcherie, bouderie, humour.** V. BOUDERIE.

FACHES, comm. du dép. du Nord, arr. et à 6 kil. de Lille; 3.800 hab. Huile; chaux; sacs en crin, brasseries.

FÂCHEUSEMENT adv. D'une manière fâcheuse.

FÂCHEUX (*cheû*), **EUSE** [rad. *fâcher*] adj. Difficile : *Cheval* FÂCHEUX *à ferrer.* — Fig. *Homme fâcheux à ferrer*, Homme dont on a peine à venir à bout. ‖ Regrettable, capable de causer du chagrin, de contrarier : *Il est* FÂCHEUX *pour la vertu que l'homme de bien soit souvent bourru.* (Mme de Puisieux.) ‖ Difficile à satisfaire, toujours mécontent : *Un caractère* FÂCHEUX. ‖ Importun, gênant : *Des gens* FÂCHEUX.

— Substantiv. Personne gênante, importune : *Les* FÂCHEUX *sont légion.*

— n. m. Ce qui est fâcheux; le côté regrettable : *Le* FÂCHEUX *est que, pour faire bien, il faut faire lentement.*

— ANTON. **Avantageux, favorable, heureux, propice, salutaire.**

Fâcheux (LES), comédie-ballet de Molière, en trois actes et en vers, représentée au château de Vaux devant le roi, le 17 août 1661, et à Paris, au Palais-Royal, le 4 novembre. — Le surintendant Fouquet avait commandé cette pièce, qui fut « conçue, faite, apprise et représentée en quinze jours ». Beauchamp se chargea des ballets, Lebrun peignit les décors, Pellisson composa le prologue. *Les Fâcheux* sont un amusant spécimen de comédie à tiroir, absolument dénuée de toute intrigue. Eraste attend sa maîtresse Orphise à un rendez-vous qu'elle lui a donné et que vient empêcher toute une série d'importuns ou de « fâcheux » : un valet trop complaisant, un marquis ridicule, un danseur, un duelliste, un joueur de piquet, deux précieuses qui désirent consulter Eraste sur un point de métaphysique, un chasseur qui fait un long récit de chasse à courre (d'ailleurs merveilleux de verve pittoresque), un pédant qui ne rêve qu'anagrammes et acrostiches, un inventeur enthousiaste et besogneux, etc. Tout cela est présenté de façon vive, alerte et spirituelle, en un style charmant comme celui de *l'Etourdi*. Mais on peut trouver que *les Fâcheux* sont moins une véritable comédie qu'un ingénieux défilé d'une douzaine d'originaux du temps.

FACHODA, localité du Soudan égyptien, ancien chef-lieu (mudirieh) de la province de ce nom, qui comprenait la vallée du Nil Blanc, depuis le lac Nô jusqu'au Senaar, située sur le Nil Blanc. Le pays est absolument plat et coupé par des marais qu'alimentent les divers bras du Nil. La province est peuplée par les Chillouks au nombre de plusieurs millions, et par des Dinkas.

Les Chillouks ont résisté héroïquement aux derviches, après le départ des troupes égyptiennes; ils furent finalement vaincus, mais leur indépendance fut sauvegardée. Le commandant français Marchand occupa Fachoda, le 10 juillet 1898; le 25 août, il infligeait aux derviches une sanglante défaite, au lendemain de laquelle les Chillouks se placèrent sous le protectorat de la France. Marchand avait construit sur les ruines de l'ancienne citadelle égyptienne un fortin, défendu à l'européenne avec des murs de 8 mètres de haut, 4 de large et couverts par un fossé profond. Avec l'appui des auxiliaires chillouks, la position des Français était excessivement forte. Le commandant Marchand refusa donc à lord Kitchener, qui venait de remonter le Nil sur des canonnières, d'abandonner Fachoda. Mais, à la suite de négociations diplomatiques, le gouvernement donna à Marchand l'ordre d'évacuer le pays, ce qui eut lieu le 11 décembre 1898.

FACIAL, ALE, AUX (*si*) adj. Anat. Qui appartient à la face : *Les muscles* FACIAUX.

— Physiol. *Angle facial de Camper.* V. ANGLE.

— n. m. L'un des nerfs de la face : *Le* FACIAL.

— ENCYCL. Anat. Le *facial* ou *nerf facial* prend naissance dans la fossette latérale du bulbe par deux racines : l'une supérieure, grosse ou motrice; l'autre inférieure, petite ou sensitive, située entre la précédente et le nerf auditif, et connue sous le nom de *nerf intermédiaire de Wrisberg*; toutes deux se réunissent au ganglion géniculé en arrière de l'hiatus de Fallope. Il occupe successivement la cavité crânienne et le conduit auditif interne, l'aqueduc de Fallope, la glande parotide.

Au niveau de l'hiatus de Fallope, le nerf facial reçoit le filet supérieur du nerf vidien, puis donne un filet qui, sous le nom de *corde du tympan*, passe dans la caisse de l'oreille moyenne et va se réunir au nerf lingual. Il fournit, en sortant du crâne, par le trou stylo-mastoïdien, les rameaux auriculaire postérieur, stylo-hyoïdien, et sous-mastoïdien. Dans la parotide, après avoir reçu un rameau anastomotique du glosso-pharyngien, il se divise en deux branches : la *branche temporo-faciale* et la *branche cervico-faciale*.

Le nerf facial anime tous les muscles peauciers du corps placés au-dessus de la clavicule. Lorsqu'il est paralysé, le côté malade est dépourvu d'expression, parce que les muscles qu'il anime ne peuvent plus se contracter. Le nerf facial est sensible; il est le siège d'une sensibilité récurrente très manifeste.

Artère faciale. Cette artère naît de la partie antérieure de la carotide externe, au-dessus de l'artère linguale, et s'étend à presque toutes les parties de la face.

Veine faciale. Née sur le sommet du front, par un grand nombre de racines et prenant successivement les noms de *veine frontale* ou *préparate*, de *veine angulaire* et de *veine faciale*, cette veine reçoit toutes les veines externes de la face et se jette dans la jugulaire interne.

— Pathol. *Névralgie faciale. Paralysie faciale.* V. les mots NÉVRALGIE, PARALYSIE.

FACIENDAIRE (*si-an-dèr* — rad. *faciende*) n. m. Agent; celui qui joue un rôle actif dans une faciende. (Vieux.)

FACIENDE (*si-and'* — du lat. *facere*, faire) n. f. Affaire, occupation. ‖ Cabale, intrigue. (Vieux.)

FACIES (*si-èss* — mot lat. *facies*, même sens) n. m. Hist. nat. Aspect de l'ensemble, apparence extérieure : *Le* FACIES *d'une plante. Le blaireau commun a un* FACIES *qui rappelle assez celui de l'ours.* (D'Orbigny.) (Ce mot, a passé de l'histoire naturelle dans d'autres sciences; on dit couramment : *Les armures du temps de Louis XIV ont un* FACIES *particulier*, etc.

— Pathol. Aspect du visage : FACIES *rouge, violet, bouffi. Le* FACIES *devient pâle aux approches d'une syncope.* (Jadel.)

— ENCYCL. Pathol. On a donné des noms particuliers aux modifications que la maladie détermine dans le *facies* des individus, et, dans bien des cas, ces modifications sont une révélation précieuse pour le médecin. La stupeur marquée par le défaut d'expression des traits et en particulier des yeux s'observe dans la fièvre typhoïde. Le facies vultueux, caractérisé par la turgescence et la rougeur, la saillie des yeux, l'injection et la distension des paupières, l'expansion de tous les traits, est l'indice de la congestion sanguine à la tête. Le facies grippé a pour signes les traits rapetissés, le teint pâle et les muscles contractés : c'est un symptôme des affections du tube digestif et du péritoine. Le facies hippocratique, ainsi appelé parce que Hippocrate en a merveilleusement fait le tableau, caractérise les maladies chroniques graves : tuberculose pulmonaire, cancer, etc. : le nez aigu, les yeux enfoncés et hagards, les tempes creuses, les oreilles retirées, le teint plombé, la peau tendue et sèche, les lèvres pendantes, etc.

— Bot. On désigne par le mot *facies* l'aspect général, le port, l'ensemble d'une plante. Le nombre des formes est incalculable dans le monde végétal; Humboldt a tenté sur le facies une sorte de classification comprenant seize formes générales et qui n'offre plus aujourd'hui d'intérêt.

FACILE (*sil'* — lat. *facilis*, qui peut se faire, aisé à faire; de *facere*, faire) adj. Qu'on a peu de peine à faire ou à obtenir : *Rien n'est* FACILE. ‖ *Facile à dire.* Se dit de ce que les autres trouvent aisé et qui offre cependant des difficultés : *Ne s'inquiéter de rien l cela est* FACILE À DIRE. ‖ Aisé à exécuter : *De la musique* FACILE. ‖ Qui s'opère aisément : *Le poisson est, en général, d'une digestion* FACILE. *Avoir le rire* FACILE, *les larmes* FACILES. ‖ Aisé à comprendre : *Une version* FACILE.

— *Cheval facile ou montoir*, Cheval qui se laisse monter sans peine.

— Par ext. Qui a une tournure naturelle, sans gêne; qui ne sent point le travail : *Les vers* FACILES *ne se font pas toujours facilement.* ‖ Qui fait quelque chose sans peine : *Un génie* FACILE. ‖ Libre, dégagé : *Des poses, des gestes* FACILES. *Une démarche* FACILE.

— Fig. Qui se laisse facilement conduire, déterminer, persuader : *Un homme, Un caractère* FACILE. ‖ *Facile à vivre.* — Se dit d'une personne dont l'humeur est douce et gaie. — Se dit aussi des choses : *Une* FACILE *bonté.* ‖ Qui accorde aisément ses faveurs, en parlant d'une femme; que l'on obtient facilement, en parlant de ces faveurs : *La* FACILE *Cléopâtre se donna à Antoine aussi bien qu'à César.*

— Substantiv. n. m. *Le* FACILE *d'une chose.*

— SYN. **Facile, aisé.** V. AISÉ.

— ANTON. **Ardu, difficile, difficultueux, dur, inabordable, inaccessible, inexécutable, infaisable, insurmontable, laborieux, malaisé, pénible, rude, scabreux, surhumain.**

FACILEMENT (*si* — rad. *facile*) adv. Sans peine, sans beaucoup de travail, aisément : *Chacun oublie* FACILEMENT *les services qu'on lui a rendus.* ‖ Par ext. Avec facilité, sans que l'on sente le travail ou la gêne : *Vers qui coulent* FACILEMENT.

FACILIS DESCENSUS AVERNI (*La descente de l'Averne est facile*), hémistiche de Virgile, dans le livre VI de l'*Enéide*. Les vers qui suivent : *Mais s'échapper du sombre abîme, voilà le difficile, le suprême effort*, donnent le sens de cette citation, que l'on applique à une personne commençant avec succès une entreprise dont l'issue est problématique.

FACILITATION (*si-li-ta-si*) n. f. Action de faciliter : *Cette franchise apporte encore une* FACILITATION *au négoce.* (Vieux et inus.)

FACILITÉ (*si* — lat. *facilitas*) n. f. Qualité de ce qui est facile à faire ou à réaliser, à concevoir, à comprendre : *La* FACILITÉ *d'un travail. Projet d'une grande* FACILITÉ

d'exécution. Texte d'une extrême FACILITÉ. ‖ Commodité, occasion ou moyen facile : *Des* FACILITÉS *de transport. Avoir la* FACILITÉ *de se voir.* ‖ Concessions, arrangements destinés à rendre facile à quelqu'un l'accomplissement d'une obligation : *Accorder des* FACILITÉS *de payement.*

— Par ext. Aisance naturelle ou acquise ; disposition à faire sans effort, sans travail pénible : FACILITÉ *à parler, à écrire, à calculer. Avoir de la* FACILITÉ. ‖ Qualité de ce qui est coulant, naturel, de ce qui ne sont pas l'effort, et le travail : *Style, Dessin d'une* FACILITÉ *charmante.*

— Fig. Penchant à céder, condescendance ; bonté douce, bienveillance familière : *Homme d'une grande* FACILITÉ *en affaires.* ‖ Manque de fermeté, indulgence excessive. ‖ Défaut de retenue : FACILITÉ *de mœurs.*

— REM. *Facilité de, Facilité à.* La première locution indique la possibilité qui est laissée de faire une chose sans peine ; la seconde marque une aptitude naturelle. *Avoir une grande facilité de travailler,* c'est avoir le temps, les livres, les maîtres nécessaires pour bien travailler ; *Avoir une grande facilité à travailler,* c'est avoir de l'intelligence, de la mémoire, etc.

— ANTON. Difficulté.

FACILITER (*si*) v. a. Rendre facile, donner des facilités à : FACILITER *un travail, le commerce. On* FACILITE *les devoirs en leur associant l'agrément.* (Gressot.)

FACINO CANE (Boniface), condottiero italien, né à Santhia (Piémont), d'une famille gibeline, vers 1360, mort en 1412. Il entra au service du duc de Milan, Jean-Galéas Visconti, qui lui donna les seigneuries de Castagnolo (Montferrat et San-Martino). A la mort de Visconti, tout en restant nominalement au service de ses fils, Jean-Marie et Philippe-Marie, il se rendit peu à peu indépendant, enleva Alexandrie (1404), Plaisance (1406), Pavie, etc. Il voulait fonder une monarchie dans le nord de l'Italie. Sa veuve, Béatrice Lascaris, épousa Philippe-Marie Visconti, qui, plus tard, la fit décapiter.

FACIO UT DES (mots lat. signif. *Je fais pour que tu donnes*). Dr. rom. On désignait par ces mots l'hypothèse dans laquelle une personne avait accompli un certain fait en vue d'obtenir d'une autre personne une certaine dation. (Primitivement, l'auteur du fait n'avait aucune action pour obtenir ce qui devait être l'objet de la dation ; il n'avait même pas la *condictio,* comme dans l'hypothèse *do ut des.* Plus tard, on admit l'action de dol et, en dernier lieu, l'action *præscriptis verbis.*)

FACIO UT FACIAS (mots lat. signif. *Je fais pour que tu fasses*). Dr. rom. Cette hypothèse était analogue à celle désignée par les mots *facio ut des;* seulement, le fait que l'on avait accompli l'avait été ici en vue d'obtenir, non pas une dation, mais l'accomplissement d'un certain fait par une personne déterminée.

FACIT INDIGNATIO VERSUM (*L'indignation fait jaillir le vers*), fin d'un vers de Juvénal (sat. Ire, v. 79). Le satirique, se proposant d'écrire contre la corruption des mœurs de son temps, s'écrie :

Si natura negat, facit indignatio versum.

« Si la nature me refuse [le talent poétique], l'indignation fait jaillir le vers. »

FAÇON (du latin *factio,* action de faire) n. f. Main-d'œuvre, travail employé à la confection de certains objets : *La* FAÇON *d'un habit, d'un meuble.*

— Par anal. Création, confection, invention spéciale de quelqu'un : *Chacun se forge un idéal de sa* FAÇON.

— Par ext. Mine, qualité présumée ; tournure, forme extérieure : *Plat, Robe qui a bonne* FAÇON. ‖ Manières, ensemble des actes extérieurs, au point de vue des relations : *Avoir des* FAÇONS *hardies.* ‖ Politesses cérémonieuses, égards respectueux ; refus polis ; hésitations, difficultés minutieuses : *Faut-il tant de* FAÇONS *pour dire un oui ou un non ?* (Dancourt.)

— Procédé, moyen ; sorte, manière spéciale : *Dans le monde, on admire moins ce qu'on dit que la* FAÇON *dont on le dit.* (A. d'Houdetot.) ‖ Manière propre à un écrivain, à un artiste : *Peintre qui abandonne sa première* FAÇON.

— Sorte, espèce, quelque chose comme, ce qui a l'apparence de : *Une* FAÇON *de poète.* ‖ Rang, qualité, condition : *Les gens d'une certaine* FAÇON *ne pensent pas que les hommes soient égaux.*

— Admin. anc. *Façon de compte.* Somme que le roi allouait à un comptable pour la reddition de ses comptes.

— Agric. Labour, hersage, etc., donné à une terre.

— Constr. *Bois à façon,* Bois que l'on fournit à l'entrepreneur.

— Econ. polit. *Façons productives,* Modifications que le travail apporte à la matière et qui en accroissent le prix.

— Mar. Rétrécissement, à l'avant et surtout à l'arrière du maître bau, des parties immergées de la carène : *Façons arrière.* FAÇONS *avant.* ‖ Forme générale de la carène. ‖ *Ligne* ou *Lisse des façons,* Ligne idéale passant par l'extrémité de toutes les varangues.

— Techn. Ornements accessoires qu'on fait à un ouvrage : *Meuble trop chargé de sculptures et de* FAÇONS. ‖ Ornement broché à l'extrémité des cuisses des bas. ‖ Imitation : *Un meuble en* FAÇON *d'ébène. Un châle* FAÇON *cachemire.* ‖ *Façon à la reine,* Manière particulière de tailler des pièces de verre et de les disposer pour en faire une vitre. ‖ *Peignes en façon,* Matière destinée à confectionner des peignes et à laquelle on a déjà donné une certaine préparation.

— Loc. div. *De toute façon,* En quelque manière que ce soit ; quoi qu'il arrive. ‖ *A façon,* En donnant ou recevant la matière et faisant exécuter ou exécutant la main-d'œuvre : *Donner un ouvrage* À FAÇON. — *Tailleur à façon,* Tailleur à qui l'étoffe est fournie par le client et qui n'a à sa charge que la main-d'œuvre et les menues fournitures. ‖ Ensemble des apprêts que l'on fait subir à une chose : *Donner aux moines les* FAÇONS *nécessaires à leur conservation.* ‖ *A ma façon, A ta façon, A sa façon,* etc., Comme je puis ou je sais, Comme tu peux ou tu sais, etc. ‖ *En bonne façon,* Bien conditionné, suivant les règles. ‖ *S'en donner de la bonne façon,* Bien manger, faire grande dépense, etc. — *En donner de la bonne façon à quelqu'un,* Le maltraiter en paroles ou en action. ‖ *Façon d'agir, de penser,* etc., Manière dont on agit, on pense. ‖ *C'est une façon de parler,* Ce qui est dit ne doit pas se prendre à la lettre. [On dit aussi *par façon* et elliptiq. *façon de : Je lui dis,* FAÇON DE DIRE, *que...*] ‖ *Façon d'être,* Manière de se conduire. ‖ *De la façon,* Ainsi, de cette manière : *Se voir traiter* DE LA FAÇON ! ‖ *Sans façon,* Familièrement, sans cérémonie : *En user* SANS FAÇON. — Sans apparat, sans grands préparatifs : *Un dîner* SANS FAÇON. *Recevoir quelqu'un* SANS FAÇON. — Adjectiv. Qui ne fait as de façons, qui ne se gêne pas : *Un homme* SANS FAÇON. ‖ *En quelque façon,* En quelque manière, pour ainsi dire. ‖ *En aucune façon,* De nulle manière ; point du tout, nullement. (Ancienneim., on disait dans le même sens : *En façon du monde.*) ‖ Fam. *Payer la façon de,* Supporter les conséquences de.

— Loc. conj. *De façon que, De telle façon que,* En sorte, de manière que, à cause de quoi : *La nuit vint,* DE FAÇON QUE *je fus contraint de me retirer.* (S'emploie avec l'indic. ou le subj. — *De façon* À CE *que* est un barbarisme qu'il faut éviter.)

— Loc. prépos. : *De façon à,* De manière à. ‖ *A la façon de,* Comme, à la manière de, dans le genre de : *Peindre* À LA FAÇON *de Rubens.*

— SYN. **Façon, manière.** Au singulier, et dans le langage courant, ces deux mots, bien qu'ayant une étymologie toute différente, s'emploient l'un pour l'autre. — Au plur. Il semble que *manières* ait un sens plus général que *façons,* car il s'applique aussi bien à ce qui est empreint de grandeur qu'à ce qui est entaché de minutie, tandis que *façon* ne se dit guère que des petites manières. La phrase suivante de Saint-Simon fait assez bien sentir la différence : *Barbezieux avait les* MANIÈRES *d'un grand seigneur et les* FAÇONS *les plus polies.*

FACONDE (lat. *facundia;* de *facundus,* qui a de la faconde) n. f. Facilité à parler, fécondité de paroles.

FAÇONNAGE (*so-naj'*) n. m. Art ou action de façonner.

— Opération par laquelle on donne aux arbres abattus les dimensions marchandes, principalement en longueur.

FAÇONNEMENT (*so-ne-man*) n. m. Action de façonner ; résultat de cette action.

FAÇONNER (*so-né* — rad. *façon*) v. a. Travailler, donner une forme extérieure, une façon particulière à : FAÇONNER *un bloc de marbre, un tronc d'arbre.* ‖ Faire des ornements à : FAÇONNER *un coffret, une robe.*

— Fig. Modifier, transformer en bien ; former, donner des usages, des connaissances à : *Les voyages* FAÇONNENT *les jeunes gens.* ‖ Préparer, disposer, habituer : *C'est l'instruction publique qui* FAÇONNE *les citoyens à la vie active.* (Mich. Chev.)

— Faire des façons, avoir des manières affectées : *A quoi bon* FAÇONNER *là-dessus ?* (La Roch.)

— En T. d'agric., Donner un labour, un hersage, etc., à : FAÇONNER *une terre pour la planter.*

Façonné, ée part. pass. ‖ Substantiv. n. m. Techn. Nom générique de tous les tissus dont le croisement produit des dessins quelconques : *Les brochés et les damassés appartiennent à la classe des* FAÇONNÉS. ‖ Armure ou croisement servant à obtenir ces tissus.

Se façonner, v. pr. Etre façonné.

— Fig. Etre formé ; s'habituer : *Le cœur* SE FAÇONNE *par l'expérience de la vie.*

FAÇONNERIE (*so-ne-ri*) n. f. Manière de façonner une étoffe, un cuir. Syn. de FAÇONNAGE.

FAÇONNIER (*so-ni-é*), **ÈRE** [rad. *façon*] adj. Maniéré, affecté : *L'homme des villes est un animal* FAÇONNIER. (En ce qui concerne le style, on dit *maniéré* et non *façonnier.*)

— Substantiv. : *Les* FAÇONNIERS *ont du bon.*

— En T. de techn. Qui façonne, qui donne la façon à des tissus ou à d'autres ouvrages : *Un ouvrier* FAÇONNIER. ‖ *Ouvrier façonnier.* Ouvrier à façon.

— ANTON. Naturel, rond, sans façon, simple.

FAC-SIMILAIRE (*fak', lèr*) adj. Qui tient du fac-similé : *Copie* FAC-SIMILAIRE.

FAC-SIMILÉ (*fak'* — du lat. *facere,* faire, et *simile,* chose semblable) n. m. Copie, reproduction exacte : *Le* FAC-SIMILÉ *d'une gravure, d'un tableau, d'une signature.* ‖ Pl. *Des* FAC-SIMILÉS.

— ENCYCL. Le mot *fac-similé* est consacré spécialement à l'art d'imiter toute écriture manuscrite et d'en tirer épreuve, ou de reproduire des dessins tels absolument qu'ils ont été exécutés par l'artiste. L'appareil photographique ne satisfait pas à toutes les convenances. L'un des procédés les plus usités, lorsqu'il s'agit de pièces écrites à reproduire, désigné sous le nom d'*autographie,* consiste à écrire le manuscrit sur une feuille de papier bien collé, avec de l'encre lithographique ou autographique ; on pose cette feuille de papier sur une pierre lithographique, et, à l'aide d'un coup de presse, on transporte l'écriture de celle-là sur celle-ci. On peut obtenir ensuite, par report sur le papier, un grand nombre de copies du manuscrit. On procède de la même façon pour les dessins ou les plans.

Fac-similé de la couverture des fascicules du « Nouveau Larousse illustré ».

Une seconde manière de faire une copie exacte consiste dans le *calcage* et le *décalcage.* On fixe une feuille de papier à calquer sur le manuscrit, de telle sorte qu'elle ne puisse bouger en aucun sens ; ensuite, avec une plume trempée dans l'encre lithographique préparée de façon qu'elle sèche lentement, on suit fidèlement les contours du manuscrit ou du dessin qui est placé sous la feuille transparente. On n'a plus, ensuite, qu'à reporter ce calque sur la pierre par les procédés ordinaires. Quand le fac-similé doit être reproduit à l'aide de la gravure sur bois ou de la gravure sur cuivre, le report doit être opéré soit en prenant une contre-épreuve, soit en transportant le dessin sur le bois par un moulage qui isole ce dessin du papier, soit en employant le papier-glace. C'est à l'aide du papier-glace qu'est exécuté le fac-similé des signatures qui servent d'estampille, de marque de fabrique, ou sont apposées au bas des factures. Enfin, un lithographe habile parvient à obtenir un fac-similé d'une écriture, même ancienne, en humectant le papier légèrement et petit à petit avec du lait pur ou de l'eau de savon.

On s'est préoccupé de trouver un moyen de graver le dessin même de l'artiste, sans rien modifier aux traits tracés par lui. On a créé ainsi divers procédés de gravure qui tous sont établis sur les mêmes principes que sur la gravure à l'eau-forte ; c'est-à-dire que dans tous on dessine d'abord sur une planche de métal ou de verre recouverte d'un vernis quelconque, plus ou moins gras, et qu'on fait ensuite mordre par un acide. Ces procédés excluent la reproduction des lavis, des frottis de crayon ou d'estompe et exigent l'exécution du dessin sur une matière déterminée. Le procédé dont il est le plus communément fait usage est le procédé Gillot, qui consiste à dessiner d'abord sur la pierre avec l'encre lithographique, puis à exécuter le report sur une planche de zinc qu'on fait mordre à l'acide.

FAC-SIMILER v. a. Reproduire au moyen d'un fac-similé : FAC-SIMILER *un bordereau.*

Se fac-similer, v. pr. Se reproduire soi-même. ‖ Etre fac-similé.

FACTAGE (*ktaj'*) n. m. Transport des marchandises ou colis des magasins aux bureaux d'expédition ou d'arrivage, ou *vice versa* : *Payer les frais de* FACTAGE. ‖ Entreprise qui se charge de ce transport. ‖ Distribution des lettres et dépêches à domicile.

— ENCYCL. Le *factage* diffère du *transport* en ce qu'il s'exerce sur des quantités plus faibles de marchandises se composant, le plus souvent, de petits paquets et ballots non enfermés dans des caisses.

Le factage est fait par les Etats, les particuliers ou les compagnies de transport. Les compagnies de chemin de fer ont installé un service de factage pour le transport des marchandises qui arrivent dans les gares et qui en partent. Dans le langage courant, on applique le mot « factage » aux transports de marchandises en grande vitesse, tandis que le mot « camionnage » s'applique aux transports de marchandises en petite vitesse. — Le coût des factages donne lieu à des tarifs. Les tarifs des compagnies de chemin de fer doivent être homologués par le ministre des travaux publics, qui peut *exiger* des prix inférieurs à ceux qui sont proposés par les compagnies. Les tarifs de factage ne sauraient être modifiés par la suite sans subir les formalités d'affichage et d'homologation.

Le factage des lettres est organisé, en France, par l'Etat lui-même, qui emploie pour les grandes distances les chemins de fer en faisant usage de trains rapides dits *trains-poste.* Pour les distances restreintes, l'Etat a recours à des services spéciaux de voitures appelées *courriers,* transportant les correspondances d'une station au plus proche bureau, où elles sont triées et distribuées par les soins d'agents de l'administration, les *facteurs.*

FACTEUR (du lat. *factor,* celui qui fait ; de *facere.* faire) n. m. Fabricant d'instruments de musique et, particulièrement, d'orgues, pianos, harpes, etc. (Ceux qui fabriquent les violons, violoncelles, etc., reçoivent de préférence le nom de *luthiers*) : *Un* FACTEUR *d'orgues, de pianos.*

— Admin. Employé de la poste qui porte les lettres, les journaux, etc., à domicile. ‖ *Facteurs aux halles.* V. la partie encycl.

— Comm. Agent, dans les administrations de messageries, qui est chargé de transporter les marchandises ou les bagages des bureaux à l'adresse du destinataire, ou du domicile de l'expéditeur aux bureaux : *Les* FACTEURS *du chemin de fer.* ‖ Individu qui fait le commerce pour le compte d'un autre : *Des* FACTEURS *pour l'achat, pour la vente.*

— REM. Dans les sens qui précèdent, le féminin FACTRICE est quelquefois employé.

— Biol. *Facteurs de l'évolution.* Agents qui interviennent dans l'évolution pour faire varier les espèces, soit pour fixer les variations acquises, soit pour éliminer celles qui ne sont pas avantageuses. ‖ *Facteurs primaires.* Tous les agents mécaniques et cosmiques qui ont une influence directe sur l'organisme. ‖ *Facteurs secondaires.* Les facteurs de sélection qui président au choix des variations avantageuses.

— Mathém. Chacun des termes d'un produit à effectuer : *Le produit divisé par l'un des* FACTEURS *est égal au produit des autres* FACTEURS.

— ENCYCL. Admin. Les *facteurs* forment la plus grande partie de l'effectif des sous-agents des Postes et des Télégraphes. On exige d'eux une instruction primaire tout à fait élémentaire et la prestation préalable du serment devant la justice de paix ou le tribunal civil. Ils se divisent en deux catégories : les facteurs des Postes et les facteurs des Télégraphes.

Facteur : 1. Rural ; 2. De ville.

La première catégorie comprend les *facteurs de ville,* les *facteurs locaux,* les *facteurs ruraux,* les *facteurs-receveurs.* Les *facteurs de ville* sont chargés du relevage des boîtes et de la distribution des correspondances à domicile dans les villes sièges de recettes composées. Ils participent aussi au service intérieur des bureaux, au timbrage des correspondances. Ils sont recrutés parmi les anciens militaires et les sous-agents des Postes et des Télégraphes, âgés de vingt et un ans, qui comptent déjà trois années de service. Dans les bureaux comptant au moins cinq facteurs de ville, l'un d'eux a le titre de *facteur chef.* Ce dernier, en participant au service, contrôle ses collègues. Les *facteurs locaux* et *ruraux* se recrutent comme les facteurs de ville. Les *facteurs locaux* desservent les communes

...gées de recettes [illegible]les. Les *facteurs ruraux* recueillent et distribuent les correspondances dans les communes où il n'existe ni recette des postes ni établissement de facteur-receveur. Les *facteurs receveurs* ou *facteurs-boîtiers* sont chargés, indépendamment de la distribution à domicile, de la gestion des établissements postaux dans les localités trop peu importantes pour qu'il soit possible d'y établir une recette de plein exercice. Ils ont à peu près les mêmes attributions que les receveurs. Ils tiennent bureau ouvert dans l'intervalle de leurs tournées et sont assistés, en cas de besoin, pour la distribution à domicile, par des facteurs ordinaires placés sous leurs ordres.

Quant aux *facteurs des Télégraphes* ou *facteurs-télégraphistes*, ils se divisent en deux classes : les *facteurs adultes*, qui sont commissionnés, et les *facteurs enfants*, qui sont auxiliaires. Les uns et les autres distribuent les télégrammes à domicile, ou sont chargés de certains travaux manuels dans l'intérieur des grands bureaux télégraphiques. Les *facteurs enfants*, eux, sont âgés entre douze et quinze ans. Ceux qui ont moins de treize ans doivent être porteurs du certificat d'études primaires.

— Comm. *Facteurs aux halles*. On nomme ainsi des agents spécialement chargés d'effectuer la vente en gros, à la criée, des denrées alimentaires apportées dans les halles et marchés publics.

Facteur-télégraphiste.

En province, l'institution, dans les halles et marchés publics, d'un ou plusieurs facteurs, appartient légalement à l'autorité municipale, en vertu de son droit général de police dans les halles et marchés.

A Paris, avant 1878, les facteurs aux halles étaient en nombre limité, et ils avaient le droit de transmettre leur charge à prix d'argent. Un décret du 23 janvier 1878 a réorganisé le facteurat dans les halles et marchés de Paris. Depuis lors, le nombre des facteurs est illimité; pour exercer la profession de facteur, il faut (après justification des conditions requises, avoir été admis en cette qualité par le tribunal de commerce de Paris; un registre spécial, tenu au greffe de ce tribunal, contient la liste des facteurs admis.

— Mathém. Les *facteurs* d'un produit sont les nombres qui concourent à le former. La valeur du produit ne dépend pas de l'ordre dans lequel les multiplications successives pourraient être faites, pourvu que tous les facteurs aient été employés; cette propriété s'applique aux nombres entiers, fractionnaires ou incommensurables.

FACTEUR-BOÎTIER n. m. Post. V. FACTEUR.

FACTEUR-COUVOIR n. m. Appareil à éclosion pour les œufs de volaille. C'est une ancienne couveuse artificielle.) ‖ Pl. *Des* FACTEURS-COUVOIRS.

FACTEUR-RECEVEUR n. m. Post. V. FACTEUR.

FACTEUR-TÉLÉGRAPHISTE n. m. Post. V. FACTEUR.

FACTICE (*ktiss* — lat. *facticius*; de *facere*, faire) adj. Produit par la main de l'homme, à l'imitation d'objets naturels : *Des rochers* FACTICES. *Nous buvons du lait et du vin* FACTICES.

— Qui résulte de l'habitude, et non d'un penchant naturel. ‖ Qui n'est pas naturel, franc, mais produit par un effort de volonté au lieu de le rencontrer naturellement : *Une gaieté, un enthousiasme* FACTICE.

— Philos. *Idées factices*. Dans le système de Descartes, Idées élaborées par l'esprit par opposition aux idées *innées* et *adventices*.

— Bel. *Recueil factice*, Réunion, sous une même reliure, d'opuscules de provenances diverses.

— n. m. Ce qui est factice; chose factice : *Une révolution est un retour du* FACTICE *au* RÉEL. (V. Hugo.)

— ANTON. Naturel, vrai.

FACTICEMENT (*se-man*) adv. D'une manière factice : *Les gens de Paris ne vivent que* FACTICEMENT. (Mercier.)

FACTICITÉ (*si*) n. f. Caractère de ce qui est factice : *Les fruits dans des vendanges grêles ont des* FACTICITÉS *de pierreries*. (A. Daudet.)

FACTIEUSEMENT (*kiz*) adv. D'une manière factieuse, dans un esprit factieux.

FACTIEUX (*ksi-é*), **EUSE** (du lat. *factiosus*, proprem. qui aime beaucoup, actif, entreprenant; de *facere*, faire) adj. Qui tient partie d'une faction; séditieux, qui fomente des troubles : *Des citoyens* FACTIEUX. ‖ Entaché de l'esprit de faction, de sédition : *Caractère, Projet* FACTIEUX. *Des paroles* FACTIEUSES.

— Substantiv. Personne factieuse : *La misère met toujours ses* FACTIEUX *à la disposition des* FACTIEUX. (Fiévée.)

FACTION (*ksi-on* — lat. *factio*; de *facere*, faire) n. f. Du XIVe au XVe siècle. Syn. de FAÇON, FABRICATION : FACTION *est [illegible] par laquelle on œuvre en matière dehors si [illegible]* (Gresme). FACTION *de testaments*. Michel de L'Hôpital : S'employait surtout au sens de bande, entreprise, [illegible] : *En toute cette* FACTION, *nous ne perdions que quatre fantassins et un capitaine italien* (Du Villars).

— Antiq. rom. V. la partie encycl.

— Milit. Service de surveillance dont est chargé un militaire qu'on nomme *factionnaire, sentinelle* ou *vedette* : *Être en* FACTION. *Relever un soldat de sa faction*. Le remplacer par un autre. ‖ Par anal. Autrefois, était d'une personne qui reste seule, pendant un certain temps, en un endroit, dans un endroit déterminé : *Je suis en* FACTION. *Amoureux en* FACTION. *Voleur en* FACTION.

— Polit. Parti de gens unis pour une action politique violente : *Il n'est point de* FACTION *qui n'ait ses energumènes* (Volt.).

— SYN. Brigue, cabale, etc. V. BRIGUE.

— ENCYCL. Antiq. rom. On appelait *factions* les différentes troupes qui, dans les jeux du cirque, se disputaient le succès, et par suite leurs partisans respectifs. Les *factions* se distinguaient par les couleurs. Les plus anciennes furent celles des blancs (*albata*) et des rouges (*russata*); vers le temps d'Auguste, apparaissent les bleus (*venetia*), les verts (*prasina*), sous Caligula. Domitien y ajouta les factions pourpre (*purpurea*) et dorée (*aurata*), qui disparurent bientôt. Puis les *verts* et les *blancs* prirent la prépondérance. Chaque faction possédait toute une administration, ses écuries propres, un personnel nombreux, ses finances. A ce point de vue, une faction était une entreprise industrielle. Les Romains apportaient une passion extraordinaire à soutenir telle ou telle faction. La plupart des empereurs se laissèrent entraîner à la folie commune. Mais c'est à Constantinople qu'elle atteignit son apogée. On y distinguait les *politiques* ou citadins et les *pératiques* ou habitants des faubourgs, soutenant les uns une faction, les autres une autre. Souvent des émeutes parties du cirque ensanglantèrent la ville. La plus terrible est celle qui éclata sous Justinien, en 532, et est connue sous le nom de *nika*. Les *verts*, se plaignant d'injustices commises à leur égard, incendièrent une multitude d'édifices, parmi lesquels Sainte-Sophie. Plus de trente mille personnes périrent et Justinien ne dut de conserver son trône qu'à la fermeté de Théodora et de Bélisaire.

— Milit. L'institution de la *faction* avec *relève* régulière, au bout d'un temps déterminé, de l'homme placé en faction, ne remonte qu'au temps de Louis XIV. La durée de la faction est habituellement de deux heures, de jour comme de nuit; mais, sur l'ordre du commandant d'armes, cette durée peut, même en temps de paix, être réduite à une heure, quand la rigueur de la saison ou d'autres circonstances rendent le service trop pénible. En campagne, la durée de la faction n'est que d'une heure.

FACTIONNAIRE (*ksi-o-nèr*) n. m. Soldat en faction. V. SENTINELLE.

— Archéol. Au XIIIe siècle, Soldat réellement enrôlé, par opposition aux hommes dits *passe-volants*. V. ce mot.

FACTITIF, IVE (du lat. *factitare*, fréquentatif de *facere*, faire) adj. Qui indique que le sujet du verbe fait faire l'action : *La conjugaison sémitique a une* voix FACTITIVE.

FACTORAGE (*raj*) n. m. Se dit quelquefois pour FACTAGE.

FACTORAT (*ra*) n. m. Fonctions d'un facteur du commerce.

FACTORERIE (*ri* — rad. *facteur*) n. f. Comptoir de commerce en pays étranger, résidence d'agents consulaires : *La* FACTORERIE *tient le milieu entre la loge et le comptoir*.

— ENCYCL. Les *factoreries* furent d'abord de simples établissements commerciaux établis en pays lointains, destinés au commerce d'échange : des agents, appelés *facteurs*, y résidaient en permanence ou temporairement. Plus tard, la factorerie se transforma; sur un vaste terrain concédé à une nation européenne s'élevèrent des constructions considérables, et une factorerie forma un véritable quartier, une petite ville indépendante, dont les habitants s'administraient, se gouvernaient conformément aux usages de leur propre pays. Actuellement, il n'existe plus guère de factoreries de ce genre; cependant, les concessions européennes de certaines villes chinoises s'en rapprochent beaucoup.

FACTORIELLE (*ri-èl'* — rad. *facteur*) n. f. Algèb. Produit dont les facteurs sont en progression arithmétique.

— ENCYCL. Algèbr. Arbogast et, après lui, Kramp, ont adopté le mot *factorielle* pour désigner tout produit dont les facteurs sont en progression arithmétique. Ce produit est de la forme :

$$a(a+r)(a+2r)(a+3r)\ldots[a+(m-1)r],$$

et s'écrit souvent pour abréger : $a^{m/r}$.

Dans la formule $a^{m/r}$, a, qui désigne le facteur élémentaire, s'appelle la *base*; m, qui désigne le nombre des facteurs, s'appelle l'exposant; et r, qui indique la différence de deux facteurs consécutifs, se nomme l'accroissement.

On montre que toute factorielle à exposant binôme, de la forme $a^{m+n/r}$, est le produit de deux factorielles monômes.

En faisant l'accroissement $r=0$, on voit que les factorielles se réduisent à de simples puissances. C'est pourquoi Vandermonde appelait les factorielles « puissances de second ordre ». On peut d'ailleurs poursuivre l'analogie.

La factorielle obtenue en formant le produit des premiers nombres entiers 1, 2, 3... m se représente par $m!$

Binôme des factorielles. En différentiant la fonction

$$x^{a+b}=x^a \cdot x^b$$

six fois de suite, on obtient la formule :

$$(a+b)(a+b-1)\ldots(a+b-m+1)=a(a-1)\ldots(a-m+1)+\frac{m}{1}a(a-1)\ldots(a-m+2)\frac{b}{1}+\ldots+b(b-1)\ldots(b-m+1),$$

que l'on appelle *binôme des différentielles*.

FACTOTUM (*tom'* — du lat. *fac*, fais, et *totum*, tout) n. m. Employé d'une maison, qui n'a pas de fonctions particulières, mais s'occupe un peu de toutes les affaires domestiques. ‖ Pl. *Des* FACTOTUMS.

FACTUM (*ktom'* — du lat. *factum*, chose faite) n. m. Mémoire contenant l'exposé, fourni par une des parties, d'une affaire en litige : *Si quelque chose approche de Cicéron, ce sont les trois* FACTUMS *que Pellisson écrivit à la Bastille*. (Volt.)

— Par ext., Écrit quelconque publié dans un but d'attaque ou de défense. (Se prend toujours en mauv. part) : *Un long* FACTUM. *Un ennuyeux* FACTUM.

Factums (de Furetière), Nom donné à une série de pamphlets réunis en 1694, où se trouve résumée l'histoire de la querelle des dictionnaires au XVIIe siècle. — Furetière, pour avoir formé, dès 1662, le projet de devancer l'Académie dans la confection et la publication d'un dictionnaire, fut en butte, de la part de ses collègues, à des attaques, des persécutions de toute sorte, qui aboutirent, en 1685, à son exclusion définitive. La querelle avait duré vingt ans. Furetière, dont la verve était mordante, s'en était donné à cœur-joie contre ses confrères : dans ses *factums*, il raille cruellement leur frivolité, leur insuffisance, leur incapacité au travail, et surtout leur avidité à toucher les jetons de présence : il y fait la chronique intime et quelque peu scandaleuse de la docte compagnie. Ces pamphlets offrent à la fois un excellent modèle de satire en prose et une curieuse contribution à l'histoire littéraire du temps.

FACTURE (rad. *facteur*) n. f. Note, état des marchandises vendues et de leur prix, que le vendeur fournit à l'acheteur : *Présenter, Solder une* FACTURE. ‖ *Prix de facture*, Prix auquel le marchand lui-même a acheté la marchandise en fabrique : *Les marchands disent souvent aux naïfs qu'ils vendent au* PRIX DE FACTURE, *sans aucun bénéfice*.

— ENCYCL. Le transport des *factures* est compris dans le monopole postal. Elles sont admises à circuler au tarif des papiers d'affaires, quand elles ne contiennent que les indications autorisées, à l'exclusion de toute lettre ou note ayant le caractère de correspondance personnelle. — Celles qui accompagnent les marchandises sont exceptées du monopole postal; mais elles doivent, pour ne pas constituer une contravention, être réduites aux énonciations constitutives de la facture.

FACTURE (lat. *factura*, même sens) n. f. B.-arts et littér. Exécution, manière dont une chose est faite : *Des vers d'une bonne* FACTURE. *Peintre dont la* FACTURE *est celle d'un écolier*. ‖ *Couplet de facture*, Couplet qui présente de grandes difficultés vaincues, à cause de la rareté des rimes adoptées, de leur redoublement, etc.

— Musiq. Construction des instruments de musique : *La* FACTURE *des orgues, des pianos, des flûtes, est une des supériorités de l'industrie française*. ‖ *Morceau de facture*, Morceau de musique qui offre des difficultés d'exécution.

— Techn. Dimension, en grosseur et en largeur, des tuyaux d'orgue, ainsi que de leur qualité : *Le jeu de petite, de grosse* FACTURE.

— ENCYCL. Musiq. La *facture* est la manière plus ou moins habile, plus ou moins scientifique, d'écrire un morceau de musique, non au point de vue de la mélodie ou de l'harmonie, mais en ce qui concerne la construction, la coupe de ce morceau, la façon dont ses divers épisodes sont présentés, reliés entre eux, le bon ensemble, enfin, qui décèle de l'assemblage et de la réunion de ses diverses parties. Il va donc sans dire que ce mot de « facture » ne peut s'appliquer qu'à un morceau de vastes proportions, comme une ouverture, un mouvement de symphonie ou de sonate, une finale d'opéra, etc., toute espèce de morceau, enfin, qui présente sous ce rapport de réelles difficultés. On ne saurait parler de facture à propos d'une romance, d'une valse ou d'un quadrille.

FACTURER (rad. *facture*) v. a. Fabriquer. (Vieux.) Comm. Dresser la facture de marchandises que l'on vient de livrer.

FACTURIER (*ri-é*) n. m. Fabricant. (Vx.) ‖ Livre des factures. ‖ Nom de l'employé chargé tout spécialement de dresser les factures.

— *Bon, Mauvais facturier*. Théâtr. Se disent de celui qui sait bien ou mal construire une pièce au point de vue du métier : *Scribe était un bon* FACTURIER.

FACULE (du lat. *facula*, petite torche) n. f. Partie du disque du soleil, plus brillante que celles qui l'entourent.

— ENCYCL. Astron. On constate facilement que le disque du soleil est loin de présenter un éclat uniforme : on distingue, sur presque toute la surface, des granulations, des plages plus brillantes dites *facules*, des taches à noyau sombre dont la cavité, en forme d'entonnoir, permet d'étudier la structure de la surface solaire, en même temps que leur mouvement explicite la rotation même du soleil. Les premières observations de facules sont dues à Galilée.

Il serait très important de savoir s'il existe une loi de distribution pour les facules; quelques observateurs pensent que la moitié d'entre elles sont irrégulièrement distribuées, tandis que l'autre moitié tend à s'agglomérer vers la gauche des taches. Dans ces conditions, le soleil tournant de gauche à droite, les facules auraient une tendance à rester en arrière des pénombres. D'autres astronomes pensent qu'il s'agit là d'accidents de la surface, sortes de vagues, plus élevées que le niveau moyen, et dont la hauteur pourrait atteindre une centaine de lieues. On a pu admettre que les facules provenaient de courants verticaux, du centre vers la surface, chargés de matières incandescentes qui paraissaient alors plus lumineuses que l'entourage et font pour ainsi dire irruption au delà de la surface, mais on ne sait encore rien d'absolu à cet égard.

FACULTATAIRE (*tèr'* — rad. *faculté*) n. Celui qui obtient des droits d'une compagnie, sans être ni membre ni actionnaire.

FACULTATIF, IVE (rad. *faculté*) adj. Dont on peut à son gré user ou ne pas user; à quoi l'on peut se conformer ou ne pas se conformer : *Un droit est* FACULTATIF *par sa nature; en use qui veut*.

— ANTON. Forcé, obligatoire, obligé, exigé, nécessaire.

FACULTATIVEMENT adv. D'une manière facultative.

FACULTATULE (mot du XVIe s.) n. f. Intelligence, jugeotte : *Noter les faits selon sa* FACULTATULE.

FACULTÉ (du lat. *facultas*, formé de *facilitas*; de *facilis*, facile) n. f. Aptitude naturelle de l'âme à agir, à produire certains actes ou à subir certaines modifications : *La* FACULTÉ *de voir, de juger. Une* FACULTÉ *aboutit toujours, chez nous, à la volonté de l'exercer*. (P. Bourget.)

— Par anal. Propriété d'un corps : *L'aimant a la* FACULTÉ *d'attirer le fer*.

— Par ext. Liberté d'agir, soit naturelle, soit concédée : *Le fisc nous accorde la* FACULTÉ *de respirer moyennant finance*.

— Comm. Marché par lequel le vendeur ou l'acheteur se donnent à l'un ou à l'autre faculté de livrer ou prendre une quantité de marchandises supérieure à celle qui est fixée dans le contrat et aux mêmes conditions.

— Dr. Droit résultant d'un privilège ou d'une convention : FACULTÉ *de rachat*. *Assurance sur faculté*, Assurance applicable à toute espèce de marchandises.

— Enseign. Dans une université, Corps de professeurs dont les cours se rapportent à une même matière générale : *Doyen de* FACULTÉ. *La* FACULTÉ *de droit. La* FACULTÉ *des lettres, de médecine*. ‖ Absolum. (avec une majuscule) Faculté de médecine : *Consulter la* FACULTÉ.

— Féod. *Faculté de retenue*, Droit que les seigneurs féodaux et censuels avaient de retenir pour eux les héritages vendus dans leur mouvance ou dans leur censive, en remboursant l'acquéreur du prix principal de la vente, frais et loyaux coûts.

— Mathém. Nom donné par Wronski aux produits infinis de la forme $\varphi(x)\,\varphi(x+h)\,\varphi(x+2h)$.

— n. f. pl. Biens, fortune, ressources personnelles : *Dépenser selon ses* FACULTÉS.

— Dr. mar. Nom générique appliqué à tout ce qui constitue le chargement d'un navire, par opposition au mot « corps », qui désigne le navire lui-même et tous ses accessoires. [De là les termes en usage en matière d'assurance maritime : « assurance sur facultés » (synonyme de « assurance sur chargement »), et assurance sur corps et facultés ».]

— Encycl. Philos. *Facultés de l'âme.* Le mot *faculté* a deux sens bien distincts en psychologie. Le premier est tout métaphysique ; c'est celui qui a été accepté, en particulier, par l'école écossaise et par une partie de l'école éclectique française ; les facultés sont alors définies des *pouvoirs* de l'âme, qui existent à part des phénomènes et qui les expliquent, et il y a autant de facultés qu'il y a de classes de faits à expliquer. L'intelligence est la puissance qui produit les faits intellectuels ; la sensibilité, la puissance qui rend compte des faits sensibles, etc. Cette conception, qui a été, chez nous surtout, celle de Jouffroy et de Garnier, a été très discutée. On lui reproche : 1° de mêler à la description scientifique des phénomènes un essai d'explication métaphysique ; 2° de réaliser des abstractions en méconnaissant que les trois facultés (faculté, intelligence, volonté) ne sont, comme le disait Bossuet, que l'âme même avec son activité essentielle, se manifestant sous divers modes.

C'est pourquoi, par opposition à cette théorie, la plupart des psychologues contemporains, quand ils conservent le mot de « faculté », entendent par là les groupes de phénomènes psychologiques du même genre, les catégories distinctes et irréductibles entre lesquelles se partagent les phénomènes de notre vie psychologique.

Maintenant, combien y a-t-il de facultés ? Descartes distingue les *phénomènes passifs*, qui se bornent à représenter la nature (entendement), et les *phénomènes actifs* ou *appétitifs* (volonté). Bossuet ramène tout aux *opérations sensitives*, qui sont liées immédiatement à la vie physiologique, et aux *opérations intellectuelles*, qui s'élèvent au-dessus (entendement, sentiment, volonté). Locke et Kant, suivis par les éclectiques français, reconnaissent la *sensibilité*, l'*intelligence*, l'*activité* ou *volonté*. A ces trois classes Jouffroy a voulu en ajouter trois autres : les *tendances*, le *langage*, la *faculté motrice*, mais on s'accorde à faire rentrer ces phénomènes dans les trois catégories précédentes. On s'accorde également à reconnaître qu'il y a trois classes irréductibles de faits : les faits émotionnels, les faits représentatifs, les faits volontaires. Ils sont indépendants dans leur développement, tout en étant indissolubles et en collaborant à la production de chaque événement moral.

— Instr. publ. *Facultés de l'Etat.* Les *facultés* sont des corps formés de membres de l'enseignement supérieur, nommés par l'Etat et destinés à donner cet enseignement dans un des départements de la science désignés par la loi : théologie protestante, droit, médecine et pharmacie, lettres, sciences, et à conférer les grades et titres légalement prévus. La réunion des corps de facultés d'un même ressort académique forme une *université* (loi du 10 juill. 1896). V. université.

Les facultés réalisent leur fonction d'enseignement par trois sortes d'organes : les cours, les cours complémentaires et les conférences. Les cours sont publics en général ; les auditeurs des deux sexes y sont admis, à l'exception de quelques-uns, qui sont fermés et réservés aux seuls étudiants, comme le sont toujours les conférences, à moins d'une autorisation spéciale. A ces organes correspondent des fonctionnaires différents, selon les diverses facultés. Dans toutes les facultés, il y a des professeurs titulaires pourvus d'une chaire et inamovibles et des chargés de cours. Dans les facultés de théologie, les professeurs sont nommés par le président de la République, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et la présentation de l'autorité religieuse, d'après les votes des consistoires recueillis par le conseil central. Dans les facultés des sciences et les facultés des lettres, les professeurs sont nommés par le président de la République, sur la présentation du ministre, qui les choisit, soit parmi les docteurs et les membres de l'Institut, soit sur une double liste de présentation faite par le Conseil de la faculté où la vacance se produit et par la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique. Le titre « de professeur adjoint » peut être donné par décret sur la proposition du Conseil de la faculté et après avis du Conseil supérieur aux chargés de cours et maîtres de conférences. Une condition pour tous, c'est d'être âgé de trente ans, d'être docteur, et d'avoir fait, pendant deux ans au moins, soit un cours dans un établissement de l'Etat, soit un cours particulier dûment autorisé, analogue à ceux professés dans les facultés. Les membres de l'Institut sont dispensés des conditions de grade et de stage.

Pour les facultés de droit et les facultés de médecine, les conditions générales de nomination du personnel sont sensiblement les mêmes. Il y a, toutefois, cette différence que, dans les premières, il peut exister des agrégés, qui restent en exercice pendant dix ans, sont renouvelés par moitié tous les cinq ans, et peuvent être maintenus dans leurs titres et fonctions après l'expiration de leur temps légal d'exercice ou même être rappelés à l'activité, si les besoins du service l'exigent. Dans les facultés de médecine, les agrégés demeurent en exercice pendant une période de neuf ans et sont renouvelés par tiers. En général, toutes les fonctions de professeurs adjoints, chargés de cours, etc., sont remplies par des agrégés en exercice.

Les grades conférés par les facultés sont les divers baccalauréats : baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (rhétorique ou première partie ; baccalauréat de la seconde partie, dit lettres-philosophie ou lettres-mathématiques) ; baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (première et seconde partie) ; toutefois, pour ce dernier, le jury ne comprend qu'un professeur de faculté, président, et deux membres de l'enseignement secondaire.

Les facultés des lettres confèrent les divers diplômes de la licence ès lettres, l'agrégation et le doctorat.

Les professeurs des facultés des sciences concourent, avec leurs collègues des facultés des lettres, aux examens des candidats aux différents baccalauréats. C'est devant eux que se passe l'examen pour le *certificat d'études physiques, chimiques et naturelles* (le P. C. N. selon l'expression familière), qui a été institué par décret du 31 juillet 1893, comme préparation obligatoire aux études médicales.

Un décret du 22 janvier 1896 a fait disparaître les diverses dénominations attachées à la licence ès sciences ; il n'y a plus qu'un grade unique, mais les facultés des sciences délivrent des *certificats d'études supérieures* correspondant à leurs divers enseignements, et la possession de trois de ces certificats donne droit au grade de licencié ès sciences. La liste des matières pouvant donner lieu à la délivrance de ces certificats est arrêtée pour chaque faculté par le ministre, sur la proposition du Conseil de la faculté, après avis du Comité consultatif de l'enseignement public.

Les épreuves du doctorat ès sciences se passent devant les facultés des sciences. Il y a trois ordres de doctorat ès sciences : doctorat ès sciences mathématiques, doctorat ès sciences physiques, doctorat ès sciences naturelles. Les candidats doivent être pourvus du diplôme de licencié, avec mention d'un groupe de certificats d'études supérieures correspondant au doctorat qu'ils poursuivent.

Pour les examens devant les facultés de médecine, v. médecine.

L'étudiant qui prend sa première inscription dans une faculté de droit, en vue de la licence, doit être muni du diplôme de bachelier de l'enseignement classique, avec mention « lettres-philosophie » ou mention « lettres-mathématiques ». Trois années sont nécessaires pour obtenir la licence. Le deuxième examen, subi après la seconde année, confère le grade de bachelier en droit, le troisième celui de licencié en droit. Un décret du 8 août 1898 a scindé le doctorat en droit ; le diplôme de docteur porte l'une de ces deux mentions : « sciences juridiques » ou « sciences politiques et économiques ». Pour chacun des deux diplômes, les épreuves sont au nombre de trois : deux examens oraux et la soutenance d'une thèse composée par le candidat.

Facultés libres. Aux termes des lois des 12 juillet 1875, 18 mars 1880 et du décret du 25 janvier 1876, tout Français âgé de vingt-cinq ans et non frappé d'incapacités légales, ainsi que les associations formées légalement dans un but d'enseignement supérieur, peuvent ouvrir des cours ou des facultés d'enseignement supérieur. Toutefois, pour l'enseignement de la médecine et de la pharmacie, il faut justifier, en outre, des conditions requises pour l'exercice des professions de médecin et de pharmacien. Tout établissement libre d'enseignement supérieur doit être administré par trois personnes au moins. Les établissements libres d'enseignement supérieur, comprenant au moins le même nombre de professeurs munis du grade de docteur que les facultés de l'Etat qui comptent le moins de chaires, peuvent prendre le nom de *facultés libres* des lettres, des sciences, de droit, de médecine, etc. ; mais les certificats d'études qu'on y décerne aux élèves ne peuvent porter les titres de baccalauréat, de licence ou de doctorat, les examens et les épreuves pratiques qui déterminent la collation des grades ne pouvant être subis que devant les facultés de l'Etat et devant les professeurs et jurys de l'Etat. Les droits d'inscription dans les facultés libres sont les mêmes que dans les facultés de l'Etat. Les étudiants qui viennent prendre leurs grades devant les facultés de l'Etat n'ont pas à acquitter de nouveau les droits d'inscription, mais seulement les droits d'examen. En outre, les lois exigent des administrateurs des facultés libres certaines déclarations et justifications spéciales relativement à l'ouverture des cours, à leur personnel, à leur installation et à leur matériel scientifique. S'il s'agit d'une faculté de médecine, ils doivent établir qu'elle dispose, dans un hôpital fondé par elle ou mis à sa disposition par l'Assistance publique, de cent vingt lits au moins, ordinairement occupés, pour les trois enseignements cliniques principaux : médical, chirurgical, obstétrical.

Possèdent des facultés libres : *Paris* (théologie, droit canonique, philosophie, droit), école des hautes études scientifiques et littéraires ; *Angers* (théologie, droit, sciences, lettres) ; *Lille* (théologie, droit, médecine et pharmacie, lettres, sciences) ; *Lyon* (théologie, droit, lettres, sciences) ; *Marseille* (droit) ; *Toulouse* (lettres, théologie).

Facultés actives et morales de l'homme (Philosophie des). C'est le dernier ouvrage de Dugald Steward (1753-1828). [Edimbourg, 1828 ; trad. franç. par le Dr Léon Simon, Paris, 1834.] — L'auteur fait remarquer lui-même que ce traité complète celui qu'il avait publié sous ce titre : *Eléments de la philosophie de l'esprit humain.* (V. esprit.) Entre les deux ouvrages il y a un lien, et l'auteur établit ainsi la transition : « Son principal objet, dit-il, est d'établir une ligne de démarcation bien tranchée entre les principes actifs qui prennent naissance dans la nature intellectuelle de l'homme et ceux qui, par une impulsion aveugle et instinctive, le poussent vers une fin déterminée ». Parmi les principes instinctifs, il compte les appétits, les désirs, les affections. Les principes « rationnels ou déterminants » sont l'amour de soi, et ce qu'il appelle « la faculté morale » ; cette dernière est, en effet, suivant lui, un principe primitif de notre nature qui ne peut se résoudre dans aucun autre. Cette recherche est complétée par plusieurs chapitres sur la religion naturelle, puis sur l'application des vérités précédentes : 1° à la science du bonheur ; 2° à la science du devoir. L'esprit de cette méthode psychologique (on la retrouve chez Adolphe Garnier) est d'analyser très fermement les caractères distinctifs de nos divers penchants et de faire volontiers de chacun d'eux une faculté particulière. De nos jours, on a cherché à unifier davantage nos mobiles d'action.

Facultés de l'âme (Traité des), par Adolphe Garnier. — La deuxième édition a été donnée en 1865 par Paul Janet. Cet ouvrage peut passer pour un cours de philosophie presque complet, puisque l'auteur donne une théorie de la certitude et une théorie de la raison, complétée par une critique des systèmes de Platon, Aristote, Descartes, Leibniz, Locke, Kant. Mais c'est bien l'étude des facultés qui en fait le fond. La méthode de Garnier est essentiellement analytique. Il tient pour acquis le fait que l'âme a des facultés distinctes l'une de l'autre, et, sans discuter sur la valeur métaphysique de cette distinction, il la creuse le plus possible. Dans ce qu'on appelle la sensibilité, l'intelligence et la volonté, il voit moins trois facultés que trois groupes de facultés auxquels il ajoute la faculté motrice, lien de la vie spirituelle et de la vie physiologique. « Une multitude de facultés, dit-il, ne divise pas plus l'âme que trois facultés, » et il ajoute : « Le but du présent ouvrage est d'étudier la multiplicité des facultés. »

Aussi lui paraît-il mieux dans l'esprit de sa méthode de remplacer le mot « sensibilité » par celui d' « inclination », qui permet mieux la *multiplicité* des distinctions ; et, en effet, il analyse avec sagacité des inclinations jusque-là peu remarquées. Dans l'intelligence, il distingue les connaissances et les croyances. Il subdivise les premières en perceptions et conceptions. Dans les perceptions, il comprend les sensations extérieures, la conscience, la mémoire et la perception de l'absolu. De leur côté, les conceptions comprennent les conceptions qui se rapportent aux beaux-arts, les conceptions mathématiques et les conceptions morales. Les croyances sont au nombre de trois : l'induction, l'interprétation, la foi naturelle. Les connaissances ne sont jamais mensongères : voilà le fondement de la certitude ; une croyance, même quand elle est simple, n'engendre point le doute : le doute n'a lieu qu'à propos du combat de deux croyances, et les erreurs viennent uniquement de l'induction et de l'interprétation.

A côté de l'œuvre nécessaire d'unification et de synthèse, l'œuvre analytique de Garnier gardera sa valeur et méritera d'être continuée.

Facundus, évêque d'Hermiane en Afrique au vi^e s. Pendant les troubles causés par la querelle des Trois Chapitres, il refusa de se soumettre à l'édit de l'empereur Justinien, approuvé en 547 par le pape Vigile. Exilé pour ce motif, Facundus se sépara de la communion du saint-siège et entraîna les autres évêques d'Afrique dans un schisme qui dura près de cent ans.

Façure ou **Fassure** (*fa-sur*) n. f. Nom donné par les ouvriers tisseurs à la partie de l'étoffe comprise entre le rouleau de devant, ou *ensouple enrouleuse*, et la dernière duite tissée.

Fadage (*daj*) n. m. Arg. Partage d'un vol, butin.

Fadaise (*dèz* — rad. *fade*) n. f. Niaiserie, platitude, fade sottise : *C'est ignorer le goût du peuple que de ne pas hasarder quelquefois de grandes* fadaises. (La Bruy.) ‖ Bagatelle, plaisanterie : *Laissons la* fadaise *et parlons sérieusement.*

Fada-n'Gourma ou **Fodé-n'Gourma**, ville du Soudan occidental, capit. du *Gourma* ; siège du résident qui représente le protectorat français dans le Gourma.

Fadard (*dar*) n. m. et adj. Pop. Elégant.

Fadâsi, Fadassi ou **Fadazy**, pays de l'Afrique équatoriale, aux confins du Soudan égyptien et de l'Ethiopie, sur les rives du Yabous, tributaire du Bahr-el-Azrak. Sa capitale, qui a le même nom, est un centre commercial important.

Fadasse (péjorat. de *fade*) adj. Qui est plein de fadeur : *Un goût* fadasse. *Un teint* fadasse.

Fadd, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna]), sur le Danube ; 5.500 hab.

Fade ou **Fad** n. m. Arg. Part de vol. ‖ *Carmer son fade*, Payer sa part. ‖ *Toucher son fade*, Toucher son prêt. ‖ *Avoir son fade*, Subir sa peine.

Fade (du lat. *vapidus*, éventé) adj. Doucereux, insipide, sans saveur : *Un mets* fade.

— Par anal. Qui manque de chaleur, d'éclat, de piquant, d'animation, de vie : *Des traits* fades. *Un teint* fade. *Des cheveux d'un blond* fade.

— Fig. Qui n'a rien de piquant, d'excitant ; qui est insipide, ennuyeux : *Il faut toujours épicer de son mieux le ragoût si* fade *de la vie.* (P. Loti.) ‖ Dont le caractère est dépourvu de vivacité ou d'agrément ; dont les paroles ou les actions sont ennuyeuses, fatigantes : *Des gens* fades. ‖ *Avoir le cœur fade*, Être pris de dégoût.

— Substantiv. Personne fade, ennuyeuse, dont le caractère n'a rien de piquant : *Un grand* fade.

— Syn. **Fade, insipide.** Au propre, ce qui est *insipide* n'a point du tout de goût ; ce qui est *fade* a un goût, mais un goût désagréable parce que plat, ce qui est pire que de n'en point avoir. Au figuré, par contre, et surtout en matière littéraire, on peut préférer le *fade* à l'*insipide* ; mais la nuance est fort subtile.

— Anton. **Épicé, piquant, relevé, sapide, savoureux.**

Fadéief ou **Saint-Thaddée**, île inhabitée de l'océan Glacial arctique, faisant partie de l'archipel de la Nouvelle-Sibérie. Cette île montagneuse fut découverte en 1805.

Fadéief (Rostislaf Andréiévitch), général et écrivain russe, né en 1824, mort à Odessa en 1884. Il prit part aux campagnes du Caucase, à la défense de Sébastopol, et, après la soumission du Caucase occidental, promu major général. En 1875-1876, il remplit une mission en Egypte, et, pendant la guerre turco-russe, il combattit en Serbie et au Monténégro. Fadéief est connu comme historien militaire et publiciste. Ses principaux ouvrages sont : *la Puissance militaire de la Russie* (1868) ; *Mon opinion sur la question d'Orient* [défavorable à l'Autriche] (1870) ; *Soixante années de guerre au Caucase* (1860), *Lettres du Caucase* (1865) ; *Lettres sur l'état actuel de la Russie* (1881). Ardent panslaviste, il était partisan de l'autocratisme.

Fadement adv. D'une manière fade.

Fademin, comm. d'Egypte (moudirieh du Fayoum), 5.600 hab.

Fader v. a. Autref. Rendre fade. ‖ Neutral. Se faner : *Des fleurs qui* fadent. (Vx.)

— Arg. Partager. *Fader quelqu'un dans une distribution*, Lui donner une large part.

— v. n. *Etre fadé*, Etre bien partagé, avoir sa bonne part. ‖ *Fader chérot*, Coûter cher.

Fadet, ette (*dè, dèt* — dimin. de *fade*) adj. Un peu fade : *Une poire* fadette.

Fadette (la Petite), roman de George Sand (1848). — Landry et Sylvinet sont deux bessons. Le premier aime la fille d'une « sorcière », la petite Fadette, comme on la nomme, une enfant haïe partout et réputée pour sa malice, son humeur fantasque, sa précocité vicieuse, mais chez laquelle il a découvert, en causant une fois avec elle, beaucoup de cœur, beaucoup de sens et d'esprit, une candeur d'âme charmante. Landry, pour ne pas affliger l'affection ombrageuse de Sylvinet, cache avec soin son amour. Mais Sylvinet vient par un hasard à en surprendre le secret. D'ailleurs, le père des deux jumeaux, mis lui-même au courant, suscite toutes sortes d'obstacles aux projets de Landry. Pourtant, ni Landry ni Fadette ne se laissent décourager ; et, quand celle-ci fait un héritage, force est bien au bonhomme de la donner à son fils. *La Petite Fadette* est peut-être le plus joli roman champêtre de l'auteur. Nulle part George Sand n'a mieux réussi à se tenir entre les deux excès du genre, déjà signalés par Boileau ; nulle part elle n'a plus heureusement accordé l'art avec la nature, concilié la réalité avec la poésie. Rien de frais, de naïf, de délicatement passionné

comme la douceur de l'idylle des deux enfants, rien de gracieux comme les paysages rustiques qui en sont le cadre.

FADEUR n. f. Saveur fade. *La* FADEUR *d'une substance n'est pas l'* [illegible] *pour tous les goûts.* (Sandras.)

— Fr. Défaut de ce qui est fade, de ce qui manque de piquant, de vivacité, d'attrait. Paroles, écrits fades, compliments, galanterie fadeur. *Dictier des* FADEURS.

— SYN. Fadeur, fadaise. La *fadaise* est la chose fade, la *fadeur* est la qualité abstraite de cette chose. Au fig., ces deux mots se confondent souvent. Néanmoins, *fadaise* comprend tout ce qui n'a aucune valeur par une raison quelconque, *fadeur* signifie ce qui n'a aucune valeur par manque de sel, d'esprit.

— ANTON. Saplidité, montant.

FADHL-IBN-MERVAN (Abou'l-Abbas-el-), vizir du calife abbasside Mootasem, né dans la seconde moitié du VIIIe siècle de l'ère chrétienne, mort en 864 apr. J. C. Né de parents chrétiens, il se convertit à l'islamisme et fut chargé de l'éducation de Mootasem, qui lui confia plus tard le vizirat (833 apr. J.-C.), il gouverna assez mal l'empire et ruina, grâce à ses concussions, une énorme fortune, il fut destitué en 836, et le calife confisqua ses biens. Il avait écrit un ouvrage historique et anecdotique, intitulé *El-mous habid at-wal-akhbar.*

FADHL-IBN-REBI (Abou'l-Abbas), vizir des deux califes abbassides Haroun et Hamin, né dans la première moitié du IXe siècle de J.-C., mort en 824. Il fut l'un des principaux auteurs de la chute des Barmécides et devint vizir après Djaafer, quand Amin eut été dépouillé du califat par son frère Mamoun, il fut privé de fonctions et faillit être sacrifié à la vengeance du nouveau calife.

FADHL-IBN-SAHL (Abou'l-Abbas-el-), vizir du calife Mamoun, né à Sarakhs dans la seconde moitié du VIIIe s. apr. J.-C., mort en 817. Les Barmécides l'ayant mis en relation avec les califes, il entra au service de Mamoun, qui le poussa à détrôner son frère Amin; quand Mamoun fut monté sur le trône, Fadhl devint vizir, émir, et fut nommé gouverneur de toute la partie orientale de l'empire. Il conseilla à Mamoun de choisir comme héritier Ali-ibn Mousa-el-Ridha, descendant d'Ali, et de remplacer ainsi la dynastie abbasside par celle des Fatimites. Cette tentative ayant échoué devant l'indignation populaire, Fadhl fut mis à mort, par ordre du calife.

FADHL-IBN-YAHYA, frère de lait et vizir du calife abbasside Haroun al-Raschid, né en 765 apr. J.-C., mort à Rakka en 808. Le calife, mécontent de son caractère altier, lui retira la charge de vizir : mais il lui confia le gouvernement du Khorasan et l'éducation de son fils Amin. Quand les Barmécides eurent été mis au ban du califat, Fadhl-ibn-Yahya fut jeté en prison, ainsi que tous les membres de sa famille.

FADRIQUE (don), prince de Castille, qui vivait au XIVe siècle. Fils naturel d'Alphonse XI et d'Eléonore de Guzman, sa favorite, il était frère de Pierre le Cruel, et se joignit à la rébellion des grands de Castille contre ce dernier. Il parvint à rentrer en grâce, et conduisit vaillamment plusieurs expéditions contre les Maures sur les frontières de Murcie. Mais, lors d'un nouveau soulèvement de la Castille en 1361, Pierre le Cruel, soupçonnant Fadrique de connivence, le fit assassiner.

FAED (John), peintre anglais, né à Burley-Mill en Ecosse, en 1820. Il débuta par la miniature. Il peignit ensuite des tableaux de genre *Shakspeare et ses contemporains*, 1850, pendant qu'il fournissait des dessins à plusieurs publications illustrées. Il a exposé un nombre assez considérable de toiles; nous citerons : *le Concours de tir, la Vieille Mode, l'Ancien Temps, le Coup de l'étrier, la Vieille Jument Maggie, la Fille du garde-chasse, la Foire du village*, etc.

FAED (Thomas), peintre écossais, frère du précédent, né à Burley Mill en 1826. En 1843, il entra à l'école de dessin d'Edimbourg, dirigée par William Allan. Ses premiers tableaux représentent surtout des scènes de la vie champêtre et des vues du pays pittoresque qu'il habitait. En 1849, il fut nommé membre associé de l'Académie royale d'Ecosse. En 1851, il exposait trois tableaux : *l'Antique Poète, le Vieux Robin Gray* et *le Premier Pas*. Il en envoya deux en 1852 et alla habiter Londres. Depuis, sa réputation n'a fait que s'accroître. Citons, parmi ses tableaux : *le Vieux Baron, Joueurs de dames, Bergers, l'Enfant sans mère* et *Walter Scott avec ses amis à Abbotsford*, charmant tableau popularisé par la gravure; *la Première Rupture en famille* (1857); *On écouteur n'entend jamais ce qui le touche* (1858), *Dimanche dans les grands bois* (1859); *De Bonne à Sunset* (1861); *Nouvelles guerres pour un vieux crédit* (1862), *Education d'un enfant* (1863); *Père et mère* (1864), *la Seule paire; Toute musique a ses charmes*, tableaux qui ont paru à l'Exposition universelle de 1867. En 1864, Faed fut nommé membre de l'Académie royale de Londres et membre d'honneur de l'Académie de Vienne en 1875. — Un frère de John et de Thomas, JAMES **Faed**, graveur à Edimbourg, a gravé un certain nombre de leurs œuvres; il a peint aussi pour son compte quelques paysages et quelques tableaux à figures.

FAEDIS, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), sur le Molina, affluent de l'Isonzo; 3.850 hab.

FÆMUND (lac), lac de Norvège, dans la partie septentrionale du baillage de Hedemarken. C'est, après le Mœsen, le plus grand lac de la Norvège. La *rivière de Fæmund*, affluent du lac Wener, lui sert d'écoulement.

FAENZA, ville d'Italie (Emilie [prov. de Ravenne]), sur le fleuve côtier Lamone; 11.000 hab. — 36.000 avec la commune. Evêché, chef-lieu de circondario. Faenza est une ville agricole plus qu'industrielle; on y compte quelques filatures et tissages de soie. La plus riche des poteries d'argile émaillée y fut autrefois très importante, et le nom de « faïence » est venu de celui de la ville; cette industrie est aujourd'hui bien déchue. Les environs de la ville, très fertiles, contiennent, en outre, des sources thermales, des gisements de soufre, de plomb et de l'albâtre renommé. Faenza est l'ancienne *Faventia*; Sylla y défit Carbon. Elle fut cédée par Venise au pape Jules II, en 1509. Elle a donné le jour à Torricelli. — Le circondario a 13 comm. et 74.090 hab.

FAERNE (Gabriele), poète latin né à Crémone vers 1520, mort en 1561. Il fut protégé par le pape Pie IV, qui le recommanda à son neveu, le cardinal Charles Borromée. On a de Faerne, outre deux livres de corrections sur *les Philippiques*, trois sur les autres harangues de Cicéron, et des notes sur Catulle et Térence, un recueil de fables latines : *Centum fabulæ ex antiquis auctoribus selectæ* (1564), dont l'élégance du style rappelle Phèdre, bien qu'il n'ait pas connu cet auteur, contrairement à ce qu'a soutenu de Thou. Les fables de Faerne ont été souvent réimprimées sous le titre de *Phædrus alter*; une des meilleures et des plus récentes éditions est celle de Paris 1820). Perrault les a traduites en vers (1699).

FÆROE. Géogr. V. FÉROÉ (îles).

FAËS (Pieter VAN **der**), peintre allemand, plus connu sous le nom de **chevalier Lely**. V. LELY.

FÆSULÆ, ville de l'Italie ancienne. V. FIESOLES.

FAETO, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Foggia], à la source du Celone, affluent du Candelaro; 3.310 hab.

FAFE, comm. de Portugal (Entre-Douro-et-Minho [distr. de Braga]); 3.070 hab.; 26.000 avec la comm.

FAFELU, UE adj. Dodu (vieux) : *Cette petite infante d'oreillée et* FAFELUE. (Sév.) ‖ Espiègle.

FAFETONE n. m. Nom commercial des aigrettes soyeuses de la graine d'une plante sénégalienne, portant le même nom, et avec lesquelles on fabrique des tissus extrêmement légers et brillants. (Le nom scientifique de cette plante est *calotropis gigantea*.)

FAFFE n. f. Arg. Syn. de FAFIOT.

FAFIAU (*fi-o*) n. m. Fer en billette ou fer plat.

FAFIO n. m. Chaussure cousue ou clouée pour enfant, depuis le premier âge jusqu'à cinq ans.

FAFIOT (*fi-o*) n. m. Arg. Papier, paperasse. ‖ Livret. Billet. — *Fafiot garaté*, Billet de banque (du nom de Garat, qui figurait sur les billets de banque). — *Fafiot mâle*, Billet de mille francs. — *Fafiot femelle*, Billet de cinq cents francs. — *Fafiot en bas âge*, Billet de cinquante francs. ‖ *Fafiot à parer*, Certificat. ‖ *Fafiot à piper*, Mandat d'amener. ‖ *Fafiot à sec*, Passeport régulier. ‖ *Fafiot à roulotter*, Papier à cigarette. ‖ Souliers d'occasion.

FAFIOTER (rad. *fafiot*) v. n. Arg. Paperasser.

FAFIOTEUR (rad. *fafiot*) n. m. Arg. Papetier. ‖ Ecrivain. Paperassier. ‖ Banquier. ‖ Savetier.

FAGAGNA, comm. d'Italie (Vénétie [prov d'Udine]); 4.400 hab.

FAGAN (Christophe-Barthélemy), auteur dramatique, né et mort à Paris (1702-1755). Il écrivit des pièces en vers et en prose qui attestent un réel talent, et dont plusieurs eurent un vif succès. Parmi ses comédies jouées au Théâtre-Français, nous citerons : *la Pupille* (1734); *l'Etourderie* (1751); *les Originaux* (1753). Il en fit jouer d'autres au Théâtre-Italien, et écrivit avec Panard des farces pour le théâtre de la Foire, notamment, *Isabelle grosse par erreur*. On a encore de lui : *Nouvelles observations au sujet des condamnations prononcées contre les comédiens* (1751). Le *Théâtre* de Fagan a été publié à Paris (1760).

FAGARA ou **FAGARE** n. m. Fruit du fagarier.

FAGARAS ou **FOGARAS** (en allem. **Fagreschmarkt**), ville d'Austro-Hongrie (Transylvanie [cercle de Cronstadt]), sur l'Aluta; 5.861 hab., pour la plupart Valaques. Ch.-l. de comitat. Evêché grec-uni; collège protestant. La forteresse a joué un rôle important dans toutes les luttes avec les Turcs. Défaite des Hongrois par les Russes, en 1849. — Le *comitat de Fagaras* a 1.875 kilom. carr. de superficie et environ 88.000 hab.

FAGARIER (*ri-é* — de *fagar*, n. ar. de l'espèce type) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rutacées.

— ENCYCL. Les *fagariers* sont des arbrisseaux à feuilles alternes, à folioles très fines et comme transparentes; à fleurs groupées en fascicules ou en grappes axillaires; le fruit est une capsule. Ce genre comprend un petit nombre d'espèces, qui habitent l'Inde et le Japon. Plusieurs sont connues sous les noms vulgaires de *poivrier des nègres* ou *du Japon*. On emploie leurs feuilles en guise de laurier, pour assaisonner les aliments.

FAGEL (Gaspard), homme d'Etat hollandais, né et mort à La Haye (1620-1688). Après avoir occupé plusieurs postes importants, il remplaça, en 1672, Jean de Witt, comme conseiller-pensionnaire de Hollande. Il se dévoua tout entier à la fortune de Guillaume d'Orange, contribua à faire déclarer l'hérédité du stathoudérat sur sa famille et prépara son avènement au trône d'Angleterre. Il fut un des plus redoutables ennemis de Louis XIV, qui essaya en vain de l'acheter moyennant 2 millions de francs. Il mourut pauvre, après avoir occupé les premières charges de l'Etat. — Plusieurs membres de la famille de Fagel servirent honorablement leur pays. Son neveu, FRANÇOIS, né à Nimègue en 1645, mort à L'Ecluse en 1718, tant comme général des Etats-Généraux que comme feld-maréchal de l'empire, se distingua contre la France à Fleurus, Ramillies, Malplaquet, etc. — HENRI, né en 1765, mort en 1838, fut ministre, et conclut un traité entre les Etats-Généraux, la Russie et l'Angleterre contre la France. Exilé avec les princes d'Orange, il revint avec eux en 1813 : il devint ambassadeur en Angleterre en 1814 et ministre d'Etat en 1829. — ROBERT, né en 1772, mort en 1856, se distingua dans les campagnes de 1793 et 1794 contre la France. Après 1814, il devint ministre des Pays-Bas, à Paris.

FAGEL (Léon), sculpteur français, né à Valenciennes en 1851. Il suivit à Paris les leçons de Cavelier. Il remporta le prix de Rome en 1879 et exposa au Salon de 1882 : *le Poète mourant*. Il fut mis hors concours après le Salon de 1883, où il avait envoyé un groupe en plâtre : *le Martyre de saint Denis*. Depuis, on a vu de cet artiste : *Alma Parens*, groupe en marbre (1885), qui fut vivement critiqué; *A la comtesse de Caen, la jeunesse reconnaissante*, statue, et *la Première Offrande d'Abel* (1887). Fagel est l'auteur de la *Statue de Dupleix*, érigée à Landrecies (1888); du *Monument de Wattignies* (1892); du *Tombeau de Foche* (1896); du *Monument de Louis Veuillot* à Paris (1899); etc.

FAGÉLIE (*jé-li* n. f. Genre d'arbrisseaux volubiles, de la famille des légumineuses et de la tribu des phaséolées, exhalant une odeur très forte et dont l'espèce type croît au cap de Bonne-Espérance.

FAGERHULT, comm. de Suède (gouv. de Calmar [distr. de Handbörd]); 2.700 hab.

FAGERLIN (Ferdinand), peintre de genre suédois, né en 1825 à Stockholm. Elève de l'académie de Stockholm, puis de Karl Sohn à Dusseldorf, il acheva de se former chez Couture à Paris, puis s'établit à Dusseldorf. Il a surtout représenté des scènes de bateliers, de pêcheurs, dans toute la vérité de leurs mœurs simples, souvent avec humour, ainsi que des scènes suédoises populaires. Ses tableaux se trouvent à Stockholm, à Christiania, à Berlin, etc. En 1865, il fut nommé membre de l'académie de Stockholm et peintre de la cour.

FAGET DE BAURE (Jacques-Joseph, baron), magistrat et historien français, né à Orthez en 1755, mort à Paris en 1817. A dix-neuf ans, il était avocat général au parlement de Pau. Vers 1809, sur la recommandation de son beau-frère Daru, il fut nommé rapporteur du conseil du contentieux de la maison de Napoléon. En 1810, il entra au Corps législatif et, en 1811, il devint président de chambre à la cour impériale de Paris. Faget de Baure signa, en 1814, l'acte qui rappelait en France les Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il fit partie des députés les plus opposés à Napoléon, et devint, au second retour des Bourbons, vice-président de la Chambre des députés. On a de lui : *Histoire du canal du Languedoc* (1805), et *Essai historique sur le Béarn* (1818).

FAGGIUOLA (Uguccione DELLA), chef des gibelins, seigneur de Pise, mort en 1319. A la tête d'une petite armée d'aventuriers, il se battit pour les gibelins, fut appelé au secours de Pise, dont il prit la souveraineté en 1313, fit la conquête de Lucques l'année suivante, et battit, en 1315, les Florentins à Montecatini, où Pierre, comte d'Eboli, frère du roi de Naples Robert d'Anjou, trouva la mort. Mais, si Faggiuola était un habile homme de guerre, il était en même temps un despote. Il ne tarda pas à se rendre odieux aux Pisans, qui le chassèrent de leur ville (1316). Le condottiere se rendit alors auprès de Can Grando de la Scala, seigneur de Vérone, qui le mit à la tête de ses troupes, et il trouva la mort au siège de Padoue.

FAGGOT (Jacques), ingénieur et économiste suédois, né à Vendel (Upland) en 1699, mort à Stockholm en 1777. Il fut directeur du collège des arpenteurs et membre de l'académie des sciences de Stockholm. Il indiqua des procédés nouveaux pour la fabrication de l'alun et du salpêtre, fit lever les cartes des provinces, introduisit d'utiles réformes dans la régie des domaines de la couronne, etc. Outre plusieurs *Mémoires*, on a de lui : *Des obstacles qui entravent l'économie rurale et des moyens d'y remédier.*

FAGINE (*jin'* — du lat. *fagus*, hêtre) n. f. Huile volatile, que l'on obtient par la distillation des fruits du hêtre.

FAGIUOLI (Jean-Baptiste), poète italien, né et mort à Florence (1660-1742). Il fut un des fondateurs de l'académie des apathistes. Ses poésies burlesques et ses comédies se distinguent par la facilité, l'esprit, la grâce, et par une gaieté qui ne blesse jamais la décence. Il a publié : *Rime piacevole* (1729); *Commedie* (1734-1736); *Prose* (1737).

FAGIUS (Paul), de son vrai nom BUCHLEIN, théologien réformé hébraïsant, né en 1504 à Rheinzabern (Palatinat), mort à Cambridge en 1549. Il fonda, vers 1539, une imprimerie hébraïque. En 1549, il se rendit en Angleterre; Cranmer venait de le faire nommer professeur d'hébreu à Cambridge, quand il mourut. Très versé dans la littérature rabbinique et dans la langue chaldaïque, il a publié des ouvrages précieux : une édition avec traduction du traité *Pirké aboth* (1541); une traduction latine du *Commentaire du rabbin David Kimchi sur les dix premiers psaumes* (1542); une traduction avec commentaire du *Targum d'Onkelos sur le Pentateuque* (1546); etc.

FAGNAN (Edmond), orientaliste français, né à Liége (Belgique) en 1846. Après avoir étudié l'hébreu, le syriaque, le sanscrit, l'arabe, le persan et le turc, Fagnan fut attaché, en 1873, à la rédaction du catalogue des manuscrits orientaux à la Bibliothèque nationale et collabora, sous la direction de de Slane, à la *Collection des historiens orientaux des Croisades*. En 1884, il fut chargé d'un cours complémentaire à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger pour les littératures arabe et persane. Fagnan a fourni des études à plusieurs revues spéciales et importantes; il a publié, en outre : *le Livre de la Félicité par Mâcir el-Din-ben-Kosrou* (texte persan et trad., 1886); *Concordances du Manuel de droit de Sidi Khalil* (1889); *Histoire des Almohades, d'après Abd-el-Wahid el-Merra Kichi* (1893).

FAGNANI (Giuseppe), peintre portraitiste italien, né à Naples en 1819, mort à New-York en 1873. Il fut reçu élève de l'académie de peinture de Naples, où la reine Isabelle, veuve de François Ier, payait sa pension; au sortir de ses études, elle l'envoya à Vienne pour faire le portrait de l'*archiduc Charles* (1840). Il se rendit ensuite à Paris, et fit le portrait de *Marie-Christine* et de la *princesse de Capoue*. En Espagne, il peignit la jeune *reine Isabelle*, la *duchesse de Montpensier*, le *maréchal Narvaez*, le *duc* et la *duchesse d'Albe* et d'autres personnages. A Washington, il exécuta le portrait de sir *Henry Bulwer*, ceux des présidents *Taylor* et *Fillmore*, de *Webster*, de *Clay*, de *Richard Cobden* (National Gallery). Plus tard, il fixa les traits de *Garibaldi* et de *Victor-Emmanuel*, du sultan *Abd-ul-Aziz* et du ministre *Ali-pacha*, de *John Bright*. Une de ses œuvres les plus curieuses, et pour l'exécution de laquelle il se rendit à New-York en 1866, est une série de neuf portraits des plus jolies femmes de cette ville, peintes sous les noms et avec les attributs des neuf Muses; ces toiles furent achetées pour le Metropolitan Art Museum. Un beau portrait de *Fagnani*, peint par lui-même, figure dans la galerie des Offices, à Florence.

FAGNANO Alto, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila-degli-Abruzzi]), sur l'Aterno, affluent de la Pescara; 2.100 hab.

FAGNANO Castillo, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), à la source d'un affluent du fleuve côtier Coscile; 4.150 hab.

FAGNANO Olona, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), près de l'*Olona*; 4.100 hab. Tissage de toile, teinturerie. Vieux château des Visconti.

FAGNANO DEI FAGNANI (le comte Jules-Charles DE), marquis DE TOSCHI et DE SAINT-HONORATO, mathématicien italien, né à Sinigaglia en 1682, mort en 1766. Il fut nommé,

à seize ans, membre de l'académie des Arcades. Ses ouvrages, qui avaient paru dans les recueils scientifiques italiens et dans les actes de Leipzig, ont été réunis et publiés par lui sous ce titre : *Produzzioni mathematiche del comte Fagnano, etc.* (1750). Outre différents articles relatifs aux éléments, on trouve dans cet ouvrage d'importants aperçus sur différents points alors inexplorés de l'analyse transcendante. Dès 1719, Fagnano avait été conduit à la découverte de cette formule du rapport de la circonférence au diamètre :

$$\pi = 8 \log \left(\frac{1-i}{1+i}\right)^{\frac{i}{2}},$$

dont l'invention lui fait d'autant plus d'honneur qu'elle précédait de bien des années les recherches d'Euler sur les exponentielles et les logarithmes imaginaires.

Un autre genre de recherches, où Fagnano paraît n'avoir pas eu de prédécesseur, présente aujourd'hui un intérêt beaucoup plus considérable. Il fit voir, par exemple, qu'un arc quelconque étant pris sur une ellipse à partir d'un de ses sommets, on peut trouver sur la même ellipse, à partir d'un de ses sommets placés sur l'autre axe, un arc dont la différence avec le premier soit rectifiable. Ces recherches forment le point de départ de la théorie des fonctions elliptiques, qu'Euler a reproduite en rendant hommage à la sagacité du premier inventeur. C'est encore Fagnano qui montra le premier que l'intégrale qui exprime l'arc de la lemniscate possède des propriétés analogues à celles de l'intégrale qui représente un arc de cercle; que, par exemple, il existe une relation algébrique simple entre les limites de deux intégrales qui expriment deux arcs de lemniscate, l'un double de l'autre, etc. — JEAN-FRANÇOIS DE TOSCHI E **Fagnano,** archidiacre de Sinigaglia, fils du précédent, a aussi publié d'intéressants mémoires sur la géométrie et l'analyse mathématique dans les *Acta eruditorum* de Leipzig (1774-1776).

FAGNE (*gn* mll.) n. f. Petit marais, au sommet d'une montagne. (Ce mot est emprunté au dialecte wallon et signifie proprement *fange*. On le retrouve plus ou moins transformé dans une foule de noms géographiques : FAGNON, FAGNIÈRES, FAING, etc.)

FAGNES, HAUTES-FAGNES, ou encore **FANGES,** plateau des Ardennes, au S. de Liége, dans le Luxembourg belge, autour du culmen de la Belgique (Baraque-Michel 670 m.). Pays froid, très humide. Leurs bas-fonds, très argileux parsemés, de petits étangs peu profonds, et souvent couverts de landes, répandent autour d'eux les brouillards, et ne produisent guère que de la tourbe.

FAGNIÈRES, comm. de la Marne, arrond. et à 2 kilom. de Châlons-sur-Marne, 290 hab. Fabrication et comm. de champagne. Eglise du XIIe siècle renfermant de curieux fonts baptismaux. Ancien château.

FAGNIEZ (Gustave), historien, né à Paris en 1842. Elève des écoles des chartes et des hautes études, il a été archiviste aux Archives nationales, et est devenu maître de conférences à l'Ecole des hautes études. C'est un des fondateurs de la Société de l'histoire de Paris (1871). Outre des mémoires et des travaux divers, on lui doit des ouvrages dont les principaux sont : *Etudes sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au* XIIIe *et au* XIVe *siècle* (1878); *la Mission du P. Joseph à Ratisbonne* (1885); *Richelieu et l'Allemagne* (1891); *le P. Joseph et Richelieu* (1893-1894), son œuvre capitale, dans laquelle, substituant la réalité à une opinion universellement acceptée, il a démontré que l'Eminence grise fut non seulement un agent toujours zélé du cardinal de Richelieu, mais encore un inspirateur aux vues personnelles, un conseiller à l'influence directrice. Citons encore : *L'Economie rurale de la France sous Henri IV* (1897); *une Banque de France en 1608* (1896), et la publication de *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce* (1898).

FAGON (Gui-Crescent), médecin et botaniste français, né et mort à Paris (1638-1718). Il fut médecin de la cour de Louis XIV, directeur du jardin botanique du roi, et membre honoraire de l'Académie des sciences; non seulement il voyagea en France à ses frais pour enrichir ses collections de plantes, mais il suggéra à Louis XIV l'idée d'envoyer dans ce dessein Plumier en Amérique, Feuillée au Pérou, Tournefort en Grèce et en Asie. Il découvrit la vertu des eaux de Barèges. Outre une thèse hardie dans laquelle il soutint la théorie de la circulation du sang, niée de son temps, on lui doit un *Traité sur les qualités du quinquina* (1703) et la rédaction de l'*Hortus regius* (1665).

FAGONIE (*nî* — de *Fagon*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des rutacées zygophyllées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent dans le bassin méditerranéen. (Les fagonies sont des plantes vivaces, à fleurs généralement pourpres ou violacées, plus rarement jaunâtres. La *fagonie de Crète* est quelquefois cultivée dans les jardins botaniques.)

Fagonie : *a*, coupe de la fleur.

FAGOPYRUM (*rom'*) n. m. Nom latin du genre auquel appartient le sarrasin ou blé noir.

FAGOT (*go* — orig. inconn.) n. m. Faisceau de morceaux de bois à brûler réunis et attachés ensemble au moyen de liens en bois ou en osier. ‖ *L'âme d'un fagot,* L'intérieur fait de menus bois. ‖ *Le parement d'un fagot,* Les branches formant enveloppe.

— Fam. Elève de l'école forestière.

— Pop. Paquet de hardes, de linge. ‖ Camarade. (A rapprocher de *braache, vieille branche.*)

— Archéol. Nom donné anciennement au basson. (L'étymologie de ce nom doit provenir de l'aspect de l'instrument quand ses pièces en sont démontées, et ressemblent ainsi aux bouts de bois dont se compose un fagot.)

— Arg. Ancien forçat, sous la surveillance de la police.

— Charpent. Pièces séparées, dont l'ensemble constitue un ouvrage et qui sont liées en paquets les unes avec les autres.

— Comm. Paquet de plumes d'autruche tel qu'il arrive des pays d'origine.

— Jeux. *Fagots* ou *l'Impair,* Jeu de plein air, qui permet un assez grand nombre de joueurs. (Les joueurs, classés deux par deux, forment des groupes que l'on nomme les *fagots*. Deux autres joueurs sont l'un le chasseur, et l'autre le lièvre. Dès que le signal du départ est donné, le lièvre court pour échapper au chasseur qui le poursuit, et, pour cela, il tourne autour du cercle que forment les fagots. Il est interdit au chasseur de pénétrer dans ce cercle, tandis que le lièvre peut y entrer et tourner autour des fagots pour lui échapper. Il peut aussi s'arrêter et se joindre à l'un des fagots; mais, à ce moment, comme on ne doit jamais être trois dans un fagot, l'un des deux autres joueurs doit partir aussitôt et devenir le lièvre. Le lièvre qui est pris devient chasseur.)

— Mar. *En fagots.* Se dit des embarcations légères et des futailles démontées, et dont les diverses pièces, numérotées avec soin, sont réunies en faisceau.

— Milit. *Fagot de sape,* Sorte de fascine traversée par un piquet et qui, dans l'exécution de la sape pleine, servait à boucher les interstices entre les gabions.

— Loc. div. *Fagot d'épines,* Personne inabordable, revêche, bourrue, acariâtre; chose difficile : *Il y a des difficultés à tout; ce monde-ci n'est qu'un* FAGOT D'ÉPINES. (Volt.) ‖ *Etre fait, Etre habillé comme un fagot,* Etre mal bâti, ou mal habillé. ‖ *Sentir le fagot.* En parlant d'un homme, Etre soupçonné d'hérésie, d'impiété, par conséquent être sur le chemin du bûcher, et, par extension, ne mériter aucune confiance. ‖ *Compter des fagots pour des cotrets,* Compter une chose pour une autre. ‖ Par jeu de mots, *Conter, Débiter des fagots,* Raconter des bourdes, faire des contes; dire des sornettes, des niaiseries. ‖ *Châtrer un fagot,* En ôter quelques bâtons. ‖ *Prendre l'air d'un fagot,* Se chauffer à sa flamme. ‖ *Brûler le fagot,* Aller boire au cabaret (et s'y chauffer). ‖ *De derrière les fagots.* Se dit de quelque chose de très bon, par allusion au vin que l'on met à la cave derrière les fagots pour l'y laisser vieillir.

— PROV. **Il y a fagots et fagots,** Deux personnes, deux choses de nature semblable peuvent différer beaucoup par la qualité, le mérite, la valeur. (Ce proverbe est tiré du *Médecin malgré lui,* de Molière, où Sganarelle dit cela au propre (act. Ier, 6) : *Je les vends cent dix sous le cent* (les fagots)... *Vous en pourrez trouver autre part à moins :* IL Y A FAGOTS ET FAGOTS ; *mais, pour ceux que je fais...*) ‖ **Il y a bien de la différence entre une femme et un fagot,** Se dit pour donner à entendre qu'on parle de choses très différentes.

FAGOTAGE (*taj'*) n. m. Confection des fagots, action de mettre du bois en fagots. ‖ Bois à mettre en fagots, propre à faire des fagots : *Il n'y a que du* FAGOTAGE *dans ce bois.*

— Fig. Action d'arranger les choses grossièrement : *Il eût fallu faire un* FAGOTAGE *de réconciliation.* (Sév.) ‖ Etat d'une personne vêtue sans élégance, sans goût.

FAGOTAILLE (*ta-ill'* [*ll* mll.) n. f. Chaussée d'étang, faite intérieurement au moyen de fascines ou de fagots faits de menus bois, que l'on empile en talus.

FAGOTEMENT n. m. Syn. de FAGOTAGE.

FAGOTER v. a. Mettre en fagots : FAGOTER *du bois.*

— Fam. Faire sans soin, maladroitement, sans art. ‖ Spécial. Habiller sans goût, sans grâce. V. AFFUBLER.

— v. n. Pêch. Rouler des fagots le long d'un étang pour faire descendre le poisson.

Se fagoter, v. pr. Etre mis en fagots.

— Fam. Se vêtir, s'arranger sans goût, sans élégance.

FAGOTEUR, EUSE n. Celui, celle qui met le bois en fagots. ‖ Celui, celle qui travaille sans art : FAGOTEUR *de romans.*

— Fig. et fam. Diseur de fagots, de sornettes.

FAGOTIN, nom du singe de Jean Briochè (v. MARIONNETTE), qui fut tué d'un coup d'épée par Cyrano de Bergerac. Ce nom (tiré de *fagoter*) fut donné, jusqu'aux dernières années du XVIIe siècle, aux autres singes que tous les joueurs de marionnettes du temps, à l'imitation de Briochè, avaient pour compagnons. Peret, dans sa description des merveilles de la foire de Saint-Germain de 1664, emploie déjà ce mot comme nom commun. La Fontaine a cité les *Tours de Fagotin* comme un des divertissements qui précèdent une cour plénière. Dorine, dans le *Tartufe,* cite le même divertissement au nombre des amusements du mardi gras.

FAGOTIN n. m. Petit fagot. ‖ Se dit particulièrement des fagots de bois léger et refendu, dont on se sert pour allumer le feu.

— Par allusion au singe Fagotin, Homme qui fait le plaisant, le bouffon : *Quel* FAGOTIN !

FAGOTINES n. f. pl. Petites parties de soie préparées par des particuliers qui élèvent des vers à soie.

FAGOTTO (mot ital. qui signif. *basson*) n. m. Mus. Mot qui, dans les partitions, désigne les passages qui doivent être exécutés par le basson. ‖ Pl. *Des* FAGOTTI.

FAGOUE (*goû*) n. f. Ris de veau. ‖ Pancréas du porc.

FÄGRE ou **FAGRED,** comm. de Suède (gouv. de Skaraborg [district de Valla]), sur le canal Göta, qui fait communiquer les lacs Wener et Wetter ; 2.300 hab.

FAGRÉE n. f. Genre de loganiacées, comprenant une quinzaine d'espèces d'arbres à fleurs en cymes souvent grandes et belles. (On cultive dans les serres la *fagræa zeylanica* à fleurs jaunes.)

FAGUENAS (*ghe-na* — du provenç. *fagunas,* même sens) n. m. Puanteur, odeur fétide et nauséabonde qu'exhale un corps malpropre ou échauffé : *Cela sent le* FAGUENAS.

FAGUET (Emile), professeur, littérateur et critique français, né à La Roche-sur-Yon en 1847. Elève de l'Ecole normale, il professa d'abord en province. Docteur ès lettres en 1883, il a été depuis, à Paris, professeur au lycée Charlemagne, à Janson-de-Sailly, suppléant à la faculté des lettres (1890) et professeur en titre de poésie française (1897). Il est devenu en 1900 membre de l'Académie française. Il a collaboré à la « Revue des Deux Mondes », à la « Revue Bleue », à la « Revue Encyclopédique », à de nombreux journaux, et fait la critique dramatique au « Soleil », puis au « Journal des Débats », où il a remplacé Jules Lemaître (1896). Très érudit, écrivain plein de verve, à la libre allure, il est tour à tour un brillant et spirituel chroniqueur, un critique ingénieux, fin, subtil à l'excès, comme le montre, par exemple, sa définition de Voltaire : « Ce grand esprit, c'est un chaos d'idées claires ». Outre des livres destinés à l'enseignement, on lui doit : *la Tragédie française au* XVIe *siècle* (1883, thèse de doctorat ; *les Grands maîtres du* XVIIe *siècle* (1885); *Corneille* (1885); *Dix-septième siècle, études littéraires et dramatiques* (1885); *Dix-neuvième siècle, études littéraires* (1887); *La Fontaine* (1889); *Notes sur le théâtre contemporain* (1889-1891); *Dix-huitième siècle, études littéraires* (1890); *Politiques et moralistes du* XIXe *siècle* (1891); *Seizième siècle, études littéraires* (1894); *Voltaire* (1894); *Cours de poésie française de l'université de Paris* (1897); *Drame ancien, drame moderne* (1898); *Flaubert* (1899); *Questions politiques* (1899); *Histoire de la littérature française* (1900).

Faguet.

FAGUETIE (*ghé-si*) n. f. Genre de térébinthacées anacardiées, forme pour un arbre de Madagascar, à fleurs dioïques régulières tétramères, formant des grappes axillaires, ramifiées en cymes.

FAGUETTE (*ghèt'* — dimin. de *fagot*) n. f. Petit fagot.

FAGUIBINE, grande nappe lacustre, appartenant au groupe de lacs et de marécages situés dans le Soudan français, à l'O. de Tombouctou. Le *lac Faguibine,* long de plus de 100 kilom., large de 25 kilom., communique avec le Niger par l'intermédiaire du lac Télé ; il est borné au N. et à l'E. par d'importants massifs montagneux, au S. par des pays plats. C'est en 1894 que cette nappe lacustre, située dans un pays moitié saharien et moitié soudanien, a été découverte par la colonne Joffre.

FAGUS (*guss*) n. m. Nom latin du hêtre.

FAHAM ou **FAAM,** nom d'une orchidée épiphyte des îles Bourbon et Maurice, dont les feuilles, riches en coumarine, servent à préparer une infusion théiforme, aromatique et digestive, dite « thé de Bourbon ».

FAHAVALOS, tribus pillardes et à peu près nomades de Madagascar, réparties surtout dans les districts forestiers et marécageux de la partie occidentale de l'île, et dont les incursions ont longtemps gêné les populations agricoles de l'Imérina. Leur domaine a été de beaucoup restreint par la constitution, depuis 1897, sous le gouvernement du général Gallieni, de cercles militaires solidement organisés autour de Tananarive. ‖ *Un* FAHAVALO.

FA-HIAN, moine et pèlerin bouddhiste chinois du Ve siècle. Il entreprit d'aller dans l'Inde chercher les livres du bouddhisme et d'étudier le sanscrit et le pâli, afin de pouvoir les comprendre et les traduire. Parti en 399 de notre ère, il fut de retour à Nankin en 414, il se mit aussitôt à traduire les nombreux livres bouddhiques qu'il rapportait et parmi lesquels se trouvait le texte complet du Vinaya; la traduction fut terminée en 418. L'année suivante, sous le titre de *Foe-koue-ki* ou « Relation des royaumes bouddhiques », il fit paraître un récit de son voyage, très précieux par ses renseignements historiques et géographiques sur l'Inde. La traduction française de cet ouvrage, par Abel Rémusat, a été publiée en 1836.

FAHLCRANTZ (Charles-Jean), peintre suédois, né dans le diocèse de Stora-Tuna en 1774, mort à Stockholm en 1861. Il apprit lui-même son art, s'attacha à la peinture du paysage, et reproduisit avec autant de vérité que de poésie la nature septentrionale. La réputation qu'il acquit par ses œuvres lui valut d'être nommé professeur à l'académie de Stockholm en 1815. Les paysages les plus remarquables de cet artiste ont été achetés par le roi de Suède et par le roi de Danemark Frédéric VI.

FAHLCRANTZ (Christian-Eric), théologien et poète suédois, frère du précédent, né à Stora Tuna en 1790, mort en 1866 à Vesteras, dont il était évêque. Il avait un esprit satirique et mordant, qu'on trouve aussi bien dans ses poésies que dans ses livres de controverse. Ses ouvrages principaux sont : *l'Arche de Noé* (1825-1826), poème satirique ; *Ansgarius* (1846) ; *Alliances évangéliques* (1847). De 1839 à 1852, il publia, avec Knœs et Almquist, le « Journal ecclésiastique ». Une édition complète de ses œuvres a paru en 1863-1865. — Un troisième frère, AXEL-MAGNUS **Fahlcrantz,** né en 1780, mort en 1854, s'est acquis une juste réputation par ses sculptures ornementales.

FAHLERZ (*tèrss*) n. m. Nom sous lequel on comprend la série des cuivres gris. (Ce sont des sulfo-antimoniures et des sulfo-arséniures.) V. TANABASE, SCHWATZITE ou SPANIOLITE, TENNANTITE, etc.

FAHLUN. Géogr. V. FALUN.

FAHLUNITE (de *Fahlun,* ville de Suède) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de magnésie, que l'on trouve dans le granit et le gneiss et qui, avec la gigantolite, la weissite et la pyrargillite, semble résulter de l'altération de la cordiérite. ‖ *Fahlunite dure,* Variété de cordiérite.

FAHRBACH (Joseph), flûtiste, chef d'orchestre et compositeur autrichien, né et mort à Vienne (1804-1885). Il devint célèbre comme virtuose, chef d'orchestre et compositeur de musique de danse. Ses valses, polkas et mazurkas, dont le nombre est considérable, se font remarquer par leurs rythmes piquants. En dehors de sa musique de danse, Joseph Fahrbach a publié un nombre incalculable de compositions pour une, deux, trois et même quatre flûtes : fantaisies, pots pourris, transcriptions d'opéras, etc. On lui doit aussi une *Méthode de hautbois.*

FAHRBACH (Philippe), compositeur et chef d'orchestre autrichien, fils du précédent, né et mort à Vienne (1843-1894). Vers 1865, il suppléa son père dans la direction de son orchestre, et, peu après, il en dirigea lui-même un à Vienne, puis fut *Kapellmeister* du regiment baron Ajroli, et, en 1872, alla habiter Pest, où ses concerts de danse lui valurent une grande renommée. Ses compositions de danses s'élèvent à plus de trois cents. Le nom des deux Fahrbach est devenu, en Autriche et en Hongrie, aussi populaire que celui de Strauss.

FAHRENHEIT (Gabriel Daniel), physicien allemand, né à Dantzig en 1686, mort en Hollande en 1736. Il a publié différents mémoires (dans les « Transactions philosophiques » de Londres et dans les *Acta eruditorum* de Leipzig) sur la température d'ébullition de divers liquides, sur la congélation de l'eau dans le vide, sur la pesanteur spécifique de différents corps, etc.; mais il est surtout connu par l'invention du *thermomètre* qui porte son nom. Il avait imaginé, pour le dessèchement des terrains marécageux, une machine dont il avait confié l'achèvement à Stravesande, elle ne paraît pas avoir réussi.

FAHRKUNST (*fâ-kunst'* — mot d'orig. allem.) n. m. Échelle mécanique et en partie automatrice, que, dans certains puits de mine, ceux du Harz en particulier, on emploie pour monter les ouvriers mineurs au jour.

— ENCYCL. Min. Le *fahrkunst* est constitué par deux triples ou tiges métalliques, occupant un des côtés du puits et parallèles l'une à l'autre. Ces tiges, qui fonctionnent simultanément, l'une dans le sens ascendant, l'autre dans le sens descendant, sont munies de distance en distance d'échelons sur chacun desquels peut se tenir un ouvrier. Pour monter ou descendre, l'ouvrier quitte à chaque tours de l'échelle l'échelon sur lequel il se trouve pour empoigner celui que le coup de balancier à fait monter ou descendre à sa portée. Il suffit au mineur de se tenir de la main droite et du pied droit sur l'échelle de droite et, pour passer sur l'échelon de gauche, d'empoigner de la main gauche l'échelon qui est à sa portée. Des paliers sont fixés de distance en distance pour permettre à l'ouvrier de se reposer.

FAHS, vaste plaine fertile, voisine du massif de Zaghouan, et parsemée de ruines romaines attestant son ancienne prospérité. Reliée à Tunis par un chemin de fer, le Fahs constitue déjà une importante région de colonisation.

FAIBLAGE (*fè-blaj'* — rad. *faible*) n. m. Métrol. Proportion minimum dans laquelle les monnaies étaient autrefois fabriquées au-dessous du titre légal. ‖ *Faiblage d'alos*, par opposition au précédent qui s'appelait *faiblage de poids*. Diminution du titre des monnaies.

— Techn. Partie faible dans une marchandise manufacturée, diminution de valeur ou de quantité.

FAIBLARD (*fè-blar*), **ARDE** adj. Pop. Très faible.

FAIBLE (*fèbl'* — du lat. *flebilis*, digne d'être pleuré, misérable, de *flere*, pleurer; adj. Qui manque de force, de vigueur, d'énergie vitale : *Un corps* FAIBLE. *L'âge faible*, L'enfance. ‖ Qui manque de solidité, de résistance : *Corde trop* FAIBLE *pour supporter un poids*. ‖ Peu considérable : *Une* FAIBLE *quantité*. ‖ Peu intense; peu énergique : *Une rue* FAIBLE. *Une* FAIBLE *lumière*. — Se dit aussi des facultés : Qui manque de mordant, qui ne produit qu'avec peu d'intensité son effet naturel : *Acides* FAIBLES. *Vin, Café* FAIBLE. ‖ Qui a peu de valeur, de capacité, peu de mérite; dont les œuvres ont peu de valeur : *Peintre, Tableau bien* FAIBLE. *Élève* FAIBLE. *Esprit* FAIBLE.

— Fig. Qui est dépourvu de volonté, d'énergie, de force morale : qui cède aisément, qui se laisse facilement gagner :

> Victimes de l'erreur, jouets de leurs penchants,
> Tous les hommes sont nés plus *faibles* que méchants.
> FRÉVILLE.

‖ Facile à étourdir : *Avoir la tête* FAIBLE. ‖ *Elle a été faible*, Se dit d'une femme qui s'est laissée séduire.

— Gramm. *Déclinaison, Conjugaison faible*, Celle où la voyelle du radical est peu modifiée.

— Mono. *Monnaie faible*, Monnaie qui n'a pas le poids, le titre légal.

— n. m. Être, personne faible, dépourvue de force, de vigueur, de ressources matérielles ou morales : *Malheur aux* FAIBLES! ‖ Point le moins solide, le moins résistant : *Le* FAIBLE *d'une place, d'une solive*. ‖ Côté faible ou vulnérable d'une personne, son défaut principal, sa passion dominante, penchant, goût prononcé : *Avoir un* FAIBLE *pour une personne. Le plus grand* FAIBLE *des hommes, c'est l'amour qu'ils ont pour la vie.* Mol.

— ESCR. *Faible d'une épée*, Tiers du tranchant, qui fait l'extrémité de la lame.

— Loc. adv. *Du fort au faible, Le fort et le faible, Le fort portant le faible*, En moyenne, toute compensation faite.

— SYN. **Faible, affaibli.** V. AFFAIBLI.

— **Faible, débile, fragile,** etc. V. DÉBILE.

— ANTON. **Énergique, ferme, formidable, fort, insurmontable, invincible, irrésistible, puissant, redoutable, robuste, solide, valide, vigoureux.**

FAIBLEMENT (*fè-bl'man*) adv. D'une manière faible; avec peu de force, de vigueur, d'énergie : *Résister* FAIBLEMENT *à l'ennemi*.

— Fig. Peu, légèrement, à un faible degré : *Résister* FAIBLEMENT *à la séduction*. ‖ Avec peu de talent : *Un livre* FAIBLEMENT *écrit*.

— ANTON. **Énergiquement, fortement, puissamment, solidement, vigoureusement.**

FAIBLESSE (*fè-blès'* — rad. *faible*) n. f. Manque de force physique, débilité : FAIBLESSE *de constitution. La force des femmes est dans leur* FAIBLESSE. Footen. ‖ Perte subite des forces; syncope, évanouissement, défaillance : *Tomber en* FAIBLESSE.

— Manque de solidité, défaut de ce qui n'offre pas une assez grande résistance : *La* FAIBLESSE *d'un lien, d'un pont. La* FAIBLESSE *d'une place, d'une armée.*

— Fig. Manque de talent, de mérite : *La* FAIBLESSE *d'un avocat, d'une œuvre*. Manque de force morale, d'énergie pour attaquer ou pour résister, bonté, indulgence excessive : *La* FAIBLESSE *encourage à de nouvelles exigences.* Lamart. ‖ Acte d'une âme faible, faute, erreur, provenant d'un cœur, d'un esprit faible : *Les gens qui n'eurent point de* FAIBLESSES *sont terribles.* A. France. ‖ État d'une personne qui se laisse aller à l'amour : *Dompter tous ses* FAIBLESSES? Boileau. ‖ Faute d'une femme qui se laisse séduire : *Femme célèbre par ses* FAIBLESSES. Marmontel.)

— Techn. *En faiblesse*. Se dit des peaux, en T. de chamoiseur, quand, sur la fin de l'habillage, elles sont hors l'eau et commencent à gonfler par le moyen de l'huile introduite dans les pores.

— ANTON. **Énergie, fermeté, force, puissance, solidité, vigueur.**

FAIBLET, ETTE (*fè-blè, èt'*) adj. Un peu faible. Vieux.

FAIBLIR (*fè* — rad. *faible*) v. n. Perdre de sa vigueur, mollir, devenir faible, au prop. et au fig. : *Ennemis qui commencent à* FAIBLIR. *Après la pluie, le vent* FAIBLIT. *Vertu qui* FAIBLIT. Céder, plier, offrir une moindre résistance : *Plancher qui* FAIBLIT *de jour en jour.*

— Techn. Se dit de la pâte qui baisse et perd la forme qu'on lui avait donnée pour la mettre en pains.

FAIBLISSANT (*fè-bli-san*), **ANTE** adj. Qui faiblit : *Voix* FAIBLISSANTE.

FAIBLISSEUR (*fè-bli-seur'* — rad. *faible*) adj. ‖ *Bain faiblisseur*, Bain servant à diminuer l'intensité d'une image photographique.

FAICCHIO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent], sur un affluent du Volturno; 4.000 hab.

FAIDE (*fèd'* — de l'allem. *fehde*, querelle) n. m. Vengeance exercée par ses propres mains, au moyen âge. (On appelait *droit de faide* le droit de se venger, de punir son ennemi sans recourir à aucune autorité constituée.)

FAIDER (Charles), jurisconsulte et homme d'État belge, né à Trieste en 1811, mort en 1893. Avocat général près la Cour de cassation de Bruxelles, il prit, en 1852, le portefeuille de la justice, qu'il garda jusqu'en mars 1855. C'est sous ce ministère que fut renouvelé le traité de commerce avec la France, que furent votées la loi de réorganisation de l'armée, et une loi contre quiconque se serait rendu coupable d'offense envers les souverains étrangers. Procureur général en 1870, Faider a pris sa retraite en 1886. Il a publié un grand nombre d'articles et d'ouvrages : *Coup d'œil historique sur les institutions provinciales et communales en Belgique* (1834); *De la personnification civile des associations religieuses* (1840); *Étude sur les constitutions nationales* (1842); *Études sur la constitution belge de 1831* (1871-1885); *Histoire des institutions politiques de la Belgique* (1875); etc.

FAIDHERBE (Louis-Léon-César), général français, né à Lille en 1818, mort à Paris en 1889. Sorti de l'École polytechnique et de l'École d'application de Metz, en 1842, il servit d'abord dans la province d'Oran (1844-1847), passa à la Guadeloupe avec le grade de capitaine, et revint en Algérie, où il prit part à diverses expéditions. En 1854, il fut nommé chef de bataillon et gouverneur du Sénégal. Dès lors, il se consacra tout entier à l'organisation et au développement de cette vieille possession française, entreprit une série d'expéditions heureuses, et conquit tous les territoires des deux rives du Sénégal, la Casamance et le Cayor. En même temps, il dirigea l'expédition du Fouta-Djallon et du bas Niger, et multiplia les travaux d'utilité publique : port de Dakar, embellissement de Saint-Louis, construction d'hôpitaux, de casernes et d'écoles, etc. Lieutenant-colonel en 1855, colonel en 1858, Faidherbe quitta le Sénégal, en 1861, pour aller commander la subdivision de Sidi-bel-Abbès. Il y revint en 1863 après sa promotion au généralat; mais, deux ans plus tard, des raisons de santé le ramenèrent en Algérie; il y commanda la subdivision de Bône. Pendant la guerre de 1870, maintenu dans ce poste par le gouvernement impérial, il offrit, après Sedan, ses services à Gambetta, qui le nomma général de division et lui donna le commandement de l'armée du Nord, forte de quarante-cinq mille hommes. Faidherbe disciplina ces troupes inexpérimentées, et, après les avoir aguerries par une série de petits combats d'avant-garde, acheva de gagner leur confiance par les victoires de Pont-Noyelles (3 déc.) et de Bapaume (4 janv. 1871) sur l'armée du général de Manteuffel. Après la malheureuse journée de Saint-Quentin (19 janv.), il se replia en bon ordre et se mit à l'abri derrière les places fortes du Nord, où il se maintint jusqu'à la fin de la guerre. Élu député par le Nord en 1871, il démissionna, parce que l'« Assemblée s'attribuait d'autres droits que ceux qui lui avaient été conférés par ses électeurs ». Le gouvernement le chargea d'une mission scientifique dans la haute Egypte. En 1879, il fut élu sénateur du Nord. Mais, atteint de paralysie, le glorieux soldat ne put assister que rarement aux séances. Il avait été nommé grand chancelier de la Légion d'honneur (1880) et élu membre de l'Académie des inscriptions (1881). Outre son livre sur la *Campagne de l'armée du Nord* (1871), il a publié de nombreux travaux de géographie, d'ethnographie et de linguistique, parmi lesquels : *l'Avenir du Sahara et du Soudan* (1863); *Chapitres de géologie sur le nord-ouest de l'Afrique*, avec carte (1865); *Collection complète des inscriptions numidiques (lybiques)*, avec des aperçus ethnographiques (1870); *les Dolmens d'Afrique* (1873); *Épigraphie phénicienne* (1873); *le Zénaga des tribus sénégalaises* (1877); *Langues sénégalaises* (1887); *Le Sénégal* (1889); etc. Après sa mort, les Chambres lui votèrent des funérailles nationales; son corps, déposé d'abord aux Invalides, fut ensuite transféré à Lille. Des statues lui ont été élevées à Lille, à Saint-Quentin, à Bapaume et à Saint-Louis du Sénégal.

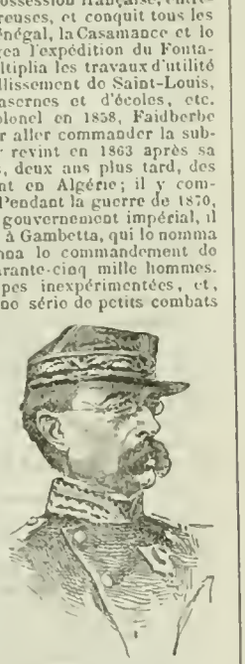

Faidherbe.

— BIBLIOGR. : Brosselard, *le Général Faidherbe* (Lille, 1880); Brunel, *le Général Faidherbe* (Paris, 1896).

FAIDIT (Gaucelm), troubadour provençal (fin du XIIe et commencem. du XIIIe s.). Né à Uzerche, dans le Limousin, il fut d'abord simple jongleur et courut le monde avec sa femme Guilhelma Monja, qui exerçait comme lui l'art de la « jonglerie », jusqu'à ce qu'il eût été « mis en armes et en harnais » par Boniface III de Montferrat, qu'il suivit à la croisade de 1202. Il fut, en outre, en relations avec Richard Cœur de Lion (sur la mort duquel il composa un *planh* célèbre), Raymond d'Agoult et Mario de Ventadour. Il nous reste de lui une cinquantaine de chansons d'amour ou tensons et quelques sirventes, dont plusieurs contiennent d'éloquentes exhortations à prendre la croix. Onze de ses chansons sont notées avec leur mélodie. Les œuvres dramatiques que lui attribue Nostradamus n'ont jamais existé que dans l'imagination de ce fantaisiste érudit.

FAIDIT (*fè-di* — du bas lat. *faiditus*, banni) n. m. Nom qu'on a donné aux albigeois, parce qu'ils étaient bannis.

FAÏENCE (*fa-yanss* — de *Faenza*, ville d'Italie, que les produits de ses ateliers au XVe siècle ont rendue célèbre; ou bien, selon d'autres, de *Fayence*, bourg de Provence, également réputé pour ses produits céramiques) n. f. Poterie à pâte opaque, colorée ou blanchâtre, tendre, à texture lâche, à cassure terreuse, recouverte d'un émail opaque, plombifère et stannifère : *Assiettes de* FAÏENCE. ‖ Elliptiq. : *Manger dans de la* FAÏENCE. ‖ *Se regarder en chiens de faïence*. V. CHIEN.

— ENCYCL. La pâte de *faïence* se compose d'argile plastique, de marne argileuse et de sable, dans des proportions variables, car les matières ne sont pas partout de même qualité et, selon la nature des objets à fabriquer, les mélanges peuvent être différents. La pâte à faïence est façonnée par tournage ou par moulage, opérations décrites à l'article *céramique*.

Après dessiccation suffisante, les pièces façonnées sont cuites en biscuit, puis recouvertes d'une glaçure dont l'opacité est le caractère distinctif. Pour la faïence brune, la glaçure à base de plomb est rendue opaque par une matière terreuse; pour la faïence blanche, l'opacité de la glaçure est obtenue au moyen d'une poudre jaunâtre nommée *calcine*, composée d'oxydes de plomb et d'étain, qu'on mélange dans l'eau avec du sable quartzeux, du sel marin et de la soude, de manière à former une bouillie claire. La pièce cuite en biscuit est émaillée par trempage lorsqu'elle doit être entièrement blanche, par arrosage lorsqu'elle doit être colorée à la surface, restant blanche à l'intérieur. La glaçure varie dans sa composition selon la nature de la pâte; la plus dure, est celle qui est plus chargée d'étain; dans la tendre, qu'on emploie plus communément, le plomb domine. Elle doit être composée de telle sorte qu'à la cuisson il ne se produise ni tressaillure ni écaillage et qu'il y ait affinité parfaite entre la pâte et la couverte, pour avoir même dilatation.

La décoration de la faïence peut être faite soit sur biscuit au moyen de couleurs vitrifiables, soit sur émail cru, soit enfin sur émail cuit.

Dans la cuisson de la pièce décorée sur la pâte déjà cuite en biscuit, les couleurs pénètrent la couverte en fusion qui les protège, les enveloppe et les anime.

La décoration sur émail cru présente d'assez grandes difficultés, ce qui explique qu'après avoir été longtemps d'application courante elle ait été délaissée de nos jours, où l'on veut produire vite et sans trop courir de risques. Il faut en effet une grande dextérité pour exécuter au pinceau sur une matière pulvérulente des sujets souvent très compliqués. Les couleurs enveloppées dans l'émail à la seconde cuisson de la pièce prennent un charme et un éclat tout particuliers.

Pour la décoration sur émail cuit, il suffit d'appliquer les couleurs après les avoir noyées dans une matière vitrifiable incolore dite « fondant ». On les fixe au feu de moufle, sans qu'il y ait nouvelle fusion de la première glaçure. Avec ce procédé, on arrive à employer l'or, ainsi que certaines couleurs qui ne résisteraient pas au feu de cuisson de la pâte et de sa couverte.

La faïence fine ou terre de pipe est une poterie de pâte blanche opaque, à texture fine, composée d'argile plastique lavée et de silex ou de quartz finement broyé, dont la glaçure est un vernis cristallin à base d'oxyde de plomb. Elle est soumise à deux cuissons : la première, assez forte, pour la pâte; la seconde, plus faible, pour la couverte. Elle se prête à une grande variété de décoration, surtout par impression; sa grande supériorité sur la faïence stannifère au point de vue des usages de la vie domestique explique l'extension prise par sa fabrication, surtout en Angleterre, à partir de 1760, puis en France.

On compte trois sortes principales de poteries auxquelles on peut donner le nom de faïence fine : la terre de pipe, qui est la plus ancienne et qui a eu son centre principal dans le nord-est de la France; la faïence anglaise ou caillloutage; la faïence fine dure, à glaçure boracique, appelée improprement « porcelaine opaque » puisqu'elle manque de la qualité primordiale de la porcelaine, la transparence, la quantité de kaolin qu'elle contient ne suffisant pas à justifier ce nom.

On n'a que des données très incertaines sur les origines de la faïence émaillée ou stannifère. On a trouvé des traces de glaçures à base d'étain dans les ruines de Ninive et de Babylone; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que le secret de la fabrication des faïences émaillées, parti de Syrie et de Chaldée, se répandit en Asie Mineure, pour pénétrer d'une part en Espagne, où il fut importé par les Arabes, et, de l'autre, à Rhodes, en Sicile, aux îles Baléares, où les faïences prenaient un si grand développement aux XIVe et XVe siècles qu'elles empruntaient le nom de « majoliques » à la ville de Majorque si renommée pour ses poteries à reflets métalliques.

En Italie, les faïences émaillées sont signalées à Faenza dès la fin du XIVe siècle; leur fabrication ne tardait pas à devenir une des industries les plus florissantes de ce pays, pour atteindre son apogée à la fin du XVe siècle. Parmi les fabriques les plus célèbres, nous citerons, après Faenza, celles de Deruta, Gubbio, Pesaro, Castel-Durante, Urbino, Caffaggiolo, Savone, Castelli, Venise, etc.

Au commencement du XVIe siècle, des Italiens appelés en France organisent les premières fabriques : Girolamo della Robbia, à Paris; J. Gambyn, à Lyon, pendant qu'à Rouen Masseot Abaquesne, à Saintes Bernard-Palissy créaient ces œuvres remarquables et si recherchées, à côté des faïences dites de « Henri II » sorties des ateliers d'Oiron ou de Saint-Porchaire. Mais il faut arriver au commencement du XVIIe siècle pour trouver les grandes fabriques françaises : à Nevers d'abord, puis à Rouen, à Moustiers, à Strasbourg. C'est autour de ces quatre grands centres que graviteront les autres fabriques : Sinceny, Quimper, Saint-Cloud, Lille, Marseille, Montpellier, Sceaux, Saint-Amand, Niederviller, Lunéville, etc. A l'étranger, nous signalerons les faïences de Delft, de Bruxelles, de Frankenthal, de Hœscht, d'Alcora.

A la fin du XVIIIe siècle, décadence complète. La porcelaine d'une part, la faïence fine anglaise de l'autre, étaient venues faire à la faïence stannifère une concurrence écrasante; c'est vers la fin du XIXe siècle seulement, après des essais de rénovation faits à Sèvres vers 1860, que la faïence parvenait à reprendre le rang qu'elle avait perdu dans le champ des industries d'art.

— BIBLIOGR. Ouvrages généraux : A. Brongniart, *Traité des arts céramiques*; Jacquemart, *la Céramique*; Salvetat, *Leçons de céramique*; Ed. Garnier, *Dictionnaire de la*

FAÏENCE : 1. Plat de Rhodes (Sèvres) 2. Plat à reflets métalliques, de Rhodes ; 3 Plat hispano-mauresque (Sèvres) ; 4. Médaillon, par Luca della Robbia (Cluny) ; 5. Bouteille d'Urbino. 6 Plat à reptile, par B. Palissy (Cluny) ; 7. Gourde d'Urbino ; 8 Buire de Nevers (Cluny) ; 9. Plat (le baptême du Christ), par B. Palissy ; 10. Assiette de Nevers ; 11. Potiche à décor polychrome ; 12. Fontaine, de Rouen ; 13. Plat de Cuffagiula ; 14. Un biberon d'Oiron ; 15. Plat de Moustiers (Sèvres) ; 16. Soupière de Strasbourg (Sèvres) ; 17. Plat de Moustiers ; 18 Soupière du Pont-aux-Choux ; 19. Pot à cidre, de Rouen (Cluny) ; 20. Plat à décor rayonnant, de Rouen ; 21. Plat aux armes de Colbert, de Delft ; 22. Aiguière, de Delft ; 23. Potiche, de Th. Deck.

céramique; H. De la Faïence; H. Havard, la Céramique; H. Bourry, L'art des industries céramiques.

FAIENCÉ (an-s...) **ÉE** adj. Qui imite la faïence : *Poterie* FAIENCÉE.

FAIENCERIE (an-se-ri) n. f. Fabrique de faïence : *Montrer une* FAIENCERIE. Ouvrage, marchandise de faïence : *La* FAIENCERIE *de Hanen jouit d'une certaine réputation.* Commerce de ces objets : *S'enrichir dans la* FAIENCERIE.

FAIENCIER (an-si-é), **ÈRE** n. Celui, celle qui fait ou vend la faïence et, plus particulièrement, la faïence commune et d'emploi courant : *Le* FAIENCIER *d'art se nomme* MAÎTRE-CÉRAMISTE.

— Adjectiv. Qui a rapport, qui tient à la faïence : *Le ouvrier* FAIENCIER. *L'industrie* FAIENCIÈRE.

— ENCYCL. La corporation des *faïenciers* est une des moins anciennes : elle date de 1600. En cette année, elle absorba les émailleurs, verriers et patenostriers. Un arrêt du conseil d'État de 1706 confirma cette réunion.

FAI-FO, ville de l'Indo-Chine française (Annam), située sur la mer de Chine ; 5.000 à 6.000 hab., pour la plupart Chinois. Intérêt de cette ancienne importance commerciale, c'est encore un marché important des soies.

FAIGUET DE VILLENEUVE (Joachim), économiste français, né à Moncontour (Côtes-du-Nord) en 1703, mort en 1780. Trésorier du bureau des finances de Châlons-sur-Marne, il réalisa quelques inventions utiles, et publia quelques ouvrages sur les finances et l'économie politique.

FAILINE (*fa*) n. f. Sorte de serge, fabriquée en Bourgogne.

FAILLANCE (*fa-illanss'll* mll.) — rad. *faillir*) n. f. Manque, défaillance : *Par* FAILLANCE *de cœur et défaut de genie.* (Chateaubr.)

FAILLE (*fa-ill* [*ll* mll.] — du holl. *falie*, même sens) n. f. Tissu. Étoffe de soie à gros grains, fabriquée avec une chaîne en soie et une trame le plus souvent en soie, quelquefois en coton glacé. ‖ Mantille faite avec cette étoffe, ou quelquefois en laine noire.

— Pêch. Sorte de filet, dont l'usage est très répandu en Provence.

FAILLE (*fa-ill* [*ll* mll.] — mot wallon) n. f. Min. Fente, crevasse qui se produit dans les mines et se prolonge sur une longueur plus ou moins considérable. La faille est remplie de matières étrangères au filon qu'elle interrompt.

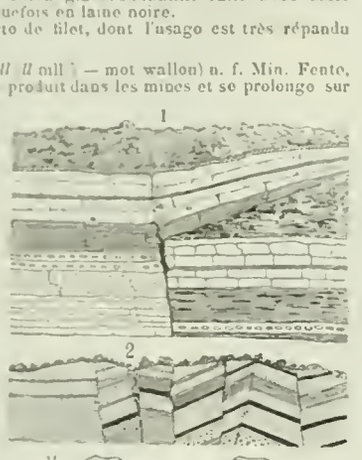

1 Faille, 2 Faille à rejets multiples (grès et houille). 3 Failles d'effondrement (vallée du Rhin : R, Rhin ; V, Vosges, F, Forêt-Noire).

— Géol. Cassure du sol, intéressant souvent plusieurs couches différentes et caractérisée par un *rejet* ou dénivellation brusque des terrains. On donne à celle des deux parois de cassure qui domine l'autre à la surface du sol le nom de *regard*. Daubrée désignait les failles sous le nom de *paraclases*, laissant le nom de *diaclases* aux cassures non accompagnées de rejet.

FAILLE (*fa-ill'll* mll.) n. f. Nom donné à deux explosifs. L'un, proposé sous le nom de *grisoutite* pour être employé dans les mines à grisou, est une variété de dynamite, comprenant 13 à 15 p. 100 de nitroglycérine, avec 11 à 12 p. 100 de kieselguhr ou de cellulose nitrée et 17 à 43 p. 100 de sulfate de magnésie. L'autre explosif, du même inventeur, qualifié de *mélanite*, est encore une sorte de dynamite, où la nitroglycérine entre pour 87 à 83 p. 100, contre 13 à 17 p. 100 de nitrocellulose.

FAILLIBILITÉ (*fa-ill'll* mll.) n. f. Possibilité de faillir : *La* FAILLIBILITÉ *existe chez le plus sage.*

— ANTON. **Infaillibilité.**

FAILLIBLE (*fa-ill'll* mll.) adj. Qui est sujet à faillir, à faire une faute, à se tromper : *Tout pouvoir humain est* FAILLIBLE. (Guizot.)

— ANTON. **Infaillible.**

FAILLIR (*fa-ill* [*ll* mll.]) — du bas lat. *fallire*, classique *fallere*, tromper). *Je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent. Je faillis, nous faillîmes. Je faudrai, nous faudrons. Je faudrais, nous faudrions. Que je faillisse, que nous faillissions. Faillant, failli, ie.* Les formes irrégulières du prés. de l'ind., du futur et du condit. étant peu usitées et, par conséquent, peu connues, des formes régulières tendent de plus en plus à les remplacer, et bien des personnes conjoguent ce verbe comme le verbe *finir*). v. n. Manquer le but. (Vx.) Faire défaut, manquer : *La mémoire, Le cœur lui* A FAILLI. *Au bout de l'aune* FAUT *le drap.* ‖ Par ext. Crouler, tomber : *L'édifice qui* A FAILLI *par la base.* Se tromper, tomber dans l'erreur, commettre une faute, un manquement : *Il n'y a qu'un seul mal pour l'homme : c'est de* FAILLIR. (J. Simon.)

— Comm. Faire faillite.

— Être sur le point de, manquer de : *J'ai* FAILLI *tomber.*

— *Faillir à*, Violer, manquer à, faire défaut à : FAILLIR *à son devoir.* ‖ Être sur le point de. (Vieux.)

Failli, ie part. pass. Qui n'a pas réussi : *Affaire* FAILLIE. (Vieux.) Se dit du commerçant qui a fait faillite : *Un commerçant* FAILLI. — Substantiv. : *Un* FAILLI *ne peut être ni tuteur ni curateur.*

— Art vétér. *Tendons faillis.* Chez le cheval, Tendons de la jambe distendus par un effort accidentel.

— Blas. Syn. de ROMPU, en parlant du chevron.

— Mar. *Failli gars.* Mauvais matelot, mauvais novice.

— Pop. *Failli chien*, Propre à rien.

— Loc. div. *Jour à coup faillant* ou *failli*, Jouer à la place du premier des joueurs qui manque. (Se dit au volant et à la paume.) ‖ *A jour faillant*, A la chute du jour. — *A jour failli*, Après la chute du jour. ‖ *Failli de cœur, Cœur failli*, Cœur lâche. (Vieux).

— ENCYCL. Bours. Le *failli*, dans ses rapports avec la Bourse, est frappé de certaines incapacités spéciales, qui ne disparaissent qu'avec la réhabilitation. Il ne peut être nommé ni agent de change ni courtier. L'article 613 du Code de commerce lui interdit l'entrée de la Bourse. Le décret du 16 janvier 1808 ne permet pas à la Banque de France de l'admettre à l'Escompte. Enfin, l'agent de change déclaré en faillite est poursuivi comme banqueroutier et puni des travaux forcés.

FAILLITE (*fa-ill* [*ll* mll.] — rad. *faillir*) n. f. Action ou état d'un commerçant qui, se trouvant insolvable à l'époque de ses échéances, dépose son bilan et cesse ses payements : *Faire* FAILLITE. *Être en* FAILLITE. *Le syndic d'une* FAILLITE.

— ALLUS. LITTÉR. *Enfin, nous avons fait faillite !* Réclame célèbre de Dunan-Mousseux, à laquelle on fait quelquefois allusion pour exprimer que quelqu'un tire parti et même se vante d'un échec peu honorable.

— ENCYCL. Dr. I. GÉNÉRALITÉS. Deux lois principales réglementent la matière : 1° la loi du 28 mai 1838, qui a complètement remanié le régime des faillites établi par le Code de commerce de 1807, et qui se trouve incorporée dans ce code (art. 437 à 614) ; 2° la loi du 4 mars 1889, qui a remédié aux vices les plus apparents de la législation antérieure et a institué, à côté de l'état de faillite, une situation spéciale et de faveur, la « liquidation judiciaire », qu'elle réserve au débiteur malheureux et de bonne foi.

La loi de 1838 s'ouvrait par cette déclaration nette et rigoureuse : « Tout commerçant qui cesse ses payements est en état de faillite. » La réforme consacrée par la loi de 1889 a consisté surtout en ce que la cessation de payements n'entraîne plus nécessairement la faillite. La faillite, actuellement considérée comme la peine de la négligence, de l'imprudence ou de la faute, n'intervient plus que dans trois circonstances : 1° lorsque le bénéfice de la liquidation judiciaire n'a pas été demandé par le débiteur ; 2° lorsque ce bénéfice lui a été refusé ; 3° lorsque, dans les cas de déchéance prévus par l'article 19 de la loi de 1889, ce bénéfice lui a été retiré. V. LIQUIDATION JUDICIAIRE.

II. DÉCLARATION DE FAILLITE. Un individu ne peut être failli que s'il est commerçant et s'il a cessé ses payements (art. 437). Il n'est pas indispensable que la cessation de payements soit absolue ; mais il faut, du moins, qu'elle soit assez complète pour ne laisser aucun doute sur l'impossibilité où se trouve le commerçant de faire face à ses engagements et de continuer le commerce.

Un jugement du tribunal de commerce du domicile du failli, dit *jugement déclaratif de faillite*, rend la faillite officielle. Ce jugement est rendu : 1° soit sur la déclaration spontanée du failli (qui doit se produire dans les quinze jours de la cessation des payements et être accompagnée du dépôt du bilan) ; 2° soit à la requête des créanciers ; 3° soit d'office. Le jugement déclaratif de faillite fixe l'époque à laquelle a commencé, en réalité, la cessation des payements, ou, ce qui est la même chose en langage légal, l'*ouverture de la faillite*. Il nomme un juge-commissaire et, sous le titre de « syndics provisoires », un ou plusieurs administrateurs des biens du failli.

III. EFFETS DE LA DÉCLARATION DE FAILLITE. Le jugement déclaratif de faillite entraîne, de plein droit, divers effets importants, notamment les suivants : 1° le failli est entièrement dessaisi de l'administration de ses biens ; 2° sont suspendues, à l'égard des biens du failli, toutes poursuites individuelles de la part des créanciers ; 3° le failli subit certaines incapacités, telles que la suspension de ses droits d'électorat et d'éligibilité.

Mais le jugement déclaratif de faillite produit également des effets dans le passé. En effet, ce jugement est considéré comme étant le terme d'une période, plus ou moins longue, dite *période suspecte*, qui commence à la cessation de payements et comprend même, suivant les cas, les dix jours précédents ; or les actes intervenus pendant cette période, présumés faits en fraude des droits des créanciers, sont soumis à un régime spécial de nullités, qu'organisent et règlent les articles 446 et suivants.

IV. PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DE LA FAILLITE. Il comprend : 1° le *juge-commissaire*, dont les fonctions consistent, en général, à surveiller et accélérer les opérations de la faillite (art. 451 à 454) ; 2° les *contrôleurs* : élus par les créanciers, et, parmi eux, au nombre de un ou de deux, les contrôleurs sont des surveillants gratuits de la faillite, mais il dépend des créanciers d'en nommer ou non, suivant les circonstances ; les contrôleurs ont été institués par la loi du 4 mars 1889 ; 3° les *syndics*, qui, représentants de la masse et du failli, sont les administrateurs de la faillite. V. SYNDIC.

V. PROCÉDURE PRÉPARATOIRE DE LA SOLUTION. Elle comprend à la fois des mesures relatives à la personne du failli (arrestation et secours alimentaires) et des mesures relatives à ses biens (apposition des scellés, inventaire, actes conservatoires, recouvrement des effets et créances exigibles, etc.). Elle prend fin par la *vérification* et l'*affirmation des créances*, dont le but est d'établir la composition exacte de la masse des créanciers.

A partir du jugement déclaratif de la faillite, les créanciers peuvent remettre au greffier du tribunal un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées ; c'est ce qu'on appelle la *production des titres*. La vérification des créances produites se fait, aux lieu, jour et heure indiqués par le juge-commissaire, en assemblée générale des créanciers, sous la présidence du juge-commissaire, et le failli présent ou appelé ; elle a lieu contradictoirement entre les syndics et chaque créancier, ou son mandataire. Le créancier admis est tenu d'affirmer, en présence du juge-commissaire, que sa créance est sincère et véritable.

VI. DIVERSES SOLUTIONS DE LA FAILLITE. La faillite peut aboutir : soit au *concordat*, simple ou par abandon d'actif ; soit à l'*union* ; soit à l'impasse de la *clôture pour insuffisance d'actif*.

La clôture pour insuffisance d'actif a lieu lorsque, à quelque époque que ce soit, avant l'homologation du concordat ou la formation de l'union, l'insuffisance de l'actif ne permet pas de poursuivre le cours des opérations de la faillite. Cette clôture des opérations est prononcée par un jugement. Dès lors, le droit de poursuites individuelles renaît au profit des créanciers ; mais, sous tous autres rapports, les effets du jugement déclaratif sont maintenus.

En aucun cas, d'ailleurs, le failli ne peut, au point de vue des incapacités encourues par lui, être réintégré dans l'état où il se trouvait avant la faillite que par la *réhabilitation*.

— SYN. **Faillite, banqueroute.** V. BANQUEROUTE.

Faillite (LA), pièce en quatre actes, par Bjørnstjerne Bjørnson (1875). — Un grand négociant, Tjalde, marche vers la ruine. Payant d'audace, il donne des fêtes pour affermir son crédit et contracter un emprunt ; il laisse tout ignorer à sa femme, à ses deux filles, dont l'une va épouser un officier, dont l'autre, l'altière Walborg, qui pressent la vérité, repousse avec dédain l'amour du jeune caissier Sannas, parce qu'il a les mains rouges. Survient l'avocat Berent, un homme intègre et rigide, chargé par les créanciers de Tjalde de faire une enquête sur sa situation. Il porte la lumière dans les comptes embrouillés et fictifs du négociant. Et alors, dans une scène d'une grande beauté, une lutte terrible s'engage entre eux. Vainement, Tjalde, furieux, menace de le tuer, puis le supplie à genoux de ne pas révéler son déficit. Berent reste inflexible et le force à signer son bilan. A la nouvelle de sa ruine, les ouvriers de Tjalde se livrent à une manifestation menaçante ; tout le monde l'abandonne, à l'exception de Sannas, qui lui offre ce qu'il possède. Et la fière Walborg, touchée de ce dévouement, consent à rester. Cette pièce, à l'action très simple, atteste de grandes qualités dramatiques. Elle a été adaptée en français par Schrurmann et Lemaire et représentée à Paris, sur le Théâtre-Libre, en 1892.

FAILLOISE (*fa-ill* [*ll* mll.] — rad. *faillir*) n. f. Mar. Le couchant. (Vx.)

FAILLY (Pierre-Louis-Charles DE), général français, né à Rozoy-sur-Serre (Aisne) en 1810, mort à Compiègne en 1892. A sa sortie de Saint-Cyr, il entra dans l'infanterie. Il était colonel en 1851. Général de brigade en 1854, il fut envoyé en Crimée et en revint général de division. Napoléon III se l'attacha comme aide de camp. Pendant la guerre d'Italie, le général de Failly commanda une division du 4e corps et prit part aux batailles de Magenta et de Solférino. En 1867, il fut mis à la tête du corps expéditionnaire chargé de défendre les États pontificaux contre les garibaldiens. Ce fut sous ses ordres que le fusil Chassepot, récemment inventé, fut expérimenté en campagne, à la bataille de Mentana. De Failly en fit connaître les résultats au gouvernement dans cette phrase : « Nos fusils Chassepot ont fait merveille », qui rendit le général impopulaire dans le parti libéral. Il fut récompensé de cette courte campagne par le titre de sénateur (1868). Au début de la guerre de 1870, commandant à Bitche le 5e corps, il resta, le 6 août, faute d'ordres précis, immobile entre les deux champs de bataille de Spikeren et de Wœrth. Maintenu dans son commandement, il fut de nouveau malheureux à la surprise de Beaumont, où son corps d'armée fut presque cerné par les Bavarois. Prisonnier deux jours après à Sedan, mis en disponibilité à la paix, il a laissé pour justifier sa conduite une courte brochure : *Campagne de 1870, opérations et marche du 5e corps* (1871).

FAIM (*fin* — du lat. *fames*, même sens) n. f. Besoin de nourriture, qui se manifeste par l'envie que l'on éprouve de manger : *Avoir* FAIM. ‖ Misère, privation de nourriture qu'elle impose, souffrance qui en résulte : *La* FAIM *est la honte des hontes pour une société.* (E. Bergerat.) ‖ Famine.

— Fam. *Faim canine, Faim de loup*, Très grande faim.

— Fig. Désir ardent ; ambition, ardeur de jouir, de posséder : *Avoir* FAIM *de gloire, de richesses, d'honneurs.*

— Loc. div. *Mourir de faim*. Par exag., Avoir grand'faim, manquer des choses essentielles à l'existence, être dans la plus grande misère : *Partout le peuple ne demande qu'à ne pas* MOURIR DE FAIM *pour vivre en repos.* (B. Const.) ‖ *Mourir de faim auprès de son argent*, Se refuser le nécessaire par avarice. ‖ *Crier la faim* ou *à la faim*, Être pressé de manger. ‖ *Avoir faim de*, Avoir envie de. ‖ *Marier la faim et la soif*, Marier deux personnes aussi pauvres l'une que l'autre.

— PROV. : **La faim chasse** (ou **fait sortir**) **le loup du bois**, Le besoin décide l'homme à des démarches, à des actions qu'il n'eût jamais faites sans cela.

— SYN. **Faim, appétit.** V. APPÉTIT.

— ALLUS. LITTÉR. **La faim, l'occasion, l'herbe tendre**, etc. V. ANIMAUX. (*Animaux malades de la peste.*)

— ENCYCL. Quand les tissus du corps sont devenus pauvres en matières nutritives, le système nerveux qui s'y irradie en éprouve le contre-coup et traduit ce besoin par une sensation générale, qu'on appelle la *faim*. La faim, rapidement douloureuse, est l'indication d'un besoin physiologique déjà urgent, tandis que l'appétit est une impression périphérique, sensuelle, plutôt agréable, qui peut se provoquer par la vue, l'odeur, ou même le souvenir de mets savoureux.

La faim se manifeste, en général, chez l'homme quand la perte de poids du corps atteint de 500 à 600 grammes environ, défalcation faite de l'urine et des fèces expulsées. Cette sensation est une sensation générale, d'origine centrale, qui n'est point du tout localisée à l'estomac ; le sentiment de satiété et la disparition de la faim par l'ingestion de matières inertes prouvent simplement la prédominance, dans ce cas, des sensations d'origine périphérique. Au surplus, certains poisons du système nerveux (opium, nicotine), les infections et la fièvre peuvent supprimer la faim (anorexie) ; dans certaines dystrophies générales, le diabète, la faim est au contraire exagérée (boulimie).

Chez l'adulte en bonne santé, la faim se fait sentir deux ou trois fois en vingt-quatre heures ; elle se montre plus souvent chez les enfants, les adolescents et les convalescents, moins fréquemment, au contraire, chez les individus sédentaires, surmenés, et surtout chez les vieillards. Il est, du reste, certains animaux, comme les lapins, qui mangent constamment, parce que leurs aliments sont peu réparateurs et leurs pertes pourtant notables.

L'ingestion de matières alimentaires calme la faim, mais ne satisfait pas toujours au résultat cherché, qui est de fournir aux tissus des nutriments ; tel est le cas pour les jeunes enfants nourris avec des aliments que leur appareil digestif, si délicat, ne peut élaborer, et pour les individus qui, souffrant de *faim chronique* (état qui résulte

de la famine et des disettes), absorbent tout ce qu'ils trouvent : les phénomènes de l'*inanisation* et de l'*inanition* se déroulent alors plus ou moins rapidement.

Quant aux perversions de la faim, distinctes des perversions de l'appétit, la *pica*, la *maluria*, elles peuvent se ranger sous deux chefs : celui dans lequel la sensation de faim est modifiée et rendue même méconnaissable (faim douloureuse, faim nauséeuse), et celui dans lequel la forme anxieuse de la faim est déterminée par un trouble cérébral (faim angoissante ou phobique).

— ANTON. **Anorexie, dysorexie, inappétence.**

FAIM. Myth. anc. Divinité allégorique, personnification de la faim, de la famine. Suivant Hésiode, elle était fille de la Nuit. Les Lacédémoniens lui avaient consacré une partie de leur temple d'Athéna Chalkiœkos, où elle était représentée sous les traits d'une femme décharnée, aux tempes creuses, aux joues plombées, aux yeux éteints, aux lèvres livides, aux mains liées sur le dos. Les poètes plaçaient ordinairement le séjour de la Faim sur les bords du Cocyte. Virgile, dans le VIe livre de l'*Enéide*, représente la Faim aux portes des Enfers, avec d'autres divinités malfaisantes. Ovide, dans ses *Métamorphoses*, trace une énergique et poétique peinture de la Faim, qui, suivant lui, habite les déserts de la Scythie.

FAIM-VALLE (de *faim*, et *valle*, d'orig. inconn.) n. f. Faim canine, grande faim.

— En T. d'art vétér., Boulimie des chevaux, besoin soudain et impérieux de nourriture, qui force les animaux qui en sont atteints à s'arrêter tout à coup lorsqu'ils sont pris d'un accès. ‖ On dit aussi FAIM-CALLE.

FAIM-VALLIER (*va-li-é* — rad. *faim-valle*) n. m. Se dit quelquefois d'un homme qui a un grand appétit.

FAIN (Pierre), sculpteur français du commencement du XVIe siècle, né probablement à Rouen. Il travailla en 1501, pour le cardinal Georges d'Amboise, au palais archiépiscopal de Rouen, puis au château abbatial de Saint-Ouen, pour l'abbé Etienne Boyer, enfin, à partir de 1507, au château de Gaillon, où il construisit la chapelle haute, le grand escalier, et surtout le grand portail qui se trouve aujourd'hui à l'Ecole des beaux-arts.

FAIN (Agathon-Jean-François, baron), secrétaire et historien de Napoléon Ier, né à Paris en 1778, mort en 1837. Attaché au secrétariat général du comité de Salut public, du Directoire et du Consulat, il devint, en 1806, secrétaire archiviste particulier de l'Empereur, qu'il accompagna dans toutes ses campagnes jusqu'à l'abdication de Fontainebleau (1814). Ayant repris ses fonctions le 20 mars 1815, il rentra dans la vie privée au retour de Louis XVIII. Louis-Philippe le nomma (1830) premier secrétaire du cabinet, et, à plusieurs reprises, intendant de la liste civile. Le département du Loiret l'élut député en 1834. Le baron Fain a laissé une série d'ouvrages consciencieux du plus haut intérêt : *Manuscrit de l'an III* (1791-1795), *contenant les premières transactions de l'Europe avec la République française* (1828); *Manuscrit de 1812, contenant le précis des événements de cette année pour servir à l'histoire de Napoléon* (1827); *Manuscrit de 1813, contenant, etc.* (1824); *Manuscrit de 1814, contenant l'histoire des six derniers mois du règne de Napoléon* (1823).

FAÎNE ou **FÊNE** (*fèn* — du lat. pop. *fagina*; de *fagus*, hêtre) n. f. Fruit comestible du hêtre.

— ENCYCL. Par sa forme et surtout par sa structure, la *faîne* ressemble à la châtaigne. Elle en diffère par sa forme triangulaire et son volume plus petit. Son péricarpe contient une amande blanche, féculente et huileuse. La faîne est, pour l'agriculture et pour l'économie domestique, une précieuse ressource que l'on n'utilise pas assez, en dépit de ses qualités nutritives. On tire de la faîne une huile alimentaire, d'excellente qualité.

Faîne; *a*, coupe transversale.

FAINÉANT (*fé-né-an*), **ANTE** (de *fai*, ancien impératif de *faire*, et de *néant*.) n. et adj. Se dit d'une personne paresseuse, qui fuit le travail et qui vit dans l'oisiveté : *Un écolier* FAINÉANT. *Il y a encore des* FAINÉANTS; *il n'y en a plus qui se vantent de l'être.* (Rigault.)

— Hist. *Rois fainéants.* Nom donné aux derniers rois mérovingiens, qui ne font rien par eux-mêmes et abandonnent les soins du gouvernement aux maires du palais.

— SYN. **Fainéant, paresseux.** V. FAINÉANTISE.

— ANTON. **Actif, diligent, infatigable, laborieux, piocheur, travailleur.**

FAINÉANTER (*fé*) v. n. Faire le fainéant, se livrer à la paresse, ne rien faire.

FAINÉANTISE (*fé*) n. f. Défaut du fainéant, inaction honteuse, grande paresse habituelle : *La* FAINÉANTISE *est un plus grand vice que la paresse.*

— SYN. **Fainéantise, paresse.** La *fainéantise* est, en quelque sorte, la *paresse* en action. Le *paresseux* éprouve naturellement une répugnance pour le mouvement, pour le travail, mais il peut la vaincre avec des efforts, et l'on voit souvent les paresseux travailler. Le *fainéant* ne fait rien ou ne fait que des riens.

— ANTON. **Diligence.** — **Activité, ardeur, zèle.**

FAÎNÉE (*fé*) n. f. Récolte des faînes du hêtre.

FAINS (en lat. *Fines Leucorum*), comm. de la Meuse, arrond. et à 3 kilom. de Bar-le-Duc, sur le *Fains*, affluent de l'Ornain et le canal de la Marne au Rhin; 2.075 hab. Ch. de f. Est. Asile d'aliénés pour le départ. de la Meuse.

FAIRBAIRN (William), ingénieur anglais, né à Kelso en 1789, mort en 1871. Fairbairn inventa plusieurs procédés mécaniques, dont le principal, consiste dans l'agencement et l'emploi de certaines roues communiquant le mouvement aux pièces d'un métier à tisser. Il a construit les premiers navires en fer, puis les premiers ponts métalliques tubulaires. On a de lui un très grand nombre de travaux scientifiques de grande valeur, parmi lesquels nous citerons les suivants : *la Navigation à vapeur sur les canaux; la Force et les Propriétés du fer à chaud et à froid; la Force du fer à différentes températures; la Force des chaudières des locomotives; les Ponts tubulaires;* etc.

FAIRBANKIA n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des rissoïdés, comprenant des coquilles turriculées, imperforées, couvertes d'un épiderme, munies d'un opercule corné. (L'espèce type du genre est la *fairbankia Bombayana*, des eaux saumâtres de l'Inde occidentale.)

FAIRBURY, ville des Etats-Unis (Nébraska), ch.-l. du comté de Jefferson, sur le Little Blue, sous-affluent de l'Arkansas par le Big Blue; 3.370 hab.

FAIRE (du lat. *facere*, faire : *Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font. Je faisais, nous faisions. Je fis, nous fîmes. Je ferai, nous ferons. Je ferais, nous ferions. Fais, faisons, faites. Que je fasse, que nous fassions. Que je fisse, que nous fissions. Faisant. Fait, faite.* v. a. Créer, produire; engendrer, enfanter : *Qui* A FAIT *le monde?* FAIRE *un enfant.*

— Travailler; s'occuper à quelque chose : *Vivre sans rien* FAIRE *est aujourd'hui le signe de l'infériorité de capacité et d'éducation.* (Mme Guizot.)

— Façonner, fabriquer, construire, exécuter, produire, composer, combiner, accomplir : FAIRE *un meuble, du pain, un livre, une statue, des expériences.* FAIRE *une partie de cartes.* FAIRE *une course.* FAIRE *une réprimande, une éroliation.* FAIRE *la guerre.* ‖ Transformer en : *Des bouches dont l'éléphantiasis* AVAIT FAIT *des groins énormes.* (E. Zola.)

— Arranger, disposer, mettre en état : FAIRE *un lit, une chambre.* ‖ Tailler, couper : FAIRE *ses ongles, sa barbe.* FAIRE *le poil d'un cheval.*

— Causer, produire, déterminer à exister; procurer, susciter : FAIRE *la joie de ses parents. Il n'y a que les grandes passions qui* FASSENT *les grandes nations.* (Carnot.)

— Composer, former ensemble : *Deux moitiés* FONT *un entier.* ‖ Constituer, être l'essence de : *Si la fortune ne* FAIT *pas le bonheur, elle aide fort à s'en rapprocher.*

— En parlant d'une fête, La célébrer : FAIRE *les rois.* FAIRE *la Saint-Jean.* FAIRE *le lundi.*

— Etre en relations successives avec; se servir successivement de : *Domestique qui a déjà* FAIT *bien des maîtres. A Paris, on* FAIT *beaucoup de logements.*

— Former, décrire : *Chemin qui* FAIT *un coude.*

— Réunir, rassembler; s'approvisionner de : *Locomotive qui* FAIT *de l'eau. Navire qui* FAIT *du charbon.* ‖ Retirer de son commerce, de son industrie; gagner, acquérir : FAIRE *de l'argent.* FAIRE *argent de tout.*

— Servir, fournir : FAIRE *une pension à quelqu'un.*

— Subir : FAIRE *une maladie.* FAIRE *dix ans de prison.*

— Former, dresser, accoutumer : *Il est bon de* FAIRE *les enfants à la fatigue.*

— Parcourir, accomplir : FAIRE *le chemin à pied.* FAIRE *route ensemble.* FAIRE *30 kilomètres par jour.*

— En parlant d'un acteur, Remplir le rôle, le personnage de : FAIRE *le principal rôle.* ‖ Feindre d'être, se donner pour; jouer le rôle de, se donner des airs de : FAIRE *le dévot.* FAIRE *le sourd.* FAIRE *le dégoûté.*

— Donner pour, considérer comme : *Les anciens* FAISAIENT *du ciel une voûte de cristal.* (A. Martin.)

— Excréter, évacuer : FAIRE *du sang, des glaires.*

— Pop. Voler : FAIRE *une montre.* ‖ *Il ne faut pas me la faire* (on ajoute quelquefois *à l'oseille*), Il est inutile de chercher à me faire croire cela, de chercher à me tromper. ‖ *Faire une femme, Faire un homme,* Faire une conquête galante. ‖ Jouer, en parlant d'une consommation : FAIRE *l'absinthe en cinq sec.* ‖ *Faire sa Sophie,* Poser, se donner des airs de sagesse.

— Agric. Semer, récolter, cultiver : FAIRE *de la betterave.*

— Arg. des casernes. *Faire suisse,* S'isoler pour manger ou boire sa paye ou l'argent qu'on a reçu de sa famille.

— Arg. théâtr. Soutenir, dans le vocabulaire des claqueurs : *C'est le chef de claque qui* FAIT *la plupart des pièces.* ‖ *Faire feu.* Se dit d'un acteur tragique ou mélodramatique qui accompagne chaque phrase d'un coup de talon. ‖ *Faire de la toile.* Se dit d'un acteur qui s'embrouille, qui ne sait ce qu'il dit. ‖ *Faire de la toile fine,* Paraphraser une pensée avec habileté, pour donner au souffleur le temps de remettre l'acteur en bonne route. ‖ *Faire du canevas,* Rester court. ‖ *Faire une salle,* La remplir de spectateurs dont la sympathie vous est acquise d'avance. ‖ *Faire son public.* Se dit de l'actrice qui chante au public le couplet final d'un vaudeville. ‖ *Faire la roue,* Appuyer fortement sur les r. Syn. RONFLER. ‖ *Faire le service.* V. SERVICE. ‖ *Faire du titre.* V. TITRE.

— Boucher. Tuer et parer : FAIRE *un veau, un mouton.*

— Bours. Atteindre le taux de : *La rente* FAIT *tant.*

— Chass. *Faire balle.* Se dit du plomb qui, au lieu de s'éparpiller, se concentre sur une surface peu étendue, et y fait un trou comme ferait une balle.

— Comm. S'occuper de la vente de : FAIRE *les cuirs, les laines.* ‖ On dit aussi, trivialement, FAIRE DANS *les cuirs,* etc. ‖ Offrir au prix de : FAIRE *un cheval mille francs.*

— Escr. *Faire des armes.* S'exercer à l'escrime.

— Fauconn. *Faire l'oiseau,* Dresser le faucon, l'oiseau de proie.

— Gramm. Prendre certaine forme, se terminer d'une certaine façon : *Cheval* FAIT *au pluriel* chevaux. — Pour la différence entre *affaire* et *à faire,* V. AFFAIRE.

— Jeux. Aux jeux de cartes, *Faire les cartes.* Les mêler, les battre avant de les distribuer. ‖ *Faire une levée,* Prendre les cartes jouées par l'adversaire. ‖ *Faire la main,* Prendre le plus grand nombre de levées. (On dit aussi FAIRE SA MAIN. ‖ *Faire tant de points.* Gagner tant de points. ‖ *Faire le point,* A l'écarté, faire trois levées au moins, ce qui permet de marquer un point; au jeu de piquet, prendre plus de six levées dans la même partie. ‖ *Faire le jeu,* Donner sa mise. ‖ *Faire la partie d'un joueur,* Jouer avec lui, comme associé ou comme adversaire. ‖ A l'ancien jeu de billard, *Faire* signifiait Pousser une balle dans la blouse.

— Mar. Ce verbe entre dans la formation d'une foule d'expressions maritimes : FAIRE *le nord, le sud,* Avoir le cap au nord, au sud. ‖ *Faire le plus près,* Naviguer sous cette allure. ‖ *Faire voile,* Etre en route pour une destination quelconque : *Il* FAISAIT VOILE *pour l'Amérique.* ‖ *Faire dégrat,* Changer de lieu de pêche à Terre-Neuve. ‖ *Faire escale,* S'arrêter aux différents ports de chargement ou de ravitaillement. ‖ *Faire pavois,* Pavoiser. (Vieux.) ‖ *Faire honneur à un danger, à une roche,* S'en éloigner. ‖ *Faire gouverner,* Surveiller la façon dont l'homme de barre dirige le navire. ‖ *Faire la parenaque,* Prendre les dispositions d'appareillage. (Vieux.) ‖ *Faire penant,* Laisser l'ancre pendre verticalement au-dessus de l'endroit où l'on veut la mouiller. ‖ *Faire petites voiles,* Marcher doucement à la voile. ‖ Un courant fait 1,... 2 nœuds à l'heure, c'est-à-dire a une vitesse de 1,... 2 nœuds. ‖ *Faire son quart,* Remplir son service de quart. ‖ *Faire servir,* Quitter la panne et remettre en route. ‖ *Faire feu,* Agir pour faire partir un coup de canon, de fusil, etc.

— Vénér. *Faire sa nuit.* Se dit d'un animal qui sort du bois, le soir, pour aller viander dans les champs. ‖ *Faire sa tête.* Se dit d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil, qui, après avoir mis bas, se décèle dans un buisson en attendant que le nouveau bois repousse. ‖ *Faire tête.* Se dit de l'animal qui se retourne contre les chiens et se défend.

— Absol. Finir, terminer : *On n'*AURAIT *jamais* FAIT *si l'on voulait tout dire.* ‖ Etre de quelque chose, avoir son importance; intéresser; concerner; contribuer : *Dans les révolutions, un nom* FAIT *plus qu'une armée.* (Chateaubr.)

— Produire, pour l'œil ou pour l'esprit, un certain effet : *L'or* FAIT *bien avec le vert.*

— Fam. Dire : *J'irai avec vous, lui* FIS-*je.*

— Particulièrem. Evacuer ses excréments : *Enfant qui* A FAIT *dans sa chemise.*

— Loc. div. *Faire que,* suivi d'un verbe à l'indicatif, Etre cause que : *Le passage du Granique* FIT QU'*Alexandre se rendit maître des colonies grecques.* (Montesq.) Suivi d'un verbe au subjonctif, il signifie Tâcher que, agir de façon que, s'arranger de manière à : FAITES QUE *je ne vous attende pas.* — On dit, dans le même sens, FAIRE EN SORTE QUE.] ‖ *Faire des siennes,* Faire des folies, des farces, des fredaines, des sottises. ‖ *N'en faire qu'à sa volonté, qu'à sa tête,* N'écouter que ses désirs, ses penchants; n'obéir qu'à ses propres inspirations.

— *Faire faire,* Donner à faire, charger quelqu'un de faire. ‖ *Faire savoir,* Annoncer, rendre connu. ‖ *Ne faire que,* Etre sans cesse occupé à : NE FAIRE QUE *jaser.* — Se borner à, se contenter de : NE FAIRE QUE *passer sans s'arrêter.* ‖ *Ne faire que de,* Venir à peine de : NE FAIRE QUE D'*arriver.* ‖ *Faire tout,* Etre chargé de tout; être décisif, avoir une influence exclusive : *L'argent* FAIT TOUT. ‖ *Faire bien les choses,* Faire complètement, largement ce qu'on fait; ne pas lésiner, ne rien ménager. ‖ *Faire de quelque chose des choux et des raves.* V. CHOU. ‖ *Faire quelque chose pour quelqu'un,* Lui rendre service, lui être utile en quelque chose. ‖ *Faire tant, Faire si bien que; Faire tant et si bien que,* Déployer tant d'efforts, faire tant de choses qu'enfin on arrive à : *Il* FIT TANT ET SI BIEN QU'*il réussit à...* ‖ *A tant faire que...,* Lorsqu'on va jusqu'à faire, lorsqu'on se décide ou qu'on prend le soin, la peine de faire cela... : A TANT FAIRE QUE *de choisir, encore faut-il avoir ce qu'il y a de mieux.* Th. Leclercq.) *N'en rien faire, N'en vouloir rien faire.* Ne pas faire la chose dont il s'agit, s'en bien garder. ‖ *N'avoir que faire,* Faire très peu de cas, ne se soucier aucunement, n'avoir nul besoin d'une personne ou d'une chose. ‖ *Avoir assez à faire de,* suivi d'un infinitif, Etre assez occupé à, avoir assez de mal pour. ‖ *A faire,* suivi d'un substantif, Propre à faire, de nature à exciter : *Une misère* À FAIRE *pitié.* ‖ *Faire son,* Se donner pour, agir comme : *Aujourd'hui, pour être considéré, on est forcé de* FAIRE SON *petit cynique.* (H. Lavedan.) ‖ *Faire sa tête,* Bouder.

— Impersonnell. S'emploie en parlant de l'état de l'atmosphère, de la nature : IL FAIT *beau.* IL FAIT *nuit.* ‖ On s'en sert aussi pour exprimer l'état, la nature de certaines choses : IL FAIT *cher vivre aujourd'hui.*

— REM. Ce verbe s'emploie fréquemment devant un substantif non précédé de l'article; dans ce cas, il se produit une véritable locution, que l'on trouvera à l'ordre alphabétique du substantif quand le sens demande à être expliqué: FAIRE *don.* FAIRE *tort.* FAIRE *fortune.* FAIRE *grâce.* FAIRE *défense.* FAIRE *offre.* FAIRE *honte.* FAIRE *époque,* etc.

— Dans une infinité de cas, *faire* s'emploie devant un infinitif. Avec un nom de personne pour sujet, il signifie, alors, Présider à la confection de, déterminer, provoquer l'exécution, l'accomplissement de : FAIRE *bâtir une maison.* FAIRE *fuir un prisonnier.* ‖ Avec un nom de chose, Etre la cause, le motif déterminant : *L'opium* FAIT *dormir.* ‖ Faire s'emploie aussi, d'une manière générale, comme équivalent d'un verbe dont il tient la place : *Traiter quelqu'un comme on* FERAIT (traiterait) *son propre frère.* ‖ *Je travaille plus que vous ne* FAITES (travaillez).

— PROV. : **Faire d'une pierre deux coups.** V. COUP. ‖ **Qui bien fera, bien trouvera,** Qui fera son devoir en recevra la récompense. ‖ **Fais ce que dois, advienne que pourra.** V. DEVOIR. ‖ **Fais ce que tu fais,** trad. du prov. latin *age quod agis,* Occupe-toi exclusivement de ce que tu as entrepris. ‖ **L'occasion fait le larron.** V. OCCASION. ‖ **Paris ne s'est pas fait en un jour,** S'emploie pour exprimer que rien ne se peut faire sans le temps nécessaire.

Fait, Faite part. pass. Dont l'ensemble offre un aspect agréable ou désagréable : *Garçon bien* FAIT, *mal* FAIT. ‖ Vêtu, mis, arrangé sous le rapport de la toilette : *Je suis toujours dehors,* FAITE *comme un loup-garou.* (Mme de Sév.)

— Se dit des boissons et des comestibles qu'une sorte de fermentation a rendus plus ou moins propres à être consommés : *Vin qui n'est pas assez* FAIT. *Melon trop* FAIT.

— Par anal. Mûr, formé, développé : *L'enfant est plus physionomiste que l'homme* FAIT. (Mercier.)

— Fig. Qui a une certaine nature, une certaine manière d'être : *Cœur, Esprit. Caractère bien* FAIT, *mal* FAIT.

— Loc. div. *Etre fait pour,* Etre destiné à par sa nature : *On n'aime rien, et pourtant, on* ETAIT FAIT POUR *tout aimer.* P. Loti.) ‖ *Fait à peindre, Fait au tour, Fait au moule,* Parfaitement, fait bien conformé. ‖ *Fait à plaisir,* Inventé, controuvé : *Un conte* FAIT À PLAISIR. ‖ *A prix fait.* A un prix convenu, à la tâche et non à la journée. ‖ *C'est fait, C'est une affaire faite,* Cela est terminé, Cette affaire est conclue. ‖ *C'en est fait,* Tout est fini, il n'y a plus à y revenir, la chose est consommée. ‖ *C'est fait. C'en est fait de,* Cette personne, cette chose est perdue, anéantie sans ressource, sans espoir. ‖ *C'est bien fait,* C'est une chose méritée. ‖ *Qu'il soit fait* ou elliptiq. *Soit fait.* Que cela soit fait ainsi. ‖ *Ce qui est fait est fait.* Ne revenons pas sur le passé pour le corriger ou le regretter. ‖ *Ce qui est fait n'est pas à faire,* Mieux vaut terminer une besogne que de la laisser pour plus tard; ou, Il est inutile de se préoccuper de ce qui est déjà fait, comme s'il était encore possible de le faire autrement. ‖ *Ce n'est ni fait ni à faire,* C'est très mal exécuté. ‖ *Phrase faite. Locution faite.* Locution dont la forme, fixée par l'usage, ne saurait être changée; banalité : « Avoir à cœur » *est une* PHRASE FAITE.

— Gramm. Le participe *fait* suivi d'un infinitif est invariable, parce que l'usage s'est établi de considérer *faire* comme formant, avec l'infinitif placé après, une locution verbale indivisible. Ainsi, l'on écrit : *Les dépêches qu'on a* FAIT PARVENIR, bien que, dans cet exemple, il soit impossible de considérer *que* comme régime direct de *parvenir.*

— Mar. *Vent fait. Temps fait.* Vent. Temps qui paraît fixe, non susceptible de variations prochaines. ‖ *Flot. Jusant fait.* Flot. Jusant qui a atteint sa vitesse moyenne. ‖ *Mer faite,* Etat de la mer, quand les lames s'y succèdent fortes et régulières.

Se faire, v. pr. Être fait, être produit, exécuté, avoir lieu. — Et parfait des personnes, Grandir, arriver à son développement, se former. — En parlant des choses, Se perfectionner, gagner en valeur, devenir meilleur. *Ce fromage* SE FERA. — Se clarifier. *Chaussures trop étroites qui* SE FERONT. — Se modérer, se contenir soi-même : *Nous ne* NOUS SOMMES PAS FAITS *nous-mêmes*.

— Adopter une carrière, une profession déterminée : *Il faut savoir ce qui* SE FAIT *jardinier*. ‖ Se donner pour, prendre l'apparence de : SE FAIRE *plus pauvre qu'on n'est*.

— Se former, Se former, s'accoutumer à ; prendre l'habitude de : SE FAIRE *à la fatigue, au climat*.

— Faire l'un à l'autre : SE FAIRE *des compliments*.

— N'en faire, Faire une dépense de : *Je m'en suis fait vingt francs, pour mes vingt francs*.

— Impersonnel. Se produire, se manifester ; être, arriver : IL SE FERAIT *que... Comment* SE FAIT-IL *que...* Commencer à être : IL SE FAIT *tard*. IL SE FAIT *nuit*.

— Mar. *Le courant se fait*, Quand il commence à se faire sentir. *Le vent se fait*, Quand il prend de la force. *La mer se fait*, Quand la lame se creuse et se régularise.

— n. m. Action, pouvoir de faire : *Le* PROMETTRE *n'est pas le* FAIRE.

— Litter. et b.-arts. Genre, manière de faire d'un écrivain, d'un artiste, son mode d'exécution : *Des* FAIRE *tout différents. Le* FAIRE *de V. Hugo se parodie facilement*.

— ALLUS. HIST. *Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi?* Un comte de Périgord, Adalbert, avait entrepris des conquêtes vers le nord et usurpé les titres de comte de Poitiers et de Tours. Hugues Capet lui envoie un messager avec ces paroles : « Qui t'a fait comte? — Qui t'a fait roi? » répondit Adalbert. Cette phrase légendaire caractérise avec beaucoup de justesse les rapports des premiers Capétiens avec des grands possesseurs de fiefs.

— **Laissez faire, laissez passer**, Maxime des économistes du XVIIIe siècle. V. LAISSER.

— ALLUS. LITTER. :

Que voulez-vous qu'il *fît* contre trois?

Vers célèbre de Corneille, dans *Horace*. V. MOURIR.

— **Qu'allait-il faire dans cette galère?** V. GALÈRE.

— ANTON. **Détaire.**

FAIRE-LE-FAUT (de *faire*, *le*, et *faut*) n. m. Chose qu'on se peut se dispenser de faire. (Vieux.)

FAIRE-VALOIR n. m. Action de faire produire des revenus à un bien-fonds, à un capital.

FAIRFAX, ville des Etats-Unis (Virginie, ch.-l. du comté de son nom), 2.600 hab. Mount-Vernon, la résidence de Washington, située sur le bord du Potomac, est dans le comté de Fairfax. — Le *comté de Fairfax* a 17.000 hab.

FAIRFAX (Edward), poète anglais, né à Denton, mort à Faystone en 1633. Il est connu par une traduction très estimée de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, publiée sous le titre de *Godefroy de Bouillon* (1800).

FAIRFAX (lord Thomas), général anglais, né à Denton (Yorkshire) en 1611, mort en 1671. Il joua un rôle important dans les guerres civiles du règne de Charles Ier. Général de cavalerie sous le commandement de son père, il contribua à la victoire des parlementaires de Marston-Moor (1644) fut blessé à la prise d'York, commanda en chef l'armée parlementaire (1645) avec Cromwell pour lieutenant, écrasa Charles Ier à la bataille de Naseby et le contraignit de s'enfuir en Ecosse. Bien qu'appartenant à la faction militaire, il tenta de s'opposer au jugement du roi. Membre du conseil et général des troupes en Angleterre et en Irlande, il écrasa, en cette qualité, les *niveleurs* à Burford. A dater de 1650, il parut se tourner définitivement vers le parti royal, s'opposa à l'invasion de l'Ecosse, dévouée aux Stuarts, et, retiré dans ses terres, se mêla aux intrigues royalistes. En 1659, il se joignit à Monk, et fut député auprès de Charles II, à La Haye, pour le prier de prendre possession du trône. Mal récompensé, rentra dans la vie privée, il rédigea ses *Mémoires*, qui ne sont recommandables à aucun titre. Sa *Correspondance* a été publiée par Robert Bell.

Fairfax.

FAIRFIELD, ville des Etats-Unis (Connecticut), ch.-l. du comté de même nom, sur le détroit de Long-Island ; 7.650 hab. Lieu de villégiature. Près de là est le port de Black-Rock, l'un des plus beaux du Connecticut. — Petite ville de l'Illinois, ch.-l. du comté de Wayne ; 1.900 hab. — Bourg de l'Etat d'Iowa, ch.-l. du comté de Jefferson ; [illegible] hab. — Bourg de l'Etat de New-York, ; 5.500 hab. Académie, école de médecine.

FAIRFIELD, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis : 1° Etat de Connecticut, sur le détroit de Long-Island ; [illegible] hab. Ch.-l. *Danbury*. — 2° Etat d'Ohio, sur les bords du Hocking, affluent de l'Ohio ; 31.000 hab. Ch.-l. *Lancaster*. — 3° Etat de la Caroline du Sud, entre les affluents supérieurs du Santée, [illegible] hab. Ch.-l. *Wiensborough*.

FAIRFIELDITE (*fè-fi-ld-it*) n. f. Phosphate hydraté naturel de manganèse et de fer, en cristaux lamellaires en yeux du système clinorhombique trouvé à Fairfield (Connecticut).

FAIRHAVEN, ville des Etats-Unis (Massachusetts), comté de Bristol, [illegible] hab. Port de pêche. Chantiers pour la marine. — Ville de l'Etat de Vermont, comté de Rutland, sur le versant [illegible] des Green Mountains, 2.800 hab. Carrières de marbre et ardoisières. — Ville de l'Etat de Washington, comté de Whatcom, sur la baie Bellingham du Puget-Sound, [illegible] hab. Port commerçant.

FAIR-HEAD ou **BENMORE-HEAD**, cap situé au N.-N.-E. de l'Irlande (prov. d'Ulster, comté d'Antrim) et qui est remarquable en ce qu'il présente une colonnade à pic de 200 mètres de hauteur.

FAIR-OAKS, petite localité des Etats-Unis (Virginie), à 11 kilom. de Richmond. Bataille sanglante, en 1862, entre les confédérés et les fédéraux. Les confédérés y eurent l'avantage ; mais ils durent abandonner le champ de bataille en bon ordre, et emmenant les canons qu'ils avaient capturés. A Fair-Oaks furent employés, pour la première fois en Amérique, les aérostats militaires.

FAIRPORT, bourg des Etats-Unis (New-York [comté de Monroe] ; 2.550 hab.

FAIR-TRADE (*fèr'-trèd'* — de l'angl. *fair*, équitable, et *trade*, commerce) n. m. Doctrine économique qui a été opposée, en Angleterre, au *free-trade* (libre-échange).

— ENCYCL. Le *fair-trade* proteste contre l'application des principes du libre-échange aux pays qui n'accordent pas des avantages strictement équivalents et réclame une complète réciprocité dans les rapports commerciaux. Il est défendu, en Grande-Bretagne, par ceux que lèse le libre-échange, principalement par les agriculteurs sacrifiés aux industriels et aux commerçants.

FAISABLE (*fe-zabl'*) adj. Qu'on peut faire ; qui peut se faire, qui est possible : *Je le ferai, si c'est* FAISABLE.

FAISAN (*fe-zan* — lat. *phasianus*, gr. *phasianos*, dérivé de *Phasis*, le Phase, fleuve de la Colchide d'où cet oiseau fut apporté en Occident. [Ce nom désigne ainsi proprement l'oiseau du Phase.] La femelle est appelée FAISANE ou FAISANDE) n. m. Ornith. Genre d'oiseau de la famille des gallinacés, qui a pour type le faisan commun. ‖ *Faisan des Antilles*, Nom vulgaire de l'agami. ‖ *Faisan bâtard*, Produit du croisement de l'espèce du coq et de celle du faisan. On l'appelle aussi COQUARD.) ‖ *Faisan belles couleurs*, Syn. de FAISAN DORÉ. ‖ *Faisan bruyant*, Nom vulgaire du tétras. ‖ *Faisan cornu*, Nom vulgaire du tragopan. ‖ *Faisan couronné*, Nom vulgaire du goura. ‖ *Faisan de Carassou*, Nom vulgaire du hocco. ‖ *Faisan de la Guyane*, Syn. de KATRAKA et PARRAQUA. ‖ *Faisan huppé de Cayenne*, Nom vulgaire de l'hoazin. ‖ *Faisan de mer*, Nom vulgaire du canard-pilet. ‖ *Faisan de montagne*, Nom vulgaire du petit tétras. ‖ *Faisan-paon*, Nom vulgaire de l'éperonnier. ‖ *Faisan verdâtre de Cayenne*, Nom vulgaire du marail.

— Adjectiv. : *Coq* FAISAN.

— Ichtyol. Genre de poissons, appelés aussi *flet* ou *flétans*. ‖ *Faisan d'eau*, Turbot, dont la chair est, parmi les poissons, aussi estimée que celle du faisan parmi les oiseaux.

— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre phasianelle.

— ENCYCL. Ornith. Sous le nom de *faisans*, on entend, en général, tous les oiseaux qui font partie de la famille des phasianidés. Les faisans proprement dits (*phasianus*)

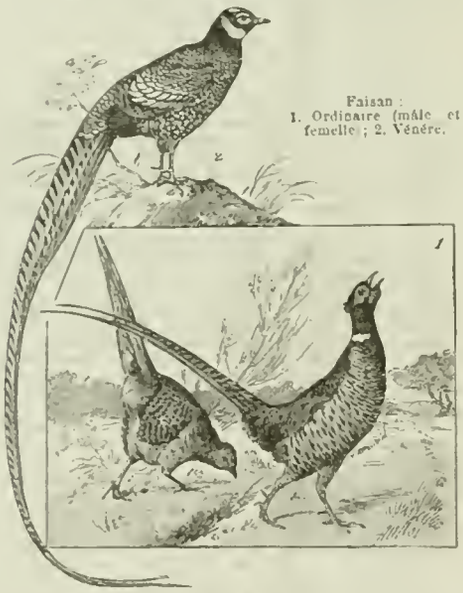

Faisan : 1. Ordinaire (mâle et femelle) ; 2. Vénéré.

sont des gallinacés d'assez grande taille, différant assez peu des coqs par les caractères zoologiques, mais ayant en général la tête complètement emplumée et privée de caroncules. Cependant, les faisans oreillards (*crossoptilon*), les *lobiophasis* et autres en possèdent ; les grandes plumes de la queue des mâles sont, le plus souvent, droites, disposées en talus, et elles atteignent jusqu'à 2 mètres du long chez le magnifique faisan vénéré (*phasianus Reevesi*) du nord de la Chine. On connaît de nombreuses espèces de faisans ; l'axe géographique du genre s'étend de la Caspienne à la Chine, par la Sibérie et le Thibet. Cette dernière région comprend les plus belles espèces. Le faisan commun (*phasianus Colchicus*) est originaire de la région caspienne ; depuis longtemps répandu en Europe, il s'est multiplié dans les chasses gardées, sans s'acclimater complètement à l'état sauvage. Il se croise depuis quelques années avec le faisan à collier (*phasianus torquatus*) de Sibérie et de Chine, importé dans beaucoup de domaines et confondu souvent avec le faisan vénéré. Le faisan doré appartient au sous-genre *thaumalea*, comme le faisan amherst ; le faisan argenté est un *nycthemerus*. Au moyen âge, les faisans s'appelaient couramment *coqs de Limoges* ; ils n'étaient pas rares dès le XIVe siècle. On les servait ordinairement sur la table *tout armés*, c'est-à-dire avec les plumes et les ailes dressées sur la pièce ; souvent, le bec et les pattes étaient dorés.

Les faisans se font remarquer par leur livrée éclatante chez les mâles ; les teintes les plus tranchées, les reflets métalliques dorés ou cuivreux sont la règle ; les femelles sont ordinairement de couleur plus foncée que les mâles et leur queue n'atteint jamais les proportions extraordinaires qui caractérisent ces derniers. Ces gallinacés vivent ordinairement par couples dans les régions montagneuses et se plaisent dans les prairies ou les jungles, à proximité des forêts ; ils vivent et nichent à terre, sont autant granivores qu'insectivores, perchent la nuit.

— Art culin. Suivant les uns, le *faisan* n'est fin que lorsqu'il a subi un commencement de décomposition ; suivant d'autres, un faisan de l'année, bien nourri, mangé le lendemain de la chasse, est préférable. De toute façon, on doit avoir soin de ne plumer le faisan qu'au moment de le cuire ; il est reconnu, qu'il se parfume dans sa plume.

Faisan rôti. Le faisan doit être jeune. Le vider, en mettant de côté le foie, auquel on aura enlevé le fiel ; flamber, essuyer, barder ou piquer de fin lardons : si on le pique, il faudra ensuite l'envelopper d'un papier beurré. Faire rôtir à feu clair, trente-cinq ou quarante minutes. Un peu avant la fin, débarder ou enlever le papier, afin que l'animal se dore au feu. Faire vivement sauter au beurre le foie qu'on a mis de côté ; l'écraser en y mélangeant du beurre frais et le jus d'un citron ; saler un peu, poivrer beaucoup. Etendre cette pâte sur de petites tranches de pain grillées ; placer ces rôties au fond d'un plat, et mettre le faisan par dessus.

Faisan en chartreuse. Après l'avoir plumé, vidé et flambé, couper la tête, le cou, les nilerons ; placer le tout dans une mousseline, en y ajoutant le gésier. Brider et barder le faisan et le faire braiser à feu doux ; vers la fin de la cuisson, ajouter un petit verre de madère. Faire blanchir, à l'eau bouillante et salée, un chou blanc, puis le faire cuire avec du lard du poitrine, de la graisse d'oie, quelques saucisses de Francfort et les abatis, pendant deux heures environ. Mettre ensuite le chou à four doux, pendant une demi-heure. Au moment de servir, placer le faisan sur le chou et ranger les saucisses en cordon autour du plat.

— Hist. *Le vœu du faisan*. C'est dans la chronique trop fleurie d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, que figure le récit de ce vœu. En 1454, après la prise de Constantinople par les Turcs, des seigneurs étaient réunis à Lille dans un grand festival qui acheva de ruiner Philippe le Bon. A la fin d'un prodigieux repas ordonné et complaisamment décrit par notre chroniqueur, après qu'on eut admiré les entremets les plus singuliers, le roi d'armes Toison d'Or présenta au duc un « faisant vif et aorné d'ung très riche collier d'or très richement garni de pierreries et de perles », et Philippe fit vœu à Dieu, à la Vierge, aux dames et au faisan, d'aller exterminer les Turcs ; tous firent le même serment en y joignant mille extravagances. Leur prudence égalait leur bravoure : ils s'attendaient bien à ne pas partir et avaient spécifié qu'ils ne le feraient que si le pays était en bon ordre. D'ailleurs, la guerre d'Utrecht et l'arrivée du dauphin Louis réduisirent à néant ces beaux projets de croisade.

FAISANCE (*fe-zanss* — rad. *faire*) n. f. S'est dit pour Confection, façon.

— *Faisance-valoir*. Se dit de l'action de cultiver, de faire valoir une terre arable. ‖ Par ext. Domaine qu'on fait valoir. (Vieux.)

— n. f. pl. Tout ce qu'un fermier doit fournir en sus du prix du bail : *S'assurer les* FAISANCES.

FAISANDAGE (*fe, daj'*) n. m. Action de faisander : *La bécasse a besoin d'être soumise au* FAISANDAGE.

FAISANDE n. et adj. Ornith. V. FAISANE.

FAISANDEAU (*fe, do* — dimin. de *faisan*) n. m. Jeune faisan.

FAISANDER (*fe* — rad. *faisan*) v. a. Donner au gibier, en le gardant quelque temps, un certain fumet que le faisan prend en se mortifiant. (Se dit également de toute viande qu'il est utile de garder avant de l'apprêter : FAISANDER *un lièvre, un bifteck*.)

Se faisander, v. pr. Devenir faisandé. ‖ Avec suppression du pron. : *Laisser* FAISANDER *un lapin*.

— Pop. Devenir vieux.

FAISANDERIE (*fe, ri*) n. f. Lieu où l'on élève des faisans.

— ENCYCL. Dans les chasses gardées d'une certaine importance et sur le sol desquelles existent des bois où se réfugieront plus tard les faisans adultes, on installe des établissements spéciaux, appelés *faisanderies*, pour l'élevage du faisan.

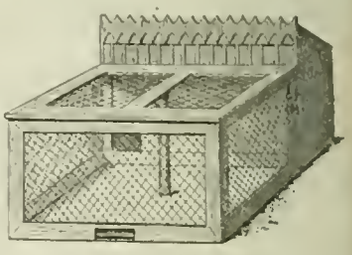

Faisanderie mobile.

La faisanderie destinée à la multiplication de ce précieux gibier est installée dans un terrain parsemé de buissons épais et couvert d'une herbe drue ; il faut, en outre, que ce terrain, entouré de clôtures élevées et continues, soit aussi spacieux que possible. Afin de peupler la faisanderie, on choisit de préférence de jeunes sujets, mâles et femelles, qui s'habituent promptement à la vue et au commerce de l'homme chargé de leur distribuer une nourriture composée principalement de sarrasin et de chènevis.

La pariade s'opère dans des compartiments clos, couverts de filets et séparés les uns des autres. Un coq suffit pour cinq ou six poules. Au fur et à mesure que la ponte a lieu, on enlève les œufs, que l'on fait couver par des poules ordinaires ; l'incubation dure vingt-cinq jours. Dès que les petits sont éclos, on leur donne pour nourriture des larves ou *œufs* de fourmis, des asticots, des œufs durs hachés avec de la mie de pain, du millet, du chènevis et enfin du sarrasin. La boisson consiste en eau pure fréquemment renouvelée. Après la mue, les faisandeaux n'ont plus besoin de soins spéciaux ; on peut, alors, les lâcher dans les bois que l'on veut peupler.

FAISANDIER (*fe, di-é*), **ÈRE** n. Personne préposée à l'entretien et aux soins d'une faisanderie : *Le logement du* FAISANDIER *doit être placé au midi*. (E. Chapus.)

— Nom, dans l'ouest de la France, des cultivateurs métayers qui, après la récolte, vont dans d'autres métairies.

— adj. Qui se rapporte aux faisans : *Beaucoup de parcs sont dotés d'une population* FAISANDIÈRE.

FAISANE ou **FAISANDE** n. f. La femelle du faisan.

— Adjectiv. : *Poule* FAISANE ou FAISANDE.

FAISANS (ILE DES) ou **île de la Conférence**, petite île formée par la Bidassoa, près de son embouchure, à 22 kilom. S.-E. de Saint-Sébastien, sur les limites de la France et de l'Espagne. Son nom seul d'*île de la Conférence* est justifié ; il lui viendrait soit de l'entrevue de

1463, entre Louis XI et Henri IV de Castille, soit même du congrès de 1659, entre Mazarin et don Luis de Haro, pour jeter les bases de la paix des Pyrénées. Pour cette dernière entrevue, on avait bâti entre les deux royaumes un pavillon avec deux ailes égales : l'une française, l'autre espagnole, unies par un salon où se trouvaient deux fauteuils : l'un sur la terre de France, l'autre sur la terre d'Espagne. La conférence dura quatre mois. C'est dans cette même île qu'eut lieu l'entrevue de Louis XIV et de Philippe IV, roi d'Espagne, qui donnait sa fille pour épouse au roi de France. Les deux princes s'assirent chacun sur son territoire, avec l'Evangile ouvert devant eux, et jurèrent d'observer le traité de paix qui leur avait été lu.

FAISANT (*fe-zan*), **ANTE** adj. Qui fait, qui agit. (Vieilli.)

FAISCEAU (*fè-so* — du bas lat. *fascellus*, dimin. de *fascis*, botte, paquet [v. FAIX]) n. m. Réunion de plusieurs choses liées ensemble dans le sens de leur longueur : *Un* FAISCEAU *de verges, de cannes, de piquets.*

— Fig. Personnes, objets unis de façon à composer un ensemble solide ou puissant : *Un* FAISCEAU *de patriotes. La civilisation, c'est le* FAISCEAU *de toutes les libertés.* (E. de Gir.)

— Anat. Groupe de fibres ou de nerfs juxtaposés dans le sens de leur longueur : FAISCEAU *fibreux, nerveux.*

— Archit. *Colonne en faisceau,* Colonne formée par la juxtaposition de plusieurs colonnettes : *La* COLONNE EN FAISCEAU *est fort usitée dans le style ogival.*

— Art milit. V. la partie encycl.

— Bot. Nom que l'on donne, en botanique, aux cordons vasculaires ou fibreux qui parcourent les organes des plantes supérieures, servant à la circulation des liquides ou au soutien du corps.

— Electr. Réunion de fils de fer, que l'on substitue aux barreaux, principalement comme noyau de bobine.

— Mécan. *Faisceau tubulaire,* Ensemble des tubes d'une chaudière tubulaire à vapeur. ‖ Groupe de tubes constituant l'un des parcours de l'eau de refroidissement, dans une machine à condensation par surface.

— Math. et physiq. *Faisceaux lumineux,* Réunion de rayons lumineux partis du même point et bornés à un espace déterminé. ‖ *Faisceaux aimantés,* Groupe de petits aimants que l'on assemble pour multiplier leur puissance.

— Techn. Réunions d'ardoises de formes et de dimensions irrégulières.

— n. m. pl. Antiq. rom. Réunion de verges liées ensemble, que l'on portait devant certains magistrats comme emblème de leur pouvoir. ‖ Dignité de consul, de dictateur ou de préteur : *Être honoré des* FAISCEAUX. *Remettre, Déposer les* FAISCEAUX.

— ENCYCL. Antiq. rom. On nommait *faisceaux* un assemblage de baguettes de bouleau ou d'orme liées par des courroies de cuir et que les licteurs portaient devant certains magistrats romains. Sous les rois et dans les premiers temps de la république, une hache était placée au milieu. Les verges rappelaient le pouvoir d'infliger un châtiment corporel ; la hache, celui de frapper de la peine capitale. Publicola les fit supprimer, sauf pour les dictateurs. Douze licteurs précédaient les consuls avec les faisceaux sur l'épaule gauche. Le dictateur en avait vingt-quatre ; les préteurs, deux à la ville et six en campagne. Les questeurs n'y avaient droit que dans les provinces. Consuls, préteurs et questeurs reprenaient la hache à la guerre et dans les provinces. Un général victorieux à qui ses soldats conféraient le titre d'*imperator* entourait de lauriers les faisceaux de ses licteurs. Les empereurs firent de même, après les victoires de leurs généraux. Lorsqu'un magistrat inférieur croisait un magistrat supérieur, il abaissait les faisceaux devant lui, d'où l'expression *submittere fasces,* qui signifie reconnaître la supériorité de quelqu'un. Pendant les funérailles des magistrats, on les portait renversés, et quelquefois, sous l'empire, brisés. Les faisceaux figurent souvent comme ornements dans les bas-reliefs antiques.

Faisceau de licteur.

— Physiq. *Faisceaux aimantés.* Ce fut Knight qui composa le premier un aimant formé de plusieurs barreaux. Coulomb perfectionna le procédé ; il forma ensuite des faisceaux de 2, 3, 4,.... 16 lames d'acier ; il constata que la force magnétique du faisceau n'est pas proportionnelle au nombre des lames qui le composent : ce résultat provient de ce que les barreaux réagissent magnétiquement les uns sur les autres, de manière à altérer mutuellement leur état d'aimantation. Coulomb construisit d'autres faisceaux magnétiques d'après des règles que l'on suit encore aujourd'hui.

Si l'on recourbe un faisceau magnétique en fer à cheval, on produit un aimant très usité. Cet appareil, formé de plusieurs lames superposées et d'inégales longueurs, aimantées avant l'assemblage, se termine en haut par un anneau destiné à le suspendre et en bas par une pièce de fer doux, qu'on appelle *portant* ou *contact,* munie d'un crochet auquel on suspend des poids. Le contact s'aimante sous l'influence des deux pôles auxquels il adhère avec une très grande énergie, et il peut porter un poids supérieur au double de celui que soutiendrait un faisceau magnétique de forme rectiligne. V. AIMANT.

— Milit. Le *faisceau* est la réunion de trois fusils disposés de façon à se maintenir debout par leur appui mutuel. Pour *former les faisceaux,* on a, selon les progrès de l'armement, entre-croisé successivement les coudes des baïonnettes fixées au fusil, puis les croisières des baïonnettes, et enfin aujourd'hui les quillons spéciaux placés tout exprès au-dessus de l'embouchoir. On peut ainsi former les faisceaux sans baïonnettes. Chaque faisceau comprend les armes de deux files voisines. Pour *rompre les faisceaux,* il suffit aux deux chefs de file de dégager les quillons en soulevant légèrement l'ensemble des armes.

Faisceau.

FAISELEUX (*fè, leû*) n. m. Ouvrier chargé de débarrasser de leurs decombres les carrieres d'ardoises.

FAISEUR, EUSE (*fe* — rad. *faire*) n. Personne qui fait certaines choses, qui exerce certain métier : *Une* FAISEUSE *de dentelles. Les Chinois passent pour les plus anciens* FAISEURS *d'almanachs.* (Volt.) ‖ *Bon faiseur, Bonne faiseuse,* Chef d'un établissement réputé par le bon goût de ses produits : *Chapeau qui vient de chez le* BON FAISEUR. ‖ Absol. Personne qui travaille habituellement pour le compte de quelqu'un : *Editeur qui a ses* FAISEURS *attitrés.*

— Personne qui a une certaine habileté pratique et routinière : *Ce que les* FAISEURS, *quelque habiles qu'ils soient, entendent le moins, c'est le fantastique.* (Th. Gaut.) ‖ Intrigant qui s'ingénie pour faire valoir ses idées, pour faire réussir ses projets : *Le monde est aux* FAISEURS. ‖ *Faiseur, Faiseuse d'embarras.* V. EMBARRAS.

— Admin. *Faiseurs de services,* Compagnie de financiers qui, au commencement du XIXe siècle, se chargeait de diverses fournitures pour le compte de l'Etat.

— Milit. *Faiseur de montres,* Nom donné autrefois à certains commissaires militaires chargés de l'exécution périodique des *montres,* c'est-à-dire des constatations d'effectif des troupes.

— Typogr. *Faiseur d'épreuves.* Nom donné, dans les imprimeries importantes, à l'ouvrier qui est spécialement chargé de tirer les épreuves.

— n. f. *Faiseuse d'anges.* Avorteuse. ‖ Femme qui recherche plusieurs nourrissons à la fois pour les élever au biberon, et qui, faute de soins, les laisse souvent mourir.

FAISIBLE adj. Syn. anc. de FAISABLE.

FAISONNAT ou **FAISSONNAT** (*fè-so-na*) n. m. Fagot composé de gros et de petit bois, les gros morceaux étant à l'extérieur et des brindilles composant l'intérieur.

FAISSE (*fèss* — du lat. *fascia,* même sens) n. f. Cordon d'osier tressé, avec lequel on donne de la solidité aux ouvrages de vannerie en entourant leurs bords.

FAISSELLE (*fè-sèl'* — du lat. *fiscella,* même sens) n. f. Panier, corbeille ou paillasson où l'on dépose le fromage nouvellement fabriqué, pour le faire égoutter. ‖ Vase en terre percé de trous, qui sert au même usage. ‖ Table sur laquelle, en Normandie, on presse le marc de pommes pour le faire égoutter.

Faisselle.

FAISSER (*fè-sé*) v. a. Garnir de faisses : FAISSER *un panier.*

FAISSERIE (*fè-se-ri*) n. f. Ouvrage de vannerie à jour, à claire-voie.

FAISSIER (*fè-si-é* — du lat. *fasciare,* attacher) n. m. Vannier qui fait des ouvrages à jour.

FAIT (*fè* — du lat. *factum,* même sens ; de *facere,* faire) n. m. Acte, action, chose faite : *Joindre le* FAIT *à la menace.* ‖ Action personnelle, spéciale ; manière de faire, d'agir, de se conduire : *Il y a un peu de folie dans le* FAIT *de la plupart des hommes.* ‖ Ce qui convient bien ; ce qui va aux goûts, aux besoins, au tempérament, aux aptitudes de quelqu'un :

L'ami du genre humain n'est point du tout mon *fait.*
MOLIÈRE.

— Espèce, cas spécial, ce qui est en question : *Poser le* FAIT. *Venir au* FAIT. *Ne pas s'écarter du* FAIT.

— Événement, matière d'un récit : *Des* FAITS *historiques.* ‖ Chose observée, examinée, constatée, reconnue certaine, réellement existante : *Les* FAITS *scientifiques. Les* FAITS *physiologiques et psychologiques.*

— Dr. *Possession de fait,* Possession réelle, effective. ‖ *Fait de charge,* Acte ou omission imputable à un officier public agissant comme tel. ‖ *Fait impertinent,* Celui qui n'a aucun rapport avec le procès. ‖ *Faits admissibles et pertinents,* Ceux qui concernent la cause et peuvent être admis comme preuve. ‖ *Faits et articles,* Faits articulés par le demandeur et sur lesquels est interrogée la partie adverse.

— Littér. *Faits-Paris,* Titre que les journaux parisiens donnaient à la chronique des événements, des nouvelles du jour. ‖ *Faits divers,* Rubrique sous laquelle les journaux publient les accidents, suicides, menus scandales, etc.

— Loc. div. *De fait,* Qui existe, qui a une réalité matérielle. (S'oppose souvent à *de droit.*) ‖ *Haut fait,* Action d'éclat, acte glorieux. ‖ *Fait d'armes,* Exploit militaire, belle action guerrière. ‖ *Fait de guerre,* Événement militaire, action des troupes en campagne. ‖ *Faits et gestes,* Grandes actions : *Les* FAITS ET GESTES *des chevaliers du moyen âge.* — S'emploie souvent familièrement, pour désigner les actions en général : *Les journaux publient les* FAITS ET GESTES *d'un tas de gens peu intéressants.* ‖ *Fait accompli,* Fait consommé et sur lequel il n'y a plus à revenir. ‖ *Voies de fait,* Violences physiques auxquelles on se porte contre quelqu'un. ‖ *Rareté, Beauté du fait,* Singularité de la chose. ‖ *Convenir de ses faits,* S'entendre sur ce que l'on a l'intention de faire. ‖ *Prendre quelqu'un sur le fait,* Le surprendre en flagrant délit. — Saisir dans le vif, rendre avec une grande vérité : *Gil Blas, c'est la nature humaine* PRISE SUR LE FAIT. (J. Janin.) ‖ *Prendre fait et cause pour quelqu'un,* Se ranger de son parti, prendre en main sa défense. ‖ *Au fait et au prendre,* Au moment décisif, au moment où il s'agit de passer à l'exécution : *Quand c'est venu* AU FAIT ET AU PRENDRE, *je n'ai point trouvé l'affaire aussi avantageuse qu'elle paraissait.* (Racine.) ‖ *Mettre, Poser en fait,* Avancer comme certain. ‖ *Le fait est que, Il est de fait que, C'est un fait, Cela est un fait.* Se disent pour appuyer sur ce qu'on dit, pour en affirmer la vérité, la certitude. ‖ *Être sûr de son fait,* Être plein d'assurance, de confiance en soi ou dans ce qu'on dit ou fait. ‖ *Être au fait, Mettre quelqu'un au fait de quelque chose,* Être initié, Initier quelqu'un à quelque chose. ‖ *Donner, Dire à quelqu'un son fait,* Le mettre à la raison ; lui dire franchement, fortement l'opinion qu'on a de lui ou de ses actes. ‖ *C'est un fait exprès.* V. EXPRÈS.

— Loc. adv. : *Tout à fait,* Entièrement, absolument. ‖ *De fait, Au fait, Par le fait,* Réellement, dans la vérité des choses. ‖ *Si fait,* Si, mais oui, oui bien.

— Loc. prép. *En fait de,* Pour ce qui est de, quant à, sous le rapport de.

— PROV. *L'intention est réputée pour le fait,* On tient compte d'une intention bien qu'elle n'ait pas été mise à exécution.

— ENCYCL. Dr. *Fait de charge.* On entend par là les abus, les prévarications ou même les simples négligences commis, dans l'exercice légal et forcé de leurs fonctions, par les officiers publics et ministériels tels que notaires, avoués, huissiers, et pouvant donner lieu contre eux, de la part des particuliers lésés, à une action en dommages-intérêts. Par exemple, on considère qu'il y a *fait de charge* de la part d'un avoué qui, ayant reçu dépôt de titres destinés à être produits dans un ordre ou une contribution, omet de les produire dans les délais et cause ainsi la forclusion du créancier. Le cautionnement exigé des officiers publics et ministériels a pour objet de répondre des faits de charge et y est spécialement affecté : en vertu de l'article 2102 (n° 7) du Code civil, toute personne ayant éprouvé un préjudice résultant d'un fait de charge a, comme garantie de la réparation pécuniaire judiciairement obtenue à cette occasion, un privilège sur les fonds du cautionnement de l'officier public ou ministériel, et aussi sur les intérêts qui peuvent en être dus.

— Bours. *Faits de charge.* On nomme ainsi les actes faits par les agents de change dans la limite de leurs attributions. Il y a intérêt à distinguer ces actes, professionnels en quelque sorte, de ceux accomplis en dehors de toute obligation professionnelle. Si, pour ces derniers, l'agent de change est tenu de toutes les obligations des mandataires ordinaires, une sanction spéciale est ajoutée aux responsabilités qu'il encourt, comme intermédiaire obligatoire dans certaines négociations, pour manquements aux devoirs de sa charge. Un privilège est accordé à ses mandants, sur son cautionnement, pour *faits de charge.*

— Polit. *Faits accomplis.* Cette expression, qui désigne des événements sur lesquels il n'y a plus à revenir, est relativement récente. Elle fut employée pour la première fois par Odilon Barrot, dans la séance du 24 juin 1836 : « Nous avions, dit-il, accepté les *faits accomplis,* c'est-à-dire que, sans renoncer à nos convictions, sans abandonner notre religion politique,... nous avions consenti à ne pas renouveler vainement des questions sur lesquelles nous ne pouvions espérer, quant à présent, une solution conforme à nos convictions. » Accepter les faits accomplis, c'est faire une concession à la nécessité, à l'intérêt général ; ou éviter à son pays une agitation stérile, nuisible ou dangereuse ; parfois, lui épargner la guerre civile ou étrangère. La règle, pour juger de la moralité ou de l'immoralité de cette doctrine, peut se résumer ainsi : Il ne faut pas que l'intérêt privé ou la crainte aient part dans l'acceptation de l'événement que l'on réprouvait tout d'abord.

Faits et dits mémorables, compilation historique de Valère-Maxime dont il reste neuf livres sur dix. — C'est un recueil de paroles et d'actes mémorables d'hommes de divers temps et de différentes nations, classés par vertus et par vices, dont l'auteur veut donner des exemples. Il n'y a aucune critique dans le choix ni dans la disposition de ces anecdotes. L'auteur aime le merveilleux et sacrifie la vérité historique au plaisir de raconter des choses extraordinaires. Il fait preuve, de plus, à l'égard de Tibère, d'une flagornerie sans mesure. Le style est d'un pur rhéteur : les apostrophes, les interrogations, les exclamations y fourmillent, souvent sans motif qui justifie ces formes oratoires. Ses intentions sont d'un moraliste, mais sans aucune vue générale. On a comparé son livre à une *morale en action.* Il est du reste utile, bien qu'on ne doive pas accepter sans contrôle les renseignements qu'on en peut tirer, par la multitude de petits faits qu'il contient.

Faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V (LE LIVRE DES), par Christine de Pisan. — C'est un panégyrique de Charles V, composé en 1403, à l'instigation de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, frère du roi défunt. Il est divisé en trois livres : le premier (*Noblesse de courage*) traite des vertus de Charles V ; le second (*Noblesse de chevalerie*) expose les succès qu'il remporta sur ses ennemis ; le troisième (*Noblesse de sagesse*) est consacré aux qualités de son esprit et loue en lui l'ami de la science et du travail, le « philosophe » et le politique. Ce livre, pour lequel Christine a pu puiser aux documents officiels et consulter des personnes ayant vécu dans l'intimité de son héros, offre toutes les garanties de la véracité ; mais les considérations morales et les exemples urés de l'antiquité y tiennent trop de place ; le style en est grave et châtié, mais souvent diffus et pénible. Il a été publié dans les *Collections de Mémoires sur l'Histoire de France* de Petitot, de Michaud et Poujoulat.

FAÎTAGE (*fè-taj'* — rad. *faîte*) n. m. Constr. Pièce de bois posée horizontalement et qui, s'assemblant avec la tête du poinçon, porte la partie supérieure d'une charpente de bâtiment. ‖ Feuille de plomb ou suite de tuiles semi-circulaires, que l'on met au haut d'un toit pour le protéger. ‖ *Faîtage double* ou *Sous-faîte,* Pièce de bois posée horizontalement au-dessous du faîte et liée à celui-ci par des croix de Saint-André ou entretoises.

— Dr. féod. Droit que chaque propriétaire payait au seigneur en posant le faîte de sa maison. ‖ Droit accordé, dans certains lieux, aux habitants de prendre dans les bois du seigneur une pièce de bois pour servir de faîte à leur maison.

— ENCYCL. Constr. Le *faîtage,* qui a une grande importance dans la construction des charpentes, est coupé de chaque côté suivant les rampants du toit, de manière à permettre le repos et l'appui immédiat des chevrons sur lesquels s'applique la couverture. Le faîtage, dans les combles en bois, s'assemble généralement à tenon et à mortaise avec l'extrémité supérieure du poinçon, que l'on prolonge à cet effet. Dans les charpentes en fer, le faîtage s'établit en fer

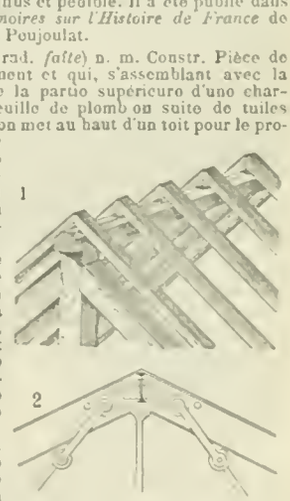

1. Faîtage en bois. — 2. En fer.

T[illegible]ble o[illegible]le, suivant le [illegible]rtement des fermes et [illegible]poids de [illegible] ; il se range à l'âme des arbalè[illegible] à l'aide d'[illegible]rres en fer. V. FARME.

FAITARD (*fè-tar'*), **ARDE** adj. Qui tarde à faire quelque [illegible], paresseux (Vieux.)

FAITARDISE (*fè*) n. f. Paresse, fainéantise. (Vieux.)

FAÎTE (*fèt'* — de l'anc. haut allem. *firste* ; allem. mod. *first* influencé par le lat. *fastigium*, même sens) n. m. Sommet, partie la plus élevée d'un édifice ou d'un objet quelconque : *Monter sur le* FAÎTE *d'une maison, d'une tour.*

— Fig. Plus haut point, plus haut degré : *Le* FAÎTE *des grandeurs.*

— Antiq. rom. Ornement que certains personnages avaient le droit de placer sur le comble de leur maison ou d'un monument, et qui consistait, le plus souvent, en une statue ou un trophée. ‖ On se sert aussi du mot latin FASTIGIUM.

— Comm. Côté d'une étoffe opposé à la lisière.

— Constr. Pièce de charpente, sur laquelle s'appuient les chevrons à la partie supérieure d'un comble. ‖ *Ligne de faîte* ou *de couronnement*. Ligne suivant laquelle se coupent les deux plans du comble.

— Électr. *Circuit des faîtes*. La partie du circuit d'un paratonnerre qui s'étend au-dessus des habitations protégées.

— Géogr. *Ligne de faîte*. Crête d'une chaîne déterminant le partage des eaux des deux versants.

— ALLUS. LITTÉR. :

Et, monté sur le *faîte*, il aspire à descendre,
Vers de Corneille. V. ASPIRER.

— SYN. Faîte, cime, comble, sommet. V. CIME.

— ANTON. Base, fond, fondation, fondement, pied, piédestal.

FAÎTEAU (*fè-to*) n. m. Tuile faîtière. ‖ Ornement en métal peint ou en poterie vernissée, qui se place aux extrémités du faîtage d'un bâtiment, pour recouvrir les aiguilles ou parties supérieures des poinçons de la charpente.

FAÎTERIES (*fè, ri*) n. f. pl. Moules de formes diverses, dont font usage les carreleurs.

FAITHFULL (miss Emily), femme auteur anglaise, née à Headley en 1835, morte à Manchester en 1895. La première et la principale promotrice du mouvement féministe en Angleterre, elle installa à Londres, en 1860, une imprimerie où elle n'employa que des femmes, dédia à la reine Victoria un bel ouvrage sorti de ses presses et reçut le brevet d'« imprimeur de la reine ». En 1863, elle fonda une revue, *Victoria Magazine*, où elle traita du salaire des femmes, puis acquit un grand renom par les conférences qu'elle fit sur le même sujet en Angleterre et aux États-Unis. Elle a publié : *Changement sur changement* (1868), roman ; *Trois visites en Amérique* (1883) ; etc.

FAITHORN ou **FAYTHORNE** (William), *le Vieux*, peintre et graveur anglais, né à Londres vers 1616, mort dans cette ville en 1691. Il avait reçu les leçons du peintre Peake lorsque, exilé sous Cromwell pour refus de serment, il passa en France et se perfectionna sous la direction de Philippe de Champaigne et de Nanteuil. De retour dans son pays (1650), il peignit de remarquables portraits et exécuta des gravures très estimées. Parmi ses estampes, on cite particulièrement : *Lady Paston*, d'après Van Dyck ; *J. Milton* ; *Charles II*, roi d'Angleterre ; *Sir William Paston*, son plus bel ouvrage ; le *Christ mort*, d'après Van Dyck ; *la Sainte Famille*, d'après Vouet, etc. On doit aussi à Faithorn un *Traité sur l'art de la gravure* (1662). — Son fils, WILLIAM **Faithorn**, dit *le Jeune*, né à Londres en 1656, mort en 1686, grava avec succès à la manière noire. Ses meilleures œuvres sont : *Marie Stuart*, d'après Hanneman, *Sir Richard Haddock*, d'après Closterman ; etc.

FAÎTIERE (*fè*) n. f. Constr. Tuiles dont on couvre le faîtage d'un édifice. ‖ Lucarne pratiquée dans le comble pour donner du jour à cette partie de l'édifice. ‖ Adjectiv. : *Tuile* FAÎTIÈRE. *Lucarne* ou *Vue* FAÎTIÈRE.

— Mar. Toiture en planches qu'on établit sur un navire en construction, sur un vieux bâtiment servant de bagne ou de magasin flottant.

— Techn. Perche horizontale assemblée à l'extrémité d'autres perches verticales, et qui soutient une toile de tente dans toute sa longueur. ‖ Nom donné quelquefois à la panne du faîtage. V. PANNE.

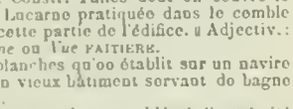
Toiles faîtières.

— ENCYCL. Constr. Les toiles *faîtières* ont une forme demi-cylindrique et ne se recouvrent pas ; elles sont jointes au plâtre, s'appuient sur les toiles plates du toit et sont reliées à celles-ci par un solin courbe en plâtre, facilitant l'écoulement des eaux. Elles ont pour but de mettre le faîtage à l'abri des infiltrations et de terminer l'édifice par un couronnement saillant.

FAÎTIÈRE (*fè*) n. f. Moll. Nom vulgaire d'une coquille bivalve, la grande tridacne, dont les valves servent de bénitiers dans beaucoup d'églises : *La* FAÎTIÈRE *présente par une face un cœur ouvert*. V. de Romare.)

FAIT-TOUT n. m. Pot de terre, de fonte, etc., sans manche, mais avec couvercle, et servant à différents usages en cuisine. ‖ Pl. *Des* FAIT-TOUT.

Fait-tout.

FAIVRE D'ARCIER (Jean-François-Arsène), littérateur français, né à Besançon en 1755, mort à Lons-le-Saunier en 1811. Avocat au bailliage de sa ville natale, il devint, en 1405, juge à Saint-Claude. On lui doit une tragédie, *Aricciste* ; une comédie, *Jeunesse et folie*, qui furent jouées à Besançon, et beaucoup de pièces de vers.

FAIX (*fè* — du lat. *fascis*, faisceau) n. m. Lourd fardeau, charge pesante : *Déménageur courbé sous le* FAIX.

— Fig. Objet accablant, pénible à supporter : *Le* FAIX *des années, des douleurs.*

— Archit. Tassement qui se produit dans une maison qu'on vient de construire : *Accomplir, Prendre son* FAIX.

— Comm. Mesure de houille usitée à Saint-Etienne.

— Eaux et for. *Faix à col*, Délit du maraudeur qui on saisit alors qu'il est encore nanti du bois qu'il a dérobé dans les forêts de l'État.

— Mar. Ralingue de tête. ‖ *Rabans de faix*, Rabans d'envergure. ‖ *Ralingue de faix d'une tente*, Cordage cousu au milieu d'une tente et sur lequel on agit pour la raidir quand elle est en funes. ‖ *Faix de pont*, Partie du pont surchargée par des poids lourds et renforcée par des épontilles. ‖ *Voile en faix*, Voile chargée par la brise.

— Méd. Fœtus et ses annexes contenus dans l'utérus. ‖ *Arrière-faix*, Le placenta ou délivre.

— Techn. Bloc d'ardoise de forme cubique, destiné à être fendu.

— SYN. Faix, charge, fardeau. V. CHARGE.

FAJA da Ovelha, localité du royaume de Portugal (île de Madère [distr. de Funchal]) ; 2.450 hab.

FAJA de Cima, localité du royaume de Portugal (archipel des Açores [île de Saint-Michel]) ; 2.450 hab.

FAJARDO, ville américaine des Antilles (île de Porto-Rico) ; 8.780 hab. Distilleries.

FAJSZ, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]), sur un bras du Danube ; 3.700 hab.

FAKENHAM, paroisse d'Angleterre (comté de Norfolk), sur le fleuve côtier Wensum ; 2.900 hab.

FAKERT, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Arad]) ; 2.030 hab.

FAKHR-AD-DIN ou **FAKHR-ED-DIN**, surnom arabe très employé, qui signifie « gloire de la religion ». On le trouve également sous la forme de Iftikhar-ed-Din, qui a le même sens.

FAKHR-ED-DAULÈH (Ali), fils de Rokn-ed-Daulèh, prince bouïde, né dans la première moitié du xe siècle de notre ère, mort à Tabrik en 997 de J.-C. Il chercha à dépouiller son frère Mouvayad-ed-Daulèh de ses États, mais ne put y réussir et dut se réfugier chez les Samanides. A la mort de Mouvayad (373 de l'hégire ; 983 de J.-C.), le vizir Ismail-Sahib-ibn-Abbad lui fit donner la couronne ; quand ce vizir fut mort (995 de J.-C.), Fakhr-ed-Daulèh s'aliéna ses sujets par sa cruauté et ses exactions.

FAKHR-ED-DIN-YOUSOUF, général musulman, né dans la seconde moitié du XIIe siècle, mort près de Mansoura, en 1250. Il s'empara de Tibériade et d'Ascalon en 1247 et reçut le commandement de l'armée musulmane qui opéra contre saint Louis. Il y compromit sa réputation militaire et fut tué dans une charge de cavalerie.

FAKHR-ED-DIN, également nommé **FAKKARDIN** et **FACARDIN**, émir des Druses, né en 1584, mort en 1635, de la famille de Maan-Monegli. Il fut élevé par un chrétien maronite et, en 1586, succéda à son père, sous la régence de sa mère Setnesep. Cette princesse reconquit les provinces que son mari avait perdues et fit reconnaître son fils comme le grand émir des Druses. Fakhr-ed-Din profita des embarras dans lesquels se trouvait le sultan Ahmed Ier pour s'emparer, avec l'aide de la flotte de Ferdinand, grand-duc de Florence, de Sidon, de Baalbek et du Liban, puis fit anéantir les ports du Sahel, Saint-Jean d'Acre, Tripoli, Sidon et Beyrouth. Setnesep parvint à rétablir la paix entre le sultan et Fakhr-ed-Din ; mais ce dernier, poussé par le pape, le roi d'Espagne et le grand-duc de Toscane, recommença les hostilités pour s'emparer d'Antioche. Sa mère étant venue à mourir et les princes chrétiens l'ayant abandonné, Fakhr-ed-Din tomba entre les mains de Mourad IV, qui le fit mettre à mort.

FAKHR-ED-DIN-RAZI, connu sous le nom d'**Ibn-al-Khatib** (*fils du prédicateur*), imam et jurisconsulte musulman de la secte de Shafeï, né à Reï, dans l'Irak-el-Adjem, entre 543 et 545 de l'hégire (1149-1151 de J.-C.), mort à Hérat en 606 de l'hégire (1210 de J.-C.). Le sultan Mohammed-Kotb-ad-Din-Tukush fonda pour lui un collège à Hérat, et Fakhr-ed-Din y traita de presque toutes les questions qui se rapportent à la « science » musulmane ; son enseignement fut très suivi. Ses principaux ouvrages sont : le *Khamsin-fi-ousoul-ed-din* (ou Traité des fondements de la religion) et le *Mohsel-el-afkor* (Traité de métaphysique).

FAKHR-ED-DIN-BENAKÉTI ou **BINAKITI**, historien et poète persan, né dans la seconde moitié du XIIIe siècle à Benaket ou Tashkend, mort en 730 de l'hégire (1329 de J.-C.). Il reçut en 701 de l'hégire (1302 de J.-C.) du sultan mongol Ghazan-Khan le titre de prince des poètes (*melik-el-shoara*). Fakhr-ed-Din a laissé une chronique générale qui s'étend depuis la création jusqu'à l'avènement du sultan moogol Abou-Said-Mirza-Behadour-Khan (717 de l'hégire), mais qui n'est qu'un extrait de la chronique de Fadhl-Allah-Rashid-ed-Din ; elle est aussi connue sous le nom de *Foriikh-i Benakéti*.

FAKIR (de l'ar. *fakir*, pauvre) n. m. Nom donné, dans l'Inde, aux ascètes mendiants de toutes sectes : musulmans, civaïtes, vichnouïtes, etc., qui cherchent à acquérir la sainteté par la contemplation et les mortifications.

On écrit aussi FAQUIR.

— ENCYCL. Les *fakirs* vivent de la charité publique, passent leur vie sans travailler, sans famille, sans asile, n'ayant pour vêtement qu'un lambeau d'étoffe autour des reins.

Fakir.

Les fakirs musulmans de la Perse et de l'Inde sont, en réalité, des derviches mendiants, extrêmement sobres, menant une vie errante, et sollicitant les aumônes par des dissertations théologiques, des poésies et des contes.

Les fakirs hindous, à part les civaïtes, conservent en général dans la conversation une certaine mesure, et ne donnent pas en spectacle les mortifications qu'ils s'imposent. Les civaïtes s'imposent en public, pour honorer leurs divinités, de véritables tortures. Les pratiques d'austérité des fakirs de toutes sectes sont aussi variées et nombreuses que bizarres, mais le charlatanisme n'y est pas toujours étranger. Quoi qu'il en soit, les Hindous ont pour les fakirs une très grande vénération : ils s'agenouillent sur leur passage, s'écartent respectueusement quand ils font leurs prières en public, et baisent leurs pieds ou les haillons qui les couvrent afin d'obtenir des grâces ou la guérison de leurs maux.

FAKOU-MINH, ville de l'empire chinois (Chine orient. [prov. de Liao-Toung]) ; 12.000 hab.

FAKOÛS, village d'Egypte (prov. de Charkiéh) ; 1.005 h. ; chef-lieu d'un district de 90.250 hab. Fakoûs a succédé à la Phacousa des géographes gréco-romains, qui, elle-même, s'élevait sur le site de l'ancienne ville pharaonique de Pa-Kousit.

FAKOVIC, comm. de Bosnie (distr. de Doloja Tuzla) ; 3.400 hab.

FAKSE, comm. de Danemark (bailliage de Prestö) ; 3.200 hab. Ch.-l. de district. Carrières de pierres à chaux.

FALABA, ville anglaise de l'Afrique occidentale (Sierra-Leone), près de la source de la Grande-Scarcies ; 6.000 h. Capitale du Soulimania.

FALABRÉGUIER (*ghi-é*) n. m. Bot. Nom vulgaire du micocoulier, dans le midi de la France.

FALACA (de l'ar. *falàka*, mot emprunté par le turc) n. f. En Turquie, Pièce de bois munie d'une corde, à l'aide de laquelle on serre les jambes d'un condamné pour lui donner la bastonnade sur la plante des pieds. (Ce mot désigne également le supplice de la bastonnade. Sous l'ancien régime, l'aga commandant en chef des janissaires était toujours accompagné de soldats portant la *falaca*, quand il allait en tournée d'inspection dans la capitale.)

FALACADJI n. m. En Turquie, Soldat chargé de porter la *falaca*. (On donnait le nom de *falacadji-agha* à l'officier chargé de présider à la bastonnade. Il y avait chaque semaine un *falacadji* de service pour faire partie du cortège du grand vizir et faire exécuter sur-le-champ ses arrêts.)

FALACHAS. Ethnol. V. FALASCHAS.

FALAGRIE (*grî*) ou **FALAGRIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, tribu des myrmédoninés, comprenant de petites formes élégantes, dont on connaît une cinquantaine d'espèces réparties sur le globe. (Parmi les quelques falagries qui habitent l'Europe, une des plus communes est la *falagria obscura*, brune avec les pattes jaunes.)

FALAISE (*lèz'* — de l'anc. haut allem. *felisa* ; allem. mod. *felsen*, roche) n. f. Terres ou roches escarpées qui bordent la mer : *Les* FALAISES *des côtes normandes.*

— ENCYCL. Les *falaises* se forment toutes les fois que le littoral battu par les vagues est constitué par des couches à stratification horizontale, et que les couches supérieures reposent sur des roches moins résistantes à l'érosion des eaux marines. Celles-ci, en effet, tendent sans cesse à creuser sous la falaise comme un rentrant et à laisser très en surplomb les parties supérieures du rivage. Un jour vient où l'équilibre se rompt. La falaise s'écroule alors sous son propre poids dans les flots qui la dissolvent, la débitent et la déblayent, ne conservant, à la place de l'éboulement, que les parties les plus dures de

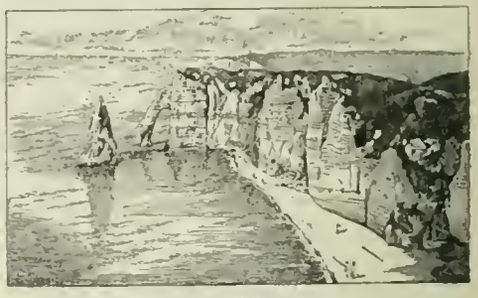
Falaises d'Etretat.

la masse rocheuse, dont elles vont maintenant se servir comme d'un bélier contre la nouvelle falaise ainsi formée. Ce phénomène est particulièrement remarquable dans la destruction des falaises normandes, où les bancs de la craie tendre sont séparés par des lits de silex durs ; la craie, rapidement dissoute, est entraînée sous forme de boue laiteuse par les courants côtiers, tandis que les rognons de silex, usés par le frottement et devenus des galets, contribueront, sous la constante poussée des vagues, à dégrader le pied du rivage.

L'aspect des falaises varie, naturellement, selon la texture des roches qui les composent. Dans les calcaires homogènes et assez tendres, ce sont des murailles verticales, atteignant souvent 100 à 120 mètres de hauteur, dressées d'un seul jet au-dessus des eaux, mais au contraire taillées en gradins dans les parties que le flot visite, selon les différentes hauteurs normales des grandes marées et des basses mers. Les grès et les granits donnent naissance à des falaises plus irrégulièrement découpées et plus pittoresques, comme on les rencontre aux îles Orcades. Mais, partout, l'ablation marine s'exerce avec intensité et constance. Les falaises de Normandie perdent, annuellement, 25 à 30 centimètres. L'île d'Helgoland a diminué des trois quarts depuis cinq siècles, et les habitants ont dû, pour atténuer la rapidité de cet écroulement continu, faire ébouler eux-mêmes, par la mine, certaines parties déjà menacées, pour constituer un brise-lames provisoire. Le détroit du Pas-de-Calais, de date récente, s'est ouvert par l'effondrement dans les flots des falaises qui réunissaient comme un pont le Boulonnais et le Weald anglais. Ajoutons que cette dégradation des rivages à falaises est compensé par le dépôt, sur les côtes plates et dans les baies, des matériaux qui précisément en proviennent.

FALAISE, ch.-l. d'arrond. du Calvados, à 34 kil. de Caen, sur l'Ante, affluent de la Dive ; 8.103 hab. (*Falaisiens, ennes.*) Ch. de f. Ouest. Tribunal de 1re instance et de commerce, collège communal, bibliothèque, hospices, société d'agriculture, sciences et arts. Fonderie de cuivre, commerce de chevaux, de laines. Tissage de coton, bonneterie. Importante foire du 10 au 25 août dans le faubourg de Guibray.

Falaise possède encore quelques vestiges de ses anciennes murailles et deux églises intéressantes : Saint-Gervais, église romane, consacrée en 1134 ; la Trinité, construite et remaniée aux XIIIe, XVe et XVIe siècles. Le

château de Falaise, sur une sorte de promontoire, dominant la vallée de l'Ante, conserve le caractère massif propre à l'architecture militaire de l'époque romane. Son donjon carré du XIe s. a, suivant la tradition, été le lieu de naissance de Guillaume le Conquérant. Talbot, gouverneur de Falaise durant l'occupation anglaise du XVe siècle, ajouta aux anciennes défenses une tour ronde qui porte son nom. Patrie de Vauquelin de La Fresnaye.

Château de Falaise.

Environs pittoresques. En face du château, la crête du mont Myrrha offrait un entassement de roches étranges, aujourd'hui exploitées par les carriers. A 8 kil. au N., la Brèche-au-Diable, vaste déchirure du sol, au fond de laquelle bondissent les eaux du Laizon.

— L'arrondissement de Falaise a 5 cant., 114 comm. et 46.985 hab. Le canton Nord a 27 comm. et 10.315 hab.; le canton Sud, 8 comm. et 8.132 hab.

Armes de Falaise.

Falaise (L'HÉROÏNE DE), vocable sous lequel l'histoire, faute d'avoir su son nom, a conservé la mémoire d'une jeune fille tuée en 1591 à la défense de Falaise, alors occupée par les Ligueurs et attaquée par Henri IV. — Elle était fiancée à l'un des chefs des assiégés appelé La Chesnaye. Elle voulut partager ses périls et le ramena au combat, un jour qu'il lui proposait de fuir afin de la dérober au péril commun. Mézeray, qui nous a conservé le récit de ce touchant épisode des guerres civiles, en raconte en ces termes l'issue tragique : « L'un et l'autre combattirent avec tant de courage que Henri IV, admirateur des belles actions, commanda qu'on leur sauvât la vie, s'il était possible; mais, La Chesnaye ayant été tué d'un coup de fusil, la jeune fille refusa quartier et continua de combattre jusqu'à ce que, se sentant blessée à mort, elle s'approcha du corps de son fiancé pour mêler son sang avec le sien et mourut en le tenant embrassé. »

FALAISER (*lè-zé*) v. n. Mar. Se dit de la mer qui vient se briser contre les falaises.

FALAISIEN, ENNE (*lè-zi-in, èn'*), personne née à Falaise, ou qui habite cette ville. — *Les* FALAISIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Falaise ou à ses habitants : *Légende* FALAISIENNE.

FALAIZE (Caroline-Philiberte JACQUEMAIN, dame), femme de lettres française, née à Châteauroux en 1792, morte à Bourges en 1852. Elle s'est fait connaître par des pièces de vers qui ne manquent ni de grâce ni de fraîcheur et par des ouvrages qui roulent principalement sur l'éducation, notamment : *Leçons d'une mère à sa fille sur la religion*, rééditées sous le titre de *Leçons d'une mère à ses enfants* (1836); *Clotilde* ou *le Triomphe du christianisme chez les Francs* (1848); *les Confidences d'une jeune fille* (1851).

FALAQUE (*lak'*) n. m. Ancien instrument de supplice usité dans les pays barbaresques.

FALARIQUE (*rik'* — du lat. *falarica*, même sens) n. f. Antiq. Arme de jet en forme de flèche, qui servait à la guerre et à la chasse.

— ENCYCL. Un perfectionnement fit de la *falarique* une arme incendiaire. La partie carrée d'où sortait le fer fut entourée d'étoupe et enduite de poix. Se fixant dans les armes de l'adversaire, elle forçait celui-ci à les abandonner pour n'être pas brûlé, et à s'offrir à découvert à de nouveaux coups. La falarique pouvait être lancée soit à la main, soit à l'aide de machines. On l'employa aussi pour mettre le feu aux ouvrages de défense en bois. Les falariques furent en usage de l'antiquité classique à la fin du moyen âge; on en fit emploi encore au XVIe siècle, dans les combats navals surtout. Les compositions incendiaires étaient ordinairement à base de salpêtre et de soufre, de goudron et de poix, de pétrole et de camphre.

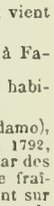
Falarique.

FALASCHAS ou **FALASYANS**, peuple d'Abyssinie, aujourd'hui soumis aux Amharas, au milieu desquels les Falaschas vivent disséminés au nombre d'environ 250.000. — *Un* FALASCHA ou FALASYAN.

— ENCYCL. On considère volontiers les *Falaschas* comme des juifs, et eux-mêmes prétendent qu'ils sont venus de Jérusalem et qu'ils appartiennent à la tribu de Lévi. Ils offrent, en effet, des traits sémitiques, quoique leur teint soit d'un brun rouge, comme celui des Abyssins. Ils pratiquent le culte israélite; mais, contrairement aux juifs des autres pays, ils méprisent le commerce et s'adonnent plus volontiers à l'agriculture et à quelques petits métiers. Leurs synagogues sont toujours surmontées d'un pot de terre rouge.

FALATEUF (Jean-Oscar), avocat, né et mort à Paris (1831-1900). Inscrit en 1855 au barreau de cette ville, il se plaça rapidement au premier rang par sa parole élégante et sobre, devint membre du conseil de l'ordre (1872) et fut bâtonnier de 1882 à 1881. Défenseur attitré des idées monarchiques et religieuses, il a plaidé dans un grand nombre de procès criminels, civils, politiques et de presse, notamment pour les congrégations lors de leur expulsion, dans les affaires des Blouses blanches, de Beauveau-Craon, du Triboulet, de l'abbé Roussel, de l'incendie de l'Opéra-Comique, etc., et il a été, en 1899, l'avocat de Déroulède devant la haute cour.

FALB (Rodolphe), savant autrichien, né à Obdach (Styrie) en 1838. Tour à tour prêtre catholique, précepteur, directeur de la revue d'astronomie populaire « Sirius », il voyagea dans les deux Amériques (1877-1880). Il est surtout connu par ses études sur les tremblements de terre et les éruptions volcaniques. Il a, sur ces sujets, publié plusieurs ouvrages.

FALBAIRE DE QUINCEY (Charles-Georges FENOUILLOT de), auteur dramatique français, né à Salins en 1727, mort à Sainte-Menehould en 1800. Il fut inspecteur général des salines de l'Est, puis remplit un emploi dans les finances. On lui doit, en outre, des pièces médiocres, dont l'une, *Deux avares* (1770), fut applaudie surtout pour la musique de Grétry. Le recueil de ses *Œuvres* a paru à Paris, en 1787.

FALBALA n. m. Volant, bande d'étoffe plissée, dont on orne les robes et les rideaux : *Robes, Rideaux à* FALBALAS. (Vieilli, mais se dit encore par dénigrement lorsqu'on veut désigner des ornements prétentieux et de mauvais goût; hors de là, on dit VOLANT.)

FALBALASSÉ (*la-sé*), **ÉE** adj. Chargé de falbalas.

— Substantiv. n. m. : *Leurs petites mines paraissent perdues dans le nuage des gazes, le bouillonné des fanfreluches, le* FALBALASSÉ *du linon.* (E. et J. de Goncourt.)

FALBALASSER (*la-sé*) v. a. Charger, orner de falbalas.

FALCADE (rad. *falquer*) n. f. Manèg. Sorte de courbette, dans laquelle le cheval plie les jambes très bas, en coulant lorsqu'on l'arrête. ‖ On dit aussi FALQUE.

FALCADE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Bellune]), sur le Cordevole, affluent de la Piave; 2.900 hab.

FALCAIRE (*kèr'* — du lat. *falx, cis*, faux) n. f. Art milit. anc. Epée en forme de faux.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, connu aussi sous le nom de CRITAME. (L'espèce type est la falcaire de Rivin, qui se trouve en France.)

— Zooph. Genre de polypes, formé aux dépens des sertulaires, et ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec le fer d'une faux.

FALCAND (Hugues), historien sicilien, né à ce qu'on croit en Normandie dans le XIIe siècle, mort en 1200. Il passa la plus grande partie de sa vie en Sicile. Il a écrit, en latin, l'histoire des événements arrivés dans ce pays de 1146 à 1169, pendant le règne de Guillaume Ier, surnommé *le Mauvais*, et une partie du règne de Guillaume II, c'est-à-dire l'époque où la Sicile fut le plus agitée. Cet ouvrage a été publié dans les *Iterum sicularum scriptores* (1579).

FALCATULE (du lat. *falx, cis*, faux) n. f. Paléont. Dent fossile, qui a la forme d'une faux.

FALCES, ville d'Espagne (Navarre), sur l'Arga, sous-affluent de l'Ebro par l'Aragon; 3.200 hab. Huileries, distilleries. Vin dit « rancio de Peralta ».

FALCIDIE (*si-di*) ou **FALCIDIENNE** (*si-di-èn'*) n. f. Dr. rom. Portion dont l'héritier testamentaire trop chargé de legs avait le droit de faire la distribution.

— Adjectiv. : *Quarte* FALCIDIE. V. QUARTE.

FALCIFOLIÉ, ÉE (*si* — du lat. *falx, cis*, faux, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles en forme de faux.

FALCIFORME (*si* — du lat. *falx, cis*, faux, et de *forme*) adj. ‖ Anat. *Ligament falciforme*, Ligament qui soutient le foie. (Il contient la veine ombilicale.)

— Zool. Qui est en forme de faux. (Se dit des épines, des éperons. Les tibias postérieurs de certains scarabées se prolongent en une sorte d'éperon ou lame falciforme.)

FALCINELLE (*si-nel'*) ou **FALCINELLUS** (*si-nèl'-luss*) n. m. Sous-genre d'ibis, comprenant des formes élancées, à long bec arqué, à pattes moyennes.

— ENCYCL. Les *falcinelles* sont des ibis à plumage bronzé, dont on connaît quatre espèces : une européenne et trois américaines. Le *falcinellus igneus*, répandu dans tout l'ancien monde, est le *courlis d'Italie*, de Buffon; il atteint 0m,70 de long, est brun roux à reflets verdâtres, vit dans les marais, par bandes, et vole en troupes qui forment des chaînes ondulées.

Falcinelle.

FALCIU, district de la Roumanie (Moldavie), peuplé de 83.700 hab. Ch.-l. *Husi*. — Le bourg du même nom compte 2.000 hab.

FALCK (Niels Nicolaus), jurisconsulte et historien danois, né à Emmerlef, près Vesterhavet (Slesvig), en 1784, mort en 1850. Attaché à la chancellerie du Slesvig-Holstein (1810), professeur de droit à l'université de Kiel (1814), il publia plusieurs ouvrages importants : *Manuel du droit privé du Slesvig-Holstein* (1825-1810), *le duché de Slesvig dans ses rapports avec le Danemark et le duché de Holstein* [« Encyclopédie juridique » (1839)], etc. Représentant de l'université de Kiel aux états du Slesvig-Holstein, président de ces états (1835-1836), il y défendit les idées libérales. Après avoir protesté contre l'incorporation du Slesvig au Danemark (1846), il se déclara l'adversaire du parti démocratique, puis, après la proclamation de la constitution de 1848, se retira de la vie publique.

FALCKE (*Henri*-Théodore-Oscar), pianiste français, né à Paris en 1866. Elève du Conservatoire, d'où il sortit avec un premier prix de piano (1881) et un second prix d'harmonie (1886). Henri Falcke s'est fait applaudir à Paris et à l'étranger, s'efforçant de faire connaître les œuvres des compositeurs français. Lui-même a publié des compositions, parmi lesquelles il faut signaler un recueil d'enseignement intitulé *l'Ecole des arpèges*.

FALCKENSKJOLD (Seneca Otto), général danois, né à Slagelsee en 1738, mort à Lausanne en 1820. Après avoir servi dans les armées française et russe, il fut rappelé par Struensee qui le nomma colonel de la garde royale, l'employa à diverses missions diplomatiques et l'associa à son œuvre de réforme. Entraîné dans la chute du ministre (1772), il fut emprisonné pendant cinq ans, exilé en France, puis en Suisse, où il reçut une pension à titre de général.

FALCO (mot lat., même sens) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *faucon*.

FALCO (Aymar), nommé aussi **Falcon** ou **Falcoz**, historien de l'ordre de Saint-Antoine en Viennois, né vers 1493, mort en 1541. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, notamment : *Antoninæ historiæ compendium* (1534) qui, malgré des erreurs de chronologie et des fautes de critique, a acquis une importance historique assez grande, par suite de la destruction presque complète des archives de Saint-Antoine.

FALCON (CAP), cap de la prov. d'Oran. Il ferme à l'O. le golfe d'Oran et porte un phare de 48 kilom. de portée.

FALCON, autrefois **Coro**, prov. maritime de la république de Venezuela, peuplée de 140.000 hab.; capit. *Capaturida*. — Nom d'un département de cette même province, formé par la péninsule de Paraguana.

FALCON (Q. Sosius), consul romain en 193 apr. J.-C. Les prétoriens, soulevés contre Pertinax qui voulait rétablir la discipline, le proclamèrent empereur. Pertinax réprima la révolte, et Falcon, qui n'y avait pas pris une part ostensible, put se retirer dans ses domaines.

FALCON ou **FAUCON**, moine de Tournus, au XIe siècle. Il a laissé une *Chronique de Tournus*, ouvrage qui a servi au P. Chifflet pour écrire son *Histoire de Tournus* (1664).

FALCON (Marie-Cornélie), cantatrice dramatique française, née et morte à Paris (1812-1897). A quinze ans, elle était admise au Conservatoire, où elle étudia la vocalisation, le chant et la déclamation lyrique. En 1830, elle obtenait le premier prix de vocalisation, et, en 1831, les deux premiers prix de chant et d'opéra. Elle débuta avec éclat à l'Opéra, en 1832, dans Alice de *Robert le Diable*. Sa beauté, sa voix, étendue et magnifique, un rare talent de cantatrice, enfin un superbe sentiment dramatique, lui valurent un succès brillant. Après avoir joué le rôle de doña Anna de *Don Juan*, elle créa les rôles principaux de *Gustave III*, de *la Juive* (Rachel), des *Huguenots* (Valentine), de *Stradella*, dans lesquels elle déploya des qualités de pathétique qui faisaient d'elle une tragédienne lyrique de premier ordre. Un événement inattendu vint briser sa carrière : un soir, devant le public, Mlle Falcon resta sans voix. Aucun son ne put sortir de sa poitrine. L'instrument était brisé, sans cause apparente. On crut à une maladie. On conseilla à la jeune artiste un voyage en Italie. Après une absence de dix-huit mois, elle reparut à l'Opéra, dans une représentation à son bénéfice. Mais sa voix était perdue, et Mlle Falcon dut se condamner à une retraite définitive. Son nom est resté attaché à l'emploi qu'elle a si bien tenu pendant sa courte carrière de cinq ans. Elle se maria par la suite, et devint Mme Malançon.

Falcon.

FALCONARA Albanese, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza], non loin de la mer; 2.000 hab.

FALCONARA Marittima, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]), près de la mer; 4.800 hab.

FALCONBRIDGE (Alexandre), voyageur et médecin anglais du XVIIIe siècle, mort à Sierra-Leone en 1792. Après avoir fait plusieurs traversées sur des bâtiments négriers, il publia un *Précis de la traite des nègres sur la côte d'Afrique* (1789), dans lequel il exposa les actes de barbarie commis dans cet odieux trafic. — Sa femme, *Anna-Maria* FALCONBRIDGE l'accompagna dans divers voyages et fit paraître : *Deux voyages à Sierra-Leone* (1793).

FALCONE (Aniello), peintre italien, né à Naples en 1600, mort en France en 1665. Il fit de rapides progrès sous la direction de Joseph Ribera, dit « l'Espagnolet », s'attacha à peindre des batailles et acquit dans ce genre une grande réputation. Forcé de quitter Naples pour avoir pris part à l'insurrection de Masaniello, il se retira en France, où il fut bien accueilli. Il était surnommé l'*Oracolo delle battaglie*. Ses œuvres sont remarquables par l'éclat du coloris, la correction du dessin, la variété et le naturel des figures. Falcone forma un assez grand nombre d'élèves, dont l'un, Salvator Rosa, devait le surpasser.

On voit de cet artiste deux belles toiles au musée du Prado de Madrid, et une au Louvre, datée de 1631. Il a aussi gravé une vingtaine de planches.

FALCONELLE (*nèl'*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des laniidés, comprenant des pies-grièches australiennes, dont on connaît deux espèces. (Les falconelles ou *falcunculus* tiennent le milieu entre les pies-grièches et les mésanges; leur plumage est de couleur assez foncée. Le *falcunculus frontatus* est le type du genre. Le mot « falconelle » est aujourd'hui peu usité; on dit plutôt *falcunculus*.)

Falconelle.

FALCONER (William), poète écossais, né à Edimbourg en 1730, mort vers 1769. Simple matelot, il fut remarqué par son compatriote, le poète Campbell, qui l'aida à s'instruire et le poussa ensuite à écrire des poèmes sur la mer. Il faut retenir de lui *the Shipwreck* (le Naufrage), poème dramatique en trois chants, récit d'une catastrophe dans laquelle il s'était trouvé (1762). Protégé par le duc d'York, il entra dans la marine royale et devint intendant des vivres. Il périt dans un naufrage, sur la frégate « Aurore ». Falconer laissait, outre *le Naufrage*, des poésies, une satire politique : *le Dénonciateur*, dirigée contre Churchill, et un *Dictionnaire universel de marine* (1769).

FALCONER (William), médecin anglais, né à Chester en 1731, mort à Lisbonne en 1814. Ses principaux ouvrages sont : *Essais sur la propriété tonique de l'eau froide* (1771), *De l'influence des passions sur les altérations* (1788).

FALCONER (Hugh), naturaliste anglais, né à Forres (Écosse) en 1808, mort à Londres en 1865. Il débuta comme chirurgien militaire dans l'Inde, publia des travaux sur la paléontologie, et fut nommé, en 1842, directeur du Jardin botanique de Sarahanpour. Il fit l'exploration géologique des monts Siwalik et continua ses travaux dans l'Afghanistan et le Kashmir, puis revint en Angleterre en 1842. Cinq ans après, il retournait dans l'Inde et était nommé directeur du Jardin de botanique, à Calcutta. Son principal ouvrage est la *Fauna antiqua Siwalensis*.

FALCONET, troubadour de la première moitié du XIIIe siècle, auteur d'une tenson (avec Taurel) et d'un jeu partit avec Faure, où abondent les allusions satiriques aux jongleurs provençaux de cette époque.

FALCONET (Valère), médecin français, né à Ronnac en 1612, mort en 1671. Docteur à Montpellier en 1631, il obtint, en 1656, le titre de conseiller-médecin ordinaire de Louis XIV. Il a laissé : *Moyens préservatifs et Méthode curative de la guérison du scorbut* (1684); *la Présence des absents*, ou *Moyen de rendre présent au médecin l'état d'un malade absent, par les médecins consultants de Paris* (1642).

FALCONET (Noël), fils du précédent, né à Lyon en 1641, mort à Paris en 1734. Il fut médecin consultant du roi. Il a laissé : *la Méthode de M. de Lucques sur la maladie de Mme Dugué* (1675); *Système des fièvres et des crises selon la méthode d'Hippocrate* (1723).

FALCONET (Camille), fils du précédent, né à Lyon en 1671, mort à Paris en 1762. Ce fut le plus célèbre des Falconet. Médecin consultant du roi, il fut surtout un bibliophile passionné; sa bibliothèque contenait cinquante mille volumes, dont onze mille passèrent dans la bibliothèque royale. Citons, parmi ses ouvrages médicaux : *An fœtus sanguis maternus alimento?* (1711); *An educendo calculo, cæteris antetferendus apparatus lateralis?* (1730).

FALCONET (Étienne-Maurice), statuaire français, né et mort à Paris (1716-1791). Il reçut les leçons de Lemoine. Très jeune encore, il conçut et exécuta la figure magistrale du *Milon de Crotone*, qui révèle un talent d'une puissante originalité. *Pygmalion*, œuvre charmante, pleine de qualités, fut le premier résultat de ses nouveaux efforts. Peu après, il exposa la *Baigneuse* et *l'Amour menaçant*. Il donna ensuite, dans un genre plus grave *le Christ agonisant* et une *Annonciation*, pour l'église Saint-Roch; des statues de *Moïse*, de *David* et de *saint Ambroise*. L'impératrice Catherine II appela Falconet à Saint-Petersbourg, où elle lui confia aussitôt l'exécution de la statue équestre de Pierre le Grand, travail immense, dont il se délassait par des œuvres moins absorbantes, telles que sa délicieuse statue de *l'Hiver*. Le législateur de la Russie devait être représenté, saisi au moment où son cheval franchit un rocher escarpé. L'artiste avait consacré douze années à l'exécution de ce monument. Cette masse de bronze est faite de réminiscences et d'imitations. Falconet modela, en cette circonstance, le premier cheval qu'il eût fait de sa vie. Déjà vieux à son retour en France, et d'une faible santé, il jugea prudent, pour ne pas compromettre sa réputation, de renoncer à la sculpture. Il s'adonna à la littérature, et publia la traduction des trois livres de Pline sur les arts. Un des écrits les plus estimés de Falconet est son étude *Sur le bas-relief*. En 1783, il fut pris d'une attaque de paralysie, et resta dès lors, jusqu'à sa mort, cloué sur un lit de douleur.

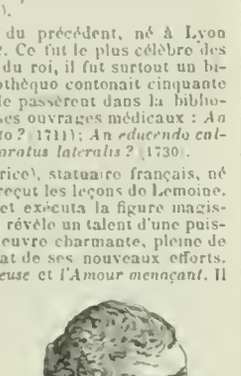
Falconet.

La France n'a conservé que quelques morceaux de l'œuvre sculpturale de Falconet; l'Angleterre en possède la plus grande partie. Citons, toutefois, un superbe buste de Camille Falconet, le célèbre médecin du roi, que l'artiste sculpta en 1760 et qui est au musée d'Angers.

Ses travaux littéraires se rapportent tous aux arts, et surtout à la sculpture; le style en est parfois incorrect, mais il se distingue par une grande concision.

FALCONET (Françoise-Cécile DE CHAUMONT, dame), poète et bel esprit du XVIIIe siècle, née à Nancy en 1738, morte à Paris en 1819. Elle se maria en secondes noces avec le jurisconsulte Ambroise Falconet. Ses contemporains, les beaux esprits qu'elle s'attacha à réunir et à rapprocher dans son salon, se firent quelque illusion sur le talent de Mme Falconet. Ses poésies, ses pièces de théâtre offrent peu d'intérêt. Parmi ces dernières, on peut citer : *Amour à Tempé* (1773), *la Folle Enchère* (1771), *l'Heureuse Rencontre* (1771). Mais son esprit, sa grâce, le charme de son accueil étaient incomparables.

FALCONETTO (Jean-Marie), peintre et architecte italien, né à Vérone en 1458, mort à Padoue en 1534. Élève de son père, il étudia d'abord la peinture, travailla avec Mantegna aux décorations de l'église Saint-Nazaire, puis se tourna vers l'étude de l'architecture. Pour compléter son instruction artistique, il visita presque toute l'Italie et passa plusieurs années à Rome. De retour à Vérone, dont les Vénitiens et les Allemands se disputaient la possession, il y trouva peu de travaux à exécuter. Il alla se fixer à Padoue, y acquit la protection de Pierre Bembo, et put donner bientôt les preuves multiples d'un talent des plus distingués. Parmi ses peintures, nous citerons : *le Christ au tombeau*, *la Madone entre saint Augustin et saint Joseph*, dans des églises de Vérone, et les fresques de l'église Saint-Nazaire et Saint-Celse. Mais c'est surtout à ses œuvres d'architecture que Falconetto doit sa réputation, et c'est principalement Padoue qu'il a enrichie de ses beaux travaux. Nous mentionnerons particulièrement, dans cette ville, la magnifique chapelle de Saint-Antoine, les portes de Saint-Jean (1528) et de Savonarole (1530), la *Rotonde* de Padoue et le palais Giustiniani (1528), regardé comme son chef-d'œuvre.

FALCONIA (Proba), femme poète, qui vécut sous le règne d'Honorius. Elle avait épousé le proconsul Adelfius. Elle avait composé un poème sur les *Guerres civiles de Rome*. On lui a attribué, à tort, un autre poème adressé à l'empereur Honorius. On ne possède d'elle que le *Centon de Virgile sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, où la Bible est racontée à l'aide d'une mosaïque d'hémistiches empruntés à l'auteur de l'*Énéide*.

FALCONIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux rapaces, dite aussi des *accipitridés*, comprenant la plupart des formes diurnes, comme les aigles, les milans, les faucons et les buses. — *Un* FALCONIDÉ.

— ENCYCL. Les *falconidés* se subdivisent en sept tribus : *polyborinés*, *buteoninés*, *aquilinés*, *falconinés*, *milvinés*, *accipitrinés*, *circinés*. Ils sont les plus grands (après les vautours) et les plus parfaits des rapaces; leurs ailes ne sont que rarement arrondies. Ils vivent de proies vivantes, en général, font des nids grossiers (aires) et se tiennent le plus souvent dans les lieux escarpés, les montagnes, ou les plaines boisées. Répandus sur tout le globe, les falconidés ont apparu à l'époque tertiaire. On trouve des débris d'aigles et d'orfraies dans le miocène français et les brèches osseuses de Sardaigne.

FALCONIERI (sainte Julienne), née à Florence en 1270, morte en 1341. Entrée, en 1281, dans le tiers ordre des oblates servites, elle en devint supérieure générale (1307) et composa une règle nouvelle qui fut approuvée par Martin V. Béatifiée par Innocent XII (1693), elle a été canonisée par Clément XII. — Fête le 19 juin.

FALCONIERI (Octave), antiquaire et prélat romain, né en 1646, mort en 1676. Il a composé plusieurs dissertations, sur des matières d'archéologie, que Grævius et Gronovius ont insérées dans leur recueil; un *Discours sur la pyramide de Cestius*; un recueil d'*Inscriptiones athleticæ* (1668), accompagnées de notes savantes; une dissertation sur une médaille d'Apamée, etc. C'est lui aussi qui donna la première édition de la *Roma antica* de Nardini (1666).

FALCONINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces, famille des *falconidés*, qui renferme les faucons proprement dits (*falco*), les hobereaux (*hypotriorchys*), les crécerelles (*tinnunculus*), les barbagus et les hiérax ou iérax. — *Un* FALCONINÉ.

FALCONNET (Ernest-Marie-Pierre-Claude), magistrat et écrivain français, né à Thionville (Moselle) en 1815, mort à Paris en 1891. Entré dans la magistrature, il devint conseiller, puis président de chambre à la cour de Paris, et fut enfin conseiller à la Cour de cassation (1875-1890). Il a publié : *De la moralisation des classes industrielles* (1836); *De l'influence du barreau de Paris sur nos libertés* (1837); *De l'influence de la magistrature sur la direction de l'élément social* (1853); etc. On lui doit encore une édition des *Œuvres de d'Aguesseau* (1865), et des traductions d'auteurs grecs, notamment des morceaux lyriques attribués à Orphée.

FALCULAIRE (*lèr* — du lat. *falcula*, petite faux; adj. Qui est en forme de faux.

FALCULIE (*lî*) ou **FALCULIA** n. f. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des hupupidés, comprenant des formes élégantes, de taille moyenne, à long bec fin recourbé, et qui habitent Madagascar. (L'espèce unique du genre est la *falculia palliata*, que l'on rangeait jadis parmi les épimaques.)

Falculie.

FALCUNCULUS (*kon-ku-luss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre falconelle.

FALE (mot lat.) n. f. Antiq. rom. Tour en bois d'où l'on lançait des projectiles sur une ville assiégée. ‖ Tour bâtie sur la *spina* du cirque, soit pour porter les œufs mobiles et les dauphins à l'aide desquels on marquait le nombre de tours parcourus, soit qu'on les utilisât dans les simulacres de combats.

FALE ou **FALLE** (du celt. *fal*, cavité) n. f. Nom vulgaire du jabot des oiseaux de basse-cour et en particulier de celui des pigeons.

Falegname di Livonia (IL), opéra italien, livret imité du *Menuisier de Livonie*, comédie française d'Alexandre Duval, musique de Donizetti, représenté à Venise, sur le théâtre San-Samuele, en 1819. — Un autre opéra italien, portant le même titre et mis en musique par Giovanni Pacini, était représenté le 12 avril de la même année à Milan, sur le théâtre de la Scala.

Fale (d'après des bas-reliefs en terre cuite du musée du Louvre).

FALÉMÉ, longue rivière du Sénégal, large, majestueuse et rapide pendant la saison des pluies, quand elle dépasse de 8 à 10 mètres son niveau d'étiage, et réduite à presque rien au bout des longues sécheresses. Faite de torrents nés dans de hautes collines voisines du Sénégal supérieur, elle coule vers le N., frôle de sa rive droite le massif du Tambaoura, baigne Sénoudébou et se perd dans le Sénégal, à 20 kilom. au-dessus de Bakel. Cours 600 kilom. environ.

FALENSKI (Joseph), historien polonais, né près de Sochaczew en 1784, mort en 1839. Il était, à sa mort, juge à Varsovie. On a de lui, entre autres ouvrages, une *Histoire de Pologne* (1819), dont Lelevel a parlé avec éloge. — Son frère, FÉLICIEN **Falenski**, littérateur né à Varsovie en 1825. La plupart de ses travaux sont dispersés dans divers recueils périodiques. Il a écrit, sous les pseudonymes de MÉNARD et de FÉLICIEN. Comme poète, il a publié : *Fleurs et Épines* (1857); *Sur les tombeaux* (1870); *Échos de montagnes* (1871); *le Fils de l'étoile* (1871). Comme romancier : *De près et de loin* (1863); *Seule* (1881).

FALÈRE (mot catalan signif. *activité*, *promptitude*) n. f. Nom vulgaire donné à une maladie des moutons du Roussillon, localisée sur les bords de la mer, dans les Pyrénées-Orientales, caractérisée par des vertiges et une mort rapide et violente. (C'est une maladie encore peu connue, probablement due à une affection paludéenne. On en préserve les moutons en les gardant dans les montagnes, où la maladie n'existe pas.)

FALÉRIES (en lat. *Falerium*, *Falerii*, *Æquum Faliscum*), ville de l'Italie ancienne (Étrurie), près de Véies et à 40 kilom. de Rome. Cette ville fut fondée par les Sicules, conquise par les Pélasges, puis, des siècles après, par les Étrusques, et enfin par les Romains en 394 av. J.-C. C'est à cette date que se place l'anecdote, racontée par Tite-Live et Plutarque, du maître d'école qui amena comme otages à Camille les enfants de Faléries et se vit honteusement livré aux sévices de ses élèves par le général romain. Faléries, avide d'indépendance, fut deux fois rasée, en 357 et en 512, puis reconstruite et enfin colonisée par les soldats de Rome. Sur ses ruines s'élève aujourd'hui le village de *Fattari* ou *Civita Castellana*.

FALERNA, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), non loin de la mer Tyrrhénienne; 2.950 hab. C'est l'ancien *Falernum*.

FALERNE n. m. Antiq. rom. Vin renommé de l'Italie ancienne. ‖ On donne également ce nom au vin récolté actuellement aux environs de Naples.

— ENCYCL. Les vignobles qui produisaient le *falerne* antique étaient situés dans la Campanie (*Ager Falernus*) et se divisaient en plusieurs crus; le *massique* et le *faustin* étaient les plus renommés. Le falerne (rouge ou jaune clair) venait après le cécube; c'était un vin âpre et très spiritueux quand il était jeune, mais possédant, lorsqu'on le buvait dix ans après sa récolte, un bouquet et un parfum qui en faisaient un vin très généreux. Les vignobles de Falerne disparurent au VIe siècle apr. J.-C. Leur emplacement se trouve aujourd'hui compris dans la Terre de Labour, et le falerne actuel est un vin parfumé, de couleur pâle et possédant un agréable goût de fruit. On le distingue en *falerno* (vino tazzese), *falerno di Caleno* (récolté près des ruines de la vieille Capoue), *falerno Faustiano*, *falerno imperiale* ou *massico*.

FALERONE, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli]), entre les fleuves côtiers Tenna et Leta; 4.200 hab.

FALESCHTY, bourg de la Russie d'Europe (Bessarabie), ch.-l. du district de son nom; 5.000 hab. Une foire très importante s'y tient tous les ans.

FALETTI ou **FALLETTI** (Jérôme), poète et historien italien, né à Trino (Montferrat) vers 1518, mort à Padoue en 1564. Après avoir voyagé en Europe pour s'instruire, il se fixa dans cette ville. Il jouit de la faveur des ducs Hercule II et Alphonse II, qui lui confièrent quelques missions diplomatiques, notamment à Venise et auprès de Charles-Quint. Ses principaux ouvrages sont : *Rime*, poésies, insérées dans les *Rime scelte*, de Barufaldi; *Della guerra di Germania in tempo di Carlo V* (1552); *De bello Sicambrico libri IV et alia poemata libri VIII* (1557); *Orationes* (1558).

FALEYRAS, comm. de la Gironde, arrond. et à 25 kilom. de La Réole, au-dessus du vallon d'un sous-affluent de la Dordogne; 331 hab. Située dans l'Entre-deux-Mers, cette commune fournit des vins blancs et des vins rouges; les blancs sont en plus grande quantité.

FALGUIÈRE (Jean-Alexandre-Joseph), sculpteur et peintre français, né à Toulouse en 1831, mort à Paris en 1900. Élève de Jouffroy à l'École des beaux-arts, il fut grand prix de Rome en 1859. Il avait débuté au Salon de 1857 avec un plâtre, *Thésée enfant*. De Rome, il envoyait le *Vainqueur au combat de coqs*, bronze qui parut au Salon de 1864. Les meilleures qualités de Falguière sont déjà presque toutes dans cette souple et forte statue d'adolescent, comme dans la figure du petit martyr chrétien, *Tarcisius*, qui parut en 1867. Nerveux et élégant, fort, mais d'une force réglée, contenue, tel était Falguière à son retour de Rome. Une *Ophélie* (1869), un *Pierre Corneille* destiné à la Comédie-Française (1872), une *Danseuse égyptienne* (1873), et un *Saint Vincent de Paul* destiné au Panthéon (1879), accusèrent ses dons brillants et solides. Cependant, Falguière allait donner à sa sculpture un caractère de hardiesse croissante, en même temps qu'il sacrifiait de plus en plus, d'une part à un réalisme expressif et parfois exagéré, d'autre part au style décoratif. Puissant pétrisseur de vie, il rechercha, dès lors, les compositions groupées ou les figures à grande échelle, et, désormais, il alla toujours plus avant dans cette voie; depuis la *Suisse accueillant l'armée française* (bronze, 1874), jusqu'à l'énorme *Triomphe de la République*, qui a couronné (à l'état de maquette) l'Arc de Triomphe de l'Étoile, de 1881 à 1888; depuis *le Cardinal Lavigerie*, d'une si grande allure, que la France a inauguré à Biskra, en 1900, jusqu'à l'énorme ébauche de *la Liberté*. C'est encore à cette veine de savoureux réalisme, d'ailleurs plus fort que distingué, qu'il faut rattacher la série des *Diane* de Falguière (1887 et 1891), sa *Femme au pion*, morceau d'une allure superbe, et sa fameuse *Danseuse* (1896), qui parut en général une erreur. Mais, aussitôt après, l'artiste prenait une glorieuse revanche avec son *Poète monté sur Pégase*, œuvre d'une haute maîtrise (1897), et son *La Rochejaquelein*, d'une tonne sobre et imposante. D'ailleurs, les nombreux bustes qu'il a faits montrent comment, à toutes les époques de sa vie, Falguière sut, au besoin, serrer de près le modèle. Et son œuvre, étrangement diverse, contient de quoi justifier des éloges fort différents, et aussi suggérer quelques restrictions. Citons, dans la foule : *Lamartine* (1876), *Ève* (1880), *l'Asie* (1883), *Bacchantes* (1886), les bas-reliefs de la maison du baron Vitta, à Évian; statue de *Gambetta* (1884), *monument de Courbet* (1890), de *La Fayette*, de *Bizet*, etc.

Falguière.

Comme peintre, Falguière a exposé des morceaux très solides et colorés. Citons : les *Lutteurs* (1875), *Eventail et poignard*, l'*Incendiaire*, panneau décoratif, etc.

La statue d'Alphonse Daudet, à laquelle il n'a d'ailleurs pu mettre la dernière main, demeure son dernier ouvrage, ainsi qu'une statue de Pasteur destinée à l'Institut Pasteur.

Professeur à l'Ecole des beaux-arts depuis 1882, Falguière avait succédé, à l'Académie, à son maître Jouffroy.

FALIER (Vitalo), doge de Venise de 1081 à 1096. Il succéda à Dominique Silvio, déposé par le peuple pour avoir laissé détruire la flotte vénitienne par le Normand Robert Guiscard. Il fit un traité avec Alexis Comnène, empereur de Constantinople, qui lui conféra le titre de protosébaste. Ce fut lui qui retrouva le corps de saint Marc l'Evangéliste; il obtint du pape des indulgences pour les pèlerins qui viendraient assister aux fêtes de ce saint et créa la fameuse foire de Saint-Marc, qui fut longtemps un des premiers marchés du monde.

FALIER (Ordelafo), doge de Venise de 1102 à 1117, successeur de Vitale Micheli. En 1102, il envoya une flotte de cent voiles en Palestine pour seconder les croisés. En 1110, il défit les Padouans, qui avaient envahi le territoire de la République. Des incendies et une inondation ayant détruit plus de la moitié de Venise, le doge déploya une grande activité pour la reconstruction et l'embellissement de la ville; des palais de marbre remplacèrent les maisons de bois. En 1115, Falier assiégea la ville de Zara, en Dalmatie, qui s'était donnée aux Hongrois, la reprit et infligea une défaite complète à Etienne II, roi de Hongrie. Deux ans plus tard, le doge marcha contre ce souverain qui avait de nouveau envahi la Dalmatie, mais il périt dans un combat près de Zara (1117).

FALIER (Angelo), procurateur de Venise du XIIIe siècle. Lorsque le doge Pietro Ziani proposa au grand conseil de transporter à Constantinople le siège de l'Etat, afin d'asseoir plus complètement la domination des Vénitiens sur le commerce de l'Europe et de l'Asie, Falier protesta contre ce projet, qui lui semblait dangereux. Il ébranla le conseil, et la proposition de Ziani fut repoussée.

FALIER (Marino), désigné généralement, mais à tort, sous les noms de **Faliero** ou **Falieri**, doge de Venise, né en 1274, élu le 11 septembre 1354, et décapité six mois après, en avril 1355, sur le palier de l'escalier ducal. Capitaine des galères de Constantinople, qui escortaient les riches convois de marchandises, puis gouverneur de Négrepont et de Candie, à diverses reprises ambassadeur de la République, il avait eu le commandement en chef des troupes vénitiennes au siège de Zara et s'y était fait remarquer. Ce n'est cependant ni à sa longue carrière, ni à ses actions d'éclat qu'il doit sa célébrité, mais uniquement à sa fin tragique. De jeunes patriciens, à la tête desquels se trouvait un certain Michele Steno, s'étant introduits à l'aide de fausses clefs dans le palais ducal, avaient tracé sur les murs des inscriptions déshonorantes pour la dogaresse, beaucoup plus jeune que son mari, et, dans les armoiries peintes du doge, ajouté une corne au bonnet ducal, ce qui lui en faisait deux, le bonnet ducal en ayant déjà une. Traduits devant le tribunal des Quarante, ils avaient été acquittés, sauf Steno, condamné à quelques jours de prison. D'après les historiens de Venise, Sanudo entre autres, ce serait pour se venger de cet affront que Marino Falier, s'abouchant avec les meneurs de la populace vénitienne, le patron de bateau Isarello et le maître maçon Calendario, aurait conçu le projet de faire massacrer toutes les familles patriciennes de Venise, et de substituer au gouvernement aristocratique de la République un gouvernement démocratique.

L'instruction de l'affaire fut menée rapidement et en secret. Isarello, Calendario et une vingtaine de leurs complices furent pendus le long de la façade du palais, et le doge décapité le lendemain de leur exécution. Toutes les pièces du procès furent détruites, sans doute pour qu'il fût impossible de le reviser. P. Hervieu conjecture que Marino Falier fut victime de haines politiques et sacrifié par les patriciens parce que, seul du gouvernement, il s'opposait à la paix avec Gênes.

— BIBLIOGR. : Paul Hervieu, *le Doge maudit; la Contre-légende de Marino Falier* (« Revue des Deux Mondes », 1900).

Faliero (MARINO), drame en cinq actes et en vers, de lord Byron. — Cette pièce fut écrite en 1820, dans le cadre même de Venise, où se déroule le drame, mais plus pour réaliser un rêve qu'avec le dessein de la voir jouée. L'action est très simple, sans grands effets dramatiques, sans profondes études de caractères non plus que de passions. Il faut dire que le génie impétueux du poète s'est rarement prêté aux limites étroites d'un drame régulier. Mais la poésie la plus délicate et la plus douce jaillit, malgré tout, par endroits, et il est certain que quelques-uns des plus beaux vers de Byron se trouvent dans cette œuvre. — Casimir Delavigne a repris le sujet de *Marino Faliero* dans une tragédie qui fut représentée en 1829, et où il a suivi, comme Byron, la version de l'historien Sanudo. Mais, à la différence du poète anglais, qui représente la femme du doge comme une épouse accomplie, C. Delavigne a fait de son Elena une adultère, et a tiré de cette circonstance de grands effets dramatiques. — Le conte d'Hoffmann, intitulé *Marino Faliero* (1821), fut inspiré à l'auteur par un tableau de Kalbe, représentant un vieux doge et une jeune femme, et portant une inscription dont la signification exacte est que rien ne console le cœur sans amour. Pour Hoffmann, ce doge sera Faliero, la jeune femme la dogaresse, qui, tout en respectant son époux, se souvient du gondolier Antonio, auquel, jadis, elle sauva la vie. Faliero conspire et est décapité. Voilà la dogaresse (Annunciata) libre. Antonio se précipite auprès d'elle, reçoit ses aveux et s'embarque avec elle. Mais une tempête survient, qui submerge les deux amants. Ce récit n'est original et n'a de valeur que par l'intensité des sentiments et la vérité de la couleur locale.

Faliero (L'EXÉCUTION DU DOGE MARINO), tableau d'Eugène Delacroix; galerie Pereire (Salon de 1829). — Cet épisode de l'histoire de Venise a inspiré aussi un excellent tableau à Robert Fleury, qui a représenté Marino Faliero au moment où il descend lentement le grand escalier qu'il va rougir bientôt de son sang; en haut, se tiennent, impassibles, les Dix et les sénateurs.

Un autre peintre, Guet, a traduit une des scènes les plus émouvantes du cinquième acte du drame de Casimir Delavigne : *Marino Faliero relevant Elena* (Salon de 1833).

FALIGOULE, FARIGOULE ou **FRIGOULE** n. f. Nom vulgaire du serpolet, en Provence.

FALISQUE (*lissk'*), personne née à Falèries, ou qui habitait cette ville. — *Les* FALISQUES.

— Adjectiv. : *L'armée* FALISQUE.

— Littér. lat. *Vers falisques*, Vers composés de quatre pieds, dont les trois premiers sont des dactyles et le quatrième un spondée. ‖ On écrit aussi PHALISQUE.

FALIZE (Joseph-*Lucien*), orfèvre français, né et mort à Paris (1839-1897). Fils d'un dessinateur et bijoutier habile, il devint l'héritier des joailliers de la Couronne de France. Il a enrichi l'orfèvrerie d'ouvrages remarquables, tels que : les panneaux de *Gaston de Béarn*, de *Marguerite de Foix*, de *Marguerite de Navarre*, *la Fortune et le Forgeron*, le *vase sassanide*, le *surtout de la princesse Lætitia*, le *Triptyque d'émoux de basse-taille de Sens*, la *pendule Uranie*, la *Gallia* (au musée du Luxembourg), le *Hanap* des Arts décoratifs, la *grande vague du couronnement du tsar Nicolas II*, la *couronne de Carnot* au Panthéon, le *marteau* et la *truelle* du pont Alexandre-III, la *branche d'olivier d'or* que le président Félix Faure déposa sur la tombe du tsar Alexandre III. Lucien Falize s'attacha surtout à la résurrection de l'émail de basse-taille et retrouva les procédés perdus des grands artistes des XIVe et XVe siècles. Archéologue érudit, il a écrit une série de *Lettres de monsieur Josse*, un magistral rapport sur *l'Orfèvrerie en 1889*, et *le Livre des bijoux*, resté inachevé. Il était membre du Conseil supérieur des arts et métiers et de l'Union centrale des arts décoratifs.

FALK ou **FALCK** (Jean-Pierre), médecin suédois, né à Broddetorp en 1733, mort à Kazan en 1773. Il devint professeur au Jardin botanique de Saint-Pétersbourg, et fut désigné, en 1768, par l'académie de cette ville pour prendre part à une mission d'histoire naturelle et de géographie. Il se tua à Kasan, en 1773, au cours de ce voyage, poussé par une impulsion irrésistible au suicide. Ses notes ont été publiées par Laxman, sous le titre de : *Mémoire pour servir à la connaissance topographique de l'empire russe* (1784-1786).

FALK (Jean-Daniel) ou **Johannes von der Ostsee** (Jean de la mer Baltique), poète satirique allemand, né et mort à Dantzig (1768-1826). Après un court séjour à Berlin, il se fixa à Weimar (1797), où il se lia avec Wieland, et publia son *Taschenbuch* (Album). Sous la domination française (1806-1813), il se fit remarquer par son activité et sa bonté. Après la paix, il s'occupa d'œuvres de bienfaisance, et fonda une société amicale (*Gesellschaft der Freunde in der Not*) et une école (*Johanneum*). Ses principaux ouvrages sont : *der Mensch* (l'Homme), *die Helden* (les Héros), *Prometheus* (Prométhée).

FALK (Antoine-Reinhard), homme d'Etat hollandais, né à Utrecht en 1776, mort à Bruxelles en 1843. Il devint ministre des affaires étrangères (1814-1817), puis ministre de l'instruction publique, du commerce et des affaires coloniales (1818). Il rétablit l'université de Bruxelles (1816), et introduisit d'utiles réformes dans l'instruction primaire et secondaire. Etant tombé du pouvoir, il remplit des fonctions diplomatiques et fut ambassadeur à Londres (1824), puis à Bruxelles (1840).

FALK (Adalbert), magistrat et homme d'Etat allemand, né à Matschkau (Silésie) en 1827, mort à Hamm en 1900. Il entra en 1847 dans la magistrature, devint conseiller au ministère de la justice (1868) et se signala par des travaux importants. Député à la Chambre prussienne, puis au Reichstag, il était plénipotentiaire de la Prusse au Conseil fédéral lorsqu'il fut nommé, en 1872, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques. Bismarck, alors tout entier occupé du Kulturkampf, trouva dans Falk un auxiliaire ardent et dévoué. Celui-ci prit l'initiative de mesures législatives, dont les plus fameuses sont connues sous le nom de *lois de mai* (1873), et résista par tous les moyens (amendes, privations de traitement, emprisonnement) à l'opposition du haut clergé. Mais, en 1878, après l'avènement de Léon XIII et les attentats contre l'empereur Guillaume, une détente se produisit. Ne se sentant plus suffisamment soutenu ni par le chancelier, ni par la Chambre, Falk donna sa démission (1879). Il siégea jusqu'en 1882 au Reichstag, où il continua à défendre ses idées, et fut alors nommé président du conseil supérieur de Hamm.

FALK (Max), publiciste hongrois, né à Pest en 1828. Il fit ses études à Vienne, s'y fixa comme journaliste et devint le correspondant du « Pesti Napli », où ses articles firent sensation. Il revint après le dualisme (1867) en Hongrie et resta un des soutiens les plus fermes du parti de Déak. Rédacteur en chef du « Pester Lloyd », membre influent de la Chambre et de la Délégation hongroises, Falk s'est sur tout distingué dans les questions financières. Il a écrit un livre très apprécié sur Etienne Széchényi et des études sur les principaux hommes politiques de la Hongrie contemporaine.

FALKE (Johannes), historien allemand, né à Ratzebourg en 1823, mort à Dresde en 1876. Précepteur à Munich, attaché au Musée germanique (1856), puis aux archives de Dresde, il a fait des travaux sur l'histoire commerciale et économique de l'Allemagne : *Histoire du développement de la civilisation allemande* (1854-1859); *Histoire du commerce allemand* (1859-1860); *la Hanse* (1862); etc.

FALKE (Jacob VON), littérateur allemand, frère du précédent, né à Ratzebourg en 1825. En 1855, il fut nommé conservateur des collections artistiques du musée germanique de Nuremberg, fut appelé à Vienne, en 1858, par le prince de Liechtenstein, qui le prit comme bibliothécaire, et devint directeur du musée impérial et royal des beaux-arts et de l'industrie de Vienne. Il a écrit : *les Costumes et les Modes de l'Allemagne* (1862); *Histoire des costumes du moyen âge* (1861); *Histoire de la maison princière de Liechtenstein* (1868); *l'Art à la maison* (1871); *Histoire du costume chez les peuples civilisés* (1882); *l'Esthétique dans l'art industriel : Manuel pour la maison, l'école et l'atelier* (1883); *la Fabrique impériale royale de porcelaine de Vienne* (1887); *Histoire du goût au moyen âge* (1893).

FALKENAU, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]), sur l'Eger; 5.500 hab. Fabrique d'alun; houille. Ch.-l. d'un district de même nom, peuplé de 72.000 hab.

FALKENBERG, petite ville de l'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]), sur la Steinau, aff. de l'Oder : 2.000 hab. Ch.-l. d'un district de même nom, peuplé de 39.500 hab.

FALKENBERG. Géogr. V. FAULQUEMONT.

FALKENBURG, ville de l'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie]), sur la Drage, affluent de la Netze; 4.100 hab. Draperie, cordonnerie. Ch.-l. de bailliage.

FALKENSTEIN, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]); 7.068 hab. Mines de fer et d'étain; fabriques de dentelles. Aux environs, château de Prusse, renfermant des œuvres d'art de grande valeur.

FALKENSTEIN, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche); 860 hab. Vignoble renommé sur les coteaux d'alentour.

FALKENSTEIN (Jean-Paul, baron DE), ministre saxon, né à Pegau (Saxe) en 1801, mort à Dresde en 1882. Il fut nommé ministre de l'intérieur par le roi Frédéric-Auguste II. Il conserva ce portefeuille jusqu'en 1848, et fit preuve d'un réel mérite et d'un certain libéralisme. En 1851, il fut nommé président du consistoire général; enfin, en 1853, il entra, en qualité de ministre de l'instruction publique, dans le cabinet présidé par le baron de Beust. Pendant la guerre de 1866, le roi le nomma président de la commission chargée d'administrer le pays. Après le retour du souverain, de Falkenstein devint président du conseil des ministres, et, en 1871, il prit sa retraite à cause de son grand âge, et ne conserva que le ministère de la maison royale.

FALKIE (*ki* — de *Falk*, n. pr.) n. f. Genre de convolvulacées, tribu des convolvulées, comprenant des herbes rampantes à fleurs roses, solitaires, ressemblant aux liserons. (On en connaît trois espèces, du cap de Bonne-Espérance.)

FALKIRK, ville d'Ecosse (comté de Stirling), près du canal du Forth à la Clyde, à 5 kil. de l'estuaire du Forth; 18.000 hab. Centre agricole et industriel; marché aux chevaux. Mines considérables aux environs. Tanneries, brasseries, fonderies. Ville très ancienne, devant sa célébrité à deux batailles qui se livrèrent sous ses murs : l'une en 1298, où Edouard Ier battit les Ecossais commandés par Wallace, l'autre, où l'armée jacobite défit l'armée royale (1746). Aux environs, débris d'un mur romain.

FALKLAND, bourg d'Ecosse (comté de Fife), sur le fleuve côtier Eden; 3.070 hab. Ville très ancienne et mal bâtie. Château royal ancien et château moderne.

FALKLAND (ÎLES) ou **MALOUINES**, archipel anglais de l'Amérique du Sud, dans l'Atlantique, à 500 kil. environ du détroit de Magellan, entre 51° et 52° de lat. S., et 60°-64° de long. O. On attribue communément 16.835 kilom. carrés aux cent à deux cents îles et îlots de l'archipel, qui ne compte que deux grandes terres : Falkland Est, levant sa montagne à 685 mètres; Falkland Ouest, haussant la sienne à 703 : entre les deux, le *détroit de Falkland*. Tout le reste n'est qu'îlots et écueils. Climat très doux, mais très pluvieux. Vastes tourbières, excellents pâturages avec bœufs, chevaux et moutons. Environ 2.000 hab. Ch.-l. *Port-Stanley*, dans Falkland Est, sur un des fjords qui découpent l'archipel comme une côte norvégienne.

L'archipel fut visité en 1690 par Strong, qui lui donna son nom actuel; en 1762, Bougainville reçut l'ordre d'y fonder, avec les armateurs de Saint-Malo, une station maritime, et y conduisit effectivement, l'année suivante, une colonie de Malouins; mais celle-ci, abandonnée à ses seules ressources, fut expulsée après moins de deux ans par les Espagnols de l'Argentine, qui cédèrent eux-mêmes, en 1771, leur conquête à l'Angleterre. De l'expédition française de 1763 est venu le nom par lequel on désigne quelquefois l'archipel Falkland : les îles Malouines.

FALKLAND (Lucius CARY, vicomte), homme d'Etat anglais, né à Burford (comté d'Oxford) en 1610, tué à Newbury en 1643. Son rôle fut singulier pendant la révolution d'Angleterre. Il entra dans la carrière politique en 1639, fut du court parlement (1640) et du long (1641), défendit d'abord la réforme; puis tout à coup, sans motifs connus, embrassa la cause royale. Charles Ier accueillit le transfuge et le nomma secrétaire d'Etat. Les bonnes intentions de Falkland furent annihilées par le roi. Il l'accompagna à York, et, dans les combats qu'il livra au Parlement, se distingua à Edgehill. Il chercha à négocier la paix, pendant la trêve qui suivit la campagne de 1642. Pendant celle de 1643, il prit part au siège de Gloucester, et fut tué à la tête d'une charge de cavalerie, à Newbury.

FALKLAND (Amelia Fitz Clarence), femme de lettres anglaise, née en 1803, morte à Londres en 1858. Fille de Guillaume IV d'Angleterre et de Mme Jordan, elle fut mariée, en 1830, au vicomte Falkland. Elle était douée de qualités littéraires fort remarquables, et publia, entre autres ouvrages, *Chowchow*.

FALKNER (Thomas), chirurgien de marine et navigateur anglais, né à Manchester au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1780. Converti par les jésuites pendant une maladie qu'il fit à Buenos-Ayres, il entra dans leur ordre, se consacra à l'œuvre des missions et passa quarante années dans le sud de la république Argentine, la Patagonie. Il a laissé de ces contrées une description, dans laquelle il refuse avec raison aux Patagons une taille gigantesque. Publié d'abord en anglais en 1774, cet ouvrage a été traduit en français, sous le titre de : *Description des terres Magellaniques et des pays adjacents* (1788).

FALKÖPING, ville de Suède (län de Skaraborg), sur un tributaire du lac Wener; 2.800 hab. En 1389, victoire de Marguerite de Valdemar sur Albert de Suède.

FALLACE (*lass* — du lat. *fallacia*, même sens) n. f. Disposition à tromper. (Vieux.)

FALLACIEUSEMENT (*si-eû*) adv. D'une façon fallacieuse.

FALLACIEUX (*si-eû*), **EUSE** [du lat. *fallaciosus*, même sens] adj. Fourbe, trompeur, insidieux : *Homme, Esprit* FALLACIEUX. *Arguments* FALLACIEUX.

— SYN. Fallacieux, trompeur. Une personne trompeuse cherche à nous égarer; une personne fallacieuse cherche à nous égarer, avec le dessein prémédité de nous nuire. *Fallacieux* enchérit donc sur *trompeur*.

— ANTON. Droit, franc, honnête, sincère, véridique.

FALLATI (Jean), économiste allemand, né à Hambourg en 1809, mort en 1855 à Amsterdam. Il entra dans la magistrature et devint, en 1842, professeur titulaire d'histoire et de statistique économique à l'université de Tubingue. En 1848, Fallati fut nommé membre de la Chambre des députés de Wurtemberg, puis de l'Assemblée nationale de Francfort. Sous-secrétaire d'Etat au ministère du

[illegible] le [illegible] l'empire, il se démit de ce [illegible] et se retira du ministère. En 1849, il [illegible] recteur de l'université de Tubingue. Outre [illegible] articles publiés dans le « Journal des [illegible] », on a de lui : *les Sociétés statistiques des An[illegible]* (1847), *Les tendances matérialistes de l'époque* (1842 ; [illegible] *à la science de la statistique* (1843).

FALLE n. m. Petite monnaie de cuivre valant environ [illegible] centimes, qui avait cours, au XVIIe siècle, en Egypte et sur la côte septentrionale d'Afrique.

FALLE (Philippe), géographe et historien anglais, né dans l'île de Jersey en 1656, mort à Shenby en 1742. On lui doit, outre des *Sermons*, un ouvrage assez estimé : *an Account of the island of Jersey* (1694).

FALLÈNIE (*nî*) ou **FALLENIA** (*lé*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des nemestrides, comprenant des mouches de taille moyenne. L'espèce type du genre est la *fallenia fasciata*, noire, avec la tête jaunâtre et les yeux dorés, qui habite l'Europe méridionale.)

FALLERON, petit fleuve côtier du dép. de la Vendée et de la Loire-Inférieure, qui arrose Machecoul, contourne l'île de Bouin et se jette dans la baie de Bourgneuf, après un cours de 45 kilom.

FALLERON, comm. de la Vendée, arrond. et à 48 kil. des Sables-d'Olonne, près du *Falleron* ; 1.264 hab.

FALLET (Nicolas), auteur dramatique français, né à Langres en 1753, mort à Paris en 1801. Il collabora à des journaux, publia divers écrits en prose et en vers ; entre autres, *Mes bagatelles* (1770) et *Mes primices* (1773), et composa pour le théâtre des pièces presque toutes médiocres : *Barneveldt* (1795) et *Tibère et Sérénus* (1782), tragédies, et *Matthieu*, opéra-comique, musique de Dalayrac (1783).

FALLEX (Jean-Eugène), littérateur, né à Paris en 1842. Elève de l'Ecole normale, il professa en province et à Paris, devint censeur en 1878, puis fut proviseur à Versailles (1882) et au lycée Charlemagne (1888). Outre des recueils de morceaux d'écrivains, on lui doit des éditions et de bonnes traductions, notamment : le *Théâtre d'Aristophane* (1863) et *Anthologie des poètes latins* (1878).

FALLIÈRES (Clément-Armand), avocat et homme politique français, né à Mézin (Lot-et-Garonne) en 1841. Avocat à Nérac, il y fut élu, comme républicain, député en 1876 et fut constamment réélu dans le Lot-et-Garonne jusqu'en 1890. S'étant fait remarquer par son talent oratoire, il devint sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (1880), puis fut ministre de l'intérieur dans le cabinet Duclerc (1882-1883), ministre de l'intérieur et président du conseil (1883), ministre de l'instruction publique dans le cabinet Ferry (1883-1885), ministre de l'intérieur dans le cabinet Rouvier (1887), ministre de la justice dans le cabinet Tirard (1887-1888), ministre de l'instruction publique dans le cabinet Tirard (1889-1890), enfin ministre de la justice dans le cabinet Freycinet (1890-1892). Elu sénateur de Lot-et-Garonne en 1890, il fut réélu en 1897. En 1899, il remplaça, comme président du Sénat, Loubet, devenu président de la République, et ce fut à ce titre qu'il présida, en 1899, les séances de la haute cour de justice, devant laquelle le cabinet Waldeck-Rousseau avait fait traduire, comme coupables de complot contre la sûreté de l'Etat, un certain nombre de nationalistes, de royalistes et d'antisémites.

Fallières.

FALLIN n. m. Etoffe de laine de fabrication anglaise, qui servait anciennement, dans quelques parties de la France, à la confection des vêtements d'hommes et de femmes. (On l'appelait aussi FRALIN.

FALLMERAYER (Jacob-Philippe), historien et voyageur allemand, né à Tschetsch, près de Brixen (Tyrol), en 1790, mort à Munich en 1861. Après avoir servi contre Napoléon Ier dans l'armée bavaroise, puis professé à Augsbourg, Fallmerayer parcourut, de 1831 à 1834, avec le comte russe Ostermann-Tolstoï, l'Egypte, la Nubie, la Palestine, la Syrie et la Grèce. En 1840 et 1847, il entreprit en Orient deux autres voyages, dont le second fut interrompu à Smyrne, à la nouvelle de la révolution de 1848. A peine rentré en Allemagne, Fallmerayer fut envoyé à l'Assemblée nationale de Francfort ; plus tard, il [illegible] à Munich, et s'y occupa exclusivement de travaux [illegible]. Ses ouvrages réputés sont : *Histoire de l'empire de Trébizonde* (1827), *Histoire de la Morée au moyen âge* (1830-1836), *Fragments sur l'Orient* (1845), *l'Element [illegible] en Grèce* (1857-1859).

FALLOIR (*fa-loir*) — du lat. *fallere*, manquer : *Il faut. Il fallait. Il fallut. Il faudra. Il faudrait. Qu'il faille. Qu'il fallût. Faillant*. v. impers. Être nécessaire, obligatoire, indispensable, être [illegible], être utile. *Dans ce monde*, IL FAUT *s'adapter, s'accommoder, désespérer*. (P. Bourget.)

— Quand le verbe [illegible] qui devrait suivre le verbe *falloir* est [illegible] à un autre temps, on peut le [illegible] *Quand on ne dit que ce qu'*IL FAUT, *on parle peu et on parle bien*. (Christine de Suède.)

— Être nécessaire à, [illegible] à, être un besoin pour : IL FAUT *à nos maux quelque correctif*. (J.-J. Rouss.).

Le [illegible] pour vivre,
Il faut un large verre à [illegible] qui s'[illegible]
A. BARBIER.

— Quelquefois, dans le style badin, on emploie le verbe sans pronom :

Faut d'la vertu, pas trop n'en faut,
L'excès en tout est un défaut.
MONVEL.

— Loc. div. *Faut-il, Fallait-il!* S'emploient comme exclamations pour exprimer le regret, l'étonnement qu'une chose soit ou qu'elle ait été : FAUT-IL *voir tant de plats coquins arriver aux honneurs!* *Il faut que*, suivi d'un subjonctif, signifie quelquefois, Il est à présumer que, il y a toute apparence que, on dirait que : IL FAUT QUE *certaines personnes se rendent ensorcelées!* ‖ *S'il fallait que*, S'il était possible, s'il pouvait se faire, s'il arrivait que : *Jour de Dieu! je l'étranglerais de mes propres mains*, S'IL FALLAIT QU'*elle fortignât de l'honnêteté de sa mère!* (Mol.) ‖ *Il faut voir, Il faudra voir*, Nous devons attendre pour être renseignés, édifiés. ‖ *Il faut voir! Il fallait voir!* Exclamations qui expriment l'étonnement, l'admiration, un sentiment énergique : *Les candidats promettent monts et merveilles*, IL FAUT VOIR! ‖ *Comme il faut*, Comme il convient que la chose soit : *Une épigramme tournée* COMME IL FAUT. — Adjectiv. Qui a la tournure, les manières des gens bien élevés, des gens du monde, des honnêtes gens : *Un homme, Une femme* COMME IL FAUT. ‖ *S'en falloir*, S'en manquer : *Tous les êtres viennent de peu, et peu* S'EN FAUT *qu'ils ne viennent de rien.* (J. Joubert.) ‖ *Tant s'en faut*, Il s'en faut, il s'en manque beaucoup. ‖ *Tant s'en faut qu'au contraire*, Au contraire : *Vous demandez si cette femme est jolie?* TANT S'EN FAUT QU'AU CONTRAIRE. (Cette dernière locution est très familière et ne s'emploie guère qu'ironiquement.) ‖ *Ne pas s'en falloir l'épaisseur d'un cheveu*, S'en falloir très peu, être presque réalisé.

— Fam. *Faire le faut*. V. FAIRE-LE-FAUT.

— Gramm. Précédé des deux pronoms *s'en* et suivi de la conjonction *que*, *falloir* appelle *ne* devant le verbe suivant, sans qu'il soit pris dans un sens formellement négatif, toutes les fois que *falloir* est lui-même négatif ou interrogatif ou modifié par *peu* ; partout ailleurs, il n'appelle plus *ne* : IL *ne* S'EN FALLUT *guère* QUE *Napoléon* NE *fût vainqueur à Waterloo*. Après *il faut que*, on met toujours le verbe suivant au subjonctif : IL FAUT *en tout* QUE *nous* PRENIONS *patience*.

Fallu, part. pass. Ne s'emploie que dans les temps composés du verbe.

— Gramm. Ce participe est toujours invariable. Lorsqu'il se trouve précédé d'un pronom qui semble être un complément direct, cette apparence est trompeuse, puisqu'un verbe impersonnel n'a jamais de complément direct. Quand on dit : *Les sommes* QU'*il nous* A FALLU, *que* est le sujet réel de *a fallu* ; c'est la détermination précise du sujet vague *il*.

FALLOPE ou **FALLOPIO** (Gabriel), anatomiste et chirurgien italien, né à Modène en 1523, mort à Padoue en 1562. Il fut élève d'André Vesale à Padoue, et le remplaça bientôt dans la chaire d'anatomie et de chirurgie. Il s'est surtout acquis une grande gloire comme anatomiste. Le premier, il donna des notions précises sur le développement des os et l'ostéologie du crâne en particulier. Il décrivit l'oreille interne, l'aqueduc de Fallope, qui livre passage dans le rachis à une portion du facial ; le ligament de Fallope, inséré d'une part à l'épine iliaque antéro-supérieure et, d'autre part, à l'épine du pubis, et la trompe de Fallope, qui conduit les ovules de l'ovaire à l'utérus. Il a laissé : *Observationes anatomicæ* (1561) ; *De humani corporis anatome compendium* (1571). Ses œuvres sont réunies sous le titre : *Opera genuina omnia* (1606).

FALLOT (Joseph-Frédéric-Gustave), philologue français, né à Montbéliard en 1809, mort à Paris en 1836. Elève de l'Ecole des chartes, il devint secrétaire du comité des travaux historiques et sous-bibliothécaire de l'Institut. On a de lui : *Recherches sur le patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace* (1828) et *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française et de ses dialectes au* XIIIe *siècle* (1839), ouvrage posthume.

FALLOUARD (Pierre-Jean-Michel), compositeur et musicographe français, né et mort à Honfleur (1805-1865). On connaît de cet artiste des marches et des pas redoublés pour musique militaire, divers morceaux pour le piano et des romances. Il a publié aussi : *Notices, Biographies et Variétés musicales* (1855), et *les Musiciens normands*, esquisse biographique, comprenant les noms des musiciens normands les plus célèbres du XIe au XIXe siècle (1859).

FALLOUX (Frédéric-Alfred-Pierre, comte DE), homme politique et académicien, né à Angers en 1811, mort à Paris en 1886. De Falloux débuta dans les lettres en 1840 par une *Histoire de Louis XVI*. Il entra dans la vie publique en 1846, comme député de Segré. Il siégea à l'extrême droite et défendit, en particulier, la cause de la liberté de l'enseignement. Après la révolution de Février, de Falloux se rallia bruyamment à la République. En 1848, il fut élu à la Constituante, fut rapporteur du projet de loi sur les ateliers nationaux, et conclut à leur dissolution, qui provoqua la terrible insurrection de Juin. Réélu à la Législative, il obtint le département de l'instruction publique dans le premier ministère que constitua le prince-président (1848). C'est à ce titre qu'il déposa, l'année suivante, en faveur de la liberté de l'enseignement, le projet de loi qui, voté en 1850, a gardé le nom de *loi Falloux*. Réélu à la Législative, il reprit son portefeuille dans le ministère Odilon Barrot. Mais, après la chute du cabinet (1849), il se prononça contre la politique de l'Elysée. Arrêté lors du coup d'Etat de 1851, il quitta la politique. En 1856, de Falloux avait été admis à l'Académie française en remplacement du comte Molé. Il se signala aussi, à cette époque, comme un des plus ardents champions du parti catholique libéral. Il combattit éloquemment la politique impériale en Italie. Il fut l'objet d'attaques très vives de la part des ultramontains, que dirigeaient Louis Veuillot et Mgr Pie, évêque de Poitiers. De Falloux exerça une grande influence parmi les royalistes de l'Assemblée nationale de 1871, et joua un rôle actif, en 1872, dans la tentative de fusion des deux branches de la maison de France. Abandonné par les légitimistes, il finit par adhérer au septennat. Outre le livre précité, on doit à Falloux, entre autres ouvrages : *le Parti catholique* (1856) ; *Mme Swetchine, sa vie et ses œuvres* (1860) ; *Question italienne* (1860) ; *Questions monarchiques* (1873) ; *Augustin Cochin* (1874) ; *De la contre-révolution* (1878) ; *l'Evêque d'Orléans* (1879) ; *Etudes et souvenirs* (1885) ; *Mémoires d'un royaliste*, publiés après sa mort (1888).

Falloux.

— BIBLIOGR. : A. Joubert, *le Comte de Falloux* (Angers, 1885) ; Eug. Veuillot, *le Comte de Falloux et ses mémoires* (Paris, 1888).

FALLOUX DU COUDRAY (Alfred-Frédéric-Pierre DE), cardinal, frère du précédent, né à Angers en 1815, mort à Frascati, près de Rome, en 1884. Après avoir été auditeur de rote, il devint chanoine, puis régent de la chancellerie apostolique. Il reçut le chapeau de cardinal en 1877, et devint membre des congrégations de l'Index et des Rits.

FALL-RIVER, ville des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Massachusetts), à 85 kilom. S.-O. de Boston, sur la rive orientale de la rivière Taounton ; 75.000 hab. Port de commerce. Ville bâtie dans une belle situation. Elle doit son nom à la rivière *Fall*, petit cours d'eau émissaire du lac Watappa. Beaucoup d'industries : construction de machines, fabriques de bougies, filatures de coton.

FALLTRANK (de l'allem. *fallen*, tomber, et *trank*, boisson ; proprem. « boisson pour les chutes ») n. m. Nom germanique des plantes vulnéraires, en particulier de l'*arnica*. ‖ Mélange de ces plantes que l'on fait pour le commerce. (Le falltrank se prend en infusion théiforme, que l'on coupe quelquefois avec du lait sucré.)

FALLUE (*lû*) n. f. Dans l'ouest de la France, la Manche en particulier, Espèce de brioche grossière.

FALMENTA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), dans la vallée de Cannobie ; 1.700 hab.

FALMOUTH, ville d'Angleterre (comté de Cornwall [presqu'île de Cornouailles]), à l'embouchure du *Fal*, dans la Manche ; 12.000 hab. L'estuaire du Fal s'enfonce à 8.500 mètres dans les terres, et se prolonge par des sous-estuaires tels que ceux de Tregony et de Truro ; son entrée est défendue par le fort de Saint-Mawes et le vieux château de Pendennis, avec tour ronde du temps de Henri VIII. Port accessible aux plus grands navires.

FALMOUTH, ville et port des Antilles anglaises (Jamaïque) ; 4.000 hab.

FALOT (*lo* — de l'ital. *falo*, même sens) n. m. Sorte de lanterne de grande dimension : *Allumer, Porter un* FALOT.

— Blas. Meuble de l'écu, fait en forme de pot à feu dressé sur une hampe.

— Mar. Fanal de poupe.

— Milit. *Falot de ronde*, Lanterne portée par le soldat accompagnant l'officier ou sous-officier faisant une ronde. (Lorsqu'une ronde se présente à une sentinelle isolée, celle-ci l'arrête par le cri de : *Halte-là! qui vive?* La réponse reçue, la sentinelle crie : *Avance au ralliement!*, cri qui était complété, dans les anciens règlements, par celui de : *Halte au falot!*, ayant pour but d'arrêter le porteur du falot, pour ne laisser avancer que l'officier ou sous-officier de ronde.)

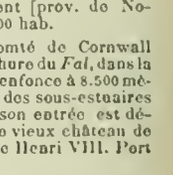

D'azur à un falot d'argent posé en pal.

— ENCYCL. Archéol. On entendait anciennement sous le nom de *falots* toutes sortes de luminaires, de pots à feu portatifs, consistant en un récipient porte-feu emmanché au bout d'un long bâton. Dans les marches de nuit, il y avait des cavaliers porte-falots faisant office d'éclaireurs et qui devaient, suivant l'ordre adopté, garnir les avenues latérales à leur branchement avec la route suivie pour empêcher les corps de se séparer, etc.

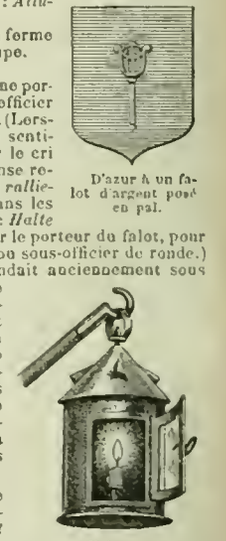

Falot.

FALOT (*lo*), **OTE** [peut-être de l'angl. *fellow*, compagnon. — Rabelais traduit par *goud fallot* l'expression anglaise *good fellow*, bon compagnon] adj. Risible, plaisant, drolatique, grotesque : *Un récit* FALOT. *Une personne* FALOTE.

. . . . . Dans ce siècle *falot*,
Nul n'est en tout si bien traité qu'un sot.
J.-B. ROUSSEAU.

— Substantiv. : *Un* FALOT. *Une* FALOTE.

FALOTEMENT adv. Drôlement. (Vieux.)

FALOTERIE (*ri*) n. f. Acte de falots. (Vieux.)

FALOTIER (*ti-é*) n. m. Homme chargé d'allumer ou de porter des falots.

FALOURDE n. f. Fagot de quatre ou cinq bûches liées ensemble : *Entre certains ouvrages, il y a la différence d'une* FALOURDE *à une voie de bois*. (Chamfort.) ‖ *Falourde de hart*, Fagot de douze ou quinze longs morceaux de bois, garni dans l'intérieur de harts, de liens de trains de bois.

— Arg. Syn. de FAGOT. ‖ Réclusionnaire. ‖ *Falourde engourdie*, Cadavre.

— Ornith. Nom vulgaire de la farlouse.

FALQUE n. f. Manèg. Syn. de FALCADE.

FALQUE n. f. Mar. V. FARGUE.

FALQUÉ (*ké*), **ÉE** du lat. *falcatus*, même sens] adj. Qui est recourbé, infléchi en forme de faux. Se dit surtout du bec ou des ailes des oiseaux et des ailes des insectes. : *Les martinets ont les ailes* FALQUÉES. *Les ibis ont le bec* FALQUÉ.

1. Aile falquée (*ottacus*) ; 2. Bec falqué (*ibis*).

FALQUER (*ké* — de l'ital. *falcare* ; proprem. « se courber en forme de faux ») v. n. Exécuter des falques ou falcades, en parlant du cheval au moment où on l'arrête.

FALQUET (*ké* — de l'ital. *falchetto*, petit faucon) n. m. Variété de faucon dressé pour la chasse et qui porte aussi le nom de *hobereau*.

FALRET (Jean-Pierre), médecin français, né et mort à Marcillac (Lot) (1794-1870). Docteur à Paris en 1819, il se consacra exclusivement à l'étude des maladies mentales, sous la direction d'Esquirol ; il entra à l'Académie de médecine en 1823, et devint médecin de la Salpêtrière, en 1831. Il a écrit différents ouvrages sur les maladies mentales et les aliénés.

FALSAN (Albert), géologue français, né à Lyon en 1833. Il a employé ses loisirs à des études sur la minéralogie et la géologie de l'est de la France. Falsan est devenu membre de l'académie de Lyon (1873). On lui doit un certain nombre de travaux intéressants.

FALSE-BAY, baie de l'Afrique méridionale, colonie du Cap, séparée de la ville du Cap par la presqu'île du Cap-de-Bonne-Espérance. Entrée, 31 kilom. de large; pénétration dans les terres, 36 kilom. A Simon's-Town, port militaire, chantiers, arsenal; à Kalk-Bay, bains de mer.

FALSEN (Enevold DE), homme politique et littérateur norvégien, né à Copenhague en 1755, mort à Christiania en 1808. Fils d'un magistrat, il succéda à son père, devint président de la cour d'appel d'Aggershuus, membre du gouvernement intérimaire (1807). En même temps, il se faisait connaître par des articles de journaux, des chants patriotiques, des pièces de théâtre (*Salvini, les Drôles de cousins, le Porte-bonheur*); il se suicida en 1808.

FALSEN (Christian-Magnus), homme d'Etat et écrivain norvégien, fils du précédent, né à Oslo en 1782, mort à Christiania en 1830. Il remplit une brillante carrière dans la magistrature, devint procureur général (1822-1825), grand bailli de Bergen, président de la cour suprême (1827). En 1814, il fut l'un des auteurs du projet de loi fondamentale voté par l'assemblée d'Eiswold. Il a écrit plusieurs ouvrages politiques, où s'affirment ses convictions démocratiques, et des livres de haute vulgarisation.

FALSET, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Tarragone]), sur le versant occidental de la sierra de Almenar; 5.100 hab. Savon et chocolat; distilleries. La contrée produit des vins rouges dits « du Prieuré » (*Priorato*), ainsi nommés d'un monastère qui n'existe plus aujourd'hui.

FALSIFIABLE adj. Qu'on peut falsifier : *Ecriture* FALSIFIABLE. *Denrées* FALSIFIABLES.

FALSIFICATEUR, TRICE n. Celui, celle qui se livre à des falsifications d'une nature quelconque : *Un* FALSIFICATEUR *de titres, d'écritures.*

— Adjectiv. : *Epicier* FALSIFICATEUR.

FALSIFICATION (*si-on*) n. f. Action de falsifier, d'altérer, de dénaturer des marchandises, des denrées alimentaires, etc. ‖ Inexactitude historique commise volontairement.

— Compt. Erreur faite volontairement dans les écritures, en vue d'en tirer profit : *Les* FALSIFICATIONS *d'écritures comptables sont sévèrement punies par la loi.*

— ENCYCL. Dr. En droit, la *falsification* est toute altération d'une marchandise, faite dans le but de tromper l'acheteur. Ordinairement, la falsification a lieu par addition ou par retranchement : par addition, lorsqu'elle résulte de l'introduction d'une substance étrangère, de nature à altérer les qualités propres au produit (par exemple, au cas d'une addition d'eau au lait); par retranchement, lorsqu'il y a soustraction de quelque élément constitutif du produit (par exemple, au cas d'écrémage du lait).

D'une façon générale, la tromperie sur la nature de toutes choses vendues est prévue et punie par l'article 423 du Code pénal; mais, sous la préoccupation, sans cesse croissante, de réprimer plus efficacement les falsifications toujours plus nombreuses et plus hardies, cette législation a été peu à peu développée, au double point de vue de ses prévisions et de ses rigueurs.

La loi du 27 mars 1851 est spéciale à la falsification des denrées ou substances alimentaires et médicamenteuses; sous le régime de cette même loi se trouvent, en vertu d'une loi du 5 mai 1855, les falsifications des boissons en général; — la répression des fraudes dans la vente des beurres a été successivement assurée par une loi du 11 mars 1887, et, en dernier lieu, par une loi du 16 avril 1897; — les fraudes commises dans le commerce des engrais font l'objet d'une loi du 4 février 1888; — enfin, les fraudes dans la vente des vins sont régies par les lois des 14 août 1889, 11 juillet 1891, 24 juillet 1894 et 6 avril 1897.

— Hyg. alim. *Falsifications alimentaires.* Les *falsifications* portent principalement sur les aliments de valeur ou de luxe; mais, d'une manière générale, presque toutes les substances courantes sont adultérées par l'introduction de matières alimentaires de qualité inférieure ou même de substances plus ou moins impropres à l'alimentation.

1° *Viandes de boucherie :* les seules fraudes sont l'imitation des estampilles sur les viandes refusées pour cause de maladie ou autre et la substitution, dans les restaurants inférieurs, du cheval au bœuf.

2° *Volailles et gibiers :* on peut citer ici la modification des caractères d'âge par la rupture du sternum des vieilles volailles, lavage des gibiers trop avancés avec des solutions antiseptiques, etc.

3° *Poissons, crustacés et mollusques :* peu de fraudes; cependant, coloration artificielle des ouïes des poissons avariés; masquage du mauvais goût des crustacés tardivement cuits ou gâtés par des épices fortes; enfin, fabrication fréquente d'escargots artificiels avec des lanières de poumon ou de foie fortement assaisonnées.

4° *Conserves animales et charcuteries :* addition de déchets de viande aux conserves de bœuf, substitution de foie de porc, de mouton, de bœuf, au foie gras, de chair de cheval ou de taureau dans le saucisson de Lyon, de déchets avariés et cuits dans les saucissons cuits du commerce, adjonction d'amidon, de mie de pain, à la chair à saucisse, au fromage d'Italie, de colle de poisson aux gelées d'enrobage, substitution des huiles de mauvais goût aux huiles d'olive fines dans les conserves à l'huile, de la chair du crabe à celle des homards dans les conserves de homards, etc.

5° *Légumes et herbes :* peu de fraudes, sauf pour les herbes cuites (épinards, oseille), auxquelles on ajoute parfois des plantes toxiques (belladone, digitale, jusqu'aux ciguë, aconit, etc.).

6° *Légumes et fruits secs et conserves de légumes.* On ne rencontre guère ici comme fraude que le mouillage, pour les légumes et fruits secs. Pour les conserves de légumes, les falsifications sont plus nombreuses; par exemple, reverdissage par les sels de cuivre et adjonction d'antiseptiques divers pour les conserves de légumes verts, adjonction de pulpes étrangères et coloration artificielle pour les conserves de tomates, substitution de la pomme de terre séchée et traitée par la noix de galle ou le tanin et un sel de fer pour les conserves de truffes, etc.

7° *Pain, pâtes et pâtisseries.* Les fraudes principales sont : pour le pain, addition d'un excès d'eau de substances minérales destinées à augmenter son poids et sa blancheur (alun, sulfate de cuivre); pour les pâtes, addition de fécules et de couleurs artificielles toxiques; pour les pâtisseries, substitution de la vaseline et du beurre de coco au beurre de lait; pour le pain d'épice, addition de savon et de bichlorure d'étain.

8° *Lait, œufs, fromages.* Pour le lait : écrémage et mouillage, addition de conservateurs ou d'antiseptiques, de colorants toxiques décaséinification, addition d'émulsions grasses végétales. Pour les fromages : substitution au beurre de graisses animales inférieures, addition de fécules, de farines de mauvaise qualité. Pour les œufs : altération primitive des œufs durs, coloration de la coquille avec des matières toxiques (œufs rouges), œufs artificiels cuits faits de toute pièce avec de la colle de poisson et des graisses de déchet, coloriées par le safran, le curcuma ou des chromates.

9° *Corps gras.* Pour le beurre : proportion trop forte de caséine et d'eau, addition de colorants toxiques, de matières étrangères et d'antiseptiques. Pour l'oléomargarine : substitution aux suifs frais et sains de suifs piqués, altérés, traités par des huiles végétales et additionnés de colorants. Pour l'huile d'olive : addition d'huiles d'arachides et d'œillette.

10° *Sucres et matières sucrées :* fraudes très nombreuses. Les principales sont : pour le sucre en pain, addition d'amidon, de plâtre; pour le sucre en poudre, addition de plâtre, de farines avariées, de craie, etc.; pour le miel, addition de glucose, de mélasse, de gélatine, de gomme, présence de produits de couvain; pour les sirops, substitution de la glucose au sucre de canne; de même pour les confitures, avec adjonction de mucilages et de gélatine; en outre, matières colorantes toxiques. Fréquemment, substitution de *bouquets artificiels* aux jus de fruits naturels. Pour les bonbons et sucreries : couleurs toxiques, falsification du sucre d'enrobage (pralines et dragées), addition de colle de poisson et de gélatine (boules de gomme, pâte de jujube, etc.).

11° *Epices et condiments.* Toutes les épices en poudre sont falsifiées par addition de matières inertes ou âcres, peu ou pas alimentaires; la cannelle, la muscade, le macis, le clou de girofle et la vanille sont surtout fraudés par épuisement; les moutardes, par addition de fécules et d'essence d'ail de synthèse. Le vinaigre est adultéré par addition d'acide sulfurique ou chlorhydrique, présence de sels minéraux toxiques. Quant au poivre en grains, il ne reconnaît guère que l'addition de graines étrangères.

12° *Alcaloïdes alimentaires.* Les fraudes sont : pour le café en grains, grains artificiels faits avec des farines torréfiées et moulées; pour le café en poudre, marcs de café épuisés et desséchés, addition de chicorée, de poudre de glands et de figues torréfiés; pour le thé, emploi de feuilles desséchées de saule, de peuplier, de platane, colorants artificiels; pour la fève de cacao, même poudre que pour le café en grain; pour le chocolat, emploi de poudres de cacao, de baratté de beurre, addition de farine et de fécule, de graisses végétales et de matières aromatiques inférieures (baume du Pérou), etc.

— Pour les falsifications des boissons, v. ALCOOL, BIÈRE, CIDRE, LIQUEUR, POIRÉ, VIN.

FALSIFIER (lat. *falsificare* — de *falsus*, faux, et *facere*, faire. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous falsifiions. Que vous falsifiiez*) v. a. Dénaturer, altérer, contrefaire, imiter frauduleusement : FALSIFIER *un texte, une signature, des monnaies.* ‖ Frelater, altérer, en parlant d'une substance : FALSIFIER *du vin, du lait.*

— Man. *Falsifier les allures d'un cheval,* Les rendre fausses, les changer de bien en mal.

Se falsifier, v. pr. Subir une falsification : *Tout ce qui se boit et se mange* SE FALSIFIE.

FALSTAFF (sir John), nom sous lequel est désigné sir John Fastolf, fameux capitaine anglais de la guerre de Cent ans, né à Caister-Castle, dans le comté de Norfolk, vers 1378, mort en 1459. Son nom a été écrit de différentes manières : Falstolf, Falscalf, Fastol, Fastotz, Fascot. Sir John appartenait à une grande famille. En 1405 et 1406, il était en Irlande, au service de Thomas de Lancaster, deuxième fils de Henri IV, qui devint plus tard duc de Clarence. En 1408, il épousa une riche héritière du Yorkshire. Sept ans plus tard, en 1415, il se trouvait en France, y devint lieutenant du duc d'Exeter, gouverneur d'Harfleur, et se distingua à la bataille d'Azincourt. Sir John devint successivement gouverneur de Condé-sur-Noireau (1417), gouverneur de la Bastille (1420), grand maître d'hôtel du duc de Bedford, sénéchal de Normandie (1422), lieutenant du roi, régent en Normandie, gouverneur du Maine et de l'Anjou (1423). Son plus grand succès fut la fameuse *Journée des harengs*, bataille livrée aux environs d'Orléans, à Rouvray-Sainte-Croix. Jeanne d'Arc se montra, et enfin, la victoire pencha du côté de la France. A la bataille de Patay (1429), Talbot fut pris et Falstaff dut se retirer sur Corbeil. D'après Monstrelet, on l'aurait accusé de ne pas avoir secouru son collègue, d'avoir fui honteusement, et d'avoir été aussi dégradé de l'ordre de la Jarretière. D'après d'autres sources, Falstaff avait commandé une manœuvre qui, mal comprise et mal exécutée, avait entraîné le désastre. Cette dernière version semble être la bonne. Sa disgrâce ne fut pas de longue durée. Déjà, en 1432, le duc de Bedford l'envoya comme ambassadeur et le désigna comme un de ses exécuteurs testamentaires au concile de Bâle; et, deux ans après, il représenta l'Angleterre au congrès d'Arras. De 1436 à 1440, il guerroya en Normandie; ce furent ses dernières expéditions. En 1440, il retourna en Angleterre et se retira à Caister-Castle, où il fonda un collège dont il entretenait les écoliers à ses frais. Falstaff s'était enrichi pendant ses campagnes et possédait de nombreux manoirs en Angleterre. Il employa, en outre, de grosses sommes à embellir sa résidence de Caister. L'existence qu'il mena dans cette dernière partie de sa vie nous est connue par la très curieuse correspondance de son voisin John Paston (*Paston Letters*).

FALSTAFF (sir John), nom emprunté par Shakspeare au chevalier anglais dont la biographie précède, et donné par lui à un personnage qu'il a mis en scène dans les deux parties de *Henri IV* et dans *les Joyeuses commères de Windsor.* Malgré quelques traits de ressemblance, ce personnage diffère passablement de son original. Le Falstaff de Shakspeare est un homme vain, un poltron, un ivrogne, et, malgré sa corpulence et sa face rubiconde, il croit pouvoir faire des conquêtes. Il résume tous les vices et toutes les débauches, mais il est présenté sous un jour si franc, si hardi, que l'horreur disparaît et qu'on ne peut le mépriser qu'en riant de son infamie. Falstaff joue auprès du prince Hal, le futur Henri V, le même rôle que Panurge auprès du fils de Gargantua. Leur langage est souvent identique, surtout quand ils racontent leurs faits d'armes. C'est la même couardise de part et d'autre, et, parfois aussi, la même galanterie peu parfumée. Sous le rapport de l'esprit, dit Philarète Chasles, Falstaff est un homme inimitable. Comme Figaro, il a réponse à tout. Qu'un danger le menace, qu'on le trouble dans son bien-être, une saillie vive, dictée par la présence d'esprit la plus sûre d'elle-même, pare aussitôt l'attaque portée au vieil épicurien. Le nom de Falstaff est resté en littérature le type de toutes les qualités énumérées plus haut.

Falstaff, comédie lyrique en trois actes et six tableaux, livret de Arrigo Boito, musique de Verdi, représentée sur le théâtre de la Scala de Milan, le 9 février 1893, et à Paris en avril 1894. — Tirée des *Joyeuses commères de Windsor* et de plusieurs passages du *Henri IV* de Shakspeare, la pièce est, en réalité, un opéra tout à fait bouffe, avec un dénouement carnavalesque. Verdi s'est efforcé de traiter sa partition, non dans le mode de l'opéra bouffe italien classique, avec le récitatif qui tient lieu du dialogue parlé et relie entre eux les divers morceaux, mais à la manière wagnérienne, avec des scènes qui s'enchaînent les unes aux autres, et qui ne laissent place à aucun morceau proprement dit. Le sentiment bouffe de la partition de *Falstaff* est indéniable, et, sous ce rapport, quelques pages en sont d'une veine excellente, telles que la lecture de la lettre de Falstaff par les quatre commères, le petit épisode de Falstaff : *Quand j'étais page*, qui est délicieux, et la jolie scène de Quickly : *Révérence*, qui est charmante et pleine d'esprit.

On connaît trois autres opéras sous le même titre : 1° *Falstaff*, opéra italien, musique de Salieri, représenté à Vienne en 1798; 2° *Falstaff*, opéra anglais, musique de William Balfe, joué à Londres en 1838; 3° enfin, *Falstaff*, opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Georges et de Leuven, musique d'Adolphe Adam, donné au Théâtre-Lyrique le 18 janvier 1856.

FALSTER, île danoise, au sud de Seeland; 2.601 kilom. carr., 13.000 hab. Fertile, bien cultivée en vergers, champs de céréales et d'élevage. Victoire danoise sur les Suédois (1657).

FALSTER (Christian), philologue et critique danois, né à Branderslev (île de Laaland) en 1690, mort en 1752 à Ribe, où il fut recteur de l'école. Il a écrit, entre autres ouvrages : *Quæstiones romanæ* (1718); *Cogitationes philologicæ* (1719); *Amœnitates philologicæ* (1732); etc. Il composa dans sa langue des traductions du latin, et des satires originales.

FALSTERBO, village de Suède (préfecture de Malmö), sur un cap qui porte son nom, à l'extrémité sud-ouest de la presqu'île Scandinave; 310 hab. Dépendance de la commune de Skanör.

FALTERONA (MONTE), montagne de l'Apennin toscan (Italie), haute de 1.469 mètres, et sur le versant de laquelle l'Arno prend sa source.

FALTES n. f. pl. Archéol. Lames mobiles, constituant la partie inférieure des cuirasses dépourvues de cette sorte de jupon en mailles de fer qu'on appelait *braconnière* et qui, pouvant se replier, permettaient les mouvements de flexion du corps.

FALTICENI, ville de Roumanie (Moldavie), ch.-l. du district de Suceava; 8.500 hab. Foire importante; fabriques de savon et de tapis; commerce de chevaux et bœufs.

FALU, comm. de Suède (gouv. de Kopparberg); 4.050 hab.

FALUA n. f. bateau à voiles, employé pour le cabotage, en Portugal.

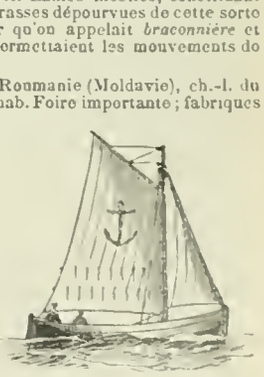

Falua.

FALUDI (François), poète hongrois, né à Németujvar en 1701, mort à Rohoncz en 1779. Il devint professeur à Vienne, puis directeur de l'imprimerie des jésuites à Nagy-Szombat. Les poésies lyriques de Faludi se distinguent par une forme très pure; il cultiva surtout l'églogue et l'idylle. Ses œuvres morales et philosophiques, tout en imitant les meilleurs ouvrages français de ce genre, ont néanmoins un tour original et beaucoup de saveur. Ses drames : *Constantin Porphyrogénète* et *César en Egypte* furent joués dans les écoles.

FALUN n. m. Géol. Dépôt marin, composé de sable siliceux et d'une quantité prodigieuse de débris de coquilles et de polypiers.

— Comm. *Diamants de falun*, Verroteries faites de tubes de verre qu'on plonge dans un alliage de plomb et d'étain.

— ENCYCL. Géol. On trouve les *faluns* dans les Landes, en Touraine, où les paysans les emploient pour amender les terres, en Anjou, Maine, Bretagne, Cotentin, etc.

Les faluns de la Touraine appartiennent à l'étage helvétien de la série miocène : ils sont particulièrement typiques dans le département de Loir-et-Cher, où les collections paléontologiques ont pu s'enrichir. Les espèces caractéristiques sont : *trochus incrassatus, turritella bicarinata, conus Mercatii, murex Turonensis, voluta miocenica, cerithium intradentatum, lima squamosa, arca Turonica*, etc. Les faluns de Bordeaux appartiennent à deux étages; la base est du burdigalien, et la partie supérieure de l'helvétien. Ceux de Saucats et de Léognan sont dans le premier cas; leurs fossiles caractéristiques sont : *turritella terebralis, oliva plicaria, lucina columbella, cardium Burdigalinum, pecten Burdigalensis, clypeaster marginatus, echinolampas Laurillardi*, etc.

— Agric. Le *falun* sert en agriculture (en Touraine, notamment, où il abonde) comme amendement calcaire. Il renferme d'ordinaire 70 p. 100 ou environ de carbonate de chaux, une proportion notable de silice (15 à 25 p. 100), de la magnésie, de l'alumine, un peu d'oxyde de fer. Son action sur le sol est analogue à celle de la marne.

FALUN, et en **Fahlun**, ville de Suède, chef-lieu de [illegible] à 192 kilom. N.-O de Stockholm, [illegible] dans une contrée aride et couverte [illegible]. Mines de cuivre très vastes.

FALUNAGE [illegible] n. m. Exploitation du falun destiné à [illegible] et les terres, emploi du falun.

FALUNER v. a. En T. d'agric., Amender avec du falun : FALUNER *un terrain, un champ.*

FALUNEUR, EUSE n. m. Econ. rur. et agric. Ouvrier [illegible], chargé de répandre sur une terre le falun.
— Adjectiv. *Ouvrier* FALUNEUR.

FALUNIEN, ENNE *ni-in, èn'* — rad. *falun*) adj. Division dans laquelle d'Orbigny groupait la partie inférieure des terrains miocènes, c'est-à-dire le *burdigalien* caractérisé par les faluns de Bordeaux, l'*helvétien* qui comprend la mollasse de la Suisse et les faluns de la Touraine et le *tortonien*.
— n. m. : *Le* FALUNIEN.

FALUNIÈRE n. f. Carrière d'où l'on tire du falun pour amender les terres.

FALZAR n. m. Arg. Pantalon.

FAMAGOUSTE ou **MANKOSTA**, port de l'île de Chypre, sur la côte orientale, et ch.-l. du district de Ivarpas. Elle est située, à 37 kilom. E. de Nicosie, sur un rocher qu'entourent encore les restes des anciennes fortifications. Famagouste fut riche et célèbre au moyen âge. Sa fondation ne remonte probablement pas au delà du VIIIe s.; et, dès le XIIe siècle, son importance était si grande que ce fut dans cette ville qu'eut lieu le couronnement de Guy de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem (1191). Les princes français fortifièrent la ville et reconstruisirent, au XIIIe siècle, sa belle cathédrale de Saint-Nicolas, transformée depuis en mosquée. Famagouste fut prise par les Génois en 1372; puis, dès 1489, elle appartint aux Vénitiens, qui complétèrent la défense de la ville par une enceinte bastionnée. En 1571, elle tomba au pouvoir des Turcs, après un siège de dix mois, soutenu par le chef Bragadino. Elle comptait alors 70.000 hab., et sa prospérité était encore très grande. La ville fut saccagée et, depuis, elle ne s'est plus relevée de sa chute. Aujourd'hui, elle n'est plus qu'une bourgade, que peuple à peine un millier d'habitants; son port est ensablé; ses magnifiques églises ogivales sont en ruine.

Cathédrale de Famagouste.

FAMAILLA, dép. de la république Argentine (prov. de Tucuman); 20.500 hab. Ch.-l. *Lules.*

FAMARS (en lat. *Fanum Martis*), comm. du dép. du Nord, arrond. et à 5 kilom. de Valenciennes, non loin de l'Escaut, 972 hab. Ch. de f. Nord. Restes d'une forteresse gallo-romaine (monument historique) et château du XVIIe siècle.

FAMATINA (SIERRA DE), chaîne de montagnes de la république Argentine (prov. de la Rioja et de San-Juan), culminant à plus de 6.000 mètres au *nevado de Famatina*, où se trouvent en abondance des métaux : or, argent, bismuth. Mines importantes d'argent. Elle donne son nom à un département de la république Argentine (prov. de la Rioja), peuplé de 6.000 hab. Ch.-l. *Famatina.*

FAMATINITE (rad. *Famatina*, n. de montagne de la république Argentine) n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre dont la formule est Cu^3SbS^4, le poids spécifique 4,57 et la dureté 3,5.

FAMA VOLAT (*la Renommée vole*), commencement d'un vers de Virgile que l'on cite pour exprimer la rapidité avec laquelle une nouvelle se répand. (On se figurait la Renommée avec des ailes et cent bouches.)

FAMBRI (Paul), littérateur et homme politique italien, né et mort à Venise (1827-1897). Il avait d'abord suivi la carrière militaire, qu'il interrompit pour ne pas servir dans l'armée autrichienne, et publié deux mémoires scientifiques : *Sur la théorie de Wronski* et *Sur la théorie générale des équations*. Il s'adonna ensuite au théâtre et fit représenter, en collaboration avec Salmini, diverses pièces qui eurent du succès : *le Galant Homme, la Réhabilitation, Tarquato Tasso, Agrippa Posthumus, les Littérateurs, Le Caporal de caserne*, qui était de lui seul, eut un succès extraordinaire. Lors de la campagne d'Italie (1859), il reprit du service, atteignit rapidement le grade de capitaine, resta dans l'armée jusqu'en 1864, et revint au journalisme. Il fut le principal rédacteur, puis le directeur de la « Stampa » de Turin, et collabora à divers journaux, où il écrivit surtout d'excellents articles militaires. Parmi ses derniers ouvrages, nous citerons : *la Vénétie*, études philosophiques et militaires (1870); *l'Amour de trois barbares : Othello, Grosmane, Mahomet II* (1884).

FAME (lat. *fama*) n. f. Dr. Réputation. (Vieux.)

FAMÉ, ÉE (rad. *fame*) adj. Qui jouit de telle ou telle réputation : *Un homme bien* FAMÉ.

Les gens mal *famés* ne sont pas très mal vus
Si d'argent et de langue ils sont d'ailleurs pourvus.
E. ALLIER

FAMÉLIQUE (*lik'* — du lat. *famelicus*; de *fames*, faim) adj. Tourmenté, torturé par la faim : *Un mendiant, Un ventre* FAMÉLIQUE.
— Substantiv. Personne famélique : *Tant de* FAMÉLIQUES *se sustenteraient de vos superfluités!* (P. Lejeune.)

FAMENNE (en lat. *Famiensis Ager*), petit pays de Belgique (prov. de Luxembourg et de Namur), entre le Condroz et l'Ardenne. Ch.-l. *Marche-en-Famenne.*

FAMENNIEN, ENNE (*mè-ni-in, èn'* — rad. *Famenne*, n. géogr.) adj. Géol. Se dit d'un étage occupant la partie supérieure du système dévonien. (Il est constitué presque complètement par des schistes et des psammites, abondants surtout en Famenne.)
— n. m. : *Le* FAMENNIEN.

FAMEUSEMENT adv. Fam. D'une manière fameuse, beaucoup, extrêmement : *J'ai été* FAMEUSEMENT *bon.*

FAMEUX (*meû*), **EUSE** (lat. *famosus*; de *fama*, renommée) adj. Célèbre; qui a une grande réputation, bonne ou mauvaise : *Un assassin, Un conquérant* FAMEUX.
— Fam. Fort distingué ou fort complet en son genre : *Un* FAMEUX *menteur. Recevoir un* FAMEUX *soufflet.*
— n. m. Fam. Ce qui est fameux, distingué en son genre : *Boire du* FAMEUX.
— SYN. **Célèbre, illustre, renommé.** V. CÉLÈBRE.
— ANTON. **Ignoré, inconnu, obscur, oublié.**

FAMILIÆ EMPTOR. Dr. rom. Nom par lequel on désignait la personne à laquelle un citoyen, voulant faire son testament, mancipait son patrimoine, non pour qu'elle le gardât à sa mort, mais pour qu'elle le remît aux personnes désignées par le disposant.
— ENCYCL. Le *familiæ emptor* n'était pas un héritier, mais plutôt un mandataire, un exécuteur des volontés du testateur. La *mancipatio familiæ* n'était, d'ailleurs, pas un testament véritable, mais plutôt un acte en tenant lieu. Plus tard, le *familiæ emptor* fut réduit au rôle de simple témoin.

FAMILIÆ ERCISCUNDÆ (ACTIO). Dr. rom. Action en partage, donnée dans le cas où l'indivision provenait d'une hérédité à laquelle plusieurs personnes étaient appelées en commun.
— ENCYCL. La formule de l'action, comme celle des autres actions *divisoires*, contenait une partie essentielle appelée *adjudicatio*, donnant au juge le pouvoir d'attribuer à chacun des copropriétaires une part divise de la chose dont celui-ci devenait propriétaire exclusif. En outre, cette action sanctionnait l'obligation de faire participer les autres propriétaires des profits retirés de la chose commune, et celle de contribuer aux dépenses faites pour le compte commun.

FAMILIAL, ALE, AUX adj. Qui concerne la famille, qui touche à la famille : *Bonheur* FAMILIAL.

FAMILIARISER (du lat. *familiaris*, familier) v. a. Rendre familier, habituer, accoutumer, former : FAMILIARISER *quelqu'un aux usages du monde.*
— Rendre accessible, d'un usage ordinaire, facile. (Vx.)
Se familiariser, v. pr. Se rendre familier, entrer dans l'intimité de quelqu'un : admettre quelqu'un dans son intimité. ‖ Prendre un ton familier, agir sans façon, sans gêne : *Celui qui* SE FAMILIARISE *perd la supériorité que lui donnait son air sérieux.* (Volt.)
— Fig. S'habituer, s'accoutumer, se faire à quelque chose : *Il* SE *faut* FAMILIARISER *avec son néant.* (Boss.) ‖ Devenir familier. ‖ Se rendre quelque chose familier, facile, par l'habitude qu'on en prend, par l'exercice : SE FAMILIARISER *avec une langue, avec un auteur.*

FAMILIARITÉ (lat. *familiaritas*, même sens) n. f. Grande intimité qui exclut la gêne et le décorum dans les relations; façons familières, exemptes de gêne : *La* FAMILIARITÉ *plaît, même sans bonté; avec la bonté, elle enchante.* (J. Joubert.) ‖ Privauté, liberté hardie qu'on se permet avec une femme. ‖ Manière de parler, d'écrire d'un ton simple et aisé : *La* FAMILIARITÉ *du style.* ‖ Expression simple du langage ordinaire.
— Habitude, connaissance parfaite d'une chose, qui s'acquiert par l'usage, l'expérience : *La peinture et la sculpture demandent, pour être comprises, une longue* FAMILIARITÉ *avec tout ce qui est élevé et grand.* (Montégut.)
— Prov. : **La familiarité engendre le mépris**, Pour conserver le respect que l'on accorde à l'homme bien élevé, il faut éviter de se familiariser à l'excès.
— ANTON. **Arrogance, dignité, fierté, gravité, raideur, réserve, suffisance, sauvagerie.**

FAMILIER (*li-é*), **ÈRE** (lat. *familiaris*; de *familia*, famille) adj. Qui a rapport à la famille. ‖ Par ext. Qui n'est pas cérémonieux; qui a des manières dépourvues de contrainte, libres : *Ne regardez pas la femme d'un autre; ne vous rendez point* FAMILIER *avec sa servante.* (Bible.) ‖ Qui est fait sans gêne, en dehors de la contrainte qu'imposent les règles de la civilité ou de l'étiquette : *Prendre un ton, un air* FAMILIER. ‖ *Animal familier*, Animal qui vit familièrement avec une personne.
— Fig. Dont on a acquis une connaissance parfaite, qui est devenu facile par l'étude, l'exercice, l'usage, l'habitude : *Des exercices* FAMILIERS. ‖ Qui est propre, ordinaire, habituel à : *L'indocilité est moins* FAMILIÈRE *aux jeunes filles qu'aux jeunes garçons.* (Théry.)
— Se dit du style, du langage simple, peu élevé, dépourvu d'ornements : *Je veux un sublime si* FAMILIER, *si doux et si simple, que chacun soit d'abord tenté de croire qu'il l'aurait trouvé sans peine.* (Ste-Beuve.)
— *Dieux familiers*, Les dieux lares des anciens. ‖ *Dieu, Esprit, Démon, Génie familiers*, Êtres surnaturels, divinités, que les anciens croyaient attachés au foyer de chaque famille pour le protéger ou à une personne pour veiller sur elle et l'inspirer.
— Substantiv. Personne admise dans l'intimité d'un personnage et qui est attachée à lui ou à sa maison : *Un* FAMILIER *des grands.* ‖ Par ext. Habitué d'une maison, ami d'une personne.
— Hist. Titre que portait, au moyen âge, le conseiller intime du roi. ‖ Nom donné aux bas officiers du saint-office, qui étaient chargés de l'exécution des ordres de l'inquisiteur : *La fonction des* FAMILIERS *est d'arrêter les prisonniers par ordre de l'inquisition.*
— n. m. Littér. Genre, style familier : *Le grand art, ce me semble, est de passer du* FAMILIER *à l'héroïque, et de rendre avec des nuances délicates.* (Ste-Beuve.)
— ANTON. **Arrogant, digne, fier, grave, raide, réservé, suffisant.** — **Farouche ou effarouché, inapprivoisable, inapprivoisé, insociable, sauvage.**

FAMILIÈREMENT adv. D'une façon familière, avec familiarité. ‖ En style, en langage familier : *Exprimer* FAMILIÈREMENT *de grandes choses n'appartient qu'aux grandes âmes.* (E. Labouïaye.)

FAMILISTÈRE (*stèr'*) n. m. Etablissement où plusieurs familles vivent en commun, dans le système de Fourier.
— Nom donné à de vastes édifices construits pour loger tous les ouvriers d'une fabrique, ainsi que leurs familles, qui trouvent dans l'établissement toutes les ressources matérielles nécessaires à l'existence.
— ENCYCL. Le plus important des *familistères* est celui fondé par Godin-Lemaire en 1859 à Guise, dans le département de l'Aisne. Dans ce vaste établissement, existe l'association la plus complète entre le capital et le travail. Les ouvriers sont arrivés peu à peu à racheter l'usine. Moins de trente ans après la fondation, dès 1888, ils possédaient la valeur de 1.900.000 francs, en titres de l'établissement, pour devenir les seuls propriétaires en 1902.

FAMILLE (*ll* mll. — du lat. *familia*, même sens) n. f. Association de personnes issues du même sang, et vivant ensemble sous le même toit : *L'homme, mari et père, est le chef de la* FAMILLE. ‖ Progéniture, enfants du même père ou de la même mère : *Être chargé de* FAMILLE. ‖ Par ext. Ensemble des parents à un degré quelconque.
— Race, rejetons issus d'une même souche pendant une série d'années ou de siècles : *La* FAMILLE *des Guises.*
— Par ext. Association de personnes ayant la même origine ou les mêmes intérêts : *La* FAMILLE *humaine.* ‖ Se dit des religieux d'un même ordre ou du même monastère, des philosophes de la même école, etc. ‖ Catégorie de personnes ou de choses : *La* FAMILLE *des hypocrites est immense. Les arts sont de la même* FAMILLE *que la poésie.*
— Antiq. Se dit, en Italie, des personnes attachées au service d'un grand : *La* FAMILLE *d'un cardinal.* ‖ Au moyen âge, Ensemble des vassaux d'un suzerain. ‖ *Famille publique*, Ensemble des esclaves romains attachés à un service public : *Chaque région de Rome possédait une* FAMILLE PUBLIQUE. ‖ *Famille de gladiateurs*, Troupe de gladiateurs exploités par un même laniste.
— Bot. *Famille pleureuse*, Nom vulgaire de l'*agaricus hariolorum.*
— Gramm. *Famille de mots*, Groupe de mots issus d'une racine commune.
— Hist. *Familles secrètes*, Familles patriciennes de Zurich, entre les mains desquelles le pouvoir se trouve concentré. ‖ *Famille régnante*, Famille dont un membre gouverne actuellement l'Etat, et chez laquelle la couronne est héréditaire. ‖ *Pacte de famille*, Traité conclu en 1761 entre Louis XV et Charles II, roi d'Espagne. ‖ *Société de famille*, Société secrète fondée en France en 1834.
— Hist. nat. V. la partie encycl.
— Loc. div. *Sainte famille*, Joseph, la Vierge et l'enfant Jésus; tableau qui représente ces personnages : *Les* SAINTES FAMILLES *de Raphaël, de Murillo.* ‖ *Père, Mère de famille*, Personne mariée qui a des enfants. ‖ *Chef de famille*, Le père ou le plus âgé des mâles de la famille; le plus âgé de la ligne directe, lorsqu'il y a des branches collatérales. ‖ *Soutien de famille*, Fils qui soutient la famille à laquelle il appartient. ‖ *Fils, Enfant de famille*, Jeune homme qui est encore sous l'autorité de ses parents. — Fils d'une famille riche ou considérée. ‖ *Conseil de famille*, Conseil de parents légalement institué pour veiller aux intérêts d'un mineur ou d'un interdit. ‖ *Air de famille*, Type particulier, ressemblance qu'on remarque souvent entre les membres d'une même famille. — Par ext. Ressemblance marquée : *Toutes les colonies anglaises avaient entre elles, à l'époque de leur naissance, un grand* AIR DE FAMILLE. (De Tocqueville.)
— SYN. **Famille, maison.** D'après l'Académie, quand on parle des grandes et anciennes races de France et des pays étrangers, on emploie *maison* plutôt que *famille*, et au contraire, lorsqu'on parle des anciens Grecs ou des anciens Romains, on emploie de préférence *famille : La* FAMILLE *des Héraclides. La* FAMILLE *des Scipions.* Cela n'est pas une règle; Bossuet, par exemple, applique le mot *famille* aux grandes races des temps modernes, et les meilleurs auteurs ont suivi cet exemple. D'une façon générale, on peut dire que *famille* est préférable quand on veut évoquer l'idée de personnes du même sang, vivant côte à côte, et *maison* lorsque l'on considère ces personnes et leur descendance se succédant dans les temps en se transmettant leurs privilèges, leurs haines, etc.
— ALLUS. LITTÉR. :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa *famille?*

Vers de l'opéra de *Lucile*, paroles de Marmontel, musique de Grétry. Dans l'application, ce vers s'emploie rarement au propre et sérieusement; c'est toujours d'une manière ironique et plaisante.
— ENCYCL. Hist. Fondement nécessaire de la société, la *famille* est encore le premier besoin de l'homme : elle donne un but à son activité et un aliment à ses affections; elle fait, à la fois, sa force, son honneur, sa joie.
Deux éléments essentiels toujours reconnus par les législations, mais diversement compris, la constituent : d'une part, l'union de l'homme et de la femme; de l'autre, l'autorité des parents sur les enfants, surtout le pouvoir paternel.
En ce qui regarde les époux, l'union d'un seul homme avec une seule femme, ou *monogamie*, type idéal du mariage, est pratiquée dès l'origine de l'humanité. On la trouve dans la Chine, la Mongolie, l'Inde et l'antique Egypte. Les Grecs, les Romains, les Gaulois et les Germains lui ont été particulièrement fidèles, malgré d'assez nombreuses exceptions admises ou tolérées : pluralité des femmes autorisée chez le souverain, à titre d'honneur; *concubinat*, qui, sous ses formes différentes, permettait au Grec et au Romain de donner à l'épouse légale des compagnes quasi légitimes. On sait que, dès son avènement, le christianisme condamna formellement le concubinat comme une dérogation à l'intégrité première de l'union conjugale.
La *polygamie*, qui donne à l'homme plusieurs épouses simultanément, a existé et existe encore chez beaucoup de peuples de l'Orient, surtout de race sémitique. Les patriarches de l'Ancien Testament l'ont pratiquée. Mahomet, qui l'a trouvée établie parmi les Arabes, l'a consacrée par des lois précises.
La *polyandrie* est l'union d'une seule femme avec plusieurs maris simultanés. Elle a été pratiquée par plusieurs peuples de l'Asie; aujourd'hui, elle est encore en vigueur dans une partie du Thibet.

La condition de la femme, chez les différents peuples, a varié avec la manière dont ils ont conçu le mariage. La polygamie a réduit la femme à l'état de reclusa et souvent d'esclave ; la monogamie lui a toujours donné plus de dignité et d'indépendance. Ce n'est pourtant qu'après l'avènement du christianisme que l'épouse devint véritablement l'égale, en droit, du mari.

Chez les peuples sauvages, l'union de l'homme et de la femme revêt les formes les plus diverses : on y rencontre la monogamie dans toute sa rigueur, comme la polygamie avec toutes ses variétés ; on y trouve même, parfois, la communauté des femmes. Parfois, la femme est une captive et fait partie du butin de la guerre ; souvent, elle est l'objet d'un marché ; toujours elle sert l'homme comme une esclave. V. FEMME.

Quant à l'autorité paternelle, elle semble avoir eu, dans l'origine, une étendue presque illimitée : à peu près partout, le père posséda d'abord sur son enfant le droit de vie et de mort. Mais les lois ne tardèrent pas à restreindre ce pouvoir excessif. Moïse, chez les Hébreux, permit seulement au père de vouer au service du tabernacle son fils incorrigible. Dans l'ancienne Egypte, il était interdit au père d'attenter à la vie ou à la liberté de son enfant. A Athènes, Solon porta les mêmes défenses. Lycurgue alla beaucoup plus loin à Sparte : il voulut que, dès l'âge de sept ans, le fils fût soustrait à son père, pour être élevé par l'Etat. A Rome, au contraire, d'après l'ancien droit, le père pouvait, à son gré, disposer de la vie de ses enfants, les vendre comme esclaves jusqu'à trois fois, les déshériter ou, par adoption, leur en substituer d'autres. Mariés et quel que fût leur âge, ses fils étaient soumis à sa puissance avec leurs propres enfants ; il était le seul maître de tous les biens, le seul dépositaire de toute l'autorité. En réalité, la vieille famille romaine était la réunion de personnes, rapprochées ou non par le sang, sous une autorité à peu près absolue. (V. AGNAT.) Réservons une mention spéciale aux Chinois. Chez eux, les enfants doivent au père une sorte de culte : les devoirs envers les ancêtres, le souverain et la Divinité, ne sont qu'une extension de la piété filiale.

Chez les chrétiens, le pouvoir paternel est présenté surtout comme une délégation de la Providence et un ministère de dévouement : l'affection, jointe au respect, devient le lien principal qui doit unir les enfants à leur père. En même temps, le christianisme donne à la femme ce que l'antiquité lui a toujours refusé, sauf à Rome : une part dans l'éducation et le gouvernement des enfants. Toutefois, en France, avant la Révolution, l'action de l'Eglise ne parvint pas à effacer complètement dans la législation les traces profondes du droit romain ; et le Code civil donna longtemps à l'autorité du père plus d'étendue que ne lui en laissait le droit canon. Dans notre siècle, l'Etat montre une tendance de plus en plus marquée à intervenir dans la famille, pour surveiller l'exercice de l'autorité paternelle.

— BIBLIOGR. : Le Play, *l'Organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps* (Paris, 1888) ; Franqueville, *la Famille et l'Eglise catholique* (Lille, 1882) ; Lacombe, *la Famille dans la société romaine* (Paris, 1889) ; Letourneau, *l'Evolution du mariage et de la famille* (Paris, 1888).

— Dr. rom. La *famille* romaine était constituée selon le type patriarcal, car elle avait pour fondement essentiel la *patria potestas*, puissance reconnue sur les enfants par le droit civil au *pater familias*. Le mot *familia* comprenait l'ensemble des personnes soumises à cette puissance : les enfants d'abord, naturels ou adoptifs, la femme lorsqu'elle était *in manu*, les petits-enfants nés d'un fils ; les petits-enfants nés des filles appartenaient à la famille de leur père. Dans la famille romaine étaient encore compris les esclaves, à cause de la confusion qui s'était opérée primitivement entre la puissance dominicale et la puissance paternelle. Mais elle ne s'arrête pas à ce premier cercle : elle comprend les *agnats*, qui constituaient la famille civile et qui, par la vertu de la *patria potestas*, formaient, avec la famille proprement dite, un groupe, une véritable corporation, comprise sous le nom de *gens*. Avec le temps, la constitution de la famille romaine se modifia profondément. Sous l'influence du droit prétorien, le lien naturel de la descendance, la *cognatio* prit une grande importance dans la famille et finit par supplanter complètement le lien civil et artificiel de l'*agnatio* dans les lois de Justinien.

— Anc. dr. franç. Chez les Gaulois, le père de famille avait un pouvoir absolu sur sa femme et ses enfants. Les Romains introduisirent chez eux leur système artificiel de parenté civile. Les Germains n'ont, au contraire, connu que la *famille* naturelle ; le *mundium*, ou autorité paternelle, était plutôt un instrument de protection que de domination. Il y avait une sorte de solidarité entre tous ceux qui vivaient sous le *mundium* d'un même chef et, en cas de meurtre, la famille entière poursuivait la réparation.

Dans l'ancienne France, les principes du droit romain sur la famille ont laissé plus de traces dans les pays de droit écrit, et les coutumes germaniques dans les pays coutumiers. La féodalité a beaucoup influé aussi sur le caractère de la famille, en créant des inégalités, comme les droits d'aînesse et de masculinité, les substitutions, etc., institutions qui s'expliquent par le désir de perpétuer le fief dans la famille.

— Hist. *Société des familles*. Après l'insurrection de la Société des droits de l'homme, en 1834, les républicains, vaincus, organisèrent la Société des familles, société secrète, dont les principaux chefs furent Blanqui, Barbès et Martin Bernard. Chaque soldat de la société devait se grouper autour des chefs de sections, et se fournir de munitions de guerre, être prêt au premier appel. Les chefs de section relevaient d'un commandant de quartier, lequel était sous les ordres d'un agent révolutionnaire. Les conspirateurs, au nombre de quarante-trois furent condamnés en 1836 : six à deux ans de prison et les autres à des peines moins fortes. La Société des familles fournit les cadres de la fameuse Société des saisons.

— Hist. nat. En histoire naturelle, on entend par *famille* une division systématique de l'ordre ou du sous-ordre qui renferme les genres. Ainsi, la famille des canidés comprend les genres chien, loup, chacal, etc. La famille est la quatrième division du règne, la première étant l'embranchement, la seconde la classe, la troisième l'ordre. (Ex. : l'espèce chien domestique [*canis familiaris*] appartient au genre chien, qui fait partie de la famille des canidés, de l'ordre des carnivores, de la classe des mammifères et de l'embranchement des vertébrés.) Au-dessous de la famille existe quelquefois la tribu ou sous-famille. Les familles prennent la désinence *idés*, les tribus la désinence *inés*. D'une façon généralement adoptée, on fait les familles zoologiques du masculin pluriel (*canidés*), et les familles botaniques du féminin pluriel (*chénopodiacées*), et la terminaison *acées* est alors la plus habituelle dans le règne végétal.

— Iconogr. Parmi les diverses représentations relatives à la *famille*, on peut citer : *la Première Famille*, groupe en marbre de J. Garraud (Jardin du Luxembourg, 1845). C'est l'œuvre la plus connue de ce sculpteur ; — *la Famille malheureuse*, tableau de Mlle Mayer, continué par Prud'hon. Dans une étroite mansarde, près d'une misérable couche, un pauvre père de famille voit sa dernière heure venir ; il est assis sur un tabouret, la tête appuyée sur le sein de sa femme, qui reste debout derrière lui et qui le soutient des deux mains ; deux petits garçons sont assis devant leur père ; une jeune fille, plus âgée, debout derrière ses frères, sanglote, le visage caché dans son tablier. — Le même sujet a été traité par Octave Tassaert. Ce tableau, exposé au Salon de 1850, a été acheté par l'Etat et placé au musée du Luxembourg.

A. van de Velde a peint *la Famille du pâtre* (Louvre) ; Horemans, *la Famille du cordonnier* et *la Famille du tailleur* (musée des Offices) ; Beschey, une *Famille flamande* (Louvre), Van Mieris le Vieux, même sujet (Louvre), Karel de Moor van Slingelandt, une *Famille hollandaise* (Louvre) ; Colin, une *Famille de pêcheurs* ; Eugène Delacroix, une *Famille arabe* (1855) ; Hœckert, une *Famille de pêcheurs lapons* (1857) ; Gallait, *la Famille du prisonnier*, etc.

Parmi les compositions historiques, nous citerons : une *Famille livrée aux bêtes du cirque, sous Néron*, groupe, par Maindron (1836) ; une *Famille juive insultée par les truands sous Charles VI*, tableau de Ed. Moyse (1870) ; *la Famille royale au temple*, tableau de E.-M. Ward (1855).

Famille (SAINTE). Il est peu de sujets que les artistes chrétiens aient retracés plus fréquemment que celui de *la Sainte Famille*. D'ordinaire, la composition comprend trois figures : la Vierge mère, l'enfant Jésus et saint Joseph, le père nourricier ; mais, souvent aussi, à côté de ces personnages, se placent d'autres membres de la famille de Jésus : le petit saint Jean, sa mère Elisabeth ; Anne, mère de Marie, etc. Une des plus anciennes représentations que nous connaissions de *la Sainte Famille* est une mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, qui a été publiée par Bianchini. Ce n'est guère qu'au XVe siècle que les tableaux et les bas-reliefs sur ce sujet commencent à devenir fréquents.

C'est l'école italienne qui a produit le plus grand nombre de *Saintes Familles*. Citons celles d'Andrea del Sarto (Florence), de Raphaël (Londres, Munich, Saint-Pétersbourg, etc.), du Corrége (Parme et Florence), de Michel-Ange (Florence), de Fra Bartolommeo (au palais Pitti, à l'Académie de Florence), d'Annib. Carrache (Louvre, Ermitage, musée de Naples), de L. Carrache (Ermitage), du Dominiquin (Louvre), de L. Giordano (Madrid et Naples), de Giorgione (Louvre), du Guercbin (Ermitage), du Parmesan (Louvre, musées de Florence, Naples, Madrid, Bruxelles), du Pérugin (Louvre), du Titien (Louvre, Dresde, Florence, Madrid, Rome), de P. Véronèse (Louvre, musées de Florence, Munich, Bruxelles, Saint-Pétersbourg), de L. de Vinci (Louvre, musée de Madrid), etc.

De tous les artistes de l'école espagnole, Murillo est celui qui a peint le plus souvent *la Sainte Famille*. Il y a des tableaux de lui sur ce sujet au Louvre, au musée de Madrid, à la National Gallery, à l'Ermitage.

La Sainte Famille, d'après Raphaël.

Les écoles du Nord (Allemagne et Pays-Bas) ont produit surtout de nombreuses estampes. Albert Dürer, entre autres, a gravé sur bois six compositions, dont l'une est connue sous le nom de *la Sainte Famille aux papillons*.

Le musée du Belvédère, à Vienne, possède des *Saintes Familles* peintes par Fr. Floris, Ger. Seghers, Van Dyck et d'autres.

Le Louvre a des *Saintes Familles* peintes par Van Kessel, Lucas de Leyde et Van Dyck, Rembrandt, etc. Les musées de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, du palais Pitti, des Offices, de Bruxelles, de Munich possèdent des tableaux de la même nature et de la même école.

Les *Saintes Familles* peintes ou gravées par des artistes français sont nombreuses : on en cite de Poussin (musée de l'Ermitage), au Louvre, au palais Corsini, à Rome, etc. ; quelques-unes ont été gravées par G. Chasteau, J.-B. Massard, Mich. Natalis, Et. Baudet, J. Hyrtl, J. Jenkins, J. Pesne, etc. De Sébastien Bourdon il y a de jolis tableaux au musée des Offices et au Louvre.

Nous mentionnerons les tableaux de J. Blanchard (au Louvre), Lebrun, Watteau (à l'Ermitage), Baguin (au Louvre), Lesueur (à l'Ermitage), Hovasse (musée de Madrid).

Famille (FRÈRES DE LA **Sainte-**), congrégation fondée en 1835, dans le diocèse de Belley. Elle possède une maison mère et environ soixante écoles. Son système pédagogique est celui des écoles chrétiennes.

Famille (SŒURS DE LA **Sainte-**). Ce nom est porté en France par plusieurs congrégations de femmes vouées à l'enseignement. Les principales sont celles de Pézens, de Villefranche, de Besançon, de Lyon et d'Amiens. Une congrégation de religieuses enseignantes, appelées *sœurs de la Sainte-Famille de Nazareth*, a sa maison mère dans le village du Plan (Haute-Garonne).

Famille (PACTE DE), traité conclu en 1761 entre les Bourbons de France, d'Espagne et d'Italie, pour résister à la puissance navale de l'Angleterre. — Ce traité n'est pas son origine dans une conception de Choiseul ; il ne fut que la consécration officielle d'alliances conclues antérieurement. Les quatre Etats se garantirent leurs territoires, en quelque partie du monde qu'ils fussent places, et ils ne pouvaient, les uns ou les autres, négocier ou traiter, si ce n'est d'un consentement unanime (1761). Le pacte a d'ailleurs conduit la France à faire sans succès la guerre au Portugal, en vue de le contraindre à fermer ses ports aux Anglais, il a conduit l'Espagne à perdre, coup sur coup, la Floride et La Havane, quatorze vaisseaux de ligne, et 75 millions de francs en or ou en marchandises ; il a enfin apporté à la France elle-même la charge nouvelle de défendre les intérêts de l'Espagne et de l'indemniser par la cession de la Louisiane (1763). Il ne devait être utile aux Français que bien plus tard, dans la guerre de l'indépendance américaine.

Famille (UNE), comédie en quatre actes et en prose de Henri Lavedan. (Comédie-Française, 1890.) — L'explorateur Chalus ne jure que par l'Afrique, qu'il a parcourue en tous sens. Mme Féral, sa seconde femme, est une Syrienne d'une beauté troublante, quoique dépassant la quarantaine. André Le Brissard, marié à Jeanne Chalus, fille du premier lit, est un vivant impénitent, toujours en quête de sensations neuves. Devenu amoureux de sa belle-mère, il l'assiège au point qu'elle ne peut lui refuser un rendez-vous. Mais, Mme Jauzelle — une victime de Le Brissard — a surpris le secret. Pour se venger d'André, elle avertit le mari par une lettre anonyme. Mais Mme Féral, qui s'est ressaisie et veut rester honnête, consacre toute la durée du tête-à-tête à sermonner, moraliser ce gendre unique. Quand apparaît le mari, rassuré et souriant dans sa barbe d'explorateur, il n'a plus qu'à appliquer à Le Brissard un an d'Afrique comme pénitence. Le dialogue est écrit avec beaucoup d'esprit ; du commencement à la fin mille mots heureux partent.

Famille Benoiton (LA), comédie en cinq actes, par Victorien Sardou, représentée pour la première fois au théâtre du Vaudeville, le 4 novembre 1865. Cette famille se compose de sept personnages : le père, ex-fabricant de sommiers élastiques, et qui, retiré de l'industrie avec une grosse fortune, se livre maintenant à la spéculation ; la mère, qui n'apparaît pas une seule fois sur la scène, étant toujours sortie ; trois filles, dont l'une, mariée, se dissipe et se compromet, tandis que les deux autres parient aux courses, parlent argot, se font prendre pour des cocottes ; deux fils, un collégien, cancre de la plus belle venue, qui méprise déjà les femmes et joue à la Bourse, un petit bonhomme de dix ans, élevé par M. Benoiton d'après ce qu'il appelle la méthode positive et qui montre une vocation des plus précoces pour les affaires. Sans entrer dans les détails de l'intrigue, assez banale, mais habilement menée, disons que l'auteur a eu pour objet de satiriser les mœurs des bourgeois enrichis, surtout en ce qui a rapport au mariage et à la vie conjugale. Sa satire est, d'ailleurs, assez légère, malgré maints traits de caricature, et se joue plutôt à la surface. Mais, si *la Famille Benoiton* n'a rien d'une étude solide et profonde, c'est une pièce très vive, très amusante.

Famille Pont-Biquet (LA), comédie en trois actes, par Alexandre Bisson, jouée au Vaudeville en 1892. — M. Pont-Biquet, un juge d'instruction de province, austère et respecté, est atteint d'une infirmité gênante. Chaque fois qu'il passe une nuit dans la chambre conjugale, il en sort sourd pendant quarante-huit heures. Mme Pont-Biquet est acariâtre et a la bosse de la passion. C'est ce que s'est amusé à constater son gendre, La Reynette, un jeune magistrat fin de siècle, en lui écrivant sous le nom de « Robert » des lettres d'amour auxquelles elle a répondu poste restante. Leur autre fille est sur le point d'épouser un jeune professeur, Jacques Dubois. Or celui-ci vient d'être relancé par une maîtresse crampon, l'écuyère Carmen, et il supplie son futur beau-frère d'employer tous les moyens pour la faire partir. La Reynette accepte volontiers cette mission. Sur ces entrefaites, survient le mari de Carmen, Dagobert, l'homme poisson, un type impayable, qui, voulant faire prendre sa femme en flagrant délit, demande au juge Pont-Biquet un mot pour le commissaire de police. La Reynette passe la nuit dehors. En rentrant le lendemain à la maison, il donne sur l'emploi de son temps des explications fantaisistes, qui sont loin de satisfaire sa femme et Mme Pont-Biquet. En réalité, il se trouvait avec Carmen lorsque le commissaire est arrivé ; il avait pu se cacher pendant que l'impétueuse Carmen s'était réfugiée dans la chambre du pauvre Bouzu, contre qui on avait dressé procès-verbal. L'innocent Bouzu est amené. En l'absence de Pont-Biquet, La Reynette l'interroge et le comble d'égards. Mme Pont-Biquet, qui entrevoit la vérité, devient menaçante. La Reynette la terrifie en prononçant ce seul mot : « Robert. » Enfin, après des scènes extrêmement comiques, dans lesquelles La Reynette, s'érigeant en juge, interroge Dagobert, puis Mme Pont-Biquet, M. Pont-Biquet arrive. Il a voulu faire une enquête personnelle auprès de Carmen. On lui parle en vain : il répond tout de travers, il est devenu sourd comme il ne l'a jamais été. Cette pièce, spirituelle, a obtenu un succès de fou rire.

FAMILLEUREUX, comm. de Belgique (Hainaut), arr. admin. et judic. de Charleroi, sur la Sennette, affluent de la Sonne ; 1.924 hab.

FAMILLEUX (*mi-lleû* [*ll* mll.]), **EUSE** de l'anc. v. *famelier*, avoir faim, du bas lat. *famiculare*, même sens adj. Faucon. Se dit d'un faucon qui a constamment besoin de manger, ce qui indique un excellent oiseau pour le vol.

FAMILLISME (*mi-llism'* [*ll* mll.]) n. m. Philos. soc. Amour de la famille, dans le système de Fourier, qui en fait une des quatre passions cardinales : *L'éducation est la branche primordiale du* FAMILLISME. Fourier.

FAMILLISTES (*mi-llist'* [*ll* mll.] — rad. *famille*) n. m. pl. Membres de deux sectes : l'une anglaise, l'autre américaine, qui parurent au XVIe siècle et prirent le nom de *familles d'amour*. — Un FAMILLISTE.

FAMIN (Pierre-N[illegible]) [illegible] en et poète français, né [illegible] Paris [illegible] 1748, [illegible] Dabadie curé de Sanois, il [illegible] précepteur des fils du duc d'Orléans, puis [illegible] sous la Sécurité. Outre des ouvrages sur la physi[illegible] [illegible] *Mémoires et [illegible]*, vaudeville 1775 [illegible] *[illegible]*, comédie 1793; *Mes opuscules*, et [illegible] *littéraires* 1820.

FAMIN (Nicolas-Marie-César), diplomate et littérateur [illegible], né à Marseille en 1759, mort en 1823. Il fut chan[illegible] de légation en Italie, à Lisbonne, à Londres et à [illegible]rg, consul de France à Jassy en 1802, puis à Saint-Sébastien. Ses principaux ouvrages sont: *Cabinet secret du musée de Naples* 1832; *Histoire des amazones* [illegible]; *Histoire des incursions des Sarrasins en Italie du* VIIe *au* XIe *siècle* 1843, inachevée; *Histoire de la rivalité et du protectorat des Églises chrétiennes en Orient* 1853, livre où sont exposées clairement les premières causes de la guerre de Crimée, etc. Famin a laissé en mourant plusieurs ouvrages inédits, dont le plus important est une *Histoire monétaire du Portugal*.

FAMINE (du lat. *fames*, faim) n. f. Grande disette d'alim[illegible] [illegible] entraîne. *La* FAMINE *a conduit plus d'une* [illegible] *à la dernière place* (Barbaste.)

— *Crier famine*. Se plaindre de sa détresse, de son [illegible]. *Crier famine sur un tas de blé*. Se lamenter [illegible] si l'on était fort malheureux, tandis qu'on se trouve dans l'abondance. *Prendre quelqu'un par la famine*. Le soumettre en lui retranchant les subsides.

— Il est *Pacte de famine*, Conspiration de gens riches qui s'associèrent, sous Louis XV, pour provoquer des disettes dans un but de spéculation.

— ENCYCL. La cause la plus générale de la *famine* est l'insuffisance des récoltes alimentaires, due à des gelées, inondations, sécheresses, etc. Elle est rarement générale; quand la récolte manque dans une région, elle abonde dans une autre; mais, si le pays dépourvu est pauvre ou mal gouverné, ou isolé des autres par l'absence de voies de transport, si la guerre civile rend impossible la circulation des subsistances, la famine se produit avec toutes ses conséquences. Les chemins de fer, la navigation, la liberté du commerce, l'abaissement des barrières douanières, la concurrence universelle même ont contribué beaucoup à écarter les risques de famine dans les pays civilisés. Mais la misère peut encore, dans certaines contrées, aggraver singulièrement les difficultés de l'alimentation, en cas de mauvaises récoltes. En 1868, par exemple, l'Algérie française a été en proie à une horrible famine, par suite de laquelle trois cent mille Arabes sont morts de faim. L'Inde anglaise est encore assez souvent éprouvée par la famine: en 1899-1900, par suite de mauvaises récoltes dans les provinces centrales et occidentales, plus de cinquante millions d'Hindous ont été en proie à ce terrible fléau; et le gouvernement indien n'a pu guère en secourir quotidiennement que trois millions cinq cent soixante-trois mille au maximum.

L'histoire mentionne d'innombrables famines, depuis l'époque des Ptolemées, en Égypte, jusqu'aux temps modernes. En France, les chroniqueurs du moyen âge les enregistrent minutieusement. Le règne de Louis XIV fut un des plus féconds en disettes.

Avec le règne de Louis XVI commença, en 1775, une série de troubles, dus à des famines réelles ou hypothétiques, qui ne cessèrent qu'en 1796. Les années 1810 et 1811 sous Napoléon Ier, 1816 sous Louis XVIII, furent également des années de disette, marquées par de graves désordres. En 1847, année de la dernière famine sérieuse que la France ait eu à subir, il y eut encore à réprimer des émeutes provoquées par la panique.

— SYN. **Famine, disette.** V. DISETTE.

— ANTON. **Abondance.**

Famine (PACTE DE), nom donné au contrat que l'on accuse le gouvernement de Louis XV d'avoir conclu, en 1753, avec un certain nombre de négociants pour accaparer les grains du royaume et en faire artificiellement hausser le prix par des disettes factices.

— ENCYCL. A la fin de l'ancien régime, le gouvernement se croyant responsable de l'alimentation publique, et dans la crainte que Paris ne fût pris de famine, avait organisé un service d'approvisionnements.

Le bruit se répandit qu'il réalisait des bénéfices, et, en 1753, le marquis d'Argenson parla d'un profit de 1 million de francs par jour. Mais c'est exclusivement à propos du contrôleur général de L'Averdy qu'il fut question d'un véritable pacte de famine, qui aurait été formé entre un groupe de traitants et le roi lui-même.

L'Averdy voulant que quarante mille setiers de blé fussent constamment tenus à la disposition de l'administration, un sieur Malisset lui proposa, pour éviter les frais excessifs de l'emmagasinage, de renouveler les approvisionnements, à ses risques et périls: l'affaire fut conclue; Malisset se vit assurer un traitement de 30.000 livres, durant douze ans, 1765. Mais il signa avec ses cautions un acte de partage, et la pièce tomba aux mains d'un certain Le Prévôt de Beaumont, qui crut y voir le texte d'un *pacte de famine* conclu entre le contrôleur général et d'indignes spéculateurs dont les bénéfices, d'ailleurs, ne furent jamais apparents. Malisset et ses cautions moururent dans la misère.

Le Prévôt, soupçonné de vouloir publier des libelles contre le gouvernement, avait été arrêté et retenu en prison durant vingt-deux ans.

Devenu libre en 1789, il dénonça le pacte, sans intéresser l'Assemblée constituante, ni l'Assemblée législative, ni la Convention; mais il n'en vint pas moins devant le tribunal révolutionnaire accuser encore L'Averdy, quand celui-ci y fut traduit.

Telles sont les origines d'une légende qui s'est, de nos jours, singulièrement accréditée, et qui, malgré l'accord des historiens méritera un sérieux examen.

— BIBLIOGR. Biollay, *le Pacte de famine* (Paris, 1885); Biré, *la Légende du pacte de famine* (« Correspondant », 1889).

FAMINTZINE (Alexandre Sergiewitch), compositeur et musicographe russe, né à Kaluga en 1841. Il fut, de 1865 à 1872, professeur d'histoire de la musique au conservatoire de Saint-Pétersbourg et, plus tard, secrétaire de la Société russe de musique. Il a fait représenter en cette ville deux opéras: *Sardanapale* (1875), et *Uriel Acosta* (1883). On connaît aussi de lui une *Rapsodie russe* pour orchestre, deux quatuors pour instruments à cordes et divers morceaux de piano, et une collection intéressante de chants populaires russes. Famintzine a été critique musical de divers journaux, et a traduit en russe plusieurs traités didactiques allemands de C.-F. Richter, de Braeseke et de Marx.

FAMIS (*mass*) n. m. Étoffe de Smyrne, dans la texture de laquelle il entre des fils dorés.

FAMOSITÉ n. f. Qualité de ce qui est fameux. (S'emploie surtout en mauv. part.)

FAMPOUX, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 7 kil. d'Arras, sur la Scarpe; 1.015 hab.

FAN n. m. Un des noms vulgaires du bêtre commun.

FANAGE (*naj'* — rad. *faner*) n. m. Action de retourner et d'éparpiller l'herbe fauchée, à l'effet de hâter sa dessiccation.

— ENCYCL. Dans le mode de *fanage* le plus simple, on se sert d'une fourche à deux ou trois dents. Le matin, quand la rosée a disparu, l'herbe fauchée est étendue sur le sol. Au milieu du jour, on la soulève et on la secoue doucement. Le soir venu, on la rassemble et la dispose en petits tas, et on ramène vers ces meulettes les brins d'herbe éparpillés, en ratissant alentour. Le fanage est commencé d'ordinaire deux jours ou trois après la fauchaison. La durée en est variable suivant le temps qu'il fait et suivant l'humidité naturelle de la prairie; mais, dans les conditions les plus favorables, elle s'étend sur une période d'au moins deux à cinq jours. Le fanage terminé, l'herbe est disposée en meulons, puis on la rentre au fenil. Il convient d'ajouter que la luzerne, le sainfoin, le trèfle, d'une manière générale toutes les plantes légumineuses des prairies artificielles, ne doivent être fanées qu'en prenant des précautions toutes spéciales, tant elles s'effeuillent avec facilité. En grande culture, ce travail est exécuté par des *faneuses mécaniques*. V. FANEUSE.

— *Méthode du foin brun*. On appelle *foin brun* celui qu'on récolte en le faisant fermenter, au lieu de le faire sécher. A cet effet, le foin, mis en meule quand il est encore humide, est tassé très fortement. Cette méthode est en usage en Angleterre, où le climat est très humide.

FANAGE (*naj'* — rad. *fane*) n. m. Ensemble des fanes d'une plante.

FANAGORIA. Géogr. V. PHANAGORIA.

FANAISON n. f. Agric. Syn. de FENAISON.

FANAL (de l'ital. *fanale*, du gr. *phanos*, flambeau) n. m. Grosse lanterne dans laquelle on allume une bougie ou quelquefois une mèche alimentée par un réservoir d'huile: *Allumer, Éteindre des* FANAUX.

— Archéol. V. la partie encycl. ‖ *Fanal de cimetière*, Colonne creuse élevée dans un cimetière, pour y placer un fanal pendant la nuit. V. LANTERNE DES MORTS.

— Mar. Lanternes ou feux employés à bord des navires et pour l'éclairage des côtes. ‖ *Fanaux de côté*, Feux vert et rouge servant à indiquer, la nuit, quel bord présente le navire. ‖ *Fanal de combat*, Lanterne destinée à éclairer les batteries. ‖ *Fanal sourd*, Lanterne de ronde. ‖ *Fanaux de signaux*, Lanternes hissées en tête des mâts pour faire des signaux d'un navire à un autre. ‖ *Fanal de phare*, Syn. de LANTERNE OU POSTE OPTIQUE DU PHARE.

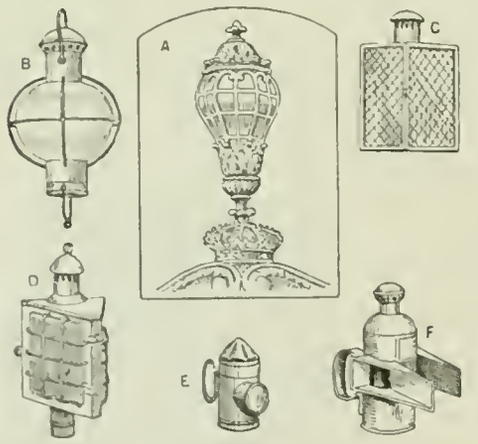

Fanal: A, de poupe (XVIIe s.); B, rond, dit *verrine*; C, de consigne; D, d'embarcation; E, sourd; F, vert, blanc et rouge, dit *ratière*.

— Ch. de f. Grande lanterne munie d'un puissant réflecteur et que porte la locomotive à son avant pour signaler l'approche d'un train. (On l'appelle fréquemment, à cause de sa grande intensité d'éclairage, *lanterne-phare*. Les tramways font usage d'une lanterne analogue, placée aussi à l'avant.)

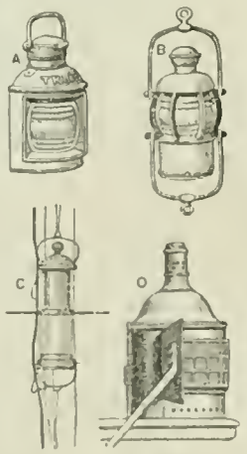

Fanal: A, de côté, dit *de route*; B, blanc, dit de *signaux*; C, électrique, de signaux; D, de côté ou fanal de route.

— ENCYCL. Archéol. Le mot *fanal* désignait autrefois, comme son synonyme *falot*, toute espèce de lanterne ou de feu pouvant faire office de signal, et, il y a encore un siècle, on appelait couramment *fanaux* les feux de côtes, tandis que le nom de *phare* était réservé à ceux employés dans les mers du Levant. Les fanaux des anciens navires variaient de nombre et d'importance, suivant l'importance de ceux-ci. Le fanal proprement dit était le feu de poupe; les vaisseaux-amiraux ou nefs-capitanes et les galères réales en portaient trois, etc. On peut voir des modèles de ces anciens fanaux du XVIe siècle, grandes lanternes en bois sculpté et doré, avec vitres de cristal et coupoles de cuivre, à l'*Armeria* de Madrid; tels sont les fanaux de la capitane de Strozzi, prise aux Açores en 1582; ceux gagnés à la bataille de Lépante (1572); etc.

FANANDEL (*dèl'*) n. m. Arg. Ami, camarade. ‖ *Grands fanandels*, Société de gens sans aveu, fondée à Paris en 1816.

FANANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), sur le torrent Leo, sous-affluent du Pô; 6.000 hab.

FANAR ou **PHANAR.** Quartier de Constantinople.

FANATIQUE (*tik'* — lat. *fanaticus*; de *fanum*, temple) adj. Exalté par un excès de zèle religieux: *Un prédicateur* FANATIQUE. ‖ Qui est du fait des personnes fanatiques, qui appartient aux fanatiques: *Un zèle* FANATIQUE. ‖ Par ext. Qui montre un zèle outré dans un genre quelconque: *Les enfants sont, pour ainsi dire,* FANATIQUES *de justice et d'égalité.* (Mlle F. Maréchal.)

— Substantiv. Personne fanatique, qui montre un zèle outré pour sa religion: *Il est tout à fait inutile d'argumenter avec un* FANATIQUE. ‖ Personne qui montre un zèle outré pour un objet quelconque: *Des* FANATIQUES *d'autorité.*

— Antiq. Nom sous lequel on désignait spécialement, à Rome, les prêtres de Bellone qui, à certains jours, parcouraient la ville, vêtus de noir, armés de haches à double tranchant, au bruit des trompettes et des tambourins. (On les voyait aussi danser nus, et se lacérant eux-mêmes avec un glaive. Par extension, ce nom fut donné aux galles, ou prêtres de la *Grande Mère*, et à tous ceux qui se livraient à des pratiques semblables. De là vient le terme de *fanatiques*, appliqué à ceux qui, par suite d'une déviation du sentiment religieux ou d'une exaltation de certaines idées philosophiques ou sociales, se livrent à des mutilations volontaires ou à des actes de violence sur autrui.)

— Jeux. A l'hombre, Réunion des quatre valets dans la main du même joueur: *Avoir le* FANATIQUE.

— Hist. relig. Membre d'une secte de visionnaires, qui s'étendit en Hollande, en Allemagne et en Angleterre.

FANATIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière fanatique, avec fanatisme.

FANATISER v. a. Rendre fanatique: *Il suffit, pour* FANATISER *les gens, de parler à leurs passions.*

— v. n. Agir en fanatique. (Vieux.)

FANATISEUR, EUSE n. et adj. Se dit d'une personne qui fanatise.

FANATISME (*tissm'* — rad. *fanatique*) n. m. Zèle outré pour le triomphe d'une doctrine religieuse: *L'ignorance est le plus ferme appui du* FANATISME *et du despotisme.*

— Par ext. Zèle outré et violent; sentiment poussé jusqu'à l'exaltation; attachement passionné pour une chose, une idée, une opinion: FANATISME *politique.* FANATISME *artistique.*

— ENCYCL. Le *fanatisme* est une foi aveugle, irréfléchie, inconsciente et le plus souvent indépendante de la propre volonté de l'homme, que certains éprouvent pour une doctrine ou un parti. Le fanatisme est une sorte d'auto-suggestion, que l'on subit malgré soi et qui fait éprouver une passion désordonnée à laquelle on s'abandonne. Tant que le fanatisme n'intervient pas dans les relations sociales des individus, il ne doit pas être considéré comme dangereux; mais il n'en est plus de même, le jour où ses effets se manifestent dans les rangs d'une société compacte, où règne la diversité des croyances ou des opinions. Le fanatisme a sévi dans toutes les sociétés antiques. Le moyen âge en a vu aussi des excès, et il en a paru depuis des cas particuliers, comme l'assassinat de Henri IV.

FANCELLI (Luca), architecte italien, né à Settignano en 1430, mort en 1503. Élève de Brunelleschi, il fournit les plans de plusieurs édifices élevés à Florence, et acheva le chœur de Santa-Annunziata, vécut ensuite tantôt à Mantoue, tantôt à Florence, tantôt à Milan, où il mourut.

FANCELLI (Jacopo Antonio), sculpteur italien, né et mort à Rome (1619-1671). Il apprit son art sous Bernin, dont il fut élève. Il exécuta, entre autres morceaux, la statue colossale du *Nil*, pour la fontaine de la place Navone.

FANCHON (dimin. villageois du n. de *Françoise*) n. f. Petit fichu que les femmes portent sur la tête et nouent sous le menton: *Se coiffer d'une* FANCHON.

Fanchon.

FANCHON LA VIELLEUSE (Françoise CHEMIN, femme MÉNART, dite), physionomie foraine, très connue des Parisiens vers la fin du XVIIIe siècle. Elle était d'origine savoyarde et naquit en 1737. — Elle a inspiré les pièces suivantes: *Fanchon la Vielleuse*, comédie-vaudeville en trois actes, par Bouilly et Joseph Pain (Vaudeville, 1800); *Fanchon la Vielleuse*, vaudeville en 1 acte, par René Perin (Jeunes-Élèves); *la Vielleuse du boulevard*, mélodie en 3 actes, par Hector Chaussier (1803); *un Trait de Fanchon la Vielleuse*, comédie anecdotique en 1 acte, par Th. D' (1804); *Fanchon la Vielleuse de retour dans ses montagnes*, comédie en 3 actes, par Aude et Servières (1803); *les Trois Fanchons* ou *Cela ne finira pas*, 1 acte mêlé de danses, par Bonet et Joie fils (1803); *la Petite Revue lyonnaise* ou *Fanchon la Vielleuse à Lyon*, comédie-vaudeville en 1 acte, par E. Dupaty (1811); *Fanchon toute seule* ou *un Moment d'humeur*, vaudeville en 1 acte, par L. Conet (1803); *la Fanchonnette* (v. FANCHONNETTE [*la*]); *la Fille de Fanchon la Vielleuse*, opérette. V. FILLE.

Fanchon. La chanson de *Fanchon* fut longtemps populaire. Il ne faut pas confondre son héroïne avec la célèbre Fanchon la Vielleuse. La Fanchon de la chanson est une gaillarde qui n'a pas froid aux yeux et à qui les militaires ne font pas peur. Elle semble précisément avoir inspiré un soldat un peu lettré, dont les couplets sont d'une forme correcte, sinon d'un idéalisme très élevé. On ignore, le nom de l'auteur des paroles de *Fanchon*, de même qu'on

ignore celui du musicien. L'air, simple et d'un rythme franc, n'est autre chose qu'un pont-neuf en vogue à l'époque où fut écrite la chanson, et, d'après la forme de

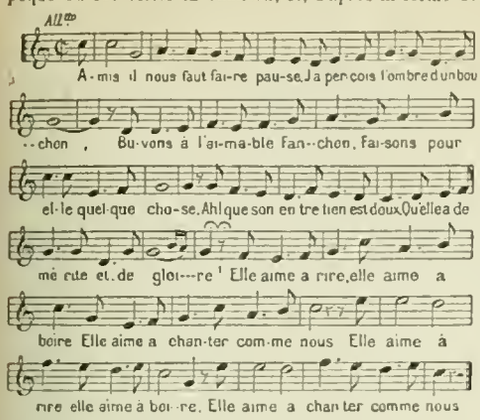

l'une et de l'autre, on peut estimer qu'ils datent tous deux de la fin du XVIIIe siècle.

FANCHONNETTE (*cho-nèt'*) n. f. Sorte de pâtisserie. ‖ Diminutif de *fanchon* (fichu).

— ENCYCL. Art culin. Les *fanchonnettes* sont des tartelettes à la crème, garnies de petites meringues. On garnit de petits moules à tartelettes avec du feuilletage très mince; on les emplit de crème et on leur fait prendre couleur au four modéré. Après les avoir laissés refroidir, on masque la crème avec du blanc d'œuf et du sucre, et on pose en couronne de petites meringues; on saupoudre de sucre et on glace près du four jusqu'à ce que les meringues aient pris une couleur rougeâtre.

Fanchonnette (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de de Leuven et de Saint-Georges, musique de Clapisson, représenté au Théâtre-Lyrique le 1er mars 1856. — Le point de départ du livret, très invraisemblable, mais très amusant, n'est autre que l'histoire de la célèbre Fanchon la Vielleuse, et les aventures de la Fanchonnette sont celles d'une chanteuse des rues. La musique constitue l'une des meilleures partitions de Clapisson. Elle contient nombre de pages aimables; entre autres : la romance de Listenai : *La plus belle fille du monde...*, l'air d'entrée de Fanchonnette, *Belle jeunesse*, et sa chanson satirique : *Ah! ah! la Fanchonnette vous chansonnera*, l'air : *De la splendeur qui m'environne*, un noël, deux jolis trios, le grand air de Fanchonnette et son délicieux duo avec Listenai.

FANDANGO n. m. Danse espagnole d'un caractère voluptueux et même lascif, qui se danse sur un rythme en-

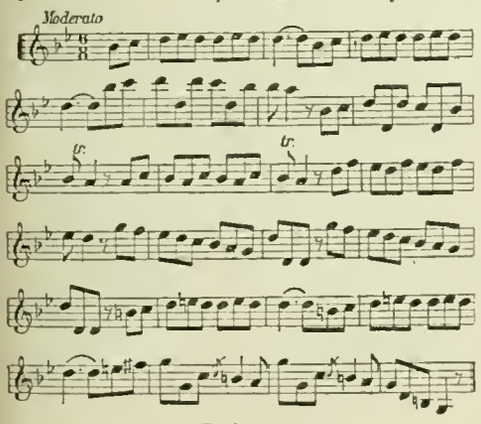

Fandango.

trainant à trois temps, avec accompagnement de guitare et de castagnettes.

— ENCYCL. Parfois, le *fandango* est entrecoupé par des couplets chantés. Il est généralement dansé par un couple seul, et son mouvement rapide, le bruit des castagnettes, l'agitation des bras, les trépidations des danseurs, lui donnent un caractère d'animation plein d'originalité. Le fandango est populaire en Espagne, où il semble comme un reste et un souvenir des anciennes danses mauresques.

FANDEROT ou **FENDEREAU** (*fan, ro* — rad. *fendre*) n. m. Archéol. Large couteau de cuisine, servant à dépecer les grandes pièces. ‖ Couteau de vénerie, du genre dit « à défaire », dont la lame affecte la forme de celle d'une large serpe à bec peu prononcé. (Le mot fanderot était employé aux XVe et XVIe s.).

Fanderot (XVIe s.)

FANDOFLE n. f. Machine de guerre du moyen âge, qui servait à lancer des pierres.

FANE (orig. incertaine; peut-être de *faner*) n. f. Feuillage tombé de l'arbre; débris de feuilles ou d'herbes ramassés pour servir de litière. ‖ Tiges sèches ou vertes, autres que les plantes fourragères (betterave, pomme de terre, salsifis) : FANE *et feuille, c'est la même chose.* (La Quintinie.) ‖ Enveloppe foliacée des fleurs des anémones et des renoncules.

FANE, comm. de Norvège (prov. de Bergen), sur le Faneford; 5.050 hab.

FANE, famille anglaise, qui a fourni plusieurs hommes politiques. Le plus marquant est JOHN, 11e comte de Westmoreland (1784-1859), qui fut aide de camp de Wellington à l'armée de Portugal (1808), fit la campagne de France, entra ensuite dans la diplomatie, représenta le Royaume-Uni auprès des cours de Berlin et de Vienne et se montra fin diplomate. Il a écrit des *Mémoires* sur les campagnes de Wellington en Espagne et en Portugal (1820) et sur les opérations des armées alliées sous Schwarzenberg et Blucher (1822). D'autre part, il a composé des opéras, des cantates, etc.

FANEGA (*né*) ou **FANÈGUE** (*nègh'*) n. f. Mesure de capacité usitée en Espagne, dans les anciennes colonies, et qui équivaut, en général, à 54 litres, mais dont la valeur offre de grandes différences en plus, dans certaines localités espagnoles et en Portugal.

FANÉGADA n. f. Mesure agraire, usitée en Espagne, et qui équivaut, en général, à 48 ares 336, mais varie selon les pays. (Ainsi, à Valence, la fanègada ne vaut que 6 ares 92 centiares.)

FANELLI (Virgile), orfèvre et sculpteur italien, né à Florence, mort à Tolède en 1678. Il fut chargé par l'ambassadeur du roi d'Espagne à Gênes d'une commande pour le panthéon de l'Escurial. L'artiste apporta son œuvre en Espagne, où il se fixa. Parmi les productions dont il enrichit ce pays, nous mentionnerons la statue d'argent de *saint Ferdinand* (1671); le riche *Trône* de la *Vierge du sanctuaire*, à Tolède; un *Christ*, à Casarubias; etc.

FANELLI (François), archéologue italien, né à Venise. Il vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle; il était avocat dans sa ville natale. Il a publié, sous le titre de : *Atene attica, descritta da' suoi principi* (1707), une histoire d'Athènes, où l'on trouve des détails curieux sur l'état de cette ville depuis la conquête turque.

FANER (*nèr'*) n. m. Mesure de capacité pour les grains, usitée dans l'Allemagne septentrionale, et équivalant à environ 10 litres.

FANER (pour *fener* — du lat. *fenum*, foin) v. a. Retourner plusieurs fois l'herbe fauchée d'un pré, pour la faire sécher.

— Par ext. Flétrir, dessécher; défraîchir, décolorer : *Le soleil* FANE *les fleurs. La lumière* FANE *les couleurs.*

Fané, ée part. pass. ‖ *Une femme fanée*, Une femme dont le teint est fané.

Se faner, v. pr. Se dessécher, se flétrir, perdre sa fraîcheur, son éclat.

— Fig. Dépérir, perdre de son éclat.

FANEUR, EUSE n. Celui, celle qui fane l'herbe fauchée : *Chaque* FANEUSE *doit être munie de sa fourche et de son râteau.* (Math. de Dombasle.)

FANEUSE (rad. *faner*) n. f. Machine qui sert à retourner l'herbe fauchée pour la faire sécher. V. FANAGE.

— ENCYCL. La *faneuse* se compose essentiellement d'une série de fourches articulées sur les croisillons qui les portent, pourvues de dents d'acier et animées d'un mouvement circulaire continu (modèles français et anglais), ou de

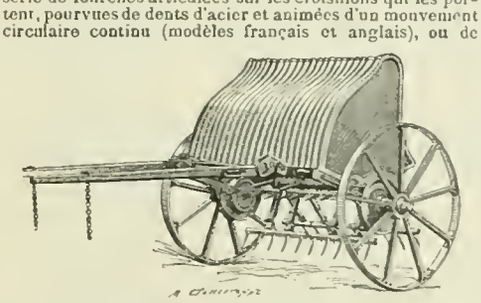

Faneuse à mouvement circulaire.

mouvements alternatifs (modèles américains). Dans le cas du mouvement circulaire, les fourches, en rasant la surface du sol, soulèvent les herbes fauchées ou les projettent en l'air, selon que leur action est plus ou moins vigoureuse, et selon qu'elles tournent dans le sens de progression de la faneuse, ou qu'elles tournent en sens inverse. Avec des engrenages qui embrayent sur l'essieu

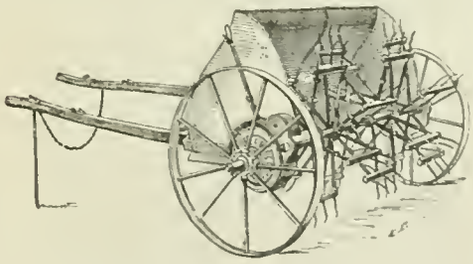

Faneuse à mouvement alternatif.

des roues porteuses, on règle à volonté le sens de la rotation. Dans le cas des mouvements alternatifs, les faucheuses fonctionnent de bas en haut et d'avant en arrière, de la même façon que les fourches ordinaires quand elles sont manées par un homme.

Un cheval suffit pour mener la faneuse. Le travail qu'elle accomplit équivaut, dans le même temps, à celui de dix-huit ou vingt ouvriers. Toutefois, on ne doit l'employer qu'avec prudence, par suite de la très grande énergie de son action, et son usage n'est guère possible dans le fanage des trèfles, des luzernes ou des sainfoins.

FANFAN (redoublement de la dernière syllabe d'*enfant*) n. m. et f. Fam. Petit enfant. ‖ Nom tendre et enfantin que l'on donne quelquefois aux grandes personnes :

Oui, ma pauvre *fanfan*, pouponne de mon âme.
REGNARD.

Fanfan la Tulipe, chanson populaire d'Emile Debraux. — Fanfan est un type de soldat français aimant le vin, les femmes, la gloire et toujours prêt à mettre sa valeur au service de toutes les causes qu'il trouve *justes*. *Fanfan la Tulipe* est une sorte de chanson de caserne. Elle parut en 1819, et fit promptement fortune. La coupe inusitée des couplets indique qu'elle fut écrite sur un air depuis longtemps connu et populaire. Cet air est celui d'une chanson beaucoup plus ancienne, dont le timbre est : *Boira qui voudra, lariirette*, dont le rythme est plein de franchise et de gaieté. La chanson comporte huit couplets; nous ne donnons que le premier.

La chanson de *Fanfan la Tulipe* a engendré plusieurs pièces de théâtre dont son personnage formait le héros.

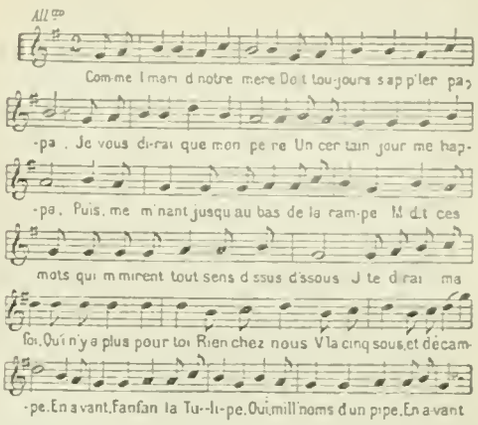

Ce fut d'abord un gentil vaudeville, représenté à la Gaîté avec succès; puis, en 1858, un drame de Paul Meurice, joué à l'Ambigu, et enfin une opérette militaire de Louis Varney, donnée aux Folies-Dramatiques en 1882.

FANFANI (Pietro), littérateur et philologue italien, né à Pistoie en 1815, mort à Florence en 1879. Il fonda, en 1847, à Pistoie les *Ricordi filologici*. Il fit campagne contre l'Autriche. Il a laissé de très bons ouvrages sur la langue toscane classique : *Vocabolario dell' uso toscano* (1863), *Democritus ridens* (1872), *Vocabolario italiano della lingua parlata* (1875), *Paolina* (1880), *Novelle* (1881), des travaux sur le vocabulaire de l'académie della Crusca, sur l'authenticité des œuvres de Dino Compagni, etc.

FANFARE n. f. Air militaire court, très cadencé, exécuté par des trompettes ou autres instruments de cuivre. ‖ Air de chasse qu'on sonne sur le cor.

— Par ext. Musique (militaire ou civile) qui exécute des fanfares. ‖ Société civile de musiciens qui jouent sur des instruments en cuivre : *Offrir un lunch à la* FANFARE.

— Fig. Eloge pompeux, vanterie, fanfaronnade.

— ENCYCL. Musiq. En tant que corps de musique spéciaux, la composition des *fanfares* diffère naturellement, selon le nombre des exécutants. Les instruments qui y prennent place sont les suivants : bugles et petits bugles, trompettes, pistons, cors, altos, barytons, trombones, basses et contrebasses, tambour, auxquels on joint parfois la famille des saxophones. Une fanfare complète comprend environ quarante-cinq à cinquante exécutants, ainsi répartis : 2 petits bugles en *mi* bémol, 8 bugles en *si* bémol, 2 trompettes en *mi* bémol, 5 pistons en *si* bémol, 2 cors en *mi* bémol, 6 altos en *mi* bémol, 4 barytons en *si* bémol, 4 trombones, 4 basses en *si* bémol, 2 contrebasses en *mi* bémol, 2 contrebasses en *si* bémol, le quatuor des saxophones (soprano, alto, ténor et baryton). A ces instruments on ajoute les tambours (caisse claire et caisse roulante). La grosse caisse et les cymbales ne font pas partie intégrante d'une fanfare, mais elles complètent heureusement l'instrumentation. Cette composition, qui semble la meilleure et la mieux équilibrée, est cependant susceptible de diverses modifications. D'autre part, il y a des fanfares moyennes, comprenant vingt-cinq à trente exécutants, des fanfares restreintes, qui n'en comptent guère plus d'une vingtaine, et enfin de petites fanfares, composées d'une douzaine de musiciens seulement. C'est aux chefs de distribuer l'ensemble des instruments, selon le nombre d'exécutants dont ils peuvent disposer.

— Vénerie. Les *fanfares* sont des sonneries exécutées sur la trompe pour signaler à chaque instant aux veneurs toutes les péripéties d'une chasse à courre, et aussi le genre de bête que poursuit la meute. On donne le même nom à certaines sonneries de fantaisie pour cors de chasse comme le *Condé*, la *Limousine*, la *Chantilly*, la *Dampierre*, etc., que les sonneurs de trompe exécutent, chacun d'eux faisant sa partie.

FANFARER v. a. Signaler par des fanfares : *L'on ne cessa pas, lorsque les troupes commencèrent à paraître, de* FANFARER *les signals.* (Sully.) ‖ Célébrer par des fanfares : FANFARER *un succès, une victoire.*

— Absolum. Sonner la fanfare. ‖ Par ext. Faire le fanfaron.

FANFARIN (corrupt. de *franc fin*) n. m. Mar. Terme générique, désignant les appareaux et cordages servant à un abatage en carène.

FANFARISTE (*risst'*) n. et adj. Se dit d'un musicien appartenant à une fanfare.

FANFARON, ONNE de l'espagn. *fanfarron*, même sens) adj. Qui affecte de la bravoure sans en avoir, ou exagère celle qu'il a : *Une lèvre supérieure qui se porte en avant dénote un homme* FANFARON *et stupide.* (Lavater.) ‖ Qui dénote de la fanfaronnade : *Le dindon a l'air* FANFARON.

— Substantiv. Faux brave, poltron qui essaye de se faire passer pour brave, individu qui exagère sa bravoure : *Les* FANFARONS *sont rarement braves, et les braves sont rarement* FANFARONS. (Christ. de Suède.)

— Par ext. Personne qui se vante des qualités ou des vices qu'elle n'a pas, ou qui exagère par vanité ceux qu'elle a : FANFARON *de vertus.* FANFARON *de vices.*

— ENCYCL. V. MATAMORE.

FANFARONNADE (*ro-nad'* — rad. *fanfaron*) n. f. Fravade, vanterie, action, parole de fanfaron.

FANFARONNER (*ro-né*) v. n. Faire des fanfaronnades.

FANFARONNERIE (*ro-ne-ri'*) n. f. Caractère, jactance de fanfaron; habitude de faire le fanfaron.

FANFRE ou **FANFRÉ** n. m. Ichtyol. Nom vulgaire du pilote.

FANFRELUCHE et plus anciennem. **FARFELUQUE** du bas lat. *fanfaluca*; dérivé du gr. *pompholux*, bulle d'air;

ita [illegible] n f. Chose [illegible] sans consistance. ‖ Orne-[illegible] t, mais sans goût sans valeur.

— Archéol. Coiffure [illegible], passée enterie ou bru-[illegible] servant à [illegible] soire de tor-[illegible] pour les coiffures [illegible] pour les robes et manteaux [illegible] en feuilles de hou-[illegible] faites si à la mode en [illegible] au XIVe au XVe siècle, [illegible] dans la catégorie de ces [illegible] contre lesquelles ton-[illegible] en vain les prédicateurs. Les grands hommes et les acteurs à [illegible] du XVe siècle portaient de ces fanfreluches ou bandes de ti-quetons qui retombaient jusqu'à terre.

Fanfreluches (XVe s.)

FANFRELUCHER v. a. Orner de *fanfreluches*. — Absolument, dans un sens vieilli. S'amuser de fanfreluches, vaquer aux bagatelles du plaisir et autres.

FANGE (*fanj'*) n. f. Du franc *fanc*, d'orig. douteuse, [illegible] n. f. Vase, boue, immondice : *La* FANGE *d'un* [illegible].

— Fig. Bassesse extrême ; condition sociale tout à fait inférieure : *Être né dans la* FANGE. ‖ Vices honteux, abjection, bassesse de caractère : *Il est des âmes pétries de* FANGE. ‖ Attaques de la calomnie ; accusations honteuses, insultes grossières : *C'est chose commune que de couvrir de* FANGE *un honnête homme pauvre.*

— SYN. Fange, boue, bourbe, etc. V. BOUE.

FANGEUX (*jeû*), **EUSE** adj. Bourbeux, rempli de fange : *Ruisseau, Chemin* FANGEUX.

FANGHAME n. m. Nom, à Madagascar, de l'*euphorbia pinifolia*, arbrisseau dont le suc est très vénéneux.

Fang-Kouang-pan-jo-King ou « Livre sacré de la prajnâ éclatante », en six cents livres, divisés en quatre-vingt-dix sections. Cet ouvrage aurait été expliqué, d'après la légende, par le Bouddha, dans seize conférences qu'il fit tant au ciel que sur la terre. C'est Hiouen-thsang, qui vivait sous la dynastie des Thang, qui le traduisit et le divisa en six cents livres. Il existe, selon le *Chin-i-tien*, un exemplaire abrégé en vingt livres, et, suivant quelques auteurs, en treize livres.

FANIEZ Alexandrine-Louise, dame GASSE, actrice française, née à Cambrai en 1745, morte à Paris en 1821. Elle débuta en 1764, à la Comédie-Française, où elle fut reçue en 1766, comme chef d'emploi, et elle devint une des artistes les plus remarquables de ce théâtre, qu'elle quitta en 1786. Les principales créations de cette comédienne sont : Betzy, d'*Eugénie* (de Beaumarchais); Dorine, de *la Feinte par amour;* Finette, de *l'Anglomane;* etc.

FANION (rad. *fanon*) n. m. Milit. Petit drapeau qui on emploie à différents usages, et qui n'a pas le caractère de symbole national attaché au drapeau.

— ENCYCL. On trouve le *fanion* mentionné pour la première fois dans l'ordonnance royale rendue par Louis XI, en 1469, pour organiser un corps de seize mille francs-archers, qui fut le noyau de l'infanterie nationale. Il est dit que chacun des quatre capitaines généraux de ces francs-archers ferait porter devant lui un *fanion blanc*. C'était un *fanion de commandement*.

Il en existe aujourd'hui toute une série de ce genre dans l'armée française, affectés aux officiers généraux, derrière lesquels ils sont portés par un sous-officier ou un brigadier de leur escorte, suivant le grade de ces officiers et leurs fonctions, afin d'indiquer à tous l'endroit où ils se trouvent. Le fanion est planté devant la porte du quartier général quand le titulaire est chez lui, et, la nuit, il y est remplacé par une lanterne dont le verre reproduit, dans une certaine mesure, les couleurs distinctives du fanion. A ces fanions de commandement se rattachent les fanions indicateurs de certains corps ou services : sections de munitions, hôpitaux, postes télégraphes, arbitres, etc.

Ex[illegible] encore [illegible]

Les *fanions d'ambulances* [illegible] rouge [illegible] croix [illegible] rouge, [illegible] vertu de la Convention de Genève, [illegible] les voitures d'ambulance [illegible] vent porter en même temps qu'un fanion tricolore.

Les *fanions de tir*, rectangulaires et entièrement [illegible], [illegible] vent, d'une part, à interdire la [illegible] des champs de tir pendant les exercices, les autres aux marqueurs pour signaler les coups bons ou mauvais :

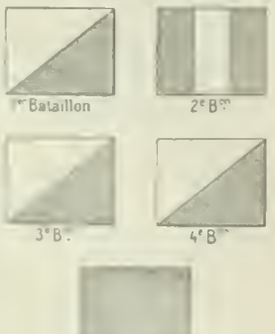

Fanions d'alignement.

Les *fanions de signaux*, les uns carrés, les autres en forme d'éventail, pour le service de la *télégraphie optique* régimentaire.

Les *fanions d'alignement*, fanions distinctifs affectés aux bataillons d'un même régiment d'infanterie.

FANIR autre forme de *faner*, n. m. Perdre sa fraîcheur, se faner. (Vieux.)

FANJAHIRA, fleuve du sud de Madagascar. (Il traverse la province des Antanosy et se jette, près de Fort-Dauphin, dans un lac qui communique avec la mer.)

FANJEAUX en lat. *Fanum Joris*), ch.-l. de canton de l'Aude, arr. et à 16 kil. de Castelnaudary, entre la Vixiège et le Fresquel. 1.284 hab. Bourg bâti sur l'emplacement d'une forteresse qui renfermait un temple de Jupiter. C'était jadis une place forte, démantelée et brûlée au moyen âge par le prince Noir. — Le canton a 16 comm. et 7 992 hab.

FANLOBBUS, comm. d'Irlande (prov. de Munster [comté de Cork], vers la source du Bandon; 7.000 hab.

FANNA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 2.500 hab. Vins. Filatures de soie.

FANNIA (GENS), famille plébéienne de Rome, dont les principaux membres sont : **Fannius Strabon** (CAIUS), consul en 161 av. J.-C. Auteur des plus anciennes lois somptuaires à Rome (loi *Fannia* sur les dépenses de table) ; — **Fannius** (CAIUS), fils du précédent, tribun, consul en 122, orateur distingué et ami de Scipion l'Africain ; — **Fannius** (CAIUS), cousin du précédent, questeur en 129, préteur en 127, et qui fit la guerre en Afrique et en Espagne. Disciple de Panétius et attaché à la doctrine stoïcienne, il était bon orateur et avait composé des *Annales* estimées, aujourd'hui perdues ; — **Fannius** (LUCIUS), qui abandonna, en 84, l'armée qu'il commandait pour passer du côté de Mithridate, alla en Espagne négocier une alliance entre ce prince et Sertorius, puis, revenu dans le Pont, entraîna Mithridate à sa troisième guerre aux Romains ; — **Fannius** (CAIUS), tribun du peuple en 59. [Il s'opposa à la loi agraire proposée par César, suivit le parti de Pompée et devint préteur en Sicile (49)] ; — **Fannius** (CÉPION), qui conspira contre Auguste et, trahi par un esclave, fut mis à mort ; — **Fannius** (QUADRATUS), poète médiocre, médisant et jaloux. [Son portrait et ses ouvrages furent placés dans la bibliothèque établie par Auguste dans le temple d'Apollon. C'est pourquoi Horace l'appelle *beatus Fannius*] ; — **Fannius** (CAIUS), historien et orateur de mérite, ami de Pline le Jeune. Il avait laissé inachevé un ouvrage sur les victimes de Néron, intitulé : *Exitus occisorum aut relegatorum a Nerone*, dont il ne reste que des fragments.]

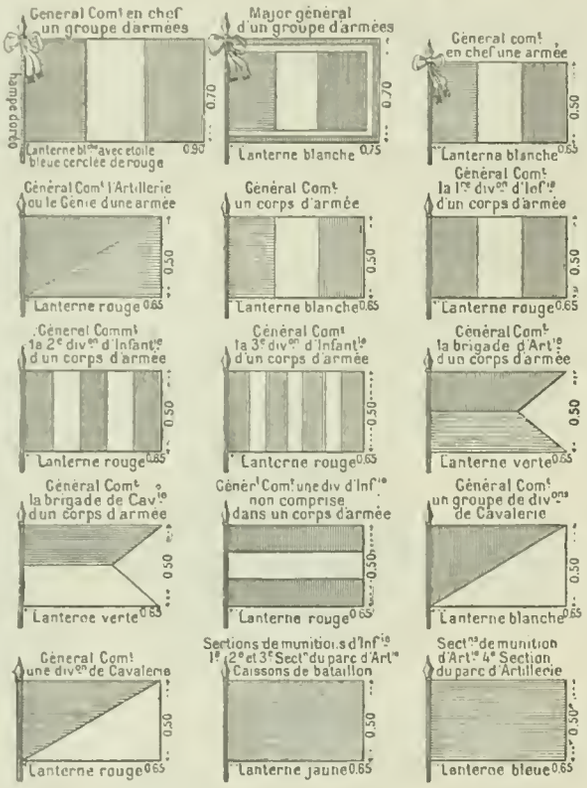

Fanions de commandement et de service.

FANNIEN (*fa-ni-in* — de *Fannius*, n. pr.) adj. ‖ *Papyrus fannien*. Espèce de papier d'Egypte, de 10 pouces de large.

FANNIÈRE (François-Auguste et François-Joseph), ciseleurs, nés à Longwy (Moselle), le premier en 1818, le second en 1822. Leurs noms sont inséparables, car ils ont presque toujours travaillé aux mêmes œuvres. Le père des Fannière était graveur sur métaux. Enlevé à son art par les guerres du premier Empire, il reprit le ciselet après la paix, puis épousa la fille du célèbre ciseleur Fauconnier. Ses deux fils, après la mort prématurée de leur père, suivirent les leçons de leur grand-père. Après la mort de celui-ci (1839), réduits à leurs propres forces, ils mirent dix ans à percer. Auguste, l'aîné, avait été [illegible] l'élève de Drolling et de l'Ecole des beaux-arts. C'est probablement celui des deux dont la part fut prépondérante dans les œuvres qu'ils signaient en commun. Leur burin fut recherché par Froment-Meurice, Oudot, Christofle, pour leurs belles pièces d'argenterie, et même par Lepage-Montier, pour les armes de luxe. Puis ils entreprirent de grandes pièces de métal forgé et sculpté, dans le style des maîtres de la Renaissance.

FANNIN, comté des Etats-Unis (Géorgie) ; 8.700 hab. Ch.-l. *Morganton*. — Comté de l'Etat du Texas ; 39.000 hab. Ch.-l. *Bonham*.

FANNING (ILES), archipel océanien de la Polynésie, formé d'une quinzaine d'îlots, entièrement madréporiques. Ces terres rocailleuses et peu fertiles n'ont d'importance que par leur situation au centre du Pacifique. En 1861, les Anglais y fondèrent l'établissement d'*English Point*. En 1888, ils étendirent l'annexion à tout le groupe, en vue de l'installation du câble entre Sydney et Vancouver.

Fanny, roman d'Ernest Feydeau (1858). — Roger est l'amant d'une femme mariée, Fanny. Pendant plusieurs années, rien ne trouble leur liaison. Mais il prend un jour au jeune homme la fantaisie de connaître le mari de sa maîtresse. Dès lors, une jalousie toute physique, excitée par la pensée qu'il partage Fanny avec un autre, le torture. En vain Fanny lui jure qu'elle n'appartiendra plus à son mari : il ne la croit pas, et il en vient jusqu'à enjamber, un soir, le balcon de sa maison, à l'épier derrière une fenêtre. Témoin des caresses qu'échangent les deux époux, Roger ne revoit Fanny que pour lui jeter son mépris à la face. Las de vivre et n'ayant pas le cœur de se tuer, il va chercher asile dans une maison abandonnée au milieu des bois, où il attendra que le chagrin finisse de dévorer sa vie. Ce livre, par la liberté de certains tableaux comme par son mérite psychologique et littéraire, fit grand bruit. Il tient à la fois de l'étude et du poème; il est l'œuvre d'un analyste pénétrant et d'un « ardent artiste ». Mais on y reconnaît le procédé, la rhétorique, et c'est par là qu'il reste de beaucoup inférieur aux chefs-d'œuvre du genre, et particulièrement à *Adolphe*, avec lequel on le compara.

FANO (en lat. *Fanum Fortunæ, Colonia Julia Fanestris*), ville d'Italie (Marches [prov. de Pesaro e Urbino]), sur la mer Adriatique, près de l'embouchure du Metauro ; 9.484 h. (21.341 avec la comm.). Filatures et tissages de soie, port peu fréquenté. Fano est une ville très intéressante, au point de vue artistique. Les églises, véritables musées, contiennent des fresques du Dominiquin, des tableaux de Giovanni Santi, du Pérugin, de Raphaël, etc. Fano a pris son nom du temple à la Fortune élevé en l'honneur de la victoire du Métaure, remportée en 207 sur Asdrubal. Elle devint colonie ; un arc de triomphe fut élevé par Auguste, exhaussé par Constantin. Une belle statue de la Fortune subsiste sur une fontaine, dans la place centrale.

FANO ou **OTHONUS**, île de la mer Ionienne, dépendant de Corfou, au N.-O. de laquelle elle est située ; 500 hab. On l'identifie parfois avec l'ancienne île de Calypso.

FANO (Salvador), médecin naturalisé français, né à Amsterdam en 1824, mort à Paris en 1895. Docteur en 1851, agrégé en 1857, il ouvrit une clinique libre, d'où sont sortis ses principaux travaux. Il a laissé : *Recherches sur la contusion du cerveau* (1851) ; *Des tumeurs de la voûte palatine et du voile du palais* (1857) ; *Traité pratique des maladies des yeux* (1866) ; *Traité élémentaire de chirurgie* (1868).

FANÖ, île danoise de la mer du Nord, près de la côte occidentale du Jutland ; 3.200 hab., sur 56 kilom. carrés. Pêche, cabotage, construction de bateaux ; raffinerie de sel.

FANOIR (rad. *faner*) n. m. Econ. rur. Sorte de cône à claire-voie, généralement en bois, sur lequel on établit une petite meule de foin coupé, pour activer sa dessiccation. (Le fanoir forme une espèce de cheminée d'appel d'air.)

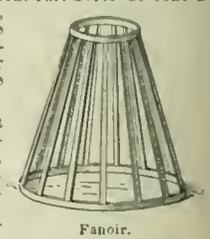
Fanoir.

FANOLI (Michele), peintre et lithographe italien, né à Cittadella, près de Venise, en 1807, mort à Milan en 1876. Il se rendit à Paris où il devint rapidement l'un des lithographes les plus remarqués. Il passa ensuite à Londres, où il exécuta une belle collection de lithographies d'après les maîtres de l'Allemagne moderne. Il a encore lithographié, d'après Canova, Landelle, Jalabert, etc. En 1860, il fut appelé à Milan pour y fonder une école de lithographie.

FANON (de l'anc. haut allem. *fano*, pièce d'étoffe, drapeau, bannière) n. m. Pièce d'étoffe de couleur voyante, attachée au bout d'une pique, et dont on se sert pour faire des signaux dans les manœuvres militaires. ‖ Lambrequin flottant au bas d'une bannière.

— Blas. Figure héraldique, à l'image du petit manipule ou fanon liturgique des prêtres et des diacres officiants. (Le fanon héraldique diffère du fanon liturgique en ce que celui-ci pend au bras gauche de l'officiant, tandis que le premier est représenté comme pendant au bras droit.)

De gueules au dextrochère d'or vêtu d'un fanon de sinople.

— Chir. *Drap fanon* ou porte-attelles. Pièce de linge qui s'applique sur les attelles et fait deux à trois fois le tour du membre malade.

— Chir. anc. Coussinet fait d'une baguette flexible, entourée de paille et de toile, servant à maintenir les membres dans le pansement des fractures. ‖ *Faux fanon*, Morceau de toile plié plusieurs fois et placé entre le fanon et le membre malade.

— Hist. nat. Replis membraneux ou cutanés du cou de divers reptiles et mammifères ruminants comme le taureau. ‖ Lames cornées qui garnissent la bouche des cétacés comme les baleines. ‖ Touffe de poils ou de crins que les chevaux ont derrière chaque boulet. ‖ Morceau de peau rouge qui pend sous le cou de certains oiseaux, comme le dindon.

— Liturg. Pièce d'étoffe que le prêtre célébrant porte au bras gauche, et qu'on appelle plus ordinairement MANIPULE. ‖ Chacune des deux bandes d'étoffe qui pendent par derrière, du bord inférieur d'une mitre d'évêque. ‖ Chacune des deux bandes pendantes d'une bannière d'église.

— Mar. Nom que l'on donnait autrefois au fond et au coin inférieur d'une voile qui flotte au vent comme une bannière, lorsque la voile est carguée.

— Encycl. Hist. nat. Les *fanons* des baleines sont de longues lames cornées, fibreuses, effilées en frangées, rangées transversalement comme les dents d'un peigne, et fixées par leur base à la mâchoire supérieure et sur la voûte du palais, de manière à former de chaque côté deux rangées. Ces fanons, dont la longueur va en augmentant vers le milieu de la rangée, font office de crible pour retenir, quand la baleine ferme la bouche, les petits animaux marins engloutis, et laisser s'écouler l'eau de la mer. La substance élastique de ces fanons est très estimée dans le commerce, sous le nom de « baleine ». Très développés chez les vraies baleines, les fanons sont courts chez les rorquals.

f, Fanons de la baleine franche.

Fanoun, ville fabuleuse, que les musulmans regardent comme préadamite. C'était la capitale des anciens Solimans ou Solomons, dont les sujets étaient d'une autre espèce que la race humaine.

Fans, M'Fan ou **Pahouins**, peuple anthropophage qui a atteint le Gabon, venant du nord-est, vers le milieu du XIXe siècle, et qui s'avance jusqu'au Congo. — *Un* FAN, M'FAN ou PAHOUIN.

— Encycl. Les *Fans* se distinguent des nègres au milieu desquels ils vivent par leur teint bronzé plutôt que noir, leurs belles proportions, leur prognathisme modéré et leur cou très développé en longueur. Les hommes ont comme vêtement une ceinture en écorce tressée, dont ils ramènent les bouts entre les jambes; ils font usage de colliers en dents de carnassiers ou en phalanges humaines et se liment les dents en pointe. Les femmes suspendent à une ceinture de perles deux petits tabliers en peau: l'un par devant, l'autre par derrière; elles portent aussi de nombreux anneaux de cuivre aux bras et aux chevilles.

Prolifiques, intelligents et braves, les Pahouins avaient paru devoir remplacer avantageusement les Gabonais qu'ils refoulaient vers la côte. Cet espoir a été quelque peu déçu; ils sont restés d'humeur peu sociable et continuent à construire leurs cases au milieu des forêts. S'ils montrent des aptitudes remarquables pour certains métiers, ils dédaignent l'agriculture et vivent surtout de chasse. Ils ont asservi des tribus de Négrilles, qui chassent l'éléphant pour leur compte et qui leur fournissent une partie de l'ivoire que les Fans vendent aux Européens. Les Pahouins mangent leurs prisonniers de guerre.

Fansaga (Côme, chevalier), architecte et sculpteur italien, né à Clusone, près de Bergame, en 1591, mort à Naples en 1678. Il fut chargé de construire, à Rome, la façade de l'église Santo-Spirito de' Napoletani. Appelé bientôt après à Naples, il s'y fixa et y éleva un grand nombre de monuments, parmi lesquels le cloître et le grand réfectoire de San-Severino, les façades de la Sapienza, de Sainte-Thérèse *degli Scalzi*, de Saint-François-Xavier, la porte principale et le grand escalier du palais Mutolana, la fontaine de Medina, la plus belle de Naples, bien qu'elle soit surchargée d'ornements bizarres; les deux obélisques ou aiguilles de Saint-Janvier et de Saint-Dominique, où l'artiste a entassé les ornements les plus capricieux. Fansaga fonda à Naples une école qui s'abandonna à tous les dérèglements de l'imagination et précipita l'art dans une profonde décadence.

Fanshawe (sir Richard), poète et diplomate anglais, né en 1608 à Ware-Park (Hertford), mort à Madrid en 1666. Il fut secrétaire d'ambassade en Espagne. A la guerre civile, il embrassa la cause royale et occupa divers emplois. Prisonnier à Worcester, il rejoignit Charles II à Bréda, à la mort de Cromwell. Après la Restauration, il fut nommé maître des requêtes et chargé de missions politiques en Espagne et en Portugal. Il négocia le mariage du roi Charles avec l'infante Catherine de Portugal. On lui doit des traductions, des poèmes et des *Lettres diplomatiques et négociations*. — Sa femme, Anne Harrison, lady **Fanshawe**, née en 1625, morte en 1680, fut la compagne de ses voyages. Elle retourna en Angleterre après la mort du poète, où elle écrivit des *Mémoires* avec des extraits de la correspondance de son mari.

Fant (Erik Michael), historien suédois, né à Eskiltuna en 1754, mort à Stockholm en 1817. Il fit ses études à l'université d'Upsal, y devint bibliothécaire adjoint (1779), puis professeur d'histoire (1781), fut nommé pasteur à Alunda (1788), membre du consistoire ecclésiastique, et remplit les plus hautes fonctions universitaires. Il a laissé un grand nombre de livres et de dissertations sur l'histoire suédoise : *Histoire de Gustave-Adolphe* (1784-1785); *Documents concernant l'histoire de Suède* (1789-1802); *Annales de l'imprimerie suédoise au* XVIe *siècle* (1793-1808), et surtout *Scriptores rerum suecicarum medii ævi* (1818-1828).

Fantabosse n. m. Arg. milit. Corruption de FANTASSIN.

Fantaisie (*fè-zi* — du gr. *phantasia*, action de se montrer, apparition, imagination) n. f. Idée, pensée, qui a quelque chose de capricieux ou de libre : *Le bon sens prévaut sur les illusions de la* FANTAISIE. (St-Evrem.) ‖ Désir bizarre, fantasque ou passager : *Le désordre et les* FANTAISIES *font plus de pauvres que les vrais besoins.* (J.-J. Rouss.) ‖ Goût particulier, prédilection personnelle : *L'homme aime à se gouverner à sa* FANTAISIE. (A. Garnier.) ‖ Caprice amoureux : *Son amour n'était qu'une* FANTAISIE.

— *De fantaisie*, Imaginaire : *Portrait* DE FANTAISIE. *Prendre un nom* DE FANTAISIE. ‖ Qui n'est pas selon les règles de la mode ou les prescriptions de l'uniforme : *Des épaulettes, Une épée* DE FANTAISIE. ‖ Se dit d'un objet qui n'a pas de caractère, de genre déterminé : *Magasin d'objets* DE FANTAISIE. ‖ *Pain de fantaisie*, Pain de luxe qui ne se vend pas au poids.

— Loc. *Se passer la fantaisie d'une chose*, Satisfaire le désir qu'on a d'une chose.

— Filat. Nom donné aux filés qui proviennent de bourres ou déchets de soie, traités par le procédé de la cuite au savon. (En sortant de ce bain, la soie est blanche et possède un beau brillant. Quelquefois, on la file directement; souvent, aussi, on la carde après l'avoir coupée de la longueur voulue, puis on la file.)

— Imprim. Nom générique des caractères d'imprimerie autres que le *romain* et l'*italique*. ‖ Les divers ornements d'un volume, les culs-de-lampe notamment.

— Musiq. Variations sur un thème empruntés à un opéra ou à quelque autre ouvrage : *Une* FANTAISIE *sur les Huguenots*. Comme l'indique son nom, la fantaisie est une pièce musicale dans laquelle le compositeur, se soustrayant volontairement à toute espèce de forme arrêtée, se laisse simplement entraîner à toute la fantaisie de son imagination. La fantaisie est donc une pièce absolument libre, qui ne reconnaît d'autre règle que l'inspiration.)

Fantaisies-Parisiennes (THÉÂTRE DES). Ce théâtre, fondé par un peintre, Martinet, était situé au n° 26 du boulevard des Italiens, à Paris, sur l'emplacement où l'on a construit, depuis lors, celui des Nouveautés. Il était destiné, à ressusciter le genre de l'ancien opéra-comique à proportions mignonnes, tel qu'on le comprenait au temps des premiers essais de Duni, de Monsigny, de Philidor et de Grétry. L'inauguration se fit, le 2 décembre 1865, par un spectacle qui comprenait *il Campanello*, opéra bouffe de Donizetti adapté à la scène française, et *les Deux arlequins*, d'Emile Jonas. Puis on représenta successivement : *Robinson Crusoé, les Oreilles de Midas, les Légendes de Gavarni, Gervaise, le Soldat malgré lui, le Chevalier Lubin, Roger Bontemps, l'Amour mouillé*, etc. A ces ouvrages inédits venaient se joindre des reprises d'œuvres intéressantes. Puis encore, on vit aux Fantaisies-Parisiennes des adaptations d'œuvres de compositeurs célèbres qui n'avaient jamais paru à la scène, comme *l'Ole du Caire*, de Mozart, et *la Croisade des dames*, de Franz Schubert. Enfin, vinrent des traductions d'ouvrages importants : *les Masques*, de Pedrotti; *le Docteur Crispin*, des frères Ricci; *une Folie à Rome, Piedigrotta*, de Frederico Ricci.

Les Fantaisies-Parisiennes allèrent s'installer d'une façon plus confortable à l'Athénée, rue Scribe, le 11 février 1869, et y continuèrent leurs exploits. En même temps, elles en prenaient le titre et abandonnaient celui de Fantaisies-Parisiennes. C'est alors qu'on y vit jouer *Sylvana*, de Weber; *les Brigands* « i Masnadieri », de Verdi; on reprit aussi divers ouvrages du répertoire de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Lyrique. Puis, vinrent les événements de 1870 : l'Athénée, comme tous les autres théâtres, dut fermer ses portes, et les rouvrit plus tard, dans des conditions difficiles, sous le titre et avec une partie de la subvention du Théâtre-Lyrique, alors disparu. L'histoire des Fantaisies-Parisiennes est alors terminée.

Fantaisiste (*fè-zisst'*) adj. Se dit d'un artiste, d'un littérateur, etc., qui refuse de se soumettre aux règles et ne se guide que par sa propre fantaisie : *Un peintre* FANTAISISTE. *Un poète* FANTAISISTE. ‖ Substantiv. : *Les* FANTAISISTES.

— Se dit aussi des œuvres des mêmes artistes ou littérateurs : *Une peinture* FANTAISISTE. *Un drame* FANTAISISTE.

Fantaneble, comm. de Roumanie (distr. de Botosani); 4.000 hab.

Fantascope (*skop'* — du lat. *fantasma*, fantôme, et du gr. *skopein*, regarder) n. m. Sorte de lanterne magique, inventée par Robertson, qui l'exhiba en 1798 à Paris, dans son théâtre des Soirées-Fantastiques. V. FANTASMAGORIE.

Fantasia (mot ital., même sens) n. f. Divertissement équestre de cavaliers militaires, particulièrement de cavaliers arabes.

— Fam. *C'est de la fantasia*, Ce n'est pas sérieux.

— Fig. Œuvre mouvementée et brillante : *Une* FANTASIA *littéraire*.

— Encycl. La *fantasia* est une sorte d'exercice militaire exécuté dans les fêtes arabes par des cavaliers armés qui rivalisent d'adresse et d'audace en lançant leurs chevaux à toute vitesse, déchargeant et rechargeant leurs armes dans toutes les positions imaginables, ou les lançant en l'air pour les rattraper au vol, tout en poussant de grands cris et de bruyantes acclamations.

Fantasia au Maroc (UNE), tableau d'Eugène Delacroix. — Quelques cavaliers, montés sur des coursiers

Fantasia, d'après Eug. Delacroix.

ardents, qu'ils excitent de leurs cris et du bruit de leurs fusils, passent comme un tourbillon. L'exécution de cette peinture est tout à fait magistrale, fine et à la fois véhémente, large et ferme.

Fantasia (UNE), tableau d'Eugène Fromentin (1869). — Tout pétille, éclate, flamboie et tourbillonne dans cette peinture; de nombreux cavaliers resplendissent au soleil; les bannières, que le vent soulève, se déploient et ondulent; les chevaux bondissent, se cabrent ou fendent l'air, entraînés par un galop vertigineux. Les cavaliers s'agitent, crient, élèvent leurs armes et font « parler la poudre ». Deux chefs, arrêtés sur un tertre avec leur suite, assistent à cette fête guerrière, donnée en leur honneur par la tribu.

Fantasiaste n. m. V. FANTASMATIQUE.

Fantasier v. a. Imaginer selon sa fantaisie; fatiguer l'imagination. (Vx.)

Sans me *fantasier* le cerveau de souci.
RÉGNIER.

Fantasio, comédie en deux actes, en prose, par Alfred de Musset, jouée à la Comédie-Française en 1866. — Fantasio, jeune bourgeois de Munich, explique à ses amis, dans des improvisations romantiques d'une fantaisie spirituelle et légère, qu'il s'ennuie à périr et qu'à force d'analyser son plaisir, il a perdu toute illusion. Il est en train de s'abandonner à ces rêveries, lorsque passe un enterrement : c'est celui de Saint-Jean, le bouffon du roi de Bavière. Pour échapper à ses créanciers, Fantasio imagine de prendre la place du défunt : il simule sa bosse, endosse son costume, et il obtient ainsi ses entrées dans le palais. On fait les préparatifs du mariage d'Elsbeth, fille du roi, avec le grotesque prince de Mantoue, qui arrive incognito et fait passer son aide de camp pour lui-même. Elsbeth est bien triste : Fantasio la surprend versant des larmes. Il s'esquive : un moment après on apprend que la perruque du pseudo-prince de Mantoue s'est enlevée dans les airs. C'est Fantasio qui, armé d'un hameçon, a fait cette plaisanterie. Le vrai prince de Mantoue se révèle et, blessé dans la personne de son représentant, déclare la guerre au roi : le mariage est rompu. Fantasio, emprisonné pour son escapade, reçoit la visite de la princesse, qui lui fait un riche cadeau, et lui rend la clef des champs. Cette pièce n'était pas écrite pour la scène: telle qu'elle est, avec son dialogue vif et étincelant de verve, ses personnages d'une rare originalité, qui vivent dans un milieu tout idéal, elle est une charmante *fantaisie*.

Fantasmagorie (*sma-go-ri* — du lat. *fantasma*, fantôme, et du gr. *agoreuein*, parler. [Le mot *fantasmagorie* désigne ainsi proprement l'action de parler aux fantômes, d'appeler les fantômes]) n. f. Art de faire apparaître des spectres, des fantômes, par des illusions d'optique : *La* FANTASMAGORIE *est née à la fin du* XVIIIe *siècle*. ‖ Par anal. Effet produit par une scène plus ou moins effrayante, réelle ou décrite dans un ouvrage.

— Encycl. La *fantasmagorie* consiste à produire dans l'obscurité sur une toile transparente, au moyen d'appareils de projection dissimulés, des figures lumineuses généralement macabres ou diaboliques, qui apparaissent d'abord comme un simple point éclairé, grandissent insensiblement, prennent de la netteté et semblent ainsi s'avancer vers les spectateurs. Le physicien Robertson, qui fit le premier de la fantasmagorie, avait su en augmenter le côté mystérieux par les accessoires et la mise en scène. Ses séances, en germinal an VI (mars-avr. 1798) au Pavillon de l'Echiquier, eurent à Paris un énorme retentissement, et les journaux de l'époque firent des articles très curieux sur ce spectacle, qui paraissait miraculeux. Robertson transféra ensuite sa fantasmagorie à l'ancien couvent des Capucins, près de la place Vendôme. Les spectateurs, après avoir suivi de longs corridors peu éclairés, entraient dans la salle tendue de noir où se faisaient les apparitions. L'effet produit était impressionnant, augmenté comme il l'était par des bruits lointains de cloches, de chaînes, de tonnerre.

Les expériences de fantasmagorie ont été reproduites depuis Robertson, mais jamais avec la même mise en scène, et dans un local aussi bien approprié. En effet, dans un théâtre où le spectateur sait que les apparitions vont avoir lieu sur la scène à la place du rideau, rien n'est imprévu et l'effet fantastique est perdu.

Fantasmagorique (*sma-go-rik'*) adj. Qui appartient à la fantasmagorie : *Appareil* FANTASMAGORIQUE. ‖ Par ext. Qui a quelque chose de fantastique : *Une série* FANTASMAGORIQUE *de monstrueux événements*.

Fantasmagoriquement (*sma, ke-man*) adv. D'une manière fantasmagorique.

Fantasmatique (*sma-tik'* — rad. *fantasme*) adj. Qui tient de la vision, du fantôme.

— n. m. pl. Sectaires qui prétendaient que Jésus-Christ n'avait passé qu'en apparence par les épreuves de la vie humaine.

Fantasme (*tassm'* — du lat. *fantasma*, fantôme) n. m. Hallucination; chimère qu'on se forme dans l'esprit : *Les* FANTASMES *de l'imagination*. (Gerson.) *Les* FANTASMES *de l'ivresse*. (Jules Bois.)

— En T. de méd., Hallucination visuelle.

Fantasque (*tassk'* — rad. *fantastique*) adj. Capricieux, qui agit par boutades : *Un homme, Une femme* FANTASQUE. ‖ Bizarre, extraordinaire : *Une idée, Un costume* FANTASQUE.

— Substantiv. Personne fantasque.

— n. m. Genre fantasque; ce qui est fantasque.

Fantasquement (*ske-man*) adv. D'une manière fantasque.

Fantassin (*ta-sin* — de l'ital. *fantaccino*, jeune soldat à pied) n. m. Soldat d'infanterie. Terme employé d'abord pour désigner les hommes à pied, autres que les archers ou les arbalétriers, qui ne figuraient dans les armées qu'à titre de serviteurs des cavaliers. D'où la signification méprisante longtemps attachée à ce mot.)

Fantastique (*ta-stik'* — du lat. *fantasticus*, même sens adj. Qui n'a rien de réel; chimérique, imaginaire : *Une vision* FANTASTIQUE. *Des projets* FANTASTIQUES. ‖ Qui n'a pour règle que la fantaisie : *Les jeux d'une imagination* FANTASTIQUE. ‖ Fam. Fabuleux, incroyable, extravagant : *Un luxe* FANTASTIQUE.

— Littér. *Contes fantastiques*, Contes où l'on introduit des fantômes, des revenants, des êtres fantastiques.

— Musiq. Se dit d'un genre de musique où le compositeur s'est, à dessein, affranchi des règles ordinaires.

— n. m. Ce qui est fantastique; genre fantastique : *Le* FANTASTIQUE *n'a pas de motifs et ne s'explique pas*. (Th. Gaut.)

— Encycl. Littér. Le *fantastique* se manifeste, en littérature, surtout dans des compositions courtes, comme les contes, les nouvelles, les ballades. Ce genre littéraire est venu d'Allemagne en France vers 1830, bien qu'on puisse en trouver des traces chez les poètes et les écrivains de tous les temps et de tous les pays. Mais c'est à partir de la publication, en français, des *Contes fantastiques* d'Hoffmann que l'on voit surgir en France des imitations plus ou moins heureuses de ces évocations et de ces rêves, où la réalité se mêle aux plus extraordinaires et aux plus invraisemblables conceptions. « Quand Hoffmann, dit Théophile Gautier, commence un conte, tout va d'abord le plus naturellement du monde; il affecte de peindre avec un pinceau vrai, comme celui d'un maître flamand, des intérieurs très réels, où tous les objets sont rendus en détail. Malgré la

[illegible] apparaît de l'arrat'ur, on devine qu'il va [illegible] et l'on est bientôt emporté dans le [illegible] à la merci du poète. » Edgar Poe procède [illegible] que lui la réalité persiste au [illegible] rêve, les situations les plus étranges ont toujours pour cadre une atmosphère palpable. Charles Nodier [illegible] avec [illegible] succès dans le genre fantastique, [illegible] Gérard de Nerval et Baudelaire qui, d'instinct, [illegible] Hoffmann et Poe, et, comme les deux [illegible] de cette littérature spéciale, ils ont terminé leur existence dans la folie ou l'abaissement physique et moral. [illegible] Maupassant a suivi l'exemple de ses prédécesseurs. Quand il écrivait son *Horla*, on l'on retrouve tous les éléments du fantastique, il était déjà atteint de l'aliénation mentale dont il devait mourir quelques années plus tard. Au dehors de ces productions maladives, le fantastique purement poétique a créé d'autres chefs-d'œuvre plus sereinement beaux, comme *la Horse nocturne*, de Zedlitz, *les Deux archers* et *la Ballade de la mouche*, de Victor Hugo; la *Lenore*, de Bürger, *le Roi des aunes*, de Gœthe; etc.

— SYN. Chimérique, imaginaire. V. CHIMÉRIQUE.

— ANTON. Réel.

FANTASTIQUEMENT (*fan-ti-k-man*) adv. D'une manière fantastique.

FANTASTIQUER (*fan-ti-ke*) v. n. Imaginer selon sa fantaisie.

FANTI n. m. Dialecte de la langue odji, parlé par les Fantis.

FANTI (Manfredo), général italien, né à Carpi, près de Modène, en 1806, mort à Florence en 1865. Après avoir servi comme cadet dans le genie en 1826, il participa aux mouvements de 1831. Réfugié en France, il fut, pendant deux ans, attaché au général du génie chargé des fortifications de Lyon. Il passa ensuite en Espagne (1835) pour y servir la cause libérale, et s'y maria. Colonel d'état-major dans l'armée espagnole en 1848, Fanti, à la nouvelle du soulèvement de l'Italie, accourut en Lombardie. Il fut nommé major général et membre du comité de défense de Milan. Après la paix, il fut mis en disponibilité, puis, en 1855, commanda une brigade du corps expéditionnaire de Crimée. En 1859, à la tête de la 2e division de l'armée sarde, il se distingua à Magenta et à Solférino. Après la guerre, il commanda les quatre divisions piémontaises en Lombardie, puis fut adjoint à Garibaldi dans le commandement des troupes de l'Italie centrale. Chargé par Cavour du ministère de la guerre, puis du commandement de l'armée qui envahit les Etats romains (1860), il quitta les affaires en 1861, après la mort de Cavour, et fut placé à la tête du grand commandement militaire de Florence.

FANTIN DES ODOARDS (Antoine-Etienne-Nicolas), publiciste et historien, né à Pont-de-Beauvoisin (Dauphiné) en 1738, mort à Paris en 1820. Chanoine de la sainte Chapelle à Paris, il adopta les idées de la Révolution, et fut néanmoins emprisonné sous la Terreur; relevé de ses vœux par Pie VII, il se maria en 1802. On lui doit des ouvrages historiques facilement écrits, mais dépourvus de critique.

FANTIN DES ODOARDS (Louis-Florimond), général, neveu du précédent, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1778, mort en 1866. Il se distingua par sa bravoure pendant les guerres impériales, fut licencié en 1816, reprit du service en 1817, devint général pendant la guerre d'Espagne (1823). Il a laissé d'intéressants mémoires.

FANTIN-LATOUR (Théodore), peintre français, né à Metz en 1805, mort à Paris en 1875. Il suivit les cours de l'Ecole de dessin de Grenoble, où il a exécuté de nombreux portraits avant d'aller à Paris en 1841. Il exposa en 1842 une *Vierge lisant*, et en 1844 un *Portrait d'homme*, auxquels des pastels : un *Groupe*, avec costumes du moyen âge, un *Portrait d'enfant* et un *Portrait de jeune fille*. A partir de ce moment, il exécuta un grand nombre de pastels, les portraits et des tableaux religieux, notamment une *Sainte Thérèse*. Fantin-Latour donna, en 1865, un *Portrait de femme*, et en 1866 un *Christ en croix*. C'était un artiste de talent, dont la qualité dominante était la grâce, et dont les pastels surtout sont habilement traités.

FANTIN-LATOUR (Ignace-Henri-Jean-Théodore), peintre français, fils du précédent, né à Grenoble (Isère) en 1836. Elève de son père, puis de Lecoq de Boisbaudran, et enfin de Courbet. Coloriste très fin, dessinateur d'un goût exquis, Fantin-Latour, qui tient à la fois de Chardin et de Delacroix, des Hollandais et des romantiques, s'est fait connaître par des portraits, par des natures mortes, par des scènes intimes. Citons, parmi ses œuvres : *la Lecture* (1863); et, en 1864, une *Scène du Tannhäuser*; l'*Hommage à Delacroix*, et le *Toast* (1865), deux tableaux où sont réunis des portraits de littérateurs et d'artistes connus; *Portrait de femme*, *Nature morte* (1866), le portrait de *Manet* et un autre *Portrait* (1867), le *Lever* (1869), un *Atelier aux Batignolles* (1870) (Luxembourg), le *Coin de table* (1872). Viennent ensuite : *la Lecture*; *Fleurs et objets divers* (1874); *Portrait de femme*; portraits de *Manet* et de *Mme Edwin Edwards* (1875), *Fleurs*; l'*Anniversaire* (1876). Au Salon de 1877, outre deux pastels, *Souvenir de Bayreuth* et *Festival de Richard Wagner*, deux lithographies, *Scène du Tannhäuser* et l'*Anniversaire de Berlioz*, le portrait de *Mme F...* et *la Lecture*, une de ses meilleures œuvres. De 1878 à 1883, il expose des portraits et aussi des pastels, des lithographies, des peintures, dont il demande souvent l'inspiration à Schumann, Berlioz ou Wagner. En 1884, *l'Aube*. En 1885, *Autour du piano*; *Tannhäuser*, et le portrait de *M. Adolphe Jullien*, en 1887; en 1888, *l'Or du Rhin*, la *Damnation de Faust*, huit lithographies destinées à illustrer l'*Hector Berlioz* d'Adolphe Jullien. Depuis lors, il n'a point cessé de fixer sur la toile quelques-uns de ses rêves favoris : nuits, songes, paysages enchantés que peuplent des héros, sans parler de la série toujours accrue de ses pastels et de ses lithographies. Fantin-Latour est surtout un poète de la lumière, de la forme, de l'idée. La douceur et l'intime charme de ses scènes d'atelier, de ses portraits, sont indéfinissables. Le culte magnifique qu'il a célébré dans ses toiles, dans ses lithographies en l'honneur de Schumann, de Wagner, de Berlioz, suffirait à le mettre à part. Une très haute noblesse, un unique souci d'idéal respirent en toutes ses productions.

FANTINE n. f. Nom donné à des Fées bienfaisantes dont l'existence était admise dans les vallées vaudoises et parmi les hérétiques vaudois.

FANTINE n. f. Filat. Chevalet de la machine appelée *dévidoir*, pour dévider directement la soie des cocons.

FANTINE, personnage des *Misérables*, une des créations de Victor Hugo. Fantine est une jolie ouvrière qui fait une faute. Congédiée de l'atelier, elle est obligée de se prostituer pour vivre et nourrir son enfant. La misère s'acharne sur elle. Ceux chez qui elle a placé sa petite Cosette l'exploitent indignement et font de son enfant une martyre, pendant qu'elle-même, vivant de privations, accablée d'avanies, sort de la prison pour entrer à l'hôpital, où elle finit par mourir. En définissant cette figure si touchante, V. Hugo a repris un de ses thèmes favoris : la réhabilitation de la fille de joie par l'amour maternel.

FANTIS, nègres de la Côte d'Or (Guinée), qui appartiennent au même groupe que les Achantis, dont ils parlent la langue. — *Un* FANTI.

— ENCYCL. Malgré les affinités de race, il existe un état d'hostilité continuel entre Fantis et Achantis. Les Fantis ont pris parti pour les Anglais contre les Achantis, qui les avaient repoussés le long de la côte. Ces nègres se livrent à la pêche et, au moyen de leurs lourdes pirogues, font le transit entre les comptoirs du littoral et les navires.

FANTOCCINO (*fo-tchi-no* — mot. ital., dimin. de *fantoccio*, poupée) n. m. Marionnette articulée. ‖ Pl. *Des* FANTOCCINI. V. FANTOCHE.

FANTOCHE (de l'ital. *fantoccio*, poupée) n. m. Marionnette articulée, que l'on fait mouvoir à l'aide de fils.

— Fig. Individu qui ne mérite pas d'être pris aux sérieux.

— ENCYCL. Différent du *pupazzo*, marionnette qui n'a que la tête et les mains en bois ou en carton, le corps étant une poche en étoffe à l'intérieur de laquelle on passe la main, de façon que le médius et le pouce simulent les bras, tandis que l'index fait mouvoir la tête, le *fantoche*, qui est le *fantoccino* italien, est une poupée de bois ou de carton, suspendue à un fil que tient l'opérateur. La tête de ces marionnettes est ordinairement de carton; leur buste et leurs cuisses sont de bois; leurs bras, de cordes; les mains, les jambes et le cou, de plomb, ce qui leur permet d'obéir à la moindre impulsion, sans perdre leur centre de gravité. Du sommet de leur tête sort une petite tringle de fer, qui permet de les transporter aisément d'un point à un autre de la scène. Un autre procédé consiste à établir sur le plancher de la scène des rainures, dans lesquelles s'emboîte le support de chaque marionnette. Des contrepoids ou un machiniste placé sous le théâtre dirigent ces supports et font jouer les fils. Après les marionnettes enfantines de Séraphin, nous rappellerons les marionnettes si artistiques de Holden et celles de Signoret et Bouchor. Toutes ces marionnettes appartiennent à la catégorie des *fantoches*, tandis que les guignols appartiennent à celle des *pupazzi*. Dubos vit représenter en Italie de grands opéras par une troupe de marionnettes de 1m,30 de haut, que l'on appelait *bamboccie*. La voix du musicien qui chantait pour elles sortait par une ouverture pratiquée sous le plancher de la scène.

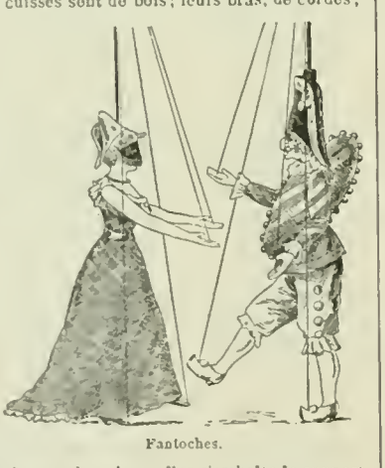

Fantoches.

FANTOMATIQUE (*tik'*) adj. Qui tient de l'apparition, du fantôme : *La messe du Sabbat et ses rits* FANTOMATIQUES. (Jules Bois.) *Presque* FANTOMATIQUE *parmi le floconnement obscur des oliviers*. (P. Bourget). [Ce mot tend à remplacer FANTASMATIQUE, qui est plus ancien.]

FANTÔME (du lat. *fantasma*, apparition) n. m. Spectre, revenant, apparition surnaturelle : *Les* FANTÔMES *ne se montrent qu'à ceux qui doivent les voir*. (Alex. Dumas.)

— Fam. Homme, femme très maigre : *Ce n'est plus qu'un* FANTÔME.

— Fig. Ombre, vaine apparence; création bizarre de l'imagination; épouvantail : *Notre imagination est pleine de* FANTÔMES *dangereux*. (Mass.)

— S'est dit, pour EFFIGIE, d'un homme condamné à mort.

— Méd. Mannequin dont on se sert dans les cours, pour démontrer certaines opérations chirurgicales.

— Physiq. *Fantôme magnétique*. Image que l'on obtient en laissant tomber de la limaille de fer sur un papier tendu, sous lequel on a déposé un barreau aimanté.

— ALLUS. HIST. : **Fantôme de Brutus.** Après la mort de César, raconte Plutarque, ses meurtriers, fuyant la colère du peuple soulevé par Antoine, se retirèrent en Macédoine. Les triumvirs s'avancèrent contre eux avec des forces considérables. Une nuit que Brutus était dans sa tente, livré à de sombres réflexions, il lui sembla tout à coup qu'il entendait entrer quelqu'un; s'étant retourné, il aperçut un *fantôme* horrible : « Homme ou dieu, qui es-tu? demanda Brutus. — Je suis ton mauvais génie, lui répondit le fantôme; tu me reverras bientôt à Philippes. » Peu de jours après, la nuit qui précéda la bataille de Philippes, comme Brutus veillait seul dans sa tente, suivant son habitude, tandis que toute l'armée était endormie, le même fantôme se présenta devant lui une seconde fois, le regarda d'un air sinistre, et se retira sans prononcer une parole. Le lendemain, la liberté romaine expirait dans les plaines de Philippes, et Brutus se perçait de son épée.

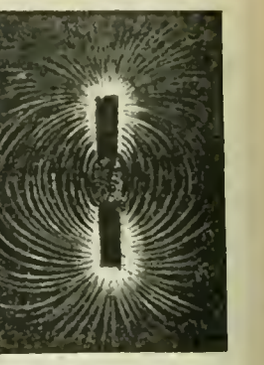

Fantôme magnétique.

— ENCYCL. Le *fantôme* ou *spectre magnétique* est formé de grains de limaille disposés en files, suivant des courbes symétriques allant d'un pôle à l'autre; ces fantômes peuvent servir à étudier les *lignes de force* d'un système magnétique. Lorsqu'on retire le barreau aimanté, l'image disparaît, on peut la fixer en produisant le fantôme sur une feuille enduite d'une dissolution de cire à cacheter dans l'alcool; quand le fantôme est formé, on chauffe la feuille, la cire se ramollit et fixe la limaille.

FANTÔME n. m. Nom vulgaire de plusieurs insectes orthoptères, appartenant aux genres mante et chasme.

FANTON ou **FENTON** (rad. *fente*) n. m. Fer aplati en verge carrée, qui sert de chaîne aux tuyaux de cheminée. ‖ Morceau de bois taillé en cheville. ‖ Ferrure reliant la maçonnerie d'un mur au chambranle d'une cheminée. ‖ Morceau de fer avec lequel on façonne une clef de porte, de meuble. ‖ Tringles de fer reliant les poutrelles d'un plancher.

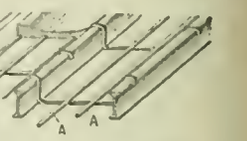

A, A, fantons de plancher.

— n. m. pl. Tringles de fer en botte, pesant de 25 à 50 kilogrammes.

FANTONI (Giovanni), poète italien, né à Fivizzano (Toscane) en 1755, mort en 1807. Bénédictin, puis officier, il fut nommé professeur d'éloquence à l'université de Pise (1800), et enfin secrétaire de l'université de Ferrare. Depuis 1785, il était membre de l'académie des Arcades de Rome, sous le nom de LABINDO. Imitateur d'Horace, il est surtout connu par ses poésies galantes. Citons de lui : *i Quattro parti del pincere*; *Scherzi* (1782); *Odi orazinne ed onnereontiche* (1785).

FANTUCCI ou **FANTUZZI** (le comte Marc), archéologue italien, né à Ravenne en 1740, mort à Pesaro en 1806. Il présenta, pour améliorer les finances et l'hygiène de Ravenne, un remarquable mémoire au pape Clément XIV et fit exécuter des travaux pour rendre le grand canal propre à la navigation. A la suite d'une épidémie, il fit dessécher les marais. Tous les ouvrages et mémoires du comte Fantucci ont rapport aux intérêts de sa patrie.

FANTUZZI, ancienne famille italienne, originaire de Bologne : JEAN **Fantuzzi**, dit *le Vieux*, jurisconsulte, mort en 1391. [Il professa avec distinction le droit à Bologne et remplit plusieurs missions importantes. Il a laissé des consultations et des commentaires qui sont restés manuscrits]; — JEAN-BAPTISTE **Fantuzzi**, docteur en philosophie et en médecine, qui composa un ouvrage sur la philosophie péripatéticienne (1536); — GASPARD **Fantuzzi**, littérateur, mort en 1532, lequel cultiva la poésie latine. [Plusieurs lettres de lui en latin ont été publiées avec celles de son ami, Jean-Antoine Flaminio (1741)]; — JEAN **Fantuzzi**, dit *le Jeune*, mort à Bologne en 1646. [Il professa la philosophie à l'université de cette ville, et fut du nombre des magistrats appelés à Bologne les *anciens*. On a de lui quelques ouvrages]; — PAUL-EMILE **Fantuzzi**, poète et sénateur, mort en 1661. [Il fut membre de l'académie de' *Gelati* de Bologne. On a de lui un *Recueil de poésies lyriques* (1647)]; — JEAN **Fantuzzi**, littérateur du XVIIIe siècle. [Il a publié un important ouvrage sur l'histoire littéraire de l'Italie (1781-1794).]

FANU, UE adj. Qui a beaucoup de fane, beaucoup de feuilles : *Légume* FANU. *Du blé* FANU.

FANUCCI (Jean-Baptiste), historien italien, né et mort à Pise (1756-1834). Il devint professeur de droit maritime en 1800, fut exilé de Toscane lors du rétablissement du grand-duc; rentré dans sa patrie, il écrivit des ouvrages historiques remplis de renseignements précieux, mais dont le style laisse à désirer.

FANUM (*nom'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Terrain consacré au culte d'une divinité par certaines prières et cérémonies. ‖ Edifice consacré au même usage, temple en général. [Ce mot entre dans un grand nombre de noms géographiques, désignant des villes de l'ancienne Italie où se trouvaient des temples célèbres.]

FANUM FORTUNÆ Géogr. anc. V. FANO.

FANUM VOLTUMNÆ, ville de l'ancienne Etrurie, qui se trouvait, croit-on, sur l'emplacement de la moderne Viterbe.

FANURE (rad. *faner*) n. f. Etat, qualité de ce qui est fané : *Cette* FANURE *particulière aux garçons de restaurants de nuit, aux comédiens et aux filles*. (A. Daudet.)

Faon de cerf.

FAON (*fan* — du lat. pop. *feto*; du lat. class. *fetus*, petit) n. m. Autref. Petit d'un animal en général. ‖ Aujourd. Petit des cerfs et autres mammifères ruminants de la famille des cervidés : *Les* FAONS *ont une robe tachetée que ne possèdent point, en général, les cerfs adultes*.

FAONNER (*fa-né* — rad. *faon*) v. n. Mettre bas, en parlant des biches, des chevrettes, des daines : *Biche qui vient de* FAONNER.

FAOU (LE), ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 19 kil. de Châteaulin, à l'extrémité sud-est de la rade de Brest; 1.228 hab. Le nom du Faou (*ville des hêtres*), qui vient de trois hêtres dominant la contrée, a été porté par des vicomtes de la famille de Léon. Aux environs, le village de Rumengol, avec son église dédiée à Notre-Dame-de-tout-Remède et sa fontaine sacrée, est un lieu de pardon fréquenté par les habitants de tout le Finistère. — Le canton a 5 comm. et 7.086 hab.

FAOUËT (LE), ch.-l. de cant. du Morbihan, arr. et à 40 kil. de Pontivy; 3.142 hab. Au N. du bourg, sur une colline escarpée, chapelle Sainte-Barbe, fondée en 1489 par le sieur de Toulbodou. Sur un roc voisin, non moins abrupt, chapelle Saint-Bernard, dont les dévots font le tour en se cramponnant à des anneaux scellés dans la muraille. Aux environs, Saint-Fiacre, village avec chapelle du XVe siècle. — Le canton a 6 comm. et 16.711 hab.

FAOURCHE, FAROUCH ou **FAROUCHE** n. m. Nom vulgaire du trèfle incarnat.

FAPESMO n. m. Terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un mode indirect de la première figure du syllogisme.

— ENCYCL. Dans ce syllogisme, la majeure est universelle affirmative (*a*), la mineure universelle négative (*e*) et la conclusion particulière négative (*o*). La lettre *f* indique que ce syllogisme se ramène au mode direct de la première figure *ferio*, la lettre *m* que cette réduction doit se faire par transposition des deux prémisses (*mutare*, changer), la lettre *p* que la mineure doit être convertie par accident, la lettre *s* que la mineure doit être convertie simplement. Exemple de syllogisme en *fapesmo* : Tout bon sentiment est digne de louange. — Or, aucun sentiment égoïste n'est un bon sentiment. — Donc, il y a des sentiments dignes de louange qui ne sont pas des sentiments égoïstes. V. SYLLOGISME.

FAQUIN (*kin* — de l'ital. *facchino*, même sens) n. m. Mannequin de bois ou de paille qui servait de but aux cavaliers, lorsqu'ils s'exerçaient à la lance. ‖ Valet de place qui remplaçait quelquefois ce mannequin. ‖ Valet en général. ‖ Portefaix. (Sens vieillis.)

— Homme de rien, individu méprisable; faiseur d'embarras; poseur, arrogant et impertinent :

> Venger l'humble vertu de la richesse altière
> Et l'honnête homme à pied du *faquin* en litière.
> BOILEAU.

FAQUIN (*kin*) n. m. Nom donné à un jeu d'adresse.

— ENCYCL. Le *faquin* se joue avec un buste de Persan ou de Turc qui tient dans la main droite un yatagan et dans la gauche un bouclier, au centre duquel se trouve une clochette. Ce buste, lesté à sa base par un disque de plomb, est supporté par un pivot fixé sur un pied. Il est bien équilibré et tourne sur son pivot avec la plus grande facilité. Le jeu consiste à donner au faquin, en le frappant du doigt sur le bouclier, une impulsion qui le fasse pivoter, et il faut agir assez lestement et habilement pour que la main ne soit pas frappée par le yatagan, d'ailleurs inoffensif. Le joueur atteint payo une mise.

FAQUINERIE (*ki, ri*) n. f. Caractère, procédé, action de faquin. ‖ On a dit aussi FAQUINISME n. m.

FAQUIR n. m. V. FAKIR.

FAR n. m. Nom vulgaire, notamment dans le Finistère, d'une sorte de flan fait avec de la farine, du lait et des œufs.

FARA d'Adda, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]), sur l'*Adda*; 2.700 hab.

FARA in Sabina, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]); 2.365 hab.

FARA Novarese, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), sur un sous-affluent du Pô; 2.317 hab.

FARA San-Martino, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]), sur le Verdo, affluent du Sangro; 2.691 hab.

FARA Vicentino, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]); 3.132 hab.

FARABAD ou **FARAHABAD**, bourgade de la Perse septentrionale (prov. du Mazendéran) s'élevant sur le rivage méridional de la mer Caspienne, à l'embouchure du Fedjéa. Ce fut, au commencement du XVIIe siècle, une ville florissante; Chah Abbas y construisit un magnifique palais, où il mourut (1628). Elle ne compte plus aujourd'hui qu'un millier d'habitants, se livrant à la pêche.

FARABEUF (Louis-Hubert), médecin français, né à Bannost (Seine-et-Marne) en 1841. Il fut nommé, en 1886, professeur d'anatomie à la faculté de médecine de Paris. Son enseignement est caractérisé par une grande netteté dans l'exposé des faits anatomiques et des méthodes opératoires. Il faut citer de lui : *le Système séreux, anatomie et physiologie* (thèse d'agrégation, 1876); *Cours d'histologie* (1877); *Précis de manuel opératoire* (1898); *Introduction à l'étude clinique et à la pratique des accouchements*, en collaboration avec Varnier (1891).

FARABI. Biogr. V. ALFARABI.

FARAD (de *Faraday*, n. pr.) n. m. Phys. Unité électromagnétique de capacité électrique.

— ENCYCL. Le *farad* est la capacité d'un conducteur dont le potentiel s'accroît de 1 volt pour une charge de 1 coulomb. Cette capacité est énorme par rapport à celle des condensateurs usuels; aussi se sert-on, dans la pratique, du *microfarad* (millionième de farad) dont on peut construire des étalons.

FARADAY (Michaël), chimiste et physicien anglais, membre de la Société royale de Londres, né à Newington-Butts, près de Londres, en 1791, mort à Hampton-Court en 1867. Faraday suivit les leçons de Davy, à qui il envoya ses rédactions en le priant de l'aider à sortir de sa position précaire. Davy le fit aussitôt nommer aide-préparateur (1813), et l'emmena avec lui faire un voyage en France et en Italie. Faraday fit faire un grand pas à la physique en liquéfiant l'acide carbonique et le protoxyde d'azote; il fit subir, depuis, la même transformation au chlore et à un grand nombre d'autres gaz.

Les belles recherches de Faraday sur l'électricité et le magnétisme datent de 1821. C'est à cette époque que, renversant l'expérience d'Œrsted, il constata l'action exercée par un aimant fixe sur un courant mobile et entreprit dès lors, concurremment avec Ampère, les beaux travaux qui ont constitué la théorie de l'électro-magnétisme. Un peu plus tard, il énonce le fameux principe appelé depuis *principe de Faraday*, et qui constitue la loi principale de l'électrolyse. En 1832, il découvrit les phénomènes d'induction produits dans un circuit métallique par un courant, par un aimant ou par la terre. Il émit alors une théorie nouvelle de l'électrisation par influence. Il rejette complètement l'idée de l'action à distance du corps influençant sur le corps influencé, et suppose que la transmission se fait par l'intermédiaire de l'air ou même de l'éther.

Faraday.

Les deux dernières découvertes de Faraday sont celle de l'action exercée par l'aimant sur la lumière polarisée, et celle du diamagnétisme. Elles datent de 1845.

Ses nombreux écrits ont successivement paru, depuis 1831, dans les *Transactions philosophiques*, sous le titre de : *Recherches expérimentales sur l'électricité*; ils ont été réunis depuis et forment 3 volumes (1839, 1844 et 1855). Sa biographie a été publiée en anglais, par J. Tyndall, son ami et son émule, sous ce titre : *Faraday as a discoverer*. Moigno a donné, dans ses *Mondes*, une traduction de cette intéressante étude.

FARADIQUE (*dik'*) adj. Qui se rapporte aux théories de Faraday sur l'électricité.

FARADISATION (*si-on* — de *Faraday*, n. pr.) n. f. Electrisation médicale et thérapeutique par les courants induits ou interrompus.

— ENCYCL. Cette appellation est due à Duchenne de Boulogne, qui a fait de cette modalité électrique une série d'applications inusitées jusqu'à lui, et absolument rationnelles et méthodiques. La *faradisation* agit surtout sur la contractilité musculaire et l'excitabilité nerveuse; elle provoque, dans les muscles et les nerfs, un effet induit conforme à la loi de Lenz. Ce muscle se contracte comme pour se dérober à l'excitation du nerf qui l'innerve. On utilise cette propriété dans les paralysies nerveuses et musculaires, et l'on peut ainsi, souvent, faire mouvoir un membre que la volonté est impuissante à remuer. La faradisation réussit surtout dans les paralysies par lésion centrale (hémorragie cérébrale) : le cerveau, a-t-on dit, réapprenant sous cette action les mouvements désappris; dans les lésions périphériques, nerf sectionné, traumatisme violent, il y a parfois dégénérescence, et le muscle ne réagit plus, ou se contracte plus par la faradisation. La faradisation ne doit pas être trop longtemps prolongée, car elle finit par provoquer l'atrophie musculaire.

FARÂFRAH ou **FAREFRAH** (OASIS DE), à l'O. de l'Egypte, dans le désert libyque, à la hauteur de Siout. On y va, soit directement de Minièh, de Manfalout ou de Siout, en six ou huit jours de chameau, soit indirectement par le Fayoum et la Petite-Oasis. Elle s'appelait, dans les temps pharaoniques, *To-ahaou* (la Terre des bœufs), et elle était souvent en but aux attaques des tribus libyennes; à l'époque gréco-romaine, les géographes l'appelaient l'oasis de Trinythis, du nom du bourg qui lui servait de capitale. Elle relève aujourd'hui de la province de Minièh, et elle a une population de 542 hab., concentrés autour du petit village appelé indifféremment El-Kasr, (le Château), ou Farâfrah. Elle produit des dattes, du millet, et surtout des olives excellentes qu'elle exporte à la Petite-Oasis.

FARAH, ville d'Afghanistan, sur le *Farah*-Roud, qui s'épanche dans le lac Hamoun; 5.000 hab. L'ancienne *Phra, Phrada* ou *Prophthasia* de la Drangiane.

FARAIS (*rè*) n. m. Filet pour la pêche du corail. ‖ Ficelle avec laquelle les corailleurs fabriquent leurs filets.

FARAISON (*rè*) n. f. Première figure que prend le verre, quand on le souffle, après l'avoir tiré au bout de la canne.

FARAKABAD ou **FARUKHABAD**, ville de l'Inde anglaise (Provinces du Nord-Ouest [prov. d'Agra]), à quelque distance du Gange; 78.000 hab. Lieu de transit pour les cotons et les céréales.

FARAMA (*Tell*), nom moderne de l'une des buttes de décombres qui représentent aujourd'hui le site de l'antique Péluse.

FARAMÉE n. f. ou **FARAMIER** (*mi-é*) n. m. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, de la tribu des cofféacées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

FARANDOLE (provenç. *farandolo*, même sens) n. f. Espèce de danse du midi de la France, dans laquelle les danseurs se tiennent tous par la main sur une longue file et s'avancent en sautant à la suite du premier. ‖ Nom donné aux divers airs à six-huit sur lesquels on exécute cette danse : *Jouer une* FARANDOLE.

— ENCYCL. Danse populaire, la *farandole* comprend quarante, soixante et jusqu'à cent danseurs et danseuses,

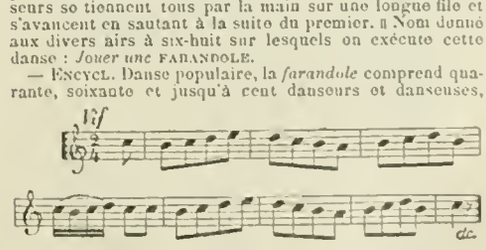

Farandole.

hommes et femmes, placés autant que possible alternativement et qui forment une chaîne ininterrompue. Cette chaîne se déploie et parcourt la campagne au son des instruments, surtout du fifre, du galoubet et du tambourin. Chacun danse et saute en suivant le rythme de la musique et en faisant en sorte de former avec exactitude les figures commandées par celui qui sert de guide, mène la danse et conduit la farandole. Ces figures consistent tantôt à réunir les deux bouts de la chaîne et à danser en rond, tantôt à la pelotonner en spirale, tantôt encore à la faire passer et repasser sous une sorte d'arc formé par un certain nombre de danseurs qui élèvent leurs bras.

Farandole (LA), ballet en trois actes, de Philippe Gille, Arnold Mortier et Louis Mérante, musique de Théodore Dubois, représenté à l'Opéra le 14 décembre 1884. — Le sujet est fantastique, et le tableau principal, celui de l'immense farandole qui se déroule au clair de lune, dans les Arènes d'Arles, produit un bel effet. Th. Dubois a écrit sur ce sujet une élégante partition, dans laquelle il faut signaler la danse des tambourinaires, la valse des olivettes, la farandole et l'épisode des harpes éoliennes.

FARANDOLER v. n. Danser la farandole.

FARANDOLEUR, EUSE n. et adj. Se dit des personnes qui font partie d'une farandole. ‖ Aux Antilles françaises, on trouve ce mot comme syn. de FANFARON et de FARAUD.

FARATI n. m. Pêch. Sorte de vestibule, ménagé à droite et à gauche des chambres d'une madrague. ‖ On dit aussi GRANDE ENTRÉE.

FARAUD (*rô*), **AUDE** (orig. incertaine) n. et adj. Se dit d'une personne du commun endimanchée, d'un individu naturellement grossier qui veut faire le beau : *Un* FARAUD. *Un paysan* FARAUD. (La femme est peu usité).

FARAUDER (*rô*) v. n. Faire le faraud.

FARBAUTA, géant de la mythologie scandinave, qui en fait l'époux de Lauféia et le père de Loke (Asa-Loke), le principe mauvais dans ses différentes manifestations.

FARBOVANO, bourg de la Russie (gouv. de Poltava), sur le Soupoï, affluent du Dniéper; 2.500 hab.

FARCE (*farss* — pour *farse*, du lat. pop. *farsa*; de *farcire*, farcir. Ce nom fut donné aux petites pièces qui terminent le spectacle, parce que c'était ou comme quelque chose de mélangé, une sorte de revue de sujets divers, ou une *pièce farcie* [V. FARCIR]) n. f. Art culin. Hachis de diverses viandes, assaisonné de fines herbes et d'épices, ou simple hachis d'herbes qu'on introduit dans l'intérieur d'une volaille ou d'une autre viande avant de les faire cuire. ‖ Bouffonnerie, pièce de théâtre d'un comique bas ou même grossier : *Molière commença par composer des* FARCES. ‖ Comique bas et grossier : *Acteur qui, en exagérant ses rôles, tombe souvent dans la* FARCE.

— Par ext. Action, parole qui a quelque chose de burlesque; grosse plaisanterie; tour plaisant qu'on joue à quelqu'un : *Faire, Dire des* FARCES. ‖ Actions légères, conduite déréglée : *Jeune homme qui fait ses* FARCES.

— Adjectiv. Pop. Drôle, plaisant, qui prête à rire : *Ma chère, les hommes, c'est* FARCE!... (Gavarni.)

— ALLUS. HIST. : **Baissez le rideau, la farce est jouée.** Mot sceptique que quelques biographes prêtent à Rabelais au moment où il allait rendre le dernier soupir. La même idée s'exprime également en latin : *Plaudite, acta est fabula*, et le plus souvent simplement : *Acta est fabula*, ou encore en italien : *E finita la commedia*.

On connaît aussi le mot d'Auguste aux courtisans qui entouraient son lit de mort : « N'ai-je pas bien joué mon rôle? — Oui, répondirent-ils. — Eh bien, donc, mes amis, *applaudissez!* » (Plaudite.) C'était en effet l'expression qu'employaient les comédiens romains pour solliciter des applaudissements au moment de quitter la scène.

— ENCYCL. Littér. Le mot *farce* évoque principalement l'idée des scènes bouffonnes « pleines de toute impudicitez, vilenies et gourmandises », où s'épanouissait la verve plébéienne de nos aïeux, et qui furent, en quelque sorte, des fabliaux dialogués. Tout d'abord, elles n'avaient été qu'une espèce de parodie liturgique, affectée au travestissement des textes sacrés. C'était alors un goût très vif de *farcir* toutes choses, les prières et les formules du rituel comme le reste. Les gens prenaient beaucoup de plaisir à ces contrastes violents de formes dévotes et de sujets très effrontés, qu'on appelait des *Sermons joyeux*. Peu à peu, les monologues en question devinrent des pièces rudimentaires à plusieurs personnages. La farce étendit le champ de ses libertés; elle fit son bien des imitations de mœurs les plus familières, et les composa à l'image de son auditoire. On jouait des farces, dès le XIIIe siècle, encore qu'il ne nous soit rien parvenu de cette période primitive; elles eurent leur grande vogue au XVe et au XVIe siècle. Elles ne différaient qu'à peine les unes des autres. Les rimeurs qui griffonnaient « ces parades de carrefours » ne se mettaient guère martel en tête pour en varier le cadre et les détails. Leurs types originaux, ils n'allaient pas les chercher loin, mais simplement les charbonnaient au passage. Maris benêts, commères bavardes, valets fripons, gendarmes ivrognes et vantards, moines, bourgeois et vilains, savetières, poissonnières ou tavernières : on les reconnaissait vite; chacun avait pu les coudoyer dans la rue. Au premier plan régnait le thème éternel des tromperies et des querelles de ménage, l'éternel trio : le mari, la femme et l'amoureux. L'époux, comme de raison, était le plus souvent un nigaud, qui n'échappait point aux malignes influences de la ruse et de l'opiniâtreté féminines.

Les auteurs de farces se préoccupaient très faiblement d'y faire œuvre de littérature. La franchise et le bon sens, faute de mieux, en sont l'empreinte habituelle. Mais c'est bien à l'état de rares exceptions qu'on trouve de l'esprit dans le savoureux monologue de l'*Archer de Bagnolet*, longtemps attribué à Villon; de l'humour véritable dans un morceau du même genre, *les Trois galants et Philipot*; de la justesse d'observation et de la finesse dans les amusantes fantaisies de la *Cornette* et du *Curier*; et sous l'épaisseur des plaisanteries graveleuses, du trait satirique dans les farces du *Frère Guillebert* ou du *Pardonneur*, du *Triacleur* et de *la Taverrière*. Ce vieux répertoire a même son chef-d'œuvre, complètement isolé, et qui fut, pour ainsi dire, un admirable accident : l'immortelle *Farce de l'athelin*. (V. PATHELIN.) Mais, en général, les farces sont médiocres ou tout à fait mauvaises. La crudité d'expression en est incontestable. Cependant, on peut y découvrir des esquisses de caractères qui, plus tard vivifiés par le talent sur une scène agrandie, sont des types ineffaçables.

Cinq mille farces au moins furent composées et représentées; et c'est à peine si l'érudition moderne, à la suite du travail spécial de Petit de Julleville, a pu

catalogue cent vingt de celles-là et quarante sermons [illegible] (V. aussi, de E. Picot et Nyrop, le [illegible] *farces françaises des XV*e *et XVI*e *siècles*, [illegible] Copenhague 1886). L'avènement [illegible] et resta dans l'ombre ces lourdes es[illegible] la farce ne voulut pas disparaître. Elle [illegible] à l'être en honneur à l'hôtel de Bourgogne, où [illegible] farceurs, doués d'une verve intarissable : Gros-Guillaume, Turlupin, Gautier-Garguille et Guillot-Gorju [illegible] rent un regain de succès. Elle en prit encourage[illegible] pour viser à des succès plus durables. Scarron en [illegible] tentant la tradition. La Comédie-Italienne ne cessa [illegible] d'en exploiter la veine. Molière ne dédaigna point d'y [illegible] son génie. Pendant le XVIIIe siècle, elle eut ses grandes entrées sur les théâtres de la Foire, où ses introducteurs s'appelèrent Dancourt et Lesage.

Elle avança le pied jusque sur les planches du Théâtre-Français, lorsqu'on y vit représenter l'étourdissant *Roi de Cocagne*, de Legrand; et les critiques contemporains citent souvent le succès extraordinaire qu'ont obtenu *les Saturnales*, ce chef-d'œuvre de la farce moderne. En réalité, c'est un genre qui n'a jamais quitté la scène; nous l'y retrouvons continuellement, diversifié, compliqué, sous la forme des opéras bouffes, des charges du Palais-Royal et des vaudevilles à quiproquos.

— Art culin. En cuisine, on compte un grand nombre de farces; mais toutes se résument en quatre principales : les godiveaux, la duxel ou farce à papillottes, la farce au gras, la farce au maigre. Pour les godiveaux de volaille, le gibier, de poisson, de truffes, etc., v. GODIVEAU.)

Duxel (farce à papillottes). Après avoir haché finement 250 grammes de lard avec des champignons, des échalotes et une pointe d'ail, on mêle à ce hachis 100 grammes de beurre, une cuillerée d'huile d'olive; on fait revenir pendant cinq minutes, à feu doux; on ajoute alors du persil haché, du sel et du poivre. Cette farce sert pour côtelettes, langues et papillottes.

La farce classique *au gras* se fait avec des parures de veau, n'ayant ni peau ni nerfs, ou encore avec de la chair à saucisse, quelques champignons, des échalotes, du persil, une pointe d'ail; le tout haché finement, passé au beurre, après quoi, on ajoute quelques jaunes d'œufs, du sel et du poivre.

La farce *au maigre* se compose de persil, épinards, oseille, échalotes, champignons hachés très finement et passés au beurre; puis on laisse refroidir, on sale, on poivre et l'on ajoute des jaunes d'œufs. Cette farce est excellente pour fourrer certains légumes, tels que tomates, aubergines, artichauts, etc.

Toutes ces farces peuvent être améliorées encore en y ajoutant quelques parures de truffes.

FARCEL (*cèl*) n. m. Poids en usage dans l'Arabie, principalement pour le commerce du café, et variant de 9 kil. 25 à 13 kil. 288, suivant les localités.

FARCER (*sé*). — Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Il farça. Nous farçons*) v. n. Pop. Plaisanter, faire des farces.

FARCEUR (*seur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui joue des farces. (Vieux.) ‖ Personne qui fait rire par ses propos, par ses bouffonneries : *Un bon* FARCEUR *peut amuser un moment.*

— Par ext. Personne qui se moque, qui a quelque intention secrète, qui ne parle ou n'agit pas sérieusement : *Ne le crois pas, c'est un* FARCEUR. ‖ Personne qui a une conduite légère ou suspecte : *Se ruiner pour une* FARCEUSE.

— Adjectiv. Qui dit ou fait des farces : *Un homme grave est très* FARCEUR *quand il s'y met.*

FARCHER v. n. Arg. *Farcher dans le pot*, Tomber dans le piège.

FARCHOÛT, petite ville de la Haute-Egypte, dans la province de Kéneh, district de Nag-Hamadi; 9.839 hab. (On ne sait le nom de la ville pharaonique à laquelle elle a succédé : son nom copte était *Berchdout.*)

FARCIENNES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi, sur la Sambre; 6.068 hab. Mines de houille.

FARCIMEN (*si-men*) n. m. Sous-genre de mégalostome, comprenant des coquillages oblongs, à bouche épaisse, réfléchie et simple. L'espèce type de ces mollusques gastéropodes, propres aux Antilles, est le *farcimen cylindraceum.*)

FARCIN (*sin* — du lat. *farciminum*, même sens) n. m. Maladie contagieuse du cheval, qui peut se transmettre à l'homme et aux bovidés.

— ENCYCL. *Farcin du cheval.* Pendant longtemps, on a cru que le *farcin* était une maladie particulière et spéciale du cheval, affectant le système lymphatique sous-cutané dont les vaisseaux s'enflammaient sous forme de *cordes* et s'abcédaient à la longue. On traitait cette maladie par l'extirpation de ces cordes, ou leur cautérisation au moyen de caustiques chimiques (arsenic ou sublimé) ou du cautère actuel. On distinguait le farcin aigu et le farcin chronique, et il passait pour n'être pas contagieux.

On sait, aujourd'hui, que le farcin est une forme cutanée de la *morve*, causée par le même microbe, ayant les mêmes propriétés contagieuses. Le farcin chronique accompagne rarement les lésions nasales de la morve chronique, tandis que la forme aiguë est souvent concomitante avec les formes nasales de la morve aiguë.

Farcin du bœuf. C'est une maladie du système lymphatique cutané d'une nature spéciale, ayant quelque apparence, avec le farcin du cheval, et causée par un microbe spécial qu'a étudié Nocard. La maladie siège, le plus souvent, aux membres et est caractérisée par un engorgement avec épaississement de la peau et parfois des boutons ou des abcès. Le traitement est assez incertain et consiste en cautérisation et extirpation des cordes lymphatiques, puis en pansements antiseptiques, lotions, en solutions au sublimé au millième, etc.

Farcin d'Afrique. C'est une lymphangite infectieuse, qui paraît jusqu'ici spéciale aux chevaux et aux mulets d'Afrique et qui a des caractères assez analogues avec ceux du farcin morveux, avec lequel on l'a autrefois confondue : il y a des engorgements des lymphatiques d'un ou plusieurs membres, paraissant débuter à la couronne, d'autres fois, c'est sur le dos, à l'emplacement de la selle, que se montrent les abcès et les boutons.

L'examen bactériologique a montré un microbe qui n'est pas celui de la morve.

Le traitement, qui consiste en cautérisations et applications antiseptiques, réussit assez facilement à guérir radicalement cette affection.

Le farcin, étant une maladie contagieuse, est soumis au règlement des épizooties et épidémies.

FARCINEUX (*si-neû*), **EUSE** adj. Qui tient du farcin : *Hèle. Affection* FARCINEUSE.

FARCINIÈRE (*si*) n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de potentille (*potentilla verna*).

FARCIR (*sir'* — lat. *farcire*, engraisser) v. a. Garnir de farce : FARCIR *un poulet, des concombres.*

— Par ext. Emplir, bourrer, surcharger : FARCIR *son estomac de sucreries.* FARCIR *un enfant de latin.*

Farci, ie part. pass. du v. Farcir.

— Art milit. *Gabion farci.* V. GABION.

— Littér. *Pièces farcies.* On appelait ainsi, au moyen âge, des pièces de vers où le latin se mêle au français. (Elles sont, pour la plupart, de caractère badin ou satirique : telles sont une parodie bachique du *Laetabundus* (hymne de Noël), une pièce analogue sur les dés, le *Credo de l'usurier*, etc. Quelques autres sont, au contraire, des chansons pieuses.) ‖ *Epîtres farcies.* V. ÉPÎTRES.

Se farcir, v. pr. Etre farci. ‖ Fig. Farcir à soi : SE FARCIR *la tête d'idées romanesques.*

FARCISSURE (*si-sur'*) n. f. Art culin. Action de farcir; ce dont une chose est farcie.

FARCOT (Joseph-Jean-Chrysostome), économiste français, né à Senlis en 1744, mort en 1815. Il quitta l'enseignement, pour le commerce; fut élu, en 1789, suppléant de la députation de Paris, membre du directoire de la Seine en 1795. Membre du conseil des Anciens en 1798, il déclina ce dernier mandat. Il devint, par la suite, chef du bureau de statistique. Pour détruire l'usure, il aurait eu l'idée d'établir des bureaux de prêt dans les quartiers pauvres, institution qui ne put se maintenir. Ses ouvrages principaux sont : *Questions constitutionnelles sur le commerce et l'industrie; Discussion relative à l'influence du gouvernement sur les arts et le commerce; Mémoires sur les moyens d'encourager les découvertes utiles.*

FARCY (François-Charles), écrivain français, né et mort à Paris (1792-1867). Il a été le rédacteur en chef du « Journal des Artistes » de 1827 à 1855, et fut, en 1830, un des fondateurs de la *Société libre des beaux-arts.* Il a collaboré à plusieurs journaux et laissé des ouvrages historiques, politiques ou relatifs à l'histoire de l'art.

FARCY (Jean-Georges), littérateur français, né et mort à Paris (1800-1830). Elève de l'Ecole normale, il en sortit lorsqu'elle fut licenciée en 1822, publia, en 1825, une partie des *Eléments de philosophie de l'esprit humain* de Dugald-Stewart, puis voyagea à l'étranger, comme précepteur, de 1826 à 1829. De retour à Paris, il devint professeur de philosophie dans une institution privée. Lors de la révolution de 1830, il se joignit aux insurgés et fut mortellement frappé d'une balle à l'attaque du Louvre (29 juill.). Des poésies et des morceaux de prose de Farcy ont été réunis par ses amis, dans un volume intitulé *Reliquiæ* (1831). D'après Sainte-Beuve, l'impression que donnent ses vers est celle d'un stoïcien triste et résigné, qui traverse noblement la vie en contenant une larme.

FARCY (Eugène), marin et homme politique français, cousin du précédent, né à Passy (Seine) en 1830. Entré fort jeune dans la marine, il fut promu lieutenant de vaisseau en 1850. Farcy se fit connaître par de nombreuses inventions, parmi lesquelles nous citerons son indicateur à sonnerie, son moteur à nageoires, son hélice-évoluteuse-gouvernail, et surtout la canonnière qui porte son nom. Il s'occupa aussi de transformer les armes et les munitions; la canonnière Farcy fut exécutée en 1869 par ordre de Napoléon III, mais elle resta inactive même pendant le siège de Paris, malgré les instances de l'inventeur. Elu en 1871 député de la Seine à l'Assemblée nationale, il vota avec l'extrême gauche. En 1873, il fut promu capitaine de frégate, mais il donna sa démission en 1875 pour se représenter à la députation. Réélu député en 1876, 1877, 1881, 1885, il devint, en 1888, un chaud partisan du général Boulanger, fut réélu en 1889, mais échoua en 1893 et rentra alors dans la vie privée. Il a publié : *Réorganisation de l'armée en armée nationale composée de quatre millions d'hommes* (1871).

FARCY (Camille), publiciste français, né à Nancy en 1840, mort à Paris en 1884. Il servit dans l'armée, fut rédacteur à l'Hôtel de Ville, puis entra dans le journalisme et devint, en 1870, sous-préfet d'Apt. Lorsque éclata la guerre avec l'Allemagne, il s'engagea et servit sous les ordres de Garibaldi, puis de Bourbaki. Après la paix, il fut rédacteur en chef de « l'Avenir militaire » et assista, comme correspondant, aux guerres d'Espagne, de Serbie, de Turquie et de Tunisie. Après la mort de Girardin, il prit la direction de « la France », puis fonda *la France libre* (1884). Il a publié : *Histoire de la guerre de 1870-1871* (1872); *la Guerre sur le Danube en 1877-1878* (1879); *le Rhin français* (1880).

FARD (*far'* — subst. verbal de *farder*) n. m. Composition de différentes couleurs, qu'on applique sur la peau, pour en rehausser l'éclat ou en dissimuler les défauts : *Mettre du* FARD.

> Les *fards* ne peuvent faire
> Que l'on échappe au temps, cet insigne larron.
> LA FONTAINE.

— Fig. Déguisement, moyen de dissimulation; faux ornement : *Parler sans* FARD. *Un courage factice et mal assuré n'est, en réalité, que le* FARD *de la peur.* (Ch. Nod.)

— Pop. *Piquer un fard*, Rougir.

— ENCYCL. On distingue les fards blancs à base de talc et de craie, falsifiés souvent par l'oxyde de zinc et la céruse; les fards rouges : rouge végétal extrait du carthame (V. CARTHAMINE), fard vermillon, formé de cinabre en poudre; les fards à base de noir de fumée, qui portent le nom de *noir indien*, de *henné*, de *pyrommée*, etc.

Les fards provoquent parfois des éruptions et altèrent souvent la souplesse de la peau.

FARD n. m. Mar. V. PHARE.

FARDAGE (*daj'*) n. m. En T. d'impression sur étoffe, Défaut qu'offre la partie blanche d'une étoffe, qui se trouve légèrement colorée par le passage, sur cette partie, du rouleau imprimeur.

— Pop. Tromperie commerciale, qui consiste à couvrir des produits avariés par des produits de choix.

FARDAGE (*daj'* — rad. *farde*) n. m. Mar. Plan de bois disposé sur le fond de la cale pour préserver les marchandises des suintements de la carène. ‖ Objets encombrants du gréement. ‖ Ensemble des mâts, voiles, cordages offrant de la prise au vent : *Par coup de vent au mouillage, il faut diminuer son* FARDAGE *le plus possible.* ‖ Gréement lourd et encombrant.

FARDE (de l'ar. *farda*, demi-charge du chameau) n. f. Comm. Balle de café moka, pesant 185 kilogrammes.

FARDEAU (*do* — orig. incertaine) n. m. Faix, charge pesante : *Porter un* FARDEAU *sur ses épaules.*

— Fig. Ce qui cause de l'ennui, du tourment, des tracas; ce qui est à charge, pénible à supporter.

— Poétiq. *Fardeau des ans*, Vieillesse. ‖ *Fardeau de la terre*, Homme, race d'hommes inutiles ou nuisibles.

— Comm. Réunion de plusieurs colis en un seul.

— Méd. Ancien nom de l'arrière-foie.

— Min. Terres, roches, qui menacent de s'ébouler.

— Techn. Eau et orge que contient une cuve à brasser de la bière.

— SYN. Fardeau, charge, faix. V. CHARGE.

FARDEAU (Louis-Gabriel), auteur dramatique, né en 1730 à Paris, où il est mort vers 1806. Procureur au Châtelet, il écrivit des drames et des comédies qu'il ne put faire jouer et qu'il fit imprimer. Très vaniteux, il se rendit ridicule et s'attira force brocards. Outre ses pièces, il a publié : *Recueil de poésies patriotiques et de société* (1792).

FARDEL (*dèl'*) n. m. Unité de compte employée en Allemagne dans le commerce des draps, et qui contient 45 pièces de 22 à 24 aunes chacune.

FARDELER (rad. *fardeau*. — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je fardelle. Il fardellera.*) v. a. Mettre en paquet : FARDELER *du linge.*

FARDELLA (Michel Angelo), philosophe italien, né à Trapani (Sicile) en 1650, mort à Naples en 1718. Entré dans l'ordre de Saint-François, il professa successivement la philosophie, la théologie, les mathématiques, la physique et l'astronomie à Modène, à Venise et à l'université de Padoue. Ayant étudié à Paris la philosophie de Descartes, il enseigna, à son retour en Italie, la doctrine cartésienne, dont il exagéra encore les tendances idéalistes : comme Malebranche, il soutint que l'existence des corps ne peut être démontrée que par le moyen de la Révélation. On a de Fardella : *Universæ philosophiæ systema* (1691); *Universæ usualis mathematicæ theoria* (1691); *Logica* (1696); *Animæ humanæ natura ab Augustino detesta* (1698), et quelques opuscules en faveur du cartésianisme.

FARDEMENT (*man*) n. m. Action de farder; son résultat.

FARDER (orig. douteuse) v. a. Mettre du fard sur : FARDER *le visage d'un acteur.*

— Fig. Dissimuler, déguiser hypocritement; charger de faux ornements : FARDER *ses sentiments, la vérité.*

— Loc. *Farder sa marchandise*, La présenter par ses beaux côtés pour séduire les acheteurs. ‖ Fig. Chercher à faire illusion.

Se farder, v. pr. Se couvrir le visage de fard. ‖ A été dit des chats qui, à l'approche de la pluie, se passent les pattes sur les oreilles.

— Fig. Dissimuler ses défauts.

— Pop. Se soûler.

— ALLUS. LITTÉR. :

> . . . . . Avec la liberté
> D'un soldat qui sait mal *farder* la vérité,

Passage de la réponse de Burrhus à Agrippine, dans *Britannicus*, de Racine. On rappelle ces mots pour annoncer une franchise sans détours, sans ménagements.

FARDER (rad. *fardeau*) v. n. Peser de tout son poids sur : *Une charge qui* FARDE. ‖ S'affaisser sous son propre poids : *Un mur qui* FARDE.

— Mar. Etablir, en parlant d'une voile : *Cette voile* FARDE ou FARGUE *bien*, Elle a une coupe convenable qui la fait bien établir.

— Navig. fluv. *Farder sous un bateau*, S'en approcher de trop près en naviguant.

FARDER (rad. *farde*) v. a. Elever des fardes ou fargues. Syn. de FARGUER.

FARDES n. f. pl. Mar. V. FARGUES.

FARDEUR, EUSE n. et adj. Se dit d'une personne qui farde la marchandise.

FARDIER (*di-é* — rad. *fardeau*) n. m. Grande voiture à deux ou quatre roues très basses, très solidement construite, et qui sert à transporter des charges excessivement lourdes, telles que gros troncs d'arbres, pierres de taille, blocs de marbre, etc.

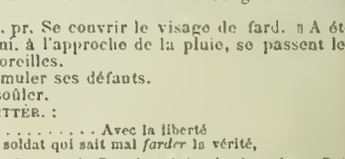

Fardier.

— Nom donné au chariot à vapeur inventé par l'ingénieur Cugnot, qui le destinait à remplacer les attelages de l'artillerie de campagne, résultat que l'impossibilité de diriger convenablement ce premier échantillon de voiture *automobile* ne permit pas d'atteindre.

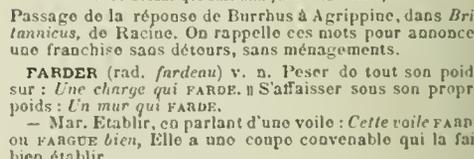

Fardier de Cugnot.

FARDULFE, poète latin, d'origine lombarde, mort en 807. Il mérita la faveur de Charlemagne en lui découvrant un complot tramé contre lui, et fut nommé abbé de Saint-Denis. On a de lui trois pièces de vers, insérées sous le nom d'Alcuin dans les *Rerum francorum scriptores,* de Duchesne.

FARE n. f. Pêche générale et solennelle que les pêcheurs faisaient le jour de leur fête, vers le mois de mai, dans le XVIIIe siècle, et qui fut interdite parce qu'elle dépeuplait les rivières.

— En T. de techn., Nom générique, dans plusieurs localités de l'Ouest, des réservoirs qui occupent habituellement le pourtour d'une saline et qui constituent le compartiment de la série des chauffoirs.

FARE (LA), comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 21 kilom. d'Aix, près de l'Arc; 1.081 hab. Mine de lignite, minoterie, huileries.

FARE ou **BURGONDOFARA** (sainte), née en 595, morte en 655. Agnéric, son père, qui était un des principaux leudes de Théodebert II, roi d'Austrasie, lui construisit à Eboriac, depuis Faremoutiers, un monastère, dont elle fut la première abbesse. Saint Faron, évêque de Meaux, et saint Cagnoald, évêque de Laon, étaient ses deux frères. Ses vertus ont été racontées par Jonas, moine de Bobbio. — Fête le 3 avril.

FAREC (*rèk'*) n. m. Racine d'Abyssinie, qui provient de la *bauhinia acuminata* et qui est très réputée comme vermifuge et carminative.

FAREH, ville de l'empire d'Ethiopie (Choa [prov. d'Argoba]), sur le fleuve Aouache. Un des points de départ des caravanes entre le Choa et le littoral du golfe d'Aden.

FAREHAM, ville d'Angleterre (Hampshire), sur la Manche; 7.025 hab. Chantiers de construction pour les petits bâtiments; commerce de blé, charbons de bois.

FAREINISME (*rè-nissm'*) n. m. Secte des fareinistes.

FAREINISTE (*rè-nisst'*) n. m. Membre d'une secte janséniste, fondée vers la fin du XVIIIe siècle.

— ENCYCL. La secte des *fareinistes* fut fondée en 1783 par les deux frères Bonjour, qui furent successivement curés de *Fareins,* près de Trévoux, dans l'Ain. Jansénistes exaltés, les fareinistes se livraient à des pratiques étranges : ils mettaient en particulier leur bonheur à recevoir, des mains des frères Bonjour, de sanglantes flagellations. La secte se recrutait surtout parmi les femmes mariées et les jeunes filles. De nombreux scandales éclatèrent : une jeune fille fut crucifiée dans l'église de Fareins; d'autre part, il paraît que, pour témoigner leur mépris de la propriété, les fareinistes s'adonnaient au vol. L'autorité ecclésiastique et la police intervinrent. Toutefois, la secte ne s'éteignit qu'après l'arrestation (1789) et surtout après l'exil (1800) des frères Bonjour.

FAREINS, comm. de l'Ain, arrond. et à 12 kilom. de Trévoux, au-dessus du val de Saône; 1.040 hab. Magnifique château. Berceau de la secte des fareinistes.

FAREL (Guillaume), réformateur français, né en 1489 au village *des Farels,* près de Gap (Dauphiné), mort en 1565 à Neuchâtel (Suisse). D'une famille noble et très catholique, il connut à Paris Le Fèvre d'Etaples, qui lui fit obtenir une place de régent au collège du Cardinal-Lemoine (1518) et l'amena peu à peu à la Réforme. En 1523, il arriva à Bâle, où il se lia avec Œcolampade; il y resta jusqu'en 1526. De 1526 à 1529, il prêcha dans le pays de Vaud et le pays de Neuchâtel. En 1532, il se tourna vers Genève, dont il fit le centre de son évangélisation. C'est alors qu'il décida Calvin à s'y fixer.

Farel.

En 1538, exilé de Genève avec Calvin, il se retira à Neuchâtel, où il resta jusqu'à sa mort. Il était à cette époque, depuis la mort de Zwinglo et d'Œcolampade, le chef des réformés. Mais il tint à s'effacer devant Calvin, qui passait peu à peu au premier rang. Occupé particulièrement de Neuchâtel, il continua ses efforts de propagande en d'autres pays, dans le Jura, dans les environs de Metz.

Ses principaux ouvrages sont : *la Manière et fasson qu'on tient en baillant le saint baptesme,* etc. (1533), qui est la plus ancienne liturgie réformée; *Lettres d'aucuns grands troubles advenus à Genève* (1534); *Traité du Purgatoire* (1543); *le Glaive de la parolle* (1550); *Du vray usage de la croix* (1560). Il a laissé beaucoup de lettres, dont un certain nombre ont été publiées par Herminjard : (« Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française » [1866 et suiv.].)

FAREMOUTIERS, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 9 kilom. de Coulommiers, près du Grand Morin; 852 hab. Ch. de f. Est. Ce lieu s'appelait d'abord *Eboriacum;* il doit son nom de Faremoutiers au couvent de femmes que sainte Fare fonda sous l'influence de saint Colomban (VIe s.). Ce couvent compta parmi ses abbesses une fille de Charlemagne et subsista jusqu'à la Révolution.

FARESKOUR, petite ville du delta d'Egypte, entre la branche de Damiette et le lac Menzalèh, à 16 kil. au S. de Damiette. Elle compte 6.194 hab. et elle est le chef-lieu de l'un des districts de la province de Dakahlèh.

FARET (Nicolas), écrivain et moraliste français, né à Bourg en Bresse vers 1596, mort à Paris en 1646. Il se fit d'abord connaître comme avocat et comme poète dans sa ville natale. Il se rendit à Paris, où, devenu le disciple de Vaugelas et de Coeffeteau, il écrivit une *Histoire chronologique des Ottomans* (1621), et traduisit l'*Histoire romaine* d'Eutropius (1627). Protégé par Boisrobert, secrétaire de la maison de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, auquel il dédia son livre *Des vertus nécessaires à un prince pour bien gouverner ses sujets* (1623), gentilhomme de la chambre de Monsieur (1626), il publia, en 1627, le *Recueil de lettres nouvelles,* et, en 1630, *l'Honnête homme ou l'Art de plaire à la cour,* qui eut un grand succès. Il contribua à la fondation de l'Académie française, dont il rédigea les statuts (1634). En 1643, il fut nommé conseiller secrétaire du roi. Parce que son nom rimait avec *cabaret,* les poètes de son temps lui ont fait une réputation d'ivrognerie tout à fait injustifiée. Ce fut un moraliste pur et délicat qui peignit agréablement son temps, et un des premiers à écrire purement la prose française.

FAREWELL ou **FARVEL** (CAP), promontoire du Groenland au S., situé à l'extrémité d'une petite île qui marque l'entrée méridionale du détroit de Davis. C'est un bloc imposant de porphyre, rongé par les courants. — Cap de la Nouvelle-Zélande, à l'extrémité de l'île méridionale, dans un îlot rocheux, entouré de récifs madréporiques.

FARFADET (*dè* — orig. inconn.; ital. *farfarello,* même sens) n. m. Lutin, esprit follet.

FARFOUILLER (*fou-ill* [*ll* mll.] — de la partic. *far,* d'orig. inconnue, et de *fouiller;* napolitain *furfogliare,* bredouiller, et l'espagnol *farfullar,* bégayer et agir à la hâte) v. n. Pop. Fouiller en mettant tout sens dessus dessous : FARFOUILLER *dans un tiroir.*

— v. a. : FARFOUILLER *un tiroir.*

FARFOUILLEUR, EUSE (*fou-ill' ll* mll.) n. et adj. Se dit d'une personne qui farfouille, qui aime à farfouiller.

FARGARD (*gar'*) n. m. Nom donné à chacune des divisions ou chapitres du *Zend-Avesta.*

FARGEAU (SAINT). V. FERJEUX.

FARGES-EN-SEPTAINE, comm. du Cher, arrond. et à 20 kilom. de Bourges, dans l'ancien pays de Septaine, près du Villabon; 1.297 hab. Commerce de vins. Camp d'Avord.

FARGIS (Madeleine DE SILLY-ROCHEPOT, dame DU), morte à Louvain en 1639. De vie galante, elle n'en épousa pas moins du Fargis d'Angennes, ambassadeur en Espagne. Elle devint dame d'honneur de Marie de Médicis et partagea très ardemment sa haine contre Richelieu. La victoire du cardinal la contraignit à l'exil. Des Pays-Bas, elle continua ses intrigues à la cour; sa correspondance fut interceptée, déchiffrée, et elle fut condamnée à mort par coutumace, par la chambre de l'Arsenal (1631).

FARGITE (*jit'*) n. f. Zéolithe sodique, silicate hydraté d'alumine et de soude. Variété de mésotype.

FARGNIERS, comm. de l'Aisne, arrond. et à 23 kilom. de Laon, sur le ru de Quessy, affluent de l'Oise, et sur le canal Crozat; 2.125 hab. Port sur le canal. Fonderie.

FARGO, ville des Etats-Unis (Dakota du Nord), ch.-l. du comté de Cass, sur la Rivière Rouge du Nord; 5.675 hab. Commerce de céréales.

FARGUE (Louis-Jérôme), ingénieur français, né en 1827 à Verdun (Meuse). On lui doit des travaux importants pour l'amélioration du cours de la Garonne. Il a publié dans les « Annales des ponts et chaussées » (1861 et 1882) et dans l' « Hydraulique fluviale » (1884) d'importantes études relatives à l'amélioration des rivières.

FARGUEIL (Anaïs), actrice française, née à Toulouse en 1819, morte à Paris en 1896. Elle entra au Conservatoire, où elle obtint le prix de chant (1834), et débuta à l'Opéra-Comique. Sa voix s'étant brisée à la suite d'une maladie, elle entra au Vaudeville en 1836, puis joua au Palais-Royal, au Gymnase (1844), en province, au Vaudeville (1852). Ce fut là qu'elle créa *les Filles de marbre, le Mariage d'Olympe, Nos intimes,* etc., qui mirent le comble à sa réputation. Elle quitta le Vaudeville en 1869, et alla créer *Patrie* à la Porte-Saint-Martin. Elle joua ensuite à Saint-Pétersbourg (1876), et quitta la scène après avoir créé, en 1882, *Madame de Maintenon* à l'Odéon. Depuis, elle s'adonna à l'enseignement.

FARGUER (*ghé*) v. a. Mar. Elever des fargues sur le plat-bord d'un navire ou sur les hunes sans bastingages, pour cacher à l'ennemi les hommes du pont pendant un combat : FARGUER *le plat-bord.* FARGUER *les hunes.* ‖ On dit aussi FARDER.

FARGUES (*fargh'* — altération de *fabque,* dérivé de l'espagn. *falca,* même sens) n. f. pl. Petits bordages s'élevant au-dessus des plats-bords des embarcations et dans

Fargues : A, bateau provençal; B, canot de l'Etat.

lesquels sont percées les dames de nage des avirons. ‖ *Fargues volantes,* Fargues démontables qu'on peut mettre en place pour exhausser les bords des embarcations. ‖ *Fargues de sabords,* Bordages minces servant à rendre étanches les sabords en cas de mauvais temps. (On dit aussi FALQUES.) — *Une* FARGUE.

FARGUES (Balthasar DE), aventurier français, mort en 1665. D'abord soldat, il entra ensuite dans l'administration des vivres, puis devint major dans le régiment de Bellebrune. Pendant la Fronde, il prit le parti de Condé, s'empara de Hesdin, qu'il vendit à don Juan d'Antriche et conserva après en avoir touché le prix; il s'y rendit indépendant et fit tirer sur l'armée du roi. Il fut compris dans l'amnistie qui suivit la paix des Pyrénées. Quelques années plus tard, son luxe insolent attira l'attention de Louis XIV, qui le fit arrêter pour prévarication. Il fut jugé souverainement par une commission, et pendu.

FARGUES (Jean-Joseph MEALLET, comte DE), homme politique français, né à Vodables en 1777, mort à Lyon en 1818. Il émigra en 1791 et servit dans l'armée de Condé jusqu'en 1801; rentré en France sous l'Empire, il fut nommé administrateur des hôpitaux de Lyon. En 1813, il servit d'intermédiaire entre le maire de Lyon et le comte d'Artois. Au retour de Napoléon, il parut adhérer à l'Empire, mais il ne cessa de correspondre avec le duc d'Angoulême et fut révoqué. Louis XVIII le nomma maire de Lyon. Il fut élu député, vota contre le ministère Decazes et ne fit rien pour empêcher la répression sanglante des émeutes de Lyon. Il a essayé de se disculper dans une brochure intitulée : *la Vérité sur les événements de Lyon.*

FARGUES, comm. de la Gironde, arrond. et à 12 kilom. de Bazas; 777 hab. Cette commune, située dans le pays de Sauternes, fournit des vins blancs estimés et des vins rouges délicats et parfumés. Les principaux crus sont : *Château-Rieussec* (blancs), *Château-Peyroa, Château-Peillon-Claverie* (rouges et blancs), *au Bourg, au Pouteau, aux Claveries* (blancs), *Château-de-Fargues, à Fargues* (rouges), etc.

FARGUES-SAINT-HILAIRE, comm. de la Gironde, arrond. et à 11 kilom. de Bordeaux; 566 hab. Située dans la région des côtes de l'Entre-deux Mers, cette commune donne d'excellents vins rouges et de bons vins blancs. Les principaux crus sont : *Château-la-Tour, à Cruzeau, Château-Niort* (rouges), *La Fruize, Château-Beausejour, au Gourdin, à Paradis* (rouges et blancs), etc.

FARGUS (Frederick John), romancier et auteur dramatique anglais, né à Bristol en 1847, mort à Monte-Carlo en 1885. Son père était commissaire-priseur, et il lui succéda dans sa charge, après avoir été élève sur le vaisseau-école *Conway.* C'est au souvenir de ses études maritimes qu'il demanda le pseudonyme sous lequel il se fit connaître : HUGH CONWAY. Sa première œuvre, écrite lorsqu'il était encore écolier, *Jason ou la Toison d'or,* dénote un tempérament dramatique, qui ne s'affirma plus guère que dans *Called back,* qu'il tira d'un de ses romans en collaboration avec Comyns Carr (1884). En 1879, il donna un volume de vers, *Idylls and other Poems.* Mais il est surtout connu par un grand nombre de romans et de nouvelles, dont plusieurs ont été traduits en français, comme *la Fille des étoiles, le Secret de Stradivarius, Fleurette, Mon premier client, la Vengeance de Miss River, le Mystère de la colline rouge, Paul Vargas, Jours sombres, le Visage d'un mort, l'Histoire d'un sculpteur, Vivant ou mort, l'Histoire de quelqu'un,* etc.

FARIA (Manoel Severim DE), historien portugais, né à Lisbonne en 1583, mort en 1655. Il était chanoine et chantre de la cathédrale d'Evora. Il fut un des plus savants numismates de son temps et employa ses revenus à former de nombreuses collections de livres, de manuscrits, de médailles anciennes, etc. On a de lui : *Discursos varios* (1624); *Vidas de Joao de Barros, Diego do Couto et Luiz de Camoens* (1624); *Discurso sobre a origem e grande antiguedade das vestes que usa por habito ecclesiastico o clero de Portugal* (1634); *Noticias de Portugal* (1655); etc.

FARIA (Joseph Custodi DE), magnétiseur, né à Goa (Indes orientales) vers 1755, mort à Paris en 1819. Il entra dans les ordres à Rome, puis se rendit à Paris lors de la Révolution, se mêla activement au mouvement, et acquit une assez grande réputation comme magnétiseur. L'originalité de sa physionomie, la couleur sombre de sa peau (il était mulâtre), son regard vif, pénétrant, scrutateur, son débit facile, son imperturbable assurance, tout en lui se prêtait parfaitement au rôle d'illuminé qu'il cherchait à jouer. C'est lui qu'Alexandre Dumas a mis en scène dans *Monte-Cristo* et qu'il fait mourir au château d'If.

FARIA Y SOUZA (Manoel DE), historien et poète portugais, né à Caravella en 1590, mort à Madrid en 1649. Il épousa, en 1613, la jeune fille qu'il a célébrée dans ses premières poésies sous le nom d'Albania. En 1631, Faria passa en Espagne et devint secrétaire du marquis de Castel-Rodrigo, ambassadeur à Rome. Après un séjour de quatre ans dans la ville des papes, il revint à Madrid et se consacra dès lors entièrement aux lettres. La plupart de ses ouvrages sont écrits en espagnol. Il débuta en 1624 par un volume de poésies : *Noches claras.* Puis parurent : les *Discursos morales y politicos* (1625); l'*Epitome de las historias portuguesas* (1626); les *Comentarios sobre la Lusiada* (1639), qui furent poursuivis par les tribunaux de l'Inquisition et provoquèrent, l'année suivante, son *Defenso por los Commentarios sobre la Lusiada* (1640); l'*Imperio de la China y cultura evangelica* (1643); la *Fuente de Agnipe, rimas varias* (1644-1646), recueil de poésies de tout genre, sonnets, églogues, chansons, etc. Mais son œuvre maîtresse est l'histoire générale de Portugal et de ses possessions coloniales, histoire divisée en trois parties : *Asia portugueza* (1666-1675); *Europa portugueza* (1678-1680); *Africa portugueza* (1681).

FARIBAULT, ville des Etats-Unis (Minnesota), ch.-l. du comté de Rice, sur le Cannon-River, affluent du Mississipi; 6.500 hab. Asile de sourds-muets et d'aveugles. — Comté du Minnesota; 17.000 hab. Ch.-l. *Blue Earth.*

FARIBOLE (autref. *faribourde*) n. f. Propos, discours sans valeur, sans vérité, sans portée : *Conter des* FARIBOLES.

FARIDKÔT, ville de l'Inde anglaise (Pendjab), au milieu de la plaine sablonneuse qui borde la rive gauche du Sutledj, affluent de l'Indus. Elle est le chef-lieu d'une petite principauté sikh, protégée par l'empire anglais de l'Inde, et enclavée dans la province de Lahore; la principauté compte 68.000 hab. sur une superficie de 1.554 kilom. carrés.

FARIDONDAINE (*dèn'* — *faridondaine, faridondé, faridondon* ont été probablement formés, sans racine réelle, pour servir de refrain à certaines chansons) n. f. Mot qui revient dans les refrains d'un grand nombre de chansons, sans qu'il soit possible de lui attribuer un sens quelconque. ‖ On dit aussi LA FARIDONDON et LA FARIDONDÉ.

FARIDPOUR, ville de l'Inde anglaise (présid. du Bengale [prov. de Dacca]), sur les bords d'une dérivation du Gange inférieur; 8.590 hab. Ch.-l. d'un district, où la population est très dense : 1.515.800 hab. pour une superficie de 6.125 kilom. carr. Le sol, très plat, très marécageux, coupé de mille canaux naturels, est d'une grande fécondité; il produit surtout du riz et aussi du jute.

FARIGLIANO (en lat. *Furilianum*), ville d'Italie (Piémont [prov. de Mondovì]), sur le Tanaro; 2.725 hab. Eglise très ancienne.

FARIGOULE n. f. Bot. V. FALIGOULE.

FÄRILA, comm. de Suède (lan de Gefleborg), sur le Ljusna-Elf, qui se jette dans le golfe de Botnie; 4.700 hab. Forge.

FARILLON (*ll* mll.) n. m. Réchaud placé à l'avant ou à l'arrière d'un canot de pêche, et dans lequel on allume du feu pendant la nuit pour attirer certains poissons.

Farillon

Farin (Nicolas-François), historien français, né et mort à Rouen (1614-1688). Il fut prêtre à Rouen où il a écrit *Histoire de la ville de Rouen* (1668), *la Normandie illustrée* ou *Histoire des archevêques de Rouen qui sont honorés du titre de saints* (1659).

Farina (Giorgio). V. Porto Farina.

Farina (Giovanni Maria), chimiste et négociant italien à Crema, prov. de Novare (Italie) en 1686, mort à Cologne en 1766. Il était aîné de trois frères avec lesquels il alla de bonne heure se fixer à Cologne, auprès d'un parent nommé Fermin, qui les intéressa à ses affaires. Ils entreprirent le commerce des denrées exotiques et la fabrication d'une eau de senteur, alors connue sous les noms de *aequa de regina* ou d'*eau admirable*, et dont on avait tenu la recette d'un moine d'Orient. Le nom des Farina doit sa célébrité à cette eau, qui a pris depuis longtemps le nom d'*eau de Cologne* (V. Cologne, eau de), et dont les neveux de Giovanni Maria ont propagé l'usage dans toute l'Europe, puis dans le monde entier.

Farina (Salvatore), romancier italien, né à Sorso (prov. de Sassari, Sardaigne) en 1846. Il a collaboré à des journaux et est devenu directeur de la « Rivista minima » (Milan). Ses récits, au style simple, au sentimentalisme [illegible], sont remarquables par une sorte d'humour à la Dickens, par l'ironie narquoise, par l'exactitude de l'observation, et son chef-d'œuvre en ce genre est *il Signor Io* (Monsieur Moi). Beaucoup des romans qu'il a publiés depuis 1879 ont été traduits en français. Parmi ceux-ci, nous citerons : *Amour aveugle* (1880) ; *le Trésor de Donnina* (1883) ; *les Cent yeux de l'amour* (1883) ; *Mon fils!* (1883-1885) ; *Cheveux blonds* (1885) ; *l'Écume de la mer* (1888) ; *Pour la gloire* (1889) ; *Par la vie et par la mort* (1892), etc.

Farina (Carlo), violoniste italien, né à Mantoue vers la fin du XVIe siècle. Il se fixa à Dresde, et fut, dit-on, l'un des premiers compositeurs qui écrivirent pour le violon. Il montra sous ce rapport une certaine fécondité, car il a publié à Dresde cinq volumes (1626-1628), contenant des pavanes, branles, gaillardes, *mascherate, arie francese, ballette, balletti, sonate* et *canzoni*.

Farinacci (Prospero) (en lat. *Farinacius*), jurisconsulte italien, né à Rome en 1554, mort en 1618. Après avoir fait une fortune considérable à Rome comme avocat, il devint procureur fiscal, conseiller de la sacrée consulte sous Clément VIII et procureur général fiscal de la chambre apostolique sous Paul V. Sévère magistrat dans l'application des peines, il fut lui-même accusé d'un crime contre les mœurs. Il dut sa grâce auprès de Clément VIII à l'intervention du cardinal Salviati. A ce sujet, le souverain pontife, jouant sur le nom de Farinacci, lui aurait dit : « Votre farine peut être bonne, mais le sac qui la renferme est bien sonillé. » Comme jurisconsulte, il acquit une grande célébrité, et ses ouvrages, publiés à Anvers en 1620 et qui constituent un savant répertoire, ont fait autorité en Italie jusqu'au XVIIIe siècle.

Farinacé (*sé*), **ée** adj. Qui est de la nature de la farine ; qui a l'apparence de la farine, qui se réduit en poudre semblable à la farine : *Substances* farinacées.

Farinage (*naj*) n. m. Droit que l'on payait au meunier pour le blé moulu.

Farinati (Paul), peintre italien, né à Vérone vers 1521, mort en 1606. Il fit un long séjour à Venise pour copier les maîtres de cette école. De là, il se rendit à Rome, et se fit admettre dans l'atelier de Jules Romain. Il débuta comme, à Mantoue, par une grande figure assise, un *Saint Christophe*, dont il reste quelques rares gravures, où l'on retrouve un mélange des styles qu'il aimait. Après avoir travaillé dans les diverses capitales de l'Italie, Farinati revint à Venise pour voir, avant de mourir, ses maîtres préférés : Giorgione, Titien et le Corrège. — Son fils, Hora (Horace) **Farinati**, né à Vérone, mort après 1599, fut à la fois peintre et graveur. On cite de lui une belle peinture représentant la *Descente du Saint-Esprit*, à l'église San-Spirito de Vérone.

Farindola, bourg d'Italie (Abruzzes, prov. de Teramo), 3.400 hab. Commerce de laine et de bestiaux.

Farine (lat. *farina* ; de *far*, blé) n. f. Matière pulvérulente, résultant du broiement du grain des céréales et de quelques autres espèces de grains : Farine *de froment, de seigle, de blé noir*. Farine *de moutarde, de graine de lin*.

— *Fleur de farine*. Farine de froment très pure et de très belle qualité. « *Folle farine*. Farine si ténue que le moindre souffle la disperse. *Les murs des moulins sont couverts de* folle farine.

— *Farine animale*. Poisson sec réduit en poudre et [illegible] de l'écorce de pin, dont se nourrissent certains peuples.

— *Farine de bois*. Nom sous lequel un médecin allemand a prôné, en 1878, comme produit alimentaire, de la poudre de bois de hêtre, lavée et desséchée. Avec une addition de mélange de graines de lin, de levain et de farine de froment, on obtient une sorte de pain comestible dont les chiens et les porcs se nourrissent volontiers.)

— *Farine de coco*. V. coconut.

— *Farine lactée*. Poudre blanche obtenue en évaporant dans le vide du lait additionné de pain fortement chauffé et de sucre, le tout finement broyé. Délayée dans l'eau sucrée, elle constitue un bon aliment pour les enfants en bas âge.

— Fig. Faux ornements, par allusion à la farine dont les bouffons dans les farces, comme aujourd'hui les clowns dans les cirques, se couvraient le visage :

Ses bons mots ont besoin de *farine* et de plâtre.
Boileau.

— Loc. prov. : *De la même farine*. V. même farine. *Reprocher quelqu'un la farine*. Lui reprocher d'être d'une famille de meuniers, de n'être pas de haute extraction.

— Miner. *Farine fossile*. V. la partie encycl. *Farine empoisonnée*. Nom vulgaire de l'oxyde blanc d'arsenic, qu'on rencontre sur certains minerais de cobalt.

— Peint. *Donner dans la farine*. Peindre avec des couleurs claires et fades.

— Techn. *Farine minérale*. Minerai réduit en poudre très fine, ce que l'on obtient en le faisant passer après un grossier broyage préalable, sous des meules horizontales établies comme celles des moulins à blé.

— Prov. : **D'un sac à charbon ne peut sortir blanche farine.** Il ne faut attendre de chacun que ce qui est conforme à sa nature. Il ne sort des sottises, etc.

Encycl. Chim. Les *farines* fournies par les céréales et les légumineuses jouent un grand rôle dans l'alimentation de l'homme et des animaux ; leurs propriétés nutritives sont sensiblement proportionnelles à leur teneur en substances azotées ; elles sont, en général, constituées par des matières organiques azotées (gluten, albumine, fibrine, caséine, légumine), par des matières organiques non azotées (amidon, dextrine, glucose, cellulose), des substances grasses et des sels (phosphate, sels alcalins).

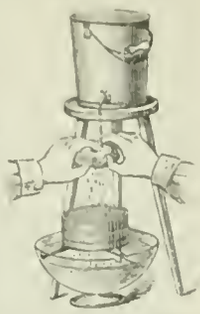
Méthode pour apprécier la valeur d'une farine.

La farine de froment, la plus employée, se présente sous la forme d'une poudre blanche légèrement jaunâtre, d'une odeur et d'une saveur particulières, douce au toucher, adhérente au doigt, se pelotonnant sous la main par compression. L'addition de son volume d'eau fournit une pâte haute et homogène ; sa composition moyenne est de : 60 à 75 p. 100 d'amidon, 9 à 14 p. 100 de gluten sec, 8 à 12 p. 100 d'eau, 4 à 8 p. 100 de glucose, 3 à 4 p. 100 de dextrine et 1 p. 100 au plus de cendres, ces teneurs variant selon le degré de mouture et de blutage.

Pour apprécier la valeur boulangère d'une farine, celle-ci est délayée sous un courant d'eau, l'amidon est entraîné mécaniquement, le gluten restant sous forme élastique. Ce gluten humide est enfermé dans un *aleuromètre*, sorte de cylindre à piston, chauffé à 150° au bain d'huile ; le gluten, en se chauffant, se dilate et soulève le piston. Une graduation sur la tige de celui-ci permet d'évaluer l'augmentation de volume ; un bon gluten se dilate de 4 à 5 fois son volume. Cet appareil donne souvent des renseignements contradictoires sur la valeur de la farine ; l'administration de la guerre détermine la matière grasse comme indice s'il y a excès de son et queues de moutures, et l'acidité comme indication de la conservation de la denrée, les farines altérées devenant acides ; de plus, leur gluten est sans consistance. A. Girard apprécie la pureté d'après le nombre de débris de mouture mesurés au microscope ; ces débris varient de 3.000 à 60.000 par gramme de farine. La farine est sujette à diverses altérations : sables introduits par les meules, graines étrangères laissées au criblage (nielle, ivraie), altérations par l'humidité (les farines se conservent au maximum un an dans un lieu sec ; pour de longs voyages, il faut les étuver avant de les enfermer dans des caisses étanches). Souvent, elle contient des cryptogames (ergot du seigle, carie, rouille), des bactéries, des insectes, des vers.

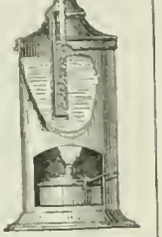
Aleuromètre.

Dans les recherches des falsifications possibles, les cendres indiquent les matières minérales (craie, alun, phosphate, farine d'os, etc.) ; le microscope, d'après la forme des grains d'amidon, la présence des farines étrangères, décelées encore par la couleur du gluten fourni. L'addition de fécule se reconnaît, sous l'objectif, au grossissement des grains sous l'influence de la soude étendue : le grain de fécule devient 19 fois plus volumineux, le grain d'amidon n'étant pas altéré. La farine sert à préparer le pain (100 kilogr. de farine donnent environ 130 kilogr. de pain), les pâtes alimentaires, le gluten, l'amidon et elle est employée comme épaississant en teinture et dans les apprêts.

— Meunerie. Le mot *farine*, lorsqu'il s'emploie sans autre désignation, s'applique à la farine du blé. Mais, par extension, on donne encore le nom de « farines » à des poudres qui, extérieurement, rappellent les caractères physiques de la farine de froment : tels sont les produits obtenus par la trituration ou la mouture des légumineuses.

Lorsque se produit la mouture des grains de blé, le rendement en farine varie suivant la nature de cette céréale mise en œuvre. Un blé de bonne qualité, moulu et bluté convenablement, fournit en moyenne 75 à 78 p. 100 de son poids. La qualité de la farine varie aussi, suivant qu'elle est produite par telle ou telle partie du grain. C'est ainsi qu'on appelle *fleur de farine*, ou simplement *fleur*, la farine obtenue avec la partie centrale du périsperme. Le *gruau blanc* est le produit de l'enveloppe entourant le périsperme ; il est plus azoté que la fleur. La farine de bonne qualité, celle qui donne le pain de meilleure qualité et le plus nourrissant, résulte du mélange de ces deux sortes. Vient ensuite le *gruau gris*, provenant de la couche plus extérieure du grain de blé. On l'emploie dans la panification, en le mélangeant à une faible quantité de son, pour faire le *pain bis*. Enfin, on appelle *basses farines* celles faites avec des criblures ; on ne les emploie que pour fabriquer des colles de pâte et le pain dit *pain de cheval*.

— Pharm. Les *farines* médicamenteuses les plus usitées sont les suivantes : les farines *émollientes*, mélange à poids égaux de *farines* de lin, de seigle et d'orge (*Codex*), employées pour cataplasmes émollients ; la *farine jaune* ou *farine de maïs* ; la *farine de lin*. Cette dernière est la plus employée pour les cataplasmes. Elle fait l'objet d'un commerce important ; aussi est-elle souvent falsifiée par extraction de l'huile, par addition de matières étrangères. Elle ne doit être employée que bien fraîche ; rancie, elle est cuisante.

La *farine de moutarde* sert, sous forme de sinapismes, de pédiluves, etc., à déterminer la rubéfaction de la peau ; elle agit par l'essence qu'elle produit lorsqu'on la met au contact de l'eau.

On appelle *farines résolutives* un mélange à parties égales de farines de fenugrec, de fèves, d'orobe et de lupin (*Codex*), qu'on emploie en cataplasmes.

— Admin. V. grain (*grains et farines*).

— Minér. *Farine fossile*. C'est le nom vulgaire de trois substances différentes : 1° Variété pulvérulente et cotonneuse de carbonate de chaux, qui recouvre assez souvent les parois de cassures du calcaire grossier des environs de Paris. (On l'appelle aussi *calcaire miniforme, calcaire farineux* et *fleur de chaux naturelle*) ; 2° Substance formée de débris siliceux de diatomées : c'est le *tripoli*. (On doit le classer avec l'opale ou silice hydratée) ; 3° Variété d'une argile smectique de Chine, qui contient une certaine proportion de matières organiques.

Farines (journée des). Le 5 janvier 1591, Henri IV tenta de s'emparer de Paris par un stratagème. Un certain nombre d'officiers et de soldats déterminés se présentèrent, déguisés en marchands de grain et conduisant des charrettes à la porte Saint-Denis. Ils devaient, à peine entrés, se rendre maîtres du corps de garde et embarrasser la porte jusqu'à l'arrivée des troupes cachées dans un pli de terrain près de là. La ruse fut éventée, et l'abandon du siège suivit de près cette tentative, appelée dans l'histoire *journée des Farines*.

Farines (guerre des). On appelle de ce nom un épisode de l'histoire du ministère de Turgot. Il fut motivé par l'arrêt du Conseil du 13 septembre 1774, qui, conformément aux principes des économistes, autorisait la libre circulation des céréales à l'intérieur, moyen terme entre le système restrictif rétabli par Terrai et celui de la liberté absolue préconisé par les économistes. En effet, l'arrêt ne permettait pas l'exportation, et son préambule mettait en lumière l'incapacité radicale de l'État à assumer le rôle du commerçant et à empêcher les disettes.

Le Parlement enregistra les lettres patentes sans opposition ; mais, la récolte étant médiocre, l'opinion s'alarma. On cria au monopole et à l'accaparement. Des troubles éclatèrent à Dijon, en 1775, puis à Pontoise, et dans l'Ile-de-France. Des bandes, après avoir coulé des bateaux chargés de blé sur la Seine, pillèrent les dépôts de farine de Versailles et arrachèrent au roi une taxe du pain ; le 3 mai, elles allèrent saccager les boulangeries de Paris. L'intendant Bertier et le lieutenant de police Lenoir, ennemis de Turgot, ne prirent aucune mesure de résistance. Turgot agit alors avec vigueur : il fit révoquer Lenoir et Biron, puis, avec vingt-cinq mille hommes, occupa les routes et les postes de Paris, arrêta quelques émeutiers et assura la circulation des grains. Il semble bien que l'énergie du ministre fut indispensable pour mettre fin à un mouvement que les adversaires des réformes avaient favorisé en exploitant les préjugés populaires.

Farine (Pierre-Joseph, vicomte), général français, né à Damprichard (Doubs) en 1770, mort en 1833. Il prit du service en 1791, se distingua en Italie, en Autriche, en Espagne et en Russie. Sa conduite à Dantzig le fit nommer général de brigade (1813). A Waterloo, Farine fut blessé à la tête et eut trois chevaux tués sous lui. La Restauration le nomma inspecteur de la cavalerie (1821), lui conféra le titre de vicomte, puis le mit en disponibilité.

Farine (Charles), magistrat et écrivain français, né à Lyon en 1818. Entré dans la magistrature en 1848, il remplit, entre autres fonctions, celle de conseiller à Alger (1863), puis à Bordeaux (1870). Parmi ses ouvrages, citons : *Franklin* (1847) ; *Histoire des Croisades* (1853) ; *A travers la Kabylie* (1865) ; *Deux pirates au XVIe siècle* (1868) ; *Kabyles et Kroumirs* (1881) ; etc. Il a, en outre, publié de nombreux petits volumes pour les enfants sous le pseudonyme de René de Mont-Louis.

Fariné, ée (rad. *farine*) adj. « *Tableau fariné*, Tableau blafard.

Farinelle (*nèl*) n. f. Genre de champignon, d'aspect farineux.

Farinelli, connu sous le nom de **Carlo Broschi**, chanteur italien, né à Naples en 1705, mort à Bologne en 1782. Castrat doué d'une voix admirable, Farinelli débuta à Rome, à peine âgé de dix-sept ans, et obtint des triomphes inouïs dans toute l'Italie, à Vienne, où l'empereur Charles VI aimait à l'accompagner au clavecin. En 1734, il se rendit en Angleterre et, de là, en Espagne, où il demeura vingt-cinq ans. Le roi Philippe V, en proie à une incurable mélancolie, laissait péricliter les affaires de l'État. La reine voulut essayer, sur l'esprit de son époux, du pouvoir de la musique, qu'il adorait, et lui fit entendre Farinelli. Le prince, enthousiasmé, voulut s'attacher l'artiste, le retint près de lui et lui dut sa guérison. Farinelli devint le favori de Philippe et, après sa mort, celui de son fils Ferdinand VI, qui était atteint du même mal et qu'il sauva de la même façon. S'il ne fut pas leur premier ministre, comme on l'a dit, il n'en fut pas moins mêlé de très près à la politique. Il retourna en Italie et finit ses jours aux environs de Bologne, dans un palais magnifique. L'existence extraordinaire de Carlo Broschi a été portée sur la scène à diverses reprises ; entre autres, au théâtre du Palais-Royal, dans un vaudeville intitulé *Farinelli*, et à l'Opéra-Comique dans *la Part du Diable*.

Fariner v. a. Art culin. Saupoudrer de farine : Fariner *le poisson avant de le faire frire*.

— Intransitiv. Produire une poussière semblable à la farine : *Une plante, Une dartre qui* farine.

Farinet (*nè*) n. m. Dé à jouer, qui n'est marqué que sur une de ses faces : *Jouer aux* farinets.

Farinet (*nè*) n. m. Nom vulgaire du *mérule mou*, champignon de la famille des polyporées, formant des croûtes blanchâtres ou rose chair, plissées, sur le bois des arbres de la famille des conifères.

Farineux (*neû*), **euse** [lat. *farinosus*] adj. Qui contient de la farine ou de la fécule en parlant de certaines substances. « Par anal. Qui ressemble à de la farine ; qui se résout en poudre semblable à de la farine : *Une poudre* farineuse. « Par ext. Qui est ou semble être couvert de farine ou d'une substance ressemblant à de la farine : *Habits* farineux. *Feuilles* farineuses. *Dartre* farineuse.

— Pathol. *Dartre farineuse*, Dartre qui s'exfolie en petites parcelles semblables à de la farine.

— Peint. Se dit des couleurs grises et fades.

— Sculpt. *Figure farineuse*, Figure qui n'est pas sortie nette du moule.

— n. m. Substance alimentaire farineuse (graines de céréales, pommes de terre, etc.) ; légume farineux : *Les* farineux *engraissent*.

— Encycl. Dans le commerce, on désigne sous le nom de *farineux* diverses plantes légumineuses qui ne sont pas des graminées. Tels sont les pois, les haricots, les lentilles, les fèves et les féverolles, etc. Ces légumineuses constituent les aliments végétaux les plus riches en azote, par conséquent les plus nutritifs. Ce sont des plantes très peu épuisantes et qui nettoient bien les terres.

Faringdon, ville d'Angleterre (comté de Berks), non loin de l'Isis, l'un des bras de la Tamise, dans la belle vallée

de White Horse; 3.525 hab. Houblonnières; grand commerce de porcs. Manoir de *Farningdon*-House.

FARINI (Louis-Charles), médecin et homme politique italien, né à Russi (prov. de Ravenne) en 1812, mort à Gênes en 1866. Il fut compromis dans les mouvements insurrectionnels de 1831 et 1843, et se réfugia un moment en Toscane. En 1848, il fut nommé secrétaire général de l'intérieur, député au parlement romain, et envoyé auprès de Charles-Albert pour lui remettre le commandement des troupes romaines.

Après le retour de Pie IX, retiré en Piémont, il écrivit l'*Histoire des États romains de 1814 à 1850* et l'*Histoire de toute l'Italie*, pour faire suite à celle de Carlo Botta, puis fonda le journal *le Piémont*. Il reçut, en 1851, dans le ministère d'Azeglio, le portefeuille de l'instruction publique. Au moment de la guerre de 1859, et après la paix de Villafranca, il s'employa à hâter la réunion du duché de Modène et de l'Émilie au Piémont. De retour à Turin (1860), Cavour lui confia le ministère de l'intérieur. Après quelques mois, il accompagnait Victor-Emmanuel à Naples, et y restait comme lieutenant du roi. Mais il n'y réussit pas, non plus que dans la présidence du ministère qui succéda à celui de Ratazzi après Aspromonte (1862). Il tomba malade et dut quitter les affaires.

FARINI d'Olmo, comm. d'Italie (Émilie [prov. de Plaisance]), sur la Nure, affluent du Pô; 6.200 hab. Foires.

FARINIER (*ni-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fait moudre le grain en gros et fait le commerce des farines.

— n. f. Huche, coffre où l'on garde la farine, dans quelques provinces. ‖ Ancien nom du coffre qui reçoit la farine au sortir de la moule.

FARINITE n. f. Argile ferrugineuse. Variété de bol.

FARINO-GLUTINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Qui contient une farine composée d'amidon et d'un tissu cellulaire glutineux.

FARINULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Se dit des substances qui contiennent une farine dépourvue de gluten.

FARIO (mot lat.) n. m. Poisson du genre truite, qui est la truite commune (*trutta fario*), bien distincte de la truite des lacs (*trutta lacustris*). V. TRUITE.

FARJAT (Benoît), graveur français, né à Lyon en 1616, mort à Rome vers 1720. Il se rendit dans cette ville avec son maître Guillaume Château, y épousa la fille du célèbre Bolognese et s'y fixa. Cet artiste a laissé un grand nombre d'estampes estimées, notamment *la Communion de saint Jérôme*, d'après le Dominiquin; *la Vierge et l'enfant Jésus* d'après Albane; *le Mariage de sainte Catherine* et *la Tentation de saint Antoine*, d'après Annibal Carrache; une *Sainte Famille*, d'après P. de Cortone; etc.

FARLATI (le P. Daniel), historien et jésuite illyrien, né à Saint-Daniel (Frioul) en 1690, mort à Padoue en 1773. Il aida le P. Riccputi dans la composition d'une histoire de l'Illyrie, et, après la mort de ce jésuite (1742), il resta seul chargé de ce grand ouvrage, qui parut sous le titre de : *Illyricum sacrum* (1750-1775). On a aussi du P. Farlati *De artis criticæ inscitia antiquitati objecta* (1777).

FARLÈDE (LA), comm. du Var, arr. et à 12 kil. de Toulon, près du Gapeau; 931 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Tuileries, huileries.

FARLEY (James-Lewis), économiste et écrivain anglais, né à Dublin en 1823. Attaché à la Banque ottomane de Beyrouth, en 1856; en 1860, chef de la comptabilité générale à la Banque d'État de Turquie, à Constantinople, il devint, en 1870, consul de Turquie à Bristol. Outre des articles dans le « Daily News », il a publié : *Deux ans en Syrie* (1858); *les Druses et les Maronites* (1861); *les Ressources de la Turquie* (1862); *la Banque en Turquie* (1863); *Turquie* (1865); *la Turquie moderne* (1872); *la Décadence de la Turquie : Une solution de la question d'Orient* (1875); *Chrétiens et Turcs* (1876); *l'Égypte, Chypre et la Turquie d'Asie* (1878), et *la Nouvelle Bulgarie* (1880).

FARLOUSE n. f. Nom vulgaire du pipi des prés (*anthus pratensis*), petit oiseau de France, appartenant à la famille des motacillidés. V. PIPI.

FARMER (John), musicien anglais, de la seconde moitié du XVIe siècle. Il a publié un recueil de madrigaux à quatre voix (1599) et un petit traité intitulé : *Diverses manières de faire les canons à deux parties sur le plain-chant* (1591). Thomas Morley a inséré quelques-unes de ses compositions dans son fameux recueil : *le Triomphe d'Oriane*, à la louange de la reine Elisabeth.

FARMER (Thomas), compositeur et hautboïste anglais. Il fut nommé bachelier en musique à Cambridge, en 1684. On connaît de lui deux recueils d'airs à quatre parties : le premier contenant « trente-trois leçons précédées d'une ouverture » (1686), le second contenant onze leçons (1690). Plusieurs chansons à plusieurs parties de Farmer ont été insérées dans deux collections intitulées *Theater of musick* et *Treasury of musick*. Le compositeur Purcell a écrit une élégie sur sa mort.

FARMER (Hugh), théologien protestant anglais, né près de Shrewsbury en 1714, mort à Londres en 1787. Il fut pasteur non conformiste dans le comté d'Essex et, à partir de 1761, à Londres. Il se fit connaître comme prédicateur et controversiste. Dans sa *Dissertation on the demoniacs* (1775), il soutint que les maladies attribuées au démon sont dues à des causes naturelles. Il répondit à ses contradicteurs par son livre : *Prédominance générale de l'adoration des esprits humains*, etc. (1783). On a encore de lui une dissertation sur la tentation du Christ, *the Nature and Design of our lord's temptation* (1761), et un essai sur les miracles, *Dissertation on the miracles* (1771).

FARMER (Richard), philologue et critique anglais, né à Leicester en 1735, mort à Cambridge en 1797. Il fut pasteur, bibliothécaire de l'université (1778) et chanoine de Saint-Paul. Ce qui a fondé sa réputation comme critique, c'est un *Essai sur l'érudition de Shakspeare* (1766), qui a été souvent réédité.

FARMINGTON, nom de plusieurs villes ou villages des États-Unis : Village de l'État du Maine, au N.-E. des États-Unis, ch.-l. du comté de Franklin, dans une contrée très fertile et bien cultivée; 3.250 hab. — Village de l'État de New-Hampshire (comté de Stafford); 2.060 hab. — Petite ville de l'État de Connecticut, sur le chemin de fer de Hartford à New-Haven; 3.000 hab. Bétail.

FARMVILLE, bourg des États-Unis (Virginie), sur l'Appomattox, affluent de la rivière James, 3.700 hab. Ch.-l. du comté de Prince-Edward. Manufacture de tabacs.

FARNABY (Gilles), musicien anglais, né à Truro, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut reçu, en 1592, bachelier en musique à l'université d'Oxford. Il était fort habile joueur d'épinette et de virginale, et se fit remarquer comme compositeur pour ces instruments. Il existe une vingtaine de ses compositions dans le célèbre *Virginal-Book* de la reine Elisabeth. Farnaby publia à Londres, en 1598, un recueil intitulé : *Chansonnettes à quatre voix, avec un air à huit parties.*

FARNABY (Thomas), en lat. **Farnabius,** philologue anglais, né à Londres en 1575, mort à Sevenoakes en 1647. Il mena une vie aventureuse, voyagea à l'étranger, puis tint successivement à Martock, à Londres, à Sevenoakes, une école qui eut un très grand succès, et fut emprisonné pendant la guerre civile. Il dut une très grande réputation tant à son système d'éducation qu'à ses ouvrages classiques et à ses éditions annotées d'auteurs anciens.

FARNBOROUGH, paroisse d'Angleterre (comté de Hamps), sur le canal de Basingstoke; 8.100 hab. Aux environs, académie militaire de Sandhurst.

FARNESE, bourg d'Italie (Agro Romano [prov. de Rome]), sur un affluent du fleuve côtier Fiora; 2.800 hab.

FARNÈSE, nom d'une famille princière d'Italie, qui faisait remonter son origine jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Elle possédait alors le château de Farneto, près d'Orvieto. Le pape Alexandre Farnèse (Paul III) institua à titre héréditaire le duché de Parme et de Plaisance en faveur de son fils naturel Pierre-Louis Farnèse, qu'il avait eu avant d'entrer dans les ordres (1545). De 1545 à 1731, les Farnèses furent les ducs souverains de Parme. Les membres les plus célèbres de cette famille sont :

Farnèse (Pierre-Louis), né vers 1503, fils naturel de Paul III, pour qui fut fondé le duché. Pierre-Louis établit une citadelle à Plaisance et signala son gouvernement par des actes de tyrannie. Méprisé de ses sujets pour son despotisme et ses débauches, il fut assassiné en 1547. Plaisance fut livrée à Ferdinand de Gonzague, gouverneur de Milan pour Charles-Quint.

Farnèse (Octave), fils du précédent, né en 1520, mort en 1586. A la mort de son père, il put s'emparer de Parme, mais il ne put reprendre Plaisance, qu'il ne recouvra que plus tard, grâce au pape Jules III. Il avait épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint.

Farnèse (Alexandre), fils du précédent, né à Rome en 1545, mort à l'abbaye de Saint-Waast, près d'Arras, en 1592. Lorsque sa mère fut nommée gouvernante des Pays-Bas, il la suivit à Bruxelles, puis parut à la cour de Philippe II. En 1571, il se distingua à la bataille de Lépante. Gouverneur général des Pays-Bas à la mort de don Juan d'Autriche (1578), il réussit à rétablir l'autorité du roi d'Espagne dans les provinces du Sud, grâce à la division des Belges, par la conquête du Brabant et la prise de Maëstricht, de Malines, de Bois-le-Duc et de Tournai. Il fut moins heureux dans le Nord, où il échoua, par suite de l'appui donné à la Hollande et à la Zélande par la reine d'Angleterre. Appelé en France au secours des catholiques, il força Henri IV à lever le siège de Paris et celui de Rouen. Il mourut des suites d'une blessure reçue devant Caudebec.

Alexandre Farnèse.

Farnèse (Ranuce Ier), fils et successeur du précédent, né en 1569, mort en 1622. Son gouvernement despotique lui attira un grand nombre d'ennemis parmi la noblesse, dont il prévint l'hostilité en faisant arrêter et punir de mort les chefs (1612). Il fit jeter en prison son fils naturel Octave et le laissa mourir misérablement. Ranuce Farnèse, malgré sa cruauté, était un lettré et un artiste. Il embellit Parme de plusieurs monuments. Il avait épousé Marguerite Aldobrandini, petite-nièce du pape Clément VIII.

Farnèse (Odeard), fils et successeur du précédent, né en 1612, mort en 1646.

Farnèse (Ranuce II), fils et successeur du précédent, né en 1630, mort en 1694.

Farnèse (François), fils et successeur du précédent, né en 1678, mort en 1727. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il se déclara feudataire de l'Église; malgré cette déclaration, les Impériaux violèrent, en plusieurs occasions, le territoire du duché de Parme. Comme François Farnèse n'avait pas d'enfant, en 1720, il fut convenu entre l'Angleterre, la France, l'Autriche et l'Espagne, que l'héritage de la maison Farnèse passerait au fils aîné d'Elisabeth Farnèse, mariée à Philippe V, roi d'Espagne. Les puissances ne tinrent aucun compte de la protestation du pape Innocent XIII.

Farnèse (Antoine), frère et successeur du précédent, né en 1679, mort en 1731. Comme son frère, il n'avait pas d'enfant, et sa succession passa entre les mains de l'infant don Carlos.

FARNÈSE (Elisabeth). V. ELISABETH.

Farnèse (VILLA) ou **Farnesine** (LA), villa située sur la rive droite du Tibre, à Rome. Elle fut élevée vers 1508-1511, d'après les dessins de Balthasar Peruzzi, pour le banquier Auguste Chigi. Achetée, en 1580, par le cardinal Alexandre Farnèse, elle passa, en 1731, aux rois de Naples, dont le dernier, François II, la loua en 1861 pour quatre-vingt-dix-neuf ans aux ducs de Ripalda. La Farnésine est surtout célèbre par ses magnifiques peintures : l'*Histoire de Psyché*, série de 12 compositions peintes par les élèves de Raphaël d'après ses dessins; la *Galatée*, fresque de Raphael; les fresques de Peruzzi, de Sébastien del Piombo, etc.

Farnèse (PALAIS), célèbre palais de Rome, situé sur la rive gauche du Tibre. Il a été commencé par le cardinal Alexandre Farnèse (plus tard Paul III), sur les plans d'Antonio da Sangallo le jeune (1530), continué après 1546 sous la direction de Michel-Ange, et achevé en 1580 par Giacomo della Porta. Propriété des Bourbons de Naples, il a été loué, en 1874, par le gouvernement français pour y installer l'ambassade. En 1875, l'École archéologique de

Le palais Farnèse.

Rome y a été établie au second étage. Le vestibule et les portiques de la cour sont de Sangallo; l'étage supérieur et sa corniche, de Michel-Ange. On y peut voir de belles fresques d'Augustin et d'Annibal Carrache.

FARNÉSIE n. f. Bot. Syn. de VACHÉLIE.

FARNHAM, ville d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Wey, affluent de la Tamise; 6.000 hab. Houblonnières, marchés importants; église renfermant de beaux mausolées; château.

FARNHAM (Elisa W. BURHANS, dame), femme philanthrope et auteur américain, née à Rensselaerville (comté d'Albany) en 1815, morte à New-York en 1864. Elle se fit remarquer par ses conférences sur la réforme pénitentiaire, fonda une société pour la protection des femmes émigrantes et devint directrice de la prison de Sing-Sing (section des femmes) en 1844, puis de l'établissement des aveugles de Boston. Ses principaux ouvrages sont : *la Californie ou dedans et au dehors* (1856); *Mes premiers jours* (1859); *la Femme et son ère* (1864).

FARNIENTE (*ni-in-té* — mot ital. formé de *far*, faire, et *niente*, rien) n. m. Oisiveté voluptueuse : *Le* FARNIENTE *suppose une quiétude absolue, un repos complet des organes du corps et des facultés de l'âme.*

FARO (mot du dial. wallon) n. m. Sorte de bière qui se fabrique dans les environs de Bruxelles.

— ENCYCL. Le *faro* est composé de malt d'orge, auquel on ajoute, en parties égales, du froment. C'est donc une bière fromentacée, comme le *lambick* et la *bière de mars*. Dans la fabrication du faro, le froment employé n'est jamais soumis à la germination. La dessiccation du malt d'orge, fortement germée, a lieu lentement et n'est jamais poussée jusqu'à la torréfaction. En cet état, le malt d'orge est mélangé au froment, et le tout est soumis à une mouture large, puis on commence par verser dans la *cuve-matière*, en partie remplie d'un mélange d'eau froide et d'eau bouillante, la balle de froment et, par-dessus, une quantité suffisante de malt d'orge pour remplir la cuve. Quelquefois, on verse la balle de froment dans la cuve-matière, puis le malt d'orge, avant de mettre de l'eau, qui arrive par le faux fond à la température de 50° environ, et ensuite presque bouillante jusqu'à remplissage de la cuve. Le contenu est alors vigoureusement brassé, de manière à obtenir un métier parfait. Il reste à faire cuire le jus extrait de la cuve-matière.

FARO, rivière du Soudan central (Adamaoua), née non loin de la Benoué, dans laquelle elle se jette après un cours fort mal connu de 200 kilom. environ.

FARO, ville de Portugal, ch.-l. de la prov. d'Algarve et de la comarca de son nom, sur l'Atlantique, à l'embouchure du Valfermoso; 9.340 hab. Port de commerce, en avant duquel s'étend une rade vaste, mais peu profonde, fermée par un groupe d'îlots. Evêché. Commerce d'exportation : vins, huile, fruits secs, poissons, liège, sumac. Point terminus du chemin de fer du Sud Lisbonne à Faro. Vieux château et cathédrale de la Renaissance. Ville fort éprouvée par les tremblements de terre.

FARO (CAP DEL), cap de Sicile, à l'extrémité nord-orientale de l'île, à l'entrée du détroit ou phare de Messine. Aux environs, vignobles très renommés.

FARÖ ou **FARŒ,** petite île de la mer Baltique, appartenant à la Suède, près de l'extrémité nord-est de l'île de Gotland; 135 kilom. carr.; 1.200 hab. Elevage du bétail et agriculture. Chasse au phoque et au veau marin. Inscriptions runiques dans l'église du village principal.

FAROCHON Jean-Baptiste-Eugène), graveur en médailles et statuaire français, né et mort à Paris (1812-1871), élève de David d'Angers. Il obtint le prix de Rome pour la gravure en médailles en 1835. En 1841, il exposa au Salon une médaille sous le titre de *Liberté, ordre public*. L'année suivante, Farochon exécuta pour le roi Louis-Philippe la *médaille du roi*. Il exécuta, plus tard, les *médailles de prix*, qui lui avaient été commandées par les Académies de Paris, puis le *jeton de présence* pour l'Imprimerie nationale et une série de bustes d'hommes illustres : *Casimir Delavigne, Ingres, Boltz, Eugène Sue, Robert Fleury, Mme Stoltz*, etc. En sculpture, Farochon a produit *la Justice* et *l'Intégrité*, qui décorent le palais du justice de Châlons-sur-Marne; *Saint Jean-Baptiste*, les bronzes de la porte de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, où sont représentés les *Douze apôtres*; *Jean-Jacques Rousseau*, le *général Hoche* et la *Nymphe* du nouveau Louvre; les statues du prophète *Isaïe* et du pape *saint Léon*, et *la Vierge et l'enfant Jésus, sainte Elisabeth, saint Jean-Baptiste*, statues en pierre. Il fut nommé, en 1863, professeur de gravure en médailles à l'École des beaux-arts.

FARON, montagne calcaire de la Provence, dominant Toulon au N., et portant plusieurs forts ou casernes pour la défense de la ville du côté de la terre.

FARON ou **BURGONDOFARON** (saint), évêque de Meaux, né en 588, mort en 672. Il fut d'abord marié; mais, ayant renoncé au monde du consentement de sa femme et de son fils et sur le conseil de sa sœur, sainte Fare, il devint évêque de Meaux, et fonda plusieurs monastères dans sa ville épiscopale. — Fête le 21 octobre.

FARON (Joseph), général français, né en 1819, mort à Paris en 1881. Sous-lieutenant dans l'infanterie de marine en 1841, il était général de brigade en 1868. Il commanda les troupes en Cochinchine. Après les premiers revers de la France en 1870, il fut placé à la tête d'une brigade dans le 13e corps. Échappé au désastre de Sedan, il reçut le commandement d'une division de l'armée du général Ducrot. Ses troupes firent partie des douze mille hommes qui conservèrent leurs armes après la capitulation de Paris. Chargé, le 18 mars, d'enlever les canons déposés sur les buttes Montmartre, il réussit en partie; mais, menacé d'être débordé, il parvint à quitter Paris avec sa division. Pendant la Commune, il fit partie de l'armée de réserve, commandée par le général Vinoy, opéra sur le côté sud de Paris et s'empara de différents quartiers, lutta en dernier lieu à Belleville, où furent étouffés les restes de l'insurrection. Après la réorganisation de l'armée, en 1876, Faron fut inspecteur général des troupes de la marine.

FARONUS (*nuts*) n. m. Genre d'insectes coléoptères pséphaphens, type d'une petite tribu dite des *faronnés*, et comprenant des formes plates, pubescentes, qui vivent dans les débris végétaux. On en connaît une quinzaine d'espèces réparties sur le globe.)

FAROT n. m. Linguist. Syn. de FARAUD.

FAROUCH ou **FAROUCHE** (m. provenç.) n. m. Nom vulgaire du trèfle incarnat.

— ENCYCL. Le *farouch* ou *trèfle incarnat* est une espèce de trèfle à tiges et à feuilles plus ou moins velues, à fleurs incarnat, disposées en épis oblongs. Il en existe une variété tardive, à fleurs blanchâtres. On le sème à la volée (fin août-commencement de septembre), sur des terres à fonds argileux, mais bien saines, qui viennent généralement de porter une céréale, et qu'on amoublit avec la herse ou le scarificateur. Le trèfle incarnat est fauché quand ses fleurs commencent à s'épanouir, du commencement de mai à la fin de juin, suivant que la variété est précoce ou tardive. A ce moment, la plante, dont la hauteur moyenne est de 0m,75, constitue un excellent fourrage vert. Quand la culture en a été réussie, son rendement est d'à peu près 20.000 kilogrammes à l'hectare. Les graines sont ovoïdes, de couleur jaune. Elles passent au rouge en vieillissant et perdent précocement leurs qualités germinatives.

Farouch.

FAROUCHE (de l'accusatif lat. pop. *feroticum*, classique *ferocem*) adj. Sauvage, qui n'est point apprivoisé, qui fuit à l'approche de l'homme, en parlant des animaux : *Une bête* FAROUCHE. || Par anal. Qui craint, qui évite le contact de ses semblables, en parlant des hommes : *Un enfant* FAROUCHE.

— Fig. Cruel, barbare comme une bête sauvage : *Un tyran* FAROUCHE. || Qui est poussé jusqu'à un emportement sauvage, en parlant d'un sentiment; qui est austère, rigide jusqu'à la sauvagerie : *Haine* FAROUCHE. *Vertu* FAROUCHE. || Qui exprime un caractère sombre et sauvage, des sentiments austères ou très malveillants : *Des regards* FAROUCHES. *Airs* FAROUCHES. || Se dit d'une femme qui ne se laisse pas facilement courtiser.

Farouk (el), de la racine arabe *faraka*, diviser, couper en deux, Surnom donné par Mahomet à Omar. On l'explique en disant qu'Omar, furieux de voir un musulman refuser de se conformer à la sentence d'un *cadi*, lui aurait coupé la tête; il indiquerait qu'Omar coupait aussi bien les têtes qu'il résolvait les questions juridiques.

FARQUHAR (George), auteur dramatique anglais, né à Londonderry en 1678, mort à Londres en 1707. Il fut d'abord acteur. Ses comédies sont : *Love and a bottle* (1699); *a Constant Couple* (1699); *Sir Harry Wildair* (1701); *the Inconstant* (1702); *the Twin-Rivals* (1702); *the Stage Coach* (1704); *the Recruiting Officer* (1706); *the Beaux' Stratagem* (1707). Ces deux dernières pièces sont les plus remarquables. Il a publié encore *Miscellanies* (1702), et un *Discours sur la poésie au point de vue du théâtre anglais*. D'une verve animée et spirituelle dans le dialogue, avec moins de licence que ne s'en permettaient ses contemporains, mais aussi peu de moralité, Farquhar choisit et construit habilement ses intrigues. Il est, avec Wicherby et Congreve, un des meilleurs auteurs comiques de son temps.

FARR (William), statisticien et écrivain anglais, né à Kenley (Shropshire) en 1809, mort en 1883. Il abandonna la carrière médicale pour s'occuper de statistique et devint surintendant de la statistique générale. On lui doit de nombreux travaux sur la santé publique, les causes de la mort, l'*income tax*, etc., et sur les tables qui servent aux assurances sur la vie.

FARRA d'Alpago, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Treviso], sur un affluent de la Piave; 2.200 hab.

FARRA di Soligo, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Treviso], sur un affluent du fleuve côtier Sile; 4.500 hab.

FARRAGO mot lat. signif. *amas*) n. m. Mélange de différentes espèces de grains, que l'on donne en vert aux bestiaux.

FARRAGUT (David Glasgow), marin américain, né près de Knoxville (Tennessee) en 1801, mort à Portsmouth (New-Hampshire) en 1870. Il fut admis dans la marine des États-Unis en 1810, et se signala comme midshipman, dans la guerre avec l'Angleterre, de 1812 à 1814. Capitaine de vaisseau en 1855, il fut nommé, en 1860, commandant en chef de l'escadre et chargé de faire rentrer dans l'obéissance La Nouvelle-Orléans. La ville fut bombardée pendant cinq jours, et prise le 25 avril. Farragut s'occupa ensuite de rendre complètement libre la navigation du Mississipi (1862), il empêcha Vicksbourg de se ravitailler, et contribua à la prise du fort Hudson. Il fut promu contre-amiral (1864). Sa victoire dans la baie de Mobile eut un grand retentissement en Europe. Il était vice-amiral en décembre 1864. En 1867, il fut placé à la tête de l'escadre américaine des mers de l'Europe, et visita presque tous les États de cette partie du monde.

FARRAR (Frédéric-William), théologien protestant et philologue anglais, chapelain de la reine Victoria, né à Bombay en 1831. Après un livre sur la vie de collège, *Eric or Littleby little* (1858), il se livra à des études sur la science du langage et publia : *Origin of language* (1860); *Chapters on language* (1865); *Greek grammar rules* (1865). A partir de 1870, il se consacra à des œuvres théologiques. Il publia, en 1874, une *Vie du Christ*, qui est dirigée contre celle de Renan. On lui doit encore *the Life and Work of saint Paul* (1879). Dans un volume de sermons, *Eternal hope* (1878), il se prononça contre la doctrine de l'éternité des peines. En 1890, il devint chapelain de la chambre des Communes et, en 1895, doyen de Canterbury.

FARRE (Jean-Joseph-Frédéric-Albert), général français, né à Valence (Drôme) en 1816, mort à Paris en 1887. Élève de l'École polytechnique, il entra dans le génie, fut employé aux fortifications de Paris, servit en Algérie, puis commanda le génie du corps expéditionnaire à Rome. Général de brigade en 1870, il fut, pendant la guerre, chef d'état-major de Bourbaki, puis de Faidherbe à l'armée du Nord, devint général de division au titre auxiliaire, et se distingua aux batailles de Pont-Noyelles, Bapaume et Saint-Quentin. La commission de revision des grades ne le fit que général de brigade. Il fut nommé directeur du génie en Algérie (1872), général de division (1875) et gouverneur de Lyon (1879). Du 27 décembre 1879 au 14 novembre 1881, Farre fut ministre de la guerre dans les cabinets Freycinet et Ferry. Il organisa l'expédition de Tunisie, supprima les tambours, institua les capitaines montés et opéra diverses autres réformes. En 1880, il avait été élu sénateur inamovible.

FARRÉAGE (*ré-aj'* — du lat. *far*, blé) n. m. Anc. cout. Droit féodal, en usage surtout en Bresse et consistant en une retenue de 4 à 5 mesures de blé au profit du métayer pour indemniser le maréchal ferrant de son travail durant l'année.

FARRELLE ou **FARRELLA** (*fa-rèl'*) n. f. Genre de bryozoaires gymnolémates cténostomes, famille des vésiculariidés, comprenant des colonies d'animaux marins à cellules sessiles, allongées et ovales. (On connaît quelques espèces de farrelles répandues dans les mers d'Europe, surtout dans le nord : telle est la *farrella familiaris*.)

FARREN (Elisabeth), comtesse DE DERBY, actrice anglaise, née à Cork en 1759, morte à Knowsley Park (Lancashire) en 1829. Fille d'un ancien chirurgien et apothicaire, elle débuta en province, puis joua à Londres avec un succès croissant les grands premiers rôles de Haymarket et à Drury-Lane, de 1773 à 1797. Très jolie, très séduisante, elle épousa alors le comte de Derby et quitta le théâtre. Lawrence a peint son portrait.

FARRENC (Jacques-Hippolyte-Aristide), compositeur, musicographe et éditeur français, né à Marseille en 1794, mort à Paris en 1865. Il publia diverses compositions pour la flûte et s'occupa de la publication du *Trésor des pianistes*, collection des œuvres choisies des maîtres de tous les pays et de toutes les époques, depuis le XVIe siècle jusqu'à la moitié du XIXe, accompagnées de notices biographiques et bibliographiques et de conseils sur l'exécution. Ce recueil, qui contient des œuvres rares, ne comprend pas moins de dix-sept volumes. Farrenc écrivit de nombreux articles historiques et prit une part anonyme à la rédaction de la *Biographie universelle des musiciens* de Fétis.

FARRENC (Jeanne-Louise DUMONT, dame), femme du précédent, pianiste et compositeur, née et morte à Paris (1804-1875). Elle était fille du statuaire Dumont. Devenue, en 1842, professeur de piano au Conservatoire, elle conserva ces fonctions pendant près de trente ans. En dehors de ses nombreuses compositions pour le piano : études, sonates, airs variés, fantaisies, rondes, fugues, etc., en lui doit : deux ouvertures et trois symphonies à grand orchestre, des trios, quintettes et sextuors pour piano et divers instruments. Mme Farrenc termina, après la mort de son mari, la publication du *Trésor des pianistes*. — Sa fille, VICTORINE-LOUISE, pianiste et compositeur, née et morte à Paris (1826-1859). Premier prix de piano en 1844, elle publia quelques romances, des pièces de piano, et écrivit plusieurs chœurs religieux.

FARRERAS (le P. Pedro Pascal), moine et musicien espagnol, né à Badalona en 1775, mort en 1849. Il acquit une habileté qui lui fit confier la direction de l'école de musique du couvent de la Merci, à Barcelone. Là, il forma un chœur d'enfants dont l'excellente exécution attirait la foule. Il écrivit pour eux plusieurs drames religieux : *le Sacrifice d'Isaac*, *l'Enfant prodigue*, etc., qui, représentés avec costumes et décors, obtinrent un grand succès. L'école de musique de la Merci devint comme une sorte de conservatoire, d'où sortirent un grand nombre d'artistes habiles.

FARRO (mot espagn.) n. m. Art culin. Potage espagnol, qui se fait avec de l'avoine cuite dans du bouillon gras ou maigre, ou dans un lait d'amandes.

FARS, district de Suède (gouv. de Malmöhsu), sur la frontière de la Norvège; 26.000 hab. Ch.-l. *Frenninge*.

FARS. Géogr. V. FARSISTAN.

FARS. Les auteurs arabes prétendent que Fars était fils d'Arphaxad, fils de Sem, ou un descendant de Japhet, et que c'est d'après lui que fut nommé le pays appelé *Fars*. En réalité, Fars dérive de *Parthava*, nom des Parthes, d'où est venu aussi le nom de pehlvi, appliqué à un dialecte parlé anciennement dans l'Iran.

FARSA n. f. En Italie, Petit opéra en un acte, généralement du genre bouffe.

— ENCYCL. Au temps où l'opéra sérieux régnait seul en maître en Italie, les ouvrages de genre gai ou bouffon, qu'ils fussent en un, deux ou trois actes, toujours d'ailleurs de proportions modestes, prenaient la qualification d'*intermezzi*. C'est ainsi, par exemple, que furent annoncés tous ceux qui, en 1752 et 1753, furent joués à l'Opéra de Paris par la célèbre troupe de chanteurs bouffes, en tête desquels brillaient Manelli et la Tonelli : *la Serva padrona* et *il Maestro di musica* de Pergolèse, *la Finta Cameriera* de Latilla, *la Scaltra governatrice* de Cocchi, etc. Plus tard, et lorsque le véritable opéra bouffe eut pris droit de cité avec tous ses développements, on donna ce nom de *farse* aux ouvrages de petites proportions, et il se trouva que de grands artistes, même glorieux, ne dédaignèrent pas d'en écrire un grand nombre et de se délasser ainsi de travaux plus importants. On peut citer parmi eux Cimarosa, Paisiello, Jomelli, Tritte, Salieri, Mayr, etc. Rossini a écrit en ce genre : *la Cambiale di matrimonio*, *la Scala di seta*, *l'Inganno felice*, *L'occasione fa il ladro*, *il Figlio per azzardo*; Donizetti : *la Lettera anonima*, *una Follia*, *le Convenienze ed Inconvenienze teatrale*, *il Castello degl' invalidi*, *il Giovedì grasso* ossia *il Nuovo Pourceaugnac*, *i Pazzi per progetto* et *il Campanello di notte*.

FARSCHOUT, comm. d'Egypte (gouv. de Kena), sur le Nil; 8.000 hab. Ch.-l. de district.

FARSEROTI, peuplade de bergers roumains vivant dans l'Albanie, d'où le nom d'*Arvanitovlahi* (Valaques albanais) que leur donnent les Grecs.

— ENCYCL. Les *Aramouni*, ou Roumains albanais, se divisent en *Caragouni* qui forment la grande majorité, et en *Farseroti*, nommés ainsi d'après leur ancien centre, la commune Farseri. Tout en appartenant à la même race, ils se distinguent les uns des autres par les mœurs. Leur langue même diffère quelque peu, surtout par la prononciation très gutturale des Farseroti. Les Caragouni sont sédentaires, possèdent leurs montagnes et leurs villages; les Farseroti mènent une vie nomade, selon les besoins des pâturages. Ils vivent ou réunis en plusieurs familles formant un « falcar », ou groupés en plusieurs falcari, formant une « fara » ou tribu. Ce qui caractérise les Aramouni en général, c'est la croix qu'ils portent au front, notamment les femmes.

FARSÉTIE (*sé*) n. f. Genre de crucifères lunariées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles couvertes de poils blancs, à fleurs blanches, jaunes ou rouges, à fruit orbiculaire très aplati, rappelant celui des lunaires. (Cette plante, originaire d'Orient, a été jadis importée en Europe et se trouve aujourd'hui dans les ruines de quelques vieux châteaux du centre de la France.)

FARSETTI (Philippe), antiquaire italien, né à Venise en 1705, mort en 1774. Possesseur d'une grande fortune, il fit mouler en plâtre les chefs-d'œuvre de la sculpture qui se trouvaient en Italie, fit copier les tableaux les plus remarquables des grands maîtres, y joignit des bronzes précieux, etc., et forma une magnifique collection. Une description de ce musée a été faite par l'abbé Lastesio, dans une *Lettre à l'académie de Cortone* (1764).

FARSETTI (Joseph-Thomas), littérateur italien, cousin du précédent, né à Venise, mort en 1775. Il avait formé une riche bibliothèque, ouverte au public. On a de lui des poésies latines estimées, trois petits poèmes, deux tragédies, etc. Ses œuvres ont été publiées à Venise, en 1763.

FARSI n. m. Philol. Syn. de PARSI.

FARSISTAN ou **FARS**, province de la Perse méridionale, bornée au N.-O. par la province du Khouzistan, au N. par celle de l'Irak-Adjmi, à l'E. et au S.-E. par celle de Kirmân, au S. et à l'O. par le golfe Persique. Elle mesure une superficie d'environ 137.660 kil. carrés, ce qui équivaut à un quart de la France, et est constituée par une zone littorale, le Gharmsir ou Déjistan, au climat chaud et insalubre, et par un plateau montagneux, le Serdsir ou Serhad, « la région froide », dont l'altitude dépasse, au N. de Chiraz, 2.000 mètres. Cette province est arrosée par le Prestaf et le Sôfid-roud, tributaires du golfe Persique, et par les émissaires de lacs sans issue : le Dériah-i-Nemok ou Dériah-i-Niriz, le Mahlouïah ou Dériah-Choûr; c'est dans le premier que se jette le Bendémir ou Koûr, qui passe près des ruines de Persépolis. La capitale est *Chiraz* (35.000 hab. environ); le port principal Bouchir, que relie à la capitale une route assez fréquentée. Le Farsistan produit du riz, des fruits, le dattier, l'olivier, le cotonnier; son tabac est estimé; ses roses servent à la fabrication d'essences; vers à soie. Le commerce est surtout de transit, entre la mer Caspienne et le golfe Persique. — Ce pays fut celui de Cyrus, chef de la tribu des Achéménides, fondateur de l'antique monarchie perse; plus tard, il subit tour à tour le joug des Macédoniens, des Séleucides et des Parthes, et fut affranchi par les Sassanides; les successeurs de Gengis-Khan l'occupèrent au XIVe siècle.

FARSLEY, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 4.500 hab.

FARTHING (mot angl.) n. m. Métrol. Monnaie anglaise, en cuivre, valant le quart d'un penny, soit 2 cent. 5.

FARULLI (Georges-Ange), historien italien, né vers 1650, mort en 1728. Il entra dans l'ordre des camaldules, à Florence. On a de lui de nombreux ouvrages sur l'histoire ecclésiastique et l'hagiographie. Nous citerons, notamment : *Storia chronologica del nobile et antico monastero degli Angioli di Firenze dell' ordine camaldolese* (1700); *Annali e memorie dell' antica e nobile città di S. Sepulcro* (1713); *Vita della B. Elisabetta Salviati* (1723).

FAR-WEST. Nom des immenses contrées de l'Amérique du Nord, longtemps sauvages et incultes, qui s'étendent à l'occident des États-Unis jusqu'aux montagnes Rocheuses. Le Far-West canadien s'appelle plutôt *Nord-Ouest*.

FÂS. Géogr. V. FEZ.

FASANO, comm. d'Italie (Apulie, Pouille, [prov. de Bari]) non loin de l'Adriatique; 18.000 hab. C'est l'ancienne *Gnatia*.

FASCE (*fass* — du lat. *fascia*, bande) n. f. Archit. Bande, partie plate des architraves, archivoltes, chambranles, etc.

— Blas. Pièce héraldique honorable, qui est une bande horizontale dont la longueur ne doit jamais excéder le tiers de l'écu et qui en occupe le milieu. (La réunion du

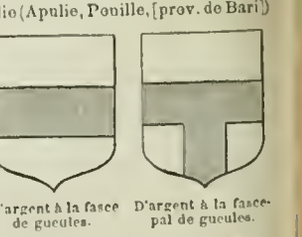

D'argent à la fasce de gueules. D'argent à la fasce-pal de gueules.

pal et de la fasce forme la croix. La fasce occupant le sommet de l'écu devient le *chef*. On entend par *fasce-pal* la fasce réunie à une moitié de pal posée soit en chef, soit en pointe, et composée du même émail ou du même métal que celle-ci. La fasce-pal est une croix, moins la partie supérieure ou inférieure. Il faut donc, pour qu'on sache quelle partie manque, dire *fasce-pal en chef* ou *fasce-pal en pointe*. [G. de Genouillac.)

Fascé de huit pièces d'argent et d'azur.

FASCÉ (*fa-sé*), **ÉE** adj. Se dit de l'écu divisé en quatre, six ou huit parties égales d'émaux alternés.

FASCEAUX (*fa-só*) n. m. pl. Pêch. Savates garnies de pierres, dont on se sert pour caler le soc du chalut.

FASCER (*fa-sé*) v. a. Garnir de fasces un écusson.

FASCELLINE ou **FASCELLINA** (*fa-sèl'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrines, comprenant des phalènes robustes, à ailes larges et entières, dont on connaît quelques espèces, répandues en Asie. (On peut prendre comme type de ces jolis papillons la *fascellina Ceylonica*, de Ceylan, verdâtre rayée de brun. La chenille, rouge et noire, vit sur le canelier.)

Fascelline (réd. d'un tiers).

FASCH (Jean-Frédéric), musicien allemand, né à Buttelstadt en 1688, mort à Zerbst en 1758 ou 1759. On connaît de lui deux opéras, dont une *Bérénice*, plusieurs *Passions*, quarante-deux ouvertures et symphonies pour l'orchestre, des messes, motets, oratorios, deux cantates d'église et des concertos pour divers instruments. — Son fils, CHARLES-FRÉDÉRIC-CHRETIEN, né à Zerbst en 1736, mort à Berlin en 1800, devint claveciniste du roi de Prusse Frédéric II, à qui il accompagnait chaque jour, concurremment avec Philippe-Emmanuel Bach, les morceaux de flûte qui faisaient la passion de ce souverain. C'est alors qu'il fonda à Berlin la société devenue célèbre sous le nom d'Académie de chant (*Singakademie*), qu'il dirigea et pour laquelle il écrivit des morceaux à plusieurs voix. On connaît de lui un opéra, *Vasco de Gama* (1792); une messe à seize voix, des cantates spirituelles à quatre voix et instruments, et des compositions pour le clavecin.

FASCI (*fass-si* — plur. de l'ital. *fascio*, faisceau) n. m. pl. Nom donné à des associations d'ouvriers et de cultivateurs siciliens, réunis pour lutter contre la grande propriété rurale et les exigences du fisc.

— ENCYCL. Les *fasci dei lavoratori* (ou « faisceaux des travailleurs ») ont pris naissance en Sicile, par suite de la misère qui règne à l'état endémique dans cette île si fertile, mais où les maigres ressources des cultivateurs sont dévorées par des formages et des impôts exorbitants. Ils ont une organisation méthodique, à laquelle l'organisation administrative elle-même a servi de cadre; à Palerme, un comité central de direction donne le mot d'ordre aux conseils provinciaux, de qui relèvent les « faisceaux » des villes, et ceux-ci, à leur tour, surveillent les faisceaux de l'arrondissement. Chaque subdivision a un président, une caisse, un comité de défense et un comité de surveillance. La revision des contrats de location, et une loi agraire plaçant le cultivateur dans une situation meilleure vis-à-vis des propriétaires, la création de collectivités agricoles aidées par l'Etat, sont les principaux points du programme des *fasci*. Leur caractère un peu complexe en fait à la fois des sociétés de secours mutuel et d'assistance, et des sociétés révolutionnaires, toujours prêtes à donner le signal de l'insurrection.

FASCIA (*fass-si* — mot lat. signif. *bande*) n. m. Terme employé pour désigner des formations aponévrotiques, des toiles tantôt fibreuses, tantôt celluleuses, qui recouvrent ou enveloppent des muscles ou des régions.

— ENCYCL. Le *fascia superficialis* est une couche de tissu conjonctif dense, qui double la peau à sa face profonde. Le *fascia transversalis*, qui prend au niveau de l'ombilic le nom de *umbilicalis*, est la doublure fibreuse du péritoine. Entre le péritoine et le *fascia transversalis*, Velpeau a décrit le *fascia propria*.

Quelquefois, le mot *fascia* est synonyme d'aponévrose. Le *fascia iliaca* est l'enveloppe cellulo-fibreuse du muscle psoas-iliaque. Le *fascia lata* désigne l'aponévrose qui entoure le muscle de la cuisse. En dehors, elle est très épaisse, tirée et tendue par le muscle *tenseur du fascia lata*. En avant et en haut, au contraire, criblée et perforée par des vaisseaux sanguins et lymphatiques, elle prend le nom de *fascia crebriformis*.

FASCIAL, ALE, AUX (*fass-si*) adj. Anat. Qui se rapporte à un fascia : *Expansion* FASCIALE.

FASCIATION (*fass-si, si-on* — du lat. *fascia*, bandelette) n. f. Bot. Phénomène tératologique dans lequel les tiges, les rameaux, les pétioles et les pédoncules deviennent aplatis ou pourvus d'un plus grand nombre d'appendices que dans l'état normal. (On est parvenu à fixer dans quelques végétaux d'ornement ces formes insolites; telle est, entre autres, la belle espèce d'amaranto vulgairement appelée *passe-velours*, et qu'on trouve souvent dans les jardins.)

FASCICULAIRE (*fass-si, lèr'* — du lat. *fasciculus*, petit faisceau) adj. Bot. Syn. de FASCICULÉ. ‖ Se dit, en outre, des réservoirs cellulo-vasculaires remplis de suc propre, comme ceux de l'écorce des apocynées.

— Anat. Qui a rapport aux faisceaux musculaires.

— n. f. Polyp. Syn. de STYLINE.

FASCICULATION (*fass-si, si-on*) n. f. Anat. Disposition en fascicules, en faisceaux : *La* FASCICULATION *des muscles du larynx*.

FASCICULE (*fass-si* — du lat. *fasciculus*, petit faisceau) n. m. Pharm. Quantité d'herbes ou de plantes qu'on peut porter sous le bras.

— Hist. nat. Faisceau, houppe de poils. (S'emploie indifféremment pour les animaux et les plantes. Les *fascicules unguéaux* des araignées sont les brosses de poils situées immédiatement au-dessous des griffes) : *Le nombre des poils composant les* FASCICULES *est très variable selon les espèces, et n'est pas le même aux quatre paires dans une même espèce*. (E. Simon.)

f, Fascicule (araignée).

— Librair. Chacune des livraisons d'un ouvrage qui se publie par parties successives.

— Milit. Terme par lequel on désigne les quelques pages ajoutées au livret individuel d'un homme quittant le service actif et qui renferment les indications et ordres de route nécessaires en cas de mobilisation.

FASCICULÉ, ÉE (*fass-si*) adj. Hist. nat. Réuni en fascicule, en touffe ou faisceau. (Se dit des poils, des épines, des écailles, etc.)

FASCICULINES (*fass-si* — du lat. *fasciculus*, petit faisceau) n. m. pl. Zool. Groupe de bryozoaires cyclostomates, comprenant les deux familles des *fascigéridés* et des *fasciculipóridés*. — *Un* FASCICULINE.

FASCICULIPORE ou **FASCICULIPORA** (*fass-si*) n. f. Zool. Genre de bryozoaires cyclostomates, famille des fascigéridés, comprenant des colonies à faisceaux disposés à l'extrémité de branches cylindriques. (Les fasciculipores vivent dans l'Océan, ou sont fossiles dans le crétacé et le tertiaire.)

FASCICULITE (*fass-si*) n. f. Substance minérale, appartenant au genre amphibole. Variété de hornblende.

FASCIE (*fass-si* — du lat. *fascia*, bande) n. f. Techn. Planchette verticale, collée dans les boîtes d'harmonie et sur laquelle reposent les tables des violons et des autres instruments du même genre. ‖ On dit plus ordinairement ÉCLISSE.

— Bot. Tige ou rameau affecté de fasciation.

— Moll. Cercle ou bande qui se voit sur certaines coquilles.

FASCIÉ, ÉE (*fass-si* — du lat. *fascia*, bandelette) adj. Zool. Qui porte des fascies, des bandes droites ou ondulées, mais transversales : *Les clytus sont des capricornes à élytres ordinairement* FASCIES *de jaune ou de gris*.

— Bot. Déformé par aplatissement : *Rameau* FASCIÉ.

Elytre fascié.

FASCIGÉRIDÉS (*fass-si-jé*) n. m. pl. Famille de bryozoaires fasciculines, caractérisée par l'absence de pores accessoires et intermédiaires des cellules, et comprenant les genres *fasciculipore*, *discofascigère*, *lopholepsis* et autres, presque tous fossiles. (Les fascigéridés ont été presque tous réunis aux frondiporidés actuels.) — *Un* FASCIGÉRIDÉ.

FASCINAGE (*fass-si-naj'*) n. m. P. et chauss. Opération consistant à empiler des fascines le long des rives d'un cours d'eau de manière à former une sorte de digue destinée à s'opposer aux inondations possibles, lors des crues.

— Milit. Confection des fascines, claies, gabions, saucissons, qu'on utilise dans les travaux de l'artillerie et du génie : *Faire du* FASCINAGE. ‖ Les objets confectionnés eux-mêmes : *Garnir un revêtement de* FASCINAGES. ‖ Lieu où l'on confectionne ces objets : *Aller au* FASCINAGE.

FASCINATEUR, TRICE (*fass-si*) adj. Qui fascine : *Un regard* FASCINATEUR. *M. de Lamartine, l'historien* FASCINATEUR *des girondins*. (Ste-Beuve.)

FASCINATION (*fass-si, si-on*) n. f. Action de fasciner; son résultat : *La* FASCINATION *de la grenouille ou de l'oiseau par la vipère est le drame le plus émouvant qui se puisse voir*. (Toussenel.) V. HYPNOTISME.

— Fig. Charme, attrait irrésistible qui enchaîne la volonté : espèce d'égarement, d'éblouissement, produit par une impression qui agit vivement sur nous : *La sympathie est un commencement de* FASCINATION. (A. Fée.)

FASCINE (*fass-sin'* — du lat. *fascina*, fagot) n. f. Milit. et P. et chauss. Petit fagot, fait de menus bois, de branchages, réunis par des harts en bois ou en fil de fer, et que l'on emploie dans les travaux de fascinage.

— Encycl. Milit. On distingue : les *fascines à tracer*, qui servent à marquer sur le sol le tracé d'un ouvrage : tranchée, parallèle, etc., que l'on veut faire creuser par les soldats; les *fascines de couronnement*, que l'on place au-dessus d'un revêtement en gabions pour lui donner la hauteur nécessaire; les *fascines de siège*, employées pour les revêtements des batteries; les *petites fascines*, appelées aussi *fagots de sape*; les *fascines goudronnées*, petits fagots, avec un vide intérieur, enduits de poix et de suif, qui sont employés comme artifices incendiaires ou d'éclairage.

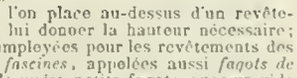

Fascine.

FASCINELLE ou **FASCINELLA** (*fass-si-nèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cylindrellidés, comprenant de petites coquilles lisses, minces, turriculées, à spire aiguë. (Les fascinelles sont fossiles dans le tertiaire inférieur. L'espèce type est la *fascinella eocenica*.)

FASCINER (*fass-si* — du lat. *fascinare*, même sens) v. a. Jeter dans une sorte de torpeur : *Le serpent* FASCINE *la grenouille*. (A. Fée.)

— Fig. Ebloui, charmer, abuser : *Un homme adroit peut* FASCINER *les yeux des simples*. (J.-J. Rousseau.)

FASCINER (*fass-si*) v. a. Garnir de fascines.

FASCINUS, divinité latine, protectrice de l'enfance. On suspendait son image au cou des enfants pour les préserver des maléfices. On l'attachait aussi devant le char des triomphateurs pour les garantir des prestiges de l'orgueil, ainsi que de l'envie d'autrui. Le culte de Fascinus était confié aux vestales.

Fasciolaire.

FASCIOLAIRE (*fass-si, lèr'*) ou **FASCIOLARIA** (*fass-si*) n. f. Genre de mollusques, famille des *fasciolariidés*, comprenant des formes en fuseau, à spire élevée, à bouche ovale et longue.

— ENCYCL. Les nombreuses espèces de *fasciolaires* sont répandues dans presque toutes les mers du globe, ou fossiles du crétacé au tertiaire. Ce sont des mollusques marins, de taille médiocre, lents et timides. On peut prendre, comme type du genre, la *fasciolaria tulipa*, coquille lisse, commune aux Antilles.

FASCIOLARIIDÉS (*fass-si* n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches ctenobranches, comprenant des animaux marins, toujours odontoglosses, caractérisés par la brièveté de leur pied, leur radule à denticulations nombreuses. Les principaux genres des fasciolariidés sont : *fuseau* (fusus), *clavelle*, *fasciolaire*, *latirus*, *chascax*.) — *Un* FASCIOLARIIDÉ.

FASCIOLE ou **FASCIOLA** (*fass-si* n. f. Un des noms scientifiques des douves. (Ce mot est aussi synonyme de GÉOPLANE.

FASCIPORE ou **FASCIPORA** (*fass-si* n. f. Paléont. Genre de bryozoaires, type de la famille des *fasciporidés*, et dont les colonies présentent des faisceaux isolés à l'extrémité des branches.

FASCIPORIDÉS (*fass-si*) n. m. pl. Paléont. Famille de bryozoaires fasciculines, caractérisée par les pores intermédiaires des cellules, et comprenant les genres *fascipore*, *corymbose*, *fasciporine* et *semifascipore*, tous fossiles dans le crétacé. — *Un* FASCIPORIDÉ.

FASCIPORINE (*fass-si*) n. f. Paléont. Genre de bryozoaires, de la famille des *fasciporidés*, dont les colonies présentent, à l'inverse de celles des fascipores, des faisceaux confluents à l'extrémité des branches.

FASÉIER ou **FASEYER** v. n. Mar. V. FASIER.

FASÉOLE n. f. Bot. Syn. de HARICOT et de FÉVEROLE.

FASERKIESEL n. m. Minér. Syn. de FIBROLITE.

FASHION (*fa-zi-on*; en angl. *fa-cheun'* — mot angl. dérivé du vieux franç. *faction*, pour *façon*, du latin *factio*, façon) n. f. Mode, genre élégant, ton et manières du beau monde; société élégante.

FASHIONABLE (*fa-zi-onabl'*; en angl. *fa-cheu-nèbl'*) adj. Qui a rapport, qui appartient à la fashion, au monde élégant, au bon ton, à la mode : *Pour être* FASHIONABLE, *il faut jouir du repos sans avoir passé par le travail*. Balz.

— Substantiv. Personne qui suit la mode, qui a ou qui affecte les manières du beau monde : *Un jeune* FASHIONABLE.

FASHIONABLEMENT adv. D'une manière fashionable.

FASIEMENT (*zi-man*) n. m. ‖ Mar. *Fasiement d'une voile*, Petits battements d'une voile qui se dégonfle et commence à battre.

FASIER (prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fasions. Que vous fasiiez*) v. n. Mar. En parlant d'une voile, Battre légèrement, lorsque, pendant une manœuvre, elle ne reçoit plus bien le vent. ‖ On écrit aussi et on prononce FASÉIER ou FASEYER.

FASIN n. m. Techn. Cendre de bois, de charbon mêlée de terre et de brindilles, dont on couvre le fourneau d'une forge.

FASOLO (Bernardin), peintre italien, né à Pavie dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Il reçut des leçons de son père, Lorenzo Fasolo, puis de Léonard de Vinci. Le musée du Louvre possède de cet artiste une *Vierge assise sur son trône*, tableau remarquable, et le musée de Berlin une *Sainte Famille*.

FASOOK ou **FASKOOK** (*fa-skouk'*) n. m. Nom marocain d'une plante qui, pensait-on, fournissait la fausse gomme ammoniaque de Tanger. (C'est peut-être le *ferula Orientalis*; en tout cas, c'est une résine dépilatoire.)

FASQUE (*fassk'*) n. f. Tas de blé en gerbes dans les champs.

FASS n. m. Ancienne mesure de capacité, usitée dans la Prusse-Rhénane, le Brunswick et plusieurs autres pays, et variant suivant les localités et les matières qui étaient mesurées.

FASSA, district d'Austro-Hongrie (Tyrol), ainsi dénommé du *val Fassa* (Fassa-Thal), vallée supérieure de l'Avisio, affluent de l'Adige, dans les Alpes Cadoriques. Il est peuplé de 4.250 hab. Ch.-l. *Canesei*.

FASSAÏTE (de *Fassa*, n. géogr.) n. f. Variété de pyroxène augite, qu'on trouve dans un calcaire métamorphique du Tyrol.

FASSBERG, comm. de Suède (gouv. de Göteborg); 6.000 hab. Centre industriel.

FASSET (*fa-sè*) n. m. Corsage de femme, en usage au XVIe siècle et qui était ouvert par devant. (Le complément du fasset était la pièce dite « d'estomac » qui garnissait la poitrine.)

FASSURE (*fa-sur'*) n. f. Autre orthogr. du mot FAÇURE.

FASTE (*fass'* — du lat. *fastus*; du verbe *fari*, parler, prononcer) adj. Antiq. rom. Se disait des jours où il était permis de rendre la justice, et, par extension, des jours où il était permis de se livrer à certains actes publics ou privés : *Les jours* FASTES *et les jours* NEFASTES.

Fasset (XIVe s.).

— n. m. pl. Tables ou livres sur lesquels les anciens Romains marquaient les jours d'audience, de fête, d'assemblées publiques, de jeux, etc. ‖ *Fastes consulaires*, Tables où sont rangés, par ordre chronologique, les noms des consuls, des dictateurs, des censeurs, et les triomphes décernés. ‖ *Fastes pontificaux*, Tables où étaient inscrits les jours fastes et les jours néfastes.

— Par ext. Histoire, annales, récits mémorables : *Les* FASTES *de notre marine*. ‖ Monument quelconque, destiné à perpétuer un souvenir; souvenir lui-même qui se perpétue dans la mémoire des hommes : *Inscrire son nom dans les* FASTES *de la gloire*.

— ENCYCL. Les Romains désignaient sous le nom de *fastes*, des documents de deux sortes : les *fastes calendaires* et les *fastes* ou *listes de magistrats*.

I. Fastes calendriers. C'étaient des tables astronomiques [illegible] les jours de l'année. Jusqu'à César, l'année était [illegible] jours, avec un mois supplémentaire tous les [illegible] ans, avec une [illegible] défectueux, empiré par les artifices des [illegible] César établit à 365 jours. Les *fastes calendriers* [illegible] aussi la nature de chacun des jours de l'année. Les jours *fastes* étaient ceux où le préteur pouvait rendre la justice, les *nefastes*, ceux où cela était [illegible], à l'occasion d'une fête populaire, d'un anniversaire heureux ou malheureux. Les avaient un caractère religieux. L'usage de l'origine de beaucoup de jours *nefastes*, [illegible] donna à ce mot le sens défavorable qu'il garde [illegible] notre langue. Aux jours *comitiaux*, les comices populaires étaient autorisés à se réunir; aux jours *feriés*, on célébrait quelque fête religieuse et chômée. Vers la fin du règne d'Auguste, l'année julienne comptait 132 jours fastes, dont 66 étaient en même temps fériés, 8 mixtes, ou une partie du jour seulement nefastes; 40 jours fastes, dont 3 mixtes, et 188 à la fois fastes et comitiaux.

On possède plusieurs calendriers, dont les principaux sont : *Fasti Maffeiani*, complets, mais abrégés; *Praenestini*, incomplets, mais remplis de renseignements utiles sur l'histoire de Rome au temps d'Auguste; puis des fragments plus ou moins considérables des calendriers dits : *Capranicianum, Amiternianum, Antiatinum, Esquilinum, Furnianum, Julianum, Allifanum*, etc.

II. Fastes consulaires. Les listes de magistrats les plus [illegible] sont les *Fastes consulaires*, base de la chronologie romaine. Au nom des magistrats ils ajoutent parfois la mention de leurs faits et gestes; par exemple, de leurs triomphes (*fasti triumphales*). Les fastes consulaires les plus importants sont les fragments appelés *Fastes capitolins*, tenus à jour jusqu'en 22 apr. J.-C. Ils sont gravés sur marbre et déposés au musée du Capitole. Le *Chronographe de 354*, dont le célèbre calligraphe Furius Dyonysius Philocalus écrivit le manuscrit, et où l'on trouve, avec des fastes consulaires, une liste des préfets de Rome, des pontifes romains, etc., reproduit, en l'abréviant et la modifiant un peu, la nomenclature des fastes capitolins avec le comput varronien. Les fastes épigraphiques sont complétés par les listes que l'on peut reconstituer à l'aide des textes des historiens, et par les fastes dressés par des chronologuens anciens qui permettent au total de former, non sans divergences il est vrai, pour les temps les plus reculés, une liste des consuls qui va de l'origine (509 av. J. C.) jusqu'à l'abolition du consulat impérial, en 628 apr. J.-C. Une foule d'inscriptions officielles ou privées sont, en outre, datées par les noms des consuls.

L'étude des *Fastes*, surtout des *Fastes calendaires*, est une des plus compliquées de l'histoire romaine. Au XIXe s., Mommsen, de Rossi, Desjardins, Borghesi, Unger, Soltau, Bouché-Leclercq ont fait de grands efforts pour élucider les problèmes qu'elle soulève.

— Syn. **Fastes, annales, archives**, etc. V. ANNALES.

— Bibliogr. *Corpus inscriptionum latinarum*; Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*; Bouché-Leclercq, *Fasti*, avec une bibliographie très complète.

Fastes (LES), poème d'Ovide, composé de l'an 5 à l'an 15 de notre ère. — Ovide a prétendu, dans ce poème, s'élever au-dessus du ton léger et mondain qui lui est habituel, et, comme Virgile dans les *Géorgiques* et l'*Enéide*, faire une œuvre officielle, nationale, liturgique. Il prend chaque mois de l'année et dans le mois chaque jour, mentionne les phénomènes célestes et les fêtes, raconte l'origine de ces fêtes, décrit minutieusement les cérémonies auxquelles elles donnent lieu. Astronomie, rits, traditions locales, usages, superstitions, tout cela est narré avec une incroyable abondance d'érudition. C'est dire que, pour l'archéologue et l'historien, les *Fastes* sont de beaucoup l'ouvrage le plus précieux d'Ovide, et combien il est à regretter que l'exil soit venu interrompre l'auteur dans son travail. Il n'a, en effet, traité que les six premiers mois de l'année. Mais la valeur littéraire est-elle égale à l'intérêt historique? Sans doute, Ovide déploie ici, comme partout, les mille ressources de son esprit varié; il conte les légendes avec une grâce badine qui nous enchante, il exprime en vers élégants les notions les moins poétiques et se joue des difficultés. Le malheur est que le ton n'est pas du tout celui qui convenait au sujet. Une première erreur est d'avoir choisi le léger et sautillant distique, là où la gravité de l'hexamètre aurait été de mise. Ovide, d'ailleurs, le reconnaît lui-même. Puis, quel contraste entre la gravité de la matière et le style dont elle est traitée! Ce sont proprement l'histoire héroïque et la religion romaines mises en madrigaux et en nouvelles. C'est qu'en réalité Ovide, spirituel et sec, ne croyait pas à l'une et n'était guère touché de la grandeur de l'autre. Si précieux que soit donc cet ouvrage, il n'est ni le chef-d'œuvre d'Ovide, comme on l'a dit parfois, ni même un chef-d'œuvre.

FASTE (*fast'* — du lat. *fastus*, ostentation, vanité. [N'a pas de plur.]) n. m. Luxe, grande magnificence qui s'étale : *L'amour du* FASTE *étouffe souvent le sentiment de la bienfaisance.* (Mme Roland.)

— Fig. Ostentation que l'on met dans l'accomplissement de certaines actions : *L'austérité est le* FASTE *de la vertu.* (Mme Roland.)

— Anton. Pauvreté, mesquinerie, nudité, simplicité.

FASTIDIEUSEMENT (*fa-ti-e*) adv. D'une manière fastidieuse : *Parler* FASTIDIEUSEMENT.

FASTIDIEUX (*fas-ti-eu*), **EUSE** (lat. *fastidiosus*; de *fastidium*, dégoût, ennui). Qui provoque le dégoût, l'ennui : *Un homme* FASTIDIEUX. *Nous sommes, Lecteur* FASTIDIEUSE.

— Syn. **Fastidieux, dégoûtant.** V. DÉGOÛTANT.

— Anton. **Amusant, divertissant, plaisant, récréatif.**

FASTIGIAIRE n. f. Bot. Syn. de FERULAINE.

FASTIGIÉ (*fas-ti-é*), **ÉE** (lat. *fastigatus*, même sens; de *fastigium*, cime, faîte). Se dit des végétaux, tels que le cyprès ou le peuplier d'Italie, dont les rameaux, au lieu d'être étalés, se rapprochent de la tige en se dirigeant comme elle vers le ciel. Se dit aussi des rameaux, des fleurs, qui affectent cette disposition.

FASTIGIELLE ou **FASTIGIELLA** (*fas-ti-el'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cerithiidés, comprenant des coquilles allongées, perforées, à tours nombreux. Les fastigielles comptent quelques espèces propres aux Antilles, ou fossiles dans les terrains tertiaires, comme la *fastigiella rugosa*, de l'éocène parisien.

FASTIGIUM (*fas-ti-om*) n. m. Ant. rom. Faîte d'une construction et, en particulier, fronton d'un temple orné de figures et d'acrotères. (Cette décoration était réservée aux temples, et il fallut un décret pour autoriser Jules César à en orner le fronton de sa maison.)

FASTIQUE (*fass-tik'*) adj. Qui a du fasto : *Un moment où la parole serait si regardée et si* FASTIQUE. (Lacord.)

FASTIQUEMENT (*sti-ke*) adv. D'une manière fastique, avec faste.

FASTOUL ou **FATOUL** (Baude), trouvère, né à Arras, où il vivait au XIIIe siècle, lorsque, atteint d'une maladie incurable, vraisemblablement la lèpre, il fut relégué loin de là. On n'a de lui qu'une pièce de vers : le *Congié*, dans laquel' il fait ses adieux à ses compatriotes et à ses bienfaiteurs. Ce morceau, d'environ sept cents vers, a été inséré dans les *Fabliaux et contes* de Barbazan (1808).

FASTOV, bourg de Russie (gouv. de Kiev), sur l'Ibava, affluent de l'Irpon, bassin du Dniépor; 7.500 hab.

FASTRADE, troisième femme de Charlemagne, morte à Francfort-sur-le-Mein en 794. Elle était fille d'un comte de Franconie, Raoul; Charles l'épousa à Worms, en 783. Eginhard, qui ne l'aimait pas, l'accuse d'avoir été cruelle et d'avoir eu sur le roi des Francs une influence fâcheuse. Par sa hauteur, elle provoqua, en 792, un complot de plusieurs Francs austrasiens, à la tête desquels se mit un bâtard de Charles, Pépin le Bossu. Celui-ci fut condamné à mort; mais Charles se borna à l'enfermer au monastère de Prum. Fastrade fut enterrée à Saint-Alban de Mayence. Elle laissa deux filles : Théodrade, plus tard abbesse d'Argenteuil, et Hiltrude.

FASTUEUSEMENT (*fass*) adv. D'une manière fastueuse.

FASTUEUX (*fass-tu-eû*), **EUSE** [rad. *faste*] adj. Qui fait parade de sa richesse, étale un grand luxe : *Homme* FASTUEUX. *Cour* FASTUEUSE. (Boss.) ‖ Qui est fait, produit, montré avec faste; qui est d'un grand luxe : *Toilette* FASTUEUSE.

— Fig. Pompeux : *Des éloges* FASTUEUX. (Boileau.)

— Substantiv. Personne fastueuse : *Le* FASTUEUX *est presque nécessairement sot, petit et ridicule.*

— Anton. **Pauvre, mesquin, modeste, nu, simple.**

FAT (*fat'* — tiré, par l'intermédiaire du provenç., du lat. *fatuus*, fou) adj. Sot, niais. (Vieux.)

Mais suis-je pas bien *fat* de vouloir raisonner.
MOLIÈRE.

‖ Impertinent, qui a et affiche une haute opinion de ses perfections : *Il a tort d'être* FAT, *mais il a raison d'être beau* (Mariv.) ‖ Celui qui a des prétentions auprès des femmes.

— Substantiv. Faquin, individu méprisable. (Vieux.) ‖ Personnage suffisant, vaniteux, outrecuidant : *Il y a des* FATS *qui ne sont que ridicules; mais il en est aussi de dangereux.* (Boitard.)

— Rem. *Fat* ne s'emploie qu'au masculin; cependant, Chateaubriand a dit : *Une émigration* FATE.

FATAL, ALE, ALS (lat. *fatalis*; de *fatum*, destin) adj. Qui est fixé irrévocablement par le sort : *Les décrets* FATALS *de la destinée.* ‖ Qui porte avec soi une destinée irrévocable : *Le cheveu* FATAL *de Nisus.* ‖ Par ext. Nuisible, funeste, déplorable : *L'orgueil est toujours l'écueil* FATAL *de toutes les vertus.* (Mass.) *Une* FATALE *erreur.*

— Poétiq. Marqué par le destin : *Le moment* FATAL. (*Moment fatal* désigne aussi un moment qui doit avoir une conséquence heureuse ou malheureuse, mais importante.) ‖ *Moment, Jour, Terme fatal, Heure fatale*, Moment de la mort. ‖ *Homme fatal, Femme fatale*, Personnage qui cause de grands malheurs, et qui semble envoyé par le destin.

— Comm. *Terme fatal*, Terme après lequel tout délai expire.

— Myth. *Livre fatal*, Livre sibyllin, recueil de prédictions. ‖ *Déesses fatales*, Parques, qui sont les ministres du destin. ‖ *Barque fatale*, Barque de Caron. ‖ *Urne fatale*, Urne du destin, et aussi, Urne des juges de l'enfer.

— Syn. **Fatal, funeste.** Etymologiquement, ces deux mots ont un sens très différent, puisque *fatal* signifie simplement ce que le destin a décidé, et que *funeste* équivaut à *funéraire, funèbre*. Mais, secondairement, *fatal* a pris le même sens que *funeste*; il s'en distingue toutefois par l'idée de fatalité qu'il implique naturellement et que *funeste* ne comporte pas forcément.

FATALEMENT (rad. *fatal*) adv. Par un arrêt du sort; nécessairement, inévitablement : *Il est des hommes qui semblent* FATALEMENT *voués au malheur.*

FATALISER v. a. Rendre fatal, marquer d'un caractère fataliste.

FATALISME (*lism'* — rad. *fatal*) n. m. Doctrine qui considère tous les événements comme irrévocablement fixés à l'avance par une cause unique et surnaturelle.

— Encycl. Le *fatalisme* est un système philosophique essentiellement métaphysique ou religieux. Il faut le distinguer du déterminisme, qui est une doctrine psychologique attribuant les actes volontaires de l'homme à des causes multiples et naturelles. V. DÉTERMINISME.

Sa forme la plus connue est celle du *fatalisme vulgaire*, qui fut la croyance des anciens Grecs et qui est, aujourd'hui encore, celle des musulmans. Tous les événements importants de notre vie se produisent sous l'empire d'une absolue nécessité : *Quoi que nous fassions*, ils ne peuvent manquer d'arriver. Cette doctrine n'est pas, cependant, comme elle paraît l'être, la négation de la liberté humaine. Le poids du destin ne se fait sentir que sur l'exécution de l'acte, en dehors de la volonté qui le produit. Il peut faire d'Œdipe le meurtrier de son père, il ne peut pas faire qu'il veuille l'être : il le devient sans le savoir et sans le vouloir. Ce fatalisme si brutal, en apparence, supprime non pas l'existence, mais simplement les effets de la liberté.

Le *fatalisme philosophique* rattache nos actions à leurs antécédents naturels et n'attribue à une cause surnaturelle que leur enchaînement nécessaire. Il revêt deux aspects principaux : *panthéiste* et *théiste*. Le fatalisme panthéiste (stoïciens, Spinoza, etc.) croit à la détermination universelle, parce que tout dérive nécessairement de la nature de Dieu. Il ne prouve pas, cependant, que la nature de Dieu soit la nécessité; l'idée de la liberté nous paraissant, au contraire, identique à celle de l'absolu, elle peut se retrouver dans quelqu'une des œuvres auxquelles cet absolu a donné naissance. Le fatalisme théiste se réclame de la prescience divine. Dieu, intelligence parfaite, connaît l'avenir aussi bien que le passé. Nos actes futurs sont déterminés d'avance; ils ne sont donc pas libres. On peut répondre à cela que Dieu ne *prévoit* pas l'avenir, mais qu'il le *voit*. Il ne prévoit pas nos actes comme conséquences nécessaires de notre état présent; il y assiste comme un témoin contemporain de ces actes. Cette explication, que justifie l'idée de l'éternité divine, est peu compréhensible pour un être qui vit dans le temps. Il suffit, cependant, que la contradiction entre la liberté humaine et la prescience divine disparaisse, pour qu'on puisse les admettre l'une et l'autre. Tel est le sens du mot connu de Bossuet : « Tenons fortement les deux bouts de la chaîne, quoique nous n'apercevions point le milieu. »

FATALISTE (*lisst'*) adv. Qui appartient, qui a rapport au fatalisme : *Doctrine* FATALISTE. ‖ Qui est partisan du fatalisme : *Les musulmans sont* FATALISTES.

— Substantiv. Partisan du fatalisme : *Il n'y a pas de* FATALISTE *absolu, même à Constantinople.* (Bastiat.)

FATALITÉ (du lat. *fatalitas*, même sens) n. f. Destin, force occulte qui règle d'avance et d'une façon irrévocable tous les événements; destinée inévitable. ‖ Concours de circonstances imprévues et inévitables; le plus souvent, Adversité inévitable : *Par quelle horrible* FATALITÉ *les frères sont-ils dispersés et les méchants réunis!* (Volt.)

— Encycl. Mythol. et philos. L'idée de la *fatalité* a joué un rôle important dans la religion et la poésie des anciens. Elle était personnifiée par diverses divinités allégoriques : *Moira* ou les *Moirai*, *Aisa*, les *Erinyes*, *Anankè*, *Némésis*, chez les Grecs; *Fatum*, les *Parques* ou la *Fortune*, chez les Romains. Le Destin apparaît déjà chez les plus vieux poètes, Homère et Hésiode : tantôt il se confond avec la volonté de Zeus; tantôt il domine Zeus lui-même, en tant qu'il représente l'ordre universel, l'ensemble des lois qui gouvernent le monde. Plusieurs des grands poètes du VIe et du Ve siècle s'efforcèrent d'introduire de plus en plus dans la conception du Destin un élément moral. Cet effort est visible dans les *Odes* de Pindare, dans le *Prométhée* et dans l'*Orestie* d'Eschyle, dans l'*Œdipe-roi* de Sophocle. Et l'idée de la Némésis, qui maintient l'ordre du monde et châtie les orgueilleux ou les coupables est l'une des idées directrices des *Histoires* d'Hérodote. Cette préoccupation morale transforme peu à peu les vieilles légendes où s'affirmait le triomphe du Destin, comme la légende des Atrides, celle d'Œdipe, ou celle de Crésus. Dès la fin du Ve siècle, avec Euripide, Thucydide et les philosophes, tend à prévaloir une conception nouvelle de la vie. La poésie et l'histoire deviennent tout humaines; l'homme y agit librement et n'est plus responsable que de ses propres actes. Repoussée ou épurée par les esprits cultivés, interprétée rationnellement par les philosophes, la vieille conception du Destin continua de vivre obscurément dans l'âme des foules. Elle est attestée par d'innombrables superstitions; et l'idée d'une fatalité aveugle redevint toute-puissante au temps de l'empire romain.

— Syn. **Fatalité, destin, destinée**, etc. V. DESTINÉE.

FATA MORGANA (mots ital. qui signif. *fée Morgane*) n. f. Météorol. Sorte de mirage, qui se produit sur les côtes de la Calabre.

— Encycl. La *fata Morgana*, ou *château de la fée Morgane*, se produit fréquemment à l'œil d'un observateur placé sur des éminences de la côte de Calabre et regardant à l'ouest vers le détroit de Messine. Ce phénomène a lieu, dans les matinées tranquilles, quand la mer est dans le calme le plus parfait et que le soleil, se levant derrière les montagnes de la Calabre, frappe sur la surface unie de la Méditerranée sous un angle de 45°. On aperçoit alors, amplifiés outre mesure, les objets placés sur la côte sicilienne, dans le rayon d'ombre projeté par les montagnes de Messine. On voit se dessiner sur ce tableau, comme sur la feuille blanche de la chambre obscure, de gigantesques figures d'hommes et de chevaux. Quelquefois, l'atmosphère est tellement saturée de vapeurs que ces objets sont entourés d'une teinte colorée. Ce magnifique spectacle dure peu de temps.

FATARELLA, comm. d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]); 2.400 hab. Distillation d'eau-de-vie.

FA-TCHAN ou **FOU-TCHAN**, ville de la Chine méridionale, province du Kouang-Toung (canton), s'étendant le long d'un des bras du Si-Kiang inférieur; environ 400.000 hab. Ville industrielle et commerçante; sa quincaillerie et sa coutellerie sont estimées. En 1847, le commodore Keppel y battit des troupes chinoises.

FATERPOUR ou **FATIPOUR**, ville de l'Inde anglaise (Provinces du Nord-Ouest [province d'Allahabad]), au milieu de la plaine du Doub, à égale distance du Gange et de la Djomma; 20.000 hab. C'est une ville ancienne, qui a conservé, grâce à la richesse agricole du district, une certaine importance économique. Le district occupe, entre le Gange et la Djemma, une superficie de 4.108 kil. carrés, que peuplent 700.000 habitants. Il produit canne à sucre, indigo, coton, pavot à opium, blé et orge.

FATEHPOUR-SIKRI, ville de l'Inde anglaise (Provinces du Nord-Ouest [distr. d'Agra]), sur les hauteurs qui dominent la rive gauche de la Bahuganga, affluent de la Djemma (bassin du Gange); 6.880 hab. C'est le reste d'une ancienne cité, que créa de toutes pièces, en 1560, l'empereur Akbar, et qui fut pendant onze ans la capitale de l'empire mogol. Après avoir été dotée de nombreux et magnifiques palais, elle fut délaissée, dès 1584, pour Agra. La vaste enceinte de cette cité est aujourd'hui occupée par des cultures.

FATÉJE ou **FATÉJ**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Koursk), sur l'Oussoja, affluent du Seim (bassin du Dniéper); 6.100 hab.

FATH (Théodore-Georges), littérateur, né à Paris en 1818, mort à Maisons-Laffite en 1900. D'abord sculpteur, il se tourna vers les lettres, collabora à divers recueils, écrivit des pièces du théâtre; entre autres, des drames : *la Femme de l'émigré* (1840); *la Mort de Chatterton* (1849); *le Dernier Jour d'une monarchie* (1856), et publia des récits et des ouvrages divers. Nous nous bornerons à citer : *les Noms célèbres* (1845), avec Albanès; *le Paris des petits* (1869); *Perdu au milieu de Paris* (1875); *Prisonniers dans les glaces* (1880); *Histoire de trois orphelines* (1889); etc.

FATHA n. m. Gramm. Accent-voyelle de l'arabe, qui se prononce ordinairement comme *a*, et, dans certains cas, comme *e* ouvert ou *e* muet.

FATHACH (*ch* allemand dur) n. m. Gramm. Nom d'un des points-voyelles de l'hébreu, correspondant à l'a bref français. (Il se figure par un trait horizontal, placé sous la consonne. Le *fathach furtif* est un *a* encore plus bref, qui ne se trouve que sous certaines gutturales, à la fin d'un mot.) ‖ On dit aussi PATACH ou, mieux encore, PETÂCH.

FATHIMITE n. m. Autre orthogr. du mot FATIMITE.

FATHOM n. m. Toise anglaise, équivalant à 1m,8287.

FATIDIQUE (*dik'* — du lat. *fatidicus;* de *fatum*, destin, et *dicere*, dire) adj. Qui révèle les arrêts du destin : *Le rol* FATIDIQUE *des oiseaux.* (Ce mot n'a pas toujours été bien compris des écrivains, qui lui ont souvent attribué un sens à peu près identique à celui du mot *fatal.*)

— Astrol. *Cercles fatidiques*, Nom donné par les astrologues à des tables, tracées circulairement, dont ils se servaient pour l'érection d'un horoscope. (Chaque cercle fatidique correspondait à l'une des sept planètes : Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune, et se divisait en soixante-dix-huit cases, concordant avec les soixante-dix-huit arcanes d'Hermès. On consultait ces cercles fatidiques, dans l'astrologie judiciaire, pour déterminer la position des planètes dans les maisons solaires.)

FATIDIQUEMENT (*ke-man*) adv. D'une manière fatidique.

FATIGABLE adj. Qu'on peut fatiguer : *On dirait que le bœuf n'est pas* FATIGABLE.

— ANTON. **Infatigable.**

FATIGANT (*gan*), **ANTE** adj. Qui fatigue le corps ou l'esprit : *Marche* FATIGANTE. *Une attention* FATIGANTE.

FATIGUE (*tigh'* — subst. verb. de *fatiguer*) n. f. Physiol. et méd. Sensation pénible que l'on éprouve après tout travail, physique ou mental, prolongé et intense : *Le bain tiède enlève la* FATIGUE. ‖ Ellipt. *La fatigue de la marche, du cheval*, etc., La fatigue que causent la marche, les mouvements du cheval, etc.

— Mar. Nom donné aux corvées des ports imposées autrefois aux forçats, telles que : embarquement du charbon, manœuvres de cabestan. ‖ *Fatigue d'un navire*, Déliaison des membres causée par le mauvais temps.

— Loc. div. : *Cheval de fatigue*, Cheval qu'on emploie aux travaux les plus rudes. ‖ *Habit de fatigue*, Vêtement qu'on n'a pas à ménager et que l'on met pour travailler, chasser, voyager, etc. ‖ *Tomber de fatigue*, Se soutenir avec peine, tant l'on est fatigué.

— ENCYCL. Physiol. et méd. Tout fonctionnement intense d'un ou de plusieurs organes entraîne nécessairement la *fatigue*. On dit d'habitude, en partant de l'idée de la destruction fonctionnelle, soutenue par Claude Bernard, que la fatigue résulte de l'usure de certaines matières dans l'organe en travail. La fatigue est plutôt le résultat de l'accumulation des déchets de fonctionnement qui s'oppose à la nutrition des cellules, de même que l'accumulation des produits de la fermentation dans un jus sucré empêche la nutrition et le fonctionnement de la levure.

Si la contraction musculaire, par exemple, n'est ni trop intense, ni trop fréquente, ces déchets ont le temps d'être éliminés et il n'y a pas de fatigue. Si, au contraire, la contraction est intense et fréquente, les déchets s'accumulent (puisque les émonctoires divers de l'économie sont en quelque sorte construits pour éliminer un déchet moyen), le muscle se fatigue, et il ne se défatigue que quand un temps de repos suffisant a permis l'élimination des déchets. Cette manière de voir explique justement l'expérience, en apparence contradictoire de Roth, sur la dégénérescence des muscles excités pendant plusieurs jours; car, alors, l'accumulation prolongée des déchets, sans élimination suffisante, entraîne la mort des éléments contractiles. Enfin, si l'on injecte dans le muscle au repos une certaine quantité d'acide lactique (déchet de fonctionnement du muscle), le muscle, sans avoir travaillé, devient fatigué, c'est-à-dire qu'il se contracte difficilement ou pas du tout, et reste fatigué tant que l'acide lactique n'est pas éliminé. Réciproquement, tout ce qui contribue à diluer, à diminuer la teneur des déchets dans le milieu des éléments anatomiques, contribue à défatiguer l'organe; par exemple, une injection de sérum physiologique, de sang frais, etc.

— Biol. La *fatigue* locale, due à l'accumulation, dans un organe qui a trop fonctionné, des produits excrémentitiels résultant de son fonctionnement, nécessite le repos de cet organe. La fatigue totale due à l'accumulation, dans l'organisme, des produits excrémentitiels résultant du fonctionnement de ses divers organes nécessite le repos total et détermine le *sommeil*. Or, pendant le fonctionnement, les organes se développent; ils s'atrophient pendant le repos; de cette nécessité du repos après la fatigue résulte donc :

1° Que l'organisme ne peut croître indéfiniment en général, l'accroissement pendant le fonctionnement étant forcément corrigé par la destruction pendant le repos. (On dit que l'être est adulte quand les gains contre-balancent exactement les pertes) ;

2° Qu'il s'établit un certain équilibre entre les diverses parties de l'individu (balancement organique), c'est-à-dire que, si un organe fonctionne au-dessus du taux normal et produit, par conséquent, plus que sa part de substances excrémentitielles, il faut qu'un autre organe abaisse le taux de son fonctionnement pour rétablir la balance. (On exprime ce fait par ses conséquences, savoir que l'*hypertrophie* d'un organe entraîne forcément l'*atrophie* d'un autre organe. C'est la loi de Geoffroy Saint-Hilaire.)

— ANTON. **Délassement, repos.**

FATIGUER (*ghé* — du lat. *fatigare*, même sens) v. a. Rendre las par un exercice, un travail long ou pénible : FATIGUER *son cheval par un train précipité.* ‖ Harceler, tenir constamment en éveil : FATIGUER *l'ennemi par des escarmouches.* ‖ Affecter désagréablement par une action pénible ou prolongée : *Le soleil* FATIGUE *la vue. Une alimentation trop abondante* FATIGUE *l'estomac.*

— Fig. Accabler, en parlant du cerveau : *La monotonie* FATIGUE *l'esprit.* ‖ Importuner, ennuyer : FATIGUER *le ciel par des vœux inutiles.*

— Mar. *La mer fatigue le navire.* Elle le secoue beaucoup. ‖ *La voilure fatigue le navire.* Il y a trop de voiles pour le temps qu'il fait. ‖ *Fatiguer le gréement*, Soutenir mal la mâture contre les efforts des voiles.

— Poétiq. Mettre fréquemment en action, en mouvement :

. . . . . Un torrent tortueux
Fatigue les échos du fracas de ses ondes.
DELILLE.

— *Fatiguer la salade*, La retourner longuement après l'avoir assaisonnée.

— v. n. Se donner beaucoup de mal, beaucoup d'exercice : *Manger peu et* FATIGUER *beaucoup, c'est dépenser beaucoup plus qu'on ne gagne.* (Raspail.) ‖ Par ext. Supporter un effort excessif : *Poutre qui* FATIGUE *beaucoup.*

— Mar. *Un navire fatigue à la mer*, Lorsque ses liaisons travaillent. ‖ *Un pont fatigue*, Quand il fléchit. ‖ *Une verque fatigue*, Quand elle est trop étarquée et qu'elle se courbe.

Fatigué, ée part. pass. du v. Fatiguer.

— Fam. Défraîchi, fané, usé : *Chapeau, Habit* FATIGUÉ. ‖ *Voix fatiguée*, Voix qui a perdu sa facilité et sa fraîcheur.

— Agric. Se dit des terres dont la fertilité a diminué par suite de l'abondance des récoltes, des arbres qui donnent moins de fruits, des plantes qui ont souffert, etc.

— Mar. *Navire fatigué*, Navire délié par le mauvais temps.

— Techn. Se dit des outils du batteur d'or qui sont devenus trop secs et trop cassants pour qu'on puisse continuer à s'en servir : *Quand un outil est* FATIGUÉ, on *le revivifie par le planage.*

Se fatiguer, v. pr. Etre, devenir fatigué. ‖ Fatiguer son esprit, se donner beaucoup de peine ; se lasser.

— ANTON. **Délatiguer, délasser, reposer. — Amuser, récréer, etc.**

FATIMA ou plutôt **FATHMA**, fille du prophète Mohammed et de Khadidja, née à La Mecque en 606 de notre ère. Elle épousa Ali, son cousin germain, et en eut trois enfants. On appelle musulmans *chiites* ceux qui admettent seulement comme véritables successeurs du Prophète la descendance d'Ali et de Fatima.

FATIMITES ou **FATEMIDES**, dynastie de l'Afrique du Nord, qui tire son nom de Fatima et s'éleva sur les ruines de la puissance des Aghlebites de Kairouan et des Edrisides du Maghreb. — *Un* FATIMITE ou FATEMIDE.

— ENCYCL. Au xe siècle, les Berbères chiites croyaient que, depuis Ali, douze imams avaient régné et que le douzième avait brusquement disparu, mais reparaîtrait un jour pour faire triompher la doctrine. Un mahdi (*envoyé, précurseur*) devait le précéder et lui faciliter l'accomplissement de sa tâche. Ce rôle fut rempli par un certain Obéid-Allah, qui se disait descendant d'Ali et de Fatima. Il parvint, après des aventures diverses, en s'appuyant sur la grande tribu berbère des Ketama, à soumettre le Maghreb et l'Ifrikia (Tunisie). La Sicile tomba également en son pouvoir. Il fonda Mehdia, dont il fit sa capitale (916) et, à sa mort, toute l'Afrique du Nord obéissait aux Fatimites, à l'exception de l'Egypte. La conquête de ce dernier pays fut l'œuvre de Moëzz, qui y construisit la citadelle d'El-Kahera (Le Caire, 969), où il vint bientôt s'établir. L'empire des Fatimites comprenait alors l'Egypte, la Syrie jusqu'à Damas, l'Afrique du Nord, Malte, la Sardaigne, la Sicile et quelques autres îles de la Méditerranée.

Le calife avait laissé la Tunisie à Belkino-ben-Ziri, fondateur de la dynastie berbère des Zirides, dont le royaume devait rester sous la dépendance des souverains du Caire. Bientôt ces princes vassaux persécutèrent les chiites et, rompant avec les Fatimites, se soumirent aux califes de Bagdad. Pour se venger de cet affront, le Fatimite Mostancer lança sur l'Afrique du Nord des hordes d'Arabes qui ravagèrent le pays à partir de 1053. La Tunisie et le Maghreb n'en furent pas moins définitivement perdus pour les califes du Caire, qui ne réussirent pas davantage à maintenir leur autorité en Syrie et en Grèce. Dès le milieu du xie siècle, l'Egypte elle-même devint la proie des querelles intestines qui surgissaient entre les éléments divers dont se composait la garde des califes. En 1070, Le Caire fut pillé par les milices turques et sa bibliothèque détruite. Pour comble de malheur, la famine et la peste vinrent achever cette œuvre de ruine.

La décadence du califat fatimite fut retardée par la prospérité économique qui marqua les dernières années du règne de Mostancer. La fin du xie siècle est encore marquée par la victoire d'Ascalon, remportés sur les croisés (1099), puis l'Egypte se replie sur elle-même et ne se mêle plus d'une façon intime aux événements de Syrie. Occupés de leurs plaisirs et de leurs débauches, les califes fatimites laissèrent même les pirates normands de Sicile piller Damiette et emporter des captifs et un butin immense. Profitant des intrigues de palais et des fréquents changements de vizirs, le sultan de Syrie, Nour-Eddine, envoie en Egypte le général Salah-Eddine, qui deviendra vizir suprême et laissera seulement au calife fatimite Added-ibn-Youssouf (1160-1171) l'autorité spirituelle. Bientôt, même, sur l'ordre de Nour-Eddine, l'Egypte reconnut l'autorité des Abbassides, et le dernier des Fatimites mourut sans se douter que, depuis quelques jours, il n'était plus calife (1171).

Les Fatimites avaient régné deux cent soixante-deux ans, dont deux cents en Egypte. Salah-Eddine se proclama indépendant, à la mort de Nour-Eddine. Avec lui allait commencer la dynastie des Ayoubites.

Les opinions religieuses des Fatimites ont cependant survécu, et les Persans sont encore aujourd'hui chiites.

Voici les noms des onze califes fatimites du Caire :

Moëzz-ibn Mansour (969-976) ;	Amer-ibn-Mostaaly (1101-1130) ;
Aziz ibn-Moëzz (976-996) ;	Hafezz-ibn-Mohammed (1130-1149) ;
Hakem-ibn-Aziz (996-1021) ;	Zafer-ibn-Hafezz (1149-1154) ;
Zaher-ibn-Hakem (1021-1036) ;	Faiz-ibn-Zafer (1154-1160) ;
Mostancer-ibn-Zaher (1036-1094) ;	Added-ibn-Youssouf (1160-1171).
Mostaaly-ibn-Mostancer (1094-1101) ;	

Fatinitza, opéra-comique en trois actes, musique de Franz de Suppé, représenté à Vienne le 5 janvier 1876. Le livret n'est autre chose que la traduction de *la Circassienne*, opéra-comique français de Scribe et Auber; la musique est charmante et pleine de grâce. La partition de Suppé fut à son tour adaptée à la scène française par Delacour et Victor Wilder, et *Fatinitza* fut représentée sur le théâtre des Nouveautés, à Paris, le 15 mars 1879.

FATIO DE DUILLER (Nicolas), géomètre, né à Bâle en 1664, mort en Angleterre, dans le comté de Worcester, en 1753. Il n'avait pas encore dix-huit ans qu'il soumettait au fameux Cassini une théorie de la terre et une hypothèse pour expliquer la forme de l'anneau de Saturne. A vingt-quatre ans, il était membre de la Société royale de Londres, et nul doute que l'Académie française ne lui eût ouvert ses portes beaucoup plus tôt, s'il avait consenti à abjurer le protestantisme. En même temps qu'il étudiait la question de la dilatation et du resserrement de la prunelle, de la lumière zodiacale.

Fatio se fit le défenseur des camisards des Cevennes, réfugiés à Londres. Il se posa ensuite en thaumaturge et en prophète, et se fit fort de ressusciter un mort. La critique spirituelle de Shaftesbury porta le coup fatal à ces illuminés, et la police agit ensuite énergiquement contre eux. Fatio fut arrêté et condamné au pilori, avec deux autres fanatiques. Une fois libre, Fatio se mit à prêcher ses idées et fit un voyage en Asie pour convertir les musulmans; mais il renonça bientôt à ses tentatives de réforme religieuse et il retourna en Angleterre.

FATOUA n. m. Genre d'ulmacées, tribu des dorsténiées, comprenant une plante voisine des mûriers, qui habite le Japon, les îles de la Sonde et la Nouvelle-Calédonie.

FATOUVILLE (NOLANT DE), magistrat et auteur dramatique français du XVIIe siècle, conseiller au parlement de Rouen. Il a donné au Théâtre italien (de 1682 à 1692), des comédies ou des farces en trois actes, dont la plus remarquable est *Arlequin Grapignan* ou *Arlequin procureur* (1681), qui eut un franc succès. Gherardi a publié dans son *Théâtre italien* (1700) les quinze pièces de cet auteur.

FATRAS (*tra*) n. m. Amas confus de choses sans importance : *Un* FATRAS *de paperasses.* ‖ Réunion de phrases, de pensées, d'idées obscures et incohérentes : *Le* FATRAS *des pédants.*

FATRASIE (*zi* — rad. *fatras*) n. f. Au moyen âge. Petite composition poétique, formée de dictons, de proverbes, de phrases sans suite, d'où résulte un tissu de coq-à-l'âne.

— ENCYCL. Les *fatrasies* sont analogues aux « amphigouris » que Panard et Collé composaient, au XVIIIe siècle, sur les airs à la mode. L'agrément de ce genre consistait sans doute dans l'inattendu des idées exprimées et aussi dans les allusions satiriques, dont le sens est aujourd'hui impossible à découvrir.

FATRASSER (*tra-sé* — rad. *fatras*) v. n. S'occuper à des niaiseries.

FATRASSERIE (*tra-se-ri*) — rad. *fatras*) n. f. Amas, recueil de niaiseries, d'inutilités : *De quoi, diable! servent tant de* FATRASSERIES *de papiers ?* (Rabel.)

FATRASSIER (*tra-si-é*), **ERE** n. et adj. (Fam. Celui, celle qui aime le fatras. ‖ On dit aussi FATRASSEUR, EUSE.

FATRÉE n. f. Bot. Syn. de DRACÉNA.

FATSAH ou **FATSCH**, ville maritime de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur la mer Noire, avec un petit port à l'embouchure de la rivière de son nom; 1.500 hab. Commerce avec la Crimée.

Fatsie ; *a*, fleur.

FATSIE (*tsi*) n. f. Genre d'araliacées, comprenant des plantes à feuilles palmatifides, à corolles imbriquées ou valvaires. (Le type de ce genre est l'*aralia Japonica*, qui est souvent cultivée dans les jardins d'Europe.)

FATSIZIO, FATSISHIUSIMA ou **HATCHIYO**, petite île de l'océan Pacifique, dans les parages du Japon, située à 220 kilom. S. de l'entrée de la baie de Yédo. C'est la plus importante d'un groupe de petites îles : Avo-Sima, Ko-Sima, Mikoura. Elle mesure 16 à 20 kilom. de long, 5 à 6 de large. Volcanique, bordée par une côte abrupte, où s'élèvent les cratères du Fousi (860 m. au N., et de l'O-Yama (676 m.) au S., elle ne produit que du riz et de l'orge. Le chef-lieu est *Okago*, village de 2.000 hab., avec son port, Yayé-no-Minato.

FATUA, FATUUS. Mythol. V. FAUNA et FAUNUS.

FATUAIRE (*tu-èr'* — du lat. *fatum*, destin) n. m. Antiq. Enthousiaste qui se croyait inspiré et annonçait l'avenir.

FATUISME (*tu-issm'*) n. m. Habitude de fatuité.

FATUITÉ (du lat. *fatuitas*, même sens) n. f. Sottise. (Vx.) ‖ Sorte d'aliénation mentale. (Vieux.) Caractère ou acte de fat; suffisance, trop bonne opinion de soi-même : *La* FATUITÉ *dédommage du défaut de cœur.* (Vauven.)

Quand la *fatuité* vient lui tourner la tête,
Le mari le plus fin est toujours le plus bête.
C. BONJOUR.

FATUM (*tom'*) n. m. Nom latin du Destin. (On l'emploie quelquefois en français) : *Le* FATUM *des anciens.* V. DESTIN.

FATWA ou **FATOUHA**, ville de l'Inde anglaise (Béhar (prov. de Patna), sur le Gange, au confluent du Pounpoun; 11.300 hab. Fatwa est un centre industriel, où se tiennent des marchés importants (cotonnades) à l'occasion de fêtes religieuses qui attirent de nombreux pèlerins.

FAU (*fô* — du lat. *fagus*, même sens) n. m. Un des noms vulgaires du hêtre.

FAUBER ou **FAUBERT** (*fô-ber'* — du holland. *zwabber*, nettoyer) n. m. Mar. Balai de fils de caret, disposés autour d'un cercle formant poignée et servant à assécher les ponts.

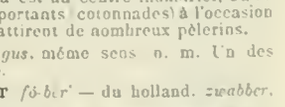

Faubert.

FAUBERTER (*fô*) v. a. Mar. Nettoyer ou épouger au moyen du faubert : FAUBERTER *le pont.* ‖ On dit aussi FAUBERDER.

FAUBERTEUR (*fô*) n. m. Mar. Homme employé à fauberter. (On dit aussi FAUBERDEUR.

Faublas (AMOURS DU CHEVALIER DE), roman célèbre de Louvet de Couvray, paru en dix-neuf parties, de 1787 à 1790. — Ce poème des mauvaises mœurs au XVIIIe siècle est

un chef-d'œuvre en son genre. Vingt personnages et cinq ou six intrigues y marchent, s'y entre-croisent sans qu'il y ait jamais de rupture ni de mêlée ou barras. Le héros, Faublas, est un page très-mal-se-sens, bien tourné, spirituel, galant et hardi, à qui les aventures amoureuses ne peuvent manquer. Trois femmes de caractères différents la marquise de B..., qui l'initie à l'amour, la comtesse de Lamotte, coquette et passionnée, Sophie de Ponts, qui représente l'amour pur et naïf, se trouvent liées à son existence. Il les aime toutes les trois et finit par épouser la dernière, non sans avoir, chemin faisant, satisfait bien d'autres caprices. « Plus de grâce que d'esprit, dit l'abbé Chasles, plus d'esprit que de volupté, plus de volupté que d'observation, en sûreté plus de légèreté que tout cela ; enfin, un singulier mélange de tendresse volage, d'ivresse des sens et d'imaginations fort peu plaisantes, font de Faublas une œuvre remarquable et dangereuse. »

FAUBONNE (*fô-bo-n'*) n. f. Art culin. Espèce de potage.

— ENCYCL. Le *potage à la Faubonne* est un bouillon de haricots dans lequel on fait cuire, entre le bouquet habituel, des oignons, des carottes, un cœur de laitue, au moment de servir, on met dans la soupière trois décilitres de crème, des jaunes d'œufs, sel, poivre, cerfeuil et l'on verse le bouillon peut à peu pour lier.

FAUBOURG (*fô-bour'*) — alter. de l'anc. franç. *forsbourg*; du lat. *foris burgum*, hors du bourg) n. m. Partie d'une ville située en dehors de l'enceinte. | Nom que l'on donne, dans certaines villes, et notamment à Paris, à des quartiers depuis longtemps réunis à la ville, mais qui ont conservé leur nom primitif : *Le* FAUBOURG *Saint-Antoine. Le* FAUBOURG *Saint-Germain. Le noble faubourg*, Le faubourg Saint-Germain, à Paris, où beaucoup de familles nobles ont leurs hôtels.

— Par ext. *Les faubourgs*, La population ouvrière des faubourgs.

— P. p. *Faubourg souffrant*. Nom que le peuple parisien donnait facétieusement au quartier Saint-Marceau, à Paris, par une double allusion aux nombreuses fabriques d'allumettes soufrées qui y étaient établies avant l'invention des allumettes chimiques, et à la misère des habitants de ce quartier.

— Hist. *La révolte du Faubourg*. On désigne sous ce nom la révolte qui éclata à Cordoue, vers 815 ou 816, contre la tyrannie du calife El-Hakem. Vaincus, les Cordouans furent exposés pendant trois jours à toutes les fureurs des soldats du calife, puis chassés de leur ville. Quinze mille d'entre eux firent voile vers l'Egypte et passèrent en Crète, où ils fondèrent une république indépendante (826). D'autres s'établirent à Fez, où ils furent groupés dans le quartier des Andalous.]

FAUBOURGEOIS, OISE (*fô, joi, oiz'*) n. et adj. Se disait, sous la Révolution, pour FAUBOURIEN, ENNE.

FAUBOURIEN, ENNE (*fô, ri-in, èn'*) n. Personne qui habite un faubourg, et particulièrement un faubourg populaire.

— Adjectiv. Qui se rapporte, qui appartient aux faubourgs, à leurs habitants : *Avoir l'accent* FAUBOURIEN.

FAUCARD (*fô-kar'* — de *fauchard*) n. m. Instrument, en forme de faux, muni d'un très long manche, qui sert à couper les herbes dans les canaux et les rivières.

FAUCARDEMENT (*fô, man*) n. m. Action de faucarder.

FAUCARDER (*fô*) v. a. Couper avec le faucard les herbes qui obstruent un cours d'eau, canal ou rivière.

FAUCCI (Charles), graveur italien, né à Florence en 1729, mort en 1784. Il reçut les leçons de Carlo Gregori, travailla quelques années dans son pays, puis alla se fixer à Londres, où il exécuta un grand nombre d'estampes pour Boydell. On cite, parmi ses meilleures gravures : *le Couronnement de la Vierge*, d'après Rubens; une *Naissance de la Vierge*; *l'Adoration des bergers*, d'après Cortone : *le Martyre de saint André*, d'après C. Dolce; etc. — Son frère, RAYMOND **Faucci**, a souvent collaboré à ses planches.

FAUCHABLE (*fô*) adj. Qui peut être fauché.

FAUCHAGE n. m. Linguist. V. FAUCHAISON.

FAUCHAILLES (*cha-ll* (*ll* mll.)) n. f. pl. Époque de la fauchaison.

FAUCHAISON (*fô-chè*) n. f. ou **FAUCHAGE** (*fô-chaj'*) n. m. Action de faucher : *Le* FAUCHAGE *des prairies*. || Époque à laquelle on fauche les prairies : *Attendre la* FAUCHAISON.

— ENCYCL. L'époque de faucher une prairie est venue quand les plantes qui la composent, tout au moins les espèces dominantes généralement *graminées* ou *légumineuses*, sont en pleine floraison. Autant que possible, on opère dès la première heure du jour; on interrompt le travail quand la chaleur devient trop forte, et on le reprend dans la soirée, de manière que, les plantes ne se trouvant jamais dépourvues de toute humidité superficielle, le tranchant de la faux les entame avec plus de facilité. Le faucheur mènera son instrument la pointe un peu relevée, le talon rasant parallèlement la surface du sol, et il exécutera des fauchées de peu de largeur, afin de pouvoir leur donner la plus grande régularité possible. Dans le mouvement de retour, il ne sera glisser la faux sans l'élever. Pour couper le foin d'une manière plus expéditive, on emploie une *faucheuse mécanique*.

FAUCHANTS (*fô-chan*) n. m. pl. Arg. Ciseaux.

FAUCHARD (*fô-char'* — rad. *faux*) n. m. Archéol. Arme d'hast à large fer en forme de serpe et dont le dos, opposé à la plus longue courbure, est droit ou convexe, tandis que le tranchant est convexe.

— Agric. Serpe à deux tranchants opposés l'un à l'autre, en forme de dos croissant, et munie d'un long manche, que l'on emploie pour couper les branches d'un arbre.

— ENCYCL. Archéol. Le *fauchard* diffère de la guisarme par la direction de son tranchant et de sa pointe, en général rejetée en arrière, et de la faux de guerre par la dimension et la nature des courbes. Les fauchards très anciens portent en général sur leur dos des oreillons horizontaux ou des crochets dirigés de haut en bas et qui servaient à tirer les gens par les saillies de leurs armures. La longueur de la hampe variait entre 8 et 12 pieds, celle du fer de 1 à 2 pieds. Le fauchard est une arme d'homme de pied qui fut en usage du XIIIe au XVe siècle. Les Chinois s'en servent encore aujourd'hui. Il est très difficile de faire le départ exact entre les fauchards assez récents qui, jusqu'au XVIIIe siècle, demeurèrent en usage comme armes de remparts, et les faux de guerre, couteaux de brèches, etc.

Fauchard (1. XIVe siècle; 2. de 1 50.)

FAUCHE (*fôch'*) n. f. En quelques contrées de la France, Syn. de FAUCHAISON.

FAUCHE (Hippolyte), orientaliste français, né à Auxerre en 1797, mort à Juilly (Seine-et-Marne) en 1869. Fauche s'était donné pour but de vulgariser en France la connaissance des grands poèmes de l'Inde, et il y consacra toute sa fortune. Outre des ouvrages purement littéraires, tels que *Panthéon* (1842, poème théologique en cinq chants, et *la Sœur Gabrielle* (1844), roman, on lui doit les traductions des ouvrages suivants : le *Râmâyana* de Valmiki (1854-1859), poème sanscrit; le *Maha-Bharata* de Krishna-Devaïpayna (1863 : la *Gita Govinda* (1850); les *Centuries* de Bhartrihari et la *Pantchacika* de Tchaura (1852); *Œuvres complètes* de Kalidasa (1859-1860 : la *Mritchakatika*, le *Sisoupâla-Vadha*, poème en vingt chants, avec un *lexique*, etc. (1861-1863); etc.

FAUCHE-BOREL (Louis), agent secret de Louis XVIII, né et mort à Neuchâtel (Suisse) [1762-1829]. Il a raconté sa vie aventureuse dans des *Mémoires*, publiés en 1828. Imprimeur à Neuchâtel, il mit ses presses au service des émigrés, puis entra en relations suivies avec le prince de Condé et Pichegru. Il noua ensuite des intrigues avec Barras, et, sans le 18-Brumaire, aurait peut-être avancé le retour des Bourbons. Il servit d'intermédiaire au comte de Lille entre Moreau et Pichegru, mais fut dénoncé et enfermé au Temple, où il resta dix-huit mois. La Prusse obtint alors son élargissement. Il se rendit à Berlin et y défendit si ardemment la cause royaliste, que Napoléon s'en inquiéta et le fit partir pour Londres. Il revint à Paris, en 1814, sans pouvoir être reçu du roi. Aux Cent-Jours, il alla à Gand, et de Blacas, qui se défiait de lui, l'écarta encore et le fit enfermer à Bruxelles. Délivré une seconde fois, grâce au gouvernement prussien, il obtint de ce gouvernement le titre de conseiller d'ambassade. Il séjourna ensuite à Londres, où il reçut un secours du ministère anglais; puis, en 1827, il se rendit à Paris où il publia ses *Mémoires*, qui n'eurent qu'un médiocre succès de vente. Poursuivi par de nombreux créanciers, ne recevant que de faibles secours de Charles X, il se désespéra et se jeta, dans un accès de fièvre, du quatrième étage dans la rue.

FAUCHÉE (*fô*) n. f. Genre de sphérococcacées, comprenant des algues à fronde grasse, charnue, caractérisées par des sphérospores qui se divisent en croix et sont situées dans des némathécies superficielles. (On en connaît deux espèces.)

FAUCHÉE (*fô* — de *faucher*) n. f. Quantité d'herbe qu'un faucheur peut couper dans une journée ou avant d'affiler à nouveau sa faux. || Largeur du coup de faux.

FAUCHER (*fô* — du lat. pop. *falcare*, même sens; de *falx*, faux) v. a. Couper avec une faux des herbes, les herbes de : FAUCHER *de l'avoine*. FAUCHER *un pré*.

— Fig. Emporter, faire mourir, faire périr : *Le temps* FAUCHERA *plusieurs difficultés*. (J. de Maistre.) *Chaque minute* FAUCHE *des milliers d'êtres*. (C. Dollfus.)

— Loc. prov. : *Faucher l'herbe sous les pieds de ou à quelqu'un*, Le supplanter.

— Arg. Guillotiner. || *Faucher le colas*, Couper le cou. || *Faucher le grand pré*, Ramer sur les galères et, par extension, être condamné au bagne. || *Faucher quelqu'un*, Lui prendre tout son argent, le ruiner.

— v. n. Se dit d'un cheval qui traîne en demi-cercle une des jambes de devant. || Se dit aussi d'une personne qui marche à peu près de la même façon.

— Techn. Tisser rapidement, en laissant la toile molle, lâche et inégale.

FAUCHER (Jean), pasteur et théologien protestant français, mort à Nîmes en 1628. Il exerça les fonctions pastorales à Uzès, à Nîmes, où il professa en même temps la théologie, et fit partie de diverses assemblées où il se fit remarquer par son énergie. Lorsque, en 1622, le duc de Rohan conseilla aux protestants de déposer les armes, Faucher s'y opposa vivement. On a de lui : *la Véronique* (1625), dirigée contre le jésuite Véron; *Exorcismes divins* ou *Propositions chrétiennes pour chasser les démons et les esprits abuseurs qui troublent les royaumes* (1626); *Zacharie* ou *la Sainteté du mariage* (1627).

FAUCHER (César *et* Constantin), généraux français, frères jumeaux, nés à La Réole (Gironde) en 1759, fusillés à Bordeaux en 1815. En 1789, ils furent nommés officiers dans un régiment de dragons, mais ils quittèrent le service et furent reçus avocats la même année. Partisans de la révolution de 1789, ils furent nommés : César, président du district de La Réole et commandant des gardes nationales de la Gironde; Constantin, second commissaire du roi et chef de la municipalité de La Réole. Ils partirent en 1792, capitaines dans le corps franc des enfants de La Réole. Les blessures qu'ils reçurent en Vendée valurent à chacun d'eux le grade de général de brigade. A Rochefort, ayant blâmé les mesures prises contre les girondins, ils furent traduits devant le tribunal et ne furent sauvés de l'échafaud que grâce à l'intervention du conventionnel Lequinio. Ils retournèrent à l'armée, mais l'état de leur santé les obligea à se retirer à La Réole. En 1800, Constantin devint sous-préfet de La Réole, et, César, membre du conseil général de la Gironde. Ils démissionnèrent en 1803, et s'occupèrent de commerce. En 1814, ils défendirent La Réole contre les Anglais; condamnés à mort par le général anglais, ils durent leur salut au duc de Raguse. En 1815, ils combattirent pour Napoléon contre les Alliés. Au retour de Louis XVIII, ils se démirent de leurs charges publiques,

Les frères Faucher. (Médaille.)

et, accusés d'avoir laissé insulter le drapeau blanc, ils furent traduits devant le conseil de guerre de Bordeaux. Quoiqu'ils fussent aimés et estimés de tous, ils ne trouvèrent pas un seul avocat pour les défendre; ils se défendirent mutuellement. Condamnés à être fusillés, ils refusèrent de se laisser bander les yeux.

FAUCHER (Léon), journaliste, économiste et homme politique français, né à Limoges en 1804, mort à Marseille en 1854. Il s'occupait de traductions grecques et d'archéologie, quand la révolution de 1830 le lança dans la politique. Il défendit, dans des articles graves et mesurés et dans des conférences, la liberté du commerce. Elu, en 1846, député de Reims, il s'occupa surtout, à la Chambre, de finances et de douanes. Quoique dynastique, quand la République fut établie, il y adhéra, et il fut envoyé par le département de la Marne à l'Assemblée constituante, où il prit place dans le parti de la résistance. Après l'élection présidentielle, il fut ministre des travaux publics (1848), et, quelques jours plus tard, de l'intérieur. Il se signala par des mesures réactionnaires et aussi par des manœuvres électorales qui, lors des élections de 1849, provoquèrent sa retraite, à la suite d'un vote de blâme de l'Assemblée (1849). Il fut réélu à la Législative, et reprit, en 1851, le portefeuille de l'intérieur; mais il quitta bientôt le ministère, et, au lendemain du 2-Décembre, refusa de faire partie de la commission consultative qui venait d'être nommée. Rentré dans la vie privée, il reprit ses travaux de finances et d'économie politique, et concourut, avec son beau-frère Wolowski, à la fondation du Crédit foncier. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1849. Il a publié deux volumes d'*Etudes sur l'Angleterre* (1841), d'une observation pénétrante; *l'Union du Midi* (1837); *le Droit ou travail* (1848); etc. Sa *Biographie* et sa *Correspondance* ont paru en 1861.

Faucher.

FAUCHÈRE (*fô* — du provenç. *fauquiero* ou *falquiero*, même sens) n. f. Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur tenir lieu de croupière.

Fauchère (agric.).

FAUCHET (*fô-chè* — rad. *faucher*) n. m. Agric. Espèce de râteau à deux rangs de dents de bois opposées et dans le prolongement les unes des autres, qui sert à ramasser les foins ou à séparer la paille du blé battu. || Petite serpe en forme de croissant, qui sert à faire des fagots. || Dans les fabriques de papier à la main, Sorte de râteau employé pour remuer et mélanger la pâte dans la cuve.

— Archéol. Instrument de jardinier qui était un volant ou serpe à long manche servant à tailler les arbres. (Le fauchet était une espèce de trinque-basson; le mot demeura en usage jusque vers le milieu du XVe siècle.)

— Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

FAUCHET (Claude), magistrat et historien français, né et mort à Paris (1530-1601). Il devint secrétaire du cardinal de Tournon, reçut de lui plusieurs missions à la cour et, obtint la charge de président de chambre à la cour des Monnaies (1569), dont il devint, en 1581, premier président. Il publia divers travaux fort intéressants, qui lui valurent le titre d'historiographe de France. Les principaux sont : *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et roman, plus les œuvres de 127 poètes françois vivans avant l'an MCCC* (1581); *les Antiquités gauloises et françoises...* (1599-1602); *Origine des dignitez et magistrats de France* (1600); *Traité des libertez de l'Eglise gallicane* (1608).

Fauchet (archéol.).

FAUCHET (Claude), évêque et conventionnel français, né à Dornes (Nièvre) en 1744, décapité en 1793. Prêtre à Saint-Roch, puis grand vicaire de l'archevêque de Bourges, il était prédicateur du roi quand une allusion politique, introduite dans un de ses sermons, le fit disgracier. Partisan de réformes générales, philanthrope et mystique, il prit part aux premières manifestations révolutionnaires. Délégué à l'Hôtel de Ville le 14 juillet 1789, il entraîna le peuple à la Bastille, sabre en main. Le 5 août, il prononça l'éloge funèbre des citoyens morts dans cette journée fameuse, et termina par un éloge enthousiaste de la liberté; le peuple le mena à l'Hôtel de Ville, où on lui décerna une couronne civique; il fut quelque temps très populaire. En 1790, la Commune de Paris le chargea de prononcer l'éloge funèbre de Franklin. Evêque constitutionnel du Calvados en 1791, plus tard député, il parla contre les prêtres réfractaires, contre la diplomatie et les partisans du régime constitutionnel. Accusé lui-même de tendances réactionnaires, il dut donner sa démission. Soupçonné d'avoir pris part au crime de Charlotte Corday et de favoriser les fédéralistes de Caen, il fut envoyé à l'échafaud avec les girondins. Ce fut un des grands orateurs de la Révolution. Pour répandre ses idées, il avait fondé un journal : *la Bouche d'or*, organe de la « Société des amis de la vérité ». Il est l'auteur des opuscules : *De la religion nationale*; *Sermon sur l'accord de la liberté et de la religion*; *Discours sur les mœurs rurales*; etc.

FAUCHETTE (*fô-chet'* — rad. *faux*) n. f. Sorte de serpe qui sert à couper les côtés des arbustes qui bordent les plates-bandes. || Petite serpe pour faire les fagots.

FAUCHEUR, EUSE (*fô*) n. Agric. Celui, celle qui fauche les récoltes : *Une troupe de* FAUCHEURS.

— Par ext. Personne qui en fait périr d'autres : FAUCHEUR *d'hommes, de têtes*. || *La faucheuse*, La mort.

— Hist. Soldat polonais, qui avait pour arme une faux.

— Encycl. Hist. *Faucheurs polonais.* Ces soldats improvisés furent enrégimentés par Kosciuszko, après le partage de la Pologne (1793). La faux, instrument de paix et de travail, devint alors une arme redoutable entre les mains des cultivateurs. C'est dans le palatinat de Cracovie qu'apparaissent pour la première fois ces *faucheurs*, guidés par le patriote intrépide qui avait lui-même revêtu l'habit blanc à passe-poil amarante des paysans de cette contrée. Ils se distinguèrent à la bataille de Raclawice (1794); les Russes, bien supérieurs en nombre, se croyaient assurés de vaincre un ennemi si mal équipé; mais l'art avec lequel Kosciuszko rangea sa vaillante cohorte suppléa au nombre. Sous l'Empire et lors des événements de 1831, la Pologne avait une armée complètement organisée; ce ne fut que plus tard, en 1848 et en 1863, que réapparurent les faucheurs, formant le gros des bandes d'insurgés. On vit dans leurs rangs des paysans, des bourgeois, des ouvriers, des étudiants.

Faucheur polonais.

FAUCHEUR (*fô*) n. m. Ichtyol. Nom vulgaire de deux poissons des genres chétodon et labre.

— Entom. Nom vulgaire des arachnides de l'ordre des phalangides, ainsi appelés à cause de leurs longues pattes qui semblent faucher. (Un des faucheur les plus communs est le *cerastoma cornutum*, que l'on trouve souvent dans le creux des saules par paquets de dix ou douze individus entrelacés. [V. PHALANGIDES].) ‖ On dit aussi FAUCHEUX.

Faucheur (réd. de moitié).

FAUCHEUSE n. f. Agric. Machine servant à faucher.

— Encycl. Agric. C'est vers 1855 qu'en France et en Angleterre les *faucheuses* ont commencé d'être mises en usage dans la grande agriculture. Les premiers modèles qui aient fonctionné d'une manière convenable étaient dus à l'Américain Mac-Cormik, vint ensuite celle de Wood. Ces machines ont pour organe essentiel une espèce de lame de scie, à larges dents, qui va et vient dans une gaine métallique, en même temps qu'elle se déplace à une faible distance au-dessous du sol, et parallèlement à sa surface. La disposition de la gaine métallique ou porte-lame est toute spéciale : elle se compose d'une série de doigts ou

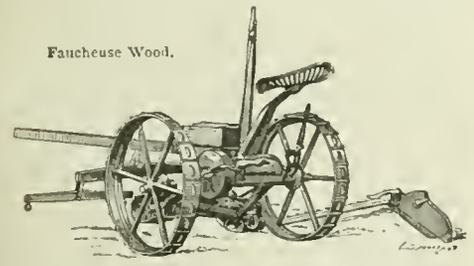

Faucheuse Wood.

pointes en acier forgé (quelquefois en fer aciéré), qui sont espacés régulièrement à petits intervalles et dans l'épaisseur desquels on a ménagé les fentes nécessaires pour le passage de la scie. Celle-ci tranche les herbes en passant et repassant avec rapidité dans les intervalles des pointes.

Pour tenir le porte-lame à sa distance au-dessus du sol, on l'articule, par l'une de ses extrémités, au bâti propre de la machine (de telle sorte qu'on puisse le relever, s'il est nécessaire, en le déplaçant dans un plan vertical) et on le pourvoit à l'autre extrémité d'un sabot en fonte, muni d'une roulette.

Le bâti de la machine est en fonte, en acier, en fer forgé, quelquefois en bois et fer. Monté sur deux roues porteuses, que relie un essieu horizontal, il se compose d'un siège pour le conducteur, de la flèche ou des brancards d'attelage, des engrenages, du plateau-manivelle et de la bielle par lesquels le mouvement des roues-porteuses est transmis à la scie du porte-lame, enfin du levier qui commande la transmission du mouvement et permet de l'interrompre.

A mesure qu'il est fauché, le foin se dispose en « andains », par l'effet d'une garniture et d'un manche de bois, fixés à l'extrémité du porte-lame, du côté où il repose sur la roulotte du sabot de fonte.

FAUCHON (*fô* — rad. *faux*, n. f.) n. m. Archéol. Coutelas de guerre, en usage du XIIIe au XVe s., dont la lame, très forte, allait en s'élargissant vers l'extrémité, taillée obliquement, ou bien suivant une courbe adoucie qui ne formait pas pointe.

— Agric. Nom servant à désigner une sorte de faux, munie d'un râteau au-dessus du fer et destinée à faucher certaines céréales, les avoines en particulier. V. FAUX.

— Encycl. Archéol. Les *fauchons* avaient leur lame toujours droite, ce en quoi ils diffèrent complètement des badelaires et cimeterres; le tranchant est toujours placé suivant le contour le plus long, le dos est droit. Parmi les rares exemplaires de ces armes que l'on connaisse, l'un des plus remarquables existe à Paris, au musée de Cluny. Il date du XIVe siècle et a été trouvé dans les fondations de l'ancien Châtelet.

Fauchon (vers 1300).

FAUCHOT (*fô-cho*) n. m. L'un des noms vulgaires de la buse.

FAUCHURE (*fô*) n. f. Action de faucher; produit du fauchage : *Le pré valait-il la* FAUCHURE? (Piron.)

FAUCIGNY (LE), ancien pays de la Savoie (auj. l'arrond. de Bonneville, son ancienne capitale), partant du mont Blanc et comprenant la vallée de l'Arve, un coin du lac Léman, vers Hermance, et le haut du val de l'Arly, tributaire droit de l'Isère. D'une étendue de 1.980 kilom. carrés environ, c'est l'un des plus beaux pays du monde, comme monts et torrents. Ses habitants se nomment *l'aucignerans, anes.*

FAUCIGNY DE LUCINGE (Louis-Charles-Amédée, comte DE), homme politique français, né à La Motte-en-Bresse (Ain) en 1755, mort à Londres en 1801. Il était lieutenant-colonel au régiment de Normandie, quand la Révolution éclata. Il fut élu député suppléant de la noblesse (1789). Il s'opposa à toutes les réformes, faillit deux fois se faire expulser pour injures à l'Assemblée, et ne cessa de protester contre les idées nouvelles. Il émigra à la fin de 1791, servit quelque temps dans l'armée de Condé, et se retira à Londres, où il s'occupa à peindre des miniatures.

FAUCILLAGE (*fô-si-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de couper les céréales avec la faucille.

FAUCILLE (*fô-sill* [*ll* mll.] — du lat. *falcicula*, même sens) n. f. Agric. Instrument consistant en une lame de fer aciéré, courbée en demi-cercle et emmanchée dans une poignée en bois, dont on se sert pour couper ou scier des herbes et des céréales.

Faucille.

— Fig. *Mettre la faucille dans la maison d'autrui*, Empiéter sur les fonctions, le métier d'autrui.

— Ironiq. *Droit comme une faucille*, Tortu, contrefait.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre hydrocyon.

— Pêch. Instrument pour tirer le poisson du sable.

— Zool. Nom donné par les anciens auteurs à un papillon nocturne du genre platypteryx. (La *faucille* ou *phalène en faucille* est le *platypteryx falcaria*, d'Europe. C'est un bombycide jaune, marqué de brun, et ayant le sommet des ailes supérieures recourbé en faux. Sa chenille vit sur les trembles, peupliers et bouleaux.)

Faucille (gr nat.).

FAUCILLE (COL DE LA), col qui franchit le Jura à 1.323 mètres d'altitude et qui fait communiquer les départements de l'Ain et du Jura.

FAUCILLE n. f. Constellation voisine du Bouvier.

FAUCILLER (*fô-sill* [*ll* mll.]) v. a. Couper avec la faucille.

FAUCILLES (les), hauteurs jurassiques, unissant le plateau de Langros aux Vosges, sur le faîte européen entre l'Atlantique et la Méditerranée : la Saône et des affluents de la Moselle et de la Meuse en descendent. Peu de cimes au-dessus de 500 mètres; larges plateaux. Vastes forêts, surtout de sapins.

FAUCILLETTE (*fô-si-llèt'* [*ll* mll.]) n. f. Nom vulgaire du martinet noir.

FAUCILLEUR (*fô-sill* [*ll* mll.]) n. m. Ouvrier agricole, qui coupe les céréales avec une faucille.

FAUCILLON (*fô-sill* [*ll* mll.]) n. m. Petite faucille, qui sert à couper les menus bois. ‖ *Bois à faucillon*, Menu bois que l'on coupe avec le faucillon. ‖ Petite lime qui sert à terminer et à évider le panneton de la clef pour permettre le passage des gardes de la serrure. ‖ Crochet que forme parfois l'extrémité d'un rouet de serrure.

FAUCOGNEY-ET-LA-MER, ch-l. de cant. de la Haute-Saône, arr. et à 23 kil. de Lure, au confluent du Breuchin et du Bulletin; 1.104 hab. Mines de fer, filons de plomb et de cobalt argentifère. Bourg autrefois fortifié; une vieille tour du XIe siècle sert aujourd'hui de prison. — Le canton a 6 comm. et 9.913 hab.

FAUCON (*fô*) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux rapaces, type de la tribu des *falconinés*, comprenant des formes robustes, à bec court et crochu, avec dent saillante, à ailes aiguës.

— Archéol. Pièce d'artillerie en usage aux XVIe et XVIIe s.

— Blas. Meuble de l'écu : *De gueules à un* FAUCON *d'or, chaperonné et longé d'azyr.*

— Encycl. Ornith. Les *faucons* sont les plus rapides veiliers et les plus parfaits des rapaces. On en connaît huit espèces, réparties sur le globe, sans compter celles contenues dans les sous-genres gerfaut et lanier. — L'espèce la plus répandue est le faucon pèlerin (*falco peregrinus*), qui se trouve en Europe et dans l'Asie moyenne jusqu'en Chine. Elle est grise et brune, avec le ventre roux varié de noir; on en connaît de nombreuses variétés. Elle est remplacée dans l'Inde par le *falco calidus*. Le *falco Orientalis* s'étend de la Sibérie, par le Japon, jusqu'en Amérique du Nord. En Amérique centrale, c'est le faucon des canards (*falco nigriceps*), etc. En fauconnerie, on confondait sous le nom de « faucon », aussi bien le pèlerin que les autres espèces asiatiques et même des races brunes de gerfauts, c'est-à-dire tous les oiseaux de leurre et de proie. Au XVIe siècle, on en distinguait sept sortes : le *faucon gentil*, le *pèlerin*, le *tartaret*, le *gerfaut*, le *sacre*, le *lanier*, le *tunisien* (qui serait l'*alphanet*).

Faucon.

— On appelait alors *alètes* les faucons du Pérou (*falco nigriceps*) ou des Indes espagnoles; ce qui porterait à croire que ces oiseaux, que l'on croit indiens, au sens moderne du mot, sont bien les faucons des canards actuels que l'on aurait importés en Europe après la découverte de l'Amérique. V. FAUCONNERIE.

— Archéol. Le calibre du *faucon* varia beaucoup suivant les pays et les époques, puisque, à vingt années de distance, on voit signalés des faucons de 50 kilogrammes et d'autres de 600.

Faucon.

Au milieu du XVIe siècle, le poids moyen du faucon était de 700 kilogrammes; son projectile était un boulet de 800 grammes environ. Dans les six calibres de France, sous Henri II, le faucon est mentionné comme une pièce à 2 chevaux, portant un boulet de 2 livres. En 1688, il ne semble plus exister de différences entre le faucon et le fauconneau : ce sont de petites pièces dont le boulet pèse de 1 kilogramme à 250 grammes.

— Blas. La figure du *faucon* est souvent reproduite sur les écus; quand elle est sans ornements ou accessoires, le faucon est dit *au naturel*. Autrement, le faucon est représenté *chaperonné* quand il est coiffé du chaperon; *longé*, s'il porte aux pattes ses vervelles ou ses liens; *perché*, quand il est posé sur une branche ou un perchoir; *grilleté*, quand il porte ses sonnettes soit aux pattes, soit au cou.

D'argent au faucon de pourpre.

Faucon (LA CHASSE AU), *en Algérie*. Tableau d'Eug. Fromentin (1863) (Louvre). Dans une gorge sauvage, deux chefs arabes, accompagnés de cavaliers, tiennent leurs faucons sur le poing, tandis qu'à gauche des valets agenouillés s'apprêtent à lâcher, pour la curée, d'autres faucons sur le lièvre mort. L'ensemble est remarquable par l'éclat et la vigueur des coloris.

La chasse au faucon, d'après E. Fromentin.

Faucon-Blanc (ORDRE DU) ou **de la Vigilance**, ordre de Saxe-Weimar, fondé en 1732 par le prince Ernest-Auguste, duc de Saxe, pour récompenser ceux qui s'étaient distingués par leur fidélité, leur talent et leurs aptitudes dans les fonctions publiques. Il cessa d'être conféré de 1795 à 1815, mais le grand-duc de Saxe-Weimar, Charles-Auguste, le renouvela à cette date, et les statuts furent modifiés en 1840, ainsi qu'en 1864, 1870-1873-1878. Les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, commandeurs de 1re et de 2e classe, chevaliers de 1re et 2e classe. Les insignes de l'ordre représentent un faucon émaillé de blanc, dont le bec et les serres sont en or. Pour faits de guerre, depuis 1870, la décoration est surmontée de glaives. Le ruban est rouge foncé.

Ordre du Faucon-Blanc.

FAUCON ou **FALCON** (Nicolas), moine prémontré et écrivain français du XIVe siècle. Il composa une *Histoire orientale*, remarquable par l'exactitude des descriptions géographiques et le nombre des documents historiques qu'elle renferme.

FAUCONBERG (Thomas), dit **le bâtard de Fauconberg**, capitaine anglais, fils naturel de sir William Neuill, baron Fauconberg et comte de Kent, mort à Middleham (Yorkshire) en 1471. Il entra au service du comte de Warwick et le seconda dans ses efforts pour restaurer Henri VI en 1471. Il accourut au secours de Warwick, battu par Edouard à Tewkesbury, brûla un faubourg de Londres et, à la tête de 20.000 hommes, poursuivit Edouard IV. La cause de Warwick perdue, le Bâtard, vaincu à Sandwich, s'enfuit à Southampton, où il fut pris. Bientôt transféré au château de Middleham, il fut mis à mort et sa tête exposée sur le pont de Londres.

FAUCONNEAU (*fô-ko-no*) n. m. Ornith. et fauconn. Jeune faucon.

— Archéol. Petite pièce d'artillerie légère, diminutif du *faucon*, qui fut en usage du XVIe au XVIIIe siècle, et dont le calibre n'a jamais été très régulier. (Dans les six calibres de France, en vigueur sous Henri II, le fauconneau est signalé comme une pièce à 4 chevaux, portant boulet de 1 livre. Le poids moyen de cette pièce, au XVIe s., était de 300 kilogrammes. Aux XVIe et XVIIe siècles, Engin destiné à lever les fardeaux et qui était une sorte de grue actionnée par un treuil et un câble à poulies.

Fauconneau. (archéol.).

[illegible] portant une poulie à [illegible] os [illegible] son milieu [illegible] une machine à élever [illegible]

FAUCONNER [illegible] v. n. [illegible] T. de manège, Monter à [illegible] pied droit, comme les fauconniers, qui portent l'oiseau sur le poing gauche. ‖ On dit aussi MONTER [illegible].

FAUCONNERIE (*fô-ko-ne-rî* — rad. *faucon*) n. f. Art de chasser et d'employer les oiseaux de chasse. ‖ Chasse faite avec ces oiseaux. ‖ L'équipage nécessaire pour cette chasse. ‖ Lieux où l'on conserve les oiseaux.

— ENCYCL. Chasse. Anciennement, on entendait par *fauconnerie*, particulièrement, ce qui se rapportait aux faucons ordinaires, tandis qu'on appelait *autourserie* tout ce qui se rapportait aux autours. Les origines de la chasse au faucon sont anciennes et très mal connues; tout indique qu'il faut les rechercher dans l'Asie centrale ou l'Inde. Au Ve siècle av. J.-C., Ctésias, auteur grec, signalait la fauconnerie comme une pratique indienne. Dans la [illegible] classique, il faut arriver aux Mérovingiens pour la voir [illegible] sur, chez les rois comme chez les grands. La fauconnerie devint encore plus florissante après les croisades; en France, elle atteint à son apogée sous Louis XIII pour prendre sa fin avec le règne de Louis XV. Aujourd'hui, elle est encore en honneur chez les Orientaux. Les oiseaux dressés valaient souvent des fortunes, et le cérémonial régissant le port des faucons et autres rapaces suivait les rangs des chasseurs. La fauconnerie royale était une partie importante de la maison du roi. Outre le grand fauconnier, officier de la couronne, elle comprenait une grande suite d'hommes et de chevaux, employés pour la chasse de haut vol. Celle-ci était faite par les gerfauts, les sacres, les lanniers, les faucons et les émerillons. L'équipage de bas vol était d'autours et d'éperviers. Une autre fauconnerie royale était celle dite *du cabinet du roi*; ses cinq vols étaient pour la pie, la corneille, l'émerillon et le lièvre, tandis que les autres étaient pour la perdrix, le héron, la tanepetière, le milan, etc. Les vols de la grande fauconnerie, du cabinet et de la chambre du roi, furent maintenus sur le même pied jusque vers la fin du règne de Louis XV, les officiers de la fauconnerie royale figurèrent, comme dans le passé, avec leurs habits d'uniforme, dans les cortèges et les entrées solennelles.

Avec sa terminologie spéciale et compliquée, sa pratique minutieuse, la fauconnerie apparaît comme un des arts cynégétiques les plus difficiles à connaître. Les instruments de dressage et les drogues sont sans nombre; le fauconnier doit posséder, outre la science, une patience à toute épreuve. Il ne lui suffit pas de savoir dresser les faucons et autres rapaces ou *tiercelets*: il doit savoir s'ils ont été capturés *niais*, c'est-à-dire pris au nid; *branchiers*, c'est-à-dire capables de se percher, quoique trop faibles encore pour voler, *passagers* ou *pèlerins*, c'est-à-dire pris au moment de la migration; *hagards*, c'est-à-dire âgés de plus d'un an et ayant acquis leur livrée parfaite, etc. Le dressage et les soins varient suivant les espèces et l'âge des oiseaux.

Le faucon se porte sur le poing droit du fauconnier, mais la tête couverte de son chaperon. Lorsque apparaît une proie que l'on veut chasser, le fauconnier enlève rapidement le chaperon de l'oiseau, en même temps qu'il lève et baisse alternativement le poing. Le faucon prend alors son vol en rasant tout d'abord la terre, puis il s'élève progressivement en décrivant des cercles de plus en plus grands et subitement pique droit au ciel, ce qui indique que l'oiseau a aperçu la proie. Dès lors, il la poursuit, la harcèle du bec et des serres jusqu'à ce qu'elle tombe épuisée. Les chiens de chasse qui suivent toujours le vol s'emparent de cette proie, tandis que l'oiseau revient à vire-d'aile reposer sur le poing que lui tend le fauconnier et reçoit comme récompense le leurre.

— BIBLIOGR. On consultera avec fruit *le Livre du roy Modus* (XVIe s.), et l'ouvrage de Gaston Phébus (1387); Charles d'Arcussia, *la Fauconnerie* (1598); Gommer de Lusancy, *Autourserie* (1605), H. Schlegel et Werster de Wulverhorst, *Traité de fauconnerie* (Leyde, 1853); Marcand d'Aubusson, *la Fauconnerie* (Paris, 1879); M. de Rossouldan, *le Fauconnier parfait* (ouvrage inédit de la *Venerie*, de J. du Fouilloux, rendu célèbre en 1876), etc.;

Fauconnier (XIVe s.).

FAUCONNIER (*fô-ko-ni-é* — rad. *faucon*) n. m. Celui qui dresse, qui gouverne, qui fait voler les oiseaux de proie pour la chasse: *Tamerlan avait à son service vingt mille* FAUCONNIERS. (E. Blazo.)

— Hist. *Grand fauconnier*, Officier de la cour du roi, qui avait autorité sur tous les oiseaux attachés à la fauconnerie.

— Manège. *Monter en fauconnier*, syn. de FAUCONNER.

— ENCYCL. V. FAUCONNERIE.

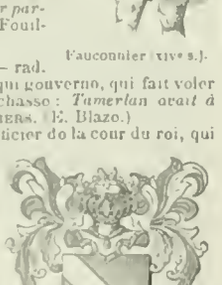

Armes du grand fauconnier.

FAUCONNIER (Benoît-Constant), [illegible] compositeur belge, né à Fontainebleau (Eure) en 1816, mort à Tournai en 1856. Il fut élève du Conservatoire de Bruxelles. En 1850, il fit représenter, à l'Opéra-Comique de Paris, un ouvrage en deux actes, intitulé *la Pagode*. On connaît de cet artiste deux cantates exécutées au théâtre de la Monnaie de Bruxelles (1843 et 1857), plusieurs messes, des duos, des romances, etc., et toute une série de méthodes pour instruments militaires, etc.

FAUCONNIÈRE (*fô-co-ni-èr*) n. f. Gibecière que portaient les fauconniers. Par ext. Sac plié en deux et pendu à l'arçon de la selle, pour porter de menues harles.

— ENCYCL. La *fauconnière* contenait les instruments, les drogues, les engins utiles pour la chasse au faucon. Le fauconnier portait cette gibecière ordinairement pendue à sa ceinture. A partir du XVIIe siècle, on la voit plutôt passée en écharpe; à cette époque, le mot prend un sens plus large et s'applique à toute sacoche en cuir qui s'accrochait à l'arçon de la selle. (V. la grav. *fauconnier*.)

FAUCRE (*fôkr'* — rad. *fautre*, vx fr., et non point du lat. *fulcrum*, appui) n. m. Archéol. Arrêt ferme, support à charnière vissé sur le côté droit de la cuirasse, un peu au-dessous du sein droit, et qui servait à soutenir la lance couchée en arrêt.

— ENCYCL. L'origine du *faucre* est dans la garniture feutrée (*fautre*) qu'avant le XVe siècle on portait à la

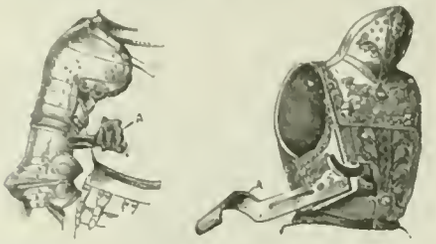

A, faucre de guerre (1560). A, faucre de joute (XVIe s.).

poignée de la lance pour l'empêcher de glisser sous le bras, tandis qu'on en allégeait le poids par une boucle de courroie dépendant de l'épaule droite. C'est une mauvaise lecture du mot *fautre*, dans les manuscrits, qui a fait inventer le mot moderne *faucre*, vers la fin du règne de Louis XIV. Le faucre apparaît au XVe siècle et disparaît sous Louis XIII avec l'usage de la lance. Ceux des armures de joute sont très grands et prolongés en arrière en spirale pour mieux supporter la lance.

FAUDAGE (*fô-daj'*) n. m. Action de fauder une étoffe. ‖ Marque appliquée sur les étoffes pliées et appointées.

FAUDE ou **FAULDE** (*fôd'*) n. m. Techn. Nom, dans certains pays, du bûcher qu'on allume pour faire du charbon de bois.

— Métall. Aire où l'on établit les meules de calcination du minerai.

FAUDE (*fôd'*) ou **FAUDIÈRE** (*fô*) [de l'anc. haut allem. *faldan*, plier] n. f. Vieux mot qui désignait, au moyen âge et plus tard, tant la partie du corps comprenant le bassin et le séant, que la partie du costume descendant de la taille à mi-cuisse.

Faudière (XIVe s.).

— ENCYCL. On appelait *chaise en manière de faude* le siège façonné en creux à l'empreinte de la partie du corps qui s'y appliquait. Aux XIVe et XVe siècles, on entendait par « faudière » ou « faude » la grande braconnière ou la jupe de mailles qui continuait la cuirasse.

FAUDER (*fô* — de l'anc. haut allem. *faldan*, plier) v. a. Plier une pièce d'étoffe en double dans sa longueur, de manière que les lisières se touchent. ‖ La marquer avec de la soie, lorsqu'elle est ainsi apointée.

FAUDET (*fô-dè* — rad. *fauder*) n. m. Grille de bois posée sur la perche à lainer et sur laquelle on place l'étoffe au fur et à mesure qu'elle est lainée.

FAUDEUR (*fô*) n. m. Ouvrier qui faude les étoffes.

FAUDIÈRE n. f. Archéol. V. FAUDE.

FAUFEL (*fô-fèl'*) n. m. Nom vulgaire de la noix d'arec.

FAUFILE (*fô* — subst. verb. de *faufiler*) n. m. Fil que l'on emploie pour faufiler, et qui maintient l'étoffe seulement jusqu'à ce qu'elle soit cousue. ‖ On écrit aussi FAUFIL.

FAUFILER (altérat. de *forfiler*; de *fors*, et *filer*) v. a. Coudre provisoirement à longs points, en attendant qu'on fasse une couture définitive: FAUFILER *un corsage*.

— Fig. Introduire adroitement; glisser: FAUFILER *quelqu'un dans une société*.

— v. n. Fig. et fam. Faire société avec: *Je* FAUFILE *avec ducs, archiducs*, etc. (Regnard.)

Se faufiler, v. pr. Être faufilé.

— Fig. Se glisser inaperçu et adroitement: SE FAUFILER *dans une réunion*.

FAUFILURE (*fô* — rad. *faufiler*) n. f. Fausse couture provisoire, à points espacés.

FAUGÈRE (Armand-Prosper), écrivain français, né à Bergerac en 1810, mort à Paris en 1887. En 1842, il remporta un prix à l'Académie pour son *Éloge de Blaise Pascal*. Le rapport de Victor Cousin à l'Académie française: « De la nécessité d'une nouvelle édition des *Pensées* de Pascal » amena Faugère à étudier le manuscrit autographe de Pascal, et, en 1844, il eut la gloire de donner sous le titre de: *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal, publiés pour la première fois conformément aux manuscrits originaux*, une édition que l'on peut regarder comme la véritable édition *princeps* des *Pensées*, jusque-là défigurées et arrangées. Faugère continua ses travaux sur Pascal et donna entre autres des *Lettres, opuscules et mémoires de Mme Périer et de Jacqueline, sœurs, et de Marguerite Périer, nièce de Pascal* (1845). En 1851, Faugère révéla au public les *Mémoires de Mme Roland*, et, dix ans après (1861), *la Vérité vraie sur la publication des mémoires de Mme Roland*. On doit encore à Faugère la publication des *Écrits inédits de Saint-Simon* (1881-1883).

FAUGHANVALE, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Londonderry]), sur le *Faughan*, affluent du lough Foyle; 3.600 hab.

FAUGLIA, ville d'Italie (Toscane [prov. de Pise]), sur la Favola, affluent du fleuve côtier Isola; 7.450 hab., dans le Val di Tora. Commerce de blé, maïs, vins et soie.

FAUJAS DE SAINT-FOND (Barthélemy), géologue français, né à Montélimar en 1741, mort en 1819. En 1776, il entra en correspondance avec Buffon, qui l'appela à Paris et le fit nommer, en 1778, adjoint aux travaux du Jardin du roi, pour la correspondance, et, en 1785, commissaire royal pour les mines et carrières. Faujas devint professeur titulaire au Muséum en 1793, lors de sa réorganisation. Buffon, en mourant, le désigna au ministre pour achever ses ouvrages; mais Lacépède parvint à se substituer à Faujas de Saint-Fond. La charge d'inspecteur des mines que Faujas devait à Buffon lui permit d'entreprendre un grand nombre de voyages scientifiques. Il en rapporta des observations géologiques importantes. Il découvrit plusieurs mines et s'attacha à vulgariser les propriétés de certaines matières minérales utiles à l'industrie.

FAUJASIE (*fô*, *zî* — de *Faujas*, n. pr.) n. f. Genre de composées héliantbées, comprenant des arbrisseaux glabres des Mascareignes, à feuilles alternes, à fleurs en capitules disposés en grappes terminales.

FAUJASIE (*fôz*, *zî*) ou **FAUJASIA** (*fô*) [de *Faujas*, n. pr.] n. f. Paléont. Genre d'oursins, famille des cassidulidés, comprenant des formes de taille moyenne, bombées ou coniques, à tubercules très petits, fossiles dans le crétacé supérieur.

FAUJASITE (*fô* — de *Faujas*, n. pr.) n. f. Zéolithe sodico-calcique; silicate d'alumine de soude et de chaux dont le poids spécifique est égal à 1,92, et dont la dureté varie de 5 à 6.

FAULA (*fô*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des pupidés, voisins des *vertigo* et comprenant des coquilles pointues, à bouche plissée. (L'espèce type de ce genre, propre au Sénégal et régions voisines, est la *faula Kurri*; ce sont de petits animaux terrestres, ressemblant aux pupes.)

FAULCON DE LA PARISIÈRE (Marie-Félix), littérateur et homme politique français, né et mort à Poitiers (1758-1843). Conseiller au présidial de Toulouse, il fut suppléant aux états généraux, puis député à la Constituante. D'abord partisan des réformes révolutionnaires, il se retira après les massacres de Septembre, et, suspect, dut se cacher près de Poitiers jusqu'à la mort de Robespierre. Élu au conseil des Cinq-Cents, il approuva le 18-Brumaire et fit, à deux reprises, partie du Corps législatif. Il avait été nommé membre de l'Institut et doyen de l'école de droit de sa ville natale. Outre de nombreux articles dans les journaux du temps, il a laissé, en vers et en prose: *Pot pourri national pour servir à l'histoire de la Révolution; le Robespierrisme; Fruits de la solitude et du malheur; Mélanges législatifs, historiques et politiques, pendant la rédaction de la Constitution de l'an III*; etc.

FAULCONNIER (Pierre), historien français, né à Dunkerque, mort dans cette ville en 1735. Il fut successivement grand bailli de Dunkerque (1676) et président de la chambre de commerce (1720). Il a publié une *Description historique de Dunkerque* (1730).

FAULDE n. f. Techn. et métall. V. FAUDE.

FAULHORN, montagne de la Suisse (canton de Berne), dans les Alpes Bernoises, entre la vallée de Grindelwald et le lac de Brienz, à 2.683 mètres au-dessus du niveau de la mer. Beau panorama.

FAULQUEMONT (en allem. **Falkenberg**), bourg d'Alsace-Lorraine, ch.-l. de canton de l'anc. départ. français de la Moselle, sur la Nied; 1.160 hab. Bourg très ancien, il fut érigé en comté au XIVe siècle et en marquisat en 1629. Ses fossés, son château fort, son mur d'enceinte ont presque complètement disparu. Hôtel de ville du XVIe siècle.

FAULTRAGE n. m. Féod. Syn. de FAUTRAGE.

FAULX n. f. Ancienne orthogr. de FAUX.

FAUMONT, comm. du dép. du Nord, arr. et à 11 kil. de Douai, près du courant de Coutiches; 1.510 hab.

FAUNA, femme ou fille de Faunus, dieu indigène des Latins, vénérée sous le nom de *Bona Dea*. Fille de Picus, elle rendait des oracles aux femmes, comme Faunus aux hommes. Veuve très chaste, elle devint la patronne des dames romaines, qui célébraient son culte pendant la nuit, dans le plus profond mystère. Elle fut d'ailleurs confondue avec Cybèle, et on lui donnait les mêmes attributs.

FAUNALIES (*fô*, *li*) n. f. pl. Fêtes champêtres en l'honneur du dieu latin Faunus. Elles étaient célébrées deux fois par an: au printemps et aux nones de décembre. (Faunus, ancien roi des Aborigènes, était réputé revenir dans la belle saison parmi ses sujets, sur le mont Lucrétile, et les *faunalia* coïncidaient avec les dates présumées de son arrivée et de son départ. On lui offrait alors du vin, de l'encens, une brebis ou un chevreau.)

FAUNE (*fôn'* — de *faune*, n. mythol.) n. f. Zool. Ouvrage qui décrit les animaux d'un pays. ‖ Ensemble de ces animaux: *La* FAUNE *africaine*.

— Agric. Sorte de greffe en fûte, à plusieurs yeux.

— ENCYCL. Zool. L'étude des *faunes* qui se répartissent à la surface du globe constitue la géographie zoologique, dont les progrès datent seulement du XIXe siècle, et dont les résultats, encore sur bien des points fragmentaires, valent surtout pour l'explication des faunes d'animaux supérieurs, mammifères, oiseaux et reptiles.

Expliquer une faune, ce n'est pas seulement en marquer les limites et donner la nomenclature des espèces qui la composent, c'est surtout rechercher l'origine des caractères généraux communs à ces espèces, et, plus particulièrement encore, donner la raison des affinités qu'elle présente avec les faunes voisines.

Pour l'explication des *caractères fauniques*, qui sont l'ensemble des particularités de formes et d'habitudes que présentent les animaux les plus caractéristiques d'une contrée, le milieu présent suffit souvent. C'est ainsi que les animaux *coureurs* seront particulièrement accommodés aux steppes, les animaux *grimpeurs* aux forêts. La teinte et la longueur du pelage seront le plus souvent la conséquence de l'habitation particulière dans des régions froides. Mais, pour expliquer l'existence même des espèces, c'est au milieu *passé* qu'il faut faire appel: à l'histoire géologique de la contrée, aux rapports qu'elle a pu entretenir avec les contrées voisines. Les affinités présentes entre les faunes de pays fort éloignés ont leur origine dans des communications aujourd'hui disparues: ainsi, par exemple, la faune américaine du Nord et celle de l'Europe septentrionale. Par contre, la spécificité des faunes est la conséquence surtout de l'isolement géographique des milieux.

Les principales régions fauniques sont:

1° A l'extrême nord, la faune *polaire*, au delà de la lisière des forêts boréales, très pauvre en mammifères terrestres (ours blancs, renards bleus, bœufs musqués, renes), mais remarquable par ses mammifères marins (phoques et morses, narvals, baleines) et riche surtout par ses nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. (Dans l'hémisphère sud, cette faune polaire est plus maigre encore,

restreinte aux mammifères marins, otaries et baleines, et à un groupe caractéristique d'oiseaux : manchots, pétrels, stercoraires, etc.],

2° La région *paléarctique*, qui comprend, dans l'ancien monde, les terres comprises entre le cercle polaire et les déserts africains et asiatiques, lesquels constituent d'importantes barrières fauniques. [Elle est caractérisée par l'absence, d'ailleurs récente, des grands mammifères, et la présence au contraire prédominante des carnivores, grands et petits, dont les représentants les plus remarquables constituent la faune sauvage de l'Afrique du Nord et de l'Asie centrale (lions, hyènes, chacals, tigres). La zone paléarctique, par contre, est la patrie de nos principaux animaux domestiques, le cheval et le chameau];

3° La région *néarctique*, qui comprend l'Amérique du Nord, jusqu'au Mexique, et est analogue, dans son ensemble, à la région paléarctique, dont elle n'a été séparée que récemment. [Il faut y noter, cependant, la présence de nombreuses familles de chauves-souris et le nombre plus considérable des reptiles];

4° La région *tropicale* de l'Afrique ou *éthiopienne*, qui se relie, par Madagascar, à la faune *orientale*, comprenant les péninsules de l'Asie, et réunit de nombreuses espèces de grands mammifères (éléphants, rhinocéros, etc.), de carnivores (lions, hyènes, panthères) et de singes à queue non prenante. [Les lémuriens sont communs à Madagascar et dans la partie méridionale de l'Asie];

5° Plus petite de type est, en général, la faune *néotropicale* de l'Amérique du Sud. Les grands carnassiers sont absents, remplacés par des espèces de taille moindre, le jaguar, le cougnar. Sont surtout nombreux les singes à queue prenante, les chéiroptères, les rongeurs, les édentés, les crocodiliens et les serpents de grande dimension (boa constricter, anaconda) ou venimeux (claps et craspédocéphales);

6° Enfin, l'Australie doit à son isolement d'avoir conservé, à l'est de la *ligne de Wallace*, qui sépare, par le détroit de Bali, la région *orientale* du monde australien, une faune absolument personnelle : didelphes, ornithodelphes, oiseaux chanteurs (perroquets, oiseaux de paradis), sauriens spéciaux (molechs, chlamydosaures), restes d'une faune plus complète, de date que l'on croit jurassique.

FAUNE (*fôn'*) ou **FAUNUS** (*fô-nuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des mélaniidés, comprenant des coquilles d'eau douce allongées, étroites, pointues, à bouche échancrée en avant. (On connaît quelques espèces de faunes répandues dans les terrains tertiaires, comme le *faunus Lamarcki*, de l'éocène. L'espèce type du genre est le *faunus ater*, de Ceylan, d'un brun noir uniforme.)

FAUNE (*fôn'*) n. m. Nom donné à des divinités champêtres, chez les Latins.

— Encycl. Mythol. Les *faunes*, créés à l'image de Pan et de Sylvain, divinités grecques, étaient de petits dieux bienveillants, protecteurs des troupeaux. On se les figurait velus, cornus, avec des pieds de chèvre et les oreilles mobiles. Ils personnifiaient aussi la fécondité de la nature. Quelques traditions les représentent comme venant, la nuit, troubler l'homme dans ses rêves. Leur influence enrichissait la ferme, mais leur vue donnait la mort. L'imagination populaire avait peuplé les campagnes de ces lieux exclusivement champêtres, dont, à mille signes, on reconnaissait l'approche.

— Iconogr. Les anciens ont souvent représenté par la peinture et la sculpture ces *faunes*, si populaires en Italie : *Faune faisant danser le petit Bacchus*, bas-relief de la villa Albani ; *Nymphe et faune berçant le petit Bacchus*, dans le van mystique, d'où pend une guirlande de pampres et de raisins ; *Faune contemplant la mort de Penthée, déchiré par les Bacchantes* (Galerie Giustiniana) ; *Trois faunes et deux Bacchantes conduisant un éléphant sur lequel est lié un Indien prisonnier* (Musée Pie Clementino) ; *Groupe de faunes*, dans le bas-relief de *Bacchus et Ariane* (Musée Pie Clementino, et musée du Louvre, sarcophage en marbre de Paros) ; le *Faune dansant*, bronze, au musée de Naples ; le *Faune jouant des crotales*, marbre, au musée de Florence. Cet ouvrage a été souvent reproduit en marbre et en bronze. On en voyait autrefois une copie en marbre, par Feggini, dans le jardin de Trianon ; une très belle copie en bronze, exécutée en 1711 par Maximilien Soldani Benzi, est placée au château de Blenheim, en Angleterre.

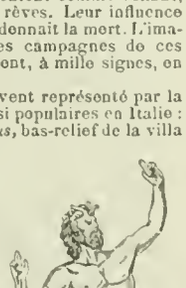

Faune dansant. (Musée de Naples.)

Nous nous bornerons à mentionner encore les bas-reliefs que l'on peut voir au Louvre : *Bacchus, faune et génie*, marbre ; *Groupe de faunes, Faune chasseur*, marbre de Carrare ; *Faune dansant*, marbre ; *Faune dansant et une Panthère*, marbre ; *Faune punissant son fils* ; *Faune à l'enfant*.

Chez les modernes, il convient de citer le *Faune dansant*, bronze, par Lequesne, au jardin du Luxembourg (1852).

FAUNESSE (*fô-nèss*) n. f. Mythol. lat. Nymphe qui avait les mœurs et la figure des faunes, et qui s'alliait à eux.

FAUNEUSE (*fô*) n. f. Nom que porte, à Bruxelles, l'ouvrière dentelière chargée de faire les jours des fleurs.

FAUNIAQUE (*fô-ni-ak'*) ou **FAUNIEN, ENNE** (*fô-ni-in, èn'*) adj. Qui tient de Faunus ou des faunes : *Figure* FAUNIAQUE ou FAUNIENNE.

FAUNUS, dieu essentiellement italique, identifié à tort par les poètes et les annalistes au *Pan* des Grecs, dont on disait qu'Evandre avait apporté le culte dans le Latium. C'est, avant tout, une divinité champêtre. Il donne la fécondité aux troupeaux et les garde contre les atteintes des loups. Il personnifiait la force génératrice, comme le montre la fable qui l'associe à Fauna. Il était aussi prophétique. De là vient la tradition qui rattache à Faunus la poésie primitive de l'Italie, qui a le plus souvent un caractère magique, et l'invention du vers saturnien. Le culte de Faunus n'existait guère à Rome. Il se célébrait surtout dans les campagnes. Faunus se rattache aussi, par sa légende historique, aux origines de la civilisation romaine. Fils de Picus et petit-fils de Saturne, il aurait été le troisième roi d'Italie ; brave et pieux, il aurait introduit le culte des dieux et l'agriculture. Sous le nom de *Lupercus*, il était adoré au Palatin dans le sanctuaire appelé *Lupercal*, et les *luperca'ia* étaient célébrées en son honneur. Mais ces fêtes paraissent avoir été peu populaires. Il eut aussi un temple dans l'île du Tibre. Jules César prétendait remonter à Mars Picus, en passant par Faunus. On représentait ce dieu, soit à la manière de Pan, de Silène ou de Marsyas, soit sous les traits d'un homme barbu, portant d'une main une corne d'abondance, de l'autre une corne à boire, couronné de feuillage, nu avec une peau de bête passant de l'épaule gauche au côté droit.

Faunus (statuette de bronze).

FAUPERDRIEUX (*fô, dri-eû* — de l'anc. franç. *faue*, faucon, et de *perdrieu* ou *perdriel*, dérivé de perdrix) n. m. Nom vulgaire du busard des marais qui chasse la perdrix. ‖ On dit aussi FAUPERDRIER.

FAUQUE (*fôk'*) n. f. Techn. Planche à coulisses, qui sert à diviser en compartiments les mises du savonnier.

— Pêch. Planches que les pêcheurs ajustent à coulisses, autour de leurs bateaux, pour empêcher les lames d'y pénétrer.

FAUQUE DE JONQUIÈRES (Jean-Philippe-Ernest DE), marin et savant français, né à Carpentras en 1820. Entré dans la marine en 1835, il devint vice-amiral en 1879, et fut mis à la retraite en 1885. Il avait été chef d'état-major de l'amiral La Grandière en Cochinchine, où il avait organisé la première expédition, membre du conseil des travaux de la marine, directeur de l'école de Boyardville, du matériel de la flotte au ministère de la marine et directeur du dépôt des cartes et plans. Comme savant, il a été élu, en 1884, membre libre de l'Académie des sciences. On lui doit des ouvrages fort estimés : *Mélanges de géométrie pure* (1856) ; *Théorèmes fondamentaux sur les séries de courbes et de surfaces d'ordre quelconque* (1865) ; *Recherches sur les séries ou systèmes de courbes et de surfaces algébriques d'ordre quelconque* (1866) ; etc. On lui doit aussi des traductions en vers des *Epîtres* et de l'*Art poétique* d'Horace.

FAUQUEMBERGUES, ch.-l. de canton du Pas-de-Calais, arrondiss. et à 22 kil. de Saint-Omer, sur l'Aa ; 983 hab. Eglise ogivale du XIIIe siècle. Patrie du compositeur Monsigny. — Le canton a 18 comm. et 11.176 hab.

FAUQUES ou **FALQUES** (Marianne-Agnès PILLEMENT, dame DE), femme auteur française, née à Avignon vers 1728, morte à Paris en 1773. Toute jeune, on lui avait fait prendre le voile. Mais nulle vie ne convenait moins que celle-là à son âme romanesque. Mariée deux fois, d'abord avec l'agent de change Falques, qui fut pendu pour crime de faux, puis avec un monsquetaire, Clermont-Blètre, qui l'abandonna, elle se rendit à Londres, où elle devint maîtresse de français de l'orientaliste sir William Jones, puis elle retourna vivre à Paris, sous les noms de « comtesse de Clermont » ou « de Vauchuse ». Elle mourut en tombant ou en se jetant par la fenêtre de sa maison. Elle a écrit des ouvrages d'un style aisé, où la grâce confine à la préciosité. Il faut citer : *le Triomphe de l'amitié* (1750) ; *Abassai* (1753) ; *Conte du Sérail* (1753). On lui a attribué : *l'Histoire de Mme la marquise de Pompadour* (1759) et *les Zélindiens* (1762), deux pamphlets qui firent quelque bruit.

FAUR, auteur dramatique et littérateur français, né vers 1755, mort vers 1815. Il composa des comédies en vers et en prose, des livrets d'opéras-comiques, des drames, dont l'un, *Montrose et Amélie* (1783), eut un vif succès, etc. Mais celui de ses ouvrages qui a fait le plus de bruit est : *la Vie privée du maréchal de Richelieu* (1790), où l'on trouve des anecdotes piquantes, destinées à faire scandale.

FAURE (Pierre-Joseph-Denis-Guillaume), homme politique français, né et mort au Havre (1726-1818). Il servit d'abord dans la marine, puis devint avocat. Député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale, il proposa de constituer une haute cour pour juger Louis XVI. Il protesta contre la journée du 31 mai 1793, fut décrété d'accusation, mais il put se dérober aux poursuites ; il reprit séance à la Convention après la chute de Robespierre, et rentra dans les fonctions de juge qu'il occupait au Havre. On lui doit : *Parallèle de la France et de l'Angleterre* (1779) ; *Réflexions d'un citoyen sur la marine* (1759) ; *Réflexions, consultation sur une question importante relative à l'article Ier du rapport du comité ecclésiastique* (1790).

FAURE (Louis-Joseph, comte), dit **Faure de la Seine**, jurisconsulte français, fils du précédent, né au Havre en 1760, mort en 1837. Il remplit diverses fonctions dans la magistrature ; entre autres, celles de substitut à l'accusateur public, au tribunal criminel en 1791, et au tribunal extraordinaire en 1793. Membre du Tribunat après le 18 Brumaire, il prit une part importante à la rédaction du Code civil et du Code pénal ; conseiller d'Etat en 1807, il se rallia par la suite à Louis XVIII. En 1828, il fut nommé membre de la Cour de cassation.

FAURE (Pascal-Joseph), jurisconsulte et homme politique français, né à Remollon (Hautes-Alpes) en 1799, mort à Gap en 1864. Pendant la Restauration, il fit partie de l'opposition libérale. Député sous la monarchie de Juillet, il proposa et fit adopter, en 1833, l'amendement relatif aux circonstances atténuantes en matière criminelle. Après 1848, il vota à l'Assemblée constituante avec le parti républicain modéré, et, sous la Législative, il fit partie de la majorité. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il se rallia au gouvernement de Napoléon.

FAURE (Eugène), peintre français, né à Seyssinet, près de Grenoble, en 1822, mort à Bourg-Saint-Andéol en 1879. Il avait d'abord étudié la sculpture dans l'atelier de David d'Angers, puis dans celui de Rude. Il se décida pour la peinture et débuta, en 1847, par un *Paysage* qui figure au musée de Grenoble, puis il voyagea en Italie. Il a peint des paysages, des sujets de genre, des portraits, etc. Citons de lui : *Rêves de la Jeunesse*, allégorie, et deux *Portraits* 1857 ; *l'Education de l'Amour*, et *le Découplé*, grand tableau de chasse 1859 ; *les Premiers Pas de l'Amour* 1861, au musée de Grenoble ; *la Confidence*, scène de mœurs grecques, et deux *Portraits* 1863 ; *Eve*, un de ses meilleurs tableaux 1864 ; *Vénus appelant les colombes pour les atteler à son char*, composition d'un coloris harmonieux 1865 ; une *Negresse* et divers *Portraits* (1866 ; *Chloé portant un chevreau* 1869 ; *Italienne* 1870 ; *Daphnis et Chloé conduisant leurs troupeaux* (1873 ; la *Source* (1878), figure d'un très beau caractère et rappelant l'*Eve* de 1864. Faure avait le sentiment profond et fin de la physionomie, et il excellait dans les portraits de femmes.

FAURE (Emile-Valentin-César), écrivain français, né à Orpierre (Hautes-Alpes) en 1826, mort à Paris en 1893. Avocat à Marseille, il se rendit, en 1857, à Paris, où il collabora à de nombreux journaux, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de LOUIS D'ARCIS et de HENRI HOCHE. Il a été longtemps secrétaire de la librairie Dentu. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Histoire anecdotique de la révolution de 1848* (1868) ; *le Confessionnal* (1868) ; *le Peuple et la Place publique* (1869) ; *les Potentats de la démocratie* ; *les Grandes Viveuses* (1886) ; *Grands seigneurs et comédiennes* (1887).

FAURE (Constance-*Caroline* LEFEBVRE, dame), chanteuse scénique française, née à Paris en 1828. Elève du Conservatoire, elle y obtint, en 1849, les deux premiers prix de chant et d'opéra-comique, et fut aussitôt engagée à l'Opéra-Comique, où elle fit de brillantes créations dans *la Chanteuse voilée*, *Psyché*, *le Songe d'une Nuit d'été*, *Raymond* ou *le Secret de la reine*, *le Chien du jardinier*, rencontrant partout le succès que lui méritait un talent plein de délicatesse et de distinction. Vers 1862, peu après avoir épousé le chanteur Faure, elle quitta l'Opéra-Comique, fit, au Théâtre-Lyrique, une assez courte apparition, puis renonça à la scène.

FAURE (Jean-Baptiste), chanteur français, né à Moulins en 1830, fut d'abord enfant de chœur, et commença son éducation musicale à la maîtrise de la Madeleine. Sorti du Conservatoire, avec les deux premiers prix de chant et d'opéra-comique, il débuta avec succès à l'Opéra-Comique, en 1851, dans *Galathée*, et y fit diverses créations, dans *la Tonnelli*, *le Chien du Jardinier*, *Jenny Bell*. Il créa, en 1856, *Manon Lescaut*, d'Auber. Après avoir repris les rôles de Bussine et Battaille dans *Haydée*, *l'Etoile du Nord*, *Joconde*. Ses deux créations dans *Quentin Durward* et surtout dans *le Pardon de Ploërmel* firent apprécier chez lui, avec une émission de voix franche et naturelle, une rare ampleur de style. C'est alors qu'il fut engagé à l'Opéra, où il débuta en 1861, dans *Pierre de Médicis*, et où il déploya un talent de premier ordre en paraissant dans *Guillaume Tell* et dans *la Favorite*. Alors, ce ne fut plus pour lui, pendant quinze ans, qu'une suite de triomphes. Qu'il se montrât dans *Don Juan*, dans *Moïse* ou dans *les Huguenots*, qu'il fît ses admirables créations dans *l'Africaine*, *Don Carlos*, *Hamlet*, *Faust*, sans compter *la Mule de Pedro*, *la Coupe de Thulé* et *Jeanne d'Arc*, etc., il déployait dans chaque rôle un incomparable talent de chanteur, les qualités d'un comédien accompli. En 1876, Faure fit quelques tournées à l'étranger. Comme compositeur, il a publié trois recueils de mélodies, dont quelques-unes, comme *les Rameaux*, *le Crucifix*, *Les myrtes sont flétris*, etc., ont obtenu d'énormes succès. On lui doit aussi sous ce titre : *la Voix et le Chant*, un excellent traité pratique. Faure avait été placé, en 1857, à la tête d'une classe de chant au Conservatoire, mais il ne l'a conservée que peu de temps.

Faure.

FAURE (François-*Félix*), président de la République française, né et mort à Paris (1841-1899). Fils d'un petit fabricant de meubles, il apprit le métier de tanneur, puis s'établit au Havre comme négociant en peausserie, commanda un bataillon de mobiles pendant la guerre de 1870-1871 et devint président de la chambre de commerce. Elu, en 1881, comme républicain modéré, député du Havre, il fut constamment réélu, depuis lors, dans la Seine-Inférieure. A la Chambre, il siégea à l'union des gauches et s'occupa surtout de questions économiques, maritimes et de chemins de fer. Sous-secrétaire d'Etat des colonies dans le cabinet Ferry (1882-1885), puis dans le cabinet Tirard (1888), vice-président de la Chambre (1893), il devint en 1894, ministre de la marine dans le cabinet Dupuy. Lorsque Casimir-Périer eut donné sa démission de président de la République, le Congrès de Versailles élut au second tour de scrutin, pour le remplacer, Félix Faure. Dans l'exercice de ces fonctions, le nouveau président se mit en contact avec la nation dans de nombreux voyages, avec l'armée en assistant aux grandes manœuvres. Il constitua cinq ministères : les cabinets Ribot (1895), Bourgeois (1895), Méline (1896), Brisson (1898) et Charles Dupuy (1898), et contribua, au point de vue extérieur, à cimenter l'alliance russe, en recevant en France l'empereur Nicolas II et la tsarine (oct. 1896) et en rendant sa visite au tsar en Russie (août 1897). Ce fut pendant le dernier de ces voyages, dont le retentissement fut considérable, que l'alliance franco-russe fut officiellement proclamée dans les toasts devenus historiques, échangés à Cronstadt le 27 août, entre Felix Faure et le tsar Nicolas II. Au point de vue

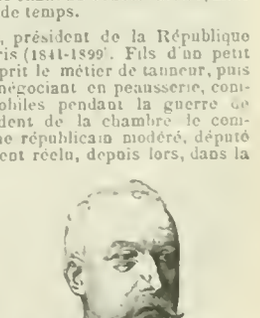

Felix Faure.

[illegible] notamment, par la [illegible] Maria [illegible] Félix Faure, qui avait acquis [illegible] par l'activité toute juvénile avec [illegible] obligations de sa charge, expira [illegible] emporté par une hémorragie cérébrale. [illegible] *Le Havre en 1875* (1879) *et les Budgets* [illegible] 1881).

FAURE (Félix-Louis-Maurice), homme politique et littérateur français, né à Saillans (Drôme) en 1850. Il entra très jeune dans le journalisme républicain et fut attaché, en 1870, par Gambetta, au ministère de l'intérieur, où il devint chef du bureau. Élu, comme radical, député de la Drôme, il s'est signalé par ses facultés oratoires, par de nombreuses propositions, entre autres, sur la création d'asiles pour les invalides du travail, sur l'assistance par le travail, sur la revision des services administratifs, etc., et a été fréquemment rapporteur du budget. Il a été élu, en 1898, vice-président de la Chambre.

Comme écrivain, Maurice Faure a collaboré à divers journaux de Paris et du Midi, à la *Revue encyclopédique*, au *Magasin pittoresque*, etc.; mais il s'est surtout consacré à la propagande des idées de décentralisation littéraire et artistique. C'est à son initiative qu'est due la fondation, à Paris, de la société méridionale *la Cigale*. Faure remarquait, il a été l'un des plus ardents défenseurs de la renaissance de la langue d'oc. Il a publié : *un Poète romantique, M. Félix Gras* (1878).

FAURE (André-Bertrand-Pierre-Fernand), homme politique et administrateur français, né à Bergerac (Dordogne) en 1853. Avocat à Bordeaux, il y devint, en 1884, chargé du cours d'économie politique à la faculté de droit, puis fut, de 1885 à 1889, député de la Gironde à la Chambre, où il vota avec les républicains modérés. Non réélu, il reprit sa charge à Bordeaux, puis fut nommé professeur de législation financière, à Paris (1892), et directeur général de l'enregistrement (1896). On lui doit : *Essai historique sur le préteur romain* (1878).

FAURÉ (*Gabriel-Urbain*), pianiste, organiste et compositeur français, né à Pamiers en 1845. Maître de chapelle, puis organiste à la Madeleine, professeur de composition au Conservatoire, Fauré a publié un recueil de *Quatre ballades*, un autre intitulé *la Bonne Chanson* (sur des poésies de Verlaine), et de nombreuses mélodies détachées. On connaît aussi de lui une symphonie, deux quatuors à cordes, deux autres avec piano, une suite d'orchestre, un concerto de violon, une sonate piano et violon, un *Requiem*, un *Cantique de Racine* (chœur), deux duos pour voix de femmes, une romance pour violon avec orchestre, une élégie pour violoncelle, des chœurs.

FAURIEL (Claude), érudit et critique français, né à Saint-Étienne en 1772, mort à Paris en 1844. Officier, puis secrétaire particulier de Fouché au ministère de la police, il renonça à ce poste, par fierté républicaine, au moment même où il lui était le plus utile de le conserver (1802). En 1824-1825, il publia une traduction des *Chants populaires de la Grèce moderne*; en 1836, la seconde partie d'un ouvrage d'ensemble qu'il préparait depuis longtemps sur l'histoire de la France méridionale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XIIIe siècle (*Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*). En 1830, on avait créé pour lui, à la faculté des lettres, une chaire de langues et littératures étrangères; il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1836 et entra, en 1839, dans la commission de l'histoire littéraire de la France. Après sa mort, J. Mohl publia de lui deux ouvrages extraits de ses notes de cours : *Histoire de la poésie provençale* (1847); *Dante et les Origines de la langue et de la littérature italiennes* (1854). Fauriel ne fut pas seulement un érudit d'une curiosité universelle et d'une exactitude rare à cette époque, mais aussi un esprit original et hardi, un véritable initiateur. Plusieurs parties de ses œuvres demeurent uniques, notamment ses vues sur l'épopée provençale et la participation du Midi à l'histoire littéraire du moyen âge, mais ses principes et sa méthode sont encore ceux de la science actuelle.

FAURIS DE SAINT-VINCENS (Jules-François-Paul), numismate français, associé de l'Académie des inscriptions, président du parlement d'Aix, né dans cette ville en 1718, mort en 1798. Il a laissé : *Mémoires sur les monnaies et les monuments des anciens Marseillais* (1771), et la partie numismatique de l'*Histoire de Provence* de Papon.

FAURIS DE SAINT-VINCENS (Alexandre-Jules-Antoine), archéologue, associé de l'Académie des inscriptions, fils du précédent, né à Aix en 1750, mort en 1819. Il fut d'abord président à mortier, il fut membre du Corps législatif (1809-1811) et président de la cour impériale d'Aix. On cite, parmi ses ouvrages : *Notice sur les lieux où les Cimbres et les Teutons ont été défaits par Marius* (1814); *Mémoire sur l'état des lettres et des arts, et sur les mœurs en Provence dans le XVIe siècle* (1814); etc.

FAURRADE (*fô-rad'*) n. f. Enceinte de filets, formant une sorte de parc dans lequel le poisson se trouve pris quand la mer se retire.

FAUSÉRITE (*fô-zé-*) n. f. Sulfate hydraté naturel de magnésie et de manganèse, contenant jusqu'à 44 p. 100 d'eau et dont la formule est $H^{10}Mg\,Mn^2S^3O^{17}$, le poids spécifique 1,89 et la dureté 2 à 2,5.

FAUSSAIRE (*fô-sèr'*) — lat. *falsarius*. n. Celui, celle qui commet un faux, en abusant des titres faux, des pièces fausses, en altérant des pièces véritables, en imitant dans un but frauduleux la signature de quelqu'un.

— Fig. Celui, celle qui altère la vérité.

FAUSSANT (*fô-sant*), **ANTE** adj. Qui se fausse facilement, en parlant d'une lame d'acier.

FAUSSART n. m. Archéol. Syn. de FAUCHARD.

FAUSSEMENT (*fô-se* — rad. *faux*) adv. A tort, contre la vérité. *Être* FAUSSEMENT *accusé de tel.*

FAUSSER (*fô-sé*) — du lat. *falsare*; le l'adj. *falsus*, faux) v. a. Plier, tordre, bosseler un instrument, un outil, de manière qu'il ne puisse plus servir, au moins commodément, à l'usage auquel il est destiné. FAUSSER *une clef, une serrure, une balle, une cuisse.*

— Il trouve la justesse de : FAUSSER *la voix.*

— Fig. Altérer, dénaturer, pervertir : FAUSSER *la conscience, la vérité*. Donner une fausse interprétation de : FAUSSER *le sens d'une loi.*

— *Fausser compagnie*, Manquer à un rendez-vous; quitter une société sans prendre congé; s'enfuir.

— Dr. féod. *Fausser le jugement.* Déclarer qu'un jugement avait été « faussement et méchamment rendu ».

— Jeux. *Fausser la coupe.* Se dit de tous les moyens employés au jeu par les escrocs pour éviter le mélange que donnerait une coupe régulière. On fausse la coupe en la *faisant sauter*, ou en *passant la coupe*, ce qui remet le jeu à l'état primitif, en *faisant le pont* ou en employant une *carte large*, ce qui force à couper inconsciemment à l'endroit désiré par l'escroc.)

— v. n. Chanter ou jouer faux : *Ténor qui* A FAUSSÉ.

Se fausser, v. pr. Être, devenir faussé.

Fig. Devenir faux, être dénaturé.

— Art milit. Ne pas former une ligne droite, en parlant des rangs.

— ENCYCL. Dr. féod. Le *faussement de jugement* ou *appel de faux jugement* était une voie de recours contre les jugements. On peut y voir une application primitive et grossière de l'idée qui a fait créer la prise à partie. (V. PRISE.) Mais, dans la procédure féodale, cette prise à partie ne pouvait se vider que par le duel judiciaire. On pouvait fausser la cour entière ou seulement un des juges. Le plaideur provoquait ceux qu'il attaquait, le juge faisait donner des gages de bataille, et le combat avait lieu devant la cour du suzerain immédiatement supérieur. Mais ce faussement n'était permis qu'à un pair à l'égard de ses pairs; on ne pouvait fausser le jugement de son seigneur, sous peine de félonie. Cependant, les vilains pouvaient en avoir obtenu le droit par une charte de commune. Cette voie de recours était impossible également à quiconque ne pouvait combattre. Suivant l'issue du combat, le jugement était confirmé, ou cassé. Si le faisseur était vaincu, il était condamné à une amende et, à défaut de payement, mis en prison. Plus tard, on admit le *faussement sans mauvais cas*, n'entraînant pas le combat judiciaire, pour le cas où l'on se plaignait d'une erreur du juge, sans employer à son égard de terme offensant; ce genre d'appel devint la règle générale. Saint Louis, voulant supprimer le duel, ordonna que le faussement du jugement aurait toujours lieu sans combat.

FAUSSET (*fô-sè* — rad. *faux*) n. m. Voix appelée vulgairement « voix de tête », qui imite la voix de femme ou d'enfant : *Chanter en* FAUSSET, *d'une voix de* FAUSSET. ‖ Musicien, chanteur qui a une voix de ce genre :

> Et Gorillon la basse, et Grandin le *fausset*.
> BOILEAU.

— ENCYCL. On appelle *fausset* la voix de tête qui, dans les sons élevés, succède à la voix de poitrine. Chez les femmes, ce changement de registre est à peine perceptible; chez les hommes, au contraire, la voix de tête diffère essentiellement de la voix de poitrine, et ce n'est qu'à l'aide d'un travail persévérant qu'on parvient à égaliser les deux registres, sans jamais pourtant leur enlever leur caractère spécial. La voix de fausset est particulière aux ténors; on la rencontre plus rarement chez les barytons, point du tout chez les basses. Les artistes français ne l'emploient, en général, que rarement et seulement quand elle leur devient indispensable pour l'exécution de certains passages élevés; les Italiens, au contraire, en usent fréquemment. La voix de fausset n'a ni la même vigueur, ni la pleine sonorité de la voix de poitrine.

FAUSSET (*fô-sè*) n. m. Techn. Petite brochette de bois avec laquelle on bouche le trou qu'on avait fait à un tonneau pour en goûter le vin : *Mettre un* FAUSSET. *Tirer au* FAUSSET. (On écrit aussi FOSSET et FOCET.) ‖ Nom donné au bec d'une plume à écrire se terminant en pointe effilée.

FAUSSETÉ (*fô-se-té*) n. f. Nature, caractère de ce qui est faux, contraire à la vérité ou à la justesse : *La* FAUSSETÉ *d'une nouvelle, d'une allégation, d'une signature, d'un jugement.* ‖ Caractère de celui qui est faux; hypocrisie, duplicité, méchanceté déguisée : *L'imposture est le masque de la vérité; la* FAUSSETÉ *une imposture naturelle.* (Vauven.) ‖ Chose fausse : *Ne dire que des* FAUSSETÉS.

— ANTON. **Exactitude, justesse, réalité, sincérité, véracité, véridicité, vérité.**

FAUSSETIER (*fô-se-ti-é*) n. m. Lapidaire qui travaille uniquement les pierres fausses.

FAUSSEUR (*fô-seur*), **EUSE** n. et adj. Se disait d'une personne qui attaquait un jugement en arguant de la mauvaise foi des juges. ‖ Celui, celle qui viole un serment. (Vx.)

FAUSSURE (*fô-sur'*) n. f. Endroit où un objet est faussé, déformé.

— Archéol. Ouverture d'un mâchicoulis par où l'on pouvait jeter sur les assaillants du sable brûlant, de la poix enflammée, etc. (La faussure, d'après Gay, est la rangée de trous que forme le vide des mâchicoulis sous le couronnement d'une tour.)

— Techn. Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir.

FAUST. Des témoignages historiques qui paraissent indubitables permettent d'affirmer qu'il a existé, au XVIe siècle, un thaumaturge nommé Faust. La légende s'empara de bonne heure de ce personnage et en fit le héros d'aventures merveilleuses dont on trouve la première version écrite dans un recueil anonyme, paru en 1587, à Francfort-sur-le-Mein, chez le libraire Spies et intitulé : *Histoire du Dr Jean Faust, le fameux sorcier et magicien*, etc. Dans ce *Livre populaire*, comme on l'appelle, Faust, assoiffé de plaisir et aussi de science, vend son âme au démon, qui s'engage, en retour, à le servir pendant vingt-quatre ans. Le diable lui procure toutes sortes de voluptés et lui donne aussi diverses notions sur la cosmogonie, l'alchimie, la sorcellerie, etc. A diverses reprises, Faust a des velléités de repentir, mais retombe toujours sous la domination du malin. De la fameuse Hélène, reine de Sparte, qui incarne, aux yeux du pieux auteur, l'impureté païenne, il a un fils, Justus Faustus, et il finit par périr misérablement, mis en pièces par le démon. Le *Livre populaire* eut de nombreuses éditions et fut l'objet de divers remaniements (Widman, 1599; Pfitzer, 1675; « le Croyant chrétien », auteur anonyme, vers le commenc. du XVIIIe s.). Tous ces récits ont comme caractère commun de viser à l'édification du lecteur. La légende de Faust fut aussi portée au théâtre, d'abord par l'Anglais Christophe Marlowe. (V. art. suiv.) Du drame de Marlowe on tira en Allemagne diverses pièces populaires, puis des pièces de marionnettes, où Gœthe puisa la première inspiration de son célèbre chef-d'œuvre. Avant Gœthe, Lessing voulut faire de Faust le héros d'un drame, qui resta d'ailleurs à l'état de simple esquisse. L'intérêt de l'œuvre rudimentaire de Lessing réside dans le dénouement : Faust, au lieu d'être damné, est sauvé. Le sujet de Faust tenta bien d'autres auteurs encore : le peintre Müller en fit une pièce de théâtre (1778); Maximilien Klinger un roman; Lenau en tira une série de scènes dramatiques, et Grabbe mit Faust en parallèle avec Don Juan, etc.

— BIBLIOGR. : Faligan, *la Légende de Faust* (Paris, 1887); Creizenach, *Geschichte des Volksschauspiels von Doctor Faust.*

Faust (LA TRAGIQUE HISTOIRE DE), drame anglais de Marlowe (1592). — Faust, dans cette pièce, n'est pas, comme dans celle de Gœthe, un vieillard dégoûté de tout, et qui a recours au diable pour raviver son goût blasé; c'est un homme jeune, qui jouit avec délice de tous les plaisirs qu'il a achetés au prix de sa damnation. Le rôle de Méphistophélès est d'une grande beauté; ce n'est point un rôle de convention. Cet ange déchu n'a rien du grand diable, culotté de rouge, au double plumet, ricanant comme un traître de mélodrame sous ses moustaches en croc : c'est une créature humaine, admirablement tragique, qui, dans ses yeux, ainsi que le Satan de Milton, porte le regret du ciel. Marlowe a craint d'amoindrir son Faust en lui prêtant l'inquiétude de la femme; il a voulu qu'il demeurât fermé aux coutumières préoccupations des autres hommes; et c'est ainsi que nulle figure féminine ne traverse l'unité de l'action. A l'avant-dernier tableau, cependant, Faust évoque Hélène de Troie, c'est-à-dire la Renaissance elle-même, la beauté antique réapparue. Il synthétise par là son amour de la science et de la poésie. La mort de Faust est la plus belle scène de ce drame. Ce damné attend l'heure fatale en proie au repentir, mais il est trop tard : Méphistophélès ne lui fera pas grâce. Nous assistons au désespoir d'une âme immortelle, qui se voit près de souffrir éternellement. *Faust* a été traduit par F.-V. Hugo (1858); par F. Rabbe (théâtre de Marlowe, 1889), et par C. Stryienski et François de Nion, qui ont fait jouer leur traduction en 1892.

Faust, drame allemand de Gœthe, en deux parties. C'est une œuvre des plus puissantes que la légende ait inspirées. Le poète commença en 1773 à jeter sur le papier les premiers linéaments de son drame, qui fut achevé en 1832. Dans l'intervalle, des publications partielles tinrent en haleine la curiosité du monde lettré. En 1790, Gœthe fit paraître un *Fragment* qui comprenait à peu près la moitié de la première partie. Puis il compléta les lacunes du *Fragment*, l'augmenta de la *Dédicace*, du *Prélude sur le théâtre* et du *Prologue au ciel*, et publia en 1808 la première partie de son drame, qui désormais ne fut plus remaniée. Dans cette première partie, de beaucoup la plus belle au point de vue poétique, Gœthe a mêlé des souvenirs personnels aux données légendaires. Son Faust est à la fois l'incarnation de la soif de savoir, de la soif de jouir et du besoin d'agir. Il se donne au démon, au moins autant par désespoir de savoir sa vie inutile que pour épuiser la coupe des voluptés. Emporté par la passion, il séduit l'innocente Marguerite, qu'il abandonne ensuite. La malheureuse, réduite au désespoir, tue son enfant et est jetée en prison. Faust vient l'y rejoindre et essaye vainement de la décider à fuir avec lui. Elle expire entre ses bras; une voix proclame du haut des cieux que le repentir l'a lavée de la souillure du crime et que l'âme de la pécheresse est sauvée.

Ce drame de passion, qu'on appelle d'ordinaire *Tragédie de Marguerite*, n'est d'ailleurs qu'un simple épisode. Le *Prologue au ciel* nous représente l'ensemble de l'action comme le résultat d'un pari engagé entre Méphistophélès, qui se fait fort de ravaler Faust au niveau de la brute, et le Seigneur, qui affirme que Faust sera capable, par ses seules forces, de triompher de la tentation. Dès lors, le pacte conclu par Faust avec le démon n'est plus en soi un péché, mais la conséquence naturelle du pari fait par le Seigneur. Faust devient représentatif de l'humanité tout entière. On voit se dérouler entre Faust, son *famulus* Wagner, Méphistophélès et l'Esprit de la Terre, une série de scènes admirables, où la profondeur et la subtilité de la pensée ne font nul tort au charme poétique de l'expression et donnent à l'œuvre une valeur sans égale.

La seconde partie n'est pas à la hauteur de la première. Le poète reprend le fil de l'action interrompu par la *Tragédie de Marguerite*, mais se perd de plus en plus dans le symbole et l'allégorie. L'union de Faust et d'Hélène, par exemple, est représentée comme le symbole de la conciliation du romantisme et du classicisme. La conclusion est, d'ailleurs, nettement optimiste : ni la science, ni l'amour, ni les voluptés ne peuvent fixer l'âme inquiète de Faust. Seule l'action, l'action utile, a ce pouvoir : il conquiert des terrains sur la mer, et ainsi il s'associe d'une façon effective à l'œuvre de Dieu et de la nature. Dès lors, l'enfer perd tout droit sur lui et Faust est sauvé.

Faust, roman allemand de Klinger (1791). — Faisant de Faust l'inventeur de l'imprimerie, Klinger nous le montre d'abord aux prises avec les difficultés de la morale et de la théologie, puis s'adonnant à la magie, qui lui enseigne la formule capable d'évoquer Satan. Faust ne se livre aux études que pour en découvrir la vanité. Partout, l'homme vertueux est pauvre et opprimé, le fripon riche et considéré. La métaphysique ne donne pas davantage un résultat probant. Et Faust se décide à évoquer Satan. Le lieu de l'évocation a quelque chose de sombre et de tragique. C'est Léviathan, envoyé par Satan, qui répond à l'appel. Le pacte est conclu. Faust constate, à travers l'Europe entière, que ni les femmes, ni les prêtres, ni les juges, ni les princes ne résistent aux séductions de l'or ou de la volupté. Lassé des voyages et dégoûté de l'homme, il retourne en Allemagne. Chemin faisant, il rencontre son fils aîné pendu à une potence. Sa femme et ses autres enfants sont dans une misère affreuse. Alors, Faust demande à Léviathan de le descendre aux enfers. Léviathan le tue et l'entraîne. Roman étrange, où le pire se rencontre à côté du meilleur. Le pessimisme le plus décourageant en constitue l'ensemble et les détails.

Faust, poème épico-dramatique allemand de Lenau (1836), où se retrouvent, à côté de personnages et d'allégories de pure invention, les héros du drame de Gœthe et certaines réminiscences de Byron. — Faust est à la recherche des secrets de la création. Le son des cloches lui

fait comparer son agitation présente à sa sérénité d'autrefois. Pris de désespoir, il veut se jeter dans un précipice : un chasseur noir le retient. Plus loin, nous retrouvons Faust avec Wagner, successivement à l'amphithéâtre d'anatomie et dans les forêts où il s'interroge sur la vie, la mort et la création. Survient Méphistophélès, qui conclut avec Faust un marché aux termes duquel celui-ci abandonne son âme, pour peu que ses fantaisies soient satisfaites. Faust visite les tavernes, les jardins du roi, les forêts, découvrant partout et professant lui-même l'impudicité et la trahison. L'apparition d'une mendiante tenant un enfant sur ses bras rappelle à Faust son propre crime. Il s'enfuit et croise en route une procession qui l'émeut profondément. Cependant, il reprend son chemin, séduit la fiancée du duc Hubert, s'embarque avec Méphistophélès, est rejeté à la côte, pénètre dans une taverne louche, d'où il ne sort, dégoûté et lassé, que pour se précipiter du haut d'un rocher. Méphistophélès emporte son âme. — L'œuvre est complexe dans la forme et le fond. Cependant, son lyrisme, ses pensées, son pessimisme voulu en font un des plus beaux monuments de la poésie allemande moderne.

Faust, opéra français en cinq actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Charles Gounod, représenté à Paris, au Théâtre-Lyrique, le 19 mars 1859, et ensuite à l'Opéra, le 4 mars 1869. — Les librettistes ont pris leur sujet dans le premier *Faust* de Gœthe. C'est, d'abord, la chambre du vieux docteur Faust, qui, appelant à lui le démon, est transformé et rajeuni tout à coup. Méphistophélès lui montre, en une vision poétique, Marguerite à son rouet qui chante en filant. Au second acte, nous voyons la kermesse, la sortie de l'église, la scène de Méphistophélès avec les buveurs, Faust abordant Marguerite. Le troisième nous transporte dans le jardin de Marguerite, où pénètre Faust, et nous fait assister à la scène de la séduction et à l'ivresse des deux amants. Au quatrième, le retour des soldats revenant de la guerre, la sérénade de Méphistophélès, l'épisode du duel terminé par la mort de Valentin maudissant sa sœur, puis la grande scène de l'église où Marguerite est empêchée de prier par Méphisto. Enfin, au cinquième, le grabat de Marguerite, puis la fantastique nuit de Walpurgis, qui termine l'ouvrage. Ce dénouement a été refait de diverses façons.

— *Partition. Faust* est, au point de vue théâtral, une des œuvres capitales de la musique dramatique française au XIXe siècle. La nouveauté piquante des harmonies, la frappante vérité de la diction, la forme si neuve de la phrase mélodique, la sobriété pourtant si savoureuse de l'orchestre, la poésie de certains épisodes (la scène du jardin), la vigueur de certains tableaux (le duel de Faust et de Valentin, la scène de l'église), la couleur et l'originalité de certains incidents (la kermesse, la ronde du Veau d'or, la sérénade), tout cela donne à l'œuvre un caractère exceptionnel, tellement neuf, à l'origine, que le public ne comprit pas tout d'abord, et tellement imité depuis, que les procédés du compositeur sont devenus en quelque sorte monnaie courante.

Il faut louer surtout, dans cette musique, avec l'abondance et la grâce, la fraîcheur exquise de l'inspiration, avec son sentiment à la fois poétique et passionné, l'incomparable élégance de la forme. Chaque morceau offre une phrase ordinairement courte, mais d'une vérité d'expression forte et ingénieuse. Parmi ceux qui sont le plus restés dans la mémoire, nous citerons : *Salut, ô mon dernier matin! Salut, demeure chaste et pure!* la ronde du *Veau d'or;* la ballade *Il était un roi de Thulé;* le *chœur des soldats;* l'air des *Bijoux;* la scène de la fenêtre *Laisse-moi contempler ton visage;* le duo, *O nuit d'amour;* la *Valse; Faites-lui mes aveux; Ange pur, ange radieux;* etc.

Faust, opéra allemand en deux actes, musique de Spohr, écrit pour le théâtre de Vienne en 1814, mais représenté seulement en 1818 à Francfort, où son succès éclatant le fit bientôt rayonner sur toutes les scènes allemandes. — La partition de Spohr est une œuvre remarquable qui, durant près d'un demi-siècle, fut considérée en Allemagne comme classique, et qui, pourtant, fut complètement détrônée en ce pays par le *Faust* de Gounod. Le 20 avril 1830, une troupe lyrique allemande, qui venait donner des représentations à la salle Favart, à Paris, joua sans grand succès le *Faust* de Spohr.

Faust (DAMNATION DE), V. DAMNATION.

Faust (LE PETIT), opérette bouffe française en trois actes et quinze tableaux, paroles d'Hector Crémieux et Adolphe Jaime, musique d'Hervé, représentée aux Folies-Dramatiques, à Paris, le 23 avril 1869. — *Le Petit Faust* n'est autre chose qu'une longue parodie, poussée à la charge la plus outrée, avec les anachronismes de situations et de costumes les plus étonnants et les plus imprévus qui se puissent imaginer. C'est la caricature poussée à son point le plus excessif. En somme, et la donnée admise, la pièce est amusante, pleine de mouvement d'ailleurs, et d'un grotesque épique. La musique a de la verve, de l'entrain, parfois même beaucoup de charme.

Faust et Marguerite, d'après Ary Scheffer.

Faust (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES DE). L'œuvre de Gœthe a eu sur les arts une répercussion au moins aussi grande que sur les lettres, notamment à l'époque romantique. En 1810, Pierre de Cornélius dessina et grava douze planches dans lesquelles il a essayé de reproduire les types créés par Gœthe. Ces planches, qui brillent par de hautes qualités de sentiment et de style, ne sont pas exemptes de raideur dans le contour et pèchent parfois par le goût. Delacroix a illustré de dix-sept lithographies admirables d'originalité et de verve la traduction française d'Albert Stapfer, publiée en 1828. Si elles n'eurent à leur apparition qu'un médiocre succès, elles obtinrent l'approbation de Gœthe lui-même. Cette série constitue une des premières et des plus importantes œuvres de l'art romantique. La légende de Faust est encore le sujet de toute une série de tableaux d'Ary Scheffer : *Faust dans son cabinet* (1831); *Faust apercevant Marguerite pour la première fois; Faust à la coupe; Faust et Marguerite dans le jardin; Faust et Méphistophélès sur le Blocksberg;* etc. En général, Ary Scheffer n'a pas traduit littéralement le poète. Il s'attendrit jusqu'à s'amollir, tandis que Gœthe reste indifférent ou railleur. Une des plus belles œuvres de Henri Leys (Bruxelles, 1854) a pour titre *Faust et Wagner* ou *la Promenade hors les murs.* Citons encore le *Faust* de J.-P. Laurens (1885), et les dessins du même peintre qui figurent au Luxembourg.

FAUST (Bernard-Christophe), médecin allemand, né à Rotenbourg (Hesse) en 1755, mort en 1842. Il a laissé : *De la direction à donner à l'instinct du sexe pour rendre les hommes meilleurs et plus heureux* (1791); *Projet d'un catéchisme de santé* (1792); *Sur un vêtement libre, uniforme et national à l'usage des enfants* (1793.)

FAUSTA (Flavia Maximiana), impératrice romaine, née en 289, morte en 327. Fille de Maximien Hercule et d'Eutropia, sœur de Maxence, elle devint, en 307, la seconde femme de Constantin, dont elle eut plusieurs enfants particulièrement affectionnés de leur père. Douée de tous les charmes de l'esprit et du corps, Fausta, après s'être montrée d'abord aussi douce qu'elle était belle, se laissa entraîner aux intrigues politiques et au dérèglement. Elle causa par sa trahison la mort de son père Maximien, dont elle avait d'abord encouragé les projets contre Constantin et peut-être celle de son beau-fils Crispus, qui l'avait, dit-on, dédaignée. Accusée d'adultère, elle fut à son tour mise à mort et périt étouffée dans un bain chaud. Sur cinq enfants qu'elle eut de Constantin, trois revêtirent la pourpre impériale.

Fausta.
(Médaillon de bronze.)

FAUSTIN Ier, empereur d'Haïti. V. SOULOUQUE.

FAUSTIN (saint), évêque, né vers 200, mort vers 270. Successeur d'Hélie sur le siège de Lyon, en 250, il combattit Marcien, évêque d'Arles, qui s'efforçait d'introduire en Gaule l'hérésie de Novatien. Saint Cyprien, évêque de Carthage, dans sa 67e lettre écrite au pape saint Etienne, fait un grand éloge de Faustin et donne de curieux détails sur l'histoire de la Gaule méridionale au IIIe siècle.

Un autre *saint* FAUSTIN fut martyrisé à Rome, en 302, sous Dioclétien. — Fête le 19 novembre.

Faustin (ORDRE DE **Saint-**), ordre militaire, fondé à Haïti par l'empereur nègre Faustin Ier (Soulouque), en 1849. Il avait aussi institué un ordre de la Légion d'honneur pour le mérite civil.

FAUSTINE (Maxima), troisième femme de Constance II, mère de Flavia Maxima Constantia, qui épousa l'empereur Gratien.

FAUSTINE (Annia Galeria), impératrice romaine, fille d'Annius Verus, préfet de Rome, née l'an 104, morte en 141 apr. J.-C. Elle épousa Antonin le Pieux et lui donna deux fils et deux filles. On a incriminé, d'après l'*Histoire Auguste,* mais sans preuves sérieuses, sa conduite et sa moralité. Mais la phrase connue de Capitolin : « On a dit beaucoup de mal de Faustine, à cause de sa liberté excessive et de son laisser-aller dans sa manière de vivre, mais Antonin comprimait sa douleur dans le secret de son cœur », paraît s'appliquer seulement à la liberté de son langage et de ses manières. Lorsque Antonin écrit à Fronton, son maître : « J'aimerais mieux vivre avec elle sur les routes de Gyare que sans elle dans le palais », il ne parle pas en mari débonnaire et résigné. A sa mort, il la mit au rang des déesses, fonda en son honneur de nouvelles institutions alimentaires, et, à la mort d'Antonin, le sénat consacra à tous deux un temple dont l'église *San Lorenzo in Miranda* offre encore de magnifiques débris. Faustine était d'une grande beauté, comme le montrent ses bustes et ses médailles.

Faustine. (Vatican.)

FAUSTINE (Annia), impératrice romaine, née à Rome en 125, morte en 175 au bourg d'Halale, au pied du Taurus. Fille de la précédente et d'Antonin le Pieux, elle fut mariée à Marc-Aurèle. Douée, comme sa mère, de tous les dons de l'esprit et de la beauté, elle inspira à Marc-Aurèle une profonde affection et la plus grande estime, qu'il a exprimée souvent dans ses lettres à Fronton et dans ses pensées. Elle eut de lui sept ou dix enfants. Elle l'accompagna dans tous ses voyages, même dans la guerre de Germanie, où les soldats lui donnèrent le surnom de *mère des camps,* que prirent après elle plusieurs impératrices; et c'est près de lui qu'elle mourut en Orient. Sur des monnaies, son nom n'est accompagné que des mots : Concorde, Joie, Fécondité, Pudeur. Après sa mort, le sénat ordonna que, dans le temple de Vénus à Rome, une statue lui fût érigée, où, à l'avenir, les fiancés viendraient offrir des sacrifices. D'autre part, les historiens postérieurs lui prêtent les plus infâmes débauches, qui l'égalent à une Messaline, lui donnent pour amant Lucius Verus, la font tremper dans la révolte de Cassius contre Marc-Aurèle. Mais peut-être faut-il voir, dans ces accusations, d'origine vraisemblablement populaire, la conséquence de la haine qui s'attacha plus tard à son fils Commode, dit, très à tort, fils d'un gladiateur.

Faustine. Musée de Naples.)

FAUSTINE Annia, impératrice romaine, née vers l'an 200. On la croit fille de Claude Sévère, sénateur, et de Vibia Aurelia, troisième fille de Marc-Aurèle et de Faustine la Jeune, par conséquent l'arrière-petite-fille de Faustine et d'Antonin le Pieux. Belle, de mœurs pures, elle épousa Pomponius Bassus, gouverneur de la Mercie, homme d'une probité éprouvée. Mais elle eut le malheur de plaire à Héliogabale, qui fit périr son mari et dont elle devint la troisième femme, vers 221, pour être abandonnée au bout de quelques semaines, et passa dans l'obscurité ses derniers jours.

FAUSTULUS, gardien des troupeaux de Numitor et époux d'Acca Laurentia. Ce fut lui qui découvrit Romulus et Remus exposés après leur naissance, et les apporta à sa femme pour qu'elle les nourrît et en prît soin. Il avait une statue dans le temple de Romulus.

Faustulus
(Médaille d'argent.)

FAUSTUS (saint), moine du couvent d'Agaune ou Saint-Maurice en Valais, né vers 460. Il suivit en France saint Séverin, appelé par Clovis Ier, et, après la mort de ce saint, il fut chargé d'en écrire la vie. L'ouvrage de Faustus a été publié par Mabillon, à la suite des *Acta sanctorum.* — Fête le 11 février.

FAUSTUS (saint), né vers 480, mort en 543. Moine bénédictin, il accompagna en Gaule saint Maur et fonda, avec lui, à Glanfeuil, depuis Saint-Maur-sur-Loire (Maine-et-Loire), le premier monastère bénédictin français (543). De retour en Italie, il dédia au pape Boniface IV une *Vie de saint Maur,* précieuse pour l'histoire ecclésiastique du VIe siècle. — Fête le 15 février.

FAUSTUS ou **FAUSTE**, évêque de Riez, né dans la Grande-Bretagne vers 400, mort à Riez en 490. Après s'être fait un nom comme avocat, il renonça au monde et prit l'habit de moine au monastère de Lérins; il en fut élu abbé en 433. Evêque de Riez, en 462, il combattit les ariens et fut exilé par Euric, roi des Wisigoths (481). Dans les traités qu'il a écrits sur la nature de la grâce, Faustus se montre un des principaux défenseurs de la doctrine des *semi-pélagiens.* Cependant, il n'est pas considéré comme hérétique, le semi-pélagianisme n'ayant été condamné qu'après sa mort, au concile d'Orange (529).

FAUSTUS de Byzance, historien arménien d'origine grecque, né à Byzance comme l'indique son surnom de **Pouzantatzi,** vers 318, mort vers 395. Il écrivit en grec une histoire d'Arménie qui ne nous est parvenue que dans une traduction en arménien, vraisemblablement du Ve siècle, sous le titre de *Bibliothèque historique de Faustus de Byzance.* Le récit de Faustus s'étend de l'année 344 de notre ère jusqu'en 392, et traite des règnes de huit souverains de la dynastie arsacide. La forme de l'historien est un peu lourde, mais le fond, malgré quelques anachronismes, reste précieux pour la connaissance de l'Arménie au Ve siècle (deux éditions modernes : à Constantinople, 1730, et Venise, 1832).

FAUTE (*fôt'* — du lat. pop. *fallita,* subst. partic. du v. *fallere,* faillir. [V. FAILLIR] n. f. Manque, défaut, pénurie : *Avoir* FAUTE *de tout.*

Je n'ai ni *faute* d'yeux ni *faute* de courage.
CORNEILLE.

— Erreur; acte ou omission qui produit ou est propre à produire un effet nuisible : *Les plus expérimentés dans les affaires font des* FAUTES *capitales.* (Boss.) ‖ Manquement à une règle, à un principe; fausse manière d'opérer : *Une* FAUTE *de goût, de grammaire.*

— Manquement à un devoir, à une loi, acte coupable : *Le sage se demande à lui-même la cause de ses* FAUTES, *l'insensé la demande à autrui.* (Confucius.)

— Jeux. A la paume, Coup dans lequel celui qui sert ne touche pas le premier toit.

— Techn. Crevasse survenue dans un tuyau de plomb.

— Loc. div. *Faute de.* Par l'absence, le manque de : *Combat qui finit* FAUTE *de combattants.* — Signif. aussi Par défaut de, s'il y a défaut de : *L'esprit devient paralytique comme le corps,* FAUTE *d'exercice.* (Mme Necker.) [On disait aussi autrefois *à faute de.*] ‖ *En faute.* Se dit de quelqu'un qui commet une erreur, ou qui manque à un devoir : *Trouver, Prendre quelqu'un* EN FAUTE. ‖ *Sans faute,* Immanquablement. ‖ *Faire faute.* Manquer : *Bien des gens, quand ils meurent, ne* FONT FAUTE *à personne.* ‖ *Se faire faute.* Se priver, s'abstenir : *L'avare* SE FAIT FAUTE *de tout.* ‖ *Ne pas se faire faute de.* Ne pas manquer de : NE PAS SE FAIRE FAUTE DE *profiter d'une occasion.* ‖ *Ne pas se faire faute d'une chose.* En user sans ménagement, sans réserve.

— Gramm. *Faute d'attention. Faute d'inattention.* La *faute d'inattention* est une faute qui provient de l'inattention; la *faute d'attention* est un manque d'attention, un défaut d'attention; or, *faute* pour *défaut* ne s'employant guère que dans la locution elliptique *faute de,* par défaut de, on n'emploiera jamais *faute d'attention* que de cette manière. On dira donc : *Commettre une* FAUTE D'INATTENTION, et : *Se tromper* FAUTE D'ATTENTION.

— ALLUS. LITTÉR. : C'est plus qu'un crime, c'est une faute. V. CRIME.

— ALLUS. HIST. : C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau. V. VOLTAIRE.

— La faute en est aux dieux, Qui la firent si belle, Vers passés en proverbe et empruntés à un élégant madrigal de Jean de Lingendes :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle;
La faute en est aux dieux,
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux

— PROV. : Qui fait la faute la boit, C'est à celui qui commet une faute d'en supporter les conséquences.

— [illegible] pour *l'[illegible] pressu*. V. COQUILLE [illegible] la faute est un acte ou une omission portant [illegible] au préjudice d'autrui, mais sans la volonté [illegible] du délit. Qu'elle résulte d'un fait [illegible] ou d'une omission *culpa in [illegible]*, celui qui s'en est rendu coupable est tenu à [illegible] lorsqu'il n'y a aucun lien antérieur entre l'auteur de la faute et la personne lésée, la faute donne naissance à une action délictuelle (action *legis Aquiliæ*, ou [illegible]). Lorsqu'il existe déjà un lien d'obligation, [illegible] la faute consiste en un manquement à cette obligation, la faute, dite « contractuelle », a pour effet d'aggraver cette obligation, la réparation est poursuivie par la même action que l'obligation elle-même. Dans les obligations de bonne foi, il s'est progressivement constitué une série de gradation entre les fautes. La faute grossière ou faute lourde (*culpa lata*) a été assimilée au dol. En dehors de ce cas, la faute s'apprécie ordinairement sur la diligence moyenne d'un bon administrateur d'où le nom de *culpa levis in abstracto* donné par les interprètes; mais, par suite de certaines considérations, on a fini par n'exiger de quelques obligés que la diligence qu'ils apportent à leurs propres affaires (*culpa levis in concreto*). Les débiteurs qui rendent un service gratuit ne sont généralement tenus que de la *culpa lata*; cependant, les mandataires, tuteurs, curateurs, répondent de la *culpa levis in abstracto*. La *culpa* s'apprécie *in concreto* à l'égard du débiteur qui, tout en faisant l'affaire d'autrui, fait la sienne propre (société, indivision). Dans les obligations de droit strict, la question de faute ne se pose pas pour le *mutuum* et le contrat *litteris*, qui ont pour objet une chose de genre. Dans la stipulation de donner un corps certain, le débiteur n'est tenu que de la faute *in faciendo*; dans celle de faire, il répond de sa *culpa levis in abstracto*.

— Anc. dr. franç. Les anciens jurisconsultes avaient construit d'après les textes du droit romain une théorie qui présentait trois degrés de fautes: *faute lourde, légère* et *très légère*. Ils n'avaient admis que le débiteur n'était tenu que de la faute lourde, quand le contrat intervenait dans le seul intérêt du créancier; de la faute légère, quand il intéressait le créancier et le débiteur, de la faute très légère, quand il ne concernait que sa propre utilité. Cette doctrine, que le droit romain n'avait pas connue, fut combattue déjà, à l'époque de l'ancien droit. Doneau, Le Brun, puis Hasse, à Kœnigsberg, soutinrent qu'il n'y avait que deux degrés de faute, la diligence du débiteur devant se mesurer tantôt sur le soin qu'un homme attentif montre ordinairement, tantôt sur celui que le débiteur lui-même apporte à ses propres affaires.

— Dr. act. On doit distinguer, aujourd'hui, encore la *faute délictuelle* et la *faute contractuelle*. La première ne suppose l'existence d'aucun lien de droit antérieur entre celui qui a commis et la personne lésée; elle donne lieu à la responsabilité édictée par les articles 1382 et suivants du Code civil. V. DÉLIT. La seconde, visée par l'article 1137, consiste dans un manquement à l'obligation de veiller à la conservation d'une chose que l'on est tenu de livrer. Jusqu'à livraison, le débiteur doit apporter à la chose « tous les soins d'un bon père de famille »; et il en est ainsi soit que la convention ait pour objet l'utilité de l'une des parties, soit qu'elle ait pour objet leur utilité commune. C'est la *culpa levis in abstracto*. On s'accorde à reconnaître que l'article 1137 contient une règle générale applicable à toutes les obligations dérivant de contrats ou de quasi-contrats. L'article ajoute seulement que cette responsabilité du débiteur est plus ou moins étendue, relativement à certains contrats; ce que l'on interprète en ce sens que la règle posée dans le premier alinéa peut être modifiée dans certains cas. Il en est ainsi dans les cas de mandat gratuit (art. 1992 et de dépôt (art. 1927), où le débiteur n'est plus tenu que des soins qu'il apporte à ses propres affaires (*culpa levis in concreto*). La loi paraît avoir consacré l'ancienne division tripartite des fautes introduite par les interprètes.

Faute de l'abbé Mouret (LA), par Emile Zola (1875). — Pendant les années, au séminaire, l'abbé Mouret a vécu de pur amour. Devenu curé d'un petit village, il s'acquitte avec zèle de ses fonctions. Mais toute sa puissance d'aimer s'exalte dans un culte mystique à la Vierge. Il croit ne plus tenir à l'humanité, s'être purgé des ordures terrestres, avoir vaincu la nature. La nature va se venger de ses mépris. Un soir qu'il s'abîme en adorations sans fin, l'abbé Mouret tombe sur le carreau de sa chambre, foudroyé par une fièvre cérébrale. Puis, après trois semaines d'inconscience, il naît, pour ainsi dire, une seconde fois. Son éducation religieuse, sa piété, sa vertu, tout s'en est allé du coup. Et, trouvant Albine près de lui, Albine rayonnante de jeunesse et d'amour, dans ce jardin enchanté du Paradou, dont les eaux, les prés, les arbres exhalent de toute part une haleine de sève féconde, il s'abandonne aux caresses de la jeune fille. Bientôt, le passé vient ressaisir son âme. Il quitte Albine. Rentré au presbytère, il se débat misérablement contre les assauts de la chair, et, plus le souvenir de ses abominations l'obsède et le tente encore, plus il met de fureur à maudire l'amour, et la terre, et la vie. Enfin, il cède à l'irrésistible appel de la jeune femme, retourne au Paradou. Mais, dans ce jardin de délices, l'abbé Mouret, ivre de désir tout à l'heure, ne peut maintenant que verser des pleurs. Toute tentation s'est éteinte. Il tombe à genoux et remercie Dieu d'avoir voulu que, retranché du nombre des hommes, il fût maintenant tout à lui, à lui seul. *La Faute de l'abbé Mouret*, cinquième tome des *Rougon-Macquart*, est un des romans les plus soignés de l'auteur; on y trouve des morceaux remarquables, notamment la description du Paradou, qui n'a peut-être pas son égale dans les autres ouvrages de Zola pour l'éclat du coloris, pour l'ampleur et la puissance.

FAUTEAU (*fô-tô*) n. m. Machine de guerre du moyen âge, analogue au bélier et servant aux mêmes usages.

FAUTER (*fô*) v. n. Pop. Oublier ses devoirs, commettre « la faute », ou parlant d'une jeune fille, d'une femme mariée qui s'est laissé séduire : *Si l'occasion de* FAUTER *ne s'était pas présentée, Elisa n'aurait pas été au-devant.* (E. et J. de Goncourt.) ‖ Se prendre autrefois au sens général de Commettre une faute : *Bon escolier* FAUTE *volontiers.* (G. Meurier.)

FAUTEUIL (*fô-teu-ill* [*ll* mll.] — pour *faudesteuil*, de l'anc. franc. *faudestuel*, dérivé de l'anc. haut allem. *faldan*, plier, et *stuol*, siège : proprem. « siège pliant ») n. m. Grand siège à dossier et à bras. ‖ *Fauteuil à bascule*, Syn. de BERCEUSE et de ROCKING-CHAIR. (On l'appelle aussi, quand il est considéré comme appareil destiné à faire faire de l'exercice à ceux qui ne peuvent quitter leur chambre, *fauteuil de poste* et *trémoussoir*.)

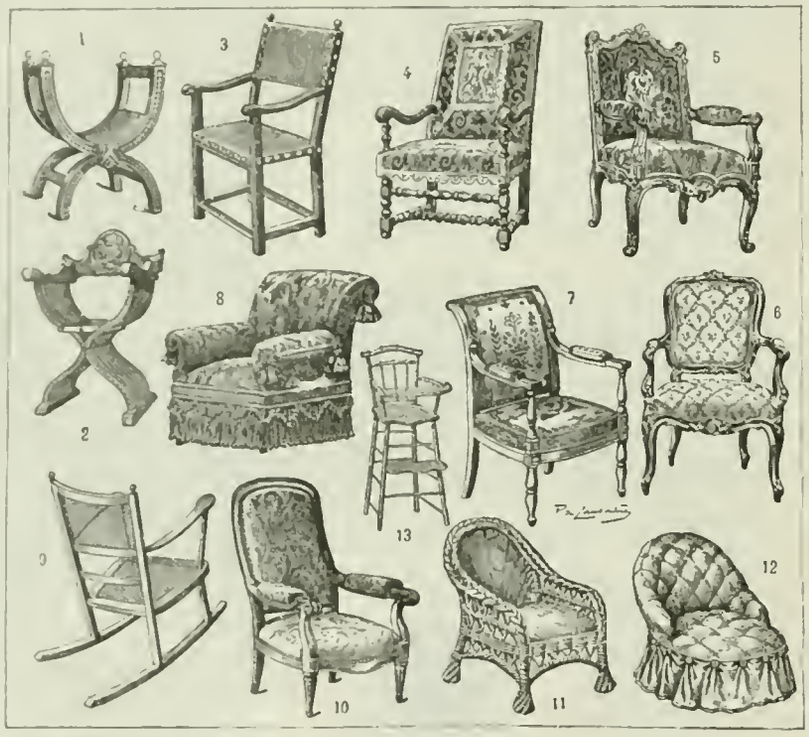

Fauteuils : 1. D'évêque (faudestueil du XIIIe s.); 2. A tenailles (XVIe s.); 3. Du XVIe siècle; 4. Louis XIII; 5. Louis XIV, 6. Louis XV; 7. Empire; 8. En étoffe (moderne); 9. A bascule; 10. Voltaire; 11. En éclisse; 12. Crapaud; 13. D'enfant, à tablette.

— Académicien; place à l'Académie française : *Le* FAUTEUIL *académique est un lit de repos, où le bel esprit sommeille.* (Fonten.) ‖ Siège de président, présidence d'une grande assemblée : *Occuper le* FAUTEUIL.

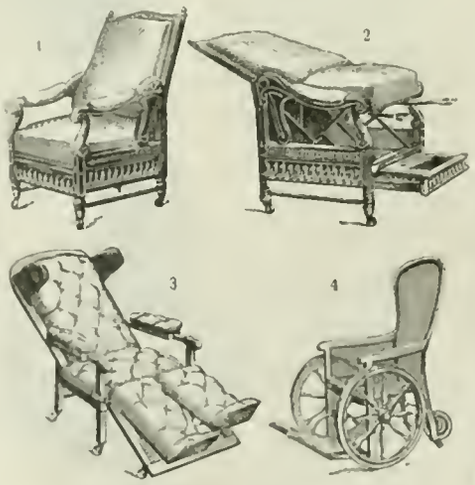

Fauteuil à spéculum :
1. Fermé; 2. Ouvert. 3 et 4. Fauteuils de malades.

— *Quarante et unième fauteuil*, Siège imaginaire que l'opinion publique (celle des lettrés) attribue à des écrivains qui auraient dû faire partie de l'Académie française et qui, pour une raison quelconque, ne furent pas admis dans l'illustre compagnie. V. QUARANTE ET UNIÈME.

— Méd. *Fauteuil à spéculum*, Fauteuil employé par les médecins gynécologistes pour l'examen des femmes atteintes de maladies abdominales. ‖ *Fauteuil de malades*, Fauteuil servant au transport des personnes qui ne peuvent se mouvoir.

— ENCYCL. Archéol. Le *fauteuil*, sorte de siège, ordinairement pliant, mais souvent aussi muni d'un dossier et d'accoudoirs ou bras, fut en usage dès l'antiquité classique. La forme et les dimensions de ce meuble ont beaucoup varié, suivant les époques. Un des plus anciens que l'on possède est celui du monastère de Nonnberg, à Salzbourg, et qui date du XIe siècle. Celui dit « du roi Dagobert », conservé au Cabinet des médailles, à Paris, est certainement moins ancien, ou tout au moins il n'est point de cette époque. Par son architecture, ce siège en bronze, qui provient de l'abbaye de Saint-Denis, doit être, comme l'épée dite « de Charlemagne », de la fin du XIIe siècle, et rappelle certains modèles byzantins. Jusqu'au XVIIe siècle, les fauteuils ne furent guère revêtus d'étoffe, mais, à partir de Louis XIII, ils devinrent de plus en plus œuvres de tapissier, avec siège, dossier et accotoirs rembourrés. Les formes modernes ne sont guère que des copies plus ou moins heureuses des modèles plus anciens depuis l'antiquité égyptienne jusqu'à Louis XV.

— Hist. *Droit au fauteuil*. Suivant l'ancienne étiquette de la cour de France, le roi et la reine avaient droit à un fauteuil à bras; les enfants de France, à un fauteuil à dos sans bras, tandis que les princes du sang et les ducs et pairs n'avaient qu'un tabouret.

FAUTEUR, TRICE (*fô* — lat. *fautor*; de *favere*, supin *fautum*, favoriser) n. Personne qui favorise, qui appuie une personne, une opinion, une doctrine. (Ne s'emploie guère qu'en mauv. part) : *Les* FAUTEURS *d'un conspirateur. Un* FAUTEUR *de désordre.*

FAUTIF, IVE (*fô* — rad. *faute*) adj. Qui est sujet à faillir : *Notre mémoire à tous est* FAUTIVE. *La foi humaine est toujours* FAUTIVE *et douteuse.* (Boss.) ‖ Rempli de fautes, erroné : *Une citation* FAUTIVE. *Un calcul très* FAUTIF.

— Qui a commis une faute : *Un enfant* FAUTIF.

— Numism. Se dit des monnaies ou médailles dont les inscriptions contiennent une ou plusieurs fautes, comme *terigio* pour *religio*, ou dont la fabrication a des défauts; par exemple, si le flan ayant glissé entre les coins, il en résulte, sous le marteau ou le monton, un doublement des types : *Monnaie* FAUTIVE. *Médaille* FAUTIVE.

— Techn. Se dit d'une pièce de bois qui a quelque défaut, ou qui n'est pas carrée.

— ANTON. Correct, exact. Réel, sincère, véridique, véritable, vrai.

FAUTIVEMENT (*fô*) adv. D'une manière fautive.

FAUTRAGE ou **FAULTRAGE** ([*fô-traj*" — rad. *faux* ou *faucher*) n. m. Dr. féod. *Droit de fautrage* ou *de préage*, Redevance sur les prés que le vassal payait au seigneur, soit en nature, soit en argent.

FAUTRE n. m. Techn. V. FEUTRE.

FAUVE (du rad. german. *falw*; allem. mod. *falb*) adj. Roux ou roussâtre : *Poil* FAUVE. *Lueur* FAUVE. ‖ *Bêtes fauves*. V. BÊTE.

— Substantiv. n. m. Couleur fauve : *Dans l'état de domesticité, le pelage du cerf passe du* FAUVE *au blanc.* ‖ Bête fauve : *Il y a du* FAUVE *dans cette forêt.* ‖ *Les grands fauves* et absolum. *Les fauves*. Les animaux féroces de couleur plus ou moins fauve : tigres, lions, etc.

FAUVÉ n. m. Dans l'ouest de la France, Mauvaise terre jaunâtre ayant peu d'épaisseur et caillouteuse.

FAUVEAU (*fô-vo*) n. m. Bœuf de couleur fauve. ‖ Se donne souvent comme nom à un bœuf de couleur fauve.

FAUVEAU (Pierre) [en lat. **Fulvius**], poète latin moderne, né en Poitou, mort en 1562. Il fut l'ami de Joachim du Bellay, composa quelques tragédies dans le genre de Sénèque et écrivit des poésies remarquables par la pureté du style et la finesse des pensées. Les pièces qui nous restent de lui ont été insérées dans les *Deliciæ poetarum gallorum* de Grutner.

FAUVEAU (Mlle Félicie DE), femme sculpteur, née à Florence de parents français en 1799, morte en 1886. Elle a exposé au Salon de 1827 : *l'Abbé* (sujet tiré de Walter Scott) et *Christine et Monaldeschi*, deux groupes qui lui valurent une deuxième médaille. En 1842, elle envoya *Saint Georges terrassant le dragon*; *le Martyre de sainte Dorothée*, deux groupes de bronze, et une *Judith montrant au peuple la tête d'Holopherne*; et en 1852, *Sainte Geneviève*, marbre; le *monument de Dante*, représentant la fin tragique de *Paolo Malatesta* et de *Francesca di Rimini*; enfin, *le Combat de Jarnac et de La Châteigneraie*, bas-relief. Vers 1860, on parla beaucoup, à Florence, du *mausolée d'une jeune fille* dont la mort tragique avait ému le public. Mlle de Fauveau se rattache par son style à l'école romantique.

Fauvel (ROMAN DE). L'adjectif *fauve* avait pris, au moyen âge, un sens défavorable : une ânesse fauve, qui figurait sans doute originairement dans un conte ou un proverbe, symbolisait la méchanceté et la trahison. Cet animal fut individualisé sous le nom de Fauvain, puis de Fauvel, et de nombreuses peintures représentaient les diverses classes de la société chevauchant ou étrillant Fauvel. C'est pour commenter ces peintures que fut composé le roman satirique dont nous parlons. La première partie a été écrite en 1310, par un clerc, avant tout dévoué à l'Eglise, dont il censure néanmoins les abus; elle ne fut nullement inspirée par Philippe le Bel, comme l'a fait croire un passage contenant une amère critique de l'ordre des Templiers. La seconde, où la satire est moins âpre, a été composée en 1314 par un certain Gervais du Bus, et plusieurs fois remaniée. Le premier livre a été imprimé en 1866 par A. Poÿ (*Jahrbuch für rom. und engl. Litteratur*).

FAUVEL (Antoine-Sulpice), médecin français, né à Paris en 1813, mort en 1884. Chargé, en 1847, d'aller suivre en Orient le développement du choléra, il remplit en même temps les fonctions de professeur à l'Ecole de Constantinople. Il dut à l'hostilité de l'autorité militaire de ne pouvoir appliquer ses principes d'hygiène, lors de la campagne de Crimée. Citons son ouvrage : *le Choléra, étiologie et prophylaxie* (1868).

FAUVEL (Pierre-Charles-Henri), médecin français, né à Amiens en 1830, mort à Paris en 1895. Interne de Velpeau à Lariboisière, il fut chargé de surveiller la méthode du Dr Noir, qui prétendait guérir le cancer. Cet individu, de son vrai nom Vriès, de Sumatra, fut ainsi convaincu de mensonge. Citons de lui : *la Vraie Vérité sur M. Vriès, dit le Dr Noir* (1859); *Du laryngoscope au point de vue pratique* (1862); *Traité pratique des maladies du larynx* (1876).

FAUVELET DU TOC (Antoine), historien français du XVIIe siècle. Il remplit les fonctions de secrétaire des finances de Monsieur, frère de Louis XIV. On a de lui : *Histoire des secrétaires d'Etat, contenant l'origine et les progrès de leurs charges, etc.* (1668). On lui doit la publication de l'*Histoire de Henri, duc de Rohan, pair de France* (1666), dont il n'a écrit que l'épître dédicatoire.

FAUVETTE (*fô-vèt'*) n. f. Nom sous lequel on entend, d'une façon générale, la plupart des passereaux dentirostres de la famille des sylviidés, et plus particulièrement ceux appartenant au genre *sylvia*.

— Fig. et fam. Chanteuse agréable. ‖ *Avoir un gosier de fauvette*, Chanter agréablement.

— ENCYCL. Les *fauvettes* sont de petits oiseaux chanteurs, ordinairement gris ou verdâtres, parfois variés de brun, dont les nombreuses espèces sont répandues dans les régions tempérées. Vivant dans les taillis, dans les jardins, elles se nourrissent surtout d'insectes. Les plus communes sont la fauvette à tête noire (*sylvia atricapilla*) et la fauvette des jardins (*sylvia hortensis*). Les fauvettes habillardes appartiennent au genre *curruca*, les fauvettes des buissons, des roseaux, sont des calamodytes, calamoherpes, comme les rousserolles, etc.

Fauvette à tête noire.

Fauvette du Temple (LA), opérette en trois actes, paroles de Paul Burani et Humbert, musique de André Messager (Folies-Dramatiques, 1885). La fauvette du Temple, c'est une jeune fleuriste, que les habitants du quartier ont ainsi surnommée à cause de sa jolie voix, et dont on nous raconte les aventures étranges, ainsi que celles de son fiancé, Pierre, que la conscription envoie en Algérie avec son ami Joseph, devenu le clairon des zouaves. Car la pièce est une vraie pièce militaire, à qui il ne faut pas demander le sens commun, mais qui est gaie, amusante et bon enfant. Il va sans dire que Pierre et Joseph, de retour en France, épousent leurs amoureuses, Zélie et Thérèse, la gentille fauvette. La musique a de la verve, de l'entrain et une certaine grâce piquante.

FAUVILLE, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arr. et à 13 kilom. d'Yvetot; 1.322 hab. Commerce de céréales et de chevaux. Ce village est renommé pour la quantité de routes qui s'y croisent, d'où le dicton : *On y entre comme à Fauville*. Eglise romane. — Le canton a 18 comm. et 9.170 hab.

FAUVRADE (*fô*) n. f. Enceinte formée près de la côte avec des filets, et dans laquelle on met les thons pêchés.

FAUX (*fô* — du lat. *falx*, même sens) n. f. Instrument agricole servant à couper l'herbe, les céréales, etc. V. la partie encycl.

— Poétiq. L'un des attributs du Temps et de la Mort :

Sur les ruines de Palmyre,
Saturne a promené sa *faux*.
LEBRUN.

— Anat. Nom donné à certains replis membraneux qui ont la forme d'une faux. ‖ *Faux du cerveau*, Grand repli de la dure-mère qui s'étend d'une extrémité à l'autre du crâne, sur la ligne médiane. ‖ *Faux du cervelet*, Lame triangulaire de la dure-mère, qui se termine au trou occipital. ‖ *Grande faux du péritoine, Faux de la veine ombilicale*, Repli du péritoine qui est soutenu par la veine ombilicale, et qui s'étend du nombril à la face intérieure du foie. ‖ *Petite faux du péritoine*, Ligament du foie et repli du péritoine, soulevé par les artères ombilicales.

— Armur. *Canon en fer de faux*. S'est dit d'un canon de fusil tordu, dans la composition duquel entrait de vieux fer. (L'expression a été abusivement étendue aux canons à rubans en fer et acier.)

— Art milit. *Faux de guerre*, Arme d'hast composée d'une lame de faux montée au bout d'une longue hampe, et qui ne diffère de la faux des agriculteurs qu'en ce que la hampe se trouve dans le prolongement de la lame.

— Blas. Meuble de l'écu, figurant une faux de moissonneur.

— Pêch. Poisson en plomb coulé autour de la tige de l'hameçon, dont la partie recourbée reste libre. ‖ Espèce de filet monté sur deux quenouilles ou petites perches.

— Sc. occ. V. la partie encycl.

— Techn. Dans les papeteries, Instrument au moyen duquel on partage les chiffons en petits fragments. (On dit aussi DÉROMPOIR.) Sorte de couteau de tanneur à deux manches.

— Zool. Nom vulgaire de l'*alopias vulpes*. V. ALOPIAS.)

— ENCYCL. Agric. La *faux simple* se compose d'une grande lame d'acier large de 6 à 7 centimètres, courbée légèrement, tranchante sur un de ses bords, et fixée au bout d'un long manche. Ce manche est droit ou courbé, et l'instrument porte alors le nom de *faux normande* ou de *faux suisse*. L'extrémité postérieure de ce manche est munie quelquefois d'une béquille que le faucheur tient de la main gauche, tandis qu'il saisit de la main droite une poignée placée sur le manche. La *faux à râteau*, qu'on emploie de préférence pour la coupe des avoines, se distingue de la précédente en ce qu'elle est munie, un peu au-dessus de la lame, d'une sorte de râteau, dont les dents sont figurées par trois ou quatre baguettes de bois, étagées dans le même plan, mais dirigées parallèlement à la lame. La *faux à ployon* est une simplification de la faux à râteau : on en fait usage dans la coupe des blés. Dans tous les cas, le râteau ou le ployon sont destinés à soutenir les tiges des céréales lorsqu'elles viennent d'être fauchées, de telle manière qu'on puisse les coucher en ordre sur le sol.

Afin que le tranchant de la faux agisse obliquement en sciant les tiges, la lame de l'instrument doit être dirigée de façon que la pointe soit, par rapport au manche, à 5 centimètres environ plus bas que le talon. Plus la lame se rapproche de la perpendiculaire, relativement à la

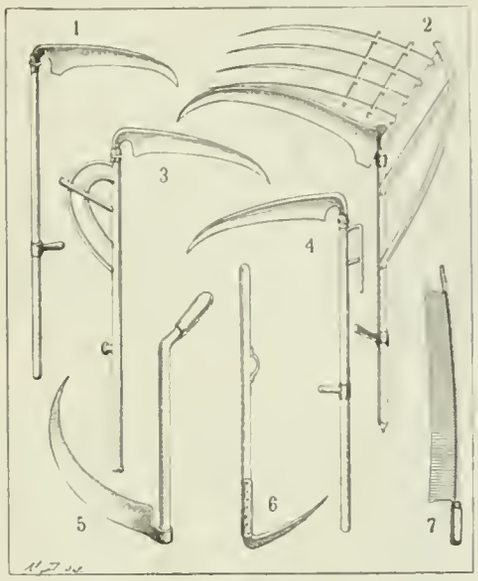

Faux : 1. Champenoise; 2. Armée ou fauchon; 3. A ployon; 4. Picarde; 5. Flamande ou sape; 6. Crochet de la faux flamande; 7. De corroyeur.

monture, plus le fauchage exige de force. Une lame plate nécessite aussi une plus grande dépense de force qu'une lame un peu convexe. Pour les luzernes et les gros foins, la faux doit être courte, tandis qu'elle doit être large et bien aplatie pour l'herbe fine d'une pelouse. Enfin, à longueur égale, une faux légère doit être préférée à une faux lourde.

— Archéol. L'usage des lames de *faux*, à la guerre, est très ancien. Les Assyriens semblent avoir été les premiers à se servir de chars dont les roues avaient leurs jantes hérissées de faux. La faux de guerre diffère essentiellement du fauchart par la direction de son tranchant, qui est toujours concave. Cette arme d'hast, en usage au moyen âge parmi les gens de pied, servait à trancher les jarrets des chevaux; on ne semble pas l'avoir employée plus tard que le XVe siècle; cependant, en Allemagne, pendant la guerre des paysans, au commencement du XVIe s., on avait interdit aux forgerons, sous peine de mort, de transformer les faux en armes. Il existe à l'arsenal de Vienne, en Autriche, des faux de guerre dont le fer seul mesure 5 pieds de long. Un type de faux de guerre demeura en usage jusqu'au XVIIe siècle : c'était un couteau de brèche à grand fer, dont on se servait pour repousser les assauts.

Faux de guerre.

— Sc. occ. La *faux* est, en magie, le symbole du treizième arcane sacré. Elle est l'emblème, non de la mort, mais de la transformation de l'homme, c'est-à-dire de son passage à la vie future par la mort naturelle. La faux est, avec le sablier, un des attributs de Saturne, qui personnifie le Temps; et les astrologues en ont conservé la forme dans l'hiéroglyphe de la planète Saturne, qui a une si importante influence dans l'horoscope. ♄ représente, en effet, une faux surmontée d'une croix, emblème de l'infini.

FAUX, FAUSSE (*fô, fôss* — du lat. *falsus*, même sens) adj. Contraire à la vérité : FAUX *bruit*. *Un* FAUX *serment*. ‖ Contraire à la réalité : *Il n'y a pas de système* FAUX *qui n'ait son côté vrai*. (A. Fée.)

— Qui est faussé, perverti, dépourvu de rectitude : *Esprit, Jugement* FAUX. ‖ Qui manque de justesse : *Voix* FAUSSE. *Un accompagnement* FAUX. *Avoir l'oreille* FAUSSE.

— Dont la mesure, les dimensions ne sont pas exactes : *De* FAUX *poids*. *Un vers* FAUX.

— Contraire au but proposé, aux prévisions : *Prendre de* FAUSSES *mesures*. *Concevoir de* FAUSSES *espérances*.

— Qui imite, qui a une ressemblance trompeuse avec quelque chose : FAUSSES *dents*. FAUX *chereux*. *Du* FAUX *diamant*. FAUSSE *gloire*. FAUSSE *science*. ‖ Qui n'a d'une chose que l'apparence : FAUSSE *fenêtre*.

— Qui ne dit pas la vérité; qui est hypocrite; qui affecte des sentiments contraires à ses sentiments réels : *Personne* FAUSSE. FAUX *témoin*. *Hommes et femmes, presque tous les humains sont* FAUX. ‖ Simulé : *Distraire l'ennemi par une* FAUSSE *attaque*. ‖ Equivoque : *Aux* FAUSSES *situations, tout devient péril*. (Lamart.)

— REM. L'adjectif *faux, fausse*, se joint à un grand nombre de substantifs; on trouvera au mot principal celles de ces locutions qui ne figurent pas ici.

— Pop. *Fausse couche*, Avorton, individu sans énergie. ‖ Perte séminale involontaire.

— Arachn. *Faux scorpion*, Nom donné au genre chélifère et à une famille d'arachnides trachéennes.

— Arboric. *Fausse coupe*, Branche coupée trop en bec de flûte, forme qui empêche le recouvrement de la plaie par l'écorce, et cause presque toujours l'avortement du bouton placé au-dessous, et quelquefois la mort de la branche. ‖ *Faux bois*, Branches menues qui ne peuvent ni servir d'ornement ni donner des fruits.

— Archit. *Fausse alette*, Pied-droit en arrière-corps, qui porte une arcade ou une plate-bande. ‖ *Faux attique*, Amortissement sans fenêtre, ayant à peu près les proportions d'un attique, dont on couronne un grand ordre d'architecture. ‖ *Fausse aire*, Matériaux grossiers avec lesquels on remplit l'intervalle entre les solives qui portent l'aire. ‖ *Fausse arcade*, Renfoncement cintré. ‖ *Faux plancher, Faux plafond*, Plafond fait au-dessous du plafond principal, pour diminuer la hauteur d'un appartement. ‖ *Faux comble*, Partie supérieure d'un comble brisé. ‖ *Faux chevêtre*, Pièce de bois plus faible que le chevêtre. ‖ *Faux limon*, Pièce de charpente destinée à recevoir les bouts des marches dans les escaliers en pans de bois. ‖ *Fausse coupe*, Coupe qui n'est pas perpendiculaire aux surfaces auxquelles elle aboutit; assemblage qui n'est ni à l'équerre ni à l'onglet; coupe à contresens.

— Arithm. *Règle de fausse position*, Méthode de solution des problèmes consistant à faire sur la valeur de l'inconnue des hypothèses successives dont on vérifie la fausseté, et à supposer ensuite que la différence entre le nombre essayé et le nombre cherché est proportionnelle à l'écart présenté par deux résultats qui devraient être égaux d'après les conditions du problème.

— Art vétér. *Faux nez, Faux museau*, Syn. de BOUQUET. ‖ *Faux quartier*, Partie irrégulière dans le sabot du cheval.

— Bot. *Faux acacia*, Nom vulgaire du robinier commun. ‖ *Faux acore* ou *Faux iris*, Nom vulgaire de l'iris des marais. ‖ *Faux amome*, Nom vulgaire du groseillier cassis. ‖ *Faux apain*, Nom vulgaire de la bignonie crucigère. ‖ *Faux asphodèle*, Nom des liliacées du genre anthéric. ‖ *Faux aubier*, Second aubier, qui se trouve accidentellement séparé de l'aubier ordinaire par une couche de bon bois. ‖ *Faux bois de camphre*, Nom vulgaire de la camphrée du Cap. ‖ *Fausse branc-ursine*, Nom vulgaire de la berce. ‖ *Faux brésillet*, Nom vulgaire de la cumocladie. ‖ *Faux café*, Fruit du caféier sauvage. ‖ *Faux calament*, Nom vulgaire de l'iris des marais. ‖ *Faux chamarras*, Germandrée des bois. ‖ *Faux chouan*, Graine du myagre oriental. ‖ *Faux ciste*, Plante de la famille des tuneres, la tuorère à fleur de ciste. ‖ *Faux cumin*, Graine de nielle romaine. ‖ *Faux cytise*, Nom vulgaire de l'anthyllide barbe-de-Jupiter. ‖ *Fausse digitale*, Dracocéphale de la Virginie. ‖ *Faux ellébore* ou *hellébore*, Nom donné aux diverses espèces d'ellebore, autres que l'ellebore oriental. ‖ *Fausse cloison*, Cloison qui n'est pas formée par un prolongement de l'endocarpe ou un repli du péricarpe. ‖ *Fausse étamine*, Etamine réduite au filet.

— Comm. *Faux emploi*, Emploi d'une somme portée à tort en dépense.

— Dr. Altéré, falsifié, supposé : *Un acte* FAUX. *Un titre* FAUX. *Une signature* FAUSSE. FAUSSE *monnaie*.

— Entom. *Fausses ailes*. V. CUILLERONS. ‖ *Faux bombyx*, Tribu de lépidoptères nocturnes, renfermant des genres qui ressemblent plus ou moins aux bombyx, tels que les arcties, les callimorphes, les lithosies et quelques tinéites ou teignes. ‖ *Faux écusson*, Petit espace carré que présente, chez quelques insectes diptères, le milieu du métathorax. ‖ *Faux puceron*, Nom vulgaire de quelques insectes du genre psylle.

— Féod. *Faux aveu*, Déclaration d'un vassal qui se prétendait d'un seigneur autre que le sien.

— Fortif. *Fausse braie*, Seconde enceinte extérieure d'un corps de place, et dont le terre-plein était au niveau du chemin couvert.

— Jeux. *Fausse queue*. Au billard, Coup de queue qui porte à faux et qui glisse sur la bille. ‖ *Fausses cartes*. V. CARTE.

— Littér. et b.-arts. Qui n'est pas naturel, qui contraste avec la réalité ou avec le vrai artistique : *Des tons* FAUX. *Un style* FAUX.

— Mar. Se dit de certaines manœuvres ou pièces de bois destinées à en renforcer d'autres du même nom : FAUSSE *amure*. FAUSSE *balancine*. FAUSSE *carque*. FAUSSE *carlingue*. ‖ *Fausse batterie*, Mantelets de sabords pour simuler une batterie. ‖ *Faux point*, Ralingue de renfort du point. ‖ *A faux frais*, Syn. de PAOVISOIRE : *Amarrage* A FAUX FRAIS.

— Méd. *Faux croup*. V. LARYNGITE STRIDULEUSE. *Fausse variole*, Varicelle. ‖ *Fausse couche*. V. AVORTEMENT.

— Minér. *Faux albâtre*, Albâtre gypseux. ‖ *Fausse améthyste*, Spathfluor cubique, de couleur violette. ‖ *Fausse chrysolite*, Quartz hyalin de couleur jaune verdâtre. ‖ *Faux lapis*, Email bleu qu'on tire du cobalt. ‖ *Faux diamant*, Zircon limpide, nommé aussi JARGON. ‖ *Fausse malachite*, Jaspe vert clair de Sibérie. ‖ *Faux prase*, Sorte de quartz verdâtre.

— Mod. *Faux cul*, Nom donné anciennement à la pièce du vêtement des dames, que, depuis, l'on a appelée *tournure*, etc. (V. TOURNURE.) ‖ On disait aussi CUL.

— Moll. *Fausse aile-de-papillon*, Nom d'une espèce de cône.

— Musiq. *Fausse corde*, Corde qui n'est pas montée au ton. ‖ *Corde fausse*, Corde qui manque essentiellement de justesse, qui ne peut fournir le son qu'elle est appelée à donner. ‖ *Note fausse*, Note juste en elle même, mais émise hors de son lieu. ‖ *Fausse note*, Note qui manque essentiellement de justesse. ‖ *Fausse relation*, Succession, dans deux parties différentes, de deux notes placées à la distance d'un demi-ton chromatique, comme ci-contre.

(Ce procédé est absolument interdit, pour deux raisons : la première, c'est qu'il est d'une dureté intolérable à l'oreille, et produit à l'audition une sensation pénible et extrêmement désagréable; la seconde, c'est qu'il est pour les chanteurs, et particulièrement pour ceux qui ont l'oreille juste et exercée, d'une exécution extrêmement difficile.) ‖ *Fausse relation harmonique*, Relation entre deux cordes qui font, à un ton d'intervalle, le rapport qui existe entre le dièse de l'inférieure et le bémol de la supérieure. ‖ *Fausse relation de tritan*, Nom que les anciens contrepointistes donnaient au rapport du *si* au *fa*, dans l'enchaînement de l'accord de la sous-dominante à celui de la dominante.

— Techn. *Faux entrait*, Pièce de bois posée et assemblée horizontalement dans un comble ayant pour objet soit de maintenir l'écartement des arbalétriers, lorsque le comble est à deux égouts de grande hauteur, soit de recevoir les solives d'un faux plancher dans un comble à la Mansard. ‖ *Fausse coupe*, Pièce d'étoffe restant d'une grande pièce et insuffisante pour faire un vêtement donné. — Assemblage à tenon et à mortaise, dans lequel la pièce de bois qui porte la mortaise est délardée ou éversée par rapport à l'autre pièce portant le tenon. ‖ *Faux corps*. En T. de tiss., Réunion de maillons dont les mailles

[illegible] à une tringle immobile, placée à environ 0m,20 [illegible] et sur le derrière, afin de dégager les tonnes. ‖ *Faux coup*. Nom donné par les tisseurs à tout frappement irrégulier du cylindre contre la planchette d'arrêt, à toute dent laissée dans une fausse levée. ‖ *Faux bouton*, Outil de galochier, destiné à produire sur le cuir la forme d'un bouton simulé. ‖ *Fausse boutonnière*, Outil de gaucher, servant à imprimer sur le cuir l'empreinte d'une boutonnière teinte.

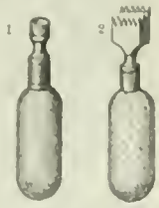

1. Faux bouton ; 2. Fausse boutonnière.

— Vénér. *Faux arrêt*, Arrêt que fait le chien à des endroits où peu de temps auparavant se cachait ou se tenait le gibier.

— s. m. Ce qui est faux, fausseté, erreur : *Être dans le* FAUX. *Tout* FAUX *est horrible*. (P. Adam.) ‖ *Plaider ou Prêcher le faux pour savoir le vrai*, Dire ce qu'on sait être faux pour amener quelqu'un à avouer ou à trahir ce qui est vrai.

— Comm. Imitation en matière commune de matières précieuses : *Parure en* FAUX. Cuivre en fil ou en lame non doré, mais seulement mis en couleur. *Frange, Galon en* FAUX.

— Dr. Altération, imitation d'un acte, d'une pièce, d'une signature : FAUX *en écritures publiques, en écritures privées*. ‖ *Faux incident*, Action en faux intentée dans le cours d'une procédure. ‖ *Faux principal*, Imputation de faux faite non incidemment. ‖ *S'inscrire en faux*, Attaquer une pièce comme fausse. — Dans le langage ordinaire, Déclarer qu'une chose est fausse, la nier.

— Loc. adv. *A faux*, Sans raison, à tort : *Accuser quelqu'un à* FAUX. ‖ *Porter à faux*. Se dit des pièces qui ne portent pas bien, qui ne sont pas bien d'aplomb sur leur point d'appui. — Fig. Manquer le but : *Le sacrifice qui* PORTE À FAUX *est encore le sacrifice*. (V. Hugo.)

— Substantiv. *Porte à faux*, Disposition de certains objets qui semblent porter à faux ou n'être pas soutenus : *Théâtre dont les premières loges sont en* PORTE À FAUX.

— Adverbialem. D'une manière fausse, dépourvue de justesse : *Jouer, Chanter* FAUX.

— Milit. *Fausse botte*, Nom donné à la garniture en cuir qui forme la partie inférieure du pantalon, dit « basane », dont se servent les soldats des troupes à cheval. ‖ *Fausse balle*, Balle en carton mince ou en celluloïd qui complète la cartouche de tir à blanc et lui donne la forme et les dimensions nécessaires.

— Gramm. *Faux* change quelquefois de signification, selon qu'il est placé avant ou après certains substantifs : par ex., en musique, *un faux accord* ne doit pas être confondu avec un *accord faux*.

— ANTON. **Exact, historique, fidèle, loyal, positif, réel, sérieux, sincère, véritable, vrai, certain, authentique, avéré, constant, évident, incontestable, incontesté, indubitable, irrécusable, irréfragable, manifeste, notoire, officiel, patent, visible.**

— ENCYCL. Dr. En général, le *faux* consiste dans une manœuvre, un procédé employés par un individu pour en tromper un autre, c'est-à-dire, en somme, dans un mensonge. A ce point de vue d'abstraite généralité, le faux peut être commis *par paroles* (au cas de faux témoignage ou de faux serment), *par actions* (par exemple, au cas de fabrication de fausse monnaie ou de contrefaçon des sceaux de l'Etat), enfin *par écrits*.

C'est le faux en écritures qui est le faux proprement dit, et c'est lui que l'on désigne communément quand on emploie seul, sans autre qualification, le mot « faux ».

Le faux en écritures constitue un crime prévu et puni par les articles 145 et suivants du Code pénal. Il peut être juridiquement défini « une altération de la vérité, commise dans un écrit, avec intention et possibilité de nuire à autrui ». Le faux prend le nom de *faux en écritures authentiques, faux en écritures de commerce*, ou *faux en écritures privées*, suivant la nature de l'écrit qui a été falsifié.

Dans tous les cas, le faux est, quant à ses caractères et à son mode de perpétration, *matériel* ou *intellectuel* : le faux est dit matériel, lorsqu'il s'exécute par altération matérielle et graphique de l'acte (par exemple, au cas de grattages ou de surcharges) ; — il est dit intellectuel (ou encore substantiel), quand il altère simplement la substance immatérielle et juridique de l'acte, c'est-à-dire son sens et sa portée, ses dispositions constitutives (par exemple au cas où, dans un testament qu'il reçoit, un notaire inscrit comme légataire Pierre au lieu de Paul).

Le Code pénal incrimine non seulement le faux lui-même, mais aussi l'usage fait sciemment de la pièce fausse (art. 148 et 151).

Faux incident; inscription de faux. Le faux peut donner lieu à deux actions : l'une criminelle, poursuivie par le ministère public ; l'autre civile. L'action civile, se présentant, le plus souvent, incidemment à un autre procès, s'appelle *faux incident* ou *faux incident civil*, tandis que l'action criminelle étant généralement principale, a reçu le nom de *faux principal*.

Dans l'usage, la procédure du faux incident est qualifiée du nom d'*inscription de faux*, parce que la partie qui attaque l'acte doit, tout d'abord, faire au greffe la déclaration qu'elle s'inscrit en faux contre cet acte.

La procédure à suivre au cas de faux incident ou d'inscription de faux est longue et compliquée ; elle est réglée par les articles 214 à 251 (C. proc. civ.). Le demandeur en faux qui succombe est condamné à une amende de 300 fr. au moins et à tels dommages-intérêts qu'il appartient.

— Algèbr. *Règle de fausse position*. La règle de fausse position n'est autre chose que la théorie de la méthode élémentaire d'interpolation. Elle consiste à substituer toujours, mais dans certaines mesures, et avec certaines précautions, la loi de proportionnalité à toutes les autres.

Cette méthode, imaginée antérieurement à l'invention de l'algèbre, fournit exactement les solutions des questions qui dépendent des équations du premier degré ; elle ne donnerait que dans des cas particuliers les solutions exactes de questions dépendant d'équations de degrés supérieurs ; mais elle peut toujours les fournir avec une approximation pour ainsi dire aussi grande qu'on le veut.

Supposons que la question ne comporte qu'une seule inconnue : on attribuera une première valeur arbitraire à cette inconnue, et on soumettra cette valeur aux épreuves indiquées dans l'énoncé, afin de voir si elle remplit les conditions voulues. En général, elle ne satisfera pas à ces conditions : les deux choses qui devraient être égales, d'après l'énoncé, ne le seront pas ; il s'en manquera plus ou moins. Mais, selon que la différence sera grande ou petite, on pourra déjà en conclure que la valeur arbitrairement attribuée à l'inconnue est beaucoup ou peu éloignée de sa valeur vraie.

Quoi qu'il en soit, on supposera une autre valeur à l'inconnue, plus grande ou plus petite, et on fera la substitution ; si le sens de l'inégalité est resté le même, suivant que la différence sera devenue moindre ou plus grande, on pourra en induire que l'on a marché vers la vraie valeur de l'inconnue, ou qu'on s'en est éloigné ; si le sens de l'inégalité s'est renversé, on en conclura qu'on a dépassé le but.

Quoi qu'il en soit, si l'on suppose, comme première approximation, que la loi qui régit le phénomène en question soit telle que le chemin fait vers l'égalité, estimé par la différence des différences des deux choses qui doivent être égales, varie proportionnellement à la différence des valeurs attribuées à l'inconnue, cette loi fournira une première valeur approchée de l'inconnue, valeur qui sera d'ailleurs la vraie, si la loi supposée est exacte.

En supposant que m et n soient les deux valeurs attribuées successivement à l'inconnue, que d et d' soient les différences correspondantes que présentent les deux membres de l'équation, la valeur de l'inconnue sera

$$m + (n - m)\frac{d}{d - d'}.$$

Fausse Agnès (LA) ou *le Poète campagnard*, comédie en trois actes et en prose, de Destouches, imprimée en 1736, représentée en 1759 à la Comédie-Française, cinq ans après la mort de l'auteur. — M. Des Mazures, « le plus bel esprit du Poitou », d'ailleurs crédule et sot, recherche en mariage Angélique de Vieuxbois, qui lui préfère le jeune et beau gentilhomme Léandre. Pour échapper à son prétendant, Angélique fait la niaise, la « fausse Agnès », et manœuvre si bien qu'elle finit par dégoûter M. Des Mazures et par épouser celui qu'elle aime. Les types du baron et de la baronne de Vieuxbois sont assez plaisants. La pièce est sans grande poésie, mais fine et amusante.

Fausse Ambassade (DISCOURS SUR LA), Un des plus célèbres discours de Démosthène, prononcé à Athènes en 343 av. J.-C. — Eschine et Démosthène avaient fait partie des ambassades qui, en 346, avaient été chargées de négocier la paix avec Philippe de Macédoine. Dès l'année suivante, d'abord par l'organe de Timarque, puis directement, Démosthène entreprit de démontrer que son adversaire avait compromis les intérêts d'Athènes par sa vénalité. Dans son discours, il rappelle d'abord quels sont les devoirs d'un ambassadeur ; il prouve ensuite qu'Eschine a manqué à tous ces devoirs ; enfin, il engage les Athéniens à ne pas ménager les traîtres. Eschine se défendit habilement, par un discours *Sur l'ambassade*, qui nous est également parvenu, et il fut absous à trente voix de majorité.

Fausse Magie (LA), opéra-comique en deux actes et en vers, paroles de Marmontel, musique de Grétry, représenté à la Comédie-Italienne le 1er février 1775. — Malgré la musique de Grétry, qui est exquise, l'ouvrage fut hué à la première représentation. Les auteurs le remanièrent. Le succès, alors, finit par s'établir d'une façon solide, et *la Fausse Magie* se maintint durant de longues années au répertoire. Parmi les morceaux les plus remarquables, citons : le duo des vieillards : *Quoi ! c'est vous qu'elle préfère ?* ; celui de Dalin et de la même Lucette : *Quoi, ce vieux coq !* ; le trio excellent : *Vous auriez affaire à moi* ; l'air de Lucette : *Comme un éclair* ; etc.

Fausses bonnes Femmes (LES), comédie en cinq actes, en prose, par Th. Barrière et Capendu, représentée au Vaudeville le 8 janvier 1858. — Mme du Tremblay, jeune veuve, qui s'est promis d'épouser Georges de Réthel, emploie tous ses artifices à compromettre Blanche de Noyant, veuve et jeune comme elle, dont Georges veut faire sa femme. Elle y parvient ; mais, honteuse de sa perfidie, elle renonce à recueillir le fruit de ses intrigues et se charge de réhabiliter elle-même Blanche, que Georges reconnaîtra digne de son amour. Les personnages secondaires ne sont pas moins intéressants que les principaux. La pièce fait pendant aux *Faux Bonshommes*. Elle a eu beaucoup moins de succès.

Fausses Confidences (LES), comédie en trois actes et en prose, de Marivaux, représentée en 1737 au Théâtre-Italien. — Dorante, jeune homme bien né, mais sans fortune, se fait agréer en qualité d'intendant par Araminte, jeune et riche veuve. Grâce à son tact, à sa discrétion, à l'artifice de son valet Dubois, Dorante gagne la confiance, puis l'estime, enfin l'amour de sa maîtresse, qui en arrive à épouser, le soir, celui qu'elle a vu pour la première fois le matin. Araminte, naïve et coquette, tendre et enjouée, si pleine de bon sens spirituel et d'indulgente expérience, est peut-être la plus charmante création de Marivaux. A ses côtés, Mme Argante est un type excellent de mère ridicule et vaine, entêtée de grandeur, de même que M. Remi, l'oncle de Dorante, personnifie l'étroitesse et la vulgarité de l'esprit bourgeois. L'action de la comédie consiste, comme à l'ordinaire, dans une méprise, une surprise et une savante stratégie de regards, de réticences et de sous-entendus qui aboutissent au triomphe de l'amour. On y trouve, porté à la perfection, ce dialogue psychologique ou, comme on disait alors, métaphysique, auquel excellait Marivaux.

Faux Bonshommes (LES), comédie en quatre actes, en prose, par Th. Barrière et Capendu (Vaudeville, 1856). — Edgar et Octave, deux rapins sympathiques, aiment, l'un Eugénie, l'autre Emmeline, filles d'un bourgeois enrichi, M. Péponet. Et il n'importe guère de savoir par quelle série d'incidents la pièce aboutit à un double mariage. Ce qui fait ici l'intérêt de la pièce, c'est la peinture des « faux bonshommes ». Mais les « faux bonshommes » figurent des types vrais et d'autant plus caractéristiques, qu'on les a faits tout d'une pièce. C'est Péponet, le parvenu, vaniteux, sot, positif comme un chiffre ; ce sont Dufouré, le petit rentier cuirassé d'égoïsme, et sa femme, odieuse et doucereuse bourgeoise ; c'est Bassecourt, dont les phrases commencent par la louange et finissent invariablement par la calomnie, tous dissimulant sous d'honnêtes dehors leur égoïsme, leur cupidité, leur sécheresse de cœur. Cette pièce, malgré sa composition trop lâche et le manque de souplesse, de complexité, de profondeur dans la peinture des personnages, est une des comédies les plus fortes de l'époque. Elle a pourtant beaucoup vieilli. Le principal défaut en est dans l'étroitesse de l'observation, qui manque au plus haut point de « désintéressement », en quelque sorte d'objectivité, et qui, d'un bout à l'autre, décèle le parti pris.

Faux Menages (LES), drame en quatre actes, en vers, d'Edonard Pailleron, représenté pour la première fois à la Comédie-Française, le 7 janvier 1869. — A force d'instances auprès de sa mère, le jeune Armand finit par obtenir de se marier selon son cœur. Celle qu'il aime, et avec laquelle il vit en faux ménage, est une personne nommée Esther, irréprochable de conduite et méritant, à plus d'un titre, l'oubli d'un passé équivoque. La mère du jeune homme a donc consenti, lorsqu'un obstacle, aussi grave qu'imprévu, vient paralyser son bon vouloir. Dans la maison des deux jeunes gens, réside un second faux ménage dont l'homme, quoique profondément déchu, garde un reste d'éducation. Connu sous le seul nom de M. Ernest, c'est lui qui, s'arrogeant un droit subit, s'oppose au mariage d'Armand. Le jeune homme va le chasser, lorsque sa mère le retient en courbant la tête. Ce M. Ernest est, en réalité, le comte de Ryom. Marié autrefois, mais adonné au vice, il a dès longtemps quitté son ménage régulier pour s'en créer un faux : Mme Armand est sa femme légitime, le jeune Armand est son fils, et il veut empêcher ce fils de faire un pas de plus dans la voie dangereuse où il s'est engagé. Avec une générosité de principes qu'on serait loin d'attendre de son indigence morale, de Ryom expose à son fils les dangers de l'union qu'il veut contracter ; les luttes qu'elle entraînerait. Malgré le sombre avenir, son fils veut épouser Esther, et c'est elle qui, maintenant, refuse le mari pour sauver l'amant. Cette œuvre, d'une brillante facture, d'une morale sévère, semble être une protestation contre la réhabilitation trop facile du théâtre contemporain.

FAUX-BOURDON n. m. Chant d'église, à plusieurs parties. ‖ Pl. *Des* FAUX-BOURDONS.

— ENCYCL. Le *faux-bourdon* n'est autre chose qu'un contrepoint à trois ou quatre parties sur le plain-chant, notes contre notes, qui est surtout en usage, aux grandes fêtes de l'Eglise, en France et en Italie. On croit que son origine remonte au XIVe ou au commencement du XVe siècle. Il était alors à trois voix et consistait simplement en une série d'accords qui se succédaient par un mouvement semblable au-dessus du plain-chant (ténor) sur lequel était basée cette harmonie, assez barbare par le fait de la suite de quartes qu'elle engendrait ; à la conclusion seulement, la voix supérieure passait de la sixte à l'octave, l'accord finissant par une simple tierce. Exemple :

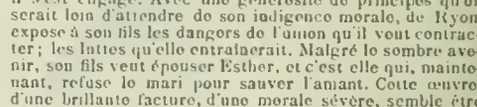

Après cette première espèce de faux-bourdon, on en vit paraître une autre, consistant en une composition régulière, sans rythme déterminé quant à l'exécution, à quatre voix, notes contre notes, toujours consonantes, avec quelques ligatures à l'endroit de la cadence, selon les règles ordinaires de l'harmonie, avec le plain-chant à l'une des quatre parties. Admis dans la chapelle pontificale conjointement avec le premier, ce faux-bourdon fut reçu dans les autres chapelles, surtout en Italie, et s'y maintint, en dépit d'une troisième espèce, qui s'exécutait par une seule voix accompagnée de l'orgue, et dont l'existence fut courte.

FAUX-DU-CORPS n. m. Partie où le corps s'amincit entre la poitrine et les hanches.

FAUX-FUYANT (altérat. de *fors-fuyant* ; de *fors*, et *fuir*) n. m. Petit chemin écarté, par où l'on peut s'en aller sans être aperçu ; petit sentier dans les bois pour les gens de pied. ‖ Pl. *Des* FAUX-FUYANTS.

— Fig. Echappatoire, moyen indirect de se tirer d'embarras.

FAUX-MARCHER (pour *formarcher* ; de *fors*, et *marcher*) n. m. Vénér. Se dit de l'allure de la biche qui biaise en marchant, et de celle du cerf après qu'il a mis bas son bois. ‖ Pl. *Des* FAUX-MARCHER.

FAUX-SAUNAGE, FAUX-SAUNIER n. m. (Bien que l'Académie écrive ces mots avec un trait d'union, nous croyons qu'il vaut mieux leur appliquer la règle générale.) V. SAUNAGE, SAUNIER.

FAUX-VISAGE n. m. Masque complet, de carton peint ou recouvert d'étoffe, et que l'on portait soit pour sortir, soit la nuit pour abriter la face recouverte de pommade ou de fard. (Cette expression, qui apparaît au XIVe s., demeure en usage jusqu'au XVIe.)

FAUX-LA-MONTAGNE, comm. de la Creuse, arrond. et à 39 kilom. d'Aubusson, au-dessus du la Feuillade, affluent de la Vienne ; 1.835 hab.

FAVARA, ville du royaume d'Italie (île de Sicile (prov. de Girgenti)), non loin de la mer ; 16.000 hab. Mines de soufre.

FAVARD DE LANGLADE (Guillaume-Jean, baron), jurisconsulte et homme politique français, né à Saint-Florent (Puy-de-Dôme) en 1762, mort en 1831. Avocat, il devint membre du conseil des Cinq-Cents, du Tribunat, du Corps législatif, de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, de celle des députés sous la Restauration, conseiller d'Etat en 1817, et enfin, en 1828, président de la chambre des requêtes à la Cour de cassation, dont il était membre depuis 1809. Il prit une part active à la rédaction des Codes civil, de commerce et de procédure. On lui doit : *Code civil des Français, suivi de l'exposé des motifs sur chaque loi*, et *Conférence du Code civil avec la discussion particulière du conseil d'Etat et du Tribunat* (an XIII, 1805). Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Répertoire de la législation du notariat* (1807) ; *Code de procédure, suivi des motifs* (1808) ; *Code d'instruction criminelle, avec l'exposé des motifs* (1809) ; *Code pénal, suivi de l'exposé des motifs* (1810) ; *Manuel pour l'ouverture et le partage des successions* (1811) ; *Répertoire de la nouvelle législation civile, commerciale et administrative* (1823-1824) ; etc.

FAVARGER (René), pianiste et compositeur français, né vers 1815, mort à Etretat en 1868. Il a publié un assez

grand nombre de morceaux de genre pour le piano, dont plusieurs, entre autres, *le Boléro, Ella*, rêverie; *Sérénade espagnole, la Fuite*, etc., obtinrent de véritables succès, en France, en Allemagne et surtout en Angleterre, où il avait fini par se fixer.

FAVARO Veneto, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]); 2.200 hab.

FAVART (*var'*) n. m. Au moyen âge, Nom générique de toutes les armes d'hast à fer large et plat, que battaient les favres.

FAVART (Charles-Simon), auteur dramatique français, né à Paris en 1710, mort à Belleville en 1792. Il a joui, pendant un demi-siècle, d'une vogue immense, et s'est vu louer tour à tour par Voltaire et Fréron. Les directeurs de théâtre, les grands seigneurs, les fermiers généraux se disputaient ses pièces. Il a porté à l'apogée le vaudeville dramatique, et a créé la comédie musicale. Sa carrière nous est connue par le menu, grâce à ses mémoires et à sa correspondance. Fils d'un pâtissier, et pâtissier lui-même, il commença de travailler pour le théâtre de la Foire en 1732; mais c'est de 1740 à 1763 environ qu'il composa ses meilleures comédies, ses vaudevilles à ariettes, et qu'il créa vraiment l'opéra-comique. On peut citer de lui : *la Chercheuse d'esprit, les Trois sultanes, Anette et Lubin, la Fée Urgèle, l'Anglais à Bordeaux*, etc. Entre temps, il avait épousé la gracieuse actrice Marie Duronceray, dirigé le théâtre de Maurice de Saxe, à l'armée des Flandres, puis s'était exilé à Strasbourg, afin d'esquiver une lettre de cachet. Protégé de Mme de Pompadour, il devint le fournisseur habituel du théâtre des Cabinets; puis il prit la direction du théâtre de l'Opéra-Comique; et enfin, en 1781, il donna son nom au théâtre construit pour les comédiens italiens, sur l'emplacement de l'hôtel du Choiseul. C'était un amuseur très au fait des goûts de son temps. A ses débuts, il avait pris pour collaborateur le fameux Panard; mais c'est à tort qu'on a voulu attribuer à l'abbé de Voisenon, son ami, une place importante dans la composition de ses œuvres.

Favart.

— BIBLIOGR. : *Théâtre de Favart* (1763-1772); L. Gozlan, *Œuvres de M. et Mme Favart* (1853); Fout, *Essai sur Favart et les origines de la comédie mêlée de chant* (Toulouse, 1894).

FAVART (Marie-Justine-Benoite DURONCERAY, Mme), cantatrice française, née à Avignon en 1727, morte à Belleville en 1772. Elle débuta à Paris, à la foire Saint-Laurent, en 1745, avec le titre de « première danseuse du roi de Pologne ». Petite et assez mal faite, elle avait les yeux vifs, la peau blanche, de la coquetterie, des grâces maniérées, et se montrait délicieuse dans les travestis. A dix-huit ans, elle épousa Favart, et, presque aussitôt, ses aventures défrayèrent la chronique de la cour et de la ville. Engagée, avec son mari, dans la troupe du théâtre que le maréchal de Saxe emmenait en Flandre, elle devint la maîtresse du maréchal, en fut au désespoir, et combina bientôt une évasion romanesque (1747). Le maréchal, pris du fureur, se vengea des Favart avec des procédés d'homme de loi et de policier. Quand il fut mort (1750), Mme Favart reparut au Théâtre-Italien, où le public lui fit fête. Elle avait peu de voix, mais chantait avec esprit; elle déclamait avec finesse et enjouement; elle dansait assez bien. Elle eut le mérite d'introduire au théâtre la vérité dans le costume, et de jouer les soubrettes et les paysannes avec leurs vêtements ordinaires. Elle avait su grouper autour d'elle tout un cercle d'amis : gens de lettres, compositeurs, grands seigneurs, qui se réunissaient dans sa propriété de Belleville, près Paris.

Mme Favart.

FAVART (Charles-Nicolas-Joseph-Augustin), fils des précédents, né en 1749, mort en 1806. Auteur dramatique et acteur, il joua au Théâtre-Italien; en 1796, il devint bibliothécaire du Tribunat. Il a laissé des poésies fugitives, des opéras-comiques et des comédies, dont une, *la Vieillesse d'Anette et Lubin*, en collaboration avec son père.

FAVART (Antoine-Pierre-Charles), né en 1784, fils du précédent. Littérateur et dramaturge, il fut secrétaire de l'ambassadeur de Caraman, à Vienne, en 1815, et du ministre de Polignac, en 1830. Sous la monarchie de Juillet, il fut chargé de missions diplomatiques. Il est surtout connu pour avoir écrit *les Mémoires et la Correspondance de Charles-Simon Favart*, son grand-père (1809).

FAVART (Pierrette-Ignace PINGAUD, dite **Marie**), actrice française, née à Beaune en 1833, fille adoptive du précédent, dont elle a pris le nom. En sortant du Conservatoire, elle entra à la Comédie-Française (1848), passa, en 1851, quelques mois au Vaudeville, où elle créa *Mignon*, puis revint au Français, où elle fut sociétaire en 1854. Douée d'une grâce pudique, d'un charme élégiaque, d'une voix sympathique et pénétrante, elle y joignit bientôt un art consommé, parut avec un égal succès dans le répertoire ancien et moderne, et fut surtout applaudie dans *Britannicus, le Supplice d'une femme, Hernani, Paul Forestier, Jean Dacier*, etc. Vers 1877, elle prit l'emploi des premiers rôles marqués. En 1880, elle donna sa démission de sociétaire, redevint pensionnaire, puis se mit à parcourir la province et l'étranger. Après une apparition en 1886 à l'Odéon, où elle créa *les Fils de Jahel*, elle reprit bientôt sa vie errante, et disparut de la scène.

FAVART D'HERBIGNY (Nicolas-Rémi), général français, né à Reims en 1735, mort à Paris en 1800. Il entra dans le génie en 1756, se distingua au siège de Belle-Isle contre les Anglais (1761), et obtint de sortir par la brèche suivi de la garnison, avec tous les honneurs de la guerre. Favart passa ensuite à la Martinique; il prit part à l'expédition de Genève (1782), adopta les idées de la Révolution, comprima, en 1792, par sa prudence et son courage, l'insurrection de Neuf-Brisach, et mit en état de défense les places de l'Alsace. — CHRISTOPHE-ELISABETH **Favart d'Herbigny,** frère du précédent, né à Reims en 1725, mort chanoine de cette ville en 1793, est l'auteur d'un *Dictionnaire d'histoire naturelle des testacés*.

FAVÉ (Ildephonse), général français, né à Dreux en 1812, mort à Paris en 1894. Elève de l'Ecole polytechnique, il revint à cette école, d'abord comme professeur d'art militaire (1854), puis comme commandant (1857). Colonel en 1859, officier d'ordonnance de Napoléon III, général de brigade en 1865, il prit part, en 1870, à la défense de Paris, et fut mis, en 1871, dans le cadre de réserve; il fut élu, en 1876, membre libre de l'Académie des sciences. On lui doit des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Nouveau système de défense des places fortes* (1841); *Histoire et tactique des trois armes* (1845); *Histoire de l'artillerie* (1845-1847); *Histoire des progrès de l'artillerie* (1862), rédigée d'après des notes de Napoléon III; *Etudes sur le passé et l'avenir de l'artillerie* (1862-1872), complétant l'ouvrage commencé sous le même titre par Louis Napoléon. *Nos revers* (1871); *l'Armée française depuis la guerre* (1875), *Cours d'art militaire* (1877); *l'Ancienne Rome* (1880); etc.

FAVELLE (*vèl'* — du lat. *favere*, protéger) n. f. Conceptacle des algues de la tribu des céramiées, appelé aussi *cystocarpe*, ordinairement placé à l'aisselle des rameaux, et qui renferme beaucoup de spores oblongues.

FAVELLIDIE (*vèl', di* — dimin. de *favelle*) n. f. Fruit conceptaculaire des algues de la tribu des cryptonémées, qui est généralement caché dans la couche corticale de la fronde.

FAVELOTTE (dimin. du lat. *faba*, fève) n. f. Nom vulgaire de la fève de marais.

FAVÉOLE (du lat. *favus*, rayon de miel) n. f. Hist. nat. Petite cellule.

FAVÉOLÉ, ÉE (rad. *favéole*) adj. Hist. nat. Se dit des cellules ou des organes à parois minces et adossés les uns contre les autres.

FAVEREAU (Jacques), poète et jurisconsulte français, né à Cognac en 1590, mort en 1638. Il fut avocat, puis conseiller à la cour des aides, à Paris. On a de lui : *Mercurius redivivus* (1613), recueil d'épigrammes; *la France consolée, épithalame pour les noces de Louis XIII* (1615), et deux poèmes. On lui attribue une violente satire contre Richelieu : *le Gouvernement présent* ou *Eloge de Son Eminence* (1638), écrit également connu sous le nom de *Milliade*, et qui fit grand bruit.

FAVERGES, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arrond. et à 25 kilom. d'Annecy, dans une plaine à deux pentes contraires, d'où les eaux coulent vers le Rhône par un affluent du Fier et vers l'Isère par l'Arly; 2.681 hab. (*Favergeois, oises.*) Mines d'anthracite et de lignite. Carrières de calcaire jurassique. A l'extrémité d'une gorge pittoresque, ruines de l'abbaye de Tamié. — Le canton a 10 comm. et 7.373 hab.

FAVERIE (*ri*) n. f. Au moyen âge, Art du favre (forgeron, taillandier). ‖ Travaux de ferronnerie. ‖ Atelier où travaillait le favre.

FAVERNEY, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 15 kilom. de Vesoul, près de la Lanterne; 1.383 hab. (*Faverniens, ennes.*) Ch. de f. Est. Fabrique de chaux; teinturerie; tannerie. Carrières de gypse aux environs. Eglise du XIIIe au XVe siècle.

FAVEROLE n. f. Bot. Syn. de FÉVEROLE.

FAVERSHAM ou **FEVERSHAM,** ville du sud-est de l'Angleterre (comté de Kent), au fond d'un petit estuaire de la mer du Nord; 10.500 hab. C'est le port de Cantorbéry, dont elle est, pour ainsi dire, le faubourg. Commerce, construction de bateaux; huîtres.

FAVETE LINGUIS (*Gardez un silence religieux*), commencement d'un vers d'Horace [*Odes* III, 1, 2]. Le poète demande qu'on fasse religieusement silence pour écouter les vérités morales qu'il va énoncer. L'expression *favete linguis* est, d'ailleurs, une formule consacrée dans l'antiquité romaine, celle qu'adresse aux assistants la personne qui va célébrer une cérémonie religieuse. *Favere linguis* ou *linguis*, ou *favere ore*, signifie proprement « favoriser de la langue, de la bouche », c'est-à-dire prononcer des paroles de bon augure, et, par un curieux changement de sens, « éviter les paroles de mauvais augure, garder un silence religieux ». Le mot grec *euphémein* a un sens analogue. L'expression d'Horace s'emploie quelquefois plaisamment pour dire : « Taisez-vous! »

FAVEUR (du lat. *favor*, même sens) n. f. Bienveillance, protection que l'on accorde ou dont on jouit : *Jouir de la* FAVEUR *d'un ministre. Donner sa* FAVEUR *à quelqu'un.*

— Grâce, passe-droit, bienfait dû à la protection d'un homme puissant : *Tout le monde brigue les* FAVEURS, *parce que peu de gens ont droit aux récompenses.* (Sainal-Dubay) ‖ *Lettre de faveur*, Lettre de recommandation. (Vieux.)

— Comm. *Jour de faveur*, Jour de délai accordé aux négociants pour le payement de leurs billets, après l'échéance : *On accordait autrefois dix* JOURS DE FAVEUR.

— Mod. Ruban de soie uni et très étroit : *Une* FAVEUR *rose.*

— Théâtr. *Tour de faveur*. Passe-droit par lequel une pièce de théâtre est jouée antérieurement à d'autres reçues avant elle. ‖ *Entrée de faveur*, Entrée gratuite accordée à une personne qui n'aurait pas le droit de l'exiger. ‖ *Billet de faveur*, Billet gratuit pour une représentation.

— Loc. div. *En faveur de*, Par considération pour : *Vous excusons des années de vanité* EN FAVEUR DE *quelques jours de pénitence.* (Fléch.) — A l'avantage de, dans l'intérêt de : *Raisons qui militent* EN FAVEUR DE *quelqu'un.* ‖ *A la faveur de*, Grâce à, par le moyen de : *S'avancer sous être vu,* À LA FAVEUR DES *ténèbres.* (En ce sens, on disait aussi autrefois *sous la faveur de, en faveur de.*) ‖ *Trouver faveur auprès de quelqu'un*, En être bien accueilli. ‖ *Prendre faveur*, S'accréditer : *Opinion, Livre qui* PRENNE FAVEUR.

— n. f. Marques d'amour qu'une femme donne à un homme : *Une femme oublie d'un homme qu'elle n'aime plus jusqu'aux* FAVEURS *qu'il a reçues d'elle.* (La Bruy.) ‖ *Les dernières faveurs*, Le plus complet abandon d'une femme à celui qu'elle aime. ‖ Fam. *Faveurs de Vénus, Faveurs cuisantes*, Suites fâcheuses d'un commerce hasardé avec les femmes.

— Fig. : *Les* FAVEURS *de la fortune, de la nature.*

— SYN. Faveur, amitié, bienfait, grâce, bon office, plaisir, service. V. AMITIÉ. Faveur, crédit. V. CRÉDIT.

— ANTON. Antipathie, défaveur, disgrâce, malveillance, prévention.

Faveurs (XVe s.)

— ENCYCL. Mod. L'origine des *faveurs*, en tant que rubans, remonte au XIVe s.; le mot « faveur » désigne alors une sorte d'écharpe richement brodée, ou quelque pièce volante du costume des femmes, et que celles-ci donnaient dans les joutes et les tournois aux champions qui tenaient pour elles. Plus anciennement, on appelait ces pièces d'étoffe *manche honorable*. Dans les carrousels, on remplaça bientôt ces écharpes ou ces guimpes par des rubans.

FAVEUX (*veû*), **EUSE** [du lat. *favus*, rayon de miel] adj. Pathol. Se dit d'une espèce de teigne à croûtes jaunâtres rappelant les rayons de miel. V. TEIGNE.

FAVIACÉS (*sé*) n. m. pl. Zool. Tribu d'anthozoaires madréporaires, famille des astréidés, comprenant de nombreux genres qui sont presque tous fossiles ou propres aux mers chaudes. — *Un* FAVIACÉ.

FAVIE (*vî*) ou **FAVIA** n. f. Paléont. Genre d'anthozoaires madréporaires, type de la tribu des *faviaces*, comprenant des polypiers massifs, à calices ovales, à épithèque celluleuse. (Les favies sont fossiles, du jurassique au quaternaire; on peut en prendre comme exemple la *facia caryophylloides* du coralrag d'Allemagne.)

FAVIER (Jean-Louis), né à Toulouse vers 1711, mort à Paris en 1784. Fils d'un syndic général des états du Languedoc, il succéda à son père dans sa charge, mais passa à la diplomatie. Principal agent de la diplomatie secrète de Louis XV, il tomba en disgrâce pour avoir écrit des mémoires contraires aux instructions de Choiseul, vécut aux gages du prince Henri de Prusse, du duc d'Aiguillon, du comte de Broglie, intrigua avec Dumouriez et fut mis à la Bastille, d'où il ne devait sortir qu'après l'avènement de Louis XVI. Favier fut un homme de vie désordonnée, sans scrupules, et, somme toute, un aventurier; mais ce fut, en même temps, un esprit à conceptions profondes et machiavéliques. Il agit sur le grand public par des pamphlets de ton dogmatique ou de chaleur communicative et il tourna la tête aux jeunes gens qu'il entreprit d'initier à la grande politique. Ses idées sont comme résumées dans les *Doutes et Questions sur le traité de 1756* et dans les *Conjectures raisonnées*, écrites en 1773, à la demande du comte de Broglie, et publiées en 1793 sous ce titre nouveau : *Politique de tous les cabinets de l'Europe*. Il y préconisait l'alliance prussienne; il parlait d'anéantir les Anglais en les bloquant dans leur île; il érigeait en principe l'intégrité de la Turquie et de la Pologne, pour abaisser la Russie; toutes idées qui firent une prodigieuse fortune. Une singulière ironie du sort a voulu que Favier, qui n'avait pu convertir Louis XV à ses idées, devînt comme l'inspirateur posthume de la diplomatie révolutionnaire et impériale.

FAVIÈRES (Etienne-Guillaume-François DE), auteur dramatique et poète, né et mort à Paris (1755-1837). Conseiller au parlement de Paris avant la Révolution, il écrivit ensuite des poésies et des pièces de théâtre, comédies, drames lyriques, livrets d'opéras-comiques. Outre un poème, *Montfort* (1789) et des *Poésies diverses* (1837), nous nous bornerons à citer de lui : *Atine, reine de Golconde*, musique de Berton (1803), qui eut un vif succès, et *l'Aimable Vieillard*, comédie jouée en 1801.

FAVIFORME (du lat. *favus*, rayon de miel, et *forma*, forme) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'alvéoles.

FAVIGNANA (en lat. *Ægusa*), une des îles Egades, dépendance du royaume d'Italie, non loin de la côte occidentale de Sicile; 5.800 hab. Pêcheries de thon et d'anchois.

FAVILA, second roi des Asturies, mort en 739. Il succéda, en 737, à son père, Pelayo le Conquistador. Il périt à la chasse, étouffé par un ours qu'il avait blessé.

FAVILLEE n. f. Bot. Genre de gastéromycètes, caractérisé par un péridium claviforme, qui, lors de sa destruction, met à nu les spores.

FAVISSES (lat. *favissæ*, même sens) n. f. pl. Caves où l'on enfouissait, près des temples, par respect religieux et pour les soustraire à la profanation, les objets sacrés hors d'usage et les *ex-voto* que leur multitude ne permettait pas de conserver dans les temples.

— ENCYCL. On a trouvé dans tous les pays grecs des dépôts de ce genre. Les *favisses* du Capitole sont célèbres et ont été longtemps seules connues. On en a découvert, au commencement du XIVe siècle, sous l'église San-Alessandro, à Fiesole. Elles se composaient de trois puits, et on en a retiré un grand nombre d'objets du culte. Près d'Ancarano di Norcia, il en existe qui constituent un véritable labyrinthe. Selon Festus, on donnait aussi ce nom à des lieux où l'on conservait l'eau près des temples.

FAVISTELLE (*stèl'*) ou **FAVISTELLA** n. f. Paléont. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des diaphragmatophoridés, comprenant des polypiers à calices polygonaux, à parois épaisses, fossiles dans le silurien. Les calcaires siluriens des Etats-Unis et du Canada sont formés presque complètement de coraux des genres *favistella, favosites, protarea*, etc.)

FAVOLE ou **FAVOLUS** (*fa*) n. m. Genre de champignons, de la famille des polyporées, mais présentant des caractères de transition qui le rapprochent des agaricinées. (A la partie inférieure du chapeau, il n'y a pas de tubes étroits comme chez les polypores ou les bolets,

[illegible] la [illegible] entre [illegible] Une seule espèce croît en [illegible] dans les régions tropicales, [illegible]

FAVONETTE [illegible] f. Nom vulgaire de la gesse tu[illegible]

FAVONIE [illegible] f. [illegible] Syn. de DIOSMIE.

FAVONIUS Myth. Un des noms de Zéphire.

FAVORABLE (lat. *favorabilis*, même sens; adj. Propice, [illegible] à la [illegible] de certains desseins, au développement de certaines choses : *Vents* FAVORABLES. *Occasion* FAVORABLE. *Le ciel* [illegible] *relève ceux qui font toujours par eux-mêmes plus* FAVORABLE *à pousser ce qu'a la liberté.* (Guizot.) ‖ Avantageux, [illegible] : *Avis de quelqu'une opinion* FAVORABLE. *Exposer un fait* [illegible] FAVORABLE. ‖ Bienveillant, bienveillant pour : *Jury* FAVORABLE *à un accusé.*

SYN. Favorable, propice. *Favorable* dit moins que *propice*. Le premier marque une simple disposition à favoriser, [illegible] étymologiquement, est ce qui est auprès. Ainsi, [illegible] nous est favorable nous témoigne [illegible] la bienveillance, un homme propice est « prêt à » et « près de » nous servir.

FAVORABLEMENT adv. D'une manière favorable.

FAVORI, ITE (du lat. *favor*, faveur) adj. Préféré, qui [illegible] que les autres : *Un secrétaire* FAVORI. *Le ri[illegible] est l'ami de* FAVORITE *des Français.* (Ravnal.)

Jeux. *Couleur favorite* ou substantiv. *Favorite*, Couleur qui, au jeu de piquet et à quelques autres, a l'avantage sur les autres couleurs, en cas de concurrence.

Turf. *Cheval favori.* Celui que l'on croit généralement devoir gagner la course. ‖ Substantiv. : *Jouer les* FAVORIS.

— Substantiv. Personne qui jouit au plus haut degré des bonnes grâces, de la faveur de quelqu'un : *Enfant qui est le* FAVORI *de sa mère.* ‖ Personne qui est l'objet d'une distinction spéciale, d'une bienveillance habituelle : *Auteur qui est le* FAVORI *du public.* ‖ Personne qui jouit exclusivement de certains dons particuliers : *C'est l'avilissement et la bassesse qui font les* FAVORIS *de la fortune.* (Mass.) ‖ Se dit absolument de celui ou de celle qui jouit à un degré exclusif des bonnes grâces du prince : *Un* FAVORI *heureux n'est plus que de lui-même.* (Boss.)

— n. m. Touffe de poils qu'on laisse pousser sur la joue de chaque côté de la figure : *Porter des* FAVORIS.

— n. f. Maîtresse d'un roi.

— Carross. Nom donné autrefois, à Paris, à une sorte d'omnibus, les premiers mis en service.

— Cost. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Sorte d'ajustement dans la toilette des femmes; touffes de cheveux pendant sur la joue.

Favoris.

— ENCYCL. Le *favori* se distingue de l'ami, dont le nom implique l'échange d'une affection réciproque et désintéressée sur le pied d'égalité. En effet, de quelque sympathie dont il jouisse auprès du souverain, il reste toujours la créature, l'obligé de ce dernier. D'autre part, le pouvoir, les honneurs dont dispose le prince sont aux yeux du favori le principal attrait des bonnes grâces qu'il recherche. Enfin, c'est presque toujours d'une faiblesse, d'un vice, d'un sentiment d'orgueil habilement flatté par lui chez le souverain que le favori tire le plus sûr de son influence. Les favoris les plus célèbres dans l'histoire ont trouvé presque tous une fin violente ou misérable, victimes plus encore de leur présomptueuse ambition que du caprice du maître. Dans les temps anciens, on peut citer : Aman, favori d'Assuérus, que perdit son insolence envers la reine Esther; Éphestion, favori et ami d'Alexandre; Séjan, favori de Tibère, massacré par le sénat pour avoir voulu se substituer à l'empereur; les mimes et les chanteurs dont s'entouraient Néron et Caligula; Eutrope, favori de Lindéric Arcadius, brisé par l'impératrice Eudoxie, après avoir en trop longtemps l'empire d'Orient à sa discrétion. L'histoire de France présente un grand nombre de ces ambitieux qui, pour le malheur public, exercèrent trop souvent le pouvoir à la place du roi. Rappelons, parmi tant d'autres, les noms de Hugues de Beauvais, favori du roi Robert, assassiné par ordre de la reine Constance; Pierre Labrousse, ancien barbier de Louis IX, favori de Philippe le Hardi, pendu à Montfaucon le cardinal La Balue, Olivier le Daim, Jean Doyat, favoris de Louis XI, qui expièrent cruellement la faute d'avoir voulu jouer au plus fin avec leur rusé souverain; sous Henri III, les mignons, Joyeuse, d'Épernon; sous Louis XIII, le Luynes, Concini, maréchal d'Ancre, favori de Marie de Médicis, assassiné en 1617; Cinq-Mars, dont on connaît l'exécution. En Angleterre, les noms du cardinal Wolsey, favori de Henri VIII; des comtes d'Essex et de Leicester, favoris d'Elisabeth; de Strafford et surtout de Buckingham, type du favori grand seigneur, sous Jacques Ier et Charles Ier, de Monaldeschi, favori de Christine de Suède, [illegible] celui du prince de la Paix en Espagne, Manuel Godoy, sont restés célèbres.

— *Favorites.* Ce nom fut donné plus particulièrement à celles des maîtresses royales qui eurent quelque influence sur les événements et les hommes de leur temps. On peut citer, dans l'histoire de France, Frédégonde, type de la favorite barbare, [illegible] sous époque de Chilpéric; Odette de Champdivers, favorite de Charles VI; Agnès Sorel, maîtresse de Charles VII; Marguerite de Sassenage, maîtresse de Louis XI, etc. Avec François Ier commence à grande époque les favorites : [illegible] est une charge de cour que d'être maîtresse du roi, et les plus grandes familles sollicitent la préférence. Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant; Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, furent les principales favorites de François Ier. Rappelons encore les noms de Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II; Marie Touchet, maîtresse de Charles IX. Diane d'Adouins, comtesse de Guiche; Françoise de Montmorency; Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin; Gabrielle d'Estrées, Henriette d'Entraigues, régnèrent tour à tour sur le cœur de Henri IV. Mlle de La Vallière, Mme de Montespan, la duchesse de Fontanges et Mme de Maintenon furent les quatre grandes favorites de Louis XIV. Sous Louis XV, les noms de la duchesse de Châteauroux, de la marquise de Pompadour et de la du Barry sont restés les plus marquants. Sous Louis XVIII, Mme du Cayla, maîtresse platonique du roi, eut sur les affaires de l'État une influence incontestable.

Favorite (LA), opéra en quatre actes, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Waëz (et Scribe), musique de Donizetti, représenté à l'Opéra le 2 décembre 1840. — Le sujet en est tiré d'un drame de Baculard d'Arnaud : *le Comte de Comminges*, représenté en 1790.

Livret. La scène se passe dans le royaume de Castille en 1340. Un jeune seigneur, Fernand, est épris de la belle Léonore de Guzman, qui, ce qu'il ignore, est la favorite du roi de Castille Alphonse XI. Léonore répond à son amour, et, pour mériter sa main, Fernand rend, à la guerre, de signalés services au prince, à qui il demande la main de celle qu'il aime. Alphonse, un peu étonné, la lui accorde, et, tacdis que Léonore, par un message qui ne lui parvient pas, veut faire connaître à Fernand sa situation, les seigneurs qui entourent celui-ci lui apprennent le déshonneur dont il vient de se couvrir. Irrité du rôle que le roi lui fait jouer, Fernand brise son épée et la jette à ses pieds, renonce à ses titres et va cacher sa douleur dans un cloître. Léonore, elle aussi, dit adieu au monde et revêt la robe de novice. Mais sa santé est perdue, et, lorsqu'on la remet en présence de Fernand, qui vient de prononcer ses vœux, elle se justifie de l'action infâme qui lui a été attribuée et tombe expirante à ses pieds.

— *Partition.* Malgré ses invraisemblances, ce livret est intéressant, et il renferme des situations qui convenaient merveilleusement au génie pathétique de Donizetti. Si les formes ont vieilli dans la partition de *la Favorite*, cette partition n'en contient pas moins des pages fort émouvantes. Parmi les morceaux les mieux venus, il faut citer, au premier acte, la romance d'un si joli sentiment : *Un ange, une femme inconnue;* au second, les airs d'Alphonse : *Léonor, mon amour brave; Léonor, viens*, et le duo de Léonore et d'Alphonse : *Dans ce palais règnent pour te séduire;* au troisième, le trio de Léonore, Fernand et Alphonse : *Pour tant d'amour ne soyez pas ingrate*, et l'air de Léonore : *O mon Fernand!* Quant au quatrième acte, il est admirable de grandeur et de sentiment pathétique; citons la cavatine de Fernand : *Ange si pur;* le duo de Léonore et de Fernand : *Viens, je cède éperdu.*

FAVORINUS (*nuss* — n. pr. lat.) n. m. Sous-genre d'éolides, comprenant des animaux marins allongés, limaciformes, couverts en dessus de papilles aplaties. (On peut prendre, comme exemple de ces mollusques gastéropodes répandus en diverses mers, le *favorinus* ou *Æolis alba*, de l'Atlantique.)

FAVORINUS, rhéteur et sophiste gaulois, né à Arles vers la fin du Ier siècle, mort vers 135. Disciple de Dion Chrysostome, ami de Plutarque, il étudia à Marseille, visita Rome et la Grèce, et se fit la réputation de l'un des meilleurs orateurs de son temps. D'abord adonné au stoïcisme, il y renonça pour le scepticisme. Il fréquenta la cour d'Adrien, à qui ses mots piquants déplurent. On l'accusait de céder trop vite au prince dans la discussion : Comment un homme qui commande à trente légions pourrait-il avoir tort? répondait-il. Favorinus était versé dans les langues grecque et latine. Le meilleur de ses écrits, au dire d'Aulu-Gèle, était le *Discours pyrrhonien*, en dix livres, sur l'incertitude des sciences. Il nous reste un discours sur la *vanité de l'astrologie* et un sur les inconvénients des nourrices mercenaires, traduits du grec en latin, par Aulu-Gèle. Il avait réuni des *matériaux d'histoire universelle*, dont différents compilateurs ont emprunté des passages. Toute l'œuvre de Favorinus, à part les fragments que nous avons signalés, a péri.

FAVORISER (du lat. *favor*, faveur) v. a. Traiter avec faveur, montrer une bienveillance spéciale à : *Le climat heureux est celui que la nature* FAVORISE. (Volt.) ‖ Seconder, aider, être propice, favorable à : *La paresse* FAVORISE *les pensées frivoles ou mauvaises.* (Théry.)

— *Favoriser de*, Gratifier, accorder la faveur de : FAVORISER *quelqu'un d'un regard.*

Favorisé, ée part. pass. ‖ Substantiv. Personne qui jouit d'un privilège : *Aux plus* FAVORISÉS *il manque toujours quelque avantage.* (Mme E. de Gir.)

FAVORITE (la), château de plaisance, situé en Italie (Vénétie), près de Mantoue, et qui a donné son nom à la victoire remportée par Bonaparte, le 16 janvier 1797, sur le général autrichien Provera. Cette victoire eut pour suite la capitulation de Wurmser, enfermé dans Mantoue.

FAVORITE (la), palais d'Allemagne (gr.-duché de Bade), près de Baden-Baden, construit en 1725 par Sibylle, veuve du margrave Louis-Guillaume.

FAVORITI (Agostino), poète latin moderne, né à Lucques en 1624, mort en 1682. Il fut secrétaire des brefs sous Innocent XI. Ses poésies, remarquables par le naturel des pensées et l'élégance du style, ont été publiées dans le recueil intitulé : *Septem illustrium virorum poemata* (1672).

FAVORITISME (*tissm'*) n. m. Système où tout se dispense par faveur, où tout se fait par le crédit des favoris : *Le despotisme et le* FAVORITISME *s'accompagnent.*

FAVOSITE ou **FAVOSITES** (*tèss*) n. m. Paléont. Genre de zoanthaires tubuleux, famille des *favositidés*, comprenant des polypiers massifs ou branchus, à cellules allongées, polygonales, et dont on trouve les nombreux représentants dans les terrains paléozoïques. (On peut prendre comme exemple de ces favosites le *favosites polymorpha*, du dévonien allemand, qui se trouve par masses de la grosseur d'une noix.)

FAVOSITIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'anthozoaires tubuleux ou hexacoralliens, comprenant les genres *favosite, emmonsie, pachypore, alvéolite*, etc., tous polypiers massifs, dépourvus de cœnenchyme, à cellules en prismes étagés. (Les favositidés sont répandus dans les terrains paléozoïques.) — *Un* FAVOSITIDÉ.

FAVOUETTE (*rou-ét'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse (*lathyrus tuberosus*).

FAVRAS (Thomas DE MAHY, marquis DE), né à Blois en 1744, mort à Paris en 1790. Après avoir servi dans la guerre de Sept ans, et épousé la fille d'une princesse d'Anhalt, ce personnage ambitieux et remuant attira l'attention en organisant une légion patriotique en faveur des Hollandais contre la Prusse (1787), et en publiant des écrits sur les questions financières alors à l'ordre du jour. Pendant la Révolution, lors des journées des 5 et 6 octobre, il alla proposer un plan de résistance au ministre Saint-Priest. Une fois la famille royale à Paris, il forma le projet de la faire évader, confia son projet au comte de Provence, qui parut l'écouter, et négocia même un emprunt de deux millions avec des banquiers, sur la garantie de ce prince. Dénoncé à la police municipale par des complices subalternes, il se vit subitement arrêter, et le bruit se répandit qu'il avait résolu de lever trente mille hommes, de faire assassiner Bailly et La Fayette, et d'affamer Paris. Il fut traduit devant le Châtelet; son attitude fut très ferme et très généreuse, car il s'efforça de ne compromettre ni le roi ni son frère. Il fut condamné à la pendaison et exécuté en place de Grève, aux applaudissements de la foule.

FAVRAS (Victoire-Caroline-Edwige, marquise DE), fille légitime du prince d'Anhalt, comme le prouve un jugement rendu par la cour aulique, sous la présidence de Joseph II (1776), à la suite d'un procès intenté par elle à son père. Elle suivit sa mère en Luxembourg, alors que son père la chassait, et, très probablement, elle épousa là le marquis de Favras, en ce moment capitaine de l'armée royale. Elle montra toujours beaucoup de dévouement à son mari, dans sa carrière aventureuse. Arrêtée, comme lui, en 1790, et enfermée, comme lui, à l'Abbaye, elle ne sortit de prison que quand il fut exécuté. On croit que Louis XVI lui fit servir une pension en 1791. En tout cas, elle émigra et épousa, à Vienne, un Autrichien. — Un fils de son premier mariage, CHARLES DE **Favras**, toucha plus tard de Louis XVIII une petite pension, et vécut retiré à Nogent-sur-Seine.

FAVRAY ou **FAURAY** (le chevalier Antoine DE), peintre français, né en 1706 à Bagnolet, près de Paris; il vivait encore en 1789. Élève de Jean-François de Troy le fils, il fut pensionnaire à l'Académie de France et entra à l'Académie de peinture en 1762. Il passa la majeure partie de sa vie dans l'île de Malte. Le Louvre a de lui un petit tableau : *Dames de Malte qui se rendent visite.*

FAVRE ou **FABRE** (du lat. *faber*, forgeron) n. m. Ancien nom des forgerons, des taillandiers et autres artisans qui forgeaient le fer. (Au XIIIe s., une rue dite *des Fabres* existait à Marseille; c'est là qu'étaient établies les corporations d'armuriers.)

FAVRE (Pierre), théologien jésuite, né en 1506 dans les environs de Genève, mort à Rome en 1546. Après avoir gardé les troupeaux dans son enfance, il fut reçu par charité au collège de Sainte-Barbe, à Paris. Il y connut saint Ignace, se lia étroitement avec lui et fut l'un des sept premiers jésuites qui se consacrèrent à Dieu sur la colline de Montmartre, en 1534. Le pape Paul III le nomma professeur de théologie à Rome, au collège de la Sapience, et l'envoya au concile de Trente en qualité de théologien. Le P. Favre parlait l'italien, l'allemand, l'espagnol, le portugais et le français. Il fonda plusieurs collèges à Cologne, à Coïmbre, à Valladolid, etc., et contribua beaucoup, par l'exemple de ses vertus, aux progrès de l'ordre naissant des jésuites.

FAVRE (Jean-Baptiste), abbé et littérateur languedocien, né à Sommières (Gard) en 1727, mort à Celleneuve (Hérault) en 1783. Ses œuvres sont encore populaires dans le Midi, notamment *lou Sermoun de moussu Sistre* (le Sermon de M. Sistre). C'est dans le même ton, scatologique parfois, mais toujours d'une franche bonne humeur, qu'est conçue l'œuvre la plus importante de l'abbé Favre, *lou Siège de Cadaroussa* (le Siège de Cadeirousse), poème héroï-comique en trois chants, où est pittoresquement évoqué le souvenir d'Avignon au temps des vice-légats. Il a aussi travesti des fragments de l'*Odyssée* et de l'*Enéide* en vers languedociens, ainsi que des fragments d'Horace, d'Ovide et de Martial. Ces œuvres, qu'il n'avait pas songé à faire imprimer, étaient composées, soit pour le cénacle littéraire du marquis d'Aubais, dont il fut, quelque temps, le bibliothécaire, soit, plutôt, pour égayer ses ouailles. Ses poèmes ne furent imprimés pour la première fois que vers le commencement de ce siècle. L'abbé Favre a encore composé en langue d'oc deux pièces de théâtre à couplets de vaudeville : *lou Tresor de substancioun* (le Trésor de substantion), comédie, et l'*Opéra d'Aubais*. L'abbé Favre est enfin l'auteur d'un conte de longue haleine, *Istoria de Jan l'an pres* (Histoire de Jean l'ont pris), en prose languedocienne, dont Jules Troubat a publié une fidèle traduction française (1877). Quant à ses œuvres françaises, bien qu'elles ne soient pas dépourvues de mérite, elles sont à peu près oubliées. La seule qui ait été imprimée est un poème en quatre chants : *Acidalie ou la Fontaine de Montpellier*. Les félibres considèrent l'abbé Favre comme l'un de leurs plus éminents précurseurs, et ils lui ont élevé à ce titre un monument commémoratif à Castelnau, près de Montpellier.

FAVRE (Antoine), dit **le président Faber**, jurisconsulte, né à Bourg en Bresse en 1557, mort à Chambéry en 1624. Il fit son droit à Turin et publia, à vingt-trois ans, les premiers livres des *Conjecturarum juris civilis libri*, dont la hardiesse étonna Cujas. Quoique Favre ait voulu rester toute sa vie au service du duc de Savoie, comme membre, puis comme président du sénat de Chambéry, sa renommée fut européenne. Il rompit avec la routine des interprètes, et étudia profondément la législation romaine, dans sa lettre et dans son esprit. Son style est lourd, diffus. Ses œuvres ont été réunies à Lyon (1658-1681), et sont : *Jurisprudentia Papinianea* (inachevé); *Rationalia in Pandectas* (1659-1663-1664); *De erroribus pragmaticorum et interpretum juris* (1548); *Conjecturarum juris civilis* (1661); *Codex fabrianus definitionum* (1640-1673), recueil raisonné d'arrêts du sénat de Chambéry. Il a écrit des poésies, des ouvrages de morale et de religion. Il eut pour fils le grammairien Vaugelas.

FAVRE (Claude). V. VAUGELAS.

FAVRE (Guillaume), littérateur français, connu sous les noms de **Favre-Cayla** et de **Favre-Bertrand**, né à Marseille en 1770, mort à Genève en 1851. Il fut administrateur des établissements publics de Genève. Il dut quelque notoriété à la croisade qu'il entreprit, sous l'influence de Mme de Staël et de Schlegel, en faveur des idées romantiques, et il s'enthousiasma, en 1827, pour la cause des Hellènes. On a de lui : *Mélanges d'histoire littéraire*, réunis par Ader (1856).

FAVRE (Adolphe), littérateur et poète français, né à Lille (Nord) en 1808, mort à Paris en 1886. Il a beaucoup

écrit pour le théâtre. Plusieurs de ses poésies lui ont valu des médailles d'or et d'argent de diverses académies, et il fut le premier qui demanda la rentrée en France des cendres de Napoléon. On peut citer, parmi ses œuvres théâtrales : *le Colonel Chabert*, drame en cinq actes ; *l'Orfèvre du Pont au Change*, cinq actes ; *Tristapatte et Durafié*, vaudeville en un acte (1875) ; *les Lettres d'or* (1885) ; etc.

FAVRE (Gabriel-Claude-*Jules*), homme politique et avocat français, né à Lyon en 1809, mort à Versailles en 1880. Avocat dans sa ville natale depuis 1830 et à Paris depuis 1836, il prit une part importante aux luttes du parti républicain. Aussi fut-il, après la révolution de Février, appelé par Ledru-Rollin comme secrétaire général au ministère de l'intérieur. Élu, peu après, représentant du peuple par le département du Rhône, il accepta bientôt le sous-secrétariat d'Etat des affaires étrangères, mais ne tarda pas à se démettre (2 juin 1848), se fit remarquer par son éloquence académique et pure, relevée d'ironie et de sarcasme, non seulement à l'Assemblée constituante, mais aussi à l'Assemblée législative (mai 1849), où il fut un des chefs les plus écoutés du groupe républicain modéré et où il combattit sans relâche la politique de l'Elysée, s'efforçant d'organiser la résistance au coup d'Etat (déc. 1851). Revenu au barreau, il fut bâtonnier de l'ordre en 1860 et, grâce au retentissement de son plaidoyer pour Orsini (1858), envoyé comme député de la Seine au Corps législatif, où il fut, jusqu'en 1863, le chef du groupe célèbre des *Cinq*, qui provoqua en France le réveil de l'opposition démocratique à l'Empire.

Jules Favre.

A partir de cette dernière date, son zèle ne se ralentit pas ; mais son rôle fut un peu amoindri par l'intervention des chefs des anciens partis (Thiers, Berryer, etc.) et par les progrès du parti avancé, qui faillit le faire échouer aux élections générales de 1869. Après le 4 septembre 1870, il fut vice-président du gouvernement de la Défense nationale et ministre des affaires étrangères. Il fut envoyé, le 8 février 1871, par six départements à l'Assemblée nationale, confirmé par Thiers dans son ministère et chargé de négocier le traité de Francfort. Après 1871, il ne sortit plus guère de la demi-retraite qu'il s'imposa désormais que pour soutenir par ses discours, dans des circonstances graves, le gouvernement de Thiers, combattre le gouvernement de l'*ordre moral* (1873-1875), puis le gouvernement du 16-Mai (1877). Il siégea au Sénat comme représentant du Rhône, depuis le 30 janvier 1876. — Il faisait partie de l'Académie française depuis 1868.

FAVRE (Julie VELTEN, dame), écrivain français, femme du précédent, née à Wissembourg (Alsace) en 1833, morte à Sèvres en 1896. Après la mort de Jules Favre, elle devint directrice de l'Ecole normale d'enseignement secondaire pour les jeunes filles, à Sèvres. Outre des traductions, elle a publié : *Montaigne moraliste et pédagogue* (1887) ; *Morale des stoïciens* (1887) ; *Morale de Socrate* (1888) ; etc. On lui doit aussi : *la Vérité sur les désastres de l'armée de l'Est et sur le désarmement de la garde nationale* (1883), écrite pour justifier son mari, ainsi que des éditions des *Discours parlementaires* (1881), et des *Plaidoyers politiques et judiciaires de Jules Favre* (1882).

FAVRE (Pierre-Antoine), chimiste français, né à Lyon en 1813, mort à Marseille en 1880. Elève de Péligot, il fut attaché au laboratoire d'Andral, puis se livra à des recherches de chimie physiologique, avec le concours du docteur Jocker. Entré au Conservatoire des arts et métiers, en qualité de préparateur de Péligot, il poursuivit avec Silbermann, préparateur dans le même établissement, les études de détermination des quantités de chaleur développées par la combustion des corps simples ou composés. Le calorimètre de Favre et Silbermann est devenu classique. Après avoir rempli les fonctions de professeur agrégé près la faculté de médecine de Paris, Favre fut nommé professeur de chimie à la faculté des sciences de Marseille, puis doyen de la même faculté, et professeur à l'Ecole de médecine. L'Académie des sciences lui décerna le prix Lacaze, et enfin le nomma correspondant.

FAVRE (Louis), entrepreneur de travaux publics, né à Chêne, près de Genève, en 1817, mort à Lyon en 1879. C'est lui qui entreprit et mena à bonne fin, en dépit de tous les avis contraires, le percement du tunnel du mont Cenis. Il commença ensuite le percement du Saint-Gothard, mais mourut avant de voir son œuvre terminée.

FAVRE (Léopold), imprimeur et écrivain français, né à Mareuil (Vendée) en 1817, mort à Niort en 1890. Imprimeur à Niort, rédacteur en chef de la « Revue de l'Ouest », il a publié le *Glossaire* de Du Cange et il a écrit un certain nombre d'ouvrages historiques ou économiques. Citons : *Dictionnaire des connaissances utiles et pratiques* (1860-1862) ; *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis* (1868) ; etc.

FAVRE (Louis-Antoine), publiciste et écrivain français, né à Lyon en 1824. D'abord secrétaire du duc Pasquier (1849-1862), il a été ensuite secrétaire de l'enquête sur les conditions du travail, chef du cabinet du président de l'Assemblée nationale (1875), archiviste, puis bibliothécaire en chef du Sénat (1896). On lui doit : *Etienne-Denis Pasquier, souvenirs de son dernier secrétaire* (1869) ; *le Luxembourg, récits et confidences sur un vieux palais* (1885).

FAVRIA, ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]) ; 2.800 hab. Vins estimés ; filatures.

FAVULARIA n. f. Genre de plantes fossiles, contenant les sigillaires à écorce subéreuse cannelée à la surface interne, et présentant à l'extérieur des cicatrices foliaires contiguës, comme chez la *favularia elegans*. (La structure interne des sigillaires appartenant à ce groupe n'est pas connue ; elles sont communes dans le terrain houiller moyen, beaucoup plus rares dans le terrain houiller supérieur.)

FAVUS (*russ* — mot lat. signif. *rayon de miel*) n. m. Pathol. Croûte de la teigne faveuse.
— ENCYCL. V. TEIGNE.

FAVYN (André), avocat et érudit français, né à Paris vers 1560. Ses principaux travaux furent : *Traité des premiers offices de la couronne de France* (1613) ; *Histoire de Navarre* (1612) ; *Théâtre d'honneur et de chevalerie* (1620). L'érudition n'en est pas des plus précises, et les conclusions en sont surannées ; cependant, plusieurs des idées de Favyn ont été reprises par des érudits contemporains : celle-ci, par exemple, que les premiers monarques francs, les Mérovingiens, ne firent qu'établir les mêmes charges qui étaient en honneur chez les Romains.

FAWCETT (Henry), économiste anglais, né à Salisbury en 1833, mort à Cambridge en 1884. Il perdit la vue à l'âge de vingt ans (1853), à la suite d'un accident de chasse. Mais sa femme lui facilita le travail intellectuel en lui servant de secrétaire et de lectrice ; sa mémoire, d'ailleurs, était exceptionnelle. Tout jeune, il publia un *Manuel d'économie politique* et collabora à diverses revues ; ces premiers travaux lui valurent d'être nommé professeur d'économie politique à l'université de Cambridge. Plus tard, il publia d'autres ouvrages : *Essais et discours*, en collaboration avec sa femme (1867) ; *le Libre-échange et la Protection* (1872) ; *le Pauperisme, ses causes et ses remèdes* (1871) ; *Essai sur la position de l'ouvrier anglais* ; et enfin, le plus célèbre de tous : *Travail et salaires* (1881).

Fawcett se range à la suite de Smith, de Ricardo et de Stuart Mill. Sa carrière politique mérite également d'être mentionnée. Après quelques échecs, il réussit à se faire nommer député de Brighton (1865) et vota constamment avec les whigs. Devenu ministre de postes (1881-1884), il signala son administration par des réformes pratiques : il fit une large place aux femmes dans les bureaux et réorganisa les caisses d'épargne postales. — Mme **Fawcett** (Mlle Millicent Garrett), femme du précédent, née en 1847, mariée en 1867, se montra toujours un partisan déterminé des droits politiques des femmes.

FAWCETT (Edgard), poète et romancier américain, né à New-York en 1847. Il a publié des recueils de vers et des romans pleins d'humour, dans lesquels il décrit avec une verve satirique et mordante les mœurs de son pays. Parmi ses très nombreuses œuvres, nous citerons : *a Gentleman of leisure* (1881) ; *an Ambitious Woman* (1881) ; *Olivia Delaplaine* (1888) ; *a demoralising Marriage* (1889) ; *a Daughter of silence* (1890) ; *a New-York Family* (1891) ; *the Adopted Daughter* (1892) ; *the New Hero* (1893) ; etc. Citons aussi de lui : *Agnosticism and others essays* (1889).

FAWCETT (John), musicien anglais, né et mort à Bolton-le-Moors (1789-1867). Il était cordonnier, et se livra tard à la pratique de l'art. On connaît de lui trois recueils d'hymnes et psaumes, avec accompagnement d'orgue et de piano : *la Voix de l'Harmonie ; la Harpe de Sion* et *le Triomphe de Miriam*, et qui sont encore populaires dans le Lancashire. Il arrangea l'accompagnement d'une collection de psaumes et autres prières recueillis par Joseph Hart et publiée par celui-ci, en 1840, sous le titre de *Mélodie divine*. Fawcett est encore l'auteur d'un oratorio, intitulé *le Paradis*, publié en 1853.

FAWCETTIE n. f. Genre de ménispermacées, caractérisé par ses six étamines libres à filets aplatis. (Ce sont des arbres de l'Australie, à feuilles persistantes.)

FAWKES (Guy), officier catholique anglais, un des chefs de la *conspiration des poudres*, né à York en 1570, mort en 1606. Affilié au complot catholique qui avait pour but de faire sauter le parlement, il fut arrêté au moment où il allait mettre le feu aux poudres. Livré aux tortures, il refusa de nommer ses complices, fut condamné à mort et subit son supplice avec courage.

FAX n. m. Techn. Syn. de FAY.

FAXARDO. Géogr. V. FAJARDO.

FAXINA, ville des Etats-Unis du Brésil (prov. de Sao Paolo), sur un sous-affluent du Paranapanema, par le rio das Pocas ; 6.000 hab.

FAY (*fè*) n. m. Division d'un bloc d'ardoise en un certain nombre de quartiers.

FAY (LE), comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 10 kil. de Louhans ; 1.261 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

FAY (Etienne), chanteur et compositeur français, né à Tours en 1770, mort à Versailles en 1845. Il fit son éducation musicale à la maîtrise de la cathédrale de Tours, puis se rendit à Paris, où il tint l'emploi de ténor, au théâtre Louvois, au théâtre Favart (1792) et au théâtre Feydeau (1795). Vers 1801, il fut engagé au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, puis dans diverses villes de province, fit une courte apparition à l'Opéra-Comique en 1819, entra au Gymnase et retourna en Belgique jusqu'en 1826. Comme compositeur, il fit représenter : *Flora* (1791) ; *les Rendez-vous espagnols* (1793) ; *Emma* ou *le Soupçon* (1793) ; *l'Intérieur d'un ménage républicain* (1794) ; *Clémentine* ou *la Belle-Mère* (1795) ; *Julie* ou *le Pot de fleurs* (1805) ; etc.

FAY (Jeanne ROUSSELOIS, dame), cantatrice française, femme du précédent, née en 1781. Elle débuta, en 1797, au théâtre Feydeau, sous le nom de Mme BACHELIER, puis parut sur la scène du théâtre Favart. Ayant épousé Etienne Fay, elle voyagea avec lui, revint à Paris en 1818, reparut avec un grand éclat au théâtre Feydeau, et, de là, passa à l'Académie royale de musique, où elle se fit applaudir dans les rôles d'Armide de *la Vestale*, de Clytemnestre dans *Iphigénie en Aulide*, de Chimène dans *Panurge*, etc.

FAY (André), écrivain hongrois, né à Kohany (comitat de Zemplin) en 1786, mort à Pest en 1864. Il abandonna la magistrature pour les lettres et la politique, fut, de 1835 à 1840, le chef de l'opposition à la Diète hongroise et prit part à la création d'un théâtre national, des caisses d'épargne, etc. Comme écrivain, il doit sa réputation à des poésies, à des *Fables* satiriques (1820), devenues populaires, à des romans : *la Maison Bellaky* (1832), le premier roman social hongrois, *le Docteur Jaror*, le plus remarquable (1855), à des drames, etc. Ses *Œuvres littéraires* ont paru à Pest (1843-1844). On l'avait surnommé « le factotum de sa patrie ».

FAY (Joseph), peintre allemand, né à Cologne en 1813, mort à Dusseldorf en 1875. Elève de l'académie de Dusseldorf, il suivit ensuite les leçons de P. Delaroche à Paris. Le conseil d'Elberfeld chargea le jeune artiste de décorer la salle de ses séances. Il employa plusieurs années à l'exécution de ce grand travail. Parmi les cartons de ces fresques, qu'on a pu voir en France à l'Exposition universelle de 1855, il faut citer : *la Mort de Varus*, *la Forêt de Teutberg*, *la Danse des epées*, *Chevaux de guerre*, *Chasse* et *Vieillard enseignant à un enfant à faire un arc*. Les principales toiles de cet artiste se voient à Cologne, à Brême à Hanovre, à Hambourg, etc.

FAY (Charles-Alexandre), général et écrivain français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) en 1827. Officier d'état-major, il servit en Algérie, en Crimée, prit part, comme lieutenant-colonel, à la guerre de 1870, fut attaché à l'état major général de la guerre de la guerre. Général de brigade en 1879, il devint divisionnaire en 1885, commandant du 11e corps d'armée (1890), et fut mis à la retraite en 1892. On lui doit : *Souvenirs de la guerre de Crimée* (1867) ; *Etude sur la guerre d'Allemagne de 1866* (1867) ; *Journal d'un officier de l'armée du Rhin* (1871) ; *Projet de réorganisation de l'armée française* (1871) ; *De l'organisation militaire de l'Allemagne* (1872) ; *Projet d'organisation et de mobilisation de l'armée française* (1873) ; *Marches des armées allemandes du 31 juillet au 1er septembre 1870* (1889) ; *Etude de marches : Iéna, Sedan* (1899) ; etc.

FAY D'HERBE ou **FAYDHERBE** (Lucas), statuaire et architecte belge, né et mort à Malines (1617-1697). Il fut élève de Rubens pendant plusieurs années. Comme architecte, ses œuvres les plus remarquables sont l'église de Notre-Dame d'Hanswyck et l'église du collège des jésuites, à Malines. Ses statues, ses bas-reliefs, ses mausolées, ornent les principales villes de la Belgique. On cite surtout une *Fontaine* représentant un triton et des naïades, d'après Rubens ; le *Maître-autel* de l'église de Saint-Rombaut, à Malines ; *Saint Joseph et l'Enfant Jésus*, à Bruxelles, etc. Malines lui a érigé une statue, en 1854.

FAYAL, île de l'océan Atlantique, groupe des Açores, dépendance du Portugal. Elle est constituée par un massif montagneux, d'origine volcanique. Son sol, très fertile et bien cultivé, nourrit plus de 30.000 habitants. Ch.-l. *Horta*, sur la côte sud-est, port animé.

FAYALITE (de *Fayal*, n. géogr.) n. f. Silicate naturel d'alumine, de manganèse et de fer, dont le poids spécifique varie de 4 à 4,1 et dont la dureté est égale à 6,5.

FAYARD (*fa-iar'* — du lat. *fagus*, même sens) n. m. Nom vulgaire du hêtre. ‖ On dit aussi FOYARD, FAYANT et FAYEN.

FAYARD (Ennamond-Dominique-Nicolas), magistrat et publiciste français, né à Saint-Vallier (Drôme) en 1816. Avocat, il entra dans la magistrature et il devint par la suite vice-président du tribunal civil de Lyon, puis il reçut un siège à la cour d'appel de cette ville. On lui doit un certain nombre de travaux, notamment : *Rapport sur l'admission des filles mères à l'hospice de la Charité* (1853) ; *Rapport sur l'amélioration de l'œuvre des enfants trouvés, abandonnés et orphelins du département du Rhône* (1854) ; *Histoire administrative de l'œuvre des enfants trouvés, abandonnés et orphelins de Lyon* (1859) ; *Etudes sur les anciennes juridictions lyonnaises* (1863-1867) ; *Essai sur l'établissement de la justice royale à Lyon* (1866) ; *Des enfants assistés à Paris et à Lyon* (1867) ; *Aperçu historique sur le parlement de Paris* (1877-1878) ; *Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs* (1888) ; etc.

FAY-AUX-LOGES, comm. du Loiret, arr. et à 19 kilom. d'Orléans, sur le Cens et le canal d'Orléans, tout près de la forêt d'Orléans ; 1.668 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières de pierres, fours à chaux.

FAYCELLES, comm. du Lot, arrond. et à 7 kilom. de Figeac, non loin du Lot ; 985 hab.

FAY-DE-BRETAGNE, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 38 kilom. de Saint-Nazaire ; 3.570 hab. Minoteries.

FAYDIT (Pierre-Valentin), théologien et critique français, né à Riom en 1640, mort en 1709. Entré dans la congrégation de l'Oratoire, il dut la quitter en 1671, après la publication de son traité latin, *De l'esprit humain*, trop cartésien au gré de ses supérieurs. En 1682, il publia une satire violente du gouvernement du pape Innocent XI, se rétracta ensuite, puis, en 1687, renia sa rétractation. Son ouvrage intitulé : *Altération du dogme catholique par la philosophie d'Aristote*, dans lequel il propose une nouvelle définition du mystère de la Trinité, lui valut une détention de plusieurs mois à Saint-Lazare (1696). Les *Mémoires* de Tillemont et les *Sermons* de Bossuet furent l'objet de ses attaques. En 1700, il fit paraître, sous le titre de *Télémacomanie*, une « censure » et une « critique » du *Télémaque* de Fénelon. Enfin, interné à Riom, il composa un ouvrage plus sérieux et plus estimé sur *Virgile, Homère et le style poétique de l'Ecriture sainte* (1705-1710).

FAYE, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. d'Angers, entre la rivière du Layon et la forêt de Beaulieu ; 1.132 hab. Ch. de f. Etat. Affleurements de houille. Vignobles situés sur les bords du Layon et produisant de bons vins blancs.

FAYE (Jacques), seigneur D'ESPESSES, homme d'Etat et magistrat français, né à Paris en 1543, mort à Senlis en 1590. Il était conseiller au parlement de Paris quand le duc d'Anjou, devenu « le roy élu de Pologne », se l'attacha en qualité de maître des requêtes. Ce fut lui que le prince envoya à sa mère, la reine Catherine de Médicis, à la nouvelle de la mort de Charles IX, pour lui remettre des lettres l'instituant officiellement régente de France en attendant son retour. Revenu en Pologne, il ne put y sauvegarder les droits de Henri III, qui ne l'en récompensa pas moins de ses efforts stériles par la place de maître des requêtes au conseil d'Etat. Il n'eut pas, du reste, de plus fidèle serviteur pendant les orages de la Ligue. Après l'assassinat du dernier Valois, Faye, quoique catholique sincère, se rallia au légitime héritier du trône, prit une part distinguée, l'épée au poing, au siège de Paris. Une fièvre maligne termina ses jours.

FAYE (André), écrivain norvégien, né à Drammen en 1802, mort en 1869. Il voyagea à l'étranger, puis devint pasteur directeur du collège d'Arendal, et fut nommé député en 1842. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Norvège* (1831) ; *Alf thorsen* ou *le Fils du chef* (1839) ; *l'Ecole du peuple* (1853).

FAYE (Hervé-Auguste-Etienne-Alexandre), astronome, membre de l'Institut, né à Saint-Benoit-du-Sault (Indre) en 1814. Il entra à l'Ecole polytechnique en 1832, en

[illegible] fruit avant la [illegible] aux années d'études et se livra à l'industrie. [illegible] fit, peu d'années après, entrer à l'Observatoire en qualité d'élève. Il découvrit, en 1843, une [illegible] que, la quatrième, dont il calcula [illegible] et qu'il a conservé son nom.

Professeur de géodésie à l'Ecole polytechnique de 1848 [illegible], professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de cette ville, il fut nommé, en 1876, président du bureau des longitudes, dont il était membre depuis 1854. Il fit partie, comme ministre de l'instruction publique, du ministère de Rochebouet. Depuis, il ne s'occupa que de travaux scientifiques. Parmi ses ouvrages, citons : *la Polarisation [illegible]*, 1848 ; *la Grande Ourse*, [illegible] ; *la Lune* [illegible] d'un [illegible] et l'auteur 1856 ; *l'Anneau de Saturne* 1858 ; *les Deux [illegible] atmosphères* 1861 ; *la Formation des mondes* ; *la Formation de la grêle*, *les Taches du soleil*. *Cours d'astronomie nautique* 1866 ; *Cours d'astronomie de l'Ecole polytechnique* (1881-1887) ; *Sur l'origine du monde : théories cosmogoniques des anciens et des modernes* (1884-1885) ; *Sur les tempêtes : théories et discussions nouvelles* (1887). Les vues fondamentales de Faye en astronomie ont fortement ébranlé le système cosmogonique de Laplace.

Faye H. rvé.

FAYE (Etienne-Léopold), avocat et homme politique français, né à Marmande (Lot-et-Garonne) en 1828. Elu à plusieurs reprises député de Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, où il vota avec la gauche républicaine, il fut questeur, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur (1876), et fit partie des 363. Il fut nommé, en 1879, sénateur de Lot-et-Garonne et conseiller-maître à la Cour des comptes. En décembre 1887, il reçut, dans le cabinet Tirard, le portefeuille de l'instruction publique, qu'il garda jusqu'au 3 avril 1888. Il a été, depuis, ministre de l'agriculture dans le second cabinet Tirard (1889-1890), et il a été réélu au Sénat.

FAYENCE n. f. Techn. V. FAÏENCE.

FAYENCE (en lat. *Forentia*), ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 21 kilom. de Draguignan, non loin de la Camastre, sous affluent de la Siagne par le Branson ; 1.526 h. Ch. de f. de Meyrargues à Nice. Culture du mûrier, moulins à huiles d'olive, faïenceries. Chapelle du XIIe siècle. — Le canton a 8 comm. et 7.615 hab.

FAYET, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 33 kilom. de Saint-Affrique, près de la Nuéjouls, affluent du Dourdon de Vabres ; 901 hab. Mine de plomb sulfuré argentifère.

FAYET (Jean-Jacques), évêque d'Orléans, né à Mende en 1786, mort à Paris en 1849. En 1814-1815, il exerça, au nom du comité royaliste, une sorte de dictature dans le département de la Lozère. Missionnaire et prédicateur, il se mit au premier rang des orateurs religieux de son temps. Vicaire général de Rouen (1832-1840), curé de Saint-Roch à Paris (1841-1842), évêque d'Orléans (1842), il représenta, en 1849, la ville de Mende à l'Assemblée nationale.

FAYET-RONAYE, comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 43 kilom. d'Ambert, non loin du Doulou, sous-affluent de l'Allier par la Senonire ; 927 hab.

FAYETTE, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Seneca]), entre les lacs Seneca et Geneva ; 2.900 hab. Pêcheries. — Comté des Etats-Unis (Pensylvanie), peuplé de 80.000 hab. Ch.-l. *Uniontown*. — Id. (Etat d'Alabama) ; 13.000 hab. Ch.-l. *Fayetteville*. — Id. (Georgie) ; 8.750 hab. Ch.-l. *Fayetteville*. — Id. (Illinois) ; 23.400 hab. Ch.-l. *Vandalia*. — Id. (Indiana) ; 13.000 hab. Ch.-l. *Connersville*. — Id. (Iowa) ; 23.500 hab. Ch.-l. *West Union*. — Id. (Kentucky) ; 36.000 hab. Ch.-l. *Lexington*. — Id. (Ohio) ; 22.500 hab. Ch.-l. *Washington*. — Id. (Tennessee) ; 29.000 hab. Ch.-l. *Somerville*. — Id. (Texas) ; 31.500 hab. Ch.-l. *Lagrange*. — Id. (West Virginia) ; 21.000 hab. Ch.-l. *Caperton*.

FAYETTE (LA). Biogr. V. LA FAYETTE.

FAYETTEVILLE, ville des Etats-Unis (Caroline du Nord), ch.-l. du comté de Cumberland, sur la rivière du Cap Fear ; 4.300 hab. — Ville des Etats-Unis (Etat de Tennessee), ch.-l. du comté de Lincoln, sur l'Elk ; 3.850 hab.

FAY-LE-FROID, ch.-l. de cant. de la Haute-Loire, arrond. et à 29 kilom. du Puy, près du Lignon-Vellave ; 1.253 hab. Eaux acidulées gazeuses. Forges, filature de laine, moulins. — Le canton a 6 comm. et 7.812 hab.

FAYOL (*fa-ïol*) et plus souvent **FAYOT** (*fa-ïo* [du lat. *phaseolus*, même sens] n. m. Fam. Haricot sec. ‖ *Doubler le cap Fayot* : 1° En être réduit à ne plus manger que des haricots, faute d'autres vivres ; 2° Etre enfin délivré des fayots, avoir d'autres vivres. (Le mot *fayol* ou *fayot* a passé du vocabulaire de la marine dans le langage courant et même dans la langue administrative.)

— Arg. mar. Par dénigrement, Rengagé de la marine.

FAYOLIA (*fa-ïo* — de *Fayol*, nom du géol. qui l'a trouvé) n. m. Genre de fossiles, comprenant des corps fusiformes ou cylindro-coniques, formés de deux valves soudées par leurs bords, contournées sur elles-mêmes en spirale, de l'une à l'autre des extrémités. Ces curieux fossiles et d'autres analogues (*spirociyum*, etc.) représentent des œufs de squales, si communs aux époques anciennes. Ils se rencontrent depuis les [illegible] hes dévoniennes, houillères, permiennes.

FAYOLLE (François-Joseph-Marie), poète et compilateur, né à Paris en 1774, mort en 1852. On lui doit quelques ouvrages médiocres, entre autres : *Dictionnaire historique des musiciens*, avec Choron (1810-1812), *les Quatre saisons du Parnasse* (1805-1809), compilation intéressante ; *Acontologie ou Dictionnaire d'épigrammes* (1817). Son cousin, PAUL-ANTOINE **Fayolle**, né à Paris en 1778, mort fou à Charenton en 1828, se signala par son exaltation bonapartiste, et fut compromis dans plusieurs affaires politiques, sous la Restauration. On a de lui : *Journée du mont Saint-Jean* (1818) ; etc.

FAYOLLES (Marie-Berthe), actrice française, née à Paris en 1842. Elève du Conservatoire, elle débuta au théâtre Cluny, où elle créa en 1868 les *Inutiles*, joua ensuite au Vaudeville et entra en 1876, comme pensionnaire à la Comédie-Française, qu'elle n'a pas quittée depuis. Après avoir joué sans grand succès les jeunes premières dans la tragédie et la comédie, elle aborda, en 1886, les rôles de duègne, où la portaient et sa voix sèche et la nature de son talent. Depuis la retraite de Mme Granger, vers 1891, elle a tenu avec une grande autorité l'emploi des mères, grâce à son jeu très étudié, sobre et ample, et elle s'est montrée supérieure dans nombre de rôles, notamment dans *Denise*, *l'Ami Fritz*, *les Caboulots*, *le Testament de César Girardot*, etc.

FAYOT n. m. Fam. et arg. V. FAYOL.

FAYOT (Albert-Charles-Frédéric), littérateur, né à Paris en 1797, mort près de Montmorency en 1861. Il se demit, en 1828, d'un emploi au ministère des affaires étrangères pour se consacrer au journalisme et à la littérature. Parmi ses ouvrages, pour la plupart anonymes, nous citerons : *Conjuration de quatre-vingt-seize gentilshommes polonais, écossais, suédois et français, contre le gouvernement russe* (1821) ; *Histoire de France, depuis 1793 jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe* (1830) ; *Histoire de Pologne, depuis son origine jusqu'en 1831* (1831-1832) ; *Précis historique sur le duc de Reichstadt* (1832) ; etc.

FAYOÛM (el) [forme arabe du nom égyptien *Ph-iaoumd*, *Pi-iaoumd*, en copte *Ph-iôm*, qui signifie la mer, le lac] sorte de bassin elliptique, creusé dans le désert Libyque, à l'O. du Nil, entre le 28° et le 29° degré de latitude, et dont le fond est rempli par un lac long de plus de 40 kilomètres, le Birkèt-el-Kéroun. Le Nil de l'Ouest, le Bahr-Yousouf, après le seuil d'Illahoun, y débouche dans une sorte de réservoir moitié naturel, moitié artificiel, le *Taskim-el-Moyah* ; ses eaux en ressortent par une multitude de canaux et de rigoles qui, répandus en éventail sur la campagne, fertilisent le versant oriental et méridional du Birkèt-el-Kéroun et se perdent pour la plupart avant d'arriver jusqu'à lui.

Le lac était autrefois beaucoup plus considérable : il s'étendait jusque vers Dimèh au N., jusque vers Béguig au S., et il ne découvrait qu'une mince lisière de terre cultivable au pied de la chaîne Libyque. Les rois de la XIIe dynastie s'appliquèrent à régulariser l'entrée et la sortie des eaux, et gagnèrent une longue bande de terrain, sur laquelle l'un d'eux, Amenemhâït III, bâtit le monument gigantesque que les voyageurs grecs admiraient plus tard comme étant la pyramide de Mœris. Le lac, désormais le *Mairit*, reçut le surplus de l'inondation dans les années normales, et l'emmagasina pour le rendre dans les années où la crue était insuffisante. Sous les Césars romains, détaché du nome héracléopolitain, le Fayoûm forma un nome spécial, le Crocodilopolite ou l'Arsinoïte, avec l'ancienne ville de Shadou, Crocodilopolis, pour capitale. Sa population était l'une des plus riches, des plus civilisées et des plus lettrées de l'Egypte, et dans les ruines de ses maisons ont été découvert de nombreux et précieux manuscrits de poètes et d'orateurs grecs : Euripide, Bacchylide, Aristote, Hypéride. Encore prospère sous la domination arabe, la misère ne commença pour le Fayoûm qu'au XVIe siècle, à partir de l'invasion turque, quand les modifications survenues dans le régime du Nil au cours des siècles avaient déjà modifié son aspect. Le lac, ne recevant plus autant d'eau que par le passé, s'était restreint ; il diminua progressivement jusqu'à ne plus avoir que le quart de son étendue primitive, et il descendit à 43 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée. Le pays, irrigué sagement depuis le règne de Méhémet-Ali, est de nouveau, aujourd'hui, l'un des cantons les plus riches de l'Egypte. Il forme à lui seul un moudirièh qui compte 371.000 habitants, et est divisé en trois districts : Etsa, Fayoûm Sannouris. Capit. *Médinet-el-Fayoûm*.

FAYPOULT DE MAISONCELLE (Guillaume-Charles), diplomate et ministre français, né en Champagne en 1752, mort en 1817. Officier du génie, puis chef de division sous les ministres Roland et Garat, et ministre des finances à l'avènement du Directoire (1795), il fut envoyé à Gênes en qualité de représentant de la République française, puis concourut à l'organisation de toutes ces petites républiques italiennes qui devaient s'évanouir aux premiers revers de l'armée française, occupa la préfecture de l'Escaut en 1800, le ministère de la guerre, puis celui des finances d'Espagne sous le roi Joseph et la préfecture de Saône-et-Loire pendant les Cent-Jours, et défendit Mâcon contre les Autrichiens. On a de lui : *Essai sur les finances* (1795) ; *Statistique de l'Escaut* (1802).

FAYS-BILLOT ou **FAYL-BILLOT**, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 24 kilom. de Langres, sur un plateau ; 2.237 hab. Fabrication de vannerie, chaises ; coutellerie. Patrie de Mgr Darboy, archevêque de Paris. — Le canton a 24 comm. et 10.310 hab.

FAYSSÉ (*fè-sé*) n. m. Nom vulgaire, dans l'est de la France, d'un champignon comestible de la famille des agaricinées, la *russule couleur feuille-morte*. (Dans les mêmes pays, on désigne les *russules sanguine*, *émétique* et *rouge*, qui sont vénéneuses, sous le nom de *faux fayssé*. Ces dernières ont le chapeau rouge ; en remettant un petit fragment sur la langue, on constate aisément que la chair en est piquante et qu'il faut s'en défier.)

FAYT-LEZ-SENEFFE, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arr. admin. et judic. de Charleroi) ; 3.750 hab. Houille. Fonderies.

FAZCKAS (Michel), poète populaire hongrois, né en 1766, mort à Debreczin en 1828. Son poème le plus célèbre est *Ludas Matyi* (Mathias, gardeur d'oies, 1815), où il a créé le type du serf qui, vexé et opprimé par son seigneur, se venge par des tours spirituels du hobereau qui le tourmente. Le sujet est ancien et se trouve dans le fabliau français : *Roman de Trubert* ; mais ce qui, dans la littérature magyare, lui donne le charme de la nouveauté, c'est que, pour la première fois, dans ce poème comique, l'écrivain prend parti pour le serf contre le seigneur. Farkas a donné, en outre, en collaboration avec Dioszegi, la première *Botanique hongroise* (1807).

FAZIL-BEG, poète turc, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mort en 1810. Elevé par les soins du sultan Abd-el-Hamid-Khan Ier, il devint gouverneur de Rhodes sous Sélim III et ensuite *khodjah* au Divan. Il a écrit un poème intitulé : *Zénan-Nameh* (Livre des femmes), traduit en français par Decourdemanche en 1879.

FAZIO (Barthélemy), poète italien, né à la Spezzia, près de Gênes, mort à Naples en 1457. Sa réputation lui valut d'être appelé auprès d'Alphonse d'Aragon, roi de Naples, qui le chargea d'écrire son histoire et lo combla de bienfaits. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De rebus gestis ab Alphonso I, Neapolitano rege* (1560) ; *De viris sui xvi illustribus* (1745), le plus important de ses écrits, que le savant abbé Mehus a mis au jour.

FAZIO DEGLI UBERTI, poète italien, né à Florence, mort à Vérone en 1367. Son attachement au parti gibelin le fit bannir de sa patrie, et il termina sa vie dans la plus profonde misère. Il a publié, outre des sonnets et des *canzonnette*, un poème descriptif et encyclopédique, dans lequel il s'est attaché à imiter Dante et à faire connaître le monde réel, de même que l'illustre auteur de *la Divine Comédie* avait fait connaître le monde des esprits. Ce poème, intitulé *Dittamondo*, a été publié pour la première fois en 1474.

FAZLI (Kara), poète turc, né à Constantinople vers la fin du XVe siècle ou dans les premières années du XVIe. Il fut attaché à la secrétairerie du Divan, sous les trois sultans, Mohammed, Moustafa et Sélim. On a de lui un *Divan* et un poème : *la Rose et le Rossignol*.

FAZOGL, FAZOKL ou **FA-ZOGLO**, province du Soudan égyptien, comprise entre le Sennaar au N., le pays de Bostat au S., le Nil Bleu à l'E. et le Nil Blanc à l'O. Conquise en 1821, sous Méhémet-Ali, par son fils, Ismaël-pacha, perdue pendant la rébellion mahdiste, elle fait partie aujourd'hui des régions dont le négus Ménélick revendique la possession pour l'Ethiopie. Population de race noire, clairsemée. Beaucoup de sables aurifères.

FAZY (Jean-Jacques, dit **James**), homme d'Etat et économiste suisse, d'origine française, né et mort à Genève (1796-1878). Il fonda, en 1826, le *Journal de Genève*, où il attaqua les conservateurs, publia à Paris divers opuscules d'économie politique, fit du journalisme et attaqua avec vigueur le régime de Charles X. En 1830, il signa la protestation des journalistes, puis combattit la candidature du duc d'Orléans au trône et, sous Louis-Philippe, il se rangea dans l'opposition radicale.

Rentré dans sa ville natale, Fazy continua dans la « Revue de Genève » son opposition au conseil d'Etat conservateur. Député au Grand Conseil, lorsque, en 1846, se fonda la ligue du Sonderbund, il fit de vains efforts pour déterminer le Grand Conseil à voter la guerre fédérale. Puis, après avoir donné sa démission de député, se mit à la tête de la révolution, fit proclamer la déchéance des pouvoirs et nommer un gouvernement provisoire unioniste, et fut le principal auteur de la constitution démocratique acceptée par le peuple de Genève, le 7 juin 1847.

Député de Genève à la diète constituante, il contribua à la rédaction de la constitution fédérale de 1848, et prit part, en 1858, aux négociations qui aboutirent à la renonciation du roi de Prusse à ses droits sur Neuchâtel. Il se retira de la vie publique après 1868.

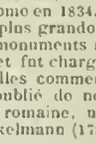

Fé.

FÊ n. m. Dix-septième lettre de l'alphabet hébreu, correspondant tantôt à *p*, tantôt à *f*. (Comme signe de numération, *fé* ou *pé* vaut 80.)

FEA (Carlo), archéologue italien, né à Pigna (Piémont) en 1753, mort à Rome en 1834. Après être entré dans les ordres, il passa la plus grande partie de sa vie à Rome, dans l'étude des monuments antiques ; il était secrétaire du prince Chigi, et fut chargé par Pie VII, en 1814, de continuer les fouilles commencées par l'administration française. Il a publié de nombreux travaux d'érudition et d'épigraphie romaine, une traduction de l'*Histoire de l'Art*, de Winckelmann (1783-1786).

FÉAGE (*fé-aj'* — rad. *fief*) n. m. Dr. féod. Contrat d'inféodation. (Ce terme est aussi pris improprement pour chose inféodée ou héritage tenu en fief.)

FEAKLE, bourg d'Irlande (Munster [comté de Clare]) ; 4.300 hab.

FÉAL, ALE, AUX (rad. *foi*) adj. Loyal, fidèle : *Roland, Du Guesclin, Bayard étaient de* FEAUX *chevaliers*. (Chateaubr.) ‖ Vieux mot que l'on emploie encore pour imiter le style du moyen âge. (Il faisait autrefois partie de la formule d'introduction des lettres royaux : *A nos amés et* FEAUX *conseillers, gens tenant cours et parlements*.)

— Substantiv. Partisan dévoué : *Les* FÉAUX *du bonapartisme*.

FEARNLEY (Thomas), paysagiste norvégien, né à Frédérikshald en 1802, mort à Munich en 1842. Cet artiste, formé à l'académie de Copenhague, a successivement habité la Suède, la Norvège, l'Italie, la Suisse, l'Angleterre et la Bavière. De ces diverses résidences il a tiré des paysages remarquables, dont la plupart sont en Angleterre. Rappelons, parmi ses œuvres, les meilleures : *Vue du Marum-Elf* ; *Vue de Norvège* ; le glacier de *Grindelwald*, *Vue de la cascade de Labro, près de Kongsberg* ; etc.

FEATHER, rivière aurifère des Etats-Unis (Californie), sortie des plateaux de la sierra Nevada. Elle se jette dans le Sacramento, à Vernon ; cours de 250 kil. environ.

FEATHERSTONE, bourg d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), 4.150 hab.

FÉAU (Charles), auteur dramatique et oratorien provençal, né à Marseille en 1605, mort en 1677. Il a composé, en langue provençale, des pièces de théâtre, où l'on trouve un grand fonds de gaieté, et dont un certain nombre a été inséré dans un recueil intitulé : *lou Jardin deys musos prouvencalos* (1665).

FÉAUTÉ (rad. *féal*) n. f. Fidélité : *Serment de* FEAUTÉ *et hommage*. (Vieux.)

FÉBRICITANT (*si-tan*), **ANTE** [rad. *fébriciter*] adj. Pathol. Qui a la fièvre : *Un homme* FÉBRICITANT.

— Substantiv. Personne qui a la fièvre.

FÉBRICITER (du lat. *febricitare*, même sens) v. n. Avoir la fièvre :

> Le roi n'a plus la fièvre ; à deux coups de lancette
> Son mal fut condamné pour lèse-majesté,
> Et cet auguste pouls n'a plus *fébricité* !
>
> EDMOND ROSTAND.

FÉBRICULE (lat. *febricula*, dimin. de *febris*, fièvre) n. f. Fièvre légère.

FÉBRIFUGE (*fuj'* — du lat. *febris*, fièvre, et *fugare*, mettre en fuite) adj. Se dit des substances dont l'emploi prévient ou fait disparaître les accès de fièvre paludéenne ou intermittente : *Un médicament, Une substance* FÉBRIFUGE.
— Substantiv. n. m. : *Les* FÉBRIFUGES.
— ENCYCL. Le *fébrifuge* par excellence est le quinquina, qui agit surtout par la quinine qu'il renferme et qu'on emploie maintenant de préférence sous forme de composés définis : *sulfate, chlorhydrate, bromhydrate de quinine*. Après la quinine, le remède le plus efficace contre les fièvres intermittentes est l'*acide arsénieux* et les préparations arsénicales ; puis viennent la *salicine* (écorce de saule), la *phlorydzine*, l'*esculine* (écorce du marronnier d'Inde), et un grand nombre de plantes amères.
La quinine peut avoir une certaine efficacité sur d'autres fièvres que sur les fièvres intermittentes, mais non sur toutes. Les médicaments qui sont employés pour abaisser la température dans les maladies fébriles autres que les fièvres intermittentes, comme l'antipyrine, la digitaline, etc., sont désignées plutôt sous le nom d'antipyrétiques.

FÉBRIGÈNE (*jèn'* — du lat. *febris*, fièvre, et du gr. *génos*, naissance) adj. Qui engendre la fièvre.

FÉBRILE (du lat. *febrilis*, même sens) adj. Qui appartient à la fièvre ; qui accuse de la fièvre : *Un pouls* FÉBRILE. *Un accès* FÉBRILE.
— Fig. Qui produit ou trahit une excitation comparable à la fièvre : *Une impatience* FÉBRILE. *Des mouvements* FÉBRILES.

FÉBRILEMENT adv. D'une manière fébrile.

FEBRONIUS. Biogr. V. HONTHEIM.

FÉBRUAL, ALE. Antiq. rom. Surnom de Pluton et de Junon.

FÉBRUALES (du lat. *februarius*, février) n. f. pl. Fêtes qui se célébraient au mois de février, en l'honneur des morts.
— ENCYCL. Les *fébruales* avaient été, dit-on, instituées par le légendaire roi Numa. Ces cérémonies se faisaient pendant la nuit, emblème du tombeau, à la lueur des torches. Tous les autres temples étaient fermés pendant ce temps réservé au culte des mânes. Aucun mariage ne se célébrait ; on n'entendait le son d'aucun des instruments de musique en usage dans le culte. Le mois de février, le dernier de l'année primitive, était aussi consacré à des purifications.

FEBRUUS. Antiq. rom. Personnification divine du mois de février. Il fut identifié avec Dispater ou avec Pluton. Il n'est pas certain qu'il ait une origine étrusque et doive se confondre avec le dieu Mantus. Le mois de février était le mois des morts et aussi, comme étant le dernier de l'année, un mois de purifications. Aussi Februus devint-il le dieu des purifications. Les principales de celles-ci, les *lupercales*, qui avaient lieu aux nones de février, étaient accomplies au nom de la cité ; le 17, les curies célébraient à leur tour les *quirinalia* ; le 12, les particuliers vérifiaient et purifiaient les bornes de leurs propriétés (*terminalia*).

FÉBURE ou **FÈVRE** (Michel), en religion **le P. Justinien de Tours**, missionnaire français de l'ordre des capucins, né vers 1610, mort vers 1700. De 1655 à 1673, il visita la Syrie, la Mésopotamie, l'ancienne Chaldée et la plus grande partie de l'Asie Mineure. Il a raconté ses voyages dans deux ouvrages intéressants : *Etat présent de la Turquie* (1674) et *Théâtre de la Turquie* (1682).

FEBVRE (Alexandre-Frédéric), comédien, né à Paris en 1835. Il débuta au Havre, et joua à Paris, à Beaumarchais, à la Porte-Saint-Martin, à la Gaîté, à l'Odéon (1857), où il commença à se faire connaître dans *le Testament de César Girodot* ; à l'Ambigu, de nouveau à l'Odéon, au Vaudeville (1861). Engagé à la Comédie-Française en 1866, il y fut nommé sociétaire en 1867 et montra, surtout dans l'interprétation des rôles du nouveau répertoire, une rare intelligence, une grande souplesse de talent, une réelle originalité. Nous citerons, parmi ses principales créations : Clarkson de *l'Etrangère*, Kobus de *l'Ami Fritz*, Bourdon des *Corbeaux*, etc. En 1877, il alla, avec une troupe, donner des représentations à Londres. En 1893, il donna sa représentation de retraite au Théâtre-Français. En 1894, Febvre fit une grande tournée dans les principaux pays de l'Europe. En 1895, il reçut la mission d'étudier le mouvement dramatique en Amérique. Il a publié : *Album de la Comédie-Française* (1880) ; *Au bord de la scène* (1889) ; *l'Héritage de Mme Nandin* (1893) ; *le Journal d'un comédien* (1896) ; *la Clef des champs* (1899).

FÉCAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport aux fèces : *Substances* FÉCALES. *Résidus* FÉCAUX.
— *Matières fécales*, Excréments intestinaux de l'homme. V. FÈCES.

FÉCALOÏDE (de *fécal*, et du gr. *eidos*, forme) adj. Pathol. Se dit des vomissements qui surviennent dans l'obstruction intestinale et qui ont l'aspect des matières fécales.

FÉCAMP (en lat. *Fiscamnum*), ch.-l. de cant. et port de la Seine-Inférieure, arr. et à 41 kil. du Havre, sur la Manche ; 14.656 hab. (*Fécampois, oises.*) Ch. de f. Ouest. Tribunal de commerce, quartier et syndicat maritimes, bibliothèque. Filatures, tissages de coton, scieries mécaniques, minoteries, brasseries, fonderies de métaux, chantiers de construction pour les navires, construction de machines, imprimeries, tanneries, mégissories, liqueur dite « Bénédictine de Fécamp ».
Bains de mer sur une plage de galets, casino.

Armes de Fécamp.

Le port de Fécamp est le premier de France pour les armements de la pêche à la morue et au hareng. Créé sur les plans de Vauban en 1710, il a été amélioré et approfondi plusieurs fois depuis. Aux produits de la pêche, Fécamp joint les profits du commerce maritime avec l'Angleterre et la Norvège.
La ville, enserrée dans les collines, s'étend en une longue rue de près de 3 kilomètres. Sur la route du Havre, cimetière gallo-romain, d'où on a exhumé des vases en terre et en verre ; camp romain de Canada. De l'ancienne abbaye bénédictine de la Trinité, à laquelle Fécamp devait son importance au moyen âge, il reste un dortoir et une salle capitulaire, monuments historiques des XIIIe et XIVe siècles. L'église Notre-Dame, monument historique, est un beau spécimen de l'art gothique primitif. Église Saint-Étienne (XVIe s.). Chapelle Notre-Dame-du-Salut (XIIIe s.), sur une falaise de 100 mètres, que couronnait, au temps de la Ligue, le fort du Bourg-Baudoin, détruit aujourd'hui. — Le canton a 12 comm. et 22.561 hab.

Fécamp (CHRONIQUE DE L'ABBAYE DE). Cette chronique, attribuée à un moine de l'abbaye, qu'on nomme Pierre, est une histoire universelle allant de la naissance du Christ à l'année 1220 et dans laquelle on a inséré les événements particuliers concernant l'abbaye de Fécamp. Elle n'a point grande valeur historique, mais contient toutefois quelques faits intéressants sur la Normandie et Fécamp aux Xe et XIe siècles.

FÉCATION (*si-on* — rad. *fèces*) n. f. Chim. anc. Séparation des fèces.

FÉCÉNIE (*sé-ni*) ou **FECENIA** (*fé-sé*) [de *Fecen*, n. pr.] n. f. Genre d'arachnides araneides, famille des pséchrides, comprenant des formes qui ressemblent un peu à des téginaires et qui sont propres à la Malaisie. (On connaît six espèces de fécénies, dont l'espèce type est la *fecenia angustata* de Malacca. Ces araignées, de taille moyenne, poilues, avec dessins de couleurs claires, tendent leurs toiles serrées, suspendues par de gros fils, entre deux arbres.)

FÈCES (*fèss* — du lat. *fæx, fæcis*, lie) n. f. pl. Chim. Sédiment qu'on trouve au fond d'un liquide trouble, après l'avoir laissé reposer ou qui se dépose dans une liqueur qui vient de fermenter.
— Physiol. Excréments solides de l'homme : *Les* FÈCES *normales sont consistantes, sans dureté, glauches à la surface.* (Raspail).
— ENCYCL. Physiol. Les *fèces* ont une couleur ordinairement brune ; leur odeur provient souvent d'un dégagement d'hydrogène sulfuré en même temps que d'un certain nombre de produits volatils, tels que du phénol, de l'indol, certains acides gras, mais généralement inférieure à celle de l'eau. Elles sont constituées par des substances alimentaires insolubles dans les sucs digestifs et qui ont résisté aux fermentations, comme les tendons, la nucléine, les sels insolubles, la cellulose, etc. On y rencontre les produits de sécrétion du tube digestif, comme la bile et les produits de desquamation des cellules intestinales. La composition des fèces varie, d'ailleurs, avec l'état pathologique ; il en est de même de la couleur, qui est blanche dans l'ictère, jaune dans la dothiénentérie, etc.

FÉCHAIN, comm. du dép. du Nord, arr. et à 17 kilom. de Douai, près de la Sensée ; 1.328 hab. Commerce de lin.

FÉCHELLE n. f. Art culin. V. FAISSELLE.

FECHENHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse [Hesse-Nassau]), sur le Main ; 3.250 hab. Flottage de bois, fabrique d'aniline.

FECHN, ville de la moyenne Egypte, sur le Nil ; 8.935 hab. Culture de la canne à sucre. Ch.-l. d'un district de la province de Mind'h.

FECHNER (Gustave-Théodore), philosophe allemand, né à Gross-Särchen en 1801, mort à Leipzig en 1887. Fechner est un psycho-physicien, pour qui la psychologie doit se ramener à la science des faits internes dans leurs rapports avec leurs concomitants physiques. Il a donné son nom à la loi physiologique selon laquelle « l'intensité de la sensation croît comme le logarithme de l'excitation ». Selon Fechner, la réalité, du point de vue spirituel, réside dans l'unité de conscience divine ; du point de vue physique, dans l'atome simple. Au-dessous de Dieu, il y a les astres et le monde, les hommes, les plantes, qui, elles aussi, ont des âmes. Dieu fait l'union de toutes les consciences. Le système est donc à la fois idéaliste et matérialiste, dualiste et unitaire : la matière et l'esprit, irréductibles l'un à l'autre, n'étant que les manifestations d'une même réalité supérieure. Les principaux ouvrages de Fechner sont : *Du bien suprême* (1846) ; *Eléments de psycho-physique* (1860).

FECHNER (Auguste-Michel), compositeur de musique, né à Vienne en 1853, auteur d'une foule de morceaux pour orchestre qui ont obtenu de vifs succès. Il a fait aussi de nombreuses chansons dont il a écrit les paroles.

FECHT, rivière d'Allemagne (gouv. d'Alsace-Lorraine), formée, près de Munster, de deux ruisseaux qui descendent des Vosges, arrose Turkheim, et envoie vers l'est un bras appelé Logelbach, qui traverse Colmar. La Fecht se perd dans l'Ill, près de Gemar, après un cours de 50 kilom.

FECHT (Jean), théologien protestant allemand, né à Salzbourg en 1636, mort à Rostock en 1716. Il fut prédicateur de la cour à Dourlach, puis professeur de théologie et enfin surintendant au gymnase de cette ville. La guerre l'obligea à s'éloigner de Dourlach ; il se réfugia à Rostock, où il professa la théologie. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : *Disquisitio de judaica Ecclesia* (1670) ; *De origine et superstitione missarum in honorem sanctorum celebratarum* (1707) ; *Compendium universæ theologiæ asceticæ et polemicæ* (1744).

FECHTER (Charles-Albert), acteur français, né à Paris en 1823, mort à New-York en 1879. Il étudia la sculpture, puis entra au Conservatoire, débuta, en 1845, à la Comédie-Française, puis joua à Berlin (1846), au Vaudeville, et à Londres (1847). De retour à Paris, on le vit à l'Ambigu, au Théâtre-Historique, à la Porte-Saint-Martin, au Vaudeville, où sa création d'Armand Duval, dans *la Dame aux Camélias* (1852), mit le comble à sa réputation. Il devint ensuite directeur de la scène à l'Odéon (1857-1858). Revenu à Londres, il fut directeur du Lyceum, qu'il dut abandonner en 1868. Il fit jouer *Noir et blanc*, drame en collaboration avec Collins (1869), puis se rendit aux Etats-Unis (1870), où il fut attaché à divers théâtres.

FECHTER (Eléonore RABUT, dame), tragédienne française, femme du précédent, née à Bordeaux en 1819, morte à Paris en 1894. Elle débuta en 1835 à la Comédie-Française, et, en 1836, alla jouer en Russie. De retour en France (1837), elle entra à la Gaîté, puis revint à la Comédie-Française (1838), où elle eut des succès marqués.

FÉCIAL (*si*), **ALE, AUX** adj. Qui appartient aux féciaux : *Le droit* FÉCIAL.

FÉCIAUX (*si-ô* — du lat. *fetialis* ou *feciolis*) n. m. pl. Prêtres romains dont la fonction était de demander satisfaction au nom du peuple romain, de faire les déclarations de guerre, de conclure les traités de paix, etc. Sing. FÉCIAL.) On écrit aussi FETIAUX, FÉTIAL.
— ENCYCL. Formalistes en tout, les Romains tenaient essentiellement à ne faire de guerres et à ne signer de traités que par des voies irréprochables au point de vue du droit et de la religion. Le collège des féciaux était précisément consacré à cet emploi.
Quand un conflit survenait entre Rome et quelque autre peuple, les féciaux examinaient d'où venait la provocation. Si le tort était du côté des Romains, le coupable était livré à l'étranger. Dans le cas contraire, deux ou quatre féciaux, sous la présidence d'un *pere patrat*, allaient demander réparation. Ils portaient avec eux la verveine cueillie sur le Capitole, fleur pure par excellence. Si satisfaction leur était accordée, ils ramenaient avec eux l'agresseur. Sinon, ils donnaient à l'étranger trente jours de réflexion ; après quoi, ils revenaient, et, si la guerre était décidée, lançaient par-dessus la frontière ennemie un javelot ensanglanté, puis, pénétrant jusqu'au forum de la capitale ennemie, ils prononçaient à plusieurs reprises la formule de guerre. Quand les guerres furent devenues trop lointaines, une colonne, placée hors de l'enceinte, près du temple de Bellone, symbolisa toute frontière étrangère, et les féciaux lançaient leur javelot par-dessus. Un traité de paix ou d'alliance n'était valable que conclu avec leur concours. Quand la distance ne permit pas aux féciaux de se rendre partout où les appelait leur office, on ratifia les traités conclus par les généraux, ou l'on accomplit les cérémonies à Rome en présence des ambassadeurs de l'autre peuple. La plupart des peuples italiques avaient des féciaux comme les Romains.

Féciaux, d'après une monnaie d'or rappelant l'alliance de Rome et de Gabies.

FECKENHAM, ville d'Angleterre (comté de Worcester) ; 4.600 hab. Fabrique d'aiguilles, épingles et bameçons.

FÉCOND (*kon*), **ONDE** [du lat. *fecundus*, même sens] adj. Apte à la reproduction de l'espèce, en parlant de la femme et des femelles des animaux : *Les négresses sont très* FÉCONDES.
— Par anal. Productif : *Arbre* FÉCOND. *Terre* FÉCONDE.
— Par ext. Qui rend fertile : *Chaleur, Pluie* FÉCONDE.
— Fig. Qui produit beaucoup, abondant en résultats, en effets, en développements : *Ecrivain* FÉCOND. *Œuvre* FÉCONDE. *L'ennui est* FÉCOND *en mauvais conseils.* (J. Janin.)
— En T. de min., Se dit d'un gisement dont les filons sont abondants et riches.
— SYN. **Fécond, fertile.** *Fécond* signifie qui a la puissance de produire ; *fertile* signifie qui produit réellement et beaucoup. Quand il s'agit de la terre, la nuance est à peu près insensible ; c'est la terre, cependant, qui fera le mieux comprendre la différence des deux sens, si l'on veut bien considérer qu'à force d'engrais, d'irrigations, etc., on rend *fertiles* des terres ingrates qui, par leur nature, n'étaient nullement *fécondes*. En parlant d'une femelle, on dira qu'elle est *féconde*, et non qu'elle est *fertile*. Même observation en ce qui concerne l'esprit : *Un esprit* FÉCOND. On peut, il est vrai, dire *un esprit fertile* ; mais, alors, il faut indiquer en quoi, puisqu'il s'agit d'invoquer l'idée de la chose produite et non celle de la puissance productrice : *Esprit* FERTILE *en expédients, en invention*, etc.
— ANTON. **Aride, improducteur, improductif, infécond, infertile, infructueux, ingrat, stérile.** — **Brehaigne, improlifique, impuissant.**

FÉCONDANCE (*dansz*) n. f. Aptitude à féconder, vertu fécondante : *La nature a donné aux femelles la* FÉCONDITÉ, *aux mâles la* FÉCONDANCE. (F. Cuv.)

FÉCONDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui féconde ou fertilise, qui donne ou développe les germes reproducteurs : *La poussière* FÉCONDANTE *des fleurs. Engrais* FÉCONDANTS.

FÉCONDATEUR, TRICE n. et adj. Se dit de l'être ou de la chose qui a la puissance de féconder.

FÉCONDATION (*si-on* — rad. *féconder*) n. f. Transformation, en un œuf capable de développement, d'un élément sexuel mûr : *La* FÉCONDATION *des fleurs s'opère par l'introduction du pollen dans le pistil et de la dans l'ovaire.*
— Agric. *Fécondation artificielle.* Opération qui consiste à transporter sur les arbres à fleurs femelles la poussière fécondante recueillie sur les fleurs mâles : *Les Arabes pratiquent la* FÉCONDATION ARTIFICIELLE *sur les dattiers.*
— Physiol. *Fécondation artificielle.* V. la partie encycl.
— ENCYCL. Biol. générale. La *fécondation* est le phénomène terminal de la reproduction sexuelle des êtres vivants. Dans la reproduction asexuelle ou agamie, un être produit des éléments multiplicateurs appelés *spores*, dont chacun, séparément, a le pouvoir de reproduire l'animal d'où il provient. Dans la reproduction sexuelle, il se produit des éléments multiplicateurs analogues, mais qui subissent, avant d'être mis en liberté, des modifications spéciales, constituant le phénomène de la *maturation*.
Le phénomène de la maturation transforme les éléments multiplicateurs en éléments *sexuels* ; il y a, dans chaque espèce sexuée, deux catégories d'éléments sexuels : les éléments *mâles* (gamète mâle, androgamète, anthérozoïde, spermatozoïde) et les éléments *femelles* (gamète femelle, gynogamète, oosphère, ovule). Les éléments sexuels des deux catégories jouissent des propriétés suivantes : 1° chacun d'eux, isolément, est incapable de développement ; 2° l'élément femelle d'une espèce *attire* l'élément mâle de la même espèce ; 3° ces deux éléments sont complémentaires ; 4° la fusion, résultant de l'attraction de l'élément mâle par l'élément femelle, transforme ce dernier en un *œuf* complet, capable de développement, et qui est le point de départ d'un nouvel individu. Ainsi donc, la fusion de deux éléments de sexe opposé réalise la *fécondation*.
Ordinairement, les éléments mâles et femelles sont produits par des individus différents, que l'on appelle, eux aussi, individus mâles et femelles (dimorphisme sexuel) ; la fécondation est donc *croisée*, c'est-à-dire qu'elle nécessite l'intervention de deux individus générateurs. Dans beaucoup de cas, cependant, les éléments des deux sexes

[illegible] par [illegible] même [illegible] du appelé *hermaphrodisme* [illegible] les [illegible] mâles et femelles ne [illegible] pas [illegible] chez le même individu et [illegible] se [illegible] l'un l'autre; les éléments [illegible] les premiers protandrie, [illegible], même chez les hermaphrodites, il faut qu'il y ait [illegible] croisée, c'est à dire intervention de deux individus dans la fécondation : dichogamie. Chez les fleurs hermaphrodites, en particulier, la fécondation croisée est généralement réalisée par le moyen des insectes qui transportent inconsciemment le pollen d'une fleur à l'autre. Darwin a insisté sur l'utilité de la fécondation croisée; elle fait disparaître les monstruosités aberrantes et maintient le type moyen de l'espèce, quoique Weissmann y ait vu, au contraire, la source des variations spécifiques.

Même quand les éléments des deux sexes sont de tailles très différentes, il ne faut qu'un élément mâle pour féconder un élément femelle, quand plusieurs spermatozoïdes entrent dans un ovule, un seul d'entre eux joue le rôle d'élément mâle; les autres sont digérés, sauf dans des cas monstrueux. V. POLYSPERMIE.

Pénétration d'un spermatozoïde dans l'ovule d'une étoile de mer.

D'autres expériences Bovri, Morgan, Delage ont montré qu'il suffit d'un morceau d'ovule, même dépourvu de noyau, pour fabriquer, par fusion avec un spermatozoïde, un œuf capable de développement. V. MÉROGONIE.

L'abeille et quelques autres animaux présentent un cas aberrant de fécondation. Chez ces êtres, l'ovule n'est pas un véritable élément sexuel, en ce sens qu'il est capable de se développer par lui-même; dans ce cas, il donne naissance à un mâle ou faux bourdon; mais il est, néanmoins, susceptible d'être fécondé par fusion avec un spermatozoïde, et alors, il donne naissance à une reine ou une ouvrière.

Normalement, la fécondation croisée a lieu entre un mâle et une femelle de même espèce et de même race; mais elle peut avoir lieu entre des êtres de races différentes (métissage) ou d'espèces différentes (hybridation). L'hybridation ne peut, cependant, se produire qu'entre espèces voisines; encore les hybrides résultant de ce croisement sont ils le plus souvent stériles.

On emploie souvent, à tort, le mot « fécondation » pour indiquer le rapprochement du mâle et de la femelle; il faut réserver ce mot à la fusion du spermatozoïde et de l'ovule.

— Bot. Chez les phanérogames angiospermes, le grain de pollen, tombé sur le stigmate, y germe et donne un tube pollinique qui s'enfonce dans le stigmate, soit le tissu conducteur du style, atteint le micropyle d'un ovule, qu'il franchit, dissocie le sommet du nucelle et vient placer son extrémité au contact de l'oosphère.

Si le micropyle est la voie ordinaire de pénétration du tube pollinique, il peut aussi pénétrer à travers le tégument de l'ovule, au niveau de la chalaze, comme l'ont vu Treub chez les casuarinées, Nawaschin chez le bouleau.

Chez les phanérogames gymnospermes, le grain de pollen tombe directement dans la chambre pollinique qui occupe le sommet du nucelle, et le tube pollinique engage finalement son extrémité dans le col d'un corpuscule, de manière à atteindre l'oosphère correspondante.

Chez les cryptogames, la *fécondation* résulte souvent de l'union d'un anthérozoïde motile avec une oosphère immobile (cryptogames vasculaires, muscinées, beaucoup d'algues); mais l'anthérozoïde peut être immobile (floridées), ou l'élément fécondateur être représenté par une partie du protoplasme extravasé d'une cellule mâle (péronosporées).

— Physiol. *Fécondation artificielle.* La fécondation artificielle consiste à déterminer l'union des spermatozoïdes avec les ovules, en dehors de tout rapprochement sexuel. Spallanzani montre que trois millionièmes d'un grain de sperme suffisent pour féconder un œuf de grenouille ou de crapaud. En 1780, il féconda une chienne en lui injectant du sperme de chien dans l'utérus pendant son rut; au soixante-deuxième jour, elle mit bas deux petits vivants, qui, par leur forme et leur couleur, ressemblaient tant à la mère qu'au mâle. La fécondation artificielle fut pratiquée d'abord par les pisciculteurs. On attribue à J. Hunter la première observation de fécondation artificielle dans l'espèce humaine. Elle est surtout indiquée quand la stérilité résulte d'un vice de conformation des organes soit de l'homme, soit de la femme, faisant obstacle à la pénétration naturelle des spermatozoïdes dans l'utérus. Des observations assez nombreuses ont été réunies dans la thèse de Gigon fils : *Essai sur la fécondation artificielle de la femme dans certains cas de stérilité* (1871), et dans un opuscule de J. Girard : *Contribution à l'étude de la fécondation artificielle* (1884).

— Agric. La fécondation artificielle des plantes ou *hybridation* entre deux espèces voisines ou des variétés d'une même espèce est pratiquée, en agriculture, quand on veut obtenir des variétés nouvelles réunissant, autant que possible, les qualités de leurs ascendants, sans présenter aucun de leurs défauts majeurs; mais il est en général nécessaire de faire plusieurs croisements successifs.

La fécondation artificielle des plantes ne peut être exécutée avec succès qu'en prenant de minutieuses précautions. Les anthères de la fleur à féconder sont coupées avec des ciseaux fins, avant l'époque de la déhiscence (quelquefois dans le bouton même, avant son épanouissement). La fleur est ensuite isolée soigneusement; on encapuchonne les fleurs castrées avec un sac de mousseline, ou bien on dispose au-dessus une cloche de verre.

Quand le moment est venu d'opérer la fécondation, on désencapuchonne ou on découvre la fleur à féconder, et on en frotte doucement le stigmate avec plusieurs anthères déhiscentes de la fleur fécondante, ou on transporte le pollen de celle-ci à celle-là en se servant d'un pinceau doux et bien sec. La fleur fécondée est couverte à nouveau de la cloche ou du capuchon pour être découverte, d'une manière définitive, quand la corolle se flétrit.

La fécondation artificielle a joué un rôle essentiel dans la création de variétés nouvelles de blé; dans la viticulture, elle a une importance capitale, et c'est grâce à elle qu'on a obtenu les hybrides résistant au phylloxera; en certains cas, du reste, lorsqu'on se trouve en présence de cépages coulards, chez lesquels l'autofécondation ne se produit pas, on recourt avec succès à la fécondation artificielle.

FÉCONDEMENT adv. D'une manière féconde.

FÉCONDER (du lat. *fecundare*, même sens) v. a. Communiquer à un germe animal ou végétal le principe immédiat de son développement : *La plupart des poissons ne* FÉCONDENT *leurs œufs qu'après la ponte.*

— Par ext. Rendre fertile, productif : *C'est la pluie et la chaleur qui* FÉCONDENT *la terre.* (Descartes.)

— Fig. Rendre apte à se développer ou à produire certains effets :

Seigneur, favorable au cœur qui t'honore,
Féconde en ce jour mon labeur sonore.
C. MENDÈS.

FÉCONDITÉ (du lat. *fecunditas*, même sens) n. f. Aptitude à la reproduction de l'espèce, chez la femme et les femelles des animaux et des végétaux : *La* FÉCONDITÉ *des espèces est proportionnelle aux chances de destruction qui menacent ces espèces.* (Toussenel.)

— Par anal. Fertilité : *La* FÉCONDITÉ *de la terre.*

— Fig. Aptitude à produire certains effets : *La* FÉCONDITÉ *d'une idée, d'un écrivain.*

— ANTON. Aridité, infécondité, infertilité, infructivité, stérilité. Agénésie, astysie, brehaigneté, frigidité, impuissance, stérose.

— ENCYCL. La *fécondité* est la règle de toutes les espèces vivantes, puisque, naturellement, des espèces inféconds disparaîtraient forcément par la mort des individus.

Dans la génération sexuelle, la fécondité n'est pas limitée aux unions d'individus de même race ou de même espèce; le croisement de deux individus de même espèce, mais de races différentes, est généralement fécond et donne lieu à des êtres nommés *métis*, qui sont eux-mêmes au moins aussi féconds que leurs progéniteurs. Il n'en est pas de même du croisement de deux individus d'espèces différentes. Plusieurs degrés se marquent dans ce dernier cas :

1° Le croisement est impossible quand les espèces sont éloignées. C'est le cas le plus général.

2° Le croisement est possible et donne naissance à des individus nommés *hybrides* (mulet, par exemple).

On a longtemps considéré comme une règle générale l'absence de fécondité des hybrides, et l'on se servait même de ce critérium pour définir l'*espèce*. Deux races étaient de même espèce quand une union entre des individus de ces deux races donnait des produits indéfiniment féconds (métis); elles étaient, au contraire, d'espèces différentes quand une union croisée donnait, soit pas de produits du tout, soit des produits inféconds; par exemple, on disait que l'âne et le cheval sont d'espèces différentes, parce que les mulets sont stériles. Au contraire, les léporides (produits du croisement du lapin et du lièvre) étant infiniment féconds, on aurait dû en conclure que le lapin et le lièvre sont des races d'une même espèce; on a préféré considérer comme mauvaise la loi de la stérilité des hybrides et chercher un autre critérium pour la définition de l'espèce.

Fécondité, roman, par Emile Zola (1899). — C'est le premier volume d'une sorte de tétralogie qui a pour titre : *les Quatre Evangiles*. L'auteur y combat un mal qui n'est nulle part aussi répandu qu'en France : celui de la fraude dans le mariage, qui a pour conséquences non seulement la dépopulation, mais aussi la corruption sociale. D'un côté, quatre ou cinq ménages qui, par vanité, par ambition, par amour du plaisir, se dérobent aux lois de la nature, n'ont qu'un enfant, ou n'en ont même pas du tout; de l'autre, Mathieu Froment et sa femme Marianne, deux êtres vaillants et courageux, qui, croissant et multipliant selon la parole de l'Ecriture, créent à chaque nouvel enfant son lot de subsistance et son héritage sur la terre. Tandis que les premiers sont victimes de leurs calculs égoïstes, Mathieu et Marianne fondent une sorte de royaume, dans lequel fleurit leur race; ils se glorifient à juste titre d'avoir contribué pour leur bonne part au progrès du genre humain, car la fécondité est la mère de la civilisation, et c'est là l'idée générale à laquelle Zola a subordonné toute son œuvre. A des scènes d'une crudité toute médicale Zola oppose toute une série de fraîches peintures, où la réalité la plus familière s'illumine de poésie. *Fécondité*, comme le dit lui-même l'auteur, est moins un roman qu'une sorte de poème symbolique.

FÉCULE (lat. *fæcula*; dimin. du lat. *fæx, fæcis*, dépôt, sédiment) n. f. Substance pulvérulente, farineuse, ordinairement blanche, insoluble dans l'eau froide, et se précipitant au fond de ce liquide sous forme de sédiment : *La* FÉCULE *nourrit parfaitement, et d'autant mieux qu'elle est moins mélangée de principes étrangers.* (Brill.-Sav.)

— *Fécule amylacée*, Nom actuel de l'amidon. ‖ *Fécule verte*, Nom impropre d'un dépôt qui se forme dans les sucs végétaux obtenus par expression, et qui contient une notable proportion de chlorophylle. ‖ *Fécule orientale*, Syn. de KAÏFFA.

— ENCYCL. On a adopté plus particulièrement le nom de *fécule* en thérapeutique et en économie domestique, en réservant celui d'*amidon* pour la fécule qui sert aux usages industriels. La fécule existe dans un grand nombre des parties de végétaux, dans les racines, les tubercules souterrains, les tiges, les feuilles, les fruits, les graines, etc. Elle se montre sous la forme de vésicules parfaitement incolores et transparentes, d'une forme et d'un volume très variables, adhérentes ou libres à l'intérieur des cellules.

Les grains de fécule se distinguent aisément de la chlorophylle en ce qu'ils sont incolores et que leur volume est plus considérable; il varie depuis un deux-centième jusqu'à un dixième de millimètre.

A l'état de pureté, la fécule est insoluble dans l'eau froide, l'alcool et l'éther; mais elle se dissout en apparence dans l'eau chaude et forme avec elle un magma plus ou moins épais selon la proportion employée. Sous cette forme, elle se coagule par l'alcool; elle se change en sucre par l'ébullition dans tous les acides étendus, et en acides malique et oxalique dans l'acide nitrique bouillant, sans donner aucune trace d'acide mucique.

Parmi les fécules alimentaires composées, qui sont des mélanges de matières amylacées et sucrées, on peut citer : l'*arrow-root*, fécule des racines de patates et d'ignames; le *dictamna*, de Groult, qui contient du sucre, de la fécule, de la crème d'épeautre, du cacao, de la vanille; le *kaïffa* ou fécule orientale, formé de salep, de sagou, de cacao torréfié, de farine de riz, de gélatine, de gelée de lichen, de fécule de pommes de terre, de sucre, de vanille; le *palamoud*, qui se compose de cacao torréfié, de farine de riz, de santal rouge, de fécule de pommes de terre; le *racahout des Arabes*, composé de salep, de cacao, de glands doux, de fécule de pommes de terre, de farine de riz, de sucre de vanille; le *sagou* extrait de la moelle du sagoutier; le *salep*, fécule extraite de plusieurs espèces d'orchis de Perse; le *tapioca*, fécule de la racine du manioc. Le *tanakoub de l'Inde*, la *palmyrène*, l'*allatum du harem*, le *wakaka des Indes*, la *fécule analeptique*, sont des mélanges analogues.

Il y a aussi des fécules médicinales, extraites des végétaux et employées en thérapeutique : telles sont les fécules d'*arum*, de *belladone*, de *brione*, de *ciguë*, de *jusquiame*, de *pivoine*; tels sont encore les composés dans lesquels la fécule entre comme excipient, comme base. V. FÉCULERIE.

— Art culin. Les fécules jouent un assez grand rôle dans l'alimentation, principalement celles qui sont produites par les tubercules (la fécule de pommes de terre, au premier rang), dont on se sert pour la préparation des pâtisseries, et celles qui proviennent des rhizomes ou tiges souterraines de certains végétaux ayant l'apparence de racines (arrow-root, sagou, salep, tapioca, etc.).

Fécule de pommes de terre. Cette fécule est employée pour la préparation de quelques pâtisseries, et surtout pour les biscuits et les gâteaux de Savoie, qui sont ainsi d'un goût très délicat et qui ont alors l'avantage de se conserver frais pendant une semaine et même plus longtemps, sans rien perdre de leur saveur. On ne doit pas l'employer dans les sauces, où elle ne saurait remplacer la farine de froment.

Fécules exotiques. Ces fécules sont très supérieures à celles des tubercules cultivés en Europe, parce qu'elles sont exemptes d'odeur, et parce qu'elles ne peuvent altérer en rien la saveur et l'arome du bouillon, du lait et du beurre, qui sont les substances avec lesquelles on les fait ordinairement cuire. V. SALEP, SAGOU, TAPIOCA.

FÉCULENCE (*lansz* — du lat. *fæculentia*, même sens) n. f. Etat des substances qui contiennent de la fécule : *La* FÉCULENCE *des lentilles, des haricots.* ‖ Etat des liqueurs qui sont chargées de lie, de sédiment.

— Méd. anc. Etat des humeurs, et particulièrement des urines, troublées par la présence d'un sédiment abondant.

FÉCULENT (*lan*), **ENTE** (du lat. *fæculentus*, même sens) adj. Qui contient de la fécule; qui est composé de fécule : *Graines* FÉCULENTES. *Aliment* FÉCULENT. ‖ *Liquide féculent*, Liquide rendu épais, trouble, par la présence d'un sédiment.

FÉCULER v. a. Réduire en fécule : FÉCULER *des pommes de terre.*

FÉCULERIE (*ri*) n. f. Fabrication de fécules; endroit où l'on fabrique des fécules.

— ENCYCL. La fabrication, pour laquelle on emploie la pomme de terre, comprend plusieurs opérations successives, qui se décomposent ainsi : *lavage de la pomme de terre, épierrage, râpage, tamisage, déposage, séchage.*

Le *lavage* s'obtient, le plus souvent, au moyen de laveurs mécaniques, constitués par des tambours à claire-voie, doués d'un mouvement continu de rotation et plongeant en partie dans des bassins remplis d'eau que l'on peut renouveler. Le tubercule, dans l'opération du lavage, passe d'un premier laveur dans un second.

L'*épierrage*, qui vient ensuite, se produit, au sortir du second laveur, dans une sorte d'auge à moitié remplie d'eau, dans laquelle un agitateur horizontal à bras remue constamment les pommes de terre, de manière à faire tomber au fond les pierres attachées aux tubercules.

Le *râpage* s'exécute au moyen d'un tambour en fonte, dit *cylindre dévorateur*, dont la surface extérieure est munie de dents aiguës, en forme de dents de scie, sur lesquelles viennent se déchirer les pommes de terre, qu'une calotte circulaire enveloppant le tambour oblige à entrer en contact avec les dents. Une eau courante baigne constamment les tubercules et entraîne les pulpes produites, qui se trouvent ainsi délayées.

Le *tamisage* de ces pulpes s'obtient à l'aide de cylindres à farine, de hocheuses de moulins, d'auges demi-cylindriques fixes, garnies de toiles métalliques, et dans lesquelles se meut constamment un agitateur mécanique.

Le *déposage* s'opère au sortir des tamis, soit dans des citernes cimentées, soit dans des cuves, soit dans de simples tonneaux dont on a enlevé l'un des fonds, soit encore sur des tables ou plans inclinés munis de rebords afin de retenir la fécule, qui se dépose peu à peu, amenée très doucement par un lent courant d'eau la tenant en suspension. Le liquide qui s'échappe de ces tables ne contient plus que les petits *sons* inutilisables pour la fabrication.

Le *séchage* de la fécule se produit lorsque celle-ci est suffisamment purifiée et débarrassée des sons par le courant d'eau des plans inclinés. On se sert généralement, pour cette dernière opération, d'étuves à vapeur ou à feu nu; l'appareil Touaillon est le plus employé.

FÉCULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Qui contient de la fécule.

FÉCULIER (*li-é*) n. m. et adj. Se dit de celui qui fabrique de la fécule. ‖ On dit moins bien FÉCULISTE.

FÉCULISTE n. et adj. V. FÉCULIER.

FÉCULITE n. f. Substance pulvérulente, formant le principe immédiat de certains végétaux.

FÉCULOÏDE (de *fécule*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Chim. Qui ressemble à la fécule.

FÉCULOMÈTRE (de *fécule*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Chim. Instrument destiné à l'essai des fécules, c'est-à-dire à déterminer la proportion d'eau et de fécule que contiennent les substances vendues par le commerce sous le nom de *fécules*.

FEDÂVI (de l'ar. *fidavi*, qui se dévoue entièrement à la volonté de son chef) n. m. Nom donné par les historiens musulmans aux affiliés actifs à la secte ismaïlienne. V. ASSASSINS.

FEDDAN n. m. Mesure agraire, usitée en Egypte et chez les Arabes, et qui équivaut à un peu plus de 58 ares.

FEDEGOSO n. m. ou **FEDEGOSSE** n. f. Bot. Nom donné, au Brésil, à la racine du *cassia Orientalis*. (Cette casse fournit un sirop amer, fébrifuge, employé contre l'érésipèle.)

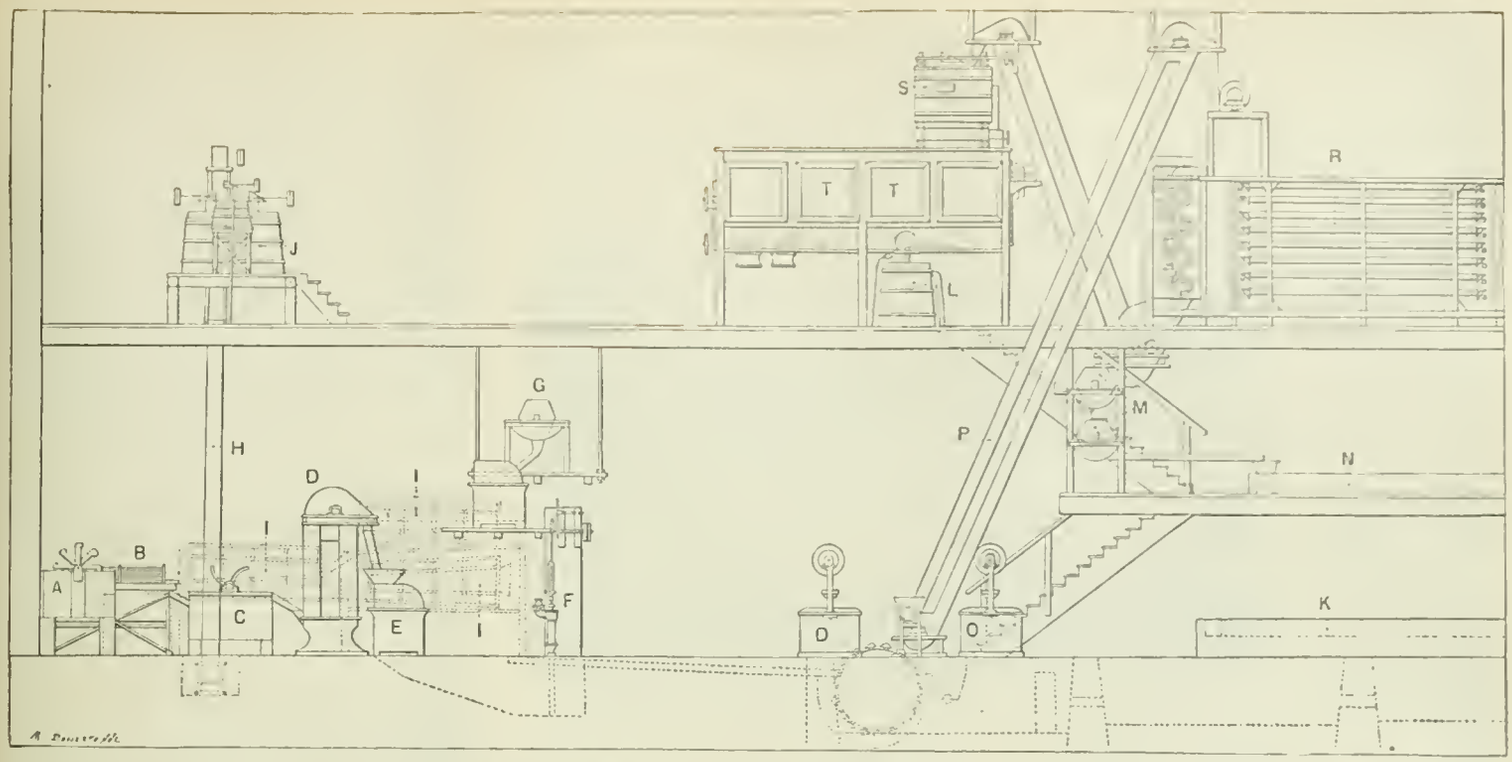

FÉCULERIE : A, ébourbeur ; B, laveurs ; C, épierreurs ; D, élévateur des pommes de terre à la râpe E ; F, pompe envoyant l'eau et la pulpe de pomme de terre au tamis G ; H, élévateur à pulpes vertes ; I, I, I, tamis de première extraction ; J, délayeurs de pulpes ; K, plans de premier dépôt ; L, cuves à laver la fécule ; M, M, tamis de purification ; N, plans de second dépôt, O, O, turbines ; P, élévateur à fécule verte ; R, étuve à vapeur. — S, distributeur de la fécule verte ; T, T, bluteurs à fécule sèche.

FEDELE (Alexandra *ou* Cassandra), dame italienne, célèbre par son savoir et son esprit, née et morte à Venise (1465-1558). Versée dans toutes les parties de la littérature et de l'humanisme, elle acquit une réputation telle, que le pape Léon X et Ferdinand Ier de Naples désirèrent correspondre avec elle. Elle quitta Venise pour accompagner à Candie son mari, le médecin Giammaria Mapelli. Devenue veuve en 1521, elle se retira dans un couvent de Venise. On a d'elle des *Epistolæ et orationes* (1589).

FEDELI (COMICI) [*les Comédiens fidèles*] n. m. pl. Troupe d'artistes italiens qui se constitua en 1605 pour continuer la tradition des *Comici gelosi*, dispersés à la mort d'Isabelle Andreini. ‖ Sing. FEDELE (COMICO).

— ENCYCL. Le fils d'Isabelle Andreini, Jean-Baptiste Andreini, déjà acteur sous le nom de *Lelio*, fut le fondateur, le directeur et l'un des auteurs des *fedeli*. Plusieurs anciens *gelosi* en firent partie. Les principaux sujets furent Virginia Ramponi, Giovanni Paolo Fabri, dit *Flaminio*; Nicolo Barbieri, à la scène BELTRAMEDA MILANO ; Domenico Bruni, le premier amoureux ; Girolamo Gavarini, qui jouait les capitans ; Diana Ponti, qui tenait les rôles d'amoureuse. En 1607, les fedeli eurent à Milan un grand succès avec *Maddalena lasciva e penitente*, et, en 1613, *Adamo*, pièce d'Andreini, dédiée à Marie de Médicis. Cette reine appela la troupe à Paris, où elle demeura jusqu'en 1618, donnant ses représentations tantôt à la cour, tantôt à l'hôtel de Bourgogne, par entente avec les comédiens français. De 1621 à 1623, nous les retrouvons en France, et, durant cette période, Andreini fit jouer et imprimer cinq pièces de sa façon : *l'Amor nello specchio*, féerie extravagante ; *la Ferinda*, sorte d'opéra-comique ; *la Centaura*, à la fois comédie, pastorale et tragédie ; *la Sultana* et *le Due Leli simili*. Après un court voyage au delà des Alpes, la compagnie revint à Paris en 1624-1625, puis se fixa en Italie, où Beltrame devint l'associé d'Andreini ; il tenait les emplois de *Sganarelle* et de *Scapin*, ayant modernisé les *Brighella*. La troupe se sépara en 1652. Elle avait poursuivi les traditions de la *Commedia dell' arte*, y ajoutant d'étranges inventions et une adroite machination, mais retranchant certaines des combinaisons du génie comique italien.

FEDER (Johann Georg Heinrich), philosophe allemand, né à Schornweisbach, près Bayreuth, en 1740, mort à Hanovre en 1821. Il fut nommé, en 1765, professeur de grec et d'hébreu au gymnase de Cobourg, puis, en 1768, professeur de philosophie à l'université de Goettingue ; enfin, en 1797, on lui confia la direction du gymnase de Hanovre. A partir de 1811, il vécut dans la retraite. Esprit plus positif que spéculatif et de tendance éclectique, il donnait aux questions métaphysiques des solutions d'ordre pratique. Il critiqua sévèrement les doctrines de Kant, comme menant au scepticisme et au dédain de la philosophie expérimentale. Ses principaux ouvrages sont : *Esquisse des sciences philosophiques* (1767) ; *Théorie fondamentale de la connaissance de la volonté humaine et des lois naturelles d'une conduite conforme à la justice* (1783) ; *De l'espace* ou *De la causalité* ou *Examen de la philosophie de Kant* (1787) ; *Traité des principes généraux de la philosophie pratique* (1792).

FEDERACION, départ. de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios), dont le chef-lieu, *Federacion*, a 2.500 hab. et est une escale de la navigation sur l'Uruguay.

FÉDÉRAL, ALE, AUX (du lat. *fœdus, eris*, alliance) adj. Qui est allié, fédéré ; qui a rapport à une fédération : *Les troupes* FÉDÉRALES. *La constitution* FÉDÉRALE *de la Suisse.*

— n. m. Nom donné : 1° aux Américains des Etats-Unis qui, dans la guerre de Sécession, combattaient pour le maintien de l'Union : *Une grande bataille fut livrée sur le Potomac entre* FÉDÉRAUX *et confédérés* ; 2° aux combattants alliés de l'Etat d'Orange et de la république du Transvaal dans leur guerre défensive contre l'Angleterre en 1900.

FÉDÉRALISER v. a. Constituer d'après le système fédératif : *Pendant la première Révolution, on essaya de* FÉDÉRALISER *la France.*

FÉDÉRALISME (*lissm'* — rad. *fédérer*) n. m. Système politique, dans lequel un certain nombre de petits Etats ou de cités indépendantes consentent à sacrifier, dans un intérêt commun, une partie de leur souveraineté pour établir au-dessus de tous un pouvoir suprême.

— ENCYCL. L'antiquité nous offre plusieurs exemples de *fédéralisme* ; les temps modernes l'ont vu reparaître en de nombreuses combinaisons : les unes éphémères, d'autres appelées à une brillante prospérité. Le système fédératif a ses partisans et ses adversaires, parce qu'il a ses avantages et ses inconvénients.

C'est ainsi que l'indépendance relative de l'Etat dans l'Etat, réclamée par les fédéralistes, peut avoir pour conséquence la lutte entre les fractions d'une même unité politique, et cela à une époque où, grâce au courant général, à la multiplicité des relations commerciales, à la facilité croissante des communications, est en train de se réaliser, pour des cercles de plus en plus étendus, une étroite communauté de vie. Par contre, si l'idéal des adversaires du fédéralisme est d'embrasser dans une même et forte centralisation le plus grand nombre de régions possible, leurs ambitions sur ce point trouvent des limites et d'insurmontables obstacles dans les faits ; car il ne faut rien moins, pour réaliser cet idéal, que l'existence, entre les diverses autonomies, d'un lien aussi fort que le lien à la fois souple et puissant de l'Etat centralisé. Or, précisément, ce lien, facile à établir entre de petits cantons, est pour ainsi dire impossible quand il s'agit de vastes provinces. D'ailleurs, il serait excessif de prétendre que l'union qui en résulte a forcément des conséquences favorables. En général, on peut dire que le sentiment de leur insécurité est le mobile qui pousse les petits Etats à se grouper ; l'indépendance conquise ou le danger passé, la fédération se désagrège d'elle-même.

C'est l'histoire des villes italiennes du moyen âge, de l'ancienne Confédération germanique, de la Pacification de Gand pour les Pays-Bas. Seule, en Europe, la Suisse semble avoir retiré du fédéralisme de véritables avantages ; mais, ces résultats, elle les doit à sa situation géographique, qui fait de ce pays, pour l'Italie, pour la France et pour l'Allemagne, une sorte de rempart commun, que pas une de ces puissances ne consentirait à détruire ou ne réussirait à s'approprier pour elle seule. De même, de l'autre côté de l'Atlantique, un seul pays a pu naître, prospérer et grandir, sous le régime fédératif ; mais, depuis qu'elle s'est affranchie de la tutelle du vieux monde, l'Union américaine n'a pas de voisins qui menacent son existence, et cela lui permet non seulement de faire des lois pour tous les pays soumis à son influence, mais encore d'en assurer l'exécution. Quand l'Union commande, ce n'est pas à tel ou tel Etat, mais aux citoyens directement et sans intermédiaire ; et, pour prêter main-forte à ses lois, elle a ses officiers de justice et son armée, appuyée sur la plus grande de toutes les forces quand elle a obtenu le respect d'un peuple, la légalité.

Tel est donc le principe fondamental de la constitution des Etats-Unis : une force unique se mouvant librement et sans obstacle à travers les forces particulières, restreintes à une sphère d'action déterminée. C'est le fédéralisme dans sa plus savante expression. Et cependant, objecteront les partisans de la centralisation, on ne saurait d'un ou deux cas particuliers tirer une conclusion générale. Tout dépend, en l'espèce, des situations et de l'esprit politique qui a présidé à la constitution de l'organisme complexe qu'est la fédération.

— Pour la constitution des Etats fédératifs, v. à leur ordre alphabétique ALLEMAGNE, ARGENTINE (*république*), BRÉSIL, CONFÉDÉRATION SUISSE, ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD, MEXIQUE.

FÉDÉRALISTE (*lisst'*) adj. Qui appartient au fédéralisme ; qui est partisan du fédéralisme : *Aux tendances* FÉDÉRALISTES *qu'ils reprochaient aux girondins, les montagnards opposaient la République « une et indivisible ».*

— Substantiv. Partisan du fédéralisme.

FÉDÉRATIF, IVE (lat. *fœderatus*, allié) adj. Constitué en confédération ; qui a rapport à une confédération : *Les Etats-Unis d'Amérique ont une constitution* FÉDÉRATIVE.

FÉDÉRATION (*si-on* — rad. *fédérer*) n. f. Polit. Union de plusieurs Etats dans l'Etat.

— Par ext. Union de sociétés qui s'allient dans un but commun : *Les* FÉDÉRATIONS *départementales.*

— Hist. Pendant la Révolution, l'une des associations formées pour lutter contre les ennemis de la liberté. ‖ *Fête de la Fédération*, Fête nationale organisée le 14 juillet 1790 par l'Assemblée constituante, sur la proposition de la municipalité de Paris. ‖ L'un des groupes d'enrôlés volontaires qui se formèrent pendant les Cent-Jours.

— ENCYCL. Hist. Sous la Révolution, la *fédération* fut un mouvement national dont l'initiative appartint aux provinces. Ce fut d'abord une alliance défensive des Bretons contre les parlements royalistes, dès novembre 1789. Puis, après quelques « fédérations » organisées pour la défense des campagnes, pillées par des bandes de brigands, les communes de différentes provinces s'unirent dans un élan spontané, afin de consacrer, par une action commune, la naissance d'une patrie unique ; vingt-quatre villages du Dauphiné envoyèrent des délégués au bourg de l'Etoile, près de Valence, le 29 novembre 1789, pour y échanger un même serment et abjurer toute distinction de province. A l'Ouest, en Bretagne et en Vendée, les fédérés proclament « qu'ils ne sont ni Bretons ni Angevins, mais Français, citoyens du même empire, et qu'ils renoncent à leurs avantages locaux et particuliers ». Des fêtes du même genre se succédèrent en Champagne, à Nancy, à Metz, Orléans, Limoges, Strasbourg, Lyon. Les fédérés envoyaient à l'Assemblée le récit de ces solennités et les vœux qu'on y avait exprimés. Ils demandaient tous le maintien de la Constitution, la libre circulation des grains, des mesures d'ordre et de paix. Enfin, beaucoup souhaitaient que le mouvement fédéraliste s'affirmât à Paris, dans une réunion des délégués de toutes les provinces. Le projet aboutit, et l'enthousiasme des Parisiens fut égal à celui des fédérés provinciaux ; l'assemblée décréta l'abandon des titres de noblesse, livrées et armoiries, décret qui fut approuvé par La Fayette, de Noailles, de Lameth.

Fédération (fête de la). Les provinces avaient donné l'exemple : dans l'ouest et le midi de la France, des fêtes populaires avaient été organisées pour célébrer et symboliser l'alliance de tous les Français, et la disparition des intérêts locaux qui les avaient divisés sous l'ancien régime. L'Assemblée choisit la date du 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. Tous les corps militaires de terre et de mer envoyèrent des délégués, qui furent chaudement accueillis des Parisiens. Le Champ-de-Mars, théâtre de cette solennité, était une vaste plaine plate, qu'on creusa en forme de bassin, de manière à l'entourer d'un talus circulaire. Les ouvriers ne suffisant pas au travail, la population de Paris et des faubourgs se mit à l'œuvre pour qu'il fût fini à temps. Les partis étant alors disposés à la concorde, une touchante confraternité s'établit entre ces travailleurs de condition et d'aspect si différents. Malheureusement, le 14, il tomba une pluie battante, accompagnée d'un vent violent ; la fête réussit pourtant. Partis de la Bastille à 7 heures du matin, les fédérés se rendirent au Champ-de-Mars en traversant les rues pavoisées, remplies de curieux parés des trois couleurs. Ils passèrent sous un arc de triomphe à trois ouvertures et pénétrèrent dans le cirque où ils attendirent, en dansant, le roi et l'Assemblée. Au centre était l'autel de la patrie, monumental, couvert

d[illegible], devant l'École militaire, une estrade, drapée de bleu, était destinée au roi et à l'Assemblée. Tout autour de l'amphithéâtre, la foule se groupait en un spectacle imposant. La Fayette, évêque d'Autun, Talleyrand, dit la [illegible], et La Fayette, montant à l'autel, prononça le serment de fidélité à la Constitution. Il y eut alors un moment d'allégresse générale. Les canons tonnèrent, ceux des [illegible] les répondirent, et tous les Français firent, [illegible] heure, le même serment. Le roi jura de sa [illegible] et alors son fils dans ses bras. Le soir, on illuminait. Un bal avait été organisé sur l'emplacement de la [illegible], avec cette inscription : « Ici, l'on danse. » Cette fête symbolisa le sentiment de fraternité qui naissait alors en France.

[illegible] La Fédération de la [illegible] a été [illegible] maintes fois. Les plus connus sont ceux de Cortier et de Hubert Robert. Un et l'autre sont au musée de Versailles. La toile de Cortier a paru au Salon de 1844. Celle de Hubert Robert, plus au haut [illegible] au point de vue de l'histoire, a été peinte en 1790. A côté de ces tableaux, on pourrait mentionner de nombreux dessins de l'époque, que la gravure a rendus populaires. Nous citerons l'un des plus connus, celui de Monnet.

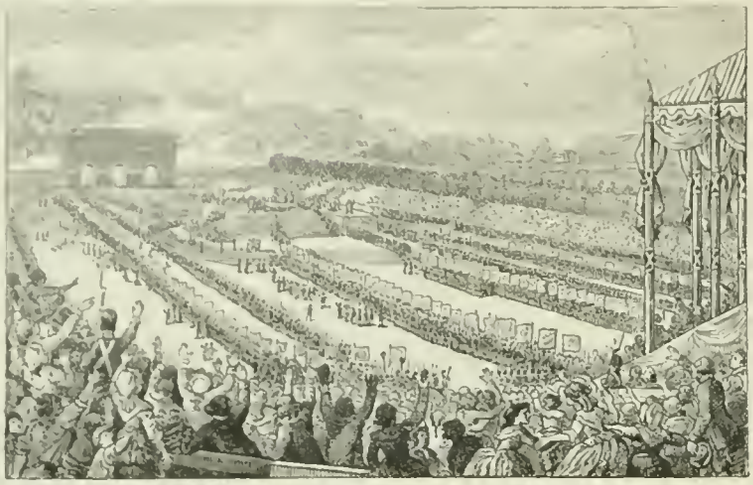

Fête de la Fédération (14 juillet 1790), d'après un dessin de Monnet, peintre du Roi.

FÉDÉRER lat. *fœderare* ; de *fœdus*, alliance. Change *e* en *é* devant une syllabe muette. *Je fédère. Qu'ils fédèrent* ; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je fédérerai. Il fédérera*. v. a. Former en confédération : FÉDÉRER *de petits États*.

Fédéré, ée part. pass. Qui appartient à une confédération : *États fédérés*.

— *Villes fédérées (civitates fœderatæ)*. Nom donné aux villes italiennes unies à Rome par un traité d'alliance qui, en même temps, les plaçait sous sa dépendance (*fœdus non æquum*). Ces cités conservaient leur gouvernement et leurs lois, mais ne pouvaient faire la guerre pour leur propre compte et devaient à Rome des secours en troupes, en argent, blé, vaisseaux, etc., déterminés par les clauses du traité. La classe privilégiée de ces *civitates fœderatæ* était celle des villes jouissant du *jus Latii*.]

— Substantiv. n. m. pl. Membres d'une confédération. ‖ Représentants envoyés à la fête de la Fédération de 1790. ‖ Engagés volontaires de 1815. ‖ Insurgés parisiens de la Commune de 1871 : *La défaite des* FÉDÉRÉS.

Se fédérer, v. pr. Se former en confédération.

FEDERICI (le P. Dominique-Marie), moine italien de l'ordre de Saint-Dominique, et antiquaire, né à Vérone en 1739, mort à Trévise en 1808. Professeur de théologie à Udine, à Padoue et à Trévise, il a publié (1787) l'*Histoire des Frères Joyeux*, ordre de chevalerie institué au XIIIe s., en l'honneur de la sainte Vierge, des *Mémoires* (1803) sur la ville de Trévise et sur l'invention de l'imprimerie, qu'il prétend avoir été connue en Italie avant la découverte de Guttenberg.

FEDERICI (dom Placide), antiquaire et bénédictin italien, né à Gênes en 1739, mort en 1785. Il fut vicaire général de l'abbaye de Volterra. Il a composé, sous le titre de : *Iterum Pomposianarum historia, monumentis illustrata* (1741), une histoire du monastère de Pomposa, dont le premier volume seul a paru.

FEDERICI (Jean-Baptiste-Frédéric VIASSOLO, dit **Camillo**), poète dramatique italien, né près de Mondovi en 1742, mort en 1802. Pour suivre une belle actrice, Camilla Ricci, il quitta la magistrature, se fit comédien, et écrivit de nombreuses pièces, où l'on trouve de la verve et du sentiment scénique. Son chef-d'œuvre, *Le mensonge dure peu*, a été traduit par Roger et Creuzé de Lesser, et représenté avec succès à la Comédie-Française, sous le titre de *la Berrache* (1809). Ses *Œuvres dramatiques* ont été publiées à Turin en 1793. Une autre pièce : *Le remède est pire que le mal*, a été aussi traduite en français.

FEDERICI (Vincenzo), compositeur dramatique italien, né à Pesaro en 1764, mort à Milan en 1826. Il devint accompagnateur au théâtre italien de Londres, pour lequel il fit aussi à écrire plusieurs opéras : *l'Olimpiade* (1790), *Demofoonte*, *Zenobia*, *Nitetis*, *Dalma*, etc. De retour en Italie, il fit pour plusieurs ouvrages à Milan et à Turin, et le succès de ses deux, *Ipermestra* et *Aulide*, lui valut la place de professeur au conservatoire de Milan. En un voyage à Paris en 1812, il donna au Théâtre-Italien de cette ville *la Locandiera scaltra*, opéra qui obtint un brillant succès. Il reprit ensuite ses fonctions au conservatoire de Milan, dont il fut nommé censeur, peu de temps avant sa mort.

FÉDIE (du n. f. [illegible]), genre de végétaux, comprenant quatre espèces de petites plantes grêles à inflorescence remarquable, car les rameaux deviennent, après l'anthèse, durs et épais. Elles croissent autour du bassin méditerranéen. Syn. de PATÉNIER.

FEDJEJ (Fl.-), chott V. DJERID.

FEDJ-M'ZALA, c. m. mixte d'Algérie, dép. arrond. et à 72 kil. de Constantine, sur l'oued Bou-Salah, sous-affluent de l'oued el Kébir ; 65,146 hab.

FEDON n. m. Nom donné aux jeunes bandits, dans certaines régions de l'ouest de la France.

FEDOR Bloger V. FEODOR.

Fedora, drame en quatre actes et en prose de Victorien Sardou, théâtre du Vaudeville, 1882. Vladimir est fiancé à la princesse Fédora. Il meurt, mystérieusement frappé par son ami et rival Loris Ipanoff. Fédora suit Loris à Paris. Pour surprendre son secret et venger ensuite la mort de Wladimir, elle tâche à s'en faire aimer, puis, prise à son propre piège, brusque la situation. Loris lui apprend que Wladimir était l'amant de sa femme, que lui même, en le tuant, n'a fait que se défendre. La princesse, alors, ne résiste plus à son amour, et l'avoue lui en échappe. Par malheur, elle a, quelque temps auparavant, dénoncé à la police russe, comme anarchiste, le frère de Loris. Celui-ci est averti par télégramme ; une lettre suit, qui va lui révéler le nom de la dénonciatrice. « Que feras-tu ? demande Fédora. — Je la tuerai. — Mais, si elle n'était pas coupable ? — Je ne lui pardonnerais que si elle était morte. » Fédora prend sur-le-champ son parti, avale du poison. Quand la lettre arrive, Loris veut l'étrangler. Le poison fait déjà son œuvre : elle tombe sur un canapé, et, de là, roule à terre, morte. — La pièce eut un très grand succès. Elle est un mélodrame très bien conduit, très pathétique, mais elle n'est, à vrai dire, qu'un mélodrame.

FEDTSCHENKOÉE n. f. Genre de crucifères chéiranthées, comprenant des herbes du Turkestan, à étamines longues, cohérentes par paires, à siliques allongées.

FÉE (*fé* — du latin pop. *fata*, qui se disait originairement pour Parque ; de *fatum*, destin) n. f. Être surnaturel, qu'on représente sous la forme d'une femme, et qui était regardé comme jouissant d'une certaine puissance magique : *Bonne* FÉE. *Méchante* FÉE.

— Par ext. Femme remarquable par la grâce, l'esprit, la bonté : *La femme est une* FEE *bienfaisante*. (A. Karr.)

— *Vieille fée, Fée Carabosse*, Vieille femme revêche, d'aspect rébarbatif.

— *Conte de fées*, Conte dans lequel les fées interviennent. ‖ Objet vain et fantastique : *Les promesses de l'espérance ne sont le plus souvent que des* CONTES DE FÉES. (Sainte-Dubay.) ‖ *Ouvrage de fée*, Travail d'une délicatesse, d'une perfection extrême. ‖ *Pays des fées, Château de fées*, Pays, Château enchanté, merveilleux, imaginaire.

— Adjectiv. Enchanté, magique : *La clef du petit cabinet de Barbe-Bleue était* FÉE.

— ENCYCL. Les *fées* du moyen âge appartiennent à ce genre de divinités secondaires païennes qui ont survécu au paganisme et que le peuple a mêlées aux croyances du christianisme. Le point de départ de cette conception est difficile à démêler, dans la masse confuse de documents incomplets qui s'y rapportent. On y rencontre des survivances de la mythologie latine, celtique et germanique. Au *fatum* (destin) des Romains, qui s'était morcelé en un certain nombre de personnes divines, *Trio fata*, les trois *Moires* ou *Parques* des Grecs, qu'on trouve au IVe s. dans Ausone et au VIe dans Procope, ont emprunté l'influence qu'elles avaient sur la destinée de l'homme et les dons, bons ou mauvais, qu'elles lui imposaient dès le berceau. Aux *matres* ou *matronæ*, divinités qui apparaissent si souvent dans les inscriptions gallo-romaines, elles doivent le caractère, généralement bienveillant pour les hommes, qu'elles ont au moins chez les populations qui ont été longtemps en contact avec les Romains. Elles devinrent dures et méchantes lorsqu'elles s'allièrent aux *normes*, ces lugubres parentes des Parques, chez les peuples germaniques et scandinaves, qui importèrent tout un panthéon de nains : *trolls*, *gnomes*, *kobolds* et aussi *d'elfes*, *nixes*, *ondines*, *pixies*, etc. Les Gaulois eurent les *sayètes*, qui habitaient l'île de Sayne, sur la côte des Osismiens, auxquelles on attribuait le pouvoir d'exciter les tempêtes et de guérir les maladies ; on les connut en Écosse et en Irlande sous les noms de *fairies*, de *water-elven* ou de *daonie-sec* ; en Angleterre, on les appela *klabbers* ou *tylwith teg* ; en Allemagne, *elfen*, *kobold* ou *stille-volk* ; les Arabes et les Persans avaient des fées nommées *féris*, *dives* et *djinnes*. En Flandre, on connut les *withe-wroukin* (dames blanches), fées malfaisantes qui épiaient les voyageurs pour les entraîner dans leurs demeures souterraines ; en Danemark, les fées sont les *nokka*, musiciennes nocturnes des forêts et des eaux ; en Russie, les *duergar*. Il faut remarquer que ces produits de l'imagination humaine sont malins et méchants dans tous les pays où la nature est avare de ses dons : pays de froid, de montagnes, de nuages, comme la Scandinavie, l'Irlande, l'Écosse ; au contraire, ils sont doux et bienfaisants dans les pays méridionaux, où la nature est riante et la vie relativement facile.

Les littérateurs prolongèrent le règne des fées en les introduisant dans leurs récits. Au moyen âge, dans les romans d'*Arthur* et de *la Table ronde*, de Charlemagne et de ses paladins, d'Ogier le Danois, Viviane, Morgane, Mélusine, sont appréciées des poètes. Quelques grandes familles adoptèrent certaines d'entre elles comme protectrices. En se rapprochant des hommes, elles en ont pris les passions, et il n'était pas rare qu'elles s'éprissent d'un beau chevalier, voire d'un simple manant. La Renaissance n'eut garde de les mettre en oubli ; elles revivent dans le *Roland amoureux*, de Boiardo, dans le *Roland furieux*, de l'Arioste, dans *la Reine des Fées*, de Spencer, dans *le Songe d'une nuit d'été*, de Shakspeare, dans *la Jérusalem délivrée*, de Tasse, etc. En France, les fées n'ont jamais été délaissées ; elles apparaissent, jusqu'au grand siècle, pimpantes, piquantes, réalisant des prodiges d'un coup de leur baguette magique, parées à la française dans les *Contes de Perrault*. V. MÉLUSINE, MORGANE, URGÈLE, VIVIANE, etc.

— Musiq. Le mot *fée* a servi de titre à de nombreux opéras ou operettes. Parmi les meilleures œuvres, nous citerons : *la Fée Urgèle*, opéra-comique en quatre actes, paroles de Favart, musique de Duni, représenté à la Comédie-Italienne, le 4 décembre 1765 ; — *la Fée aux Roses*, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et de Saint-Georges, musique d'Halévy, représenté à l'Opéra-Comique le 1er octobre 1849 ; — *la Fée Carabosse*, opéra-comique en trois actes, paroles de Cogniard, musique de V. Massé, représenté au Théâtre-Lyrique, le 28 février 1859 ; — *les Fées*, opéra, paroles et musique de Richard Wagner, représenté après la mort de l'auteur, le 29 juin 1888, sur le théâtre royal de Munich ; — *la Fée aux chèvres*, opérette féerique en trois actes et quatre tableaux, paroles de Paul Ferrier et Albert Vanloo, musique de Louis Varney, représentée à la Gaîté, le 18 décembre 1890.

Fee aux miettes (LA), conte fantastique de Charles Nodier (1832). — Cette histoire est censée racontée par le jeune charpentier Michel, pensionnaire de l'hôpital des lunatiques de Glasgow, qui en a été le héros. Il a été aimé d'une petite naine, très vieille, mais proprette et très savante, surnommée *la Fée aux miettes*, parce que les écoliers lui faisaient l'aumône des débris de leurs déjeuners. Après toutes sortes d'aventures et de voyages merveilleux, il a fini par l'aimer à son tour et par l'épouser. Pour le récompenser d'avoir préféré une sagesse supérieure aux avantages périssables, elle s'est révélée à lui dans toute sa beauté comme la divine Belkis, qui fut, il y a quelque trois mille ans, la reine de Saba. Mais il a dû se séparer d'elle jusqu'à ce qu'il ait trouvé *la mandragore qui chante*, et il la cherche vainement. Une raillerie spirituelle et légère de tout ce qui enorgueillit les âmes raisonnables, une certaine mélancolie à constater combien la folle fantaisie l'emporte en générosité sur le bon sens qui la méprise, des inventions capricieuses et d'un charme étrange, le tout exprimé avec un style d'une clarté toute française, c'est là ce qui fait le mérité de *la Fée aux miettes*.

Fées (LA REINE DES), poème de Spencer. V. REINE.

FÉE (Antoine-Laurent-Apollinaire), littérateur, philologue, philosophe et naturaliste français, né à Ardentes (Indre) en 1789, mort à Paris en 1874. Il se fit connaître par des études sur les plantes citées par les anciens (Virgile, Théocrite, Pline) et sur l'Histoire naturelle pharmaceutique. Il succéda à Nestler, dans la chaire de botanique de l'université de Strasbourg, et se livra à des recherches sur les fougères, la flore de divers pays (Java, la Guadeloupe, Saint-Domingue, etc.), sur la reproduction des végétaux, la théorie de Darwin. Ses ouvrages les plus importants sont : *la Flore de Virgile* (1822) ; *Essai sur les cryptogames des écorces exotiques médicinales* (1824) ; *Commentaires sur la botanique et la matière médicale de Pline* (1833) ; *Mémoires sur la famille des fougères* (1844-1866).

FÉÉE (de *Fée*, n. pr.) n. f. Genre d'hyménophyllées, comprenant des fougères très voisines des trichomanes. (On en connaît quatre espèces, des Antilles et de l'Amérique méridionale.)

FÉER (*fé-é*) v. a. Rendre fée, enchanter, placer sous un charme magique : *Les vieux contes reproduisent souvent cette espèce de formule : « Je vous* FÉE *et vous* REFÉE. »

FEER (Henri-Léon), orientaliste français, né à Rouen en 1830. Il a professé le thibétain et le mongol à l'École des langues orientales de Paris et au Collège de France, et il a été attaché, comme orientaliste, au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale. Citons, parmi ses ouvrages : *les Ruines de Ninive* ou *Description des palais détruits des bords du Tigre* (1864) ; *la Légende de Rahu chez les brahmanes et les bouddhistes* (1865) ; *l'Essence de la science transcendante en trois langues : thibétain, sanscrit, mongol* (1866) ; *Textes tirés du Kandjour* (1866-1867) ; *la Puissance et la Civilisation mongoles au* XIIIe *siècle* (1867) ; *Études bouddhiques* (1871-1875, 1881-1885), publiées dans le « Journal asiatique » ; *Cent légendes* d'après les textes sanscrits et thibétains (1881-1885) ; *Contes indiens : trente-deux récits du trône*, traduits du bengali (1884) ; *le Thibet, pays, peuple et religion* (1886) ; etc.

FEER-HERZOG (Charles), homme politique suisse, né à Rixheim (Alsace) en 1820, mort à Aarau en 1880. Industriel à Aarau, il fut nommé, en 1852, membre du Grand Conseil, qu'il présida à diverses reprises. De 1865 jusqu'à sa mort, il a représenté la Suisse aux conférences de l'union monétaire latine. On a de lui : *l'Unification monétaire internationale* (1869) ; *la France et ses alliés monétaires* (1870) ; *Or et argent* (1873), ce dernier ouvrage en allemand.

FÉERIE (*fé-ri*) n. f. Mag. Art, pouvoir des fées : *La* FÉERIE *est essentiellement manichéenne*. (Th. Gaut.) ‖ Monde fantastique des fées : *Le domaine de la* FÉERIE.

— Par ext. Point de vue, spectacle naturel ou artificiel, éblouissant par sa beauté : *Paysage qui est une véritable* FÉERIE.

— Théâtr. Pièce dramatique basée sur la magie, sur le merveilleux.

— ENCYCL. Théâtr. La *féerie* théâtrale serait un spectacle non seulement merveilleux, mais enchanteur, si elle était l'œuvre de véritables poètes, mettant au service d'une action surnaturelle toute la richesse de leur imagination et employant, pour charmer tout à la fois l'esprit, les yeux et les oreilles du spectateur, toutes les ressources que leur offre l'union de la poésie, de la musique, de la danse, du décor et de la mise en scène, dans un ensemble harmonieux et délicat. Shakspeare dans *la Tempête* et *le Songe d'une nuit d'été*, Gozzi dans *la Princesse de la Chine*, etc., nous ont donné des modèles de ce genre de féeries. Les opéras de Quinault, mis en musique par Lulli, n'étaient autre chose que des féeries, dont il empruntait les sujets soit à la mythologie grecque, soit aux poèmes héroïques du Tasse, de l'Arioste ou autres ; voyez *Hermione*, *Proserpine*, *Persée*, *Bellérophon*, *Thésée*, *Roland*, *Armide*, *Amadis de Gaule*, etc. *Andromède* et *la Toison d'or*, de Pierre

Corneille, sont de véritables féeries, de même que la *Psyché* qu'il fit avec Molière et Quinault et dont Lulli écrivit la musique. A cette époque, la féerie était à la mode, et le théâtre du Marais, surtout, en faisait une grande consommation. C'est alors que, sous l'appellation de « pièces à machines », l'abbé Boyer faisait jouer *Ulysse dans l'île de Circé* et *les Amours de Jupiter et de Sémélé*, tandis que de Visé, le rédacteur du « Mercure galant », donnait de son côté *le Maringe de Bacchus, les Amours de Vénus et d'Adonis, les Amours du soleil*. De Visé et l'abbé Boyer étaient sans doute des poètes médiocres, mais les livrets lyriques de Quinault sont des chefs-d'œuvre en leur genre, et, quant à *Psyché*, c'est bien l'une des féeries les plus exquises qui se puissent concevoir.

La musique convient si bien à la féerie et se marie si bien avec elle que le répertoire lyrique en contient un grand nombre. Sans parler des ouvrages de Quinault et de Lulli, on peut signaler, à l'Opéra : *Castor et Pollux* et *Zoroastre* de Rameau, *Atine reine de Golconde* de Monsigny, *Alceste, Orphée, Armide* de Gluck, *Aladin* ou *la Lampe merveilleuse* de Nicolo, *le Lac des Fées* d'Auber, même *Faust* de Gounod, qui sont de vraies féeries. De même, à l'Opéra-Comique, *Zémire et Azor* de Grétry, *Cendrillon* de Nicolo, *la Clochette* d'Herold, *le Cheval de bronze* d'Auber, *la Fée aux Roses* d'Halévy, *les Amours du diable* de Grisar, *Cendrillon* de Massenet. *La Flûte enchantée* de Mozart, *Obéron* de Weber, sont aussi des féeries, de même que *Hänsel et Gretel* de Humperdinck, et l'on sait le chef-d'œuvre que Mendelssohn a écrit pour *le Songe d'une nuit d'été*. Enfin, la plupart des ouvrages de Richard Wagner sont des féeries empruntées pour le grand nombre aux mythes septentrionaux : *Lohengrin*, le cycle de *l'Anneau de Nibelung*, *le Vaisseau-fantôme*, *Parsifal*, etc.

Aujourd'hui, le mot *féerie* est complètement détourné de sa signification première. Dans les féeries populaires actuelles, il n'y a souvent ni action, ni poésie ; les auteurs s'ingénient simplement à éblouir les yeux par la somptuosité et l'imprévu du spectacle matériel. Parmi celles qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *la Biche au bois, les Pilules du diable, les Sept châteaux du diable, le Pied de mouton, la Poule aux œufs d'or, Cendrillon, la Poudre de Perlinpinpin, le Petit Poucet*, etc.

FÉERIQUE (*fé-rik'*) adj. Qui appartient aux fées, qui est produit par leur puissance magique *Un palais* FÉERIQUE. ‖ Merveilleux comme ce que produisent les fées : *Une exposition universelle* FÉERIQUE.

— En T. de théâtr., Se dit des spectacles où l'on représente des féeries : *Pièce* FÉERIQUE *en vingt tableaux*.

FÉERIQUEMENT (*fé-ri-ke*) adv. D'une manière féerique. ‖ Admirablement, merveilleusement.

FÉFRE (saint). V. FIACRE.

FÉGARITE n. f. Pathol. Nom donné à une stomatite ulcéro-membraneuse qui sévit en épidémie à Madrid et à Tolède, en 1810.

FÉGATELLE (*tèl'*) n. f. Genre de végétaux cryptogames, voisin du genre marchantie, et dont l'espèce type, très commune, pousse à terre, dans les endroits humides.

FÉGRÉAC, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 60 kilom. de Saint-Nazaire, près de la Vilaine et du canal de Nantes à Brest ; 2.946 hab. Vestiges de voie romaine ; château de Dreneuc.

FEHER-GYARMAT, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szatmar]), près du Szamos ; 3.650 hab.

FEHLING (Hermann), chimiste allemand, né à Lubeck en 1811, mort à Stuttgart en 1885. Après avoir étudié la chimie chez un pharmacien, il entra aux universités de Brème et de Heidelberg, puis dans les laboratoires de Liebig et de Dumas. Professeur de chimie à l'Ecole polytechnique de Stuttgart en 1839, il ne résigna ces fonctions que vers 1880. Il s'est occupé de chimie industrielle ; on lui doit des travaux sur les salines, la boulangerie, le tannage. Mais il est connu surtout par sa découverte de la liqueur cupro-potassique, dite *liqueur de Fehling*. Il a publié une nouvelle édition du *Vocabulaire manuel de chimie*, si utile au chimiste praticien ; il a collaboré au grand *Traité de chimie organique* de Kolbe.

Fehling (LIQUEUR DE), liqueur due au chimiste de ce nom. [La liqueur de Fehling est employée dans les laboratoires pour le dosage de la glucose. Voici le mode de préparation : Dissoudre 34gr,65 de sulfate de cuivre cristallisé et pur dans 208 cc. d'eau et verser cette solution peu à peu, en agitant, dans 480 cc. de lessive de soude de densité 1,14, contenant 173 grammes de sel de seignette. Etendre la solution à 1 litre. Dans ces conditions, 10 cc. correspondent à 0gr,05 de glucose.]

FEHRBELLIN, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), près du Rhin, tributaire droit de l'Elbe ; 2.500 hab. Victoire de l'électeur de Brandebourg sur les Suédois (1675).

FEHRMAN (Daniel), graveur suédois, né à Stockholm en 1700, mort en 1780. Il fut attaché à la monnaie de Stockholm et devint graveur du roi. Cet artiste a laissé un grand nombre de médailles, de sceaux, de jetons, fort estimés. Ses médailles, réunies à celles de son maître Hedlinger, de Wickman et de quelques autres artistes, forment une intéressante série rappelant les traits principaux de chaque règne, les actions éclatantes, les entreprises patriotiques, etc. Fehrman eut un fils, qui fut aussi un remarquable graveur en médailles.

Fei (Alexandre), dit **del Barbiere**, peintre italien, né à Florence en 1543, mort à la fin du XVIe siècle. Les œuvres de cet artiste sont bien dessinées, enrichies de belles architectures, mais d'un coloris uniforme. Citons, parmi ses fresques : *la Flagellation* qu'on voit à Santa-Croce de Florence, et le *Miracle de saint Dominique*, au grand cloître de Sainte-Marie-Nouvelle. Les tableaux à l'huile les plus estimés de Fei sont : un *Atelier d'orfèvrerie*, au musée de Florence ; une *Madone*, à Santo-Petro-in-Gattolino ; une *Annonciation* à San-Nicolo.

FEIGNIES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 21 kilom. d'Avesnes, sur la Flamenne, affluent de la Sambre ; 2.918 hab. Ch. de f. Nord. Fort Leveau, de la place de Maubeuge. Moulins, lin, colza, poteries.

FEIJAO (*fé-i*) n. m. Silicate naturel d'alumine trouvé au Brésil, variété de tourmaline.

FEIJOÉE ou **FEIJOA** (*fé-i*) n. f. Genre de myrtacées, comprenant des arbustes du Brésil, à feuilles opposées, coriaces, luisantes en dessus, blanchâtres en dessous, à fleurs analogues à celles des myrtes, réunies en petit nombre au sommet des rameaux.

FEIL (Charles), chimiste et industriel français, né à Paris en 1824, mort à Choisy-le-Roi (Seine) en 1887. Il s'adonna à l'industrie de la verrerie pour optique. Il a fabriqué de grandes lentilles en *flint* et en *crown*, qui permirent de construire des télescopes d'une grandeur et d'une puissance jusqu'alors inconnues. C'est ainsi qu'il commença et acheva la lentille du télescope gigantesque du Mont-Hamilton, en Californie. Cette lentille mesure 0m,91 de diamètre. Il parvint, en outre, à reproduire des minéraux : rubis, émeraude, saphir, etc. Il découvrit, enfin, les moyens de fabriquer des émaux inaltérables des plus brillants, etc.

FEILDING, ville anglaise de l'Océanie (Nouvelle-Zélande, île du Nord [prov. de Wellington]), près de l'Orona, affluent du Manawata ; 2.500 hab.

FEILLENS, comm. de l'Ain, arrond. et à 30 kilom. de Bourg, non loin de la Saône ; 2.478 hab. (*Feillendits, ites.*) Commerce de volailles, de porcs.

FEILLET (Alphonse), littérateur français, né à La Forté-Macé (Orne) en 1824, mort à Paris en 1872. D'abord professeur d'histoire à Paris, il collabora à des recueils encyclopédiques et à des revues, puis fonda, en 1856, un cours d'éducation pour les jeunes filles et composa à leur usage des résumés, des éditions abrégées, des récits d'histoire, etc. Son principal ouvrage, qui est très estimé, est *la Misère au temps de la Fronde* (1862).

FEIN (Edouard), jurisconsulte allemand, né à Brunswick en 1813, mort près d'Eisleben en 1858. Il exerça la profession d'avocat à Brunswick (1834), puis devint professeur de droit romain à Zurich (1844) et à Iéna (1845), et fut appelé, en 1852, à occuper la chaire de *Pandectes* à Tubingue. Il a publié : *le Droit de collation* (1842) ; *Explication analytique des Pandectes*, ouvrage commencé par Gluck et achevé par Fein ; *Mémoire pour servir à l'enseignement de la novation et de la délégation* (1850) ; *le Droit du codicille* (1851).

FEINDRE (*findr'* — du lat. *fingere*, même sens) : *Je feins, tu feins, il feint, nous feignons, vous feignez, ils feignent. Je feignais, nous feignions. Je feignis, nous feignîmes. Je feindrai, nous feindrons. Je feindrais, nous feindrions. Feins, feignons, feignez. Que je feigne, que nous feignions. Que je feignisse, que nous feignissions. Feignant. Feint, feinte*) v. a. Simuler, imiter pour tromper : FEINDRE *la migraine, une grande tristesse*. ‖ Absolum. : *Cesser de* FEINDRE.

— *Feindre de*, Faire semblant de : FEINDRE DE *tomber dans un piège*. ‖ On a aussi employé *feindre*, suivi de l'infinitif, sans préposition : *Il* FEIGNIT *vouloir gravir*. (La Font.) ‖ *Feindre que*, Supposer que : *Je pourais* FEINDRE QUE *je n'avais aucun corps*. (Desc.) ‖ *Feindre à quelqu'un que*, Rapporter faussement que :

Euphorbe vous *a feint que* je m'étais noyé.
CORNEILLE.

— Anciennem. *Feindre à* ou *de*, Hésiter à : *Nous* FEIGNIONS *à vous aborder*. (Mol.)

— *Feindre en marchant*. Manèg. Boiter légèrement et d'une façon presque invisible. (Se disait d'une personne.)

— SYN. **Feindre, dissimuler.** *Feindre*, c'est présenter l'apparence de ce qui n'existe pas ; *dissimuler*, c'est cacher ce qui existe réellement. On feint de l'affection pour quelqu'un que l'on n'aime pas ; on dissimule son amour pour une femme que l'on craint de compromettre.

Se feindre, v. pr. Déguiser ses sentiments.

Feint (*fin*), *einte* part. pass. du v. Feindre.

— Archit. Se dit d'une partie postiche, imitée pour la symétrie : *Une porte, Une fenêtre, Une colonne* FEINTE.

— SYN. **Feint, fabuleux, faux.**

FEINGS, comm. de l'Orne, arr. et à 9 kilom. de Mortagne, sur la Villette, affluent de l'Huisne ; 524 hab. Ch. de f. Ouest. Eaux minérales de Brocbard et ruines de la chartreuse de Valdieu aux environs.

FEINS, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 24 kilom. de Rennes, non loin de l'Ille et du canal d'Ille-et-Rance, près de l'étang du Boulet ; 1.082 hab. Beurre, fromages.

FEINT (*fin*) n. m. Archit. Peinture à l'aide de laquelle l'artiste imite très exactement des moulures, des veines diverses d'essences de bois polis, des marbres, etc.

FEINTE (*fint'*) n. f. Action de feindre ; dissimulation d'un sentiment qu'on éprouve, manifestation d'un sentiment qu'on n'éprouve pas : *La* FEINTE *est indispensable pour réussir*.

— Autref. Fiction, invention de poète :

En ces sortes de *feinte*, il faut instruire et plaire.
LA FONTAINE.

— Escr. Simulation d'un coup par laquelle on cherche à donner le change à son adversaire et à lui faire porter sa défense sur un point qu'on a pas l'intention de toucher.

— Jeux. Au whist, Sorte de ruse consistant à jouer une carte inférieure, tandis qu'on en a une supérieure, afin de tromper son adversaire sur la valeur de son jeu.

— Manèg. Défaut du cheval qui feint, qui boite très légèrement.

— Musiq. Altération d'une note, d'un intervalle par un bémol ou un dièse ; dièse et bémol accidentels : *L'ancienne musique n'employait guère que deux* FEINTES : *le* fa *dièse, qui conduit au ton de* sol, *et le* si *bémol, qui conduit au ton de* fa.

— Prestidigit. Mouvement inutile de prise ou de dépôt d'un objet servant généralement à attirer l'attention des spectateurs, pendant que l'opérateur fait une autre action qui ne doit pas être vue.

— Techn. Place où la trame manque dans une pièce d'étoffe.

— Zool. Nom vulgaire d'un poisson du genre alose, l'*alosa finta*. V. ALOSE.

— SYN. **Feinte, mensonge.** Le *mensonge* est une chose fausse ; la *feinte* est le déguisement, sous une fausse apparence, de quelque chose qui existe. Je dis que je sers vos intérêts, et je ne m'en occupe point : c'est un *mensonge*. Je fais semblant de vous servir, et je vous dessers : c'est une *feinte*.

FEINTIER (*fin-ti-é*) n. m. Espèce de filet pour prendre des feintes, des aloses et qui a la forme d'une truble de grande dimension, avec une poche très longue.

FEINTISE (*fin*) n. f. Action de feindre : *Parler sans* FEINTISE. (Vieux.)

FEIRA, petite ville de Portugal prov. de Beira (distr. d'Aveiro), non loin de l'océan Atlantique ; 2.400 hab. Papeterie.

FEISTRITZ, comm. d'Austro-Hongrie Carinthie [distr. de Bleiburg] ; 2.500 hab.

FEISTRITZ ou **DEUTSCH-FEISTRITZ**, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie cercle de Gratz), sur la *Feistritz*, affluent de la Mur ; 2.800 hab. Fonderies de plomb et de cuivre. — **Windisch-Feistritz**, située dans le district de Marbourg, située également sur la *Feistritz*, compte 1.306 hab.

FEITAMA (Sijbrand), auteur dramatique hollandais, né et mort à Amsterdam (1694-1758). Il fit représenter avec succès une tragédie, *Fabricius* (1720) ; un drame allégorique, *le Triomphe de l'allégorie et de la peinture* ; puis il fit des traductions en vers de *la Henriade*, de *Télémaque* et de plusieurs tragédies françaises.

FEITH (Everard), en latin **Feithius**, antiquaire hollandais, né à Elburg (Gueldre) vers 1597. Il professa quelque temps le grec en France, et disparut en 1625, pendant un voyage qu'il fit à La Rochelle. On a de lui : *Antiquitatum homericarum libri IV* (1677), ouvrage intéressant, publié par son petit-neveu.

FEITH (Rhijnvis), poète hollandais né et mort à Zwolle, (1753-1824). Il devint bourgmestre de sa ville natale et membre du collège de l'amirauté. Feith cultiva la poésie avec le plus grand succès. On a de lui des tragédies, dont les plus remarquables sont : *Thirza* (1784) ; *Johanna Gray* (1791) ; *Inès de Castro* (1793) ; des poésies lyriques, pleines de sentiment et d'enthousiasme : *Odes et poésies diverses* (1796-1800) ; des poèmes : *le Tombeau* (1792), traduit en français en 1827 ; *la Vieillesse* (1802). Parmi ses ouvrages en prose, nous citerons un roman : *Ferdinand et Constantin* (1785), et *Lettres sur différents sujets de littérature* (1784-1794).

FEÏZABAD ou **FAÏZABAD**, ville de l'Asie centrale (Turkestan afghan), capitale du Badakchân, sur le Koktcha, sous-affluent de l'Amou-Daria par le Douvan. A demi-détruite en 1820, elle fut longtemps remplacée, comme capitale du pays, par Djerm.

FEÏZABAD ou **FAÏZABAD**, ville de l'Hindoustan septentrional (Empire anglais de l'Inde), dans l'Aoudh, sur la Gogra, affluent gauche du Gange ; 78.920 hab. Commerce très actif, qui porte surtout sur le froment, le riz et autres grains. Elle fut, jusqu'en 1775, la capitale de l'Aoudh. Les ruines de l'antique Ayodhia sont dans ses environs. — La *province de Feïzabad* a une superficie de 31.538 kil. carr. et compte 6.795.000 hab.

FEIZI ou **FEYAZI** (Aboul Feiz-Hindi, plus connu sous le nom de), poète et écrivain indien, né à Agra en 1547, mort en 1595. Le Grand Mogol Akbar lui donna le titre de « roi des poètes » (*melik-el-schoara*), et le chargea d'élever ses enfants. Outre la traduction du *Mahabharati* et du *Lilavati*, on a de lui cinq poèmes composés à l'imitation de ceux de Nitzami, un *Divan*, contenant dix-huit mille vers ; *Mevarid al Kelim* (« Réservoir de sentences ») ; *Merkez-el-advar* (« le Centre des cercles »), où l'on trouve de curieux renseignements sur ses travaux littéraires.

FEJÉR (Georges), historien hongrois, né à Keszthely en 1766, mort à Pest en 1851. Prêtre, puis professeur de théologie, il fut nommé, en 1824, bibliothécaire de l'université de Pest. Il fonda un recueil littéraire, mais son principal titre de gloire est le *Codex diplomaticus Hungariæ ecclesiasticus et civilis* (1829-1844) en quarante volumes, recueil des chartes et des documents relatifs à l'histoire de Hongrie, depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'année 1440.

FEJERD, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie, Transylvanie [comitat de Klausenburg]) ; 2.150 hab.

FEKERE GEMB, ancienne forteresse des rois de Choa, située entre Ankober et Litché, deux anciennes capitales de la province de Choa, en Ethiopie. Son nom vient sans doute de ce qu'elle se trouve sur la haute région montagneuse de *Fekeria* et de *Ghamblé*.

FEKETE (Jean DE GALANTHA), général hongrois, né en 1740, mort à Foth en 1803. Fekete est un des rares écrivains hongrois qui aient écrit des vers français. Il publia, à Genève : *Mes rapsodies* ou *Recueil de différents essais de vers et de prose* (1781), où l'on trouve les lettres qu'il échangea avec Voltaire. Un autre recueil de vers, contenant plusieurs pièces à Napoléon, est encore inédit ; on le conserve à la bibliothèque de l'académie de Budapest. Sa traduction hongroise de *la Pucelle* de Voltaire est restée également inédite.

FEKETEHEGY, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]), sur un affluent de la Theiss ; 5.200 hab.

FEKETE-NEGRUTZI (Jean), théologien et homme politique roumain, né à Sucutard, en Transylvanie, en 1817, mort en 1888. Professeur de langue et de littérature roumaines à Blaj, il fut délégué, en 1863, à la Diète transylvanienne de Sibin (Hermannstadt) et, de là, envoyé au Sénat de Vienne. Une publication au sujet des questions synodales, qui fit sensation, le mit en conflit avec le gouvernement et la nonciature de Vienne. En 1868, il fut candidat au siège métropolitain. Ses œuvres ont, pour la plupart, un caractère didactique et scolaire.

FEL (Marie), cantatrice française, née à Bordeaux entre 1706 et 1716. Douée d'une beauté rare et d'une voix délicieuse, excellente musicienne, elle fit ses débuts à l'Opéra en 1731, elle ne prit sa retraite qu'en 1759. Parmi les rôles nombreux que Marie Fel créa pendant sa carrière à l'Opéra, il faut citer ceux de l'Amour dans *Castor et Pollux*, de Chloé dans *Daphnis et Chloé*, de Naïs dans *Naïs*, d'Amélite dans *Zoroastre*, de l'Aurore dans *Titon et l'Aurore*, et particulièrement de Colette dans *le Devin de village* de J.-J. Rousseau. Elle était l'une des interprètes favorites de Rameau. Son portrait, par Quentin de La Tour, est au musée de Saint-Quentin.

FÉLANIE (*nî*, ou **FELANIA** (*fé*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des unguinidés, comprenant des coquilles régulières, arrondies, aplaties. (Les Felanies, dont on connaît quelques espèces, sont propres à l'Afrique occidentale, elles vivent dans les sables littoraux. L'espèce type est la *felania diaphana*, du Sénégal; c'est le Felan d'Adanson.)

FELANITX (autref. *Canatix*), ville du royaume d'Espagne (Baléares, île de Majorque), entourée de montagnes peu élevées, 13 000 hab. Industeries, fours à chaux. Dans le voisinage, près du mont *San Salvador de Felanitx*, ancien château, construit par les Maures.

FELAPTON (n. m. Forme convent.onnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la troisième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (*e*), la mineure universelle affirmative (*a*) et la conclusion particulière négative (*o*). La lettre *f* indique que ce syllogisme se ramène au mode de la première figure *ferio*, la lettre *p* que cette réduction doit se faire en convertissant la mineure par accident.

Exemple de syllogisme en *felapton* : Nul homme ne peut se quitter soi-même. Or tout homme est ennemi de soi-même. Donc, il y a des ennemis qu'on ne saurait quitter. V. SYLLOGISME.

FÉLAT (*la*) n. m. Nom vulgaire du congre, sur le littoral méditerranéen français.

FÉLATIER (*ti-é* — rad. *fêle*) n. m. Ouvrier verrier, qui tire le verre avec la fêle. On dit aussi FÉRATIER.

FELDBERG, nom de plusieurs montagnes d'Allemagne. La plus connue, située dans la Forêt-Noire (duché de Bade), s'élève à 1 494 mètres.

FELDEBRÖ ou **DEBRÖ**, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Heves), 2.100 hab.

FELDKIRCH, ville d'Austro-Hongrie (Tyrol), chef-lieu de district et centre de l'administration judiciaire du Vorarlberg; 3.365 hab. Filatures de coton, distillerie de kirsch, brasseries, ateliers pour la construction des machines. Commerce de transit. Importante situation militaire, dans une vallée étroite qui en fait comme la clef du Tyrol. A peu de distance, bains alcalins de Reutti.

FELDKIRCHEN, comm. d'Austro-Hongrie (Carinthie), sur la Gilan, affluent de la Dravo; 4.400 hab. Tuilaneries et poêleries.

FELDMANN (Léopold), auteur comique allemand, né à Munich en 1812, mort à Vienne en 1882. Employé de commerce, il publia des articles satiriques, puis se voua à la littérature, voyagea en Orient, et, à son retour (1841), se fixa à Vienne, où il fit jouer de nombreuses comédies, et fut attaché, en 1850, comme dramaturge, au théâtre impérial. Outre des articles et des poésies : *Chants infernaux* (1835), il a publié ses principales poésies sous le titre de *Comédies allemandes originales* (1845-1852 et 1855-1857)

FELD-MARÉCHAL n. m. Forme corrompue du mot allemand *feldmarschall*, composé de *feld*, champ, et *marschall*, maréchal. ‖ Pl. *des* FELD-MARÉCHAUX.

— ENCYCL. Le titre de *feldmarschall*, en allemand, comme celui de *fieldmarshall* en anglais, désignait primitivement un officier de cavalerie qui dirigeait les troupes en campagne : c'était le *maréchal de camp* français. Plus tard, le titre de *feldmarschall* fut appliqué en Allemagne, comme celui de *fieldmarshall* en Angleterre, à la désignation du grade le plus élevé de la hiérarchie militaire. A côté, ou plutôt au-dessous du titre de *feldmarschall*, existe, en Autriche seulement, celui de *feldmarschall-lieutenant*, pour désigner des officiers d'un grade inférieur, analogue dans l'armée autrichienne au grade français de général de division.

FELDSBERG, comm. d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle d'Unter-Manhartsberg]), près des confins de la Moravie; 3.000 hab. Château. Ch.-l. de district.

FELDSPATH (*feld'-spat'* — de l'allem. *feld*, champ, et de *spath*) n. m. Silicate double d'alumine et d'un alcali, qui entre comme élément essentiel dans la constitution d'un très grand nombre de roches primitives et éruptives. ‖ *Feldspath aventurine*, Variété de feldspath orthose, à reflets dorés. On l'appelle aussi AVENTURINE ORIENTALE, et PIERRE DE SOLEIL. ‖ *Feldspath nacré*, Variété de feldspath que l'on trouve dans l'île de Ceylan, et que l'on appelle aussi ADOENTINE, ŒIL DE POISSON, PIERRE DE LUNE. ‖ *Feldspath vert*, que l'on appelle aussi PIERRE DES AMAZONES, et VERT CELADON ‖ *Feldspath argiliforme*, Kaolin.

— ENCYCL. Les différentes espèces de *feldspaths* constituent une famille minéralogique, que de Lapparent a divisée en deux genres : le genre des *feldspaths* proprement dits ou *feldspathides*, et celui des *feldspathoïdes*.

Les feldspathides sont des silicates d'alumine à base de potasse, de soude ou de chaux, parfois de magnésie, et particulièrement aux roches cristallines. Une seule des espèces de ce genre cristallise dans le système monoclinique : c'est l'orthoclase, ou mieux orthose; toutes les autres espèces sont triclinoïques. Chez l'orthose, le clivage est droit, chez le microcline, il est presque droit; chez tous les autres, il est franchement oblique. Ces dernières espèces constituent le groupe des clinoclases ou mieux *plagioclases*. L'orthose et le microcline sont des feldspaths potassiques. Parmi les plagioclases, l'albite est sodique; l'oligoclase, l'andésine, le labrador sont sodico-calciques, l'anorthite est calcique.

Les feldspathoïdes se rencontrent particulièrement dans les roches éruptives récentes. Leur composition est assez variable. La néphéline ou néphélite est potassique; la néphéline est sodico-potassique; la hauyne est sodico-calcique, la noséane est sodique, ainsi que la sodalite, qui contient, en outre, un peu de chlore. L'outremer ou lapis-lazuli est sodico-calcique, avec fer et chlore; le triphane ou spodumène et le petalite sont lithinifères; la milarite est calcico-potassique et hydratée.

Le feldspath constitue, avec le quartz et le mica, les éléments cristallins du granit, il se distingue en cristaux plus ou moins gros dans le porphyre; il existe aussi à l'état amorphe et forme ainsi la pâte d'une foule de roches éruptives.

FELDSPATHIFORME (*spa* — de *feldspath*, et *forme*) adj. Se dit des minéraux qui ont l'apparence du feldspath.

FELDSPATHIQUE (*spa-tik'*) adj. Qui contient du feldspath.

FÊLE, FELLE ou **FESLE** (*fêl'* — du lat. *fistula*, tube) n. f. Espèce de canne creuse en fer dont se servent les verriers pour cueillir dans le creuset le verre en fusion et pour le souffler.

FELEGYHAZA, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [distr. de Jazygie-et-Koumanie]); 30.326 hab. Vignobles; foire aux chevaux. C'est le lieu principal de la Petite-Koumanie.

FELEK, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Hermanastadt]), sur un tributaire du Szamos; 2.800 hab.

FELEKI (Abou-Nizam-Mohammed), poète persan, né à Shamakhi dans le Shirvan, mort en 577 de l'hégire (1181 de J.-C.). Il étudia la poésie, ainsi que l'astrologie; il reçut une pension du roi du Shirvan, Minoutchehr. En plus d'un *Divan*, il a composé un ouvrage astrologique, nommé *Ahkam-el-Moudjoum*.

FÊLER (peut-être pour *fesler*, qui se rapporterait au lat. *fissiculare*, fréquentatif de *findere*, qui se trouve dans Apulée avec la signification de « fendiller les entrailles des victimes ») v. a. Fendre sans disjoindre totalement les parties : FÊLER *un verre, une cloche*.

Fêlé, ée part. pass. du v. Fêler.

— Par ext. Se dit d'un son mat, semblable à celui que rend par la percussion un objet fêlé : *Un son* FÊLÉ. *Une voix* FÊLÉE.

— Fig. Se dit d'une cervoau, d'une intelligence légèrement altérés par une sorte de folie : *Saint-Amant, comme Balzac, disait toutes les folies qui se présentaient à sa cervelle* FÊLÉE. (Ph. Chasles.)

Se fêler, v. pr. Etre, devenir fêlé, dans les divers sens ci-dessus.

FÉLETZ (Charles-Marie DORIMOND, abbé DE), critique français, membre de l'Académie française, né à Gumond (Corrèze), en 1677, mort à Paris en 1850. Il embrassa l'état ecclésiastique. Arrêté pendant la Révolution et condamné à la déportation, il resta onze mois sur un ponton, puis fut interné à Saintes, d'où il finit par s'évader. Après le 18-Brumaire, il entra au « Journal des Débats », que venaient de fonder les frères Bertin, ses condisciples. Avec Geoffroy, Dussault, Hoffmann, il fit campagne contre les novateurs littéraires et soutint obstinément les classiques. Ses articles étaient signés A. — Causeur spirituel, il était recherché dans les salons et y exerçait une grande influence. Il fut conservateur de la bibliothèque Mazarine et inspecteur de l'académie de Paris (1820). Il mourut à quatre-vingt-trois ans, presque aveugle. Un choix de ses feuilletons parut, en 1828, sous ce titre : *Mélanges de philosophie, d'histoire et de littérature;* puis un second recueil, *Jugements historiques et littéraires* (1840).

FELGENHAUER (Paul), visionnaire, né vers la fin du XVIe siècle en Bohême, mort vers 1660. Après avoir rempli à Wittenberg les fonctions de diacre, il se crut illuminé et se mit à publier des ouvrages extravagants, qui n'en troublèrent pas moins les esprits, à la faveur des malheurs occasionnés par la guerre de Trente ans. Des théologiens le réfutèrent; il répliqua avec violence. Plusieurs fois emprisonné, aussitôt relâché, il se remettait à écrire et à imprimer. Il publia ainsi une cinquantaine d'ouvrages.

FÉLIBIEN (André), sieur DES AVAUX et DE JAVERCY, architecte et historiographe français, né à Chartres en 1619, mort en 1695. Secrétaire du marquis de Mareuil ambassadeur à Rome (1647), il prit dans cette ville le goût des lettres et des arts, reçut les conseils de Poussin et traduisit de l'italien de Somma une *Vie de Pie V*. De retour en France, il fut protégé par Fouquet et Colbert. Il devint historiographe des bâtiments, secrétaire de l'Académie d'architecture (1671) et garde du cabinet des Antiques (1673). Il a composé un grand nombre d'ouvrages sur la peinture, la sculpture et l'architecture, avec science, goût et clarté. On cite surtout de lui : *Origine de la peinture*, suivie d'autres pièces (1660); *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes* (1666-1688). C'est un ouvrage un peu prolixe, mais de première importance pour l'histoire de l'art français; *la Vie du P. Louis de Grenade de l'ordre des prêcheurs* (1668); *Conférences de l'Académie de peinture* (1669); *le Château de l'âme*, de sainte Thérèse, traduit de l'espagnol (1670); *Description de l'abbaye de la Trappe* (1678, 1682, 1689), traduite en anglais; *Description de la grotte de Versailles* (1672); *Description sommaire du château de Versailles* (1674); *Principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des autres arts qui en dépendent*, avec un *Dictionnaire des termes propres* (1676-1690); *Description des tableaux, statues et bustes des maisons royales* (1677); etc.

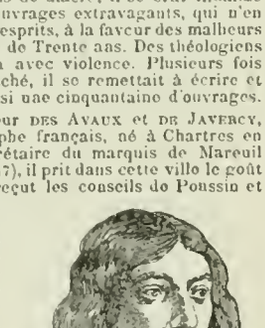

Félibien.

Félibien est le Vasari français. Outre leur valeur documentaire, ses ouvrages ont encore cet avantage qu'ils reflètent très exactement, en matière d'art, l'opinion de l'Académie royale, dont Félibien fut longtemps le rédacteur attitré, ainsi que l'esprit de son siècle.

FÉLIBIEN (Jean-François), architecte français, fils du précédent, né vers 1658, mort en 1733. Il devint conseiller du roi, secrétaire de l'Académie d'architecture, trésorier de l'Académie des inscriptions, et publia des ouvrages assez superficiels, parmi lesquels : *Recueil historique de la vie et des ouvrages des plus célèbres architectes* (1687); *Plan et dessin de deux maisons de campagne de Pline, avec des remarques et une dissertation touchant l'architecture antique et gothique* (1699), traduit en italien (1755); etc.

FÉLIBIEN (dom Michel), fils d'André Félibien, né à Chartres en 1666, mort en 1719. Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, il composa l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis* (1706) et, sur la demande de Bignon, prévôt des marchands, commença l'*Histoire de la ville de Paris* (1710), que termina, en 1755, dom Lobineau.

Félibien a publié, en outre, une *Vie d'Anne-Louise de Bruyeul, fille du maréchal d'Humières, abbesse de Monchy*, et a laissé inachevée une *Vie de saint Anselme*.

FÉLIBRE (pour l'étym., v. l'encycl. de FÉLIBRIGE) n. m. Poète ou prosateur en langue d'oc. ‖ Membre d'une association de félibres et, d'une manière générale, toute personne qui, par ses œuvres ou son concours, seconde la renaissance littéraire entreprise par le félibrige.

— ENCYCL. On confond parfois à tort *félibre* et *cigolier;* les cigaliers sont des Méridionaux qui, sans accepter d'école, sont groupés à Paris : peintres, sculpteurs, écrivains, au nom du souvenir du pays natal; les félibres forment, au contraire, une véritable école littéraire, ayant pour principal but la culture des dialectes provinciaux du Midi. V. FÉLIBRIGE.

FÉLIBRÉE (en provenç. *felibrejado*) n. f. Réunion du bacquet de félibres. V. ESTELLE (*Sainte-*).

FÉLIBRÉEN, ENNE (*bré-in, èn'*) adj. Qui concerne les félibres, relatif à la poésie provençale : *Le mouvement* FÉLIBRÉEN. *La littérature* FÉLIBRÉENNE.

FÉLIBRESSE (*brèss*) n. f. Poétesse provençale, dame qui écrit en langue d'oc.

— ENCYCL. Parmi les principales *félibresses* contemporaines, on peut citer : Mme Rose-Anaïs Roumanille, Mme d'Arbaud, Antoinette de Beaucaire, Léontine Goïrand, Alexandrine Brémond, Lazarine de Manosque. Une félibresse est élue reine du félibrige par le consistoire.

FÉLIBRIGE (*brij'*. — V. l'étym. à l'encycl.) n. m. Nom donné à l'école littéraire constituée, en Provence, pour le maintien et la purification tant de la langue provençale, que des divers dialectes de la langue d'oc, comme aussi pour la mise en relief de toutes les originalités du midi de la France au point de vue artistique.

— ENCYCL. Le *félibrige*, constitué officiellement le 21 mai 1854, n'a été que la continuation d'une série d'œuvres qui, depuis les troubadours, n'ont cessé, dans les diverses régions du midi de la France, de perpétuer l'usage littéraire de la langue d'oc. Ce qui est sa caractéristique, c'est le groupement de tous les efforts, antérieurement isolés, pour populariser la langue provençale, élevée au rang de langue littéraire.

Lorsque Roumanille publia, en 1847, *li Morgarideto* (« les l'âquerettes »), la langue provençale, malgré les efforts isolés de quelques poètes locaux, menaçait en effet de tomber à l'état de patois.

Deux hommes eurent presque en même temps une conception tout autre du rôle et de l'avenir des dialectes provinciaux du Midi : Jasmin en Gascogne, Roumanille en Provence. Le premier proclamait leur immortalité en des vers retentissants, sans chercher à faire école. Le second donnait un programme précis à la renaissance qu'il projetait; il préconisait la purification des dialectes, la réforme orthographique par le retour aux traditions des troubadours, leur ennoblissement par l'élévation des sujets traités.

La cigale, insigne des félibres.

Dès 1850-1851, Roumanille prépare la renaissance félibréenne en appliquant ses principes dans une œuvre collective, qui fut l'objet d'une préface très laudative de Saint-René Taillandier, *li Prouvençalo* (« les Provençales »), auxquelles collaborent déjà : Mistral, Aubanel, Crousillat, Gaut, Castil-Blaze, Anselme Mathieu, etc. Deux congrès, l'un tenu à Arles le 29 août 1852, l'autre à Aix le 21 août 1853, affirment la vitalité de la langue provençale et la nécessité de la sauver de l'abâtardissement en continuant et en rénovant l'œuvre littéraire des troubadours. Ils prennent, pour bien marquer ce rattachement à la tradition, le nom provisoire de *troubaires* (trouveurs), et le récit de leur dernière manifestation publique, celle de 1853, est édité sous ce titre : *Roumavagi dei troubaire*.

A ce nom de troubadour on de trouvère on substitua le nom de *félibre*, d'où sont dérivés *félibrige* et *felibrejado* (félibrée, réunion de félibres). Voici, sur l'origine de ce mot, la seule version vraiment authentique. Le 21 mai 1854, sept jeunes poètes, Théodore Aubanel, Jean Brunet, Anselme Mathieu, Frédéric Mistral, Joseph Roumanille, Alphonse Tavan et Paul Giéra, amphitryon, se réunirent au castel de Fontségugne, près d'Avignon, pour concerter la restauration de la littérature provençale. On posa les bases de cette palingénésie et on chercha un nom pour en désigner les adeptes. On le trouva dans une vieille poésie que Mistral avait recueillie à Maillane. C'est un récitatif dans lequel la Vierge Marie dit ses sept douleurs à son fils. Elle raconte qu'elle l'a trouvé un jour dans le temple « parmi les sept *félibres* de la loi » (Emé li sèt felibre de la lèi). Dans son *Trésor doù félibrige* ou *Dictionnaire provençal français*, Mistral explique que, dans ce morceau, félibre signifie évidemment « docteur de la loi ». L'étymologie la plus vraisemblable de ce vocable est celle qui fait dériver « félibre » d'un mot de la basse latinité mentionné par Ducange, *felibris* ou *fellebris*, avec cette signification « *nourrisson qui vit encore de lait* », du verbe *fellare*, teter, c'est-à-dire, par extension, « nourrissons des Muses ».

Tous les poètes écrivant en langue d'oc adoptèrent les vues du félibrige. Tous les ans, l'*Armana prouvençau* vulgarisait leurs œuvres en prose et en vers. En 1859, Mistral publiait son poème de *Mireio*, que l'Académie couronna. Roumanille, en même temps, prodiguait son inépuisable verve en des contes pleins d'humour (*lis Oubreto* [les Œuvrettes]), que Daudet ne dédaignait pas de traduire (*le curé de Cucugnan*). Aubanel, peu après, faisait paraître son admirable poème d'amour, *la Miougrano entreduberto* (« la Grenade entr'ouverte »). De simples paysans, des ouvriers se mêlaient au concert des grands félibres, et, comme Alphonse Tavan, charmaient et émouvaient dans des œuvres comme *Amour e Plour* (« Amours et pleurs »). Anselme Mathieu, fils de Théocrite, écrivait sa *Farandoulo* (« la Farandole »); Crousillat publiait sa *Bresco* (« le Rayon de miel »); Arnavielle, *lous Cants de l'aubo* (« les Chants de l'aube »), en parler cévenol; Roumieux, « joyeux et galejaïre », lançaient les chansons de *la Rempelado* (« le Rappel »), et l'Irlandais William-Bonaparte Wyse apprenait la langue provençale et la savait vite, assez bien pour publier son recueil : *li Parpaioun bla* (« les Papillons bleus »). En 1866, Mistral fait paraître *Calendau* (« Calendal »), incarnation légendaire de la Provence héroïque. Des Catalans comme Victor Balaguer se rappellent que leur langue est un rameau de la langue d'oc et se joignent aux félibres, avec lesquels ils

fraternisent dans la fête de Saint-Rémy (1869). Une école de félibres est instituée à Barcelone. Des Parisiens en renom, originaires du Midi, deviennent félibres eux-mêmes, comme Daudet, qui traduit plusieurs de ses *Lettres de mon moulin* en provençal et chante *la Cabano;* comme Paul Arène, qui fait briller dans l'*Armana prouvençau* les plus purs joyaux de son œuvre félibréenne exquise, comme Clovis Hugues. Les uns et autres, d'ailleurs, tels aussi Cladel, Ferdinand Fabre, Pouvillon, etc., donnent à leurs productions françaises un caractère en quelque sorte félibréen, en y infusant l'esprit des dialectes du Midi et en y introduisant les formes méridionales françaises.

Félix Gras est le plus brillant écrivain de la seconde génération du félibrige. Son premier poème *li Carbounié* le classe, dès 1875, au rang des maîtres. Après Mistral et Roumanille, il est justement proclamé le *capoulic* (le chef) du félibrige, qui, en 1876, se subdivise en maintenances (*Provence, Languedoc, Aquitaine, Catalogne*), placées sous l'autorité d'un *consistoire* de cinquante membres (*majoraux* [maîtres]), dont l'insigne officiel est la cigale d'or.

A Paris, des associations de lettrés et d'artistes se forment. C'est d'abord *la Cigale* (1876); puis, l'*Association des cigaliers* paraissant à quelques-uns avoir un but trop général, le *Félibrige de Paris* (1879), plus spécialement consacré à la culture des dialectes du Midi, sociétés sœurs qui, le plus souvent d'un commun accord, organisent des fêtes, comme celles de Sceaux, où la renaissance félibréenne est annuellement glorifiée, et ces pèlerinages littéraires dans le Midi, que couronnent les grandioses manifestations du théâtre antique d'Orange. Le théâtre provençal obtint un vif succès avec *lou Pan doù pecat* (« le Pain du péché »), d'Aubanel; *la Reino Jano* (« la Reine Jeanne »), de Mistral, et *la Camisarda* (« la Camisarde »), de Paul Gausson. La prose, presque négligée autrefois, est cultivée avec bonheur par Félix Gras et Baptiste Bonnet, dans *Vido d'enfant* (« Vie d'enfant »), et *lou Gnarro* (« le Valet de ferme »).

Entre temps, des divisions agitent le félibrige. Il se forme une école dissidente avec Napoléon Peyrat, l'historien des Albigeois, Auguste Fourès, le grand félibre languedocien (*lous Griths* (« les Grillons »); *lous Cants del Soulehl* (« les Chants du Soleil »)] et surtout l'ancien fondateur du Parnasse contemporain, Xavier de Ricard, qui, au nom de la patrie romane, dans l'almanach *la Lauseto* (« l'Alouette »), préconisent le fédéralisme et réclament l'autonomie administrative des provinces françaises. Deux félibres parisiens, Amouretti et Charles Maurras, reprennent leur œuvre et fondent une école parisienne distincte du félibrige de Paris (1895). Ces tendances sont combattues par de nombreux félibres, qui veulent s'en tenir à des revendications littéraires et artistiques.

Les félibres du Limousin forment, en dehors du félibrige proprement dit, une *Fédération indépendante des écoles félibréennes du Limousin,* sous la direction de l'abbé Joseph Roux, l'auteur de la *Chanson limouzina* (« la Chanson limousine »).

Le félibrige a exercé incontestablement une action décisive, qui a eu les plus fécondes répercussions : d'abord, renouant la tradition romane du XIe et du XIIe siècle, il a créé, en plein XIXe siècle, une littérature des plus intéressantes et des plus remarquables. Il a été, ensuite, comme une digue opposée à l'envahissement de l'esprit d'uniformité et d'exotisme, à la centralisation à outrance, à l'effacement des caractères particuliers et des tempéraments divers de la race française.

— Bibliogr. : Ernest Roussel, *Aubo felibreno* (« Aube félibréenne »); Eugène Lintilhac, *les Félibres à travers leur monde et leur poésie;* Gaston Jourdanne, *Histoire du félibrige* (1854-1896), l'*Armana prouvençau* (de 1854 à nos jours); Sextus Michel, *la Petite Patrie;* Frédéric Donnadieu, *les Précurseurs des félibres.*

Felice (Fortuné-Barthélemy de), littérateur italien, né à Rome en 1723, mort à Yverdon (canton de Vaud) en 1789. Il professa la physique à l'université de Naples. Contraint de s'enfuir d'Italie, il embrassa le protestantisme à Berne et alla établir une imprimerie à Yverdon. On a de lui plusieurs ouvrages importants : *Encyclopédie* ou *Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines* (1770-1780, 48 vol. de texte et 10 de planches), ouvrage considérable, dans lequel il refondit la grande *Encyclopédie française,* avec la collaboration des hommes les plus éminents : Euler, Lalande, Dupuis, Haller, etc.; *Code de l'humanité* ou *Législation universelle, naturelle, civile et politique* (1778).

Felice (Guillaume de), théologien et historien protestant, né à Ottersberg en 1803, mort à Lausanne en 1871. Il fut pasteur à Bolbec (1828), et, en 1838, fut appelé à la chaire de morale et d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Montauban. Parmi ses publications, on peut citer : *Emancipation immédiate et complète des esclaves* (1846); *Appel en faveur des noirs émancipés dans les États-Unis* (1865); etc. Son ouvrage le plus important est l'*Histoire des protestants de France* (1850-1880). On a aussi de lui un volume de *Sermons* (1873).

Felice (Francesco de), littérateur italien, né à Catane en 1821. Il fut l'un des initiateurs du mouvement révolutionnaire de 1848, et ses concitoyens l'élurent député au Parlement. Lors de la réaction, il fut incarcéré à Messine, puis interné à Lantini, où, en 1860, il provoqua l'insurrection contre François II, dès qu'il apprit le débarquement de Garibaldi et de ses Mille. La paix étant revenue, il retourna aux lettres et à la philosophie et fut nommé professeur de philosophie à Caltanizetta. Il a publié, outre divers recueils de poésies : *Discours pédagogiques* (1870); *Introduction à l'étude de la philosophie positive* (1873); *Histoire des Sociétés secrètes en Sicile,* qui ne peut manquer d'intérêt, l'auteur en ayant suivi personnellement toutes les phases jusqu'à la chute des Bourbons de Naples.

Felicia n. f. Planète télescopique, n° 291, découverte par Charlois, en 1890.

Félicie (sf) n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

Félicie.

— Encycl. La *félicie délicate* (felicia tenella) est une petite plante annuelle, rameuse, étalée, pubescente, à feuilles aiguës, linéaires, d'un vert pâle; ses fleurs sont disposées en capitules solitaires terminaux, longuement pédonculés, jaunes au centre, d'un blanc lilas à la circonférence. Originaire du cap de Bonne-Espérance, cette plante est cultivée dans les jardins d'Europe.

Félicien, enne (*si-in, èn*) n. et adj. Se dit de ce qui a rapport à l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel, et des personnes qui la partageaient.

Félicien (saint), martyr, décapité à Normeto, près de Rome, en 286 ou 287. Il fut arrêté à Rome, avec son frère Primus. Ayant refusé de sacrifier aux idoles, il fut condamné à la peine capitale, après avoir été fouetté publiquement. Fête le 9 juin. — Un autre saint du même nom fut martyrisé à Marseille, au IIIe siècle de notre ère. Fête le 21 juillet.

Félicissime (saint), martyr à Carthage en 250. Il était laïque et fut le principal auxiliaire du prêtre Rogatien, chargé par saint Cyprien de gouverner l'Église de Carthage, pendant la persécution de Dèce. Il confessa la foi et mérita d'être honoré comme martyr. — Fête le 21 octobre.

Felicitaire (*si-tèr*) n. m. Membre de l'ordre de la Félicité. V. ce mot.

Félicitation (*si-ta-si* — rad. *féliciter*) n. f. Compliment qu'on adresse à quelqu'un pour lui témoigner la part que l'on prend à une chose heureuse ou agréable qui lui est arrivée : *Écrire une lettre de* félicitation.

— Syn. **Félicitation, congratulation.** V. congratulation.

— Anton. **Condoléance.**

Félicité (*si-té* — du lat. *felicitas,* bonheur; dérivé de *felix,* heureux) n. f. Suprême bonheur; sentiment d'entière béatitude : *Le comble de la* félicité *est de pouvoir ce qu'on veut et de vouloir ce qu'on doit.* (St Augustin.)

— Bonheur, avantage quelconque : *Il y a des* félicités *inutiles et des malheurs auxquels on tient.* (L. Gozlan.)

— Syn. **Félicité, béatitude, bien-être, bonheur, plaisir, prospérité.**

— Anton. **Calamité, infélicité, infortune, malheur, misère, peine, revers, ruine.**

Félicité n. f. Planète télescopique, n° 109, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1869. ‖ On l'appelle aussi Felicitas.

Félicité (ordre de la). Y a-t-il ou vraiment, au XVIIIe siècle, une société de débauchés portant ce nom? L'ordre des félicitaires aurait été créé en 1743 et aurait eu pour grand maître et fondateur le frère de Chambonnet. Il est à noter que ni d'Argenson, ni Barbier, ni Marais ne mentionnent ce personnage réel, ou fictif. L'ordre des félicitaires serait devenu l'ordre de la Félicité, en 1745, et aurait même donné naissance à une autre société, celle des chevaliers et chevalières de l'Ancre. C'étaient des associations de débauche, qui empruntaient leur langage au vocabulaire nautique, exigeaient une initiation mystérieuse, et admettaient une hiérarchie. Il est bien possible que formules et statuts soient le produit de l'imagination sensuelle des publicistes du XVIIIe siècle.

Les ouvrages publiés sur cet ordre, à savoir : le *Formulaire du cérémonial en usage dans l'ordre de la Félicité* (1745); l'*Anthropophile* ou *Secret et mystères de l'ordre de la Félicité* (Arctopolis, 1746); *l'Ordre hermaphrodite* (1748), sont des anonymes, comme tant de publications de ce temps, destinées à flatter la curiosité licencieuse des salons. Il est à noter que le *Dictionnaire de l'ordre de la Félicité* est attribué à un avocat du nom de Fleury, chansonnier et littérateur fort libre, qui fut l'émule de Piron, de Vadé et de Lattaignant, de sorte qu'il n'est pas trop hardi de conjecturer que l'ordre de la Félicité pourrait bien être une mystification de publicistes en belle humeur.

Félicité (sainte), martyre, mise à mort en 206, sous le règne d'Alexandre Sévère, selon les uns à Carthage, selon d'autres à Turtuba (Mauritanie). C'était une esclave. Malgré son état de grossesse, elle fut arrêtée, comme chrétienne, avec une noble matrone appelée Perpétue et trois autres fidèles nommés Révocat, Saturnin et Secondule. Elle reçut le baptême dans sa prison et raconta, dans une relation qu'elle écrivit avant de mourir, son enfantement douloureux, ses visions et les efforts que fit son père, resté païen, pour ébranler sa foi. L'authenticité de cet écrit, recueilli et continué par saint Satyre, a été admise sans conteste par toute l'antiquité chrétienne. Le cardinal Orsi a réfuté (1746) l'opinion du critique protestant Basnage, qui accusait sainte Félicité d'avoir appartenu à la secte des montanistes. — Fête le 7 mars.

Félicité (sainte), martyre, exécutée à Rome vers le milieu du IIe siècle. Dame romaine du rang des Illustres, Félicité était restée veuve avec sept fils. Arrêtée comme chrétienne, elle comparut avec ses enfants, et, en présence du juge, les exhorta au martyre. Ils écoutèrent leur mère et moururent courageusement, après avoir enduré différents supplices. Félicité fut témoin de leur mort, et on l'exécuta après eux. Le culte de sainte Félicité est très ancien dans l'Église latine, et son nom a été inscrit au canon de la messe. La date de son martyre doit être placée entre l'année 150 et l'année 164, sous Antonin selon certains critiques, et, selon d'autres, sous Marc-Aurèle. — Fête le 13 novembre.

Féliciter (*si-té* — du lat. *felicitare,* rendre heureux; de *felix, icis,* heureux) v. a. Anciennem. Rendre heureux. ‖ Auj. Complimenter sur un événement heureux ou sur une chose qui fait honneur : Féliciter *une personne du mariage qu'elle a fait, du courage qu'elle a montré.* — On dit aussi féliciter sur.

Se féliciter, v. pr. S'applaudir, s'estimer heureux. ‖ S'adresser des félicitations l'un à l'autre.

Félidés (du lat. *felis,* chat) n. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, comprenant tous les chats, les guépards et les lynx. — *Un* félidé.

— Encycl. Les *félidés* sont les plus puissants et les plus parfaits des carnassiers, les plus souples et les mieux armés. Leurs dents sont vigoureuses, leurs griffes encore plus robustes; c'est avec elles qu'ils tuent les animaux qui leur servent de proie, soit en leur brisant les vertèbres cervicales, soit en leur cassant les reins. Répandus surtout dans les régions chaudes, les félidés ne font défaut que dans les Moluques, la Nouvelle-Guinée, l'Australie et Madagascar. Leurs nombreux représentants fossiles, tertiaires et quaternaires, étaient encore plus grands que les lions et les tigres actuels : ainsi, le *felis spelæa* ou lion des cavernes et le *machairodus cultridens,* pareil à un tigre gigantesque. Les seuls félidés que l'on ait pu apprivoiser sont les guépards; le seul domestiqué est le chat domestique, avec ses hybrides de chats asiatiques. (V. chat.) La distribution des félidés sur le globe est la suivante : Europe, chat commun (*felis catus* et lynx; Afrique, lion, léopard ou panthère, guépard, servals (*galeopardus*), chats ganté, caffre, botté et doré. En Asie : le lion, le tigre, la panthère, l'once, les chats à taches et à bandes et le chat unicolore, le chaus, le manul et espèces voisines; lynx. En Amérique : au nord, lynx; dans le nord et le centre, les pumas, l'ocelot, le jaguar, le chati, les chats des pampas; dans le sud, les chats pajeros, colocolo, ayra, jaguarundi.

Félin n. f. Ancien poids employé par les orfèvres et dans les hôtels des monnaies pour peser les flans. Sa valeur était de sept grains et un cinquième.)

Felin (de l'angl. *flowing,* coulant) n. m. Ancien bâtiment : *Le* felin *est un petit navire appelé par d'autres* phlin *ou* flouin. (Jal.)

Félin, ine (du lat. *felinus,* même sens; de *felis,* chat) adj. Qui tient du chat, qui ressemble au chat, qui rappelle les habitudes du chat : *La race* féline. *La souplesse* féline.

— Par ext. Qui est d'une douceur hypocrite : *Une caresse* féline. ‖ Souple, gracieux : *Une grâce toute* féline.

— n. m. pl. Mamm. Famille de carnassiers ayant pour type le genre chat. V. félidés.

— Encycl. Mamm. V. chat.

Félinie (nf) ou **Felinia** (*fé*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuélines, famille des hémoptéridés, comprenant des noctuelles indiennes. (L'espèce type du genre est la *felinia spissa,* de Ceylan, grise, variée de blanc et de brun, mesurant 3 centimètres d'envergure.)

Félines, comm. de la Haute-Loire, arr. et à 41 kilom. de Brioude, sur la Borne orientale; 976 hab.

Félinité n. f. Caractère félin, qui a la souplesse et la ruse du chat.

Felino, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), près de la Baganza, affluent de la Parma; 3.700 hab.

Felinski (Aloïs), poète polonais, né en Volhynie en 1771, mort à Krzémiéniec en 1820. Il fut l'ami de Kosciusko, qu'il célébra en beaux vers; combattit pour l'indépendance de sa patrie en 1794 et accepta, en 1819, la direction du lycée de Krzémiéniec. Il a traduit en partie Boileau, Racine, Voltaire, Crébillon et Delille, composé des odes nationales et une belle tragédie : *Barbe Radziwill* (1817), dont il existe une traduction française.

Felinski (Sigismond-Félix, marquis), évêque et patriote polonais, né à Varsovie en 1824, mort en 1870. Entré dans les ordres en 1840, il exerça d'abord son ministère à Saint-Pétersbourg, parmi les catholiques de cette ville, et fut ensuite (1862) nommé archevêque de Varsovie et conseiller d'État. Il s'efforça souvent, mais rarement avec succès, d'obtenir du gouvernement russe la grâce des patriotes déportés en Sibérie. Il fut lui-même arrêté, en 1863, et enfermé assez longtemps dans la forteresse de Jaroslaw pour avoir refusé, dans une lettre à l'empereur Alexandre II, de condamner, au nom de la religion, les manifestations en faveur de la patrie polonaise. — Sa mère, la marquise Eve **Felinska,** née en Lithuanie en 1793, morte en Volhynie en 1859, fut déportée quelques années en Sibérie. Elle a écrit, outre des romans, les *Souvenirs d'un voyage en Sibérie et d'un séjour à Bérézow.*

Félir (du lat. *felis,* chat) v. n. Faire ce sifflement et ce crachement particulier que font les chats quand ils sont en colère.

Felis (*fé-liss* — mot lat.) n. m. Nom scientifique du genre chat. V. chat.

Felíu y Codina (José), auteur dramatique espagnol, né à Barcelone en 1845, mort à Madrid en 1897. Ce fut en 1865 qu'il commença à écrire pour le théâtre et à collaborer à des journaux littéraires : « un Tros de paper », « la Rambla », « la Pubilla ». Depuis, il a composé un grand nombre de pièces en catalan, quelques *zarzuelas* et quelques romans dans sa langue maternelle. Parmi les pièces catalanes, nous citerons : *les Jeunes Étrangers, le Flocon d'or, le Pâtre* (1878); *l'Arc de saint Martin, Chez la somnambule,* et surtout *la Filla del Marxant* (1875), en collaboration avec Soler. Feliu contribua puissamment à relever le théâtre catalan : il montra dès le début un goût particulier pour l'étude des mœurs locales et provinciales. Son réalisme, fécondé par une imagination brillante et fraîche, éclate dans trois drames, écrits en castillan, et qui obtinrent un grand succès : *la Dolores* (1892); *Miel de la Alcarria* (1895), et *Maria del Carmen* (1896). Ces trois drames, en vers, peignent, avec une rare richesse de coloris, les mœurs de l'Aragon, de l'Alcarria, et de Murcie. Feliu présenta encore au public un tableau de mœurs andalouses : *la Belle fille,* qui n'obtint qu'un demi-succès.

Felix culpa! (*Heureuse faute!*), paroles transportées d'une homélie de saint Augustin dans l'hymne *Exultet jam angelica turba cælorum,* qui se chante le samedi saint, pendant la bénédiction du cierge pascal : *O felix culpa, quæ talem ac tantum meruit habere redemptorem!* « Heureuse faute, qui a mérité un si grand rédempteur! »

Saint Augustin appelle une *heureuse faute* le péché originel, qui a mérité aux hommes la gloire d'être rachetés par le Fils de Dieu. On rappelle cette expression quelquefois en français, mais le plus souvent en latin.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas! (*Heureux celui qui a pu pénétrer les causes secrètes des choses!*), vers de Virgile (*Georg.,* II, 490) souvent cité pour vanter le bonheur de ceux dont l'esprit vigoureux pénètre les secrets de la nature et s'élève ainsi au-dessus des superstitions du vulgaire.

Felix, comm. d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]), au pied de la sierra de Enix; 3.200 hab. Mines de plomb et de soufre.

Felix, proconsul de Judée sous l'empereur Décius. Il persécuta les chrétiens et fit même périr son beau-frère, qui avait reçu le baptême.

Felix, gouverneur d'Arménie, père de Pauline, un des principaux personnages de *Polyeucte,* tragédie de P. Cor-

[illegible] Félix est le type de la force et de la faiblesse humaine. Tous les [illegible] en lui par la peur de perdre sa [illegible] Perse [illegible], il a marié sa fille non à Sévère, [illegible] Drusille, qu'il a d'abord aimée, mais à [illegible] le plus influent de la province. Quand [illegible] se fit [illegible], Félix poussa la lâcheté jusqu'à le faire mettre à mort craignant le courroux de l'empereur [illegible], dont Sévère est devenu le favori. Malgré sa conv[illegible] trop brusque à la fin de la pièce, Félix reste un [illegible] mélange méprisable, qui rehausse par le contraste l'héroïsme de l'Polyeucte.

FÉLIX (Antonius), affranchi de Claude, proconsul de Judée vers l'an 53 de l'ère chrétienne. Il était cruel et intéressé, mais il sut délivrer la Judée des brigands et des faux messies. Ce fut lui qui fit emprisonner saint Paul. Accusé devant l'empereur par ses administrés, il fut sauvé par le crédit de son frère, l'affranchi Pallas.

FÉLIX de Nole (saint), né en Syrie vers l'an 200, mort en 2[illegible]. Après avoir servi dans les armées impériales, il fut ordonné prêtre. Maximin, évêque de Nole, s'étant caché pendant la persécution de Dèce, le chargea de gouverner son troupeau à sa place. Poursuivi par les païens, Félix dut son salut à une araignée, qui couvrit de sa toile l'entrée de la retraite où il s'était réfugié. Maximo, avant de mourir, le désigna pour lui succéder; mais Félix refusa cet honneur et parvint à faire élire évêque le prêtre Quintius. — Fête le 14 janvier.

FÉLIX Ier (saint), pape, élu en 269, mort en 274. Il ordonna de célébrer la messe sur les tombeaux des martyrs et adressa à Maximin, patriarche d'Alexandrie, une lettre contre l'hérétique Paul de Samosate. Martyrisé sous Aurélien, d'après saint Cyrille d'Alexandrie, on l'ensevelit dans le cimetière qui porte son nom. — Fête le 30 mai.

FÉLIX II (saint), pape, élu en 363, mort en 365. Prêtre et archidiacre de l'Église de Rome, il occupa le saint-siège pendant l'exil du pape Libère (355-358), et abdiqua à son retour. Regardé comme antipape par un grand nombre d'historiens, considéré par d'autres comme une sorte de vicaire, à qui Libère aurait transmis temporairement ses pouvoirs, il a été maintenu dans la liste officielle des papes légitimes par l'ordre exprès de Grégoire XIII. Son tombeau fut retrouvé en 1582. L'inscription qui y est gravée lui donne le titre de martyr et témoigne qu'il condamna l'empereur arien Constance. — Fête le 29 juillet.

FÉLIX III (saint), pape, élu en 483, mort en 492. Il rejeta la profession de foi équivoque de l'empereur Zénon, appelée *hénotique*, et excommunia le patriarche de Constantinople, Acace, protecteur de l'hérétique Pierre Mongus, patriarche intrus d'Alexandrie. Il tint trois conciles à Rome : en 484, 485 et 489. Dans le dernier, il réconcilia avec l'Église les chrétiens d'Afrique qui, pendant la persécution d'Hunéric, roi des Vandales, s'étaient laissé rebaptiser par les ariens. Avant d'entrer dans les ordres, Félix avait été marié : il fut le bisaïeul de saint Grégoire le Grand. On a conservé des lettres de ce pape, dont plusieurs adressées à l'empereur Zénon. — Fête le 25 février.

FÉLIX IV (saint), pape, élu en 526, mort en 530. Il construisit à Rome l'église des saints Côme et Damien et décora de mosaïques la basilique de Saint-Étienne. La plus ancienne biographie des papes est appelée *Catalogue félicien*, parce qu'elle se termine par la *Vie de saint Félix IV*. — Fête le 25 février.

FÉLIX d'Urgel, évêque, né en Espagne vers 750, mort en 818. Il gouvernait en paix l'évêché d'Urgel depuis 779 lorsque, en 791, consulté par Elipand, archevêque de Tolède, il renouvela les hérésies d'Arius et de Nestorius en soutenant que Jésus-Christ n'est, comme homme, que le Fils adoptif de Dieu. Cette doctrine trouva des adhérents, qui reçurent le nom d'*adoptiens* ou de *félicien*s. Réfuté par Alcuin et Théodulfe d'Orléans, condamné au concile de Ratisbonne, en présence de Charlemagne, et à Rome par le pape Adrien Ier, Félix se rétracta et fut rendu à son Église. Mais, en 793, ayant recommencé à propager sa doctrine, il fut de nouveau condamné à Francfort 794), à Rome et enfin à Aix-la-Chapelle, où Charlemagne avait convoqué un nombreux concile sur la demande du pape Léon III (799). Félix se retracta une seconde fois, mais il n'en fut pas moins déposé et relégué à Lyon. D'ailleurs, il retomba dans son hérésie et mourut impénitent.

FÉLIX DE VALOIS (saint), né en 1127, mort en 1212. Il vendit ses biens pour se retirer dans un ermitage, près de Meaux, où saint Jean de Matha vint le rejoindre. En 1197, les deux solitaires se rendirent à Rome et obtinrent du pape Innocent III l'autorisation de fonder, sous le nom de *Trinitaires*, un ordre religieux, qui avait pour but le rachat des chrétiens captifs des Maures. Protégé par Philippe Auguste, Félix de Valois établit le chef-lieu de son ordre à Cerfroi et fonda plusieurs monastères en France. — Fête le 20 novembre.

FELIX, surnommé **Pratensis**, hébraïsant italien, né à Prato, mort en 1527. Il apprit les langues orientales sous la direction de son père, qui était rabbin; après la mort de celui-ci, il se convertit au catholicisme et entra dans l'ordre de Saint-Augustin. On a de lui une version des Psaumes (*Psalterium ex hebræo translatum* 1515), *Biblia sacra hebræa, cum utraque Masora et Targum* (1518).

Le P. Félix

FÉLIX (le P. Célestin-Joseph), prédicateur de l'ordre des jésuites, né à Neuville-sur-Essaut (près de Valenciennes) en 1810, mort à Lille en 1891. Entré chez les jésuites en 1837, il professa la rhétorique aux collèges de Brugelette, de Saint-Acheul et enfin de la Providence à Amiens. Après avoir prêché le carême de 1851 à Saint-Thomas-d'Aquin et celui de 1852 à Saint-Germain-des-Prés, il fut chargé par l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, des conférences quadragésimales de Notre-Dame (1853). Le P. Félix remplit cette mission pendant dix-sept ans avec un grand succès. Il exposa d'abord les *Vérités fondamentales de la religion*; il prit ensuite pour sujet de ses discours le tableau du *Progrès* accompli par le christianisme, sous toutes ses formes : dans l'individu, la famille et la société. Ses discours sont travaillés et composés avec art. Mais le caractère distinctif de sa parole est la rigueur du raisonnement : il parle à l'esprit, plutôt qu'à l'imagination ou au cœur. Le P. Félix fut supérieur des maisons de son ordre, à Nancy, à Lille et à Paris. Ses conférences ont été publiées en seize volumes (1871).

FÉLIX (*Félix* Cellerier), connu au théâtre sous le nom de, artiste dramatique, né à Alexandrie (Italie) en 1807, mort à Paris en 1870. Après avoir joué dans la banlieue et en province, il entra au théâtre du Vaudeville à Paris, où il devint un des artistes les plus aimés du public. La création du Desgenais dans *les Filles de marbre* (1853) consacra sa réputation. Parmi ses meilleurs rôles, il faut encore citer : Bordognon, des *Lionnes pauvres*; Tolozan, de *Nos intimes* et Champrosé de *la Famille Benoiton*.

FÉLIX (Elisa-Rachel), tragédienne française. V. Rachel.

FÉLIX (Jacob), médecin et hygiéniste roumain, né à Horchitz (en Bohême), en 1832. Nommé professeur d'hygiène à l'école nationale de médecine de Bukarest (1860); il réorganisa, en collaboration avec le Dr Davilla, le service sanitaire de la Roumanie. Pendant la guerre russo-turque (1877-1878), il fut chargé de l'organisation des hôpitaux militaires. En 1880, il fut nommé membre de l'Académie roumaine. Presque tous ses travaux, écrits en français, en allemand et en roumain, portent sur l'hygiène et la démographie. Les plus importants sont : *De l'alimentation du paysan* (1861); *les Eaux de Bucharest* (1864); etc. Le Dr Félix a représenté la Roumanie à presque tous les congrès hygiéniques de l'Europe.

FELIX BULLA, chef de brigands du IIe siècle de notre ère, qui ravagea l'Italie et fut assez puissant pour résister longtemps aux forces envoyées contre lui par Septime-Sévère. Livré par sa maîtresse, il fut jeté en proie aux bêtes du cirque.

FELIX FLAVIUS, poète africain du Ve siècle de notre ère. L'*Anthologie latine* contient de lui cinq petites poésies.

FELIX MINUTIUS, orateur. V. Minutius Felix.

FÉLIX de Cantalice (saint), né à Cantalice en 1513, mort à Rome en 1587. Entré dans l'ordre des capucins, il remplit durant quarante ans, à Rome, l'office de quêteur et devint l'objet de la vénération populaire par sa piété, ses austérités et son dévouement envers les victimes de la terrible peste de 1585. Béatifié par le pape Urbain VIII, il fut canonisé, en 1712, par Clément XI. Cependant, la bulle qui étendait son culte à toute l'Église ne fut publiée qu'en 1721 par Benoît XIII. — Fête le 18 mai.

FELIXDORF, comm. d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [distr. de Wiener-Neustadt]), sur la Fischa, affluent du Danube; 2.100 hab. Filature et tissage de coton.

FELIZZANO (en lat. *Felicianum*), ville d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur le Tanaro; 3.000 hab.

FELL (John), théologien protestant et hellénisto anglais, né à Longworth en 1625, mort en 1686. Étudiant à Oxford, il prit les armes pour Charles Ier; puis il entra dans les ordres et ne cessa de célébrer le culte anglican pendant le Protectorat. A l'avènement de Charles II, il fut nommé chapelain du roi; il devint, en 1666, vice-chancelier de l'université d'Oxford, et, en 1675, évêque d'Oxford. On a de lui des écrits fort divers, notamment : *the Interest of England stated* (1659); *Grammatica rationis* sive *Institutiones logicæ* (1673); *Saint Clement's two epistles to the Corinthians* (1677). On lui doit, en outre, des éditions critiques d'Aratus (1672) et de saint Cyprien (1682).

FELL (John), théologien protestant anglais, né à Cockermouth (Cumberland) en 1735, mort à Londres en 1797. Après avoir été pasteur dissident à Thaxted (Essex), il fut professeur au séminaire de Homerton. Il a publié : *Demoniacs, an inquiry into the heathen and scripture doctrine of demons* (1779); *the Idolatry of Greece and Rome distinguished from that of other heathen nations* (1785); *Lectures on the evidences* (1798).

FELLAH (*fél'* — de l'ar. *felaha*, laboureur) n. m. Paysan, journalier, ouvrier égyptien : *Le* fellah, *en général, a une taille avantageuse.* || Esclave à pied d'un mamelouk.

— Encycl. Les *fellahs* constituent, avec les coptes, les basses classes, artisans et agriculteurs, de l'Égypte moderne. Ethnographiquement, ils représentent la descendance à peine altérée des anciens habitants, dont ils ont conservé le type physique traditionnel, le genre d'habitation (maisons basses et mal éclairées, de brique crue ou de pisé) et les procédés primitifs de culture. Les fellahs agriculteurs sont devenus de nos jours plus actifs et entreprenants. Ceux des villes constituent une populace oisive et paresseuse.

FELLATAS, peuplade africaine, disséminée dans la région comprise entre le lac Tchad et la côte sénégalaise, avec quelques représentants entre le Tchad et l'Abyssinie. — *Un, Une* Fellata.

— Encycl. Les *Fellatas*, qu'on désigne encore sous les noms de *Fellanis*, *Foulah*, *Foulbé*, *Foules* et *Peul* ou *Peuth*, ne sont pas des nègres. Leur teint cuivré, leur chevelure frisée ou presque entièrement lisse, leur face peu projetée en avant, leur nez droit, saillant, parfois légèrement arqué, leurs lèvres relativement minces et leur menton bien dessiné les rapprochent singulièrement des Éthiopiens. Comme chez les Abyssins, on rencontre chez eux deux types : l'un à crâne elliptique et très développé en hauteur; l'autre à crâne pentagonal et surbaissé dans sa voûte. On est en droit de les regarder comme des Éthiopiens ayant émigré de l'Est à l'Ouest en longeant le Sahara, manière de voir qui est d'ailleurs en accord avec les traditions de certaines de leurs tribus. Mais, dans cette migration, ils se sont souvent croisés avec de véritables nègres, au point qu'une de leurs castes, celle des *laobé*, offre beaucoup de caractères nigritiques.

Malgré ces croisements, les Fellatas n'ont pas adopté les coutumes des nègres; ils sont restés essentiellement pasteurs et nomades. Ils vivent dans des huttes hémisphériques en paille, qu'ils abandonnent facilement et auprès desquelles ils construisent des parcs pour leurs bestiaux. En dépit de l'état d'hostilité qui existe entre eux et beaucoup de leurs voisins, ils ont emprunté à ceux-ci une partie de leurs industries et de leurs vêtements.

Les Fellatas sont divisés en tribus, qui ont chacune à leur tête un chef ou *ardo*. Chaque tribu comprend des pasteurs, des *bambahé*, musiciens ou griots, et des *laobé*, ouvriers qui travaillent le bois et se rendent de village en village pour y exercer leur industrie. La polygamie est peu répandue chez les Fellatas, et la femme possède une véritable influence dans le ménage. Dans la Sénégambie, on dit souvent : « Introduisez une femme fellata dans une maison, fût-ce comme esclave, elle en sera bientôt la maîtresse. » C'est qu'elle est douée d'une intelligence qu'on rencontre rarement chez les négresses.

Les Fellatas sont presque tous fétichistes; un très petit nombre a embrassé l'islamisme, et il est rare qu'un converti soit un sincère musulman.

FELLATE n. m. Sel dérivant de l'acide fellique.

FELLBACH, bourg d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), au pied du Kappelberg; 3.816 hab. Ustensiles et machines agricoles. Vignobles donnant de bons vins (*Lämmlerwein*).

FELLENBERG (Philippe-Emmanuel de), agronome et philanthrope suisse, correspondant de l'Institut, né à Berne en 1771, mort à Hofwyl en 1844. Ayant constaté dans des voyages en Suisse et à l'étranger la condition misérable des paysans, il résolut d'y remédier en combinant l'éducation professionnelle avec l'instruction intellectuelle et morale. Dans ce but, il créa successivement à Hofwyl, près Berne, un institut agricole et industriel pour les pauvres (1804), un institut agronomique supérieur pour les fils des propriétaires riches, une école normale pour les instituteurs, et il appliqua à l'agriculture et à l'industrie les machines et les instruments perfectionnés. L'établissement d'Hofwyl acquit une grande célébrité et reçut des élèves de l'étranger; mais il périclita après la mort de Fellenberg, qui avait été élu landammann de Berne en 1833. Fellenberg a publié : *Vues sur l'agriculture de la Suisse et les moyens de la perfectionner* (1808); *Feuilles d'Hofwyl* (1809-1813), recueil périodique.

FELLER (François-Xavier de), prêtre et polémiste belge, né à Bruxelles en 1735, mort à Ratisbonne en 1802. Il entra dans la compagnie de Jésus (1754), à Tournai, professa d'abord les humanités à Liége, la théologie à Luxembourg et à Tyrnau (Hongrie). Il venait de prononcer ses vœux de profès, lorsque l'ordre des jésuites fut supprimé. Après différents séjours à Liége, à Paderborn, à Bartenstein, il se fixa définitivement à Ratisbonne, (1797). Feller publia un grand nombre de traités de controverse, et dirigea avec succès, pendant dix ans (1774-1794), le « Journal historique et littéraire »; mais deux ouvrages surtout ont donné de la notoriété à son nom : le *Catéchisme philosophique* (1773), et le *Dictionnaire historique* (1789-1794), réédité sous le titre de *Biographie universelle*.

FELLERIE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 8 kil. d'Avesnes, sur un affluent de l'Helpe-Majeure; 1.922 hab. Moulins à eau, brasseries à vapeur, filature de laine, ateliers de boissellerie à vapeur.

FELLETIN, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 11 kil. d'Aubusson, sur une colline qui domine le val étroit de la Creuse; 3.120 hab. (*Felletinois, oises.*) Ch. de f. Orléans. Filatures de laine, fabrique de flanelles, de draps, de couvertures de cuir, cardes, moulins à foulon; manufactures de tapis ras et veloutés. Dans le cimetière, lanterne octogonale des morts, du XIIIe siècle. Sur la place, buste de Quinault que l'on a cru originaire de Felletin. — Le canton a 9 comm. et 11.312 hab.

FELLHAMMER, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]); 3.100 hab.

FELLIN ou **FERLIN** n. m. Archéol. Tissu léger de laine qui se fabriquait en Angleterre du XVIe au XVIIIe siècle, et qui ne s'employait guère que comme doublure. (Une ordonnance de 1682 frappait les fellins d'un droit d'entrée de 3 livres par pièce.)

FELLIN, bourg de la Russie occidentale (gouv. de Livonie), ch.-l. de cercle, sur l'une des branches du Pernau; 4.600 hab. de langue esthonienne. Le nom national est *Viliand-Lin*.

FELLING, ville d'Angleterre (comté de Durham), comm. de Jarrow; 18.000 hab.

FELLINGSBRO, comm. de Suède (gouv. d'Orebro), sur un affluent de l'Arboga, tributaire du lac Mælar; 7.000 hab. Forges. Ch.-l. de district.

FELLIQUE (*fèlik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{24}H^{40}O^{4}$, qui accompagne l'acide cholalique dans la bile humaine. (L'acide fellique se sépare difficilement de l'acide cholalique, car les fellates de baryum et de magnésium cristallisent en même temps que les cholalates; on ne les sépare que par des lavages réitérés.)

FELLOW (mot angl. signif. *compagnon*) n. m. Dans les universités anglaises, membre d'une corporation jouissant des revenus attachés à un collège.

FELLOWES (Robert), philosophe et publiciste anglais, né à Norfolk en 1771, mort en 1847. Entré dans le clergé protestant en 1795, il s'éloigna des doctrines de l'Église établie. Il fut un des fondateurs de l'université de Londres. Parmi ses écrits, nous citerons : *a Picture of christian philosophy* (1798); *Morality united with policy* (1800); *Religion without cant* (1801); *the Religion of the universe* (1836).

FELLOWS (Charles), voyageur et archéologue anglais, né et mort à Nottingham (1799-1860). Il parcourut une grande partie de l'Asie Mineure. En Lycie, il découvrit les ruines de Xanthe, la capitale primitive, de la ville de Tlos. De retour en Angleterre, il publia : *Journal écrit pendant une excursion dans l'Asie Mineure* (1839). Cet ouvrage excita le plus vif intérêt, et lord Palmerston fit demander à la Porte, sans pouvoir l'obtenir d'abord, l'autorisation d'enlever quelques-unes des œuvres d'art que Fellows avait découvertes. Fellows fit un second voyage en Lycie et, à son retour, publia une *Relation des découvertes faites en Lycie* ou *Journal d'une seconde excursion dans l'Asie Mineure* (1841). Le firman ayant été enfin accordé, Fellows fit, en 1841 et 1844, deux expéditions sur les lieux de ses découvertes et rapporta des marbres et

des sculptures, qui sont au British Museum. On a encore de Fellows : *les Marbres de Xanthe, leur acquisition et leur transport en Angleterre* (1843); *Description du trophée monumental ionique découvert à Xanthe* (1848); et les *Monnaies de l'ancienne Lycie avant le règne d'Alexandre*, suivies d'un *Essai sur la date des monuments lyciens qui se trouvent au British-Museum* (1855).

FELLTHAM (Owen), écrivain anglais, né en 1610, mort en 1677, connu des amateurs d'antiquités littéraires comme l'auteur de *Resolves*, curieux recueil de traités de piété.

FELOAGA Y OSCOIDE (don Antonio), jurisconsulte espagnol, né à Pampelune, mort à Madrid en 1658. Il professa le droit civil et canonique à Salamanque, et devint fiscal du conseil des Indes. Son principal ouvrage a pour titre : *Phenix juridico* (1649).

FÉLON, ONNE (du bas lat. *fello*, d'étym. incertaine) adj. Féod. Traître à son seigneur : *Vassal* FÉLON. ‖ Par ext. Déloyal : *Chevalier* FÉLON.

— Substantiv. Personne qui a trahi : *Ne me répondez pas,* FÉLONNE : *j'ai de quoi vous confondre.* (Le Sage.)

— ANTON. Féal, fidèle, loyal.

FELON (Joseph), peintre, sculpteur, pastelliste et lithographe français, né à Bordeaux en 1818. Ses premières peintures sont : *la Vierge au sphinx* (1841), *les Vertus théologales* (1846), *l'Amour élevé* (1848), *la Mort de Mgr Affre* (1849). Il a exécuté, pour la décoration du nouveau Louvre, six tympans d'arcades représentant *la Vérité, l'Histoire, la Justice, la Fermeté, la Prudence* et *la Force*. On lui doit aussi des cartons pour les verrières de l'église Sainte-Perpétue, à Nîmes. Ces nombreuses productions attestent plus de facilité que d'originalité. Parmi les morceaux de sculpture qu'il a exécutés depuis 1857, nous citerons : *Vanité, Navigation*, bustes (1859); *la Mère du Sauveur* (1864), bas-relief (1861); *Nymphe tourmentée par un dauphin* (1863); *Andromède* (1867); *Arlésienne* (1868); *Ève allaitant Caïn* (1869); *Gerson*, pour la Sorbonne (1874); le *buste de Napoléon* (1875); *l'Hiver* (1876), etc. Citons aussi : *un Regard dans le miroir* (1877); *le Fruit défendu* (1880); *Episode de l'inondation de Toulouse* (1880); *un Rendez-vous aux Alyscamps* (1882). En sculpture, il a produit encore : *Doux songe*, terre cuite (1877); *l'Imprimerie, J. Cujas, les Orphelines* (1879); le *Baiser du matin, la Prudence*, bas-reliefs (1880); *l'Heure du repos* (1881); *Gerson, le baron Gros* (1887). Cet artiste avait au Salon de 1896 un bas-relief : *Gloire au mérite*.

FELONICA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), sur le Pô; 2.900 hab.

FÉLONIE (*nî* — rad. *félon*) n. m. Féod. Trahison envers son seigneur. ‖ Manquement à la foi jurée. ‖ Acte de déloyauté.

— ENCYCL. Ce mot, qui n'apparaît point dans les documents antérieurs au XVe siècle, désigne particulièrement l'injure grave faite par le vassal à son suzerain : elle était punie suivant les règles romaines de l'action d'injures. Sous le titre de « félonie », on rangeait le refus d'hommage et de service militaire, l'infraction aux règlements de la cour du suzerain, l'atteinte portée à son honneur ou à sa vie, le préjudice causé à ses biens. La peine appliquée était la commise ou retrait du fief, temporairement ou d'une façon définitive, suivant la gravité de l'offense. De son côté, le seigneur pouvait se rendre coupable de déloyauté vis-à-vis de son vassal en l'outrageant ou en lui déniant le jugement de sa cour : il y avait, dans ce cas aussi, rupture du lien féodal, symbolisée par l'*exfestucatio* (bris d'un brin de paille); le seigneur perdait son fief, qui passait alors à son propre suzerain.

FELOUGNE (*gn* mll.) n. f. Bot. Nom vulgaire de la chélidoine. ‖ On dit aussi FÉLONGENE, et FELOUQUE.

FELOUPS ou **FOULOUPS**, peuplade de la Sénégambie, dont le territoire, situé près du littoral, est traversé par la Casamance. — *Un* FELOUP ou FOULOUP.

— ENCYCL. Les *Feloups* sont des nègres de taille au-dessous de la moyenne, à teint noir foncé, à cheveux fortement crépus, qui se taillent en pointe toutes les dents de la mâchoire supérieure, et qui constituent une des populations les plus laides de la contrée. Ils sont répartis en une centaine de villages indépendants l'un de l'autre et souvent en guerre. Les Feloups se livrent surtout à l'agriculture et à la pêche. On affirme que, chez ces fétichistes, la vente des enfants se pratique encore sur une vaste échelle.

FELOUQUE (*louk'* — de l'espagn. *faluca*, dérivé de l'ar. *foulk*, navire) n. f. Petit bâtiment ayant presque la forme d'une galère et dont on trouve encore quelques spécimens dans la Méditerranée.

Felouque.

— ENCYCL. Les *felouques* servaient autrefois aux pirates barbaresques, elles étaient rapides et marchaient aussi bien à la voile qu'à l'aviron. Les felouques sont rarement pontées; elles ont deux mâts légèrement inclinés sur l'avant portant des voiles dans le genre de celles des tartanes. Ce genre de bateaux tend à disparaître.

FELS (Jean-Michel), écrivain et pédagogue suisse, né à Saint-Gall en 1761, mort en 1883. Professeur de théologie (1805), curé de Saint-Gall et doyen du chapitre, il fut, pendant de longues années, membre du conseil des écoles et inspecteur des établissements d'instruction publique. Il mérita d'être appelé « le réformateur de l'enseignement en Suisse ». Son principal ouvrage est intitulé : *Améliorations à introduire dans les écoles de filles* (1791).

FELSINE ou **FELSINA** n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des thomisidés, comprenant de très petites formes fauves, à dessins brunâtres. (L'espèce type du genre est le *felsina granulatum* de l'Afrique occidentale.)

FELSING (Jacob), graveur allemand, né et mort à Darmstadt (1802-1883). A vingt ans, il alla habiter Milan et ensuite Florence, où il grava *le Christ au mont des Oliviers* d'après Carlo Dolci, ouvrage qui lui valut le grand prix de l'académie de Milan et le titre de professeur à l'académie de Florence. Il alla ensuite étudier à Rome, à Naples et à Parme, où il se lia avec le graveur Toschi, qui eut sur son style une grande influence. Après un séjour de dix années en Italie, il revint, en 1832, à Darmstadt, où il exécuta un grand nombre de travaux. Les principaux caractères de son talent sont l'élégance du dessin et l'entente puissante de la couleur. — Son frère, JEAN-HENRI **Felsing**, né à Darmstadt en 1800, également bien connu comme graveur, est mort en 1875.

FELSITE n. f. Roche à pâte très homogène, amorphe et d'origine éruptive. Syn. de PÉTROSILEX.

FELSITIQUE (*tik'*) adj. Qui a rapport aux felsites, qui en présente certains caractères : *Texture* FELSITIQUE.

FELSÖ-APSA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Maramaros]), sur un affluent de la Theiss; 2.250 h.

FELSÖ-BANYA, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szatmar]); 4.800 hab. Mines.

FELSOBANYITE n. f. Sulfate hydraté naturel d'alumine. Variété de webstérite.

FELSODACITE (*sit'*) n. f. Variété d'andésite quartzifère, avec aspect porphyroïde.

FELSÖ-KOVIL, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]), près du Danube; 4.800 hab.

FELSOLIPARITE n. f. Nom par lequel Rosenbusch désigne les liparites ou rhyolites.

FELSONÉVADITE n. f. Variété de névadite empâtant de grands cristaux.

FELSÖ-ÖR ou **FELSÖ-EÖR** (allem. *Ober-Wart*), comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Eisenburg]), sur la Pinka, affluent du Raab; 3.400 hab. Ch.-l. de district.

FELSOPHYRE n. m. Roche porphyrique, du groupe des roches acides. (On y distingue trois types principaux : le sphérophyre ou porphyre globulaire ou eurite, la pyromérido et le porphyre pétrosiliceux.)

FELSÖ-PIAN, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [Transylvanie, comitat d'Hermanustadt]); 2.000 hab.

FELSÖ-PORUMBAK, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [Transylvanie, comitat de Fogaras]), non loin de l'Old, affluent du Danube; 2.050 hab.

FELSÖ-PULYA (allem. *Ober-Pullendorf*), comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Odenburg]); 760 hab. Ch.-l. de district.

FELSÖ-RONA, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Maramaros]), près de la Rona, sous-affluent de la Theiss par l'Iza; 2.300 hab.

FELSÖ-SEGESD, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Somogy]), sur une branche de la Rijna, affluent de la Drave; 2.400 hab.

FELSÖ-SOFALVA, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [Transylvanie, comitat d'Udvarhely]); 2.000 hab.

FELSÖ-STUBNYA (allem. *Neu-Stuben*), comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Turocz]), sur un affluent du Turvez, tributaire de la Waag; 2.250 hab.

FELSÖ-SZELI, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pressburg]); 3.300 hab.

FELSÖ-SZELISTYE, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Maramaros]), dans la vallée de l'Iza, affluent de la Theiss; 2.500 hab.

FELSÖ-SZENT-IVAN, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]); 2.800 hab.

FELSÖ-SZUCS, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Trencsen]), sur un sous-affluent du Danube, par le Waag; 2.400 hab.

FELSÖ-VIDRA, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torda-Aranyos]), sur l'Aranyos, affluent du Maros; 2.650 hab.

FELSÖ-VISO, comm d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Maramaros]), sur le Viso, affluent de la Theiss; 6.400 hab.

FELTHAM (paroisse d'Angleterre), comté de Middlesex; 3.600 hab. Colonie correctionnelle de jeunes détenus.

FELTON (John), officier irlandais, né à Sudbury (Suffolk) vers 1595, exécuté en 1628. Lieutenant dans l'armée anglaise envoyée au secours de La Rochelle, il assassina, à Portsmouth, le duc de Buckingham, en 1628, par fanatisme, pour tuer l'homme que le parlement avait déclaré l'ennemi de la nation.

FELTON (Henri), littérateur et prédicateur anglais, né à Londres en 1679, mort en 1740. Il devint principal d'Edmond-Hall en 1722, puis, en 1736, recteur de Berwick. On a de lui des *Sermons*, une *Dissertation sur la lecture des classiques* (1711) et des ouvrages de théologie.

FELTON (Cornelius Conway), professeur et littérateur américain, né à Newbury (Massachusetts) en 1807, mort en Pensylvanie en 1862. De 1829 à 1860, il professa d'abord le latin, puis la littérature grecque à l'université d'Harvard, et visita, de 1853 à 1854, les principaux Etats de l'Europe. On a de cet érudit, qui était un excellent hellénisto et un bon orateur, un grand nombre de travaux. Outre des articles de critique, on lui doit des éditions estimées de l'*Iliade* et de divers ouvrages grecs, un choix des historiens grecs et de *Lectures grecques*, des conférences, des *Lettres familières d'Europe*, etc.

FELTORONY (allem. *Halbthurm*), comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Mosou]); 2.300 hab.

FELTRE, ville d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]), sur la Colmeda, affluent de la Piave; 4.850 hab. (12.435 avec la commune). Ch.-l. de circondario, évêché. Ville bien et régulièrement bâtie; belle place quadrangulaire, porte impériale, construite par Pierre Lombard, palais public. Sa situation au pied des Alpes Cadoriques, à la frontière autrichienne, en a fait une position stratégique importante. Feltre, ville très ancienne, a souffert des invasions des barbares et des guerres du moyen âge; elle appartint successivement à la France, puis à l'Autriche, et de nouveau à la France pendant la période révolutionnaire et impériale, pour retomber au pouvoir de l'Autriche en 1813. Napoléon a donné le titre de « duc de Feltre » au général Clarke. — Le circondario a 10 comm. et 37.940 hab.

FELTRE CLARKE, duc DE. V. CLARKE.

FELTRE (Alphonse CLARKE, comte DE), musicien français, né et mort à Paris (1806-1850), troisième fils du général duc de Feltre. Sous-lieutenant au regiment des cuirassiers de Berry, il donna sa démission en 1829 afin de se livrer à son goût pour la musique. Il publia un certain nombre d'œuvres pour piano, plusieurs recueils de valses, des rondeaux, des airs variés, puis écrivit quelques opéras, dont un seul, *le Fils du prince*, fut représenté (Opéra-Comique, 1831). Deux autres : *le Capitaine Albert* et l'*Incendio di Babilonia* ont été gravés en partitions, chant et piano. Enfin, deux autres : une *Aventure de Saint-Foix* et *le Garde de nuit*, sont inédits, ainsi qu'un grand nombre d'autres compositions. On a publié, après la mort du comte de Feltre, plus de quatre-vingts de ses romances ou mélodies vocales, dont plusieurs sont fort jolies.

FELTRINO (Andrea), peintre italien, né à Florence, mort vers 1550. Il étudia d'abord sous Rosselli, puis sous Morto da Feltro, et prit, à partir de ce moment, le nom de Feltrino, sous lequel il est connu comme peintre d'arabesques. Doué d'une imagination brillante, il mêlait avec beaucoup d'art des figures aux ornements les plus variés.

FELTRO (Morto DA), peintre italien, né à Feltre, mort vers 1519. De retour à Venise, après un voyage à Rome, il remit en honneur la peinture d'arabesques et travailla, notamment avec le Giorgione, à la décoration extérieure du *Fondaco de' Tedeschi*. Malgré la réputation qu'il avait acquise, il quitta la peinture pour la carrière des armes et alla se faire tuer dans un combat, près de Zara.

FELTSZTYNSKI (Sébastien DE), musicographe polonais, né à la fin du XVe siècle, mort vers 1550. Il fut, en 1518, nommé professeur à l'université de Cracovie, où il s'occupa particulièrement de la musique et du chant choral. Il publia en latin plusieurs traités sur la musique.

FÊLURE n. f. Fente d'un objet fêlé : *La* FÊLURE *d'une vitre.*

— Fig. Désaccord; blessure morale et secrète : *Presque tous les ménages ont une* FÊLURE. ‖ Léger dérangement du cerveau : *Beaucoup d'hommes de talent ont une* FÊLURE.

FELUY, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. adm. et judic. de Charleroi, sur un affluent de la Sennette, 3.200 hab. Carrières.

FEMELIN, INE (rad. *femelle*) adj. Se dit d'une variété de la race bovine du Jura (classification de A. Sanson).

— ENCYCL. Cette variété est assez remarquable par son aptitude à la production de la viande, et se distingue de la variété comtoise de la même race (*bœufs touraches* par un squelette plus fin, un pelage de couleur froment aux marques blanches, des cornes uniformément blanches ou jaunes. Le mufle et les paupières sont rosés. Les animaux femelins sont répandus dans les vallées du Doubs, de la haute Saône et de l'Ognon.

FEMELLE (*mèl'* — lat. *femella*; dimin. de *femina*, femme) n. f. Animal du sexe féminin : *Une* FEMELLE *féconde.*

— Fam. Femme. ‖ S'emploie aussi en style juridique : *Dans plusieurs coutumes, les* MÂLES *excluent les* FEMELLES *de l'hérédité.*

— Comm. *Femelle*, Plume d'autruche femelle, de moindre valeur que celles du mâle. ‖ *Femelle claire*, Plume d'autruche noire et blanche, dans laquelle le blanc domine. ‖ *Femelle obscure*, Plume du même genre, mais dans laquelle c'est le noir qui domine.

— Mar. Syn. de FEMELOT.

— Techn. Morceau de fer scellé dans le mur, et creusé pour recevoir le pivot d'un vantail de porte.

— PROV. : **Les effets sont des mâles, les promesses sont des femelles.** Une promesse est chose peu sûre, il n'y a d'assuré que l'effet ou l'acte.

— Adjectiv. Qui est du sexe féminin : *Les héritiers* MÂLES *et* FEMELLES. *Une perdrix* FEMELLE. ‖ Fam. *L'espèce femelle, Le peuple femelle*, Les femmes.

— Bot. Se dit des fleurs ou des organes des fleurs qui reçoivent le pollen et reproduisent le fruit : *Une fleur* FEMELLE. *Le pistil et l'ovaire sont les organes* FEMELLES *de la fleur.* Se dit des pieds de végétaux qui portent exclusivement des fleurs femelles : *Un palmier* FEMELLE.

— Chir. *Branche femelle d'un instrument*, Branche creusée pour en recevoir une autre, qui s'appelle *branche mâle.*

— Féod. *Duché femelle*, Duché qui peut être possédé par des femmes.

— Mar. *Penture femelle*. Syn. de FEMELOT.

— Techn. *Branche femelle des forces*, Branche des ciseaux du tondeur, qui est fixée à la table. ‖ *Vis femelle*, Vis pratiquée dans une partie creuse, pour recevoir une vis pleine ou un boulon. ‖ *Tuyau femelle*, Tuyau plus grand dans lequel pénètre et s'enchâsse le tuyau mâle.

— ANTON. Mâle.

FEMELOT (*lo* — rad. *femelle*) n. m. Mar. *Femelot* ou *Conasnière*, Piton fixé par une pièce à deux branches sur l'étambot arrière ou sur un mât, et servant de logement, soit à l'aiguillot du gouvernail, soit au vit de mulet d'une vergue. (V. FERMURE.) ‖ Petit cylindre de bois, fixé sur la ligne de loch pour recevoir l'aiguillot qui termine la partie d'oie grâce à laquelle le bateau de loch se tient verticalement dans l'eau. V. LOCH.

FÉMINÉITÉ ou **FÉMINITÉ** n. f. Caractère féminin, nature qui tient de la femme : *L'incontestable beauté de quelques-unes, dans la primeur de la* FÉMINÉITÉ. (Edgar Poe.)

FÉMINIFLORE (du lat. *femina*, femelle, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Se dit du capitule et du disque des composées, quand ils ne renferment que des fleurs femelles : *Capitule* FÉMINIFLORE.

FÉMININFORME (du lat. *femina*, femme, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une femme. ‖ Qui a la désinence du féminin.

FÉMININ, INE (lat. *femininus*, même sens; de *femina*, femme, femelle) adj. Qui est de la nature de la femme ou de la femelle; qui les caractérise : *Le sexe* FÉMININ. ‖ Qui est propre ou habituel à la femme : *Une grâce* FÉMININE. *La force de caractère est un des charmes qui séduisent le plus les cœurs vraiment* FÉMININS. (H. Beyle.)

— Gramm. Se dit des noms et du genre des noms de femmes ou de femelles, des noms qui, désignant des objets dépourvus de sexe, sont cependant classés par l'usage parmi ceux qui désignent des femmes ou des femelles ; enfin, des mots qui s'adaptent ou remplacent les mêmes noms. V. FÉMININ. *Adjectif* FÉMININ. *Pronom* FÉMININ. *Mots* FÉMININS. *Genre* FÉMININ. *Forme* FÉMININE.

— Littér. *L'éternel féminin*, l'conception de Goethe, dans la seconde partie du *Faust*. V. la partie encycl.

— Métrq. *Rime féminine*, Celle qui se termine par une syllabe muette. ‖ *Vers féminin*, Vers à rime féminine.

— n. m. *Le féminin*, Ce qui est propre à la femme.

— Gramm. Genre tem nin. ‖ *Féminin réel*, Genre des noms qui désignent des femmes ou des femelles. ‖ *Féminin de convention*, Genre des noms qui désignent des objets dépourvus de sexe, mais que l'usage a classés parmi les noms féminins. ‖ *E féminin*, Ancien nom de l'E muet. V. GENRE.

— ENCYCL. Littér. L'*Eternel féminin* (*das Ewige Weibliche*) est la conclusion qui termine la seconde partie du *Faust* de Goethe. « Le Périssable n'est qu'une métaphore ; l'Insuffisant devient ici un fait ; l'Indicible s'y trouve réalisé ; l'Eternel féminin nous attire en haut. » L'obscurité de ces vers allemands justifie la débauche d'interprétations qu'elle provoqua. D'après l'événement suprême vers lequel converge le drame, à savoir le salut de Faust, l'*Eternel féminin* serait le rachat de l'homme par l'amour et le triomphe de la femme à travers les âges.

— ANTON. Masculin, neutre, épicène.

FÉMINISATION *si-on* n. f. Action de féminiser; résultat de cette action : *L'art grec consiste dans la* FÉMINISATION *de toutes les vertus et de toutes les beautés.* (Toussenel.)

FÉMINISER (du lat. *femina*, femme) v. a. Donner le type, le caractère de la femme à : *Avant le christianisme, on ne* FÉMINISAIT *pas les dieux ou les héros que l'on voulait faire séduisants.* (Th. Gaut.) ‖ Rendre efféminé : FÉMINISER *sa manière.*

— Gramm. Attribuer le genre féminin à : *L'usage* A FÉMINISÉ *les mots* affaire, épigramme, étude.

Féminisé, ée part. pass. Qui a pris le type féminin ; qui s'est efféminé : *Les vulgarisateurs sont, en général, des esprits* FÉMINISÉS. Proudh.)

— Gramm. Que l'on a fait féminin : *Nom masculin* FÉMINISÉ *par l'usage.*

Se *féminiser*, v. pr. Prendre le type féminin, une douceur féminine.

FÉMINISME (*nism'* — rad. *femme*) n. m. Tendance que certains esprits ont eue, dans tous les temps, à améliorer la situation de la femme dans la société, et qui, au XIXe siècle, s'est formulée en doctrine et s'est manifestée par des efforts pratiques dans différentes voies : *L'éternel* FÉMINISME *est contemporain de l'éternel* FÉMININ. (L. Muhlfeld.) ‖ Charme de la femme, séduction qu'elle exerce par sa grâce, sa douceur, etc. : *Le* FÉMINISME *pénétrant des Milanaises.* (Arsène Houssaye.)

— ENCYCL. Selon les partisans du *féminisme*, la situation de la femme est inférieure, au triple point de vue politique, social, économique. Leur but est de faire cesser cette inégalité. La Révolution française, en donnant à chaque citoyen une part de souveraineté, refusa toute place aux femmes dans le champ politique. Les féministes voient là une suprême injustice, les femmes, étant soumises aux lois comme les hommes, elles ont le même droit qu'eux de coopérer à leur confection ; payant directement ou indirectement les impôts, elles ont un droit égal à celui des hommes à en surveiller l'emploi. Si elles ne contribuent pas à la défense du pays par l'impôt du sang et le service militaire, elles y contribuent grandement en donnant le jour aux défenseurs de la patrie et en exposant leur vie ou au moins leur santé dans l'accomplissement de cette fonction naturelle. En un mot, comme l'écrivait, en 1791, dans sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, la fameuse Olympe de Gouges, une des ancêtres du mouvement féministe, « la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune ». Malgré l'ardeur et le talent qui furent mis au service de cette cause ; bien que, postérieurement, les saint-simoniens, Pierre Leroux et Fourier, aient compris dans leur programme l'agitation en faveur des droits politiques des femmes, et qu'en 1848, les socialistes aient porté, mais sans succès, la question devant le pouvoir législatif, elle ne fut pas prise au sérieux et fournit matière à des plaisanteries intarissables. Sous la troisième République, la question fut reprise, mais vaguement encore. En 1880 et 1885, l'inscription sur les listes électorales fut requise par un certain nombre de femmes ; repoussées par l'administration, elles en appelèrent aux tribunaux qui rejetèrent leur demande.

Du reste, il est peu de pays où l'on reconnaisse à la femme les mêmes droits politiques qu'à l'homme. Jusqu'ici, elle ne les a pleinement et directement que dans l'Etat de Wyoming (Etats-Unis). Dans plusieurs pays européens, où le droit électoral repose sur la propriété, la femme propriétaire le possède, directement dans l'île de Man (Angleterre), indirectement et en l'exerçant par mandataire, en Suède et dans plusieurs pays de l'empire d'Autriche. Relativement au gouvernement local ou à l'administration communale, soit en totalité, soit en partie, les femmes ont l'électorat en Grande-Bretagne et dans ses colonies, dans les Etats de Wyoming et Kansas (Amérique du Nord), en Suède, Islande, Finlande et Russie, et dans les communes rurales de la Prusse. Elles peuvent être électrices en ce qui concerne l'administration scolaire et l'assistance publique dans un bon nombre d'Etats de l'Amérique du Nord et de la Norvège. Elles sont éligibles aux postes de l'administration scolaire aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Norvège, à Stockholm ; aux postes d'assistance publique : en Angleterre, en Suède, en Finlande ; à toutes les fonctions municipales au Wyoming et au Kansas.

Au point de vue social, les femmes se plaignent de la situation subordonnée que leur fait le Code civil français dans la famille ; elles sont complètement en la puissance du mari, aussi bien sous le rapport de la personne que sous celui des biens (V. FEMME *Situation civile de la femme en France*.) Cette subordination absolue de la femme n'est pas de l'essence du mariage, soutiennent les féministes : la preuve, c'est qu'elle n'existe pas dans plusieurs législations étrangères ou qu'elle en a été effacée : celles de l'Angleterre, de la Russie, du Canada, de l'Australie, de plusieurs Etats de l'Amérique du Nord, qui ont donné les droits égaux aux époux et qui, tout en laissant subsister le droit de fidélité, ont supprimé le devoir d'obéissance de la femme. Relativement aux biens, la communauté qui est admise par le code français comme régime légal, et qui met à l'entière disposition du mari la presque totalité des biens du ménage, et en tout cas tous les revenus, même les salaires de la femme et les économies qu'elle a pu réaliser sur le produit de son travail, est l'objet des vives critiques des féministes. Il ne peut exister, selon eux, qu'un seul remède : la disparition de la communauté légale et son remplacement par la séparation de biens légale et complète. C'est là une des principales revendications du féminisme français, que n'ont pas hésité à adopter un grand nombre de pays. La Russie l'a admise de temps immémorial ; l'Autriche en 1811 ; l'Italie et le Canada en 1875 ; la Turquie en 1876 ; l'Angleterre en 1882 ; l'Australie en 1884 ; trente-sept Etats de l'Union américaine à des époques diverses. Toutes ces réformes sont soutenues non seulement par les intéressées, c'est-à-dire les femmes, mais encore par des hommes de véritable talent. La question est posée sérieusement ; les plaisanteries d'antan ont cessé, en même temps qu'apparaissaient, dans la littérature et au théâtre, les objections tirées de l'éducation traditionnelle de la femme, de son organisation plus sentimentale que « réaliste » et de l'unité nécessaire à la famille, sous une seule autorité.

Au point de vue économique, les revendications des femmes ont obtenu plus de succès en France. Comme presque toujours, les mœurs y ont devancé la législation ; c'est ainsi qu'un certain nombre de professions, parmi les libérales surtout, sont devenues accessibles aux femmes. Beaucoup d'administrations, même publiques, telles que les banques, les chemins de fer, le timbre, les postes et les télégraphes ont admis les femmes dans leurs bureaux. Les universités, les écoles nationales des beaux-arts leur ont ouvert leurs portes. Un certain nombre de nations ont accordé aux femmes l'accès au barreau, avec de grandes restrictions cependant en Europe ; mais presque sans limites en Amérique et en Australie.

FÉMINISTE (*nist'* — rad. *féminisme*) adj. Qui aime la femme. ‖ Qui concerne la femme et les revendications formulées en sa faveur : *La question* FÉMINISTE. *Le mouvement* FÉMINISTE. ‖ Qui s'occupe de ces revendications, qui en est partisan : *Le groupe* FÉMINISTE.

— n. : *Un* FÉMINISTE. *Une* FÉMINISTE.

FÉMINITÉ n. f. Linguist. V. FÉMINÉITÉ.

FEMME (*fam'* — lat. *feminn*) n. f. Femelle de l'homme, être humain organisé pour concevoir et mettre au monde des enfants : *Tous les raisonnements des hommes ne valent pas un sentiment d'une* FEMME. (Volt.) ‖ Collectiv. Femmes en général, ensemble des personnes du sexe féminin : *La* FEMME *a en elle une force inexorable de destruction.* (O. Mirbeau.)

— Epouse, femme en puissance de mari : *Le mari ne doit pas se familiariser avec sa* FEMME, *il doit familiariser sa* FEMME *avec lui.* (Mme A. Esquiros.) ‖ Celle qui a connu l'homme, par opposition à vierge. ‖ Celle qui est nubile, par opposition à celle qui n'est pas encore formée.

— Personne du sexe féminin, attachée au service d'une autre personne : *Princesse entourée de ses* FEMMES.

— Dr. *Femme commune*, Femme mariée sous le régime de la communauté. ‖ *Femme d'épée, Femme de robe*, Se disait pour femme appartenant à la noblesse d'épée, de robe.

— Mamm. *Femme marine*, Nom donné vulgairement à quelques phoques ou lamantins, dans lesquels le peuple avait cru voir des sirènes.

— Loc. div. *Femme de journée*, Femme employée pour un travail payé à la journée. ‖ *Femme de chambre*, Femme attachée à la personne et au service intérieur d'une personne du sexe féminin. ‖ *Femme de charge*, Femme de confiance attachée à une maison, pour avoir soin du linge, de l'argenterie et des autres effets dont la conservation exige de la vigilance et de la probité. ‖ *Femme de ménage*, Femme chargée du soin d'un ménage dans une famille en dehors de laquelle elle vit. — Maîtresse de maison qui aime son intérieur, qui sait en prendre soin : *Il ne suffit pas d'être bonne* FEMME DE MÉNAGE *pour rendre un mari heureux.* ‖ *Femme de lettres*, Femme auteur : *C'est en 1900 que les* FEMMES DE LETTRES *ont posé pour la première fois leur candidature au comité de la Société des gens de lettres.* ‖ *Maîtresse femme*, Femme de tête qui excelle à diriger une maison, des affaires, etc. ‖ *La femme*, suivi d'un nom propre, Terme dont on se sert familièrement devant un nom propre pour désigner une femme mariée, de condition vulgaire : *La* FEMME *Un tel.* ‖ *Femme publique* ou simplement *Femme*, Prostituée : *Aller chez les* FEMMES. ‖ *Femme de mauvaise vie, Femme perdue*, Femme qui se livre à la débauche. ‖ *Bonne femme*, Femme qui a bon cœur ; femme simple et sans prétention. — Vieille femme, femme d'un âge très avancé. — Femme du peuple, de la campagne, quel que soit son âge. ‖ *Conte de bonne femme*, Conte dépourvu de toute vraisemblance, et semblable à ceux que raconte une vieille femme ignorante. ‖ *Remède de bonne femme*, Remède populaire tel que ceux que connaissent et conseillent les vieilles femmes. ‖ *Prendre femme*, Se marier. ‖ *Cherchez la femme.* V. CHERCHER.

— PROV. et LOC. PROV. : **Qui femme a guerre a, La paix est impossible dans un ménage.** ‖ **Le diable bat sa femme et marie sa fille.** Se dit lorsqu'il fait du soleil et qu'il tombe de l'eau en même temps. ‖ **Ce que femme veut, Dieu le veut,** Les femmes en viennent toujours à leurs fins. ‖ **Prendre maison faite et femme à faire,** Acheter une maison toute bâtie et épouser une femme dont le caractère n'est pas encore formé.

— ALLUS. LITTÉR. : 1° **La femme de César ne doit pas même être soupçonnée.** Clodius aimait Pompeia, femme de César. Une nuit que les femmes célébraient les mystères de la Bonne Déesse, interdits aux hommes, il s'introduisit sous des habillements de femme jusque dans les appartements de Pompeia. Mais il fut surpris par une esclave qui n'était pas dans la confidence. « Le lendemain, dit Plutarque, toute la ville apprit que Clodius avait commis un sacrilège horrible. » Mis en jugement comme profanateur des saints mystères, il corrompit ses juges et fut absous. César s'était contenté de répudier sa femme. Appelé en témoignage, il répondit qu'il n'avait aucune connaissance des faits qu'on imputait à l'accusé. L'accusateur lui demanda alors pourquoi il avait répudié sa femme : *C'est*, répondit-il, *que la femme de César ne doit pas même être soupçonnée.* Le véritable motif de cette conduite, c'est qu'il voulait ménager Clodius, qu'il fit peu de temps après nommer tribun. On fait à ces mots de fréquentes allusions, pour donner à entendre que certaines choses ne doivent pas être entachées du plus léger soupçon.

— 2° **Souvent femme varie.** V. VARIUM ET MUTABILE SEMPER.

— 3° **Et je sais même sur ce fait, Bon nombre d'hommes qui sont femmes,** Vers de la fable de La Fontaine : *la Femme et le Secret* (VIII, 6) :

Rien ne pèse tant qu'un secret :
Le porter loin est difficile aux dames ;
Et je sais même sur ce fait,
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Dans l'application, ces deux vers s'emploient pour faire allusion à certains défauts naturels chez la femme, mais dont beaucoup d'hommes ne sont pas exempts.

— 4° **Oh ! n'insultez jamais une femme qui tombe !** Célèbre vers de V. Hugo, par lequel débute la quatorzième pièce des *Chants du crépuscule*. Ce morceau est une des premières paroles de protestation que l'auteur des *Misérables* ait prononcées en faveur des femmes déchues. La pièce n'a donc pas seulement un intérêt littéraire, mais aussi et surtout un intérêt philosophique et moral.

— Adjectiv. Qui possède à un haut degré le caractère, les habitudes, les mœurs de la femme : *Quand la* FEMME *vraiment* FEMME *avance dans la vie, toutes ses grâces émigrent du corps à l'esprit.* (G. Sand.) ‖ Se dit d'un homme sans vigueur, sans courage, qui a les faiblesses des femmes : *Un monarque inviolable peut être impunément enfant, décrépit,* FEMME *ou fou.* (Cormen.)

— Fig. Qui a les attributs, les qualités ou les défauts du sexe féminin : *L'Académie est* FEMME, *et, par conséquent, il ne faut pas avoir une confiance aveugle dans ses dispositions.* (T. Delord.)

— ENCYCL. Anat. Sauf pour les organes génito-urinaires, l'anatomie féminine diffère peu de celle de l'homme.

Les os qui constituent son squelette sont moins gros par rapport à leur longueur et offrent quelques caractères dignes d'être signalés.

Le crâne est moins volumineux, renfermant un cerveau plus léger ; la colonne vertébrale, surtout sa partie lombaire, est plus longue, par rapport aux membres plus courts. Mais, surtout, la femme a un bassin à grands diamètres, principalement le transversal, qui l'emporte de beaucoup sur celui des épaules, alors que l'inverse a lieu chez l'homme. Les fémurs qui s'articulent à ce bassin forment un angle presque droit avec leur col, ce qui les rend plus obliques, rapproche les genoux et donne à la femme une oscillation particulière pendant la marche. Enfin, signe caractéristique, le trou suspubien est triangulaire et non ovalaire. Les muscles qui recouvrent ce squelette sont moins volumineux, sauf aux cuisses : ils ont des tendons plus minces, de telle sorte que les extrémités des membres sont plus fines. Un tissu cellulaire et adipeux très abondant recouvre cette musculature, donnant à la femme des formes plus molles, plus arrondies et plus gracieuses. Les hypocondres sont plus rentrés que ceux de l'homme et contribuent, avec le développement des hanches et la longueur de la colonne vertébrale, à donner à la femme une taille plus longue et plus mince. La peau est douce, avec un système pileux peu développé, sauf à la tête, où les cheveux sont longs, soyeux et fins, aux aisselles et au pubis.

Les différences sexuelles s'accentuent seulement à la puberté, qui a lieu plus tôt et d'autant plus que le climat est plus chaud. C'est vers quatorze à quinze ans, en France, que les menstrues apparaissent, que les seins grossissent, que la voix prend son timbre définitif, qui reste cependant d'une octave plus aigu que celui de l'homme.

— Physiol. La physiologie de la femme est tout entière dominée par ses fonctions de reproduction. Elle est plus nerveuse, plus irritable à l'époque de ses règles mensuelles. Si elle devient enceinte, sa sensibilité s'exaspère, modifiant son caractère au point de causer parfois une folie fugitive. Son organisme tout entier est atteint, et les gastralgies, les palpitations, les névralgies sont souvent le douloureux cortège de la grossesse.

— Pathol. Jusqu'à la puberté, il n'y a pas lieu de distinguer les maladies de la petite fille et du jeune garçon ; mais, dès lors, chaque trouble de la sphère génitale retentit sur tout l'organisme. Aussi, chez toute femme présentant des phénomènes douloureux, ne doit-on pas simplement interroger l'organe qui semble directement intéressé, mais rechercher si, du côté de l'utérus ou dans son voisinage, ne s'en trouve pas la cause. L'aménorrhée, la dysménorrhée, les déviations utérines sont fréquemment le point de départ de diverses maladies : il faut encore songer aux inflammations de l'utérus, des trompes, de l'ovaire, aux tumeurs de ces organes (fibrome, kyste, cancer, etc.). Enfin, la femme n'arrive au terme de sa vie génitale qu'après tous les troubles de la ménopause, ce qui a fait dire qu'elle était l'*éternelle malade*.

— Hyg. On ne saurait trop faire suivre à la jeune fille une hygiène rigoureuse ; cependant, elle ne doit pas abuser de l'hydrothérapie, et sa gymnastique ne doit pas nécessiter un grand déploiement de force. Ses vêtements doivent être lâches, sans liens constricteurs de la taille ou de la poitrine. Lorsqu'elle sera réglée, elle devra à ses époques éviter toute fatigue et se *garnir* avec une serviette maintenue en avant et en arrière par un lien entourant l'abdomen. Sa toilette vulvaire se continuera en exagérant les soins de propreté. Ce n'est que pubère qu'on peut autoriser la femme à porter le corset ; encore doit-il être légèrement serré à la taille et largement ouvert à la poitrine, soutenant simplement les seins et permettant la respiration, qui est chez elle exclusivement thoracique. On doit encore lui signaler de ne pas abuser des injections vaginales, qui, quelques soins qu'elle prenne, par une eau mal bouillie, une canule mal nettoyée, lui font contracter ces maladies abdominales qui attristent sa vie. Enfin, des mictions plus fréquentes et une surveillance plus grande de la constipation lui éviteront souvent des congestions ou des déviations utérines.

— Hist. *Condition sociale des femmes*. On admet généralement que, dans l'Orient antique, la *femme* a toujours été considérée comme esclave. Mais on doit apporter plus d'une restriction à cette opinion, en présence de légendes comme celles de Sémiramis en Assyrie et des Amazones en Asie Mineure, et de faits plus positifs, tels que la condition sociale de la femme chez les Juifs, qui, bien qu'inférieure au point de vue religieux, pouvait, par son autorité morale dans la famille, balancer et souvent dominer la puissance matérielle du père. Il n'en était pas

autrement dans l'Inde. En Egypte, les monuments figuratifs nous montrent les femmes exemptes de tous les travaux pénibles, partageant les plaisirs des hommes, et recevant, comme des égales, leur part des offrandes et de la vénération des enfants. Il ressort des légendes hiéroglyphiques que la filiation s'établissait aussi bien par la femme que par l'homme, et des contrats démotiques, qu'au point de vue juridique, il y avait égalité complète entre les deux sexes.

Ce qui caractérisait la condition de la femme dans la brillante civilisation des Grecs, c'était son extrême état d'infériorité. Jeune fille, elle dépendait de son père; mariée, de son mari; veuve, de ses parents ou de son fils aîné. Au point de vue juridique, elle n'avait que des droits restreints; encore ne pouvait-elle les exercer par elle-même, mais par l'intermédiaire d'un tuteur, d'un κύριος. Les mœurs corrigeaient dans l'usage les rigueurs de la loi. A Rome, la condition juridique de la femme fut d'abord une perpétuelle sujétion. Mariée, elle était sous la *manus* (puissance presque illimitée) de son mari, et, lorsqu'elle en sortait par le veuvage ou le divorce, elle tombait sous celle de ses *agnats*. Mais cette rigueur de la loi primitive alla en s'atténuant graduellement.

Chez les Gaulois et les Celtes, la situation sociale de la femme était assez précaire; elle était meilleure chez les Germains et les Francs; bien que le mari eût sur sa femme les droits les plus rigoureux, il ne les exerçait que dans des circonstances exceptionnelles. L'avènement du christianisme releva partout la dignité morale de la femme; mais la constitution de la féodalité où les droits à la possession d'un fief étaient fondés sur la possibilité de fournir le service militaire, ne fut pas propre à développer les prérogatives et l'influence des femmes, surtout lorsque le privilège d'aînesse et de masculinité vint à prévaloir, même dans la législation civile. L'institution de la *chevalerie* eut pour effet d'adoucir la rigueur des lois et des mœurs vis-à-vis des femmes. Mais, lorsque la monarchie a reconstitué la plénitude de sa souveraineté, ce mouvement s'arrête et, sous l'influence du droit romain, reparaissent la subordination de la femme et son exclusion de toute fonction publique. Du reste, dans la fonction supérieure, la fonction royale, la succession des femmes au trône, depuis les rois mérovingiens, ne fut plus admise au trône de France. Cette coutume, improprement désignée sous le titre de *loi salique*, a été adoptée par plusieurs États de l'Europe.

— Dr. *Situation civile de la femme en France.* Le Code civil distingue entre les femmes *célibataires* ou *veuves* et les *femmes mariées*. Les premières ont la même situation civile que l'homme; toutefois, elles ne peuvent faire partie d'un conseil de famille (art. 442). La femme mariée doit obéissance à son mari (art. 213); en se mariant, elle perd sa nationalité, son nom, son domicile, la libre disposition de sa personne (art. 214). Le mari ne peut abandonner aucune parcelle des droits que la loi lui a donnés sur elle (art. 1388). La femme ne peut accomplir aucun acte de la vie civile ou judiciaire sans l'autorisation de son mari ou à défaut de justice (art. 215, 217 et suiv.); elle n'est libre que pour faire son testament (art. 226). Durant le mariage, la puissance paternelle sur les enfants appartient au père seul; le père peut, par testament, donner un tuteur à ses enfants mineurs, en excluant la mère. Relativement à l'administration de ses biens, la femme, même séparée de biens, ne peut ester en justice, donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre onéreux ou gratuit, sans le concours ou le consentement du mari ou, à son défaut, l'autorisation de justice (art. 217). Le mari administre les biens de la communauté, qui est le régime légal établi par le Code à défaut de contrat (art. 1400). Sous ce régime, il peut disposer même des revenus qui proviennent du travail personnel de la femme.

Protection des femmes dans l'industrie. Une législation est intervenue, en France, pour la protection des femmes ouvrières relativement à l'insalubrité et les dangers de certaines industries et à la durée du travail (lois des 19 mai 1874, 2 nov. 1892, 30 mars 1900).

— Hist. milit. *Femmes guerrières.* Outre que certaines femmes célèbres se sont distinguées à la guerre ou dans des actions militaires, comme Jeanne d'Arc et Jeanne Hachette, tandis que nombre d'autres ont combattu sous l'habit masculin dans différentes armées (les sœurs Fernig, Thérèse Figueur, etc.), il y a eu plusieurs exemples de troupes entièrement féminines, régulièrement organisées. On doit citer, notamment, d'abord les tribus d'amazones de l'antiquité, puis celles du Dahomey qui ont disparu lors de la conquête de ce pays par la France, enfin le corps de femmes entretenu dans l'Inde par le roi du Decan, le bataillon qui formait la garde particulière du roi de Siam, bataillon qui se composait de quatre compagnies de cent femmes, commandées chacune par un capitaine du sexe féminin.

— Hist. relig. *Les saintes Femmes.* Les commentateurs appellent ainsi un groupe de pieuses femmes qui, d'après le récit évangélique, accompagnaient Jésus depuis son départ de la Galilée et l'assistaient de leurs biens. C'étaient Marie, sœur de Marthe et de Lazare, appelée tantôt Marie de Magdala (Madeleine), tantôt Marie de Béthanie; une autre Marie, probablement sœur de la sainte Vierge, femme d'Alphée-Cléophas et mère de saint Jacques le Mineur; Salomé, épouse de Zébédée et mère des apôtres Jacques le Majeur et Jean; Suzanne; Jeanne, mariée à Chuza, intendant d'Hérode, et plusieurs autres dont les évangélistes ne donnent pas les noms. Après avoir assisté à la mort et à l'ensevelissement de Jésus, l'Evangile raconte que les saintes femmes visitèrent son tombeau, le matin du jour de Pâques, et portèrent aux apôtres la nouvelle de sa résurrection, que des anges leur avaient annoncée.

— Iconogr. Les anciens n'ont guère vu dans la femme que la beauté matérielle. Mais ses formes délicates ont été rendues avec perfection par les sculpteurs Phidias, Polyclète, Praxitèle ou par les peintres Zeuxis, Parrhasius, Apelle, Pausias, Aétion. Dans les œuvres d'art du moyen âge, exécutées sous l'empire d'un rigorisme excessif, la femme n'apparaît point avec sa supériorité plastique. Pourtant, les *imagiers* de la période gothique donnèrent à leurs anges, et quelquefois même à leurs saintes, une beauté de visage évidemment inspirée par le modèle vivant. Avec la Renaissance, peintres et sculpteurs se laissèrent influencer par la beauté des formes au détriment du caractère dont l'interprétation avait préoccupé leurs devanciers. De là les pages, séduisantes sans doute, mais trop souvent profanes, que les maîtres de la Renaissance ont consacrées à la reproduction des scènes évangéliques. En la personne de Madeleine, par exemple, la courtisane prit place dans les tableaux religieux. *La Femme adultère* elle-même, absoute par Jésus, inspira de nombreuses compositions; nous rappellerons celles de Bronzino, de Lorenzo Lotto (Louvre), du Garofalo (Ermitage), de Jules Romain, de Lod. Mazzolini (palais Pitti), du Titien (Belvédère), du Tintoret (Dresde), de Paul Véronèse (Belvédère, musées de Madrid et de Munich), de C. Cahari, d'Al. Turchi (Louvre), de Schiavone, du Pordenone, de Sébastien del Piombo (Berlin), du Padouan (Belvédère), d'Annibal Carrache, d'Augustin Carrache, du Caravage, du Guerchin, de Manfredi (Bruxelles), du Maître à l'ancre (estampe du xve s.), de L. Cranach (musées de Naples, de Dresde et de Munich), de Rubens, de Dietrich (Louvre), de G. Metsu (Louvre), de Rembrandt (National Gallery), de Poussin (Louvre), de Signol (1840), d'Alexis Pérignon (1838), de Corbould (1855), de Ferdinand Humbert (1877), etc.

Un sujet tout à fait grave, qui a été retracé bien souvent aussi, c'est la venue au sépulcre de Marie-Madeleine, Marie-Marthe et Marie Cléophas. On intitule ordinairement cette scène : *les Saintes Femmes au tombeau.*

Les artistes modernes ont incarné, personnifié, allégorisé, sous les traits de la femme, les sciences, les arts, les vertus et quelquefois aussi les vices. La femme, envisagée dans la vie réelle, étudiée dans ses mœurs, dans ses passions, dans ses caprices, aux diverses époques de sa vie, dans les différentes conditions sociales et dans les différents pays, a fourni aux artistes le sujet d'innombrables tableaux.

Parmi les œuvres les plus célèbres, citons : la *Femme hydropique*, tableau de Gérard Dov, au musée du Louvre. Une femme souffrante, sa fille éplorée, une servante (ou

La femme hydropique, d'après Gérard Dov.

une fille aînée moins sensible), un médecin impassible observant les progrès du mal, tel est ce petit drame à quatre personnages. Justement réputé comme l'un des chefs-d'œuvre de Gérard Dov, le tableau doit sa célébrité moins peut-être au pathétique de son sujet qu'au goût et à la richesse de la décoration, à cette lumière blanche et vive qui baigne et caresse les objets.

Les *Femmes souliotes*, tableau d'Ary Scheffer (1834)

Les Femmes souliotes, d'après Ary Scheffer.

[Louvre]. Les habitants de la ville grecque de Souli ayant été vaincus par les troupes d'Ali, pacha de Janina, les femmes prennent la résolution de se précipiter du haut d'un rocher pour ne pas tomber entre les mains des vainqueurs. Ce tableau, dont les teintes se sont malheureusement beaucoup assombries, et que déparent de nombreuses craquelures, est une des œuvres les plus pathétiques d'Ary Scheffer. Les figures sont de grandeur naturelle. Quelques-unes sont modelées avec une fermeté et une vigueur rares; mais, ce qu'il faut le plus admirer, c'est le caractère des têtes, la touchante vérité et la profondeur des expressions.

Les *Femmes d'Alger*, peinture d'Eugène Delacroix (1834) [Louvre]. De belles jeunes femmes, accoudées sur des piles de coussins, fument le narghilé ou prennent le café. Les classiques critiquèrent les incorrections de dessin, la bizarrerie des accessoires. Mais la verve capricieuse et spirituelle avec laquelle l'artiste avait traité les étoffes, la richesse et l'harmonie de la couleur, trouvèrent de nombreux admirateurs. — Inaz a peint, sous le titre de *Femmes d'Alger*, deux tableaux (1840 et 1847).

La *Femme au bain*, tableau de Rembrandt (Louvre). Une jeune femme entièrement nue, aux formes robustes, est assise sur une draperie blanche; elle vient de sortir du bain. Une vieille servante lui essuie les pieds. Ces deux figures, de grandeur naturelle, se détachent sur une pénombre aux chaudes transparences. Cette baigneuse est sans beauté. Mais ce corps de femme se détache avec un puissant relief des ombres dorées qui l'environnent.

La *Femme piquée par un serpent*, statue de marbre, par Clésinger (1847). Une femme jeune et belle, entièrement nue et couchée sur un lit de fleurs, est mordue à la cuisse par un serpent; elle se pâme et se tord avec des mouvements qui ressemblent plus aux spasmes de la volupté qu'aux convulsions de la souffrance.

Femmes artistes (Union des). Cette société a été fondée en 1881, par Mme Léon Bertaux, statuaire. Son but est d'exposer, en dehors du Salon annuel, les œuvres les plus remarquables des femmes peintres, dessinateurs, graveurs et sculpteurs, qui en font partie et de prendre, en toute circonstance, la défense de leurs intérêts moraux et matériels. L'association a fait, en 1882, dans la salle du Cercle des arts libéraux, sa première exposition. Depuis lors, chaque année, se succèdent les expositions.

Femmes de France (Union des). Fondée le 22 juin 1882, reconnue d'utilité publique par décret du 6 août suivant et soumise au règlement du 22 octobre 1892, cette société a pour but de donner l'assistance aux malades et blessés de l'armée en temps de guerre et d'accorder des secours aux victimes des désastres publics. Elle est dirigée par une présidente, seule accréditée auprès des ministres de la guerre et de la marine. Elle comporte un comité central siégeant à Paris et des comités de province. Pour accomplir sa mission, l'Union des Femmes de France est placée sous l'autorité du commandement et du service de santé militaire. La caisse est alimentée par des dons, offrandes et cotisations.

Insigne des Femmes de France.

ŒUVRES LITTÉRAIRES

Femmes savantes (Les), comédie de Molière (5 actes en vers), 1672. — Cette pièce se lie étroitement aux *Précieuses ridicules*, représentées treize ans plus tôt (1659). Si, en effet, les *Précieuses* avaient été impuissantes à faire disparaître la préciosité dans le langage des femmes du monde, elles l'avaient cependant transformée. En 1672, les femmes ont la manie de paraître savantes; elles se passionnent pour le grec et s'occupent de physique et d'astronomie. C'est contre ce nouveau ridicule que sont dirigées *les Femmes savantes*, dont voici l'analyse : Philaminte, femme du bonhomme Chrysale, entichée de la science et des savants, veut donner la main de sa jeune fille Henriette au pédant Trissotin. Mais Henriette aime le jeune Clitandre et repousse les projets de sa mère. Elle succomberait néanmoins, malgré le ridicule dont se couvre Trissotin dans une querelle avec le bel esprit Vadius, son ami, si le frère de Chrysale, Ariste, ne démasquait, par une ruse habile, la cupidité de Trissotin, qui ne recherche que la dot et disparaît aussitôt qu'il la croit perdue. Henriette épousera donc Clitandre, et Chrysale pourra donc, une fois, se croire plus fort que sa femme, dont il a peur, au point de lui sacrifier sa pauvre servante Martine, chassée pour avoir fait usage

...d'un mot sauvage et bas
Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas.

Dans cette comédie, Molière ne se montre pas l'ennemi de l'éducation des femmes. Il consent « qu'une femme ait des clartés de tout », mais il veut qu'elle soit modeste et « sache ignorer les choses qu'elle sait ». Cette comédie de mœurs, si fine, si pleine de gaieté, est à bon droit mise au rang des chefs-d'œuvre du théâtre français.

Femme de trente ans (La), roman de H. de Balzac. — C'est une de ses œuvres les plus faibles. Julie de Chatillonnest épouse, malgré son vieux père, un officier de Napoléon Ier, le colonel d'Aiglemont. Dans un voyage, elle rencontre un gentilhomme anglais, lord Grenville, qui s'éprend d'elle et la suit à Paris. Atteinte d'une maladie de langueur, Julie est confiée par son mari à lord Grenville, qui se trouve être un excellent médecin. Malgré sa reconnaissance et son amour, Julie reste fidèle à son mari, et Grenville meurt pour sauver l'honneur de la femme qu'il a aimée. Mme d'Aiglemont se lie ensuite avec le jeune diplomate Charles de Vandenesse. Ici se place un des épisodes les plus bizarres du roman. Une petite fille, qui semble être la fille légitime de d'Aiglemont, précipite, par jalousie, dans les eaux de la Bièvre, son petit frère, fruit des amours coupables de Mme d'Aiglemont et de Charles de Vandenesse. C'est ainsi qu'apparaît le doigt de Dieu, qui se montre dans un nouvel épisode, intitulé *les Deux rencontres*, où l'invraisemblance le dispute à la bizarrerie. A la fin du roman, Julie est témoin des déréglements de la plus jeune de ses filles avec le fils de Charles de Vandenesse dont elle est la fille adultérine. Julie en meurt de douleur. Cette fin presque morale ne suffit pas pour faire goûter ce roman, dont on suit difficilement l'intrigue embrouillée et invraisemblable.

Femme (La), étude philosophique et sociale, par E. Michelet (1859). — Ce livre fait suite à *l'Amour*; il en est tantôt le complément et tantôt le commentaire; il reproduit le même mélange de physiologie et de mysticisme. *La Femme* se divise en trois parties : *De l'éducation; la Femme dans le mariage; la Femme dans la société.* L'idée dominante de l'œuvre, c'est de rapprocher les deux sexes trop souvent séparés soit par une éducation mal

[illegible], soit par l'effet de lois arbitraires, soit par les [illegible] Michelet a pour objet supérieur de res[illegible] comme l'intime union de deux [illegible] se servant d'appui à la femme; la femme « [illegible] nature, devenant productive par [illegible] sur l'homme, et « créant le créateur ».

On trouve dans le livre tous les défauts qui s'accusaient dans l'Amour : ils tiennent à ce que la sensibilité et l'imagination, chez Michelet, ont de l'excès, de l'ailleurs, de trépidant. Mais on y trouve aussi toutes les qualités de cet admirable poète, qui n'a jamais été plus poète qu'en célébrant l'amour et la femme. Michelet traite la femme tantôt comme une déesse, que l'on adore, tantôt comme une malade, que l'on entoure des soins les plus tendres; il ne la compare jamais à l'homme que pour la montrer différente, et, pour ainsi dire, d'une autre nature.

Femme de Claude (LA), pièce en trois actes et en prose, d'Alex. Dumas fils, Gymnase, 1873. — Claude Ripert a découvert un engin capable d'exterminer en quelques minutes les milliers d'hommes. Une association mystérieuse dépêche son plus habile agent, Cantagnac, pour lui dérober le secret. Ce Cantagnac s'aboucho avec César, le mari de Claude, et lui promet deux millions en échange de certains manuscrit. Césarine, plusieurs fois coupable envers son mari et toujours pardonnée, a fini par lasser la générosité du bon inventeur, qui ne fait plus attention à elle. La voilà qui essaye maintenant de reprendre son ascendant sur Claude. Repoussée, elle séduit l'élève de Claude, Antonin, pour se faire communiquer le manuscrit, et, comme Antonin refuse, elle le soustrait elle-même, et va le donner à Cantagnac, lorsque Claude l'étend raide morte d'un coup de fusil. Tello est le sujet de cette pièce, et l'on peut la raconter sans faire même mention de deux personnages, un juif nommé Daniel, qui a pour idée fixe de reconquérir Jérusalem à ceux de sa race, et la fille de Daniel, Rébecca, une sorte de visionnaire mystique. — Ce drame a quelque chose d'invraisemblable ou même d'extravagant. Il est moins, à vrai dire, un drame qu'un poème, et les personnages principaux sont moins des individus réels que des entités. Il y a « la Bête », Césarine; il y a l'Argent, Cantagnac; il y a le Devoir, Claude, etc. En outre, Dumas a mêlé la comédie et le mélodrame au drame symbolique, et le tout fait quelque chose qui manque vraiment d'unité. Au reste, dans plusieurs scènes, il faut louer soit l'élévation des idées, soit la vigoureuse éloquence de la forme.

Femme au XVIIIe siècle (LA), par Ed. et J. de Goncourt (1874). — Les auteurs nous montrent d'abord la femme du monde, puis la bourgeoise, puis la femme du peuple. Dès son enfance, la femme du monde reçoit une éducation qui lui enlève tout ce qu'il y a en elle de spontané, d'ingénu, pour la parer d'une grâce factice. Au couvent, elle alterne les pratiques religieuses, purement extérieures, avec les arts d'agréments. Mariée sans qu'on la consulte, elle est encouragée de toute part à la dissipation, et son mari lui-même la tient quitte de tout devoir. Trop frivole pour aimer, dans le vrai sens du mot, elle passe d'un amant à un autre, par désœuvrement ou par curiosité. — La bourgeoise, autrement élevée, dans sa famille en général, sauf deux ou trois années d'un couvent moins mondain, se marie d'ordinaire à l'homme de son choix, pratique les vertus de la vie conjugale, est vraiment épouse et mère. Cependant, il arrive souvent, et surtout dans la seconde moitié du siècle, qu'elle se laisse entraîner à l'imitation des mondaines. — La femme du peuple, enfin, « n'est femme que par le sexe, est peuple avant d'être femme », exception faite pour les actrices et les courtisanes, que la plus haute société du temps traite en égales. — A part, sont dépointes les femmes philosophes, celles qui tiennent salon : Mme de Tencin, Mme de Lambert, Mme du Deffant, etc., et aussi les femmes de haute intrigue, celles qui font et défont les ministères. — Ce livre compte parmi les meilleurs des Goncourt, soit pour l'exactitude historique, soit pour la vivacité pittoresque des tableaux.

Femme sensible. La romance si connue sous le nom de *Femme sensible* est tirée d'un opéra de Méhul, *Ariodant*. Placée dans la bouche d'un barde, elle ouvrait le second

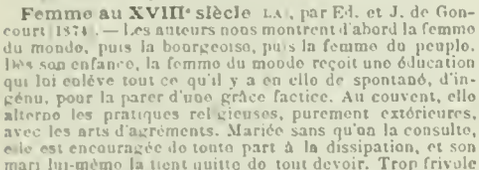

acte de l'ouvrage, où elle formait comme une sorte de hors-d'œuvre épisodique, sans lien avec l'action proprement dite. Chantée par un artiste de grand talent, Batiste, elle fit pendant un demi-siècle la fortune des concerts et des salons, pour prendre place ensuite dans toutes les anthologies musicales.

Femmes collantes (LES), comédie en cinq actes, de Léon Gandillot (théâtre Déjazet, 1886). — Le notaire Badinois, qui ne saurait voir une jolie femme sans lui faire la cour,... et sans triompher, en a trois sur les bras — une horizontale, une vive, une [illegible] le clergé — au moment où il voudrait convoler en justes noces avec Mlle Mourillon. On devine ce que peut faire le cabinet de cet officier ministériel, que poursuit, en outre, sans pouvoir obtenir le moindre renseignement, un pauvre diable nommé Camplochard, qui viendrait, paraît-il, d'hériter de trois millions. Au second acte, on est chez l'horizontale. Badinois est venu pour rompre, Mourillon est venu pour lui prêter main-forte, Mme Mourillon vient pour surveiller son mari, Camplochard vient pour accrocher le notaire au passage, un clerc vient pour faire la cour à Irma, etc. De la poche du clerc tombe un papier qui révèle à tous que l'héritage de Camplochard n'est pas une plaisanterie. Aussitôt, Badinois passe sans aucune peine le nouveau Crésus à l'horizontale, puis à la veuve. Troisième acte, la mairie. Le notaire n'a plus à se débarrasser que de la femme de chambre, mais celle-là est la plus collante de toutes. Elle a menacé Badinois de le vitrioler si le mariage s'accomplissait, et elle l'attend chez lui. C'est encore Camplochard que le notaire lui dépêche. Celui-ci, écœuré, hésite; mais Badinois insiste. Cette pièce a eu un vif succès de fou rire.

FEMMELETTE (*fa-me-lèt'* — dimin. de *femme*) n. f. Petite femme; faible femme; femme délicate, futile. ‖ Par ext. Homme mou, efféminé, qui a les goûts d'une femmelette : *Néron et Héliogabale, immondes* FEMMELETTES. (Michelet.) [L'ancienne langue avait le masculin *femmelet*, homme efféminé, qu'on rencontre encore, au XVIIIe s., chez Restif de La Bretonne.]

FÉMORAL, ALE, AUX (du lat. *femoralis*, même sens) adj. Anat. Qui tient au fémur, à la cuisse; qui a rapport à la cuisse : *Artère* FÉMORALE. ‖ *Hernie fémorale*, Syn. de HERNIE CRURALE.

— n. m. Entom. Partie de la patte des insectes.

— n. m. ou n. f. pl. Ancien vêtement qui ressemblait à nos caleçons : *Porter des* FEMORAUX *ou des* FÉMORALES. ‖ On disait plus anciennement FEMORALIA.

— ENCYCL. Anat. V. CRURAL.

FÉMORO (dérivé du lat. *femur, oris*, cuisse), préfixe qui se met devant divers noms de muscles, de nerfs ou de vaisseaux communs à la cuisse ou au fémur et à une autre partie : *Muscles* FÉMORO-*calcanien*, FÉMORO-*phalangien*, FÉMORO-*poplité*, FÉMORO-*rotulien*, FÉMORO-*tibial*. *Nerf* FÉMORO-*cutané*.

FÉMUR n. m. Anat. Mot latin, que l'on a conservé pour désigner l'os de la cuisse.

— Archit. Partie d'un triglyphe, qui se trouve entre les cannelures.

— Zool. Chez les insectes, Première division de la patte, qui va de la hanche au tibia. (A sa base, le fémur porte une petite pièce annexe, qui est le *trochanter*.) ‖ Chez les arachnides, Troisième article de la patte, le premier étant la hanche et le second le trochanter.

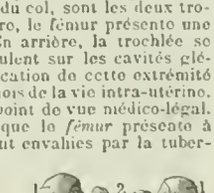

F, fémur. 1. Chez les coléoptères; 2. Chez les araignées.

— ENCYCL. Anat. Le *fémur* constitue le premier segment du squelette du membre abdominal. Le corps de l'os est prismatique triangulaire, à angles très peu saillants, si ce n'est l'angle postérieur qui porte le nom de *ligne âpre*. A son extrémité supérieure, le fémur s'articule avec l'os iliaque par une tête arrondie (articulation coxo-fémorale ou de la hanche). La tête est portée par un long col qui forme un angle de 200 degrés avec le corps. A l'union du corps et du col, sont les deux trochanters. A l'extrémité inférieure, le fémur présente une trochlée qui reçoit la rotule. En arrière, la trochlée se divise en deux condyles, qui roulent sur les cavités glénoïdes du tibia. Le point d'ossification de cette extrémité se montre à la fin du neuvième mois de la vie intra-utérine. C'est là un point de repère au point de vue médico-légal.

— Pathol. Les articulations que le *fémur* présente à ses deux extrémités sont souvent envahies par la tuberculose. Le traitement consiste surtout dans l'immobilisation; mais, à présent, on ne craint plus de réséquer l'extrémité fémorale malade. Les solides ligaments qui unissent la tête du fémur à la cavité cotyloïde rendent les luxations de la hanche assez rares. La réduction en est pénible. Les luxations du genou sont aussi peu fréquentes. On observe plus souvent des fractures du fémur. Les fractures du corps étaient autrefois considérées comme très graves et difficiles à guérir en bonne situation. Les deux fragments de l'os brisé, attirés par les épaisses masses musculaires de la cuisse, chevauchaient l'un sur l'autre et formaient un angle plus ou moins ouvert. La réparation était lente, le membre restait difforme et infirme. Aujourd'hui, on arrive à obtenir la réunion dans l'axe et de bons résultats fonctionnels, grâce à l'extension continue pratiquée pendant six semaines avec les appareils de Maisonneuve ou de Hennequin. Cependant, les fractures du col du fémur, qui se produisent surtout chez les vieillards et à la suite de traumatismes souvent minimes, ont toujours un pronostic très sérieux. La consolidation est très lente, les résultats définitifs médiocres. La mort, même par complications, n'est pas rare.

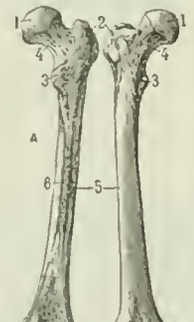

Fémur (A, face postérieure; B, face antérieure). 1. Tête du fémur. 2. Grand trochanter; 3. Petit trochanter; 4. Col anatomique; 5. Corps du fémur; 6. Ligne âpre; 7. Condyle interne; 8. Condyle externe; 9. Poulie.

FÉMY, nom d'une famille de musiciens belges, dont le membre le plus connu est FRANÇOIS **Fémy**, qui fit représenter à Anvers un opéra-comique intitulé *les Trois hussards* (1813), puis un opéra allemand, *der Baugraf*, à Francfort-sur-le-Mein. On connaît de cet artiste des symphonies, des quatuors, des duos et divers morceaux de chant, et surtout l'air connu : *Que ne suis-je la fougère!*

FEN (*fèn'*) n. m. Monnaie chinoise, valant la centième partie du taël (5 fr. 50 c.). ‖ Unité de poids usitée dans le même pays, et qui équivaut à 0gr,378.

FENAGE (*naj'* — du lat. *fenum*, foin) n. m. Redevance féodale sur les foins.

— ENCYCL. Le *fenage* est une des formes du prélèvement en nature ou champart qui revenait au seigneur sur toutes les récoltes. Proportionnelle au rendement et payable sur le lieu même de la production, elle n'était quelquefois perçue que tous les quatre ans, et, dans ce cas, le seigneur prenait la récolte entière. Ce droit pouvait aussi être perçu en argent.

FENAIN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 17 kil. de Douai, non loin de la Scarpe canalisée; 2.516 hab. Ch. de f. Nord.

FENAISON (*nè-zon* — du lat. *fenum*, foin, proprem. « le produit de la terre ») n. f. Agric. Récolte des foins; époque où se fait cette récolte : *Commencer la* FENAISON. *Vous serez payé à la* FENAISON. ‖ Dessiccation, sur le pré même, des foins que l'on a coupés : *Pour que la* FENAISON *soit bonne et prompte, il faut un temps sec et chaud.* (Bosc.)

La fenaison en Auvergne, d'après Rosa Bonheur.

[Dans cette dernière acception, on emploie de préférence le mot *fanage*, qui est synonyme.] V. FOIN.

Fenaison en Auvergne (LA), tableau de Rosa Bonheur (1855). — Quatre bœufs, à l'encolure vigoureuse, sont attelés à un chariot, sur lequel s'élève une montagne verdoyante; les paysans achèvent de charger le chariot; d'autres sont occupés, dans le fond de la prairie, à remuer les foins. Le paysage a de la profondeur, mais le ciel, d'un bleu monotone, manque de lumière, et ne s'harmonise pas avec le vert vif du foin. En revanche, les bœufs sont dessinés et peints de main de maître.

Le sujet de la *Fenaison* a été traité aussi par Ph. Wouwerman, par Adolphe Leleux, par Jules Didier (1870), par Lhermitte (1887).

FENAROLI (Fedele), musicien italien, né à Lanciano en 1732, mort à Naples en 1818. Il écrivit quelques messes, deux *Miserere*, un *Requiem* et des motets. Mais ce fut un excellent maître. Son savoir se réduisait à un petit nombre de règles, qu'il sut exposer d'une façon claire dans un livre élémentaire intitulé *Regole per i principianti di cembalo*, en le faisant suivre d'une série excellente de *partimenti* ou basses chiffrées qui servaient à leur application.

FENASSE n. f. Mélange de graines et de débris végétaux, qui restent sur le plancher des fenils après que le foin y a séjourné. ‖ Les herbes les plus hautes d'une prairie et, en particulier, l'avoine élevée. ‖ Les grains qu'on obtient quand on coupe les panicules avant la fenaison.

FENASSIER (*na-si-é* — rad. *fenasse*) n. m. Ouvrier qui fait les provisions des fourrages, et les dépose dans les écuries.

FENDAGE (*fan-daj'* — rad. *fendre*) n. m. Opération de la taille du diamant. V. SCIAGE.

FENDANT (*fan-dan*), **ANTE** [rad. *fendre*] adj. Fanfaron : *Des airs* FENDANTS. *Une mine* FENDANTE.

— n. m. Homme qui a des airs fendants : *Faire le* FENDANT. ‖ Le peuple dit FENDARD.

— Escr. Coup de tranchant, donné de haut en bas.

— Hist. Nom donné à d'audacieux aventuriers qui faisaient partie de la garnison anglaise de Calais en 1521 : *Les* FENDANTS *furent exterminés par le comte de Dammartin.*

— Vitic. Cépage cultivé en Suisse, dans le canton de Vaud. (*Fendant roux, fendant vert* et *fendant rose* sont tous des variétés de *chasselas*.)

FENDANTE (*fan*) n. f. Lime rectangulaire mince, taillée seulement sur ses bords et employée à divers usages et notamment pour régulariser le fond d'une étroite entaille faite dans une pièce métallique et pour donner de la voie aux scies à métaux.

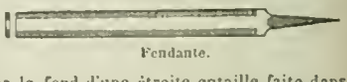

Fendante.

FENDERIE (*fan, ri*) n. f. Techn. Action de fendre le fer en barres pour le transformer en verges, le bois en baguettes. ‖ Machine qui sert à façonner le fer de toutes les dimensions. ‖ Machine pour fendre le bois en baguettes. ‖ Atelier où l'on fend le fer ou le bois.

— ENCYCL. Archéol. On appelait *fenderie*, au XVIe et au XVIIe siècle, les moulins hydrauliques où fonctionnaient les cisailles mécaniques qui débitaient le fer en longues barres dites *fentons*.

FENDEUR (*fan*) n. m. Ouvrier qui fend le fer, le bois, l'ardoise, etc. ‖ Ouvrier chargé de dégrossir le diamant plat et de travailler les pierres précieuses ayant de légers défauts qu'il faut faire disparaître.

— Fam. *Fendeur de naseaux*, Bravache, fanfaron. (Vx.)

— ENCYCL. Au XVIe siècle, les jeunes seigneurs de la cour avaient l'habitude de menacer leurs ennemis de leur *fendre les naseaux*. Les quarante-cinq gentilshommes attachés à la personne de Henri III furent particulièrement désignés sous le nom de « fendeurs de naseaux ».

FENDEUSE (*fan*) n. f. Ouvrière qui fend les roues de montres et de pendules.

FENDI (Peter Franz), peintre, graveur et lithographe autrichien, né à Vienne en 1796, mort en 1842. Il avait appris le dessin à l'académie de Vienne, lorsqu'il fut nommé, en 1818, dessinateur du cabinet des antiquités de

la cour. Trois ans plus tard, il se rendit, avec le directeur Steinbüche, à Venise, où il exécuta son tableau représentant *la Grotte de Corgnole*. Cette même année, une mosaïque antique figurant Thésée et Ariane ayant été découverte à Salzbourg, Fendi fut chargé de la reproduire et de la faire transporter à Vienne. Il dessina ensuite presque tous les objets d'art en or et en argent contenus dans le cabinet des monnaies et antiques de Vienne, exécuta les portraits des plus célèbres numismates de l'Europe, composa des tableaux d'histoire, dont les sujets sont empruntés, pour la plupart, à l'histoire allemande, et forma un assez grand nombre d'élèves. Ses tableaux les plus remarquables sont : *l'Archiduc Ferdinand et Philippine Welser* (1824); *Eginhard et Emma; l'Anneau de la Fidélité; la Ville de Salzbourg;* la *Fille au bureau de poste*, etc. Il a laissé aussi des aquarelles qui ont pour sujets des poèmes de Schiller, et des illustrations pour différents ouvrages.

FENDILLE (*fan*, et *ll* mll.) n. f. Petite fente qui se produit dans le fer, quand on le forge.

FENDILLEMENT (*fan-di-lle-man* — *ll* mll.) n. m. Action de fendiller ou de se fendiller : *Le* FENDILLEMENT *est à craindre dans les bois nouvellement abattus.*

FENDILLER (*fan*, et *ll* mll.) v. n. Produire de petites fentes, des gerçures dans : *Le froid* FENDILLE *certains bois.*

Se fendiller, v. pr. Se couvrir de petites fentes.

FENDIS (*fan-di* — rad. *fendre*) n. m. Ardoise brute, non taillée.

FENDOIR (*fan*) n. m. Nom commun à divers outils qui servent à fendre, employés dans un grand nombre

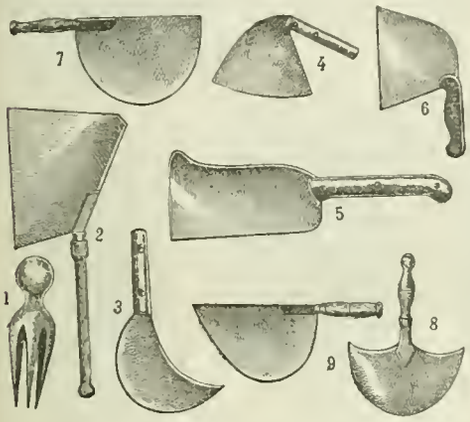

Fendoirs : 1. De vannier ; 2, 3, 4, 5, 6. De boucher ; 7, 8, 9. De charcutier.

d'industries comme celles des tonneliers, vanniers, bouchers, etc.

FENDRE (*fandr'* — du lat. *findere*, même sens) v. a. Diviser avec effort, dans le sens de la longueur : FENDRE *du bois.* ‖ Produire des fentes, des crevasses dans : *La gelée* FEND *les pierres.*

— Par ext. Se frayer un passage à travers quelque chose de compact, de serré : pénétrer à travers, ouvrir en avançant : FENDRE *la foule, les flots, les airs.*

— Loc. div. *Fendre l'air*, Avancer très vite. ‖ *Fendre la tête à quelqu'un*, Lui faire une grande blessure longitudinale à la tête. — Fig. L'incommoder par un grand bruit. ‖ *Fendre le cœur*, Exciter un sentiment très vif de compassion. ‖ *Fendre la pierre, le marbre*, Exciter la pitié dans les cœurs les plus durs. ‖ *Fendre l'oreille* (arg. milit.), Réformer, mettre à la retraite [allusion à l'opération consistant à fendre l'oreille aux chevaux de cavalerie réformés]. ‖ *Geler à pierre fendre*, Geler très fort, ce qui fend réellement les pierres, quand l'eau les a pénétrées.

— Loc. prov. : *Fendre un cheveu en quatre.* V. CHEVEU.

— v. n. *Fendre* s'emploie quelquefois neutralement, au figuré, dans des expressions comme : *La tête me* FEND, *Le cœur me* FEND.

Fendu, ue (*fan*) part. pass. Découpé, en parlant des yeux ou de la bouche : *Des yeux* FENDUS *en amande. Une bouche* FENDUE *jusqu'aux oreilles.* ‖ Se dit également des naseaux du cheval : *Jument qui a les naseaux bien* FENDUS.

— *Etre bien fendu*, Avoir les jambes et les cuisses longues et droites ; avoir un grand écartement de jambes.

— Bot. Se dit d'un organe divisé en deux ou plusieurs parties par des fentes profondes.

— Jeux. *Margot la fendue*, Situation d'un jan dans lequel toutes les flèches d'une couleur sont occupées, et toutes les autres vides. ‖ Table échancrée, où l'on jouait autrefois à la bassette et au pharaon.

Se fendre, v. pr. Etre fendu : *Bois qui* SE FEND *très difficilement.* ‖ S'ouvrir, se couvrir de fentes, de crevasses : *Mur qui* S'EST FENDU *en plusieurs endroits.*

— Pop. *Se fendre de*, Faire un effort pour se livrer à quelque largesse : SE FENDRE *d'une bouteille.*

— Escr. Porter la jambe droite en avant, en laissant le pied gauche à sa place. (Dans l'escrime à la baïonnette, c'est, au contraire, le pied gauche qui se porte en avant.)

FENDUE (*fan-dü*) n. f. Dans les mines, Tranchée profonde, galerie découverte. ‖ Galerie couverte, dont l'entrée se trouve à ciel ouvert et non dans un puits de mine.

FÊNE n. f. Bot. V. FAÎNE.

FENELLA (*fé-nèl'*) ou **FINELLA** (*nèl'*) n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, famille des rissoïdés, comprenant des animaux marins, qui sont classés par quelques savants parmi les pyramellidés. (Ils sont propres au Japon.)

FÉNELON (Bertrand DE SALIGNAC ou SALAGNAC, seigneur DE **La Mothe-**), capitaine et diplomate français, né à une date incertaine, mort en 1599. Sa carrière militaire est courte et sans grand relief ; elle ne consiste que dans sa présence parmi les assiégés de Metz (1552) et dans le cortège qui accompagna Henri II pendant la campagne de Flandre, terminée par la victoire de Rentz (1554). Il écrivit la relation de ces deux événements : *le Siège de Metz* (1552); *Voyage du roy aux Pays-Bas de l'Empereur...* (1554). Ambassadeur en Angleterre, il parvint à détacher la cour anglaise de l'alliance protestante. Sa *Correspondance diplomatique*, publiée par Furton Cooper (1838-1840), est du plus haut intérêt.

FÉNELON (François DE SALIGNAC **de La Mothe-**), prélat français, né au château de Fénelon, dans le Périgord, en 1651, mort à Cambrai en 1715. Il appartenait à une famille illustre dans les armes et dans la diplomatie. Après un séjour à l'université de Cahors, il se rendit à Paris, à quinze ans, sous la tutelle de son oncle, le marquis de Fénelon. Il entra à Saint-Sulpice, y fit sa théologie et y reçut les ordres à vingt-quatre ans. Jeune, élégant, spirituel, l'abbé de Fénelon, dans son ardeur de néophyte, rêva d'aller en Grèce catéchiser les sujets du Sultan et « baiser sur la terre les pas de l'Apôtre » ; il est nommé supérieur de la congrégation des Nouvelles-Converties, et, dans ces délicates fonctions, il forme et déploie déjà ses merveilleuses qualités de directeur. Missionnaire en Saintonge et en Poitou au moment de la Révocation, s'il ne s'y montra pas un apôtre de la tolérance religieuse, il donna, du moins, l'exemple de la modération. En 1687, il publie son premier ouvrage, le charmant traité de *l'Education des filles.*

Fénelon.

En 1689, il est nommé précepteur du duc de Bourgogne. On sait comment, à force de patience et d'habileté, il dompta le caractère violent de son royal élève. Peut-être, même, la réforme fut-elle trop profonde et brisa-t-elle le ressort intime de cette fougueuse nature ; plus tard, Fénelon reprochera à son ancien élève sa faiblesse de caractère et sa dévotion outrée. Fénelon composa pour le duc de Bourgogne plusieurs livres d'études, d'un caractère purement educatif. Telles sont les *Fables* en prose, d'une couleur aimable, d'une morale pratique ; les *Dialogues des morts*, où la politique s'allie à la morale. En même temps, Fénelon avait écrit, pour l'instruction et l'agrément de son élève, un livre qui, comme les précédents, ne devait voir le jour que plus tard : *les Aventures de Télémaque.*

Vers 1693, la fortune de Fénelon est à son comble : sa réputation est grande comme éducateur, comme directeur, comme orateur (*Sermon pour la fête de l'Epiphanie*, 1685). Il est l'ami de Bossuet, le protégé de Mme de Maintenon. Il est élu membre de l'Académie française. Il est nommé abbé de Saint-Valery, puis archevêque de Cambrai, et consacré dans la chapelle de Saint-Cyr (1695) par les mains mêmes de Bossuet. Mais, déjà, se préparait la grande crise qui allait bouleverser sa vie.

Il avait rencontré, quelques années auparavant, chez la duchesse de Béthune, Mme Guyon, une femme de grande imagination, de sensibilité déréglée, que diverses circonstances avaient jetée dans un mysticisme ardent. Fénelon se laissa gagner aux séductions de la « parfaite oraison » et de l' « amour pur ». L'amitié de Mme Guyon valut bientôt à Fénelon l'hostilité de Mme de Maintenon et les justes défiances de Bossuet. En vain sembla-t-il condamner dans la conférence d'Issy (avec Bossuet, de Noailles et Godet) la périlleuse doctrine du *moyen court* de Mme Guyon ; bientôt, les rigides commentaires de Bossuet rallumèrent le discord et appelèrent comme riposte l'*Explication des maximes des saints* (1697) : c'était la lutte ouverte. Fénelon fut relégué dans son diocèse, et son livre soumis au pape. Comme Rome semblait pencher vers Fénelon (réputé moins gallican que son adversaire), Bossuet publia sa foudroyante *Relation sur le quiétisme*, à laquelle Fénelon opposa une *Réponse* indignée et hautaine ; puis vinrent des *Remarques sur la réponse* et une *Réponse aux remarques*. En mars 1699, Louis XIV arracha à Rome le bref de condamnation, auquel Fénelon se soumit avec simplicité.

La lutte était terminée, mais au prix de cruelles blessures ; Fénelon avait connu l'injustice, la calomnie, la persécution. Un nouvel incident consomma sa disgrâce et mit aussi le comble à sa réputation : le *Télémaque*, dont l'impression était suspendue, parut en avril 1699, par suite de l'indiscrétion d'un copiste. L'ouvrage fut détruit, mais immédiatement réimprimé à La Haye. Roman et poème enchantèrent le public ; mais la satire politique irrita profondément le roi, en même temps qu'elle passionna tous les libres esprits du temps. Du fond de son exil à Cambrai, Fénelon continua d'entretenir des relations avec ses amis de Paris, le duc de Beauvillier et le duc de Chevreuse. Quand le Dauphin mourut (1711), on put croire que le duc de Bourgogne allait régner, et Fénelon dessina le plan du gouvernement futur, très peu semblable au précédent, et qui eût peut-être réparé les ruines de la monarchie absolue. Mais, bientôt après, mourut l'élève de Fénelon, et disparut avec lui la dernière espérance politique de l'auteur du *Télémaque*.

D'ailleurs, le chrétien consacrait à l'administration de son diocèse le meilleur de lui-même. Mais il n'avait point séparé de l'amour de Dieu l'amour de la beauté : quelques mois avant sa mort, il avait adressé à Dacier cette *Lettre sur les occupations de l'Académie française*, si riante, si fleurie, d'un ton si mondain et si aimable.

Fénelon n'a pas eu la forte éloquence, ni même l'autorité souveraine, ni l'obstination de Bossuet ; mais que l'on considère en lui le grand seigneur, l'évêque, le docteur, le politique, l'écrivain, tout nous charme irrésistiblement en lui : il est tout intelligence, grâce et séduction. « Ce grand homme maigre, bien fait, avec un grand nez et des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent » (Saint-Simon), possédait des qualités assez peu communes à cette époque : il fut tendre, sensible, libéral ; il eut des inquiétudes d'esprit et des besoins de cœur jusqu'alors inconnus, et il les a traduits en un langage infiniment délicat et insinuant. Par la pensée et par le style, Fénelon ouvre un âge nouveau.

Fénelon a composé en outre un assez grand nombre d'ouvrages de théologie, de philosophie, de politique, d'histoire et de littérature : la *Réfutation du* Traité de la nature et de la grâce ; le *Traité de l'existence et des attributs de Dieu* (1712) ; les *Dialogues sur l'éloquence* (ouvrage de jeunesse, publié seulement en 1718) ; quelques sermons ; des *Mémoires concernant la guerre de succession d'Espagne* ; l'*Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* ; et surtout une *Correspondance* très étendue et qui offre les plus grandes beautés de pensée, de sentiment et de style. Enfin, il y faut joindre la fameuse *Lettre à Louis XIV* écrite vers 1691, demeurée longtemps anonyme, et qui confond par l'extraordinaire hardiesse du ton, et par la redoutable clairvoyance de la pensée. L'édition la plus complète des œuvres de Fénelon est celle de Saint-Sulpice (Paris, 1851).

— BIBLIOGR. : Ramsay, *Histoire de la vie et des ouvrages de Fénelon* (Londres, 1723) ; cardinal de Bausset, *Histoire de Fénelon* (1808) ; abbé Gosselin, *Histoire littéraire de Fénelon* (1843) ; Ste-Beuve, *Lundis*, II et X ; E. de Broglie, *Fénelon à Cambrai* (Paris, 1884) ; P. Janet, *Fénelon* (1892) ; Crouslé, *Fénelon et Bossuet* (1894).

Fenelon (MONUMENT DE), par David d'Angers, dans la cathédrale de Cambrai. — Ce monument, qui a été élevé en 1826, pour remplacer le tombeau de l'illustre archevêque, détruit pendant la Révolution, se compose d'une statue de marbre, représentant Fénelon à demi couché sur la pierre du tombeau. Le devant du stylobate est orné de trois bas-reliefs de marbre, dont les sujets sont : *Fenelon instruisant le duc de Bourgogne; Fénelon ramenant à de pauvres paysans leur vache égarée; Fénelon pansant les prisonniers espagnols.*

Une statue en bronze de Fénelon, par Lanno, a été érigée à Périgueux (1840). Joseph Vivien a peint un portrait en buste du prélat, qui se voit au musée de Munich.

Un tableau de Th. Maliot représente *Fenelon pendant la bataille de Malplaquet* (1870). Hersent avait exposé, en 1810, *Fénelon ramenant à un paysan sa vache égarée.*

FÉNELON Gabriel-Jacques DE SALIGNAC, marquis DE **La Mothe-**, homme de guerre et diplomate, neveu de l'archevêque de Cambrai, né en 1688, tué à la bataille de Rancoux en 1746. Il fut ambassadeur en Hollande en 1724 et représentant de la France au congrès de Soissons. On a de lui des *Mémoires* diplomatiques sur ses missions. C'est lui qui a publié la première édition complète du *Télémaque* (1717), dont on n'avait eu, jusqu'alors, que des contrefaçons étrangères.

FÉNELON (François-Louis DE SALIGNAC, marquis DE **La Mothe-**), littérateur français, fils du précédent, né en 1722, mort en 1767. Il devint lieutenant général (1762), gouverneur de la Martinique (1763), et cultiva les lettres. On a de lui une tragédie intitulée *Alexandre* (1761), et une *Nouvelle histoire de messire F. de Salignac de La Mothe-Fénelon, archevêque de Cambrai* (1747).

FÉNELON (Jean-Baptiste DE SALIGNAC **de La Mothe-**), petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, né à Saint-Jean-d'Estissac en 1714, guillotiné à Paris en 1794. Après avoir été aumônier de la reine Marie Leczinska, il se retira dans son prieuré de Saint-Sernin-du-Bois (Saône-et-Loire), donna la liberté à tous ses serfs, construisit à ses frais la route de Saint-Sernin à Couches-les-Mines, et créa l'industrie houillère dans le pays. S'étant fixé à Paris, il entretint de ses deniers l'œuvre des « Petits Savoyards », pour l'assistance spirituelle et corporelle des petits ramoneurs. Il n'en fut pas moins arrêté comme suspect, et, malgré une pétition touchante des ramoneurs de la capitale, exécuté à l'âge de quatre-vingts ans.

FÉNELONIEN, ENNE (*ni-in, èn'*) adj. Qui est propre à Fénelon ou digne de lui : *Style* FÉNELONIEN. *Charité, Grâce* FÉNELONIENNE.

FÉNELONISTE (*nisst'* — de *Fénelon*) n. m. Partisan du quiétisme, doctrine que soutint Fénelon.

FÉNÉRIVE, ville d'environ 1.200 hab., située sur la côte orientale de Madagascar, et dont le nom malgache est *Fénoarivo*. Elle possède un port assez bon et se trouve reliée à Tamatave par des sentiers muletiers. Ch.-l. d'une province peuplée de 80.000 hab.

FÉNEROTET (*té*) n. m. Nom vulgaire de la menthe pouliot.

FENESTELLA (*fé-nè-stèl'* — mot ital. qui signif. *petite fenêtre*) n. f. Archit. Petite niche pratiquée dans le mur d'enceinte d'un chœur d'église, pour recevoir la piscine.

FENESTELLA, historien romain, né en 49 av. J.-C., mort en 21 de notre ère. Il se rendit célèbre chez les anciens par une histoire de Rome, intitulée : *Annales*, dont il nous reste de rares fragments.

On a publié sous son nom un traité : *De sacerdotibus et magistratibus Romanorum*, qui est l'œuvre du jurisconsulte Fiocco.

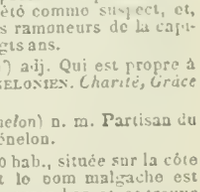

Fenestelle.

FENESTELLE (*nè-stèl'*) ou **FENESTELLA** (*fé-nè-stel'*) n. f. Paléont. Genre de bryozoaires, famille des *fenestellidés*, comprenant des colonies disposées en entonnoir et en éventail, formant des masses de 3 à 4 centimètres, et abondantes surtout dans le carbonifère.

FÉNESTELLIDÉS (*nè-stel'*) n. m. pl. Paléont. Famille de bryozoaires cyclostomates, comprenant différents genres, tous propres aux terrains paléolithiques et dont la *fenestelle* est le type. (Les fenestellidés forment des colonies souvent d'assez grandes dimensions, que l'on a longtemps confondues avec celles des alcyonaires.) — *Un* FÉNESTELLIDE.

FENESTRAGE (*nè-straj'*) n. m. Action de percer de fenêtres un bâtiment, ou de mettre des châssis aux fenêtres. ‖ Ensemble des fenêtres d'un bâtiment. Disposition des fenêtres d'un bâtiment. ‖ Nom des arcades, des encadrements en plein cintre ou en ogive. ‖ Niches ayant les formes d'arcades ou d'encadrements. (On écrit aussi FENÊTRAGE.)

Fenestrage (XIVe s.).

FENESTRATION (*nè-stra-si* — du lat. *fenestra*, fenêtre) n. f. Archéol. Jour, ouverture percée dans un plein, ou orbevoie simulant ces ouvertures : *La partie supérieure de cette châsse est allégée par des* FENESTRATIONS *en ogive. Les* FENESTRATIONS *de la risière d'un casque. Les* FENESTRATIONS *d'une lame d'épée*, etc. V. FENÊTRE.

FENESTRELLE (*nè-strèl'*) — diminu. du lat. *fenestra*, fenêtre. Nom vulgaire de la giroflée cocardeau, que on cultive fréquemment en pots, sur les fenêtres. Genre de sphériacées, à périthèces agrégés. Les spores grandes, divisées par des cloisons qui s'entre-croisent, ont l'aspect fenêtré. On les rencontre sur les rameaux d'aulnes, de saules, etc.

— Archit. Petite fenêtre. (Peu usité.)

FENESTRELLE, comm. d'Italie (Piémont (prov. de Turin), dans la vallée supérieure du Clusone, affluent du Po) 1 230 hab. Fenestrelle a été une position stratégique très importante : Louis XIV y fit élever un premier fort en 1696, puis les ducs de Savoie, rois de Sardaigne, en construisirent d'autres.

La vallée de Clusone dépendait du Briançonnais, mais fut cédée à la Savoie par le traité d'Utrecht. La forteresse servit de prison à Xavier de Maistre, qui y écrivit « le Voyage autour de ma chambre » et Santino y a placé la scène de « l'Picciola ».

FENESTRER (*nè-stré*) — du lat. *fenestra*, fenêtre v. a. Archéol. Ajourer une surface pleine en y pratiquant des ouvertures, des fenêtres ou fenestrations : *La pratique de* FENESTRER *les lames des épées ne paraît pas antérieure au* XVI*e siècle.*

Fenestré, ée part. pass. du v. Fenestrer.

— Hist. nat. Se dit d'un organe percé régulièrement ou parsemé de taches qui ressemblent à des trous.

FENESTRIER (*nè-stri-é*), **ÈRE** (du lat. *fenestra*, fenêtre) adj. Qui fait des fenêtres : *Ouvrier* FENESTRIER. Qui a des fenêtres : *Maison* FENESTRIÈRE. Qui aime à regarder par la fenêtre :

> Fille *fenestrière* et trottière,
> Rarement bonne ménagère.
> (*Vieux proverbe.*)

FENÊTRAGE n. m. Archit. Syn. de FENESTRAGE.

FÉNÉTRANGE (en allem. **Fistingen**), bourg d'Alsace-Lorraine (Lorraine), sur la Sarre, tributaire de la Moselle. 1,890 hab. Étangs, forêts, sites agrestes. En 1871, Fénétrange faisait partie du département de la Meurthe quand elle fut cédée à l'Allemagne.

FENÊTRE (du lat. *fenestra*, même sens) n. f. Ouverture pratiquée dans le mur extérieur d'un bâtiment pour y laisser pénétrer l'air et le jour : *Regarder par la* FENÊTRE. ‖ Châssis vitré, qui ferme l'ouverture de la fenêtre : *Remettre des carreaux à une* FENÊTRE.

— Pop. *Faire la fenêtre.* Se dit d'une femme qui attire les hommes en leur faisant des signes de sa fenêtre. ‖ *Boucher une fenêtre à quelqu'un.* Lui donner un coup de poing sur l'œil. ‖ *Mettre la tête à la fenêtre*, Être guillotiné.

— Anat. Nom donné à deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan : *La* FENÊTRE *ronde. La* FENÊTRE *ovale.*

— Archit. V. la partie encycl.

— Mar. Nom spécial des sabords de l'arrière donnant du jour aux chambres. ‖ *Fausses fenêtres.* Mantelets volants dont on se sert en cas de mauvais temps.

— Techn. Ouverture pratiquée dans la platine d'une montre ou d'une horloge. ‖ Espace blanc, laissé dans un acte pour être rempli ultérieurement.

— Loc. div. *Jeter par la fenêtre*, Dissiper, dépenser follement : JETER *son argent* PAR LA FENÊTRE. ‖ *Entrer, Rentrer par la fenêtre*, Faire une chose malgré les obstacles opposés par la volonté de quelqu'un :

> Le père ouvre la porte au matériel époux,
> Mais toujours l'idéal *entre par la fenêtre.*
> A. DE MUSSET.

— Loc. prov. *Il faut passer par là ou par la fenêtre*, C'est une chose absolument inévitable.

— Archéol. *Foire fenêtre.* En langage de tournois, Mettre les bannières et écussons aux couleurs et devises des tenants aux fenêtres des maisons placées au voisinage de la lice. (La cérémonie qui consistait à placer ces objets était dirigée par les héraults d'armes qui menaient le cortège des poursuivants d'armes et des demoiselles chargées de distribuer les prix.) ‖ *Cheveux taillés en fenêtre*, Nom donné, de 1480 à 1510 environ, à la coiffure qui consistait dans la coupe très courte des cheveux, dégageant le front, tandis que le reste de la chevelure était conservé dans sa longueur moyenne. Cette mode fut surtout florissante sous Louis XII.) ‖ *Fenêtre* s'employait anciennement toute ouverture, comme taillade ou crevé de vêtement, ouvertures faites dans le talon d'une lame d'épée, etc. (On disait des *souliers à fenêtres*, pour des *chaussures taillades*, etc.) — S'entendait, anciennement, aussi bien pour les ouvertures à auvents et à étaux des boutiques que pour ces boutiques elles-mêmes. D'où l'expression *entre la fenêtre ouverte* : car, au moyen âge, alors que l'emploi des vitres n'était pas courant, les marchands étalaient sur le rebord inférieur ou *étal* rabattu de leurs fenêtres ouvertes.

Chevelure « en fenêtre »

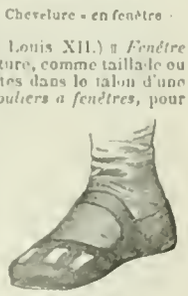

Soulier à fenêtres (XVIe s.).

— Archéol. Les *fenêtres* furent connues chez les Grecs dès une haute antiquité. Les linteaux et les pieds-droits étaient primitivement en bois et, dans la suite, la forme de ces éléments de construction, bien qu'en pierre, accuse leur origine. Dans les maisons particulières, le rez-de-chaussée, et même le plus souvent l'étage supérieur, ne prenaient jour sur la rue que par de simples fentes de lumière. Les véritables fenêtres s'ouvraient sur les cours intérieures. La maison romaine comme celle de Pompéi conserve cette disposition. Les moulures, et parfois des sculptures allant jusqu'à la surcharge, ornent, à l'époque romaine, l'encadrement des fenêtres et des monuments publics. Les fenêtres les plus étroites laissaient sans doute passer ordinairement le jour et l'air sans aucune fermeture. Les fenêtres plus grandes se fermaient au moyen de vantaux de bois. Les pierres translucides et le verre sont aussi d'un usage fréquent, comme on le voit, par exemple, à Pompéi. L'époque romane emploie peu le verre. On se contente de claires-voies en bois ou en pierre. Au XIIIe siècle apparaissent les verrières, qui modifient beaucoup la forme des fenêtres. Les arcs, les rosaces se découpent en compartiments d'une grande richesse de dessin. Au moyen âge, le verre est en usage dans les maisons particulières avant d'être employé dans les édifices publics. Mais, jusqu'à la fin du XVIe siècle, il fut loin d'être la règle. On se contentait souvent de tendre devant les fenêtres des treillis de corde ou de fils de fer ou de cuivre, comme on faisait, en 1367, pour la librairie ou bibliothèque du roi Charles V, ou même de coller sur les meneaux et croisillons des tympans de toile cirée ou de papier huilé, comme en témoignent les comptes de la reine en 1451. Dans les villes, de grands fenestrages éclairent le premier et le second étage. Devant les fenêtres des châteaux, on se contentait souvent d'étendre une tapisserie. A partir du XIIIe siècle, les ouvertures sont plus vastes : on imagine des châssis plus commodes à manœuvrer et l'ornementation des fenêtres devient une des œuvres les plus délicates de la décoration architecturale.

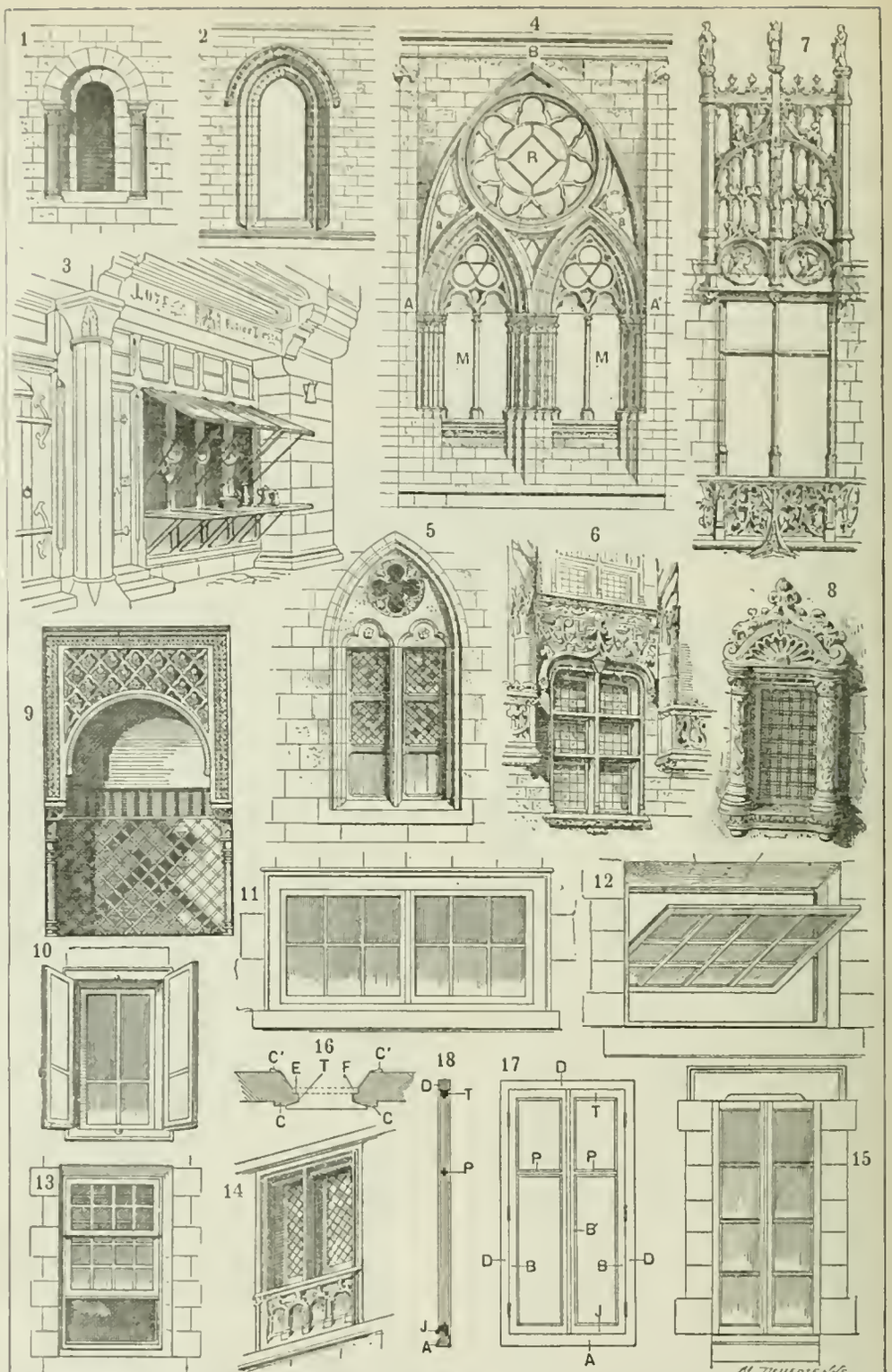

FENÊTRES : 1. Romane (IXe s.). — 2. Gothique (XIIe s.). — 3. De boutique (XIIIe s.). — 4. Gothique (XVIe s.) : A, B, A', arc ogival; a, arcs formant les ogives secondaires; M, meneaux; R, œil. — 5. Ogivale (fin du XIIIe s.). — 6 et 7. Gothiques (XVe s.). — 8. Renaissance. — 9. Mauresque. — 10. Dormante. — 11. Glissante. — 12. A bascule. — 13. A guillotine. — 14. Rampante. — 15. A deux ouvrants. — 16. Plan d'une fenêtre : C, chambranle extérieur, C', chambranle intérieur; E, feuillure; E, ébrasement; T, tableau. — 17. Vue intérieure d'une fenêtre : A, appui; B, B, battant de noix, B', battant meneau; D, D, D, dormants; J, traverse ou jet d'eau; P, P, petits bois. — 18. Coupe : A, appui; D, dormants; P, petits bois; T, traverse du haut.

— ENCYCL. Archit. et techn. Une *fenêtre* se compose, en général, d'un ou de plusieurs châssis constitués par deux traverses horizontales : l'une à la partie inférieure, la seconde à la partie supérieure, et de deux montants qui s'assemblent à ces traverses. Le grand rectangle formé par l'assemblage de ces pièces se trouve divisé en espaces de dimensions diverses suivant les besoins et limités par de petites traverses. On bouche ces espaces au moyen de vitres; les traverses secondaires portent le nom de *petits bois.*

Parmi les divers types de fenêtres, citons :

La *fenêtre dormante*, qui est celle dont les battants ne s'ouvrent pas. (On l'appelle aussi *fenêtre à verre dormant*);

La *fenêtre attieurque*, qui est rétrécie par le haut, c'est-à-dire que le linteau en est moins large que l'appui;

La *fenêtre rampante*, qui est une fenêtre placée en talus et ne donnant qu'un jour de servitude;

La *fenêtre gisante*, ainsi appelée parce que sa largeur est beaucoup plus considérable que sa hauteur. (On l'appelle aussi mezzanine);

La *fenêtre rustique*, Qui possède pour chambranle les passes de refend;

La *fenêtre feinte*, qui désigne une peinture figurant extérieurement une fenêtre vraie, pour accompagner celles qui existent;

Fenêtres d'épée (XVIe s.).

La *fausse fenêtre,* qui ne possède que les tableaux, mais dont l'embrasement a été ultérieurement bouché par de la maçonnerie, ou n'existe pas;

La *fenêtre à guillotine,* munie de coulisses pratiquées dans les montants, ce qui oblige à soulever le châssis de bas en haut pour l'ouvrir;

La *fenêtre glissante ou roulante,* constituée par un encadrement dans les coulisses horizontales duquel peut glisser ou rouler un châssis mobile;

La *fenêtre basculante,* qui se compose d'un encadrement et d'un battant mobile autour d'un axe horizontal. (Elle diffère de la *fenêtre pivotante* en ce que cette dernière a son axe de rotation vertical, au lieu de l'avoir horizontal. La *fenêtre à tabatière* rentre dans la catégorie des fenêtres basculantes);

La *fenêtre à deux ouvrants,* c'est-à-dire celle que l'on emploie le plus généralement comme fenêtre d'appartement. (Ses deux battants sont disposés de telle sorte que ni le vent ni la pluie ne peuvent pénétrer à l'intérieur de la construction. Pour obtenir ce résultat, les montants portent une gorge servant à enclaver les fiches. La traverse inférieure est, en outre, taillée à l'extérieur, de manière à faciliter l'expulsion des eaux pluviales.)

La *fenêtre à croisée,* fort commune autrefois, était divisée en quatre compartiments par une croix de pierre;

La *fenêtre à l'italienne,* est partagée en trois compartiments par des colonnettes qui supportent les retombées d'un cintre.

Les fenêtres se font généralement en bois, quelquefois aussi en fer et même en fonte. Les ferrures d'une fenêtre ordinaire se composent de quatre ou huit équerres, selon qu'elle est à un ou à deux ouvrants; de deux, quatre ou six fiches à nœuds, d'une crémone ou d'une espagnolette fixée sur l'un des montants et disposée de façon à fermer en même temps les deux battants.

— Anat. *Fenêtres du tympan.* Deux fenêtres mettent en communication la caisse tympanique et l'oreille interne: l'une, la *fenêtre ovale,* fait passer les sons de la série des osselets dans le vestibule interne; l'autre, la *fenêtre ronde,* fait passer les vibrations de l'air de la caisse tympanique dans le liquide de la rampe du limaçon. Ces fenêtres sont garnies d'une membrane dont la structure n'offre, avec la membrane du tympan, qu'une lointaine analogie.

FENÊTRER (du lat. *fenestrare,* même sens) v. a. ‖ Archit. *Fenêtrer une construction,* Percer, ménager des fenêtres dans les murs de cette construction, en les munissant de châssis fixes ou mobiles avec la vitrerie nécessaire.

— Anat. Se dit des lamelles de tissu élastique percées de trous.

— Bot. Se dit des feuilles percées à jour, comme celle de l'*ouvirandra fenestralis.*

Fenêtré, *ée* part. pass. Chir. Se dit des emplâtres, des compresses, des attelles, dans lesquels on a pratiqué de petites ouvertures.

FENÊTRIÈRE n. f. Pop. Femme qui « fait la fenêtre », qui adresse des signes aux hommes par la fenêtre.

FENEU, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 10 kilom. d'Angers, près de la Mayenne; 1.342 hab. Fontaine ferrugineuse aux environs; château de Sautré et ancien manoir de Montrion.

FENG-SIEN-THIEN, temple des ancêtres de l'empereur, situé à l'intérieur et dans la partie orientale de l'enceinte du palais impérial de Pékin. (Il ne faut pas le confondre avec le *Tu-miao* « grand temple », qui s'élève en dehors des murs du palais, au S.-E. de la porte principale, et est consacré aux *ancêtres impériaux,* c'est-à-dire non seulement aux ancêtres de la dynastie régnante, mais encore aux esprits des grands empereurs de l'antiquité. C'est au *Feng-sien-thien* que se font les offrandes quotidiennes et les sacrifices ordinaires.)

FENGER (Jean-Ferdinand), pasteur protestant et historien danois, né à Christianshavn en 1805, mort en 1861. On lui doit des études sur la *Démonologie des Pères de l'Eglise* (1827), sur *Celse* (1828), sur l'*Histoire de la mission en Tranquebar* (1843). Il a travaillé au *Psautier* danois de 1850.

FEN-HO ou **FOUEN-HO,** rivière de la Chine septentrionale (prov. du Chan-Si), née sur les pentes occidentales du Siouné-Chan. Elle se jette dans le Hoang-Ho, après avoir traversé presque toute la province de Chan-Si. Sa longueur est d'environ 800 kilomètres.

FÉNIAN, en angl. **FENIAN** (*fé*) n. m. Nom que se sont donné les membres d'une association révolutionnaire irlandaise, dont le but était d'affranchir l'Irlande de la domination anglaise.

— Encycl. Le mot *fénian* aurait pour origine le vieux mot irlandais *fiann,* qui était appliqué à une caste de guerriers. L'émancipation des catholiques (1829) et la réforme électorale (1832) avaient fait entrer au parlement de Westminster des députés irlandais qui n'avaient pas pardonné à l'Angleterre la suppression de leur parlement national en 1800. Dès ce moment, une agitation, toute légale du reste, mais inutile, commença au Parlement anglais en faveur des libertés irlandaises, ayant pour chef le fameux O'Connell. Dans la députation irlandaise, décidément impuissante à Westminster, on vit se constituer un parti dissident, dit de la « force matérielle », résolu à obtenir par les moyens révolutionnaires ce que l'Angleterre ne voulait pas accorder spontanément. Smith O'Brien fut le chef de cette faction, opposée à celle d'O'Connell. De ce jour, le *fénianisme* était né, bien qu'il n'eût pas encore de nom. Son principal exploit fut l'insurrection de 1848, qui fut réprimée par l'Angleterre; ce fut seulement en 1861-1862 que l'agitation reprit, sous son nom désormais célèbre de « conspiration fénienne ». Le parti recrutait ses adhérents et recueillait ses fonds en Irlande, et surtout aux Etats-Unis, parmi la population irlandaise émigrée. John O'Mahony dirigeait l'organisation en Amérique, tandis que James Stephens jouait le même rôle en Irlande, où un journal fénian, « the Irish People », se publiait à Dublin. A la fin de 1865, le parti, solidement organisé, résolut de passer à l'action. Mais, à la première tentative d'insurrection, les conjurés furent arrêtés avant d'avoir agi, et condamnés à la prison. Au printemps de 1866, on constata en Irlande la préparation d'un nouveau soulèvement: le gouvernement para au danger en obtenant du Parlement la suspension de l'*habeas corpus.* C'est alors que les fénians d'Amérique, au mois de mai, conçurent l'idée hardie de tenter un coup contre le Canada. Au nombre de quatre ou cinq mille, ils essayèrent de l'envahir pour y renverser la domination anglaise. Cette tentative fut, elle aussi, infructueuse. Les fénians résolurent alors de porter la guerre en Angleterre même. Au commencement de 1867, ils conspirèrent pour s'emparer de la forteresse de Chester, où ils comptaient trouver des armes et des munitions, et, de là, passer en Irlande. Le complot fut encore déjoué, au moment même où il allait être exécuté. A la fin de 1867, nouvelle tentative du même genre à Manchester, avec le même insuccès; trois condamnations à mort furent prononcées et exécutées dans cette ville, le 23 novembre. Le 13 décembre, nouvel attentat fénian: une explosion fit sauter, à Londres, la prison de Clerkenwell, où avaient été enfermés deux membres de la secte, et fit de nombreuses victimes. Ainsi, les fénians, après avoir recouru à l'insurrection proprement dite, se rapprochaient de plus en plus de la secte qui, plus tard, devait être celle des *anarchistes;* l'action individuelle et la propagande par le fait étaient tout leur programme. Tel fut, aussi, le caractère du dernier attentat fénian retentissant, l'assassinat de Cavendish et de Burke dans Phœnixpark, à Dublin, le 6 mai 1882. Dans la suite, le fénianisme donna naissance à deux nouvelles ligues: les « Invincibles » et la « Ligue agraire ». Michael Davitt, O Donovan Rossa, se distinguèrent parmi les agitateurs. Cependant, depuis l'échec de la politique du *home rule* préconisée par Gladstone, l'effervescence s'est peu à peu calmée en Irlande.

— Bibliogr.: Rutherford, *Secret history of the fenian conspiracy* (Londres, 1877).

FÉNIAN, ANE adj. Hist. angl. Qui se rapporte aux fénians: *Conspiration* FÉNIANE.

— Chim. *Feu fénian,* Nom donné à une composition très inflammable, qui n'est qu'une dissolution de phosphore dans le sulfure de carbone. (Cette dénomination vient de ce que, en 1866, on saisit à Liverpool une assez grande quantité de ce liquide, qu'on crut avoir été préparé par les fénians irlandais.)

FÉNIANISME (*nissm'*) n. m. Association, doctrine des fénians.

FENIER (*ni-é*) n. m. Dans le centre de la France, Grosse meule de foin.

FENIÈRE n. f. Syn. de FENIL.

FENIL (du lat. *fenile;* de *fenum,* foin) n. m. Grenier où l'on serre le foin.

FENIN (Pierre DE), sire DE GRINCOURT, chroniqueur français, né dans l'Artois, mort en 1506. Sa *Chronique,* longtemps attribuée à son père, Pierre de Fénin, pannetier du roi et prévôt d'Arras en 1424, rapporte surtout les faits relatifs à la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons depuis le meurtre du duc d'Orléans (1407) jusqu'en 1427. La seconde partie, qui comprend l'histoire des cinq premières années du règne de Charles VII, ne figure pas dans les éditions anciennes. Cette *Chronique,* sorte de compilation d'après Vallet de Viriville, complète pourtant la *Chronique* autrement intéressante de Monstrelet.

FENIOUX, comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 24 kilom. de Niort, sur le *ruisseau de Fenioux,* sous-affluent de l'Autise par le Saumont; 1.618 hab.

FENN (John), antiquaire anglais, né à Norwich en 1739, mort en 1794. Il fut shérif du comté de Norfolk. Son ouvrage le plus important est un curieux recueil avec notes de: *Lettres originales écrites sous les reynes de Henri VI, d'Edouard IV et de Richard III, par des personnes de distinction* (1789), dont le 5e volume a paru après sa mort.

FENNEC (de l'ar. *fennek,* même sens) n. m. Espèce de petit renard propre au Sahara et remarquable par sa tête ronde, son museau fin et pointu et ses oreilles énormes.

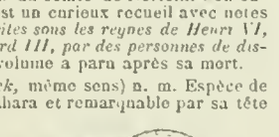

Fennec.

— Encycl. Le fennec (*fennecus zerda*), appelé, par Buffon, l'*animal anonyme,* est gris de sable avec le ventre blanc; il mesure 40 centimètres de long, dont 17 pour la queue, ronde et fourrée. Répandu dans le désert africain du sud de l'Algérie à la Nubie, il est nocturne et passe le jour dans de longs terriers; il se nourrit de petits animaux, oiseaux, reptiles, insectes. Le fennec est le plus petit et le plus gracieux des canidés; il s'apprivoise aisément, mais ne s'acclimate pas en Europe.

FENNER DE FENNEBERG (Ferdinand), homme politique allemand, né à Trente (Tyrol) en 1820, mort en 1863 à Brégenz. Officier, il donna sa démission en 1843, publia, en 1847, *l'Autriche et son armée,* où il signalait les abus commis par l'administration militaire et quitta l'Autriche. En 1848, il revint à Vienne, où il prit une part active à la révolution, puis commanda les insurgés du Palatinat (1849). Forcé de fuir, il passa en Amérique, fut directeur de chemins de fer; mais une maladie mentale l'obligea à résigner ses fonctions. Il revint en Europe, séjourna à Hambourg et fut amnistié. On lui doit: *Histoire des journées d'octobre à Vienne* (1849); *Histoire de la révolution des provinces rhénanes* (1850).

FENOCCHIO, type ou masque de la comédie italienne, qui date de 1560. Fenocchio est une espèce de valet fripon, qui s'emploie volontiers dans les intrigues amoureuses. Il est assez souvent amoureux d'Olivette, que sa qualité de cuisinière lui rend doublement chère. Arlequin est le rival naturel de Fenocchio, et celui-ci, fécond en ruses et en vengeances, jette son rival dans les mésaventures les plus fâcheuses. Singulier personnage, espèce de Scapin, passablement méchant et prodigieusement drôle, Fenocchio paraît encore dans les comédies improvisées de Naples et de Florence.

FENOLLAR (Bernard), poète espagnol du xve siècle, né à Valence, où il obtint un canonicat. On a de lui: *Historia de la Pasio de Nostre Senyor* (1494); *lo Proces de los olives e disputa del jovens y dell vells* (1497). Il a aussi publié un *Combat poétique en l'honneur de la Conception* (1471), recueil de trente-six pièces de vers, pour la plupart en dialecte limousin, composées par différents auteurs à l'occasion d'un concours poétique, et qui est le premier livre imprimé en Espagne avec une date certaine.

FENOUIL (*nou-ill* [*ll* mll.]) — du lat. *feniculum,* même sens) n. m. Genre de plantes, de la famille des ombellifères.

— Encycl. Bot. Les *fenouils* sont des herbes, ordinairement vivaces, des régions tempérées de l'ancien monde, à feuilles décomposées en divisions presque linéaires, à fleurs jaunes sans involucre ni involucelle, à fruits ornés de côtes épaisses, à peu près égales. L'Europe en renferme trois ou quatre espèces, dont la plus importante est le fenouil officinal (*feniculum officinale*), dont la racine est diurétique (une des cinq « racines apéritives ») et le fruit aromatique, stomachique, carminatif (une des quatre « semences chaudes »); on en extrait une essence, à laquelle est associé l'anéthol ou camphre d'anis, et une huile fixe. Le fenouil doux (*feniculum dulce*) a des tiges comprimées vers leur base, qui étiolées, sont mangées en Italie sous le nom de *finocchi.*

Fenouil: *a.* fleur; *b.* fruit.

On donne aussi vulgairement le nom de « fenouil » à beaucoup d'autres ombellifères de même port que les fenouils vrais. Tels sont: les fenouils annuels (*ammi visnaga*), d'eau (*phellandrium aquaticum*), de porc (*peucedanum alsaticum*), marin (*crithmum maritimum*), sauvage (la grande ciguë), tortu (*seseli tortuosum*).

— Art culin. Avec la graine du *fenouil,* on fait une excellente liqueur de ménage; même recette que celle de l'anisette ordinaire, en remplaçant l'essence d'anis par les grains de fenouil que l'on a mis macérer d'abord dans de l'esprit-de-vin rectifié à 40°. — Dans le midi de la France, principalement en Provence, la salade italienne au fenouil est populaire dans la campagne; la tige et les côtes des feuilles sont apprêtées comme toute salade ordinaire. On les cuit aussi à la mode des autres légumes: oseille, épinards, etc.), de dix à douze manières différentes.

FENOUILLET (*nou-ill-è* [*ll* mll.]) n. m. Variété de pomme, dont le parfum rappelle celui du fenouil; arbre qui produit ce fruit. ‖ On dit aussi FENOUILLETTE.

FENOUILLET ou **FENOLLIET** (Pierre DE), évêque de Montpellier, né à Annecy vers 1580, mort à Paris en 1652. Devenu prédicateur ordinaire de Henri IV, il reçut, en 1607, l'évêché de Montpellier. Chassé de sa ville épiscopale, en 1621, par les huguenots révoltés, il y rentra l'année suivante, signa, en 1635, la déclaration du clergé déclarant nul le second mariage de Gaston, duc d'Orléans, comme contracté sans le consentement du roi. Envoyé à Rome pour y faire adopter la même thèse, il échoua. Fenouillet a prononcé les oraisons funèbres du chancelier de Bellièvre (1607), du roi Henri IV (1610) et de Louis XIII (1643).

FENOUILLETTE (*nou-ill-ét'* [*ll* mll.]) n. f. Comm. Esprit parfumé de fenouil. V. ESPRIT.

— Arbor. Syn. de FENOUILLET.

FENOUILLOT (Jean), publiciste français, né à Salins en 1748, mort à Besançon en 1826. Avocat à Besançon, il se montra très hostile à la Révolution et dut émigrer en Suisse, et devint un agent royaliste des plus actifs. Rentré en France en 1802, il fut avocat à Lyon, puis conseiller à la cour de Besançon. On a de lui, entre autres écrits: *les Pourquoi du peuple à ses représentants* (1791); *le Dîner du gendarmerie à Brest* (1792); *Précis historique de la vie de Louis XVI et de son martyre* (1793); *les Fruits de l'arbre de la liberté française en Suisse* (1798); *le Cri de la vérité sur les causes de la révolution de 1815* (1815); etc.

FENOUILLOT DE FALBAIRE. Biogr. V. FALBAIRE.

FENRIS, le grand loup de la mythologie scandinave. Il naquit en même temps que Hel, la déesse de l'enfer, et que le serpent Jormoungandour, de l'union de Loke, le principe mauvais, et de la géante Angourbada. Les Ases, qui savaient combien ces trois créatures devaient leur être funestes, précipitèrent Hel dans le pays des brouillards (*nifflheim*), et le serpent dans les abîmes de la mer. Quant au petit loup Fenris, ils le gardèrent dans le Walhalla. Tout petit encore, il était déjà si féroce que le dieu Tyr seul osait lui donner à manger. Comme il croissait prodigieusement, les Ases résolurent de l'enchaîner. Après plusieurs tentatives infructueuses, les Ases parvinrent à lier Fenris avec un lien magique fabriqué par les nains noirs, le *gleipner,* et le fixèrent au rocher Gjol. Un jour, sa mâchoire supérieure atteindra les cieux, tandis que sa mâchoire inférieure reposera sur la terre et sèmera la terreur et la destruction: il anéantira Odin lui-même. On a voulu voir dans ce loup Fenris un symbole du feu dévorant destiné à détruire le monde.

FENS (proprem. *marais*), plaines basses de l'Angleterre orientale, autour de l'estuaire du Wash, golfe de la mer du Nord qu'ont grandement diminué les alluvions. Les Fens, bande d'environ 3.000 kilom. carrés, sont comme une Hollande anglaise dont le commencement de dessèchement coïncide presque avec l'ère chrétienne, mais dont l'exondation pratique, rationnelle, définitive, ne date que des premières années du XVIIe siècle. C'est maintenant une plaine humide, tourbeuse, sillonnée en tous sens de digues, de canaux, de mieux en mieux cultivée, et dont les rameaux les plus éloignés du flot marin en sont à 40 kilomètres.

FENSAL, demeure de la déesse Frigg, symbole de la terre, dans la ville d'Asgar, d'après la mythologie scandinave.

FEN-TCHÉOU-FOU, ville de la Chine septentrionale (prov. du Chan-Si), dans une plaine fertile qui s'étend au pied des collines de Hoa-Ki-Chân, non loin de la rivière Fen-Ho. Fabrication de vin de riz. Eaux thermales aux environs.

FENTE (*fant'* — rad. *fendre*) n. f. Ouverture longue et peu large: *Regarder par la* FENTE *de la porte.*

— Anat. Ouverture étroite et profonde dans l'épaisseur d'un os: *La* FENTE *sphénoïdale.* ‖ *Grande fente cérébrale de*

Bot. Espace qui circonscrit le cerveau en arrière et en bas. — *Fente* ou *Scissure* V. SCISSURE. — *Fente vulvaire* V. VULVE. — *Fente* V. GRAVER. — *Fente* V. FRACTURE. — *Fente* V. FOUR. — *Fente* V. GRAVER. — *Fente* V. FOUR. — *Fente* V. FOUR. — *Fente* V. FOUR

cercle sur le ventre du perdreau. ‖ Hortic. Nom désignant deux pentes douces, semi-circulaires, adossées l'une à l'autre. ‖ T. de barbier. V. BARBE. ‖ *En fer à cheval*, En demi-ovale : *Table* EN FER À CHEVAL, Table demi-circulaire ou demi-ovale.

— Bot. *Bois de fer*, Nom donné dans le commerce à divers bois très durs, comme le *robinier panacoco* de la Guyane, le *rhamnus ellipticus*, le *colubrina reclinata* des Antilles, le *sideroxylon cinereum* de Maurice, qui est le bois de fer d'Afrique, le *payara pterota* de la Jamaique, l'*apuleia ferrea*, le *cesalpinia ferrea* du Brésil, etc.

— Ch. de f. *A mi-fer*. Se dit des rails qui empiètent l'un sur l'autre.

— Constr. *Fer d'amortissement*, Aiguille de fer entée sur un poinçon pour tenir certains objets servant de couronnement.

— Dr. *Cheptel de fer*, Concession à bail des bestiaux d'une métairie, à la charge d'en restituer une quantité ou une valeur égale, à l'expiration du bail. ‖ *Fer ardent* ou *Fer chaud*, Epreuve judiciaire qu'on employait pour reconnaître l'innocence de l'accusé, et qui consistait à lui faire saisir une barre de fer rougie au feu, ou à lui faire mettre la main dans un gantelet également chauffé au rouge.

— Escr. Fleuret, épée : *Croiser le* FER.

— Faïenc. *Terre de fer*. Sorte d'argile siliceuse qui sert à faire des ustensiles de cuisine assez résistants.

— Hist. *Armoire de fer*. V. ARMOIRE. ‖ *Ordre du fer d'or et du fer d'argent*, Nom que plusieurs historiens donnent improprement à une association de gentilshommes formée à Paris en 1414, par Jean, duc de Bourbon, et dont les membres s'engageaient à combattre à outrance pour l'honneur des dames. (Ce prétendu ordre de chevalerie s'éteignit, en 1431, à la mort de son fondateur. Son nom venait de ce que les associés portaient pour insignes, à la jambe gauche, un fer de prisonnier, qui était d'or pour les chevaliers et d'argent pour les écuyers.)

— Jeux. Passe sous laquelle on faisait autrefois rouler la bille du billard. ‖ *Avoir du fer, Donner du fer*. Se disaient du joueur qui était gêné par une des branches de la passe.

— Maréchal. *Fer à cheval*, Sorte de semelle en fer qu'on fixe avec des clous sous le sabot des solipèdes domestiques pour en empêcher l'usure. ‖ *Fer convert*, Fer à cheval à branches très larges. ‖ *Fer à l'anglaise*, Fer qui couvre beaucoup le pied de l'animal. ‖ *Fer à glace*, Fer garni de clous qui mordent sur la glace et empêchent l'animal de glisser. ‖ *Fer à pantoufle*, Fer à cheval qui a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors et qui s'amincit du côté de la corne. ‖ *Fer à la turque*, Fer dont la branche intérieure est courte, étroite, épaisse et taillée en talus sur le bord extérieur. ‖ *Fer à planche*, Fer dont les branches sont réunies au moyen d'une traverse. ‖ *Fer à la florentine*, Fer fixé au pied, sans pinçon, et dépassant la pince. ‖ *Fer de bœuf*, Ferrure usitée dans certains pays pour les pieds des bœufs.

Fer à cheval.

Fer à cheval romain.

— Mar. *Fer à calfat*, Ciseau du calfat. ‖ *Fer de gaffe*, Croc terminant le manche de la gaffe. ‖ *Fer à chanvre*, Crampe sur laquelle on fixait le chanvre pour l'assouplir. ‖ *Etre sur le fer* (vieille expression), Etre amarré sur une ou plusieurs ancres.

— Mar. anc. Grosse ancre de galère du XVe au XVIIIe siècle. ‖ *Fer d'andrivau*. V. ANDRIVAU.

— Métallurg. *Fer natif*, Fer que l'on trouve à l'état naturel et pur dans la terre. ‖ *Fer azuré*, Phosphate de fer. ‖ *Fer magnétique*, Minerai de fer que l'on trouve particulièrement en Suède. ‖ *Fer oligiste*, Hématite rouge qui contient 69 p. 100 de fer. ‖ *Fer spathique*, Minerai de fer contenant du carbonate de protoxyde de manganèse. ‖ *Fer argileux*, Mélange intime de fer spathique avec des minerais argileux. ‖ *Fer pisiforme*, Minerai de fer en grains globuleux formé de fer hydroxydé et d'argile siliceux. ‖ *Fer aigre*, Fer très cassant à froid. ‖ *Fer cendré*, Fer qui a des taches de couleur cendrée, et qui prend mal le poli. ‖ *Fer doux*, Celui qui se travaille aisément à froid, sans se casser ni se fendre. ‖ *Fer brûlé*, Barre de fer qui, portée à la température du blanc soudant et refroidie à l'air sans être martelée, se brise aussi facilement à chaud qu'à froid. ‖ *Fer corrompu*, Fer qui se casse quand il est ployé à chaud. ‖ *Fer à criques*, Fer à fentes transversales et longitudinales. ‖ *Fer dur* ou *Fer de roche*, Fer à texture granuleuse, pliant à froid sans rompre. ‖ *Fer écroué*, Fer rendu cassant par le martelage à froid. ‖ *Fer écru*, Fer mal corroyé. ‖ *Fer étiré*, Fer qui s'est allongé quand on l'a battu à chaud. ‖ *Fer galvanisé*, Fer recouvert d'une couche de zinc pour éviter l'oxydation. ‖ *Fer métis*, Fer tenant le milieu entre le fer doux et le fer tendre. ‖ *Fer pailleux*, Fer dont les parties ne sont pas assez soudées et qui présente des pailles. ‖ *Fer rouverain*, Fer cassant à chaud et qui contient un peu de soufre et d'arsenic. ‖ *Fer tendre* ou *cassant à froid*, Fer à texture lamelleuse, contenant du phosphore. ‖ *Fer ductile* ou *Fer affiné*, Fer résultant de l'affinage de la fonte brute. ‖ *Fer marchand*, Fer ductile débarrassé des scories au moyen du marteau frontal ou de la machine à cingler. ‖ *Fer feuillard*, Variété la plus mince du fer plat. ‖ *Fer noir*, Tôle de fer. ‖ *Fer-blanc*. V. ce mot. ‖ *Fer battu*, Fer travaillé au marteau sur l'enclume ou embouti à la presse pour la confection de divers ustensiles.

Fer de galère.

— Minér. Nom vulgaire d'une variété de gypse cristallisé.

— Monn. *Pièce à mi-fer*, Pièce qui ne trébuche pas quand on la pèse.

— Pêch. *Fer à croc*, Nom d'un gros hameçon dans quelques provinces.

— Techn. Nom donné à un grand nombre d'outils en fer servant à divers usages : FERS *a fileter, a friser, a repasser, à souder*, etc. ‖ Pivot qui soutient la meule courante, dans un moulin à farine. ‖ Outil en forme de pince, de dimensions variables, qui sert à travailler les menus objets de verre. ‖ *Fer de lacet, Fer d'aiguillettes*, Petite pièce de métal fixée au bout d'un lacet, d'une aiguillette, pour aider à les passer. ‖ *Fers découpés*, Tiges de laiton en forme de cœur, employées dans la fabrication du velours. ‖ *Fers de frisé*, Broches de laiton employées dans la fabrication des velours. ‖ *Fer embouti*, Tôle relevée en bosse pour figurer divers ornements. ‖ *Fers plats, Fers ronds*, Outils dont les luthiers se servent pour recoller les fentes des instruments, après les avoir fait chauffer. ‖ *Fer d'arc-boutant*, Fer à trois pointes qu'on met à un arc-boutant. ‖ *Fer de bottes*, Petit fer en forme de fer à cheval dont on garnit les talons des bottes pour empêcher le cuir de s'user. ‖ *Fer à crochet*, Manivelle qui sert à tordre les lacets par le moyen d'un crochet. ‖ *Fer à dorer*, Outil de cuivre dont le relieur se sert pour appliquer l'or sur les livres. ‖ *Petit fer*, Instrument dont se servent les relieurs pour les empreintes. ‖ *Fer à fileter*, Outil avec lequel le gainier trace les filets. ‖ *Fer à gaufrer*, Planche de cuivre avec laquelle se fait la gaufrure des étoffes et des rubans. ‖ *Fers moyens*, Sorte de coins fourchus que les ardoisiers enfoncent dans les rochers pour en détacher les masses d'ardoises. ‖ *Fer à racler*, Petite filière après les trois filières principales. ‖ *Fer à tirer*, La troisième filière par laquelle passent les lingots. ‖ *Fer à polir*, Instrument servant à polir la gutta-percha et les joints de l'enveloppe, aux points de soudure, dans un câble télégraphique.

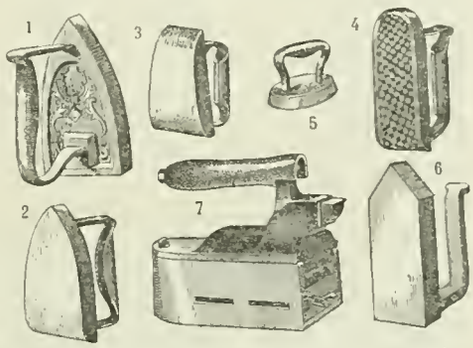
Fers pour machines : 1. A raboter, simple ; 2. A contre-fer ; 3. A déchiqueter le bois ; 4. A défibrer ; 8, 9, 10. A moulures. — Fers pour outils à main : 5. 6. 7. De rabot ; 11. De guillaume ; 12, 13. De bouvet ; 14. De colombe.

Fer à repasser : 1. De giletière ; 2, 3. A glacer ; 4. A glacer, à clous ; 5. Polonais ; 6. De tailleur (*carreau*) ; 7. A chauffage intérieur.

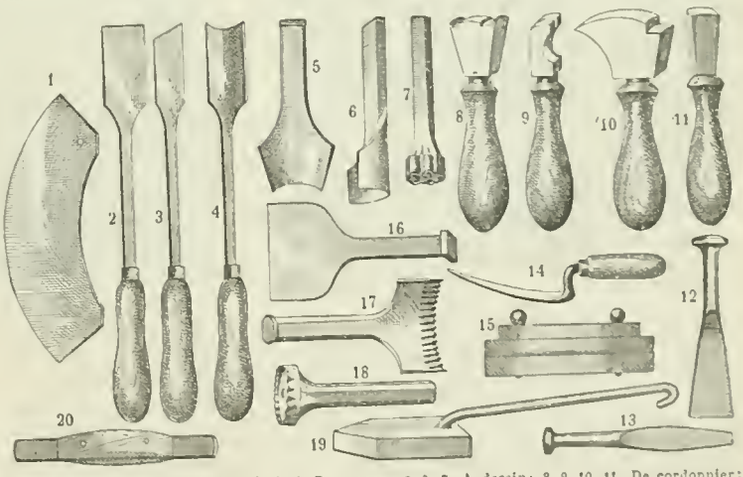
Fer (Technol.) : 1. De mégissier ; 2, 3, 4. De maçon ; 5, 6, 7. A dessin ; 8, 9, 10, 11. De cordonnier ; 12, 13. De calfat ; 14, 15. A joints ; 16. A carton ; 17, 18. A cocarde ; 19. A plaquer ; 20. A river.

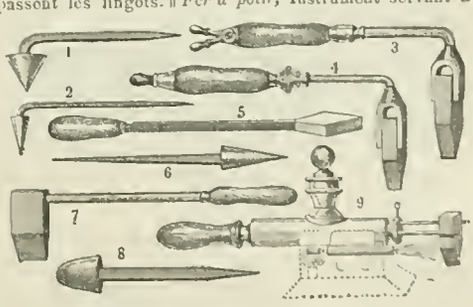
Fers à souder : 1. Croche pour plombier ; 2. Pour gazier ; 3. Au gaz, à robinet régulateur ; 4. Au gaz, à courant d'air ; 5. Droit ; 6. Droit, de plombier ; 7. A tête carrée ; 8. Mabon ; 9. A l'essence minérale.

— Loc. div. *De fer*, Robuste, vigoureux, solide : *Un bras* DE FER. *Un homme, Un corps* DE FER. ‖ Ferme, inébranlable : *Une volonté* DE FER. Dur, impitoyable : *Un cœur* DE FER. *Discipline* DE FER. ‖ *Main de fer dans un gant de velours*, Volonté, énergie inflexible, sous les apparences de la douceur. ‖ *Age, Siècle de fer*, Epoque mythologique où les hommes devinrent extrêmement méchants, la nature extrêmement ingrate ; époque très malheureuse en général. ‖ *Age du fer*, Epoque historique où l'on commença à se servir d'ustensiles de fer, après s'être servi du cuivre et de la pierre, même pour la fabrication des armes. ‖ *Prendre du fer*, Absorber comme médicaments des substances ferrugineuses. ‖ *Croiser le fer*, Se battre en duel. ‖ *Battre le fer*, Faire des armes. — Fig. Se livrer assidûment à quelque occupation : *C'est à force de* BATTRE LE FER *qu'il est parvenu à ce degré d'habileté*. ‖ *Battre, Forger le fer quand il est chaud*, Profiter de l'occasion propice, ne pas négliger de poursuivre une affaire qui se présente sous des auspices favorables. ‖ *Mettre les fers au feu*, Au fig., Se préparer à agir. ‖ *Employer le fer et le feu*, Employer à la fois les instruments tranchants et les caustiques dans une opération chirurgicale. — Fig. Employer toute espèce de moyens violents pour arriver à un but. ‖ *Porter le fer et la flamme dans un pays*, Le ravager par le meurtre et l'incendie. ‖ *Tomber, Hurler les quatre fers en l'air*. Se disent d'un cheval qui tombe sur le dos, les quatre pieds lui ayant manqué à la fois, et, par ext., d'une personne qui tombe à la renverse. ‖ *Ne pas valoir les quatre fers d'un chien*, Ne valoir absolument rien, les chiens ne portant pas de fers.

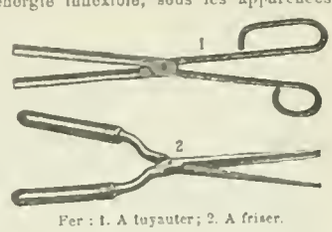
Fer : 1. A tuyauter ; 2. A friser.

— n. m. pl. Nom vulgaire du forceps. ‖ En T. de législ. Chaînes, menottes : *Mettre les* FERS *aux mains, aux pieds d'un criminel*. ‖ Se dit particulièrement d'une peine qui s'appliquait aux soldats et aux marins.

Homme aux fers (XVIIIe s.).

— Par ext. Esclavage, état d'oppression : *Il n'y a de liberté durable que pour ceux dont le temps a usé les* FERS. Chateaubr. ‖ En partic. Esclavage amoureux : *Donner, Porter des* FERS.

— SYN. **Fers, chaînes, liens.** V. CHAÎNES.

— ENCYCL. Métallurg. Sous ses trois variétés industrielles, le *fer* est le plus abondant et le plus utile des métaux. C'est l'élément principal des machines et du matériel de transport. Il a presque complètement supplanté le bois dans la construction des navires. Les chemins de fer, mis bout à bout sur une ligne à simple voie, feraient plus de seize fois le tour du globe à l'équateur ; l'architecture s'en sert de plus en plus. Aussi la sidérurgie a-t-elle donné lieu à des usines colossales : Le Creusot (France), les usines Krupp à Essen (Allemagne), les usines Cockerill à Seraing (Belgique), etc.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES. Le fer pur est un métal blanc, grenu, devenant fibreux par forgeage. Ses caractéristiques sont d'être très tenace, très malléable, très ductile, et de se laisser souder à lui-même, sans intermédiaire, à condition de débarrasser les surfaces de la couche oxydée (*oxyde des battitures*) produite au feu. Densité 7,8. Conductibilité électrique, six à sept fois moindre que celle du cuivre. Point de fusion vers 1500°. Capacité magnétique d'autant plus forte et pouvoir rémanent d'autant plus faible qu'il est plus pur et mieux recuit. Partant de l'état appelé α par Tchernoff, le fer subit, entre 700° et 760°, une première transformation moléculaire correspondant à la disparition du ferro-magnétisme et arrive à l'état β ; il éprouve une seconde transformation à 860° et passe à l'état γ, qu'il conserve jusqu'à la fusion. Ces phénomènes constituent la *recalescence*. Le fer cristallise toujours dans le système cubique : le fer γ en octaèdres, les fers α et β en cubes.

PROPRIÉTÉS CHIMIQUES. Le fer se laisse facilement attaquer par les agents atmosphériques en donnant lieu à la rouille, hydroxyde poreux à travers lequel les couches sous-jacentes se rongent jusqu'à complète oxydation. Aussi ne le trouve-t-on guère à l'état natif que dans les *météorites*, où il est accompagné d'autres métaux, surtout du nickel.

Le fer natif, proprement dit (*fer tellurique*) est fort rare. Le fer a deux valences : il forme des sels ferreux, tel le chlorure ferreux $FeCl^2$, et des sels ferriques, tel le chlorure ferrique $FeCl^3$.

Minerai : Oxyde magnétique Fe^2O^3 (*magnétite* ou *aimant naturel*), peroxyde anhydre Fe^2O^3 (*oligiste, fer spéculaire, hématite rouge*), *oxyde compact*, peroxyde hydraté

$$2Fe^2O^3,3H^2O$$

(*limonite, hématite brune, oolithe*), carbonate $FeCO^3$ (*sidérose* ou *fer spathique*). Les minerais les plus riches et les plus purs sont fournis par les magnétites. Danemora en Suède. Les silicates de fer, produits artificiels scories du puddlage, de rechauffage, etc., sont retraités avec les minerais naturels.

Fers du commerce. Les fers usuels ne possèdent qu'incomplètement les propriétés du fer pur. Le métal y est accompagné en faible proportion de corps étrangers, dont les principaux sont le carbone, qui augmente la ténacité (*fer fort*) et au-delà de 2 p. 100, le rend trempable (*acier*), le soufre, qui le rend cassant à chaud (*fer rouverin*), le phosphore, qui le rend cassant à froid (*fer tendre*), les oxydes interposés, qui le rendent cassant à chaud et à froid (*fer brûlé*). On y trouve aussi du silicium, du manganèse, du cuivre, etc. On y introduit souvent certains métaux de nature à lui communiquer des propriétés remarquables : le fer à 8 p. 100 de nickel et 0,06 de carbone (*fer nickel*) casse à 125 kilogrammes par millimètre carré, avec une limite élastique de 107 kilogrammes, tout en conservant après trempe à l'eau froide une ductibilité qui permet le plage à fond.

Les fers affectent une texture en rapport avec leur composition : le fer fort est à long nerf, le *fer métis*, moins pur, à nerf plus court, le fer tendre, grenu micacé. Les fers du commerce ont une résistance à la rupture de 20 à 40 kilogrammes, avec une limite élastique environ trois fois moindre. Le fer fort se lamine bien forger, raboter, percer sur bord, c'est le plus tenace. Les *fers mous*, moins carburés, le sont moins.

Fabrication. La connaissance du fer remonte à une haute antiquité, comme le prouvent entre autres choses certains passages de la *Genèse*, du *Deutéronome* et des poèmes d'Homère. On obtient ce métal par deux procédés :

Le *procédé direct*, qu'on a pu voir fonctionner en Finlande jusqu'en 1875, n'est plus guère en usage que dans les pays non civilisés, comme l'Afrique centrale. Le four le plus simple, rétréci vers le haut, a 0m,25 × 0m,40 à la base et 0m,60 de hauteur. Il est desservi par deux tuyères soufflant chacune, à 0m,08 du fond, le vent d'un soufflet parfois fort ingénieux. On y traite le minerai riche et le charbon de bois en couches stratifiées, pour y obtenir par charge quelques kilogrammes de fer spongieux qu'on retire par le trou de la scorie ou par celui des tuyères ; le marteau en expulse le laitier. Le *foyer catalan*, plus perfectionné, a jusqu'à 1m,50 de hauteur. Le minerai et le charbon y sont traités en colonnes séparées, le charbon sur la tuyère unique desservie par une *trompe*, le minerai sur la face opposée (*contrevent*). La colonne de charbon est couverte de fraisil tassé pour forcer le gaz réducteur à traverser le minerai. L'alimentation se poursuit en colonnes. Au bout de cinq à six heures, on obtient un *massiau* de 150 kilogrammes qui est retiré par le dessus, cinglé au marteau et converti en *massiquet*. Le four à loupes (*stuckofen*) avait 4 mètres de hauteur, travaillait en couches stratifiées et d'une façon continue, les loupes étant retirées par une ouverture inférieure ; il contenait en germe le haut fourneau moderne. Chenot et Siemens ont fait, l'un dans un four à sole, l'autre dans une cuve de 8 mètres, chauffée extérieurement, des essais de réduction directe peu satisfaisants, au point de vue du prix de revient. Le fer obtenu par la méthode directe est très pur à cause de la basse température à laquelle se passe la réduction, mais il coûte très cher.

Pour à puddler : 1 Coupe longit. ; 2. Plan.

Le *procédé indirect* consiste à produire au haut fourneau un carbure de fer (v. fonte), obtenu liquide, qui est ensuite converti en fer. L'affinage de la fonte s'est pratiqué d'abord au *bas foyer* (*feu comtois, feu wallon*), etc., four analogue au foyer catalan, où la fonte est refondue avec du charbon en présence d'une scorie basique riche en oxyde de fer, qui, par son oxygène, brûle successivement la plus grande partie du silicium, du manganèse, du phosphore, du carbone. Cette méthode coûteuse est conservée dans quelques pays. En Suède, on traite encore aujourd'hui les fontes extra-pures pour obtenir le fer dit *de Suède*, à teneur en carbone, dont ne surtout à donner, par la cémentation, des aciers extra de Suède, dont on fait des outils très appréciés pour la trempe et la faculté de se laisser retremper et retremper un grand nombre de fois. En 1828, un anglais, Roger, rendit pratique le puddlage (*to puddle*). Fraser imagine par Cort en 1785, en introduisant l'affinage de la fonte au four à réverbère sur sole artificielle et scorie basique affinante. On a fait usage de fours à puddler où le brassage était produit mécaniquement (Lemoth, Espinasse, Dormoy, Pernot, Howson, Danks). La *balle* de fer sortant du bas foyer ou du four à puddler est cinglée au pilon en *loupe*, laminée encore rouge en barres de *fer ébauché*, qui sont cisaillées à longueur et réunies en *paquets* ou masses pour donner, après réchauffage et un second laminage, soit du *fer corroyé*, qui rentre dans la composition de nouveaux paquets, soit directement la tôle ou le fer profilé (*fer marchand*). L'affinage au bas foyer ou au réverbère donne donc du *fer soudé*. On peut y obtenir de l'acier soudé, à la condition de pousser la décarburation moins loin, de « *prendre le fer plus jeune* ».

Le puddlage lui même cède de plus en plus sa place aux nouvelles méthodes d'affinage et la majeure partie du fer est obtenue à l'état fondu (*fer fondu homogène*) par les mêmes moyens qui donnent l'acier fondu, soit au convertisseur, soit au four Siemens, grâce à un affinage poussé plus loin et à une addition finale (*lavage*) en matière manganèse riche, qui permet de réintégrer aussi peu que possible de carbone. V. acier.

Géogr. écon. Étant donné le rôle essentiel du *fer* et de l'acier pour la construction des machines industrielles de toute sorte, il est à peine besoin d'insister sur l'extrême importance économique que présente pour un pays la possession d'abondants gîtes ferrifères ; mais, comme le minerai exige, pour ses transformations successives en acier ouvrable, des quantités considérables de combustible, la position des grands centres sidérurgiques tend à dépendre de plus en plus de la situation des mines de houille.

La plus grande partie du minerai utilisé en France provient des exploitations de l'Est : Nancy, Chavigny, Briey et Longwy, dont le minerai hydroxydé oolithique fournit une fonte de qualité excellente. Les exploitations de Saône-et-Loire (Mazenay et Change) viennent ensuite. Au total, l'industrie métallurgique française doit encore emprunter à l'Angleterre, à la Belgique et à l'Allemagne plus du tiers de sa consommation. La plus grande partie est transformée en fonte dans les usines de Meurthe-et-Moselle, qui fournissent les six dixièmes de la production totale française ; mais le département du Nord arrive au premier rang pour la fabrication du fer et des aciers ouvrables. Viennent ensuite les centres métallurgiques du Pas-de-Calais, de Saône-et-Loire, du Gard, de la Loire-Inférieure. La France n'est d'ailleurs pas au premier rang dans le monde pour la production du fer. Elle est infiniment dépassée par l'Angleterre (districts miniers du pays de Galles, du Staffordshire et de l'Écosse) ; un peu moins par les États-Unis, mines du Massachusetts, de l'Ohio et de la Pensylvanie ; mais elle dépasse la Prusse, malgré l'importance des villes métallurgiques de la Silésie et du bassin rhénan : Essen, Elberfeld et Barmen ; la Belgique (minerais oligistes d'Entre-Sambre-et-Meuse) ; la Suède (minerais magnétiques de Danemora), et la Russie, enrichie par les minerais de fer de la Finlande.

— Physiol. Dès 1663, Cardan pressentait la présence du fer dans le corps de l'homme, dont le sang, selon lui, contenait cet élément. Plus tard, C. Schmidt a montré, en effet, que les globules rouges du sang renferment du fer, à l'exclusion de la partie liquide. Les autres organes de l'homme en contiennent également ; d'après Gorup-Besanez, le corps d'un homme de 70 kilogrammes en renferme près de 3gr,50. Il provient des aliments. Les chiffres suivants indiquent la teneur en fer de quelques aliments, par kilogramme :

Sang de bœuf.	0gr,0375	Pain de froment. . . .	0gr,0058
Viande de bœuf. . . .	0gr,0048	Haricots blancs. . . .	0gr,0074
Viande de veau. . . .	0gr,0027	Lentilles.	0gr,0083
Œufs de poule.	0gr,0036	Pommes de terre. . . .	0gr,0018
Lait de vache.	0gr,0018		

La quantité journalière de fer que doit renfermer l'alimentation d'un adulte doit être d'environ 0gr,05 à 0gr,07 (Boussingault), ou de 0gr,02 à 0gr,03, d'après les recherches récentes des Drs Lapicque et Guillemonat. Ce fer existe dans les globules sanguins à l'état de combinaison azotée, cristallisable, nommée *hémoglobine*. L'hémoglobine, de composition variable suivant les divers animaux, contient toujours, dans une même espèce, la même quantité de fer ; d'où la possibilité de calculer la richesse du sang en fer, soit par des procédés colorimétriques, soit par le nombre des globules par centimètre cube. On retrouve du fer dans les divers organes : le foie, à la naissance en est riche, mais sa teneur passe par un minimum dans la période de croissance. Le jeûne n'en fait pas varier la quantité ; mais, dans les maladies cachectisantes, cette quantité diminue. Le foie de la femme contient en moyenne 2 fois 1/2 moins de fer que celui de l'homme. Les excréments en contiennent normalement ; il n'en existe dans l'urine que des traces impondérables.

— Thérap. V. ferrugineux.

— Phot. *Procédés aux sels de fer*. Un très grand nombre de procédés photographiques ont pour base l'action de la lumière sur les sels *ferriques*, qu'elle transforme en sels *ferreux*, surtout en présence de substances organiques. Les procédés dits « au platine » doivent être rangés parmi les procédés aux sels de fer. V. platinotypie.

Fer de galérien (XVIIe s.).

— Législ. crim. *Peine des fers*. En ce qui concerne les condamnés civils, la dénomination « peine des fers » a désigné, sous le régime du Code pénal de 1791, la peine criminelle qui était connue dans l'ancien droit français sous le nom de « peine des galères », et qui l'est aujourd'hui sous celui de « peine des travaux forcés ». La dénomination « fers » était justifiée par cette prescription du Code pénal de 1791 : « Les condamnés à la peine des fers traîneront l'un des pieds un boulet attaché avec une chaîne de fer. » C'est le Code pénal de 1810 qui substitua au nom de « peine des fers » le nom de « peine des travaux forcés ».

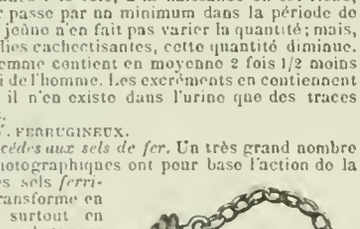

Peine des fers : A, barre de justice ; B, double boucle ; C, simple boucle.

Dans la législation militaire, la peine des fers fut maintenue ; mais, depuis la conquête de l'Algérie, depuis les immenses travaux des routes, d'installation et de fortification que l'administration militaire a dû faire exécuter, la peine des fers s'est confondue avec celle des *travaux publics*.

Dans la marine, la dénomination « peine des fers » est appliquée à la peine disciplinaire de la barre de justice, boucle simple ou boucle double. Un décret du 31 janvier 1900 a aboli, en principe, cette peine, à bord des bâtiments de la flotte, et n'en tolère l'emploi que « dans des cas de force majeure et pour assurer la sécurité des hommes ou du bâtiment ».

— Blas. Plusieurs sortes de *fers* figurent sur les écus, tels que les fers de lance, de javelot, de pique, de flèche,

D'azur à trois fers de flèche d'argent.

D'azur à un fer de pique d'argent mis en pal.

D'azur à trois fers de cheval d'argent.

De gueules à un fer de javelot d'argent mis en pal.

D'argent à fer de lance d'azur à l'antique.

De pourpre à un fer de lance d'or mis en pal.

qui sont toujours posés la pointe dirigée vers le chef. On y rencontre également des fers à cheval. Ceux-ci sont ordinairement représentés la pointe en haut, et, lorsque les clous sont d'un émail différent, on les dits *cloués*.

Le *fer de moulin* ou *fer à moulin*, ou *croix de moulin*, est une pièce héraldique en forme d'H à deux barres et à montants curvilignes, à convexité dirigée en dedans. D'après G. de Genouillac, c'est la figure du fer d'un moulin qu'on place au milieu de la meule. Pour d'autres héraldistes, ce mot est synonyme de anille.

D'argent à un fer de moulin de gueules.

FER (peut-être de l'anc. franç. *fuerre*, feurre) n. m. Usité dans l'expression *Fer en meubles*, Fournitures nécessaires pour garnir les meubles (laine, crin, etc.) : *Marchand de literie et de* FER EN MEUBLES. ‖ On écrit quelquefois FAIRE.

FER (île de), en espagn. **Hierro**, la plus petite, en même temps que la plus méridionale et la plus occidentale des Canaries. De forme triangulaire, sa superficie est de 278 kil. carrés ; sa population ne s'élève qu'à 5.420 hab., répartis en une soixantaine de hameaux dépendant tous de *Valverde*, la capitale et l'unique commune de l'île de Fer. Cette île, toute volcanique et très accidentée, ne se prête guère à la culture ; néanmoins, le sol en est fertile et les montagnes sont couvertes de magnifiques forêts de pins. — C'est par l'île de Fer qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle presque toutes les nations de l'Europe faisaient passer le premier méridien.

FER (Nicolas de), graveur et géographe français, né en 1646, mort en 1720. On lui doit plus de 600 cartes, assez peu exactes, mais enjolivées d'ornements qui leur valurent une grande vogue. De Fer, qui a eu le titre de géographe du roi, a écrit aussi une *Introduction à la géographie* (1708), etc.

FÉRA n. f., **FÉRAT** ou **FERRAT** (*fé-ra*) n. m. Poisson salmonoïde, du genre corégone.

— Encycl. La *féra* (coregonus fera) est bien distincte du lavaret (*coregonus Wartmanni*) par son corps plus haut, sa tête conique, son museau large et haut. Ce poisson brun clair, à reflets verdâtres, avec le ventre blanc, atteint 50 centimètres de long. Très commun dans l'Europe centrale, surtout dans le lac de Genève, il a été acclimaté dans la Nièvre (étang des Settons), d'où il a passé dans la Cure et l'Yonne ; on l'a aussi acclimaté dans le Puy-de-Dôme (lac Chauvet) ; la chair de la féra est aussi fine que celle du lavaret et de la gravenche (*coregonus hiemalis*) des grands fonds.

Féra.

FER-À-CHEVAL n. m. Bot. Nom vulgaire du genre hippocrépide. ‖ Pl. *Des* FERS-À-CHEVAL.

— Mamm. Espèce de grande chauve-souris.

— Ornith. Nom vulgaire du merle à collier d'Amérique.

FERÆ (*fé* — mot lat. signif. « bêtes fauves ») n. f. pl. Nom scientifique donné par Linné à l'ordre des carnassiers.

FÉRAL n. m. Archéol. Vase de cuisine, seau ou puisette en terre ou en métal. ‖ On disait aussi FERIEN.

FERALIA (*fé* — mot lat.) n. m. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur des morts, qui se célébraient, suivant Ovide, du 13 au 21 février.

— Encycl. À l'occasion des *feralia*, on offrait aux morts des fleurs, des fruits, des grains de sel. Les riches y joignaient des offrandes plus considérables. Pendant ces jours, tous les autres cultes chômaient, les affaires vaquaient, on ne contractait aucun mariage. Le terme propre pour désigner ces fêtes est *parentalia*. *Feralia* est le terme populaire qu'emploie Ovide. Plus tard, on se servit des mots *genialia*, et des jeux, dits *ludi genialici*, furent célébrés à leur occasion.

Féral (XVe s.).

FÉRAMINE n. f. Ancien nom vulgaire de la pyrite commune ou pyrite jaune, dont les mineurs se servaient, au lieu de silex, pour obtenir du feu.

FÉRANDINE n. f. Industr. et archéol. V. FERRANDINE.

FERANDINI (Giovanni), musicien italien, né à Venise au commencement du XVIIIe siècle, mort à Munich en 1793. Il se fit connaître d'abord comme hautboïste, puis, après avoir publié, en 1730, deux recueils de sonates pour flûte, devint échanson, puis directeur de la musique, enfin conseiller et maître de chapelle du prince-électeur Charles-Albert, qui fut empereur sous le nom de Charles VII. Il écrivit pour le service de ce prince plusieurs opéras : *Berenice, Adriano in Siria, Demofoonte, Artaserse, Catone in Utica, Diana placata*. Ferandini était aussi excellent chanteur.

FÉRANDINIER n. m. Industr. V. FERRANDINIER.

FÉRAT (Jules-Descartes), peintre et dessinateur français, né à Ham (Somme) en 1829. Élève de Léon Cogniet. Comme peintre, il n'a produit que de rares tableaux; mais, comme dessinateur, il a acquis une grande notoriété par ses innombrables compositions dans les *Romans populaires*, les *Chansons* de Béranger, les *Merveilles de l'industrie* de Figuier, les *Grandes usines* de Turgan, etc. Cet habile artiste excelle à rendre les types d'ouvriers, les opérations industrielles, les intérieurs d'usine.

FERATIER n. m. Indust. V. FELATIER.

FÉRAUD (Jean-François), lexicographe français, correspondant de l'Institut, né et mort à Marseille (1725-1807). Il a laissé : *Nouveau dictionnaire des sciences et des arts* (1753), livre qui a contribué à faire admettre plus tard les termes scientifiques dans les dictionnaires; *Dictionnaire grammatical de la langue française* (1761), où se trouvent résumées les observations des premiers grammairiens français; *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-1788).

FÉRAUD ou **FERRAUD**, conventionnel, né dans la vallée d'Aure, en Armagnac, en 1761, assassiné en 1795. Envoyé à la Convention par les Hautes-Pyrénées, il vota la mort du roi sans appel ni sursis. Il fit quelques efforts pour sauver les Girondins. Délégué à l'armée des Pyrénéos-Occidentales, il chargea l'ennemi à la tête des troupes et fut plusieurs fois blessé. Au 9-Thermidor, il fut adjoint à Barras pour diriger la force armée contre Robespierre. En mission aux armées du Nord et du Rhin-et-Moselle, il y déploya le même héroïsme qu'à celle des Pyrénées. Il était de retour à Paris lorsque, le 1er prairial an III, éclata une insurrection jacobine, dernière convulsion du parti de Robespierre. Les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, excités par la misère, marchèrent sur la Convention « pour obtenir du pain et reconquérir leurs droits ». Féraud se jeta au-devant d'eux : « Tuez-moi, leur cria-t-il, mais ne violez pas la liberté de l'Assemblée ! » Il se coucha même en travers de la porte. Le peuple, exaspéré, le repoussa violemment. Mais une folle l'entendit appeler *Fréron*, et, le prenant pour le chef de la réaction, le tua d'un coup de pistolet. Sa tête, coupée, fut mise au bout d'une pique, et présentée toute sanglante à Boissy d'Anglas, président de la Convention, qui se leva et salua avec respect cette sanglante dépouille. Un nommé Tinel qui, paraît-il, n'avait fait que promener la tête, fut condamné à mort et exécuté, quelque temps après, comme l'assassin de Féraud. Le 14 prairial, la Convention rendit des honneurs funèbres à l'héroïque victime, et Louvet prononça son éloge à la tribune.

Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud, d'après Raffet.

FÉRAUD (Laurent-Charles), diplomate français, né en 1829, mort à Tanger en 1888. Attaché comme interprète à l'armée d'Afrique, puis au gouvernour de l'Algérie (1845-1878), il avait une connaissance approfondie de la langue et des affaires de cette région; il devint ministre plénipotentiaire à Tanger (1884) et rendit dans ce poste de signalés services à la France.

FÉRAUD-GIRAUD (Louis-Joseph-Delphin), magistrat français, né à Marseille en 1819. Avocat à Marseille, Féraud-Giraud, après avoir rempli diverses fonctions dans la magistrature, fut nommé, en 1878, conseiller à la Cour de cassation et prit sa retraite comme président de chambre honoraire. Il a publié : *De la juridiction française dans les Échelles du Levant et de Barbarie* (1858); *Police des bois, défrichements et reboisements* (1861); *Traité de la grande voirie et de la voirie urbaine* (1865); *Occupation militaire : recours à raison des dommages causés par la guerre* (1881); *Code des transports de marchandises et de voyageurs par chemins de fer* (1883); *Code des mines et des mineurs* (1887); *Droit d'expulsion des étrangers* (1889); etc.

FÉRAUDY (Marie-Maurice DE), acteur français, né, en 1859, à Joinville-le-Pont, où son père commandait l'École militaire de gymnastique. Sorti du Conservatoire, avec le 1er prix de comédie (1880), il entra alors à la Comédie-Française, pour tenir l'emploi des comiques et fut sociétaire en 1887. Son jeu est plein de finesse et de gaieté. Parmi les pièces où il a créé des rôles avec le plus de succès, nous citerons : *le Député de Bombignac, Chamillac, Papa, une Famille, L'amour brode, Cabotins, Catherine*, etc. Il fut nommé professeur au Conservatoire. On lui doit plusieurs petites comédies avec Bouché et un recueil de vers : *Fleurs émues* (1896).

FÉRAULT (*ró*) adj. ‖ *Liais férault*, Espèce de pierre poreuse et rougeâtre qui se trouve sous le liais. ‖ On écrit aussi FÉRAUD.

FERAZAK (Abou-Firas-Hammam-ibn-Ghaleb-ibn-Sasa, surnommé), poète arabe, né un peu après l'hégire, et mort à Bassorah en l'année 110, soit 728 apr. J.-C. Il vécut surtout à la cour des Omeyyades de Damas. Ses poésies consistent en un *divan* et des sabres adressées à Djérir.

FERBER (Jean-Jacques), minéralogiste suédois, né à Karlskrona en 1743, mort à Borne en 1790. Les leçons d'Antoine Schwaab, puis celles de Wallerius et de Linné, qu'il suivit à Upsal, changèrent en passion son goût pour la minéralogie. Après avoir visité l'Allemagne, la France, l'Angleterre, etc., Ferber accepta une chaire de physique et d'histoire naturelle à Mitau (1771). Il fut attaché à l'académie de Berlin (1786), et composa un grand nombre d'ouvrages et de mémoires, qui ont contribué aux progrès de la géographie physique du globe.

FERBÉRITE n. f. Variété ferreuse de wolfram.

FERBINTI STROESCI, comm. de Roumanie (distr. d'Iloou); 2.800 hab.

FER-BLANC n. m. Tôle de fer doux laminé ou battu, réduit en lames minces recouvertes d'une couche d'étain.

— ENCYCL. La fabrication du *fer-blanc* comprend deux opérations distinctes : le laminage de la tôle et l'*étamage*. L'étain se combine avec le fer, pour former un véritable alliage, en ce qui concerne la couche inférieure, tandis que la couche supérieure, ayant un très beau brillant, est constituée par de l'étain pur. La tôle étamée est plongée dans un bain de suif fondu et polie par le *brossage*, opération qu'on exécute en passant la tôle dans du son ou de la farine, puis en la frottant avec une peau de mouton. Les usages du fer-blanc sont de plus en plus nombreux. Il sert à la fabrication d'une infinité d'objets usuels et à la confection de boîtes de conserves alimentaires.

FERBLANTERIE (*rî*) n. f. Techn. Art, commerce du ferblantier : *La* FERBLANTERIE *comprend non seulement la fabrication des ustensiles en fer blanc, mais aussi celle des objets en fer battu, en zinc et en laiton.*

— Arg. milit. Ensemble de décorations. ‖ On dit aussi, dans le même sens, BATTERIE DE CUISINE.

FERBLANTIER (*ti-é*) n. m. Celui qui fabrique ou vend des objets en fer-blanc. ‖ Adjectiv. : *Marchand* FERBLANTIER.

— Fig. Officier du commissariat de la marine, à cause de la couleur blanche des galons et des boutons : *Encore un* FERBLANTIER *nommé sous-chef!* (Guy de Maupassant.)

Jeton de l'ancienne corporation des ferblantiers.

FERCHARD, nom commun à plusieurs princes qui régnèrent sur l'Ecosse au VIIe siècle et sur la vie desquels on ne sait rien de certain.

FER-CHAUD n. m. Méd. Ancien nom du cautère. ‖ Nom vulgaire du *pyrosis*, des dyspeptiques. ‖ Pl. *Des* FERS-CHAUDS.

FER-DE-LANCE n. m. Erpét. Nom vulgaire du bothrops lancéolé des Antilles. ‖ Pl. *Des* FERS-DE-LANCE.

— Mamm. Nom vulgaire d'une chauve-souris du genre phyllostome.

FERDINAND (Louis ELLE), peintre. V. ELLE.

Ferdinand le Noceur, comédie en 4 actes, par Léon Gandillot, jouée au théâtre Déjazet, le 19 décembre 1890. — Le négociant Fourageot, un incorrigible fêtard, dont la femme est morte de chagrin, veut marier sa fille Paulette, mais il ne veut la donner qu'à un jeune homme absolument vertueux. Cet oiseau rare, il le trouve dans son secrétaire, le sage et rangé Ferdinand. Il envoie Ferdinand à Beaugency pour faire la cour à sa fille. Là, le bruit se répand que Ferdinand est un noceur. Aussitôt, il est recherché des femmes qui l'adorent, des hommes qui veulent l'inviter. Il revient à Paris, où il est relancé par une pharmacienne inflammable, et, à la suite de scènes divertissantes et de quiproquos, il finit, malgré Fourageot, par épouser Paulette, séduite par son prestige de viveur. Le dialogue est vif et amusant.

ALLEMAGNE

FERDINAND Ier, empereur d'Allemagne, frère puîné de Charles-Quint, né à Alcala de Hénarès (Espagne) en 1503, mort à Vienne en 1564. Son frère lui abandonna, à titre de possessions héréditaires, l'archiduché d'Autriche, la Styrie, la Carniole, le Tyrol et l'Alsace. Ferdinand devint roi de Bohême et de Hongrie en 1526, roi des Romains en 1531, et, après l'abdication de son frère, empereur d'Allemagne en 1558. Il persécuta d'abord les hérétiques dans ses États héréditaires, mais, à partir de 1552, il se montra de plus en plus tolérant et négocia la paix religieuse d'Augsbourg. Il fut le chef de la branche cadette de la maison des Habsbourg et le fondateur de la monarchie autrichienne. Sous son règne commença la longue lutte de l'Autriche contre les Turcs.

FERDINAND II, empereur d'Allemagne, petit-fils du précédent, né à Gratz en 1578, mort à Vienne en 1637. Roi de Bohême en 1617, de Hongrie en 1618, il fut couronné empereur l'année suivante. Élève des jésuites et leur instrument dévoué, il s'attacha, pendant toute sa vie, à extirper le protestantisme. En 1618, la noblesse de Bohême se révolta : ce fut le commencement de la guerre de Trente ans. Vainqueur de l'électeur palatin Frédéric V, que les Bohémiens avaient choisi pour roi, et de la Ligue des princes protestants, Ferdinand II fit occuper toute l'Allemagne du Sud et se tourna ensuite contre les protestants de l'Allemagne du Nord. Wallenstein créa l'armée impériale et autrichienne, vainquit le roi de Danemark et repoussa les côtes de la Baltique. Ferdinand II publia alors son fameux *Édit de restitution* (1629), qui dépouillait les protestants de leurs biens. Mais Richelieu, alarmé de la puissance croissante de la maison d'Autriche, détermina Gustave-Adolphe à venir au secours de ses coreligionnaires (1630 et 1631), et déclara ouvertement la guerre à l'empereur. Le roi de Suède écrasa les Impériaux à Leipzig (1631) et à Lutzen (1632), où il perdit la vie. Ferdinand II ne put pas vaincre la coalition de la France, de la Suède et des protestants allemands, bien que l'assassinat de Wallenstein (1634) l'eût rendu maître de sa puissante armée. Il mourut sans avoir pu réaliser tous ses projets ni vu la fin de la guerre.

FERDINAND III, empereur d'Allemagne, fils du précédent, né à Gratz en 1608, mort à Vienne en 1657. Il devint roi de Hongrie en 1625, et de Bohême en 1627, roi des Romains en 1636, et succéda à son père en 1637. Il se montra plus conciliant et plus pacifique que son père, surtout après les défaites que Baner, Bernard de Saxe-Weimar, Torstensson, Turenne, Condé et Wrangel firent essuyer à ses troupes. Après de longues négociations, la paix fut arrêtée par les traités de Westphalie (1648), qui garantissaient la liberté religieuse et annihilaient les pouvoirs de l'empereur. Dès lors les empereurs s'occupèrent avant tout de leurs pays héréditaires et de la monarchie austro-hongroise. Ferdinand III modifia la constitution judiciaire de l'Allemagne.

FERDINAND IV, roi des Romains, fils aîné de Ferdinand III, né en 1634, mort en 1654. Couronné comme roi de Bohême (1646) et de Hongrie (1647), et élu la même année roi des Romains par la diète de Ratisbonne.

AUTRICHE

FERDINAND Ier, empereur d'Autriche, né à Vienne en 1793, mort à Prague en 1875. Il était fils de l'empereur François Ier et de sa seconde femme Marie-Thérèse, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles. Son éducation première fut très négligée, à cause de sa mauvaise santé et à cause de l'insuffisance de ses gouverneurs. Il ne fut admis qu'en 1829 aux délibérations des ministres, et en 1830, son père François Ier le fit couronner roi de Hongrie. L'année suivante, il épousa Marie-Anne-Caroline, fille du roi de Sardaigne. Devenu empereur en 1835, son incapacité et sa mauvaise santé l'obligèrent de laisser le gouvernement à une régence, dirigée surtout par de Metternich, en qui il avait autant de confiance que le feu empereur. La politique réactionnaire de François Ier fut continuée. Quelques réformes furent cependant réalisées; le régime féodal fut adouci, le réseau des routes carrossables et des voies ferrées considérablement développé. Couronné roi de Bohême en 1836 et roi de Lombardie en 1838, Ferdinand promulgua, en cette année, une amnistie générale en faveur des condamnés politiques italiens. En 1846, le soulèvement de la Galicie amena l'anéantissement de la république de Cracovie au profit de l'Autriche, qui se l'annexa. L'année suivante, commencèrent les mouvements nationaux et démocratiques; l'empereur dut accepter la démission de Metternich, et la formation d'un ministère responsable. Malgré ces concessions, les Viennois se révoltèrent, en 1848. L'empereur se retira à Innsbruck, revint à Vienne et se dirigea finalement vers Olmütz, où il abdiqua en faveur de son neveu François-Joseph Ier. Il se fixa à Prague ensuite, ne prit plus part aux affaires et ne retourna même plus à Vienne. Il n'eut pas d'enfant.

FERDINAND Ier, II, III, rois de Bohême. V. FERDINAND Ier, II, III, empereurs d'Allemagne.

FERDINAND-CHARLES-JOSEPH D'ESTE, archiduc d'Autriche, né à Milan en 1781, mort à Ebenzweyer en 1850. Second fils de l'archiduc Ferdinand-Charles-Antoine-Joseph, frère des empereurs Léopold II et François II, et de Marie-Béatrix d'Este, princesse de Modène, il commanda pendant la campagne de 1805 le troisième corps de l'armée autrichienne, qui fut battu et coupé sur le Danube, mais parvint à se retirer en Bohême avec quelques troupes. En 1809, il prit l'offensive en Pologne, d'où il ne tarda pas à être repoussé. On le retrouve commandant supérieur de la Hongrie en 1816 et gouverneur général de la Galicie de 1830 à 1846.

BULGARIE

FERDINAND (Maximilien-Charles-Léopold-Marie DE SAXE-COBOURG), prince de Bulgarie, né à Vienne en 1861. Fils du prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha et de la princesse Marie-Clémentine d'Orléans (fille de Louis-Philippe), il fut, après l'abdication d'Alexandre de Battenberg, appelé par le *Sobranié*, ou Assemblée nationale de Bulgarie, au gouvernement de cette principauté (1887). Il se rendit presque aussitôt à Sofia où, secrètement encouragé par l'Autriche et l'Angleterre, il brava résolument l'opposition de la Russie, qui longtemps empêcha les puissances de le reconnaître officiellement, et entretint plusieurs années en Bulgarie une agitation dont les complots de Nabokof, de Panitsa, de Kasavélof, etc., ont pu donner une idée à l'Europe. L'assassinat de Stamboulof, chef du parti antirusse et la mort du tsar Alexandre III amenèrent une

Ferdinand.

d'Italie entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et la Bulgarie, où l'autorité du prince Ferdinand parut s'être affermie.

ITALIE

FERDINAND Ier, roi de Naples (1423-1494). Fils naturel d'Alphonse Ier, roi de Naples, qui avait réuni sous sa domination la Sicile et le royaume de Naples, et qui lui laissa ce dernier Etat dont le saint siège était suzerain, il fut déclaré illégitime par le pape Calixte III, qui argua de sa bâtardise pour contester ses droits (1458). Pie II fut plus indulgent, lui donna l'investiture (nov. 1458) et le soutint contre la maison d'Anjou, qui, représentée par Jean de Calabre, fils du roi René, revendiqua le trône de Naples (1459), l'emporta d'abord à la bataille du Sarno, mais vit ses prétentions à jamais ruinées par la défaite de Troia (1462). Ferdinand Ier eut ensuite à lutter contre les grands, puis contre les Turcs qui prirent Otrante en 1480 et en furent chassés l'année suivante. Il introduisit l'imprimerie à Naples (1474), protégea avec sollicitude les arts, les lettres et le commerce, mais se fit détester pour sa perfidie et sa cruauté. Aussi laissa-t-il en mourant un trône fort chancelant, que Charles VIII, héritier de la maison d'Anjou, n'eut pas de peine à renverser.

FERDINAND II, roi de Naples (1469-1496). Petit-fils de Ferdinand Ier et fils d'Alphonse II, il devint roi par l'abdication de son père, que ses vices et ses cruautés avaient rendu fort impopulaire, au moment où les Français, sous Charles VIII, pénétraient dans le royaume (1495). Battu à San Germano par Louis d'Armagnac, trahi par Trivulce, il dut se fuir en Sicile. Mais la coalition de Venise (1496) ayant peu après obligé Charles VIII à quitter l'Italie, il rentra bientôt dans ses Etats avec l'armée espagnole de Gonzalve de Cordoue, reprit possession de Naples, força Gilbert de Montpensier, qui représentait le roi de France, à capituler, mais ne jouit que fort peu de temps de sa revanche et mourut sans postérité.

FERDINAND III, roi de Naples. V. FERDINAND V *le Catholique*.

FERDINAND, duc de Parme, né et mort à Parme (1751-1802). Petit fils de Philippe V, roi d'Espagne, il succéda dans le duché de Parme à l'infant don Philippe, son père, en 1765. Docile, sous le ministre du Tillot, à l'influence française, il résista à la cour de Rome, expulsa les jésuites et abolit l'Inquisition. Entraîné plus tard un moment par sa femme, Marie-Amélie d'Autriche, dans la coalition contre la France, il acheta la paix de Bonaparte en 1796, mais ne put, en 1801, empêcher la France de lui imposer l'échange de Parme contre la Toscane érigée en royaume d'Etrurie, échange qui n'était pas encore effectué lorsqu'il mourut en 1802.

FERDINAND Ier, roi des Deux-Siciles, né et mort à Naples (1751-1825). Troisième fils de don Carlos de Bourbon, il devint, sous le nom de « Ferdinand IV », roi de Naples et de Sicile en 1759, quand son père fut appelé au trône d'Espagne sous le nom de « Charles III ». Son règne, bienfaisant sous le ministère de Tanucci, ne fut plus, après la disgrâce de cet homme d'Etat (1777), qu'une série de calamités pour ses sujets. D'un caractère faible, Ferdinand se laissa gouverner par sa femme, Marie-Caroline d'Autriche, que le favori Acton gouvernait elle-même en véritable maître. C'est elle qui le fit entrer une première fois dans la coalition antirévolutionnaire contre la France (1793), puis violer le traité de 1796 et marcher sur Rome, occupée par les Français, qui le refoulèrent et entrèrent à Naples pendant que lui-même s'enfuyait en Sicile (1799). La république Parthénopéenne n'ayant duré que quelques mois, les Anglais le ramènèrent bientôt dans sa capitale, qu'il laissa ensanglanter, ainsi que tout son royaume, par des vengeances. Rebut à une paix onéreuse et humiliante par le Premier Consul (1801), il permit encore à la reine de reprendre les armes, pendant que Napoléon combattait les Austro-Russes à Austerlitz (1805). Napoléon déclara que les Bourbons de Naples avaient cessé de régner et attribua à son frère Joseph (1806) leurs Etats, dont la partie continentale fut conquise en peu de temps. Ferdinand s'enfuit en Sicile, où il put défier les menaces de Joseph, puis de Murat, grâce aux Anglais, qui lui firent payer cher leur protection, car ils l'obligèrent à éloigner Marie-Caroline (1811) et à donner à ses sujets une constitution. Rentré à Naples en 1815, après l'expulsion de Murat, il redevint roi absolu, réunit ses deux Etats en un seul qui fut appelé royaume des Deux-Siciles et prit dès lors le nom de Ferdinand Ier (1816). L'insurrection de 1820 le contraignit de promettre une nouvelle constitution. Mais, peu après, s'étant rendu, sous prétexte de la défendre, au congrès de Laibach, il provoqua l'intervention de la Sainte-Alliance dans ses Etats, qu'occupa, en 1821, une armée autrichienne. C'est grâce à cette protection que le vieux roi put mourir sur le trône.

Ferdinand et du Merite (ORDRE DE **Saint-**), institué par le roi des Deux-Siciles Ferdinand Ier, le 1er avril 1800, supprimé par Joseph-Napoléon en 1807, puis rétabli en 1815, après la restauration des Bourbons sur le trône des Deux-Siciles. Il était destiné à récompenser les services éminents rendus à l'Etat et à la personne du souverain. Il comprenait des grands-croix (vingt-quatre), des commandeurs et des chevaliers. A la décoration qui en constituait l'insigne pouvait être ajoutée une pension. Le gouvernement italien considère cet ordre comme aboli depuis 1860, époque de la chute du royaume des Deux-Siciles.

FERDINAND II, roi des Deux-Siciles, né à Palerme en 1810, mort à Caserte en 1859. Petit-fils de Ferdinand Ier et fils de François Ier, il monta sur le trône après la mort de ce dernier roi (1830). D'un caractère ombrageux et absolu, il s'appuya exclusivement sur l'armée et sur la police, et réprima avec rigueur les conspirations ou les tentatives de soulèvement. La révolution finit par se produire en Sicile et en Calabre, dont elle gagna rapidement Naples (1848), obligeant Ferdinand II à proclamer une constitution et à fournir un contingent pour affranchir l'Italie de la domination autrichienne. Mais peu de mois après, ce prince, ayant pu opérer une contre-révolution, rappela ses troupes, redevint roi absolu, bombarda Messine, puis reprit Palerme, et soutint bruyamment la cause de Pie IX, réfugié dans ses Etats à Gaëte. Il mourut, détesté de ses sujets qui l'avaient surnommé le roi *Bomba*, à cause du bombardement scandaleux de Messine, à la veille des événements qui allaient amener l'unification de l'Italie. Il laissait un fils de vingt-trois ans, François II, peu capable de relever dans les Deux-Siciles le prestige de la royauté bourbonienne.

FERDINAND (Albert-Amédée), duc de Gênes, né en 1822, mort en 1855. Second fils de Charles-Albert, roi de Sardaigne, et frère de Victor-Emmanuel, premier roi d'Italie, il prit part, à la tête d'une division, à la guerre contre l'Autriche, en 1848 et 1849, se fit remarquer par sa bravoure aux batailles de Custozza et de Novare, et, après la paix, s'occupa très activement de la réorganisation de l'artillerie. — Sa fille, la princesse MARGUERITE, née en 1851, épousa, en 1868, le prince royal Humbert, son cousin (qui devint roi d'Italie en 1878).

FERDINAND Ier et **FERDINAND II**, grands-ducs de Toscane. V. MÉDICIS.

FERDINAND III, grand-duc de Toscane, archiduc d'Autriche, né et mort à Florence (1769-1824). Le grand-duc Léopold d'Autriche), dont il était le second fils, ayant été appelé au trône impérial d'Allemagne, il lui succéda en Toscane. Pendant les premières guerres de la Révolution, il s'efforça, malgré les menaces de l'Angleterre, de rester dans la neutralité, ce qui lui valut de n'être pas trop maltraité par Bonaparte, en 1796. Mais s'étant, plus tard, laissé entraîner par la seconde coalition, il fut chassé de ses Etats par les Français (1799), put, il est vrai, y rentrer quelques mois après, mais en fut de nouveau dépouillé après Marengo par le traité de Lunéville (1801). Il obtint en compensation la principauté de Salzbourg (1803), qu'il échangea, grâce au traité de Presbourg (1805), contre le grand-duché de Wurtzbourg. Les événements de 1814 lui rendirent la Toscane, où, sans renoncer à son autorité discrétionnaire, il se fit remarquer par sa douceur et sut éviter les excès de réaction où tombèrent alors les autres souverains restaurés d'Italie.

ESPAGNE

FERDINAND Ier, le Grand, roi de Castille, de Léon et des Asturies, mort à Léon en 1065. Second fils de Sanche III, roi de Navarre, qui avait érigé en royaume la Castille, conquise sur Bermudo III, roi de Léon et des Asturies (1032), il avait épousé doña Sancha, sœur de ce dernier prince, qui, après la mort de Sancho III, tenta de lui reprendre ce pays, fut non seulement vaincu, mais tué (1037), et ne laissa pas de postérité. Ferdinand réunit alors sous sa domination les trois royaumes de Castille, de Léon et des Asturies, confirma, en les améliorant, les anciennes lois des Goths (assemblée de Coyanza, 1050), conquit sur son frère Garcia IV la partie de la Navarre située au S. de l'Ebre (1054), puis, profitant du démembrement du califat de Cordoue, fit aux Maures une rude guerre, leur enleva Lamego, Viseu, Coimbre, Salamanque (1058) et soumit à sa suzeraineté les émirs de Saragosse et de Tolède. Il afficha, sans succès, des prétentions à la dignité impériale. Il se fit remarquer par sa piété, mais son zèle se montre parfois violent. A sa mort, ses Etats furent partagés entre ses trois fils. Sous son règne naquit le héros légendaire de la Castille, le *Cid Campeador*.

FERDINAND II, roi de Léon, mort en 1188. Second fils d'Alfonse VII, roi de Castille et de Léon, il eut pour sa part d'héritage ce dernier Etat (1157), mais gouverna longtemps l'autre comme régent, pendant l'orageuse minorité de son neveu Sanche, fils de Sancho III (1158). Le roi de Portugal, Alfonse-Henriquez, dont il avait répudié la fille, l'ayant attaqué, il le vainquit et le fit prisonnier. Il combattit aussi à plusieurs reprises les Navarrais, les Maures, et créa l'ordre monastique et militaire de Saint-Jacques de Compostelle (1175).

FERDINAND III, le Saint, roi de Castille et de Léon, né en 1199, mort à Séville en 1252. Fils d'Alfonse IX, roi de Léon, il recueillit, dès 1217, grâce à l'énergique appui de sa mère, Bérengère (sœur cadette de Blanche de Castille), l'héritage de son oncle Henri Ier, roi de Castille, que son père lui disputa vainement. Ce dernier voulut ensuite le priver de sa propre succession, mais Ferdinand réunit, après lui, le Léon à la Castille (1230) et, dès lors, les deux Etats ne furent plus séparés. Il se rendit surtout célèbre par ses conquêtes sur les Maures, qu'il refoula jusqu'au sud de l'Espagne, leur enlevant Cordoue (1236), Séville (1238), sans compter le royaume de Murcie (1242), Jaen (1245), et réduisant le roi de Grenade à l'état de vassal. Il se montra généreux envers l'Eglise, sévère envers les hérétiques aussi bien qu'envers les juifs et les musulmans.

Ferdinand (ORDRE MILITAIRE DE **Saint-**), institué par les Cortès d'Espagne pendant la guerre de l'Indépendance contre Napoléon (août 1811) et confirmé par Ferdinand VII en 1815. Il est destiné spécialement aux militaires. Il a pour grand maître le roi d'Espagne, et comprend cinq classes de chevaliers (depuis les officiers inférieurs jusqu'aux officiers généraux ayant commandé en chef) et peut comporter, outre des insignes, des pensions, qui, dans certains cas, sont réversibles aux veuves ou aux pères des titulaires. Ruban rouge ponceau, liséré orange.

Ordre de Saint-Ferdinand.

FERDINAND IV, dit l'Ajourné, roi de Castille et de Léon, né en 1285, mort en 1312. Appelé au trône dès 1295, après la mort de son père, Sanche IV, il eut une minorité très orageuse, et les factions féodales ou princières, ainsi que l'hostilité de ses voisins, rendirent longtemps très précaire son autorité, qui ne fut tout à fait affermie qu'en 1302, par son alliance avec le roi de Portugal. Il reprit, en 1305, la guerre contre les Maures, échoua devant Algésiras, mais put s'emparer de Gibraltar. On raconte que deux seigneurs, du nom de Carvajal, qu'il fit périr injustement, l'auraient ajourné à trente jours devant Dieu et qu'il serait mort au bout de ce terme. De là le surnom qu'il porte dans l'histoire.

FERDINAND Ier, dit le Juste et l'Honnête, roi d'Aragon et de Sicile, né en 1380, mort en 1416. Second fils de Jean Ier, roi de Castille, il fut, après la mort de son frère aîné Henri III, régent de ce royaume pendant la minorité de son neveu Jean II, et combattit les Maures avec succès. Appelé, en 1412, grâce aux droits qu'il tenait de sa mère, aux trônes d'Aragon et de Sicile, il triompha de ses compétiteurs dans ces deux Etats, qu'il gouverna avec autant d'habileté que d'énergie, exerça une grande influence en Italie et en Allemagne et, lors du concile de Constance, s'efforça de contribuer au rétablissement de la paix de l'Eglise, en renonçant à l'obédience de Benoît XIII, dont l'obstination y mettait obstacle.

FERDINAND V, le Catholique, roi d'Aragon, de Castille, de Sicile et de Naples, né à Soz en 1452, mort à Madrigalejo en 1516. Fils de Jean II, roi d'Aragon, il fut, dès 1468, associé à la couronne et proclamé roi de Sicile. Ayant épousé peu après (1469) l'infante Isabelle, sœur de Henri IV, roi de Castille, il put, quand ce prince fut mort (1474), se rendre maître de cet Etat et le garder, au détriment de l'infante Jeanne, fille de Henri, dont la légitimité était contestée et dont les prétentions furent en vain soutenues par le roi de Portugal, son mari (1474-1476). Il succéda à son père en 1479, et rendit effective la réunion des deux principales monarchies ibériques, qui devait entraîner à bref délai celle de tous les royaumes espagnols. Il fut l'organisateur de la *Sainte-Hermandad* (1476), milice qui contribua puissamment à réprimer le brigandage; il organisa également l'Inquisition (1480), qui fit bientôt régner la terreur religieuse en Espagne. Il augmenta aussi notablement l'autorité royale en réunissant à la couronne les trois puissants ordres militaires de Saint-Jacques, d'Alcantara et de Calatrava. La guerre contre les Maures, qu'il reprit en 1481 et qu'il poussa très énergiquement pendant dix ans, aboutit à la conquête de Grenade (1491) et à la destruction du dernier Etat musulman qui subsistât en Espagne. L'année suivante, Christophe Colomb découvrait le nouveau monde pour le compte des rois *catholiques* (c'est-à-dire de Ferdinand et d'Isabelle, à qui ce titre fut décerné par le pape Innocent VIII); la conquête et la colonisation de ce continent par les Espagnols allaient commencer. Il est vrai que, d'autre part, Ferdinand proscrivait les juifs (1492) et persécutait les Maures (1499), au mépris des traités. Politique astucieux et tenace, il eut à cœur d'empêcher la France (qui en 1492 lui avait rendu la Cerdagne et le Roussillon) d'établir sa domination en Italie. C'est ainsi qu'il organisa, en 1495, la coalition qui fit perdre à Charles VIII le royaume de Naples; que, plus tard, après avoir partagé cet Etat avec Louis XII, il le prit pour lui tout entier (1504), fut ensuite l'âme de la *Sainte-Ligue* (1509) et contribua puissamment à la ruine de la cause française dans le Milanais. Les guerres d'Italie lui permirent, du reste, de se jeter sur la Navarre, qu'il conquit presque tout entière (1512), complétant ainsi l'unification politique de l'Espagne. Il avait en outre, étendu sa domination sur la côte septentrionale d'Afrique, grâce à d'heureuses expéditions dans les Etats barbaresques (1505, 1508, 1509). Devenu veuf en 1504, il avait dû, en 1506, céder la Castille à son gendre Philippe d'Autriche, tuteur de son petit-fils don Carlos (plus tard Charles-Quint). Mais ce prince n'avait pas tardé à mourir et, secondé par son favori Ximenez, archevêque de Tolède, il put de nouveau gouverner cet Etat. Il songeait même à se l'approprier et souhaitait d'avoir des enfants de sa seconde femme (Germaine de Foix) pour déshériter don Carlos. Il mourut au milieu de grands préparatifs de guerre contre François Ier qui, par la victoire de Marignan (1515), venait de reconquérir le Milanais.

Ferdinand V.

— BIBLIOGR. : Mignot, *Histoire des rois catholiques Ferdinand et Isabelle* (Paris, 1766); Prescott, *History of the reign of Ferdinand and Isabella* (Londres, 1833); etc.

FERDINAND VI, roi d'Espagne, né en 1712, mort en 1759. Ayant succédé à son père, Philippe V, le 10 août 1746, il prit part, en 1748, au traité d'Aix-la-Chapelle, qui mit fin à la guerre de la succession d'Autriche, se renferma dès lors dans une politique toute pacifique, d'où il refusa de sortir, malgré les sollicitations de la France, au commencement de la guerre de Sept ans (1756), et, secondé par les ministres Carvajal, la Ensenada, etc., s'attacha à développer dans ses Etats les beaux-arts, l'agriculture, l'industrie et le commerce. Mais, affligé depuis longtemps d'une mélancolie dont la voix du chanteur italien Farinelli pouvait seule le distraire et qui s'aggrava singulièrement à la nouvelle d'attentats commis contre la vie de Louis XV (1757) et de Joseph II de Portugal (1758), il tomba, par suite de la mort de sa femme, Marie-Thérèse de Portugal (1758) dans une incurable démence et mourut peu après, sans enfant, laissant pour successeur son frère, le roi des Deux-Siciles, qui vint régner en Espagne sous le nom de Charles III.

FERDINAND VII, roi d'Espagne, né à Saint-Ildefonso en 1784, mort à Madrid en 1833. Fils aîné du roi Charles IV, il porta d'abord le titre de prince des Asturies, fut élevé par le duc de San-Carlos et le chanoine Escoïquiz, qui ne surent pas étouffer ses mauvais instincts, conspira, sous l'influence de ce dernier, contre le premier ministre Godoï, favori de sa mère, qui le tenait éloigné des affaires, fut arrêté (1807), trahit ses complices, mais fomenta peu après la révolution d'Aranjuez, grâce à laquelle il fut proclamé roi à la place de son père. Napoléon, dont il sollicitait la protection, l'ayant attiré à Bayonne, lui arracha, ainsi qu'au vieux Charles IV (1808), une abdication, grâce à laquelle l'empereur put décerner à son frère Joseph la couronne d'Espagne. Interné à Valençay, pendant que ses sujets s'insurgeaient et luttaient héroïquement pour sa cause, Ferdinand VII demanda la main d'une nièce de l'empereur, félicitant Joseph et célébrant par des feux d'artifice les succès des Français sur les Espagnols. Napoléon dut lui rendre sa couronne par le traité du 11 décembre 1813. Rentré dans son pays, Ferdinand abolit la constitution libérale que le peuple s'était donnée en 1812, et gouverna en roi absolu. Les colonies espagnoles d'Amérique, soulevées depuis plusieurs années, conquirent

Ferdinand VII.

presque toutes sous son règne leur indépendance. Sa politique amena le soulèvement militaire de 1820, à la suite duquel il consentit au rétablissement de la Constitution de 1812. Il réunit les Cortès; mais, bientôt, il appela à son aide la Sainte-Alliance. Le congrès de Vérone chargea Louis XVIII de le délivrer (1822) : une armée française entra en Espagne (1823); quelques mois après, le gouvernement des Cortès était renversé et Ferdinand VII était redevenu *rey netto* (1823). Il signala, comme on pouvait s'y attendre, la fin de son règne par des répressions rigoureuses. Ferdinand, qui était veuf pour la troisième fois et sans enfant, se remaria, en 1829, avec Marie-Christine des Deux-Siciles et, peu après (1830), abolissant la loi salique que les Bourbons avaient importée en Espagne, signa une pragmatique en vertu de laquelle sa fille Isabelle devait hériter de la couronne, au détriment de son frère don Carlos. C'était léguer la guerre civile à son pays.

PORTUGAL

Ferdinand Ier, le Sage, roi de Portugal, né à Coïmbre en 1345, mort à Lisbonne en 1383. Fils et successeur de Pierre le Justicier (1367), il n'eut aucune des qualités de son père. Il passa la plus grande partie de son règne à guerroyer contre Henri de Transtamare, roi de Castille, et son successeur Jean Ier, qu'il voulait supplanter dans ce pays, et qui, trois fois, le contraignirent à la paix. Il réduisit ainsi son royaume à la dernière misère. Sa femme, Léonore Tellez de Menezez, ne contribua pas peu, non plus, à le rendre impopulaire. Sa mort fut regardée par ses sujets comme une délivrance.

Ferdinand de Portugal, dit **le saint Infant,** né à Santarem en 1402, mort à Fez en 1443. Sixième fils du roi Jean Ier et grand maître de l'ordre d'Aviz, il prit part, en 1437, à l'expédition que son frère, l'infant don Henri, dirigea contre Tanger et qui échoua. Ferdinand, laissé comme otage, fut livré au roi de Fez, qui ne put obtenir de lui la reddition de Ceuta, et lui fit subir jusqu'à sa mort toutes les rigueurs de l'esclavage. Son corps fut plus tard rapporté et enseveli avec honneur à Lisbonne. L'infant fut béatifié en 1470.

Ferdinand, duc de Bragance, né en 1403, mort à Villa-Viçosa en 1478. Il était fils du roi de Portugal, Alphonse Ier. Il fit avec éclat la campagne de Tanger, comme connétable, sous don Henri, en 1437; commanda plus tard la place de Ceuta (1445), prit part aux croisades d'Alphonse V sur les côtes barbaresques, gouverna, en 1471, le Portugal au nom de ce souverain et lui adressa d'intéressantes lettres, dont la Bibliothèque nationale de Paris possède une copie authentique du xve siècle.

Ferdinand (Auguste-François-Antoine), régent de Portugal, né à Vienne en 1816, mort à Lisbonne en 1885. Fils aîné de Ferdinand-Georges-Auguste, duc de Saxe-Cobourg-Saalfeld-Kohary, il épousa, le 9 avril 1836, la reine de Portugal, doña Maria, et, après la mort de cette souveraine, fut régent du royaume pendant la minorité de son fils, don Pedro V (1853-1855). Il se fit remarquer par son libéralisme et son respect des formes constitutionnelles. Fort peu ambitieux, il refusa plus tard la couronne d'Espagne, que lui offraient Prim et Serrano (1870), et, remarié depuis 1869 avec la cantatrice Elisa Hensler (comtesse d'Edla), consacra toute la fin de sa vie à l'étude et à la pratique des arts.

ROUMANIE

Ferdinand (Victor-Albert-Meinrad de Hohenzollern), héritier présomptif de la couronne de Roumanie, né à Sigmaringen en 1865. Il fit ses études universitaires à Tubingue et à Leipzig, et ses études militaires à Cassel. En 1889, il alla en Roumanie, où le roi Charles Ier, son oncle, le désigna comme héritier présomptif, avec le titre d'Altesse royale, prince de Roumanie. En 1893, il épousa la princesse Marie de Saxe-Cobourg, nièce de la reine Victoria d'Angleterre.

PERSONNAGES DIVERS

Ferdinand de Cordoue, savant espagnol, né à Cordoue en 1420, mort au commencement du xvie siècle. Il réunit une variété de connaissances si extraordinaire, qu'il fut regardé comme un prodige et même comme un sorcier. On a de lui, entre autres ouvrages : *De pontificii pallii mysterio; De jure beneficiorum vacantium medios fructus annatasque exigendi;* etc.

Ferdinand de Talavera, théologien espagnol, né à Talavera de la Reyna (Vieille-Castille) en 1445, mort à Grenade en 1507. Confesseur et conseiller de Ferdinand V le Catholique, il l'engagea à entreprendre contre les Maures l'expédition qui amena la prise de Grenade; il fut évêque d'Avila et archevêque de Grenade. Il laissa un grand nombre d'ouvrages de piété.

Ferdinand de Jésus, écrivain et prédicateur espagnol de l'ordre des carmes déchaussés, né à Jaen en 1571, mort à Grenade en 1644. Après avoir professé la théologie, il se livra à la prédication. On l'a surnommé **le Chrysostome espagnol.** Ses *Sermons* ont été conservés en grande partie, ainsi que ses nombreux traités de théologie.

Ferdinand de Bavière, archevêque de Cologne, prince-évêque de Liége et de Munster, né en 1577, mort à Armsberg en 1650. Fils de Guillaume V, duc de Bavière, et coadjuteur de son oncle, Ernest de Bavière, dès 1595, il succéda, en 1612, à ce prélat dans l'archevêché de Cologne, ainsi que dans les évêchés de Liége, Munster et Hildesheim. Il occupa aussi, à partir de 1618, le siège épiscopal de Paderborn. Il soutint la maison d'Autriche pendant la guerre de Trente ans, et gouverna sévèrement ses sujets, qui, pendant bien des années, eurent recours contre lui, d'une part aux Suédois et aux Hessois, de l'autre aux Français et aux Hollandais. Il ne recouvra pleinement son autorité qu'après la paix de Westphalie (1648).

Ferdinand d'Espagne, cardinal, gouverneur des Pays-Bas, né à Madrid en 1609, mort à Bruxelles en 1641. Troisième fils du roi Philippe III, il devint, fort jeune encore, archevêque de Tolède, puis vice-roi de Catalogne, et fut nommé, en 1633, gouverneur des Pays-Bas catholiques. A ce titre, il repoussa, en 1635, l'invasion franco-hollandaise, pénétra, l'année suivante, en France jusqu'à Corbie, puis dut reculer, défendit longtemps les Flandres avec succès, mais ne put empêcher, à partir de 1640, Richelieu de conquérir la plus grande partie de l'Artois.

Ferdinande n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des composées, tribu des hélianthées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent au Mexique.

Ferdinandea (Ile), plus connue sous le nom d'**île Julia**, roche éruptive qui surgit dans la mer Méditerranée au mois de juin 1831, à environ 56 kilomètres de Sciacca, sur la côte sud-ouest de la Sicile. Son apparition fut précédée de violents tremblements de terre. A la fin du mois de juillet, cet îlot avait 60 mètres au-dessus du niveau de la mer, mais il disparut quelques mois plus tard, et il n'en reste plus d'autre vestige qu'un écueil dangereux.

Ferdinanduse n. f. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant des arbres ou des arbustes grimpants, à fleurs blanches, roses ou verdâtres, réunies en grappes. (On en connaît six ou sept espèces, des Antilles et des régions chaudes de l'Amérique du Sud.)

Ferdousi (Aboul-Kasim Mansour ou Hasan, surnommé), poète persan, né à Shadab, près de Thous, peu de temps après l'année 320 de l'hégire (933 de J.-C.), mort à Thous en 411 ou 416 de l'hégire (1021 ou 1025 de J.-C.). Il reçut une instruction très complète, apprit l'arabe et l'histoire légendaire de la Perse. Il se rendit de bonne heure à Ghazna, où régnait Mahmoud, qui lui confia le soin d'écrire l'histoire légendaire de la Perse, depuis ses origines jusqu'à la conquête arabe; il lui promit une pièce d'or par vers. Quand son poème, *le Livre des rois,* qui contenait soixante mille vers, fut terminé, Ferdinand le présenta au sultan, qui ordonna de lui compter une pièce d'argent par vers. Furieux, le poète écrivit contre Mahmoud une satire violente; puis il se réfugia à la cour du calife et, finalement, se retira à Thous, où il mourut dans la misère, juste à l'instant où Mahmoud, pris de remords tardifs, lui envoyait les soixante mille pièces d'or qu'il lui lui avait promises. *Le Livre des rois,* écrit dans une langue volontairement archaïque, a été publié et traduit en français par Jules Mohl; c'est peut-être l'ouvrage le plus important de la littérature persane, quoiqu'il traite de légendes dont on retrouve pour la plupart l'origine dans le *Zend-Avesta.*

Ferdrupt, comm. des Vosges, arr. et à 17 kilom. de Remiremont, sur la Moselle; 1.211 hab. Ch. de f. Est. Tissages mécaniques.

Fère (du lat. *ferre,* porter), suffixe signifiant *qui porte.*

Fère (La), ch.-l. de cant. de l'Aisne, arr. et à 20 kilom. de Laon, au confluent de la Serre et de l'Oise; 5.011 hab. (*Laférois, oises.*) Ch. de f. Nord. Place de guerre, direction d'artillerie, arsenal construit en 1616. Meuneries, huileries, tanneries. Au xiie siècle, cette ville dépendait de la seigneurie de Coucy. Les seigneurs de cette maison y construisirent un château que le connétable de Montmorency fit, au xvie siècle, mettre en état de défense et dont les traces subsistent dans les bâtiments de l'école d'artillerie. La Fère opposa une vaillante et victorieuse résistance après Waterloo; pendant la guerre de 1870, elle fut investie et bombardée par les Prussiens, et capitula. — Le canton a 27 comm. et 21.402 hab.

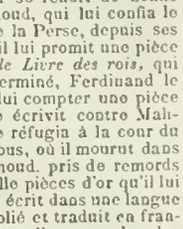

Armes de La Fère.

Fère (canal de **La**), canal de navigation du département de l'Aisne, faisant communiquer le canal Crozat avec le canal de la Sambre à l'Oise.

Féré (Charles-Octave Mogeta, dit **Octave**), littérateur français, né à Tours en 1815, mort à Paris en 1875. Il débuta dans des journaux de province, puis se rendit à Paris, collabora à diverses feuilles, et se fit connaître comme un romancier d'une extrême fécondité, mais d'un style médiocrement littéraire. Parmi ses romans d'aventures, dont beaucoup sont écrits en collaboration avec Saint-Yves, nous nous bornerons à citer : *les Chevaliers errants* (1856); *les Mystères du Louvre* (1860); *les Buveurs d'absinthe* (1865); *les Chevaliers d'aventures* (1865); *le Docteur Vampire* (1871); *les Forçats de la vie parisienne* (1872); etc. On lui doit aussi quelques livrets d'opéras, notamment *Zerbeline* (1857), et des récits, comme *Légendes et traditions de la Normandie* (1845); *Garibaldi* (1860).

Féré (Charles-Samson), médecin français, né à Auffay (Seine-Inférieure) en 1852. Il étudia la médecine à Paris. Elève de Charcot, il a fait une étude spéciale des maladies du système nerveux et est devenu médecin de l'hospice de Bicêtre. On lui doit des ouvrages estimés : *Contribution à l'étude des troubles fonctionnels de la vision par lésions cérébrales* (1882), thèse; *le Magnétisme animal* (1887), avec Binet; *Sensation et mouvement* (1887); *Traité élémentaire d'anatomie médicale du système nerveux* (1886); *Dégénérescence et criminalité* (1888); *Du traitement des aliénés dans les familles* (1889); *les Epilepsies et les Epileptiques* (1890); *Epilepsie* (1892); *Pathologie des émotions* (1892); *la Famille névropathique : théorie tératologique de l'hérédité* (1896); *Contribution à l'étude de la descendance des invertis* (1898); *l'Instinct sexuel, évolution et dissolution* (1900); etc.

Fère-Champenoise, ch.-l. de cant. de la Marne, arr. et à 37 kilom. d'Epernay, dans la Champagne Pouilleuse; 2.093 hab. (*Laférois, oises.*) Ch. de f. Est. Récolte et commerce de vins; fromages. Fabrique de bonneterie, brasseries, distillerie. Le chœur et la tour de l'église datent du xiiie siècle. — Le canton a 19 comm. et 6.523 hab.

Feredj (El-Melik-el-Naser), fils d'El-Melik-el-Daher-Barkok, sultan d'Egypte, de la dynastie des mamelouks tcherkesses, né au Caire en 1389 de J.-C., mort dans cette même ville en 1412. Il arriva au trône (1399) au milieu des plus grands embarras et des séditions sans cesse causées par les émirs. L'invasion des troupes de Tamerlan en Syrie fit un instant l'unité (1400) parmi les Egyptiens; mais, à peine en furent-ils délivrés, qu'ils recommencèrent leurs factions et renversèrent Feredj (1403); Abd-ul-Aziz-Melik-el-Mansour, son frère, ne fit que passer sur le trône, et Feredj redevint sultan au bout de deux mois; les émirs lui rendirent la vie encore plus impossible qu'auparavant et le forcèrent à s'enfuir à Damas; il fut déposé en 1412 et mis à mort.

Feredjeh ou **Feredjé** n. m. Chez les Turcs, surtout chez les Kurdes, Espèce de pardessus de fonction et de fête ou de sortie, plus ample et d'une autre couleur que le caftan.

Feredjik ou **Firedjik,** ville de la Turquie d'Europe (Roumélie [distr. d'Andrinople], sur la Maritza, non loin de la mer Egée; 4.000 hab. Port de commerce; sources thermales fréquentées.

A, feredjeh.

Fère-en-Tardenois, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arr. et à 41 kil. de Château-Thierry, sur l'Ourcq; 2.391 h. (*Laférois, oises.*) Fabrique de chaussures et de bonneterie. Ruines d'un château féodal. Ce bourg, ancienne place forte, fut le chef-lieu de l'ancien pays de Tardenois. — Le canton a 23 comm. et 9.853 hab.

Fereig, ville d'Egypte (Haute-Egypte), sur le Nil, où le major Kitchener concentra ses troupes en 1896, avant de pénétrer au Soudan.

Farekhabad ou **Farukhabad,** ville de l'Hindoustan septentrional (Provinces du Nord-Ouest), sur le Gange; 78.000 hab. Ville fortifiée. Manufactures de soie et de coton.

Férel, comm. du Morbihan, arr. et à 35 kilom. de Vannes, non loin de la Vilaine; 2.026 hab. Beaux vitraux dans l'église.

Ferenczfalva (allem. *Franzdorf*), comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Krassó-Szöreny]); 2.400 h.

Ferenczy (Etienne), sculpteur hongrois, né à Rimaszombat en 1792, mort à Pest en 1856. Il fit ses études à Buda, à Vienne et à Rome. Dans cette dernière ville, il exécuta la statue du poète Csokonai et d'autres œuvres. Rentré en Hongrie, il ne put continuer sa carrière, faute de commandes. Il se retira alors dans sa ville natale.

Ferentarii n. m. pl. Fantassins romains, qui faisaient partie des troupes légères (*levis armatura*) et engageaient l'action en lançant des traits à la main. (Des cavaliers chargés d'un service analogue étaient appelés *equites ferentarii.*) ‖ Sing. ferentarius.

Ferentino, ville d'Italie (Agro Romano [prov. de Rome]); 10.000 hab. Evêché érigé en 487. Cette ville fut, dans l'antiquité, sous le nom de *Ferentinum,* le centre de la confédération des villes du Latium. Murs pélasgiques.

Féréol (Louis Second, dit), chanteur français, né en 1795, mort à Orléans en 1870. Il avait été élève de l'école de Saint-Cyr. Il débuta à l'Opéra-Comique en 1818, dans l'emploi des trials, et fit plusieurs créations : dans *Pierre et Catherine, Fiorella, Joséphine, Marie, Fra Diavolo, Zampa,* etc. Féréol était un excellent comédien. Ayant quitté l'Opéra-Comique en 1838, il entra à la Renaissance, où il créa avec succès le rôle de don Guritan dans le *Ruy Blas* de Victor Hugo. On lui doit aussi deux poèmes d'opéras-comiques : *le Mort fiancé,* en société avec Vial et d'Hondetot, et *Cinq ans d'entr'acte* (1833).

Féret n. m. Techn. V. feret.

Férète n. f. Nom donné par quelques auteurs à l'épée des Francs, qui, dit-on, était de fer non trempé.

Férétrien (*fri-in* — lat. *feretrius;* de *ferire,* frapper) adj. Mythol. lat. Qui frappe. (Surnom de Jupiter, à qui l'on consacrait les dépouilles opimes.)

Feretrum (*fé-ré-trom'* — mot lat.; de *ferre,* porter) n. m. Antiq. rom. Lit sur lequel on portait les morts. ‖ Civière sur laquelle on portait les images des morts dans les funérailles, et les dépouilles dans les triomphes.

Ferfay, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 18 kilom. de Béthune; 1.005 hab. Ch. de f. Nord. Château du xviie s. Centre d'une des plus actives exploitations houillères du bassin de Béthune.

Ferg (Franz-Paul), peintre de genre et graveur allemand, né à Vienne en 1689, mort à Londres en 1740. Il a peint des paysages dans le goût de Poelenbourg, des marines et des scènes de genre dans la manière d'Ostade. Le musée de Dresde a de lui six tableaux de genre, le musée de Vienne deux grandes foires; d'autres tableaux de Ferg se voient à Brunswick, Schwerin, etc. On a aussi de lui plusieurs paysages gravés.

Ferghana, province orientale du Turkestan russe, formée avec les territoires de l'ancien kan de Khokand, et occupant le bassin supérieur du Syr-Daria. Bordée au S.-O. par la province de Zerafchan, au N.-O. par celle du Syr-Daria, au N.-E. par celle de Sémiriétchinsk, au S.-E. par la Kachgarie (Turkestan chinois), au S. par le territoire du Pamir, elle mesure, entre ces limites, 75.000 kilom. carrés; sa population atteint 800.000 hab. Elle est entourée de toutes parts, sauf à l'O., de hautes montagnes : le Talas-Taou et la chaîne Alexandre (pic Séménov, 4.689 m.) au N., et, au S., les prolongements occidentaux du Tian-Chan (mont Baba, 6.000 m.). Le Syr-Daria s'y forme, non loin de Namangan, du Naryn, qui vient de la chaîne Alexandre, et du Kara-Daria, qui vient de l'E.; le Talas-Taou le force à se diriger vers le S.-O. Ce sont les irrigations issues du Syr-Daria qui ont permis d'arrêter les sables du Turkestan et qui donnent au Ferghana sa fertilité. Les zones désertiques n'ont que des pierres et des ronces; les cultures de la plaine sont : arbres fruitiers, vignes, céréales, riz, coton; les hauteurs ont des prairies et des forêts. La province est riche en minéraux : fer, plomb, houille; le district d'Andidjan a des sources de naphte et des sources sulfureuses. Le climat est rigoureux. La capitale est *Noureau-Marghilan,* qui s'élève à 15 kilom. de la ville indigène. Les villes principales sont Namangan, Khokand, Andidjan, Och. La plus grande partie du Ferghana a été conquise par les Russes, en 1875-1876.

Fergola (Nicolas), géomètre italien, né et mort à Naples (1752-1824). Il professa les mathématiques à Naples, où il fut membre de l'Académie des sciences. On a de lui : *Prelezioni sui principii mathematici della filosofia naturale del Newton* (1792); *l'Arte euristica* (1811); *Trattato delle sezioni coniche* (1817); etc.

FERGUS, nom commun à trois rois d'Ecosse, des IVe, Ve et VIIe siècles, sur la vie desquels on ne sait rien de précis.

FERGUSON (James), astronome anglais, né à Keith (Ecosse) en 1710, mort à Londres en 1776. Il fut berger jusqu'à l'âge de quatorze ans, et, en 1763, fut reçu membre de la Société royale. Ses mémoires sont insérés dans les « Philosophical Transactions » (1746 à 1776). Parmi les mémoires qu'il a publiés à part, citons : *Astronomie expliquée d'après les principes d'Isaac Newton* (1756); *Introduction à l'électricité* (1770); *Leçons sur divers sujets de mécanique, d'hydrostatique, d'hydraulique, de pneumatique et d'optique* (1776), *Traité de perspective* (1775).

FERGUSON (Adam), philosophe et historien écossais, né à Logierait (Perthshire) en 1724, mort à Saint-Andrews en 1816. Il fut d'abord aumônier d'un régiment écossais, puis nommé, en 1759, professeur à l'université d'Edimbourg. Son premier ouvrage, *Essai sur la société civile*, parut en 1767 et obtint un grand succès. En 1776, il fit partie de la légation envoyée en Amérique pour traiter avec le congrès et réconcilier les deux puissances. De retour en Ecosse, il se consacra à son grand ouvrage : *History of the progress and termination of the roman republic* (1783). Il a réuni les principales idées de son enseignement philosophique dans les *Principes of moral and political science* (1792). Citons encore de lui : *Institutions of moral philosophy* (1769).

FERGUSON (Robert), poète écossais, né à Edimbourg en 1750, mort en 1774. Il composa des poèmes qu'il fit paraître dans le « Weekly Magazine » et qui le rendirent célèbre. Très faible de constitution et troublé par quelques excès, il devint fou et mourut dans un asile d'aliénés. Ses poésies furent publiées en un petit volume (1773).

FERGUSON (Samuel), poète et prosateur irlandais, né à Belfast en 1810, mort en 1886. Il collabora à diverses revues, s'occupa d'antiquités celtiques, contribua à la fondation d'un musée d'antiquités, et dut surtout sa réputation à des poésies remarquables par le sentiment patriotique : *Lays of the Western gael* (1865); *Congal* (1872); *Poems* (1880); *the Forging of the anchor* (1883).

FERGUSONIE (*fè*) n. f. Genre de rubiacées-uragogées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs axillaires, qui sont originaires de l'Inde.

FERGUSONITE n. f. Niobate naturel trouvé en Suède et au Groenland, dans lequel on a découvert du cérium, de l'yttrium, de l'uranium, du fer et de la chaux.

FERGUSSON (sir William), chirurgien et anatomiste anglais, né en 1808, mort en 1877. Docteur de l'université d'Edimbourg, il fut, dans cette ville, l'assistant de Knox au collège royal des chirurgiens, puis il professa la chirurgie en 1831, se rendit à Londres et s'acquit comme chirurgien du King's College la réputation d'un savant professeur et d'un praticien habile; devenu chirurgien extraordinaire de la reine, il fut créé baronnet en 1865. Il a inventé ou perfectionné plusieurs instruments de chirurgie et laissé, entre autres ouvrages, un *Traité de chirurgie pratique* estimé.

FERGUSSON (James), voyageur et archéologue anglais, né à Ayr (Ecosse) en 1808, mort à Londres en 1886. Après s'être livré au commerce en Hollande et dans l'Inde, où il s'adonna à des études artistiques et archéologiques, il voyagea dans l'Inde, la Chine, l'Europe et l'Asie. Son premier ouvrage parut en 1845 : *Description des temples de l'Inde*. L'*Architecture ancienne de l'Hindoustan* parut en 1847. La même année, il publia un *Essai sur la topographie de Jérusalem antique*. La publication suivante est un *Essai sur un nouveau système de fortification*. Fergusson était membre de la Société royale de Londres, ainsi que de plusieurs sociétés savantes, et il avait reçu, en 1871, la grande médaille d'or décernée par l'Institut royal des architectes. Il a publié : *Histoire des styles dans l'architecture moderne* (1862), *Histoire de l'architecture ancienne et moderne* (1865); *le Mausolée d'Halicarnasse, restauré d'après les restes récemment découverts* (1862); *les Monuments en pierre brute dans tous les pays, leur âge et leurs usages* (1872); *l'Architecture hindoue et orientale* (1876); etc.

FERGUSSON (James), homme politique et administrateur anglais, né à Edimbourg en 1832. Il quitta l'armée pour la politique, fut élu en 1851 député à la Chambre des communes, où il vota avec les conservateurs, et devint secrétaire d'Etat pour les Indes (1866), secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur (1867), gouverneur de l'Australie méridionale et membre du conseil privé (1868), gouverneur de la Nouvelle-Zélande (1874), gouverneur de Bombay (1880), sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1885), et postmaster general (1891).

FERHAD-PACHA, général ottoman, mort à Constantinople en 1596. Il fut d'abord cuisinier d'un des corps de janissaires, et le sultan Mourad-Khan III lui donna la charge de *kahya*, officier chargé de l'approvisionnement de la capitale, puis le nomma, en 1581, grand vizir à la place de Sinan-pacha. Il gouverna l'empire avec sagesse, mais ne tarda pas à être destitué par un nouveau caprice du maître. Mourad lui donna ensuite le commandement de l'armée destinée à attaquer la Perse, et, à son retour, lui confia de nouveau le grand vizirat; puis, sans cause apparente, il le destitua et confisqua tous ses biens. Mohammed III, successeur de Mourad III, le mit à la tête d'une armée qui devait opérer au nord du Danube; cette campagne fut d'abord heureuse, et Ferhad s'empara de Nicopolis, mais il ne tarda pas à être battu. Rappelé à Constantinople, il fut accusé de trahison et condamné à mort.

FERIA, ville d'Espagne (Estramadure, prov. de Badajoz), aux sources du affluent du Guadiana, 3 20 hab.

FÉRIABLE (rad. *férier*) adj. Qui doit ou peut être fêté, chômé : *Jours* FÉRIABLES.

FÉRIAL, ALE, AUX adj. Liturg. Qui concerne la férie : *Office* FÉRIAL. *Des offices* FÉRIAUX.

FERIANA, localité de Tunisie, autrefois siège d'un caïdat, à 60 kil. N. de Gafsa, sur la route de Tebessa, près des ruines de la cité romaine de Thélepte; 1.500 hab. Jardins plantés d'oliviers, grenadiers, figuiers.

FERICH (Georges), écrivain, né et mort à Raguse (1739-1820). Professeur, puis vicaire à Raguse, il a laissé d'intéressants ouvrages, écrits en latin et en serbo-croate, sur la Dalmatie, ainsi qu'une traduction latine de nombreux chants populaires serbes.

FÉRIDJI n. m. Tissu grossier de poil de chameau feutré, que les Arabes d'Algérie et de Tunisie emploient pour leurs tentes.

FÉRIDOUN ou **AFÉRIDOUN** (en zend *Thraétaona*), fils d'Athwyn, septième roi légendaire de Perse, de la dynastie pishdadienne. Il ne paraît pas, d'après les termes de l'Avesta, qu'il fût de race royale; il fut le second prêtre de Haoma et renversa le tyran Zohak (Azhi-Dahaka). Féridoun maria, à ce que raconte la légende, ses trois fils aux filles du roi Yemen, et leur distribua ses Etats, donnant à Airya la Perse, à Tour le pays des Turcs et à Selm l'Europe. Il eut pour successeur Manouchihr.

FÉRIDOUN-IBN-AHMED-EL-TEWKI (Ahmed), secrétaire d'Etat à la chancellerie impériale, mort en 991 de l'hégire (1583 de J.-C.). Il épousa une princesse de la famille impériale et devint, en 1557, gouverneur de Belgrade. Il est surtout connu pour avoir réuni, sous le nom de *Mounsheat es Selatin* (Correspondances des sultans), les lettres, *firmans* et *bouyourouldous* des sultans osmanlis. On trouve dans cet ouvrage, qui fut dédié au sultan Mourad III, des renseignements très précieux pour l'histoire de la Turquie. Il est connu sous le nom d'*Incha de Féridoun*.

FÉRIE (*rî* — lat. *feria*. [Selon quelques auteurs, les Romains nommaient ainsi leurs fêtes à cause des victimes que l'on y immolait, *a feriendis victimis*]) n. f. Antiq. rom. Jour pendant lequel le travail était interdit par la religion, bien qu'il n'y eût pas de sacrifices solennels comme dans les jours de fête.

— Liturg. Chacun des jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du samedi, qui conservent leur nom particulier, en comptant le lundi pour la deuxième férie, le mardi pour la troisième, etc. ‖ *Féries majeures*, Nom donné aux trois derniers jours de la semaine sainte, aux deux jours qui suivent Pâques, aux deux qui suivent la Pentecôte, et au lundi des Rogations. ‖ *Faire l'office de la férie* ou *Faire la férie*, Faire l'office du jour, c'est-à-dire celui qui est indiqué pour le lundi ou le mardi, etc.

— Par ext. Jour de vacances, de repos.

— ENCYCL. Antiq. rom. Les *féries* étaient des jours consacrés aux dieux; elles n'avaient pas, par essence, un caractère joyeux, mais simplement religieux. On les célébrait par des jeux, des sacrifices, des repas en commun. On les chômait, sauf le cas d'urgence et de sages exceptions prévues par les pontifes; tout travail ayant pour but le gain était prohibé. Le peuple ne pouvait se réunir que pour entendre la promulgation des lois. Le sénat avait le droit de tenir séance. Les féries marquaient ordinairement un achèvement ou un commencement : semailles, récolte, vendange, fiançailles, prise de toge virile, anniversaires de naissances ou de morts. Plus tard, elles changèrent de caractère et rappelèrent surtout de grands anniversaires historiques. Le jour de férie était un jour de purification.

On distinguait : les féries *priées* de la *gens*, de la famille, des individus, des collèges; elles comprenaient aussi les *nundines*, qui revenaient tous les neuf jours, et où les gens de la campagne venaient à Rome pour faire leurs achats et prendre connaissance des règlements publics; les féries *publiques*, célébrées aux frais de l'Etat, divisées en *statives* ou fixes (agonales, carmentales, lupercales, etc.); *conceptives*, dont la date était fixée chaque année (latines, sémentives, paganales, compitales, etc.); *impératives* ou extraordinaires et décrétées par les magistrats. Les féries publiques, au nombre de quarante-huit primitivement, dénotent un arrangement savant et réfléchi; on attribuait leur institution à Numa. Plus tard, surtout sous les Césars, elles se multiplièrent. Vespasien les ramena à leur nombre primitif.

On appelait *féries latines* de grandes cérémonies célébrées sur le mont Albain par les trente, puis par les quarante-sept villes de la Confédération latine, en l'honneur de *Jupiter Latial*. Cette Confédération cessa d'exister au IVe siècle av. J.-C., mais les féries durèrent environ jusqu'à l'an 400 de notre ère. Tous les magistrats de Rome y assistaient; aussi étaient-ils remplacés pendant leur durée, qui était de trois jours, d'abord par deux préfets, puis par un seul, dit *præfectus urbi feriarum latinorum*.

FÉRIÉ, ÉE (rad. *férie*) adj. Liturg. Se dit des jours pendant lesquels la cessation du travail est prescrite par la religion, et aussi des jours où tribunaux et administrations vaquent en vertu de la loi : *Noël et la Toussaint sont des jours* FÉRIÉS. *Chez tous les peuples chrétiens, le dimanche est un jour* FÉRIÉ. (Arago.)

— ENCYCL. Bours. Les *jours fériés*, à la Bourse de Paris, outre le dimanche, sont : le 1er janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 Juillet (fête nationale), l'Assomption, la Toussaint, la Noël.

En Angleterre, les jours fériés, pour le monde de la finance, s'appellent *bankholydays*. Ce sont : le vendredi saint, le lundi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, le premier lundi d'août, le jour de Noël et le lendemain, et, si celui-ci est un dimanche, le lundi qui le suit. A ces jours fériés, pendant lesquels les banques d'Angleterre, d'Irlande et le trésor lui-même sont formés, le Stock-Exchange ajoute les 1er mai et 1er novembre.

— Relig. Les jours reconnus fériés par l'église catholique, outre le dimanche, sont appelés *fêtes d'obligation*. V. FÊTE.

— ANTON. Ouvrable, ouvrier.

FÉRIER (rad. *férie*) v. a. Célébrer, chômer comme jour de fête.

FÉRIN, INE (lat. *ferinus*; de *fera*, bête sauvage) adj. Qui est propre aux bêtes sauvages; qui a quelque chose de farouche : *Mœurs* FÉRINES. *Regards* FÉRINS.

— En T. de méd., Se dit de quelques maladies qui ont un certain caractère de malignité : *Toux* FÉRINE. (Vieux.)

FERINO (Pierre-Marie-Barthélemy, comte), général français, né à Caravaggio (Milanais) en 1747, mort à Paris en 1816. Entré au service de la France en 1789, il devint général de division en 1793. Il se distingua à Lindau, à Bregenz, au pont de Huningue. Sénateur en 1805, il fut pourvu, en 1807, de la sénatorerie de Florence, reçut ensuite le gouvernement d'Anvers et le titre de comte. Il vota la déchéance de Napoléon, et Louis XVIII le nomma membre de la Chambre des pairs.

FERIO, terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la première figure, dans lequel la majeure est universelle négative (*e*), la mineure particulière affirmative (*i*) et la conclusion particulière négative (*o*). Exemple de syllogisme en *ferio* : « Ce qui est suivi d'un juste repentir n'est jamais à souhaiter. — Or il y a des plaisirs qui sont suivis d'un juste repentir. — Donc il y a des plaisirs qui ne sont point à souhaiter. » V. SYLLOGISME.

FÉRIR (du lat. *ferire*, frapper : *Je fiers, tu fiers, il fiert, nous férons, vous férez, ils fièrent. Je férais, nous férions. Je féris, nous férîmes. Je ferrai, nous ferrons. Je ferrais, nous ferrions. Fiers, férons, férez. Que je fière, que nous fériions. Que je férisse, que nous férissions. Férant. Féru, ue*) v. a. Frapper : FÉRIR *de l'épée*. (Ne s'emploie plus guère que dans les expressions *Féru, férue d'amour*, Pris, prise d'une passion violente, et *Sans coup férir*, Sans user de violence, sans se battre. — Fig. Sans difficulté, sans encombre : *Réussir une affaire* SANS COUP FÉRIR.)

— En T. de mar., Se dit quelquefois pour Enverguer. ‖ S'est dit aussi pour Aborder, arriver, atterrir. ‖ *Férir de proue à terre*, Echouer debout à la plage par l'avant.

FERISHTA (Mohammed-Kasim-Hindoushah, surnommé), historien musulman de l'Inde, né à Astorabad, dans le Mazenderan, vers 1550 de J.-C., mort après 1626. Il écrivit une histoire de l'Inde, qui porte différents titres. C'est une compilation consciencieusement faite, qui traite de l'histoire de la Péninsule, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque de l'auteur.

FERISON, terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la troisième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (*e*), la mineure particulière affirmative (*i*) et la conclusion particulière négative (*o*). La lettre *f* indique que ce mode se ramène au mode de la première figure *ferio*, la lettre *s* que cette réduction doit se faire par conversion simple de la mineure. Exemple de syllogisme en *ferison* : « Nulle sottise n'est éloquente. — Or il y a des sottises qu'on applaudit. — Donc, il y a des choses qu'on applaudit et qui ne sont pas éloquentes. » V. SYLLOGISME.

FERJEUX, FARGEAU ou **FERRUTIEN** (saint) [en lat. **Ferrutius**], martyrisé en 211, avec son frère saint Ferréol. V. FERRÉOL.

FERLA, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse]), sur le fleuve côtier Anapo; 4.500 hab.

FERLAGE (*laj'*) n. m. Action de ferler une voile. ‖ *Rabans de ferlage*, Cordelettes qui servent à ferler.

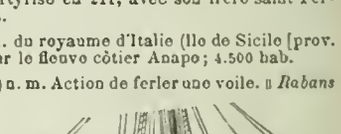

Voile ferlée.

FERLER (de l'angl. *to furl*, même sens) v. a. Relever une voile pli par pli sur la vergue, après l'avoir carguée, et l'attacher au moyen de rabans qui entourent la voile et la vergue, ou de jarretières. (Ce mot s'emploie surtout pour les voiles carrées; pour les focs et les voiles auriques, on dit mieux SERRER.)

Se *ferler*, v. pr. Etre ferlé.

— ANTON. Déferler.

FERLET (*lè*) n. m. Instrument de bois en forme de T, dont on fait usage dans les papeteries, pour placer les feuilles humides sur les ficelles ou les perches de l'étendoir.

FERLIN n. m. Comm. V. FALLIN.

— Métrol. Très ancienne monnaie, dont la valeur courante était d'un quart de denier. ‖ Poids jadis usité dans l'ancien duché de Modène, et qui valait 36 grains ou 1/16e d'once du pays, soit 1gr,77135. ‖ Ancienne mesure agraire française, équivalant à 33 ares environ.

FERLO, vaste étendue, comprise entre le Sénégal et la Gambie. Le sol est argilo-sablonneux; aucun cours d'eau ne traverse ce désert; on y trouve seulement quelques mares, généralement à sec après la saison des pluies.

FERLONI (Séverin-Antoine), prêtre et écrivain italien, né dans les Etats de l'Eglise en 1740, mort à Milan en 1813. Prédicateur renommé, il écrivit une *Histoire des variations de la discipline de l'Eglise*. Mais, ses manuscrits ayant été détruits pendant les perquisitions exercées à Rome par les agents français en 1798, Ferloni tomba dans la misère. Bonaparte l'accueillit à Milan, et, devenu empereur, l'attacha, en qualité de théologien, au conseil privé du vice-roi d'Italie. Devenu l'instrument docile des desseins de Napoléon, Ferloni composa, par ordre, de nombreux écrits sur différents points de théologie et même sur le recrutement militaire. En 1810, il fut chargé de préparer les évêques d'Italie à entrer dans les vues de Napoléon contre le souverain pontife. Il écrivit même un ouvrage sur l'*Autorité de l'Eglise*, qui fut mis à l'index. Abandonné par l'Empereur en 1813, il mourut dans l'indigence.

FERLUCHE ou **FRELUCHE** n. f. Archéol. Agrément de passementerie en forme de houppe. (Les ferluches étaient ce que l'on appelle aujourd'hui des « floches ». Mais on entendait aussi par « ferluche » un ouvrage d'aiguille particulier dont on rehaussait les boutons, au XVIIe siècle. Ce mot, d'une façon générale, est synonyme de FANFRELUCHE.)

FERLUS (François), bénédictin et littérateur français, né à Castelnaudary en 1748, mort à Sorrèze en 1812. Il adopta les principes de la Révolution, prêta le serment exigé par la constitution civile du clergé et fonda le collège de Sorrèze, qui acquit une grande réputation dans le Midi. Ferlus, lors de la création de l'Institut, fut nommé membre correspondant de la classe des sciences morales. Nous citerons, parmi ses écrits : *De l'influence que doit avoir la Révolution sur l'éducation de la jeunesse* (1790); *Projet d'éducation nationale présenté à l'Assemblée nationale* (1791); *Casseno et Zame ou l'Affranchissement des nègres*, drame en trois actes, etc. On a aussi de lui des libretti d'opéras, qu'Azaïs a mis en musique.

FERMAGE (*maj'* — rad. *ferme*) n. m. Loyer, prix qu'un fermier paye au propriétaire, pour exploiter en son lieu et place un fonds de terre avec les accessoires. ‖ Etendue de terrain comprise dans un bail.

— ENCYCL. V. FERME.

FERMAIL (*ma-ill* [*ll* mll.] — rad. *fermer*) n. m. Archéol. Nom générique d'objets assez différents, mais qui présentent ce rapport commun d'être tous œuvres d'orfèvre. ‖ Pl. *Des* FERMAUX.

— ENCYCL. Le *fermail* est tour à tour une agrafe de manteau ou de chape, une plaque fixée sur le gant épiscopal, une applique de joaillerie fixée en avant du bandeau

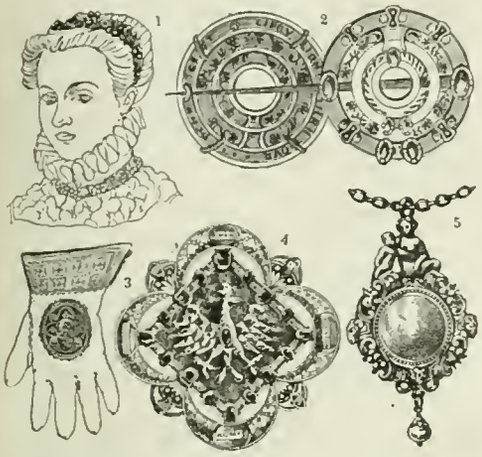

1. Fermail de coiffure (XVIe s.); 2. Fermail (agrafe, XIIIe s.); 3. Fermail de gant d'évêque (XVIe s.); 4. Fermail de chape (XVIe s.); Fermail médaillon (XIVe s.).

d'une couronne, une pièce héraldique en forme de boucle, un insigne d'ordre de chevalerie, un chaton de bijouterie, une agrafe de manteau de sacre. Par extension, on a souvent appelé « fermail » la couronne ou le diadème portant le fermail d'orfèvrerie. Le fermail médaillon était un joyau que l'on portait pendu au cou par un collier ou une chaîne. « Fermail » signifie encore « fermoir de livre ». V. FERMOIR.

De gueules à un fermail d'or.

FERMAILLÉ, ÉE (*ma-ill* [*ll* mll.]) adj. Blas. Qui porte des fermaux.

FERMAILLET (*ma-ill-è* [*ll* mll.] — dimin. de *fermail*) n. m. Petit fermail. ‖ Chaîne d'or à fermail, que les dames portaient autrefois dans leur coiffure.

FERMAILLIER (*ma-ill-ié* [*ll* mll.]) n. m. Artisan qui fabriquait les fermaux, ou marchand qui en vendait. (On distinguait, au moyen âge, les fermailliers d'étain et les fermailliers de laiton. Ces ouvriers faisaient surtout des boucles et des anneaux, les fermaux d'or et d'argent étant besogne d'orfèvre; mais ils tenaient aussi les fermoirs de livres, dés en cuivre, etc.)

FERMANAGH, comté d'Irlande (prov. d'Ulster). La superficie est de 1.900 kilom. carr.; 74.170 hab. Laiteries; carrières de grès et de calcaire.

FERMANT (*man*), **ANTE** adj. Qu'on ferme, qu'on peut fermer : *Armoire* FERMANTE. ‖ *A portes fermantes*, Quand on ferme les portes. ‖ *A jour fermant, A nuit fermante*, A la fin du jour, A la nuit tombante.

— n. m. Volet disposé pour couvrir une peinture ou un miroir : *Tableau à* FERMANTS.

FERMANVILLE, comm. de la Manche, arr. et à 21 kil. de Cherbourg, sur le littoral du Cotentin; 1.278 hab.

FERMAT (Pierre DE), mathématicien, né à Beaumont-de-Lomagne, près de Montauban, en 1601, mort en 1665. Il devint conseiller au parlement de Toulouse (1631). Au milieu des devoirs de sa charge, il sut se créer des occupations littéraires et se mit à étudier les mathématiques avec passion. Pascal le nomme *le premier homme du monde*, et avoue qu'il ne peut pas toujours le suivre dans ses recherches. Fermat publiait rarement ses découvertes, et négligeait même d'en écrire les démonstrations. Il en résulte qu'un grand nombre de ses travaux ont été perdus. Les trois plus hautes autorités, d'Alembert, Lagrange et Laplace, lui font honneur de la première idée du calcul différentiel. « On doit à Fermat, dit d'Alembert, la première application du calcul aux quantités différentielles pour trouver les tangentes. » Des lettres de Fermat, de 1636, prouvent qu'il savait représenter les courbes par des équations, antérieurement à la publication de la géométrie de Descartes. Enfin, Laplace pense que Fermat doit partager avec Pascal l'honneur de l'invention du calcul des probabilités. Les principaux écrits de Fermat ont été publiés par son fils, à Toulouse, en 1679, sous le titre de : *Varia opera mathematica*. En 1843, le gouvernement obtint des Chambres un crédit pour la réimpression de ses œuvres; mais ce projet n'eut pas de suite. Brassine en a donné les parties les plus importantes dans le *Précis des œuvres mathématiques de Pierre Fermat* (1853). Fermat avait laissé une réputation de profond savoir dans les questions de droit, et d'une sévère intégrité.

Fermat.

FERMAT (Samuel DE), fils du précédent, né à Toulouse en 1632, mort en 1690. Avocat, puis conseiller au parlement, il consacra ses loisirs aux lettres. Outre une bonne édition du *Diophante* de Bachet (1670), une édition des principaux écrits de son père (1679), une traduction des *Traités de la chasse* d'Arrien et d'Oppien (1680), on lui doit : *Variorum carminum libri IV* (1680), recueil de vers français et latins; *Dissertationes de re militari, de auctoritate Homeri apud jurisconsultos*, etc. (1680).

FERME (du lat. *firmus*, même sens) adj. Solide, fixe, stable : *Un terrain* FERME. ‖ Compact, résistant : *Le poisson de mer a la chair plus* FERME *que le poisson de rivière*. ‖ Assuré, qui ne tremble, ne vacille, n'hésite pas; puissant, vigoureux : *Répondre d'une voix* FERME. *Marcher d'un pas* FERME. *Agir d'une main* FERME.

— *Terre ferme*, Continent : *Aborder en* TERRE FERME. ‖ Substantiv. n. m. *Le ferme*, Le sol consistant. ‖ *De pied ferme*, Sans reculer, sans bouger; résolûment, courageusement : *Attendre l'ennemi* DE PIED FERME. ‖ *Conversion de pied ferme*, Celle qui se fait autour d'un pivot fixe.

— Fig. Solide; qui ne chancelle, qui ne faiblit pas; résolu, stable, décidé : *Etre* FERME *dans ses desseins. Faire une réponse* FERME. *Un homme doux ne se montre* FERME *que dans les circonstances graves*. (Laténa.)

— Bours. Se dit des opérations qui ont un caractère définitif, par opposition aux opérations dites *à primes*, que l'on peut résilier en abandonnant une certaine somme ou prime stipulée dans le contrat. ‖ Se dit par extension et avec le même sens, dans le commerce, par opposition à une opération commerciale conditionnelle.

— Manég. On dit qu'un cheval *saute de ferme à ferme*, quand il saute dans la même place. ‖ *Cavalier ferme sur ses étriers*, Cavalier qui se tient bien en selle.

— Jeu. A la paume, *Avoir le coup ferme*, Pousser la balle avec vigueur.

— n. m. Bours. Opération ferme : *Dans tout le feu des reports, des fin courant, des primes, des* FERMES. (Balz.) ‖ Adverbialem. Par achat ou vente ferme : *On appelle report sur prime une opération par laquelle on achète* FERME, *fin courant, des effets qu'on revend à prime fin prochain*. (Proudh.)

— adv. Fermement, solidement : *Un clou qui tient* FERME. ‖ Beaucoup, fortement, vigoureusement : *Frappez* FERME, *criez plus* FERME *encore, c'est le moyen d'arriver*. ‖ Fig. Hardiment, résolûment, énergiquement; avec assurance : *Soutenir* FERME *un gros mensonge. Croire fort et* FERME *aux esprits*.

— S'emploie comme interjection pour encourager à la fermeté : *Allons!* FERME!, et aussi comme commandement dans certaines manœuvres d'artillerie : *Dressez la pièce :* FERME!

— SYN. **Ferme, constant, inébranlable**, etc. V. CONSTANT.

— ANTON. **Chancelant, ébranlé, flageolant, tremblant, vacillant. — Mou, souple. — Défaillant, faible, pusillanime.**

FERME (subst. verb. de *fermer*) n. f. Constr. Assemblage des pièces de bois qui portent le faîte d'un comble. ‖ *Demi-ferme d'arêtier*, Moitié de la ferme d'un comble qui est placée dans le plan de l'arêtier. ‖ *Demi-ferme de croupe*, Moitié de la ferme d'un comble placée dans le milieu de la croupe. ‖ *Ferme brisée*, Ferme d'un comble en mansarde.

— Théâtr. Décor monté sur châssis, qui s'élève des dessous par les trappillons et se tient rigide sans être soutenu sur les côtés comme les châssis de coulisses : *Les fonds de décors fermés et les décors isolés sont des* FERMES.

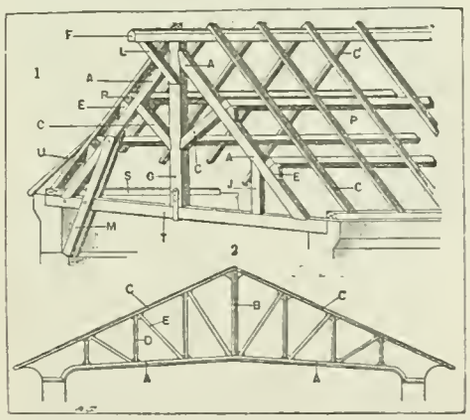

1. FERME EN BOIS : A, A, arbalétriers; C, C, contre-fiches; C', C', chevrons; E, E, échantignolles; F, faîtage; G, poinçon; J, jambette; L, alsselier; M, moise; P, P, pannes; S, sablière; T, entrait; U, coyau. — 2. FERME MÉTALLIQUE : A, A, tirants; B, poinçon; C, C, arbalétriers; D, contre-fiche verticale; E, contre-fiche oblique

— ENCYCL. Constr. Qu'elle soit en bois, en fonte ou en fer, la *ferme* est constituée de deux pièces inclinées suivant la pente du toit et que l'on appelle *arbalétriers*; ceux-ci s'assemblent à leur sommet avec une pièce verticale nommée *poinçon*. Une pièce horizontale appelée *entrait* ou *tirant*, suivant que la ferme est en bois ou métallique, relie les deux extrémités inférieures de ces arbalétriers. En outre, le poinçon vient s'assembler avec l'entrait, de bas en haut, en son milieu, et s'oppose à sa flexion. Le faîtage repose sur la tête du poinçon. Deux *contrefiches* reportent sur le poinçon la pression exercée sur les arbalétriers par les *pannes*, sur lesquelles sont disposés les chevrons supportant la couverture. On donne fréquemment le nom de *faux entrait*, ou *d'entrait retroussé*, à une seconde pièce de bois ou à un second tirant placé au-dessus de l'entrait ou du tirant proprement dit. Enfin, de petites pièces de bois, taillées en triangle et nommées *chantignolles* ou *échantignolles*, empêchent les pannes de glisser sur les arbalétriers.

FERME (du bas lat. *firma*; de *firmus*, ferme, convenu) n. f. Econ. rur. Contrat par lequel un propriétaire abandonne à quelqu'un, moyennant une rente ou un loyer, la jouissance d'un bien mobilier : *Donner à* FERME *un domaine. Prendre la* FERME *d'un domaine*. ‖ Domaine, exploitation rurale louée à ferme : *Exploiter une* FERME. ‖ Habitation d'un fermier : *Incendier une* FERME.

— *Ferme-modèle* ou *Ferme-école*, Exploitation agricole dans laquelle on ferme de jeunes agriculteurs à la pratique raisonnée de leur art.

— Fin. Perception de divers impôts, concédée autrefois par le gouvernement à certains individus, à certaines compagnies : *La* FERME *du sel*. *Ferme des jeux*, Droit concédé à quelqu'un par l'autorité, moyennant rétribution, d'ouvrir, de tenir des maisons de jeu.

— Jeux. Sorte de jeu qui se joue avec six dés marqués d'un seul côté de 1 jusqu'à 6 points, et dans lequel le grand coup, qui est de 20 points, porte aussi le nom de *ferme*. Jeu de cartes. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Econ. rur. Les bâtiments d'une *ferme* seront disposés de telle façon que, de son habitation particulière, le cultivateur en puisse facilement effectuer la surveillance. Dans beaucoup de régions de la France le nord et les environs de Paris notamment, on les groupe, l'habitation particulière comprise, autour d'une cour rectangulaire ou carrée qu'ils limitent de toutes parts, et dans laquelle on accède par une porte cochère. L'écurie, la vacherie, la bouverie, la bergerie, la porcherie, les granges, etc., sont l'une à la suite de l'autre, mais chacune d'elles aux emplacements qui conviennent le mieux. Autant que possible, les portes de l'écurie font face au midi, celles de la vacherie regardent l'est ou l'ouest, celles de la bergerie s'ouvrent sur le midi ou sur le nord. La laiterie et le magasin à fourrages sont éloignées de la porcherie et du clapier, d'où s'échappent toujours plus ou moins de mauvaises odeurs. La porcherie est d'ailleurs établie à proximité d'un puits ou d'une fontaine, pour qu'on puisse opérer autant de lavages qu'il est nécessaire. On réserve pour le clapier et le poulailler des pièces sèches et saines.

On dispose les granges là où il est possible aux voitures de circuler avec aisance. La fosse ou la plate-forme au fumier est placée dans la cour, non loin de l'écurie, de la vacherie, de la bouverie et de la bergerie.

Les bâtiments ainsi groupés sans interruption présentent deux graves inconvénients : en premier lieu dans le cas d'incendie, en second lieu quand il devient nécessaire d'édifier des constructions nouvelles.

— *Ferme-école* ou *Ferme-modèle*. On donne ce nom à un établissement d'instruction agricole privé désigné par l'autorité et qui donne l'enseignement élémentaire agricole. Les élèves ou apprentis reçoivent gratuitement l'instruction professionnelle, mais fournissent leur travail en échange. V. ÉCOLE.

Cette même expression sert à désigner tous les établissements d'enseignement agricole, quels qu'ils soient.

C'est au XVIIIe siècle qu'on créa les premiers cours d'agriculture raisonnée; toutefois, la première école spéciale pour l'enseignement professionnel des cultivateurs, celle de Roville, ne fut fondée qu'en 1819, par Mathieu de Dombasle. L'école de Roville disparut en 1843, mais l'impulsion était donnée. En 1829, en 1833 et en 1840, Aug. Bella, Jules Rieffel et Nivière créent, celui-là à Grignon, ceux-ci à Grandjouan, dans les landes bretonnes, et à la Saulsaie, dans les Dombes, des établissements analogues à celui de Roville. En 1845, le gouvernement institue seize fermes-écoles pour l'instruction des ouvriers ruraux. Enfin, le décret du 3 octobre 1848 organise, d'une manière définitive, l'enseignement de l'agriculture. Après avoir reçu un commencement d'application, le décret de 1848 fut suspendu dans ses effets par le gouvernement de Napoléon III. Depuis 1870, on a repris, en les modifiant un peu, les grandes lignes du programme qu'il inaugurait.

— Fin. *Ferme générale*. Les impôts furent affermés dès l'époque romaine, et l'administration monarchique adopta partout, en Europe, ce mode de perception, en ne l'appliquant toutefois qu'aux taxes indirectes, durant les derniers siècles. D'un système de fermes et de sous-fermes organisé par provinces et subdivisions de provinces, Sully était passé au groupement des taxes similaires, et, par voie d'enchères, avait adjugé les taxes en bloc, tantôt à un seul traitant ou financier, tantôt à une compagnie. Colbert réunit en une seule adjudication les fermes ayant pour objet les droits de douane, et, dès lors, on ne compta plus que quatre grandes fermes : celle des douanes ou traites, celle des aides ou droits sur les boissons, celle des gabelles ou droits sur le sel, et enfin les gabelles du Languedoc. A part étaient rangées dix-huit petites fermes locales. En 1681, Colbert fonda la *ferme générale*, c'est-à-dire qu'il fit adjuger la perception des taxes indirectes à une seule compagnie de quarante traitants, sous le couvert d'un prête-nom. Au XVIIIe siècle, les baux se renouvelèrent de six en six ans; le prête-nom changeait, mais les capitalistes de la ferme demeuraient les mêmes, ne se recrutant jamais qu'à la suite de démissions ou de décès.

La puissance des fermiers date surtout du ministère de Fleury et d'un bail, extraordinairement avantageux pour eux, conclu en 1726 par le contrôleur général Le Pelletier des Forts. D'abord au nombre de quarante, ils furent soixante en 1755, mais se virent ramener au chiffre primitif, en 1780. Ils apportaient chacun à la société un capital de 1.560.000 livres, et étaient pourvus d'un brevet du roi; ils n'intervenaient dans les baux que comme caution du prête-nom, mais celui-ci leur cédait tous ses droits, en retour d'un traitement de 4.000 livres. La ferme versait au Trésor un cautionnement de 90 millions de livres et ouvrait à l'Etat un compte courant; elle le créditait du prix du bail, et le débitait des payements qu'elle faisait en son nom. Jusqu'en 1755, elle put sous-affermer les impôts par généralités et eut ainsi deux cent cinquante sous-fermes; mais, à partir de cette époque, elle dut régir elle-même tous les droits qu'elle affermait : les droits sur les boissons (aides), sur le sel (gabelle), sur les douanes (traites), sur le tabac, sur les cartes, les droits d'enregistrement, les octrois du roi, et les droits de contrôle des matières d'or et d'argent.

Le système de la ferme procurait à l'Etat des avances considérables, mais il avait l'inconvénient de faire dépendre le chiffre d'un bail de l'habileté ou des exigences du contrôleur général. Les prix d'adjudication s'élevèrent jusqu'à tripler en un siècle. C'étaient les aides, les gabelles et le tabac qui rapportaient le plus; venaient ensuite les droits de contrôle et les douanes.

Au point de vue technique, l'organisation des fermiers généraux marque un réel progrès en matière de perception et de comptabilité, et l'administration des contributions indirectes s'est inspirée de leurs règlements. Ils avaient des départements spéciaux pour le personnel, le contentieux, les retraites, la comptabilité, la correspondance; ils avaient des chefs de bureau, sous-chefs et commis, le tout sous la surveillance d'un conseil d'administration de six à vingt d'entre eux. Ils avaient des *tourneurs* ou inspecteurs généraux, pour faire des *tournées* en province et vérifier la gestion de leurs agents. Dans chaque généralité ils entretenaient des directeurs qui

[illegible] gardes et à des employés commissionnés, contrôleurs [illegible], vérificateurs, commis buralistes et receveurs, [illegible] une armée de fonctionnaires, dotés d'importants privilèges, protégés par des règlements rigoureux, mais [illegible], en revanche, à une discipline inflexible.

La ferme comporta de nombreux abus. Les financiers, en [illegible] les contribuables, réalisèrent parfois des for[illegible] [illegible] causes, comme Samuel Bernard, Paris de Montmartel, Bouret, La Popelinière, ou Beaujon, et scandalisèrent la cour et la ville par leur train de vie. On oublia ceux d'entre eux qui demeurèrent des administrateurs probes et éclairés; par exemple, les Delahante, les Helvétius, les Borda, ou les Lavoisier. D'ailleurs, nombre de fermiers ne firent que des profits modiques, eu égard aux capitaux engagés par eux; car ces profits, en s'élevant pour certains jusqu à 300.000 livres, tombaient pour d'autres à 50.000. Et les fermiers devaient satisfaire l'avidité de *croupiers* ou d'associés recrutés souvent parmi les gens de cour. L'institution des *croupes*, signalée au public au temps du ministère Terrai, contribua à discréditer la ferme générale; mais, ce qui devait la perdre, c'était le caractère vexatoire de ses impôts, la rigueur d'une législation édictant des peines hors de proportion avec le dommage causé, et un système de taxes si élevées qu'elles encourageaient la contrebande. Il avait fallu jusqu'à vingt-trois mille agents pour arrêter celle du sel.

Les philosophes et les économistes du XVIIIe siècle ont attaqué la ferme générale; Turgot et Necker ont commencé de la réformer: le premier a supprimé le pot-de-vin attribué au contrôleur général, prohibé les *croupes*, et mis en régie quelques monopoles; le second a confié la perception des aides et des droits domaniaux à deux administrations dépendant de l'Etat. La Constituante devait supprimer la ferme, et la Convention envoyer à l'échafaud les derniers fermiers, parmi lesquels Lavoisier.

— BIBLIOGR.: Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de la France* (1768); *Encyclopédie méthodique; Dictionnaire des finances;* Necker, *Compte rendu au roi* (1781); *De l'administration des finances;* Vuitry, *Etudes sur le régime financier de la France* (Paris, 1877 et 1883; Clamageran, *Histoire de l'impôt en France* (Paris, 1867-1876); Stourm, *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution* (1885); A. Lemoine, *les Derniers Fermiers généraux* (Paris, 1873); Vte A. de Janzé, *les Financiers d'autrefois* Paris, 1886); Bouchard, *Système financier de l'ancienne monarchie* 1891); Grimaux, *Lavoisier* 1888); Thirion, *la Vie privée des financiers au XVIIIe siècle* (Paris, 1895).

— Jeu. La *ferme* se joue avec cinquante-deux cartes; celui qui donne s'appelle le *fermier*. La ferme peut être mise aux enchères, ou donnée à tour de rôle. On convient d'un enjeu, qui est le prix de la ferme, le fermier donne ensuite une carte à chaque joueur, et ne s'en donne point à lui-même. Chaque joueur, interrogé tour à tour, peut demander une ou plusieurs cartes, que le fermier lui donne en les prenant sous le talon.

Le jeu consiste à faire seize, comme nombre de points. Les figures comptent pour dix et les as pour un.

Tous les jeux ayant été abattus, tous ceux qui ont plus de seize payent au fermier autant de jetons qu'ils ont de points au-dessus de seize. Ceux qui ont moins de seize ne perdent ni ne gagnent. Celui qui a seize exactement prend tout. Pour rendre ce point plus difficile, on supprime ordinairement les huit et les six, à l'exception du six de cœur, qui est appelé *le brillant* et qui, à point égal, l'emporte sur tout autre joueur ayant fait seize.

Fermes (HÔTEL DES), à Paris. Une vaste cour, communiquant de la rue du Louvre, n° 15, à la rue du Bouloi, n° 21, occupée presque exclusivement par le commerce, représente aujourd'hui l'emplacement d'une vieille demeure historique, qui ouvrait sur les rues de Grenelle-Saint-Honoré (J.-J.-Rousseau) et du Bouloi. Elle avait été acquise, en 1573, par Françoise de Bourbon, veuve de Louis de Bourbon, premier prince de Condé. Elle passa ensuite à Charles de Soissons, puis au duc de Bellegarde (1612), qui y apporta beaucoup d'embellissements. Il la vendit au chancelier Séguier, en 1634, et ce fut le beau temps de l'hôtel, celui où Séguier y réunit chaque semaine l'Académie française aux séances de laquelle Louis XIV plusieurs fois et la reine Christine de Suède, une fois, en 1656, tinrent à assister. En 1673, l'Académie cessa d'y siéger pour se transporter au Louvre, où la Révolution devait encore la trouver. A la fin du même siècle, l'hôtel fut acquis par les fermiers généraux, qui y tinrent leurs réunions et y eurent leurs bureaux jusqu'à la suppression de l'institution. On l'appela dès lors « hôtel des Fermes ». Après la Révolution, les Messageries y eurent leur siège; [illegible] partie des bâtiments est occupée par l'imprimerie Paul Dupont; le reste a été démoli et reconstruit de 1888 à 1890, avec l'affectation indiquée plus haut.

FERME-BOURSE n. m. Sorte de fermoir, qui clôt l'entrée d'une bourse. ‖ Pl. *Des* FERME-BOURSE.

FERME-CIRCUIT n. m. Mécanisme propre à fermer un circuit électrique. ‖ Pl. *Des* FERME-CIRCUIT.

FERMEMENT adv. D'une manière ferme, solide : *S'appuyer* FERMEMENT.

— Fig. Avec assurance, énergie; avec une conviction profonde : *Soutenir une chose* FERMEMENT.

FERMENT (*man* — lat. *fermentum*) n. m. Agent producteur d'un phénomène de fermentation : *On distingue des* FERMENTS *figurés, qui sont des organismes microscopiques (champignons ou bactéries) et des* FERMENTS *solubles, qui sont des substances chimiques sécrétées par des organismes vivants, microscopiques ou non.* V. DIASTASE, ZYMASE.

— Fig. Ce qui fait naître sourdement, ce qui fomente, ce qui entretient des passions, des aspirations : *Un* FERMENT *de haines, de discordes.*

— Fragment d'hostie consacrée, qu'un évêque envoyait aux prêtres de son diocèse.

— ENCYCL. V. FERMENTATION.

FERMENTABLE (*man*) adj. Qui peut entrer en fermentation.

FERMENTAIRE (*man-tèr*) n. et adj. Par opposition à *azymite*, Membre d'une secte de chrétiens grecs qui, dans la consécration, se servent de pain fait avec du levain.

FERMENTANT (*man-tan*), **ANTE** adj. Qui fermente.

FERMENTATIF, IVE (*man*) adj. Qui produit la fermentation.

FERMENTATION (*man-ta-si* — lat. *fermentatio*) n. f. Mouvement d'effervescence : *La* FERMENTATION *des humeurs.* (Vieux.) ‖ Travail qui s'opère dans un corps organisé, et par suite duquel les parties qui le composent se combinent entre elles dans des proportions différentes de celles qui existaient auparavant : *L'humidité est une des conditions essentielles à toute* FERMENTATION *putride.*

— Fig. Agitation intérieure des passions; sourde effervescence : *La plupart des grands hommes apparaissent au milieu des grandes* FERMENTATIONS *populaires.* (V. Hugo.)

SYN. **Ebullition, effervescence.**

— ENCYCL. L'idée de *fermentation* a d'abord été liée à celle d'un dégagement gazeux. Ce dégagement est loin d'être une condition générale des phénomènes de fermentation.

A. FERMENTATIONS DIRECTES. Le type en est la fermentation alcoolique.

a) Fermentation alcoolique. On sait, de toute antiquité, qu'un liquide sucré, abandonné à lui-même, éprouve bientôt une sorte d'ébullition, à la suite de laquelle il a perdu son goût sucré pour prendre un goût alcoolique; le liquide, filtré, abandonné un peu d'une matière pâteuse, dite *levure*, qui, introduite dans une nouvelle quantité de liquide sucré, en provoque la fermentation; tel est le principe de la fabrication du vin, du cidre, de la bière, de l'hydromel, etc.

Van Helmont a montré, le premier, que le gaz qui se dégage est le même que celui qui provient de la combustion du carbone. Black distingue nettement (1760) la nécessité de la présence du sucre et reconnaît que les produits de la fermentation sont l'alcool et l' « air crayeux » (CO^2). Gay Lussac (1815), après Lavoisier, ne voit encore dans la fermentation alcoolique qu'un phénomène purement chimique :

$$\underset{\text{sucre de glucose.}}{C^{12}H^{12}O^{12}} = \underset{\text{alcool éthylique.}}{2(C^2H^6O)} + \underset{\text{anhydride carbonique.}}{2(CO^2)}.$$

L'expérience ne concordant pas avec la formule, Dumas (1828) fit remarquer que l'équilibre est rétabli si l'on ajoute une molécule d'eau à la formule du sucre de canne :

$$\underset{\text{sucre de canne.}}{C^{12}H^{22}O^{11}} + H^2O = 2[2(C^2H^6O) + 2(CO^2)].$$

Or Dubrunfaut établit, en 1832, la distinction fondamentale entre les sucres cristallisables, non fermentescibles, ou *saccharoses* (sucre de canne), et les sucres incristallisables, fermentescibles, ou *glucoses* (sucre de raisin) : il observe, de plus, qu'avant de fermenter, le sucre de canne se transforme en sucre incristallisable.

Pasteur, qui a repris, vers 1860, l'étude chimique de la fermentation alcoolique, a montré qu'à la réaction de Gay-Lussac s'en ajoute une autre, qui ne s'attaque qu'à 4 p. 100 du sucre employé :

$$4(C^6H^{12}O^6) + 3(H^2O) = 6(C^2H^6O^2) + \underset{\text{acide succinique.}}{(C^4H^6O^4)} + 2(CO^2) + O,$$
glycérine.

de sorte que 100 grammes de sucre de canne, formant (après interversion) 105gr,26 de sucre de raisin, donnent :

alcool éthylique, 51,11; CO^2, 49,12; glycérine, 3,16; acide succinique, 0,67; levure, 1,00.

Quelle est la cause déterminante de la fermentation?

Leeuwenhœck, vers 1680, avait découvert dans la levure des globules microscopiques qu'il assimilait à des êtres vivants. Gay-Lussac pensait que l'air était le facteur indispensable pour amorcer la réaction. En 1835, Kützing, Schwann, Cagniard-Latour retrouvent, à divers états de développement, les globules organisés de Leeuwenhœck. Schwann affirme que la levure est un être vivant; Cagniard-Latour, que « la levure agit sur le sucre probablement par quelque effet de sa végétation ou de sa vie », et ainsi se fait jour cette idée que la fermentation est directement liée au développement de l'être vivant ou *ferment figuré* que représente la levure. Liebig combat résolument la théorie naissante : pour lui, il n'y a pas de fermentation sans matière azotée, et le rôle de la levure est simplement d'en fournir; cette matière se décompose et, par une sorte d'*ébranlement moléculaire*, communique de proche en proche sa décomposition à la matière fermentescible. Il appartenait à Pasteur de faire triompher la théorie de Cagniard-Latour en montrant qu'une solution formée avec des matières minérales et une trace de levure permet de recueillir un poids notable de matière organisée.

Les levures (*saccharomyces*) sont classées parmi les champignons ascomycètes. On en distingue plusieurs espèces : la levure de bière (*saccharomyces cerevisiæ*), employée de toute antiquité, mais inconnue dans la nature, et la levure de vin (*saccharomyces ellipsoideus*) sécrètent de l'invertine et peuvent faire fermenter les saccharoses; la levure apiculée (*saccharomyces apiculatus*), la plus répandue dans la nature, fait fermenter tous les jus de fruits, mais ne sécrète pas d'invertine et n'agit pas sur les saccharoses.

La levure ne vit pas nécessairement en ferment. Si elle se développe à la surface d'un liquide sucré, en présence d'un air suffisamment renouvelé, elle digère le sucre, se développe très abondamment, ne forme que des traces d'alcool. Mais, si elle vit à l'abri de l'air ou en présence d'un air non renouvelé, elle *résiste à l'asphyxie* en faisant fermenter le sucre et ne se développe que faiblement : c'est ce qui se passe dans les cuves de fermentation. La levure est donc *aérobie* ou *anaérobie*.

Ainsi, la fermentation alcoolique se manifeste comme une *vie sans air* (Pasteur).

b) Autres exemples. Certaines fermentations consistent : en une *oxydation;* ex.: la *fermentation acétique*, par laquelle le microcoque du vinaigre (*micrococcus aceti*) change l'alcool éthylique en acide acétique :

$$C^2H^6O + 2O = C^2H^4O^2 + H^2O;$$

en une *hydration;* ex.: la *fermentation ammoniacale*, par laquelle le microcoque de l'urée (*micrococcus ureæ*) change l'urée en carbonate d'ammoniaque :

$$CoAz^2H^4 + 2(H^2O) = Co^3(AzH^4)^2;$$

en un *dédoublement;* ex.: la *fermentation lactique*, par laquelle le bacille lactique (*bacillus lacticus*) change le sucre de lait en acide lactique :

$$C^{12}H^{22}O^{11} = 2(C^6H^6O^3);$$

en un *dédoublement* accompagné d'*hydratation;* ex.: la *fermentation gallique*, par laquelle certaines moisissures (*penicillium glaucum, sterigmatocystis nigra*) hydratent le tanin et le dédoublent en acide gallique et glucose; en une *réduction* accompagnée de *dédoublement;* ex.: la *fermentation butyrique*, par laquelle le bacille amylobacter forme, à l'abri de l'air, de l'acide butyrique aux dépens de diverses substances :

$$\underset{\text{glucose.}}{C^6H^{12}O^6} \text{ ou } 2(C^3H^6O^3) = \underset{\text{acide lactique.}}{C^6H^6O^6} + 2(Co^2) + \underset{\text{acide butyrique.}}{2(H^2)}.$$

c) Définition générale. On peut, d'une manière générale, définir ces phénomènes, si variés au point de vue chimique, comme *des réactions telles que la matière soumise à la réaction disparaisse en très grande quantité, en très peu de temps et sous l'action d'une cause minime, mais pondérable, qui est toujours un être vivant, se développant faiblement au cours de la fermentation.*

B. FERMENTATIONS INDIRECTES. On appelle *fermentations indirectes* des phénomènes comparables aux précédents, produits par des matières azotées solubles (ferments solubles, diastases, zymases, etc.) que peuvent former tous les êtres vivants et qui *disparaissent en agissant* sur les substances fermentescibles; tels sont les phénomènes de digestion.

FERMENTER (*man* — du lat. *fermentare*, même sens) v. a. Mettre dans un état de fermentation. (Vieux.)

— v. n. Être, entrer en fermentation : *Pâte, Moût qui commence à* FERMENTER.

— Fig. S'agiter, s'envenimer sourdement : *Mille poisons brûlants* FERMENTENT *dans mon cœur.* (De Belloy.)

FERMENTESCIBILITÉ (*man-tèss-si*) n. f. Qualité de ce qui est fermentescible.

FERMENTESCIBLE (*man-tèss-sibl'*) adj. Qui est susceptible d'entrer en fermentation : *Presque tout ce qui est alimentaire est* FERMENTESCIBLE. (Brill.-Sav.)

FERME-IMPOSTE n. m. Techn. Appareil spécial permettant à l'imposte d'une porte, d'une fenêtre, de se fermer automatiquement, quand besoin est. ‖ Pl. *Des* FERME-IMPOSTE.

FERME-PORTE n. m. Ressort que l'on tend en ouvrant une porte derrière laquelle il se trouve placé et qui la referme en se détendant. ‖ Pl. *Des* FERME-PORTE.

FERMER (du lat. *firmare*, rendre fixe, raffermir, fixer, d'où le sens de fixer solidement la porte, la fermer) v. a. Autref. Rendre ferme. (Vx.) ‖ Auj. Boucher une ouverture; appliquer sur une ouverture : FERMER *un trou, une entrée, un robinet, une armoire.* FERMER *une chambre, une maison.* FERMER *un tiroir, une malle, un volet.* ‖ Rapprocher jusqu'au contact les deux bords, les deux lèvres, les deux parties écartées de : FERMER *un livre, une plaie.* FERMER *la bouche, la main.* ‖ Entourer d'une clôture : FERMER *un jardin au moyen de planches.* ‖ Obstruer, empêcher le passage, l'accès de : *Bancs de sable qui* FERMENT *l'entrée d'un port.*

— Plier et cacheter : FERMER *un paquet, une lettre, sa correspondance.* ‖ Clore, arrêter, terminer : FERMER *une discussion, une liste, le scrutin.*

— Pop. *Fermer son plomb, sa boîte,* Se taire. ‖ On dit elliptiquement : *Ferme!* pour signifier : Tais-toi!

— Ch. de f. *Fermer la voie,* Faire le signal qui indique que la voie n'est pas libre, qu'on ne doit pas passer.

— Electr. *Fermer un circuit,* Etablir une communication conductrice et continue entre les deux extrémités de ce circuit.

— Hist. ecclés. *Fermer la bouche.* Se dit d'une cérémonie dans laquelle le pape pose les doigts sur la bouche d'un cardinal nouvellement préconisé, pour l'avertir qu'il n'a pas encore voix délibérative.

— Jeux. Aux dominos, *Fermer le jeu,* Poser des dés de telle sorte que l'adversaire ne puisse en mettre aucun des siens à la suite : *Quand on* FERME LE JEU *du premier coup, cela s'appelle* faire le coup de culotte.

— Mar. *Fermer la voilure,* La brasser au vent. ‖ *Fermer un port de commerce,* Mettre l'embargo sur les navires qui s'y trouvent, empêcher d'y faire des opérations commerciales ou d'y séjourner : *En Chine, une partie des ports sont encore* FERMÉS *aux Européens.* ‖ Barrer l'entrée d'un port au moyen de chaînes ou d'estacades. ‖ En T. de pilotage ou de navigation, *Fermer un objet par un autre,* Réduire l'angle que font ces deux objets et se rapprocher de leur alignement. — Voir suivant un alignement : FERMEZ *un peu le clocher pour le sémaphore. On* A FERMÉ *l'île par le phare au S. 45° O.*

— Techn. Continuer d'étendre l'or ou l'argent sous le marteau. ‖ *Fermer une voûte,* Poser la clef de voûte.

— Loc. div. *Fermer la porte à,* Empêcher l'accès, le développement de, l'influence ou la persistance de : FERMER LA PORTE AUX *abus.* ‖ *Fermer sa bourse à quelqu'un,* Refuser de lui donner, de continuer à lui donner de l'argent. ‖ *Fermer sa porte,* Refuser de recevoir : FERMER SA PORTE *aux importuns.* ‖ *Fermer la porte au nez de quelqu'un, à quelqu'un,* Refuser brutalement de le recevoir. ‖ *Fermer ses portes à l'ennemi.* En parlant d'une ville, Décider de résister. ‖ *Fermer l'œil, les yeux, la paupière,* S'endormir.

— Mourir. — S'obstiner dans son ignorance, éviter de connaître ou de comprendre : *Quiconque est possédé de l'esprit de système* FERME LES YEUX *à la vérité.* (Chateaubr.) ‖ *Fermer les yeux de quelqu'un, à quelqu'un,* Lui donner les derniers soins au moment de sa mort, parce que, lorsqu'une personne vient de mourir, on lui abaisse les paupières. ‖ *Fermer l'oreille,* Faire semblant de ne pas entendre, ne pas écouter, se montrer sourd. ‖ *Fermer la bouche à,* Réduire au silence, soit par autorité, soit par des moyens de persuasion ou de corruption. ‖ *Fermer le cœur, l'âme,* Rendre insensible, inaccessible à un sentiment sympathique. ‖ *Fermer boutique,* Cesser son commerce, soit volontairement, soit par suite de mauvaises affaires. ‖ *Fermer la parenthèse,* Mettre le signe qui indique qu'elle est terminée. — Fig. Terminer une digression; revenir à son sujet. ‖ *Fermer la marche,* Marcher le dernier, les derniers.

— Intransitiv. Servir à fermer; être fermé : *Porte qui* FERME *bien. Bureaux qui* FERMENT *à quatre heures.* ‖ *La rente a fermé à tant,* Elle était à tel taux lorsque la Bourse a fermé.

— Manèg. En parlant d'un cheval, Terminer une figure d'une manière complète. ‖ Se dit également du travail exécuté entièrement sur deux pistes.

Fermé, ée part. pass. du v. Fermer. Qui est abrité ou d'un accès difficile.

— Fig. Inaccessible : *Le stupide et le bel esprit sont également* FERMÉS *à la vérité.* (Malebr.) ‖ *Salon fermé, Maison fermée,* Compagnie dans laquelle il est difficile de s'introduire.

— Blas. *Couronne fermée,* Couronne qui est surmontée

d'ornements se réunissant au-dessus de la tête et qui est l'attribut de la puissance impériale ou royale. ‖ On dit aussi couronne CLOSE.

— Gramm. *E fermé,* Ainsi appelé parce qu'il se prononce la bouche presque fermée, comme dans *bonté, cocher, assez.*

— Mar. *Rade, Baie, Port fermés,* Rade, Baie, Port protégés par la configuration de la côte ou par des travaux d'art. ‖ *Port fermé,* Port condamné pour la navigation.

— Techn. *Carde fermée,* Celle dont les dents sont trop rapprochées.

— Vénér. *Pinces fermées,* Pinces que les gros cerfs tiennent serrées l'une contre l'autre, quand ils vont d'assurance.

— Loc. div. : *Avoir la main fermée,* Etre parcimonieux, peu généreux. ‖ *Frapper à main fermée,* Frapper très fort. ‖ *Dormir à poings fermés,* Dormir très profondément. ‖ *Livre fermé,* Chose, science à laquelle on ne comprend rien. ‖ *Les yeux fermés,* Avec pleine confiance, sans examen : *Signer un acte* LES YEUX FERMÉS. — Avec certitude, sans crainte de se tromper : *Pouvoir aller dans un endroit* LES YEUX FERMÉS. ‖ *A la nuit fermée,* Lorsqu'il fait complètement nuit.

— PROV. : **Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée,** Il faut prendre un parti dans un sens ou dans un autre; il ne faut pas vouloir à la fois des choses contradictoires. (Ce proverbe, emprunté au *Grondeur* de Brueys, est devenu le titre d'une pièce de Musset.)

— n. m. Terrain compris entre des haies.

Se fermer, v. pr. Autref. Prendre la ferme résolution de : *Le roi* S'ÉTAIT FERMÉ *à n'accorder plus de survivances.* (St-Simon.) [Vx.] ‖ Auj. Etre fermé. ‖ Se cicatriser, au pr. et au fig. ‖ Devenir insensible ; cesser d'être expansif : *Dans le malheur persévérant, le cœur* SE FERME *et s'endurcit.*

— SYN. **Fermer, clore.** V. CLORE.

— ANTON. **Entre-bâiller, entr'ouvrir, ouvrir.**

FERMERSLEEBEN, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe]) ; 2.600 hab.

FERMETÉ (lat. *firmitas ;* de *firmus,* ferme) n. f. Solidité, force de résistance; état de ce qui est ferme, dur, compact : *La* FERMETÉ *des os, des chairs.*

— Par ext. Force, vigueur : *La* FERMETÉ *du bras, des reins.* ‖ Assurance, sûreté des mouvements : *Chirurgien qui a de la* FERMETÉ *dans la main.*

— Fig. Constance et énergie morale : *La* FERMETÉ *d'âme. La* FERMETÉ *d'une réponse.*

— Bours. et comm. Prix des marchandises ou des effets publics, lorsqu'il se soutient à un taux élevé.

— Littér. et b.-arts. Hardiesse, vigueur dans l'expression ou dans l'exécution : *La* FERMETÉ *du style, du dessin.*

— ANTON. **Mollesse, souplesse, faiblesse, pusillanimité, défaillance.**

FERMETTE (*mèt'*) n. f. Constr. Ferme de faux comble ou de lucarne.

— Archit. hydraul. Ferme qui soutient un barrage mobile sur un cours d'eau.

— ENCYCL. Archit. hydraul. *Barrage à fermettes mobiles.* On nomme ainsi un système d'écluse simple, formé d'un grand nombre de fermettes ou petites fermes; elles ont une forme trapézoïdale, sont en fer et reposent par leur plus grande base sur un grillage en bois ou en fer enchâssé dans une rainure ménagée transversalement au radier. Les fermettes ont une position verticale et sont parallèles au fil de l'eau; on les manœuvre au moyen de chaînes de traction et, pour ouvrir le barrage, on commence par enlever les *aiguilles* qui sont intercalées entre les fermettes, on les sortant progressivement. Puis on procède à l'abaissement successif des fermettes, qui se couchent dans le lit du cours d'eau. V. BARRAGE.

FERMETURE n. f. Action de fermer : *Ordonner la* FERMETURE *d'un établissement.* ‖ Ce qui sert à fermer : *Une* FERMETURE *solide.*

— Comptab. *Fermeture d'un compte,* Opération comptable qui consiste à porter du côté le plus faible comme sommes le solde débiteur ou créditeur du compte.

— Mar. Bordages, appelés aussi *estraques,* compris entre deux préceintes consécutives. ‖ *Faire la fermeture,* Opération consistant à boucher l'ouverture ménagée dans les navires en bois pour le passage des pièces de bois qu'on transporte comme fret, ou pour faciliter le travail de la construction du navire.

— Techn. Clôture mobile en bois, ou en fer, appliquée aux devanture des boutiques. On distingue : la *fermeture à lames de tôle,* pouvant s'abaisser ou se relever au moyen de chaînes ou de vis manœuvrées par une manivelle, et la *fermeture à feuilles de tôle ondulée* à laquelle on donne le mouvement de montée ou de descente au moyen d'une tige métallique. ‖ *Fermeture de cheminée,* Tablier en tôle fermant l'entrée d'une cheminée. — Partie supérieure de certains tuyaux placés au haut des cheminées. ‖ *Fermeture de menuiserie,* Ensemble des châssis, dormants, ventaux, etc., d'une fenêtre ou d'une porte.

— ANTON. **Ouverture.**

— ENCYCL. *Fermeture des lieux publics.* V. LIEU.

FERMIER (*mi-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui tient une ferme, qui exploite, moyennant une rente payée au propriétaire, un domaine, une propriété agricole. ‖ *Fermier partiaire,* Celui qui loue des terres, à condition d'abandonner au propriétaire une partie des fruits produits par le fonds pris à ferme.

— Fin. *Fermier général, Fermier du roi* ou simplem. *Fermier,* Nom que l'on donnait autrefois à ceux qui prenaient à ferme le recouvrement des impôts. ‖ *Fermier des monnaies,* Entrepreneur chargé de la fabrication des monnaies. ‖ *Fermier de jeux,* Celui qui a obtenu le droit d'ouvrir, de tenir une maison de jeu.

— Jeux. Le banquier, au jeu de la ferme. ‖ *Fermier sans dot,* Variété du jeu de la ferme. (La différence consiste en ce que les jetons payés pour tous les points dépassant le nombre seize, au lieu d'être versés au fermier, sont mis dans le panier pour grossir l'enjeu. En outre, si personne ne fait seize, le montant des enjeux appartient à celui qui, dans les points inférieurs à seize, s'approche le plus de ce nombre. Le fermier sans dot n'a aucun enjeu à verser avant de donner.)

— Adjectiv. Qui se rapporte aux fermes, qui se trouve ordinairement dans les fermes : *Une pompe* FERMIÈRE.

— ENCYCL. *Fermiers généraux.* V. FERME.

FERMIGNANO, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro e Urbino]), sur le fleuve côtier Metauro ; 2.600 hab.

FERMO, ville d'Italie (prov. d'Ascoli Piceno), non loin de la mer Adriatique ; 18.700 hab. Ch-l. de circondario. Archevêché et université. Ruines du palais du tyran Olivetto, galerie de tableaux et de sculpture. L'industrie du papier et du parchemin y est relativement importante, ainsi que le commerce des grains et de la soie. Un ancrage très médiocre lui sert de port à l'embouchure du Leto. Bâtie par les Sabins, elle fut colonisée par les Romains, en 264 av. J.-C. Patrie de Galeas Sforza et de Lactance. — Le circondario a 42 comm. et 112.500 hab.

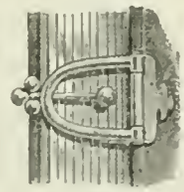

Fermoir d'album.

FERMOIR n. m. Attache, agrafe en métal, qui sert à tenir fermé un livre ou un autre objet.

Fermoir d'évangéliaire (XIIe s.).

FERMOIR (altérat. de *formoir*) n. m. Outil de fer avec lequel les bourreliers tracent des raies pointées sur les bandes de cuir. ‖ Ciseau à deux biseaux, avec lequel les charpentiers et menuisiers font des entailles et des mortaises. ‖ Ciseau de sculpteur à manche de bois sur lequel on frappe en se servant d'un maillet. ‖ *Fermoir néron* ou *nez rond,* Ciseau du menuisier, dont le tranchant est en biais, afin qu'on puisse l'introduire plus facilement dans les angles rentrants. ‖ Outils de maçon pour parachever les joints.

FERMOR (Guillaume, comte), général russe, né à Pskof en 1704, mort en 1771. Il se signala par son courage dans les guerres contre les Turcs, reçut, en 1758, le commandement de l'armée russe chargée d'opérer contre la Prusse, s'empara de Thorn, d'Elbing, fut attaqué à Zorndorf par Frédéric II, se battit avec tant d'acharnement qu'il put s'attribuer la victoire et reçut, en récompense de sa conduite, le titre de comte. Fermor servit ensuite, sous le comte Soltykof, comme divisionnaire.

FERMOSELLE, ville d'Espagne (Léon [prov. de Zamora]), près du confluent du Tormes et du Douro ; 3.000 hab. Le *rocher de Fermoselle* domine un défilé qui ressemble beaucoup aux canons de l'Amérique du Nord. Grâce à la proximité de la frontière portugaise, cette petite ville est le siège d'un commerce assez actif de fruits, vins et huiles.

FERMOY, ville d'Irlande (Munster [comté de Cork]), sur le Blackwater, près de la baie de Tjoughal ; 7.390 hab. Moulins à farine, grand commerce des produits de l'agriculture ; marchés importants. Bains de mer.

FERMURE (rad. *fermer*) n. f. Navig. fluv. Perche qui sert à attacher un train de bois au rivage.

— Mar. *Fermure des sabords.* V. FERMETURE.

FERNAMBOUC. Géogr. V. PERNAMBOUC.

FERNAN GONZALEZ, premier comte de Castille, né à Burgos en 910, mort en 970. Ses luttes victorieuses contre les Arabes et ses tentatives de soulèvement contre le roi de Léon, dont il essaya de s'affranchir, marquèrent son règne. Attiré traîtreusement à Pampelune, il y fut incarcéré, puis mis en liberté grâce à sa femme. Les historiens arabes, il est vrai, présentent sous un jour moins éclatant la série ininterrompue de victoires que Fernan Gonzalez aurait remportées sur eux.

FERNAN NUÑES (duc DE), diplomate espagnol, né à Madrid en 1778, mort à Paris en 1821. Il était fils d'un ancien ambassadeur en France sous Louis XVI. A la cour, il se signala par l'indépendance de ses idées, et s'attacha à la cause de Ferdinand, prince des Asturies, lorsqu'il fut emprisonné et persécuté (1807). Nommé grand veneur par le roi Joseph Bonaparte, le comte de Fernan le suivit à Madrid, mais il se servit de la situation pour combattre le nouvel état de choses. Décrété d'arrestation pour cette conduite, il parvint à s'échapper, embrassa le parti des cortès de Cadix, puis devint un des plus actifs défenseurs du gouvernement absolu. Après la restauration de Ferdinand VII, il reçut, en récompense de son dévouement à la cause de ce souverain, le titre de duc et remplit successivement les fonctions d'ambassadeur d'Espagne à Londres (1815) et à Paris (1817). La révolution de 1820 lui enleva sa charge d'ambassadeur.

FERNANA, village de Tunisie, sur la route d'Aïn-Draham, où se tient un important marché indigène. Chêneliège célèbre dans toute la Régence.

FERNAND ou **PHERNAND** (Charles), bénédictin français, né à Bourges vers 1450, mort en 1517. Aveugle, il acquit, cependant, de grandes connaissances en théologie, en philosophie et en musique. Louis XI lui fit une pension et l'attacha à sa chapelle; Charles VIII le nomma professeur de belles-lettres à l'université de Paris. Entré, en 1491, dans l'ordre de Saint-Benoît, il obtint du pape Innocent VIII d'être ordonné diacre et, en cette qualité, se livra à la prédication. Parmi les nombreux ouvrages qu'il dicta, le plus important est un recueil latin de *Conférences monastiques* (1516). — JEAN **Fernand,** son frère, moine du même ordre, écrivit une *Vie de saint Sulpice.*

Fernande, pièce en cinq actes, en prose, de V. Sardou, (Gymnase, 1870). — Le sujet de cette pièce est tiré de Diderot. Clotilde de La Roseraie soupçonne son amant, le marquis André des Arcis, de ne plus l'aimer. Pour l'éprouver, elle lui propose de remplacer leur amour par une bonne amitié. Le marquis tombe dans le piège, accepte la proposition avec joie, avoue même à sa maîtresse qu'il aime une jeune fille. Cette jeune fille, c'est Fernande, dont la mère a été tenancière d'un tripot, et qui, elle-même, tomba jadis, par surprise, aux mains d'un séducteur. Mme de La Roseraie, qui veut se venger du marquis, le trompe sur le passé de Fernande. Il se décide à l'épouser. Celle-ci écrit au jeune homme, pour lui faire sa confession, une lettre que Mme de La Roseraie intercepte. Le mariage a lieu, et alors, des Arcis apprend de son ancienne maîtresse qu'il s'est marié avec une fille perdue. Son premier mouvement est de chasser Fernande; mais, quand il sait tout, qu'il voit la malheureuse humiliée à ses pieds, il la relève et lui pardonne. — Si la pièce est d'un homme de théâtre, elle comporte bien des critiques, et l'on peut surtout regretter que l'auteur sacrifie trop souvent la vérité des caractères et l'intérêt psychologique à de violents effets.

FERNANDÈS (Juan), voyageur portugais du XVe siècle, le premier Portugais qui ait pénétré dans l'intérieur de l'Afrique. Parti, en 1446, avec Antonio Gonzalès, qui commandait une expédition chargée de continuer les découvertes faites sur la côte d'Afrique, Fernandès s'avança dans les terres situées à l'E. du rio de Onro et mena pendant sept mois la vie nomade des Maures qu'il rencontra. On ne sait rien des dernières années de sa vie. Les renseignements que Fernandès nous a laissés sur les Maures sahariens sont résumés par l'historien Azurara.

FERNANDÈS Matthieu, architecte portugais, mort en 1515. Il éleva divers monuments à Santarem, fut un des architectes du monastère d'Alcobaça, du couvent de dominicains fondé par Jean Ier à Batalha, près de Santarem. Fernandès ajouta à ce monument une partie de sa riche décoration qui fait de ce monastère un des édifices gothiques les plus remarquables de la Péninsule.

FERNANDÈS ou **FERDINAND** (Valentin), imprimeur et traducteur allemand, qui vivait à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Il alla s'établir à Lisbonne, où il imprima *Vita Christi* (1495), les lettres de *Cataldus Siculus* (1500), chef-d'œuvre typographique, et traduisit en portugais la relation de Marco Polo sous le titre de *Marco Paulo. Ho liuro de Nycolao Veneto* (1502).

FERNANDES-VILLARÉAL (Manoel), écrivain portugais, né à Lisbonne, mort en 1652. Il se rendit, pendant sa jeunesse, en Espagne et en France, devint consul du Portugal à Paris, puis retourna dans sa ville natale, où il fut arrêté par l'Inquisition sous l'inculpation de pratiquer le judaïsme et exécuté. On a de lui : *el Politico Christianismo* (1611), traduit en français par Chatonnière de Grenailles (1643) ; *el Principe vendido* o *Venta del innocente y libre principe D. Duarte infante de Portugal* (1643), ouvrage curieux dans lequel il a cherché à expliquer les raisons politiques et les trames odieuses qui firent retenir captif en Allemagne le frère du roi Jean IV.

FERNANDEZ Lucas, auteur dramatique espagnol, né à Salamanque dans la seconde moitié du XVe siècle. On a de lui six compositions dramatiques, qui ont été publiées sous le titre de *Farsas y eglogas al modo y estilo pastoral y castellano* (1514).

FERNANDEZ (Juan), pilote et navigateur espagnol du XVIe siècle, mort en 1576. Il fut le premier à constater, à une certaine distance dans l'ouest de la côte occidentale de l'Amérique du Sud, l'existence des vents du S. qui, se prolongeant jusqu'à la latitude des vents variables ou vents d'O., permettaient d'aborder la terre au sud, chose impossible en demeurant plus près du rivage. Au cours d'un de ses voyages, Fernandez découvrit plusieurs îles, à quelque distance de la côte du Chili ; entre autres, l'île *Juan-Fernandez,* où séjourna quatre ans Alexandre Selkirk, dont la relation fournit à de Foë le sujet de son roman de *Robinson Crusoé.* Juan Fernandez a passé encore, à tort, pour avoir découvert la Nouvelle-Zélande.

FERNANDEZ (Diego), capitaine et historien espagnol du XVIe siècle, né à Palencia, dans le royaume de Léon, séjourna au Pérou pendant de longues années à partir de 1545. Nommé, en 1555, historiographe par don Hurtado de Mendosa, marquis de Cañete, vice-roi du Pérou, il publia, une fois rentré en Espagne, un excellent ouvrage intitulé : *Primera y segunda parte de la historia del Peru* (1571). Le conseil des Indes interdit la publication de cette histoire dans les provinces soumises à sa juridiction.

FERNANDEZ (François), peintre et graveur espagnol, né à Madrid en 1605, mort en 1646. Il devint un habile artiste sous la direction de Vicente Carducho, s'adonna avec un égal talent à la peinture d'histoire et au portrait, et périt frappé d'un coup de poignard par un de ses amis, à la suite d'une dispute qui s'était élevée entre eux. On cite, parmi ses ouvrages : *Saint Joachim, Sainte Anne,* les *Obsèques de saint François de Paule,* tableaux qui se trouvent dans le couvent de la Victoria, à Madrid. Fernandez a exécuté un grand nombre d'eaux-fortes des *Dialogos de la Pintura* de Carducho (1633).

FERNANDEZ GUERRA Y ORBE (Aureliano), auteur dramatique et historien espagnol, né à Grenade en 1817. Il a, pendant quelque temps, rédigé la critique théâtrale dans le journal « la España », et il est membre de l'Académie royale espagnole. Parmi ses œuvres dramatiques qui ont obtenu le plus de succès, nous citerons : *la Fille de Cervantes, Alonso Cano, la Tour de l'or* (1842) ; *la Grande Dame* (1854). Comme historien, il a publié : *Itinéraire de l'Espagne romaine* (1862) ; *la Munda de Pompée* (1886) ; *le Roi don Pèdre de Castille* (1868) ; *Don Rodrigo y la Cova* (1877) ; *Chute et ruine de l'empire wisigoth d'Espagne* (1888). — Son frère, LUIS **Fernandez,** né à Grenade en 1818, s'est distingué comme critique littéraire. On lui doit des études consciencieuses sur *Moreto* (1856) et sur *Alarcon* (1871). Il a aussi fait jouer quelques drames.

FERNANDEZ Y GONZALEZ (Manuel), romancier espagnol, né à Séville en 1830, mort à Madrid en 1888. Après avoir étudié le droit, il servit pendant sept ans dans l'armée. Il débuta dans les lettres par des poésies, puis des recueils de chroniques et de légendes qui ressuscitaient les vieux héros espagnols : le Cid, don Juan, les Infants de Lara, don Carlos, Alvaro de Luna et les présentaient dans un cadre semi-historique et semi-romanesque. Quelques-uns de ses romans : *Don Juan Tenorio* (1851) ; *Martin Gil* (1854) ; *le Cuisinier du roi* (1857) ; *la Dame de nuit* (1858-1860) ; *les Sept Infants de Lara* (1862) ; *la Vierge de la Palme* (1867), rappellent, par l'imagination et la verve, la manière d'Alexandre Dumas, dont Fernandez y Gonzalez fut, en Espagne, le principal émule. On a aussi de lui deux drames pleins de mouvement : *Cid Rodrigo de Vivari* (1858, et *Aventures impériales* (1864).

FERNANDEZ (Prospero), homme politique costa-ricien, né à San-José en 1834, mort en 1885. A sa sortie de l'université de Guatemala, il entra dans l'armée (1852), prit part, l'année suivante, à l'expédition contre le flibustier William Walker, et devint général à vingt-trois ans. Gouverneur de la province d'Alajuela, puis commandant en chef des troupes de Costa-Rica (1881), il fut élu, en 1882, président de la République. Il mourut avant l'expiration de ses pouvoirs.

FERNANDÉZIE (*zi*) n. f. Genre de plantes épiphytes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, dont l'espèce type habite l'Amérique tropicale.

FERNANDINA, ville des États-Unis (Floride), ch.-l. du comté de Nassau, sur l'Atlantique ; 2 800 hab.

FERNANDO-DE-NORONHA ou **FERNÃO DE NORONHA**, petite île volcanique de l'Atlantique méridional, dépendance du Brésil, à 300 kilom. environ E.-N.-E. du cap Saint-Roque. Pénitencier brésilien. Environ 2.000 hab., dont 1 300 condamnés, le reste soldats et gardiens. A pris le nom de son découvreur (1503).

FERNANDO-PO (en portug. **Fernão do Poo**), île de la côte occidentale d'Afrique, dans le golfe de Biafra, au fond du golfe de Guinée. C'est la plus importante de ce golfe et par sa position géographique et par son étendue. Elle a 60 kilom. de longueur, 30 kilom. de largeur.

L'île est montagneuse, et l'un de ses sommets atteint 1.500 mètres d'altitude. Elle est couverte de belles forêts, renfermant des essences variées : palmier, chêne d'Afrique, ébénier, campêche jaune, acajou et autres bois très durs. Le sol des vallées est très fertile et bien arrosé. Le climat est peu salubre, et peu d'Européens y résistent ; aussi la population, d'environ 20.000 habitants, est-elle presque exclusivement composée de nègres indigènes ou *Boubis* et de quelques métis.

Découverte, à la fin du xve siècle, par le Portugais Fernão do Poo, dont elle a gardé le nom, elle fut cédée aux Espagnols en 1778, et n'a pas cessé de leur appartenir. Ch.-l. *Sainte-Isabelle*, résidence du gouverneur.

FERNAN-NUÑEZ, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), au milieu d'une vaste plaine ; 6.000 hab. Fabrique de poteries et de savon. Ancien château.

FERNAN-VAZ ou **FERNÃO VAZ**, immense plaine marécageuse et basse du Congo français, arrosée par le Bembo, qui se jette dans la lagune de N'gombi, laquelle se déverse elle-même dans la baie de Fernan-Vaz. De grandes forêts, coupées de clairières, couvrent tout le pays. Bois d'ébénisterie et végétaux fournissant des fibres textiles, du caoutchouc, etc.

FERNAU Sébastien-François DAXENBERGER, dit **Charles**, poète et homme politique allemand, né à Munich en 1809. Fils d'un forgeron, il étudia le droit à Gœttingue et à Berlin, entra dans la magistrature en 1833, et devint conseiller au ministère d'Etat et au ministère des affaires étrangères. Fernau joua un rôle important, en 1848 et 1849, à l'Assemblée de Francfort, avec le parti constitutionnel, et se prononça pour l'indépendance de la Bavière. Le roi lui conféra, en 1851, des titres de noblesse. Outre des *Contes*, des *Fables*, des *Légendes*, Fernau a publié : *Mystische Gedichte* (1835 ; *Edgar* oder *Blüthen aus dem Leben eines Dichters* (1838) ; *Poesies* (1845) ; *Beatrice Cenci*, *Ulrich Schwarz* ; *das Fest der Musen* ; etc.

FERNEBO, comm. de Suède (gouv. de Vermland), sur le fleuve côtier Dal ; 5.450 hab. Ch.-l. de district.

FERNEL (Jean), médecin français, né à Clermont en Beauvoisis en 1497, mort à Paris en 1558. Docteur à Paris en 1530, il commença à professer dès 1534, et acquit une grande réputation. En même temps qu'à la médecine, il s'adonna à l'étude d'autres sciences, en particulier des mathématiques et de l'astronomie ; il tenta de trouver la longueur du degré du méridien en mesurant la hauteur méridienne du soleil, et en cherchant la distance qui sépare Paris d'Amiens. Pour arriver à cette dernière donnée, il compta le nombre de tours de roues d'une voiture allant d'une ville à l'autre ; il trouva, comme longueur du degré du méridien, 56.746 toises ; le vrai chiffre est plus fort de 278 toises, mais l'erreur est légère, si l'on tient compte des moyens primitifs mis en œuvre. Au point de vue médical, Fernel défendit les idées de Galien, ce qui lui valut le surnom de **Galien moderne**. Il guérit Diane de Poitiers d'une maladie grave, et devint médecin de Henri II. On lui doit, en mathématiques, un traité *De proportionibus*, en deux livres. Sur l'astronomie, il a laissé deux ouvrages ayant pour titre : *Monalosphærium* et *Cosmotheoria*. Il faut citer, parmi ses ouvrages de médecine : *Joannis Fernelii Ambiani* et l'*Universa medicina* (1567) ; *Therapeutices universalis libri septem* (1571).

FERNÉLIE (*li* — de *Fernel*, n. pr.) n. f. Genre de rubiacées, tribu des génippées, comprenant trois ou quatre espèces d'arbres, à petites fleurs solitaires, qui habitent les îles Mascareignes.

FERNEY-VOLTAIRE, ch-l. de cant. de l'Ain, arrond. et 10 kilom. de Gex, dans le pays de Gex, près de la frontière suisse du canton de Genève ; 1.232 hab. Lapidairerie, horlogerie, poterie. — Ferney doit sa célébrité à Voltaire, qui a pour ainsi dire fondé le village. Voltaire

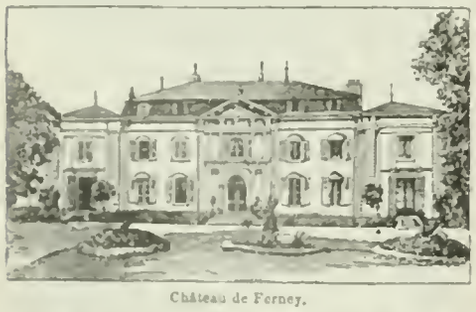

Château de Ferney.

acheta la terre de Ferney en 1758, et y résida habituellement jusqu'en 1778. Le château n'est pas remarquable par l'architecture, mais on y jouit d'une vue splendide sur le lac de Genève et sur les Alpes ; il renferme quelques meubles du temps de son fondateur, le portrait de l'écrivain, à l'âge de soixante ans, par La Tour, et le mausolée qui devait renfermer le cœur de Voltaire. — Le canton a 9 comm. et 4.812 hab.

FERNIG (Félicité *et* Théophile), héroïnes des guerres de la Révolution, nées l'une en 1770, l'autre en 1775. Elles vivaient à Mortagne (Nord) avec leur père, leur frère et deux jeunes sœurs. Quand la guerre fut déclarée à l'Autriche, les villages voisins de la frontière, inquiétés par les éclaireurs ennemis, résolurent de se défendre eux-mêmes. F. et Th. Fernig se mêlèrent aux volontaires, à l'insu de leur père. Dumouriez les remarqua et les attacha à son état-major ; il écrivit le récit de leur conduite à la Convention, qui leur envoya des chevaux et des armes d'honneur. Elles firent avec Dumouriez la campagne de l'Argonne, combattirent à Valmy, à Jemmapes et à Anderlecht ; dans ce dernier combat, Félicité sauva la vie d'un officier belge, Wan der Walen, qui l'épousa plus tard. Pleines de confiance dans leur général, elles l'avaient suivi dans le camp autrichien. Comprenant trop tard sa trahison, elles démissionnèrent ; mais la Convention refusa de reconnaître leur bonne foi, et elles ne purent repasser la frontière. Dénuées de ressources, elles se réfugièrent en Belgique. Félicité tenait un bureau de loterie, sa sœur parcourait les foires, vendant des objets de toilette. Le mariage de l'aînée (17 août 1798) termina cette vie d'épreuves. Les deux sœurs vécurent ensemble à Bruxelles, la cadette refusant de se marier, dans une aisance relative. Théophile, dont il reste des lettres et quelques poésies, mourut en 1818, sa sœur en 1841. Leur frère, protégé par Louis-Philippe qui, duc de Chartres, avait combattu avec elles à Valmy, fut nommé, en 1830, général de brigade.

FERNKORN (Antoine-Dominique), sculpteur et fondeur allemand, né à Erfurt en 1813, mort près de Vienne en 1878. Élève de Stiglmayer, puis de Schwanthaler (1836-1840), il commença à se faire connaître par un groupe : *Saint Georges à cheval luttant contre le dragon*. Peu après, le gouvernement autrichien lui confia la direction d'une fonderie d'art qu'il venait d'établir à Vienne. C'est de là que sortit son œuvre capitale, la statue colossale de l'*archiduc Charles, vainqueur d'Aspern*, qui fut inaugurée sur une des places de Vienne en 1860. Il produisit ensuite successivement : un buste colossal de *Radetzky* ; la statue en bronze du *prince Eugène* (1864) ; une statue en marbre du poète *Fréd. Heffel* ; le *monument de Hessel*, l'inventeur de l'hélice à vapeur, à Vienne (1866) ; etc. Il a dirigé la fonderie impériale artistique de Vienne jusqu'au moment où il s'est retiré à Irrsia (près Vienne), où il est mort.

FERNO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]) ; 2.000 hab.

FERNOW (Charles-Louis), critique et archéologue allemand, né à Blumenhagen (Poméranie prussienne) en 1763, mort à Weimar en 1808. Clerc de notaire, puis apprenti apothicaire, il se fit professeur de dessin, littérateur, et séjourna en Italie, où il étudia la théorie et l'histoire de l'art. De retour en Allemagne, il fut nommé professeur à l'université d'Iéna, puis, en 1804, bibliothécaire de la duchesse de Weimar. Ses principaux ouvrages sont : *Études romaines* (1806-1808) ; *Vie de l'artiste Carstens* (1806) ; *Vie de l'Arioste* (1809) ; etc.

FERNS, village d'Irlande (Leinster [comté de Wexford]), sur le Bann, affluent du Slaney ; 1.070 hab. Siège d'un évêché catholique et d'un évêché anglican ; c'était autrefois la capitale du royaume de Leinster.

FÉROCE (*ross* — du lat. *ferox, ocis*, même sens) adj. Sauvage et sanguinaire, en parlant des animaux : *Dans presque tous les animaux sauvages, le mâle devient plus ou moins* FÉROCE *lorsqu'il cherche à s'accoupler*. (Buff.) ‖ Par anal. Sanguinaire, barbare, en parlant des hommes : *Les hommes sensibles ne sauraient être* FÉROCES. (B. Const.) ‖ Qui annonce de la férocité, de la cruauté : *Un air* FÉROCE. *Des regards* FÉROCES. ‖ Par ext. Exagéré, déréglé, impitoyable, en parlant des passions, des sentiments :

Je hais l'honneur *féroce* et la vertu chagrine.
BOURSAULT.

— Fam. *Il n'est pas féroce*, Il n'est pas très capable. ‖ Substantiv. *C'est un féroce*, C'est un homme qui ne transige pas avec le devoir.

— ANTON. Apprivoisé, bénin, doux, inoffensif, timide.

FÉROCEMENT (*se*) adv. D'une manière féroce.

FÉROCISER (*si* — rad. *féroce*) v. n. Rendre féroce. (Peu us.) FÉROCISER *les instincts du cœur*. (Lamart.)

FÉROCITÉ (*si* — du lat. *ferocitas* ; de *ferox, ocis*, féroce) n. f. S'est dit pour fierté. ‖ Auj. Naturel d'un animal féroce : *Rien ne peut dompter la* FÉROCITÉ *de certains animaux*. ‖ Par anal. Caractère féroce, cruel, violent, sanguinaire, en parlant des hommes : *La* FÉROCITÉ *est le cynisme du cœur*.

— SYN. Barbarie, cruauté, inhumanité. V. BARBARIE.

— ANTON. Bénignité, douceur, innocuité, timidité.

FÉROCOSSE ou **FÉROGOSSE** n. m. Nom, à Madagascar d'un chou-palmiste, dont on mange le bourgeon terminal.

Les îles Féroé.

FÉROÉ ou **FÆROE** (en dan. *Färöer*), archipel danois de l'Atlantique septentrional, entre la Norvège (600 kil. environ à l'O.-N.-O.), l'Islande (environ 400 kil. au S.-E.) et l'Ecosse (350 kil. au N.). Ce groupe d'îles comprend 22 terres, dont 5 inhabitées, plus la multitude innombrable des écueils : en tout 1.325 kil. carr., dont 373 pour Stromö, l'île majeure ; 12.955 hab.

Les Féroé sont volcaniques, avec basaltes colonnaires aussi grandioses que ceux des rivages d'Ecosse et d'Irlande. La caractéristique de l'archipel, c'est l'extraordinaire égalité du climat dans une mer réchauffée par le Gulf-stream, climat qui est aussi tempéré, sinon plus, que celui du Danemark. Ce n'est pas la chaleur, c'est la lumière qui leur manque : brouillards, pluies et brumes ; pas un seul arbre ; des herbes, de l'orge, du seigle ; petits chevaux, petits bœufs, moutons de fine toison. Mines de houille. Pêche, chasse aux oiseaux arctiques, pour leurs plumes et leur duvet. Capit. *Thorshavn*.

FÉROÉLITE n. f. Minér. Syn. de MÉSOLE.

FÉROLE ou **FEROLIA** (*fé*) n. m. Genre d'ulmacées, tribu des artocarpées, dont l'unique espèce croît en Guyane (Son bois, très recherché pour l'ébénisterie à cause de ses belles marbrures, est connu dans le commerce sous les noms de *bois de férole, bois morbré, bois satiné* et *bois faroit*. Son écorce renferme un suc laiteux, qui sert à préparer des tisanes sudorifiques.)

FEROLETO ANTICO, bourg d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) ; 2.200 hab. Vins estimés.

FÉRON (Firmin-Eloi), peintre français, né à Paris en 1802, mort à Conflans en 1876. Il fut élève de Gros. Prix de Rome en 1825 sur le sujet de *Pythias et Damon*, il revint à Paris en 1832 et travailla pour les galeries de Versailles, où l'on voit de lui : *la Bataille d'Arsur, la Prise de Rhodes, l'Entrée de Charles VIII à Naples, la Bataille de Fornoue, les Combats de Gunstersdorf, le Duc d'Orléans à l'Hôtel de Ville en juillet 1830* ; etc.

FERONIA (*fé*) n. f. Planète télescopique, n° 72, découverte par Peters et Safford, en 1861.

FÉRONIE (*ni*) n. f. Genre de rutacées, tribu des aurantiées, comprenant des arbres épineux, dont le fruit, très volumineux, est la *pomme d'éléphant* (« wood apple » des Anglais), qui est comestible.

FÉRONIE (*ni*) ou **FERONIA** (*fé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères, dont le nom scientifique est *pterostichus*.

— ENCYCL. On entend, d'une manière générale, par *féronies*, tous les carabiques compris aussi bien dans le genre *pterostichus* que dans les autres genres : *lagarus, pœcilus, abax, percus, cataderomus, molops*, etc. On connaît un millier d'espèces de féronies répandues dans toutes les régions du globe, surtout dans les régions froides et tempérées, ou montagneuses. Ce sont des insectes de toutes tailles, souvent métalliques, toujours glabres, luisants, d'existence terrestre, carnassiers et le plus souvent diurnes.

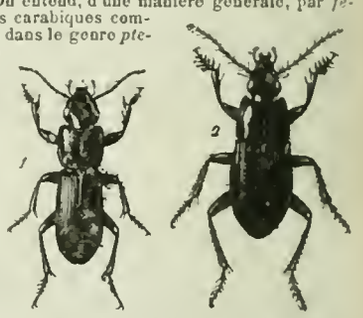

Féronie : 1. Cylindrica ; 2. Striola (gr. d'un tiers).

FÉRONIE, divinité sabine et latine, dont le culte public disparut après les guerres puniques. Le sanctuaire de Capoua, près de Soracte, était très riche. Ses prêtres célébraient chaque année une fête durant laquelle ils marchaient pieds nus sur des charbons ardents sans en ressentir aucun mal. Féronie avait aussi à Terracine (*Anxur*) un temple renommé. En Campanie, elle était la protectrice des affranchis. Elle possédait un temple à Préneste, et des traces de son culte ont été retrouvées dans les inscriptions de plusieurs autres villes.

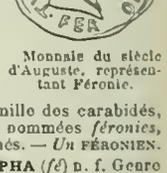

Monnaie du siècle d'Auguste, représentant Féronie.

FÉRONIENS (*ni-in*) n. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, comprenant les formes vulgairement nommées *féronies*, appartenant à la tribu des ptérostichinés. — *Un* FÉRONIEN.

FÉRONOMORPHE ou **FERONOMORPHA** (*fé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des carabidés, tribu des ptérostichinés, comprenant des féronies de taille moyenne, luisantes, noires ou bronzées, allongées. (On connaît six espèces de féronomorphes, toutes propres au Chili.)

FÉROUER (du pers. *Férouher*, forme moderne du vieux persan *Fravarti*, issu lui-même du zend *Fravorchi*) n. m. Nom commun donné aux innombrables génies qui jouent dans la religion avestique le même rôle que les anges gardiens dans le christianisme. (On écrit aussi FERVER.)

FÉROUX (Christophe-Léon), économiste français, né en 1730 à Frévent (Pas-de-Calais), mort à Paris en 1803. Il entra dans l'ordre des bernardins et devint prieur de Fontaine-Jean et abbé de Châlis. Ces établissements étant riches en possessions territoriales, il fut amené à s'occuper des questions agricoles : il introduisit d'utiles réformes dans les méthodes de culture et publia, en 1784, sous le voile de l'anonyme, les *Vues d'un solitaire patriote*, préconisant le morcellement des grandes propriétés et le développement des associations privées. En 1793, il traita le même sujet dans les *Vues politiques du citoyen Féroux*. Il rentra dans la vie civile et dirigea différents travaux de reboisement et d'assainissement dans les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

Ferozeshah (BATAILLE DE), près d'Agra (Hindoustan), victoire des Anglais sur les Sikhs, le 22 décembre 1845. Cette bataille, brisa définitivement la puissance des Sikhs, que des officiers français (Allard, Court, Ventura, etc.), avaient formés à la guerre moderne. Depuis lors, les Sikhs ont toujours été de fidèles auxiliaires des Anglais.

FEROZABAD. Géogr. V. FIROZABAD.

FEROZPOUR. Géogr. V. FIROZPOUR.

FERQUES, comm. du Pas-de-Calais, arrondiss. et à 17 kil. de Boulogne ; 1.049 hab. Carrières de marbre gris ;

centre d'une des concessions houillères du petit bassin d'Hardinghen. Chapelle ogivale (XIIIe s.), reste de l'abbaye de Beaulieu.

FERRABOSCO (Alphonse), compositeur d'origine italienne, né à Greenwich vers 1580, mort en 1652. Il était très probablement le fils d'un autre Alphonse Ferrabosco, compositeur aussi, né en Italie vers 1515, qui se fixa en Angleterre vers 1540 et qui publia à Venise deux recueils de madrigaux à quatre et cinq voix. Celui dont il est ici question fut l'ami du poète Ben Johnson et mit en musique les divertissements ou « masques » de cet écrivain dont la cour d'Angleterre était très friande. On a de lui : *le Masque de la reine de beauté; le Masque pour le mariage de lord Haddington; le Masque de la reine; Obéron, prince des fées; le Masque irlandais à la cour; Mercure vengé; le Retour de l'âge d'or*, et plusieurs autres. On connaît aussi de Ferrabosco quelques madrigaux et un recueil intitulé : *Leçons pour une, deux et trois violes.*

FERRACINO (Barthélemy), mécanicien italien, né et mort à Solagna, près de Bassano (1692-1777). Scieur de long, il se signala par son génie inventif. Outre des machines ingénieuses, on lui doit, entre autres travaux : l'horloge de Saint-Marc, à Venise; le pont de bois sur la Brenta, à Bassano; la voûte de la grande salle de Padoue; une machine hydraulique pour préserver la ville de Trente des inondations (1749). Cet artisan de génie ne put jamais apprendre à lire.

FERRADE (*fè-rad'* — rad. *fer*) n. f. Action de marquer les bœufs avec un fer rouge. ‖ Fête pastorale, célébrée à cette occasion en Provence et surtout à Arles.

FERRADO n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité usitée dans les provinces du nord de l'Espagne, et valant : à La Corogne, 16lit,746; au Ferrol, 17lit,074.

FERRAGE (*fè-raj'* — rad. *ferrer*) n. m. Action de garnir un objet avec du fer ou du cuivre : LE FERRAGE *d'une roue.* ‖ Action de ferrer un cheval, de lui clouer des fers aux pieds. ‖ Action de mettre les fers à un condamné. (On dit auj. FERRAEMENT.) ‖ Action de garnir de cuivre les lacets.

— Par ext. Fer dont un objet est garni : *N'épargner ni le bois ni le* FERRAGE.

— Admin. milit. *Masse de ferrage*, Masse qu'on alloue, dans les régiments de cavalerie, pour le ferrement des chevaux.

— Monn. Droit perçu autrefois par les graveurs pour la fourniture des coins.

FERRAH ou **FARAH**, ville de l'Afghanistan occidental, sur la frontière de Perse; 5.000 hab. Elle est située à 215 kil. S. de Hérat et à 425 kil.O.-N.-O. de Kandahar, non loin de la rive gauche du *Ferrah*-Roud, qui se jette dans le lac Hamoun. La contrée est montagneuse et peu fertile.

FERRAH-ROUD, rivière de l'Afghanistan occidental. Elle prend sa source sur le versant sud de Siah-Koh, à 60 kil. S. de Hérat. Après avoir traversé la région très mal connue du Gor, elle arrose Sebrar, se glisse dans des défilés étroits, et entre en plaine vers *Ferrah*. Elle passe non loin de Tâch, puis s'épanche dans le bassin occidental du lac Hamoun (ou mer du Seïstan). Son cours est d'environ 350 kilom. de longueur, mais son lit est à sec durant une grande partie de l'année.

FERRAILLE (*fè-ra-ill* [*ll* mll.]) n. f. Vieux fers hors d'usage.

— Pop. Monnaie de cuivre.

— Arg. *Faire crosser sa ferraille*, Faire sonner SOL argent. ‖ *Ferraille doranchée*, Bijouterie en doublé.

FERRAILLER (*fè-ra-ill-é* [*ll* mll.] — rad. *ferraille*) v. n. Frapper l'une contre l'autre des lames de sabres ou d'épées; se battre au sabre ou à l'épée.

— En T. de escr., Prendre des parades inutiles et embrouiller mal à propos le jeu de l'adversaire.

— Fig. Disputer, s'escrimer en paroles : *C'est toujours un spectacle misérable que de voir* FERRAILLER *les amours-propres.* (V. Hugo.)

FERRAILLEUR (*fè-ra-ill-eur'* [*ll* mll.]), **EUSE** n. Marchand, marchande de ferraille : *La corporation des* FERRAILLEURS *avait pour patrons saint Sébastien et saint Roch.*

— Bretteur, duellisto : *Nous avons aujourd'hui des* FERRAILLEUSES. ‖ Fig. Personne qui aime à disputer, qui cherche les contestations : *Beaumarchais était un* FERRAILLEUR, *et souvent cherchait noise.* (P.-L. Courier.)

FERRALS, comm. de l'Aude, arr. et à 27 kil. de Narbonne, sur l'Orbieu; 1.476 hab. Carrière de pierres.

FERRAND, dit **Ferrand de Portugal**, comte de Flandre, mort à Douai en 1233. Fils de Sanche Ier, roi de Portugal, il épousa, en 1211, grâce à l'intermédiaire de Philippe Auguste, Jeanne de Constantinople, fille de Baudouin IX et héritière du comté de Flandre. En retour, Ferrand céda au roi de France Aire et Saint-Omer (1212) et le reconnut, ainsi que les principaux des seigneurs du comté, comme son suzerain. Plus tard, il voulut secouer ces liens de vassalité et s'allia avec Jean sans Terre et Othon IV. Philippe Auguste fut victorieux à Bouvines (1214). Fait prisonnier, Ferrand fut promené dans Paris. L'Orléanais Guillaume Guiart, dans sa *Branche des royaux lignages*, rapporte ces vers :

> Ainsi s'en va lié en fer
> Li quens *Ferrant* en son enfer
> Li auferrant de fer ferré,
> Emportent *Ferrant* enferré.

Philippe mit son prisonnier dans la tour du Louvre. La comtesse Jeanne accourut, et les concessions qu'elle fit au roi amenèrent la paix, mais non la délivrance du prisonnier. Mise en fuite par un soulèvement populaire, elle fut obligée de se réfugier auprès de Philippe-Auguste et traita avec lui en 1225 : Ferrand était mis en liberté moyennant 50.000 livres, la cession de Lille, de Douai et de l'Ecluse et le renouvellement du serment de vasselage des seigneurs et des bourgeois de Flandre. De retour dans son comté, Ferrand gouverna en paix; c'est durant son règne que le gouvernement communal prit une grande extension, et c'est lui qui donna à Gand son organisation municipale.

FERRAND (David), poète normand, né à Rouen vers 1590, mort en 1660 dans cette ville, où il était imprimeur et libraire. Son principal ouvrage : *la Muse normande* ou *Recueil de plusieurs ouvrages facétieux en langue purinique ou gros normand* (1625-1653) contient des pièces pleines de gaieté, de curieux détails de mœurs. Il a été réédité avec notes par A. Hersan (1891-1894). On lui doit encore d'autres recueils : *les Vérités plaisantes* ou *le Monde au naturel* (1641); *les Evritins de la Muse normande* ou *Discours plaisants et récréatifs tenus les jours gras chez une nouvelle accouchée* (1657); etc.

FERRAND (Anne DE BELLINZANI, présidente), épistolière française, née vers 1657, morte à Paris en 1740, fille de François Bellinzani, intendant général du commerce de France, et de Louise Chevreau, que La Bruyère a représentée dans ses *Caractères* sous le nom d'*Arfure*. En 1676, sa famille lui fit épouser Michel Ferrand, lieutenant au Châtelet, plus tard président de la première chambre des requêtes. Elle avait conçu, avant son mariage, la passion la plus vive pour le baron Louis-Nicolas Le Tonnelier de Breteuil. Elle se lia étroitement avec lui, et lui écrivit ces *lettres* dont l'ensemble forme une des correspondances amoureuses les plus passionnées du temps. La disgrâce et la mort de son père amenèrent, en 1686, sa séparation d'avec son mari : elle fut quelque temps exilée à l'abbaye de Leau-Notre-Dame. Elle revint à Paris en 1691. Elle termina ses jours dans la retraite, au couvent du Cherche-Midi (1740). Elle a laissé l'*Histoire des amours de Cléante et de Bélise avec le recueil de ses lettres* (1691), ouvrage qui, sous des noms supposés, est un roman autobiographique. — Son fils, ANTOINE **Ferrand**, né en 1678, mort à Paris en 1719, fut conseiller à la cour des aides en 1702. Ami de Chaulieu, de La Fare, commensal du Temple, il se distingua par la finesse de son esprit dans l'épigramme et la poésie légère. Ses vers sont répandus dans divers recueils.

FERRAND (Jacques), général français, né à Ormoy (Haute-Saône) en 1746, mort à Armance en 1804. Il entra dans l'armée en 1766, devint colonel en 1791, se distingua au siège de Lille en 1792, et, l'année suivante, fut promu général de brigade, puis de division. Placé à la tête de l'armée du Nord, il prit Mons (1794), puis commanda à Bruxelles et à Besançon. Elu, en 1797, représentant de la Haute-Saône aux Cinq-Cents, il ne cessa de voter pour Pichegru et fut exclu de l'Assemblée au 18-Fructidor. Il vécut, dès lors, dans la retraite.

FERRAND (Antoine-François-Claude, comte), homme d'Etat et historien français, né à Paris en 1751, mort en 1825. Issu d'une vieille famille parlementaire, il entra, à dix-sept ans, comme conseiller au parlement de Paris. Il composa, dès cette époque, plusieurs tragédies (*le Siége de Rhodes* [1784], *Loaré* [1786], etc.). Exilé avec ses collègues par le chancelier Maupeou, il soutint hautement, devant Louis XVI, les droits de la magistrature. Ferrand émigra à l'armée de Condé dès septembre 1789, et, à la mort du roi, devint membre du conseil de régence, présidé par Monsieur. Il rentra en France en 1800 et ne s'occupa plus que de travaux littéraires. Il publia, en 1802, *l'Esprit de l'histoire*, et, en 1814, l'*Eloge de Madame Elisabeth*. Lors de l'entrée des Alliés, en 1814, il fut délégué, avec Chateaubriand et Sosthène de La Rochefoucauld, auprès du tsar pour solliciter le rappel des Bourbons. Louis XVIII, reconnaissant, le créa comte et le chargea de la direction générale des postes, puis de l'intérim du ministère de la marine après la mort de Malouet (sept. 1814). Pair de France le 19 août 1815, membre du conseil privé un mois après, le comte Ferrand fut appelé à l'Académie française par ordonnance du 21 janvier 1816. Bientôt atteint de cécité, il consacra ses derniers jours à la rédaction de ses *Mémoires*. Ils ont été publiés par le vicomte de Broc (1897). Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés, le comte Ferrand a publié : *Théorie des révolutions* (1817), et *Histoire des trois démembrements de la Pologne* (1820).

FERRAND (Marie-Louis), général français, né à Besançon en 1753, mort en 1808. Il combattit sous Rochambeau, dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis. Pendant la Terreur, il fut emprisonné comme partisan de La Fayette, puis, rendu à la liberté, il reçut le commandement d'une brigade dans les armées des Ardennes et de Sambre-et-Meuse. Il suivit le général Leclerc à Saint-Domingue, et, après la mort de celui-ci, fut chargé du gouvernement de la partie française de l'île (1802). Assiégé, l'année suivante, par Dessalines dans la capitale, il réussit à le repousser; mais, en 1808, enveloppé, avec une poignée de soldats, par les noirs insurgés, il préféra la mort à la reddition, et se brûla la cervelle.

FERRAND DE LA CAUSSADE (Jean-Henri BÉCAYS), général français, né à Monflanquin (Lot-et-Garonne) en 1756, mort en 1805. Il se distingua pendant la guerre de Sept ans et devint général en 1792. A Jemmapes, il commanda l'aile droite. Général de division en 1793, il fut nommé commandant de Valenciennes. Bientôt investi dans cette place, il ne se rendit qu'au bout de trois mois d'une résistance acharnée et après épuisement de toutes ses ressources. Sous le Consulat, le général Ferrand de La Caussade fut nommé préfet de la Meuse-Inférieure (1800-1801). Il a publié, en 1805, un *Précis de la défense de Valenciennes.*

FERRAND (Jacques-Olivier-Claude), auteur dramatique français, né à Saint-Paul-sur-Rille, près de Pont-Audemer (Normandie), mort à Rouen en 1809. Il était marchand de coton à Rouen quand il se fit improvisateur populaire dans les carrefours, où il récitait des vers, et écrivit des pièces de théâtre. Il acquit une grande réputation, mais mourut dans la misère. Parmi ses cinquante-huit pièces, publiées pour la plupart de 1792 à 1804, nous nous bornerons à citer : *l'Inconnu généreux*, drame; *le Faux Jardinier*, opéra-comique; *Sophie et Dorothée*, comédie; *le Savetier de Péronne*, comédie, sa meilleure pièce.

FERRAND (Joseph), administrateur français, né à Limoges en 1827. Entré dans l'administration en 1849, il a été préfet de la Haute-Savoie (1860), de l'Aisne (1867), du Calvados (1871), d'Indre-et-Loire (1874), inspecteur général de l'instruction primaire (1877), et donna presque aussitôt sa démission. Il est, depuis 1888, correspondant de l'Académie des sciences morales. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *De la propriété communale en France et de sa mise en valeur* (1859); *les Institutions administratives en France et à l'étranger* (1879); *la Réforme municipale en France et en Italie* (1881); *les Pays libres, leur organisation et leur éducation, d'après la législation comparée* (1884), couronné par l'Académie des sciences morales; *l'Organisation municipale de Paris* (1887).

FERRANDAIS, AISE (*fè-ran-dè, èz'* — de *Clermont-Ferrand*) n. et adj. Nom donné à une race spéciale bovine, que l'on élève dans le Puy-de-Dôme et qui ne vaut pas la race de la haute Auvergne : *Un* FERRANDAIS. *La race* FERRANDAISE.

FERRANDIER (*fè-ran-di-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui ferre le chanvre.

FERRANDIL (*fè-ran*) n. m. Cépage à maturité tardive, cultivé dans le département de la Haute-Garonne.

FERRANDINA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Potenza]), sur le fleuve côtier Basento; 7.150 hab.

FERRANDINE (*fè-ran* — du n. d'un industr. lyonnais *Ferrand*) n. f. Tech. Tissu de soie tramé laine, en usage aux XVIIe et XVIIIe siècles. (La ferrandine diffère du poult de soie par sa chaîne, qui est de soie, et sa trame, qui est de laine. On nommait aussi cette étoffe *burail*. Au XVIIIe siècle, on se mit à faire des ferrandines à trame de poil de chèvre, de fil ou de coton. Savary, en 1723, la considérait comme une espèce de poult de soie.)

Ferrandine (archéol.).

— Archéol. Coffre double, disposé de manière à pouvoir être placé sur le dos d'un mulet. (Employée dans les armées pour serrer la vaisselle ou les provisions, la ferrandine pouvait, au besoin, servir de table.

FERRANDINIER (*fè-ran, ni-é*) n. m. Nom que l'on donnait au fabricant de ferrandine; à l'ouvrier qui tisse cette étoffe.

FERRANT (*fè-ran* — de *fer*; proprem. *gris de fer*) n. m. et adj. Se disait, au moyen âge, des chevaux de poil gris clair et d'un cheval de cette robe : *Cheval* FERRANT. *Poil* FERRANT. *Un* FERRANT *pommelé.* ‖ Par ext. Grisonnant. (Vieux.)

FERRANT (*fè-ran* — adj. verb. de *ferrer*; adj. m. Qui ferre les chevaux : *Des maréchaux* FERRANTS.

FERRANTI (Jérôme), charlatan italien, né au XVIIe s. à Orvieto, d'où il prit le surnom d'**Orviétan**, se rendit à Paris, s'établit sur le Pont-Neuf et y vendit, comme une panacée universelle, une drogue, devenue fameuse sous le nom d'*orviétan*, avec laquelle il fit sa fortune.

FERRANTI (Marc-Aurèle ZANI **de**), poète et guitariste italien, né et mort à Bologne (1802-1878). Il étudia le violon avec succès; néanmoins, il ne tarda pas à l'abandonner pour apprendre à jouer de la guitare. Ferranti devint bientôt de première force sur cet instrument. En 1820, Paris, Hambourg, Londres, Bruxelles l'applaudirent. On a en outre de lui quelques pièces de vers; entre autres, la traduction italienne des douze plus belles *Méditations* de Lamartine, et une ode sur *la Mort de Marie Malibran* (1836).

FERRARA (Francesco), économiste italien, né à Palerme en 1810. Il fonda le *Journal statistique de la Sicile*, et fut nommé par le gouvernement napolitain, en 1834, directeur de la statistique. Ayant publié, en 1847, des articles contre la politique napolitaine, il fut incarcéré à Palerme. Elu, en 1848, membre du gouvernement provisoire, il fut, en 1849, nommé professeur d'économie politique à Turin. Suspendu, en 1858, pour une année pour avoir attaqué, dans son cours, l'enseignement officiel et les entraves à la liberté, il alla alors professer à Pavie, puis rentra en Sicile en 1860, pour occuper la chaire d'économie politique de Palerme. Ferrara reçut le portefeuille des finances dans le cabinet Ratazzi, en 1867. Il a été ensuite directeur de l'école supérieure du commerce à Venise. On doit citer, parmi ses ouvrages : *l'Economie politique chez les anciens; Importance de l'économie politique* (1849-1850). Il a dirigé la collection désignée sous le nom de *Bibliothèque de l'économiste* (1850-1868). Ferrara a émis des théories neuves et hardies; par exemple, la théorie de la *mesure de la valeur*, qu'il place dans le *coût de reproduction.*

FERRARE (lat. *Ferrara*), ville forte d'Italie (Emilie), sur le Pô, au point où le Pô di Volano se sépare du Pô di Primaro; 30.000 hab. *Ferrarais, aises* ou *Ferrarois, oises.* Ch.-l. de prov., archevêché, université libre, nombreuses écoles d'enseignement supérieur. Ferrare, située dans une position stratégique importante, au passage du Pô, dans une plaine fertile, mais marécageuse et malsaine, est très déchue, aujourd'hui que le bras principal du Pô ne la baigne plus et coule plus au N. La commune est encore très peuplée. Le danger des inondations est moins grand qu'on ne le croyait : d'après Cuvier, le Pô ne coule pas à un niveau supérieur à celui de la ville. Ferrare est même, lors des inondations, un refuge pour les habitants des campagnes.

La ville, bien bâtie, a de belles rues; de nombreux monuments rappellent son ancienne prospérité. La cathédrale, à trois étages d'arcades en plein cintre, est un des plus beaux spécimens de l'architecture lombarde; d'autres églises contiennent de superbes tableaux. Le palais ducal, auquel se rattachent tant de souvenirs, est une masse cubique, flanquée de tours quadrangulaires et entourée de fossés profonds. Le palais *dei Diamanti*, ainsi appelé à cause de sa façade en marbre taillé à facettes, renferme la Pinacothèque; le palais Schifanoia mérite aussi d'être cité, ainsi que la maison de l'Arioste et la prison du Tasse. La bibliothèque, une des plus riches de l'Italie, compte 90.000 volumes et 900 manuscrits, parmi lesquels celui du *Roland Furieux*, de la main de l'Arioste. Le *Studio publico* contient un musée des antiques.

L'industrie y est peu active : on y fabrique des rubans de soie, des cuirs, de la ferronnerie.

La *province de Ferrare* (2.620 kil. carr.; 256.000 hab.) est fertile; elle contient de nombreux pâturages et produit du vin, des céréales et de la soie. Elle se divise en trois circondarii : Cento, Comacchio et Ferrare. Le circondario comprend 6 comm. et 173.600 hab.

— *Histoire.* Fondée sous le nom de *Forum Alieni* par des habitants du Frioul fuyant devant Attila (452), fortifiée par l'exarque de Ravenne vers 555, Ferrare prit de l'importance lorsqu'elle tomba, au Xe siècle, entre les mains des princes d'Este; elle fut érigée en duché en 1471. Pendant les XVe et XVIe siècles, la cour de Ferrare fut un des centres de la Renaissance littéraire et artistique (Ariosto, Tasse, il Garofalo, etc.). Réunie aux Etats de l'Eglise en 1598, elle fit partie de la république Cisalpine, puis du royaume napoléonien d'Italie. En 1815, elle fut rendue au

pape, mais resta occupée par les Autrichiens jusqu'en 1559, elle fut, alors, réunie au royaume d'Italie.

Ferrare (CONCILE DE). Le 1er janvier 1438, le pape Eugène IV transféra à Ferrare le concile qui se tenait à Bâle. L'assemblée s'ouvrit le 10 janvier : les évêques et docteurs restés à Bâle furent déclarés excommuniés dès la première session. Le concile s'occupa de l'union des Églises latine et grecque. La première était représentée par 160 évêques, la seconde par plus de 700 prélats accompagnés de l'empereur Jean II Paléologue. Après seize sessions, le concile fut transféré à Florence, le 16 février 1439.

FERRARE. Biogr. V. ESTE.

FERRARE (Renée de France, duchesse DE). V. RENÉE.

FERRARE (Anne DE), fille d'Hercule II, duc de Ferrare et de Modène, et de Renée de France, née en 1531, morte en 1607. En 1548, elle épousa François, duc d'Aumale, fils de Claude de Lorraine, et qui devint duc de Guise (1550). Elle poursuivit juridiquement Poltrot, l'assassin de ce prince (1563). Trois ans plus tard, elle se remaria avec Jacques de Savoie, duc de Nemours. De son premier mariage elle eut, entre autres fils, Henri de Guise, surnommé *le Balafré*, et le duc de Mayenne; et du second, Charles-Emmanuel, duc de Nemours, qui fut gouverneur de Paris pendant que cette ville était assiégée par Henri IV (1590), et Henri, marquis de Saint-Sorlin, qui prit le titre de duc de Nemours en 1595, à la mort de son frère.

FERRARI (Antoine), dit **Galateo** ou **Galateus Leccensis**, archéologue et naturaliste italien, né à Galatina (terre d'Otrante) en 1444, mort à Lecce en 1516. Il alla se fixer à Naples, où il devint médecin du roi Ferdinand, et fut envoyé en mission en France. Ses principaux ouvrages sont : *De situ Japygiæ*; *Descriptio urbis Gallipolis*; *De Villa Vallæ* (1558 : *De situ elementorum, de situ terrarum, de mari et aquis et fluviorum origine* (1558).

FERRARI (Gaudenzio), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Valdugia di Valsesia (Milanais) en 1484, mort à Milan en 1546. Il entra dans l'atelier de Léonard de Vinci, où il étudia surtout la sculpture et l'architecture. En 1504, on lui confia la décoration de la chapelle della Pietà del Sacro Monte di Varallo; c'est le plus beau monument de sa gloire. On a cru, à tort, qu'il fut le disciple du Pérugin. Raphaël était venu à Rome pour peindre au Vatican la *Dispute du saint sacrement* et le *Parnasse d'Athènes*, il associa Ferrari à son travail. Cette liaison modifia la manière de Ferrari, qui adopta celle de Raphaël. En 1510, il revint à Milan, auprès de Vinci. En 1511, il peignit le tableau qu'on admire encore dans l'église d'Arona; à Varallo, dans l'église Sainte-Marguerite, il exécuta une suite considérable de fresques tirées du Nouveau Testament, et, pour les franciscains, à l'église du Sacro Monte, les belles fresques représentant *le Calvaire*. Appelé à Rome par Raphaël (1516), il l'aida à décorer les salons Borgia; puis il peignit avec lui, à la Farnesina, l'*Histoire de Psyché*. Mais, le plus souvent, Ferrari traitait des sujets sacrés. Après la mort du Sanzio, il fut désigné, avec Pierino del Vaga et Jules Romain, pour terminer les décorations de la salle Constantin. Il revint à Varallo, en 1523. Il inaugura, dès lors, au sanctuaire du Sacro Monte, sa seconde manière, qui rappelle le Pérugin, par une série admirable de statues moulées et de peintures à fresque. Une foule d'élèves vinrent se grouper autour de Ferrari; ainsi fut fondée la seconde école milanaise.

Le *Saint Paul en méditation* fut peint par Ferrari en 1543, pour l'église Santa Maria delle Grazie, à Milan. Un tableau qui résume toutes ses qualités est au musée Brera, à Milan : c'est *le Martyre de sainte Catherine*. Varallo possède de Ferrari : une *Sainte Pétronille*, la *Vie de Jésus-Christ* en vingt et un tableaux, et *le Crucifiement*, en vingt-six figures sculptées en ronde bosse, grandes comme nature. A Saronno, dans l'église Notre-Dame, on admire la fresque du *Concert des anges*, qui est de 1535. Dix ans plus tard, Gaudenzio dota la même église de : *la Formation d'Ève, le Premier péché, Adam et Ève chassés du paradis, Adam et Ève condamnés au travail*. A Rome, on trouve de lui, au musée du Capitole : une *Femme adultère*, une *Madone*, une *Crèche*, esquisse, etc.

FERRARI ou **FERRERA** (Barthélemy), fondateur de l'ordre des barnabites, né à Milan en 1497, mort en 1541. Orphelin et maître d'une grande fortune à l'âge de dix-huit ans, il consacra ses revenus à soulager les pauvres et à réparer les maux que les guerres avaient fait souffrir à son pays. En 1530, avec deux de ses amis, Antoine Zacchario et Jacques Morigia, il fonda l'ordre des *clercs réguliers de Saint-Paul* ou *barnabites*, et une congrégation de religieuses appelées *angéliques*. Élu supérieur général en 1542, il mourut peu après, vénéré comme un saint.

FERRARI (Jérôme), philologue italien, né à Correggio en 1501, mort à Rome en 1542. Il entra dans les ordres, et se rendit à Rome, où il acquit une grande réputation. Lorsqu'il mourut, il venait de faire paraître ses *Emendationes* ou *Remarques sur les* Philippiques *de Cicéron*, ouvrage estimable.

FERRARI, FERREO ou **FERREI** (Louis), mathématicien italien, né et mort à Bologne (1522-1565). D'une famille pauvre, il reçut des leçons de Cardan. Le cardinal Hercule Gonzague lui confia le soin de lever la carte de l'État de Milan. Il y travailla pendant huit ans; mais il s'adonna au plaisir, et une maladie dangereuse le força d'abandonner son travail. On connaît de Ferrari deux épigrammes : l'une en grec, qui précède le poème des *Heures* de Noël Conti, et l'autre en latin, à la fin du IVe livre de l'*Ab*, du même auteur. Ferrari trouva avec Cardan, la démonstration de la formule de résolution des équations du troisième degré, que Tartaglia leur avait communiquée sous forme d'énigme. Il résolut, aussi, l'équation du quatrième degré.

FERRARI (Jean-François), poète italien du XVIe siècle. On a de lui un volume intitulé : *Rime burlesche* (Venise, 1570), recueil de paradoxes pleins de verve ou de facéties contre les grands hommes de l'antiquité (contre Aristote, Cicéron, etc.). La Fontaine semble lui avoir emprunté sa fable de *la Cigale et la Fourmi*.

FERRARI (François-Bernardin), archéologue italien, né et mort à Milan (1576-1669). Le cardinal Frédéric Borromée l'envoya à l'étranger pour y recueillir les livres et les manuscrits qui formèrent la bibliothèque Ambrosienne et il professa au collège Ambrosien. Ses principaux ouvrages, remplis d'érudition, sont : *De antiquo ecclesiasticarum epistolarum genere* (1612); *De ritu sacrarum Ecclesiæ catholicæ concionum* (1618); *De veterum acclamationibus et plausu* (1627).

FERRARI (Jean-André DE), peintre italien, né à Gênes en 1599, mort en 1669. Il reçut les leçons de Bernard Castello, puis de Bernard Strozzi. On cite de lui : la *Crèche*, de la cathédrale de Gênes; *la Nativité de la Vierge*, de l'église de Voltri, etc.

FERRARI (Octavo), archéologue italien, né à Milan en 1607, mort à Padoue en 1682. Neveu de François-Bernardin Ferrari, il professa au collège Ambrosien, puis à l'université de Padoue, et devint historiographe de Milan. Ses principaux ouvrages sont : *De re vestiaria* (1642); *Origines linguæ italicæ* (1676); etc.

FERRARI (Benedetto), poète et musicien italien, né en 1597 à Reggio, mort à Modène en 1681. Il fut surnommé **della Torbia**, à cause de son habileté sur le théorbe. Il fut un des premiers qui firent représenter des opéras publiquement; il en écrivait lui-même les paroles. Il donna à Venise : *Armida* (1639), *il Pastor regio* (1640), *la Ninfa avara* (1641), *Proserpina rapita* (1641), *il Principe giardiniero* (1644), puis *Vittoria d'Himeneo* (Modène, 1648), *l'Inganno d'amore* (Ratisbonne, 1653), et *Licasta* (Parme, 1646). Les poèmes des six premiers de ces opéras furent réunis et publiés sous ce titre : *Poesie drammatiche di Benedetto Ferrari* (1644). De 1653 à 1662, Ferrari fut maître de chapelle de la cour de Modène; il reprit ces fonctions en 1674 et les conserva jusqu'à sa mort.

FERRARI (J.-B.), moine italien, né en 1583, mort en 1654. Son magnifique ouvrage, intitulé : *Hesperides* sive *Malorum aureorum cultura et usus* (*les Hespérides* ou *Traité de la culture et des usages des oranges*) [1646] est un des meilleurs qui existent sur les orangers et les citronniers et jouit d'une juste célébrité.

FERRARI (Lorenzo), dit **l'abbé Ferrari**, peintre italien, né à Gênes en 1680, mort en 1744. L'abbé Ferrari dessinait avec correction, et son coloris est parfois très vigoureux. On a de lui des fresques, des peintures à l'huile et des camaïeux, genre dans lequel il excellait.

FERRARI (Gui), littérateur et jésuite italien, né à Novare en 1717, mort en 1791. Il professa dans les collèges de son ordre, cultiva la poésie, l'éloquence, l'histoire, la biographie, les inscriptions, et composa de nombreux ouvrages en un latin élégant. Nous citerons, entre autres : *De rebus gestis Eugenii principis a Sabaudia, bello Pannonico* (1747); *De politica arte oratio dicta* (1750); *De vita quinque imperatorum Germanorum* (1775); etc.

FERRARI (Pierre), ingénieur italien, né à Spolète en 1753, mort à Naples en 1825. Ingénieur en chef du département du Trasimène, pendant la domination française, il exécuta des travaux d'utilité publique, fit des études pour le desséchement des lacs de Trasimène et de Fusin, et les plans d'un canal destiné à joindre la Méditerranée à l'Adriatique. Il a publié : *De l'ouverture d'un canal navigable qui, de la mer Adriatique, en traversant l'Italie, débouchérait par deux endroits dans la Méditerranée* (1825).

FERRARI (Jacques-Godefroi), musicien italien, né à Roveredo en 1759, mort à Londres en 1842, fut élève de Latilla et de Paisiello. Il parcourut l'Italie, puis se rendit en France et devint accompagnateur au théâtre Feydeau. Il fit jouer sans succès au théâtre Montansier un opéra intitulé : *les Événements imprévus*, et se fixa comme professeur de chant à Londres, où il resta plus de trente ans. Là, il fit jouer quelques opéras italiens : *la Villanella rapita* (1797), *i Due Svizzeri*, *l'Eroina di Hoaò*, et deux ballets : *la Dama di spirito* et *Borea e Zeffiro*. Cet artiste a publié, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne : un Traité de chant; un *Studio di musica pratica*; des romances françaises; plusieurs recueils d'ariettes et canzonettes italiennes, ainsi que des duos et des canons à trois voix; environ soixante sonates, dont plusieurs avec violon ou flûte, un concerto, plusieurs solos et de nombreuses pièces pour piano, et divers morceaux pour la harpe; enfin, un volume de Mémoires (*Aneddoti sulla vita di Giacomo Gotifredo Ferrari*, 1830), qui contient des détails pleins d'intérêt sur les grands artistes de son temps.

FERRARI (Luigi), sculpteur italien, né et mort à Venise (1810-1894). Il eut pour maître son père Bartolomeo Ferrari (mort en 1844). Luigi débuta à dix-sept ans en exposant à l'académie de Venise un buste de *Vierge*, et, dix ans plus tard, il mit au jour son groupe du *Laocoon*, œuvre monumentale exécutée avec une grande habileté (musée de Brescia). Il a en outre exécuté beaucoup de groupes, de statues et de bas-reliefs de grande dimension. Il fut nommé, en 1851, professeur de sculpture à l'académie de sa ville natale. Ses œuvres se recommandent par la vigueur du modelé. On cite : *David triomphant de Goliath*; *la Résignation chrétienne*, bas-relief; *la Résurrection du Christ*; *la Mélancolie*; *Endymion*, etc.

FERRARI (Joseph), philosophe italien, né à Milan en 1812, mort à Rome en 1876. Disciple de Romagnosi, il débuta (1835) par un article sur son maître : *Mente di Gian Domenico Romagnosi*. Il publia, la même année, une édition complète des œuvres de Vico (1852-1854). En 1839, il publia en français *Vico et l'Italie*. Reçu docteur, il fut nommé, en 1842, suppléant de Bautain à la faculté des lettres de Strasbourg. Dénoncé pour ses idées, il fut révoqué et publia, pour se défendre, ses *Idées sur la politique de Platon et d'Aristote* (1842). Nommé, en 1848, au collège de Bourges, il fut suspendu l'année suivante pour un discours contre l'expédition de Rome. Rentré en Italie en 1859, il fut élu député et combattit la politique unitaire de Cavour. Quelques semaines avant sa mort, il fut fait sénateur. Ses ouvrages sont : *Essai sur le principe et les limites de la philosophie de l'histoire* (1847); *les Philosophes salariés* (1849); *Machiavel, juge des révolutions de notre temps* (1849); *la Filosofia della rivoluzione* (1852); *Histoire des révolutions d'Italie* (1858); *Histoire de la raison d'État* (1860); *la Chine et l'Europe, leur histoire et leurs traditions comparées* (1867).

FERRARI (Paul), critique et auteur dramatique italien, né à Modène en 1822. Il a publié : *Goldoni et ses seize comédies nouvelles*; *Parini et ses satires*. Mais c'est surtout comme auteur dramatique qu'il a obtenu de grands succès. Outre *la Poltrona storica*, œuvre de jeunesse, il a fait jouer : *Dante à Vérone*, *la Cure d'une jeune malade*, comédies, *le Duel*, *le Suicide*, drames; *les Amis rivaux*, *Causes et effets*, *le Ridicule*, *les Gens sérieux*, comédies, qui le mettent au rang des meilleurs auteurs dramatiques contemporains.

FERRARI (Carlotta), poète et compositeur italienne, née à Lodi en 1837. Elle se livra à l'enseignement, tout en cultivant la poésie et la composition, publiant des poèmes dont le succès fut considérable (*Dante Alighieri*, *Lotario*, *Roma*, *la Battaglia di Custozza*, *Saffo al sonno*, *l'Eco delli anima in morte di C. Cavour*, *Alla luna*, etc.), et de nombreuses mélodies vocales. On connaît d'elle trois opéras fort bien accueillis, dont elle écrivit le poème et la musique : *Ugo* (1857); *Sofia* (1866), et *Eleonora d'Arborea* (1871). On lui doit aussi une Messe solennelle exécutée dans la cathédrale de Lodi en 1868, une Messe de *Requiem*, qui lui fut commandée pour la célébration de l'anniversaire du roi Charles-Albert (1868), et enfin un Hymne officiel de circonstance, exécuté aussi à Turin. Elle est considérée tout à la fois par ses compatriotes comme un poète et un musicien fort distingué. Entre ses œuvres littéraires, on distingue deux volumes intitulés *Versi* e *prose*.

FERRARI (Severino), poète et érudit italien, né à Alberino (province de Bologne) en 1858. Il est l'un des plus habiles représentants de l'école poétique qui s'est formée autour de G. Carducci. Il a renouvelé avec beaucoup de bonheur les formes populaires ou semi-populaires de la poésie toscane au moyen âge. Imitateur savant et délicat de Politien et de Laurent de Médicis dans ses *ballate*, *madrigali*, *contrasti*, etc., il y chante, avec une sérénité toute païenne, la lumière, la beauté et la vie. Dans d'autres parties de son principal ouvrage (*Versi*, 1892), il y a un savoureux mélange d'émotion et de fantaisie; dans le recueil de sonnets : *Maggio* (1893), une force non exempte toujours de tension et de recherche. Outre ces deux volumes, nous citerons son *Mago* (1882), satire littéraire dans un cadre fantastique, et la *Primavera fiorentina* (1900). Il a publié, en outre, de bons travaux et deux importants recueils de documents sur l'histoire de la poésie populaire italienne : *Bibliotecа di letteratura popolare* (1882); *Documenti per servire alla storia della poesia semipopolare cittadinesca in Italia nei secoli XVI e XVII* (1887).

Ferrarie.

FERRARIE (*rl* — de *Ferrari*, bot. ital.) n. f. Genre d'iridées, comprenant des plantes à rhizome tubéreux, à feuilles ensiformes, épaisses, à tige simple ou rameuse.

— ENCYCL. Les fleurs de la *ferrarie* sont très belles, mais durent peu de temps. Ce genre comprend deux espèces exotiques, qui sont cultivées dans les serres des régions tempérées, où on les multiplie facilement de caïeux, qu'on détache quand les feuilles sont desséchées. La *ferrarie ondulée*, du cap de Bonne-Espérance, a ses feuilles d'un beau vert, ponctuées de rouge et de brun; les fleurs sont d'un pourpre foncé. Les rhizomes fournissent une résine âcre, douée de propriétés cathartiques.

FERRARIS (Joseph, comte DE), feld-maréchal autrichien, né à Lunéville en 1726, d'une famille piémontaise, mort à Vienne en 1814. Il entra dans l'armée autrichienne en 1735, se distingua dans la guerre de Sept ans et, plus tard, dans la campagne de 1793 contre la France. Devenu, en 1767, directeur général de l'artillerie des Pays-Bas, il dressa une carte de Belgique, sur le modèle de celles de Cassini. Il fut vice-président du Conseil aulique de guerre pendant plusieurs années, et fut élevé, en 1807, à la dignité de feld-maréchal.

FERRARIS (Amalia), danseuse italienne, née à Voghera vers 1825. Elle débuta, en 1844, à la Scala de Milan. Engagée au San Carlo de Naples, au Regio de Turin, au Carlo Felice de Gênes, elle s'y fit applaudir, ainsi qu'à Londres et à Vienne. à Sinigaglia, à Florence, à Vérone, à Mantoue, à Trente.

En 1856, appelée à l'Opéra de Paris, elle débuta dans un ballet nouveau, *les Elfes*. Après avoir repris le rôle principal d'*Orfa*, elle créa ceux de *Sacountala*, de *Graziosa*, de *l'Étoile de Messine*, puis parut avec Mme Rosati, dans *Marco Spada*. Elle quitta l'Opéra en 1862.

FERRARY (Désiré-Maurice), sculpteur français, né à Embrun (Hautes-Alpes) en 1852. Il entra, en 1871, à l'École des beaux-arts, dans la classe de Cavelier, et obtint, en 1882, le grand prix de Rome. Auparavant, on avait vu de lui : *Une charmeuse* (1878). Il exposa un *Belluaire agençant une panthère*, en plâtre (1879), puis en bronze (1880); un *Buste d'homme*, en bronze (1881); *Portrait* en bronze (1883); *Angélique et Roger*, bas-relief en plâtre (1885); *Mercure* (1886, musée de Tours); bustes de *Léon Cogniet* et de *Méhul* (Institut); etc. Dans la suite, l'artiste s'est surtout adonné à la statuaire-bijou. Ses jolies statuettes, de matières rares ou précieuses, décèlent une incontestable adresse, mais ne sont pas exemptes de mièvrerie et de manière.

FERRASSE (*fè-rass* — rad. *fer*) n. f. Outil qui sert au dégrossissage mécanique des glaces, et qui consiste en un cadre de bois garni de lames de fer maintenues par des vis. ‖ Coffre en tôle, où l'on fait recuire le verre. ‖ Porte de ce coffre.

FERRAT n. m. Ichtyol. V. FÉRA.

FERRATA (Ercole), sculpteur italien, né vers 1614 ou, selon d'autres, en 1630, à Pelsotto, près du lac de Côme, mort à Rome en 1685. Élève de l'Algarde, il collabora avec le Bernin à l'exécution de la fameuse chaire de Saint-Pierre. En 1677, Côme III de Toscane le chargea d'amener de Rome à Florence trois sculptures antiques célèbres : la *Vénus de Médicis*, les *Lutteurs* et le *Rémouleur*, et de procéder à leur restauration. Ferrata a beaucoup produit, mais ses œuvres ne sont pas exemptes de maniérisme. Il était membre de l'académie de Saint-Luc.

FERRATA (Dominique), cardinal italien, né en 1847, à Gradoli, près de Viterbe. Canoniste distingué, il entra dans la carrière diplomatique, et, après avoir été auditeur de nonciature à Lisbonne sous Mgr Rampolla, et à Paris, sous Mgr Czacki, il fut nommé archevêque *in partibus* de Thessalonique. Le pape Léon XIII l'envoya, en qualité

de nonce, à Bruxelles (1887), puis à Paris (1891). Nommé cardinal en 1896, il retourna à Rome.

FERRATE (rad. *fer*) n. m. Sel dérivé de l'acide ferrique.

FERRATIER n. m. Techn. V. FERRETIER.

FERRAZ (Marin), professeur et philosophe français, né à Coyzérieu (Ain) en 1820. Agrégé en 1853, il présenta à la faculté des lettres de Paris une thèse pour le doctorat sur la *Psychologie de saint Augustin* (1862). Appelé à la chaire de philosophie de la faculté de Lyon, il l'occupa jusqu'en 1879. Citons sa *Philosophie du devoir* (1869); *Nos devoirs et nos droits* (1881); *De l'éducation par la philosophie* (1875); *Études sur la philosophie en France au XIXe siècle : le socialisme, le positivisme et le naturalisme* (1875); *Histoire de la philosophie en France au XIXe siècle; traditionalisme et ultramontanisme* (1880); *Histoire de la philosophie en France au XIXe siècle; spiritualisme et libéralisme* (1887).

FERRAZZANO, bourg d'Italie (Molise [prov. de Campo-Basso]); 3.100 hab. Sources minérales.

FERRE (*fèr*) n. f. Espèce de pince, qui sert à façonner le goulot des bouteilles de verre. ‖ Poussière qui se détache des objets de fer ou d'acier que l'on émoud.

FERRÉ (LE), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 19 kil. de Fougères, non loin du Beuvron de Saint-James, affluent de la Sélune; 1.376 hab. Pierres de taille, sabotteries; commerce de beurre et d'œufs.

FERRÉ (LE GRAND), paysan du village de Rivecourt, (Oise), qui se distingua, comme auxiliaire du capitaine Guillaume l'Alouo (Guillaume l'Alouette), dans la lutte contre les Anglais, en 1358. Il était d'une taille gigantesque, d'une force herculéenne, mais également habile et prudent, merveilleux chef de bande pour les guerres de surprises et d'embuscades. Il avait commencé à se signaler dans divers épisodes de la guerre des jacques (jacquerie). Il défendit avec vaillance le château de Longueil, que les Anglais de Creil avaient essayé de surprendre. Le continuateur de Nangis prétend que, armé de sa lourde hache, il abattit, à lui seul, quatre-vingt-cinq de ses agresseurs. Étant tombé malade à Rivecourt, les Anglais crurent le surprendre et l'assommer dans son lit. Il se leva à la hâte et, de sa bonne hache, tua cinq d'entre eux. Les autres, au nombre de sept, s'enfuirent avec épouvante. On raconte qu'il mourut de la fièvre attrapée pour avoir bu de l'eau froide après le combat, alors qu'il était en sueur. C'était déjà par suite d'une imprudence semblable qu'il était malade. Une statue a été érigée au grand Ferré sur la place de Longueil-Sainte-Marie (Oise).

FERRÉ (Charles-Théophile), membre de la Commune, né à Paris en 1845, fusillé à Satory en 1871. Employé chez un agent d'affaires, il se signala sur la fin de l'Empire par son exaltation révolutionnaire, fut emprisonné à Sainte-Pélagie, à Paris (1869), puis traduit devant la haute cour à Blois, où il apostropha le président avec violence, et fut acquitté (1870). Après le 4-Septembre, il servit dans une compagnie, puis il prit part à l'insurrection du 18 mars 1871. Élu membre de la Commune dans le XVIIIe arrondissement, il devint membre du comité de Sûreté générale, substitut du procureur de la Commune, Rigault, puis délégué à la préfecture de police (14-21 mai). Après l'entrée des troupes de Versailles, il prit part à la résistance, ainsi qu'à l'exécution des otages, puis se cacha. Arrêté en juin, il fut traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort le 2 septembre, et fusillé avec Rossel.

FERREIN (Antoine), médecin et anatomiste français, né en 1693, près d'Agon, mort en 1769. Docteur à Montpellier, il alla enseigner la chirurgie et l'anatomie à Marseille et à Paris, devint premier médecin de l'armée française en Italie, professeur au Collège de France, et membre de l'Académie des sciences. On a décrit sous le nom de *ligament de Ferrein* un des faisceaux ligamenteux de l'articulation temporo-maxillaire. Ferrein a publié un très petit nombre de mémoires; il fut, cependant, un des plus grands anatomistes du XVIIIe siècle. C'est d'après ses leçons qu'Arnauld de Nobleville rédigea le *Cours de médecine pratique* (1769), et que Gauthier publia les *Éléments de chirurgie pratique* (1771).

FERREIRA, ville de Portugal (prov. d'Alemtejo), dans les plaines du Campo de Beja; 8.100 hab. Château fort. Cette ville donna son nom aux *marquis de Ferreira*, de la famille de Cadaval.—Localité du Portugal (prov. de Beira), sur un affluent du fleuve côtier Vouga; 3.380 hab.

FERREIRA DO ZEZERE, comm. de Portugal (Estrémadure [distr. de Santarem]), non loin du *Zezere*, affluent du Tago; 12.300 hab.

FERREIRA (Antonio), un des poètes classiques de Portugal, né à Lisbonne en 1528, mort de la peste dans cette ville en 1569. Il occupa une chaire à l'université de Coïmbre et devint juge de la cour suprême de Lisbonne. Comme poète, il aimait à s'inspirer de l'antiquité, et il mérita le surnom d'**Horace portugais** : il a composé des élégies, des épîtres très remarquables. Dans ses sonnets, il imite Pétrarque. Son rôle, comme poète et romantique, est encore plus notable. On lui doit une tragédie avec chœurs, sur le moule antique : *Inez de Castro*, traduite par Ferdinand Denis dans le « Théâtre européen » (1835), et *le Jaloux*, une des premières comédies de caractère de la Renaissance.

FERREIRA (Antonio), chirurgien portugais, né à Lisbonne en 1626, mort en 1679. Il se fit remarquer par son dévouement dans l'épidémie de peste de Tangor, et, de retour à Lisbonne, devint chirurgien de l'hôpital de Tous-les-Saints et chirurgien du roi. Son principal ouvrage est intitulé : *Luz verdadeira e recopilado examene de toda a cirurgia* (1670).

FERREIRA (Manoel), jésuite et missionnaire portugais, né à Lisbonne en 1630, mort vers 1696. Après avoir professé les belles-lettres, il fut envoyé dans l'extrême Orient (1658). En 1684, il pénétra dans l'Indo-Chine, que les Européens ne connaissaient pas encore, y convertit un grand nombre d'idolâtres, et, de retour en Portugal, publia la première *description* qui ait été faite de la Cochinchine et du Tonkin (1700).

FERREIRA (Alexandre), jurisconsulte et historien portugais, né à Oporto en 1644, mort à Lisbonne en 1737. Administrateur de sa ville natale en 1708, il devint conseiller royal en 1715, puis ambassadeur à Madrid en 1726. Ses principaux ouvrages sont : *Alegacion juridica* (1704), justification des prétentions de l'archiduc Charles III à la couronne d'Espagne, et une histoire des Templiers : *Memorias o Noticias da celebre ordem dos Templarios*, publiée en 1735.

FERREIRA DE VERA (Alvaro), généalogiste portugais, né à Lisbonne vers le commencement du XVIIe siècle. On a de lui des ouvrages, dont le principal est : *Origine de la noblesse politique, des blasons, charges et titres* (1631).

FERREIRA (Alexandre-Rodriguez), voyageur et naturaliste portugais, surnommé **le Humboldt brésilien**, né à Bahia en 1756, mort en 1815. Après avoir professé, quelque temps, à Coïmbre, l'histoire naturelle, il exécuta à Lisbonne, de 1778 à 1783, des travaux d'histoire naturelle qui lui valurent le titre de membre correspondant de l'académie des sciences de Lisbonne (1780). Parti, en 1783, pour explorer scientifiquement l'intérieur du Brésil, Ferreira étudia successivement la grande île de Marajo, et des territoires alors presque entièrement inconnus (Mato-Grosso, etc.). Après neuf années de fructueux voyages, il revint à Lisbonne, où il occupa, jusqu'à sa mort, la charge d'administrateur du Cabinet royal d'histoire naturelle et du Jardin botanique. Les nombreux manuscrits composés par Ferreira sur son voyage dans l'Amazone ont été perdus; on n'a de lui que quelques opuscules.

FERREMENT (*fè-re-man* — rad. *ferrer*) n. m. Action de river les fers d'un prisonnier. ‖ Objet en fer, garniture en fer : *Les* FERREMENTS *d'un coffre.*

— n. m. pl. Mar. Ensemble des garnitures en fer qui se mettent sur les navires en bois.

FERREMENTE n. f. Mar. Syn. de FERREMENTS.

FERRE-MULE adj. Qui ferre la mule, qui fait des profits illicites : *Un serviteur malin, menteur et* FERRE-MULE. (Lesage.) *Des marchands* FERRE-MULE. V. FERRER.

FERRÉOL (saint), martyr à Besançon en 211. Né à Athènes, il accompagna en Gaule saint Irénée, qui l'ordonna prêtre et l'envoya, avec son frère Ferjeux ou Fargeau, prêcher l'évangile dans la Séquanie (depuis Franche-Comté). Ferréol et Ferjeux, après avoir confessé leur foi, furent décapités par l'ordre du préfet Claudius. Leurs corps furent retrouvés, en 370, par l'évêque saint Agnan. — Fête le 16 juin.

FERRÉOL (saint), évêque de Vienne en Dauphiné et martyr en 304. — Fête le 18 septembre.

FERRÉOL (saint), évêque de Limoges, né à Limoges vers 520, mort en 597. En 579, il apaisa la rébellion de la ville de Limoges soulevée contre le roi Chilpéric Ier. S'il ne put empêcher Gondoband, roi des Burgondes, de saccager le Limousin, il répara du moins les maux causés par l'invasion; il releva l'église de Saint-Martin de Brive et assista au deuxième concile de Mâcon (585) et au troisième de Clermont (588). — Fête le 18 septembre.

FERRÉOL (Tonance), homme d'État gallo-romain, né au château de Trévidon (Rouergue) vers 420, mort vers 490. Il fut préfet des Gaules, entraîna les Gaulois à se joindre à Aétius contre les Huns, sauva la ville d'Arles en persuadant à Thorismond, roi des Goths, d'en lever le siège. Il avait réuni une magnifique bibliothèque, que Sidoine Apollinaire décrit dans sa neuvième *Épître*.

Ferréol, comédie en cinq actes, en prose, de V. Sardou (théâtre du Gymnase, 1875). — Ferréol, au sortir d'un rendez-vous avec une femme mariée, a été témoin d'un crime dont il ne peut dénoncer l'auteur sans compromettre sa maîtresse. La justice arrête un innocent. Ferréol va révéler ce qu'il sait, lorsque la plaidoirie de l'avocat lui persuade qu'il y aura acquittement. Mais l'innocent est condamné à mort. Il s'accuse lui-même du crime. Personne ne veut le croire, et l'on ne sait comment finirait cette histoire, si une imprudence de sa maîtresse ne faisait connaître la vérité. Par bonheur, la jeune femme a été plus légère que coupable, et son mari lui pardonnera. On voit que la pièce est assez insignifiante. Mais Sardou a su, pourtant, tenir le public en haleine pendant ces cinq actes, grâce à son habileté de facture et à son esprit.

FERRER (*fè-ré*) v. a. Garnir de fer, d'une pointe, d'un bout de fer : FERRER *une porte, une pique, un bâton.*

— Fam. *Ferrer les cigales*, Perdre son temps.

— Fig. Dominer, conduire à sa guise, enjôler : *Ne te laisse pas* FERRER.

— Comm. Appliquer une marque en plomb sur des marchandises, pour indiquer qu'elles ont été visitées à la douane.

— Pêch. *Ferrer le poisson*, Donner un coup sec avec la ligne, pour que le fer de l'hameçon s'engage dans les chairs du poisson qui mord.

— Techn. Mettre des fers aux sabots d'une bête de somme : FERRER *un cheval, un âne.* ‖ *Ferrer à glace*, Appliquer aux sabots d'un cheval des fers cramponnés, ou des clous à tête pointue, pour l'empêcher de glisser sur la glace. ‖ *Ferrer un cochon*, Lui mettre au groin un fer destiné à l'empêcher de fouir. ‖ *Ferrer les lacets*, Les garnir de fer ou de cuivre. ‖ *Ferrer le chanvre, Ferrer le lin*, Battre l'une ou l'autre de ces plantes textiles sur un fer mousse pour briser la partie ligneuse et faciliter le cordage. ‖ Marquer à l'aide d'un timbre sec une pièce de tissu.

— Loc. prov. : *Ferrer la mule*, 1° Se faire payer plus cher que le prix coûtant les objets qu'on a achetés pour le compte d'un autre; 2° Recevoir de l'argent pour procurer à quelqu'un l'accès auprès d'un personnage. (Cette locution viendrait de ce qu'un serviteur de Vespasien, pendant un voyage de son maître, fit ferrer sans nécessité une mule de l'empereur pour donner à un solliciteur, qui avait payé ce service, le temps de présenter un placet. L'empereur, informé de ce marché, voulut, dit-on, partager avec le mulotier. D'autres prétendent que le proverbe *Ferrer la mule* vient de ce que, dans le temps où les magistrats allaient au palais montés sur des mules, leurs laquais, pendant l'audience, jouaient et buvaient, puis s'indemnisaient de leur perte ou de leur dépense en doublant celle des mules, qu'ils disaient avoir fait ferrer.)

Ferré, ée part. pass. ‖ *Souliers ferrés*, Souliers à semelles garnies de clous.

— Fig. Convaincu; solide, instruit : *Être* FERRÉ *sur une question.* ‖ On dit aussi FERRÉ À GLACE.

— Loc. fam. *Avoir la bouche ferrée*, Avaler quelque chose de très chaud, sans en souffrir. ‖ Signifie aussi Être impudent dans ses discours. ‖ *Il avalerait des charrettes ferrées*, Se dit d'un gros mangeur. ‖ *Style ferré*, Style dur.

— Mar. *Poulie ferrée*, Poulie dont l'estrope est en fer. ‖ *Cap de mouton ferré*. V. CAP.

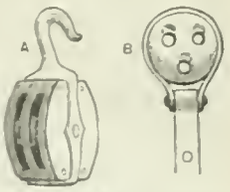

A, poulie ferrée. B, cap de mouton ferré.

— Méd. *Eau ferrée*, Eau dans laquelle on a plongé un fer rouge, ou qu'on a versée bouillante sur du fer rouillé, ou dans laquelle on a fait dissoudre des substances ferrugineuses, ou laissé séjourner du fer.

— Trav. publ. *Chemin ferré, Route ferrée*, Chemin, Route dont la forme est faite de pierres dure brisées; chemin non pavé, constitué par du macadam. ‖ *Voie ferrée*, Chemin de fer. ‖ *Kilomètre ferré*, Longueur de terrain d'un kilomètre sur lequel existe une voie ferrée.

— ANTON. Déferrer.

FERRER (Jayme), cosmographe espagnol de la fin du XVe siècle, né en Catalogne. Lors du traité passé entre Jean II de Portugal et Ferdinand et Isabelle d'Espagne, pour établir une ligne de démarcation partageant le monde entre les deux puissances (7 juin 1494), Ferrer fut consulté par la cour d'Espagne. C'est lui qui, avec une remarquable habileté, traça la ligne de démarcation à 370 lieues à l'O. des îles du Cap-Vert.

FERRER (Bartholomeo), et non **Ferrelo**, comme on l'écrit souvent à tort, navigateur espagnol du XVIe siècle. Attaché, en 1542, en qualité de premier pilote, à l'expédition que le vice-roi du Mexique, Antonio de Mendoza, envoya explorer la côte occidentale de la Californie, il en prit la direction en janvier 1543, après la mort de Juan-Rodrigo Cabrillo, et conduisit ses deux navires jusqu'à la latitude de 43° nord, puis il regagna heureusement son point de départ. Herrera et Navarette ont raconté le voyage de Cabrillo et de Ferrer.

FERRER (Mateo), organiste, chef d'orchestre et compositeur espagnol, né et mort à Barcelone (1788-1864). Il fut l'un des plus grands contrepointistes du siècle. Organiste à la cathédrale de Barcelone, en même temps que maître de chapelle, il devint, en 1827, chef d'orchestre d'un théâtre, où, durant trente années, il se fit remarquer par des qualités exceptionnelles.

FERRER DEL RIO (Antonio), historien espagnol, né en 1818, mort en 1878. Il fut bibliothécaire des ministères du commerce, de l'instruction et des travaux publics, et membre de l'académie espagnole de Madrid. On a de lui : *Galerie de la littérature espagnole* (1846); *Histoire du soulèvement des communes de Castille* (1850); *Examen historique et critique du règne de don Pedro de Castille* (1850); *Histoire du règne de Charles III* (1856), son meilleur ouvrage. Il a, de plus, traduit en espagnol l'*Histoire universelle* de César Cantu et l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de Thiers.

FERRERAS (Jean DE), historien espagnol, né à Labañeza (Galice) en 1652, mort en 1735. Il fit des études très brillantes, entra dans les ordres, se fit une grande réputation comme prédicateur et devint bibliothécaire de Philippe. Nommé l'un des premiers membres de l'académie de Madrid, il contribua à la composition du *Dictionnaire espagnol* (1739). Son ouvrage le plus important est une *Histoire espagnole*, jusqu'en 1589 (1700-1727), traduite en français par Vaquette d'Hermilly (1751).

FERRERA-ERBOGNONE (*Ferrarin*), ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), sur l'Arbogna, sous-affluent du Pô par le Tardoppio; 2.400 hab. Filature de soie.

FERRERE (en lat. *Ferraria Astensium*), comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]); 2.000 hab. Ruines d'un ancien château. Commerce de vins.

FERRÈRE (Philippe), jurisconsulte français, né à Tarbes en 1767, mort en 1815. Il fut avocat au parlement de Bordeaux, reprit, en 1795, sa carrière interrompue par la Terreur, et, pour rester tout entier à sa profession d'avocat, il refusa de faire partie du Tribunat et ne sollicita aucune faveur des Bourbons en 1814. Ses principaux plaidoyers ont été publiés dans « le Barreau français », de Clair et Clapier (1820).

FERRERI ou **FERRARI** (Zacharie), poète italien, né à Vicence vers 1460, mort à Rome vers 1530. Entré fort jeune chez les bénédictins du Mont-Cassin, plus tard abbé de Subbachio, il prit part au concile de Pise, et devint par la suite évêque de Guardia et nonce apostolique. Son principal ouvrage : *Hymni nori ecclesiastici juxta veram metri et latinitatis normam* (1525), est un recueil de poésies latines aussi remarquables par la grandeur des images que par la pureté du style.

FERRERI (Andrea), sculpteur et peintre italien, né à Milan en 1673, mort à Ferrare en 1744. Il se rendit fort jeune à Bologne, où il reçut les leçons de Giuseppe Mazza, puis il alla se fixer pour toujours à Ferrare (1722). Ferreri peignit des ornements à fresque; mais il est surtout connu comme sculpteur. Son style affecté n'est pas sans grâce. Il excellait au travail du stuc. On cite de lui une statue de *Notre-Dame de Mont-Carmel*, à Bologne; *la Vigilance*; une *Vierge* en marbre; *Deux enfants soutenant une lampe*; etc.

FERRERIE (*fè-re-ri*) n. f. Commerce des fers : *S'enrichir dans la* FERRERIE. ‖ Gros ouvrages de fer : *Acheter de la* FERRERIE.

FERRERO (Edward), général américain, né à Grenade en 1832. Fils d'un maître de danse italien, il fut emmené par ses parents en Amérique et entra à l'école de West-point, en qualité de professeur de danse. En 1861, il s'engageait dans l'armée fédérale. Sous Burnside, il se distingua à la prise de l'île de Roanoke (8 févr. 1862), et, quelques jours après, à Newbern. En septembre, il était mis à la tête de la 1re brigade de la 2e division du 9e corps de l'armée du Potomac. Le 18 septembre, à la bataille de l'Antietam, il mettait en pleine déroute la brigade confédérée de Toombs. Il défendit ensuite Louisville et contribua aux opérations de Grant contre Petersburg. A la paix, il rentra dans la vie privée.

FERRET (*fè rè*) n. m. Technol. Outil de fer, avec lequel on met en place les tuyaux qui servent à boucher les ouvreaux des fourneaux. ‖ Petit bout, en métal précieux ou non, d'un aiguillet, d'une aiguillette. Petit tube de fer blanc, dans lequel on introduit la tête des manches de bougies pour qu'elles ne prennent pas de cire. ‖ Outil de verrier servant à prendre et à appliquer le verre en fusion.

Minér. Noyau dur dans les pierres. ‖ Nom vulgaire de l'hématite rouge, appelée aussi *ferret d'Espagne*.

— Encycl. Archéol. Suivant que les aiguillettes devaient être nouées ou lacées, leurs *ferrets* étaient triples, doubles ou simples. Toutes les dispositions et toutes les formes s'observent dans ces petits accessoires de toilette, en usage au moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle. Les ferrets du modèle le plus ordinaire sont en fuseau allongé ou en fil d'or, d'argent, rehaussés d'émail, terminés par des perles, etc.

1 Ferret à armer (XVe s.); 2. Ferret (XVIe s.).

FERRET (col), passage ouvert à 2.492 mètres, entre la Suisse et l'Italie, entre le bassin du Rhône et celui du Pô, sur le chemin de Martigny à Cormayeur. Dominé par le Dolent, pic du massif du Mont-Blanc.

FERRETA (*rè*) n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, comprenant des coquilles convexes, striées concentriquement. (Les *ferreta* sont fossiles dans les terrains oolithiques; l'espèce type est la *ferreta pretiosa*, du lorfordien d'Alsace.)

FERRETI (Nicolas), grammairien italien, mort en 1523. Il ouvrit à Venise une école de grammaire, qui acquit une grande célébrité. Son principal ouvrage a pour titre : *Eloquentiæ linguæ latinæ servanda in epistolis et orationibus componendis præcepta* (1495). — Jules **Ferreti**, son fils, né à Ravenne en 1480, mort en 1517, suivit la carrière du droit et devint gouverneur de la Pouille sous Charles-Quint. On a de lui : *Concilia et tractatus varii* (1562); *De re et disciplina militari* (1575); *De jure et re navali* (1579).

FERRETI (Jean-Baptiste), archéologue et bénédictin italien, né à Vicence en 1639, mort en 1682. Il appartenait à l'ordre des bénédictins du Mont-Cassin. Il a publié : *Musæ lapidariæ antiquorum in marmoribus carmina, etc.* (1672), recueil de toutes les inscriptions en vers contenues dans Gruter, ainsi que d'inscriptions inédites, dont Ferreti a donné l'explication dans des notes très savantes.

FERRETI (Giovanni Domenico), peintre italien, né à Florence en 1692, mort après 1750. Il est connu aussi sous le nom de **Domenico d'Imola**. Ses peintures à l'huile et à fresque, dans lesquelles on trouve un chaud coloris, un dessin pur et délicat, une composition habilement ordonnée et beaucoup d'imagination, lui ont acquis une juste réputation. Ses tableaux à l'huile les plus connus sont : *le Martyre de saint Barthélemy* et *la Translation du corps de saint Guide*, à Pise; *la Conception de la Vierge, l'Adoration des Mages*, à Florence. Parmi ses fresques, genre dans lequel il a surtout excellé, mentionnons : à Florence, *le Martyre de saint Etienne*; à Pistoia, les belles peintures qui décorent la voûte de l'église Saint-Philippe; à Sienne, *les Travaux d'Hercule, les Saisons, les Arts libéraux*, etc., du palais Sansedoni.

FERRETIER (*fè-re-ti-é*) n. m. Techn. Marteau à l'usage des maréchaux pour forger les fers des chevaux. Syn. FERRATIER.

Comm. Marchand de ferraille.

1 2

Ferretier : 1. Ordinaire; 2. A tête ovale.

FERRETO, historien italien, né à Vicence vers la fin du XIIIe siècle, mort en 1335. C'est un des précurseurs de la Renaissance. On trouve dans la collection des *Rerum italicarum scriptores* de Muratori (t. IX) ses ouvrages. La *Ferreti, poetæ Vicentini, suorum et paulo ante actorum temporum historia* est pleine de détails intéressants sur l'époque confuse qui va de la mort de Frédéric II à celle de Dante. On a encore de lui : *De scaligerorum origine libri IV; In obitum Dantis, poetæ Florentini; In excessum Benevenuti de Campesanis, poetæ Vicentini.*

FERRETTE (en allem. **Pfirt**), bourg d'Allemagne (haute Alsace), dans un site très pittoresque, à l'extrémité nord du Jura, arrond. et à 18 kilom. S.-E. d'Altkirch, auquel il est relié par chemin de fer. Ruines d'un ancien château fort.

— Ce fut, jadis, la capitale d'un comté célèbre, indépendant depuis 1132. Il passa par mariage, en 1324, à Albert II, duc d'Autriche, et resta aux Habsbourgs jusqu'à sa réunion à la France, en 1648. La famille de Mazarin l'possédait jusqu'à la Révolution; il fut enfin chef-lieu de canton du département du Haut-Rhin jusqu'à la paix de Francfort, en 1871, qui le cède à l'Allemagne.

FERRETTE ou **FERRETE** (*fè-ret'*) n. f. Cout. anc. Genre de communauté entre époux, d'usage en Alsace, dans l'ancien *comté de Ferrette* (Haut-Rhin).

— Encycl. D'après cette coutume, très ancienne et non écrite, tous les biens des époux, ainsi que les acquêts, étaient mis en commun, et, à l'ouverture de la succession, le mari ou ses héritiers prenaient les deux tiers, la femme et les siens l'autre tiers, avec environ 60 livres à titre de gain nuptial, et ce, à moins de stipulations contraires dans le contrat de mariage. L'édit de la Cour de cassation du 6 juillet 1835 a reconnu force de loi à cette coutume.

FERRETTI ou **FERRET** (Emile), jurisconsulte italien, né à Castelfranco en 1489, mort à Avignon en 1552. Reçu docteur à Rome à dix-neuf ans, il devint secrétaire de Léon X et professa le droit à Rome. En 1528, il accompagna le marquis de Montferrat dans l'expédition de Naples. Fait prisonnier par les Espagnols, il dut payer une rançon, passa en France, enseigna le droit à Valence, puis devint conseiller au parlement de Paris. François Ier le chargea de négociations avec les Vénitiens et les Florentins et le marquis de Montferrat l'envoya auprès de Charles-Quint. Quelque temps après, il se démit de sa charge de conseiller au parlement, remplit pour le roi de France une mission à Florence, puis se rendit à Avignon, où il professa, et devint conseiller au parlement du Dauphiné. Ses œuvres complètes ont été publiées à Lyon (1553).

FERRETTI (Giovanni), compositeur italien, né à Venise vers 1540. Il s'est fait remarquer par une certaine fécondité dans le genre qu'il avait adopté. Il a publié à Venise, de 1567 à 1588, cinq recueils de *Canzoni alla napoletana a cinque voci*, et deux recueils de chansons du même genre à six voix, qui eurent plusieurs éditions. On lui doit aussi un recueil de madrigaux à cinq voix. Les chansons de Ferretti se distinguent par la grâce et la facilité de leur facture.

FERREUR (*fè-reur'*) n. m. Ouvrier qui ferre les lacets, les aiguillettes. ‖ Ouvrier qui pose les serrures. ‖ Employé qui applique les plombs sur les étoffes.

FERREUX (*fè-reû*), **EUSE** (du lat. *ferrosus*; de *ferrum*, fer) adj. Minér. Qui contient du fer : *Minerais* FERREUX.

— Chim. Se dit de l'oxyde de fer qui contient la moindre proportion d'oxygène, et des sels formés avec cet oxyde : *Oxyde* FERREUX. *Sel* FERREUX.

FERREY (Benjamin), architecte anglais, né à Christchurch en 1810, mort à Londres en 1880. Il fut élève d'Auguste Pugin, et, fidèle aux traditions de son maître, seconda de tous ses efforts le retour qui s'opérait déjà vers l'architecture gothique. Parmi les travaux les plus remarquables dont il a dirigé la construction, nous citerons : l'église de Saint-Etienne, à Westminster; la restauration de la chapelle de la Vierge dans la cathédrale de Wells; les agrandissements ou les modifications qu'il a apportés aux palais épiscopaux de Wells, de Cuddesden (comté d'Oxford); etc. On lui doit, en outre, deux ouvrages : *les Antiquités de l'église du Christ à Oxford* (1834), et *Souvenirs sur Auguste Pugin* (1861).

FERRI (Ciro), peintre, architecte et graveur italien, né et mort à Rome (1634-1689). Elève de Pierre de Cortone, il s'appropria si bien le style de ce maître, qu'il est quelquefois difficile de distinguer leurs ouvrages. Ses peintures sont dispersées dans les principales villes d'Italie. Les plus remarquables sont : à Rome, *Sainte Martine, Saint Ambroise, l'Histoire de Cyrus*, et surtout sa coupole de Sainte-Agnès; à Florence, *le Christ sur la croix, Alexandre lisant Homère*; à Milan, *Saint Augustin*; à Cortone, *Saint Louis évêque, Saint Louis roi*; à Sienne, *Sainte Thérèse*; à Bergamo, la belle fresque qui orne une voûte de l'église Sainte-Marie-Majeure, etc. On voit également de lui, à Munich, *le Repos en Egypte*; à Dresde, *la Mort de Didon*; à Vienne, *le Christ apparaissant à la Madeleine*; à Londres, *le Triomphe de Bacchus*; etc. Ce fut Ferri qui termina les peintures du palais Pitti, commencées par Pierre de Cortone.

FERRI (Jérôme), archéologue et littérateur italien, né à Longiano (Romagne) en 1713, mort en 1786 à Ferrare, où il professait l'éloquence à l'université. Il fut un des meilleurs latinistes du XVIIIe siècle. Son principal ouvrage a pour titre : *Epistolæ pro linguæ latinæ usu, adversus Alembertium* (1771).

FERRI (Luigi), philosophe italien, né à Bologne en 1826, mort à Rome en 1895. Il suivit à Paris son père, qui était peintre décorateur, et entra à l'école normale supérieure en 1847. De 1850 à 1855, il enseigna la philosophie dans les collèges de Chalon, Evreux, Dieppe, Blois et Toulouse. Il rentra alors en Italie, fut nommé professeur à Annecy (1856), puis inspecteur de l'enseignement secondaire (1858), et, après avoir été secrétaire du ministre de l'instruction publique, Mamiani (1860), il fut appelé comme professeur de philosophie et d'histoire à l'Institut supérieur de Florence (1863) et enfin à l'université de Rome (1871). En 1883, il fut élu membre correspondant de l'Institut de France. Il a dirigé la revue fondée par Mamiani : « Rivista delle scuole italiane », devenue ensuite « Rivista italiana de filosofia ». Il a défendu un spiritualisme qui tient le milieu entre l'éclectisme français et le néo-platonisme de Rosmini. Ses principaux ouvrages sont : *il Genio d'Aristotele* (1866); *Studii su Leonardo da Vinci* (1871); *il Senso commune nella filosofia* (1872); *Sulla dotrina psicologica dell'associazione* (1878). Son travail le plus important en italien a paru dans les mémoires de l'académie des Lincei : *la Psicologia di Pietro Pomponazzi* (1877). En français, il a donné deux livres très estimés : *Essai sur l'histoire de la philosophie en Italie au XIXe siècle* (1869); *la Psychologie de l'association depuis Hobbes jusqu'à nos jours* (couronné par l'Académie des sciences morales, 1883).

FERRICO (du lat. *ferrum*, fer). Chim. Préfixe qui indique la présence d'un sel ferrique dans certains composés : *Sel* FERRICO-*ammoniaque*, FERRICO-*bismuthique*, etc.

FERRICUM (*kom'* — rad. *fer*) n. m. Nom qui a été donné autrefois au radical hypothétique des sels ferriques. (Ce radical, formé de deux atomes de fer, est hexavalent. Ex. : *chlorure de ferricum* ou chlorure ferrique Fe^2Cl^6.)

FERRICYANURE n. m. Composé où le fer et le cyanogène sont combinés soit à un métal, soit à un radical en tenant lieu, de telle sorte que le fer n'est plus décelé par ses réactifs ordinaires, mais constitue avec le cyanogène un véritable radical composé hexavalent, le *cyanifer* ou *ferricyanogène*, qui est un polymère du ferrocyanogène. La formule des ferricyanures est $(Fe^2Cy^{12})M^6$.

— Encycl. Les *ferricyanures* donnent en analyse : avec l'azotate d'argent, un précipité orange très soluble dans l'ammoniaque et insoluble dans l'acide azotique; avec le sulfate ferreux, un précipité bleu insoluble dans l'acide chlorhydrique; avec le sulfate de cuivre, un précipité vert jaunâtre insoluble dans l'acide chlorhydrique.

FERRIDES (du lat. *ferrum*, fer, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. pl. Chim. Se dit quelquefois de l'ensemble des corps simples, ayant pour type le fer. — *Un* FERRIDE.

FERRIÉ (*fè-ri-é*) n. m. Nom vulgaire donné à deux bolets, le *bolet blafard* et le *bolet à beau pied*. (Ces deux espèces bleuissent à l'air, quand on brise la chair, et il est préférable de s'en défier, quoique plusieurs personnes aient mangé la première espèce sans en avoir été incommodées.)

FERRIER (Arnaud DU), jurisconsulte français, né à Toulouse vers 1508, mort en 1585. Il commença ses études de droit en France et se fit recevoir docteur à Padoue. Il professa à Bourges, puis à Toulouse, fut conseiller au parlement de cette ville, et devint président de la chambre des enquêtes, à Paris. Ambassadeur du roi près le concile de Trente (1562), il se montra hostile à la cour de Rome, et dut se retirer à Venise, où il occupa le poste d'ambassadeur. Il se rapprocha plus tard du roi de Navarre, qui en fit son chancelier, et auquel il conseilla une politique de conciliation.

FERRIER (Jérémie), pasteur protestant français, né à Nîmes vers 1568, mort à Paris en 1626. Il fut pasteur à Alais, puis à Nîmes, et désigné, en 1601, comme successeur de Chambrun à l'académie de cette ville. Dans ses thèses inaugurales, il soutint que le pape était l'Antechrist, et il souleva de violentes polémiques. Il lutta contre les jésuites avec une vivacité qui lui valut une grande réputation. Mais, en 1611, à l'assemblée politique de Saumur, il parut se rapprocher des catholiques. Le synode de Privas le suspendit de ses fonctions pour six ans. En 1613, il se déclara nettement et accepta une place d'assesseur au présidial. Des troubles graves éclatèrent dans Nîmes, à cette occasion. Ferrier se transporta à Paris et abjura entre les mains du cardinal Duperron. Il réfuta ses anciennes thèses dans un livre intitulé : *De l'Antechrist et de ses marques, contre les calomnies de l'Eglise catholique* (1615). Il publia encore une défense de la politique de Richelieu sous ce titre : *le Catholique d'Etat ou Discours politiques des alliances du roi Très Chrétien contre les calomnies des ennemis de son Etat* (1625).

FERRIER DE LA MARTINIÈRE (Louis), poète français, né à Arles en 1652, mort en 1721. Il quitta Avignon pour se rendre à Paris, où il devint gouverneur de Charles-Louis d'Orléans et s'acquit l'estime du grand Condé. On a de lui un recueil de vers : *Préceptes galants* (1678), et des tragédies médiocres.

FERRIER (Susan Edmonston), femme de lettres anglaise, née et morte à Edimbourg (1782-1854). Elle fut très liée avec Walter Scott et fit preuve de talent dans la peinture des mœurs et des caractères écossais. On a d'elle trois romans, publiés sous le voile de l'anonyme : *Marriage* (1810), *the Inheritance* (1824), et *Destiny* (1831).

FERRIER (Paul), auteur dramatique français, né à Montpellier en 1813. Il renonça au barreau pour écrire des pièces de théâtre et débuta, en 1868, en faisant jouer à la Comédie-Française un acte en vers : *la Revanche d'Iris*. Depuis lors, il a fait représenter un grand nombre de vaudevilles, de comédies, d'opéras-comiques, où l'on trouve beaucoup de verve et de gaieté. Parmi ses pièces qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *les Mousquetaires au couvent*, musique de Varney (1880); *Babolin*, musique de Varney (1884); *Tabarin*, musique de Pessard (1885); *Joséphine vendue par ses sœurs*, musique de Roger (1886); *le Fétiche*, musique de Roger (1890); *l'Article 231*, comédie (1891); *Calendal*, musique de Maréchal (1894); *la Dot de Brigitte*, musique de Serpette et Roger (1895); *le Carillon*, musique de Serpette (1896); *la Belle-mère*, vaudeville (1898); *A qui le caleçon ?* (1899); etc. Beaucoup des pièces de Ferrier sont écrites en collaboration.

FERRIER (Gabriel-Joseph-Marie-Augustin), peintre français, né à Nîmes en 1847. Elève de Pils, Lecoq de Boisbaudran et E. Hébert, il passa par l'Ecole des beaux-arts et obtint le prix de Rome en 1872. Dès ses débuts, il fit preuve d'un talent agréable dans : *Improvisateur de la Grande-Grèce* (1872); *l'Enlèvement de Ganymède* (1875). En 1878, il exposa une *Sainte Agnès, martyre*, aujourd'hui au musée de Rouen. Il envoya aux Salons : *Scène de l'Inquisition en Espagne* (1879); *Salammbô* (1880); *le Printemps*, panneau décoratif d'un grand charme. Il avait exposé en même temps un bon portrait de *Claudius Popelin*. On vit ensuite de lui les portraits de *Bétolaud*, du *général Pittié dans son cabinet du palais de l'Elysée* (1884); *l'Ange gardien* (1885); *l'Ecole arabe; les Fumeurs de kiff* (1887); *Spes invicta manet* (1895); *Paradis d'amour* (1896); etc.

FERRIER DU CHÂTELET (Pierre-Joseph DE), général français, né à Bavilliers, près de Belfort, en 1739, mort à Luxeuil en 1828. Il entra dans les mousquetaires en 1754, et prit part aux guerres de Hanovre (1759-1763) et de Corse (1769). Maréchal de camp en 1788, Ferrier adhéra au mouvement de 1789. Lieutenant général en 1792, il réprima les troubles du comtat Venaissin. Après avoir servi sous Custine, il reçut le commandement de l'armée de la Moselle, en remplacement d'Houchard (juill. 1793); mais, le mois suivant, il donna sa démission et rentra définitivement dans la vie privée.

Ferrière (XVe s.).

FERRIÈRE (*fè-ri-èr'* — rad. *fer*) n. f. Techn. Sac de cuir, dans lequel on place, lorsqu'on voyage, tous les objets nécessaires pour ferrer un cheval en cas d'accident. ‖ Sac de cuir, dans lequel les serruriers mettent leurs outils.

— Archéol. Fiasque en cuir large et courte, pouvant contenir un liquide. (La ferrière était une sorte de gourde en cuir bouilli, usitée au XVIe siècle. Rabelais, dans *l'Antagruel*, montre Panurge portant une ferrière de cuir bouilli de Tours, pleine de vin, qu'il appelait son *vade-mecum*.) ‖ On appelait aussi, à la même époque, *ferrières*, des nécessaires d'orfèvrerie ou des étuis à porter les provisions. ‖ Au XVIIIe siècle, on appelait *ferrières* les flacons, plats d'argent, de toutes tailles, où l'on mettait du vin, des parfums, etc.

Ferrière (XVIe s.).

FERRIÈRE (LA), comm. du dép. de la Vendée, près des sources de l'Yon, arrond. et à 10 kil. de La Roche-sur-Yon; 2.378 hab.

FERRIÈRE (Claude DE), jurisconsulte français, né à Paris en 1639, mort à Reims en 1715. D'abord pourvu d'une chaire de droit à Paris, Claude de Ferrière alla ensuite professer à Reims, où il fut placé à la tête de la Faculté. Il avait une connaissance très approfondie à la fois du droit romain et du droit coutumier, et ses ouvrages se font remarquer par une liberté de jugement encore rare à cette époque. On lui doit, notamment : *Jurisprudence du Digeste* (1677-1688); *Commentaires sur la coutume de Paris* (1679); *Traité des fiefs* (1680); *Introduction à la pratique* (1684); *Science parfaite des notaires* (1684); *Jurisprudence du Code et des Novelles de Justinien* (1684-1688); *Corps et compilation de tous les commentateurs sur la coutume de Paris* (1685-1692); *Institutes*

de Justinien (1692); *Nouvelle institution coutumière* (1692-1702). — Son fils, CLAUDE-JOSEPH **de Ferrière**, né à Paris vers 1680, mort en 1750, fut nommé, en 1703, professeur à la faculté de droit de Paris, dont il devint doyen. Il a complété et refondu la plupart des œuvres de son père en les accompagnant de notes et de commentaires. Nous citerons : *Histoire du droit romain* (1718-1726); *Institutes de Justinien*, de Claude de Ferrière, qu'il a portées de 2 à 6 vol. au moyen de notes (1721); *Dictionnaire de droit et de pratique* (1734); etc.

FERRIÈRE (Emile), philosophe et littérateur français, né à Paris en 1830. Ses ouvrages sont : *le Darwinisme* (1878); *les Apôtres*, essai d'histoire religieuse d'après la méthode des sciences naturelles (1879); *les Erreurs scientifiques de la Bible; les Mythes de la Bible*, essai d'explication; *L'âme est la fonction du cerveau* (1883); *la Matière et l'Energie* (1887); *la Vie et l'Ame* (1888); *la Cause première d'après les données expérimentales; la Doctrine de Spinoza exposée et commentée à la lumière des faits scientifiques* (1899).

FERRIÈRE-AUX-ÉTANGS (LA), comm. de l'Orne, arr. et à 13 kilom. de Domfront, près de la forêt d'Andaine et des sources de la Vée, sur un affluent de la Varenne; 1.025 hab. Fromages dits « de Camembert ».

FERRIÈRE-EN-PARTHENAY (LA), comm. des Deux-Sèvres, arr. et à 14 kil. de *Parthenay*, près de la Vandologne, affluent de l'Auxance; 1.019 hab. Ch. de f. Etat.

FERRIÈRE-LA-GRANDE comm. du dép. du Nord, arrond. et à 18 kilom. d'Avesnes, sur la Solre, affluent de la Sambre; 3.719 hab. Ch. de f. Nord. Carrières de marbre; pierre bleue renommée. Forges, usines de la manufacture de Maubeuge, quincaillerie, brosseries, fabrique de chaux.

FERRIÈRE-LA-PETITE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 17 kilom. d'Avesnes, au confluent de la Solre et du Quiévelon; 990 hab. Ch. de f. Nord. Sciéries.

FERRIÈRES, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 40 kilom. de Neufchâtel, près de l'Epte; 1.225 hab. Fromages. C'est un vrai faubourg de Gournay.

FERRIÈRES, ch.-l. de cant. du Loiret, arr. et à 13 kil. de Montargis, sur le Biez, affluent du Loing; 1.675 hab. Eglise datant presque entièrement des XIe et XIIe siècles; restes d'une abbaye fondée sous les Mérovingiens.

FERRIÈRES ou **FERRIÈRES-EN-BRIE**, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 24 kilom. de Meaux; 937 hab. Eglise du XIIIe siècle. — Le village doit sa notoriété à la propriété d'Alphonse de Rothschild, qui y fit construire, en 1860, par l'architecte Paxton, un magnifique château dans le style de la dernière époque de la Renaissance. En 1870, le roi Guillaume et le prince de Bismarck habitèrent ce château, où Jules Favre eut, avec Bismarck, les 19 et 20 septembre, des conférences en vue de l'armistice qui n'eurent pas de résultats.

FERRIÈRES de Marsay (Charles-Elie, marquis DE), homme politique français, né à Poitiers en 1741, mort à Marsay en 1801. Après avoir servi dans les chevau-légers, il fut élu, en 1789, député de la noblesse par la sénéchaussée de Saumur. Il s'opposa à la réunion des trois ordres, protesta contre l'arrestation du roi; il fit présenter, par Pétion de Villeneuve, un projet de caisse territoriale et, après la session, se retira dans la vie privée. Ses écrits sont remarquables par leur impartialité : *De la constitution qui convient aux Français* (1789); *Mélanges de littérature et de morale* (1798); *Saint-Fleur et Justine* (1792); *le Théisme* (1786); *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la Révolution* (1798); etc.

FERRIÈRES-SAUVEBŒUF (comte DE), agent politique français, né en Champagne en 1750, mort assassiné à Montmort (Marne) en 1814. Il quitta l'armée, en 1782, pour remplir une mission en Orient. De retour en France (1789), il fit partie de la société des Jacobins, fut emprisonné pour avoir fait mettre en liberté des détenus (1794), puis relâché comme faisant partie de la police. Chargé, en 1799, d'une mission secrète auprès du général Scherer, il fut arrêté par ordre de ce dernier, s'évada, vécut après le 18-Brumaire dans la retraite, et fut assassiné en plein jour par un inconnu. On a de lui : *Mémoires historiques et politiques de mes voyages faits depuis 1782 jusqu'en 1789, etc.* (1790), et *Précis des lettres écrites par le citoyen F. S. pendant sa détention au Temple* (1799).

FERRIÈRES-SUR-SICHON, comm. de l'Allier, arrond. et à 31 kilom. de Lapalisse, sur le *Sichon*, dans une gorge des Bois-Noirs; 1.752 hab.

FERRIFÈRE (du lat. *ferrum, ferri*, fer, et *ferre*, porter) adj. Qui contient du fer.

FERRIQUE (*rik*) adj. Se dit de l'oxyde de fer au deuxième degré d'oxydation, et des sels qu'il est susceptible de former : *Oxyde* FERRIQUE. *Sels* FERRIQUES.

FERRITE n. m. Hydroxyde naturel de fer amorphe.

FERRO (du lat. *ferrum*, fer). Chim. Préfixe qui indique la présence du fer dans les corps désignés par les noms dont il fait partie.

FERRO n. m. Abréviation familière par laquelle les photograveurs désignent un papier sensibilisé au moyen de ferro-prussiate ou prussiate de fer, et aussi l'épreuve obtenue sur ce papier.

FERRO-ARSÉNIFÈRE adj. Qui contient du fer et de l'arsenic.

FERROCALCITE n. f. Minér. Carbonate naturel de chaux, renfermant une certaine quantité de fer.

FERROCHROME n. m. Métall. Alliage de fonte de fer et de chrome pour la fabrication des aciers très durs.

FERROCOBALTITE n. f. Minér. Arsénio-sulfure naturel de fer et de cobalt. Variété de mispickel.

FERROCYANATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide ferrocyanique.

FERROCYANE n. m. Chim. Syn. de CYANURE DE FER SIMPLE

FERROCYANHYDRATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide ferrocyanhydrique.

FERROCYANHYDRIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide chlorhydrique sur le ferrocyanure de potassium, dont il diffère par la substitution de l'hydrogène au potassium, comme l'acide chlorhydrique du chlorure de potassium.

FERROCYANIDE n. m. Chim. Syn. de SESQUICYANURE DE FER.

FERROCYANIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide appelé aussi CYANURE FERROSO-FERRIQUE.

FERROCYANOGÈNE n. m. Chim. Radical admis par Liebig pour représenter la constitution des composés du cyanogène découverts et analysés par L. Gmelin. ‖ On dit aussi CYANOFER.

FERROCYANURE n. m. Chim. Composé où le fer et le cyanogène sont combinés soit à un métal, soit à un radical en tenant lieu, de telle sorte que le fer n'est plus décelé par ses réactifs ordinaires, mais constitue avec le cyanogène un véritable radical composé quadrivalent, le *cyanofer* ou *ferrocyanogène*, dont le rôle est comparable à celui du cyanogène lui-même.

— ENCYCL. Les *ferrocyanures* ont pour formule $(FeCy^6)M^4$. Ils donnent, en analyse avec l'azotate d'argent, un précipité blanc bleuissant rapidement à l'air; avec le chlorure ferrique un précipité de bleu de Prusse; avec le sulfate de cuivre un précipité rouge-brun insoluble dans l'acide chlorhydrique.

FERROFERRITE n. f. Minér. Syn. de MAGNÉTITE.

FERROILMÉNITE (*ro-il'*) n. f. Niobate naturel de fer. Variété de columbite.

FERROL (LE), ville d'Espagne (Galice [prov. de La Corogne]); 26.300 hab. La ville s'étend au nord d'une baie profonde au fond de laquelle se jette la petite rivière du Jubia, et où l'on ne peut pénétrer que par un étroit goulet de près de 6 kilom. de long, hérissé de batteries; des forts avancés protègent la ville. L'arsenal, fondé par Charles III, couvre près de 10 hectares; on y trouve d'immenses ateliers, douze cales de constructions, une cale flottante, des fonderies, etc. Magnifique port de guerre.

Le Ferrol est divisé en trois parties : le Vieux Ferrol, la nouvelle ville, assez bien bâtie, et *Esteiro*. Le Ferrol n'était qu'une bourgade de pêcheurs lorsque Ferdinand VI conçut le projet, que réalisa Charles III, d'y établir un port militaire. Séduits par cette magnifique situation, les Anglais tentèrent vainement de s'en emparer, en 1800. Le maréchal Soult réduisit la ville à capituler, en 1809.

FERROMANGANÈSE n. m. Métall. Alliage de fer et de manganèse. (Il a été imaginé pour les besoins de la fabrication des aciers doux par les procédés Martin-Siemens et Bessemer. Il s'altère très peu à l'air, même humide, et contient plus de 28 p. 100 de manganèse.)

FERROMANGANÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*) adj. Qui contient du fer et du manganèse. ‖ On dit aussi FERROMANGANÉSIFÈRE.

FERRON n. m. Marchand de fer en barres. (Peu us.) ‖ Dans certaines parties de la France, Marchand de menus objets de fer ou de cuivre.

FERRON (Théophile-Adrien), général français, né en 1830 à Pré-Saint-Evroult (Eure-et-Loir), mort à Lyon en 1894. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra dans le génie, se distingua à Malakoff, devint professeur à l'Ecole de Metz, et prit part, en 1871, au second siège de Paris. Colonel en 1878, sous-chef d'état-major au ministère de la guerre (1880), général de brigade en 1882, général de division en 1886, il fut ministre de la guerre dans le cabinet Rouvier (1887). Il prit alors l'initiative de beaucoup de mesures et projets de loi utiles pour l'armée et révoqua le général Boulanger de son commandement du 13e corps. En quittant le ministère, il prit le commandement d'une division; puis, en 1889, il fut mis à la tête du 18e corps d'armée. Il était membre du conseil supérieur de la guerre et inspecteur d'armée lorsqu'il mourut d'un accident de cheval au cours même d'une inspection. On lui doit : *Considérations sur le système défensif de la France* (1873); *Considérations sur le système défensif de Paris* (1873); *Instruction sommaire sur le combat* (1883); etc.

FERRONICKEL n. m. Métall. Alliage de fer et de nickel susceptible d'un beau poli. (On le lamine aisément pour l'emboutir ensuite et en fabriquer divers articles de quincaillerie.)

FERRONNERIE (*fè-ro-ne-ri*) n. f. Endroit où l'on fabrique ou l'on vend les ouvrages de fer ou de cuivre. ‖ Menus objets de fer ou de cuivre.

FERRONNIER (*fè-ro-nié*), **ÈRE** [rad. *ferron*] n. Celui, celle qui vend des objets en fer ou en cuivre.

FERRONNIÈRE (LA **belle**), l'une des maîtresses de François Ier, et sur laquelle on n'a que des renseignements contradictoires. Femme d'un bourgeois ou d'un avocat au parlement nommé Le Ferron, elle aurait été séduite par François Ier. La légende rapporte que le mari, pour se venger, se serait inoculé à dessein le virus d'une maladie mortelle à cette époque, afin que son infidèle épouse la communiquât à son insu au roi. Les détails concernant cette favorite n'ont pas assez de certitude pour être acceptés par l'histoire.

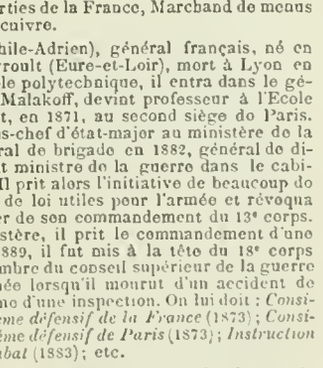

La belle Ferronnière, d'après Léonard de Vinci.

Ferronnière (LA BELLE), chef-d'œuvre de Léonard de Vinci (musée du Louvre). — L'opinion la plus accréditée veut que ce tableau représente Lucrezia Crivelli, maîtresse de Ludovic Sforza, et qu'il ait été exécuté par Léonard, vers 1497, lorsque, après la mort de la duchesse Béatrix, Ludovic eut de cette Lucrezia un fils naturel.

FERRONNIÈRE (*fè-ro-ni-èr'*) n. f. Joyau porté par les femmes au milieu du front et retenu par une chaînette ou une cordelette, comme le bijou que l'on voit dans le tableau de L. de Vinci que l'on a cru être le portrait de la belle Ferronnière.

FERROPLUMBITE (*plon-bit'*) n. m. Minér. Oxyde naturel de fer, plomb et manganèse.

FERROPRUSSIATE (PAPIER AU). Photogr. Papier sensible, obtenu en enduisant une feuille de papier avec un mélange de ferricyanure de potassium et de citrate ferrique. (Un tel papier étant isolé sous un cliché négatif, la lumière qui traverse le cliché fait passer le citrate ferrique à l'état de citrate ferreux; celui-ci, réagissant sur le ferricyanure, donne du bleu de Prusse. Ce papier est surtout employé pour la reproduction des plans, un simple lavage à l'eau suffit pour fixer les images.)

FERROSO (du lat. *ferrosus*, ferreux). Chim. Préfixe qui indique la présence de l'oxyde ferreux dans les corps désignés par les noms où il entre : FERROSO-*aluminique*, FERROSO-*barytique*, FERROSO-*calcique*, FERROSO-*ferrique*, FERROSO-*plombique*.

FERROTIER (*fè-ro-ti-é*) n. m. Ouvrier verrier, qui prend dans le pot la matière fondue à l'aide de la canne et remet le tout entre les mains du souffleur.

FERROSILICITE n. f. Métall. Silicate de protoxyde de fer trouvé par Shepard dans certaines météorites.

FERROSUM (*som'*) n. f. Chim. Se disait du radical des sels ferreux.

FERROTANTALITE n. f. Minér. Syn. de TANTALITE.

FERROTELLURITE n. f. Minér. Tellurate naturel de fer.

FERROTITANITE n. f. Minér. Syn. de SCHORLOMITE.

FERROTUNGSTÈNE n. m. Minér. Syn. de TAMMITE.

FERROTYPIE (*pi*) n. f. Procédé photographique rapide, donnant directement des épreuves positives à la chambre noire. (On emploie comme préparation sensible une plaque métallique collodionnée.)

FERROUKH-SIYYAR, empereur de l'Hindoustan, de la dynastie des Grands-Mongols, succéda en 1713 à son oncle Moezz-ed-Din-Djihander shah, petit-fils d'Aurengzeb, qu'il fit étrangler. Ce souverain fut déposé, en 1719, après un règne agité par les compétitions de ses parents et les révoltes de ses officiers.

FERRUCCI (Andrea), sculpteur et architecte italien, né à Fiesole, mort en 1525. Il fut un des artistes les plus habiles de son temps. Ses ouvrages sont remarquables par la grâce et le charme des formes, par la simplicité et la vigueur du dessin, par la naïveté et la vérité de l'expression. Ses principales productions sont : *Massilio Ficino*, au dôme de Florence; *Saint Jérôme respecté par le lion*; la *Mule adorant le saint sacrement*; un retable de marbre de la cathédrale de cette ville; les fonts baptismaux, à Pistoia; *Saint André apôtre*, dans la cathédrale de Florence; le *mausolée d'Antonio Strozzi*, à Sainte-Marie-Nouvelle, œuvre inachevée, que terminèrent ses élèves Silvio Casini et Tommaso Boscoli.

FERRUCCI (Francesco), sculpteur italien, plus connu sous le nom de **Cecco del Tadda**, né à Fiesole, mort en 1585. Il passa la plus grande partie de sa vie à Florence, où il jouit de l'estime et de la faveur méritées de Côme Ier et de François Ier. Il découvrit l'art de tremper les outils de manière à pouvoir tailler le porphyre. Il a exécuté en cette matière les bustes de *Côme Ier* et de sa femme, une *Tête de Christ*, la grande *Coupe de la fontaine du palais Pitti*, la statue de la *Justice*, placée devant l'église de la Sainte-Trinité, en 1580. Parmi ses ouvrages en marbre, on remarque surtout le tombeau de *G.-F. Vogio*, dans le Campo-Santo de Pise.

FERRUGINEUX (*fè-ru-ji-neû*), **EUSE** [du lat. *ferrugo, inis*, rouille de fer] adj. Qui renferme du fer à l'état métallique ou à l'état d'oxyde : *Roches* FERRUGINEUSES. *Eaux* FERRUGINEUSES. ‖ *Les médicaments ferrugineux* et substantiv. : *Les* FERRUGINEUX.

— ENCYCL. Il est admis, aujourd'hui, que c'est surtout le fer combiné aux aliments qui exerce un rôle utile. Les bains *ferrugineux* n'en introduisent aucunement, les injections hypodermiques réussissent mieux, à condition de se servir de ferrugineux non caustiques et solubles (citrate de fer, ou tartrate ferrico-potassique, d'après Bongiovanni). C'est l'administration par la voie stomacale qui réussit le mieux. C'est au moment des repas que la dissolution se fait et d'autant mieux que la préparation contient plus de fer métallique. Au sujet de sa pénétration dans le sang, trois hypothèses principales ont été émises :

1° Les sels ferreux inorganiques se combineraient avec les albuminoïdes du sang;

2° Il y aurait combinaison directe du fer avec les albuminoïdes de l'estomac;

3° Les deux processus précédents s'associeraient. Cette hypothèse de Scherpf paraît la plus conforme à la réalité. Il est probable que, dans l'estomac, le fer se transforme partie en chlorure, partie en peptonate double de fer et d'une base alcaline, potasse ou soude.

La moitié à peine du fer ingéré est absorbée; la plus grande partie en est ensuite éliminée par les selles, qui sont colorées en noir, sauf chez les nourrissons. Les sels de fer sont astringents, quelquefois caustiques, comme le perchlorure de fer, qui coagule le sang. Son application imprudente, en vue de l'hémostase, risque de produire des rétractions cicatricielles, et même des embolies mortelles.

Les doses faibles de ferrugineux augmentent quelquefois l'appétit; à la longue, il se produit de la dyspepsie, du météorisme. Les doses fortes exposent aux crampes d'estomac, à la dyspepsie, à la constipation. Quelquefois il se produit de la diarrhée, provoquée par le fer agissant mécaniquement sur l'intestin. Le noircissement des dents, attribué tour à tour à la formation de tannate de fer, de sulfure ou d'albuminate peut s'éviter en administrant des ferrugineux insolubles dans la salive.

Mode d'administration. Il faut se défier des stimulants (vin de quinquina, etc.) administrés simultanément, et qui entretiennent la dyspepsie des chlorotiques (Hayem). Le régime alimentaire du début devra consister en lait, viande crue tamisée; plus tard, œufs mollets, purées de légumes, pain. Contrairement aux idées généralement admises, il faut donner au malade du repos. Ne commencer les ferrugineux (oxalate de fer qu'après quinze jours

à trois semaines de repos. *Contre-indication des ferrugineux* : fièvre, cancroïde avec tuberculose à forme fébrile, pléthore, troubles gastriques non liés à l'anémie.

Pharmacologie :

1° Insolubles (en pilules, poudres, etc.)

Fer métallique (réduit), 0g,05 à 0g,20 par jour.
Carbonate ferreux (pilules de Blaud, de Vallet), 0g,10 à 0g,50 par jour.
Oxyde de fer hydraté (Soulier), 0g,10 à 0g,50, avec autant de rhubarbe.
Oxalate ferreux (Hayem), 0g,20, puis 0g,30 et 0g,40.
Pyrophosphate de fer et de soude (0g,20), *pyrophosphate citro-ammoniacal* (0g,10 à 1g).

2° Solubles (en pilules, solutions, sirops, vins, etc.).

Protochlorure (Rabuteau), 0g,10 à 0g,30, *perchlorure* (mauvais, trop astringent).
Iodure ferreux (sirop, 0g,10 par cuillerée ; 1 à 4 cuillerées). Noircit les dents.
Tartrate ferrico-potassique, citrate de fer ammoniacal, 0g,20 à 1g.
Hémoglobine détruite par l'estomac, seule peu recommandable).
Ferropyrine (0g,50 à 0g,60). Chlorose avec céphalée.

Ces préparations réussiront très différemment, suivant chaque tempérament. Le praticien devra les essayer avec tact, et, au besoin, leur associer des correctifs (laxatifs, etc.).

Eaux ferrugineuses. Ce sont celles où le fer domine les autres éléments. Leur goût est ordinairement styptique, et elles laissent à l'air déposer un précipité ocreux. Elles peuvent être froides ou chaudes ; les plus connues sont les suivantes :

1° Bicarbonatées. (Le fer est à l'état de bicarbonate.)

Bussang (froides)	Carbonate de fer, 0g,02 par litre.
Forges	Bicarb. et crénate, 0g,09.
Orezza	Carbon. de fer, 0g,128.
Spa	— — 0g,07.

2° Sulfatées. (Sulfate de fer ; très styptiques.)

Bains-les-Bains (chaudes, 40° à 50°)	Bicarb. de fer 0g,11
Passy	Sulfate de fer 0g,40.
St-Christau	— — 0g,034.

Les eaux ferrugineuses semblent agir non pas par la quantité de fer qu'elles contiennent, mais par le régime spécial (tonique, hydrothérapique) qui accompagne leur administration.

FERRUGINOSITÉ *(fé-ru-ji)*, n. f. Qualité de ce qui est ferrugineux.

FERRURE *(fè-ru-r)* n. f. Techn. Action ou manière de ferrer les chevaux, ânes, mulets, bœufs. ‖ Les fers d'une bête de somme, d'un cheval. ‖ Garniture de fer que l'on fixe sur une porte, une croisée, etc., pour la consolider.

— Archéol. S'entendait anciennement de toute garniture de métal, que ce fût fer, or ou argent, qui s'appliquait sur les ceintures, harnais, valises, coffres, etc. La ferrure d'une ceinture d'épée, au XVIe s., comprenait les boucles, les mordants, les passants et les trèfles, les agrafes et les crochets, le fermail. La ferrure d'une escarcelle était le fermoir, etc.)

— Mar. Ensemble des aiguillots, femelots et armatures d'un gouvernail. ‖ *Ferrure d'un pivot.* Armature en fer du pivot destinée à empêcher l'usure. ‖ *Ferrure à branches.* Ferrure mobile d'un gouvernail de fortune.

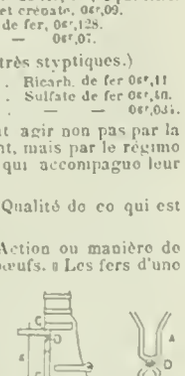

Ferrure (profil et plan) : A, étambot ; B, gouvernail ; C, femelots ; D, aiguillots.

— Encycl. Il existe deux principaux modes de ferrure : la *ferrure à la française* et la *ferrure à l'anglaise*. L'un et l'autre comprennent la *ferrure à chaud*, la *ferrure à froid*, la *ferrure podométrique*.

Dans le procédé français, le pied de l'animal est maintenu par un aide vigoureux, le *tenneur de pieds*, qui, pendant toute l'opération de la ferrure, maintient par le déploiement raisonné de sa force musculaire la jambe et le pied à ferrer absolument immobiles, sans qu'il en résulte pour l'animal une trop grande fatigue ou une torsion douloureuse du membre. C'est dans ces conditions que le maréchal ferrant, ayant sous la main ses divers outils : *brochoir* ou *moilloche*, *boutoir*, *rogne-pied*, *tricoises*, *râpe* et *repoussoir*, procède à la ferrure.

Ferrure de ceinture (1610).

Dans le procédé anglais, le maréchal ferrant soutient lui-même la jambe de l'animal, soit entre ses cuisses, soit dans le pli de l'aine, suivant qu'il s'occupe de la ferrure du bipède antérieur ou du bipède postérieur. Quant aux opérations, elles sont les mêmes dans les deux procédés. Le maréchal commence par rogner la corne, devenue trop longue, ce qui s'appelle *parer le pied* ; puis il forge le fer ou le choisit dans le magasin à fers, en lui donnant, par le martelage, la forme du pied. C'est ce que l'on nomme la *tournure* et l'*ajusture*. Il *broche* alors les clous, c'est-à-dire qu'à travers les trous ménagés dans le fer il les fait pénétrer dans la corne, de telle manière qu'ils doivent en ressortir à la même hauteur. Les *tricoises* servent à couper entre leurs mors les tiges ou pointes de ces clous, au ras de la paroi de la corne ; elles aident en outre à soutenir par leurs mors fermés, et à river en quelque sorte les parties tranchées des clous, à l'extérieur de la corne, pendant qu'en même temps l'opérateur frappe sur la tête de ce clou avec le brochoir. La râpe vient en dernier lieu pour régulariser la rivure ainsi exécutée.

La *ferrure à chaud*, consistant à appliquer le fer chaud sur la sole du pied, permet de mettre ce fer en contact plus immédiat avec le pied ; les inégalités de la corne qui brûle disparaissent complètement.

La *ferrure à froid*, c'est-à-dire l'application du fer froid au pied de l'animal, si elle évite les brûlures possibles de la sole, ne donne pas un contact aussi régulier entre celle-ci et le fer.

La *ferrure podométrique*, à peu près abandonnée aujourd'hui, consiste à imprimer sur une feuille de papier, en exerçant une pression à la main, le profil du pied de l'animal et à obtenir ainsi une sorte de modèle servant au maréchal ferrant pour forger le fer.

FERRUS (Guillaume-Marie-André), médecin français, né à Château-Queyras, près de Briançon (Hautes-Alpes) en 1784, mort à Paris en 1861. Après avoir été chirurgien dans la garde impériale, il se consacra à l'étude des maladies mentales. Assistant de Pinel en 1818 à la Salpêtrière, il fut nommé, en 1826, médecin en chef de Bicêtre, et, en 1835, inspecteur général des établissements d'aliénés ; c'est en partie grâce à son influence que fut promulguée la loi du 30 juillet 1838 sur les aliénés. Citons, parmi ses ouvrages : *des aliénés, considérations sur l'état des maisons qui leur sont destinées, sur leur régime hygiénique et moral* (1834) ; *des prisonniers, de l'emprisonnement et des prisons* (1850) ; *De l'expatriation pénitentiaire* (1853).

FERRY (Paul), théologien protestant français, né et mort à Metz (1591-1669). Il écrivit beaucoup, mais ses ouvrages imprimés sont médiocres ; le principal est le *Catéchisme général de la réformation de la religion* (1654), dont Bossuet publia une réfutation. Ferry travailla, en vain, à la fusion des Églises réformée et luthérienne. Il eut avec Bossuet, sur la réunion possible des protestants et des catholiques, une longue correspondance (1666-1667), qui n'aboutit à aucun résultat.

FERRY (Claude-Joseph), homme politique et savant français, né à Raon-l'Étape (Vosges) en 1756, mort à Liancourt en 1845. Professeur à l'école du génie de Mézières avant la Révolution, il fut envoyé à la Convention par le département des Ardennes (1792), vota la mort de Louis XVI, remplit avec zèle plusieurs missions dans les départements, prit part avec Monge à l'organisation de la défense nationale, exerça les fonctions d'examinateur à l'École polytechnique, s'en démit à l'époque du Consulat et, après d'importants voyages scientifiques, les reprit en 1812. Destitué en 1814, il ne se rallia pas pour cela à Napoléon.

FERRY (Eugène-Louis-Gabriel DE BELLEMARE, connu sous le nom de **Gabriel**), littérateur et voyageur français, né à Grenoble en 1809, mort en 1852. Fils d'un négociant, il passa sept ans au Mexique, revint en France, publia dans la « Revue des Deux Mondes » des récits et des études de mœurs fort remarquables et périt en mer, dans l'incendie de l'*Amazone*, en se rendant en Californie, en qualité d'inspecteur du rapatriement des émigrants. Ses principaux ouvrages, publiés en volumes après sa mort, sont : *Costal l'Indien* (1852) ; *le Coureur des bois* (1850), plusieurs fois réédité ; *la Chasse aux Cosaques* (1854) ; *Scènes de la vie mexicaine* (1854) ; *le Capitaine Pillavidas* (1856) ; *Scènes de la vie sauvage au Mexique* (1856) ; *le Vicomte de Châteaubrun* (1856) ; *Scènes de la vie militaire au Mexique* (1857) ; *les Squatters, la Clairière du bois des Hogues* (1858) ; *les Révolutions du Mexique* (1864) etc.

— Son fils, GABRIEL DE BELLEMARE, dit **Gabriel Ferry**, est né à Paris en 1846 et a été employé au Crédit foncier. Il débuta par des pièces de théâtre, parmi lesquelles nous citerons : *les Sauvages du Vésinet* (1874) ; *la Duchesse de Mantoue*, avec Th. Barrière. Puis il publia : *les Dernières Années d'Alexandre Dumas* (1883) ; *Balzac et ses amies* (1888), et plusieurs romans : *les Deux maris de Marthe* (1884) ; *Cap de fer* (1889) ; *les Exploits de César* (1889) ; *les Exploits de Martin* (1890) ; *les Prouesses de Martin Robert* (1890).

FERRY (Jules-François-Camille), homme d'État français, né à Saint-Dié en 1832, mort à Paris en 1893. Avocat à Paris depuis 1851, il prit, soit au barreau, soit dans la presse, une part très active aux luttes du parti républicain contre le second Empire, fut envoyé au Corps législatif par la 6e circonscription de la Seine lors des élections générales de 1869, combattit de toutes ses forces le ministère Ollivier et, après la révolution du 4-Septembre, entra dans le gouvernement de la Défense nationale, qui lui confia l'administration du département de la Seine. Il fit preuve, dans ces fonctions, d'une rare énergie (notamment lors de la journée du 31 oct.), mais ne put empêcher l'explosion communaliste du 18 mars 1871. Envoyé par Thiers comme ministre plénipotentiaire en Grèce (15 mai 1872), il se démit de son emploi après le revirement parlementaire du 24 mai 1873, lutta avec éclat contre le gouvernement de l'*ordre moral*, puis contre le gouvernement du 16-Mai (1877), attaqua particulièrement non la religion, mais le cléricalisme, prononça d'importants discours sur les matières relatives à l'enseignement et, après la retraite du maréchal de Mac-Mahon, entra comme ministre de l'instruction publique dans le cabinet Waddington (1879). Il travailla dès lors avec activité et succès à réorganiser l'Université, fit, à la suite d'une longue et retentissante campagne, prescrire par les décrets du 29 mars 1880, la dissolution des congrégations non autorisées et devint président du conseil (23 sept. 1880). A ce titre, il entreprit la réalisation d'une politique coloniale dont le premier effet fut la conquête de la Tunisie. Écarté pendant quelques mois des affaires, il reprit en 1882, le portefeuille de l'instruction publique et fit voter la loi prescrivant la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'instruction primaire. Après une nouvelle éclipse il reparut encore, en 1883, à la tête de l'Université, d'où il ne tarda pas à passer au ministère des affaires étrangères. Placé de nouveau à la tête du gouvernement, il reprit avec ténacité d'une part le travail d'organisation de la république modérée, de l'autre, l'exécution de ses plans coloniaux ; les campagnes du Tonkin et de Madagascar, dans lesquelles il engagea résolument la France et qui devaient avoir de si importants résultats, eurent pour conséquence immédiate, grâce à certaines difficultés momentanées et aux violentes attaques de l'opposition, de le rendre profondément impopulaire. A la nouvelle du incident de Lang-Son (1885), il fut renversé. Attristé, mais non découragé, il lutta énergiquement, pendant les années suivantes, contre le *boulangisme*. Mais le discrédit dont il était frappé, surtout à Paris, était tel que beaucoup de ses amis, en 1887, n'osèrent soutenir sa candidature à la présidence de la République. Il eut même la douleur de voir les électeurs de Saint-Dié, dont il était le député depuis 1871, l'abandonner aux élections générales de 1889. Une si injuste disgrâce devait amener une réaction. Le département des Vosges l'élut sénateur, en 1891 ; deux ans plus tard (1893), il devenait président du Sénat. Mais il ne survécut que peu de jours à ce retour de la faveur publique. — Un recueil important de ses discours a été publié après sa mort.

Jules Ferry.

FERRY (Albert-Joseph), homme politique français, né à Fraize (Vosges) en 1833, mort à Paris en 1893. Avocat à Saint-Dié sous l'Empire, il devint maire de cette ville, conseiller général des Vosges, fut élu député par la 1re circonscription de Saint-Dié en 1881, obtint, en 1885 et 1889, le renouvellement de son mandat, s'associa constamment, à la Chambre, à la politique du parti républicain modéré et succéda comme sénateur des Vosges à Jules Ferry en 1893.

FERRY (*Charles*-Emile-Léon), homme politique français, frère de Jules Ferry, né à Saint-Dié en 1834. Avocat sous le second Empire, il devint, après la révolution du 4-Septembre, chef du cabinet de Jules Favre, puis préfet de Saône-et-Loire (1871), commissaire extraordinaire en Corse et préfet de la Haute-Garonne (1871), poste où il demeura jusqu'en 1873. Député de la 2e circonscription d'Épinal (1881), il s'attacha à la politique de son frère, ne se représenta pas aux élections de 1885, mais obtint des électeurs des Vosges (1888) un siège au Sénat, y renonça pour permettre à Jules Ferry de rentrer au Parlement (1891), fut envoyé à la Chambre par la 1re circonscription de Saint-Dié en 1893 et obtint, aux élections générales de 1898, le renouvellement de son mandat.

FERRY (Nicolas). Biogr. V. BÉDÉ.

FERRY-BOAT *(fè-ré-bôt)* — de l'angl. *ferry*, bac ; et *boat*, bateau) n. m. Bateau mû par la vapeur, soit à roues du travers, soit à roues de l'arrière, et destiné à transporter d'une rive à l'autre d'un fleuve, d'un lac ou d'un bras de mer, les wagons de chemins de fer, sans qu'il soit nécessaire d'opérer le transbordement des marchandises ou des voyageurs. ‖ Pl. *Des* FERRY-BOATS.

— Encycl. Lorsque la largeur d'un cours d'eau ou les exigences de la navigation empêchent de jeter un pont par-dessus, et qu'il s'agit de mettre en communication les extrémités de deux lignes du chemin de fer s'arrêtant sur chacune des rives opposées, le *ferry-boat* est d'un emploi

Ferry-boat.

fréquent. C'est généralement un vaste bateau à aubes symétriques, dont le plancher porte de bout en bout une ou plusieurs voies qu'on peut faire raccorder avec les voies de terre ferme. Au moyen de plusieurs systèmes, on rachète la différence entre la hauteur de l'eau et celle de la rive. Nous citerons, parmi les *ferry-boats* les plus remarquables, ceux qui sillonnent la rade de New-York ; celui de Détroit, qui fait communiquer les lignes du Canada avec celles des États-Unis et qui porte trois voies recevant vingt-quatre wagons ; le *Solano*, destiné au service des trains du Central Pacific sur le Sacramento, d'une longueur de 129 mètres et qui peut porter sur quatre voies quarante-huit wagons. En Europe, nous trouvons entre autres le ferry-boat qui transporte les wagons de marchandises entre Portsmouth et l'île de Wight, celui qui relie les chemins de fer du Wurtemberg et de la Bavière à ceux de la Suisse entre Friedrichshafen et Romanshow, sur le lac de Constance. Enfin, en Danemark, la traversée du Grand-Belt se fait, depuis 1883, sur des ferry-boats qui peuvent prendre à bord dix-sept wagons à la fois.

FERSE ou **FERZE** n. f. Laize ou lé de toile d'une largeur fixe, servant à déterminer la largeur d'une voile. (Méditerranée.)

FERSEN (Frederik Axel, comte DE), homme politique suédois, né et mort à Stockholm (1719-1791). Issu d'une famille livonienne d'origine écossaise, il servit dans l'armée française pendant la guerre de succession d'Autriche, rentra, en 1750, dans l'armée suédoise, et mena de front une carrière militaire et une carrière politique : général, feld-maréchal, chef du parti des Chapeaux, il fut un des plus ardents défenseurs des privilèges de la noblesse contre les empiétements du pouvoir royal. Il se rapprocha un instant du roi, mais, après le coup d'État de Gustave III (1772), rentra dans l'opposition, fut emprisonné pendant plusieurs mois en 1789 et perdit peu à peu son influence. On a de lui des *Écrits historiques* (1867-1872).

FERSEN (Hans Axel, comte DE), maréchal de Suède, fils du précédent, né et mort à Stockholm (1755-1810). Officier de dragons de la garde suédoise, il devint, en 1779, colonel du régiment français de Royal-Bavière, se distingua pendant la campagne d'Amérique comme aide de camp du général Rochambeau, assista à la prise de Yorktown et reçut des mains de Washington le ruban de Cincinnatus. Colonel propriétaire du régiment de Royal-Suédois en France, il conquit tous les grades en Suède, devint maréchal du royaume, et membre du gouvernement. Très en faveur à la cour de Versailles, où il séjourna longtemps, il avait voué une sorte de culte à Marie-Antoinette et s'était constitué son chevalier. Lors de la fuite de Varennes, ce fut lui qui procura une voiture à la famille royale (1791) et qui, déguisé en cocher, conduisit les fugitifs jusqu'à Bondy. Après l'arrestation du roi, il s'enfuit en Belgique, revint à Paris en 1792, fut chargé par Louis XVI de diverses missions auprès des souverains étrangers. Rentré en Suède, il demeura en grande faveur jusqu'en 1807, fut alors disgracié et n'en condamna pas moins la révolution de 1809. Très impopulaire, il fut accusé, lors de la mort subite de l'héritier présomptif Christian-Auguste d'Augustembourg, d'avoir empoisonné le prince, et, comme

il présidait aux funérailles en qualité de maréchal du royaume, le peuple se souleva et le massacra. Sa sœur, la comtesse Piper, poursuivie comme sa complice, réussit à grand'peine à s'enfuir sous un déguisement.

FERSTEL (Henri, baron DE), architecte autrichien, né à Vienne en 1828, mort à Grinzing, près Vienne, en 1883. Élève de l'académie de Vienne, il fut nommé architecte de l'église votive élevée par l'archiduc Charles dans la capitale de l'Autriche (1856-1879). On cite de lui un *palais Renaissance* pour l'archiduc Louis-Victor, des *églises* à Brunn et à Schœnau, le *Musée autrichien*, une *villa* pour l'archiduc Charles-Louis à Reichenau, l'*Université* de Vienne, etc. Ferstel était conservateur du Musée autrichien, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique et membre associé de l'Académie des beaux-arts de Paris (1881). On lui doit, en collaboration avec Eitelberger : la *Maison d'habitation bourgeoise* et la *Maison de rapport à Vienne* (1859).

FERT (*fèrt*) n. m. Cet assemblage de lettres, qui est peut-être un mot, accompagne la devise de la maison de Savoie.

— ENCYCL. Il apparaît sur les monnaies dès le milieu du XVe siècle. On en a donné des explications sans nombre ; mais, jusqu'ici, ces lettres énigmatiques sont demeurées inexpliquées. Leurs sens les plus plausibles sont : 1° abréviation de la formule : *Fœdere Et Religione Tenemur* (Nous tenons par la foi et la religion), que l'on trouve sur quelques pièces d'or ; 2° *Fert* (il supporte) ; 3° abréviations de : *Frappez, Entrez, Rompez Tout* (en mémoire du succès d'Amédée IV, qui fit lever aux Turcs le siège de Rhodes) ; 4° abréviations de : *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit* (Son courage conserva Rhodes), par allusion au même événement. Mais on a objecté que le mot FERT se rencontre avant Amédée IV. On a voulu aussi voir dans FERT une formule pieuse ou magique, comme SNDB, formule talismanique du moyen âge, etc.

FERTE n. f. Sorte de longue perche, dont se sert le paysan breton pour franchir les obstacles.

FERTÉ n. f. S'est dit pour *fermeté*. (Ce vieux mot a été conservé à la tête de plusieurs noms propres de villes, qui jadis étaient des places de guerre, longtemps appelées *firmitates* [fermetés], d'où *fertés*. Ainsi, La Ferté-Milon, c'est la forteresse de Milon.)

FERTÉ-ALAIS (LA), ch.-l. de cant. du dép. de Seine-et-Oise, arrond. et à 17 kilom. d'Etampes, sur l'Essonne ; 950 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de grès, cordellerie, bonneterie drapée de laine. Commerce de chevaux et de bestiaux. Eglise du XIIe siècle. — Le canton a 19 comm. et 9.813 hab.

FERTÉ-BERNARD (LA), ch.-l. de cant. de la Sarthe, arr. et à 31 kilom. de Mamers ; 5.162 h. Ch. de f. Ouest. Tramway départemental pour La Détourbe et Mamers. Fabriques de toiles, de cotonnades, blanchiment et teinture de fil, cirerie, tannerie, corroirie, chamoiserie, moulins à tan et à trèfle, tuileries ; sellerie. Eglise Notre-Dame-des-Marais des XVe et XVIe siècles. Belle porte du XVe s., flanquée de deux grosses tours.

Armes de La Ferté-Bernard.

La Ferté-Bernard doit son nom à la famille des Bernard, ses premiers seigneurs (XIe-XIVe s.). Plus tard, elle appartint à Louis d'Orléans, au roi René d'Anjou, puis aux Guises, et, pendant les guerres de religion, elle soutint un siège contre Henri IV. — Le canton a 13 comm. et 12.163 hab.

FERTÉ-CHEVRESIS (LA), comm. de l'Aisne, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Quentin, sur le Péron, affluent de la Serre ; 1.325 hab. Ch. de f. Nord.

FERTÉ-FRÊNEL (LA), ch.-l. de canton de l'Orne, arr. et à 45 kilom. d'Argentan ; 456 hab. Ch. de f. Ouest. Ganterie, quincaillerie. Restes d'un château que la tradition attribue à Guillaume le Conquérant. Dolmen dit *Pierre Couplée*. — Le canton a 15 comm. et 5.753 hab.

FERTÉ-GAUCHER (LA), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 18 kilomètres de Coulommiers, sur le Grand-Morin ; 2.189 hab. Ch. de f. Est. Métallurgie, corderies, imprimeries, moulins, tuileries, fours à chaux, fabrique de chandelles, commerce de grains et de farines. Ville autrefois fortifiée. Eglise Saint-Martin, des XIIIe et XVIe siècles. — Le canton a 19 comm. et 11.326 hab.

FERTÉ-IMBAULT (LA), comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 16 kilom. de Romorantin, en Sologne, sur la Sauldre ; 1.028 h. Château du XIe siècle, chapelle de Saint-Thaurin.

FERTÉ-LOUPIÈRE (LA), comm. de l'Yonne, arrond. et à 18 kilom. de Joigny ; 1.220 hab. Appartenait à la maison de Courtenay. Restes de remparts, du château ; fossés très profonds. Eglise des XIIIe et XVe siècles.

FERTÉ-MACÉ (LA), ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 22 kilom. de Domfront ; 7.775 hab. Ch. de f. Ouest. Petit séminaire. Chambre consultative des arts et manufactures. Apprêts d'étoffes, tissage de coton, rubans, teintureries, brasseries, tuileries. Eglise romane moderne, tour du XIe siècle. Hôtel de ville, en partie des XIVe et XVe siècles. — Le canton a 9 comm. et 1.411 hab.

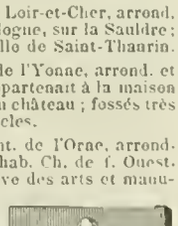
Armes de la Ferté-Macé.

FERTÉ-MILON (LA), comm. de l'Aisne, arrond. et à 31 kilom. de Château-Thierry, près de l'Ourcq ; 1.628 hab. Ch. de f. Est et Nord. Carrières de pierres ; moulins à farine, briqueteries. Commerce de grains et de bois.

La Ferté-Milon doit son origine à une forteresse bâtie par Homogald, au IVe siècle, pour arrêter les Normands. Elle s'appelait autrefois La Ferté-sur-Ourcq ; au Xe siècle, la ville prit le nom d'un de ses seigneurs, qui l'avait agrandie et fortifiée. Restes d'un château construit par Louis d'Orléans, frère de Charles VI ; église Notre-Dame, du XIIe siècle, restaurée au XVIe siècle ; église Saint-Nicolas du XVIe siècle. Patrie de Jean Racine, dont la statue, par David d'Angers, se voit devant la mairie.

FERTÉ-SAINT-AUBIN (LA), ch.-l. de cant. du Loiret arrond. et à 19 kilom. d'Orléans, sur le Cosson ; 3.137 hab. La seigneurie fut érigée en duché-pairie en 1665, en faveur du maréchal Henri de Senneterre. Eglise du XIIIe s. Ancien château de Saint-Aubin ou de Lowendahl, construit partie au XIIIe siècle, partie d'après les dessins de Mansard. — Le canton a 7 comm. et 9.785 hab.

FERTÉ-SAINT-CYR (LA), comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 31 kilom. de Romorantin ; 1.071 hab. Eglise du XIVe siècle. Château du XVIIIe siècle.

FERTÉ-SOUS-JOUARRE (LA), ch.-l. de cant. de Seine-et-Marne, arrond. et à 20 kilom. de Meaux, sur la Marne ; 4.777 hab. Ch. de f. Est.

Pierre meulière la meilleure de France, grand commerce de meules de moulins, papeterie, tannerie, corroirie, corderie, poterie, fabrique de chaises, chapeaux, parapluies. Eglise paroissiale du XVIe siècle.

Armes de La Ferté-sous-Jouarre.

La Ferté-sous-Jouarre est la patrie d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV, du cardinal Charles de Bourbon, que les ligueurs proclamèrent roi, de Jeanne Poisson, marquise de Pompadour. Louis XVI et Marie-Antoinette, après l'insuccès de leur fuite à Varennes, s'arrêtèrent quelques instants au château de l'Ile, jolie maison (XVIIIe s.) bâtie dans une île de la Marne. — Le canton a 19 comm. et 14.876 hab.

FERTÉ-VIDAME (LA), ch.-l. de cant. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 38 kilom. de Dreux ; 978 hab. Ch. de f. Ouest. Fontaine ferrugineuse. L'église, du XVIIe siècle, renferme le caveau funéraire de la famille de Saint-Simon, violé pendant la Révolution. A la même époque, on détruisit le château où, vers 1723, le duc de Saint-Simon avait rédigé ses mémoires. Louis-Philippe, propriétaire du domaine, fit construire, en 1815, le *petit château de La Ferté-Vidame*. — Le canton a 7 comm. et 2.891 hab.

FERTIAULT (François), littérateur, né à Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire en 1814. Employé de commerce, puis caissier chez un banquier, il employa ses loisirs à composer des poésies et des écrits divers : *Arthur*, poème (1837) ; *le Dix-neuvième siècle* (1840), satires, avec Eug. Nus ; *Histoire pittoresque et anecdotique de la danse* (1854) ; *le Poème des larmes* (1858), et *les Voix amies* (1864), poème en collaboration avec sa femme ; *la Chambre aux histoires* (1874), nouvelles ; *les Amoureux du livre* (1877) ; *le Berger du Béage* (1880) ; *les Légendes du livre* (1886) ; *Comment j'aime mes livres* (1891) ; *Croquis d'après nature* (1893) ; *Dictionnaire du langage populaire verdunois-chalonnais* (1896) ; etc.

FERTIER n. m. Maréchal. Syn. de FERRETIER.

FERTILE (lat. *fertilis* ; de *ferre*, porter) adj. Qui produit abondamment ; fécond : *Des terres* FERTILES.

— Par ext. Se dit d'une période de temps pendant laquelle la terre produit beaucoup : *Une année* FERTILE.

— Fig. Qui possède en grande quantité : *Un homme* FERTILE *en ressources. Ce qui fait l'intelligence* FERTILE, *ce n'est pas le savoir, c'est le travail.* (Mme E. de Gir.)

— SYN. Fertile, fécond. V. FECOND.

— ANTON. Aride, improductif, inculte, infécond, infertile, infructueux, ingrat, stérile.

FERTILEMENT adv. D'une manière fertile. (Peu usité.)

FERTILISABLE adj. Qui peut être fertilisé : *Le sable même est* FERTILISABLE.

— ANTON. Infertilisable, stérilisable.

FERTILISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui fertilise, qui rend fertile : *Le fumier peut perdre, dans sa fermentation, beaucoup de principes* FERTILISANTS.

FERTILISATION (*si-on*) n. f. Action de fertiliser.

FERTILISER v. a. Rendre productif, fertile, au prop. et au fig. : FERTILISER *le sol*.

Se fertiliser, v. pr. Devenir fertile.

— ANTON. Stériliser.

FERTILITÉ (du lat. *fertilitas*, même sens) n. f. Rendement considérable, production abondante ; aptitude à produire abondamment : *Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur* FERTILITÉ, *mais en raison de leur liberté.* (Montesq.)

— Fig. Fécondité morale : *La* FERTILITÉ *de l'imagination.*

— ENCYCL. La *fertilité* du sol est sous la dépendance de sa constitution physique et de ses propriétés nutritives. De la constitution physique du sol résultent ce qu'on appelle ses *propriétés physiques* (couleur, capacité, perméabilité ou imperméabilité à l'air et à l'eau, etc.), mais celles-ci n'ont pas de valeur absolue. C'est ainsi qu'une terre perméable, ou, à l'inverse, une terre qui se ressuie avec lenteur, constituent pour les plantes un milieu très diversement favorable suivant son orientation et sa pente, ainsi que la nature, sèche ou pluvieuse du climat. Quant aux *propriétés nutritives* du sol, elles dérivent de sa composition chimique. On sait, en effet, que l'alimentation des plantes est purement minérale. Suivant, donc, que variera la composition minérale de la terre, la végétation y trouvera en quantité très variable, et sous une forme plus ou moins assimilable, ceux des aliments minéraux, des éléments chimiques, qu'elle recherche avec le plus d'avidité, c'est-à-dire l'*azote*, la *potasse*, l'*acide phosphorique* et la *chaux*, si on néglige comme moins essentiels la *magnésie*, l'*acide sulfurique* et le *fer*. On admet que la terre végétale doit renfermer au minimum environ 1 p. 1.000 d'azote total (organique ou minéral), 1 p. 1.000 d'acide phosphorique, 2 à 3 p. 1.000 de potasse et 1 p. 100 de chaux. *Il est convenu que, pour doser l'acide phosphorique, la potasse et la chaux, on dissout ces éléments en traitant la terre à l'ébullition, et pendant plusieurs minutes, par une solution acide très étendue d'eau.*

— ANTON. Aridité, inculture, infécondité, infertilité, infructuosité, stérilité.

FERTÖ (LAC). V. NEUSIDLER (lac).

FERTÖ-SZENT-MIKLOS-SZERDARHÉLY, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat d'Odenburg) : 3.000 h.

FERTOIS, OISE (*toi, oiz'*), personne née dans l'une des villes qui portent le nom de La Ferté, ou qui l'habite. — *Les* FERTOIS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à l'une de ces villes ou à ses habitants : *Population* FERTOISE.

FERTOIS (le), ancien pays de France (Maine), compris aujourd'hui dans le départ. de la Sarthe (arrond. de Mamers) et embrassant La Ferté-Bernard avec ses environs.

FÉRU, UE part. pass. du v. FÉRIR.

FÉRULATE n. m. Sel dérivant de l'acide férulique.

FÉRULE (lat. *ferula* ; de *ferire*, frapper) n. f. 1° Palette de bois ou de cuir, au bout aplati et élargi, avec laquelle on frappait dans la main des écoliers, lorsqu'ils avaient commis une faute ; coup appliqué avec le même instrument : *Donner la* FÉRULE *à un écolier.*

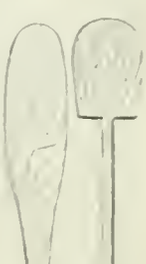
Férule.

— Fig. Critique, réprimande : *Nous aimons à voir ceux qui jugent composer à leur tour et venir tendre aux* FÉRULES *ces doigts qui ont craglé de si bons coups.* (Th. Gaut.) 2° Autorité, pouvoir discrétionnaire, moyen de correction : *La* FÉRULE *du respect humain. Être sous la* FÉRULE *de quelqu'un.*

FÉRULE n. f. Genre de plantes, de la famille des ombellifères.

— ENCYCL. Les *férules* sont de grandes herbes à feuilles décomposées en segments souvent assez larges, et à fleurs jaunes, dont on connaît environ quatre-vingts espèces. La *ferula assa fœtida*, de la Perse et de l'Inde, fournit, par section de sa racine au ras du sol, la gomme résine appelée *assa fœtida*. La férule narthèce (*ferula narthecа*) est la férule des anciens, retrouvée par Tournefort en Grèce, où elle est très commune. Ce sont probablement les *ferula galbaniflua* et *rubescens* qui fournissent le *galbanum*, doué de propriétés analogues à celles de l'*assa fœtida*. Le *sagapenum* ou *gomme séraphique* passe pour venir de la *ferula persica*, et l'*opoponax*, résine odorante, de la *ferula Hooshe*. Une plante d'un genre voisin, le doreme ammoniac, fournit la gomme ammoniaque, encore assez analogue à l'*assa fœtida* et entrant dans la composition de l'emplâtre diachylon gommé. La férule commune de la région méditerranéenne donne un produit semblable.

FÉRULIQUE (*lik'* — rad. *férule*) n. de plante adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{10}O^4$, que l'on obtient en dissolvant la résine d'*assa fœtida* dans l'alcool. Syn. de METHYLCAFÉIQUE, METHYLDIOXYCINNAMIQUE.

— ENCYCL. *Acide férulique*. On peut l'obtenir synthétiquement en traitant le sel sodique de la vanilline par l'anhydride acétique et l'acétate de sodium, puis en faisant agir la soude sur le produit de la réaction. La solution d'acide férulique précipite l'acétate de plomb en jaune, et le chlorure de fer en jaune brun. L'hydrogénation par l'amalgame de sodium donne de l'acide *hydroférulique* $C^{10}H^{12}O^4$.

L'acide férulique a un isomère, qui est l'acide *isoférulique*, lequel, comme l'acide férulique, donne deux séries de sels. Il fournit également un acide *hydro-isoférulique*, quand on le traite par l'amalgame de sodium. L'acide isoférulique paraît identique avec l'acide hespérétique.

FÉRUSSAC (Jean-Baptiste-Louis D'AUDEBARD, baron DE), naturaliste français, né à Clairac (Lot-et-Garonne) en 1745, mort en 1815. Officier, il émigra en 1791, commanda l'artillerie de l'avant-garde du corps de Condé, rentra en France en 1801, et s'occupa d'histoire naturelle. On a de lui : *Essai d'une méthode conchyliologique* (1802) ; *Histoire générale et particulière des mollusques terrestres et fluviatiles*, ouvrage important, continué et publié par son fils (1819-1832).

FÉRUSSAC (André-Etienne-Just-Pascal-Joseph-François D'AUDEBARD, baron DE), naturaliste français, fils du précédent, né au Chartron, près de Lauzerte (Tarn-et-Garonne) en 1786, mort à Paris en 1836. Entré dans les vélites de la garde, il suivit les cours de Cuvier et de Lamarck, fit les campagnes d'Autriche et d'Espagne, où il fut blessé, et quitta alors le service. Il devint ensuite sous-préfet sous l'Empire, professeur à l'Ecole d'application d'état-major (1818), chef de division au ministère du commerce et député de Tarn-et-Garonne (1830-1832). Outre le « Bulletin universel des sciences et de l'industrie », on lui doit : *Histoire naturelle des mollusques terrestres et fluviatiles* (1817), commencée par son père, et *Tableau systématique des animaux mollusques* (1822).

FERUSACCIA (*fé* — rad. *Férussac*, n. pr.) n. f. Genre de mollusques gasteropodes, famille des sténogyridés, comprenant des coquilles terrestres, cornées, minces, transparentes, brillantes. Les nombreuses espèces de ce genre sont répandues de l'Europe à l'Indo-Chine ; leurs représentants fossiles ne sont pas antérieurs à l'époque tertiaire. Les *ferusaccia* sont petites et vivent dans la mousse, au pied des arbres, sous les pierres. L'espèce type du genre est la *ferusaccia rescoi*, commune en France, et qui est longue de 12 à 15 millimètres.)

FERVACQUES (Guillaume DE HAUTEMER, comte DE), maréchal de France (1538-1613). Il se distingua aux batailles de Renty (1554), Saint-Quentin (1557), Gravelines (1558), Dreux (1562), Saint-Denis (1567), et assista au siège de Saint-Lô (1575). Il réussit, en 1581, à reprendre le Cambrésis aux Espagnols, pour le compte du duc d'Anjou. Il servit ensuite Henri IV, aux côtés de qui il se trouvait au siège de Paris.

FERVEMMENT (*va-man*) adv. Avec ferveur. (Rare.)

FERVENT (*van*) **ENTE** (du lat. *fervens*, part. prés. de *fervere*, avoir chaud) adj. Qui a de la ferveur : *Chrétien* FERVENT. *Prière* FERVENTE.

— Par ext. Ardent, enthousiaste : *Républicain* FERVENT. *Disciples* FERVENTS. *Adorateurs* FERVENTS.

— ANTON. Froid, tiède.

FERVER n. m. Myth. parse. Syn. de FEROUER.

FERVERDIN n. m. Nom persan des esprits des morts, qui portent en zend le nom de *fravashi* et en persan celui de *fravarti*. Il est devenu le nom d'une abstraction divine, qui préside au 1er mois de l'année et au 19e jour du mois.)

FERVESTU ou **FERVESTI** de *fer*, et *vêtir* n. m. Chevalier ou mieux Homme d'armes portant le haubert ou la brogne. [Expression courante jusqu'au XIVe s.; on disait aussi *ferarmé*. Le verbe *ferrestir* signifiait « armer d'un haubert ».]

Fervestu (fin du XIIIe s.).

FERVET OPUS *L'ouvrage est ardent*, c'est-à-dire marche activement, expression employée par Virgile (*Georg.* IV, 169) pour peindre le travail empressé des abeilles et que l'on cite parfois pour exprimer l'activité fiévreuse apportée à l'exécution de quelque tâche pressée.

FERVEUR (du lat. *fervor*, chaleur) n. f. Piété, dévotion ardente : *La résignation dans la souffrance est un effort plus difficile et plus rare que la* FERVEUR *dans la dévotion.* (Benj. Const.)

— Par ext. Extrême ardeur, zèle enthousiaste.

FERVILLE (Louis-Basile VEAUCORBEILLE, dit), acteur français, né à Rochefort en 1783, mort à Paris en 1864. Après avoir joué longtemps en province, il se rendit à Paris, où il débuta au Gymnase en 1823, puis fut attaché tour à tour à l'Odéon, au Vaudeville et au Gymnase, où il fonda sa réputation, et resta jusqu'à sa retraite en 1863. Derville excellait dans les rôles de père noble.

FERVOIE (voi — de *fer*, et *voie*) n. f. T. colon. Ligne de chemin de fer.

FERWERDERADEEL, comm. des Pays-Bas (prov. de Frise [arr. de Leuwarden]), près de la mer du Nord; 8.400 hab.

FÉRY D'ESCLANDS (Alphonse-Charles, duc), né en 1810 à Saint-Denis (île Bourbon), d'une famille originaire du bourg de Fer, en Savoie, et qui s'établit plus tard en Provence. Entré comme auditeur à la Cour des comptes en 1862, il y devint conseiller-maître en 1882. Pendant la guerre de 1870-1871, il quitta spontanément la toge pour organiser le corps des tirailleurs-éclaireurs parisiens, qui se rendit utile par des reconnaissances de nuit. Il reçut en récompense de ses services la croix de la Légion d'honneur, et, lors de la création des régiments territoriaux en 1875, il fut nommé colonel du 44e, à Verdun. En 1880, Féry d'Esclands fut chargé de l'inspection générale de l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les établissements d'enseignement public. Président de la société « l'Escrime française », il fut maintes fois choisi comme arbitre dans les affaires d'honneur. En 1881, il fut l'un des fondateurs de la Ligue des patriotes, dont il devint président en 1887 : il s'en retira l'année suivante, lorsque le boulangisme se fut introduit dans l'association.

FÉSA ou **FASA**, l'ancienne *Pasargade*, ville de Perse (Farsistan ; 18.000 hab. Ville jadis très considérable et presque aussi grande que Chiraz. On y fabrique des étoffes de soie, de laine et de coton.

FESCA (Frédéric-Ernest), compositeur allemand, né à Magdebourg en 1789, mort à Carlsruhe en 1826. Maître des concerts du grand-duc de Bade à Carlsruhe, c'est dans cette ville que Fesca écrivit le plus grand nombre de ses compositions; entre autres, deux opéras : *Cantemir* et *Omar et Leila*, qui y furent représentés avec succès, et la musique des Psaumes 9, 13 et 105. Mais la personnalité de Fesca s'est surtout affirmée dans sa musique de chambre. On lui doit aussi plus de 40 chansons à une ou plusieurs voix.

FESCELLE ou **FESSELLE** (*fè-sèl*) n. f. Petite boîte cylindrique, à fond à claire-voie, servant à la fabrication de certains fromages.

FESCENNIE (lat. *Fescennium*), petite ville de l'ancienne Etrurie, au N. de Faléries.

FESCENNIN (*fès-sé-nin*), **INE**, personne née à Fescennie, ou qui habitait cette ville. — *Les* FESCENNINS.

— Adjectif. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Antiquité* FESCENNINE.

— ENCYCL. Littér. lat. *Vers fescennins*. On appelait de ce nom une poésie grossière, dont le nom venait soit de ce que, selon Festus, les vers dont elle était composée préservaient du mauvais œil, en latin *fascinum*, soit plutôt de ce que, dans les fêtes où on les chantait primitivement, figurait un Priape, en latin *fascinum*, ou, comme l'avancent Festus et Servius, de ce qu'ils avaient pris naissance dans la ville de Fescennium. En effet, l'*atellane*, comédie grossière, cultivée par les premiers Romains, tire aussi son nom d'une ville : *Atella*. Les vers fescennins étaient, dans l'origine, un échange d'injures rustiques. Virgile nous parle (*Géorgiques*, II, 385) « des vers grossiers et du rire effréné des laboureurs ausoniens ». Horace dit en substance (*Epîtres* II, 1, 139, sqq.) que les laboureurs d'autrefois, après la moisson, répandaient en vers dialogués leurs outrages rustiques, et que la licence diffamatoire de ces propos devint telle qu'on dut porter une loi contre ceux qui attaquaient les particuliers. Cette loi existe : c'est la *loi des XII tables*, et Cicéron nous a conservé le texte auquel Horace fait allusion.

Aux approches de l'ère chrétienne, les vers fescennins sont devenus un genre littéraire. Nous en connaissons d'Octave, nous en possédons d'Auguste et de Claudien. On les chantait aux noces, et, de leur origine, ils avaient gardé quelque chose de cette grossièreté, qui, encore au siècle d'Auguste, plaisait tant aux Romains les plus distingués (cf. Horace, *Satires*, I, 5, sur le voyage à Brindes), et dont, plus tard, se plaint Ausone.

FESCH ou **FÆSCH**, famille de Bâle, à laquelle appartiennent plusieurs personnages distingués. Les principaux sont les suivants : REMI **Fesch**, jurisconsulte et antiquaire, né à Bâle en 1595, mort dans cette ville en 1667. Il forma une bibliothèque riche en manuscrits rares et une collection importante d'antiquités et de monnaies. Cette collection, léguée à l'académie de Bâle, fait, de nos jours encore, l'admiration des antiquaires ; — SÉBASTIEN **Fesch**, jurisconsulte et antiquaire, neveu du précédent, né à Bâle en 1647, mort en 1712. [Après avoir visité la France, l'Angleterre et l'Italie, il se fixa dans sa ville natale, où il fut professeur de droit civil et canon, syndic et secrétaire de la ville. Il a laissé de nombreux travaux de numismatique, de droit et de philosophie]; — BONIFACE **Fesch**, frère du précédent, jurisconsulte et philosophe, né et mort à Bâle (1651-1713). Il occupa les chaires de rhétorique, de morale et de droit, et a laissé de nombreuses dissertations sur différents sujets de philosophie et de jurisprudence]; — JEAN-RODOLPHE **Fesch**, né à Bâle en 1669, mort en 1751. [Le margrave de Bade se l'attacha à titre de conseiller, et il fut le chargé d'affaires de ce prince à Paris]; — JEAN-RODOLPHE **Fesch**, né à Bâle en 1664, mort à Dresde en 1742. [Il entra au service de l'électeur de Saxe comme ingénieur et architecte et a laissé de nombreux ouvrages, dont : *Dictionnaire de l'ingénieur de la guerre, de l'artillerie et de la marine* (1735)]; — GEORGES-RODOLPHE **Fesch**, fils du précédent, né à Bâle en 1710, mort à Dresde en 1787. [Il succéda aux titres de son père et devint directeur des fortifications de Dresde. Il a laissé de nombreux ouvrages militaires et historiques, notamment : *Histoire de la guerre de la succession d'Autriche de 1740 à 1748* (1787)]; — JEAN-LOUIS **Fesch**, oncle du précédent, né à Bâle en 1697, mort à Paris en 1778, jurisconsulte et peintre. [Il a laissé de nombreux portraits de l'acteur Garrick.]

FESCH (Joseph), cardinal et archevêque de Lyon, né à Ajaccio en 1763, mort à Rome en 1839. Fils d'un officier suisse au service de Gênes et de Mario Pietra Santa, mère de Lætitia Bonaparte, il était oncle de Napoléon. Il fut archidiacre et prévôt du chapitre d'Ajaccio. Pendant la Révolution, pressé par la misère, il entra dans l'administration de la guerre, et fut commissaire des vivres à l'armée d'Italie. Après le 18-Brumaire, il reprit l'habit ecclésiastique. Napoléon le nomma archevêque de Lyon, en 1802. Cardinal l'année suivante, il devint ambassadeur à Rome en 1804, et fut chargé d'inviter le pape Pie VII à se rendre à Paris, pour la cérémonie du sacre. Sénateur de l'Empire, grand aumônier, grand-croix de la Légion d'honneur, coadjuteur de l'archevêque de Ratisbonne, il refusa l'archevêché de Paris. Obligé de présider le concile national de Paris en 1811, il déclara réserver les droits du pape et encourut la disgrâce de Napoléon. Pendant les Cent-Jours, il siégea à la Chambre des pairs, et, après la seconde abdication, se retira à Rome, où Pie VII l'accueillit avec bienveillance. Sollicité de donner sa démission d'archevêque de Lyon, le cardinal Fesch n'y consentit jamais. Un administrateur provisoire fut chargé de gouverner son diocèse. A sa mort, il légua à la ville de Lyon la plus grande partie de sa collection de tableaux et d'œuvres d'art.

Fesch.

FESCHES, comm. du Doubs, arrond. et à 9 kilom. de Montbéliard, au confluent de la Feschotte et de l'Allaine, et sur le canal du Rhône au Rhin ; 1.784 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrication de quincaillerie.

FESLE n. f. Techn. V. FÈLE.

FESOUR ou **FESSOUR** n. m. Espèce de pelle ou de bêche, à l'usage des sauniers.

FESPAMO, terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la quatrième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (e), la mineure universelle affirmative (a) et la conclusion particulière (o). La lettre *f* indique que ce mode se ramène au mode de la première figure *ferio*. Les lettres *s* et *p* indiquent que, pour faire cette conversion, il faut convertir la majeure simplement et la mineure par accident.)

Exemple de syllogisme en *fespamo* : « Nul malheureux n'est content. — Or tous ceux qui sont contents tiennent à la vie. — Donc il y a des personnes tenant à la vie qui ne sont pas malheureuses. » V. SYLLOGISME.

FESSADE (*fè-sad'*) n. f. Syn. de FESSÉE.

FESSARD (Etienne), graveur français, né et mort à Paris (1714-1777). Il reçut des leçons de Jeaurat et devint agréé de l'Académie de peinture. Parmi ses estampes, citons : la *Fête flamande*, d'après Rubens, et *Herminie cachée sous les armes de Clorinde*, le meilleur de ses ouvrages.

FESSE (*fès'* — lat. *fissa*, fém. de *fissus*, fendu ; de *findere*, fendre) n. f. Partie charnue placée de chaque côté au bas des reins, chez l'homme et les animaux : *Un singe assis sur ses* FESSES. « *Donner sur les fesses*, Donner le fouet.

— Fig. et pop. *N'y aller que d'une fesse*, Faire mollement quelque chose. « *Avoir chaud aux fesses*, Avoir une chaude alarme. « *En avoir dans les fesses*, Subir une perte, un désavantage. « *S'en battre les fesses*, S'en moquer.

— Autref. L'objet de toilette féminine que depuis l'on appella *tournure*.

— Pop. *Fesse lavée*. Se dit d'une certaine décoloration de la robe du cheval.

— Art vétér. Région de l'extérieur des animaux, comprise entre les reins et la jambe, et en arrière de la cuisse. (Elle a pour base la saillie des os *ischions* et les muscles qui s'attachent à ces os et au sacrum, puis à la partie supérieure et postérieure du *tibia*. La fesse peut être *volumineuse* ou *maigre*, *longue* ou *courte*, suivant la beauté ou la race de l'animal. Un cheval qui a de belles fesses est dit *bien gigoté*.)

— Mar. Parties arrondies de l'arrière des anciens navires en bois à arrière saillant.

— ENCYCL. Anat. V. FESSIER.

FESSE-CAHIER n. m. Fam. Copiste qui gagne sa vie à faire des écritures. « Pl. *Des* FESSE-CAHIERS.

FESSÉE (*fè-sé*) n. f. Coups sur les fesses : *Donner, Recevoir une* FESSÉE.

FESSE-MAILLE. Syn. peu us. de PINCE-MAILLE.

FESSE-MATHIEU (orig. douteuse; suivant Noël du Fail : « Commo qui diroit batteur de Saint-Mathieu, qu'on croit avoir esté changeur ») n. m. Avare ; usurier. « Pl. *Des* FESSE-MATHIEUX.

FESSE-PINTE n. m. Pop. Buveur intrépide, ivrogne. « Pl. *Des* FESSE-PINTE.

FESSER (*fè-sé*) v. a. Frapper sur les fesses, châtier : FESSER *un enfant*. « Fig. *Se faire fesser*, S'exposer aux traitements les plus pénibles, les plus humiliants.

— Pop. Expédier vivement quelque chose. « *Fesser le cahier*, Faire des rôles à la hâte. « *Fesser bien son vin*, En boire beaucoup.

— En T. de techn., Battre à tour de bras sur un billot le fil de laiton destiné à la fabrication des épingles.

Se fesser, v. pr. Se donner le fouet à soi-même. « Se donner mutuellement le fouet.

FESSEUR (*fè-seur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui fesse, qui aime à fesser. « Adjectif. *Frère fesseur*, Frère qui, dans les anciens établissements des jésuites, était chargé de fesser publiquement les écoliers qui s'étaient mal conduits.

FESSIER (*fè-si-é*) adj. Qui appartient aux fesses. (Pop.)

— Anat. S'applique aux muscles, aux artères et aux nerfs de la région supérieure et postérieure du membre abdominal.

— n. m. La région fessière : *Le* FESSIER *au vent*. (Regnier.)

— ENCYCL. Anat. Les muscles superposés au nombre de trois de chaque côté sont connus sous le nom de *grand*, *moyen* et *petit fessiers*. Ces trois muscles extenseurs du membre inférieur sur le tronc ont pris, chez l'homme, une importance considérable, en rapport avec la station bipède. Ils forment la saillie de la fesse. Le bord inférieur de la région est indiqué par un sillon presque transversal, le *pli fessier*, bien étudié surtout au point de vue de l'anatomie artistique. Il est effacé dans la coxalgie.

L'*artère fessière* et les *nerfs fessiers* sortent du bassin par la grande échancrure sciatique. L'artère est la branche la plus volumineuse de l'hypogastrique. Les nerfs sont au nombre de deux. Le *fessier supérieur* est uniquement moteur. Le *fessier inférieur* ou *petit sciatique* émet quelques rameaux sensitifs à la peau de la partie inférieure de la cuisse et du creux poplité.

FESSLER (Ignace-Aurélien), historien hongrois, né à Zurany en 1756, mort à Saint-Pétersbourg en 1839. Il entra dans l'ordre des capucins, mais l'empereur Joseph II lui permit de quitter l'habit ecclésiastique. En 1791, Fessler passa au protestantisme, habita la Prusse et se fixa à Saint-Pétersbourg, où il devint surintendant de la communauté luthérienne. Son ouvrage principal est l'*Histoire de Hongrie* (1812-1825) ; il a donné, en outre, des biographies des grands rois hongrois : saint Etienne, saint Ladislas, Coloman, Mathias Corvin ; une étude sur *Attila* et une intéressante autobiographie (1826).

FESSOIR n. m. Agric. V. FOSSOIR.

FESSONIE ou **FESSORIE** (du lat. *fessus*, las), déesse des voyageurs fatigués, dans la mythologie romaine. Les gens de guerre invoquaient aussi son secours pour l'accomplissement de leurs durs travaux.

FESSOU n. m. ou **FESSOUE** (*soû*) n. f. Nom donné, dans certaines régions de la France (centre), à une houe triangulaire qui sert à biner la vigne. « On dit aussi FESSOUET n. m.

FESSU, UE (*fè-su*) adj. Qui a de grosses fesses : *Un homme* FESSU.

FESSY (Alexandre-Charles), musicien français, né et mort à Paris (1804-1856). Il obtint, au Conservatoire, un premier prix de piano en 1821 et le premier prix d'orgue en 1826. Peu de temps après, il était nommé organiste à l'église de l'Assomption, et remplit ensuite, jusqu'à sa mort, les mêmes fonctions à Saint-Roch. Il fut aussi chef d'orchestre aux concerts Vivienne, à l'Hippodrome et au théâtre du Cirque national, en même temps que capitaine de musique de la 5e légion de la garde nationale. Excellent organiste et chef d'orchestre, Fessy était un accompagnateur de premier ordre. Il écrivit beaucoup pour les féeries ou les drames militaires représentés au Cirque, et publia de nombreux morceaux pour le piano. On lui doit aussi un recueil intéressant, intitulé *l'Organiste français, répertoire de musique religieuse pour l'orgue*.

FESTA (Costanzo), compositeur italien, mort à Rome en 1545. Il fit partie, dès 1517, du collège des chapelains-chantres de la chapelle pontificale. Il n'a publié, de ses nombreuses compositions, qu'un livre de madrigaux à trois voix, un de motets à trois voix et des litanies. La plupart de ses œuvres sont conservées en manuscrit dans les archives de la chapelle pontificale, ainsi qu'à Saint-Pierre du Vatican. Le *Te Deum* de Festa est célèbre et s'est chanté longtemps par les chapelains-chantres de la chapelle à l'élection des nouveaux papes, à la tradition du chapeau des nouveaux cardinaux et à la fête du Saint-Sacrement, lorsque la procession entre dans la basilique du Vatican. Ce *Te Deum* fut publié à Rome, cinquante ans après la mort de l'auteur.

FESTA (Giuseppe Maria), musicien italien, né à Trani en 1771, mort à Naples en 1839. Il se fit connaître à Paris en 1812. Il fut chef d'orchestre au théâtre San Carlo, de Naples, à partir de 1816. Il était en même temps chef d'orchestre de la chapelle Palatine et de la musique particulière du roi. Festa a publié diverses compositions; entre autres, trois recueils de duos de violons et deux recueils de quatuors.

FESTEAU (Louis), chansonnier français, né à Paris en 1798, mort en 1869. Il cultiva surtout la chanson politique, exaltant les sentiments républicains. Il écrivait la musique de ses chansons, mais elle lui fait médiocrement honneur. Il donna, successivement, cinq petits recueils, aujourd'hui devenus assez rares : *les Ephémères* (1834) ; *Chansons et musique* (1838) ; *les Egrillardes* (1842) ; *Chansons nouvelles* (1848) ; et *les Roturières* (1859).

FESTENBERG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie, présid. de Breslau]) ; 2.335 hab. Fabrique de draps et flanelles.

FESTETICH (DE TOLNA), famille noble hongroise, originaire de Turopolya en Esclavonie. Les membres les plus connus de cette famille sont : JOSEPH **Festetich**, général, né en 1694, mort en 1757. [Il a pris part aux guerres contre les Turcs en 1716 et en 1737, puis à la guerre de succession d'Autriche. Il se distingua, en 1742, au siège de Prague, et, en 1748, à celui d'Eger]; GEORGES **Festetich**, né et mort à Keszthely (1754-1819). [Il a fondé la première école d'agriculture en Hongrie, connue sous

le nom de *Georgikon de Keszthely*, qui fonctionna jusqu'en 1841. Sa ville natale devint, grâce à lui, le centre d'un cercle littéraire, nommé l'*Helicon de Keszthely*]; Georges **Festetich**, né en 1815, mort en 1883. [Il était ministre *a latere* (maréchal de la cour) dans le premier cabinet hongrois créé après le dualisme (1867).]

FESTIN (*fèss* — de l'ital. *festino*, même sens) n. m. Repas solennel, somptueux : *Les* festins *des rois.*

— Fig. Ensemble d'objets considérés par métaphore comme les mets d'un festin : *Le grand* festin *intellectuel de la vie parisienne.* (Prévost-Paradol.)

— Prov. : **Il n'est festin que de gens chiches,** Les gens parcimonieux, quand ils font tant que de se mettre en dépense, vont plus loin que les autres.

— Encycl. Hist. A Rome, les *festins* avaient lieu l'après-midi; ils se composaient : des entrées (*gustus*), légumes, œufs, conserves et vin sucré avec du miel (*mulsum*); du dîner avec ses sept à huit services, viandes, poissons, volailles, gibiers, préparés à l'huile d'olive; du dessert (*secundæ mensæ*) fruits et pâtisseries; on buvait le cécube, le falerne; des danseuses, des musiciens et des bouffons égayaient les convives. Les Romains de la décadence avaient encore la *commissatio* ou souper, qui n'était, en réalité, qu'une orgie nocturne. Chez les Gaulois, les convives ayant l'habitude de se provoquer à boire, les festins se terminaient généralement par un combat. Il en était de même chez les Francs, où la loi salique fixait les amendes à payer pour les meurtres commis pendant un festin. Au moyen âge, les seigneurs déployaient un grand luxe de table. Le festin était annoncé au son du cor; les convives se lavaient les mains avec de l'eau aromatisée; l'échanson, le panetier et l'écuyer tranchant faisaient l'essai du vin, du pain et des viandes; les serviettes étaient changées à chaque service. Les santés étaient portées au son des trompettes et des instruments de musique. Un grand personnage voulait-il honorer l'un des convives, il lui envoyait sa coupe pour que celui-ci bût le reste de la liqueur qu'elle contenait. Il y avait jusqu'à six services de potages et de viandes et deux services de fruits et de pâtisseries. Un service se composait quelquefois de vingt ou de trente plats. Les entremets étaient de véritables spectacles; ainsi, pendant un festin offert à Charles VII, vingt-quatre hommes apportèrent une montagne d'où coulaient deux ruisseaux d'eau aromatisée; il en sortit des lapins et des oiseaux vivants, puis une troupe de sauvages qui se mirent à danser. Le luxe de la table se perpétua jusqu'aux derniers jours de l'ancienne monarchie.

Festin de Pierre (le). Théâtr. V. Don Juan.

Festin de Balthazar (le), l'un des chefs-d'œuvre de Rembrandt. — La table du festin est dressée; tout autour sont groupés les convives, vêtus de costumes somptueux, dont la bizarrerie n'a rien d'oriental. Balthazar, coiffé d'un grand bonnet hollandais de l'effet le plus pittoresque, se retourne pour lire sur la muraille les mots menaçants qu'y trace une main sortie d'un nuage et visible seulement pour le roi. — F. Bol, élève de Rembrandt, a fait une composition sur le même sujet. — Le *Festin de Balthazar* a été représenté encore par le Tintoret, par Giov. Martinelli (Offices), par Giov. Fei (même musée), par Benjamin West, par John Martin, etc.

FESTINA LENTE (*Hâtez-vous lentement*), précepte attribué à l'empereur Auguste. Boileau dit de même :

Hâtez-vous lentement et, sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

FESTINER v. n. Faire un festin.

— v. a. Fêter quelqu'un en lui offrant un festin : *C'est ainsi que vous* festinez *les dames en mon absence.* (Mol.) [Vx.]

FESTINIOG, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Merioneth]), au fond de la pittoresque vallée de Maentwrog; 11.000 hab. Ardoisières et mines de cuivre. Aux environs, chutes d'eau de Cynfael.

FESTINO. Terme conventionnel de l'ancienne scolastique désignant un syllogisme de la deuxième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (*e*), la mineure particulière affirmative (*i*) et la conclusion particulière (*o*). La lettre *f* indique que ce syllogisme se ramène au mode de la première figure *ferio*, la lettre *s* que cette réduction doit se faire par conversion simple de la majeure.

Exemple de syllogisme en *festino* : « Nulle vertu n'est contraire à l'amour de la vérité. — Or il y a un amour de la paix qui est contraire à l'amour de la vérité. — Donc il y a un amour de la paix qui n'est pas vertu. » V. syllogisme.

FESTIVAL, ALE, ALS (*fèss* — emprunté à l'angl. *festival*, qui est l'ancien franç. *festival*, dérivé du lat. *festivus*, de fête) adj. *Lettres festivales*, Lettres que les évêques de la primitive Eglise s'écrivaient à l'occasion des fêtes.

FESTIVAL (*fèss*) n. m. Grande fête musicale allemande; grande fête musicale quelconque, par imitation de celles qui se sont données d'abord en Allemagne. ‖ A signifié Fête, solennité, réjouissance. ‖ Pl. *Des* festivals.

— Encycl. Les peuples latins ne connaissent pas les grands *festivals* de musique tels qu'ils se pratiquent dans les pays de race germanique ou anglo-saxonne. Dans ces derniers, les festivals, d'abord organisés simplement en vue d'une circonstance particulière, se produisirent ensuite avec une périodicité régulière, chaque grande ville en devenant le siège à son tour. Parmi les premiers grands festivals allemands, il faut signaler celui de Vienne (1811) en l'honneur d'Haydn, celui de Munich (1835) en l'honneur du roi de Bavière, celui de Mayence (1837) pour l'inauguration de la statue de Gutenberg, celui de Bonn (1845), pour l'inauguration du monument de Beethoven, etc. Mais, ce qui est surtout intéressant, ce sont les grands festivals périodiques, réguliers, organisés par de vastes associations musicales. Le plus ancien, le grand festival du Bas-Rhin, fondé en 1823, a lieu tour à tour à Dusseldorf, à Aix-la-Chapelle et à Cologne. Le festival du Rhin moyen, qui compte déjà un demi-siècle d'existence, se tient tantôt à Mayence, tantôt à Cologne, tantôt à Mannheim. Le festival de l'association générale des musiciens allemands a son siège successif à Hanovre, à Brême et à Wiesbaden. Le festival silésien se célèbre soit à Hirschberg, soit à Breslau, soit à Gœrlitz. On en a connu d'autres encore : le festival westphalien, le festival du *Deutscher Sängerbund*, etc. Toutes les associations musicales des villes fédérées se réunissent chaque année dans celle où doit avoir lieu le festival, formant ainsi soit pour l'orchestre, soit pour le chœur, un ensemble de plusieurs centaines, parfois d'un millier d'exécutants, réunis sous la baguette d'un des premiers chefs d'orchestre de l'Allemagne. Le festival dure généralement trois, parfois quatre jours, souvent avec deux séances le même jour.

Les festivals anglais ne diffèrent guère des festivals allemands par leur organisation. Ils sont pourtant beaucoup plus chargés. De ce côté, aussi, les festivals furent d'abord des manifestations isolées. Sans parler de ceux organisés naguère par Hændel, on eut des festivals à Cambridge (1744) pour l'installation du chancelier, à Leeds (1767) au profit du nouvel hospice, puis à Birmingham, à Beverley, à Norwich, à Oxford, à Manchester, à Sheffield, à Derby, à Winchester, à Salisbury, à Liverpool, à York, etc.

Aujourd'hui encore, certaines villes, telles que Leeds, Birmingham, Brighton, Edimbourg, donnent régulièrement chaque année un festival. Mais une grande renommée s'attache surtout au festival triennal, dont Liverpool, Norwich et Bristol sont le siège chaque année à tour de rôle, et au festival des trois chœurs, qui remonte à l'année 1724, et qui se donne aussi chaque année, soit à Gloucester, soit à Worcester, soit à Hereford. Il y a aussi le festival gallois, qui se tient tantôt à Birkenhead, tantôt à Conway, tantôt à Carnarvon. Les festivals anglais ont un caractère plus manifestement religieux que les festivals allemands; on y exécute non seulement des oratorios, mais des messes, des psaumes, des antiennes, etc.

FESTIVITÉ (*fèss* — du lat. *festivus*, de fête) n. f. Caractère de fête.

FESTOIEMENT (*fè-stoi-man*) n. m. Action de festoyer.

FESTON (*fèss* — de l'ital. *festone*, même sens) n. m. Branches d'arbres, feuilles, fleurs réunies en faisceau et formant décoration : *Les montagnes voisines étaient couvertes de pampre vert qui tombait en* festons. (Fén.)

— Pap. Zigzags que fait un ivrogne en marchant.

— Archit. Ornement en forme de feston : *Une corniche ornée de* festons.

Festons (archit.).

— Techn. Draperie retroussée en petits flots croisés, pour cacher le haut d'un rideau ou d'une tenture. ‖ Broderie imitant des festons;

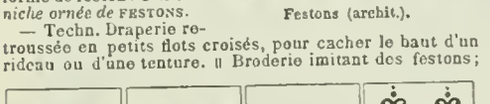

Festons (broder.).

découpure à dents aiguës ou courbes, sur les bords d'un vêtement ou d'une pièce de lingerie : *Faire des* festons *à un jupon, à un mouchoir.* ‖ *Feston de rose*, Feston qui figure non pas le contour d'une dent, mais une dent pleine.

— Encycl. Le *point de feston* rentre dans la série des points d'ornement. C'est un de ceux que les lingères emploient le plus comme bordure. Les beaux trousseaux en tirent de grands avantages. Le point de feston est un *point de chaînette* qui se forme en piquant l'aiguille devant soi et en *laissant le fil sous l'aiguille* pour former boucletto quand on tire l'aiguillée. Pour faire une bordure festonnée, il faut : 1° tracer le feston; 2° bourrer en suivant le dessin; 3° faire le point de feston proprement dit; 4° découper l'étoffe à ras de la boucletto.

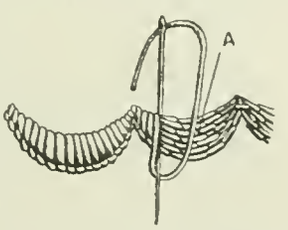

Point de feston (broder.) : A, bourre.

— Allus. littér. :

Ce ne sont que *festons*, ce ne sont qu'astragales.

Vers de Boileau. V. astragale.

FESTONNER (*fè-sto-né*) v. a. Orner de festons : *Rochers* festonnés *de mousse.* ‖ Découper en festons : Festonner *des mouchoirs.* ‖ Border d'un dessus de broderie en feston.

— Intransitiv. Fam. Aller de travers, décrire des zigzags en marchant.

Festonné, ée part. pass. du v. Festonner.

Se festonner, v. pr. Se garnir de festons.

FESTOYANT (*fè-stoi-ian*), **ANTE** ou **FÊTOYANT** (*foi-ian*), **ANTE** n. m. Personne qui festoie.

FESTOYER (*fè-stoi-ié* — de *feste*, anc. forme de fête. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je festoie. Tu festoieras;* prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous festoyions; Que vous festoyiez*) v. a. Recevoir amicalement et avec empressement; fêter quelqu'un par un festin : Festoyer *un ami.*

— v. n. Faire bombance, bonne chère.

FESTUBERT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 10 kilom. de Béthune, près du canal d'Aire à La Bassée; 1.351 hab.

FESTUCA n. f. Bot. Nom scientifique du genre fétuque.

FESTUCÉ (*fè-stu-sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fétuque. ‖ On dit aussi festucacé, ée.

— n. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre *fétuque*. — *Une* festucée.

FESTUQUE n. f. Bot. Autre orthogr. de fétuque.

Festus (Sextus Pompeius), grammairien latin du IIe ou du IIIe siècle de notre ère. On a de lui, sous le titre de *Sexti Pompei Festi de significatione verborum*, une sorte de dictionnaire précieux pour la connaissance des antiquités romaines, de la langue latine et de la mythologie, qui est un abrégé du traité de Verrius Flaccus, *De significatu verborum*, lequel ne nous est point parvenu.

Fésules, ville de l'Italie ancienne, aujourd'hui *Fiesole*.

Fet, comm. de Norvège (bailliage d'Akershus); 3.700 h.

Fet (Athanase-Athanassiévitch Schenchine, plus connu sous le nom de), poète russe, né dans le gouvernement d'Orel en 1820, mort en 1892. Il quitta l'armée en 1856. Outre des traductions des poètes latins, de Gœthe, de Shakspeare, etc., on lui doit des poésies lyriques originales. Ses principaux recueils sont : *le Panthéon lyrique* (1840), *Poésies de A. Fet* (1850), *Feux du soir* (1883-1885).

FÊTARD (*far'*), **ARDE** [rad. *fête*] adj. Qui se passe en amusements, en plaisirs : *Une vie oiseuse et* fêtarde. (*Roman de la rose*, XIIIe s.)

— n. m. Individu qui fait la fête, la noce; viveur : *Je ne connais rien de plus vile qu'une conversation de* fêtards. (Fr. Sarcey.)

FÊTE (lat. *festum*, même sens) n. f. Solennité religieuse ou civile, instituée en commémoration d'un fait jugé important. ‖ Chacun des jours de l'année que l'Eglise consacre par des prières ou des pratiques religieuses spéciales : *La* fête *de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, de l'Ascension. La* fête *de saint Laurent, de saint Jean-Baptiste.*

— *Fête carillonnée*, Chacune des grandes fêtes de l'Eglise, annoncée la veille par le son des cloches. ‖ *Fête férée* ou *chômée*, Celle qui entraîne suspension de travail, d'après les lois de l'Eglise. ‖ *Fêtes mobiles*, Fêtes chrétiennes qui ne reviennent pas tous les ans au même jour, étant fixées d'après Pâques, dont l'époque varie. ‖ *Fête double*, Celle où les antiennes se chantent en entier avant et après chaque psaume. ‖ *Fête des Morts*, Solennité que l'on célèbre le 2 novembre de chaque année, pour le repos des âmes du purgatoire. ‖ Jour consacré à la mémoire d'un saint considéré comme le patron d'un pays, d'une association; réjouissances auxquelles on se livre à l'occasion de ce jour : *Une* fête *de village.* (On dit quelquefois fête patronale.)

— Festin, bal, etc., offert par un grand personnage, une ville. ‖ *Fête nationale.* V. la partie encycl.

— Fig. Joie, plaisir : *La peinture donne à l'âme les* fêtes *les plus royales.* (E. Montégut.)

— Hist. littér. *Fête des fous, Fête des ânes*, Fêtes burlesques du moyen âge. V. fou.

— Loc. div. : *Souhaiter les bonnes fêtes*, Complimenter quelqu'un à l'approche d'une des grandes fêtes de l'Eglise. ‖ *La fête d'une personne*, Le jour de la fête du saint dont elle a reçu le nom au baptême, et, par ext., Le jour anniversaire de sa naissance. ‖ *Habits de fête*, Habits plus somptueux, que l'on ne met d'ordinaire que les jours des fêtes solennelles. ‖ *Air de fête*, Air gai, joyeux; visage riant, enjoué. ‖ *Faire fête à quelqu'un*, Lui faire une réception gracieuse, l'accueillir avec un grand empressement. ‖ *Se faire une fête de quelque chose*, Se promettre beaucoup de plaisir, se réjouir à l'avance à l'idée de faire une chose. ‖ *Ne s'être jamais vu, N'avoir jamais été à pareille fête*, Ne jamais avoir rien vu de si beau, de si curieux ou de si étrange. ‖ *Faire la fête*, S'amuser, se livrer au plaisir.

— Loc. prov. : *Il n'est pas tous les jours fête*, On ne peut tous les jours se donner du bon temps, avoir le même bonheur. ‖ *Deviner les fêtes quand elles sont venues*, Annoncer comme nouvelle une chose connue de tout le monde.

— Encycl. Hist. On trouve des *fêtes* chez tous les peuples. En Grèce, les fêtes avaient un caractère essentiellement religieux; elles étaient consacrées aux héros, tels Héraklès, Castor et Pollux; aux dieux agricoles : les dyonisies, les léenées et les anthestéries à Bacchus, les éleusinies à Cérès; aux dieux protecteurs de la cité, telles les panathénées, célébrées tous les quatre ans à Athènes en l'honneur de Minerve. Quatre grandes fêtes nationales : les jeux Olympiques, les jeux Pythiques, les jeux Isthmiques, les jeux Néméens, donnaient aux Grecs le sentiment de former une seule nation.

A Rome, chaque famille avait ses fêtes du foyer en l'honneur de ses dieux domestiques : lares, mânes et pénates. Les fêtes des collèges étaient une extension de ces dernières, un collège n'étant qu'un groupement d'individus réunis pour honorer plus particulièrement une divinité spéciale. Les fêtes publiques étaient célébrées par l'Etat; elles avaient un caractère politique très marqué, car les fonctions religieuses étaient attachées aux fonctions politiques; elles étaient consacrées aux lares de l'Etat, Romulus et Rémus; aux dieux protecteurs Janus, Jupiter, Mars et Quirinus; et enfin aux empereurs divinisés par l'apothéose. Les lupercales ou fêtes de Pan et les fêtes de Dea Dia et de Mars étaient célébrées par des collèges de prêtres spéciaux. Les fêtes rustiques, extrêmement populaires, étaient de véritables fêtes nationales : en avril avaient lieu les cerealia, fêtes de Cérès; en mai, les ambarvalia qui donnaient lieu à une procession dans les champs; en décembre, les saturnalia; en février, les terminalia consacrées au dieu Terme, gardien des propriétés. Nous ne parlons ici ni des spectacles, ni des festins qui, à certains égards, étaient des fêtes publiques.

En dehors des grandes cérémonies religieuses, les fêtes tenaient une grande place dans la vie de l'ancienne France. Il faut distinguer :

1° *Les fêtes à la fois religieuses et populaires.* Les fêtes de la Gargouille à Rouen, de la Tarasque à Tarascon, de la Grand'Gueule à Poitiers, de la Graouilli à Metz, etc., avaient lieu en l'honneur d'un saint vainqueur d'un dragon qui aurait jadis désolé la ville et ses environs; — les processions de la fête-Dieu à Aix, du Sacrement à Amiens, des Pénitents à Perpignan, et la course du cheval de saint Victor à Marseille, offraient un mélange bizarre de profane et de sacré; — la fête de l'Ane, la fête des Fous et la fête des Innocents, étaient d'une liberté où les instincts de la foule se donnèrent carrière; — les fêtes des corporations et les fêtes patronales si populaires, ducasses, kermesses, apports, vogues, roumérages et pardons, étaient placées sous l'invocation d'un saint.

2° *Les fêtes populaires.* Les principales étaient la plantation des mais, les feux de la Saint-Jean, les fêtes de la moisson et de la vendange et, par-dessus tout, les réjouissances du carnaval. Le carnaval comprenait : la promenade du bœuf gras, les charivaris et la chevauchée du âne. Les sociétés bourgeoises qui existaient un peu partout, et dont les principales étaient les Cosnards de Rouen et la Mère-Folle de Dijon, jouaient un grand rôle dans l'organisation des réjouissances. ‖ Pl. *Des* festivals.

3° *Les fêtes patriotiques.* Elles avaient pour but de commémorer quelque souvenir local. Dieppe célébrait par les mistouries une défaite des Anglais en 1443; Orléans à la procession du 8 mai; Douai, la fête de Gayant, etc. A ces fêtes se rattachent les entrées royales, les concours d'arquebusiers et les parodies des tournois féodaux connues sous le nom de toupineiz et de behourds.

4° *Les fêtes chevaleresques.* Elles comprenaient des tournois, des carrousels et des courses de bagues.

2° *Les fêtes de cour.* Elles ne prirent un caractère particulier qu'avec les Valois, qui surent mêler les plaisirs de l'esprit aux jeux chevaleresques. François Ier, Catherine de Médicis, Henri III, donnèrent de grandes fêtes où les souvenirs de l'antiquité, la féerie, les représentations théâtrales et les danses se mêlaient avec art. L'éclat en fut surpassé que par celui des fêtes de Louis XIV, qui rappellent les enchantements magiques des Mille et une Nuits, et pour lesquelles Molière écrivait des comédies.

3° *Les fêtes nationales.* Ce n'est qu'à partir de la Révolution que les fêtes publiques prirent ce nom ou le caractère qui les distingue, au premier rang est celle de la Fédération (14 juill. 1790), où tous les cœurs battirent à l'unisson. La Convention fit célébrer la fête des Victoires à l'occasion de la reprise de Toulon, la fête de l'Être suprême le 9 juin 1794, la fête de la Jeunesse le 29 mai 1796. Elle institua aussi les fêtes de la Souveraineté du peuple, de l'Agriculture, de la Bienfaisance, des Bons ménages, etc., toutes fêtes qui durèrent peu et que la République de 1848 tentait vainement de faire renaître. L'Empire établit une fête nationale le 15 août, la troisième République y a substitué la fête du 14 juillet.

Liturg. 1° *Les fêtes en général.* Dès les temps apostoliques, les chrétiens célébrèrent par des *fêtes* le souvenir des grands mystères de la vie de Jésus-Christ. La coutume, les décisions des évêques et des papes augmentèrent peu à peu le nombre des solennités liturgiques. Aujourd'hui, le pape a seul le droit d'instituer ou d'autoriser les fêtes nouvelles.

Parmi les fêtes, les unes forment un cycle annuel qui retrace aux yeux des fidèles les principaux événements de l'histoire de Jésus-Christ; les autres sont destinées à honorer l'anniversaire de la mort ou, comme dit l'Église, de la naissance à la vie éternelle d'un saint ou d'une sainte. Toutes ne sont pas du même *degré*. On distingue les *fêtes doubles de 1re* ou *de 2e classe*, les *doubles majeures*, les *doubles mineures*, les *semi-doubles* et les *simples*. Les fêtes se divisent encore en *fêtes de précepte* et en *fêtes de dévotion*. Les premières comportent les mêmes obligations que les dimanches; les secondes sont seulement recommandées à la piété des fidèles. L'Église du moyen âge avait établi des fêtes d'obligation nombreuses: mesure humanitaire qui procurait aux serfs de fréquents jours de repos. Après avoir subi plusieurs réductions, le nombre des fêtes était encore assez grand en France avant la Révolution. Un indult du pape Pie VII, publié par le cardinal Caprara en 1802, les réduisit à quatre: Noël, l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint, et renvoya au dimanche suivant la solennité de toutes les autres. Enfin, le calendrier liturgique renferme des fêtes *fixes* et des fêtes *mobiles*. Les premières reviennent toujours, chaque année, à la même date; les secondes suivent les variations de la fête de Pâques.

L'Église grecque célèbre les principales solennités de l'année liturgique dans le même ordre que l'Église latine; elle honore aussi un grand nombre de saints et même plusieurs personnages de l'Ancien Testament, tels que Adam, Ève, Job, Isaïe, etc.

2° *Fête-Dieu.* V. FÊTE-DIEU.

— Relig. musul. Les fêtes des musulmans sont, pour la plupart, des anniversaires d'événements de leur histoire religieuse. Les principales fêtes musulmanes sont: le *nouvel an*, qui tombe le 1er de moharrem; durant les dix premiers jours de ce mois, les musulmans s'abstiennent de toute nourriture délicate et s'infligent des mortifications volontaires. Le dixième jour de ce mois se nomme Ashoura; c'est une grande fête, surtout chez les Sbittes; le *mel-roud* ou *mildd*, jour anniversaire de la naissance de Mahomet, le 12 du mois de Rabi Ier; la *leilet-el-raghaib*, ou « nuit de l'annonciation », pendant laquelle la mère de Mahomet sentit sa grossesse; la *leilet-el-miradj*, nuit de l'ascension de Mahomet au ciel; la *leilet-el-bérat*, au mois de Schaban: c'est durant cette nuit que Dieu examine toutes les actions des hommes. Le mois de Ramadan est pour ainsi dire le carême des musulmans; durant ses trente jours, les fidèles ne doivent prendre aucun aliment, ni boire, ni même fumer, tant que le soleil est au-dessus de l'horizon; mais ils se rattrapent largement pendant la nuit. Le dernier jour se nomme Aïd-el-Fitz, fête de la rupture du jeûne. Dans l'empire ottoman, l'anniversaire de la naissance du souverain et celui du son avènement sont également fêtés avec pompe.

— Iconogr. Parmi les représentations artistiques de fêtes, citons en premier lieu la *Fête de village* ou *Fête flamande*, chef-d'œuvre de David Teniers (Louvre), d'une exécution légère, spirituelle, d'une couleur fine et harmonieuse (1652). Des tableaux de Teniers, sur ce sujet, se voient au musée Artistique et Historique de Vienne, au musée de Dresde, dans la galerie de la reine d'Angleterre, etc. On connaît le superbe tableau de Teniers, *la Fête des arbalétriers*, à Vienne. La scène se passe sur la place des Sablons, à Bruxelles, en 1652. Teniers a peint plusieurs autres compositions analogues, notamment une grande toile qui est au musée de l'Ermitage, et qui représente la *Fête des arquebusiers d'Anvers*. — Avant Teniers, Breughel le Vieux avait représenté, dans une curieuse estampe, une *Fête de tireurs flamands*. Rubens a peint une *Fête de village* ou *Kermesse*, qui est une de ses œuvres les plus achevées. Le musée de Vienne possède des *Fêtes de village* peintes par Breughel le Vieux, par Fred. van Valkenburg (1595), par Martin van Valkenburg, par D. Ryckaert (1618), par Ch. Aigen, etc. On voit une *Fête de village* de C. Bega, au musée de l'Ermitage, de D. Calvaert, au musée de Naples; de van Ostade, à Besançon, de David Wilkie, à la National Gallery, de Claude Lorrain et de Bonaventure de Bar, au Louvre. Ce dernier musée possède aussi une *Fête champêtre*, par Pater, charmante peinture, où l'on voit des femmes dansant et folâtrant avec des militaires. Jean Steen a peint une *Fête flamande dans l'intérieur d'une auberge* (Louvre). — Parmi les compositions plus récentes, nous citerons: une *Fête champêtre*, tableau de Ten Kate (1855); une *Fête flamande*, de Venneman (1848); la *Fête du village*, de Dansaert (1864); une *Fête villageoise*, composition pleine de détails comiques, par Biard (1857); une *Fête de village aux environs de Paris*, par Demay (1846); *la Fête des Loges*, par Gabriel Prieur (1850); *un Jour de fête en Bretagne*, par Amédée Guérard (1857); la *Fête des mendiants*, par P.-C. Poussin (1855); la *Fête au village voisin*, par Gust. Jundt (1857); une *Fête de village en Belgique*, par H. Dillens (1836); une *Fête champêtre en Suède*, par Ekman (1855); une *Fête de lutteurs suisses*, par Bachelin (1867); *une Fête champêtre en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau*, par L. Grosclaude père (1855). Une *Fête de saint Luc à Venise*, par Henri Baron a paru au Salon de 1859, sous le titre de: *Osteria di San-Luca* « Hôtellerie de Saint-Luc ». Watteau a peint une *Fête vénitienne*, dont les figures sont pleines de coquetterie et de gentillesse. Une peinture de Gudin (1834) représente le *Départ pour la fête du Lido*. Deux tableaux plus anciens se voient au Louvre: la *Fête du jeudi gras à Venise* et la *Fête de Corpus Domini à Venise*, qui, après avoir été attribuées à Canaletti, sont regardées aujourd'hui comme étant de la main de Guardi. Parmi les tableaux consacrés à des sujets de cet ordre, nous citerons encore: une *Fête populaire aux environs de Rome*, par Mme Haudebourt-Lescot (1831); une *Fête religieuse à Palestrina, près de Rome*, par Oswald Achenbach (1861); la *Fête de la Vierge dans les monts Sabins*, par E. Stuckelberg (Bâle).

La fête de village, d'après David Teniers.

Fêtes de Cérès (LES), nom vulgaire des *Fêtes de Déméter*, comédie d'Aristophane, jouée à Athènes en 411, avec *Lysistrata*. — La pièce est dirigée contre Euripide. Celui-ci s'inquiète de la haine qu'il a inspirée aux femmes. Pour déjouer leurs complots, il obtient que son beau-père Mnésiloque se déguise en femme et se mêle aux Athéniennes réunies pour les fêtes de Déméter. Mais Mnésiloque est découvert, arrêté et confié à la garde d'un archer scythe. Euripide cherche à délivrer le prisonnier. Il imagine vainement, pour cela, divers déguisements grotesques. Enfin, il s'aperçoit que l'archer est galant; on réussit par ce moyen à éloigner le geôlier, et Mnésiloque s'évade. Euripide obtient son pardon en promettant de ne plus médire des femmes. D'un bout à l'autre, les *Fêtes de Déméter* sont une amusante parodie du théâtre d'Euripide.

Fête du village voisin (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Sewrin, musique de Boieldieu, représenté à l'Opéra-Comique le 5 mars 1816. — Bien que le livret fût dépourvu de valeur et d'intérêt, Boieldieu sut écrire une partition pleine de grâce et d'élégance, d'une inspiration abondante et généreuse. Presque tous les morceaux sont devenus célèbres: au premier acte, avec la brillante ouverture, les couplets en forme de boléro: *Profitez de la vie et surtout du printemps;* le rondeau de Rose: *La gaîté sied au jeune âge;* le trio qui suit, et la délicieuse chanson d'ivrogne: *Amusez-vous, oui, je vous le conseille;* au second, un quintette excellent; la chanson restée si célèbre: *Je suis la petite marchande*, et un finale écrit de main de maître; enfin, au troisième, la cavatine: *Simple, innocente joliette*, avec laquelle le chanteur Martin fit courir tout Paris, et le duo exquis: *Attraits divins, simple parure*, sans compter le reste. Cette œuvre eut un succès éclatant.

Fêtes galantes, recueil de poésies, par Paul Verlaine (1869). — Verlaine commença par subir la discipline du Parnasse, et ses deux premiers volumes de vers, *les Fêtes galantes*, comme *les Poèmes saturniens*, parus en 1867, en portent la trace manifeste. Mais, ici, il s'inspire moins de Leconte de Lisle et de Baudelaire que de Banville. Ces « fêtes galantes » se donnent dans la Cythère de Watteau. Le poète s'y amuse à des fantaisies légères et précieuses parfois un peu biscornues. Verlaine a voulu rendre ce que le XVIIIe siècle finissant avait de frivole, de joli, de délicat. Mais il y mêle le plus souvent des bizarreries ou des naïvetés par où se trahit son génie inquiet, dissolu, fait de candeur et de subtile dépravation. Quelques pièces laissent déjà pressentir le nouveau Verlaine, qui n'aura plus rien de commun avec les parnassiens, et pour lequel la poésie sera quelque chose de tout personnel, de tout intime, une effusion spontanée, presque inconsciente.

FÊTE-DIEU ou **FÊTE DU SAINT SACREMENT** n. f. Fête en l'honneur de l'eucharistie. On écrit aussi FÊTE-DIEU. ‖ Pl. *Des* FÊTES-DIEU.

— ENCYCL. Instituée en 1264 par le pape Urbain IV pour honorer la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la *Fête-Dieu* fut déclarée obligatoire pour toute l'Église par Clément V, en 1311; Jean XXII y ajouta une octave, en 1316. L'office de cette fête a été composé par saint Thomas d'Aquin. Elle est fixée, par le calendrier ecclésiastique, au jeudi qui suit l'octave de la Pentecôte. En France, la solennité en est renvoyée au dimanche suivant.

FÊTER v. a. Solenniser, célébrer la fête de: FÊTER *un saint*. FÊTER *Pâques, Noël, la Pentecôte*. ‖ Fig. *C'est un saint qu'on ne fête plus*, C'est un homme qui n'a plus de crédit. ‖ Accueillir avec empressement, faire fête à: FÊTER *un explorateur à son retour*. ‖ Fam. *Fêter la bouteille*, Aimer à boire.

FÊTEUR, EUSE n. Celui, celle qui célèbre une fête: *Nous étions une dizaine de* FÊTEURS *dans le bac qui traversait la Creuse*. (A. Theuriet.) ‖ Par abus, Celui, celle qui fait la fête. (Dans ce sens, on dit aussi FÊTARD, ARDE.)

FETH-ALI-SHAH, shah de Perse, de la dynastie actuellement régnante des Kadjars, né vers 1762, mort en 1834. Il se nomma d'abord Baba-kan et, en 1797, succéda à son oncle Aga-Mohammed, après s'être débarrassé de ses compétiteurs et des assassins du roi. Son règne ne fut pas heureux; les Russes lui enlevèrent la Géorgie en 1803 et menacèrent l'Azerbaïdjan. Feth-Ali rechercha l'alliance de Napoléon Ier, mais il fut sacrifié au traité de Tilsitt (1807). L'Angleterre ne le soutint pas mieux et, en 1813, il dut céder le Daghestan à Alexandre Ier. En 1821, il déclara la guerre à la Turquie; mais, après des opérations indécises, le *statu quo* fut rétabli. Feth-Ali crut pouvoir profiter des troubles qui suivirent l'avénement de Nicolas Ier, mais ses troupes furent écrasées par Paskiévitch, et le shah dut céder au tsar toute l'Arménie jusqu'à l'Araxe. Feth-Ali-shah laissa le trône à son petit-fils Mohammed, fils d'Abbas-Mirza.

FETI (Domenico), peintre de l'école romaine, né à Rome en 1589, mort à Venise en 1624. Il se passionna pour le style de Jules Romain et l'égala quelquefois pour l'expression et la vigueur. Ses tableaux les plus remarquables sont: *la Multiplication réelle* (à Mantoue); *l'Apôtre saint Paul* (à Munich); une *Madeleine* (à Rome); *la Fuite en Égypte* (à Vienne); *Néron, l'Ange gardien* et *la Mélancolie* (au Louvre). Feti n'a guère composé que des tableaux de chevalet, fort recherchés.

FÉTIAL n. m. V. FÉCIAL.

FÉTICHE (du portugais *feitiço*, objet fée, maléfice; du lat. *facticius*, factice) n. m. Objet matériel, que les nègres et les sauvages vénèrent comme une idole: *Les Syriens s'abstenaient de poisson, parce que les poissons avaient été leurs* FÉTICHES. (B.-Const.) ‖ En Afrique, Cérémonie religieuse pour rendre favorable une entreprise ou un voyage: *Faire un grand* FÉTICHE.

— Fig. Personne pour laquelle on a une sorte de culte.

— Adjectiv.: *Pierre* FÉTICHE.

— ENCYCL. Superst. Les *fétiches* sont des objets vénérés, auxquels on attribue des influences protectrices. Ils

Fétiche: 1. De la Côte d'Ivoire; 2. D'Assyrie; 3. Des îles Marquises; 4. Dahoméen.

consistent généralement en morceaux d'or ou d'autres métaux, en coquillages ou en pierres brillantes. Les Arabes, les Persans et tous les peuples orientaux, ont le culte des fétiches. Les Italiens en ont conservé la tradition, notamment sous la forme de corne ou de main en corail. On donnait également le nom de « fétiches » à des dieux protecteurs, sorte de dieux lares. Au Dahomey existent les *cases fétiches*, où résident ces dieux, représentés par une sculpture grossière. A Whydah, il y a un *arbre fétiche*, sorte de cotonnier épineux, sous l'ombrage duquel on célèbre une fête.

FÉTICHEUR n. m. Sorte de prêtre ou sorcier qui dirige le culte des fétiches et que leurs dévots consultent avant toute entreprise importante. (Ils jouissent dans certains pays, au Dahomey notamment, d'une grande influence. Il y a aussi des *fétichesses*.)

FÉTICHISME (*chissm'*) n. m. Culte, adoration des fétiches: *Le* FÉTICHISME *a été antérieur à toute loi positive*. (B. Const.)

— Par ext. Vénération profonde, outrée, superstitieuse: *Quand finira donc le* FÉTICHISME *du passé?*

— ENCYCL. Le *fétichisme* est, dans son principe, la croyance que la possession de certaine chose peut procurer à son possesseur l'assistance et la protection de l'esprit ou génie qui réside dans cette chose. Cette croyance s'est rencontrée chez presque tous les peuples primitifs, et elle se trouve, aujourd'hui encore, chez quelques peuplades sauvages. Impuissants à concevoir une cause générale réglant les phénomènes naturels; impuissants à établir la notion de cause à effet, ces peuples enfants sont conduits à attribuer à chaque objet animé ou inanimé un esprit, qui le fait agir dans ses manifestations. Quels qu'ils soient, les objets choisis comme fétiches sont regardés comme doués de vie et conscients: que ce soit une pierre, une flèche, une hache ou un animal. Sa puissance est plus ou moins étendue, selon l'idée que s'en fait son promoteur au rang de fétiche. Cet objet peut, par suite, être honoré d'un véritable culte; c'est à ce culte que s'applique proprement le nom de « fétichisme ».

L'école positiviste d'Auguste Comte, et toutes celles qui en dérivent, considèrent le fétichisme comme la période initiale de l'idée religieuse. Auguste Comte allait même jusqu'à y voir la source spontanée de la méthode

subjective, c'est-à-dire celle qui prend pour point de départ de ses déductions les conceptions pures de l'esprit.

Ce qui distingue le fétichisme de l'idolâtrie, c'est que les idoles ne sont, au moins pour la partie éclairée de leurs adorateurs, qu'une représentation de la divinité ou d'une divinité, un symbole au-dessus duquel plane l'esprit divin. Mais tous ne peuvent s'élever à cette conception; ils adressent leur culte à l'idole elle-même; dans ce cas, ils sont fétichistes, puisqu'ils ne parviennent pas à abstraire l'idée du dieu de son effigie.

FÉTICHISTE (*chisst'*) adj. Qui pratique le fétichisme, qui est voué au culte des fétiches; qui a rapport au fétichisme : *Culte* FÉTICHISTE. *L'homme a été* FÉTICHISTE *d'abord.* (L. Jourdan.) ‖ Substantiv. : *Les* FÉTICHISTES.

FÉTIDE (lat. *fœtidus*, même sens) adj. Puant, dont l'odeur est très désagréable et répugnante : *Émanations, Exhalaisons* FÉTIDES. ‖ Fig. Immonde, répugnant : *Un* FÉTIDE *apostat.* (V. Hugo.)

— ANTON. Fragrant, odorant, odoriférant, suave.

FÉTIDIE (*di*) n. f. Genre de myrtacées, tribu des barringtoniées, comprenant des arbres glabres à port de noyer, dont toutes les parties exhalent une odeur fétide. (C'est un des *bois puants* du commerce. Les trois ou quatre espèces connues croissent à Madagascar et aux Mascareignes.)

FÉTIDITÉ n. f. Puanteur, caractère de ce qui est fétide : *La* FÉTIDITÉ *d'une odeur.*

FÉTIS (François-Joseph), compositeur et musicographe belge, né à Mons en 1784, mort à Bruxelles en 1871. Il alla compléter son éducation musicale au Conservatoire de Paris, où il fut l'élève de Rey, de Boieldieu et de Pradher. En 1821, il devint professeur de contrepoint et fugue à ce même Conservatoire; c'est alors aussi que, tout en devenant critique musical du journal « le Temps », il fonda la *Revue musicale*. En 1832, Fétis s'éloigna définitivement de Paris pour aller, à Bruxelles, prendre possession des doubles fonctions de directeur du Conservatoire et de maître de la chapelle royale. Il devint membre de l'Académie royale des beaux-arts de Belgique.

Fétis.

Comme compositeur, Fétis montra plus de science que d'inspiration. Il a donné à l'Opéra-Comique : *l'Amant et le Mari* (1820); *les Sœurs jumelles* (1823); *Marie Stuart en Écosse* (1823); *le Bourgeois de Reims* (1824); *la Vieille* (1826); *le Mannequin de Bergame* (1832). Il a publié, en outre, de la musique de chambre et de la musique religieuse.

Il a écrit plusieurs ouvrages didactiques et historiques, parmi lesquels nous citerons : *Méthode élémentaire et abrégée d'harmonie et accompagnement* (1824); *Traité de la fugue et du contrepoint* (1825); *Traité de l'accompagnement de la partition* (1829); *Solfèges progressifs*, avec accompagnement de piano (1827); *Revue musicale* (1827-1834); *la Musique mise à la portée de tout le monde* (1830); *Biographie universelle des musiciens et Biographie générale de la musique* (1834 et 1860-1865), ouvrage auquel Arthur Pougin a ajouté un supplément en deux volumes; *Manuel des principes de musique* (1837); *Manuel des jeunes compositeurs, des chefs de musique militaire et des directeurs d'orchestre* (1837); *Méthode des méthodes de piano* (1837); *Esquisse de l'histoire de l'harmonie* (1840); *Traité complet de la théorie et de la pratique de l'harmonie* (1844); *Traité élémentaire de musique* (1831-1832); *l'Histoire générale de la musique depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours*, que la mort ne lui permit pas d'achever. — Sa femme, *Adélaïde-Louise-Catherine* ROBERT, née à Paris en 1792, morte à Boisfort en 1866, a donné une traduction française de l'*Histoire de la musique* de Stafford, avec des notes, des corrections et des additions de son mari (1832).

FÉTIS (Edouard-Louis-François), bibliothécaire et écrivain belge, fils du précédent, né à Bouvignes en 1812. Il commença par aider son père dans la rédaction de la « Revue musicale », et en prit la direction, de 1832 à 1835. Il alla ensuite s'établir à Bruxelles, où il fut nommé conservateur de la bibliothèque royale et élu membre de l'Académie de Belgique. Il a publié : *Légende de saint Hubert* (1816); *Description des richesses artistiques de Bruxelles* (1847); *les Musiciens belges* (1848). Il a tenu, à Bruxelles, un cours d'esthétique des beaux-arts et fourni de nombreux articles à la « Gazette musicale » de Paris.

FÉTIS (Adolphe-Louis-Eugène), musicien belge, frère du précédent, né et mort à Paris (1820-1873). Il fit ses études musicales au conservatoire de Bruxelles, puis prit, à Paris, des leçons de Henri Herz et d'Halévy. De retour en Belgique, il s'y livra à l'enseignement, puis revint se fixer à Paris. Il a publié des caprices et des romances sans paroles pour piano, des mélodies pour une ou deux voix, et fait jouer aux Bouffes-Parisiens une opérette intitulée *le Major Schlagmann* (1856).

FÊTOYER v. a. Se disait pour FESTOYER, avant l'admission de ce dernier mot par l'Académie (1877). ‖ On écrivait aussi FÉTOYER.

FETTBOL (*fèt'*) n. m. Silicate hydraté naturel de peroxyde de fer. Variété de nontronite.

FETTERESSO, paroisse d'Ecosse (comté de Kincardine), arrosée par les rivières Cowrie et Carron; 3.360 hab. Petit port. Camp romain. Cette paroisse s'étend sur une partie de la ville de Stonehaven.

FETTSTEIN n. m. Minér. Syn. de ÉLÉOLITE.

FÉTU (du lat. *festuca*, même sens) n. m. Brin de paille. ‖ Autref. Cérémonie au cours de laquelle on jetait loin de soi un fétu, pour signifier qu'on renonçait à une foi promise.

— Fig. et fam. Chose de nulle valeur.

— Loc. div. : *Tirer au court fétu*, Tirer à la courte paille. ‖ *Rompre le fétu avec quelqu'un*, Se brouiller avec lui. ‖ *Se soucier d'une chose comme d'un fétu*, Ne pas s'en soucier du tout. ‖ Pop. *Cogne-fétu*, Homme qui se remue beaucoup, qui se donne beaucoup de mal pour n'obtenir aucun résultat.

— Dr. anc. Barre de fer, avec laquelle l'exécuteur rouait les criminels.

FÊTU (Anastasie), médecin et botaniste roumain, né à Musata en 1816, mort à Jassy en 1886. Il fit ses études à Paris, et fut nommé professeur de botanique à l'université de Jassy et membre de l'éphorie des hôpitaux du Saint-Spiridon. En 1872, il fut élu membre de l'Académie roumaine. Il est le fondateur du jardin des plantes de Jassy (1870) et de l'hôpital pour les enfants. Ses principales œuvres sont : *Description et emploi de l'eau commune et des eaux minérales de la Roumanie* (1851); *Développement des sciences naturelles en Roumanie*; etc.

FÉTUQUE (*tuk'* — du lat. *festuca*, fétu, brin de paille) n. f. Genre de plantes, de la famille des graminées, et type de la tribu des *festucées*.

— ENCYCL. Le genre *fétuque*, voisin des bromes et des pâturins, renferme des plantes généralement vivaces, formant des touffes cespiteuses, à feuilles radicales très fines, à tige presque nue, terminée par une panicule étalée de petites fleurs verdâtres. Étudié dans son acception la plus large, il comprend une centaine d'espèces, disséminées dans toutes les régions du globe, et surtout dans les régions tempérées. Elles semblent affectionner particulièrement le séjour des pelouses, les coteaux arides et secs, les pâturages ou les bois montagneux. Elles sont plus rares dans les prairies basses ou au bord des eaux. Les fétuques jouent un rôle considérable en agriculture; elles forment, en quelque sorte, la base des pâturages naturels, et quelques-unes servent, mélangées, il est vrai, à d'autres plantes, à établir des prairies artificielles. Leurs principales variétés agricoles sont : la *fétuque des prés* (sous-variété : *fetuque élevée*), la *fétuque hétérophyle*, la *fétuque ovine* (sous-variétés : *fétuque durette* et *fétuque à feuilles menues*), la *fétuque traçante* ou *fétuque rouge*, la *fétuque flottante* et la *fétuque roseau*.

Fétuque ovine : *a*, Epillet grossi.

La fétuque des prés et la fétuque hétérophyle ont des tiges de 50 à 80 centimètres. On les rencontre dans les prairies fertiles et fraîches.

La fétuque ovine et la fétuque rouge sont à souche gazonnante. Elles stationnent dans les pâturages secs. Les tiges de la fétuque ovine ont de 10 à 25 centimètres, et celles de la fétuque rouge de 30 à 60 centimètres.

La fétuque flottante habite les terrains bourbeux, et la fétuque roseau est commune dans les prés humides. Les tiges de la première se couchent sur le sol. La fétuque roseau a une souche rampante, mais ses tiges atteignent une longueur de 60 centimètres à 1 mètre.

FETVA (de l'ar. *fetva*, décision juridique) n. m. Décision du *mufti*, qui supplée au silence des livres de loi ou qui tranche un cas douteux.

— ENCYCL. Les *fetvas* de droit public sont demandés par le gouvernement et ceux de droit privé par les particuliers; ils n'invoquent jamais de considérants et se bornent à répondre par quelques mots, souvent même par *olour* « cela se peut », *olmaz* « cela est impossible ». Les décisions du mufti sont universellement respectées, et on a vu des sultans descendre du trône quand un fetva les déclarait indignes de régner. C'est le *sheikh-el-Islam* qui, à Constantinople, rend les fetvas; il porte le titre de *hazretfetva-penahi*; le bureau des fetvas (*fetva-hané*) est dirigé par le *fetva-émini*, qui suggère souvent au *sheikh-el-Islam* les réponses convenables, et qui est au courant de toutes les questions de droit, par un sous-chef (*moumeyyer*) et par plusieurs rédacteurs (*mousvidin*).

FEU (du lat. *focus*, foyer) n. m. Dégagement de calorique et de lumière résultant de certaines combustions : *Traite les grands comme le* FEU; *n'en sois ni trop près ni trop loin.* (Diogène.) ‖ Incendie : *Pompiers qui se rendent maîtres du* FEU.

— Par ext. Cheminée, foyer : *Logement qui n'a pas de chambre à* FEU. ‖ Ménage, famille habitant un village, une commune : *La population de Clamart s'élevait, en 1709, à deux cent cinquante-quatre* FEUX. (Pulaure.) ‖ Unité conventionnelle pour la répartition de l'impôt. ‖ *Impôt réparti par feux.* V. FOUAGE.

— Par anal. Météore lumineux; étoile, astre quelconque : *Les* FEUX *du firmament.*

— Décharge d'une ou de plusieurs armes, dans lesquelles un projectile est lancé par la combustion de la poudre : *Faire* FEU. *Tel qui affronte le* FEU *du canon hésite à traverser un fleuve à la nage.* (E. de Gir.)

— Inflammation; sentiment de chaleur extrême dans quelque partie du corps : *Le* FEU *de la fièvre. Avoir la bouche en* FEU. ‖ Saveur brûlante des boissons alcooliques : *Rhum qui a du* FEU. ‖ *Eau de feu*, Eau-de-vie, chez certains sauvages.

— Poét. Chaleur extrême : *Les* FEUX *de l'été.* ‖ Vif éclat : *Le* FEU *des regards. Les* FEUX *d'un diamant.*

— Fig. Fougue, ardeur, véhémence des passions, des sentiments; chaleur, verve, vivacité de l'esprit : *Le* FEU *de la colère, de l'imagination. Travailler avec* FEU. ‖ Amour ardent : *De chastes* FEUX.

— Cause de destruction progressive; objet qui se détruit progressivement : *La langue du détracteur est un* FEU *dévorant.* (Mass.)

— Agric. Maladie que contractent les plantes pendant la sécheresse.

— Archéol. Ensemble des ustensiles formant l'outillage d'un foyer.

— Arg. *Coup de feu*, Commencement d'ivresse.

Feu XVIIe s.

— Art culin. *Grillade au feu d'enfer*, Viande saupoudrée de beaucoup de poivre et grillée devant un feu ardent. *Coup de feu*, Feu ardent que l'on ménage pour achever une cuisson. — Se dit aussi de la détérioration que subit un mets soumis à une chaleur trop vive : *Rôti qui a reçu un* COUP DE FEU. — Moment où un cuisinier est en train de cuire, et, au fig., Moment où l'on est très occupé : *Au jour de l'an, les marchands sont dans leur* COUP DE FEU.

— Art milit. *Arme à feu, Bouche à feu.* V. ARME, BOUCHE. ‖ *Feu*, Décharge d'une arme à feu. ‖ *Feu à commandement*, Celui ou tous les détachements chargement de l'arme sont commandés et exécutés successivement. ‖ *Feu à volonté*, Celui dans lequel le soldat est autorisé de recharger et décharger son arme à volonté. ‖ *Feu rapide*, Celui dans lequel le soldat doit chercher à tirer aussi vite que possible tout en rechargeant coup par coup. ‖ *Feu à répétition*, Celui où le soldat doit faire usage des cartouches contenues dans le magasin de son arme. ‖ *Feu de salve*, Feu exécuté au commandement et à la fois par tous les hommes d'une troupe disposée en ordre compact. ‖ *Feu de tirailleurs*, Feu exécuté à volonté par des soldats déployés en tirailleurs. ‖ *Feu en retraite*, Feu exécuté par une batterie qui se retire en combattant. ‖ *Feu à la prolonge*, Dispositif qui permet aux pièces de se mouvoir, tout en restant prêtes à faire feu. ‖ *Feu direct*, Celui qui est dirigé sur un but visible. ‖ *Feu indirect*, Celui qui est dirigé sur un but invisible. ‖ *Feux de guerre*, Exercices de tir exécutés dans des conditions aussi semblables que possible à celles qui se présentent à la guerre. ‖ *Feux croisés*, Feux partant de différentes directions sur la même position. ‖ *Feu de files*, Décharges successives faites par chacune des rangées des soldats d'une compagnie, d'un bataillon. ‖ *Entre deux feux*, Se dit d'un corps de troupe entouré par l'ennemi et assailli des deux côtés à la fois. ‖ *Éteindre le feu de l'ennemi*, Démonter ses batteries à coups de canon. ‖ *Faire feu*, Décharger une arme à feu. ‖ *Faire long feu*, Se dit d'une arme qui part difficilement et lentement. ‖ *Faire faux feu*, Se dit d'une arme à feu lorsque l'amorce brûle lentement, sans communiquer le feu à la charge. ‖ *Coup de feu*, Coup d'une arme à feu. — Toute blessure occasionnée par les armes à feu. ‖ Absol. *Le feu*, Le combat. ‖ *Voir le feu, Aller au feu*, Assister à une bataille. ‖ *Recevoir le baptême du feu*, Aller au feu pour la première fois. ‖ *Feu!* Commandement de l'officier à ses soldats de faire feu, de tirer. ‖ *Commencez le feu!*

Sonneries de clairon.

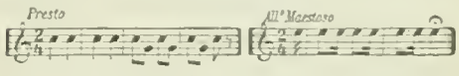

Commencez le feu! Cessez le feu!

Cessez le feu! Commandements et sonneries usités dans l'infanterie pour indiquer aux tirailleurs le moment où ils doivent commencer ou cesser de tirer. ‖ *Place au feu et à la chandelle*, Formule par laquelle on exprimait, sur les anciens billets de logement, le droit qu'avaient les soldats logés chez l'habitant d'être éclairés et de faire cuire leurs aliments. ‖ *Exercice à feu*, Exercice de tir. ‖ V. EXTINCTION.

— Art vétér. Syn. de RAFLE. ‖ *Feu Saint-Antoine*, Maladie des brebis, caractérisée par une éruption de boutons. ‖ *Feu* ou *Mal rouge*, Maladie des brebis, caractérisée par une rougeur répandue sur toute la surface de la peau. ‖ *Morques de feu*, Taches roussâtres qui se produisent sur la peau de certains animaux. ‖ *Couteau à feu*, Lame rougie au feu avec laquelle on cautérise une tumeur qu'on veut résoudre. ‖ *Donner le feu à un cheval*, Lui appliquer le couteau à feu. ‖ *Mettre à un cheval le feu sous le ventre*, Brûler ses poils follets sous le ventre. ‖ *Feux liquides*, Topiques composés de poudre de cantharide ou d'euphorbe, etc., avec lesquels on fait des frictions dont l'effet est plus ou moins analogue à celui du feu. ‖ *Feu anglais, Feu français, Feu parisien*, Sortes de *feux liquides* à composition plus ou moins variée. ‖ *Feu d'herbe*, Espèce d'éruption qui se manifeste particulièrement chez les vaches.

— Astrol. *Signes de feu*, Le Bélier, le Lion et le Sagittaire. (Le feu est l'élément qui correspond au sang.

— Astron. anc. *Feux élémentaires*, Feux plus purs que le feu terrestre et qui, suivant la croyance des anciens, existaient aux régions célestes.

— Bot. *Feu ardent*, Nom vulgaire de la bryone.

— Chim. industr. *Feu de sable, de cendres, de limaille de fer*, Bain-marie dans lequel le vaisseau contenant les substances à chauffer est entouré complètement de tous côtés de sable, de cendres, de limaille de fer. ‖ *Feu de fusion*, Manière de chauffer un creuset, dans laquelle le creuset est entouré de charbons incandescents. ‖ *Feu de réverbère*, Celui qu'on allume dans un fourneau recouvert d'un chapiteau, dit « fourneau à réverbère ». ‖ *Feu de rone*, Celui qu'on dispose autour du creuset que l'on veut chauffer. ‖ *Feu de lampe*, Appareil dans lequel le vaisseau contenant la substance est échauffé au moyen d'une lampe allumée. ‖ *Feu olympique*, Feu de soleil dont les rayons sont concentrés avec des verres. ‖ *Feu de suppression*, Charbons enflammés dont on couvre entièrement le creuset ou le vaisseau que l'on veut chauffer. ‖ *Feu de digestion*, Chaleur que l'on produit à l'aide du fumier dont on entoure l'objet à chauffer. (On dit aussi VENTRE DE CHEVAL.) ‖ *Feu nu*, Celui qui est en contact direct avec le recipient que l'on veut chauffer.

— Métallurg. Bas fourneau, où s'opère la réduction du métal. ‖ *Feu catalan*, Bas fourneau en forme de renardière.

— Chir. Fer chauffé, qu'on applique sur une partie du corps pour y produire une escarre : *Appliquer le* FEU *sur une plaie.* ‖ *Feu potentiel*, Caustique qui agit comme le fer rouge. V. CAUTÉRISATION.) ‖ *Bouton de feu*, Fer en forme de bouton, qui sert à certaines cautérisations. ‖ *Pointes de feu*, Cautérisation ponctuée qui s'emploie pour produire une rubéfaction et non une cautérisation. Les pointes de feu se font aujourd'hui avec le thermocautère ou le galvanocautère.)

— Dr. Bougies de petite dimension, que l'on allume aux audiences des criées, et qui servent à déterminer la durée du temps pendant lequel on peut surenchérir.

— Dr. anc. *Supplice du feu* ou simplem. *Feu*. Supplice qui consistait à livrer les condamnés aux flammes. ‖ *Brûler à petit feu*, Brûler lentement un condamné pour rendre le supplice plus horrible : *Michel Servet* FUT BRÛLÉ À PETIT FEU. ‖ *Épreuve du feu*, Épreuve judiciaire qui consistait à faire porter au prévenu une barre de fer rouge, et à le condamner si le feu produisait une plaie dont il restât des traces après un certain nombre de jours.

[illegible] *Feux*. Se dit d'un mode de pré- [illegible] par les usagers, dans lequel ce prélève- [illegible] avec le tribre les usagers.

[illegible] *Feux*, Feu qui, dans le système actuel [illegible] rait le [illegible] tre de la terre.

[illegible] *Feux*, Faire gagner ou perdre quelque [illegible] sortant au lansquenet : *Le premier roi* [illegible]

[illegible] *Feu* [illegible], Feu qu'on allume et qu'on bé- [illegible] sa nt.

— Mar. *Avoir du feu*. Se dit d'un cheval vif et ardent, et par ext., d'un littérateur ou d'un artiste qui a de la fougue, d'un jeune homme ardent.

Mar. Phare, tonnelle allumée sur une côte pour guider les navigateurs. FEU *fixe*. FEU *tournant*. FEU *à éclats*. [illegible] *Feux de mouillage*, Fanaux réglementaires que porte un navire à la mer. *Les feux sont clairs*, Les fanaux de cette [illegible] brûlent bien. *Feux de position*, Feux allumés à l'arrière par les navires au mouillage ou qui y arrivent, pour indiquer leur position ou leurs manœuvres. *Feux de bord*, [illegible] du vaisseau amiral, qui, la nuit, [illegible] aux alentours, pour guider le reste de la flotte. *Brûler le feu au bâtiment*, En chauffer les parties sur lesquelles on veut appliquer du goudron. *Faux feu*, Signal fait avec des amorces de poudre. *Feux de conserve*, Artifice pour signaux, qui brûle lentement. On l'appelle aussi MOINE. *Bat-feu*, Ponton portant un feu et servant de phare. Foyer de chaudières à vapeur : *Chaudière à six* FEUX. *Coup de feu à une chaudière*, Accident produit par une alimentation mauvaise qui a permis aux tubes de rougir. *Cessez le feu!* Commandement pour faire arrêter le tir. Navire en vue pendant la nuit : *On aperçoit trois* FEUX *devant*.

Meteorol. *Feu Saint-Elme*. V. ELME (feu saint). ‖ *Feux follets*, Gaz en combustion, lequel n'est autre que du phosphure d'hydrogène spontanément inflammable qui se dégage des terrains marécageux ou renfermant des matières en putréfaction.

— Min. *Coup de feu*, Explosion de grisou.

— Pathol. *Feu volage*, Rougeur à la face et au cou, qui se montre chez les enfants et chez les femmes hystériques ou mal réglées. *Feu Saint-Antoine*. V. la part. encycl. On a dit aussi FEU SACRÉ. *Feu de dents*, Eruption de la tête, qui se produit chez les enfants durant leur première dentition.

— Pêch. *Pêche à feu*. V. la partie encycl.

Pyrotechn. Nom générique des diverses compositions employées par les artificiers : FEU *blanc*. FEU *vert*. ‖ *Feu d'artifice*, Mélange de nitre ou de poudre à canon, avec de la limaille de fer, de cuivre, de zinc, de la résine, du noir de fumée, du lycopode, etc., qui, en explosant, produit de belles étoiles de diverses couleurs. Ensemble des pièces d'artifice que l'on tire dans les fêtes publiques. FEU *de Bengale*. V. FLAMME. *Feux pyriques*, Pièces fixes combinées avec des pièces tournantes. *Feu grégeois*, Composition de guerre employée, au moyen âge, par les Grecs (Grégeois), et qui avait la propriété de brûler sur l'eau. *Feux de terre*, Pièces d'artifice qui brûlent fixées près du sol. *Feu chinois*, Imitation des feux d'artifice à l'aide de transparents. On appelle de même une composition de pulvérin, de salpêtre, de soufre, de charbon et de fer. *Lance à feu*, Tube rempli d'une composition fusante dont on se sert pour allumer une pièce d'artifice, et qu'on a longtemps employée pour mettre le feu aux canons. *Pot à feu*, Vase rempli de matières combustibles, et que l'on place sur les places publiques, dans les fêtes. *Coup de feu*, Ensemble des pièces que l'on brûle en même temps.

Pot à feu : 1. Fixe; 2. Pour retraite aux flambeaux ; 3. Pièce d'artifice.

— Superst. *Feu fée*, Ancien nom des feux follets, auxquels on attribuait des causes mystérieuses, et qui passaient, notamment, pour être les âmes des enfants morts sans baptême.

— Technol. *Feu poussé*. Dans les machines à vapeur, Chauffe que l'on active par les divers moyens dont on dispose, pour augmenter la production de vapeur. ‖ *Feu retenu* ou *Feu modéré*, Chauffe lente ou moyenne et proportionnelle à la quantité de vapeur que l'on veut produire. *Boîte à feu*. Dans les chaudières à vapeur, Partie de la chaudière située immédiatement après la grille et l'autel et dans laquelle circulent la flamme et les gaz chauds qui proviennent de la combustion. *Coup de feu*, Détérioration [illegible] d'une chaudière à vapeur, par suite d'un échauffement violent et exagéré. *Pompe à feu*. S'est dit longtemps pour MACHINE À VAPEUR. S'emploie encore pour [illegible] *Premier*, *Second* ou *Troisième feu*, [illegible], dans les verreries, pour indiquer les divers degrés de l'avancement de l'opération du travail du verre. *Feu de cuisson*, Feu ardent que l'on produit dans le creuset [illegible] la cuisson du verre peint. *Feu de recuit*, [illegible] pente cuite à une très [illegible] pour profondément les couleurs. *Mettre au feu*, [illegible] *Mettre au feu une étoffe*, La tremper pour la teindre ou la [illegible] le fois dans une cuve [illegible] teinture [illegible].

— Théâtr. A [illegible] certains acteurs, [illegible] chaque fois qu'ils paraissent en [illegible] *feux* [illegible] *quelques-uns* [illegible] *feux*. Morel [illegible] entre deux feux entre aux artistes et [illegible] aux employés sur tous services extraordinaires. Cette dénomination vient de l'ancienne allocation faite aux acteurs en pain et en viande, puis en [illegible], et enfin en numéraire.

— Théol. *Feu de l'enfer*, Tourments éternels des damnés qui sont causés par des feux inextinguibles, selon la doctrine catholique. *Feu du purgatoire*, Peines temporaires des âmes du purgatoire. ‖ *Le feu impur*, Les passions sensuelles.

— Loc. div. *Le dieu du feu*, Vulcain. *Faire du feu d'une chose*, La brûler. *Faire trop grand feu du bois de quelqu'un*, Agir indiscrètement de ce qui lui appartient. *Feu de cheminée*, Embrasement de la suie accumulée dans un conduit de cheminée. *Feu de paille*, Au fig. Lueur passagère, sentiment ou mouvement vif d'abord, mais qui ne dure pas. *Couvrir le feu*, Répandre de la cendre sur le feu pour que la combustion soit plus lente. ‖ *Feux de joie*, Feux qu'on allume en plein air, en signe de réjouissance.

Faire les feux, Faire des feux de joie. (Vx.) ‖ *Feu de la Saint-Jean*, Feu de joie qu'on allume le jour de la fête de saint Jean, dans certains pays. ‖ *Feu de file*. Au fig. Suite d'attaques ou de manifestations qui se produisent successivement et sans interruption. On dit dans le même sens FEU ROULANT : *Un* FEU ROULANT *de sarcasmes, d'épigrammes*.) — Arg. milit. Opération de longue durée. — *Ne pas s'embrouiller dans les feux de file*, Savoir être indépendant. ‖ *Être entre deux feux*, Être exposé de deux côtés à la fois aux coups d'un ennemi (au prop. et au fig.). ‖ *Feu d'artifice*. Au fig. Saillies, verve étincelante, succession rapide de mots, d'idées, de phrases, d'expressions brillantes : *Une fois la verve de Rivarol excitée, le* FEU D'ARTIFICE *ne cessait pas*. (Ste-Beuve.) ‖ *Feu sacré*, Enthousiasme ou ardeur qui a quelque chose d'inspiré : *Pour être poète, il faut avoir le* FEU SACRÉ. ‖ *Feu du ciel*, Foudre. ‖ *Feu d'enfer*, Feu très ardent. ‖ *Feu du rasoir*, Sensation de chaleur que l'on éprouve au visage après avoir été rasé. ‖ *Couleur feu*, Nuance particulière de rouge ardent : *Un ruban* COULEUR FEU. ‖ *Au feu!* Exclamation poussée par les premières personnes qui s'aperçoivent d'un incendie pour appeler au secours. ‖ *Jeter des cris de feu*. Au fig. Pousser des cris désespérés comme dans un incendie. ‖ *On y court comme au feu*, On s'y rend avec empressement. ‖ *Le feu est à ces marchandises*, Chacun se presse d'en acheter. ‖ *Le feu n'est pas à la maison*, Nous avons le temps. ‖ *Couper le feu, Faire la part du feu*, Faire un vide, un abatis autour d'un incendie, pour empêcher le feu de se communiquer de proche en proche. — Fig. Abandonner quelque chose pour sauver le reste. ‖ *Attiser, Souffler le feu*, L'activer en y amenant de l'air, en soufflant dessus. — Fig. Activer une conflagration morale. ‖ *N'y voir que du feu*, N'y rien comprendre; être ébloui, abasourdi. ‖ *Faire feu*, Produire des étincelles par le choc : *La porcelaine* FAIT FEU *comme le silex*. ‖ *Faire long feu*, Ne pas réussir, manquer : *Projet qui* A FAIT LONG FEU. — *Ne pas faire long feu*, Ne pas durer longtemps : *Un héritage, aux mains d'un prodigue*, NE FAIT PAS LONG FEU. ‖ *Faire feu des quatre pieds*. Se dit d'un cheval qui galope sur le pavé et dont les fers font jaillir des étincelles. — Au fig. Faire tous ses efforts pour réussir. ‖ *Prendre feu*, S'enflammer. — Fig. S'emporter, s'émouvoir, se mettre subitement en colère à propos de quelque chose. ‖ *Jeter son feu, tout son feu*, Obéir aveuglément à son premier mouvement de colère, et s'apaiser ensuite subitement. — Donner dans un premier ouvrage tout ce dont on est capable, et ne plus rien faire de bon ensuite : *Auteur qui a* JETÉ SON FEU *dans son premier roman*. ‖ *Jeter feu et flamme*, Se démener, s'irriter, s'emporter violemment. ‖ *Jeter de l'huile sur le feu*, Exciter, par ses paroles ou par ses actes, un sentiment déjà très violent. ‖ *Prendre feu*, Devenir amoureux. ‖ *Mettre sa main au feu*, Soutenir quelque chose par tous les moyens et avec une entière conviction. ‖ *Employer le fer et le feu*. Au fig., par allusion aux incisions, amputations et cautérisations chirurgicales, Recourir à des mesures très violentes. ‖ *Mettre à feu et à sang*, Saccager, ravager complètement. ‖ *Mettre à quelqu'un le feu sous le ventre*, Le presser vivement, l'exciter. (V. la rubr. Art vétér.) ‖ *Mettre le feu dans les affaires de quelqu'un*, Poursuivre vigoureusement quelqu'un dont les affaires sont en mauvais état. ‖ *Craindre comme le feu*, Redouter extrêmement. ‖ *Jouer avec le feu*, Traiter légèrement des choses dangereuses. ‖ *N'avoir ni feu ni lieu*, Vivre en vagabond, n'avoir pas de domicile. ‖ *Faire feu qui dure*, Se ménager pour vivre plus longtemps ou pour continuer longtemps à faire ce qu'on fait. ‖ *Être tout feu, Être de feu, tout de feu*, Être bouillant, plein d'ardeur; être rempli de zèle, d'activité pour quelque chose. ‖ *C'est le feu et l'eau*. Se dit de deux personnes ou de deux choses diamétralement opposées.

— Loc. adv. *En feu*, Incendié, embrasé. ‖ Brûlant, échauffé : *Avoir l'estomac* EN FEU. — Fig. Ardent, animé, enflammé. ‖ *Mettre en feu*, Incendier. — Fig. Agiter, Jeter dans le trouble, dans le désordre. ‖ *A petit feu*, Sur un feu très doux, peu actif. — *Faire mourir quelqu'un à petit feu*, Provoquer chez lui une grande altération de la santé par les chagrins et les inquiétudes qu'on lui cause.

— PROV. : **Il n'y a pas de fumée sans feu**, Un indice a toujours une cause, un bruit qui circule n'est jamais sans quelque fondement.

— ALLUS. HIST. : **Feu sacré**, Feu que les vestales étaient chargées d'entretenir à Rome sur l'autel de la déesse Vesta. V. VESTALE.

— ENCYCL. Art milit. La *conduite du feu* est la façon de se servir, devant l'ennemi, du feu d'une troupe, pour tirer le meilleur parti possible des munitions dont elle dispose, dont il convient toujours de ménager soigneusement la consommation, surtout avec les armes à tir rapide aujourd'hui en usage. C'est donc l'art d'employer à propos le feu de salve ou le feu à volonté, dont les effets ne sont pas les mêmes : ce dernier permet aux soldats de mieux viser, s'ils sont bons tireurs et s'ils savent conserver leur sang-froid, mais il peut avoir l'inconvénient de dégénérer en tir précipité et d'entraîner sans profit le gaspillage des cartouches. Le feu de salve donne, au contraire, des résultats d'une valeur moyenne, plus indépendante de l'habileté individuelle des tireurs. Il permet aussi au chef de mieux tenir le feu de la troupe dans sa main. Enfin, l'arrivée simultanée au but d'un grand nombre de projectiles peut produire certains effets qu'on n'obtiendrait pas par leur arrivée successive.

On a renoncé aux *feux de rang* ou *feux par rang*, employés à l'époque où l'infanterie se formait sur six rangs et plus. Le premier rang tirait et se reportait derrière les autres pour recharger ses armes, puis le deuxième rang faisait de même, et ainsi de suite. Plus tard, on mit l'infanterie sur quatre rangs, dont les deux premiers étaient à genou et qui tiraient alternativement deux par deux; puis on adopta la formation sur trois rangs où, dans certains cas, les hommes du troisième rang chargeaient les armes et les passaient à ceux des deux premiers.

Jadis, on appelait *feu de deux rangs* celui communément dénommé *feu de file* et dans lequel les deux hommes d'une même file tiraient simultanément, chaque file faisant feu l'une après l'autre; et l'on qualifiait de *feu oblique* celui dans lequel une troupe ne tirait pas perpendiculairement à son front.

Feu grégeois. On appela ainsi une composition incendiaire en usage au moyen âge, et dont l'invention paraît remonter au VIIe siècle de notre ère. Avant la découverte du feu grégeois, on employait, et cela de toute antiquité, des matières combustibles dans les opérations des sièges. On lançait sur les habitations et les ouvrages des projectiles incendiaires comme des falariques, des brandons allumés, des charbons ardents, des masses enflammées de poix, de résine, etc. Mais aucun engin ne pouvait fournir les effets du feu grégeois, « masse d'artifice formée de salpêtre, de soufre, de résine et d'autres matières combustibles aisément fusibles » (Berthelot), et qui avait l'avantage d'adhérer aux objets et de les brûler sans que l'eau pût l'éteindre; on ne pouvait l'étouffer que sous de la terre mouillée ou du sable. C'est en 673 que le secret de cette composition fut livré aux Byzantins par un transfuge des Arabes, Callinicus d'Héliopolis. Dès lors, son emploi se répandit, surtout dans les guerres navales. Les perfectionnements empiriques qu'on y apporta amenèrent la découverte de la force propulsive des fusées, et, au XIVe siècle, celle de la poudre à canon. Mais jamais le feu grégeois ne servit comme explosif. Les diverses recettes de sa fabrication se trouvent dans quantité d'ouvrages du moyen âge et du XVIe siècle, dus tant aux compilateurs européens qu'arabes et chinois. On en a beaucoup exagéré la force et l'énergie destructives. On disait *feu grégeois, feu liquide, feu marin, feu artificiel, feu romaïque, feu médique*.

— Géol. *Feu central*. Le *feu central*, dont l'existence ne fait plus l'ombre d'un doute dans l'esprit des géologues, résulte de l'état de fluidité qui caractérisait la terre avant de passer de l'état stellaire à l'état planétaire. C'est la solidification d'une première croûte à la surface du globe qui a fait devenir *central* un état d'ignition qui était général. L'existence du feu central est prouvée par toute une série de manifestations, parmi lesquelles il faut citer la température du sol qui augmente régulièrement avec la profondeur; la moyenne de cette augmentation oscille aux environs de 1 degré par 31 mètres. Les volcans constituent l'une des preuves les plus concluantes de l'existence du feu central; mais, d'après certains géologues, il ne serait pas unique; il y aurait seulement des points en fusion qui pourraient résulter soit de l'intensité du frottement que les contractions feraient éprouver au sol, soit de la fermentation paludéenne à de grandes profondeurs, de matières organiques venues de la surface, etc. Ces théories, qui peuvent répondre à des cas particuliers, ne résistent pas à l'étude du volcanisme en général. Il suffit de jeter les yeux sur la gigantesque ceinture volcanique de l'océan Pacifique et d'examiner les matériaux fournis par le fond de cet océan, pour reconnaître que toute la masse en ignition que cette surface recouvrirait ne serait pas éloignée de réaliser le feu central unique; en considérant ces différents foyers et ceux des autres régions volcaniques, on est convaincu. On trouve encore une preuve de cette source de feu unique dans l'uniformité générale du volcanisme. V. VOLCAN, VOLCANISME.

— Hist. relig. Le culte du *feu* occupe une grande place dans les religions des peuples indo-européens. Dans l'Inde, les *Védas* sont remplis d'hymnes adressés au feu, divinisé sous les noms d'Agni et de Tvatchi. Les anciens Perses regardaient le feu comme un être céleste, chef du monde pur et fils du grand dieu Ormazd; le soleil et la flamme terrestre étaient ses manifestations et recevaient les honneurs divins. C'était un crime de souiller le feu en y jetant quelque chose d'impur; c'est pourquoi Zoroastre défendait de brûler les morts. Le culte du feu s'est perpétué de nos jours, chez les Guèbres et les Parsis. Les Grecs honoraient le feu du foyer sous les traits de la déesse Hestia et le feu industriel dans la personne du dieu Héphaistos. Ce double culte a donné naissance, chez les Romains, au culte de Vesta et à celui de Vulcain. La flamme sacrée était confiée à la garde des vierges vestales, qui devaient, sous peine de mort, veiller à ce qu'elle ne s'éteignît jamais. Les Juifs n'adoraient pas le feu, mais ils entretenaient avec un soin jaloux le feu destiné à brûler les holocaustes et que leurs traditions sacrées rapportaient avoir été allumé miraculeusement. L'Eglise catholique romaine et l'Eglise grecque orthodoxe entourent de cérémonies particulières la bénédiction du *feu nouveau*, qui se fait dans la matinée du samedi saint.

Miracle du feu sacré. On appela ainsi un fait qui se produisit à Jérusalem sous le règne de Baudouin en 1101. D'après le témoignage de Foulcher de Chartres, le feu destiné à allumer les cierges s'embrasa sans le secours d'aucune main humaine, sur l'autel du Saint-Sépulcre, le matin du jour de Pâques.

— Iconogr. Les anciens avaient divinisé le *feu* en la personne de Vulcain. (V. VULCAIN.) Les modernes, dans les représentations allégoriques qu'ils ont faites des éléments, ont souvent adopté ce même dieu comme personnification du feu. Une des plus célèbres compositions de ce genre est celle qui fait partie de la suite des *Quatre éléments* que l'Albano peignit pour le cardinal de Savoie et qui figurent aujourd'hui au musée de Turin; l'artiste y a représenté trois sortes de feux : le *Feu céleste*, personnifié par Jupiter; le *Feu terrestre*, personnifié par Vulcain, et le *Feu de la passion*, personnifié par Vénus. Il aurait pu ajouter Vesta, comme personnification du *Feu domestique*, transmis aux hommes par les dieux. Il n'est pas rare de voir le feu représenté par une vestale. Comme emblème de cet élément, les artistes du moyen âge avaient adopté la salamandre.

— Mar. et navig. On désigne, sous le nom de *feux*, les appareils lumineux, disposés pour assurer la sécurité de la navigation, sur les côtes, à l'entrée des ports, sur les extrémités des jetées, etc., et dont une étude plus complète sera faite au mot PHARE. Nous ne nous occuperons ici que du *bateau-feu*, destiné à éclairer la nuit les approches d'un banc ou d'un passage dangereux. On affectait autrefois à cet usage d'anciens bateaux, solidement renforcés, pour pouvoir supporter sans cesse les secousses de la mer. Aujourd'hui, le bateau-feu est généralement construit pour cette destination : c'est un ponton en métal, de 300 à 350 tonneaux, possédant une stabilité toute particulière. Un mât, fortement assujetti au moyen de haubans et d'étais, porte l'appareil d'éclairage ou feu qu'on allume chaque soir. Le bateau est mouillé par l'avant au moyen de deux fortes ancres, car il doit rester fixe à son poste et résister sans changer de place le moins possible aux fureurs des tempêtes. On ne place de bateau-feu que sur les bancs où il serait absolument

impossible de construire un phare. La vie du bord est très pénible; l'équipage se compose d'un commandant, d'un ou deux officiers et d'une dizaine d'hommes. Une partie du personnel reste à bord pour assurer le service, tandis que l'autre partie est à terre.

Dans le but de prévenir les abordages, chaque navire ou bateau de mer doit porter de nuit certains feux, lesquels indiquent aux autres navires ou bateaux tant la position de celui qui les montre, que sa nature, la route qu'il fait et les circonstances dans lesquelles il se trouve. Suivant une entente internationale, ces feux sont les mêmes dans toutes les marines: ils doivent être tenus allumés et clairs du coucher au lever du soleil, même s'il fait encore jour ou s'il ne fait plus nuit. Ces feux sont blancs ou colorés, ce qui est obtenu par la construction des fanaux qui les contiennent · la signification de chacun résulte de la place qu'il occupe sur le navire; cette place, ainsi que le rayon de visibilité ou *portée* de chaque feu, sont déterminés par un règlement très explicite (en France, de févr. 1897) dont chaque capitaine ou patron est obligatoirement muni, et qui a pour sanction différentes pénalités. Le règlement porte que le navire qui fait simultanement usage de ses voiles et de sa machine doit être regardé comme *vapeur*: il est regardé comme *voilier* tant qu'il ne fait pas usage de sa machine.

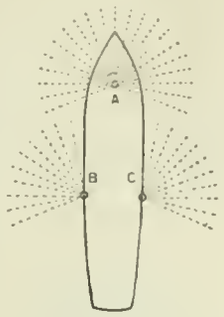

Feux réglementaires d'un navire à vapeur : A, feu blanc; B, feu rouge; C, feu vert.

Voici quelques-uns des feux fixes obligatoires pour les voiliers de 20 tonneaux et au-dessus et pour les vapeurs de 40 tonneaux et au-dessus :

1° Le *voilier* en marche porte à tribord un feu vert; à bâbord un feu rouge. (Chacun de ces feux est établi de manière à projeter une lumière uniforme et sans interruption sur le parcours d'un arc horizontal de 10 quarts de compas [112°30'] compris entre l'avant du navire et 2 quarts sur l'arrière du travers. Chacun de ces feux est visible de deux milles, par temps sombre, mais non chargé de brume, pluie, etc.)

2° Le *vapeur* en marche porte les deux feux ci-dessus, plus un feu blanc, brillant, placé sur le mât de misaine ou en avant de ce mât, à 6 mètres au moins au-dessus du plat-bord. (Ce feu est visible de cinq milles, sur un secteur de 20 quarts du compas [225°], soit 10 quarts de chaque côté à partir de l'avant. Le vapeur *peut* porter un second feu blanc, dans le plan et à la distance de 4m,57 du premier, le feu inférieur étant sur l'avant du supérieur et leur distance verticale étant moindre que leur distance horizontale.)

3° Le navire (voilier ou vapeur) au mouillage porte (s'il a moins de 45m,72 de longueur) un feu blanc, visible de un mille et sur tout l'horizon, et qui est placé à 6m,10 au plus au-dessus du plat-bord. (Un navire plus long porte ce feu à l'avant à la hauteur de 12m,19 au plus, et en outre, à l'arrière, un feu semblable, placé à moins de 4m,57 plus bas que le premier. Le navire échoué dans un chenal porte ce ou ces feux, plus, à la place où se met le feu blanc d'un vapeur, deux feux rouges, superposés, écartés l'un de l'autre de 1m,83 et visibles de deux milles. Ces feux rouges ainsi placés, avec les deux feux de côté, vert et rouge, indiquent que le navire non mouillé, ni échoué, n'est pas maître de sa manœuvre.)

Les navires de moins de 40 et de 20 tonneaux, les embarcations, bateaux-pilotes, bateaux de pêche montrent dans les mêmes circonstances des feux analogues. Des articles du règlement prévoient les cas particuliers créés par chaque genre de pêche, et fixent, pour ces cas, les feux à montrer. Toutefois, les bateaux de trop faible tonnage pour porter des feux fixes font usage de fanaux à verres colorés, portatifs, qui doivent être tenus allumés et à portée de la main, pendant le même temps que les feux fixes et que l'on montre en cas de besoin du bord voulu. V. FANAL.

Indépendamment des feux dont il vient d'être question, les navigateurs et les postes sémaphoriques font usage, pour les signaux de nuit, de feux blancs ou colorés dont la disposition varie suivant les signaux à faire et est indiquée suivant le cas par les *codes de signaux* ou par les *règlements* particuliers de chaque port. Les signaux de marée, notamment, se font de nuit au moyen de feux.

Enfin, les feux de côte (phares), dont la nature, la position et la portée sont données par les cartes, servent couramment aux navigateurs pour fixer exactement, au moyen de relèvements, la position du navire.

— A bord des anciens navires, l'exécution des feux avait une très grande importance, les pièces étant en batterie. Aussi avait-on réglementé les feux en feux de batterie, de bordée, de division, de section, d'escouade, feu de file, feu à volonté, feu convergent. Aujourd'hui, ces diverses espèces de tir ont été réduites et on peut concevoir de la façon suivante l'emploi des pièces à bord. Le feu coup par coup est exécuté quand on tire sur un but immobile qu'on peut frapper à loisir, comme, par exemple, dans le bombardement d'une ville. Dans le cas d'un combat naval, on peut employer le feu de file préparé, dans lequel chaque pièce, pointée dans une direction fixe, tire sur le but aussitôt qu'il se présente. Le feu à volonté donne aux chefs de pièce la libre disposition de leurs coups sur le but indiqué. Dans les passages à contre-bord, on peut encore se servir du feu de batterie, rarement utilisé; mais, avec les canons à tir rapide, on est obligé d'employer le feu ralenti pour ménager les munitions.

— Mécan. *Machines à vapeur.* Le progrès des chaudières ou générateurs de vapeur et leur vulgarisation rendent particulièrement utile une connaissance approfondie de la conduite des feux. C'est à la science du chauffeur qu'il faut demander une pression constante, une dépense réduite de combustible, car, après l'allumage, il est essentiel d'avoir une bonne conduite des *feux*. Le charbon doit être en couche régulière, cassé en menus morceaux, et l'épaisseur ne doit pas dépasser 10 centimètres. La surface doit en être également brillante, et ceci aura toujours lieu si, le tirage étant bon, les grilles ne sont pas encrassées et laissent bien passer l'air. Les feux sont bien conduits quand la fumée sort claire et sans flamme par le tuyau. Il est nécessaire, pour entretenir la grille propre et le feu clair, de ringarder et de décrasser les grilles et le foyer, opération très pénible. Quand une chaudière cesse de servir, on peut soit éteindre ou jeter bas les feux, soit les mettre sur l'avant des grilles. Si l'on doit remettre bientôt en pression, il suffit de laisser tomber les feux pour les pousser ensuite. La pratique des feux est une des branches de l'instruction des chauffeurs-mécaniciens, tout aussi importante que celle qui concerne la conduite et l'entretien des machines.

— Min. *Emploi du feu.* Dans l'exploitation des mines, on a employé longtemps, comme moyen d'action, le feu allumé sous des masses rocheuses pour les désagréger. Aujourd'hui, avec les puissants explosifs dont on dispose, ce procédé n'est plus usité.

— Pathol. *Feu Saint-Antoine.* Cette expression ne désigne pas aujourd'hui une affection définie; il est même probable que les diverses épidémies auxquelles le peuple avait donné ce nom n'étaient pas des maladies complètement identiques.

— Pêch. Pour la pêche au *feu*, qui se pratique en certains endroits, on place sur l'avant d'un bateau une sorte de réchaud muni d'un réflecteur et dans lequel on enflamme un corps combustible qui donne en brûlant une vive lueur. Les poissons, attirés des profondeurs de l'eau par cette clarté inusitée, viennent jusqu'à fleur d'eau, où le pêcheur les prend soit avec des filets à main, soit avec des harpons ou des foènes.

— Phys. V. CHALEUR, et COMBUSTION.

— Techn. Dans les désastres causés par l'incendie (v. ce mot), on distingue huit sortes de feux : le *feu de cheminée*, le *feu de cave*, le *feu de rez-de-chaussée*, le *feu de chambre*, le *feu de plancher et de cloison*, le *feu de comble* ou *de toiture*, le *grand feu* ou *feu de bâtiments*, le *feu de bateau*.

Feu au couvent (LE), comédie en un acte, en prose, par Th. Barrière (Théâtre-Français, 1869). — Le comte d'Avenay, veuf, a mis sa fille Adrienne dans un couvent et repris la vie de garçon. La veille d'un duel, il voit tout d'un coup arriver Adrienne : le feu a pris au couvent, et elle en profite pour passer la journée avec son père. On se promet de ne plus se quitter. Mais voici Mériel, un ami du comte, qui vient l'avertir que les témoins l'attendent. D'Avenay part, laissant sa fille en tête à tête avec le jeune homme. Lorsqu'il revient, sain et sauf, Adrienne et Mériel se sont déjà fait les plus douces confidences, et le père met la main de sa fille dans celle de son ami. Lui-même épousera peut-être une sous-maîtresse du couvent, laquelle a servi à Adrienne de mère. Cette petite comédie n'est qu'une bluette, mais elle a beaucoup de grâce, de délicatesse et de fraîcheur.

FEU (TERRE DE). V. TERRE DE FEU.

FEU, FEUE (*feu* — du lat. pop. *fotutus*, qui a accompli sa destinée; de *fatum*, destin, adj. Défunt, décédé, qui est mort naguère : *Ma* FEUE *mère*. FEU *ma mère*.

— Gramm. Selon l'Académie, lorsque cet adjectif est placé après l'article, il signifie *mort le dernier;* il prend un e muet devant un nom féminin, et il ne peut être employé au pluriel, d'où il résulte qu'on doit écrire : *Le feu roi, la feue reine*, et qu'on ne pourrait pas dire : *Les feus princes*. Placé avant l'article ou un déterminatif quelconque, *feu* est toujours invariable : *Feu mon père; feu ma tante*. Il l'est aussi devant un nom propre; par exemple, on dirait : *Feu Marie Stuart*.

Représentation graphique des feux sur les cartes marines : A, feu fixe; B, feu tournant; C, feu à éclats; D, feu scintillant; E, secteur coloré autrement indiquant des zones dangereuses; F, feu flottant.

Feu Toupinel, comédie en trois actes, par Alexandre Bisson, jouée au Vaudeville le 27 février 1890. — Duperron a épousé une veuve qu'il aime, mais qui l'agace horriblement en lui parlant sans cesse des qualités et des vertus de son premier mari, feu Toupinel. Elle ne sait point que Toupinel, lorsqu'il partait pour affaires commerciales, se rendait à Toulouse, y menait joyeuse vie avec une maîtresse appelée la Caillette, qui passait pour sa femme. Elle ignore que la Caillette est devenue Mme Valory, avec qui elle est en relations journalières. Telle est la situation, lorsque le capitaine Mathieu, revenant du Tonkin, vient s'installer chez son ami Duperron. En lui racontant ses aventures, il lui parle des parties fines qu'il a faites à Toulouse, avec Toupinel et la sémillante Mme Toupinel. Duperron, stupéfait, bientôt convaincu que sa femme a été la maîtresse de Mathieu, devient furieux. Et alors commence un enchevêtrement de quiproquos qui se poursuivent dans des scènes pleines d'entrain et de gaieté, jusqu'au moment où éclate la vérité. Le front de Duperron se rasséréne aussitôt, le cuite de Toupinel tombe en poussière et le calme rentre à la maison. Cette pièce, très bien faite, est des plus gaies, et provoque un irrésistible rire.

FEU-ARDENT n. m. Bot. Nom vulgaire de la bryone. On écrit aussi, sans trait d'union, FEU ARDENT.

FEUARDENT (François), prédicateur et controversiste de l'ordre de Saint-François, né à Coutances en 1539 (d'après les uns, en 1541 selon d'autres), mort en 1610. Son éloquence et son habileté dans la controverse étaient fort admirées par ses contemporains. Il entra dans la Ligue dès sa fondation (1576) et ne tarda pas à se signaler par la violence de ses invectives, d'abord contre Henri III, puis contre Henri IV. Outre une édition des cinq livres de saint Irénée (*Contre les hérétiques*), il a publié de nombreux ouvrages de polémique contre les huguenots. Les principaux sont, en latin : *Theomachia calvinista* (1604), en français : *les Entremangeries ministrales* (1611).

FEUCHÈRE (Jean-Jacques), statuaire, né à Paris en 1807, mort en 1852. Il fut élève de Cortot. On cite de lui : *la Nymphe à la coquille, Judith en prières, David montrant aux Israélites la tête de Goliath* et un *Satan*. L'artiste, s'étant adonné à l'art industriel, a produit dans ce genre des œuvres exquises; notamment, un groupe en argent : *la Terre soulevée par les Titans*, et *la Coupe du travail*, terre cuite.

FEUCHÈRES (baron DE), général français, né à Paris en 1785, mort en 1857. Il fit les campagnes de 1806 et 1807, la guerre d'Espagne de 1808 à 1814, et prit part à l'expédition d'Alger en 1830. Général de division en 1843, le baron de Feuchères fut employé à des postes de son grade et devint président du comité d'état-major; en mourant, il légua à l'armée une somme de 100.000 francs, dont les intérêts doivent être distribués chaque année aux seize enfants de troupe les plus méritants.

FEUCHÈRES (Sophie DAW ou DAWES, baronne DE), aventurière, née à Saint-Helen (île de Wight) en 1795, morte à Londres en 1840. Fille d'un pêcheur ivrogne, elle alla, très jeune encore, chercher fortune à Londres, et parut sur les planches d'un petit théâtre. Belle et spirituelle, elle fut remarquée par le duc de Bourbon-Condé, dans une maison de débauche où elle était servante. Devenue sa maîtresse, elle le suivit à Paris, après la Restauration, se fit donner des maîtres, et épousa, pour masquer sa liaison, un honnête officier qui la croyait fille naturelle de Condé. En se mariant, elle déclara s'appeler Sophie Clarke, veuve Dauves. En 1822, son mari découvrit sa vraie position; il s'ensuivit une séparation (1827) et un scandale qui chassa la baronne de la cour. Toujours très puissante sur l'esprit du prince, elle se fit donner les domaines de Boissy et de Saint-Leu, et la forêt d'Enghien. En 1829, le prince, circonvenu par elle, signait un testament où elle figurait pour une somme de 2 millions de francs et 8 millions de propriétés, le reste de la fortune devant appartenir au duc d'Aumale. Elle avait espéré, en agissant dans l'intérêt de la maison d'Orléans, se ménager une protection puissante, si les Rohan, héritiers naturels de Condé, attaquaient le testament. Après la révolution de Juillet, le prince, secrètement attaché à la branche aînée, avait cédé avec répugnance aux volontés de sa maîtresse. Sa santé s'altéra, et, le matin du 27 août, il fut trouvé pendu à l'espagnolette de sa fenêtre. Les d'Orleans soutinrent la baronne, accusée d'avoir contribué à cette mort. Le testament fut attaqué, mais sans succès. Brouillée avec la cour à la suite d'un procès qu'elle avait intenté à la famille d'Orléans, objet du mépris de tous, elle se réfugia en Angleterre. Après sa mort, ses héritiers se disputèrent ses richesses.

FEUCHTERSLEBEN (Ernest, baron DE), médecin autrichien, né à Vienne en 1806, mort en 1849. Destiné d'abord à la politique par son séjour à l'Institut impérial de Marie-Thérèse, il entreprit ses études de médecine contre la volonté de son père. Après de pénibles débuts dans la pratique médicale, il se fit une brillante réputation de professeur; en 1848, il était doyen de la Faculté de Vienne, lorsque la Révolution éclata; il donna sa démission et mourut, l'année suivante, d'épuisement et de chagrin. Il a publié un *Commentaire sur la diététique d'Hippocrate*, un *Traité de la certitude et de la dignité de l'art médical;* enfin, l'*Hygiène de l'âme* (1839), son principal ouvrage, édité vingt-quatre fois en Allemagne, et traduit en anglais et en français.

FEUCHTWANGEN, v. d'Allemagne (Bavière moyenne Franconie), sur la Sulzach, sous-affluent du Danube; 2 373 hab. Ch.-l. du *district de Feuchtwangen*. Aux environs, forges d'Eichenzell.

FEUDATAIRE (*fèr'* — du lat. du moyen âge *feudatarius*; de *feodum*, fief) n. et adj. Féod. Possesseur d'un fief (Syn. de VASSAL, le mot « féudataire » désigne aussi, dans la société féodale, quiconque détient une terre ou une fonction susceptible d'infeodation et soumise à des obligations analogues à celles qui caractérisent les fiefs : *Les grands* FEUDATAIRES. *Le comte de Flandre était* FEUDATAIRE *de la couronne*.

— ANTON. Seigneur, suzerain.

FEUDENHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade, cercle de Mannheim), près du Neckar; 3.926 hab.

FEUDISTE (*dist'* — du lat. du moyen âge *feudista*; de *feodum*, fief) n. m. Homme versé dans l'étude du droit féodal.

— ENCYCL. Les *feudistes* constituent, parmi les anciens jurisconsultes français, une école à part, connue sous le nom d'*école feudiste et coutumière*. Les feudistes ont essayé d'exposer d'une façon doctrinale le droit féodal, et d'orienter la jurisprudence vers le droit naturel. S'éclairant des principes de la législation romaine, ils ont, les premiers, dégagé les principes du droit français du chaos des institutions féodales et de l'incohérente diversité des coutumes. Par suite, l'école feudiste et coutumière joua, au XVIe siècle, un rôle important dans le développement du droit national français. Elle eut pour fondateur Charles Dumoulin, qui, le premier, étudia jurisiquement la société féodale, jeta sur les coutumes un coup d'œil d'ensemble et chercha les principes qui pourraient se cacher sous cette multiplicité d'usages. Dumoulin eut pour rival d'Argentré, qui, au lieu de chercher à dégager le droit nouveau des institutions coutumières et féodales, s'efforça de donner au droit féodal et coutumier la prédominance

[illegible] La [illegible], parmi les illustrations [illegible] Rémy [illegible], Anselme Feuerbach, Leysel, Lessing, [illegible] le prestigieux [illegible] Parmi ceux qui ont rattaché au [illegible] et à la théorie des matières [illegible], à [illegible] Pa[illegible] 1[illegible]-1815 et de Lauriere 1610-[illegible] Hegel, le Pa[illegible], qui se rattache à l'école [illegible], a résumé l'ouvrage de ces jurisconsultes sur [illegible], en le confrontant avec ceux des autres feudistes.

FEUERBACH, bourg d'Allemagne Wurtemberg (cercle du Neckar), sur le Feuerbach, affluent du Neckar; [illegible] tab, carrières de pierres, manufactures de coton, vignobles.

FEUERBACH (Paul Jean-Anselme Ritter de), jurisconsulte allemand, né près de Iena en 1775, mort à Francfort-sur-le-Main en 1833. Reçu docteur en philosophie et en droit, il fonda avec Grolman et Mittermaier, à Giessen, le journal périodique *La Bibliothèque du droit criminel*. Il fut professeur extraordinaire de droit à l'université d'Iena, professeur titulaire à Kiel, puis à Landshut, où il obtint une chaire à l'université de Kiel, puis à Landshut. De là, il se rendit à Munich et fut nommé par le roi de Bavière, Maximilien Joseph, membre du département secret de justice et de police, et monta jusqu'au grade de conseiller secret. Il obtint l'abolition de la torture en Bavière, et rédigea un *Code pénal* et un *Code civil d'après le Code Napoléon*. Il se mêla au mouvement national de 1813 et 1814 et fut nommé président de la Cour d'appel d'Anspach. Feuerbach est un *rigoriste*, plutôt qu'un *préventiste*. Parmi ses ouvrages, il faut citer, outre ses *Codes* : *Anti-Hommes*, les *Considérations sur le jury*.

FEUERBACH (Anselme), archéologue allemand, fils aîné du précédent, né en 1798, mort en 1851 à Fribourg, où il professa la philosophie, acquit une grande réputation par son ouvrage sur l'*Apollon du Vatican* 1833. La plus grande partie de ses œuvres a été publiée après sa mort, sous le titre d'*Œuvres posthumes* (1853).

FEUERBACH (Charles-Guillaume), mathématicien allemand, frère du précédent, né en 1800, mort en 1834, fut professeur de mathématiques à Erlangen et a publié : *Propriétés de quelques points remarquables du triangle équilatéral* 1822 ; *Principes de la recherche analytique des propriétés des triangulaires* 1827. On désigne quelquefois sous le nom de *théorème de Feuerbach* la condition analytique pour que quatre points soient sur un même cercle.

FEUERBACH (Eduard-Auguste), frère des deux précédents, né en 1803, mort en 1843, professeur de droit à l'université d'Erlangen. Il s'est fait connaître par un ouvrage sur la *Loi salique* 1831.

FEUERBACH (Louis-Andréas), philosophe allemand, frère des précédents, né à Landshut en 1804, mort à Rechenberg en 1872. Parti d'un panthéisme mystique (*Pensées sur la mort et l'immortalité* 1830), il pencha vers l'athéisme, dans son travail sur Bayle, déclara qu'il n'est pas de conciliation possible entre la foi et la science, et transforma la théologie en anthropologie. Le moi se ramène au corps; le corps est l'être même de l'homme. Les principaux ouvrages de Feuerbach sont : *Principes de la philosophie de l'avenir* 1843 ; *Philosophie du christianisme* 1839.

FEUERBACH (Frédéric), orientaliste et savant allemand, frère des précédents, né à Munich en 1806, mort à Nuremberg en 1880. Il apprit à Paris les langues orientales, l'espagnol, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Theanthropos ou l'Homme-Dieu* 1838 ; *la Religion de l'avenir* 1843-1847 ; *Pensées et faits* 1862.

FEUERBACH (Anselme), peintre allemand, né à Spire en 1829, mort à Venise en 1880, fils d'Anselme Feuerbach. Après avoir commencé ses études à l'académie de Dusseldorf, il resta à Munich, puis à Anvers. En 1851, il se rendit à Paris, où il entra dans l'atelier de Couture. Un de ses tableaux, *Halte à la fontaine*, possède, dans la coloration comme dans le dessin, tous les caractères de l'école française. Un autre tableau, *la Mort de l'Arétin*, révèle l'influence des grands Vénitiens qu'il alla étudier, en 1855, dans leur ville. Il le se lassent également dans *le Dante à Ravenne* (à Carlsruhe). Parmi ses œuvres, nous citerons : *Iphigénie en Tauride* (à Stuttgart) ; *Orphée et Eurydice* ; *le Jugement de Pâris* ; *le Banquet de Platon* ; *Médée méditant sur la mort de ses enfants* ; *la Fuite de Médée* ; *la Bataille des Amazones*. De 1873 à 1876, Feuerbach fut professeur à l'académie de Vienne, on lui commanda en même temps la décoration du plafond de la grande salle de l'académie. Il n'a achevé seulement une de ces compositions, *la Chute des Titans*, car, après trois ans, il se rendit à Venise, quittant l'académie, à laquelle son esprit libre ne convenait pas à s'attacher.

FEUERBLENDE n. f. Minér. Syn. de PYROSTILPNITE.

FEUGAROLLES, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 14 [illegible] Nérac, près de la Baise et du canal latéral à la Garonne, 1,114 [illegible] C. de f. Mich. Tonnelleries.

FEUGERE (Léon-Jacques), littérateur français, né à Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) en 1810, mort à Paris en 1858. Professeur de rhétorique au collège Henri-IV en 1828, puis au collège Louis-le-Grand en 1831, il fut nommé, en 1[illegible], censeur au lycée Louis-le-Grand. Un *Éloge de Montaigne*, couronné en 1[illegible], avait permis à l'Académie française de le prier de [illegible]. Son *Éloge de La Boétie* (1842) lui valut une seconde [illegible], que confirmèrent d'autres travaux. Nous citerons [illegible] sur Étienne Pasquier, Henri [illegible], Agrippa d'Aubigné (1842), [illegible] *Du Cange* (1852), [illegible] *de XVIe siècle* (1859), [illegible] *la Fronde* (1[illegible]). Il a fourni, en outre, de nombreux articles à différentes revues. La [illegible] avec introduction et notes, les *Œuvres complètes de La Boétie* (1846), les *Œuvres complètes d'Étienne Pasquier* (1849), la [illegible] *du langage français* de Henri Estienne (1853), et la *Conformité du langage français avec le grec*, par le même (1853), deux recueils de *Morceaux choisis des classiques français*. — Son fils, GASTON **Feugère**, né à Paris en 1[illegible], mort en 1[illegible], professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis, a laissé d'intéressants ouvrages de littérature et d'histoire : *Érasme, étude sur sa vie et ses ouvrages* 1874 ; *la Persécution religieuse sous la Commune* 1871 ; *la Révolution française et la Critique contemporaine* 1889. — Son neveu, ANATOLE **Feugère**, né à Poitiers en 1843, mort en 1877, professeur de rhétorique au collège Stanislas, a écrit : *Bourdaloue, sa prédication et son temps* (1874).

FEUGUERAY (Guillaume), théologien protestant français, né à Rouen vers le milieu du XVIe siècle, mort dans cette ville vers 1613. Il a publié un recueil pratique de citations bibliques : *Prophetica et apostolica, id est totius divinæ ac canonicæ Scripturæ thesaurus* (1574) ; une traduction latine du Nouveau Testament (1587), et une réplique aux inquisiteurs de Zélande : *Responsa ad quæstiones cujusdam obscuri inquisitoris* (1579). On l'appelle quelquefois, mais à tort, **Guillaume Feugère**.

FEUILLADE (LA). Biogr. V. LA FEUILLADE.

FEUILLAGE *feu-ill-aj'* [*ll* mll.] n. m. Bot. Feuilles qui garnissent les branches d'un ou de plusieurs arbres; les rameaux d'un arbre avec leurs feuilles; amas de feuilles détachées des arbres : *Le cyprès élève son* FEUILLAGE *noir, comme une pyramide*. (A. Karr.)

— Archit. Genre d'ornementation de corniches, de chapiteaux, etc., formé par des imitations de feuilles d'arbres, celles d'acanthe, du persil, de laurier, d'olivier, de palmier, de chêne, etc.

— ENCYCL. Bot. *Plantes à feuillage décoratif*. V. FLEUR.

FEUILLAGISTE (*feu-ill-a-jisst'* [*ll* mll. n. ot adj. Se dit de l'ouvrier, de l'ouvrière qui fait le feuillage dans les fleurs artificielles.

FEUILLAISON *feu-ill-è* [*ll* mll.] n. f. Phénomène par lequel un végétal se couvre de nouvelles feuilles; époque à laquelle a lieu ce phénomène : *La* FEUILLAISON *est avancée ou retardée selon le degré de chaleur*.

— ENCYCL. La *feuillaison* est due surtout à l'accroissement de la température. L'époque varie suivant que le printemps est plus ou moins précoce, que l'atmosphère est plus ou moins humide. Le marronnier du 20 mars lui-même, si connu des Parisiens, est loin d'être constant à cet égard. Enfin, on observe des différences très grandes, suivant les espèces végétales. C'est ainsi que les sorceaux, les chèvrefeuilles, le safran, la tulipe sauvage, etc., émettent, dans le cours de février, leurs premières feuilles, tandis que, pour le chêne, ce phénomène ne se produit guère avant le mois de mai. Une des lois les plus remarquables de la *feuillaison*, c'est qu'en général les bourgeons supérieurs de chaque branche se développent les premiers, et que leur développement se continue de haut en bas. V. FEUILLE.

FEUILLANTINE *feu-ill* [*ll* mll.] — fém. de *feuillant*) n. f. Religieuse bernardine de l'étroite observance.

— ENCYCL. Hist. relig. Les *feuillantines* ou *feuillantes* étaient des religieuses soumises aux mêmes règles que les *feuillants* et instituées, comme eux, par J. de La Barrière. Approuvées par le pape Sixte-Quint, elles eurent pour première supérieure Marguerite de Polestron, veuve d'Anne de Dieupantale. Leur premier couvent, établi à Montesquiou (Gers) en 1588, fut transféré à Toulouse en 1599. Anne d'Autriche, à la demande d'Anne Gobelin, fille d'un des célèbres teinturiers de ce nom, fit venir à Paris, en 1622, une colonie de feuillantines, et les établit dans le faubourg Saint-Jacques, sur l'emplacement de la rue qui a gardé leur nom. Les feuillantines portaient une robe de laine blanche et un voile noir. La Révolution les supprima.

Feuillantine.

FEUILLANTINE (*feu-ill* [*ll* mll.]) n. f. Nom d'une sorte de pâtisserie feuilletée.

— ENCYCL. Les *feuillantines* sont de petits gâteaux feuilletés, garnis de marmelade de prunes ou d'abricots. On détaille l'abaisse de pâte garnie avec la pointe d'un couteau en tranches de 5 centimètres sur 2, on mouille dessus avec du blanc d'œuf, on le saupoudre de gros sucre et on fait cuire au four modéré.

FEUILLANTISME (*feu-ill* [*ll* mll.], et *tissm'*) n. m. Terme par lequel on désignait les doctrines professées par les membres du club des feuillants, et qui, comportait, dans la bouche des adversaires de la modération, une idée de mépris.

FEUILLANTS (*feu-ill-an* [*ll* mll.] n. m. pl. Religieux de l'ordre de Cîteaux, réformés en 1577 par Jean de la Barrière, abbé du monastère de *Feuillant* (diocèse de Rieux, près de Toulouse). — *Un* FEUILLANT.

— ENCYCL. Le pape Sixte-Quint exempta les *feuillants* de la juridiction de Cîteaux et les constitua en ordre indépendant (1588). Leur règle fut plusieurs fois adoucie, notamment en 1615. Elle leur imposait l'abstinence perpétuelle, des jeûnes nombreux, le chant des matines. Ils portaient une robe blanche, avec un capuchon, sans scapulaire. Chaussés d'abord de sandales, les souliers leur furent permis en 1670. Le supérieur général était élu pour trois ans. Urbain VIII les divisa en deux ordres : ceux de France gardèrent le nom de *feuillants*, ceux d'Italie prirent le titre de *réformés de Saint-Bernard*. En 1587, Henri III fit venir à Paris soixante-six feuillants et les établit dans un terrain, compris entre la rue Saint-Honoré actuelle et la terrasse des Tuileries, qui a gardé leur nom. Ils furent d'ardents ligueurs. Bernard Montgaillard, l'un d'entre eux, surnommé *le Petit Feuillant*, se signala par la véhémence de ses sermons. La lutte finie, Henri IV les traita avec bienveillance.

Feuillant.

De son chef d'ordre, sous le vocable de Saint-Bernard-de-la-Pénitence, le monastère de la rue Saint-Honoré prit un grand développement. Le principal portail fut construit par Mansard; l'église, fort vaste, se remplit de sépultures illustres. En 1791, les feuillants furent dissous et [illegible]. Ils comptaient vingt-quatre maisons en France : entre autres, Notre-Dame-des-Feuillants, en Languedoc, et deux établissements en Italie. L'Assemblée nationale, depuis son retour à Paris, l'Assemblée législative pendant toute sa durée, la Convention avant son transfert aux Tuileries, occupèrent une partie des bâtiments du monastère des feuillants et le manège qui y était contigu. Le club des feuillants siégeait dans une autre aile.

Feuillants (CLUB DES), fondé en 1791. Installé dans le monastère de ce nom, à Paris (v. l'art. précédent), il se composait de membres du club breton (ou Société des amis de la Révolution), organisé à Versailles en 1789, en vue de faire respecter le gouvernement constitutionnel. Lacios et Brissot ayant demandé la déchéance du roi, les royalistes constitutionnels, Barère et Sieyès en tête, louèrent une salle dans l'ancien couvent des feuillants, rue Saint-Honoré. Le parti adverse continua son œuvre, sous le nom de « club des jacobins ». Les feuillants étaient les moins nombreux et, de plus, leurs statuts contribuaient à leur donner peu à peu une allure de coterie. L'admission de nouveaux membres était rigoureusement surveillée : « Aucun membre ne sera admis sans avoir déclaré son attachement à la constitution du royaume, décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ». (Art. 1er.) Reconnaissant pour seul parti légal celui de la constitution, les feuillants prétendaient n'être qu'une « assemblée de conversation ». Leur club, luxueux, avait en effet l'apparence d'un cercle. Une cotisation élevée écartait les promiscuités gênantes : elle était de 4 louis d'or (environ 200 francs). Les feuillants s'aliénèrent, par leur modération, tous les partis. Les royalistes ne leur pardonnaient pas de s'être ralliés à la Révolution. Les jacobins les accusaient de trahir la bonne cause. L'influence de Clermont-Tonnerre, qui penchait vers la réaction, fut à peine contre-balancée par celle de Mirabeau. Attaqué devant l'Assemblée dès février 1792, le club disparut après le 10-Août. Aux membres déjà cités il convient d'ajouter Coffinhal, Prudhomme, Roucher, André Chénier, La Fayette.

FEUILLARD (*feu-ill-ar'* [*ll* mll.]) n. m. Econ. rur. Branche d'arbre, garnie de ses feuilles, que l'on fait sécher pour servir de nourriture aux bestiaux pendant l'hiver. ‖ Autref. Voleur qui se cachait dans les bois.

— Mar. Bordages très minces, qui servent à former un navire bas sur l'eau.

— Techn. Branches d'arbres, et principalement de saule ou de châtaignier, qui, fendues en deux, servent aux tonneliers pour faire des cercles. ‖ *Feuillard de fer*, Bande mince et étroite de fer servant au même usage que les feuillards proprement dits et que l'on emploie, en outre, pour consolider les angles d'ouvrages en bois. ‖ Lame de fer ou d'acier, large et plate, employée pour fabriquer des lames de scies et autres. ‖ Sorte de fer plat, servant à forcer les planches.

— Adjectiv. : *Fer* FEUILLARD, Fer que l'on vend en lames larges et plates, et qui sert à de nombreux usages industriels.

FEUILLE (*feu-ill* [*ll* mll.] — du lat. *folium*, même sens) n. f. Bot. Partie terminale des végétaux, ordinairement mince et plate, et, le plus souvent, de couleur verte : FEUILLE *de chêne*. FEUILLE *de salade*. *Avec le temps et la patience, la* FEUILLE *de mûrier devient satin*. (Prov. persan.) ‖ *Feuille carpellaire*, Nom donné aux feuilles modifiées qui composent l'ovaire. (Syn. de CARPELLE.) ‖ *Feuille du ciel*, Trémelle. ‖ *Feuille composée*, Celle qui comprend plusieurs folioles réunies à un pétiole commun. ‖ *Feuilles florales*, Bractées ayant acquis un développement exceptionnel, qui leur donne l'apparence des feuilles proprement dites. ‖ *Feuille grasse*, Orpin. ‖ *Feuille indienne*, Feuille sèche du cannelier sauvage. ‖ *Feuille orientale*, Nom que l'on donne quelquefois au séné. ‖ *Feuilles primordiales*, Premières feuilles qui existent déjà dans la gemmule de l'embryon, et dont la forme diffère souvent de celle des feuilles qui doivent succéder à celles-ci. ‖ *Feuilles séminales*, Syn. de COTYLÉDONS. ‖ *Feuille simple*, Celle qui n'est formée que d'une foliole. ‖ *Feuilles supplémentaires*, Syn. de STIPULES. ‖ *Feuille morte*, Feuille qui se détache de l'arbre à l'automne.

— Par ext. Pétale, chacune des divisions de la corolle d'une fleur : *Une* FEUILLE *de rose*.

— Par anal. Objet large, plat et mince : *Une* FEUILLE *de papier*. *Une* FEUILLE *de tôle*.

— Par ext. Journal, gazette : *Lire les* FEUILLES *politiques*. ‖ Papier sur lequel sont consignées des notes, des observations : *La* FEUILLE *d'audience doit énoncer les noms et qualités des juges qui siègent à chaque audience*.

— Adm. *Feuille d'avis*, Formule destinée à être insérée dans toute dépêche postale et qu'on revêt, s'il y a lieu, de certaines indications se rapportant au contenu de la dépêche. ‖ *Feuille de présence*, Feuille ou formule destinée à être émargée par des personnes dont on veut constater la présence dans un bureau, dans une réunion, etc.

— Anat. *Feuille de figuier*, Sillons profonds creusés par l'artère méningée moyenne à la surface interne de l'os pariétal.

— Archit. *Feuilles d'acanthe*, Ornement en forme de feuilles d'acanthe, usité dans le chapiteau corinthien et le composite. ‖ *Feuilles d'angles*, Celles qui sont sculptées aux coins des cadres et des plafonds. ‖ *Feuilles d'eau*, Celles qui sont simples et ondées, et qui sont surtout usitées dans les ouvrages de serrurerie, comme les balcons, les rampes d'escalier, les grilles, etc. ‖ *Feuilles de laurier*, Ornement du chapiteau corinthien partagé par bouquets de trois feuilles, et imitant les feuilles du laurier. ‖ *Feuille d'olivier*, Ornement du chapiteau corinthien partagé par bouquets de cinq feuilles, et imitant les feuilles de l'olivier. ‖ *Feuilles de persil*, Ornement du chapiteau corinthien, découpé plus menu que les feuilles d'acanthe. ‖ *Feuilles de refend*, Celles dont les bords sont découpés comme l'acanthe et le persil. ‖ *Feuilles de fougère*, Dessin que présentent un grand nombre de balustrades de la fin du XVe siècle. ‖ *Feuilles incisées*, Feuilles découpées par des incisions aiguës et étroites. ‖ *Feuilles lacinées*, Feuilles allongées irrégulièrement. *Feuilles lyrées*, Feuilles dont la partie supérieure du disque est entière, tandis que l'inférieure se divise en lobes qui vont en décroissant. ‖ *Feuilles runcinées*, Feuilles bordées de dents semblables à une longue scie. ‖ *Feuilles lobées*, Feuilles divisées en plusieurs lobes par des sinus profonds. ‖ *Feuilles frisées*, Feuilles crépues, recourbées aux extrémités. ‖ *Feuilles pinnatifides*, Feuilles divisées en segments semblables à des scies.

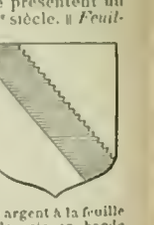

D argent à la feuille de scie en bande d'azur, les dents vers le chef

— Blas. *Feuille de scie*, Meuble d'armoiries qui représente une bande, une barre, un pal ou une fasce qui n'est dentelé que d'un côté.

— Bours. Liste des noms des maisons de coulisse composant l'un des trois groupes du terme, du comptant et de la route. V. COULISSE.

— Chir. Parties mortes qui se détachent d'un os.

— Comm. Extrait ou duplicata des registres de voiture. ‖ *Décharger la feuille*, Y mentionner à chaque article la remise au destinataire.

— Hist. *Feuille des bénéfices*. Sous l'ancienne monarchie, Liste des bénéfices ecclésiastiques, abbayes, évêchés, etc. : *Le roi avait à sa disposition la* FEUILLE DES BÉNÉFICES *et en nommait les titulaires; le grand aumônier de France en avait l'administration.*

— Mar. *Feuille de doublage*, Planche mince de laiton servant à doubler la carène des navires en bois. ‖ *Feuilles d'armement des maîtres chargés*, Pièces comptables ne formant pas registre et sur lesquelles sont portés les objets de matériel à la charge des maîtres chargés. ‖ *Feuille de panneau*, Chacun des deux battants du panneau qui ferme l'écoutille. ‖ *Feuille de journée*, Feuille récapitulative des opérations comptables d'une unité administrative de la semaine, fournie périodiquement à la Cour des comptes. ‖ *Feuilles* ou *Vaigres bretonnes*, Bordages intérieurs situés entre ponts et sabords, et plus épais que les bordages ordinaires.

— Milit. *Feuille de route*, Pièce remise aux militaires voyageant pour le service, soit isolément, soit en détachement. (Il y en a de deux sortes : la feuille de route *individuelle*, et la feuille de route *de corps* ou *détachement*. Délivrées par les sous-intendants militaires ou leurs suppléants, elles indiquent la composition du corps ou détachement, le nom, grade, etc., du militaire isolé, l'itinéraire à suivre, les allocations attribuées, etc., et donnent au titulaire le droit au tarif militaire sur les chemins de fer, ainsi qu'au logement chez l'habitant ou à telles indemnités spéciales en tenant lieu. Elles peuvent être, dans certaines circonstances, remplacées par différents titres qui confèrent les mêmes droits : *ordre d'appel individuel* en cas de convocation pour les manœuvres; *ordre de mobilisation* pour les officiers, etc.) ‖ *Feuille de journées*, Pièce établie dans les corps de troupes pour constater le nombre des journées de présence effective des officiers, hommes de troupe, chevaux, etc., et justifier le montant de la solde. ‖ *Feuille de prêt*, Pièce que chaque commandant d'unité établit tous les cinq jours pour se faire payer, par le trésorier du corps, le montant de ce qui revient à sa troupe comme solde et accessoires.

— Pêch. Nom que l'on donne à de petits poissons qui servent au repeuplement des étangs et sont de la taille des feuilles de saule.

— Sylvic. Chacune des années de croissance du bois, depuis la dernière coupe : *Ce taillis est à sa dixième* FEUILLE.

— Techn. Lame de scie. ‖ Bande d'étoffe, de parchemin ou de papier, qui est fixée sur les brins de l'éventail. ‖ Carreau de verre, que l'on place dans un cadre ou un châssis. ‖ Extrémité d'une cuiller ou d'une fourchette où l'on grave les armes ou le nom du propriétaire. ‖ Petite lame de métal, qu'on place sous une pierre fausse pour la faire ressortir. ‖ *Feuille d'étain*, Couche métallique que l'on applique derrière une glace pour l'étamer. ‖ *Feuilles de foie*, Nom que les bouchers donnent aux lobes du foie des animaux. ‖ *Feuilles à dos*, Feuilles représentées demi-pliées dans un ouvrage de broderie. ‖ Gros et solides couteaux que les bouchers et les charcutiers emploient

Feuilles de charcutiers et de bouchers.

pour trancher des pièces de viande. ‖ Large et mince lame de bois précieux, employé par les ébénistes dans le placage des meubles. ‖ Lames qui forment un parquet. ‖ Assemblage de menuiserie faisant partie des contrevents ou de la fermeture en bois d'une boutique. ‖ *Grande demi-feuille*, Mince feuille de cuivre de 30 à 35 centimètres de longueur sur 20 de largeur. ‖ En terme d'imprim., *Feuille in-8°*, Celle qui, pliée, donne huit pages; *Feuille in-8°*, Celle qui a seize pages; *Feuille in-12*, Celle qui en a vingt-quatre; *Feuille in-16*, Celle qui en a trente-deux; *Feuille in-18*, Celle donnant trente-six pages. — *Feuille de mise en train*, Une des premières feuilles tirées, sur laquelle on vérifie la marge, la pointure, etc. — *Feuille en train*, Feuille tirée après cette première vérification. — *Feuille en blanc*, Celle qui sort de la presse imprimée d'un seul côté. — *Feuille en retiration*, Feuille imprimée des deux côtés. — *Bonne feuille*, Feuille tirée définitivement, et non pour servir d'épreuve et qui est imprimée sur le recto et sur le verso.

— Loc. div. *Feuille volante* ou simplement *Feuille*, Feuille qui est détachée, qui ne tient pas à un livre ou à un cahier. — Écrit imprimé sur une feuille détachée. ‖ *Feuille de chou*, Mauvais tabac. — Journal sans valeur, sans importance. *Feuille d'émargement*, Feuille que signent les fonctionnaires pour recevoir leurs appointements. ‖ *Feuille de vigne*, Ornement en feuille de vigne qui, dans certaines statues, dissimule le sexe. ‖ *Chute des feuilles*, Phénomène qui a généralement lieu en automne, et qui consiste en ce que les arbres se dépouillent de leurs feuilles; époque où ce phénomène a lieu. ‖ *Trembler comme la feuille*, Avoir grand peur; frissonner. ‖ Fam. *Voir la feuille à l'envers*, Se coucher sous un arbre dans les bois. — Par une allusion licencieuse, Se livrer dans les bois au plaisir de l'amour.

— ENCYCL. Bot. La *feuille* est un appendice de la tige, de couleur ordinairement verte, de forme aplatie, ayant une symétrie bilatérale et une croissance limitée.

On appelle *nœud* de la tige la zone transversale qui correspond à l'insertion d'une ou plusieurs feuilles. Le mode de répartition des feuilles à la surface de la tige est soumis, dans chaque espèce, à une loi déterminée. Les feuilles sont dites *solitaires*, *éparses* ou *alternes*, quand chaque nœud en porte une seule; *opposées*, quand il en porte deux, placées l'une en face de l'autre; *verticillées*, quand, au nombre de plus de deux, elles forment autour de chaque nœud une sorte de couronne circulaire ou verticille. V. PHYLLOTAXIE.

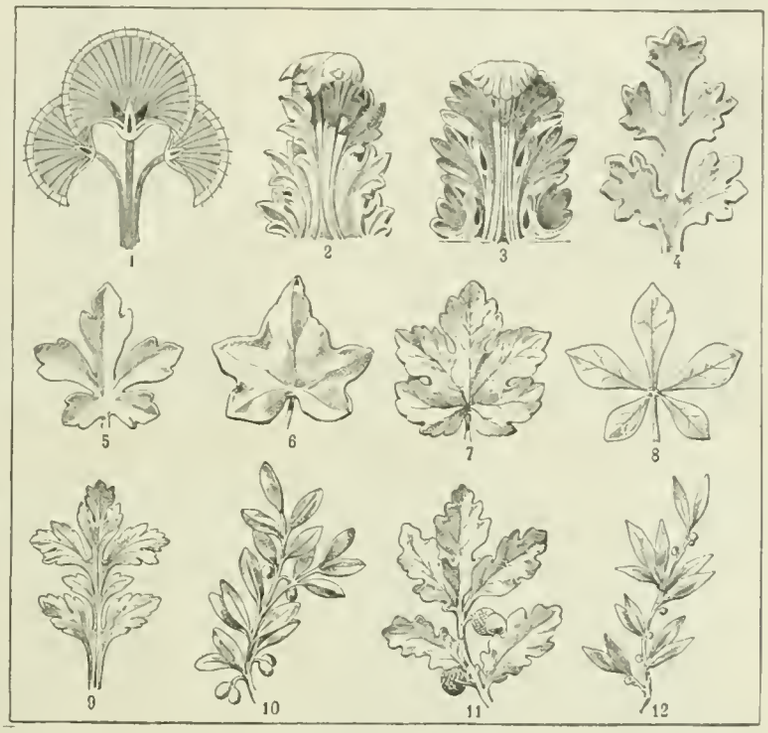

LA FEUILLE DANS LA DÉCORATION

Feuille : 1. D'ornement (égyptien); 2. D'acanthe épineuse (grecque); 3. D'acanthe molle (romaine); 4. De chardon (gothique); 5. De vigne vierge (gothique); 6. De lierre; 7. De vigne; 8. De marronnier (moderne); 9. De persil (XVIIIe s.); 10. D'olivier (moderne); 11. De chêne; 12. De laurier.

La partie essentielle de la feuille est le *limbe*, région plate, qui est souvent attachée à la tige par une partie grêle ou *pétiole* (vulgairement *queue*); parfois, la base de la feuille, pétiolée ou non, se dilate en une *gaine*, qui enveloppe plus ou moins complètement la tige; de part et d'autre de l'insertion de la feuille, sur la tige, se trouvent souvent deux petites lames foliacées ou *stipules*. Une feuille réduite au limbe est dite *sessile*.

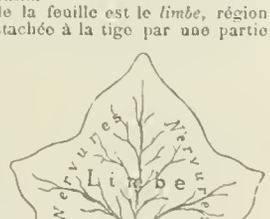

Schéma de la feuille.

Le contour du limbe peut être uni (feuilles *entières*) ou porter soit des dents aiguës, petites et nombreuses (feuilles *dentées*), soit des lobes arrondis, grands et peu nombreux (feuilles *lobées*); la disposition des lobes peut être pennée (chêne) ou palmée (érable), suivant que les lobes forment deux rangs symétriques ou divergent en éventail. Si les échancrures qui séparent les lobes divisent le limbe en portions séparées ou *folioles*, la feuille devient *composée*, *composée-pennée* (robinia) ou *composée-palmée* (marronnier d'Inde).

Les parties résistantes du limbe ou *nervures*, qu'on peut isoler par une macération prolongée, sont disposées dans chaque espèce suivant une loi déterminée : on peut observer soit une nervure principale ou *côte*, ramifiée latéralement (*nervation pennée*), soit plusieurs nervures principales divergentes à partir du sommet du pétiole (*nervation palmée*), ou parallèles (*nervation parallèle*), ou rayonnant autour d'un centre qui correspond au point d'insertion du pétiole sur la face inférieure du limbe (*nervation peltée*), etc.

Le pétiole de la feuille est protégé par un épiderme qui continue celui de la tige. L'épiderme du limbe, percé de stomates surtout ou même exclusivement à la face inférieure, recouvre un *mésophylle* chargé de chlorophylle. Parfois *homogène*, le mésophylle est souvent aussi *hétérogène*.

La structure de la feuille rappelle celle de la tige, cette dernière pouvant être considérée comme la « résultante » des structures des feuilles auxquelles elle sert de support, les méristèles des diverses feuilles, en se juxtaposant dans la tige, y forment les divers secteurs de la stèle totale.

Les conditions réalisées par le milieu extérieur exercent une notable influence sur la structure de la feuille : c'est ainsi que l'action du milieu aquatique fait disparaître les stomates, réduit la cutinisation de l'épiderme, y provoque la formation de la chlorophylle, favorise le développement des lacunes dans le mésophylle et y réduit les tissus vasculaires et de soutien.

Ébauchée dès son développement dans le bourgeon, la feuille l'achève après l'épanouissement de cet organe. Sa durée est d'ailleurs limitée, dans les arbres à *feuilles*

Feuilles : 1. Alternes et sessiles (lin); 2. Opposées (menthe), 3. Verticillées (laurier rose); 4. Pétiolées, dentées, stipulées à nervation pennée (orme); 5. Engainantes (blé); 6. Lobées pennées (chêne); 7. Lobées palmées (lierre); 8. Composées (robinia); 9. Peltées (capucine); 10. Feuille de pois avec les deux grands stipules et les folioles extrêmes transformés en vrilles; 11. Feuille de drosera; 12. Asciolée (népenthe).

caduques, toutes les feuilles se détachent et tombent à l'automne qui suit l'épanouissement des bourgeons, et les branches sont entièrement dénudées en hiver; dans les arbres à *feuilles persistantes*, ou arbres verts, elles durent plusieurs étés, et la plante reste chargée de feuilles, même en hiver.

La feuille est, normalement, le siège d'une respiration, d'une assimilation chlorophyllienne et d'une transpiration actives; la sève brute, apportée par le bois des nervures et répandue dans le mésophylle, y est transformée en une sève élaborée que reprend le liber pour la distribuer dans tout le corps de la plante : telles sont les fonctions essentielles de la feuille. Sans parler des phénomènes de mouvement dont elle peut être le siège, elle peut s'adapter aussi à des fonctions très diverses : défense (épines de *robinia*, de *berberis*), protection (écailles des bourgeons), réserve nourricière (écailles de bulbes), fixation (vrilles des papilionacées), capture des proies (feuilles de *drosera*, de dionée, *ascidies* des sarracénies, des népenthes), etc. Mais la plus importante de ces adaptations secondaires est celle par laquelle la feuille se consacre à la formation des corps reproducteurs (feuilles sporangifères des cryptogames vasculaires, pièces florales des phanérogames).

— B.-arts. *Feuille de vigne*. L'invention de la feuille de vigne dans la statuaire est moderne. Dans les monuments de l'art chrétien, la nudité du Christ sur la croix fut voilée. Le vêtement qu'on lui donna fut écourté de plus en plus, jusqu'à devenir un simple caleçon. De ce caleçon, les artistes de la Renaissance ont fait la ceinture flottante, dont l'usage s'est conservé. Mais ils n'ont pas toujours été aussi réservés. Michel-Ange prodigua les nudités dans son *Jugement dernier*, au point que le pape Paul IV en fut scandalisé, et chargea Daniel de Volterre de les couvrir de draperies. Au XVIIe siècle, en France comme en Italie, on eut le goût des larges draperies, des vêtements somptueux, mais on ne recula pas, à l'occasion, devant les nudités. Le parc de Versailles, les jardins de Trianon, de Marly, se peuplèrent de statues dont plusieurs étaient nues. C'est au XVIIIe siècle que nous voyons s'épanouir la feuille de vigne. La reine Marie Leczinska, cédant aux instances de son confesseur, ordonna d'employer cet appendice pour couvrir les statues du parc de Versailles. La Révolution supprima les feuilles de vigne. La Restauration fut empêchée de les rétablir par les railleries des artistes. Sous Louis-Philippe, nouvelle tentative : on mit des feuilles de vigne au *Spartacus* de Foyatier, au *Laboureur* de Lemaire et à d'autres statues du jardin des Tuileries. La presse protesta avec efficacité. Le second Empire fit voiler de nouveau les statues du jardin des Tuileries. Aujourd'hui, on semble avoir définitivement renoncé, en France, à la feuille de vigne. Notons qu'elle est souvent employée hors de France : par exemple, en Allemagne et en Italie.

— Dr. *Feuilles volantes*. La loi défend de rédiger certains actes sur des feuilles volantes. Il en est ainsi pour les actes de l'état civil : leur inscription sur de simples feuilles volantes ouvre aux parties intéressées une action en dommages-intérêts (C. civ., art. 52 et, en outre, expose l'officier de l'état civil à l'application d'un emprisonnement d'un à trois mois et d'une amende de 16 à 200 francs (C. pén., art. 192).

D'autres actes ne pouvant être consignés sur un registre sont rédigés sur feuilles volantes : tels les actes de notaire.

Mais les écritures non signées qui se trouvent sur une feuille volante, sans être ni à la suite, ni en marge, ni au dos d'un acte signé, ne font aucune foi par elles-mêmes : elles peuvent, tout au plus, servir de commencement de preuve par écrit contre celui dont elles émaneraient, et

[illegible] aux à [illegible] la preuve testimoniale [illegible] sommes excédant 150 francs [illegible] 1841 et 1842.

Feuilles d'automne (les), recueil de poésies, publié par V. Hugo en 1831. — Dans sa *Préface*, l'auteur, qui a [illegible] ans, dit lui-même de son œuvre : « Ce [illegible] point là de la poésie de tumulte et de bruit ; ce sont des vers [illegible] et paisibles, des vers comme tout le monde [illegible] en rêve, des vers de la famille, du foyer domestique, de la vie privée, des vers de l'intérieur de l'âme. » Dans la première pièce du recueil, Hugo définit encore très heureusement son inspiration quand il dit :

> Tout souffle, tout rayonne,
> Tout relève et vibre en mon âme de cristal,
> Mon âme aux mille voix qui le Dieu que j'adore
> Mit au centre de tout comme un écho sonore.

A citer parmi les plus belles pièces du recueil : *Ce siècle avait deux ans* ; *Rêverie d'un passant à propos d'un roi* ; *Que t'importe, mon cœur...* ; *Ce qu'on entend sur la montagne* ; *A un voyageur* ; *O mes les très d'autrefois...* ; *Où donc est le bonheur* ; *Souvenirs d'enfance* ; *Pour les pauvres* ; *Soleils couchants* ; *la Prière pour tous*, et enfin l'admirable pièce : *Après le fait parfait...*, qui est un chef-d'œuvre de sentiment et de poésie. Hugo n'écrit des œuvres d'une pensée plus forte et d'une imagination plus éclatante : il n'en a point écrit d'une forme et d'une inspiration plus pures.

Feuilles détachées, par E. Renan (1892). — Ce volume de mélanges fait comme une suite aux *Souvenirs d'enfance et de jeunesse* : « Je n'essayerai pas de soutenir, dit l'auteur dans sa préface, que le présent volume offre beaucoup d'unité, je l'ai composé presque tout entier de fantaisies sans conséquence ou de jugements courts sur des matières littéraires. » Il ne faut pas prendre cette modeste déclaration au grand sérieux. L'unité du livre est dans la personnalité même de Renan, personnalité d'ailleurs très diverse et très complexe ; et, si quelques-uns des morceaux qu'il contient sont un peu légers, il y en a d'autres sur les sujets les plus graves, notamment quelques essais de philosophie, et surtout un *Examen de conscience*, sorte de bilan philosophique, écrit en 1888, par lequel se termine le volume. Parmi les articles importants, signalons encore les *Portraits de saint Paul*, *Réponse au discours de réception à l'Académie française de M. J. Claretie*, *Conférence pour la propagation de la langue française*, *Henri-Frédéric Amiel*, *la Double Prière*, *Emma Kosilis*, etc.

FEUILLÉ, ÉE (*feu-ill-é* [*ll* mll.]) adj. Fourni, garni de feuilles. *Rameaux, Bosquets* FEUILLÉS.

— Archit. *Colonne feuillée*, Colonne ornée de feuilles sculptées.

— Blas. Se dit des plantes dont les feuilles sont d'un émail particulier, des fleurs et des fruits qui ont des feuilles contre leur ordinaire.

— n. m. Manière de rendre, dans le dessin, le feuillage des arbres, selon leur essence. « *Le* FEUILLÉ *est un objet important de l'art du paysagiste.* (Boutard.) « *Cahier de feuillé*, Cahier représentant des feuillages et que l'on met entre les mains de ceux qui apprennent à dessiner.

De gueules à une rose d'argent tigée et feuillée de sinople.

— SYN. **Feuillé, touffu, touffu.** *Arbre feuillé*, Arbre qui a des feuilles. *Arbre feuillu*, Arbre qui a beaucoup de feuilles. *Arbre touffu*, Arbre dont les feuilles nombreuses sont groupées de manière à former un abri, ou encore Arbre qui a beaucoup de branches ou de branchettes.

FEUILLE-DE-MYRTE n. f. Instrument de chirurgie en forme de feuille de myrte et dont on se sert pour nettoyer le bord des plaies et des ulcères. ‖ Pl. *Des* FEUILLES-DE-MYRTE.

FEUILLE-DE-SAUGE n. f. Chir. Sorte de bistouri.

— Techn. Petite lime de forme oblongue très allongée et coupant sur ses deux longs côtés, qui sert à fendre la tête des vis et à travailler les parties creuses peu ouvertes. « L'une des pièces d'une serrure. » Sorte de couteau à lame cintrée, qu'emploient les maréchaux ferrants pour de petites opérations. ‖ Pl. *Des* FEUILLES-DE-SAUGE.

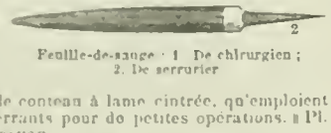

Feuille-de-sauge : 1. De chirurgien ; 2. De serrurier.

FEUILLÉE (*feu-ill-é* [*ll* mll.]) n. f. Feuillage d'un ou de plusieurs arbres ; abri couvert de feuillage : *Danser sous la* FEUILLÉE. « Petite construction de branchages, dans les champs ou ailleurs. » Récolte des feuilles des arbres ou des plantes : *Faire la* FEUILLÉE *pour les vers à soie, pour les lapins.*

— Fort. Tranchée creusée à proximité d'un bivouac pour servir de latrines à la troupe bivouaquée.

FEUILLÉE (la), comm. du Finistère, arrond. et à 31 kil. de Châteaulin, près du point culminant de la Bretagne, le mont Saint-Michel (Arrêté [illegible] : 1,843 hab. Mines de plomb, tourbières. Église gothique. Manoir de Kerbérou, ancienne commanderie de Malte.

FEUILLE-MORTE adj. Qui est de la couleur jaune brun des feuilles sèches : *Des rubans de* FEUILLE-MORTE.

— n. m. Couleur feuille-morte : *Choisir comme nuance le* FEUILLE-MORTE.

FEUILLE-MORTE n. f. Environ. Nom vulgaire des bombyx du genre lasiocampe. La disposition de leurs ailes dans le repos, leur couleur rousse ou brune, ont fait donner aux lasiocampes le nom de *bombyx feuilles-mortes*.

— Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de chauve-souris. Pl. *Des* FEUILLES-MORTES.

Feuille-morte du chêne (réduit au tiers).

FEUILLER (*feu-ill-é* [*ll* mll.]) v. n. Pousser des feuilles. *Arbres qui ont commencé à* FEUILLER.

— v. a. Techn. *Feuiller le fourneau*, Couvrir d'une couche de feuilles vertes le fourneau où l'on fabrique le charbon dans les bois. « *Feuiller une planche*, Y pratiquer une feuillure.

— Peint. Représenter, imiter le feuillage en peinture : *C'est un rare talent que celui de bien* FEUILLER. ‖ Substantiv. n. m. : *Son* FEUILLER *est léger et de bon goût.*

Se feuiller, v. pr. Se garnir de feuilles.

FEUILLERET (*feu-ill-e-rè* [*ll* mll.]) n. m. Sorte de rabot de menuisier ou de parqueteur, à l'aide duquel ces ouvriers

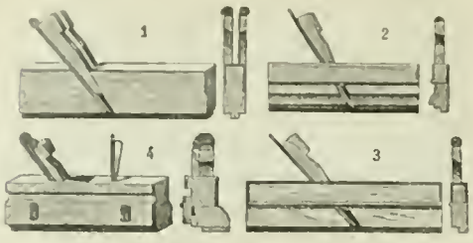

Feuillerets : 1, 2. De parqueteur ; 3. Ordinaire ; 4. D'ébéniste, à joue mobile.

poussent une feuillure de porte ou de fenêtre, d'un plancher, etc. (Il sert également aux ébénistes pour pousser certaines moulures de formes diverses.)

FEUILLET (*feu-ill-è* [*ll* mll.]) — dimin. de *feuille*) n. m. Chacune des parties d'une feuille de papier qui a été pliée une ou plusieurs fois sur elle-même : *Registre de cent* FEUILLETS. *Tourner un* FEUILLET. *Sauter un* FEUILLET.

— Biol. *Feuillets embryonnaires*, Couches de cellules constituant l'embryon des animaux.

— Bot. Chacune des membranes qui forment l'écorce d'un arbre ; nom donné par quelques auteurs au liber. ‖ Chacune des lames qui garnissent le dessous du chapeau des agarics.

— Géol. Chacune des subdivisions d'une couche de terrain.

— Mamm. Troisième cavité de l'estomac des ruminants.

— Mar. Planche mince, qu'on fixe en travers des courbes pour construire ou réparer un bateau. ‖ *Feuillet de sabord*, Planche endentée du sabord.

— Phys. V. la partie encycl.

— Techn. Rouleau de laine préparée pour être filée. « Peau de veau dont on se sert, dans les machines à carder, pour fixer les pointes des cardes. » Sorte de scie tournante, à l'usage des tonneliers. ‖ Scie à deux lames minces pour former les dents des peignes. ‖ Planche mince pour les panneaux de menuiserie, et servant aussi à être clouée sur les chevrons de manière à former une surface plane sur laquelle on ajuste les ardoises.

— Typogr. Réglette dont on fait usage dans les imprimeries pour égaliser les blancs. ‖ *Feuillet de réclame*, Feuillet de copie qui appartient à deux feuilles, c'est-à-dire qui en termine une et en commence une autre.

— Zool. Expansion plane et membraneuse : *La marmotte a, comme le loir, deux* FEUILLETS *graisseux.* (Buff.)

— ENCYCL. Biol. *Feuillets embryonnaires.* Chez les animaux métazoaires, la segmentation de l'œuf donne lieu à une agglomération de cellules qui, au bout de quelque temps, prend la forme d'une *gastrula*, composée de trois feuillets cellulaires. Ce sont : l'*ectoderme*, l'*entoderme* et le *mésoderme* ; le dernier est lui-même divisé en deux lames, comprenant entre elles le *cœlome* ou cavité générale.

L'intérêt de l'étude de ces feuillets vient de leur constance chez tous les métazoaires et aussi de ce fait très remarquable que, chez tous les métazoaires, si différents qu'ils soient, le même feuillet donne naissance aux mêmes tissus. L'ectoderme, ou feuillet externe, donne l'épiderme de l'adulte, les glandes qui en dépendent, les éléments sensoriels (partie périphérique des organes des sens) et, ordinairement, le système nerveux. Le mésoderme produit les muscles, le tissu conjonctif et toutes ses dépendances, et enfin le sang. L'entoderme ou feuillet interne donne l'épithélium du tube digestif et les glandes qui en dépendent. Certains animaux auraient un embryon formé de deux feuillets seulement ; on les a considérés comme intermédiaires aux protozoaires et aux métazoaires, et on les a appelés mésozoaires.

— Physiq. *Feuillet magnétique.* On appelle *feuillet magnétique* un aimant constitué par deux couches magnétiques infiniment voisines, de signes contraires, égales si elles sont équidistantes en tous leurs points, et, dans le cas contraire, telles que la densité de chaque point soit en raison inverse de leur distance. La *puissance du feuillet*, qu'on désigne par Φ, est le produit constant de l'épaisseur par la densité en chaque point. Le potentiel d'un feuillet magnétique en un point extérieur est le produit de sa puissance par l'angle solide sous lequel on voit le contour terminal du feuillet. Pour un feuillet fermé, le potentiel est nul en tout point extérieur ; il est égal en tout point intérieur à $4\pi\Phi$. L'action d'un feuillet magnétique fermé sur un point quelconque est nulle.

Si l'on considère un courant fermé, d'intensité i, son potentiel en un point d'où on le voit sous un angle solide ω, est

$$V = \frac{ki}{2}\omega + c,$$

k et c désignant deux constantes ; en sorte qu'à une constante près, ce courant a le même potentiel qu'un feuillet magnétique de même contour et de puissance

$$\Phi = \frac{k}{2} i ;$$

et, comme la constante disparaît dans la différenciation qui donne les composantes de l'action magnétique, on peut dire que l'*action magnétique d'un courant fermé est égale à celle d'un feuillet magnétique de même contour.* Cet important théorème, dû à Ampère, donne une grande importance aux feuillets magnétiques.

Un feuillet magnétique est dit *complexe* quand, l'aimantation étant partout normale à ses faces, la puissance varie d'un point à un autre.

FEUILLET (Octave), romancier et auteur dramatique français, né à Saint-Lô (Manche) en 1821, mort à Paris en 1890. La vie d'Octave Feuillet fut toute simple, tout unie, et le travail la remplit tout entière. Il fut élu membre de l'Académie française en 1862. L'impératrice Eugénie lui fit attribuer les fonctions de bibliothécaire du palais de Fontainebleau. Ses plus importantes de ses œuvres sont : au théâtre, *le Pour et le Contre* (1853), *Péril en la demeure* (1855), *le Village* (1856), *Dalila* (1857), *le Cheveu blanc* (1860), *Montjoie* (1863), *le Sphinx* (1874), *la Partie de dames* (1884), *Chamillac* (1886) ; en fait de romans, *la Petite Comtesse* (1857), *le Roman d'un jeune homme pauvre* (1858), *Histoire de Sibylle* (1862), *Monsieur de Camors* (1867), *Julia de Trécœur* (1872), *Histoire d'une Parisienne* (1881), *la Morte* (1886), *Honneur d'artiste* (1890). Ses proverbes sont des plus agréables par la finesse de l'observation, par la grâce de l'esprit et du langage ; et, d'autre part, il montre dans quelques-unes de ses comédies, *Dalila* par exemple, que la vigueur dramatique ne lui manque point. Mais, enfin, il n'eut pas assez d'originalité pour laisser une trace profonde, et son nom, sans doute, sera tout à fait éclipsé par ceux d'Augier et de Dumas. Comme romancier, au contraire, il occupe dans la littérature française une place qui lui appartient en propre. Là, Octave Feuillet fut, pendant trente ans, le représentant d'un genre très délicat et très noble, qui lui dut, à lui seul, de ne pas être complètement aboli par le réalisme, puis le naturalisme. Certes, il y a chez Feuillet beaucoup de factice et de convenu. Son « idéalisme » est parfois un peu fade ; il est plus souvent artificiel et superficiel. Néanmoins, l'auteur de *Monsieur de Camors* et de *Julia de Trécœur* a mis dans la plupart de ses romans toute la dose de réalisme compatible avec les milieux qu'il peint et pour lesquels il écrit. Il a retracé des passions naturellement intempérantes en des personnages chez lesquels une parfaite tenue, une exquise urbanité de façons en dissimulent la crudité foncière sous de séduisants dehors. Il a laissé du « monde », où il prend toujours ses sujets et ses figures, maints tableaux d'une observation très délicate, et, parfois, d'une très exacte réalité. Le don de la vie ne lui fait point défaut. S'il a mis en scène des personnages plus ou moins poncifs, d'autres, au contraire, sont tout à fait vivants ; entre autres, sa vieille marquise ou duchesse, et surtout ce type de la jeune femme nerveuse et fantasque, que plusieurs de ses romans nous présentent avec des nuances diverses ; notamment, *la Petite Comtesse* et *Julia de Trécœur*. Enfin, comme écrivain, il n'y a chez lui, à vrai dire, ni beaucoup de curiosité, ni beaucoup d'invention, mais son style est net, fin, pur, à la fois concis et brillant ; il unit la souplesse à la fermeté, la grâce à la vigueur.

Octave Feuillet.

FEUILLET DE CONCHES (baron Félix-Sébastien), écrivain français, né et mort à Paris (1798-1887). Employé au ministère des affaires étrangères, il devint directeur (1868), maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs, ministre plénipotentiaire, et fut mis à la retraite comme directeur du protocole en 1874. Il avait formé une collection d'autographes qui devint célèbre. C'était un grand érudit et un fin lettré. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Méditations métaphysiques et Correspondance de Malebranche avec de Mairan* (1848) ; *Léopold Robert, sa vie, ses œuvres et sa correspondance* (1849) ; *les Contes d'un vieil enfant* (1860) ; *Causeries d'un curieux* (1862-1868) ; *Lettres inédites de Michel Montaigne et de quelques autres personnages, etc.* (1863) ; *Louis XVI, Marie-Antoinette et Mme Elisabeth, lettres et documents inédits* (1864-1873) ; *Souvenirs de jeunesse d'un curieux septuagénaire* (1877) ; *Histoire de l'école anglaise de peinture jusques et y compris sir Thomas Lawrence et ses émules* (1883) ; *les Salons de conversation au* XVIIIe *siècle* (1883) ; etc.

FEUILLETAGE (*feu-ill* [*ll* mll.], et *taj*) n. m. Action de feuilleter de la pâte : *Le* FEUILLETAGE *est une partie très difficile de la pâtisserie.* (Cussy.) ‖ Pâtisserie feuilletée : *Aimer, Ne pas aimer le* FEUILLETAGE.

— ENCYCL. Le *feuilletage* s'obtient en plaçant en tas sur la table 375 grammes de farine, au centre de laquelle on verse des jaunes d'œuf, un verre d'eau, un petit morceau de beurre et 5 grammes de sel. On malaxe le tout afin d'avoir une pâte ni trop dure ni trop molle. On l'étale ou l'*abaisse* au rouleau. Sur une de ses moitiés on étend une couche uniforme de beurre. La partie non beurrée est repliée sur l'autre ; le tout est de nouveau passé au rouleau, puis la pâte repliée en trois, roulée encore et repliée sur elle-même. Cette opération se répète jusqu'à six fois de suite. Le feuilletage est prêt et est cuit au four sur une plaque beurrée. Dans la confection de la pâte, on remplace quelquefois le beurre par du saindoux et de la graisse de bœuf.

FEUILLETER (*ll* mll. — rad. *feuillet*. Double le *t* devant un e muet : *Je feuillette. Tu feuilletteras*) v. a. Lire en passant d'un feuillet à un autre : FEUILLETER *des registres.* ‖ Lire çà et là, tourner au hasard les feuillets : FEUILLETER *des volumes.*

— Techn. *Feuilleter de la pâte*, La pétrir avec du beurre, à l'eau froide, de façon qu'elle se lève et se sépare en petites feuilles très minces.

Feuilleté, ée part. pass. du v. Feuilleter.

— Entom. Se dit des antennes des insectes, quand chaque article présente une lame latérale mince et allongée.

— Géol. *Roche feuilletée*, Roche qui se divise par lames.

— Moll. Se dit des coquilles analogues à celles des huîtres, qui se composent de feuillets réunis, dont les extrémités font saillie au dehors.

Se feuilleter, v. pr. Etre feuilleté.

— Techn. Se lever par plaques minces.

FEUILLETIS (*ll* mll., et *tî*) n. m. Endroit où l'ardoise est tendre et facile à diviser. ‖ Angle séparant la partie supérieure de la partie inférieure d'un diamant ou d'une autre pierre. ‖ *Serrer le feuilletis*, Frapper au poinçon la partie d'argent ou d'or qui enveloppe la pierre vers son feuilletis, pour la maintenir solidement dans sa monture.

FEUILLETISER (*ll* mll.) v. a. En T. de lapidaire, Faire un feuilletis ou l'épaissir au moyen de la roue.

FEUILLETON (*ll* mll.) n. m. Article de littérature, de science ou de critique, qui s'imprime ordinairement dans les journaux à une place réservée au bas des pages : *Être chargé du* FEUILLETON *dramatique.* ‖ Roman qui paraît par fragments dans un journal, à cette même place. ‖ Petite feuille collée par une de ses arêtes sur une partie d'une carte ou d'un plan.

— Politiq. *Feuilleton de pétitions,* Note imprimée qu'on distribue aux membres de l'Assemblée et qui contient les noms des pétitionnaires et l'objet de leur demande.

— Typogr. Petit cahier format in-12, composé du tiers de la feuille imprimée.

— ENCYCL. Littér. C'est sous le Consulat et avec l'abbé Geoffroy que naquit le *feuilleton.* Jusque-là, les notices de critique théâtrale ou littéraire, d'art ou de science, étaient insérées dans le corps du journal ; en installant sa critique dramatique au rez-de-chaussée du « Journal des Débats », Geoffroy attira par cette nouveauté l'attention des lecteurs, et la guerre acharnée qu'il faisait à Voltaire et à Talma, ainsi qu'aux idées et aux hommes de la Révolution, fut pour beaucoup dans le succès du feuilleton naissant. Tous les journaux voulurent avoir le leur, et il y eut bientôt dans chacun d'eux, non seulement le feuilleton dramatique, mais le feuilleton artistique, musical, littéraire, bibliographique, scientifique, etc. C'est dans ces diverses sortes de feuilletons que brillèrent jadis, ou brillent encore maintenant, aux « Débats », à la « Presse », au « Siècle », au « Pays », au « Moniteur universel », au « Temps », Duviquet, Dussault, Hoffmann, Féletz, Jules Janin, Pontmartin, Biéville, Théophile Gautier, Auguste Vacquerie, Paul de Saint-Victor, Barbey d'Aurevilly, Fiorentino, Berliez, Ch. Blanc, Thoré, l'abbé Moignot, Babinet, Victor Meunier, Ch. de Nanzouty, Francisque Sarcey, Jules Lemaître, Em. Faguet, G. Larroumet et tant d'autres.

La vogue du feuilleton devint telle que le journal semblait vide les jours où il manquait ; on combla le vide par le roman-feuilleton, le roman découpé par tranches, qu'inaugurèrent *les Mystères de Paris* et *le Juif errant,* d'Eugène Sue. *Monte-Cristo, les Trois Mousquetaires,* tout Alexandre Dumas parut en feuilletons et, avec lui ou après lui, Ponson du Terrail, Xavier de Montépin, Richebourg, etc., furent les grands producteurs de ce genre de publication qui, par l'habile suspension des péripéties et l'éternelle « suite à demain », prolonge pendant des mois, des années, l'anxiété ou l'amusement du lecteur, et fait de lui le plus fidèle acheteur du journal.

FEUILLETONISER (*ll* mll.) v. n. Fam. Composer des feuilletons pour les journaux.

FEUILLETONISTE (*ll* mll., et *nisst'*) n. et adj. Se dit de l'écrivain qui fait des feuilletons, des romans-feuilletons, dans les journaux : *Les* FEUILLETONISTES *sont presque tous des poètes découragés.* (Mme E. de Gir.)

FEUILLETTE (*feu-ill-èt'* [*ll* mll.]) n. f. Métrol. Petite mesure pour les liqueurs qui était usitée dans certaines provinces, et qui valait $0^{lit},466$. ‖ Futaille qui vaut généralement la moitié de la pièce et dont la contenance varie d'un pays à l'autre. V. FÛT.

FEUILLETTE (*feu-ill-èt'* [*ll* mll.] — dimin. de *feuille*) n. f. Bot. Petite feuille d'arbre ou d'arbrisseau.

— Techn. Nom que l'on donne aux parcelles des feuilles du cotonnier qui se trouvent mélangées à la partie textile telle qu'elle arrive des lieux de production, et que l'on en sépare par le battage.

FEUILLETTEMENT (*feu-ill-è-te-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de feuilleter un livre, un registre.

FEUILLEUX (*feu-ill-eû* [*ll* mll.]) **EUSE** adj. S'est dit autrefois pour FEUILLU : *Les oiseaux perchés sur leurs* FEUILLEUX *séjours.* (Régnier.)

FEUILLIE (LA), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 38 kilom. de Neufchâtel, non loin de l'Andelle ; 1.288 hab. Filons de fer. Fabrique de sabots.

FEUILLINE (*ll* mll.) n. f. Chim. Principe amer brun, contenu dans les graines de la *feuillea cordifolia.*

FEUILLIR (*ll* mll.) v. n. Se couvrir de feuilles : *Arbres qui* FEUILLISSENT *tard.*

FEUILLISTE (*feu-ill-isst'* [*ll* mll.]) n. m. Artiste ou artisan qui peint les feuilles des éventails.

FEUILLISTE (*feu-ill-isst'* [*ll* mll.] — rad. *feuille*) n. m. Journaliste, pamphlétaire : *Tous les insectes, les moustiques, les cousins, les critiques, les maringouins, les envieux, les* FEUILLISTES, *les libraires, les censeurs et tout ce qui s'attache à la peau des malheureux gens de lettres.* (Beaumarch.) ‖ On dit plutôt FOLLICULAIRE.

FEUILLU, UE (*ll* mll.) adj. Garni, fourni de feuilles.

— Sylvic. Se dit des arbres qui ont des feuilles à limbe développé, caduques, tels que le chêne, l'orme, le frêne, etc., par opposition aux arbres résineux, dont les feuilles sont en aiguille, et persistantes.

— Fig. Touffu, redondant : *Style trop* FEUILLU.

— n. m. Ce qui est garni de feuilles, dans les tableaux. ‖ Partie de l'art qui consiste à représenter des arbres feuillus. ‖ *Le feuillu,* Ensemble des arbres, des bois qui sont feuillus.

— SYN. Feuillu, touffu, etc. V. FEUILLÉ.

FEUILLURE (*ll* mll.) n. f. Techn. Entaille pratiquée dans le sens de la longueur d'une porte, d'un volet, d'une fenêtre, d'une plaque de marbre, d'un panneau, pour recevoir une saillie qui vient s'y loger. ‖ Nom donné par les parcheminiers au parchemin troué.

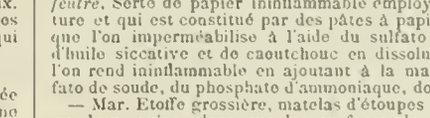

Feuillure.

— Mar. Partie creusée autour du sabord pour recevoir le mantelet quand le sabord est baissé.

FEUQUIÈRE (*ki-èr'*) n. f. Sorte d'étrier de bois, placé à la selle des bêtes de somme.

FEUQUIÈRES, comm. de l'Oise, arrond. et à 31 kilom. de Beauvais ; 1.052 hab. Ch. de f. Nord. Cette localité était, jadis, la capitale du *marquisat de Feuquières.*

FEUQUIÈRES (Isaac-Manassès DE PAS, marquis DE), général et diplomate français, né à Saumur en 1590, mort à Thionville en 1640. Il entra au service à l'âge de treize ans. Il assista au siège de La Rochelle (1628) et fut nommé maréchal de camp en 1629. Envoyé comme ambassadeur en Allemagne (1633-1634), il parvint à resserrer l'alliance entre la France, la Suède et les princes protestants. Lieutenant général en 1637, il fut, deux ans plus tard, blessé mortellement devant Thionville (1639). De Feuquières a laissé un ouvrage intéressant : *Lettres et négociations du marquis de Feuquières, ambassadeur du roi en Allemagne en 1633 et 1634.*

FEUQUIÈRES (Isaac DE PAS de), fils aîné du précédent, né en 1618. Il fut successivement vice-roi en Amérique (1660), ambassadeur en Allemagne (1672), en Suède, et enfin à Madrid, où il mourut en 1688.

FEUQUIÈRES (Antoine DE PAS, marquis DE), fils du précédent, né à Paris en 1648, mort en 1711. Il entra au service à l'âge de dix-huit ans et se signala par sa valeur et ses hautes capacités militaires. Il fut nommé lieutenant général en 1693, et rentra dans la vie privée après la paix de Ryswick (1697). Il a laissé des *Mémoires* contenant ses maximes sur la guerre, qui furent publiés après sa mort. La seule édition complète est la quatrième (1770).

FEUQUIÈRES-EN-VIMEU, comm. de la Somme, arr. et à 19 kilom. d'Abbeville, sur le *plateau du Vimeu ;* 1.801 hab. Ch. de f. Nord.

FEURRE, FOERRE ou **FOARRE** (du goth. *fodr ;* allem. mod. *futter,* fourrage) n. m. Paille de toute sorte de blé : *Une gerbe de* FEURRE. ‖ Fig. : *Ne pourrissez pas comme un âne illettré sur le* FEURRE *de l'école.* (V. Hugo.) ‖ Paille longue, servant à rempailler les chaises ou à couvrir les maisons à toit de chaume.

— Anc. prov. : *Faire la barbe de feurre à Dieu,* Frauder dans le payement de la dîme, en donnant une gerbe de paille sans grain, ou une chose quelconque sans valeur.

FEURRIER (*feu-ri-é* — rad. *feurre*) n. m. Fourrageur, fourrier. (Vieux.)

FEURS (lat. *Forum Segusiavorum*), ch.-l. de canton de la Loire, arrond. et à 23 kilom. de Montbrison, près de la Loire ; 3.719 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de grains. Ville gauloise, puis cité romaine, elle devint capitale du Forez. En 1441, les comtes l'abandonnent pour Montbrison. Ravagée par les calvinistes en 1562 et 1570. Ch.-l. du département, de 1793 à 1795. Antiquités romaines, statue de Combes par Foyatier. Feurs possède une source minérale froide bicarbonatée, ferrugineuse. Patrie de l'anatomiste Duverney, du colonel Combes. — Le canton a 18 comm. et 21.020 hab.

FEUTIER (*ti-é* — rad. *feu*) n. m. Celui qui, dans une grande maison, dans un château, est chargé de veiller au chauffage : *Le* FEUTIER *d'un ministère.*

FEUTRABLE adj. Qui peut être feutré : *Laine* FEUTRABLE.

FEUTRAGE (*traj'*) n. m. Action de feutrer des poils, de la laine. ‖ En T. de imprim. sur étoffes, *Feutrage des planches,* Opération consistant à recouvrir la planche qui sert à l'impression d'une couche de drap de laine, de tonisse ou de feutre que l'on y colle.

— ENCYCL. Le *feutrage* est l'opération que l'on fait subir à l'étoffe légère à laquelle on donne le nom générique de feutre, que l'on obtient par le bastissage. Il consiste à soumettre à l'action de rouleaux l'espèce de galette plate ou conique qui a été préalablement bastie.

Cette opération, qui ne peut s'exécuter qu'avec une chaleur humide et suffisamment élevée, se renouvelle plusieurs fois, afin de resserrer de plus en plus les fibres de l'étoffe et de lui donner ainsi plus d'épaisseur et de consistance.

Le feutrage s'opère au moyen de machines, qui se composent de deux séries de rouleaux de bois, animés de deux mouvements très distincts, l'un rotatif et continu, constamment dans le même sens pour chaque série, et l'autre, au contraire, rectiligne et alternatif, toujours en sens opposé pour les deux séries ; de cette façon, l'étoffe à feutrer est toujours soumise, pendant qu'elle chemine, à deux pressions énergiques et simultanées : l'une dans le sens longitudinal, l'autre dans le sens transversal.

Pour les chapeaux que l'on bastit sur une forme conique, on les feutre inégalement, c'est-à-dire qu'on les fait plus épais sur les bords que sur le fond. Pour obtenir ce résultat, on plie les bords extérieurs de la pièce plusieurs fois sur eux-mêmes, afin qu'après avoir passé entre les rouleaux, ils soient feutrés plus que le milieu.

FEUTRANT (*tran*), **ANTE** adj. Qui peut opérer le feutrage : *La laine est douée de propriétés* FEUTRANTES.

FEUTRE (du bas lat. *filtrum,* d'orig. german.) n. m. Etoffe de laine ou de poils non filés, mais foulés et agglutinés à l'aide de certaines préparations : FEUTRE *de poil de lapin, de castor, de lièvre. Chapeau, Semelle de* FEUTRE. — Par ext. Chapeau de feutre : *Se coiffer d'un* FEUTRE *noir.* ‖ *Feutre verni,* Feutre dur et résistant que l'on prépare en ajoutant à la matière primitive de l'huile de lin, de la litharge, de la céruse et de la terre d'ombre. (On en fabrique des chapeaux de cochers de fiacre, des visières, etc.) ‖ *Drap-feutre,* Sorte de drap épais, mais très peu résistant. ‖ *Tissu-feutre,* Sorte de papier ininflammable employé pour tenture et qui est constitué par des pâtes à papier ordinaire que l'on imperméabilise à l'aide du sulfate de cuivre, d'huile siccative et de caoutchouc en dissolution, et que l'on rend ininflammable en ajoutant à la masse du sulfate de soude, du phosphate d'ammoniaque, de l'alun, etc.

— Mar. Etoffe grossière, matelas d'étoupes enduites de goudron, qu'on place sur les surfaces de jonction de deux pièces réunies par un écart.

— Milit. Morceau de cuir formant doublage de certaines pièces du harnachement pour empêcher le frottement, sur le corps du cheval, de boucles ou autres parties susceptibles de le blesser. ‖ Petit morceau de cuir cousu à l'extrémité de la bretelle du fusil, pour empêcher le frottement, sur le bois, du bouton de cuivre qui ferme cette bretelle.

— Sal. Dans les marais salants, Tapis végétal qui revêt le fond des tables.

— Techn. Morceau de drap sur lequel, dans la fabrication à la main, l'ouvrier coucheur place les feuilles de papier au fur et à mesure que l'ouvreur les produit. (On les appelle aussi, par corruption, FLÔTRES ou FLOUTRES.) ‖ Bourre qu'emploient les selliers pour rembourrer les selles.

— ENCYCL. Le *feutre* est fait de poil ou de laine, suivant l'usage auquel on le destine. Sa qualité varie avec la matière première employée. La meilleure sorte de feutre se fabrique avec le poil de castor ; les poils de lièvre et de lapin fournissent un feutre moins estimé. La laine d'agneau, celle de mouton, le poil de chameau, etc., donnent des feutres de qualité inférieure.

Le plus important usage du feutre est la fabrication des chapeaux d'hommes ou de femmes ; on en fait également des *galettes,* sortes de carcasses sur lesquelles on monte et on moule les chapeaux de soie ; on en fabrique encore des semelles, des chaussures, des filtres, des bourres pour les cartouches de fusils de chasse, des rouleaux d'imprimerie ; on en revêt les marteaux de pianos ; il sert, en outre, à la préparation du *tissu-feutre,* du *drap-feutre,* du *feutre verni.*

On obtient le drap-feutre en donnant à la laine les préparations ordinaires, jusqu'à l'opération du cardage inclusivement. La laine cardée est ensuite soumise d'une manière successive à l'action de machines, dont la première, le *hardeneur,* commence le feutrage ; elle va ensuite au *flankeur* qui le termine ; vient ensuite le foulage, puis la série d'opérations qui s'emploient pour les étoffes tissées. Le drap-feutre trouve son usage dans la fabrication des tapis, des garnitures intérieures de voitures, etc.

FEUTREMENT (*man* — n. m. Action ou manière de feutrer le poil ou la laine. ‖ Chez les bourreliers et selliers, Action de remplir un collier, une selle, de bourre ou de feutre.

FEUTRER v. a. Mettre en feutre du poil, de la laine ; changer en feutre ce poil, cette laine. ‖ Rembourrer avec du feutre, de la bourre, les colliers, les selles de chevaux.

FEUTRIER (*tri-é*), **ÈRE** adj. Se dit de certains poils ou laines propres à la fabrication du feutre. ‖ On dit aussi FEUTRANT, ANTE. ‖ Se dit aussi d'un industriel ou ouvrier qui fabrique le feutre : *Ouvrier* FEUTRIER.

— n. m. Industriel, ouvrier qui fabrique le feutre.

— n. f. Morceau de toile forte, sur laquelle le chapelier étale les poils dont il veut faire un chapeau.

FEUTRIER (Jean-François-Hyacinthe), évêque de Beauvais, né et mort à Paris (1785-1830). Il fut secrétaire général de la grande aumônerie et assista, comme théologien, au concile national de 1811. Curé de la Madeleine en 1822, il devint évêque de Beauvais et pair de France en 1825. Ministre des affaires ecclésiastiques 1828 dans le cabinet Martignac, il prépara les ordonnances royales du 16 juin 1828, qui incorporaient les petits séminaires à l'Université et excluaient les jésuites de leur direction. Cette mesure souleva les protestations de tous les évêques de France. Après la chute du ministère Martignac, il se consacra au gouvernement de son diocèse. Dans un séjour qu'il fit à Paris en 1830, il fut trouvé mort dans son lit. Il a laissé deux *Panégyriques* de Jeanne d'Arc, et les *Oraisons funèbres* du duc de Berry et de la duchesse douairière d'Orléans.

FEUTRY (Amé-Ambroise-Joseph), poète français, né et mort à Lille (1720-1789). D'abord avocat à Douai, il renonça au barreau pour les lettres. Il devint conseiller du roi, maire de Châtillon-sur-Loing, et se pendit dans un accès de démence. Les meilleurs poèmes de Feutry sont : *le Temple de la Mort* (1753), récit d'un songe infernal, où les tableaux effrayants se mêlent aux discussions philosophiques ; *les Tombeaux* (1755) et *les Ruines* (1767), méditations en vers sur la mort qui nivelle les conditions, sur les calamités qui accablent l'homme. Imitateur de Pope, et surtout de Young, Feutry se plaît dans l'élégie funèbre et dans les inventions horribles. Son style est enflé et déclamatoire. Parmi les autres productions de Feutry, les principales sont : *Epître d'Héloïse à Abailard,* imitée de Pope (1751) ; *Choix d'histoires* (1779-1783) ; *Ode aux nations* (1754) ; *Mémoires de la cour d'Auguste* (1754-1759) ; *Recueil de poésies fugitives* (1760) ; *les Jeux d'enfants,* poème en prose, traduit du hollandais de Cats ; *Dieu,* ode (1765) ; *Robinson Crusoé* (1766) ; *Supplément à l'art du serrurier,* trad. du hollandais de Jos. Botterman (1781). On a prétendu que le véritable auteur de ce *Supplément* n'était autre que Louis XVI, qui était passionné pour la serrurerie. Enfin, Feutry a collaboré à l'*Almanach des Muses.*

FÉVAL (*Paul-Henri-Corentin*), romancier et auteur dramatique français, né à Rennes en 1817, mort à Paris en 1887. Issu d'une famille de magistrats, il fut d'abord commis chez un banquier, inspecteur dans une compagnie d'affichage, rédacteur d'un journal, puis correcteur au « Nouvelliste », où il fit paraître ses premiers écrits, qui attirèrent sur lui l'attention du directeur de la « Revue de Paris ». *Le Club des phoques,* qu'il écrivit pour cette revue, fut suivi, en 1843, du *Loup blanc,* puis, l'année suivante, des *Mystères de Londres,* qui parurent dans le « Courrier français » et obtinrent un immense succès. En 1847, Paul Féval publia *les Compagnons du silence* et *le Fils du Diable,* qu'il essaya de mettre sur la scène, mais sans succès. Après quelque temps de découragement, il reprit la plume, fit preuve d'une prodigieuse fécondité et donna son œuvre la plus célèbre : *le Bossu.* Sur la fin de sa vie, devenu fervent catholique, il consacra plusieurs années à retrancher de ses livres tout ce qui offrait trace de ses anciennes opinions de libre penseur. Ce labeur acharné, joint à des revers de fortune (il avait été ruiné deux fois), troubla sa raison. Frappé de paralysie, il fut placé par la Société des gens de lettres chez les frères de Saint-Jean-de-Dieu, où il mourut. Outre les œuvres que nous avons citées de lui, il convient de rappeler pour les romans : *un Drôle de corps ; la Fée des grèves* (1851) ; *le Tueur de tigres* (1854) ; *le Poisson d'or* (1863) ; *la Première Aventure de Corentin Quimper* (1876) ; *l'Hôtel Cornoualet* (1877) ; *le Denier du Sacré-Cœur,* etc. ; pour le théâtre, outre *le Bossu, les Puritains d'Ecosse,* drame en cinq actes ; *Belles de nuit ; le Capitaine Fantôme,* etc. Doué d'une puissante imagination, Paul Féval est un conteur habile, qui plaît, émeut, attache, malgré de nombreuses négligences de style. — Son fils, PAUL, né à Paris en 1860, a publié des *Nouvelles* (1890) et des romans ; entre autres : *la Trombe de fer* (1890) ; *le Dernier Laird* (1890 ; *Marie Laura* (1891) ; *le Fils de Lagardère* (1893, avec Dorsay) ; *les Jumeaux de Nevers* (1895, avec le même), etc. On lui doit aussi un drame : *Chantepie* (1896) ; etc.

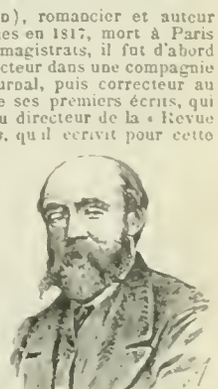

Paul Féval.

FÈVE (du lat. *faba* même sens) n. f. Bot. Plante potagère de la famille des légumineuses papilionacées. — *Fèves* [illegible], [illegible] de leur enveloppe, dite « robe ».

— Par ext. Nom donné à beaucoup de graines qui ont à peu près la même forme que celle de la fève vraie : *Fève de Bengale*, Graine du [illegible] citrin; *Fève de Calabar*, Graine du *physostigma venenosum*, graine de la famille des légumineuses, originaire du Calabar, côtes du golfe de Guinée. Cette graine, qui contient un alcaloïde, l'eserine, a un pouvoir paralyso-moteur analogue à celui du curare, elle est employée en thérapeutique oculaire pour obtenir le rétrécissement de la pupille. — *Fève de Carthagène*, Graine d'*hippomane mancinella*, arbre des côtes de la mer des Antilles, dit *haliba*. — *Fève de cochon* ou *de porc*, Graine de la jusquiame noire. — *Fève d'Égypte*, Graine de *nelumbium speciosum*. — *Fève de Madac* ou *Malacca*, Graine de l'acajou à pommes, *anacardium occidentale*. — *Fève de Saint-Ignace* ou de l'*Inde*, Graine de *strychnos ignatii*, des Philippines, dont le fruit, plus gros que la noix vomique, contient de nombreuses graines brunes, à facettes, contenant 1,5 p. 100 de strychnine et 0,5 p. 100 de brucine. — *Fève tonka*, Graine cylindrique et ridée d'une légumineuse arborescente de la Guyane (*coumarouna odorata*), dont le fruit est une sorte de drupe contenant de une à trois graines. (Elle renferme de la coumarine.)

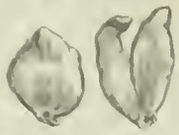

Fève du Bengale

Fève de Calabar : *a*, graine.

— *Gâteau de la Fève*, Gâteau que l'on mange le jour des Rois et dans lequel on cache une fève. — *Roi de la fève*, Titre de celui à qui échoit la fève cachée dans le gâteau.

— *Fête des fèves*, Fête que célébrent chaque année les nègres d'Alger.

— *Tabac à la fève*, Tabac aromatisé avec la *fève tonka*.

— Art vétér. Gonflement du palais, chez le cheval. Syn. de LAMPAS. — *Germe de fève*, Marque noire qui se montre au creux des coins, chez le cheval, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à sept ou huit ans.

— LOC. PROV. : **Donner un pois pour une fève**, Donner peu pour obtenir davantage. — **Rendre fève pour pois**, Rendre largement la pareille. — **Les fèves sont en fleurs.** Se dit pour donner à entendre que quelqu'un est fou, à cause de la propriété de troubler le cerveau attribuée à la fève en fleur. (Très peu us.)

— ENCYCL. Bot. La *fève* (*vicia faba* ou *faba vulgaris*) est une plante annuelle, ordinairement simple, haute parfois de 1 mètre, dont les feuilles, composées-pennées, comprennent de deux à quatre paires de folioles et terminent leur pétiole par une pointe sétacée; les fleurs, grandes et de couleur blanche ou violette, avec une tache noire sur chaque aile, sont groupées en grappes et fournissent des gousses sessiles, grosses et courtes, noires à maturité, qui contiennent de deux à cinq graines volumineuses, aplaties, à testa jaune rougeâtre, avec un hile noir et allongé. Inconnue à l'état sauvage, la fève paraît originaire des régions méridionales de la mer Caspienne. Elle a été cultivée depuis les temps préhistoriques en Europe, Égypte, Arabie, etc., pour ses graines alimentaires très riches en légumine, que les Romains appréciaient fort, et qu'on emploie volontiers pour l'engraissage des bestiaux. Les anciens Égyptiens regardaient la fève comme un légume immonde, dont ils s'abstenaient; les Orphiques et Pythagore en interdisaient aussi l'usage. A ce légume s'associaient, en effet, des idées symboliques de génération et de mort. La plus grande partie des fèves actuellement consommées vient d'Égypte; la culture de ce légume, qui aime surtout les terres franches, un peu fortes et bien fumées, réussit fort bien dans les marais de la Saintonge, de la Vendée, de l'Anjou. On en distingue deux variétés principales : la fève de marais (*faba major*), à grosses graines, et la féverole (*faba minor*), à petites graines, dont le blé aux commencement l'herbe et la gousse.

Fève : *a*, fleur ; *b*, graine.

— Art. alim. Crues ou cuites, les *fèves* constituent un aliment nourrissant, mais venteux et de digestion difficile; elles augmentent l'urine, la difficulté de respirer, resserrent le ventre et produisent des obstructions. Les fèves cuites à la [illegible] sont de fraîchement cueillies. A Paris, on mange surtout les fèves de marais, récoltées en juin; elles sont d'une agréable amertume. Les autres, [illegible] surtout la julienne, la naine hâtive ou fève à [illegible], l'ancienne de Windsor très répandue dans le Midi, la verte de Chine, dont les gousses restent vertes, alors que les précédentes sont mûres, et qui a le triple avantage d'être très productive, de qualité excellente, avec des gousses [illegible] remplies. On fait, avec les fèves, d'excellents potages savoureux.

— Mœurs et coutumes. — *Roi de la fève*. V. FÉVRIER.

FÈVE n. f. Ent. Nom donné à des larves chrysalides, notamment à celle du ver à soie.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de bucarde, *Fève marine*, Opercule d'une coquille du genre scalaire, à laquelle on attribuait jadis des vertus médicinales.

FÉVEROLE (dimin. de *fève*) n. f. Nom vulgaire d'une variété de fève. (On dit aussi FAVEROLE et FÉVEROLLE.)

— ENCYCL. La *féverole* se distingue de la *fève* par une tige plus élevée, à ramifications plus abondantes, et des siliques moins volumineuses. La *féverole d'hiver* se sème à la fin septembre ou au début d'octobre, la *féverole de printemps* (*féverole de Picardie*, *féverole de Lorraine*), en février ou au commencement de mars. L'une ou l'autre variété se plaît dans une terre forte, fertile, bien fumée (mais la fumure est plus encore destinée à la céréale qui suivra), préparée enfin par plusieurs labours. On sème à raison de 1,50 litres de semences à l'hectare, sous les raies du dernier labour, ou bien en employant le semoir. De toute manière, on dispose les lignes d'ensemencement à 35 centimètres d'intervalle, et sur chaque ligne on espace les semences d'environ 10 centimètres. A l'apparition des jeunes féveroles, on exécute un hersage, puis des binages en mai et juin. La récolte est opérée, de la même manière ou à peu près, que celle des céréales, avec la faucille ou la faux, et, quand les cosses des siliques les plus proches du sol prennent une teinte noirâtre (août, commencement de septembre), le battage est pratiqué avec le fléau. Les graines de féverole sont très nutritives : on les emploie dans l'alimentation de l'homme et des animaux, comme plante fourragère, associée généralement à l'avoine ou à la vesce de printemps.

FÉVEROLE n. f. Moll. Nom de plusieurs petites coquilles bivalves, voisines des cames.

FÉVIER (vi-é) n. m. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses.

— ENCYCL. Les *fériers* (en lat. *gleditschia*; de *Gleditsch*, botan. allem.) ont souvent leur tronc et leurs branches couverts de fortes épines, constituées par des rameaux modifiés; leurs feuilles sont composées-pennées; leur gousse, plane, comprimée, coriace, indéhiscente ou tardivement bivalve, est remplie d'un tissu pulpeux, à saveur douceâtre d'abord, puis astringente, dans lequel sont logées les graines; le sucre contenu dans cette pulpe sert quelquefois à préparer une liqueur fermentée. On en connaît quatre ou cinq espèces de l'Amérique du Nord, de l'Asie tempérée ou subtropicale et des montagnes de l'Afrique tropicale, dont la plus connue est le février à trois épines (*gleditschia triacanthos*), haut de 15 à 20 mètres, termine par une tête large et arrondie, originaire du Canada. — On appelle quelquefois *gros février* le *gymnocladus Canadensis*.

Février : *a*, fleur.

FÉVILLÉE (ll mill.) n. f. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées.

— ENCYCL. Les *févillées* sont des arbustes grimpants, à fleurs dioïques, dont le fruit est une grosse baie corticiquée, contenant un petit nombre de grosses graines à embryon riche en huile, fixées au centre du fruit sur une colonne libre, épaisse et triangulaire. On en connaît six à sept espèces de l'Amérique tropicale, parmi lesquelles la *fevillea cordifolia*, qui fournit la « noix de serpent », médicament célèbre aux Antilles.

Févillée : *a*, fleur; *b*, fruit.

FEVIN (Antoine), musicien qui vivait à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. On ne connaît de lui que ses œuvres, qui donnent une haute idée de son talent; mais on ne sait rien de sa vie. La plupart le disent Français et né à Orléans, quelques-uns affirment qu'il était Espagnol. Les œuvres qui restent de lui, messes à deux, quatre et cinq voix, motets à quatre voix, lamentations, *Magnificat*, chansons françaises, etc., révèlent un musicien instruit, écrivant purement et avec élégance.

FÈVRE (du lat. *faber*, forgeron, même orig. que *fabre* et *farre*) n. m. Autref. Ouvrier qui travaillait les métaux. — Aujourd. Ouvrier préposé à l'entretien des chaudières d'évaporation, dans une saline.

FÈVRE (Justin-Louis-Pierre), écrivain ecclésiastique français, né à Riaucourt (Haute-Marne) en 1829. Vicaire à Wassy-sur-Blaise, curé de Louze (1854), protonotaire apostolique (1865), l'abbé Fèvre a beaucoup écrit. Outre de nombreuses traductions, la publication en 12 volumes des *Œuvres latines* de Bellarmin, des ouvrages personnels sur des sujets d'histoire, de controverse, etc., il a continué l'*Histoire de l'Église* de l'abbé Darras : les tomes XXXV à XLIV sont de lui.

FEVRET (Charles), jurisconsulte français, né à Semur-en-Auxois en 1583, mort à Dijon en 1661. Fils d'un conseiller au parlement de Bourgogne, il fut un avocat remarquable du barreau de Dijon et refusa les sièges de conseiller, de président et de procureur général qui lui furent offerts; Henri II, prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, le choisit pour conseiller et intendant ordinaire. Son ouvrage capital est le *Traité de l'abus*. Fevret y étudie, dans ses origines et son développement, la juridiction ecclésiastique, dont il attaque vivement l'extension et fixe rigoureusement les limites. Il proclame qu'en droit, c'est le souverain séculier qui a la prédominance sur le pontife de Rome. Le *Traité de l'abus* fut accueilli avec hostilité par le clergé, qui essaya vainement de le faire condamner comme entaché de fausseté par les parlements de Paris et de Dijon. Hauteserre s'est proposé d'en réfuter les théories, dans une réponse intitulée : *Ecclesiastica jurisdictionis vindiciæ, adversus Caroli Fevretti et aliorum tractatus* De abusu (1670). — Son fils PIERRE, né à Dijon en 1625, mort en 1706, fut conseiller clerc et sous-doyen du parlement de Bourgogne; c'est lui le fondateur de la bibliothèque de Dijon.

FEVRET DE FONTETTE (Charles-Marie), magistrat et littérateur français, arrière-petit-fils de Charles Fevret, né et mort à Dijon (1710-1772). Conseiller au parlement de Dijon, il devint directeur de l'académie de cette ville et membre associé de l'Académie des inscriptions. Pendant quinze ans, il travailla à une nouvelle édition très augmentée de la *Bibliothèque de la France* du P. Lelong. Il en publia, en 1770, le premier volume et mourut avant la publication du deuxième, qui fut terminé par Barbeau-Labruyère.

FEVRET DE SAINT-MESMIN (Charles-Balthasar-Julien), dessinateur et antiquaire français, né et mort à Dijon (1770-1852). Entré comme officier dans le régiment des gardes-françaises, il émigra lors de la Révolution, et devint lieutenant-colonel à l'armée des princes. Après le licenciement de cette armée, il résida en Suisse, en Hollande, en Angleterre et en Amérique. Rentré en France après la Restauration, il fut nommé, en 1817, conservateur du musée de Dijon, fonctions qu'il remplit avec dévouement pendant trente-cinq ans. En 1819, il sauva de la destruction deux magnifiques retables de l'ancienne Chartreuse de Dijon, chefs-d'œuvre du Flamand Baerze, et les fit restaurer par le sculpteur Buffet. Il recueillit et rétablit les débris du puits de Moïse, monument remarquable de ladite Chartreuse, et contribua à la restauration des tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, que l'on voit au musée de Dijon. Nommé, en 1827, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts, il devint, en 1838, membre non résident du Comité des arts et monuments. On lui doit des *Notices* sur les restes de la Chartreuse de Dijon; enfin, des documents pleins d'intérêt sur les artistes, les antiquités et les monuments historiques, dans la *Notice des objets d'art exposés au musée de Dijon*.

FÉVRIER (vri-é) — du lat. *februarius* ou *februarius*, même sens n. m. Second mois de l'année grégorienne.

— ENCYCL. Le mois de *février* a vingt-huit jours; il en a vingt-neuf dans les années bissextiles, c'est-à-dire dans les années dont le millésime est divisible par 4, sauf pour les années de siècle dont le millésime est divisible par 400. V. ANNÉE.

Le mois de Février, peinture de Cabanel (ancien Hôtel de ville de Paris).

Le calendrier républicain avait donné le nom de ventôse à une partie du mois de février, et de pluviôse à l'autre partie.

— Agric. et jard. *Travaux de culture*. Les travaux de culture en février sont interrompus fréquemment par le mauvais temps. Ils consistent principalement :

Pour la grande culture, dans les derniers soins aux terres qui vont être ensemencées, le hersage des céréales d'hiver, l'exécution des semailles du printemps (céréales de printemps, pois gris, féverolle, pavot, tabac), la mise en place des racines porte-graines de betterave, carotte, navet, etc., la taille des vignes, le labour, et, au besoin, la taille des arbres fruitiers de plein vent (fruits à cidre, cerisier, prunier, mûrier, olivier); le nettoyage et la fumure des prés. On commence l'envoi des animaux au pâturage, quand les journées sont belles.

Le mois de Février, émail de Pierre Raymond (Louvre).

Au potager et au verger : Semis (en terre bien exposée) de chicorée sauvage, salsifis, scorsonère, carotte hâtive, pois michaux, oignon, poireau, persil, cerfeuil, etc; plantation des pommes de terre hâtives, des choux d'York et cœur-de-bœuf, des racines porte-graines; repiquage sur couche et sous verre des laitues gotte et crépue, semis sur couche, dans la région méridionale, des tomates et des aubergines; taille et plantation des arbres fruitiers.

C'est aussi en février que l'on commence à mettre en place les fleurs bisannuelles semées au printemps précédent et qu'on sème sur couche les plantes annuelles dont on désire au printemps des potées fleuries (achyranthe, asclépiade, astu vivace, balisier, bégonia, lophospermé, réséda, rose trémière, sauge coccinée, thlaspis, verveine, etc.). Vers la fin du mois, l'adonide, l'anémone, le pied d'alouette, la primevère, les greffes de renoncule, peuvent être mis en pleine terre.

Février 1848 (RÉVOLUTION DE). La révolution de février 1848 fut l'achèvement logique de la révolution de 1830. Le règne de Louis-Philippe fut, par excellence, celui des conspirations républicaines et des attentats. L'opposition, redoutable dès le premier jour, fut grossie par les fautes des gouvernants, leur refus d'entrer dans la voie des réformes, l'égoïsme profond des classes dirigeantes, qui ne voulaient rien céder. Le ministère de

Guizot mit le comble à l'impopularité du régime. En 1847, la Chambre des députés, d'accord avec ce ministère, rejeta les propositions de Duvergier de Hauranne et de Rémusat, relatives à la réforme électorale. L'opposition imagina alors, pour imposer cette réforme, la campagne des banquets. Un de ces banquets avait été organisé à Paris, dans le XIIe arrondissement, pour le 22 février. Le préfet de police l'interdit. La foule se porta en masse vers l'endroit où il devait avoir lieu, et, pendant la nuit, des barricades s'élevèrent, des postes furent attaqués, et la garde nationale prit parti pour le peuple. Sur ce, Guizot donna sa démission; le comte Molé fut chargé de former un ministère plus libéral. Tout rentra dans l'ordre, à la nouvelle de cette démission. Un incident fortuit déchaîna de nouveau l'agitation populaire : à dix heures du soir, boulevard des Capucines, devant le Ministère des affaires étrangères, un coup de pistolet fut tiré des rangs de la foule. Aussitôt, le bataillon d'infanterie qui gardait l'hôtel riposta par une fusillade bien nourrie. Le pavé, en un instant, fut couvert de morts et de blessés. Les cadavres, entassés dans un tombereau, furent promenés, la nuit, dans Paris, à la lueur des torches, par des bandes chantantes et hurlantes; dans les quartiers ouvriers, on s'arma, on dressa des barricades. Le 24 février au matin, Paris tout entier était soulevé. Le maréchal Bugeaud essaya de lutter, mais les ordres qu'il recevait étaient contradictoires : pendant ce temps, les soldats fraternisaient avec le peuple. La garde nationale se montrait hostile au roi. Louis-Philippe s'en aperçut bien aux Tuileries, à la dernière revue qu'il passa des « soldats-citoyens » ; aussi abdiqua-t-il en faveur de son petit-fils le comte de Paris, puis il se hâta, avec la reine et les princes, de gagner Honfleur, pour passer de là en Angleterre.

Au moment où, à la Chambre des députés, en présence du jeune comte de Paris, accompagné de la duchesse d'Orléans, sa mère, et de son oncle le duc de Nemours, on délibérait sur la régence et la transmission des pouvoirs, les insurgés mêlés aux gardes nationaux envahirent la salle aux cris de : « Vive la République! A bas les députés! » Ledru-Rollin et Lamartine proposèrent l'établissement d'un gouvernement provisoire, nommé par le peuple. Pendant ce temps, à l'Hôtel de Ville, on organisait un autre gouvernement provisoire : tous les deux fusionnèrent. Les membres du premier se nommaient Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, Dupont de l'Eure, Marie, Garnier-Pagès et Crémieux; ceux du second, Louis Blanc, Marrast, Flocon et l'ouvrier Albert. Ils siégèrent à l'Hôtel de Ville. La République démocratique prenait ainsi la place de la monarchie constitutionnelle. En même temps le suffrage universel était proclamé.

La duchesse d'Orléans et son fils, complètement oubliés par les insurgés, purent quitter la Chambre en toute sécurité; ils se réfugièrent en Allemagne.

La révolution parisienne fut accueillie sans résistance dans tous les départements, et même en Algérie, dont le duc d'Aumale était gouverneur.

FÉVRIER (Victor-Louis-François), général français, né à Grenoble en 1823. Élève de Saint-Cyr, il fut, comme capitaine aux zouaves, blessé en Crimée (1855), puis se distingua en Italie à la bataille de Solférino, devint lieutenant-colonel (1865), attaché militaire en Danemark et colonel (1868). En 1870, il combattit à Forbach, Rezonville, Gravelotte. Général de brigade en 1871, divisionnaire en 1878, il commanda le 13e corps, puis le 6e corps d'armée de 1882 à 1888, époque où il fut mis dans le cadre de réserve. Il était grand-croix de la Légion d'honneur lorsqu'il fut nommé, en 1889, grand chancelier de la Légion d'honneur. Il se démit de ses fonctions, ainsi que le conseil de l'ordre, à la suite d'un vote de blâme émis à propos de l'affaire du Panama par la Chambre des députés, le 13 juillet 1895.

FEYDEAU (Mathieu), théologien français, né à Paris en 1616, mort à Bourges en 1694. Intimement lié avec les chefs du parti janséniste, il assista le théologien Jacques de Sainte-Beuve dans la discussion publique qu'il soutint, en 1651, contre le P. Labbe, jésuite, sur les matières de la grâce. Son refus de souscrire à la condamnation d'Arnauld le fit exclure de la Sorbonne (1656). Il se retira à Meaux (1657), puis fut relégué à Cahors par lettre de cachet. En 1669, il obtint l'autorisation d'accepter la cure de Vitry (diocèse de Châlons) et, en 1676, fut nommé théologal du chapitre de Beauvais. Mais, en 1685, une nouvelle lettre de cachet l'interna à Bourges, où il mourut. Il a laissé deux volumes de *Méditations* (1649, 1673), et un *Catéchisme de la grâce* (1650), qui fut mis à l'index.

FEYDEAU (*Ernest*-Aimé), écrivain, né et mort à Paris (1821-1873). Il débuta par un recueil de vers : *les Nationales* (1844), puis se livra à des opérations de Bourse. Revenu vers les lettres, il publia une *Histoire des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens* (1857-1861), des romans, des ouvrages divers, prit, en 1865, la direction du journal « l'Époque » et fonda, en 1869, la « Revue internationale des arts et de la curiosité ». L'ouvrage qui fit la réputation de Feydeau est un roman réaliste *Fanny* (1858), dont nous avons donné l'analyse. Parmi ses autres romans, nous citerons : *Daniel* (1859) ; *Catherine d'Overmeire* (1860) ; *Sylvie* (1861) ; *Monsieur de Saint-Bertrand* (1863) ; *le Mari de la danseuse* (1863) ; *le Secret du bonheur* (1864) ; *la Comtesse de Chalis* (1867), une de ses meilleures œuvres ; *les Aventures du baron de Féreste* (1869) ; *le Lion devenu vieux* (1872) ; etc. Citons encore de lui : *Alger* (1862) ; *Du luxe des femmes* (1866) ; *l'Allemagne en 1871* (1872) ; *Mémoires d'un coulissier* (1873) ; *l'Art de plaire* (1873) ; *Théophile Gautier* (1874) ; etc. On lui doit aussi deux pièces de théâtre : *Monsieur de Saint-Bertrand* (1865) et *un Coup de Bourse* (1868).

FEYDEAU (Georges), auteur dramatique, fils du précédent, né à Paris en 1862. Il débuta par des monologues amusants, par de petites pièces en un acte et obtint, en 1888, son premier grand succès avec une comédie en trois actes, *le Tailleur pour dames*. Depuis lors, il s'est entièrement consacré au théâtre. Ayant le don de la gaieté jaillissante et facile, il excelle dans la bouffonnerie désopilante et folle. Il sait son métier, possède un tour de main, une habilité extrême, ce qui lui a permis de porter presque à la perfection le vieux vaudeville à quiproquos. Seul ou en collaboration avec Desvallières, G. Feydeau a fait représenter : *la Lycéenne* (1887) ; *Chat en poche* (1888) ; *les Fiancés de Loches* (1888) ; *l'Affaire Edouard* (1889) ; *un Bain de ménage* (1889) ; *le Mariage de Barillon* (1890) ; *Monsieur chasse* (1892) ; *Champignol malgré lui* (1892), qui eut un succès de fou rire ; *le Système Ribadier* (1892) ; *un Fil à la patte* (1894) ; *le Ruban* (1894) ; *l'Hôtel du libre-échange* (1894) ; *le Dindon* (1896), *Séance de nuit* (1897) ; *Belle d'amour* (1898), ballet, musique de Thomé ; *la Dame de chez Maxim* (1899), une de ses meilleures bouffonneries ; etc.

Feydeau (THÉÂTRE). Ce théâtre, appelé d'abord théâtre de Monsieur, fut l'un des plus célèbres de Paris pendant la période révolutionnaire. Le privilège en avait été accordé, en 1788, à Léonard Autié, coiffeur de la reine Marie-Antoinette, qui s'associa, pour son exploitation, avec le violoniste Viotti. Léonard avait obtenu de Monsieur, frère du roi (depuis Louis XVIII), qui habitait les Tuileries, la jouissance de la salle de spectacle de ce palais et la faculté de donner à son entreprise le nom de « théâtre de Monsieur ». C'est le 26 janvier 1789 que le théâtre de Monsieur fit son inauguration dans la salle des Tuileries. Le nouveau théâtre joua : l'opéra italien, l'opéra-comique français, la comédie française et le vaudeville. Le succès fut, dès l'abord, très grand ; mais la situation du théâtre de Monsieur devint difficile lorsque, la cour rentrant à Paris, il dut, pendant près d'une année, aller se réfugier à la foire Saint-Germain.

Enfin, la salle du 19 de la rue Feydeau, construite par Legrand et Molinos, étant prête, on en fit brillamment l'inauguration, le 6 janvier 1791, et c'est alors que le théâtre abandonna sa première appellation de « théâtre Monsieur » pour prendre celle de « théâtre Feydeau ». Le théâtre Feydeau mit au jour toute une série d'ouvrages. Puis il donna des concerts qui devinrent aussitôt célèbres. Pourtant, sa situation restait précaire. Il accepta donc les propositions qui lui furent faites par un groupe d'artistes de la Comédie-Française, qui lui offrirent de partager le théâtre avec eux, chaque troupe jouant de deux jours l'un. Cette combinaison dura jusqu'en 1798.

Après une longue série de succès et de revers, les artistes du théâtre Feydeau se réunirent à ceux du théâtre Favart et formèrent la troupe de l'Opéra-Comique (16 sept. 1801). L'Opéra-Comique, après avoir séjourné une année à la salle Favart, pour permettre de faire à celle de Feydeau des réparations urgentes, revint à celle-ci, qu'il ne quitta plus qu'en 1829, pour aller prendre possession de celle qu'on venait de lui construire rue Neuve-des-Petits-Champs (salle Ventadour). Peu de temps après, le théâtre Feydeau était démoli.

FEYEN (Jacques-Eugène), peintre français, né à Bey-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle) en 1815, élève de Paul Delaroche. Ses débuts au Salon datent de 1841. De 1845 à 1866, il exposa des *portraits* ; des figures nues : *la Fable et la Vérité* (1861) ; *Psyché évanouie* (1863) ; *Léda* (1864). Toutefois, c'est dans la peinture de genre qu'il devait trouver sa véritable voie. Une médaille récompensa, au Salon de 1866, les *Musiciens de la rue* et une *Promenade dans le parc*. Vers 1869, Feyen devenait définitivement le peintre des pêcheurs de Cancale, et il notait leur existence dans une suite de tableaux agréablement composés et touchés avec une très grande habileté. On remarqua ainsi de lui : le *Dîner chez un pêcheur* ; les *Glaneuses de la mer* ; les *Régates de Cancale* ; la *Caravane de Cancale* ; *Saline dans la presqu'île Guérandaine* ; *Les pêcheuses cancalaises vont en chantant chercher des huîtres à marée basse* ; le *Jeu de quilles à Cancale* ; la *Toilette des Cancalaises après la pêche*, etc. Citons encore : *Berceuse endormie*, paysanne bretonne qui s'assoupit en berçant machinalement un marmot bien éveillé.

FEYEN-PERRIN (François-Nicolas-Augustin), peintre français, frère du précédent, né à Bey-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle) en 1826, mort en 1888. Il fut élève de son frère. Le premier tableau qui appela sur lui l'attention fut *la Grève* (1864). Peu de temps après, Feyen-Perrin composa la *Vanneuse*. Le *Retour de la pêche aux huîtres* prit place au musée du Luxembourg. Les œuvres exposées par le peintre, de 1855 à 1888, sont nombreuses. Citons, entre autres : *Femmes de l'île de Batz attendant la chaloupe de passage* ; *Naufrage de l'Evening Star* (Angers) ; *Vanneuses de Cancale* ; *Cancalaises à la source* ; *Retour du marché* ; *Retour de la pêche à marée basse* ; *Nymphe*, et la *Bentree des glaneuses d'huîtres* ; *Faneuse* ; *l'Etroit sentier* ; etc.

FEYERABEND, famille allemande de Francfort-sur-le-Mein, qui a produit, au XVIe siècle, plusieurs hommes distingués. Citons JEAN **Feyerabend**, graveur sur bois, établi à Francfort depuis 1580 ; — JÉRÔME **Feyerabend**, qui fut un imprimeur célèbre ; — CHRISTOPHE **Feyerabend**, lequel publia une traduction allemande des *Commentaires de César* (1565). — Le plus célèbre de tous est SIGISMOND **Feyerabend**, né à Heidelberg en 1528, mort à Francfort en 1590. [Il fut à la fois peintre, graveur et libraire, et publia de fort belles éditions.] Son fils, CHARLES-SIGISMOND **Feyerabend** lui succéda. Il mourut à Boll (Wurtemberg), en 1609.

FEYJOO Y MONTENEGRO (François-Benoît-Jérôme), critique espagnol, bénédictin, prieur du monastère de Saint-Vincent d'Oviedo, né à Compostelle en 1701, mort en 1764 au couvent d'Oviedo. Il étudia, en même temps que les lettres, la médecine, les mathématiques, la philosophie. Il joignait à une mémoire prodigieuse une intelligence pénétrante et un esprit judicieux et profond. Il a attaqué, avec érudition et science, les abus du gouvernement, les préjugés religieux, enfin les travers de toutes les classes de sa nation, dans deux ouvrages : *Teatro critico, sopra los errores comunes* (1726-1739), traduit en partie en français par d'Hermilly (1742) ; *Cartas eruditas y curiosas* (1742). Campomanes a publié ses *Œuvres complètes* à Madrid (1780).

FEYROUZ. Biogr. V. FIROUZ.

FEYZIN, comm. de l'Isère, arr. et à 17 kilom. de Vienne, près du Rhône ; 1.210 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Poterie et vannerie.

FEZ (*fèz*) — du nom de la ville du Maroc qui fabrique ce genre de coiffure) n. m. Calotte de feutre rouge, munie ou non d'un gros gland de soie ou de laine, et qui est la coiffure la plus employée par les hommes et par les femmes en Turquie d'Europe et d'Asie.

Fez.

FEZ ou mieux **FÂS**, une des capitales du Maroc. Elle est heureusement située à peu près vers le centre de la dépression qui sépare le Rif de l'Atlas, croisement des deux grandes routes historiques du Maroc, au milieu d'une région arrosée et fertile, sur un petit affluent du Sebou, l'oued Fâs : les habitations se groupent en amphithéâtre sur une terrasse de conglomérats, découpée par de nombreux ravins. Fez, qui, d'après la tradition, avait 400.000 habitants au moyen âge, est encore la plus grande ville du Maroc, avec 70.000 habitants. C'est la résidence la plus ordinaire du sultan, en même temps que le centre du Maroc septentrional et la clé politique de tout l'empire marocain. Fez comprend deux villes distinctes, ayant chacune son enceinte. A l'E. s'étend Fâs-el-Bali, le vieux Fez, la plus peuplée ; on y trouve les deux principales mosquées de Fez : la zaouïa de Moulay Idris, la plus vénérée du Maroc, et la vaste mosquée de Karaouïn, siège de l'ancienne université de Fez. Entre les deux se trouve la kaisaria (le bazar), centre commercial de la ville. Un faubourg peu habité relie Fâs-el-Bali à Fâs-el-Djedid, Fez-le-Neuf, située à un demi-kilomètre, et occupe surtout par le Dar-el-Makhzen, comprenant l'ensemble des palais du sultan ; au S.-E. se trouve le Mellah ou ville juive.

Centre commercial très actif, Fez reçoit les marchandises européennes venant par Tanger ou Rabath : velours et soieries de Lyon, sucres et bougies de Marseille, cotonnades, coutellerie, sucres, thés d'Angleterre et d'Allemagne. Les cuirs viennent du Tafilelt, les laines, la soie et les peaux, qu'on expédie en grande quantité en Europe, sont fournis par les tribus berbères. L'industrie de Fez se distingue dans les travaux de tissage et de broderie, dans la préparation des cuirs, la fabrication des poteries, des vases émaillés, des armes damasquinées.

FEZENSAC (le), ancien petit pays de France, d'abord indépendant, puis rattaché à l'Armagnac. Il s'étendait entre le Condomois au N., l'Armagnac à l'E., l'Astarac et le Pardiac au S., l'Eauzan à l'O. La capitale était le *Fezensac*. Il fut érigé en comté en 802 et devint héréditaire en 920. En 1140, le comté étant mort sans postérité mâle, le *comté de Fezensac* entra dans la maison d'Armagnac. A la fin du XVIIIe siècle, la famille de Montesquiou obtint le droit d'ajouter à son nom celui de *Fezensac*.

FEZENSAC. Biogr. V. MONTESQUIOU.

FEZENZAGUET, ancien petit pays du Bas-Armagnac, sur les vallées de l'Arratz et de la Gimone, autour de la petite ville de Mauvezin. Érigé en vicomté (1163) par le comte Bernard d'Armagnac, au profit de son fils cadet Roger, le Fezenzaguet fit retour à l'Armagnac sous le connétable Bernard (1403) et a la couronne en 1589.

FEZZAN, vaste contrée saharienne, formant le sud de la Tripolitaine, sur la route la plus courte entre la Méditerranée et le lac Tchad, ensemble de plateaux pierreux, absolument stériles, de dunes, d'oasis dispersées au loin autour de Mourzouk, la capitale, qui se trouve près du 26e degré de latitude N. et du 12e degré de longitude E. Tout à son midi passe la ligne du tropique du Cancer. Encore mal connu, ce qu'on en sait permet de le considérer comme un plateau mouvementé dont les « bas » sont à 200 mètres d'altitude, les « hauts » à 750. Population très diversement évaluée, entre 26.000 et 200.000 suivant les explorateurs. Le fond de la race est nègre ; la langue arabe domine.

FEZZAN, ANE, personne née à Fez, ou qui habite cette ville. — *Les* FEZZANS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *L'industrie* FEZANE.

FEZZARA (LAC). Situé en Algérie, à 18 kilom. au S.-O. de Bône, il se trouve à 15 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa profondeur (2 m. environ) et sa superficie (12.700 hect.) sont très variables. Il a été souvent question de dessécher ce marais, cause d'insalubrité pour le voisinage.

F. G. Initiales signifiant *fine grain*, et par lesquelles on désigne une des variétés de la poudre anglaise employée au chargement des pièces d'artillerie légères et des projectiles creux.

FI interj. Sert à exprimer le dédain, le mépris, la désapprobation, le dégoût : FI! *que c'est mauvais!* FI! *monsieur, c'est très mal!*

— *Fi de*, suivi d'un complément, s'emploie lorsqu'on veut exprimer l'objet pour lequel on affecte du dédain : FI DE *la celébrité, s'il faut courir après elle!* (Chateaubr.)

— Substantiv. *Faire fi de*, Dédaigner, mépriser : *Les générations nouvelles ont toujours* FAIT FI DES *générations qui les précédaient.* (St-Marc Gir.)

FI ou **FIL** (*fi*) n. m. Art vétér. Syn. de FIC.

FIABESQUE (*bessk'* — de l'ital. *fiaba*, fable) adj. Littér. Se dit de sortes de féeries italiennes, dont le sujet est généralement emprunté aux contes de fées.

— ENCYCL. C'est principalement Carlo Gozzi qui a mis à la mode, en Italie, le genre *fiabesque*. Il a tiré presque tous ses sujets d'un recueil de contes et de légendes populaires : *lo Cunto delli cunti*, assez semblable au *Cabinet des fées* en France. Sous le titre de *Théâtre fiabesque de Carlo Gozzi*, A. Royer a traduit en français cinq de ces amusantes féeries vénitiennes : *le Corbeau, le Roi cerf, Turandot, la Zobéide, l'Oiselet vert*. On cite encore : *l'Amour des trois oranges, la Dame serpent, le Monstre bleu turquin*.

FIABLE adj. A qui l'on peut se fier. (Vieux.)

FIAC, comm. du Tarn, arrond. et à 8 kilom. de Lavaur, sur un plateau de la rive droite de l'Agout ; 1.132 hab. Ch. de f. Midi. Effilochage d'étoffes de laine.

FIACCHI (Ludovic), poète et critique italien, né en Toscane en 1754, mort à Florence en 1825. Il est également connu sous le nom de **Clasio**. Il embrassa la carrière ecclésiastique, se livra à l'enseignement, cultiva les lettres et la poésie, et devint un des membres les plus laborieux de l'académie della Crusca. On a de lui : *Farole* (1807) ; *Sonetti pastorali e rusticali* (1808) ; *Dichiarazione di molti proverbi* (1820) ; *Osservazioni sul Decamerone di Boccaccio* (1821), etc. Ces productions assignent à Fiacchi un rang distingué parmi les poètes et les critiques italiens.

FIACRE n. m. Carross. Voiture de louage, que l'on prend à la course ou à l'heure : *Un sot qui a* [illegible] *on est d'esprit étonné et scandalisé, comme des cheraux de* FIACRE *au galop.* (Chamfort.)

— *Comme un fiacre*, Très mal : *Chanter, Jouer*, etc. COMME UN FIACRE. On a dit aussi : *Quel* FIACRE ! pour *Quel maladroit!* (Vieilli.)

— Prov. *Mal de Saint Fiacre*. Ancien nom de divers maux, tels que flux de ventre, hémorroïdes, etc., dont on prétendait être atteint par l'intercession de saint Fiacre.

— ENCYCL. Carros. Le *fiacre* est une voiture de louage, et une *voiture de place*, que, dans les villes d'une certaine importance, les particuliers utilisent pour faire leurs courses, moyennant une rétribution dont le taux est imposé par l'administration municipale de chacune des villes où existent ces véhicules. Les premières voitures de louage remontent à l'année 1640, époque à laquelle elles firent leur apparition à Paris, mises en circulation par un industriel du nom de Sauvage. Sans doute, le nom de « fiacre » qui a servi à les désigner vient de ce que, à l'origine, ces véhicules étaient remisés dans une auberge du faubourg Saint-Antoine, à l'adresse de Saint-Fiacre.

Fiacre.

FIACRE ou **FEFRE** (saint), ermite, né vers 610, mort vers 670. La vie de ce saint est peu connue. D'après les antiques traditions du diocèse de Meaux, originaire d'Écosse ou d'Irlande, Fiacre, que quelques hagiographes nomment Féfre, vint en Gaule; là, accueilli par saint Faron, évêque de Meaux, il aurait pratiqué de grandes austérités, et serait resté enfermé, durant de longues années, dans une petite cabane de bois au lieu où s'élevèrent plus tard le monastère et le village de Breuil. Malgré l'obscurité de sa vie, saint Fiacre était, avant la Révolution, l'un des saints les plus populaires de la France. Ses reliques, dispersées en différents lieux, étaient partout l'objet d'une grande vénération. De nombreux pèlerins visitaient chaque année le lieu où il avait vécu et où il était mort. Anne d'Autriche fit elle-même ce pèlerinage (1641), en accomplissement d'un vœu qu'elle avait fait à saint Fiacre pour obtenir la guérison du roi et la naissance d'un dauphin. Saint Fiacre est le patron des jardiniers. — Fête le 30 août.

FIACRÉE n. f. Ce qui remplit un fiacre; plein un fiacre: *Une* FIACRÉE *de bourgeois*. (Dancourt.)

FIALETTI (Odoardo), peintre et graveur italien, né à Bologne en 1573, mort à Venise en 1638. Il fut le disciple du Tintoret. Il est surtout connu comme graveur. Au Vatican et à la Bibliothèque nationale, on trouve de belles épreuves des planches les plus importantes d'après Caravage, Tintoret, Bordone, et la plupart des maîtres de l'école de Bologne. Il a publié aussi un important recueil des costumes de tous les ordres religieux de son temps.

FIAMIGNANO, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila]); 3.400 hab.

FIAMMETTE *(fi-a-mèt'* — de l'ital. *fiammetta*, petite flamme) n. f. Couleur rouge imitant la flamme.

— Adjectiv.: *Des bas de soie* FIAMMETTE. (Sorel.)

Fiammetta, roman de Boccace (XIVe s.). — L'héroïne y raconte longuement et assez ennuyeusement ses peines de cœur, l'amour effréné qu'elle a pour Pamphile et le chagrin que lui causent l'absence et l'infidélité du bien-aimé. Fiammetta étant le surnom que Boccace a souvent donné dans ses écrits, soit en prose, soit en vers, à la princesse Marie, fille naturelle du roi Robert de Naples, qu'il aimait. On a supposé, mais l'hypothèse est aventureuse, que ce roman était l'histoire de leurs relations.

FIANARANTSOA, ville de Madagascar; 8.000 hab., située à 1.200 m. d'altitude, dans la partie méridionale du massif central. Ch.-l. de la province du Betsileo et résidence de son administrateur. Fianarantsoa possède une garnison française, une chambre consultative de commerce, plusieurs écoles et d'importants établissements religieux, appartenant à des missions catholiques et protestantes. Il s'y tient hebdomadairement un grand marché, mais les transactions avec le dehors sont faibles, à cause de la difficulté des communications; la ville, qui communique avec Tananarive par une route en partie seulement carrossable, n'est reliée au port le plus voisin, Mananjary, que par un sentier peu praticable.

FIANÇAILLES *(an-ll* [ill.] — rad. *fiancer*) n. f. pl. Promesse mutuelle de mariage, faite avec certaine solennité.

— ENCYCL. Dr. can. Les anciens canonistes distinguaient les fiançailles *par parole de présent* et les fiançailles *par parole de futur*. Les premières constituaient de véritables mariages clandestins; elles furent abolies par le concile de Trente. Les secondes étaient définies « une promesse que deux personnes de sexe différent se font de se prendre pour mari et femme ». Aucune loi ecclésiastique ne déterminait la forme des fiançailles. Elles étaient [illegible] la forme des fiançailles. Elles étaient [illegible] pour leur validité, qu'elles fussent contractées [illegible] et à l'âge légitime, c'est-à-dire après sept ans révolus. Toutefois, d'après une très ancienne coutume, les [illegible] se présentaient à leur curé pour recevoir sa bénédiction et le prendre pour témoin de leur promesse. Les fiançailles valablement contractées pouvaient être [illegible] par consentement mutuel, soit par un [illegible] survenu dans la personne ou la position d'une des parties, soit par l'omission d'une des conditions [illegible]. Aux fiançailles se rattachait un empêchement [illegible] sous le nom d'empêchement de *honnêteté publique*. Elles sont aujourd'hui tombées en désuétude [illegible] dans l'Église latine. L'Église grecque les a conservées, et elle regarde comme adultère celui qui épouse une jeune fille déjà fiancée à un autre, si ce dernier est encore vivant.

— Dr. rom. Les *fiançailles* ou promesses de mariage (*sponsalia*) étaient conclues, à l'origine, entre les futurs époux et leurs parents, sous la forme de procès-verbaux qui faisaient naître une action en dommages-intérêts. Dans le droit classique, il n'y eut plus de forme spéciale, mais on ne pouvait contracter de nouvelles fiançailles sans avoir rompu les précédentes. Celui qui rompait des fiançailles sans motif perdait les *arrha sponsalicia*, ou cadeaux de fiançailles.

— Anc. dr. franç. Les chrétiens avaient introduit l'usage du baiser de fiançailles (*osculum*), accompagné d'une donation; cette donation prit le nom d'*oscle*. Les fiançailles proprement dites étaient les *sponsalia de futuro*, ou *par paroles de futur*. (V. plus haut Dr. can.) Aucune condition de forme n'était exigée.

— Dr. act. Aujourd'hui, il n'y a pas, en droit, de fiançailles. D'après la jurisprudence, une promesse de mariage est nulle et ne peut donner lieu directement à des dommages-intérêts. Toute clause pénale stipulée en vue d'assurer l'exécution de cette promesse est nulle. Mais des dommages-intérêts peuvent être alloués en vertu de l'article 1382 du Code civil, pour réparer le préjudice matériel ou moral dont le fiancé est l'auteur en se retirant sans motif raisonnable.

FIANCE (*anss* — rad. *fier* [se]) n. f. Confiance; état de l'âme qui se fie. (Vieux.)

FIANCÉ (*sé*), **ÉE** (rad. *fiançailles*) n. Celui, celle qui se sont promis réciproquement de s'épouser: *Le* FIANCÉ. *La* FIANCÉE.

— S'empl. adjectiv: *Jeunes gens* FIANCÉS.

FIANCÉE (*sé*) n. f. Zool. Nom vulgaire d'une espèce de grande noctuelle appartenant au genre catocale, et qui est la *catocala sponsa*, beau papillon gris, avec les ailes inférieures écarlates, largement bordées et marquées de noir.

Fiancée (réd. au tiers).

Fiancée d'Abydos (LA), *histoire turque*, poème anglais de lord Byron (*the Bride of Abydos*) [1813]. — « Au pays du cyprès et du myrte, symbole des actions de ces contrées », sur les bords de l'Hellespont, furent élevés deux enfants: Sélim et Zuleika, comme ceux du pacha d'Abydos, Giaffir. Un vieil esclave mécontent finit par révéler à Sélim qu'il n'est que le neveu de Giaffir, qui tua jadis son père. Aussitôt, il comprend le sentiment qu'il éprouve pour celle qui sembla sa sœur et sa haine instinctive pour le meurtrier de son père. Il décide de s'enfuir avec Zuleika et d'aller chercher sous d'autres cieux un bonheur que lui refuse le pacha, désireux de marier sa fille au vieux Karasman Oglou. Ils se réfugient dans une grotte, en attendant la barque qui les emportera. Au lieu de leurs libérateurs, arrivent les soldats de Giaffir lancés à leur poursuite. Parmi les éclats des torches et de cimeterres, Sélim tue tous ces assassins. Une dernière balle perdue l'atteint et, sur son corps, Zuleika meurt de désespoir. Parmi tous les poèmes de Byron dont l'action se déroule en Grèce, il n'y en a pas de plus exact ni de plus gracieux.

Fiancée de Lammermoor (LA), un des romans les plus populaires de Walter Scott. — La scène se passe en Écosse, au début du XVIIe siècle. La famille Ashton et la famille de Ravenswood sont ennemies, et non sans raison, puisque sir William Ashton a dépouillé lord Ravenswood de la plus grande partie de ses biens. Le jeune Edgar de Ravenswood a juré de se venger; mais il rencontre la fille de sir William, Lucie, à laquelle il sauve la vie, et il abandonne son projet. Les deux jeunes gens sont fiancés à l'insu des parents de Lucie; de son côté, lady Ashton présente à sa fille le laird de Bucklaw en lui ordonnant de l'épouser. C'est en vain que la jeune fille résiste: l'inflexible volonté de sa mère l'emporte, le mariage est célébré; le jour même, Bucklaw est poignardé par une main inconnue, et Lucie devient folle. Elle meurt au bout de quelques jours sans avoir recouvré la raison. Quant à Edgar, provoqué en duel par le frère de Lucie, en se rendant au lieu fixé pour la rencontre, il s'engage dans les sables mouvants de Kelpie et y trouve la mort. V. LUCIE DE LAMMERMOOR.

Fiancee de Messine (LA) ou *les Frères ennemis*, tragédie en cinq tableaux et en vers, mêlée de chœurs, par Schiller. — Don Manuel et don César, fils de doña Isabelle, princesse de Messine, se haïssent d'instinct. Cependant, dès leur rencontre, au premier tableau, ils se réconcilient; mais la fatalité veut que leur haine renaisse de leur commun amour incestueux pour Béatrice, leur sœur, qu'ils ne connaissent pas comme telle, et que Manuel a enlevée du cloître qui la cachait. Le second tableau nous montre Béatrice attendant don Manuel. C'est don César qui apparaît, déclarant son intention d'épouser l'amante de son frère. Dans le tableau suivant, doña Isabelle, fière de la paix qu'elle croit enfin intervenue entre ses fils, annonce à ceux-ci qu'il leur naquit jadis une sœur, qui, longtemps reléguée dans un cloître, va leur être rendue. Mais Diego, le vieux serviteur d'Isabelle, vient révéler que Béatrice a disparu du couvent, enlevée par un corsaire. Au quatrième tableau, César surprend Manuel dans les bras de Béatrice: il se croit trahi, et le tue. Au dernier tableau, le meurtrier reconnaît son erreur et l'immensité de son forfait. Malgré les supplications de sa mère et de sa sœur, il prononce sa propre condamnation, et meurt. Ce n'est pas seulement par l'introduction du chœur dans sa tragédie, c'est encore par l'idée de la fatalité qui préside à tous les événements, que Schiller a tenté d'imiter l'art grec. *La Thébaïde* et *Œdipe-roi*, réunis dans une même pièce, voilà *la Fiancée* de Schiller.

Fiancés (LES) (*i Promessi Sposi, storia milanese del secolo* XVII), roman célèbre de Manzoni (1827). — Ce roman appartient au genre historique et fut évidemment composé à l'imitation de ceux de Walter Scott. L'action se passe à Lecco, dans le Milanais, au temps de la domination espagnole. Un jeune tisseur, Laurent Tramaglino, est fiancé à une ouvrière, Lucie Mondella, que lui dispute un bandit célèbre dans la région, don Rodrigo. Intimidé par les menaces de Rodrigo, le curé n'ose célébrer le mariage; Lucie se retire dans un couvent et Laurent part pour Milan, où sévit la famine. Là, il s'oppose à la violence de la foule révoltée contre ses magistrats, mais il est signalé comme l'un des provocateurs du mouvement et forcé de fuir. Rodrigo fait enlever Lucie par un autre brigand dit l'*Innominato*, qui, pris de remords, la confie à l'archevêque de Milan. La peste éclate dans la capitale du Milanais; elle frappe Rodrigo, qui en meurt, et Lucie, qui en réchappe. Délivrés de leur persécuteur, les deux amoureux se marient. Ce roman est surtout remarquable par la peinture des mœurs et des caractères; la peste de Milan en 1630 en forme un épisode très intéressant.

FIANCER (*sé* — du vx mot *fiance*, engagement, dérivé de *fier*. [Le sens propre et ancien de *fiancer* est simplement promettre, s'engager. Au XVe s., Froissart l'emploie souvent dans ce sens. De cette signification générale de promettre, s'engager, *fiancer* a pris ensuite le sens plus spécial de promettre en mariage. Le c prend une cédille devant A ou O: *Je fiançai. Nous fiançons*] v. n. Promettre solennellement en mariage; procéder aux fiançailles de: FIANCER *sa fille*.

FIANONA, comm. d'Austro-Hongrie (Istrie), sur le golfe de Quarnero; 5.000 hab. Exportation de châtaignes.

FIARNAUDS (*nô* n. m. pl. Nom donné, au temps des croisades, aux novices dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. — *Un* FIARNAUD.

— ENCYCL. On lit dans les statuts de Saint-Jean de Jérusalem: « Les *fiarnauds* sont ceux qui ont fait profession dans notre ordre, les derniers, » comme qui dirait les novices; c'est encore un vieux mot français dont on se servait durant les guerres de la Palestine; ceux qui y naissaient de pères chrétiens se nommaient *polans*; ceux qui y venaient d'au delà la mer étaient par eux nommés *fiarnauds*.

FIASCO (*sko* — mot ital. signif. *bouteille*) n. m. Mesure de capacité pour les liquides, qui était employée dans certaines parties de l'Italie, notamment à Florence, où elle valait $2^{lit},0809$ pour l'huile, $2^{lit},2792$ pour le vin.

— Fam. Échec complet, en quelque genre que ce soit: *Un, Des* FIASCO. ‖ *Faire* FIASCO, Échouer.

FIASELLA (Domenico), dit **le Sarzana**, peintre italien, né à Sarzano en 1589, mort à Gênes en 1669. Il étudia d'abord sous la direction de Paggi, puis se rendit à Rome, où il passa dix ans à étudier les chefs-d'œuvre des maîtres, surtout de Raphaël, et à travailler avec le Passignano et le chevalier d'Arpino. Les églises de Gênes renferment de nombreuses toiles de cet artiste, qui compta parmi ses élèves son neveu GIOVANNI BATTISTA **Fiasella**, peintre distingué.

FIASQUE (*assk'* — de l'ital. *fiasco*, flacon) n. f. Flacon long et étroit, en usage en Italie.

Fiasque.

FIASTRA, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]), sur la *Fiastra*, affluent du fleuve côtier Chienti; 2.200 hab.

FIAT (*fi-at'* — mot lat. qui signifie *soit fait*, et qui est le subj. de *fieri*, être fait, devenir) interj. Fam. Soit; j'y consens; que cela soit ainsi: *Vous le voulez?* FIAT!

FIAT LUX (*Que la lumière soit*). On lit, au début de la Genèse: « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe; les ténèbres couvraient l'abîme, et l'esprit de Dieu était porté sur les eaux. Dieu dit alors: « Que la lumière soit (*fiat lux*), et la lumière fut. Alors, il sépara la lumière d'avec les ténèbres, et il donna à la lumière le nom de jour, et aux ténèbres le nom de nuit. Ce fut là le premier jour. » Ces paroles, par lesquelles Moïse exprime l'acte d'une volonté toute-puissante qui est à l'instant obéie, sont devenues en quelque sorte la devise de toute grande découverte. C'est ainsi qu'on représente généralement l'inventeur de l'imprimerie tenant un rouleau de papier à demi développé, sur lequel on lit ces mots: *Fiat lux*.

On cite ce mot soit en français, soit en latin.

FIAT VOLUNTAS TUA! (*Que votre volonté soit faite!*) Paroles tirées de l'*Oraison dominicale*, et qui sont comme la formule de la résignation chrétienne.

FIATOLE n. m. Nom spécifique d'un poisson scombéroïde du genre stromatée (*stromateus fiatola*), commun dans la Méditerranée. (Le fiatole est vulgairement appelé *lampuga* à Nice, et *lippa* à Cette. C'est le *rhrysostromus fiatoloides* de Lacépède.)

FIAUX (Louis-François), médecin et écrivain français, né à Paris en 1847. Membre du conseil municipal de Paris, il a publié divers écrits historiques ou politiques: *l'Enseignement de la médecine en Allemagne* (1877); *la Femme, le mariage et le divorce* (1880); *Histoire de la guerre civile de 1871* (1879); *Portraits politiques contemporains* (1881-1885); *De la responsabilité politique dans la démocratie* (1885); etc.

FIBER (*bèr'* — mot lat. signif. *castor*) n. m. Mamm. Nom scientifique des rongeurs du genre *ondatra*. ‖ Nom scientifique de l'espèce castor (*castor fiber*). V. CASTOR.

FIBICH (Zdenko), compositeur tchèque, né à Seborschitz en 1850, élève du conservatoire de Leipzig. Il devint, en 1876, deuxième chef d'orchestre au théâtre national de Prague et, deux ans après, directeur du chœur de l'église russe. Cet artiste fécond est considéré comme un des compositeurs tchèques les plus remarquables. Il a fait représenter plusieurs opéras: *Bukovin* (1870); *Blanik* (1881); *la Fiancée de Messine* (1884), et une trilogie, *Hippodamie: la Demande de Pélops* (1890); *les Fils de Tantale* (1891), et *la Mort d'Hippodamie* (1891). On connaît aussi de cet artiste la musique de deux mélodrames: *la Vengeance des fleurs, le Porteur d'eau*; des poèmes symphoniques: *Tomon et la nymphe, Printemps, Zaboj, Slavoj, Vesna*; des ouvertures: *l'Orage, le Juif de Prague, Othello, Nuit sur le Karlstein*; des chœurs avec orchestre: *la Fiancée du vent, Romance printanière, Scène de noce*; deux symphonies, des quatuors, des morceaux de piano, des chœurs sans accompagnement, une méthode de piano, etc.

FIBIGER (Ilia-Marie), femme de lettres danoise, née en 1817, morte en 1867. Elle a laissé différentes pièces de théâtre: *Trois drames* (1857); *les Contrastes* (1860); *Péché et repentir* (1862); *Niels Ebbesen* (1865); des *Contes* (1860-1866); et des *Poésies posthumes* (1867). — Plus connue est sa sœur MATHILDE-LUCIE, née à Copenhague en 1830, morte en 1872. Peintre, professeur, couturière, employée aux Télégraphes, elle ne cessa d'écrire en faveur de l'émancipation de son sexe, et fut un des premiers membres de l'Association des femmes (1872). Ses principaux ouvrages sont: *les Douze lettres de Clara-Raffael* (1850), qui soulevèrent de vives polémiques; *une Visite* (1851); *une Esquisse de la vie réelle* (1853); *Minona* (1854).

FIBIGER (Jean-Henri-Taubor), poète danois, né à Nykjöbing en 1821. Il s'adonna à l'enseignement, devint pasteur. Il débuta par des tragédies : *Jephtas Datter* (1849), *Jeremia* (1850) et *Jean-Baptiste* (1857), *Croix et amour* (1858) : puis publia des récits en vers : *Nagle Sagn* (1865) ; trois poèmes réunis sous le titre : *l'Éternelle Lutte* (1868) ; *le Franciscain* (1880), récit en seize chants ; *Mes sœurs* (1885) ; etc. On lui doit aussi : *la Mythologie du Nord ; Kalvala ; le Zend Avesta ;* des recueils de sermons, etc. Plusieurs de ses écrits ont paru sous le pseudonyme de Diodoros.

FIBIGER (Elfriede Muller, dame), femme de lettres danoise, née à Copenhague en 1832. Son premier ouvrage : *En Magdalenhistorie*, produisit une grande sensation. Elle publia ensuite : *les Secrets de la lande* (1877) ; *Deux récits* (1878) ; *Etienne le Noir* (1879) ; *Cendrillon* (1880) ; *un Petit Mot sur la femme* (1880) ; etc. On trouve dans ses récits de fines observations et la recherche de l'idéal.

FIBIGIE n. m. Bot. Syn. de CHIENDENT ou CYNODON.

FIBIS, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Temes]) ; 2.300 hab. Sources salées.

FIBRATION (*si-on* — rad. *fibre*) n. f. Disposition des fibres dans les organes foliacés.

FIBRAURÉE (*brô-ré*) n. f. Genre de ménispermacées, tribu des chasmanthérées, comprenant des plantes à tiges grimpantes, de l'Afrique tropicale et de l'Asie orientale. (Le type du genre, la *fibraurea tinctoria*, fournit une matière colorante jaune, employée en teinture ; sa racine est diurétique.)

FIBRE (lat. *fibra*, même sens) n. f. Anat. Nom donné à des filaments de natures diverses : FIBRE *musculaire, élastique, nerveuse.*

— Fig. Cause morale ou métaphysique des sensations et des sentiments : *Avoir la* FIBRE *de la musique. Les femmes ont dans la tête une case de moins, et dans le cœur une* FIBRE *de plus.* (Chamfort.)

— Encycl. Anat. Le nom de *fibre* a été donné à des éléments très divers, n'ayant comme caractère commun que leur forme filamenteuse. On distingue : les *fibres conjonctives*, les *fibres élastiques*, les *fibres musculaires* et les *fibres nerveuses.*

Les fibres conjonctives et les fibres élastiques font partie intégrante du tissu conjonctif. V. CONJONCTIF, ÉLASTIQUE.

Les fibres tendineuses ne sont que des faisceaux de fibrilles conjonctives. Celles-ci se retrouvent sous le nom de « fibres de Sharpey », dans la texture des os d'origine périostique.

La formation des fibres paraît avoir lieu en dehors des corps cellulaires du tissu conjonctif, mais dans la substance résiduelle amorphe qui les environne.

Les fibres musculaires se rattachent à deux types : les fibres musculaires striées et les fibres musculaires lisses, ces dernières étant de véritables cellules complètes. (V. MUSCLE, FIBRE-CELLULE.) A ces types il faut joindre celui des fibres myocardiques, qui se trouvent dans le muscle cardiaque. Enfin, les fibres nerveuses ne sont autre chose que les cylindres-axes des nerfs, véritables prolongements des cellules nerveuses. Les *fibres de Remak* sont les fibres nerveuses du système sympathique. V. NERF.

— Bot. On appelle *fibre*, en histologie végétale, une cellule allongée, ordinairement fusiforme, dont le protoplasme s'est épuisé en donnant une épaisseur considérable à la membrane cellulosique qui s'est, en même temps, plus ou moins lignifiée. Les fibres, qui constituent pour la plante des éléments de soutien, sont parfois isolées, mais le plus souvent réunies en faisceaux ; ce sont elles qui fournissent les matières textiles extraites du lin, du chanvre, de l'agave, du *phormium tenax*, etc.

— Mécan. La théorie générale de la résistance des corps solides repose sur l'étude de la manière dont les fibres se comportent lorsqu'on les soumet à des forces qui les tendent, les compriment, les fléchissent ou les tordent. On nomme « fibre moyenne » celle qui contient les centres d'élasticité de toutes les sections. Les autres fibres qui composent le corps sont appelées fibres élémentaires. Lorsqu'une fibre est soumise à un effort de traction ou de compression parallèle à sa longueur, elle s'allonge ou se raccourcit d'une certaine fraction de sa longueur. Il en résulte que la résistance d'un prisme élastique quelconque à l'allongement ou à la compression est proportionnelle au nombre de fibres qui le composent, par conséquent à l'aire de sa section.

Dans le cas de la flexion plane, sous l'action d'une force quelconque, les fibres s'allongent ou se raccourcissent proportionnellement à leurs distances à l'axe d'équilibre ou à la fibre moyenne. La résistance totale d'un solide est égale à la somme des moments des résistances des fibres allongées, par rapport à la fibre moyenne, plus celle des moments, par rapport au même axe, des résistances des fibres comprimées.

— Techn. On désigne sous le nom générique de *fibre textile* toute substance filamenteuse, susceptible de fournir des fils continus. A ce point de vue, le nombre des substances qui sont dans ce cas, est considérable ; mais, en réalité, très peu reçoivent des applications. Suivant leur origine, on divise les fibres textiles en trois classes, savoir : 1° les fibres d'origine minérale ; 2° les fibres d'origine végétale ; 3° les fibres d'origine animale. L'amiante est le seul représentant des fibres minérales. Les fibres végétales sont : le coton, le lin, le chanvre, le ïil d'aloès, les filaments du *phormium tenax* ou lin de la Nouvelle-Zélande, du jute ou chanvre du Bengale, etc. Enfin, les fibres d'origine animale sont : le poil, la laine et la soie.

On appelle *fibre vulcanisée* une substance, dérivée de la cellulose, analogue au caoutchouc. On en fabrique trois variétés : une dure comme l'ébonite ; une demi-dure et une troisième flexible comme le cuir. Le froid, la chaleur, l'humidité sont sans action sur cette matière ; il en est de même des divers réactifs, qui altèrent ou dissolvent le caoutchouc. Comme on peut la raboter, la laminer, la fibre vulcanisée s'emploie dans la fabrication d'un nombre considérable de pièces utilisées dans l'industrie, comme les *bobines*, les *galets*, les *coussinets*, les *navettes*, les *isolateurs* pour les câbles électriques, etc.

FIBRE-CELLULE n. f. Anat. Fibre musculaire lisse.

— Encycl. Les fibres musculaires lisses ou *fibres-cellules* sont de véritables cellules ayant la forme d'un fuseau plus ou moins aplati, dépourvues d'enveloppe et possédant en leur centre un noyau en forme de bâtonnet. Elles dérivent des cellules du mésoderme et renferment des fibrilles contractiles homogènes, disposées parallèlement dans le sens de la longueur donnant à l'ensemble de la cellule une striation longitudinale. Chaque fibrille est l'homologue d'un des disques épais qui constituent les fibrilles des muscles striés. La contraction de chaque fibrille consiste dans un raccourcissement accompagné d'une augmentation de diamètre. V. MUSCLE.

FIBREUX (*breû*), **EUSE** adj. Hist. nat. Qui est formé d'une réunion de fibres ; qui est de la nature des fibres : *Tissu* FIBREUX. *Racine* FIBREUSE.

— Méd. *Corps fibreux*, Tumeur formée en majeure partie de tissu fibreux. Syn. de FIBROME.

— Minér. Dont la structure ou la cassure présentent des fibres longitudinales.

— Encycl. Anat. *Tissu fibreux*. Le tissu *fibreux* est un tissu conjonctif où dominent les fibrilles conjonctives réunies en faisceaux ou fibres et dépourvu ou à peu près de fibres élastiques. Il constitue les tendons, les ligaments articulaires, les aponévroses d'enveloppe, les périostes, les membranes fibreuses (tympan, sclérotique, membrane d'enveloppe des reins, du testicule, de l'ovaire, parois des veines, fibrocartilages, etc.).

FIBRILLAIRE (*lèr'* — rad. *fibrille*) adj. Qui se compose de filaments très déliés.

FIBRILLAIRE (*lèr'* — même étymol. qu'à l'art. précéd. n. f. Bot. Nom donné à des productions filamenteuses qui ne sont autre chose que des mycéliums de champignons.

— Encycl. Ces productions se rencontrent généralement dans les endroits humides et obscurs, par exemple dans les caves, sur de vieilles poutres. Les filaments téous qui les constituent peuvent se grouper en cordons enchevêtrés qui atteignent parfois des longueurs considérables : 1 mètre et même plus, en plaques minces appliquées sur le vieux bois, en sortes de petits tubercules globuleux. Le mot *fibrillaire* ne désigne donc pas un genre de champignons, mais un mode spécial de végétation dû à des conditions extérieures particulières, et qui peut se présenter pour divers genres. La fibrillaire appelée *souterraine*, une des plus fréquentes, se rapporte au *cériomyce*, champignon dont on connaît des organes de fructification, mais qui n'est probablement lui-même qu'une forme particulière de plusieurs genres de champignons supérieurs : polypores, dédalées ou lenzites.

FIBRILLE n. f. Anat. Petite fibre. ‖ *Fibrille conjonctive*, Filament simple non élastique du tissu conjonctif. ‖ *Fibrille striée*, Fibrille à strie transversale qui est l'élément constitutif de la fibre musculaire.

— Bot. Nom donné à certains organes d'une extrême ténuité, notamment aux dernières ramifications des racines et aux filaments déliés qui naissent de la fronde ou thalle des lichens.

— Encycl. Anat. V. FIBRE, CONJONCTIF, MUSCLE.

FIBRILLEUX (*bri-leû*), **EUSE** adj. Hist. nat. Qui se compose de fibrilles : *Tissu* FIBRILLEUX. ‖ On dit aussi FIBRILLÉ, ÉE.

FIBRINE n. f. Une des matières albuminoïdes du sang, qui en contient normalement 2 à 4 p. 100.

— Encycl. La *fibrine*, qui se rencontre aussi dans la lymphe et, en général, dans tous les exsudats séreux, se retire du sang par le battage. Elle se présente alors sous la forme de filaments blancs ; desséchée, elle ressemble à de la corne. En outre de carbone, hydrogène, oxygène et azote, elle renferme un peu de soufre, des phosphates de chaux et de magnésie, du carbonate de chaux, etc. Soluble dans une solution de sel marin, de sulfate et de phosphate de soude, elle se coagule par les acides.

La fibrine ne préexiste pas dans le sang ; elle n'apparaît qu'au moment de la coagulation. La coagulation est la transformation du *fibrinogène*, soluble durant la vie, en une substance qui devient insoluble et se change en fibrine en s'unissant aux sels de chaux du plasma sous l'influence du *fibrin-ferment*. Ce fibrin-ferment paraît venir par décomposition des leucocytes. Le fibrinogène préexiste dans le sang vivant. Quant au *fibrinoplastique* ou paraglobulaire, son intervention, d'après Hammarsten, ne paraît que secondaire, contrairement à l'opinion de Schmidt, qui voyait, au contraire, dans la fibrine une combinaison du fibrinogène et du fibrinoplastique du sang vivant. Enfin, les sels de chaux sont absolument nécessaires, d'après Arthus, à la production de la fibrine et, par suite à la coagulation, car la fibrine est un composé albumino-calcique, qui ne peut apparaître qu'en présence de chaux ; un sang décalcifié par addition d'un oxalate d'alcali ne se coagule pas en effet. Il y a donc là un phénomène comparable à la caséification du lait. Cependant, d'après Hammarsten, l'action du calcium porte surtout sur le ferment, qui agit seul pour déterminer la coagulation. Le contact de l'air et des germes, les lésions des vaisseaux n'agissent pas en dehors de la présence du fibrin-ferment, qui suffit seul, injecté par exemple dans une anse vasculaire saine, pour produire la coagulation. Enfin, suivant Duclaux, le fibrinogène et la fibrine ne sont qu'une seule et même substance, se présentant simplement sous deux états moléculaires différents. Quoi qu'il en soit, la fibrine doit être considérée, non comme une matière de synthèse nutritive ou un aliment, mais comme une substance de déchet, un produit excrémentitiel. Aussi la fibrine se montre-t-elle surtout abondante dans le surmenage, la fièvre, dans le muscle qui a beaucoup travaillé, etc.

Fibrine musculaire. V. MYOSINE.

Fibrine végétale. V. GLUTEN.

FIBRINEUX (*neû*), **EUSE** adj. Anat. Qui a rapport à la fibrine, qui en est formé, qui en a les caractères : *Caillot* FIBRINEUX.

FIBRIN-FERMENT n. m. Physiol. V. FIBRINE.

FIBRINOGÈNE (*jèn'*) n. m. Chim. Matière albuminoïde de la classe des *globulines*, qui se dédouble en un composé soluble (*globuline*) et un composé insoluble (*fibrine*), sous l'influence du ferment de la fibrine et en présence des sels de calcium.

FIBRINOPLASTIQUE n. m. Physiol. V. FIBRINE.

FIBRISOIE (*soi* — rad. *fibre*) n. f. Nom donné par Frémy aux fibres des plantes textiles débarrassées par un rouissage chimique de la vasculose, de la pectose et de la cutose qui les cimentaient. (La fibrisoie est de la cellulose pure, représentant de 72 à 79 p. 100 du poids des plantes sèches, mais qui doit à son épuration un aspect soyeux tout particulier.)

FIBROCARTILAGE n. m. Anat. Tissu fibreux dense, contenant des corps cellulaires du type cartilagineux.

— Encycl. Anat. Le *fibrocartilage* ou tissu fibro-cartilagineux constitue les organes suivants : disques intervertébraux, symphyses, ménisques articulaires, bourrelets glénoïdiens des articulations, ligament rond de l'articulation coxofémorale.

FIBROCARTILAGINEUX, EUSE adj. Qui a rapport au fibrocartilage : *Tissu* FIBROCARTILAGINEUX.

FIBROCYSTIQUE adj. Pathol. Se dit des tumeurs fibreuses présentant des kystes. ‖ On dit aussi FIBROKYSTIQUE.

— Encycl. Dans les tumeurs *fibrocystiques*, l'origine du kyste varie selon la région du corps : ce sont les tubes galactaphores à la mamelle ; dans les tumeurs fibreuses des os (mâchoire inférieure, os longs), on trouve souvent des kystes dont l'origine est incertaine.

FIBROFERRITE n. f. Sulfate hydraté naturel de fer qui se présente en masses fibreuses jaunes.

FIBROGRANULAIRE adj. Qui offre un tissu fibreux et granulaire.

FIBROÏDE (de *fibre*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a l'apparence ou la constitution des fibres.

— Anat. Se dit de toute substance homogène striée longitudinalement, mais non décomposable en fibres.

— n. m. Tumeur analogue au fibrome.

FIBROÏNE n. m. Chim. Espèce de fibrine contenue dans la soie et l'éponge, et qui a pour formule $C^{30}H^{47}Az^{5}O^{15}$.

FIBROLAMINAIRE adj. Qui est fibreux dans un sens et laminaire dans l'autre.

FIBROLITE n. f. Silicate naturel d'alumine, très abondant dans les gneiss métamorphiques. Variété compacte de sillimanite.

FIBROME n. m. Méd. Tumeur constituée par un tissu fibreux. Syn. CORPS FIBREUX.

— Encycl. Les *fibromes*, constitués par une substance fondamentale fasciculée, au milieu de laquelle sont disposées des cellules plasmatiques anastomosées les unes avec les autres, possédant un noyau et une masse de protoplasma (Cornil et Ranvier), forment des tumeurs dures, parfois très volumineuses, ordinairement non douloureuses. Elles ne sont pas malignes et ne se généralisent pas comme le cancer ; mais, après extirpation, elles peuvent récidiver sur place. Leur extirpation est ordinairement facile par énucléation ; on peut les rencontrer dans toutes les régions, mais surtout là où se trouvent des tissus fibreux (aponévroses, tendons, périoste, etc.). Elles peuvent présenter des cavités plus ou moins grandes (fibromes cystiques) et subir la dégénérescence graisseuse, calcaire, etc. Les fibromes de la peau portent les noms de *chéloïde, molluscum, papillome*. Les corps fibreux de l'utérus sont des *myomes*.

FIBROMUQUEUX, EUSE adj. Anat. Se dit des membranes qui sont formées par la superposition d'une muqueuse à une trame fibreuse.

FIBROMYÔME (de *fibrome*, et du gr. *mus*, muscle n. f. Pathol. Tumeur formée à la fois de tissu fibreux, comme les fibromes, et de tissu musculaire, comme les myômes. (On la rencontre surtout dans les organes formés de masses de tissu musculaire lisse, tels que l'utérus, la vessie, quelquefois l'intestin.)

FIBROPLASTIQUE adj. Méd. Se dit des éléments cellulaires, comme ceux du tissu conjonctif, qui peuvent produire des fibres.

— *Tumeur fibro-plastique*, Variété de sarcome qui se développe surtout dans la dure-mère et dans le tissu lamineux des différentes parties du corps.

FIBROSE n. f. Nom donné par Frémy à la substance des fibres ligneuses. (Ce n'est qu'une variété de cellulose.)

FIBROSCHISTEUX, EUSE adj. Qui se compose de plaques composées de fibres entre-croisées.

FIBROSÉREUX, EUSE adj. Anat. Qui est formé d'une membrane séreuse superposée à une membrane fibreuse : *Membranes* FIBROSÉREUSES *des capsules articulaires.*

FIBROSPONGIES (*spon-jî*) n. f. pl. Ordre d'éponges, comprenant les formes fibreuses n'ayant point de squelette ou ayant une charpente de fibres cornées à laquelle peuvent s'adjoindre des corpuscules siliceux. (Les fibrospongies comptent des centaines d'espèces réparties, dans les sous-ordres : *myrospongies, céraospongies, halichondries, lithospongies, hyalospongies.*) — *Une* FIBROSPONGIE.

FIBROVASCULAIRE adj. Bot. Se dit des faisceaux fibreux formés par la réunion d'un certain nombre de fibres et de vaisseaux.

FIBULAIRE (*lèr'*) ou **FIBULARIA** n. f. Zool. Genre d'oursins, type de la tribu des *fibularinés*, comprenant de très petites formes globuleuses, ovales ou sphériques. (On connaît quelques espèces de fibulaires, habitant diverses mers : *fibularia ovulum*, de la Méditerranée, ou fossiles dans le crétacé supérieur (*fibularia subglobosa*, de la craie de Maestricht].)

FIBULARINÉS n. m. pl. Zool. Tribu d'échinodermes échinoïdes clypéastroïdes, famille des clypéastridés, comprenant les genres *échinocyome, fibulaire*, etc. Les fibularinés renferment de petits oursins globuleux des mers chaudes et tempérées ; on les appelle *cuclypéastrides.* — *Un* FIBULARINÉ.

FIBULATION (*si-on* — du lat. *fibula*, agrafe) n. f. Chir. Ancienne opération qui consistait à réunir, à l'aide d'une agrafe, les deux lèvres d'une plaie. Syn. de INFIBULATION.

FIBULE (lat. *fibula*, agrafe, boucle) n. f. Archéol. Agrafe de métal qui servait à attacher ensemble les pièces d'étoffe qui composaient le vêtement dans l'antiquité. ‖ Sorte d'anneau d'infibulation que portaient les comédiens et les athlètes. ‖ Nom donné à des liens de fer, à des chevilles qui unissaient des poutres et d'autres matériaux ; à celles qui fixaient le fer à la hampe du pilum et peut-être aux boucles de ceinturons.

— Encycl. Archéol. Dès la plus haute antiquité, les

[illegible] dans l'usten[illegible] et des hommes et des [illegible] se servaient pour retenir sur le [illegible] les extrémités de la chlamyde ou du [illegible] ou sayon gaulois. Les femmes se servaient de ces fibules, soit pour attacher sur la poitrine les [illegible] vêtements qui se couvraient, soit pour retenir sur chaque épaule le bord supérieur du peplum, soit encore pour maintenir les parties des manches fendues de la tunique. La fibule antique, comme la broche moderne, se composait d'une épingle de longueur variable selon son usage, avec ou sans ressort ou une charnière à une pièce métallique diversement ornée.

Fibules : 1. Mycénienne. 2. Romaine; 3. Etrusque. 4. Gauloise.

FIBULE ou **FIBULA** n. f. Paléont. Sous-genre de cérites, comprenant des coquilles allongées, turriculées, à lèvre sinueuse. Les fibules sont fossiles du trias au crétacé, en Europe et dans l'Inde. L'espèce type est la *fibula undulata*.)

FIC du lat. *ficus*, figue) n. m. Espèce de grosse verrue ou excroissance qui se produit sur diverses parties du corps, particulièrement sur les mamelles, chez la vache et la jument et sur le chanfrein chez le cheval. (On appelle aussi *fics* ou *pics à la fourchette* les végétations qui se produisent sur la sole du pied du cheval affecté de *crapaud*.)

— On disait autrefois FI.

— ENCYCL. Les *fics* sont très tenaces et, si on les extirpe avec l'instrument tranchant, ils pullulent de nouveau avec une grande facilité. La cautérisation avec l'acide azotique est efficace, mais très délicate à appliquer, car il ne faut pas que l'acide se répande sur les tissus sains avoisinants. En répétant les cautérisations jusqu'à ce que les fics soient entièrement détruits, ils finissent par disparaître. Un des meilleurs moyens d'en avoir raison, c'est de faire dans l'épaisseur des fics, au moyen de la seringue de Pravaz, des injections d'acide arsénique ou d'acide lactique.

FICAIRE (*ker*) n. f. Genre de renonculacées.

— ENCYCL. La ficaire (*ranunculus ficaria* ou *ficaria ranunculoides*), appelée encore *petite éclaire*, *petite chélidoine*, *herbe aux hémorroides*, est une petite herbe vivace, habitant surtout les bois humides et les lieux couverts de toute l'Europe. Elle épanouit au premier printemps ses fleurs jaunes, assez semblables à celles des renoncules, mais imparfaitement pentamères (3 sépales, 7, 8 ou 9 pétales); ses courtes racines renflent leur extrémité de manière à prendre une forme de poire ou de figue; à l'aisselle des feuilles peuvent se développer des bulbilles, bourgeons axillaires accompagnés d'une racine adventive renflée, qui servent à la multiplication de la plante. On en connaît deux formes : l'une, capable de produire des graines, habite les collines découvertes; l'autre, stérile, parce que les anthères ne produisent pas de pollen, se rencontre dans les localités ombragées et s'y multiplie exclusivement par bulbilles.

Ficaire.

Les feuilles de la ficaire peuvent être mangées cuites à la façon des épinards; elles sont antiscorbutiques et antiscrofuleuses. La racine en infusion ou décoction est employée contre les hémorroides.

FICARAZZI, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme], près de la mer, 3.000 hab. Port sur le golfe de Palerme.

FICARINE n. f. Chim. Glycoside extrait de la racine de ficaire. (C'est un corps jaune à saveur sucrée, puis amère, soluble dans l'eau et l'alcool. On l'emploie en solution contre les hémorroides.)

FICARIQUE (*rik*) adj. Se dit d'un acide volatil âcre extrait de la racine de ficaire et qui semble exister dans toutes les renonculacées.

FICAROLO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur le Po, [illegible] hab.

FICARRA, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]), [illegible] hab.

FICCHETO, type de valet dans la comédie italienne. Ce type, [illegible] XVIIe siècle, est celui d'un niais, hargneux et de sens [illegible] le claretier, son maître, et les [illegible]. Il a été abandonné [illegible] une heure.

FICE [illegible] **EE** (du lat. *ficus*, figue) adj. Bot. Qui ressemble à une figue.

— n. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des urticées, comprenant les genres figuier, figue, figuier.

FICELAGE [illegible] n. m. Action de ficeler, manière dont une chose est ficelée. *Un* FICELAGE *bien fait.*

FICELER (*se-le*) — rad. *ficelle*) [illegible] la consonne *l* toutes les fois que la terminaison commence par un e muet : *Je ficelle. Tu ficelleras*, v. a. Attacher avec des ficelles. FICELER *un paquet, un malade, un cerveau.*

— Fam. Harceler, vexer : *Qui donc vous a FICELÉ ainsi?* — ANTON. DÉFICELER.

FICELEUR (*se-leur*), **EUSE** n. Celui, celle qui ficelle les balles, les caisses, les paquets, les envois quelconques.

FICELLE (*sèl'* — du lat. pop. *filicella*; dérivé de *filum*, fil) n. f. Cordelette mince en fil de chanvre, qui sert à lier, à retenir : *Tenir un cerf-volant au bout d'une* FICELLE.

— Fig. Moyen artificiel et plus ou moins secret, ruses de métier : *Connaître toutes les* FICELLES *des camelots.*

— n. et adj. Se dit d'une personne d'une ruse telle qu'elle frise l'improbité, l'escroquerie, sans doute parce qu'autrefois on pendait les filous : *Un tel? C'est une fameuse* FICELLE! *On entendant un peu* FICELLE.

— Manège. Cheval de complexion faible et d'allure défectueuse.

— Techn. Marque faite au bas de la forme d'un chapeau par la ficelle qui a servi à l'enficeler.

— Théâtr. Moyen usé et rebattu dont on se sert pour faire une scène, amener un effet. Se dit par allusion aux ficelles cachées avec lesquelles on manœuvre les marionnettes) : *Il n'y a que les* FICELLES *qui réussissent en amour comme en littérature.* (Ch. Monselet.) ‖ Syn. de FIL.

— Loc. div. *Celui qui tient les ficelles*, Celui qui fait agir les autres sans qu'on le voie. ‖ *On voit la ficelle*, On voit l'artifice. ‖ *Rôti à la ficelle*, Rôti à la hâte et sans les ustensiles nécessaires. ‖ *Déménager à la ficelle*, Déménager en descendant ses meubles par la fenêtre et sans payer le propriétaire. ‖ *Dormir à la ficelle*. V. CORDE.

— ENCYCL. Techn. On fabrique la *ficelle* soit à la main, soit à l'aide de machines. Dans l'un et l'autre cas, cette fabrication comporte quatre opérations distinctes, qui sont : le *peignage* du lin ou du chanvre, le *filage* des fils de caret, le *commettage*, l'*apprêt* de la ficelle.

Dans la fabrication à la main, le peignage de la matière textile s'obtient en refendant ses fibres dans le sens de leur longueur, au moyen des aiguilles d'un peigne, sorte de carde grossière. Pour filer le fil de caret, le cordier fait usage d'un instrument appelé *rouet*, à l'aide duquel il tord progressivement la filasse qu'il tient à la main et dont il laisse lentement glisser les fibres les unes sur les autres, tout en s'éloignant du rouet, auquel un aide imprime un mouvement de rotation. Le fil de caret étant terminé, le cordier procède au commettage, qui s'exécute comme celui des câbles. L'apprêt de la ficelle consiste à l'enduire d'une matière qui, en l'englunt, lui permet de résister plus longtemps à l'action des intempéries. Quelquefois, aussi, on se borne à l'*étriller*, c'est-à-dire à la polir à sec.

On procède à la fabrication mécanique soit en réunissant un certain nombre de fils toronnés au moyen de la machine employée pour faire les petits câbles; soit en retordant les fils simples sur le métier à retordre; soit, enfin, par câblage direct à l'aide de machines analogues aux bancs à broches du fil de lin. On obtient ainsi la ficelle dite « câbléo ».

FICELLERIE (*sè-le-ri*) n. f. Fabrique de ficelle. ‖ Magasin dans lequel on conserve la ficelle fabriquée.

FICELLIER (*sè-li-é*) [rad. *ficelle*] n. m. Dévidoir pour la ficelle. ‖ Dans l'argot du théâtre, Celui qui excelle à pratiquer toutes les petites recettes à l'aide desquelles on force l'applaudissement du public.

FICHAISE (*chèz'* — rad. *ficher*) n. f. Pop. Pauvre objet, chose sans valeur; maiserie : *Laissez toutes ces* FICHAISES. *Quelles* FICHAISES *me comptez-vous là?* ‖ Syn. atténué de FOUTAISE.

FICHANT (*chan*), **ANTE** [rad. *ficher*] adj. Fortif. Se dit de la ligne de feu qui, partant du flanc d'un bastion, frappe la face du bastion voisin : *Le feu* FICHANT *rencontre un point et s'y arrête; le feu* RASANT *insulte plusieurs points successivement.*

— Pop. Ennuyeux, désagréable, contrariant : *Un contretemps* FICHANT.

FICHE (subst. verb. de *ficher*) n. f. Cheville, objet taillé en pointe et destiné à être enfoncé : *Une* FICHE *en fer.* FICHE *rivée.* ‖ Quantité dont un objet a été enfoncé en terre : *Pieu qui a plus de 1 mètre de* FICHE.

— Feuillet isolé, le plus souvent collé sur carton, et sur lequel on inscrit soit un nom, soit un document susceptible du classement ultérieur, alphabétique ou autre : *Les* FICHES *des membres d'un cercle, d'une académie.*

— Bours. Petite feuille de carton, sur laquelle le spéculateur écrit les ordres qu'il veut donner à son agent de change, pendant la bourse. ‖ Bulletin d'engagement des maisons de coulisse, contenant le relevé des opérations faites dans une même bourse entre une maison et chacune des autres. (Ces fiches sont échangées le lendemain de l'opération pour vérification des valeurs, des quantités, des cours et de la nature de l'opération. Elles forment titre entre coulissiers. Il est perçu un droit de 10 centimes par fiche, au profit du syndicat des banquiers au comptant.)

— Electr. *Fiche de commutateur électrique*, Sorte de tige cylindro-conique, munie d'une tête isolante et que l'on enfonce dans un trou de manière à mettre en communication deux pièces formant les extrémités d'un circuit ouvert lorsque cette tige est enlevée.

— Jeux. Rondelle en rectangle d'os ou d'ivoire, servant de marque ou de monnaie à certains jeux de cartes : *Jouer au whist à 1 franc la* FICHE. ‖ *Fiche de consolation*, Fiche qu'on donne, dans certains jeux, au perdant comme dédommagement, et fig., Ce qui sert de dédommagement à une perte, d'adoucissement à un malheur : *Il était presque ruiné, mais il vient de recueillir un petit héritage : c'est une* FICHE DE CONSOLATION.

— Milit. *Fiche de pointage*, Tige de 50 centimètres environ, terminée en haut par une boucle et qu'on plante en terre pour jalonner la direction du but, dans certains cas de pointage indirect des bouches à feu. ‖ *Fiche de campement*, Piquet pour marquer les lignes d'un camp. ‖ *Fiches de diagnostic*, Rectangles de carton de 7 centimètres sur 9, munis d'un cordon, qui font partie du matériel d'ambulance et que les médecins attachent aux vêtements des blessés qu'ils ont examinés et pansés, après y avoir porté les indications nécessaires. (Il y a des fiches blanches et des fiches rouges : celles-ci indiquent que le blessé est évacuable, celles-là qu'il ne l'est pas.) ‖ *Fiches de mobilisation*, Nom donné à différents tableaux préparés en temps de paix et donnant diverses indications de détail nécessaires à l'exécution de la mobilisation.

Fiche à bouton.

— Musiq. Cheville de fer, autour de laquelle on enroule une corde d'instrument.

Physiq. Petite bande de métal, de bois, d'ivoire, de verre ou d'autre matière, sur laquelle on dispose les objets que l'on veut examiner au microscope.

— Techn. Pièce de cuivre ou de bois dont les menuisiers se servent pour leurs assemblages, et qui est formée de deux ailes unies par une rivure. ‖ Petit morceau de métal servant de peinture : FICHES *de portes, de fenêtres, d'armoires.* FICHES *à gonds.* ‖ *Fiche à bouton*, Tringlette de fer avec tête en forme de bouton réunissant les deux parties dont l'ensemble forme une charnière. ‖ *Fiche à nœud*, Celle qui se désaccouple lorsqu'on retire la broche. ‖ *Fiche à vase*, Celle qui se désaccouple lorsqu'on soulève le vantail. ‖ *Fiche à hélice*, La même que la précédente, mais qui s'élève lorsqu'on ouvre pour éviter les tapis. ‖ Sorte de longue et grosse aiguille ayant une tête en forme d'anneau qu'emploient les géomètres et les arpenteurs lorsqu'ils mesurent un terrain. ‖ *Fiche plombée*, Tige de fer munie au-dessus de sa pointe d'une petite masse de plomb qui sert, lorsqu'on procède au chaînage d'une route, etc., à la faire tomber verticalement à chaque chaînée. ‖ *Fiche de maçon*, Outil de maçon servant à faire pénétrer le mortier dans les joints des pierres. ‖ *Fiche à barrages*, Tige de fer munie d'un crochet à sa partie supérieure afin de recevoir une corde tendue sur un certain nombre de fiches semblables pour barrer une rue, des travaux, etc.

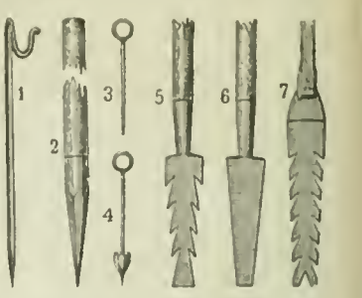

Fiche : 1. A barrages; 2. De bateller; 3. D'arpenteur; 4. D'arpenteur, plombée; 5, 5. De paveur; 7. De maçon.

FICHEL (Benjamin-Eugène), peintre, né à Paris en 1826, mort en 1895, élève de Delaroche. En 1851, il exposa *Hervey démontrant la circulation du sang*, dont son père fit don à l'Ecole de médecine. Cet artiste, dont les toiles sont habilement composées et d'un coloris agréable, a exposé de nombreux tableaux de genre : *une Matinée intime; une Matinée dramatique; une Partie d'échecs; Café de province; le Baptême de Mlle Clairon; un Coin de bibliothèque; une Partie animée; l'Arrivée à l'auberge*, qui figure au musée du Luxembourg; *une Tabagie; l'Audience du ministre; Diderot et le neveu de Rameau; une Galerie de tableaux; un Quatuor; la Forge de Louis XVI; A l'hôtel Drouot; Soldats et grisettes*; etc. — Mme FICHEL, née Jeanne Samson, a pris part comme peintre à presque tous les Salons depuis 1878; elle est élève de son mari.

FICHER (dérivé indirectem. du lat. *figere*, ficher, par l'intermédiaire d'une forme conjecturale *figicare*) v. a. Planter, clouer, enfoncer, faire pénétrer comme une fiche : FICHER *un clou dans un mur.* FICHER *des pieux en terre.*

— Pop. Mettre : FICHER *quelqu'un à la porte.* ‖ Jeter : FICHER *son chapeau par terre.* ‖ Donner, administrer, appliquer : FICHER *des coups à quelqu'un.*

— Constr. Introduire, au moyen de la fiche, du mortier dans les joints des pierres.

— Loc. div. Pop. *Ficher dedans*, Tromper. ‖ *Ficher le camp*, S'échapper, se sauver, s'en aller. ‖ *Je t'en fiche*, Allons donc! tu te trompes étrangement; ce n'est pas cela du tout. ‖ *On t'en fichera*, On t'en donnera encore, pour que tu ne sois pas satisfait.

Fiché, ée part. pass. du v. FICHER.

— Blas. Se dit de la croix et de toute pièce de longueur dont l'extrémité inférieure est taillée en pointe, comme pour être plantée en terre.

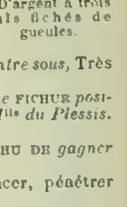
D'argent à trois pals fichés de gueules.

Fichu, ue autre part. pass.

— Jeté, tombé : *Des papiers* FICHUS *dans un coin.* ‖ Mis, poussé : *Un valet* FICHU *à la porte.*

— Ruiné; perdu sans ressource : *Fortune* FICHUE. *Malade* FICHU. ‖ *Fichu comme quatre sous*, Très mal fait; très mal habillé.

— Fâcheux, détestable, insupportable : *Une* FICHUE *position. Un* FICHU *caractère. L'esprit* FICHU *de Mlle du Plessis.* (Mme de Sév.)

— *Fichu de*, Capable de : *N'être pas* FICHU DE *gagner sa vie.*

Se ficher, v. pr. Etre enfoncé, s'enfoncer, pénétrer comme une fiche.

— Pop. Se mettre : SE FICHER *une idée dans la cervelle.* ‖ Se moquer : SE FICHER *du monde.* ‖ Se jeter, tomber : SE FICHER *par terre.* SE FICHER *les quatre fers en l'air.* ‖ Se lancer, s'appliquer, se donner mutuellement : SE FICHER *des coups, des soufflets, des coups de fusil.*

— REM. Le peuple conjugue parfois ce verbe d'une façon très irrégulière. Il existe un infinitif populaire *fiche*, au lieu de FICHER : *Va tu faire* FICHE. *Tu vas te* FICHE *dedans.* Le participe passé est *fichu*, plus souvent que *fiché*.

FICHERON n. m. Cheville de fer carrée à tige dentée, dont la tête est percée d'un trou.

FICHET (*chè*) n. m. Techn. Pointe crochue des dents des cardes. ‖ Petite fiche que l'on insère à moitié dans les volumes d'une bibliothèque et qui porte le numéro du volume.

— Archéol. Au XVIIe siècle, Morceau de papier pointu servant à cacheter une lettre.

— Jeux. Petit bâton d'ivoire ou d'os qu'on plante dans les trous du trictrac, pour marquer les trous que l'on gagne, partie gagnée.

FICHET (Guillaume), recteur de l'université de Paris, né au XVe siècle. En 1467, pendant la guerre de la Ligue du Bien public, il obtint de Louis XI l'exemption du service militaire pour les étudiants et détermina l'université à faire appel au prochain concile contre la Pragmatique Sanction. Louis XI le chargea de plusieurs négociations avec le duc de Bourgogne. Ayant fait venir de Mayence à Paris les imprimeurs Ulrich Gering, Michel Crantz et Martin Friburger, Fichet, secondé par son ami Jean de La Pierre, les installa dans la Sorbonne même; il fut l'éditeur des *Lettres de Gasparino*, le premier livre imprimé à Paris (1470). Il accompagna en Italie le cardinal Bessarion (1471) et fut nommé camérier par Sixte IV; il allait même être élevé au cardinalat lorsqu'il mourut. Il avait composé un *Cours de rhétorique*, imprimé à Paris en 1470.

FICHET (Alexandre), hagiographe, né au Petit-Bornand (Haute-Savoie) en 1588, mort à Chambéry en 1659. Après avoir professé la rhétorique et la philosophie à Lyon, il se livra pendant trente années à la prédication, et acquit une grande réputation d'éloquence. Il se livrait en même temps à des recherches historiques qui l'ont mis au nombre des savants de son temps. Outre plusieurs *Vies de saints* et des *Extraits des saints Pères* (1615) et une édition expurgée des poètes latins (1616), il a publié, sous le titre de *Bibliothèque universelle des sciences* (1619), un catalogue raisonné des écrivains de tous les temps.

FICHEUR ou **FICHEUX** (*cheû*) n. m. Ouvrier qui fiche les pierres, les briques, introduit le mortier dans les joints.

FICHOIR n. m. Petit morceau de bois fendu, qui sert à fixer sur une corde tendue du linge, des estampes ou des papiers. ‖ On dit également ÉPINGLE.

Fichoirs.

FICHON (rad. *ficher*) n. m. Sorte de stylet.

FICHTE (Johann Gottlieb), philosophe allemand, né en 1762 à Rammenau (Lusace), mort en 1814 à Berlin. Il resta plusieurs années en Suisse comme précepteur; c'est alors qu'il étudia la philosophie de Kant. En 1791, passant à Kœnigsberg, il présenta à Kant sa dissertation : *Critique de toute révélation*, qu'il publia en 1792. Il se maria en 1793 à Zurich avec une nièce de Klopstock. Deux écrits, dans lesquels il prenait la défense de Rousseau et de la Révolution française, lui firent alors la réputation d'un démocrate. Il n'en fut pas moins appelé, en 1794, à l'université d'Iéna dans la chaire de philosophie. Il y passa cinq ans, établissant les bases de sa doctrine. Fichte distingue entre le moi actuel, empirique, et le moi primordial, originaire, qui doit être reconnu comme le point de départ de toute réalité et de toute spéculation. Le premier se contemple comme fini, déterminé par le non-moi, dont il ne comprend pas la signification. La raison pratique remonte plus haut; le moi absolu s'est déterminé lui-même en posant en face de lui ce qui le limite, et il l'a posé pour se manifester à lui-même comme activité absolue. La morale découle de ces principes. C'est en prenant conscience de sa liberté que le moi s'affirme indépendant. Or, si je dois reconnaître que la liberté constitue mon essence, j'en conclus que je dois me déterminer librement et faire de ma liberté une réalité. Le monde des phénomènes n'a d'autre signification que d'offrir un champ à cette activité morale. Les consciences individuelles, en tant qu'elles connaissent cette loi, sont la conscience divine elle-même; comme elles ont toutes la même fin, elles doivent toutes travailler à l'amélioration de toutes, au développement de la raison, au règne de la liberté.

Fichte développe ce système dans ses cours, puis dans une série d'ouvrages : *Doctrine de la science* (1794); *Principes fondamentaux de la science* (1795); *Principes de droit naturel* (1796); *Système de morale* (1798). En 1799, il donna sa démission et se rendit à Berlin, où il fit des conférences. En 1806, il publia un traité *De la vie bienheureuse*, dans lequel on croit saisir un effort pour rapprocher sa doctrine de celle de son ancien disciple Schelling. En 1808, après l'occupation de la Prusse par les troupes françaises, il lança ses fameux *Discours à la nation allemande*. Il contribua à l'organisation de l'université de Berlin, où il reçut une chaire.

FICHTELGEBIRGE (*montagne des Pins*), massif montagneux de l'Allemagne (Bavière [Franconie]), tout à côté de la Bohême. C'est moins une chaîne proprement dite, avec pics bien dégagés, qu'un massif de granits, de gneiss, de basaltes, commandant de 200 à 300 mètres le plateau qui la supporte. Culmen, le Schneeberg (mont des Neiges), 1.051 mètres. Massif enchevêtré, forêts profondes, climat très dur, population clairsemée. Grand « château d'eau » : le Main, tributaire du Rhin, l'Eger, la Saale, l'Elster, rivières du bassin de l'Elbe, la Naab, affluent du Danube, y prennent leurs sources. Minerais divers : fer, cuivre, antimoine, étain.

FICHTÉLITE (de *Fichtelgebirge*) n. f. Carbure naturel d'hydrogène, classé dans le groupe des *cires fossiles* et qui existe dans les tourbières du Fichtelgebirge.

FICHTNER (Charles), acteur allemand, né à Cobourg en 1805, mort à Gastein en 1873. Après avoir joué tout enfant dans diverses villes, il fut attaché, de 1821 à 1865, au théâtre de Vienne, où il excella dans les jeunes premiers et les grands rôles de la comédie et de la tragédie. Sa femme, Elisabeth Koberwein, fut une des actrices les plus estimées du théâtre de la Cour, à Vienne.

FICHTRE (atténuation probable de *foutre*, sous l'influence de *ficher*) interj. Fam. Sert à exprimer l'étonnement, l'admiration, l'éloignement, la douleur : FICHTRE! *je ne l'aurais pas cru.* FICHTRE! *je me suis fait mal.*

FICHTREMENT (rad. *fichtre*) adv. Extrêmement : *Un rata* FICHTREMENT *bon.*

FICHU (orig. incon.) n. m. Pointe d'étoffe, de dentelle, etc., dont les femmes s'entourent le cou, les épaules, la gorge.

— ENCYCL. Le sens du mot *fichu*, en tant que mouchoir de cou, ne remonte pas au delà du XVIIIe siècle. Il paraît dériver du sens de négligence impliqué dans le participe *fichu*, tel que l'ont employé quelques auteurs du siècle précédent; entre autres, Mme de Sévigné. Jusqu'à Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, on appelait couramment mouchoir ce qu'ils ont nommé « fichu ».

Fichu (XVIIIe s.).

FICHU, UE part. pass. V. FICHER.

FICHUMENT adv. pop. D'une manière fichue.

FICHURE (rad. *fiche*) n. f. Archéol. Bossette, tête de clou, ornement en relief rivé sur des pièces de harnais.

— ENCYCL. Les *fichures* de harnais étaient de toutes formes et de toutes tailles; les plus beaux exemples qu'on en connaisse sont toutes les plaques d'acier damasquiné qui recouvrent le harnais de velours noir habillant, à l'Armeria de Madrid, le cheval d'un infant d'Espagne, et dont quelques-unes sont déposées au musée d'artillerie de Paris. Elles ont été exécutées par Luca Picinino, de Milan, vers 1572.

Fichures de harnais (XVIe s.).

FICHÛRE n. f. Harpon à dents, en forme de trident, dont se servent les pêcheurs pour darder le poisson. C'est une sorte de foène.) [V. FOÈNE.] ‖ Pêche à la foène, chez les Provençaux.

FICIFORME (*si* — du lat. *ficus, fici*, figue, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une figue : *Fruits* FICIFORMES. *Excroissance* FICIFORME.

FICIN (Marsile), en ital. **Marsiglio Ficini**, humaniste italien, né à Florence en 1433, mort à Careggi près de Florence en 1499. Il était fils d'un médecin de Côme de Médicis, et fut, comme son père, l'un des premiers professeurs de l'académie de Florence, où il occupa la chaire de philosophie. Ses lettres, ses préfaces, de nombreuses traductions grecques, telles que celles d'un grand nombre de dialogues de Platon, des *Argonautiques*, des *Hymnes orphiques*, de la *Théogonie* d'Hésiode, toutes accompagnées de notes et de commentaires, témoignent de son érudition comme philologue; aussi exerça-t-il une grande influence sur tous les humanistes de son temps. Outre les traductions mentionnées plus haut, auxquelles il faut joindre celle de Plotin, Marcile Ficin a publié : *De theologia platonica; De immortalitate animorum et æterna felicitate libri XVIII; De religione christiana et fidei pietate; In epistolas Pauli commentaria; De vita*; des lettres (*Marsili Ficini epistolæ*, 1491). Ses œuvres complètes ont été imprimées à Florence (1499) et à Bâle (1561).

FICINIE (*si-ni*) n. f. Bot. Genre de cypéracées, tribu des scirpées, comprenant des plantes à chaumes simples, à épis multifleres. (On en connaît plus de quarante espèces, originaires de l'Afrique australe.)

FICINITE (*si* — de *Ficinus*, o. pr.) n. f. Phosphate naturel. Variété de triplite.

FICK (Adolphe), médecin allemand, né à Cassel en 1829. Il professa d'abord la physiologie à Zurich, puis à Wurzbourg, à partir de 1868. Il s'est occupé de physique médicale et aussi de philosophie médicale, comme le prouvent ses ouvrages : *la Physique médicale* (1857); *Compendium de la physiologie de l'homme* (1860); *Anatomie et physiologie des sens* (1862); *les Rapports des forces naturelles* (1869); *Cause et effet* (1882); *Essai philosophique sur les probabilités* (1883). Il a collaboré au *Manuel de physiologie* de Hermann, et publié divers articles réunis sous le titre de : *Travaux du laboratoire de physiologie à l'Ecole supérieure de Wurzbourg* (1874).

FICOÏDE (du lat. *ficus*, figue, et du gr. *eidos*, forme) n. f. Genre de plantes grasses, de la famille des mésembryanthémacées.

— ENCYCL. Les *ficoïdes* (en lat. *mesembryanthemum*; du gr. *mesembria*, milieu du jour, et *anthos*, fleur, parce que la plupart de ces plantes fleurissent au milieu du jour) sont des plantes grasses, ordinairement petites, herbacées ou ligneuses, dont les feuilles ont souvent des formes bizarres. Leurs fleurs, assez grandes, de couleur rose, rouge ou purpurine, renferment cinq sépales et un grand nombre d'étamines, dont les plus externes sont transformées en lames pétaloïdes; l'ovaire infère, à cinq loges, contient de nombreux ovules; le fruit est une capsule à plusieurs valves très hygrométriques. On en connaît plus de trois cents espèces, la plupart de l'Afrique australe, dont quelques-unes sont cultivées pour l'ornement. La ficoïde glaciale (*mesembryanthemum cristallinum*), herbe annuelle du Cap et des Canaries, est couverte de petites glandes transparentes, offrant l'aspect de minuscules glaçons. Certaines espèces ont des feuilles ou des fruits comestibles; d'autres passent pour narcotiques ou diurétiques; quelques-unes fournissent des sels alcalins, employés pour la verrerie.

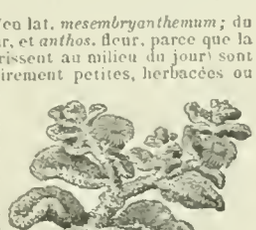
Ficoïde.

FICOIDÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la ficoïde.

FICQUELMONT (Charles-Louis, comte DE), homme d'Etat et général autrichien, né à Dieuze (Lorraine) en 1777, mort à Venise en 1857. Fils d'un émigré, il servit contre la France dans l'armée autrichienne, devint major général en 1813, puis entra dans la diplomatie et représenta l'Autriche dans divers pays. Feld-maréchal lieutenant en 1830, ministre d'Etat en 1840, attaché comme conseil à l'archiduc Regnier en Lombardie (1847), il devint, en 1848, ministre des affaires étrangères; mais, très impopulaire, il dut, dès le 4 mai, donner sa démission. On lui doit d'intéressants écrits politiques : *Eclaircissements sur l'intervalle du 20 mars au 4 mai 1848* (1850); *Lord Palmerston, l'Angleterre et le continent* (1852); *l'Allemagne, l'Autriche et la Prusse* (1851); *la Politique de la Russie et les Principautés danubiennes* (1854); *Pensées et réflexions morales et politiques* (1859); etc.

FICQUET (Etienne), graveur de portraits, né et mort à Paris (1719-1794). Il s'est fait une réputation méritée par le moelleux de son dessin, l'incomparable finesse de son trait, le fini et le charme de ses compositions, toutes de petit format. Il s'est attaché surtout à reproduire les célébrités littéraires, et il a donné son nom à la collection célèbre de portraits des personnages du siècle de Louis XIV, la *Collection Ficquet*, qui comprend aussi les illustrations du XVIIIe siècle. On a aussi de lui le portrait de quelques peintres illustres, qu'on rencontre dans la *Vie des peintres flamands* de Descamps, etc.

FICTICE (ACTION). Dr. rom. Action dont l'*intentio* contenait une fiction. (C'était un moyen employé par le préteur pour étendre la protection de la loi à un cas où l'une des conditions légales de l'action faisait défaut; il délivrait la formule comme si cette condition existait. Ainsi, le préteur supposait au demandeur une qualité qu'il n'avait pas : par exemple, s'il donnait au *bonorum possessor* ou contre lui les actions données à ou contre l'héritier; ou bien il supposait accompli un fait qui ne l'était pas : l'usucapion, par exemple, dans l'action *publicienne* : on en arrive à tenir pour non avenu un fait accompli, comme l'usucapion, dans l'action *rescisoire*, ou la *capitis deminutio minima* du débiteur pour restituer aux créanciers l'action du droit civil.)

FICTIF, IVE (du lat. *fictus*, même sens; adj. Feint, imaginaire; qui n'a rien de réel : *Valeur* FICTIVE. *Entrepôts fictifs*. V. ENTREPÔT.

— ENCYCL. Une valeur est *fictive* lorsque elle n'existe que par supposition ou par convention. Ainsi les monnaies qui n'ont pas par elles-mêmes de valeur réelle, ont une valeur fictive. Le billet de banque n'a de valeur que par convention et parce que l'on sait qu'il est remboursable en or, à présentation. Les monnaies d'argent et de billon n'ont pas de valeur réelle, elles ont une valeur fictive.

En matière de comptabilité, on désigne sous le nom d'*actif fictif* tous les comptes de frais non amortis ou soldés qui figurent au bilan. De même, le *passif fictif* est le capital personnel de l'exploitant qui, en sa qualité de commerçant, se doit ce passif à lui-même capitaliste. Le passif représenté par les comptes d'amortissements et de réserves est également fictif, car, de même que le capital, il appartient à l'exploitant.

Distribuer des *dividendes fictifs*, c'est répartir entre les actionnaires d'une société des bénéfices obtenus, soit par fraude dans les écritures, soit par suite d'une comptabilité erronée.

— ANTON. Historique, réel.

FICTION (*ksi-on* — lat. *fictio*; de *fingere*, feindre) n. f. Fable, invention faite à plaisir; allégorie due à l'imagination : *Poème rempli de belles* FICTIONS. Par ext. Objet dont l'existence ou la valeur sont purement conventionnelles et n'ont pas de fondement réel : *Le prince est une* FICTION *de la loi, la nation une* RÉALITÉ. Pythagore.) ‖ Mensonge, dissimulation :

> Et comme la jeunesse est vive et sans repos,
> Sans peur, sans *fiction*, et libre en ses propos.
> RÉGNIER.

— Dr. *Fiction légale, Fiction de droit*, Fait qui n'a aucune réalité, mais dont la loi suppose l'existence pour en faire le fondement d'un droit : *Le droit de prescription est une* FICTION *légale. Par une* FICTION LÉGALE, *l'enfant simplement conçu est, dans certains cas, considéré comme né.*

— ANTON. Réalité.

Fiction et Vérité (*Dichtung und Wahrheit*), autobiographie de Gœthe, en quatre livres, dont les trois premiers seuls parurent du vivant de l'auteur 1811-1814. — C'est sur l'invitation pressante de ses admirateurs et de ses amis que Gœthe entreprit d'écrire l'histoire de son génie. Le récit l'entraînant peu à peu, le poète mêla à l'exposition méthodique des influences subjectives et objectives que subit son évolution personnelle la peinture de ses contemporains et de leurs idées politiques, littéraires, sociales, scientifiques et artistiques. La date de l'apparition de *Fiction et Vérité* indique bien que l'ouvrage a trait à la jeunesse du poète. Cet ouvrage n'en constitue pas moins une histoire allemande de la littérature du XVIIIe siècle. Guillaume de Humboldt avait déclaré que le génie était inexplicable : Gœthe entreprit de montrer la naissance et le développement de son esprit d'après des causes et des effets scientifiques. Son autobiographie, du moins dans les trois premiers livres, est une belle œuvre de l'art historique. Le récit en est séduisant, la composition heureuse, les transitions habilement ménagées, il est riche en personnages et en événements, qui, contrairement à ce que semblait annoncer le terme de *Fiction* (*Dichtung*), en font un tableau exact et vivant, où la couleur locale jette une diversité et un charme particuliers.

FICTIONNAIRE (*ksi-o-nèr*) adj. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit* FICTIONNAIRE.

FICTIVEMENT adv. D'une manière fictive, par fiction : *Les grands du monde ne sont tels que* FICTIVEMENT.

FICULOPSIS (*psiss*) n. m. Paléont. Sous-genre de pyrules, comprenant des coquilles ventrues, à columelle épaisse et ridée obliquement. (Ficulopsis sont fossiles dans le crétacé de l'Inde; l'espèce type est le *ficulopsis Pondicherriensis*.)

FICUS (*kuss*) n. m. Nom scientifique du genre figuier.

FIDARIS ou **FIDERI**, fleuve de Grèce (l'ancien *Evenos*), prov. d'Acarnanie-et Etolie. Il descend du mont Axiros, traverse la plaine de Evonochorion et se jette dans le golfe de Patras. Régime très irrégulier. Cours sinueux d'environ 75 kilom.

FIDDICHOW, ville de Prusse (Poméranie [présid. de Stettin]), sur l'Oder; 2.700 hab. Escale de la navigation sur l'Oder.

FIDE (du lat. *findere*, diviser) adj. Se dit des organes fendus. La feuille fendue se dit *palmatifide* si sa nervation est palmée; *pennatifide*, si sa nervation est pennée.

FIDÉEN, ENNE (*dé-in, èn*), personne née à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) ou qui habite cette ville. — *Les* FIDÉENS.

— Adjectiv. : *Population* FIDÉENNE.

FIDÉICOMMIS (*ko-mi* — du lat. *fideicommissum*, ce qui est commis à la bonne foi) n. m. Dr. Acte par lequel un testateur laisse fictivement quelque chose à une personne désignée, avec un ordre exprès ou secret de livrer le legs à une autre personne qu'on n'a pas pu ou voulu faire figurer au testament : *Faire un* FIDÉICOMMIS.

— ENCYCL. Dr. rom. Le *fideicommis* était une libéralité de dernière volonté, mise à la charge d'une personne légataire dans un testament ou un codicille, sous la forme d'une simple prière sans valeur juridique à l'origine. Le disposant s'en remettait à la bonne foi du *fiduciaire* pour faire parvenir la libéralité au fidéicommissaire, et celui-ci n'avait aucune action pour le contraindre à exécuter les volontés du défunt. On recourait fréquemment aux fidéicommis pour se soustraire aux formes rigoureuses des institutions et des legs, ou pour éviter des incapacités. Auguste, le premier, permit au fidéicommissaire de s'adresser aux consuls pour obtenir l'exécution du fidéicommis. Claude créa deux préteurs spéciaux (*prætores*

[illegible] pour [illegible] les affaires relatives à [illegible] Vous [illegible] fidéicommis et la [illegible] aux [illegible] de la faculté de [illegible] [illegible] elevait entre distin- [illegible] cœur, avant pour objet un [illegible] d'entre eux quelque soumis à des [illegible] rigoureuses que le legs, il tendit à s'en [illegible] plus, et se confondit avec lui sous [illegible] 5° le fideicommis universel, portant sur la totalité [illegible] ou partie aliquote d'une hérédité, pour lequel [illegible] la question de savoir comment on s'y prenait [illegible] faire participer le fidéicommissaire aux créances [illegible] dettes de la succession qui restaient fixées sur la tête de l'héritier grevé de restitution. Le sénatus-consulte Trébellien, puis le sénatus-consulte Pégasien établirent successivement des systèmes divers, permettant de résoudre pratiquement cette difficulté.

— Dr. [illegible] Les fidéicommis, soit purs et simples, soit à terme [illegible], soit admis dans le droit français, [illegible] ne présentent aucun des caractères qui les [illegible] à une substitution. V. SUBSTITUTION.

FIDÉICOMMISSAIRE *ko-mi-ser* n. m. Dr. Bénéficiaire [illegible] héréditaire laissée à une autre personne par [illegible]

— Adjectiv. : *Héritier* FIDÉICOMMISSAIRE. ‖ Dans le dr. romain, *Préteur fidéicommissaire*. Magistrat chargé de veiller à l'exécution des fidéicommis.

FIDÉICOMMISSER *ko-mi-se* v. n. Faire un fidéicommis.

FIDÉISTE *ist'* — du lat. *fides*, foi. n. m. et adj. Se dit de celui qui met la foi avant la raison.

FIDÉJUSSEUR *ju-seur'* — du lat. *fidejussor*; de *fides*, foi, et *jussor*, celui qui ordonne. n. m. Dr. rom. Celui qui s'engage comme caution dans la forme de la fidéjussion.

FIDÉJUSSION *ju-si-on* — rad. *fidéjusseur*. n. f. Dr. rom. Caution, garantie.

— ENCYCL. Dr. rom. La *fidéjussion* était l'un des modes d'*adpromissio*, c'est-à-dire de cautionnement contracté [illegible], en la forme d'une stipulation. Ce mode avait été imaginé par la pratique, à la fin du VIe siècle de Rome ou au commencement du VIIe, pour éviter quelques-uns des inconvénients de la *spons o* et de la *fidepromissio*. Il résultait, dans ce cas, de la forme de l'interrogation que la caution donnait en quelque sorte un ordre au créancier *jussum* et qu'elle assumait par là la responsabilité du crédit que le créancier allait faire au débiteur principal. Le fidéjusseur jouait presque un rôle principal, ce qui fit admettre que la fidejussion pouvait précéder la naissance de l'obligation principale, que le fidéjusseur pouvait cautionner une dette née autrement que *verbis*, et que son obligation était transmissible. La loi *Furia*, n'ayant pu prévoir la fidéjussion, qui n'existait pas encore, ne lui était pas applicable : l'obligation du fidéjusseur était donc perpétuelle, et, s'il y avait plusieurs fidéjusseurs, la division prévue par la loi *Furia* ne s'opérait pas entre eux. Par suite de ces avantages, la fidejussion supplanta complètement les deux formes anciennes.

FIDÉJUSSOIRE *ju-soir'*) adj. Dr. rom. Qui a rapport à la fidéjussion : *Engagement* FIDÉJUSSOIRE.

FIDELAIRE (LE), comm. de l'Eure, arr. et à 26 kilom. d'Evreux, sur le plateau d'Ouche, près de la forêt de Conches, 996 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de clous et de toiles.

FIDÈLE du lat. *fidelis*; de *fides*, foi, proprem. lien, engagement, sûreté) adj. Qui est exact à remplir ses engagements, ses promesses; qui garde la foi donnée : *Le plus lent à promettre est souvent le plus* FIDÈLE *à tenir*.

— Fig. Qui persévère; qui s'attache d'une façon permanente, qui n'enfreint pas : *Être* FIDÈLE *à ses opinions*, FIDÈLE *aux lois*. ‖ Qui persévère dans les sentiments qui l'attachent à quelqu'un, qui ne trahit pas : *Sujet* FIDÈLE *à son roi. Le seul allié constamment* FIDÈLE *est un trésor bien rempli*. (De Bonald.) ‖ Scrupuleux, exact, vrai, sincère : *Historien* FIDÈLE. FIDÈLE *récit. Traduction* FIDÈLE. ‖ Probe envers son maître : *Un caissier* FIDÈLE.

— Qui ne fait pas défaut; exact. ‖ *Mémoire fidèle*, Mémoire qui retient exactement les choses.

— Hist. *Très Fidèle*, Titre des rois de Portugal, depuis Jean V, à qui il fut accordé par le pape : *Sa Majesté* TRÈS FIDÈLE. Titre que les rois de Naples donnaient à leur capitale, depuis 1558 : *Notre ville* TRÈS FIDÈLE.

— Relig. Qui a la foi, la vraie foi; qui appartient à l'Eglise : *Pour être* FIDÈLE, *il ne suffit pas de connaître, mais encore il faut aimer*. ‖ Substantiv. : *L'assemblée des* FIDÈLES.

— Par ext. Personne pleine de dévouement, d'attachement à une autre : *C'est mon* FIDÈLE. *Venez, mes* FIDÈLES.

— ANTON. **Déloyal, félon, inconstant, infidèle, parjure, perfide, prévaricateur, traître.**

FIDÈLE saint. V. SIGMARINGEN.

FIDÈLEMENT *ly* Avec fidélité, d'une manière fidèle : *Garder* FIDÈLEMENT *un secret. Rendre* FIDÈLEMENT *le dépôt* [illegible] exactement; sans changement [illegible] *traduire* FIDÈLEMENT *un texte. Interpréter* FIDÈLEMENT *un rôle*.

Fidello, [illegible] par les de Sonnleithner, mais que le [illegible] Vienne, sur le théâtre An der Wien, le [illegible] — Poursuivi par la haine [illegible] Florestan, Léonore, est enfermé [illegible] forteresse dont son mari, Pizarre, [illegible] Léonore a trouvé le moyen [illegible] dans la forteresse [illegible] sauver son époux. Pizarre [illegible] prisonnier et a donné l'ordre [illegible] fosse [illegible] un [illegible] processionnel par Fidello. Pizarre [illegible] bientôt : il va pour s'élancer sur Florestan, le poignard à la main, lorsque Fidello le fait reculer [illegible] tant le canon d'un pistolet. Au même moment [illegible] se fait entendre, c'est le ministre qui arrive à la [illegible], reconnaît dans la victime son ami Florestan et fait arrêter le gouverneur.

C'est sur ce drame vulgaire que Beethoven a écrit un admirable chef-d'œuvre. On admire le joli duo de Marcelline et de Jaquino, le quatuor en canon, la chanson de Rocco, un trio, l'air de Pizarre; puis l'air de Fidello, le chœur des mendiants, et un quintette avec chœur; puis, enfin, tout l'acte de la prison, l'air de Florestan, le duo de la fosse entre Roko et Fidello, le trio qui suit, le quatuor du pistolet, le [illegible] des deux époux, lorsque Léonore s'est fait reconnaître à Florestan, et le finale qui couronne l'œuvre.

Beethoven n'a pas écrit moins de quatre ouvertures pour *Fidelio*. Les trois premières, toutes trois en *ut* majeur, sont connues toutes trois sous le titre d'« ouverture de *Léonore* » (nos 1, 2 et 3). Celle qui porte le n° 1 ne paraît pas avoir jamais servi pour l'opéra; le n° 2 est celle qu'on entendit à la première représentation, en 1805; le n° 3 fut peut-être celle qui fut exécutée en 1806, enfin, la quatrième, en *mi* majeur, qui a pris le nom d'ouverture de *Fidelio*, est celle qu'on a définitivement adoptée comme préface à l'ouvrage. C'est une page magistrale, mais elle ne se rattache en aucune façon à l'opéra auquel on la fait servir de préface. Les autres ouvertures, au contraire, sont en quelque sorte l'opéra de *Fidelio* en raccourci.

FIDÉLISSIME adj. Très fidèle. (Titre que portaient les rois de Navarre.)

FIDÉLITÉ (du lat. *fidelitas*; de *fides*, foi) n. f. Bonne foi, exactitude à remplir ses engagements, à tenir ses promesses : *La bonne foi est une* FIDÉLITÉ *sans défiance et sans artifice*. (Vauven.) ‖ Attachement constant, qui éloigne de la trahison; persévérance dans un sentiment, une opinion : *La* FIDÉLITÉ *d'un ami. La vertu est la* FIDÉLITÉ *à la loi du bien*. (De Gérando.) ‖ Spécialem. Sentiment d'honnêteté qui empêche une femme ou un homme de tromper l'homme ou la femme à qui chacun d'eux s'est donné : *Oh! ce n'est point légèrement qu'on a donné tant d'importance à la* FIDÉLITÉ *des femmes!* (Beaumarch.) ‖ Probité envers son maître : FIDÉLITÉ *d'un caissier*.

— Fig. Scrupuleuse exactitude, rigoureuse conformité à la vérité : *La* FIDÉLITÉ *d'un récit, d'une traduction*.

— *Fidélité de la mémoire*, Exactitude du souvenir.

— SYN. **Fidélité, constance.** V. CONSTANCE.

— ANTON. **Déloyauté, félonie, forfaiture, parjure, perfidie, prévarication ; inconstance, infidélité, légèreté, trahison.**

— ENCYCL. Iconogr. Deux mains l'une dans l'autre sont l'emblème ordinaire de la *fidélité*, dans l'antiquité et de nos jours. Le chien en est aussi le symbole. La tourterelle est souvent donnée pour attribut à la fidélité. Une clef, un sceau, un cœur se rencontrent aussi parfois parmi ses attributs. La *Fides publica* des Romains paraît signifier plutôt la *confiance* que la *fidélité*. Elle est représentée tantôt tenant d'une main un panier de fruits et, de l'autre, des épis de blé, tantôt une patère et une corne d'abondance, ou un globe surmonté d'un phénix, ou un gouvernail, etc. Les artistes du moyen âge ont souvent représenté sur les tombeaux un chien couché aux pieds de deux époux, symbole de leur fidélité conjugale.

— Chevalerie. *Ordre de la Fidélité*. Il y eut plusieurs ordres de chevalerie de ce nom. Le plus ancien est celui fondé en 1672 par Christian V, roi de Danemark; l'insigne en était une croix blanche avec ruban blanc et rouge. Un autre fut établi le 14 janvier 1701 par Frédéric III, électeur de Brandebourg et roi de Prusse; l'insigne était une croix d'or émaillée de bleu avec l'aigle de Prusse noir et les lettres F. R. (*Fredericus Rex*); le ruban était orange. Le moins ancien a été celui fondé le 17 juin 1715 par le margrave de Bade-Durlach, Charles-Guillaume, et qui fut réorganisé en 1840; l'insigne était une croix d'or émaillée.

FIDELIUM (*dé-li-om*) n. m. ‖ *Passer par un fidelium*. Accomplir en bloc plusieurs obligations, faire insouciamment ce dont on est chargé. (Cette locution latine, tombée en désuétude, viendrait de ce que *fidelium*, génitif pluriel du lat. *fidelis*, est le dernier mot de la dernière oraison de la messe pour les morts, oraison que les curés, assurait-on, disaient en bloc pour plusieurs défunts qui payaient séparément.)

FIDEMIN, ville d'Egypte (Moyenne-Egypte [prov. de Beni-Souef-et-Fayoum]); 5.600 hab.

FIDENAS (*nass*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes dibranchiaux décapides, famille des sépiolidés, comprenant des animaux marins voisins des sépioles, à nageoires très courtes placées sur les côtés du dos, à ventouses pédonculées. (L'espèce type de ce genre assez mal connu, propre à l'océan Indien, est le *fidenas Penares*, de Malaisie.)

FIDENAS, surnom latin, dérivé de la ville de Fidènes et donné à plusieurs personnages consulaires de la famille Sergia et de la famille Servilia.

FIDÉNATE, personne née à Fidènes ou qui habitait cette ville. — *Les* FIDÉNATES.

— Adjectiv. : *Population* FIDÉNATE.

FIDÈNES (en lat. *Fidenæ* ou *Fidena*), ville de l'Italie ancienne, dans le pays des Sabins, un peu au-dessus du confluent de l'Anio et du Tibre. Colonie étrusque sous les Véiens, puis colonie albaine sous Latinus Silvius, roi d'Albe, elle fut attaquée par Romulus et soumise aux Romains. Plusieurs fois elle se révolta contre leur joug et fut, comme châtiment, saccagée par eux. Sous Tibère, la chute d'un amphithéâtre y écrasa 30.000 spectateurs. Les Barbares, la rencontrant sur leur passage, la détruisirent de fond en comble. Tous ses monuments ont disparu; à peine quelques ruines sous la terre végétale. La ferme de Castel-Giubileo, sur le Tibre, occupe actuellement l'emplacement de sa citadelle.

FIDEPROMISSIO. Dr. rom. Nom donné à l'un des modes d'*adpromissio*, c'est-à-dire de cautionnement contracté *verbis*. A l'origine, la forme de la *sponsio* étant réservée aux citoyens; eux seuls pouvaient cautionner par stipulation. Plus tard, lorsque les pérégrins purent contracter *verbis* dans la forme *fidepromittis, fidepromitto*, cette même forme devint applicable aux engagements accessoires. La *fidepromissio* fut accessible aux citoyens comme aux pérégrins; on lui appliqua la plupart des règles de la *sponsio*.

FIDERIS, village de Suisse (cant. des Grisons), près du Landquart; 400 hab. Sources minérales les plus renommées du Prättigau. Aux environs, ruines de plusieurs châteaux, anciennes résidences de baillis autrichiens.

FIDES (*dèss* — nom mythol.) n. f. Astron. Planète télescopique, n° 37, découverte par Luther, en 1855.

FIDÉ-TADA. V. HIDÉ-TADA. ‖ **FIDÉ-YORI.** V. HIDÉ-YORI. ‖ **FIDÉ-YOSHI.** V. HIDE-YOSHI.

— REM. Le caractère japonais orthographié *F* a une prononciation indécise entre *F, H* et *Sh*. Aujourd'hui, l'usage a prévalu de le représenter par un *H* légèrement aspiré.

FIDIBUS (*buss*) n. m. Arg. Bande de papier tordu, servant à allumer une pipe.

FIDIUS, dieu sabin, qui présidait aux serments et qu'on appelait aussi SANCUS. (D'autres reconnaissent dans Dius Fidius Jupiter considéré comme dieu du serment.)

FIDJI, FIJI ou **VITI.** Géogr. V. VITI.

FIDONIE (*nî* ou **FIDONIA** de *Fidonia*, n. mythol.) n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométrines, famille des *fidonnidés*, comprenant des phalènes jaunes ou fauves, tachées de brun, dont on connaît quelques espèces européennes.

— ENCYCL. Les *fidonies* sont de taille moyenne; elles volent ordinairement en plein jour dans les clairières des bois; leurs chenilles allongées, cylindriques, vivent sur divers arbres et plantes; elles s'enterrent pour se chrysalider. Une des fidonies les plus communes en France est la *fidonia atomaria*, jaune variée de brun; sa chenille vit sur les scabieuses, les genêts, etc.

Fidonie (réd. d'un tiers).

FIDONIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères géométrines, comprenant les genres *fidonie, scodiona, strenia, lythria*, etc. — *Un* FIDONIIDÉ.

FIDUCIAIRE (*si-èr'* — du lat. *fiduciarius*, même sens; de *fiducia*, confiance) adj. Dr. Qui est chargé d'un fidéicommis, ou grevé de fiducie; qui est de la nature du fidéicommis ou de la fiducie : *Héritier* FIDUCIAIRE. *Legs* FIDUCIAIRE. ‖ *Contrat fiduciaire*, Vente simulée d'un objet en garantie d'une somme prêtée, avec promesse par l'acquéreur de le restituer une fois la dette payée.

— Comm. Se dit des valeurs fictives, fondées seulement sur la confiance accordée à celui qui les émet : *Titres* FIDUCIAIRES. ‖ *Monnaie fiduciaire*, Papier-monnaie; billet de banque. ‖ *Circulation fiduciaire*, Circulation du papier, des billets de banque.

— Dr. rom. *Père fiducioire*, Citoyen auquel un père faisait une vente fictive de son fils, en vue de l'émancipation de celui-ci.

— n. Personne chargée d'un fidéicommis ou grevée de fiducie.

— ENCYCL. Comm. La *monnaie fiduciaire* est celle qui n'a pas par elle-même de valeur réelle, comme le billet de banque ou la monnaie de papier. La valeur fiduciaire de ces billets atteint le pair quand elle représente une valeur disponible en monnaie métallique, titres ou lingots, affectée à son remboursement. A défaut de cette garantie, le papier-monnaie subit une dépréciation plus ou moins grande.

FIDUCIAIREMENT (*si-è* — rad. *fiduciaire*) adv. A titre de fidéicommis : *Léguer* FIDUCIAIREMENT *une somme*.

FIDUCIE (*si* — lat. *fiducia*, confiance) n. f. Vente simulée, par laquelle on cède un objet qui est payé comptant, mais qui doit être rétrocédé au vendeur après un temps convenu et à des conditions déterminées. ‖ Disposition par laquelle on charge quelqu'un de l'administration d'un héritage ou de biens légués, à charge de les remettre, après un temps donné, au véritable gratifié.

— ENCYCL. Dr. rom. On appelait pacte ou convention de *fiducie* (pactum fiduciae) la convention par laquelle celui qui recevait la propriété d'une chose était obligé à la rendre dans des conditions déterminées. L'aliénation accompagnée de ce pacte servait, à l'origine, à réaliser un nantissement, un dépôt ou un prêt à usage. Celui-ci, qui avait ainsi aliéné sa chose, ne devait pas avoir, dans le principe, d'action contre l'acquéreur; il s'était seulement confié à sa loyauté. Mais, plus tard, le droit civil lui-même fit de cette convention un véritable contrat synallagmatique imparfait, sanctionné par des actions de bonne foi : l'action *fiduciæ directa*, donnée à l'aliénateur, l'action *fiduciæ contraria*, donnée à l'acquéreur, pour se faire indemniser du préjudice causé par la détention de la chose. La création des actions de gage, de dépôt et de commodat fit disparaître la principale utilité du pacte de fiducie, dont il n'est plus question sous Justinien.

— Dr. act. Dans la disposition gratuite appelée *fiducie*, le fiduciaire, en principe, n'est pas un gratifié; à la différence de ce qui a lieu dans le fidéicommis ordinaire, ce n'est qu'un intermédiaire chargé d'administrer les biens et qui doit les restituer à leur bénéficiaire véritable; il peut, d'ailleurs, être autorisé à une non-restitution partielle. La restitution a lieu à l'époque fixée par le disposant, époque qui peut être reportée à la mort du fiduciaire, si tant est que le disposant n'ait pas usé de ce moyen pour masquer une substitution prohibée; mais la fiducie, par elle-même, ne constitue pas une substitution. La question de savoir s'il y a fiducie est une pure question de fait; la fiducie peut être expresse ou tacite. Elle n'est guère usitée dans nos mœurs que pour éluder une disposition légale édictant une incapacité de recevoir; notamment, on l'emploie au profit des congrégations religieuses non reconnues. Elle est alors illicite; mais, en soi, la fiducie est parfaitement valable. Le grevé de fiducie licite, simple administrateur, n'a pas la propriété des biens et ne fait pas les fruits siens. Il ne doit pas les droits de mutation, il en fait simplement l'avance, qui doit lui être remboursée; son mandat est irrévocable de la part du gratifié, qui ne l'a pas nommé. Il doit être traité, d'ailleurs, moins rigoureusement qu'un tuteur, et, par exemple, ne doit point les intérêts des intérêts. Il doit restituer les biens à l'époque fixée, et, si le disposant ne l'en a dispensé, il est tenu de rendre compte de sa gestion.

FIDUCIEL, ELLE (*si-èl'* — du lat. *fiducia*, confiance) adj. Techn. Se dit, dans certains arts, des lignes ou points d'après lesquels on se guide pour déterminer les autres.

— Horlog. *Pendule fiduciel*, Pendule étalon à l'aide duquel les horlogers règlent le mouvement des horloges et montres qu'ils fabriquent.

FIDUS ACHATES, mots latins qui signifient *le fidèle Achate*. Virgile, *Enéide*.) C'était le compagnon assidu et inséparable d'Enée, et ces deux mots : *Fidus Achates* « fidèle Achate » ont passé dans la langue pour désigner un ami très intime. Cette allusion, le plus souvent familière et plaisante, se fait indistinctement sous la forme latine et sous la forme française.

FIE (*fi*) n. f. Nom forestier de l'*epicea*. ‖ On dit aussi FUVE.

FIEDLÉRITE n. f. Oxychlorure hydraté naturel de plomb.

FIEF (*fi-èf* — du bas lat. *feodum, feudum*, d'orig. german.; anc. haut allem. *fehu*, troupeau) n. m. Dr. féod. Terre ou autre bien qu'un vassal tenait d'un seigneur, à charge

de lui prêter foi et hommage et de lui fournir certaines redevances : *L'hérédité des* FIEFS *et l'établissement général des arrière-fiefs formèrent le gouvernement féodal.* (Montesquieu.)

— *Fief abonné,* Nom donné au fief quand les droits auxquels il était sujet, comme ceux de relief, de quint ou autres, avaient été convertis en redevances annuelles. ‖ *Fief abrégé, Fief restreint,* Fief pour lequel il était dû des services qui avaient été limités et restreints. ‖ *Fief en argent,* Somme d'argent qu'un seigneur assignait à titre de fief sur son trésor, jusqu'à ce qu'il pût l'assigner sur quelque terre. ‖ *Fief-arrière* ou *Arrière-fief,* Fief relevant d'un autre fief qui était lui-même mouvant d'un fief supérieur. ‖ *Fief aumône* ou *Aumône fieffée,* Fief donné à une église à titre d'aumône pour quelque fondation pieuse. ‖ *Fief banneret* ou *de bannière,* Fief de chevalier banneret, lequel devait se rendre au commandement du seigneur, en armes, avec sa bannière et suffisamment accompagné. ‖ *Fief censuel,* Héritage tenu à cens et improprement appelé fief. ‖ *Fief de chevalier, Fief de haubert,* Fief qui ne pouvait être possédé que par un chevalier. ‖ *Fief corporel,* Fief consistant en domaines réels, fonds ou maisons. ‖ *Fief de corps,* Fief ligé dont le possesseur était obligé, entre autres devoirs, de s'acquitter en personne du service militaire. ‖ *Fief de danger,* Fief dont le vassal était exposé à la commise, s'il en prenait possession avant d'avoir prêté foi et hommage. ‖ *Fief de dignité,* Fief auquel étaient attachés les titres de princes, ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, etc. (Les fiefs de ce genre étaient indivisibles de leur nature et revenaient en entier à l'aîné de la famille, sauf à celui-ci à indemniser ses puînés.) ‖ *Fief dominant,* Fief dont un autre relevait immédiatement. (V., plus bas, FIEF SERVANT.) ‖ *Fief franc* ou *Franc-fief.* V. FRANC-FIEF. ‖ *Fief incorporel* ou *Fief en l'air,* Fief auquel n'était attaché ni un fonds, ni un domaine, et qui ne consistait qu'en droits incorporels. (On l'opposait au fief corporel.) ‖ *Fief ligé,* Fief pour lequel le vassal, en prêtant foi et hommage à son seigneur dominant, s'engageait à le servir envers et contre tous et obligeait tous ses biens. (Le possesseur d'un pareil fief s'appelait *vassal ligé* ou *homme ligé.* Le fief ligé était opposé au fief simple.) ‖ *Fief mouvant.* Se disait d'un fief qui relevait d'un autre fief. *Fief mouvant d'un autre,* Fief de la *mouvance* d'un autre. ‖ *Fief noble,* Fief auquel était attachée la haute, moyenne et basse justice, ou dont un autre fief était mouvant. ‖ *Fief parager,* Portion d'un fief tenu en parage. ‖ *Fief plain* ou *plein,* Fief mouvant d'un autre fief directement et sans intermédiaire. ‖ *Fief de reprise,* Héritage allodial et noble acquis par un seigneur, puis repris en fief par l'aliénateur. ‖ *Fief royal,* Fief concédé par le roi avec titre de dignité, comme les principautés, duchés, marquisats, comtés, baronnies. ‖ *Fief servant,* Fief relevant d'un autre fief qu'on appelait fief dominant, et qui était lui-même fief servant à l'égard du fief suzerain. ‖ *Fief simple,* Fief pour lequel l'hommage que rendait le vassal était réel en ce sens qu'il affectait plus la terre que la personne. (On l'opposait à *fief ligé.*)

— Par ext. Bien propre, possession exclusive : *Le* FIEF *de l'Église, c'est la conscience humaine.* (C. Dollfus.)

— ENCYCL. Dr. féod. On appelait *fief* un mode de tenure résultant d'une concession faite par une personne noble à une autre, à charge de certains services. Primitivement, le mot désignait cette concession elle-même et, plus tard, on l'appliqua à la chose concédée. Ce mode de tenure pouvait avoir pour objet non seulement une terre, mais des biens quelconques, corporels ou incorporels. A partir du XIIe siècle, on réserva le nom de « fief » aux tenures nobles, afin de les distinguer des *censives,* ou tenures roturières, qui n'étaient grevées d'aucun des services nobles qu'entraînait le fief; les unes et les autres, étant des tenures par concession, se distinguaient de l'*alleu,* terre libre. La concession du fief se faisait par le contrat d'inféodation, lequel nécessitait certaines formalités. V. FÉODALITÉ.

Le fief, tenure caractéristique du régime féodal, impliquait une obligation essentielle pour le vassal, celle de fournir le service militaire au suzerain ; d'où il résultait qu'un fief ne pouvait être concédé à une personne incapable de remplir ce service, par exemple à une femme, à un non-noble, à un dignitaire ecclésiastique. Cependant, des ordonnances de 1273 et 1275, renouvelées au XIVe s., effacèrent la prohibition, pour les roturiers, de tenir un fief, mais ils étaient tenus du droit de *franc-fief.* Quant aux églises et abbayes, elles purent aussi recevoir des fiefs en fournissant au suzerain un chevalier qui acquittait à leur place l'obligation du service militaire.

Une autre obligation du vassal était de maintenir le fief dans l'état où il était lors de l'investiture, afin de pouvoir, le cas échéant, le restituer ; il en découlait la défense de l'aliéner ou de le démembrer en quelque façon. Cette règle était la conséquence du lien personnel qui unissait le suzerain et le vassal. De son côté, le suzerain ne pouvait pas davantage transférer à un autre noble les prérogatives de sa seigneurie; c'eût été, en effet, en quelque sorte aliéner aussi les vassaux qui en dépendaient et à qui il avait promis sa protection. D'ailleurs, si le vassal avait acquis, par la concession du fief, tous les avantages de la propriété, le suzerain n'avait pas abdiqué tout droit ; il pouvait retirer de sa terre certains profits et la reprendre dans certains cas, notamment au cas de *commise.* Aussi les jurisconsultes, analysant cette situation, avaient-ils dit que le seigneur avait concédé le *domaine utile* et retenu le *domaine direct* ou *éminent.* A raison du caractère personnel du lien féodal, le fief était viager à l'origine.

Mais, inaliénables et viagers aux débuts du droit féodal, les fiefs devinrent ensuite aliénables et transmissibles.

L'hérédité des fiefs fut la première établie et, au cours du XIe siècle, ce fut la règle générale. L'héritier désigné par la coutume recueillait le fief, mais il lui fallait une nouvelle investiture et il devait s'acquitter d'un droit de *relief* ou *rachat.* Le droit d'aînesse assurait l'indivisibilité du fief. Plus tard, on admit la tenure en *parage,* auquel cas l'aîné seul remplissait le devoir d'hommage pour la totalité du fief, comme si aucun partage n'était intervenu. Lorsque l'héritier était une fille, le seigneur pouvait lui imposer le mariage; lorsque c'était un mineur, il avait la *garde seigneuriale,* ou encore le service féodal était assuré par le moyen d'un baillistre.

Le fief devint aussi aliénable avec l'autorisation du seigneur : ce droit était établi au XIIIe siècle. Mais, au cas de vente, le seigneur percevait un droit de *quint* ou de *lods et ventes,* et, au cas d'aliénation à titre gratuit, un droit de *relief.* De plus, il pouvait écarter l'acquéreur en lui remboursant le prix (*retrait féodal*). Avant d'admettre l'aliénation directe, on avait admis la sous-inféodation.

Lorsque la féodalité eut perdu tout pouvoir politique, le fief, malgré la survivance de quelques caractères féodaux, ne fut plus qu'une forme de la propriété foncière. Les juristes du XVIe siècle cherchèrent à l'assimiler aux servitudes prédiales, à l'emphytéose ou au *bail à rente foncière.*

— BIBLIOGR. : Chantereau-Lefèvre, *Traité des fiefs* (1662); Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs* (1725); Guyot, *Traité des fiefs* (1751); Henrion de Pansey, *Traité des fiefs,* de Dumoulin, *analysé et conféré avec les autres feudistes* (1773); Pothier, *Traité des fiefs* (1768); E. Chénon, *les Démembrements de la propriété foncière en France* (1881). V. FÉODALITÉ.

FIEFFAL, ALE, AUX (*fi-è-fal*) adj. Ce qui concerne un fief, ce qui lui appartient et en dépend. *Juridiction fieffale,* Celle du seigneur féodal sur l'étendue de sa terre.

FIEFFANT (*fi-è-fan*), **ANTE** n. Celui, celle qui donnait une terre à fief.

FIEFFATAIRE (*fi-è, tèr*) n. Personne qui prend à fief un héritage rural, c'est-à-dire à charge de rente foncière.

FIEFFE (*fi-èf*) n. m. Autref., dans certaines régions de l'ouest de la France, vente dont le prix, au lieu d'être payé comptant, était une rente perpétuelle et foncière.

FIEFFER (*fi-é-fé*) v. a. Dr. féod. Donner en fief.

— *Fieffer un domaine,* Le donner grevé des obligations propres au vasselage. ‖ Pourvoir quelqu'un d'un fief : FIEFFER *un noble, un roturier.* ‖ Auj., en Normandie, Vendre contre une rente perpétuelle ou foncière : *A vendre ou à* FIEFFER *de gré à gré dix boutiques.*

Fieffé, ée part. pass. du v. Fieffer.

— Fam. Qui a atteint le dernier degré du défaut, du vice dont on parle : *Un ivrogne* FIEFFÉ. *Un* FIEFFÉ *menteur.*

FIEF-SAUVIN (LE), comm. de France (Maine-et-Loire), arr. et à 23 kilom. de Cholet, près de l'Evre; 1.684 hab. Tissages de toiles et de mouchoirs.

FIÉGARD, FLÉGART ou **FLÉGARD** (*ga'r*) n. m. Dr. cout. On appelait ainsi les places, rues, impasses, rivières, etc., communes aux habitants d'une ville, aux membres d'une communauté. (Particulier aux coutumes d'Artois.)

FIEL (*fi-èl'* — du lat. *fel*) n. m. Sécrétion du foie chez l'homme et certains animaux, et qu'on appelle aussi *bile.*

— *Fiel de bœuf,* Nom donné généralement à la bile du bœuf. (Elle trouve son emploi, soit chez les dégraisseurs, pour faire disparaître les taches qui souillent une étoffe, soit chez les enlumineurs et les peintres, pour donner du brillant aux couleurs.)

— Fig. Amertume des sentiments, des paroles : *Une satire pleine de* FIEL. ‖ Douleur amère, peine cruelle, impression pénible : *Il sait avaler le* FIEL *de la vérité, celui qui a beaucoup lutté et beaucoup souffert.* (G. Sand.)

— Bot. *Fiel de terre,* Nom vulgaire de la fumeterre et de la petite centaurée, à cause de la saveur amère de ces plantes.

— Techn. *Fiel de verre,* Ecume non vitrifiable qui se sépare des matières en fusion destinées à la fabrication du verre, et qui monte à la surface.

— ALLUS. LITTER. :

Tant de *fiel* entre-t-il dans l'âme des dévots !

Vers du *Lutrin* de Boileau. V. TANTNE ANIMIS...

— ENCYCL. Anat. V. BILE.

— Pharm. L'extrait de *fiel* de bœuf ou fiel épaissi, qu'on obtient en évaporant au bain-marie, jusqu'à consistance d'extrait, du fiel de bœuf, a été employé à la dose de 2 à 4 grammes comme apéritif, et comme moyen de suppléer à l'insuffisance de la sécrétion biliaire.

FIELD (Richard), théologien protestant anglais, né à Hampstead en 1561, mort en 1616. Il acquit une rapide et brillante réputation comme prédicateur et controversiste. Field devint chapelain d'Elisabeth et de Jacques Ier, chanoine de Windsor en 1604, et doyen de Glocester en 1609. On a de lui un ouvrage estimé, sous ce titre : *the Book of the Church* (1606).

FIELD (Nathaniel), auteur dramatique et acteur anglais, né et mort à Londres (1537-1633). On a de lui deux comédies pleines de verve et de gaieté : *A woman is a weathercock* (1612), et *Amends for the ladies* (1618).

FIELD (John), pianiste et compositeur irlandais, né à Dublin en 1782, mort à Moscou en 1837. Son intempérance hâta sa mort. Le talent de Field, comme virtuose, était plein de souplesse et d'élégance. La nature de ce talent se reflétait dans ses compositions. Sa réputation s'est faite surtout sous ce rapport par ses délicieux nocturnes, genre de compositions dont on peut dire qu'il a été l'inventeur. Il en a écrit dix huit. On lui doit aussi des concertos avec orchestre, des sonates, des rondeaux, des fantaisies et quelques morceaux de divers genres.

FIELD (David DUDLEY), jurisconsulte américain, né à Haddam (Connecticut) en 1805, mort en 1894. Avocat renommé à New-York, où il exerça depuis 1828, il s'attacha à la réforme de la procédure et eut la plus grande part dans la rédaction du Code de procédure de 1847, dans la préparation et la rédaction des Code civil, Code pénal et Code politique de l'Etat de New-York. Ces codes furent en grande partie adoptés par les autres Etats (23) et passèrent même aux Indes britanniques. En 1867, Field présenta un plan de revision du droit international, qui fit une grande impression sur les jurisconsultes de tous les pays et qu'il publia avec divers commentaires et documents, sous le titre de *Outlines of an international code* (1873). Cet ouvrage a été traduit en français par A. Rolin (1891). On a encore de Field : *Speeches, arguments and miscellaneous papers* (1881).

FIELD (Cyrus WEST), industriel américain, frère du précédent, né à Stockbridge (Massachusetts) en 1819, mort à Ardsley, près New-York, en 1892. Grand fabricant de papier, il s'est fait un nom par l'activité qu'il déploya et les grandes qualités d'administrateur dont il fit preuve en établissant le premier câble sous-marin qui ait relié l'Amérique à l'ancien continent (1853-1866). Il continua à s'intéresser aux entreprises de télégraphie sous-marine et organisa encore, en 1871, la pose du câble entre San-Francisco et les îles Sandwich.

FIELD (Henri-Martin), littérateur américain, frère des précédents, né à Stockbridge en 1822. Pasteur, il fonda à New-York le journal *Evangelist,* fit le tour du monde (1875-1876) et voyagea à diverses reprises en Europe et en Orient. On lui doit de nombreux ouvrages, pour la plupart des récits de voyages.

FIELDING (Henry), romancier, dramatiste et écrivain politique anglais, né à Sharpham-Park, dans le Somersetshire, en 1707, mort à Lisbonne en 1754. Il appartenait à une illustre famille issue les Habsbourg et établie en Angleterre sous Henri III. Tout jeune, il composa une comédie : *Don Quichotte en Angleterre,* qui témoigne de son admiration pour le genre de Cervantes, parent du sien. De retour à Londres, il se mit à écrire pour gagner son pain. De 1728 à 1734, il s'occupa surtout de théâtre. A trente-sept ans, il épousa une jeune héritière de Salisbury ; il s'établit dans cette ville, où il dissipa en fort peu de temps la fortune de sa femme. Il revint à Londres en 1736, et se fit directeur de théâtre. Il débuta par un succès : *Pasquin,* pièce politique. Mais le gouvernement s'émut des tendances satiriques de l'auteur et fit fermer le théâtre. Fielding devint alors journaliste et exerça en même temps la profession d'avocat. Il préparait aussi son premier roman : *Joseph Andrews* (1742) qui était une amusante parodie de *Pamela,* roman sentimental de Richardson. Cet ouvrage établit la réputation de Fielding. En 1743, il publia trois volumes de *Mélanges,* d'où se détache *Jonathan Wilde,* admirable portrait de l'homme tombant insensiblement dans la dégradation. L'arrivée du Prétendant et les troubles de 1745 furent pour Fielding l'occasion de jouer un rôle politique : il fonda le *Vrai patriote,* où il prit à tâche de défendre la cause de la dynastie des Georges. Grâce à l'appui de Pitt, il obtint une place de juge de paix. En février 1749, parut *Tom Jones,* son chef-d'œuvre, et, deux ans plus tard, vint *Amélia,* livre qui semble bien tenir à côté du précédent. Fielding, en 1754, alla chercher un climat plus doux au Portugal, où il devait mourir. Les incidents de son voyage ont été racontés par lui dans : *le Voyage à Lisbonne.* C'est avec les instincts dévergondés que Fielding compose ses premiers personnages. Personne n'a lâché la pure nature à travers champs plus débridée, plus ignorante de toute bienséance.

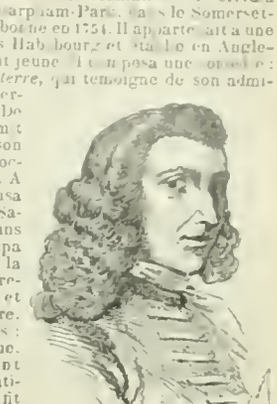

Fielding.

FIELDING (sir John), jurisconsulte anglais, mort en 1784. Frère du précédent, Henri Fielding, qu'il remplaça dans son siège de juge de paix à Westminster, il était aveugle de naissance et, malgré son infirmité, son habileté lui valut l'honneur d'être nommé chevalier (1761). Il aida à multiplier les établissements de charité, mais il est surtout célèbre par la guerre impitoyable qu'il fit aux voleurs de Londres. Parmi les nombreux ouvrages de législation qu'il a écrits, citons : un *Plan pour prévenir les vols dans un rayon de vingt milles autour de Londres, et sur l'établissement d'un attrape-voleurs* (1755) ; *Histoire de l'origine et des effets du système de police institué par le duc de Newcastle* (1758) ; un *Traité sur la charge de constable* (1768). Quant à la *Description des cités de Londres et de Westminster* (1776), éditée sous son nom, il l'a désavouée dans les journaux.

FIELDING (Sarah), femme de lettres anglaise, sœur des précédents, née à East-Stour (Dorset) en 1710, morte à Bath en 1768. Elle a publié des poésies et des romans, entre autres : *les Aventures de David Simple* (1744) ; *le Cri* (1754) ; *la Gouvernante* (1749) ; *Histoire de la comtesse de Delwyn* (1759) ; *Vies de Cléopâtre et d'Octavie* (1757) ; etc.

FIELDING (Anthony Copley Vandyke), président de la Société des aquarellistes de Londres, né à Londres en 1787, mort à Brighton en 1855. Appartenant à une famille de peintres, il suivit la carrière artistique, et débuta, en 1810, en envoyant un tableau à l'exposition de Spring-Garden. Les tableaux de lui qui obtinrent le plus de succès furent ses scènes du South-Downs et ses marines ou vues des côtes anglaises. Fielding est un des artistes qui ont le plus fait pour mettre l'aquarelle en faveur en Angleterre.

FIELDINGIE (*fil, ji*) ou **FIELDINGIA** (*fi-èl'-ji*) n. f. Genre d'éponges hexactinellides, comprenant de petites formes globuleuses, ajourées de fenêtres ovales avec épines aiguës. (L'espèce type du genre est la *fieldingia lagettondes* des mers de Papouasie, découverte par 46 mètres de fond.)

FIELDITE (*fil*) n. f. Sulfure multiple d'arsenic, d'antimoine, de cuivre et de zinc, renfermant en outre, de l'argent, du fer, etc. Variété de cuivre gris antimonial.

FIELDS (James-Thomas), poète et publiciste américain, né à Portsmouth (New-Hampshire) en 1820, mort à Boston en 1881. Outre une édition des *Œuvres de Quincey,* il a publié trois recueils de vers, de 1849 à 1873.

FIELLEUX (*fi-é-leu*), **EUSE** adj. Qui tient du fiel, qui est amer comme le fiel.

FIENNES, nom d'une terre qui formait autrefois une des douze baronnies du comté de Guines. Elle a été le berceau d'une famille connue depuis le XIe siècle. Au commencement du XIIIe, cette famille était représentée par Guillaume, seigneur de Fiennes, baron de Tingry, dont est descendu le connétable de France, Robert de Fiennes. La nièce et héritière du connétable, Marguerite de Châtillon, porta la terre de Fiennes dans la maison de Luxembourg. Elle passa ensuite à IX comtes d'Egmont et, plus tard, à la famille d'Etampes-Valençay.

FIENNES Robert, dit **Moreau de**, connétable de France (1356), après Gauthier de Brienne, tué à la bataille de Poitiers. Il défendit le pays contre les Anglais, à qui il enleva Auxerre (1360), contre les tentatives du roi de Navarre Charles le Mauvais, qu'il dépouilla de Mantes (1379), et contre les bandes de routiers, qu'il écrasa en Bourgogne et dans le Midi (1361-1364). Il couronna dignement sa longue

[illegible] vers [illegible] et [illegible] la sa charge de conné- [illegible] lui permettait plus d'exercer [illegible] Duguesclin (1370), et [illegible] (1380).

FIENNES [illegible] Lord Say and Sele, homme d'État [illegible] Oxford, en 1582, mort [illegible]. Pendant les [illegible] années de Jacques Ier, il [illegible] à la Chambre des lords, parmi les mem- [illegible] plus résolus de l'opposition, et prit une place im- [illegible] dans le Long Parlement. Pendant le protectorat, [illegible] les affaires publiques. Lors de la restauration [illegible] II, il fut nommé lord du sceau privé et cham- [illegible] à la tête du parlement cavalier, puis reçut le commandement de la [illegible] Bristol. Avant rendu au prince Rupert cette [illegible] sans défense (1643), il passa en jugement, et ne parvint à sauver sa tête que grâce au crédit [illegible]. Plus tard, il prit parti pour Cromwell, qui le [illegible] membre du conseil, lord du sceau privé (1655), et [illegible] de la Chambre haute. Après la restauration des Stuarts, il vécut dans la retraite. On a de lui quelques discours, quelques pamphlets et on lui attribue un écrit intitulé : *la Monarchie démontrée être la meilleure, la plus ancienne et la plus légale des formes de gouvernement, dans une conférence tenue entre Olivier, lord Protecteur, et un comité du Parlement* (1660).

FIENNES (Jean Baptiste DE), orientaliste et diplomate français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1669, mort à Paris en 1711. Il fut drogman à Alexandrie et au Caire (1692-1706), professeur d'arabe au Collège de France (1714), secrétaire interprète du roi (1718). En 1729, il se rendit à Tripoli, où il négocia un traité avantageux pour la France. — Son fils, JEAN-BAPTISTE HÉLIN **de Fiennes**, né à Saint-Germain-en-Laye en 1710, mort en 1767, étudia les langues orientales à Constantinople, devint, en 1740, professeur de langues orientales au collège Louis-le-Grand, puis secrétaire-interprète du roi (1746) et professeur d'arabe au Collège de France (1746). Fiennes fut chargé de deux missions : l'une à Tunis (1742), l'autre à Tripoli (1751).

FIENTE (*fi-an'* — du bas lat. *femita* ; du lat. *fimus*, fumier n. f. Excrément plus ou moins mou ou liquide de certains animaux. FIENTE *de loup. Les* FIENTES *de pigeons et de poules fument un engrais très actif.*

FIENTÉ, ÉE (*fi-an* — rad. *fiente*) adj. Amendé par des engrais. *Terre n* FIENTE.

FIENTER (*fi-an* — rad. *fiente*) v. n. En parlant des animaux. Faire ses excréments.

— Activ. Fumer avec de la fiente : *Fienter la terre.* ‖ *Fienter un cheval*, Oter le fumier de ses pieds.

FIENTERON (*fi-an* — rad. *fiente*) n. Valet chargé de nettoyer les étables. ‖ Homme qui ramasse les ordures au coin des bornes ou sur les routes.

FIENTEUX (*fi-an-teû*), **EUSE** adj. Qui est couvert de fiente : *Étable* FIENTEUSE. *Sol* FIENTEUX.

FIENVILLERS, comm. de la Somme, arr. et à 11 kil. de Doullens, 966 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de toile.

FIER (*fi-è'* — du lat. pop. *fidare* ; de *fidus*, qui se fie. Prend deux i de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fiions. Que vous fiiez*). v. a. Confier, donner en garde, livrer avec confiance : FIER *sa vie, son honneur, son secret à son ami.* FIER *son argent à un dissipateur.* (Vieilli.)

Se fier, v. pr. Donner, mettre sa confiance : *Il ne faut jamais* SE FIER *à ceux qui manquent de probité, quels que soient leurs talents.* (Washington.) — On disait autref. *se fier en*. ‖ *Se fier à quelqu'un.* Avoir foi en lui. ‖ *Se fier sur quelque chose.* Fonder sa confiance sur cette chose. ‖ *Fiez-vous-y. Ne vous y fiez pas.* Croyez-le, comptez là-dessus ; Ne vous figurez pas cela. ‖ *Ne pas se fier à ses yeux, à ses oreilles*, Ne pas croire ce qu'on voit, ce qu'on entend.

— SYN. Confier (se). V. CONFIER (SE).

— ANTON. Se défier, se méfier, suspecter.

FIER, FIERE (*fi-er'* — du lat. *ferus*, farouche) adj. Orgueilleux, altier, confiant dans son mérite, ou, en bonne part, Qui a des sentiments pleins de noblesse, de dignité : *L'orgueil ces jours ont si délicates qu'esprit* FIER *est un blâme, âme* [illegible] *Lumière* (Volt.) ‖ Qui est inspiré par la fierté : *Une réponse, Une démarche* [illegible] *regard* [illegible]. ‖ Qui s'enorgueillit de quelque chose : *Il* [illegible] *de sa fortune, de ses succès.*

— Fam. Fameux, grand, distingué, remarquable, considérable : *Quel* FIER *porte-! Voilà un* FIER *peintre! Un* [illegible] *coureur.*

— Chass. Difficile à approcher : *Perdrix* FIÈRE.

— Mar. Se dit du cheval, lorsqu'il est d'une allure [illegible] ‖ Se dit aussi d'un cheval qui, [illegible] lui [illegible], pointe les oreilles, [illegible] vivement.

— [illegible] pierres qui sont dif- [illegible] à [illegible] rade de Brest.

— [illegible] *Avoir beaucoup* [illegible]. V. ARTHAN.

— [illegible] *le fier*, Montrer de la fierté, le plus souvent [illegible].

— SYN. Altier, dédaigneux, hautain, [illegible]. V. ALTIER.

— ANTON. Affable, familier, humble, modeste, simple.

FIER (le), torrent de la Haute-Savoie, affluent de gauche du Rhône, descendu des Aravis. Il naît près d'Annecy, traverse le lac d'Annecy, passe ensuite dans les *abîmes du Fier*, couloir étranglé, et dans les *Hauts du Fier*, autre défilé, et atteint le Rhône près de Seyssel. Longueur du cours, 66 kilom.

FIER (DÉPARTEMENT DU), fit partie de l'empire français à la fin du règne de Napoléon (1814). Formé de deux arrondissements [illegible] en département du Mont-Blanc (Savoie) et d'une partie de celui du Léman (territoire de Genève), il cessa d'exister en 1815, à la suite des remaniements territoriaux du traité de Vienne.

FIER-A-BRAS (*fiè-ra-bra* — étymol. controversée. Quelques-uns veulent que *fier-à-bras* dérive de *ferrea brachia*, bras de fer, ou de *fera brachia*, bras vaillants. Les formes du vieux français sont *fier-bras* et *ferebrache*) n. m. Fam. Fanfaron, homme qui menace tout le monde ; matamore. — Pl. *des* FIERS-A-BRAS.

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le *fier-à-bras.*
TH. CORNEILLE.

Fierabras, chanson de geste française, de la fin du XIIe siècle. Le poème commence par le récit d'un long combat singulier entre Olivier et le géant sarrasin Fierabras d'Alexandrie, qui, ayant pris Rome, s'était emparé des plus précieuses reliques de la Passion. Olivier, au cours du combat, le catéchise et le convertit ; mais il est lui-même fait prisonnier, ainsi que les douze pairs, et tous ne doivent leur délivrance qu'à l'intervention de la belle Floripas, fille de l'émir, qui s'est éprise de l'un des barons français, Gui de Bourgogne. — *Fierabras* est un épisode détaché et fort allongé, d'un poème perdu, fondé sur une base historique, *la Destruction de Rome*. Il a eu un immense succès : il a été imité au XIVe siècle en Italie, traduit, dès le XIIIe, en provençal, et ensuite en anglais, en espagnol et en portugais. Sa popularité en Espagne est attestée par un passage de *Don Quichotte* et la pièce de Calderon *el Puente de Mambie*. Aujourd'hui encore, on le réimprime dans la « Bibliothèque Bleue ».

Fierabras (BAUME DE). Ce baume, sans cesse invoqué par Don Quichotte, et qui avait, dit-on, la vertu de guérir toutes les blessures, doit son nom à un chirurgien charlatan du XVIe siècle, maître Hervé Fierabras, qui demeurait à Rouen ; il avait le titre de docteur médecin. En 1550, il publia la *Méthode briefve et facile de garder la santé, d'éviter la maladie, avec aucuns secrets de l'âme, non encore mis en lumière*. Ce petit livre eut une telle vogue que Cervantes put, un siècle plus tard, en avoir connaissance. Il fut réimprimé en 1647.

FIERASFER (*fi-è-ra-sfèr'*) n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des ophidiidés, comprenant de petites formes allongées, latéralement comprimées, sans nageoires dorsales ni barbillons.

— ENCYCL. Les *fierasfer*, dont on connaît quelques espèces répandues dans les océans Atlantique, Pacifique et Indien, sont représentés dans la Méditerranée par deux formes, toujours rares, jaunâtres ou rougeâtres, ne dépassant pas 15 centimètres de long. Ce sont les *fierasfer imberbis* et *dentatum*. Ces curieux poissons, confondus jadis avec les douzelles, vivent dans les holothuries et les étoiles de mer.

FIEREMENT adv. Avec fierté : *Répondre, S'avancer* FIÈREMENT.

— Littér. et b.-arts. Avec hardiesse, vigoureusement : *Tableau* FIÈREMENT *touché.*

— Fam. Beaucoup, extrêmement, fortement : *Être* FIÈREMENT *habile.*

FIERLIAGE (*fi-èr'-li-aj'*) n. m. Action, manière de remplir exactement les tonneaux dans les salines.

FIÉROT (*ro* — dimin. de *fier*) adj. Fat et orgueilleux.

— Substantiv. : *Faire le* FIEROT.

FIERTABLE (*fi-èr'* — rad. *fierte*) adj. ‖ Cout. anc. *Crime fiertable*, Crime susceptible de pardon. (Tous les ans, à la procession de l'Ascension, à Rouen, un criminel, condamné à mort, portait la châsse ou *fierte* de saint Romain, évêque de cette ville, et obtenait ainsi la rémission de ses méfaits. Ce privilège, accordé au chapitre de Rouen par Dagobert en souvenir de l'évêque qui avait délivré le pays d'un dragon, *la gargouille*, dura jusqu'en 1790 et profita à plus de quatre cents condamnés. Seuls, les crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide prémédité n'étaient pas *fiertables*.)

Fierte de saint Eleuthère, à Tournay (XIIIe s.).

FIERTE pour *fiertre* — du lat. *feretrum*, brancard) n. f. Archéol. Vieux mot qui désignait une châsse, un cercueil reliquaire. (Il demeura longtemps dans la langue pour la châsse de l'archevêque de Rouen, saint Romain, qu'on portait encore, au XVIIIe siècle, en procession, dans cette ville. Le mot fut surtout en usage dans le nord de la France, en Normandie et en Angleterre).

FIERTÉ (*fi-èr*) n. f. Défaut de celui qui est fier ; arrogance, audace inspirée par la bonne opinion de soi, ou, en bonne part, Élévation, noblesse de sentiments : *La* FIERTÉ *du cœur est l'attribut des honnêtes gens ; la* FIERTÉ *des manières est celle des sots.* (Duclos.)

— Archit. Sorte d'ostentation de force et de solidité dans la construction d'un édifice : *Le dorique grec a de la* FIERTÉ.

— B.-arts. Fermeté, hardiesse, vigueur d'exécution : *On a dit la* FIERTÉ *du pinceau pour signifier des touches libres et hardies.* (Volt.)

— n. f. pl. Au plur. Actes de fierté.

— ANTON. Affabilité, familiarité, humilité, modestie, simplicité.

FIERTÉ, ÉE (*fi-èr'* — forme picarde *ferté, ferreté*, en anc. franç. « découpé à jour », de *ferret* ou *fer*) adj. Blas. Se dit de la baleine lorsqu'elle a les fanons, les ailerons et la queue de gueules.

D'argent à une baleine d'azur fiertée.

FIERTON (*fi-èr'* — francisation du saxon *feorthung*, quart) n. m. Poids équivalant au quart d'un marc.

— ENCYCL. En Flandre et en Allemagne, les chartes du XIe au XIVe siècle mentionnent souvent des redevances payables en marcs et en *fiertons* d'argent. Au XIIIe siècle, le fierton est un poids très employé dans les hôtels des monnaies pour la vérification des espèces. On a confondu à tort le *fierton* avec le *dénéral*. (V. ce mot.) On soupçonne qu'il a existé une monnaie, analogue au *farthing* anglais, qui portait le nom de « fierton » et valait le quart d'un denier.

FIERTONNEUR (*fi-èr'-to-neur'* — rad. *fierton*) n. m. Ancien officier des monnaies, institué par Philippe le Bel en 1214, pour s'assurer du poids exact des flans et des espèces.

FIERVENDE (*èr'-vand'*) n. f. Métall. Partie d'un four à cuve qu'on appelle plus généralement POITRINE.

FIESCHI (Giuseppe), conspirateur et régicide, né à Murato (Corse) en 1790, exécuté à Paris en 1836. Sa famille, d'origine génoise, faisait partie des populations nomades de la Corse, où il fut quelque temps gardeur de chèvres. Engagé à seize ans dans l'armée napolitaine, il était sergent, à dix-huit ans, dans la garde royale de Murat, et recevait la croix des Deux-Siciles. Mais, déjà à cette époque, il livrait aux Autrichiens les plans du roi de Naples, et contribuait ainsi à la défaite de Tolentino. Il rejoignit pourtant en Corse Murat, qui, touché par ses apparences de dévouement, lui confia le succès de l'expédition de Pizzo, où, trahi de nouveau, il tomba au pouvoir des Autrichiens. Fieschi, après avoir séjourné à Marseille, retourna en Corse, où il fut condamné pour vol et escroquerie à dix ans de détention et à la surveillance de la police durant sa vie entière. Il réussit à faire perdre ses traces et travailla dans les villes manufacturières du Midi sous le nom de Gérard. Après 1830, il revint en France, et, à l'aide de faux papiers, se fit donner des secours à titre de condamné politique, et devint gardien du moulin de Croulebarbe. Mais des rapports sur ses mœurs et sa conduite parvinrent à la préfecture de police. Un mandat d'amener fut décerné contre lui, et son poste de gardien supprimé. Il s'échappa, se cacha, loua une chambre au n° 50 du boulevard du Temple, et, le 28 juillet, au moment où Louis-Philippe et sa suite se rendaient à la Bastille pour célébrer l'anniversaire de la révolution de Juillet, il fit éclater sa machine infernale. Il y eut de nombreuses victimes, dont le maréchal Mortier : Fieschi lui-même fut blessé. Les princes ne furent pas atteints. La cour des pairs condamna Fieschi et ses complices à être décapités. Les différents partis essayèrent de compromettre leurs adversaires dans l'attentat de Fieschi, mais on ne put trouver aucun indice.

FIESCO. Biogr. V. FIESQUE.

FIESOLE (lat. *Fæsulæ*), ville d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur un affluent de l'Arno ; 4.600 hab. (14.600 avec la comm.). Evêché. Ruines de murs étrusques, d'un théâtre antique. Couvent de San Domingo, où vécut le peintre Fra Angelico ; un autre couvent, la *Badia di Fiesole*, reconstruit par Brunelleschi (1462), fut le siège de l'académie de Laurent de Médicis.

FIESOLE (*Fra Beato, Fra Angelico, Fra Giovanni da*), peintre de l'école italienne, né à Vicchio, en Toscane, en 1387, mort à Rome en 1455. En 1407, il prit l'habit de dominicain à Fiesole, près de Florence, d'où son surnom de *da Fiesole*. D'après une tradition qui paraît sûre, il commença à peindre des miniatures sous la direction d'un frère de son couvent. Vers 1409, forcé par les guerres civiles de quitter sa retraite, il eut l'occasion d'étudier les œuvres de Giotto, à Assise, et se mit à peindre en détrempe. Doué d'une piété ardente, d'une simplicité et d'une candeur qui lui valurent le nom de *Fra Angelico* (Frère Angélique), il fit rayonner dans ses compositions la grâce exquise, le mysticisme et la ferveur qu'il portait en lui. Ses personnages n'ont rien de terrestre ; leurs visages reflètent la paix, les délices, les joies et les espérances de l'âme en communion avec Dieu.

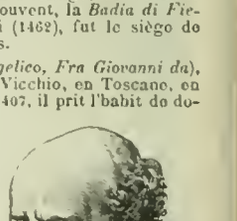

Fiesole.

L'œuvre de l'Angelico se voit dans les villes qu'il a habitées : à Cortone, de 1409 à 1418 ; à Fiesole, de 1418 à 1436 ; à Florence, de 1436 à 1445, et enfin à Rome, où il passa les dix dernières années de sa vie, de 1445 à 1455. A Cortone, il peignit les fresques du couvent de Saint-Dominique, qui ont péri presque entièrement. Le triptyque qui ornait le maître-autel de Saint-Dominique est d'une grande beauté. Dans l'église du Gésu, il y a trois belles peintures : une *Annonciation*, et deux prédelles (*Scènes de la vie de la Vierge* et *de saint Dominique*). Fra Angelico a aussi peint, pour Saint-Dominique de Pérouse, un tableau en plusieurs parties, très détérioré aujourd'hui, qu'on peut voir à la pinacothèque Vannucci, à Pérouse. En 1418, l'évêque de Fiesole ayant autorisé la rentrée des dominicains, Fra Angelico s'enferma dix-huit années au couvent fondé par Dominici. Il faut rapporter à cette période les *reliquaires* du couvent Saint-Marc (le petit *Couronnement de la Vierge, la Madone de l'étoile* et *l'Adoration des mages*) ; etc., sans parler des peintures du couvent même de Fiesole : *l'Annonciation* (auj. à Madrid) et les deux sublimes *Couronnement de la Vierge* (Paris et Florence). Au couvent de Saint-Marc, à Florence, Fra Angelico peignit, d'un style encore élargi et épuré, un admirable *Calvaire*, encore un *Couronnement de la Vierge par J.-C.*, etc., sans parler de la décoration multiple des cellules ; et enfin une *Descente de croix*, qui est un de ses plus beaux chefs-d'œuvre. Appelé à Rome par Eugène IV, puis par Nicolas V, il peignit pour ces deux papes deux chapelles : l'une dite du Saint-Sacrement, l'autre dite de Nicolas-V. On y peut voir l'influence que subit là Beato du goût antique, notamment dans les scènes de la *Vie de saint Laurent*. — L'Angelico fut enterré dans l'église de la Minerve, à Rome.

FIESQUE (en ital. **Fiesco**, au plur. **Fieschi**), famille génoise, une des quatre grandes maisons patriciennes de la République. L'origine des Fiesques était fort ancienne. Ils possédaient un grand nombre de fiefs et, durant le XIIIe siècle, ils soutinrent le parti aristocratique et gibelin contre les Spinola et les Doria, qui s'appuyaient sur les guelfes et le parti plébéien. Deux papes (Innocent IV et Adrien V), trente cardinaux, un grand nombre de prélats, des généraux, des amiraux et des personnages remarquables sont sortis de cette famille. Les principaux

membres en sont : Luca **Fiesque,** mort en 1336. [Cardinal en 1298, il délivra Boniface VIII des mains de Guillaume de Nogaret et de Sciarra Colonna. Il fut successivement légat à Aix-la-Chapelle et en Angleterre ; — Louis **Fiesque,** mort à Rome en 1423. [Cardinal en 1385, il fut un des électeurs de Boniface IX, puis légat en Romagne et en Sicile sous Martin V, à l'élection duquel il avait pris part]; — Catherine **Fiesque,** morte en 1510. Restée veuve très jeune, elle fonda deux communautés religieuses, destinées à secourir les pauvres et à soigner les malades]; — Bartolomeo **Fiesque,** qui fut la cause d'une insurrection à Gênes. [Louis XII, roi de France, étant intervenu, occupa la ville (1507)]; — Nicolas **Fiesque,** mort en 1524, lequel fut successivement évêque de Fréjus et de Toulon, cardinal (1503), archevêque d'Embrun, puis de Ravenne ; — Jean-Louis **Fiesque,** comte de Lavagna, patricien génois, né en 1523, mort à Gênes en 1547. [Il ambitionna de rendre à sa famille la suprématie politique qu'elle avait perdue et de renverser André Doria du pouvoir. Avec l'appui, tantôt de François Ier, tantôt du duc de Parme, il rassembla à Gênes un grand nombre de mercenaires, sous prétexte d'équiper des galères. Le complot éclata en 1547. Les conjurés étaient déjà maîtres des points importants de la ville et du port, lorsque Jean-Louis Fiesque, en se rendant à sa galère, tomba à la mer et se noya sans que ses partisans s'en aperçussent. Privés de leur chef, les conjurés se dispersèrent. Les Dorias signalèrent leur triomphe par des exécutions et des proscriptions. La puissance des Fiesques fut à jamais anéantie.]

Fiesque (La Conjuration de), tragédie que Schiller a tirée du livre du cardinal de Retz (*Conjuration du comte Jean-Louis de Fiesque*), et qui, par son titre de tragédie républicaine, valut à l'auteur, de la part de la Convention, le titre de citoyen français sous le nom de *Gille.*

Schiller introduit dans la donnée historique une intrigue d'amour fort compliquée. Fiesque est placé entre deux femmes : Léonore, sa femme, et Julia Imperiali, la sœur de Gianettino Doria, fils du vieil André Doria. Fiesque ne meurt plus par accident, mais de la main d'un conjuré, Verrina, qui le redoute lui-même comme un futur tyran. La pièce jouée en 1784 est un nouveau remaniement. Fiesque ne meurt plus ; il proclame la liberté de Gênes. Le drame de Schiller n'est plus aussi révolutionnaire que ses *Brigands :* il est moins politique et plus moral. L'intérêt s'attache à la figure de Fiesque, qui mène de front les affaires et les plaisirs, et surtout à Varrina, farouche républicain bien de circonstance à la veille de la Révolution française.

Fiesso Umbertino, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]); 4.250 hab. Foires.

Fiestaux (*fi-é-sté*) n. m. pl. Dans les houillères, Dégagement spontané de grisou dans une galerie.

Fieu (Le), comm. du départ. de la Gironde, arrond. et à 29 kilom. de Libourne; 628 hab. Vignoble qui produit surtout des vins blancs, dont les plus renommés sont ceux du cru de *la Bombarde.*

Fieux (*fi-eû*) a. m. S'est dit, et se dit encore, dans certaines contrées, pour Fils, enfant.

— Hist. relig. *Les bons fieux,* Nom d'une congrégation de pénitents qui se forma en 1615, à Armentières.

Fieuzal (Marie-Louis), médecin français, né à Cahors en 1836, mort à Paris en 1888. Il fut médecin en chef de l'hôpital des Quinze-Vingts. On lui doit la fondation du journal *la Clinique des Quinze-Vingts.* Il a encore publié : *Clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts* (1876); *Fragments d'ophtalmologie* (1879); *Hygiène de la vue dans les écoles* (1886).

Fiévée (Joseph), écrivain français, né et mort à Paris (1767-1839). Il fut d'abord ouvrier typographe, puis rédacteur de la « Chronique de Paris », dirigée par Condorcet, et fut quelque temps emprisonné sous la Terreur. Plus tard, il collabora au « Mercure » et à la « Gazette de France », où il manifesta des idées conservatrices. Bonaparte, premier consul, le chargea d'une mission de confiance en Angleterre, puis lui demanda de le tenir au courant de l'opinion à Paris. Nommé directeur du « Journal des Débats » au commencement de l'Empire, destitué peu après par Napoléon, il devint ensuite maître des requêtes, conseiller d'État et préfet de la Nièvre. Sous la Restauration, Fiévée collabora à des journaux royalistes. C'était un homme à l'esprit souple et modéré, à la vive intelligence, et un aimable écrivain. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *les Rigueurs du cloître,* opéra-comique (1792) ; *Sur la nécessité d'une religion* (1795) ; *la Dot de Suzette* (1798), un très joli roman qui eut un vif succès; *Frédéric* (1799) ; *le 18-Brumaire opposé au régime de la Terreur* (1802) ; *Lettres sur l'Angleterre* (1802) ; *Correspondance politique et administrative* (1814-1819) ; *Des opinions et des intérêts pendant la Révolution* (1815) ; *Correspondance et relations avec Bonaparte* (1837) ; etc.

Fièvre (du lat. *febris,* même sens) n. f. Méd. Ensemble de symptômes morbides, dont les plus importants sont l'élévation de la température du corps et des troubles nerveux divers ; maladie aiguë présentant cet ensemble de symptômes.

— *Fièvre adynamique, algide, asthénique,* Fièvre avec prostration complète, comateuse, se terminant souvent par hypothermie. ‖ *Fièvre aphteuse.* V. aphte. ‖ *Fièvre articulaire des pays chauds,* Syn. de dengue. ‖ *Fièvre bilieuse hématurique,* Maladie du foie dans les pays chauds caractérisée par la fréquence des hémorragies qui surviennent pendant son cours. ‖ *Fièvre catarrhale, éphémère, synoque,* Embarras gastrique fébrile. ‖ *Fièvre cérébrale,* Toute fièvre dans laquelle se produisent des troubles cérébraux, plus particulièrement la méningite. ‖ *Fièvre charbonneuse.* V. charbon. ‖ *Fièvre continue,* Fièvre dans laquelle la température du corps reste uniformément élevée ou avec de faibles rémissions ; souvent syn. de fièvre typhoïde. ‖ *Fièvre de croissance,* Fièvre légère, souvent due au surmenage, chez les enfants qui grandissent rapidement. ‖ *Fièvre des armées, des hôpitaux,* Syn. de typhus. ‖ *Fièvre des foins.* V. rhume des foins. ‖ *Fièvre émotionnelle, nerveuse,* Toute élévation de température due à une excitation ou un trouble du système nerveux. ‖ *Fièvres éruptives,* Nom générique des maladies infectieuses fébriles, s'accompagnant d'une éruption cutanée ou muqueuse. (Les principales sont la scarlatine, la rougeole, la rubéole, la variole et la varicelle.) ‖ *Fièvre ganglionnaire,* Fièvre éphémère avec engorgement des ganglions cervicaux. ‖ *Fièvre goutteuse,* La goutte. ‖ *Fièvre hectique,* Etat de dépérissement, de cachexie, avec grandes oscillations quotidiennes de la température dans certaines maladies à évolution lente. ‖ *Fièvre herpétique,* Fièvre de peu de durée qui s'accompagne d'herpès labial et buccal. ‖ *Fièvre hystérique,* Fièvre sans cause connue qui survient chez les hystériques après les crises. ‖ *Fièvre intermittente, maremmatique, palustre, à quinquina, tellurique, rémittente,* Fièvre dont les accès sont séparés par des rémissions complètes. Syn. de paludisme. ‖ *Fièvre jaune,* Fièvre épidémique, éminemment contagieuse, des pays chauds, caractérisée par la coloration jaune des téguments et des vomissements noirs. (V. jaune.) ‖ *Fièvre de lait,* Elévation légère de la température chez les nouvelles accouchées, lorsque la glande mammaire entre en activité. (Confondue par certains accoucheurs avec une fièvre puerpérale légère.) ‖ *Fièvre larvée,* Forme légère du paludisme chez les enfants. ‖ *Fièvre miliaire,* La suette miliaire. ‖ *Fièvre muqueuse,* Syn. de fièvre typhoïde. ‖ *Fièvre ortiée,* Syn. de urticaire. ‖ *Fièvre ourlienne,* Syn. de oreillons. ‖ *Fièvre palustre, paludéenne, pernicieuse.* V. paludisme, malaria. ‖ *Fièvre pneumonique,* Ancienne dénomination de la pneumonie. ‖ *Fièvre pétéchiale,* Fièvre accompagnée de taches rougeâtres des téguments, dues à des hémorragies intradermiques, comme dans le typhus et le scorbut. ‖ *Fièvre puerpérale,* Maladie infectieuse contractée par la voie utérine, consécutivement à l'accouchement. ‖ *Fièvre purulente, pyohémique,* Fièvre infectieuse survenant après de graves blessures ou opérations, ayant presque disparu depuis les pansements antiseptiques. ‖ *Fièvre quarte,* Fièvre intermittente revenant tous les trois jours. ‖ *Fièvre récurrente* ou *Fièvre à rechutes.* V. typhus récurrent. ‖ *Fièvre rhumatismale.* V. rhumatisme. ‖ *Fièvre tierce,* Fièvre qui survient tous les deux jours. ‖ *Fièvre traumatique,* Fièvre causée par un traumatisme et attribuable soit au choc nerveux, soit à la résorption des tissus contus, soit à une infection microbienne consécutive. ‖ *Fièvre typhoïde.* V. typhoïde. ‖ *Fièvre urineuse,* Fièvre due à la rétention d'urine ou à son infiltration dans les tissus.

— Fig. Ardeur, surexcitation : *La* fièvre *des passions. Calmer la* fièvre *des esprits.* ‖ Manie : *La* fièvre *des cartes postales a compliqué chez les collectionneurs la* fièvre *des timbres-poste.* ‖ Frisson de la peur : *Poltron à qui un rien donne la* fièvre.

— Art vétér. *Fièvre vitulaire,* Fièvre propre aux vaches, après la parturition. ‖ *Fièvre charbonneuse,* Maladie épizootique analogue au charbon.

— Loc. div. : *Fièvre de cheval,* Fièvre violente. ‖ Autref. *Avoir la fièvre de Saint-Vallier,* Etre transi de peur, ou tomber malade à la suite d'une violente émotion. (Cette locution venait de la fièvre qu'avait Saint-Vallier, au qui le prit subitement, lorsque, sur l'échafaud même, au moment d'être décapité, il reçut sa grâce.) ‖ *Sentir la fièvre,* Avoir une odeur âcre et douceâtre à la fois comme celle qu'exhalent certains fiévreux. ‖ *Que la fièvre te serre!* Imprécation vieillie.

— Loc. prov. : **Tomber de fièvre en chaud mal,** Tomber d'un mal dans un pire. ‖ **Fièvre de renard, qui se guérit en mangeant une poule,** Appétit de convalescent.

— Allus. littér. : **Allez vous coucher, vous avez la fièvre,** Conseil ironique que l'on donne à don Basile dans *le Barbier de Séville* (acte III, sc. xi).

— Encycl. Méd. La *fièvre* ne consiste pas exclusivement dans l'élévation de la température normale moyenne (37° chez l'homme) ; l'hyperthermie peut, en effet, exister seule, comme après les accès d'épilepsie, d'éclampsie. Cependant, si la température centrale du corps surpasse 38°, ce n'est plus de l'hyperthermie, c'est de la fièvre, et on observe en même temps une accélération du pouls, une diminution des sécrétions (urine, salive) et divers troubles nerveux (céphalée, agitation, délire).

L'élévation de la température peut être considérable, atteindre et dépasser 43° ; mais, si elle se maintient à ce chiffre, la mort s'ensuit toujours.

La fièvre n'arrive pas à son summum brusquement. On distingue, par suite, trois périodes dans son évolution : d'*ascension* ; d'*état,* période plus ou moins longue et pendant laquelle les variations de la température sont faibles ; de *défervescence,* période rapide (avec frisson et sueurs) ou lente, se faisant en plusieurs jours. (V. lysis.) Le pouls suit en général la marche de la température ; il s'accélère et devient *dichrote,* donnant au doigt appliqué sur l'artère radiale la sensation d'un double choc.

Enfin, pendant la fièvre, les combustions organiques sont suractivées, les tissus se détruisent ; l'urée, les phosphates, les sels minéraux augmentent dans l'urine, et le poids diminue rapidement.

En n'envisageant que les variations de la température, on a classé les fièvres en *continues, rémittentes* et *intermittentes.* Si, au contraire, on ne tient compte que de la suractivité des combustions organiques, suivant le siège de ces combustions, on a avec Bouchard : les *fièvres fonctionnelles,* dues au fonctionnement exagéré d'un tissu ou d'un organe (fièvre musculaire dans la fatigue), et les *fièvres nutritives,* résultant de la vie exagérée de tous les tissus. Au point de vue pratique, il est préférable de diviser les fièvres en *fièvres nerveuses* (hystérie, travail cérébral, lésion traumatique des centres nerveux), et en *fièvres par intoxication.* Ces dernières sont les plus nombreuses ; on les subdivise en fièvres par : *hétéro-intoxication,* provenant d'un poison venu de l'extérieur (curare, ésérine, strychnine) ; par *auto-intoxication,* lorsque la substance nuisible est fabriquée par l'organisme (fièvre goutteuse, de surmenage, de croissance, urémique, de constipation), et en fièvres *infectieuses* ou *microbiennes.*

— *Thérapeutique de la fièvre.* Les anciens considéraient la fièvre comme un effort de la *nature médicatrice* ; de nos jours, nous devons la considérer comme un agent utile, en ce sens que les hautes températures sont nuisibles aux microbes et favorables à la phagocytose. Cependant, comme l'hyperthermie prolongée amène la mort des tissus, on doit agir contre elle énergiquement.

Lorsque le médicament combat la fièvre elle-même, s'il est spécifique, il sera *antipyrétique :* il en est ainsi de la quinine dans la malaria, des salicylates dans le rhumatisme ; s'il agit surtout contre l'élévation de la température, par diminution des combustions organiques, il sera *antithermique* (quinine, antipyrine, antifébrine, phénacétine, etc.) ; enfin, si l'on soustrait de la chaleur au malade, la médication sera *hypothermisante :* il en est ainsi pour les bains froids, l'enveloppement dans un drap mouillé. En général, sauf pour la malaria et le rhumatisme, ces deux dernières médications sont employées en même temps dans le cours des fièvres graves. Mais, tout en utilisant ces moyens d'action directe contre la fièvre, il ne faudra pas oublier de nourrir le fébricitant en lui donnant du sucre, du lait et des boissons légèrement alcoolisées. De plus, on devra continuer les soins de propreté habituels, nettoyer avec soin la bouche, les oreilles, les yeux, et ainsi seront évités les angines, les otites, les ophtalmies, les abcès consécutifs aux fièvres.

— Art vétér. Les maladies fébriles sont nombreuses et portent différents noms : *pneumonie, péritonite, péricardite, entérite,* etc.

— *Fièvre aphteuse* (v. aphte). Au point de vue de la police sanitaire, l'isolement des malades et la déclaration à la mairie sont obligatoires, aussi bien que le cantonnement et la désinfection des écuries.

— *Fièvre vitulaire.* C'est une maladie qui se montre chez la vache au moment de la parturition et qui se manifeste le plus souvent par une paralysie des reins. D'autres fois, la maladie est plus grave et il y a du coma, sans élévation de température : la malade est étendue sur la litière sans aucune espèce de mouvement, l'encolure repliée, la tête appuyant sur le sol. La mort arrive parfois très vite.

La cause de la forme paralytique est une congestion de la moelle, et la cause de la forme comateuse une congestion cérébrale. Cette maladie est plus fréquente chez les vaches qui vivent à l'étable que chez les vaches au pâturage.

On la prévient et on la guérit dans sa forme paralytique par une forte saignée, surtout chez les femelles pléthoriques. On fait, en outre, des frictions révulsives sur les reins et on administre des purgatifs minoratifs. Des affusions froides ont été préconisées par Hartemstein.

Dans les formes graves, le résultat est très problématique. Cagny a obtenu de l'amélioration avec diurèse abondante en injectant directement dans la trachée 5 à 6 litres d'eau additionnée de 50 grammes de sel de cuisine.

Fièvre, déesse allégorique protectrice contre la maladie, honorée dans plusieurs temples de l'ancienne Rome. Au moyen âge, on retrouve dans le quartier du Vatican une *madonna delle febbri,* curieuse survivance apparemment du culte païen.

Fiévreusement adv. Avec fièvre ; d'une manière agitée, ardente : *Un ton bref et* fiévreusement *saccadé.*

Fiévreux (*reû*), **euse** adj. Qui occasionne la fièvre : *Le voisinage des rivières est* fiévreux. ‖ Causé par la fièvre : *Chaleur* fiévreuse. ‖ Sujet à la fièvre : *Tempérament* fiévreux. ‖ Qui dénote la fièvre : *Pouls* fiévreux.

— Fig. Ardent, vif, violent ; inquiet, tourmenté : *Une imagination* fiévreuse.

— Substantiv. Personne qui a la fièvre : *Un* fiévreux.

Fiévrotte n. f. Fam. Petite fièvre bénigne.

Fife (comté de) ou **Fifeshire,** comté de l'Ecosse orientale, riverain de la mer du Nord, de la côte septentrionale de l'estuaire du Forth à la côte méridionale de l'estuaire du Tay : 1.329 kilom. carr. ; 172.000 hab. Petites montagnes jusqu'à 517 mètres ; plaines fertiles ; mines de houille ; mines de fer ; industries actives ; grand cabotage. Ch.-l. *Cupar-Fife ;* mais diverses villes du comté sont plus peuplées que cette capitale.

Fifi corrupt. probable de *fils fils* n. m. Terme d'amitié, dont on se sert en parlant aux enfants, aux oiseaux.

Fifi n. m. Vidangeur, boueur. Vieux. ‖ Costume de carnaval. ‖ La personne qui porte ce costume.

Fifille (*ll* mll.) n. f. Diminutif enfantin de Fille, fillette : *Sous les lilas, les* fifilles, *la grande et la petite, argumentaient sur l'événement.* (C. Lemonnier.)

Fifote n. f. Nom que les pêcheurs d'une partie du littoral normand donnent à l'astérie ou étoile de mer.

Fifre de l'allem. *pfeife,* même sens n. m. Instrument de musique à vent et en bois, qui ressemble à la petite flûte et qui a le son aigu et perçant : *Jouer du* fifre. *Marcher au son du* fifre *et du tambour.*

— Celui qui joue du fifre.

— Loc. prov. : *Etre neuf comme un fifre,* Etre tout à fait novice, inexpérimenté.

— Encycl. Le *fifre* est originaire de Suisse et fut employé pour la première fois dans l'armée française, lors de l'institution des légions par François Ier, en 1534. Chaque *bande* de ces légions avait quatre tambours et deux fifres. L'usage des fifres s'est conservé en France jusqu'à Louis XVI ; ils reparurent ensuite dans la garde impériale sous le premier Empire et dans les Cent-Suisses pendant la Restauration. Mais ils finirent par disparaître en cédant la place au clairon. Ils ont persisté beaucoup plus longtemps dans l'armée allemande, et ils existent encore dans l'armée anglaise comme accompagnement du tambour.

Fifre lansquenet (16e).

Le fifre est percé de six trous ; il est sans clefs. Son échelle diatonique est de deux octaves, ordinairement dans le ton de *ré.* Comme demi-tons, on n'utilise guère que ceux qui sont fournis par le *do* dièse, le *sol* dièse et le *ré* dièse. On ne se sert point du fifre dans les orchestres symphoniques, où sa sonorité stridente serait désagréable. C'est surtout, et avant tout, un instrument de plein air.

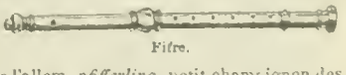

Fifre.

Fifrelin ou **Fiferlin** de l'allem. *pfifferling,* petit champignon des bois, et, par ext., chose sans valeur n. m. Chose sans valeur, moins que rien. (Usité seulement dans les locutions comme : *Je n'en donnerais pas un* fifrelin. *Cela ne vaut pas un* fifrelin, etc.)

Fifrer v. a. Jouer avec le fifre : Fifrer *un air.* ‖ Annoncer en jouant du fifre : *La guerre* étant fifrée. (Scarr.) ‖ Absolum. Jouer du fifre : *Ne pas savoir* fifrer.

Figale n. m. Petit bateau à voile et à rames, de la mer des Indes, peu élevé au-dessus de l'eau, ayant une teugue à l'arrière et un mât au centre.

Figari, [illegible] de la Corse, arr. et à 43 k. de Sartène, au pied des montagnes, près la [illegible] *de Figari*; 1.245 hab.

Figariste [illegible] n. et adj. Se dit de quelqu'un qui écrit des articles pour le journal « le Figaro », ou qui partage les opinions, les sentiments des rédacteurs de ce journal.

Figaro n. m. 1° Barbier malicieux; 2° Valet rusé et peu scrupuleux (par allusion au personnage ci-après.)

Figaro, type créé par Beaumarchais dans sa trilogie [illegible] que, composée du *Barbier de Séville* (1775), du *Mariage de Figaro* 1784) et de la *Mère coupable* (1792). Il y a, à vrai dire, trois Figaro assez différents. Celui du *Barbier* est une manière de valet de comédie, vif, séduisant, spirituel, qui court le monde et s'ébranle, dupant les sots, [illegible] les hypocrites, et marrant la jeunesse Rosine avec le brillant Almaviva, à la barbe du vieux tuteur Bartolo. Celui du *Mariage* est toujours habile et entreprenant; mais il est moins gai, il a souffert de la vie, il lutte pour son bonheur compromis, il se révolte contre le sort, maudit les injustices sociales, menace les « puissants de quatre jours », annonce la Révolution. Celui de *la Mère coupable* (aujourd'hui oublié) est devenu sensible, il pleurniche; il déclame, il a sans cesse à la bouche les mots de nature, de cœur, de vertu. Figaro, personnage bien français malgré sa raillerie espagnole, est demeuré chez nous un type exclusivement national: il incarne la vive gaieté, la verve frondeuse, l'esprit prime-sautier de la race, en même temps que son profond amour de l'égalité et sa haine de tous les sots préjugés. Mais Figaro manque de générosité et de désintéressement.

Figaro.

Figaro (Mariage de), comédie. V. Mariage.

Figaro (le), journal satirique, spirituel, batailleur, fondé à Paris en 1825 par Maurice Alhoy, et qui fut tué par les procès. — Le nouveau « Figaro », fondé par de Villemessant, parut le 2 avril 1854 et fut d'abord hebdomadaire, puis bi-hebdomadaire. Son succès fut rapide. Cette feuille, à la fois agressive et littéraire, mondaine, compta parmi ses rédacteurs un grand nombre d'hommes d'esprit et de talent, tels que Villemot, Lespès, About, Scholl, Jouvin, Wolf, etc. En 1866, le « Figaro » devint quotidien, et, en 1867, politique. Les articles qu'y publia Rochefort contre le pouvoir mirent en péril le journal, qui dut se séparer du célèbre pamphlétaire. Après la guerre de 1870-1871, Villemessant fit du « Figaro » un journal essentiellement monarchique. A sa mort (1879), Francis Magnard, F. de Rodays et Périvier devinrent directeurs. Le *Figaro*, tout en restant l'organe des idées conservatrices, religieuses et mondaines, perdit son caractère agressif, grâce au bon sens aiguisé et pondéré de Magnard. Après la mort de ce dernier (1894), de Rodays et Périvier en restèrent les directeurs. Dans la suite, le « Figaro » devint l'organe de la politique des ralliés.

Figeac, ch.-l. d'arrond. du Lot, à 50 k. [illegible] de Cahors, dans la pittoresque vallée du Célé, tributaire du Lot. 6.310 hab. Ch. de f. Orléans. Musée de sculp. Grand commerce de prunes, noix, cuirs, laines, bestiaux. Ville très ancienne, aux ruelles tortueuses, mais la plus riche de France en maisons du XIIIe et du XIVe siècle. On en reconnaît plus d'une centaine. Figeac se forma autour d'une abbaye fondée en 755 par Pépin le Bref. Patrie de Champollion. — L'arrondissement a 8 cant., 115 comm., 77.715 hab.; le canton Est, 12 comm. et 11.070 hab., le canton Ouest, 10 comm. et 9.324 hab.

Armes de Figeac.

Figement (*je-man*) n. m. Action d'un corps qui se fige; état de ce qui est figé: *Le figement est toujours produit par un froid relatif.*

Figer (*jé* — pour *fegier*; du lat. pop. *fidicare*, de *fidicum*, foie. Prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o*: *Nous figeons. Il figea*) v. a. Coaguler, congeler, épaissir, solidifier par le refroidissement. Se dit surtout des liquides gras, qui ne prennent qu'une consistance pâteuse): *L'air froid figea la graisse des viandes.*

Se *figer*, v. pr. Se coaguler, se congeler par l'action du froid: *Le beurre fondu se figea.*

— Fam. Avoir froid, s'engourdir.

— Par exagér. Se dit du sang dont une émotion violente suspend le cours dans les veines:

Oh! vous me faites peur, et tout mon sang *se fige*.
Molière.

— Anat. Fondre, liquéfier.

Figère (*je*) n. f. T. rur. Maladie des dindonneaux.

Figite (*ji*) ou **Figites** (*ji-tès*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des cynipidés, comprenant de petits cynipes à abdomen ovale, arrondi en dessus, tronqué en dessous. On connaît quelques espèces de figites, brunes ou noires. Les [illegible] sont parasites d'autres hyménoptères [illegible]. Le *figites scutellaris*, type du genre, commun en France, noir, à pattes rousses, vit à l'état de larve dans la [illegible] mestique ou dans la mouche de la viande.

Figline Valdarno, ville d'Italie, Toscane (prov. de Florence), sur l'Arno. 4.[illegible] hab. Cette petite ville était naguère un centre assez important de la fabrication des chapeaux de paille.

Figliucci (Vincent), jésuite italien, né à Sienne, mort à Rome en 1622. Auteur d'un certain nombre de traités de morale large et « probabiliste », d'application parfois dangereuse, dont Pascal a tiré parti contre l'ordre, dans ses *Provinciales*. On écrit aussi Fillucius ou Filliucius.

Fignolage (*gno-laj'* (*gn* mll.) n. m. Action de fignoler. Manière de peindre où il y a trop de recherche.

Fignole (*gn* mll.) adj. Pop. Joli: *Une* fignole *gosseline.* (J. Richepin.)

Fignoler (*gn* mll. — On disait autrefois *finioler*; de *fin*, dans le sens d'exquis, recherché) v. a. Pop. Arranger avec grand soin, raffiner: Fignoler *sa coiffure, sa robe de bal.*

— v. n. Raffiner en quelque chose, et particulièrement dans sa toilette: *Celle qui* fignole *veut briller.*

Fignoleur, euse (*gn* mll.) n. Celui, celle qui fignole, qui raffine.

Figue (*figh'* — du lat. *ficus*, même sens) n. f. Bot. Fruit du figuier ordinaire. (Ce fruit, appelé aussi *sycône*, est en réalité le réceptacle creux et charnu d'une inflorescence; les fruits, nombreux et petits, sont portés par sa surface interne, s'ouvrent par l'*œil* au sommet de la figue.) ‖ *Figue d'été, Figue-fleur, Première figue*, Figue qui ne mûrit pas à l'automne, mais qui, arrêtée dans son développement pendant l'hiver, mûrit l'été suivant, et donne une première récolte avant celle d'automne.

Se dit aussi, improprement, de beaucoup d'autres fruits: *Figue banane*, Fruit de *musa sapientum*; *Figue de Barbarie, d'Espagne* ou *d'Inde*, Fruit des *opuntia vulgaris* et *ficus indica*; *Figue caque*, Fruit de *diospyros kaki*; *Figue d'enfer*, Grand pignon d'Inde, fruit de *jatropha curcas*; *Figue marine*, Fruit de *mesembrianthemum edule*; *Figue poison*, Fruit de *ficus Padana*; *Figue de Surinam*, Fruit de *cecropia peltata*. V. figuier.

— Fam. *Faire la figue à*, Faire un geste de moquerie à quelqu'un en montrant le bout du pouce entre l'index et doigt du milieu. ‖ Railler, se moquer de: Faire la figue à *tous ses ennemis.* (On a invoqué, pour expliquer cette expression, l'anecdote suivante: les Milanais, s'étant révoltés contre l'empereur Frédéric Barberousse, avaient chassé ignominieusement hors de leur ville l'impératrice sa femme, montée à rebours sur une vieille mule nommée Tacor. Frédéric, les ayant subjugués, voulut tirer d'eux une vengeance éclatante: il fit mettre une *figue* au fondement de sa mule, et tous les Milanais prisonniers furent contraints d'arracher publiquement cette figue avec les dents à peine d'être pendus et étranglés sur-le-champ. Il est plus probable, le mot italien signifiant à la fois *figue* et *vulve*, que le geste et l'expression contiennent une allusion obscène.)

— *Moitié figue, moitié raisin*, Moitié de gré, moitié de force. Moitié bien, moitié mal. (On prétend que les Corinthiens s'avisèrent autrefois de mêler des figues aux raisins qu'ils expédiaient à Venise, ce qui aurait donné lieu à cette locution.)

— Sal. Dans les marais salants, Fragment de feuilles sèches qui souille le sel.

— Zooph. *Figue de mer*, Nom vulgaire d'une espèce d'alcyon.

Figueira da Foz, ville de Portugal (prov. de Beira), à l'embouchure du Mondego; 8.000 hab. Pêche maritime; commerce de sel, huile, vins, fruits. Port de commerce sur le Mondego. Débouché de la vallée fertile du Mondego, de la région de Coïmbre.

Figueira (Guilhem), poète provençal, né à Toulouse vers la fin du XIIe siècle. Il était fils d'un tailleur et exerça lui-même cette profession. Quand les croisés se furent emparés du Toulousain, il dut s'enfuir en Italie, où il mena une vie agitée et misérable. Ses œuvres, qui s'échelonnent entre 1225 et 1250 environ, se composent d'une dizaine de pièces où dominent les *sirventes* historiques. Partisan fougueux de l'empire, ennemi de la papauté, il y exalte Frédéric II. La plus connue est une virulente diatribe contre Rome. Cette pièce a été souvent imprimée, notamment par Raynouard (*Choix de poésies...*, IV). Les œuvres complètes de Figueira ont été publiées par E. Levy (1880).

Figueira (Jacques), navigateur portugais, qui vivait à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. Il accomplit plusieurs voyages dans l'Inde et dans l'extrême Orient, et aborda en 1508 à Sumatra. Il en prit possession au nom de Henri le Fortuné, et y établit quelques comptoirs qui ne tardèrent pas à disparaître après son départ.

Figueira (Louis), jésuite et missionnaire portugais, né à Almodavar en 1573, mort en 1643. Il fut envoyé en mission au Brésil en 1607. Échappé aux Indiens qui massacrèrent le P. Pinto, supérieur du collège de Pernambuco, il fut plus tard mis à la tête des missions de Maranham et périt massacré avec treize de ses compagnons par les Aroaas, peuplade sauvage qui habitait près de l'embouchure de l'Amazone. On a de Figueira une grammaire fort estimée de la langue brésilienne, publiée sous le titre de *Arte da gramatica da lingua Brasilica* (1621 et 1687).

Figueiro dos Vinhos, ville de Portugal (prov. d'Estrémadure), sur l'Aiso; 2.400 hab. Forges. Commerce de vins excellents.

Figueras. Géogr. V. Figuères.

Figueras y Moracas (Stanislas), homme politique espagnol, né à Barcelone en 1819, mort à Madrid en 1882. D'abord avocat, il entra dans la vie politique en 1850, comme député aux Cortès. Dès le début, il manifesta des tendances libérales et avancées. C'est surtout après la révolution de 1869 que son rôle devait devenir important. Pendant que se discutait la nouvelle forme de gouvernement, il s'opposa énergiquement à toute tentative en vue de rétablir la monarchie. Il avait comme principaux compagnons d'armes dans cette lutte: Castelar, Salmeron, Pi y Margall. Quand, malgré leurs efforts, Amédée de Savoie devint roi (1870), Figueras le combattit énergiquement. Amédée ayant abdiqué (1873), Figueras reçut la présidence du pouvoir exécutif dans la République nouvelle, tandis que son ami Castelar se voyait attribuer le portefeuille des affaires étrangères. Après avoir dissous la commission de permanence des Cortès, qui les entravait dans leur œuvre, les ministres convoquèrent une assemblée constituante (31 mai 1873), entre les mains de laquelle ils remirent leur démission; après quoi, Pi y Margall fut chargé de former un nouveau cabinet. Figueras, redevenu simple député, continua à servir la cause républicaine; mais, après le coup d'État du maréchal Pavia et la restauration de la monarchie, il rentra dans la vie privée.

Figuerie (*ghe-ri*) n. f. Terrain sur lequel on cultive les figuiers. (C'est une sorte de verger de figuiers.)

Figueroa (don Gomez Suarez de), duc de Feria, favori de Philippe II, mort en 1571. Il fut attaché à ce prince lorsqu'il était encore infant d'Espagne. Devenu roi, Philippe II le nomma capitaine de sa garde, membre de ses conseils d'État et de guerre et lui conféra le titre de duc. C'est lui que le roi avait choisi pour garder dans sa prison le malheureux don Carlos.

Figueroa (don Lope de), général espagnol, né et mort à Valladolid (1520-1595). Il prit une part active à la répression de l'insurrection des Maures d'Andalousie (1562). En 1571, il contribua puissamment au gain de la bataille de Lépante, s'emparant de la galère-capitane que montait Ali, général des Maures d'Afrique.

Figueroa (Francisco de), poète espagnol, né et mort à Alcala de Henares (1540-1620.) Il suivit pendant une partie de sa vie la carrière militaire, et composa à la manière italienne des pastorales qui lui méritèrent, ou du moins lui firent obtenir le titre de *poète divin*. Il écrivit aussi des comédies. Il fut le premier à employer en espagnol le vers blanc, importé d'Italie. Ses œuvres ont été publiées à Lisbonne (1626).

Figueroa (don Lorenzo Suarez de), duc de Feria, diplomate espagnol, né à Malines en 1559, mort à Naples en 1607. Ambassadeur en France de 1593 à 1598, il appuya la Ligue par des garnisons wallones et espagnoles et soutint dans les états de 1593, au nom de Philippe II, les prétentions de l'Espagne à la couronne de France. Après l'entrée de Henri IV à Paris, il fut nommé capitaine général de Catalogne et vice-roi de Naples.

Figueroa (don Garcias de Silva y), diplomate et voyageur espagnol, né à Badajoz vers 1574, mort entre 1624 et 1628. Il fut chargé de différentes missions diplomatiques, sous Philippe II et sous Philippe III. Ce dernier l'envoya en Perse pour y conclure un traité de commerce. Il ne rentra en Espagne qu'en 1624. On a de lui: *De rebus Persarum epistola* (1620); *Breviarium historiæ Hispanicæ* (1628). Enfin, d'après ses *Mémoires*, un des attachés de son ambassade a rédigé une relation de son voyage, qui a été traduite en français par Wicqfort sous le titre de *l'Ambassade de don Garcia de Silva de Figueroa en Perse...* (1667). Cet ouvrage contient de précieux renseignements.

Figueroa (Cristobal Suarez de), poète et littérateur espagnol, né à Valladolid vers 1586, mort en 1650. Il remplit différentes fonctions dans les possessions de l'Espagne en Italie. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, dont les plus remarquables sont une traduction en vers castillans du *Pastor Fido*, de Guarini (1609): *la Constante Amaryllis* (1609), composition romanesque en vers et en prose, traduite en français; *la Défense de l'Espagne*, poème épique (1612); *le Passager*, avertissements utiles à la vie humaine (1617), ouvrage philosophique, composé de dix dialogues sur divers sujets.

Figueroa (don Gomez Suarez de), duc de Feria, diplomate espagnol, né à Guadalajara en 1587, mort à Munich en 1634. Il devint vice-roi et capitaine général de Valence, ambassadeur à Rome, puis à Paris (1610) après la mort de Henri IV. Nommé gouverneur de Milan en 1618, il s'efforça de réunir la Valtelline aux possessions de l'Espagne, se déclara pour Gênes contre le duc de Savoie, qu'appuyaient les Français, et leva dans le Milanais une armée de 12.000 hommes, à la tête de laquelle il passa en Allemagne et alla secourir Brisach (1633).

Figueroa (Francisco Acuña de). V. Acuña.

Figuerola (Laureano), économiste espagnol, né à Calas, près de Barcelone, en 1816. Il fut, de 1841 à 1847, directeur de l'école normale primaire de Barcelone, puis obtint une chaire d'économie politique à l'université de cette ville. Député aux Cortès de 1854, il fut ensuite professeur de droit commercial à l'université de Madrid. Après la chute de la reine Isabelle (1868), le gouvernement provisoire confia à Figuerola le portefeuille des finances. Mais, ayant proposé la vente de certains biens du clergé et des suppressions d'emplois, il tomba, en 1869, pour revenir au ministère en 1870. Il conserva son portefeuille pendant la régence du maréchal Serrano et se prononça, en 1870, pour la candidature du prince Amédée au trône d'Espagne. Sous le règne de ce prince, il devint président du Sénat (1872), et, après son abdication, président des Cortès de 1873. Après le coup d'État du 3 janvier 1874, Serrano, redevenu maître du pouvoir, rappela Figuerola au ministère des finances, qu'il garda jusqu'à l'avènement d'Alphonse XII (31 déc. 1874). Depuis lors, il est devenu recteur de l'Institut libre de l'enseignement à Madrid.

Figueur (Marie-Thérèse), femme soldat, né à Talmay (Côte-d'Or) en 1774, morte à Issy (Seine) en 1861. Orpheline à neuf ans, elle s'enrôla, lors de l'insurrection fédéraliste du 2 juin 1793, dans le régiment de canonniers dont son oncle était commandant. Prisonnière de l'armée républicaine, elle accepta d'y prendre du service. Sous le nom de **Sans-Gêne**, que lui avaient valu ses manières frustres et la liberté de son langage, elle prit part au siège de Toulon, et fit, avec le 15e dragons, la campagne d'Espagne et celle d'Italie. Elle fut à Austerlitz et suivit son régiment en Prusse et en Espagne. Après une courte captivité en Angleterre, elle rentra en France, prit du service dans les chasseurs et, aux Cent-Jours, fut remarquée par Napoléon, qui l'avait connue à Toulon. Après Waterloo, elle quitta l'armée, se maria et, après la mort de son mari, vécut à Issy, à l'hospice des Petits-Ménages. Très aimée de ses compagnons d'armes, qui admiraient son courage et sa gaieté, le surnom de *Sans-Gêne* lui convient mieux qu'à son homonyme, la maréchale Lefebvre.

— Bibliogr.: Emile Cère, *Mme Sans-Gêne et les femmes soldats* (1894).

Figuier (*ghi-é*) n. m. Bot. Genre d'arbres, de la famille des urticacées, tribu des artocarpées.

— Hist. rom. *Figuier ruminal*, Figuier sauvage qui croissait au milieu du forum et sous lequel, suivant la tradition, Romulus et Rémus avaient été trouvés suçant les mamelles d'une louve: de là le nom de ruminal, de *rumen*, mamelle. (Si cet arbre venait à mourir, ce qui était un événement de mauvais augure, on s'empressait de le remplacer par un autre.)

— Zool. Nom, aujourd'hui tombé en désuétude, sous lequel les anciens auteurs réunissaient, en un même genre, toutes sortes de petits oiseaux appartenant aussi bien au groupe des becs-fins qu'à celui des soumangas.

— Encycl. Bot. Les *figuiers* sont des arbres ou arbrisseaux, quelquefois grimpants, souvent lactescents, à bois

mou, dont les feuilles, ordinairement alternes, sont pourvues de larges stipules qui enveloppent d'abord les bourgeons terminaux. Leurs fleurs unisexuées sont distribuées à la surface interne d'un réceptacle globuleux ou piriforme, ouvert à son sommet (*œil*); c'est ce réceptacle, improprement appelé fruit, qui, après la fécondation, se renfle en une masse gorgée de matières sucrées, la *figue*.

On en connaît plus de six cents espèces, habitant toutes les régions chaudes, particulièrement la Malaisie et les îles du Pacifique. La plus célèbre est le figuier ordinaire (*ficus Carica*, parce que, dit-on, les meilleures figues de l'antiquité venaient de Carie), originaire de l'Orient et acclimaté dès longtemps autour du bassin méditerranéen. Il s'accommode d'un sol pierreux et aride, et préfère l'exposition au midi, à l'abri du froid. On le multiplie par rejetons, marcottes ou boutures. Comme il arrive chaque année que certaines figues (*figues fleurs*) ne mûrissent pas et, se conservant pendant l'hiver, n'atteignent leur maturité qu'à l'été suivant, l'arbre donne ordinairement deux récoltes, d'ailleurs inégales. A Biskra, les Kabyles suspendent aux branches du figuier cultivé des petites figues précoces qui proviennent d'un figuier sauvage (*ficus caprificus*) et sont infestées par un puceron (*cynips psenes*), dont l'action hâte la maturation et augmente la qualité des fruits : c'est l'opération de la *caprification*. La figue constitue un aliment très usité dans le nord de l'Afrique et un médicament émollient ou pectoral (c'était un des *quatre fruits pectoraux*). Il y en a de nombreuses variétés, réparties en deux groupes : les figues blanches et les figues violettes. On peut les consommer fraîches; on peut aussi les faire sécher au soleil, ce qui les rend facilement transportables. On fabrique en Algérie, sous le nom d'*araki*, une eau-de-vie de figues sèches.

Figuier : *a*, coupe d'une figue; *b*, un des fruits séparé.

Le figuier des pagodes (*ficus religiosa*) et le figuier des banians (*ficus Indica*) sont remarquables par leurs racines aériennes, qui se fixent au sol et constituent autant de piliers capables de soutenir les grosses branches horizontales : l'un et l'autre fournissent une gomme laque, dont la formation est provoquée par la piqûre d'un hémiptère (*coccus lacca*) et qu'on utilise pour fabriquer des vernis et cires à cacheter. Le *latex* du *ficus elastica*, vulgairement « caoutchouc », plante répandue dans les appartements, contient du caoutchouc : c'est cette espèce qui fournit la plus grande partie du caoutchouc de l'Inde. Le latex du *ficus atrox* est employé pour la fabrication du curare par les Indiens du Rio-Negro. Le sycomore des anciens (*ficus sycomorus*) est un arbre au tronc large et élevé, dont le fruit, blanc et jaunâtre, est comestible et dont le bois était employé par les anciens Egyptiens à la fabrication des caisses enveloppant leurs momies.

Le *figuier de Barbarie* est l'*opuntia vulgaris*; le *figuier d'Egypte* est le caroubier; le *figuier d'Adam* ou des Indes est un bananier (*musa sapientium*).

— Paléont. végét. Les *figuiers* apparaissent dans le crétacé supérieur du Groenland, de la Moravie, de l'Amérique du Nord (Nébraska, Kansas). Pendant les époques crétacée et tertiaire et même pendant la période quaternaire, ce genre avait une distribution plus étendue que de nos jours. Certaines espèces, comme le *ficus casica* (var. *caprificus*), ont été rencontrées dans les tufs quaternaires de La Celle, près Paris.

FIGUIER (Guillaume-*Louis*), écrivain et vulgarisateur français, né à Montpellier en 1819, mort à Paris en 1894. Docteur en médecine en 1841, Figuier fut nommé, en 1846, professeur à l'école de pharmacie de Montpellier, puis à l'Ecole de Paris. C'est là qu'il entreprit une série d'expériences physiologiques en vue d'établir, contrairement aux idées de Claude Bernard, que le foie a pour rôle, dans l'organisme, de condenser le sucre qui *existe* dans le sang. Cette lutte scientifique tourna à son désavantage, et Figuier abandonna pour toujours l'expérimentation.

Déjà connu des savants par de nombreux mémoires, fournis, de 1847 à 1854, aux « Annales des sciences », au « Journal de pharmacie » et à la « Revue scientifique », Figuier s'est surtout rendu populaire par des écrits de science et d'histoire vulgarisées : *Exposition et histoire des principales découvertes scientifiques modernes* (1851-1858); *l'Alchimie et les Alchimistes* (1854); *les Grandes Inventions anciennes et modernes* (1861); *le Savant du foyer* (1862); *la Terre avant le déluge* (1862); *la Terre et les Mers* (1863); *Histoire des plantes* (1864); *la Vie et les Mœurs des animaux* (1865); *Vie des savants illustres, depuis l'antiquité jusqu'au* XIX*e siècle* (1865); *Histoire du merveilleux dans les temps modernes* (1859-1862); *les Merveilles de la science* (1867-1869); *Tableau de la nature* (1862-1871); *le Lendemain de la mort ou la Vie future selon la science* (1871); *les Merveilles de l'industrie* (1873-1876); *les Six parties du monde*, pièce en cinq actes (1878); *Scènes et tableaux de la nature* (1879); *les Aérostats* (1881); *Denis Papin*, drame en cinq actes (1882); *les Nouvelles Conquêtes de la science* (1883-1885); *Connais-toi toi-même*, notions de physiologie (1878); *Gutenberg*, pièce historique (1886); *les Mystères de la science* (1887). La tentative de Figuier de constituer ce qu'il appelait un théâtre scientifique, c'est-à-dire de donner au public une série de pièces ayant pour héros les grands inventeurs, les grands savants, n'a pas obtenu un très vif succès. En 1855, Figuier remplaça Victor Meunier comme rédacteur du feuilleton scientifique de la « Presse ». Des articles qu'il a publiés chaque semaine, il a composé, depuis 1856 jusqu'à sa mort, un volume intitulé *l'Année scientifique et industrielle* ou *Exposé annuel des travaux, etc.* C'est un inventaire exact des productions scientifiques de l'année.

L. Figuier.

FIGUIER (Juliette Bouscaren, dame), femme de lettres, épouse du précédent, née à Montpellier en 1829, morte à Paris en 1879. Elle s'est fait connaître par des nouvelles et des romans où l'on trouve de la grâce, de la sensibilité : *Mos de Lavène* (1860); *Nouvelles languedociennes* (1861); *le Gardien de la Camargue* (1862); *la Prédicante des Cévennes* (1861). On lui doit aussi des comédies et des drames, dépourvus de qualités scéniques.

FIGUIÈRES, en espagn. **FIGUERAS**, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Gerone]); 12.600 hab. Fabriques de tissus; distilleries. Commerce d'étoffes et de liqueurs. Mines de fer; marbre noir. Cette ville, où se fait chaque année la procession de la Tramontana, vers Notre-Dame-de-Requesens, à 5 kilom. au N., en souvenir de l'épidémie de 1612, garde la route du Perthus. Figuières fut prise plusieurs fois par les Français.

FIGUIG, oasis située par 32° 02′ de lat. N. et 3° 26′ de long. O., à 50 kilom. S.-O. de Djenien-bou-Rezg (Maroc). Elle est placée au fond d'une sorte de dépression que dominent des hauteurs souvent abruptes (djebel Grouz), au débouché de la vallée de l'Oued-el-Hallouf, au moment où cette rivière, devenue l'Oued-Zousfana, va tracer la route du Gourara.

Figuig est le véritable centre d'action de la région qui s'étend au S.-O. de l'Algérie, l'entrepôt où tous les nomades de la contrée viennent déposer leurs approvisionnements, le lieu d'asile et de ravitaillement des dissidents, le point de convergence presque forcé de toutes les routes. L'oasis compte 200.000 palmiers. Les indigènes, au nombre de 15.000 environ, sont répartis en plusieurs ksour (villages fortifiés), qui sont : El-Hammam Tahtani, El-Hammam Fouhani, El-Maïz, Oulad-Sliman, El-Oudarir, El-Abid, Zenaga; ce dernier ksour est le plus considérable de l'oasis et occupe le quart de sa superficie. L'anarchie la plus complète règne parmi les habitants, qui sont des Berbères. La cause principale des guerres est la lutte pour l'eau, notamment les querelles entre Zenaga et El-Oudarir, pour la possession de la source de Zadert. Le règlement des eaux de Figuig est ingénieux et compliqué. — Figuig a été attribué au Maroc par l'article 5 du traité de 1845. Depuis lors, les colonnes françaises ont souvent campé aux environs, mais sans entrer dans l'oasis, qui n'a été visitée que par deux Européens, les Allemands Rohlfs et Schandt. Le capitaine de Castries en a donné une excellente description.

FIGULE ou **FIGULUS** (*luss* — du lat. *figulus*, potier) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des lucanidés, tribu des dorcinés, comprenant des formes assez petites, trapues, brillantes, rousses ou brunes, habitant les régions tropicales de l'ancien monde, surtout en Malaisie. (On connaît une vingtaine d'espèces de figules; toutes vivent dans le bois pourri. Tel est le *figulus subcastaneus*, de Java.)

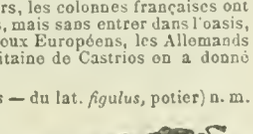
Figule (gr. d'un tiers).

FIGULIN, INE (du lat. *figulinus*, même sens) adj. Se dit : 1° de ce qui est relatif aux potiers et à la poterie : *Sigles* FIGULINS; 2° des terres que l'on peut pétrir et qui peuvent servir, comme l'argile plastique, à la fabrication des poteries : *Argile* FIGULINE.

FIGULINE (du lat. *figulus*, potier) n. f. Vase de terre cuite. ‖ *Rustiques figulines*, Poteries émaillées offrant des figures d'animaux en relief : *Les* RUSTIQUES FIGULINES *de Bernard Palissy*.

Figuline.

FIGULUS (C. Marcius) général romain, consul en 162 et en 156 av. J.-C. Il s'empara de Delminium, en Illyrie, capitale des Dalmates. — C. Marcius **Figulus**, arrière-petit-fils du précédent, seconda Cicéron contre Catilina et devint consul.

FIGULUS (P. Nigidius), mort en 44 av. J.-C. Il fut sénateur, préteur en 59, suivit le parti de Pompée, et mourut en exil. Profondément versé dans les mathématiques, la physique, l'astrologie, la philosophie, il adopta les idées pythagoriciennes; il avait composé les traités : *De animalibus*, *De auguriis*, *De ventis*, etc., dont il reste quelques fragments (*Hultgersius*, *Variæ lectiones*).

FIGURABILITÉ n. f. Philos. Propriété qu'ont tous les corps d'avoir ou de recevoir une figure : *Les propriétés essentielles de la matière sont l'étendue, l'impénétrabilité, la* FIGURABILITÉ *et l'inertie*. (Virey.)

FIGURABLE adj. Qui peut recevoir une figure, être figuré, représenté.

FIGURANT (*ran*), **ANTE** [rad. *figurer*] adj. Théol. Qui représente quelque chose sous forme symbolique. Syn. FIGURATIF, IVE.

— n. Artiste qui, au théâtre, paraît dans les actions scéniques sous les divers habillements que le sujet exige, mais qui ne contribue à l'action que par sa présence ou par quelques gestes et exclamations et, le plus souvent, remplit un rôle muet : *Le rêve favori du* FIGURANT, *c'est de devenir acteur quelque jour*. Ourry.) ‖ Celui qui figure dans un acte judiciaire ou commercial.

— Pop. *Figurant, Figurante de la Morgue*, Personne qui a très mauvaise mine.

FIGURATIF, IVE (du lat. *figurativus*, figuré) adj. Qui est la représentation, le symbole d'une chose : *Tout était* FIGURATIF *dans l'ancienne loi*.

— *Carte figurative*; *Plan, Dessin figuratif*, Carte, Plan, Dessin qui représente une ville, une propriété, un endroit ou une chose quelconque avec leur forme réelle, et non pas seulement en plan ou par des lignes de convention. Dans ce cas, *figuratif* s'emploie aussi substantiv. : *Un* FIGURATIF.

— *Écriture figurative*, Écriture qui imite la figure même des objets qu'elle veut désigner.

— Dr. *Confrontation figurative*, Acte qui a lieu quand le témoin ne pouvant se présenter, on fait usage de sa déposition, que l'on communique à l'accusé.

— Gramm. *Syllabe, Lettre figurative* ou substantiv. *Figurative*, Syllabe, Lettre caractéristique d'une espèce de mot, d'un cas, d'un temps, d'un mode ou de toute autre circonstance particulière : *Ment est la* SYLLABE FIGURATIVE *des adverbes français*. *S est la* FIGURATIVE *du pluriel français*.

— Littér. *Poésies figuratives*, Pièces de vers figuratif par la disposition des mètres adoptés, divers objets matériels. ‖ On dit aussi POÉSIES FIGURÉES.

— Théol. Qui sert à représenter quelque chose sous une forme symbolique : *L'Ancien Testament n'est que* FIGURATIF. (Pascal.)

— n. m. pl. *Les figuratifs*, n. f. pl. *Les figuratives*, Signes servant à figurer quelque chose sous une forme symbolique.

FIGURATION (*si-on* — rad. *figuratif* n. f. Action de représenter quelque chose sous une forme visible. ‖ Figure particulière d'un minéral. ‖ Au théâtre, Tout le personnel des figurants et des figurantes.

FIGURATIVEMENT adv. D'une manière figurative : *Plan représentant* FIGURATIVEMENT *une ville*. ‖ D'une façon allégorique, symbolique : *Tous les mystères de la nouvelle loi sont compris* FIGURATIVEMENT *dans l'ancienne*.

FIGURE (lat. *figura*; de *fingere*, former) n. f. Forme extérieure et visible : *Ne conservant que la* FIGURE *d'homme*. (Rac.) ‖ Forme visible, représentée par le dessin : *Des* FIGURES *d'animaux*. FIGURE *académique*.

— Particulièrem. Face humaine, visage humain : *Une* FIGURE *maussade et rechignée est toujours laide, même chez la plus jolie femme*. (Boitard.)

— Par ext. Air, mine, maintien, expression de visage; rôle, apparence extérieure; manière d'être, de paraître, de se montrer : *Faire* FIGURE, *bonne* FIGURE *dans le monde*.

— Personnalité remarquable, type : *Les travaux de Képler et ses malheurs en ont fait une des plus grandes* FIGURES *du* XVII*e siècle*. (L. Figuier.)

— Symbole, image allégorique : *L'agneau pascal était une* FIGURE *de l'eucharistie*.

— Loc. div. *Faire triste figure*, Avoir mauvaise mine. (Signif. aussi, Jouer un rôle misérable.) ‖ *Figure d'accident*, Figure effarée. ‖ *Figure de papier mâché*, Figure pâle et fatiguée. ‖ *Avoir une figure comme le cul d'un pauvre homme*, Avoir une grosse figure rouge. ‖ *Chevalier de la Triste Figure*, Titre que prend *Don Quichotte*.

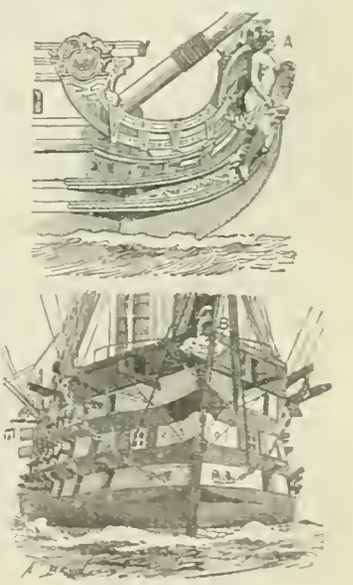
Figure : A (XVIII*e* s.); B (XIX*e* s.).

— Archéol. Représentation sculptée d'une figure humaine ou de quelque créature fantastique, qui était fixée à la poupe des galères et d'après laquelle le vaisseau prenait son nom.

— Archit. *Figure d'un bâtiment*, Dessin à l'échelle, représentant les contours de l'édifice.

— B.-arts. Image, représentation de l'homme ou de la femme, quelquefois d'un animal : *Peintre qui ne sait pas faire la* FIGURE. ‖ *Demi-figure*, Celle qui ne représente le corps que jusqu'à la ceinture.

— Blas. Meuble de l'écu représentant la figure humaine de face. Rare.

De gueules à trois figures d'argent.

— Chorégr. Les diverses lignes décrites dans une danse. ‖ *Figure de ballet*, Position respective des danseurs dans les évolutions qu'ils exécutent. V. CONTREDANSE, QUADRILLE.

— Escr. Ensemble de différentes positions du corps, du bras ou de l'épée.

— Géom. et dessin. Ensemble de points, de lignes, de surfaces, de volumes; espace borné par une ou plusieurs lignes; ligne ou réunion de lignes tracées sur une surface plane pour faire la démonstration d'un théorème, donner la solution d'un problème, faciliter l'explication d'un texte écrit : *La* FIGURE *sert à fixer plus aisément, et d'une manière moins vague, les parties de l'espace*. (D'Alemb.)

— Gramm. et rhétor. Acception particulière et détournée qu'on donne aux mots; tournure de langage, construction de phrase sortant de l'ordre simple, naturel ou direct : *Une* FIGURE *hardie*. ‖ *Figures de mots*, Celles qui consistent à étendre ou à détourner le sens propre des mots, à intervertir l'ordre de construction, ou à grouper les mots d'une certaine façon pour produire un effet : *L'hyperbate, la syllepse, la métaphore, sont des* FIGURES DE MOTS. ‖ *Figures de*

[illegible], Ces [illegible] consistent en certains tours de pensées [illegible] l'expression : *l'apostrophe, l'interrogation*, [illegible] FIGURES DE PENSÉES.

Jeux de cartes sur laquelle est représenté un personnage [illegible], la dame et le valet : *Un mariage, les* FIGURES [illegible] *pour trois, trois ou deux.*

— [illegible] Combinaisons diverses résultant de la place qu'occupe le moyen terme par rapport aux deux extrêmes, dans les prémisses du syllogisme. V. SYLLOGISME.

Mus. Assemblage de notes résultant de la décomposition d'une note longue en plusieurs notes de moindre valeur. Notes qui forment, pour ainsi dire, un sens musical, mais moins complet que celui de la phrase.

— Techn. Nom que l'on donne dans l'industrie des tissus, à tout effet complet produit par la disposition totale d'un croisement, soit sur la carte, soit sur l'étoffe. On dit aussi RÉPÉTITION. *Figure* [illegible] Chez les relieurs. Planche de dessin ou autre qui n'est pas plus grande que le texte du livre, et qui, par conséquent, n'a pas besoin d'être pliée.

— SYN. Face, visage. V. FACE. — Effigie, image, portrait. V. [illegible]. — Configuration, conformation, etc. V. CONFIGURATION.

— ENCYCL. Gramm. et rhétor. On désigne sous le nom de *figures* (en gr. *σχήματα*) une manière de parler plus vive que le langage ordinaire, et destinée, soit à rendre sensible l'idée au moyen d'une image, d'une comparaison, soit à frapper davantage l'attention par sa justesse ou son originalité. L'emploi modéré des figures décore le discours et l'anime, lui donne de l'élévation, touche le cœur, réveille l'esprit, l'ébranle et le frappe vivement. La poésie en fait un usage plus étendu que la prose.

Les figures se rapportent aux mots ou aux pensées. Parmi les figures de mots, on distingue celles qui se rapportent à la partie matérielle du mot, c'est-à-dire aux changements qui arrivent aux lettres dont les sons se composent. C'est ce qu'on appelle *figures de diction*. Quand les figures de mots ont rapport à la construction grammaticale, on les désigne sous le nom de *figures de construction*. On désigne sous le nom de *tropes* les figures de mots qui ont rapport au changement de signification d'un mot.

Les principales altérations qui constituent les figures de diction sont : la prothèse, l'épenthèse, la paragoge, l'aphérèse, la syncope, l'apocope, la metathèse, la diérèse, la synthèse, la crase.

Les principales figures de construction sont désignées sous les noms d'ellipse, de zeugma, de synthèse ou syllepse, d'hyperbate ou inversion, de conjonction, de disjonction, de pléonasme, d'imitation, d'attraction, de répétition, d'opposition. Les figures de mots appelées *tropes* sont : la métaphore, l'allégorie, l'allusion, l'ironie, le sarcasme, la catachrèse, l'hypallage, la synecdoque, la métonymie, l'euphémisme, l'antonomase, la métalepse, l'antiphrase, etc.

Les figures de pensées sont : l'antithèse, l'apostrophe, l'exclamation, l'épiphonème, l'interrogation, la subjection, la communication, l'énumération, la concession, la gradation, la suspension, la réticence, l'interruption, l'obsécration, la périphrase, l'hyperbole, la litote, l'exténuation, la prétérition, la prosopopée, l'hypotypose, etc.

— B.-arts. Le mot *figure* désigne dans les arts du dessin la représentation, non pas seulement du visage, mais de la personne humaine tout entière, ou des êtres monstrueux de pure imagination, tels que les sphinx, les centaures, dans la représentation desquels on fait entrer généralement l'une des parties du corps humain. Quand la figure est seule représentée, comme, par exemple, dans les portraits, on la nomme plus ordinairement tête, tête d'étude, tête d'après nature ; quand le haut du corps y est joint, cela devient un buste, et, dès que le dessin ou la sculpture dépasse la ceinture, sans même qu'il descende jusqu'aux pieds, il devient une figure. Les figures sont tantôt nues, tantôt drapées, c'est-à-dire recouvertes d'étoffes, de vêtements quelconques.

La tête est l'unité qui sert à mesurer les figures ; cette mesure est donnée par la moyenne des proportions dans la structure humaine. Elle est de huit têtes pour l'homme, de sept pour la femme et de six pour l'enfant. Lorsqu'une figure a une hauteur de beaucoup supérieure à la taille ordinaire, si on lui donne neuf fois la grandeur de la tête, elle simulera un géant. L'inverse serait vrai pour une figure plus grande que nature, mais qui n'aurait que six fois la hauteur de la tête et qui paraîtrait un énorme nain.

La figure est la première des cinq catégories que comprennent les arts plastiques, et qui sont : la *figure*, les *animaux*, le *paysage*, la *nature morte* et l'*ornementation*. C'est celle dont l'étude est réputée la plus délicate et la plus difficile. Cette étude comprend le dessin ou le modèle, et la coloration en plus pour le peintre.

FIGURÉMENT adv. D'une manière figurée : *Employer un style* FIGURÉMENT.

FIGURER (du lat. *figurare*, même sens) v. a. Autref. Donner une certaine forme à une matière, en la façonnant : *Ce n'est point à l'argile à juger du temps qu'on emploie à la* FIGURER. Rollin. ‖ Représenter par le dessin, la peinture, la sculpture, etc. : FIGURER *sur un mur des paysages*. Représenter par un signe de convention : *Sur les cartes, on* FIGURE *souvent les évêchés par une croix.* Représenter un être abstrait : *On* FIGURE *la Justice avec un bandeau sur les yeux.* Offrir l'image, la figure de : *Le cou* [illegible] *des cygnes et sa poitrine recourbée et arrondie semblent* FIGURER *la proue d'un navire fendant l'onde.* Buff.

— Fig. Offrir, présenter à l'esprit, à l'imagination. ‖ Symboliser, représenter allégoriquement : *On* FIGURE *souvent l'éternité par un serpent qui mord la queue.*

— v. n. Paraître, se montrer, faire un certain effet : *Vas-y, je te* FIGURERAI *bien sur un cheval.* Être en montre, servir de montre : *Vases qui ne sont là que pour* FIGURER. Jouer son rôle, se montrer, être pour sa part : FIGURER *sur une liste.* FIGURER *dans une pièce.* Faire figure, se montrer à son avantage : *Pour* FIGURER *dans le monde, l'argent seul est indispensable.*

— Théâtr. Faire le métier de figurant : *Plusieurs célébrités théâtrales ont commencé par* FIGURER *sur des scènes de dernier ordre.*

Figuré, ée part. pass. du v. FIGURER.

— Anat. *Élément figuré*, Élément qui affecte une forme propre, par opposition aux éléments amorphes. *Ferment figuré*. Agent vivant de certaines fermentations par opposition aux diastases qui sont des ferments non figurés. (Se dit des microbes.

— Archéol. *Monuments figurés*, Ceux qui portent des bas-reliefs, des peintures, des gravures représentant des hommes et même des animaux, et, par extension, ces reproductions elles-mêmes : *Les portraits sont les meilleurs* MONUMENTS FIGURÉS *qui puissent nous renseigner sur le costume.*

— Arithm. *Nombres figurés*, Suite de nombres formés suivant une certaine loi.

— Blas. Se dit de toute pièce qui porte une figure humaine. (C'est ainsi que le *soleil* est *figuré* ; c'est-à-dire représenté d'or avec un visage humain, tandis que l'*ombre de soleil* n'est jamais représentée avec ces attributs, comme aussi elle n'est jamais d'or.)

— Choregr. *Danse figurée*, Celle qui est composée d'un certain nombre de figures. ‖ Danse où l'on quitte la main.

— Diplom. *Copie figurée*, Reproduction complète, absolue d'un manuscrit, non seulement pour le fond, mais pour la forme.

— Gramm. Se dit d'un mot détourné du sens propre ; du style, du discours, du langage dans lequel il entre des figures de mots ou de pensées : *L'usage de mots pris dans un sens* FIGURÉ *est commun dans toutes les langues.* (D'Al.)

— Minér. *Pierres figurées*, Pierres sur lesquelles se trouvent empreintes naturellement des figures de plantes, d'animaux ou autres.

— Mus. *Musique figurée*, Celle dont les différentes phrases sont assez nettes pour qu'on les ait assimilées à des figures, par opposition à plain-chant. ‖ *Trait figuré*, Trait dans lequel on fait passer, pour une marche diatonique, d'autres notes que celles de l'accord actuel. ‖ *Harmonie figurée*, Celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord. ‖ *Basse figurée*, Basse dont les notes portant accord sont subdivisées en plusieurs autres notes de moindre valeur. ‖ *Contrepoint figuré*. Syn. de CONTREPOINT FLEURI.

— Substantiv. Sens, style, langage métaphorique : FIGURÉ *s'emploie souvent pour adoucir une idée dont l'expression propre serait choquante ou trop dure.*

— *Figuré du terrain*, Représentation des accidents du terrain sur les cartes topographiques. (On emploie divers procédés, notamment celui des *courbes* et celui des *hachures*.)

— ANTON. Propre (en parlant du sens).

— ENCYCL. Arithm. *Nombres figurés*. V. TRIANGLE arithmétique.

— Art milit. L'*ennemi figuré* est le parti adverse représenté, dans les manœuvres à double action, par de petits corps de troupes qui, conventionnellement, correspondent à des unités beaucoup plus considérables : ainsi, par exemple, une compagnie à un bataillon. C'est un système intermédiaire entre celui de l'ennemi supposé, où l'on opère contre un adversaire purement fictif, et celui où l'ennemi est formé d'unités comptées réellement pour ce qu'elles sont.

Se figurer, v. pr. Être figuré, représenté. ‖ Se représenter par la pensée quelqu'un ou quelque chose : *Pour bien connaître le prix de ce que vous possédez*, FIGUREZ-VOUS *que vous l'avez perdu.* (Delille.) ‖ S'imaginer, se mettre dans la tête, croire, penser : *N'allez pas* VOUS FIGURER *qu'en étendant vos facultés vous étendez vos forces.* (J.-J. Rouss.)

— SYN. Figurer (se), s'imaginer, imaginer.

FIGURINE (ital. *figurina*, même sens) n. f. Petite figure. (Vieux.)

— B.-arts. Figure de très petite dimension : *Les* FIGURINES *d'un paysage. Des* FIGURINES *en terre cuite.*

FIGURISME (*rissm'* — rad. *figure*) n. m. Théol. Opinion de ceux qui considèrent les événements de l'Ancien Testament comme des figures du Nouveau.

FIGURISTE (*risst'*) n. m. Techn. Celui qui coule des figures en plâtre ou en cire.

— Théol. Partisan du figurisme.

FIJI. Géogr. V. VITI.

FJINAART, comm. des Pays-Bas (prov. du Brabant-Septentr. (arrond. de Bréda) ; 3.350 hab.

FIL (du lat. *filum*, même sens) n. m. Techn. Brin long et délié de matières textiles ; réunion de ces brins tordus et filés : FIL *de coton, de soie.* ‖ Par anal. Métal ou autre matière étirée en forme de fil : FIL *de laiton.*

— Nom donné aux fibres allongées de matières diverses et réunies en faisceaux.

— Fig. Série, succession continue, dont l'interruption met fin à une existence physique ou morale. (Se dit par allusion à la Fable qui mettait dans la main des Parques le fil de la vie des hommes pour le dévider et le couper) : *Le* FIL *de la vie se rétâcherait, s'il n'était mouillé de quelques larmes.* (Pythagore.) ‖ Courant, suite, liaison, enchaînement : *Perdre le* FIL *d'une affaire. Suivre le* FIL *des idées. Interrompre le* FIL *du discours.* ‖ Moyen secret d'action ou d'influence. (Se dit par allusion aux fils cachés qui servent à manœuvrer les marionnettes) : *Tenir tous les* FILS *d'une conspiration.*

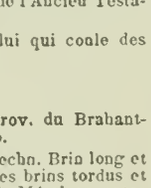

D'argent à un fil d'azur à trois pendants de gueules (ou d'argent à un lambel de trois pendants de gueules au fil d'azur).

— Blas. Nom donné au lambel par quelques auteurs, et seulement à la traverse de cette pièce par quelques autres.

— Bot. *Fil d'araignée*, Joubarbe des Alpes. *Fil de mer*, Nom vulgaire du varech filamenteux.

— Constr. Petites fentes ou veines de peu d'épaisseur, que l'on rencontre dans certaines pierres de mauvaise qualité et qui les rendent friables. ‖ *Fil à plomb*, Masse de métal, ordinairement de plomb, attachée à l'extrémité d'un fil, et servant à vérifier l'aplomb d'objets ou d'ouvrages de charpente ou de maçonnerie.

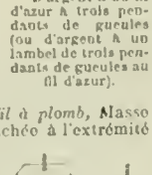

Fil à plomb : 1 D'ingénieur ; 2. De dessinateur.

— Électr. et télégr. électr. *Fil de ligne télégraphique*, Fil de fer galvanisé, de dimensions variables. ‖ *Fil de retour*, Second fil que l'on employait autrefois pour ramener le courant à la pile, sur les lignes télégraphiques, jusqu'à l'époque des expériences de Steinheil, en 1838. ‖ *Fil à enveloppe isolante*, Fil métallique recouvert d'un tissu de fil de soie, de coton ou d'une couche de gutta-percha. ‖ *Fil conjonctif*, Fil métallique destiné à fermer un circuit entre deux points. ‖ *Fil préserveteur*, Fil fusible employé pour les paratonnerres de télégraphe. ‖ *Fil de pile*, Fil métallique reliant un pôle de la pile à un point déterminé que l'on peut mettre aisément en communication avec l'autre pôle. ‖ *Fil de terre*, Fil reliant l'extrémité d'un circuit ou l'un des pôles de la pile à la terre. ‖ *Fil de poste*, Fil de cuivre installé à l'intérieur d'un bureau télégraphique, pour ses diverses communications. ‖ *Fil à ligature*, Fil de fer galvanisé pour opérer une ligature entre deux fils de ligne. ‖ *Fil fin*, Le fil occupant la partie supérieure d'un poteau télégraphique et qui est d'un diamètre plus faible que celui des autres, pour que la charge soit moindre. ‖ *Fil omnibus*, Nom donné au fil qui dessert plusieurs stations sur son parcours. ‖ *Fil dérivé*, Fil se soudant à deux points d'un circuit déjà formé. ‖ *Fil normal*, Fil de 4 millimètres de diamètre dont la section était autrefois regardée comme type de l'unité de résistance. ‖ *Fil de ligne souterraine*, Fil de cuivre recouvert d'une enveloppe isolante. ‖ *Fil de sonnerie*, Conducteur métallique fermant le circuit d'une sonnerie dans lequel il y a une pile et un interrupteur. ‖ *Fil téléphonique*, Fil d'un circuit d'un téléphone. ‖ *Fil compound*, Fil formé d'un fil d'acier recouvert d'un ruban de cuivre en hélice, puis d'une couche d'étain qui assemble le tout. ‖ *Fil de bronze phosphoreux*, Fil qui possède une grande ténacité et qui a, en outre, une ductilité parfaite et une inoxydabilité très marquée.

— Mar. *Fil à voile*, Fil blanc de très bonne qualité servant à coudre les voiles. ‖ *Fil de caret*, Fil en chanvre, blanc ou goudronné, qui prend son nom des carets sur lesquels on l'enroule. ‖ *Fil de marque*, Fil de caret de couleur ou blanc (marque de l'Etat) intercalé dans un filin pour indiquer sa provenance. ‖ *Mettre une voile sur fils*, Larguer les jarretières et les remplacer par des fils de caret, afin de pouvoir établir la voilure sans envoyer des hommes sur les vergues. ‖ *Passer un fil de goudron* ou *de peinture sur un objet quelconque*, En mettre sur cet objet une couche aussi légère que possible.

— Minér. Direction qu'ont suivie les molécules d'un cristal pendant sa formation, et qui se trahit par une apparence fibreuse.

— Pêch. *Fil de pitte*, Fil que l'on fait avec des fibres d'aloès, de yucca ou avec d'autres matières, et dont se servent les pêcheurs.

— Théâtr. Nom donné par les machinistes aux cordes qui servent à la manœuvre des décors. ‖ On dit aussi FICELLE.

— Techn. *Fil plat*, Fil formé de deux ou trois brins à peine tors. ‖ *Fil retors, câblé*, Fil formé de trois à six brins plus ou moins tors. ‖ *Toile de fil*, Toile de lin ou de chanvre, par oppos. à la toile de coton. ‖ *Faux fil*. V. FAUFILE. ‖ *Fil droit* ou *Fil fixe*, Fil qui, fortement tendu dans le tissage des gazes, se trouve toujours en dessous de la trame. ‖ *Fil d'Écosse*, Fil de coton rond, imitant le grain du cordonnet et le brillant de la soie. ‖ *Fil à gants*, Fil très fort, sorte de cordonnet, qui sert à coudre les gants. ‖ *Fil de lacs*, Fil très fort, à trois brins, servant à arrêter les cordes que la liseuse a retenues. *Fil à lier*, Fil d'archal avec lequel on tient réunies les pièces que l'on veut braser. ‖ *Fil à moule*, Fil de laiton avec lequel on fait le corps des épingles. ‖ *Fil couteau*, Lame métallique extrêmement fine sur laquelle on sertit des pierres précieuses appelées *illusions* à cause de leur petitesse. *Fil de pennes*, Fil qui reste attaché aux ensuples des tisserands, après qu'ils ont levé la toile. ‖ *Fil pers* ou *à marquer*, Fil teint avec l'indigo. ‖ *Fil rergé*, Fil ayant diverses couleurs. ‖ *Fil de remise*, Fil très fin, à trois brins, avec lequel on fait les mailles des lisses dans lesquelles sont passés les fils de la chaîne. ‖ *Fil de tour*, Fil de chaîne qui, dans la confection des tissus, exécute un croisement alternatif de droite à gauche et de gauche à droite, en passant en dessous du fil droit. ‖ *Fil de Turquie*, Poil de chèvre filé. (On l'appelle aussi LAINE DE CHEVRON.) ‖ *Fil à gorre*, Ficelle fortement câblée que les emballeurs d'objets de vannerie emploient pour les emballer. ‖ Filet plus ou moins opaque qui se montre quelquefois dans le verre, et qui provient de la vitrification de parcelles d'argile détachées de la voûte du fourneau et tombées dans le creuset. ‖ *Fil de pignon*. Dans l'horlogerie, Fil d'acier cannelé en forme de pignon. ‖ *Fil de plain*, Fil provenant du chanvre le plus fort, dans les fabriques de lacets. ‖ *Fil sans poids*, Fil très léger employé dans la fabrication de la batiste. ‖ *Fil à pointe* ou *Fil normand*, Fil de fer non recuit, chez les treillageurs. ‖ *Fil à coudre*, Fil de fer recuit.

— Loc. div. *Fil de l'eau*, Direction naturelle de l'eau courante. (Fig. *Aller contre le fil de l'eau*, Poursuivre une entreprise à laquelle les circonstances ne sont pas favorables.) ‖ Tranchant d'un instrument coupant : *Le* FIL *d'un rasoir.* ‖ *Passer au fil de l'épée*, Tuer avec l'épée ou une arme analogue : *Les Romains faisaient* PASSER AU FIL DE L'ÉPÉE *des villes et des armées entières.* (De Bonald.) ‖ *Le fil du bois*, La direction que suivent les fibres ligneuses. ‖ *Bois de fil*, Bois employé de manière que la direction des fibres soit dans le sens de la longueur de l'ouvrage. ‖ *Le fil de la viande*, La direction que suivent les fibres musculaires. ‖ *Droit fil*, Sens des fils d'une étoffe. — Fig. *De droit fil*, Directement, sans hésiter, sans s'écarter de son chemin. ‖ *Fil de la Vierge* ou *Fil Notre-Dame*. V. la partie encycl. ‖ *Fil en quatre* ou *en trois*, Eau-de-vie très spiritueuse. ‖ *De fil en aiguille*, Insensiblement, petit à petit, de propos en propos. ‖ *Finesse cousue de fil blanc*, Plaisanterie, farce grossièrement combinée, à laquelle il est comme impossible de se laisser prendre, dont on voit le secret comme on verrait le fil blanc avec lequel on aurait cousu une étoffe noire. ‖ *Avoir le fil*, en parlant d'un instrument tranchant, Être aiguisé. — Fig. Être très fin, très rusé. ‖ *Langue qui a le fil*, Langue bien aiguisée, surtout pour la médisance. ‖ *Ne tenir qu'à un fil*. Se dit d'une chose qu'un rien peut faire manquer, dont le succès ou la durée dépendent de la moindre des choses : *Notre vie* NE TIENT QU'À UN FIL. ‖ *Donner du fil à retordre*, Susciter des tribulations, tourmenter, causer des embarras. ‖ *Il y a un fil de manqué*. Au fig. Il y a quelque chose qui cloche. ‖ Pop. *Ne plus avoir de fil sur la bobine*, Être chauve. ‖ *N'avoir pas inventé le fil à couper le beurre*, N'être pas malin.

— ENCYCL. Filat. Les *fils* de laine, de lin, de coton, de chanvre, de soie, sont constitués par le groupement de filaments de longueur variable, qu'une torsion convenable réunit. Ils sont destinés soit au tissage, soit à la couture. Les premiers se subdivisent en *fils de chaîne* présentant une grande résistance, que l'on obtient en augmentant leur tension, et en *fils de trame*, qui, au contraire, sont *flouches* ou peu tordus. Quelquefois, vu le genre de travail auquel sont destinés ces fils, on donne à ceux-ci une torsion intermédiaire, ce qui les fait appeler *fils demi-chaîne*. Souvent, aussi, on est obligé, pour augmenter la résistance de la chaîne, de retordre deux fils ensemble. On

a ainsi les *fils retors,* tandis que les autres se nomment *fils simples.*

Parmi la seconde classification, il faut distinguer les *fils câblés,* spécialement usités pour la couture, et les *fils moulinés,* plus employés dans la fabrication des objets de bonneterie.

Un numérotage ou *titre* indique la grosseur de chaque sorte, en même temps que le poids et la longueur correspondants.

Les fils de soie sont obtenus par simple réunion de fils de cocons, et ils portent, dans ce cas, le nom de *fils greges.* Lorsque ces derniers sont assemblés en nombre plus ou moins considérable et subissent l'opération du retordage, ils s'appellent *organsins, trames* ou *poils,* suivant que la torsion à laquelle ils sont soumis est plus ou moins grande.

— Métall. Un grand nombre d'industries font usage de *fils métalliques* obtenus par l'étirage des métaux, qui s'exécute dans des usines métallurgiques appelées *trefileries* ou *tireries.* On donne le nom d'*argues* aux établissements dans lesquels se fait l'étirage des métaux dits précieux, comme l'or et l'argent.

Les fils métalliques que l'on emploie le plus fréquemment sont : les *fils de fer, d'acier, de cuivre, de laiton, de zinc, de platine, de magnésium,* etc.

Les *fils de fer* se divisent en *fils gros* et *fils fins.* Les premiers servent pour fabriquer des clous, des grillages, des ressorts, des câbles, etc. Les seconds s'utilisent plutôt pour la fabrication des peignes servant au tissage, au cardage, à la confection des fleurs artificielles, etc.

Les *fils d'acier* s'emploient pour faire des hameçons, des aiguilles, des câbles de mines et de marine, des cordes d'instruments de musique, des pièces d'horlogerie, etc.

Les *fils de cuivre* et *de laiton* s'utilisent dans la fabrication des épingles, des toiles métalliques, des garde-feu, des écrans, des clous de tapissier, etc.

Les *fils de zinc* sont fréquemment substitués à ceux de cuivre et de laiton, après avoir été galvanisés. On en confectionne des grillages, des clôtures, des attaches, etc.

Les *fils de platine* ne s'emploient guère que dans les laboratoires de physique et pour faire divers briquets d'éclairage.

Les *fils de magnésium* s'emploient avec certaines lampes et fournissent une lumière extrêmement éclatante, utilisée en photographie.

Les *fils d'or* et *d'argent* sont destinés aux besoins de la bijouterie pour confectionner des objets en filigrane.

— Milit. *Réseaux de fil de fer.* L'importance de cet engin de défense accessoire grandit de plus en plus. On l'emploie sous la forme de réseaux, établis en avant des ouvrages que l'on veut défendre et maintenus par des piquets, de façon à retarder la marche des colonnes d'attaque au moment où elles sont le plus exposées au feu des défenseurs. Ces réseaux sont d'autant plus dangereux pour les assaillants qu'il leur est impossible de les détruire de loin à coups de canon, comme tant d'autres défenses, et que souvent ils ne peuvent les apercevoir. On a même eu l'idée de disposer ainsi des fils de fer au fond des gués que l'ennemi pouvait essayer de traverser. On ajoute aussi parfois aux simples fils de fer ce qu'on appelle des *fils armés,* c'est-à-dire des fils tordus ensemble deux à deux et maintenant, de distance en distance, des *chausse-trapes* de petites dimensions, ce qui rend l'obstacle plus difficile à surmonter et à détruire.

— Zool. Les *fils de la Vierge* (échappés, croyait l'imagination populaire, du fuseau de Marie) qui couvrent de leurs flocons blancs et soyeux les herbes des champs, à l'automne, sont produits par diverses araignées voyageuses et qui ne font pas de nids. La plupart du temps, ce sont de jeunes araignées qui dardent ces fils dans la direction du vent et s'en servent comme d'un appareil flotteur pour se transporter au loin. C'est ce phénomène que l'on a improprement appelé *vol des araignées.* Certains *thomisus* dardent ainsi, non pas un fil, mais tout un faisceau argenté qui s'envole dans l'air en entraînant l'animal avec lui. De véritables migrations d'araignées ont ainsi lieu à l'automne.

Fil des araignées. Les fils produits par les araignées sont de plusieurs sortes. Les uns sont cotonneux, adhérents, et sont lancés par les fusules du cribellum sous forme d'un jet gommeux qui est cardé à mesure par le calamistrum, organe des pattes postérieures. Ce sont ceux-là qu'on appelle les « fils calamistrés » et qui diffèrent des grands fils simples par lesquels sont suspendues les toiles, et dits « fils suspenseurs ». Les fils calamistrés, destinés à retenir les proies, occupent les intervalles de ceux-ci. Ainsi, chez les uloborides orbitélaires, d'après E. Simon, les fils suspenseurs, ceux du cadre et des rayons, sont simples; les cercles seuls sont calamistrés : ils remplacent les fils à globules des argiopidés, etc.

FILABLE adj. Qui peut être filé : *Matières* FILABLES.

FILADELFIA, comm. de Colombie (dép. d'Antioquia [prov. Del Sur]); 4.000 hab. Salines.

FILADELFIA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), non loin de la mer; 6.500 hab.

FILADIÈRE (mot d'orig. provenç.) n. f. Petite embarcation à fond plat, pointue de l'avant et de l'arrière, en forme de navette, en usage sur certaines rivières du Nord et sur la Garonne.

Filadière.

FILAGE (*laj'*) n. m. Techn. Transformation des fibres textiles en fils parfaits. ‖ Ouvrage du fileur. ‖ Dans les manufactures de tabac, Action de filer les rôles. ‖ Chez les peintres en bâtiment, Action de tracer ou de tirer des filets. ‖ En T. de tonnell., Action de descendre un tonneau dans une cave au moyen de cordages.

— Archit. Action de filer une moulure, c'est-à-dire de la terminer, de la parachever.

— Jeux. Substitution frauduleuse d'une carte à une autre : *Se donner le roi au moyen d'un habile* FILAGE. ‖ Action du joueur qui, principalement au baccara, a ramassé deux cartes se recouvrant entièrement et les fait lentement glisser l'une sur l'autre pour se donner l'émotion de deviner progressivement la nature de la seconde.

— Mar. *Filage de l'huile,* Opération consistant à répandre de l'huile sur la mer dans le but de la calmer quand elle est trop violente.

— ENCYCL. Techn. V. FILATURE.

— Mar. Le *filage* de l'huile a pour but de créer autour du navire à la cape, par grosse mer, une surface calme le protégeant contre l'embarquement des lames. On emploie pour cet usage des sacs remplis d'étoupes préalablement imbibées d'huile, tenus à la surface de l'eau hors du navire, du côté du vent, au moyen d'un cartahu fixé à l'extrémité d'un mâtereau. L'huile file petit à petit, et les pellicules minces qui se répandent à la surface de la mer transforment instantanément les lames les plus violentes en ondulations de houle, dont l'effet est insignifiant sur le navire. Le filage de l'huile ne donne de résultats appréciables que lorsque le bâtiment n'a pas de vitesse; car, s'il avance sensiblement, la partie arrière seule se trouve dans une zone calme.

FILAGE (*laj'* — du lat. du moyen âge *filago,* dérivé de *filum,* fil) n. m. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, formé aux dépens des gnaphales ou cotonnières. ‖ Syn. de ÉVAX, autre genre de composées. (On dit aussi FILAGO.)

FILAGINÉ, ÉE (*ji*) adj. Bot. Qui ressemble à un filage. ‖ On dit aussi FILAGINOÏDE.

FILAGOR n. m. ou **FILAGORE** n. f. Ficelle dont se servent les artificiers pour former la gorge des cartouches. ‖ Anciennem. Corde à l'usage des emballeurs. Syn. SEIZAINE.

FILAIRE (*lèr'* — du lat. *filum,* fil) n. f. ou m. à volonté. Genre de vers nématodes, type de la famille des *filariidés,* comprenant des animaux longs et fins comme des fils et que l'on appelle vulgairement *dragonneaux.*

— ENCYCL. Les *filaires,* dont le nom scientifique est *filaria,* vivent ordinairement dans le tissu conjonctif et sous la peau de divers vertébrés; on en connaît de nombreuses espèces, dont beaucoup attaquent l'homme, surtout dans les pays chauds. On a observé notamment la *filaria inermis,* longue de 15 millimètres, dans les yeux, ainsi que la *filaria oculi humani* logée dans le cristallin, la *filaria restiformis* dans la vessie, etc. L'état pathologique amené par la présence de ces parasites est nommé *filariose* (v. ce mot). Chez les Arabes, l'éléphantiasis est causé par une filaire (*filaria sanguinis humanis*); il en résulte des troubles circulatoires, etc. Le dragonneau proprement dit est la filaire de Médine (*filaria Medinensis*), ou ver de Guinée, très commun dans l'Afrique, l'Arabie, l'Asie moyenne. Ce ver atteint 8 centimètres de long sur 1 millimètre de large, et se lege sous la peau, déterminant des abcès et tumeurs. On avait cru tout d'abord que la filaire s'introduisait dans le corps humain par les voies digestives; des travaux sérieux ont démontré qu'il n'en était rien et que cette introduction est le résultat de la piqure des moustiques. Une autre filaire, beaucoup plus petite, a été observée dans les ganglions lymphatiques voisins des bronches : c'est la *filaria lymphatica,* qui atteint 25 millimètres de long.

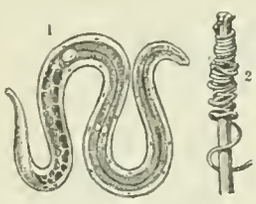

Filaire : 1. Larve; 2. Filaire enroulée.

FILALI n. m. Cuir rouge ou jaune, fabriqué sur la côte méridionale d'Afrique; tout objet fabriqué avec ce cuir. ‖ Fils d'or ou d'argent dont se servent les indigènes de ce pays pour exécuter des broderies sur le cuir.

FILAMENT (*man* — du lat. *filamentum,* même sens) n. m. Brin long et délié; fibre ou matière qui a la forme des fibres : *Les* FILAMENTS *d'une écorce, de l'amiante.*

— Anat. *Filament axile,* Cylindre-axe des tubes nerveux. ‖ *Filaments spermatiques,* Les spermatozoïdes.

FILAMENTEUX (*man-teû*), **EUSE** adj. Bot. Qui est composé de filaments; qui est de la nature des filaments : *Plante* FILAMENTEUSE.

— Anat. *Membrane* ou *Tunique filamenteuse* ou *caduque,* Membrane utérine expulsée après la gestation.

FILANDERIE (*ri*) n. f. Nom que, dans le nord-ouest de la France, on donne à l'endroit où se réunissent les femmes de la campagne pour filer à la quenouille.

FILANDIER (*di-é*), **ÈRE** n. et adj. Personne dont le métier est de filer, qui file ordinairement : *Un habile* FILANDIER.

— Poétiq. *Sœurs filandières* ou substantiv. *Filandières.* Nom donné aux Parques qui, suivant la Fable, filaient, dévidaient et coupaient la vie des hommes.

FILANDRE (pour *filande* — rad. *filer*) n. f. Fibrille menue et longue, qui se trouve dans une viande coriace. ‖ Fibre longue et déliée dans les végétaux. ‖ Fil de la Vierge.

— Art vétér. Fibre charnue qui, se formant sur une plaie, en empêche la cicatrisation.

— Fauconn. Maladies qui se déclarent chez les faucons et se traduisent par une sorte de dessèchement du sang.

— Helminth. Vers que l'on rencontre dans le gésier, le foie ou les poumons des oiseaux de vol.

— Mar. Herbe marine qui s'attache à la carène des vaisseaux.

— Techn. Chez les boyaudiers, Filament qui, lors du dégraissage, se détache des boyaux et qui est employé pour nouer et réunir ensemble ces boyaux. ‖ Chez les fabricants de glaces, Défauts de vitrification se traduisant par des taches blanchâtres dans la masse du verre. ‖ Veine de matière plus tendre qui divise le marbre.

FILANDREUX (*dreû*), **EUSE** adj. Fibreux et coriace, rempli de filandres : *Viande* FILANDREUSE. *On dit qu'une racine se corde, quand sa chair devient coriace et* FILANDREUSE. (Raspail.)

— Fig. Dépourvu de netteté et de concision : *Discours* FILANDREUX. *Orateur* FILANDREUX.

— Archit. *Marbre filandreux, Pierre filandreuse,* Marbre, Pierre qui a des fils.

FILANGIERI Gaetano, publiciste et jurisconsulte italien, né et mort à Naples (1752-1788). Il se distingua au barreau et fut à la tête du mouvement libéral. Un opuscule dans lequel il défendait les réformes apportées par Tanucci, ministre de Charles III, à l'administration de la justice, valut à Filangieri diverses charges enviées à la cour. Il fut, en 1787, appelé par Ferdinand IV à diriger les finances du royaume. Sa *Science de la législation* (1780-1785) a fait sa gloire. Ce traité embrasse les principes du droit et leurs applications; il se caractérise par une connaissance approfondie et une interprétation philosophique de l'histoire. Filangieri s'y montre le disciple de Rousseau (*Contrat social* et des physiocrates. Il complète, dans cette œuvre d'ensemble, le mouvement philosophique et juridique de l'école de Vico à Naples, et de Beccaria à Milan. Les meilleures éditions récentes sont : celle de Benjamin Constant, avec commentaires et notes explicatives (1822), et, parmi les éditions italiennes, celle des « *Classici italiani* » (1822).

FILANGIERI Charles, prince de Satriano, général napolitain, né à Naples en 1783, mort à Portici en 1867, fils du précédent. La réaction royaliste de 1799 le força à se rendre à Paris, où il fut admis au Prytanée. Il fut fait capitaine à Austerlitz. Il entra ensuite dans l'armée napolitaine, et se distingua dans les guerres d'Espagne. Aide de camp de Murat, il commanda une brigade sur le Pô, dans les campagnes de 1813, de 1814 et de 1815. Pendant la courte période constitutionnelle de 1820, Filangieri louvoya entre la cour et la Constitution. Il tomba alors en disgrâce et ne rentra en faveur qu'en 1831, sous Ferdinand II, qui lui confia la direction de l'artillerie et du génie. En 1848-1849, il réprima l'insurrection de Sicile et fut nommé vice-roi de l'île, avec les pouvoirs les plus étendus. Rentré, en 1855, dans la vie privée, Filangieri en sortit pour être appelé, peu après l'avènement de François II, au poste de premier ministre (1859). Il hésita devant les réformes profondes nécessaires au salut du royaume de Naples, et tomba du pouvoir en 1860.

FILANT (*lan*), **ANTE** adj. Qui file. ‖ Qui coule doucement, sans se diviser : *Une liqueur* FILANTE.

— ENCYCL. Astron. *Étoiles filantes.* V. ÉTOILE.

FILANZANE n. m. Sorte de chaise légère, affectant des formes variées, suspendue à deux barres que soutiennent sur leurs épaules quatre porteurs, et qui sert au transport des voyageurs à Madagascar : *Avec une équipe de douze porteurs, on fait en* FILANZANE *de 60 à 90 kilomètres par jour.*

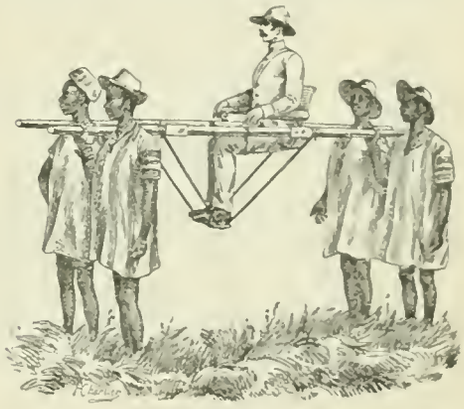

Filanzane.

FILARDEAU (*do*) n. m. Pêch. Jeune brochet qui n'est bon à manger qu'en friture.

— Sylvic. Jeune arbre bien droit et élancé.

FILARDEUX (*deû*), **EUSE** adj. Se dit des pierres et des marbres qui ont des veines de matière plus tendre.

FILARET (*rè* — de l'ital. *filaretto,* même sens) n. m. Autref. Tasseau de bois servant à bord des galères, du moyen âge au XVIIIe siècle, à soutenir la pavesade : *Le* FILARET *supérieur servait de garde-fou aux soldats rangés le long du bord, les empêchant, dans les mouvements de roulis, de tomber à la mer.* (Jurien de La Gravière.)

— Auj. Arête aiguë d'une pièce de bois travaillée de droit fil.

FILARETE (Antonio DI PIETRO), dit **Averulino** ou encore **Antonio di Firenze,** architecte, peintre et sculpteur italien, né à Florence en 1414; il vivait encore en 1470. On lui doit la construction du grand et magnifique hôpital de Milan, fondé en 1456 par François Sforza; les plans de la cathédrale de Bergame, etc. Comme sculpteur, il exécuta, avec Simon Donatello, vers 1450, la grande porte de bronze de l'église de Saint-Pierre, à Rome. Filarete avait composé, vers 1464, un traité d'architecture resté manuscrit.

FILARIIDÉS n. m. pl. Famille de vers nématodes, comprenant les genres *filaire, siproptère, ichtyonème, spirorys, hedruris.* — *Un* FILARIIDÉ.

FILARIOSE n. f. Maladie des pays chauds, produite par la présence, dans l'organisme, de la *filaire de Médine.*

— ENCYCL. Le premier symptôme qui annonce la présence des *filaires* ou dragonneaux (*dracunculose, filaire de Médine*) est une démangeaison désagréable sur une partie, quelquefois accompagnée de la sensation d'un corps qui rampe sur la peau, et suivie de la formation d'une tumeur analogue au furoncle. Chez certains individus, ce ver reste pendant plusieurs mois et même plusieurs années sans manifester sa présence par aucune incommodité; chez d'autres, au contraire, outre les symptômes locaux que nous venons d'indiquer, il produit encore un dépérissement plus ou moins rapide, sans fièvre ni perte d'appétit; mais, lorsque le ver veut sortir, des symptômes plus constants et plus marqués se manifestent : un gonflement quelquefois considérable et de l'inflammation se déclarent, et la suppuration s'établit. Quelquefois, une grosse pustule, remplie d'un liquide transparent,

[illegible] au centre. Il paraît douloureux. D'autres [illegible] peu de dureté, sans inflammation [illegible] crète aussitôt que la suppuration [illegible] ne se montre que lorsque celle-ci [illegible] le plus généralement employé pour l'extraction de la filaire consiste à l'enrouler [illegible] Quelquefois, on enlève l'animal [illegible] le plus souvent, il faut huit ou dix jours pour l'amener complètement au dehors. Le moyen le plus sûr et le plus efficace sera toujours d'extraire le ver au moyen d'une incision et de débarrasser ainsi l'économie d'une cause de souffrance et d'irritation.

FILAROIDE (de *filaire*, et du gr. *eidos*, forme) n. m. Genre de vers nématodes, famille des strongylidés, comprenant des formes dont la bouche présente trois saillies triangulaires. Les filaroïdes, dont l'espèce type est le *filaroides mustelarum*, vivent en parasites dans les poumons et les sinus frontaux des putois et des hermines, plus rares les individus des deux sexes se tiennent, enroulés en peloton, dans un sac commun.

FILASSE (rad. *fil*) n. f. Amas de filaments tirés des tiges des végétaux textiles. Filasse *de chanvre, de lin*. *Cheveux de filasse*, Cheveux qui sont emmêlés comme de la filasse, ou qui ont la couleur de la filasse.

— Fam. Viande filandreuse, fibreuse et coriace.

— Miner. *Filasse de montagne*, Nom vulgaire de l'asbeste.

— Techn. Amas de filaments grossiers de chanvre ou de lin, à l'aide desquels on fabrique le fil. *Filasse de nerfs*, Filasse obtenue par le battage des tendons de bœuf.

FILASSIER (*la-sié*), **ERE** n. Personne qui travaille, qui façonne la filasse, ou en fait le commerce.

— Adjectiv. *Ouvrier* FILASSIER.

FILASTRE ou **FILLASTRE** (Guillaume), cardinal et archevêque d'Aix, né en 1344 à La Suze (Sarthe), mort à Rome en 1428. Député à l'assemblée générale du clergé de France en 1406, il parla énergiquement devant le roi Charles VI, en faveur de l'extinction du schisme qui divisait l'Eglise. Prieur d'Ayoub, puis archevêque d'Aix et enfin cardinal (1411), il siégea aux conciles de Pise et de Constance, fut un des commissaires chargés d'imposer aux papes Benoît XIII et Jean XXIII la volonté des Pères et prit la plus grande part à l'élection de Martin V. Ce pape le nomma en France comme légat : il mourut à Rome à son retour. Filastre était lié avec Gerson et le cardinal Pierre d'Ailly. Il a traduit la *Cosmogonie de Pétrarque* et composé une carte d'Europe, qui renferme la première indication connue du Groenland. Ses manuscrits sont conservés à la bibliothèque de Nancy.

FILATEUR, TRICE n. Celui, celle qui filait, qui exploitait une filature. *Un simple* FILATEUR *est plus nombreux dans les campagnes*. Il est aussi, dans les fabriques d'Amiens, le nom du layetier.

FILATIER (*tié*), **ERE** n. Celui, celle qui vend du fil.

FILATIERE ou **FILLATIÈRE** (corruption de *phylactère*) n. f. Ar. Espèce de cambrure en bois, de la dalle, servant de motif décoratif au moyen âge.

— Encycl. La forme de cet ornement tire son origine des bandelettes phylactères, bandes de parchemin où étaient écrits des versets des Ecritures et que portaient les Juifs comme amulette. D'une façon générale, on a laissé le nom de phylactères à ces amulettes judaïques, aussi qu'aux reliquaires chrétiens de petite dimension portés par les fidèles des premiers siècles.

Filatière (XIV[illegible])

qui en dérivent, pour donner celui de *filatière* à la frise ou au lambrequin. V. PHYLACTÈRE.

FILATRICE (*trisse* — de l'ital. *filaticcio*, même sens) n. f. Etoffe tramée de fils en fond ; espèce de satin, ou encore étoffe tramée de fleuret.

FILATTIERA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Massa e Carrara]), sur le fleuve côtier Magra ; 3.900 hab.

FILATURE n. f. Action, art de filer en grand les matières textiles. Etablissement où l'on file les matières textiles.

— En T. de police, Action de *filer*, c'est-à-dire de suivre un individu suspect : *Ce sont les agents de la voie publique qui sont généralement chargés des* FILATURES.

— Encycl. Techn. On divise l'industrie de la *filature* en deux grandes classes : la filature des textiles tels que la laine, le coton, le lin, le chanvre, etc. ; en second lieu, la filature de la soie provenant des cocons.

En ce qui concerne la filature des textiles de la première classe, on admet généralement qu'il y a quatre opérations principales : 1° les *préparations du premier degré*, englobant les diverses manipulations et les traitements mécaniques que subissent les fibres textiles, dans le but de les nettoyer, de les démêler en les redressant, de manière à faciliter le battage, le cardage et le peignage qui viennent ensuite. Les opérations dites *du second degré* comprennent les préparations de ces mêmes textiles ayant pour objet la réunion des filaments qui les constituent, la formation de rubans continus que l'on ajoute progressivement les uns aux autres afin d'augmenter l'homogénéité et aussi la finesse du ruban unique provenant de ces manutentions dans lesquelles rentrent l'étirage, le doublage, le passage au banc à broches. Le travail de filature rentrant dans la catégorie des *préparations du troisième degré* se compose principalement du *filage*, qui transforme la matière textile, grâce à l'emploi du métier à filer, en fil parfait. Enfin, les dernières opérations ou *préparations du quatrième degré* donnent au fil la forme dernière qui le rend commercialement marchand. On obtient ce résultat en procédant au dévidage, puis à l'empaquetage du fil.

La filature des cocons de vers à soie comprend les opérations nécessaires pour assembler un certain nombre de fils simples en un seul, puis celles qui s'appellent filage de la soie ou mieux *dévidage*, donnant un fil plus gros et plus résistant mais non tordu, que l'on appelle *fil grège* ou *fil cru*. Le *moulinage*, qui succède au dévidage, a pour but unique d'imprimer une torsion voulue aux fils grèges, avant qu'on ne les soumette à l'ébullition dans des liquides susceptibles de dissoudre la gommo imprégnant les fils, afin de leur donner un brillant caractéristique, tout en les rendant aptes à absorber les substances tinctoriales et à s'en imprégner.

La dernière opération du travail de la filature de la soie transforme les déchets ou bourres provenant des manutentions précédentes en fils utilisables. On obtient le résultat désiré en traitant ces déchets comme les textiles ordinaires : laine, lin, coton, etc.

FILE (rad. *fil*) n. f. Rangée de personnes ou de choses sur une seule ligne : *Une* FILE *de voitures, de promeneurs*. *Suivre la* FILE. *Prendre la file*, Placer sa voiture à la suite des autres.

— *Aller, Marcher en file indienne*, Se suivre immédiatement un par un, l'un derrière l'autre, comme font les Indiens d'Amérique lorsqu'ils sont sur le « sentier de guerre ».

— Loc. adv. : *A la file*, A la suite les uns des autres ; les uns après les autres.

— Art milit. Soldats rangés sur une ligne, l'un derrière l'autre. *Feu de file*, Feu où chaque file de soldats tire l'une après l'autre sans interruption. *File creuse*, Celle qui n'a pas le même nombre d'hommes que les files voisines. *Doubler les files*, Doubler le nombre des hommes de chaque file, les hommes des files paires s'intercalant entre ceux des files impaires. *Dédoubler les files*, Faire le mouvement inverse de *doubler les files*. *Ouvrir les files*, Les écarter les unes des autres. *Serrer les files*, Les rapprocher les unes des autres. *Serre-file*, Gradé placé en arrière d'une troupe en bataille et dont la mission réelle est bien plutôt de faire serrer les rangs que les files. *Par file à droite, Par file à gauche*, Commandements de marcher à droite ou à gauche dans le sens des files. *Chef de file*, Premier soldat d'une file, et par anal., dans le langage ordinaire, Personne qui est à la tête d'une réunion, d'une compagnie, qui la dirige : *Le* CHEF DE FILE *d'un parti*.

— Mar. *Ligne de file*, Ordre tactique que prennent des navires d'escadre ou des divisions naviguant les uns derrière les autres. *Ligne de file ordre naturel*, Ligne de navires naviguant dans les eaux les uns des autres et rangés dans l'ordre naturel du numérotage. *Ligne de file par pelotons*, Formation dans laquelle chaque division formée en peloton navigue derrière la division précédente. *File de bordages*, Ligne de bordages allant de l'avant à l'arrière. *Feu de file*, Tir d'une batterie dans lequel les pièces tirent l'une après l'autre en commençant par l'avant. *Chef de file*, Navire qui tient la tête d'une ligne de file. *Serre-file*, Navire qui se tient par côté d'une ligne de file ou en arrière d'une ligne de front.

— Sylvic. Arbre droit et élancé, dans les Pyrénées : *On coupe dans les forêts d'Aran, chaque année, dix-huit mille* FILES *propres à faire des chevrons et des soliveaux*. (Dralet.)

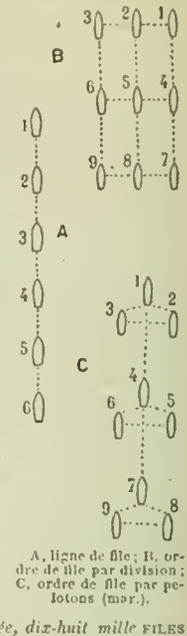

A, ligne de file ; B, ordre de file par division ; C, ordre de file par pelotons (mar.).

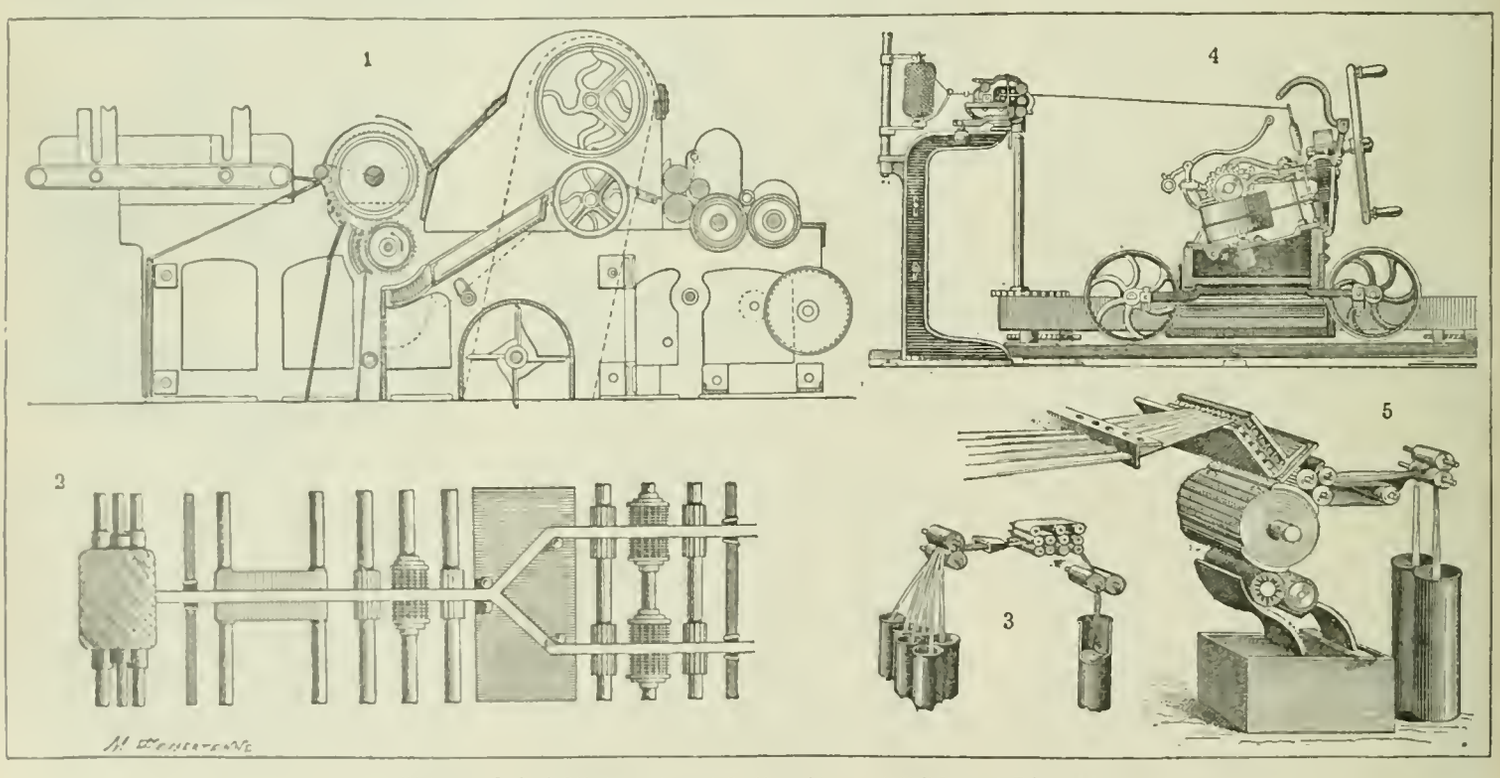

Filature : 1. Carde ; 2. Défeutreur étireur ; 3. Doubleuse étireuse ; 4. Mull Jenny ; 5. Peignouse.

FILE (anc. irlandais *Filedha*) n. m. Membre d'une corporation religieuse et politique, composée de poètes, de musiciens et de lettrés, qui avaient pour fonctions d'accompagner de leurs chants les cérémonies religieuses, d'animer les guerriers au combat, de servir de hérauts d'armes aux princes, comme les skalds en Scandinavie, les scôps chez les Anglo-Saxons, et les bardes chez les Celtes de la Gaule.

FILEHNE (en polon. *Wielen*), ville d'Allemagne (Prusse-Orient. [prov. de Posen]), sur la Netze, sous-affluent de l'Oder par la Warta ; 4.269 hab. Scierie, brasserie ; quelques industries.

FILEMENT (*man*) n. m. Action de filer.

FILER (du lat. *filare*, même sens) v. a. Mettre en fil, tordre à l'aide des doigts ou d'un instrument : FILER *du chanvre, du lin, du coton*. Faire le fil destiné à la confection de : FILER *des chemises, un habit*.

— Par anal. Se dit des insectes qui sécrètent des fils de leur corps : *Le ver à soie* FILE *son cocon. On aurait entendu une araignée* FILER *sa toile*. (J. Sandeau.)

— Poét. Préparer, en parlant du temps à venir. (Se dit par allusion aux Parques, que l'on disait filer les destinées des hommes.)

— Suivre à distance, en épiant et sans se laisser voir : FILER *un conspirateur, un voleur*.

— Fam. *Filer son câble*, Mourir. *Filer son nœud*, Se sauver. *File ton nœud !* Syn. de DÉCAMPE !

— Grav. *Filer les eaux*, Faire couler l'eau-forte dans les plus petits traits d'une gravure.

— Jeux. *Filer la carte*, Faire subtilement disparaître une

de ses cartes, pour s'en donner ou en donner une autre. ‖ *Filer les cartes,* Les découvrir lentement. (V. FILAGE.) ‖ *Filer une carte,* Saisir l'occasion de la jouer pour en débarrasser son jeu : FILER *ses basses* CARTES.

— Mar. *Filer un câble, une amarre, une ligne,* Les laisser glisser. ‖ *Filer en bande,* Lâcher complètement. ‖ *Filer en douceur,* Laisser glisser doucement. ‖ *Filer à retour,* En contretenant sur le filin. ‖ *Filer à la demande,* Ne filer une amarre qu'au fur et à mesure qu'elle force. ‖ *Filer le foc,* Larguer l'écoute du foc pour qu'il ne prenne pas le vent. ‖ *Filer* ou *Jeter le loch,* Mettre à la mer le bateau de loch et laisser courir la ligne dont la graduation indique le nombre de nœuds que marche le navire. ‖ *Un navire file 10, 12 nœuds,* Quand le loch enregistre cette vitesse par ses marques, c'est-à-dire qu'il a une vitesse de 10 milles à l'heure. ‖ *Filer sa chaîne par le bout,* Moyen d'appareiller par gros temps en abandonnant son ancre et sa chaîne.

— Musiq. *Filer un son,* Le tenir longtemps en allant du piano au forte pour revenir au ton primitif ; lier des notes au lieu de les saccader, de les frapper.

— Théâtr. *Filer une scène, une intrigue,* La développer progressivement.

— Techn. *Filer l'or, l'argent,* Tirer ces métaux à la filière. ‖ *Filer le tabac,* Le cordor. ‖ En T. de cirier, *Filer la cire* ou *Filer la bougie,* La faire passer à la filière pour en régulariser la surface. ‖ *Filer une barrique,* Descendre une barrique de vin, de cidre, d'eau-de-vie, etc., dans la cave, en faisant usage de cordages. ‖ En vitrerie, *Filer le plomb,* Passer le plomb à travers la filière ou *tire-plomb,* afin d'avoir de petites baguettes cylindriques que l'on aplatit ensuite, tout en creusant la rainure qui est destinée à loger les bords du verre. ‖ *Machine à filer,* Nom donné à diverses machines qui terminent les opérations de la filature.

— v. n. S'allonger en mince filet, sans se couper ni se diviser en gouttelettes, comme il arrive pour les liquides gras : *Sirop qui ne* FILE *pas bien.* ‖ S'allonger et faire de la fumée, en parlant de la flamme : *Des lampes qui* FILENT.

— Fam. Aller rapidement : *Hâtons-nous de* FILER. ‖ *Une étoile qui file,* Qui trace dans le ciel un rapide sillon lumineux, et disparaît. V. ÉTOILE.

— Chass. Se dit du gibier que l'on chasse, lorsqu'il vole ou court sans faire de crochet.

— Chorégr. Décrire un cercle ou parcourir rapidement une ligne droite sur la pointe du pied.

— Constr. Tracer des lignes sur un mur, pour y figurer des lits ou des joints de pierres.

— Jeux. A la bouillotte et à quelques autres jeux, Renoncer à jouer parce que les cartes qu'on a en main ne permettent pas d'agir autrement, et, par suite, Abandonner l'argent qu'on a engagé. ‖ Au brelan et à quelques autres jeux, Ne mettre précisément au jeu que ce qu'on est strictement obligé d'y mettre. ‖ Aux jeux où il y a des sortants et à ceux où il est permis de se retirer dans certains cas déterminés, Céder la place à un autre joueur et passer, sans saluer ni rien dire, devant les tables, afin de ne pas interrompre ou distraire ceux qui jouent.

— Loc. div. Par plaisant. *Filer le parfait amour,* Se donner de tendres et constants témoignages d'un amour réciproque. ‖ *Filer doux,* Tirer doucement le fil de peur qu'il ne se rompe. — Fig. Se montrer doux, docile, soumis, patient, résigné. ‖ *Filer à l'anglaise,* En cachette, ou sans prendre congé, ou sans permission.

Filé, ée part. pass. du v. Filer.

— Techn. *Corde filée,* Corde d'instrument qui est entourée d'un fil de laiton. ‖ *Bougie filée,* Bougie mince dont la mèche longue n'est couverte que d'une faible couche de stéarine, comme la bougie dite « queue-de-rat ».

— n. m. Techn. Se dit d'un fil simple ou retors que l'on destine au tissage. ‖ Fil d'or ou d'argent que l'on vient de passer à la filière. ‖ Fil d'or ou d'argent dont on entoure un fil de soie ou de lin. ‖ Nom désignant, dans les manufactures de tabac, le tabac à chiquer qui n'est pas encore mis en rôle.

Se filer, v. pr. Etre, devenir filé.

— ENCYCL. Les machines à *filer* portent divers noms, suivant le travail qu'elles exécutent. On les appelle : *métiers continus à ailettes ; métiers à bagues ou à anneaux ; self-actings* ou *métiers renvideurs.*

Dans les premières, l'étirage de la mèche est obtenu au moyen de cylindres, tandis que la torsion est donnée par des ailettes qui arment chacune des broches et qui sont munies de guides servant à diriger le fil retors. Ce fil abandonne le guide de l'ailette pour se rendre à la bobine, autour de laquelle il s'enroule. Les métiers continus à ailettes s'emploient pour filer le lin, le chanvre, le jute ; on en fait également usage pour la bourre de soie ; très rarement ils servent pour le coton ; en Angleterre, on les utilise pour le filage des laines peignées.

Dans les *métiers à filer à bagues* ou *à anneaux,* les bobines sont enfilées sur des broches leur imprimant un mouvement continu et uniforme de rotation. Un chariot, doué d'un mouvement de va-et-vient de bas en haut et ayant la forme d'une sorte de plate-forme en fonte, est percé de trous circulaires ayant un centre commun avec celui de l'axe des broches. Chacun des trous est garni d'une bague ou anneau en acier bien poli afin de permettre au *guide-fil* ou *curseur* d'y glisser avec le moins de frottement possible. Le *guide-fil* se trouve entraîné par le fil dans le mouvement de rotation de la bobine ; en même temps que le curseur tord le fil, il l'enroule au fur et à mesure de sa formation. Les métiers à bagues s'emploient surtout pour le filage du coton et celui de la bourre de soie.

Les *self-actings* ou *métiers renvideurs* dérivent, malgré leur grande complication, du rouet ordinaire. Ils ont été perfectionnés peu à peu. On les emploie principalement pour filer le coton, la laine peignée ou cardée et aussi pour le filage de la bourre de soie. Ces machines remplacent avec avantage les métiers à bagues.

Métier à filer.

FILERIE (*rî*) n. f. Endroit où l'on file des matières textiles. ‖ Art ou action de filer ces matières.

— Techn. Bande de fer servant à passer le fil de fer.

FILET (*lè*) n. m. Petit fil, fil très délié. ‖ Par anal. Objet long et délié. ‖ Liquide peu abondant, mais formant un écoulement continu : *Un* FILET *d'eau.* ‖ Très petite quantité, émission peu abondante : *Un* FILET *de voix.* ‖ Trait délié : *Ma plume est enragée : elle criaille et ne fait que des* FILETS. (Mme de Sév.)

— Par ext. Rets à mailles, ouvrage fait de fils entrecroisés, qui sert à prendre les animaux : quadrupèdes, oiseaux ou poissons et crustacés, insectes, etc. ‖ Ouvrage à mailles, fait de la même façon, mais servant à d'autres usages : *Hamac, Carnassière, Bourse en* FILET. *Le* FILET *d'un ballon, d'un jeu de paume.*

— Fig. Piège, embûche, tout ce qui sert à attirer, à séduire, à prendre : *Les* FILETS *d'un fripon, d'un débauché.* ‖ Prise, capture : *La police fait de beaux coups de* FILET.

— Anat. Nom donné aux dernières ramifications des nerfs : FILETS *nerveux.* ‖ Se dit de certains replis membraneux qui bident divers organes : *Les* FILETS *des lèvres.* ‖ *Filet de la verge* ou *du prépuce,* Membrane mince qui lie le prépuce à la verge, et qu'on appelle plus ordinairement FREIN. ‖ *Filet de la langue* ou simplem. *Filet,* Membrane mince qui attache le dessous de la langue à la partie inférieure de la bouche, et qui se trouve quelquefois trop développée. — Fam. *Avoir le filet bien coupé, mal coupé; N'avoir pas, Avoir le filet.* Se dit d'une personne qui a ou n'a pas la langue déliée, la parole facile.

A, filet (archit.)

— Archit. Membre carré, formant moulure. Syn. LISTEL.

— Art culin. Nom vulgaire du muscle psoas, partie qui, chez les animaux de boucherie, est située entre les rognons et les côtes, et qui est très estimée : FILET *de bœuf, de mouton.* ‖ Bande longitudinale que l'on détache de la chair de certains poissons : *Un* FILET *de sole, de merlan.* ‖ Chair qu'on lève le long de l'estomac des oiseaux, de part et d'autre du sternum : FILETS *de canard, de chapon.* ‖ *Faux filet.* Chez le bœuf, Partie estimée, mais moins que le filet, et qui se lève le long de l'échine, en dessus des os. ‖ *Filet mignon, Petit filet.* Chez le cerf, Filet qu'on lève en dedans. ‖ *Grand filet.* Chez le cerf, Filet qu'on lève en dehors.

D'argent au filet d'azur en bande.

— Blas. Pièce qui n'a que le tiers de la cotice, et qui prend les mêmes positions : en bande, en barre, en sautoir, en pal, etc.

— Bot. Partie inférieure et grêle de l'étamine, qui sert de support à l'anthère. ‖ Réceptacle filamenteux de certains champignons.

— Chass. et pêch. *Filet de carnassière,* Filet spécial, plus ou moins ornementé, et fabriqué à l'aide de procédés analogues à ceux qu'emploient les dentellières au tambour. ‖ Nom donné au petit brochet. ‖ *Filet à vives amorces,* Filet spécial servant à conserver vivants de petits poissons pour la pêche du brochet et de la perche. ‖ *Border un filet,* Lier une corde solide autour de l'ouverture d'un filet. ‖ *Coup de filet,* Ce que l'on prend de poissons ou d'oiseaux en une seule fois avec le filet. ‖ *Monter un filet,* Le tendre, le placer dans l'endroit convenable pour prendre des oiseaux ou d'autres animaux terrestres. — Le garnir de ses cordes, de ses flottes, de ses plombs pour le mettre en état de servir à la pêche.

Filet à vives amorces.

— Constr. *Filet de mur.* Bordure en saillie au sommet d'un mur et de chaque côté, lorsque le mur est mitoyen. ‖ Plâtre qu'on met au haut du comble qui porte contre un mur. ‖ Petite poutre soutenant un plancher qui fléchit.

A, filet (constr.).

— Entom. Pièce formée de trois articulations, qui se trouve sur les antennes de certains insectes diptères.

— Géol. et minér. Filon sans épaisseur appréciable qui en croise un autre ; simple fente.

— Jeux. Au jeu de paume, Rets qui se trouvent placés au-dessus des murs du jeu pour empêcher les balles de se perdre. ‖ Au tennis, Rets à mailles qui sépare les deux camps.

— Manège. Bridon léger à mors articulé, tenant lieu de bride ordinaire. ‖ *Scier du filet,* Tirer le filet alternativement de droite et de gauche dans la bouche du cheval, pour modérer son allure trop vive. ‖ *Mettre un cheval au filet,* Lui tourner la croupe du côté de la mangeoire pour l'empêcher de manger, après qu'on lui a mis le filet. ‖ Fig. *Mettre, Laisser quelqu'un au filet* (vx.), Lui faire subir une privation.

— Mar. *Filets de bastingage,* Filets tendus aux filières des bastingages et servant à recevoir les hamacs de l'équipage. (En temps de guerre, on les recouvre d'un prélart destiné à masquer le pont et à protéger le personnel.) ‖ *Filet de beaupré, Filet de casse-tête,* Filets faits avec de la grosse ligne goudronnée et destinés à protéger les hommes d'une chute à la mer, ou, en temps de combat, à arrêter les éclats tombant de la mâture. ‖ Fil de couleur tissé dans les laizes de la toile et permettant de les joindre exactement en ligne droite en les cousant. ‖ *Filet Bullivant,* Filet à mailles d'acier, imaginé par l'Américain Bullivant, et ayant pour but de mettre les navires à l'abri des torpilles Whitehead.

Filet : A, de foc ; B, d'abordage ; C, de bastingage, D, de casse-tête ; E, position des filets.

— Milit. Partie du harnachement militaire qui comporte deux montants, deux rênes et un mors brisé, sans gourmette ni branches. ‖ *Filet à fourrage,* Filet qui s'accroche à la selle et dont les cavaliers se servent pour transporter le fourrage de leur monture.

A, filet (manèg.).

— Techn. Réunion de plusieurs fils de chaîne ou de plusieurs duites, formant une bande très étroite dans le tissu. ‖ Soie mise en plusieurs brins. ‖ Trait d'or ou d'argent battu, dévidé sans enroulement sur de la soie. ‖ Cannelure formant la bordure des pièces d'argenterie. ‖ Partie saillante sur les pièces d'horlogerie. ‖ Petite bordure ménagée sur les violons, pour empêcher que les cordes n'appuient sur le manche. ‖ Saillie en spirale, pratiquée autour de la surface d'une vis. (On dit aussi PAS DE VIS). ‖ Moulure qui, dans les travaux d'ébénisterie, en sépare deux autres plus grandes et plus saillantes. ‖ En carross., Rets suspendu à l'intérieur d'une voiture, pour y déposer des objets peu encombrants. ‖ Sorte de filet tendu sur un cadre, que l'on emploie dans les maganeries. — En T. de relieur, *Pousser des filets.* Tracer de petites lignes dorées sur les côtés ou le dos d'un ouvrage relié. ‖ En T. de gantier, Instrument de fer ou d'acier employé pour abattre les coutures des gants et ornementer les peaux. ‖ *Mettre le filet dans le suif fondu,* Y jeter un peu d'eau pour l'épurer.

A, filet à fourrage (milit.).

— Typogr. Lame métallique d'épaisseur très variable, mais de la hauteur des caractères, dont on se sert soit pour former des encadrements, soit pour séparer différents titres consécutifs, isoler un titre de la matière qui le suit, marquer des fins de chapitres ou autres divisions d'un ouvrage. ‖ Trait que l'on obtient, à l'impression, à l'aide d'une lame de ce genre.

Filets (gantiers) : 1. Simple ; 2. A onglet ; 3. A renflement.

— ENCYCL. Anat. Le *filet* n'est autre chose que le frein de la langue, prolongé jusqu'à la pointe de celle-ci. Lorsqu'il gêne les mouvements de succion du nouveau-né, ce qui est en somme assez rare, on en pratique la section en évitant de blesser les artères ranines. La sonde de Jean-Louis Petit présente à sa grosse extrémité une plaque fendue dont les parties pleines couvrent les artères pendant qu'on sectionne le filet engagé dans la fente.

— Archit. Les *filets* servent à séparer les moulures concaves ou convexes ; leur nombre et leurs proportions varient selon l'ordre antique auquel ils appartiennent, et le style, suivant les époques.

On donne aussi le nom de « filet » à une espèce de solin ou saillie de pierre destinée à empêcher les eaux pluviales

[illegible] le long des parements et de s'introduire entre [illegible] et les maçonneries. Ces soins, que l'on [illegible] pour faciliter la jonction avec du [illegible], ou avec une lame de zinc que l'on incruste dans [illegible], avaient, au moyen âge, avec des [illegible] un peu au-dessus de la couverture [illegible] suivant un plan incliné, pour permettre [illegible] rapidement et d'être rejetée plus loin [illegible] un filet, au-dessus de cet appendice était muni [illegible] qui arrêtait l'eau entraînée par l'effet de la [illegible] et l'empêchait de se reporter sur le parement du mur où la couverture prenait naissance.

— Art culin. *Filet de bœuf nature.* On doit le piquer très superficiellement, le cuire quinze minutes par 500 grammes de viande, et avoir soin de ne jamais le saler avant ni pendant la cuisson, le sel fait couler le sang et enlève à la viande [illegible] succulence, on sale après le débrochage.

Filet grillé. Couper des tranches de 2 centimètres d'épaisseur, mettre sur le gril, à feu vif; ne retourner qu'une fois, afin de ne pas perdre le jus. Sitôt que le sang filtre par dessus, on retire, on sale et l'on sert sur un lit de cresson ou de pommes de terre frites.

Filet de bœuf à la Renaissance. Ce mode d'apprêt est confondu, par beaucoup de cuisinières, avec le filet jardinière; il en diffère beaucoup, tandis que le filet Renaissance se coupe à la broche. Il se traite comme le filet ordinaire, mais s'entoure d'une garniture compliquée comprenant : fonds d'artichauts garnis, navets nouveaux, carottes nouvelles, petits pois fins, cuits à l'anglaise, haricots verts, bouquets de choux fleurs; on arrose avec du jus du filet, auquel on a ajouté du beurre frais et un verre de madère. Le reste du jus est servi dans la saucière.

Filets de chevreuil. Enlever chaine et peaux, détailler chaque filet en quatre parties égales, piquer de fins lardons, faire mariner dans une terrine, pendant douze heures, avec vinaigre, sel, poivre, oignons, échalotes, persil, thym, quelques grains de genièvre, quelques clous de girofle, du laurier. Au moment de cuire, on égoutte, et on met dans une casserole avec deux cuillerées de vin blanc, autant de glace de viande. La cuisson s'opère avec feu dessous et feu dessus, pendant une heure; ensuite, on fait réduire à glace. Sauce très poivrée. On peut entourer les filets de lames de truffes.

Filets de soles. Il faut choisir une ou deux jolies soles, un peu baveuses, de grosseur moyenne. On vide les soles par les ouies, on enlève la peau du dos, et on détache les filets qu'on étend sur un plat; on y presse le jus d'un citron, on sale, on poivre; on les trempe dans des jaunes d'œufs, battus comme pour une omelette, puis dans du beurre fondu figé; on les passe à la panure blanche, et on les fait frire à friture modérée, jusqu'à ce qu'ils soient dorés blond. On les dresse alors en couronne, dans un plat très chaud, avec persil frit et tranches de citron.

— Mar. Les *filets Bullivant* entourent les bâtiments d'une cringlonne formée par un filet d'acier à mailles entrecroisées. L'emploi de ces filets exige un matériel considérable; leur maniement en est très pénible, et ils encombrent les flancs du navire quand ils ne sont pas développés à leur poste de mouillage. On les met en place au moyen de tangons pivotant horizontalement et verticalement. Sur ces tangons sont fixées les filières en fil d'acier sur lesquelles sont envergués les filets, qui sont immergés à 5m,50, émergent à 50 centimètres et sont distants du bord de 8 mètres. Un système complet de balancines, bras, cargues, permet de manœuvrer avec ensemble ce volumineux appareil. On a déjà renoncé à le disposer à l'avant et à l'arrière, et il ne tardera pas, sans doute, à disparaître complètement du service de la flotte, car l'invention des coupe-filets disposés sur la pointe des torpilles en rend l'usage presque complètement inutile, de simples toiles produisant d'ailleurs un aussi bon effet.

— Pêch. Les *filets* très nombreux que l'on emploie à la pêche en rivière, dans les fleuves, les étangs ou à la mer, sont décrits à leur ordre alphabétique. Ces réseaux se fabriquent soit à la main, soit mécaniquement. Pour la fabrication à la main, on emploie deux outils : l'un, le plus essentiel, est la navette, sur toute la longueur de laquelle on enroule le fil, qui se trouve maintenu en place par une languette (v. NAVETTE); le second outil consiste en un bâton, cylindrique la plupart du temps, quelquefois parallélépipédique, et qui sert de moule, suivant ses dimensions en épaisseur, pour la taille que doivent avoir les mailles. On fait le filet en attachant chaque maille exécutée au moyen de nœuds particuliers désignés sous le nom de *nœud sur le pouce* ou de *nœud sous le petit doigt*.

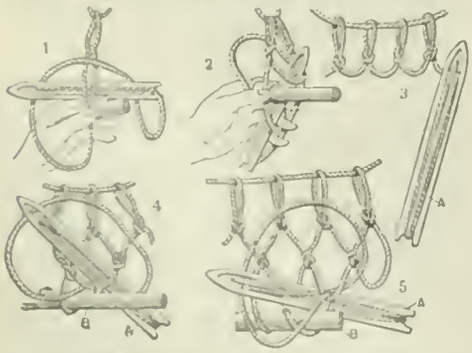

1. Filet au pouce. 2. Filet au petit doigt. 3. Première rangée de pigeons; 4. Mailles sur le pouce de bas en haut. 5. Mailles sur le pouce de bas en haut. A, navette. B, bâton sur lequel se passent les mailles.

On divise, en général, en deux catégories distinctes les métiers servant à fabriquer mécaniquement les filets de pêche : les premiers sont les *métiers fonctionnant avec deux fils* ou *métiers français*; les seconds, *métiers fonctionnant avec un seul fil* ou *métiers anglais*.

FILETAGE (*taj*) n. m. Chass. Braconnage exercé à l'aide de filets.

— Techn. Action de fileter.

FILETER (Prend un accent grave devant une syllabe muette : *Je filete. Nous fileterons*) v. a. Techn. Faire un filet de vis ou d'écrou au moyen de la filière et du tarand ou des machines appelées tours à fileter, qui produisent automatiquement tous les types de filets de vis. ‖ Faire passer dans les trous d'une filière de tréfilerie des fils métalliques pour diminuer leur diamètre en les allongeant. ‖ Incruster un double filet métallique très mince sur la table et dans le fond d'un instrument à cordes. ‖ Pousser des filets ou traits fins sur un ouvrage quelconque pour l'orner. ‖ *Tour à fileter*, Machine-outil spéciale employée pour la fabrication des filets de vis sur les tiges et dans les écrous.

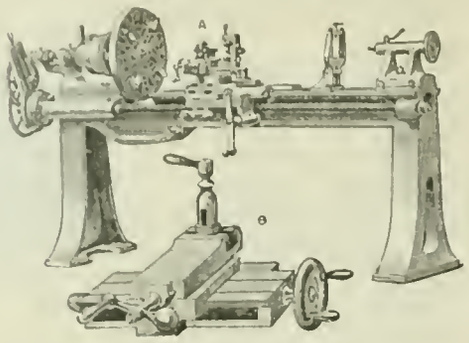

Tour à fileter : A, chariot; B, détail du chariot.

FILETIER (*ti-é*) n. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication du fil. ‖ Fabricant de filets.

FILETOUPIER (*pi-é*) n. m. Batteur de chanvre.

FILEUR, EUSE n. Techn. Personne qui file, qui fait du fil avec une matière textile soit à la main, soit au moyen des machines de filature. ‖ Ouvrier qui dévide le cocon du ver à soie. ‖ Industriel qui exploite une filature. ‖ *Fileur d'or*, Ouvrier qui dispose sur le fil de soie le fil d'or dont on veut l'envelopper, pour les ouvrages de passementerie.

— Syn. de FILATEUR : *Récolte de coton achetée par le* FILEUR.

— Arg. Individu qui suit les voleurs et, leur coup fait, les oblige à payer une somme en les menaçant de les dénoncer. ‖ *Fileur de laine*, Ancien nom des filous.

— Constr. Ouvrier qui imite par des peintures les joints ou le travail des pierres.

— Fam. Personne prompte à se retirer d'un lieu où se trouve embarras, péril. ‖ *Franc-fileur*. V. à l'ordre alph. ‖ *Franches fileuses*. En arg. parisien, Les divorcées, celles qui sont promptes à fuir la maison où elles ne se plaisent plus.

— Adjectiv. : *Ouvrier* FILEUR.

— n. f. Cordor. Machine qui emploie le cordier dans la fabrication des câbles.

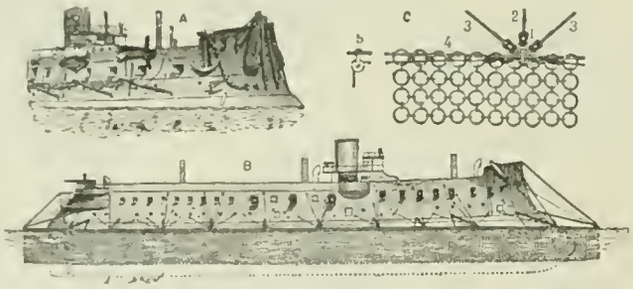

Filet Bullivant : A, tangons et filets rangés le long du bord; B, tangons et filets au poste de combat; C, details du filet Bullivant : 1. Tête du tangon; 2. Balancine; 3. Bras; 4. Filière d'envergure; 5. Cargue.

Fileuses (REPRÉSENTATIONS ARTISTIQUES DES). Citons *les Fileuses* (las Hilanderas), chef-d'œuvre de Velasquez, au musée de Madrid. [Ce tableau, que l'on a intitulé quelquefois *la Fabrique de tapisseries*, représente un vaste atelier où des ouvrières sont occupées aux divers travaux de leur état. La perfection de l'exécution, le réalisme des figures, la puissance et la beauté du clair-obscur font de cette peinture un chef-d'œuvre. La galerie Pereire en renferme une répétition; — *la Vieille Fileuse*, chef-d'œuvre de Nicolas Maes (musée Van der Hoop, à Amsterdam). Une vieille femme est assise près de son rouet, devant un mur vivement éclairé par le soleil. L'exécution est tout à fait rembranesque; — *une Fileuse à son rouet*, tableau de Gérard Honthorst, au musée de l'Ermitage; — *la Fileuse au taureau blanc*, bergère entourée de son troupeau, au milieu d'un riant paysage, peinture exquise de Karl Dujardin; — la *Fileuse* ou *le Voyageur charitable*, autre tableau de Dujardin (Louvre); — la *Fileuse*, tableau de Courbet (musée de Montpellier). [Une jeune et robuste paysanne s'est endormie, assise sur une chaise auprès de son rouet, et a laissé tomber sur ses genoux ses mains et sa quenouille.] — Henri Leys (1812), Rod. Lehmann (1855), Eugène Appert (1857), Ed. Frère (1861), Adolphe Breton (1870), ont aussi représenté des *Fileuses*. A l'Exposition universelle de 1855 figuraient une *Fileuse grecque*, par Portaels, et une *Fileuse d'Auvergne*, par Antigna. Des *Fileuses italiennes* ont été peintes par Sain (1865), Navez (musée de Munich), Dehaussy et O. Weber (1870), etc. Guillaumet a peint les *Fileuses de laine à Bou-Saada* (1885). [Dans un intérieur arabe, une femme en robe rouge et en manteau bleu est occupée à peigner de la laine. Derrière elle, une autre femme est debout, tenant d'une main un fuseau, qu'elle dévide de l'autre. La coloration est riche et soutenue.]

La fileuse, d'après Mathurin Moreau.

Mentionnons enfin la *Fileuse*, statue de bronze, par Mathurin Moreau (1859). [Une jeune femme, assise, fait tourner de la main droite le fil qui s'enroule autour du fuseau. La figure est jolie sans mignardise, élégante, distinguée.]

FILEUX (*leû* — altérat. de *fileur*) n. m. Mar. Taquet servant à filer une manœuvre ou à la retenir à volonté.

FILEY, ville d'Angleterre (comté d'York [East et North-Riding]); 2.480 hab. Port de pêche; station balnéaire.

FILFILA (Djebel), montagne située à 13 kilom. E. de Philippeville (Algérie). Elle renferme de belles carrières de marbre blanc statuaire, exploitées autrefois par les Romains.

FILHOL (Antoine-Michel), graveur français, né et mort à Paris (1759-1812). Il fut marchand d'estampes, et de 1801 à 1814, publia 120 livraisons, formant 10 volumes, d'un *Cours élémentaire de peinture* ou *Galerie complète du musée Napoléon*, avec un texte explicatif par Caraffe et J. Lavallée. Sa veuve y ajouta une suite, rédigée par Jal, sous le titre de : *Musée royal de France* ou *Collection gravée de chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dont il s'est enrichi depuis la Restauration* (1827). On a également de lui : *Concours décennal* ou *Collection gravée des ouvrages de peinture, sculpture, architecture et médailles* (1812-1814).

FILHOL (Edouard), savant français, né et mort à Toulouse (1814-1883). On lui doit d'intéressants travaux sur les eaux thermo-minérales et sur l'hygiène.

FILHOL (Henri), naturaliste français, fils du précédent, né à Toulouse en 1843. Filhol a été maître de conférences de zoologie à la faculté des sciences de Toulouse (1878), professeur titulaire de zoologie à la même faculté (1879). Il a été nommé sous-directeur du laboratoire de zoologie anatomique (hautes études) au Muséum d'histoire naturelle de Paris, en 1885. Ce savant a fait partie de l'expédition du passage de Vénus en 1875; il explora l'île Campbell, la Nouvelle-Zélande, les îles Viti et la Nouvelle-Calédonie; il a été membre de la commission des dragages sous-marins, et a pris part, comme tel, à l'expédition du « Talisman » en 1883. Filhol a obtenu, en 1876, le prix Lalande-Guérineau à l'Académie des sciences et la médaille d'or au congrès scientifique de la Sorbonne; en 1879, l'Académie des sciences lui a décerné le grand prix des sciences physiques et naturelles, et, en 1883, le prix Petit-d'Hormoy. Filhol est surtout connu comme paléontologiste; ses recherches sur les phosphorites du Quercy et les fossiles qu'on y rencontre sont classiques. Ses études sur les temps préhistoriques et ses travaux sur la faune des grandes profondeurs océaniques ont une grande importance.

FILHOL-CAMAS (Jean-Gilles), marin français, né à Fumel, près d'Agen, vers 1760, mort en 1805. Il fit les guerres de l'Inde sous le bailli de Suffren, devint capitaine de frégate au début de la Révolution, fut grièvement blessé au combat de Groix. A la bataille de Trafalgar, il fut coupé en deux sur son banc de quart du *Berwick*, qu'il commandait.

FILIAL, ALE, AUX (du lat. *filialis*, même sens) adj. Qui convient à un fils, qui fait partie des devoirs, des sentiments d'un fils : *Amour, Respect* FILIAL.

FILIALE (du lat. *filia*, fille) n. f. Comm. Maison de commerce, fondée par une maison mère. (Ne pas confondre la filiale avec la succursale : la première peut avoir un objet différent de celui de la maison mère.)

— Diplom. Charte faite sur le modèle d'une charte mère.

FILIALEMENT adv. D'une manière filiale.

FILIALITÉ (rad. *filial*) n. f. Qualité de fils ou de fille, en parlant de personnes; qualité de filial, en parlant de sentiments.

FILIASU, comm. de Roumanie (Valachie [distr. de Doljna]), sur le Jiu, affluent du bas Danube; 3.550 hab.

FILIATION (*si-on* — du lat. *filius*, fils) n. f. Descendance directe, qualité de descendant direct : *Prouver, Etablir sa* FILIATION. ‖ Suite d'individus directement issus les uns des autres, par voie de génération : *Maison dont la* FILIATION *comprend beaucoup de noms connus.*

— Par anal. Fondation directe ou par des intermédiaires procédant directement les uns des autres : *Une abbaye de la* FILIATION *de Clairvaux.* ‖ Origine, rapport d'un effet final à une cause principale : *Il s'en faut de beaucoup que l'étymologie ait tout ramené à la* FILIATION *indo-européenne.* ‖ Liaison d'objets successifs résultant de l'un par l'intermédiaire des autres : *La* FILIATION *des idées, des souvenirs.*

— ENCYCL. Dr. V. PATERNITÉ.

FILICAIA (Vincenzo DA), poète italien, né et mort à Florence (1642-1707). Il s'adonna tour à tour à la philosophie, à la théologie, à la jurisprudence; mais la poésie, l'antiquité grecque et latine étaient surtout l'objet de ses travaux. La reine Christine le protégea. C'est comme poète patriotique, chantant les gloires de l'Italie, déplorant ses malheurs, qu'il a conquis une grande notoriété. Un de ses premiers poèmes est consacré à la délivrance de Vienne par Sobieski; son sonnet le plus connu, *A l'Italie*, se trouve dans toutes les anthologies italiennes. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de *Poesie toscane di Vicenzo da Filicaia, senatore fiorentino e accademico della Ceusea* (1707).

FILICATE n. m. Sel dérivant de l'acide filicique.

FILICÉE ou **FILICEA** (*sé*) n. f. Genre de bryozoaires cyclostomates, famille des cédés, comprenant des colonies rameuses, dont les branches cylindriques portent les cellules disposées par rangées longitudinales. (Les filicées sont fossiles dans le crétacé.)

FILICETUM (*sé-tom*) n. m. Lieu spécialement consacré à la culture des fougères. V. FOUGERAIE.

FILICIFÈRE (*si* — du lat. *filix, icis*, fougère, et *ferre*, porter) adj. Minér. Qui renferme des empreintes de fougère.

FILICINÉES (*si-né*) n. f. pl. Bot. Classe qui renferme l'ordre des fougères. (Les filicinées sont des cryptogames vasculaires, à feuilles très développées, avec une ramification latérale isolée. Les unes sont isosporées [ordre des fougères et des marattinées], les autres hétérosporées [ordre des hydroptérides ou rhizocarpées].) — *Une* FILICINÉE.

FILICIQUE (*sik'* — du lat. *filix, icis,* fougère) adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{10}O^{6}$, obtenu en agitant l'extrait officinal de racine de fougère mâle avec un mélange d'éther et d'alcool. (C'est un ténifuge très énergique.)

FILICITES (*si-tèss*) n. m. Genre provisoire, contenant les fougères fossiles à affinités douteuses, comme le *filicites dispersus* (Saporta) des gypses d'Aix, le *filicites cycadea* (Brongniart) du lias inférieur, qui pourrait être une fronde de cycadée.

FILICOÏDÉES (de *filicée*, et du gr. *eidos,* aspect) n. f. pl. Bot. Groupe de cryptogames vasculaires. — *Une* FILICOIDÉE.

FILICRISIE (*zi*) ou **FILICRISIA** n. f. Zool. Genre de bryozoaires cyclostomates, famille des *crisiidés,* comprenant des colonies à cellules groupées en segments indistincts et en disposition alternante. (Les filicrisies vivent en diverses mers. Les espèces fossiles apparaissent dans la crétacé supérieur [*filicrisia compressa*].)

FILICULE (dimin. du lat. *filix, icis,* fougère) n. f. Bot. Ancien nom donné aux capillaires et à quelques petites espèces de fougères qui leur ressemblent.

FILIÈRE (rad. *fil*) n. f. Pièce d'acier épaisse, percée d'un trou, ou de plusieurs de grandeur décroissante, par lesquels on fait passer un morceau de métal pour l'étirer en fil : *Passer de l'or à la* FILIÈRE. ‖ Morceau d'acier percé en écrou, dans lequel on fait entrer de force les pièces qu'on veut fileter en vis. ‖ Pièce de cuivre percée de trous, qu'on emploie pour calibrer les bougies. ‖ Instrument percé de trous comme une filière ordinaire, et servant à mouler le vermicelle

— Fig. Moyen d'élaboration successive : *Les sens sont les* FILIÈRES *spéciales des actions extérieures.* (Redern.) ‖ Suite de formalités à remplir avant d'arriver au résultat que l'on poursuit : *Les dépenses des villes ne sont autorisées qu'après avoir passé par toute la* FILIÈRE *administrative.* ‖ Suite d'emplois par lesquels on doit passer avant d'arriver à un emploi déterminé : *Les privilégiés ne passent pas par la* FILIÈRE.

— Blas. Bordure réduite à la largeur d'un filet.

D'argent à la filière de pourpre.

— Comm. Ordre de livraison écrit, que le vendeur délivre quelquefois à l'acheteur, pour que celui-ci puisse en user avant même l'échéance du marché à terme : *La* FILIÈRE *est transmissible par voie d'endos.*

— Eaux et for. Nom que l'on donne aux bois de sapins abattus et équarris. ‖ Morceau de bois de sapin, qu'on fixe sous un train de bois flotté pour le soutenir.

— Entom. Chacun des pores par lesquels les animaux fileurs font sortir les fils qu'ils produisent : *Les* FILIÈRES *d'une araignée, d'une chenille, d'un ver à soie.*

— Fauconn. Ficelle qu'on attache au pied de l'oiseau de proie qui n'est pas encore dressé, pour l'attirer quand on le réclame. ‖ On dit aussi CRÉANCE.

Filière de fauconnier (XVe s.).

— Mar. Filin tendu horizontalement, soutenu de place en place et servant à supporter ou à amarrer quelque chose, d'appui-main ou de garde-corps. ‖ Cordage tendu sur une passerelle mobile, réunissant le navire à un quai pour permettre la circulation sans danger. ‖ *Filières de hamacs,* Cordages sur lesquels, le soir, au branle-bas, sont disposés les hamacs. ‖ *Filières de tentes,* Cordages amarrés tribord et bâbord pour permettre de raidir les tentes quand elles sont en fune. ‖ *Filière d'envergure,* Cordage fixé sur la vergue de bout en bout au moyen de crampons et sur lequel viennent s'amarrer les envergures qui retiennent la voile. ‖ *Filière de beaupré,* Main courante ou garde-fou permettant d'aller sans danger à l'extrémité du beaupré. ‖ *Filière à roulis,* Cordages attachés sur le pont et permettant de circuler par grosse mer en se tenant dessus.

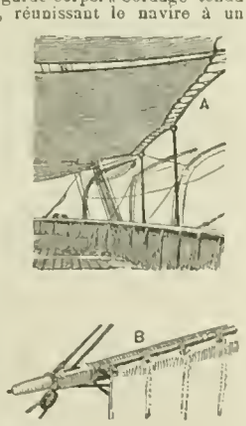

Filière : A, de tente; B, d'envergure.

— Techn. En charpent., Nom donné à des pièces de bois de faibles dimensions, sur lesquelles s'appuient les extrémités des chevrons d'un comble. ‖ Plaque circulaire portant sur sa périphérie des entailles de diverses dimensions et qui sert de jauge pour déterminer le diamètre d'un fil métallique. ‖ Dans les mines, Filon métallifère. ‖ Dans les carrières, Sorte de veine dont la nature est différente de celle de la pierre et qui en sépare les lits. ‖ Outil pour faire les dents d'un peigne.

— ENCYCL. Mécan. Les *filières* sont de deux sortes : les *filières simples* et les *filières doubles.* Les unes et les autres sont destinées à former un filet de vis sur une tige métallique ou une tige de bois. On n'emploie guère ces outils que pour le travail de pièces de faibles dimensions. Si les dimensions de ces pièces deviennent considérables, on a

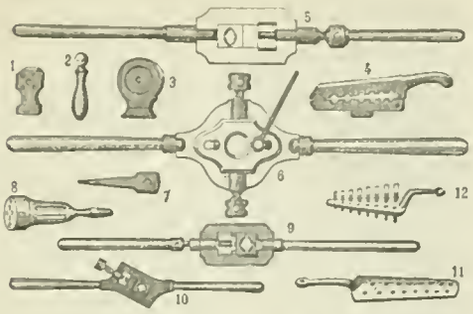

1. Filière; 2. A cordons; 3 et 4. A pression; 5. A une vis; 6. A plaque trempée; 7. De bec de gaz; 8 En bout; 9. A gaz; 10. Oblique; 11 et 12. A truelle.

alors recours à des machines-outils ou tours à fileter. Les filières doivent être fabriquées avec un acier extrêmement résistant et dur.

La *filière simple* est constituée par un écrou enchâssé dans une plaque d'acier munie de deux manches; quelquefois, cet écrou est tout simplement percé dans la plaque à l'aide d'un taraud, puis la plaque est trempée très dur.

La *filière double* est formée par deux coussinets taraudés et fixés au centre d'un fût, c'est-à-dire d'un double levier. Ces coussinets entrent dans une rainure pratiquée dans le fût de manière à pouvoir les rapprocher ou les éloigner à volonté, au moyen de vis de rappel.

Certaines filières, notamment celles en usage en Angleterre, possèdent trois coussinets enclavés dans les rainures du fût.

Dans les filières destinées à fileter le bois, les coussinets sont remplacés par une sorte de crochet en forme de V, qui monte ou descend en même temps que la filière, tout en taillant le filet de la vis.

— Entom. Chez les araignées, les *filières* sont des appendices cylindriques ou coniques, groupés au-dessous de l'anus, ordinairement par trois paires. Chez les chenilles et la plupart des larves, la filière est un tubercule situé sur la lèvre inférieure ou ses dépendances; certaines larves ont la filière placée à l'extrémité inférieure du corps (fourmi-lion), etc. Les hydrophiles femelles comptent parmi les rares insectes parfaits possédant des filières; celles-ci sont au nombre de deux, en forme de tubes saillants à l'extrémité de l'abdomen, et par où sortent les fils qui composeront la coque ovigère.

— Comm. La *filière* est l'ordre de livrer à époque déterminée une quantité fixe de marchandises que donne un commerçant à un magasin général au profit d'un autre commerçant, son acheteur. La filière se transmet par endossement et n'occasionne de transfert que lors de son *arrêt.* La liquidation ou l'*arrêt* des filières se fait par des agents spéciaux appelés *filiéristes,* qui sont officiellement chargés de payer ou de recevoir des endosseurs les différences de cours de la marchandise vendue et achetée, et ainsi de suite jusqu'à l'arrêtour de la filière.

Les règlements qui régissent les filières varient suivant la nature de la marchandise qui fait l'objet de la filière. Quand le vendeur veut livrer la marchandise, il remet la filière au liquidateur ou filiériste, qui la présente à l'acheteur. Celui-ci prend livraison de la marchandise en payant le prix stipulé, ou bien il donne un endos, c'est-à-dire qu'il indique un nouvel acheteur qui prendra livraison de la marchandise et paiera à sa place.

Si le dernier acheteur ne donne pas d'endos et ne veut ou ne peut payer, le liquidateur, après un avertissement, fait vendre les marchandises à la bourse du lendemain, aux risques et périls et pour le compte de l'acheteur.

FILIÉRISTE (*risst'*) n. m. Comm. Celui qui est officiellement chargé de la liquidation des filières.

— ENCYCL. Le *filiériste* perçoit 1 franc par endos; le créateur de la filière ne paye pas cette taxe, mais il est obligé d'acheter au filiériste la formule elle-même de la filière dont le prix est également de 1 franc. Au fur et à mesure de la réception des endos, le filiériste échange les factures nécessaires pour que chaque acheteur soit en possession de l'acquit de son vendeur, seule preuve de l'exécution du contrat de vente.

FILIFÈRE ou **FILIFERA** (*fé*) n. f. Genre d'éponges cornées, famille des spongidés, comprenant des formes dont la charpente est faite de fibres résistantes cornées et de filaments ténus de même nature. (On peut prendre comme type de ces éponges de la Méditerranée la *filifera fasciculata,* dont l'enveloppe, noirâtre et coriace, renferme un tissu épais et solide.)

FILIFÈRE (du lat. *filum, fili,* fil, et *ferre,* porter) n. m. Outil à enfiler les aiguilles.

FILIFLUSTRE ou **FILIFLUSTRA** (*fluss*) n. f. Paléont. Genre de bryozoaires chilostomates, famille des *flustrellaridés,* comprenant des colonies à cellules disposées sur une seule ligne de chaque côté. (Les filiflustres sont fossiles dans le terrain crétacé.)

FILIFLUSTRINE (*fluss*) n. f. Paléont. Genre de bryozoaires chilostomates, famille des *flustrinidés,* comprenant des colonies rameuses avec cellules disposées sur quatre rangées. (Les filiflustrines sont fossiles dans le crétacé.)

FILIFORME (du lat. *filum, fili,* fil, et de *forme*) adj. Hist. nat. Se dit de tout organe grêle et délié comme un fil : *Antennes* FILIFORMES. *Feuilles* FILIFORMES.

— Anat. *Papilles filiformes,* Fines papilles de la muqueuse du dos de la langue.

— Pathol. *Pouls filiforme,* Pouls faible et vide, qui produit l'impression d'un fil en vibration.

FILIGNANO, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 2.100 hab.

FILIGRAMME. Techn. V. FILIGRANE.

FILIGRANE ou **FILIGRANA** de l'ital. *filigrana* n. f. Techn. Ouvrage d'orfèvrerie à jour, en filets déliés et soudés, d'or, d'argent ou de verre : *Boucles d'oreilles en* FILIGRANE. ‖ Fils de cuivre fixés sur la forme à fabriquer le papier et contournés de manière à figurer des dessins ou des lettres dont l'empreinte doit rester dans la pâte. — Par suite, Empreinte faite sur le papier par ces fils : *Les* FILIGRANES *des billets de banque.* ‖ On dit aussi FILIGRAMME.

— Par ext. Ouvrage de sculpture ou autre, délicatement ciselé.

— Milit. Mince fil de laiton tordu en forme de cordelette, enroulé autour de la poignée d'un sabre ou d'une épée par-dessus le cuir ou la corne qui la recouvre. Il d'une plus de prise à la main, et constitue en outre un ornement.)

— ENCYCL. Techn. Le mot « filigrane » est beaucoup moins ancien que l'objet qu'il désigne, car il n'apparaît dans la langue française qu'au XVIIe siècle, tandis que les travaux d'orfèvrerie en filigrane datent des temps les plus reculés. C'est le travail de Gênes, encore aujourd'hui en honneur, qui a le mieux gardé les traditions de cette délicate industrie, si florissante au moyen âge, et qui consiste dans la minutieuse soudure d'un fil ouvré d'or ou d'argent sur une lame de pareil métal où il décrit des méandres et sertit, par places, des gemmes ou des émaux; et c'est par quoi le travail de filigrane se rapporte à l'art de l'émailleur. Jadis, les ouvrages de filigrane, qu'ils fussent pleins ou à jours, étaient désignés sous les divers noms de *travail de Damas,* de *triphoire,* d'*œuvre d'outre-mer,* etc. On les faisait aussi bien en Europe qu'en Asie; l'orfèvrerie mérovingienne en présente de merveilleux exemples, et, aujourd'hui, on en fabrique encore en Arabie, à Zanzibar et dans l'Inde. « Filigrane » se dit aussi des minces fils de verre servant à l'ornement de certaines verreries de Venise.

Filigrane (travail arabe).

FILIGRANE ou **FILIGRANA** n. f. Zool. Genre d'annélides polychètes tubicoles, famille des serpulidés, comprenant des vers marins remarquables par leur reproduction qui se fait par scissiparité et bourgeonnement. (Les filigranes habitent les mers européennes, comme la *filigrana impressa* de la Manche.)

FILIGRANER v. a. Travailler en filigrane : FILIGRANER *des bijoux.*

Filigrané, ée part. pass. Qui se rapporte au travail en filigrane. Se dit surtout de certaines pièces de verrerie où la pâte de fond retient des fils de verre y incorporés, et qui forment des réseaux. Les verres filigranés comptent parmi les plus beaux produits de la verrerie vénitienne. Les fils tors blancs, ou de couleurs variées, sont tantôt appliqués en relief à la surface du vase, tantôt pris entre deux lames de verre qui retiennent des bulles d'air dans les compartiments ainsi formés. C'était là, du reste, à la belle époque, la disposition la plus habituelle.)

Vase filigrané (XVIe s.).

FILIGRANEUR n. m. Ouvrier qui travaille en filigrane. ‖ On dit aussi FILIGRANISTE.

FILIMON (Nicolas), romancier roumain, né et mort à Bucarest (1819-1865). Chantre d'église d'abord, puis choriste à l'Opéra, il fut nommé professeur de musique au Conservatoire de Bucarest. Ses débuts littéraires datent de 1857. En 1858, il fit un voyage en Allemagne et en Italie, et publia : *Excursiuni in Germania meridionala, memorii artistice, istorice si critice; la ville de Bergame,* et ses premières *Nouvelles.* En 1861, parut son roman *Slujnicarii,* et, en 1863, son *Ciocoii vechi si noui.*

FILIN (rad. *fil*) n. m. Mar. Nom générique de tous les cordages employés à bord : *La cale a* FILIN.

— *Franc-filin,* Filin servant à confectionner des cordages de force.

— Comm. Sorte de serge, que l'on fabriquait autrefois à Pithiviers.

— ENCYCL. Mar. Suivant sa confection, le *filin* est dit en trois ou en quatre. En général, tout filin possède une âme autour de laquelle sont commis les torons. Le filin est blanc ou noir, selon qu'il est ou non goudronné. Suivant son état, le filin est dit neuf, demi-usé, vieux ou condamné. Le vieux filin se nomme aussi *fourrure.*

FILIOLE lat. *filiola,* petite fille) n. f. En Provence, Petit canal d'irrigation, dérivé d'un plus grand.

FILIORA, comm. de Roumanie (distr. de Neamtu); 3.200 hab.

FILIPENDULE *pan* — du lat. *filum, fili,* fil, et *pendulus,* suspendu adj. Hist. nat. Qui est suspendu par un organe filiforme : *Graine* FILIPENDULE.

— Arachn. Se dit d'une araignée qui se tient suspendue au bout d'un des fils de sa toile, en attendant sa proie.

FILIPENDULE *pan*) n. f. Bot. Espèce de spirée, famille des rosacées, assez commune dans les environs de Paris, et qui doit son nom à ses gros tubercules, suspendus à des racines filamenteuses. On la cultive pour l'élégance de ses fleurs, blanches en dedans, rougeâtres en dehors, que la culture fait doubler.

— *Filipendule aquatique,* Syn. de ŒNANTHE.

Filipendule : *a*, fleur.

FILIPENI, comm. de Roumanie (distr. de Bacau); 2.300 hab.

FILIPEPI. Biogr. V. BOTTICELLI.

FILIPESCO (Jordake), homme politique roumain, né et mort à Bucarest (1765-1855). Issu d'une vieille famille de

grands boyards, il commença de bonne heure la carrière politique. Grand ban (gouverneur de l'Olténie) en 1830, candidat malheureux au trône de Valachie en 1834, il dut se contenter d'accepter le portefeuille de l'intérieur. Après la chute d'Alexandre Ghika (1842), il fut caimacam (gouverneur suppléant) de la principauté avec Th. Vacaresco et Filipesco. A l'avènement au trône de Georges Bibesco, il fut nommé ministre de la justice et contribua à l'affranchissement des tziganes appartenant à l'Etat et aux monastères. De 1849 à 1851, il fut ministre.

FILIPESCO (Alexandre), homme politique roumain, né et mort à Bucarest (1775-1856). Il joua un rôle important dans le mouvement hétairiste en sa qualité de délégué des boyards auprès de Toudor Vladimiresco, le chef des insurgés roumains (1821). Ministre à plusieurs reprises, il prit part à la rédaction du règlement organique et à l'élection du prince Georges Bibesco, qui le nomma gouverneur de l'Olténie.

FILIPESCO (Jean Al.), fils de Jordake, né et mort à Bucarest (1811-1863). Il se jeta dans la politique militante. Tour à tour ministre des affaires étrangères et de la justice sous Barbou Stirbei, il contribua plus tard à l'union des Principautés et à l'élection d'Alexandre Jean Ier Couza. Ministre de la justice sous ce dernier, il fut nommé vice-président de la Chambre en 1863.

FILIPESCO (Nicolas), homme politique et écrivain roumain, né à Bucarest en 1861. Membre influent du parti conservateur, il fonda, en 1884, le journal quotidien *l'Epoque* (« Epoca »). Elu député en 1887 et maire de Bucarest en 1895, il contribua à l'embellissement de la capitale. On a de lui : *les Partis politiques* (1890); *la Question du paysan* (1891); *Vers un idéal nouveau* (1897); etc.

FILIPINA-NUEVA. Géogr. V. Pinos (*isla de*).

FILIPODA n. f. Autre nom de la fougère femelle.

FILIPOVA, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie), comitat de Bacs-Bodrog; 3.250 hab.

FILIPOVITCH (Djouka), héros des guerres de l'indépendance serbe, né et mort à Jagnilo (Serbie) (1775-1818). Il fut un des principaux lieutenants de Karageorges, dans la lutte de ce dernier contre les Turcs (1804-1813).

FILIPOVITCH (Jean), jurisconsulte serbe, né à Karlovats (Autriche-Hongrie) en 1818, mort à Belgrade en 1876. Il fut d'abord professeur de droit en Russie. De 1839 à 1861, il occupa des fonctions officielles en Serbie, et y joua un rôle politique important. Il a laissé des ouvrages de droit estimés.

FILIPPI (Philippe-na), naturaliste italien, né à Milan en 1814, mort à Hong-Kong en 1867. Il professa l'histoire naturelle à Paris, puis fut nommé professeur de zoologie à l'université de Turin. Il a publié, entre autres ouvrages : *Des fonctions reproductrices chez les animaux* (1850); *la Création terrestre* (1854); *les Trois règnes de la nature*, dont la première partie, le règne animal, a paru en 1852.

FILIPPINI (Antoine-Pierre), historien corse, né à Vescovato, vers 1529, mort après 1594. Il était prêtre et parvint à la dignité d'archidiacre. Il a composé une *Istoria di Corsica*, qui, malgré ses défauts littéraires, est capitale pour l'histoire de la Corse.

FILIPPINI (Charles-Louis), avocat et administrateur français, né à Corte (Corse) en 1834, mort à Saïgon en 1887. Sous l'Empire, il appartint à l'opposition républicaine. Entré dans l'administration en 1870, il était préfet de la Loire en 1885, quand il accepta le gouvernement de la Cochinchine française. Il réussit à pacifier les provinces du sud de l'Annam, avec les seules ressources locales; mais sa santé ne put supporter le climat asiatique. On lui doit un *Traité pratique du budget départemental* (1885).

FILIPSTAD, ville de Suède (conv. de Vermland), sur un affluent du lac Wecern; 3.250 hab. Usines métallurgiques, hauts fourneaux. Aux environs, mines de Persberg.

FILISPARSE ou **FILISPARSA** (*spar'*) n. f. Genre de bryozoaires cyclostomates, famille des tubigéridés, comprenant des colonies rameuses avec cellules ne s'ouvrant que sur la face antérieure. Les filisparses sont fossiles dans le crétacé et le tertiaire.)

FILISTATE ou **FILISTATA** (*sta'*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des *filistatidés*, comprenant de petites araignées sédentaires, se tenant dans une vaste toile irrégulière, faite de fils épais et bleuâtres, et affectant la forme d'un tube. On connaît une quinzaine d'espèces de filistates, répandues dans les régions chaudes et tropicales et le pourtour méditerranéen. L'espèce type est la *filistata testacea*, répandue dans toute cette dernière région jusqu'en Arabie et au Sénégal.)

FILISTATIDÉS (*sta'*) n. m. pl. Famille d'arachnides aranéides cribellates, comprenant le seul genre *filistate*. Les filistatidés constituent une famille bien particulière, qui semble former le passage entre les aranéides cribellates et les écribellates. — *Un* FILISTATIDÉ.

FILITE (EXPLOS.). Obtenu par une transformation de la *balistite*, cet explosif a été employé en Italie, comme poudre sans fumée, pour le chargement des bouches à feu.

FILIXOLINIQUE (ac.). Chim. Se dit d'un acide extrait de la racine de fougère mâle.

FILLAGE (*fi-llaj'*) *ll* mll. — n. m. Etat de fille. (Vieux.)

Ma destinée
Où le fuyage ou d'hyménée.
LA FONTAINE

FILLANS (James), sculpteur anglais, né dans le comté de Lanark en 1816, mort à Glasgow en 1852. Ses meilleures œuvres sont : la statue colossale de sir James Shaw, pour la ville de Kilmarnock, et le buste de John Wilson, le meilleur de tous ceux qui aient été faits de ce poète; puis *la Naissance de Burns*, bas-relief; *l'Aveugle instruisant un aveugle*, et *l'Enfant et le Faune*, groupes en marbre; enfin, une statue colossale de *Rachel pleurant sur ses enfants*, que la mort ne lui permit pas d'achever.

FILLASSE (*ll* mll. — augment. de *fille*) n. f. Pop. Grosse fille : *Une énorme* FILLASSE. Ne se dit qu'en mauv. part, et le plus souvent avec quelque qualification injurieuse.)

FILLASSIER (Joseph-Jacques), moraliste et homme politique français, né à Wervicq-Sud (Nord) vers 1736, mort à Clamart en 1799. Disciple de Rousseau, il composa un *Dictionnaire historique de l'éducation* (1771), et, en collaboration avec Rose, il écrivit *Erasme* ou *l'Ami de la Jeunesse* (1775), dont le succès fut considérable; *Dictionnaire du jardinier* (1790). Il fut député à la Législative (1791-1792).

FILLÂTRE ou **FILLASTRE** (*ll* mll. — augment. de *fils*) n. m. Autref. Mot désignant le gendre ou le beau-fils, c'est-à-dire le fils du mari ou de la femme issu d'un autre mariage. Ce mot est encore employé pour désigner le fils ou la fille issus d'un mariage antérieur. Dans ce cas on dit : *Un, Une* FILLÂTRE.)

FILLE (*ll* mll. — du lat. *filia*, même sens) n. f. Personne du sexe féminin, considérée par rapport aux parents ou à l'un des parents dont elle est issue : *Une* FILLE *naturelle, légitime*. ‖ Jeune personne du sexe féminin, non mariée. ‖ Personne, jeune ou non, du sexe féminin qui ne s'est pas mariée : *Vouloir rester* FILLE.

— Par ext. Descendante, femme considérée par rapport aux aïeux dont elle est issue : *Une* FILLE *des Bourbons*. ‖ Personne du sexe féminin, considérée par rapport au lieu de sa naissance : *Les* FILLES *de la France*.

— Nom de tendresse maternelle adressé à une jeune personne par une personne plus âgée.

— Fig. Objet du genre féminin, qui résulte d'un autre; effet par rapport à la cause : *L'ingratitude est la* FILLE *du bienfait*. (H. Murger.)

— Bot. *Fille de la terre, Fille du ciel*, Nom vulgaire des algues nostocs.

— Poétiq. Les poètes donnent fréquemment le nom de *fille* à des êtres animés ou non, en indiquant par un déterminatif le lieu, l'origine, les habitudes favorites ou d'autres circonstances qui suffisent pour déterminer la nature des objets; c'est ainsi qu'ils appellent les abeilles les *filles du ciel*; les fleurs, les *filles du printemps*, etc. ‖ *Filles de Mémoire, Filles du Pinde*, Muses. ‖ *Filles d'enfer*, Furies. ‖ *Filles de l'Achéron*, Parques. ‖ *Filles des eaux*, Néréides ou autres nymphes qui habitent les eaux. ‖ *Les filles de Sion*, Les femmes d'Israël. ‖ *Les filles de Bélial*, Les femmes idolâtres.

— Généal. *Petite-fille*, Fille du fils ou de la fille. ‖ *Arrière-petite-fille*, Fille du petit-fils ou de la petite-fille. ‖ *Belle-fille*, Bru, femme du fils par rapport au père ou à la mère de ce dernier. (On nomme de même la fille du mari par rapport à la femme de celui-ci, quand il s'est remarié après avoir eu une fille, ou *vice versa*.)

— Hist. *Filles de France*, Nom qu'on donnait autrefois aux filles légitimes du roi de France. ‖ *Fille aînée du roi de France*, Nom que prenait autrefois l'université de Paris. ‖ *Fille en Jésus-Christ*, Titre que le pape donnait autrefois à la reine de France.

— Hist. relig. Nom des membres d'un grand nombre de communautés de femmes : *Les* FILLES *de Sainte-Claire*, etc. ‖ *Filles bleues*, Religieuses de Saint-Augustin, appelées aussi ANNONCIADES CÉLESTES. ‖ *Filles-Dieu*, Sœurs hospitalières. ‖ *Filles de la charité*, Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, que l'on appelle aussi SŒURS GRISES. ‖ *Filles des sept douleurs de la Sainte-Vierge*, Confrérie de filles appelées aussi OBLATES DES SEPT DOULEURS, et qui ne prononcent pas de vœux. ‖ *Filles de la Passion*. V. CAPUCINE.

— Hortic. *Fille d'artichaut*, Nom sous lequel les jardiniers désignent les œilletons des artichauts.

— Théol. *Etre la fille de quelqu'un en Jésus-Christ*, Avoir une personne pour mère ou pour père spirituel.

— Loc. div. *La fille*, Terme très familier ou méprisant par lequel on interpelle une fille que l'on ne connaît pas : *Hé!* LA FILLE, *approchez*. ‖ *Fille d'Eve*. V. EVE. ‖ *Petite fille*, Jeune enfant du sexe féminin. ‖ *Grande fille*, Fille qui est sortie de l'âge de l'enfance, et aussi, pour se servir d'une expression pudique, Fille qui a commencé à avoir ses règles. ‖ *Jeune fille*, Personne du sexe féminin, non mariée, nubile et jeune encore. ‖ *Fille ou Demoiselle d'honneur* ou simplem. *Fille*, Fille de qualité qui vit auprès d'une reine, d'une princesse : *La reine était avec ses* FILLES. ‖ *Fille ou Demoiselle d'honneur*, Jeune fille qui accompagne la mariée le jour de ses noces. ‖ *Fille de service* ou simplem. *Fille*, Servante, domestique du sexe féminin. (Le service spécial est souvent désigné par un autre déterminatif : FILLE *de ferme*. FILLE *d'auberge*. FILLE *de basse-cour*, etc.) ‖ *Fille de boutique, de magasin*, Fille chargée de servir les pratiques dans une boutique, un magasin. ‖ *Fille publique, Fille de joie, Fille perdue, Fille des rues, Fille folle de son corps* ou simplem. *Fille*, Femme qui fait profession publique de débauche, qui tire un profit des faveurs qu'elle accorde à tous. (On dit FILLE SOUMISE, dans le langage administratif.) ‖ *Fille de morbre*, Lorette, femme sans cœur, qui feint d'aimer, par intérêt. (Mot créé par Th. Barrière, dans une pièce de ce titre [V. plus bas].) ‖ *Fille repentie*, Fille qui a mené une mauvaise vie, et qui est enfermée volontairement ou par voie d'autorité dans une maison de pénitence : *La reine mère voulait mettre Ninon aux* FILLES REPENTIES; *M. de Beautru dit : « Madame, elle n'est ni* FILLE *ni* REPENTIE. » (Menagiana.) ‖ *Fille mère*, Femme qui a eu un enfant sans être mariée.

— PROV. : **La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a**, Nul ne peut donner ce qu'il n'a pas.

— ALLUS. LITTÉR. :

Voilà pourquoi votre *fille* est muette,

Un des mots les plus comiques du *Médecin malgré lui*. V. MUET.

La mère en permettra la lecture à sa *fille*,

Vers de Piron dans la *Métromanie*. V. LECTURE.

Hélas! que j'en ai vu mourir de jeunes *filles!*

Vers de V. Hugo. V. MOURIR.

— ENCYCL. *Filles d'honneur*. L'usage, maintenant abandonné des cours, d'entretenir auprès des reines et princesses un groupe de jeunes *filles* appelées *filles d'honneur, filles de la reine*, remonte aux coutumes féodales. De même que le châtelain gardait autour de lui des pages, des écuyers choisis dans les meilleures familles et apprenant à ses côtés ce qu'on appelait la chevalerie, de même les jeunes filles nobles étaient placées auprès de la châtelaine pour apprendre à bien vivre et se former aux bonnes mœurs. Les reines conservèrent cet usage seigneurial, qu'Anne de Bretagne exerçait encore avec sollicitude au début du XVIe siècle sur les jeunes filles nobles qui lui étaient confiées; mais, par suite de la corruption des cours, l'institution dégénéra, surtout à partir de François Ier, en école de galanterie. Catherine de Médicis n'hésite pas, au profit de sa politique, à exploiter les faiblesses de ses filles d'honneur, son « escadron volant », ou les passions qu'elles inspirent.

Au siècle suivant, malgré la surveillance étroite de Mme de Navailles — qui en fut disgraciée — en 1673, à la suite d'un scandale, les filles d'honneur furent dispersées, sur les instigations de Mme de Montespan, et remplacées par douze dames du palais. A la cour d'Espagne, la galanterie dont les filles d'honneur furent l'objet resta le plus souvent platonique, grâce à la discipline intérieure du palais et à l'étiquette stricte. On connaît, en revanche, les mœurs déréglées des filles d'honneur de la cour d'Angleterre, particulièrement sous les derniers des Stuarts; elles sont décrites par Hamilton dans les *Mémoires du chevalier de Grammont*.

— Hist. relig. *Filles-Dieu*. Le nom de *filles-Dieu* était donné autrefois aux religieuses hospitalières qui soignaient les malades dans les hôpitaux fréquemment appelés *hôtels-Dieu*. Il y avait des communautés de filles-Dieu dans beaucoup de villes de France, notamment à Rouen, à Beauvais, à Pontoise et à Abbeville. Le couvent de Paris était, à la fois, un refuge pour les filles repenties et un asile pour les malades. Il avait été fondé, près du clos Saint-Lazare, en 1226, par Guillaume III, évêque de Paris, qui voulut assurer la persévérance des repenties en les appliquant au service des malades. Protégée par saint Louis, la communauté prit un rapide accroissement. Sous Charles V, elle dut se réfugier dans Paris, pour échapper aux bandes anglaises, et s'établit rue Saint-Denis. Une ordonnance de Charles VIII la soumit à la règle de Fontevrault. L'ordre rétabli ne fut plus troublé qu'une fois, en 1618, par l'attentat inouï de deux gentilshommes, les sieurs de Chamoy et de Saint-Ange, qui forcèrent l'entrée du couvent et y commirent mille excès. D'après un usage très ancien, les condamnés à mort que l'on conduisait à Montfaucon s'arrêtaient devant le couvent des Filles-Dieu où on leur donnait à baiser le crucifix, après leur avoir fait boire un peu de vin et manger un morceau de pain. La rue actuelle des Filles-Dieu marque l'ancien emplacement du couvent.

Couvent des Filles-Saint-Thomas. Ce couvent, fondé en 1626 par Anne de Caumont, femme de François d'Orléans-Longueville, duc de Fronsac, était situé à Paris, sur l'emplacement actuel du palais et de la place de la Bourse : la rue des Filles-Saint-Thomas marque à peu près une de ses limites. Il eut, au XVIIIe siècle, son heure de célébrité, lorsque Mme Doublet de Breuillepont y prit pension en même temps que Bachaumont (1716) et y ouvrit un salon célèbre, que fréquentèrent surtout les amateurs de nouvelles scandaleuses. C'est, en effet, dans ce salon que les bruits les plus divers étaient recueillis de tous côtés, contrôlés et répandus au moyen de feuilles manuscrites qui circulaient sous le manteau. En 1802, la chapelle du couvent des Filles-Saint-Thomas devint momentanément église paroissiale, et on y célébra les obsèques de Mlle Clairon, danseuse à l'Opéra, à qui le curé de Saint-Roch avait refusé la sépulture.

Filles de la Croix, Congrégation religieuse. V. CROIX (Filles de la).

Fille Elisa (LA), roman par Edmond de Goncourt (1878). — Rien de plus simple que le sujet. Fille d'une sage-femme interlope, Elisa quitte de bonne heure sa mère pour entreprendre, à la suite d'une marchande de plaisir, un tour de France tout particulier. Dans une de ses étapes, elle s'amourache d'un soldat, puis, dans un accès de jalousie, le tue. Condamnée à la détention perpétuelle, elle meurt en prison au bout de plusieurs années, sans avoir prononcé une seule parole. Par ce dernier trait, Goncourt a voulu protester contre la loi qui impose aux condamnés le silence. Mais l'intérêt du livre est surtout dans les descriptions et les analyses. L'auteur nous en garantit l'exactitude; mais a-t-il le droit de conclure à la moralité de son roman? Sous prétexte d'étude documentaire, *la Fille Elisa* pousse bien loin les libertés de ce qu'on appelait alors l'enquête sociale. Et il y a, d'ailleurs, un contraste gênant entre la vilenie des milieux peints et l'« écriture artiste » d'Edmond de Goncourt, écriture précieuse et raffinée. — Jean Ajalbert a tiré de ce roman une pièce qui porte le même titre et qui fut représentée, en 1890, au théâtre libre d'Antoine. Le sujet est à peine modifié. Le 3e acte consiste presque tout entier dans la plaidoirie de l'avocat de la fille Elisa, où sont contenues les principales idées sociales de l'œuvre.

Fille du roi de Hongrie (LA), mystère anonyme en vers du XIVe siècle, de l'ordre des *Miracles de Notre-Dame*. — Le roi de Hongrie, devenu veuf, a fait serment de ne se remarier qu'avec une femme semblable à la précédente; et c'est justement sa fille qui en est le vivant portrait. Il demande donc au pape d'autoriser son mariage incestueux, ce que permet le pontife sur l'avis consultatif des cardinaux. La jeune fille, indignée, se coupe une main et s'enfuit. Le hasard la conduit en Ecosse, dont le jeune roi la trouve belle et l'épouse. Ce mariage attire à la pauvre fille la haine de la reine mère qui, profitant de ce que le roi est en France, au pas-d'armes de Senlis, lui écrit que sa jeune épouse vient de lui donner un monstre pour fils. Le roi répond qu'il n'y peut rien; mais la méchante femme contrefait la lettre en arrêt de mort; et la jeune reine, avec son enfant, qui est loin d'être un monstre, est abandonnée dans une barque fragile, au gré des flots. Après mille péripéties, elle vient à Rome, où elle retrouve son père pleurant son criminel amour, son mari, qui la cherche partout, et sa main coupée, repêchée dans la rivière par un clerc puisant de l'eau pour les fonts baptismaux. Par l'intervention de Notre-Dame, la main se recolle au bras, sans laisser trace de coupure. Ce mystère, plus que licencieux, témoigne de la liberté dont jouissait le théâtre *parlé* au XIVe siècle.

Fille naturelle (LA), drame en cinq actes, de Gœthe (1803), dont le sujet, tiré des *Mémoires de la princesse de Conti*, et contemporain de la Révolution, nous montre une jeune fille née de parents illustres, sacrifiée dans un but de cupidité par sa mère, éloignée de la cour et forcée d'épouser en province un simple bourgeois. C'était la première partie d'une trilogie où Gœthe comptait mettre en scène quelques-uns des épisodes de la Révolution française.

Fille du Cid (LA), tragédie. V. CID (la Fille du).

Filles de marbre (LES), drame en cinq actes, mêlé de chant, par Théodore Barrière et Lambert Thiboust, représenté sur le théâtre du Vaudeville, le 17 mai 1853. — Ce drame est une sorte de riposte à *la Dame aux Camélias*. Les auteurs ont voulu montrer que les courtisanes de tous les temps n'ont pas de cœur. Un prologue qui met en scène

d'une manière symbolique des courtisanes de l'antiquité annonce la pièce, dont voici le sujet. Le sculpteur Raphaël, malgré les conseils de son ami Desgenais, le raisonneur de la pièce, s'éprend de la courtisane Marco, qui n'aime que l'or. Quand il finit par s'éloigner d'elle, le cœur meurtri, et qu'il veut goûter un bonheur pur, il ne trouve que le vide dans son âme : son talent s'est enfui, et il meurt de désespoir. Ce drame émouvant et habilement conduit a eu une grande vogue, et la *Ronde des pièces d'or* est demeurée célèbre.

Fille de Roland (LA), drame en quatre actes, en vers, de Henri de Bornier (Théâtre-Français). — Ganelon est échappé à la mort, et, sous le nom d'Amaury, vit obscurément, tout entier consacré à l'éducation de son fils Gérald. Un jour, la fille de Roland, Berthe, qu'une bande de Saxons a surprise dans le voisinage, est délivrée par le jeune homme. Berthe et Gérald s'aiment, et, lorsque Berthe quitte Gérald, c'est pour lui donner rendez-vous à la cour de Charlemagne. Nous y voici. Charlemagne est dans le deuil : un Sarrasin, qui possède Durandal, a défié les chevaliers français de la lui prendre, et trente d'entre eux sont déjà tombés sous ses coups. Le vieil empereur va se mesurer lui-même avec l'infidèle, lorsque Gérald survient, descend dans la lice, et, vainqueur, conquiert Durandal. Pour prix de la victoire, Charlemagne lui accorde la main de Berthe. Gérald mande son père à la cour. En voyant le prétendu Amaury, Charlemagne reconnaît tout de suite Ganelon, et Gérald, qui apprend dès lors le fatal secret, reste accablé de honte et de désespoir. Cependant, l'empereur consulte ses barons pour savoir ce qu'il doit faire. Sur leur conseil, il veut tenir sa promesse. Mais le jeune homme refuse la main de Berthe et s'éloigne pour toujours avec son père. — La *Fille de Roland* eut un très grand succès. C'est un drame clair, bien conduit, harmonieux dans son développement, inspiré du plus noble patriotisme, et dans lequel se trouvent de fort beaux vers. Même dans les endroits où la forme manque peut-être d'éclat, de puissance, d'ampleur, elle est encore soutenue par la sincérité fervente du sentiment.

Fille du régiment (LA), opéra-comique en deux actes, paroles de Bayard et H. de Saint-Georges, musique de Donizetti, représenté à l'Opéra-Comique, le 11 février 1840. — La pièce est intéressante. L'action se passe dans le Tyrol, au commencement du siècle. Une enfant, Marie, a été trouvée sur un champ de bataille, adoptée par les soldats du 21e et est devenue une gentille vivandière, la fille du régiment, sous la surveillance du brave sergent Sulpice. Mais le mystère de sa naissance se découvre : elle est la fille d'un officier français, mort sur le champ de bataille, et d'une marquise allemande qui l'enlève à la vie des camps, l'emmène dans son château et s'efforce, par l'éducation qu'elle lui donne, de lui faire oublier sa condition première. Elle n'y réussit que médiocrement, et Marie, en revoyant sous un uniforme d'officier Tonio, un jeune Tyrolien qui lui avait jadis sauvé la vie et qui avait su toucher son cœur, ne se sent pas d'aise et voudrait reprendre la vie des camps pour l'épouser. Enfin, après bien des obstacles, elle parvient à décider sa mère à consentir à son mariage. La partition, pleine d'entrain avec une pointe de sentiment, est d'une inspiration charmante, et elle est universellement populaire. Il faut signaler, au premier acte, l'ouverture, le duo plein de crânerie de Sulpice et de Marie, les couplets de celle-ci sur le 21e, son duo avec Tonio, et le finale, qui est excellent ; au second, la jolie cantilène des adieux, la scène de la romance en trio entre Marie, la marquise et Sulpice, d'un comique dont la franchise n'exclut pas la distinction ; un autre trio charmant, le *Salut à la France!*, chanté par Marie, et la scène de l'entrée des soldats du 21e.

Fille de madame Angot (LA), opérette en trois actes, paroles de Clairville, Siraudin et Victor Koning, musique de Charles Lecocq, représentée d'abord à Bruxelles, sur le théâtre des Fantaisies-Parisiennes, le 4 décembre 1872, et ensuite à Paris, sur la scène des Folies-Dramatiques, le 23 février 1873, avec un succès colossal. — Le titre de la pièce n'était qu'une sorte d'enseigne, destinée à rappeler un type devenu célèbre à l'époque de la Révolution (v. ANGOT) ; car les auteurs n'ont mis en scène que sa fille, Clairette Angot, jeune fleuriste courtisée par le perruquier Pomponnet, qu'elle repousse parce qu'elle est éprise d'Ange Pitou, le célèbre chansonnier contre-révolutionnaire, lequel la dédaigne pour les beaux yeux de Mlle Lange, la fameuse comédienne. Après de nombreuses péripéties, Clairette finit cependant par épouser Pomponnet. La pièce est variée, amusante. La musique est charmante, fine, élégante, pleine de grâce, d'une inspiration abondante et orchestrée avec un goût exquis. On en citerait volontiers tous les morceaux. Il faut surtout distinguer les couplets sur Mme Angot : *Très jolie, peu polie*, le chœur des conspirateurs : *Perruque blonde et collet noir ;* la jolie valse qui sert de finale au second acte ; la dispute des deux femmes au troisième acte : *Ah! c'est donc toi, madame Barras,* et la scène finale de ce même acte.

Fille de Fanchon la Vielleuse (LA), opérette en quatre actes, paroles de Armand Liorat, W. Busnach et Fortuny, musique de Louis Varney, représentée aux Folies dramatiques, le 3 novembre 1891. — Le livret est divertissant. Avant de mourir, Fanchon la Vielleuse a légué à sa fille Javotte sa vielle et 30.000 livres. Mais le chevalier de Saint-Florent, chargé de transmettre l'héritage, perd l'argent au jeu. Javotte, venue chez le notaire Bellavoine pour recueillir le legs, ne reçoit que la vielle. Elle se résigne à gagner sa vie comme sa mère. Elle résiste aux séductions de Me Bellavoine, rentre en possession des 30.000 livres que le chevalier a regagnées au jeu, et finit par épouser son amoureux. La partition est délicate et charmante. A citer : le chœur du premier acte, la romance *Aux montagnes de la Savoie*, le finale du deuxième acte, le duo des cochers, le chœur des promeneurs, etc.

Fille du Tambour-major (LA), opérette bouffe en trois actes, paroles de Chivot et Duru, musique de Jacques Offenbach, représentée au théâtre des Folies-Dramatiques, le 13 décembre 1879. — La pièce n'est guère autre chose qu'un décalque assez adroit du livret de *la Fille du régiment*, dont elle a pris le fonds et la plupart des situations. La musique a la franchise et la verve habituelles au compositeur. On y a applaudi surtout la valse de l'ouverture, les couplets du fruit défendu, la chanson de l'âne, les couplets du tailleur amoureux, une séguidille et une gigue entraînante.

— Nous citerons encore les œuvres musicales suivantes : *la Fille coupable*, opéra-comique en deux actes, paroles de Boieldieu père, musique de Boieldieu, représenté à Rouen, sur le théâtre des Arts, le 2 novembre 1793 ; *la Fille de Jephté*, opéra en trois actes, musique de Meyerbeer, représenté au Théâtre royal de Munich, le 27 janvier 1813 ; *la Fille mal gardée*, ballet-pantomime en deux actes, scénario de Dauberval, musique d'Herold, représenté à l'Opéra le 17 novembre 1828 ; *la Fille du Danube*, ballet en deux actes et quatre tableaux, scénario de Taglioni, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra, le 21 septembre 1836 ; *la Fille invisible*, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, paroles de Saint-Georges et Dupin, musique de Boieldieu fils, représenté au Théâtre-Lyrique, le 24 février 1854 ; *la Fille d'Egypte*, opéra-comique en deux actes et trois tableaux, paroles de Jules Barbier, musique de Jules Beer, représenté au Théâtre-Lyrique, le 23 avril 1862.

Fille du passeur (LA), tableau d'Emile Adan (Salon de 1883, au Luxembourg). — Le tableau représente la nappe d'eau d'une grande rivière, bornée au fond par une colline. Sur cette nappe d'eau, un bateau que manœuvre la fille du passeur. Ce peu de chose a suffi à

La Fille du passeur, d'après Emile Adan

l'artiste pour donner une note rêveuse et mélancolique, qui est la caractéristique de son talent.

FILLEAU (Jean), sieur DE LA BOUCHETTERIE, jurisconsulte français, né et mort à Poitiers (1600-1682). Il fut successivement avocat au parlement de Paris, professeur de droit à Poitiers (1632), avocat du roi au présidial de cette ville, conseiller d'Etat et conseiller privé en 1654. On a de lui : *Arrêts notables du parlement de Paris* (1631) ; *Relation juridique de ce qui s'est passé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine des jansénistes* (1654) ; *Décisions catholiques* ou *Recueil général des arrêts en toutes les cours souveraines de France, en exécution des édits concernant la religion prétendue réformée* (1668).

FILLEAU DE LA CHAISE (Jean), historien français, né à Poitiers vers 1630, mort en 1693. Il était fils de Nicolas Filleau, qui réalisa une grande fortune dans la gestion des affaires du roi. Il était établi à Poitiers. Son principal ouvrage est son *Histoire de saint Louis*, divisée en quinze livres (1688). Cet ouvrage fut composé avec les matériaux réunis par Lemaistre de Sacy et Le Nain de Tillemont. On croit que c'est lui qui recueillit les *Pensées* de Pascal et les fit imprimer pour la première fois. Il avait fait paraître, en 1672, un *Discours* sur les « Pensées » de Pascal. — Les deux frères de Jean Filleau, connus sous les noms de DES BILLETTES et DE SAINT-MARTIN, se firent remarquer, le premier comme « pensionnaire méchanicien » de l'Académie des sciences de Paris ; le second, par sa traduction de *Don Quichotte*.

FILLEAU DE LA TOUCHE (Henri), magistrat français, né et mort à Poitiers (1758-1832). Il fut procureur du roi au présidial de Poitiers, puis député suppléant de la noblesse aux états généraux. En 1791, il se joignit à l'armée de Condé. En 1801, il devint conseiller à la cour d'appel de Poitiers. Il est l'auteur d'un *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, ouvrage qui ne fut publié qu'après sa mort.

FILLETTE (*fi-llèt'* [*ll* mll.] — dimin. de *fille*) n. f. Petite fille, jeune enfant du sexe féminin : *Une ronde de* FILLETTES. ‖ Très jeune fille nubile : *Courir après les* FILLETTES.

— Pop. Demi-bouteille.

— Cont. anc. *Droit de fillettes*. Obligation où étaient, dans le Danois, les filles et veuves enceintes de déclarer leur état à la justice, sous peine d'amende.

— Hist. *Fillettes du roi*. Nom qu'on avait donné à de lourdes chaînes dont Louis XI avait chargé des prisonniers politiques. (Commines.)

— Loc. prov. : **Bonjour lunettes, adieu fillettes**, Quand on commence à vieillir, il faut dire adieu à la galanterie.

FILLEUL, EULE (*fi-lleul'* [*ll* mll]. — du lat. *filiolus*, jeune fils, fils chéri, dimin. tendre du latin *filius*, fils) n. Personne qui a été tenue sur les fonts baptismaux, par rapport au parrain ou à la marraine qui l'y ont tenue : *Le* FILLEUL *contracte, par le baptême, une parenté mystique avec ceux qui le présentent aux fonts baptismaux.*

— n. f. En T. d'hortic., Syn. de FILLE.

FILLEUL (Nicolas), poète français, né à Rouen vers 1530, mort vers 1575. Il fit représenter, en 1563, une tragédie intitulée *Achille*. Il fut choisi par le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, pour composer les pièces et les scènes allégoriques que ce prélat avait imaginé de faire représenter devant Charles IX et Catherine de Médicis, qu'il allait recevoir dans son château de Gaillon. Les pièces composées par Filleul à cette occasion furent représentées d'une manière tout à fait splendide (1566) ; elles avaient pour titres : *Téthys, Francine ; les Ombres*, comédie pastorale ; *les Naïades* ou *la Naissance du roi Charlot*, allégorie ; *Lucrèce*, tragédie avec des chœurs. Ces pièces furent imprimées par les soins du cardinal de Bourbon, à Rouen, chez G. Loyselet, sous ce titre collectif : *les Théâtres de Gaillon*, avec cette dédicace : *A la royne*. Les autres ouvrages publiés par Filleul sont : les *Discours* ou *Sonnets moraux* (1563) ; *la Couronne de Henri le Victorieux, roi de Pologne* (1573). Filleul était un homme fort docte et un excellent poète latin et français.

FILLEULER (*ll* mll.) v. n. Donner des œilletons appelés des filleules, en parlant de certaines plantes potagères.

FILLIAS (Achille-Etienne), littérateur français, né à Aubusson en 1821, mort en 1881. En sortant de Saint-Cyr, il entra dans les mines, explora l'Algérie, puis se rendit, en 1848, à Paris, où il collabora à des journaux avancés et fonda *la Révolution*. Expulsé après le coup d'Etat de décembre, il continua à collaborer à des journaux, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de CH. BERSON, puis il obtint un emploi en Algérie. On lui doit, entre autres ouvrages : *Etudes sur l'Algérie* (1849) ; *Histoire de Suède et de Norvège* (1857) ; *le Maroc* (1859) ; *Histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie* (1860) ; *l'Espagne et le Maroc en 1860* (1860) ; *l'Algérie ancienne et nouvelle* (1860) ; *Etat actuel de l'Algérie* (1862) ; *l'Expédition de l'Oued Guir* (1880) ; *Campagne du Maroc* (1882).

FILLINGES, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 31 kil. de Saint-Julien-en-Genevois ; 1.473 hab. Forges, moulins.

FILLMORE, comté des Etats-Unis (Minnesota) ; 26.000 h. Ch.-l. *Preston*. — Comté de l'Etat de Nébraska ; 16.000 hab. Ch.-l. *Geneva*.

FILLMORE (Millard), homme d'Etat américain, né à Summer-Hill (New-York) en 1800, mort à Buffalo en 1874. D'une humble famille de fermiers, d'abord simple ouvrier, il s'instruisit seul, fréquentant dans ses moments de loisir les bibliothèques publiques. A Buffalo, il fit ses études de droit, donnant des leçons pour vivre. Avocat (1823), attorney général de l'Etat de New-York, membre de la législature de l'Etat en 1828, il entra au Congrès en 1833. Il ne s'y fit pas tout d'abord une place digne de ses mérites et, en 1843, reprit sa profession d'avocat. Sa réputation s'en accrut et, en 1848, il était élu vice-président des Etats-Unis par le parti whig. Le 9 juillet 1850, il devenait président, à la suite du décès de Taylor. Esprit conciliateur, il mécontenta les whigs et les démocrates, et échoua lors de la réélection de 1852 et celle de 1856. Il essaya sans succès de concilier les Etats du Nord et ceux du Sud, au début de la guerre de Sécession. C'est pendant l'administration de Fillmore qu'eut lieu l'expédition de Perry dans les mers de Chine (1852), qui aboutit à un traité d'alliance entre les Etats-Unis et le Japon, et c'est ce président qui s'opposa (1852) à l'annexion de Cuba.

FILLON (*ll* mll.) n. m. Dans le Calvados, Coquillage comestible du genre selline.

FILLON (la), entremetteuse, née à Paris à la fin du XVIIe siècle, morte en Auvergne en 1727. Sa vie, de ce moment, fut des plus agitées. Elle épousa successivement un clerc de procureur et le suisse de l'hôtel Mazarin. Avec l'un et l'autre elle fit mauvais ménage, ayant les aventures galantes les plus extraordinaires. Elle finit par exercer ouvertement le métier d'entremetteuse au profit de la jeunesse dorée. Elle était simultanément « mouche » de la police et du cardinal Dubois. C'est ainsi qu'elle put mettre le gouvernement du Régent sur la trace de la fameuse conspiration de Cellamare, ce qui constitue son principal titre à l'attention de la postérité.

FILLON (Benjamin), collectionneur et écrivain d'art français, né à Grues (Vendée) en 1819, mort à Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée) en 1881. Ses *Considérations artistiques sur les monnaies de France* (1850) soulevèrent de vives polémiques ; mais leur valeur fut unanimement reconnue. Les *Lettres écrites de la Vendée à M. A. de Montaiglon* (1862) appelèrent l'attention sur une foule de points obscurs de l'histoire des arts. En même temps qu'il publiait sur les faïences d'Oiron un livre capital, *l'Art de terre chez les Poitevins* (1864), il commençait avec A. de Rochebrune, sous le titre de *Poitou et Vendée* (1862-1865), une suite de monographies, restées inachevées. Il avait réuni de belles collections d'autographes, de bronzes antiques, médailles, émaux, faïences, etc. On lui doit encore les travaux suivants : *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay* (1847) ; *les Vendéens à Fontenay* (1847) ; *Notice sur Saint-Cyr* (1847) ; *Etudes numismatiques* (1856) ; *Collection Jean Rousseau, monnaies féodales françaises* (1862).

FILLOT (*fi-llo* [*ll* mll.]), **OTTE** [dimin. de *fils* ou *fille*] n. Pop. Fils ou mon fils ; Fille ou ma fille. ‖ Barbarisme, pour FILLEUL, EULE.

FILLOWITE n. f. Phosphate hydraté naturel de fer, de manganèse, de chaux et de soude, en masses cristallines, à cassure grenue jaunâtre ou brunâtre, trouvé à Branchville (Connecticut).

FILM, comm. de Suède (gouv. d'Upsal) ; 2.350 hab. Mine de fer. Ch.-l. du *district de Film och Dannemora*.

FILMA, fée méchante de la mythologie daco-romaine. Son siège est en Valachie, près des « eaux blanches », où pousse la fleur mystérieuse dont la possession fait découvrir les trésors de la terre. Dans ses excursions aux montagnes d'Orsova et au Banat, elle emporte les âmes pécheresses, qu'elle torture. Les malades, surtout cherchent à l'adoucir par des promesses et des offrandes.

FILMER (sir Robert), écrivain politique anglais, né à East-Sutton (Kent) en 1604, mort en 1653. Royaliste zélé, il publia une réponse au traité de Hunton sur la monarchie : *Anarchie d'une royauté limitée et mixte* (1646). On a encore de lui *Patriarcha*, traité dans lequel il essaye d'établir l'antériorité du gouvernement monarchique.

Filoche (corroir.).

FILOCHE (rad. *fil*) n. f. Techn. Sorte de tissu à larges mailles. ‖ Espèce de filet ou réseau employé comme partie des vêtements. ‖ Câble gros et solide qui sert, dans un moulin, à lever la meule. ‖ Outil de corroyeur, qui a une forme

[illegible] à ce[illegible] d'une épulsette, mais complètement [illegible] fils de fer.

[illegible] A l'[illegible] tient un filot en forme de cappe par [illegible] extr[illegible], dans le but de faciliter la manœuvre [illegible]

FILOCHER v. n. Faire le tissu appelé *filoche*.

FILODE ou **FILODES** (*fi*[illegible]) n. m. Genre d'insectes lépi[illegible]ptères, famille des pyralidés, com[illegible] petits papillons assez jolis. Des quelques [illegible] genre, la plus jolie est le *Filodes fulcidorsalis*, à corps et épaulettes oranges, à ailes ardoisées.)

FILOIR n. m. Marchine à filer à la main ou au pied. [illegible] cylindre de bois, placé verticalement à l'avant et à l'arrière d'un bateau de rivière, et servant, dans les opérations de halage, à amarrer ce bateau au cordage à l'extrémité duquel sont attelés les chevaux, ou, dans le second cas, à s'attacher au filoir d'avant d'un second bateau [illegible].

FILON (de *fil*, vu la disposition longitudinale, en forme [illegible]) n. m. Gîte ou des minéraux dans la terre. ‖ n. m. [illegible] d'une même matière, contenue entre [illegible] nature différente : *Un* FILON *d'or, d'argent. Exploiter, Exploiter, Épuiser un* FILON. *Trace d'un filon.* Petite fente qui se conserve dans l'étranglement ou [illegible] d'un filon, et qui sert à le retrouver.

— Fig. Veine, source : *L'Angleterre développe tous les filons d'industrie, exploite tous les* FILONS. (Mirab.)

Dans un autre filon, Augier, Poissard comique,
Obtint pour la vertu la prime académique.
L. VEUILLOT.

— ENCYCL. Les *filons* résultent du remplissage, par des minéraux divers, des fractures de l'écorce terrestre. Ces filons ne sont pas ordinairement très éloignés de la verticale, à moins, cependant, que le sol n'ait subi des perturbations énergiques et des dislocations. Les parois d'un filon sont appelées *épontes*; celle des deux parois qui est supérieure est le *toit*, l'éponte inférieure est le *mur*. Ces parois sont très souvent recouvertes de matériaux impurs généralement argileux; ce sont les *salbandes*. Il y a des filons de toute épaisseur, depuis la plus mince veinule jusqu'à des remplissages de 50 à 60 mètres comme dans le Harz. Les filons résultant des fractures du sol, et ces fractures étant souvent accompagnées de rejet (failles), ils forment parfois, et dans certains terrains, des réseaux d'apparence très confuse : certains filons se trouvant interceptés, ou croisés, par des filons dits *croiseurs*, de date postérieure.

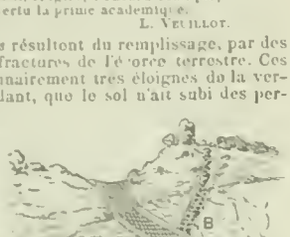

A. filon croiseur; B, B, filon croisé.

Le remplissage des filons résulte d'actions différentes : injection, sublimation, circulation d'eaux minérales. Le premier cas s'applique à l'émission des roches éruptives; les gîtes metallifères que l'on recherche dans les filons sont presque toujours dus aux deux autres causes, et surtout à la dernière. Dans le cas de circulation d'eaux minérales, les parois du filon se recouvrent peu à peu de concrétions qui vont s'épaississant jusqu'à se joindre; elles laissent parfois quelques vides que l'on appelle *druses* et où le dépôt est cristallisé.

FILON (rad. *filer*, suivre) n. m. Arg. Individu qui pratique le filonage.

FILON (Charles-Auguste-Désiré), historien français, né et mort à Paris (1803-1875). Il professa l'histoire dans des lycées de Paris, puis à l'École normale supérieure (1841), à la faculté des lettres de Douai (1853) et devint inspecteur d'académie. Outre des livres classiques, il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire comparée de France et d'Angleterre* (1832); *Histoire de l'Europe au XVI[illegible] siècle* (1836); *De la diplomatie française sous Louis XIV* (1841); *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État* (1844, thèse de doctorat); *Histoire du sénat romain* (1850); *Histoire de la démocratie athénienne* (1854); *L'Ambassade de Choiseul à Vienne* (1872); etc.

FILON (Pierre-Marie-Augustin), littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1811. Il entra à l'École normale, fut professeur de rhétorique, puis devint, en 1867, précepteur du Prince impérial, qu'il accompagna en 1870 en Angleterre, où il passa plusieurs années. Il a publié des ouvrages historiques et critiques, et aussi des romans. Nous citerons de lui : *Guy Patin, sa vie, sa correspondance* (1862); *Études sur les lettres portugaises* (1863); *les Mariages de Louis XIV* (1877), sous le pseudonyme de PIERRE SANDRIÉ; *Histoire de la littérature anglaise* (1883), couronné par l'Institut; *Nos grands-pères* (1887); *Amours anglaises* (1888); *Contes d'un contemporain* (1889); *Violette Merlan* (1891); *L'Élève de Garrick* (1894), *le Chemin qui monte* (1893); *Profils anglais* (1893), *Prosper Mérimée* (1894); *Mérimée et ses amis* (1894), *le Roman et l'histoire* (1895); *le Théâtre anglais* (1896); *De Dumas à Rostand* (1898); *Sous la tyrannie* (1900).

FILONAGE (*filo*[illegible]) (rad. *filer*) n. m. Arg. Industrie qui consiste à ramasser des pièces de monnaie tombées sur la voie publique, dans les [illegible], etc.

FILONIEN, ENNE (*filonien, ienne*) adj. Qui forme ou contient des filons.

FILOSELLE (*filo*[illegible]) n. f. Ital. *filosella*, dérivé, par une altération due à l'influence de *filo*, fil, du lat. *folliculus*, enveloppe, [illegible] n. f. Bourre de soie, grosse soie irrégulière, séparée de la soie fine au filage des cocons et dont on fabrique, en la mélangeant avec du coton, des bas, des gants et autres articles de bonneterie après l'avoir passée à la teinture. On donne fréquemment au fil de bourre de soie le nom de *bourrette*. Fil tiré de la galette, savonné, cuit, prêt à être teint.

FILOTIER (*fi-ti-é*), **ÈRE** n. Marchand, marchande de fil au détail.

FILOTIÈRE (*fi-ti-ère*) n. f. Archit. Bordure d'un panneau de vitrail.

FILOTTRANO, comm. d'Italie (Marches, prov. d'Ancône), près du fleuve côtier Musone; 8.[illegible] hab.

FILOU (étym. douteuse) n. m. Adroit fripon, voleur subtil : *A Londres, les* FILOUS *sont nombreux.* Voleur au jeu. Par ext. Trompeur, personne qui cherche à en enjôler d'autres à son profit.

— Adjectiv. : *Un dieu* FILOU (Mercure). (Fén.)

— SYN. Escroc, tripon, etc. V. ESCROC.

FILOU n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des labridés, dont le nom scientifique est *epibulus*. (Les filous sont de taille moyenne et de couleurs vives; ils sont remarquables par leur bouche protractile, s'allongeant à volonté pour gober les petits animaux; ces poissons habitent l'océan Indien. L'espèce type est l'*epibulus insidiator*, long de 0m,30, orangé, rouge et vert).

FILOUTAGE (*fi-ou*) n. m. Action de filouter, tromperie.

FILOUTER (rad. *filou*) v. a. Dérober subtilement : FILOUTER *une montre, un mouchoir.* ‖ Voler avec adresse, en parlant d'une personne : *Provincial que l'on* A FILOUTÉ *dans la rue.* ‖ Tromper au jeu : FILOUTER *son partenaire.* ‖ *Filouter quelqu'un de tant*, Le tromper, le voler de tant.

FILOUTERIE (*fi-ou*) n. f. Habitude ou adresse de filou. ‖ Tour de filou, vol subtil : *Vivre de* FILOUTERIES.

— ENCYCL. V. ESCROQUERIE.

FILS (*fiss*, et quelquef. *fiz* devant une voyelle — du lat. *filius*, même sens) n. m. Individu du sexe masculin, par rapport à son père ou à sa mère : FILS *légitime, naturel.* (On fait souvent suivre le mot *fils* du nom du père, sans les joindre par la préposition DE : *Les* FILS *l'un tel.*)

— Par ext. Descendant en ligne directe : *Nous sommes les* FILS *des Gaulois, des Romains.*

— Personne du sexe masculin, considérée par rapport à son pays natal : *Les* FILS *de la France.* ‖ Jeune individu du sexe masculin, que l'on aime d'une tendresse de père : *L'enfant qu'on a élevé devient un véritable* FILS. ‖ Nom d'amitié que donnent parfois les personnes d'un certain âge aux personnes moins âgées.

— Fig. Effet considéré par rapport à sa cause. (Ne se dit que des objets dont le nom est masculin) : *Le désir est le* FILS *du besoin.* (V. Cousin.) ‖ Individu considéré par rapport aux causes qui l'ont formé, auxquelles il doit ses opinions, son caractère : *Les* FILS *de la Révolution.*

— Poétiq. Les poètes font suivre souvent le mot *fils* d'un déterminatif qui forme avec lui une véritable périphrase. Ils disent ainsi : *Les fils de la lyre*, pour Les poètes; *Les fils de l'harmonie*, pour Les musiciens; *Les fils de la nuit ou des ténèbres*, pour Les méchants et les sceptiques; *Les fils du siècle*, pour Les hommes de nos jours; *Les fils de la mort*, pour dire Les morts, etc. Ils disent encore de quelqu'un qu'il est le *fils* d'un dieu, pour indiquer qu'il possède les talents, les vertus, les vices ou les défauts auxquels ce dieu préside; ainsi, *Les fils d'Apollon*, signif. Les poètes; *Les fils de Plutus*, Les riches; *Les fils de Mars*, Les guerriers; *Les fils de Mercure*, Les voleurs ou les commerçants, etc. Enfin, d'après un usage emprunté aux Grecs, ils désignent souvent leurs personnages par le nom de leur père; ils disent donc : *Le fils de Pélée* pour Achille, *Le fils de Laërte* pour Ulysse, *Le fils de Latone* pour Apollon, *Le fils de Vénus* pour Cupidon, etc.

— Hist. *Fils de France*, Enfants mâles des rois de France. ‖ *Petits-fils de France*, Enfants mâles du fils du roi de France. ‖ *Fils aîné de l'Église*, Titre que l'on donnait autrefois aux rois de France. ‖ *Fils de l'Homme*, Napoléon II.

— Hist. monast. Religieux, considéré par rapport au fondateur de son ordre : *Les* FILS *de saint Benoît.* ‖ *Les fils de Loyola*, Les jésuites.

— Relig. *Fils de l'Homme, Fils de Dieu, Fils unique de Dieu*, Jésus-Christ.

— Loc. div. *Petit-fils* ou quelquefois *Fils* simplement, Fils du fils ou de la fille : *Les grands-pères adorent leurs* PETITS-FILS. ‖ *Arrière-petit-fils*, Fils du petit-fils ou de la petite-fille. ‖ *Beau-fils* ou quelquef. *Fils* simplement, Fils du mari par rapport à sa femme, ou de la femme par rapport à son mari, quand le fils provient d'un mariage précédent. (Le même mot sert à désigner encore le mari de la fille, par rapport aux parents de cette dernière.) ‖ *Beau fils*, Jeune élégant. ‖ *Le fils de la maison*, Le fils des maîtres de la maison. ‖ *Fils adoptif*, Individu du sexe masculin élevé aux droits des enfants par acte d'adoption. ‖ *Fils naturel*, Fils né de deux personnes non mariées l'une à l'autre. ‖ *Fils de famille... Fils de maître*, Fils d'un patron, d'un chef de métier. (Vieille locution qui s'emploie au fig., mais de moins en moins, pour désigner un individu très habile, comme celui qui a été instruit dans l'art de son père par son père lui-même.) ‖ *De père en fils*, Par transmission directe et non interrompue dans une même famille. ‖ *Être fils de ses œuvres*, Ne devoir qu'à soi-même sa fortune ou sa situation. ‖ *Être fils de son père*, Avoir les qualités ou les vices de son père. ‖ *Fils de quelqu'un ou Jésus-Christ*. V. FILLE.

— Loc. fam. *Le fils à papa*, Je, Moi : *On ne me la fait pas! Le* FILS À PAPA *connaît toutes les ficelles.* (Maur. Montégé.) ‖ Fils d'un père influent ou riche; fils ou descendant d'un homme célèbre ou d'un homme en place, et qui bénéficie du nom qu'il porte : *Les* FILS À PAPA *obtiennent tout ce qu'ils veulent.* (Dans ces deux derniers sens, on dit irrévérencieusement *fils d'archevêque.*)

— Loc. prov. *Il n'est fils de bonne mère qui...*, Il n'est point d'homme un peu généreux ou entreprenant qui...

— ALLUS. LITTÉR. :

Au demeurant, le meilleur *fils* du monde,

Vers de C. Marot. V. DEMEURANT (au).

— ENCYCL. Dr. rom. *Fils de famille.* On appelait ainsi tous les enfants et descendants qui étaient soumis à la *patria potestas*, c'est-à-dire à la puissance du père de famille; le fils de famille était donc une personne *alieni juris*. Les enfants adoptés ou légitimés prenaient la qualité de fils de famille; les émancipés la perdaient. La *manus* mettait la femme par rapport à son mari dans la situation du fils de famille. Le fils de famille jouissait de tous les droits politiques. Au point de vue du droit privé, le père avait tous les droits sur sa personne : il pouvait le mancipier, et même, à l'origine, le mettre à mort. Le fils de famille n'avait pas de patrimoine. Il avait la capacité civile, mais il ne pouvait acquérir dans les contrats que pour le père de famille. Il pouvait devenir débiteur par ses délits, et même par ses contrats, sauf la réserve du sénatus-consulte *macedonien*. La théorie des pécules l'a peu à peu amené à avoir un patrimoine propre.

— Anc. dr. franç. La situation du *fils de famille* dans l'ancienne France a varié selon les contrées. Une différence générale existait, à cet égard, entre les pays coutumiers et les pays de droit écrit. Dans les premiers, l'enfant, à la majorité, était soustrait à l'autorité du père quant aux biens et quant à la personne; dans les seconds, la puissance sur la personne avait cessé de se prolonger, sous l'influence des mœurs, au delà de la majorité, mais elle subsistait sur les biens.

— Dr. act. V. PUISSANCE paternelle.

Fils (*Nos*), étude philosophique, par J. Michelet (1869). — Cet ouvrage se divise en cinq livres. Michelet y traite de l'*Éducation avant la naissance*, de l'*Éducation dans la famille* et, après un résumé, particulièrement sévère pour le moyen âge, des doctrines pédagogiques, il indique, dans une série de chapitres consacrés à l'Université, les réformes qu'il croit désirables, et recommande notamment d'enseigner par masses simples et par grands ensembles, de coordonner les enseignements divers en un tout organique, de récompenser enfin l'homme complet, et non seulement l'homme intellectuel et moral, mais aussi l'homme physique. Le dernier livre a pour titre : *L'éducation continue toute la vie. De quelques questions d'avenir.* Ce ne sont pas tant les méthodes, mais la *substance* de l'enseignement qui préoccupe Michelet dans cet ouvrage. Cette substance, ce sera d'abord « la Patrie, son âme, son histoire, la tradition nationale », et ce sera aussi « la Nature, la patrie universelle ». Voilà, conclut Michelet, une nourriture qui réjouira, qui remplira le cœur de l'enfant, qui fera de chaque enfant un être vraiment digne du nom d'homme.

Fils naturel (LE) ou *les Épreuves de la vertu*, drame en cinq actes, en prose, par Diderot. — L'intrigue est empruntée au *Véritable ami*, de Goldoni, bien que le caractère général de la pièce soit tout différent. Dorval est aimé de la sœur de son ami Clairville, Constance, qui le lui déclare. Il aime Rosalie, fiancée de Clairville, qui répond à son amour. Mais il rougit de ses sentiments et fait comprendre à Rosalie qu'ils ne doivent pas détruire le bonheur de Clairville. Ils renoncent l'un à l'autre. Bientôt, au moment où Rosalie retrouve son père, celui-ci reconnaît dans Dorval un fils naturel. Clairville épouse Rosalie, et Dorval devient le mari de Constance. Cette pièce, qui fut imprimée en 1757, fut jouée seulement en 1771, au Théâtre-Français. Louée par Grimm, critiquée par Palissot, justifiée par Lessing, elle est, en vérité, médiocre. Si Diderot indique avec soin tous les détails de la pantomime et du jeu des acteurs, s'il prodigue les tableaux touchants, en revanche, la sensiblerie déclamatoire enlève aux sentiments toute espèce de naturel. Ce drame n'en est pas moins célèbre comme un des premiers essais du drame bourgeois inauguré par La Chaussée, et surtout comme une application des théories si curieuses de Diderot sur le réalisme au théâtre.

Fils naturel (LE), comédie en cinq actes, dont un prologue, et en prose, d'A. Dumas fils (Gymnase, 1858). — Un riche désœuvré, Charles Sternay, abandonne, pour se marier dans son monde, une ouvrière, Clara Vignot, qu'il a rendue mère. Clara (toujours dans le prologue) hérite d'un jeune oisif qui, soigné par elle, lui laisse en mourant 30.000 francs de rente. Vingt-cinq ans plus tard, on retrouve le fils de Clara et de Sternay; sous le nom de Jacques de Boisceny, il est sur le point d'épouser Hermine, nièce de Sternay. Mais les parents d'Hermine la lui refusent en apprenant le secret de sa naissance, que lui-même avait jusqu'alors ignoré. Il demande compte à Sternay du déshonneur de Clara. Sternay riposte en élevant des doutes outrageants sur l'origine de sa fortune. Clara atteste son innocence; mais, du moment où elle a accepté cette fortune, Jacques sent bien que Sternay est hors de cause. Dès lors, il reprend le nom de Vignot et travaille à l'illustrer. Lorsque le jeune homme est devenu célèbre, son père veut le reconnaître et lui donner Hermine; quant à Clara, la nouvelle famille de Jacques s'en débarrasserait au plus vite. Mais Jacques ne l'entend pas ainsi. D'accord avec Hermine, il tient à garder sa mère auprès de lui, à conserver son nom; et c'est sous ce nom qu'il épousera la jeune fille. Ne demandons au *Fils naturel* aucune émotion; une sèche dialectique y remplace la passion et l'analyse des sentiments. Les personnages sont raides; on sent derrière eux la main de l'auteur. Il faut faire, cependant, exception pour une figure de notaire qui est, celle-là, bien vivante. On retrouve au surplus, dans la pièce, toutes les qualités de Dumas, sa netteté, sa vigueur, sa logique serrée et pressante.

Fils de Giboyer (LE), comédie sociale en cinq actes et en prose, par Émile Augier (Théâtre-Français, 1862). — Cette pièce fait suite aux *Effrontés*. Ce qu'elle a d'intéressant, ce n'est pas l'intrigue, d'ailleurs très bien conduite, mais la mise en scène de caractères qui sont à la fois des individus et des types. Le marquis d'Auberive et Giboyer, que *les Effrontés* nous ont déjà fait connaître, et Maréchal, bourgeois enrichi, voilà les trois personnages essentiels. D'Auberive, toujours fringant et sceptique, sert sans illusions un parti dont il s'amuse à railler les préjugés, les travers, la sottise. Giboyer reste le forban de lettres qui vend sa plume au plus offrant. Ici, il travaille pour les cléricaux légitimistes. Mais cela ne l'empêche pas d'être au fond un démocrate fervent, comme son cynisme de bohème ne l'a pas empêché de faire de son fils Maximilien un jeune homme plein d'honneur, qui sera la revanche de sa propre ignominie. Quant à Maréchal, ce fils d'acquéreur de biens nationaux, s'est allié, par intérêt et vanité, avec les ennemis de la Révolution à laquelle il doit tout; puis, voyant qu'il est leur dupe, il finit par faire volte-face, se croyant sincèrement libéral, pour donner sa fille à Maximilien, qui seul peut le tirer d'un mauvais pas. Ces trois personnages sont très vivants, d'une physionomie caractéristique et bien moderne. La pièce fit beaucoup de bruit à son apparition et provoqua des débats passionnés.

Fils de l'Arétin (LE), drame en quatre actes, en vers, de Henri de Bornier, représenté pour la première fois à la Comédie-Française, le 28 novembre 1895. — Un mauvais livre, tôt ou tard, est funeste à celui qui l'a pensé, écrit et jeté dans la masse; telle est la vérité qui surgit de ce drame-thèse, à l'aide d'une fiction, émouvante au moins, si elle n'a pas la sanction de l'histoire. L'auteur suppose que l'Arétin s'est converti, a tout fait pour l'anéantissement de ses œuvres odieuses, bornant à l'amour d'un fils la seule joie permise à sa vie pénitente. Ce fils, c'est le jeune Orfinio, fruit de ses fastueux scandales avec une courtisane, la belle Camilla. Mais la vengeance d'un traître fait qu'un livre du père, le plus infâme entre tous, tombe sous les yeux du jeune homme, qui le lit et sent aussitôt foisonner dans son cœur les germes empoisonnés qu'y déposa

une hérédité malsaine. Orfinio, dès cet instant, est une recrue du mal, et, dans la monstrueuse folie qui l'étreint, ne ressent plus l'amour que compliqué de viol et d'inceste. Ce n'est pas tout; car, enveloppant dans une même rage la Providence, les hommes, la patrie, il s'apprête à vendre à l'ennemi la cité qui confia sa défense à son glaive de généralissime. Cette conduite du fils est le châtiment du père qui, affolé, le tue d'un coup de poignard. Il y a dans cette œuvre des scènes émouvantes et grandioses.

Fils puni (LE), tableau de Greuze, au Louvre. — Cette composition fait suite à celle qui est connue sous le titre de *la Malédiction paternelle* et que possède le même musée. Diderot a fait de cette toile une description enthousiaste. Le mauvais fils revient de l'armée, au moment où son père vient d'expirer. C'est sa mère qui le reçoit. Elle se tait; mais ses bras tendus vers le cadavre lui disent : « Tiens, vois! regarde; voilà l'état où tu l'as mis. » Le fils ingrat paraît consterné; la tête lui tombe en devant, et il se frappe le front avec le poing. (Diderot.) Cet étalage larmoyant de sentiments de famille, d'ailleurs honnêtes et touchants, marque une date dans l'art du XVIIIe siècle et montre combien les peintres ressentirent alors l'influence de Diderot et de J.-J. Rousseau.

FILTERIE (*ri*) n. f. A Lille, Lieu où l'on fabrique et retord le fil de lin destiné au commerce.

FILTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. A Lille, Celui, celle qui fabrique et retord le fil de lin destiné au commerce.

FILTRAGE (*traj'*) n. m. Action de filtrer un liquide que l'on veut clarifier.

— ENCYCL. Le *filtrage* des eaux qui doivent servir à l'alimentation publique ou privée, comme à celle des générateurs de vapeur, a une grande importance. Cette opération a pour but de clarifier l'eau en la dépouillant des matières solides qu'elle tient en suspension, et aussi des substances nuisibles qu'elle peut contenir et qui présentent de réels dangers pour l'économie domestique. Ces effets s'obtiennent au moyen d'appareils spéciaux appelés *filtres* lorsqu'il s'agit du filtrage de quantités relativement restreintes d'eau. Mais, si l'on a à filtrer un grand volume d'eau, comme celui nécessaire à l'alimentation d'une ville, ces appareils ne peuvent plus suffire, et l'on doit avoir recours à des procédés naturels ou artificiels pour atteindre le but désiré.

C'est la nature elle-même qui s'est chargée du *filtrage naturel* des eaux, ainsi que cela se produit pour les eaux de source, pour les eaux pluviales, qui se purifient en traversant les bancs sableux formant le sous-sol du terrain.

On a cherché à imiter la nature en faisant appel au *filtrage artificiel* par l'établissement de tranchées profondes appelées *galeries filtrantes* et de vastes *bassins de filtration*. Ces galeries filtrantes comportent la construction d'un aqueduc sans radier au fond de la tranchée et sa couverture, jusqu'au niveau du sol, de couches alternatives de matières jouissant de la propriété d'absorber et de retenir toutes les impuretés contenues dans l'eau avant que celle-ci ne parvienne à l'aqueduc, d'où elle est dirigée dans le bassin de filtration. Ce bassin, hermétiquement clos à sa partie supérieure et construit en maçonnerie hydraulique, possède un faux fond rempli de matières filtrantes que les eaux traversent encore avant d'arriver dans les tuyaux collecteurs de distribution qui occupent la partie la plus inférieure du bassin. La galerie et le bassin constituent ainsi de gigantesques filtres.

Le filtrage des liqueurs, sirops, s'effectue à travers des cônes de papier plissé ou des chausses de coton. On filtre les huiles en leur faisant traverser des lits de paille placés sur d'autres lits de tourteaux d'œillette; on emploie encore la sciure de bois de hêtre, le charbon de bois, la pâte à papier, etc. Le filtrage des cidres et poirés se fait comme celui des vins; cependant, quelques producteurs de cidre l'exécutent avant la fermentation du moût pour mettre celui-ci à l'abri des ferments nuisibles à sa conservation.

Les vins sont filtrés pour les débarrasser des matières solides qu'ils tiennent en suspension, mais le filtrage s'exécute à l'abri de l'air pour que le vin ne perde pas une partie de son alcool par évaporation et qu'aucun ferment étranger ne s'introduise dans sa masse.

Ordinairement pratiqué sur les vins jeunes qui doivent être immédiatement livrés à la consommation, le filtrage est peu usité pour les vins fins et les vins délicats, qui sont seulement collés; mais, généralement, les lies de ces vins sont filtrées pour en extraire le liquide de bonne qualité qu'elles renferment. C'est, d'ailleurs, une coutume qui se généralise de filtrer les lies, dépôts, résidus, etc., au lieu de les décanter, auquel cas le vin qui en était extrait était toujours plus ou moins affecté par son long séjour sur la lie.

FILTRANT (*tran*), **ANTE** adj. Qui sert à filtrer : *Fontaine* FILTRANTE.

FILTRATEUR n. m. Industriel qui procède au filtrage artificiel des eaux destinées à l'alimentation publique ou privée et à celle des chaudières à vapeur.

FILTRATION (*si-on*) n. f. Passage d'un liquide à travers un milieu qui le dépouille des matières étrangères qui altéraient sa pureté. ‖ Opération par laquelle on dépouille un liquide des corps en suspension, en le faisant passer à travers un tissu ou un corps plus ou moins serré. ‖ *Eaux de filtration*, Eaux qui arrivent à travers le sol.

FILTRE (du bas lat. *filtrum*, même sens) n. m. Matière ou appareil à travers lequel on fait passer un liquide pour le dépouiller des corps étrangers qui altèrent sa pureté : *Un* FILTRE *en toile, en papier. Le charbon est un* FILTRE *excellent.*

— Breuvage magique, destiné à inspirer quelque passion, et particulièrement l'amour. ‖ On écrit plutôt PHILTRE en ce sens.

— ENCYCL. Techn. On distingue les *filtres domestiques* et les *filtres industriels*. Les uns et les autres ont pour objet d'opérer la clarification en retenant les matières solides tenues en suspension dans les liquides.

On emploie dans ce but des substances *végétales*, comme le charbon de bois, la sciure, le coton, la toile, le papier, etc.; des substances *animales*, comme le crin ou la laine, la flanelle, la laine tontisse, etc.; enfin, des substances *minérales*, comme le grès, la pierre ponce, le sable, le gravier, les escarbilles, l'amiante, etc.

Le choix et l'application des matières filtrantes jouent un rôle primordial dans la composition du filtre.

Parmi les divers systèmes de filtres domestiques, nous citerons les fontaines filtrantes, sortes de réservoirs rectangulaires ou cylindriques qui possèdent un double fond formé d'une plaque perense en grès; on ajoute souvent une autre substance, le charbon, par exemple, qui, grâce à son pouvoir désinfectant, joue le rôle d'agent chimique.

Le Fils puni, d'après Greuze.

Dans le *filtre Ducommun*, l'eau traverse un diaphragme convert d'un tampon d'éponges et une couche de charbon de bois. Quelquefois, le tampon d'éponges est remplacé par un diaphragme en feutre, recouvert d'une couche de charbon de bois concassé. Dans ces filtres, dits *fontaines filtrantes* bourgeoises, l'eau traverse d'abord le feutre, puis le charbon; elle a un courant de bas en haut. Les *filtres à bougie*, perfectionnement des *filtres anglais*, de ceux de *Marcaire*, de *Chanot*, etc., qui portent le nom de *filtres Chamberland*, système Pasteur, sont dits *filtres sous pression*. L'eau arrive dans un anneau circulaire sous la pression des conduites, traverse, en se filtrant, les parois d'un cylindre creux intérieur hermétiquement clos et s'écoule alors au dehors.

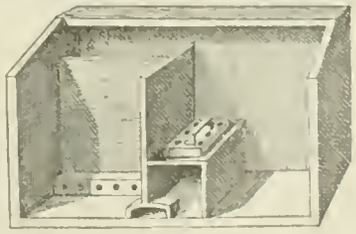

Filtre (coupe [XVIIIe s.]).

Les *filtres industriels* sont établis sur les mêmes principes. V. FILTRAGE.

Les *filtres-presses*, très employés dans l'industrie, ont pour but d'accélérer la filtration grâce au développement de la surface filtrante et à la pression exercée sur la masse à filtrer. Ils sont, en général, formés de récipients verticaux en tôle perforée, garnie d'une toile; le liquide est refoulé dans ces récipients, à l'aide d'une pompe ou monte-jus. On utilise ces appareils dans les sucreries pour faire disparaître les écumes et les dépôts de carbonatation des jus sucrés ou pour extraire le jus des betteraves râpées. Ils sont employés aussi dans les brasseries, les fabriques de bougies stéariques, les distilleries, les fabriques d'engrais, les faïenceries, le filtrage des vins, lies, cidres et poirés. La plupart sont montés sur chariot, facilement transportables et donnant entière sécurité en fournissant un débit considérable.

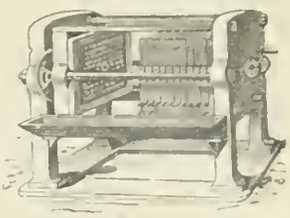

Filtre-presse.

— Bactériol. On emploie en bactériologie, pour stériliser les liquides à froid ou séparer les microbes de leur toxine contenue dans le milieu de culture, des filtres à bougie Chamberland fonctionnant sous la pression de 5 à 10 atmosphères au moyen d'une pompe à pied. Cet appareil s'emploie beaucoup pour la préparation des liquides opothérapiques.

FILTRÉE n. f. Ce qui glisse, filtre à travers : *Une* FILTRÉE *de lumière.*

FILTRER v. a. Faire passer à travers un filtre : FILTRER *de l'eau, une décoction.* ‖ *Pierre à filtrer*, Pierre employée quelquefois comme filtre.

— v. n. Passer à travers un filtre : *Les sirops* FILTRENT *lentement.* ‖ Couler, en se divisant, à travers un corps quelconque : *Ruisseaux qui* FILTRENT *à travers les rochers.*

— Par anal. Etre divisé en passant à travers un corps; être tamisé : *Rayons qui* FILTRENT *à travers le feuillage.*

FILTREUR n. m. Celui qui filtre. (Se dit principalement de l'ouvrier qui filtre le jus de betterave dans les sucreries en faisant usage du *filtre-presse*.)

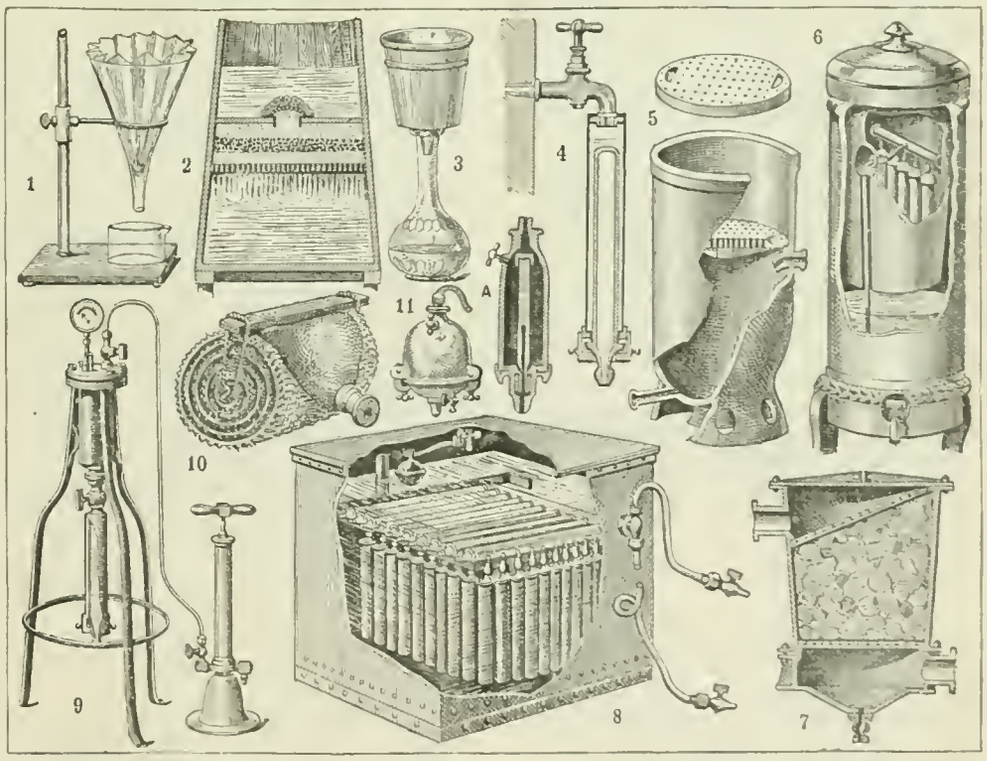

FILTRES : 1. En papier joseph; 2. Au sable et charbon; 3. De table, au charbon. 4. Chamberland, à une bougie; 5. A vide, en grès; 6. De ménage, sans pression; 7. De la Compagnie du Nord; 8. Industriel; 9. A pression (médecine et bactériologie); 10. Escargot; 11. Granjean; A, détail du filtre Granjean.

FILURE n. f. Manière dont un objet est filé. ‖ Sorte de moulure creuse formée de deux plans, l'un parallèle, et l'autre perpendiculaire à la surface.

FILURE ou **FILURUS** (*russ*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes nudibranches, comprenant des animaux marins à longue queue filiforme, voisins des mélibes. (L'espèce type de ce genre mal connu est un rarissime mollusque de la côte orientale de l'Amérique du Nord *filurus dubius*), qui n'a jamais été retrouvé depuis l'année 1843.

FIMBRIA (*fin*) n. f. Organe qui se trouve sous l'opercule des mousses, soudant l'opercule à l'urne, mais qui, au moment de la maturité, provoque par le gonflement des cellules leur disjonction.

FIMBRIA (C. Flavius), consul romain en 105 av. J.-C. Jurisconsulte et orateur remarquable, il fut collègue de Marius. Accusé de concussion dans sa province, il fut acquitté, et, avec d'autres personnages consulaires, prit les armes pendant la révolte de Saturninus.

FIMBRIA (C. Flavius), général romain. Partisan de Marius, il se fit d'abord connaître par sa cruauté dans les proscriptions. Après la mort de Marius, il accompagna le consul Valerius Flaccus en Asie, en qualité de

[illegible] et La [illegible] de se mettre entre eux, et Flaccus voulut [illegible] on se cesser. Vers Fimbria souleva l'armée [illegible] il, [illegible] enfin à Nicomédie. Fimbria l'y poursuivit [illegible] et livra la ville au pillage de la soldatesque. [illegible] général par son armée et accepté par le [illegible] Fimbria déploya contre les lieutenants de Mithridate [illegible] plus que d'audace. Il faillit s'emparer du roi [illegible] lui-même. Du reste, il se conduisait en brigand, tuant et [illegible] sa mesure Sylla, régulièrement élu pour conduire la guerre contre Mithridate, donna la paix à ce prince, puis, [illegible] ses pouvoirs fussent expirés et lui-même déclaré [illegible], il marcha contre Fimbria, le réduisit aux abois et le contraignit à se donner la mort, à Pergame [illegible] av. J.-C.).

FIMBRIAIRE (*fin-bri-ère*) n. f. Bot. Genre de marchantiacées, comprenant des hépatiques à fleurs mâles d'ombrelles, immergées dans la fronde. On en connaît un très petit nombre d'espèces, malgré leur dispersion dans le monde entier.

— Zool. Genre de vers intestinaux.

FIMBRIELLE ou **FIMBRIELLA** (*fin-bri-èl'*) n. f. Paléont. Genre de [illegible], comprenant des coquilles arrondies, [illegible] et épineuses par places, à dents de la valve droite [illegible]. Les fimbrielles sont fossiles dans le crétacé; l'espèce type est la *fimbriella lævigata*, de la craie d'Angleterre.)

FIMBRILLE (*fin*, et *ll* mll.) n. f. Bot. Appendice filiforme, interposé aux fleurs à la surface du réceptacle de certaines composées.

FIMBRISTYLE (*fin*, *stil'*) n. f. Genre de cypéracées, tribu de cypérées, comprenant des herbes à chaumes sans nœuds, dont on connaît près de trois cents espèces habitant les régions tropicales.

FIMICOLE du lat. *fimus*, fumier, et *colere*, habiter) adj. Entom. Qui vit dans le fumier. Les staphylins sont, pour la plupart, des insectes fimicoles.)

FIMPI n. m. A Madagascar, Arbre indigène qui fournit une sorte commerciale de résine, appelée *résine olonchine*.

FIN du lat. *finis*, même sens) n. f. Ce qui termine, ce qui est placé au bout: *La* FIN *d'un livre, d'un sermon.* ‖ Dernier temps: *La* FIN *du mois, de l'année.* ‖ Terme, cessation, suppression; mort : *La* FIN *de la vie. La* FIN *d'une dynastie.*

— Fig. But, destination, raison d'être : *Un être intelligent, c'est un être qui pense, qui veut, qui agit pour parvenir à une* FIN. ‖ Intentions : *Le sage se sert des fous pour réaliser ses* FINS. *Arriver à ses fins*, Réussir à ce qu'on voulait. ‖ Issue, résultat : *Mener une entreprise à bonne* FIN.

— Comm. *Fin de mois*, Etat de la fin du mois, résultat des opérations commerciales d'un mois entier. ‖ *Fin de mois courant*, Fin de mois où il y a beaucoup à payer. ‖ *Fin courant*, A la fin du mois qui court. ‖ *Fin prochain*, A la fin du mois prochain.

— Dr. *Fins civiles. Fin de non-payer. Fin de non-recevoir, Fin de non-procéder.* V. la partie encycl. ‖ *Être renvoyé des fins de la plainte*, Etre absous des délits ou des obligations plaidées par la partie demanderesse. ‖ *N'être à autre fin*, N'avoir d'autre but. ‖ *A ces fins, A cette fin*, Formule qui précède l'exposé des conclusions de la demande. ‖ *A telle fin que de raison*, Dans le but de prévenir les divers résultats possibles et d'y pourvoir. (Ces expressions ont passé dans le langage courant.)

— Industr. *Courroie sans fin*, Courroie dont les bouts sont réunis de manière à former un cercle flexible qui transmet un mouvement à une roue d'action.

— Manège. *Cheval à toute fin*, Cheval à la fois de selle et d'attelage.

— Mus. Mot que l'on met après une reprise, pour indiquer que c'est par elle qu'il faut terminer le morceau.

— Relig. *Fins de l'homme* ou *Fins dernières*, Ce qui doit arriver à l'homme, à la fin de sa vie. ‖ *Les quatre fins de l'homme*, La mort, le jugement, le paradis, l'enfer.

— Veoer. *Être sur ses fins*, Ne plus pouvoir courir; se trouver sur le point d'être forcée, en parlant de la bête.

— Loc. adj. ou adv. *Sans fin*, Eternel ou perpétuel, sans terme, sans borne, toujours.

— Loc. adv. *A la fin*, Enfin, après tout ce temps, après un temps si long. ‖ *En fin de compte*, Enfin, en résumé, finalement.

— Loc. div. : *Fin du monde*, Destruction de la terre et du genre humain qui, d'après l'Evangile, doit survenir à une époque indéterminée, et être suivie d'un jugement général et public de la conduite de tous les hommes. ‖ Fam. *Fin des fins, Fin finale*, Dernier terme : *La fin du monde sera la* FIN DES FINS, *la* FIN FINALE. ‖ *En fin finale*, Enfin. ‖ *Faire une fin*, Changer de vie en prenant un parti décisif. — Spécial. Se marier. — Mourir dans certaines conditions. ‖ FAIRE UNE FIN *exemplaire*. ‖ *Mettre fin à*, Terminer, faire cesser, arrêter. ‖ *Mener à fin*, Achever. ‖ *Prendre fin*, Se terminer, cesser. ‖ *Tirer à sa fin, Être sur sa fin*, Approcher le point de finir, de cesser, d'être consommé. ‖ *Voir la fin de*, Assister à la cessation, à la suppression, à la [illegible]; terminer, achever. — Consommer en entier: VOIR LA FIN *d'une fortune*. ‖ *A bonne fin*, Dans une intention louable. *Opposer une fin de non-recevoir*, Refuser, repousser. ‖ *Fin de siècle*, Expression employée à la fin du XIXe siècle dans les acceptions les plus diverses, mais qui, appliquée à une personne ou à une chose, paraît impliquer surtout l'idée de décadence raffinée, de scepticisme élégant, d'absence de préjugés, de libertinage fanfaron, etc. (Bien qu'on en attribue généralement la paternité à P. Bourget *Mensonges*, 1887), quelques uns prétendent que cette expression était déjà employée au temps de Louis XV, notamment par Gresset.

— PROV. : **La fin couronne l'œuvre.** V. FINIS CORONAT OPUS. ‖ **La fin justifie les moyens**, Faux principe de morale admis par certaines casuistes, et d'après lequel les actes seraient justifiés par leur résultat. ‖ **Qui veut la fin veut les moyens.** Celui qui poursuit un résultat ne doit pas reculer devant les actes qui l'y amèneront.

SYN. **Fin, bout, extrémité.** V. BOUT. — **Décès, mort**, etc.

— ANT. **Commencement, début, exorde, origine, principe.** — **Milieu, centre.**

— ALLUS. LITTER. :

Rien ne trouble sa *fin* : c'est le soir d'un beau jour,

Vers par lequel La Fontaine, au début de *Philémon et Baucis*, achève son tableau de la vie de l'homme modeste et juste. Dans l'application, ce vers caractérise la mort du sage.

‖ En toute chose il faut considérer la *fin*,

Morralité de la fable de La Fontaine *le Renard et le Bouc* (III, 5). Dans l'application, ce vers est un conseil à l'adresse de ceux qui s'engagent dans une entreprise sans en prévoir l'issue.

‖ . . . . Mais attendons la *fin*,

Hémistiche de La Fontaine dans la fable *le Chêne et le Roseau*. V. ATTENDRE.

— ENCYCL. Philos. V. FINALITÉ.

— *Fin du monde.* Comment le monde doit-il finir? Les théogonies païennes, la théologie chrétienne, la science depuis la fin du XVIIIe siècle, ont tour à tour énoncé des solutions de ce problème. Nous ignorons quelles étaient, sur ce point, les croyances de la Chaldée et de l'Egypte. Les Grecs ne semblent pas s'être posé la question. Les Perses, au temps au moins où ils pratiquaient le mazdéisme, admettaient une fin et une régénération du monde. Lorsque sera terminée la lutte d'Ormazd contre Ahriman, alors les bons et les méchants reprendront leurs corps; les uns seront récompensés et les autres plongés avec Ahriman dans l'abîme sans fond. La nature sera renouvelée et, désormais, Ormazd régnera seul; tout deviendra lumière et pureté. Dans le brahmanisme hindou, l'univers doit durer *un jour de Brahma* (1.320.000.000 années humaines); après quoi, il se dissout et se transforme en un immense océan, sur lequel flotte Brahma endormi. Cette dissolution s'appelle la *nuit de Brahma*, d'une durée égale à celle du jour; après quoi, le Créateur s'éveille et recommence la création. Les dieux, comme les autres êtres, sont soumis à la dissolution; leur immortalité n'est que relative. La mythologie scandinave offre d'étroits rapports avec la conception hindoue. Chez elle, la destruction finale du monde et la régénération des dieux et des hommes est appelée *Ragnarok*, c'est-à-dire le *crépuscule des dieux* (*ragna*; de *regin*, dieux, et *rœkr*, obscurité). La terre est le théâtre de l'extrême dépravation; dans les espaces célestes, s'allume la lutte des dieux bons : Odin, Balder, Thor, les Vans contre Loke, le loup Fenris, le serpent Midgard et les esprits du mal; les dieux bons sont vaincus et le monde s'abîme dans les cataclysmes. Mais Vidar, la force indestructible, Valle, la terre qui sommeille et qui engendre, les fils de Thor, Magne (la force), Mode (le courage), et un couple humain, noble et pur, Lif (la vie), et Lifthraser ont échappé au massacre. C'est assez pour que le « Père de tous » reconstitue un monde meilleur.

— D'après l'enseignement de l'Eglise catholique, la période d'épreuve que l'humanité traverse actuellement sur la terre ne doit avoir qu'une durée limitée. Quand le terme fixé par Dieu sera arrivé, un bouleversement général de l'univers annoncera la fin des temps et l'approche du jugement suprême. Trois passages parallèles des Evangiles (st Matth., XXIV; st Marc, XIII; st Luc, XXI) contiennent, avec la prédiction de la ruine de Jérusalem, une description prophétique de cette catastrophe finale : on y voit la mer troublée et agitant ses flots avec grand bruit; le soleil, la lune et tous les astres bouleversés et s'éteignant dans le ciel, et enfin le signe du Fils de l'homme apparaissant dans les nuées. L'Apocalypse (XXI, 1) annonce, de son côté, une transformation complète de la terre et du ciel et la disparition de la mer. Toutefois, ces textes divers sont muets sur l'époque où ces choses doivent arriver, et Jésus (st Marc, XIII, 32) déclare positivement que Dieu s'en réserve le secret. L'Ecriture se tait également sur la manière dont se produira cette rénovation mystérieuse. On croit, en général, dans l'Eglise, que le monde doit, au dernier jour, périr par le feu; mais cette croyance n'appartient pas à l'enseignement dogmatique. C'est une très ancienne tradition qui, mentionnée par les Pères de l'Eglise grecque, a été reproduite par beaucoup d'écrivains du moyen âge.

— Dr. *Fins.* En procédure, on désigne, en général, sous le nom de *fins*, l'objet d'une demande, le but auquel tendent les conclusions. On dit, par exemple, « être débouté des fins de sa demande », pour exprimer qu'on est déclaré non recevable ou mal fondé ; — « conclure à *toutes fins* », pour indiquer qu'on réclame tout ce qui, à défaut du chef principal, peut être adjugé.

Fins civiles. Cette expression, en procédure, signifie que la demande a pour objet la réparation purement pécuniaire d'un dommage éprouvé, et non la condamnation du défendeur aux peines déterminées par la loi.

Fins de non-payer. On nomme ainsi les faux-fuyants qu'emploie un débiteur pour retarder ou éviter le payement qu'il ne peut légalement refuser.

Fins de non-procéder. On appelle ainsi les moyens fondés sur les exceptions dilatoires ou autres. V. EXCEPTION.

Fins de non-recevoir. Ce sont les moyens préjudiciels, appelés aussi « exceptions », qui tendent à faire écarter une demande par des moyens de forme, de prescription, et tous autres qui ne tiennent pas au fond même de cette demande.

Fins des biens et des maux (*De finibus bonorum et malorum*). Traité philosophique de Cicéron, qui y examine la vraie nature du bien, ou plutôt oppose et discute, pour les écarter successivement, et sans apporter lui-même de solution ferme, les doctrines morales des stoïciens et des péripatéticiens et les conceptions grossières des disciples d'Epicure. — On désigne ordinairement ce traité par les premiers mots de son titre : *De finibus.*

Fin de Satan (LA), poème posthume de Victor Hugo (1886). — Ce poème était déjà annoncé dans la préface de *la Légende des siècles*. A ce moment, V. Hugo en avait fait plusieurs morceaux; il ne l'acheva pas. *La Fin de Satan* comprend un prologue et trois parties : *la Guerre, le Gibet, la Prison*; celle-ci, que le poète n'a pas eu le temps de faire, qu'il n'a même pas ébauchée. Dans le prologue, nous assistons à la chute de Satan. La première partie a pour héros Nemrod : nous y voyons, peintes avec relief, toutes les horreurs de la guerre. Quant au « Gibet », c'est la croix. Hugo retrace, sous ce titre, les principales phases de la vie de Jésus-Christ. Il y a là de beaux morceaux : tels le triomphe, entrée du Sauveur à Jérusalem, *Ecce homo*, le *Cantique de Bethphagé*, etc. Après cette seconde partie, vient une sorte d'intermède, qui devrait la relier à la troisième. Il s'intitule *Hors de la terre*. C'est une vision apocalyptique, dans laquelle le génie d'Hugo se donne pleine carrière. On ne peut savoir au juste comment le poème aurait fini : peut-être par le pardon de Satan, rentré enfin dans l'ordre, puisque Hugo a toujours cru au triomphe du bien sur le mal. — On peut regretter que le poète abuse parfois de sa grandiose et brillante rhétorique. Mais l'ensemble du poème frappe par son ampleur.

FIN, FINE (du lat. *finitus*, fini, achevé, parfait) adj. Menu, délié, ténu : *Un fil, Un trait* FIN. *Une écriture* FINE. *Du sable* FIN. ‖ Dont la pointe est allongée et déliée : *Une plume* FINE. *Un crayon, Un burin, Un pinceau* FIN. ‖ Mince et élancé : *Pour paraître avoir la taille* FINE, *les femmes se détruisent la santé.*

— Par anal. Léger, en parlant d'un tissu : *De la* FINE *batiste. Du linge* FIN. ‖ Par ext. Délicat de forme : *Des traits, Des contours* FINS.

— Précieux par la qualité ou par la pureté : *Des marbres* FINS. *De* FINS *diamants.* ‖ Complètement pur, en parlant de l'or et de l'argent : *L'or* FIN *est moins malléable que l'or* ALLIÉ. ‖ Délicat au goût : *Des vins* FINS. *Des liqueurs* FINES. ‖ Qui fait une impression délicate sur un sens quelconque : *Une odeur* FINE. *Un tissu* FIN *au toucher.* ‖ Subtil, en parlant d'un sens : *Avoir l'odorat* FIN, *l'oreille* FINE.

— Fig. Qui a quelque sens subtil ou délicat : *Un* FIN *gourmet.* ‖ Qui a une grande délicatesse d'appréciation : *Un* FIN *connaisseur en peinture.* ‖ Rusé, subtil : *Le monde est aux plus* FINS. (Petit-Senn.) ‖ Subtil, délicat, en parlant d'une qualité de l'âme : *Un tact très* FIN. *L'esprit* FIN *est souvent faux, précisément parce qu'il est* FIN. (Beauchêne.) ‖ A la fois piquant et délicat, en parlant d'un acte ou d'une parole : *Une* FINE *raillerie.*

— Art culin. *Fines herbes*, Herbes que l'on hache menu, pour les mettre dans les omelettes et certains plats ou que l'on ajoute à la salade pour en relever la saveur; elles comprennent le persil, le cerfeuil, l'estragon, etc.

— Art vétér. *Fin droit.* Un cheval n'est pas *fin droit* quand il a une boiterie légère, à peine sensible.

— Bot. *Fin houssy*, Nom vulgaire du trèfle rampant.

— Mar. *Carène fine*, Dont les formes sont élancées et les lignes d'eau minces. ‖ *Toile fine*, Toile de première qualité. ‖ *Charbon fin*, Charbon trié et dont la combustion est parfaite. ‖ *Navire fin voilier*, Marchant bien à la voile. ‖ *Navire fin* ou *fin de bouline*, Qui s'élève bien au vent. ‖ *Temps fin* (peu usité), Ciel pur et sans nuages.

— Loc. div. : *Pluie fine*, Pluie qui tombe en gouttes petites et nombreuses. ‖ *Nez fin, Odorat fin.* Au fig., Grande perspicacité. ‖ *Partie fine*, Partie de plaisir où il se mêle quelque mystère galant. ‖ *Fine mouche*, Personne, et surtout femme très rusée, très adroite. ‖ *Fine fleur de farine*, Farine de froment parfaitement pure. ‖ Au fig. *Fine fleur*, Ce qu'il y a de plus distingué, de plus recherché dans quelque genre : *La* FINE FLEUR *de la littérature française.* ‖ *Fine lame*, Personne habile à manier l'épée. — Femme très rusée et qui a, comme on dit, la langue bien affilée. ‖ *Fin fond*, Le bout extrême, l'extrémité la plus reculée : *Au* FIN FOND *de la Sibérie.* — Partie qui est tout au fond : *Tomber au* FIN FOND *de la mer.* ‖ *Fin mot*, Motif secret, sens caché, véritable sens : *Savoir le* FIN MOT *d'une affaire.* ‖ *Etre fin comme l'ambre.* V. AMBRE.

— Substantiv. Personne fine, rusée : *Les* FINS *et les* SIMPLES *se partagent ainsi le monde : tout aux premiers, rien aux seconds.*

— Fam. *Gros fin*, Personne fort simple qui veut se donner pour fine. ‖ *Jouer au fin, au plus fin*, Faire assaut de ruses, chercher à se prendre l'un l'autre.

— Ce qu'il y a de fin : *Prendre le* FIN *des choses.*

— n. m. Calligr. Ecriture formée de petits caractères : *Ecrire en* FIN. ‖ *Demi-fin*, Ecriture un peu plus grosse que le fin ou l'expédiée ordinaire : *Modèle de* DEMI-FIN.

— Jeux. *Prendre le fin d'une bille.* Au jeu de billard, Effleurer à peine la bille sur laquelle on joue. ‖ On dit aussi adverbialem. *Prendre* FIN.

— Techn. En T. de blanchisseuse et de modiste, Linge fin : *Blanchisseuse de* FIN. ‖ *Fin d'autruche*, Ce qu'il y a de plus délié dans le plumage de cet oiseau. ‖ *Fin à pointes*, Plumes noires d'autruche propres à faire des panaches. ‖ *Grain ou Bouton de fin*, Or ou argent obtenu par la coupellation. ‖ Or fin ou argent fin : *Les pièces d'or et d'argent contiennent neuf dixièmes de* FIN.

— Loc. div. : *Faire le fin, la fine*, Se donner un air de finesse, principalement pour déguiser quelque chose. ‖ *Savoir le fin, le fin du fin, le fort et le fin d'une affaire* ou *d'un objet, d'un art, d'une science, d'un métier*, En connaître tous les secrets ou les procédés, en pénétrer complètement la nature.

— PROV. : **Fin contre fin ne vaut rien pour doublure**, Une personne rusée ne réussit pas en s'associant à une personne aussi rusée qu'elle.

— n. f. Pop. *La plus fine*, Matière fécale.

— Se dit, par abréviation familière, pour fine champagne : *Madame Polge cédait volontiers à quelque petit verres de* FINE. (Alph. Daudet.)

— n. f. pl. Nom que, dans les houillères du Nord, on donne au charbon de terre très petit, presque en poussière.

— SYN. **Délié, grêle**, etc. V. DELIÉ. — **Délicat, délié**, etc. V. DÉLICAT.

— ANTON. **Gros, épais, gonflé, massif.** — **Grossier.** — **Balourd, inepte, niais, sot, stupide.**

FINAGE (*naj'* — rad. *fin*) n. m. Opération qui a pour but de débarrasser la fonte de certaines matières étrangères qu'elle contient.

— ENCYCL. On donne le nom de *finage* à une opération préliminaire de l'affinage de la fonte. On l'appelle également *mazéage*. Cette opération consiste à amener dans la fonte en fusion un courant d'air qui a pour objet de faciliter le puddlage. On emploie un four particulier dit *mazerie* ou *finerie*. Par le finage, on fait disparaître le silicium de la fonte.

FINAGE (*naj'* — du lat. *fines*, limites) n. m. Autref. La circonscription sur laquelle un seigneur, ou une ville, avait droit de juridiction; ce qu'on appelait ailleurs *ban* (banlieue). (Les bornes de chaque finage devaient être soigneusement fixées par la coutume.) ‖ De nos jours, dans quelques provinces (Franche-Comté, Bourgogne), Etendue du territoire d'une commune : *Cette propriété fait partie du* FINAGE *de tel village. Les vins du* FINAGE *de Santenay.*

FINAL, ALE, ALS (rarem. **AUX**) adj. Qui est à la fin, qui est placé à la fin : *La pièce* FINALE *d'un feu d'artifice.* ‖ Qui termine, qui met fin, qui décide, définitif : *Prendre une résolution* FINALE.

— Comm. *Compte final*, Compte qui résume la situation

à la fin d'un exercice. ‖ *Quittance finale,* Dernière quittance qui libère complètement un débiteur ayant soldé en plusieurs acomptes ou annuités.

— Gramm. Qui est placé à la fin d'un mot : *Syllabe, Lettre* FINALE. ‖ Qui est à la fin d'un vers : *Une syllabe* FINALE *ne compte pas dans la mesure, si elle est muette.* ‖ *Point final,* Point qui se place à la fin d'une phrase pour indiquer que le sens est complet. ‖ *Lettres finales,* Lettres qui changent de figure et de valeur numérique quand elles sont placées à la fin des mots, dans la grammaire hébraïque : *Les* LETTRES FINALES *sont au nombre de cinq :* caph, mem, noun, fo et tsadé.

— Philos. *Cause finale,* But principal, raison dernière de l'être, motif qui détermine son existence : *Vouloir comprendre les* CAUSES FINALES *de la création est un des rêves insensés de l'homme.* (X. Marmier.) V. FINALITÉ.

— Théol. Qui persévère, qui dure jusqu'à la mort : *Impénitence* FINALE. ‖ Fig. *Rester dans l'impénitence finale,* Ne pas renoncer à une erreur quelconque.

— n. f. Gramm. Lettre finale : *En français, beaucoup de* FINALES *sont nulles dans la prononciation.*

— Chorégr. Figure finale : *La* FINALE *d'un quadrille.*

— Mus. Note principale qui détermine le ton d'un morceau, et qui, d'après les règles, doit terminer ce morceau : *Il faut toujours que la basse tombe, en finissant, sur la note même de la* FINALE. (Castil-Blaze.) ‖ Dans le plain-chant, Note sur laquelle se termine un morceau : *Dans le plain-chant, une même* FINALE *appartient à deux tons différents, ce qui exclut l'idée de tonique.* (Anders.)

— ENCYCL. *Cause finale.* V. FINALITÉ.

FINALE (de l'ital. *finale,* même sens) n. m. Musiq. Morceau qui forme la dernière partie d'une symphonie, d'une sonate, etc. ‖ Morceau qui termine un acte d'opéra. (On écrit quelquefois FINAL.)

— ENCYCL. Tous les actes d'opéra, s'ils se terminent par un morceau, ne se terminent pas par un *finale,* lequel doit présenter, au point de vue scénique, une importance et un caractère particuliers. Sans affecter d'ailleurs comme l'air, le duo, le quintette, une forme déterminée, le finale est seulement la succession rapide des scènes, duos, ensembles, chœurs, etc., où se résolvent et se dénouent en tableaux *dramatiques* les conflits de sentiments et de passions préparés au cours de l'acte. Ses développements dépendent donc de la nature de l'action scénique, des diverses phases de la situation, de l'introduction successive des personnages et d'une foule de conditions. Dans le finale de *Lucie de Lammermoor,* on trouve d'abord la scène de la signature du contrat, puis l'arrivée d'Edgar, puis l'anathème lancé par lui contre Lucie lorsqu'il croit avoir la preuve de son infidélité, puis, enfin, la scène de la provocation et le grand ensemble avec chœur auquel elle donne lieu. C'est donc toute une série de situations habilement présentées pour permettre au musicien de déployer son génie.

On assure que c'est à Logroscino, compositeur italien qui vivait dans la première moitié du XVIIIe siècle, qu'on doit l'introduction des finales dans les opéras. En France, Méhul et Cherubini paraissent être les premiers qui aient écrit de véritables finales, et l'on peut citer surtout pour Méhul celui d'*Euphrosine et Coradin;* pour Cherubini celui de *Lodoiska,* tous deux dans le genre dramatique. Dans le genre tempéré, le finale du second acte de *la Dame blanche* excitait l'enthousiasme de Rossini lui-même. Citons encore les finales des *Noces de Figaro* (Mozart), de *la Vestale* (Spontini), de *Marie,* du *Pré aux Clercs* (Herold), de *Norma,* de *la Somnambule* (Bellini), de *Moïse,* de *Guillaume Tell* (Rossini), des *Huguenots,* du *Prophète* (Meyerbeer), de *Roméo et Juliette* (Gounod), etc.

FINALE Borgo, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), au confluent du fleuve côtier Feligno avec le Melogno ; 4.650 hab.

FINALE dell' Emilia (lat. *Finalium*), ville d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), sur le Panaro, affluent du Pô ; 13.000 hab. Fabriques de lainages, soieries ; commerce important de vins, grains et fruits.

FINALE Marina, ville d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), sur le golfe de Gênes ; 3.600 hab. Petit port, fonderie de cuivre, fabriques de savon, cordages et cartes à jouer, commerce de châtaignes et de bois. Finale Marina formait, avec Finale Borgo et Finale Pia, le *marquisat de Finale,* vendu par la famille Carotto à l'Espagne en 1590, puis par l'empereur Charles VI à Gênes en 1713.

FINALEMENT (rad. *final*) adv. A la fin, enfin : FINALEMENT *la vérité triomphe.* ‖ En définitive, en fin de compte : *La guerre,* FINALEMENT, *ne vit qu'aux dépens du travail.* (Mich. Chev.)

— SYN. Finalement, enfin, à la fin. V. ENFIN.

FINALIER n. m. Philos. Syn. de CAUSE-FINALIER.

FINALISTE n. m. Philos. Syn. de CAUSE-FINALISTE.

FINALITÉ (rad. *final*) n. f. Philos. Existence ou nature d'un but final, d'une cause finale : *A la personnalité la causalité et la* FINALITÉ *sont attachées.* (C. Renouvier.)

— ENCYCL. Philos. L'idée de *finalité* semble avoir fait avec Socrate son apparition dans la philosophie ; mais elle ne lui servait guère qu'à voir dans l'appropriation du monde aux besoins de l'homme une preuve de l'activité bienfaisante des dieux. Aristote lui a donné une portée plus grande. Il l'a d'abord analysée avec précision : la cause finale de chaque chose, c'est, en réalité, la perfection ou forme vers laquelle elle tend. En un sens, elle n'est pas extérieure à la chose, elle est le principe intérieur qui l'ordonne. D'autre part, la nature tout entière aspire à la perfection et est suspendue à Dieu, suprême cause finale. Cette doctrine optimiste, reprise et développée par les stoïciens, fut vivement combattue par les épicuriens, qui niaient la finalité, non seulement dans l'ensemble de la nature, mais dans chaque organisme en particulier.

La préoccupation de la finalité, très vive chez les philosophes de la Renaissance, disparaît chez Descartes, qui est résolument mécaniste. Malebranche et Leibniz réclamèrent en sa faveur, mais sans contester que l'explication mécaniste du détail des phénomènes doit être poussée le plus loin possible. Au XVIIIe siècle, tandis que les tendances dominantes sont mécanistes, le finalisme, surtout dans l'école wolfienne, se ridiculise par ses exagérations. Kant reprend le problème dans la *Critique du jugement.* Il distingue entre la finalité *interne* et la finalité *externe* ou *relative.* La première apparaît dans les objets que nous ne pouvons concevoir que comme des fins de la nature : les êtres organisés. Un organisme est un tout disposé de telle sorte que chacune de ses parties existe en vue du tout et n'est possible que par rapport au tout. La finalité relative est celle que l'on croit voir entre des choses qui, par nature, ne sont pas inévitablement liées l'une à l'autre. En généralisant, dit Kant, nous sommes portés à considérer l'univers entier comme un vaste organisme de moyens et de fins ; mais il ne faut pas oublier que le principe de finalité n'a qu'une valeur régulatrice : c'est une loi de l'esprit que nous appliquons à la nature, qui nous sert, non à connaître des réalités, mais à nous inspirer des recherches.

Après Kant, l'idée de finalité a joué un rôle important dans les spéculations de Schelling et de Hegel. Elle a paru, un instant, éliminée par la doctrine de l'évolution. Mais des penseurs, partisans de cette doctrine, retrouvent la finalité intérieure dans les adaptations qui permettent aux êtres de vivre ; plusieurs demandent si le mécanisme, seule explication que la science puisse chercher du détail des phénomènes, a sa propre explication en lui-même.

FIÑANA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]), dans la vallée du rio d'Almeria ; 3.240 hab. Moulins à farine, huileries.

FINANCE (*nanss* — du v. franç. *finer,* payer) n. f. Etat de fortune, ressources pécuniaires : *Il ne savait où loger sa* FINANCE. (La Font.) [Aaj., dans ce sens, ne s'emploie qu'au plur. : *Etre mal dans ses* FINANCES.] ‖ Argent comptant. (Ne s'emploie qu'au sing. : *La* FINANCE *manque. Moyennant* FINANCE.)

— Etat de financier ; ensemble des financiers : *Entrer dans la* FINANCE. *Les maréchaux de la* FINANCE *américaine.* (P. Bourget.) ‖ *Homme de finance,* Financier, personne qui négocie sur l'argent et fait de grandes opérations.

— Deniers publics, argent et revenus de l'Etat ; administration des deniers publics : *L'administration, le maniement des* FINANCES. *Le ministre, les employés des* FINANCES. ‖ Science de l'administration, du gouvernement des deniers publics ou des capitaux : *Connaître, Etudier les* FINANCES. (En ces deux sens, le mot ne s'emploie qu'au plur.)

— Calligr. *Ecriture de finance,* Sorte d'écriture ronde.

— Hist. Dans l'ancien régime, Somme payée au roi pour acquérir une charge. ‖ Ceux qui avaient la ferme ou la régie des droits du roi.

— Techn. *Finance* ou *Couleur finance,* ou encore *Vert finance,* Sorte de teinture verte employée pour teindre les étoffes et notamment certains draps.

Finances (MINISTÈRE DES). Le ministère des finances, chargé de l'administration des revenus et dépenses publiques, se divise en deux branches : 1° l'administration centrale ; 2° les régies ou administrations financières, au nombre de six. V. CONTRIBUTIONS DIRECTES, ENREGISTREMENT, DOUANES, CONTRIBUTIONS INDIRECTES, MANUFACTURES DE L'ÉTAT, MONNAIES ET MÉDAILLES.

L'administration centrale (décr. des 1er déc. 1899 et 12 fév. 1900) comprend le cabinet du ministre (ouverture des dépêches, affaires réservées, audiences, portefeuille du ministre, travaux législatifs, débits de tabacs et recettes buralistes, etc.) ; le service de l'inspection générale des finances, auquel se trouvent rattachés les travaux de statistique, de législation comparée et des études financières ; la direction du personnel et du matériel ; la direction du contrôle des administrations financières et de l'ordonnancement des dépenses de l'administration centrale ; la direction du mouvement général des fonds qui assure la répartition régulière des fonds sur tous les points du territoire au moyen des comptes courants avec les comptables ou des transports de fonds, crée et négocie les valeurs du Trésor, surveille la circulation monétaire, etc. ; la direction générale de la comptabilité publique, chargée du contrôle des comptables publics et qui résume dans des comptes généraux les opérations des comptables du Trésor, prépare le budget, etc. ; la direction de la dette inscrite, chargée de l'administration générale des rentes perpétuelles et amortissables, des cautionnements, pensions, etc. (inscriptions sur le grand livre de la dette publique, transferts et mutations de rentes) ; l'agence judiciaire du Trésor et contentieux ; la caisse centrale du Trésor ; le contrôle central du Trésor.

FINANCER (*sé* — rad. *finance.* Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Il finança. Nous finançons.*) v. a. Payer comptant une somme. (Vx.) ‖ Payer au roi une somme en vue d'acquérir une charge. (Vx.)

— v. n. Fam. Payer, fournir de l'argent :

> ..... Je ne sache pas d'honneur si bien placé,
> Dont on ne vienne à bout dès qu'on *a financé.*
>
> HAUTEROCHE.

FINANCIEL, ELLE (*si-èl*) adj. Qui concerne les finances : *Des événements politiques et* FINANCIELS.

FINANCIER (*si-é*), **ÈRE** adj. Qui concerne les finances, l'administration des deniers de l'Etat : *Tout système* FINANCIER *doit se réduire désormais à ce problème : soulager les classes pauvres.* (L.-N. Bonap.) ‖ Qui concerne les gens de finance : *L'aristocratie* FINANCIÈRE.

— Calligr. *Ecriture financière* ou *de finance.* V. FINANCE.

— Hist. Sous l'ancien régime, Celui qui avait la ferme ou la régie des droits du roi.

— Typogr. *Lettres financières* ou *de finance,* Caractères imitant l'écriture manuscrite. ‖ *Chiffres financiers* ou *de finance,* Petits chiffres romains en italique, qui ne diffèrent des grands, en dehors de la forme et du corps, qu'en ce que le chiffre I y est figuré tantôt par *i,* tantôt par *j,* et le 5 (V), par *u.*

— Substantiv. n. m. Banquier, capitaliste qui spécule sur l'argent et fait des opérations importantes. ‖ Personne qui s'entend à l'administration des finances de l'Etat : *Colbert fut un habile* FINANCIER.

— Théâtr. Emploi de comédie qui comprend les gens de finance, les hommes riches et les divers rôles où il faut montrer de la rondeur, une bonhomie brusque et gaie, pleine de franchise et de vivacité.

— n. f. T. d'art culin. ‖ *A la financière.* Se dit d'une façon d'apprêter certains mets. V. ci-après.

— ENCYCL. Art culin. La *financière* ou *sauce financière* se fait de la façon suivante : mettre, dans une casserole du beurre, quelques morceaux de jambon maigre, une cuillerée de farine ; faire prendre couleur, mouiller avec bouillon et vin blanc sec (par moitié) ; ajouter des champignons, un peu de laurier, du thym, du poivre, du sel ; laisser mijoter et réduire à point ; tout ceci constitue la *sauce.* On enlève alors le laurier, le thym, et l'on ajoute les morceaux de volaille que l'on veut utiliser, coupés en carrés, puis une cervelle coupée en morceaux et des olives ; après quelques minutes de douce cuisson, on verse dans un plat creux en dressant des écrevisses par-dessus.

FINANCIÈREMENT (*si-è*) adv. Au point de vue des finances ; en matière de finances ; à la manière des financiers.

FINASSER (*na-sé*) v. n. Faire le fin, faire de prétendues finesses ou de petites finesses déplacées.

FINASSERIE (*na-se-ri* — rad. *finasser,* n. f. Grosse finesse, mauvaise finesse ou finesse déplacée. Délicatesse exagérée, petit raffinement.

FINASSEUR (*na-seur*), **EUSE** o. Fam. Personne qui use de finesses mauvaises ou déplacées. ‖ On dit plus couramment FINASSIER, ÈRE.

FINASSIER, ÈRE n. V. l'art. précéd.

FINÂTRE n. f. Soie de mauvaise qualité et provenant de cocons dans lesquels le ver à soie est mort avant sa transformation en chrysalide.

FINAUD, AUDE (*nô, nôd'* — rad. *fin* adj. Fam. Qui est malin avec un certain air de simplicité : *Beaucoup de paysans sont* FINAUDS. ‖ Substantiv. : *Un* FINAUD. *Une* FINAUDE.

FINAUDERIE (*nô-de-ri*) n. f. Fam. Petite finesse, action de finaud.

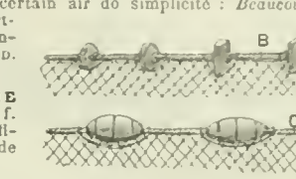

B, C, florelles.

FINCELLE (*sèl'* — même orig. que *ficelle*) n. f. Ralingue qui porte la tête d'un filet de pêche et qui constitue le côté supérieur du filet.

FINCHELLE (*chèl'*) n. f. Navig. fluv. Corde que l'on emploie pour haler les bateaux, dans les canaux et les cours d'eau navigables.

FINCHLEY, village et paroisse d'Angleterre (comté de Middlesex) ; 17.000 hab.

FINCK (Heinrich), musicien d'origine bavaroise, qui était, vers la fin du XVe siècle, maître de chapelle de Jean-Albert, roi de Pologne. On a publié de lui, vers 1550 : *Jolies chansons choisies du célèbre Heinrich Finck.*

FINCK (Hermann), compositeur et théoricien allemand, neveu d'Heinrich Finck, né à Pirna (Saxe) en 1527, mort à Wittenberg en 1558. On connaît de lui des compositions vocales à quatre et cinq voix et un ouvrage théorique, écrit en latin et publié à Wittenberg en 1556 : *Practica musica,* intéressant par les renseignements qu'il fournit sur un certain nombre de compositeurs du temps.

FINCKÉE n. f. Bot. Genre d'éricacées, sous tribu des salaxidées, comprenant plusieurs espèces à port de bruyères, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

FINDEL (Joseph-Gabriel), littérateur et libraire allemand, né à Kapferberg (Franconie) en 1828. Il prit part au mouvement révolutionnaire de 1849. Condamné pour des articles de journaux, il fut gracié après dix-huit mois de détention. Il dut se rendre à Heidelberg, où il suivit les cours de Moleschott et de Fischer, fonda avec Seydel *die Bauhütte* (la Chaumière maçonnique). Son ouvrage principal est l'*Histoire de la franc-maçonnerie* (1866).

FINDEN (William), graveur anglais (1787-1852). Il se fit connaître surtout en illustrant le *Don Quichotte* d'après les dessins de Smirke. Parmi ses autres œuvres les plus recherchées, citons : le portrait du roi *George IV,* assis sur un sofa, d'après Lawrence ; la *Fête de village* et le *Retour du Highlander,* d'après Wilkio ; *le Crucifiement,* d'après Hilton ; etc.

FINDHORN, fleuve côtier d'Ecosse, qui baigne les comtés d'Inverness, de Nairn et d'Elgin, et se jette dans le golfe de Murray ; cours d'environ 80 kil. A son embouchure est le petit *port de Findhorn,* centre de pêche du hareng.

FINDLAY, ville des Etats-Unis (Ohio [ch.-l. du comté de Hancock]), sur l'English River, tributaire du Maumee ; 19.000 hab. Fabriques de machines, de meubles ; scieries, minoteries. Aux environs se trouvent des « souffleurs » ou réservoirs de gaz naturel d'éclairage.

FINE (PAR MA), juron anodin, qui était usité parmi les paysans, et qui équivalait à *par ma foi.*

FINE (Oronce), mathématicien et astronome, né à Briançon en 1494, mort à Paris en 1555. D'abord connu par de nombreuses éditions d'ouvrages scientifiques étrangers, il professa avec grand éclat au Collège royal, à partir de 1532. Mais il dut lutter toute sa vie contre la misère, et c'est pour la combattre qu'il fit exécuter et vendre des instruments de mathématiques et d'astronomie. Une horloge, exécutée sous sa direction (1553), pour le cardinal de Lorraine, excita l'admiration de tous les contemporains. Elle marquait les heures, les jours, les mois, les années, le cours du soleil, des planètes, etc. C'est un curieux monument de l'horlogerie au XVIe siècle ; elle est aujourd'hui placée à la bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris), dans la salle de lecture des manuscrits, mais ne marche plus depuis longtemps.

FINEDON, bourg et paroisse d'Angleterre (comté de Northampton) ; 3.200 hab.

FINEJANE n. f. Sorte de tasse à café, employée en Orient.

FINELLI (Giuliano), sculpteur italien, né à Carrare en 1602, mort à Rome vers 1657. Il se rendit à Rome, où il étudia sous le Bernin, puis se fixa à Naples. On a de lui des statues en marbre de *saint Pierre,* de *saint Paul,* de *saint Janvier,* des statues de bronze qui se trouvent dans la cathédrale de Saint-Janvier, etc.

FINELLI (Carlo), sculpteur italien, de la famille du précédent, né à Carrare vers 1780, mort à Florence en 1854. Elève de Canova. On cite, parmi ses ouvrages les plus remarquables : *Mars enfant et Junon ;* le *Triomphe de César,*

[illegible] relief au [illegible] monastique de Rome; l'Amour *au* [illegible]; *Il* [illegible], *Vénus; les Trois Heures; les* [illegible] *Saint Michel, archange*, dans la salle des Ar[illegible], à Fu[illegible].

FINEMENT (rad. *fin*) adv. Avec délicatesse : *Bijou* FINEMENT *travaillé*. Fig. Avec un sentiment ou un goût délicat : *Penser* FINEMENT. ‖ Adroitement, d'une manière [illegible] et rusée : *Circonvenir* FINEMENT *quelqu'un*.

FINE-METAL mots angl. qui signif. *beau métal*) n. m. [illegible] blanche, obtenue en refroidissant la matière dans l'eau, après l'avoir soumise à l'opération du *finage*.

FINER (rad. *fin*) v. n. Finir. ‖ Régler, payer. (Vx.)

FINERIE (ri) n. f. Fourneau employé pour l'opération du finage de la fonte et qui est formé d'un massif de maçonnerie au milieu duquel se trouve [illegible] un creuset rectangulaire [illegible] tuyères, à travers lesquelles passe un violent courant d'air qui barbote dans la masse de fonte en fusion. On l'appelle aussi MAZERIE.

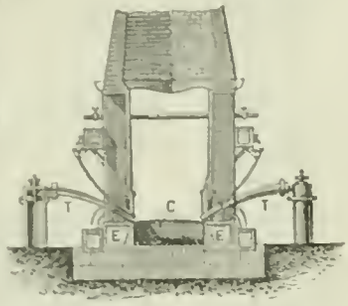

Finerie (four de) : C, creuset; E, E, réservoir d'eau pour refroidir les tuyères T, T.

FINESSE (*nès*) n. f. Qualité de ce qui est fin, ténu, ou mince et léger : *La* FINESSE *d'une poudre, d'une toile*.

— Par anal. Qualité de ce qui est élancé : *La* FINESSE *d'une taille, d'une jambe, de l'encolure d'un cheval*. ‖ Qualité de ce qui est gracieusement et légèrement marqué, dessiné : *La* FINESSE *des traits. Rien n'égale la* FINESSE *et la variété des arabesques de l'Alhambra*. (Chateaubr.)

— Par ext. Qualité d'un sens qui est subtil, qui perçoit des impressions légères : *La* FINESSE *de l'ouïe, du tact, de l'odorat*. ‖ Qualité de ce qui produit sur les sens une impression légère et agréable : *La* FINESSE *d'un son, d'une saveur, d'une couleur, du parfum de l'œillet*.

— Fig. Aptitude à saisir des rapports délicats : *La* FINESSE *du goût, du sentiment, de l'esprit. La délicatesse est la* FINESSE *du sentiment; la* FINESSE *est la délicatesse de l'esprit*. (Marmontel.) ‖ Nuances légères et délicates, qui produisent sur l'esprit une impression agréable : *La* FINESSE *du style, du langage*.

— Ruse, subtilité d'esprit par laquelle on arrive à ses fins, en employant des moyens plus ou moins détournés : *La* FINESSE *est un mensonge en action*. (Duclos.) *Une* FINESSE *habituelle doit rendre un homme suspect*. (De Ségur.) ‖ Action fine, rusée : *Il n'y a rien qui se découvre plutôt que les mauvaises* FINESSES. (Boss.)

— B.-arts. Manière délicate et légère d'employer les instruments dont on se sert; effet qui résulte d'un travail qui a cette qualité : FINESSE *de pinceau, de crayon, de burin*. FINESSE *de touche, de ton, de couleur*.

— Mar. Etroitesse des lignes d'eau de l'avant et de l'arrière d'un navire.

— Loc. div. : *Entendre, Chercher finesse à*, Donner un sens mystérieux ou malin à. V. *Finesse cousue*, etc. V. FIL.

— ANTON. **Épaisseur, grosseur. — Grossièreté, balourdise, ineptie, niaiserie, sottise, stupidité.**

Finesse et art du bel esprit (*Agudeza y arte de ingenio*), traité de rhétorique du jésuite Baltasar Gracian (1642). — Il est considéré à bon droit comme le code du cultisme ou conceptisme. La finesse ou *agudeza* est la qualité par excellence de l'esprit, la forme la plus parfaite de la pensée, l'art suprême de l'écrivain. L'*agudeza* s'épanouit en *conceptos*, et le « *concepto* est, pour l'intelligence, ce que la beauté est pour les yeux, l'harmonie pour l'oreille ». Le talent consiste à imaginer ces finesses, et l'intelligence à les comprendre. Mais l'apprentissage est long. Les variétés de finesses sont extrêmement nombreuses. Toutes ces variétés, Gracian les définit, les explique, les divise et subdivise, les illustrant d'une foule de citations empruntées aux anciens et aux modernes, à Gongora, le plus illustre et le plus complet représentant de l'école, Luis Carrillo, Manuel Salinas, les deux Argensolas, Montalvan, Quevedo, Lope de Vega. Comme document d'histoire littéraire, l'ouvrage de Gracian a une valeur de premier ordre. C'est à lui qu'aboutissent les deux écoles littéraires que l'on a distinguées par les noms de *gongorisme* ou *cultisme* et de *conceptisme*, et qui se pénètrent et se confondent par tant de côtés. L'auteur y fait preuve, [illegible], de beaucoup d'esprit, de subtilité et parfois [illegible] contribua guère à répandre le mal, qui existait [illegible] avant lui, mais il rendit la guérison plus difficile. Car [illegible] grand succès; l'influence de Gracian s'exerça [illegible] en France, en Angleterre, en Allemagne.

FINESTRAT, ville d'Espagne (Valence (prov. d'Alicante), [illegible] la mer; 3.000 hab. Moulins à farine et à huile.

FINESTRES Y MONSALVO (Joseph), jurisconsulte espagnol, né à Ba[illegible] en [illegible], mort à Montfolca de Mosemo en 17[illegible]. Il [illegible] pendant plusieurs années le droit à l'Université de Cervera. Ses ouvrages principaux sont : *La Hi*[illegible] *prix epitomarum libros sex* (Barcelone, 1[illegible]), et *Scriptorum romanorum quæ in* [illegible] *extant, vel aliquando extitisse sunt* (1768), l'une importance capitale pour l'histoire de la Catalogne.

FINET, ETTE (*né, nèt*) adj. Fam. Fin, rusé :

Comme elle était claire, jeune et *finette*.
LA FONTAINE.

FINETIER (*ti-é*) n. m. Lapidaire qui ne travaille que les pierres fines.

FINETTE (*nèt*) n. f. Comm. Etoffe de coton croisée, qui est presque exclusivement employée pour faire des doublures.

— Jeux. Petite poche pratiquée dans un pantalon, au-dessous de la ceinture, et qui sert aux escrocs à échanger le jeu de cartes en usage contre celui qu'ils ont préparé. Le jeu à substituer sort à moitié de la finette. L'escroc, plaçant la main sur la hanche, lâche le jeu à échanger dans une poche spéciale appelée *profonde*, qui se trouve dans les basques de son vêtement, et saisit l'autre.)

Finette (LA), tableau de Watteau, collection Lacaze, au Louvre. — Une jeune femme, la physionomie fine, espiègle, charmante, est assise sur un banc de pierre, dans un jardin; elle joue de la mandoline et tourne la tête vers le spectateur. Elle a comme pendant *l'Indifférent*, dans la même collection.

FINFIN adj. ‖ En T. de salin., *Sel finfin*, Sel qui, dans les poêles, se retire à l'état de poudre fine.

FINGAL, héros irlandais du IIIe siècle, sous le règne de Cormac Mac Art, dont il était le gendre. Son nom légendaire est **Finn** ou **Find**; Macpherson lui donna la dénomination plus harmonieuse de **Fingal**. Il habitait le *Bunn* ou château fort d'Almhain, aujourd'hui dans le comté de Kildare. Il commandait la *fianna* ou *feena* d'Erin, troupe de guerriers dont les exploits ont donné naissance à tout un cycle de chants et de récits épiques. On en a retrouvé dans des manuscrits dont les plus vieux ne remontent pas au delà du XIIe siècle, et beaucoup se sont transmis traditionnellement dans la mémoire des paysans d'Irlande et des Highlands d'Ecosse. A la mort de Cormac, fils d'Art (266), son fils Carbery entra en lutte avec la feena, dont la puissance menaçait la sienne. Une grande bataille se livra en un lieu appelé Gabhra ou Gavra. Le petit-fils de Finn, Oscar, fils d'Oisin (dont Macpherson a fait Ossian) y périt de la main du roi, qui fut tué lui-même en trahison par un vassal. Finn et la plupart des héros de la feena restèrent sur le champ de bataille. Oisin ou Ossian échappa cependant au carnage (283), et, s'il faut en croire la légende, fut un des poètes du cycle épique auquel on a donné son nom.

Fingal, poème en prose de Macpherson, qu'il affirmait avoir traduit d'Ossian, et qui avait pour héros principal Fingal. — Suivant la légende arrangée par Macpherson, Fingal était fiancé à la fille du roi Cormac, Graiené, qui s'enfuit avec un héros de la feena, Diarmait. Fingal poursuivit longtemps le ravisseur, au milieu d'aventures héroïques et avec des succès divers. Il finit par oublier l'infidèle et prit pour dame une autre héroïne celtique, Ailbhé. Macpherson met l'action de son poème au royaume de Morven, royaume aussi imaginaire que beaucoup de ses personnages et la plupart des exploits qu'il raconte; Morven ne fut jamais, au moyen âge et aux premiers siècles du christianisme, qu'une division du diocèse d'Argyll. Les récits épiques qui ont survécu dans des rédactions du XIIe et du XIIIe siècle et dans la mémoire de quelques vieillards d'Irlande et des Highlands ont un caractère rude et primitif auquel Macpherson a substitué la sentimentalité vague et le romantisme à la fois chevaleresque et conventionnel, à la mode à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe; les nombreuses et pittoresques descriptions de la nature, qui ont le charme de ses poèmes ossianiques, sont également tout à fait étrangères aux chants des vieux bardes qu'il prétendait restituer.

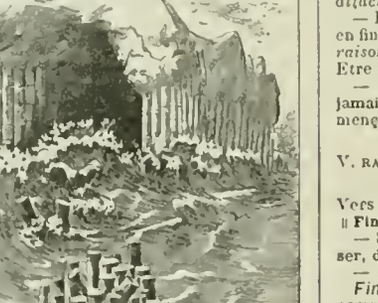
Grotte de Fingal.

FINGAL (GROTTE DE), très célèbre caverne d'Ecosse, dans l'île de Staffa (Hébrides). Longue de 69 mètres, sous 20 mètres de voûte, c'est une sorte de nef clair-obscur, soutenue par des parois de basalte colonnaire. La mer s'y insinue par une entrée de 13 mètres et clapote sourdement contre les parois jusqu'au fond de cette « Caverne musicale », comme la nomment les Celtes de l'île.

FINGARD (*gar*), **ARDE** adj. Manèg. Rétif, qui résiste à l'éperon : *Une cavale* FINGARDE. ‖ Substantiv. : *Un* FINGARD *entêté*.

FINGER (Godefroid), compositeur allemand, né à Olmütz en 1660, se fixa d'assez bonne heure à Londres, où il fut attaché comme instrumentiste à la musique de Jacques II. Il publia, à partir de 1688, soit seul, soit en société avec Jean Banister et Godefroid Keller, quelques recueils de sonates pour plusieurs instruments, puis fit représenter divers opéras dont les poèmes lui étaient fournis par Southern, Congreve, Cibber, etc. Il alla se fixer à Berlin, où il fut attaché à la musique de la reine de Prusse, Sophie-Charlotte, puis accepta, en 1717, les fonctions de maître de chapelle à la cour de Gotha.

FINGÉRHUTHE (*jé, tô*) n. f. Genre de graminées, tribu des phalaridées, comprenant des herbes vivaces à chaumes dressés, à épillets triflores, dont les deux espèces connues habitent le cap de Bonne-Espérance.

FINHAN, comm. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 18 kilom. de Castelsarrasin, près de la Garonne et du canal latéral; 1.351 hab.

FINIAL (rad. *finir*) n. m. Archit. Couronnement formé d'une touffe de feuilles.

— ENCYCL. Ce mot est surtout employé en archéologie pour désigner le sommet d'un pinacle, d'un dais, d'un contrefort couronné par des feuilles en bouton ou épanouies. L'introduction du *finial*, dans l'architecture gothique, est contemporaine des feuilles grimpantes et des crochets placés sur le rampant des frontons et de toutes les formes pyramidales. Les feuilles du finial ont toujours, en effet, la plus grande analogie avec celles qui décorent les nugles des frontons, des pignons, des aiguilles, des pyramidions, des clochetons, des pinacles et des flèches. Le finial n'est qu'un bouquet de ces mêmes feuilles.

FINIELS (SIGNAL OU TRUC DE), culmen de la chaîne et du département de la Lozère, à 80 kilom. N.-O. de Nîmes, au faîte entre le Rhône (par l'Ardèche), le Tarn et le Lot naissants; dos granitique, herbeux; vue immense, monotone; 1.702 mètres. Dans la région, on appelle ce mamelon granitique le *truc de Crucinas*.

FINIGUERRA (Maso ou Tommaso di Antonio), orfèvre-nielleur toscan, né et mort à Florence (1426-1464). Il inventa ou importa en Italie la gravure sur métal et trouva le moyen de reproduire sur le papier l'empreinte des ciselures exécutées sur les métaux. Il aida son maître Lorenzo Ghiberti dans l'exécution des magnifiques portes de bronze du baptistère de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Florence. Mais, bientôt, il abandonna la sculpture pour se consacrer tout entier à la gravure sur métal, et il devint rapidement l'un des meilleurs nielleurs de son temps.

Le département des estampes (Bibliothèque nationale, à Paris) conserve précieusement plusieurs épreuves de ce maître; entre autres, le *Couronnement de la Vierge*, d'une exécution tranquille, sobre et douce. Le musée de Florence possède une collection de ses dessins à l'aquarelle, dans le genre d'Albert Dürer, mais avec plus de douceur et de simplicité dans les figures.

Finiguerra a aussi exécuté des bas-reliefs pour diverses églises de Florence. Il a fait encore, avec Piero di Bartolomeo Sali, deux candélabres d'autel, en argent doré et émail, pour la cathédrale de Pistoia.

FINIMENT (*man* — de *finir*, par l'infl. de l'ital. *finimento*, même sens) n. m. Techn. Caractère de ce qui est d'un travail soigné. (Vieux.)

FINIR (du lat. *finire*, même sens) v. a. Terminer, achever : *On* FINIT *ce qui est avancé; on termine ce qui ne doit pas durer, ou le faisant cesser*. (Girard.) ‖ Discontinuer; cesser de dire : FINISSEZ *vos sottes plaisanteries*. ‖ Arriver au terme de : servir de fin à : *Hâtons notre vie sur le moment qui doit la* FINIR. (Fléch.)

— Achever dans tous ses détails, donner la dernière main à, terminer avec soin : *Boileau a été accusé de* FINIR *trop ses vers*.

— Limiter, mettre un terme à : FINIR *le cours d'une vie désordonnée*. (Mass.) [Vieux.]

— Absol. : *Je ne* FINIRAIS *pas si je voulais tout dire*.

— Loc. div. *En finir*, Mettre fin à ce qui a déjà duré longtemps; prendre un parti décisif : *On aime mieux discuter sans fin que d'expérimenter pour* EN FINIR. ‖ *N'en pas finir*, Durer toujours, ne pas terminer, ne pas se terminer; être démesurément grand : *Avoir des disputes à* N'EN PAS FINIR. *Avoir des bras qui* N'EN FINISSENT PAS. ‖ *En finir avec quelqu'un, avec quelque chose*, S'en débarrasser.

— v. n. Avoir à la fin, dans sa dernière partie : *Les verbes qui* FINISSENT EN OIR. ‖ Se terminer, cesser, prendre fin : *La gloire qui doit* FINIR *avec nous est toujours fausse*. (Mass.) ‖ Avoir ses bornes, ses limites : *La loi de tous, c'est la liberté, qui* FINIT *où commence la liberté d'autrui*. (V. Hugo.)

— Achever sa vie d'une certaine façon particulière; mourir : *Mal* FINIR. *Le grand tort des hommes, dans leur songe de bonheur, est d'oublier cette infirmité de la mort attachée à leur nature : il faut* FINIR. (Chateaubr.)

— Loc. div. *Finir de*, Cesser de. ‖ *Finir par*, Faire à la fin, en finissant; en venir à la fin à : FINIR PAR *un coup d'éclat. La raison* FINIRA PAR *avoir raison*. (D'Alemb.) ‖ *Finir en*, Etre terminé en forme de : *Un clocher qui* FINIT EN *pointe*.

— ALLUS. LITTÉR. : **Race d'Agamemnon, qui ne finis jamais...**, Vers de Berchoux dans son unique *Elégie*, commençant par ce vers non moins proverbial :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

V. RACE, et DÉLIVRER.

‖ Tout *finit* par des chansons,

Vers d'un couplet du *Mariage de Figaro*. V. CHANSON. ‖ **Finir en queue de poisson.** V. DESINIT IN PISCEM.

— SYN. **Achever, parachever**, etc. V. ACHEVER. — **Cesser, discontinuer.** V. CESSER.

— ANTON. **Commencer.**

Fini, ie part. pass. du v. Finir. ‖ *Homme fini*, Homme complètement usé au physique, ou au moral, ou au point de vue du crédit, etc.

— Fam. Très habile, très adroit, parfait en son genre : *Un acteur* FINI. ‖ En mauv. part : *Un coquin* FINI.

— Gramm. *Sens fini*, Sens complet, par opposition au Sens suspendu. ‖ *Modes finis* ou *définis*, Modes qui expriment la personne, le nombre et le temps, par opposition à l'infinitif et au participe, qui sont dits *modes indéfinis*.

— Manèg. *Cheval fini*, Cheval dont le dressage est complètement terminé.

— Mathém. *Grandeur finie*, Grandeur limitée. ‖ *Nombre fini*, Nombre dont la valeur est exprimable. ‖ *Progression finie*, Celle qui a un dernier terme.

— Philos. Limité, qui a des bornes dans ses attributs ou dans son essence : *L'homme est un être* FINI *qui aspire à l'*INFINI. (P. Leroux.)

— Turf. On dit qu'*un cheval est fini*, lorsque les forces lui manquent pour avoir été trop poussé.

— Loc. div. *C'est fini, Tout est fini*. Se disent quelquefois pour annoncer qu'une personne a cessé de vivre. ‖ *C'est fini, Tout est fini, Voilà qui est fini*, La chose est terminée. — La chose ne se renouvellera pas : *Vous ne m'y prendrez plus*; C'EST *bien* FINI. — Les relations ou Nos relations sont rompues à tout jamais : *Nous sommes brouillés pour toujours*; TOUT EST FINI. ‖ *Finissez donc! Voulez-vous finir!* Se dit seul lorsque quelqu'un fait quelque chose qu'on veut faire cesser. ‖ *As-tu fini!* Exclamation familière et ironique dont on se sert pour imposer silence à quelqu'un, lui marquer qu'on ne partage pas sa manière de voir, le railler, etc.

— Substantiv. n. m. B.-arts. Qualité de ce qui est terminé avec soin, achevé dans toutes ses parties : *Ce qu'il faut admirer dans les édifices de la Grèce, c'est le* FINI *de toutes les parties*. (Chateaubr.)

— Philos. Ce qui est fini, ce qui a des bornes : *La vie est inséparable du mystère, le* FINI *s'entrelace à l'*INFINI. (J. Bois.)

— ENCYCL. Philos. Le mot *fini* a une signification très différente, dans la philosophie ancienne et dans la philosophie moderne. Chez les Grecs, dans toutes les écoles, il désigne ce qui est absolu, déterminé, un, ce qui existe réellement, complètement, l'achevé, le parfait. En opposition avec lui, le mot *infini* désigne l'indéterminé, le

demi-néant, le vague. Un nombre, un son, une ligne ne deviennent des réalités, des choses existantes qu'en se précisant, en se distinguant de l'état de chaos où tout est dans l'indétermination. Le même mot, τέλειον, signifie *parfait* et *fini*. La Divinité est l'être parfait, c'est-à-dire l'être à son plus haut point de détermination.

Avec le christianisme, l'idée du fini prend un tout autre aspect. Par suite du dogme de la création, le mot s'applique désormais, non pas à l'être pur, mais à l'être créé, qui est toujours créé avec des limites. Tout être créé est déterminé; il a reçu une forme caractéristique; et ce qui sort à le distinguer des autres, c'est ce qui lui manque. Par suite, si l'on voulait appliquer ce concept à Dieu, il faudrait dire ce qui lui manque, ce qui le limite en le distinguant d'autrui. De là toute une série de spéculations qui remplissent l'histoire de la pensée, au moyen âge et dans les temps modernes, sur les rapports du fini et de l'infini. La question de la personnalité divine est liée intimement à ces débats, la personnalité apparaissant comme la plus haute détermination de l'être, et l'infini semblant difficilement conciliable avec elle. La théologie traditionnelle accepte l'apparente contradiction et en déclare la solution impossible à trouver pour nos facultés. Certains philosophes, ne croyant pas pouvoir concilier les attributs moraux (finis) et les attributs métaphysiques (infinis) de Dieu, excluent les premiers : c'est le cas de Vacherot; tandis que d'autres, comme les néo-criticistes, nient les seconds.

— SYN. Achevé, parfait.

— ANTON. Ébauché, dégrossi, imparfait, incomplet. — Infini.

FINIS CORONAT OPUS (*La fin couronne l'œuvre*). S'emploie en bonne ou en mauvaise part, pour marquer que la fin d'une chose est en rapport avec le commencement : *On dit d'un débauché qui termine sa vie par le suicide :* FINIS CORONAT OPUS.

FINISSAGE (*ni-saj'*) n. m. Dernier travail qu'on donne à un ouvrage; action de le finir. ‖ Apprêt que subit le tulle. ‖ Laminage des pièces de fer achevant l'étirage. ‖ Opération qui a pour but de terminer les rails destinés à la construction des voies ferrées, et le petit matériel, éclisses, boulons, etc. (Elle comprend le dressage, le fraisage et le perçage des trous.)

FINISSANT (*ni-san*), **ANTE** adj. Qui finit : *La misère intellectuelle et morale de nos sociétés* FINISSANTES. (P. Bourget.)

FINISSEMENT (*ni-se-man*) n. m. Ce qui finit, termine. (Vx.)

FINISSEUR (*ni-seur'*), **EUSE** n. Ouvrier, ouvrière qui s'occupe du finissage.

— n. m. Peint. et sculpt. Artiste qui achève son œuvre sans oublier aucun détail.

FINISSEUSE (*ni-seuz'*) n. f. Machine à tondre les draps. ‖ Troisième carde d'un assortiment de machine à carder. ‖ Nom de la dernière cannelure d'un laminoir, donnant le profil définitif et la forme demandée à l'objet qu'on lamine.

— Adjectiv. : *Cannelure* FINISSEUSE.

FINISTÈRE (DÉPARTEMENT DU), formé d'une partie de la Basse-Bretagne et tirant son nom de sa position par rapport à l'Océan (*finis terræ*). Il est borné de trois côtés par la mer Manche et Océan et limité à l'E. par les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Superficie : 7.700 kilom. carr.

Ce département comprend 5 arrond. (*Quimper*, chef-lieu; Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimperlé), 43 cant., 294 comm. et une population de 739.618 hab. Il fait partie du 11e corps d'armée, de la 12e inspection des ponts et chaussées, de la 15e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique du Mans. Il ressortit à la cour d'appel, à l'académie de Rennes et au diocèse de Quimper, suffragant de Rennes.

Deux lignes de hauteurs courent à travers le Finistère : l'une, orientée du N.-E. au S.-O. (montagnes d'Arrée, 391 m. d'alt.), l'autre dirigée du S.-E. au N.-O. (montagnes Noires, 326 m.), dessinant deux axes qui semblent converger au large d'Ouessant, et que sépare la large dépression carbonifère occupée par la vallée de l'Aulne et la plaine de Carhaix. Ce sont uniformément des granites qui constituent les dos de pays, les saillies du littoral, en même temps que les multiples archipels qui bordent la côte (îles de Batz au N., Glénans au S.), ou prolongent vers le large les pointes du pays de Léon et de la Cornouailles (Ouessant, Pierres-Noires, île et Pont-de-Sein), sans cesse battus et démolis par les vagues.

L'étroite pénétration de la mer communique au climat du Finistère une égalité remarquable (6° à 7° en moyenne en hiver, et 15° à 16° en été), mais couvre en même temps le pays de brumes persistantes, de pluies fines et répétées qui alimentent, sur ce sol généralement imperméable, un réseau très serré de petits cours d'eau; l'Aulne, qui arrose Châteauneuf et Châteaulin; l'Elorn, qui vient aboutir dans la rade de Brest; la rivière de Morlaix et l'Aven sont les plus considérables de ces rivières, sans parler d'une infinité de petits fleuves côtiers, dont les estuaires, élargis en *rias*, servent d'abris naturels à la flottille de pêche du Finistère.

Bien développée, dans ce pays où le sol reste morcelé, l'agriculture est la richesse principale du département. Les champs de céréales (blé, seigle, méteil, orge surtout), de pommes de terre, et les prairies riches occupent en grande partie les plaines de Châteauneuf et de Carhaix. Les hauteurs granitiques sont utilisées en pâturages et en cultures de sarrasin. Surtout, sur la partie septentrionale du littoral, entre Saint-Pol-de-Léon et Lannilis (Ceinture dorée), la petite culture, favorisée par la précocité du printemps, la proximité et le bon marché des engrais marins, reçoit un développement considérable : les fraises et les légumes fournissent une exportation régulière et importante vers l'Angleterre et la Hollande. Au total, la production agricole est de beaucoup supérieure aux besoins locaux, malgré l'accroissement régulier de la population.

L'industrie principale du département est la pêche maritime (sardine, maquereau, soles, homards, langoustes), pour laquelle arment principalement les ports de Douarnenez, Concarneau, Audierne, Quimper, Le Conquet : en dérivent l'industrie et l'exportation des conserves, particulièrement à Concarneau, la fabrication des filets et des toiles à voile. Il faut y joindre l'extraction, sur le littoral, de la soude et l'iode issues des débris végétaux marins. Mais la grande industrie mécanique, entravée par le manque de houille, est à peu près absente : seulement quelques filatures, quelques tanneries et de rares fonderies. Les gisements métallifères qui existent à Huelgoat et à Poullaouen (plomb argentifère) sont aujourd'hui délaissés.

FINISTERRE (CAP), promontoire d'Espagne (Galice [prov. de La Corogne], que l'on considère comme formant l'extrémité occidentale de la péninsule Ibérique. C'est le *Celticum promontorium* ou *Finis terræ* des anciens. Défaite de l'escadre française de de La Jonquière par l'escadre anglaise d'Anson, en 1747.

FINISTERRE, ville d'Espagne (Galice [prov. de La Corogne], près du cap de son nom; 4.100 hab. Salaisons.

FINITEUR adj. m. Astr. anc. ‖ *Cercle finiteur*, L'horizon.

FINITION (*si-on* — du lat. *finitus*, fini) n. f. Pop. Fin, achèvement : *Il faut en voir la* FINITION.

FINITO n. m. Comm. Etat final, arrêté d'un compte.

FINIUM REGUNDORUM Dr. rom. Action qui avait pour objet de procéder à la délimitation de deux fonds ruraux contigus. Comme les actions en partage, cette action comportait dans sa formule une *adjudicatio*. Si les anciennes limites pouvaient être rétablies, il n'y avait pas lieu à user du pouvoir d'attribuer la propriété compris dans l'*adjudicatio*. Si, au contraire, on ne pouvait les retrouver, ou s'il convenait de donner des limites plus naturelles ou plus régulières, le juge pouvait, par voie d'*adjudicatio*, attribuer à l'un des fonds des parcelles provenant de l'autre.

FINK (Gottfried Wilhelm), compositeur, poète et théoricien musical allemand, né à Stadtsulza en 1783, mort à Leipzig en 1846. Vers 1810, il publia plusieurs recueils de chansons allemandes, des chants religieux, un volume de poésies (1813), un livre intitulé *les Dévotions* (1814) et un recueil de sermons (1815), puis faisait paraître des recherches sur divers chants de l'Eglise : le *Dies iræ*, le *Stabat Mater*, le *Salve Regina*, etc. En 1841, il fut nommé professeur de musique à l'université de Leipzig. Il a publié de nombreux ouvrages de théorie musicale. Il est aussi l'auteur de plusieurs recueils de *lieder* sur des poésies de Gœthe et autres; de chansons à boire; d'un recueil de mille *lieder* et chansons allemandes; d'un autre recueil de cent chants à quatre voix d'hommes, de quelques morceaux pour piano et violon; etc.

FINKENWARDER, comm. d'Allemagne (territ. de Hambourg), dans une île de l'Elbe; 3.030 hab. Escale de la navigation sur l'Elbe. Pêche et fabrication de bateaux.

FINLANDAIS, AISE (*dè, èz'*), personne née en Finlande ou qui habite ce pays. — *Les* FINLANDAIS.

— n. m. Langue parlée dans la Finlande, et qui est le type des langues finnoises.

— Adjectiv. : *La race* FINLANDAISE.

— ENCYCL. Linguist. V. FINNOIS.

FINLANDE. Géogr. Grand-duché appartenant à la couronne de Russie et relevant directement du tsar. 2.300.000 hab. (*Finlondais, aises.*)

Entre la frontière norvégienne au N. et, au S.-E., les gouvernements russes de Saint-Pétersbourg, d'Olonetz et d'Arkhangel, la Finlande, baignée à l'O. par les eaux de la Baltique, développe une superficie de 377.850 kil. carr., dont la topographie et le régime hydrographique portent, très apparentes et typiques, les traces du régime glaciaire. A l'exception du massif syénitique de l'Umptock et du Lujavr-Urt, où l'altitude s'élève, dans le nord-est de la Finlande, à près de 1.250 mètres, le sol finlandais n'est guère accidenté; mais, dans la partie méridionale du pays, un assez grand nombre de petites collines courent comme des digues au bord des cours d'eau et des lacs : ce sont les *äser*, dépôts d'origine glaciaire, dont la direction est uniformément N.-O.-S.-E.

L'hydrographie est nettement lacustre. C'est surtout dans le sud-ouest de la Finlande que les lacs sont le plus nombreux et le plus découpés. Les principaux sont le lac Saïma, le lac Païjane, et, plus au nord, le lac Enare, sur les confins du Finmarck. Quant aux rivières, elles font surtout communiquer les bassins lacustres entre eux ou avec la mer. Telle est la fonction du Kumo, du Lappo, de l'Ule. Vers le Nord, où les lacs deviennent un peu moins denses, les rivières ont plus d'importance. Les principales sont : la Tana, la Tornéa, le Kemi, le Ijojoki, tous cours d'eau assez difficilement navigables, encombrés de rapides et de chutes.

L'hiver est très froid et très long : environ sept mois dans le Nord. L'été, qui succède presque sans transition à la saison froide, est sec et chaud, imprimant par sa continuité une poussée énergique à la végétation et permettant la venue des céréales. Les *toundras* occupent le nord de la Finlande, aux environs de la presqu'île de Kola; plus au sud apparaissent les saules et les bouleaux nains; enfin, les forêts d'épicéas, de bouleaux, d'aunes, réduites par le déboisement. Le chêne trouve dans le sud de la Finlande sa limite septentrionale.

Au point de vue politique, la Finlande est divisée en huit provinces, ou gouvernements, dont les chefs-lieux sont : Uleaborg, Vasa, Abo, Nyland, Viborg, Kuopio, San-Mikkel et Tavastehus.

Helsingfors, qui est en même temps le siège d'une université, est le centre commercial le plus considérable de la contrée, dont les ressources consistent surtout en bois, en minerai de fer et en fonte brute. Le commerce est favorisé par un bon réseau de canaux.

— Hist. Depuis le VIIe siècle jusqu'au début du XIVe s., la Finlande est l'enjeu d'une longue guerre entre les Suédois et les Russes de Novgorod, qui en entreprennent la conquête et l'évangélisation. Un premier traité, en 1323, donna à Novgorod une moitié de la Carélie, attribuant à la Suède le reste du territoire. *Œsterland* (pays de l'Est ou *Finland* (pays des Finns), tels sont les noms que porte désormais la contrée. Le système féodal en fait un fief de la couronne de Suède, érigé en duché (1284), plus tard en principauté autonome (1581).

Aux XIVe et XVe siècles, époque de l'Union de Calmar, la Finlande, le plus souvent fidèle à la Suède, ne fut troublée que par la guerre sans cesse renaissante sur les frontières mal définies de la Carélie avec les Russes. Au siècle suivant, elle vint lentement à la Réforme; il y eut là des troubles sociaux (guerre des *Maillotins*, 1596-1597), analogues à ceux que la Réforme déchaînait ailleurs.

Le traité de Stolbova (1617) enleva aux Russes, au profit de la Finlande, le district corélien de Kexholm, sur le Ladoga. Le pays se releva de ses misères, grâce aux efforts

de Charles IX et du gouverneur général, le comte Per Brahe le Jeune (1637-1640 et 1648-1651). Mais vinrent les guerres de Charles XII, et la Finlande fut des lors l'objet [illegible] des convoitises de la Russie : à deux reprises, elle devint la proie des soldats russes. Aux traités de Nystadt (1721) et d'Abo (1743), elle perdit une partie des gouvernements de Viborg et de Kexholm, puis un territoire situé à l'E. du Kymmene et au N. de Nyslott. Les campagnes de Gustave III, en 1788 et 1789, ne purent restituer les provinces perdues à la Finlande, qui était restée fidèle à la Suède, malgré toutes les sollicitations d'Elisabeth et de Catherine II. Le traité de Varala (1790) confirma le *statu quo*. Mais, en 1808, la conquête définitive fut faite par Alexandre Ier. Les dernières opérations eurent lieu sur la glace, aux îles d'Aland et à Umea, et la paix de Fredrikshamn (1809) donna aux Russes tout le pays, plus la rive gauche de la Tornea.

En devenant grand-duc de Finlande, le tsar Alexandre, par l'*Acte de confirmation* de Borga (1809), reconnut solennellement les privilèges de la Principauté. La Finlande, qui a vu transporter à Helsingfors sa capitale (1812), a d'abord traversé une longue période de réaction politique (1812-1855), pendant laquelle s'est, du moins, développée chez elle la vie industrielle et économique. Après les règnes d'Alexandre II et d'Alexandre III, qui se sont montrés soucieux de lui assurer la libre pratique de ses libertés, la Finlande est entrée, avec le tsar Nicolas II, dans une phase nouvelle de réaction panslaviste.

— Linguist. V. FINNOIS.

— Littér. C'est seulement depuis 1830 que la Finlande a eu une littérature nationale. Jusqu'alors, le suédois était resté l'instrument de la plupart des écrivains. Mais, du jour où Elias Lænnrot eut réuni et publié les recueils de chants épiques et lyriques finnois du *Kalevala* (1835) et de la *Kanteletar* (la Fille de la cithare) (1840), chants populaires remontant aux temps catholiques et, par delà, aux temps du paganisme même, une période d'épanouissement s'ouvrit pour la littérature finnoise. Dans la vie sociale, les intrépides « fennomanes », comme Snellman, Yrjö Koskinen, Mecrman, aboutissaient, en 1883, à obtenir l'égalité des deux langues dans l'administration et devant les tribunaux. Citons, parmi les écrivains finnois : les poètes A.-E. Ahlqvist, J.-L.-J. Krohn, les romanciers Pietari Paivarinta, pour ses nouvelles paysannes, et surtout Juhani Aho, qui jouit d'une popularité considérable ; les dramaturges Johan Henrik Erkko, et Minna Canth. En même temps, le mouvement littéraire suédois, en Finlande, s'est développé suivant une évolution originale et indépendante de celui d'outre-Baltique. J. L. Rueeberg a été aussi un poète lyrique, épique et dramatique de premier ordre, qui est devenu le grand classique des pays scandinaves ; Z. Topelius, poète et pédagogue éminent, grand caractère, a joui d'une légitime célébrité.

FINLANDE (GOLFE DE), baie de la mer Baltique, entre la Finlande, l'Ingrie et le gouvernement d'Esthonie. Longueur de l'O. à l'E. : 400 kilom., largeur moindre à l'entrée qu'au fond : 60 à 120 kilom. Les côtes du Nord sont creusées de nombreuses petites rades ; les baies du Sud sont plus étendues ; entre autres, celle de Cronstad. De nombreux îlots bordent les côtes : le principal est l'île de Cronstadt, près de la forteresse du même nom ; le golfe reste gelé l'hiver jusqu'au mois de mai. Viborg et Helsingfors, en Finlande, Narva et Rovel en Esthonie, sont les principales villes du littoral.

FINLAY (John), poète écossais, né à Glasgow en 1782, mort à Moffat en 1810. Son premier poème, *Wallace* ou *le Vallon d'Ellerslie*, parut en 1802. Les plus importants de ses autres ouvrages sont : les *Ballades historiques et romantiques de l'Ecosse* (1805), qui lui valurent les éloges de Walter Scott, et une *Vie de Cervantes*.

FINLAY (George), philhellène et historien anglais, né à Faversham (Kent) en 1799, mort à Athènes en 1875. Il embrassa tout jeune la cause de l'indépendance grecque, fut l'ami de lord Byron, et, après la guerre, s'établit à Athènes. Il se consacra à l'histoire de la Grèce, dont il étudia la topographie, l'art, les antiquités. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la Grèce sous les Romains* (1843) ; *Histoire de la Grèce du moyen âge et de Trébizonde* (1851) ; *Histoire des empires grec et byzantin* (1853-1854) ; *Histoire de la Grèce sous les dominations ottomane et vénitienne* (1854).

FINLAYSON ou **FINLEYSEN** (John), théosophe écossais, né en 1770, mort en 1854. Disciple de Richard Brothers, il a publié, comme étant des révélations divines, des rêveries extraordinaires sur la constitution de l'univers : *the Universe as it is* (1832) ; *God's creation* (1848) ; *the Last trompet* (1849). La vogue momentanée de ces écrits ne l'empêcha pas de mourir dans la misère.

FINLAYSON (George), naturaliste et voyageur anglais, né à Edimbourg en 1790, mort à Calcutta en 1823. Chirurgien militaire, il passa dans l'Inde en 1816, et accompagna John Crawfurd dans sa mission à Siam et à Hué (1821-1822). On a [illegible] *the Mission from the Bengal to Siam and to Hue* (18[illegible]), ouvrage estimé.

FINMARCK, province de la Norvége terminant, à l'extrême nord de l'Europe, la péninsule Scandinave, en un haut plateau granitique de 1.000 mètres environ d'altitude moyenne, lequel [illegible] à pic sur les eaux de l'océan Glacial, qu'entaillent de nombreux fjords. Le plus remarquable [illegible] est celui de la Tana, à l'embouchure de la rivière de [illegible], qui sépare pendant la plus grande partie de son cours le Finmarck de la Finlande. Au Finmarck appartient le cap le plus septentrional de l'Europe, le cap Nord. Le pays, bien que réchauffé encore par les eaux du Gulf-Stream, est stérile ; l'orge même n'y mûrit plus complètement. La capitale du Finmarck, qui forme un bailliage de la Norvége, est *Hammerfest* ; au N. du Varangerfjord se trouve l'antique citadelle norvégienne de Vardhuus.

FINN (Henri), artiste dramatique et auteur américain, né à New-York en 1782, mort dans l'incendie du steamer « Lexington » en 1840. Acteur des plus populaires des Etats-Unis, il publia, outre des articles dans des revues, un drame intitulé : *Montgomery ou les Chutes de Montmorency*.

FINN MAGNUSSEN, érudit islandais, né à Skalholt en 1781, mort à Copenhague en 1847. Etudiant à l'université de cette dernière ville, il fut avoué à la cour de Reykjavik, puis retourna à Copenhague, où il fut chargé de cours sur la littérature et la mythologie scandinaves (1819). En 1829, il fut nommé archiviste de l'Etat. Ses publications, relatives à l'histoire, la langue et la religion septentrionales, sont nombreuses et bien documentées. Citons seulement son livre *le Bercenu et les Migrations de la race caucasique* (1818) ; sa traduction avec commentaire de *l'Edda* (1821-1823) ; *la Doctrine de l'Edda et son Origine* (1824-1826), et *les Monuments historiques du Groenland* (1838-1842), en collaboration avec Rafn.

FINNE n. f. Techn. Dans les ardoisières, Masse plus ou moins épaisse de matière non schisteuse que l'on rencontre dans les blocs.

FINNOIS, OISE (*fi-noi, oiz*), nom donné à une race répandue dans le nord et le nord-est de l'Europe, principalement en Finlande et en Laponie. — *Les* FINNOIS.

— n. m. Linguist. V. la partie encycl.

— Adjectiv. Qui se rapporte à ces régions ou à leurs habitants : *La langue* FINNOISE.

— ENCYCL. Anthrop. La race *finnoise* est arrivée dans la contrée qu'elle occupe à une époque qui remonte bien au delà de notre ère. Les métaux lui étaient alors inconnus, et les Finnois vivaient de chasse et de pêche. Plus tard, ils élevèrent quelques animaux domestiques, mais, jusque vers le XIIe siècle, ils restèrent à demi nomades. Au XIIIe siècle, ils furent soumis par la Suède et, au commencement du XVIIIe, ils devinrent sujets de la Russie. Depuis lors, ils font partie de l'empire russe, et leur organisation sociale est devenue celle de leurs vainqueurs. Malgré les croisements inévitables avec les races voisines, on retrouve encore facilement en Finlande deux types spéciaux : l'un prédomine dans l'Ouest (Tavastland), l'autre dans l'Est (Carélie).

Les Tavastes ou Tavastlandais sont de petite taille, mais robustes et bien musclés. Leur peau est blanche, leur chevelure blonde et soyeuse. Ils ont la tête courte, la face large, un petit nez obtus et la bouche large.

Les Caréliens sont plus grands. Ils ont la peau brune, les cheveux châtains ou blonds, le nez long, droit et pointu et la bouche moyenne. La tête est moins courte que chez les Tavastlandais.

Au point de vue moral, les Tavastlandais sont peu communicatifs, fatalistes ; ils n'ont ni l'instinct de la poésie, ni celui de la musique. Les Caréliens sont gais, entreprenants et comptent parmi eux de nombreux bardes.

Dans les villes, les Finnois vivent à la façon des autres Européens ; dans les villages, les paysans habitent des maisons en bois pourvues de toutes petites fenêtres, ou même des tentes coniques (*kota*), faites de perches, de branchages et de mousse. Leur industrie est presque nulle. Quoique protestants depuis le XVIe siècle, ils ont conservé une foule de superstitions.

— Linguist. On donne le nom de *finnois* : 1° à un sous-groupe des langues ouralo-altaïques ; 2° à l'un des idiomes de ce sous-groupe, le *suomi* ou finnois proprement dit, parlé en Finlande par 2 millions d'habitants. Le finnois, au sens large du mot, comprend, outre le suomi, les langues appelées *esthe, lapon, tchérémisse, mordvin, zyriène, votiaque* et *permien*. Il constitue l'une des deux subdivisions de la branche finno-ougrienne des langues ouralo-altaïques. V. OURALO-ALTAÏQUE (langue).

Le *suomi*, comme les autres langues de la famille, est glutinant. C'est une langue harmonieuse et souple, qui ne supporte pas les groupes de consonnes trop compliqués, et dont la phonétique est dominée par la loi de l'harmonie vocalique, d'après laquelle les voyelles des suffixes doivent être de même degré que celles du radical. La conjugaison et surtout la déclinaison du suomi offrent une richesse de formes remarquable, grâce à l'abondance des suffixes, qui permettent de rendre les plus fines nuances de la pensée. L'accent tonique frappe toujours la première syllabe des mots, mais il y a des accents secondaires sur chaque syllabe impaire, ce qui donne à la langue une allure rythmique bien marquée. Le suomi se divise en plusieurs dialectes, dont le principal est le *karélien*, parlé dans le Nord, près de la mer Blanche et de la Laponie. La versification finnoise fait usage de la rime, de l'allitération et du parallélisme.

FINNO-OUGRIEN, ENNE (*gri-in, èn*) adj. Se dit d'une des branches de la grande famille des langues ouralo-altaïques. ‖ On dit aussi OUGRO-FINNOIS, OISE.

FINO (Alemanio), historien italien, né à Bergame, mort vers 1580 à Crema, où il était magistrat. Il a rédigé des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *la Istoria di Crema raccolta dagli annoli di Pietro Terni* (1566) ; *la Guerra d'Attila, flagello di Dio* (1569).

FINO Mornasco, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]) ; 2.100 hab. Fabrique d'instruments de physique.

FIN-OR (*fi-nor*) n. m. Petite poire qui a la forme d'une toupie. ‖ Pl. *Des* FINS-ORS.

FINOT (no), **OTTE** [dimin. de *fin*] adj. Fam. Fin, rusé. — Substantiv. : *Passer pour être un* FINOT.

FINOTERIE (*rî*) n. f. Caractère, action de finot.

FINS (Les), comm. du Doubs, arr. et à 36 kilom. de Pontarlier, non loin du Doubs ; 922 hab. Sablières, moulins.

FINSCH (Otto), naturaliste et voyageur allemand, né à Warmbrunn (Silésie) en 1839. Directeur du Muséum de Brême (1864), voyageur pour l'Allemagne en Asie et en Océanie, il est surtout connu par ses heureuses explorations scientifiques du sud de la Nouvelle-Guinée, où il a découvert quantité d'oiseaux nouveaux et remarquables. Finsch a publié de nombreux travaux, notamment, une *Monographie des perroquets* (1869) ; etc.

FINSON ou **FINSONIUS** (Louis), peintre flamand, né à Bruges vers 1580, mort à Arles en 1632. Sa vie est peu connue. Il alla étudier en Italie, où il subit fortement l'influence de Michel-Ange Caravage. Il séjourna longtemps dans le midi de la France, où il faut aujourd'hui chercher ses meilleures œuvres : à Aix, à Arles. Ses tableaux, portraits ou sujets religieux, sont d'une couleur noirâtre.

FINSTERAARHORN (mot à mot : la *Sombre corne de l'Aar*), de ce que ce mont commande les origines de l'Aar, au milieu des Alpes de l'Oberland, sur la frontière entre le canton de Berne et le Valais, entre le Rhin et le Rhône ; 4 275 mètres. Tout autour, glaciers immenses.

FINSTERWALDE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), sur la Kleine-Elster, affluent de la Schwarze-Elster ; 8.200 hab. Château, hôpital, haras. Manufactures de draps, fabriques de toiles. Fourneaux.

FINSTERWOLDE, comm. des Pays-Bas (prov. de Groningue), près du golfe du Dollart ; 3.000 hab.

FINSTRÖM, comm. du grand-duché de Finlande (gouv. de Björneborg) ; 2.700 hab.

FINTENDO n. m. Cépage espagnol, donnant des raisins noirs dont les grains, gros, ellipsoïdes et soutenus par de longs pédicelles, contiennent une chair juteuse et sucrée.

FINTHEN, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse-Darmstadt [cercle de Mayence]) ; 2.500 hab. Amidonneries.

FIOCCHI (*fio-ki* — mot ital.) n. m. pl. Houppes, glands qui retombent de chaque côté d'un chapeau de cardinal. (Sing. *fiocchio*.) ‖ Fam. *Etre in fiocchi*, Etre en grand costume ou en grande toilette.

FIOCCHI (Vincenzo), compositeur italien, né à Rome en 1767, mort à Paris en 1843. Il fut élève de Fenaroli au Conservatoire de Naples. Compositeur médiocre, ou tout au moins méconnu, il fit jouer à Paris *le Valet de deux maîtres* ; puis il publia avec Choron les *Principes d'accompagnement des écoles d'Italie*. Il mourut de misère.

FIOL n. m. Partie du manche de la rame, dans les galères du XVe au XVIIIe siècle.

— ENCYCL. Le *fiol* ou *genouil* allait de l'extrémité ou poignée jusqu'au *tiers* ; il n'avait qu'une courte poignée ou *mantenen*. Mais, sur toute sa longueur, d'environ 2 mètres, régnait une pièce de bois équarrie, dans laquelle étaient ménagées des ouvertures où les rameurs passaient les mains pour saisir la rame, etc.

FIOLE (du lat. *phiala*, gr. *phialé*, même sens) n. f. Petit flacon à col étroit.

— Arg. Visage : *Dans cinq minutes, j'aurai une* FIOLE *décomposée... mais ça m'est égal !* (J. Marni).

— Chim. *Fiole des éléments*, Fiole contenant du mercure, de l'eau, de l'huile, etc., qui indiquent par leur superposition la densité relative des liquides.

Fioles.

— Techn. *Fiole d'épreuve, Fiole philosophique* ou *Flacon de Bologne*, Sorte de flacon ou de tube renflé, extrêmement fragile, à parois très épaisses, qui est fabriqué par le procédé du soufflage, mais subitement refroidi et qui sert à reconnaître l'état d'affinage du verre dont on va commencer le travail. ‖ *Fiole d'arpentage*, Tube cylindrique en verre blanc enchâssé verticalement à chaque extrémité d'un tube métallique que l'on remplit d'eau.

FIOLER (rad. *fiole*) v. n. Pop. Boire beaucoup, se griser quelque peu. (Vieux.)

FIOLEUR, EUSE n. et adj. Pop. Syn. de BUVEUR, IVROGNE.

FION n. m. Pop. Bonne tournure ; cachet de ce qui est bien fait, bien terminé, bien agencé : *Ouvrier qui sait donner le* FION *à tout ce qu'il fait*. (On dit aussi DONNER LE COUP DE FION.) ‖ *Avoir le fion*, Avoir le chic, comme on dit encore familièrement ; avoir une adresse naturelle ou acquise pour exécuter quelque chose : AVOIR LE FION *pour les effets au billard*.

FIONA n. f. Genre de mollusques, famille des *fionidés*, comprenant des animaux marins elliptiques, allongés, nus, dont le dos porte des appendices papilleux, réunis par une expansion membraneuse. (Les *fiona* habitent tout le grand Océan ; elles vivent en haute mer sur les fucus, et se nourrissent de vélelles.)

FIONIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes episthobranches dermatobranches, comprenant le genre *fiona*. — *Un* FIONIDÉ.

FIONIE (en dan. *Fyen* ou *Fyn*, en allem. *Fünen*), île de l'archipel danois, dans la Baltique, entre le Petit-Belt, qui la sépare du Jutland à l'O., et le Grand-Belt, qui la sépare du Seeland à l'E. Superf. : 3.406 kilom. carr. ; popul. : 246.500 hab. L'île est plate et nue au Nord et à l'Ouest, boisée et accidentée dans l'Est et dans le Sud. Elle est partout sillonnée de cours d'eau et très fertile (grains, lin, chanvre, houblon, pâturages). L'apiculture et la pêche sont aussi d'importantes ressources. La Fionie forme deux bailliages : ceux d'*Odensee* et de *Svendborg*.

FIONNER (*fi-o-né* — rad. *fion*) v. n. Pop. Faire le beau, se pavaner.

— Techn. Enlever à la pince une partie de l'épaisseur d'un verre qu'on veut rendre plus mince.

FIONNEUR (*fi-o-neur*), **EUSE** n. et adj. Pop. Se dit d'une personne élégante et prétentieuse.

FIONN-SNEACHTA (c'est-à-dire la *neige blanche*), roi d'Irlande, dans les légendes fabuleuses de ce pays. Il régna quinze ans, et, pendant toute cette période, l'Irlande fut couverte de neige.

FIORANO Modenese, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), près de la Secchia, affluent du Pô ; 3.060 hab.

FIORAVANTE (Ridolfo, surnommé **Aristotele**), ingénieur et architecte, né à Bologne en 1415, mort après 1485. Il construisit plusieurs tours à Bologne ; en 1459, une tour pour le duc de Milan ; en 1467, un pont sur le Danube en Hongrie, etc. En 1474, il se rendit à Moscou, où il construisit la cathédrale de l'Assomption de Marie (1475 à 1479). En 1479, il fut rappelé à Bologne. Il y construisit divers palais, y éleva notamment la façade du palais du Podestat, conçue dans le style de la première Renaissance.

FIORAVANTI (Léonard), médecin empirique et alchimiste italien, né à Bologne, mort dans cette ville en 1588. Il voyagea en Espagne, puis, de retour en Italie, exerça la profession de médecin ambulant dans les principales villes, et se fixa enfin à Bologne. On emploie encore, en médecine, le baume calmant dit « de Fioravanti ». Fioravanti a publié un grand nombre d'ouvrages de médecine et de physique, sans sérieuse valeur scientifique.

Fioravanti (BAUME DE). Pharm. Baume qui s'emploie en friction stimulante à la dose de 60 grammes. (Il est obtenu par la distillation de substances résineuses et aromatiques [térébenthine de mélèze, élémi, succin, styrax, galbanum, dictame, etc.], avec addition d'alcool à 80°.)

FIORAVANTI (Valentino), compositeur italien, né à Rome en 1770, mort à Capoue en 1837. A dix-neuf ans, il fit représenter au théâtre du Fondo, à Naples, son premier opéra : *gl'Inganni fortunati*, qui devait être suivi de soixante autres, tous du genre bouffe, à part deux ou trois exceptions et remarquables, à défaut d'une véritable originalité, par une grande verve comique. Parmi ses meilleures œuvres il faut citer : *i Virtuosi Ambulanti, i Raggiri Ciarlataneschi, Il bello piace a tutti, la Contessa di Fersen, Camilla*, etc. Vers 1823, Fioravanti renonça à écrire pour la scène. Il avait été nommé maître de chapelle à Saint-Pierre de Rome; il ne composa plus que de la musique religieuse.

FIORAVANTI (Vincenzo), compositeur italien, fils du précédent, né à Rome en 1799, mort à Naples en 1877. A vingt ans, en 1819, il donnait au théâtre San Carlino, de Naples, son premier opéra : *Pulcinella molinare*, dont le succès fut complet. Il devait en écrire une quarantaine, presque tous du genre bouffe, comme ceux de son père. Il faut citer : *la Pastorella rapita, Robinson Crusoé, il Cieco del Molo, i Due caporali, la Pirata, gli Zingari, la Dama e lo Zoccolajo*, etc. En 1839, il accepta les fonctions de maître de chapelle de la cathédrale de Lanciano, et, quatre ans après, il allait se fixer à Naples. Il écrivit deux oratorios : *Saül* et *le Sacrifice de Jephté*, plusieurs Messes, des *Miserere* et un assez grand nombre de motets.

FIORD n. m. V. FJORD.

FIORE (Joachim DE). V. JOACHIM.

FIORE (Jacobello DEL), peintre italien de la première moitié du XVe siècle. Fils de Francesco del Fiore, peintre qui jouit d'une assez grande réputation auprès de ses contemporains. Jacobello fut un des premiers qui peignirent les personnages de grandeur naturelle. Son chef-d'œuvre est un *Couronnement de la Vierge*, exécuté en 1432 et placé dans la cathédrale de Ceneda. Lanzi cite de lui une *Madone* (1421), *la Justice entre deux lions*; etc.

FIORE (Agnolo-Aniello DEL), sculpteur napolitain du XVe siècle. Il a exécuté, à Naples, plusieurs tombeaux fort remarquables; notamment, ceux du cardinal Rinaldo Piscicello dans la cathédrale (1469) de Jean Cicinello dans l'église de Saint-Laureot, de Marino d'Alagni et de sa femme Catarinella Orsini, et celui de Francesco Caraffa, son chef-d'œuvre, dans l'église San-Domenico-Maggiore.

FIORE (Pascal), professeur et jurisconsulte italien, né à Terlizzi (prov. de Bari) en 1837. D'abord professeur au lycée de Crémone, Fiore occupa successivement les chaires de droit constitutionnel et de droit international aux universités d'Urbin (1863), de Pise (1865), de Turin (1875), et enfin de Naples. On doit à Fiore les ouvrages suivants : *Elementi di Diretto costituzionale* (1862); *Novo Diretto internazionale publico* (1869); *Trattato di Diretto internazionale privato* (1879); *Trattato di Diretto internazionale penale* (1880).

FIORE, personnage de la comédie italienne. Le Ruzzante, dans son théâtre, donne ce nom aux amoureuses candides et naïves. V. FIORINETTA.

FIORELLI (Giuseppe), archéologue italien, né à Naples en 1823. Inspecteur des fouilles de Pompéi en 1845, il fut révoqué, en 1849, pour des motifs politiques. Après l'unification italienne, il devint directeur des musées de Rome (1875) et directeur général des antiquités et des beaux-arts (1881). En 1865, il fut nommé sénateur du royaume. On cite de lui : *Pompeianarum antiquitatum historia* (1853); *Catalogue du musée de Naples*, inventaire refondu (1866); *Fouilles de Pompéi*, de 1861 à 1872; *Description de Pompéi* (1875); *Notice des fouilles* de 1876 à 1888; etc.

FIORENTINI n. m. Jeu de cartes, analogue au pharaon et à la bassette. V. PHARAON.

FIORENTINO (Pier-Angelo), littérateur italien, que sa connaissance parfaite de la langue française et ses travaux de critique ont naturalisé Français, né à Naples en 1816, mort à Paris en 1864. Après avoir publié sans grand succès quelques romans, il se rendit à Paris, où Alexandre Dumas se l'adjoignit comme collaborateur, pour écrire le *Corricolo*, le *Speronare*, *Maître Adam*, *le Calabrais*, *Jeanne de Naples*, *Nisida*, etc. Emile de Girardin, lui confia la critique musicale de « la Presse »; peu de temps après, Fiorentino entrait en la même qualité au « Moniteur universel ». Pendant quinze ans, il fournit chaque semaine deux articles sur les mêmes sujets, en leur donnant un ton tout différent. C'est à cette double collaboration, et aussi à sa valeur véritable comme critique, qu'il dut sa notoriété et la fortune. Il a, en outre, publié une traduction de *la Divine Comédie* (1846).

FIORILLO (Ignace), compositeur italien, né à Naples en 1715, mort à Fritzlar en 1787. Après avoir fait jouer en Italie quelques opéras, il remplit, en 1754, les fonctions de chef d'orchestre à Brunswick, puis à Cassel, où il resta jusqu'en 1780. Citons, parmi ses œuvres principales : *Mandane* (1736); *Artimene* (1738); *il Vincitor di se stesso* (1741); *Diana ed Endimione* (1763); *Artaserse* (1765); *Nitcti* (1770) et *Andromede* (1771), ainsi qu'un oratorio intitulé *Isacco*. On connaît aussi de lui un *Te Deum*, un *Requiem*, deux *Miserere* et deux *Magnificat*.

FIORILLO (Federigo), l'un des chefs de l'école italienne de violon, fils du précédent, né à Brunswick en 1753. On connaît de lui quatre concertos, des sonates pour violon et piano, violon et alto, piano à quatre mains, des quintettes, quatuors et trios pour instruments à cordes, dont quelques-uns avec flûte, etc., et surtout son recueil célèbre de trente-six *Etudes* ou *Caprices*, d'une grande valeur technique pédagogique.

FIORILLO (Jean-Dominique), artiste et littérateur allemand, né à Hambourg en 1748, mort en 1821 à Gœttingue. Il alla, dès 1761, étudier la peinture à Rome et à Bologne. Plus tard, il s'occupa de l'histoire de cet art, et, de retour en Allemagne, il devint professeur à la faculté de philosophie. Les dessins et les tableaux de Fiorillo sont à peu près oubliés aujourd'hui; mais ses écrits sur l'art allemand ont, encore de nos jours, une valeur toute particulière.

FIORIN n. m. Bot. Nom vulgaire de l'agrostide stolonifère.

FIORINI (Pietro), architecte, mort à Bologne en 1622. Il prit part, dès 1583, à la construction de nombreux édifices publics de Bologne, reconstruisit les églises de *La Carita* (1583), de *Saint-Matthias* (1585), de *San-Barbaziano* (1608), donna les dessins de la *Porte Pie* et éleva le *Cloître de San-Michele-in-Bosco*, son chef-d'œuvre, devenu si célèbre par les peintures des Carrache et de leur école.

FIORINETTA, type de la comédie italienne. C'est une amoureuse d'un genre spécial : apprentie courtisane qui, sous l'empire d'un amour pur, reste du moins désintéressée. Une entremetteuse lui fait connaître un homme qui lui plaît, dont elle s'éprend; elle s'attache à lui et lui reste fidèle. Ruzzante, Parabosco et Calmo sont les trois maîtres de la *Commedia dell' arte* qui ont mis sur la scène, avec le plus de succès, ce type de Fiorinetta. Voici son costume : robe de satin blanc; manches de dessus à crevés, en satin blanc, manches de dessous et seconde jupe à dessins lilas et roses; chaîne et collier d'or. Ajoutons les cheveux blonds, qui sont selon le caractère et dans la tradition.

Fiorinetta.

FIORINO (ital. *florin*) n. m. Florin de Toscane, ancienne monnaie d'argent, qui valait 1 fr. 40 c.

FIORITE n. f. Joaill. Variété d'opale blanche, opaque et nacrée.
— Adjectiv. : *Opale* FIORITE.

FIORITURE (ital. *fioritura*, même sens; de *fiorire*, fleurir) n. f. Ornement qu'un chanteur ajoute à la phrase musicale du compositeur. (Ce sens a été généralisé; on l'étend aux ornements accessoires qu'ajoute un littérateur, un artiste, etc., et aussi aux traits, aux fleurs, etc., que les anciens potiers traçaient au revers ou sur le dos des bords des assiettes et des plats.) V. ORNEMENT.

FIOTTE n. f. Pop. Petite fille.

FIQUETTE (*kèt'* — ital. *fichetta*, dimin. de *fica*, figue) n. f. Parties sexuelles de la femme. || Vieux mot qui était usité dans la locution : *Par ma fiquette*, Sorte de serment familier dont les femmes se servaient autrefois, vraisemblablement sans connaître le sens qu'il a en Italie, comme celles qui juraient *par ma figué* ou *par ma fi*.

FIRAVITOVA, comm. de Colombie (Etat de Boyaca [dép. de Tundama]); 6.500 hab. Céréales, laines.

FIRBEIX, comm. de la Dordogne, arrond. et à 34 kil. de Nontron, sur la Drôme naissante; 1.011 hab.

FIRCKS (le baron Théodore DE), publiciste russe, plus connu sous le pseudonyme de **D. K. Schedo-Ferroti**, né à Kalwen en Courlande en 1812, mort à Dresde en 1872. Il devint colonel du génie, conseiller du tsar, puis, en 1857, se fixa à Dresde. Depuis lors, il a écrit, sur des questions politiques, des ouvrages dont le plus remarquable est intitulé *Etudes sur l'avenir de la Russie* (1857-1865). Nous citerons encore de lui : *Lettres d'un patriote polonais au gouvernement national de la Pologne* (1863); *la Question polonaise au point de vue de la Pologne, de la Russie et de l'Europe* (1863); etc.

FIRDOU, FOULADOU ou **FOULADOUGOU**, petit Etat compris entre la rive droite de la Casamance et son affluent le Sangrogou. Il dépend du cercle de la Casamance (Sénégal). Le pays produit des graines oléagineuses, surtout l'arachide; on y élève aussi de grands troupeaux de bœufs. La population est évaluée à 30.000 hab. : Majiokés et Foulahs. Le pays est placé sous la domination française depuis 1887; le roi Moussa-Molo a été un fidèle allié de la France. — La capitale est *Amdalaye*.

FIRENZUOLA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur le Santerno, affluent du Reno; 11.000 hab. Sources minérales.

FIRENZUOLA (Agnolo GIOVANNINI ou NANNINI, surnommé), conteur italien, né à Florence en 1493, mort vers 1545, ami de l'Arétin. Il entra dans les ordres et fut pourvu de plusieurs bénéfices ecclésiastiques. Son œuvre se compose d'un recueil d'apologues orientaux, intitulé *Discorsi degli animali*; de deux *Discours de la beauté des femmes*; de deux comédies : *la Trinuzia* (1551) et *i Lucidi* (1549); d'une traduction de *l'Ane d'or*, d'Apuléo (1567), que P.-L. Courier estimait à cause de sa saveur archaïque; de poésies, parmi lesquelles figurent des *Capitoli* d'une touche légère, et surtout de ses *Ragionamenti d'amore* servant de cadre à des nouvelles qui sont autant de petits chefs-d'œuvre de narration badine et de finesse spirituelle.

FIRKIN n. m. Mesure de capacité pour la bière, usitée en Angleterre, et valant 40lit,89. || Petit baril de capacité déterminée, servant, dans le même pays, pour les beurres et le savon.

FIRKOVITCH (Abraham), juif caraïte, né en 1786 à Loutzk (Russie), mort à Tschufut-Kalé (Crimée) en 1874. Il devint rabbin. En 1830, pendant un voyage qu'il fit en Palestine, il découvrit quelques manuscrits hébreux. Vers 1838, le gouvernement russe ayant demandé à la communauté caraïte de lui fournir des renseignements sur son histoire, son origine, etc., elle donna mission à Firkovitch de visiter la Crimée, le Caucase, la Turquie, la Palestine, la Syrie, l'Egypte et la Perse, et de rechercher les renseignements qu'on lui demandait et qu'elle ignorait complètement. Dans deux voyages consécutifs, Firkovitch parvint à rassembler un nombre considérable de livres et de manuscrits relatifs aux Caraïtes, et en outre des textes de grammairiens, exégètes et théologiens arabes et grecs, qu'on croyait perdus. Le gouvernement russe acheta cette précieuse collection. Mais il fut reconnu que la plupart des documents relatifs aux Caraïtes avaient été falsifiés dans le but de donner à la secte une haute antiquité. Le seul ouvrage intéressant de Firkovitch est son *Abné Zicaron*, recueil des inscriptions découvertes par lui.

FIRLOT (*lo*) n. m. Nom d'une ancienne mesure de capacité usitée en Ecosse et valant, pour l'orge, 52lit,525, pour le froment, 36lit,005.

FIRMAMENT (*man* — du lat. *firmamentum*; de *firmare*, affermir) n. m. Voûte céleste, voûte apparente qui a sa clef au-dessus de la tête du spectateur et s'appuie sur la base circulaire de l'horizon : FIRMAMENT *plein d'étoiles*.
— Astron. anc. Voûte de cristal qui composait le huitième ciel et contenait les étoiles fixes.

FIRMAN (persan *ferman*, ordre; de *framâ*, ordonner) n. m. En Perse, Rescrit émané du shah; en Turquie, Pièce diplomatique ou administrative inférieure au *hattishérif* et à l'*iradeh*, mais supérieure au *bouyourouldou*.

FIRMAS-PERIES (Amand-Charles-Daniel, comte DE), général et écrivain français, né à Alais 1770, mort en 1828. Il entra comme sous-lieutenant dans l'armée en 1785, prit part à des complots royalistes, fut arrêté en 1791, et rendu bientôt après à la liberté. Emigré et colonel dans l'armée de Condé, il servit, en 1793, contre la France, puis, en 1794, passa au service de la Russie et, en 1806, à celui du roi de Wurtemberg, qui le nomma successivement chambellan et conseiller intime (1810). Trois ans plus tard, il quitta le service du Wurtemberg. Pendant les Cent-Jours, il alla rejoindre Louis XVIII à Gand et reçut de ce prince le grade de maréchal de camp et celui de lieutenant général (1819). On a de lui plusieurs écrits, entre autres : *le Jeu de stratégie* ou *les Echecs militaires* (1808); *Pasitélégraphie* (1811); etc.

FIRME (angl. *firm*; allem. *firma*) n. f. Mot francisé, qui est l'équivalent de l'expression *raison sociale*.

FIRMENICH (Jean-Mathias), poète allemand, né à Cologne en 1808, mort à Potsdam en 1889. Il séjourna deux ans à Rome, voyagea en France, en Belgique, en Autriche. Revenu sur le Rhin, il composa, dans différents dialectes allemands, des poésies populaires, des légendes. En 1861, il est nommé légataire universel de son oncle, le millionnaire Richartz. Parmi ses ouvrages, il faut citer *Clotilde Montalvi* (tragédie); *Chants populaires de la Grèce moderne* (texte et trad., 1840); *Voix populaires de la Germanie* (1843-1867).

FIRMI, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 39 kilom. de Villefranche, sur le Rieu-Mort; 2.483 hab. Mines de houille et de fer. Métallurgie, hauts fourneaux.

FIRMIAN (Léopold-Antoine, comte DE), archevêque de Salzbourg, né en 1679, mort en 1744. Il fut un défenseur ardent et zélé de la foi catholique et combattit vigoureusement le protestantisme.

FIRMIAN (Charles-Joseph, comte DE), homme d'Etat autrichien, neveu du précédent, né à Deutschmetz (Tyrol) en 1716, mort à Milan en 1782. Après avoir visité, dans sa jeunesse, l'Italie et la France, il fut ambassadeur de l'empereur François Ier à Naples, puis gouverneur de Lombardie, où il sut adoucir autant que possible la domination autrichienne, protégeant les savants, les artistes et les philosophes. Il fut l'ami de Beccaria.

FIRMIANUS SYMPOSIUS ou **SYMPHOSIUS**, écrivain latin, que l'on croit africain et qui paraît avoir vécu un peu avant Auguste. On possède, sous son nom, cent *Enigmes*, chacune en trois vers hexamètres, qui contiennent des allusions à de vieux usages de la république romaine. On attribue au même auteur deux petites odes : *De livore* et *De pavore*, réunies souvent aux *Catalecta* de Virgile. (Werosdorf, dans les *Poetæ latini minores*.)

FIRMICUS MATERNUS, théologien latin du IVe siècle, auteur d'un traité *De errore profanarum religionum*, où il dénonce comme immoraux et dangereux les cultes idolâtres. Il fait appel au bras séculier et, le premier des apologistes chrétiens, proclame le devoir de l'Etat de défendre la vérité religieuse. — Un autre FIRMICUS MATERNUS a écrit, vers 354, une *Matheseos* ou *Traité d'Astrologie*, en huit livres. L'auteur paraît avoir été païen.

FIRMIENS (*mi-in*) n. m. pl. Hist. relig. Nom donné à des donatistes d'Afrique, au IVe siècle. — *Un* FIRMIEN.
— ENCYCL. Cette branche de donatistes fut ainsi nommée du nom de son chef Firmius. Elle fut combattue, comme les autres sectes de donatistes, par saint Augustin, qui soutenait contre elle l'unité, l'universalité et la perpétuité de l'Eglise du Christ.

FIRMILIEN (saint), évêque de Césarée, mort en 269. Elu évêque en 232, il se lia avec Origène, qu'il recueillit et tint caché à Césarée, pendant la persécution de Maximin (235-238). Il combattit les novatiens au concile d'Antioche (252). Dans la question de la validité du baptême donné par les hérétiques, il prit parti contre le pape saint Etienne, qu'il traita avec irrévérence dans sa fameuse lettre à saint Cyprien. En retour, il montra beaucoup de zèle contre l'hérétique Paul de Samosate, et se signala durant la persécution de Valérien. — Fête le 28 octobre.

FIRMIN (saint). L'Eglise honore plusieurs saints de ce nom. FIRMIN (saint), premier évêque d'Amiens, né à Pampelune (Espagne), décapité à Amiens (287). [Fête le 25 septembre]; — FIRMIN (saint), troisième évêque d'Amiens, mort vers 380. Fête le 1er septembre]; — FIRMIN (saint), évêque de Metz, qui assista au concile d'Agde en 506. [Fête le 18 août; — FIRMIN (saint), évêque d'Uzès, né vers 510, mort en 553. Coadjuteur, puis successeur de son oncle Rorice sur le siège d'Uzès, il signa les actes des conciles d'Orléans (541 et 549), de Paris (551), et collabora à l'*Histoire de saint Césaire d'Arles*. [Fête le 11 octobre.]

FIRMIN (Thomas), philanthrope anglais, né à Ipswich (comté de Suffolk) en 1632, mort en 1697. Possesseur d'une grande fortune, il établit, en 1676, à Londres, une manufacture de linge pour donner du travail aux ouvriers sans ressources qui s'y trouvaient, et en établit une autre à Ipswich, en 1682, pour venir en aide aux réfugiés protestants français. On a de lui : *Quelques mesures à prendre pour donner du travail aux pauvres* (1678), et une *Histoire abrégée des unitaires, appelés aussi sociniens* (1687).

FIRMIN (Jean-François BECQUEREL, connu sous le nom de), acteur français, né à Paris en 1784, mort au Coudray (Seine-et-Oise) en 1859. En 1807, il débuta à l'Odéon sous le nom de FIRMIN, y obtint du succès dans les amoureux et les petits-maîtres, puis il entra, en 1811, à la Comédie-Française, à laquelle il resta attaché jusqu'en 1845. Elève de Fleury, Firmin, qui, outre un physique agréable et

les matières de tragédie, avait beaucoup de chaleur, de la [illegible] et un naturel, excellant dans les amoureux. Il se représente tour à tour, et avec un égal succès, dans la tragédie et la comédie.

FIRMINY, comm. de la Loire, arrond. et à 12 kilom. de Saint-Etienne, 15.771 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Importantes mines de houille. On les connaissait dès le XIVe siècle. Elles commencèrent à être exploitées en 1786. Elles sont divisées aujourd'hui en trois sections : celles de La Roche-Morlière, de la Malafolie, de Firminy. L'ensemble de la concession comprend sept puits, qui occupent 4.000 ouvriers et communiquent avec les chemins de fer de Saint-Etienne à Roanne et de Saint-Etienne au Puy. Tout à près, les aciéries et forges du Creusot occupent 2.000 personnes. Elles construisent pour les chemins de fer, les tramways, l'artillerie, la marine. Industrie très variée. Aux environs, château féodal de Feugerolles et manoir de Paulat (XVIe s.).

Armes de Firminy

FIRMIQUE (*mik'*) ou **FIRMICUS** (*kuss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des thomisidés, comprenant des araignées de taille médiocre, de coloration vive et variée, dont on connaît quelques espèces habitant l'Afrique et l'Arabie. La seule espèce de la région méditerranéenne est le *firmicus biritatus*, d'Algérie.

FIRMO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), sur un affluent du fleuve côtier Coscile ; 2.000 hab.

FIRMUS, fils du roi berbère Nubel. Il souleva les tribus berbères du Djurdjura (*mons Ferratus*) contre l'autorité de Rome (372), battit les légions en plusieurs rencontres et se fit proclamer roi. Pour rétablir le prestige de ses armes, l'empereur Valentinien envoya contre le rebelle le fameux général Théodose, qui fut aidé dans sa tâche par Gildon, le propre fils de Firmus. Poursuivi sans relâche dans les régions de l'Atlas, Firmus, trahi, s'étrangla pour ne pas tomber aux mains de ses ennemis. Avec lui finit cette révolte, qui avait duré trois ans.

FIRMUS ou **FIRMIUS**, riche Syrien, né à Séleucie, mort vers 273 de notre ère. Grâce à la fameuse Zénobie, son amie et son alliée, il s'empara d'Alexandrie et s'y fit proclamer empereur. Mais, quand Zénobie eut été vaincue par Aurélien, lui-même fut mis en croix. Sa force extraordinaire et son aspect farouche lui avaient valu le surnom de *Cyclope*.

FIROLE ou **FIROLA** n. f. Zool. V. PTEROTRACHEA.

FIROLELLA (*lel'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes hétéropodes, famille des ptérotrachéidés, comprenant des animaux marins très voisins des firoloïdes et dont on connaît deux espèces propres à la Méditerranée. (Les *firolella gracilis et diligens* ont été découvertes dans le détroit de Messine.)

FIROLOÏDE ou **FIROLOIDA** (*lo-i* — de *firola*, genre de mollusques, et du gr. *eidos*, aspect) n. f. Genre de mollusques gastéropodes hétéropodes, famille des ptérotrachéidés, comprenant des animaux marins sans coquille, à branchies petites ou nulles. (On connaît quelques espèces de firoloïdes, répandues en diverses mers ; l'espèce type est la *firoloida Desmaresti* d'Europe.)

FIROUZ, souverain sassanide de Perse, né dans la première moitié du Ve siècle de l'ère chrétienne, mort en 484 apr. J.-C. Son père, Yezdegerd II, désigna comme son héritier son autre fils, Ormazd, qui monta sur le trône en 456 apr. J.-C. Firouz se réfugia à la cour du roi des Ephtalites ou Huns blancs, qui lui fournit une armée, grâce à laquelle il détrôna Ormazd et s'empara de la couronne (457). Son règne fut signalé par une sécheresse de sept ans, qui ruina presque complètement l'Iran. Loin de savoir gré au souverain ephtalite des secours qu'il lui avait fournis, il l'attaqua par deux fois et trouva la mort dans sa seconde campagne.

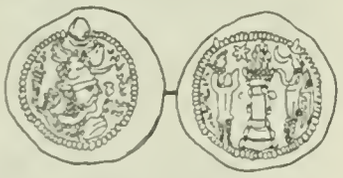
Médaille de Firouz.

FIROUZABAD, ancienne ville de la Perse méridionale (prov. le Farsistan), 4.000 hab. Elle est située à 100 kilom. de Chiraz, dans une contrée montagneuse, sur un affluent du Presaf tributaire du golfe Persique. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'un village fabriquant d'eau de rose renommée. Mais de nombreuses ruines, notamment celles d'un temple du Feu, disent l'importance passée de l'ancienne *Djour* ou *Kaïr*.

FIROUZABADI ou **FIROUZABADY** (Madd-Eddin Abou-Thaher Mohammed-ben-Yacoub), écrivain et voyageur persan, né à Karazi en 1329 de notre ère, mort à Sonez en 1415. Il appartenait à une famille originaire de Firouzabad, d'où son nom. Après avoir voyagé en Egypte, dans toute l'Asie antérieure et dans l'Inde, il remplit, pendant une vingtaine d'années, les fonctions de cadi supérieur à Zébid. Il a composé plus de quarante ouvrages, dont le plus important et le plus connu est un dictionnaire arabe, intitulé *Alkamus alchaït* (Océan environnant), communément appelé *l'Alkamus*, abrégé d'un immense dictionnaire inachevé qui devait comprendre 60 volumes.

FIROUZ-SHAH Ier Rokn-ed-Din, fils d'Altamish, souverain musulman de Delhi, né dans la seconde moitié du XIIe siècle de notre ère, mort en 1237. Gouverneur du Padaouo, puis vice-roi de Lahore, il succéda à son père en 1236. Il ne prit aucun soin des affaires de son empire et laissa sa mère gouverner à sa guise, sa sœur, Mahiya-Dooran, révoltée, le fit jeter en prison, et monta sur le trône à sa place, avec le nom de Rizia-sultane.

FIROUZ-SHAH II, Khildji (Djelal-ed-Din), empereur de Delhi, d'origine afghane, né au commencement du XIIIe siècle de notre ère, mort en 1296. Il détrôna le dernier sultan ghouride, Kai-kobad (1289), et, sous couleur de prendre la régence au nom de son fils, il s'empara du trône. Il gouverna avec beaucoup de bonté, et battit les Mongols, qui avaient envahi le Pendjab ; des révoltes signalèrent la fin de son règne, et Ala-ed-Din, son neveu et son gendre, l'assassina en 1296.

FIROUZ-SHAH III (Moazzem-Mohassob), empereur de Delhi, né en 1298, mort en 1388. Il succéda à Mohammed III en 1351, après avoir été, durant fort longtemps, gouverneur de la province de Delhi ; il fit accomplir de grands travaux d'utilité publique, protégea les savants et fit jeter les fondements de la ville de Firouzabad, en 1354, mais il ternit sa gloire en faisant massacrer tous les habitants de la province de Kumaon. Il abdiqua, en 1386, en faveur de son fils Mohammed.

FIROZABAD ou **FEROZABAD**, ville de l'empire anglais des Indes (Asie mérid. [Prov. du Nord-Ouest]) ; 14.200 hab. Elle est située à 40 kilom. d'Agra, non loin de la rive gauche de la Djemna, affluent du Gange ; c'est une station du chemin de fer Dehli-Allahabad.

FIROZPOUR, FEROZPOUR ou **FIROZPUR**, ville de l'empire anglais des Indes (Asie mérid. [vice-gouvern. du Pendjab]). Elle est située à 78 kilom. de Lahore, sur le bras gauche du Sutlodj, affluent de l'Indus. Elle compte 50.000 hab. Sa forteresse, formidable pendant la domination des Sikhs, a beaucoup perdu de sa valeur ; non loin, à l'E., est le champ de bataille où combattirent, durant deux jours, en 1845, Sikhs et Anglais. Aujourd'hui, Firozpour est un entrepôt important de transit ; il s'y fait un commerce actif de coton. — Le *district de Firozpour* a 11.400 kilom. carr., et compte 800.000 à 900.000 hab.

FISC (*fissk'* — du lat. *fiscus*, même sens) n. m. Trésor public. ‖ Administration chargée de percevoir les impôts. ‖ Trésor du souverain. (Vieux.) ‖ Dotation accordée par le souverain. (Vieux.) ‖ *On donnait* un FISC *à l'Eglise*. (Montesq.) [Vieux.]

— ENCYCL. Chez les Romains, le *fisc* (fiscus Cæsaris), ou trésor privé de l'empereur, était, à partir d'Auguste, une caisse distincte de l'ancien *ærarium publicum* ou *Saturni*, trésor du peuple, et de l'*ærarium militare*, caisse militaire établie aussi par Auguste. Les provinces ayant été divisées en 27 avant J.-C. en provinces sénatoriales et impériales, les premières continuèrent à alimenter l'*ærarium Saturni*, tandis que le revenu des secondes alla au fisc. Cette caisse percevait aussi les revenus de la fortune privée de l'empereur, les legs qui lui étaient faits, et même une part des revenus des provinces sénatoriales. Dans la suite, le fisc s'immisça de plus en plus dans la gestion financière des provinces du sénat, ce qui amena les deux administrations du fisc et de l'*ærarium* à se confondre.

Le fisc finit par épuiser le contribuable par la multiplicité des taxes, exagérant par des procédés de recouvrement arbitraires et vexatoires les droits du trésor toujours insatiable, donnant lieu enfin à des exactions et des persécutions intolérables et à des abus de perception rendus plus scandaleux par la rapacité d'agents intéressés ou personnellement responsables de la recette, jamais désavoués pour leur mauvaise foi (de là l'expression : *Le fisc n'a jamais tort*). — Les rois de France trouvent les ressources du fisc d'abord dans le revenu du domaine, ensuite dans les impôts, et parfois, comme Philippe le Bel, par l'altération des monnaies ; ces charges, écrasantes parce qu'elles sont mal réparties, recouvrées avec une rigueur le plus souvent inflexible, donnent lieu, sous l'ancienne monarchie, à des soulèvements sévèrement réprimés.

FISCAL, ALE, AUX (*skal'* — du lat. *fiscalis*, même sens) adj. Qui a rapport au fisc, au trésor public : *Droits* FISCAUX. *Les lois* FISCALES *épuisèrent la sève de la nation et tarirent sa mamelle jusqu'au sang*. (L. Enault.) ‖ Zélé pour le fisc, en mauv. part : *Un homme très* FISCAL.

— *Procureur fiscal* ou substantiv. *Fiscal*, Officier qui était chargé des fonctions du ministère public dans les justices seigneuriales : *Il avait des lettres de recommandation pour l'ancien* FISCAL. (Chamfort.)

— Antiq. rom. *Gladiateur fiscal*, Gladiateur entretenu aux dépens du fisc.

FISCAL (*skal'*) n. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pie-grièche. ‖ Pl. *Des* FISCAUX.

FISCALEMENT (*ska*) adv. D'une manière fiscale ; au point de vue du fisc.

FISCALIN, INE (*ska*) adj. Qui appartient au fisc, qui en fait partie : *Les fiefs* FISCALINS. *Les colons* FISCALINS. (Vieux.)

— Substantiv. Féod. Nom donné aux gens du roi, de l'un ou de l'autre sexe, attachés aux maisons royales et remplissant les fonctions de l'esclavage.

— n. m. Nom donné aux fiefs du roi : *Les revenus des* FISCALINS. ‖ Vassal ou fermier des fiefs fiscalins. ‖ Receveur des impôts.

FISCALITÉ (*ska*) n. f. Ensemble du système de perception des impôts, des lois qui s'y rapportent, des moyens qui y conduisent : *La* FISCALITÉ *est à la science financière ce que l'usure est à la haute banque*. (E. de Gir.) ‖ Caractère de ce qui est fiscal, de ce qui tend à l'augmentation des droits du fisc : *Esprit de* FISCALITÉ. *La* FISCALITÉ *est une tendance nécessaire de tout gouvernement*.

FISCHAH SELIM, comm. d'Egypte (gouv. de Menoufieh) ; 3.200 hab.

FISCHAMEND, comm. d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche, cercle d'Unter-Wienerwald]), sur la *Fischa*, près de son confluent avec le Danube ; 2.350 hab. Filature.

FISCHART (Jean), polygraphe et humoriste allemand, né à Mayence selon les uns, à Strasbourg selon les autres, entre 1545 et 1550, mort vers 1590. Ses œuvres sont extrêmement nombreuses, mais les traductions et les adaptations l'emportent de beaucoup sur les ouvrages originaux. La principale est une adaptation du premier livre du *Gargantua*, de Rabelais (1575). On cite encore de lui une adaptation, très amplifiée, de la *Pantagruéline prognostication* de Rabelais, parue sous le titre de *la Grand-mere de tous les calendriers prophétiques* (1572) ; le poème héroïcomique *la Chasse aux puces* ; de nombreux pamphlets théologiques, d'un ton presque toujours acerbe et grossier ; des pamphlets politiques, les uns traduits, les autres originaux, où il combat notamment avec la dernière âpreté les rêves de domination universelle des rois d'Espagne ; enfin, le poème *l'Aventureuse Nef de Zurich* (1576), la seule de ses œuvres qui ait conservé quelques lecteurs. Fischart est le représentant le plus éminent de l'humour grotesque et fantaisiste dans la littérature allemande. Il a pour tout ce qui est grotesque et bizarre un penchant invincible qui se marque déjà dans les titres burlesques et démesurément longs qu'il donne à ses ouvrages, comme aussi dans son style d'un humour souvent laborieux et forcé. Ses moyens préférés sont l'accumulation des expressions et des idées, la déformation arbitraire et burlesque des termes, les jeux de mots, l'allitération et l'assonance.

FISCHELN, comm. d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Dusseldorf]) ; 6.700 hab. Tissage de soie.

FISCHENTHAL, comm. de Suisse (canton de Zurich), dans la vallée de la Töss, affluent du Rhin ; 2.250 hab.

FISCHER (Jean), musicien allemand, né en Souabe vers 1650, mort à Stockholm en 1721. Il fut maître de chapelle du duc de Mecklembourg-Schwerin, puis se fixa à Stockholm, où il devint maître de chapelle de la cour de Suède. On doit à cet artiste un recueil de cinquante chansons françaises, un autre de douze airs allemands et six madrigaux, un autre de musique de table (*Tafel-Musik*), etc.

FISCHER von Erlach (Jean-Bernard), architecte allemand, né à Gratz (Styrie) en 1656, mort à Vienne en 1723. Il construisit le château de Schœnbrunn (1696 à 1700) et plusieurs beaux édifices de Vienne, parmi lesquels il faut mentionner le palais du prince Eugène, celui du prince Bathyani, l'église de Saint-Charles-Borromée, celle de Saint-Pierre, l'hôtel de la Monnaie, œuvres empreintes d'un beau talent artistique, bien qu'on y remarque quelques traces du mauvais goût de l'école de Bernini. — Son fils, JOSEPH-EMMANUEL **Fischer**, né en 1695, mort en 1742, termina plusieurs édifices commencés par son père et édifia, d'après ses propres plans, des églises et des palais dont l'ordonnance ne manque pas d'élégance. Il inventa la machine hydraulique qui fait jouer les eaux dans les jardins du prince de Schwarzenberg.

FISCHER (Jean-Chrétien), chef de partisans allemand au service de la France, mort en 1762. Il se distingua dans la guerre de succession d'Autriche. A la suite, le maréchal de Belle-Isle l'autorisa, en 1743, à lever une compagnie, qui prit le nom de Chasseurs de Fischer et fut l'origine des chasseurs français. Pendant la guerre de Sept ans, il contribua, en 1759, à la victoire de Bergen et, en récompense, le roi le nomma brigadier. Il se distingua encore à Cloterscamp (1760).

FISCHER (Jean-Frédéric), helléniste allemand, né à Cobourg en 1726, mort en 1799 à Leipzig, où il était recteur du collège des princes (1767). Il a laissé des éditions, avec des commentaires : d'*Anacréon*, d'*Eschine le Socratique*, de *Théophraste*, de *Platon*, etc., et d'excellentes remarques sur la *Grammaire grecque* de Weller (1798-1801).

FISCHER (Louis), chanteur allemand, né à Mayence en 1745, mort à Berlin en 1825. Fischer, considéré comme le plus grand chanteur qu'ait produit l'Allemagne, était doué d'une voix de basse puissante et superbe, dont l'étendue dépassait deux octaves, et qu'il dirigeait avec une habileté merveilleuse. — Son fils, JOSEPH, né à Vienne en 1780, mort à Mannheim en 1862, avait également une belle voix de basse. Il chanta en Allemagne et en Italie, où il fut directeur du théâtre de Palermo.

FISCHER (Michel-Gothard), organiste et compositeur allemand, né à Alach vers 1765, mort à Erfurt en 1829. Il a publié un recueil de cent vingt pièces d'orgue, quatre symphonies, des quatuors, des concertos pour clarinette et basson, un livre de chorals, des motets et des recueils de chansons allemandes.

FISCHER (Chrétien-Auguste), littérateur allemand, né à Leipzig en 1771, mort à Mayence en 1829. Après avoir voyagé en Europe et habité la France (1803-1806), il devint professeur de littérature à Würtzbourg, fut condamné à la prison pour un pamphlet politique, puis se retira à Mayence. Ses principaux ouvrages sont : *les Constitutions ou France et Angleterre* (1792) ; *les Rois qui ont été fous* (1797) ; *Voyage par Madrid et Cadix* (1799) ; *Ecrits érotiques* (1800) ; *Bibliothèque universelle et récréative* (1806-1808) ; *Collection générale complète de toutes les pièces officielles et secrètes qui peuvent servir à l'histoire diplomatique de la France* (1810-1811) ; *Tableaux du Brésil* (1819).

FISCHER von Waldheim (E. Gotthelf), naturaliste allemand, né à Waldheim, près de Leipzig, en 1771, mort à Moscou en 1853. Ayant fait ses études et ses débuts scientifiques en Allemagne, où il professa la zoologie à Mayence jusqu'en 1804, il alla s'établir, à cette époque, en Russie, et se fixa à Moscou. De ses nombreux ouvrages, un des plus importants demeure aujourd'hui l'*Entomographie de la Russie* (1828).

FISCHER (François-Ernest-Louis), botaniste russe, né à Halberstadt en 1782, mort en 1854. Il fut longtemps directeur du jardin impérial de Saint-Pétersbourg. On lui doit d'importants travaux sur les systèmes botaniques, sur les filicinées, une énumération des plantes de Schrenk et un *Sertum petropolitanum*, avec les figures des plantes du jardin de Saint-Pétersbourg.

FISCHER (Jean-Georges), poète et auteur dramatique allemand, né à Gross-Süssen (Wurtemberg) en 1816. Simple maître d'école, il devint, en 1860, professeur à l'école polytechnique de Stuttgart. On doit à ce poète délicat, aux idées libérales et élevées, des recueils de *Poésies* (1854, 1865, 1875) ; *Merlin* (1877) ; des drames : *Saul* (1862), *Frédéric II de Hohenstauffen* (1862), *Floriano Geyer* (1866), *l'Empereur Maximilien du Mexique* (1868).

FISCHER (Henri), naturaliste allemand, né et mort à Fribourg-en-Brisgau (1817-1886). Il fit ses études à Fribourg et à Vienne, et fut reçu privat-docent pour la zoologie, la zootomie et la minéralogie à la faculté de Fribourg (1846), où il enseigna pendant dix ans. Nommé, en 1854, professeur de minéralogie et directeur du musée de minéralogie et de géologie à Fribourg, il étudia avec un soin particulier les minéraux et les roches du grand-duché. L'un des premiers, il a appliqué le microscope à l'étude des minéraux et des roches.

FISCHER (Kuno), philosophe allemand, né à Sandewalde en 1824. Agrégé de philosophie à Heidelberg (1850), il lui fut interdit de continuer ses cours à l'université de cette ville (1853). Il ne put se faire recevoir agrégé à Berlin, et professa la philosophie à Iéna (1856). En 1872, il

revint à Heidelberg. Bien que Fischer prétende que, dans sa *Logique* et sa *Métaphysique*, il ait suivi sa propre inspiration, il n'en dépend pas moins étroitement de Hegel. Il appelle la dialectique hégélienne un développement, et le processus dialectique, la méthode du développement. Il a beaucoup contribué à attirer l'attention sur Kant. En effet, indépendamment de l'exposition qu'il fit des théories kantiennes, il déclara que la philosophie critique ne peut être abandonnée impunément. Ses principaux ouvrages sont : *Diotima ou l'Idée du beau* (1849), *Logique et Métaphysique* (1852), *Histoire de la philosophie nouvelle* (1854), ouvrage plein d'érudition et de clarté, dont plusieurs fragments ont été publiés à part; *Bacon de Vérulam* (1856), *Schiller philosophe* (1856), *Vie de Kant et fondement de sa doctrine* (1860), *Critique de la philosophie de Kant* (1883).

FISCHER (Paul-Henri), naturaliste français, né et mort à Paris (1835-1893). Interne des hôpitaux de Paris, puis assistant de paléontologie au Muséum d'histoire naturelle. Membre de la commission des dragages sous-marins (1880), il prit part aux diverses campagnes d'explorations abyssales et publia d'importants travaux sur les mollusques. Les principaux ouvrages de ce savant sont : *Species général et Iconographie des coquilles vivantes* [en collaboration avec C. Kiener] (1880); *Manuel de conchyliologie* (1885); *Paléontologie de l'île de Rhodes* (1887); etc. Il a obtenu plusieurs prix à l'Académie des sciences, et il était président des Sociétés géologique et zoologique de France.

FISCHER (Théobald), géographe et professeur allemand, né à Kirchsteitz en 1846. Il a voyagé dans le Sahara tunisien, le Maroc et l'Algérie. Il a publié d'importantes études sur la géographie physique des terres baignées par la mer Méditerranée, sur la distribution géographique des palmiers-dattiers, sur l'histoire de la géographie et de la cartographie de l'Italie au moyen âge, sur les péninsules de l'Europe méridionale.

FISCHER (Gustave-Adolphe), voyageur allemand, né à Barmen en 1848, mort à Berlin en 1886. Il étudia d'abord le pays des Gallas, ensuite le fleuve Tana. Il partit, en 1882, de l'embouchure du Pangani et atteignit le lac Naïwascha en traversant le pays des Massaï. Reparti en 1885 avec la mission de rechercher Emin-bey et Junker, isolés dans l'Afrique centrale, il ne put dépasser le Victoria-Nyanza, et revint à la côte par le lac Naïwascha et Teita.

FISCHÉRIE (*ri*) ou **FISCHERA** (*ché*) n. f. Bot. Genre d'algues, de la tribu des confervacées, dont l'espèce type a été trouvée dans les eaux thermales de Carlsbad.

FISCHÉRIE (*ri*) ou **FISCHERIA** (*ché*) n. f. Zool. Genre de mollusques lamellibranches, famille des cyrénidés, comprenant des animaux fluviatiles de l'Afrique occidentale, voisins des galathées. (L'espèce type est la *fischeria Delesserti*, des cours d'eau de Guinée.)

FISCHÉRITE n. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine. Variété de wavellite.

FISCHERN, comm. d'Austro-Hongrie (Bohême [distr. de Carlsbad]); 5.300 hab.

FISCHHABER (Gottlob Christian Friedrich), philosophe allemand, né à Gœppingen (Wurtemberg) en 1779, mort à Stuttgart en 1829. Il a enseigné, de 1808 à 1829, la philosophie et la littérature ancienne au gymnase de cette ville. Il a défendu contre Fichte le kantisme strict. Outre des manuels classiques, on lui doit : *Sur le principe et les problèmes capitaux du système de Fichte* (1801), et *Sur les époques du génie dans l'histoire* (1807).

FISCHHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [Prusse Orient.]), sur le Frischess Haff; 2.900 hab. Centre de culture et d'élevage, pêche; château fort du XIIIe siècle. Ch.-l. d'un cercle peuplé de 52.000 hab.

FISCHIETTI (Domenico), compositeur italien, né à Naples en 1727. De Dresde, où il était engagé comme compositeur, il passa à Salzbourg, où l'archevêque lui confia la direction de sa chapelle. On connaît de cet artiste une dizaine d'opéras, parmi lesquels : *lo Speziale, il Ritorno di Londra, la Molinara, il Signor dottore, il Mercato di Malmantile*, etc. Il vivait encore en 1810.

Fischietto (IL) [*le Sifflet*], journal humoristique italien, fondé à Turin en 1848. Il rappelle l'ancien « Charivari », et, comme celui-ci, publie dans chaque numéro une caricature politique, presque toujours amusante par l'esprit et la vérité de la charge.

FISCHINGEN, village de Suisse (canton de Thurgovie), sur la Murg, affluent de la Thur; 2.400 hab. Très ancienne abbaye de bénédictins (tombeau de sainte Idda).

FISCIANO, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Salerne]); 7.500 hab.

FISCIQUE (*fiss-sik'*) adj. Se dit d'un acide que l'on extrait du *fiscia parietina* à l'aide de l'alcool bouillant.

FISÉTINE [n. f. Composé $C^{15}H^{10}O^{6}$, que l'on extrait de la *cotinine* (extrait du fustet ou sumac à perruque).

FISH (Hamilton), homme d'Etat américain, né à New-York en 1808, mort en 1893. Avocat député à New-York, il entra au Congrès en 1842, puis fut gouverneur de New-York (1849-1851). Il passa au Sénat de l'Union en 1851 : il y siégea jusqu'en 1857, puis voyagea en Europe et se tint soigneusement éloigné de la politique pendant la guerre de Sécession. En 1869, le président Grant l'appela au ministère des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'en 1877. Il eut à régler notamment la fameuse affaire de l'*Alabama*. L'idée de la formation (1871) d'une commission mixte de hauts fonctionnaires anglais et américains pour le règlement des difficultés survenues entre les deux nations lui appartient.

FISHER (John), évêque et cardinal anglais, né à Beverley (York) vers 1459, mort en 1535. Après avoir été chapelain de Marguerite, comtesse de Richemond, mère de Henri VII, il devint successivement chancelier de l'université de Cambridge (1501), professeur de théologie (1502), évêque de Rochester (1504). Il s'opposa avec éclat au divorce de Henri IV avec Catherine d'Aragon et à la constitution par le roi de l'Eglise anglicane. Ayant refusé le serment exigé des évêques, il fut enfermé à la Tour, où le pape lui envoya le chapeau de cardinal, et fut décapité comme rebelle. Une édition complète de ses œuvres, dont la plupart sont dirigées contre les doctrines de Luther, a été publiée à Wurtzbourg en 1595.

FISHER (Payne), poète anglais, né en 1616, mort en 1693. Il servit d'abord la cause royale en Ecosse et en Irlande; mais la bataille de Marston Moor (1644) le fit changer de camp, et il célébra la victoire des troupes du Long Parlement dans un poème latin, *Marston Moor, Eborucense Carmen*, publié en 1650. Cromwell le fit poète-lauréat, et il mérita ce titre par un grand nombre de pièces de vers à la louange du Protecteur. Mais, dès que la restauration des Stuarts devint probable, il consacra sa plume à la royauté et, pour lui donner des gages, écrivit un violent pamphlet contre ses bienfaiteurs d'hier : *the Speeches of Oliver Cromwell, Henry Irreton, and John Bradshaw, intended to have been spoken at their execution at Tyburne* (1660). Il n'en fut pas moins mis en prison, et il finit ses jours dans la misère et le mépris. On a de lui, outre ses poésies latines et anglaises, un livre sur la science des armoiries, et deux ouvrages sur les tombes, les monuments et les inscriptions conservés dans la cathédrale de Saint-Paul. Il aimait à latiniser son nom et signait le plus souvent PAGANUS FISHER, ou PISCATOR.

FISHGUARD, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Pembroke]), sur le canal Saint-Georges; 1.600 hab. Petit port de pêche et de cabotage; ateliers de constructions maritimes; pêche du hareng.

FISKE (John), philosophe et historien américain, né à Hartfort (Connecticut) en 1842. D'une érudition précoce, il connaissait à dix-huit ans les principales langues européennes, l'hébreu et le sanscrit. Il professa la philosophie positive à Harvard University (1869). Citons, parmi ses ouvrages historiques : *la Découverte de l'Amérique; les Commencements de la Nouvelle-Angleterre; la Révolution américaine; la Période critique de l'histoire d'Amérique* (1783-1789); *la Guerre de l'Indépendance*. Parmi ses ouvrages philosophiques : *les Grandes lignes de la philosophie cosmique; Excursions d'un évolutionniste; le Darwinisme et autres essais; la Destinée de l'homme à la lumière de son origine; l'Idée de Dieu devant la science moderne*.

FISKERNÆS, colonie danoise du Groenland, sur le littoral du détroit de Davis, fondée en 1754 par des frères moraves; 1.000 hab. Pêche de phoques.

FISMES, ch.-l. de canton de la Marne, arr. et à 27 kil. de Reims, au confluent de la Vesle et de l'Ardre; 3.343 hab. Ch. de f. Est et Nord. Carrières de pierres; fabriques de tissus, fonderies, moulins, filatures de soie; sucreries; distillerie; commerce de laines, de farines. — Le canton a 24 comm. et 12.013 hab.

Fismes est une ville fort ancienne : *Fines Suessionum* des Romains. Place forte au moyen âge; on voit encore les vestiges des anciens remparts. Eglise des XIIe et XIIIe s., remaniée au XVIe siècle. Ancienne chapelle Saint-Ladre.

FISOLÈRE n. f. Bateau vénitien, assez léger pour qu'un homme puisse le porter sur le dos.

FISQUER (*ské*) v. n. Siffler, faire un commandement au sifflet. (Expression en usage dans la marine des galères, du XVe au XVIIIe s.)

FISQUET (Honoré-Jean-Pierre), littérateur français, né à Montpellier en 1818, mort à Paris en 1883. Il se livra d'abord à l'enseignement, qu'il quitta en 1840 pour voyager. Après avoir visité l'Angleterre, l'Italie, l'Algérie, etc., il retourna en France, devint collaborateur de divers journaux, et publia plusieurs ouvrages : *Histoire de l'Algérie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1842); *Histoire descriptive et archéologique de Notre-Dame de Paris* (1855); *la France pontificale* ou *Histoire chronologique et biographique des évêques de tous les diocèses de France* (1864-1872); des notices biographiques sur divers personnages; *Biographie des Pères du concile du Vatican* (1871); *la France départementale* (1875-1876); *Grand atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies* (1878); *Dictionnaire des célébrités de la France* (1878); *Histoire des chemins de fer* (1882); etc.

FISSICALYCE (*liss*) ou **FISSICALIX** (*likss*) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des dalbergiées, caractérisé surtout par ses sépales unis dans toute leur longueur en une coiffe qui se déchire à l'épanouissement.

FISSIDACTYLE (du lat. *fissus*, fendu, et du gr. *daktulos*, doigt) adj. Qui a les doigts séparés.

FISSIDENT (*dan*) n. m. Genre de mousses, de la famille des bryacées. (Les fissidents sont de gracieuses mousses épigées, répandues sur toute la surface du globe, et dont les tiges, ne dépassant pas 5 centimètres de haut dans les espèces européennes, sont couvertes de feuilles distiques, serrées et équitantes.)

Fissident.

FISSIDENTALIUM (*din, li-om'*) n. m. Sous-genre de dentales, comprenant des formes dont la coquille perte une fente à la partie convexe de la région postérieure. (Les *fissidentalium* comptent quelques espèces habitant les régions abyssales de l'Atlantique tel le *fissidentalium ergasticum*, découvert par l'expédition du « Travailleur », ou fossiles dans les terrains tertiaires.)

FISSIFOLIÉ, ÉE (du lat. *fissus*, fendu, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a les feuilles fendues au sommet.

FISSILE (du lat. *fissilis*, facile à fendre) adj. Qui a une tendance à se diviser en feuillets ou en couches minces.

— *Auriculaire fissile*, Champignon qui finit par se fendre en particules adhérentes à la base.

FISSILIE n. f. Bot. Syn. de OLAX.

FISSILINGUES (*lingh'* — du lat. *fissus*, fendu, et *lingua*, langue) n. m. pl. Sous-ordre de reptiles sauriens, comprenant ceux qui, comme les lézards, ont une longue langue fourchue et protractile. (Les fissilingues se divisent en trois grandes familles : *lacertidés, amériviidés, monitoridés*. Ce sont les plus grands des sauriens, car certains varans dépassent 2 mètres.) — *Un* FISSILINGUE.

— Adjectivem. : *Les monitors sont des sauriens* FISSILINGUES.

FISSILITÉ (rad. *fissile*) n. f. Propriété qu'ont certains schistes ou phyllades de se diviser en feuillets assez minces, comme l'ardoise d'Angers.

FISSINERVE (du lat. *fissus*, fendu, et *nervus*, nerf) adj. Bot. Qui a des folioles à nervures latérales bifides : *Lassiandre* FISSINERVE.

FISSIPARE (du lat. *fissus*, fendu, et *parere*, enfanter) adj. Hist. nat. Qui se reproduit par la division de sa propre substance, comme la plupart des végétaux et un grand nombre de zoophytes.

FISSIPARITÉ (*ri* — rad. *fissipare*) n. f. Mode de reproduction des animaux fissipares. ‖ On dit aussi FISSIPARIE.

FISSIPÈDE (du lat. *fissus*, fendu, et *pes, pedis*, pied) adj. Qui a les pieds divisés en doigts.

FISSIPENNE (*pen'* — du lat. *fissus*, fendu, et *penna*, plume) adj. Qui a les ailes divisées en plusieurs branches.

FISSIROSTRES (*rosstr'* — du lat. *fissus*, fendu, et *rostrum*, bec) n. m. pl. Groupe d'oiseaux passereaux, comprenant ceux qui, comme les hirondelles, ont le bec profondément fendu. (Les fissirostres sont des oiseaux criards, insectivores, ordinairement de taille médiocre, répandus surtout dans les régions chaudes. Ils se divisent en trois familles : *hirundinidés, cypsélidés* et *coprimulgidés*.)

— *Un* FISSIROSTRE.

— Adjectivem. : *Un passereau* FISSIROSTRE.

FISSOT (Alexis-*Henri*), pianiste, organiste et compositeur français, né à Abbaye (Somme) en 1843, mort à Paris en 1896. Elève du Conservatoire, il a publié pour le piano un grand nombre de morceaux de genre qui se signalent par des qualités de forme, de style et de pensée.

FISSURATION (*fi-su, si-on* — du lat. *fissura*, fente) n. f. Production de fentes ou de fissures.

FISSURE (*fi-sur'* — lat. *fissura*; de *findere*, supin *fissum*, fendre) n. f. Fente, crevasse légère, petite ouverture longitudinale : *Les* FISSURES *d'un vase, d'un mur*.

— Fam. *Avoir une fissure*, Etre un peu fou.

— Anat. *Fissure de Glaser*, Sillon situé dans la partie la plus profonde de la fosse glénoïde. ‖ *Fissure de Sylvius*, Sillon qui sépare de chaque côté les lobes moyens et antérieurs du cerveau. ‖ *Fissure ombilicale*, Sillon qui, chez le fœtus, existe dans le foie, et longe la veine ombilicale.

— Art vétér. Division de la corne du sabot des solipèdes.

— Chir. Fracture longitudinale d'un os, sans séparation des parties : FISSURE *du crâne*. ‖ *Fissure de l'anus*, Gerçure superficielle et longitudinale de l'anus, qui est extrêmement douloureuse.

— Géol. *Fissure de stratification*, Fissure qui sépare des assises de même nature. ‖ *Fissure de superposition*, Fissure qui sépare des couches de nature diverse.

— Tératol. *Fissure congénitale*, Anomalie que caractérise la présence d'une solution de continuité par suite d'arrêt de développement de divers organes symétriques : lèvres, palais, nez, pénis, etc. V. BEC-DE-LIÈVRE.

— ENCYCL. Méd. *Fissure à l'anus*. La lésion, toujours de peu d'importance en apparence, quelquefois impossible à déceler à la vue, consiste en une petite ulcération siégeant au fond d'un des plis radiés qui environnent l'anus, généralement dans la partie supérieure avoisinant le coccyx, et s'accompagnant de contracture du sphincter. A cette lésion minime correspond une douleur souvent très vive, quelquefois intolérable au point de susciter des idées de suicide (fistule intolérante), se manifestant après les selles, surtout lorsqu'elles sont dures, et persistant, s'aggravant quelquefois, pendant un quart d'heure, une heure et plus. Chez quelques malades, elle est presque permanente.

L'origine de la fissure se trouve souvent dans une déchirure produite par des matières fécales trop dures ou par une violence quelconque, quelquefois dans une affection locale : hémorroïdes, polype, eczéma.

Les laxatifs, les pommades à la belladone, à la cocaïne, apportent un léger soulagement. Le meilleur traitement, toujours efficace quand il n'y a pas erreur de diagnostic, et rarement suivi de récidive, est la dilatation forcée de l'anus avec les doigts ou avec un spéculum spécial. Cette opération n'exige plus l'emploi des anesthésiques généraux et peut être pratiquée avec une bonne anesthésie locale par injection de quelques centimètres cubes d'une solution de chlorhydrate de cocaïne au 50e ou au 20e. On peut aussi recourir à la dilatation progressive.

FISSURELLE ou **FISSURELLA** (*rèl'*) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *fissurellidés*, comprenant des animaux marins à coquille en cône surbaissé, chargée de stries rayonnantes, perforée au sommet. (On connaît plus de cent espèces de fissurelles, réparties dans toutes les mers tempérées et chaudes; une des plus abondantes dans la Méditerranée est la *fissurella græca*, longue de 2 à 3 centimètres. Les formes fossiles apparaissent dans les terrains secondaires et sont surtout abondantes dans le tertiaire.)

Fissurelle.

FISSURELLIDÉE ou **FISSURELLIDEA** (*rèl'-li-dé*) n. f. Genre de mollusques, famille des *fissurellidés*, comprenant des animaux marins à coquille presque complètement cachée par le manteau et largement perforée. (Les fissurellidées sont répandues dans les mers chaudes, surtout en Amérique; l'espèce type, *fissurellidea hiantula*, est des Antilles.)

FISSURELLIDÉS (*rèl'*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches aspidobranches, comprenant des formes qui font en quelque sorte le passage entre les lamellibranches et les gastéropodes. (Les fissurellidés, pleurotomariidés et haliotidés constituent un groupe spécial dit des zeugobranches. Les principaux genres de cette famille sont : *fissurelle, fissurellidée, émarginule, scutum, zidora, puncturelle*.) — *Un* FISSURELLIDE.

FISSURER (*fi-su*) v. a. Diviser par fissures.

Se fissurer, v. pr. Etre, devenir divisé par fissures.

FISSURINE n. f. Bot. Genre de cryptogames, du groupe des lichens, tribu des graphidées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur les écorces des arbres de la zone équatoriale.

— Paléont. Sous-genre de *lagena* (foraminifères), caractérisé par la bouche en fente et l'absence de col allongé. (Les fissurines sont fossiles dans le tertiaire.)

FISSURISEPTA (*sèp*) n. f. Sous-genre de punctorelles, comprenant des animaux marins à coquille allongée, comprimée, perforée au sommet et munie d'une petite cloison intérieure. Les *fissurisepta* sont répandues dans l'Atlantique et la mer des Antilles, où elles vivent à de très grandes profondeurs, telle la *fissurisepta granulosa*; les formes fossiles se trouvent dans le tertiaire d'Italie, telle la *fissurisepta papillosa*.)

FISTEAU (*sto*) n. m. Arg. des écoles. Élève de première année, dans les écoles navales et militaires : *Les anciens élèves briment les* FISTEAUX.

FISTON (*ston* — rad. *fils* n. m. Fam. Mot de camaraderie familière, que l'on adresse à une personne moins âgée que soi.

FISTRE (*fistr'*) interj. Autre orthogr. du mot FICHTRE.

FISTULAIRE (*stu-lèr'* — du lat. *fistula*, flûte) adj. Qui présente un canal, un tube, dans sa longueur : *Stalactite* FISTULAIRE.

FISTULAIRE (*stu-lèr'*) ou **FISTULARIA** (*stu*) n. f. Genre de poissons, type de la famille des *fistularidés*, comprenant des formes très allongées, étroites, à peau nue, à museau tubulaire. (On connaît quelques espèces de fistulaires, répandues dans les mers chaudes et qui atteignent une assez grande taille, la plus commune est la *fistularia tabaccaria*, ou fistulaire cure-pipe des Antilles; sa chair passe pour vénéneuse. La *fistularia serrata* habite les mers de l'Inde.) [Quelques auteurs disent un *fistularia*.]

Fistulaire.

FISTULANE ou **FISTULANA** (*stu*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des gastrochénidés, comprenant des animaux marins allongés, à coquille mince, déhiscente, avec un tube en massue. (On en connaît trois espèces des régions indo-malaises et mélanésiennes, et quelques autres fossiles, du crétacé au tertiaire. Les fistulaires vivent à de faibles profondeurs, enfoncées verticalement dans le sable; leur tube n'est jamais adhérent. On peut prendre pour exemple la *fistulana mumia* de l'Inde.)

FISTULARIIDÉS (*stu*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, comprenant les genres *aulostome*, *fistulaire*, *centrisque* et *amphisile*. (Les fistulariidés, vulgairement appelés *bouche-en-flûte*, sont répandus dans les mers chaudes; ils sont caractérisés par leur museau en tube allongé. Des représentants fossiles existent dans les formations tertiaires.) — *Un* FISTULARIIDÉ.

FISTULATION (*stu, si-on*) n. f. Production d'une fistule.

FISTULE (*stul'* — du lat. *fistula*, tube, flûte) n. f. Chir. Canal accidentel qui communique avec une glande ou une cavité naturelle, et amène au dehors soit des liquides naturels, soit des matières provenant d'une cause morbide.

— Techn. Coup de marteau ou de ciseau appliqué de travers, et qui endommage la surface du bois.

— ENCYCL. Chir. Les *fistules* peuvent résulter de l'ouverture d'un foyer purulent, comme un abcès froid ou chaud; de l'élimination d'un corps étranger ou d'un fragment de tissu osseux nécrosé qui produit la fistule. Enfin, il est des espèces de fistules qui ont pour cause l'état pathologique d'un canal excréteur; telles sont les fistules lacrymale, salivaire, etc. On divise les fistules en incomplètes et complètes, selon qu'elles ne présentent qu'une seule ou deux ouvertures. La fistule incomplète est dite *borgne externe*, si elle n'offre qu'une ouverture à la peau; elle est dite *borgne interne*, si l'orifice se trouve sur une surface muqueuse. Les fistules borgnes finissent, le plus souvent, par devenir complètes. Le trajet des fistules, quelquefois régulier et en ligne droite, est plus souvent sinueux et ramifié. Souvent, les tissus qui l'entourent deviennent durs, et on dit alors que la fistule est accompagnée de *callosités*.

Traitement. Chaque espèce de fistule demande un traitement particulier; il est cependant quelques moyens généraux auxquels on a recours; tels sont : la compression, les injections irritantes dans les trajets fistuleux, l'introduction de mèches de charpie pour entretenir la suppuration et amener le développement de bourgeons charnus, l'incision d'une paroi, l'excision totale du canal, etc.

Fistules de l'anus. Les fistules de l'anus ne sont pas des maladies très dangereuses, mais finissent par être très gênantes, à cause de la suppuration continuelle et de l'émission involontaire des matières fécales et des gaz quand elles sont complètes. Louis XIV fut affligé d'une fistule qui défraya la chronique du temps. Les moyens employés pour les guérir sont les injections caustiques et antiseptiques (nitrate d'argent iodoformé), les cautérisations, la ligature, la compression, l'incision et l'excision. L'incision au bistouri ou mieux au thermocautère est la méthode de choix quand la fistule ne remonte pas trop haut et n'intéresse pas toute l'épaisseur du sphincter ni le muscle releveur de l'anus. Lorsque la fistule remonte haut (fistule extra-sphinctérienne) et intéresse le releveur de l'anus, on a proposé de faire suivre l'incision d'un curetage du trajet fistuleux et de la suture immédiate de la plaie chirurgicale.

Fistule lacrymale. La fistule lacrymale succède, le plus souvent, à une inflammation des voies lacrymo-nasales. Elle ne guérit jamais spontanément. Son traitement est subordonné à celui de la tumeur lacrymale, dont elle n'est, le plus souvent, qu'une conséquence. Les nombreuses opérations proposées peuvent se rattacher à trois procédés ayant pour but : 1° le rétablissement des voies naturelles aux larmes, 2° l'établissement d'une nouvelle voie; 3° l'oblitération des voies naturelles. On ne doit recourir à l'oblitération des voies lacrymales par les caustiques qu'à la dernière extrémité.

Fistules recto-vaginales et vagino-intestinales. Les fistules recto-vaginales consistent en une communication directe entre le rectum et le vagin. Ces fistules peuvent être congénitales ou accidentelles. Dans ce dernier cas, elles sont produites, le plus souvent, par un accouchement laborieux : la tête de l'enfant, comprimant trop longtemps la paroi recto-vaginale, occasionne une contusion violente et, par suite, la gangrène des tissus. Le traitement des fistules recto-vaginales consiste, d'après Jobert, dans l'avivement des bords de l'ouverture et leur réunion par suture. Le vagin peut encore communiquer avec le gros intestin et même avec l'intestin grêle. Ces fistules vagino-intestinales sont généralement incurables.

Fistule vésico-intestinale. Lorsque l'ouverture intestinale se trouve située vers le sommet de la vessie, les matières fécales tombent dans cette cavité et sortent avec l'urine; si la communication se trouve du côté de la base de la vessie, comme dans la fistule vésico-rectale, c'est l'urine qui sort mélangée aux matières stercorales.

Fistules vésico-utérines et vésico-vaginales. Ces fistules reconnaissent ordinairement pour cause un accouchement laborieux. Elles sont très incommodes, l'urine s'écoulant par le vagin; elles guérissent quelquefois par une opération.

— Art vétér. Pour faire disparaître une *fistule*, il faut d'abord faire disparaître la cause qui l'entretient; pour cela, on débride la fistule et on extrait le corps étranger ou le tissu morbide qui en fait l'office, ou bien on détruit celui-ci par des cautérisations actuelles ou potentielles, les injections escarotiques de liqueur de Villeld, d'une solution de bichlorure de mercure, puis des solutions antiseptiques.

On a encore conseillé, pour faciliter la délimitation des parties mortifiées, de recourir aux injections prolongées d'onguent vésicatoire délayé dans un véhicule liquide. Ce moyen n'a aucune action pour enrayer la carie. Il ne convient que quand la suppuration est entretenue par un décollement de la peau, mais il est alors très efficace.

Fistule salivaire. La fistule salivaire, qui se voit chez le cheval et surtout chez le chien, est généralement due à la présence d'un calcul ou d'un corps étranger dans un canal salivaire; la salive, arrêtée, finit par se frayer un chemin en donnant lieu à une fistule par où elle s'écoule et que sa présence entretient. Il faut débrider la fistule, extraire le calcul ou le corps étranger, et suturer la fistule après en avoir rafraîchi les bords, et appliquer un petit vésicatoire.

FISTULEUX (*stu-leû*), **EUSE** [du lat. *fistulosus*, même sens] adj. Chir. Qui a rapport à la fistule : *Trajet* FISTULEUX.

— Bot. Creusé dans toute sa longueur : *Tige* FISTULEUSE. *Les feuilles d'oignon sont* FISTULEUSES.

FISTULINE (*stu*) n. f. Genre de champignons, de la famille des polyporées, caractérisé par ses tubes distincts les uns des autres à la face inférieure du chapeau. (La *fistuline hépatique* est une espèce charnue, rougeâtre, comestible, assez commune sur les troncs de chêne, et souvent appelée, à cause de sa forme et de sa couleur, *foie de bœuf* ou *langue de bœuf*.)

Fistuline.

FISTULIPORE ou **FISTULIPORA** (*stu*) n. f. Paléont. Genre de bryozoaires, comprenant des colonies dont les grands tubes sont entourés à mi-hauteur par de plus petits. (Les fistulipores, que l'on prenait jadis pour des polypiers, sont fossiles dans les terrains paléozoïques; l'espèce type est la *fistulipora minor*, du calcaire carbonifère.)

FISZ (Zénon-Léonard), écrivain polonais, connu aussi sous le pseudonyme de **Padalica**, né en 1820, mort en 1870. Il collabora à de nombreux journaux et revues, fonda, en 1846, à Saint-Pétersbourg, la revue *Gwiazda* et mourut fou. Parmi ses nombreux ouvrages, où l'on trouve d'intéressants détails de mœurs sur l'Ukraine, nous citerons : son roman *Noc terasowa* (1846); *Opowiadania i Krajobrazy* (1856), esquisse de voyages; *Lettres de voyages* (1859); etc.

FITAGORÈS, FITAGHORIS, formes sous lesquelles les auteurs musulmans ont transcrit le nom de Pythagore.

FITCH (John), inventeur américain, né à Windsor (Connecticut) en 1743, mort à Bardstown (Kentucky) en 1798. Il fut d'abord horloger, puis bijoutier, et enfin armurier, pendant les guerres de la Révolution. Il appliqua le premier, en 1785, la vapeur à la locomotion des voitures, puis s'adonna à la navigation à vapeur, et créa l'hélice, sous forme de roue submergée.

FITCHBURG, ville des États-Unis (État de Massachusetts [comté de Worcester]), sur le Nashua, affluent du Merrimac; 22.040 hab. Papeteries, constructions mécaniques, fabriques de pianos, d'ustensiles en fer. Carrières.

FITCHIE (*chi*) n. f. Genre de composées cichoracées, comprenant des arbres glabres.

FITERO, ville d'Espagne (Navarre [prov. de Navarre]), sur l'Alhama, affluent de l'Ebre; 3.300 hab. Fours à plâtre, moulins à huile. Sources minérales aux environs. Cette ville est située près du point où se rencontrent les trois limites de la Navarre, de l'Aragon et de la Castille.

FITGER (Arthur), peintre et poète allemand, né à Delmenhorst (Oldenburg) en 1840. Il séjourna à Paris, Vienne, Berlin, Rome, et se fixa, en 1870, à Brême, où il exécuta les peintures murales de l'église Saint-Rambert, du sous-sol de l'Hôtel de ville, de la Bourse, etc. A l'Exposition de Berlin, en 1881, son *Passage des sorcières* fut très remarqué. Fitger s'inspire de Genelli et de Cornelius, mais il est plus coloriste que ses maîtres. En littérature, il débuta, en 1871, par un petit poème épique : *Roland et la Rose*, sorte de commentaire poétique des peintures décoratives qu'il avait exécutées à l'Hôtel de ville, puis écrivit deux pièces de circonstance : *Albert Dürer à Bologne* et *Jean Kepler* (1872) et un drame, *Adalbert de Brême*, qui fut favorablement accueilli (1873). Sa tragédie *la Sorcière* fut jouée avec succès à Leipzig en 1880. Dans un autre genre, on doit à Fitger : *Gens errants*, poème (1875); *Nuits d'hiver*, poésies (1880); enfin, une monographie sur l'*Histoire de la construction du dôme de Brême* (1876).

Fithile (XIIIe s.).

FITHILE n. f. Viole anglo-saxonne à trois, quatre ou cinq cordes, en usage au moyen âge.

FITILIEU, comm. de l'Isère, arrond. et à 12 kilom. de La Tour-du-Pin, près de la Bourbre; 1.167 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

FITOU, comm. de l'Aude, arr. et à 38 kilom. de Narbonne; 1.072 hab. Carrières; plâtre; vignobles produisant de bons vins, recherchés pour les coupages. Ruines des châteaux de *Fitou*, de Finals et de Pedros.

FITTONIA n. f. Paléont. Genre contenant des troncs de cycadées fossiles assez élevés, cylindriques, à moelle très épaisse, à cylindre ligneux peu développé, à cicatrices foliaires en forme de losange, fréquents dans le wealdien (*fittonia insignis*), dans le jurassique supérieur (*fittonia Brongniarti*).

FITTRI, lac du Soudan central (Ouadaï), à environ 150 kilom. à l'E. du lac Tchad, mesurant environ 30 kilom. de diamètre. Son étendue varie, d'ailleurs, suivant les alternances des pluies et des sécheresses. Ce lac a donné son nom à la région du Ouadaï, dont il occupe le centre et qui fut jadis un sultanat indépendant important, nommé *Couga* par Edrisi. Mais déjà, du temps de Hornemann (1798), le Fittri, qu'il nomme *Fiddri*, était bien déchu, au profit du Baghirmi et du Ouadaï.

FITZ (ou *fiz* ou *filtz* — du lat. *filius*; franç. *fils*) n. m. Ancien mot anglo-normand, signifiant *fils*, et employé devant les noms propres pour indiquer la descendance, comme l'irlandais *O'* ou l'écossais *Mac* : par ex., dans *Fitzgerald*. [Il sert particulièrement à désigner les fils naturels de souche royale : par ex., Berwick, fils de Jacques II (James) prend le nom de *Fitz-James*. Cf. *Fitz-Roy* (fils du roi), *Fitz-Clarence* (fils du duc de Clarence), etc.]

FITZENHAGEN (Wilhelm Carl Friedrich), violoncelliste et compositeur allemand, né à Seeson (Brunswick) en 1848, mort à Moscou en 1890. Il fut professeur au conservatoire de Moscou. Il a publié plus de soixante compositions pour le violoncelle; entre autres, quatre concertos et une suite avec accompagnement d'orchestre, des fantaisies, sérénades, nocturnes, tarentelles, morceaux de salon, puis un quatuor pour instruments à cordes, un *Ave Maria* pour quatre violoncelles, etc.

FITZGERALD, ancienne famille anglaise, qui remonte à un des conquérants de l'Irlande, MAURICE **Fitzgerald**, fils de Nesta, fille de Rhys le Grand, roi de South-Wales. Il défendit, en 1171, Dublin et mourut en 1176. — Son neveu, RAYMOND, surnommé *le Gros*, fit des conquêtes en Irlande, où il accompagnait Strongbow, et il gouverna le pays. Il mourut en 1182. — GERALD, lord d'Offaly, fils de Maurice, mourut en 1204. Son fils, MAURICE, lui succéda et fut grand justicier d'Irlande. Il mourut en 1257, et son fils MAURICE FITZMAURICE (1238-1277) eut aussi la charge de grand justicier. — JOHN FITZTHOMAS, petit-neveu du précédent, fut le premier comte de Kildare, et mourut en 1316. — Avec MAURICE **Fitzgerald**, grand justicier d'Irlande, mort en 1356, commence la branche des comtes de Desmond.

FITZGERALD (Thomas), lord Offaly, comte de Kildare, né en 1513, mort en 1537. Vice-gouverneur d'Irlande en 1534, il souleva ses vassaux en apprenant que son père et ses oncles avaient été exécutés à Londres, où les avaient attirés les machinations du comte d'Ormond. Lui-même ordonna l'exécution de l'archevêque Allen, partisan d'Ormond, et mit le siège devant le château de Dublin. Malgré une série d'échecs qu'il infligea aux troupes royales envoyées au secours de Dublin, il fut abandonné de ses partisans, et fit alors des ouvertures de paix à lord Grey, qui lui promit le pardon royal. Il n'en fut pas moins enfermé à la Tour de Londres, puis pendu et écartelé à Tyburn, avec cinq de ses oncles qu'il avait entraînés dans sa rébellion.

FITZGERALD (lady Elisabeth), fille du comte de Kildare et de lady Grey, née en 1528, morte en 1589. D'une beauté remarquable, elle était surnommée **la Belle Geraldine**, et devint, en 1540, demoiselle d'honneur de Catherine Howard. Après avoir perdu un premier mari sexagénaire, elle se remaria, en 1552, au comte de Linton. Lady Fitzgerald doit sa célébrité à l'amour platonique qu'elle inspira au comte de Surrey, qui la chanta dans d'aimables poésies. Plusieurs poètes anglais firent de cette passion chevaleresque le sujet de leurs vers, notamment Drayton dans son épître héroïque : *Lady Geraldine to the earl of Surrey* (1578), et Walter Scott dans son *Lay of the last minstrel*.

FITZGERALD (Robert), homme politique anglais, né en 1637, mort en 1698. Fils de George, seizième comte de Kildare, il devint, en 1674, *custos rotulorum* du comté de Kildare; mais, lésé dans ses intérêts par l'administration de Jacques II, il manifesta trop haut son ressentiment et fut emprisonné à Newgate. Aussi se déclara-t-il ouvertement pour Guillaume d'Orange. Évadé de sa prison, il souleva Dublin en faveur du nouveau roi, et, avec quelques hommes déterminés, put s'y maintenir contre les généraux de Jacques, jusqu'à ce que Guillaume l'eût dégagé. Gouverneur de Dublin, il rendit encore d'autres services à la nouvelle dynastie et entra au conseil privé.

FITZGERALD (lord Edward), patriote irlandais, né en 1763, mort en 1798. Fils du premier duc de Leinster et d'Émilie-Marie, duchesse de Richmond, il résida en France jusqu'en 1779. Il entra ensuite dans l'armée anglaise, se distingua en Amérique, fut blessé grièvement à Entaw Springs (1781), puis revint en Irlande. Membre du parlement de Dublin, il appuya la politique de Grattan et de Curran et, brusquement, à la suite d'un désespoir d'amour, reprit un moment les armes; puis, enthousiasmé par les théories de Jean-Jacques Rousseau, il les voulut mettre en pratique, vécut quelque temps dans les bois et s'affilia à une tribu indienne. Il était à Paris en 1792; il montra un vif enthousiasme pour la Révolution : il s'associa à un toast pour l'abolition des titres héréditaires et épousa la fameuse Paméla, fille naturelle de Mme de Genlis et de Philippe-Égalité. En 1796, il entra dans l'Association des Irlandais-Unis, s'entremit pour négocier un débarquement de Hoche en Irlande (1797), reprit, en 1798, des négociations avec Talleyrand, prépara un plan de soulèvement général de l'île. Trahi, poursuivi à outrance par le gouvernement anglais, il fut surpris à Dublin par le major Swan, le 19 mai 1798, dans la maison d'un plumassier nommé Murphy. Il se défendit désespérément, blessa ses assaillants, reçut lui-même une grave blessure et mourut des suites, à la prison de Newgate.

FITZGERALD (Edward), écrivain anglais, né à Bredfield (Suffolk) en 1809, mort en 1883. Versé dans la connaissance de l'espagnol, du grec et du persan, il traduisit beaucoup d'ouvrages importants avec une fidélité et une

sûroté remarquables. Mais la plupart de ces travaux sont anonymes; ils sont, d'ailleurs, devenus rares, ayant été édités à petit nombre, beaucoup plus pour ses amis que pour le public. C'est ainsi que, s'étant hasardé à publier sous son nom une traduction de *Six drames de Calderon*, il aima mieux arrêter la vente du livre chez les libraires que se soumettre aux vivacités de la critique. Cependant, la version qu'il a donnée des *Quatrains* « Rubâiyât » d'Omar Kheyyam fut accueillie comme elle le méritait, tant par l'originalité de la pensée du poète mathématicien-philosophe persan que par la fermeté, la correction et la beauté classiques de la langue du traducteur (1858). Bien que Fitzgerald ait mis un ordre arbitraire dans les petits poèmes du sceptique de Nichapour, et leur ait donné une continuité et un enchaînement factices, les nombreuses traductions ou imitations du *Rubâiyât* publiées en Angleterre, depuis celle de Whinfield jusqu'à celles de Heron Hallen et de Richard Le Gallienne, ne feront pas oublier la sienne, qui est un chef-d'œuvre.

FITZGERALD (Percy), littérateur irlandais, né à Fane-Valley en 1834. Il devint procureur de la reine dans le circuit Nord-Est. On lui doit des romans, des nouvelles, des biographies de *Guillaume IV, de George IV, Sterne, Garrick, Alexandre Dumas, Henry, Irving*, etc., ainsi que des ouvrages littéraires, dont les principaux sont : *the World behind the scenes* (1881); a *New History of the English stage* (1882); etc.

FITZHERBERT (sir Anthony), jurisconsulte anglais, né à Norbury en 1470, mort en 1538. Il se distingua d'abord au barreau, et fut nommé, en 1522, juge à la cour des plaids communs. Il assista, en 1533, au couronnement d'Anne Boleyn et se distingua dans ses jugements par sa complaisance vis-à-vis du gouvernement de Henri VIII. Il est l'auteur du *Grand abrégé de législation* (1514) et du *Nouveau traité pour tous les laboureurs* (1523).

FITZHERBERT (Thomas), jésuite anglais, petit-fils d'Anthony, né à Swynnerton en 1552, mort à Rome en 1640. Après avoir perdu sa femme à l'âge de trente-six ans, il entra dans la Société de Jésus, et, pendant les vingt-deux dernières années de sa vie, fut président du Collège anglais de Rome. Il a écrit un grand nombre de traités de controverse religieuse; notamment, un *Traité sur la politique et la religion* (1606).

FITZHERBERT (Maria-Anne), femme de George IV d'Angleterre, née en 1756, morte à Brighton en 1837. Fille d'un gentilhomme campagnard, Walter Smythe, elle fut mariée, en 1775, à Edward Weld, qui mourut presque aussitôt, et remariée en 1778 à Thomas Fitzherbert, qu'elle perdit en 1781. Assez riche, elle s'établit à Richmond, où elle eut bientôt un salon renommé. Le prince de Galles, alors âgé de vingt-trois ans, la vit et en tomba éperdument amoureux. Pour échapper à ses sollicitations, elle voyagea en Hollande et en Allemagne. Enfin, il lui promit le mariage et tint sa promesse (1785). Mais cette union, aux termes de la constitution britannique, n'était pas valable; aussi le prince ne se fit-il pas faute d'épouser un peu plus tard Caroline Brunswick. Maria Fitzherbert, femme du caractère le plus honnête et le plus désintéressé, continua, malgré la fausseté de sa position, à être fort bien reçue dans les cercles les plus aristocratiques et fut même comblée d'égards par les membres de la famille royale. George IV la vit jusqu'en 1803. Ils se séparèrent alors complètement, à la suite d'une pique d'amour-propre.

FITZ-JAMES, comm. de l'Oise, arrond. et à 3 kilom. de Clermont, sur la Bèronnelle et sur la Brèche; 1.093 hab. Maison d'aliénés. Moulins, fabrique de boutons de nacre. Vieux château, qui a appartenu à Berwick.

FITZ-JAMES, famille française, qui provient de James Fitzjames (1670-1734), fils naturel du duc d'York (Jacques II) et d'Arabella Churchill, sœur du grand Marlborough, plus connu sous le nom de *maréchal de Berwick*. En 1710, Louis XIV érigea en duché-pairie, en faveur de Berwick, l'ancienne seigneurie de Warty (auj. *Fitz-James* [Oise]), qu'il avait acquise en 1704.

FITZ-JAMES (François, duc DE), né à Saint-Germain-en-Laye en 1709, mort à Soissons en 1764, fils du maréchal. Gouverneur du Limousin, il fut ordonné prêtre en 1733, devint grand vicaire de Lyon, puis évêque de Soissons (1739) et premier aumônier du roi (1742). Il profita de son crédit fortuit sur Louis XV, malade, pour obtenir le renvoi de la favorite, Mme de Chateauroux (1744). Mais le roi, guéri, reprit sa maîtresse, et Fitz-James fut exilé dans son diocèse. Il a laissé divers écrits; ses *Œuvres posthumes* ont été publiées en 1769.

FITZ-JAMES (Charles), frère du précédent, né en 1712, mort à Paris en 1787. Il entra dans l'armée, créa un régiment de cavalerie irlandaise, avec lequel il prit une grande part à la campagne du Rhin (1734-1740). Il servit ensuite très activement, pendant la guerre de succession d'Autriche et la première partie de la guerre de Sept ans. Créé pair de France en 1755, il avait été pourvu : en 1729 du gouvernement du Limousin; en 1756 de celui du Béarn, de la Navarre et de la Guyenne; en 1761, de celui du Languedoc; en 1771 de celui de la Bretagne.

FITZ-JAMES (Edouard, comte DE), né en 1715, mort à Cologne en 1758, frère du précédent. Il entra comme colonel dans le régiment d'infanterie irlandaise que son père avait formé et fit à peu près les mêmes campagnes que son frère. Maréchal de camp en 1744, il servit en Flandre sous Maurice de Saxe, participa à la prise de Nieuport, dont il fut nommé gouverneur. Prisonnier des Anglais, il fut relâché en 1747, revint en Flandre, gagna la bataille de Lawfeld, investit Maëstricht et devint lieutenant général en 1748. Il reprit les armes au début de la guerre de Sept ans. Après avoir tenu campagne au Hanovre en 1757, il tomba malade à Cologne, où il mourut.

FITZ-JAMES (Edouard, duc DE), né à Versailles en 1776, mort près de Rouen en 1838. Emigré dès les débuts de la Révolution, il fut aide de camp du maréchal de Castries dans l'armée de Condé. Il ne put rentrer en France qu'en 1801. En 1814, il donna des témoignages bruyants de fidélité à la monarchie en parcourant les rues de Paris avec Sosthènes de La Rochefoucauld, aux cris de : « Vive le roi ! » Il fut aussitôt nommé aide de camp du comte d'Artois, colonel de la garde nationale montée, pair de France. Pendant les Cent-Jours, il suivit Louis XVIII à Gand. Avec les *ultras*, il réclama la condamnation et la mort de Ney, combattit Decazes, soutint Villèle et Polignac. Il avait une éloquence mordante et familière, qui faisait grande impression, et un penchant irrésistible à dire tout haut les vérités les plus gênantes. En 1830, il consentit à prêter serment à Louis-Philippe, mais il donna sa démission de pair lorsque l'hérédité de la pairie eut été supprimée. Il fut arrêté en 1832 pour complicité avec la duchesse de Berry, mais sans preuves suffisantes. Député d'Yssingeaux en 1835, réélu en 1837, il mourut au cours de la législature.

FITZ-PATRICK, ancienne famille irlandaise, établie dans le Pale, et dont les membres, comme les grands lords normands, les Butler, les Geraldine et autres, étaient presque indépendants de l'Angleterre, qui finit par se les attacher en leur donnant des titres. C'est ainsi qu'au XVIe siècle les Fitz-Patrick devinrent barons d'Upper Ossory.

FITZ-PATRIK (sir Barnaby), lord D'UPPER OSSORY, né vers 1535, mort à Dublin en 1581. Fils de Bryan Fitz-Patrick, premier baron d'Upper Ossory, il fut élevé à la cour d'Angleterre et devint le favori du prince Edouard VI. Il acheva son éducation en France et fut même gentilhomme de la chambre de Henri II (1551-1552). En 1553, il participa activement à la répression de la rébellion de Wyatt; en 1559, il siégea au Parlement. Une querelle retentissante avec le comte d'Ormond occupa presque tout le reste de sa vie : le conseil d'Etat ne put arriver à réconcilier les deux lords, qui se poursuivirent d'invectives et d'accusations. En 1576, Fitz-Patrick avait tué le rebelle irlandais Rory Oge O'More. Il a laissé une correspondance des plus intéressantes, relative à son séjour en France. Elle a été publiée par le « Roxburghe Club ».

FITZ-PATRICK (Richard), général et homme politique anglais, né en 1747, mort en 1813. Entré dans l'armée en 1765, il fut compagnon de plaisir de Fox, qui le poussa dans la politique. En 1774, Fitz-Patrick fut élu membre de la Chambre des communes par Tavistock. Il s'opposa de toutes ses forces à la guerre d'Amérique; mais, comme soldat, il fut obligé d'y faire campagne (1777). Revenu en Angleterre secrétaire du duc de Portland, vice-roi d'Irlande (1782), il entra, avec le portefeuille de la guerre, dans le cabinet de Fox et de North. Il ne craignit pas, en pleine Chambre des communes, de protester, en 1796, contre l'emprisonnement de La Fayette par les Autrichiens. Général en 1798 et lieutenant général en 1803, il redevint ministre de la guerre dans le ministère « de tous les talents » (1806). La mort de Fox, qu'il aimait beaucoup, le découragea et l'éloigna de la vie politique.

FITZ-PATRICK (Richard), lord GOWRAN, mort en 1727. Entré jeune dans la marine, il dirigea, à partir de 1689, plusieurs croisières contre les escadres françaises. En 1696, il fit une descente dans l'île de Groix; en 1702, il participa à la malheureuse expédition de Cadix, commandée par Ormond, et fut créé pair d'Irlande en 1715.

FITZ-PATRICK (William Jones), littérateur anglais, né à Dublin en 1830, mort en 1895. Il fut un des principaux magistrats du comté de Longford. Membre de plusieurs compagnies littéraires et scientifiques, professeur à la Royal Hibernian Academy of Arts de Dublin, il a laissé un grand nombre d'ouvrages et de biographies très consciencieuses, qui ont eu un succès considérable. A citer les biographies de l'évêque Doyle, de lord Cloncurry, de lady Morgan, etc., et, en particulier : *the Sham squire and the informers of 1798; Ireland before the Union; the Correspondence of Daniel O'Connell with his life and times* (1888); *Secret service under Pitt* (1892).

FITZ-RALPH (Richard), prélat anglais, encore connu sous les noms latinisés de **Ricardus filius Radulphi** ou de **Armachanus,** né dans les premières années du XIVe siècle à Dundalk, mort à Avignon en 1360. Il prit les ordres, devint chancelier de la cathédrale de Lincoln (1334) et archevêque d'Armagh (1347). Orateur renommé, il était en grande faveur à la cour papale d'Avignon, où il eut à s'occuper des négociations entreprises pour ramener à la papauté l'Eglise arménienne. En Angleterre, il passait pour un remarquable théologien et était fort populaire : aussi le gouvernement prit-il ombrage de l'influence dont il jouissait en Irlande et le soumit-il à une foule de vexations. Il a laissé un assez grand nombre de sermons et de traités de théologie.

FITZROY, fleuve d'Australie (Queensland), issu du versant occidental des monts Broad-South-Range. Il coule d'abord du S. au N., dans une faille étroite, où il reçoit, sur sa rive gauche, le Dawson et le Mackenzie, plus abondants que lui, puis s'infléchit vers l'E. et vers le S.-E., pour arroser Yaamba et Rockhampton et se jeter, par un vaste estuaire, dans la baie Keppel, après 400 kil. de cours. Sa navigabilité, assez grande, le rend précieux à la riche région de mines et d'élevage qu'il draine. — Rivière de l'Australie occidentale, tributaire de la baie de King-Sound, encore mal connue et navigable seulement après les pluies.

FITZROY (Henri), duc de Richemond, fils naturel de Henri VIII, né en 1519, mort en 1536. A dix ans, il était chevalier de la Jarretière, comte de Nottingham, duc de Richemond, lieutenant général du roi au nord de la Trent, gouverneur de Carlisle, lord high-admiral, gardien des Marches d'Ecosse avec un domaine représentant 4.000 livres sterling de revenu. En 1529, Fitzroy était lord-lieutenant d'Irlande, et on crut que Henri VIII allait lui constituer un royaume d'Irlande. Il fut l'élève de l'helléniste Richard Croke et du célèbre John Palsgrave.

FITZROY (famille), ducs DE **Southampton et Cleveland.** Le fondateur de cette famille et premier duc fut CHARLES, fils naturel de Charles II d'Angleterre et de sa maîtresse Barbara Villiers, comtesse de Cartlemaine et duchesse de Cleveland, né en 1662. Charles Fitzroy mourut en 1730 sans avoir joué de rôle politique. Il eut trois fils et trois filles. Ses trois fils moururent sans postérité; l'une de ses filles épousa Henri Vare, baron Barnard, et le titre de duc de Cleveland fut donné à l'un de leurs descendants, William Harry Vare, en 1833.

FITZROY (famille), ducs DE GRAFTON. Le premier duc est HENRI, second fils naturel du roi Charles II, né en 1663, mort en 1690. Le titre de « duc de Grafton » lui fut conféré en 1675; on en fit un marin. En 1683, il était capitaine-du *Grafton*, vaisseau de soixante-dix canons. Il eut des duels retentissants, montra du courage et de la hardiesse comme marin. Des premiers, Fitzroy prêta serment à Guillaume III. Mais, n'ayant pu obtenir de celui-ci le grand commandement qu'il ambitionnait, il alla servir sous Marlborough, en Irlande, et fut tué au siège de Cork. — Le troisième duc de Grafton et le plus connu est AUGUSTUS HENRY, né en 1735, mort en 1811. Il entra de bonne heure dans la carrière politique et s'y distingua. En 1765, Grafton fut secrétaire d'Etat à la trésorerie dans le ministère Rockingham, et ministre dans le cabinet Pitt de 1766. Il devint chef de cabinet en 1767. En vrai Stuart, Grafton aimait le plaisir; il fut accusé de malversations et on railla sa passion pour les courses de chevaux. Démissionnaire en 1770, il accepta le *Privy seal* dans le cabinet de lord North (1771), puis resta à l'écart jusqu'en 1782, où lord Rockingham revint aux affaires, et il tomba avec lui l'année suivante. — Son fils GEORGE HENRY, duc DE GRAFTON, né en 1760, mort en 1844, se lia à Cambridge avec le jeune Pitt et entra à la Chambre des communes comme député de l'université de Cambridge, siège qu'il occupa jusqu'en 1811, où il succéda à son père à la Chambre des lords. Il avait reçu de Pitt de nombreuses sinécures lucratives.

FITZROY (famille), barons DE SOUTHAMPTON. Le premier baron fut AUGUSTE, second fils de lord Augustus Fitzroy, duc de Grafton, né en 1737, mort en 1797. Il servit comme aide de camp du prince de Brunswick à la bataille de Minden (1759). Colonel de dragons en 1772, il fut élevé, en 1780, à la pairie, comme baron de Southampton.

FITZROY (Robert), marin et astronome anglais, né à Hampton Hall (Suffolk) en 1805, mort à Norwood (Surrey) en 1865. Il entra dans la marine, fit l'exploration hydrographique de la partie australe de l'Amérique, puis parcourut, de 1831 à 1836, les contrées magellaniques. Député (1841-1843), il fut ensuite gouverneur de la Nouvelle-Zélande, président du département météorologique du Comité de commerce (*Board of trade*), et contre-amiral (1857). Il mit fin à ses jours en se coupant la gorge avec un rasoir. L'amiral Fitzroy était membre correspondant de l'Institut de France. Outre ses travaux astronomiques et un *Traité de météorologie* (1861), on lui doit la *Narration d'un voyage de découvertes accompli de 1826 à 1836* (1839), en collaboration avec le capitaine King.

FITZROYA (de *Fitzroy*, navigat. angl.) n. m. Bot. Genre de conifères, tribu des cupressinées. (On en connaît deux espèces, habitant les régions montagneuses : l'une de la Patagonie, l'autre de la Tasmanie; ce sont des arbres élevés, à rameaux pendants, à feuilles ternées ou quaternées, à strobiles petits et étoilés.)

FITZSTEPHEN (William), prêtre et chroniqueur anglais, né à Londres vers 1120, mort en 1191. Chapelain et confident de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, il l'assista courageusement dans sa lutte contre le roi d'Angleterre, Henri II, siégea à ses côtés au parlement de Northampton et fut témoin de sa mort sanglante. Il écrivit ensuite sa biographie, dans un latin très pur, sous le titre de *Vie de saint Thomas, archevêque et martyr*, pour l'*Histoire d'Angleterre*. Cette biographie, outre beaucoup de documents précieux, renferme la plus ancienne description connue de la ville de Londres.

FITZTHOMAS (John), premier comte de Kildare en Irlande, mort en 1316. Il appartenait à la grande famille des Fitzgerald, qui troubla l'Irlande pendant de longues années par sa rivalité avec les de Burgh, comtes d'Ulster. Il guerroya pour le compte d'Edouard Ier d'Angleterre contre ses compatriotes révoltés; le servit contre les Ecossais en 1296, 1301 et 1303. En 1294, les bandes irlandaises brûlèrent le château de Kildare et pillèrent Ley, la forteresse des Fitzthomas, en 1307. En 1316, Edouard Bruce et les Ecossais ravagèrent les domaines de Fitzthomas; c'est à cette époque qu'Edouard d'Angleterre le créa comte. Fitzthomas devint un des héros légendaires de la poésie populaire.

FITZTHOMAS (Maurice), premier comte de Desmond, appartenait à la famille des Fitzgerald, qu'il réconcilia avec les de Burgh, comtes d'Ulster, par son mariage avec la fille de Richard de Burgh. Il guerroya toute sa vie, tantôt en faveur d'Edouard III d'Angleterre contre les Ecossais (1335), tantôt contre les seigneurs anglo-normands établis depuis des siècles en Irlande. Ralph d'Ufford, « le Justicier », le battit en 1345-1346 et le força à s'en remettre à la clémence d'Edouard III. Rentré en grâce en 1349, Fitzthomas reçut de très hautes fonctions; il devint vice-roi d'Irlande, en 1356.

FITZWILLIAM (sir William), homme politique anglais, né à Milton (comte de Northampton) en 1526, mort en 1599. Poussé par le duc de Bedford, il obtint d'Edouard VI de hautes fonctions en Irlande; mais, à la suite d'une expédition malheureuse, il tomba en disgrâce. Revenu en faveur, Fitzwilliam fut nommé, en 1571, lord député d'Irlande et réprima plusieurs soulèvements; mais sa santé le força à se démettre de ses fonctions (1575). Il rentra dans la vie privée jusqu'en 1588, où il fut mis de nouveau à la tête du gouvernement de l'Irlande. Le pays était profondément troublé par les querelles des seigneurs irlandais et leur résistance à l'Angleterre, auxquelles était venue se joindre l'incursion de bandes espagnoles échappées au désastre de l'*Armada*. Fitzwilliam triompha de toutes les difficultés; de plus en plus malade, il demanda son rappel. Au point de vue anglais, il fut un des meilleurs vice-rois du règne d'Elisabeth, mais il laissa la réputation d'un fonctionnaire avare et cruel.

FITZWILLIAM (William WENTWORTH, comte), homme d'Etat anglais, né en 1748, mort en 1833. Compagnon de Fox, il siégea à la Chambre des lords dès 1769. Très libéral, il combattit assez vivement la politique du cabinet North; devint président du conseil en 1794 et lord-lieutenant d'Irlande la même année. Son humanité à l'égard des catholiques le mit en opposition directe avec Pitt, et il dut démissionner en 1795. Pitt le poursuivit de son ressentiment jusqu'à le déférer à une commission d'enquête; mais les deux Chambres s'y refusèrent. Fitzwilliam siégea dans l'opposition, redevint président du conseil dans la courte administration de lord Grenville (1806), reprit sa campagne contre les tories et prononça même, en 1819, au cours d'un grand meeting tenu à York, un discours où il flétrit vielemment les massacres de Petorloo et qui produisit une grande impression. Neveu de lord Rockingham, dont il hérita, époux de lady Ponsonby, Fitzwilliam

possédait une fortune immense, dont il fit l'usage à la [illegible] le plus fastueux et le plus généreux.

FITZWILLIAM (Charles William WENTWORTH, comte), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1780, mort à Wentworth House (York) en 1857, fils du précédent. Sous le titre de « vicomte Milton », il fut élu député du comté d'York à la Chambre des communes, en 1807, et entra à la Chambre des lords en 1833. Très libéral et libre-échangiste, il fut un des partisans les plus actifs de la réforme parlementaire et du rappel des lois sur les céréales. Il a publié la *Correspondance* de Burke (1844). — Son fils, WILLIAM THOMAS SPENCER, né en 1815, fut membre libéral de la Chambre des communes de 1837 à 1857; il entra alors à la Chambre des lords.

FIUMARA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]), près du détroit de Messine; 2.000 hab. Vers à soie.

FIUME, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), chef-lieu d'un territoire de 20 kilom. carrés seulement, ayant pourtant son indépendance administrative; 30.000 hab., avec tout son territoire. Située au bord de l'Adriatique, au fond du golfe de Quarnero, qui s'enfonce entre la Dalmatie à l'E. et la presqu'île de l'Istrie à l'O., c'est le seul port de la Hongrie et une cité de plus en plus industrielle et commerçante, en plein pays slave; mais sa langue et les mœurs italiennes y dominent. Fiume se livra de tout temps au trafic; aujourd'hui, son développement, pourtant remarquable, est contrarié par la proximité de Trieste. Le nom italien *Fiume*, comme le nom slave *Reka*, signifie « fleuve », et en effet le grand port croate borde l'embouchure d'un superbe cours d'eau, né à quelques kilomètres en amont.

Armes de Fiume.

FIUMEDINISI, ville d'Italie (Sicile [prov. de Messine]), près la mer; 3.400 hab. Mines d'argent inexploitées.

FIUMEFREDDO Bruzio, ville d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), sur le fleuve côtier *Fiumefreddo*; 4.200 hab. Petit port.

FIUMEFREDDO di Sicilia, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]); 2.100 hab.

FIUMICELLO, comm. d'Austro-Hongrie (prov. du Littoral, cercle de Goritz), sur l'Isonzo, fleuve côtier; 3.350 hab.

FIUMINATA Castello, comm. d'Italie (Marches [prov. de Macerata]), vers la source du Potenza; 2.900 hab.

FIVÈLE n. m. Anneau en bois, attaché à l'extrémité d'une longue corde qui, passée dans cet anneau et nouée, sert à assujettir un fardeau encombrant.

FIVE O'CLOCK (*fol-vo-klok'* — locut. angl. qui signifie *cinq heures*) o. m. Lunch que l'on fait à cinq heures de l'après-midi : *C'est bien gentil, les* FIVE O'CLOCK ; *qui donc a inventé ces lunchs de la cinquième heure ? — C'est une femme mûre qui, craignant de s'arrondir, coquette avec son estomac* (Hipp. Rodrigues.) ‖ On dit aussi, à la française, *un* CINQ HEURES : *Vous aimez les petits* CINQ HEURES ? *Toutes vos amies mariées en ont.* (Gyp.)

FIVES, ancienne comm. du départ. du Nord, réunie à Lille en 1858, et qui en forme actuellement un des quartiers les plus industriels et les plus populeux. Fabriques de sucre et de blanc de céruse; filatures de lin et de coton; teinturiers, brasseries; moulins à blé, à huile et à tan. Siège de la compagnie de constructions mécaniques dite « de Fives-Lille » (matériel des chemins de fer, machines, ponts, etc.). Louis XIV y signa la capitulation de Lille, en 1667.

FIVIZZANO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Massa-et-Carrare]), sur un affluent de la Magra; 16.000 hab.

FIX (Théodore), économiste suisse, né à Soleure en 1800, mort à Paris en 1846. Issu d'une famille protestante réfugiée, Fix, vers 1830, alla s'établir à Paris. Il fonda, en 1833, la *Revue mensuelle d'économie politique*, et publia de nombreux articles dans les journaux. En 1840, l'Académie des sciences morales et politiques lui accorda le prix pour un mémoire sur l'association des douanes allemandes. Les théories ultra-conservatrices que Fix a soutenues le classent parmi les malthusiens. Il attribua la misère des classes laborieuses à l'ivrognerie et à l'imprévoyance, combat l'organisation du travail et demande pour toutes réformes un enseignement plus développé pour les masses, la suppression du travail des prisons et des mesures d'hygiène dans les usines. Son principal ouvrage a pour titre : *Situation des classes ouvrières* (1846).

FIX (Théobald), philologue suisse, né à Soleure en 1802, mort à Paris en 1874, frère du précédent. Il fut, à Leipzig, élève de Gottfried Hermann, puis il se fixa à Paris, où il fut professeur à l'école normale et bibliothécaire du conseil d'Etat. Il collabora, en 1829, à la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ*, de Henri Estienne. Il publia ensuite diverses éditions d'auteurs grecs; notamment, les *Œuvres de saint Jean Chrysostome* (1831-1839); les *Tragédies d'Euripide* (1841); les *Fables de Babrius* (1846); les *Odes de Pindare* (1847) et un *Dictionnaire français-allemand et allemand-français* (1875).

FIX (Delphine-Hélène-Marie), actrice française, née à Tellenfurt (Moselle) en 1841, morte à Paris en 1864. Elle débuta, en 1849, au Théâtre-Français, où elle fut reçue sociétaire en 1854 et y tint avec beaucoup de charme et d'esprit l'emploi des ingénuités dans l'ancien et le nouveau répertoire. Elle quitta le théâtre en 1863 pour épouser Salvador, directeur du Crédit mobilier.

FIXABLE (*ksibl'*) adj. Qui peut être fixé.

FIXAGE (*ksaj'*) o. m. Techn. Action de fixer, de rendre solide ou permanent : *Le* FIXAGE *des roils sur les coussinets, des couleurs sur un tissu.*

— Manuf. Opération de l'apprêt des tissus de laine qui a pour but de maintenir les fils de trame et de chaîne dans la position qui leur a été donnée au moment du tissage.

— Photogr. Opération par laquelle une image photographique est rendue inaltérable à la lumière.

— ENCYCL. Photogr. Le *fixage* doit avoir pour effet d'enlever de l'image toute substance sensible non impressionnée par la lumière, en ne laissant aucune substance susceptible de réagir soit immédiatement, soit à la longue, sur le corps constituant l'image. Le dissolvant employé comme fixateur ne doit aussi avoir aucune action destructive sur le substratum de l'image (albumine, collodion, gélatine, etc.). Le choix de l'agent fixateur dépend de la préparation sensible; c'est ainsi que, pour le papier au ferro-prussiate, on emploie l'eau. Dans les procédés aux sels d'argent, on se sert de l'ammoniaque, des cyanures, des sulfocyanates ou des hyposulfites alcalins. C'est l'hyposulfite de sodium qui est le plus employé des fixateurs; le cyanure de potassium n'est utilisé que dans le procédé au collodion. L'hyposulfite de sodium ne dissout pas, à proprement parler, le sel sensible (chlorure ou bromure d'argent) non impressionné par la lumière, mais forme avec lui un hyposulfite double d'argent et de sodium, soluble. L'hyposulfite de sodium est, le plus souvent, employé en solution aqueuse dont le titre varie de 10 à 20 p. 100.

FIXATEUR n. m. Outil dont on se sert pour fixer les œillets, dans les ouvrages où l'on veut en introduire, et qui se compose d'une tige métallique de forme conique allongée, plus petite à son extrémité que l'œillet qu'il s'agit de fixer. ‖ Mécanisme dont on se sert pour fixer les chevilles des instruments à cordes. ‖ Sorte de vaporisateur que l'on emploie pour fixer un dessin ou l'image d'un cliché photographique en projetant sur cette image un jet d'hyposulfite de soude. Syn. de FIXATIF.

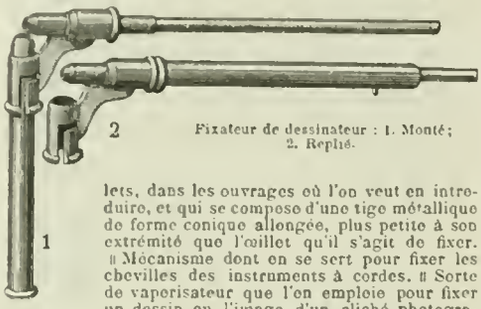

Fixateur de dessinateur : 1. Monté; 2. Replié.

— Adjectiv. Qui a la propriété de fixer.

FIXATIF, IVE (*ksa*) adj. Qui sert à fixer, à déterminer : *Loi* FIXATIVE *des droits électoraux.* (Peu us.)

— n. m. Techn. Nom donné par les photographes et les dessinateurs à diverses préparations employées pour fixer les dessins sur papier. (Les dessinateurs emploient de préférence de l'alcool ou *esprit-de-vin*, dans lequel on fait dissoudre de la gomme laque. Lorsque celle-ci est complètement dissoute, on imprègne, à l'aide d'un pinceau, l'envers de la feuille, ou mieux en couvre le dessin du fixatif à l'aide d'un fixateur.)

FIXATION (*ksa-si-on*) n. f. Action de fixer, de déterminer, d'établir, de préciser : *La* FIXATION *de l'impôt, des frais.*

— Biol. *Fixation des variations*, Phénomène par lequel une variation acquise dans des conditions données devient définitive, c'est-à-dire se conserve en dehors des conditions où elle a été acquise.

— Chim. Action de rendre fixe un corps volatil : *La* FIXATION *d'une huile. La* FIXATION *de l'oxygène.*

— Gramm. ar. Action de donner à chaque lettre le djezma ou signe voyelle.

— Photogr. Syn. de FIXAGE.

— ENCYCL. Biol. Il y a des variations qui sont absolument temporaires : un homme, courbé sous le poids d'un fardeau, se redresse quand le fardeau lui est enlevé; mais cependant, si cet homme porte souvent des poids qui le forcent à se courber, il finira par ne plus pouvoir se redresser complètement; il conservera définitivement une attitude courbée; la variation, passagère d'abord, aura fini par se fixer dans l'individu; c'est la loi de l'*habitude* de Lamarck.

Un exemple très net des variations temporaires et des variations définitives se trouve dans la comparaison de deux cercles : l'un d'acier, l'autre de plomb. Déformez le premier sous l'influence de certaines pressions, il reprendra sa forme initiale dès que les pressions auront cessé (variation temporaire); le second, au contraire, soumis aux mêmes déformations, les conservera indéfiniment en l'absence des pressions qui l'ont primitivement déformé (variation fixée). Il ne suffit pas de la *fixation* d'une variation dans un individu pour réaliser la fixation de cette variation dans l'*espèce*; dans certains cas, cette variation acquise est héréditaire; dans d'autres cas, elle ne l'est pas; c'est la question si controversée de l'*hérédité* des caractères acquis. Cependant, il semble établi, aujourd'hui, qu'une condition nécessaire pour qu'un caractère soit transmissible par un parent à ses enfants est que ce caractère soit d'abord fixé dans le parent.

FIXE (*fiksz* — du lat. *fixus*, part. pass. de *figere*, fixer) adj. Qui ne change pas de place, qui est toujours au même lieu, qui ne remue pas : *Le centre est* FIXE *dans un cercle en mouvement autour d'un axe.*

— Se dit de l'œil, de la vue, du regard attaché d'une façon permanente sur un point : *Le regard* FIXE *de l'idiot.*

— Par anal. Invariable, permanent, qui ne change pas : *Quiconque n'a aucune opinion* FIXE *n'a pas de sentiments constants.* (J. Joubert.) ‖ *Couleur fixe*, Couleur qui est la même, de quelque côté qu'on la regarde. ‖ *Demeure fixe*, Demeure que l'on occupe d'une manière permanente.

— Déterminé d'avance et d'une façon permanente, invariable, nécessaire : *Un revenu* FIXE. *Une heure* FIXE.

— Astron. *Etoiles fixes.* Se dit, par opposition aux planètes, des étoiles qui n'ont pas d'autre mouvement appréciable que le mouvement diurne, qui n'est qu'apparent.

— Bot. *Cloisons fixes*, Celles qui restent immobiles et conservent leurs attaches, à la maturité du fruit.

— Chim. Qui ne peut être volatilisé que par des températures tout à fait exceptionnelles : *Les corps* FIXES. *Les huiles* FIXES *et les graisses fournissent les acides gras. Sel fixe*, Produit cristallin que fournissent les cendres végétales par un simple lavage. ‖ *Alcali fixe*, Nom donné autrefois à la potasse et à la soude. ‖ *Gaz fixe* ou *permanent*. Se disait autrefois des gaz que l'on avait pu liquéfier.

— Mar. Vergue inférieure d'un double hunier, par opposition à la vergue supérieure mobile appelée *volant*.

— Météor. *Beau fixe*, Elévation de la colonne barométrique qui fait présumer que le temps, actuellement au beau, est de nature à s'y maintenir.

— Milit. Commandement prescrivant aux hommes d'observer l'immobilité en prenant une attitude militaire et en gardant ou replaçant la tête directe, soit après l'exécution d'un mouvement, soit pour rendre les honneurs à un grade.

— Loc. div. : *Prix fixe*, Prix réglé d'avance par le marchand, et sur lequel il ne rabat rien. ‖ *Idée fixe*, Idée dont l'esprit ne peut se détacher : *La foi transporte les montagnes, l'*IDÉE FIXE *soulève des bastilles.* (P. de St-Victor.)

— ANTON. Branlant, changeant, flottant, inconstant, mobile, mouvant, muable et commuable, permutable et transmutable, soluble, vacillant, variable, volatil. — Ambulant et ambulatoire, errant, nomade, casuel.

FIXE-AGRAFE n. m. Petit instrument employé par les apiculteurs pour fixer les agrafes qui maintiennent en place les plateaux des rayons mobiles. ‖ Pl. des FIXE-AGRAFES.

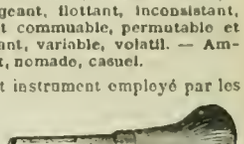

Fixe-agrafe.

FIXE-BOUCHON n. m. Petit appareil pour tenir fixé le bouchon d'une bouteille. ‖ Pl. *Des* FIXE-BOUCHONS.

FIXE-CHAPEAU n. m. Longue épingle permettant de fixer les chapeaux de femme sur la tête. ‖ Pl. *Des* FIXE-CHAPEAUX.

FIXE-FRUIT n. m. Coin en bois de constructeur en pisé. (On dit également FIXE-POINT.) ‖ Pl. *Des* FIXE-FRUITS.

FIXE-LONGE n. m. Sorte d'anneau disposé sur la mangeoire d'un cheval, d'un bœuf, d'un mulet, de telle manière que la longe, à l'un des bouts de laquelle il y a un poids, glisse dans cet anneau, s'allongeant ou se raccourcissant, quels que soient les mouvements que font les animaux sans qu'ils puissent s'empêtrer. ‖ Pl. *Des* FIXE-LONGES.

FIXEMENT adv. Avec fixité, d'une manière fixe.

FIXE-POINT n. m. Techn. Syn. de FIXE-FRUIT.

FIXER (*ksé* — rad. *fixe*) v. a. Attacher, arrêter, rendre stable, immobile : FIXER *un dessin sur le mur, un volet qui bat.*

— Diriger ou attacher d'une manière permanente : FIXER *une lunette sur une étoile, un canon sur un bastion, son attention sur un point.* ‖ Attirer sur soi, provoquer : FIXER *tous les regards.* ‖ Regarder fixement : *Il ne faut pas* FIXER *les gens.*

— Traduire, retracer : FIXER *ses idées sur le papier, sa pensée sur la toile.* ‖ Etablir d'une façon permanente : FIXER *son domicile à Paris.*

— Déterminer, arrêter, limiter, préciser, désigner d'une manière certaine : FIXER *le sens des mots, l'heure d'un rendez-vous.* FIXER *son choix.* ‖ Empêcher de changer, faire cesser la mobilité de; inspirer des sentiments durables à : FIXER *une coquette. La retraite, comme la mort,* FIXE *à jamais la renommée.* (Mme Necker.)

— En T. de chim., Rendre fixe, empêcher de se volatiliser : FIXER *le mercure, l'oxygène.* ‖ Combiner avec un corps solide ou liquide, en parlant d'un corps gazeux.

Fixé, ée part. pass. ‖ Renseigné définitivement : *Vous voilà* FIXÉ.

— Pop. *C'est fixé*, C'est entendu.

— Substantiv. n. m. Peint. Petit tableau à l'huile, peint sur une étoffe fine, et collé derrière une glace qui lui tient lieu de vernis.

Se fixer, v. pr. Etre fixé; devenir fixe, immobile; prendre sa forme définitive ou un état déterminé. ‖ Etablir sa demeure : SE FIXER *à Paris.*

— SYN. Affermir, arrêter, assurer, etc. V. AFFERMIR.

FIXIBILITÉ (*ksi*) n. f. Propriété de pouvoir être fixé : *La* FIXIBILITÉ *des couleurs.*

FIXIN, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 10 kilom. de Dijon; 450 hab. Située à quelque distance de Gevrey-Chambertin, cette commune, avec son écart Fixey, forme un vignoble dont les produits sont assez réputés et qui a pour principaux crus : *clos de la Perrière, les Arvelets, le Chapitre, les Echéseaux, le clos Napoléon, le Tremble*, etc. (à Fixin); *les Arvelets, la Mazière*, etc. (à Fixey). Source ferrugineuse dite fontaine de *Vaux* ou *Lavaux*, et église du XIIIe siècle, à Fixey. Marbres, et statue de Napoléon par Rude, à Fixin.

FIXISME (*ksissm'*) n. m. Apic. Système du fixiste.

FIXISTE (*ksissst'*) n. m. Apiculteur qui fait usage de châssis mobiles dans l'installation des ruches d'abeilles.

FIXITAIRE (*ksi-tèr'*) n. et adj. Hist. nat. et philos. Se dit des partisans de la fixité des espèces : *Un* FIXITAIRE. *Doctrine* FIXITAIRE. — ANTON. TRANSFORMISTE.

FIXITÉ (*ksi* — du lat. *fixitas*, même sens; de *fixus*, fixe) n. f. Etat de ce qui est immobile, arrêté d'une façon permanente; état de ce qui a une direction fixe : *Donner plus de* FIXITÉ *à une poutre. La* FIXITÉ *du vent. La* FIXITÉ *de l'aiguille de la boussole.* ‖ Action des yeux qui s'attachent à un objet d'une façon persistante : *La* FIXITÉ *des regards.*

— Fig. Caractère de ce qui ne change pas, de ce qui est ferme et durable : *C'est la* FIXITÉ *qui produit les miracles de la passion et de la volonté.* (Mme de Staël.)

— Biol. *Fixité de l'espèce*, Théorie d'après laquelle les espèces vivantes ont existé de tout temps telles qu'elles sont aujourd'hui.

— Chim. Propriété des corps qui ne sont point volatilisables par les moyens ordinaires : *La* FIXITÉ *de l'or.*

— ENCYCL. Biol. C'est Linné qui a donné la formule la plus nette de la *fixité* de l'espèce : « Nous comptons autant d'espèces qu'en créa, à l'origine, l'être infini. » Cependant, les partisans de la fixité n'admettent pas une fixité *absolue*, que contredirait d'ailleurs l'observation journalière, puisqu'il n'y a pas deux êtres rigoureusement identiques; ils admettent donc qu'il y a une certaine variabilité, mais une variabilité limitée, c'est-à-dire que les descendants d'un être donné peuvent bien être devenus différents et constituer des *variétés*, des *races* distinctes, mais jamais des espèces distinctes. Contre la théorie de la fixité s'est élevée la théorie de la variabilité, du *transformisme*, dont les plus illustres champions ont été Lamarck et Darwin. V. ÉVOLUTIONNISME, et TRANSFORMISME.

FIXLMILLNER (Placide), astronome allemand, né à Achlouthen (Haute-Autriche) en 1721, mort à Kremsmünster en 1791. Le passage de Vénus sur le soleil, en 1761, attira son attention passionnée sur l'astronomie. A l'observatoire du couvent de Kremsmünster, il fut un des premiers à découvrir la planète Uranus, dont il calcula

l'orbite, et, tout en administrant le collège établi dans son abbaye, il ne cessa de faire, jusqu'à sa mort, des observations astronomiques. Son principal ouvrage, intitulé : *Decennium astronomicum* (1776), est un recueil d'observations faites et calculées avec un grand soin, et dont les astronomes font encore usage.

FIZEAU (Hippolyte-Louis), physicien, né à Paris en 1819, mort à Nanteuil (Seine-et-Marne) en 1896. Il s'adonna à l'étude des sciences physiques et mathématiques et s'est placé au premier rang des physiciens contemporains. Il avait à peine vingt ans lorsqu'il apporta des perfectionnements décisifs à l'image daguerricone : ce fut à propos de ces découvertes qu'il se lia intimement avec Foucault : les deux physiciens travaillèrent ensemble pendant quelques années, puis se séparèrent pour résoudre, chacun de leur côté, le problème de la détermination de la vitesse de la lumière. La belle expérience au moyen de laquelle Fizeau a déterminé cette vitesse et celle par laquelle il a pu constater l'influence qu'exerce sur cette vitesse un mouvement de transport du milieu dans lequel elle se propage lui ont valu le grand prix de 10.000 francs en 1856. Fizeau a été nommé membre de l'Académie des sciences en 1863. Ses principaux mémoires ont été publiés dans les « Annales de physique et de chimie ».

FJALAR, nain qui, dans la mythologie scandinave, donna la mort à Kvaser, le plus sage des hommes. Fjalar fut aidé par un autre nain, Galar. En mêlant le sang de Kvaser avec du miel, ils composèrent un breuvage qui, à quiconque en boit, procure le don du chant, c'est-à-dire en fait un poète ou un homme de science.

FJÄRAS, comm. de Suède (gouv. de Halland); 3.500 h. Ch.-l. du *district de Fjäre*.

FJELD, comm. de Norvège (bailliage de Söndre Bergenhus); 3.200 hab.

FJELD ou **FIELD** (*fi-èld'*) n. m. Nom scandinave signifiant *montagne* et terminant, comme suffixe, la plupart des noms propres de montagne en Norvège et en Suède.

FJERDINGARD (*fi-ér, gar'*) n. m. Ancienne mesure de capacité suédoise, valant un peu plus de 18 litres.

FJILGIA ou **FYLGIA**. Dans la mythologie scandinave, une des nornes. (Elle veille à la naissance des enfants et secourt les hommes.)

FJORD (*fi-or'*) n. m. Nom donné à des échancrures étroites et profondes qui découpent, en Europe, la côte occidentale de la Scandinavie, et que l'on retrouve avec le même caractère et le même aspect, sur le littoral écossais de l'Ouest, dans certaines parties du rivage du Groenland et, dans l'hémisphère sud, sur les côtes de la Nouvelle-Zélande. ‖ On écrit aussi FIORD.

— ENCYCL. Les *fjords* s'ouvrent en général sur la haute mer par un seuil large à peine de quelques centaines de mètres, mais, par contre, s'enfoncent dans l'intérieur des terres jusqu'à 30 et quelquefois 40 kilomètres (Lyse fjord, en Norvège) tout en se ramifiant presque à l'infini, sans que leur largeur augmente sensiblement; et l'impression de leur étroitesse s'accuse davantage pour le touriste, qui les voit dominés par des escarpements verticaux et abrupts, s'élevant d'un seul jet jusqu'à 700 et 800 mètres d'altitude, et pour le marin, qui signale dans ces minces canaux des profondeurs de 400 à 600 mètres.

La répartition géographique des fjords laisse déjà pressentir leur mode de formation. Nous les retrouvons toujours, en effet, dans des régions de latitude assez élevée, soumises jadis aux phénomènes *glaciaires*. Les fjords ont été, à l'origine, des vallées creusées normalement à l'air libre par les eaux courantes, mais que les glaciers sont venus remplir et transformer, en donnant à leurs versants une raideur plus grande et à leur thalweg une profondeur plus considérable. Puis tout l'ensemble du littoral s'est abaissé progressivement pour se relever ensuite, ainsi qu'en témoigne la présence, à des niveaux relativement élevés, de terrasses marines successivement immergées par un de ces phénomènes d'oscillation continentale dont la Norvège et, d'une manière générale, les pays *glaciaires* sont parmi les théâtres les plus indiscutés. Les fjords sont alors devenus des golfes marins.

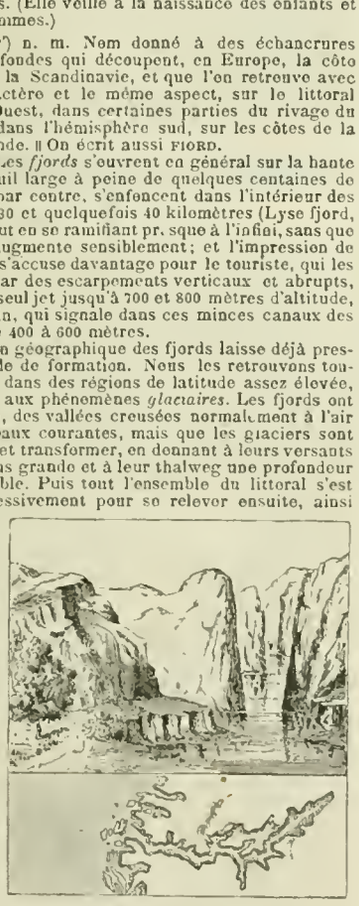

Fjord (élévation et plan).

Mais leur origine continentale et glaciaire se trahit à la disposition de leur relief sous-marin, qui continue et reproduit absolument le profil de la vallée terrestre à laquelle ils font suite, et aussi à l'existence, dans la plupart des cas, d'une sorte de barre qui, à l'entrée de chaque fjord, relève les fonds marins, et où, peut-être, il faut voir des dépôts de nature morainique immergés jadis en même temps que le glacier.

Pour ces raisons diverses d'origine et de structure, il convient de ne point appliquer le nom de « fjords » aux découpures, également profondes et étroites, de certaines parties de la côte espagnole ou dalmate, où ne sont pas intervenus les phénomènes glaciaires, et de le réserver strictement aux régions énoncées plus haut.

FJORGYN ou **FIORGWIN**, géant scandinave, père de la déesse Frigg, l'épouse d'Odin.

FLA (onomatopée) n. m. Double coup frappé sur un tambour, légèrement d'abord de la baguette droite, puis de la baguette gauche : *Faire des* RA *et des* FLA.

FLA-FLA n. m. B.-arts. En style d'atelier, Etalage exagéré de moyens; grande recherche d'effet. ‖ Par ext. Ostentation, étalage prétentieux : *Les sots parvenus aiment à faire du* FLA-FLA.

FLABELLACÉS (*bèl', sé*) n. m. pl. Tribu d'anthozoaires madréporaires, famille des turbinolidés, comprenant les genres *flabellum, placotrochus, blastotrochus, rhizotrochus*. — *Un* FLABELLACÉ.

FLABELLAIRE (*bèl'-lèr'*) n. f. Genre d'algues marines, qui croît dans la Méditerranée.

— ENCYCL. Les *flabellaires* sont des algues phytoïdes, à rameaux ordinairement trichotomes, composés d'articles distincts, ordinairement très aplatis, plus rarement cylindriques. Elles présentent généralement une forme en éventail, qui leur a valu leur nom.

FLABELLARIA (*bèl'*) n. m. Genre fossile, renfermant des feuilles de palmiers en forme d'éventail. (Le rachis est arrondi ou à arêtes obtuses; certains *flabellaria*, comme le *flabellaria longirachis*, descendent jusque dans le terrain crétacé de la Basse-Autriche.)

FLABELLATES (*bèl'*) n. m. pl. Groupe de mollusques lamellibranches, du genre pholadomye, comprenant les formes allongées, bâillantes, à côtes épaisses et tranchantes. (L'espèce type des flabellates est la *pholadomya flabellata*.) — *Un* FLABELLATE.

FLABELLATION (*bèl', si-on* — du lat. *flabellum*, éventail) n. f. Chir. Action de renouveler l'air autour d'une partie condamnée à rester longtemps immobile : *On pratique la* FLABELLATION *en soulevant de temps en temps le membre et en le changeant de place.* (J. Cloquet.)

FLABELLÉ, ÉE (*bèl'* — du lat. *flabellum*, éventail) adj. Hist. nat. Se dit des animaux, des végétaux ou de leurs organes, quand ils affectent la forme d'un éventail : *Feuilles* FLABELLÉES. ‖ *Antennes flabellées*, Celles dont les articles terminaux sont en forme de lames comprimées. (Les mâles de beaucoup de coléoptères ont les antennes flabellées.)

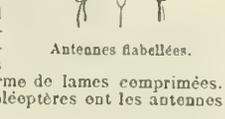

Antennes flabellées.

FLABELLIFÈRE (*bèl* — du lat. *flabellum*, éventail, et *ferre*, porter) n. m. Antiq. Esclave qui agitait l'éventail devant son maître pour le rafraîchir et écarter les mouches : *Le Pharaon était sur son trône d'or, entouré de ses oéris et de ses* FLABELLIFÈRES. (Th. Gaut.)

FLABELLIFORME (*bèl'* — du lat. *flabellum*, éventail, et de *forme*) adj. Qui est en forme d'éventail : *Feuille* FLABELLIFORME. *Polypier en lames* FLABELLIFORMES. *Les ornements* FLABELLIFORMES *ne sont pas rares dans les monuments religieux du* XII*e siècle, durant la phase de transition du style romano-byzantin au style ogival.*

— Bot. *Palmier flabelliforme*, Palmier nain ou *chamerops humilis*.

— n. m. Archit. Ornement composé de feuilles ou de palmettes disposées en forme d'éventail, que l'on rencontre fréquemment dans certains monuments.

FLABELLINE ou **FLABELLINA** (*bèl'*) n. f. Sous-genre d'éolides, comprenant des animaux marins limaciformes, nus, à tentacules feuilletés, à papilles dorsales pédonculées. (Les flabellines ont l'aspect et les mœurs des éolides; elles habitent les mers tempérées; l'espèce type est la *flabellina affinis*, de la Méditerranée.)

FLABELLOPORE (*bèl'*) n. m. Zool. Genre de bryozoaires chilostomates, famille des escharinellidés, comprenant des animaux marins réunis en colonies libres, en forme de coin.

FLABELLULUM (*bèl', lom'*) n. m. Paléont. Sous-genre de cléodores, comprenant des formes à coquille courte, ridée, rugueuse, à valve dorsale côtelée en long. (Les *flabellulum* sont fossiles dans le tertiaire miocène italien; on en connaît trois espèces.)

FLABELLUM (*bèl'-lom'* — mot emprunté au lat.) n. m. Antiq. Grand éventail.

— ENCYCL. Le *flabellum* ne se repliait pas sur lui-même, comme l'éventail moderne. Il était fait soit de feuilles de lotus, soit de plumes de paon, adaptées à un manche plus ou moins long. Il était généralement manié par des esclaves, et les hommes en faisaient parfois usage comme les femmes. Le *flabellum* servait aussi à souffler le feu. L'Eglise adopta le *flabellum* en y attachant un sens mystique. L'usage en a disparu dans l'Eglise latine depuis le XIVe siècle. Jusque-là, pendant la messe, deux diacres agitaient un de ces éventails jusqu'après la communion. Dans certaines cérémonies, on porte encore aujourd'hui devant le pape deux flabellums en plume de paon. Les Eglises d'Orient ont conservé l'ancienne liturgie.

Flabellum.

FLABELLUM (*bèl'-lom'*) n. m. Zool. Genre d'anthozoaires, type de la tribu de *flabellacés*, comprenant des madrépores dont le revêtement ou épithèque est réduit à une pellicule. (Les *flabellum* sont des petits polypiers droits, aplatis, libres ou munis d'un pédoncule. Les espèces connues vivent en diverses mers [*flabellum anthophytlum*, de la Méditerranée], ou sont fossiles dans les terrains tertiaires [*flabellum Roissyanum*, miocène d'Autriche].)

FLABENIGO (Dominique), 31e doge de Venise, mort en 1013. Il appartenait à la plus haute aristocratie de Venise, et fut toute sa vie le chef du parti aristocratique. C'est en cette qualité qu'il détrôna le doge Urseolo, chef du parti démocratique, et gouverna une première fois sous le nom du doge Pietro Antranigo Barbolano. Chassé en 1029 par le parti catholique et démocratique, il profita des troubles provoqués par l'usurpation de Dominico Urseolo pour rentrer à Venise. Elu régulièrement doge en 1032, il fit porter la loi interdisant de désigner de son vivant le successeur du doge.

FLAC interj. Onomatopée imitant le bruit de l'eau qui tombe, celui d'un soufflet, d'une tape, etc. V. FLIC.

FLACCIDITÉ (*fla-ksi* — du lat. *flaccidus*, flasque) n. f. Caractère, état de ce qui est flasque.

— ANTON. Distension, raideur ou roideur, rigidité, tension. — Dureté, etc.

FLACCILLA (Aelia), impératrice romaine, née en Espagne au IVe siècle, morte en 388 dans un village de Thrace. Fille d'Anteine, préfet des Gaules et depuis consul romain, Flaccilla épousa Théodose, quand il n'était encore que général. Après l'avènement de son mari à l'empire, Flaccilla fut elle-même proclamée Augusta. Elle vécut modestement, n'intervenant auprès de son mari que pour lui demander des mesures de clémence. Chrétienne, elle contribua beaucoup à la destruction du paganisme; c'est pourquoi l'Eglise l'a mise au rang des bienheureuses. Flaccilla eut pour fils Arcadius et Honorius.

Flaccilla. Monnaie d'or.

FLACCUS (Q. Fulvius), général romain, mort vers 201 av. J.-C. Consul en 237, il battit les Ligures et obtint le triomphe, puis il fut de nouveau consul en 224, grand pontife, et deux fois préteur en 215 et 214. Consul pour la troisième fois en 212, il battit complètement Hannon et mit le siège devant Capoue. Il le continua l'année suivante en qualité de proconsul, l'abandonna un instant pour défendre Rome contre Annibal et s'empara enfin de la ville, où il fit preuve d'une excessive cruauté. Il fut consul une quatrième fois, en 209. — CNEIUS FULVIUS **Flaccus**, frère du précédent, se fit battre honteusement par Annibal près d'Herdonie, en 212. Il essaya vainement de se mettre sous la protection de son glorieux frère et se réfugia à Tarquinies pour échapper au châtiment qu'il avait mérité par sa lâcheté et son incapacité.

FLACCUS (L. Valerius), consul romain, mort vers 85 av. J.-C. Consul en l'an 100, avec Marius, censeur en 96, et consul désigné en 86, il remplaça alors Marius qui venait de mourir. Par une loi il réduisit les dettes des trois quarts. Puis il alla combattre Sylla et terminer la guerre contre Mithridate; mais sa cruauté et son avarice lui aliénèrent les légions. Forcé de fuir, il périt par l'ordre de son lieutenant Fimbria.

FLACCUS (L. Valerius), sénateur romain. Interroi après la défaite de Marius en 82, il fit passer la loi *Valeria*, qui nommait Sylla dictateur à vie et ratifiait tous ses actes. En récompense de ce zèle, Sylla le fit maître de la cavalerie.

FLACH (Jacques), publiciste français, né à Strasbourg en 1846. Docteur en droit et avocat à la cour d'appel de Paris, il succéda, en 1883, au Collège de France, à Laboulaye dans la chaire de législation comparée. On a de lui : *De la subrogation réelle* (1870); *la* Bonorum possessio (1870); *Etude historique sur la durée des effets de la minorité en droit romain et dans l'ancien droit français* (1870); *la Table de bronze d'Aljustrel* (1879); *Cujas, les Glossateurs et les Bartolistes* (1883); *Jonathan Swift* (1885); *les Origines de l'ancienne France* (1886-1893), excellent ouvrage; *Etudes critiques sur l'histoire du droit romain au moyen âge* (1889).

FLACHAT (Jean-Claude), industriel et voyageur français, mort à Saint-Chamond en 1775. Il étudia à Constantinople, où il séjourna quinze ans, les procédés de tissage, d'étamage des cuivres, de culture de la garance, propre à l'Orient, et les introduisit, à son retour, à la manufacture de Saint-Chamond, dont Louis XV fit une manufacture royale. Il a laissé un intéressant mémoire : *Observations sur le commerce et les arts d'une partie de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et même des Indes orientales* (1767).

FLACHAT (Eugène), ingénieur français, né en 1802, mort à Paris en 1873. Flachat a été l'un des ingénieurs les plus remarquables du XIXe siècle. Avec son frère Stéphane, il construisit le premier chemin de fer français de Paris à Saint-Germain. Il dirigea plus tard, en 1840 et 1842, la construction du chemin de fer de Paris à Rouen, puis celle du chemin de fer de Rouen au Havre, et remplit les fonctions d'ingénieur en chef de la compagnie de l'Ouest jusqu'en 1857. Outre sa participation constante à la création des chemins de fer français, Eugène Flachat a écrit et publié un nombre considérable d'ouvrages de grande valeur scientifique, parmi lesquels : *Rapport sur le canal du Rhône au Rhin* (1840); *Guide du mécanicien, constructeur et conducteur des machines locomotives* (1849); *Traité sur les charbonnages, la batellerie et les chemins de fer* (1855); *De la traversée des Alpes par un chemin de fer* (1860); *Mémoire sur les travaux de l'isthme de Suez* (1865), etc. En 1870, il dirigea, pendant le siège de Paris, le corps auxiliaire du génie civil qui s'employa avec tant de zèle à la défense de la capitale.

FLACHAT (Stéphane), frère du précédent. V. MONY.

FLACHE (du lat. *flaccus*, mou) adj. Mou : *Avoir l'oreille* FLACHE. ‖ Se dit du bois équarri dont les arêtes vives manquent à certains endroits : *Poutre* FLACHE.

FLACHE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Techn. Mare dans un bois. ‖ Pavé enfoncé par quelque pression trop considérable. ‖ Enfoncement dans un sol, dans une surface qui devrait être unie. ‖ Endroit d'un tronc d'arbre non encore équarri, où l'écorce est enlevée et le bois mis à nu. ‖ Endroit qui manque dans l'arête vive d'une pièce de bois équarrie et qui offre ainsi des déchets.

— Min. Fente qui se trouve dans la masse intérieure de la roche, et qui se reconnaît au son que celle-ci rend quand on la choque avec un marteau.

FLACHER (rad. *flache* n. f.) v. a. Sylvic. Faire une entaille à un arbre pour le marquer du sceau.

FLACHERIE (*ri*) n. f. Maladie des vers à soie, due à un microbe que les chenilles absorbent en consommant des feuilles de mûrier altérées ou qui existent dans les locaux d'élevage. (Cette maladie est rapidement mortelle, et les vers qui ont succombé sont dits *morts-flats*.)

FLACHERON (Louis-Cécile), architecte, né et mort à Lyon (1772-1835). La ville de Lyon lui confia pendant plus de trente ans un grand nombre de travaux; entre autres, la direction d'importants changements au palais des Arts,

à la place de l'Antiquaille, au Jardin des plantes et à l'hôtel de ville. On a de lui : *Éloge de Philibert Delorme* (1814). Il a laissé en portefeuille une traduction de la *Basilica Philiberti*, hôtel de ville de Lyon, du P. de Bussières.

FLACHEUX (*che*), **EUSE** adj. Techn. Qui a des flaches, en parlant d'un tronc d'arbre, d'une pièce de bois équarrie.

FLACH-FRANCOWITZ (Matthias), ou plus exactement **VLACICH**, plus connu sous le nom de **Flacius Illyricus**, théologien protestant, né en 1520 à Albona (Istrie), mort à Francfort-sur-le-Mein (1575). La prédication de Luther l'amena aux idées nouvelles. Il devint, dès lors, un des plus énergiques défenseurs du protestantisme intransigeant, dont il porta la doctrine, au cours d'incessantes controverses, à travers toute l'Allemagne : à Wittenberg, Magdebourg, Iéna, Ratisbonne, Amers, Strasbourg et Francfort, de 1541 à 1575. Il combattit vivement contre l'*Interim*. En 1548, il publia, contre Mélanchthon, une critique des *Adiaphora*. On appelait *adiaphora* en choses indifférentes les points de doctrine sur lesquels des concessions pouvaient être faites. Flacius démontrait que des concessions ne sont indifférentes qu'à la condition de n'être pas imposées. Il reprit sa démonstration, souvent agressive, dans son traité *De veris et falsis adiaphoris* (1549).

Il voulut défendre la Réforme par l'histoire. Dans son *Catalogus testium veritatis*... (1556), il tenta de réunir les témoignages des précurseurs du protestantisme dans tous les siècles. C'est lui qui a entrepris, avec des amis, le grand ouvrage d'histoire ecclésiastique que l'on nomme ordinairement *les Centuries de Magdebourg*. On lui doit, en outre, un grand dictionnaire biblique, intitulé *Clavis Scripturæ sacræ* (1567).

FLACHSBINDER. Biogr. V. DANTISCUS.

FLACIUS ILLYRICUS. Biogr. V. FLACH-FRANCOWITZ.

FLACON du bas lat. *flasco*, même sens) n. m. Petite bouteille, plus soignée de forme que la bouteille commune : *Un* FLACON *de cristal*. ‖ Ce qui est contenu dans ce vase : *Boire un* FLACON *de cognac*. ‖ Par ext. Bouteille ; contenu d'une bouteille. ‖ *Aimer les flacons*. Être buveur.

— Pop. Soulier. ‖ *Déboucher ses flacons*. Se décbausser.

— Bot. *Flacon de pèlerin*, Courge, calebasse.

— Chim. *Flacon laveur*. Flacon muni de deux tubes, à l'aide duquel on opère le lavage des précipités.

— ENCYCL. Archéol. On entendait anciennement par

Flacons. 1. A sels, 2. Du moyen âge, 3. Du XVe siècle.

flacon toute bouteille lenticulaire, à panse large et plate, avec agrafes de suspension, permettant de la porter en bandoulière. La différence essentielle entre les flacons et les bouteilles était que les premiers se bouchaient par un ajustage métallique à pas de vis, tandis que les secondes n'avaient qu'un simple bouchon. On fit des flacons de toute forme : à panse circulaire, quadrangulaire, polygonale, avec ou sans pied, à col plus ou moins large, mais toujours court ; il y en avait de verre, de faïence, de cuivre, d'argent, d'or, etc.

FLACOURT (Étienne DE), colonisateur français du XVIIe siècle, né à Orléans en 1607, mort en mer en 1660. Parent d'un des fondateurs de la Compagnie des Indes orientales de 1642, il fut envoyé en 1648 à Madagascar par la Compagnie pour rétablir l'ordre parmi les colons soulevés contre le gouverneur Pronis. Il y parvint heureusement, mais ne sut pas ramener à lui les indigènes des environs de Fort-Dauphin, indisposés par son prédécesseur, et revint en France en 1655, après avoir délégué ses pouvoirs à Pronis. A son retour, il fut accusé de dilapidations par les actionnaires de la Compagnie, mais sa justifia heureusement de cette accusation, et repartit pour Madagascar avec les instructions du maréchal de La Meilleraye ; il mourut en mer en 1660, quelques jours après avoir qu'itté la France. L'œuvre de Flacourt est surtout connue grâce à son *Histoire de la grande isle Madagascar* (1658-1660), dont les renseignements de tout genre sont encore reconnus exacts ; Flacourt a encore publié un *Petit catéchisme madécasse et français* (1657) et un *Dictionnaire de la langue de Madagascar* (1653).

— BIBLIOGR. Malotet, *Étienne de Flacourt* (Paris, 1898).

FLACOURTIE (*si* — de *Flacourt*, n. pr.) n. m. Bot. Genre de bixacées, tribu des *flacourtiées*, comprenant des arbres ou arbustes épineux, à feuilles alternes, à fleurs en cymes simulant des épis.

— ENCYCL. On connaît une douzaine d'espèces de *flacourties* des régions chaudes, qui fournissent presque toutes un fruit comestible, charnu ou capsulaire, rempli au centre par une matière pulpeuse. Les espèces les plus connues sont le *flacourtia indica* ou prunier de Madagascar et le *flacourtia cataphracta*, de l'Inde, dont les jeunes pousses sont toniques et astringentes.

FLACOURTIÉ, ÉE (*si*) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte aux flacourties.

— n. f. pl. Tribu de la famille des bixacées, ayant pour type le genre *flacourtie*. — *Une* FLACOURTIÉE.

FLADERMANNIE n. f. Bot. Syn. de ZIZIPHORA.

FLAGELLAIRE (*jèl'-lèr'* — du lat. *flagellum*, fouet) adj. Hist. nat. Qui ressemble à un fouet.

— n. f. Bot. Genre de *flagellariées*, comprenant des plantes grimpantes, à feuilles engainantes, terminées par une vrille spiralée, qui habitent les régions tropicales de l'Asie et de l'Australie.

FLAGELLANT (*jèl'-lan*), **ANTE** n. et adj. Se dit de celui de celle qui flagelle ou qui se flagelle.

FLAGELLANTS (*jèl'-lan*) n. m. pl. Membres de diverses confréries. — *Un* FLAGELLANT.

— ENCYCL. Les confréries de *flagellants*, instituées en 1260 par un dominicain italien, nommé Ranieri, se développèrent surtout vers 1349, à l'époque de la peste noire ; elles s'étendirent alors dans le midi de la France, les Pays-Bas, l'Alsace, la Lorraine, la Souabe et l'Autriche. Ceux qui en faisaient partie se donnaient le nom de *dévots* ou de *frères de la Croix*. Chaque confrérie obéissait à un chef élu, appelé *maître* ou *général de la dévotion*, toujours laïque. Les confrères s'engageaient à faire à sa suite des *campagnes* ou *pèlerinages* de trente-trois jours, pendant lesquels ils se fustigeaient publiquement soir et matin, dans les places publiques des villes et des villages. Ces pratiques excitèrent d'abord l'enthousiasme populaire ; mais de graves abus ne tardèrent pas à s'y mêler. Dès 1349, le pape Clément VI condamna comme hérétiques un certain nombre d'exaltés qui attribuaient à la flagellation une valeur sacramentelle ; en 1414, un des maîtres de la dévotion, Conrad Schmidt, enseigna que le fouet rendait inutiles le baptême et l'absolution. En Alsace et dans les États de l'Église, il fallut employer la force pour réprimer les excès des flagellants.

Quelques confréries de flagellants, d'ailleurs soumises à l'autorité de l'Église, ont subsisté assez tard, par exemple les flagellants d'Avignon, appelés les *blancs-battus* à cause de la couleur de leurs longues robes et de leurs capuchons. En 1583, avec l'autorisation du nonce du pape, le roi Henri III institua à Paris une confrérie de ce genre, où il s'enrôla lui-même avec la reine et les principaux mignons. On chanta :

Après avoir pillé la France
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitence
De se couvrir d'un sac mouillé ?

FLAGELLARIÉ, ÉE (*jèl'*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux flagellaires.

FLAGELLARIÉES (*jèl'*) n. f. pl. Petite famille de monocotylédones, ayant pour type le genre *flagellaire* et réunie par quelques auteurs à la famille des joncées. — *Une* FLAGELLARIÉE.

FLAGELLATES (*jèl'*) n. m. pl. Groupe de protozoaires, comprenant des organismes microscopiques, qui font le passage entre les végétaux et les animaux. — *Un* FLAGELLATE.

— ENCYCL. Pour beaucoup de naturalistes, les *flagellates* sont de véritables infusoires ; pour d'autres, ils appartiennent au règne végétal. Les volvex sont en effet presque identiques aux algues protococcacées, et beaucoup de flagellates possèdent de la chlorophylle. Ces microorganismes vivent dans toutes sortes de liquides, surtout dans les fermentations, et ils nagent au moyen de filaments (*flagellum*) ou de cils vibratiles. Les *eudorines*, les *euglènes* sont les principaux représentants du groupe des flagellates, auxquels certains auteurs réunissent les *infusoires cilioflagellés*.

FLAGELLATEUR, TRICE (*jèl'*) n. Personne qui flagelle.

FLAGELLATION (*jèl'*, *si-on* — rad. flageller) n. f. Action d'appliquer à un patient ou de s'appliquer à soi-même des coups de fouet, de verge, etc. ; supplice ainsi enduré : *La* FLAGELLATION *de Jésus-Christ, de saint Gervais*. ‖ Ouvrage d'art représentant la flagellation de Jésus-Christ ou d'un saint.

— Fig. Action de réprimander, de blâmer vertement.

— Méd. et hist. relig. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Méd. La *flagellation* se fait, soit avec des verges, soit avec des lanières de cuir ou des cordelettes, soit avec des orties, soit avec une brosse rude avec laquelle on frappe à plat, de façon à faire pénétrer superficiellement les soies dans le derme. La flagellation, en stimulant les extrémités nerveuses, a modifié avantageusement l'incontinence d'urine, la paralysie de la vessie, la constipation opiniâtre, l'impuissance ou plutôt la frigidité et les paraplégies anciennes et incomplètes. Seulement, pour que son action soit plus sûre, elle doit être combinée avec l'hydrothérapie et l'électrothérapie.

— Hist. relig. La *flagellation*, en usage chez les Juifs depuis un temps très ancien, fut adoptée dès les premiers siècles de l'Église comme peine afflictive. (Conciles d'Agde (506) et de Mâcon (582).) Elle figure dans les règles monastiques de saint Césaire, de saint Benoît et de saint Colomban, comme le principal châtiment des fautes commises par les moines. Déjà elle était en même temps une pratique volontaire de pénitence ; mais elle le devint surtout à partir du XIe siècle. Saint Pierre Damien et saint Dominique, surnommé *l'Encuirassé*, en propagèrent alors l'usage dans les monastères. Elle parut comme une sorte d'entraînement propre à donner à des hommes vigoureux l'habitude de la résistance aux cris de la chair. Adoptée par les fondateurs d'ordres du XIIe et du XIIIe siècle, la flagellation fut, dès lors, un des exercices de pénitence les plus recommandés par les différentes règles monastiques, qui en déterminèrent minutieusement la forme et la durée. Les laïques fervents la pratiquèrent à leur tour. Bientôt, même, des confréries de *flagellants* s'organisèrent. De nos jours, la flagellation est encore pratiquée dans les cloîtres ; l'usage en est très rare hors des couvents.

Flagellation (REPRÉSENTATION DE LA). Citons d'abord une estampe de Mantegna, qui représente le Christ attaché à une colonne et frappé de verges par trois bourreaux. Les figures ont beaucoup de caractère ; le dessin a de la fermeté et du style ; l'exécution n'est pas exempte de rudesse, mais il ne faut pas oublier que cette estampe est une des premières productions de l'art de graver.

Le palais Bartolomei, à Florence, possède une *Flagellation*, peinture du style le plus énergique, qui est attribuée à Michel-Ange. Nous citerons encore : une peinture murale de Sébastien del Piombo, dans l'église Saint-Pierre-in-Montorio, à Rome, et un très beau tableau du même auteur dans l'église des observantins, à Viterbe ; divers tableaux de Calvart (musée de Bologne), de Morandi (église San-Firenze, à Florence), Paul Véronèse, J. Stradano (Belvédère), L. Carrache (pinacothèque de Bologne), Caravage (Belvédère), Giaquinto Corrado (Madrid), Andrea Vaccaro (Munich), Tintoret (église du Rédempteur, à Venise), T. Zuccaro, etc. La *Flagellation* a été représentée aussi par un grand nombre de peintres des autres écoles, par Holbein le vieux, en 1502 (Munich), par Holbein le jeune (Bâle), D. Calvaert (Bologne), Chr. Schwartz (Belvédère), J.-B. Vanloo, et, au XIXe siècle, par Lehman (église Saint-Nicolas, à Boulogne-sur-Mer), Bouguereau (1880).

FLAGELLÉE (*jèl'-lé*) n. f. Variété de laitue, aussi appelée SANGUINE, l'une des premières à pommer au printemps. (Elle est marquée de taches rouges, auxquelles elle doit ces deux noms.)

FLAGELLER (*jèl'* — du lat. *flagellare*, même sens ; de *flagellum*, fouet, fléau) v. a. Fouetter, soumettre au supplice de la flagellation : *Pilate* FLAGELLA *Jésus-Christ*.

— Fig. Maltraiter, châtier : *Les barbares* FLAGELLÈRENT *l'empire romain*. ‖ Réprimander vertement, maltraiter en paroles : FLAGELLER *les vices*. *Shakspeare* FLAGELLE *hardiment le peuple anglais*. (J. Janin.)

— SYN. Flageller, fustiger. *Flageller* suppose qu'on emploie un fouet, et *fustiger*, qu'on emploie des verges. Toutefois, dans le langage courant, ces deux mots se confondent ; mais *flageller* reste plus énergique.

Flagellé, ée part. pass. du v. Flageller.

— Infus. Muni d'un flagellum.

FLAGELLIFÈRE (*jèl'* — du lat. *flagellum*, fouet, et *ferre*, porter) adj. Se dit des végétaux munis de longs filets qui descendent jusqu'à terre et prennent racine.

FLAGELLIFORME (*jèl'* — du lat. *flagellum*, fouet, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un fouet.

FLAGELLUM n. m. Archéol. égyp. Fouet à une ou plusieurs lanières, placé dans la main d'Osiris et des rois, comme insigne de souveraineté et de protection. (Son nom égyptien est *Nekhetet*, de *nekh*, protéger.)

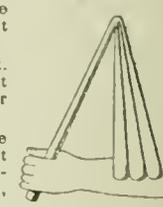

Flagellum.

FLAGELLUM (*jèl'-lom'* — mot lat. signif. *fouet*) n. m. Zool. Filament mobile, servant d'organe locomoteur à certains infusoires.

FLAGENIUM (*jé-ni-om'*) n. m. Genre de rubiacées-genipées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, velues, à fleurs en cymes axillaires, originaire de Madagascar.

FLAGEOL (*jol'*) n. m. Instrument ancien, qu'on emploie encore pour apprendre à siffler aux oiseaux.

FLAGEOLER (*jo* — de l'anc. franç. *flageol*) v. n. Jouer du flageolet. (Vx.) ‖ Trembler de faiblesse ou de fatigue, en parlant des jambes : *Cheval dont les jambes* FLAGEOLENT. (On dit aussi d'une personne ou d'une bête qu'elle FLAGEOLE *sur ses jambes*.)

FLAGEOLET (*jo-lè* — de l'anc. franç. *flageol*) n. m. Musiq. Instrument de musique à vent et en bois, à bec.

— Archéol. Au XVIe siècle, Nom donné à des petites pièces d'artillerie, qui n'étaient pas d'un calibre supérieur

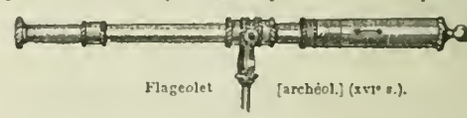

Flageolet [archéol.] (XVIe s.).

à celui des arquebuses de rempart dites « à croc ». (Le poids moyen du flageolet, en fonte de cuivre, était de 40 livres.)

— Pop. Jambe maigre.

— ENCYCL. Musiq. Le *flageolet*, appelé jadis *flûte allemande*, est l'ancienne flûte droite ou flûte à bec. Il est généralement en buis, et à six trous, son invention est, dit-on, due à un Français nommé Juvigny, qui s'en serait servi vers 1580. On a fait aujourd'hui des flageolets en ébène garnis de clefs. L'échelle du flageolet est de deux octaves augmentée d'une tierce mineure à partir du *sol*. Le flageolet ne joue aucun rôle sérieux dans l'orchestre ; sa musique s'écrit en clef de sol.

Flageolet.

Flageolet à clefs.

On donne aussi le nom de « flageolet » à un jeu de l'orgue, le plus aigu de tous. C'est un jeu dont les tuyaux, à bouche, sont composés d'étain, de zinc et de plomb. Le plus long de ces tuyaux n'a guère plus de 75 centimètres.

FLAGEOLET (*jo-lè* — pour *fageolet* ; du provenç. *faiaulet*, dérivé du lat. *faseolus*, haricot) n. m. Bot. V. HARICOT. ‖ Ancien nom de l'*iris pseudo-acorus*.

— ENCYCL. Art culin. Pour faire cuire les *flageolets* frais, on les met dans l'eau bouillante, avec du beurre, un peu de sel, un oignon et un bouquet de persil.

— *Flageolets à la maître d'hôtel*. Lorsque les flageolets sont cuits et encore humides, on les place dans un plat chaud ; on pose, par-dessus, un gros morceau de beurre frais ; on les saute un peu, et on les saupoudre de persil finement haché ; on sale, on poivre.

— *Flageolets au velouté*. Dans une casserole en cuivre, on fait fondre du beurre frais, auquel on incorpore une cuillerée de farine ; on travaille ce roux en dehors du fourneau ; on le délaye avec du bouillon ; on le laisse bouillir dix minutes ; on ajoute les flageolets, et l'on saupoudre de persil haché. Cette sauce doit être onctueuse, envelopper les flageolets et non pas les baigner.

FLAGET (*jè*) n. m. Sorte de fléau à battre le blé.

FLAGEY-ECHÉZEAUX, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 21 kilom. de Beaune, à la naissance de la Vouge. 281 hab. Vignoble qui confine aux crus de Chambolle-Musigny, de Vougeot, Gilly, Vosne-Romanée, et dont les meilleurs quartiers sont *les grands Echézeaux*, *les Achausses*, *les Beaux-Monts-Bas*, *les Champs-Traversins*, le *clos Saint-Denis*, *les Cruets*, etc. Tous ces crus donnent des vins classés parmi les meilleurs de la Côte-d'Or.

FLAGG (Edmond), écrivain américain, né en 1815 à Wiscasset (Missouri). Avocat, puis secrétaire de légation à Berlin, consul à Venise (1854), il revint, en 1856, aux États-Unis. Il a dirigé des journaux, des revues, publié des romans, des drames et des ouvrages divers, notamment le *Far-West* (1838) ; *Venise, la ville de la mer* (1853) ; etc.

FLAGNAC, comm. de l'Aveyron, arr. et à 45 k. de Villefranche, près du Lot ; 1.126 hab. Houille, fer. Minoteries.

FLAGORNER (orig. inconn.) v. a Flatter avec un empressement servile et intéressé : FLAGORNER *un ministre*.

— SYN. Amadouer, cajoler. V. AMADOUER.

FLAGORNERIE (*ri* — rad. *flagorner*) n. f. Flatterie basse et intéressée; louange exagérée.

FLAGORNEUR, EUSE n. Personne qui flagorne.
— Syn. Adulateur, flatteur, louangeur. V. ADULATEUR.

FLAGRAMMENT (*gra-man*) adv. D'une manière flagrante; d'après les faits positifs et actuels.

FLAGRANCE (*granss*) n. f. Etat de ce qui est flagrant.

FLAGRANT (*gran*), **ANTE** (du lat. *flagrans*, brûlant; de *flagrare*, brûler, être en feu) adj. Qui est en feu : *La guerre civile est aujourd'hui* FLAGRANTE. (Barthélemy.) ‖ Qui est évident, certain, incontestable : *L'inégalité dans la répartition des impôts directs est* FLAGRANTE. (Lemire.)
— *Flagrant délit*, En langage courant, Délit qui se commet sous les yeux mêmes de ceux qui le constatent.
— ENCYCL. *Flagrant délit.* Dans le langage du droit, le flagrant délit est, selon la définition même de l'article 41 du Code d'instruction criminelle, « le délit qui se commet actuellement, ou qui vient de se commettre ». Mais le même texte, élargissant cette définition étroite, réputé aussi flagrant délit « le cas où le prévenu est poursuivi par la clameur publique, et celui où le prévenu est trouvé saisi d'effets, armes, instruments ou papiers faisant présumer qu'il est auteur ou complice, pourvu que ce soit dans un temps voisin du délit ».
Le flagrant délit fait, à divers points de vue, l'objet de dispositions spéciales :
1° En cas de flagrant délit (par dérogation au principe fondamental de la séparation des pouvoirs du procureur de la République et du juge d'instruction), le procureur de la République et ses auxiliaires ont le droit d'exercer les attributions du juge d'instruction en procédant aux premiers actes d'instruction et à l'arrestation de l'inculpé, et, de son côté, le juge d'instruction a la faculté de se saisir sans être requis par le procureur de la République (C. instr. crim., art. 32 à 54, 59, 60).
2° Une loi du 20 mai 1863 a créé une procédure spéciale, dite « de flagrant délit », qui permet de faire juger les délits correctionnels flagrants sans qu'il soit nécessaire de recourir à une information préalable : tout individu arrêté en état de flagrant délit, pour un fait frappé de peines correctionnelles, est conduit immédiatement devant le procureur de la République, qui l'interroge et le traduit, au besoin, sur-le-champ, devant le tribunal correctionnel.
3° Un flagrant délit (par ex., des outrages aux magistrats ou aux témoins) commis à l'audience d'un tribunal, même civil, saisit immédiatement ce tribunal (C. instr. crim., art. 504 et suiv.; C. proc. civ., art. 91).

FLAGRANTE DELICTO loc. lat. En flagrant délit.

FLAGY, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 32 kil. de Mâcon; 330 hab. Vignoble produisant de bons vins rouges et dont les principaux crus sont *les Grands-Essarts, les Grandes-Vignes, Japon*, etc. Sources de *Sirot*.

FLAGY (Jehan DE), poète français du XIIIe siècle, auteur de *Garin le Lorrain*, l'une des « branches » les plus anciennes et les plus belles du cycle des *Lorrains*. V. GARIN.

FLAHAULT (Charles), botaniste français, né à Bailleul (Nord) en 1852. Il s'est occupé d'abord d'anatomie et de physiologie, puis s'est consacré plus spécialement aux études cryptogamiques et à la géographie botanique. Les plus importants de ses travaux sont : *Recherches sur l'accroissement terminal de la racine chez les phanérogames* (1878); *Revision des nostocacées hétérocystées* (en collaboration avec Bornet, 1886-1888); *Flore de la Camargue et des alluvions du Rhône* (1894); *la Distribution géographique des végétaux dans un coin du Languedoc* (1893); etc. En 1895, il a publié un *Projet de carte botanique, forestière et agricole de la France*.

FLAHAUT DE LA BILLARDERIE (Auguste-Charles-Joseph, comte DE), général et diplomate français, né et mort à Paris (1785-1870). Il émigra sous la Révolution, et ne revint en France qu'en 1798. Ayant alors pris du service dans un corps de volontaires à cheval qui accompagnait Bonaparte en Italie, il fut nommé sous-lieutenant à Marengo. Aide de camp de Murat, il était colonel à Wagram, et fut promu général de brigade en 1813, aide de camp de l'Empereur et général de division en 1814. Pendant les Cent-Jours, il fut envoyé à Vienne pour négocier le retour en France de l'impératrice Marie-Louise, mais fut arrêté à Stuttgart. Sous la Restauration, il se réfugia en Angleterre. La révolution de 1830 lui rendit son grade et le fit pair. Ministre plénipotentiaire à Berlin en 1831, ambassadeur en Angleterre en 1842, il conserva ses fonctions jusqu'en 1848. Partisan du coup d'Etat (1851), il fut nommé sénateur de l'Empire en 1853, puis grand chancelier de la Légion d'honneur (1855), poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Le duc de Morny était son fils naturel.

FLAINE (*flèn'*) n. f. Sorte de coutil, d'étoffe grossière. ‖ Taie d'oreiller, dans certains patois.

FLAIR (*flèr'* — subst. verb. de *flairer*) n. m. Odorat du chien, qui lui permet de distinguer la piste de la bête; odorat, en général : *Le chien a du* FLAIR, *un* FLAIR *très subtil.*
— Fig. Aptitude instinctive à deviner, à juger : *Les agents de police doivent avoir du* FLAIR.

FLAIRER (*flè* — du lat. *fragrare*, avoir de l'odeur) v. a. Appliquer son odorat à : FLAIRER *une rose. Tout animal* FLAIRE *ce qu'il veut manger.* (B. de St-P.) ‖ Action du chien qui perçoit l'odeur d'une bête : FLAIRER *le gibier.* — Fig. Ressentir, deviner par instinct : FLAIRER *un danger.*
— Pop. Exhaler une odeur de : *Vous ne* FLAIREZ *pas le musc.*
— Arg. des théâtr. *Flairer au foyer.* En parlant des artistes, Venir au foyer regarder si l'on est inscrit sur le tableau pour une distribution de rôles.
— Gramm. *Flairer* ne doit jamais être pris dans le sens de *flairer*; il exprime l'acte d'exhaler une odeur, tandis que *flairer* exprime l'acte de la percevoir en faisant usage de l'odorat, ou l'acte intellectuel consistant à pressentir ce qui doit arriver. Il ne faut donc pas dire : *Fleurez cette rose*, ni : *Il a fleuré cela de loin*; mais : *Flairez cette rose. Il a flairé cela de loin.*

FLAIREUR, EUSE (*flè*) n. m. Celui, celle qui flaire, qui aime à flairer.
— Fam. Personne qui est à la piste de certaines choses qu'elle recherche : FLAIREUR *de cuisine.* FLAIREUR *de dupes.*

FLAITEAU n. m. Ichtyol. Syn de FLET.

FLAMAND (*man*), **ANDE**, personne née en Flandre ou qui habite ce pays. — *Les* FLAMANDS.
— Adjectiv. Qui concerne la Flandre ou ses habitants : *Dentelles* FLAMANDES.
— Mar. *Ecart flamand*, Ecart remarquable par sa longueur et servant d'ordinaire à réunir les diverses pièces dont se compose la quille.
— Zootechn. *Bélier flamand, Vache flamande*, en substantiv. *Un flamand, Une flamande.* Se disent des représentants des variétés ovine et bovine flamandes.
— n. m. Linguist. Dialecte des Flandres : *Parler le* FLAMAND.
— ENCYCL. Linguist. On comprend sous le nom de langue *flamande* un ensemble de dialectes assez divers, mais tous bas franconiens (*nieder frankisch*), parlés dans les provinces belges de l'Ouest et de l'Est; à Anvers, dans le Brabant méridional et dans le Limbourg. Les dialectes flamands du nord de la Belgique se confondent avec les dialectes néerlandais du sud de la Hollande, la source de tous ces dialectes étant la même; mais, dans le Sud, il est possible d'établir une ligne de démarcation entre le flamand et les dialectes français. Cette ligne part à l'est de Gravelines, qui appartient au français, pénètre en Belgique au-dessus de Mouscron, donnant ainsi au flamand les deux arrondissements presque entiers de Dunkerque et de Hazebrouck, passe au-dessus d'Espierre, au-dessous de Lessines et d'Enghien, au-dessus de Waterloo et de Wavre, au-dessous de Tongres, redescend vers Liége, franchit la Meuse sous Visé et atteint la Prusse-Rhénane vers Eupen. Dans la région située au nord de cette ligne, le français est parlé dans les villes, mais le flamand y est aussi en usage, surtout à mesure qu'on s'élève vers la Hollande. Le *flamand* a, d'ailleurs, une existence légale en Belgique. Depuis le 17 juillet 1895, toutes les lois doivent être rédigées en français et en flamand, et les officiers sont tenus d'employer les deux langues dans leurs commandements. Le *mouvement flamand*, inauguré en Belgique, dès 1830, par Jan Frans Willems, semble donc devoir triompher. Les *flamingants* ont réussi à élever l'idiome national à la dignité de langue littéraire et à supplanter le français dans une large mesure : les revues et journaux flamands sont plus nombreux que les périodiques français; les villes importantes ont des théâtres flamands; les académies belges ont des chaires de langue et littérature flamandes. Enfin, la littérature flamande a des représentants distingués; le plus célèbre est Henri Conscience. La langue flamande ressemble assez au hollandais, dont elle diffère par des particularités d'orthographe et de prononciation, et surtout par des locutions qui lui sont propres.

Mouton flamand.

— Zootechn. *Race ovine flamande.* On nomme ainsi une variété de la race ovine du Danemark (A. Sanson). Elle est répandue en Belgique et dans le nord de la France. Les moutons flamands ont de longues jambes, une taille élevée, le cou long et mince, la poitrine étroite. La tête est forte, le squelette volumineux et grossier. La toison est formée d'une laine rude, à brins allongés. Ces animaux sont de bons producteurs de viande, à cause de leur aptitude à l'engraissement et du développement relatif des gigots. Leur poids vif est élevé : il varie de 60 à 90 kilogrammes.
Race bovine flamande. On a donné ce nom à une variété de la race bovine des Pays-Bas (A. Sanson). La race flamande se compose principalement de vaches laitières qui habitent les départements du Nord et du Pas-de-Calais et qui, autant par l'aspect que par les aptitudes, sont très analogues aux vaches hollandaises : elles s'en distinguent par la couleur de la robe, qui est acajou foncé chez les flamandes, blanc et noir chez les hollandaises. La taille est élevée, le squelette fin. La tête vue de profil est fine et allongée, les cornes sont minces et fortement arquées en avant. Le cou, les jambes, les cuisses sont minces. Les hanches, très écartées, tendent à donner au corps une forme plus ou moins conique. Les flamandes sont d'excellentes laitières, produisant jusqu'à six mille litres de lait par an. Elles s'engraissent avec facilité. Leur poids vif atteint de 500 à 600 kilogrammes.

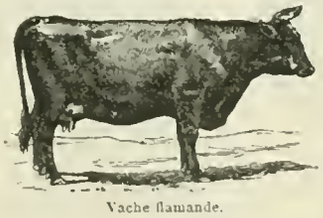
Vache flamande.

— B.-arts. *Ecole flamande.* — I. PEINTURE. A en juger d'après les quelques manuscrits à miniatures qui ont survécu, la peinture, en Flandre, au XIe et au XIIe siècle, associa aux traditions byzantines un sentiment, assez rare alors, de la vie réelle. Plusieurs miniatures flamandes du XIVe siècle offrent des formes plus naturelles que les ouvrages de la période précédente. Au XIVe siècle, les artistes étaient assez nombreux en Flandre pour former des corporations. La *guilde* des peintres brugeois passe pour avoir été fondée par le comte Louis de Male. En 1383, Philippe le Hardi fonda à Dijon le couvent des Chartreux, où Jean Malouel, artiste dont nous ne possédons plus rien, fut chargé des peintures murales. Melchior Broederlam, peintre ordinaire du duc, exécuta, vers 1398, les peintures qui ornaient la châsse du maître-autel (aujourd'hui à Dijon); elles offrent un singulier mélange de délicatesse et de naïveté.
La tendance réaliste de l'école flamande s'accentua dans les œuvres des frères Hubert et Jean Van Eyck, les auteurs du magnifique tableau de *l'Agneau mystique* (1426). Ils exercèrent une grande influence.
Au premier rang de leurs disciples, nous trouvons Thierry Bout; Pierre Christophsen, et Justus van Ghent. L'élève le plus distingué de Jean Van Eyck fut Rogier Van der Weyden, dont les œuvres eurent une influence marquée sur l'art germanique. En Flandre, il eut pour disciple Hans Memling, qui à la perfection des détails joignit un vif sentiment de la grâce et de la beauté. Parmi les autres peintres flamands qui se rattachent à l'école de Van Eyck, nous citerons : Gérard Van der Meire, de Gand, Hugo Van der Goes; Rogier Van der Weyden le jeune. L'école flamande du XVe siècle occupe une place considérable dans l'histoire de l'art. Ses œuvres valent par la sincérité de leurs conceptions, la réalité prodigieuse avec laquelle elles reproduisent les moindres détails de la nature, la richesse de leur coloris. Elle n'emprunte rien à l'art antique.
Le style des Van Eyck et de leurs disciples se conserva en Flandre pendant une grande partie du XVIe siècle avec Goswin Van der Weyden, Gérard Horebout et sa fille Suzanne, qui excellèrent dans la miniature; Jean Gossaert, plus connu sous le nom de Mabuse, Quentin Metzys, Pierre Claeissens, Jérôme Agnen, communément appelé Jérôme Bosch; Joachim de Patenier ou Patinier, fondateur de l'école de paysage; Henri de Blès. Ces peintres forment aussi, sous beaucoup de rapports, la transition entre cette école et la période suivante.
Au XVIe siècle, la renommée des grands maîtres italiens attira dans la Péninsule un grand nombre d'artistes flamands. Le peintre qui le premier se livra à l'imitation du style italien fut Jean de Mabuse. Il fut suivi par Bernard Van Orley, Michel Van Coxcyen ou Coxie, Lancelot Blondeel, Jean-Cornelis Vermeyen, Lambert Susterman, surnommé Lambert Lombard, et enfin Frans De Vriendt, appelé Frans Floris, qui, revenu d'Italie dans son pays, y ouvrit une école. Il eut comme élèves : Martin De Vos Frans, Ambroise et Jérôme Franken les aînés. Les autres Flamands italianisés de cette période sont : Jean Stradt dit *Stradanus*, Barthélemy Spranger, Henri Goltzius, Karel Van Mander, plus connu par ses œuvres littéraires que par ses peintures; Pierre de Witte, Hendrick Van Balen, et enfin Otto Van Veen, plus connu sous son nom latinisé, *Otto Venius*, qui forma Rubens. Parmi ceux qui, au contraire, s'attachèrent aux traditions du vieux génie flamand, citons : Pierre Breughel le vieux, Pierre Breughel le jeune, Breughel d'Enfer, Jean Breughel, dit Breughel de Velours, Pierre Aertszeen, Joachim Buecklaer, David Vinckebooms, Lucas Van Valckenburg, Frans Francken le jeune, qui furent peintres de genre; Joost Van Cleef, Frans Pourbus l'ancien, Wil. Key, Nicolas Neuchâtel, dit Lucidel, Geldorp Gortzius, Marc Gérard, Frans Pourbus le fils, et Paul Van Sommer, d'Anvers, qui se distinguèrent dans la peinture de portraits, les frères Matthieu et Paul Bril, Josse de Momper et Roland Savery, paysagistes; Adam Willaerts et Bonaventure Peters, d'Anvers, peintres des scènes maritimes; Hendrick Steenwyck et Pieter Neefs, peintres de vues architecturales; Hans Bol et Hoefnagel, miniaturistes, etc.
La manie de l'imitation italienne, qui s'était emparée de la plupart des peintres flamands, pour la représentation des sujets historiques et des sujets religieux, avait fini par substituer un goût artificiel au sentiment naïf lorsque Rubens parut et opéra une véritable renaissance. Rubens, dans le choix de ses types, ne céda qu'à l'entraînement de son vif amour pour la réalité, et, par là, il se montra le digne continuateur des grands maîtres de la primitive école flamande. Sous son influence, l'art flamand subit une révolution radicale. Parmi les peintres que ce maître forma directement, Van Dyck (1599-1641) occupe la première place. Il eut lui-même de nombreux élèves flamands; entre autres, Thomas Willeberts, plus connu sous le nom de Boschaerts, Théodore Boyerman, Pierre Thys ou Tyssen. Le second rang parmi les disciples de Rubens revient à Jacques Jordaens, réaliste énergique. Les autres qui méritent d'être cités sont : Théodore Van Thulden, Abraham Van Diepenbeek, Erasme Quellyn, Cornelis Schut, Jean Van der Hoecke, Justus Van Egmont, Gérard Van Herp, Pierre Van Mol, etc.
D'autres peintres flamands contemporains de Rubens s'affranchirent, comme lui, des traditions mesquines de la période précédente : Martin Pepyn, Abraham Janssens, Juste Sustermans, Gérard Zeghers, Théodore Rombouts, Gaspard de Crayer, Frans Snyders, Paul de Vos, Pierre Boel, Jean Fyt, David de Coninck, peintres d'animaux. Adrien Van Utrecht et Jacob Van Essen peignirent avec talent la nature morte. Jean Wildens, Lucas Van Uden, Corn. Huysmans, Jacques Van Artois, Francisque Millet, s'adonnèrent à la peinture de paysage; Daniel Zeghers, J.-P. Van Thielen, Verendael, à la peinture des fleurs; Pierre Snayers, Corn. de Wael et le fameux Van der Meulen, à la peinture des sujets militaires; Gonzalès Coques et Frans Hals, à la peinture de portraits; David Teniers, le père, David Teniers, le fils, un des plus distingués parmi les peintres qui s'appliquèrent à la représentation des scènes de la vie familière; David Ryckaert, J. Van Craesbeke, J.-P. Bredael, Pierre Bout, Ant. Boudwyns ou Bandwins, P. Van Bloemen, Jean Van Miel et Antoine Goubau, à la peinture de genre. Philippe de Champaigne, bien qu'étant allé se fixer à Paris, peut être revendiqué par l'école flamande; Bertholet Flemael, qui imita la manière de Poussin. Son élève Gérard de Lairesse fut aussi un imitateur de Poussin; il transplanta dans les Pays-Bas le style académique. Après lui, l'école flamande alla en déclinant de plus en plus. Au XVIIIe siècle, c'est à peine si l'on trouve à citer les noms de : Balthazar Beschey, Horemans, Theobald Michau, Van Falens, Van Bredael, Breydel, A.-Corn. Lens, et enfin Balthazar Ommeganck, qui fut un des meilleurs peintres d'animaux et de paysages de son temps et avec qui l'école flamande prit fin pour faire place à l'école belge contemporaine.
— II. SCULPTURE. On ne connaît pas les noms des artistes qui ont sculpté les portraits et les chapiteaux des églises élevées en Flandre pendant le moyen âge. On cite seulement, comme s'étant distingués dans la sculpture au XIe siècle : Erambert, abbé de Vaulfort (1050), Rodulfe, son élève; Adelard, abbé de Saint-Trond (1055). L'église de Tongres possède dans son trésor un ouvrage authentique de Jehan Josse, ciseleur-émailleur, qui vivait en 1026. Lambert Patras, de Dinant, ciseleur et fondeur en cuivre, exécuta, en 1112, les fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, de Liége.
Au XVe siècle, la sculpture flamande comptait parmi ses artistes : Erasme Dellepierre, Gérard de Felem, Jehan Godèle, Lambert Horne et les deux Lambert Zutman. Il ne reste rien de ces maîtres, non plus que de Conrad de Malines, qui florissait au commencement du XVIe siècle. Le XVIe siècle eut d'autres sculpteurs éminents, dont les œuvres sont venues jusqu'à nous : à Bruges, Lancelot Blondeel, Guizot de Baengrant, Herman Glosencamp,

ART FLAMAND. 1. Hôtel de ville de Louvain (XVe s.); 2. Châsse de sainte Ursule, à l'hôpital Saint-Jean (Bruges, peinture de Memling [XVe s.]); 3. Vase à boire en ivoire et argent doré (XVIIe s.); 4. Cheminée de la grande salle de l'Hôtel de ville de Courtrai; 5. Broderie sur fond d'or (XVIe s.); 6. Cul-de-lampe, par Vreedeman De Vriès (XVIe s.); 7. Fauteuil en bois sculpté, garni de cuir imprimé (XVIIe s.); 8. Beffroi des Halles d'Ypres (XIVe s.); 9. Lustre en cuivre poli (XVIIe s.), 10. Porte de hall, à Bruxelles; 11. Pot à bière en grès (XVIe s.); 12. Cartouche, par De Vriès (XVIe s.); 13. Table en bois sculpté (XVIe s.); 14. Puits en fer forgé, par Quentin Massys (Anvers [XVe s.]); 15. Hôtel des brasseurs, à Bruxelles (XVIIIe s.).

Rogier le Smet, Adrien Raset, Jacques Jongelinckx; à Anvers, Paul Van den Scheldon; à Liége, F. Borset; à Tournay, Lecreux; à Mons, Jacques de Bruque; à Anvers, Claude Floris, etc.

Au XVIIe siècle, l'école flamande fut illustrée par plusieurs sculpteurs éminents, à la tête desquels se placent les deux frères Duquesnoy : François, plus connu sous le nom de François le Flamand, l'auteur du fameux *Manneken pis*, et Jérôme. A la même époque, nous citerons : Gérard Van Opstal, Philippe Buyster, Erasme Quellyn le vieux, chef d'une nombreuse famille d'artistes (Artus le vieux, Arnould, Hubert, Artus le jeune); Jean Warin, Pierre Verbrugghen le vieux, Jean Milich, Luc Faidherbe, Matthieu Van Beveren, Gery Van Heldrenberg, J. Boeskent et Van Sutter, François Dusart le Wallon, Louis Willemssens, Pierre Scheemaeckers le vieux, Laurent Van der Meulen, Pierre Verbrugghen le jeune, les frères André et Robert Cosyns de Nole, Sébastien Slodtz, élève de Girardon et chef de l'illustre famille des Slodtz, qui s'établirent en France, Pierre Denys, de Mons, qui donna les dessins de la porte de Notre-Dame de Paris; Henri-François Verbrugghen, qui fut un des principaux chefs de l'école précieuse, maniérée et tourmentée du XVIIIe siècle. Il eut pour émule Pierre-Denys Plumier, Guillaume Kerckx, Cosyns et Van Beveren, Henri Pulinex, Pierre Van Baurscheut, Alexandre Van Papenhoven, Louis Ramant, Michel Rysbrack, Laurent Delvaux, Charles Van Poucke et F. Janssens, Jacques Berger. Citons, enfin, parmi les derniers représentants de l'école : Jean François Beckstuyns, Jean Van Delen, François Langmans, Nicolas Van der Veken et Lucas Faidherbe le jeune, Jean-Claude De Cocq, P.-F. Leroy et Pierre Degrée, Matthieu Kessels, L. Godecharle, Jean François Geel et P. Puyenbrœck, élève de Godecharle, qui déployèrent dans l'art statuaire un classicisme froid et ennuyeux.

— III. ARCHITECTURE. De bonne heure, les Pays-Bas se couvrirent de monastères, d'églises, de forteresses et de palais. On attribue à l'empereur Arnould (IXe s.) la construction du château fort ou *burg* dit le *château de César*, à Louvain. L'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, fut bâtie au commencement du IXe siècle par Eginhard. Quelques parties sont du XIIe siècle. Dans la même ville, le château des Comtes fut bâti, en 867, par Baudouin Bras-de-Fer, et reconstruit presque entièrement, en 1180, par le comte Philippe.

Pendant l'ère romane, du Xe au XIIe siècle, de nombreuses églises furent élevées en Flandre; mais la plupart ont été détruites ou rebâties presque entièrement. Parmi les églises qu'on peut rattacher à cette période, nous signalerons : l'église de Saint-Vincent de Soignies, fondée en 965 par saint Brunon, et probablement achevée dans le courant du XIe siècle; l'église de Saint-Gervais, à Maëstricht; dans la même ville, l'église Saint-Barthélemy, consacrée en 1015; le cloître de l'église de Tongres; la splendide cathédrale de Tournai, du XIe au XIIIe siècle.

Au XIIIe siècle, l'architecture flamande abandonna peu à peu les types romans pour adopter les formes ogivales. L'église Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, nous révèle le nom du plus ancien architecte flamand que l'on connaisse jusqu'ici, maître Arnould, de Binche; la première pierre fut posée en 1235. Citons encore, entre autres édifices du style ogival primaire du XIIIe siècle, le chœur de l'église Saint-Martin d'Ypres (1221), la halle d'Ypres (1200-1304), l'église abbatiale de Villers, le chœur de Sainte-Gudule de Bruxelles, l'église Notre-Dame de Tongres, l'église des dominicains de Louvain (1231), l'église Sainte-Gertrude de Louvain (1200), l'église Notre-Dame du Lac.

Au XIVe siècle, le style ogival secondaire produit l'église d'Aerschot, bâtie vers 1331 par Jean Pickart, l'hôtel de ville de Bruges, fondé en 1377 par Louis de Malle, comte de Flandre.

Au XVe siècle, par suite de l'affaiblissement de la foi religieuse, les belles cathédrales s'achevaient lentement, mais le sentiment croissant des libertés communales provoquait la construction des *maisons de ville* : hôtel de ville de Bruxelles, dont l'architecte Jacques Van Thienen traça vraisemblablement le premier plan; l'hôtel de ville de Louvain (1448-1459), œuvre de Matthieu de Layens; l'hôtel de ville de Mons (1458); l'hôtel de ville de Gand (commencé en 1481 par Jean Stassins ou Taessens).

Les constructions religieuses les plus remarquables du XVe siècle sont : l'église de Saint-Gomaire, à Lierre (1425); l'église Saint-Pierre, de Louvain; l'église Saint-Michel, de Gand (1440 à 1480); les parties principales de la cathédrale de Malines et de la cathédrale d'Anvers. Les principaux architectes de la cathédrale d'Anvers furent P. Appelmans (Amelius) (1380), Jean Tac en 1434, maître Everaert en 1474, Herman de Waghemakere en 1474.

Au XVIe siècle, le gothique flamboyant apparaît dans l'église Saint-Jacques, de Liége; l'église Saint-Martin, la belle église de Saint-Waudru, de Mons. Rombaut Van Mansdale construisit, de 1525 à 1553, la chapelle du palais des ducs de Brabant, à Bruxelles.

Les monuments civils du XVIe siècle sont nombreux et remarquables : l'hôtel de ville d'Audenarde, sur les plans de Henri Van Peede; le palais de justice de Liége; la Bourse d'Anvers; l'Hôtel de ville d'Anvers. Le style italien bâtard de ce dernier monument appartient à une époque où la liberté communale était étouffée par la domination espagnole. Désormais, l'architecture flamande s'éloigne des traditions qui se sont manifestées avec tant d'éclat pendant les périodes précédentes : elle va s'inspirer en Italie; devient classique, pédante, froide et lourde.

Les plus somptueuses parmi les plus belles églises flamandes du XVIIe siècle ont été élevées par les jésuites, dans le style tout particulier que cette compagnie avait adopté; telles sont l'église Saint-Charles-Borromée, d'Anvers (1614-1621); l'église Saint-Michel, de Louvain; l'église Saint-Loup, de Namur. Dans ces édifices, l'abus des bossages, des archivoltes, les renflements multipliés des colonnes, la profusion des marbres de couleur accusent hautement la recherche, le goût tourmenté et la décadence de l'art au XVIIe siècle.

Au XVIIIe siècle, le goût semble s'épurer un peu; l'église des Minimes, de Bruxelles, et l'église Saint-Pierre, de Gand, ne manquent pas d'élégance. Parmi les constructions civiles, il faut mentionner l'hôtel de ville de Liége, et le palais du Conseil de Brabant (aujourd'hui palais de la Nation, à Bruxelles).

— IV. GRAVURE. L'art de graver sur bois fut cultivé de bonne heure en Flandre; il existe des planches taillées par des xylographes flamands antérieurs à 1440. Cet art fut cultivé jusque vers le milieu du siècle suivant par divers artistes de la même école; entre autres, par Pieter Coeck, d'Alost. Au XVIe siècle, la Flandre compta plusieurs graveurs au burin d'un talent remarquable : Jérôme et Cornelis Van den Bosch, Jérôme Cock, Lambert Susterman ou Suavius, P. Baltens, Adrien Collaert, Crispin Van den Broeck et sa fille Barbara, Barthélemy Spranger, et les Sadeler, qui forment toute une dynastie. Une famille de graveurs éminents de la même époque est celle des Wierix. Celle des Galle occupe une place distinguée à côté des précédents. Les De Bruyn, d'Anvers, ont beaucoup produit aussi; Nicolas De Bruyn (1570-1635) est un des graveurs les plus fins qu'ait produits l'école flamande. Bien qu'ils appartiennent par leur naissance à l'école hollandaise, les Goltzius peuvent être cités ici comme ayant exécuté divers travaux en Flandre. Jacques de Gheyn, Pierre de Jode le vieux, furent les meilleurs élèves de Henri Goltzius, en Flandre. Au XVIIe s., l'art de graver subit, chez les Flamands, la même révolution que la peinture. Pierre Soutman, Lucas Vorsterman devinrent, sous la direction de Rubens, les chefs de son école de graveurs. Vorsterman eut pour élèves son fils Lucas, dit le Jeune, et Paul Pontius, qui fut un des graveurs favoris de Rubens; Pierre Soutman forma Guillaume de Leeuw, Suyderhoef et Corn. de Visscher, Jean-Louis ou Loys et Pierre Van Sompel ou Sompelen. Pontius forma, à son tour, Nicolas Ryckmans et Nicolas Lauwers. Jean Witdœck et Guillaume Panneels reçurent des leçons de Rubens. Ces divers artistes reproduisirent les œuvres des peintres flamands les plus renommés du XVIIe siècle. D'autres graveurs s'appliquèrent à imiter le style inauguré par les élèves de Rubens. Ainsi firent les frères Boëce et Schelte Bolswert, Pierre Clowet, Pierre de Jode le jeune, Mat. Borrekens, Corn. Vermeulen, H. Snayers, Marius, Rombaut, Fr. Pilsen, etc. Parmi les autres graveurs plus ou moins indépendants de la même époque, il faut citer Charles de Mallery, Jean-Baptiste Barbé, Quirin Boel, Cornelis et Pierre Boel, Jacques de Bye et son fils Corneille; Michel Natalis, Jacques Fouquières, Nicolas Pitau.

Cette école de graveurs fut continuée par Corneille et Ignace Van Caukerken, Corn. Marius, Nic. Lauwers, Pierre et Bernard Van Baillu ou Balliu; Hendrick Bary; Jacques Coelmans; Pierre Van Schuppen et Gérard Edelinck, artistes éminents, qui tous deux s'établirent à Paris, où ils gravèrent d'après Mignard; Le Brun, Ph. de Champaigne, de Troy, Van der Meulen, etc.; Adrien-François Bauduins, qui a gravé d'après Van der Meulen; Corn. Meyssens, Lommelin, les frères Van Bloemen.

A partir du XVIIIe siècle, la gravure flamande perd peu à peu les qualités originales qui, au siècle précédent, l'avaient placée au premier rang. Parmi les graveurs de cette période de décadence, on distingue Robert Van Audenaerde, élève de Carle Maratte; Ignace Van den Berghe, élève de Bartolozzi, né à Anvers en 1752; Gérard de Lairesse, déjà cité comme peintre; etc.

— BIBLIOGR. : Heris, *Histoire de l'école flamande de peinture au XVe siècle* (Bruxelles, 1856); J.-B. Descamps, *Vie des peintres flamands, etc.* (Paris, 1753-1763); G.-F. Waagen, *Manuel de l'histoire de la peinture : écoles allemande, flamande et hollandaise*, trad. par L. Hymans et J. Petit (Bruxelles, 1863); Alf. Michiels, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise* (Bruxelles, 1845-1847); J.-A. Crowe et G.-B. Cavalcaselle, *les Anciens Peintres flamands, leur vie et leurs œuvres*, traduit de l'anglais par O. Delpierre (Bruxelles, 1862); A.-J. Wauters, *la Peinture flamande* (Paris, 1883).

FLAMAND (François **LE**), sculpteur. V. DUQUESNOY.

FLAMAND (Georges-Barthélemy-Médéric), voyageur et géologue français, né à Paris en 1861. Préparateur de géologie, puis chargé du cours de géographie physique du Sahara à l'Ecole supérieure d'Alger, Flamand a été chargé, à différentes reprises, de voyages dans le Sahara oranais, qui ont amené la découverte de la « zone d'épandage des grands oueds », et l'existence de nombreuses sculptures rupestres. Après avoir, dès 1896, pénétré jusqu'à Tabelkerza du Gourara, Flamand s'est avancé, en 1899, jusqu'au Tidikelt et s'est, avec le capitaine Pein, emparé de l'oasis d'In-Salah. Outre de nombreuses et importantes études de *géographie, de géologie et de botanique sahariennes*, Flamand a publié un récit de son voyage de 1896, intitulé *De l'Oranie au Gourara* (1898).

FLAMANT (*man* — rad. *flamme*, d'où la forme ancienne *flammant*. [On a dit aussi FLAMBANT.]) n. m. Genre de palmipèdes, type de la famille des phœnicoptéridés et comprenant de grandes formes à port d'échassiers, à cou et pattes longs, à bec coudé, muni de lamelles serrées.

— ENCYCL. Les *flamants* doivent leur nom à leur plumage rosé et rouge vif; ils vivent par immenses troupes au bord des eaux douces et salées, et se tiennent presque toujours posés sur une seule patte. Malgré leurs formes singulières, ils diffèrent peu, comme genre de vie, des canards. On connaît quatre espèces de flamants proprement dits *phœnicopterus* : deux de l'ancien monde, et deux de l'Amérique du Sud. Mais il y en a, en tout, huit espèces, car il faut comprendre les *phœniconaias* de l'Asie et de l'Afrique, et les *phœnicorodias* américains. Le flamant commun ou phœnicoptère des anciens (*phœnicopterus antiquorum*) est un magnifique oiseau blanc, rose, rouge écarlate et noir, qui atteint 1m,40 de haut. Il habite l'Europe méditerranéenne, le nord de l'Afrique et le centre de l'Asie; il se plaît au bord des eaux saumâtres.

Flamant rose.

FLAMANT (Pierre-René), chirurgien et accoucheur français, né à Nancy en 1762, mort à Strasbourg en 1833. Il fut, dans son enseignement et sa pratique, partisan de l'application du forceps au détroit supérieur. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertation sur l'opération césarienne* (1811); *Mémoire pratique sur le forceps* (1816).

FLAMANVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 23 kilom. de Cherbourg, non loin de la Manche; 1.124 hab. Petit port de refuge à Diélette. Les falaises granitiques de Flamanville ont plus de 16 kilom. de longueur, 70 à 100 mètres de hauteur. *Château de Flamanville* (1660), beau parc, église (1671), avec une belle châsse contenant les reliques de sainte Réparate.

FLAMBAGE (*flan-baj'*) n. m. Action superficielle du feu sur un corps qui lui est exposé. ‖ Opération par laquelle on brûle, par un passage rapide à travers une flamme ou sur une plaque rougie, les brins de fils ou le duvet des toiles de coton. (On dit aussi GRILLAGE, GAZAGE, ROUSSI.) ‖ Procédé de conservation des bois au moyen d'une carbonisation toute superficielle.

FLAMBANT (*flan-ban*), **ANTE** adj. Qui flambe, qui jette de la flamme : *Un tison* FLAMBANT.

— Blas. Se dit d'un attribut d'un pal, d'un sautoir, d'une croix, d'un tronc d'arbre, etc., qui semblent enflammés en quelqu'une de leurs parties. ‖ S'est employé quelquefois comme synonyme de FLAMBOYANT.

— Pop. Riche, richement équipé, meublé, vêtu. ‖ *Tout flambant neuf*, Entièrement neuf et brillant.

— Substantiv. n. m. Ornith. Syn. de FLAMANT.

— Arg. milit. Artilleur; spécialem. Artilleur à cheval.

FLAMBARD (*flan-bar'*), **ARDE** [rad. *flamber*] adj. Pop. Flambant, richement vêtu, équipé ou meublé.

FLAMBARD ou **FLAMBART** (*flan-bar'* — rad. *flamber*) n. m. Archéol. Syn. de FLAMBE.

— Canot. Canotier populaire amateur : *Les* FLAMBARDS *de la Seine*. ‖ Gai luron, dans le langage particulier du carnaval : *Ohé! les* FLAMBARDS, *les balochards!*

— Comm. Saindoux provenant de la cuisson des viandes des charcutiers; graisse que le charcutier recueille à la surface de l'eau dans laquelle il fait cuire le porc.

— Mar. Nom que les matelots donnent à certains météores lumineux, au feu Saint-Elme, par exemple. ‖ Dans l'argot des marins, Homme téméraire, fou, ardent au plaisir comme au combat.

— Métall. Nom donné à un charbon de terre gras qui, bien qu'à demi consumé, répand encore de la fumée et jette des flammes.

— Pêch. Petit bateau de côte pour la pêche au libouret et au chalut.

Flambard (pêch.).

FLAMBARD (Raoulf), évêque de Durham, mort en 1128. Il fut l'homme de confiance de Guillaume le Roux, dont il servit avec zèle la politique absolutiste, et dont il ne satisfit les besoins d'argent qu'en pressurant le peuple. Henri Ier, successeur de Guillaume le Roux en 1100, le fit enfermer à la Tour de Londres : l'évêque put s'enfuir, vécut quelque temps auprès de Robert de Normandie, et rentra en grâce auprès de Henri Ier. Pendant ses dernières années, il fit achever la cathédrale de Durham et s'attacha à faire exécuter divers travaux d'architecture.

FLAMBARDE (*flan*) n. f. Pop. Chandelle.

FLAMBE (*flanb'* — autre forme de FLAMME) n. f. Feu clair, flambée. (Dialect.)

— Archéol. Longue bannière étroite. Syn. de FLAMME. ‖ Epée à lame ondulée : *Les crics malais, les poignards indiens sont des* FLAMBES *de moyenne dimension*. (Gal Bardin.) ‖ On dit aussi FLAMMARD et FLAMBARD.

— Bot. Nom vulgaire de certaines iris, qu'on appelle encore FLAMMES.

— Hist. *Guerre de la petite flambe*. Exploits d'un ramas d'aventuriers qui, armés de ciseaux, couraient les rues de Paris pour couper les aumônières, du temps de Louis XIV.

Flambe (arch.).

FLAMBEAU (*flan-bo* — rad. *flambe*) n. m. Corps solide, préparé pour être porté à la main et pour éclairer par la flamme qu'il projette en brûlant : *Un* FLAMBEAU *de cire. Allumer un* FLAMBEAU. ‖ Par ext. Chandelier, appareil de grandeur un peu considérable, destiné à porter des bougies ou d'autres corps solides qu'on brûle pour éclairer : *Une paire de* FLAMBEAUX *d'argent*.

— Fig. Ce qui éclaire l'esprit ou sert de guide pour la conduite : *Le* FLAMBEAU *de l'expérience, de la science, de la foi*. ‖ Ce qui fait vivre un principe; ce qui excite, enflamme, anime : *Le* FLAMBEAU *de la vie, de la discorde, de l'amour*.

— Se dit même en parlant des hommes supérieurs : *Les* FLAMBEAUX *de la science, de la poésie*.

— Poétiq. Astre quelconque, déterminé ordinairement par un complément ou un qualificatif : *Le* FLAMBEAU *du jour. Le* FLAMBEAU *des nuits. Flambeaux de l'hymen*, Flambeaux allumés pour la cérémonie d'un mariage; amour conjugal; état de mariage.

— Antiq. *Jour des flambeaux*, Jour de fête établi à Athènes, en mémoire des torches que Cérès alluma aux feux de l'Etna pour aller à la recherche de Proserpine. ‖ *Course des flambeaux*, Jeu dans lequel chaque concurrent tenait un flambeau allumé, et cherchait à arriver, sans l'éteindre, le premier au but.

D'argent à trois flambeaux d'azur posés en pal.

— Art milit. Pièce d'artifice, destinée soit à éclairer momentanément des troupes en mouvement pendant la nuit dans un passage difficile, soit à faire des signaux.

— Blas. Flambeau figuré sur l'écu. (Il est dit *allumé de...* quand la flamme est d'un émail différent.)

— Bot. *Flambeau du Pérou*, Syn. vulgaire de CIERGE DU PÉROU (*cereus Peruvianus*).

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre cépole

Flambeaux : 1. Louis XIV; 2. Louis XVI; 3. En fer (XVIIe s.).

— Raffin. Chaudière qui, dans l'opération du raffinage du sucre, sert à l'essai du sucre fondu.

— Mar. *Flambeau de signaux*, Artifice servant autrefois aux signaux de nuit.

— ENCYCL. Archéol. On donna d'abord le nom de *flambeaux* à de grandes torches ou cierges en cire dont certains étaient, comme les métiers de table, composés de quatre ou cinq bougies accolées sur toute leur longueur. Ces derniers étaient appelés *flambeaux de poing*. Leur usage survécut au moyen âge; au XVIe siècle, on les voit encore portés par les danseurs dans le *branle aux flambeaux*. Au moyen âge, on distinguait le flambeau de la torche en ce que celle-ci pesait trois fois plus que le flambeau de table simple, dont le poids n'excédait pas une livre, en principe. L'expression de « flambeau », en tant que chandelier, n'apparaît guère qu'au XVIe siècle, et elle ne devient courante qu'au XVIIIe. Sous la Régence, on appelait encore *flambeaux de chambre* une grosse bougie carrée à une seule mèche, et *flambeaux de poing*, les grands cierges à quatre mèches que les valets de pied portaient en accompagnant leur maître. On appelait jadis *plomb en flambeaux* le plomb en baguettes de la grosseur d'une bougie.

— Milit. Le flambeau actuellement employé dans l'armée française et dit *flambeau Lamarre* — du nom de son inventeur — est formé d'une composition éclairante tassée dans un cylindre en toile caoutchoutée, amorcé à l'extrémité supérieure par quelques brins de mèche, et recouvert d'un coiffage qu'on enlève au moment de l'allumer. Un seul de ces artifices, élevé à 2 ou 3 mètres de hauteur, éclaire une surface de près d'un hectare. Ils peuvent également servir à faire des signaux, leur lumière pouvant être aperçue à l'œil nu jusqu'à 20 ou 25 kilomètres suivant qu'on se sert du flambeau de 18 ou de 40 millimètres de diamètre, et même jusqu'à 25 et 35 kilomètres avec des jumelles. Leur durée de combustion est respectivement de 15 et de 25 minutes; leur flamme est blanche. Il existe aussi un flambeau de 18 millimètres à flamme rouge.

Flambeau de poing (XVIe s.).

FLAMBÉE (*flan-bé*) n. f. Fam. Feu flambant, que l'on allume pour se réchauffer.

FLAMBER (*flan* — rad. *flambe*) v. a. Passer légèrement à la flamme : FLAMBER *le guidon d'un fusil avant le tir*.

— Fam. Livrer au supplice du feu : *Je vis l'autre jour, de mes propres yeux*, FLAMBER *un pauvre cristin*. (Mme de Sév.)

— Arqueb. *Flamber un fusil*. Se disait, quand on faisait usage des fusils à piston, pour faire partir une amorce avant de mettre la charge de poudre et de plomb, pour sécher l'intérieur du canon du fusil.

— Art culin. Brûler légèrement à la flamme, pour débarrasser des dernières plumes ou du dernier poil : FLAMBER *une volaille, un chevreuil*. ‖ Laisser tomber quelques gouttes de lard fondu sur une pièce que l'on rôtit et les allumer ensuite : FLAMBER *un chapon, un cochon de lait, des alouettes*.

— Chir. *Flamber un bistouri, une pince*, Passer dans une flamme d'alcool un bistouri, une pince, pour les stériliser avant de faire une opération de petite chirurgie.

— Mar. *Flamber la carène*. La passer au feu pendant le carénage, afin de détruire les insectes et les algues qui s'y sont attachés. ‖ *Flamber un navire, le capitaine d'un navire*, Hisser le numéro du navire avec le signal spécial de

mécontentement, lorsque le commandant d'escadre n'est pas satisfait de la manœuvre que vient de faire un vaisseau.

— Milit. *Flamber un canon*, Y brûler une étoupille avant le tir, afin de débarrasser le canal de lumière des corps étrangers qui pourraient s'y trouver ou de l'humidité.

— Techn. En T. de fabricant de chandelles, *Flamber les moules*. Les préparer, en les chauffant légèrement, à recevoir le suif en fusion. ‖ *Flamber un chapeau*. Brûler, par un passage rapide devant une flamme, les poils trop longs de ce chapeau. ‖ *Flamber le drap, Flamber le coton*. V. TONDRE.

— v. n. Brûler en jetant des flammes claires : *Dans les apotheoses de féerie* FLAMBENT *les feux de Bengale bleus et rouges* (Th. Gaut.) ‖ Fig. Brûler, être allumé, en parlant d'un sentiment, d'une pensée, d'une passion : *Un feu subtil* FLAMBE *intérieurement chez le poète*. (Bals.)

Flambé, ée part. pass. du v. Flamber.

Blason. *Gîtes flambés* ou *flammés*. V. GÎTES.

Fam. Perdu, ruiné. *Affaire* FLAMBÉE. *Argent* FLAMBÉ.

Mar. *Bâtiment flambé*. Bâtiment qui a reçu un signal de mécontentement ou de punition.

Techn. Se dit d'un tissu orné de fleurs dont les teintes se fondent comme le satin ou le damas.

n. m. Entom. Nom vulgaire du papillon podalyre.

FLAMBERGE (*flan-bèrj'*), nom propre de l'épée de Renaud de Montauban dans les chansons de geste. (On y trouve aussi la forme FLOBERGE.)

— n. f. Par ext. Longue et lourde épée de chevalier : *S'escrimer de sa* FLAMBERGE. ‖ *Mettre flamberge au vent*, Tirer son épée, vouloir combattre, au pr. et au fig.

— Liturg. Cylindre creux imitant un cierge, et au sommet duquel brûle une petite bougie, engagée dans le cylindre, qu'un ressort à boudin fait monter à mesure qu'elle se consume.

— ENCYCL. Archéol. On entend par *flamberge*, en langage d'amateur, non point une épée à lame ondulée en forme de flamme, comme on le croit généralement, mais une espèce de rapière, d'époque très basse, puisqu'elle date de 1640 environ, et demeurée en usage bien au delà du milieu du XVIIIe siècle. Les flamberges les plus anciennes, du temps de Louis XIII, se font remarquer par la longueur et la finesse de leur lame, qui ressemble à celle d'un très fin estoc. Ces flamberges ou *verdunes* (comme on les appelle parfois fautivement) mesurent jusqu'à 1^m,50, du pommeau à la pointe. Ce sont des armes de duel extraordinairement légères. Leur poignée se compose d'une coquille assez plate en forme de coupe, souvent ajourée. Les quillons, assez courts, ne se compliquent ordinairement pas d'arc de jointure et de pas-d'âne. La fusée est assez longue, le pommeau est le plus souvent en forme de grosse olive. L'arme actuelle qui rappelle le mieux ces flamberges est l'épée de duel italienne. Les flamberges du XVIIe siècle ont ordinairement leur lame de section plate ou quadrangulaire, tandis que, dans celles du XVIIIe, cette section est triangulaire. La flamberge demeura en usage dans toute l'Allemagne, comme arme de duel, jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Flamberge.

FLAMBEUR (*flan*) adj. m. Se dit des tuyaux par lesquels s'échappe la flamme, dans les appareils de flambage pour les tissus de coton.

FLAMBO (*flan*) n. m. Nom ancien d'un poisson des mers australes, le trachyptère faux (*trachypterus iris*). V. TRACHYPTÈRE.

FLAMBOIEMENT (*flanboi-man* — rad. *flamboyer*) n. m. Éclat d'un objet qui flambe, au pr. et au fig.

FLAMBOYANT (*flan-boi-ian* ou *flan-bo-ian*), **ANTE** adj. Qui flamboie : *Des lueurs* FLAMBOYANTES.

— Par anal. Ardent, en parlant du regard : *Un œil* FLAMBOYANT.

— Fam. Qui est d'un éclat tapageur, d'une recherche extraordinaire : *Une toilette* FLAMBOYANTE.

— *Epée flamboyante*, Epée de feu, arme allégorique que l'Ecriture sainte place dans la main des anges vengeurs. ‖ Flambe, épée ondée en forme de flamme.

— Archit. Se dit d'un style gothique caractérisé par des flammes ondées : *Style* FLAMBOYANT. *Gothique* FLAMBOYANT. V. GOTHIQUE.

Fenêtre (style flamboyant).

— Blason. Se dit des pièces ou des figures ondées et terminées en pointe à la façon d'une flamme. ‖ Se dit aussi du sanglier quand il est représenté avec des flammes sortant des yeux : *Le sanglier* FLAMBOYANT *est très rare dans les armoiries françaises*. (G. de Gouvenillac.)

D'argent à trois emmanches flamboyantes de gueules, mouvantes de la pointe.

— Moll. *Cône flamboyant*, Espèce du genre cône.

— Pyrotechn. *Fusée flamboyante*, Fusée volante dont la cartouche est couverte de matière inflammable.

— n. f. Moll. Nom d'une belle coquille du genre voluto. ‖ Hortic. Variété de tulipe.

— n. m. Bot. Nom vulgaire d'une césalpiniée (*cæsalpinia pulcherrima*), cultivée pour la beauté de ses fleurs rouges. (Quelques *poinciana* et l'*erythrina corallodendron* de Sainte-Croix portent encore ce nom.)

FLAMBOYER (*flan-boi-ié* ou *bo-ié* — augment de *flamber*. Change l'*u* en *i* devant un *e* muet : *Je flamboie, qu'il flamboie*. Prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous flamboyions, Que vous flamboyiez*) v. n. Jeter de la flamme en brûlant.

— Par anal. Jeter un grand éclat, briller vivement : *Des diamants, Des yeux qui* FLAMBOIENT.

FLAMBURE (*flan*) n. f. Techn. Différence de nuances dans une étoffe mal teinte.

FLAMEL (Nicolas), écrivain juré de l'université de Paris, né à Paris suivant les uns, à Pontoise selon les autres, vers 1330, mort à Paris en 1418. Vers 1370, Flamel épousa une riche veuve et quitta les échoppes qu'il occupait près de Saint-Jacques-la-Boucherie pour habiter un hôtel qu'il venait de se faire bâtir et où il hébergeait un certain nombre d'élèves auxquels il enseignait la calligraphie. Des opérations financières bien conduites, l'héritage de sa femme qui mourut en 1397, firent de Flamel un bourgeois opulent, qui, dans nombre d'églises, éleva des constructions sur lesquelles il eut toujours soin de relater ses libéralités, bientôt connues et exagérées par tout Paris. Sa fortune se trouva encore décuplée dans l'imagination populaire par la manière dont il en disposa après lui. Il acheta dans l'église Saint-Jacques un lieu de sépulture et prépara lui-même sa pierre tumulaire, qui se voit aujourd'hui au musée de Cluny. N'ayant pas d'enfant, il légua tous ses biens à l'église Saint-Jacques et il fit de nombreuses et larges libéralités à des communautés religieuses. La légende s'empara de sa vie : on lui attribua la découverte du grand œuvre, c'est-à-dire la pierre philosophale, l'art de faire de l'or. En fait d'alchimie, Flamel s'est borné à faire de bons placements et peut-être de l'usure. En 1758, le savant abbé Villain, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, établit, par titres, qu'à sa mort Flamel était simplement possesseur de 676 livres 5 sous tournois de rente, ce qui équivaudrait, de nos jours, à 15.000 francs environ. Ainsi est tombée la légende des richesses fabuleuses de Nicolas Flamel.

FLAMEL (Jean), mort vers 1418, frère cadet du précédent. Il était secrétaire du duc Jean de Berry et calligraphe très habile. Il a mis son nom sur un certain nombre de manuscrits de la riche collection formée par son maître et qui attestent son talent d'écrivain. Une partie en existe, encore aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale.

FLAMEN (Q. Claudius), général romain. Préteur en 209, il combattit contre Annibal. Propréteur en 206, il arrêta près de Tarente deux Numides porteurs de lettres pour Annibal, fit parvenir ces lettres au consul Claudius Néron, qui put ainsi empêcher la jonction d'Annibal avec l'armée de secours amenée d'Espagne par son frère Asdrubal.

FLAMEN ou **FLAMIN** (Anselme), sculpteur français, né à Saint-Omer (Artois) en 1647, mort à Paris en 1717. Il reçut les leçons de Gaspard Marsy, puis voyagea en Italie. De retour en France, il devint membre de l'Académie de peinture et de sculpture (1681). Il exécuta le *Mausolée du duc de Noailles*, à l'église Saint-Paul, à Paris, et divers groupes pour les jardins royaux des Tuileries, de Versailles et de Marly.

Flamenca, roman provençal (en vers), du XIIIe siècle. — Bien que le manuscrit unique (conservé à Carcassonne) soit incomplet du début et de la fin, on peut en reconstituer l'intrigue : Archambaut, comte de Bourbon, à peine marié avec la belle Flamenca, fille du comte de Nemours, devient affreusement jaloux de sa femme, et l'enferme dans une tour, d'où elle ne sort que pour aller à l'église. Un jeune chevalier bourguignon, Guillaume, en prenant la place du clerc qui sert à l'église, réussit à parler à Flamenca ; quoiqu'il ne puisse lui dire qu'un mot chaque dimanche, cela lui suffit pour conquérir son cœur. Comment il réussit à tromper le jaloux, comment celui-ci rend à sa femme toute sa confiance dès qu'elle a cessé de la mériter, c'est ce qu'il serait trop long d'expliquer. Ce roman (qui compte huit mille vers environ) a été composé en Auvergne, aux environs de 1235. Les analyses psychologiques y sont délicates ; les descriptions nous renseignent sur la physionomie de la vie courtoise au XIIIe siècle. Enfin, c'est là que, pour la première fois, nous avons affaire à des personnages de la vie réelle. *Flamenca* est le meilleur spécimen de la *nouvelle* en vers, genre propre à la littérature provençale. Le texte en a été publié (avec traduction) par P. Meyer (1865).

FLAMENG, FLAMANG ou **FLAMANT** (Guillaume), poète et hagiographe français, né à Langres vers 1460, mort à l'abbaye de Clairvaux en 1540. Parmi ses ouvrages imprimés, nous citerons : *Vie de saint Bernard* (Troyes), et un mystère intitulé : *la Vie et passion de monseigneur saint Didier*, publié en 1855.

FLAMENG (Léopold), graveur français, né à Bruxelles, de parents français, en 1831, élève de Calamatta à l'Ecole de gravure de Bruxelles. En 1853, il se rendit à Paris. Des travaux pour l'« Artiste », la « Gazette des beaux-arts », de nombreuses eaux-fortes, des illustrations de livres, entre autres *Piccola*, le firent d'abord connaître. Il exposa ensuite régulièrement aux Salons, depuis 1859. Très habile burinistе, Flameng a également pratiqué l'eau-forte avec habileté. Il a interprété avec une égale sûreté les maîtres anciens et les maîtres modernes.

Dans son œuvre très varié, citons, comme les pages principales : *la Source*, et *l'Angélique*, d'après Ingres ; *Saint Sébastien*, d'après Léonard ; *le Docteur*, d'après Rembrandt ; *Marino Faliero*, d'après Delacroix ; *Stratonice*, d'après Ingres ; *la Ronde de nuit, les Syndics, la Leçon d'anatomie*, pièces capitales, et surtout l'étonnante copie de *la Pièce aux cent florins*, de Rembrandt ; les portraits de *Rubens* et de sa *femme* ; le *Gilles*, de Watteau ; *la Mort de sainte Geneviève*, de J.-P. Laurens ; *les Moissons*, de Jules Breton ; le *Shakspeare*, de François Flameng, etc.

L. Flameng.

FLAMENG (Marie-Auguste), peintre français, né à Jouy-aux-Arches, près Metz, en 1843, mort à Paris en 1893. Elève de Dubufe, Mazerolle, Delaunay, Puvis de Chavannes et Emile Vernier. De 1870 à 1874, il exposa des paysages d'une facture solide, puissante et libre. A partir de ce moment, il s'adonna presque exclusivement à la marine, et se plaça vite, dans l'école contemporaine, au rang des meilleurs peintres de la mer. Il a exposé : *Marée basse à Cancale* et *Rochers à Cancale* (1874) ; *Bateau de pêche à Cancale* et *Moulin à Malesherbes* (1875) ; la *Berge de la Seine, Ivry*, la *Fontaine a marée basse* et *Ypori* (1879) ; *un Coin de mer à Saint-Waast-la-Hougue* (1880) ; le *Bateau de pêche à Dieppe* et *la Seine aux Carrières, Charenton* (1881) ; *Sortie d'un trois-mâts au Havre* et une *Goélette à quai au Havre* (1882) ; *le Bassin Vauban au Havre* et *Marée basse à Saint-Waast-la-Hougue* (1883), etc. ; *la Pointe de Honfleur* et *la Tamise a Londres* (1886) ; *Sur la grève à Cancale* et *Marine* (1887) ; la *Houle à Cancale* et *Embarquement d'huîtres à Cancale* (1888), etc. Plusieurs tableaux de l'artiste ont été achetés par l'Etat, notamment *Bateau de pêche à Dieppe* (musée du Luxembourg).

FLAMENG (François), peintre français, fils de Léopold, né à Paris en 1856, élève de son père, de Hédouin, puis de Cabanel et de J.-P. Laurens. En 1875, il abordait le Salon comme peintre avec un *Portrait* et *le Lutrin*. L'année suivante, il était admis à l'Ecole des beaux-arts, et exposait au Salon *Barberousse visite le tombeau de Charlemagne*. Des *Portraits* représentèrent l'artiste à l'Exposition de 1877 et de 1878, et, en 1879, il était mis hors concours et recevait le prix du Salon pour *l'Appel des girondins*. L'artiste retrouva un succès presque égal avec *les Vainqueurs de la Bastille* (1881) et avec le *Camille Desmoulins* de 1882. Depuis 1883, où l'on vit de Flameng un tableau de genre, *le Duel*, le peintre accompagna ses grandes compositions historiques d'un tableautin composé d'une façon agréable et amusante. Ainsi parurent en même temps que *le Massacre de Machecoul*, une *Répétition au* XVIIIe *siècle* (1884) ; en même temps que *Marie-Antoinette allant au supplice*, les *Joueurs de boules* (1885). Chargé d'une importante décoration pour l'escalier de la nouvelle Sorbonne, François Flameng exposa son travail aux Salons de 1887 et de 1888. Cette décoration, qui comprend six toiles relatives à l'histoire de l'université de Paris, fait un excellent effet par ses tonalités discrètes, son goût fin d'archéologie sans pédantisme. Depuis lors, Flameng prit part à la décoration du nouvel Opéra-Comique. Au Salon, il a exposé, dans ces dernières années : *C'est lui* (*1814*) (1893) ; *Waterloo* (1898) ; *le Soir d'Iéna* (1898). D'élégants portraits ont accompagné ces toiles.

Fr. Flameng.

FLAMENGRIE (LA), comm. de l'Aisne, arrond. et à 19 kilom. de Vervins, sur la Chaudière ; 1.345 hab.

FLAMEUR n. m. Métall. Syn. de FUMERON, en parlant du charbon de terre ou de bois.

FLAMICHE ou **FLAMICQUE** (*mik'*) n. f. Dans le nord de la France, Espèce de galette très plate, faite de farine de froment, de seigle, de sarrasin, avec du lait.

FLAMIÈRE adj. f. Techn. Se dit d'une meule courante et concave.

FLAMINALE (du lat. *flaminalis*, même sens) n. m. Antiq. rom. Flamine sorti de charge.

FLAMINAT (*na*) n. m. Antiq. rom. Dignité de flamine.

FLAMINE (du lat. *flamen, inis* — de *flare*, souffler [sur le feu sacré]) n. m. Ordre de prêtres, chez les Romains.

— ENCYCL. Tandis que les prêtres consacrés au service de tous les dieux s'appelaient *pontifes*, les Romains donnaient le nom de *flamines* aux prêtres attachés au culte d'un dieu particulier. Au titre commun de flamine s'ajoutait une épithète tirée de la divinité que chacun servait ; par exemple, on disait *flamen Dialis*, de Jupiter, *Martialis*, de Mars, *Quirinus*, de Romulus, etc. Les flamines passaient pour avoir été institués par Romulus et par Numa. Parmi les flamines officiels, on distinguait les *flamines majeurs*, patriciens, et que nous venons d'énumérer, et les *flamines mineurs*, au nombre de douze (*Carmentalis, Falacer, Floralis, Furrinalis, Palatualis, Pomonalis, Portunalis, Volcanalis, Volturnalis* ; trois sont inconnus), pris parmi les plébéiens. Presque toutes les villes du Latium, outre Rome, avaient leurs flamines particuliers (flamines municipaux), qu'elles conservèrent soigneusement. Les flamines étaient nommés et inaugurés par le grand pontife. De plus, tout collège pouvait avoir son flamine, et, sous l'empire, il y eut un flamine spécial, attaché au culte de l'empereur. Le plus considéré était le *flamen Dialis*, qui avait droit à la chaise curule, à la robe de pourpre, à un licteur, à un siège au sénat. En revanche, il devait être marié par *confarreatio*, ne point divorcer, ne point monter à cheval, ne pas passer plus de deux nuits hors de chez lui, etc. Il était logé aux frais de l'Etat, et c'est chez lui qu'on allait chercher le feu sacré. Les insignes des flamines étaient une robe appelée *lana*, attachée par une épingle, et une coiffure spéciale, l'*apex*, haut bonnet surmonté d'une touffe de laine. Un crieur le précédait, annonçant son approche.

Flamine.

FLAMINGANT (*ghan*), **ANTE** [de *flamingle*, forme anc. du mot *flamand*] adj. Qui parle flamand : *Les populations* FLAMINGANTES. *Les pays* FLAMINGANTS.

— ENCYCL. En Belgique, il existe un *parti flamingant* qui, depuis plus d'un demi-siècle, agite le pays et pousse à la division entre Flamands et Wallons, dans un but séparatiste. De tendances antifrançaises, il oriente sa

politique vers l'Allemagne; mais, malgré ses efforts et ses manifestations, les populations flamandes de la Belgique ne montrent guère d'empressement à le suivre.

FLAMINGITES (*ji-tèss*) n. m. Genre fossile, représenté par des strobiles dont les bractées portent chacune huit sporanges contenant des microspores à enveloppe coriace et que l'on rencontre fréquemment disséminées dans les schistes houillers.

FLAMINIA, amoureuse de la comédie italienne. Ce nom fut porté par Agata Calderoni, femme de Francesco Calderoni, dit *Silvio*, actrice qui figurait dans la troupe des *Comici uniti*, que dirigeait Flaminio Scala. — Elena Virginia Boletti, petite-fille de la précédente et femme de Louis Riccoboni, était également connue au théâtre sous le nom de *Flaminia*.

FLAMINIE (lat. *Flaminia*), ancien territoire d'Italie, occupé d'abord par les Liegons et des Sénones, partis de la Gaule pour s'y établir; plus tard, l'une des sept provinces du diocèse d'Italie sous l'empire romain, entre l'Adriatique à l'E., la Vénétie au N., l'Émilie à l'O. et la Valérie au S. Ch.-l. *Ravenne*. Elle forma ensuite la Romagne dans les Etats de l'Eglise, et fait aujourd'hui partie des provinces de Bologne, de Forli, de Ferrare et de Ravenne.

FLAMINIEN, ENNE (*ni-in, èn*) adj. Antiq. rom. Qui a rapport aux flamines. (On appelait ainsi les jeunes gens des deux sexes qui aidaient les flamines dans leurs fonctions. On appelait *Camille flaminien* celui qui assistait le flamine de Jupiter.) ‖ *Voie Flaminienne*, Voie qui, construite par C. Flaminius, censeur l'an 533 de Rome, sortait de la ville par la porte Flaminienne, et, après avoir franchi le Tibre au pont Milvius (*Ponte Molle*), gagnait Ariminum (*Rimini*) en traversant la Sabine, l'Ombrie et le pays des Sénones.

FLAMININUS (L. Quintius), consul et amiral romain, mort l'an 170 av. notre ère. Préteur urbain en 199, il commanda, en 198, la flotte romaine dans la guerre de Macédoine. Après de brillants succès, il échoua devant Corinthe. L'année suivante, après la victoire de Cynocéphales remportée sur Philippe par son frère Titus, il prit Leucade, puis aida encore son frère en 195, par une fructueuse campagne maritime. Consul en 192, il défit, en Gaule, les Liguriens, ravagea le territoire des Boïens et fit preuve d'une excessive cruauté. Il fit encore la guerre en Grèce, comme lieutenant du consul Glabrion, en 191; mais, en 184, le censeur Porcius Caton le chassa du sénat pour les crimes de son consulat.

FLAMININUS (Titus Quintius), général romain, frère du précédent, consul en 198 av. J.-C., proconsul l'année suivante, mort vers 175. Bon général et politique habile, il mit fin à la guerre de Macédoine en détachant les Grecs du parti de Philippe II. Après avoir vaincu ce roi à Cynocéphales, il proclama en présence d'une immense multitude rassemblée aux jeux Isthmiques, la liberté de la Grèce et l'indépendance de chaque cité. L'enthousiasme fut tel que le proconsul faillit être étouffé sous les fleurs. Mais cette liberté brisait définitivement les liens fédéraux des cités, et les livrait isolées au bon plaisir de Rome. Flamininus revint encore en Grèce pendant la guerre contre Antiochus, et y exerça au sénat une sorte de protectorat. En 183, il négocia chez Prusias, en Bythinie, le meurtre d'Annibal, qui échappa à cette perfidie en se donnant lui-même la mort. Plutarque a écrit la vie de Flamininus. C'est par erreur que Corneille, dans sa tragédie de *Nicomède*, a donné à ce personnage le nom de Flaminius, erreur qui lui a permis sa belle allusion au vaincu de Trasimène.

Flamininus.

FLAMINIO (Marc-Antoine), poète italien, né à Saravalle en 1498, mort à Rome en 1550. Il était fils de Jean-Antoine Zarrabini de Cotignola, plus connu sous le nom de Flaminio (1464-1536), et lui-même poète latin distingué. A seize ans, Marc-Antoine s'essaya avec le plus grand succès dans la poésie latine, se rendit en 1514 à Rome, obtint la protection de Léon X et celle de plusieurs grands dignitaires de l'Eglise : François Bentivoglio, le cardinal Polus, qu'il suivit au concile de Trento, le cardinal Alexandre Farnèse, près desquels il mena une vie heureuse, tranquille, aisée. Ses poésies ont beaucoup de charme et de douceur. On a une édition complète de ses œuvres (Padoue, 1743).

FLAMINIQUE (*nik'* — du lat. *flaminica*, même sens) n. f. Antiq. rom. Femme d'un des prêtres appelés *flamines*.

— ENCYCL. Les *flaminiques*, unies à leurs maris par la *confarreatio* indissoluble, les assistaient dans leurs fonctions; aussi le divorce était-il interdit à ceux-ci. Quand la flaminique mourait, son mari cessait en même temps d'être flamine. De même que tout empereur divinisé avait son flamine, de même toute princesse honorée de l'apothéose eut sa flaminique.

FLAMINIUS NEPOS (Caius), général romain, mort en 217 av. J.-C. Champion des plébéiens, il fut tribun de la plèbe en 232 et fit passer une loi agraire pour le partage des terres conquises sur les Sénones dans le Picenum. Préteur en 227, il administra la Sicile avec une parfaite intégrité. Consul en 223, il défit les Gaulois du nord de l'Italie, sans se soucier des ordres du sénat, qui prétendait que les auspices avaient été mal pris. Le peuple lui décerna le triomphe. Censeur en 220, avec Æmilius Papus, il fit construire le cirque Flaminien et commencer la voie Flaminienne, qui va de Rome à Rimini. Il fit encore passer une loi qui défendait aux sénateurs de posséder un navire d'une contenance de plus de 300 amphores. Consul une troisième fois en 217, malgré les efforts désespérés des patriciens, il fut accusé d'impiété parce qu'il n'attendit pas la fin des féries latines pour marcher au-devant d'Annibal, qui s'avançait rapidement à travers l'Etrurie. Il le rencontra près du lac Trasimène, se laissa surprendre dans une position désastreuse, entre le lac et la montagne, et fut tué avec une grande partie de son armée, après avoir combattu bravement (23 juin 217). En dépit de ce désastre, la mémoire de Flaminius ne mérite pas d'être jugée avec la rigueur dont l'accablent Polybe et Tite-Live, échos de la haine des nobles, car il se distingua par de grands talents militaires, beaucoup de bravoure et une irréprochable intégrité.

FLAMINIUS (Caius), général romain, fils du précédent. Il servit comme questeur en Espagne sous Scipion, en 210, y revint comme préteur en 193 et battit les Celtibériens. Consul en 185, il rétablit la paix dans l'Italie septentrionale par la soumission des Liguriens et des Apuaniens, et construisit une route de Bologne à Arretium.

Flaminius (QUARTIER DU CIRQUE), la IXe des quatorze régions créées dans Rome sous Auguste, limitée par le Capitole, la *Via lata* et le Tibre. La voie Flaminienne la traversait. Outre le cirque Flaminius, d'où elle tirait son nom, on y rencontrait les jardins de Lucullus et d'Agrippa, le Champ-de-Mars, le tombeau monumental de l'édile Bibulus, le cirque d'Alexandre Sévère, le stade de Domitien, les théâtres de Pompée, de Balbus, de Marcellus, les portiques de Pompée, d'Octave, etc., la villa Publica, le panthéon d'Agrippa, la colonne Aurélienne, et encore beaucoup d'autres monuments, temples et curiosités.

FLAMMA (L. Volumnius), général romain, surnommé **Violens**. Consul en 307, il fit la guerre aux Salentins; consul de nouveau en 296, il battit à deux reprises, en Etrurie et en Campanie, les Samnites. Proconsul l'année suivante, il prit part à la bataille de Sentinum, en Etrurie.

FLAMMAGE (*fla-maj'* — rad. *flamme*) n. m. Techn. Défaut que les matières filamenteuses en écheveaux et les tissus eux-mêmes présentent quelquefois, et qui provient, le plus souvent, de ce que certaines parties ont été exposées à l'air ou au soleil, tandis que d'autres ont subi une influence contraire.

FLAMMARION (Camille), astronome français, né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne) en 1842. Il fut attaché, dès 1858, à l'Observatoire de Paris, en qualité d'élève astronome, et fit partie, pendant quatre ans, du Bureau des longitudes pour les calculs de la *Connaissance des temps*. Il quitta alors l'Observatoire et se fit connaître en publiant, cette même année, *la Pluralité des mondes habités* (1862). Devenu, en 1862, un des collaborateurs du *Cosmos*, où il remplaça l'abbé Moigno, Flammarion fut chargé, trois ans plus tard, de la chronique scientifique du « Siècle », et il fit sur l'astronomie populaire des conférences très goûtées du public. En 1868, il opéra plusieurs ascensions aérostatiques pour étudier la direction des courants aériens et l'état hygrométrique de l'air. Il écrivit, entre autres publications, un grand nombre de mémoires originaux sur les questions astronomiques, insérés dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences ». L'Académie française lui a décerné le prix Montyon (1880), pour son *Astronomie populaire*. On lui doit aussi un important travail sur la rotation des corps célestes (1870). Il montra que le mouvement de rotation des planètes est une application de la gravitation à leurs densités respectives : il est égal au temps de la révolution d'un satellite qui circulerait librement à l'équateur de la planète, multiplié par un coefficient de retard, représentant la densité du corps planétaire. Ce coefficient de densité relative est, en même temps, pour chaque planète, la racine carrée du rapport de la pesanteur à la force centrifuge. Citons, parmi ses principales publications : *les Mondes imaginaires et les Mondes réels* (1865); *les Merveilles célestes* (1865); *Dieu dans la nature* (1867); *Contemplations scientifiques* (1870); *Voyages aériens* (1868); *Etudes et lectures sur l'astronomie* (1866-1875); *l'Atmosphère* (1871); *Récits de l'infini, Lumen, histoire d'une comète; Dans l'infini* (1872); *les Terres du ciel* (1877); *Atlas céleste* (1877), composé de trente et une cartes, comprenant celles de l'ancien atlas de Charles Dien rectifiées, avec addition de cartes nouvelles relatives aux principaux objets des études astronomiques : *Astronomie sidérale* (1879); *Astronomie populaire; Description générale du ciel* (1880); *les Etoiles et les Curiosités du ciel* (1881); *le Monde avant la création de l'homme* (1885); *Dans le ciel et sur la terre* (1886); *les Comètes, les Etoiles et les Planètes* (1886); *Contemplations scientifiques* (1887); *Uranie* (1889); etc.

C. Flammarion.

FLAMME (*flam'* — lat. *flamma*, même sens) n. f. Apparence lumineuse, légère, vaporeuse, mobile, qui se forme autour et particulièrement au-dessus de la plupart des corps en ignition : *La* FLAMME *d'une bougie, d'un bec de gaz, d'un foyer, d'un volcan.*

— Incendie : *Livrer une ville aux* FLAMMES. ‖ Supplice du feu : *Jeanne d'Arc périt par les* FLAMMES.

— Par anal. Lueur, lumière, vif éclat : *Les* FLAMMES *du soleil. Yeux qui jettent des* FLAMMES.

— Fig. Clarté qui illumine l'intelligence; ardeur qui échauffe le cœur : *La* FLAMME *du génie. Les* FLAMMES *de l'amour.* ‖ Ardeur amoureuse, passion d'un sexe pour l'autre : *Avouer, Déclarer sa* FLAMME.

— Fam. *Jeter feu et flamme.* V. FEU.

— Archit. Ornement en forme de flamme qui termine divers objets de sculpture, comme vases, candélabres, torches, canons, colonnes funéraires, etc.

— Blas. Meuble arrondi à la partie inférieure, et terminé en haut par trois pointes ondoyantes.

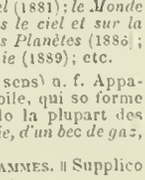
D'azur à une flamme d'argent

— Bot. Nom vulgaire de l'iris germanique. ‖ Variété d'œillet rouge-ponceau. ‖ *Flamme blanche* ou *fétide*, Variété d'iris. ‖ *Flamme de Jupiter*, Clématite à tige rouge. ‖ *Flamme de bois*. Plante du Malabar qui est couleur de feu. ‖ *Flamme nue*, Nom vulgaire du colchique d'automne.

— Mach. *Chaudière à flamme directe*, Appareil évaporatoire dans lequel la flamme traverse les tubes et se rend ensuite à la cheminée. ‖ *Chaudière à flamme en retour* ou à *retour de flamme*, Chaudière dont les produits de la combustion reviennent sur eux-mêmes avant de passer dans la cheminée. ‖ *Courant de flamme*, Chemin que suit la flamme pour se rendre du foyer à la cheminée. ‖ *Charbon à longue flamme*, Charbon dont la combustion produit de longues flammèches.

— Mar. Banderole, généralement en étamine, longue et étroite, employée soit comme marque distinctive par les bâtiments de guerre, si elle est aux couleurs nationales, soit dans les signaux que les navires se font entre eux. ‖ *Flamme nationale* ou absolum. *Flamme*, Celle qui est la caractéristique des navires de la marine de guerre : *La*

Flamme de France.

FLAMME *se hisse à la pomme du grand mât.* ‖ *Flamme de signaux*, Flamme servant à faire les signaux avec les pavillons, trapèzes et triangles. ‖ *Flamme couplée*, Flamme dont l'extrémité est attachée sur la drisse. ‖ *Drisse de flamme*, Cordage spécial souple, en forme de tresse ronde, servant à hisser les pavillons et les signaux. (V. MARINE.) ‖ *Flamme de bœuf*, Flamme rouge qu'on arborait autrefois à bord du vaisseau-commandant, pour indiquer qu'on venait d'y tuer un bœuf.

— Milit. Bannière ou drapeau de petites dimensions et généralement dentelé à l'extrémité flottante, de manière à présenter deux pointes. ‖ Banderole à deux pointes qui garnit les lances de la cavalerie.

— Pyrotechn. *Flammes* ou *Feux de bengale*. V. BENGALE (feux de). ‖ *Flammes à parachute*, Composition à éclat très brillant, que l'on adapte aux aérostats ainsi qu'aux fusées volantes, et qui, se détachant à un moment donné, se balance dans l'air au moyen d'un petit parachute de soie.

Flamme de lance moderne.

— Relig. *Flammes éternelles, Flammes de l'enfer*, Tourments éternels auxquels Dieu condamne les réprouvés. ‖ *Flammes du purgatoire*, Tourments passagers que souffrent les élus pour achever d'expier leurs péchés, avant d'entrer dans le ciel.

— Techn. Défaut du drap, qui n'a pas été trempé également dans l'eau de dégraissage. ‖ Morceau d'or, taillé en flamme et émaillé de rouge, que les bijoutiers adaptent à certaines bagues.

— ENCYCL. Physiq. Un liquide ou un solide ne peut, en brûlant, produire de *flamme* qu'à la condition qu'il émette des gaz ou des vapeurs combustibles.

La chaleur dégagée dans une flamme est due à la combinaison des produits combustibles avec l'oxygène de l'air ou tout autre comburant.

Les flammes produites par la combustion des différents corps peuvent se comparer entre elles de différentes manières, suivant l'usage auquel elles sont destinées; leurs deux caractères principaux sont leur température et leur puissance lumineuse.

La flamme produite par la vapeur d'alcool est à peu près incolore et ne donne, par conséquent, presque aucune lumière; celle de la benzine, au contraire, est très éclairante et fuligineuse. C'est, en effet, une règle très générale qu'une flamme qui ne contient pas de matière solide, telle que le carbone, en suspension, n'est pas éclairante; si elle contient trop de carbone, une partie seulement en peut brûler, et la flamme dégage du noir de fumée. La condition à remplir pour une flamme qui doit servir à l'éclairage est donc de contenir autant de charbon que possible, afin de donner beaucoup de lumière, mais d'en tenir cependant assez peu pour que tout ce charbon ait le temps de brûler pendant son passage dans la partie chaude de la flamme. L'alcool et la benzine ont des défauts opposés, ainsi que nous venons de le voir; mais on peut faire un mélange d'alcool et de benzine qui donne une flamme très lumineuse sans qu'il y ait excès de carbone.

A un point de vue différent, on peut distinguer : 1° les flammes éclairantes, dans l'intérieur desquelles le charbon n'est pas encore complètement brûlé et qui sont pauvres en oxygène (on les appelle *flammes réductrices*); 2° celles, au contraire, où un excès d'oxygène empêche le charbon d'exister libre dans la flamme (celles-ci, qui sont presque incolores, se nomment *flammes oxydantes*).

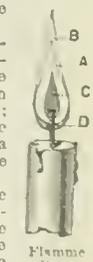

Flamme d'une bougie.

On peut étudier le mécanisme de la flamme en prenant comme exemple la flamme d'une bougie. La vapeur d'acide stéarique occupe le centre obscur C de la flamme : la température de cette partie est très peu élevée, la partie lumineuse A de la flamme, qui entoure ce noyau central, est celle où le carbone, libéré de ses combinaisons, est porté à l'incandescence; enfin, la couche extérieure B, la plus chaude de la flamme, est incolore; c'est dans cette dernière partie, où l'oxygène abonde, que se termine la combustion du carbone et de l'hydrogène.

— Mar. La *flamme* aux couleurs nationales est exclusivement réservée aux navires de guerre; elle s'arbore au grand mât. Elle se met également à l'avant des embarcations portant le commandant d'un bâtiment, en armes, jusqu'au grade de contre-amiral. Les flammes de signaux, au nombre de huit pour les signaux ordinaires, et de cinq pour le télégraphe, permettent de faire de nombreux signaux au moyen de combinaisons variées avec les autres signes employés.

Les flammes des galères du XVe au XVIIIe siècle étaient ordinairement façonnées en longs fourreaux dans lesquels on introduisait de légères carcasses en bois qui leur faisaient garder leur forme et leur rigidité. Les flammes des galères s'arboraient aux pennes des antennes. La flamme de mestre avait une carcasse de bois longue de près de 8 mètres; celle du trinquet en avait une de 4m,50, etc.

FLAMME (anc. franc. *fième* — du lat. *phlebotomus*, gr. *phlébotomos*, même sens) n. f. Méd. et art vétér. Instrument d'acier qu'on employait autrefois pour saigner les hommes, et qui est encore usité dans la saignée des animaux.

— Techn. Nom générique des ciseaux plats et minces dont on se sert, dans les ardoisières, pour débiter le schisto ardoisier en feuillets de l'épaisseur voulue.

— ENCYCL. Art vétér. La *flamme* se compose d'une lame plate non tranchante, qui, parfois, se meut comme celle d'un

rasoir et qui porte à son extrémité une lame courte et large d'une sorte de lancette. On s'en sert, après avoir fait gonfler la veine au moyen d'un lien ou du doigt, à appuyer la lancette sur la veine gonflée, à l'y faire entrer en frappant avec un petit maillet sur le dos de la lancette. La flamme destinée à la chirurgie bovine est plus grande que celle destinée aux chevaux et celle-ci que celle destinée aux poulains.

Flamme.

FLAMMÉ (*fla-mé*, ÉE adj. Qui a la forme d'une flamme, qui est ondulé et aigu. ‖ Qui est marqué de taches en forme de flammes.

— Beaux-arts. *Grès flammés* ou *flambés*. V. GRÈS.

FLAMMÈCHE (*fla-mèch'* — rad. *flamme*) n. f. Parcelle de matière enflammée qui se détache d'un foyer : *Il ne faut une petite* FLAMMÈCHE *pour causer un grand incendie.*

FLAMMÈGUE (*fla-mègh'*) n. f. Petit filet dont les pêcheurs du Calvados se servent pour prendre le hareng.

FLAMMENMERGEL (*fla-men'-mèr'-ghel'* — de l'allem. *flammen*, flammes, et *mergel*, marne) n. m. Nom donné par les géologues allemands aux marnes flambées de l'étage albien supérieur.

FLAMMER (*fla-mé* — rad. *flamme*) v. a. Brûler les filaments qui dépassent les lisières d'un tissu.

FLAMMEROLE (*fla-me* — rad. *flamme*) n. f. Nom populaire du feu follet.

— En T. de mar., Petite flamme.

FLAMMETTE (*fla-mèt'* — dimin. de *flamme*) n. f. Petite flamme.

— Bot. Nom vulgaire d'une clématite appelée aussi FLAMMULE. ‖ Nom vulgaire de la renoncule petite douve.

— Chir. Instrument employé pour faire des mouchetures après les ventouses. ‖ Partie du phlébotome qui incise la veine.

— Mar. Petite flamme : *Arborer une* FLAMMETTE.

— Moll. Nom vulgaire de la mactre poivrée, qui enflamme en quelque sorte la bouche quand on la mange.

FLAMMEUM (*mé-om'* — mot lat.) n. m. Antiq. Voile, le plus souvent couleur de feu, dont on couvrait la tête des jeunes filles, le jour de leur mariage.

FLAMMIGÈRE (*mi-jèr'* — du lat. *flamma*, flamme, et *gerere*, porter) adj. Qui porte la flamme.

— n. m. Engin incendiaire.

FLAMMIVOME (de *flamme*, et *vomir*) adj. Qui vomit des flammes : *Dragon* FLAMMIVOME.

FLAMMULE n. f. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisé par ses spores couleur rouille, son chapeau généralement enroulé sur le bord dans sa jeunesse, ses lames le plus souvent d'un jaune assez vif. (La plupart des espèces poussent sur les troncs d'arbres.) ‖ Espèce de clématite qui a une saveur caustique, et produit une inflammation quand on mâche ses feuilles.

FLAMMULE (*fla-mul'* — dimin. de *flamme*) n. f. Antiq. Banderole qu'à la fin de l'empire les cavaliers romains portaient à leur lance ou au cimier de leur casque.

FLAMSTEED (John), astronome anglais, né à Derby en 1646, mort à Greenwich en 1719. Il étudia l'astronomie presque seul jusqu'en 1669. Il fut encouragé par la Société royale de Londres. Il entra, en 1675, dans les ordres, probablement pour se créer des moyens d'existence. En 1676, Charles II l'appela à la direction de l'observatoire de Greenwich, qu'il venait de fonder et doter. Flamsteed conserva ce poste jusqu'à sa mort.

Flamsteed a particulièrement rendu des services à la science par les soins qu'il prit de perfectionner les instruments et les méthodes d'observation. La *méthode des déclinaisons correspondantes*, employée par Flamsteed pour la détermination simultanée des ascensions droites du soleil et d'une étoile, avait été, sans aucun doute, conçue par Picard ; mais rien ne prouve que Flamsteed ait eu connaissance des projets formés par l'astronome français. Ses principaux ouvrages sont : *Doctrine de la sphère, fondée sur le mouvement de la terre*, insérée en 1680 dans le *Cours de mathématiques* de Jones Moore ; *Historia cœlestis britannica, tribus voluminibus contenta*, en partie posthume ; enfin, son *Catalogue d'étoiles*, qui a immortalisé son nom. La *Doctrine de la sphère* contient l'explication d'une méthode permettant de représenter graphiquement les phases des éclipses de soleil et de déterminer les points de la terre d'où ces éclipses seront visibles, invisibles, auront leur plus longue durée, etc.

Flamsteed.

L'*Historia cœlestis britannica* comprend les observations faites par Flamsteed de 1675 à 1720, ainsi que les catalogues d'étoiles de Ptolémée, d'Alugh-Beigh, de Tycho-Brahé, de Landgrave, d'Hévélius et celui de l'auteur.

Pour atténuer l'altération des aires, Flamsteed a employé, dans son *Atlas cœlestis*, un mode de projection auquel son nom est resté attaché. Dans ce mode, le méridien du milieu de la carte et les parallèles sont développés en lignes droites, tandis que les autres méridiens sont courbes.

FLAMUSSE n. f. En Bourgogne, sorte de pâtisserie, qui est un gâteau fait de fromage, beurre, œufs et farine.

FLAN (de l'anc. haut allem. *fladi* ; allem. mod. *fladen*) n. f. Sorte de pâtisserie généralement faite avec de la farine, du beurre et des œufs.

— Pop. *Du flan !* Sorte de refus, de défi ironique. On dit aussi dans le même sens : DES NAVETS ! LA FRIME ! etc.

— Mon. Rondelle de métal destinée à fabriquer, par emboutissage, les douilles de cartouches, capsules, étoupilles, etc.

— Monn. Disque de métal, prêt à être soumis à la presse monétaire pour être transformé en médaille, en jeton, en monnaie.

— Typogr. Espèce de carton formé en six feuilles de papier superposées, enduites de colle de pâte mélangée avec du blanc d'Espagne, et qui, appliqué tout humide sur une page de caractères mobiles, sert à prendre l'empreinte pour le clichage. V. EMPREINTE.

— ENCYCL. Art culin. Le *flan* se prépare dans une croûte, constituant ainsi une véritable tarte, ou sans croûte. Il se prépare avec de la farine, du lait, du sucre et des œufs, que l'on mélange dans une terrine. La farine doit être bien délayée, sans faire de grumeaux, avec le lait chaud, mais non bouilli, et sucré. Les œufs sont ensuite ajoutés, et le tout bien mêlé jusqu'à consistance d'une bouillie un peu épaisse. On verse alors dans la croûte ou dans une tourtière beurrée, et on fait cuire à feu doux et égal, feu dessus et feu dessous. On peut ajouter des fruits au flan présenté comme entremets : cerises, prunes, groseilles à maquereau, etc. On glace avant de servir avec du sucre. Le flan bien réussi doit avoir la consistance d'une gelée.

— Monn. Les *flans* sont découpés à l'emporte-pièce dans les lames lorsque, après leurs passages successifs sous les cylindres des laminoirs, celles-ci ont été réduites à l'épaisseur convenable. Cette opération s'effectue aujourd'hui mécaniquement. Une fois taillés, les flans sont pesés et envoyés à la frappe.

FLAN (Marie-Alexandre), publiciste et auteur dramatique, né et mort à Paris (1827-1870). Il collabora d'abord à des petits journaux, puis écrivit des romances, dont plusieurs, comme *le Gagne-Petit*, *le Mineur*, *Je chanterai*, furent populaires. Depuis, il fit, soit seul, soit en collaboration avec Busnach, Blum, Clairville, etc., des vaudevilles, des féeries, des revues, où l'on trouve de la verve et de l'esprit. Nous nous bornerons à citer : *Ulysse* (1852) ; *le Sire de Framboisy* (1855) ; *Bu qui s'avance* (1865), qui eut un vif succès ; *les Petits Crevés* (1868). Flan, qui devint président du Caveau en 1867, a écrit de nombreuses chansons et un recueil de vers : *Rythmes impossibles* (1867).

FLANC (*flan* — origine dout.) n. m. Partie latérale du corps, comprise entre la hanche et les fausses côtes : FLANC *droit*. FLANC *gauche*. *Se coucher sur le* FLANC. *Le lion bat ses* FLANCS *avec sa longue queue*. (Fén.)

— Par ext. Utérus, lieu où s'opère la conception ; entrailles : *La mère doit nourrir de son lait l'enfant qu'elle a porté dans ses* FLANCS.

— Par anal. Partie latérale ; partie intérieure : *Le* FLANC *d'une montagne*. *Les* FLANCS *d'un vaisseau*.

— Archit. Côté par lequel un pavillon touche à un corps de bâtiment.

— Artill. Dans une rayure d'arme à feu, chacun des côtés adjacents au fond. ‖ *Flanc directeur* ou *de tir*, Celui contre lequel presse le projectile lorsque, au moment du tir, il sort de l'âme. ‖ *Flanc de chargement* ou *conducteur*, Celui sur lequel, pendant le chargement du canon par la bouche, s'appuyait l'ailette du projectile. (On l'appelle aujourd'hui *contre-flanc*.)

— Art milit. Partie latérale d'une troupe rangée en ordre profond. ‖ *Par le flanc droit ! Par le flanc gauche !* Commandements de faire un quart de tour sur la droite,

SONNERIES DE CLAIRON.

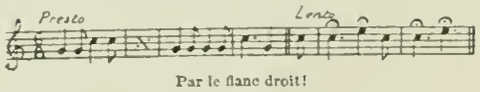

Par le flanc droit !

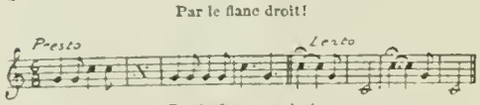

Par le flanc gauche !

sur la gauche. — Sonneries de clairon pour faire exécuter ces mouvements. ‖ *Marche de flanc*, Marche par le côté droit ou par le côté gauche. ‖ *Battre de flanc*, Diriger contre une troupe un feu de mousqueterie, d'artillerie, dans une direction quasi parallèle à son front, de manière à l'enfiler.

— Blas. Dans l'écu divisé par deux lignes verticales, les flancs sont les parties qui touchent aux bords dextre et sénestre de l'écu. (On appelle aussi *flanc* le point central de chacune de ces divisions.) V. BLASON (planche au trait).

— Fortif. Partie du rempart qui réunit l'extrémité de la face d'un ouvrage à la gorge ou à l'intérieur de cet ouvrage. ‖ Partie d'un bastion qui joint la face à la courtine. ‖ *Flanc rasant*, Flanc perpendiculaire à la ligne de défense et d'où l'on peut voir la face du bastion voisin. ‖ *Flanc fichant*, Flanc oblique par rapport à une portion de la courtine. ‖ *Flanc brisé*, Celui qui flanque à la fois deux éléments de direction différente. ‖ *Flanc concave*, Celui qui est tourné vers l'intérieur du bastion. ‖ *Flanc convexe*, Celui dont la courbe est tournée à l'extérieur pour le soustraire au tir d'enfilade. ‖ *Flanc bas*, Celui qui est disposé de façon à défendre le passage du fossé. ‖ *Flanc couvert*, Celui qui forme un rentrant, une partie couvrant l'autre. ‖ *Angle de flanc*, Angle formé par un flanc avec la courtine voisine.

— Mécan. Chacune des faces intérieures des dents d'une roue d'engrenage.

— Loc. div. *Se battre les flancs*, Se tourmenter, se donner bien du mal pour arriver à un résultat. ‖ *Être sur le flanc*, Être alité. ‖ *Prêter le flanc*, Présenter le flanc à son adversaire, en se battant, et, au fig., Donner prise : *Malheur à qui* PRÊTE LE FLANC *au ridicule*. (J.-J. Rouss.)

— ENCYCL. Art milit. Les *flancs* d'une troupe sont toujours plus vulnérables que le front, et il faut les protéger d'une manière spéciale, surtout contre les surprises. On assure cette protection de différentes manières, mais notamment au moyen de flanc-gardes ou de flanqueurs. Les attaques de flanc sont surtout redoutables pour la cavalerie, et, au combat, les éléments opposés de cette arme cherchent presque toujours à se prendre réciproquement en flanc.

La marche de flanc est une opération tactique, qui consiste à faire marcher des troupes plus ou moins nombreuses suivant une direction à peu près parallèle au front de l'ennemi, auquel elles présentent ainsi le flanc. C'est une opération dangereuse, qu'on ne doit exécuter qu'avec des précautions particulières, et qu'on n'entreprend, en général, que si les circonstances l'exigent ou permettent d'en espérer de grands résultats.

FLANCART (*kar'* — rad. *flanquer*) n. m. Pièce de l'armure de plates qui, aux XIVe et XVe siècles, complétait la défense du bassin.

— ENCYCL. Les *flancarts* étaient de petites tuiles ou tassettes, en forme d'écussons, pendues à la braconnière, et qui protégeaient la partie supérieure latérale des cuisses. Les flancarts n'existent guère que dans ces types d'armures datant de 1390 à 1420, où une longue braconnière ou faudière à lames articulées remplace les tassettes et le garde-rein ou batte-cul.

Flancarts.

FLANC-GARDE n. f. Art milit. Détachement chargé de protéger l'un des flancs d'une troupe en marche, et dont la composition varie suivant la nature de cette troupe et du terrain parcouru, la proximité de l'ennemi, etc. ‖ Pl. *Des* FLANC-GARDES.

FLANCHER (rad. *flanc*) v. n. Pop. Biaiser, lâcher pied, ne pas persister dans une résolution.

— Arg. Tricher. ‖ Tenir un jeu clandestin.

FLANCHET (*ché* — dimin. de *flanc*) n. m. Pop. Flanc. (N'est guère usité que dans la locution *Être sur le flanchet*, Être dangereusement blessé.)

— Arteulin. Partie de la morue qui se trouve près des filets. ‖ Partie d'une surlonge de bœuf située entre la tranche grasse et la poitrine.

FLANCHEUR n. m. Arg. Syn. de bonneteur. (Le flancheur ou bonneteur opère habituellement dans les fêtes des environs de Paris, dans les chemins de fer, sur les champs de course et autres lieux publics.)

A, flanchière (XIVe s.).

FLANCHIÈRE ou **FLANCHERIE** (*ri* — rad. *flanc*) n. f. Archéol. Partie du harnois qui recouvrait l'arrière-main du cheval de guerre, au moyen âge : *La* FLANCHIÈRE *est la partie de la houssure drapée qui protégeait la croupe et les flancs du cheval de guerre ou de tournoi*. (Gay, *Gloss.*) [Le mot, comme l'objet, furent en usage aux XIVe et XVe s.]

FLANCHIS (*chi*) ou **FLANQUIS** (*ki*) n. m. Blas. Petit sautoir alésé, qui ressemble à la lettre X. ‖ Petit écu qui porte un sautoir.

D'argent à trois flanchis de gueules.

FLANÇOIS (*soi* — rad. *flanc*) n. m. Archéol. Partie des bardes du cheval qui protégeait les flancs en s'étendant de la barde de poitrail ou pissière à celle de croupe ou tonnelle.

— ENCYCL. Les *flançois* ont été en usage pendant le XVe siècle et la première moitié du XVIe. Il y en avait ordinairement deux de chaque côté : celui de l'avant-main et celui de l'arrière-main. C'étaient des plates d'acier à contour inférieur légèrement curviligne, qui se reliaient entre elles ainsi qu'à la pissière et à la tonnelle par des boutons tournants et à la garniture de la selle par des boucles.

Flançois (XVIe s.).

FLANCONADE (rad. *flanc*) n. f. Escr. Botte de quarte forcée, portée dans le flanc de l'adversaire.

FLANDIN (Eugène-Napoléon), peintre, voyageur, archéologue, écrivain français, né à Naples en 1809, mort à Tours en 1876. Il débuta au Salon de 1836. Un voyage en Algérie lui permit d'exécuter son tableau *l'Assaut de Constantine* (1838), lacéré en 1848 au château de Neuilly, puis restauré et placé au château de Claremont. Les connaissances archéologiques acquises par Flandin au cours de ce voyage le désignèrent pour accompagner de Sarcey en Perse, et plus tard Botta à Ninive. Ces deux missions sont résumées dans les ouvrages l'*Voyage en Perse* (1851 : *Monument de Ninive*, avec E. Botta (1847-1850). On lui doit encore *l'Orient* (1853-1874) ; *Histoire des chevaliers de Rhodes* (1864-1873).

FLANDIN (Charles), médecin et chimiste français, né aux Aubues (Nièvre) en 1803, mort en 1891. Docteur à Paris en 1832, il voyagea en Suisse et en Italie, pour revenir se fixer à Paris, où il se livra spécialement à l'étude des poisons. Parmi les mémoires qu'il présenta à l'Académie des sciences, de 1841 à 1845, sur la toxicologie, l'un, publié à l'occasion du procès de Mme Lafarge, suscita entre lui et Orfila une ardente polémique. Ses principaux ouvrages sont : *Études et souvenirs de voyages en Italie et en Suisse* (1838) ; *De l'arsenic* (1841), avec F. Danger ; *Traité des poisons* ou *Toxicologie appliquée à la médecine légale* (1846-1853).

FLANDRE (en flam. **Vlaanderen**), nom donné autrefois à tout le pays compris entre le bas Escaut, la mer du Nord, l'Artois, le Hainaut et le Brabant.

— ENCYCL. Géogr. Dans son ensemble, le pays flamand comprend, en arrière de la côte dunoeuse de la mer du Nord, une région souvent déprimée et marécageuse, lentement conquise par l'assèchement au profit de l'agriculture, qui l'utilise aujourd'hui en prairies d'élevage, champs de céréales, de colza, de houblon. Mais elle reste encore en bien des endroits malsaine. Plus au nord et à l'est de cette région des *Wateringue*, le pays se relève un peu, s'assèche encore et s'assainit.

Le pays flamand, où se mélangent les deux langues française et wallonne (v. FLAMAND), appartient presque

tout entier au royaume belge, où il forme deux provinces : la Flandre-Occidentale et la Flandre-Orientale.

— Hist. L'ancien comté de Flandre, relevant pour la plus grande partie de la couronne de France, a joué un grand rôle dans l'histoire de l'Europe occidentale, au moyen âge. A l'époque de la conquête romaine, le pays était habité par les *Menapii* et les *Morini*. Le christianisme y fut prêché, à l'époque mérovingienne, par saint Omer, saint Bavon, saint Bertin et saint Trond. Le traité de Verdun (843) mit la plus grande partie de la Flandre dans la part du roi de France, Charles le Chauve. Mais, pour mieux assurer la défense de la région contre les Normands, Charles le Chauve la confia à un guerrier du nom de Baudouin Bras-de-Fer, qui fonda la première maison des comtes de Flandre, dont le dernier représentant direct, Baudouin VII, dit « Baudouin à la Hache », mort en 1119 sans enfant, désigna pour son successeur un de ses cousins, fils d'une sœur de Robert de Jérusalem, Charles, dit « le Bon ». Charles fut massacré en 1127. Sa succession donna lieu à la lutte sanglante entre Guillaume de Normandie, soutenu par le roi de France Louis le Gros, et Thierry d'Alsace, le plus proche parent de Charles le Bon, soutenu par la plus grande portion de la population flamande. Guillaume fut tué au siège d'Alost, et Thierry fut proclamé roi. Thierry se rapprocha dans la suite du roi de France, l'aida dans ses luttes contre les Normands. Il eut pour successeur, en 1168, son fils Philippe d'Alsace, mort devant Saint-Jean d'Acre en 1191. Sa sœur, Marguerite de Hainaut, dut céder au roi de France Philippe Auguste la portion sud du pays (l'Artois), afin de conserver le reste, réunissant d'ailleurs ainsi sur sa tête les couronnes de Flandre et de Hainaut. Son successeur, en 1194, fut son fils, qui porta, comme comte de Flandre, le titre de Baudouin IX, devait devenir empereur latin de Constantinople et mourir en 1206. Sa fille Jeanne, dite « Jeanne de Constantinople », lui succéda et épousa Ferrand de Portugal, un des vaincus de Bouvines. Il demeura douze années prisonnier au Louvre, et ce fut seulement Louis VIII qui conclut avec Ferrand et la comtesse Jeanne le traité de Melun (1226), fixant définitivement les rapports de la couronne de Flandre avec la couronne de France. Jeanne n'eut pas d'enfant et sa sœur Marguerite lui succéda en 1244. Deux fois mariée, d'abord à Bouchard d'Avesnes, puis à Guillaume de Dampierre, elle eut des enfants de ses deux unions, et la rivalité des deux lignées devait troubler profondément toute la région, même après la sentence arbitrale de saint Louis en 1245, assignant le comté de Hainaut à Jean d'Avesnes, fils de Bouchard, et la Flandre à Guillaume de Dampierre, les deux pays devant, dans la suite, épouser les querelles de leurs souverains respectifs. En 1280, Gui de Dampierre succéda à sa mère Marguerite de Constantinople (Guillaume avait été tué en 1251). Son règne fut marqué par sa rupture avec son suzerain, le roi de France, alors Philippe le Bel. Il s'allia, en 1297, avec Edouard Ier, roi d'Angleterre, en guerre contre la France. Réduit à venir se constituer prisonnier entre les mains de son suzerain, il trouva un appui inattendu dans la population ouvrière des communes flamandes, qui, à la voix de tribuns puissants, Breidel et Conins, dirigés par un stratège de génie, Guillaume de Juliers, vainquirent la noblesse française dans la plaine de Courtrai (1302). La victoire navale de Zierickzee et celle de Mons-en-Puelle et de Cassel, sous Philippe VI (1336), ne suffirent pas à faire regagner à la couronne de France le terrain perdu. Durant la guerre de Cent ans, atteinte dans sa prospérité commerciale par sa rupture avec la France, en proie à des dissensions continues entre les comtes et les factions populaires, dirigées par les d'Artevelde, la Flandre entre dans une période de douloureuse décadence. En 1382, à Rosebecque, le parti populaire est définitivement écrasé par le comte Louis de Mâle, aidé du roi de France Charles VI, et, en 1385, à la mort de Louis, le pays passe sous la domination des ducs de Bourgogne, dont il suivra la fortune. Sous cette dynastie, elle jouira encore, il est vrai, d'un grand éclat, grâce à la valeur de ses artistes; mais cet éclat, dû en grande partie au luxe d'une cour de seigneurs étrangers, ne fut qu'un lumineux coucher de soleil. V. Pays-Bas.

Armes de Flandre.

— Bibliogr. : Henri Pirenne, *Bibliographie de l'histoire de Belgique* (Gand, 1893); Ch. Duvivier, *la Querelle des d'Avesnes et des Dampierre* (Bruxelles, 1894); Godf. Kurth, *la Frontière linguistique en Belgique* (Bruxelles, 1896-1898); Frantz Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre* (Paris, 1897); Henri Pirenne, *Geschichte Belgiens* (Gotha, 1899).

FLANDRE, province française, constituée au XVIIe siècle, avec des territoires successivement conquis sur les Pays Bas espagnols : au traité des Pyrénées (1659), Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant; au traité d'Aix-la-Chapelle (1668), Lille, Armentières, Douai; au traité de Nimègue, (1678), Ypres-sur-Omer, Aire, Condé, Bouchain, etc. — Elle forma avec le Hainaut un pays d'Etats, dépendant de la généralité de Lille, et en 1791, elle servit à constituer le département du Nord. — V. Nord (*dép. du*).

FLANDRE-OCCIDENTALE (en flam. **West Vlaanderen**), prov. maritime de la Belgique, au N.-O. du royaume, bornée au N. par la mer du Nord, à l'O. et au S. par la France; 3.234 kil. carr.; 1 million d'hab. environ. Région admirablement cultivée, très industrielle, produisant de grandes quantités de toiles, de linge de table, de dentelles, ayant pour principaux centres producteurs : Bruges, Ypres, Courtrai, Menin, Roulers. Divisée en 8 arrond.: Bruges, Courtrai, Dixmude, Furnes, Ostende, Roulers, Thielt, Ypres. Capit. *Bruges*.

FLANDRE-ORIENTALE (en flam. **Oost Vlaanderen**), prov. de la Belgique, confinant au N. aux Pays-Bas, au S. au Hainaut, à l'E. aux provinces du Brabant et d'Anvers, à l'O. à la Flandre-Occidentale. Traversée par l'Escaut, qui y reçoit la Lys et la Dendre; 3.000 kil. carr.; 956.000 hab. Devenue à force de travail une des provinces les mieux cultivées et les plus productives, c'est aussi l'une des plus industrielles, avec une infinité de filatures, de tissages. 6 arrond. : Alost, Audenarde, Escloo, Gand, Saint-Nicolas, Termonde. Capit. *Gand*.

Flandre (vues de), tableaux de David Teniers. Ces tableaux, qu'ont popularisés les estampes de J.-P. Le Bas, représentent pour la plupart des scènes de la vie champêtre. Les estampes de Le Bas, au nombre de onze, sont intitulées : *Première, Seconde, Troisième, Quatrième,... Vue de Flandre;* quelques-unes ont des sous-titres qui désignent le sujet principal du tableau : *Moisson, Arc-en-ciel, Jeu de boule, Blanchisserie, Vue d'Anvers*. Outre ces onze pièces, Le Bas a gravé, d'après D. Teniers, deux autres estampes intitulées : l'une, *Petite vue de Flandre;* l'autre, *Vue et port de mer de Flandre*. Basan a gravé, d'après le même maître, une jolie composition, sous ce titre : *Hameau de Flandre*.

Flandresque.

FLANDRELET (*lè*) n. m. Tarte d'œufs, de farine et de lait.

FLANDRESQUE (*drèssk'*) n. f. Jambière de guerre, faite de cuir gaufré ou découpé à écailles, et qui fut de mode au XVe siècle. (On disait indifféremment *flandresque* ou *chausse flandresque*. Il est probable que ces objets, qui ne sont connus que par les textes et les miniatures des manuscrits, étaient des jambières, des houseaux de cuir renforcés avec des plaques d'acier disposées en écailles, comme ces harnais de cuir bouilli couverts de bossettes en fer dont on se servait tant au XIVe s.)

FLANDRIN, INE (anc. n. des *Flamands*, qui sont généralement d'une grande taille) n. Fam. Personne grande et mince, d'une contenance molle, embarrassée.

— *Flandrine* ou adjectiv. *Vache flandrine*, Nom donné par Guenon à sa première classe des vaches laitières. (Il range aussi dans cette classe les vaches qu'il appelle « indiennes. »)

FLANDRIN (Pierre), professeur vétérinaire français, né à Lyon en 1752, mort en 1796. A lui et à Daubenton est due l'introduction de la race ovine mérinos en France.

FLANDRIN (Auguste), peintre français, élève d'Ingres, né et mort à Lyon (1804-1843). Il visita l'Italie, et fut nommé ensuite professeur à l'Ecole des beaux-arts de Lyon. Doué d'un talent vigoureux, il se rattachait à l'école romantique. On connaît de lui : *Savonarole prêchant dans l'église San-Miniato, à Florence; Mère pleurant son enfant;* etc.

FLANDRIN (Hippolyte), peintre français, frère du précédent, né à Lyon en 1809, mort à Rome en 1864. En 1829, il devenait élève d'Ingres, à Paris; à vingt-trois ans, son tableau, *Thésée reconnu par son père dans un festin*, lui valut le prix de Rome. Ingres rejoignit Flandrin à Rome, en fit son ami et resta son guide. La vocation de Flandrin pour la peinture religieuse s'annonce dès ses premières productions : *Saint Clair guérissant des aveugles; Jésus appelant à lui les petits enfants*. L'artiste y montre déjà comment l'austérité chrétienne peut se concilier avec une vérité expressive et une grâce tranquille. Plus tard, il s'élèvera jusqu'au pathétique dans sa *Mater dolorosa*. Le *Dante aux enfers* prouve qu'il savait être coloriste; le *Jeune Grec assis sur des rochers* atteste qu'il recherchait la plénitude du modelé. Pendant son séjour en Italie, Flandrin peignit, en outre, sous les yeux d'Ingres : *Euripide écrivant ses tragédies; Dante dans le cercle des envieux*.

Hippolyte Flandrin.

A son retour en France, Flandrin se fait remarquer par un *Saint Louis dictant ses commandements; Saint Louis prenant la croix pour la deuxième fois*, et *Napoléon législateur*. La Ville de Paris lui confia la chapelle de Saint-Jean dans l'église de Saint-Séverin. En 1848, il décora l'église de Saint-Paul, à Nîmes. Il a fait ressortir tous les membres de la construction, sans sacrifier ses propres compositions. Dix ans plus tard, l'artiste décorait les trois absides de l'église d'Ainay. Il a peint à trois reprises, mais en entier, le long vaisseau de l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Paris lui doit encore l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, où brillent cette mesure exacte de tout ce qui est bien, ce tempérament de qualités, cette harmonie d'un talent toujours égal, qui constituent sa perfection. Aussi les contemporains de Flandrin ont-ils salué avec raison cette frise sévère et vivante du nom de *Panathénées chrétiennes*. Flandrin peignit encore de nombreuses figures décoratives au château de Dampierre, des médaillons de proportions colossales au palais des Arts-et-Métiers, des cartons pour les vitraux de Saint-Germain-des-Prés et de la chapelle de Dreux. Il exécutait surtout ces beaux portraits. Une faiblesse native de tempérament, l'excès du travail, un séjour prolongé sous les voûtes glacées des églises, le firent mourir à l'apogée de son talent. Flandrin était membre de l'Institut depuis 1853.

FLANDRIN (Jean-Paul), paysagiste français, frère des précédents, né à Lyon en 1811, élève d'Ingres, qu'il accompagna à Rome en même temps que son frère Hippolyte. Il a débuté en 1839 avec les *Adieux d'un proscrit* et les *Pénitents de la campagne de Rome*. Une *Vue de Rivoli* fut achetée par la reine Marie-Amélie. La *Promenade de Poussin sur les bords du Tibre* (1843) fut très remarquée. Ses paysages se recommandent par la distinction et une émotion empreinte de poésie. Il a produit au crayon un grand nombre de portraits sobres et élégants.

FLÂNE n. f. Flânerie : *Il était devenu un véritable oisif, prenant goût de* FLÂNE, *un badaud*. (Alph. Daudet.) ‖ On dit aussi FLÂNAGE.

FLANELLE (*nèl'* — de l'angl. *flannel*, emprunté au gallois *gwlanen*, même sens) n. f. Manuf. et comm. Tissu fait ordinairement de laine cardée, tiré à poil et peu foulé vêtement fait de cette étoffe : *Mettre, Quitter sa* FLANELLE.

— Adjectiv. et fam. Personne douillette, délicate : *Je suis* FLANELLE *de la tête aux pieds*. (Mme de Simiane.)

— Arg. Jeune élégant, dépourvu de toute énergie. ‖ *Faire flanelle*, Aller dans une maison de tolérance pour flâner seulement, sans rien dépenser.

— Comm. *Flanelle végétale*, Nom donné à une étoffe fabriquée, aux environs de Breslau, avec une sorte de laine tirée des aiguilles du pin maritime.

— Techn. Dans les fabriques de glaces, Etoffe lâche à travers laquelle on filtre le mercure qui coule des glaces étamées, pour le purifier.

— Encycl. Manuf. et comm. On distingue la *flanelle proprement dite* et la *flanelle tartan*. La première est un tissu léger, tantôt lisse comme la mousseline, tantôt croisé des deux côtés comme le mérinos, ou bien croisé à l'endroit comme le cachemire. Lorsque la flanelle est un peu rude au toucher, on l'appelle *frise;* on lui donne, au contraire, le nom de *flanelle mousseline* lorsqu'elle possède une grande finesse et une grande douceur au toucher. Leur principal emploi est pour vêtements destinés à être portés sur la peau. Les flanelles tartans se fabriquent peu aujourd'hui; elles servent surtout comme doublures; cependant, on en confectionne encore des robes, jupons, gilets, manteaux, etc. Leur fabrication dérive de celle des tartans écossais.

— Hyg. C'est principalement pour éviter les refroidissements, causes de tant de rhumes et de pneumonies, que l'on emploie le gilet de *flanelle*. La mode en vint en France lors de la grande invasion du choléra en 1832, et cela passait alors pour le spécifique le plus sûr contre la terrible contagion. La *ceinture de flanelle*, en protégeant les lombes et en maintenant une douce chaleur dans la région épigastrique, préserve, en effet, des troubles intestinaux accidentels. Mais la flanelle, au contact de la peau, ne peut être bienfaisante qu'à la condition d'être changée fréquemment. Saturée des produits de la sécrétion cutanée, elle perd la propriété de les absorber; en même temps, elle cesse d'être isolante pour le calorique et de préserver contre le refroidissement. Il faut donc se garder de contracter inutilement l'habitude de porter de la flanelle, habitude très assujettissante et qui peut devenir dangereuse à la moindre négligence.

FLÂNER (orig. inconn.) v. n. Fam. Errer sans but, lentement, en s'arrêtant fréquemment pour regarder de-ci de-là : FLÂNER *est une science; c'est la gastronomie de l'œil*. (Balz.) *Selon Töpffer,* FLÂNER *est tout l'opposé de ne rien faire*. (Ste-Beuve.)

FLÂNERIE (*ri*) n. f. Action de flâner, promenade de flâneur : *L'homme qui ne connaît pas la* FLÂNERIE *est un automate qui chemine de la vie à la mort*. (Töpffer.)

FLÂNEUR, EUSE n. Personne qui flâne, qui aime à flâner : *Le seul, le véritable souverain de Paris, c'est le* FLÂNEUR. (Bazin.) ‖ Adjectiv. Qui flâne, qui aime à flâner : *En général, les gens de lettres, les artistes sont* FLÂNEURS. (Oury.)

Flâneuse.

FLÂNEUSE (rad. *flâner*) n. f. Fauteuil articulé en rotin, etc., qui peut s'étendre comme une chaise longue.

FLANGINI (comte Louis), patriarche de Venise et littérateur italien, né et mort à Venise (1733-1804). Il avait cultivé la philologie, l'éloquence et la poésie, et rempli diverses magistratures dans sa ville natale, lorsque Clément XIV l'appela à Rome comme auditeur de rote. Elevé au cardinalat en 1789, il fut nommé patriarche de Venise, en 1801. Nous citerons, parmi ses écrits : *Annotazioni alla corona poetica di Querina Telpasinio* (1750); l'*Argonautica di Apollonio Rodio* (1791-1794), traduction en vers.

FLANIER (*ni-é*), **ÈRE** [rad. *flan*] adj. ‖ Techn. *Meule flanière*, Meule courante, qui est légèrement concave

FLÂNOCHER v. a. Pop. Flâner tout doucement. ‖ On dit aussi FLÂNOTER, ou FLÂNOTTER.

FLÂNOCHEUR, EUSE n. et adj. Pop. Se dit d'une personne qui flânoche, qui aime à flânocher.

FLANQUANT (*kan*), **ANTE** adj. Fortif. Qui flanque, qui est situé de façon à voir et défendre un autre ouvrage : *Bastion* FLANQUANT. ‖ *Face flanquante*, Face dont les feux sont parallèles à une autre face consécutive avec laquelle elle forme un angle rentrant, et dont elle défend ainsi l'approche.

FLANQUEMENT (*ke-man*) n. m. Fortif. Action de flanquer, de défendre par d'autres ouvrages latéraux : *Le* FLANQUEMENT *d'un rempart par des batteries*.

— Art milit. Action de soutenir latéralement par des troupes : *Le* FLANQUEMENT *d'une colonne par un régiment de cavalerie*.

— Encycl. Milit. Le *flanquement* est une opération par laquelle on dirige des projectiles parallèlement au front d'une troupe ou à la face d'un ouvrage fortifié, non pas contre, mais en avant de ce front ou de cette face, pour en mieux défendre les abords. Le flanquement est surtout nécessaire dans la fortification parce qu'en raison même de l'épaisseur et de la hauteur des remparts, les défenseurs placés au sommet de ceux-ci n'en sauraient atteindre le pied, ni les fossés, ni même les abords immédiats, où se forment ainsi ce qu'on appelle des angles morts. De même, à la pointe du saillant formé par deux faces, il existe un secteur privé de feux, que le flanquement seul permet de battre. Le flanquement est obtenu : soit par le tracé même du front où des flancs sont disposés de façon à battre les abords et les fossés des faces, soit, plus particulièrement pour les fossés, par l'organisation de certains ouvrages spéciaux, tels que les caponnières.

FLANQUER (*ké* — rad. *flanc* v. a. Fortif. Défendre par des ouvrages établis en vue ou sur les flancs : FLANQUER *de tours une muraille*. ‖ Etre établi comme défense sur les flancs de : *Batteries qui* FLANQUENT *un rempart*.

— Archit. Construire sur les angles de : FLANQUER *une façade de deux pavillons*. ‖ Etre construit aux angles de : *Deux pavillons qui* FLANQUENT *une façade*.

— Art milit. Appuyer, soutenir, en parlant d'une troupe : FLANQUER *sa droite de trois régiments de cavalerie*. ‖ Prendre en flanc, en parlant d'un ennemi qui entreprend un mouvement oblique : *Mouvement trop lent, qui permet à l'ennemi de* FLANQUER *des troupes*.

Par anal. Etablir, placer à côté de. FLANQUER *un dindon de trois poulets.* Être disposé auprès de. *Chaises qui* FLANQUENT *le fauteuil du président.* ‖ Accompagner, en parlant d'une personne. *Espions qui* FLANQUENT *un conspirateur.*

Flanqué, ée part. pass. du v. Flanquer.

— Blas. Se dit de l'écu lorsqu'il est parti de deux traits, par des lignes ovales à courbure opposée et qui donnent à la partie du milieu la forme d'un pal très élargi à ses extrémités. Très rare en France. Dans un écartelé en sautoir, si l'on exclère le 1er et le 4e quartiers comme un tout complet, on peut le dire flanqué. Se dit quelquefois pour ACCOSTÉ, EE.

— Fortif. *Face flanquée*, Face défendue par un flanc.

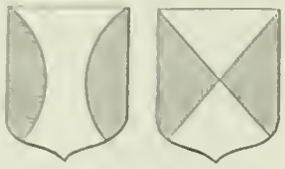

D'argent flanqué d'azur. D'argent flanqué de gueules.

Se flanquer, v. pr. Se dit de deux troupes, de deux ouvrages fortifiés ou éléments d'ouvrages disposés de manière que chacun des deux flanque l'autre par son tir.

FLANQUER (*ké* — altérat. de *flaquer*) v. a. Pop. Lancer, jeter; appliquer rudement. FLANQUER *une paire de gifles.* FLANQUER *une bouteille à la tête de quelqu'un.* ‖ Poser crânement. FLANQUER *son chapeau sur l'oreille.* ‖ *Flanquer la paix à.* Laisser en paix, laisser tranquille en se retirant. *Flanquer à la porte.* Congédier brusquement, chasser. *Se flanquer*, v. pr. Pop. Flanquer à soi : SE FLANQUER *une bosse de rire.* Donner, administrer l'un à l'autre : SE FLANQUER *une roulée.*

FLANQUEURS (*keur'* — rad. *flanquer*) n. m. pl. Art milit. Soldats d'infanterie détachés de l'avant-garde d'une colonne en marche pour surveiller latéralement les abords de la direction suivie. Ce terme fut surtout usité dans les armées de la première République; et, comme les flanqueurs étaient choisis parmi les meilleurs soldats, ce nom finit par être donné, sous l'Empire, à des régiments entiers de la garde impériale, qui, d'ailleurs, faisaient le même service que les autres corps d'infanterie, mais étaient considérés comme troupes d'élite.) — *Un* FLANQUEUR.

FLANQUIS n. m. Blas. Syn. de FLANCHIS.

FLAQUE (*flak'*) n. f. Petite mare : *Les côtes où il y a des* FLAQUES *d'eau stagnante sont très malsaines.*

FLAQUÉE (*ké* — rad. *flaquer*) n. f. Fam. Quantité d'eau ou d'autre liquide que l'on flaque : *Jeter une* FLAQUÉE *d'eau sur la tête de quelqu'un.*

FLAQUER (*ké* — onomatopée. Cf. FLIC, FLAC) v. a. Lancer avec une certaine violence contre quelqu'un ou quelque chose, en parlant d'un liquide : FLAQUER *un verre de vin au nez de son voisin.*

— Pêch. *Flaquer la morue*, L'ouvrir et lui donner une forme plate.

— v. n. Savonn. S'affaisser dans la chaudière, en parlant du savon lorsqu'il est cuit à point et qu'on éteint les feux.

FLAQUIÈRE (*ki-ér'*) n. f. Partie du harnais d'un mulet, celle qui repose sur la croupe et sous la queue de l'animal.

FLASCITÉ (*flass-si*) ou **FLASQUITÉ** (*ski*) [rad. *flasque*] n. f. Etat de ce qui est mou, flasque. (On trouve, au XVIIIe siècle, *flasqueur.*)

FLASQUE (*flassk'* — du lat. *flaccus*, même sens) adj. Mou, tombant, sans fermeté. (Se dit particulièrem. des chairs) : *Joues* FLASQUES.

— Fig. Sans vigueur, lâche, traînant : *Un style* FLASQUE. *Un des premiers soins de l'école d'André Chénier a été de retremper le vers* FLASQUE *du* XVIIIe *siècle.* (Sainte-Beuve.)

— ANTON. Distendu, raide ou roide, rigide, tendre, dur, etc.

FLASQUE (*flassk'* — de l'ital. *fiasca*, même sens) n. f. Archéol. S'entend comme flacon plat, gourde ou outre portative et à biberon, et comme une poudrière de soldat.

— Comm. Bouteille de fer, dans laquelle on transporte le mercure.

— ENCYCL. Archéol. La *flasque* des arquebusiers et des mousquetaires était une grande poire à poudre, de toute substance et de formes diverses, que l'on portait pendue ordinairement à la ceinture. Elle contenait la poudre de charge; aussi l'appelait-on *chargeoir*, tandis que le petit *amorçoir* ou *poudrin* contenait la poudre d'amorce. A partir de Charles IX, on appela plus communément la flasque *fourniment*, et plus tard on donna le nom de *flasquet* au petit amorçoir. En principe le mot « flasque », en tant que flacon, était féminin, et masculin en tant que poire à poudre.

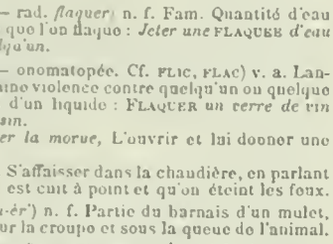

Flasque d'arquebusier. Flasque (XVIe s.).

FLASQUE (*flassk'* — du germ. *flach*, plat) n. m. Milit. Chacune des parties de l'affût qui supportent la pièce de canon par ses deux tourillons reposant sur leurs encastrements.

— Techn. Dans certaines parties de la France, Gros fer à repasser, rappelant par sa forme les carreaux des tailleurs, et dans lequel on place des charbons ardents.

— n. f. Mar. Syn. de JOTTERBAC. ‖ *Flasques de guindeau*, Montants verticaux dans lesquels s'encastrent les bouts des tourillons. ‖ *Flasques d'emplanture*, Pièces latérales formant l'emplanture d'un mât.

Flasque de guindeau.

‖ *Flasques d'une échelle*, Les deux faces dans lesquelles s'engagent les barreaux. ‖ *Flasques de beaupré*, Son emplanture. ‖ *Flasques d'affût*, Parties latérales supportant les tourillons des canons. (Autrefois en bois, ils sont maintenant en acier moulé.) ‖ *Flasques de châssis*, Faces latérales des châssis des pièces à affût à berceau.

— Techn. Chacune des petites planches ou panneaux d'un soufflet de forge.

— ENCYCL. Art milit. La disposition des *flasques* a varié beaucoup avec le temps, comme aussi suivant le service auquel les affûts étaient destinés. Après s'être d'abord prolongés jusqu'à la crosse, les flasques des affûts de campagne ont été raccourcis et fixés à une flèche. Dans les affûts de place, les flasques surélevés reposaient sur un châssis, le long duquel ils se mouvaient lors du recul. Les affûts de campagne présentent une disposition analogue; les flasques qui portent la pièce constituant une sorte de chariot qui va et vient sur le reste de l'affût supporté par l'essieu et reposant à terre par la crosse.

Jadis en bois, les flasques sont aujourd'hui en tôle d'acier, comme le reste de l'affût.

— Artill. nav. Les *flasques* varient de forme avec les pièces auxquelles sont destinés les affûts. Il y a dissemblance complète, par exemple, entre les flasques des affûts de débarquement à crosse et les affûts des pièces ordinaires de batterie.

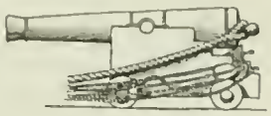

Flasque d'affût de canon (mar.).

FLASQUEMENT (*ske-man*) adv. D'une manière flasque.

FLASQUER v. a. Repasser avec un flasquo.

— Arg. Faire ses besoins.

FLASQUET (*ské* — dimin. de *flasque*) n. m. Nom donné, sous Henri III et Henri IV, à l'amorçoir ou pulvérin, petite poire à poudre qui contenait la poudre d'amorce pour les arquebuses et les mousquets.

Flasquet arabe (XVIIIe s.).

FLASQUEUSE (*skeuz'* — rad. *flasque*) n. f. Repasseuse, dans l'Annis.

FLASSADE ou **FLOSSADE** n. f. Nom vulgaire de la raie chagrinée (*raja fullonica*).

FLASSAN (Jean-Baptiste-Gaétan DE RAXIS de), diplomate et publiciste français, né à Bédouin (comtat Venaissin) en 1760, mort à Paris en 1845. Il se rendit à Paris en 1789, entra au service du Comité de salut public en 1794, devint chef de division au département des affaires étrangères, mais fut obligé de s'enfuir à Marseille comme suspect, et émigra pour servir dans l'armée de Condé. Rentré en grâce après le 18-Brumaire, il fut, de 1812 à 1829, historiographe du ministère des affaires étrangères, et, en cette qualité, accompagna, en 1815, les négociateurs français au congrès de Vienne. Son *Histoire générale et raisonnée de la diplomatie française depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI* (1808) et son *Histoire du congrès de Vienne* sont encore très estimées dans le monde diplomatique (1829).

FLASSANS, comm. du Var, arr. et à 14 kil. de Brignoles, sur l'Issole, sous-affluent de l'Argens par le Carami; 1.171 hab. Fabrique de bouchons, huileries, moulins. Aux environs, ruines de l'ancien bourg.

FLASSAYE, FLASSAIE, FLASSARDE, FLASSOIE, FLOSSOIE n. f. Tissu grossier de laine, dont on faisait, au moyen âge, des couvertures de chevaux. (Les flossoies de Montpellier étaient des draperies de laine de brebis ou d'agneau : les statuts des métiers ordonnaient de les faire de pure laine [XVe s.]. Ces grossières draperies servaient beaucoup aux pauvres gens pour se vêtir.)

FLAT (*fla*) n. m. Navig. Grand bateau plat, en usage sur les cours d'eau de l'Inde.

— ENCYCL. A l'avant du *flat*, une vaste cabine contient une salle à manger et plusieurs chambres à l'usage des passagers. A l'arrière, sont rangées les marchandises. Enfin, au-dessus, s'élève un toit en bambou et en paillassons, grâce auquel on peut se promener sur le pont à l'abri du soleil. Les flats ne font que descendre le courant, ou, s'ils le remontent, c'est à la remorque d'un vapeur ou trainés à la cordelle.

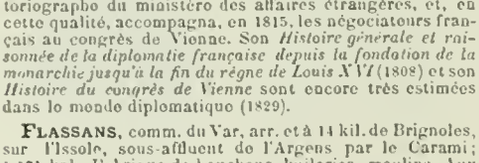

Flat

FLATAR n. m. Arg. Fiacre.

FLATE ou **FLATA** n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des *flatidés*, comprenant des formes à abdomen boursouflé, à longues pattes, à ailes larges. (Les flates, dont on connaît quelques espèces propres aux régions chaudes du globe, sécrètent des filaments cireux qui s'enroulent autour d'eux en flocons. Certaines espèces sont même exploitées en Chine pour leur cire. On peut prendre comme exemple la *flata flocosa* d'Indo-Chine.)

Flateyjarbók (*Livre de Flatey*), manuscrit islandais sur parchemin, compilé et écrit par les prêtres Ion Thordarson et Magnus Thorhallsson, vers 1380. Il est actuellement à la bibliothèque royale de Copenhague. Il contient les *sagas* d'Olaf Tryggvason, de saint Olaf, de Sverri, de Hacon l'Ancien, de Magnus le Bon, de Harald Hardradé, etc. Il a été édité à Christiania en 1860-1868, par Gudbrand Vigfusson et C.-R. Unger. Le nom de ce manuscrit provient de cette circonstance que l'évêque Brynjolf Sveisson, qui l'envoya au roi Frédéric III en 1662, l'avait reçu de Ion Finnsson, de Flatey, dans le Borgarfjord.

FLATIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, comprenant les genres *dalapax*, *flata*, *colobesthes*, *phyllyphante*, *phaténomorphe*, etc. — *Un* FLATIDE.

FLATIN (du nom de *Denis Flatin*, coutelier de Saint-Etienne) n. m. Couteau de poche à manche de corne. (Vieux.)

FLATIR (du rad. bas allem. *flat*, plat) v. a. Battre sur l'enclume, en parlant d'un flan qu'on veut amener à l'épaisseur demandée.

FLAT GRASS, nom anglais des paspales, graminées employées pour les gazons.

FLATOÏDE ou **FLATOIDES** (*i-dèss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des fulgoridés, comprenant des formes aplaties, à élytres élargis et nervés comme des feuilles. (Les flatoïdes comptent quelques espèces répandues en Malaisie et à Madagascar; ce sont des insectes bizarres, de taille moyenne, qui, par leur forme et leur couleur grise et verdâtre, imitent absolument les troncs d'arbres couverts de lichens où ils se tiennent appliqués.)

Flatoïde (gr. nat.).

FLATOIR n. m. Gros marteau qui servait à flatir les flans. ‖ Petit marteau de graveur très léger et de très faibles dimensions. ‖ Outil d'ouvrier en métaux.

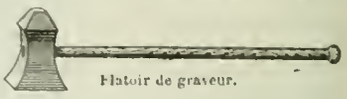

Flatoir de graveur.

FLATOW, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de la Prusse-Occid.]), entre trois lacs qui s'écoulent dans la Netze; 3.850 hab. Tourbière, brasserie, distillerie. Ch.-l. du cercle de son nom, peuplé de 65.200 hab.

FLÂTRER (orig. dout.; sans doute apparenté avec *flatir*, *flatter*, *flétrir*) v. a. Art vétér. Brûler au front avec un fer chaud en forme de clef, en parlant d'un animal mordu par une bête qu'on croit enragée. (On prétendait que cette opération prévenait la rage chez les sujets mordus.)

Se flâtrer, v. pr. Être flâtré.

— Vénerie. Se tapir sur le ventre, en parlant du loup ou du lièvre que l'on chasse et qui se couche dans l'espoir que les chiens de meute passeront sans le voir.

FLÂTRURE (rad. *flâtrer*) n. f. Lieu où le loup, le lièvre, chassés par les chiens courants, s'arrêtent et se couchent sur le ventre. ‖ On dit aussi FLÂTURE, et FLÂTRISSURE.

FLATTÉ (*fla-té*) n. m. Agrément dans le genre du trille, très en honneur jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et dont les chanteurs abusèrent tellement qu'ils finirent par en lasser le public : *Il n'y a pas dans les récitatifs de Rameau une mesure où l'on ne rencontre un trille, un tremblé, un* FLATTÉ *et autres agréments de ce genre.*

FLATTER (*fla-té* — du rad. bas allem. *flat*, plat) v. a. Caresser de la main ou par le tact exercé d'une façon quelconque : FLATTER *un enfant pour le calmer, un cheval pour l'encourager.* ‖ Produire une sensation agréable sur : FLATTER *le goût, l'oreille, la vue, l'odorat.*

— Ménager par une délicatesse exagérée, en parlant d'un mal : *Il ne faut pas* FLATTER *une plaie pour la guérir.*

— Fig. Encourager en approuvant, affecter agréablement, chatouiller : *Les conseils qui* FLATTENT *nos passions sont presque toujours les seuls qu'on écoute.* (De Ségur.) ‖ Consoler, calmer, apaiser : *Les illusions nous* FLATTENT *dans nos peines.* ‖ Favoriser : *La fortune nous* FLATTE *quelque temps et finit souvent par nous trahir.*

— Louer à l'excès dans l'intention de séduire, de capter la bienveillance : *On ne* FLATTE *que ceux qui ne méritent pas de vrais éloges.* (A. Karr.)

— Représenter en beau, exagérer la beauté de : *Peintre qui* FLATTE *ses modèles. Le miroir ne* FLATTE *pas, mais on se* FLATTE *en s'y mirant.*

— *Flatter de*, Faire concevoir l'espérance, l'agréable pensée de : *La retraite presque toujours a trompé ceux qu'elle* FLATTAIT DE *l'espérance du repos.* (Boss.)

— Jeu. *Flatter les dés*, Les lancer doucement sur le tapis, de manière à obtenir des points qu'on désire avoir.

— Musiq. *Flatter une corde*, La toucher légèrement et avec délicatesse.

— P. et chauss. *Flatter les vagues*, Leur opposer une digue en talus, pour qu'elles y meurent sans se briser violemment. ‖ *Flatter un cours d'eau*, Le détourner doucement, insensiblement, par des digues légèrement obliques.

Flatté, ée part. pass. du v. Flatter.

— Fig. Heureux et fier : *On peut être* FLATTÉ *de l'estime des autres; on n'est heureux qu'avec son propre estime.*

Se flatter, v. pr. Se déguiser la vérité à soi-même, pour flatter son propre orgueil; se faire des illusions : *Il ne faut pas* SE FLATTER : *les plus expérimentés dans les affaires font des fautes capitales.* (Boss.) ‖ Se vanter, exagérer son mérite : *Celui qui* SE FLATTE *décourage les flatteurs.*

— *Se flatter de* ou *que*, Se vanter de, s'attribuer le mérite de : *Combien de gens* SE FLATTENT *d'obéir à des principes qui ne font que subir des relations de société!* (Ste-Beuve.) ‖ Concevoir l'espoir, la pensée de : SE FLATTER *d'échapper au danger.*

— ANTON. Blâmer, tronder, critiquer.

FLATTERIE (*fla-te-ri*) n. f. Action de flatter, louange exagérée : *Les plus fins sont toujours de grandes dupes du côté de la* FLATTERIE. (Mol.)

— ANTON. Blâme, censure, critique, épigramme, moquerie, sarcasme.

FLATTERS (Jean-Jacques), statuaire français, né à Crefeld (prov. de Clèves) en 1786, mort à Paris en 1845. Il fut envoyé jeune à Paris et s'y fixa. Destiné par son père à l'architecture et à l'ébénisterie, mais entraîné par son goût pour la sculpture, il entra dans l'atelier de Houdon, remporta le deuxième grand prix en 1813, prit le mousquet en 1814 et en 1815 pour défendre sa patrie adoptive contre l'invasion, et fut rendu aux arts par la paix générale. On cite, parmi ses plus beaux ouvrages : *la Fausse Gloire*, bas-relief aujourd'hui en Allemagne; les bustes de *Louis XVIII*, de *Grétry*, de *Talma*, de *Foy*, de *Manuel*, de *Gœthe*, de *Byron*; une remarquable statue d'*Hébé*; *le Sommeil*, statue de bronze, à Londres; un *Amour*, en bronze, en Russie; la statue de *Bichat*, à Clermont-Ferrand; un *Chasseur grec*

au repos, une *Baigneuse*, *Ganymède*, une belle tête de *Christ*, et un *Paradis perdu*, inspiré de Milton.

FLATTERS (Paul-François-Xavier), officier français, né à Laval en 1832, assassiné par les Touareg à Bir-el-Garama en 1881. Fils du précédent, il se fit remarquer pendant la campagne d'Italie et fut fait prisonnier à Sedan, en 1870. Envoyé en Algérie après la guerre, appelé successivement au commandement supérieur de Bougie, puis de Laghouat, lieutenant-colonel en 1879, il sollicita la direction d'une expédition qui rechercherait un tracé de chemin de fer transsaharien devant aboutir au Soudan, entre le Nigor et le lac Tchad. Une première expédition, exécutée en 1880, s'avança de Ouargla jusqu'au lac Menkhough et rebroussa chemin au moment où les Touareg s'apprêtaient à massacrer la mission. Une seconde campagne, commencée à la fin de 1880, au cours de laquelle Flatters devait gagner le Hoggar, se termina, le 16 février, au puits de Bir-el-Garama, par le massacre de la mission, dont quelques survivants seuls parvinrent à regagner les parages du Sahara algérien. Le récit des voyages de Flatters a été fait par le général Derrécagaix (*Exploration du Sahara, les deux missions Flatters*, 1882), et par Brosselard (*les Deux missions Flatters*, 1889). V. aussi *Documents relatifs à la mission Flatters* (1884), et *Deuxième mission Flatters; historique et rapport rédigé au service des affaires indigènes* (1882).

Flatters.

FLATTERY, cap des Etats-Unis, sur l'océan Pacifique (Etat de Washington), à l'entrée du détroit de Juan-de-Fuca. — Cap de la côte orientale de l'Australie (Queensland), sur la mer de Corail.

FLATTEUR (*fla-teur*), **EUSE** adj. Qui flatte, qui donne des éloges exagérés ou intéressés; qui a le caractère de la flatterie : *Un courtisan, Un esprit* FLATTEUR. *Les rois préfèrent la vanité* FLATTEUSE *au dévouement sévère.* (Chateaubr.) ‖ Qui annonce de la flatterie ou de l'approbation : *Un murmure* FLATTEUR.

— Par anal. Qui exagère la beauté : *Un portrait* FLATTEUR.

— Fig. Qui satisfait l'amour-propre : *Si peu de vanité que l'on ait, il est toujours* FLATTEUR *d'être salué par une jolie femme.* (Mme de Gir.) ‖ Qui donne de l'espoir : *Plus les illusions sont* FLATTEUSES, *plus leur destruction est piquante.* (Mme de Staël.) ‖ Qui affecte agréablement : *D'un vers doux et* FLATTEUR. (A. Chénier.)

— Substantiv. Personne flatteuse; personne qui flatte : *La pire des bêtes parmi les animaux domestiques, c'est le* FLATTEUR. (Marmontel.)

— Syn. **Adulateur, flagorneur, etc.** V. ADULATEUR.

— ANTON. **Censeur, frondeur.**

— ALLUS. LITTER. :

. . . tout *flatteur*
Vit aux dépens de celui qui l'écoute,

Passage très clair, et que l'on rappelle souvent, de la fable de La Fontaine, *le Corbeau et le Renard.*

FLATTEUSEMENT (*fla-teu*) adv. D'une manière flatteuse.

FLATUEUX (*tu-eû*), **EUSE** [du lat. *flatus*, vent] adj. Pathol. Venteux, qui produit des vents : *Légumes* FLATUEUX. ‖ *Colique flatueuse*, Colique produite par la présence des vents dans les intestins.

FLATULENCE (*lanss* — rad. *flatulent*) n. f. Accumulation de gaz dans une cavité du corps, estomac, intestins ou vessie. ‖ Emission de ces gaz. V. FLATUOSITÉ, PNEUMATOSE.

FLATULENT (*lan*), **ENTE** [du lat. *flatus*, vent] adj. Qui est produit par la présence de gaz dans les intestins : *Affection* FLATULENTE. ‖ Sujet à la flatulence : *Tempérament* FLATULENT.

FLATUOSITÉ (rad. *flatueux*) n. f. Gaz développé dans les intestins : *Etre sujet aux* FLATUOSITÉS.

— ENCYCL. Les causes qui donnent naissance aux *flatuosités* sont très diverses : atonie du tube digestif, état nerveux local ou général comme la gastralgie, l'hystérie, la chlorose ou encore les fermentations intestinales. Les gaz s'échappent par la bouche ou par l'anus, après avoir causé des borborygmes et des coliques; ou bien ils restent dans l'intérieur du canal intestinal. Il en résulte, dans ce dernier cas, une distension douloureuse qui provoque des palpitations, de la dyspnée, des défaillances.

On combat les flatuosités idiopathiques au moyen des médicaments carminatifs (infusion d'anis, de fenouil, de coriandre, etc.), pris à jeun. Les antispasmodiques sont aussi employés, mais on a surtout recours aujourd'hui au charbon, à la magnésie calcinée, la craie préparée, qui agissent comme absorbants, et au naphtol-β, benzonaphtol, salol, qui tarissent les fermentations et arrêtent la pullulation microbienne.

FLAUBERT (Achille-Cléophas), chirurgien français, né Mézières (Aube) en 1781, mort à Rouen en 1846. Il s'est illustré comme chirurgien de l'hôtel-Dieu et directeur de l'école de Rouen. Le premier, il a proposé l'extirpation du maxillaire supérieur pour aborder et enlever les polypes naso-pharyngiens. C'était un habile opérateur et il ajoutait à sa science professionnelle des talents d'artiste; il a modelé, avec son prédécesseur à l'école de Rouen, Laumonier, des pièces anatomiques artificielles, qu'on peut admirer au musée Orfila. Citons de lui : *Observations sur une nouvelle manière de pratiquer chez les femmes la lithotomie* (1815), et divers mémoires publiés dans le « Répertoire d'anatomie et de physiologie ».

FLAUBERT (Gustave), romancier français, fils du précédent, né à Rouen en 1821, mort à Croisset (Seine-Inférieure) en 1880. Il commença des études médicales qu'il abandonna pour la littérature. Il a peu écrit, mais certains de ses livres comptent parmi les chefs-d'œuvre du siècle. En 1857, il publia *Madame Bovary*, qui fut un événement littéraire; en 1862, *Salammbô*, merveilleuse évocation de la civilisation carthaginoise; en 1869, *l'Education sentimentale*; en 1874, *la Tentation de saint Antoine*, dont quelques fragments avaient paru douze ans auparavant; en 1877, *Trois contes* (*la Légende de saint Julien l'Hospitalier, Hérodias, un Cœur simple*). Peu d'événements signalent la vie de Flaubert. Il fit à plusieurs reprises de longs voyages en Orient et sur la côte méditerranéenne d'Afrique. Malgré ses robustes apparences, Flaubert souffrait d'une maladie nerveuse qui abrégea sa vie. Après sa mort, on publia de lui plusieurs volumes : un roman, *Bouvard et Pécuchet* (1881); un livre de mélanges : *Par les champs et par les grèves* (1885), et quatre volumes de *Correspondance* (1887-1893). [V. l'art. suiv.] Flaubert avait donné au Vaudeville, en 1874, une comédie en quatre actes : *le Candidat*, qui n'eut aucun succès.

Dans Flaubert il y a un romantique et un naturaliste. Le second seul s'avoue et s'affirme, mais il procède directement du premier. Il a le culte de l'harmonie, de la couleur, de la forme : il possède la préoccupation de l'art et la science de l'exécution. En bon romantique, il professe une haine exaspérée contre le *bourgeois*, auquel il impute toutes les médiocrités et toutes les laideurs d'ici-bas. Mais, tout poète qu'il était, Flaubert s'est volontairement refoulé et comme retranché derrière la nature et les sujets d'étude qu'elle lui offrait. Il en a feuillé quelques-uns d'un regard aigu et pénétrant, appelant la physiologie au secours de la psychologie, accumulant les investigations, les notes, les documents; il est arrivé ainsi à réaliser des peintures d'une exactitude et d'une vérité frappantes, où il ne reste d'émotion et de moralité que celles qui se dégagent des choses observées : c'est le triomphe de l'art impersonnel et vraiment classique. L'impression qu'on emporte à la lecture est forte et triste à la fois; à disséquer ainsi la nature humaine, l'opérateur met à nu bien des misères intellectuelles et des veuleries morales; et, parfois, en dépit de son impassibilité voulue, on sent bien qu'il y prend un cruel plaisir; sous les romans de Flaubert, le pessimiste et l'ironiste transparaissent. Son style est beau de couleur, d'harmonie, de relief, et surtout de concision forte et brillante. Mais peut-être y entrevoit-on que l'artiste et aussi le névropathe y ont beaucoup peiné.

Flaubert.

— BIBLIOGR. : Sainte-Beuve, *Lundis* (XIII), *Nouveaux Lundis* (IV); P. Bourget, *Essais de psychologie contemporaine*; Brunetière, *le Roman naturaliste*; Guy de Maupassant, *Etude sur Flaubert* (en tête de l'éd. de 1885); Maxime Du Camp, *Souvenirs littéraires* (1882); E. Faguet, *Flaubert* (1900).

Flaubert (CORRESPONDANCE DE GUSTAVE), en 4 vol. (Paris, 1887-1893), précédée de *Souvenirs intimes*, par Mme Commanville, sa nièce. — Cette correspondance comprend un millier de lettres et embrasse à peu près toute la vie de Flaubert. Ses correspondants les plus habituels furent sa mère (à laquelle il écrivit beaucoup de lettres touchantes et pittoresques durant son voyage en Orient); Madame X*** (Mme Louise Collet), qu'il aima d'une passion romantique et à laquelle il découvre ingénument le fond tumultueux de ses pensées; Louis Bouilhet, le poète, son fidèle compatriote, qui était pour ainsi dire son chargé d'affaires à Paris; enfin, George Sand, avec laquelle il institua de fort vives discussions sur certains points de littérature, d'art et de politique. Flaubert prônait notamment l'enrichissement laborieux du style, l'impersonnalité du romancier, l'absolu dégoût pour les affaires publiques, et telles n'étaient pas les opinions de son illustre amie. La correspondance de Flaubert est une œuvre du plus haut intérêt; l'auteur s'y montre d'une sincérité parfaite, encore qu'il ne se garde pas suffisamment du paradoxe; ses jugements sur les hommes et les choses sont d'une originalité et même d'une crudité savoureuses; le style est vigoureux, imagé, d'une trivialité souvent heureuse.

FLAUGERGUES (Honoré), astronome français, né et mort à Viviers (Ardèche) [1755-1830]. Il fut nommé membre associé de l'Institut en 1796. En 1811, il découvrit la fameuse comète qui fit tant de bruit en France et en Europe. On rapporte que ce savant n'est jamais sorti de sa ville natale, où il fut juge de paix. Pour ne pas la quitter, il refusa la place de directeur de l'Observatoire de Toulon, en 1797. Les seuls écrits de lui qui aient été imprimés sont : *Mémoire sur le lieu du nœud de l'anneau de Saturne en 1790* et *Observations astronomiques faites à Viviers en 1798*, qui ont été insérés dans le « Recueil de l'Institut ».

FLAUGERGUES (Pierre-François), administrateur et homme politique français, né à Rodez en 1767, mort à Brio en 1836. Avocat à Toulouse, puis président de l'administration de l'Aveyron (1792), il dut se cacher pendant la Terreur. Il devint ensuite sous-préfet (1799-1810), membre du Corps législatif (1812), vota la déchéance de Napoléon (1814) et se signala par son libéralisme à la première Chambre convoquée par Louis XVIII. Vice-président de la Chambre pendant les Cent-Jours, il proposa, après Waterloo, la levée en masse, et fit partie des négociateurs chargés de traiter un armistice avec les Alliés. De 1820 à 1823, il fut maître des requêtes au conseil d'Etat.

FLAUJAGUES, comm. de la Gironde, arrond. et à 26 kilom. de Libourne, sur la Dordogne; 668 hab. Petit port sur la Dordogne. Vignoble produisant de bons vins rouges à *Lescarot*, à *Pommerède*, à *Bel-Orme*, à *Micouleau, château de Flaujagues*, etc.

FLAUPER (*flô*) v. a. Arg. Balayer, donner un coup de torchon. ‖ Battre, frapper.

FLAUTINO, type de valet, dans la comédie italienne, créé par Jean Gherardi, à Paris en 1575, et qui avait beaucoup d'analogie avec celui de Scapin. Son originalité consistait à imiter avec son gosier le son des flûtes.

FLAUTRER (*flô*) v. n. En parlant du sarrasin, Le frotter entre les mains pour le débarrasser des portions de calice encore adhérentes.

FLAUX (Armand DE), littérateur français, né à Uzès (Gard) en 1819. Il fut chargé de missions littéraires en Allemagne, dans les pays scandinaves (1860), puis en Tunisie (1861). Outre des recueils de vers, *Nuits d'été* (1850), *Sonnets* (1864), on lui doit : *la Suède au* XVIe *siècle* (1860); *Du Danemark, impressions de voyage* (1862); *la Régence de Tunis au* XIXe *siècle* (1865).

FLAVANILINE n. f. Matière colorante, que l'on obtient en chauffant vers 250° de l'acétanilide en présence de chlorure de zinc. Il y a départ d'eau d'après la réaction :

$$\underset{\text{acétanilide.}}{2C^4H^5AzHC^2H^3O} = \underset{\text{flavaniline.}}{C^{14}H^{12}Az^2} + \underset{\text{eau.}}{2H^2O}$$

Cette substance teint directement la laine et la soie; elle teint également le coton mordancé au tanin en nuances d'un jaune très pur et très brillant, mais fugace à la lumière. Cette matière colorante appartient au groupe de la quinoléine, car ses produits d'oxydation dérivent de la pyridine.

FLAVE (du lat. *flavus*, même sens) adj. Qui est d'un blond ardent : *Des coulées d'or* FLAVE. (Paul Adam.)

FLAVÉNOL n. m. Composé $C^{14}H^{11}OH)Az$, à fonction double phénolique et basique, que l'on obtient par l'action de l'eau bouillante sur le dérivé diazoïque de la flavaniline. Syn. *p*-OXYFLAVOLINE.

FLAVÉRIE (*ri*) n. f. Genre de composées-hélénées, comprenant des herbes glabres de l'Amérique et de l'Australie. (La *flaveria contrayerva* passe, en Amérique, pour un bon remède contre la morsure des serpents venimeux.)

FLAVESCENT (*vè-san*), **ENTE** [du lat. *flavescens*; de *flavus*, jaune doré] adj. Qui passe à la couleur jaune : *Moissons* FLAVESCENTES.

FLAVESCINE (*vè-sin'* — du lat. *flavescere*, jaunir) n. f. Chim. Corps obtenu par la distillation, à 250° environ, des copeaux de chêne, dans un courant d'air saturé de vapeur d'eau.

— ENCYCL. La *flavescine* n'a pas encore été isolée de sa solution alcoolique obtenue, que l'on peut purifier par un traitement à l'éther. Sa solution, incolore, devient jaune foncé sous l'action des alcalis. Comme réactif, elle permet de distinguer les carbonates qui la colorent des bicarbonates qui ne la colorent pas, et, par conséquent, de doser l'acide carbonique des eaux minérales, des bières, etc.

FLAVET (*vè*) n. m. Sorte de petite serge, qui se fabriquait anciennement dans la basse Normandie.

FLAVIA (GENS), maison plébéienne de l'ancienne Rome, dont la branche Fimbria fournit quelques hommes marquants. L'empereur Vespasien sortait de la branche des Sabinus. Le nom de la *gens Flavia* reparaît avec les empereurs Constantin le Grand et les nombreux empereurs de sa famille, avec Théodose, etc. L'adulation fit adopter par beaucoup de personnes le nom de Flavius, que la plupart des consuls portèrent désormais.

FLAVIAC, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 5 kilom. de Privas, sur l'Ouvèze, affluent du Rhône; 960 hab.

FLAVIANUS, préfet du prétoire en 382 et 383, fonction qu'il exerça en Illyrie et en Italie. Il fut l'ami et le correspondant de Symmaque et défendit comme lui le paganisme expirant. Partisan de l'usurpateur Eugène, il reçut de celui-ci le consulat en 391 et se tua quand Théodose l'eut emporté. Suivant quelques auteurs, il survécut, mais fut privé de ses biens et dignités. — Un autre FLAVIANUS, sans doute fils du précédent, fut proconsul d'Asie en 383, préfet de Rome en 395 et correspondant de Symmaque.

FLAVIE CÉSARIENNE (lat. *Flavia Cæsarensis*, ainsi nommée par l'empereur Flavius Théodore, qui y fut victorieux), province de la Bretagne romaine (Grande-Bretagne actuelle), au S.-E., limitée au N. par la Tamise. Ch.-l. *Venta* (auj. *Winchester*).

FLAVIEN, ENNE (*vi-in, èn'* — du lat. *flavianus*; de *Flavius*, n. pr.) adj. Hist. Se dit de Vespasien et de ses successeurs, et quelquefois de Constantin et de ses successeurs. — Substantiv. : *Les* FLAVIENS. ‖ Qui se rapporte à ces deux dynasties : *Les réformes* FLAVIENNES.

— *Droit flavien*, Recueil des formules des actions de la loi, qui fut publié par Cn. Flavius. V. FLAVIUS.

FLAVIEN, patriarche d'Antioche, né vers 320, mort en 404. Pendant le schisme, qui divisa l'Eglise d'Antioche entre les deux évêques Paulin et Mélétius, Flavien prit parti pour ce dernier, qui l'ordonna prêtre. Elu évêque à la mort de Mélétius, il rétablit la paix et l'unité dans son troupeau et fut reconnu comme pasteur légitime par les évêques d'Orient et d'Occident. Il ordonna diacre saint Jean Chrysostome et, après la sédition qui éclata à Antioche contre Théodose, il lui confia le soin de calmer les craintes des habitants, pendant que lui-même allait à Constantinople plaider avec éloquence et succès leur cause auprès de l'empereur. C'est par erreur que quelques historiens lui attribuent le titre de saint.

FLAVIEN (saint), patriarche de Constantinople et martyr, né vers 390, mort en 449. Elu pour succéder à saint Proclus sur le siège de Constantinople, il fut en butte aux vexations de l'eunuque Chrysaphus, favori de Théodose II et partisan de l'hérésie des eutychéens. Flavien ayant condamné Eutychès en 448 et fait confirmer sa sentence par le concile de Constantinople en 449, les partisans de l'hérésiarque obtinrent de l'empereur la convocation de l'assemblée connue dans l'histoire sous le nom de *brigandage d'Ephèse* (8 août 449). Dioscore, patriarche d'Alexandrie, soutenu par la force armée, obligea les évêques terrorisés à déposer Flavien et le frappa brutalement de ses propres mains. Flavien mourut des suites de ses blessures. L'impératrice Pulchérie rendit de grands honneurs à ses restes, et le concile de Chalcédoine le mit au nombre des martyrs. — Fête le 18 février.

FLAVIEN, patriarche d'Antioche, mort vers 518. Après avoir été moine en Syrie, il fut ordonné prêtre et devint apocrisiaire d'Antioche, puis patriarche de cette église à la mort de Palladius. Au milieu des troubles qui agitaient alors l'Orient, Flavien lutta d'abord avec beaucoup d'énergie contre les hérétiques nestoriens et eutychéens. Mais une nouvelle querelle s'étant élevée à propos de la condamnation posthume de Théodore de Mopsueste, Flavien s'efforça en vain de rester neutre entre les divers partis, afin de les réconcilier. Circonvenu par ses ennemis, l'empereur l'exila à Patras, où il mourut. L'Eglise grecque l'honore comme saint, mais l'Eglise latine ne lui rend point de culte.

FLAVIGNAC, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 32 kilom. de Saint-Yrieix, 1 641 hab.

FLAVIGNY (Valérien DE), orientaliste français, né à Vitry-en-Perthois, près de Laon, mort à Paris en 1674. Il entra dans les ordres, fut reçu docteur en Sorbonne en 1628 et devint professeur d'hébreu au Collège de France en 1638. Très versé dans les langues orientales, écrivant avec verve, il eut des querelles assez vives avec quelques théologiens qui trouvaient ses idées trop hardies. Ses principaux écrits sont : *Epistolæ IV de ingenti bibliorum opere septemlingui* (1636), *Epistola ad vir. s. Abr. Echellensem de libelli Ruth* (1646), *Expositatio adversus thesim, etc.* (1663), où il soutient l'accord possible des traditions bibliques et du système du monde de Copernic ; *Disquisitio theologica, etc.* (1663).

FLAVIGNY ou **FLAVIGNY-SUR-MOSELLE**, comm. du départ. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 13 kilom. de Nancy, 1 192 hab. Fabriques d'eau-de-vie, filatures de laine. Beau pont de sept arches ; couvent de bénédictines ; chapelle du XVe siècle et tour du XIIe.

FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN, comm. du département de l'Aisne, arrond. et à 19 kilom. de Vervins, sur l'Oise ; 1 [illegible] hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de tissus, filatures, briqueteries, fabrique de poteries, taillanderie.

FLAVIGNY-SUR-OZERAIN, ch. l. de canton de la Côte-d'Or, arrond. et à 15 kilom. de Semur, sur l'*Ozerain*, affluent de la Brenne, 1 015 hab. Fabrique de tissus, de bonbons renommés dits « anis de Flavigny » et de liqueurs ; huilerie ; moulins à farine, scierie, fabrique de sabots. — Le canton a 23 comm. et 10.244 hab.

Flavigny était autrefois une place forte qui fut prise par les Normands en 877, par les Anglais en 1359. Il reste des vestiges des anciennes murailles ; notamment, deux portes, qui datent du XVe siècle. Ruines d'une abbaye du VIIIe siècle. Eglise du XIIIe siècle.

FLAVINDULINE n. f. Matière colorante jaune, employée dans l'impression des tissus et qu'on obtient par l'action de la phénanthrène-quinone sur une dissolution d'o-amido-diphénylamine.

FLAVIN, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 7 kilom. de Rodez, non loin du Viaur ; 1 490 hab.

FLAVIO Biondo, historien et archéologue italien, né à Forli en 1388, mort à Rome en 1463. Il découvrit à Milan le manuscrit du dialogue de Cicéron : *Brutus, de claris oratoribus*, dont il multiplia les copies dans toute l'Italie. Il fut secrétaire des papes Eugène IV, Nicolas V, Calixte III et Pie II, et composa, sur les antiquités de Rome et de l'Italie, des ouvrages remarquables pour le temps, et qui ont été longtemps consultés avec fruit. On cite surtout : *Roma instaurata lib. III* (1481), et *Roma triumphantis lib. X* (1482). Ses œuvres ont été réunies à Bâle (1559).

FLAVIO, type d'amoureux dans la comédie italienne. C'est un beau jeune homme, irréprochablement vêtu, et que les femmes aiment pour sa galanterie, son habileté à tourner le sonnet ou à faire de la musique ; parce qu'il prend les manières de la cour ; parce qu'il est tiré à quatre épingles. Le type a été créé par le Ruzzante. Flavio est vêtu de noir, avec des parures blanches.

FLAVIUS Cœcus, jurisconsulte romain du IVe siècle av. J.-C., scribe d'Appius Claudius Cæcus, et fils d'un de ses affranchis. Il fit connaître, dans un recueil qui reçut le nom de *Jus Flavianum*, les formules des *legis actiones* qu'il aurait, a-t-on dit, dérobées à Appius Claudius Cæcus, ou peut-être que celui-ci aurait fait publier par son intermédiaire. Il fut nommé édile curule pour l'an 304 av. J.-C. Il occupait cette magistrature quand il afficha au Forum, *in albo*, les jours fastes, afin que le public sût, sans recourir aux pontifes, quels étaient les jours judiciaires.

FLAVIUS, chef chérusque, frère du célèbre Arminius, le héros de la Germanie. Mais il s'attacha à la fortune de Rome. Il y eut, en l'an 16 de notre ère, une entrevue entre les deux frères, qui on soraient venus aux mains si on ne les eût séparés.

FLAVIUS CAPER, grammairien latin de la fin du Ier siècle apr. J.-C. On a sous son nom deux opuscules : *De orthographia* et *De verbis dubiis*, extraits d'ouvrages plus importants, aujourd'hui perdus.

FLAVOCOBALTIQUE a. f. Chim. Se dit de certains sels cobaltiques jaunes, dont la formule générale est :

$$Co^{3}\,AzO^{6}\,X^{3}.10AzH^{3}$$

(X représentant un radical univalent), et qui se forment, en même temps que les sels xanthocobaltiques, par l'action de l'acide nitreux sur les solutions de cobalt ammoniacales.

FLAVOLINE n. f. Chim. Base $C^{11}H^{9}Az$, que l'on obtient en chauffant le flavenol au rouge sombre avec du zinc pulvérulent.

FLAVONE n. f. Substance $C^{15}H^{10}O^{2}$, d'où dérivent les matières colorantes du quercitron, la chrysine et la tectochrysine. On l'obtient par l'action du dioxyméthylbenzoyle sur l'aldéhyde benzylique en présence de l'acide chlorhydrique concentré ; les dérivés de la flavone sont colorés en jaune, et certains constituent des matières colorantes d'une grande intensité.

FLAVOPHÉNINE n. f. Poudre d'un brun jaune, qui se dissout en violet dans l'acide sulfurique concentré. (Elle teint le coton sur bain de savon en jaune ; on la prépare par l'action du salicylate de sodium sur le dérivé diazoïque de la benzidine.

FLAVOPURPURINE n. f. Substance tinctoriale d'un jaune rouge, qui se trouve dans l'alizarine artificielle, comme la *flaveoline*.

FLAVOQUINOLÉINE n. f. Composé $C^{15}H^{12}Az^{2}$, que l'on obtient en chauffant un mélange de flavaniline, de nitrobenzène, d'acide sulfurique concentré et de glycérine.

FLAVUS (T. Larcius), premier dictateur romain. Il fut consul en 501 et 498. A cette date, la dictature, magistrature souveraine et temporaire, fut créée. Flavus fut appelé à la remplir. Il fit le recensement des citoyens, rétablit la paix entre Rome et les Latins et se démit de ses pouvoirs avant l'expiration des six mois qui lui étaient accordés. Plus tard, il prit part au siège de Coriolès et s'acquitta avec succès de missions de conciliation.

FLAVY (Guillaume DE), capitaine français, né à Compiègne vers 1398, mort en 1449. D'une bonne famille picarde, attaché au dauphin Charles (futur Charles VII), il détermina la soumission de Compiègne dont il fut nommé capitaine (1429), et fut accusé sans preuve d'avoir laissé, par trahison, prendre Jeanne d'Arc. Très influent à la cour de Charles VII, il put tenir tête au connétable de Richemont, reprendre de force le commandement de Compiègne qui lui avait été enlevé, et faire impunément arrêter (1438) et mourir en prison (1439) le maréchal Pierre de Rieux, favori de Richemont. Il fut assassiné en son château de Nesle-en-Tardenois, par Blanche d'Aurebruche, vicomtesse d'Arcy, qu'il avait épousée en 1436. Sa brutalité envers les parents de Blanche, qu'il fit mourir en prison, et envers elle-même, avaient exaspéré la jeune femme, qui lui fit couper la gorge par son barbier, s'enfuit avec son amant, Pierre de Louvain, capitaine de cent lances de l'ordonnance du roi, et obtint, bientôt après, des lettres de rémission de Charles VII.

FLAVY-LE-MARTEL, comm. de l'Aisne, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Quentin, à 4 kilom. de la Somme ; 1.946 h. Ch. de f. Nord. Temple protestant. Tourbières. Fabriques de rouennerie ; brasseries, sucreries, fabriques de cidre. Commerce de bestiaux.

FLAWINNE, comm. de Belgique (prov., arr. admin. et judic. de Namur), sur la Sambre ; 2.581 hab. Houille.

FLAWYL, comm. de Suisse, canton de Saint-Gall, sur la Glatt, affluent de la Thur ; 4.300 hab. Fabrique de mousselines.

FLAXMAN (Jean), sculpteur anglais, né à York en 1755, mort à Londres en 1826. A quinze ans, admis comme élève à l'Académie royale, il se fit remarquer par son aptitude. Il ne voulut être l'élève d'aucun maître en particulier. Il approfondit de plus en plus les secrets de son art, puis il aborda définitivement la vie d'artiste par le portrait. Les quelques plâtres et terres cuites qui datent de cette époque, assez faibles, eurent cependant un véritable succès. On peut citer avec éloge : le *monument de W. Collins* (église de Chichester), et surtout celui de *mistress Morley* (cathédrale de Gloucester). En 1787, il partit pour l'Italie, où il resta sept ans ; c'est surtout comme dessinateur qu'il s'y fit remarquer. La première série de ses dessins représente par des figures au trait les principales scènes des poèmes d'Homère ; elle comprend trente-neuf compositions pour l'*Iliade* et trente-quatre pour l'*Odyssée*, lesquelles mirent le sceau à sa réputation. L'*Eschyle* fut commandé par la comtesse Spencer ; *Dante* (38 sujets pour l'*Enfer*, 38 pour le *Purgatoire* et 33 pour le *Paradis*) fut fait pour Thomas Hope, ainsi que le petit groupe en marbre de *Céphale et Aurore* ; lord Bristol commanda le groupe en marbre des *Fureurs d'Athamas*, aujourd'hui à Ickworth (comté du Suffolk), résidence du marquis de Bristol. L'*Homère* fut publié en 1793 ; l'*Eschyle* en 1794 ; le *Dante* en 1806. Ces dessins, gravés par Th. Filori, se répandirent rapidement en Allemagne et en France. A son retour à Londres, en 1795, l'Académie royale avait ouvert ses portes devant Flaxman, puis elle avait créé pour lui la chaire de sculpture.

Flaxman.

Au style maniéré du XVIIIe siècle Flaxman a substitué, dans sa patrie, le style pur, noble, grandiose de l'antiquité, au point de vue de la correction et du fini. Sous ce rapport, ses ouvrages sont incomparables ; mais ils manquent trop souvent de mouvement et de grâce. Citons les plus remarquables : l'*archange Michel combattant Satan* ; mausolée de *lord Mansfield*, à Westminster ; les statues de *Washington* et de *Reynolds* ; le *Bouclier d'Achille*, bas-relief.

FLAYAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 38 kilom. d'Aubusson ; 963 hab. Etang de la Ramade.

FLAYOSC, comm. du dép. du Var, canton et arrond. de Draguignan (à 7 kilom.), près du *Flayosquet*, tributaire de la Florièque ; 2.411 hab. Carrières de gypse ; tout autour, bois de chênes verts et de pins maritimes. Débris d'antiquités, de vieilles murailles et d'une chapelle souterraine du VIIIe siècle.

FLÉAU (*flé-ô* — lat. *flagellum*, même sens) n. m. Agric. Instrument à battre le blé, formé d'un manche et d'un battoir en bois, reliés l'un à l'autre par des courroies : *Jamais deux* FLÉAUX *ne doivent frapper à la fois.* (Dutour.) ‖ Se dit quelquefois pour désigner le battoir du fléau.

— Fig. Grand désastre ; grand malheur public ou privé ; personne ou chose qui cause des malheurs de ce genre : *Le* FLÉAU *de la guerre. Attila s'appelait lui-même le* FLÉAU *de Dieu.* ‖ Par exagér. Chose qui tourmente, qui trouble, qui importune, qui nuit de quelque façon que ce soit ; personne fatiguante, importune : *Une femme bel esprit est le* FLÉAU *de son mari, de ses enfants, de ses valets, de tout le monde.* (J.-J. Rouss.)

— Archéol. *Fléau à oublies.* Nom donné, au moyen âge, aux fers à gaufres et à oublies, qui étaient articulés à tenailles ou à gonds tournants.

Fléau à oublies (XVe s.).

— Art milit. *Fléau d'armes*, Arme formée à peu près sur le modèle du fléau agricole.

— Bot. Fléole ou massette, plante qui porte des épis en forme de petite masse : *Le* FLÉAU *des prés. Le* FLÉAU *noueux. Le* FLÉAU *des Alpes.*

— Hydraul. Bascule chargée d'un contrepoids, qui sert à fermer une écluse.

— Métallurg. Triangle du soufflet, qui a un mouvement d'oscillation.

— Techn. Nom de la tige horizontale d'une balance à plateaux et à laquelle ils sont suspendus. ‖ Tige métallique de la balance romaine, munie à l'une de ses extrémités d'un crochet ou d'un plateau, et le long de laquelle on fait courir le contre-poids (V. BALANCE.) ‖ Poignée en fer, servant de fermeture à une persienne. ‖ Barre de fer servant à fermer les grosses portes à deux battants, et qu'on tourne à demi pour les ouvrir. ‖ Sorte de levier dont se servent les

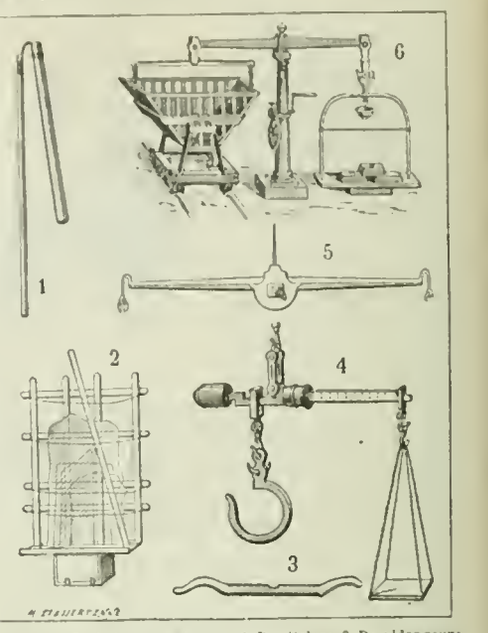

Fléau : 1. De batteur en grange ; 2. De vitrier ; 3. De vidangeur ; 4. De balance romaine ; 5. De balance à plateaux ; 6. De balance pour pesage de wagonnets.

vidangeurs pour transporter les tinettes des fosses mobiles. ‖ Au plur., Crochets sur lesquels les vitriers portent leurs verres à vitre.

— ENCYCL. Econ. rur. Les deux parties du *fléau* se nomment la *batte* et le *manche*. L'ouvrier, saisissant le manche, soulève la batte, la fait tournoyer en l'air, et l'abaisse de manière qu'elle retombe horizontalement sur les gerbes à égrener. Celles-ci, au préalable, sont étalées sur une aire. L'action de la batte est d'autant plus énergique, mais elle intéresse une surface d'autant moins étendue, que cette pièce de bois est de plus courte longueur. L'emploi du fléau tend à disparaître. On préfère le *dépiquage* ou le *battage à la machine*. V. BATTAGE, BATTEUSE.

— Archéol. Le *fléau d'armes* est une arme de coup, qui est un fléau agricole modifié en instrument de guerre. Les fléaux d'armes furent en usage surtout pendant les XIIIe et XIVe siècles, du moins en France ; en Allemagne, on paraît s'en être servi beaucoup plus longtemps. Suivant que l'arme devait être maniée à pied ou à cheval, sa hampe était longue ou courte. On trouve tous les passages entre les fouets de guerre orientaux, les fléaux d'armes et les étriers, ces derniers étant munis de plusieurs chaînes et formant martinet. Quelles que soient les dimensions du manche, on peut distinguer quatre catégories bien nettes de fléaux d'armes, encore qu'on trouve dans les manuscrits à figures, dans les musées publics et privés, toutes les formes de transition. Dans la première, le battant du fléau est une masse longue, de section ronde ou polygonale, reliée au manche par un anneau jouant entre deux pitons : c'est le type du fléau agricole. Dans la seconde, une masse courte de métal est reliée au manche par une courte chaîne. Dans une troisième, il existe plusieurs chaînes très courtes, retenant chacune une masse (ce qui fait le passage au *morgenstern*). Dans le quatrième, les battants sont remplacés par plusieurs chaînes assez longues. (V. FOUET, ÉTRIER, MASSE, MORGENSTERN.)

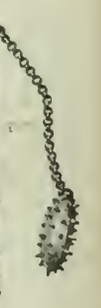

Fléau d'armes (XIVe s.).

Le maniement du fléau d'armes était très compliqué, et aussi dangereux pour le propriétaire inexpérimenté que pour l'ennemi. Il existait encore un autre genre de fléau fait d'un long manche et d'une batte, dont on se servait en escrime.

Escrime au fléau (gravure du XVIIe s.).

FLEBILE (*flé-bi-lé* — mot ital.) adv. Mus. D'une manière plaintive : *Largo* FLEBILE. *Adagio* FLEBILE.

FLÈCHE (de l'anc. franç. *fliche*, quartier de porc salé, morceau de lard ; mot d'orig. scandin. ; angl. *flitch*, même sens) n. f. Pièce de lard qu'on lève sur le côté du porc, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse.

FLÈCHE n. f. Arme formée d'une pointe portée par une hampe en bois léger, empennée et qui se lance avec un arc : *Du bois ajouté à un acier pointu fait un dard, deux plumes ajoutées au bois font une* FLÈCHE. (Chamfort.)

— Par anal. Objet qui a la forme d'une flèche : *Grille ornée de* FLÈCHES *dorées.* ‖ Signe figurant une flèche et servant à désigner une direction, comme le nord, le cours d'un fleuve, le sens d'un mouvement, etc.

— Fig. Trait qui blesse l'âme ; trait de l'amour.

— Arg. et pop. Sou. ‖ *Deux flèches de semper*, Deux sous de tabac.

— Agric. Branche d'arbre qui est verticale dans la direction du tronc. ‖ La plus longue des pièces d'une charrue: *On nomme âge*, FLÈCHE *ou trace, la pièce de bois la plus longue de toute espèce de charrue.* ‖ Tige de canne à sucre et d'autres plantes à tiges élancées.

— Archéol. Pièce de la carcasse de poupe, dans les galères du xve au xviiie siècle. (La flèche est une pièce de sapin, équarrie sur 22 centimètres d'épaisseur et mesurant 7 mètres de long. Elle est placée d'une tenaille à l'autre et pose sur le milieu des deux arceaux; elle est destinée à soutenir le berceau, avec les baudins): *A la tête de la* FLÈCHE, *on met un anneau, sur la face extérieure, afin d'y faire entrer le ganche de la plaque qui porte l'écusson aux armes du roi.* (Jurien de La Gravière.)

— Archit. Partie pyramidale ou conique qui couronne un clocher: *La* FLÈCHE *de Strasbourg, de Chartres, de Saint-Denis.* ‖ *Flèche de pont*, Partie de la bascule d'un pont-levis à laquelle les chaînes sont attachées.

— Artill. Toute la partie arrière de l'affût qui assure l'appui sur le sol, et qui est formée du prolongement des flasques, des plaques de dessus et de dessous de flèche et se termine par la crosse et la lunette de cheville ouvrière servant à réunir l'affût à son avant-train. ‖ Pièce de bois terminée par une lunette de cheville ouvrière et servant à rattacher l'arrière-train des voitures d'artillerie à leur avant-train, de façon à maintenir l'indépendance des trains quand ils sont réunis. ‖ *Fausse flèche*, Flèche portant une lunette, et qu'on ajoute aux affûts à glissement lorsqu'on veut les mettre sur avant-train pour les transporter. ‖ *Flèche de trajectoire*, Ligne indiquant la hauteur la plus grande que, dans sa course, le projectile atteint au-dessus de la ligne de mire.

— Astron. *Flèche de l'arbalestrille*, Règle de bois qui forme la longueur de la croix de l'arbalestrille.

— Blas. Pièce de l'écu représentant une flèche et placée la pointe dirigée vers le chef de l'écu; dans le cas contraire, elle est *versée*. (La flèche est dite *empennée de...* quand ses ailerons sont d'un émail particulier, *futée* ou *veryetée de...* lorsque c'est la tige qui est dans le même cas. Elle est dite *encochée*, quand elle est placée sur l'arc tendu; *émoussée*, quand son fer est rompu. En nombre et réunies en faisceaux, les flèches sont dites *empoignées*.)

D'azur à trois flèches d'argent posées en pal.

— Bot. *Flèche d'eau*, Nom vulgaire de la fléchière. ‖ *Flèche d'Inde*, Galanga, dont les Indiens emploient les tiges à faire des flèches.

— Chir. *Cautérisation en flèche*, Cautérisation que l'on pratique en traversant de part en part la base d'une tumeur avec des languettes de pâte de chlorure de zinc.

— Constr. Hauteur verticale de la clef d'une voûte au-dessus des naissances de cette voûte.

— Fortif. et milit. Petit ouvrage composé de deux *faces* se coupant sous un angle d'au moins 60°, et n'ayant pas plus de 20 à 25 mètres de longueur. (Quand elles sont plus longues, l'ouvrage prend le nom de *redan*. La *flèche* est employée concurremment avec d'autres ouvrages pour constituer des lignes de fortification de campagne ou pour couvrir le débouché d'une route, d'un pont, l'entrée d'un fort, etc.) [On l'appelle aussi BONNETTE.] ‖ Au moyen âge, Longue poutre dressée contre un ressort et que l'on abaissait au moyen d'un treuil, pour que, en se détendant, elle lançât des projectiles. ‖ *Troupe en flèche*, Troupe portée très en avant de l'ensemble d'une position.

AO, flèche; BC, corde.

— Géom. Perpendiculaire abaissée du milieu d'un arc de cercle sur la corde: *Si* R *est le rayon du cercle et* c *la longueur de la corde, la* FLÈCHE *est représentée par*

$$R - \sqrt{R^2 - \frac{c^2}{4}}.$$

‖ Plus généralement, Distance de la corde d'un arc de courbe à la tangente qu'on peut mener parallèlement à cette corde.

— Hydraul. Barre horizontale implantée dans un treuil vertical, à laquelle un cheval de manège est attelé.

— Jeux. Au trictrac, Chacune des languettes en pointe alternativement blanche ou noire, qui sont tracées ou incrustées, au nombre de vingt-quatre, sur le fond de la table: *C'est sur les* FLÈCHES *que l'on fait les cases.* ‖ Syn. de FICHET.

— Mar. Bout-dehors ou prolongement de l'avant qui sert à établir les focs des pinques, des tartanes et de quelques autres navires légers de la Méditerranée. ‖ Partie d'un mât située au-dessus du capelage: *Les* FLÈCHES *de cacatois servent à établir les rayales et les ailes de pigeon.* (Dobreuil.) ‖ *Flèche d'éperon*, Pièce de bois de la partie supérieure de la guibre d'un navire. ‖ *Flèche de beaupré*, Arc-boutant appuyé contre la muraille du coltis des anciens navires, et qui, reposant sur la face supérieure du beaupré, le maintenait au tangage contre l'effort des étais de misaine. ‖ *Flèche d'arc*, Perpendiculaire abaissée du centre de l'arcure d'un navire, d'une pièce de bois, sur la ligne qui joint les deux extrémités; hauteur de cette perpendiculaire. ‖ *Flèche du rond*, Hauteur de la perpendiculaire abaissée du centre de l'échancrure d'une voile sur la ligne qui joint les points; hauteur de cette perpendiculaire. ‖ *Vergue en flèche*, Vergue amenée de sa place ordinaire, saisie contre le mât, au tiers de sa longueur, dans une position oblique au pont, pour servir de grue, de machine à mâter. ‖ *Mât de flèche*, Petit mât léger bissé sur les grands navires au-dessus du mât de perroquet. — Partie extrême d'un mât de perroquet comprise entre le capelage du mât de perroquet et la pomme. ‖ *Remorquer en flèche*. V. REMONQUER. ‖ *Flèche en cul*, Petite voile de flèche hissée au mât d'artimon, au-dessus de la brigantine.

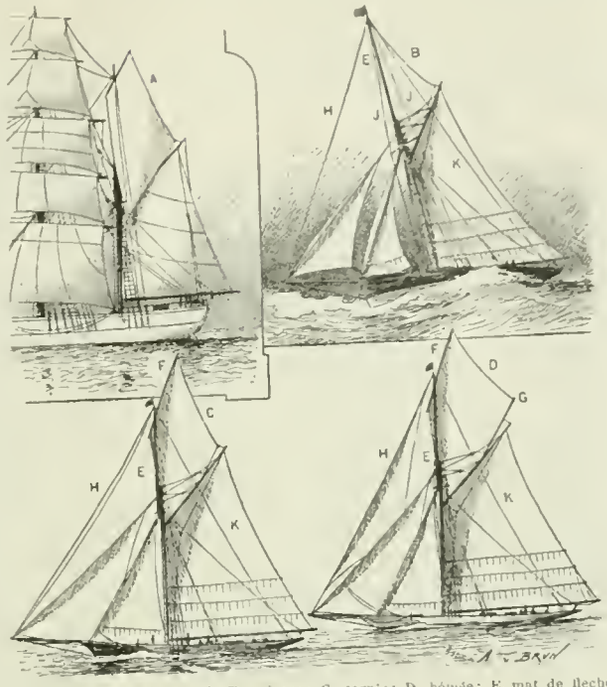

Flèches (mar.): A, en cul; B, pointue; C, carrée; D, bômée; E, mat de flèche; F, vergue de flèche; G, bôme de flèche; H, Etai de flèche; J, galhauban de flèche; K, galhauban de flèche volant dit *patara*.

— Mécan. *Flèche de grue*, Arbre d'une grue.

— Miner. *Flèche d'amour*, Variété de fer oxydé.

— Pathol. *Flèche de savon*, Morceau de savon que les nourrices introduisent dans l'anus de leurs nourrissons, pour provoquer une selle. ‖ (On dit plus souvent QUILLE DE SAVON.

— Techn. Chacun des brins de bois qui soutiennent un éventail. ‖ Partie du creuset d'une verrerie, depuis le fond jusqu'au bord. ‖ Ficelle dont l'ouvrier de haute lisse se sert pour entrelacer les fils de la trame, afin de maintenir leur distance. ‖ Longue pièce de bois courbée, qui joint les deux trains d'une voiture. ‖ Timon mobile, qu'on adapte à la place des brancards pour atteler deux chevaux. ‖ Piquet que l'arpenteur fiche en terre, quand il déplace la chaîne. ‖ Chapiteau pointu d'une cloche. ‖ *Flèche de polissoir*, Morceau de bois courbé en arc, pour presser le polissoir sur les glaces. ‖ *Flèche d'un manège, d'un bocard*, Flèche qui fait mouvoir le manège, le bocard.

— Loc. div.: *En fer de flèche*, En forme de quadrilatère allongé et aigu. ‖ *Chevaux attelés en flèche*, Chevaux attelés l'un devant l'autre. ‖ *Faire flèche de tout bois*, Employer toute sorte d'objets, de moyens, de ressources pour arriver à ses fins. ‖ *Ne savoir de quel bois faire flèche*, Etre à bout de ressources, de moyens.

— ALLUS. HIST.: **Flèche du Parthe**, Allusion à la manière de combattre des Parthes, renommés comme cavaliers, et qui n'étaient jamais plus redoutables que lorsque, simulant une fuite, ils criblaient de leurs flèches décochées pardessus l'épaule l'ennemi qui les poursuivait: leur retraite était ainsi plus meurtrière qu'une attaque. Cette ruse de guerre a donné lieu aux locutions: **Fuir en Parthe, Décocher une flèche de Parthe**, c'est-à-dire lancer en se retirant un trait, un mot qui perce le cœur.

— ENCYCL. Archéol. La *flèche* est, à proprement parler, le projectile lancé par un arc, car il faut réserver les noms de *carreau, vireton, dondaine*, etc., aux traits des arbalètes, et celui de *garrot* aux traits des machines. Les flèches sont composées de deux parties essentielles: la *tête* et le *fût*. La tête ou pointe fut primitivement faite d'un éclat de pierre plus ou moins parfaitement travaillé, et c'est là le modèle le plus ancien. On fit ensuite des pointes en bronze, en fer, en acier; elles sont en feuille, en pyramide, ou en triangle dont les angles inférieurs, prolongés, se continuent en *barbillons* plus ou moins déliés et écartés, destinés à empêcher l'extraction du fer. Le fût, fait de bois léger et rigide, présente souvent, à son extrémité inférieure, ou *talon*, une encoche destinée à affermir le trait sur la corde de l'arc, et la dernière portion de ce fût est munie d'ailerons, ordinairement en plumes, disposés par deux ou par trois, et qui constituent l'empenne. On s'est servi de flèches de toutes tailles et de tous modèles; aujourd'hui encore, des tribus sauvages de toutes régions en fabriquent de telles que celles employées à tous les âges de l'humanité. Les grandes flèches des Papous de la Nouvelle-Guinée mesurent jusqu'à 3 mètres de long, avec pointes de bois dur, de pierre, d'os, de fer; celles des nègres d'Afrique ont des fers en acier barbelé, tout comme celles des Asiatiques et des Indiens américains. En Europe, on s'est servi de flèches jusqu'au xviie siècle, en 1627, les Anglais en lancèrent encore à l'île de Ré. Les flèches incendiaires ou falariques portaient des amas de matières inflammables, telles que le feu grégeois, etc.

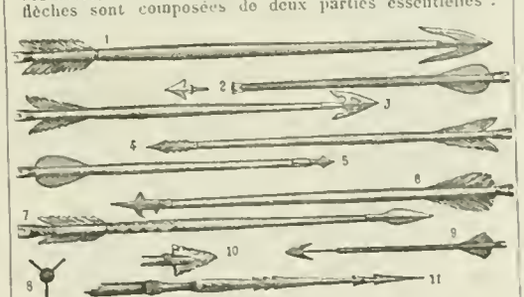

Flèches (ballst.): 1. Anglaise (xve s.), modèle dit *barbillon*; 2. A pointe mobile (xve s.); 3. Barbillon (xive s.); 4, 5. (xve s., type *passadouz*); 6. (xvie s.), d'après Ambroise Paré; 7. Orientale (xviie s.); 8. Plan de l'empenne; 9. De chasseurs d'autruches (Somalis); 10. A pointe de silex (préhistorique); 11. Des Papous de l'île Gilbert.

— Archit. *Flèches en pierre*. La *flèche* était, au moyen âge, la terminaison obligée des tours d'édifices religieux. Dans les églises primitives, les flèches à base conique ou carrée ne s'élèvent pas beaucoup au-dessus des clochers. Leur importance décorative préoccupa davantage les architectes de la période gothique, qui conduisirent avec une grande habileté la forme carrée de la tour à l'élancement de la flèche, en conservant à celle-ci une heureuse silhouette sur le fond du ciel. La flèche du clocher vieux de Notre-Dame de Chartres (xiie s.) réunit toutes les qualités de construction et d'aspect. Elle est octogone et n'est décorée que d'écailles simulant une couverture en bardeaux, de côtes et d'arêtiers.

Lorsque l'architecture s'allégea, pendant la seconde moitié du xiie siècle, on donna à ces pyramides, pleines et lourdes au-dessus des parties ajourées inférieures, plus d'élégance et de légèreté; on perça dans les pans de longues meurtrières; on garnit les arêtiers de crochets saillants, pour donner à l'ensemble une silhouette dentelée. Ainsi fit-on pour la flèche de la cathédrale de Senlis.

Si, au xiie siècle, l'élévation des flèches était le plus souvent supérieure à celle des tours qui les portaient, dans les siècles suivants, elles s'abaissèrent: celles de Reims n'ont guère que la moitié de la hauteur de leurs tours. Celle de Strasbourg, achevée au xve siècle, est également, petite par rapport à la dimension de sa tour. Les architectes gothiques du xve siècle, bien qu'habiles géomètres, ont le défaut de tomber dans la lourdeur, par excès de complications et de détails.

Flèche du clocher neuf de la cathédrale de Chartres (xvie s.).

Flèche de la cathédrale d'Amiens (xvie s.).

Flèches de charpenterie. Les seules œuvres de charpenterie qui puissent être considérées comme des flèches sont des édifices de bois, complets en eux-mêmes, avec leur base et leurs toits, et qu'on a assis sur le sommet d'une tour en maçonnerie. Les flèches en charpente recouvertes de plomb furent souvent des constructions provisoires, ou simplement plus économiques que celles en pierre. Mais, comme les églises sans transept ne présentent point de tours — car c'était sur le transept que s'élevait le clocher — on posa de grands clochers en charpente se combinant avec les combles. Notre-Dame de Paris possédait une flèche en bois recouverte de plomb, qui datait du commencement du xiiie siècle: cette construction a été démolie au commencement du xixe siècle. La nouvelle charpente, élevée par Viollet-le-Duc, a 45 mètres de hauteur au-dessus du faîtage du comble. Les arêtiers sont garnis de douze statues (apôtres) et de quatre figures d'évangélistes, exécutées en cuivre repoussé sur les modèles de Geoffroy Dechaume le père. La stabilité des flèches dépend de la bonne construction de leur souche ou point d'attache et de leur combinaison avec les combles: elles périssent par suite d'un mouvement de torsion qui se produit de proche en proche de la base au faîte. Au moyen âge, on revêtit souvent les flèches avec des ardoises, ce qui imposait des crêtes et des arêtes peu ornementées. L'une des plus belles flèches en charpente du xve siècle était celle de la Sainte-Chapelle. Toutefois, à cette époque, la pureté des lignes et des détails, l'accord architectonique des flèches avec les tours ou les combles commencent à se perdre. La flèche d'Amiens, du commencement du xvie siècle, est encore fort belle; mais on peut lui reprocher une base grêle, qui la fait sortir trop brusquement du comble, et une charpente inutilement surchargée.

— Constr. et mécan. appliquée. Dans les voûtes en plein cintre, la *flèche* est égale au rayon qui a servi à tracer l'intrados, et, par suite, elle est dans le rapport de 1/2 avec l'ouverture. Dans celles en ogive, la corde étant prise pour rayon, la flèche est égale au 0,866 de l'ouverture.

Pour les voûtes en anse de panier, les flèches varient avec le nombre des centres qui ont servi à leur construction.

En mécanique, on donne le nom de *flèche* à la quantité dont s'abaisse l'axe neutre ou la fibre moyenne d'une pièce soumise à un effort transversal: cette quantité, qui varie avec les charges, les portées et le mode d'appui de la pièce sollicitée, s'obtient à l'aide de l'équation suivante. Soit $y = f(x)$ cette équation; on a pour la valeur du rayon de courbure en un point quelconque n de la fibre:

$$\rho = \frac{\left[1 + \left(\frac{dy}{dx}\right)^2\right]^{\frac{3}{2}}}{\frac{d^2y}{dx^2}};$$

mais ρ est égal à $\frac{EI}{\mu}$, E étant le module d'élasticité, I le moment d'inertie de la section transversale au point consi-

...re, et ρ le moment fléchissant, or, on doit toujours supposer les flexions extrêmement petites, $\left(\frac{dy}{dx}\right)^2$ sera donc négligeable devant 1, et l'on pourra écrire :

$$\frac{EI}{\rho} = \frac{1}{\frac{d^2y}{dx^2}} = \frac{1}{f''(x)} = \rho.$$

FLÈCHE n. f. Ichtyol. Petit poisson du genre callionyme, qui vit aux Moluques.

— Mamm. *Flèche-de-mer*, Nom vulgaire du dauphin commun.

— Minér. *Flèche de pierre*, Nom vulgaire des bélemnites fossiles.

— Moll. Nom vulgaire du calmar.

— Ornith. *Flèche-en-queue*, Nom donné par quelques auteurs au grand phaéton ou paille-en-queue.

FLÈCHE (La) lat. *Flexia*, ch.-l. d'arrond. du départ. de la Sarthe, t. h. de l'. Orléans. Tribunal de 1re instance, justice de paix, prytanée national militaire, bibliothèque. Commerce de bétail, poulardes, grains, huiles, fruits; fabriques de toiles, de bougies, bonneterie, ganterie, papeterie, minoterie, 10.177 hab. (*Fléchois, oises*).

Armes de La Flèche.

La ville s'est formée, au XIe siècle, autour d'un château bâti sur pilotis au milieu du Loir par Jean de Beaugency et autour d'un monastère de Saint-Thomas, fondé par Hélie, comte du Maine, fils de Jean de Beaugency. La fille d'Hélie, la belle Erembourg (célébrée par Villon dans la *Ballade des dames du temps jadis*), épousa Foulques le jeune et incorpora la ville de La Flèche au domaine des Plantagenets. Au XVIe siècle, La Flèche appartint aux Bourbons-Vendôme et fit partie du patrimoine de Henri IV.

Église Saint-Thomas (XIe, XIIe et XVIIe s.). Château Neuf, construit en 1537 par les ancêtres de Henri IV, aujourd'hui centre des bâtiments du *Prytanée national militaire*. V. ECOLE. Dans le Prytanée, on remarque surtout la salle des actes éclairée par neuf grandes fenêtres et ornée du chiffre de Henri IV et de Marie de Médicis, l'église Saint-Louis, bel édifice religieux du XVIIe siècle, où fut longtemps déposé le cœur de Henri IV, la bibliothèque (15.000 volumes). Sur l'ancienne place du Pilori s'élève, depuis 1854, une statue de Henri IV, par Bonnassieux. Patrie de Lazare de Baïf. — L'arrondissement a 7 cant., 75 comm. et 89.874 hab.; le canton 9 comm. et 18.770 hab.

FLÉCHER v. n. Commencer à pousser sa flèche, sa tige, en parlant des cannes à sucre.

— v. a. Couvrir, en parlant du bélier par rapport à sa femelle : FLÉCHER *une brebis*.

— Atteindre ou chercher à atteindre d'un coup de flèche. Peu usité.

FLÉCHIER (Valentin-Esprit), écrivain et orateur français, né à Pernes (comtat d'Avignon) en 1632, mort à Montpellier en 1710. Élevé à Tarascon par un oncle qui était supérieur des frères de la Doctrine chrétienne, il entra dans cet ordre et y acquit une précoce réputation par l'élégance de son style et sa facilité à tourner les vers latins. Il sortit, en 1658, de la congrégation des doctrinaires, et alla à Paris peu après 1660; il y fit consacrer dans les salons son renom de bel esprit et composa sur un carrousel de Louis XIV un poème latin très admiré. Entré comme précepteur chez le conseiller d'État Caumartin, il l'accompagna, en 1665, à Clermont, où se tenaient les Grands jours d'Auvergne; il écrivit à ce propos une piquante relation de voyage, où il trace un spirituel tableau des mœurs provinciales. Peu après, il fut nommé lecteur du Dauphin. Vers cette époque, il se lança dans la prédication et il y obtint pendant une vingtaine d'années un grand succès. Il excella surtout dans l'oraison funèbre et se mesura plusieurs fois avec Bossuet (*Oraisons funèbres de Marie-Thérèse, de Michel Le Tellier*). En 1673, il avait été reçu à l'Académie, le même jour que Racine. Nommé évêque de Lavaur (1685), il fut transféré à Nîmes en 1687 : dans ce poste difficile, qu'il occupa jusqu'à sa mort, il sut, par sa modération et par sa charité, atténuer les effets des mesures ordonnées contre les protestants. Sous sa direction, l'académie de Nîmes brilla d'un vif éclat parmi les sociétés provinciales.

Fléchier.

Comme orateur sacré, Fléchier a été souvent comparé à Bossuet et à Bourdaloue; mais il reste fort inférieur à l'un comme à l'autre. Il est surtout un charmant écrivain, un peu trop ingénieux, qui sacrifie souvent au culte de l'antithèse et à la sonorité du mot; son style, élégant et fleuri, est assez peu digne de la chaire chrétienne. On cite habituellement comme le meilleur de ses ouvrages son *Oraison funèbre de Turenne*; mais c'est surtout dans les profanes *Mémoires sur les Grands jours tenus à Clermont en 1665* qu'il est vraiment lui-même. Ses œuvres oratoires comprennent, outre les *Oraisons funèbres*, des *Sermons* et des *Panégyriques*. Fléchier a laissé aussi quelques ouvrages historiques : *Vie de Théodose le Grand*, *Histoire du cardinal de Ximénès*, et des *Lettres choisies sur divers sujets* avec des poésies latines.

— BIBLIOGR. : Sainte-Beuve, *Introduction à l'édition des Mémoires*, abbé Fabre, *Fléchier orateur* (1885).

FLÉCHIERE n. f. Archit. Espèce de feuille en fer de flèche, qui entre dans l'ornementation de l'architecture romano-byzantine.

— Bot. Nom vulgaire des plantes du genre sagittaire.

FLÉCHILLE (*ll* mll.) n. f. Paille ou saleté qui s'attache à la toison des moutons, dans l'Amérique du Sud.

FLÉCHIR (étymol. douteuse; peut-être du lat. *flectere*, même sens) v. a. Ployer, courber, faire plier : FLÉCHIR *l'avant-bras, les reins. Le vent* FLÉCHIT *les arbres les plus vigoureux*.

— Fig. Faire céder peu à peu; émouvoir, gagner : *La grâce* FLÉCHIT *les cœurs les plus endurcis*. (Boss.) ‖ Apaiser, calmer : FLÉCHIR *le courroux de quelqu'un*.

— Fig. *Fléchir le genou*, donner des marques d'adoration, ou d'un respect religieux, ou d'un respect excessif : *Ne* FLÉCHISSEZ *pas* LE GENOU *devant la fortune*. (V. Cousin.)

— v. n. Se ployer, se courber : FLÉCHIR *sous un fardeau*.

— Par ext. Lâcher pied : *Troupe qui* FLÉCHIT *devant une attaque soudaine*. ‖ Fig. Ne pas résister, se laisser abattre ou toucher; céder, se soumettre :

Quiconque peut *fléchir* ne sait pas commander.
LAMARTINE.

FLÉCHISSEMENT (*chi-se-man*) n. m. Action de fléchir, mouvement de ce qui fléchit, flexion; état de ce qui a fléchi.

FLÉCHISSEUR (*chi-seur'* — rad. *fléchir*) adj. m. Anat. Qui produit la flexion d'une des parties du corps : *Muscle* FLÉCHISSEUR *du pouce*.

— Substantiv. Muscle fléchisseur : *Les* FLÉCHISSEURS *des doigts*.

— ENCYCL. Anat. Les *fléchisseurs* ont nécessairement leur insertion sur deux segments différents du squelette; ces segments sont tantôt contigus : c'est le cas du muscle brachial antérieur; tantôt ils sont séparés par un ou plusieurs os : ainsi, le muscle biceps s'insère à l'omoplate et au radius. Pour les muscles fléchisseurs des doigts et des orteils, les segments d'insertion sont séparés par plusieurs rangées ou système d'os. Cet écartement semble être une condition heureuse pour la précision des mouvements. Dans l'antagonisme du système fléchisseur et du système extenseur, le rôle essentiel appartient au système fléchisseur, car, partout, les extenseurs semblent n'avoir pour effet que de mettre le membre dans une position propice à l'activité des fléchisseurs; l'action de saisir avec les mains est toujours précédée d'une certaine extension des doigts, qui ouvre la main et prépare l'étreinte des fléchisseurs. Les principaux muscles fléchisseurs sont, pour la main et l'avant-bras, le fléchisseur profond et le fléchisseur superficiel ou sublime des doigts, le grand palmaire, le fléchisseur propre du pouce, etc. Pour le bras et l'avant-bras, on citera le biceps et le muscle brachial antérieur. Pour le pied, le fléchisseur commun des orteils et son accessoire, qui, malgré son peu de développement, correspond exactement au fléchisseur superficiel des doigts de l'avant-bras, et le jambier antérieur, etc., doivent être notés. Pour la jambe et la cuisse, les fléchisseurs sont les muscles jumeaux en bas, le demi-tendineux, le biceps fémoral, le demi-membraneux et le couturier. Pour le tronc et la cuisse, le muscle psoas, antagoniste des fessiers. Les fléchisseurs du cou sont : le muscle grand droit antérieur, les muscles scalènes, le muscle sterno-cléido-mastoïdien.

Les muscles fléchisseurs des doigts et des orteils, à cause de leur disposition et de leur importance, portent plus spécialement le nom de « fléchisseurs ». Ce sont : le *fléchisseur profond* des doigts (*cubito-phalangien commun* de Chaussier), qui se divise en quatre tendons s'insérant à la face palmaire des phalangettes des quatre derniers doigts; le *fléchisseur superficiel* des doigts (*épitrochléen*), et dont les tendons, insérés aux phalanginies des quatre derniers doigts, brident les tendons du précédent; le *court fléchisseur* du petit doigt (*unciphalangien*), qui va de l'os crochu et du ligament annulaire du carpe au côté interne de l'extrémité supérieure de la première phalange du petit doigt; le *court fléchisseur* du pouce (*trapézo-phalangien*), qui porte plutôt le pouce en dedans et en avant qu'il ne le fléchit; le *long fléchisseur* du pouce (*radio-phalangettien du pouce*), muscle de la région antibrachiale antérieure qui s'insère à l'extrémité supérieure de la dernière phalange du pouce; le *court fléchisseur* commun des orteils (*calcanéo-sous-phalangien commun*); le *long fléchisseur* commun des orteils (*tibio-phalangettien commun*); le *court fléchisseur* du gros orteil (*tarso-sous-phalangettien du premier orteil*); le *long fléchisseur* du gros orteil (*péronéo-sous-phalangien du pouce*), le plus externe et le plus volumineux de tous les muscles de la région jambière profonde; le *court fléchisseur* du petit orteil (*tarso-sous-phalangien du petit orteil*).

— ANTON. **Extenseur.**

FLECHTENMACHER (F. Christian), jurisconsulte roumain, d'origine allemande, né à Brachov en 1785, mort à Jassy en 1843. Il fit ses études de droit à Vienne, se rendit en Roumanie sur l'invitation des boyards Laskaraki et Gr. Stourdza comme instituteur de leurs enfants (1811) et fut, en 1819, chargé par le gouvernement roumain de la rédaction du Code civil moldave, connu sous le nom de *Code Callimaque*.

FLECK (Conrad), poète allemand, probablement originaire de la Suisse, qui, vers 1220, écrivit le poème *Flore und Blanscheflur* (v. FLOIRE ET BLANCHEFLEUR), d'après un original français dont l'auteur, selon lui, serait Rupert von Orbent, nom inconnu à la littérature française du moyen âge. Fleck s'écarte fort peu du texte français. Il n'a pas la profondeur du sentiment de Gottfried de Strasbourg, mais il conte cependant avec grâce, dans une langue claire et non sans poésie.

FLECK (Ferdinand), acteur allemand, né à Breslau en 1757, mort à Berlin en 1801. Il débuta à Leipzig (1778), puis joua à Hambourg et à Berlin (1783), où il devint codirecteur du théâtre National. Fleck excellait surtout dans les pièces de Shakspeare, et il jouait avec une égale perfection les rôles les plus divers. Ses admirateurs lui firent ériger un magnifique tombeau.

FLECTOMETRE (*flèk'* — du lat. *flectere*, fléchir, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Techn. Machine employée pour l'essai à la flexion des métaux sous des pressions déterminées.

FLEEMING-JENKIN (J.-R.-S.), électricien écossais, né en 1833 à Stowting-Court (Kent), mort à Edimbourg en 1885. Ce fut un camarade d'enfance de Maxwell. Il travailla d'abord comme apprenti mécanicien, puis devint un collaborateur de sir W. Thomson, avec lequel il inventa et perfectionna un grand nombre d'instruments employés dans la télégraphie sous-marine. Il professa la mécanique à University College de Londres, avant d'occuper un poste similaire à Edimbourg. Il contribua dans une très large mesure à l'œuvre de la commission des unités électriques de la British Association, dont il fut nommé rapporteur. Il a dévoué avec enthousiasme sa grande énergie à une dernière œuvre, l'invention du *telphérage*, à laquelle son nom restera associé.

FLEETWOOD, port d'Angleterre (comté de Lancastre), sur l'estuaire du Wyre; 9.275 hab. Station balnéaire.

FLEETWOOD (Charles), général anglais, mort en 1692. Inscrit au barreau en 1638, il entra, avec ses jeunes condisciples, dans les gardes du corps du comte d'Essex, en 1642, contre le roi Charles Ier. En 1646, il était élu député par Marlborough, et son entrée à la Chambre des communes lui permit de jouer un rôle important dans la querelle entre l'armée et le Parlement (1647). Son régiment refusa nettement de servir en Irlande, et Fleetwood fut affilié à un complot formé pour saisir la personne du roi à Holmby. Gouverneur de l'île de Wight (1649), il accompagna Cromwell en Écosse (1650), et, lieutenant général de la cavalerie, gagna la victoire de Dunbar. Membre du conseil d'État (1651), il prit avec Cromwell les mesures nécessaires pour s'opposer à la marche de Charles II, et gagna la bataille de Worcester. En 1652, il devenait commandant en chef en Irlande et épousait la fille de Cromwell, Bridget, veuve d'Ireton. Fleetwood conserva le gouvernement d'Irlande jusqu'en 1657. Il jouit d'une grande influence à la cour du Protecteur, mais s'opposa à ce que son beau-père prît le titre de roi. Cromwell mort, Fleetwood, après avoir appuyé Richard, commença une campagne contre son parlement, le fit dissoudre, se fit nommer membre du comité de Salut public (1659), du conseil d'État, de la commission de réorganisation de l'armée et commandant en chef. Il assista, impassible, à l'expulsion violente du Parlement par Lambert, et, vivement pressé par les agents royalistes, ne put se résoudre à jouer le rôle qui échut finalement à Monck. Excepté de l'amnistie proclamée par Charles II, il fut privé de tous ses emplois par la Restauration, et finit obscurément sa vie.

FLEETWOOD (William), prédicateur et antiquaire anglais, né dans la Tour de Londres en 1656, mort à Toffenham en 1723. Il entra dans les ordres en 1688, et acquit une grande réputation comme prédicateur. Chapelain du roi Guillaume III, chanoine de Windsor et prédicateur de la cour sous la reine Anne, il renonça, en 1704, à ses riches bénéfices pour vivre dans la retraite et la pauvreté. Cependant, il accepta, dans la suite, l'évêché de Saint-Asaph en 1707 et celui d'Ely en 1714.

FLÉGARD (*gar'*) n. m. Chemin, passage, tout endroit où le public peut aller. (Ce mot était surtout usité en Flandre.)

FLEGEL (Edouard-Robert), voyageur russe, né à Wilna en 1855, mort à Brass (territoires anglais du Niger) en 1886. Parti en 1875 pour Lagos comme employé dans une factorerie, Flegel accompagna, en 1879, une expédition dans les monts Cameroun, puis fit partie d'une expédition qui remonta la Bénoué, et en reconnut l'importance. En 1881, il remonta le Niger, visita l'émir de Sokoto et le roi de Noupé, puis gagna Rabba, d'où il se rendit à Loko, sur la Bénoué. Il explora ensuite à deux reprises l'Adamaoua, il revint en Europe en 1884 et tenta, sans succès, d'amener l'Allemagne à s'emparer de la contrée du Niger et de la Bénoué. L'Angleterre s'y étant établie sur ces entrefaites, Flegel reçut l'ordre regagner l'Europe; il mourut sur le chemin du retour. Le récit de ses explorations a paru dans les « Mittheilungen der Afrikanischen Gesellschaft in Deutschland ».

FLÉGÈRE (CROIX DE LA), sommet des petites Alpes situé dans le département de la Haute-Savoie et qui, faisant face à la Mer de Glace, jouit d'une vue superbe sur le mont Blanc.

FLÉGIER (Ange), pianiste et compositeur français, né à Marseille en 1846. Il fut élève du Conservatoire de cette ville et ensuite de celui de Paris, où il eut pour maîtres Bazin et Ambroise Thomas. Outre un opéra-comique en un acte, *Fatma*, représenté avec succès en 1875 au Grand-Théâtre de Marseille, il faut surtout citer : *Ossian*, poème symbolique; *Fantaisie-ballet*, divertissement chorégraphique; *Scènes antiques*, suite d'orchestre; ouverture de *Dalila*; *Marche de gala*; *le Cortège*, marche; *Ronde nocturne*, pour orchestre; *Valse du rêve*, *Badinage*, *Habanera*, *Menuet*, *Berceuse*, *Mignardise*, pour instruments à cordes; *la Nuit*, *le Tirage au sort*, chœurs avec orchestre; etc. Flégier est aussi un aquarelliste distingué.

FLEGMAGOGUE adj. Méd. V. PHLEGMAGOGUE.

FLEGMASIE n. f. Méd. V. PHLEGMASIE.

FLEGMATIQUE (*flèg', tik'* — du gr. *phlegmatikos*, pituiteux) adj. Méd. Abondant en pituite, lymphatique : *Tempérament* FLEGMATIQUE. *Personne* FLEGMATIQUE.

— Fig. Froid, impassible, lent de caractère : *Les gens* FLEGMATIQUES, *très doux à l'extérieur, sont souvent implacables*. ‖ Qui est inspiré par le flegme du caractère; qui annonce le flegme : *Une attitude* FLEGMATIQUE.

— Substantiv. Personne flegmatique : *Les* FLEGMATIQUES *sont les maîtres du monde*. (Sallentin.)

— ANTON. **Chaleureux, chaud, enthousiaste, passionné.**

FLEGMATIQUEMENT (*flèg', ke-man*) adv. Avec flegme, d'une façon flegmatique.

FLEGME (*flègm'* — du gr. *phlegma*, inflammation, pituite) n. m. Méd. anc. Humeur aqueuse, qui entre comme partie essentielle dans le sang et les autres liquides qui entretiennent la vie. (On écrit plutôt PHLEGME, en ce sens.) ‖ Pituite expectorée ou vomie : *Cracher, Vomir des* FLEGMES. ‖ *Flegme salé*, Nom que les Espagnols donnent à une espèce de pellagre.

— Fig. Caractère d'une personne calme, froide, impassible et lente : *Les Anglais passent pour avoir un* FLEGME *imperturbable*.

— Techn. Produits, le plus souvent toxiques, que donne la première chauffe dans la distillation des jus de betteraves ou de grains macérés, des moûts, des fruits, etc.

— ENCYCL. Distill. On trouve dans chaque *flegme* une huile volatile, qui lui appartient en propre et diffère totalement de celles que contiennent les autres flegmes. C'est cette huile essentielle qui donne à certains alcools d'industrie et même à de certaines eaux-de-vie leur goût particulier. Outre ce premier produit, sur la nature duquel on n'est pas très fixé, mais qui, de prime abord, fait reconnaître les alcools de betterave et de pomme de terre, les flegmes contiennent encore des éthers, des aldéhydes et d'autres composés éthyliques et méthyliques, tous produits dont le point d'ébullition est inférieur à celui de l'alcool. Dans la distillation, ils passent donc les premiers

et il est important, lorsqu'on veut obtenir des alcools de bonne qualité, de rectifier, soit à l'aide de colonnes à plateaux, soit à l'aide d'un chapiteau rectificateur. V. DISTILLATION, EAU-DE-VIE, RECTIFICATION.

FLEGMON n. m. Méd. V. PHLEGMON.

FLEGMONEUX, EUSE adj. Méd. V. PHLEGMONEUX, EUSE.

FLEISCHER (Henri-Leberecht ou Orthobius), orientaliste allemand, né à Schandau (Saxe) en 1801, mort à Leipzig en 1888. Il fut professeur à Dresde, à Leipzig et à Berlin. On a de lui : *Catalogus codicum manuscriptorum Orientalium bibliothecæ regiæ Dresdensis* (1831); *Ismaelis Abulfedæ historia ante-islamica*, texte arabe, traduction latine, notes et index (1831); *Collier d'or de Zamachschari*, traduction et notes (1835); *les Cent proverbes d'Ali mis en arabe et en persan par Watwat* (1837); *Grammaire de la langue persane actuellement parlée* (1847); *Commentaire* du Coran par Baidhawi (1841); etc.

FLEISCHMANN (Frédéric), compositeur allemand, né à Wiedenfeld en 1766, mort à Meiningen en 1798. Il fit d'excellentes études musicales tout en suivant des cours de droit, et devint secrétaire du duc de Saxe-Meiningen, en même temps que directeur de sa chapelle. Il a publié trois concertos et une sonate à quatre mains pour le clavecin, une symphonie, des chansons allemandes, et a fait représenter une pièce intitulée *l'Ile des Esprits*.

FLEIX (LE), comm. de la Dordogne, arrond. et à 20 kil. de Bergerac, sur la Dordogne, qui s'y courbe à angle aigu; 1.258 hab. *Conférences du Fleix* (1578-1579), entre Henri III, Catherine de Médicis, Henri de Navarre et, à la suite, *paix du Fleix* (qui ne dura que deux ans), entre les protestants et les catholiques (26 nov. 1580). Ce traité mit fin à la guerre des *Amoureux*.

FLEKKEFJORD, comm. de Norvège (prov. de Christiansand), sur le Lalfjord, branche du Listerfjord; 5.350 h. Pêche du hareng.

FLEMALLE (Barthélemy), dit **Bertholet**, appelé aussi **Flamaël, Flemaël**, peintre flamand, né à Flemalle, près de Liége, en 1614, mort à Liége en 1675. Vers 1644, il était à Paris, où il fut chargé de peindre la coupole de l'église des carmes déchaussés, près du Luxembourg. Cette peinture représente *le Prophète Elie montant au ciel sur un char de feu*. Il peignit aussi, dans la sacristie des Grands-Augustins, une *Adoration des rois*. En 1647, on le retrouve à Liége; mais bientôt, pour éviter les horreurs du siège dont la ville était menacée, il s'enfuit à Bruxelles. En 1670, il fut appelé une seconde fois à Paris et chargé de peindre aux Tuileries le *Plafond de la chambre du roi*. Cette œuvre valut à son auteur l'entrée à l'Académie royale de peinture. Maximilien de Bavière, évêque et prince de Liége, le rappela et lui commanda son portrait, qu'il paya par le don d'une prébende dans l'église collégiale de Saint-Paul. A la même époque, Bertholet peignit également le portrait du comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas. On cite des œuvres de Flemalle au Louvre : *Mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament*; au musée de Lille, *Saint Laurent au pied de la croix*; au musée de Caen, *l'Adoration des Bergers*; à celui de Mayence, *l'Enfant Jésus couronnant saint Joseph*, et à Dresde, *Pélopidas repoussant les Lacédémoniens de Cadmée*. Son chef-d'œuvre est *le Christ au tombeau*, du musée de Berlin. Habile architecte autant que savant peintre, il donna les plans de plusieurs églises de sa ville natale.

FLÉMALLE-GRANDE, comm. de Belgique (prov. et à 11 kil. de Liége), arrond. admin. et judic. de Liége, sur la Meuse; 4.602 hab. Carrières. Château reconstruit au XVIIIe siècle. Eglise fondée en 807 par Zventibold, roi de Lorraine, à la prière de sainte Relinde, sa fille.

FLÉMALLE-HAUTE, comm. de Belgique (prov. et à 8 kil. de Liége), arrond. admin. et judic. de Liége; 3.100 hab. Sur un rocher escarpé qui domine la Meuse, château de Chokier. Non loin, sur un autre rocher, château d'Aigremont, dont la légende attribue la fondation aux quatre fils Aymon.

FLÉMARD (*mar'*), **ARDE** n. et adj. Pop. Se dit d'une personne paresseuse, molle.

FLÈME ou **FLEMME** (*flèm'* — altérat. du mot *flegme*) n. f. Pop. Grande paresse, inertie. ‖ *Battre la flème*, Ne rien faire.

— Se dit en parlant du fainéant lui-même : *C'est une rude* FLEMME!

FLÉMER (change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je flème. Qu'ils flèment*) v. n. Pop. Avoir la flème, ne pas travailler.

FLEMING (Richard), prélat anglais, né vers 1360, mort en 1431. Son nom est parfois orthographié *Flemming* ou même *Flemmyage*. Gagné d'abord aux idées de Wycliffe, il ne tarda pas à se tourner contre elles. Nommé évêque de Lincoln en 1420, il fit exhumer, en 1428, les restes de Wycliffe, en exécution d'un décret du concile de Constance, et les fit brûler par la main du bourreau. En 1427, il avait créé le collège de Lincoln à Oxford.

FLEMING (Paul), poète allemand de l'école d'Opitz, né à Hartenstein en 1609, mort à Hambourg en 1640. Il apprit la médecine et conquit ses grades de professeur de philosophie. En 1632, attristé par les événements de la guerre de Trente ans, il gagna le Holstein, dont le souverain lui accorda de faire partie de deux ambassades envoyées : l'une à Moscou, l'autre à Ispahan. Il séjourna quatre ans en Perse. Après son retour, il obtint à Leyde le grade de docteur en médecine (1640), et se retira pour exercer à Hambourg, où il mourut. Ce n'est qu'en 1646 qu'un de ses amis publia ses ouvrages, parmi lesquels nous citerons la traduction en vers des *Psaumes de David, Leiden und Tod Unsers Erlosers* (Passion et mort de Notre Sauveur).

FLEMING (Jeanne Stewart, lady), maîtresse de Henri II. Fille naturelle de Jacques IV d'Ecosse, elle portait le nom de **Jeanne Stewart**, lorsqu'elle épousa Malcolm, lord Fleming, grand chambellan, qui périt sur le champ de bataille de Pinkie en 1547. Lady Fleming fut nommée gouvernante de la jeune Marie Stuart, qu'elle accompagna en France en 1548. Fort jolie, fort coquette par surcroît, elle attira l'attention de Henri II. Sollicitée aussi, semble-t-il, par le connétable de Montmorency, qui voulait détacher le roi de Diane de Poitiers, elle céda facilement à des avances qui lui parurent fort honorables, au témoignage de Brantôme, et elle donnait, en 1551, naissance à un fils qui fut le fameux Henri d'Angoulême. Mais Diane et Catherine de Médicis supportaient mal une rivale aussi franche, et la séduisante Ecossaise fut renvoyée (1551) dans son pays, chargée de présents qu'elle ne méprisait pas.

FLEMING (Charles), philologue anglais, né à Perth (Ecosse) en 1806, mort en 1875. S'étant rendu à Paris (1826), il professa l'anglais aux collèges Louis-le-Grand, Bourbon, et à l'Ecole polytechnique (1844-1848). On lui doit un *Dictionnaire anglais-français et français-anglais* (1839-1840) très estimé; des livres classiques et des traductions.

FLÉMINGIE (*ji*) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées, voisin des phaséolées, comprenant des herbes caractérisées par leurs fleurs à lobes calicinaux égaux et libres. (Originaire des régions tropicales.)

FLÉMINGIE (*ji*) ou **FLEMINGIA** (*flé, ji*) n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des trochidés, comprenant des coquilles coniques, à spire aiguë, lisses, avec faux ombilic. (Les flémingies sont fossiles dans les terrains paléozoïques, du silurien au carbonifère; l'espèce type est la *flemingia Hisingerianna*.)

FLEMINGTON-AND-KENSINGTON, municipalité d'Australie (Victoria [comté de Bourke]), sur le Salt-Water; 9.800 hab. Faubourg de Melbourne. Champ de courses.

FLEMMING, Biogr. V. FLEMING.

FLEMMING (Clas Eriksson), général et homme d'Etat suédois, né en Finlande vers 1530, mort à Pojo en 1597. Issu d'une famille flamande établie en Finlande depuis le XVe siècle, il se distingua en battant les Danois sur la côte de Scanie en 1570, et en prenant une part décisive à la victoire de Narva (1581), devint grand amiral (1588), commandant de l'Esthonie, et enfin connétable. Il venait de battre les Russes lorsque Jean III mourut (1591); dans la compétition entre Sigismond, roi de Pologne, catholique, et Charles, duc de Sudermanie, protestant, l'un fils, l'autre frère de son bienfaiteur, il soutint le premier, alla le chercher à Dantzig pour le faire couronner, le ramena en Pologne. Gouverneur de Finlande, il réprima une terrible révolte de paysans (guerre des Gourdins), en massacra 5.000, et se préparait à attaquer Charles, lorsqu'il mourut, peut-être empoisonné.

FLEMMING (Jakob Heinrich, comte DE), homme de guerre et homme d'Etat allemand, né en 1667, mort à Vienne en 1728. Il servit dans l'armée de l'électeur de Brandebourg, assista à la bataille de Fleurus, fit la campagne d'Italie sous le maréchal de Schomberg, puis passa au service de l'électeur de Saxe. Ambassadeur à Varsovie, il réussit à faire donner la couronne de Pologne à son maître et commanda ses troupes contre Charles XII de Suède et Stanislas Leczinski. Tacticien médiocre, il jouit, cependant, de la plus grande faveur et devint ministre de la guerre et feld-maréchal (1711).

FLEMMINGIE (*flè-min-ji*) n. f. Bot. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des phaséolées, caractérisé par un ovaire biovulé et de grandes bractées.

FLENSBOURG, ville du Slesvig-Holstein (Allemagne), sur le golfe de son nom; 40.000 hab. Raffineries de sucre, huileries, forge de cuivre, distilleries, savonneries, fonderies, chantiers de constructions navales. Vaste port de pêche et de commerce, bien abrité et accessible aux plus gros navires. Commerce important avec le Danemark et la Suède. Flensbourg date du XIIe s. : c'était, dès le XIIIe siècle, une place maritime importante. Ravagée à quatre reprises par des incendies : 1485, 1563, 1628, 1713, la ville s'est relevée grâce à la neutralité du pavillon danois (1770-1779).

Armes de Flensbourg.

FLÉNU n. m. Terme par lequel on désigne les couches de charbon à gaz, dans le terrain houiller du bassin de Mons (Belgique).

FLENU, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Mons; 4.410 h. Charbonnage.

FLÉOLE ou **PHLÉOLE** n. f. Genre de plantes fourragères, de la famille des graminées.

— ENCYCL. Les *fléoles* ont un épi ovoïde ou cylindrique. On en connaît une dizaine d'espèces, dont sept indigènes, parmi lesquelles la fléole des prés (*phleum pratense*); elles constituent un fourrage très abondant, excellent pour les chevaux, bœufs, moutons, bien qu'un peu dur pour les vaches laitières et les brebis nourrices.

Fléole des prés : *a*, fleur.

FLÉRON, comm. de Belgique (prov. de Liége), arr. admin. et judic. de Liége, vers les sources d'affluents de la Meuse; 2.122 hab. Clouteries. Chef-lieu d'un canton peuplé de 41.000 hab.

FLERS, ch.-l. de canton de l'Orne, arrond. et à 20 kil. de Domfront; 13.401 hab. Ch. de f. Ouest. Filature, teinture, tissage de coton, de toile, fabrication de satins pour ameublement, de liage de table. Au milieu de bourgades ouvrières (Condé-sur-Noireau, La Ferté-Macé, Tinchebrai), Flers est rapidement devenu un centre industriel important.

Armes de Flers (Orne).

Eglise Saint-Jean-Baptiste, moderne (1858-1864), construite par l'architecte Ruprich Robert, dans le style roman. Château du XVe siècle avec tours crénelées, utilisé comme forteresse par les chefs royalistes pendant la Révolution, incendié en 1800 par le général Gardanne et restauré en 1806. — Le canton a 14 comm. et 25.407 hab.

FLERS, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 4 kilom. de Lille, dans la plaine de Flandre; 4.085 hab. Fabrique de bonneterie, blanchisseries de fil, brasseries, teintureries. — Comm. du dép. du Nord, arrond. et à 5 kilom. de Douai, près de l'Escrebieux, 2.504 hab. Fours à coke, produits chimiques. Centre d'exploitation de la concession houillère de l'Escarpelle.

FLERS (Louis-Charles DE LA MOTTE-ANGO, marquis DE), né à Paris en 1754, décapité en 1794. Entré, en 1771, dans l'armée, il était colonel en 1792. Il prit part à la campagne de Belgique. Maréchal de camp, il suivit Dumouriez en Hollande. Après avoir vaillamment défendu Bréda, il dut capituler (1793), et fut chargé du commandement en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales. Battu par les Espagnols au Mas-d'Eu, il prit une sanglante revanche sur eux quelques mois plus tard. Mais, n'ayant pu les empêcher de s'emparer de Villefranche, il fut destitué et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort.

FLERS (Hyacinthe-Jacques DE LA MOTTE-ANGO, marquis DE), administrateur français, né en 1893, mort à Bruxelles en 1866. Il entra en 1831 à la Cour des comptes. A la suite de nombreux articles qu'il publia contre la politique de Napoléon III dans divers journaux étrangers, de Flers fut traduit, en 1861, devant la cour d'appel de Paris, sous l'inculpation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Malgré l'éloquente plaidoirie de son défenseur, Dufaure, il fut condamné à deux mois de prison et 2.000 francs d'amende. Il se réfugia alors et se fixa à Bruxelles. — Son fils, le marquis DE **Flers**, né en 1836, a publié deux ouvrages remarqués : *le Comte de Paris* (1888), et *le Roi Louis-Philippe* (1891).

FLERS (Camille), paysagiste français, né à Paris en 1802, mort à Annet en 1868. Elève de Pâris, Flers sut s'affranchir du classicisme étroit de son maître. Il fut l'un des initiateurs du mouvement *romantique naturaliste*, qui révolutionna l'art du paysage. Le *Village de Pisseroche*, au Salon de 1831, se fit remarquer par un réalisme sincère, mais non pas grossier. Flers alla travailler en pleine nature, n'habitant Paris que durant les mois d'hiver. Il passa ainsi près de sept années, les plus fécondes de sa carrière. Citons : *une Route de Normandie; Animaux dans un pâturage; Environs de Dunkerque; Environs de Compiègne; le Moulin de Toucque; l'Ile de Samois*, etc.; autant d'études finement observées, traitées d'une brosse magistrale. Entre temps, le mouvement réaliste s'était étendu. Flers, vers 1848, prit sa place parmi les maîtres de l'école. Puis il se mit à exécuter les innombrables études qu'il avait rapportées de son séjour à la campagne. Ces tableaux, élaborés dans l'atelier avec des souvenirs seulement, ont moins de saveur que les morceaux de l'époque antérieure. Le talent y est plus grand, plus savant, mais le charme naïf est de beaucoup amoindri. Telles sont : *les Quoire saisons* (1855); *Vues* et *Intérieurs* (1857). Les *Soules sur la Beuvronne* (1859) font exception. Belle étude, simple, naïve, grande, sévère, et splendide d'exécution. Les derniers tableaux de Flers n'ont rien ajouté à sa réputation, et sa place n'en est pas moins marquée au premier rang dans le développement du paysage français au XIXe siècle.

FLERTOIR ou **FLESTOIR** n. m. Marteau de ciseleur.

FLESBERG, comm. de Norvège (bailliage de Buxherud), 2.370 hab.

FLESSELLES, comm. de la Somme, arrond. et à 13 kilom. d'Amiens; 1.055 hab. Ch. de f. Nord.

FLESSELLES (Jacques DE), administrateur français, né en 1721, mort en 1789. D'abord maître des requêtes, puis intendant à Moulins (1762) et en Bretagne (1765), où il se montra très dur dans l'affaire de La Chalotais, promu, en 1767, à l'intendance de Lyon, il se fit plutôt aimer des habitants, malgré la part qu'on lui attribua dans le pacte de famine. En 1789, il fut nommé prévôt des marchands de Paris. Il ne comprit pas le mouvement révolutionnaire du 14-Juillet et crut pouvoir l'enrayer par la ruse. Il voulait temporiser pour permettre aux régiments étrangers groupés autour de Paris d'entrer dans la capitale. Le billet, trouvé sur de Launay, lors de la prise de la Bastille, où il avouait lui-même qu'il trompait les Parisiens, accrut la fureur des révoltés. De Flesselles voulut se retirer, mais on l'entraîna au Palais-Royal. Au coin du quai Peletier, un individu le tua d'un coup de pistolet. Son cadavre fut mutilé par la foule.

FLESSINGUE (en holl. **Vlessingen**), ville maritime des Pays-Bas (prov. de Zélande), île de Walcheren, sur l'Escaut occidental et tout près de son embouchure dans la mer du Nord; 16.000 hab. Port admirablement situé. Ville traversée de canaux bordés de grands arbres et faite de petites îles où s'enchevêtrent des rues étroites. Ruyter y naquit en 1607.

FLET (*flè*) n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des pleuronectidés, comprenant des formes ovales couvertes de petites écailles, avec nageoire dorsale très longue et munie de tubercules épineux à sa base.

Flet.

— ENCYCL. L'espèce type de ce genre, dont le nom scientifique est *flesus*, et qui compte plusieurs espèces des mers froides et tempérées, est le flet commun (*flesus vulgaris*), vulgairement appelé *flez, picaud, flondre*, etc., de l'Océan. Il est long de 40 centimètres. On trouve dans la Méditerranée le flet moineau (*flesus passer*), *passa* de Cette. Les flets ont une chair délicate; ils se plaisent dans les eaux saumâtres et remontent aussi les rivières très loin : on en a pêché jusque dans le Lot.

FLÉTAN n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des pleuronectidés, comprenant de grandes formes, répandues dans les mers froides.

— ENCYCL. L'espèce type du genre, dont le nom scientifique est *hippoglossus*, est le flétan halibut (*hippoglossus*

rhombus) c'est le géant des pleuronectes : il dépasse 2 mètres de long et habite les mers du nord. Il est très rare sur les côtes de France. Sa hair est très fine. Ses noms vulgaires sont : *flet, fletan, etc.* On a donné improprement le nom de « fletan » à divers autres poissons, tels que le flet commun, le pleuronecte guitare et le pleuronecte de Basse. V. HIPPOGLOSSE.

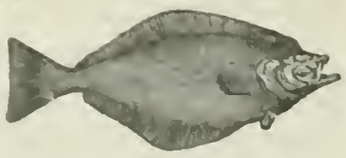

Fletan.

FLETCHER (Richard), prélat anglais, né dans le comté de Kent vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1596. Il fut nommé, en 1581, chapelain de la reine Elisabeth, prêcha en 1586, devant les juges de Marie Stuart et officia, le jour de l'exécution, avec une impitoyable et courtisanesque dureté. Il indispose Elisabeth, d'abord par sa collaboration aux « articles de Lambeth », qui étaient fortement teintés de calvinisme, puis par son mariage en secondes noces avec la veuve de sir Richard Baker de Sissinghurst. Il fut suspendu de ses fonctions pendant six mois.

FLETCHER (Gilles), diplomate anglais, frère du précédent, né vers 1549, mort à Londres en 1611. Membre du Parlement pour Winchelsea en 1585, il fut chargé par la reine Elisabeth de missions diplomatiques en Ecosse, en Allemagne, dans les Pays-Bas, et se rendit, en 1588, en Russie, pour y contracter une alliance. Fletcher obtint un plein succès dans cette négociation, et fut nommé, à son retour, maître de la cour des requêtes et secrétaire de la cité de Londres (1597), etc. On a de lui : *Of the Russe commonwealth* or *Manner of government by the Russe emperor, etc.* (1590). Ce curieux ouvrage sur la Russie fut prohibé lors de son apparition, dans la crainte que ses appréciations ne blessassent les nouveaux alliés de l'Angleterre. — Son fils, PHINÉAS **Fletcher**, né vers 1582, mort en 1650, suivit la carrière ecclésiastique et devint ministre de Hilgay, dans le comté de Norfolk, en 1621. On a de lui un drame intitulé : *Sicelides* or *Pisentory* (1631) ; *the literatis antiquæ Britannæ* (1632) ; *the Pulpre Island* or *the Isle of Man* (1632), description allégorique du corps humain en douze chants.

FLETCHER (John), auteur dramatique anglais, fils de Richard Fletcher, né à Rye (Sussex) en 1579, mort en 1625, à Southwark, paroisse de Saint-Sauveur. En 1591, il entrait à *Bene't College*, de Cambridge, où son talent poétique trouva heureusement à se développer par l'influence de Spencer. On ne connaît guère ses débuts littéraires, mais les premiers essais de lui qui nous soient connus datent de 1596. Il écrivit beaucoup depuis cette époque — jusqu'à cinquante-deux pièces — un certain nombre en collaboration. Il faut compter vingt pièces écrites avec Beaumont, vingt-quatre tout seul et une avec Shakspeare : *les Deux parents nobles*. Mais, même parmi celles qui furent écrites en collaboration avec Beaumont, il faut lui faire la plus large part. Deux, il est évidemment le plus grand, d'autant que nous pouvons juger ce qu'il pouvait faire, livré à ses propres forces. Apparu dans la littérature au moment où se jouaient les œuvres de Shakspeare, sa renommée dépassa celle du grand poète. Tel passage de la *Bergère fidèle* est une ravissante pastorale ; tel autre du *Philaster*, du *Pèlerinage d'amour*, de la *Pécheresse* ou du *Fol amant*, peut rivaliser avec les meilleures scènes de Shakspeare. Malheureusement, une licence allant jusqu'à l'obscénité empêche de jouer ces œuvres. Il faut déplorer ce goût du temps et de la cour de Charles Ier. Il a entaché l'œuvre de Fletcher, un des plus grands écrivains dramatiques de l'Angleterre.

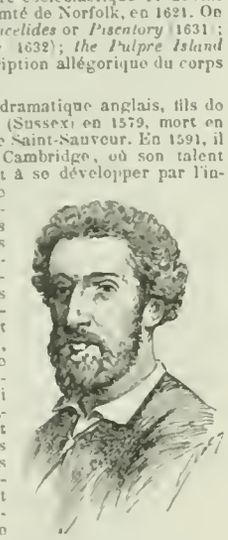

Fletcher.

FLETCHER (Andrew), patriote écossais, né à Salton en 1655, mort à Londres en 1716. Elevé avec soin par l'historien Burnet, gentilhomme accompli, il se jeta dans la politique et fit une opposition énergique à l'administration de Lauderdale. Réfugié à Bruxelles, puis à Paris, compromis dans l'expédition de Monmouth, condamné à mort par contumace pour haute trahison, il rentra en Angleterre avec Guillaume d'Orange. De nouveau membre du Parlement écossais, il prit une part active aux discussions parlementaires, se montra partisan déterminé de l'indépendance de l'Ecosse, et obtint, par son insistance, de nombreuses réformes du gouvernement de la reine Anne. Mais la majorité de ses collègues se prononça pour l'union avec l'Angleterre, et Fletcher, ulcéré, vit peu à peu diminuer son influence, sinon sa popularité. Il a laissé un grand nombre de traités politiques, qui ont été réunis sous le titre de *Political Works* (1737) et plusieurs fois réédités.

FLETCHER (John William), de son nom véritable FLÉCHIÈRE ou MELLIER DE LA FLÉCHÈRE, théologien suisse, né à Nyon (canton de Vaud) en 1729, mort à Londres en 1785. Il étudia à Genève, puis embrassa la carrière militaire et se mit au service du Portugal. Passé en Angleterre en 1755, il se joignit à la « Société méthodiste », qui n'était pas encore séparée de l'Eglise établie, et, en 1757 il prit les ordres. Il fut un des plus ardents défenseurs de Wesley. Ses écrits sont classiques dans l'Eglise méthodiste. Le principal est intitulé : *Doctrines of grace and justice* (1778).

FLETCHER (Archibald), jurisconsulte écossais, né dans le comté de Perth en 1746, mort près d'Edimbourg en 1828. Après avoir étudié à Edimbourg en 1784, il se lança dans la politique, réclamant la réforme électorale avec une énergie qui lui valut le surnom de « père de la réforme des bourgs », et ce ne fut guère qu'en 1790 qu'il se fit inscrire au barreau écossais, où il acquit assez rapidement une grande renommée. Très libéral, abolitionniste déterminé, il fit campagne contre la guerre d'Amérique et il se montra partisan enthousiaste de la Révolution française. Il tétait même chaque année l'anniversaire de la Bastille. Il a laissé : *Essay on church patronage* (1778) ; *an Examination of the grounds on which the convention of Royal Burghs claimed the right of altering and amending the setts* or *Constitution of the individual Burghs* (1825).

FLETCHIÉRIE (*flèt', ri*) ou **FLETCHERIA** (*flè-tché*) n. f. Genre d'anthozoaires zoanthaires, famille des pléonophorides, comprenant des polypiers fasciculés, à épithèque épaisse, et dont les espèces connues sont fossiles dans le calcaire carbonifère.

FLETCHING, bourg d'Angleterre (comté de Sussex), sur le fleuve côtier Ouse ; 2.250 hab. Sources minérales, houblonnières.

FLÉTON n. m. Nom vulgaire de divers poissons pleuronectes, tels que le *flétan*.

FLÊTRE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 10 kil. d'Hazebrouck, sur la Becque du Paradis, sous-affluent de la Lys ; 942 hab. Fabrique de toiles ; brasseries, tanneries, malterie, moulins. Eglise du XVIe siècle. Donjon de l'ancien château des comtes de Wignacourt.

FLÉTRIR (pour *flestrir* — de l'anc. adj. *flestre* ou *flaistre*, dérivé du latin *flaccidus*, flasque, fané) v. a. Faner, sécher et décolorer : *Le soleil* FLÉTRIT *les fleurs*.

— Par anal. Décolorer, rider le teint ou les chairs ; effacer la beauté de : *L'âge nous* FLÉTRIT.

— Fig. Faire perdre sa vivacité, son éclat à : *L'habitude* FLÉTRIT *certaines impressions*. (Didier.) ‖ Rendre languissant : *La douleur* AVAIT FLÉTRI *son cœur*. (Fén.)

Flétri, ie part. pass. Fané, défraîchi : *Une étoffe* FLÉTRIE. *Du linge* FLÉTRI.

— SYN. **Flétri, fané.**

— ANTON. **Éclatant, frais, lustré.**

Se *flétrir*, v. pr. Devenir flétri, se faner.

— Fig. Perdre son éclat, sa fraîcheur, son énergie, sa vivacité.

— Chir. *Tumeur qui se flétrit*, Tumeur qui perd sa vitalité et devient flasque.

FLÉTRIR (pour *flatrir* ou *flatir*) v. a. Dr. Marquer un condamné d'un fer chaud : *On* FLÉTRISSAIT *anciennement avec un fer marqué en fleur de lis*.

— Par ext. Punir d'une condamnation infamante : *Crime que la loi* FLÉTRIT.

— Fig. Déshonorer, diffamer, vouer à l'opprobre : FLÉTRIR *le nom, la réputation de quelqu'un*.

Flétri, ie part. pass. ‖ Substantiv. : *Personne* FLÉTRIE *par la loi*.

Se *flétrir*, v. pr. Etre déshonoré, diffamé. ‖ Se déshonorer soi-même.

FLÉTRISSANT (*tri-san* — rad. *flétrir*, pour *flestrir*), **ANTE** adj. Qui flétrit, qui fait perdre la beauté, la fraîcheur, la force :

> Quand l'âge aura sur vous mis sa main *flétrissante*,
> Que pourra la beauté, quelque toute-puissante ?
> A. CHÉNIER.

FLÉTRISSANT (*tri-san* — rad. *flétrir*, pour *flatrir*), **ANTE** adj. Qui diffame : *Réputation* FLÉTRISSANTE. ‖ Qui déshonore : *Arrêt* FLÉTRISSANT.

FLÉTRISSURE (*tri-sur'* — rad. *flétrir*, pour *flestrir*) n. f. Action par laquelle une plante se flétrit. (Peu us.)

FLÉTRISSURE (*tri-sur'* — rad. *flétrir*, pour *flatrir*) n. f. Marque que l'on imprimait avec un fer chaud sur le corps d'un condamné : *La* FLÉTRISSURE *a été abolie en France par la loi du 28 avril 1832*.

— Fig. Atteinte honteuse portée à l'honneur, à la réputation de quelqu'un : *Une* FLÉTRISSURE *morale*.

— ENCYCL. Dr. V. MARQUE.

FLETT (*flèt'*) n. f. Métrol. Ancienne monnaie d'argent du royaume de Danemark, plus connue sous le nom de *daller*, et dont la valeur était de 4 marcs ou 64 shillings de ce pays, environ 3 fr. 25 c. de monnaie française.

FLETTAGE n. m. Techn. V. DÉPONTILLAGE.

FLETTE (*flèt'* — de l'anglo-saxon *fleot* ou *fliet*, vaisseau) n. f. Techn. Nom ancien de la chaloupe. Syn. de PONTIL.

— Navig. fluv. Sorte de bateau plat, que l'on emploie en navigation fluviale pour accompagner un chaland et qui est beaucoup plus petit que lui.

FLETTER v. n. Techn. Syn. de DÉPONTILLER.

FLETTON, paroisse d'Angleterre (comté de Huntingdon), près du Nen ; 2.200 hab.

FLEUR (du lat. *flos, oris*, même sens) n. f. Partie d'un végétal qui contient les deux organes ou un des organes de la génération, et qui souvent est parée de couleurs éclatantes, douée d'un parfum agréable : *Le calice d'une* FLEUR. *La* FLEUR *est la fille du matin, le charme du printemps, la source des parfums, la grâce des vierges, l'amour des poètes*. (Chateaubr.) ‖ Plante qui produit des fleurs à corolle colorée ou odorante : *Planter, Cultiver des* FLEURS.

— Par anal. Dessin ou objet quelconque, représentant des fleurs : *Etoffe ornée de* FLEURS *brochées*.

— Par ext. Sorte de poudre blanche, qui couvre certains fruits lorsqu'ils sont fraîchement cueillis : *La* FLEUR *de la prune*.

— Poétiq. Personne jeune, belle, délicate : *La femme coupable est une* FLEUR *sur laquelle on a marché*. (Balz.) ‖ Précieux produit : *Jésus n'est-il pas cette* FLEUR *sacrée que la virginité a poussée ?* (Boss.)

— Fig. Eclat, fraîcheur : *La* FLEUR *du teint, de la beauté, de la santé*. ‖ Age tendre, peu avancé ; début, commencement, temps qui précède le développement : *La* FLEUR *de la jeunesse, des ans, de la vie. La poésie est la philosophie en* FLEUR. (Mme C. Angibert.) ‖ Premier choix, ce qu'il y a de plus distingué dans un genre quelconque : *La poésie est la* FLEUR *des lettres*. (Ampère.) *La délicatesse est la* FLEUR *de la vertu*. (Lévis.) ‖ Ironiq. Ce qu'il y a de pis : *La* FLEUR *de la canaille. La fine* FLEUR *des drôles*.

— Plaisirs, agréments légers : *Semer de* FLEURS *le chemin de la vie*. Apparences attrayantes et trompeuses : *Cacher le précipice sous des* FLEURS.

— *Fleurs barométriques*. Nom donné à des fleurs artificielles dont les pétales, imprégnés de certaines substances chimiques, changent de couleur suivant que le temps est au beau et au sec, ou que l'atmosphère est chargée d'une certaine quantité d'électricité.

— Arboric. *Boutons à fleurs*. Boutons propres à produire des fleurs, par opposition à boutons à fruits.

— Archit. *Fleur de chapiteau*. Petite rosace qui occupe le milieu de chacune des faces du tailloir, dans un chapiteau corinthien.

A, fleur de chapiteau.

— Astron. *Fleur de lis*, Petite constellation de l'hémisphère boréal.

— Bot. *Fleur églantine*, L'ancolie. ‖ *Fleur aux dames*, La pulsatile. ‖ *Fleur d'amour*, L'ancolie, l'amarante et le pied-d'alouette. ‖ *Fleur de la Saint-Jean*, Le gaillet. ‖ *Fleur de Saint-Jean*, L'armoise commune. ‖ *Fleur de Saint-Jacques*, Le seneçon élégant. ‖ *Fleur de soleil*, Le postoc. ‖ *Fleur de tous les mois*, Le souci des vignes. ‖ *Fleur des veuves*, La scabieuse. ‖ *Fleur de sacharie*, Le bluet. V. la partie encycl.

— Chorégr. *Les fleurs*, Nom d'une figure du cotillon.

— Comm. Qualité de papier. ‖ *Cartes de fleurs*, Cartes à jouer du premier choix.

— Hist. *Fleur de lis*, Emblème adopté en France par la royauté dès le XIIIe siècle, et qui figurait sur le drapeau blanc.

— Hort. *Fleur de quignes*, Variété de poire, dite aussi POIRE SANS PEAU. ‖ *Fleur de mai*, Petite pomme blanche et précoce, en Normandie. ‖ *Double fleur*, Nom d'une variété de poirier et aussi du fruit que produit cet arbre.

— Jeux. *Jeu des quatre fleurs*, Jeu de hasard qui se joue absolument comme la belle et le biribi, dont il ne diffère qu'en ce que le tableau porte quatre-vingts numéros, plus une fleur dans chaque angle : *Jouer aux* QUATRE FLEURS.

— Littér. *Fleurs de rhétorique* ou simplem. *Fleurs*, Ornements poétiques du style.

— Mar. Partie du vaisseau comprise entre la ligne de flottaison et les varangues. ‖ *Bordages, Vaigres de fleurs*, Revêtement des fleurs d'un navire.

— Minér. et chim. Nom donné par les anciens chimistes à certains composés métalliques plus ou moins brillants, plus ou moins cristallisés qu'ils obtenaient, soit par une simple sublimation, soit par une oxydation prolongée au contact de l'air. ‖ *Fleurs* ou *Neige d'antimoine*, ou *Fleurs argentines*, Protoxyde d'antimoine préparé en calcinant de l'antimoine métallique, au contact de l'air. (Ce composé est émétique et vénéneux.) ‖ *Fleurs d'alun*, Efflorescences farineuses qui recouvrent les cristaux d'alun. ‖ *Fleur d'argent*, Variété de carbonate de chaux pulvérulent. ‖ *Fleurs d'arsenic*, 1° Arséniate hydraté de chaux naturel, lequel se présente en petites houppes soyeuses et blanches (c'est l'arsénite de plusieurs minéralogistes, et la pharmacolite de Karston) ; 2° Vapeur d'acide arsénieux condensée par le refroidissement en poudre fine, dans le traitement des minerais arsénifères. ‖ *Fleurs d'Asie*, Variété d'argile smectique ou de terre à foulon, qu'on apportait anciennement des environs de Smyrne. ‖ *Fleur de bismuth*, Oxyde de bismuth naturel. (C'est le bismuth-ocre des minéralogistes.) ‖ *Fleur de chaux*, Variété de carbonate de chaux pulvérulent. ‖ *Fleur de cinabre*, Variété pulvérulente de sulfure de mercure naturel. (C'est la substance qu'on appelait vulgairement *vermillon natif*.) ‖ *Fleur de cobalt*, Minéral terreux, d'un rouge plus ou moins foncé, qui se compose d'un mélange d'arséniate de cobalt et d'arsénite de même base. (C'est la rhodoïte de Boudant et le cobaltbluthe des Allemands.) ‖ *Fleur de manganèse*, Variété métalloïde et d'un éclat argentin de peroxyde de manganèse naturel, qui tapisse quelquefois les géodes de fer hématite. ‖ *Fleur de nickel*, Arséniate de nickel naturel, qui se présente sous la forme d'un enduit pulvérulent de couleur vert-pomme. (C'est le nickel-ocre et l'annabergiste des minéralogistes.) ‖ *Fleur de soufre*, 1° Variété pulvérulente du soufre natif, laquelle se présente, suivant les gisements, en petites masses très friables, en enduit ou en poudre ; 2° Amas de petits cristaux aciculaires, produits par la sublimation du soufre, et s'offrant sous la forme d'une poussière très fine. ‖ *Fleur de zinc*, Oxyde de zinc, qui, dans la combustion de ce métal, se répand dans l'air, puis se dépose en houppes ou flocons d'une extrême légèreté et d'une très grande blancheur.

— Numism. *Fleur de coin*, Fraîcheur, vivacité du relief d'une médaille bien conservée.

— Pathol. *Fleurs blanches*. V. FLEURS ci-après.

— Pharm. *Les quatre fleurs*, Les fleurs de mauve, de pied-de-chat, de pas-d'âne et de coquelicot.

— Techn. Pellicules blanchâtres, qui se forment quelquefois à la surface du vin en vidange, de la bière, du cidre et en général de tous les liquides qui ont subi la fermentation alcoolique. ‖ Côté de la peau où le poil adhérait.

— Vitic. *Passer fleur*. Se dit de la vigne qui atteint le temps où les fleurs disparaissant font place aux grains.

— Zooph. *Fleurs de cornil*, Expansions arrondies qui terminent les rameaux des coraux encore jeunes.

— Loc. prép. *A fleur de*, A la surface de : A FLEUR DU *sol*. A FLEUR D'*eau*. A FLEUR DE *peau*. ‖ Fig. *A fleur de peau*, Superficiellement : *La sensibilité est* A FLEUR DE PEAU ; *elle ne va pas plus loin que l'épiderme*. (Mlle de Lespinasse.) ‖ *A fleur de tête*, Au niveau du front et des pommettes, en dehors de l'orbite, en parlant des yeux.

— Loc. div. *La fleur de lis*, La monarchie. ‖ *Fleur des saints*, Histoire de la vie des principaux saints. ‖ *Fleurs artificielles*, Imitation de fleurs, le plus souvent en étoffe ou en papier. ‖ *Fleur de farine, Fine fleur de farine*, Partie la plus pure, la plus délicate de la farine. ‖ *Fleur de virginité* ou simplement *Fleur*, Virginité, état de vierge. ‖ *Fleurs rouges*, Menstrues. ‖ *Fleur de macadam*, Prostituée. ‖ Fam. *Fleur des pois*, Ce qu'il y a de plus distingué dans un genre quelconque : *L'esprit français a donné en Marivaux sa* FLEUR DES POIS *et son élixir*. (P. de St-Victor.) ‖ *Langage des fleurs*, Sorte de langage dans lequel les fleurs, considérées isolément ou dans la manière dont elles sont groupées, symbolisent des mots, des phrases, des pensées. ‖ *En fleur* ou *En fleurs*, Au moment de la floraison ; qui a actuellement des fleurs : *Un arbre* EN FLEUR.

— Fig. A son commencement, avant le développement : *Des espérances* EN FLEUR. ‖ *Serpent caché sous des fleurs*, Danger ou perfidie qu'enveloppent de trompeuses apparences. ‖ *Semer, Jeter, Répandre des fleurs sur la tombe de quelqu'un*, Faire son éloge après sa mort.

— Adjectiv. Qui a la couleur d'une fleur particulière : *Un châle* FLEUR *de pensée. Une écharpe* FLEUR *de pêcher*.

— SYN. **Fleur, élite.** V. ÉLITE.

— ENCYCL. Bot. La *fleur* est un rameau ou portion de rameau, différencié avec ses feuilles pour former l'appareil reproducteur de la plante.

Plantes annuelles et plantes bisannuelles : 1. Amaranto queue-de-renard. — 2. Amarante crête-de-coq. — 3. Balsamine. — 4. Coréopsis. — 5. Immortelle à bractées. — 6. Reine-marguerite. — 7. Rose d'Inde. — 8. Œillet d'Inde. — 9. Souci. — 10. Zinnia. — 11. Belle-de-jour. — 12. Volubilis. — 13. Giroflée quarantaine. — 14. Giroflée ravenelle. — 15. Thlaspi. — 16. Haricot d'Espagne. — 17. Pois de senteur. — 18. Rose trémière. — 19. Eschscholtzie. — 20. Pavot. — 21. Pourpier. — 22. Digitale. — 23. Salpiglossis. — 24. Datura d'Egypte. — 25. Pétunia. — 26. Capucine. — 27. Pensée. — Plantes bulbeuses ou rhizomateuses : 28. Amaryllis belladone. — 29. Narcisse des poètes. — 30. Narcisse incomparable. — 31. Narcisse jonquille. — 32. Narcisse porillon. — 33. Begonia tubereux. — 34. Canna. — 35. Dahlia simple. — 36. Dahlia globuleux. — 37 et 38. Dahlia cactus. — 39. Dahlia décoratif. — 40. Dahlia impérial. — 41. Glaïeul de Gand. — 42. Glaïeul Lemoine. — 43. Glaïeul de Nancy. — 44. Iris d'Allemagne. — 45. Iris d'Espagne. — 46. Iris de Suse. — 47. Crocus. — 48. Tigridia. — 49. Fritillaire. — 50. Jacinthe. — 51. Lis blanc. — 52. Lis élégant. — 53. Lis safrané. — 54. Tubereuse. — 55. Tulipe des fleuristes. — 56. Tulipe double. — 57. Tulipe de Greig. — 58. Tulipe perroquet. — 59. Anémone étoilée. — 60. Anémone fulgens. — 61. Renoncule des fleuristes.

FLEURS

PLANTES VIVACES DE PLEIN AIR AU MOINS PENDANT L'ÉTÉ. — 1. Arum. — 2. Héliotrope. — 3. Campanule pyramidale. — 4. Campanule carillon. — 5. Lychnis croix de Jérusalem. — 6. Œillet de poète. — 7. Œillet des fleuristes. — 8. Œillet de Chine. — 9. Aster de Chine. — 10. Aster commun. — 11. Chrysanthème pompon. — 12. Chrysanthème tubuleux. — 13. Chrysanthème alvéolé. — 14. Chrysanthème velu. — 15. Chrysanthème inerme. — 16. Chrysanthème à fleur plane. — 17. Chrysanthème chinois. — 18. Chrysanthème frutescent. — 19. Gaillarde. — 20. Gazanie. — 21. Pyrèthre rose. — 22. Soleil vivace. — 23. Echeveria. — 24. Corbeille d'or. — 25. Dielytre. — 26. Pélargonium à grandes fleurs. — 27. Pélargonium zonale. — 28. Pélargonium inquinans. — 29. Pélargonium herre. — 30. Sauge éclatante. — 31. Gesse à bouquets. — 32. Hémérocalle fauve. — 33. Tritome. — 34. Yucca. — 35. Kniphofe. — 36. Nelumbo. — 37. Nymphéa. — 38. Pavot à bractées. — 39. Phlox paniculé. — 40. Phlox de Drummond. — 41. Primevère officinale. — 42. Primevère oreille-d'ours. — 43. Primevère du Japon. — 44. Primevère des jardins. — 45. Dentaire. — 46. Ancolie commune. — 47. Ancolie dorée. — 48. Anémone du Japon. — 49. Pivoine à fleurs simples. — 50. Pivoine de Chine. — 51. Mimule ponctué. — 52. Mûrier. — 53. Datura en arbre. — 54. Datura cornucopæ. — 55. Lantana. — 56. Verveine.

FLEURS

ARBRES ET ARBRISSEAUX : 1. Catalpa. — 2. Técome. — 3. Boule-de-neige. — 4. Chèvrefeuille. — 5. Diervilla. — 6. Azalée nudiflore. — 7. Kalmie. — 8. Rhododendron. — 9. Cytise. — 10. Glycine. — 11. Robinier rose. — 12. Magnolia à grandes fleurs. — 13. Magnolia yulan. — 14. Ketmie. — 15. Ketmie double. — 16. Lilas commun. — 17. Lilas Varin. — 18. Seringa. — 19. Clématite. — 20. Pivoine arborescente. — 21. Cerisier à fleurs doubles. — 22. Amandier. — 23. Cognassier du Japon. — 24. Rosier cent-feuilles. — 25. Rosier mousseux. — 26. Rosier Jacqueminot. — 27. Rosier maréchal Niel. — 28. Rosier Gloire de Dijon. — 29. Rosier La France. — 30. Rosier Souvenir de la Malmaison. — 31. Rosier Aimée Vibert. — 32. Rosier multiflore. — 33. Rosier capucine. — 34. Kerrie. — 35. Lagerstrœse. — 36. Epacris. — 37. Azalée de l'Inde. — 38. Grenadier. — 39. Acacia (mimosa). — 40. Erythrine. — 41. Hibiscus. — 42. Callistémon. — 43. Fuschia fulgens. — 44. Fuschia hybride. — 45. Fuschia globuleux. — 46. Passiflore. — 47. Hortensia commun. — 48. Hortensia paniculé. — 49. Camélia du Japon. — 50. Camélia à grandes fleurs. — 51. Echinopsis. — 52. Serpentine. — 53. Phyllocactus. — 54. Epiphyllum.

FLEURS

PLANTES DE SERRE : 1. Eucharis Amazonica. — 2. Aristoloche géant. — 3. Anthurium Scherzerianum. — 4. Anthurium Laurencœanum. — 5. Bilbergia Brenuteana. — 6. Bilbergia canteræ. — 7. Tillandsia umbellata. — 8. Tillandsia Lindeni. — 9. Vriesia splendens. — 10. Cinéraire. — 11. Erica. — 12. Tydæa. — 13. Eschynanthe. — 14. Gloxinie. — 15. Franciscée. — 16. Allamandée. — 17. Lapagérie. — 18. Abutilon. — 19. Bougainvillée. — 20. Cyclamen. — 21. Primevère de Chine. — 22. Gardenia de Stanley. — 23. Calcéolaire. — 24. Angræcum sesquipedale. — 25. Brassavola Dygbiana. — 26. Cattleya Dowiana. — 27. Cattleya labiata. — 28. Coryanthes macrantha. — 29. Cypripedium Boxalli. — 30. Cypripedium Burfordiana. — 31. Cypripedium Io. — 32. Cypripedium Sanderianum. — 33. Cypripedium Rothschildeanum. — 34. Dendrobium phalænopsis. — 35. Dendrobium Venus. — 36. Disa grandiflora. — 37. Epidendron vitellinum. — 38. Lælia grandis. — 39. Lælia purpurata. — 40. Lycaste Skinneri. — 41. Masdewallia Harriana. — 42. Maxillaria Sanderiana. — 43. Miltonia phalænopsis. — 44. Miltonia spectabilis. — 45. Odontoglossum grande. — 46. Odontoglossum vexillarium. — 47. Oncidium papilio. — 48. Phalænopsis grandiflora. — 49. Selenipedium caudatum. — 50. Stanhopea Schuttleworthi. — 51. Vanda cærulea. — 52. Vanda Sanderiana. — 53. Zygopetalum crinitum. — 54. Begonia rex.

Le rameau supportant la fleur est le *pédicelle*, qui s'élargit en son sommet pour former le *réceptacle*. Une rosette de feuilles naît du réceptacle et constitue, à l'état de bourgeon, avant l'épanouissement, le *bouton*.

Le mode de distribution des fleurs sur la plante constitue l'*inflorescence*. Les feuilles constituantes de la fleur s'insèrent sur le réceptacle d'après les règles des feuilles sur la tige, tantôt en *verticille alterne*, tantôt isolément d'après une divergence déterminée. Une fleur complète verticillée, comprend quatre verticilles concentriques : le *calice*, la *corolle*, l'*androcée* et le *gynécée*. Les feuilles du calice sont ordinairement vertes et sont nommées *sépales* ; celles de la corolle sont colorées et sont dites *pétales*. L'ensemble de ces deux verticilles, qui ne jouent aucun rôle dans la reproduction, porte le nom de *périanthe* ou *enveloppes florales*. L'androcée est formé par les *étamines* composées d'un pétiole grêle, le *filet*, qui supporte l'*anthère*, organe mâle, d'où sort le *pollen* ; le gynécée ou pistil est constitué par les *carpelles* : c'est l'organe femelle, dont la partie inférieure contient les ovules.

Analyse de la fleur : 1. Corolle (*co*) ; 2. Calice (*ca*) ; 3 Etamines (*e*) ; 4. Pistil (*p*) ; 5 Coupe de la fleur (*O*, ovaire ; *o*, ovule) ; 6. Fleur mâle de melon (*e*, étamines) ; 7. Fleur femelle de melon (*p*, pistil ; *o*, ovaire) ; 8. Fleur mâle et femelle du tilleul (*e*, étamines ; *p*, pistil ; *o*, ovaire).

Certains verticilles peuvent ne pas exister, surtout les deux verticilles externes qui souvent se ressemblent (liliacées, iridées, joncées) ; si l'un d'eux manque, c'est toujours la corolle. On peut donc avoir des fleurs : 1° sans corolle, dites par suite *monopérianthées* ou *apétales*, et qui, possèdant un androcée et un gynécée, sont de plus *hermaphrodites* ; 2° sans gynécée ou sans androcée, mais alors la plante produit, soit sur le même individu, soit sur des individus différents, une fleur complémentaire. Ces fleurs *unisexuées* sont *mâles* si le gynécée manque, *femelles* si c'est l'androcée ; elles sont *monoïques* si le même individu porte des fleurs des deux sexes (courge), *dioïques* dans le cas contraire (dattier, chanvre, etc.). Enfin, le périanthe peut manquer complètement, les fleurs sont *apérianthées* ou *nues* (hermaphrodites ou unisexuées).

Souvent, le cas contraire se produit : les verticilles se compliquent, il y a deux ou plusieurs verticilles de sépales ou de pétales (berbéridées). C'est le plus fréquemment l'androcée qui comprend plusieurs verticilles d'étamines : deux dans les liliacées, géraniacées, etc. (fleurs diplostémones), plus de deux chez les rosacées, lauracées, etc. Quel que soit le nombre des verticilles, chacun d'eux peut posséder le même nombre de feuilles (2, circées ; 3, liliacées ; 4, bruyères ; 5, géraniums) : la fleur est alors *isomère* ; dans le cas contraire, *hétéromère*.

Les feuilles florales, au lieu de s'insérer isolément sur le réceptacle en verticilles distincts, peuvent être disposées le long d'une spire qui fait de nombreux tours sur ce réceptacle, et cette disposition est dite cyclique (magnoliacées, renonculacées, etc.). Une même fleur peut être verticillée dans son périanthe : cyclique dans l'androcée et le gynécée elle est dans ce cas *mixte*. L'étude des fleurs cycliques est intéressante, car elle permet de suivre la marche progressive de la différenciation florale, transformation des pétales en étamines, etc.

Les formations successives de la fleur peuvent être libres entre elles ou, au contraire, unies par des phénomènes de concrescence, qui unissent le calice à la corolle, ou ces derniers à l'androcée, ou encore tous au pistil. Quand l'ovaire est libre (lis), il est dit *supère* ; s'il est adhérent, il est *infère*.

Pour étudier une fleur, on détermine d'abord son orientation : le côté postérieur ou supérieur est tourné vers la branche ou le pédicelle ; puis on imagine un plan passant par l'axe de la branche mère et celui du pédicelle, (plan médian) et un deuxième plan perpendiculaire au premier passant par l'axe du pédicelle. On peut alors, grâce à ces plans, résumer la symétrie ou l'asymétrie de la fleur en un dessin (*diagramme*) ou par l'écriture (*formule florale*).

Si tous les verticilles sont réguliers, la fleur symétrique par rapport à son axe est *actinomorphe* ou *régulière* ; dans le cas contraire, *irrégulière* ou *zygomorphe*.

Aux diverses formations de la fleur que l'on vient de décrire, il faut rapprocher les *nectaires floraux* qui peuvent être d'origine foliaire ou issus du réceptacle ; leur ensemble constitue le disque.

Anomalies de la fleur. On observe, surtout chez les plantes cultivées, de nombreuses anomalies, soit qu'un verticille prenne les caractères du suivant (*métamorphose ascendante* ou *progressive*), ou que l'inverse ait lieu (*métamorphose descendante* ou *régressive*). Dans les *fleurs doubles*, les étamines reviennent à l'état de pétales ; c'est surtout chez les fleurs cultivées que cette transformation s'observe.

— Hortic. A part de très rares exceptions, toutes les plantes phanérogames donnent des fleurs. Mais celles-ci varient singulièrement quant à la forme, la grandeur, l'aspect, le coloris, la durée, etc. Certaines sont de dimensions très réduites, peu apparentes, inodores, insignifiantes au point de vue de l'agrément. D'autres, beaucoup plus développées, se montrent sous les formes les plus diverses et quelquefois les plus singulières, revêtent les nuances les plus agréables, les plus riches, les plus variées, exhalent les parfums les plus suaves. Aux plantes dont la floraison se fait remarquer par quelqu'une de ces particularités on donne le nom de *plantes à fleurs* ou *plantes florales*, par opposition avec l'appellation de *plantes à feuillage*, réservée aux végétaux que caractérise surtout la beauté de leurs feuilles. Souvent, dans le langage courant, on confond abusivement, sous la dénomination commune de *fleurs*, toutes les plantes décoratives, aussi bien celles cultivées pour leur feuillage que celles recherchées pour leur floraison.

De tout temps, les fleurs semblent avoir été en faveur chez les peuples policés ; mais, à aucune époque, le goût n'en a été aussi répandu qu'aujourd'hui ; jamais, non plus, la culture n'a porté sur un aussi grand nombre d'espèces et de variétés : d'une part, les introductions faites, dans le cours des deux derniers siècles, de toutes les régions du globe ; d'autre part, les découvertes des horticulteurs qui, depuis une cinquantaine d'années surtout, ont obtenu par croisements, semis, sélection, etc, une quantité considérable de races, de formes, de variétés, d'hybrides, de métis, ont enrichi singulièrement les jardins et les serres. Actuellement, dans tous les pays avancés en civilisation, la floriculture est en honneur ; les fleurs jouent un rôle dans chacune des circonstances importantes de la vie familiale, dans les rapports sociaux, et même dans les fêtes et les manifestations publiques.

Parmi les plantes florales, les unes sont *herbacées*, les autres *ligneuses* (arbres, arbrisseaux et arbustes). Certaines des espèces herbacées sont *annuelles*, c'est-à-dire qu'elles parcourent toutes les phases de leur végétation dans les limites d'une année ; d'autres n'arrivent à fleurir et fructifier qu'à la condition d'asseoir sur deux années leur période de développement : ce sont les plantes *bisannuelles* ; d'autres encore, bien qu'herbacées, persistent davantage et vivent même de longues années : elles sont dites *vivaces*. Enfin, diverses espèces, appelées *bulbeuses* et *rhizomateuses*, caractérisées par leurs bulbes ou par leurs rhizomes, véritables tiges souterraines, sont vivaces par celles-ci, et souvent annuelles par leurs parties aériennes.

Beaucoup de ces plantes sont *rustiques*, c'est-à-dire qu'elles peuvent vivre en plein air et en pleine terre sous le climat moyen de la France ; mais d'autres, que l'on est par suite obligé de cultiver en vases, pots ou caisses, nécessitent l'abri d'une serre plus ou moins chauffée, ou d'un appartement, ou d'un simple vitrage, soit pendant toute l'année, soit pendant la saison froide seulement.

Ces diverses particularités permettent de répartir les très nombreuses espèces de plantes florales en groupes assez nettement délimités.

I. *Plantes annuelles* et *plantes bisannuelles*. Les plantes annuelles d'ornement se sèment en général après l'hiver, de fin février à mai, un peu plus tôt ou un peu plus tard, selon leur degré de résistance aux gelées tardives. Elles fleurissent de la fin du printemps à la fin de l'été. Un grand nombre peuvent être semées directement en pleine terre, soit en place, soit en pépinière, afin d'être repiquées plus tard. C'est le cas pour l'adonide d'été, les amarantes diverses, balsamines, belles-de-jour, belles-de-nuit, bluets, capucines, célosies, chrysanthèmes à carène, *clarkia*, *collinsia*, coquelicots, coquelourde, *coreopsis*, *eschscholtzia*, *gaura*, *godetia*, gypsophiles (annuelles), ipomée (volubilis), julienne de Mahon, lavatères, lin à grandes fleurs, lunaire, lupins, malope, œillet de Chine, œillet d'Inde, pavots, pétunia, phlox de Drummond, pied-d'alouette (annuel), pois de senteur, pourpier à grande fleur, reines-marguerites, réséda, rose d'Inde, *salpiglossis*, scabieuse des jardins, grand soleil, souci, zinnia, etc.

Mais, pour certaines espèces, comme les amarantes, balsamines, célosies, *cobæa*, *datura* (annuels), œillet de Chine, *perilla*, pétunia, phlox de Drummond, reines-marguerites, ricin, *tagetes* (œillet d'Inde et rose d'Inde), verveines hybrides, zinnia et quelques autres qui, assez sensibles au froid, reprennent aisément à la transplantation, il vaut mieux les semer sous châssis, sur une petite couche, les repiquer une première fois également sous châssis, et les mettre en place seulement lorsque les gelées tardives ne sont plus à redouter : on ainsi des pieds plus beaux et plus précoces à la floraison.

D'autre part, diverses plantes annuelles, ou souvent cultivées comme telles, donnent de meilleurs résultats lorsqu'on les sème avant l'hiver. Telles sont les suivantes : giroflée quarantaine, julienne de Mahon, myosotis, pensées, silènes, etc. Le semis se fait alors en août ; les jeunes plants sont repiqués, et, suivant leur nature, hivernés sous châssis (giroflée quarantaine et julienne de Mahon), ou bien mis en place en pleine terre (myosotis, pensées et silènes). Traitées de cette façon, elles fournissent, après l'hiver, de très belles corbeilles printanières.

Pour les plantes bisannuelles, le semis se fait ordinairement de mars à mai, en pleine terre, en pépinière. Les jeunes plantes subissent ensuite un ou deux repiquages. C'est ainsi que l'on procède pour la campanule carillon, la campanule de Sibérie, la digitale, la giroflée jaune, la rose-trémière, etc.

II. *Plantes bulbeuses* et *plantes rhizomateuses*. Cette catégorie de plantes florales comprend des espèces d'une grande beauté : les unes tout à fait rustiques, les autres ne supportant pas l'hiver en pleine terre.

Au nombre des espèces rustiques les plus belles, on compte : les alstrœmères, anémones (espèces à souches tubéreuses), *crocus* (safrans), *cyclamen* d'Europe vulgairement violette des Alpes), fritillaire [couronne impériale], hémérocalles (plusieurs espèces), iris (plus. esp. et nombreuses variétés), jacinthe (nombr. var.), lis (div. esp.), muscari, narcisses (div. esp.), nivéole [*leucoium*], perce-neige [*galanthus*], renoncule des fleuristes (nombr. var.), scilles (div. esp.), tulipes (div. esp. et nombr. var.). A la rigueur, ces plantes qui, toutes, fleurissent au printemps, peuvent rester en place pendant plusieurs années, et n'être changées que lorsque le sol est épuisé. Toutefois, pour obtenir une plus belle floraison, on a l'habitude de relever les anémones, *crocus*, iris d'Espagne et d'Angleterre, jacinthes, renoncules et tulipes, en juin-juillet, lorsque les feuilles sont desséchées ; de rentrer les bulbes ou les souches dans un local sain et aéré, et de les replanter en octobre ou novembre, en prenant la précaution de couvrir le sol de paille hachée, pour les préserver des grands froids. Souvent, on fait fleurir en appartements, pendant l'hiver, des bulbes de *crocus*, jacinthes et tulipes, que l'on cultive alors soit en pots, dans de la terre ou de la mousse, soit sur des carafes spéciales tenues pleines d'eau.

Certains amaryllis, l'iris de Suse, le *tigridia*, que l'on n'arrache pas tous les ans, demandent aussi à être un peu abrités l'hiver.

Les glaïeuls, dont il existe maintenant de nombreuses et magnifiques variétés, parfois comparables aux orchidées pour la beauté et l'originalité des fleurs et la richesse des coloris, se plantent après l'hiver, s'épanouissent en été, et sont rentrés à la fin de l'automne, à l'abri de la gelée.

Le *montbretia* se cultive d'une manière analogue. Les bégonias tubéreux, cannas et dahlias, genres fort riches en variétés, sont d'abord mis en végétation sur couche ou en serre, puis plantés en pleine terre. Il en est de même de l'amaryllis écarlate, du lis doré et de la tubéreuse.

III. *Plantes vivaces cultivées en plein air, au moins pendant l'été*. La série en est nombreuse et brillante. Elle comprend trois groupes : 1° espèces rustiques ; 2° espèces demandant à être abritées pendant l'hiver ; 3° espèces aquatiques.

Les plantes vivaces rustiques se propagent soit par le semis, qui a lieu ordinairement en mars-avril ; soit, très souvent, par division ou éclatage des touffes. Ces plantes peuvent ordinairement rester plusieurs années au même endroit ; on les déplace lorsque le terrain est épuisé. Voici une liste des espèces les plus remarquables : aconit (diverses espèces), ancolie (div. esp.), anémone du Japon, anémone hépatique, arabette des Alpes, asphodèle, aster (div. esp.), aubriétie, campanule (div. esp.), chrysanthème d'automne (très nombreuses variétés), corbeille d'or, *dielytra*, œnothère (div. esp.), fraxinelle, gaillardie vivace, galane, galéga, géranium (div. esp.), gesse à grandes fleurs, *gynerium*, hellébore rose-de-Noël (nombr. var.), hémérocalle (div. esp.), *hotera*, julienne des jardins, ketmie militaire, lin vivace, lobélie (div. esp. et var.), lychnide croix-de-Jerusalem, coquelourde et autres espèces), millepertuis à grandes fleurs, monarde écarlate, muflier, muguet de mai, œillets (div. esp.), pâquerette, pavot d'Orient et pavot à bractées, pervenche, phlox vivace, pied-d'alouette vivace (div. esp. et var.), pivoine herbacée (div. esp. et nombr. var.), primevère (div. esp. et nombr. var.), pyrèthre rose (nombr. var.), renoncule bouton d'or, rhubarbe (div. esp.), renouée de Sichold, saxifrage (div. esp.), *sedum* (div. esp.), soleil vivace (plus. esp.), spirée (plus. esp.), thlaspi vivace, *tritoma*, valériane des jardins, verge d'or, véronique (div. esp.), violette, *yucca* (div. esp.), etc. On peut ajouter à cette énumération le *physalis Francheti*, superbe à l'automne par ses fruits vesiculeux, d'un rouge orangé vif.

Certaines plantes vivaces ne peuvent s'accommoder du plein air que pendant la bonne saison, et demandent à être rentrées, pendant l'hiver, soit en serre, soit simplement sous châssis. C'est dans cette catégorie que se rencontrent les espèces les plus communément employées pour les corbeilles d'été : *ageratum*, *begonia* (div. esp.), calcéolaire ligneuse, chrysanthème frutescent, *datura* en arbre, *echereria*, *gazania*, héliotrope, *lantana*, *lobelia erinus*, mimules hybrides, œillet des fleuristes (nombr. var.), *pelargonium* (très nombr. et très belles var.), pentstémon hybride, *plumbago Capensis*, *richardia Africana*, sauge éclatante, verveine hybride, etc. On peut ajouter encore les plantes suivantes qui, toutes basses, sont utilisées en bordures, non pour leurs fleurs, mais pour leur feuillage richement coloré : *achyranthes*, *alternanthera*, *coleus*. Ces plantes se multiplient ordinairement par le bouturage.

Un certain nombre d'espèces vivaces d'ornement sont aquatiques et conviennent pour les pièces d'eau, soit sur les rives, soit à distance des bords : telles sont : l'aponogeton, le butome jonc fleuri, l'iris quelq. esp.), le myosotis palustris, *nymphæa* (plus. esp.), *orontium*, *pontederia*, sagittaire, souci d'eau [populage], trèfle d'eau, qui sont bien rustiques ; *nélombo* et *richardia*, qui exigent l'abri pendant l'hiver.

IV. *Arbres* et *arbrisseaux*. Les arbres rustiques dans la région moyenne de la France et véritablement ornementaux par leurs fleurs sont assez peu nombreux ; de plus, à part quelques rares exceptions, ils sont exotiques. Parmi les plus remarquables, on peut citer : amandier à fleurs doubles, arbre de Judée, aubépine (div. esp. et var.), *catalpa* (div. esp.), cerisier à fleurs doubles, chionanthe, cytise (plus. esp.), frêne à fleurs, *kœlreuteria*, *magnolia*, marronnier d'Inde, *paulownia*, *pavia* (div. esp.), pêcher à fleurs doubles (div. var.), pommier de Chine (div. var.), robinier (div. esp.), *sophora*, sorbier des oiseleurs, *tamarix*, tilleul (plus. esp.), tulipier de Virginie, virgilier. On pourrait comprendre dans cette série les principaux arbres fruitiers : abricotier, qui, au moment de l'épanouissement, sont d'une grande beauté.

Les arbustes et arbrisseaux rustiques, à fleurs, sont, par contre, en fort grand nombre, et contribuent très largement à la décoration des jardins. Nous n'indiquerons que les plus beaux : *abelia*, *actinidia*, *akebia*, amandier nain, amélanchier, *amorpha*, *amygdalopsis*, *andromeda* (nombr. esp.), aristoloche, azalée nudiflore (très grand nombre de var.), baguenaudier, bignone de Virginie, boule de neige, *buddleia*, calycanthe, *caragana* (div. esp.), céanothe (div. esp. et var.), chèvrefeuille (nombr. esp. et var.), clématite (div. esp., nombr. var.), cognassier du Japon, cornouiller (div. esp.), cytise arbustif (div. esp.), *daphne*, *deutzia* (plus. esp. et var.), *diervilla* (nombr. var.), épine-vinette (div. esp.), *forsythia*, gattilier, genêt (div. esp.), glycine (div. esp.), groseillier à fleurs (plus. esp.), *indigofera*, jasmin (div. esp.), *kalmia*, *kerria*, ketmie (nombr. var.), laurier-tin, lilas (plus. esp. et très nombr. var.), *mahonia*, millepertuis (div. esp.), osmanthe, pivoine ligneuse (nombr. var.), *polygonum* (quelq. esp.), *rhododendron* (div. esp., très nombr. var.), rosier (div. esp. et très nombr. var.), seringat (div. esp.), spirée (nombr. esp. et var.), staphylier, sumac (plus. esp.), troène (div. esp.), *zanthoxylum*, etc.

A côté de ces arbustes et arbrisseaux rustiques, un certain nombre d'autres, et non des moins ornementaux et des moins recherchés, ne sont pas assez résistants aux froids de nos hivers pour que l'on puisse les laisser toute l'année en plein air ; il faut les rentrer, pendant la mauvaise saison, en orangerie ou en serre froide, ou, pour certains d'entre eux, en appartement. Une fois le printemps arrivé, plusieurs peuvent être mis en pleine terre et contribuer avantageusement à la garniture des massifs et plates-bandes ; on les relève et les rentre aux premières gelées. C'est le cas pour : *abutilon* (plus. esp. et var.), érythrine, *fuchsia* (div. esp. et très nombr. var.), *hibiscus* rose-de-Chine, *hortensia*, laurier-rose, véronique ligneuse (div. esp. et var.). D'autres espèces sont laissées en pots ou en bacs, et en général placées au grand air pendant la bonne saison. Ex. : *acacia mimosa*, azalée de l'Inde (nombr. var.), *bignonia* (div. esp.), *bouvardia*, *callistemon*, *camellia*, *choisya*, *edwardsia*, *epacris*, *eugenia*,

NOMS	SIGNIFICATIONS	COULEURS	LANGAGE
[illegible]	[illegible]bilité	Blanc [illegible]é	Mon amour n'est pas payé de retour
[illegible]	[illegible]	Blanc verdâtre	Vous me causez une grande peine.
[illegible]	[illegible] de [illegible]	Blanc rosé	Je voudrais être aimé
[illegible]	[illegible]	Bleu	Méfiez-vous d'une autre.
[illegible]	[illegible]ance	Bleu	J'attends avec confiance votre aveu.
		Blanche	Amour sans atours
		Rose	Aimée secrètement.
Alisée	Amour simple	Mauve	Regrets d'amour.
rose [illegible]		Panachée	Inquiétude d'amour
Aloïste	Espoir confiant	Feuillage blanc et vert empl[illegible]é en garniture	Ayez confiance en moi.
Amandier	[illegible]eur	Rose	Aimée pour votre bonté.
Amaranthe	Amour durable	Rouge brun	Rien ne me lassera.
Amaryllis	[illegible]	Rose	Vous êtes trop coquette
[illegible]	[illegible]	Rouge	Vous êtes trop courtisée.
Anthurium	[illegible]	Bleu pâle	Je crois fermement en vous.
		Bleue	Je vous suis attaché avec confiance.
Anémone	Persévérance	Rouge	J'ai foi en mon amour.
		Jaune	Ma constance sera récompensée.
		Blanche	Pas de nouvel amour.
Anémone	Amour terminé	Rose	Vous ne m'avez pas compris.
[illegible]		Bleue	J'ai cru un instant en vous.
Aristoloche	Ambition	Rouge pourpre	Je m'élèverai jusqu'à vous.
Arum	[illegible]té conjugale	Jaune vif	Tâchez d'arriver jusqu'à moi.
		Jaune	Rien ne me détournera de mes devoirs.
Aster	Amour confiant	Bleu et blanc	Croyez-en moi.
		Fond pourpre	Je vous aime plus que vous.
Aubépine	Prudence	Blanche	Soyez discret.
		Rose	Cachez votre amour.
Azalée	Joie d'aimer	Blanc	Heureux de vous savoir aimée.
		Rose	Heureux d'être aimé.
		De couleurs franches	Affection inquiète.
Balsamine	Fragilité	Panachée	Affection dédaignée.
Begonia	Cordialité	Rose ou blanc	Amitié cordiale.
Bluet	Timidité	Bleu	Je n'ose pas vous avouer mon amour.
Bluet-de-neige	Fierté	Blanche	Je suis fier de vous aimer.
Bouganvillée	Constance du cœur	Bleue et rouge	Aimée depuis longtemps.
Boucaud'or	Joie	Jaune d'or	Heureux d'aimer.
Bruyère	Force	Rose	Mon amour est robuste.
Buis	Résistance	En entourage	Je résiste à tout.
		Blanc	Vous dédaignez mon amour.
Camélia	Fierté	Rouge	Je vous trouve la plus belle.
		Rose	Je suis fier de votre amour.
Campanule (miroir de Vénus)	Coquetterie	Bleu violet	Pourquoi me faire souffrir.
		Jaune	Rien ne vous charme.
Capucine	Indifférence	Marron	Votre cœur est fermé.
		Pourpre	Vous ne pouvez plus aimer.
		Blanc	Liens d'amitié.
Chèvrefeuille	Liens	Jaune ou rose	Liens d'amour.
		Bleue	Attachement dans la douleur.
Cinéraire	Douleur du cœur	Jaune	Souvenir douloureux.
		A rayons blancs	Deuil cruel.
		Blanche	Puis-je arriver à votre cœur.
Clématite	Désirs	Bleue	J'espère vous toucher.
		Blanc	Pourquoi me fuir?
Convolvulus (liseron)	Importunité	Rouge	Je m'attacherai à vous.
		Bleu	J'attendrai des jours meilleurs.
Coquelicot	Ardeur fragile	Rouge	Aimons-nous au plus tôt.
Cosmopsis	Rivalité	Jaune ou marron	Je souffre de vous savoir aimée.
Cosmos	Retard	Jaune	Attendons un moment plus propice.
Crête-de-coq	Impatience	Rouge vif	Dites donc ce que vous pensez.
		Bleu	J'espère, mais je crains.
Crocus	Inquiétudes	Jaune	Rassurez-moi.
		Rouge	J'ai peur de trop aimer.
		Violet	Vous regrettez de m'aimer.
Cyclamen	Beauté, jalousie	Rouge	Votre beauté me désespère.
		Blanc	Merci de votre tendresse.
		Rose	Je suis heureux de votre affection.
Dahlia	Reconnaissance	Rouge	Votre amour fait mon bonheur.
		Jaune	Mon cœur déborde de joie.
		Panaché	Toutes mes pensées sont à vous.
Datura stramonium	Confiance ébranlée	Bleu	Ne croyez pas la calomnie.
Digitale	Ardeur	Rouge	Je ne puis plus cacher mon amour.
		Blanc	Je commence à vous aimer.
Églantier	Amour	Rose	Je vous aime toujours.
		Jaune	Je vous aime avec bonheur.
Fraxinelle	Gratitude	Pourpre	Mon cœur n'oublie pas.
		Blanche	Ma pensée va vers vous.
		Blanc et rouge	Votre amour est mon culte.
Fuchsia	Ardeur du cœur	Rouge	Je vous aime de tout mon cœur
		Rouge et violet	Mon amour est inébranlable.
Gardénia	Sincérité	Blanc	Mon affection est sincère.
Genêt	Préférence	Jaune	Vous ne pouvez aimer deux fois.
		Blanc	Vous ne croyez pas à mon amour.
Géranium	Sentiments d'amour	Rose ou chair	Je suis heureux près de vous.
		Rouge	Votre pensée ne me quitte pas.
Géranium rosat	Amour poétique	Rose ou blanc	Je suis sous le charme de votre amour.
		Blanche	Mon cœur est fidèle.
Giroflée	Constance	Rouge brun	Mon amour ne varie pas.
		Feu	Je vous aime de plus en plus.

NOMS DES FLEURS	SIGNIFICATIONS emblématiques	COULEURS	LANGAGE
Glaïeul	Rendez-vous	Rose ou rouge	*Le glaïeul, au centre d'un bouquet, indique, par le nombre de fleurs, l'heure d'un rendez-vous.*
Glycine	Tendresse	Bleu violacé	J'aspire à votre amour.
Grenadier	Passion	Rouge vif	Je veux que vous soyez à moi.
Guenle-de-lion	Désirs	Toutes couleurs	Venez au plus tôt.
Héliotrope	Attachement	Blanc	Je ne désire que votre amitié.
		Bleu	Je demeure confiant.
Hortensia	Caprice	Verdissant	Laissez-moi espérer.
		Bleu	Vos caprices me peinent.
Hysope	Froideur	Blanc	Pourquoi être indifférente.
Immortelle	Regrets éternels	Toutes couleurs	Douleur qui ne s'éteindra pas.
Ipoméa	Envie de plaire	Pourpre	Puissé-je toucher votre cœur.
		Bleu ou violacé	Je vous aime tendrement.
Iris	Cœur tendre	Blanc et bleu	Je vous aime avec confiance.
		Jaune ou panache	Je vous aime avec bonheur.
		Blanche	Heureux de vous aimer.
Jacinthe	Joie du cœur	Bleue	L'espoir que vous me donnez me ravit.
		Rose ou rouge	Votre amour me pénètre.
		Jaune	Mon amour vous rendra heureuse.
Jasmin	Amour voluptueux	Blanc	Commencez donc à m'aimer.
		Jaune	Je veux être tout pour vous.
Laurier rose	Triomphe	Rose ou blanc	Je suis le plus heureux.
Lavande	Tendresse respectueuse	Bleue	Je vous aime respectueusement.
Lierre	Attachement	Vert	Je meurs où je m'attache.
Lilas	Amitié	Blanc	Aimons-nous.
		Mauve	Mon cœur est à vous.
Lis	Pureté	Blanc	Mes sentiments sont purs.
Lis St-Jacques	Orgueil	Jaune	Je suis fier de vous aimer.
Magnolia	Force	En feuillage	Mon amour est robuste.
Marguerite des prés	Simplicité du cœur	Blanche ou rose	Je ne vois que vous.
		Blanche	Vous êtes la plus belle.
Marguerite (reine)	Estime, confiance	Bleue	Je crois en vous.
		Rose et violette	Vous êtes la plus aimée.
Mauve	Peine de cœur	Blanche ou violette	Vous ne savez pas ce que je souffre.
Menthe	Mémoire	Blanc violacé	Je garde le souvenir et l'espoir.
Mimosa	Sécurité	Jaune	Personne ne sait que je vous aime.
Muguet	Coquetterie discrète	Blanc	Rien ne vous pare mieux que votre beauté.
Myosotis	Souvenir fidèle	Bleu	Ne m'oubliez pas.
Myrte	Force du cœur	Feuillage vert	Mon amour est à l'épreuve.
Narcisse	Froideur	Blanc	Vous n'avez pas de cœur.
Nénuphar	Indifférence	Blanc	Vous ne savez pas aimer.
		Blanc	Mon amitié est vive.
Œillet	Ardeur	Rose panaché	Je vous aime avec ardeur.
		Rouge vif	J'ai foi en votre amour.
Œillet de poète	Admiration	Toutes couleurs	Je suis votre esclave.
Œillet d'Inde	Séparation	Marron, feu	Pourquoi suis-je si loin de vous.
Oranger	Virginité	Blanc	Fleur d'hymen.
		Blanches	Amour pur.
Orchidées	Ferveur	Panachées	Amour ambitieux.
Pavot	*Sert à désigner le temps et complète la signification des glaïeuls.*	Blanc	Le matin.
		Couleur	Le soir.
Pêcher	Bonheur défendu	Rosée	Les obstacles augmentent mon ardeur.
		Blanc	Pureté d'intention.
Pélargonium	Intentions	Rose	Vivacité d'intention.
		Moucheté	Désirs heureux.
Pensée	La pensée affectueuse	Toutes couleurs	Mes pensées sont à vous.
Pervenche	Mélancolie	Bleue	Je ne rêve qu'à vous.
Pétunia	Obstacle	Quelle que soit la couleur	*Annonce qu'une lettre d'amour a été interceptée.*
		Rouge	Je brûle pour vous.
Phlox	Flamme	Moucheté	Brûlez mes lettres.
		Blanc	Je suis très occupé.
Pied-d'alouette	Préoccupation, légèreté	De couleur	Plus tard.
		Rose	Ne comptez que sur moi.
Pivoine	Sincérité	Rouge	Mon amour veille sur vous.
		Blanche	Veillez sur vous.
Pois de senteur	Fausse modestie	Bleus ou roses	Je ne vous crois pas.
Primevère	Premier amour	Toutes nuances	Je n'ai jamais aimé que vous.
		Blanche	Pourquoi vous détourner de moi.
Renoncule	Reproches	Jaune d'or	Vous êtes ingrate.
		Rouge	Vous méconnaissez mon amour.
Réséda	Tendresse	Vert	J'aime et j'espère.
Rhododendron	Élégance	Rose ou bleu rosé	Vous êtes la plus belle.
		Blanche	Amour qui soupire.
Rose	Amour	Rose	Serment d'amour.
		Thé	Galanterie.
		Rouge vif	Amour ardent, signe de beauté.
		Grande fleur rose	Reine du cœur.
Scabieuse	Tristesse	Pourpre foncé	Mon âme est en deuil.
Seringa	Souvenir	Blanc	Je garde toujours votre souvenir.
Silène	Ivresse	Rose en garniture	Double la signification des autres fleurs.
Thym	Amour durable	En fleur	Je ne vous oublierai jamais.
Tubéreuse	Désir	Blanche	Mon cœur vous désire.
Tulipe	Déclaration	Toutes couleurs	Déclaration d'amour.
Véronique	Fidélité	Bleue	Ayez confiance en moi.
Verveine	Confidences	Toutes couleurs	Je voudrais vous parler en secret.
Violette	Amour caché	Violet	Qu'on ignore notre amour.
Zinnia	Inconstance	Jaune ou pourpre	Vous ne m'aimez plus.

genêt des Canaries, grenadier, *hallbœllia* (grande plante grimpante, dont les fleurs exhalent un parfum suave; on la met en pleine terre en serre froide ou en orangerie), *la[illegible]stemonia, melaleuca*, myrthe, oranger, passiflore ([illegible] esp.), *aparmannia*, etc.

V. *Plantes de serres.* Le nombre de plantes d'ornement [illegible] ont cultivées en serres chaudes et en serres tempérées est considérable. Nous nous bornerons à l'indication de ceux des genres qui renferment les types les plus intéressants et les plus beaux, en mettant à part les orchidées et les cactées.

Acanthacées : *Aphelandra, cyrtanthera, dipteracanthus, hemigraphis, justicia, ruellia, thunbergia.* — Amaryllidées : *Crinum, [illegible]ria, hæmanthus, imanthophyllum, pancratium.* — Apocynées : *Allamanda, cerbera, diplad[illegible], echites, plu[illegible], tabernæmontana.* — Aristolochées : *Aristolochia* (plus esp. à fleurs bizarres et de grande taille). — Aroïdées : *Anthurium, richardia.* — Asclépiadées : *Ceropegia, hoya, stephanotis.* Ces trois genres comprennent de très belles plantes grimpantes. — Bignoniacées : *Bignonia* (esp. du Brésil et de la Guyane), *jacaranda, spathodea, tecoma* (esp. de l'Amérique centrale), etc. — Bromeliacées : *Æchmea, billbergia, bromelia, hechtia, nidularium, pitcairnia, tillandsia*, etc. Tous ces genres comprennent diverses espèces, remarquables par la riche coloration des bractées qui garnissent les épis floraux. — Composées : *Cinéraire.* — Convolvulacées : *Argyreia, ipomœa* (div. esp. des pays chauds). — Cyrtandracées : *Æschynanthus, streptocarpus.* — Dilleniacées : *Dillenia, hibbertia.* — Ericacées : *Azalea* (esp. de l'Inde), *erica* (nombr. esp.), *rhododendron* (esp. div.). Ces trois genres ont produit des variétés fort nombreuses et fort belles. — Euphorbiacées : *Acalypha* (*acalypha Sanderiana*), *datechampia, euphorbia* (div. esp.). — Gesneriacées : *Achimenes, gesneria, gloxinia.* — Légumineuses : *Bauhinia, bossiæa, brownea, cassia, clianthus, clitoria, colvillea, crotalaria, daubentonia, goodia, kennedya, mimosa, podalyria, poinciana, swartzia, templetonia.* — Liliacées : *Lapageria, methonica.* — Lobéliacées : *Centropogon, siphocampylus.* — Mélastomacées : *Centradenia, lasiandra, meduilla, melastoma.* — Myrtacées : *Barringtonia, gustavia, jambosa.* — Nyctaginées : *Bougainvillea.* — Nymphéacées : *Euryale, nymphæa* (esp. div.), *victoria.* — Passiflorées : *Passiflora* (div. esp.), *tacsonia.* — Primulacées : *Cyclamen* [*cyclamen persicum*], *primula* (plus. esp.). — Rubiacées : *Bouvardia, gardenia, ixora, portlandia, rogiera.* — Scrophulariniées : *Calceolaria* [calcéolaires herbacées], *franciscea.*

VI. *Orchidées.* La très nombreuse et très curieuse famille des orchidées a des représentants dans toutes les parties du globe, on des stations très diverses. Un certain nombre d'orchidées sont indigènes, mais bien que déjà fort intéressantes et fort jolies pour la plupart, ce ne sont ni les plus belles, ni les plus curieuses, et, par suite, les plus recherchées. Celles-ci nous viennent des pays chauds et présentent des formes si variées, si singulières, si étranges, des coloris souvent si bizarres, qu'elles défient toute description, et que, seules, des figures artistement dessinées et coloriées peuvent en donner une idée si l'on n'a pas vu les plantes elles-mêmes. Étant donné que les orchidées sont de provenances fort diverses, on comprend qu'elles ne puissent se cultiver toutes dans les mêmes conditions : il en est de serre chaude, de serre tempérée, quelques-unes même de serre froide. Certaines se comportent relativement bien en appartement, au moins pendant quelque temps.

Voici une liste des genres qui renferment des espèces réputées à la fois par leur beauté et la facilité relative de leur culture : *angræcum, brassavola, brassia, burlingtonia, calanthe, cattleya, cymbidium, cypripedium, deadrabium, epidendrum, lælia, lycaste, masdevalia, miltonia, odontoglossum, oncidium, phalænopsis, selenipedium, sophronis, stanhopea, vanda, zygopetalum.* V. orchidée.

VII. *Cactées et diverses autres plantes grasses.* Les cactées, souvent connues sous le nom de *plantes grasses*, présentent un aspect particulier et sont l'objet de l'une des spécialités les plus tranchées de la culture d'agrément. Aujourd'hui un peu délaissées, elles ont joui d'une vogue qui, depuis, s'est reportée sur d'autres plantes, chrysanthèmes, orchidées, etc. Toutes les cactées viennent du nouveau monde; la très grande majorité appartiennent aux régions intertropicales; quelques-unes seulement s'avancent vers les zones tempérées ou même froides. Le nombre des espèces est assez élevé (près d'un millier). En général, il leur faut, sous le climat de Paris, une serre bien éclairée, sèche et tempérée. La culture en est d'ailleurs des plus faciles. Un certain nombre se comportent fort bien en appartement.

Voici les principaux genres : *Cereus*, ou cierge. (L'espèce classique est le cierge du Pérou. En appartement, on cultive souvent le cierge serpent, et, en serre chaude, le cierge à grandes fleurs, dont les tiges sarmenteuses et grêles émettent des fleurs superbes, de 20 centimètres et plus de diamètre, s'ouvrant pendant la nuit et exhalant une odeur de vanille.) — *Echinocactus.* — *Echinopsis.* — *Epiphyllum*, souvent cultivé en appartement. — *Opuntia*, ou raquette, dont les représentants les plus connus sont le figuier de Barbarie et le nopal à cochenille. — *Pereskia.* — *Phyllocactus*, dont il existe de nombreuses variétés à fleurs superbes. — *Pilocereus*, ou cierge chevelu, etc.

Parmi les plantes grasses qui appartiennent à d'autres familles naturelles, on cultive surtout les aloès, les agaves, les euphorbes, les *stapelia*, enfin les crassulacées et les ficoïdes, dont il existe en bon nombre de genres et d'espèces.

— Physiol. La *fleur* a les fonctions générales de la plante (respiration, transpiration, etc.), mais, de plus,

elle assure la continuation de l'espèce par la production de l'œuf. Pour cela, le pollen est transporté sur le stigmate (v. FÉCONDATION); il y germe et va féconder l'oosphère, qui se transforme en graine ou œuf. Le pistil se transforme alors en fruit.

La coloration des fleurs, dont l'éclat paraît en rapport avec la quantité et la nature de la lumière reçue, les fleurs polaires et de montagne étant généralement de couleur plus vive que celles des régions tempérées et tropicales, a des origines diverses selon les espèces : tantôt elle est due à des leucites permanents, directement plongés dans le plasma primitif, coloré en jaune par la xanthophylle ou en vert (chloroleucites), tantôt à des substances azotées dont la plus fréquente est l'anthocyanine ou cyanine, donnant par sa combinaison avec le suc acide ou neutre des plantes, des colorations rouges ou roses, et bleues.

— Industr. et comm. *Fleurs artificielles.* On fabrique ces fleurs soit avec de minces papiers diversement colorés, soit avec des tissus tels que le velours, le satin, le taffetas, pour la confection des feuilles, tandis qu'un emploie de préférence la batiste, le crêpe, la gaze, etc., pour les pétales. La fabrication des fleurs artificielles comprend quatre opérations successives : le *découpage*, le *gaufrage*, l'*assemblage* et le *montage*. Le plus souvent, le *découpage* se pratique avec une sorte d'emporte-pièce, le *découpoir*; quelquefois, cependant, il s'opère avec des ciseaux. Le *gaufrage*, c'est-à-dire l'opération ayant pour objet de donner aux pétales et aux feuilles découpées l'aspect qu'ils ont dans la nature, se fait, soit au fer chaud, soit à la pince, et constitue alors le *griffage*, soit à la boule, et se nomme le *boulage*. L'*assemblage* a pour but de réunir autour du cœur de la fleur les pétales qui doivent la composer. Enfin, le *montage* consiste à réunir les différentes parties de la fleur à la tige formée d'un fil de fer ou de laiton entouré d'une bandelette de papier ou d'étoffe colorée en vert. La même opération comprend l'assemblage des diverses tiges entre elles, afin de constituer une plante entière avec ses fleurs et ses feuilles.

Aujourd'hui, la plupart de ces opérations se font au moyen de machines très ingénieuses, mais le montage se fait toujours à la main. Les outils dont se servent communément les fleuristes sont : la *pince* dite aussi *brucelles*, avec laquelle l'ouvrière saisit successivement toutes les parties qui, assemblées, formeront une fleur; la *boule*, instrument muni d'un manche et terminé par une petite boule en bois ou en fer servant à opérer le boulage; le *pied-de-biche*, sorte de mandrin crochu, à l'aide duquel on imite les nervures des feuilles et pétales; le *découpoir*, qui est un emporte-pièce fournissant, suivant le cas, une feuille ou un pétale; enfin, le *gaufroir* servant à donner aux pétales et aux feuilles l'aspect naturel qu'ils doivent avoir.

— Numism. *Fleur de lis d'or* ou *Franc à pied* (v. ce mot), Monnaie d'or fin du poids de 1 gros (3 gr. 824 mill.), que Charles V fit fabriquer en 1365. Le roi y était représenté debout, sous un dais gothique, la couronne en tête, tenant de la main droite une épée nue et, de la gauche, la main de justice. Le champ était semé de fleurs de lis. On y lisait cette légende : KAROLVS. DI. GRA. FRANCORV. REX. (*Carolus Dei gratia Francorum rex*, Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français). Au revers, dans une rosace, était une croix dont chaque branche se terminait par trois trèfles. Cette croix était cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes royales; la rosace était cantonnée elle-même de huit petites fleurs de lis. Ce revers avait pour légende : XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT (*Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*, le Christ triomphe, le Christ règne, le Christ commande).

Fleurs de coins. C'est une expression monétaire dont on se sert pour désigner les premières pièces frappées avec des coins neufs, avant que la fatigue de la fabrication en ait altéré les empreintes. Autrefois, au temps du monnayage au balancier, on frappait spécialement des pièces à fleur de coins, pour en faire cadeau au souverain, au ministre des finances, aux principaux fonctionnaires.

— Blas. *Fleur de lis.* La fleur de lis héraldique n'apparaît sur les écus qu'au XIIe siècle; mais, comme élément décoratif, elle est beaucoup plus ancienne. On la trouve sur les monuments de l'ancienne Egypte, de l'antiquité classique et orientale, dans l'Inde; le fleuron à trois lobes peut varier dans ses dispositions particulières; son architecture essentielle reste la même. On a confondu la fleur de lis avec des pointes de flèche, de pique, avec des abeilles, des crapauds, etc. La première mention de la fleur de lis, en France, se trouve dans une ordonnance de Louis le Jeune, et la figuration la plus ancienne sur un contre-sceau de Philippe Auguste, fixé à une ordonnance de 1180. Dès lors, elle devient l'emblème de la maison de France et est semée, en nombre, sur son écu. C'est alors que la fleur de lis affecte les belles proportions élancées du lis rouge de Florence; ses fleurons latéraux sont souvent divisés en deux lambeaux. En 1376, le nombre des fleurs de lis fut réduit à trois, par Charles V, en l'honneur de la sainte Trinité. A mesure que l'on approche de l'époque moderne, la fleur de lis va en s'épaississant et en perdant son caractère élégant. Au XVIIIe siècle, elle reprend quelque finesse, mais pour peu de temps. Le type le plus ordinairement employé par les décorateurs modernes est celui du règne de Henri IV. Très commune sur les écussons de tout ordre et de tout pays, voire dans les armes bourgeoises, la fleur de lis abonde également dans tous les ensembles ornementaux.

Fleur de lis : 1. Primitive; 2. Moyen âge; 3. Renaissance; 4. Louis XIV; 5. Louis XVI.

— Techn. Les *fleurs* qui se forment à la surface du vin, de la bière, de cidre, proviennent d'une multitude de petites cellules ovales de *mycoderma vini*, qui se développent à la surface du liquide exposé à l'air et vivent au détriment de l'alcool, qui est transformé en acide carbonique et en eau ou du sucre (surtout dans les vins jeunes).

Leur action rend le vin plat et lui communique un goût d'évent; le *mycoderma vini* prépare merveilleusement le terrain au *mycoderma aceti* (ferment du vinaigre), et il est important d'en arrêter le travail. Pour cela, on ouille de façon à faire sortir toute la fleur; on peut brûler dans la partie vide du tonneau un petit morceau de mèche soufrée, ou bien encore on chauffe le vin pour le débarrasser du mycoderme. Quant au cidre on le soutire dans un tonneau fortement soufré; c'est la seule ressource, car le chauffage déprécie les cidres.

— LANGAGE DES FLEURS. C'est un langage symbolique qui est une des formes du poétique langage de l'amour. Deux règles ont présidé à cette gracieuse syntaxe : les couleurs d'abord, ensuite les objets dont les fleurs se trouvent être en quelque sorte naturellement les emblèmes.

La rose est l'emblème de l'amour; la violette celui de l'humilité, de la modestie; le lis, de la pureté; la fleur d'oranger, de la virginité, etc. Et la liaison est absolument intime entre la signification emblématique des fleurs et celle de leurs couleurs.

Significations générales. Les fleurs se divisent tout d'abord en deux catégories, résultant de leurs parfums et de leurs couleurs. Celles qui ont les parfums les plus pénétrants, les plus capiteux et les couleurs les plus vives et les plus brillantes, ont les significations les plus ardentes. Les fleurs aux parfums doux et aux couleurs modestes expriment, au contraire, les sentiments tendres, pieux, respectueux ou douloureux.

De même que le *blanc* est la couleur de l'innocence, de la pureté, et le *rouge* celle de l'amour, le bleu est la couleur du tendre, celle des âmes délicates qui planent dans les régions élevées et gardent les souvenirs impérissables. Le violet, né du rouge et du bleu, de l'amour et du souvenir, est la fleur du culte, la couleur des veuves et des prélats. Le vert est l'espérance, couleur à la fois vive et tendre, couleur du renouveau, de la jeunesse et de l'avenir. Le jaune est la couleur de la joie, de la richesse, de l'or; c'est aussi celle du mariage, surtout du mariage malheureux. Le noir c'est le deuil, la tristesse, la mort, le néant. Le marron est la couleur du passé, exprimant aussi la défiance.

En sus des couleurs, il y a les nuances qui viennent varier le langage des fleurs; elles peuvent être de couleurs pâles, vives ou sombres. Voici les règles de la combinaison des couleurs et de leurs attributions, avec les nuances qui les modifient. C'est la clef du langage des fleurs.

Couleur fondamentale ROUGE. (*Signification emblématique* ARDEUR.)
Nuances pâles : ardeur modérée, latente, pusillanime, capricieuse.
Nuances vives : ardeur exaltée, sublime, violente, audacieuse.
Nuances foncées : ardeur jalouse, constante, mêlée de tristesse.

Couleur fondamentale VIOLET. (*Signific. emblématique* DOULEUR.)
Nuances pâles : douleur passée, oubliée, affaiblie, récemment calmée.
Nuances vives : douleur vive, inconsolable.
Nuances foncées : douleur résignée, profonde, inoubliable.

Couleur fondamentale BLEU. (*Signific. emblématique* TENDRESSE.)
Nuances pâles : tendresse inavouée, discrète, idéale, confiante.
Nuances vives : tendresse vive, passionnée, rayonnante, déclarée.
Nuances foncées : tendresse défaillante, douloureuse, du souvenir

Couleur fondamentale VERT. (*Signific. emblématique* ESPÉRANCE.)
Nuances pâles : espérance fragile, naissante, lointaine.
Nuances vives : espérance robuste, confiante, avouée, soutenue.
Nuances foncées : espérance secrète, douloureuse, évanouie.

Couleur fondamentale JAUNE. (*Signific. emblématique* JOIE, BONHEUR.)
Nuances pâles : joie tendre, délicate : bonheur calme, nouveau.
Nuances vives : joie ardente, affectueuse; bonheur complet, constant.
Nuances foncées : joie affaiblie, secrète; bonheur troublé, menacé.

Couleur fondamentale MARRON. (*Signific. emblématique* DÉFIANCE.)
Nuances pâles : défiance rassurée, sans objet.
Nuances vives : défiance jalouse, violente.
Nuances foncées : défiance secrète, douloureuse.

Nous ne pourrions donner ici la signification de toutes les fleurs, qui sont innombrables; mais on trouvera au tableau synoptique (page 558) les principales, celles que l'on rencontre le plus aisément et qui peuvent être utilisées.

Fleur et Blanchefleur, poème du XIIIe siècle. V. FLOIRE ET BLANCHEFLEUR.

Fleurs (LA VIE DES), titre d'un ouvrage de vulgarisation scientifique dû à Lecoq, professeur de sciences naturelles à la faculté de Clermont-Ferrand (1861). — Un peu de science délayée dans beaucoup de littérature emphatique. Cette critique faite, *la Vie des fleurs* reste une étude intéressante, parce que c'est un des premiers ouvrages de vulgarisation botanique. Ce livre a ouvert la voie à d'autres ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *les Fleurs des champs et des bois*, de Gaston Bonnier; *Nos fleurs*, de Leclerc du Sablon; etc.

Fleurs du mal (LES), poésies, par Charles Baudelaire (1857). — C'est le seul recueil poétique de l'auteur, mais il suffit pour marquer sa place entre les romantiques et les décadents, comme celle d'un artiste qui se fit laborieusement une originalité contournée, inquiète, perverse. Cette originalité de Baudelaire est surtout dans le mélange d'un catholicisme malsain avec ce que la sensualité peut avoir de plus subtil; elle est dans ses raffinements morbides et dans ses préciosités macabres. Poète difficultueux, infécond, à la fois brutal et quintessencié, ses *Fleurs du mal*, si souvent gâtées par la recherche, la prétention, les entortillements de la pensée et les artifices pénibles de la forme, n'en renferment pas moins des pièces admirables, d'une beauté singulière, mystérieuse, « troublante ». Victor Hugo écrivait à Baudelaire : « Vous avez créé un frisson nouveau. » Notre poésie moderne le regarde non sans raison comme un initiateur, d'abord parce qu'il fut le premier théoricien du « décadentisme », mais aussi parce qu'il possédait « le don de correspondance », c'est-à-dire parce qu'il savait découvrir, en vertu d'une intuition secrète, des analogies inattendues entre les objets les plus éloignés en apparence. Si la solide carrure et la concision symétrique de sa forme en font un parnassien, il y a aussi dans *les Fleurs du mal* certains vers tout à fait modernes, dont la vibration musicale dépasse le sens et « suggère » ce qui ne saurait s'exprimer.

Fleurs latines des dames et des gens du monde, par Pierre Larousse (1861). — L'auteur a réuni, par ordre alphabétique et avec de nombreux exemples, les citations latines les plus usuelles. Il est intéressant de trouver dans cet ouvrage non seulement l'explication de la locution citée, mais le passage entier dont elle est extraite, l'auteur qui l'a imaginée, et d'y suivre les déviations de sens qu'en passant par tant de mains le fragment de vers ou de prose a dû par subir.

Fleurs historiques des dames et des gens du monde, par Pierre Larousse (1862). — Cet ouvrage est rédigé sur le même plan que le précédent, et possède la même utilité. Il donne la clef des allusions que l'on fait si souvent, dans la conversation ou dans les livres, à des faits, à des mots historiques. Tels sont : l'Epée de Damoclès, la Lanterne de Diogène, le Nœud gordien, l'Echelle de Jacob, le Manteau de Joseph, l'Ânesse de Balaam, le Chemin de Damas, la Béquille de Sixte-Quint, le Quart d'heure de Rabelais, etc. Les commentaires et les exemples qui accompagnent chacune de ces allusions en éclaircissent l'origine et en montrent la portée.

Fleurs animées (LES), compositions de Grandville, gravées par Geoffroy, accompagnées d'un texte de Taxile Delord, avec introduction d'Alphonse Karr (1845). — Grandville, après avoir écrit *les Animaux peints par eux-mêmes*, voulut donner aux fleurs le visage, le costume et les mœurs de la femme ou plutôt de la Parisienne. Il a procédé à la création de cet herbier costumé avec les qualités et les défauts qui lui sont propres. Esprit ingénieux, fantaisiste ironique et souvent spirituel, il n'échappe point à la lourdeur. Les *Fleurs animées*, malgré leur vogue, ne doivent compter dans le bagage de Grandville que pour une œuvre à demi manquée, une de ces transpositions trop étudiées, décevant à la longue, après avoir un instant fait illusion par la nouveauté.

FLEUR DE MARIE ou **Fleur de mai,** ou **la Goualeuse,** personnage des *Mystères de Paris*, d'Eugène Sue. Ce personnage sympathique est devenu populaire. Fleur de Marie est la jeune fille arrachée de son milieu naturel, élevée dans la condition la plus abjecte, torturée de mille manières, et gardant néanmoins une âme chaste.

FLEURAGE (*raj*) n. m. Combinaison de fleurs sur une tenture, un tapis, etc.

— Grav. Cristallisations formées sur la planche de verre, dans la gravure, par l'acide fluorhydrique.

— Techn. Son de gruau. ‖ *Fleurage de pommes de terre*, Nom de la farine de pommes de terre. — Action de répandre de la farine de seigle sur le pain, avant de le soumettre à la cuisson.

FLEURAISON ou **FLORAISON** (*ré*) n. f. Epanouissement des fleurs et, plus particulièrement, ouverture des anthères; moment où la plante fleurit. ‖ Syn. de ANTHÈSE.

— ENCYCL. Bot. Certaines plantes n'ont qu'une *fleuraison* dans leur existence et meurent après leur unique fructification, qu'elles soient *annuelles* (blé), *bisannuelles* (carotte) ou *pluriannuelles* (agaves); elles sont dites *monocarpiques*. D'autres, dites *vivaces*, fleurissent plusieurs fois, en général au bout de quelques années seulement (arbres fruitiers). Les plan es sont encore dites *printanières, estivales, automnales, hivernales*, suivant la saison ordinaire de leur fleuraison, la plupart ne fleurissant qu'une fois par an, bien que certaines variétés, dites *remontantes*, puissent avoir deux fleuraisons successives; la fixité relative de l'époque de fleuraison de chaque espèce a permis d'établir un *Calendrier de Flore*. L'heure moyenne de l'épanouissement des fleurs pendant la fleuraison, assez constante dans chaque espèce, a justifié aussi l'établissement d'une *horloge de Flore*.

— Vitic. La *fleuraison* est la phase la plus importante de la croissance de la vigne, la fructification en dépendant absolument. Elle s'opère seulement à des températures supérieures à 15°. A cette époque, les pluies froides, les brouillards humides du matin, auxquels succèdent les rayons d'un chaud soleil, ont quelquefois l'inconvénient de faire couler le pollen, et c'est là, malheureusement, un accident contre lequel les mesures préventives sont bien difficiles à prendre, ou restent, le plus souvent, sans résultat efficace. Ordinairement, et c'est ce qui a lieu dans la plupart des vignobles français, l'autofécondation s'accomplit, mais il est des cépages sujets à couler, même dans les années où la température est le plus propice à la fleuraison, et qui ont besoin du pollen d'autres variétés. Il importe donc qu'on fasse voisiner des cépages de variétés différentes ou qu'on pollinise artificiellement les cépages coulards.

Dans l'hybridation, c'est au moment de la fleuraison que l'on opère la castration de la fleur en la privant de ses étamines, avant de déposer sur le stigmate le pollen de la variété qui sert à l'hybridation.

Armes de Fleurance.

FLEURANCE, ch.-l. de cant. du Gers, arr. et à 11 kil. de Lectoure, sur le Gers, tributaire gauche de la Garonne; 4.237 hab. (*Fleurantins, ines*). Commerce de bois, blé, vins, liqueurs et eaux-de-vie, volailles et bestiaux. Carrosseries. Fabriques de gants et de liqueurs; tuileries. Eglise du XIVe siècle avec façade remarquable. Ancienne capitale du pays de Gaure. C'est une bastide créée en 1280. — Le canton a 19 comm. et 10.418 hab.

FLEURANT (MONSIEUR), personnage de Molière, dans *le Malade imaginaire*. Type achevé d'apothicaire, il paraît seulement à la scène IV de l'acte III, sa seringue à la main, pour administrer au malade imaginaire une potion ascendante, mais il joue dans toute la pièce, quoique absent, un des premiers rôles, par ses clystères et ses médicaments, dont il est question sans cesse. C'est avec lui que, son mémoire en main, Argan fait mine de discuter ses comptes dans l'admirable monologue qui ouvre le premier acte. Molière a expliqué (acte Ier, scène II) pourquoi il a donné le nom de Fleurant à cet apothicaire modèle, lorsqu'il fait dire à Toinette : « C'est à M. Fleurant à y mettre le nez, puisqu'il en a le profit. »

FLEURANT (*ran* — rad. *fleur*), ANTE adj. Qui répand, exhale une odeur, un parfum : *Un bouquet de violettes encore tout humides et d'une* FLEURANTES. (A. Theuriet.)

FLEURBAIX, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 22 kil. de Béthune; 2.409 hab. Moulins. Tanneries.

FLEURDELISER rad. *fleur de lis* v. a. Orner, semer de [illegible] *fleurdelisé*. Marquer d'un [illegible] fleur de lis, ou parlant d'un cri[illegible] FLEURDELISAIT *les* [illegible] On écrivait [illegible]

D'azur fleurdelisé d'argent.

Fleurdelisé, ée part. pass. Blas. Se [illegible] Cette autre pièce [illegible] extrémités se terminent par [illegible] Se dit encore de l'eau [illegible] pièce semée de fleurs de lis.

FLEURÉ, ÉE rad. *fleur* adj. Blas. Se [illegible] les lames, fasces, tronchcours et [illegible] pièces [illegible] les bords se [illegible] par les fleurs. On dit aussi FLEURONNÉ. Quand les fleurs ou les fleurons sont opposés ou alternes, la pièce est dite *contre fleuronnée*.

FLEURÉE n. f. Brume légère qui se forme sur la cuve du bleu d'indigo, dans les teintureries.

FLEURER alt. [illegible] v. n. Autref. Flairer : *Ils* FLEURENT *le* [illegible] *un bon parfum* (Ghorardi.) V. FLAIRER. ‖ Exhaler une certaine odeur :

Je [illegible] à [illegible], à ses lèvres décloses,
Qu'[illegible] plus fort, mais non pas mieux que roses.
M. RÉGNIER.

FLEURET [illegible] rad. *fleur*, n. m. Escrim. Arme à lame quadrangulaire, dont on se sert pour prendre la leçon

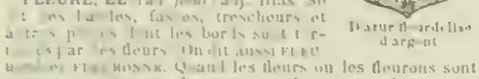

Fleuret.

d'armes. ‖ *Fleuret demoucheté*, Fleuret dont on a enlevé le bouton.

— Chorégr. Ancien pas de danse, formé d'un demi-coupé et de deux pas sur la pointe des pieds.

— Comm. Soie tirée de la bourre enveloppant le cocon, beaucoup plus commune que la fantaisie, et qui exige une forte torsion pour avoir une consistance suffisante. On l'appelle aussi FRISON. V. ce mot. ‖ Taffetas fait avec des de Lets de soie cordés et moirés en fleurets très retors. ‖ Toile connue sous le nom de BLANCARD, dans la composition de laquelle entrent de la bourre de soie et de laine. ‖ *Fleuret de coton, de laine, de fil*, Première qualité de coton, de laine ou de fil.

— Techn. Grosse barre d'acier, en forme d'aiguille, dont le mineur se sert pour percer des trous dans le roc.

— ENCYCL. Archéol. Au moyen âge, ce mot, synonyme de FLEURIN, s'employait dans la mercerie pour désigner la fleurette et aussi des rubans en soie tressée. En tant qu'arme d'escrime, le mot est assez moderne. On se servait actuellement d'épées d'exercice aussi longues et lourdes que les épées communes, mais dont la garde était simplifiée et dont la lame rabattue, c'est-à-dire sans tranchants, avait son extrémité mor[illegible] par une garnie d'une balle de cuir appelée *estru*. Les *fleurets* les plus anciens dont on possède des exemples dans les collections d'armes datent du règne de Louis XIV. Leur lame est courte, étroite, plate; leur garde, formée de deux anneaux de côté [illegible] à de courts quillons, se continue par deux pas-d'âne et deux verrous réunis inférieurement pour former une corbeille ajourée. Cette forme demeura en usage jusque sous Louis XV; alors apparaît une forme presque en tout semblable à celle des fleurets modernes. La forme ancienne du mot est *floret*; elle apparaît dans les lettres en 1611.

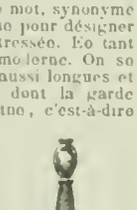

Poignée de fleuret (XVIIe s.).

FLEURETÉ, ÉE adj. Blas. Syn. de FLEURÉ, ÉE.

FLEURETER rad. *fleurette*. — Double la lettre *t* devant un *e* muet : *Je fleurette. Qu'ils fleurettent*. ‖ v. n. Conter fleurette, courtiser : FLEURETER *pour le bon rustif avec une demoiselle*. Ce mot est ancien; il n'a aucune parenté avec l'anglicisme *flirter* (to flirt) qui a un sens particulier. V. FLIRTER.

FLEURETIS *tî* — de l'anc. verbe *fleureter*, n. m. Mus. ancien. Sorte de contrepoint que les chantres improvisaient sur le plain-chant. ‖ Fig. Langage fleuri et plus brillant que solide.

FLEURETTE *ret'* — dimin. de *fleur*, n. f. Petite fleur : *Les* FLEURETTES *des champs*.

— Fig. Propos galants, paroles tendres et amoureuses : *A* [illegible] FLEURETTE. *Conter* FLEURETTE *aux dames*.

— Fleur sur Nom donné, dans l'ouest de la France, en [illegible] notamment, à une crème très fluide qui se forme [illegible] lait, avant que la crème épaisse ne se pro[illegible] d'un long repos de ce lait dans une jatte.

— Mon. Monnaie d'argent du temps de Charles VI : *A* [illegible] *qu'honora Charles VI d'une falsification* [illegible] *il fut créé la fleurette ou* FLEURETTE, *qui*, [illegible] *vaut relative à 2* [illegible] (F. Mornand.)

FLEURETTE, [illegible] du jardinier du château de Nérac, [illegible] en 1592. Elle avait seize ans lorsque le [illegible] de Navarre, le futur Henri IV, s'éprit d'elle [illegible] les *Mémoires* de la reine Marguerite [illegible] laissé une si amusante peinture. A [illegible] place chronologiquement [illegible] d'Aven et celle de Mlle de Rebours, [illegible] La légende veut que Fleurette se [illegible] lorsqu'elle se vit abandonnée. [illegible] près de vingt ans plus tard, [illegible] appartenait à son père, au temps [illegible] dans la haute société.

FLEUREUR, EUSE rad. [illegible] alt. de FLAIRER n. Celui, celle qui flaire. *Impudent* FLEUREUR *de cuisine* (Molière). Vieux, on dit aujourd'hui FLAIREUR, EUSE.

FLEUR-FEUILLE n. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'ormin (*salvia horminum*).

FLEURIAU (Louis-Gaston), évêque d'Orléans, né à Paris en 1654, mort en 1733. Il fut chanoine de Chartres, trésorier de la Sainte-Chapelle, évêque d'Aire (1695) et, enfin, évêque d'Orléans (1706). En prenant possession de ce dernier siège, Fleuriau rendit à la liberté huit cent cinquante-quatre prisonniers pour dettes, et ne cessa de se distinguer par sa charité. Il a laissé : *Ordonnances, règlements et avis synodaux*, ouvrage publié en 1730.

FLEURIAU (Charles-Jean-Baptiste), comte DE MONVILLE, diplomate français, né à Paris en 1686, mort à Versailles en 1732. Successivement avocat du roi au Châtelet (1706), conseiller au parlement de Paris, procureur général au grand conseil, il obtint, en 1718, l'ambassade de Hollande. Après avoir déterminé les états généraux à signer la quadruple alliance, il devint ministre plénipotentiaire au congrès de Cambrai. Il succéda à son père comme ministre de la marine (1722), reçut ensuite le portefeuille des affaires étrangères (1723 à 1727). A cette époque, le comte de Morville et son père tombèrent en disgrâce. Le roi lui accorda une pension de 20.000 livres et un logement à Versailles. Il avait été élu membre de l'Académie française, en 1723.

FLEURIE, comm. du Rhône, arrond. et à 27 kilom. de Villefranche, sur un sous-affluent de la Saône par l'Ouby; 2.039 hab. Vignoble compris dans le Beaujolais et fournissant d'excellents vins, légers, fins et délicats; les principaux climats sont : *la Chapelle des bois, le Garant, les Moriers, Poncié, la Roilette, le Vivier*, etc.

FLEURIEL, comm. de l'Allier, arr. et à 21 kil. de Gannat, non loin de la Veauvre, affluent de la Bouble; 963 hab.

FLEURIER, comm. de Suisse (cant. de Neuchâtel), dans le val de Travers, sur la Reuse, tributaire du lac de Neuchâtel, 3.300 hab. Fabrication de dentelles; centre important pour la fabrication de l'horlogerie. Aux environs, la Grotte aux Fées, l'une des plus belles de la Suisse.

FLEURIEU (Charles-Pierre CLARET de), homme politique, administrateur et ingénieur hydrographe, né à Lyon en 1738, mort à Paris en 1810. Après avoir débuté par un *Mémoire sur la construction des navires*, il s'appliqua à la détermination des longitudes en mer, et construisit, en 1766, avec le concours de l'horloger Ferdinand Berthoud, la première montre marine. Promu capitaine de vaisseau en 1776, Fleurieu fut appelé, en 1779, par Louis XVI, à la direction des ports et des arsenaux. A ce titre, il fut chargé, pendant la guerre de l'indépendance des États-Unis, de tracer le plan des opérations navales, et, plus tard, il rédigea les instructions du voyage de La Pérouse. Il devint ministre de la marine en 1790. Démissionnaire en 1792, il fut nommé gouverneur en Dauphiné. En 1795, Fleurieu entra à l'Institut, puis au Bureau des longitudes. Membre du conseil des Anciens en 1797, il fut appelé au conseil d'État par Bonaparte, après le 18-Brumaire. Ministre intérimaire de la marine en 1803, il devint, en 1804, intendant général de la liste civile, puis, en 1805, sénateur et gouverneur des Tuileries. Il se signala dans ces fonctions par son habile administration, et fut créé comte en 1808. Les principaux ouvrages scientifiques de Fleurieu sont les suivants : *Voyage entrepris pour éprouver en mer les horloges marines* (1773); *Voyage autour du monde* (aus VI-VIII); *Neptune du Catégat et de la Baltique* (1809).

FLEURIGNÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 7 kil. de Fougères, près du Couesnon; 910 hab.

FLEURIN n. m. Archéol. Plume de basse qualité, qui servait à fourrer les couettes, les coussins. (Tandis que le duvet fin valait, au XVe s., 5 sols la livre, le fleurin n'en coûtait que 3.)

FLEURIOT (Zénaïde-Marie-Anne), femme de lettres française, née à Saint-Brieuc en 1829, morte à Paris en 1890. Elle a écrit d'un style simple et facile, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme d'ANNA EDIANEZ DE SAINT-B., un grand nombre de récits pour les jeunes filles et quelques comédies et proverbes réunis sous le titre de *Théâtre chez soi* (1873). Elle a collaboré au « Journal de la jeunesse » et à la « Bibliothèque rose ».

FLEURIOT-LESCOT (Jean-Baptiste-Edouard), cinquième maire de Paris, né à Bruxelles en 1761, guillotiné à Paris en 1794. Il prit une part active à la révolution du Brabant et se réfugia à Paris, où il embrassa les idées révolutionnaires et devint membre du club des Jacobins, substitut de Fouquier-Tinville et membre de la commission des travaux publics. Il essaya de sauver Robespierre, son ami, au 9-Thermidor. Rendu responsable des troubles de cette journée, il fut arrêté avec Robespierre et exécuté comme lui le lendemain.

FLEURIR v. n. Pousser des fleurs, se couvrir de fleurs épanouies, en parlant d'une plante; s'épanouir, en parlant des fleurs : *Chaque plante* FLEURIT *à l'heure qui lui a été fixée*. (A. Karr.)

— Par anal. Se couvrir de poils, en parlant d'une partie du corps; se développer, en parlant du poil : *Menton qui commence à* FLEURIR. *Fils dont le poil va* FLEURIR. (Boil.)

— Fig. Se former, se développer, prendre son éclat : *L'honneur des hommes croît au soleil, celui des femmes* FLEURIT *à l'ombre*. (Ch. de Bussy.) ‖ Prospérer, être en progrès ou en honneur; briller, être dans sa fleur, à son apogée. ‖ En ce sens, l'imparf. de l'indic. fait *je florissais*, et le part. prés. *florissant* : *Sous tous les régimes, on n'a vu* FLEURIR *qu'un seul art : l'art de perdre le temps*. (E. de Gir.)

— Se dit du tan qui, longtemps exposé à l'air humide, se couvre des fructifications d'un champignon de l'espèce des myxomycètes.

— v. a. Fam. Parer de fleurs, en parlant d'une personne ou d'une chose : FLEURIR *une mariée, une boutonnière*.

— Fig. Orner : FLEURIR *son esprit, son langage*.

— ANTON. **Défleurir.**

Fleuri, ie part. pass. ‖ *La saison fleurie*, Le printemps.

— Par ext. Frais et vif, en parlant du teint. ‖ Par plaisant. Qui bourgeonne, qui a des boutons : *Un nez* FLEURI.

— Anciennem. Blanc comme les arbres fleuris : *Charlemagne à la barbe* FLEURIE.

— Riant, séduisant. ‖ *Chemins fleuris, Routes fleuries*, Moyens agréables d'arriver à un but : *Les* CHEMINS *de la science ne sont pas* FLEURIS.

— Archit. *Roman fleuri*, Style qui appartient aux derniers temps du roman, et dans lequel toutes les parties sont surchargées d'ornements sculptés. ‖ *Gothique fleuri*, Dernier âge du gothique, également caractérisé par une profusion d'ornements.

— Blas. Se dit des plantes qui sont chargées de fleurs.

— Chronol. *Pâques fleuries*. Nom que l'on donnait autrefois au dimanche des Rameaux, à cause des palmes et des branches vertes que l'on bénit ce jour-là dans les églises.

— Comm. *Jaspe fleuri*, Jaspe panaché où domine le vert.

— Littér. Orné, recherché, en parlant du style ou du langage : *L'aristocratie romaine parlait un latin pur*, FLEURI, *plein d'harmonie, le latin de Térence*. (Nisard.)

— Mus. *Contrepoint fleuri*. V. CONTREPOINT.

— Séric. *Bruyères fleuries*, Bruyères abondamment chargées de cocons.

— n. m. Techn. Qualité du bois veiné : *Quant à la qualité si précieuse du* FLEURI, *il est bien rare qu'elle soit reconnaissable à l'extérieur*. (P. Desormeaux.)

— ANTON. **Défleuri, ie.**

FLEURISME (*rissm'* — de *fleur*) n. m. Passion pour les fleurs. (Vx.)

FLEURISSANT (*ri-san*), **ANTE** adj. Qui fleurit, dont les fleurs s'épanouissent, en parlant des plantes; qui se couvre ou qui est couvert de fleurs, en parlant d'un terrain : *Rosier* FLEURISSANT. *Prés* FLEURISSANTS.

— REM. Aujourd'hui on distingue ce mot de FLORISSANT, qui ne s'emploie qu'au figuré; au XVIIe siècle, on employait encore *fleurissant* avec le sens figuré réservé aujourd'hui à FLORISSANT : *La réputation toujours* FLEURISSANTE *de ses écrits*. (Boss.)

FLEURISTE (*risst'*) n. Celui, celle qui aime les fleurs. (Vieilli.) ‖ Adj. Personne qui cultive des fleurs, soit pour les vendre, soit pour en jouir. ‖ Personne qui vend des fleurs. ‖ *Fleuriste artificiel* ou *artificielle*, ou simplem. *Fleuriste*, Celui ou celle qui fait ou vend des fleurs artificielles.

Anciennes armoiries corporatives des fleuristes de Paris.

— Adjectiv. Qui s'occupe de la culture des fleurs, en parlant d'un jardinier. ‖ Où l'on cultive des fleurs, en parlant d'un jardin.

FLEURON (rad. *fleur*) n. m. Bot. Se dit, chez les plantes de la famille des composées, des fleurs à corolle actinomorphe ou régulière, symétriques par rapport à un axe; par exemple, des petites fleurs jaunes qui occupent la région centrale d'un capitule de marguerite. ‖ *Demi-fleuron*, Corolle ligulée ou en languette des fleurs des composées : *Les* DEMI-FLEURONS *de la chicorée, du pissenlit*.

— Par anal. *Fleuron d'une couronne*, Chacune des parties qui s'élèvent isolées au-dessus du cercle d'une couronne, et figurent une feuille ou une fleur : *Les* FLEURONS DE LA COURONNE *des rois de France étaient des fleurs de lis*.

— Fig. Objet d'un grand prix, personne précieuse :

Ah! que sont les grandeurs que la victoire enfante,
Près des *fleurons* divins du savoir et de l'art?
A. BARBIER.

— *Plus beau fleuron d'une couronne* ou simplem. *Plus beau fleuron*, Ce qui a un très grand prix pour une personne, et particulièrem. pour un prince couronné : *Louis XIV, devenu vieux, vit détacher les* PLUS BEAUX FLEURONS DE SA COURONNE. *Maison qui est le* PLUS BEAU FLEURON *d'un héritage*. ‖ Ce qu'il y a de plus excellent, de plus remarquable : *Les Géorgiques sont le plus beau* FLEURON *de la poésie latine*.

— Archit. Ornement sculpté, représentant une feuille ou une fleur. ‖ Ornement d'architecture, qui termine un couronnement.

— Comm. Étoffe légère, composée de fils de soie, de laine, de chanvre ou de lin.

— Harnach. milit. Sorte d'ornement en cuivre, de forme ovale, placé dans la bride d'ordonnance, de chaque côté du frontal, à l'endroit où s'y rattachent le dessus de tête et la sous-gorge, et qui fut sans doute, à l'origine, un bouton servant à maintenir réunis ces trois éléments.

— Reliur. Ornement en creux ou en relief, que le relieur imprime sur le dos d'un livre. ‖ Fer avec lequel on fait cet ornement.

— Typogr. Ornement représentant des feuilles et des fleurs, et qui se place, soit dans un en-tête, soit dans l'espace blanc qui reste à la fin d'un chapitre ou d'une autre division de l'ouvrage.

— ENCYCL. Archit. Les architectes du moyen âge firent un fréquent usage de cet ornement. A partir du XIIe siècle, ils en décorèrent toutes les parties anguleuses et saillantes. Les *fleurons* de cette époque représentent des fleurs, des feuilles entrelacées ou simplement épanouies. Les tiges des fleurons présentent, à dater du commencement du XIIIe s., des sections carrées ou octogones, divisées toujours en quatre membres de feuillage à un seul étage, avec bouton supérieur, ou à deux étages. Dans ce dernier cas, les feuilles du deuxième rang alternent avec celles du premier. Souvent, les épanouissements des fleurons ne sont autre chose que des crochets. C'est au milieu du XIIIe siècle que les fleurons prennent plus d'importance en hauteur et portent deux rangs de feuilles; ils croissent en raison de l'augmentation de hauteur donnée aux édifices de cette époque.

Fleurons : 1. Cathédrale d'Amiens (XIIIe s.); 2. Notre-Dame de Paris (XIIIe s.); 3. Du XIVe s.; 4. Abbaye de Westminster (XVe s.); 5. Cathédrale de Cologne (XVIe s.).

Vers la fin du XIIIe siècle, les fleurons deviennent plus fouillés et empruntent les formes de la feuille de chêne; ils gagnent encore en hauteur et portent trois rangs de feuilles. Pendant le XIVe siècle, cet ornement n'est composé habituellement que de quatre ou huit crochets. Au XVe siècle, les fleurons sont souvent de simples amortissements de formes géométriques, que l'on revêt quelquefois d'ornements plats, d'algues marines, de feuilles d'eau. Vers 1500, les fleurons ne sont autre chose que la réunion des crochets des rampants des gables ou des pinacles, et finissent par une longue tige prismatique. La variété des fleurons est infinie. De nos jours, la serrurerie s'est emparée de ce genre d'ornementation, dont l'époque de la Renaissance et le XVIIe siècle nous avaient laissé des modèles incomparables; la fonderie, en réalisant des progrès, a détruit cette fabrication. Le zinc, repoussé ou moulé, a permis d'imiter à bon marché les fleurons.

Lettre fleuronnée (manuscrit du XVe s.).

FLEURONNÉ (*ro-né*), **ÉE** adj. Orné de fleurs ou de fleurons : *Lettres* FLEURONNÉES. *Diadème* FLEURONNÉ.

— Blas. Syn. de FLEURÉ, EE.

— Bot. Qui est composé de fleurons, en parlant du capitule des carduacées, telles que le chardon, la centaurée, etc.

— Sculpt. *Génie fleuronné*, Enfant dont la partie inférieure se transforme en fleurs ou feuillages.

FLEURONNER (*ro-né*) v. n. Pousser des fleurons :

Dans la nuit tiède et clémente,
Où tout *fleuronne* et fermente.
A. THEURIET.

— Fig. S'épanouir :

Tandis que votre âge *fleuronne*
En sa plus verte nouveauté.
RONSARD.

— v. a. Orner de fleurons : FLEURONNER *une couronne*.

FLEURS (*fleur*). — Les menstrues sont ainsi dites parce qu'on les a comparées aux fleurs des végétaux qui annoncent les fruits. Ce qui prouve, selon Littré, que c'est bien *fleurs* qu'il faut dire, c'est que la basse latinité dit constamment *flores* et l'ancien franç. *fleurs* ou *flours*. L'italien dit de même *fiori* pour menstrues. Suivant d'autres, au contraire, *fleurs* est une altération de *flueurs*) n. f. pl. Méd. Écoulement menstruel. ‖ *Fleurs blanches*, Perte non périodique, qui se produit chez un grand nombre de femmes, et qui se distingue des menstrues par sa couleur blanche et jaunâtre. On attribue au comte de Maurepas, le quatrain suivant, sur la Pompadour :

La marquise a bien des appas,
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,
Et les fleurs naissent sous ses pas;
Mais, hélas! ce sont des *fleurs blanches*.

— ENCYCL. V. LEUCORRHÉE.

FLEURUS, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi, non loin de la Sambre; 5.148 hab. Cultures; houilles, carrières, étoffes de laine; filatures, fabrication de gros lainages, raffineries de sel, tanneries. Grandes batailles livrées près de la ville : en 1622, entre Allemands et Espagnols; en 1690, entre le maréchal de Luxembourg et le prince Waldeck; en 1794, entre le général Jourdan et les Autrichiens; en 1815, entre Napoléon Ier et les Alliés (bataille dite quelquefois *de Ligny*).

Fleurus (BATAILLES DE). *Bataille de 1690*. Elle eut lieu pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, le 1er juillet, entre les troupes hollandaises et autrichiennes (50.000 hom.), commandées par le prince de Waldeck et l'armée du maréchal de Luxembourg, forte de 35.000 hommes. Les Impériaux étaient établis en arrière de Fleurus, sur les hauteurs qui s'étendent d'Hépignies à Wangenies, protégés contre une attaque de front par le ruisseau aux bords escarpés qui descend de Wagnée à Saint-Amand. Luxembourg réussit à les tourner en faisant une démonstration du côté de Fleurus pour occuper l'attention de Waldeck, tandis qu'il

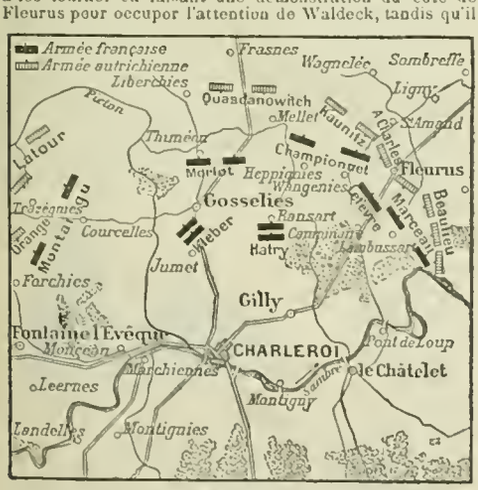

Plan de la bataille de Fleurus (1794).

filait avec sa cavalerie derrière le rideau de collines qui dominaient la droite du champ de bataille, traversa le ruisseau de Ligny et débouchait tout à coup sur les derrières de l'ennemi. Menacé d'être enveloppé, le généralissime autrichien se retira en toute hâte vers Charleroi, perdant cinq à six mille tués ou blessés, près de neuf mille prisonniers, cinquante-cinq canons et plus de cent drapeaux qui, envoyés plus tard à la cathédrale de Paris, valurent à Luxembourg le surnom de *tapissier de Notre-Dame*.

Bataille de 1794. Elle fut gagnée par Jourdan, commandant de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui couvrait le siège de Charleroi, sur les Austro-Hollandais, aux ordres du prince de Cobourg, qui étaient accourus au secours de la place. L'armée du Jourdan formait, en avant de Charleroi, un demi-cercle, dont les extrémités s'appuyaient à la Sambre. Le 26 juin, à trois heures du matin, les coalisés prirent l'offensive avec une telle vigueur que la division de Montaigu, à l'extrême gauche française, fut rejetée sur la Sambre. Mais, bientôt, Kléber s'élança à son tour sur l'ennemi, qui fut vivement ramené en arrière. Au centre, Championnet opposa une résistance invincible à tous les assauts du corps de Kaunitz, qu'il avait en face de lui. Cobourg fit alors porter tous ses efforts sur la droite établie au village de Lambusart, qui fut pris et repris trois fois à la baïonnette. Finalement, Jourdan jeta sur l'ennemi toute la cavalerie du général Dubois. Lui-même chargea, à la tête de trois bataillons et culbuta tous les obstacles. A ce moment, le prince de Cobourg apprit la reddition de Charleroi. Il jugea dès lors inutile la prolongation de la lutte, et se retira vers Marbaix.

— Iconogr. Le musée de Versailles renferme deux tableaux représentant la bataille de Fleurus : l'un est de Bellangé (1836), l'autre de Mauzaisse (1837).

La bataille indécise de Fleurus, que se livrèrent en 1622 les Espagnols de Gonzalès et les Allemands de Mansfeld, a été peinte avec talent par Vicente Carducci : le tableau est au musée de Madrid.

FLEURY, comm. de l'Aude, arrond. et à 11 kilom. de Narbonne, près de l'Aude et de la mer; 2.235 hab. Fabrique de tartre; salines; distilleries; pierres à aiguiser; vignobles produisant d'excellents vins de table. Église en partie romane. Château ruiné. Sur un plateau, gouffre appelé l'*Œil-Dour*. Avant 1736, la ville portait le nom de *Pérignan*, qui fut changé en celui de Fleury lors de son érection en duché au profit d'un neveu du ministre de Louis XV.

FLEURY (Claude), prêtre et écrivain français, né à Paris en 1640, mort en 1723. Après avoir fait ses études chez les jésuites, au collège de Clermont à Paris, il fut reçu avocat au parlement et plaida avec succès pendant neuf ans. Il renonça alors au monde et entra dans les ordres. Successivement précepteur des fils du prince de Condé et du jeune comte de Vermandois, fils légitimé de Louis XIV et de Mlle de La Valliere, il fit, en 1685, avec Fénelon les missions de Saintonge et de Poitou pour la conversion des huguenots; en 1689, il lui fut adjoint comme sous-précepteur des enfants de France, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Il était en même temps lié avec Bossuet, Bourdaloue et le président de Lamoignon. En 1696, il entra à l'Académie française, où il succéda à La Bruyère. Le régent le nomma confesseur du jeune roi Louis XV (1716), fonction qu'il remplit jusqu'à l'année qui précéda celle de sa mort. L'abbé Fleury a composé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Histoire du droit français* (1674); *Catéchisme historique* (1679), approuvé par Bossuet en 1683; *les Mœurs des israélites et des chrétiens* (1681-1682); *Histoire ecclésiastique* (1691), très estimée de ses contemporains, mais vivement critiquée depuis et mise à l'index comme fortement entachée de gallicanisme.

FLEURY (André-Hercule DE), cardinal et homme d'Etat français, né à Lodève en 1653, mort à Paris en 1743. Il était fils d'un receveur des décimes. Entré dans l'Eglise, il acquit une charge d'aumônier de la reine (1679), puis du roi (1683). Fort bel homme, il plut à Louis XIV; très souple et de beaucoup d'entregent, il se fit admettre dans les meilleures sociétés, et devint évêque de Fréjus (1698). Précepteur de Louis XV (1715), il acquit une grande influence sur son élève, fit nommer, à la mort du Régent (1723), le duc de Bourbon premier ministre, en se réservant la feuille des bénéfices ecclésiastiques et l'entrée au conseil. Trois ans après, il remplaçait le duc de Bourbon pour garder le pouvoir jusqu'à sa mort. La même année, il était nommé cardinal. On l'a accusé de s'être montré ombrageux à l'égard des ministres qu'il employa; il aimait surtout les gens simples d'aspect, comme Orry, ou ceux qui le flattaient.

Il n'est pas probable que Fleury ait volontairement ignoré les premières débauches de Louis XV, mais, à coup sûr, il n'employa contre elles que de timides remontrances. Son administration fut probe, économe, peut-être jusqu'à l'avarice, et il n'est vraiment pas responsable du dépérissement de la marine; mais, par insouciance ou incurie, il permit aux fermiers généraux de poser les fondements de leur prodigieuse fortune. En matière de politique extérieure, il rechercha surtout, et à tout prix, la paix, de concert avec son allié fidèle, le ministre anglais Walpole. L'intervention dans les affaires de Pologne, en 1733, se fit malgré lui et fut l'œuvre de Chauvelin, son rival. En retour il sut assurer à la France la Lorraine, donnée en usufruit, en 1737, à Stanislas Leczinski. Il ne réussit pas, en 1740, à éviter la guerre de succession d'Autriche, et mourut impopulaire et découragé.

Cardinal de Fleury.

FLEURY (Abraham-Joseph BÉNARD, dit), comédien français, né à Chartres en 1750, mort à Ménars-le-Château en 1822. Après avoir joué en province, il entra, en 1778, à la Comédie-Française, où il fut reçu sociétaire. Ce fut seulement après sa création du marquis dans *l'Ecole des bourgeois* qu'il se plaça au premier rang. Il excella dans les rôles de grands seigneurs, de roués, de chevaliers d'industrie, et fut incomparable dans le théâtre de Marivaux. Emprisonné avec ses camarades de la Comédie en 1793, après la représentation de *l'Ami des lois*, de Laya, il recouvra la liberté peu de temps avant le 9-Thermidor, puis il suivit l'ancienne troupe dans ses pérégrinations sur divers théâtres jusqu'à l'installation définitive rue Riche-

Bataille de Fleurus, d'après Mauzaisse.

lieu (1799), prit sa retraite en 1818 et se retira dans l'Orléanais. C'est d'après des notes laissées par lui que J.-B. Laffitte a rédigé les *Mémoires de Fleury, de la Comédie-Française* (1835-1837).

FLEURY DE CHABOULON (Pierre-Alexandre-Edouard, baron), administrateur français, né en 1779, mort en 1835. Il fut d'abord auditeur au conseil d'Etat, puis sous-préfet de Salins (1813-1814); comme préfet de Reims pendant la campagne de France, il organisa une résistance énergique. Il devint le secrétaire intime de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, et remplit, pendant les Cent-Jours, une mission à Bâle pour réconcilier Napoléon et l'Autriche. A la seconde Restauration, Fleury quitta la France, devint ensuite directeur d'une des premières compagnies d'assurances qui aient été fondées en France, et fut nommé conseiller d'Etat à la révolution de Juillet. En 1834, Château-Salins l'envoya siéger à la Chambre des députés. On a de lui d'intéressants *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815*.

FLEURY (Emile-Félix, comte), général français, né et mort à Paris (1815-1884). Il s'engagea aux spahis en 1837. Sa nomination comme officier d'ordonnance du président de la République (1848) fut le commencement de sa fortune. Il s'en servit pour faire dans les régiments de la propagande bonapartiste, ce qui lui valut d'être envoyé, en 1851, en Kabylie, où il conquit le grade de lieutenant-colonel. La part active qu'il prit au coup d'Etat du 2 décembre 1851 lui valut auprès de l'empereur un crédit exceptionnel. Nommé colonel du régiment des guides en 1852, général de brigade et premier aide de camp du souverain en 1856, grand officier de la Légion d'honneur en 1859, directeur général des haras en 1861, général de division en 1863, sénateur en 1865, grand écuyer en 1866, possédant toute la confiance du souverain, il reçut d'importantes missions politiques : en 1859, il négocia auprès de François-Joseph l'armistice de Villafranca, et, en 1866, il fut envoyé à Venise, afin d'opérer la remise entre les mains de Victor-Emmanuel de la Vénétie, que François-Joseph avait cédée à Napoléon III; en 1867, il fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, où il reçut de l'empereur Alexandre un accueil des plus flatteurs. Il envoya à Paris d'utiles avertissements, mais dut abandonner son poste après le 4-Septembre. Après la guerre, il demanda sa mise en disponibilité, s'occupa de la direction du parti bonapartiste, et fut mis en disponibilité en 1879. Il a laissé très volumes de *Souvenirs*, où il s'efforce de mettre en lumière son rôle personnel et de justifier la politique de Napoléon III.

FLEURY (Edonard), littérateur français, né à Laon en 1815, mort à Vorges en 1883. Il était frère de Champfleury. Imprimeur dans sa ville natale, il se fit connaître par de nombreux écrits historiques et archéologiques. Les principaux sont : *les Etudes révolutionnaires* (1849); *Vandales et iconoclastes* (1850); *Saint Just et la Terreur* (1851); *le Clergé du département de l'Aisne pendant la Révolution* (1851); *la Civilisation et l'Art des Romains dans la Gaule Belgique* (1861); *les Manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon* (1863-1864); *Antiquités et monuments du département de l'Aisne* (1877-1882); *Origine et développement de l'art théâtral dans la province de Reims* (1881); etc.

FLEURY (Jean-François-Bonaventure), littérateur français, né à Vasteville (Manche) en 1816, mort à Gréville en 1894. D'abord journaliste, il s'occupa ensuite de pédagogie, se rendit, en 1857, comme précepteur en Russie, puis y enseigna le français et la littérature. Il devint professeur à l'Ecole de droit de Saint-Pétersbourg (1872), lecteur de langue française à l'université de cette ville, et revint en France vers 1890. Outre des articles publiés dans des revues et journaux russes et français, on lui doit de nombreux ouvrages : les uns littéraires, comme *Traditions populaires des environs de Cherbourg* (1841-1842); *Krylow et ses fables* (1862); *Rabelais et ses Œuvres* (1877); *Marivaux et le Marivaudage* (1881); *Littérature orale de la Basse-Normandie* (1883); *Mes délassements* (1887); *les Saroisiens dans la littérature française* (1888); *la Presqu'île de la Manche et l'Archipel anglo-normand* (1890), etc.; les autres relatifs à l'enseignement commun : *Grammaire en action* (1864); *l'Art d'écrire* (1871); *Histoire élémentaire de la littérature française* (1871); *Conseils aux maîtres qui enseignent la langue française en Russie* (1893); etc. Il est le père de la romancière Henry Gréville.

Fleury [illegible], magistrat français [illegible] Joly de Fleury.

Fleury [illegible] Nicolas Robert, dit **Robert Fleury**, [illegible] Robert Fleury.

Fleury [illegible], médecin français, né à Bordeaux [illegible] ses études à la Faculté de [illegible] père, Armand de Fleury, était professeur [illegible] hôpitaux de Bordeaux, puis [illegible] à l'internat des hôpitaux de Paris et fut [illegible] 1856. Ses publications sont toutes consacrées à l'[illegible] des maladies nerveuses; il les a consignées dans nos revues techniques, et a aussi confié à la presse [illegible] quelques articles sur l'éducation et l'hygiène des enfants. Ses articles du « Figaro » sont signés Horace Lascin. Citons de lui : *Contribution à l'étude de l'hystérie* (th. de doctorat, 1[illegible]), *Amours de savants* (1[illegible]), *Traitement rationnel de la neurasthénie* (1891); *Essai de [illegible]* (1[illegible]), *Pasteur et Pastoriens* (1895); *Pathogénie de l'épuisement nerveux* (1896), *Introduction à la médecine de l'esprit* (1897); *L'Ame du criminel* (1899; *le Cerveau et l'Ame de le fant* 1899).

Fleury-aux-Choux, comm. du Loiret, arr. et à 4 kilom. [illegible], près de la forêt d'Orléans; 1.961 hab. Plâtrières, vinaigre.

Fleury-la-Montagne, comm. du dép. de Saône-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. S.-O. de Charolles, à 3 kilom. de la Loire; 1.116 hab.

Fleury-la-Rivière, comm. de la Marne, arrond. et à [illegible] kilom. d'Epernay, au-dessus du vallon du Brunet, affluent de la Marne; 743 hab. Vignoble compris dans la côte d'Epernay et qui produit de bons vins.

Fleury-sur-Andelle, ch.-l. de canton du dép. de l'Eure, arrond. et à 15 kilom. N.-O. des Andelys, sur l'Andelle. Ch. de fer (ouest, ligne de Gisors à Pont-de-l'Arche); 1.151 hab. Belles prairies, filatures de coton, imprimeries d'indiennes. Eglise gothique en briques, reconstruite en 1845, surmontée d'une tour pyramidale et contenant une chaire remarquable en bois sculpté, de beaux autels et un tableau de Courbet, le *Couronnement de la Vierge*. — Le canton a 22 comm. et 13.123 hab.

Fleury-Ternal (Charles), jésuite et écrivain français, né à Tain (Dauphiné) en 1692, mort en 1750. Il se livra à l'enseignement, puis devint prédicateur de la cour. On a de lui : *Vie de Bernard, archevêque de Vienne* (1722); *Histoire du cardinal de Tournon, ministre de France sous quatre de nos rois* (1728).

Fleury-vallée-d'Aillant, comm. du dép. de l'Yonne, arrond. et à 17 kilom. de Joigny, sur un affluent du Ravillon; 1.139 hab.

Fleuve du lat. lat. *fluvius*, même sens; de *fluere*, couler. n. m. Géogr. Cours d'eau, considérable ou non, qui se jette dans la mer : *La Garonne est une rivière, mais la Gironde est un* FLEUVE. ‖ Grand cours d'eau en général : *Les* FLEUVES *se font presque toujours leur lit.*

— Par exagér. Quantité considérable de liquide : *Des* FLEUVES *de larmes, de vin, de sang.*

— Poétiq. Ce qui a un cours continu comme un fleuve : FLEUVE *des ans, de la vie.*

— Mythol. Dieu qui préside à un fleuve : *Hésiode fait les* FLEUVES *fils de l'Océan et de Téthys.* ‖ *Fleuves des enfers*, Achéron, Styx, Cocyte, Phlégéthon et Léthé.

— Encycl. Géogr. Pour la commodité des termes, nous entendons sous le nom de *fleuves* tous les cours d'eau, sans exception, qui se rendent directement à la mer, sans que cela préjuge d'ailleurs en rien de leur importance réelle. Nous réservons seulement le nom de fleuves *côtiers* à ceux dont le trajet est le plus court et le débit le plus faible.

L'endroit où le fleuve commence à couler est dit *source*. Celui où il se jette dans la mer se nomme *embouchure*. Les eaux suivent leur pente selon le *thalweg*, *d'amont* en *aval*, entre les deux rives, *droite* et *gauche*, selon la place qu'elles occupent par rapport à un observateur placé au milieu du courant et tourné vers l'aval. Le *lit* du fleuve est la cavité que les eaux remplissent dans leur amplitude normale, tandis que le nom de *lit majeur* s'applique plus particulièrement à l'espace recouvert par les eaux de crue. L'endroit, voisin de l'embouchure, où la pente cesse, et en même temps la faculté de transport des eaux, est le *niveau de base*. En général, à cet endroit, le lit s'élargit pour former un *estuaire* (Gironde, Amazone), où le fleuve, s'il est *travailleur* et chargé de débris, les dépose en un *delta* (Nil, Rhône, Mississipi).

Parmi les nombreuses questions que soulève l'étude géographique du fleuve, comme celle de tout cours d'eau, deux surtout doivent retenir l'attention : le *tracé* même du fleuve à travers le *bassin*, et son *régime*.

Sur le premier point, il convient de renoncer à l'idée, tout d'abord éveillée par le mot *bassin*, d'une dépression [illegible] creuse des forces tectoniques internes, où se [illegible] le fleuve et les affluents, strictement [illegible] par une ligne de partage des eaux. En fait, il suffit de [illegible] sur la carte le tracé des grands fleuves : Rhône, Danube, Nil, Niger, Zambèze, venant successivement [illegible], par des traversées de montagnes au premier abord [illegible], plusieurs dépressions successives, pour [illegible] vérité, aujourd'hui à peu près démontrée par la géologie, que le tracé des fleuves est l'œuvre propre de leurs eaux agissant par érosion et par capture, les lignes de partage, qui sont loin de toujours exister, étant susceptibles de déplacements. Le mot de *bassin* doit donc se prendre dans le seul sens d'*aire d'alimentation*.

Sur le second point, c'est-à-dire l'étude des variations périodiques du débit, ou en un mot le régime, il faut se souvenir que celui-ci est en étroit rapport avec la distribution des pluies aux sources du cours d'eau, qui règle l'époque des crues, et surtout la perméabilité plus ou moins grande du sol, qui en modifie la brusquerie et la durée. Le plus souvent, le régime définitif d'un grand fleuve est déterminé par la combinaison d'éléments divers, chaque affluent considérable venant modifier l'allure et l'aspect du principal cours d'eau. La Seine, par exemple, rivière d'abord essentiellement tranquille et calme, à crues et décrues lentes et sans très grande amplitude, aux eaux claires, voit son régime brusquement transformé à la hauteur de Montereau par la venue des eaux de l'Yonne, salées et torrentueuses, dévalant en crues brusques et rapides des granits imperméables du Morvan. Mais, d'une manière générale, on peut distinguer un certain nombre de familles de fleuves, ayant chacune leur type de régime différent. Ainsi, les *fleuves de plaine* des régions tempérées (Seine) sont alimentés par les pluies et croissent en même temps qu'elles à l'automne et au printemps. En Russie, où ces fleuves sont nombreux, leur régime est modifié par la persistance sur le sol des neiges d'automne et d'hiver, dont la rapide fusion, en avril et mai, donne lieu à de brusques et hautes crues. Les *fleuves de montagne* et de glaciers (Rhône, Rhin, Garonne) sont bas en hiver et hauts dès la fonte des neiges et des glaciers, de mai à septembre. Enfin, dans les régions tropicales et équatoriales, soumises à des alternatives de sécheresse et de pluies diluviennes, les fleuves tels que le Mékong, le Niger, le Congo et surtout l'Amazone passent par des alternatives correspondantes de *maigres* et de crues aussi régulières que considérables, dont le type est la crue du Nil.

— Dr. Au point de vue du droit des gens, les *fleuves* se distinguent en deux grandes catégories : 1° les fleuves nationaux, parcourant le territoire d'un seul Etat; 2° les fleuves internationaux, séparant deux Etats ou traversant le territoire de plusieurs Etats différents.

I. *Fleuves nationaux*. Ces fleuves sont la propriété exclusive de l'Etat qu'ils traversent; ils sont soumis à sa juridiction et à sa pleine souveraineté. L'Etat peut donc juridiquement déterminer à son gré l'usage de la navigation sur ce fleuve; en l'absence de conventions spéciales, il serait strictement dans son droit en le fermant aux sujets des pays étrangers.

II. *Fleuves internationaux*. Deux questions se posent : une question de propriété et une question de navigation.

A. Droit de propriété. — Le fleuve qui *sépare* deux Etats est l'objet d'une propriété mitoyenne; d'après l'opinion généralement admise, chaque Etat est propriétaire de la partie riveraine du fleuve jusqu'au milieu du chenal ou du plus fort courant, qu'on appelle le *thalweg*. Le fleuve qui *traverse* plusieurs Etats est la propriété exclusive de chaque Etat dans sa partie se trouvant sur le territoire de cet Etat.

B. Droit de navigation. — Le fleuve qui sépare et traverse plusieurs Etats doit rationnellement être ouvert à la navigation de ces Etats. Doit-il l'être aussi à la navigation des Etats qui ne sont pas riverains et qu'il ne traverse pas? Les auteurs sont en désaccord sur ce point; la tendance moderne est favorable à la liberté de la navigation. Le congrès de Vienne de 1815 s'est occupé de la question, dans son article 109. Il résulte de cet article que le fleuve qui sépare et traverse des Etats différents est ouvert à la navigation de ces Etats; mais cet article a été interprété en ce sens que les autres Etats non riverains n'ont pas la liberté de la navigation.

Des dispositions conventionnelles sont intervenues au sujet d'un certain nombre de fleuves internationaux : 1° *Rhin*. La convention de Mannheim du 17 octobre 1868 pose le principe théorique de la liberté pour tous les pavillons, mais les stipulations des articles 15 et 22 restreignent ce principe aux seuls riverains; 2° *Escaut*. Le traité du 19 avril 1839, relatif à la séparation de la Belgique et de la Hollande, pose le principe de la liberté de navigation sous la police commune des deux Etats; 3° *Danube*. Le traité de Paris du 30 mars 1856, après avoir appliqué à ce fleuve les principes du congrès de Vienne, a institué une commission européenne chargée de l'exécution des travaux nécessaires à ce fleuve et une commission riveraine, composée des commissaires des Etats traversés ou longés par le fleuve, chargés de rédiger les règlements de navigation. Le traité de Londres du 11 mars 1871, celui de Berlin du 13 juillet 1878 et celui de Londres du 10 mars 1883 se sont occupés du Danube : le règlement annexé à ce dernier traité proclame le droit, pour tout navire de commerce, de transporter librement les passagers et les marchandises et proclame tout péage uniquement basé sur le fait de la navigation. Les diverses conventions conduisent à ce résultat que la navigation du Danube est soumise à trois autorités différentes : au contrôle de la commission européenne, dans sa partie *basse*, des embouchures jusqu'à Ibraïla; à celui d'une commission mixte présidée par l'Autriche, dans sa partie *australe*, d'Ibraïla aux Portes de Fer; à la surveillance des Etats riverains, dans sa partie *haute*; 4° *Congo*. Le traité de Berlin du 26 février 1885 admet la liberté de navigation et le libre accès pour tous les pavillons; les affluents sont traités comme le fleuve lui-même (art. 13). En temps de guerre, la navigation de tous les Etats, neutres ou belligérants, demeure libre pour l'usage du commerce, sauf la contrebande de guerre; le fleuve est neutralisé; 5° *Niger*. Le traité de Berlin du 26 février 1885 a appliqué au Niger un régime analogue à celui du Congo : la navigation est librement ouverte aux navires et aux commerçants de toutes les nations.

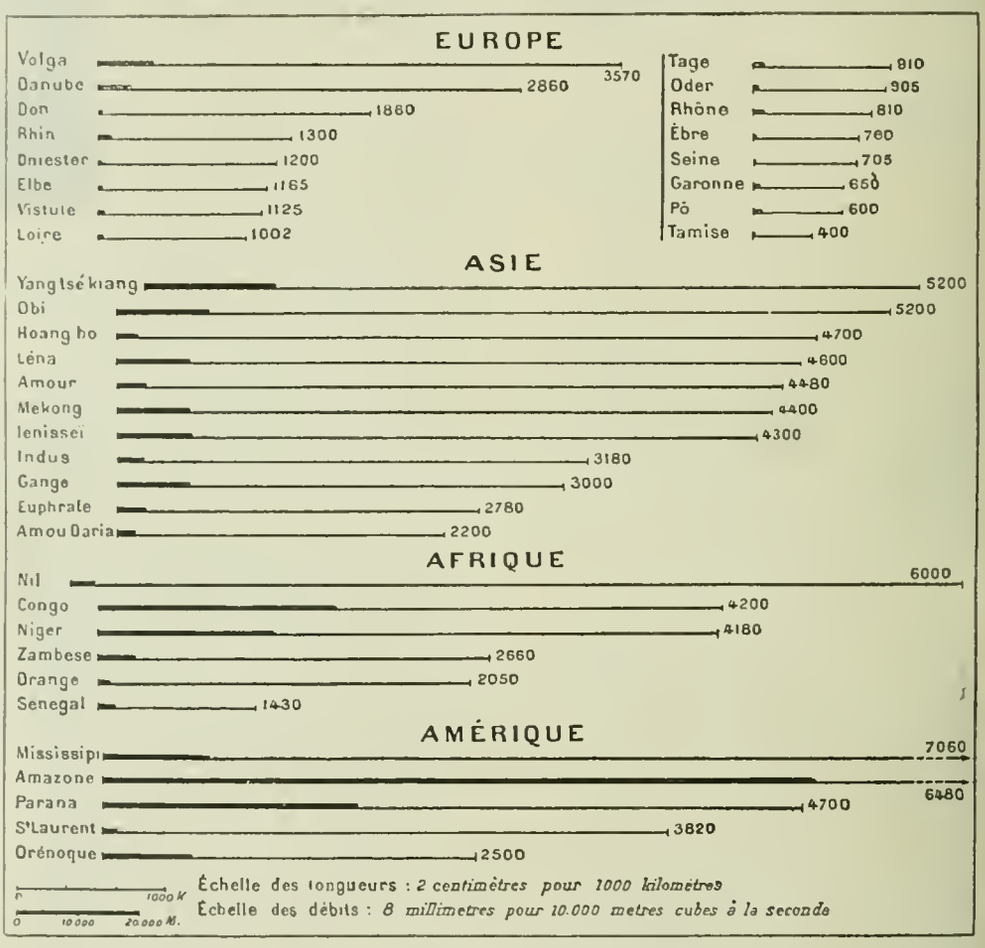

Longueur et débit comparés des principaux fleuves du globe.

— Bibliogr. : Edouard Engelhardt, *Du régime conventionnel des fleuves internationaux* (Paris, 1879); Vernesco, *Des fleuves en droit international* (Paris, 1888); Pierro Orban, *Etude de droit fluvial international* (Paris, 1896).

— Iconogr. Les *fleuves* avaient été divinisés par les Grecs. Ils sont représentés d'ordinaire sous la figure de vieillards à la barbe épaisse, aux cheveux longs, entremêlés d'herbes aquatiques, tenant d'une main un aviron et s'appuyant de l'autre sur une urne penchante d'où l'eau coule. Chaque fleuve est d'ailleurs caractérisé par des attributs spéciaux choisis parmi les animaux du pays qu'il arrose, les poissons qu'il renferme ou les plantes qui croissent sur ses rives. Les anciens ont souvent représenté les fleuves avec des cornes de taureau, soit pour indiquer que le bruit de leurs eaux ressemble au mugissement de cet animal, soit parce que les bras d'un fleuve qui se divise donnent l'idée des cornes, soit pour exprimer leur force fécondante.

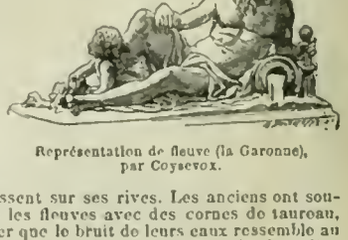

Représentation de fleuve (la Garonne), par Coysevox.

Fleuve du Tage, romance tendre, sentimentale et langoureuse qui fut en vogue à l'époque de la Révolution, et qu'on chantait encore aux environs de juillet 1830. — On ignore quel fut ce J.-H. Demeur qui en composa les paroles. Quant à l'auteur de la musique, Benoît Pollet, son nom est tout aussi obscur aujourd'hui; mais, artiste

distingué, virtuose habile sur la harpe, il eut en son temps la renommée d'un compositeur admirable et d'une verve féconde. Toutefois, il ne reste de lui, maintenant, que cette romance de seize mesures, d'un tour aimable et naturel, et moins plate que les vers sur lesquels elle fut écrite :

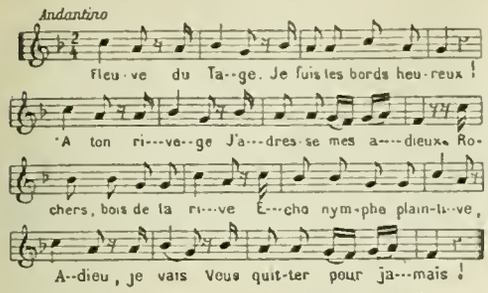

Grotte jolie,
Dans ce temps fortuné
Près de Marie
Si promptement passé,
Ton réduit solitaire,
Asile du mystère,
Fut pour mon cœur
Le temple du bonheur.

Jours de tendresse
Comme un beau songe ont fui ;
Jours de tristesse,
De chagrin et d'ennui,
Loin de ma douce amie
Désormais, de ma vie,
Vont pour toujours,
Hélas ! flétrir le cours.

Terre chérie
Où j'ai reçu le jour,
Jeune Marie,
Objet de mon amour,
Rocher, bois de la rive,
Echo, nymphe plaintive,
Adieu ! je vais
Vous quitter pour jamais.

FLEVA (Nicolas), homme politique et écrivain roumain, né à Focchani en 1840. Il étudia à Bucarest et en Italie, puis revint en Roumanie, où il embrassa la carrière d'avocat. En même temps, il se jeta dans la politique, fut élu député et maire de Bucarest. En 1886, il donna sa démission de maire et prit part aux démonstrations tumultueuses de l'opposition unie contre le cabinet Stourdza-Bratiano. En 1895, il accepta le portefeuille du ministère de l'intérieur dans le nouveau cabinet libéral, pour démissionner un an après et rentrer dans l'opposition. En 1897, il créa un journal quotidien *Dreptatea* (« la Justice ») et, en 1899, il fit partie du cabinet conservateur Lahovary-Cantacuzène. On a de lui, entre autres : *Prerogativele adunarii deputatilor* (1877); *Misterile politici capitalei* (1886); *Regim autocratic* (1893); etc.

FLEVO (LAC) [lat. *Flevum*], nom que les anciens donnaient à un lac du pays des Bataves (Hollande), couvrant une partie des provinces actuelles d'Utrecht et d'Over-Yssel, jusqu'à Eckhuysen, et qui communiquait avec l'océan Germanique par la Vlie (*Flevum ostium*). L'entrée du lac était défendue par une forteresse. En 1225, une irruption de la mer, qui submergea trente lieues de pays, changea ce lac en un golfe appelé Zuyderzée. Une nouvelle inondation, vers 1400, sépara l'île de Texel de la pointe nord de la Hollande. C'est par ce nouveau passage vers la mer du Nord que les navires de haut bord peuvent arriver jusqu'au grand port hollandais d'Amsterdam. Dans le lac Flevo se trouvait l'*île de Flevo*, aujourd'hui île d'Eos.

FLEXIBILITÉ (*flè-ksi*) n. f. Qualité de ce qui est flexible : *La* FLEXIBILITÉ *de l'osier, de la baleine.*

— Par ext. Qualité de ce qui change facilement et rapidement la direction de ses mouvements : *La* FLEXIBILITÉ *des gestes, de la démarche.* ‖ *Flexibilité de la voix,* Souplesse qui lui permet de passer facilement d'une note à une autre.

— Fig. Qualité de ce qui se prête, de ce qui se plie aisément : *La* FLEXIBILITÉ *d'esprit rend de grands services.*

— ANTON. Inflexibilité.

FLEXIBLE (*flè-ksibl'* — du lat. *flexibilis ;* de *flectere,* fléchir) adj. Qui est souple et se courbe sans peine sous l'effort : *L'osier est* FLEXIBLE. *Membres* FLEXIBLES.

— Par ext. Dont les mouvements sont souples et variés : *Gestes* FLEXIBLES. *Démarche* FLEXIBLE. ‖ Dont les intonations sont souples, faciles, rapides, variées, en parlant de la voix ou des sons : *Voix, Gosier* FLEXIBLE.

— Fig. Souple d'esprit et de caractère ; qui s'accommode facilement aux circonstances ; prompt à se prêter aux idées ou aux volontés d'autrui : *Il est bon d'être ferme par tempérament, et* FLEXIBLE *par réflexion.* (Vauven.)

— SYN. Flexible, docile, souple. V. DOCILE.

— ANTON. Caesant, inflexible, raide ou roide.

FLEXICAULE (*flè-ksi-kôl'* — du lat. *flexus,* fléchi, et *caulis,* tige) adj. Bot. Qui a une tige flexueuse.

FLEXION (*flè-ksi* — lat. *flexio ;* de *flexus,* fléchi) n. f. Etat de ce qui est fléchi, courbé, dévié de sa forme par un effort : *La* FLEXION *d'un ressort, d'un arc.*

— Anat. Action des muscles fléchisseurs : *La* FLEXION *de l'avant-bras, de la jambe.*

— Constr. Déformation qu'éprouve un solide prismatique lorsqu'il est sollicité par des forces qui agissent dans son plan de symétrie et qui sont disposées symétriquement deux à deux par rapport à ce plan.

— Gramm. Variation dans la forme d'un même mot, suivant l'emploi qui en est fait : *Les* FLEXIONS *finales s'appellent* désinences *ou* terminaisons.

— Milit. Déformation que le tir détermine dans le canon des armes à feu portatives et qui produit des déviations systématiques de la balle.

— ENCYCL. Constr. et mécan. La *flexion* est, de toutes les déformations, celle qui donne lieu, dans les solides, aux phénomènes les plus apparents. Dans les constructions, par exemple, les poutres des planchers, des combles, montrent immédiatement, par les flèches qu'elles prennent sous l'action de leurs charges, que certaines réactions moléculaires sont mises en jeu pour y résister, et cette déformation est d'autant plus visible que l'on cherche davantage à économiser la matière dans toutes les pièces transversales de ce genre. Or, depuis longtemps, des règles empiriques ont fixé leurs dimensions minima pour presque tous les cas de la pratique. On a également essayé de faire la théorie des phénomènes de la flexion. Les premières règles que l'on connaisse sont dues à Galilée, puis à Mariotte et à Leibniz ; elles reposaient sur cette hypothèse que les fibres allaient en s'allongeant à partir de la face concave, qui ne subissait elle-même aucune modification dans sa longueur. Mais les expériences successives de Duhamel, de Monceau, de Dupin et Duleau, de Dupin et Richard, de Morin et Tresca, ont démontré que cette théorie était fausse.

— Linguist. On appelle *flexion* la modification qu'éprouve un mot dans son radical et dans sa terminaison, suivant les nuances d'idées qu'il s'agit d'exprimer. La flexion caractérise certaines familles de langues (sémitiques, chamitiques, indo-européennes), en les opposant aux idiomes monosyllabiques et agglutinants. Dans les langues à flexions, les voyelles radicales ou désinentielles peuvent varier (*apophonie, ablaut*), et le sens propre et originel des suffixes, qui n'ont pas d'existence indépendante, se laisse rarement entrevoir. La flexion sémitique diffère notablement de la flexion indo-européenne. Les racines sémitiques, remarquables par leur fixité et par les trois consonnes qui en forment l'ossature, sont susceptibles de variations vocaliques très nombreuses (hébreu *kâtôb*, écrire; *kôtêb*, écrivant ; *kêtâb*, un écrit, etc.); le nombre des désinences sémitiques est peu considérable. Au contraire, en indo-européen, il y a une grande richesse de suffixes, et l'apophonie vocalique (grec *leipô, leloipa, elipon ;* allemand *finden, fand, gefunden*) est moins compliquée. D'après de Saussure, toute syllabe indo-européenne frappée de l'accent, soit dans la racine, soit dans un suffixe, contenait primitivement un e bref qui disparaissait en syllabe atone et se changeait en o bref dans d'autres conditions d'accentuation. Cette hypothèse ingénieuse, peut-être un peu trop géométrique, se fonde sur de nombreux faits d'apophonie dûment constatés, et sur l'alternance de e et de o dans les thèmes de déclinaison et de conjugaison. Le phénomène serait d'origine phonétique et dû au déplacement de l'accent de la voyelle au suffixe, ou inversement. Plus tard seulement, à la variation de la forme se serait liée une variation de sens. Quant à l'origine des syllabes suffixales, elle est encore plus obscure. Dans la théorie de l'*agglutination*, les suffixes seraient d'anciens mots indépendants (tel, en français, le suffixe adverbial *ment*, qui vient du latin *mente*). Pour les partisans de l'*adaptation*, les suffixes sont des parties de mots isolées par l'analyse arbitraire du sujet parlant (tel le suffixe *onal* dans *méridional*, qui provient d'une fausse coupure pratiquée sur *septentrional*). Les deux théories ne sont, d'ailleurs, pas contradictoires, et, dans un domaine aussi complexe que le langage, on peut les considérer comme représentant chacune une part de la réalité.

FLEXIONNEL, ELLE (*flè-ksi-o-nèl'*) adj. Gramm. Qui a rapport aux flexions : *Eléments* FLEXIONNELS. ‖ Qui possède des flexions : *Langues* FLEXIONNELLES.

FLEXUEUSEMENT (*flè-ksu*) adv. D'une manière flexueuse.

FLEXUEUX (*flè-ksu-eû*), **EUSE** [du lat. *flexuosus ;* de *flexus,* fléchi] adj. Courbé alternativement dans deux sens différents ; ondulé : *Tige* FLEXUEUSE. *Pédoncule* FLEXUEUX. *Des joncs* FLEXUEUX *ceignent la mare.* (Jean Moréas.)

FLEXUOSITÉ (*flè-ksu*) n. f. Etat de ce qui est flexueux ; chacune des courbures d'un objet flexueux : *La* FLEXUOSITÉ *d'une tige.*

FLEXURE (*flè-ksur'*) n. f. Géol. Mode de plissement, dans lequel la courbure qui raccorde les couches horizontales placées à des niveaux différents ne comporte ni chevauchement ni rupture, et se fait en une pente plus ou moins raide, mais continue. (C'est, en somme, un pli à un seul versant, monoclinal.)

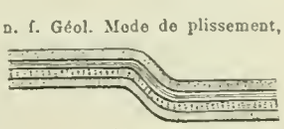
Flexure.

FLEY, comm. de Saône-et-Loire, près d'un affluent de la Grosne, arrond. et à 25 kilom. de Chalon-sur-Saône ; 602 hab. Vignobles produisant des vins rouges et blancs dans les climats de *Rimont, les Garaudes, les Sermelles,* etc.

FLIBOT (*bo* — de l'angl. *fly-boat,* bateau-mouche) n. m. Sorte de flûte hollandaise, bateau plat et renflé, à deux mâts, haut de bord, à arrière rond, et ne dépassant pas 100 tonneaux.

FLIBUSTE (*busst'* — subst. verb. de *flibuster*) n. f. Piraterie, pillage sur mer. ‖ Aux XVIIe et XVIIIe siècles, Association de forbans faisant une guerre acharnée aux Espagnols dans leurs colonies des Antilles. ‖ Nom du navire monté par les flibustiers. (Peu us.)

FLIBUSTER (*sté* — rad. *flibuste*) v. n. Faire le métier de pirate.

— Par ext. Faire un métier frauduleux, chercher des bénéfices malhonnêtes.

— v. a. Pop. Voler, filouter : FLIBUSTER *un parapluie.*

FLIBUSTERIE (*ste-rî* — rad. *flibuster*) n. f. Piraterie.

— Par ext. Filouterie : *Les* FLIBUSTERIES *des escrocs.*

FLIBUSTIER (*sti-é* — de l'anc. angl. *flibutor*, empruntée au hollandais *vrijbueter ;* proprem. « libre faiseur de butin ») n. m. Pirate de l'Amérique méridionale, aux XVIIe et XVIIIe siècles. ‖ Par ext. Personne qui vit de rapine : *Les premiers rois de Rome étaient des capitaines de* FLIBUSTIERS. (Volt.) ‖ Filou, personne qui cherche à tromper à son profit : *Beaucoup de commerçants sont des* FLIBUSTIERS *autorisés et patentés.*

— ENCYCL. L'histoire des *flibustiers* est encore mal connue ; on désigne sous ce nom les membres d'une association composée d'Européens d'à peu près toutes les nations, fondée pour attaquer et piller les vaisseaux espagnols. Ils s'unirent aux boucaniers, Français émigrés dans les îles, à Haïti en particulier, et qui étaient persécutés par les Espagnols, que leur présence gênait et inquiétait. Les flibustiers furent même organisés militairement et ils survécurent à la création de la colonie de Haïti, préférant leur vie aventureuse au métier de colon. L'île de la Tortue, au N. de Saint-Domingue, resta longtemps leur quartier général. Sous le nom de *Frères de la côte*, ils écumèrent longtemps la mer des Antilles, s'attaquant aussi bien aux navires de guerre qu'aux villes fortes, sous la conduite de chefs de toute nation, tels que Laurent de Graff, Gramont, de Lussan, Morgan, etc. La guerre franco-anglaise amena la disparition de ces hardis pillards, qui avaient infligé des pertes cruelles au commerce espagnol, avec, quelquefois, l'adhésion tacite du gouvernement français qui, en 1697, leur donna une place dans l'escadre de Pointis, chargé de l'expédition de Carthagène. De nos jours, lors des récents soulèvements de Cuba, on a prononcé le nom de « flibustiers » à l'occasion de la saisie de navires américains, cherchant à forcer le blocus pour faire passer aux insurgés de la contrebande de guerre ; mais il y a loin des audacieux marins du XVIIe siècle aux contrebandiers d'Amérique.

Flibustier (LE), comédie en trois actes et en vers, de Jean Richepin (Comédie-Française, 1888). — Pierre Legoez est parti sur un corsaire, à l'âge de douze ans. Comme il n'a pas reparu à Saint-Malo depuis dix ans, sa fiancée Janik croit qu'il est mort ; seul, le vieux Legoez a confiance en le retour de son petit-fils. Pendant une absence du vieillard et de la jeune fille, un matelot se présente. C'est Jacquemin, rapportant le coffre où Pierre, son camarade de bord, enfermait ses souvenirs de famille. Jacquemin croit aussi à la mort de son compagnon. Le vieux Legoez rentre à ce moment accompagné de Janik, et la mère de la jeune fille, à qui s'est adressé Jacquemin, n'a que le temps de le supplier de se faire passer pour Pierre aux yeux du grand-père, afin de lui procurer la courte illusion d'un retour. Jacquemin, puisqu'il doit reprendre la mer dans cinq jours, accepte et joue son rôle du mieux qu'il peut, jusqu'au dangereux moment où la belle Janik — qui n'est pas dans le secret — vient lui parler d'amour, le croyant son fiancé. L'honnête Jacquemin est pris de honte et se révolte ; il avoue la supercherie. Pierre Legoez, le disparu, rentre à l'improviste chez les siens. D'abord, il veut tuer Jacquemin, qu'il accuse de lui voler le cœur de Janik ; le vieux Legoez se contente de montrer la porte à l'imposteur qui l'a berné ; mais Janik, sur le seuil, lui crie qu'elle l'aime. Pierre Legoez unit lui-même Jacquemin à sa fiancée. Pour l'intelligence de ce dénouement, il faut dire que Pierre, échappé au désastre du corsaire, est devenu un riche mineur, renonçant pour toujours à la vie maritime, ce qui est une grave déchéance aux yeux du grand-père et de la fiancée.

Richepin a su imprimer à son sujet une marque puissamment poétique et toute personnelle. — De cette comédie, J. Richepin a tiré le livret d'un opéra en trois actes, musique de César Cui, représenté sans succès à l'Opéra-Comique, le 22 janvier 1891.

FLIC ou **FLIQUE** n. m. Arg. Agent de police.

FLIC FLAC, onomatopée servant à exprimer le claquement d'un fouet, le bruit d'un soufflet, etc.

— n. m. *Flicflac*. Arg. Effraction. (On dit aussi FRIC FRAC.) ‖ *Faire le flicflac*, Fracturer.

— Chorégr. Sorte d'entrechat, où les pieds battent rapidement l'un contre l'autre.

FLICFLAQUER (*ké*) v. n. Faire flic flac, faire entendre des bruits secs comme ceux d'un fouet.

FLIMBY, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur le golfe de Solway ; 2.450 hab. Bains de mer ; houillères.

FLIN (de l'angl. *flint*, silex) n. m. Pierre employée autrefois pour polir les armes, fourbir les lames d'épée. Il est douteux que le flin des auteurs du XVIIe s., comme Monet, soit le flint actuel, ou silex pyromaque. Ce serait plutôt l'hématite ou fer oligiste, pierre de sanguine, servant encore aujourd'hui à polir les métaux.)

FLINCK (Govaert), peintre hollandais, né à Clèves en 1615, mort à Amsterdam en 1660. Elève de Rembrandt, il parvint à imiter de telle sorte la manière de ce dernier qu'il est très difficile de distinguer un certain nombre de ses ouvrages de ceux de Rembrandt. Flinck, toutefois, ne se borna point à ce talent d'imitation ; il se fit une manière qui lui est propre, et peignit également bien l'histoire et le portrait. Pendant longtemps, il travailla pour l'électeur de Brandebourg et le duc de Clèves. Parmi ses tableaux, nous citerons : *Marcus Curius refusant les trésors des Samnites ; Salomon demandant à Dieu le don de la sagesse*, à Amsterdam ; *la Vierge et l'enfant Jésus ; Vénus et l'Amour ; Alexandre cédant Campaspe à Apelle ; Jeune bergère ; les Anges annonçant la venue du Messie*, etc. Deux superbes portraits de Flinck et de sa femme, signés REMBRANDT, se voient à la pinacothèque de Munich.

FLINDERS RANGE, nom d'une chaîne de montagnes de l'Australie méridionale, qui commence au S. du 30e parallèle, longe le bord oriental du lac Torrens, et finit au fond du golfe de Spencer.

FLINDERS RIVER, nom d'un fleuve côtier du Queensland, tributaire du golfe de Carpentarie.

FLINDERS (Matthew), navigateur anglais, né à Donington (Lincolnshire) en 1760, mort à Londres en 1814. Officier de marine en Australie en 1795, Flinders entreprit avec George A. Bass, chirurgien dans la marine royale d'Angleterre, d'explorer ce continent encore inconnu. Ils visitèrent le littoral sud-oriental de l'Australie (1795-1797) et, en 1798, constatèrent le caractère insulaire de la terre de Van-Diémen, après avoir franchi le détroit qui porte, depuis lors, le nom de « détroit de Bass ». De 1801 à 1803, il étudia le littoral méridional de l'Australie, les golfes Spencer et Saint-Vincent, puis le golfe de Carpentarie. Flinders, au retour, dut relâcher à l'île de France, au moment où la guerre reprenait entre la France et l'Angleterre. Il fut retenu prisonnier de guerre par le général Decaen jusqu'en 1810. On doit à Flinders un *Voyage à la Terre australe pendant les années 1801, 1802 et 1803* (1814), qui contient le récit de ses explorations et de ses découvertes.

FLINDERS (TERRE DE), nom donné à la partie de la côte méridionale de l'Australie, bornée à l'O. par la Terre de Nuyts, à l'E. par la Terre de Baudin, explorée en 1802 par Flinders.

FLINDERSIE (*dèr'-si*) n. f. Genre de méliacées, tribu des cédrelées, comprenant des arbres à feuilles ponctuées, coriaces, dont on connaît douze espèces, d'Australie et de Nouvelle-Calédonie.

FLINES-LÈS-MORTAGNE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 23 kilom. de Valenciennes, sur l'Escaut ; 1.866 hab. Construction de bateaux, moulins.

FLINES-LÈS-RACHES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 18 kilom. de Douai, sur la Scarpe ; 4.074 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de bestiaux. Fabriques de sucre, distillerie, moulins, brasseries, briqueterie. Flines a possédé une importante abbaye : l'Honneur-Notre-Dame.

FLINGOT (*go*) n. m. Arg. et pop. Fusil de boucher, et, par ext., Fusil de soldat d'infanterie.

FLINQUER [illegible] l'all. *flinken*, même sens, de [illegible] à la parade d'une pièce d'orfèvrerie qui doit [illegible] aux yeux, lui tailler le champ de coups [illegible] ses égaux.

FLINS DES OLIVIERS (Charles-Louis-Marie-Emma[illegible] de), poète français, né à Reims en 1757, [illegible] à Versailles en 1[illegible]. On appelait d'ordinaire **Flins** [illegible] publiait, en 1779, un poème intitulé *Ad[illegible]*, [illegible] y remarque quelques vers assez bien trappés, qui [illegible] voir le [illegible] grande espérances, mais il ne [illegible] jamais s'élever au-dessus des régions moyennes. Vers 17[illegible], Flins fit, avec Fr[illegible], un journal intitulé *le M[illegible]*. C'est à cette époque qu'il donna *le Réveil d'Epimé[illegible]*, [illegible] le cadre était très ingénieux : [illegible] Hercule, [illegible] presque travesti de la *Locandiera* de Goldoni [illegible]. Sous le pseudonyme de Louis-Emmanuel, il écrivit un [illegible] qui n'eut, malgré son succès, qu'une durée [illegible] *les Voyages de l'Opinion dans les quatre parties du monde* (1789-1790).

FLINSBERG, [illegible] Allemagne (Prusse [Silésie]), près de la [illegible] Qu[illegible], affluent de la Bober ; 1.765 hab. [illegible] alcalines et ferrugineuses.

FLINT n. m. Pierre à fusil. Syn. de SILEX PYROMAQUE.

FLINT, ville des États-Unis (Michigan), ch.-l. du comté de Genesse, sur le *Flint River*, à l'intersection de deux lignes de chemin de fer ; 10.000 hab.

FLINT, comté maritime de la Grande-Bretagne (pays de Galles), sur la mer d'Irlande. Il se compose de deux parties, séparées par le comté de Denbigh : la plus grande au N., la plus petite au S. Superficie : 685 kilom. carr. ; 80.[illegible] hab. La chaîne de montagnes qui traverse le comté est riche en mines de plomb et autres métaux. Le pays, très fertile, est surtout consacré à l'élevage. Les industries sont l'exploitation des mines, la fabrication d'étoffes de coton et la préparation du sel marin. Ch.-l. *Mold* ; villes : Flint, Saint-Asaph, Holywell.

FLINT, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles, comté de Flint), à l'embouchure de la Dee ; 5.000 hab. Bains de mer ; centre de mines de houille et de plomb, fabrique d'alcali et de produits chimiques. Flint possède dans son voisinage les ruines du château où Richard II fut détenu et [illegible], en 1399, sa couronne à Henri IV. Actuellement, Flint sert de port auxiliaire à Chester.

FLINT, rivière des États-Unis, qui commence dans l'ouest de l'État de Géorgie, coule au sud, s'unit au Chattahoochee pour former l'Appalachicola, après 180 kil. de cours. Navigable depuis Albany. En amont, les rapides ne permettent la navigation qu'aux petits bateaux.

FLINT (Timothée), ecclésiastique et littérateur américain, né à North-Reading (Massachusetts) en 1780, mort à Salem en 1860. De 1802 à 1814, il fut pasteur à Luenburg (Massachusetts). A la suite de discussions politiques, il quitta sa paroisse, se fit missionnaire et se rendit dans les vallées du Mississipi et de l'Ohio, où il travailla de 1815 à 1825. Forcé, par sa santé, de renoncer à cette vie itinérante, il revint dans l'Est et finit par se fixer à New-York (1833). Il publia beaucoup d'essais et de romans. Il faut citer *Recollections of ten years passed in the valley of the Mississipi* (1826) ; *Condensed geography and history of the Western States in the Mississipi valley* (1828).

FLINT (Austin), médecin américain, né à Petersham (Massachusetts) en 1812, mort à New-York en 1886. Il était médecin de l'hôpital de Bellevue à New-York et professeur de pathologie et de médecine pratique. Il faut citer de lui : *Traité théorique et pratique de médecine* (1886) ; *un Traité des maladies du cœur* (1859) ; *De la phtisie ; anatomie pathologique et étiologie* (1875).

FLINT (Austin), médecin américain, fils du précédent, né à Northampton (Massachusetts) en 1836. Après un voyage en Europe, il fut nommé professeur de physiologie à l'hôpital de Bellevue, à New-York. Son principal ouvrage est une *Physiologie de l'homme* (1866-1874).

FLINT (Robert), philosophe anglais, né dans le comté de Dumfries (Ecosse) en 1838. Il fut appelé à l'université de Saint-Andrews (1861), puis à celle d'Édimbourg (1877), et fut nommé correspondant de l'Institut de France. Son ouvrage capital, paru en 1874, est intitulé : *the Philosophy of history in France and Germany*. Cet ouvrage, traduit en français par Ludovic Carrau, a été remanié dans une deuxième édition, dont le premier volume est consacré à la France, la Belgique et la Suisse. Flint est nettement opposé au fatalisme historique sous toutes ses formes. Il a publié, en outre, deux livres de philosophie religieuse : *the Theism* (1877), conférences sur les preuves de l'existence de Dieu, et *the Antitheistic Theories* (1877), conférences contre le matérialisme, le positivisme, le sécularisme, le pessimisme et le panthéisme. Mentionnons encore [illegible] 1884.

FLINT-GLASS mot angl. formé de *flint*, silex, et *glass*, verre. — **FLINT** n. m. Verre à base de plomb, doué de propriétés [illegible] et réfringent plus considérables que celui du verre ordinaire à base de potasse. On l'emploie pour la fabrication des instruments d'optique ; tout comme le crown, il est employé pour les lunettes achromatiques. V. ACHROMATISME.

FLINZ n. m. Terme par lequel on désigne les schistes métamorphiques de l'[illegible] de l'étage frasnien de Westphalie. Ces schistes présentent une puissance de 300 m.

FLIP-FLAP n. m. Saut périlleux en arrière, mais exécuté en [illegible] les mains.

FLIPART (Jean-Jacques), graveur, né et mort à Paris (1719-1782). Il se distingua surtout par la finesse de la taille et l'élégance du dessin. Il entra à l'Académie des beaux-arts en 1775. Ses plus belles planches sont : une *Sainte Famille*, d'après Jules Romain ; *Vénus et Énée* et *Adam et Ève après leur péché*, d'après Natoire, le *Combat des Centaures*, d'après Boulogne, *Notre-Seigneur à la piscine*, d'après Dietrich, deux [illegible], d'après Van-loo et Boucher ; une *Tempête*, d'après Vernet, le *Paralytique* et l'*Accordée de village*, d'après Greuze, etc.

FLIPOT (po[illegible]) n. m. Petit morceau de bois rapporté, pour [illegible] une fente produite accidentellement dans un ouvrage en bois. — Pièce entaillée dans les barres d'un sommier d'orgues.

FLIPPE n. f. Pop. Fripouille, voyou.

FLIQUE n. m. Arg. V. FLIC.

FLIRT (*fleurt'* — mot angl.) n. m. Conversation à deux ; manège galant entre mondain et mondaine, où les paroles se jouent alentour des pensées d'amour et de coquetterie : *Le* FLIRT, *c'est entre la femme et celui qui lui fait la cour une manière d'être, un état d'âme vaguement délicieux et dangereusement progressif de la vertu à la faute, avec arrêt facultatif à toutes les stations intermédiaires.* (Paul Hervieu.) — Personne avec laquelle on flirte : *J'ai passé une heure à parler de vous avec un de vos anciens* FLIRTS ; *devinez lequel ?* (P. Bourget.)

FLIRTAGE (*taj'* — rad. *flirter*) n. m. Liberté de rapports permise, en Amérique, entre les jeunes gens et les jeunes filles. — En France, Action de flirter.

FLIRTATION (*si-on*) n. f. Action de flirter, fréquentation familière, autorisée par les mœurs anglaises et américaines, entre les filles et les garçons destinés à être unis par le mariage.

FLIRTER du v. angl. *to flirt*, railler ; par suite, coquetter. — Le mot angl. n'a aucune parenté étymol. avec l'anc. franç. *fleureter*) v. n. Se fréquenter familièrement avant le mariage, comme l'usage y autorise en Angleterre et en Amérique. — En France, Avoir un flirt avec quelqu'un. V. FLIRT.

FLIRTEUR, EUSE n. et adj. Se dit des personnes qui flirtent, qui aiment à flirter.

FLISERYD, comm. de Suède (gouv. de Calmar [dist. de Handbörd]) ; 3.200 hab.

FLISSA ou **FLISSAH** n. f. Arme de main en usage chez les Kabyles et qui est une sorte de couteau à armer à lame longue, asymétrique, presque droite, à un tranchant et terminée en longue pointe aiguë. — ENCYCL. La lame de la *flissa* kabyle mesure un peu moins de 1 mètre de long ; elle est ordinairement montée sur une simple poignée de bois, sans garde, dont la forme rappelle celle d'un fémur de mouton. Cette arme ne rentre pas dans la catégorie des yatagans, mais plutôt dans celle des longs couteaux. Elle est ordinairement accompagnée par un poignard assez court, à lame semblable ou un peu courbe, et à monture semblable.

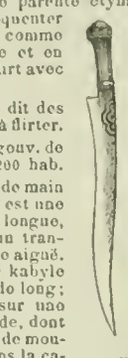

Flissa.

FLITSCH ou **PLESS**, bourg d'Austro-Hongrie (prov. du Littoral [cercle de Goritz]), près de l'Isonzo ; 2.147 hab. Château fort nommé *Flitscher Klause*.

FLITTAS, grande tribu berbère de l'Algérie (départ. d'Oran), habitant entre Relizane et Tiaret, qui a résisté aux armes françaises pendant de longues années et s'est révoltée pour la dernière fois en 1864. Elle est pénétrée de plus en plus par la civilisation française. — *Un, une* FLITTA.

FLIX, comm. de l'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]), sur l'Ebre ; 2.100 hab. Carrières de pierres.

FLIXECOURT, comm. de la Somme, arr. et à 25 kilom. d'Amiens, sur la Nièvre, affluent de la Somme. Ch. de f. Nord ; 2.892 hab. Tissage, impression et apprêt de toiles. Tourbe. Aux environs, vestiges d'un camp romain et d'une « chaussée de Brunehaut ».

FLIXTON, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre), entre la Mersey et son affluent l'Irwell ; 5.000 hab.

FLIZE, ch.-l. de cant. des Ardennes, arrond. et à 7 kilom. de Mezières ; 651 hab. Vaste exploitation de cendres sulfureuses ; usines métallurgiques. Château du XVIIe siècle, entouré d'un parc dessiné par Lenôtre. — Le canton a 22 comm. et 8.178 hab.

FLOBECQ, ville de Belgique (prov. du Hainaut), arr. admin. d'Ath, arrond. judic. de Tournai, sur un affluent de la Dendre ; 4.181 hab. Fabrique de toiles, tanneries.

FLOBERT, armurier français, né à Paris en 1819, mort à Lagny (Seine-et-Oise) en 1894. Il est connu par l'invention d'armes à feu légères se chargeant par la culasse, auxquelles il a donné son nom et qui permettent de tirer

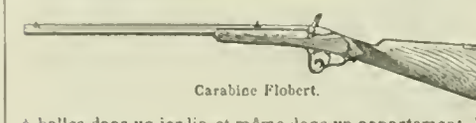

Carabine Flobert.

à balles dans un jardin et même dans un appartement. La cartouche est composée d'une capsule chargée de poudre fulminante, dont la détonation fait peu de bruit. La portée des *carabines Flobert*, du calibre de 9 millimètres ne dépasse pas 30 mètres. Depuis l'invention de Flobert, on a perfectionné l'arme primitive, pour éviter les crachements et la projection des parcelles d'amorce.

FLOC (*flok'* — du lat. *floccus*, flocon) n. m. Art milit. Petite houppe de laine de soie : FLOC *de drapeau, d'aiguillette*.

FLOCAGE (*kaj'* — rad. *floc*) n. m. Action d'attacher aux bonnets orientaux ou gasquets les flocons de soie qu'ils portent au sommet.

FLOCART ou **FLOQUART** (*kar'*) n. m. Coiffure de femme, en usage aux XVe et XVIe s. Se composait d'une pièce d'étoffe rehaussée de broderies ou d'appliques d'orfèvrerie. Il y avait des flocarts en velours, en drap d'or, à résilles, etc.)

FLOCCULUS (*luss*) n. m. Lobule de la face inférieure du cervelet, plus connu sous le nom de *lobule du pneumogastrique*.

FLOCELLIÈRE (LA), comm. de la Vendée, arr. et à 45 kil. de Fontenay, près d'un affluent de la Sèvre Nantaise ; 1.953 hab.

FLOCHE (rad. *floc*, adj. n. *Étoffe floche*, Étoffe dont les fils présentent, par endroits des grosseurs résultant d'un entraînement subit de filaments à une seule place. — *Soie floche*, Soie qui n'est pas torse.

— n. f. Petite houppe qui sert d'ornement dans le costume, comme celle que l'on attache à la partie supérieure des bottines. Sorte d'organsin à deux bouts très forts. Quand la floche est fine, on l'appelle *filet* et on l'emploie de préférence pour la fabrication des résilles.)

FLOCON (du lat. *floccus*, même sens) n. m. Petit amas de matière légère : FLOCONS *de laine, de soie*. — *Flocon de neige*, Chacune des parcelles de la neige qui tombe.

— En T. de pathol., Se dit de corps légers que certains malades croient voir voltiger devant leurs yeux.

FLOCON (Ferdinand), publiciste et homme politique français, né à Paris en 1800, mort à Lausanne en 1866. Il prit part à toutes les luttes du parti républicain, collabora à divers journaux et fut nommé, en 1848, secrétaire, puis membre du gouvernement provisoire. Représentant de la Seine à la Constituante, il fut ministre de l'agriculture et du commerce, et se signala par une heureuse réorganisation des prud'hommes. Tout en siégeant à la Montagne, Flocon se prononça pour l'état de siège lors de l'insurrection de Juin ; mais il demanda, peu après, l'amnistie, et fit une ardente opposition au président Louis Bonaparte. Non réélu à la Législative (1849), il alla rédiger une feuille démocratique à Colmar, fut banni de France après le coup d'État de 1851 et se réfugia à Lausanne, où il mourut dans la pauvreté. On lui doit, entre autres écrits : *Dictionnaire de morale jésuitique* (1824), pamphlet ; *Ned Wilmore* (1827), roman ; *Distraction* (1833) ; etc.

FLOCONNEMENT (*ko-ne-mon*) n. m. Action de former des flocons ; état de ce qui floconne : *Le* FLOCONNEMENT *de sa robe*. (A. Daudet.)

FLOCONNER (*ko-né*) v. n. Former des flocons, ou quelque chose qui ressemble à des flocons.

FLOCONNEUX (*ko-neû*), **EUSE** adj. Disposé en flocons ; qui ressemble à un flocon, à des flocons : *Soie, Laine* FLOCONNEUSE.

FLODA, comm. de Suède (gouv. de Kopparberg) ; 2.550 hab. — Comm. de Suède (gouv. de Södermanland) ; 4.350 hab.

FLODDEN ou **FLOWDEN**, localité d'Angleterre (comté de Northumberland), à 18 kilom. de Berwick. Le 9 septembre 1513, victoire des Anglais commandés par le comte de Surrey, sur les Ecossais, dont le roi, Jacques IV, fut tué.

FLODOARD ou **FRODOARD**, chroniqueur et hagiographe, né à Epernay en 894, mort en 966 à Reims. Il devint archiviste de la cathédrale de Reims et fut chargé de diverses missions diplomatiques ; il visita Rome et il rapporta de ce voyage une grande œuvre en vers hexamètres à la gloire du Christ, des premiers martyrs et des premiers papes. Il composa ensuite, d'après les chartes, une *Histoire de l'Église de Reims*, terminée en 952, l'une des œuvres les plus utiles pour la connaissance du IXe et du Xe siècle, puis des *Annales*, qui vont de 919 à 966, fort curieuses pour l'histoire de Charles le Simple, d'Eudes, de Louis d'Outremer et de Lothaire.

FLŒGEL ou **FLÖGEL** (Charles-Frédéric), littérateur allemand, né à Lauer (Silésie) en 1729, mort en 1788. Il s'adonna à l'enseignement et devint professeur de philosophie à l'académie de Liegnitz. Parmi ses ouvrages, les principaux, pleins de recherches curieuses, sont : *Histoire de la littérature comique* (1784-1787) ; *Histoire du romique grotesque* (1788) ; *Histoire des fous de cour* (1789) ; *Histoire du burlesque* (1793), publiée après sa mort.

FLOERKÉE (*fleur'*) n. f. Bot. Genre de géraniacées, tribu des *floerkées*, comprenant des herbes de l'Amérique du Nord, à feuilles alternes, à fleurs axillaires.

— n. f. pl. Tribu des géraniacées, dont le type est la *floerkée*. — *Une* FLOERKÉE.

FLOGNY, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arr. et à 15 kil. de Tonnerre, sur l'Armançon et le canal de Bourgogne ; 452 h. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de ciment et de chaux, savon minéral. Belle église, avec portail du XIIe siècle ; camp romain. — Le canton a 15 comm. et 6.531 hab.

FLÖHA, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), au confluent de la *Flöha* avec la Zschopau, affluent de la Mulde ; 2.180 hab. Carrières, houillères ; filatures de coton. Patrie de Puffendorf. Ch.-l. d'un bailliage peuplé de 80.200 h.

FLOING, comm. des Ardennes, arr. et à 2 kil. de Sedan, près de la Meuse ; 2.236 hab. Brasseries, fours à chaux.

FLOIRAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 4 kilom. de Bordeaux, sur un coteau qui domine la rive droite de la Garonne ; 2.517 hab. Ch. de f. de Bordeaux à La Sauve. Source ferrugineuse de *Monrepos* ; fabrique de capsules et treillages mécaniques. Situé dans l'Entre-Deux-Mers, le vignoble de cette commune produit d'excellents vins rouges de côtes et de palus dans les principaux crus suivants : *Château-Laburthe, Château-La-Molère, Château-Lacroix, Château-Montagne*, domaine de *Lauronne, Château-Vimeney, a la Souys*, etc.

Floire et Blanchefleur, roman d'aventures, dont on a deux rédactions françaises en vers du XIIIe siècle, qui comptent parmi les plus gracieuses productions poétiques du moyen âge. — Floire, fils du roi « païen » de Naples, et Blanchefleur, fille d'une esclave chrétienne de noble naissance, nés le même jour, s'aiment, tout enfants, de l'amour le plus tendre. Le roi Félix, que cet amour inquiète, veut faire mourir Blanchefleur ; mais, craignant que le désespoir n'abrège les jours de son fils, il se borne à exiler la jeune chrétienne. Floire se met à sa recherche, et, après de longues aventures, la retrouve, toujours fidèle et pure, dans le harem du soudan de Babylone, et la délivre. Devenu roi, il se fait baptiser, ainsi que tout son peuple, et épouse son amie. Ce récit, dont la parenté avec le roman d'*Aucassin et Nicolette* est frappante, est, comme celui-ci, d'origine orientale, probablement arabe ou persane. Son succès a été très grand, à l'étranger comme en France : il a été traduit et imité en allemand, en flamand, en espagnol et en italien.

FLOKE ou **FLOCCO**, navigateur norvégien du IXe s., un des premiers qui visitèrent l'Islande. Ayant entendu parler d'une terre nouvellement découverte au N.-O. de l'Ecosse, et désignée sous le nom de Gardarsholm, il gagna ce pays en guidant sa navigation sur le vol des corbeaux qu'il avait emmenés et qu'il lâcha en pleine mer. Il passa deux hivers sur le littoral de Gardarsholm, dont il changea le nom en *Island* (terre de glace).

FLONDRE n. m. Ichtyol. V. FLET.

FLONFLON interj. Mot sans signification propre et qu'on trouve dans quantité de refrains :

Flon, flon, flon, larira dondaine,
Gai, gai, gai, larira donde.

— n. m. Refrain de chanson, de vaudeville, d'opérette, musique qui s'y rapporte : *Les* FLONFLONS *d'Offenbach firent*

fureur. ‖ Air trivial, banal : *En fait de musique, le peuple préfère les* FLONFLONS. *Les* FLONFLONS *d'une fête foraine.*

FLONGER (*jé.* — Prend un e après le *g* devant A ou O : *Nous flongeons. Il flongea*) v. n. Tituber : *Elle se mit à ronfler de fatigue, en duo avec l'âne qui dormait debout,* FLONGEANT *sur ses jambes flageolantes.* (J. Richepin.)

FLOOD (Henry), homme d'État et orateur irlandais, né en 1732, mort à Farmley (comté de Kilkenny) en 1791. Fils naturel de Warden Flood, chief-justice du banc du roi d'Irlande, il étudia à l'université de Dublin et débuta au barreau de Londres en 1759. A vingt-sept ans, membre de la Chambre des communes irlandaise, il siégea dans l'opposition. Fort éloquent, ardent nationaliste, il jouit d'une popularité considérable et fut un des meilleurs lieutenants de Grattan. Flood fit partie du Parlement anglais en 1785 : il n'y eut aucune influence, s'étant trouvé étrangement dépaysé dans ce nouveau milieu. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *un Ode on Fame* (1775), et on lui a attribué, à lui aussi, la paternité des fameuses *Lettres de Junius.*

FLOPÉE ou **FLOPPÉE** n. f. Pop. Volée de coups. ‖ Longue suite, quantité de personnes ou de choses : *Toute la* FLOPÉE *des mouches suivait en ordre.* (Zola.)

FLOPPER v. a. Pop. Syn. de FLAUPER.

Floovant, chanson de geste française, composée vers le milieu du XIIe siècle. — Floovant, fils de Clovis, irrité contre son précepteur, se venge de lui en lui coupant la barbe. (Un homme privé de sa barbe était alors déshonoré.) Clovis, après avoir songé à faire trancher la tête à son fils, se contente de l'exiler. Floovant a, durant cet exil, de nombreuses aventures, et échappe à divers périls, grâce à l'amour qu'il a su inspirer à deux jeunes princesses, Floreto, fille du roi Flore d'Aosai (Alsace) et Mangolie, fille d'un « émir » saxon ; il épouse la seconde, donne la première pour femme au fidèle Richier, puis porte secours à son père pressé par une armée ennemie et lui succède. Le grand intérêt de ce poème est d'attester l'existence d'une épopée mérovingienne, qui s'était formée notamment autour de Clovis et de Dagobert. Floovant, en effet, n'est autre que Dagobert, auquel la légendaire aventure qui ouvre le poème est aussi attribuée dans une chronique du VIIIe siècle ; les *Gesta Dagoberti;* le nom de *Floovant* ne signifie, du reste, pas autre chose que « descendant de Clovis ». Ce poème a été publié par Michelant et Guessard : *les Anciens poètes de la France* (t. Ier, Paris, 1858).

FLOQUES (Robert DE), dit **Floquet,** l'un des hommes de guerre de Charles VII, mort en 1461. Capitaine de Tancarville, il contribua à la conquête de la Normandie, de 1435 à 1443. Il prit part à la guerre dite *de la Praquerie.* Son mausolée se trouve aujourd'hui à l'église de Boisnée, arrondissement de Bernay (Eure).

FLOQUET (*kè*) n. m. Dimin. de FLOC.

FLOQUET (Etienne-Joseph), compositeur français, né à Aix en 1750, mort à Paris en 1785. Il fit représenter avec succès à l'Opéra de Paris, en 1773, *l'Union de l'amour et des arts* (en trois actes). Il fut moins heureux avec *Azolan* ou *le Serment indiscret* et avec *Hellé,* donnés au même théâtre, en 1774 et 1779. Mais il retrouva la faveur du public avec *le Seigneur bienfaisant,* que l'Opéra donna, en 1780, avec un brillant succès. Floquet fit représenter ensuite à la Comédie-Italienne, en 1782, *la Nouvelle Omphale.* Atteint d'une maladie de langueur, il mourut sans avoir donné sa mesure. Bien doué par la nature, pourvu d'une heureuse imagination, Floquet eut le malheur de ne produire au moment où le génie de Gluck opérait des prodiges.

FLOQUET (Pierre-Amable), historien français, né à Rouen en 1797, mort à Formentin (Calvados) en 1881. D'abord avocat à Rouen en (1819). Il entra à l'Ecole des chartes (1821). Il occupa près la cour de Rouen l'emploi de greffier en chef, tout en se livrant à de nombreuses recherches d'archéologie et d'histoire locales, et devint, en 1839, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son œuvre principale est son *Histoire du parlement de Normandie* (1840-1843). Il fit, d'autre part, sur Bossuet, une série d'études qui, aujourd'hui encore, font autorité.

FLOQUET (Charles-Thomas), avocat et homme politique français, né à Saint-Jean-Pied-de-Port (Basses-Pyrénées) en 1828, mort à Paris en 1896. Sous le second Empire, son opposition au régime s'affirma, dans la presse, par une collaboration active au « Temps », au « Courrier de Paris », au « Siècle » et, à la barre, à l'occasion de procès politiques retentissants : procès dit « des Treize », procès Victor Noir, etc. Très en vue parmi les adversaires de l'Empire, il se vit attribuer l'exclusive responsabilité du cri : « Vive la Pologne ! », qui, en juin 1867, au Palais de justice de Paris, accueillit l'empereur de Russie, Alexandre II, hôte de Napoléon III. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé adjoint au maire de Paris ; puis, le 8 février 1871, député de la Seine à l'Assemblée nationale. Pendant la Commune, il chercha à éviter la guerre civile par la fondation de la « Ligue d'union républicaine des droits de Paris ». Il fut ensuite membre et président du conseil municipal de Paris, député du XIe arrondissement, préfet de la Seine en 1882. De 1885 à 1888, président de la Chambre des députés, Floquet se montra digne de ces hautes fonctions. Le 31 mars 1888, il devenait président du conseil et ministre de l'intérieur. Il eut alors à combattre le boulangisme et prépara la résistance contre ce parti. Dans un duel célèbre (13 juill. 1888), il blessa grièvement le général Boulanger. De 1889 à 1893, il reprit la présidence de la Chambre. En septembre 1893, à la suite de violentes polémiques de presse, exploitées par ses adversaires politiques, il ne fut pas réélu député du XIe arrondissement ; mais, dès le 7 janvier suivant, il était, au premier tour de scrutin, nommé sénateur de la Seine. Il avait une éloquence chaleureuse.

Floquet.

FLOQUETER (*ke.* — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je floquette. Il floquettera*) v. a. Orner de floquets, de rubans en flocons.

Se floqueter, v. pr. Charger ses vêtements de floquets ou d'ornements en forme de flocons.

FLOR (Roger DE), aventurier d'origine allemande, né à Brindisi vers 1262, mort en 1305. Fils d'un grand fauconnier de l'empereur Frédéric II, il entra dans l'ordre du Temple, guerroya en Palestine, se trouva au siège de Saint-Jean d'Acre, où il fut accusé de s'être approprié une partie du trésor de son ordre ; dénoncé comme voleur et apostat, il se mit au service de Frédéric d'Aragon, puis de l'empereur Andronic, attaqué par les Turcs (1303), passa en Asie avec une petite armée (1304), battit les Turcs en plusieurs rencontres, s'empara de Cyzique, d'Ancyre, de Philadelphie, et revint à Constantinople. Andronic l'éleva à la dignité de césar, et lui donna sa nièce en mariage. Comblé d'honneurs et de richesses, il finit par exciter la jalousie de l'empereur, qui l'aurait fait assassiner.

FLOR (Christian), écrivain et homme politique danois, né et mort à Copenhague (1792-1875). Desservant de la paroisse de Tiellöse (1822-1826), docteur en philosophie (1825), puis professeur de langue et de littérature danoise à l'université de Kiel (1826-1845), il fut l'un des principaux champions de la nationalité danoise en Sleswig. Il fonda en 1844, et dirigea jusqu'en 1847, l'école supérieure de Rœding. Cette école fermée par les Prussiens (1864), il créa celle d'Askov. Il a fait partie de plusieurs assemblées législatives et a laissé plusieurs ouvrages concernant la littérature et la grammaire danoises.

FLORA, courtisane romaine aimée du grand Pompée. Elle refusa les promesses folles de Geminus, ami de son amant, qui s'était épris d'elle jusqu'à la passion. Pompée, ayant appris l'amour de son ami pour sa maîtresse, pria celle-ci de ne point le rebuter. Flora céda donc ; mais alors, Pompée se dépita et l'abandonna. Elle fut aimée aussi de Cecilius Metellus, qui ne craignit pas de consacrer son image dans le temple de Castor et Pollux.

Flora ou *la Flore,* tableau du Titien (musée des Offices, à Florence). — Ce tableau est le portrait d'une femme blonde, jeune et belle, ayant beaucoup de ressemblance avec la *Femme à sa toilette,* du Louvre, connue sous le nom de *la Maîtresse du Titien.* Ici, le personnage a un décolleté tout mythologique ; un de ses seins est à découvert ; l'autre se dessine sous la chemise, seul vêtement dont elle soit en partie voilée. Elle tient des fleurs dans la main droite, d'où lui est venu le nom de *Flora,* sous lequel on a coutume de la désigner.

FLORAC, ch.-l. d'arrond. de la Lozère, à 22 kilom. de Mende, au pied des formidables falaises du causse Méjan, sur le Tarnon ; 1.947 hab. (*Floracois, oises.*) Source du Pêcher ou du Vivier, vraie rivière en temps pluvieux et roulant alors en cascades tumultueuses. Plomb argentifère ; corderies, coutellerie, tanneries. Ancien château servant de prison. — L'arrondissement a 7 cant., 52 comm. et 31.525 hab. ; le canton, 9 comm. et 7.276 hab.

FLORAISON n. f. Syn. de FLEURAISON.

FLORAL, ALE, AUX (du lat. *flos, floris,* fleur) adj. Qui appartient à la fleur, qui a rapport à la fleur : *Organes* FLORAUX. *Enveloppes* FLORALES. *Feuilles* FLORALES.

— Par ext. Qui concerne les fleurs, qui a rapport aux fleurs : *Exposition* FLORALE.

— ENCYCL. Hist. littér. *Jeux floraux.* V. JEUX FLORAUX.

FLORALIE (*li* — rad. *Flore*) n. f. Solennité florale, exposition horticole qui est comme une fête en l'honneur de Flore.

FLORALIES (*li* — en lat. *floralia*) n. f. pl. Fêtes en l'honneur de Flore, qui se célébraient au printemps, à Rome et dans les environs.

— ENCYCL. Les *floralies* avaient un caractère champêtre, populaire et qui devint rapidement érotique. On poursuivait à la course des animaux lascifs, comme la chèvre et le lièvre ; on se jetait des graines de toutes sortes, symboles de fécondité ; les femmes se paraient d'habits bariolés, etc. A partir de 173 av. J.-C., il y eut en l'honneur de Flore des jeux de cirque qui finirent par durer six jours, du 28 avril au 3 mai. On y joignit des représentations théâtrales. Ces fêtes étaient remarquables surtout par leur excessive licence. On connaît l'anecdote de Caton d'Utique quittant les floralies pour ne pas gêner la joie des spectateurs, à qui sa sévérité en imposait.

FLORAN pour *florant* — rad. *fleur*) n. m. Pilo qui sert au raffinage de la pâte à papier.

FLORE (du lat. *Flora,* déesse des fleurs) n. f. Ensemble des plantes, de la végétation d'un pays : *La* FLORE *française.*

— ENCYCL. Bot. L'étude systématique des *flores* régionales est une science d'origine encore récente. Pressentie par Buffon, fondée par de Humboldt, elle a dû ses progrès, en France à de Candolle, en Allemagne à Grisebach, et, plus récemment, à Drude. La flore est d'un extrême intérêt, aussi bien au point de vue botanique proprement dit qu'au point de vue géographique. C'est, en effet, surtout par leur végétation que se différencient les principales régions du globe, et c'est dans la géographie botanique que réside un des principaux éléments d'explication de la géographie humaine.

L'étude de la flore d'une région comporte l'examen des principales espèces indigènes et leur distinction d'avec les éléments végétaux venus d'ailleurs. La diversité des flores naturelles est le fait essentiel qui domine toute la géographie botanique, et il faut en chercher l'explication dans l'histoire passée de la terre et l'étude des principales barrières physiques, qui ont empêché le développement d'une flore unique et homogène.

Par suite de la nécessité où se trouvent les végétaux de s'adapter au climat sous lequel ils vivent, au moyen d'un certain nombre de dispositions organiques destinées à leur permettre de résister au froid ou à la sécheresse, l'ensemble de la végétation prend une physionomie particulière, indépendante de la personnalité des espèces, et les associations de plantes constituent, sous des latitudes différentes, des « formations » identiques : forêts, maquis, steppes, significatives d'un même climat. Ce sont les formations végétales qui, plus encore que les espèces elles-mêmes, sont intéressantes.

Nous donnons ici, d'après Grisebach, le tableau des principales zones végétales de la terre.

1° La zone polaire, qui se [illegible] particulièrement dans l'hémisphère boréal, correspond au maximum de la durée de chaleur et est valable [illegible] à la végétation des plantes environ trois mois. Les herbes, les [illegible], les arbustes nains composent cette flore, [illegible] en particulier les espèces et voisines, par ses formes, des flores de montagne.

2° Au S. de la zone arctique est le domaine forestier, particulièrement étendu dans les régions à climats réguliers. Ce domaine a été fortement entamé par les défrichements, au profit des céréales qui apparaissent au Nord au Sud, dans l'ordre suivant : orge, seigle, blé, maïs, riz.

3° Le domaine méditerranéen comprend des régions à climat chaud et sec. Les végétaux méditerranéens [illegible] leur feuillage se durcit et s'amaigrit pour mieux résister à l'évaporation. Le pin maritime, l'oranger, le palmier nain, sont les principaux représentants de cette végétation permanente, développée plus volontiers en bosquets qu'en forêts, et dont les formes se retrouvent, dans l'extrême Orient, sur les côtes japonaises et dans le sud de l'Afrique.

4° Les flores des steppes et des déserts embrassent des régions soumises à une sécheresse à peu près continue. Selon le degré et la durée des périodes sèches, on voit se succéder les steppes à graminées, les steppes buissonneuses et salines. Dans les déserts, la végétation devient rare et exclusivement buissonneuse.

5° Enfin, à la région des plus tropicales correspond en Afrique, en Asie et en Amérique, une zone de savanes, puis de forêts épaisses, luxuriantes, où les lianes et les *épiphytes* de toute sorte encombrent les troncs et les rameaux des grands arbres. La grande forêt brésilienne est le type de ces formations.

Flore de France. Sous ce titre et celui de *Flore française* ont été publiés divers travaux importants sur la végétation spontanée de la France. Ce sont, par ordre de date :

1° Lamarck et de Candolle, *Flore française.* Les deux premières éditions sont dues à Lamarck seul. La troisième édition fut faite en collaboration par Lamarck et de Candolle et parut sous le titre de *Flore française ou Description de toutes les plantes qui croissent naturellement en France* (Paris, 1805-1815). Cet ouvrage remarquable est la première *Flore* où les plantes indigènes soient décrites avec la rigueur et la précision scientifiques voulues ;

2° Grenier et Godron, *Flore de France* (Paris, 1848-1856). Ce travail, beaucoup plus complet que le précédent est encore le *vade-mecum* des botanistes actuels, quoiqu'il soit épuisé depuis longtemps ;

3° Rouy et Foucaud, *Flore de France* (Rochefort, 1894). Cette *Flore* donne la diagnose complète de toutes les espèces françaises avec de nombreuses localités et la distribution géographique de chaque espèce.

4° Gaston Bonnier et de Layens, *Flore de France* (Paris, 1894). Ce qui distingue cet ouvrage de tous les précédents, c'est la disposition des espèces en tableaux synoptiques accompagnés de figures bien faites qui permettent de *déterminer facilement* les plantes. Ces tableaux forment le premier volume. Le second est consacré à la description des espèces, et variétés, et leur distribution géographique y est très détaillée. De nombreuses figures augmentent l'intérêt du texte.

Flores locales. Les *Flores* générales précédentes ont servi de base à un grand nombre de *Flores* locales et de manuels destinés aux herborisations. Citons, parmi ces petits traités, de valeur très inégale : la *Flore du centre de la France,* de Boreau ; *Flore de l'Ouest,* de Lloyd, *Flore de la Côte-d'Or,* de Royer ; *Flore de Loir-et-Cher,* de Franchet, etc.

— Archit. *Flore gothique.* Au lieu des palmettes, des feuilles grasses perlées, qui constituaient la *flore* orientale, les artistes du moyen âge employèrent à la décoration des édifices les feuilles et les fleurs qu'ils avaient sous les yeux ; et, en les mariant, composèrent un art complètement nouveau. La flore gothique change de caractère avec les époques. Dans le principe, de 1140 à 1180, les artistes s'attachent à imiter les plantes des champs au moment où elles se développent. Ainsi sont composés les larges chapiteaux du chœur de Notre-Dame de Paris, de l'église Saint-Julien-le-Pauvre, du chœur de Vezelay, du sanctuaire de Saint-Remy de Reims. De la flore naissante, ces artistes passent à une flore plus développée ; ils ouvrent et développent les feuilles, et les fleurs deviennent des fruits. Puis ils s'emparent des arbustes, coupent le lierre, la vigne, le houx, les mauves, l'aquatier, l'érable. A la fin du XIIIe siècle, nous les voyons mélanger tous les feuillages de nos grands arbres, avec les feuilles d'eau. Dans la suite, le XIVe siècle prendra ses exemples parmi les plantes d'un modèle tourmenté, l'ellébore noire, les chrysanthèmes, la sauge, la grenadine, le fraisier, la mauve, les géraniums, les fougères à larges feuilles, le chêne, l'érable, etc. Au commencement du XVe siècle, les feuilles les plus découpées : la passiflore, les chardons, les épines et l'armoise sont employés pour décorer toutes les parties qui demandent à être profondément refouillées ; à ces plantes on ajoute les algues d'eaux douces ou marines, d'un modèle très puissant. A la fin du XVe siècle, la flore gothique était arrivée aussi loin que possible dans l'imitation des végétaux les plus délicats et les plus difficiles à rendre sur la pierre et sur le bois. L'ornementation des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles n'est guère qu'un mélange de ces formes avec les modèles de la décoration architecturale antique.

Flore latine des dames et des gens du monde, par Pierre Larousse. V. FLEURS LATINES.

FLORE, très ancienne divinité de l'Italie centrale, qui présidait à l'épanouissement des fleurs au printemps. Son nom en langue osque était *Flausa.* Elle était une des nombreuses divinités que l'on apaisait par des sacrifices expiatoires, lors de quelque événement extraordinaire. Son culte se célébrait surtout au mois d'avril, parmi d'autres cérémonies destinées à appeler la protection des dieux sur l'agriculture. Elle avait un temple sur le Quirinal, et un flamine desservait ce temple. En 238 av. J.-C., son culte fut modifié, et elle eut un nouveau temple, inauguré le 28 avril. Cette date devint celle de la fête de la déesse, et des jeux furent célébrés chaque année en l'honneur de Flore. V. FLORALIES.

C'est à tort qu'Ovide et, à sa suite, d'autres mythologues ont identifié Flora avec la Chloris des Grecs et lui font par là contracter mariage avec Zephyre. Une

[illegible] e c[illegible] ano d'ivoire par [illegible] Les [illegible] sont ceux de [illegible]

— [illegible] La [illegible] des statues qui portent le nom [illegible]

Flore Farnèse (Musée de Naples)

[illegible] et la statue [illegible] Nanni, [illegible] Flore [illegible] qui fut partie d'abord [illegible] Farnèse, à [illegible] au musée [illegible] Cette magnifique figure, qui a été trouvée dans les [illegible] de Caracalla avec l'*Hercule Farnèse*, est regardée [illegible] quelques archéologues comme étant une [illegible] drapée. D'une main, elle relève sa robe avec grâce, de l'autre, elle tient un bouquet. La tête, les bras droit et une partie des jambes sont modernes.

Flore [illegible] Poussin, chef-d'œuvre de Nicolas Poussin [illegible] Dresde. L'artiste a groupé dans cette composition les principaux personnages mythologiques qui ont été métamorphosés en fleurs. On y voit Narcisse, la nymphe Lycho, Clytie, Ajax Smilax, Crocus, Adonis. Flore, placée entre ces deux derniers personnages, répand des fleurs en dansant. Cette charmante toile, dont le coloris a conservé une assez grande fraîcheur, a été peinte pour le cardinal Omodei, vers 1630, et elle faisait sans doute pendant au *Triomphe de Flore*, du musée du Louvre. Le *Triomphe de Flore* a été aussi représenté par Antoine-François Callet (Louvre).

Flore entourée par les Amours, relief de Carpeaux, qui, aux Tuileries, couronne la fenêtre centrale de la façade du pavillon de Flore, regardant la Seine. Flore, revêtue d'une simple écharpe qui flotte autour de ses formes luxuriantes, est accroupie, un genou en terre, sous un arbuste en fleur dont elle soulève les branches avec ses deux bras. L'essaim d'Amours s'échappe de la feuillée. (V. BAS-RELIEF, tableau des bas-reliefs.)

FLORE [illegible] adj. de *fleur*, dans le sens de *brillant*, *éclatant*. [illegible] Mar. Suif dont on se sert pour enduire les vaisseaux : *Donner le* FLORE *à une frégate*.

FLORE adj. Usité dans la locution *indigo flore*. V. FLOREE.

FLORE (sainte), née à Cordoue. Elle était la fille d'un père musulman et d'une mère chrétienne, qui l'éleva dans sa religion. Elle subit le martyre en 851 pour avoir refusé d'abjurer. — Fête le 24 novembre.

FLORE (Flore CORVEE, dite **M[illegible]**), actrice, née et morte à Paris (1797-1853). Entrée très jeune au théâtre, elle joua successivement aux Variétés, au Vaudeville, puis de nouveau aux Variétés. D'une ignorance rare, mais d'un réel talent, elle possédait à un haut degré le don du rire. Elle devint populaire par ses bouffonnes interprétations de la *Marchande de goujons*, des *Cuisinières*, de la *Fille de la Halle*, d'une *Fille terrible*, et surtout par sa création désopilante et fantasque d'Atala dans les *Saltimbanques*. On a publié sous son nom des *Mémoires* qui contiennent des piquants détails sur la vie du théâtre.

FLORE (Frans), peintre flamand. V. FLORIS.

FLORÉAL (du lat. *floreus*, de fleur) n. m. Huitième mois de l'année, deuxième du printemps du calendrier républicain de France, correspondant au 20 ou 21 avril — 20 ou 21 mai.

Floreal, tableau de Raphaël Collin (musée du Luxembourg). Sur le gazon d'un vert pâle, auprès d'une nappe d'eau, une jeune femme nue est couchée sur le dos. Les genoux relevés, le corps de profil, elle regarde devant elle, les yeux mi-clos, en mordillant un brin d'herbe qu'elle tient d'une main, tandis que l'autre bras s'allonge paresseusement sur l'herbe. C'est un morceau très délicat, d'un dessin très précieux, d'une coloration cendrée.

FLORÉE (rad. *fleur*) n. f. Indigo de qualité moyenne, dont on se sert pour teindre en bleu. ▪ *Florée d'acide*, Fécule [illegible].

FLOREFFE, comm. de Belgique (prov. de Namur), arr. [illegible] de Namur, sur la Sambre ; 2.600 hab. [illegible]. A [illegible] une abbaye de prémontrés.

FLORENCE [illegible] n. f. Comm. Taffetas léger fabriqué [illegible] et qui se fabrique aujourd'hui à Lyon, à Avignon, à Zurich.

[illegible] *Florence* ou *Crin de Florence*, Sorte de crin [illegible] que l'on emploie pour l'empâtage [illegible] (Lapp[illegible] aus RACINE).

[illegible] La [illegible] de Florence provenant [illegible] le ver va filer son [illegible] fort où il séjourne [illegible] de son corps [illegible] que l'on [illegible] l'air, constituer [illegible] donnera [illegible].

FLORENCE en ital. *Firenze*, ville d'Italie (Toscane), ch.-l. de province à 228 k. om. N.-O. de Rome ; 2[illegible].54[illegible] hab. avec les faubourgs. *Florentins*, [illegible]. Croisement de chemins de fer vers Bologne, Faenza, Pise et Rome. Académie des beaux-arts, université fondée en 1[illegible], nombreuses écoles, bibliothèques et musées de toutes sortes.

La ville actuelle, répartie pour les deux tiers sur la rive droite de l'Arno, au milieu du cadre vert des collines de San-Miniato et de Fiesole, étale ses nouveaux quartiers, largement bâtis et à peu près salubres, malgré les excès du climat florentin, et le *caldo di Firenze*, autour du noyau de la cité ancienne, un peu sévère et triste, aux maisons hautes et noires, parfois aux étages surplombants et aux fenêtres grillées, coupée de rues étroites et tortueuses, restées telles qu'au temps des factions de la Florence du moyen âge. Industries, aujourd'hui un peu déchues, des velours, soieries et lainages. Meubles, mosaïques, statuaire, porcelaines, instruments de musique.

— *Histoire*. Florence a été, pendant près de six siècles, le centre politique et artistique de la Toscane. Colonie militaire au temps de Sylla, siège d'évêché au IVe siècle, illustrée [illegible] par la victoire de Stilicon sur Radagaise, favorisée surtout par son excellente position géographique au croisement des routes de Rome en Allemagne et de Pise à Ancône, elle a dû sa prospérité, au cours du moyen âge, à la protection successive de Charlemagne, des empereurs toscans et des Césars guelfes. Au temps de la comtesse Mathilde, elle échappe déjà à la tutelle impériale, en même temps que sa bourgeoisie s'enrichit par l'industrie des soieries et des lainages, surtout par la banque et par le change. Les Florentins seront les banquiers des papes, et Florence, à maintes reprises, leur résidence. Au XIe siècle, nous la trouvons déjà assez forte pour résister, en 1080, à l'empereur Henri IV, détruire peu à peu ou s'assimiler la petite féodalité turbulente et pillarde des rives de l'Arno, et constituer enfin sous sa suprématie, de 1171 à 1218, à la faveur de la faiblesse des Hohenstaufen, la Ligue toscane, par l'alliance avec Bologne, Pise, Pérouse et Lucques ; déjà, aussi, elle est pourvue d'une constitution démocratique, ou plutôt bourgeoise, sous la direction des chefs des *sept arts* ou corporations, et d'un chef militaire, le podestat.

Armes de Florence.

Le Triomphe de Flore, d'après Callet.

Au XIIIe siècle, l'histoire florentine est marquée par la lutte entre le parti guelfe, ou démocratique, et la noblesse gibeline, qui, après avoir un instant triomphé par le génie de son chef Farinola, succombe en 1267, grâce à l'intervention de Charles d'Anjou, et se trouve, par les réformes de Giano dello Bella, exclue du pouvoir politique.

Au contraire, les guelfes établissent, de 1283 à 1293, un gouvernement équilibré entre les représentants de l'aristocratie et du peuple, consuls, capitaine du peuple, conseils, podestat, mais plutôt au profit de l'oligarchie bourgeoise, parti des *blancs*, qui restera, au siècle suivant, maîtresse du gouvernement, malgré les efforts de la plèbe, à laquelle s'uniront les représentants des dernières familles nobles (parti des *noirs*), et l'essai infructueux de révolution populaire tenté par Michel Lando et les *ciompi* (1378). Et de cette oligarchie bourgeoise sortiront les deux familles qui se disputeront enfin, au XVe siècle, la tyrannie florentine, les Albizzi et leurs vainqueurs, les Médicis. Le gouvernement des Médicis sera marqué par le plein épanouissement de la prospérité politique et de l'influence artistique et intellectuelle de Florence ; mais, au XVIe siècle, dégradée par la lâcheté de Pierre de Médicis, un moment secouée par la révolution de Savonarole, elle ne s'éveillera que pour soutenir, en 1535, un glorieux siège contre Charles-Quint, qui, après l'avoir livrée de nouveau aux Médicis jusqu'en 1539, en fera ensuite le municipe principal de la Toscane, dont elle suivra dès

Sainte-Marie-des-Fleurs, cathédrale de Florence.

lors la destinée. Au XIXe siècle, elle sera, de 1860 à 1870, la capitale du royaume italien avant la prise de Rome.

Pour mesurer l'importance du rôle intellectuel qu'a joué Florence, il suffit de donner seulement la liste des principaux littérateurs et artistes qu'elle a produits : Dante, Boccace, Savonarole, Marsile Ficin, Machiavel, Galilée, Michel-Ange, Benvenuto Cellini, Cimabué, Léonard de Vinci, Am. Vespuce, Strozzi, etc., ou des monuments de tout ordre qui attirent chaque saison à Florence la foule des savants et des touristes. Nulle ville n'est plus riche en souvenirs d'histoire et d'art. Parmi les palais, le Palais vieux (*Palazzo vecchio*), siège du gouvernement de la République et résidence du grand-duc Côme, construit en 1298 par Arnolfo di Lapo, vaste masse quadrangulaire, surmontée d'un haut donjon, et dont l'intérieur contient une décoration merveilleuse de sculptures et de peinture, pour une grande partie relatives à l'histoire florentine ; le palais Médicis, élevé en 1464 par Michelozzi, orné par Donatello et par Luca Giordano ; le palais Pitti, œuvre de Brunelleschi, avec ses onze salles de tableaux, dont la plupart sont des merveilles de l'art italien de la Renaissance ; le palais Strozzi, le palais del Podesta, avec le portrait du Dante. Parmi les musées et les bibliothèques,

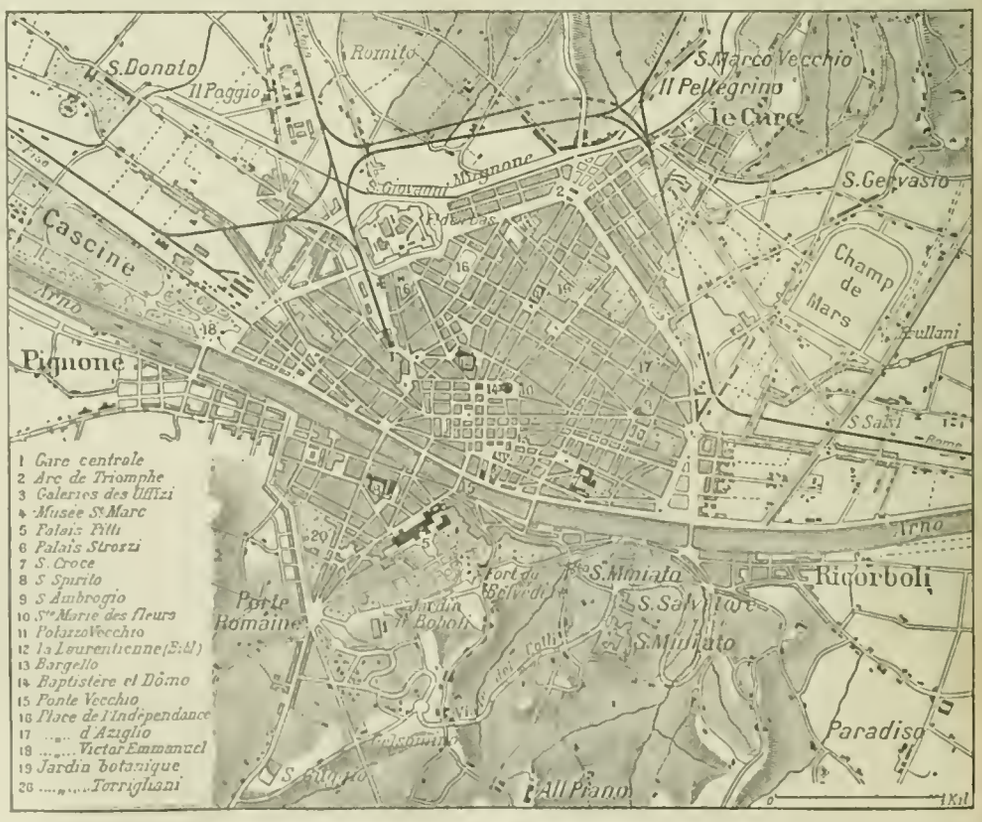

Plan de Florence.

la Laurentienne, rassemblée par Laurent de Médicis, où sont conservés, entre autres trésors, le manuscrit le plus ancien en date de Virgile, celui du Décaméron de Boccace, etc. ; la bibliothèque Marucchienne, de 60.000 volumes ; la bibliothèque Magliabecchiana, installée sous le

portique de Uffizzi, 170.000 volumes; enfin, une infinité de statues, de maisons historiques, dont celles de Dante et de Galilée, et des promenades qui, comme les jardins de Boboli, sont elles-mêmes de parfaites œuvres d'art.

— BIBLIOGR. En outre des histoires anciennes de Florence de Machiavel et du Pogge (v. plus bas), nous citerons : Perrens, *Histoire de Florence* (Paris, 1877); *la Civilisation florentine* (1893); Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*; Trollope, *History of the common wealth of Florence* (Londres, 1874).

Florence (CONCILES DE). Plusieurs conciles provinciaux ont été tenus à Florence, mais il faut signaler surtout le concile œcuménique qui eut lieu dans cette ville de 1439 à 1442. D'abord réuni à Bâle, puis à Ferrare, l'assemblée fut transférée à Florence, par ordre du pape Eugène IV. Elle s'ouvrit le 26 février 1439. Sept cents représentants des Églises d'Orient, en présence de cent soixante prélats latins, acceptèrent les points du dogme catholique sur lesquels l'Église grecque se sépare de l'Église romaine, c'est-à-dire qu'ils reconnurent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils et que le pape est le chef et le docteur de tous les chrétiens. L'édit d'union entre les Églises d'Orient et d'Occident fut signé, le 6 juillet 1439, par le patriarche de Constantinople et l'empereur Jean III Paléologue ; mais cette union ne fut que de courte durée.

Florence (HISTOIRE DE), par Machiavel, en huit livres (1522). — Cet ouvrage est un des principaux titres de gloire de Machiavel ; l'homme d'Etat y élève l'histoire à une hauteur que les anciens n'avaient pas connue. Le premier livre est un admirable tableau des événements qui ont ébranlé et détruit l'empire romain, fondé sur ses ruines les Etats nouveaux, et amené les révolutions que subit l'Italie avant le XVIe siècle. Dans les quatre autres, Machiavel fait l'histoire des partis et des factions qui se sont disputé le pouvoir. Aucun autre historien de Florence n'a raconté avec autant de fidélité et décrit si impartialement les fréquentes révolutions qui désolèrent la République ; nul n'a démêlé avec autant de sagacité les vices de la constitution, qui était cause de tous ces fléaux. Dans cet ouvrage, comme dans tous ses autres écrits, Machiavel donne des preuves de son indifférence entre le bien et le mal ; il rapporte tout avec une froide simplicité.

Florence (HISTOIRE DE), par le Pogge (1455). — Ecrite dans un latin assez lourd, cette histoire se compose de huit livres. Quoique l'auteur fasse souvent parler ses personnages à la façon de Tite-Live ou de Xénophon, qu'il imite, son ouvrage n'est pas purement oratoire. Les temps anciens n'y sont étudiés que d'une façon sommaire ; mais, à partir du XIIIe siècle, Pogge a mis à contribution des documents intéressants ; pour le XIVe et la première moitié du XVe, il retrace des événements dont il a été le contemporain. Le plus grand intérêt de son livre consiste dans les anecdotes qu'il a recueillies sur le compte des hommes considérables du temps. L'auteur se plaît à recueillir leurs bons mots, où se reflète souvent tout un caractère, tout un tempérament.

FLORENCE, ville des Etats-Unis (Alabama), ch.-l. du comté de Lauderdale, sur le Tennessee, en aval des rapides appelés Muscle Shoals, à l'endroit où la rivière devient navigable ; 6.000 hab. Principal entrepôt des produits du nord de l'Alabama et du Tennessee méridional ; grandes manufactures de coton. Un pont de 800 mètres traverse le Tennessee et réunit Florence à son faubourg.

FLORENCÉ, (*ran-sé*), **ÉE** [du lat. *flos, floris*, fleur]), adj. Blas. Se dit d'une fleur de lis qui a des boutons entre ses pétales. ‖ Se dit aussi d'une croix terminée à ses quatre extrémités par une fleur de lis. (En ce sens, le synonyme est FLEURDELISÉ, EE.)

FLORENNES, comm. de Belgique (prov. de Namur); arr. admin. de Philippeville, arr. judic. de Dinant, sur l'Yve, sous-affluent de la Sambre, 2.579 hab. Mines de fer et forges, taillanderies, tanneries. Ch.-l. de canton.

FLORENSAC, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arrond. et à 25 kilom. de Béziers, près de l'Hérault; 3.548 hab. Vins et eaux-de-vie. — Le canton a 4 comm. et 6.892 hab.

FLORENT (saint), évêque de Strasbourg, né en Irlande vers 620, mort à Strasbourg en 693. Le roi des Francs, Dagobert II, pendant son exil en Irlande, le prit pour conseiller, et, à son retour en Austrasie, l'amena avec lui. Florent, après avoir fondé le monastère de Haslach (Alsace), devint évêque de Strasbourg (678) et éleva, dans sa ville épiscopale, l'hospice de Saint-Thomas. Fête le 7 novembre. — L'Eglise honore encore plusieurs saints du même nom ; entre autres, saint FLORENT, évêque de Cahors au commencement du Ve siècle (fête le 25 octobre), et saint FLORENT, archevêque de Bourges, mort en 664 (fête le 12 décembre).

FLORENT Ier, comte de Hollande, mort en 1061, frère de Thierry IV, à qui il succéda en 1049. Il était alors comte de West-Frise. Son règne fut marqué par une série de luttes contre les plus puissants de ses vassaux. Il fut massacré, par un parti de Brabançons, en 1061. Il avait épousé Gertrude, fille de Bernard III, duc de Saxe.

FLORENT II, dit **le Gros**, comte de Hollande, fils de Thierry V, à qui il succéda en 1091, et de Othilde de Saxe, mort en 1122. Son règne n'est guère marqué que par une révolte des Frisons, qu'il réprima. Il épousa Pétronille, fille de Thierry II, duc de Lorraine.

FLORENT III, comte de Hollande, fils de Thierry VI et de Sophie de Rineck, mort en 1190. Il succéda à son père en 1157. Son règne fut marqué par une révolte des Frisons, qu'il soumit, et par une guerre malheureuse contre les Flamands. Il fut fait prisonnier au siège d'Arnstein (1166) et conduit à Bruges. Il dut céder à la couronne de Flandre (1168) la plus grande partie de la Hollande, traité qui eut dans la suite une grande influence sur les relations des deux pays. En 1189, Florent partit pour la Terre sainte, se distingua au siège de Damiette et mourut peu après.

FLORENT IV, comte de Hollande, né en 1210, mort en 1234, dans un tournoi, à Nimègue. Il était fils de Guillaume Ier et d'Adélaïde, fille d'Othon III, comte de Gueldre. Il s'allia à son beau-père contre Othon II, évêque d'Utrecht. Il fut tué dans un duel par Philippe Hurepel, comte de Boulogne, jaloux de la passion que la comtesse sa femme témoignait à Florent. Il avait épousé Mathilde, la fille de Henri Ier, duc de Brabant. Les écrivains rapportent qu'elle mourut de douleur, le même jour que son mari.

FLORENT V, comte de Hollande, né à Leyde en 1254, assassiné près de Muyderberg en 1296. Il était fils de Guillaume II et d'Elisabeth de Brunswick. Ayant succédé à son père à l'âge de deux ans, la régence fut exercée par son oncle Florent, puis, après la mort de celui-ci (1258), par Adelaïde sa tante, qui s'associa au gouvernement de l'Etat Henri de Brabant. De grandes guerres contre les Frisons d'une part, contre la Flandre de l'autre, marquèrent son règne. Florent entra tout d'abord dans les intérêts de la politique anglaise contre la France, mais Philippe le Bel parvint à le gagner à son alliance. Un soulèvement dû en partie aux menées du parti anglais, dirigé par un gentilhomme, Gérard de Vielsen, de qui Florent avait séduit la femme, se produisit. Attiré dans un guet-apens, Florent fut assassiné. Il avait épousé Béatrice, fille de Goi de Dampierre, comte de Flandre.

FLORENT (François), jurisconsulte et canoniste français, né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), vers 1590, mort à Orléans en 1650. Avocat renommé au parlement de Dijon en 1622, il se rendit à Paris, entra en relations avec les savants de son temps, et fut nommé professeur de droit canon. On a de Florent : *Dissertationum selectarum juris canonici libri duo* (1632), réimprimé avec des œuvres posthumes, par son successeur Doujat, sous le titre de *Opera juridica* (1679). Parmi ses travaux manuscrits, nous citerons des *Extraits des conciles* et divers traités.

FLORENT-LEFEBVRE (Louis), homme politique et publiciste français, né à Baumetz-les-Loges en 1821, mort à Mouchy-le-Preux en 1887. Avocat, député d'Arras en 1876, il vota avec les républicains modérés, échoua en 1877, fut réélu en 1881 et rentra, en 1885, dans la vie privée. Il a publié : *De l'avenir des sociétés modernes et du socialisme* (1848); *De la décentralisation* (1848); *Chemins vicinaux* (1865); *Subventions spéciales ou industrielles* (1866).

FLORENTIN, INE, personne née à Florence, ou qui habite cette ville. — *Les* FLORENTINS.

— Adjectif. Qui appartient à Florence ou à ses habitants : *Le peuple* FLORENTIN.

— Chim. et distill. *Récipient florentin*. V. RÉCIPIENT.

FLORENTINE n. f. Satin façonné, qui fut d'abord fabriqué à Florence. ‖ Serge de Rome basinée, faite de laine peignée.

Florentine (ÉCOLE). Ce fut à Florence que commença, au XIIIe siècle, le mouvement de la Renaissance artistique.

Peinture. D'abord soumise à l'influence byzantine, la peinture florentine fut affranchie de l'imitation étrangère par Cimabué, puis par Giotto. Parmi les artistes qui se formèrent sous la direction de Giotto, on nomme : Stefano de Florence, son petit-fils et Taddeo Gaddi. Stefano forma à son tour Tommaso, plus connu sous le nom de *Giottino* (petit Giotto). Taddeo Gaddi eut pour élèves ses deux fils, Giovanni et Angiolo, le moine camaldule Lorenzo, Giovanni de Milan et Jacopo de Casentino. Angiolo Gaddi et Jacopo de Casentino formèrent, à leur tour, le premier Antonio Veneziano, le second Spinello d'Arezzo. A cette école se rattache aussi Duccio Buoninsegna, de Sienne.

Avec le XVe siècle commence une phase nouvelle pour l'art florentin. Dans Florence, devenue l'une des villes les plus prospères de l'Italie, s'élevèrent une foule d'églises et de palais que les peintres remplirent de leurs œuvres. Il faut citer en première ligne Masaccio, Giovanni da Fiesole (*Fra Beato Angelico*), et Benozzo Gozzoli.

Fra Filippo Lippi, qui se forma d'après les œuvres de Masaccio, forma à son tour Fra Diamante, Francesco Pesello et Sandro Botticelli, dont les œuvres les plus importantes se voient dans la chapelle Sixtine, où travaillèrent en même temps que lui : Cosimo Roselli, Luca Signorelli et Domenico Ghirlandajo. Ce dernier fut le maître de Michel-Ange. Nous citerons encore, parmi les artistes qui illustrèrent l'école florentine au XVe siècle : Paolo Uccello, qui appliqua l'un des premiers les principes de la perspective à la peinture ; Filippino Lippi, fils de Fra Filippo et élève de Botticelli ; Raffaellino del Garbo, élève de Filippino Lippi ; Alessio Baldovinetti, qui fut le maître de Domenico Ghirlandajo ; Andrea del Castagno ; Pietro et Antonio Pollaiuolo, statuaires et peintres ; Attavante, miniaturiste ; Andrea Verocchio, plus célèbre comme sculpteur que comme peintre, maître du Pérugin et de Léonard de Vinci.

La perfection de l'école florentine fut réalisée vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe. Michel-Ange fut avant tout un dessinateur d'une science incomparable. A son exemple, les autres peintres florentins s'attachèrent particulièrement à exprimer, par la justesse des lignes, les mouvements les plus hardis. L'école florentine, pour l'exactitude du dessin et la vérité de l'histoire, doit être placée avant la plupart des autres écoles. Parmi les élèves ou les imitateurs de Michel-Ange, nous citerons : Francesco Granacci, Daniel de Volterre et Vasari.

Léonard de Vinci appartient, par sa naissance et ses premiers travaux, à l'école florentine. Il eut, d'ailleurs, à Florence, plusieurs habiles imitateurs : Lorenzo di Credi et Giuliano Bugiardini. Deux grands artistes brillèrent à Florence, vers le commencement du XVIe siècle : l'un, Fra Bartolomeo della Porta, qui eut pour collaborateurs Bugiardini et Mariotto Albertinelli, et Andrea del Sarto, célèbre pour la grâce et la beauté de ses types et la douceur de son coloris. Vers la même époque, le Rosso fut appelé en France par François Ier et devint un des chefs de l'école de Fontainebleau. Le Bronzino, neveu et élève de Pontormo, se distingua par la grâce de ses compositions ; il forma son neveu Alessandro Allori et Santi di Tito. Un autre élève du Pontormo fut Francesco de Rossi, plus connu sous le nom de Salviati. Ces divers maîtres, auxquels nous pouvons ajouter Michele del Ghirlandajo, Butteri, Naldini, Buontalenti, le Barbatelli, etc., offrent entre eux une parfaite uniformité de style.

L'école décline à la fin du XVIe siècle, où elle devient éclectique avec les noms de Cristofano Allori, de Carlo Dolci, et de Cortone.

Sculpture. Ce fut à Pise que l'art du sculpteur commença à secouer le joug des routines byzantines, avec Nicolas et André de Pise. Donatello donna à l'école florentine l'exemple de l'imitation exacte et savante de la nature. Luca della Robbia a laissé des sculptures qui sont des chefs-d'œuvre de grâce naïve. Au XVe siècle, la sculpture florentine compte encore Jean de Pise, élève de Donatello, Michelozzo Michelozzi, Desiderio di Settignano, autre élève de Donatello, Mino di Fiesole, Benedetto di Majano, Matteo Civitali, Benedetto di Rovezzano, Antonio Pollaiuolo et Andrea Verocchio, le plus célèbre des disciples de Donatello.

Michel-Ange donna à la forme humaine un caractère incomparable de force, de grandeur et de majesté. Ses deux meilleurs élèves furent Montorsoli et Montelupo. Jean Bologne, né à Douai, vécut si longtemps à Florence, qu'on peut le considérer comme appartenant à l'école toscane. Il eut pour élèves Pierre Francavilla, Flamand italianisé, et P. Tacca, qui est un des derniers sculpteurs célèbres dignes d'être nommés.

Architecture. Dès la fin du XIIe siècle, Buschetto éleva le dôme de Pise. Arnolfo di Lapo, qui donna le plan de la cathédrale de Florence, ouvrit véritablement la route. Giotto et Andrea Orcagna furent aussi excellents architectes qu'excellents peintres. Enfin, Brunelleschi parait et crée l'architecture classique ou les proportions antiques, grandes et sévères, s'unissent à l'esprit et à l'élégance des constructions romanes et byzantines. Michelozzo Michelozzi et Benedetto da Majano, déjà cités comme sculpteurs, construisent, dans le nouveau style, l'un le palais des Médicis, l'autre le palais Strozzi.

FLORENTIN ou **FLORENTIN-LA-CAPELLE**, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 27 kilom. d'Espalion ; 1.123 hab.

FLORENTINE, planète télescopique, n° 321, découverte par Palisa, en 1891.

FLORENVILLE, comm. de Belgique (prov. de Luxembourg), arrond. admin. de Virton, arrond. judic. d'Arlon, sur la Semoy, près de la frontière française ; 1.967 hab.

FLORER (rad. *flore*) v. a. Mar. Enduire de suif : FLORER *un vaisseau*. Syn. de ESPALMER.

FLORES, municipe des Etats-Unis du Brésil (Pernambuco), près de la source du rio Pajebu, affluent du San Francisco ; 11.000 hab.

FLORES, ville du Guatemala, dép. de Peten, sur la Laguna de Peten ; 2.200 hab. Ruines de la cité de Tayasal, détruite par les Espagnols en 1697.

FLORES, dép. de la république de l'Uruguay ; 15.300 hab., sur 4.520 kilom. carrés. Ch.-l. *Trinidad*.

FLORÈS (*rèss* — orig. incert. ; peut-être de *Florès de Grece*, héros d'un célèbre roman du XVIe s. ; peut-être du lat. *flores*, fleurs) n. d'un genre indéterminé. Usité seulement dans l'expression *Faire florès*, Autref. Se livrer à une démonstration éclatante : *Nous* AVONS FAIT FLORÈS *pour la naissance de M. le Dauphin*. (Richel.) ‖ Auj. Briller, réussir d'une manière éclatante ; se faire remarquer par sa dépense ; être à la mode.

FLORÈS, l'île la plus occidentale du groupe des Açores ; 141 kilom. carr. de superficie ; 9.000 hab. L'île est escarpée et montueuse (900 m. d'altitude au *Morro Grande*), mais bien arrosée et fertile. Céréales, lin, vignes, lainages.

FLORÈS, ENDÉ ou **MANGÉRAÏ**, île de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, entre l'île Soumbawa et Timor. Superficie évaluée à 15.200 kil. carr. Relief encore mal connu, mais très accidenté, certainement volcanique et consistant en une longue arête de cratères, actifs et éteints, avec quelques sommets supérieurs à 2.000 mètres. Les côtes, très articulées, répondent à cette structure, sauf en quelques points, où les fleuves ont accumulé leurs alluvions puissantes. Climat tropical et pluies de saison (novembre, avril), moins abondantes, toutefois, que dans la Malaisie occidentale ; flore très riche, surtout forestière (santal), cannelle sauvage et autres épices ; mais, en raison de la sécheresse relative, déjà apparaissent, vers l'Est, les végétaux et la flore océaniens. De même, la population indigène (25.000 hab.) est mixte : malaise et mélanesienne. La domination portugaise (qui a cessé en 1859 a laissé beaucoup de sangs-mêlés. Le protectorat hollandais, représenté par un administrateur à Larantonka, ne s'exerce que nominalement sur les rajahs locaux. Commerce de cabotage entre Larantouka (sur le détroit de Florès) et Célèbes.

FLORÈS (DÉTROIT DE), bras de mer, étroit et profond, qui sépare les îles de Florès et de Timor (Océanie).

FLORÈS (MER DE), bassin maritime, compris entre l'île de Florès au S., et, au N., les pointes méridionales de Célèbes.

FLORÈS (Juan José), président de la république de l'Equateur, né à Puerto-Cabello (Venezuela) en 1801, mort à Guayaquil en 1864. Il servit pendant la guerre de l'indépendance, sous Bolivar, et remporta, en 1829, la victoire de Tarqui sur l'armée péruvienne. Lorsque, en 1830, l'Equateur se constitua en république indépendante, Florès en devint président. Il s'appuya sur le parti conservateur, et Vincent Rocafuerte, chef des libéraux, lui fit une vive opposition. Après la bataille de Quito, Florès fit son adversaire prisonnier (1835). Une constitution fut donnée à l'Equateur, et Rocafuerte succéda à Florès, qui devint commandant en chef de l'armée. Florès fut réélu président en 1839, ainsi que sous la nouvelle constitut on en 1843. Mais, très autoritaire, il eut à lutter encore contre les libéraux, et dut même quitter le territoire après la révolution de 1845. A diverses reprises, il tenta de ressaisir le pouvoir. En 1860, son gendre, Moreno, fut nommé président par les conservateurs de Quito, pendant que le général Franco était investi du pouvoir par les libéraux. Moreno appela à son aide Florès, qui battit Franco à Babahoyo (1860) et s'empara de Guayaquil. En 1861, une Assemblée nationale nomma Moreno président de la République, et Florès devint gouverneur de Guayaquil. Le président de la Nouvelle-Grenade, Mosquera, ayant, en 1863, poussé les Equatoriens à se débarrasser de leur gouvernement dont l'attitude religieuse lui déplaisait, envahit le territoire néo-grenadin, mais son armée fut mise en déroute à Cuaspud. A leur tour, les libéraux se soulevèrent sous les ordres d'Urbina. Le vieux Florès se préparait à marcher contre lui lorsqu'il mourut.

FLORESCO (Jean-Emmanuel), général, homme politique roumain, né à Rimnic-Valcea en 1819, mort à Paris en 1893. Après avoir terminé ses études militaires en France, il fut chargé par le prince Bibesco, son oncle, de l'organisation de l'armée. En 1848, il fonda l'école militaire. En 1851, il prit part à la guerre de Crimée, dans les rangs de l'armée russe. Après l'union des principautés, sous Couza, il fut ministre à plusieurs reprises, notamment dans le cabinet Cantacuzène (1871-1876). A la chute du cabinet conservateur, la Chambre libérale le mit

[illegible] ues, et le ministère Bra- [illegible] par [illegible] Pierre de 1877. L'as- [illegible] la [illegible] [illegible] e à la [illegible] re, en 18[illegible] [illegible] pris lent Ga[illegible] [illegible] aire.

FLORESCO [illegible], né à Pest [illegible] en France, et, [illegible] au lyc[illegible] Sa[illegible] Bucarest [illegible] 1880), il a [illegible] l'*Ort f[illegible]*, [illegible] *Bucarest*, et, [illegible] *Revue* [illegible] importantes [illegible] 1882 et *St du* [illegible] 1884) [illegible] une [illegible] ortance [illegible] re.

FLORESTA, [illegible] de Colombie (Etat de [illegible]). Elevage de bétail.

FLORESTAN [illegible] Tr[illegible] Louis-Roger Flores, [illegible] en Allemagne, [illegible] Madrid, [illegible] en 1785, mort à Paris en 1[illegible]. [illegible] Vendée en France, [illegible] pour [illegible] par la Révolu- [illegible] Paris une existence précaire, [illegible] Napoléon le retrouve, dans les der- [illegible] France, une [illegible] sous forme de [illegible]. La première fut rétablie après l'Em- [illegible] Henri V, étant mort, le [illegible] lui succéda à son frère aîné, qui siégeait en [illegible] à la chambre des pairs comme duc de Valen- [illegible]. La population s'étant révoltée, les deux communes de [illegible] et de Roquebrune se donnèrent au roi de Sar- [illegible], qui les accepta et les incorpora à son royaume. Les deux villes furent occupées par les troupes piémon- [illegible] jour ou la France, s'étant annexé les Alpes-Maritimes, [illegible] 4 millions de francs ce territoire, au [illegible] du duc, Charles III.

FLORESTINE [illegible] n. de femme. n. f. Bot. Genre [illegible] herbacées, comprenant des herbes an- [illegible] à feuilles alternes, à fleurs en cymes de capitules, [illegible] au Mexique.

FLORETONNE n. f. Qualité de laine d'Espagne.

FLORETTE [illegible] — d'un. du lat. *flos, floris*, fleur) n. f. [illegible]. Monnaie frappée sous Charles VI et marquée [illegible] fleurs de lis, qu'on appela aussi GRAND BLANC.

FLOREZ [illegible], historien espagnol, né à Valladolid [illegible], mort à Madrid en 1773. Il entra à l'âge de quinze [illegible] et, après avoir professé la [illegible] à Alcala, se consacra à des travaux historiques. Son premier ouvrage fut une *Clef historique* (1743), mais le plus [illegible] est son *España sagrada*, qui, à l'imitation de la *Gallia christiana* des Sainte-Marthe, devait renfer- mer l'histoire de chaque diocèse du pays. Florez ne conduisit cette œuvre immense que jusqu'au vingt-septième volume; elle a été continuée par deux moines augustins, Rico et La Casal, et le dernier volume, le quarante-septième de l'ouvrage, n'a paru qu'en 1850. Parmi les autres ouvrages de Florez, nous mentionnerons ses *Médailles des colonies de l'Espagne* (1757-1773) et ses *Memorias de las reynas catholicas* ou *Vies des reines d'Espagne* (1770).

FLOREZ ESTRADA (Alvaro), économiste et homme politique espagnol, né à Pola de Sorriedo, dans les Asturies, en 1766, mort en 1853. Procureur général des Asturies en 1808, il résista à Napoléon Ier. En 1818, il adressa des représentations à Ferdinand VII et dirigea, depuis 1820, le *Tribuno del pueblo*, journal d'opposition. En 1823, il dut quitter l'Espagne, après la réaction absolutiste. Son principal ouvrage est un *Cours d'économie politique*, plusieurs fois réédité, traduit en français et en anglais. On a de lui divers ouvrages de droit public.

FLORIAN ou **FLORIEN** (saint), martyr, né à Zeiselmauer (Autriche) vers 250, mort en 304. Il avait un grade élevé dans les armées romaines. Pendant la persécution de Dioclétien, il confessa sa foi, avec quarante de ses soldats, au gouverneur Aquilinus, qui le fit jeter dans l'eau avec une pierre attachée au cou. Recueilli par les fidèles, son corps fut plus tard porté à Rome; il fut donné, en 1183, au roi de Pologne, Casimir II, par le pape Lucius III. Depuis [illegible] évêque, saint Florian est regardé comme un des patrons de la Pologne.

— Encycl. [illegible]

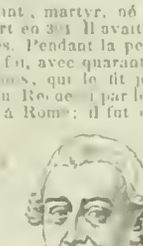

Florian.

FLORIAN (Jean-Pierre Claris de), écrivain français, né au château de Florian, près de Sauve (Gard) en 1755, mort à Sceaux en 1794. Il [illegible] Voltaire, [illegible] à Ferney [illegible] [illegible] et [illegible] fixer [illegible] Florian son généreux [illegible] en chef en [illegible] d'Anjou. [illegible] et aux la- [illegible] contre- [illegible] vant à [illegible] en 1788. [illegible] Académie en 1788. [illegible] Par [illegible] ment révolutionnaire [illegible] chée au 9 Thermidor, [illegible] neuf ans, dans son [illegible].

Auteur [illegible], Florian sacrifiait de la vérité à l'effet, [illegible] vertus [illegible] aimables [illegible] *Bon Menage*, *le Bon Père*, *la Bonne Mère*, *Le Fermier*, etc. [illegible] *Le Bailleur*, *les Jumeaux de Bergame* (1784). Dans ses charmantes *Fables*, qui parurent en 1792 et auxquelles il a fait le souvenir de La Fontaine, Florian est moins un peintre et un poète qu'un fin satirique et un excellent moraliste. Romancier, il composa d'abord des romans pastoraux (*Numa Pompilius* et *Gonzalve de Cordoue*), qui sont ingénieusement inspirés de *Télémaque* et des *Incas*. Ses *Nouvelles* sont meilleures (surtout *Claudine de Tourai*). Il excelle, ce fut dans la pastorale en prose imitée de Gessner, *Galatée* (1783) et surtout *Estelle* (1788), [illegible] avec les *Fables* les meilleurs titres de Florian à la [illegible] postérité. Dans le recueil de [illegible] *Œuvres complètes* (1820 et [illegible] 1824) figurent diverses [illegible] en prose et en vers, des [illegible], des chansons, des mé- [illegible], des lettres, et une curieuse autobiographie posthume, *Mémoire d'un jeune Espagnol*.

— Bibliogr. : Sainte-Beuve, *Lundis*, III; Leo Claretie, *Florian* (Paris, 1888).

Florianus.

FLORIANUS ou **FLORIEN** (M. Antonius), empereur romain, mort en 276 apr. J.-C. Il était père de l'empereur Tacite et commandait une armée en Asie quand son frère fut assassiné. Il se fit proclamer empereur. Rome et l'Occident le reconnurent. Mais les légions d'Orient choisirent Probus. Florien, battu à Tarse par les troupes de son compétiteur, fut tué par ses propres soldats.

FLORIBOND (*bon*), **ONDE** (du lat. *floribundus*, qui donne beaucoup de fleurs) adj. Bot. Se dit d'un végétal à floraison abondante. (Peu usité.) ‖ On dit plutôt FLORIFÈRE.

FLORIBONDITÉ n. f. Etat d'un plante floribonde.

FLORICOLE (du lat. *flos, floris*, fleur, et *colere*, habiter) adj. Qui vit, qui se plaît sur les fleurs : *La plupart des papillons sont* FLORICOLES. (On avait jadis créé un groupe de diptères *floricoles*.)

FLORICULTURE (du lat. *flos, floris*, fleur, et de *culture*) n. f. Culture des plantes à fleurs et des plantes d'ornement exotiques ou indigènes.

— Encycl. La *floriculture* est une branche de l'horticulture. Tantôt elle est pratiquée en vue du profit, par exemple dans les établissements horticoles qui avoisinent les grandes villes, ou bien encore dans les cultures de la région méditerranéenne, où les roses, les violettes et diverses autres fleurs recouvrent des superficies de plusieurs hectares, puis sont expédiées et vendues dans les villes à l'état de fleurs coupées ou servent à fabriquer des essences; tantôt c'est une culture de luxe, pratiquée par les amateurs de belles fleurs et de plantes exotiques : elle devient alors le plus compliqué des modes de culture et elle suppose nécessairement l'usage de différentes espèces de serres.

La floriculture, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est, tout au moins en Europe, un art tout à fait moderne, dont les humbles origines ne remontent pas au delà de quatre siècles. Dans les villas des Romains de la décadence, toute l'ornementation des jardins consistait en massifs d'arbres, en statues, en galeries, en jets d'eau, en fontaines, en figures d'animaux taillées dans des buis : les fleurs n'y figuraient pas, ou à peine. En règle générale, la floriculture proprement dite ne se forme et ne se développe que par l'introduction des fleurs exotiques : celles-ci, en effet, à cause de leur rareté et des soins qu'elles exigent, à cause de leurs couleurs et de leurs formes exceptionnelles, qui paraissaient plus belles parce qu'elles sont plus frappantes, sont plus vite et mieux appréciées que les fleurs indigènes. Il en est résulté que la naissance et les progrès de la floriculture en France, comme ailleurs, se sont trouvés liés au développement du commerce maritime et au nombre et au succès des explorations lointaines, si bien que, de nos jours, cette partie de l'horticulture a pris une extension extraordinaire.

FLORIDA BLANCA, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon, prov. de la Pampanga); 6.785 hab.

FLORIDA-BLANCA (François-Antoine MONINO, comte DE), ministre espagnol, né en 1728 à Murcie, mort à Séville en 1808. Issu d'une famille bourgeoise, il s'éleva par ses talents aux premiers emplois de la magistrature, fit, en qualité de fiscal du conseil de Castille, un rapport concluant à la suppression des jésuites, fut ambassadeur à Rome, puis principal ministre de Charles III (1777). Pendant son long ministère, qui se prolongea jusqu'en 1792, il montra sinon du génie, du moins beaucoup d'activité : l'instruction publique fut améliorée, la marine remontée, de nombreuses routes ouvertes, l'industrie nationale ranimée. A l'extérieur, il s'allia au Portugal, à la Turquie, puis à la France pendant la guerre d'Amérique, fit la guerre à l'Angleterre et établit la liberté du commerce avec l'Amérique. Renversé par une intrigue de cour, détenu presque temps à Pampelune, puis remis en liberté, il reparut sur la scène politique en 1808, dès l'invasion napoléonienne, comme président de la junte centrale, et mourut peu après.

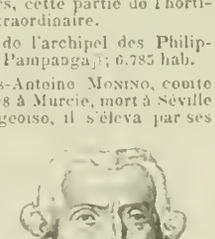

Florida-Blanca.

FLORIDE, étroite péninsule, de 130 kil. environ de largeur sur 550 de longueur, articulée à la côte nord du golfe du Mexique et orientée vers le S.-E. Elle est constituée, au point de vue géologique, par un îlot central de calcaires tertiaires, autour duquel sont venus imparfaitement s'agglomérer tantôt des alluvions marines récentes, tantôt des formations coralliennes récentes aussi, imputables aux colonies de madrépores dont les déposts relèvent principalement les fonds du détroit de Bahama. Ainsi, les côtes de la Floride paraissent avoir été sensiblement [illegible], bordées de lagunes fléchies et d'une ligne presque [illegible] d'îlots et de récifs, dont un groupe important [illegible] au S.-O. la péninsule vers Key-West. L'écoulement [illegible] eaux à l'intérieur devenant, en même temps, [illegible], la région tout entière prenait un caractère marécageux très accusé. Les lacs Kissimee et Okechobee sont les principales nappes d'eau de la Floride; mais, surtout vers le sud, tout le sol, extraordinairement tendre, est parcouru par d'innombrables canalisations souterraines, et la partie méridionale de la péninsule n'est guère qu'un immense marécage inaccessible : les Everglades. Par son climat, très chaud et humide, et particulièrement malsain dans les régions marécageuses, par sa faune et sa flore, la Floride forme transition entre l'Amérique du Nord et l'Amérique mexicaine. Sa principale et presque unique production est le coton.

Découverte en 1512 par l'Espagnol Ponce de Léon, colonisée, pendant les deux siècles suivants, par des établissements espagnols (Saint-Augustin, 1565, anglais 1584) et français (Pensacola, 1696), la Floride resta aux Espagnols jusqu'en 1821, sauf de 1763 à 1781, où elle fut occupée par les Anglais. Elle fut rachetée par les Etats-Unis, qui y menèrent, jusqu'en 1839, une guerre sauvage contre les Indiens indigènes : Creeks, Natchez, Chactez. Elle constitue aujourd'hui un Etat de l'Union (confédéré pendant la guerre de Sécession), gouverné par une double assemblée et un gouverneur élu pour quatre ans.

Floride (CANAL DE LA), détroit compris entre la Floride, Cuba et les Bahama, et par où s'échappe du golfe du Mexique une partie du Gulf-stream. Au plus étroit, 89 kil. de largeur et 796 mètres de profondeur.

Florides (LES), recueil d'extraits des discours d'apparat d'Apulée. — Quoique sans suite, ces fragments révèlent chez Apulée l'abus de la rhétorique et la préoccupation religieuse et philosophique. Prononcés au théâtre, ces morceaux sont destinés uniquement à flatter les goûts d'un public blasé. On y rencontre de petits épisodes tels que la description de l'aigle contemplant le soleil, des fables (*le Renard et le Corbeau*), des anecdotes historiques, extraordinairement soignés de style. Enfin, pour donner à ces discours frivoles une apparente gravité, l'auteur a soin d'y entremêler des pensées philosophiques empruntées à Socrate, Platon, Pythagore, etc. Les discours dont *les Florides* sont extraites jouirent d'une vogue incroyable et valurent des statues à leur auteur.

FLORIDÉES (*dé*) du lat. *floridus*, fleuri; à cause de l'aspect élégant de ces plantes) n. f. pl. Ordre de plantes, de la classe des algues. — *Une* FLORIDÉE.

— Encycl. Les *floridées*, que quelques auteurs ont appelées *choristoporées* et *rhodospermées*, sont des algues généralement rouges et marines, qui recherchent les eaux agitées. Leur thalle, toujours pluricellulaire, peut être filamenteux, aplati ou massif. Elles se multiplient par des spores immobiles dites *tétraspores* (*s*) qui se forment quatre par quatre dans des sporanges unicellulaires (*S*). Elles se reproduisent par des œufs, résultant d'une hétérogamie très nette. Les ramuscules secondaires, nés sur des rameaux du thalle, différencient leur cellule terminale en une anthéridie (A), dont le contenu forme un unique anthérozoïde (*a*) dépourvu de cils vibratiles (*pollinide*). La cellule terminale d'un autre rameau se différencie en un oogone (O), qui contient un oosphère (*o*), et que termine un *trichogyne* (*t*), papille dont la membrane se gélifie vers son sommet. Un pollinide, entraîné par l'eau, est retenu par l'extrémité du trichogyne; il y déverse son contenu, qui va s'unir à l'oosphère pour former un œuf. Celui-ci germe sur place et forme une sorte de buisson pluricellulaire (*cystocarpe* C), qui différencie les cellules terminales de ses rameaux en autant de sporanges, dont chacun met en liberté une unique spore immobile; cette spore de passage forme, en germant, un nouveau thalle de floridée. Le plus souvent, l'œuf, au lieu de germer directement, féconde à son tour une cellule auxiliaire, qui germe en un cystocarpe; il peut y avoir ainsi plusieurs fécondations successives.

Genres nombreux : *porphyre, bangie, chantransie, batrachosperme, nemalion, coralline, delesséria, chondre*, etc.

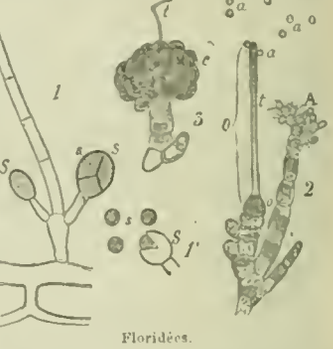

Floridées.

FLORIDIA, bourg du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Syracuse]), sur le fleuve côtier Anapo; 10.115 hab.

FLORIDUS (François), philologue italien, né vers 1500 dans la province de la Sabine (d'où son surnom de **Sabinus**), mort en 1547. Il était professeur de grec et de latin à Bologne, lorsqu'il fut appelé en France par François Ier, qui lui assigna une grosse pension et l'engagea à traduire l'*Odyssée* en vers latins. Parmi ses ouvrages, quelques-uns sont estimés; tels sont : *Apologia in Plauti aliorumque poetarum et linguæ latinæ calumniatores* (1537); *Lectionum subcessivarum libri tres* (1539); *De Julii Cæsaris præstantia libri tres* (1540); etc.

FLORIEN (*ri-in*) n. m. Membre d'une secte fondée par Florin.

FLORIEN. Biogr. V. FLORIANUS.

FLORIFÈRE (du lat. *flos, floris*, fleur, et *ferre*, porter) adj. Qui porte des fleurs : *Les rameaux* FLORIFÈRES. ‖ Qui donne beaucoup de fleurs : *Plante* FLORIFÈRE.

— Substantiv. n. f. Fam. Femme qui a subi l'opération de l'ovariotomie. (Ce nom se répandit après la publication roman de Camille Pert, *les Floriféres*, 1898.)

FLORIFORME (du lat. *flos, floris*, fleur, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une fleur.

FLORILÈGE (*lèj*) — du lat. *florilegus*, qui cueille des fleurs; de *flos, floris*, fleur, et *legere*, choisir) n. m. Recueil de poésies, syn. de ANTHOLOGIE. ‖ Chez les botanistes, Titre de quelques ouvrages traitant de plantes remarquables par la beauté de leurs fleurs.

Florilegium, recueil d'extraits d'anciens auteurs grecs formé par le Grec Stobée, au Ve siècle de notre ère. — Ces extraits étaient divisés en deux parties : la première que

l'on a pris à tort l'habitude de publier à part, porte le titre d'*Eclogues* et comprend des passages d'Homère, d'Hésiode, d'Orphée, de Linus, etc., se rapportant à la physique, à la dialectique, à l'éthique ; la seconde, sous le nom de *Florilegium* ou de *Sermones*, concerne la morale pratique, la politique et l'économie. Chaque section se divise en deux parties, et chaque partie en chapitres, au nombre de deux cent huit. Les morceaux sont choisis avec beaucoup d'intelligence, classés méthodiquement par genre, et empruntés à environ cinq cents auteurs différents. De plus, Stobée a eu l'heureuse idée de rechercher avec soin les passages d'auteurs déjà mutilés ou perdus de son temps, et de sauver ainsi ce qui pouvait encore l'être. Les *éclogues* et le *florilegium* forment donc comme une encyclopédie des connaissances dans ces temps reculés, empruntée aux auteurs eux-mêmes. Au point de vue littéraire, on trouve dans le recueil de Stobée d'admirables morceaux de prose et de poésie qui, sans cette ingénieuse compilation, seraient perdus à jamais.

FLORIMANE (du lat. *flos, floris*, fleur, et de *manie*) n. et adj. Se dit d'une personne qui a la manie des fleurs.

FLORIMO (Francesco), musicien italien, né en 1802 à San Giorgio Mórgeto, mort à Naples en 1888. Elève du conservatoire de cette ville, il y fut le condisciple de Bellini, et fut nommé, en 1826, bibliothécaire. Pendant soixante ans, il travailla sans relâche à en enrichir les archives, s'attachant à y réunir tout ce qui se rapportait à l'école napolitaine. Florimo a complété son œuvre en publiant un ouvrage précieux par la foule de documents qu'il renferme : *Cenno storico sulla scuola musicale di Napoli* (1869-1871), dont il fit plus tard une seconde édition sous ce nouveau titre : *la Scuola musicale di Napoli e i suoi Conservatorii* (1881-1883). Florimo a écrit sur Bellini un livre plein d'intérêt : *Bellini : memorie e lettere* (1882), puis une méthode de chant, une symphonie funèbre pour la mort de Bellini et des mélodies vocales.

FLORIMONTANE (Académie), compagnie littéraire fondée en 1607, à Annecy, en Savoie, par saint François de Sales, évêque de Genève, et par le jurisconsulte Antoine Favre, président du conseil de justice du Genevois, sur le modèle de celles qui existaient déjà en Italie. Elle avait pour emblème un oranger chargé de fruits et de fleurs avec la devise : *Flores fructusque perennes* ; elle devait comprendre quarante membres avec un président, un censeur et un secrétaire, et s'occupait de théologie, de philosophie, de jurisprudence, de mathématiques et de belles-lettres. Les principaux membres de cette compagnie furent Pierre Fenouillet, Claude Nouvellet, Louis de Sales, Honoré d'Urfé, l'historien piémontais Alphonse del Bene, le P. Barazano, adepte de Bacon, le jurisconsulte allemand Schifordegher. L'académie Florimontane ne survécut pas à ses deux fondateurs. (Antoine Favre fut le père de Claude Favre de Vangelas, un des fondateurs de l'Académie française.)

FLORIN (de l'ital. *fiorino*, dérivé de *fiore*, fleur, à cause des fleurs de lis qui marquaient les premiers florins frappés à Florence) n. m. Pièce de monnaie, autrefois d'or, aujourd'hui d'argent, en usage notamment en Autriche et en Hollande.

— Encycl. Cette monnaie d'or paraît avoir été frappée pour la première fois à Florence, en 1252. Elle eut cours dans toute l'Europe pendant les XIVe et XVe siècles, et fut imitée par un grand nombre de souverains et de seigneurs féodaux. En France, il en fut fabriqué de Louis IX à Charles V ; il y eut les *florins* à l'agneau, aux fleurs de lis, à la mape. Mais, petit à petit, le titre et le poids des florins d'or allèrent en diminuant et tombèrent dans le discrédit le plus complet. On les remplaça par des florins d'argent. Mais on ne put jamais arriver à l'unification des poids et des valeurs. En Allemagne, le florin a disparu dans la réorganisation monétaire établie par la loi du 4 décembre 1871. Le florin n'existe plus qu'en Autriche, où il équivaut à peu près à 2 fr. 45 c., et en Hollande, où il équivaut à 2 fr. 08 c. En Angleterre, la pièce d'argent de 4 shillings prend parfois le nom de pièce de 2 florins, et la pièce de 2 shillings le nom de florin.

FLORIN, hérésiarque du IIe siècle, né à Smyrne, mort à Rome. Ordonné prêtre par saint Polycarpe, il fonda à Rome une secte dont les membres furent appelés de son nom *floriens* ou *floriniens*. Il enseignait que le mal comme le bien était l'œuvre de Dieu, niait la loi morale, la conscience, le jugement dernier, la résurrection des morts. Saint Irénée, qui avait été son condisciple en Asie Mineure, s'efforça de le ramener à la doctrine des Pères en lui dédiant son ouvrage intitulé *De la monarchie*.

FLORINA, ville de la Turquie d'Europe (Roumélie [prov. de Salonique]), sur la *Florina*, sous-affluent du Vordar, par le Kara-Sou ; 11.000 hab.

FLORINAS, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]), près du fleuve cotier Turiutano ; 2.210 hab. Vins blancs.

FLORINIEN n. m. Relig. Syn. de FLORIEN. V. FLORIN.

FLORIO (John), philologue anglais, surnommé **le Résolu**, né à Londres vers 1550, mort en 1625. Il enseigna le français et l'italien à Oxford, puis devint gentilhomme de la chambre et secrétaire de la reine. Ses principaux ouvrages sont : *Premiers fruits*, dialogues en italien et en anglais, au style emphatique (1578) ; *Seconds fruits* (1591) ; *Dictionnaire italien et anglais* (1597), l'ouvrage le plus complet en ce genre qu'il y eût alors. C'est lui qui, traduisant les *Essais* de Montaigne, les fit connaître aux Anglais.

FLORIO (Daniel), poète italien, né et mort à Udine (1710-1789). Ses poésies ont été recueillies de son vivant sous le titre de *Poesie varie* (1777) et jouirent d'une faveur méritée. — Son frère aîné, François **Florio**, né à Udine en 1705, mort en 1791, fut un archéologue distingué. Il a inséré plusieurs dissertations dans les *Memorie* de la Société colombaire et publié l'*Eloge funèbre* du comte Florio, son frère (1790).

FLORIPARE (du lat. *flor, floris*, fleur, et *parere*, produire) adj. Se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

FLORIR v. n. S'est dit pour FLEURIR.

FLORIS (François DE VRIENDT), dit **Franc Flore** ou **Frans Floris**, peintre d'histoire, né vers 1518 à Anvers, mort dans cette ville en 1570. Il ouvrit à Anvers une école où les jeunes gens vinrent en foule, et s'en fut en Italie pour y faire une étude particulière des chefs-d'œuvre de Michel-Ange, et aussi des œuvres les plus célèbres des maîtres florentins et romains. Il en rapporta des projets et des esquisses qui firent révolution chez ses compatriotes. Le prince d'Orange, les comtes de Horn et d'Egmont, tous le saluaient du surnom d'*Incomparable*. Parmi les bons travaux de cette brillante époque de sa vie, il faut citer un *Crucifix* pour une église de Delft. Plus tard, en 1549, lorsque Charles-Quint fit son entrée à Anvers, Frans Floris fut chargé, avec Jean de Vriès, de diriger l'exécution des arcs de triomphe élevés à l'occasion de cette solennité. Il eut encore pareille commande quand Philippe II vint à son tour prendre possession d'Anvers. C'est alors qu'il exécuta cette immense composition représentant la *Victoire* debout au milieu des peuples domptés par l'Espagne. L'artiste ne craignit pas de graver lui-même, en 1552, cette allégorie si cruellement humiliante pour son pays. Ces divers travaux étaient pleins de verve chaude et de brillante imagination ; ces beaux *Arcs de triomphe* ont mérité d'être gravés par d'habiles artistes. Pourtant, le peintre ne se révéla tout entier que dans la *Chute des anges rebelles*, son chef-d'œuvre, au musée d'Anvers. En 1559, il peignit une *Nativité* qui fait partie du même musée. Citons encore : *les Travaux d'Hercule*, et *la Résurrection du Sauveur*, ébauche ; au musée de Bruxelles : *le Jugement dernier* ; à Berlin : *Vénus embrassant l'Amour*, réminiscence heureuse d'Andrea del Sarto ; à Copenhague : *Juda et Thamar* ; à Florence : *Adam et Eve sous l'arbre de science*, puis *Adam et Eve chassés du paradis*, enfin une *Sainte Famille* remarquable.

Floris.

FLORISDORF, ville d'Austro-Hongrie (Autriche [Basse-Autriche]), sur le Danube ; 6.183 hab. Fabrique de liqueurs fines. Depuis 1875, Florisdorf est un faubourg d'outre-Danube de la ville de Vienne.

Florisel de Niquea, roman de chevalerie espagnol, de la série des Amadis. — Il a pour auteur D. Feliciano de Silva, écrivain du XVIe siècle, à qui l'on doit également deux autres continuations de cette interminable série : *Lisvart* et *Amadis de Grece*. *Florisel de Niquea* est divisé en quatre parties, qui parurent de 1532 à 1541. Le récit principal est un siège de Constantinople, auquel on arrive à la suite d'aventures aussi extravagantes que compliquées. La fille d'un certain roi de France, dont nos annales n'ont pas gardé le souvenir, devient amoureuse de Florisel, fils d'Amadis de Grèce et de l'infante Niquea ; elle le poursuit de sa passion jusqu'à Constantinople. Mais elle avait en France un fiancé, don Lucidor des Vengeances, qui, pour reconquérir celle qu'il aime, soulève contre la capitale des Grecs la France, la Pologne, l'Espagne, Naples, Venise, sans compter dix-huit rois païens. De son côté, Florisel a pour lui Amadis en personne, et Galaor, et Florestan, et tous les personnages, morts et enterrés depuis longtemps, de la première série des Amadis. Il y a des combats terribles sous les murs de la ville assiégée, et, à la fin, une foule de mariages. Cet ouvrage a été traduit en français par Gilles Boileau (1553).

FLORISSANT (*ri-san*). **ANTE** [rad. *fleurir*] adj. Heureux, prospère, brillant : *Point d'Etat* FLORISSANT *sans liberté*. (E. de Gir.) ‖ *Santé florissante*. Santé brillante, vigoureuse.

FLORISTE (rad. *flore*) n. Personne qui connaît bien les plantes et les fleurs d'un pays, qui a écrit sur ce sujet.

FLORISUGE (*suj'*) ou **FLORISUGA** [du lat. *flos, floris*, fleur, et *sugere*, sucer] n. m. Sous-genre de *topaza*, comprenant des colibris dont on connaît trois espèces du Brésil oriental (*florisuga fusca*), de l'île Tabago (*florisuga flabellifera*) et une répandue du Brésil au Guatemala (*florisuga mellivora*). Les florisuges ont le bec fort, droit, un peu bombé ; ils sont ornés des couleurs métalliques les plus vives.

Florisuge de Tabago.

FLORONIE (*nî*) ou **FLORONIA** n. f. Genre d'arachnides araneides, famille des argiopides, comprenant une araignée à abdomen bombé, à longues pattes, qui habite les bois marécageux d'Europe. (C'est la *floronia bucculenta* qui, par son allure lente, rappelle assez les théridions.)

FLÖRSHEIM ou **FLŒRSHEIM**, bourg d'Allemagne (Prusse [Nassau]), sur le Mein ; 2.977 hab. Vins blancs renommés ; sources sulfureuses.

FLORULE (dimin. du lat. *flos, floris*, fleur) n. f. Petite fleur. ‖ Fleur isolée d'une calathide ou d'un épi. ‖ Flore qui n'embrasse qu'une région peu étendue ou un certain groupe de plantes : *La* FLORULE *du Port-Juvénal*. FLORULE *cryptogamique*.

FLORUS (Julius), trévire, qui essaya de soulever le nord de la Gaule, pendant la révolte de l'Eduen Sacrovir contre Tibère (21 apr. J.-C.). Battu par un de ses compatriotes, et cerné dans l'Ardenne, il se donna la mort.

FLORUS (Lucius Annæus Julius), historien latin, d'origine africaine, de la fin du Ier siècle apr. J.-C. On a de lui un *Abrégé de l'histoire romaine*, d'une élégance concise et spirituelle, mais trop recherchée. Il est probable que cet ouvrage fut d'abord lu en lectures publiques. On possède aussi de Florus quelques poésies d'un ton agréable.

FLORUS (Drepanius), théologien et poète gallo-romain, probablement le même que **Florus le diacre**, mort vers 860. On ne sait rien de parfaitement certain sur sa vie, sinon qu'il fut chanoine de Lyon. Il composa des poésies latines, imprimées pour la première fois à Paris, sous le titre de *Poemata* en 1560, et donna, entre autres ouvrages, un *Livre sur la prédestination*, un *Commentaire sur le canon de la Messe* et une *Histoire universelle*, dédiée à l'impératrice Judith.

FLOSCOPE (*skop'*) n. f. Genre de commélynacées à ovaire, à deux loges uniovulées, comprenant sept espèces d'herbes rampantes, à inflorescence ramifiée, originaires du Brésil, de Madagascar, de la Chine, etc.

FLOSCULAIRE (*ski-lèr'*) ou **FLOSCULARIA** (*ski*) n. m. Genre de vers rotateurs, famille des *floscularides*, comprenant des animalcules dont l'organe rotatoire est divisé en cinq lobes cilés. (Les floscularies sont inclus dans une gaine gélatineuse transparente ; ce sont des animaux microscopiques, errant dans l'eau douce. L'espèce type est la *floscularia ornata*.)

FLOSCULARIDÉS (*ski*) n. m. pl. Famille de vers rotateurs, comprenant des formes allongées, annelées, fixés par un pied. Les floscularidés subissent des métamorphoses. Les genres principaux sont : *floscularie*, *stéphanocéros*, *lacinulaire*, *melicerte*, *microcodon*, etc.) — *Un* FLOSCULARIDE.

FLOSCULEUX (*ski-leû*), **EUSE** (du lat. *flosculus*, fleuron) adj. Bot. Qui est composé de fleurons. Se dit du capitule des centaurées et des autres cardunées. *Semi-flosculeux*. Se dit des fleurs qui ne sont formées que de demi-fleurons.

FLOS-FERRI (*flo-sfèr'-ri* — mots lat. signif. *fleur de fer*) n. m. Aragonite coralliforme.

FLOSS n. m. Métallurg. Gâteau de fonte assez pure obtenu par la coulée directe.

FLOSSADE n. f. Ichtyol. Syn. de FLASSADE.

FLOT (*flo* — ancienneim. *fluet*, d'orig. german. ; goth. *flodus*, flot ; haut allem. *fluot* ; allem. mod. *flut* ; suivant d'autres, du lat. *fluctus*, de *fluere*, couler) n. m. Vague, dépression et soulèvement de la surface des eaux : *Les* FLOTS *de la mer, d'un lac. Soulever, Apaiser les* FLOTS.

— Par anal. Liquide répandu ou versé en grande quantité : *Des* FLOTS *de sang*. ‖ Matière légère, abondante et ondulée : *Les* FLOTS *d'une crinière, d'une chevelure. Des* FLOTS *de fumée, de dentelles*. ‖ *Flots de rubans*. Sorte de bouquet de rubans versicolores que l'on donne à ceux qui ont obtenu un prix au Concours hippique et dans les carrousels. ‖ Grande abondance ; grande affluence : FLOTS *de lumière*. FLOTS *d'harmonie*. *La vanité ne se satisfait que par des* FLOTS *d'or*. (Balz.)

— Fig. Action violente d'un agent quelconque : *Le* FLOT *révolutionnaire*.

— Archit. *Flots grecs*. Ornement formé par la répétition d'une courbe en S couché, terminée à chaque extré-

Flots grecs : 1. Primitifs ; 2. Simplifiés ; 3. Affrontés ; 4. Flots obtus.

mité par une volute, d'où part la courbe suivante. Suivant la façon dont cet ornement est disposé, les *flots grecs* sont dits : *primitifs*, *simplifiés*, *doublés*, *rubanés*, *affrontés*, *opposés*, *alternés*, *reliés* ou *enlacés*, *ornés* et *fleuronnés*, *en éléments séparés*, etc. ‖ Syn. POSTES.

— Comm. Flottage des bois. Quantité de bois jeté dans un courant. ‖ *Jeter du bois à flot perdu*. Le jeter à l'eau pour en abandonner le transport au cours de la rivière. V. FLOTTAGE.

— Mar. Marée montante : *Attendre le moment du* FLOT. ‖ *Etale de flot*. Maximum de la montée de l'eau. ‖ *Faire flot*. Trouble dans la marée. ‖ *Quart de flot, demi-flot, trois quarts de flot*. Le quart, La moitié, Les trois quarts du montant de la marée. ‖ *Bassin à flot*. V. BASSIN. ‖ *Portes de flot*. Système de portes, bus-quées en sens contraire, dont on munit, dans un port à marée, l'entrée d'un bassin à flot exposée directement à l'action des lames. ‖ *Ancre de flot*. V. ANCRE DE CAPE.

— n. m. pl. Poétiq. Mer, eaux de la mer, des fleuves ou des lacs : *La fureur des* FLOTS. *Fendre les* FLOTS.

— Loc. div. *Etre à flot*. En parlant d'un navire, etc., Nager au-dessus de l'eau, sans toucher le fond. — Fig. Marcher, réussir dans ses affaires. On dit dans le même sens : *Avoir sa barque à flot*. ‖ *Faire couler des flots d'encre*. Donner lieu, donner matière à de nombreux écrits, articles de journaux, livres, etc.

— ALLUS. LITTÉR. :

Celui qui met un frein à la fureur des *flots*.

Vers de Racine dans *Athalie*. V. FREIN.

— SYN. **Flot, vague, houle.** Le *flot* est l'eau de la mer qui se soulève, qu'elle soit agitée ou non ; la *vague* est le flot d'une mer agitée ; la *houle* est la vague qui persiste même après le gros temps.

— ANTON. Jusant.

FLOT [illegible] Cela une [illegible] houppes [illegible] d'un mulet.

FLOTARD [illegible] et homme politique [illegible] 1841 [illegible] en droit, [illegible] administrateur de la [illegible] 1848, [illegible] à Lyon, [illegible] préfectures, et [illegible] Préfet du Rhône en 1871, il vota avec [illegible] et rentra dans la vie privée en 1875. Il fut des fondateurs de l'« Économiste français » et publia [illegible] écrits : [illegible] *démocratique* 1850 ; [illegible] 1851, poésies ; *Études sur la théorie* [illegible] 1861 ; [illegible] *primitive des Indo-Européens* 1861, *le Mouvement actif à Lyon et dans le midi de la France* [illegible] 1869, etc.

FLOTE [illegible] **FLOTTE** Pierre, légiste français, né en [illegible] sur les murs de Courtrai en 1302. Il fut [illegible] principal ministre de Philippe le Bel. Fait [illegible] avec la cour romaine, l'Angleterre et [illegible] Allemagne, jouant le premier rôle dans la [illegible] Philippe le Bel contre la papauté, [illegible] devenir un [illegible] et nourrir les [illegible] à la [illegible]. Pierre Flote non a [illegible] en général avec [illegible]. Il fut [illegible] par le [illegible], le rang et la fortune, le premier laïque qui ait été, en France, élevé au rang de chancelier. On en est cependant [illegible] à la boutade de Boniface VIII : « Pierre Flote, petit avorton borgne ! » Il a laissé, en outre, la réputation d'un grand orateur.

Floternel.

FLOTERNEL du vx franç. *floter*, garnir [illegible]. Cotte ou pourpoint à armer, en usage au moyen âge, et qui était une sorte de gambison rembourré de coton piqué entre des doubles d'étoffe ou de peau. Il n'y a guère de différence entre le floternel et le gambison contemporain, c'est-à-dire du XIVe s.)

FLOTOMÈTRE (de *flotter*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument pour mesurer le lait et les liquides, consistant essentiellement en un flotteur surmonté d'un repère.

FLOTOW Frédéric-Ferdinand-Adolphe, comte DE, compositeur dramatique allemand, né en 1812 à Teutendorf (Mecklembourg), mort à Wiesbaden en 1883. Il devint chambellan et directeur de la musique du grand-duc de Mecklembourg. Destiné à la diplomatie, il alla de bonne heure à Paris. Il prit des leçons de composition avec Reicha et, [illegible], ne songea plus qu'à écrire. Flotow écrivit des drames lyriques, des opéras comiques, des ballets, des opérettes. Il fit jouer d'abord, dans les théâtres mondains, plusieurs opéras : *Pierre et Catherine*, *Séraphina*, *Rob-Roy*, *la Duchesse de Guise*, etc. En même temps, il faisait la musique de deux vaudevilles : *le Comte de Chorsy* au Palais Royal (1836), et *la Camp[illegible]*, au Vaudeville (1837). Puis il aborda le vrai [illegible] en donnant à la Renaissance, en société avec Grisar et Pilati, *le Naufrage de la Méduse* (1839), et enfin, [illegible] jouer à l'Opéra-Comique *le Forestier* (1840). A partir de ce moment Flotow produisit : *l'Esclave du Camões* (Opéra-Comique, 1843) ; *Lady Henriette*, ballet, en société avec Deflevez et Burgmüller (Opéra, 1844), *Stradella* (1844), *l'Âme en peine* (1846), *Martha* (1847) ; *Rabezahl* (1851), *Alma* (1856) ; *Veuve Grapin* (1859) ; *Pierella* (1860) ; *un Comte d'hiver* (1862) ; *Indra* (1864) ; *la Libellule*, ballet (1866), *Zilda* (1866) ; *Tannhäuser*, ballet (1867) ; *Am Rheinstein*, en société avec Richard Genée (1868) ; *l'Ombre* (1870) ; *Naida* (1873) ; *Fior d'Harlem* (1876) ; *Alma l'Incantatrice* (1878). Il s'en faut que tous ces ouvrages aient [illegible] du succès. Parmi les plus heureux, il faut citer *Stradella*, *l'Ombre* et surtout *Martha*. La forme musicale prend chez Flotow un caractère plutôt français qu'allemand : elle est légère, gracieuse, avec parfois une pointe d'ironie. Si le compositeur manque de puissance et [illegible] il ne manque ni de distinction ni d'un certain charme [illegible] et gentiment écrit. En dehors du [illegible], Flotow a écrit des trios pour piano, violon et violoncelle, [illegible] pour piano et violoncelle, avec Offenbach, [illegible] et des chants à quatre voix.

Flotow.

FLÔTRE [illegible] T[illegible]. V. FLUTE.

FLOTTABILITÉ [illegible] f. Mar. Qualité que possèdent [illegible] rendre insubmersibles. « *Flottabilité* [illegible] *Wolmard*, Effort qui tend à [illegible] vers le fond [illegible] au moment de leur [illegible].

FLOTTABLE [illegible]. Qui peut flotter, surnager : *Bois* [illegible] *flottants*, [illegible] *flottable*. FLOTTABLE.

FLOTTAGE [illegible]. Transport de bois par eau, [illegible] *radeaux*, [illegible] un train. « *Flottage en train*. V. [illegible].

— ENCYCL. Le *flottage* [illegible] par eau a été [illegible] par Charles Le [illegible] et mis en [illegible] en petit [illegible] en 1549 par [illegible] de Paris, Jean Rouvet. Le [illegible] sur les [illegible] et [illegible].

On distingue le *flottage à bûches perdues* et le *flottage en trains*. Le premier consiste à jeter les bûches une à une à l'eau. L'ensemble des bois a [illegible] en une seule [illegible] dans la rivière [illegible] *flot*. Des ouvriers, appelés *mineurs d'eau* ou *poules d'eau*, repoussent, en suivant le flot, les bûches qui viennent échouer sur les bords. Ce genre de flottage n'a lieu qu'en automne. Lorsque le bois est parvenu au port, en suivant le fil de l'eau, on le sort de la rivière et on l'emploie sur les rives ; cette opération constitue le *tirage*. Au point de vue de l'exploitation, on distingue : les *flots généraux*, contenant les bois expédiés par tous les marchands qui utilisent la rivière ; les *flots communs*, où il n'y a que les bois de quelques marchands ; enfin, les *flots particuliers*, ne comprenant que les bois d'un seul marchand. Quelque temps après le tirage, a lieu le *tricage*, qui consiste à réunir en un seul lot les bois portant la même marque d'un marchand.

Ce mode de flottage s'opère principalement pour les *bois d'œuvre* ou *moulés*, c'est-à-dire les bois de chauffage ; les *terrains* destinés à la tonnellerie ; enfin, les *tables* ou *planches* de hêtre servant à la fabrication des tables de cuisine.

Le *flottage en trains* consiste à établir sur une rivière, flottable et même navigable, un radeau composé d'un certain nombre de pièces de bois réunies au moyen de

Flottage du bois.

longues perches liées entre elles par des *rouettes* ou *harts*, qui sont des branches flexibles dépouillées de leur frondaison et tordues de manière à former des liens solides. Un train de bois se compose en général de deux *parts*, chaque part de neuf *coupons*, chaque coupon de quatre *branches*, chaque branche de six *mises* et deux *accoulures*.

Un coupon a environ 4 mètres de long, ce qui donne pour la longueur totale du train 75 mètres environ. Chaque branche exige l'emploi de quatre chantiers placés en travers et sur lesquels reposent les bois ; ceux-ci sont attachés aux chantiers par dix-huit rouettes. Les quatre branches se lient à leur tour en un coupon au moyen de cinq nouveaux chantiers placés au-dessus du bois et attachés par quarante rouettes. La réunion de neuf de ces coupons assujettis par soixante-quatre *rouettes à coupler* forment la part. Comme les parts sont parfois appelées à être séparées l'une de l'autre, aux écluses en particulier, chacune d'elles offre une *tête* à l'avant et une *queue* à l'arrière. La tête et la queue sont consolidées et renforcées au moyen d'un certain nombre de chantiers supplémentaires et de rouettes. L'ouvrier flotteur chargé de diriger le train de bois, opération très minutieuse et délicate, s'appelle *compagnon* ; c'est lui qui ordonne à ses aides les manœuvres nécessaires pour que le flottage du train s'opère sans accident.

FLOTTAISON (*flo-tè-zon* — rad. *flotter*) n. f. Surface que découpe, dans un navire à flot, le plan horizontal de la surface de la mer. « *Ligne de flottaison*, Trace de ce plan sur la coque : *La* LIGNE DE FLOTTAISON *sépare les œuvres vives ou carène des œuvres mortes ou accastillage, quand le navire est en pleine charge.* « *Flottaison lège*, Limite inférieure qu'atteint le plan de la mer quand le navire est complètement lège. « *Flottaison en charge*, Limite supérieure de la flottaison quand le navire est complètement chargé. (En Angleterre, une marque appelée *plimson* indique le niveau qu'il ne faut pas dépasser.)

— ENCYCL. *Ligne de flottaison*. La ligne de *flottaison* est toujours telle, que le volume séparé dans le corps, au dessous de son plan, contient autant de décimètres cubes que le poids total du corps contient de kilogrammes ; mais on conçoit qu'il existe toujours une infinité de plans continus entre eux, capables de découper dans le corps le volume indiqué par la condition d'équilibre restreinte dans l'énoncé du principe d'Archimède, et la ligne de flottaison d'un corps ne peut pas être indifféremment une des sections de sa surface par un quelconque des plans remplissant cette seule condition : il faut encore que le centre de gravité du corps considéré et son ensemble, et le centre de gravité du volume séparé au-dessus du plan de la ligne de flottaison soient sur une même perpendiculaire à ce plan. Si l'on tient compte à la fois des deux conditions, on ne trouve plus généralement à la surface de chaque corps qu'un nombre fini de lignes de flottaison. Les solides de révolution autour d'un axe font exception ; car, si l'axe doit être parallèle à la surface libre du liquide, toutes les sections faites par des plans équidistants de cet axe se trouveront également dans les mêmes conditions.

Les différentes lignes de flottaison d'un solide se distinguent entre elles par le degré de stabilité de l'équilibre qui s'établit sous chacune d'elles. Cet équilibre peut être complètement stable, complètement instable, ou stable seulement pour des déplacements plus ou moins limités.

FLOTTANT (*flo-tan*, ANTE adj. Qui flotte, qui surnage : *Des planches* FLOTTANTES.

— Qui est porté de côté et d'autre, qui ne reste pas fixe : *Des rangs* FLOTTANTS.

— Par ext. Libre, dénoué, retombant à flots ; ample et ondoyant : *Des plis* FLOTTANTS. *Un drapeau, un panache* FLOTTANT. *Des cheveux* FLOTTANTS. *Une robe* FLOTTANTE.

— Fig. Irrésolu, indécis entre plusieurs projets, plusieurs pensées ; inconstant, variable : *Nous vaguons sur un milieu vaste, toujours incertains et* FLOTTANTS, *poussés d'un bout vers l'autre.* (Pasc.)

Blas. Se dit des navires qui semblent flotter sur les ondes. On dit aussi VOGUANT. « Se dit aussi du nid de l'alcyon, quand la mer qui le supporte est d'un autre émail. « Se dit, chez quelques auteurs, des oiseaux aquatiques et des poissons ; mais on dit plutôt NAGEANT, dans ce cas.

D'azur à une nef équipée d'argent et flottant sur une mer du même.

— Bot. Se dit des tiges, des rameaux et des feuilles des plantes qui flottent en suivant le cours de l'eau. (Tels sont les potamots.) « Se dit encore des plantes qui, comme les lemnacées, vivent à la surface de l'eau dans laquelle leur racine est suspendue.

— Fin. *Dette flottante*, Portion de la dette publique qui n'est pas consolidée, c'est-à-dire définie en rentes fixes qui en déterminent exactement la valeur.

— Géogr. *Iles flottantes*, Iles généralement formées de végétaux entrelacés et d'une légère couche de terre, et qui se maintiennent à la surface de l'eau.

— Mar. *Batteries flottantes*, Anciens navires à fond plat, sans mâture, affectés spécialement à la défense des côtes. « *Objet flottant*. Syn. de ÉPAVE.

— Ornith. Se dit des plumes des oiseaux, quand elles sont composées de barbules longues et flexibles, comme chez les autruches.

— Pêch. *Ligne flottante*, Ligne munie d'un bouchon ou flotte maintenant l'aiche et l'hameçon à une certaine profondeur sous l'eau. « *Pêche à cordes flottantes*, *Pêche à filets flottants*, Pêche consistant à soutenir à fleur d'eau, de distance en distance, une ligne tendue en mer ou dans un fleuve, au moyen de bouées ou de morceaux de liège, ou à maintenir par les mêmes moyens un filet entre deux eaux.

— ALLUS. LITTÉR. : Bâtons flottants. V. BÂTON.

— ENCYCL. Bours. Il arrive souvent qu'après une émission de rentes, d'obligations de ville, d'actions ou d'obligations de société, la totalité des titres émis ne soit pas absorbée par les capitaux de placement. Le solde reste alors aux mains d'une spéculation désireuse de le réaliser. C'est ce solde qui, en Bourse, prend le nom de *flottant*.

— Physiq. *Équilibre des corps flottants* ou *plongés*. V. ÉQUILIBRE.

FLOTTARD (*flo-tar*) n. m. Fam. Élève de l'école navale.

FLOTTE (subst. verbal de *flotter*) n. f. Bouée ou barrique qui soutient un câble pour l'empêcher de porter sur le fond.

— Pêch. Morceau de liège ou autre corps léger que

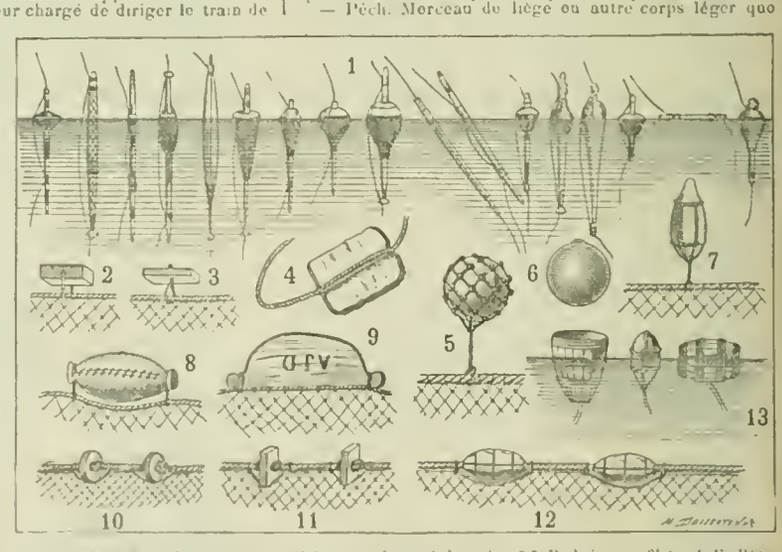

Flotte pêche : 1 Françaises et anglaises pour lignes à la main ; 2 3. En bois pour filets ; 4 En liège, avec attache en travers, 5. En verre blanc avec filet protecteur ; 6. Norvégienne en verre vert ; 7 Norvégienne en verre blanc pour petits filets, 8 En verre avec couverture en toile à voile ; 9. Norvégienne en bois de sapin, 10. En liège, rondes sur ralingues, 11 En liège, carrés sur ralingues ; 12 En olives de liège ; 13. De formes diverses pour soulliers des têtes de filets.

l'on ajuste à une ligne ou à un filet, pour en maintenir une partie à fleur d'eau. « Corde garnie de liège ou d'autres corps légers que l'on adapte autour de certains filets.

— Comm. Dans certaines parties de l'Est, se dit d'un train de bois de flottage.

Techn. Rondelle de fer battu que l'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue, et sur laquelle s'exerce le frottement. « Cuve d'où l'on tire la bière pour la mettre en tonneaux.

FLOTTE (signif. anciennem. *multitude* ; suivant les uns, du latin *fluctus*, flot, pris métaphoriq. ; suivant les autres, d'un rad. germ. V. FLOT) n. f. Réunion de navires naviguant ensemble dans un même but : *La* FLOTTE *de Xerxès*. *Une* FLOTTE *marchande*. « Ensemble des forces navales d'un Etat : *La* FLOTTE *française* ; ou d'une compagnie : *La* FLOTTE *des Chargeurs-Réunis*. « Autref. Foule multitude.

— Arg. Pluie : *Il tombe de la* FLOTTE. « Eau, en général : *Puiser une tête dans la* FLOTTE.

— Pop. Grande quantité : *Avoir une* FLOTTE *d'amis*. « Pension ou argent. *La flotte est arrivée*, On a reçu l'argent qu'on attendait (par allusion à la flotte d'argent). « Société, réunion : *Être de la* FLOTTE.

— Hist. *Flotte d'argent*, Galions qui apportaient l'or et l'argent des colonies espagnoles.

— Techn. Écheveau de soie, faisant partie d'une pantine : *On admet généralement que trois ou quatre* FLOTTES *constituent une pantine.*

— Encycl. Mar. On appliquait autrefois le mot de *flotte* à tout groupe important de navires de guerre, quelle que fût sa composition. De nos jours, chaque fraction des forces navales françaises a son nom propre, et « la flotte » est l'ensemble de la puissance maritime de la nation. La flotte de guerre et la flotte de commerce n'ont de commun que la mer sur laquelle elles navignent et les règlements qui s'y rapportent; néanmoins, on comprend sous le nom de « flotte auxiliaire » les paquebots de commerce destinés, en cas de guerre, à être armés comme croiseurs auxiliaires.

— *Flotte volontaire.* La flotte volontaire se compose de navires que des particuliers mettent, en cas de guerre, à la disposition du gouvernement, qui sont incorporés dans la flotte au même titre que les autres, sont soumis entièrement à la discipline et sont commandés par des officiers de la flotte. La Prusse a tenté d'organiser une marine volontaire (*Seewehr*), le 24 juillet 1870, lors de sa guerre contre la France ; ce dernier pays en a contesté la légitimité, soutenant que cette marine constituait un rétablissement déguisé de la course, qui a été abolie par la déclaration de Paris du 16 avril 1856, adoptée par la plupart des États. En 1878, la Russie a créé une marine volontaire ; la plupart des pays ont suivi son exemple.

FLOTTE (La), commune de la Charente-Inférieure (île de Ré), arr. et à 13 kil. de La Rochelle ; 2.373 hab. Petit port. Commerce de sel. Ruines de l'abbaye de *Saint-Laurent*, fondée au XIIe siècle.

FLOTTE (Étienne-Gaston, baron DE), littérateur français, né et mort à Saint-Jean-du-Désert, près de Marseille (1805-1882). Il fut l'ami de Barthélemy, de Méry, d'Autran, collabora à des journaux et revues et publia des ouvrages en vers et en prose, où il se montra catholique et royaliste ardent. Nous citerons de lui : *Dante exilé*, poème, suivi de *Souvenirs*, poésies (1833); *Essai sur l'état de la littérature à Marseille depuis le* XVIIe *siècle* (1836) ; *Jésus-Christ*, poème (1841) ; *la Vendée*, poème (1845) ; *les Bévues parisiennes* (1860) ; *Souvenirs, études et mélanges* (1865) ; etc.

FLOTTE (Paul-Louis-François-René DE), marin et homme politique français, né à Landerneau en 1817, tué au combat de Solano (Calabre) en 1860. Entré dans la marine, il servit sous les ordres de Dupetit-Thouars et de Dumont-Durville, fit deux fois le tour du monde, fut chargé de missions en Amérique, leva des cartes et s'occupa de l'application des machines à vapeur aux navires de guerre. Il était lieutenant de vaisseau lorsque la révolution de 1848 éclata. Il fit alors partie des démocrates avancés, et, bien que, lors de l'insurrection de juin, il se fût efforcé d'empêcher une lutte fratricide, il fut déporté à Belle-Isle. Élu, en 1849, député de la Seine à la Législative, il publia un livre intitulé *la Souveraineté du peuple*, et fut expulsé après le coup d'État de 1851. Bientôt après, il revint en France sous un faux nom. Lorsque, en 1860, Garibaldi fit l'expédition de Sicile, il alla le rejoindre, reçut le commandement d'une flottille et fut tué par une balle au combat de Solano. Un monument lui a été érigé, par souscription, au lieu même où il a trouvé la mort.

FLOTTEMENT (*flo-te-man* — rad. *flotter*) n. m. Art milit. Mouvement d'ondulation qui se produit par le défaut d'alignement dans une ligne de bataille en mouvement.

FLOTTER (*flo-té* — du lat. *fluctuare*, flotter, influencé par le gothique *flodus*, flot) v. n. Surnager, être porté sur un liquide : *Des bois qui* FLOTTENT *sur les eaux.* ‖ Être lâche, abandonné :

Sa main sur ses chevaux laissait *flotter* les rênes.
RACINE.

— Par ext. S'agiter en ondulant ; voltiger au gré du vent : *Laisser* FLOTTER *ses cheveux. Des drapeaux qui* FLOTTENT *dans les airs.*

— Fig. Avoir une nature, une forme indécise ; apparaître vaguement : *Il y a des instants où la pensée* FLOTTE *comme noyée dans mille idées confuses.* (V. Hugo.) ‖ Être indécis, chanceler, hésiter : *L'homme* FLOTTE *de sentiment en sentiment, de pensée en pensée.* (Chateaubr.)

— Art milit. Être mal aligné, en parlant d'une troupe : *Des rangs qui* FLOTTENT.

— v. a. Comm. Conduire ou abandonner sur les cours d'eau, en parlant du bois : FLOTTER *des bois.*

— Mar. *Flotter un câble, une torpille,* Les tenir sur l'eau au moyen de bouées.

— ANTON. Enfoncer, couler, sombrer.

Flotté, ée part. pass. Se dit du bois venu par le flottage jusqu'à la rivière, et transporté ensuite en radeau jusqu'à destination : *Le bois* FLOTTÉ *est de qualité inférieure.*

— Fam. *Visage de bois flotté*, Visage de malade incurable.

— Techn. *Traverse flottée*, Traverse déguisée derrière les panneaux. ‖ *Panneau flotté*, Panneau posé à plat. ‖ *Pré flotté*, Pré dont le terrain est bas et sujet à être inondé.

FLOTTERON (*flo-te* — dimin. de *flotte*) n. m. Petite flotte, petit morceau de liège qui soutient une ligne flottante ou un filet flottant.

FLOTTEUR (*flo-teur'*) n. m. Comm. Ouvrier qui travaille au flottage, soit en construisant, soit en dirigeant les trains de bois.

— Bot. Se dit d'une cavité remplie de gaz qui permet à une plante aquatique de flotter à la surface ou de se tenir verticalement dans l'eau. (On observe des flotteurs dans la fronde des fucus. Chez les plantes vasculaires, des flotteurs peuvent se constituer aux dépens des organes les plus divers : racines [jussiée], pétiole de la feuille [mâcre], etc.)

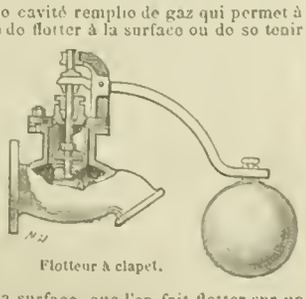

Flotteur à clapet.

— Hydraul. Corps léger en bois de chêne, restant à la surface, que l'on fait flotter sur un cours d'eau, lorsqu'on veut en mesurer la vitesse. ‖ *Flotteur à clapet*, Appareil formé d'une boule creuse qui flotte sur un liquide, et d'un levier fixé à un robinet, le tout disposé de façon que le robinet se ferme de lui-même lorsque la boule s'élève avec le niveau du liquide, ou s'ouvre automatiquement lorsque la boule s'abaisse, ce qui établit un niveau constant.

— Mar. *Flotteur à air d'un canot*, Compartiments étanches remplis d'air, destinés à rendre le canot insubmersible. ‖ *Flotteur en liège*, Ceinture que portent souvent les canots de sauvetage.

— Mécan. *Flotteur de Prony*, Appareil destiné à maintenir le liquide d'un récipient au même niveau afin d'obtenir une pression constante.

Encycl. Méc. *Flotteur d'alarme.* L'abaissement du niveau de l'eau dans une chaudière à vapeur présente toujours de grands dangers; aussi faut-il que le chauffeur soit toujours prévenu au moment où il doit ajouter de l'eau. Le flotteur d'alarme est composé d'un levier coudé portant à ses deux extrémités, d'un côté un ballon creux, de l'autre un contrepoids. Lorsque le niveau de l'eau reste au-dessous d'une certaine limite, le bras du levier qui porte le ballon s'abaisse par son propre poids, la poussée de l'eau n'étant plus assez forte pour le soulever; une soupape conique débouche l'ouverture d'un petit tuyau, et la vapeur qui s'échappe avec une grande vitesse par ce conduit, vient frapper la tranche d'un timbre en produisant un sifflement aigu qui avertit du danger.

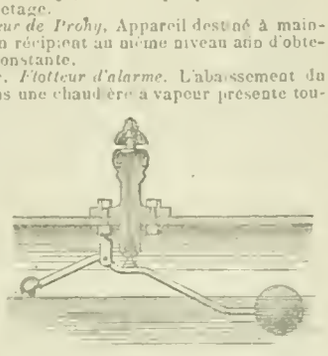

Flotteur d'alarme.

FLOTTILLE (*flo-till* ll mll.] — de l'espagn. *flotilla*, dimin. de *flota*, flotte) n. f. Réunion de petits navires, nombreux ou non. Petits navires d'une flotte de guerre : *La* FLOTTILLE *des torpilleurs.* ‖ Autref., Armée navale de petit tonnage : *La* FLOTTILLE *de Boulogne.*

FLOTTISTE (*flo-tist'*) n. m. Autrefois, Celui qui commerçait par les flottilles d'Amérique et non par les galions.

FLOTTOLE (*flo-tol'*) n. f. Sorte de cantique d'un caractère naïf, d'une mélodie douce, que les élèves des conservatoires de Venise chantaient jadis lorsque, selon leur coutume, ils accompagnaient en corps les processions des saints.

FLOU, FLOUE (mot d'orig. germ. ; bas allem. *flaw*, holl. *flauw*, faible) adj. Fondu, vaporeux, léger, effacé et non durement arrêté ou accusé, en bonne et en mauvaise part : *Un tableau trop* FLOU. *Les objets lointains doivent être* FLOUS.

— n. m. Caractère de ce qui est flou : *Le* FLOU *d'une peinture, d'une sculpture. Diogène sait d'une médaille le fruste, le* FLOU *et la fleur du coin.* (La Bruy.)

— Adverbial. Dans le genre flou : *C'est peint trop* FLOU.

FLOUER (orig. dout. — peut-être de *frouer*) v. a. Fam. Voler en trompant : FLOUER *quelqu'un au jeu.*

FLOUERIE (*flou-ri*) n. f. Fam. Action de flouer, de duper, de voler en trompant : *La* FLOUERIE *est un vol un peu excusé par la finesse.*

FLOUET (*flou-è*) adj. Ancienne forme de FLUET.

FLOUETTE (*flou-ètt'* — peut-être de *flou*) n. f. Mar. anc. Nom de la girouette.

FLOUEUR, EUSE (rad. *flouer*) n. Fam. Filou, personne qui vole en trompant; dupeur : *Il est des* FLOUEURS *de tout âge, de toute corpulence, de tout visage et de tout rang.* (Philipon.)

FLOU-FLOU n. m. Onomatopée. V. FROU-FROU.

FLOUNDRE ou **FLONDE** n. m. Variété de carrelet, que l'on trouve à l'embouchure de la Seine.

FLOUR (saint), apôtre de l'Auvergne, né vers 340, mort en 389. Il parcourut les Cévennes et le Languedoc et se fixa en Auvergne ; il y convertit un grand nombre de païens à la foi chrétienne. La ville d'Indiac, où il mourut, prit plus tard son nom ; saint Odilon, abbé de Cluny, y fonda un monastère en 1016, et le pape Jean XXII en fit le siège d'un évêché (1317). La cathédrale possède encore les reliques de saint Flour. Les anciens hagiographes donnent à ce saint le titre d'évêque de Lodève. — Fête le 3 nov.

FLOURENS (Pierre-Jean-Marie), physiologiste et académicien français, né à Maureilhan (Hérault) en 1794, mort à Montgeron, près de Paris, en 1867. Flourens fut reçu docteur en médecine à la Faculté de Montpellier à l'âge de dix-neuf ans ; peu de temps après, il se rendit à Paris où il fut mis en relation avec Cuvier, qui le protégea constamment. Il suppléa Cuvier, en 1828, au Collège de France, et, deux ans plus tard, dans sa chaire d'anatomie humaine au Muséum. En 1828, il avait été admis à l'Académie des sciences ; en 1833, il y remplaça, comme secrétaire perpétuel, son maître Cuvier. Enfin, en 1840, il fut élu membre de l'Académie française, ayant pour concurrent V. Hugo.

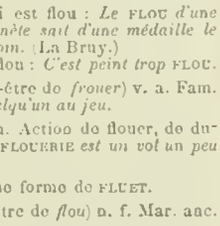

Pierre Flourens.

Les travaux de Flourens sont considérables. Le premier, il eut l'idée des localisations cérébrales et indiqua le cervelet comme siège des forces qui règlent et coordonnent le mouvement et la station. Ses découvertes sur le périoste et la formation des os ont ouvert une voie que la chirurgie moderne a développée et fécondée par d'heureuses applications. Il contribua beaucoup, en outre, à l'emploi du chloroforme comme anesthésique chirurgical. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches expérimentales sur les propriétés du cerveau ; Recherches sur les propriétés des os et des dents ; Anatomie de la peau et des membranes ; Cours de physiologie comparée ; De la vie et de l'intelligence ; De la phrénologie ; Examen de l'Origine des espèces de Darwin* ; etc.

FLOURENS Gustave, révolutionnaire français, fils du précédent, né à Paris en 1838, tué en 1871. Il suppléa, en 1867, son père à la chaire d'histoire des corps organisés au Collège de France. La hardiesse de ses idées lui ayant fait enlever cette chaire, il se rendit en Belgique, où il fit des cours, puis en Turquie et en Grèce. En 1868, il prit une part active à l'insurrection de Crète et fut membre de l'Assemblée nationale, dans laquelle il fut élu vice-président plénipotentiaire à Athènes. De retour à Paris, après un court séjour à Naples, où il fut emprisonné pour un article paru dans le « Popolo d'Italia », 1868, il fit une ardente opposition à l'Empire, fut condamné à trois mois de prison pour offenses à Napoléon III et blessé dans un duel avec Paul de Cassagnac. Ayant pris part à l'émeute du 7 février 1870, il se vit condamner à la déportation, et se réfugia en Angleterre, revint à Paris après le 4 Septembre, organisa un corps de tirailleurs, avec lequel il pénétra dans l'Hôtel de ville le 31 octobre et prononça la déchéance du gouvernement de la Défense. Élu, le 26 mars, membre de la Commune de Paris, il fit partie de la commission militaire, fut nommé colonel, marcha contre les troupes de Versailles, et, battu à la gare de Rueil, se réfugia, près de Chatou, dans une auberge où il fut tué d'un coup de sabre par un gendarme. Il avait fondé *l'Étoile d'Orient* à Constantinople, *l'Indépendance hellénique* à Athènes, et collaboré à divers journaux. Il a publié : *Histoire de l'homme* (1863) ; *Ce qui est possible* (1864) ; *Science de l'homme* (1865) ; *Paris livré* (1871).

Gustave Flourens

FLOURENS Léopold-Émile, homme politique, frère du précédent, né à Paris en 1841. Auditeur, puis maître des requêtes au conseil d'État, professeur à l'École libre des sciences politiques en 1872, il devint conseiller d'État en 1879, directeur des cultes de 1879 à 1881, puis de 1882 à 1885, et président de section au conseil d'État en 1885. Nommé ministre des affaires étrangères dans le cabinet Goblet (1886), il eut à régler l'incident Schnæbelé, et conserva son portefeuille dans les cabinets Rouvier (1887) et Tirard (1887-1888). Élu député des Hautes-Alpes en 1888, il fut réélu à Embrun en 1889 et 1893, vota avec les républicains du centre gauche, se porta candidat dans le Rhône en 1898 et échoua. On lui doit : *Organisation judiciaire et administrative de la France et de la Belgique, 1814-1875* (1875). — Son frère, ADRI Flourens, conseiller d'État, est l'auteur d'un volume intitulé *Origine et développement en France de la législation sur les droits d'auteur* (1874).

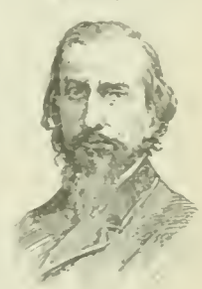

L.-E. Flourens

FLOURIÉ n. m. Nom vulgaire, dans le midi de la France, du *polypore chicorée*, champignon dont le chapeau est très ramifié et frisé sur les bords, ce qui lui a valu ce nom. (Cette espèce pousse au pied des troncs d'arbres et est comestible.)

FLOUVE n. f. Genre de plantes fourragères, de la famille des graminées.

— Encycl. Les *flouves* sont des herbes vivaces, à feuilles poilues, pourvues d'une gaine striée, dont les fleurs, à deux étamines, sont groupées en une grappe dense d'épillets uniflores. La flouve odorante (*anthoxanthum odoratum*), répandue dans les prairies et les bois de toute l'Europe, connue aussi aux Indes sous le nom de fenouil, doit son odeur aromatique, due probablement à de la coumarine. Elle passe pour un bon fourrage, bien que son amertume la rende vraisemblablement désagréable au bétail. On en fait un extrait odorant, qui on substitue à la vanille.

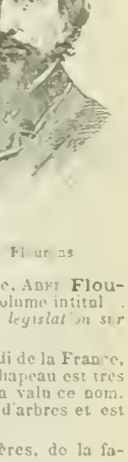

Flouve odorante : *a*, épillet.

FLOUVET (*flou-vè*) n. m. Comm. Fleur de farine.

FLOWDEN. Géogr. V. FLODDEN.

FLOYD, nom de plusieurs comtés ou subdivisions administratives des États-Unis. En Géorgie : capit. *Rome*, pop. 18.000 hab. — Indiana : capit. *New-Albany*, pop. 23.300 h. — Kentucky, capit. *Prestonburg*, pop. 7.875 h. Iowa, capit. *Charles-City*, pop. 11.[illegible] h.

FLOYD William, homme d'État et général américain, né à Suffolk (New-York) en 1734, mort à Western en 1821. Commandant du comté de Suffolk pendant la guerre de l'Indépendance, il repoussa les Anglais de Long-Island, fut ensuite membre du Congrès, signa la déclaration d'indépendance et devint sénateur de New-York. Il contribua puissamment à l'élection à la présidence de Jefferson (1801).

FLOYD John Buchanan, homme d'État et général américain, né à Montgomery (Virginie) en 1806, mort à Abingdon en 1863. Avocat, membre de la législature, puis gouverneur de la Virginie, il fut ministre de la guerre sous la présidence de Buchanan (1857-1860), et se signala par sa partialité pour la cause du Sud, où il envoya des armes. Lorsque éclata la guerre de Sécession, Floyd devint brigadier général dans l'armée confédérée ; mais, incapable et pusillanime, il fut battu par Cox, puis par Grant (1862), donna sa démission et mourut peu après.

FLOYER [illegible], né à Hinters Staff[illegible] 1731. Il était une grande [illegible] il s'est [illegible] rale et a pré[illegible] frais, dans le traitement [illegible] parmi ses très nom[illegible] *Histoire de l'asthme* [illegible] *des bains* [illegible]

FLOYON, [illegible] du Nord, arrond. et à 11 kil. [illegible] sous affluent de la Petite Helpe; 969 hab.

FLUANTIMONIATE ou **FLUOANTIMONIATE** n. m. [illegible]

FLUARSENIATE ou **FLUOARSÉNIATE** n. m. Chim. [illegible]

FLUATATION [illegible] du lat. *fluor*, écoulement) n. f. Tech. Procédé de dissolvant superficiel des calcaires tendres, dans le but de les soustraire à l'action destructive de l'eau et de la gelée, au moyen de certains fluosilicates [illegible], notamment en bicarbonatant leur surface [illegible] hydrofluorique.

FLUCÉRINE ou **FLUOCÉRINE** n. f. Chim. Syn. de FLUOCÉRITE.

FLUCTUANT (*ti-an*), **ANTE** adj. Pathol. Qui présente le phénomène de la fluctuation : *Tumeur* FLUCTUANTE.

FLUCTUAT, NEC MERGITUR (*Il flotte sans être submergé*), devise de la ville de Paris. Construite dans une [illegible] dire que que ressemblance avec la coque d'un navire, la vieille Lutèce avait pris pour armes un vaisseau. La devise fut ajoutée à une époque beaucoup plus rapprochée de nous. C'était une allusion aux nombreux orages qui avaient soulevé les flots contre les flancs des navires, sans pouvoir le submerger.)

FLUCTUATION (*ti-on* — rad. *fluctuer*) n. f. Physiq. Mouvement de déplacement alternatif dans la masse d'un liquide.

— Par ext. Changements alternatifs et en sens opposés : *Il [illegible] saint comme les angoisses et les* FLUCTUATIONS *de l'ascète à la poursuite du bonheur.* (Ste-Beuve.)

— Pathol. Transmission de la pression d'un liquide [illegible] *Il on paraît avoir le premier appelé* FLUCTUATION *le signe par lequel on reconnaît, dans un abcès, la présence de la matière purulente.* (Billot.)

— Encycl. Pathol. Pour reconnaître s'il y a *fluctuation*, on applique la pulpe des deux index en des points différents de la tumeur, puis on exerce une pression avec l'un d'eux [illegible] instant, l'autre reçoit une impulsion due à la transmission intégrale des pressions, dans toutes les directions, du liquide. La fluctuation se perçoit dans l'ascite, dans les kystes de l'ovaire, dans les kystes hydatiques, dans les abcès, et dans toutes les collections liquides formées au sein des tissus. C'est un moyen de diagnostic précieux.

On dit qu'il y a fausse fluctuation lorsqu'une sensation analogue à celle de la fluctuation est ressentie sans qu'il y ait de liquide. Cette fausse fluctuation, due à l'élasticité des tissus, se rencontre dans les cas de fongosités, de lipome, d'infiltration. La vraie fluctuation est ressentie, quelle que soit la proximité des points où l'on exerce et où l'on perçoit la pression. La fausse fluctuation, due à l'élasticité d'un tissu solide, se perçoit surtout lorsque les deux points sont situés à l'opposé l'un de l'autre sur la tumeur.

FLUCTUER (lat. *fluctuare*; de *fluctus*, flot, v. n. Flotter. Couler, se répandre. Hésiter, balancer, être incertain.

FLUCTUEUX (*ktu-eu*), **EUSE** (du lat. *fluctus*, flot) adj. Agité de mouvements violents qui forment des flots. Fig. Agité de mouvements contraires. (Vx.)

FLUE (*flu*) n. f. Nappe fine, placée entre les deux hamaux du tranail. On l'appelle aussi DEMI-FOLLE.

FLUE (le bienheureux Nicolas DE), patriote et solitaire suisse, né à Sachseln, canton d'Unterwald, en 1417, mort en 1487. Il porta vaillamment les armes pour sa patrie dans les guerres contre le duc d'Autriche et fut, pendant dix-sept ans, juge et conseiller à Sachseln. En 1467, il quitta le monde et se retira dans un ermitage, au fond de la vallée de la Melch. Il s'y livrait à la pratique des austérités les plus rigoureuses, quand il apprit que, dans l'assemblée de Stantz, de violentes dissensions s'étaient élevées entre les députés des cantons, l'existence même de la confédération se trouvait en péril. Aussitôt, il quitta sa solitude et accourut. Il rétablit la paix parmi ses compatriotes, [illegible] du fameux *convenant de Stantz* (1481), qui fut le salut de la Suisse, et, ayant rendu ce service suprême à sa patrie, retourna à son ermitage, où il mourut. Béatifié par Clément IX. — Fête le 31 mars.

FLUELA (col des Alpes suisses, dans les Grisons, [illegible] la route de Davos à Fluntermunz, fait communiquer [illegible] sur cour avec celle de l'Inn supérieure [illegible] à 2 400 mètres d'altitude. La [illegible] très fréquentée.

FLUELEN, [illegible] canton d'Uri, près d'Altdorf [illegible] sur le lac des Quatre-Cantons; [illegible] appelé exprès sur le lieu [illegible] Tell sauta de la barque de Gessler.

FLUELLITE [illegible] f. Fluorure hydraté naturel de [illegible] $AlFl^3H^2O^4$.

FLUENCE (*flu-ans* — rad. *fluent*) n. f. Rare, mouvement [illegible] *Je [illegible] que [illegible] la* FLUENCE *du temps* [illegible]

FLUENT (*flu-an*), **ENTE** (du lat. *fluens*, [illegible]) adj. Se dit des hémorrhoïdes qui fluent, qui laissent couler du sang.

FLUENTE (*flu-ant* — rad. *fluent*) n. f. Mathém. Somme des flux [illegible] la variable [illegible] mode de Newton, [illegible] différence.

FLUER (*flu-é* — du lat. *fluere*, couler) v. n. Couler : *Le vin* [illegible] FLUE *six mois vers l'Orient et six mois vers l'Occident.* B. de St-P.

— Mar. Monter, en parlant de la mer, quand elle opère son mouvement ascendant de marée.

— Techn. Se dit d'un papier peu ou point collé et qui [illegible] encre.

FLUET, ETTE (*flu-è, èt'* — pour *flouet*, dérivé de *flou*) adj. Mince et allongé : *Tai le* FLUETTE. *Des colonnettes* FLUETTES. *Un enfant* FLUET.

FLUEURS (du lat. *fluor*, écoulement) n. f. Ecoulement [illegible] ration. *La* FLUEUR *d'une rivière, d'un fleuve.* (Vx.) Menstrues : *Femmes qui n'ont jamais eu leurs* FLUEURS. Bouchet. V. FLEURS.

— Chim. anc. Fluor.

FLÜGEL (Gustave-Lebrecht), orientaliste allemand, né à Bautzen en 1802, mort à Dresde en 1870. Il étudia les langues sémitiques à Vienne et à Paris. Son œuvre capitale est l'édition de l'*Encyclopédie arabe* de Hadji Chalfa, avec une traduction et un commentaire latin. Outre une édition stéréotypée du Coran (1834) et une édition des *Définitions* d'Ali-ben-Mohammed Djordjani (1845), on a de lui : *Histoire des Arabes* (1832-1840); *Alkindi, surnommé le Philosophe des Arabes* (1857); *la Couronne des biographies*, édition de l'ouvrage d'Ibn-Koutloubouga (1862); *Mani, sa doctrine et ses écrits* (1862); *les Ecoles grammaticales des Arabes* (1862); *Catalogue des manuscrits arabes, persans et turcs de la bibliothèque impériale de Vienne* (1865).

FLUIDE (du lat. *fluidus*; de *fluere*, couler) adj. Physiq. Dont les molécules ont peu d'adhésion et glissent librement les unes autour des autres, de façon que le corps prend sans résistance toute sorte de formes : *Les corps* FLUIDES *se divisent en corps liquides et corps gazeux.*

— Fig. Coulant, limpide : *Un style* FLUIDE. Qui dure peu, qui passe : *Des pensées courtes et* FLUIDES. (Fén.)

— n. m. Physiq. Corps fluide : *L'air atmosphérique est composé de deux* FLUIDES *aériformes.* (Libes.) *Fluide électrique.* V. la partie encycl.

— Physiol. *Fluide nerveux.* Fluide hypothétique qui servirait à transmettre les impressions des organes au cerveau et les mouvements du cerveau aux organes. *Fluide magnétique* ou simplem. *Fluide*, Fluide hypothétique que certaines personnes auraient la faculté de transmettre à d'autres, leur communiquant ainsi leurs pensées ou leur volonté.

— Fig. Ce qui s'écoule rapidement : *Le* PERMANENT *et le* FLUIDE. (Fén.)

— Encycl. Physiq. On désigne sous le nom général de *fluides* les corps liquides ou gazeux. Ce nom leur a été donné parce que les corps liquides ou gazeux ont un certain nombre de propriétés communes. Pour simplifier, on énonce alors des lois générales pour les fluides; ainsi le principe d'Archimède, le principe de l'égalité de pression en hydrostatique, etc., sont applicables aux fluides, c'est-à-dire aux liquides et aux gaz. Les fluides, cependant, diffèrent à beaucoup de points de vue; les gaz sont miscibles en toute proportion, les liquides ne le sont pas. La compressibilité des liquides est extrêmement faible, tandis que celle des gaz est, au contraire, très grande; aussi ces derniers sont-ils souvent désignés sous le nom de *fluides élastiques*.

D'ailleurs, chaque liquide possède des coefficients de dilatation et de compressibilité différents; au contraire, tous les gaz ont même coefficient de dilatation et de compressibilité.

On a encore désigné sous le nom de *fluides incoercibles* ou *impondérables* des agents imaginés pour servir d'intermédiaires entre les corps influençants et les corps influencés, dans l'explication des phénomènes calorifiques, lumineux, magnétiques et électriques. Cette hypothèse des fluides est aujourd'hui complètement abandonnée, et la science moderne l'a remplacée par l'hypothèse de l'éther, substance matérielle non pesante, qui remplit tous les espaces intermoléculaires, et qui, par ses vibrations, donne naissance aux phénomènes calorifiques, lumineux ou électriques.

— Sc. occ. Les anciennes doctrines philosophiques, basées sur l'astrologie, d'après les systèmes de Ptolémée, Zoroastre, etc., ont admis, depuis l'antiquité la plus reculée, l'existence d'un fluide universel, à l'aide duquel elles prétendaient expliquer les mystérieux phénomènes de la vie et du mouvement des mondes. Ces doctrines, qui ont longtemps prévalu, sont encore adoptées par les occultistes modernes, théosophes, mages, spirites, etc. Au-dessus de tous, ils admettaient un *fluide divin*, émanation directe de Dieu, principe de la vie, se transmettant à tous les êtres, et dont l'âme humaine n'est qu'une étincelle. Le *fluide astral* est celui qui constitue l'enchaînement des mondes célestes, assure leur équilibre et leur mouvement dans l'espace. Il se communique aux êtres organisés, surtout à l'homme, qui est considéré comme un centre d'attraction et de projection fluidique. De même que chaque astre a en lui un foyer de lumière astrale qui le rattache aux autres, l'homme, « qui est un microcosme », a dit Rabelais, a en lui un noyau central, le système nerveux fluidique, qui le rattache à l'ensemble de la création. C'est cette attraction et cette projection fluidique qui déterminent le mouvement, la vie. Les spirites admettent que l'homme est composé de trois parties distinctes : l'âme ou l'esprit, le corps fluidique et le corps matériel. Le corps fluidique ou *périsprit* sert de lien entre l'âme immatérielle et le corps matériel. Le magnétisme admet l'existence du *fluide nerveux*, dont le cerveau est le générateur, qui se transmet par les réseaux nerveux et est émané par les pores de la peau. Les magnétiseurs lui attribuent les phénomènes de suggestion, de transmission de pensée, de catalepsie, d'insensibilité, etc., qu'ils obtiennent sur les sujets.

FLUIDEMENT adv. D'une manière fluide.

FLUIDIFIANT (*fi-an*), **ANTE** (rad. *fluidifier*) adj. Qui rend fluide.

FLUIDIFICATEUR, TRICE (rad. *fluidifier*) adj. Qui a la propriété de fluidifier.

FLUIDIFICATION (*si-on* — rad. *fluidifier*) n. f. Action de passer ou de faire passer à l'état liquide.

FLUIDIFIER (du lat. *fluidus*, fluide, et *facere*, faire. — Prend deux r de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fluidifions. Que vous fluidifiassiez.* v. a. Physiq. Faire passer à l'état fluide : *La chaleur* FLUIDIFIE *l'empois d'amidon.*

FLUIDIQUE (*dik'*) adj. Qui a rapport au fluide.

FLUIDITÉ n. f. Phys. Etat fluide : *La* FLUIDITÉ *de l'eau, de l'air.*

— Par ext. Caractère de ce qui est doux, coulant, vaporeux, léger, transparent : *Peintre qui a des tons d'une grande* FLUIDITÉ. *La mélodie consiste en une certaine* FLUIDITÉ *de sons coulants et doux comme le miel, d'où elle a tiré son nom.* (J. Joubert.)

FLUMET, comm. de la Savoie, arrond. et à 21 kilom. d'Albertville, sur l'Arly, 949 hab. Moulins, scieries, forges.

FLUMINICOLA (du lat. *flumen, inis*, fleuve, et *colere*, habiter) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des rissoïdés, comprenant des formes à coquille ovale et lisse. (On en connaît quelques espèces, propres aux fleuves de l'Amérique du Nord, toutes sont de petite taille, comme la *fluminicola isogona*, commune aux États-Unis.)

FLUMINIMAGGIORE, ville du roy. d'Italie (Sardaigne prov. d'Iglesias), près du *Flumimmaggiore*; 3.140 hab.

FLUMS, ville de la Suisse (cant. de Saint-Gall), sur le Schilzbach, près de son confluent avec le Seez; 3.232 hab. Filature de coton. Ville fort ancienne, avec une belle église et un hôtel de ville, remarquable par la singularité de sa construction.

FLUNTERN, ancien village de Suisse (cant. de Zurich), sur les pentes du Zurichberg, devenu actuellement un faubourg de Zurich.

FLUOBARYTE n. f. Sulfate naturel de baryte. Variété de barytine.

FLUOBASICÉRINE (*sé*) n. f. Nom donné par Beudant à un fluorure hydraté naturel de cérium. Naumann lui donna le nom d'*hydrofluocérite*.

FLUOBENZINE (*bin*) n. f. Corps qui résulte de la substitution du fluor à l'hydrogène dans la benzine. Syn. BENZINE FLUORÉE.

FLUOBORATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOBORÉ adj. Se dit de l'un quelconque des composés qui prennent naissance dans l'action du fluorure de bore sur les composés organiques.

FLUOCÉRITE (*sé*) n. f. Fluorure naturel de cérium, dont la formule est égale à Ce^3Fl^9 et le poids spécifique à 4,7. Syn. FLUCÉRINE ou FLUOCÉRINE.

FLUOCÉRIUM n. m. Chim. Syn. de FLUOCÉRITE.

FLUOCHLOR n. m. Chim. Syn. de PYROCHLORE.

FLUOFLAVINE n. f. Composé $C^{14}H^{10}Az^4$, que l'on obtient en chauffant au bain d'huile la dichloroquinoxaline avec l'orthophénylène-diamine.

FLUOGERMANATE (*jèr*) n. m. Sel dérivant de l'acide fluogermanique.

FLUOGERMANIQUE (*jèr*) adj. Se dit d'un acide $GeFl^4H^2$ que l'on obtient en évaporant le liquide résultant de l'absorption par l'eau de vapeurs du fluorure de germanium.

FLUOLITE n. f. Nom donné à un pechstein ou à une obsidienne de l'île de Santorin ou de l'Islande, qui est très facilement fusible en un émail blanc. (De Lapparent la considère comme une variété de pétrosilex.)

FLUONIA. Mythol. Nom sous lequel les femmes invoquaient Junon, soit dans les accouchements, soit à l'époque de leurs menstrues.

FLUONIOBATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOR (du lat. *fluor*, écoulement) n. m. Chim. anc. Substance intermédiaire entre les terres communes et les sels.

— Chim. V. la partie encycl.

— Adjectiv. *Spath fluor*, Fluorine. *Alcali fluor*, Alcali volatil liquide.

— Encycl. Chim. Le *fluor* est le premier terme de la série des métalloïdes monovalents (fluor, chlore, brome, iode); l'histoire et la préparation de cet élément sont intimement liées à l'histoire et la préparation de son composé hydrogéné, l'acide fluorhydrique; elles seront exposées en même temps.

Historique. On trouve dans divers filons métallifères, principalement dans les Pyrénées, un composé binaire de fluor et de calcium, la *fluorine*. Cette fluorine traitée par l'acide sulfurique donne un gaz fumant à l'air, très soluble dans l'eau, et à réaction acide très énergique; ce gaz, que l'on appelle *acide fluorhydrique*, fut obtenu pour la première fois à l'état pur par Gay-Lussac et Thénard en 1811. Margraff en 1764, puis Scheele en 1780, et plus tard Priestley avaient bien étudié l'action de l'acide sulfurique sur le spath fluor, mais ils opéraient dans des vases de verre toujours attaqués par le produit de la réaction. Gay-Lussac et Thénard eurent l'idée de substituer aux cornues de verre un appareil en plomb, et eurent de l'acide fluorhydrique pur. Les deux chimistes toutefois étaient loin d'être fixés sur la véritable composition du produit ainsi préparé. C'était l'époque où l'on pensait, avec Lavoisier, que l'oxygène entrait dans la composition de tous les acides. Ampère le premier, dans deux lettres écrites à Humphry Davy, rapprocha les composés « fluoriques » des composés « muriatiques », et émit l'hypothèse d'un élément nouveau analogue au chlore, le *fluor*. Davy ne tarda pas à prouver qu'il n'entre effectivement pas d'oxygène dans la composition de l'acide fluorhydrique, mais il n'arriva pas à isoler le nouvel élément signalé par Ampère. Frémy reprit la question vers 1850; il chauffa la fluorine dans un vase de platine à une température suffisamment élevée pour la maintenir fondue; elle laissa passer le courant, et on vit se produire autour de l'électrode positive un dégagement gazeux : c'était du fluor, qu'il fut impossible d'ailleurs de recueillir dans ces conditions, l'appareil ayant été presque immédiatement mis hors d'usage. Mais entre temps, Frémy avait indiqué un procédé de préparation de l'acide fluorhydrique parfaitement pur et sec : l'acide fluorhydrique formé avec le fluorure de potassium un composé d'addition, le fluorhydrate de fluorure de potassium. C'est un sel que l'on purifie par cristallisation, que l'on peut ensuite dessécher, puis décomposer par l'action de la chaleur. Cette décomposition est effectuée dans une cornue de platine : l'acide fluorhydrique se dégage, parfaitement pur et sec, et est condensé dans un récipient également en platine. C'est l'électrolyse de cet acide fluorhydrique sec que Moissan réalisa en 1886; il isola ainsi et recueillit pour la première fois le fluor que Frémy n'avait fait qu'entrevoir.

Préparation. L'acide fluorhydrique pur et sec ne conduit pas l'électricité. Moissan le rend conducteur en lui

ajoutant du fluorhydrate de fluorure de potassium, et il en effectue l'électrolyse dans un tube en U en platine, dont les deux branches sont fermées par des bouchons de fluorine traversés par des tiges en platine iridié qui servent d'électrodes. A la partie supérieure de chacune de ces deux branches sont soudés des tubes de platine : l'un, A, situé du côté de l'électrode négative, est ouvert à l'air libre et laisse dégager de l'hydrogène; l'autre, situé du côté de l'électrode positive, et par lequel se dégage le fluor, se continue par un serpentin en platine B, destiné à condenser l'acide fluorhydrique entraîné. Les dernières traces de ce gaz sont retenues par du fluorure de sodium contenu dans des tubes de platine C, placés à la suite du serpentin. Enfin le tube en U et le réfrigérant sont placés chacun dans un bain de chlorure de méthyle, dont on active l'évaporation par un courant d'air, et qui se trouve ainsi refroidi à — 50°. Le fluor dégagé est reçu dans des vases en platine.

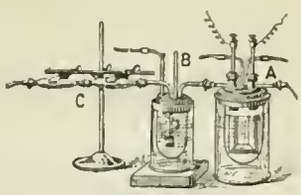

Appareil de Moissan, pour la préparation du fluor.

Propriétés physiques. Le fluor est, dans les conditions ordinaires de température et de pression, un gaz qui possède une couleur jaune verdâtre beaucoup plus faible que celle du chlore; sa densité, 1,265, lui assigne un poids moléculaire égal à 38. Il a été liquéfié en 1897 par Moissan et Dewarl à la basse température obtenue en faisant le vide sur du l'oxygène liquide. Le fluor liquide a une couleur jaune clair; il bout à — 187° sous la pression atmosphérique, et a pour densité 1,14.

Propriétés chimiques. L'étude des combinaisons du fluor conduit à lui attribuer un poids atomique F=16. Son poids moléculaire étant 38, sa molécule est représentée par le symbole F^2. Au point de vue chimique cet élément est caractérisé par l'énergie de ses réactions : il s'unit directement à l'hydrogène, même dans l'obscurité, avec un dégagement de chaleur supérieur à la chaleur d'union de l'hydrogène avec tout autre métalloïde

$$(H^2 + F^2 = 2HF + 2 \times 38^c,6).$$

Le soufre, le phosphore, l'iode, l'antimoine, l'arsenic, le silicium cristallisé s'enflamment à son contact; il déplace le chlore, le brome et l'iode de leurs combinaisons hydrogénées et métalliques, et il décompose l'eau à froid. Toutefois les propriétés du fluor liquide sont notablement différentes de celles du fluor gazeux : le verre n'est nullement attaqué par le fluor liquide; le carbone, le silicium, le phosphore, le bore, le soufre, le fer, refroidis au préalable dans l'oxygène liquide et projetés dans du fluor liquéfié, ne subissent aucune attaque; l'iode n'est pas déplacé des iodures; mais la benzine et l'essence de térébenthine sont, comme dans le fluor gazeux, décomposés avec incandescence, et à — 210° l'hydrogène s'unit encore au fluor.

— Bibliogr. : H. Davy, *Philosophical transactions* (1813); G.-J. Knox et Th. Knox, *Philosophical Magazine* et *Journal of science*; Louyet, *Annales de chimie et de physique*; Frémy, *Annales de chimie et de physique*; H. Moissan, *Annales de chimie et de physique*; Moissan et Dewar, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*.

FLUORANTHÈNE n. m. Carbure d'hydrogène fluorescent $C^{16}H^{10}$, se trouvant dans les huiles lourdes du goudron et de la houille. (Ce corps est identique à l'*idryle*.)

— Encycl. Le *fluoranthène* est mélangé au pyrène dans les carbures solides du goudron. On l'en sépare en les transformant en picrate, qui, après cristallisation, est décomposé par l'ammoniaque. Le fluoranthène se présente en tables clinorhombiques, solubles dans l'alcool bouillant, l'éther, le sulfure de carbone, et fondant à 109°. Le brome l'attaque à froid, en donnant un *dibromofluoranthène* $C^{16}H^8Br^2$, en cristaux jaunes fondant à 205°. L'acide nitrique fumant l'attaque et le transforme en *trinitrofluoranthène*, aiguilles jaunes infusibles à 300°. Oxydé par le mélange chromique, il fournit une petite quantité de *fluoranthènequinone* $C^{16}H^8O^2$, et en même temps de l'acide *diphénylène-acétone-carbonique* $C^{14}H^8O^3$, qui, traité par l'amalgame de sodium, donne *l'acide fluorénique* $C^{14}H^{10}O^3$, isomère de l'acide *fluorène-carbonique*.

FLUORAPATITE n. f. Phosphate naturel de chaux. Variété fluorifère d'apatite.

FLUORAZÉINE n. f. Matière colorante, qui se forme dans l'action de la résorcine sur l'anhydride quinolinique.

FLUORÉ, ÉE adj. Chim. Qui contient du fluor.

FLUORÈNE n. m. Carbure d'hydrogène cristallisé

$$(C^6H^4)^2 = CH^2,$$

contenu dans l'anthracène brut et dans les huiles lourdes de goudron de houille. Syn. β-DIPHÉNYLÈNE-MÉTHANE, ELLAGÈNE.

— Encycl. On peut extraire le *fluorène* de l'anthracène brut par des distillations fractionnées, dirigées de façon à isoler le produit définitivement volatil entre 300 et 310°; on fait ensuite cristalliser de nouveau ce dernier corps à plusieurs reprises dans l'alcool. Au lieu d'opérer ainsi, Berthelot a jugé préférable de tirer directement le fluorène des huiles lourdes, lesquelles jouent dans sa purification le rôle d'un dissolvant.

Le fluorène ainsi préparé est un beau corps blanc, lamelleux; il est doué d'une magnifique fluorescence violette, bien plus prononcée que celle de l'anthracène. Il possède une odeur pénétrante pénible à respirer; il fond à 113° et bout vers 305°. Chauffé au bain-marie, il se sublime très lentement; il est assez soluble dans l'alcool bouillant, mais peu soluble dans l'alcool froid. Le fluorène chauffé en tube scellé vers 260°, avec de l'acide iodhydrique et du phosphore rouge, donne différents produits d'addition, suivant la proportion d'acide iodhydrique. On obtient ainsi un *décahydrure* $C^{13}H^{10}.H^{10}$, et un *perhydrure* $C^{13}H^{16}.H^{12}$, etc. Le chlore, le brome se substituent dans les noyaux aromatiques. On admet généralement que le carbone du chaînon CH^2 est attaché en ortho. Oxydé par le mélange chromique, le fluorène reproduit la *diphénylène-acétone*, ou donne de la *fluorénoquinone*.

FLUORÉNIQUE (*nik*) adj. ‖ *Acide fluorénique*. V. FLUORANTHÈNE.

FLUORÉNONE n. f. Composé $(C^6H^4)^2CO$, que l'on obtient en oxydant l'alcool fluorénique.

FLUORÉNOQUINONE n. f. Chim. V. FLUORÈNE.

FLUORESCÉINE (*rèss-sé*) n. f. Une des matières colorantes les plus importantes du groupe, lui-même très important, des phtaléines.

— Encycl. Par elle-même, la *fluorescéine* n'a reçu que peu d'applications tinctoriales, à cause de sa nuance jaune, mais elle est le point de départ de la fabrication d'un grand nombre de colorants très recherchés pour leur vivacité et leur éclat, tels par exemple que l'éosine, l'érythrosine, l'érythrine (éther éthylique de l'éosine), la lutécienne (fluorescéine bromo-nitrée), etc., et même les rhodamines, qu'on en peut dériver par un procédé détourné. Sa fabrication présente donc une grande importance; on l'obtient en chauffant l'anhydride phtalique et la résorcine (métadioxybenzol) à environ 190-200°; il y a élimination d'eau :

$$\underset{\text{anhydride phtalique.}}{C^8H^4O^3} + \underset{\text{résorcine.}}{2C^6H^6O^2} = \underset{\text{eau.}}{2H^2O} + \underset{\text{fluorescéine.}}{C^{20}H^{12}O^5}.$$

Le produit brut est coulé dans l'eau, puis purifié avant sa transformation en éosine, érythrosine, etc. La fluorescéine doit son nom à la magnifique fluorescence de ses solutions alcalines aqueuses; ces solutions, brunes par transparence, prennent par réflexion une très belle nuance jaune vert tout à fait caractéristique. De plus, le pouvoir colorant de cette substance est énorme, puisque 1 gramme suffit pour colorer 20 mètres cubes d'eau. Ces remarquables propriétés sont souvent mises à profit par les hydrographes dans l'étude des rivières à cours partiellement souterrain; l'introduction de fluorescéine dans un tel cours d'eau au moment où il devient souterrain permet de retrouver ses points d'émergence.

FLUORESCENCE (*rèss-sanss* — rad. *fluorescent*) n. f. Propriété qu'ont certains corps de transformer la lumière qu'ils reçoivent en radiations lumineuses de plus grande longueur d'onde.

— Encycl. Lorsqu'un faisceau lumineux tombe sur un corps ordinaire, blanc par exemple, ce corps prend la couleur de la lumière qui l'éclaire; si la lumière est rouge, le corps paraît rouge; si elle est verte, le corps paraît vert, etc. Il n'en est pas de même avec les corps fluorescents. Considérons le platino-cyanure de baryum, dont la *fluorescence* est verte, et déplaçons-le dans la lumière d'un spectre de façon à l'éclairer tour à tour par les différentes radiations de ce spectre, en commençant par celles qui sont les plus réfrangibles : le violet et l'ultra-violet. Dans le violet, le platino-cyanure de baryum émet de la lumière verte, et de même, dans le bleu, l'indigo et le vert, jusqu'aux rayons de même couleur que ceux émis par lui. Lorsque les rayons qu'il reçoit sont moins réfrangibles ou de plus grandes longueurs d'onde que ceux de sa fluorescence, il les réfléchit sans transformation. Après être resté uniformément vert dans toute la partie du spectre située au delà de cette couleur, il devient donc successivement jaune, orangé et rouge lorsqu'on lui fait parcourir l'autre partie.

Cette expérience explique la loi donnée par Stokes sur la lumière fluorescente : la transformation opérée par la fluorescence se fait toujours d'une lumière plus réfrangible à une lumière moins réfrangible.

Si l'on considère un cristal fluorescent, on voit que le phénomène a lieu à la surface du corps qui reçoit les rayons lumineux; Herschel, qui avait remarqué ce phénomène l'appela, *diffusion épipolique*, de ἐπιπολή, surface.

Les corps fluorescents sont excessivement nombreux; les plus connus sont : les sels d'urane, les solutions de sulfate et tartrate de quinine, de chlorophylle, d'orseille, de tournesol, d'esculine, les pétroles ou huiles minérales, les sels des métaux alcalins et alcalino-terreux, les solutions des sels de cérium, didyme, zirconium, lanthane, yttrium, etc.

La fluorescence a beaucoup de points communs avec la phosphorescence. Ed. Becquerel a admis que la fluorescence n'est qu'une phosphorescence de très courte durée. Il n'y a pas, en effet, de ligne de démarcation entre ces deux phénomènes; la phosphorescence ayant dans certains corps une durée excessivement courte, on peut concevoir que cette durée puisse quelquefois être trop petite pour qu'une mesure en soit possible.

Soumis aux rayons X, aux rayons Becquerel ou aux rayons cathodiques, tous les corps fluorescents se comportent comme lorsqu'ils sont sous l'influence des radiations lumineuses ou ultra-violettes. Concurremment avec la photographie on étudie les radiations de Rœntgen et de Becquerel, ainsi d'ailleurs que les rayons ultra-violets, par le moyen d'écrans fluorescents. On construit des tubes de Geissler qui contiennent des matières fluorescentes et qui s'illuminent, au passage du courant, des couleurs les plus variées et les plus brillantes.

FLUORESCENT (*rèss-san*), **ENTE** [du lat. *fluor*, écoulement] adj. Physiq. Qui est doué de fluorescence : *Corps* FLUORESCENT. ‖ *Lumière fluorescente*, Lumière des corps fluorescents.

— Chim. *Bleu fluorescent*, Matière colorante que l'on obtient en partant de la résorcine et qui teint la soie en bleu violet avec fluorescence brune. (C'est la solution ammoniacale de la tétrabromorésorufine.)

FLUORESCINE (*rèss-sin'*) n. f. Composé que l'on obtient par hydrogénation de la fluorescéine.

FLUORÉTHYLE n. m. Nom donné à l'éther fluorhydrique.

FLUORHYDRATE n. m. Sel dérivant de l'acide fluorhydrique.

FLUORHYDRIQUE (*drik'*) adj. Se dit d'un acide formé d'hydrogène et de fluor.

— Encycl. *Historique, préparation.* L'histoire et la préparation de l'*acide fluorhydrique* ont été étudiées simultanément avec l'histoire et la préparation du fluor. Nous donnons simplement ici le dessin de l'appareil en plomb dans lequel on effectue la préparation de l'acide fluorhydrique par l'action de l'acide sulfurique sur la fluorine pulvérisée. On chauffe légèrement, et le gaz se condense dans le tube en U refroidi, où l'on a mis au préalable une petite quantité d'eau.

La solution d'acide fluorhydrique ainsi obtenue est impure : elle renferme principalement de l'acide fluosilicique, provenant de la silice toujours mélangée à la fluorine. De cette solution on fait deux parties, dont on sature l'une par du carbonate de potassium qui transforme l'acide fluorhydrique en fluorure de potassium. On mélange ensuite les deux liquides : il se forme du fluorhydrate de fluorure de potassium KF.HF, qui reste en solution tandis que la silice est précipitée tout entière à l'état de fluosilicate insoluble. On filtre dans des appareils en platine, on concentre et le fluorhydrate de fluorure cristallise. Ce sel est pulvérisé, desséché, puis, comme on l'a vu, calciné dans une cornue de platine; l'acide fluorhydrique dégagé pendant cette calcination est condensé à l'état pur et sec dans un vase également en platine.

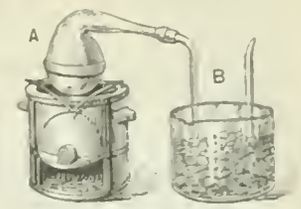

Préparation de l'acide fluorhydrique : A, cornue de plomb; B, mélange réfrigérant.

Propriétés. L'acide fluorhydrique anhydre est un liquide incolore, extrêmement avide d'eau, bouillant à + 19°4, et fondant à — 92°3. On en connaît deux hydrates : l'un HF,H^2O, fondant à — 35°, l'autre $HF, 2H^2O$, bouillant vers 120°. Le liquide que livre le commerce sous le nom d'acide fluorhydrique on est une solution aqueuse plus ou moins concentrée, que l'on renferme dans des vases en plomb ou en gutta-percha, car il attaque le verre. Ce liquide fume à l'air et a une odeur vive et piquante; il doit être manié avec précaution, car il produit sur le tissu cutané des brûlures dangereuses.

L'acide fluorhydrique est un acide puissant qui, par ses propriétés chimiques, se rapproche singulièrement des acides chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique. Formé à partir de ses éléments, avec le dégagement de chaleur le plus considérable ($H + F = HF + 38^c,6$), c'est aussi celui de ces hydracides qui est le plus stable sous l'action de la chaleur. Il peut être recueilli sur le mercure, et il n'attaque ni l'or, ni le platine, ni l'argent.

Composition. L'hydrogène, mis au contact du fluorure d'argent, décompose ce dernier, s'unit au fluor pour former de l'acide fluorhydrique, et laisse de l'argent métallique. Gore, qui a étudié cette réaction, a montré que le volume de l'acide fluorhydrique obtenu est double du volume de l'hydrogène utilisé. Le même fait se passe pour les autres hydracides : le volume du composé est toujours double de l'hydrogène qui y entre. Mais la densité gazeuse de l'acide fluorhydrique n'a pas été déterminée, et il n'est pas possible d'affirmer que l'acide fluorhydrique est formé de volumes égaux d'hydrogène et de fluor unis sans condensation. Par analogie, toutefois, on admet cette composition, et on formule l'acide fluorhydrique HF comme on formule l'acide chlorhydrique HCl, l'acide bromhydrique HBr, l'acide iodhydrique HI.

Applications. On emploie l'acide fluorhydrique dans les arts pour la gravure sur verre, qui s'effectue de la façon suivante : on commence par recouvrir le verre d'une mince couche d'un vernis obtenu en fondant une partie d'essence de térébenthine avec quatre parties de cire jaune. Lorsque le vernis est refroidi, on trace avec une pointe le dessin que l'on veut obtenir, de façon qu'en regard des traits la surface du verre soit mise à nu; cela fait, on expose la plaque au-dessus d'une cuve en plomb, dans laquelle on a mis un mélange d'acide fluorhydrique et de fluorine, que l'on chauffe légèrement : le gaz fluorhydrique qui se dégage exerce son action corrosive sur toutes les parties du verre qui ne sont pas protégées par le vernis. Au bout de quelques minutes on arrête l'opération, on enlève le vernis et les traits du dessin apparaissent en mat sur la lame transparente. On peut aussi arroser simplement la lame de verre avec une solution étendue d'acide fluorhydrique : la gravure, au lieu d'être mate et opaque, est alors polie et transparente.

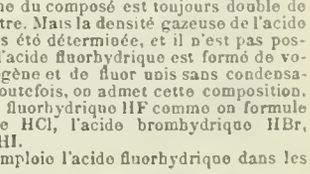

Gravure sur verre : A, cuvette; B, plaque de verre après l'opération.

FLUORINDINES n. f. pl. Groupe de matières colorantes, découvertes par Caro dans les produits accessoires de la fabrication des indulines. — *Une* FLUORINDINE.

— Encycl. Les *fluorindines* présentent des nuances variant du bleu violacé au bleu verdâtre, et sont remarquables par la belle fluorescence rouge cinabre de leurs solutions alcooliques. Elles se rattachent au groupe important des azines, dont elles sont actuellement les représentants les plus complexes.

FLUORINE n. f. Minér. Fluorure naturel de calcium, qui est fréquemment employé à faire des vases, des coupes et autres objets. ‖ Syn. SPATH FLUOR, FLUSSPATH.

— Encycl. Minér. La *fluorine*, appelée aussi *chaux fluatée*, contient 48,72 de fluor et 51,28 de calcium. Sa formule est égale à $CaFl^2$, son poids spécifique varie de 3,18 à 3,188, sa dureté est de 4; elle offre un éclat vitreux et une certaine transparence. Elle est quelquefois incolore; mais, le plus souvent, présente des couleurs accidentelles. Ces colorations, remarquables à la fois par leur variété et leur vivacité, sont dues probablement à des carbures d'hydrogène. La plupart des variétés sont phosphorescentes, sous des teintes variées; il en est qui donnent une belle couleur verte, ce qui les a fait désigner sous le nom de *chlorophanes, émeraude de Carthagène, fausse émeraude, émeraude morillon, etc.*; la teinte violette est aussi très fréquente. Quand on chauffe trop fortement le cristal, la faculté phosphorescente disparaît; mais des décharges électriques la font renaître en partie. La forme la plus ordinaire des cristaux de fluorine est le cube, ou complet ou légèrement modifié par des troncatures sur les arêtes ou sur les angles; mais elle présente à peu près toutes les formes du système cubique à modifications holoédriques. Outre les variétés très nombreuses de fluorine en cristaux définis, on distingue : la fluorine laminaire, la fluorine testacée, la fluorine concrétionnée stratiforme, composée de couches successivement blanches et violettes, la fluorine compacte, la fluorine phosphorescente, la fluorine bitumifère, la fluorine silicifère ou quartzifère, enfin la fluorine argilifère, en cubes isolés.

La fluorine, qui est attaquable par l'acide sulfurique et

soluble dans l'acide sulfurique, se trouve généralement dans les minerais métallifères. On l'emploie en métallurgie comme fondant.

FLUORIQUE (*rik*) adj. Nom ancien de l'acide fluorhydrique.

FLUORISEL (*zèl*) n. m. Chim. Sel fourni par la combinaison de deux fluorures.

FLUORITIQUE (*tik*) adj. Qui contient du fluor : *Roche* FLUORITIQUE.

FLUOROGRAPHIE (*fi* — de *fluor*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Procédé de gravure sur verre, dans lequel le dessin est obtenu photographiquement.

— ENCYCL. Une couche mince de gélatine est coulée sur la plaque de verre, bichromatée, séchée à l'obscurité et insolée sous le dessin à reproduire. On dissout à l'eau chaude les portions de gélatine qui, ayant été protégées de la lumière, sont restées solubles; le verre ainsi mis à nu aux régions correspondantes est soumis aux vapeurs d'acide fluorhydrique.

FLUOROMÈTRE (de *fluor*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Appareil servant à doser le fluor dans les matières minérales.

FLUORURES n. m. pl. Composés binaires du fluor avec les autres éléments ; sels de l'acide fluorhydrique. — *Un* FLUORURE.

— ENCYCL. Parmi les *fluorures* métalliques, les uns, comme les fluorures alcalins et le fluorure d'argent, sont très solubles dans l'eau; les autres y sont complètement insolubles, comme le fluorure d'aluminium et les fluorures alcalino-terreux; d'autres, enfin, sont décomposés par l'eau et ne s'y dissolvent qu'à la faveur d'un excès d'acide fluorhydrique.

Les fluorures métalliques s'unissent avec l'acide fluorhydrique, formant des corps appelés *fluorhydrates de fluorures*; tels sont le fluorhydrate de fluorure de potassium KF.HF, le fluorhydrate de fluorure de sodium NaF.HF. Il convient de rapprocher de ces corps une série de composés appelés *fluosels*.

Les caractères analytiques des fluorures sont les suivants : chauffés avec de l'acide sulfurique, ils donnent des vapeurs d'acide fluorhydrique qui corrodent le verre. Le nitrate d'argent ne les précipite pas de leurs dissolutions, ce qui les distingue des chlorures, bromures et iodures, mais les chlorures de calcium, de baryum et de magnésium les précipitent.

FLUOSEL (*zèl*) n. m. Corps obtenu en remplaçant, dans les oxysels, tout ou partie de l'oxygène par le fluor, sous l'influence de l'acide fluorhydrique.

— ENCYCL. Les *fluosels* ont été particulièrement étudiés par Berzélius, Marignac, Carrington, Bolton et Delafontaine. Ces savants ont établi :

1° Que, sous le rapport de leur constitution, les fluosels sont absolument comparables aux oxysels, car les formules générales données pour ceux-ci conviennent également à ceux-là. Les fluosels sont, pour la plupart, des composés neutres ; cependant on en connaît qui sont acides, d'autres qui sont basiques. Quelques-uns enfin constituent des sels doubles ;

2° Que, pris à l'état cristallisé, ces corps se conduisent vis-à-vis du verre comme les fluorures ordinaires. Si on les traite par l'acide sulfurique, ils donnent également de l'acide fluorhydrique ; enfin, plusieurs d'entre eux se conduisent comme des fluorures et, quand on les soumet à un grillage prolongé, ils donnent des oxysels. Une brusque élévation de température dédouble quelques fluosels, au moins partiellement ;

3° Que la stabilité des fluosels en dissolution est augmentée par la présence de l'acide fluorhydrique en léger excès.

Les fluosels se divisent en trois classes :

La première comprend ceux qui ne renferment pas d'oxygène, ou, si l'on aime mieux, ceux qui se constituent par le remplacement de tout l'oxygène de l'oxysel par le fluor. Cette classe comprend les *fluoborates, silicates, titanates, stannates, zirconates, tantalates, tungstates*, etc.

La seconde renferme les fluosels qui peuvent ou contenir de l'oxygène ou n'en plus retenir, suivant que l'acide fluorhydrique par lequel on traite les oxysels est plus ou moins en excès. Dans cette classe figurent les *fluoniobates* ou *fluoxyniobates*, les *fluarséniates*, les *fluantimoniates*, etc.

Enfin, la troisième contient les fluosels qui présentent constamment du fluor et de l'oxygène. Dans ce groupe figurent les *fluoxymolybdates*, les *fluoxyuranates*, les *fluoxytungstates*, *fluoxyantimoniates*, *fluoxyarséniates*, etc.

— *Préparation des fluosels.* On obtient ces composés soit en ajoutant par petites portions à de l'acide fluorhydrique convenablement hydraté l'acide métallique et la base dont les radicaux doivent fournir le fluosel, soit, et plus simplement, en traitant par l'acide fluorhydrique les oxysels correspondants.

FLUOSILICATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOSILICIÉ (*si-é*), **ÉE** adj. Chim. Qui contient du fluor et du silicium.

FLUOSILICIQUE (*sik*) adj. Se dit d'un acide qui se présente à basse température en cristaux fusibles à 15°, émettant d'épaisses fumées blanches et ayant pour formule : $SiFl^4H^2 + 2H^2O$. (On l'obtient par l'action de l'acide fluorhydrique sur le fluorure de silicium.)

FLUOSILICIURE (*si-ur*) n. m. Combinaison d'un corps simple avec le fluor et le silicium.

FLUOSTANNATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOTANTALATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOTANTALIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide qui se forme dans l'action de l'acide tantalique sur l'acide fluorhydrique.

FLUOTITANATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOTITANIQUE adj. Se dit d'un acide qui se forme dans l'action de l'acide titanique sur l'action fluorhydrique.

FLUOTUNGSTATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOXYANTIMONIATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOXYARSÉNIATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOXYMOLYBDATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOXYNIOBATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOXYTUNGSTATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOXYURANATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLUOZIRCONATE n. m. Chim. V. FLUOSEL.

FLURY (Louis-Noël), diplomate et économiste français, né et mort à Versailles (1771-1836). Il fut successivement consul de France en Moldavie (1803), sous-directeur au ministère des affaires étrangères, directeur des consulats (1814) et conseiller d'État (1816). Dans son ouvrage : *De la richesse ; sa définition et sa génération* ou *Notion primordiale de l'économie politique* (1833), il a combattu les idées d'Adam Smith sur le rôle des métaux précieux dans l'organisme social.

FLUSHING, ville des États-Unis (New-York [comté de Queen]), sur les bords du canal de Long-Island ; 8.436 hab. Collections botaniques, commerce important.

FLUSSPATH n. m. Chim. Syn. de FLUOINE et de SPATH FLUOR.

FLUSTRE (*flustr'*) ou **FLUSTRA** (*fluss*) n. f. Genre de bryozoaires, famille des *flustridés*, comprenant des colonies d'animaux marins disposées en larges plaques incrustées sur les rochers, les pièces de bois, etc.

Flustre : *a*, un fragment très grossi.

— ENCYCL. Les *flustres* imitent, par la disposition de leurs frondes flexibles, les algues au milieu desquelles elles vivent. On connaît beaucoup d'espèces de flustres, réparties dans presque toutes les mers ; la *flustra foliacea* se trouve de la Méditerranée jusqu'aux côtes de Norvège ; la consistance cornée des flustres ne leur a pas permis de se conserver à l'état fossile.

FLUSTRELLAIRE (*strèl'-lèr'*) ou **FLUSTRELLARIA** (*strèl'*) n. f. Genre de bryozoaires, famille des *flustrellaridés*, comprenant des colonies libres, lamelleuses, dont les cellules sont disposées sur plusieurs lignes longitudinales. (Les flustrellaires vivent en diverses mers ; on en connaît de nombreuses espèces, la plupart fossiles.)

FLUSTRELLARIDÉS (*strèl'*) n. m. pl. Famille de bryozoaires chilostomates, caractérisée par les cellules sans pores spéciaux, et comprenant les genres *flustrellaire*, *filiflustrellaire*, *filiflustre*, etc., dont la plupart sont fossiles du crétacé au tertiaire. — *Un* FLUSTRELLARIDÉ.

FLUSTRELLE ou **FLUSTRELLA** (*strèl'*) n. f. Genre de bryozoaires, famille des *flustrellidés*, comprenant des colonies d'animaux marins, aplaties, rameuses, à cellules épaisses, avec ouvertures dentelées et profondément enfoncées. (Les flustrelles sont répandues en diverses mers, comme la *flustrella hispida*, des mers du Nord, ou fossiles dans le crétacé et le tertiaire.)

FLUSTRELLIDÉS (*strèl'*) n. m. pl. Famille de bryozoaires gymnolémates cténostomates, comprenant les *flustrelles* et quelques genres voisins qui comptent surtout des représentants fossiles dans le crétacé et le tertiaire. — *Un* FLUSTRELLIDÉ.

FLUSTRIDÉS (*stri*) n. m. pl. Famille de bryozoaires, du groupe des *flustrines*, dont le genre *flustre* est le type. — *Un* FLUSTRIDÉ.

FLUSTRINES (*strin'*) n. f. pl. Groupe de bryozoaires gymnolémates chilostomates, comprenant les *flustres* et autres formes à zoécies carrées. (Les flustrines se subdivisent en deux tribus : *flustridés* et *membraniporidés*.) — *Une* FLUSTRINE.

FLÛTE (de *flûter*, que Diez rapporte à l'anc. franç. *flaûter*, qui est une transposition de sons pour *flatuer* ; du lat. *flatus*, souffle) n. f. Mus. Instrument à vent et à embouchure, formé d'un tube creux et percé de trous pour varier les sons : *Jouer de la* FLÛTE. ‖ *Flûte traversière* ou *allemande*, Grande flûte usitée dans les orchestres et dont l'embouchure est percée sur le côté. ‖ *Petite flûte* ou *octavin*, Flûte qui ressemble à la précédente, mais qui est beaucoup plus petite, et donne des sons très aigus. ‖ *Flûte douce*, Dessus. ‖ *Flûte chalumeau*, Ténor. ‖ *Flûte laridon*, Basse de flûte. ‖ *Flûte douce à bec*, Sorte de flageolet à neuf trous, dont l'embouchure est en forme de bec. ‖ *Flûte à clefs*, Flûte où les trous s'ouvrent et se ferment à l'aide de clefs. ‖ *Flûte de Pan*, Flûte en usage chez les anciens, et qui était composée de plusieurs tubes dont chacun donnait une note. ‖ *Double flûte*, Flûte des anciens qui avait un seul bec et deux corps. — Au moyen âge, Instrument composé de deux flûtes, dont la droite, dite *masculine*, donnait les sons graves, et la gauche, dite *féminine*, les sons aigus. ‖ *Flûte à l'oignon*, Nom plaisant du mirliton, dont les deux extrémités, percées sur le côté, étaient couvertes d'une pelure d'oignon. ‖ *Concert de flûtes*, Nom que l'on donnait à une famille de flûtes à bec. ‖ *Jeu de flûtes*, Jeu d'orgue qui imite les sons de la flûte.

— Par ext. Artiste qui joue de la flûte : *La première* FLÛTE *de l'Opéra*.

— Fam. Jambe longue et mince. (Ne s'emploie qu'au plur.) ‖ Petit pain long qu'on mange ordinairement en le trempant dans un liquide.

— Admin. Instrument de bois ou de fer creusé dans sa longueur, et servant à sonder les tines de beurre passant à l'octroi.

— Arboric. *Greffe en flûte*. Syn. de GREFFE ANGLAISE.

— Ornith. *Flûte du soleil*, Oiseau du genre bihoreau, qui habite le Paraguay.

— Techn. Navette de tapissier de haute lisse. ‖ *Flûte d'alambic*, Tube courbé qui joint la chaudière au serpentin. ‖ En T. de charpent., Joint en bec de flûte, réunissant deux pièces de bois placées dans le prolongement l'une de l'autre. ‖ Bouteille étroite et allongée. ‖ Verre à pied de forme étroite et allongée, dans lequel on boit le champagne.

Flûte à champagne.

— Zool. Nom vulgaire de la *murena helena*.

— Loc. div. : *Jouer des flûtes*, S'enfuir rapidement. (On dit pop. *Se tirer des flûtes*.) ‖ *Antiquer ses flûtes*, Pop. Se préparer à fuir. ‖ *Ajuster ses flûtes*, Préparer ses moyens d'action, s'entendre à l'avance pour. ‖ *Être du bois dont on fait les flûtes*, Être sans volonté, céder à tout sans résistance.

— Interj. pop. servant à marquer l'impatience, le dédain : *Encore vous ? Ah!* FLÛTE, *alors!* (On dit aussi *Flûte! Des flûtes!...*)

— PROV. : **Ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour (ou retourne au tambour)**, Le bien trop facilement acquis se dissipe avec la même facilité. Les Latins disaient sous une forme moins triviale, mais aussi moins pittoresque : **Male parta male dilabuntur**, ce qui peut se traduire par : *Le bien mal acquis ne profite jamais*.

— ENCYCL. Mus. La *flûte* est connue de toute antiquité, et elle est peut-être antérieure à la lyre et à la harpe. Les poètes, dans leurs fictions, en ont attribué l'invention tantôt à Apollon, tantôt à Pallas, à Mercure ou à Pan. Les anciens connurent de nombreuses espèces de flûtes : flûtes

Flûte japonaise.

droites, courbes, longues, moyennes, courtes, simples, égales, inégales, etc., mais ils ne connurent point la flûte actuelle, celle qu'on a longtemps appelée « flûte traversière », après l'avoir appelée « flûte allemande », pour

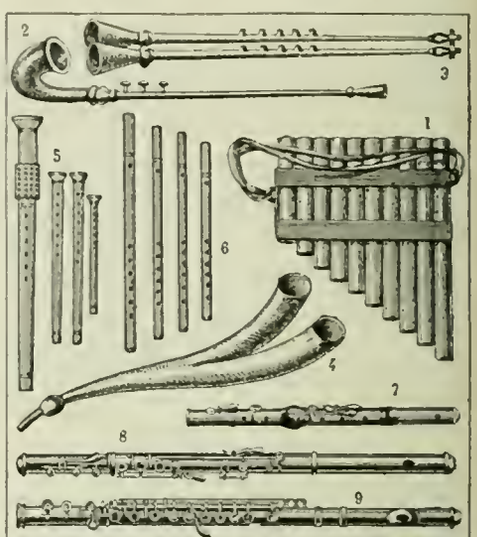

Flûtes : 1. De Pan ; 2. Courbe ; 3, 4. Double ; 5. Droite et aiguë (XVIe et XVIIe s.) ; 6. Traversière ou allemande (XVIe et XVIIe s.) ; 7. Tulou à cinq clefs ; 8. Dorus ; 9. Bœhm (cylindrique).

la différencier de la flûte douce ou flûte à bec, la seule en usage jusqu'alors. La plus ancienne représentation qu'on possède de la flûte traversière remonte au XIe siècle dans une fresque de l'église Sainte-Sophie, à Kiev. Mais on sait, que dès le XIVe siècle, l'usage de cet instrument était déjà très répandu dans l'Europe occidentale, malgré l'emploi de la flûte douce, encore seule admise dans l'orchestre de Lulli.

La flûte moderne fut longtemps un instrument incomplet, par l'insuffisance du nombre de degrés chromatiques, imparfait par le manque de justesse de certaines notes. L'instrument était percé d'un certain nombre de trous latéraux, qu'on bouchait directement avec les doigts. Pour obtenir plus de sûreté dans le mécanisme et dans l'intonation, on imagina des *clefs*, d'abord une seule, puis deux, trois, quatre, cinq, six, jusqu'à neuf. Enfin, vint un réformateur, le flûtiste allemand Théobald Bœhm, qui systématisa et compléta cet emploi des clefs et amena l'instrument à l'état de perfection où nous le voyons aujourd'hui, non sans rencontrer d'abord, de la part même d'artistes distingués, une violente opposition : le célèbre flûtiste français Tulou ne voulut jamais se servir de la flûte Bœhm, et se refusa toujours à l'enseigner. La flûte se construisait naguère toujours en bois : buis, ébène ou grenadille. On en fait aujourd'hui beaucoup en argent, dont la sonorité est excellente.

La flûte actuelle, avec sa sonorité douce et tendre dans le grave, brillante à l'aigu, tout à fait originale dans son ensemble, possède, avec tous les degrés chromatiques, une étendue de trois octaves pleines, d'*ut* à *ut*, ainsi :

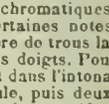

Dans un orchestre complet, elle se présente toujours par couple : première et seconde flûte. La musique de flûte s'écrit toujours sur la clef de *sol*. La petite flûte, qu'on nomme aussi *piccolo*, de son nom italien, est beaucoup plus courte, et résonne à l'octave supérieure. Elle a le son strident et aigu du fifre. Du reste, même doigté, même mécanisme que la grande, avec un peu moins d'étendue. Son diapason est celui-ci, mais à l'octave supérieure :

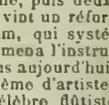

Flûte enchantée (LA) [*die Zauberflöte*], opéra allemand en deux actes, paroles d'Emmanuel Schikaneder, musique de Mozart, représenté à Vienne, sur le théâtre *Auf der Wieden*, le 30 septembre 1791. — Tamino, jeune prince égyptien, s'est fiancé à la jeune Pamina; mais la reine de la Nuit se met à l'encontre de leurs vœux. D'autre part, un oiseleur, nommé Papageno, poursuit la gentille Papagena, qui lui échappe et se trouve partager le sort du prince. Mais trois fées bienfaisantes s'intéressent aux deux amants et leur font présent d'une flûte et d'une sonnette magiques, qui leur serviront de talismans pour déjouer les desseins de la reine de la Nuit. Cependant, ces talismans eux-mêmes resteraient impuissants pour délivrer Pamina, enlevée par le farouche Nubien Monostatos, si le grand prêtre Sarastro et les trois fées n'unissaient leurs efforts pour triompher des méchancetés de Monostatos et de la reine de la Nuit. Enfin, les deux couples d'amoureux se trouvent réunis. Sur ce canevas, Mozart a brodé un de ses plus beaux chefs-d'œuvre. L'ouverture de *la Flûte enchantée*, le trio des fées, la chanson délicieuse de Papageno, l'air charmant de la reine de la Nuit, l'invocation de Sarastro, le chœur des prêtres d'Isis, le duo bouffe de Papageno et de Papagena, tous ces morceaux, si variés de ton, d'allure, de couleur, mais unis par un style d'une

incomparable splendeur, sont, du premier jusqu'au dernier dignes de Mozart.

On donna à l'Opéra, le 23 août 1801, sous ce titre : *les Mystères d'Isis*, une prétendue traduction de *la Flûte enchantée*, qui obtint quelque succès. C'est seulement le 23 février 1865 que le public parisien fut mis à même de connaître vraiment *la Flûte enchantée*, par la bonne traduction qu'en donèrent Nuitter et Beaumont au Théâtre-Lyrique.

FLÛTE (pour *fluste* — altérat. de *fuste*) n. f. Msr. *Flûte* ou *Corvette de charge*, Bâtiment de guerre réservé exclusivement pour le transport du matériel. ‖ *Armer un navire en flûte*, Lui enlever ses canons et le faire servir au transport du matériel. ‖ *Armer des embarcations en flûte*, Les armer pour l'exercice, par opposition à l'armement en guerre. ‖ Gros navire de charge des ports de Hollande, plat de fond et très renflé de formes.

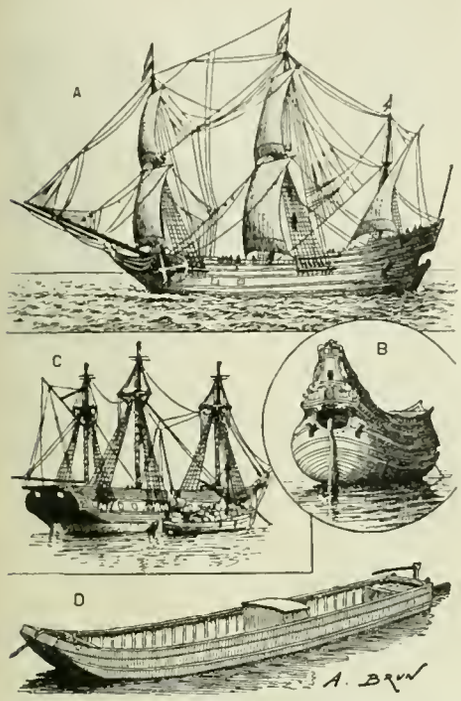

A, flûte hollandaise (1650); B, arrière d'une flûte hollandaise (1650); C, flûte en chargement (1830); D, flûte des rivières et des canaux.

— Navig. Bateau à fond plat de forme longue et étroite, et du port de 40 à 150 tonnes, qu'on emploie principalement sur la Seine, l'Ourcq, la Marne et la Loire. ‖ On l'appelle aussi PARQUETTE.

FLÛTÉ, ÉE adj. Doux et coulé comme le son d'une flûte, en parlant d'un son de la voix : *Voix* FLÛTÉE. *Sons* FLÛTÉS. ‖ Spécialem. *Sons flûtés*, Notes harmoniques, d'un diapason très élevé, produites sur les instruments à cordes lorsqu'on fait glisser l'archet près du chevalet.

FLÛTEAU (*tô*) n. m. Flûte grossière; sifflet.

— Bot. Nom vulgaire donné soit à l'alisme, plantain d'eau (*alisma plantago*), soit au jonc fleuri (*butomus umbellatus*).

— Métall. Petite masse de fer qui s'attache au ringard, quand on avale la loupe.

FLÛTER (anciennem. *flaûter*, v. FLÛTE) v. n. Jouer de la flûte.

— Pop. Boire : FLÛTER *un litre*. ‖ *C'est comme si vous flûtiez*, Vous avez beau faire, c'est inutile. ‖ *Envoyer flûter*, Envoyer au diable.

— v. a. Admin. Sonder avec la flûte : FLÛTER *une tine de beurre*.

FLÛTET (*tè* — rad. *flûte*) n. m. Galoubet. ‖ *Flûtet basque*, Espèce de galoubet à trois trous, dont se servent ordinairement les joueurs de tambourin à cordes, de Gascogne, du Béarn ou du pays basque.

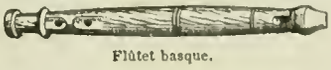

Flûtet basque.

FLÛTEUR, EUSE n. Personne qui joue de la flûte.

FLÛTEUR n. m. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de rainette.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle.

FLÛTISTE (*tisst'*) n. m. Musicien qui joue de la flûte : *Bœhm était un* FLÛTISTE *distingué*.

FLUVIAL, ALE, AUX (du lat. *fluvialis*; de *fluvius*, fleuve) adj. Qui provient des rivières. ‖ Qui a lieu sur les rivières : *Pêche* FLUVIALE.

— n. f. pl. Ordre de plantes comprenant les *potamogeton*, *ruppia ramsichellia* et *zostera*. — *Une* FLUVIALE.

FLUVIATILE (du lat. *fluviatilis*, même sens) adj. Hist. nat. Qui vit ou croît dans les eaux courantes : *Coquilles* FLUVIATILES. *Plantes* FLUVIATILES.

FLUVICOLE ou **FLUVICOLA** n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des tyrannidés, tribu des tœnioptérinés, comprenant des gobe-mouches américains, gris verdâtre ou noirs, variés de blanc, et dont on connaît une douzaine d'espèces. (On peut prendre comme type de ce genre le *fluvicola climazura*, du Brésil, qui est de la taille d'un pinson.)

Fluvicole.

FLUVIOGRAPHE (du lat. *fluvius*, fleuve, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Appareil inscrivant les variations du niveau d'un fleuve canalisé et que l'on place en amont d'un barrage, près de la cabine du barragiste. ‖ On dit aussi FLUVIOMÈTRE.

— ENCYCL. Le *fluviographe* se compose, en principe, d'un flotteur enfermé dans une gaine métallique. Le flotteur est suspendu à l'extrémité d'un fil qui s'enroule sur une poulie et s'attache ensuite à une sorte de petit chariot porte-crayon. Le crayon inscrit, sur un papier fixé sur un cylindre qu'un mouvement d'horlogerie entraîne, les mouvements du flotteur. Ce chariot, muni d'un taquet, vient en contact avec des lames flexibles, établissant ainsi un courant électrique qui met une sonnerie en action et indique à l'agent des ponts et chaussées chargé de baisser ou de lever les aiguilles d'un barrage les modifications se produisant dans le niveau d'un cours d'eau.

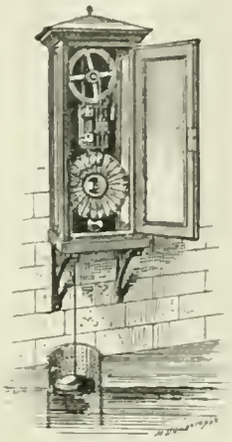

Fluviographe à cadran.

FLUVIO-MARIN, INE (du lat. *fluvius*, fleuve, et de *marin*) adj. Se dit d'un dépôt produit par les eaux douces et les eaux de mer.

FLUVIOMÈTRE. Navig. fluv. Syn. de FLUVIOGRAPHE.

FLUVIOMÉTRIQUE (*trik'* — rad. *fluviomètre*) adj. Qui sert à mesurer les crues des fleuves : *Echelle* FLUVIOMÉTRIQUE.

FLUX (*flu* — du lat. *fluxus*; de *fluere*, couler) n. m. Action de couler. ‖ Mouvement réglé de la mer qui s'avance vers le rivage : *L'Océan a le* FLUX *et le* REFLUX *deux fois en vingt-quatre heures*. (E. Bersot.)

— Grande affluence; grand mouvement en avant; grande abondance : *Un* FLUX *de paroles*. *Le* FLUX *et le* REFLUX *de la foule*. ‖ Fig. Vicissitude, alternative : *Le* FLUX *et le* REFLUX *des passions humaines*.

— Chim. et métall. Substance qui facilite la fusion. ‖ *Flux noir*, *Flux blanc*, Réactifs employés en métallurgie comme réductifs, comme désulfurants et comme fondants.

— Jeux. Suite de cartes de même couleur, dont il manque la plus forte. ‖ *Etre à flux*. Se dit, au jeu d'hombre, du joueur qui ne peut lâcher, parce qu'il n'a que des triomphes.

— Méd. Evacuation accidentelle, soit par sa nature, soit par son mode ou ses circonstances : FLUX *de ventre*. FLUX *cœliaque*. FLUX *hépathique*. FLUX *hémorroïdal*. ‖ Pop. *Avoir le flux*, Avoir peur.

— ENCYCL. Métall. Pour préparer le *flux noir*, on mélange dans un creuset 3 parties de tartre brut et 1 partie de salpêtre. On chauffe jusqu'à ce que la masse prenne feu. Quand la combustion est terminée, on retire le résidu et on le pulvérise avec soin, puis on le passe, chaud encore, à travers un tamis de crin très fin et on le met dans des flacons bien bouchés, de façon à le maintenir à l'abri de l'humidité.

Le *flux blanc* s'obtient par le même procédé, mais on diminue de moitié la proportion du tartre employé.

Ces deux réactifs, le premier surtout, sont particulièrement employés dans les essais du plomb et du cuivre.

— Chim. V. FONDANT.

— Météorol. V. MARÉES.

— Physiq. *Flux de force*. V. FORCE.

— ANTON. Reflux, ebbe ou èbe, jusant.

FLUXINE (*ksin'*) ou **FLUXINA** (*ksi*) n. f. Genre de mollusques *gastéropodes*, famille des solariidés, comprenant des animaux marins à coquille luisante, très polie, carénée. (Les fluxines sont propres à la mer des Antilles; l'espèce type est la *fluxina brunnea*.)

FLUXIO-DIFFÉRENTIELLE (*ran-si-èl* — de *fluxion*, et *différentiel*) adj. f. Géom. Se dit d'une méthode par laquelle une même quantité est, dans certains cas, considérée comme une fluxion et comme une différentielle : *Méthode* FLUXIO-DIFFÉRENTIELLE. (Peu us.)

FLUXION (*ksi-on* — lat. *fluxio*; de *fluere*, fluer, couler) n. f. Pathol. Congestion, afflux de liquide dans quelque partie du corps, avec gonflement extérieur : *Une* FLUXION *à la joue*. ‖ *Fluxion de poitrine*, Inflammation du poumon, avec sécrétion de mucosités qui ne s'expectorent qu'avec peine et souvent avec du sang : *La respiration de certaines poussières donne de terribles* FLUXIONS DE POITRINE. (Raspail.)

— Art vétér. *Fluxion périodique des yeux*, Maladie des yeux propre aux solipèdes.

— Mathém. *Méthode des fluxions*, Méthode de calcul dans laquelle on considère toute grandeur finie comme engendrée par un mouvement ou flux continuel. (Cette méthode, due à Newton, est la même, en réalité, que la méthode des différences, imaginée par Leibniz).

— ENCYCL. Pathol. *Fluxion de poitrine*. Sous cette dénomination générale, on pourrait comprendre tout mouvement fluxionnaire porté sur les organes contenus dans la cage thoracique ou sur les parties constituant ses parois : ainsi, la bronchite, la pneumonie, la broncho-pneumonie, la pleurésie et la pleuro-pneumonie seraient comprises sous cette dénomination. Après avoir désigné plus particulièrement la *pneumonie* et la *broncho-pneumonie* (v. ces mots), l'expression est peu à peu sortie du vocabulaire médical pour être remplacée par des dénominations plus précises. Toutefois, certains médecins persistent, et non sans raison, à décrire une fluxion de poitrine. C'est pour eux une inflammation à caractères mixtes, généralisée à toutes les parties de l'appareil respiratoire, qui est fréquente, notamment au cours de la grippe.

Les révulsifs (teinture d'iode, vésicatoires), les ventouses sèches ou scarifiées, les sangsues, les vomitifs, la quinine sont les éléments constitutifs du traitement. Les bains progressivement refroidis sont prescrits en cas de fièvre intense. Le lait et, au besoin, les boissons chaudes alcoolisées soutiendront les forces du malade.

— Art vétér. *Fluxion périodique des yeux* (ou *ophtalmie périodique*). Cette maladie qu'on a cru de nature arthritique, est plutôt infectieuse et paludéenne, car, lorsqu'un animal abandonne un pays marécageux où règne l'ophtalmie périodique pour habiter un pays sec, il guérit. Cette maladie se manifeste par des accès successifs, débutant par de la rougeur, du larmoiement et du trouble; puis par un dépôt floconneux, feuille-morte, dans le bas de la chambre antérieure de l'œil; puis par la résorption de ce dépôt ou une guérison apparente. A mesure que les accès se multiplient, une cataracte se développe progressivement dans le cristallin jusqu'à la perte de l'œil et, quelquefois, successivement des deux yeux. Jusqu'à présent, on ne connaît encore que l'émigration qui puisse arrêter la fluxion périodique.

La fluxion périodique des yeux est l'un des vices rédhibitoires qui, dans les ventes et échanges de chevaux, mulets et ânes, autorisent légalement l'acquéreur à rendre l'animal en s'en faisant restituer le prix. L'expert devra constater au moins un accès et se méfier des blessures faites dans un but de fraude. V. GARANTIE, VICE rédhibitoire. La loi du 20 mai 1838 l'avait inscrite dans la nomenclature des vices rédhibitoires qu'elle déterminait; elle a été successivement maintenue dans cette nomenclature par les lois du 2 août 1884 et 31 juillet 1895.

— Mathém. Newton considérait toute grandeur variable comme engendrée par extension positive ou négative, et il appelait *fluxion* l'accroissement de la grandeur en mouvement, ou, comme on disait alors, de la *quantité fluente*. Ainsi, la fluxion est l'accroissement momentané ou la différentielle d'une grandeur; mais, tandis que Leibniz considérait les accroissements infiniment petits en eux-mêmes, Newton ne considérait que leurs rapports, qui, pour lui, exprimaient les vitesses relatives de croissance.

Dans les ouvrages de Newton et dans ceux des géomètres anglais qui ont adopté les idées et la notation du maître, la fluxion est marquée par un ou plusieurs points, suivant l'ordre, placés au-dessus de la grandeur supposée en mouvement. Ainsi $\dot{x}$ désigne une fluxion de premier ordre; $\ddot{x}, \dddot{x}$, des fluxions de deuxième, de troisième ordre, etc., ce qu'on appelle aujourd'hui *différentielle seconde, troisième*, etc. $\frac{\dot{x}}{\dot{y}}$ indique le rapport de la fluxion de x à celle de y.

En dernier résultat, les fluxions de Newton sont les *différences* de Leibniz, et le *calcul des fluxions* est, aux notations près, le *calcul différentiel*.

L'idée du mouvement, d'où est sortie la méthode des fluxions, ne se rapportait que très indirectement à l'idée de nombre; aussi la métaphysique de Newton a-t-elle été abandonnée.

FLUXIONNAIRE (*ksi-o-nèr'*) adj. Pathol. Qui se rapporte à la fluxion.

— Mathém. Relatif au calcul des fluxions.

FLY, fleuve de l'Océanie (Nouvelle-Guinée), issu de la région centrale de l'île. C'est une artère à crues périodiques, à rapides, à barres sablonneuses, qui coule N.-O.-S. E. et forme un delta actif.

FLYER (*flâ-ieur* — mot angl.) n. m. Cheval de course qui a surtout de la vitesse.

FLYS (*fliss*) ou **FLYSCH** n. m. Dépôt argileux ou arénacé assez développé en Suisse et appartenant au crétacé supérieur.

FO, FOH ou **FOU**, traduction chinoise du terme sanscrit *Buddha*, équivalant à notre expression de *Bouddha*, et qui parfois aussi désigne *Çâkya-mouni*, considéré comme le Bouddha par excellence. (Le plus souvent, ce mot est accolé au nom du bouddha particulier auquel s'adresse le fidèle; soit, par exemple, *O-mi-to-Fo* « le bouddha Amitâbha ».) V. BOUDDHA, BOUDDHISME.

FÔ, première personne de la triade des *dieux du Bonheur*, du *Jou-Kiao* chinois (confucianisme), qui personnifie la fortune, les honneurs et le rang que symbolise le sceptre de mandarin qu'il porte à la main.

Fô.

FOA (LA), petit centre de la côte ouest de la Nouvelle-Calédonie, situé dans une des vallées les plus fertiles de l'île. — La Foa, avec son annexe la Fourvary, fut d'abord occupée par des déportés, des transportés et des libérés concessionnaires; ils cèdent maintenant la place aux colons libres, qui se livrent surtout à la culture du café.

FOA Eugénie RODRIGUES-GRANDS, dame), romancière, née à Bordeaux, vers 1798, de juifs espagnols, morte à Paris en 1853. Abandonnée très jeune par son mari, elle composa pour vivre des romans moraux et se fit surtout connaître en écrivant, pour la jeunesse, dans le « Journal des enfants », le « Journal des demoiselles », etc., des récits pleins de grâce, de charme et de sensibilité; vers la fin de sa vie, elle devint aveugle. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *la Juive, histoire du temps de la Régence* (1835); *les Mémoires d'un polichinelle* (1837); *le Petit Robinson de Paris* (1840); *le Vieux Paris, contes historiques* (1840).

FOA (Edouard), explorateur français, né à Marseille en 1862. Il visita le Maroc, le Dahomey (1885); de 1891 à 1897, il accomplit deux missions dans l'Afrique australe, qu'il traversa de l'embouchure du Zambèze à celle du Congo, en passant par les lacs Nyassa et Tanganyika. Parmi ses principaux récits d'explorations, citons : *Chasses aux grands fauves dans l'Afrique centrale* (1899) et *Traversée de l'Afrique, du Zambèse au Congo français*.

FOAL (*fôle* — mot angl.) n. m. Poulain qui tette encore sa mère.

FOARRE n. m. Linguist. V. FEURRE.

FOASSIER n. m. Pêch. Syn. de CHARNIER.

FOB, abréviation formée par les initiales des trois mots anglais *franco on board* (franco à bord).

FOC (mot d'orig. scandin.; suéd. *fock*, même sens) n. m. Voile triangulaire, qui s'amure sur le beaupré ou les bouts-dehors de foc, se hisse le long d'une draille parallèle aux étais et se borde du pont au moyen d'une écoute.

— Par ext. Nom donné à certaines voiles d'étai : « *Foc d'artimon*. Voile d'étai allant du grand mât au capelage de perroquet de fougue ».

— Encycl. Les *focs* portent des noms différents, suivant leur position sur le beaupré. En les énumérant dans l'ordre où ils sont placés, nous trouvons : le *petit foc* sur le beaupré, le *grand foc* sur le bout-dehors de grand foc, le *faux foc*, le *clinfoc* sur la bâtonnette de foc. Les grands clippers américains portent encore des focs supplémentaires. On hisse les focs au moyen d'une drisse, et ils coulissent le long de la draille au moyen de bagues de draille. Pour les serrer, on les hale bas et on les ferle sur le mât au moyen de rabans de ferlage. Les focs de grande dimension ont une cargue; généralement, on les hale bas.

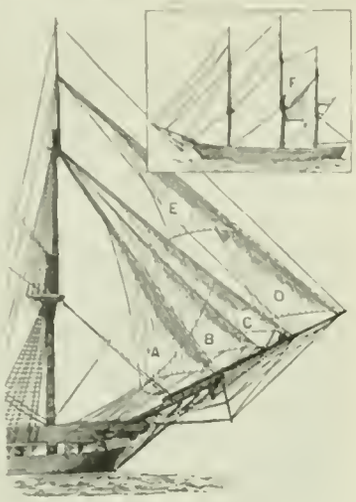

A, petit foc; B, faux foc; C, grand foc; D, clinfoc; E, foc en l'air; F, foc d'artimon.

FOCAL, ALE, AUX (du lat. *focus*, foyer) adj. Physiq. Qui appartient au foyer des miroirs ou des lentilles. « *Distance focale*, Distance entre le centre optique et le foyer principal d'une lentille, et, en géométrie, Distance entre les deux foyers d'une ellipse.

FOCALE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Géom. Courbe ou Surface qui joue, par rapport à un lieu géométrique de l'espace, un rôle analogue à celui des foyers par rapport aux courbes planes.

— Encycl. Les *focales* ont reçu de Darboux une définition très générale et très commode, qui est une généralisation de celle des foyers. On sait que les foyers des coniques sont les points réels des tangentes à ces courbes ayant pour coefficient angulaire $\pm\sqrt{-1}$, c'est-à-dire parallèles aux asymptotes du cercle. Cette propriété généralisée sert de définit on aux foyers d'une courbe plane quelconque. Dans l'espace, les focales d'une surface se définissent d'une manière analogue. En menant les plans tangents de la surface parallèles à ceux du cône asymptote de la sphère, on forme ainsi une surface développable circonscrite à la proposée; sur chacune des génératrices de cette surface il y aura un point réel. Les focales de la surface sont les courbes dont se compose le lieu de ces points réels. Ce sont des lignes doubles de la surface développable, car en chacun de leurs points réels il passe deux génératrices imaginaires conjuguées. Darboux appelle *foyer d'une surface* tout point d'une focale de cette surface et le définit ainsi : un point sphère ayant un double contact avec la surface.

Pour définir les *focales d'une courbe*, on fait passer par chaque tangente de la courbe un plan parallèle à un plan tangent du cône asymptote de la sphère. On a ainsi une surface développable qui admet pour ligne double la courbe proposée et d'autres lignes doubles qui sont les focales de la proposée. Il en résulte que les focales sont réciproques : si une courbe A est la focale d'une courbe B, réciproquement la courbe B est focale de la courbe A. De plus, si une courbe C est focale de deux courbes A et B, les deux courbes A et B sont focales l'une de l'autre. D'après cela, les focales d'une surface constituent une sorte de système conjugué dans lequel chacune a pour focales toutes les autres.

La définition de Darboux lui a permis d'énoncer simplement un théorème important, relatif aux systèmes orthogonaux : « Toutes les surfaces faisant partie d'un système orthogonal sont homofocales ».

A, focale.

FOCALE n. m. Sorte de cravate, portée par les soldats romains, tout à fait analogue à celle de coton bleu en usage dans l'armée française. Les armées romaines s'en servaient surtout dans les expéditions aux pays du Nord. On en voit la représentation sur les monuments de l'époque, tels que les colonnes Trajane et Antonine.

FOCALISATION (*focalisation* — du lat. *focus*, foyer) n. f. Action de mettre au foyer d'un instrument optique les objets qu'on veut observer.

FOCILE (étymol. inconn.) n. m. Anat. anc. Chacun des deux os du bras et de la jambe : « *Grand focile*, Cubitus, tibia. » *Petit focile*, Radius, péroné.

FOCILLON (Adolphe-Jean), professeur et naturaliste français, né à Paris en 1823, mort en 1890. Préparateur des cours de sciences naturelles au Collège de France (1845-1855), et professeur de physique et de chimie au lycée Louis-le-Grand (1846-1868), il reçut la direction de l'Ecole supérieure Colbert (1868), qu'il garda près de vingt ans. Focillon fut le disciple et le collaborateur de Le Play. Outre de nombreux ouvrages élémentaires, on lui doit : *Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées* (1864-1869), avec Privat-Deschanel; *les Grandes Inventions des temps modernes* (1885); *le Spectacle du ciel* (1888); etc.

FOCIMÈTRE (du lat. *focus*, foyer, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Photogr. Appareil inventé en 1816 par Claudet et destiné à constater l'existence et à déterminer le rapport du foyer physique et du foyer chimique dans les objectifs, ainsi que la distance focale des lentilles.

FOCKÉE (*fo-ké*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, dont l'espèce type croît au cap de Bonne-Espérance.

FOCOMÈTRE n. m. Phot. Appareil imaginé par Silbermann et analogue au FOCIMÈTRE.

FOCOT (*ko*) n. m. Baume qui découle d'une espèce de peuplier, et qu'on appelle aussi FAUX TACAMAQUE.

FOCSANI, ville de Roumanie (Moldavie [dép. de Putna]), sur le Milcov, affluent du Putna; 17.039 hab. Cour d'appel. Défaite par les Turcs des Autrichiens et des Russes coalisés (1er août 1789).

FODDERTY, comm. d'Ecosse (comtés de Ross et de Cromarty); 2.120 hab. Sources minérales.

FODÉRÉ (François-Emmanuel), médecin français, né à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) en 1764, mort à Strasbourg en 1835. Il prit part à la campagne d'Italie; il était chirurgien dans le corps d'armée du général Carteaux. Après avoir occupé des postes médicaux importants dans diverses villes, il fut nommé, en 1814, à Strasbourg, professeur de médecine légale, science qu'il avait presque créée. Il mourut aveugle et pauvre. La ville de Saint-Jean-de-Maurienne lui a élevé une statue en bronze. Son principal ouvrage est un *Traité de médecine légale et d'hygiène publique* (1815).

FODOR (Antoine), pianiste et compositeur hollandais, né à Venloo en 1759, mort à Amsterdam en 1819. Vers 1790, Antoine Fodor alla se fixer à Amsterdam, où il devint chef d'orchestre de l'Opéra allemand et fut appelé à faire partie de l'Institut des Pays-Bas. C'est lui qui, dit-on, écrivit non seulement la musique, mais les paroles du premier opéra national hollandais : *Numa Pompilius*. Il a publié des concertos de piano, des sonates, des quatuors et des trios, etc.

FODOR (Joséphine MAINVIELLE-), cantatrice, née à Paris en 1793. Elle fit son éducation musicale en Russie. Après s'être fait entendre à Stockholm et à Copenhague, elle se rendit à Paris, et se fit applaudir au Théâtre-Italien (1814), ainsi qu'à Londres. Elle alla ensuite à Venise et revint à Paris en 1819. Sa voix, comme son talent, étant alors dans toute sa splendeur, elle retrouva ses triomphes. En 1825, une altération de sa voix l'obligea à cesser ses représentations.

FOE (Daniel DE) ou plus exactement **DEFOE**, écrivain politique et romancier anglais, né à Londres en 1660, mort à Moorfields en 1731. Il fut homme d'action autant qu'homme de lettres. Il prit une part active aux affaires du pays. Il fut l'un des plus chauds défenseurs de Monmouth, auxquels il combattit à Sedgemoor (1685), et mit sa plume au service de sa cause. Il publia plus de deux cents pamphlets et quelques poèmes politiques, entre autres : *the True-born Englishman* (1701); dans lequel il prit la défense de Guillaume III contre ceux qui qualifiaient ce roi d'*étranger*. Sous la reine Anne, il fut condamné à l'amende pour une brochure entendue à contre-pied; on le mit au pilori, et on l'emprisonna pendant deux ans à Newgate. Lorsqu'il fut libre, il fonda sa *Revue*, qui parut de 1704 à 1713. Ce périodique, où il prenait la défense des idées libérales, est un modèle des recueils de ce genre. Defoe fut encore arrêté en 1713 et mis au cachot. Lorsqu'il fut rendu à la liberté, il se retira enfin de la lutte politique. C'est alors qu'il écrivit le livre qui est son plus beau titre de gloire : *Robinson Crusoé* (1719), dont l'influence littéraire ne fut pas moindre : on n'y trouvait rien de romanesque, rien d'artificiel; c'était toute une révolution quand on pense aux romans à la Scudéry, qui florissaient alors en Angleterre. Ce chef-d'œuvre fut suivi de plusieurs autres récits, parmi lesquels on peut citer : *le Capitaine Singleton* (1720); *Moll Flanders* (1721); *le Colonel Jack* (1722); *le Journal de la peste* (1722); *les Mémoires d'un cavalier* (1723); *Roxana* (1724); *le Capitaine Carleton* (1728). Malgré une production littéraire considérable, Defoe mourut dans la misère.

Daniel de Foë.

— BIBLIOGR. : William Minto, *Daniel Defoe* (Londres, 1887); Walter Wilson, *History of the life and times of D. Defoe* (Londres, 1830).

FŒCULUM SAXONIÆ n. m. Poudre alimentaire que l'on emploie cuite dans du bouillon, et qui se compose d'un mélange intime de farine d'orge, de sucre, de cannelle et de pâte de froment, le tout additionné quelquefois de quinquina, de salsepareille, d'amandes ou de pistaches.

FOËCY, comm. du Cher, arrond. et à 21 kilom. de Bourges, sur l'Yèvre et le canal du Berry; 1.694 hab. Ch. de f. Orléans. Manufacture de porcelaines.

FŒHN (*feun'* — du lat. *favonius*, même sens) n. m. En Suisse, Vent chaud du sud-est.

— Encycl. Météor. Nombreuses sont les explications que l'on a données du *fœhn*, vent sec et violent du sud-est, particulier à la Suisse, et qui présente cette singularité, descendant des sommets glacés de la montagne, d'apporter une notable chaleur au fond des vallées. (« Ni le bon Dieu le soleil doré, dit un adage suisse, ne peuvent rien contre la neige, si le fœhn ne leur vient en aide ».)

FŒHR ou **FÖHR**, île allemande de la mer du Nord, près de la côte occidentale du Slesvig; 4.150 hab., sur une superficie de 72 kilom. carr. Ch.-l. *Wyk*. Pêche. Commerce d'oiseaux, de fromages et de bonneterie de laine.

FŒIL (LE), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Brieuc; 1.488 hab.

FŒLIX (Jean-Jacques-Gaspard), jurisconsulte français, né à Oberstein, près de Trèves, en 1791, mort à Paris en 1853. Avocat-avoué à Coblentz (1814), il se livra à d'immenses recherches de législation comparée. Il se fixa à Paris en 1826, et fut naturalisé en 1829. Il fonda, en 1833, la *Revue étrangère de législation et d'économie politique*, qu'il dirigea d'abord seul, puis, à partir de 1840, avec la collaboration de Duvergier, Valette, Laferrière. La maladie arrêta sa publication en 1850. Fœlix a publié des articles, des consultations d'une science très étendue, mais d'une forme assez imparfaite. Son œuvre capitale est son *Traité de droit international privé* (1843), où il fait autorité en la matière.

FOÈNE, FOËNE, FOESNE ou **FOUANNE** ou **FOUINE** (du lat. *fuscina*, fourche à trois dents) n. f. Harpon à plusieurs branches pointues et barbelées, emmanché à un bâton plombé à sa partie supérieure, de 2 mètres à 2m,50, et garni quelquefois d'une grosse ligne dont on se sert pour harponner les gros poissons.

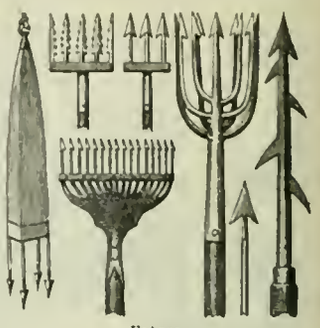
Foènes.

FŒNE ou **FŒNUS** (*fé-nuss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des évaniidés, comprenant des formes élancées, à abdomen long et élargi vers l'extrémité avec grande tarière. (Les fœnes, dont on connaît une quinzaine d'espèces réparties sur le globe, sont représentés en France par le *fœnus jaculator* ou *fœne lancier*, parasite du *tripoxylon figulus*, et par le *fœnus affectator*, parasite des osmies. Les fœnes sont bruns, avec des taches rouges.)

Fœne (gr. nat.).

FOÉNER (change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je foène. Qu'ils foènent*) v. a. ou n. Pêcher à la foène.

FŒNÉRATEUR (*fé* — du lat. *fœnerator*; de *fœnus*, usure) n. m. Dr. rom. Individu qui, avant l'institution de la solde militaire, prêtait aux citoyens pauvres appelés sous les drapeaux la somme nécessaire à leur équipement.

— Encycl. Les emprunteurs remboursaient le *fœnérateur* sur leur part de butin. S'ils étaient insolvables, le préteur les adjugeait comme esclave au fœnérateur. Ils recouvraient leur liberté quand ils avaient fourni par leur travail l'équivalent de leur dette. Plus tard, quand l'Etat subvint à l'équipement des soldats, les fœnérateurs prêtèrent à intérêt aux particuliers. Le prêt usuraire était d'ailleurs depuis longtemps connu à Rome. En principe, le prêt y était gratuit; en fait, il était si onéreux que la loi des Douze Tables tenta de le ramener à 10 p. 100. En 413, à la suite de troubles occasionnés par les dettes, la loi *Genucia* supprima l'intérêt de l'argent. Elle ne fut guère appliquée, et, à partir de Sylla jusque vers la fin de l'empire, le taux maximum fut porté à 1 p. 100 par mois. Le fœnérateur qui prêtait à un taux plus élevé était, sous la république, frappé d'une amende égale au quadruple de la somme qu'il réclamait; sous l'empire, il était noté d'infamie. L'Eglise prêcha l'illégitimité de l'intérêt de l'argent; aussi Justinien abaissa-t-il le taux de moitié. L'intérêt fut même légalement supprimé dans l'empire d'Occident.

Fœneste (LES AVENTURES DU BARON DE) [1617-1630], roman satirique d'Agrippa d'Aubigné. — L'ouvrage est conçu sous la forme d'un dialogue, dans lequel le baron de Fœneste, grand bâbleur gascon, raconte à son ami d'Enay, avec force fanfaronnades, les aventures qui lui sont arrivées à la cour. Le baron de Fœneste, comme son nom l'indique (il est tiré du gr. *phainesthai*), est surtout l'homme qui veut *paraître*; il représente les hobereaux ambitieux qui vont à la cour conquérir une situation brillante et reviennent souvent les mains vides. Au contraire, Enay (du gr. *einai*, être) est l'homme des réalités et de la vertu rassise, qui a le bon sens de rester paisiblement dans ses terres et qui ne s'en trouve que mieux. Il est bon d'ajouter que d'Aubigné fait de Fœneste un catholique, et d'Enay un protestant. Dans ce livre, où l'on trouve des attaques violentes ou des plaisanteries caustiques contre les courtisans, contre l'Eglise romaine, contre les moines, mêlées à des discussions religieuses ou politiques, la finesse, la verve, l'ardeur du pamphlétaire se prêtent un mutuel appui.

FOÉNEUR n. m. Homme spécialement chargé, à bord d'un bateau, de foéner les gros poissons.

FŒNUM GRÆCUM n. m. Bot. Syn. scientif. du FENUGREC.

FŒNUM HABET IN CORNU (*Il a du foin aux cornes*) [Horace, sat. IV, liv. Ier, v. 34]. Allusion à l'usage qu'avaient les bouviers romains de mettre une botte de foin sur les cornes des taureaux dangereux; d'où ce proverbe pour signaler un homme méchant. Horace l'emploie en parlant du poète satirique.

FŒRSTER ou **FÖRSTER** (Charles-Auguste), poète et littérateur allemand, né à Naumbourg (Saxe) en 1784, mort à Dresde en 1841. Ses principaux écrits sont : *Poésies* (1818-1819); *Choix de poésies lyriques* (1821); *la Vie artistique de Raphaël* (1827); *Esquisse d'une histoire universelle de la littérature* (1827-1830). Fœrster a achevé la publication de la *Bibliothèque des poètes allemands du* XVIIe *siècle*, commencée par Müller. Ses *Poésies posthumes* ont été publiées par Tieck (1842). — Sa femme, Mme LOUISE **Fœrster**, morte à Dresde en 1877, a fait paraître une *Esquisse biographique et littéraire sur la vie de Ch. Fœrster et sur son temps* (1846), ainsi que des nouvelles, publiées, pour la plupart, sous le pseudonyme d'ALEXIS LE VOYAGEUR. — Sa

fille, Marie **Fœrster**, née en 1817, morte en 1857, a publié : *Lettres de la Russie méridionale* (1856) ; *Poésies* (1857).

Fœrster ou **Förster** (Frédéric-Christophe), historien et polygraphe allemand, né à Münchengosserstædt, sur la Saale, en 1791, mort à Berlin en 1868. En 1813, il composa, ainsi que son ami, Th. Kœrner, des chants patriotiques pour exciter l'enthousiasme des Allemands contre la France, et fut nommé, après la conclusion de la paix, professeur à l'école d'artillerie et des ingénieurs de Berlin. Mais, ses opinions libérales le firent révoquer de ses fonctions. Fœrster devint, en 1831, directeur adjoint du musée royal de Berlin. Il a composé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Documents pour servir à l'histoire militaire moderne* (1816) ; *Jeunesse, éducation et esprit de Frédéric le Grand* (1822) ; *Histoire de Frédéric-Guillaume, roi de Prusse* (1834) ; *les Cours et les Cabinets de l'Europe au* XVIII*e siècle* (1836-1839) ; *Vie et actes de Frédéric le Grand* (1840-1841) ; *Procès de Wallenstein* (1844) ; *les Héros de la Prusse en temps de paix et de guerre* (1846). On lui doit, en outre, des pièces de théâtre : *Gustave-Adolphe*, drame historique (1832) ; *Antigone* ; etc.

Fœrster ou **Förster** (Ernest), frère du précédent, peintre et critique d'art allemand, né à Münchengosserstædt en 1800, mort à Munich en 1885. Il travailla à l'exécution de fresques à Bonn et à Munich jusqu'en 1826. Il se rendit à Pise, à Bologne et dans d'autres villes, où il réunit d'intéressants matériaux destinés à une histoire de l'art italien. En 1837, il découvrit à Padoue et restaura les fresques d'Avanzo, dans la chapelle de Saint-Georges. Ses *Guides* en Italie, en Allemagne et à Munich, sont justement estimés ; mais ses œuvres les plus remarquables sont : *Documents pour servir à l'histoire moderne de l'art* (1835) ; *Lettres sur la peinture* (1838) ; *Histoire de l'art allemand* (1851-1855) ; *Monuments de l'architecture, de la sculpture et de la peinture allemandes* (1855) ; *Vie de J.-G. Müller*. Il a édité également les *Œuvres posthumes* de son beau-père Jean-Paul Richter (1827-1833) et la traduction des *Vies des peintres, sculpteurs, etc., les plus célèbres*, de Vasari. Il a publié encore : *Monuments de l'art allemand* ; *Histoire de l'art italien* (1869-1873), et *Monuments de l'art italien* (1869-1882).

Fœrster ou **Förster** (Henri), prince-évêque de Breslau, né à Gross-Glogau (Silésie) en 1800, mort à Johannisberg (Autriche) en 1881. Il acquit en Allemagne la réputation du premier orateur religieux de son temps. Défenseur zélé de l'orthodoxie catholique, Fœrster avait, dans sa jeunesse, combattu les doctrines de Baltzer et de Günther. En 1870, au concile du Vatican, il vota avec la minorité ; mais il se soumit docilement à la définition et censura les professeurs de la faculté de théologie de Breslau, qui refusaient de l'imiter. En 1875, dans les troubles du Culturkampf, il publia la bulle de Pie IX, qui déclarait nulles les lois ecclésiastiques prussiennes. Condamné à de fortes amendes et menacé de la prison, il dut se retirer dans la partie autrichienne de son diocèse.

Fœrtsch (Jean-Philippe), compositeur, poète dramatique et médecin allemand, né à Wertheim en 1652, mort à Lubeck vers 1708. Après avoir voyagé en Hollande et en France, il s'engagea comme ténor dans la troupe de l'opéra allemand de Hambourg, et, bientôt, écrivit aussi pour ce théâtre les paroles et la musique de plusieurs opéras, à l'exécution desquels il prenait encore part comme chanteur : *Crésus* (1684) ; *la Chose impossible* (1685) ; *Alexandre à Sidon* (1688) ; *Eugénie* (1688) ; *Xerxès* (1689) ; *Cain et Abel* (1689) ; *Cimbria* (1689) ; *Talestris* (1690) ; *Don Quichotte* (1690). La guerre l'obligea à se réfugier à Kiel, où il se fit recevoir docteur en médecine. Il fut nommé peu de temps après médecin du duc de Bade, et alla remplir les mêmes fonctions auprès de l'évêque de Lubeck.

Fœtal, ale, aux (*fé*) adj. Qui dépend du fœtus. ‖ *Membranes* ou *Annexes fœtales*, Parties accessoires au fœtus, qui ne doivent pas faire partie de l'individu adulte, mais qui, pendant la vie intra-utérine, servent à assurer la respiration et la nutrition du fœtus aux dépens de l'organisme maternel.

— Encycl. *Membranes fœtales*. Ces parties accessoires du fœtus sont l'*amnios* et l'*allantoïde*. L'*amnios* se forme comme un repli saillant tout autour du corps de l'embryon ; ce repli grandissant se forme en coupole, suspendant l'embryon dans une poche pleine de liquide. L'*allantoïde* est un diverticule de l'intestin de l'embryon, qui, s'épanouissant à l'extérieur, entoure complètement l'embryon, auquel il reste uni par le pédicule allantoïdien. C'est par ce pédicule que se fait la circulation qui permet au fœtus de se nourrir aux dépens de la mère.

Placenta fœtal. On distingue le *placenta fœtal*, qui appartient au fœtus, du placenta maternel, qui appartient à la mère. Il y a intrication étroite des deux placentas. V. placenta.

Fœtidie. Bot. V. fétidie.

Fœticide (*fé, sid*) n. et adj. Terme employé par quelques écrivains, dans les traités de médecine légale, pour exprimer l'action de détruire le produit de la conception.

Fœtule (*fé* — dimin. de *fœtus*) n. m. Physiol. Ovule, œuf non fécondé. (Vieux.)

Fœtus (*fé-tuss* — du lat. *fœtus* ou mieux *fetus*, même sens) n. m. Produit de la conception non encore arrivé à terme, mais ayant déjà les formes de l'espèce distinctes et visibles à l'œil nu.

— Encycl. La démarcation entre l'état d'embryon et l'état de *fœtus* ne présente rien d'absolu. C'est ordinairement vers la fin du troisième mois de la vie intra-utérine que le nom de « fœtus » est appliqué à l'espèce humaine. Le placenta est déjà constitué à ce moment. A la fin du troisième mois on distingue déjà le sexe ; les traits du visage sont bien dessinés, les téguments minces, transparents, rosés ; les ongles commencent à paraître sous forme de petites plaques. Un mois plus tard, on aperçoit quelques cheveux courts et blanchâtres ; la bouche, les yeux, les narines sont formés. Le fœtus peut exécuter des mouvements et vivre quelques heures lorsqu'il naît à cette époque. A cinq mois, on trouve du méconium dans le duodénum ; les ongles sont très visibles. A six mois, la peau présente quelques parcelles d'enduit sébacé, et l'on peut distinguer le derme de l'épiderme ; le scrotum est formé, très petit et d'un rouge vif, encore vide. Chez le fœtus femelle, les organes génitaux sont également développés. A sept mois, la peau est fibreuse, couverte de duvet, les cheveux plus longs, les ongles entièrement développés, les paupières entr'ouvertes ; les circonvolutions cérébrales sont bien dessinées ; les testicules commencent à descendre dans les bourses ; le méconium se trouve presque exclusivement dans le gros intestin. Du septième au huitième mois, le scrotum renferme un testicule, presque toujours celui du côté gauche. Enfin, au neuvième mois, à terme, le scrotum contient souvent les deux testicules. Les os du crâne, sans être encore soudés, sont très rapprochés les uns des autres. Les poumons, avant d'avoir respiré, sont rouges, compacts, semblables au tissu du foie ; le cordon ombilical qui, au quatrième mois, s'insérait au voisinage du pubis, s'insère alors au milieu de la longueur totale du corps. En général, on peut dire que le fœtus s'accroît rapidement pendant les trois premiers mois de la grossesse, que cet accroissement se ralentit pendant les trois mois suivants, pour s'accélérer ensuite durant le dernier trimestre.

Développement d'un fœtus moyen :

AGE	POIDS	TAILLE	AGE	POIDS	TAILLE
4e semaine.	1 gr.	» cent.	24e semaine.	635 gr.	30 cent.
8e —	4	» —	28e —	1 220	35 —
12e —	20	8 —	32e —	1 700	40 —
16e —	120	15 —	36e —	2 250	45 —
20e —	285	20 —	40e —	3 250	50 —

Bien que la tête soit relativement beaucoup plus volumineuse que chez l'adulte, le fœtus, en se pelotonnant, présente une extrémité pelvienne plus volumineuse que l'extrémité céphalique ; et, par suite des mouvements auxquels il est soumis dans le liquide amniotique, il se place de façon que la partie la plus volumineuse se trouve dans le point le plus élargi de l'organe qui le contient, c'est-à-dire en haut. Le fœtus peut être viable à partir de six mois environ, surtout avec l'aide des couveuses d'enfants. A partir de sept mois, la viabilité dans ces conditions est la règle, à moins que le fœtus ne soit malade.

Fonctions du fœtus. La nutrition d'un fœtus pourvu d'un placenta se confond avec sa respiration. Le sang de la mère en fournit tous les éléments, y compris l'oxygène, par endosmose, sauf peut-être un peu de glycogène, que sécrète le placenta en proportion de plus en plus faible, à mesure que le foie du fœtus se développe. Lorsque l'embryon est devenu fœtus, la circulation blastodermique ou ombilicale (première circulation) a fait place à la circulation allantoïdienne ou placentaire (deuxième circulation), qui diffère de celle de l'adulte en premier lieu par l'existence des vaisseaux du cordon : deux artères ombilicales et une veine ombilicale, celle-ci amenant le sang oxygéné du placenta au foie du fœtus, celles-là, issues des artères iliaques, ramenant le sang noir au placenta ; en second lieu par l'existence de l'arc artériel, qui fait communiquer l'aorte avec l'artère pulmonaire et celle du trou de Botal qui fait communiquer les deux oreillettes du cœur. Les mouvements réflexes qu'on peut provoquer chez le fœtus démontrent que l'innervation y est très avancée ; la sensibilité est probablement très obtuse. Il dort et est éveillé tour à tour, comme l'enfant après la naissance.

Les principales sécrétions du fœtus sont celles de la bile, du méconium et de l'urine. Le foie est le viscère le plus volumineux du fœtus ; la vésicule biliaire est apparente à cinq mois et remplie de bile à sept mois. Le méconium est un mélange de bile avec le produit de la sécrétion muqueuse intestinale déjà abondante au troisième mois. L'urine est expulsée dans l'amnios par le canal de l'urètre, à mesure qu'elle est sécrétée, et cette sécrétion commence de bonne heure, dès que les reins se sont développés. V. viabilité.

— Anat. compar. Chez tous les mammifères, sauf chez les marsupiaux, la gestation est assez longue pour que les jeunes animaux puissent, à leur naissance, être élevés par la mère en dehors de son organisme.

Chez les marsupiaux, il n'y a pas de véritable placenta, et la nutrition du fœtus dans l'utérus est très imparfaite ; la gestation est très courte et, à la naissance, le jeune animal n'a encore ses organes qu'à l'état d'ébauches. Aussi ne peut-il vivre à l'extérieur ; la mère l'introduit dans une poche qu'elle porte sous le ventre et dans laquelle le jeune vit comme un vrai parasite, attaché à une mamelle.

Chez les autres mammifères, le fœtus est muni d'annexes (v. fœtal), grâce auxquelles il se nourrit abondamment aux dépens de la mère. V. placenta.

Fogarassy (Jean), philologue et jurisconsulte hongrois, né à Kæsmark en 1801, mort en 1878. Il entra en 1848 comme conseiller au ministère des finances hongrois. Outre plusieurs ouvrages juridiques écrits en langue hongroise, il a publié : *Dictionnaire hongrois-allemand* (1836) ; *Métaphysique de la langue hongroise* (1834) ; *Esprit de la langue hongroise* (1845). Il a donné, en collaboration avec Czuczor, qui mourut avant la fin de la publication, un grand *Dictionnaire de la langue hongroise*, édité sous les auspices de l'académie de Hongrie (1861-1874), œuvre considérable, mais peu au courant des recherches de la linguistique moderne.

Fogazzaro (Antonio), poète et romancier italien, né à Vicence en 1842. Il publia quelques brochures, qui le révéla comme poète, d'abord par un poème, *Miranda* (1874), puis par un beau recueil de poésies lyriques, *Valsolda* (1876), qui établit sa réputation. Depuis, il a publié des romans, où il se montre idéaliste exalté, à l'imagination très vive, au goût prononcé pour les inventions mélodramatiques. C'est un des premiers écrivains de son pays. En 1897, il a été nommé sénateur. Orateur éloquent, il a fait des conférences très applaudies à Paris (1898) et en Italie. Ses principaux romans sont : *Malombra* (1881) ; *un Pensiero di Ermes Torranza* (1882) ; *il Fiasco del maestro Chieco* (1885) ; *Daniele Cortis* (1885), son chef-d'œuvre ; *Fedele* (1887) ; *il Misterio del poeta* (1888) ; *Eva* (1892) ; *il piccolo Mondo antiquo* (1896). *Malombra*, *Daniele Cortis*, *le Mystère du poète* et *Petit monde d'autrefois* ont été traduits en français. On lui doit encore divers écrits : *Per la bellezza di un'idea* (1892) ; *l'Origine dell'uomo e il Sentimento religioso* (1893) ; etc.

Fogelberg (Bengt Erland), sculpteur suédois, né en 1786 à Gothenbourg, mort en 1854 à Trieste. Il se forma à l'Académie de Stockholm et se rendit à Rome en 1820. Il s'y fit remarquer par quelques très beaux ouvrages : un *Mercure*, un *Pâris* et *l'Amour dans une coquille*. Bientôt après, il s'éprend de la mythologie du Nord. De là un *Odin*, un *Thor* et un *Balder* gigantesque. A l'occasion de l'envoi d'*Odin* en Suède (1832), l'académie de Stockholm le reçoit parmi ses membres, et le roi Charles-Jean le nomme sculpteur de la cour. Fogelberg revint cependant à l'antiquité avec son *Mercure tuant Argus*, un *Apollon*, une *Vénus*, une *Hébé*, etc. La grâce de l'artiste donne à ces imitations de l'antique une saveur d'original. Il a aussi rappelé les grandes pages de l'histoire de son pays, avec un *Birger Jarl*, un *Gustave-Adolphe*, un *Charles XII*, etc. Ajoutons une statue de *Charles XIV Jean*. Reçu comme un souverain à son retour en Suède (1854), il dut s'arracher aux fêtes pour remettre au soleil d'Italie sa santé ébranlée. C'est au cours de ce voyage qu'il mourut.

Fogelberg, qui avait la plus haute conception de son art, est un artiste de premier ordre dans son pays. Casimir Lecomte a publié, en 1856, *l'Œuvre de Fogelberg*, avec une notice et 37 planches.

Foggaret-ez-zoua, district du Sahara algérien (archipel touâtien (Tidikelt), formé de deux groupes d'oasis situées au pied méridional du plateau de Tâdmayt, à environ 50 kilom. d'In-Salah.

Foggia, ville d'Italie (Capitanate), ch.-l. de la prov. de Foggia, entre le Cervajo et le Celone, tributaire de l'Adriatique, au croisement des voies ferrées vers Ancône, Lucera, Bénévent, Ordona et Brindisi ; 40.283 hab. Ses rues sont bordées de maisons basses depuis que le tremblement de terre de 1731 a détruit la ville. Important marché de céréales et de bestiaux ; les grains sont emmagasinés dans des silos, sous une des places publiques.

Foggia, l'ancienne *Forea*, eut une grande importance au moyen âge. Frédéric II y résida. Manfred fut couronné dans sa cathédrale. Mais, depuis la catastrophe de 1731, il n'y reste plus qu'un monument, l'entrée (XIIIe s.) du palais impérial. La plaine nue des environs (les « tavoliere della Puglia ») est un pâturage fréquenté en hiver par les moutons qui transhument en été dans la montagne.

Le circondario comprend 19 comm. et 149.000 hab. La *province de Foggia* a 415.814 hab.

Foggia (Francesco), compositeur italien, né et mort à Rome (1604-1688). Il devint directeur de la musique de l'archiduc Léopold d'Autriche. De retour en Italie, il fut maître de chapelle dans diverses cathédrales, notamment à Sainte-Marie-Majeure, où il resta jusqu'à sa mort et où son fils Antonio Foggia lui succéda. Francesco Foggia est considéré comme l'un des maîtres les plus habiles de l'école romaine du XVIIe siècle. Parmi ses nombreuses compositions publiées, il faut citer plusieurs livres de motets, des messes, quatre recueils de psaumes ; des chants sacrés ; des litanies, offertoires, etc.

Foggini (Pierre-François), archéologue italien, né à Florence en 1713, mort à Rome en 1783. Il entra dans les ordres, devint sous-bibliothécaire du Vatican, membre de l'académie de l'histoire pontificale, camérier secret, et enfin bibliothécaire du Vatican, en remplacement de Bottari (1775). Ses travaux les plus importants sont : *De primis florentinarum apostolis exercitatio singularis* (1740) ; *P. Virgilii Maronis Codex antiquissimus a Russio Turcio Aproniano distinctus et emendatus* (1714), édition en lettres onciales du fameux manuscrit de Virgile, conservé dans la bibliothèque des Médicis : *De romano, B. Petri episcopatu* (1741) ; *Appendix historiæ byzantinæ* (1777) ; etc.

Foglar (Louis), poète et écrivain autrichien, né à Vienne en 1820, mort à Cammer en 1889. Imitateur d'Anastasius Grün et d'autres poètes autrichiens, il a montré, cependant, des qualités originales ; il est surtout poète épique, et plusieurs de ses œuvres renferment de véritables beautés. Nous citerons : *Cyprès* (1840) ; *Rayons et ombres* (1846) ; *une Vie* (1847) ; *Récits et nouvelles* (1854) ; *Livre poétique du pèlerin*, recueil de légendes du Danube (1861) ; *la Cour d'amour* (1864) ; *Livre de nouvelles* (1864 ; *saint Velociped*, sous le pseudonyme de Lebrecht Flott (1869).

Foglia, petit fleuve côtier de l'Italie péninsulaire, prenant sa source au versant oriental de l'Apennin toscan, et se jetant dans l'Adriatique à Pesaro, après un cours de 90 kilom. C'est le *Pisaurus* des anciens.

Fogliano, famille noble de Reggio qui se distingua au XIIIe siècle dans le parti gibelin et gouverna Reggio jusqu'en 1331.

Foglietta ou **Foglieta** (Hubert), historien italien, né à Gênes en 1518, mort en 1581. La publication d'un ouvrage intitulé : *Della republica di Genova* (1559), le fit exiler de cette ville, et ses biens furent confisqués. Foglietta alla se fixer à Rome, près du cardinal Hippolyte d'Este, en qui il trouva un protecteur généreux. On a de lui plusieurs ouvrages qui le placent parmi les meilleurs écrivains latins de l'Italie : *Uberti Folietæ opera subseciva, opuscula varia* (1579), etc. ; *Historiæ Gennensium libri XII* (1585) ; *De philosophiæ et juris civilis inter se comparatione libri tres* (1586) ; *De causis magnitudinis Turcarum imperii* (1594) ; etc.

Foglizzo, ville d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur l'Orco, 3.000 hab. Culture du chanvre.

Fogo (Ilha do), l'une des îles du Cap-Vert, à près de 700 kil. de la côte d'Afrique, sous le 15e degré de lat. N. ; 443 kil. carr. ; 10.000 à 12.000 hab. Très élevée, avec pic de 2.975 mètres, culmen de tout l'archipel ; volcanique, d'où son nom d'*île de Feu* ; très saine, fertile, mais sujette à de terribles sécheresses.

fogue (*fogh'*) n. f. Passage pour la navette réservé par la mécanique du métier dans la chaîne. ‖ On dit aussi foule.

Fo-hi ou **Fou-hi**, empereur de la Chine, vers 3300 avant notre ère. Son existence est attestée par des documents authentiques, notamment par les grandes annales de la Chine, ou *Tong-kien-Kangk-mou*, qui débutent par son règne. Ce prince enseigna au peuple l'art de chasser, de nourrir les animaux domestiques et de faire paître les troupeaux. Il peignit les huit *Koua*, premiers rudiments de l'écriture et du calcul, inventa les instruments de cordes appelés *kin* et *ché*, publia le calendrier et institua le mariage. Il mourut, paraît-il, à l'âge de cent quinze ans.

Fohnsdorf, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Judenburg]) ; 4.000 hab. Gisement de houille ; fabrique de produits chimiques.

Fohr (Charles-Philippe), peintre allemand, né à Heidelberg en 1795, mort à Rome en 1818. Ses œuvres consistent en un grand nombre de dessins au crayon et d'aquarelles. La grande-duchesse de Bade accorda à l'artiste

une pension qui lui permit d'aller compléter ses études à Munich, d'abord, puis à Rome. Il y exécuta deux toiles : *Ulysse au sommet d'une montagne* et un *Paysage pittoresque, entremêlé de rochers et de chutes d'eau*. Il se noya en se baignant dans le Tibre. — Son frère, DANIEL **Fohr**, né à Heidelberg en 1807, mort à Baden-Baden en 1862 qui était peintre de la cour de Bade, s'est également acquis une réputation distinguée comme paysagiste.

FOI (du lat. *fides*, foi) n. f. Ferme adhésion de l'intelligence à la vérité qu'elle reconnaît, qu'elle croit reconnaître. *Foi politique, religieuse. La* FOI *humaine est toujours incertaine et douteuse.* (Boss.)

— Confiance. *Avoir* FOI *dans l'avenir.* ‖ Obligation reconnue ou résultant d'un engagement pris, confiance qui en résulte; fidélité à ses engagements : *La* FOI *conjugale. N'reposer sur la* FOI *des traités. Violer, garder sa* FOI. — Spécialem. Engagement d'amour, promesse de mariage : *recevoir, Agréer la* FOI *de quelqu'un.*

— Blas. Meuble d'armoiries qui se compose de deux mains jointes ensemble, en signe d'alliance et d'amitié, et ordinairement posé en fasce. ‖ *Foi parée*, Foi dont les poignets sont couverts d'une étoffe d'un émail particulier.

De gueules à une foi d'argent.

— Dr. *Foi pleine et entière*, Preuve complète par acte authentique. ‖ *Foi provisoire*, Créance donnée par provision à un acte argué de faux. ‖ *Foi publique*, Créance accordée à certains fonctionnaires, à cause de leurs fonctions. ‖ *En foi de quoi*, Formule qui précède les signatures apposées du bas d'un acte : EN FOI DE QUOI *nous avons dressé le présent procès-verbal.* ‖ *Bonne foi*, Croyance où l'on est que l'acte ou le titre en vertu duquel on jouit de certains avantages légaux est valable, régulier et exempt de tout vice, ou que la personne avec laquelle on a contracté avait capacité pour contracter elle-même, ou que les droits que l'on cède à un tiers sont tels qu'on les a énoncés dans l'acte de cession, ou que l'on est réellement tenu de l'obligation qu'on acquitte : *Être de* BONNE FOI. *Contracter de* BONNE FOI. V. la rubr. Loc. div.

— Fauconn. *Laisser un oiseau sur la foi*, Ne plus lui donner de filière pour le réclamer.

— Féod. *Foi et hommage*, Devoirs du vassal envers son seigneur. ‖ *Homme de foi*, Vassal.

— Hist. *Chevaliers de la foi et de la paix*, Ordre militaire du XIIIe siècle, institué par Guillaume Ier, prince de Béarn. ‖ *Chevaliers de la foi de Jésus-Christ et de la croix de Saint-Pierre*, Association de gentilshommes milanais contre les albigeois. ‖ *Ordre de la foi de Jésus-Christ*, Ordre religieux et militaire, institué à Avignon en 1320, par le pape Jean XXII, et qui était destiné à fournir des défenseurs à l'Eglise. (On l'appelait aussi *ordre de Jésus-Christ.*) ‖ *Ordre de la Foi et de la Paix*, Association fondée par des seigneurs des provinces de Gascogne et de Béarn, en 1229, et dont les membres se vouaient à combattre les malfaiteurs qui dévastaient le midi de la France. (Cette institution s'éteignit peu après sa création.) ‖ *Armée de la foi*, Bandes espagnoles qui se formèrent, en 1820, pour renverser la constitution de 1812.

— Hist. relig. *Propagation de la foi*, Œuvre religieuse qui a pour but la prédication de la foi catholique dans les pays infidèles.

— Optiq. et géod. *Ligne de foi*, Ligne du rayon visuel dans un instrument.

— Théol. Une des trois vertus théologales, celle qui fait que le chrétien croit les vérités révélées de Dieu; adhésion volontaire aux dogmes religieux : *Ne faites violence à personne pour l'amener à la* FOI. (Concile de Tolède.) ‖ Le dogme, l'ensemble des doctrines religieuses : *Renoncer à la* FOI *de ses pères. Prêcher la* FOI *dans une contrée.* ‖ *Foi divine*, Foi religieuse fondée sur la Révélation. ‖ *Foi humaine*, Croyance fondée sur la raison, sur le témoignage humain, ou celui des sens.

— Loc. div. *Foi publique*, Etat de choses résultant d'un traité qui engage un peuple. ‖ *Avoir foi en quelqu'un, en quelque chose*, Accorder toute sa confiance à une personne, à une chose : AVOIR FOI EN *son médecin*, EN *la médecine.* ‖ *Avoir foi en soi-même*, Etre persuadé de son propre mérite. ‖ *Bonne foi*, Intention droite; franchise : *La* BONNE FOI *en politique est une niaiserie.* (A. Karr.) ‖ *En bonne foi, De bonne foi*, A parler franchement. ‖ *Laisser quelqu'un sur ou sous sa bonne foi*, S'en rapporter à sa conscience. (Vx.) ‖ *Mauvaise foi*, Intention coupable; défaut de franchise, intention de tromper : *L'ignorance, la passion, peuvent toujours s'excuser; la* MAUVAISE FOI, *jamais.* ‖ *Profession de foi*, Déclaration expresse de ses convictions : PROFESSION DE FOI *politique, religieuse.* ‖ *Digne de foi*, Qui mérite d'être cru : *Un témoin, Un récit* DIGNE DE FOI. ‖ *Sur la foi de*, A cause de la confiance que l'on accorde à : *Entreprendre une affaire* SUR LA FOI DE *ses amis.* ‖ *Faire foi*, Mériter d'être cru : *Un témoignage* DE FAIT FOI *que lorsqu'il est désintéressé.* — Prouver, attester : *Papiers qui* FONT FOI *d'un payement.* ‖ Expt. *Foi de*, Je le jure sur ma foi de : FOI D'*honnête homme, je n'ai rien dit de cela.* ‖ *Ma foi; Par ma foi; Sur ma foi*, En vérité : MA FOI, OUI. PAR MA FOI, *je n'en sais rien.* ‖ *Jurer sa foi*, Engager son honneur par un serment. ‖ *Foi jurée*, Obligation qui résulte d'un serment. ‖ *Foi de charbonnier*. V. aux mots. littér. ‖ *Foi du centenier*, Foi pleine de confiance. Se dit par allusion au centenier de l'Evangile (Matthieu, VIII), qui vint demander à Jésus de guérir son serviteur. ‖ *Article de foi*, Dogme sur lequel l'Eglise s'est prononcée, et auquel il n'est pas permis de ne pas croire : *Le* XIXe *siècle a vu l'infaillibilité du pape et l'Immaculée Conception de la Vierge devenir des* ARTICLES DE FOI. — Dans le langage courant, Chose digne de toute croyance : *Vos paroles sont pour moi des* ARTICLES DE FOI. ‖ *Acte de foi*, Adhésion expresse, intérieure ou extérieure, à des dogmes ou aux dogmes religieux : *Faire un* ACTE DE FOI. — Dans le langage courant, Adhésion non raisonnée : *Toute science commence par un* ACTE DE FOI. J. Simon. ‖ *N'avoir ni foi ni loi*, N'avoir ni esprit religieux ni conscience. ‖ *Voir quelque chose des yeux de la foi*, Le croire sur des on dit et sans pouvoir le constater personnellement. ‖ *Il n'y a que la foi qui sauve*, Formule des protestants qui estiment que la foi sans les œuvres suffit à sauver l'homme. — Dans le langage courant, cette expression reçoit les applications les plus diverses avec le sens de : Une confiance aveugle fait tout accepter. On dira par exemple : *Il trouva délicieux un morceau de cheval qu'il prenait pour du bœuf :* IL N'Y A QUE LA FOI QUI SAUVE.

— ALLUS. LITTÉR. : **Foi qui transporte les montagnes**, Parole de Jésus-Christ à ses disciples après un de ses miracles : En vérité, je vous le dis, si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : « Passe d'ici là », et elle passerait, et rien ne vous serait impossible. (St-Matthieu, ch. XVII.)

— **La Foi du charbonnier**. On entend par ces mots une foi simple et naïve, qui croit sans examen. On donne pour origine à cette locution le conte suivant. Le diable, déguisé en ermite, d'autres disent en docteur de Sorbonne, entra un jour dans la cabane d'un charbonnier, et lui dit pour le tenter : « Que crois-tu? — Je crois, répondit le charbonnier, ce que croit la sainte Eglise. — Et que croit la sainte Eglise? — Elle croit ce que je crois. » Notre homme se renferma dans ses réponses sans vouloir en sortir, et l'esprit malin, voyant échouer toutes ses ruses, fut obligé de renoncer à son projet.

— ALLUS. HIST. : **Foi punique**. V. PUNICA FIDES. ‖ **Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois**, Allusion à un mot du roi Jean, apprenant que ses deux fils, qu'il avait laissés comme otages en Angleterre pour sortir lui-même de captivité, avaient manqué à leur parole, et s'étaient enfuis.

— SYN. **Foi, créance, croyance**, etc. V. CRÉANCE.

— ANTON. **Doute, incrédulité, incroyance, scepticisme. — Déloyauté, fausseté, tortuitude, infidélité, mauvaise foi, manque de foi, parjure, perfidie, prévarication, trahison.**

— ENCYCL. Théol. D'une manière générale, on peut définir la *foi* une conviction fondée non sur l'évidence ou le raisonnement, mais sur le témoignage. Ainsi entendue, la foi est, même dans l'ordre naturel, la source du plus grand nombre de nos connaissances.

Dans l'ordre surnaturel, la foi a pour fondement, disent les théologiens, non des témoignages humains, mais la parole même de Dieu; là se trouve la différence; la foi chrétienne est donc l'adhésion de l'esprit aux vérités que Dieu nous a révélées et qu'il nous enseigne par son Eglise. Mais elle est aussi une *vertu;* car elle exige et comprend un acte de soumission filiale, de la part de la volonté qui, touchée par la grâce, se confie entièrement à la véracité de Dieu. C'est l'enseignement de l'Eglise que, pas plus que la foi naturelle, la foi surnaturelle n'est contraire à la raison : elle lui fait connaître des vérités qui la dépassent et ainsi enrichit le trésor de ses connaissances; mais, en même temps, elle réclame son assistance, seit pour permettre au croyant d'acquérir une notion précise des *motifs de crédibilité*, soit pour donner au théologien le moyen de faire un exposé *scientifique* des dogmes. « Bien que la foi soit au-dessus de la raison, dit le concile du Vatican, jamais, pourtant, un vrai désaccord ne peut exister entre elles, puisque le même Dieu, qui révèle les mystères et inspire la foi, a donné à l'âme humaine la lumière naturelle de la raison... Les apparentes contradictions... viennent, en général, ou de ce que les dogmes de la foi n'ont pas été exposés ou compris selon l'esprit de l'Eglise, ou de ce qu'on prend pour vérités de raison les opinions les plus trompeuses. »

D'après l'enseignement catholique, la foi, implicite chez le nouveau-né qui en reçoit le germe dans le baptême, explicite chez l'adulte, au moins pour les principaux mystères, est la condition première du salut; mais elle n'en est pas la condition unique : pour permettre au chrétien d'avoir part à la grâce de la Rédemption, elle doit être couronnée par les *bonnes œuvres*. Au contraire, aux yeux de Luther et des premiers réformateurs, la foi sauve l'homme sans les œuvres; organe unique du salut, elle nous attache à la personne du Christ et nous revêt de ses mérites comme d'un vêtement qui dérobe nos péchés à la vue de Dieu : l'Eglise catholique a condamné cette doctrine.

— Dr. rom. La rigueur propre au droit romain faisait que l'on ne tenait compte de la bonne foi que dans les contrats donnant une *action de bonne foi*. Dans ces actions, le juge pouvait apprécier la demande *ex æquo et bono*. Dans les *actions de droit strict*, au contraire, il ne devait prendre en considération aucune circonstance d'équité ou de bonne foi. Les actions de bonne foi sont énumérées dans les *Institutes* de Gaius et de Justinien. Sous les actions de la loi, la *judicis postulatio* était appliquée dans les mêmes hypothèses. Dans quelques actions dites *in bonum et æquum conceptæ*, comme les actions d'injures et *rei uxoriæ*, le juge jouissait d'une plus grande latitude encore que dans les actions de bonne foi ordinaires, et pouvait tenir compte de son appréciation personnelle.

Jointe à la possession, la bonne foi permettait d'usucaper ou d'acquérir par la *præscriptio longi temporis;* elle faisait avoir les fruits au possesseur, mais cet effet de la possession cessait du jour où il y avait mauvaise foi, tandis que, pour l'usucapion, la bonne foi n'était exigée qu'au début de la possession. Les effets de la revendication et de la pétition d'hérédité étaient moins rigoureux contre un possesseur de bonne foi que contre un possesseur de mauvaise foi. Les effets de la *solutio indebiti* différaient aussi d'après la bonne ou la mauvaise foi du défendeur. L'action paulienne n'était pas intentée contre les acquéreurs à titre onéreux de bonne foi.

— Dr. franç. Aujourd'hui, la distinction entre les actions de *bonne foi* et les actions de *droit strict* n'existe plus. Les conventions doivent être exécutées *de bonne foi* (C. civ., art. 1134), et l'article 1135 ajoute qu'elles obligent à toutes les suites que l'équité, l'usage ou la loi donnent à l'obligation d'après sa nature. Le code en fait une application dans l'article 1869 en matière de société. On tient compte de la bonne foi dans l'appréciation des dommages-intérêts (C. civ., art. 1147). La cession de biens n'est accordée qu'au débiteur de bonne foi (C. civ., art. 1268). Pour l'exercice de l'action paulienne, la jurisprudence applique les décisions du droit romain. Le possesseur qui se croit légitime propriétaire n'a pas à restituer avec la chose, s'il en est évincé, les fruits qu'elle a produits (C. civ., art. 549 et 550). Le payement fait de bonne foi au possesseur d'une créance est valable, bien que ce possesseur en soit plus tard évincé (C. civ., art. 1240). En matière de prescription, la bonne foi jointe au juste titre, permet de prescrire la propriété d'un immeuble par dix ou vingt ans; il suffit qu'elle ait existé au moment de l'acquisition (C. civ. art. 2265 et 2269). La bonne foi permet aussi d'invoquer la règle : « En fait de meubles, possession vaut titre. » (C. civ., art. 2279, 1141.) Le principe fondamental est que la bonne foi se présume toujours; c'est à celui qui allègue le dol, la fraude et la mauvaise foi, de les prouver (C. civ., art. 1116 et 2266).

Le code indique encore des conséquences de la bonne foi en matière de plantations et constructions sur le sol d'autrui (art. 555), de mandat (art. 2009), de payement de l'indû (art. 1380). La bonne foi a aussi des effets en matière de mariage. Ainsi, le mariage déclaré nul a tous les effets civils d'un mariage régulier, tant à l'égard des époux ou de l'un d'eux que pour les enfants, s'il a été contracté de bonne foi, au moins par l'un des conjoints (C. civ., art. 201-202). V. MARIAGE putatif.

— Iconogr. La *Foi* a été figurée allégoriquement de plusieurs façons. Andrea Solario l'a représentée debout, avec un bandeau sur les yeux, un flambeau allumé à la main et un œil ouvert sur la poitrine. Dans un tableau de Mignard, qui est au Louvre, elle est figurée par une femme assise auprès d'un autel, tenant une croix et ayant sur les genoux le Nouveau Testament; un enfant lui présente un calice, et deux autres soutiennent les Tables de l'ancienne loi. Un tableau de S. Vouët, du même musée, nous montre la *Foi* assise, tenant un cœur de la main droite et une palme de la main gauche. Au palais ducal, à Venise, est une belle peinture du Titien qui représente la *Foi* apparaissant à un doge sous la figure d'une jeune femme élevant d'une main un calice et soutenant de l'autre une énorme croix avec l'aide de deux anges. Le musée de Madrid a, du même maître, un tableau dont le sujet est *la Foi catholique implorant la protection de l'Espagne*. Ici, la Foi est figurée par une femme nue, désolée, attachée à un arbre et entourée de serpents : l'Espagne, sous les traits d'une guerrière, accompagnée de la Justice et suivie d'une troupe armée, se présente pour la défendre. Au loin, sur la mer, on aperçoit des embarcations turques qui viennent attaquer le catholicisme.

La Foi, d'après Vouët.

Parmi les autres représentations, rappelons : une statue de Donatello, dans l'église Saint-Jean, à Sienne; une composition d'Andrea del Sarto (1580); un tableau de Paris Bordone (Ermitage); une figure en ronde bosse par Rude, décorant la chaire de l'église de Saint-Etienne, à Lille; un bas-relief de S. Challe (chaire à prêcher de l'église Saint-Roch, à Paris); un bas-relief en marbre de J. de Bay père (chaire de l'église des Missions étrangères, à Paris); une statue colossale, en bronze doré, tenant d'une main une palme et le labarum de l'autre, par B. Morel, placée au sommet de la tour de la Giralda, à Séville, etc.

— Féod. *Foi et hommage*. V. HOMMAGE.

— Hist. relig. *Propagation de la foi*. V. PROPAGATION.

FOIBE (du lat. *fovea*, même sens) n. f. Géol. Gouffre en forme d'entonnoir ou de puits, que présentent certains plateaux du Karst en Istrie, analogues aux *avens*. (Ce sont des puits dont le diamètre varie de 1 mètre à plusieurs centaines de mètres et servant d'exutoires à l'eau des pluies, qui s'écoule ensuite par des galeries souterraines ou s'emmagasine dans des cavernes.)

FOIE (du lat. *ficatum*, proprem. *jecur ficatum*, foie d'oie engraissée avec des figues) n. m. Anat. Organe sécrétoire de la bile et du fiel, situé dans l'hypocondre droit : *On retrouve le* FOIE *dans des animaux qui n'ont ni rate, ni pancréas, ni cœur, ni cerveau.* (Nysten.)

— Art culin. *Foie gras*, Foie d'oie engraissée : *Pâté de* FOIE GRAS.

— Art véter. *Pourriture du foie*, Cachexie aqueuse des bêtes à cornes.

— Chim. anc. Corps composé, dont la couleur a quelque analogie avec celle du foie : FOIE *d'antimoine, de soufre, d'arsenic.*

— Pêch. Menu poisson qui sert d'appât.

— Pharm. *Huile de foie de morue*, Huile extraite du foie des morues et employée en médecine comme tonique.

— Vénér. Trous et vestiges des bêtes rousses ou fauves. ‖ On dit aussi FINE.

— Loc. div. *Chaleurs de foie*, Boutons au visage qu'on attribuait autrefois à une maladie du foie. — Fig. Accès de colère. (Vx.) ‖ *Avoir bon foie*, Ne pas s'emporter. ‖ *Avoir le foie blanc*, Ne rien faire comme les autres. ‖ *Le cœur lui devient foie*, Il perd courage. ‖ *Foie chaud*, Nom populaire d'une prétendue maladie qui donne un excessif appétit. ‖ *Il a le foie trop chaud*, Se dit d'un homme qui a été marié plus de deux fois (l'opinion vulgaire attribuant dans ce cas la mort des femmes à un excès de vigueur générique de la part du mari). [Ce dicton populaire s'accorde avec l'opinion des anciens qui plaçaient le siège de l'amour dans le foie, d'où est venue cette expression latine : *Cogit amare jecur*, « Le foie fait aimer ». C'est dans le même sens qu'Anacréon a dit : *L'Amour tendit son arc et me frappa au milieu du* FOIE. Nous dirions : « Au milieu du cœur. » Horace a dit aussi (ode IV, 1, 12) : *Si torrere jecur quæris idoneum*, « Si tu cherches un *foie* prompt à s'enflammer ».]

— ALLUS. LITTÉR. : **Mettre le foie à gauche**, Allusion à une scène du *Médecin malgré lui*. V. CHANGER.

— ENCYCL. Anat. Le *foie* est le plus volumineux de tous les viscères; il pèse chez l'homme adulte environ 1.500 gr.; sa couleur, au reste fort variable, est rouge brun; sa consistance est ferme, quoiqu'il se laisse déchirer avec assez de facilité. Situé dans l'hypocondre droit, qu'il remplit entièrement, le foie occupe encore une partie de l'épigastre et s'avance jusque dans l'hypocondre gauche. Le foie est séparé du poumon et du cœur par le diaphragme; il repose directement sur l'estomac et la masse intestinale. Sa forme peut être comparée à un ovoïde à grand axe transversal, à grosse extrémité située à droite, et auquel on aurait retranché sa partie inférieure gauche. Il présente une face supérieure lisse convexe; une face inférieure

concave, plus accidentée, traversée par deux sillons latéraux. Ces deux sillons sont réunis par un troisième transversal, dit *hile du foie*, dans lequel passent tous les organes qui vont au foie ou qui en partent : veine porte, veine hépatique, vaisseaux lymphatiques et filets nerveux. En avant du hile se trouve le lobe carré du foie, en arrière le lobe de Spigel.

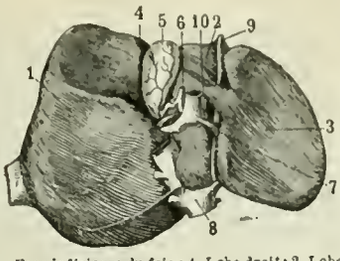

Face inférieure du foie : 1. Lobe droit; 2. Lobe carré; 3. Lobe gauche; 4. Hile du foie; 5. Vésicule biliaire; 6. Canal cholédoque; 7. Veine porte; 8. Veine cave inférieure; 9. Ligament rond; 10. Artère hépatique.

Le bord antérieur du foie est mince et tranchant; le bord postérieur, beaucoup plus épais, s'amincit à gauche.

Le foie est entouré en grande partie par le péritoine, dont les différents replis le maintiennent en place, formant : le ligament suspenseur ou falciforme, dont le bord inférieur contient le ligament rond du foie, vestige de la veine ombilicale du fœtus; le ligament coronaire; les deux ligaments triangulaires. Entre le péritoine et le foie se trouve la capsule de Glisson, très adhérente à chacun d'eux.

Si l'on fait une coupe du foie, on distingue de petits corpuscules arrondis de 1 à 2 millimètres de diamètre, à centre jaune et à périphérie rouge ou inversement. Ce sont les lobules hépatiques. Un lobule se compose de cellules, renfermant de la graisse, des pigments biliaires et du glycogène, entre lesquelles se ramifient les capillaires biliaires, qui portent au canal hépatique la bile sécrétée. De chaque lobule sort encore la veine sushépatique, seul vaisseau efférent. Les vaisseaux afférents se ramifient surtout à la périphérie des lobules : ce sont des subdivisions de l'artère hépatique et de la veine porte.

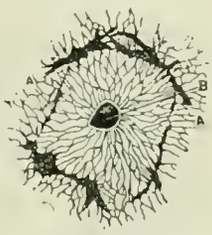

Lobule hépatique : A, veine interlobulaire; B, veine intralobulaire.

Entre les lobules se trouvent certains intervalles dits *espaces interlobulaires* ou *de Kieman*, par où passent les conduits excréteurs et les vaisseaux efférents et afférents de l'organe.

Vaisseaux du foie. Les artères sont fournies par l'artère hépatique et se subdivisent à l'infini dans les lobules. Les veines sont : la veine porte, qui transmet au foie tout le sang des organes sous-diaphragmatiques; les veines hépatiques, lesquelles conduisent le sang qui vient de traverser la glande à la veine cave inférieure. Les vaisseaux lymphatiques, les uns superficiels, les autres profonds, se rendent aux ganglions lombaires et communiquent largement avec le canal thoracique.

Nerfs. Les nerfs du foie émanent du pneumogastrique gauche et du plexus solaire.

Appareil excréteur du foie. Cet appareil se compose des capillaires biliaires qui se jettent dans les deux branches dont la réunion forme le canal hépatique; ce canal donne naissance à un canal récurrent, le canal cystique, qui se renfle en un volumineux réservoir, la vésicule biliaire. Peu après la naissance du canal cystique, le canal hépatique se jette dans le canal cholédoque, qui porte la bile dans l'intestin.

— Anat. comp. Le *foie* n'existe que chez les vertébrés, quoique, chez les invertébrés, on rencontre quelques organes qui possèdent la fonction hépatique. Sa forme, son poids varient suivant les espèces et l'âge des individus; très gros chez les poissons et les reptiles, il est aussi relativement beaucoup plus volumineux chez le fœtus humain que chez l'adulte; mais, dans tous les cas, sa structure et ses fonctions sont les mêmes.

— Physiol. Le *foie*, centre du système de la veine porte, reçoit le sang veineux issu des organes abdominaux et le transmet à la veine cave inférieure. C'est le type des glandes à sécrétions externes et internes. Il excrète la bile constamment, mais cependant avec une véritable abondance pendant la digestion; il produit le glycose, qu'il transmet au sang, et emmagasine l'amidon animal, le glycogène. Enfin, c'est encore le foie qui agit sur les poisons, qui transforme les composés ammoniacaux en urée et qui contribue à la décomposition des anciens globules rouges.

— Pathol. Le *foie*, quoique protégé par les côtes et les parois abdominales, peut être blessé par des corps étrangers. Les plaies produites sont graves, presque toujours mortelles. Un grand nombre de maladies relèvent de lui; citons : certains diabètes, les ictères, les coliques hépatiques. Il peut être atteint par le cancer, par la tuberculose, la syphilis (affections qui ne comportent pas d'indications spéciales), par des échinocoques qui forment les kystes hydatiques et guérissables par les moyens chirurgicaux. Enfin, le tissu hépatique peut être lésé directement et donne lieu aux hépatites aiguës et chroniques, dont les symptômes et le traitement sont donnés aux mots HÉPATITE et CIRRHOSE.

— Art culin. Tous les *foies* sont plus ou moins indigestes; celui de bœuf, surtout, convient peu aux estomacs délicats; mais c'est un aliment très nutritif, plus même que le muscle. On mange le foie de bœuf grillé ou sauté. Le foie de veau s'accommode de bien des manières : aux anchois, à la broche, en brochette, à l'italienne, à la maître d'hôtel.

Foies de volaille. On les emploie principalement pour les pâtés chauds ou comme garniture. Après avoir enlevé avec soin le fiel, on les fait blanchir quelques minutes à l'eau presque bouillante; on les met alors cuire un quart d'heure dans un peu de bouillon, mêlé d'un peu de vin blanc, avec bouquet garni, sel et poivre. Ainsi préparés, ils servent selon le cas.

Foie gras. Le foie gras d'oie sert surtout à la confection des pâtés et terrines; Strasbourg et Toulouse ont cette spécialité. Les foies obtenus par leurs procédés d'engraissement arrivent à peser jusqu'à 2 kilogrammes.

Foie gras sauté aux truffes. Il faut commencer par la sauce, qui peut attendre, et finir par le foie, qui doit être apprêté vivement et servi de suite. Mettre dans une casserole du beurre bien frais et un peu de farine; travailler ce roux jusqu'à ce qu'il soit blond; mouiller avec un verre de madère, laisser mijoter un quart d'heure; ajouter un peu de glace de viande et quelques lames de truffes. On coupe le foie gras en escalopes de 1 centimètre d'épaisseur; on les roule légèrement dans de la farine et on les fait sauter quatre minutes au beurre bien chaud, et sur feu vif. Les dresser en couronne dans un plat très chaud; verser au milieu la sauce aux truffes.

— Chim. Les anciens chimistes donnaient le nom de *foie* à diverses substances d'une couleur brunâtre particulière, dont l'apparence leur rappelait celle du foie. Toutes renfermaient du soufre. Le foie d'antimoine est un exysulfure d'antimoine obtenu en grillant du sulfure d'antimoine, le faisant fondre, y ajoutant du carbonate de potasse et coulant immédiatement sur une plaque : il a une apparence un peu vitreuse. On l'appelait encore *foie de soufre antimonié*. Le foie de soufre est encore fort employé actuellement en bains sulfureux : c'est un polysulfure de potassium impur, qui s'obtient en faisant fondre du soufre avec deux fois son poids de carbonate de potasse. Le foie de soufre mercuriel n'est, à ce qu'il paraît, qu'une solution de sulfure de mercure dans la potasse. Le foin du soufre sodique est du foie de soufre ordinaire dans lequel le carbonate de soude remplace le carbonate de potasse. Enfin, on appelait autrefois *foie de soufre volatil* ou *liqueur fumante de Boyle*, une préparation obtenue en distillant un mélange de chaux éteinte, de soufre et de sel ammoniac; c'est du sulfate d'ammonium.

FOIE-DE-BŒUF n. m. ou **LANGUE-DE-BŒUF** n. f. Nom vulgaire de la *fistuline hépatique*, champignon de la famille des polyporées, qui pousse sur les troncs de chêne et dont la couleur et la forme rappellent, d'un peu loin, celles d'une langue ou d'un foie. (La fistuline est un champignon comestible.) ‖ Pl. *Des* FOIES-DE-BŒUF ou *Des* LANGUES-DE-BŒUF.

FOIE-DE-VEAU n. m. Nom donné à un calcaire jaunâtre marneux, composant l'assise supérieure de l'étage bettangien de Bourgogne qui est situé dans la partie inférieure du système liasique. ‖ Pl. *Des* FOIES-DE-VEAU.

FOIGNET (Charles-Gabriel), compositeur français, né à Lyon vers 1750, mort à Paris en 1823. Il publia un recueil périodique de chant intitulé *les Plaisirs de la société*, et fit jouer les opéras-comiques : *la Boiteuse* (1791); *le Roi et le Pèlerin* (1792); *Michel Cervantes* (1793); *le Projet de fortune* (1793); *les Petits Montagnards* (1794); *le Plan d'opéra* (1794); *le Franc Marin* (1795); *le Gascon tel qu'il est* (1797); etc. En 1797, Foignet prit la direction du théâtre des Jeunes-Artistes, situé rue du Bondy, celle du théâtre des Victoires-Nationales, situé rue du Bac, et devint l'un des cinq administrateurs du théâtre des Variétés. Il composa encore : *les Brouilleries* (1798); *les Jugements précipités* (1799); *Jacques Rigaud* (1800); *le Duel de Bambin* (1800); *Raymond de Toulouse*, en société avec son fils (1802); *Hélène; le Cri de la vengeance*; etc.

FOIGNET (François), acteur et compositeur français, fils du précédent, né à Paris vers 1780, mort à Strasbourg en 1845. Au théâtre des Jeunes-Artistes, il se fit remarquer à la fois comme acteur, chanteur et compositeur. Il donna comme pièces : *la Noce de Lucette* (1799); *le Gondolier* (1800); *le Chat botté* (1802); *le Retour inattendu* (1802); *Raymond de Toulouse*, en société avec son père (1802); *Riquet à la houppe* (1802); *la Naissance d'Arlequin* (1803); *Arlequin à Maroc* ou *la Pyramide enchantée* (1804); *l'Oiseau bleu*. Après 1807, il alla poursuivre sa carrière à Liége, Marseille, Nantes, Lille, etc., et enfin Strasbourg, où, dit-on, il mourut de misère à l'hôpital.

FOIGNY, abbaye de bernardins, fondée dans la Thiérache, en 1121, par Barthélemy, évêque de Laon. Cette maison fut habitée pendant quelque temps par saint Bernard. L'église de Foigny était, après la cathédrale de Laon, la plus vaste du diocèse : elle avait 400 pieds de longueur, sur 82 de largeur. L'abbaye, très puissante et industrieuse, entre ses grandes exploitations agricoles, possédait des forges, des bateaux sur la Meuse. Ses bâtiments ont été entièrement démolis depuis la Révolution.

FOIGNY (Jean DE), imprimeur à Reims à la fin du XVIe siècle. Ligueur acharné, il publia un grand nombre de pamphlets et de libelles contre les royalistes et les protestants. — Son neveu JACQUES, qui exerça la même profession, est l'auteur des *Merveilles de la vie, des combats et victoires d'Ermine, citoyenne de Reims* (1648).

FOI-MENTI, IE (*man* — de *foi*, et *menti*) adj. Féod. Qui a menti à sa foi.

FOI-MENTIE (*man-tî* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Dr. féod. Nom donné à toute infraction aux devoirs de respect, de fidélité et de dévouement qui liaient le vassal au suzerain.

FOIN (*foi-in* — du lat. *fenum*, même sens) n. m. Agric. Herbe fauchée et séchée pour servir de nourriture aux animaux : *Meule de* FOIN. ‖ Herbe sur pied, destinée à être fauchée et séchée : *Chasser dans les* FOINS. ‖ Par ext. Récolte des foins, fenaison : *L'époque des* FOINS.

— Arg. *Faire du foin*, S'ébruiter; faire du tapage.

— Art culin. Tubes ou lames qui garnissent la face inférieure des champignons et que l'on rejette. ‖ Poils courts et légers qui tapissent les fonds d'artichauts.

— Bot. Nom vulgaire des canches, genre de graminées. ‖ *Foin de mer*, Nom vulgaire des fucus ou varechs. ‖ *Foin de Bourgogne* ou *Gros foin*, Nom vulgaire du sainfoin, qui croît spontanément en Bourgogne.

— Méd. *Fièvre de foin*. V. FIÈVRE.

— Pêch. Sorte de duvet brun ou blanc qui garnit l'intérieur de l'écaille d'une écrevisse.

— Loc. div. Fam. *Etre bête à manger du foin*, Avoir aussi peu d'intelligence ou d'instruction que le bétail. ‖ *Chercher une aiguille dans une botte de foin*, Chercher une personne ou une chose dans un endroit où elles sont extrêmement difficiles à trouver. ‖ *Avoir, Mettre du foin dans ses bottes*, Etre riche, avoir des ressources; se faire prudemment un pécule pour l'avenir. ‖ *Faire ses foins*, Faire des profits.

— Loc. PROV. : **Avoir du foin aux cornes.** V. FŒNUM. ‖ **Année de foin, année de rien.** Les pluies, favorables au fourrage, sont nuisibles aux autres récoltes.

— ENCYCL. Le *foin* des prairies naturelles est d'une composition très variable, et sa valeur nutritive est fort différente, suivant son ancienneté, son origine (nature du sol qui l'a produit et du climat, altitude, espèces d'engrais qu'on a pu répandre sur la prairie, etc.), son état de conservation (qui résulte principalement du temps qu'il a fait pendant le fanage et de la manière dont cette opération a été conduite), enfin, suivant qu'il a été récolté à une époque plus ou moins tardive, c'est-à-dire soit au moment de la pleine floraison, soit un peu avant ou un peu après ce moment.

Le foin des prairies élevées est fin et délié, très aromatique et généralement très nutritif, à moins qu'il ne soit venu sur des terres trop maigres. Quand il est de bonne qualité, les trèfles blanc et violet, le lotier corniculé, la flouve odorante, la crételle et le pâturin des prés, l'avoine jaunâtre, la pimprenelle dominent dans sa composition botanique. Le foin venu aux altitudes moyennes est moins odorant, sa substance est plus grossière, il est donc moins digestible et d'habitude moins nutritif. On y trouve, comme dans le précédent, des trèfles et du lotier, en outre d'un grand nombre de graminées : houlque laineuse, fétuque et brome des prés, fromental, fléole, ray-grass, dactyle, vulpin et de différentes espèces d'ombellifères, de renoncules, de composées. Le foin des prairies humides ou des basses altitudes est plus abondant, mais beaucoup plus grossier, peu aromatique et moins nutritif que les précédents. Sa qualité est d'autant plus défectueuse qu'il provient d'un sol plus marécageux. Dans les cas très défavorables, il ne renferme que des renoncules, des scirpes, des carex et les graminées ou légumineuses des stations très humides (pâturin aquatique, fléole noueuse, lotier et gesse des marais).

Quand le foin a été bien fané, et par un beau temps, sa coloration est vert tendre, son odeur agréable, tandis que des pluies abondantes, à l'époque du fanage, ont pour effet de le décolorer, et de diminuer dans une large mesure sa valeur alimentaire. Nouvellement récolté, il est un peu échauffant. En vieillissant, il jaunit, se dessèche de plus en plus, et tend à se réduire en poussière. En même temps, il perd de son arome et de ses qualités nutritives. Lorsqu'il est parvenu à l'état pulvérulent, on le secoue sur une claie et on l'humecte avec de l'eau salée avant de le faire consommer.

Les foins envasés ou mélangés de débris terreux sont passés dans la machine à battre avant d'être livrés aux animaux. Les foins moisis, fermentés ou couverts de rouille, sont impropres à la consommation.

On nomme *regain* le foin de la seconde coupe. Celui-ci est plus foncé de nuance et donne un produit moins abondant que le foin de la première coupe.

Conservation des foins. V. FOURRAGE.

Foins (LES) ou *le Chariot de foin*, tableau de Wouwermans (musée de La Haye). Des paysans cheminent le long d'un large canal qui se perd dans le lointain. En avant, à droite, une femme soulève un petit garçon pour le placer près d'un paysan à cheval, qui a déjà une femme en croupe; puis vient le chariot de foin, attelé de chevaux; une autre charrette est conduite par un paysan. Plus loin, à gauche, des hommes chargent des foins sur un bateau. Cette scène,

Les Foins, d'après Bastien Lepage.

pleine de mouvement et de gaieté, est peinte avec beaucoup de finesse. — *Les Foins*, tableau de Bastien-Lepage (1878, musée du Luxembourg). Une paysanne est assise dans la prairie; son compagnon de travail est étendu derrière elle; il dort et elle songe vaguement. Ce repos passif et en quelque sorte animal du paysan est rendu avec une acuité rare.

FOIN (*foi-in*) interj. qui marque le dédain, le mépris, l'aversion. Elle s'emploie seule : FOIN! ou le plus souvent suivie de la préposition *de*, et se place alors devant le terme sur lequel on veut déverser le mépris : FOIN DES *rébus!* (V. Hugo.) FOIN DES *princesses maigres!* (E. Augier.)

FOINARD (Frédéric-Maurice), théologien français, né à Conches, près d'Evreux, mort en 1743. Il fut curé à Calais, puis sous-principal du collège du Plessis à Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Breviarium ecclesiasticum, etc.* (1726); *la Genèse en latin et en français* (1732), où certaines explications hasardées exposèrent l'auteur à de graves ennuis. Foinard dut se cacher, et son livre fut supprimé. Citons encore de lui : *la Clef des psaumes* (1740).

FOINE n. f. Pêch. Syn. de FOÈNE.

FOÏNITZA ou **FOINICA**, ville de Bosnie (distr. de Sérajévo), sur un affluent de la Bosna; 1.552 hab. Commerce de fer, autrefois actif.

FOINIER (*ni-é*), **ÈRE** n. Marchand, marchande de foin.

FOIRADE n. f. Pop. Action de foirer; erdure faite en foirant.

FOIRAIL [illegible] et **FOIRAL** n. m. En certaines parties de la France, [illegible].

FOIRANDE n. f. Bot. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle. On dit aussi FOIROLLE, FOIROLE, FOIRLUNE.

FOIRE (du lat. *feria*, fête, solennité) n. f. Grand marché pour toutes sortes de denrées, qui se tient dans un même lieu un ou plusieurs fois l'année. ‖ *Foire franche*, Autrefois, Foire qui était exemptée de certains droits, comme celle de Beaucaire, par exemple. ‖ *Champ de foire*, Emplacement où se tient une foire. ‖ Par ext. Cadeau qu'il est d'usage de faire à certaines personnes, à l'époque de la foire : *Que me donnerez-vous pour ma* FOIRE ?

— Comm. *Foire de respect*. Temps accordé au commissionnaire pour payer les marchandises qu'il a vendues à crédit, et dont il s'est porté garant.

— Loc. prov. **La foire n'est pas sur le pont**, Il n'y a rien de pressé. ‖ **S'entendre comme larrons en foire**, Être parfaitement d'accord pour tromper quelqu'un. ‖ **Acheter à la foire d'empoigne**, Voler. ‖ **Il ne sait pas toutes les foires de Champagne**, Il ne connaît pas tous les dessous de cette affaire.

— Encycl. On distingue ordinairement deux genres de *foires* : *les foires générales* et les *foires à bestiaux*. Dans les premières, comme leur nom l'indique, on vend toutes sortes de produits et objets. Fort nombreuses autrefois, ces foires générales tendent de plus en plus à disparaître. Jadis, en effet d'une part la richesse étant peu répandue, les petites localités n'offraient pas des débouchés suffisants pour que des marchands pussent s'y installer à demeure et, d'autre part, il ne fallait pas non plus songer à faire venir à volonté les objets dont on manquait, car les transports étaient longs, pénibles, dispendieux. C'est donc aux foires que les habitants de toute une province, de plusieurs provinces même, s'approvisionnaient pour toute une année. Sans remonter à l'antiquité, qui a aussi connu les foires, citons celles qui se tinrent en France à partir du moyen âge : la foire du Landit, fondée par Dagobert et qui avait lieu à Saint-Denis du 10 au 20 octobre ; les foires de Saint-Lazare, de Saint-Laurent et de Saint-Germain à Paris ; les foires du Puy, de Lyon, de Guibray (faubourg de Falaise), enfin, parmi les plus célèbres : les foires de Champagne (deux fois par an à Troyes et une fois à Reims, Lagny, Bar-sur-Aube) et la foire de Beaucaire, où l'on voyait des Catalans, des Italiens, des Maures, des Grecs, des Levantins. Ces foires étaient aussi l'occasion de réjouissances : au Landit, une foule immense se pressait pour banqueter, regarder et écouter les baladins, et l'université de Paris s'y rendait en procession.

De nos jours, en France, les foires générales ont disparu, mais les amusements qu'on y trouvait ont survécu, et, dans chacune de nos villes, à l'époque de la foire annuelle, on voit s'installer des cirques, des ménageries, des musées de cire, etc. ; ainsi, à Paris la foire au pain d'épice et la foire de Neuilly. Dans d'autres pays, au contraire, les foires ont conservé leur ancien caractère : telles les foires générales de Leipzig en Allemagne, et de Nijni-Novgorod en Russie.

Mais, tandis que les foires générales disparaissaient presque partout, les foires à bestiaux, par contre, se maintenaient, démontrant par cela même leur utilité. Elles trouvent leur raison d'être dans l'avantage qu'il y a, pour l'achat du bétail, à pouvoir comparer plusieurs animaux, sans compter le désir qu'éprouvent les plus petites bourgades de tirer parti, pour leur propre commerce, de l'afflux de visiteurs qu'elles ne manquent pas d'amener.

— Dr. Les *foires* se distinguent surtout des marchés en ce qu'elles ont lieu à de plus rares intervalles ; mais, au point de vue de la législation applicable, foires et marchés se confondent presque entièrement. V. MARCHÉS.

Les questions relatives à l'établissement, à la suppression ou aux changements des foires sont de la compétence des conseils municipaux, mais seulement en premier ressort, pour ainsi dire ; c'est l'autorité supérieure, représentée ici par le conseil général, qui statue définitivement (loi du 10 août 1871, art. 46 ; loi du 5 avril 1884, art. 68).

Les maires ont le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre dans les foires. D'autre part, dans le but d'éviter la transmission de maladies contagieuses, les communes ou existent des foires aux chevaux et aux bestiaux doivent, en vertu de l'article 39 de la loi du 21 juillet 1881, préposer un vétérinaire pour l'inspection sanitaire des animaux qui y sont conduits.

Les communes font généralement payer, pour les places qu'elles laissent occuper dans les foires, des droits dits *droits de place*, dont le tarif, délibéré par le conseil municipal, est soumis à l'approbation du préfet (loi du 5 avr. 1884, art. 68, § 7, et 69.

Si c'est dans une foire que le possesseur actuel d'une chose perdue ou volée l'a achetée, le propriétaire originaire ne peut se la faire rendre qu'en lui remboursant le prix qu'elle lui a coûté (C. civ., art. 2280.)

Les lettres de change ou billets à ordre *payables en foire* sont échus la veille du jour fixé pour la clôture de la foire, ou le jour de la foire, si elle ne dure qu'un jour (C. comm., art. 133 et 187).

— Iconogr. Les premiers peintres qui s'essayèrent en ce genre en traitèrent au goût du temps, en introduisant dans leurs compositions un épisode religieux. C'est ainsi que Joachim Patenier, d'Anvers, a placé, au beau milieu d'une *Foire flamande*, le Christ présenté au peuple devant le palais de Pilate (Munich, 1541). Breughel le Vieux a représenté *le Christ portant sa croix* à travers une foule innombrable de villageois wallons, sur une place entourée de boutiques et de spectacles forains. Au XVIIe siècle, Callot dans la magnifique estampe qui représente la *Foire de la Madonne de l'Impruneta*, a introduit une procession religieuse par respect pour la vérité locale. Cette même foire a été peinte par Teniers avec infiniment d'humour. Une autre *Foire italienne* est représentée dans un tableau du musée de Lessa con, attribué au Hollandais G. Berkheyden. J.-B. Le Bas a gravé, d'après Ch. Parrocel, la *Foire de Venise*. Daniel Marot a retracé, dans deux grandes estampes, la *Foire de La Haye* et la *Foire d'Amsterdam*. Fr. Janinet a gravé une *Foire hollandaise* d'après Adrien Van Ostade. Le musée de Vienne possède une *Foire*, par Fr. Van Valkenburg (1591) ; une *Foire* au milieu d'un paysage boisé, par Th. Michau, et d'autres compositions analogues par Fr. Ferg et Ch. Aigen. La foire de Bezons a été représentée par Bonaventure de Bar (Louvre). Un autre tableau du Louvre, par Fr. Octavien, nous montre la *Foire de Vesoul*. Des *Foires de village* ont été gravées par Cochin d'après Fr. Boucher, par Descourtis d'après Taunay, et par A.-F. Bargas. Boucher a peint une *Foire en Chine* (Besançon). Demarne, de qui le Louvre a une *Foire à la porte d'une auberge*, a peint avec finesse une foire russe, la *Foire de Macariev*. Un autre tableau de Demarne représente une *Foire aux bestiaux en Normandie*. W. Hogarth a croqué, avec son humour ordinaire, la *Foire de Southwark* (1733). Manuel de La Cruz, qui vivait au XVIIIe siècle, a représenté la *Foire de Madrid* sur la place de Cebada (Musée royal). Parmi les nombreux tableaux de ce genre exécutés par les artistes contemporains, il nous suffira de citer : une *Foire dans l'Oberland bernois*, d'Edouard Girardet ; une *Foire aux chevaux en Bretagne*, de Lalaisse, et le *Champ de foire à Saint-Fargeau*, d'Adolphe Leleux (1855) ; *la Foire aux servantes, à Bourweiller* (Alsace), de Charles Marchal (1861).

Foire (THÉATRES DE LA). On peut comprendre sous ce nom générique différentes sortes de spectacles qui figurèrent pendant près de deux siècles dans les célèbres foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent à Paris. Dès l'année 1596, on voit le lieutenant civil autoriser un théâtre de ce genre sur la foire Saint-Germain, à la condition que les artistes payeront chaque année deux écus aux Confrères de la Passion. Singes et chiens savants, acrobates et danseurs de corde, telles étaient les attractions des théâtres de la foire. En 1650, Brioché y montra ses marionnettes.

En 1671, Dominique de La Mormandin, sieur de La Grille, ouvrit sur la foire Saint-Germain le théâtre des Bamboches, où le jeu des marionnettes était accompagné de couplets. Lully, surintendant de la musique royale, le fit fermer. En 1697, la foire Saint-Germain comptait les trois troupes des frères Allard (qui allaient jouer à la cour), de Maurice et de Bertrand. Peu à peu les théâtres forains se mirent à représenter des scènes dialoguées, à reprendre les types de la comédie italienne, à jouer des comédies à ariettes, embryons d'opéras-comiques. C'était empiéter sur les privilèges de la Comédie-Française et de l'Opéra, qui protestèrent et firent interdire aux troupes foraines le dialogue d'abord, et bientôt même le monologue. En 1710, on leur défendit à la fois le chant, les paroles et la danse. Ils répondirent par l'ingénieuse invention des *pièces à la muette*. L'auteur faisait les gestes, l'orchestre jouait un air, et le public chantait en chœur les couplets écrits en grosses lettres sur des pancartes. Les *grands comédiens* les obligèrent encore à diminuer leur orchestre et à augmenter le prix des places. D'Argenson fit envahir et briser par ses archers le théâtre de la Foire. Cependant, en 1714, la troupe de Catherine Vanderberg obtint de l'Opéra le privilège de donner des pièces mêlées de chant. D'excellents auteurs travaillèrent pour le théâtre de la Foire. Le Sage composa, avec Dominique et Fuselier, plus de cent petites pièces. Citons encore les noms de Dorneval, Boissy, Largillière, Lafont, Autreau, Piron, Vadé, Sedaine, Lemonnier, Panard, et, parmi les musiciens : Gilliers, Dauvergne, Doni, Philider et Monsigny. Vers 1721, une impulsion nouvelle fut donnée à l'Opéra-Comique de la Foire, dont le privilège appartint successivement à Honoré, à Ponteau (1727), à de Vienne (1732), à Monnet (1743), à Berger ; puis après une nouvelle suppression, de 1745 à 1752, derechef à Jean Monnet (1752). En 1762, l'Opéra-Comique de la Foire alla se fondre avec la Comédie-Italienne. Les foires virent encore les troupes d'Audinot, de Nicolet, les Variétés amusantes, de Lécluse (1777), les Italiens, les Comédiens de Monsieur (1789), les Variétés comiques et lyriques et le Théâtre de la Liberté (1791). Mais la suppression des foires mit fin à ces entreprises. L'histoire du théâtre de la Foire a été écrite par les frères Parfait, par Des Boulmiers, Monnet, Maurice Albert.

Foire aux vanités (LA) [*Vanity Fair*], roman anglais de Thackeray, publié en 1847. — Deux jeunes personnes vont faire leur entrée dans le monde, c'est-à-dire dans la *Foire aux vanités*. L'une, Amélie Sedley, fille d'un riche négociant, épouse, contre la volonté de ses parents, le lieutenant Georges Osborne ; l'autre, Rebecca Sharp, ou Becky, orpheline pauvre, se fait épouser en secret par le capitaine Crawley, qui ne veut pas que l'on sache qu'il donne son nom aristocratique à l'institutrice de ses sœurs. Les deux officiers prennent part à la bataille de Waterloo ; Georges est tué ; Amélie, dont le père est ruiné, mène une existence malheureuse. Crawley survit, mais, en butte au mépris de sa famille, privé des héritages qu'il attend, il trouve en sa femme un précieux auxiliaire pour tromper amis et créanciers. Crawley et Rebecca mènent joyeuse vie, jusqu'au jour où le capitaine est emprisonné pour dettes. Becky devient alors la maîtresse de lord Steyne. Elle est surprise en flagrant délit par Crawley, qui veut se battre en duel, mais qu'on écarte en lui donnant un poste de directeur dans une île lointaine. Rebecca, livrée à elle-même, voyage et va de chute en chute. A une table de jeu, dans une ville allemande, elle fait la rencontre du frère d'Amélie, Joseph Sedley, personnage ridicule et égoïste. Elle le soigne pendant sa dernière maladie et réussit à se faire léguer une somme assez ronde qui lui permet de vivre tranquillement en Angleterre. Tel est ce roman un peu poussé au noir, mais d'une amusante satire.

FOIRE (du lat. *foria*, même sens) n. f. Pop. et bas. Excrement qu'on évacue à l'état liquide : *Ne faire que de la* FOIRE. ‖ Indisposition de ceux qui évacuent ainsi : *Attraper la* FOIRE. ‖ Défaillance produite par la peur.

FOIRER (rad. *foire*) v. n. Pop. et bas. Evacuer des excréments à l'état liquide.

— Fig. Défaillir, reculer, lâcher pied.

— Artill. Faire long feu : *Une fusée qui* FOIRE.

— Mar. Se défaire, en parlant d'un filin qui se décommet, d'une fourrure, d'un cordage qui se déchiquette.

— Mécan. Ne plus avoir prise, en parlant d'un écrou dont le pas de vis est usé et qui ne peut plus se serrer.

— Trav. publ. S'ecrouler, en parlant d'une tranchée dont les couches supérieures glissent sur les inférieures ou d'un remblai qui s'éboule par la base.

FOIREUX (*reû*), **EUSE** adj. Pop. et bas. Qui a souvent ou habituellement la foire : *Un enfant, Un chat* FOIREUX. — Fig. et bas. Poltron, à cause du flux de ventre que cause quelquefois la peur. — Substantiv. : *Un* FOIREUX. *Une* FOIREUSE.

— Jeux. *Soixante foireux*. Au piquet, Soixante que l'on ne peut compter par suite du manque d'un ou deux points, tout en perdant les cartes. ‖ *Coupe foireuse*, Coupe mal faite, que l'on opère en laissant tomber des cartes.

— Trav. publ. *Terrain foireux*, Terrain qui s'éboule quand on y pratique une tranchée.

FOIROLLE n. f. Bot. Syn. de FOIRANDE.

FOIRON n. m. Arg. Derrière.

FOIS (*foi* — du lat. *vices*, qui signifie proprem. place, tour, changement) n. f. Chacun des cas où on fait a lieu : *Le cœur des petits enfants bat de 130 à 140* FOIS *par minute*. (J. Macé.) ‖ Ce mot, joint à un adjectif de nombre, indique encore l'intensité de l'action, par comparaison à l'action simple, qui est alors prise comme une espèce d'unité : *Lampe qui éclaire trois* FOIS *plus qu'une autre*. ‖ Il indique aussi la multiplication ou la répétition de la quantité qu'on ajoute à elle-même : *Trois* FOIS *sept font vingt et un*.

— Par exagér. Ce mot se joint à un adjectif de nombre excessif, et indique alors avec lui une répétition très fréquente de l'action : *Un roi est mille* FOIS *plus malheureux qu'un particulier*. (Frédéric II.) ‖ On ajoute à ces expressions les mots *pour une*, sans que le sens en soit modifié : *Si je n'eusse pas eu l'esprit d'en agir ainsi, j'aurais été volé* CENT FOIS POUR UNE. (Le Sage.)

— Loc. div. *Cette fois*, Dans cette circonstance, à ce coup. ‖ *D'autres fois*, Dans d'autres circonstances. ‖ *Toutes les fois que*, Dans toutes les circonstances où. ‖ *Une bonne fois, Une fois pour toutes*, Enfin, décisivement. ‖ *Une fois*, Un certain jour. — Dans un temps passé ou futur, qu'on s'abstient de déterminer : *Il y avait* UNE FOIS *un roi et une reine*. — A une époque à partir de laquelle commence une action ou un état : *Bien des femmes plus fières que tendres,* UNE FOIS *trahies, n'aiment plus*. (Rigault.) ‖ *Une fois que*, Dès que, lorsque : UNE FOIS QUE *l'entêté a dit une chose, il n'en démord plus*. — Un jour que : UNE FOIS QUE *nous revenions de la campagne, nous rencontrâmes...* ‖ *Des fois*. Se dit populairement dans le sens de Parfois, dans certaines circonstances ; par hasard : *Si* DES FOIS *il venait, dites-lui qu'il m'attende*. ‖ *Y regarder à deux fois, à plusieurs fois*, Bien réfléchir avant de faire un acte déterminé. ‖ Ellipt. *Encore une fois*, Je vous le dis encore une fois. ‖ *Une fois, deux fois, trois fois*, Dans les ventes aux enchères, Dernière sommation avant l'adjudication. — A passé dans le langage courant : *Ah çà!* UNE FOIS, DEUX FOIS, *voulez-vous reprendre votre médecin ?* (Chamfort.) ‖ *Pour la dernière fois*, Je vous le dis pour la dernière fois. ‖ *Ne pas se faire dire une chose deux fois*, La faire dès le premier mot.

— REM. L'usage veut que l'on n'emploie jamais le terme *fois* précédé de l'article sans qu'il y ait un adjectif entre ces deux mots ; seul l'adjectif *tout* se place avant l'article.

— Loc. adv. *Par fois*, Dans quelques circonstances, quelquefois. (S'écrit aujourd. le plus souvent en un seul mot.) ‖ *A la fois, Tout à la fois*, Tout ensemble, en même temps, simultanément. ‖ *De fois à autre*, et incorrectement *Fois et autre*, De temps en temps, parfois.

— Loc. prov. *Vu une fois, cru cent fois*. Signifie que le monde est porté à croire qu'une personne qui a fait une mauvaise action en a l'habitude.

— SYN. Fois (à la), ensemble. V. ENSEMBLE.

FOÏSME (*issm'*) n. m. Relig. Culte de Fo.

FOISON (du lat. *fusio*, effusion, abondance) n. f. Extrême abondance, très grande quantité : *Pour le moindre emploi, il y a* FOISON *de postulants*.

— Loc. adv. *A foison*, A profusion, en quantité très considérable.

— SYN. Beaucoup, considérablement. V. ABONDAMMENT.

FOISONNANT (*zo-nan*), **ANTE** adj. Qui foisonne : *Substances* FOISONNANTES.

FOISONNEMENT (*zo-ne-man* — rad. *foison*) n. m. Techn. Augmentation en volume d'un corps qui change d'état.

— Encycl. Techn. On emploie généralement ce mot pour désigner l'accroissement de volume de la terre extraite d'une fouille et de la chaux vive que l'on éteint avec de l'eau. En effet, le volume des terres retirées d'une fouille est toujours plus considérable que celui présenté par ces terres avant leur extraction. On dit, alors, qu'il y a *foisonnement*, et l'augmentation constatée varie suivant la nature de ces terres. On compte que, pour la terre végétale et le sable, le foisonnement atteint le dixième ; pour l'argile et la marne, il est de moitié ; pour la terre franche grasse, du cinquième ; pour la terre crayeuse, du cinquième environ ; etc.

Le foisonnement de la chaux vive à la suite de son extinction donne également lieu, pour cette matière, à une augmentation sensible de volume. Cette augmentation varie suivant la nature de la chaux vive que l'on éteint, la chaux grasse donnant un foisonnement plus considérable que la chaux maigre.

FOISONNER (*zo-né*) v. n. Etre à foison, abonder.

— Art culin. Fournir beaucoup à manger en parlant d'un légume, d'une viande que l'on fait cuire.

— Techn. Augmenter de volume, en parlant de la chaux que l'on mouille, de la terre qu'on extrait d'une fouille, de certains corps dont on change l'état.

— Loc. prov. : *Cherté foisonne*, Les marchandises affluent là où elles se vendent cher.

— Pop. Sentir mauvais (empoisonner).

FOISSELLE (*foi-sèl'*) n. f. Archéol. Crible en forme de corbeille, fait en vannerie, en bois ou en métal, et servant à égoutter les fromages. (Ce mot, en usage aux XIVe et XVe s., prend, au XVIe, la forme *fiscelle*, ou *fisselle* : *Des* FISCELLES *de jonc*. [Clément Marot, 1540].)

— Monn. Petite monnaie de billon, qui avait cours à Tournai du temps de Charles-Quint.

FOISSET (Joseph-Théophile), magistrat et écrivain français, né à Illigny-sous-Beaune (Côte-d'Or) en 1800, mort en 1873. Magistrat, conseiller à la cour de Dijon (1850), il devint un des écrivains les plus appréciés du parti dit « catholique libéral », qui, à l'époque du concile du Vatican (1870), avec Mgr Dupanloup, de Falloux, Montalembert, de Broglie, etc., s'était prononcé contre l'opportunité de la définition de l'infaillibilité papale. On a de lui, entre autres ouvrages : *Eloge historique de L.-Joseph de Bourbon, prince de Condé* (1819) ; *le Président de Brosses, histoire des lettres et des parlements au* XVIIIe *siècle* (1842) ; *Catholicisme et protestantisme* (1846). Il a édité : les *Œuvres de Ch. Beugnot*, avec une notice (1833) ; la *Correspondance inédite de Voltaire et de Frédéric II* (1836) ; les *Lettres inédites de Leibniz à l'abbé Nicaise* (1836) ; les *Œuvres philosophiques du*

président de Riambourg (1838). Le dernier ouvrage qu'il a publié est une *Vie de Lacordaire* (1870).

FOISSIAT, comm. de l'Ain, arr. et à 20 kil. de Bourg en Bresse, sur un affluent de la Reyssouze; 2.642 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

FOISSIER (*foi-si-é*) n. m. et **FOISSIÈRE** (*foi-si-èr*' — rad. *foie*) n. f. Tonneau où l'on recueille les foies de morues pour en extraire l'huile.

FOIX (lat. *Fuxium*), ch.-l. de l'Ariège, à 854 kilom. de Paris, sur l'Ariège; 6.722 hab. (*Foixiens, ennes*) Ch. de f. Midi.

Bâtie, probablement au VIe siècle, autour de l'abbaye de Saint-Volusien, dans une heureuse position géographique, au confluent des vallées de l'Arget et de l'Ariège, et à l'entrée des gorges étroites qui permettent de pénétrer, à travers la chaîne du Plantaurel, vers le pays d'Andorre, Foix fut, au moyen âge, le siège d'une importante seigneurie, dont les comtes ont joué, au XIIe s., un rôle considérable dans l'histoire politique et religieuse du Midi. La ville fut assiégée à plusieurs reprises, notamment en 1210 par les albigeois, et en 1270 par le roi de France Philippe III. Elle a conservé, entre autres témoignages de son importance historique, son château, en partie reconstruit en 1362 par Gaston Phœbus, et enrichi d'une admirable tour gothique, haute de 43 mètres.

Armes de Foix.

La ville actuelle est bâtie sur une berge escarpée de la rive gauche de l'Ariège, coupée de rues étroites et tortueuses, que domine le rocher où s'élève le château, long-

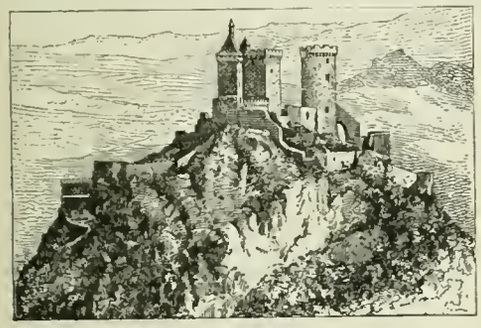

Château de Foix.

temps transformé en prison. L'abbaye de Saint-Volusien, reconstruite après un incendie, au début du XIXe siècle, est devenue la préfecture. Etablissement de bains du *Rocher-de-Foix* (trois sources ferrugineuses) fréquenté par les malades atteints d'affections rhumatismales et nerveuses. Commerce de laine, fers, bestiaux, draperies; forges et fabriques de limes et de faux, tanneries. — L'arrondissement de Foix a 8 cant., 140 comm. et 73.738 hab.; le canton 26 comm. et 20.741 hab.

FOIX (COMTÉ DE), anc. prov. de France, formant un des gouvernements du royaume, dépendant de celui de Guyenne et de la généralité de Perpignan. Il était compris entre le Languedoc au N. et à l'E., le Roussillon à l'E., l'Espagne et la république d'Andorre au S., la Gascogne à l'O. On le divisait en haut comté (partie sud), bas comté (partie nord), et pays de Donnezan. *Foix* était la capitale de la partie haute et de tout le comté, et *Pamiers* le chef-lieu de la partie basse. Au point de vue financier, le comté de Foix, rattaché d'abord à la généralité de Toulouse, contribua, en 1642, à former l'intendance de Perpignan, dont il fut détaché en 1783, pour être uni à la généralité de Pau, puis (1787) à celle d'Auch. Pays d'Etats, qui s'imposait lui-même, la répartition y était faite par feux non pas allumants (ou familles), mais de compoids. Au point de vue ecclésiastique, il formait, depuis le XIVe siècle, le diocèse de Pamiers. De nos jours, il forme, à peu de chose près, le département de l'Ariège.

— *Histoire*. Le pays de Foix fit partie, sous les Romains de la *civitas Consoranorum* (Couserans), passa tour à tour sous la domination des Goths et des Francs, fut rattaché au duché d'Aquitaine, au comté de Toulouse, puis à celui de Carcassonne. Roger, comte de Carcassonne, en démembra, au début du XIe siècle, le Sabarthès, le pays de Foix, le Couserans, etc., en faveur de son deuxième fils, Bernard-Roger. Ces territoires furent érigés en comté, sous le titre de comté de Foix (1012).

FOIX (comtes DE), famille féodale, issue des comtes de Carcassonne et dont l'origine remonte au XIe siècle. Voici la suite chronologique des comtes : Roger-Bernard Ier (1012-1035); Roger Ier (1035-1064); Pierre (1064-1071); Roger II (1071-1124); Roger III (1124-1148); Roger-Bernard II (1148-1188); Raymond-Roger (1188-1222); Roger-Bernard III (1222-1240); Roger IV (1241-1265); Roger-Bernard IV (1265-1302); Gaston Ier (1302-1315); Gaston II (1315-1343); Gaston Phœbus (1343-1391); Mathieu de Castelbon (1391-1398); Archambaud de Grailly (1398-1412); Jean de Grailly (1412-1436); Gaston IV (1436-1472); François Phœbus (1473-1483); Jean d'Albret (1483-1516); Henri (1516-1555); Antoine de Bourbon (1555-1572); Henri III de Navarre et Henri IV de France, qui réunit le comté à la couronne. Parmi les plus notables, citons : ROGER II, qui se distingua à la première croisade; — RAYMOND-ROGER, un des meilleurs capitaines de son temps. [Il agrandit ses domaines du Donnezan par donation du roi d'Aragon (1208), prit une part active à la guerre des albigeois, où il soutint le comte de Toulouse]; — ROGER IV, qui se détacha du comte de Toulouse, et prêta l'hommage lige au roi de France. [Le principat de Roger-Bernard IV est signalé par la fondation de l'évêché de Pamiers (1295) et par le mariage du comte avec Marguerite de Moncade, deuxième fille et héritière du vicomte de Béarn, Gaston de Moncade. Roger-Bernard se distingua comme poète.] Après le règne important de Gaston III Phœbus, de 1343 à 1391, Gaston IV renonce à son titre de comte par la grâce de Dieu, épouse Eléonore de Navarre et marie son fils à Madeleine, fille de Charles VII. François Phœbus, issu de ce mariage, réunira sur sa tête les deux couronnes de Navarre et de Foix, devant passer, après sa mort prématurée, à sa sœur Catherine, qui les portera par son mariage dans la maison d'Albret. Malgré l'opposition de Jean, oncle de François Phœbus et vicomte de Narbonne, dont le fils fut le fameux Gaston de Foix, et la décision de Louis XII qui, après la mort de Gaston, avait accordé les Etats contestés à sa sœur Germaine, un arrêt définitif du parlement de Paris maintint les droits de la maison d'Albret, et, dès lors, l'histoire du comté de Foix se confondit avec celle de la Navarre, puis de la France.

FOIX (Gaston III, comte DE), surnommé **Phœbus**, à cause de sa belle chevelure blonde, qui le fit comparer au dieu du Soleil; né en 1331. Il succéda à son père Gaston II à l'âge de douze ans. Tour à tour allié des Français et des Anglais, il sut tirer parti des circonstances pour assurer à ses Etats une parfaite tranquillité et les agrandir notablement. Ayant épousé (1349) Agnès, fille de Philippe III de Navarre et de Jeanne de France, il inclina d'abord vers l'alliance française, puis, Jean le Bon ayant pris le parti de son ennemi héréditaire, le comte Jean d'Armagnac, il observa quelque temps à son égard une neutralité absolue. Bientôt, cette neutralité se changea en hostilité déclarée; il guerroya contre le comte de Poitiers, lieutenant du roi en Languedoc et s'avança jusqu'aux portes de Toulouse (1359). En 1362, il battit et fit prisonnier à Launac le comte d'Armagnac, qui dut lui céder le Béarn. Charles V, ayant compris le prix de son alliance, finit par se l'attacher (1377), et il exerça même quelque temps la lieutenance royale en Languedoc (1380). Il cessa alors d'intervenir dans le démêlé franco-anglais et se retira dans ses terres. Il mourut d'apoplexie en 1391, après avoir légué tous ses domaines à la couronne. Gaston Phœbus, débauché, rapace, violent (il tua, dans un accès de colère, son unique fils légitime), fut du moins un politique avisé et un ami éclairé des arts. Il reçut avec bienveillance Froissart, à qui nous devons une curieuse description de la vie magnifique et bizarre qu'il menait à Orthez, et qui a singulièrement flatté son portrait. Il est l'auteur d'un *Traité de la chasse*, qui a eu, aux XVe et XVIe siècles, une vogue extraordinaire.

Gaston Phœbus (Biblioth. nat.)

FOIX (Pierre DE), cardinal français, né en 1386, mort en 1464. Fils d'Archambaud, captal de Buch, et d'Isabelle, comtesse de Foix, il entra chez les cordeliers, et devint évêque de Lescar à vingt ans. Nommé cardinal, pendant le grand schisme, par Benoît XIII, pape d'Avignon (1409), il abandonna le parti de ce pape, pour travailler à rétablir l'unité de l'Eglise, prit part à l'élection de Martin V et fut nommé, par Eugène IV, gouverneur du comtat d'Avignon et archevêque d'Arles. Il fonda à Toulouse un collège pour vingt-cinq étudiants pauvres et présida les conciles d'Arles (1457) et d'Avignon (1458). — PIERRE **de Foix**, petit-neveu du précédent, né à Paris en 1449, mort en 1490, devint cardinal et évêque de Vannes.

FOIX (Gaston DE), capitaine français, né en 1489, tué à Ravenne en 1512. Il était fils de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, et de Marie d'Orléans, sœur de Louis XII. En 1505, le roi érigea pour lui en duché-pairie le comté de Nemours. Six ans après, âgé à peine de vingt-deux ans, il était mis à la tête de l'armée française, en Lombardie, chargée de lutter contre la Sainte-Ligue que Jules II venait de constituer avec le concours de son ancienne ennemie, Venise, et de l'Espagne. La seule campagne de 1512 suffit à révéler en Gaston de Foix un véritable homme de guerre. Réfugié dans les villes lombardes, il attend d'abord que son armée soit fortement constituée, surveillant en même temps le chemin des Alpes, et réussissant à obtenir la neutralité des Suisses, qui allaient rejoindre Jules II; mais, en 1512, il se jette par une marche rapide sur Bologne assiégée, délivre la petite garnison, puis, apprenant que le condottiere vénitien Andrea Gritti a profité de son absence pour bloquer Brescia, il revient au nord par une hardie chevauchée, et dégage la place, méritant ainsi, par la rapidité de ses manœuvres, le nom de *Foudre d'Italie*. Il va ensuite chercher au fond de la Romagne l'armée de la Ligue, et il la défait à Ravenne (1512), au bout d'un vif combat d'artillerie et de cavalerie; mais l'infanterie espagnole se retirant en bon ordre, Gaston de Foix la charge en personne. Son cheval est tué, et lui-même reçoit quinze coups de lance au visage, « montrant bien, le *gentil prince*, dit encore le Loyal serviteur, qu'il n'avait pas tourné le dos ». Pleuré de l'armée, il fut inhumé en grande pompe dans la cathédrale de Milan.

Gaston de Foix (d'après une grav. de la Biblioth. nat.).

FOIX (Paul DE), archevêque de Toulouse, né en 1528, mort à Rome en 1584. Il entra dans les ordres, fut conseiller au parlement de Paris, et un instant compromis avec Anne Dubourg pour avoir paru favorable à la Réforme. Protégé par Catherine de Médicis, ambassadeur en Angleterre et à Venise, il fut nommé, en 1576, archevêque de Toulouse, puis ambassadeur à Rome, où il mourut. Il était lié avec Montaigne, qui, dans ses *Essais*, le nomme avec éloge. Il a laissé d'intéressantes *Lettres*, publiées en 1628.

FOIX (Catherine DE), reine de Navarre, née en 1470, morte en 1517. Fille de Madeleine de France, sœur de Louis XI, et du prince de Viane, fils et héritier de Gaston IV de Foix, elle épousa, en 1484, Jean d'Albret, vicomte de Tartas, fils aîné d'Alain le Grand, et lui apporta en dot la Navarre, les comtés de Foix et de Bigorre, la seigneurie de Béarn, les vicomtés de Tursan, de Marsan et de Gabardès. Le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, qui avait des prétentions sur la Navarre, l'envahit par trahison, en 1512, et mit des garnisons dans Pampelune et dans toutes les places fortes. Catherine, plus intelligente et plus énergique que son époux, essaya sans succès de reconquérir le pays. Elle mourut de chagrin en 1517, à Mont-de-Marsan. Son fils, Henri d'Albret, recouvra dans la suite une partie de son héritage et fut l'aïeul de Henri IV.

FOIX (Germaine DE), reine d'Aragon et de Naples, née en 1488, morte en 1538. Elle était fille du comte d'Etampes, vicomte de Narbonne, Jean de Foix, et nièce de Louis XII par sa mère, Marie d'Orléans. Elle épousa, en 1506, son grand-oncle, Ferdinand le Catholique, alors âgé de cinquante-quatre ans, qui espérait avoir d'un second mariage un héritier mâle. Pour toute dot, Ferdinand obtint de Louis XII qu'il se désistât, en sa faveur, de ses prétentions sur le royaume de Naples (Blois, 1505). Germaine eut bien un fils, Jean, mais il mourut avant Ferdinand le Catholique, qui laissa tout son héritage à Jeanne la Folle, se bornant à léguer à Germaine une pension de 30.000 ducats, qu'elle ne toucha pas sans difficultés. Au bout de trois ans de veuvage, elle se remaria avec Jean, margrave de Brandebourg, gouverneur de Valence (mort en 1526), puis avec Ferdinand, duc de Calabre.

FOIX (Louis DE), architecte et ingénieur, né à Paris, et vivant vers la fin du XVIe siècle. Il habita longtemps l'Espagne, contribua à la construction de l'Escurial, creusa le nouveau canal de l'Adour au port de Bayonne, et construisit le beau phare de Cordouan, à l'embouchure de la Garonne (1584-1610).

FOJANO della Chiana, ville d'Italie (Toscane [prov. d'Arezzo]), près du *canal de la Chiana*; 7.638 hab. Commerce de céréales et bétail. Ville fort ancienne, bien construite et entourée de murs modernes, dans l'intérieur desquels on trouve les ruines d'un mur double et de tours qui en faisaient autrefois une forteresse presque imprenable. Ancien couvent de bénédictins. En 1554, victoire des Espagnols sur l'armée franco-italienne.

FO-KIAO n. m. Nom chinois du bouddhisme.

FO-KIEN. Géogr. V. FOU-KIEN.

FOKTÜ ou **FOGTY**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]), sur le Danube; 3.600 hab.

FOL n. m. et adj. S'est dit autrefois pour *fou*, et se dit encore devant les noms qui commencent par une voyelle ou un *h* muet : *Un* FOL *enfant*. V. FOU.

FOLARD (le chevalier Jean-Charles DE), homme de guerre et écrivain militaire français, né et mort à Avignon (1669-1752). Entraîné par la lecture des *Commentaires* de César, il s'engagea à dix-huit ans dans le régiment de Berry, fut fait sous-lieutenant en 1688, devint aide de camp du duc de Vendôme (1702), fit avec lui la campagne d'Italie et fut blessé à Cassano. Capitaine en 1709 et blessé encore à Malplaquet, il s'en fut, après la paix d'Utrecht, combattre avec les chevaliers de Malte contre les Turcs, puis passa au service de Charles XII, roi de Suède, revint en France, fut fait mestre de camp et se retira finalement dans sa ville natale, où il mourut. Il a laissé plusieurs ouvrages longtemps classiques, sur l'art militaire : *Nouvelles découvertes sur la guerre* (1724); *Défense des places, Commentaires sur Polybe*, accompagnés d'un *Traité des colonnes et de l'ordre profond* (1727-1730, réimprimé en 1757), dont, plus tard, Guibert critiqua les idées. Frédéric II a publié à son tour, sous le titre de : *Esprit du chevalier de Folard* (1761), un extrait de ses ouvrages. On l'a surnommé **le Végèce français**.

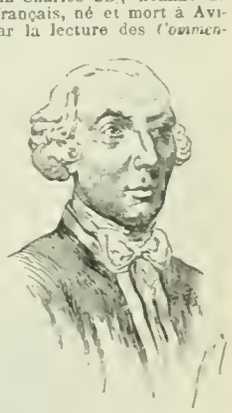

Folard.

FOLÂTRE (de *fol*, avec la désin. approxim. *âtre*. *Folastre* signif. proprem., dans l'ancienne langue, presque fou, inconséquent, inconsidéré) adj. Gai, enjoué, aimant à badiner, à s'amuser : *L'enfance est* FOLÂTRE. ▪ Qui convient aux personnes folâtres; qui a le caractère de ce qui plaît à ces personnes; qui trahit le caractère de ces personnes : *Jeux* FOLÂTRES. *Air* FOLÂTRE.

FOLÂTREMENT adv. D'une manière folâtre.

FOLÂTRER (rad. *foldtre*) v. n. Jouer, badiner avec une gaieté enfantine : *Rossinante sentit le désir d'aller* FOLÂTRER *avec mesdames les juments*. (L. Viardot.)

FOLÂTRERIE (ri) n. f. Action ou parole d'une gaieté folâtre : *Dire des* FOLÂTRERIES. ▪ Caractère d'une personne folâtre : *Une enfant pleine de* FOLÂTRERIE.

— SYN. Folâtre, badin. V. BADIN.

— ANTON. Grave, posé, sérieux.

FOLCUIN ou **FOLCWIN** (saint), évêque de Thérouanne, mort en 855, était neveu du roi Pépin. Il quitta la cour pour entrer dans les ordres, et devint évêque en 817. Fête le 14 décembre. — Un de ses parents, **Folcuin**, mort vers 975, entra, en 948, dans le monastère de Saint-Bertin, où il composa un intéressant recueil, formé de diplômes, de chartes, etc., concernant l'histoire de son abbaye, et un autre recueil de chartes de différents monastères. Dom Mabillon a donné plusieurs fragments de ces recueils dans sa *Diplomatie* et dans ses *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*. — Un autre moine du même nom, mort en 990, devint abbé de Lobes, dans le diocèse de Liége. On a de lui : *Vie de saint Folcuin, évêque de Thérouanne*, insérée dans les *Acta* de Mabillon : une *Histoire des abbés de Lobes*, intéressante chronique que D. Luc d'Acheri a publiée dans son *Spicilegium*, etc.

FÖLDES, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Szabolcs]); 4.600 hab.

FÖLDIAK ou **FÖLDEAK**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Csanad]); 3.000 hab. Vignobles.

FÖLDVAR ou **MARIENBURG**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie, Transylvanie [comitat de Fagaras]), sur l'Olt, affluent du Danube; 2.000 hab.

FOLEMBRAY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 25 kil. de Laon, près de l'Ailette, 1 816 hab. Ch. de f. Nord. Verrerie importante dite du Vivier, fondée en 1141. Folembray possédait jadis un château où le duc de Mayenne fit sa soumission à Henri IV (1596).

FOLENGO (Hieronymo), plus connu sous le pseudonyme de Merlin Coccaie, poète burlesque, né à Mantoue en 1491, mort près de Bassano en 1544. Moine bénédictin, il s'enfuit de son couvent (1512), erra en Italie, et publia, pour vivre, des poésies burlesques qu'il appela *macaronées* et qui sont un mélange de mots latins et de mots italiens avec une terminaison latine, le tout entremêlé de mots pris aux divers dialectes de l'Italie. Si Folengo ne fut pas le créateur de cette littérature bizarre, au moins fut-il le premier qui la cultiva avec succès. Ses macaronées sont pleines d'idées grotesques, de saillies de mauvais goût, de tableaux licencieux et de quelques bouffonneries originales, que Rabelais n'a pas dédaigné d'imiter. Elles ont été imprimées sous le titre de *Opus macaronicum* (1520, et traduites en français sous celui de : *Histoire macaronique, plus l'Horrible bataille des mouches et des fourmis* (1606). On a encore de ce poète : l'*Orlandino* (1520), poème burlesque de l'enfance de Roland.

FOLESHILL, village d'Angleterre (comté de Warwick), sur un canal ; 6.700 hab. Rubans et soieries.

FOLETTE (*lèt*) n. f. Bateau léger et couvert, en usage sur quelques rivières.

FOLEY (sir Thomas), amiral anglais, né dans le comté de Pembrok en 1757, mort à Portsmouth en 1833. Entré dans la marine en 1770, il servit à Terre-Neuve, à la Jamaïque, combattit contre les Espagnols en 1780, assista plus tard au combat du Nil, sous les ordres de Nelson. En 1801, il fit partie de l'expédition contre Copenhague, sous les ordres des amiraux Hyde Parker et Nelson. Foley devint contre-amiral en 1808, vice-amiral en 1812, amiral en 1825, et gouverneur de Portsmouth en 1830.

FOLEY (John Henry), sculpteur anglais, né à Dublin en 1818, mort à Londres en 1874. Il a débuté au Salon de 1839 avec *l'Innocence* et *Abel mourant*, deux statues très remarquées. En 1840, son groupe d'*Ino et Bacchus enfant* scella sa réputation. Parmi ses travaux postérieurs, rappelons : *la Mort de Lear, Prospero racontant ses aventures à Miranda, la Contemplation, Egérie*. On doit encore à Foley : le tombeau de *Jacques Stuart*, à Ceylan ; la statue de *John Hampden*, dans le palais de Westminster ; la statue d'*Olivier Goldsmith*, dans le jardin du collège de la Trinité ; celle de l'architecte *Charles Barry* ; les statues équestres du *vicomte Hardinge* et du *général Outram*, à Calcutta ; celle du *prince Albert*, à Birmingham, etc. Foley est entré à l'Académie royale de Londres, en 1858.

FOLGEFOND, immense glacier de la Norvège méridionale, à près de 250 kilom. O. de Christiania. Il couvre, à l'E. et au-dessus du Hardangerfjord, un plateau de 36 kilomètres de long sur 6 à 15 de large, le *Folgefondenfield*, à l'altitude d'environ 1.350 mètres.

FOLGARIA, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol mérid. [cercle de Trente]) ; 3.581 hab. Les habitants de ce bourg s'appellent *slaperi* (bredouilleurs).

FOLGOËT (LE), comm. du Finistère, arrond. et à 21 kilom. de Brest ; 1.036 hab. Commerce de chevaux. L'église, lieu de pèlerinage des plus fréquentés, un des plus beaux monuments de la Bretagne, est consacrée à la Vierge Marie en souvenir du fou du bois (*foll-coët*). Salaün, un pauvre innocent de la ville voisine de Lesneven, était venu mendier du pain en ce lieu, et répétait sans cesse *Ave Maria*. La légende populaire rapporte que, peu après sa mort, on vit croître sur sa tombe un beau lis, dans les feuilles duquel étaient écrits en lettres d'or les mots *Ave Maria*. A la vue de ce prodige, on résolut d'élever, en ce lieu, un oratoire à la Vierge, dont le duc de Bretagne, Jean V, fit les frais. Consacrée en 1419, l'église collégiale du Folgoët est remarquable par la finesse de ses sculptures, spécialement du jubé qui est à lui seul un monument. Près de l'église, s'élève le charmant manoir gothique bâti par Anne de Bretagne et appelé *Doyenné*, ou *Manoir de la Reine-Anne*.

Jubé de Folgoët.

FOLIACÉ (*sé*), **ÉE** (du lat. *foliaceus*, même sens) adj. Bot. Se dit d'un organe ayant l'aspect d'une feuille. Se dit aussi des lichens dont le thalle forme une lame membraneuse étalée à la surface de la terre, d'une écorce, etc., mais s'en détache facilement par la rupture de ses rhizoïdes (*parmelie, peltigère, etc.*).

— Qui est en forme de feuille : *Pierre de structure* FOLIACÉE.

FOLIAIRE (*li-èr*) (du lat. *folium*, feuille) adj. Bot. Qui appartient aux feuilles : *Glandes* FOLIAIRES.

FOLIATION (*si-on*) n. f. Bot. Disposition des feuilles autour de la tige. Moment où les bourgeons commencent à développer leurs feuilles : *L'époque de la* FOLIATION. En ce dernier sens, syn. de FEUILLAISON.

FOLICHON, ONNE (*kon, o-nè*) adj. Qui est d'une gaieté folle : *Un homme, Un caractère* FOLICHON. ‖ Substantiv. Personne folichonne : *Une petite* FOLICHONNE.

FOLICHONNER (*cho-ne*) v. n. Faire le folichon, folâtrer avec gaîté.

FOLICHONNERIE (*cho-ne-ri*) n. f. Action de folichonner, de folâtrer ; action folichonne.

FOLICHONNET, ETTE (*cho-nè, nèt'* — dimin. de *folichon*) adj. Un peu folichon. ‖ Substantiv. Petit folichon. (S'emploie surtout au fém.)

FOLICHONNEUR, EUSE n. et adj. Fam. Syn. de NOUTEN-TRAIN.

FOLIE (*li* — rad. *fol*) n. f. Aliénation d'esprit, dérangement des fonctions de l'intelligence : *Être atteint de* FOLIE. ‖ Par exagér. Extravagance du caractère ou des idées : *L'extrême esprit est accusé de* FOLIE. (Pasc.) ‖ Action ou parole extravagante : *Dire, Faire des* FOLIES. *La guerre est la plus atroce de toutes les* FOLIES *humaines*. (A. Toussenel.) ‖ Écart d'une conduite légère et inconsidérée : *Des* FOLIES *de jeunesse*. ‖ Passion désordonnée : *Une amoureuse* FOLIE. — Par. ext. Fam. *Bête en folie*. Bête en chaleur. ‖ *Faire la folie avec une femme*, La posséder. (Vieux.)

— Fig. *La Folie*. Personnage allégorique qu'on représente avec une sorte de justaucorps aux bords découpés en pointes garnies de grelots et avec une marotte. ‖ Femme déguisée qui porte ce costume : *Inviter une* FOLIE.

Folie.

— Chorégr. *Folies d'Espagne*, Danse espagnole. ‖ Air à trois temps et d'un mouvement très varié, sur lequel cette danse s'exécute.

— Littér. Nom que l'on donnait, au XVe s., aux petites pièces de vers que l'on appela depuis *épigrammes*. ‖ Ecrit (*ou* dessin) plaisant, caricature.

— Mœurs et cout. Petite maison de campagne, où l'on se réunissait pour se divertir librement : *La* FOLIE *Méricourt*. (Vx en ce sens.) ‖ Touffe d'une herbe légère garnie de fleurettes blanches, dont les pâtissiers, les charcutiers, ornent leurs pièces.

— Relig. *Folie de la croix*, Extravagance, aux yeux des incrédules, des dogmes et de la morale de la religion chrétienne.

— Loc. adv. : *A la folie*, Avec passion, avec une ardeur extrême.

— PROV. : **Les plus courtes folies sont les meilleures**, Il faut être déraisonnable le moins longtemps possible.

— ALLUS. HIST. : **Folie simulée de Brutus**, Trait de la vie du premier Brutus, qui dissimulait ses projets sous une feinte imbécillité, pour échapper aux craintes soupçonneuses de Tarquin le Superbe.

— ENCYCL. Pathol. Le mot *folie* est souvent employé comme synonyme d'*aliénation mentale*. Cependant, sa signification est pour beaucoup d'auteurs moins étendue : ainsi les idiots, les imbéciles, les déments séniles (vieillards tombés en enfance) sont considérés comme aliénés, sans être à proprement parler des fous. D'autre part, certains délires partiels, comme la folie du doute, la folie religieuse, la dipsomanie sont de véritables folies ne comportant pas nécessairement l'aliénation mentale. Quoi qu'il en soit, il est impossible, dans l'état actuel de la science, de donner à ces termes des définitions précises, tant au point de vue psychique qu'au point de vue anatomo-pathologique. L'étude de l'histologie normale et des altérations des centres nerveux, qui seule pourra conduire à une classification rationnelle des maladies mentales, en est encore à ses premiers pas.

On trouvera aux mots ALIÉNATION, ALIÉNÉ, les renseignements généraux sur les maladies mentales, les éléments qui les constituent et les idées qui président aujourd'hui à leur traitement.

Il n'est pas inutile de donner ici une classification des folies, fondée, à défaut de mieux, sur la considération mixte des causes déterminantes et des formes cliniques. Voici la classification qui avait été adoptée par Ball.

1° *Vésanies* : les unes avec délire généralisé, comprenant : la mélancolie (délire dépressif de nature triste), la manie (délire avec agitation), la folie circulaire (délire dépressif alternant avec délire agité) ; les autres avec délire partiel ou monomanies : le délire de la persécution lié à des sensations hallucinatoires ; le délire religieux, la kleptomanie ou manie du vol, la dipsomanie, l'érotomanie, la folie du doute.

2° *Folies névropathiques* se rattachant aux grandes névroses : folie épileptique, depuis la simple *absence* jusqu'à la folie furieuse ; la folie hystérique, allant de la bizarrerie de caractère jusqu'au délire avec agitation ou dépression et pouvant revêtir une forme chronique aboutissant à la démence ; la folie choréique, affectant la forme mélancolique ; les folies consécutives à la paralysie agitante et au goitre exophtalmique.

3° *Folies diathésiques* paraissant sous l'influence d'auto-intoxications ou d'intoxications microbiennes : folies rhumatismale, goutteuse, tuberculeuse, syphilitique.

4° *Folies sympathiques*, qui paraissent également liées à des auto-intoxications ; les folies génitales, dont l'onanisme est plutôt un symptôme qu'une cause déterminante et dont l'éclosion coïncide avec la puberté, l'établissement de la menstruation ; la folie puerpérale (ces folies sont le plus souvent passagères, mais elles peuvent devenir définitives).

5° *Folies toxiques*. La folie saturnine et surtout l'alcoolisme, avec ses diverses formes, en sont les formes les plus communes.

6° *Folies organiques* : le délire aigu qui, sans fièvre et sans lésion organique appréciable, présente les symptômes des délires fébriles et aboutit le plus souvent à une mort rapide ; la *paralysie générale*, liée à une méningo-encéphalite interstitielle diffuse et évoluant lentement vers la démence ou déchéance intellectuelle.

De même que la démence est l'aboutissement d'un grand nombre de processus morbides, évoluant longtemps après la naissance, la débilité intellectuelle peut être le résultat de maladies ayant évolué pendant la vie intra-utérine ou dans la première enfance, et le résultat est alors une démence congénitale ou précoce : l'idiotie, l'imbécillité, le crétinisme.

De cette classification, si imparfaite qu'elle soit, se dégage la notion que tous les troubles de la mentalité sont liés à des troubles d'intoxication ou à des lésions anatomiques du système nerveux central.

L'hérédité si fréquente des maladies mentales, soit sous une forme unique, soit sous des formes diverses, dans une même famille, s'explique dès lors aisément par l'hérédité des caractères anatomiques, de ce qu'on peut appeler les tares organiques ; les circonstances de la vie de chaque individu décideront de l'apparition des accidents et de leur espèce. L'éducation, l'hygiène, le genre de vie, peuvent donc beaucoup pour prévenir les accidents chez les prédisposés, de même qu'ils peuvent conduire à la folie les sujets les plus indemnes de tare héréditaire. Les relations du crime avec la folie ont été l'objet de nombreux travaux sans résultat bien positif jusqu'à présent. La question de la responsabilité pénale, qui est connexe, est l'occasion de fréquents conflits entre les juristes et les médecins ; quelques esprits voudraient que l'on considérât les criminels comme des malades dangereux, de véritables fous et que l'on envisageât l'action sociale comme curative et non plus seulement comme répressive et défensive.

— SYN. **Folie, démence, manie.** V. DÉMENCE.

— ANTON. **Prudence, raison, sagesse, sens commun, bon sens.**

Folle (ÉLOGE DE LA), ouvrage satirique d'Erasme. V. ÉLOGE.

Folies amoureuses (LES), comédie en trois actes, en vers, un des chefs-d'œuvre de Regnard, représentée en 1704. — Le fonds est l'histoire banale d'une jeune fille qui berne un tuteur vieux et jaloux ; les personnages sont ceux de la comédie italienne. Mais Regnard a rajeuni le sujet au moyen d'une intrigue, peu vraisemblable à la vérité, mais bien charpentée, alerte, mouvementée et remplie d'une extrême gaieté. Albert, pour mieux garder Agathe, sa pupille, qu'il veut épouser, prend le parti de faire griller son château. Il est confirmé dans son dessein par l'arrivée de deux inconnus qui l'inquiètent, sans qu'il sache, cependant, que l'un est Eraste, amant d'Agathe, et l'autre, Crispin, valet d'Eraste. Agathe est mise au courant de tout par sa suivante, Lisette. Elle se fait passer pour folle : elle feint d'être mélomane pour glisser à Eraste un billet doux, puis de se croire une vieille plaideuse pour arracher de l'argent à Albert, qui craint d'irriter sa folie. Crispin prétend pouvoir la guérir magiquement en faisant passer son délire dans un autre sujet. Eraste se propose, et, tandis qu'Agathe paraît reprendre son bon sens, il simule à son tour la folie furieuse et met en fuite Albert, qui va chercher un calmant. Pendant ce temps, les amants se sauvent. La pièce était précédée d'un prologue et suivie d'un divertissement intitulé *le Mariage de la folie*, tous deux en vers libres.

De cette comédie de Regnard, Castil-Blaze tira un opéra-comique en un acte, dans lequel il introduisit six morceaux de Mozart, Cimarosa, Paër, Rossini, Générali et Streibelt ; cet ouvrage fut représenté au Gymnase-Dramatique, le 3 avril 1823. L'année suivante, Castil-Blaze rendit aux *Folies amoureuses* leurs trois actes originaux, les bourra d'un peu plus de musique de tout genre, et les fit représenter ainsi à l'Odéon, le 5 juin 1824. — De cette même comédie de Regnard, André Lénéka et Matrat ont tiré un opéra-comique en trois actes, musique d'Emile Pessard, représenté à l'Opéra-Comique le 15 avril 1891. La musique est fort aimable, de forme élégante et bien écrite dans le style qui convient au sujet.

Folies-Bergère, établissement musical, chorégraphique, acrobatique, etc., rue Richer, à Paris, inauguré le 1er mai 1869. Il comprend, avec une élégante salle de spectacle, de vastes promenoirs servant de café. Son premier directeur y attira le public par des ballets, des opérettes, des pantomimes et surtout par des exhibitions de gymnastes, d'équilibristes, de jongleurs, de dompteurs, sans compter l'homme-canon, l'homme-protée, la femme-obus, la femme-poisson, des animaux savants. Les Folies-Bergère ont continué à offrir les attractions les plus variées.

Folies-Dramatiques (THÉÂTRE DES). Construit boulevard du Temple, à Paris, par l'architecte Allaux, il fut ouvert en janvier 1831, sous la direction de Léopold, remplacé peu après par Mourier, qui, actif et expérimenté, sut attirer le public en faisant jouer des vaudevilles et des drames-vaudevilles ; entre autres, *Robert-Macaire*, avec Frédérick-Lemaître. A sa mort (1857), il fut remplacé par Harel fils, dont la direction ne fut pas heureuse. En 1862, le théâtre fut transporté dans une salle nouvelle, rue de Bondy. En 1867, Moreau-Sainti en devint directeur, y donna des opérettes, dont plusieurs d'Hervé, obtint de vifs succès, et fut remplacé par Cantin, qui sut attirer la foule avec *Héloïse et Abulard, la Fille de Mme Angot, Jennne, Jeonnette et Jenneton, les Cloches de Corneville*, etc. A Cantin succéda Blandin (1879), et, depuis lors, les Folies-Dramatiques ont eu des fortunes diverses sous la direction de Gautier (1883), de Micheau et Brasseur (1885), de Vizentini (1890), de Peyrieux (1894), de Regnard (1895), de V. Silvestre (1896), de Nunès (1898). Le 1er février 1900, les Folies-Dramatiques devinrent l'*Opéra populaire* ; mais, cette entreprise ayant périclité, le théâtre rouvrit sous le nom de Folies-Dramatiques, au mois de juin suivant.

Folies-Marigny (THÉÂTRE DES). Vers 1850, le prestidigitateur Lacaze fit construire dans le carré Marigny, aux Champs-Elysées, à Paris, un pavillon qu'il appela salle Lacaze et où il donna des représentations. En 1855, Jacques Offenbach rouvrit, sous le nom de *Bouffes-Parisiens*, la petite salle abandonnée et y fit jouer avec succès des opérettes, jusqu'à la fin de 1856. Elle devint ensuite le *Théâtre Deburcau*, avec Deburcau fils (1858), le *Théâtre des Champs-Elysées*, avec Mme de Chabrillan, puis avec Eugène Moniot, et reçut, en 1862, le nom de *Théâtre des Folies-Marigny*. Sous la direction de Montrouge, on y joua, avec un vif succès, des opérettes et des pièces à femmes jusqu'en 1869. Sous les successeurs de Montrouge, les Folies-Marigny périclitèrent à tel point qu'on finit par démolir le petit théâtre, qui fut remplacé, en 1881, par le panorama de Buzenval. En 1895, le panorama disparut à son tour, et, sur son emplacement, on construisit un nouveau théâtre, qui fut inauguré en janvier 1896, sous le nom de *Folies-Marigny*. On y voit des revues, des ballets et des attractions de tout genre.

Folles-Nouvelles (THÉÂTRE DES). Ce fut d'abord un café-concert, ouvert en 1852, boulevard du Temple, à Paris, par le chanteur Meyer, qui l'appela *Folies-Meyer*. En 1853, le compositeur Hervé s'y installa, lui donna le nom de *Folies-Concertantes*, y joua des pièces excentriques et des pantomimes, et céda son privilège à Louis Huart et Altaroche. Ceux-ci y firent construire une charmante salle,

ouverte en octobre 1854 sous le nom de *Folies-Nouvelles*, et ce théâtre, où l'on joua surtout des opérettes et des pantomimes avec Paul Legrand, eut, pendant quelques années, une grande vogue. En 1859, Eugène Déjazet en prit la direction et lui donna le nom de *Théâtre Déjazet*.

Folies Saint-Antoine (THÉÂTRE DES). Construit et ouvert en 1865, sur le boulevard Richard-Lenoir, près de la Bastille, sous le nom de *Petit-Théâtre*, il fut appelé, en 1866, *Folies-Saint-Antoine*. C'était une sorte de *Lazari*, qui disparut peu après la guerre de 1870.

FOLIE (François), savant belge, né à Verlaoo en 1833. Il fut professeur de l'Ecole des mines de Liége, puis nommé membre de l'Académie des sciences de Belgique, administrateur inspecteur de l'université de Liége et directeur de l'observatoire de Bruxelles. Nous citerons de lui : *Nouvelle théorie du mouvement d'un corps solide* (1865-1867); *Fondements d'une géométrie supérieure cartésienne* (1872); *Sur le calcul de la densité moyenne de la terre d'après les observations d'Aires* (1872); *le Commencement de la fin du monde, d'après la théorie mécanique de la chaleur* (1873); *Recherches de géométrie supérieure* (1878); *Eléments d'une théorie des faisceaux* (1879); *Douze tables pour le calcul des réductions stellaires* (1884). Mentionnons également de bonnes traductions françaises de la *Théorie mécanique de la chaleur* et de l'*Introduction à la physique mathématique* de Clausius et une édition du *Précis du cours de mathématique appliquée*, de J.-B. Brasseur.

FOLIÉ, ÉE (du lat. *folium*, feuille) adj. Qui a la forme d'une feuille, qui est mince comme une feuille.

— Chim. Qui est disposé en lames minces comme des feuilles. ‖ *Terre de tartre foliée*, Acétate de potasse. ‖ *Terre mercurielle foliée*, Acétate de mercure.

FOLIGNO ou **FULIGNO** (lat. *Fulginia*), ville d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), dans la vallée du Topino, affl. du Tibre; 23.900 hab.; Evêché. Ch.-l. de circondario. Industrie assez prospère (tanneries, corroiries, stéarineries, confiseries). Ville élégante, avec des rues droites. Cathédrale du XIIIe siècle; église Santa-Anna, surmontée d'une coupole de Bramanto (c'est pour elle que Raphaël avait peint sa célèbre *madone de Foligno*). Détruite par les Pérugins en 1281, Foligno appartint ensuite à la famille des Trinci, puis fut annexée aux Etats pontificaux en 1439. — Le circondario a 923 kilom. carrés et 70.000 hab.

FOLIGNO (la bienheureuse Angèle DE), religieuse et écrivain mystique, née à Foligno, près d'Assise (Ombrie), vers 1250, morte en 1309. Devenue veuve après une vie mondaine et dissipée, elle pourvut aux besoins de ses enfants, et, renonçant au monde, entra dans le tiers ordre de Saint-François. Elle vécut plus de trente ans dans la pénitence, et mourut entourée de la vénération universelle. Innocent XII la béatifia, en 1693. Elle a laissé des ouvrages mystiques publiés par deux franciscains, le frère Arnaldo et le frère Ubertini de Cazal, et dont saint François de Sales et Bossuet faisaient grand cas. — Fête le 4 janvier.

FOLIICOLE (du lat. *folium, folii*, feuille, et *colere*, habiter) adj. Qui habite les feuilles des végétaux.

FOLIIFÈRE (du lat. *folium, folii*, feuille, et *ferre*, porter) adj. Qui porte des feuilles.

FOLIIFORME (du lat. *folium, folii*, feuille, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une feuille.

FOLIIPARE (du lat. *folium, folii*, feuille, et *parire*, engendrer) adj. Qui ne produit que des feuilles : *Bourgeon* FOLIIPARE.

FOLILET (*lè* — altérat. de *fol l'y laisse*) n. m. Vener. Partie qu'on lève le long des épaules du cerf. ‖ On dit aussi FOLLET, et FOLLILAISSE.

FOLINIE (*nî*) ou **FOLINIA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des rissoïidés, comprenant des formes américaines, voisines des manzonies, à bouche sinueuse. (L'espèce type des folinies est la *folinia insignis* du golfe de Panama.)

FOLIO (du lat. *folio*, ablat. de *folium*, feuille) n. m. Feuillet d'un livre ou d'un registre que l'on numérote sur le recto et le verso et non par pages : *Les* FOLIOS *4, 15 et 22.* ‖ *Folio recto* ou simplem. *Folio*, par opposition à *verso*, Première page d'un feuillet. ‖ *Folio verso* ou simplem. *Verso*, par opposition à *recto*, Deuxième page d'un feuillet. ‖ *In-folio*. V. à l'ordre alphab.

— Par ext. Numéro qu'on met au haut d'une page, pour indiquer la position relative, dans le livre ou le registre, des matières qu'elle contient.

FOLIO n. m. Nom vulgaire d'un poisson plat, le pleuronecte guitare (*pleuronectes citharus*).

FOLIOLAIRE (*lèr'*) adj. Bot. Qui ressemble, qui appartient ou qui se rapporte aux folioles.

FOLIOLE (du lat. *foliolum*, petite feuille) n. f. Se dit de chaque division du limbe d'une feuille composée, ou encore des sépales (folioles calicinales) et des pétales (folioles de la corolle).

FOLIOLÉ, ÉE adj. Bot. Qui est composé ou muni de folioles.

FOLIOT (*li-o*) n. m. Pièce de fer en forme de petit levier qui, mue au moyen d'un bouton en olive manœuvré à la main, sert à faire entrer dans le palastre, pour ouvrir la porte, le pêne de la serrure bec-de-canne.

FOLIOTAGE (*taj'*) n. m. Action ou manière de folioter; son résultat : *Le* FOLIOTAGE *d'un registre. Un* FOLIOTAGE *erroné.*

FOLIOTER (rad. *folio*) v. a. Numéroter, mettre des folios à : FOLIOTER *un registre.* ‖ Paginer, numéroter les pages de : FOLIOTER *un livre.*

FOLIOTEUSE n. f. Machine qui imprime rapidement les folios d'un registre.

Foliot-tocol.

FOLIOT-TOCOL n. m. Nom vulgaire d'un petit coucou de l'Afrique occidentale, qui est le *chrysococcyx smaragdinus*. (Le foliot-tocol est un joli oiseau de la taille d'une petite grive; il est vert doré métallique, avec le ventre jaune soufre. Il compte parmi les espèces marchandes du Sénégal les plus estimées en plumasserie.)

FOLIUM (*li-om'* — mot lat. qui signifie *feuille*) n. m. Géom. Courbe dont une partie a de l'analogie avec la forme d'une feuille d'arbre.

— Bot. *Folium indicum*, Nom donné aux feuilles du laurier de Malabar. ‖ *Folium tinctorium*, Nom donné aux feuilles de la carmantine pourpre.

— Géom. V. la partie encycl.

— Zool. Tache en forme de feuille, qui est placée sur l'abdomen de certaines araignées comme les épeires et beaucoup de théridions : *Chez beaucoup d'épeires, le* FOLIUM, *très net sur fond blanc, jaune ou orangé, est ordinairement accompagné de taches blanches formant parfois des dessins complexes.* (E. Simon.)

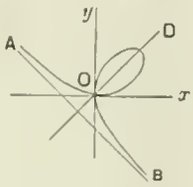

Folium de Descartes.

— ENCYCL. Géom. *Folium de Descartes*. On nomme ainsi une courbe ayant pour équation en coordonnées rectangulaires

$$y^3 - 3\,a\,xy + x^3 = 0.$$

C'est une courbe *unicursale*, présentant un point double à l'origine O, un axe de symétrie OD, bissectrice de l'angle xOy et une asymptote AB qui a pour équation : $y = (x + a)$ et qui est perpendiculaire à cet axe de symétrie. Elle est tangente aux axes à l'origine, présente un nœud dans l'angle xOy.

FOLKESTONE ou **FOLKSTONE**, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur le Pas-de-Calais; 23.700 hab. La ville s'est étendue grâce au développement de son port, muni de jetées et d'entrepôts, ouvert aux navires du plus fort tonnage. Etablissements de bains de mer très fréquentés. C'est par sa douane que passent la plupart des marchandises de prix entre Paris et Londres. — Patrie du médecin William Harvey.

FOLKETHING n. m. Chambre danoise, composant, avec le Landsthing ou Chambre haute, le Rigsdag ou Parlement. (Les membres sont élus pour trois ans au suffrage direct par les citoyens âgés de trente ans, domiciliés depuis un an dans le district électoral, non serviteurs à gages, et libérés de toute obligation à l'égard de l'assistance publique. Les citoyens sont éligibles dès l'âge de vingt-cinq ans.)

FOLKLORE (de l'angl. archaïque *folk*, peuple, et *lore*, science) n. m. Branche de l'archéologie, qui recueille la littérature, les traditions et les usages populaires.

— ENCYCL. Le mot *folklore* apparaît pour la première fois en 1846 dans l'*Athenæum* anglais, mais la chose remonte plus haut que le nom. Dès la fin du XVIIIe siècle, Macpherson publiait : *Fragments of ancient poetry* (1760); Percy, *Reliques of ancient poetry* (1765), et, un peu plus tard, Walter Scott : *Minstrelsy of the scottish Borders*. En Allemagne, Herder éditait un recueil des chants de tous les peuples, *Stimmen der Volker in Liedern* (1778), et leur consacrait une étude importante; les frères Grimm, dans leurs travaux sur la mythologie, les traditions allemandes, sur les poésies des « meistersinger », établissaient les véritables bases du folklore scientifique. Les nations latines ont pris une large part aux recherches folkloristes. En Espagne, Machado y Alvarez a créé une *Bibliotheca de las tradiciones españolas* (1881), et Wolf et Hofmann : *Primavera y flor de romances* (1856). L'Italie vit se succéder les recueils de Tommaseo (1831); de Tigri, *Chants toscans* (1860). En France, où Montaigne, Molière, Ballard (*Brunettes et petits airs tendres* [1711]; *Rondes à danser* [1724]); Moncrif, *Choix de chansons* (1757), et bien d'autres, avaient montré du goût pour la poésie populaire, la tradition se rompit tout d'un coup; elle ne se releva qu'au XIXe siècle avec *les Chants populaires de la Grèce moderne*, de Fauriel (1825); *les Chants populaires de l'Allemagne*, de Saint-Albin (1841); *les Chants populaires du Nord*, de X. Marmier (1842); *le Barzaz-Breiz*, de de La Villemarqué (1840). Un moment, un *Corpus* de la poésie populaire française; il avait été projeté par Napoléon III. A défaut, Coussemaker a édité *les Chansons populaires des Flamands de France* (1856); Arbaud, *les Chants populaires de la Provence* (1862); Turbé, *le Romancero de la Champagne* (1863); De Puymaigre, *Chants populaires du pays messin* (1864-1881), etc. Depuis se sont fondées des sociétés ayant pour but de recueillir les chants, les traditions populaires, les proverbes, les formules, les préjugés, les jeux, etc. Les pays du nord : Angleterre, Danemark, Finlande, Russie, États-Unis, ont suivi l'exemple. En France, nous pouvons citer la « Mélusine », revue fondée en 1877 par H. Gaidoz et E. Rolland; la « Revue des traditions populaires », dirigée par Sébillot; et « la Tradition », dirigée par E. Blémont et H. Carnoy. C'est à l'histoire que le folklore est appelé à rendre les services les plus étendus, en lui fournissant des documents sur l'état d'esprit des peuples parvenus à un certain degré de culture. Il peut encore fournir des documents sur la filiation des peuples en permettant de faire la comparaison et de constater l'identité des mœurs, des habitudes et des préjugés.

FOLKLORISTE (*risst'*) n. m. Qui s'occupe du folklore, qui recueille les traditions, les chants populaires, les proverbes des diverses contrées.

FOLKMOTE, FOLKESMOT, FOLKESMOTH (mot anglo-saxon, formé de *folk*, peuple, et *gemoth*, assemblée) n. m. Assemblée du peuple, chez les Anglo-Saxons.

— ENCYCL. La plus importante des assemblées provinciales, analogue au shiremote, le *folkmote* se réunissait deux fois par an (lois d'Edouard le Confesseur). On y réglait les affaires de tout un comté. Au XIIIe siècle, le folkmote de Londres était tenu trois fois par an, à la Saint-Michel, à Noël et à la Saint-Jean. Des réunions extraordinaires pouvaient se produire dans certaines circonstances importantes (élection d'un maire, réception d'un message royal, etc.). Ces réunions avaient lieu à Saint-Paul : les citoyens étaient convoqués au son de la grosse cloche.

FOLKUNGS (*Folkunga-Ätten*), famille scandinave, issue du noble *Folke* et d'Ingegerd, fille du roi de Danemark saint Canut. Déjà maîtres du pouvoir au XIIe siècle, avec le titre de *jarls* (ducs) de Suède et du Gœtaland, les Folkungs fournirent, au XVIe, des dynasties de souverains à la Suède (1250-1371), au Danemark et au grand-duché de Finlande.

FOLLE adj. et n. f. V. FOU.

FOLLE n. f. Pêch. Filet à larges mailles, pour prendre les raies et autres grands poissons de mer. *Folle tramaillée*, Folle qui se tend sur des piquets. *Demi-folle*, Filet à mailles plus serrées que celles des folles et que l'on intercale entre deux nappes de tramail. (Ces deux filets sont des sortes de tramails.) V. TRAMAIL.

— Min. Rocher que l'on rencontre dans une mine de houille.

— Techn. Sorte d'essoreuse employée dans les ateliers de blanchiment et de teinture. ‖ On l'appelle aussi PANIER À SALADE.

FOLLE AVOINE n. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'avoine (*avena fatua*).

— ENCYCL. Ce qui rend la *folle avoine* nuisible, c'est qu'elle est très précoce, que ses graines se répandent successivement, et qu'elle infeste ainsi le sol, aux dépens des plantes de meilleure qualité. C'est elle que Virgile appelle *sterilis avena*.

Folle avoine : *a*, épillet.

FOLLE-BLANCHE n. f. Cépage cultivé dans les Charentes et donnant des vins blancs sans grande finesse, mais qui, distillés, fournissent les excellentes eaux-de-vie dites *cognacs*. ‖ On l'appelle encore ENRAGEAT, FOL, FOU, ENRAGÉ, GROSSE-BLANQUETTE, DEPRÉ-DE-SAINT-MAUR, BOLE dans la Gironde; et c'est le PICQUEPOUT, PICPOUT ou PIQUEPOUILLE du Gers et de l'Armagnac. On cultive dans la Dordogne un cépage noir, ayant à peu près les mêmes caractères que celui-ci et que l'on nomme FOLLE-NOIRE.)

FOLLÉE (*fo-lé*) n. f. Forme de bourse que les pêcheurs donnent à leurs filets, en les plaçant sur des piquets.

FOLLEMENT (*fo-le'* adv. D'une manière folle, insensée : *Le monde paraît* FOLLEMENT *étrange quand on le revoit après une longue absence.* (Mme E. de GIR.)

FOLLEN (proprem. **Follenius**) [Auguste-Adolphe-Louis], poète allemand, né à Giessen (Hesse-Cassel) en 1794, mort à Berne en 1855. Il étudia la philologie et la théologie à Giessen, fit la campagne de France (1814), puis apprit le droit à Heidelberg. En 1817, il entra comme rédacteur à la « Gazette universelle » d'Elberfeld. Compromis dans les affaires politiques, il fut emprisonné à Berlin (1819-1821). Il se retira en Suisse, professa à Aarau la langue et la littérature allemandes, et devint, à Zurich, membre du Conseil suprême. Il tenta de rentrer en Allemagne (1845), fut chassé par le gouvernement badois, et retourna mourir à Berne. Parmi ses ouvrages, citons : *Tristans Eltern* (1857); *Harfengrüsse aus Deutschland und der Schweiz* (1822).

FOLLEN (proprem. **Follenius**) [Charles], érudit allemand, frère du précédent, né à Romrod (Hesse) en 1795, mort dans l'incendie du « Lexington », sur le lac Erié, en 1840. Il étudia la théologie à Giessen, fit la campagne de France (1814), puis se fit recevoir docteur en droit (1818), et enseigna à Iéna. Mêlé au mouvement libéral, il dut gagner la France (1819) et la Suisse (1820), où il professa à Coire et à Bâle. Expulsé en 1824, il repartit pour la France, et, définitivement, se rendit aux États-Unis, où il fut nommé professeur de langue et de littérature allemandes (université d'Harvard). Parmi ses ouvrages, citons : ses *Poésies lyriques*; une *Grammaire allemande*.

FOLLES, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 37 kilom. de Bellac, près de la Gartempe; 1.683 hab.

FOLLET, ETTE (*fo-lè, lèt'* — dimin. de *fol*) adj. Fam. Un peu fou.

— *Poil follet, Cheveux follets*. Poil, Cheveux courts, légers et blonds, comme ceux qui poussent au visage à l'époque de la puberté, et ceux que l'on a ordinairement sur la nuque. ‖ Duvet qui vient avant les plumes, chez les petits oiseaux : *Serins qui n'ont encore que du* POIL FOLLET.

— *Esprit follet* ou substantiv. *Follet* n. m. V. ESPRIT.

— Météorol. *Feu follet*. V. FEU. ‖ Fig. Ardeur passagère, éclat fugitif : *Les pensées brillantes sont des* FEUX FOLLETS.

— Substantiv. Personne follette, badine.

FOLLETAGE (*fo-le-taj'*) n. m. Maladie des vignes folletées.

— ENCYCL. C'est surtout dans les mois les plus chauds de l'année, en juillet et en août, que le *folletage*, appelé aussi *apoplexie* de la vigne, fait son apparition. Sans aucune cause apparente, les feuilles se fanent tout à coup, les sarments se sèchent, et le cep ne tarde pas à périr; quelquefois aussi, les organes reprennent leur turgescence pendant la nuit et l'accident n'a pas de suite. Le folletage n'est pas une maladie contagieuse. On lui donne pour cause la rupture de l'équilibre entre la déperdition d'eau par les feuilles et l'absorption du liquide par les racines. Cette rupture a lieu, le plus souvent, par suite d'une élévation trop rapide de la température. A un moment donné, les racines cessent de fournir à la surface des organes transpirateurs la quantité d'eau indispensable à leur fonctionnement. Le folletage a été signalé en France, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie, en Amérique et en Australie.

FOLLETÉ, ÉE (*fo-le*) adj. Se dit d'un cep ou d'une vigne atteinte de folletage.

FOLLETTE (*fo-lèt'*) n. f. Pathol. Nom populaire d'un catarrhe épidémique, souvent accompagné de pneumonie. ‖ On dit aussi FIÈVRE FOLLETTE.

— Bot. Nom vulgaire de l'arroche des jardins.

— Cost. Fichu à la mode dans la première moitié du XVIIIe siècle.

FOLLEVILLE (Gabriel GUYOT DE), ecclésiastique français, né en Bretagne, guillotiné à Evreux en 1794. Vicaire à Dol au début de la Révolution, il prêta le serment à la Constitution civile, se rétracta, puis s'enfuit à Poitiers où ses belles manières lui valurent sur les catholiques de l'endroit une certaine autorité. Il en profita pour se faire passer auprès de Villeneuve, un des chefs vendéens, comme

délégué par le pape dans l'ouest, et évêque d'Agra. Démasqué par l'abbé Hermier, curé de Saint Laud, il fut néanmoins, pour éviter le scandale, conservé à l'armée. Après la défaite du Mans, il fut surpris, arrêté, conduit à Angers et exécuté.

FOLLICAIRE (*fo-li-kèr'* — rad. *follicule*) n. f. Fruit composé de deux follicules, dont l'un peut disparaître par avortement. Ce fruit appartient aux plantes de la famille des asclépiadées.)

FOLLICULAIRE (*fo-li, lèr'* — du lat. *folliculus*, considéré à tort comme diminutif de *folium*, feuille) n. m. Littér. Journaliste sans valeur et sans conviction. (Le mot est de Voltaire.)

— Econ. rur. Nom quelquefois donné, dans certaines magnaneries, au cocon du ver à soie.

FOLLICULE (*fo-li* — du lat. *folliculus*, petit sac; de *follis*, poche) n. m. Anat. Nom de divers organes en forme de sac : FOLLICULES *sébacés, muqueux, pileux, dentaires, glandulaires*. ‖ *Follicules de l'ovaire*, Syn. de OVISAC, VESICULE DE DE GRAAF. (V. OVAIRE.) ‖ *Follicule glandulaire*, Syn. de ACINUS. (V. GLANDE.) ‖ *Follicule lymphatique*, Tissu réticulé très fin et très serré enfermant au centre des tissus lymphatiques une petite masse de globules blancs. ‖ *Follicule pileux*, Organe formé par un bourgeon de la couche épidermique de Malpighi et qui sécrète le poil. ‖ *Follicules clos*, Sorte de follicules lymphatiques de la muqueuse intestinale. (Les follicules clos sont tantôt isolés, tantôt réunis en groupes nombreux, comme dans les plaques de Peyer de l'intestin grêle.)

— Bot. Fruit à péricarpe sec et déhiscent, ordinairement polyspermo, provenant d'un carpelle clos et s'ouvrant à sa maturité par une fente unique qui passe exactement entre les deux rangées de graines. (Une même fleur fournit en général autant de folliculos qu'elle contenait de carpelles.) ‖ *Follicules de séné*, Nom impropre donné aux fruits du séné, qui sont de véritables gousses : *Si Votre Altesse a mangé goulûment, je puis déterger ses entrailles avec de la manne et des* FOLLICULES DE SENÉ. (Volt.)

— ENCYCL. *Follicule dentaire*. Les follicules dentaires ou sacs dentaires, qui ont pour fonction de sécréter les dents et se comportent à peu près comme des glandes, se montrent au deuxième mois de la gestation, sous forme d'épaississements, puis de bourgeons épithéliaux, qui s'enfoncent dans la gencive. Ces bourgeons se creusent ensuite d'une cavité (organe de l'émail), et le sac formé s'invagine pour recouvrir la papille dentaire (organe de la pulpe dentaire et de l'émail). Le follicule est double pour les dents qui sont destinées à être remplacées. Le pédicule qui relie le follicule à l'épithélium de la gencive constitue d'abord une lame (*gubernaculum dentis*), qui ne tarde par à disparaître.

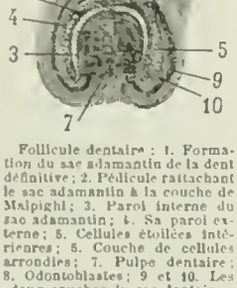

Follicule dentaire : 1. Formation du sac adamantin de la dent définitive; 2. Pédicule rattachant le sac adamantin à la couche de Malpighi; 3. Paroi interne du sac adamantin; 4. Sa paroi externe; 5. Cellules étoilées intérieures; 6. Couche de cellules arrondies; 7. Pulpe dentaire; 8. Odontoblastes; 9 et 10. Les deux couches du sac dentaire.

FOLLICULEUX (*fo-li, leû*), **EUSE** adj. Anat. Pourvu de follicules : *Organe* FOLLICULEUX.

— Pathol. *Entérite folliculeuse*, Un des noms de la fièvre typhoïde, dont on place le siège dans les follicules de l'intestin grêle.

FOLLICULITE (*fo-li*) n. f. Pathol. Inflammation des follicules sébacées de la vulve.

— ENCYCL. La *folliculite vulvaire* est assez commune chez les femmes enceintes, surtout chez les femmes rousses et lymphatiques. Les malades éprouvent de la tension, du prurit, de la chaleur, une douleur cuisante, et les parties sont couvertes d'un mucus filant, poisseux, de muco pus, puis, quelquefois, de pus en nature. Sous cette humeur, selon la période de la maladie, on trouve de petites élevures qui donnent à la surface muqueuse de la vulve un aspect inégal, rougeâtre, par points, par petites plaques. La folliculite vulvaire se termine, le plus souvent, par résolution. Le traitement de cette affection consiste dans l'emploi de compresses humides antiseptiques et astringentes (eau blanche, eau boriquée, solution de tanin). Les soins de propreté assidûment pratiqués suffisent en général à la prévenir.

FOLLICULINE ou **FOLLICULINA** (*fo-li*) n. f. Genre d'infusoires hétérotriches, famille des stentoridés, comprenant des animalcules fixés dans une gaine en entonnoir, avec expansions lamelleuses. (Les folliculines vivent dans les eaux salées d'Europe et se groupent souvent sur les petites coquilles; l'espèce type du genre est la *folliculina ampulla*, mesurant 1/6 de millimètre, d'un vert glauque et transparente.)

FOLLIER (*fo-li-é*) n. m. Bateau pour la pêche aux folles.

FOLLIN (François-Anthime-Eugène), chirurgien français, né à Hardleur en 1823, mort à Paris en 1867. Il fit ses études de médecine à Paris, où il conquit les titres de chirurgien des hôpitaux, de professeur agrégé à la Faculté, et fut enfin nommé membre de l'Académie de médecine : c'était un chirurgien consommé. Il a consigné ses observations dans de remarquables ouvrages : *Des rétrécissements de l'œsophage* (1853); *Leçons sur l'application de l'ophtalmoscope au diagnostic des maladies de l'œil* (1859), et surtout le *Traité élémentaire de pathologie externe*, continué par Duplay (1872-1888).

FOLLINA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur la *Follina*, affluent du Sile; 4.600 hab. Mines de lignite. Fabriques de draps et de toiles.

FOLLO, comm. d'Italie (Ligurie [prov. de Gênes]), près de la Vara, affluent de la Magra; 2.562 hab.

FOLQUET de Marseille, poète provençal, né à Marseille vers 1160, d'une famille de commerçants, mort évêque de Toulouse en 1231. Toute la première partie de sa vie fut consacrée au plaisir. Protégé par Richard Cœur de Lion et Raymond V, il parcourut les principales cours du Midi et séjourna notamment à celles de Marseille et de Montpellier. Vers 1195, il renonça au monde et entra dans l'ordre de Cîteaux; bientôt, il devint abbé de Toronet (près de Frejus), et, en 1205, il fut élevé au siège de Toulouse. Partisan zélé de Simon de Montfort, il accusa Raymond VI au concile de Latran, et, après la dure répression qui suivit la révolte de Toulouse (1216), introduisit l'Inquisition dans son diocèse, où il se signala par sa rigueur. Comme poète, Folquet tient une des places les plus honorables parmi les troubadours de la deuxième période : il y a dans ses chansons de la délicatesse, de la grâce et des images heureuses, mais déjà beaucoup de recherche et une grande subtilité, qu'il tenait sans doute de son éducation scolastique. Il reste de lui vingt-cinq pièces environ (presque toutes des chansons d'amour), dont il n'y a pas encore d'édition critique.

FOLQUET de Romans, poète provençal, né vers 1170, mort après 1233. D'abord jongleur, il fut élevé au rang de chevalier, grâce à la protection des seigneurs de son temps : il nomme dans ses vers Guillaume IV de Montferrat, Frédéric II et Blacas. Ses œuvres se composent de cinq chansons, quatre sirventes, dont l'un (1228) est un puissant appel à la croisade, quelques *coblas* et une épître amoureuse (ou *domnejaire*) assez banale.

FOLQUET de Lunel, poète provençal, né en 1244. Les envois de ses pièces nous le montrent en relations avec Hugues IV de Rodez et Alphonse X de Castille. Il nous reste de lui une dizaine de chansons ou sirventes et un poème satirique et moral (*lo Romans de mondana vida*), composé en 1284, où il fait le procès des différentes classes de la société.

FOLTZ (Philippe VON), peintre d'histoire allemand, né à Bingen sur le Rhin en 1805, mort à Munich en 1877. Il fut employé à la peinture des fresques de la Glyptothèque. Mais son principal ouvrage à Munich est la décoration du salon de Schiller, dans la partie du palais appelée Koenigsbau. Parmi ses autres œuvres de cette époque, nous citerons : *Soulioto montant la garde; Bergères attendant leurs enfants; Grecques pansant les blessés sur le champ de bataille*; puis les *Pécheuses*, les *Braconniers*, les *Chasseurs et les bergères*, charmants tableaux de genre, où le caractère romantique domine. Foltz séjourna en Italie, de 1835 à 1838. A Rome, il peignit une *Sainte Famille*, *le Comte de Habsbourg et la Malédiction du chanteur*, d'après Uhland. A son retour en Allemagne, il exécuta, de 1839 à 1842, *les Batailles du Tyrol*, puis deux grands tableaux de chasse pour le roi Maximilien II et pour le comte de Lœvenstein, ainsi qu'un *Pèlerinage sur la montagne*, qui parut à l'Exposition universelle de 1855, à Paris. Plus tard, il peignit, pour la salle de bains de Maximilien II et le palais de Schœnbrun, des sujets tirés des *Contes du Rhin*. Nommé professeur à l'académie de Munich à son retour d'Italie, puis directeur de cette académie en 1870, il prit sa retraite en 1875. Dans ses dernières années, Foltz avait exécuté pour le Maximilianeum plusieurs grandes peintures : *le Siècle de Périclès*, *Frédéric Barberousse* et *Henri le Lion*, etc. Parmi ses dessins les plus connus, on doit citer : *le Roi Othon quittant Munich pour aller en Grèce*. — Son frère Louis (1809-1867) fut architecte de talent.

FOLZ (Hans), poète allemand, né à Worms, mort vers 1515. Il était barbier à Nuremberg. On lui doit des contes, des jeux de carnaval, des chansons populaires, au comique trivial et graveleux. Une partie des œuvres du joyeux poète a été rééditée, par Keller, dans *Altdeusche Gedichte* (1846).

FOMALHAUT (*ma-lô*), étoile de première grandeur, de la constellation du Poisson austral.

Fomalhaut ou α du Poisson austral possède une teinte rougeâtre; il s'élève peu sur l'horizon de Paris, d'où il est visible seulement de juillet à janvier, en rétrogradant successivement depuis 1 heure du matin jusqu'à 5 heures du soir. Cette belle étoile constitue, suivant les anciens, la bouche du Poisson, et reçoit l'eau répandue par le Verseau. Son nom, dérivé de l'arabe, a été estropié de toutes les façons par les auteurs. Hévélius écrit *Fomahand*; Tycho, *Fomnhant*; Bayer, *Fumalhant*; Hydo, *Phamal-Hût*; La Caille, *Fhomalhaut*; Schikardus, *Fomalcuti*.

FOMBIO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur un affluent du Pô; 2.100 hab. Céréales et bétail. Victoire des Français sur les Autrichiens, en 1796.

FOMBONI, ch.-l. de l'île de Mohély (Comores) et résidence du sultan. Port desservi par des boutres arabes. Les maisons sont construites en terre et en bois; plusieurs, en pierres, sont ornées de sculptures.

FOMENTATEUR, TRICE (*man*) n. Personne qui fomente, qui prépare des révoltes, qui y excite : *Un* FOMENTATEUR *de troubles*.

FOMENTATIF, IVE (*man*) adj. Qui sert à fomenter.

FOMENTATION (*man-ta-si* — lat. *fomentatio*; de *forere*, chauffer) n. f. Méd. Application externe d'objets préalablement chauffés; médicament servant à cet usage : *Adoucir, Amollir par des* FOMENTATIONS. FOMENTATION *humide*. FOMENTATION *sèche*.

— Fig. Action d'exciter, d'animer, de préparer sous main : *La* FOMENTATION *des troubles, de la discorde civile, des guerres intestines*.

— ENCYCL. Le mot *fomentation* qui, au propre, appartient aux applications liquides et chaudes, désigne par extension toutes sortes d'applications. Les fomentations diffèrent des lotions en ce que celles-ci ne font pas séjourner les liquides. On maintient la chaleur de celles qu'on applique chaudes en les recouvrant de serviettes, ou mieux de tissus imperméables qui, en empêchant l'évaporation, retardent beaucoup le refroidissement. On fait quelquefois des applications analogues de substances sèches et pulvérulentes; on les nomme *fomentations sèches*. Les fomentations de consistance pâteuse s'appellent *cataplasmes*.

Par extension, on a donné également le nom de « fomentations » aux médicaments liquides avec lesquels sont faites les applications. Ce sont des infusés, des décoctés, des liqueurs vineuses, acétiques, éthérées, alcooliques, etc. Les fomentations se prêtent aux médications les plus diverses. En voici quelques exemples :

Fomentations anthelminthiques, Aloès, coloquinte : de chaque, 4 grammes; semen-contra, ail, sommités d'absinthe, de sabine et de tanaisie : de chaque, 15 grammes, pour 2 litres d'eau contre les vers). ‖ *Fomentation antinévralgique de Trousseau*, Solution aqueuse de cyanure de potassium au centième (en compresses sur les parties douloureuses). ‖ *Fomentation aromatique*, Infusé de feuilles d'absinthe, de laurier, de romarin : de chaque, 12 grammes pour 1 litre d'eau. ‖ *Fomentations astringentes* (très usitées; on leur donne les compositions les plus diverses), Solutions d'alun ou de tanin, décoctions de quinquina, d'écorces de chêne, feuilles de noyer, d'écorces de grenades ou d'autres plantes chargées de tanin. ‖ *Fomentation narcotique*, Infusé de 30 grammes d'espèces narcotiques dans un litre d'eau. (Employé comme calmant. On se sert, dans le même but, des infusions de belladone, de ciguë, de jusquiame, de morelle, de stramoine, etc.) ‖ *Fomentation résolutive*, Feuilles de menthe, de sauge : de chaque, 5 grammes; fleurs de mélilot, de sureau : de chaque, 10 grammes; alcool, 100 grammes pour 1 litre d'eau. ‖ *Fomentation vineuse*, Vin rouge additionné de 1/8e de son poids de miel blanc.

FOMENTER (*man* — du lat. *fomentare*; de *fomentum*, action de réchauffer, contracté de *forimentum*, venu de *fovere*, réchauffer) v. a. Méd. Soumettre à des fomentations, en parlant d'une partie externe du corps : FOMENTER *un membre malade*. FOMENTER *la poitrine*.

— Fig. Entretenir, envenimer : FOMENTER *des troubles, des querelles, des séditions*.

FOMÈS (*mèss*) n. m. Genre de champignons de la famille des *polyporées*, considéré souvent comme une simple subdivision du genre *polypore*.

— ENCYCL. C'est au genre *fomès* qu'appartiennent la plupart des gros champignons qui poussent sur les troncs d'arbres et qui ont une consistance aussi dure que celle du bois. Le mycélium qui produit les fructifications vit à l'intérieur des tissus de l'arbre et les désorganise peu à peu, produisant ce que l'on appelle la *pourriture blanche*, la *pourriture rouge*, suivant l'aspect que prend le bois. C'est une espèce de *fomès* qui fournit l'amadou.

FOMINE, compositeur dramatique russe, de la fin du XVIIIe siècle, fut l'un des premiers, sinon le premier, qui écrivit des opéras sur texte russe. Quelques-uns de ses ouvrages devinrent extrêmement populaires. L'impératrice Catherine II, qui ne dédaignait pas d'écrire elle-même quelques livrets d'opéras, fournit, entre autres, à Fomine, celui de *Fédoule*. Les autres ouvrages de ce compositeur sont : *Annette* (1772); *le Meunier* (1779), dont le succès fut éclatant, et qui fut repris au bout de près d'un siècle, en 1850; *la Cour des marchands*; *la Chance d'après le sort*; *le Paladin Boustovitch*, et *le Bonhomme Kosometovitch*.

FOMINE (Alexandre-Ivanovitch), publiciste et historien russe, né à Arkhangel en 1713, mort en 1802. En 1789, il fonda, dans sa ville natale, une société destinée à recueillir des documents pour l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Il devint correspondant et directeur du gymnase d'Arkhangel. On lui doit : *Description de la mer Blanche, de ses bords et de ses îles, sous le triple rapport géographique, statistique et ethnographique* (1797).

FOMINE (Grégoire), écrivain et historien russe, né à Sieverctz-Podolsk en 1765, mort à Moscou en 1832. Professeur à l'académie de Moscou en 1798, membre de l'académie de Saint-Pétersbourg, il a laissé des ouvrages estimables en leur temps, parmi lesquels nous citerons : *Histoire de Russie depuis son origine jusqu'à Pierre le Grand* (1796); *Histoire abrégée des peuples slaves à l'usage des écoles* (1814); *Recueil des habillements de la noblesse russe* (1813); *Dissertation historique sur les peuples de la Russie* (1817).

FONBLANQUE (Albany William), publiciste anglais, né en 1797, mort à Londres en 1872. Défenseur des idées libérales, écrivain brillant et mordant, il acquit une grande réputation et devint, en 1865, correspondant de l'Académie des sciences morales. On a de lui : *England under seven administrations* (1837), trad. en français par F.-C. Dreyfus, sous le titre de : *l'Angleterre, son gouvernement, ses institutions* (1881).

FONÇAGE (*snj'*) n. m. Action de foncer, de munir d'un fond un tonneau. ‖ Action de creuser un puits. (V. PUITS.) ‖ Opération du raffinage du sucre, qui consiste à faire séjourner les pains, après l'égouttage et le plamotage, dans un endroit bien aéré, afin de lui donner une plus grande homogénéité et une dureté plus considérable. ‖ Dans les carrières d'ardoises, Abatage de l'ardoise pratiqué à la poudre ou à la pointe.

FONÇAILLES (*sa-ill* [*ll* mll.] — rad. *fons*, anc. forme de FOND ou FONDS) n. f. pl. Techn. Barres de bois ou planches formant le fond d'un lit. ‖ Pièces qui forment le fond d'un tonneau. (On dit aussi FOND, dans les deux cas.)

FONCE n. m. Navig. et techn. V. FONCET.

FONCÉ (*sé*), **ÉE** [rad. *fond*] adj. Sombre, chargé, en parlant d'une couleur ou d'un objet par rapport à sa couleur : *Etoffe* FONCÉE. *Il y a trente bleus clairs différents et autant de bleus* FONCÉS. (A. Karr.)

— ANTON. Clair, brillant, éclatant, gai, voyant.

FONCEAU (*so* — rad. *fons*, anc. forme de FOND ou FONDS) n. m. Petite platine soudée à chaque extrémité du canon d'un mors, pour en boucher l'orifice. (On dit également FOSSETTE.) ‖ Rondelle de bois, sur laquelle on établit le pot à fondre les matières que l'on transforme en verre, dans une verrerie.

FONCEMAGNE (Etienne LAURÉAULT de), littérateur français, né à Orléans en 1694, mort à Paris en 1779. D'abord oratorien, il renonça à la carrière ecclésiastique. En 1723, le duc d'Antin le nomma inspecteur à l'Imprimerie nationale. De 1752 à 1758, il fut sous-gouverneur du duc de Chartres. Membre de l'Académie française (1722) et de celle des inscriptions (1737), il publia divers mémoires importants sur l'ancienne monarchie française et soutint contre Voltaire, dans une polémique fameuse, l'authenticité du *Testament politique* du cardinal de Richelieu, dont il publia lui-même une édition (1764).

FONCEMENT (*se-man*) n. m. Action de foncer.

— Particulièrem. Action de creuser, de forer les puits.

FONCER (*sé* — rad. *fons*, anc. forme de FOND. Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Je fonçai. Nous fonçons*) v. a. Munir d'un fond : FONCER *un tonneau*. ‖ Pousser au fond : FONCER *un puits*. — Anton. DÉFONCER.

— Faire une charge à fond sur; attaquer impétueusement : FONCER *sur l'ennemi*.

— Rendre plus foncé, en parlant d'une couleur : FONCER *la couleur d'une étoffe.*

— Art culin. Garnir un fond dans un apprêt : *Pour un pâté, une tourte, un vol-au-vent,* on FONCE *avec un morceau de pâte.* ‖ *Foncer une casserole,* Y placer des bardes de lard dans le fond, ou bien des tranches de jambon ou de veau, selon le cas.

— Min. Creuser verticalement : FONCER *un puits.* V. PUITS. ‖ *Foncer une ardoise,* En tirer des blocs d'ardoise.

— Techn. *Foncer la sole,* Abaisser la sole après l'avoir soulevée pour donner passage à la navette. ‖ *Foncer un pieu,* L'enfoncer dans le sol au moyen du mouton ou de la sonnette. ‖ *Foncer du pied,* Abaisser d'un coup toutes les platines dans un métier de bonneterie. ‖ Augmenter l'homogénéité de la pâte, dans un pain de sucre.

Foncé, ée part. pass. du v. Foncer. Dans le sens de *sombre,* v. FONCÉ, EE adj.

— *Trou foncé,* Trou creusé dans une pièce de bois, sans qu'il en traverse l'épaisseur.

— n. f. Min. Gradin que l'on pratique dans les carrières d'ardoises pour les exploiter.

Se foncer, v. pr. Devenir plus foncé.

FONCER (*sé* — rad. *fonds*) v. n. Fam. et vieilli. Fournir des fonds, payer : *Il n'a pas voulu* FONCER.

FONCET (*sè* — rad. *fons,* forme anc. de FOND) n. m. Navig. fluv. Ancien navire de charge, dépassant souvent 50 mètres de long et destiné aux rivières. (On dit aussi FONCE, et DESOGUE.) ‖ Adjectiv. : *Bateau* FONCET.

— Techn. Plaque de fer formant la couverture d'une serrure sur laquelle est rivé le canon, et qui est percée d'un trou à travers lequel passe la clef.

FONCEUR (*seur'* — rad. *foncer*) n. m. Ouvrier qui fait les fonds de papiers peints, avec la brosse, avant qu'on ne les imprime.

FONCIER (*si-é*), **ÈRE** [rad. *fons,* forme anc. de FONDS] adj. Qui constitue un fonds de terre, qui appartient ou a rapport au fonds : *Propriété* FONCIÈRE. *Impôt* FONCIER. ‖ Qui possède un fonds : *Propriétaire* FONCIER.

— Fig. Qui est au fond de la nature de quelqu'un : *Qualités* FONCIÈRES. ‖ Qui connaît à fond ; qui connaît le fond des choses : FONCIER *dans une science.* (Vieux.)

— Dr. cout. *Justice foncière,* Juridiction du seigneur bailleur de fonds.

— ENCYCL. *Foncier* se dit de tout ce qui a rapport à la terre. *L'impôt foncier* est une contribution directe assise sur le revenu net des propriétés foncières, bâties ou non bâties. Les *revenus fonciers* sont ceux qui sont frappés par l'impôt foncier. Le *Crédit foncier* est un établissement qui prête sur la propriété foncière, en ayant soin de se réserver la situation de créancier privilégié par l'inscription d'une hypothèque sur le fonds.

FONCIÈRE (*si-èr'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Min. Lit d'ardoises.

— Techn. Ouvrière qui, dans les points d'Alençon, fait l'intérieur des pois, les petites fleurs, les petites feuilles. ‖ On dit aussi FONDEUSE.

— ANTON. **Mobilier ou mobiliaire, personnel, viager.**

FONCIÈREMENT (*si-è* — rad. *foncier*) adv. A fond, complètement, dans tous ses détails ; dans le fond, en soi, par sa nature : *Traiter, Connaître* FONCIÈREMENT *une question. L'homme est* FONCIÈREMENT *dépravé.* (Proudh.)

— ANTON. **Superficiellement, extérieurement.**

FONCIN (Pierre), géographe et professeur français, né à Limoges en 1841. Agrégé d'histoire en 1863, docteur ès lettres en 1876, il occupa la chaire de géographie de la faculté des lettres de Bordeaux, puis devint successivement recteur de l'académie de Douai (1879), directeur de l'enseignement secondaire au ministère de l'instruction publique (1881) et inspecteur général de l'enseignement secondaire (1882). Entre temps, il fonda différentes sociétés provinciales de géographie et l'Alliance pour la propagation de la langue française (*Alliance française*), dont il fut le président, après en avoir été le secrétaire général. On a de lui : un *Essai sur le ministère Turgot* (1877), thèse de doctorat ; un cours de *Géographie,* à l'usage de l'enseignement primaire (1874-1885) ; une *Géographie générale* (1887) ; un *Atlas historique* (1888) ; *les Pays de France* (1898), plaidoyer en faveur de la décentralisation fondée sur les conditions géographiques, et de nombreux et intéressants articles de revues.

FONCINE-LE-HAUT, comm. du Jura, arrond. et à 50 kilom. de Poligny, à la source de la Saine, affluent de l'Ain ; 1.136 hab. Fabriques de pièces d'horlogerie. Truites renommées de la Saine.

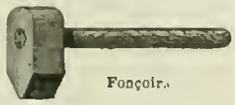

Fonçoir.

FONÇOIR ou **FONSOIR** (rad. *foncer*) n. m. Techn. Outil de forge qui a la forme d'un marteau à panne tranchante, et que l'on emploie principalement dans les fabriques d'ancres.

FONCTION (*ksi-on* — du lat. *functio,* dérivé de *fungi,* s'acquitter) n. f. Emploi, usage naturel, action propre, raison de l'existence : *Sitôt que le cœur a cessé ses* FONCTIONS, *l'animal est mort.* (J.-J. ROUSS.) *La* FONCTION *spécifique du sexe féminin est de concevoir et d'enfanter.* (Bautain.) ‖ Exercice d'un devoir naturel ou d'une charge obligatoire ou non (Se dit particulièrem. de l'exercice d'une charge publique) : *Les* FONCTIONS *de ministre. Entrer en* FONCTION. ‖ *Faire fonction de,* Remplacer une autre personne ou un autre objet, faire à sa place ce que cette personne ou cet objet devait faire : *Secrétaire d'ambassade qui* FAIT FONCTION *d'ambassadeur. Nos doigts* FONT *quelquefois* FONCTION DE *fourchette.*

— Chim. Rôle chimique, appartenant à un groupe de corps ; ensemble de propriétés caractérisant ce rôle.

— Imprim. Nom générique sous lequel on classe tout ce qui n'est pas la composition et l'impression proprement dite. (Les fonctions comprennent le nettoyage, l'entretien et la manipulation du matériel et des objets assimilés.)

— Mathém. Dépendance dans laquelle se trouve une quantité dont la valeur est déterminée par celle que l'on peut donner à une autre. ‖ Par ext. Toute grandeur qui dépend d'une ou plusieurs variables. ‖ *Méthode des fonctions,* Méthode proposée par Lagrange, pour être substituée à la méthode des infiniment petits, dans le calcul différentiel. ‖ *Fonction entière,* Polynôme entier. ‖ *Fonction rationnelle,* Quotient de deux fonctions entières. ‖ *Fonction algébrique,* Fonction explicite qui ne contient pas d'autres opérations indiquées sur la variable que celles d'addition, soustraction, multiplication, division, élévation à une puissance déterminée ou extraction d'une racine d'un inconnu. ‖ *Fonction transcendante,* Fonction qui n'est pas algébrique. ‖ *Fonction homogène.* V. HOMOGÈNE. ‖ *Fonction bien déterminée pour une valeur a attribuée à la variable,* Fonction qui, pour la valeur *a* de la variable, n'a qu'une seule détermination ; certaines fonctions comme *arc sin x, arc tg x,* etc., ayant plusieurs déterminations. ‖ *Fonction continue.* V. CONTINUITÉ. ‖ *Fonction discontinue,* Celle qui n'est pas continue. ‖ *Fonction complexe d'une variable réelle,* Fonction que l'on peut mettre sous la forme $f(x) + i\varphi(x)$. *Fonction croissante, Fonction décroissante.* V. MAXIMUM. ‖ *Fonction monogène,* Celle qui possède une dérivée unique. ‖ *Fonction uniforme* ou *monodrome,* Celle qui n'admet qu'une seule détermination pour chaque valeur de la variable. ‖ *Fonction multiforme,* Celle qui n'est pas uniforme. ‖ *Fonction holomorphe* ou *synectique.* Une fonction est holomorphe à l'intérieur d'une aire si la variable, restant contenue dans l'aire, la fonction reste finie, continue, monodrome et monogène. ‖ *Fonction méromorphe à l'intérieur d'une aire,* Fonction qui à l'intérieur de l'aire reste holomorphe, sauf pour certains points où elle devient infinie. ‖ *Fonction périodique.* V. PÉRIODE. ‖ *Fonction circulaire.* V. CIRCULAIRE. ‖ *Fonction elliptique.* V. ELLIPTIQUE. ‖ *Fonction fuchsienne.* V. FUCHSIEN. ‖ *Fonction hyperbolique.* V. HYPERBOLIQUE. ‖ *Fonction sphérique.* V. SPHÉRIQUE.

— Mécan. Action d'une machine suivant le mouvement qu'elle doit accomplir.

— Physiol. Action des organes agissant en vue de leur destination naturelle : *Les* FONCTIONS *digestives.* ‖ *Fonctions animales,* Celles qui sont propres aux animaux, comme toutes celles qui dépendent de la volonté. ‖ *Fonctions végétatives,* Celles qui sont communes aux animaux et aux végétaux, comme la nutrition et la reproduction.

— SYN. **Fonction, charge, emploi,** etc. V. CHARGE.

— ENCYCL. Biol. La vie d'un être donné se compose d'un grand nombre d'opérations simultanées, dont quelques-unes sont indispensables au maintien même de la vie, savoir : celles qui ont pour résultat le renouvellement du milieu intérieur de l'être. En réalité, ces opérations ne sont jamais indépendantes les unes des autres, en vertu du principe de *corrélation* ; mais la physiologie d'un être est une chose trop compliquée pour pouvoir être décrite tout d'un bloc ; aussi a-t-on dû, pour l'étudier, diviser conventionnellement le sujet en un certain nombre de parties plus simples ; on donne le nom de *fonctions* à ces opérations partielles, conventionnellement délimitées, et dont l'ensemble constitue la vie de l'animal.

Chez un animal aussi compliqué que l'homme, on distingue ordinairement sept fonctions principales : la fonction digestive, la fonction respiratoire, la fonction circulatoire, la fonction sécrétrice, la fonction reproductrice, la fonction sensitive, la fonction locomotrice. On donne le nom d'*appareil* à l'ensemble des tissus qui exécutent une de ces fonctions principales ; il y a donc sept appareils : l'appareil digestif, l'appareil respiratoire, etc. Mais il faut remarquer immédiatement que ces sept appareils ne sont pas distincts chez tous les animaux ; on chercherait vainement l'appareil circulatoire d'une hydre, d'un ténia, etc. Chacune de ces fonctions principales se subdivise en fonctions secondaires et, parallèlement, chacun des appareils correspondants se subdivise en *organes* ; l'organe étant donc, par définition, l'ensemble des tissus qui accomplissent une fonction secondaire donnée. Les mots *appareil* et *organe* ont donc une définition purement physiologique, subordonnée à la délimitation conventionnelle des *fonctions.*

A un autre point de vue, on divise les fonctions en deux catégories : les fonctions de la vie végétative, et les fonctions de relation. Les premières sont celles qui assurent le renouvellement du milieu intérieur, c'est-à-dire la vie de l'individu, et la reproduction, c'est-à-dire la vie de l'espèce. On les appelle végétatives parce qu'elles sont communes aux animaux et aux végétaux. Ce sont les fonctions digestive, respiratoire, circulatoire, sécrétrice et reproductrice. Les dernières ne sont pas *immédiatement* indispensables au maintien de la vie individuelle ; elles le sont du moins au maintien de la vie spécifique, car elles sont d'une utilité capitale dans la lutte pour l'existence : ce sont les fonctions sensitive et locomotrice.

— Chim. Les *fonctions* sont peu nombreuses, en chimie inorganique. On n'y trouve guère que les acides, les bases et les sels qui remplissent des rôles bien définis et généralisables. En chimie organique, au contraire, les fonctions sont extrêmement nombreuses ; les principales sont celles des hydrocarbures saturés, éthyléniques, acétyléniques, camphéniques, benzéniques, naphtaliques, anthracéniques, des alcools, des aldéhydes, des acétones, des éthers, des amines, des amides, des nitriles, des phénols, des quinones, des composés azoïques et diazoïques. Chaque fonction est caractérisée par un groupement spécial d'atomes. La multiplicité des fonctions, en chimie organique, tient à la quadrivalence du carbone qui se prête à une grande variété de groupements. La valeur du groupement est bien démontrée par les substitutions. Ainsi le chlore, le brome, l'iode peuvent se remplacer dans un composé sans que les propriétés de celui-ci soient notablement modifiées, pourvu que le groupement fonctionnel ne soit pas altéré dans sa structure. Le silicium quadrivalent peut être substitué au carbone dans un grand nombre de composés, sans que les caractères fonctionnels disparaissent.

— Mathém. Le mot *fonction* s'emploie ordinairement pour désigner une série d'opérations arithmétiques à effectuer sur les mesures de certaines grandeurs pour en déduire la mesure d'une autre grandeur dépendant des premières. Une *fonction analytique* est une fonction qui n'exige pour sa détermination que les opérations employées en analyse.

Certaines fonctions que l'on rencontre surtout en physique ne sont pas analytiques ; on dit qu'elles sont *empiriques.*

Une fonction est *implicite* quand la définition indirecte qu'on en a ne fournit pas immédiatement l'indication des opérations qu'il faudrait effectuer sur les grandeurs dont elle dépend pour en trouver la valeur correspondante.

Une fonction *explicite* contient l'expression nette des opérations qui permettraient de former la grandeur qu'elle représente, au moyen des grandeurs dont elles dépend. Ces opérations pourront souvent être notées à l'aide des signes algébriques ; mais le langage ordinaire pourrait toujours suffire, et fournira souvent le seul mode d'exposition qui puisse être employé. Ainsi, si je considère $y = x^2$, y est une fonction explicite de x ; au contraire, dans la relation $x^2 + y^2 = 1$, je puis considérer y comme une fonction implicite de x.

Quand on veut désigner une fonction explicite de x d'une façon générale, on écrit $y = f(x)$, ce que l'on énonce : y égale fonction de x, f pouvant d'ailleurs être remplacé par une lettre quelconque.

Pour une fonction y, fonction implicite de x, on écrit $f(x, y)$, que l'on énonce fonction de x et de y.

Une fonction est dite à une, deux, trois, etc., variables, lorsque sa détermination dépend de une, deux ou trois, etc., grandeurs variables.

Lorsque la question comporte des données fixes et des données variables, on ne caractérise ordinairement la fonction que par rapport aux variables dont elle dépend.

— *Fonctions simples.* La première fonction venue, bien définie, pourrait être regardée comme simple ; d'autres, complexes par rapport à elle, en dériveraient en nombre infini.

Mais deux ou plusieurs fonctions prises au hasard ne pourraient pas être en même temps regardées comme simples si elles ne satisfaisaient pas à cette condition que chacune d'elles ne peut, d'aucune façon, être exprimée au moyen des autres.

— *Fonctions composées.* Dès qu'on a conçu nettement quelques opérations, on peut soumettre le résultat d'une première d'entre elles à une nouvelle analogue ou différente, puis le nouveau résultat à une troisième, et ainsi de suite. On forme ainsi des fonctions composées. Ainsi, u et v étant des fonctions de x, une fonction de u et de v est une fonction composée de x.

— *Fonction de fonction.* Si u est une fonction de v, v une fonction de w, w une fonction de x, on dit que u est *une fonction de fonction de x.*

— Mécan. *Fonction des forces.* V. TRAVAIL.

FONCTIONNAIRE (*ksi-o-nèr'*) n. m. Personne qui remplit une charge, des fonctions. *Tout* FONCTIONNAIRE *doit être responsable.* (Mme de Staël.)

— ENCYCL. Dr. admin. et pén. I. *Généralités.* Au sens le plus large, sont *fonctionnaires* publics tous ceux qui concourent, dans une sphère plus ou moins élevée, à l'action de l'un des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire ; au sens étroit, le plus usuel, cette dénomination ne comprend que ceux à qui le gouvernement a délégué une partie de l'autorité publique.

La nomination des fonctionnaires publics est faite au nom du président de la République et, suivant les cas, par les ministres compétents ou par leurs subordonnés (par ex., par les préfets).

La nomination de certains fonctionnaires est soumise à des conditions spéciales, telles que la justification de diplômes.

Avant l'entrée en fonctions, des formalités préliminaires sont souvent nécessaires, parmi lesquelles nous citerons le serment professionnel (par ex., pour les fonctionnaires de l'ordre judiciaire) et le versement d'un cautionnement (pour certains fonctionnaires ayant à effectuer un maniement de deniers).

Les fonctions publiques peuvent cesser de manières différentes, notamment par la démission et la destitution.

II. *Usurpation de fonctions publiques ; port illégal de costumes et uniformes.* Pour assurer l'autorité des fonctionnaires publics, il était indispensable d'empêcher les personnes sans qualité d'usurper leurs fonctions ou de revêtir les insignes de ces fonctions : à cet ordre d'idées se rattachent les dispositions des articles 258 et 259 du Code pénal. V. PORT ILLÉGAL DE COSTUMES ; USURPATION DE FONCTIONS PUBLIQUES.

III. *Crimes et délits commis contre les fonctionnaires publics.* Les outrages aux fonctionnaires publics font l'objet des articles 222 à 225 du Code pénal.

Les articles 228 à 233 du même code prévoient les violences commises contre les fonctionnaires publics ; les peines qu'ils édictent à cette occasion varient suivant la gravité des violences ou les circonstances dans lesquelles elles se sont produites.

IV. *Crimes et délits commis par les fonctionnaires publics.* En ce qui concerne les crimes et délits spéciaux aux fonctionnaires publics, le Code pénal contient des dispositions sévères (notamment dans ses art. 166 à 198), parmi lesquelles nous signalerons celles relatives aux soustractions commises par les dépositaires publics, à la corruption des fonctionnaires, aux abus d'autorité, à l'exercice de l'autorité publique illégalement anticipé ou prolongé, au fait, par les fonctionnaires, de s'être ingérés dans des affaires ou commerces incompatibles avec leur qualité, à la participation des fonctionnaires aux crimes et délits qu'ils étaient chargés de surveiller ou de réprimer. V. FORFAITURE.

V. *Poursuites civiles et criminelles contre les fonctionnaires publics.* Actuellement, depuis le décret-loi du 19 septembre 1870 (qui a supprimé la nécessité de l'autorisation préalable du gouvernement existant depuis la Constitution du 22 frimaire an VIII), rien n'entrave plus, en principe, les actions civiles ou criminelles dirigées contre les fonctionnaires publics. Toutefois, à ce point de vue, des règles spéciales résultent, en matière répressive : 1° pour les membres de la Chambre des députés et du Sénat, de l'article 14 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 ; 2° pour les magistrats et certains hauts fonctionnaires, des articles 479 et suivants du Code d'instruction criminelle et de la loi du 20 avril 1810.

— Dr. intern. Les faits illicites dont un *fonctionnaire* se rend coupable vis-à-vis des étrangers résidant dans le pays de ce fonctionnaire tombent sous l'application des lois pénales de ce pays ; mais ces faits rendent-ils l'Etat auquel appartient le fonctionnaire responsable envers la puissance étrangère ? L'affirmative n'est pas douteuse, quand l'Etat a lui-même ordonné l'accomplissement des actes coupables commis par le fonctionnaire, ou quand il a refusé d'en faire justice ; mais il y a hésitation dans le cas contraire. Les uns admettent que l'Etat est tenu, même alors, à réparation : un gouvernement ayant sur ses fonctionnaires des droits et des devoirs de surveillance, ils estiment que le délit du préposé de l'Etat est, en quelque sorte, le délit même de l'Etat. Les autres décident que l'Etat ne saurait être juridiquement responsable. En fait, les Etats accordent toujours des réparations pécuniaires.

FONCTIONNARISME (*ksi-o-na-risme*) n. m. Système fondé sur l'exaltation d'un grand nombre de fonctionnaires : *Tout ce qui est établi dans le domaine du* FONCTIONNARISME *est à peu près stationnaire.* (Fr. Bastiat.)

FONCTIONNEL, ELLE (*ksi-o-nèl*) adj. Physiol. Relatif aux fonctions organiques : *Trouble* FONCTIONNEL. ‖ *Balancement fonctionnel*, Rapport entre l'énergie de deux ou de plusieurs fonctions.

— Algèb. *Equation fonctionnelle*, Equation où les inconnues sont des fonctions ; ainsi, l'équation $\varphi(x) + \varphi(y) = \varphi(xy)$, où l'inconnue est la fonction φ, est une équation fonctionnelle.

— Biol. *Assimilation fonctionnelle*. Loi biologique pour l'explication de la formation des espèces ‖ *Excitation fonctionnelle*, Loi biologique établie par Wilhelm Roux pour expliquer l'autorégulation des phénomènes dans un organisme vivant. Cette loi n'est guère soutenable, étant fondée surtout sur des définitions incomplètes de mots.)

— Chim. Qui se rapporte à la fonction chimique d'un corps : *Caractère* FONCTIONNEL. *Groupement* FONCTIONNEL.

— Mathém. *Déterminant fonctionnel*. Syn. de JACOBIEN.

— ENCYCL. Physiol. *Troubles fonctionnels*. On désigne sous ce nom les troubles dont on ne trouve pas la cause dans une lésion anatomique, non parce que cette lésion n'existe pas, ce qui est invraisemblable, mais parce qu'elle échappe jusqu'à présent aux moyens d'investigation. Tels sont les troubles fonctionnels des divers organes dans l'hystérie, lesquels dépendent, selon toute vraisemblance, d'une lésion du système nerveux.

— Biol. Claude Bernard et d'autres physiologistes, ont considéré à priori, comme devant se réaliser dans tous les tissus en train de fonctionner, une destruction, une usure, dont nous donnent un exemple toutes les machines industrielles qui, sans exception, s'usent à la longue en fonctionnant. C'est, évidemment, de cette comparaison avec des machines brutes qu'est provenue la théorie si universellement adoptée de la *destruction fonctionnelle*. Un fait semble militer en faveur de cette théorie : c'est que, lorsqu'un organe fonctionne longtemps, il se fatigue ; on pense que cette fatigue provient d'une usure de la substance de l'organe, usure qui doit se réparer ensuite pendant le repos. Claude Bernard a donné à cette théorie une forme saisissante en disant : « La vie c'est la mort », c'est-à-dire que la vie ne peut se manifester que par une destruction des substances vivantes.

Suivant d'autres physiologistes, la fatigue est due, non pas à la destruction des substances vivantes d'un organe, mais à la consommation des matières alimentaires de réserve et surtout à l'accumulation des matières excrémentitielles, deux phénomènes que corrige ensuite la circulation pendant la période de repos. D'après ces physiologistes, la croyance à la destruction fonctionnelle a rendu longtemps incompréhensible l'autoformation de l'organisme animal et son adaptation aux diverses fonctions. Il n'y a que deux manières d'agir, pour un élément vivant quelconque : 1° agir en manifestant sa propriété spéciale d'être vivant, c'est-à-dire en *assimilant* les substances du milieu ; 2° agir comme un corps ordinaire de la chimie brute, c'est-à-dire en se détruisant par sa réaction même. Ces deux modes d'action produisent du travail ; il n'y avait aucune raison à priori pour admettre que le travail utile d'un tissu, son action dans un fonctionnement utile à l'organisme, était toujours concomitant à une destruction de ce tissu. L'application aux éléments de l'organisme du principe de la sélection naturelle conduit, au contraire, très aisément à la loi d'assimilation fonctionnelle, qui s'exprime ainsi : le fonctionnement d'un élément histologique n'est autre chose que l'une des manifestations extérieures physiques ou chimiques, propres à cet élément, des réactions qui déterminent précisément la synthèse de sa substance.

Une conséquence de la loi d'assimilation fonctionnelle est le principe que Lamarck a tiré de l'observation directe des animaux supérieurs et avec lequel il explique l'évolution progressive des organismes : « Dans tout animal qui n'a point dépassé le terme de ses développements, l'emploi plus fréquent et plus soutenu d'un organe quelconque fortifie peu à peu cet organe, le développe, l'agrandit et lui donne une puissance proportionnelle à la durée de cet emploi ; tandis que le défaut constant d'usage de tel organe l'affaiblit insensiblement, le détériore, diminue progressivement ses facultés et finit par le faire disparaître. » Cette loi de Lamarck a servi aux néo-lamarckiens à édifier une théorie complète de la formation des espèces. V. CINÉTOGENÈSE.

— BIBLIOGR. : Lamarck, *Philosophie zoologique* (Paris, 1803) ; Cl. Bernard, *Leçons sur les Phénomènes de la vie* (Paris, 1878) ; E.-D. Cope, *the Primary factors of organic evolution* (Chicago, 1896) ; du même, *Evolution individuelle et hérédité* (Paris, 1898) ; F. Le Dantec, *Théorie nouvelle de la vie* (Paris, 1896).

FONCTIONNELLEMENT (*ksi-o-nè-le*) adv. Relativement à une fonction, à des fonctions. ‖ Par rapport aux fonctions du corps.

FONCTIONNEMENT (*ksi-o-ne-man* — rad. *fonctionner*) n. m. Action d'une machine en mouvement ; action d'un objet combiné pour agir dans un but d'ensemble : *Le* FONCTIONNEMENT *de la administration militaire.*

FONCTIONNER (*ksi-o-ne*) v. n. Remplir sa fonction, agir dans le but pour lequel on a été fait : *Une machine* FONCTIONNE *bien lorsqu'elle exécute parfaitement ses mouvements.* (Molon.)

— Fig. Agir, être mis en action : *C'est pour le service des électeurs qu'on* FONCTIONNE *le gouvernement.* (Proudh.)

FOND (*fon* — anc. norm. *fonz*, *fons* ; du lat. *fundus*, qui signifie proprem. « creux », d'où acception de *fond*, l'endroit le plus bas d'une chose creuse, et *fonds*, le sol d'une terre, d'un champ, d'un héritage) n. m. Partie la plus basse d'un objet ou d'un lieu : *Le* FOND *d'un puits, d'une rotelle.* ‖ Partie solide sur laquelle se trouve une grande masse d'eau : *Le* FOND *de la mer. Ne pas toucher* FOND. *Perdre* FOND. *Un* FOND *de sable, de vase.*

— Lieu le plus reculé, le plus éloigné : *Le* FOND *d'une boutique, d'un cachot, d'un bois. Le* FOND *des déserts.*

— Partie d'un objet opposée à son ouverture : *Le* FOND *d'une boîte, d'une armoire, d'un sac, d'un chapeau.*

— Partie plane, qui termine un tonneau à chacune de ses extrémités : *Les* FONDS *d'un tonneau.* ‖ Par ext. Liquide qui reste au fond d'un vase : *Un* FOND *de tonneau.*

— Par anal. Terrain sur lequel on assoit un édifice : *Un* FOND *mouvant. Un* FOND *solide.*

— Fig. Raison solide : *Il y a des esprits qui n'ont que de la surface sans* FOND. (Nicole.) ‖ Essence, nature intime : *Les faiblesses, c'est le* FOND *de la créature.* (Boss.) ‖ Ce qu'il y a de plus intime : *Le* FOND *du cœur. Le* FOND *de l'âme.*

— Archéol. *Fond de cuve*. Se disait anciennement d'un manteau rond, en usage aux XIVe et XVe siècles. (Au XVIe s., il y avait de larges haut-de-chausses dits *à fond de cuve*. On entendait par pierre *en façon de fond de cuve* toute gemme ovale, dont le dessous était plat. Un fossé *à fond de cuve* était plat et les bords abrupts avec double escarpement.)

Manteau en fond de cuve (XVe s.).

— Archit. *Fond de cuve*, Angle rentrant arrondi. ‖ *De fond*, En partant du sol, et non par encorbellement : *Tourelle, Tribune montant* DE FOND.

— Astrol. *Fond du ciel*. Dans l'horoscope, La partie inférieure de la zone zodiacale, la maison IV et le signe du zodiaque qui s'y trouve placé. (C'est là que se lisent les présages les plus mystérieux de la vie et particulièrement ce qui concerne les parents et la naissance.)

— B.-arts. Champ de tableau sur lequel se détache le sujet, et qui représente le plus souvent des objets plus ou moins lointains : *Un* FOND *de paysage.*

Pierrerie taillée en fond de cuve (archit.).

— Mar. Profondeur de l'eau en un point déterminé : *La sonde indique 20 mètres de* FOND. ‖ *Un* FOND *est bon ou mauvais, de bonne ou mauvaise tenue*, suivant que l'ancre tient bien ou mal dessus. ‖ *Petit fond*, Hauteur d'eau sous le bâtiment. ‖ *Bâtiment mouillé sur un petit fond*, Bâtiment ancré en un endroit où il touche presque le fond. ‖ *Haut-fond, Bas-fond*. V. ces mots à leur ordre. ‖ *Fond de pré*, Lorsque le sol est recouvert d'herbes. ‖ *Fond de son*, Lorsque le sable est couleur de son. ‖ *Fond de cour* ou *Fond curé*, Lorsqu'il n'y a ni sable ni vase sur ce sol. ‖ *Fond dur*, Fond rocheux. ‖ *Fond mou*, Fond de sable ou de vase. ‖ *Trouver le fond*, Toucher le fond avec son plomb de sonde. ‖ *Perdre le fond*, Ne pouvoir le toucher avec le plomb de sonde. ‖ *Sonder le fond*, S'assurer à l'aide de la sonde de la nature du fond. ‖ *Donner fond*, Mouiller, jeter l'ancre : *Navire qui* DONNE FOND *par 10 brasses.* ‖ *Pousser du fond*, Avancer en embarcation ou en chaland, en poussant avec des perches sur le fond. ‖ *Aller au fond*, Couler bas, en parlant d'un navire ; ne pas surnager en parlant d'un objet, d'un individu tombés à l'eau. ‖ *Lame de fond*. V. LAME. ‖ *Petits fonds*, Partie des fonds d'un navire touchant immédiatement la quille. ‖ *Fonds d'un navire*, Syn. de CALE. ‖ *Etre à fond de cale*, Se trouver à la partie inférieure des fonds. — Fig. et fam. Etre mal dans ses affaires, n'avoir plus d'argent. ‖ *Bordages de fond*, Ceux qui recouvrent les fonds. ‖ *Fond d'une voile*, Sa partie inférieure. ‖ *Ralingue de fond*, Ralingue inférieure de la voile sur laquelle sont fixées les cargue-fonds. ‖ *Le fond d'un port, d'une baie*, La partie la plus creuse. ‖ *Le fond d'une vergue*, Le centre. (On l'appelle ainsi parce que c'est là que viennent se placer les fonds de la voile quand on la cargue.) ‖ *Chanter le fond*. Se dit de la manière dont le sondeur annonce, sur un ton chantant, le fond qu'il a trouvé. ‖ *Double fond*, Système de construction des navires en fer.

— Dr. Matière essentielle du procès : *Procéder sur le* FOND.

— Min. *Travaux du fond*, Ensemble des travaux intérieurs d'une mine.

— Mus. *Jeux de fond*, Nom donné à certains jeux d'orgue à bouche.

— Natat. *Fond de bois*, Plancher mobile qu'on place, dans les écoles de natation, pour maintenir une profondeur régulière, et qui est disposé de manière à s'élever ou s'abaisser, avec le bateau sur lequel il est attaché, suivant les crues ou le rabais de l'eau.

— Pêch. Sorte d'abri pour les poissons, formé de planches posées sur des pierres. ‖ *Pêcher par fond*, Disposer des filets ou des lignes autour d'un fond. ‖ *Ligne de fond*, Ligne munie d'un nombre plus ou moins considérable d'hameçons munis d'aiches, et que l'on maintient à l'aide de plombs sur le sol même du lit de la rivière. (On dit *pêcher à fond*, quand les hameçons de la ligne à main sont disposés de manière à frôler le lit du cours d'eau.)

— Photogr. Draperie ou toile peinte, disposée derrière un sujet que l'on photographie pour l'isoler et le mettre en valeur. (On rejette communément comme peu artistique l'usage des fonds du décor pour employer exclusivement des fonds neutres : nuageux, dégradés et analogues.)

— Sport. *Cheval de fond*, Cheval propre à tenir la distance, à se bien comporter sur un long parcours.

— Techn. Syn. de FONÇAILLES. ‖ Première et plus basse tissure d'une étoffe : *Etoffe à* FOND *de soie, a* FOND *d'or.* ‖ Etoffe sur laquelle on exécute des ornements : *Une étoffe brodée d'or sur* FOND *de velours.* ‖ Tête ou ganse d'une frange, sur laquelle on monte les ornements. ‖ Point bouclé, fait avec un fil plus gros que celui des autres points, dans le point d'Alençon. ‖ Réseau qui décompose en carrés le dessin d'un ouvrage à l'aiguille ou d'une dentelle. ‖ Morceau de gaze qu'on place dans un bonnet de dame, pour couvrir le derrière de la tête. ‖ Table de dessous d'un violon ou d'une guitare. ‖ Première couche de peinture sur laquelle on en étend d'autres, appelées *couches de teintes*. ‖ *Fond de cuve*, Garde de serrure de l'espèce des rouets, qui est plus ou moins inclinée. ‖ *Fond de cuve en dedans*, Celui dont l'inclinaison a lieu vers la tige de la clef. ‖ *Fond de cuve en dehors*, Celui dont l'inclinaison a lieu du côté opposé. ‖ *Fond de miroir*, Derrière de miroir. ‖ *Double fond*, Intervalle libre, formé par la petite hauteur laissée entre le fond véritable d'une caisse, d'une malle, et l'intérieur de cette caisse, de cette malle, et que l'on recouvre d'un faux fond dans le but de dissimuler de menus objets dans le vide ainsi ménagé. ‖ *Faux fond*, Plaque circulaire rapportée sur le palâtre d'une serrure, et sous laquelle la broche est rivée. — En T. de brass., *Faux fond d'une cuve-motiere*, La grande plaque circulaire percée de menus trous occupant le fond de la cuve, tout en laissant un intervalle libre de quelques centimètres où s'emmagasine le moût que l'on envoie ensuite aux chaudières. ‖ *Cartes de premier fond*, Cartes qui donnent la première nuance de blancheur et de finesse. ‖ *Cartes de second fond*, Celles dont les blancs tirent sur le gris. ‖ *Donner du fond à*. En parlant des feuilles de baudruche employées par les batteurs d'or, Les humecter avec une liqueur aromatique, et, en parlant des peaux, Les tremper à froid et les fouler dans un liquide qui leur donne du lustre. ‖ *Faire les fonds, Préparer les fonds*. Dans le raffinage du sucre, Préparer les pains à subir le serrage, opération qui consiste à enlever de la base de chaque pain toute la partie superficielle qui est fort dure, et à la remplacer par une couche de sucre blanc en poudre, que l'on tasse fortement, en l'égalisant avec une truelle. (C'est cette couche de sucre en poudre qui constitue proprement le *fond*.)

— Théâtr. Décoration qui ferme la scène dans la partie opposée à la salle.

— Loc. div. *Fossé à fond de cuve*, Fossé dont les bords sont escarpés. ‖ *Fond d'artichaut*, Partie charnue sur laquelle sont implantées les feuilles. ‖ *Fond de lit*, Châssis sur lequel on pose la paillasse. ‖ *Fond de culotte, de pantalon*, Partie d'une culotte, d'un pantalon, qui est située au siège. ‖ *Fond de carrosse* ou simplem. *Fond*, Partie du carrosse qui se trouve en arrière, du côté opposé aux chevaux. ‖ *Fond de train*, Plus grande vitesse possible : *Courir à* FOND DE TRAIN. ‖ *Fond de bain*, Linge dont on couvre l'intérieur d'une baignoire pour prendre le bain par-dessus, sans toucher directement les parois. ‖ *Fond du sac*. Au fig., La pensée intime, ce qu'il y a de plus secret. ‖ *Le fond de la coupe, du calice*, Ce qu'il y a de plus cruel à supporter. ‖ *Boîte à double fond*, Boîte dans laquelle il y a deux couvercles opposés qui peuvent servir de fond, ou une division intérieure qui peut s'ouvrir et qui, fermée, semble constituer le véritable fond : *Les* BOÎTES À DOUBLE FOND *jouent un grand rôle dans l'escamotage.* ‖ *Faire fond sur*, Compter sur, mettre sa confiance en.

Fossé à fond de cuve.

— Loc. adv. *A fond*, Complètement, tout à fait, absolument, dans ce qu'il y a de plus intime : *Connaître une affaire* À FOND. *Traiter un sujet* À FOND. ‖ *Se fendre, tirer à fond*, En T. d'escr., Se fendre de manière à atteindre le plus loin possible. ‖ *Couler à fond*, Submerger, faire tomber au fond de l'eau, en parlant d'un bâtiment. — Intrans. Etre submergé, tomber au fond de l'eau, en parlant d'un bâtiment. — Fam. *Couler quelqu'un à fond*, Le ruiner ou le réduire à l'impuissance. — *Couler une affaire à fond*, L'empêcher définitivement de réussir, ou, dans un autre sens, la terminer, en finir avec elle. — *Couler une matière à fond*, L'épuiser, la traiter complètement. ‖ *Au fond, Dans le fond*, En réalité, après tout, en y bien regardant : *L'honneur n'est* AU FOND *que l'opinion régnante, c'est-à-dire rien de respectable.* (J. Simon.) ‖ *De fond en comble*, Des fondations au toit, de la base au sommet ; dans toutes les parties : *Démolir une maison* DE FOND EN COMBLE. — Fig. Absolument, tout à fait : *Mettre la liberté de la presse à la discrétion des cours de justice, c'est la détruire* DE FOND EN COMBLE. (Le chancelier Campden.)

— ENCYCL. Mar. *Double fond*. Pour permettre aux navires de résister à la voie d'eau causée soit par une torpille, soit par un échouage, la coque du navire est composée de deux coques mises l'une dans l'autre, qui constituent la *double coque*. L'intervalle compris entre ces deux coques, à la partie inférieure du navire, s'appelle le *double fond*. Le double fond est parcouru par un système complet de drains et est divisé en un nombre considérable de cellules étanches qui, sur les paquebots, servent souvent de water-ballast ou de compartiment à lest liquide.

— Min. *Travaux du fond*. On appelle de ce nom tous les travaux ayant pour objet l'extraction du minerai dans les galeries, et son transport au puits d'extraction, au percement, au boisage et à l'entretien des galeries, etc. On appelle *travaux du jour*, au contraire, ceux qui se rapportent aux diverses préparations que peut subir la matière extraite, telles que criblage, triage, carbonisation, etc. Ils comprennent aussi l'entretien des appareils d'extraction : cage, chevalement, câbles, machines, etc., et les réparations ou constructions qui s'opèrent dans les ateliers, à la surface du sol.

FONDA n. f. Hôtellerie espagnole.

FONDAGE (*daj'*) n. m. Action de fondre des métaux. ‖ Manière ou méthode employée pour les fondre.

FONDAMENTAL, ALE, AUX (*man*) adj. Qui sert de fondement à une construction quelconque : *Une pierre* FONDAMENTALE. *Des travaux* FONDAMENTAUX.

— Par ext. Principal, essentiel, qui sert de base ; de qui les autres dérivent : *Une raison* FONDAMENTALE.

— Anat. *Os fondamental*, Sacrum ou sphénoïde. ‖ *Membrane fondamentale*, Couche de substance amorphe qui forme la paroi propre des culs-de-sac glanduleux ou des vésicules closes des glandes sans conduits excréteurs. ‖ *Substance fondamentale*, Portion de substance homogène, ou striée, ou granuleuse, qui, dans un tissu, est interposée aux cavités pleines de liquide ou de cellules.

— Mus. *Son fondamental*, Son qui sert de fondement au ton ou à l'accord. ‖ *Basse fondamentale*, Basse hypothétique, non écrite, qui sert de fondement à l'harmonie, dans le système de Rameau. ‖ *Accord fondamental*, Accord dont la basse est fondamentale.

— Peint. *Ligne fondamentale*, Nom que l'on donne quelquefois en perspective à la ligne de terre.

— Phys. *Forme fondamentale*, Chacun des principaux types de cristallisation dont dérivent les formes secondaires.

— Théol. *Articles fondamentaux*, Dogmes dont la foi expresse est nécessaire au salut.

— ANTON. Accessoire, incident, secondaire, subsidiaire ou auxiliaire.

FONDAMENTALEMENT (*man*) adv. D'une manière fondamentale ; relativement au fond.

FONDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui se fond : *Le zéro du thermomètre répond à la température de la glace* FONDANTE. ‖ En parlant d'un fruit ou de quelque chose qui se mange, Juteux et se dissolvant rapidement dans la bouche : *Poire* FONDANTE. *Biscuit* FONDANT.

— *Tableau fondant*, Tableau de diorama qui s'efface sous l'œil du spectateur.

— Méd. Qui est censé résoudre les humeurs et faciliter leur écoulement : *Remèdes* FONDANTS.

— Céram. *Email fondant* ou substantiv. *Fondant*. Se disent des substances qui, mélangées avec une matière colorante, constituent l'*émail*.

— n. m. Confis. Bonbon qui fond dans la bouche, et qui contient une liqueur ou une pâte sucrée et parfumée.

— Pop. Beurre.

— Art culin. Sorte de pâtisserie : *Des* FONDANTS *aux fraises*.

— Méd. Remède que l'on supposait capable de résoudre les engorgements ou les tumeurs : *Employer les* FONDANTS *pour réduire une tumeur*. ‖ *Fondant de Rotrou*, Mélange de sulfate et d'antimoniate de potasse, qui n'est plus employé aujourd'hui.

— Métall. Toute matière qui, ajoutée au lit de fusion, amène la prompte et totale séparation de la gangue du minerai d'avec la partie utile de ce minerai. (On désigne plus particulièrement sous le nom de *fondant*, en métallurgie du fer, la *castine* ou carbonate de chaux. Dans la métallurgie du cuivre, on emploie de préférence le sulfate de chaux, de façon à obtenir ce qu'on appelle les *mattes*. [V. ce mot].)

— Verr. Base qui, en se combinant avec la silice du sable, fournit un silicate fusible.

— n. f. Hortic. *Fondante musquée, Fondante de Brest*, Variétés de poires.

— ENCYCL. Méd. Le nom de *fondant* était très usité autrefois dans le langage des médecins humoristes et surtout des vétérinaires, et était donné aux médicaments que l'on regardait comme doués de la propriété de dissoudre, de fondre les obstructions ou engorgements chroniques formés par une prétendue lymphe plastique. Les fondants étaient les plus énergiques des médicaments *atténuants*. On y rapportait les sous-carbonates de soude et de potasse, les sous-carbonates et hydrochlorates d'ammoniaque, les préparations antimoniales, mercurielles, les foies de soufre, les eaux minérales alcalines, les résines et bois sudorifiques, les gommes-résines, les savons médicamenteux.

Aujourd'hui, on nomme ces médicaments *altérants, résolutifs, diurétiques*, etc. On n'emploie plus sous le nom de *fondants* que des emplâtres ou des pommades contenant de l'iode, de l'iodure de potassium ou du mercure.

— Chim. On désigne sous les noms de *fondants* ou *flux* des réactifs qui sont employés dans la métallurgie, particulièrement dans les essais métalliques, et qui ont pour fonction de constituer avec les matières étrangères des combinaisons fusibles. Ces réactifs peuvent agir soit comme oxydants, soit comme réducteurs.

Parmi les principaux fondants employés en métallurgie, il nous faut tout d'abord citer le borax. Le borax ou borate neutre de soude a la propriété de donner avec la silice, comme avec les bases, des composés très fusibles; toutefois, sa volatilité, qui est assez grande, présente un obstacle à la précision des opérations où il est employé, car le poids du culot métallique et des scories laissées dans le creuset ne représente pas intégralement le poids de toutes les matières employées. On remédie à cet inconvénient en modérant avec soin la température et en tenant compte de la partie qui a pu être volatilisée et qui, en somme, est très faible, si l'opération est bien conduite. Le borax qu'on emploie doit être anhydre : aussi n'en fait-on usage que lorsqu'il a été récemment fondu. Le borax hydraté présente le grave inconvénient de se boursouffler et de masquer la réaction, surtout dans les essais au chalumeau.

Pour les essais du fer, qui se font à une très haute température, on emploie la silice, qui, elle aussi, constitue un fondant précieux. On lui préfère en certains cas l'argile, qui, en raison de l'alumine qu'elle renferme, augmente la fusibilité des gangues. Le spath fluor, ou fluorure de calcium natif, constitue avec les sulfates de chaux et de baryte un fondant utilisé surtout dans le traitement des matières silicenses, dont il élimine la silice à l'état de fluorure de silicium.

Citons encore les carbonates alcalins, qui sont avantageusement employés dans le traitement des gangues siliceuses ou argileuses. Ces carbonates agissent d'ailleurs comme oxydants et désulfurants sur beaucoup de métaux.

A côté de ces substances rangées dans la catégorie des fondants, on classe deux compositions particulières : le *flux noir* et le *flux blanc*. V. FLUX. On emploie encore comme fondants un certain nombre de composés qui ne conviennent que pour une opération donnée, et dont la composition varie avec l'effet à produire et les gangues à traiter.

— Physiq. *Vues fondantes*. On nomme ainsi les projections faites sur un même point avec deux appareils ou lanternes; la vue projetée par l'un d'eux est seule visible pour les spectateurs. Peu à peu cette projection est supprimée, soit par extinction de l'éclairage au moyen du robinet distributeur, soit par fermeture de l'objectif par l'œil-de-chat; mais, en même temps, la vue projetée par la seconde lanterne devient visible par la manœuvre inverse d'éclairage et enfin remplace définitivement la première. Les deux vues semblent ainsi se fondre l'une dans l'autre, la première s'estompant et se confondant peu à peu avec la seconde qui, progressivement, apparaît et prend de la netteté.

FONDATEUR, TRICE (rad. *fonder*) n. Personne qui fait un établissement destiné à se perpétuer après elle : *Le* FONDATEUR *d'un empire, d'une maison de commerce*. ‖ Personne qui a institué quelque chose, introduit l'usage de quelque chose : *Erasistrate fut le* FONDATEUR *de l'anatomie pathologique*. (Raspail.)

FONDATION (*si-on* — rad. *fonder*) n. f. Ensemble des travaux qui précèdent et préparent la construction des fondements d'un édifice : *Les* FONDATIONS *d'un édifice comprennent l'excavation du terrain, et, lorsqu'il est nécessaire, le pilotis à établir pour affermir le sol*. ‖ Ce sur quoi on fonde : *Jeter les fondations d'un monument*. ‖ Se dit particulièrement de la tranchée que les fondements doivent remplir : *Creuser les* FONDATIONS *d'un monument*. — Abusiv. Les fondements eux-mêmes : *Bâtir des* FONDATIONS. *Des* FONDATIONS *peu solides*.

— Fig. Action de fonder, de créer un établissement, etc., avec l'intention de le rendre durable : *La* FONDATION *d'un empire, d'un ordre, d'une académie*. ‖ Action d'établir un fonds pour les besoins d'une œuvre que l'on crée : FONDATION *d'un lit d'hôpital*. ‖ Legs ou donation affectée à l'établissement d'une œuvre que l'on crée : *Les* FONDATIONS *pieuses*.

— ANTON. Faîte. — **Abolition, destruction, éversion, renversement, ruine, subversion.**

— ENCYCL. Constr. Les *fondations* varient, lorsqu'elles sont exécutées sur le sol, avec la nature des terrains sur lesquels doivent s'élever les constructions. On classe, en général, les terrains en trois catégories distinctes : les premiers comprennent les diverses espèces de *rocs*, sur lesquels peuvent s'établir directement les fondations; les seconds sont les *terrains incompressibles*, constitués par d'épaisses couches de gravier ou de sable; les troisièmes, essentiellement *compressibles*, comprennent les terrains présentant des difficultés plus ou moins grandes pour arriver à les consolider et à leur donner une résistance uniforme. Tels sont les sols tourbeux, glaiseux, etc.

Sur les terrains de la première catégorie, les fondations se font soit directement sur la roche, par couches alternatives de mortier et de pierres, briques ou moellons, soit en abattant la surface du roc sur une faible profondeur et en montant alors la maçonnerie en faisant usage du même mode de procéder. Sur les terrains incompressibles, on a toujours l'habitude de creuser une tranchée plus ou moins profonde, au fond de laquelle on étend une couche de mortier dans laquelle on noie les pierres ou moellons, qui forment une sorte d'empattement sur lequel se construisent les murs de fondation. Lorsque les terrains sont compressibles, il est nécessaire de modifier l'établissement des fondations. Tantôt on établit des piliers de maçonnerie reposant sur le sol solide et traversant le terrain compressible. Ces piliers sont le plus souvent réunis entre eux au moyen d'*arcs de décharge* en maçonnerie, qui répartissent la charge totale du bâtiment sur les piliers eux-mêmes. Tantôt encore, si le terrain est tourbeux, on commence par battre des pieux, et c'est sur le pilotis ainsi formé que se font les fondations. Ce dernier procédé est le plus fréquemment usité lorsque les fondations doivent se trouver sous l'eau.

Si les fondations à construire se trouvent au-dessous du niveau de l'eau, on se trouve dans l'obligation d'avoir recours à des procédés spéciaux, suivant que la hauteur de l'eau est plus ou moins considérable au-dessus des fondations et suivant que le sous-sol est incompressible ou compressible. Lorsque le terrain est incompressible et la hauteur d'eau peu considérable, on se borne à construire un batardeau qui permet, à l'aide de pompes d'épuisement, d'enlever les eaux et de mettre à nu le sous-sol. Il ne reste plus, alors, qu'à procéder, comme on l'a fait pour les fondations sur le sol, dans le cas de terrain incompressible. Le mortier ordinaire est, dans ce cas, remplacé par du mortier hydraulique. Mais, si les fondations doivent se faire à une grande profondeur sous l'eau, l'emploi du batardeau est devenu impossible, et l'on fait usage de caisses en bois ou de caissons en tôle de fer, que l'on coule verticalement de manière à atteindre le sol. C'est à l'intérieur de ces caisses ou caissons que l'on travaille aux fondations, après avoir assuré l'étanchéité de l'appareil par une épaisse ceinture de béton coulé extérieurement. V. BATARDEAU, PILOTIS, CAISSON.

Enfin, lorsque le sous-sol est compressible ou facilement affouillable par les eaux, il faut faire usage de caissons spéciaux dits *caissons à air comprimé*, grâce auxquels on peut atteindre le terrain solide pour y installer les fondations. Nous devons ajouter que ce mode de procéder n'est utilisé que pour les travaux d'une grande importance, à cause des frais énormes qu'il entraîne. On se borne, dans les cas les plus fréquents, à entourer d'une enceinte de pilotis la surface que doit occuper la fondation et à draguer ensuite l'espace compris entre la ligne ininterrompue de pieux, puis à couler du béton jusqu'à ce qu'il vienne affleurer l'eau. C'est ce que l'on appelle les fondations sur béton par encaissement. On a ainsi créé de toutes pièces un massif artificiel capable de supporter le poids des murs et de la construction.

— Dr. La *fondation* est la donation entre vifs ou par testament, au profit d'un établissement ou d'un service public, d'une œuvre pieuse ou de bienfaisance. Etant faite le plus souvent à charge par le bénéficiaire d'accomplir certaines obligations déterminées, la fondation a plutôt le caractère d'un acte commutatif que d'une pure libéralité. On distingue les fondations ecclésiastiques, séculières et mixtes. Les premières ont pour objet des messes, des prières, l'entretien des ministres du culte, etc.; les secondes, l'établissement d'un hospice, d'un lit dans un hôpital, d'une école, de prix académiques ou autres; les fondations mixtes sont applicables à la fois au temporel et au spirituel. Les fondations religieuses, très favorisées sous l'ancienne législation, devaient cependant être approuvées par lettres patentes après certaines formalités, tant dans l'intérêt de la fortune des donateurs et de leurs familles que dans celui des établissements religieux, pour les garantir contre des charges trop onéreuses. La Révolution les supprima; les biens affectés à l'acquit des fondations furent confisqués au profit de l'Etat et en grande partie vendus (loi du 12 juill. 1790, décr. du 10 du févr. 1791, loi du 26 sept. 1791). Les fondations furent rétablies en même temps que le culte catholique (décr. du 22 fructidor an XII). Actuellement, les règles générales sur les dons et legs faits aux établissements publics et ecclésiastiques s'appliquent en la matière. Il est à remarquer que la fondation d'un service religieux peut résulter d'un simple acte entre vifs sous seing privé, sans être soumise aux formalités de la législation civile en fait de donations, et le droit d'enregistrement de 1 franc, comme pour les actes à titre onéreux, lui est applicable; mais, si elle résulte de dispositions testamentaires, le droit d'enregistrement est de 9 p. 100, plus les décimes. Les fondations faites au profit d'un établissement de bienfaisance doivent être approuvées par arrêté préfectoral; les fondations faites au profit d'un établissement religieux, par décret. Les fondations mixtes sont approuvées par arrêté préfectoral, en ce qui concerne l'établissement de bienfaisance; par décret, en ce qui concerne l'affectation religieuse. Il y a lieu de distinguer, pour savoir si l'approbation est nécessaire, le cas où une somme destinée par testament à un ou plusieurs services religieux, sans désignation d'église, est une simple charge d'hérédité, et celui où le testateur a entendu faire une véritable fondation. Dans le premier cas, il n'y a pas lieu à approbation (avis du conseil d'Etat du 29 mai 1838 et du 12 déc. 1839). Dans l'intérêt des familles indigentes, l'acceptation d'une fondation peut être autorisée pour partie. Les décrets et arrêtés d'autorisation ne peuvent être attaqués par voie contentieuse (arrêt du conseil d'Etat du 21 juill. 1853. L'acceptation des fondations a lieu par le représentant légal des établissements civils ou religieux (évêques, trésoriers de fabriques, administrateurs d'établissements de bienfaisance, etc. [ordonnance du 2 avr. 1817]). Les obligations des fabriques en ce qui concerne l'exécution des fondations religieuses sont déterminées par le décret du 30 décembre 1809. Les marguilliers doivent veiller à ce que toutes les fondations soient acquittées et exécutées suivant l'intention des fondateurs. Le curé leur rend compte trimestriellement des fondations acquittées. En matière de fondations, l'autorité judiciaire est compétente sur toutes les questions de droit commun étrangères aux actes administratifs. Une fondation est caduque si elle n'est en faveur d'un établissement public ou d'utilité publique.

FOND-DU-LAC, ville des Etats-Unis d'Amérique (Wisconsin), à l'extrémité méridionale du lac Winnebago, ch.-l. du *comté de Fond-du-Lac*, à 100 kilom. N.-E. de Madisson; 12.024 hab. Ancien comptoir de Canadiens français, dans un site charmant, relié au Mississipi par le canal de la rivière Fox, qui sort du lac Winnebago. Exploitation des bois de pin, débités par des scieries et fournissant la matière première à d'importantes papeteries.

FONDE n. f. Mar. Fond de l'eau. ‖ *Etre à la fonde*, Etre au mouillage.

— Archéol. *Cordage de la fonde*, Ensemble des cordages, à bord des galères, du XVe au XVIIIe siècle, qui servaient de câble à ancre. (Le cordage de la fonde se composait de quatre gumes, de deux gumenettes, de sept caps, de deux groupys de col et de deux andrivaux. Les fers ou grosses ancres de la galère étaient dits : *fers à donner fonde*, c'est-à-dire à mouiller. Le sens général de « fonde » est mouillage.)

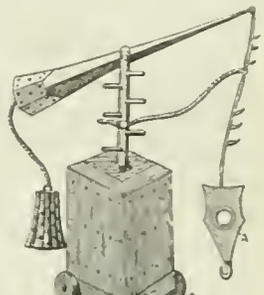

Machine à fonde : A, fonde.

— Art milit. anc. Poche des machines de guerre, dans laquelle on mettait le projectile. ‖ Ce projectile lui-même. (Les machines à fondes étaient celles qui, comme les mangonneaux, bibles, pierriers, bricoles, trébuchets, se maniaient par une verge et un contrepoids, et furent en usage pendant le moyen âge.)

— Comm. Syn. de FONDIQUE.

FONDEMENT (*man* — du lat. *fundamentum*) n. m. Ensemble des travaux de maçonnerie qui arrivent jusqu'à fleur de terre, et servent de base à un édifice : *Jeter les* FONDEMENTS *d'un palais*. ‖ Tranchée que l'on ouvre pour y bâtir la base d'un édifice : *Creuser les* FONDEMENTS *d'une maison*.

— Par ext. Base, partie d'un entassement naturel, qui supporte tout le reste de la masse : *Les* FONDEMENTS *d'une montagne*. ‖ Base imaginaire, sur laquelle reposent la terre et l'univers : *La terre a été ébranlée sur son antique* FONDEMENT. ‖ Base, appui sur lequel repose une institution : *Les* FONDEMENTS *de l'Etat, de la société. Jeter les* FONDEMENTS *d'une doctrine*. ‖ Source nécessaire : principe, origine : *La liberté de conscience est le* FONDEMENT *de toutes les autres libertés*. (J. Simon.) ‖ Motif, vérité : *Des bruits sans* FONDEMENT. ‖ Fond, confiance : *Faire* FONDEMENT *sur la loyauté d'une personne*.

— Particulièrem. Partie inférieure du tube intestinal; ouverture anale : *Avoir une chute du* FONDEMENT.

— SYN. **Fondement, base.** V. BASE.

— ANTON. **Faîte, pinacle.**

Fondement de la métaphysique des mœurs, d'Emmanuel Kant. — Cet ouvrage, publié en 1783, est divisé en trois sections : 1° passage de la connaissance morale ordinaire à la connaissance philosophique; 2° passage de la philosophie élémentaire à la métaphysique des mœurs; 3° passage de la métaphysique des mœurs à la critique de la raison pure pratique. Kant distingue l'action conforme au devoir et l'action faite par devoir. Est seule bonne, moralement, l'action faite *par* devoir. La volonté est invitée par la raison à agir dans le sens du bien ou du bonheur, par une sorte de contrainte, ou *impératif*, qui est dans ce cas, *hypothétique*, c'est-à-dire subordonné à la fin recherchée. La volonté est obligée par la raison à agir dans le sens du bien absolu par l'*impératif catégorique*. Les impératifs hypothétiques sont variables, suivant les volontés. L'impératif catégorique, l'obligation morale, est universel : « *Je dois toujours agir de telle sorte que je puisse vouloir que ma maxime devienne une loi universelle.* » Toutes nos actions ont une *fin*. Ces fins sont tantôt *matérielles* ou *subjectives* : ce sont les fins particulières du désir, ce sont les fins que recherche la volonté mue par les impératifs hypothétiques; tantôt *formelles* ou *objectives* : ce sont celles dont l'impératif catégorique ordonne la recherche. Or l'être raisonnable est une *fin absolue*, une chose en soi, qu'il ne faut jamais traiter comme un moyen. D'où cette nouvelle formule, loi de la morale : « *Agis de telle sorte que tu traites toujours l'humanité, soit dans ta personne, soit dans la personne d'autrui, comme une fin et que tu ne t'en serves jamais comme d'un moyen.* » Mais comment cette loi de la morale est-elle universellement admise par les volontés? Si elle est extérieure à la volonté, on ne comprend pas qu'elle y obéisse simplement, sans examen; la volonté se donne donc à elle-même ses propres lois : elle est *autonome*. L'impératif catégorique, quoique régissant toutes les volontés, est originaire de chacune des volontés. La loi morale reçoit ainsi une troisième formule : « *Agis de telle sorte que ta volonté puisse se considérer elle-même comme dictant par ses maximes des lois universelles.* »

Dans la troisième partie de son ouvrage, Kant examine la question de la liberté. Il prétend la résoudre par la distinction de l'homme phénomène et de l'homme noumène. V. LIBERTÉ.

Fondement de l'induction (De), par J. Lachelier (1871). « L'induction est l'opération par laquelle nous passons de la connaissance des faits à celle des lois qui

[illegible] réponse : « Comment une telle opération est-elle [illegible] valable et sur quels principes philosophiques [illegible] l'induction ? » L'induction n'est point fondée sur le principe d'identité, le syllogisme inductif dont parle Aristote ne ressemble en rien à l'opération inductive décrite par le même philosophe dans la dernière page [illegible]. La croyance au *déterminisme universel* [illegible] *idée directrice* (Cl. Bernard), en d'autres termes à la croyance pour tout phénomène d'une *cause efficiente* et d'une *cause finale*, rend seule possible l'induction. Lachelier le démontre ainsi : L'empirisme n'offre pas de base assez solide à l'induction ; chercher le secret de l'avenir dans ce qui n'est que la vaine image du passé, c'est entreprendre de deviner en rêve ce qui doit nous arriver pendant la veille. Les disciples de Cousin bâtissent dans le vide : les *substances* et les *causes* ne sont qu'un *desideratum* de la science de la nature, un nom donné aux raisons inconnues qui maintiennent l'ordre dans l'univers. Il faut admettre, avec l'idéalisme, que « les conditions de l'existence des phénomènes sont les conditions mêmes de la possibilité de la pensée. » La liaison de nos représentations, comme celle des phénomènes, se fait d'abord en vertu du principe de causalité. Tout, dans la nature, doit s'expliquer mécaniquement, parce que, le « mouvement est le seul phénomène intelligible ». Mais un phénomène n'existe pas seulement autant qu'il a une cause ; sa pleine réalité résulte, pour notre esprit, de ce qu'il a une fin, de ce qu'il fait partie d'un système : d'où la nécessité du principe de finalité pour concevoir la nature concrète, l'être vivant, pensant, voulant, doué d'une liberté, qui n'est d'ailleurs que la conscience de l' « empire des causes finales ».

FONDER (du lat. *fundare*) v. n. Constr. Jeter, poser les fondements de : FONDER *un édifice sur pilotis*. FONDER *une ville*. ‖ Établir, instituer, organiser : FONDER *un empire, une société, un journal*. ‖ Assigner un fonds, un revenu pour : FONDER *un lit à l'hôpital, une rente perpétuelle*.

— Fig. Établir, donner une base, un fondement, l'existence à : *L'arbitraire est l'ennemi de toutes les transactions qui* FONDENT *la prospérité des peuples*. (B. Const.) ‖ Faire reposer, appuyer : FONDER *ses espérances sur des données certaines*. ‖ Fam. *Fonder sa cuisine sur*, Pourvoir à sa nourriture par le moyen de.

Fondé, ée part. pass. du v. Fonder.

— Fig. Qui a quelque raison, qui a quelque fondement : *Les plus grandes réputations ne sont pas toujours les mieux* FONDÉES. (St-Réal.) ‖ Dont les paroles ou les prétentions ont quelque chose de raisonnable, de légitime : *Être* FONDÉ *dans son opinion*. ‖ *Fondé sur*, Qui repose, qui est établi sur : *Toutes nos connaissances sont* FONDÉES SUR *des rapports et des comparaisons*. (Buff.) — *Fondé sur le sable*, Qui manque complètement de solidité : *Une fortune, Une réputation* FONDÉE SUR LE SABLE.

— Fin. *Dette fondée*, Dette de l'État inscrite à perpétuité sur le grand livre.

— *Fondé de pouvoir*, Dûment autorisé à agir au nom d'un autre. ‖ Substantiv. : *Un* FONDÉ DE POUVOIR.

Se fonder, v. pr. Être fondé, établi. ‖ S'appuyer, s'étayer.

— ANTON. Abolir, détruire, renverser, ruiner.

— ENCYCL. Dr. Le *fondé de pouvoir* est la personne à qui une autre a conféré le mandat, soit de gérer toutes ses affaires, soit d'accomplir seulement certains actes d'une nature déterminée.

Le mandat peut être donné par acte public ou sous seing privé, par lettre ou même verbalement ; il est gratuit de sa nature, mais un salaire peut être stipulé ; dans ce dernier cas, la responsabilité du fondé de pouvoir doit être appréciée plus rigoureusement.

On peut donner mandat à une personne incapable de s'obliger (telle qu'une femme mariée non autorisée, un mineur ou un interdit), en ce sens que, malgré l'incapacité du fondé de pouvoir, le mandant se trouvera lié, par l'exécution du mandat, tant envers le mandataire qu'envers les tiers avec lesquels celui-ci aura contracté. Le mandataire doit rendre compte de sa mission et faire état au mandant de tout ce qu'il a reçu. Il est responsable des fautes qu'il a commises et peut être condamné à des dommages-intérêts, par suite de l'inexécution du mandat.

A moins de convention, il n'y a pas de solidarité entre les fondés de pouvoir chargés conjointement du même mandat ; chacun ne répond que de ses propres fautes.

Le fondé de pouvoir est responsable des actes du tiers qu'il s'est substitué sans l'autorisation du mandant (C. civ., art. 1991 à 1997). Sa mission prend fin par sa révocation, par sa renonciation au mandat, par son interdiction ou sa mort (C. civ., art. 2003), par l'expiration du délai durant lequel le mandat devait être exécuté, ou par la consommation de l'affaire qui en formait l'objet.

— Bours. Les agents de change ont deux catégories d'auxiliaires : les *fondés de pouvoir* et les *commis principaux*. Tout agent de change peut constituer, pour les actes autres que la négociation, la signature des bordereaux et les certificats, des *fondés de pouvoir* en vertu de procurations qui sont soumises, s'il y a une chambre syndicale, à l'approbation de cette chambre, et dont une expédition est, dans tous les cas, déposée au tribunal de commerce et affichée dans les bureaux de l'agent de change. Tous les écrits émanés de l'agent de change doivent être revêtus, à côté de sa propre signature, de la signature de ses fondés de pouvoir, précédée de la mention qu'ils agissent en vertu de leur procuration.

Le nombre des commis principaux que chaque agent de change peut employer est déterminé, pour les divers parquets, par les règlements délibérés par les diverses compagnies d'agents de change. A Paris, ce nombre a été porté à six par le décret du 28 juin 1898.

En coulisse, il n'y a pas de fondés de pouvoirs.

FONDERIE (rad. fondre) n. f. Techn. Art de fondre et de purifier les métaux. ‖ Établissement où l'on fondait et où se coulent les métaux. ‖ Lieu où le cirier fond sa cire. ‖ Nom que les ciriers donnent à la cuve dans laquelle ils fondent la cire. ‖ Laboratoire. Vieux. ‖ Fabrique d'objets en métal fondu : FONDERIE *de canons*. FONDERIE *de caractères*.

— Milit. Nom donné autrefois aux établissements producteurs des canons et de leurs projectiles, les uns et les autres étant obtenus par la fusion et la coulée.

— ENCYCL. Techn. On distingue, en métallurgie du fer, deux catégories d'usines : celles où, au moyen de hauts fourneaux, on traite directement le minerai afin d'avoir de la *fonte de première fusion* ; celles où l'on fait usage de fours spéciaux pour refondre la fonte de première fusion et obtenir celle, beaucoup plus pure, dite *de seconde fusion*.

La fonderie proprement dite comprend un certain nombre d'opérations successives, qui sont : le *moulage*, la *coulée* et l'*ébarbage*.

Le moulage s'exécute en faisant usage d'un mélange homogène de sable siliceux, d'argile et de poussière de coke ou de charbon de bois, le tout imprégné d'une quantité d'eau suffisante pour qu'il soit possible de faire une boule en pétrissant le mélange ci-dessus, mais sans que les mains soient mouillées. Le sable de fonderie, ainsi préparé, sert à établir les moules dans lesquels on coule le métal en fusion. Il existe trois modes de moulage : le *moulage à découvert*, que l'on emploie si une partie des faces de la pièce à mouler doit être identique au modèle, les autres faces pouvant être plus ou moins brutes ; le *moulage en châssis*, qui est le plus fréquemment usité. Dans ce genre de moulage, on emploie des châssis en cadres en fonte de forme rectangulaire. Dans ces cadres, que l'on remplit de sable de fonderie, se placent les modèles autour desquels on tasse fortement le sable pour qu'il ne s'éboule pas lorsqu'on retire les modèles. Ces châssis se superposent, chacun d'eux constituant en creux une des parties de la pièce que l'on veut fondre ; le *moulage en coquille* consiste à couler le métal, non plus dans le sable, mais dans des moules en fonte, afin d'obtenir une sorte de trempe superficielle, qui augmente notablement la dureté de la fonte ainsi obtenue.

La *coulée* consiste à faire arriver jusque dans les moules le métal en fusion, au moyen de petites rigoles ménagées dans le sable, qui recouvre le sol de la fonderie. Quelquefois, on fait usage de *poches* ou récipients en fonte, que plusieurs hommes transportent pleines de métal en fusion jusqu'au point où doit s'opérer le moulage.

L'*ébarbage* a pour but de faire disparaître des objets moulés le sable qui y adhère et les bavures que le métal en fusion produit en pénétrant entre les joints des châssis mal joints. Cette opération, indispensable, s'exécute au burin et au marteau.

— Milit. La France n'a commencé d'avoir d'importantes *fonderies* militaires que vers la fin du XVIe siècle, à Douai, Besançon et Pignerol, pour l'artillerie de terre. Puis ces deux dernières disparurent, tandis qu'il en était créé d'autres, à Strasbourg et à Toulouse, qui, comme celle de Douai, subsistèrent jusqu'en 1864. C'est alors que ces trois établissements furent remplacés par l'unique fonderie de Bourges, dont la situation centrale offre plus de garanties. Organisé d'abord pour produire des pièces de bronze, qu'on y fondait en effet pour les y *usiner* ensuite, cet établissement ne fait plus, en réalité, qu'usiner les pièces en acier actuelles, dont les éléments sont achetés directement par l'État à l'industrie privée. En fait d'objets en bronze, la fonderie n'a plus à produire que ceux de très petite dimension employés aujourd'hui par l'artillerie, tels que : moyeux métalliques, fusées, etc.

La fonderie de Bourges fabrique aussi des obus et projectiles de différentes sortes, en fonte et en acier. C'est un établissement très important, dont les machines représentent une force mécanique de 700 chevaux-vapeur.

Les fonderies de canons les plus connues à l'étranger, comme établissements d'État, sont celles de Woolwich en Angleterre, de Spandau en Prusse. Mais, dans ces deux pays, existent des établissements privés non moins importants au point de vue militaire, tels que ceux d'Armstrong à Elswick, de Krupp à Essen, de Grüson à Buckau (près Magdebourg), etc. En France, également, on trouve au Creusot, à Saint-Chamond et ailleurs, des établissements privés, dont la puissance productrice est tout à fait de même ordre.

FONDETTES, comm. d'Indre-et-Loire, arr. et à 7 kil. de Tours ; 2.111 h. Ch. de f. Orléans. Moulins. Fabrique de pâtes alimentaires, d'urinoirs d'ardoise, de piles électriques. Récolte et commerce de vins rouges, froment et chanvre.

Jeton de l'ancienne corporation des fondeurs.

FONDEUR n. m. Celui qui dirige une usine où l'on fond et raffine les métaux. ‖ Celui qui dirige une fabrique d'objets en métal fondu (caractères d'imprimerie, canons, cloches, statues). ‖ Ouvrier qui jette en fonte les divers produits de l'industrie. ‖ Ouvrier de hauts fourneaux, qui donne issue à la fonte en fusion pour la couler en gueuses ou en saumons. ‖ Marchand de fonte.

— Fam. *Être penaud comme un fondeur de cloches*, Être extrêmement étonné, être surpris, comme un fondeur de cloches dont l'opération n'a pas réussi.

— Adjectiv. : *Ouvrier* FONDEUR.

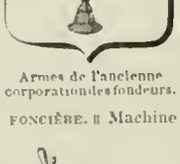
Armes de l'ancienne corporation des fondeurs.

FONDEUSE n. f. Techn. Syn. de FONCIÈRE. ‖ Machine employée dans les fabriques de bougies et de chandelles, pour fondre et couler en même temps les moules destinés à recevoir la matière en fusion, pour confectionner bougies et chandelles.

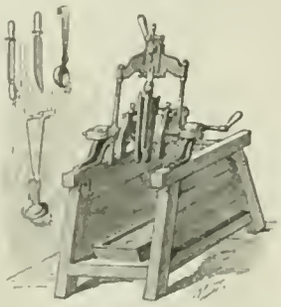
Fondeuse.

FONDI (lat. *Fundi*), v. de l'Italie (prov. de Caserte, circondario de Gaëte), près de la mer Tyrrhénienne, sur l'ancienne voie Appienne ; 7.447 hab. Ruines d'un couvent de dominicains, où saint Thomas d'Aquin enseigna la théologie ; vieux château saccagé par les Barbaresques en 1534 et 1594 ; belle cathédrale gothique. Les environs produisaient jadis le célèbre vin de Cécube. La situation de cette ville, à la frontière entre les États pontificaux et le royaume des Deux-Siciles, en fit longtemps un repaire de bandits. Le plus célèbre fut Michel Pozza, plus connu sous le surnom de « Fra Diavolo », qui mit le pays en coupe réglée de 1799 à 1806. A quelques kilomètres à l'O. existe le *lac de Fondi* (lacus Amyclanus). Les marais, qui étaient très insalubres, ont été asséchés à partir de 1882 par l'ingénieur Guppy et transformés en terres très fertiles.

FONDIQUE (*dik'* — de l'ar. *fondoq*, magasin) n. m. Nom que, dans les marchés orientaux, on donne à des magasins dans lesquels on emmagasine les marchandises diverses provenant des Indes. ‖ On les appelle également FONDE, FONDIC, FONDIK, FONDOUCK et FONDOUK.

— ENCYCL. On appelle encore aujourd'hui *fondique des poissonniers*, à Londres, le siège de la corporation des *fishmongers*, ou marchands de poisson. Ce monument, situé à Thames street, près du nouveau pont, a été plusieurs fois détruit et rebâti, depuis l'incendie de 1666, qui l'anéantit complètement. Revêtu de pierre de Portland, orné de colonnades, terrasses et portiques, il contient les magasins et les bureaux de la puissante corporation des poissonniers, unifiée en 1536 par Henri VIII.

Fondique des poissonniers de Londres.

FONDIS (*di* — rad. *fondre*) n. m. Affaissement du sol, causé par un éboulement souterrain. (On dit aussi FONTIS, et CLOCHE.) ‖ *Fondis à jour*, Ebonlement dans lequel, en un point, existe un trou profond au travers duquel on peut apercevoir l'intérieur d'une carrière.

FONDO, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol [cercle de Trento]), dans le Val di Non ; 2.168 hab. Bestiaux.

Fondo (THÉÂTRE DU), théâtre de Naples, créé en 1778 avec des ressources provenant en grande partie de la confiscation des biens des jésuites, par la caisse (*fonds*) du domaine militaire. — Construit par l'architecte sicilien Francesco Securo et consacré, dans l'origine, aux spectacles héroïques et aux plus splendides manifestations chorégraphiques, destiné ensuite à la comédie lyrique joyeuse et aux ballets burlesques, ce théâtre devint, et resta jusqu'en 1860, une succursale directe du grand théâtre San Carlo.

De nombreux compositeurs écrivirent des opéras pour le théâtre du Fondo. C'est là que fut représenté, en 1816, l'*Otello* de Rossini. Donizetti y donna *il Borgomastro di Saardam, Gianni di Calais* et *la Romanziera*. En 1848, un comité d'architectes fut chargé d'une restauration complète de l'édifice et de refaire toute la décoration de la salle. En 1871, après la mort de Mercadante, directeur du Conservatoire de Naples et le patriarche de la musique napolitaine, on donna, pour rendre hommage à sa mémoire, le nom de *théâtre Mercadante* au théâtre du Fondo.

FONDOIR n. m. Lieu où les bouchers et les charcutiers fondent les graisses et les suifs.

FONDOLO (Gabrino), tyran de Crémone de 1406 à 1420. Attaché à la famille des Cavalcabo, chefs du parti démocratique de Crémone, il commandait la forteresse de Crémone lorsque en 1401, Ugolino Cavalcabo fut fait prisonnier par les Visconti de Milan, chefs du parti gibelin, et que Carlo Cavalcabo s'empara du pouvoir à Crémone. Ugolino ayant été remis en liberté en 1406, Fondolo réunit les deux cousins à un banquet sous prétexte de réconciliation, et les fit massacrer par ses soldats. Devenu ainsi tyran de Crémone, il fit légitimer son pouvoir, en 1413, par l'empereur Sigismond et le pape Jean XXIII. Mais, attaqué par le duc de Milan Jean-Galéas Visconti, il fut dépouillé de ses États en 1420, après une résistance acharnée et, finalement décapité en 1425. Comme on l'exhortait sur l'échafaud à se repentir : « Je me repens ! dit-il, d'une faute irréparable. J'ai tenu un jour l'empereur et le pape en haut de ma tour de Crémone. Je pouvais les précipiter du haut en bas et acquérir ainsi un renom immortel. Je n'ai d'autres remords que d'avoir laissé échapper cette occasion de me rendre impérissable ! »

FONDON, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria] sur l'Andarax, affluent du rio côtier d'Almeria ; 2.000 hab. Mines et fonderies de plomb ; moulins.

FONDOUCK n. m. Comm. Syn. de FONDIQUE.

FONDOUK, comm. d'Algérie, dép. et à 32 kil. d'Alger, à l'extrémité orientale de la Mitidja ; 4.959 hab. A 6 kilomètres au S. de Fondouk, barrage et réservoir du Khamis.

FONDRE (du lat. *fundere*, verser, fondre) v. a. Liquéfier, amener à l'état liquide : FONDRE *des métaux, du beurre, de la neige*. ‖ Dissoudre dans un liquide : FONDRE *du sel, du sucre dans l'eau*. ‖ Couler, confectionner en métal fondu : FONDRE *une cloche, des balles*. ‖ *Fondre d'un seul jet*, Faire d'ensemble une pièce de bronze, et, au fig., un ouvrage d'esprit.

— Fig. Combiner, former un seul tout : FONDRE *en un seul deux projets de loi*. ‖ Attendrir : *Je ne sais quoi de dit m'semblait* FONDRE *son cœur*. (Fén.) ‖ *Fondre la glace*, Faire cesser la désunion ou la contrainte.

— Comm. *Fondre des titres*, S'en défaire avec quelque perte, comme il arrive lorsqu'on fond des métaux qui donnent des déchets.

— Méd. Résoudre, en parlant d'un engorgement.

— Peint. *Fondre des couleurs, des teintes, des tons*, Les adoucir sur les bords, de façon à passer graduellement et par nuances insensibles d'une couleur, d'une teinte, d'un ton, à une autre couleur, une autre teinte, un autre ton.

— v. n. Passer à l'état liquide : *Le fer ne* FOND *qu'à une très haute température*.

— Fam. Maigrir : *Malade qui* FOND *à vue d'œil.* ‖ Disparaître rapidement : *L'argent* FOND *entre les mains.*

— Par exagér. *Fondre en larmes, Fondre en pleurs,* Verser des larmes abondantes.

— S'abîmer, s'effondrer, s'écrouler :

... Tel, abandonné de ses poutres usées,
Fond enfin un vieux toit sous les tuiles brisées.
BOILEAU.

— Tomber impétueusement : *Ouragon qui* FOND *sur un navire.* ‖ S'élancer impétueusement; être dirigé avec vigueur : *L'épervier* FOND *comme une flèche au milieu de la volaille épouvantée.*

— Loc. PROV. : **Fondre la cloche, En finir avec une mauvaise affaire en en tirant tout ce qu'elle peut donner.**

Fondu, ue, part. pass. du v. Fondre.

— Techn. *Genre fondu.* En terme de tisseur, Système de croisement qui est disposé de manière à produire des gradations ou ombres de toutes nuances. ‖ Tissu produit par ce genre de croisement.

— Jeux. *Cheval fondu.* V. CHEVAL.

— n. m. Métrol. Mesure de convention pour le minerai, usitée dans le Périgord et l'Angoumois, et valant environ 6.500 kilogrammes.

— Techn. Sucre trop chargé de sirop.

Se *fondre,* v. pr. Se liquéfier, passer à l'état liquide; se dissoudre. ‖ S'unir par des nuances graduelles, en parlant de couleurs différentes. ‖ Disparaître rapidement. ‖ S'attendrir.

— Méd. Se résoudre.

— Par exagér. *Se fondre en eau.* Se dit du ciel, lorsqu'il pleut abondamment.

— ANTON. **Coaguler, figer, solidifier, concréfier.**

FONDRIER (*dri-é*) n. m. Navig. fluv. Train de bois flotté qui est resté trop longtemps dans l'eau et dont les diverses pièces s'alourdissent et s'enfoncent, sans pouvoir flotter encore. ‖ Adjectiv. : *Bois* FONDRIER.

— Technol. Mur terminant le fourneau dans une saline. ‖ Adjectiv. : *Mur* FONDRIER.

FONDRIÈRE (rad. *fondre*) n. f. Endroit du terrain qui se trouve accidentellement plus bas que les terrains environnants : *Des* FONDRIERES *causées par des pluies torrentielles.* ‖ Minière exploitée à ciel ouvert, sans galeries.

— Pop. Poche.

FONDRILLES (*ll* mll.) n. f. pl. Vase, lie qui se dépose au fond d'un liquide. ‖ Dépôt qui se forme dans le bouillon. (Syn. de EFFONDRILLES.)

FONDS (*fon* — du lat. *fundus,* qui a donné *fonz, fons,* et par réaction étymol. *fonds*) n. m. Terre considérée comme moyen de productions, de récoltes; terrain sur lequel on bâtit : *Cultiver un* FONDS. *Bâtir sur son* FONDS. ‖ *Biens-fonds,* Immeubles : *Etre riche en* BIENS-FONDS. ‖ *Fonds servant,* Fonds assujetti à une servitude. ‖ *Fonds dominant,* Celui au profit duquel la servitude est établie. ‖ *Le fonds et le tréfonds,* Le sol et le sous-sol.

— Par ext. Nue propriété, par opposition à USUFRUIT; capital, par opposition à INTÉRÊT : *Mangez vos* REVENUS, *mais ne touchez pas au* FONDS. ‖ *Mettre, Placer son argent, ses biens à fonds perdu.* Céder son argent, ses biens, moyennant une rente viagère. ‖ *Prêter à fonds perdu,* Prêter à un débiteur insolvable. ‖ Capital dont quelqu'un dispose pour l'appliquer à telle ou telle entreprise : *La moindre industrie exige des* FONDS *considérables.*

— Fam. Argent comptant : *Etre en* FONDS. ‖ *Les fonds sont bas,* Il n'y a presque plus d'argent.

— Par anal. Ressource, objet exploitable : *C'est le* FONDS *qui manque le moins.* (La Font.) ‖ Matière, objet qui sert à en produire d'autres : *Les végétaux paraissent être le premier* FONDS *de la nature.* (Buff.) ‖ Sujet, objet qui peut fournir des développements : *Les idées sont des* FONDS *qui ne portent intérêt qu'entre les mains du talent.* (Rivarol.)

— Fig. Ressources ou ensemble de ressources, de qualités morales, bonnes ou mauvaises : *Un* FONDS *de science, de vertus. L'hypocrisie, la vénalité, la prostitution, le vol, forment le* FONDS *de la conscience publique.* (Proudh.) ‖ *Vivre sur son fonds, Tirer tout de son fonds.* Se disent spécialement d'un auteur qui n'emprunte rien à personne, qui n'imite rien.

— Comm. *Fonds de commerce* ou absolum. *Fonds,* Etablissement commercial, avec tous ses accessoires, meubles spéciaux, marchandises, local, clientèle, etc. : *Un* FONDS *de boulanger. Acheter un* FONDS. ‖ *Mise de fonds,* Capital employé à une exploitation industrielle et commerciale. ‖ *Fonds social,* Biens possédés en commun par une société industrielle ou commerciale.

— Jeux. Au lansquenet, Somme que le joueur doit mettre sur une carte.

— ENCYCL. Dr. Le mot *fonds,* dans le langage du droit, s'entend d'un capital quelconque; il s'applique non seulement aux immeubles (sol et constructions), mais aussi aux objets mobiliers, argent comptant, valeurs de Bourse, rentes et créances.

Fonds dotal. C'est l'ensemble des biens que la femme s'est constitués en dot et qui sont régis par des règles particulières, ayant pour but d'en assurer la conservation et la restitution, lors de la dissolution du mariage (C. civ., art. 1540 à 1573).

Fonds social. On comprend sous cette désignation, non seulement les choses mises en commun par les associés, c'est-à-dire le capital social, mais encore la plus-value des apports, ainsi que toutes les acquisitions faites à un titre quelconque par la société.

Fonds successoral. Cette expression embrasse les différents éléments, actifs et passifs, dont se compose une succession.

Plus spécialement, dans un acte de liquidation de succession, on distingue les *fonds* ou capitaux et les *fruits* ou intérêts, loyers et produits naturels, échus ou recueillis jusqu'au jour du partage.

Fonds dominant et *Fonds servant.* On nomme fonds dominant l'immeuble au profit duquel une servitude est établie, et fonds servant celui qui est assujetti à l'usage de cette servitude. Les droits et obligations des propriétaires sont, en cette matière, réglementés par les articles 697 à 702 du Code civil. Ainsi, notamment, le propriétaire du fonds servant ne doit rien faire qui soit de nature à porter atteinte à l'exercice de la servitude; il peut, toutefois, offrir au propriétaire du fonds dominant un endroit aussi commode pour l'exercice de ses droits, et celui-ci ne peut pas le refuser. En outre, il a toujours la faculté de s'affranchir de son obligation en abandonnant la propriété du fonds assujetti ou de la partie de ce fonds qui doit la servitude. De son côté, le propriétaire du fonds dominant doit s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver la condition du fonds servant.

Fonds perdu. C'est le nom donné au capital aliéné sans retour auquel on a substitué le service d'une rente viagère. La rente viagère, contrairement à ce qui se passe pour les rentes perpétuelles, ne comporte pas de créance d'un capital; elle est constituée à fonds perdu : elle n'est donc qu'une créance d'arrérages qui constituent le principal, le fonds, l'être entier de la rente viagère; elle s'acquitte et s'éteint par partie, à mesure que le créancier reçoit ces arrérages, et le payement de ce qui en restait dû jusqu'à la mort de la personne sur la tête de laquelle elle était constituée achève de l'éteindre entièrement. Elle ne naît pas et n'est pas acquise au créancier tout à la fois, mais par partie et par chaque jour du temps de sa vie qui est la mesure de sa durée. Il est d'essence du contrat de rente viagère que le capital fourni par le créancier soit aliéné et qu'il ne puisse le répéter (C. civ., art. 1909 et 1910).

— *Fonds de commerce.* Le *fonds de commerce* est une universalité juridique, composée des éléments suivants : l'*achalandage* ou *clientèle,* le *matériel d'exploitation,* les *marchandises* et *matières premières,* le *droit au bail* de l'immeuble dans lequel le fonds est exploité. Mais l'existence même de l'universalité, *jus universum,* que constituent les fonds de commerce, est indépendante de celle des éléments qui la composent; de telle sorte que son unité persiste sans altération, malgré la disparition de certains biens accessoires, et aussi nonobstant l'adjonction d'objets qui n'on faisaient originairement point partie.

Les fonds de commerce appartiennent à la catégorie des biens *meubles,* et sont, par suite, soumis aux règles qui régissent cette nature de biens; ainsi, ils tombent dans l'actif de la communauté conjugale (C. civ., art. 1401).

Ils peuvent être l'objet de divers contrats et donner lieu à des cessions à titre onéreux ou à titre gratuit, en pleine propriété ou en usufruit; leur transmission peut être constatée par acte public ou sous seing privé et même verbalement, selon les règles du droit commun.

La vente d'un fonds de commerce, consentie même à un individu non commerçant, constitue un acte de commerce justiciable, en cas de contestation, des tribunaux consulaires.

— Admin. *Fonds commun.* Anciennement, on nommait ainsi la caisse alimentée par la cotisation de *tous* les départements, et utilisée en secours particuliers aux départements peu fortunés ou accidentellement grevés. Le *fonds commun* a été remplacé au budget, depuis 1866, par le *fonds de subvention.*

Fonds de non-valeur. On nomme ainsi la réserve prélevée au moyen de centimes additionnels sur les contributions pour faire face aux remises et modérations d'impôts et à certaines dépenses d'intérêt général (frais de confection des rôles, dégrèvements temporaires en raison de plantations de vignes, etc.). Grâce à ce fonds, le produit de l'impôt rentre en totalité dans la caisse du Trésor tel qu'il a été prévu au budget. Il existe un fonds de non-valeur pour les impôts de répartition (contribution foncière des propriétés non bâties, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres). L'impôt foncier sur les propriétés bâties étant devenu impôt de quotité (loi du 21 juill. 1897), ne concourt plus à la formation du fonds. Les centimes additionnels pour ce fonds de non-valeur (2c,5 en France, 3c,25 en Algérie) frappent : 1° le principal de ces trois contributions, la part revenant aux départements et aux communes (loi du 8 juill. 1852) et les centimes de l'instruction primaire (loi du 19 juill. 1889); 2° l'impôt des patentes (5 cent.), principal et centimes de l'instruction primaire; 3° certaines taxes assimilées (redevances des mines, 10 cent., France et Algérie; contributions sur les chevaux et voitures, 5 cent.; taxe militaire, etc.). Le *fonds de réimposition* ayant été réuni au fonds de non-valeur (loi du 29 déc. 1883), ce dernier fonds fait immédiatement les avances nécessaires au remboursement pour erreur, faux ou double emploi, et est couvert par le produit des réimpositions l'année suivante. Les fonds libres en fin d'exercice sont reportés, par la loi de règlement, aux exercices qu'elle détermine.

Fonds secrets. Les fonds secrets sont ceux dont l'emploi, en raison de leur destination (défense nationale, service diplomatique, police politique), ne doit pas être livré à la publicité et qui, pour ce motif, sont distraits du contrôle ordinaire des dépenses publiques. Le ministre ne doit compte de ces opérations qu'au chef de l'Etat, qui lui en donne quitus.

Les crédits pour dépenses secrètes, fort élevés sous le premier Empire et au début de la Restauration (7.900.000 fr. en 1815), ont été diminués à la fin de la Restauration et sous la monarchie de Juillet; ils se sont relevés sous le second Empire. Supprimés par arrêté du ministre de l'intérieur le 24 septembre 1870, ils furent rétablis par l'Assemblée nationale en 1871. Attaqués en 1888, ils ont été inscrits au budget du ministre de l'intérieur, sous le titre de « dépenses de sûreté générale ».

Fonds d'abonnement des préfectures et sous-préfectures. V. ABONNEMENT.

— Fin. *Fonds publics.* Le nom de *fonds publics* désigne plus spécialement les titres de rente ou obligations émises par l'État ou les villes; par extension, il s'applique aux titres garantis par l'Etat, tels qu'obligations ou actions des compagnies de chemins de fer, etc., et, d'une façon plus générale encore, à l'ensemble des valeurs portées à la cote officielle de la Bourse. La transmission de ces fonds s'effectue soit par l'intermédiaire des agents de change, soit par actes notariés ou judiciaires. Leur négociation donne lieu à des opérations au comptant ou à terme (ces dernières sont celles dont le règlement se fait à une époque postérieure et fixée d'avance en vertu de marchés fermes ou à prime). Les opérations à terme ont pour mobile la hausse ou la baisse des fonds publics et font l'objet de spéculations de Bourse. Le cours authentique des fonds publics est inscrit dans la cote établie par les agents de change; sur cette cote, à côté des fonds d'Etat ou des villes, sont admises, sous la surveillance de l'administration, d'autres valeurs sérieuses offrant des garanties de stabilité. La hausse ou la baisse des fonds publics peut résulter de causes factices (agiotage, fausses nouvelles, etc.), ou de causes normales, telles que l'amélioration ou l'affaiblissement du crédit public, ou enfin de causes accidentelles (la guerre, les révolutions).

FONDUE (*dû* — subst. particip. de *fondre*) n. f. Entremets tiré de la cuisine antique, dont Brillat-Savarin donne ainsi la recette sous le nom de *fondue aux œufs* : prenez des œufs, un par convive; pesez-les, battez-les fortement et mettez-les dans une casserole avec un tiers de leur poids de fromage de Gruyère râpé et un sixième de leur poids de beurre fin. Tournez avec une spatule, pendant que ce mélange cuit à feu vif, jusqu'à ce qu'il épaississe, tout en demeurant mollet; salez légèrement et poivrez fortement. Servez sur un plat chauffé.

FONDUK n. m. Numism. Ancienne monnaie d'or en usage en Turquie, qui portait aussi le nom de *sequin,* et qui valait environ 9 fr. 58 c. ‖ On dit aussi FONDUKLI.

FONDULE ou **FONDULUS** (*luss* n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinodontidés, comprenant de petites formes cylindriques, ressemblant à des loches, et dont les nombreuses espèces habitent les eaux douces et saumâtres d'Amérique. (L'espèce type est le *fundulus cænicolus,* des Etats-Unis.)

FONFRÈDE (Jean-Baptiste BOYER-), homme politique français, né à Bordeaux en 1766, guillotiné à Paris en 1793, fut, dès 1789, un des chefs de la Révolution dans la Gironde. Elu député de ce département à la Convention, il siégea à la Gironde avec son beau-père Ducos, vota la mort de Louis XVI et proposa, trois mois après, l'arrestation de tous les Bourbons, puis défendit la liberté de la presse en la personne d'Hébert, directeur du *Père Duchêne.* Le 15 avril, il prit la défense des girondins, dont les sections parisiennes demandaient la mise en accusation. Epargné par la liste de proscription du 2 juin, il plaida à la tribune la cause de ses amis, fut compris dans l'acte d'accusation dressé par Amar, arrêté en pleine Convention et guillotiné avec les girondins, dont il était le plus jeune.

FONFRÈDE (Henri), publiciste, fils du précédent, né et mort à Bordeaux (1788-1841). Il fonda à Bordeaux, en 1820, *la Tribune,* feuille libérale qui fut supprimée à la suite de plusieurs procès, et créa plus tard *l'Indicateur de Bordeaux,* dans lequel il combattit avec ardeur et talent la Restauration. Après la révolution de Juillet, il se rallia au nouveau gouvernement, qu'il ne cessa de défendre dans divers journaux.

FONG n. m. Sacrifice solennel, que les anciens empereurs de la Chine célébraient eux-mêmes, en qualité de grands prêtres de la nation, pour appeler sur le peuple la protection et les faveurs de *Chang-Ti* (Esprit suprême du ciel) et des dieux, ou esprits célestes.

FONGE (*fonj'* — du lat. *fungus,* même sens) n. m. Nom employé, dans quelques régions de la France, pour désigner le bolet comestible ou cèpe.

FONGER (*jé* — rad. *fonge.* Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Nous fongeons. Il fongea*) v. n. Papet. On dit qu'un papier *fonge,* lorsque, étant mal collé, il boit l'encre par endroits.

FONGIBLE (*jibl'* — du lat. *fungibilis* ; de *fungi,* s'acquitter de) adj. Dr. Se dit des choses qui se consomment par l'usage et peuvent être remplacées par d'autres de mêmes nature, qualité et quantité. (Telles sont les denrées, l'argent comptant, etc.)

— ENCYCL. Le prêt de consommation ou *mutuum* (C. civ., art. 1892 à 1904) s'applique spécialement aux choses *fongibles* : l'emprunteur est tenu de restituer au prêteur, non pas la chose même qui a été prêtée, mais toute autre de même espèce et de valeur équivalente. La même obligation existe pour l'usufruitier de valeurs fongibles (C. civ., art. 587), par dérogation à la règle d'après laquelle l'usufruit ne confère que le droit de jouir d'une chose, à charge d'en conserver la substance.

La volonté des parties peut, du reste, rendre fongible une chose qui ne l'est pas par sa nature, et réciproquement. C'est ainsi qu'un libraire pourra emprunter à un de ses confrères un livre (objet non fongible), qu'il n'a pas actuellement en magasin, sans être tenu de rendre l'exemplaire même qu'il a emprunté. Au contraire, on peut prêter un certain nombre de pièces d'or (choses fongibles) pour servir de jetons, mais à la condition que les pièces mêmes qui ont été prêtées seront restituées.

FONGICOLE (*ji* — du lat. *fungus,* champignon, et *colere,* habiter) adj. Qui habite dans les champignons. (S'emploie surtout en parlant des insectes) : *Les tipules* FONGICOLES *sont celles dont les larves se développent dans les champignons.* V. FONGICOLIDÉS.

FONGICOLIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille d'insectes diptères némocères, comprenant des tipules telles que les *sciaro, mycetophila, sciophila, boletophila, mycetobia, macrocera,* etc. — *Un* FONGICOLIDÉ.

FONGIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille d'anthozoaires madréporaires, comprenant des polypiers courts et étalés, à muraille en disque. Les fongidés se subdivisent en deux tribus : *fonginés* et *lophosérines.* Leurs nombreux représentants abondent surtout dans les mers chaudes ou sont fossiles depuis le trias. — *Un* FONGIDÉ.

FONGIE (*ji*) ou **FUNGIA** (*fon-ji* n. f. Genre de madrépores, type de la tribu des *fonginés,* comprenant des polypiers étalés, discoïdes, ressemblant à des champignons.

— ENCYCL. Les *fongies* sont ainsi nommées parce qu'elles rappellent tout à fait un chapeau de champignon du genre agaric qui serait privé de son pédoncule. On en connaît quelques espèces, répandues en diverses mers : *fongia patella, fongia discus* (Pacifique), etc.

FONGIFORME (*ji* — du lat. *fungus,* champignon, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un champignon.

— Méd. *Papilles fongiformes.* Papilles de second ordre de la pointe et des bords de la langue.

FONGINE (*jin*) n. f. Substance chimique, extraite par Braconnot des membranes cellulaires des champignons, probablement identique à la *pilzcellulose* de De Bary. (Elle serait, d'après Frémy et Urbain, formée en grande partie de métacellulose.)

FONGINÉS ou **FUNGINÉS** (*ji*) n. m. pl. Tribu d'anthozoaires, famille des *fongides,* comprenant les genres *fongie, ehrenbergie, halomitre, herpétolithe,* etc. — *Un* FONGINÉ ou FUNGINÉ.

FONGIQUE (*jik'* — rad. *fungus*) adj. De la nature des champignons, ou qui ressemble aux champignons : *Végétation* FONGIQUE. *Production* FONGIQUE.

FONGIVORE (*fi* — du lat. *fungus*, champignon, et *vorare*, dévorer) adj. Zool. Qui vit dans la substance des champignons.

FONGOÏDE du lat. *fungus*, champignon, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui ressemble à un champignon.

— Méd. Qui a la forme d'un fongus.

FONGOLOGISTE (*tist* — du lat. *fungus*, champignon, et du gr. *logos*, discours) n. m. Naturaliste qui a écrit des traités sur les champignons, ou qui s'occupe spécialement de la [illegible] des champignons. ‖ On dit mieux MYCOLOGISTE.

FONGOSITÉ (rad. *fungus*) n. f. Méd. Qualité de ce qui est fongueux, excroissance fongueuse : *Les* FONGOSITÉS *s'opposent à la cicatrisation.*

FONG-SI ou **FONSI.** Géogr. V. FOUSI-YAMA.

FONGUEUX (*gheû*, EUSE) du lat. *fungus*, champignon) adj. Hist. nat. Se dit d'un tissu épais, coriace et élastique, semblable à ceui des champignons.

— Méd. Qui est de la nature des fongus : *Chairs* FONGUEUSES. *Tumeurs* FONGUEUSES. *L'ulcère* FONGUEUX.

ENCYCL. Méd. Une plaie ou un ulcère sont *fongueux* lorsque la production de bourgeons charnus est très abondante et consistue une ou plusieurs petites élévations qui s'isolent, vivent indépendantes, et sont un obstacle véritable à la cicatrisation. L'état fongueux se rencontre, soit dans les plaies simples, soit dans les ulcères communs, soit enfin dans les ulcères syphilitiques. Quelle que soit la cause occasionnelle des ulcères fongueux, la cause efficiente semble être identique dans tous les cas : elle dépend de l'état de débilitation du sujet. Un traitement réparateur n'a pas toujours un effet immédiat ; mais on active la cicatrisation par le curage de la plaie ou, plus simplement, par des cautérisations souvent répétées au nitrate d'argent.

FONGUS ou **FUNGUS** (*fon-guss* — mot lat. signif. *champignon*) n. m. Chir. Excroissance molle, baveuse, spongieuse, qui s'élève sur la peau, sur une membrane, particulièrement au bord des lèvres d'une plaie : *Les* FONGUS *peuvent se développer dans l'épaisseur de nos parties, sans qu'il y ait d'ulcération à l'intérieur.* (Breschet.)

— Art véter. Portion de l'uvée, qui passe de la chambre postérieure de l'œil dans la chambre intérieure, et forme de petites pelotes au bord de la pupille.

— ENCYCL. Chir. On connaît le *fongus* de la mamelle, du testicule, du rectum et celui de la dure-mère. Le fongus de la mamelle ne s'applique, à proprement parler, qu'à des terminaisons de tumeurs différentes : cancer encéphaloïde et adénome. Ces tumeurs, par distension de la peau, amènent souvent un sphacèle, à la suite duquel la production, désormais sans obstacle, trouvera à travers cette ouverture un champ de développement très libre. Cette expansion de l'adénome ou du cancer à travers une ouverture accidentelle à la peau est ce que l'on appelle le fongus (fongus bénin). Si ce fongus est pédiculé, on a affaire à un adénome bénin, que l'extirpation guérira ; sinon, on doit penser au cancer (fongus malin). On retrouve également, dans le testicule, ces deux variétés du fongus bénin et du fongus malin ; mais le fongus bénin ne correspond plus, comme au sein, au fongus adénoïde. Quand le fongus est peu douloureux, qu'il n'y a pas cachexie, il est bénin ; il est indiqué de pratiquer rapidement l'ablation de la tumeur. Quand, au contraire, le fongus est de nature maligne, si l'opération n'ajoute aucune gravité à l'état du patient, elle ne doit être suivie d'aucun résultat durable.

Les fongus de la dure-mère sont presque toujours des tumeurs encéphaloïdes dont l'origine est tantôt intracranienne et tantôt extracranienne. Dans le premier cas, c'est en marchant de dedans en dehors qu'elles perforent les os du crâne ; dans le second, c'est de dehors en dedans. Leur nature cancéreuse en fait des lésions incurables.

FÓNLAK, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie), comitat de Temesvar, près de la Maros ; 2.400 hab.

FONNI, bourg du roy. d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]) ; 3.826 hab. Fabrication de tapis et de couvertures. Nombreux *nuraghi* aux environs.

FONNEUSE n. f. Techn. Syn. de FONCIÈRE.

FONS, mot latin qui signifie *fontaine, source*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques : FONS *Bellaqueus*, Fontainebleau ; FONS *Ebraldius*, Fontevrault ; FONS *Padirx*, Paderborn ; FONS *Rapidus*, Fontarabie ; etc.

FONS TRAJANUS (*Fontaine de Trajan*), nom d'une des stations romaines sur la route de Coptos à Myos-Hermos, entre le Nil et la mer Rouge, dans l'Ouady. Elle fut bâtie sous Trajan, pour faciliter l'exploitation des mines de porphyre. Ruines d'un temple.

FONSAGRADA, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]) ; 16.419 hab. Moulins à farine ; métiers à tissor.

FONSECA (GOLFE DE), vaste baie formée par l'océan Pacifique dans le territoire de la république de Nicaragua.

FONSECA (Jean-Rodrigue DE), homme d'État et prélat espagnol, né à Toro en 1451, mort à Burgos en 1524. Tour à tour doyen de Séville, évêque de Badajoz, de Cordoue, de Burgos, archevêque de Rosana, chargé de missions diplomatiques, ministre d'Isabelle, il exerça une grande influence sur les affaires de son pays. C'était un homme violent. Il s'opposa à l'expédition de Christophe Colomb, et le poursuivit constamment de son hostilité. Il ne se montra pas moins opposé aux projets de Las Casas, défenseur des Indiens opprimés.

FONSECA (Pedro DA), jésuite et philosophe portugais, né à Cortezada, près de Crato, en 1528, mort en 1599. Il se livra à l'enseignement avec un tel éclat qu'il reçut le surnom d'**Aristote portugais.** Mercuriano, élu général de l'ordre des jésuites, le choisit comme assistant et l'emmena à Rome. Fonseca devint, dans la suite, visiteur de la province de Portugal, et fut chargé par Grégoire XIII d'affaires de la plus haute importance. On a de lui : *Institutiones dialecticarum libri VIII* (1564) ; *Commentaria in libros metaphysicorum Aristotelis Stagiritæ*, ouvrage réimprimé à Strasbourg (1591). Fonseca avait donné le nom de *science moyenne* à une méthode par laquelle il entendait concilier le libre arbitre et la prédestination.

FONSECA SOARES (Antonio DA), prédicateur portugais de l'ordre de Saint-François, né à Vidigueira en 1631, mort à Varatojo en 1682. Soldat, il fut poursuivi pour homicide et dut fuir au Brésil. Là, il fit vœu de prendre l'habit de franciscain, et rentra ensuite en Portugal. Il fut admis au couvent des franciscains d'Evora (1662), sous le nom de *fra Antonio das Chagas* (frère Antoine des Plaies de Jésus), et se consacra à la prédication populaire. Pendant dix-huit ans, il parcourut le Portugal et les deux Castilles, opérant partout de nombreuses conversions. Il mourut vénéré comme un saint.

FONSECA (Eléonore PIMENTEL, marquise DE), née à Naples en 1768, morte en 1799. Adonnée à l'étude des sciences sous la direction de Spallanzani, mariée, en 1784, au marquis de Fonseca, elle fut introduite à la cour de Ferdinand IV et de Marie-Caroline. Elle y plut par son esprit et sa beauté, et devint dame d'honneur de la reine ; mais elle tomba bientôt en disgrâce, pour avoir critiqué la conduite de la reine. Elle embrassa, en 1789, les principes de la Révolution avec enthousiasme, et son salon, à Naples, devint le centre de ralliement des libéraux et un foyer d'opposition contre la cour. Après l'entrée des Français à Naples (1799) et la fondation de la république Parthénopéenne, elle contribua pour beaucoup à gagner des partisans au nouveau régime. Après le rappel de Championnet et le retour de Ferdinand IV, marqué par de terribles représailles, la marquise de Fonseca fut poursuivie. Accusée d'avoir trahi la dynastie, elle fut condamnée à mort, et exécutée. Le roi, dit-on, aurait voulu l'épargner ; mais la reine Marie-Caroline ne permit pas qu'elle échappât à son sort.

FONSECA (Antonio-Manoel DA), peintre portugais, né à Lisbonne en 1795, mort en 1893. Nommé peintre du roi en 1830, il devint peu après professeur à l'Académie des beaux-arts de Lisbonne, et fut élu, en 1852, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris. Il s'est particulièrement adonné à la peinture historique et au portrait. Il y a donné les preuves d'un talent sérieux et estimable. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons : *Enée sauvant son père Anchise ; la Mort d'Albuquerque ; Jésus-Christ au milieu des docteurs* (1855) ; les portraits du *roi Pedro V*, du *roi dom Ferdinand*, du *duc de Porto* et le portrait équestre de *dom Auguste* (1867).

FONSECA (Manuel-Deodoro DA), général et homme politique brésilien, né à Alagoas en 1827, mort à Rio-Janeiro en 1892. — Fils d'un lieutenant-colonel de l'armée brésilienne, il passa par l'école militaire de Rio, et se distingua pendant les guerres contre le Paraguay et l'Uruguay. Blessé à Itororo, colonel en 1869, général en 1874, il était gouverneur de la province de Rio Grande do Sul. Quand s'organisa, sous le ministère Cotegipe, l'agitation en faveur des droits politiques des officiers, qui devait aboutir à la révolution de 1891. Relevé, en raison de son attitude, de son commandement, il signa avec le général Pelotas, le manifesto du 14 mai 1887, qui assura sa popularité dans l'armée. Il était sur la frontière du Matto-Grosso quand se produisit la crise ministérielle de juin 1889, et les élections qui donnèrent la majorité aux libéraux. Rappelé à Rio, il prenait, le 15 novembre, la tête du mouvement insurrectionnel qui devait réussir grâce à la trahison du général du gouvernement Almeida Barreto. Président du gouvernement provisoire, da Fonseca proclama la république, dont il était élu président le 25 février 1890. Mais, très autoritaire, il crut devoir, quelques mois après, dissoudre le congrès, et cette tentative de coup d'État ayant échoué, il dut résigner ses fonctions, et vécut depuis lors dans un isolement volontaire.

FONSECA BENEVIDES (François DE), physicien portugais, né à Lisbonne en 1835. Entré dans la marine en 1851, il fut nommé professeur de physique à l'Institut industriel en 1854, et professeur de mécanique et d'artillerie à l'École navale de Lisbonne l'année suivante. Membre de l'Académie de Lisbonne depuis 1866, il a fondé le musée industriel de cette ville. On lui doit les ouvrages suivants : *Cours d'artillerie* (1858) ; *Traité élémentaire de physique* (1863-1868) ; *Traité élémentaire de l'électricité et du magnétisme* (1868) ; *Principes d'optique* (1868) ; *Eléments de balistique* (1872) ; *Physique moderne* (1880), et des mémoires en français et en portugais ; enfin, dans un autre ordre de connaissances, une *Histoire des reines de Portugal* (1878-1879).

FONSOIR n. m. Mar. Syn. de FONÇOIR.

FONSSAGRIVES (Jean-Baptiste), médecin français, né à Limoges en 1823, mort à Auray en 1884. D'abord médecin de la marine, il professa la thérapeutique et ensuite la pathologie interne à l'école de Brest. Il quitta la marine en 1864 pour devenir professeur d'hygiène et de thérapeutique à Montpellier. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages techniques et des œuvres de vulgarisation animées des sentiments moraux les plus élevés. Citons, entre autres : *Traité d'hygiène navale* (1856), couronné par l'Institut ; *De la régénération physique de l'espèce humaine par l'hygiène de la famille* (1867) ; *Traité de thérapeutique* (1878), qui obtint de l'Académie de médecine le prix Desportes.

FONTAINE (*tèn'* — bas lat. *fontana* ; du lat. *fons, fontis*, source) n. f. Source d'eau vive : *L'eau de pluie contient moins de chaux que l'eau de* FONTAINE *ou de puits.*

— Vaisseau de ménage dans lequel on conserve l'eau destinée aux usages domestiques : *Une* FONTAINE *de grès.* ‖ Grand vase d'orfèvrerie qu'on plaçait, au moyen âge, au milieu de la table, et qui contenait du vin, de l'hypocras et d'autres liqueurs.

— Construction préparée pour donner issue à des eaux et souvent accompagnée d'un bassin pour former réservoir : FONTAINE *monumentale.* ‖ *Fontaine publique*, Construction de ce genre placée sur la voie publique. ‖ *Fontaine*

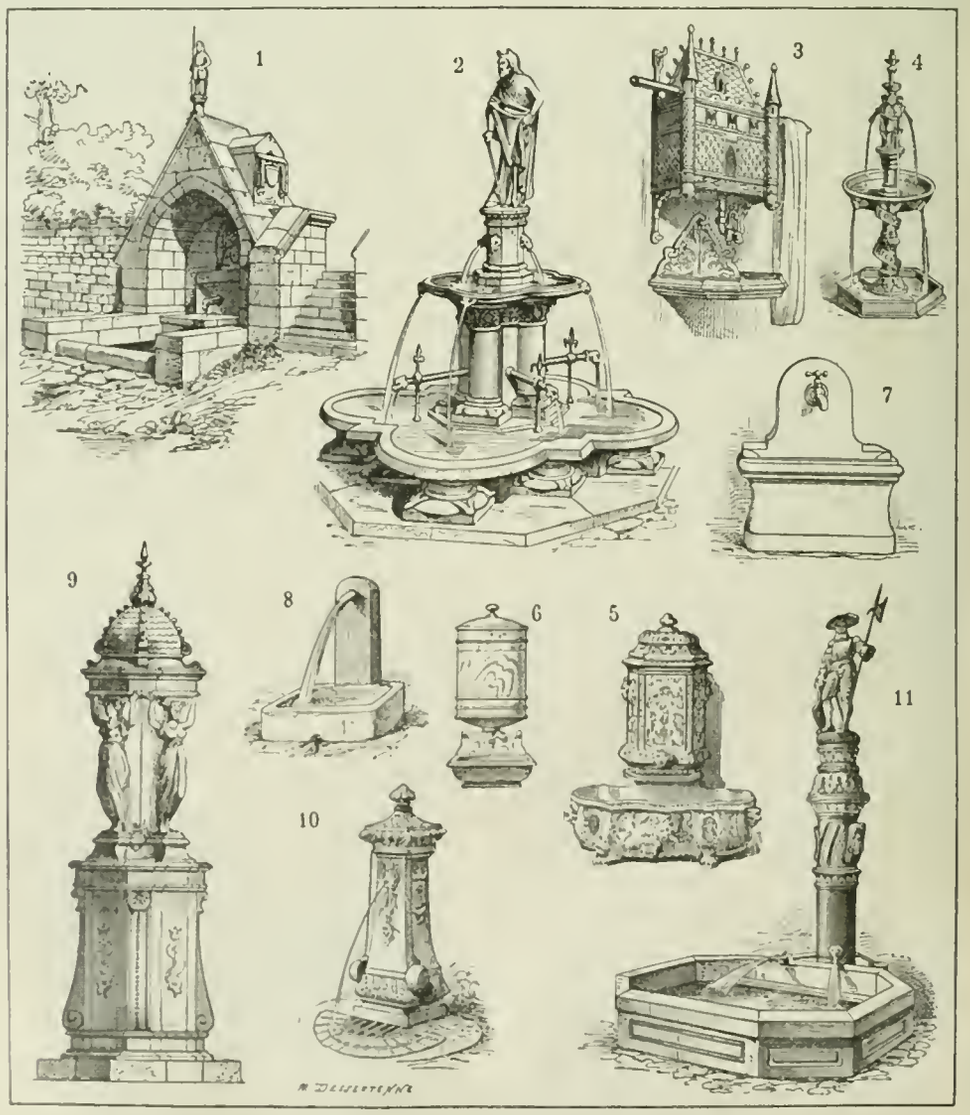

Fontaine : 1. De route (XIVe s.) ; 2. De place publique (XIIIe s.) ; 3. De cuivre (XIVe s.) ; 4. De table (XVe s.) ; 5. En faïence de Rouen (XVIIe s.) ; 6. De ménage ; 7, 8. De cour ; 9. Wallace ; 10. De square et de promenade (Paris) ; 11. Suisse (Fribourg).

Wallace. Fontaine dont l'établissement sur les places publiques de Paris est dû à un philanthrope anglais, sir Wallace, en 1872.

— Fig. Source, cause, principe : *La douleur et la volupté sont deux* FONTAINES *auxquelles qui puise, quand et combien il faut, est bienheureux.* (Montaigne.) ‖ Par exagér. *Fontaine de larmes*, Source de larmes abondantes.

— Poétiq. *Fontaine de Jouvence*, Fontaine fabuleuse dont les eaux auraient eu la propriété de rajeunir ceux qui les buvaient.

— Anat. *Fontaine de la tête*, Fontanelle, endroit du crâne où se réunissent les sutures.

— Bot. *Fontaine des oiseaux*. Nom vulgaire des cardères et du sylphion perfolié, dont les feuilles connées forment un réservoir qui retient la rosée et l'eau des pluies.

— Comm. *Fontaine de bière*, Mesure de capacité en usage dans les brasseries.

— Géol. *Fontaine ardente*, Eruption de flammes causée par des gaz qui jaillissent de terre. ‖ *Fontaine intermittente*, Source qui coule et cesse de couler alternativement, le plus souvent dans des temps à peu près réguliers. [Pour la théorie, v. VASE (*de Tantale*).] ‖ *Fontaine jaillissante*, Source qui sort de terre sous forme de jet d'eau. ‖ *Fontaines de feu; Fontaines de laves*, Nom par lequel on désigne des émissions jaillissantes de laves, dues à l'effort interne du dégagement des gaz. (Ce phénomène a particulièrement été constaté, étudié et même photographié, au volcan Mauna-Loa ; ces jets de laves fluides peuvent atteindre une hauteur de 200 m.)

— Mamm. Nom que les pêcheurs donnent à la partie supérieure de la tête du cachalot, qui fournit une masse de cétine liquide.

— Méd. Nom vulgaire donné à un cautère ou à tout autre exutoire.

— Physiq. Nom donné à plusieurs appareils dans lesquels l'écoulement des liquides est procuré ou réglé d'une manière particulière : FONTAINE *de compression*, FONTAINE *de Héron*, FONTAINE *intermittente*. V. la partie encycl.

— Techn. Nom des cavités qui se forment dans les pains de sucre pendant l'opération de l'égouttage, et qui proviennent du retrait que la masse sucrée a éprouvé en cristallisant. ‖ Trou que l'on fait au milieu d'un tas de farine que l'on va délayer et pétrir, pour y verser l'eau nécessaire à ce travail. ‖ Creux ménagé dans un coin du pétrin pour y délayer la farine avec le levain.

— PROV. **Il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau,** Il ne faut pas jurer qu'on ne fera jamais ceci ou cela ; on ne sait ce que réserve l'avenir.

— ENCYCL. Physiq. La *fontaine intermittente* des cabinets de physique est due à Sturmius. Cet instrument est formé de quatre parties : un réservoir, que l'on remplit en partie d'eau et que l'on bouche ensuite hermétiquement ; deux ou plusieurs *ajutages d'écoulement*, communiquant avec le fond du réservoir ; un *tube de pression*, qui doit toujours s'élever au-dessus du niveau de l'eau du réservoir ; enfin un bassin, ayant inférieurement une petite ouverture qui sert à le vider lentement. Le tube qui descend jusqu'au fond intérieur de ce bassin n'est pas entièrement oblitéré par le contact ; il porte une petite échancrure, qui permet à l'air atmosphérique de pénétrer dans le réservoir quand le bassin est presque vide. Supposons que le réservoir ayant été préalablement rempli d'eau, de manière que le liquide n'atteigne pas tout à fait l'orifice supérieur du tube de pression, on ouvre les ajutages. Pendant les premiers instants, l'eau qui s'échappe tombe dans le bassin, jusqu'à ce qu'elle soit suffisamment accumulée pour couvrir l'échancrure du tube. Alors, l'air ne pouvant plus pénétrer dans le réservoir et maintenir la pression intérieure égale à la pression de l'atmosphère, l'écoulement s'arrête et il ne recommence qu'au moment où l'échancrure du tube est de nouveau dégagée. La fontaine intermittente, on le voit, fonctionne par l'effet de la force élastique de l'air et de la pression atmosphérique.

Fontaine intermittente.

La *fontaine de compression* est composée d'un vase à parois solides et d'un tube dont l'orifice inférieur arrive à une faible distance du fond du vase, tandis que son orifice supérieur s'élève au dehors de quelques centimètres. Si l'on remplit en partie le vase d'eau, et qu'au moyen d'une pompe foulante on comprime de l'air dans l'espace libre, la surface du liquide étant soumise à une pression supérieure à celle de l'atmosphère, un jet se produit par le tube et dure aussi longtemps que le permet la force élastique du gaz accumulé.

La *fontaine de Héron* n'est autre chose qu'une fontaine de compression d'un autre genre que celle qui vient d'être décrite. A est un récipient contenant de l'eau, et communiquant, à l'aide du conduit *a*, avec un ballon B, qui renferme de l'air à sa partie supérieure. Cette dernière, qui est fermée hermétiquement, est mise en communication avec un troisième réservoir C, à l'aide d'un tuyau vertical *b*. L'eau du vase A s'écoulant dans la capacité B, le niveau s'élève dans celle-ci, et l'air se trouve comprimé dans sa partie supérieure ; mais, trouvant un écoulement par le conduit *b*, il passe dans le réservoir C et comprime l'eau qui s'y trouve, la forçant ainsi à s'élever dans le tuyau *g*, pour jaillir par son extrémité supérieure.

Fontaine de Héron

— Trav. publ. On désigne, sous l'appellation générique de *fontaines*, celles dites *naturelles* provenant de *sources*; en second lieu, celles nommées *artificielles*, que l'on emploie pour les distributions d'eau publiques ou privées.

Les fontaines destinées à la distribution des eaux dans les villes servent à divers usages. On les classe en *bornes-fontaines*, *bouches de lavage*, *bouches d'incendie*. (V. DISTRIBUTION d'eau.) Viennent ensuite les *fontaines monumentales* et les *fontaines jaillissantes*, uniquement employées pour la décoration des rues et des places publiques. Les premières se composent de trois parties distinctes : le bassin inférieur en maçonnerie, de pierre ou de ciment ; le motif décoratif et sculptural ; enfin, l'ensemble de la tuyauterie d'alimentation, que dissimule la maçonnerie, et que terminent les ajutages par lesquels s'échappe l'eau. Les secondes comprennent les *jets d'eau* et les *gerbes* qui, après s'être élevés à une certaine hauteur dans les airs, retombent dans un bassin.

On a fréquemment recours, pour l'ornementation de lieux publics, jardins ou parcs, à l'emploi de *fontaines lumineuses*, dans lesquelles les jets ou gerbes qui jaillissent sont diversement colorés. V. LUMINEUX.

Les fontaines destinées aux usages privés se divisent en *fontaines simples* et *fontaines filtrantes*. Les premières sont des réservoirs en grès ou autre matière, dans lesquels on emmagasine la quantité d'eau nécessaire aux besoins journaliers. Les fontaines filtrantes rentrent dans la catégorie des filtres. V. FILTRE.

FONTAINE (*tén*') **DE MER** n. f. Zooph. Nom donné par les marins aux actinies, notamment à l'actinie rouge, qui lancent, quand on les presse, l'eau contenue dans leur intérieur.

FONTAINE, ch.-l. de cant. du territoire de Belfort, arrond. et à 10 kilom. de Belfort, sur le Saint-Nicolas ; 363 hab. — Le canton a 21 comm. et 6.520 hab.

FONTAINE, comm. de l'Isère, arr. et à 4 kilom. de Grenoble, près du confluent de l'Isère et du Drac ; 1.530 hab. Aux environs, défilé des *Portes de Fontaine*.

FONTAINE (Charles), poète français, né à Paris en 1513, mort à Lyon vers 1589. Il tenta d'abord la fortune par une poésie adressée à François Ier. Il se rendit à la cour de la duchesse de Ferrare ; mais il ne tarda pas à revenir en France. Il se fixa à Lyon et épousa en secondes noces (1544) une Lyonnaise, qu'il célébra souvent en ses vers, sous le nom de « Flora ». Le principal ouvrage de Fontaine est le *Quintil Horatien* (1551). [Il faut, pour comprendre ce titre, se souvenir du rôle de critique judicieux qu'Horace prête à Quintilius Varus dans son *Art poétique*.] Le *Quintil* est une critique de deux ouvrages de J. du Bellay : 1° *Défense et illustration de la langue françoise* ; 2° *Olive, sonnets antiérotiques, odes et vers lyriques*. En 1576, Thomas Sibillet fit réimprimer cette critique sous le titre nouveau de *Quintil Censeur*, à la fin de son *Art poétique françois*. Ami et élève de Clément Marot, Fontaine le défendit en attaquant le théoricien de la Pléiade. Il reproche à du Bellay d'introduire dans la langue des néologismes, de n'avoir ni suite ni méthode, et défend contre lui la vieille poésie française. Son ouvrage est précieux pour les historiens de la langue. On peut citer encore, dans les œuvres de Fontaine : *Estreines à certains seigneurs et dames de Lyon* (1546), recueil de quatrains ; *la Contr'-Amye de court*, réponse à *l'Amye de court* de La Borderie ; *les Ruisseaux de Fontaine* (1555), recueil d'épîtres, élégies, épigrammes ; *les Dicts des sept sages* (1557). Il traduisit *les Vingt et une épîtres d'Ovide* (1556), en collaboration avec Saint-Romat, Octavien Saint-Gelais et Cl. Marot.

FONTAINE ou mieux **FONTAINES** (Paul-Bernard, comte DE), né en Lorraine vers 1570, mort à Rocroi en 1643. Gouverneur de Bruges en 1631, il fut un des quatre généraux qui gouvernèrent la Flandre dans les dernières années de la vie de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie (1634). En 1643, il commandait en chef l'infanterie espagnole (*los tercios viejos*), réputée la meilleure de l'Europe. A Rocroi, perclus de goutte, il se fit porter, en chaise, à la tête de ses soldats, repoussa trois assauts des Français et fut tué. Sa mort entraîna la retraite de l'infanterie espagnole.

Il ne faut pas confondre le comte de Fontaine avec le comte de Fuentès (don Enriquez d'Azevedo), qui combattit également aux Pays-Bas, mais qui était mort en 1610.

FONTAINE (Nicolas), hagiographe et théologien, né à Paris en 1625, mort à Melun en 1709. Entré à vingt ans à Port-Royal, il professa dans les écoles de cette maison, et employa une partie de son temps à transcrire les écrits des solitaires jansénistes Arnauld, Nicole, de Sacy ; il fut enfermé à la Bastille avec de Sacy, de 1664 à 1669. Devenu libre, il vécut dans l'obscurité. Fontaine est le principal auteur de l'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament représentée par des figures* (1674), plus connue sous le nom de *Bible de Royaumont*, attribuée à Lemaistre de Sacy et souvent réimprimée. Il a écrit encore : *Vies des saints de l'Ancien Testament* (1679) ; *Vies des saints pour tous les jours de l'année* (1679) ; *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal* (1736).

FONTAINE DE LA ROCHE (Jacques), appelé aussi LA ROCHE-FONTAINE, controversiste français, né à Fontenay-le-Comte en 1688, mort à Paris en 1761. Curé de Mantelan, dans le diocèse de Tours, il fut inquiété pour son adhésion au jansénisme. Il se rendit à Paris (1728), où il travailla jusqu'à sa mort à la rédaction des *Nouvelles ecclésiastiques* ou *Mémoires pour servir à la constitution Unigenitus*. Ce recueil hebdomadaire, dont Fontaine fut, à partir de 1729, presque l'unique rédacteur, vécut malgré tous les efforts faits par la police pour découvrir le lieu où se trouvait son imprimerie clandestine. Dans son journal, Fontaine ne cessa d'attaquer les jésuites. Aussi est-il considéré comme ayant largement contribué au mouvement qui les fit supprimer en 1764. Après sa mort, les *Nouvelles* furent rédigées par Quenin et Mouton. La collection entière va jusqu'en 1803.

FONTAINE DES BERTINS (Alexis), géomètre français, né à Bourg-Argental (Ardèche) vers 1705, mort en 1771. Il entra à l'Académie des sciences en 1733 et s'y fit un nom honorable par un grand nombre de communications intéressantes. Il paraît que c'est à Fontaine que l'on doit la notation en usage des dérivées partielles d'une fonction de plusieurs variables. La question particulière dans laquelle Fontaine a obtenu le plus de succès est celle des *tautochrones*, qui avait déjà été résolue par Huyghens, dans le cas du vide ; par Newton, dans le cas d'une résistance proportionnelle à la vitesse ; par Euler et J. Bernoulli, dans celui d'une résistance proportionnelle au carré de la vitesse. Fontaine considéra le cas où la résistance serait représentée par un trinôme du second degré en fonction de la vitesse, et y appliqua une analyse nouvelle et plus générale que celles de ses devanciers. Ses *Mémoires* ont été publiés sous le titre de : *Mémoires de mathématiques* (1764).

FONTAINE (Pierre-François-Léonard), architecte, né à Pontoise en 1762, mort à Paris en 1853. Il obtint le second grand prix de Rome en 1785, et fut envoyé l'année suivante en Italie. Rentré en France dès 1789, il fut adjoint à Percier, directeur des décorations de l'Opéra. Ils exécutèrent ensemble les décors des ballets en vogue, et restaurèrent la Malmaison sur l'ordre de Bonaparte. Depuis ce moment, la carrière des deux architectes fut un long triomphe. Architecte des Tuileries en 1800, Fontaine répara, toujours avec Percier, les palais de Saint-Cloud, de Fontainebleau et des Tuileries. Ils rédigèrent le projet de réunion du Louvre et des Tuileries, et firent exécuter, entre ces deux palais, parallèlement au jardin, jusqu'à la rue de l'Echelle, la rue de Rivoli, bordée de bâtiments à arcades et à façades uniformes. Quelque temps après, Fontaine dressa entre le Louvre et les Tuileries l'arc de triomphe du Carrousel, à la gloire de la Grande Armée. Viennent ensuite les restaurations aux palais de Rambouillet et de Compiègne. En 1813, l'artiste fut nommé premier architecte de l'Empereur. Il était membre de l'Institut depuis 1811. Favorisé de la bienveillance de Louis XVIII, puis de l'amitié de Louis-Philippe, il exécuta la *Galerie d'Orléans*, au Palais-Royal, puis dirigea divers travaux dans les palais d'Eu et de Neuilly. Vers cette même époque, il eut la fâcheuse idée de supprimer, aux Tuileries, la terrasse qui séparait le pavillon de l'Horloge de la chapelle : modification malheureuse du plan de Philibert Delorme. L'appropriation du palais de Versailles pour créer un musée historique est, sans contredit, l'une des œuvres les mieux réussies de Fontaine.

Fontaine.

Outre les deux ouvrages : *Maisons de plaisance italiennes et Palais et maisons de Rome*, Fontaine a encore publié, avec Percier : *Description des fêtes et cérémonies du mariage de Napoléon et de Marie-Louise* (1810) ; *Recueil des décorations intérieures pour tout ce qui concerne l'ameublement* (1812-1817).

FONTAINE DE RESBECQ (Adolphe-Charles-Théodore), écrivain français, né à Fives (Nord) en 1813, mort à Paris en 1865. Il devint chef de bureau au ministère de l'instruction publique. On lui doit des ouvrages destinés, pour la plupart, à l'éducation morale et religieuse de la jeunesse, entre autres : *Histoire de l'empereur Napoléon, racontée par une grand'mère* (1834) ; *Adalbert ou l'Anacharsis chrétien* (1836) ; *la Mer, nouvelle histoire des naufrages* (1836), son meilleur ouvrage, etc. ; *l'Anacharsis des ateliers* (1838) ; *Contes paternels* (1839) ; etc. Fontaine a publié, en outre : *Voyages littéraires sur les quais de Paris* (1857).

FONTAINE DE RESBECQ (le comte Eugène-Hippolyte-Marie-Théodore DE), littérateur français, fils du précédent, né à Paris en 1837. Attaché au ministère de l'instruction publique, il a, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme d'EUGÈNE DE WALINCOURT, publié divers ouvrages, entre autres : *la Grande Chartreuse* (1859) ; *les Héros de Mentana* (1868) ; *les Zouaves pontificaux* (1874) ; *Histoire de l'enseignement primaire avant 1789 dans les communes du Nord* (1878) ; *les Lois scolaires* (1886) ; etc.

FONTAINE (Emile), publiciste et auteur dramatique français, né près de Bergerac (Dordogne) en 1814. Il a collaboré à divers journaux. Il a écrit, seul ou en collaboration, des pièces de théâtre, notamment : *Louisette* ou *la Chanteuse des rues* (1840) ; *Rifolard* (1840) ; *la Chasse du roi* (1843) ; *l'Epicier de Chantilly* (1844), etc., et une comédie en cinq actes : *les Spéculateurs*.

FONTAINE (Hippolyte), ingénieur électricien français, né à Dijon en 1833. Il a été ingénieur de la Compagnie des chemins de fer du Nord en 1863, puis administrateur de la Société Gramm, et, en cette qualité, il contribua grandement à l'introduction de la lumière électrique dans les usines. Il s'est acquis dans le monde des électriciens une notoriété exceptionnelle. On a de lui plusieurs publications techniques, parmi lesquelles : *Travail des métaux* ; *l'Industrie aux Etats-Unis* ; *Eclairage à l'électricité* ; *Transmissions électriques* ; etc.

FONTAINEA (*té-né*) n. m. Bot. Genre d'euphorbiacées jatrophées, ne comprenant qu'une espèce *fontainea Pancheri*, qui est un arbrisseau de Nouvelle-Calédonie, dont les graines donnent une huile à propriétés drastiques énergiques et qui, appliquée sur la peau, constitue un agent éruptif.

FONTAINE-AU-PIRE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 13 kilom. de Cambrai ; 2.337 hab. Calicots. Moulins.

FONTAINEBLEAU (*té-ne-blo*) n. m. Nom que l'on donne quelquefois au chasselas de Fontainebleau ou de Thomery.

FONTAINEBLEAU, ch.-l. d'arr. de Seine-et-Marne, à 11 kilom. de Melun ; 14.078 hab. (*Bellifontains*, *aines*.) Ch. de f. P.-L.-M. La ville, d'allure moderne et régulièrement bâtie, est, depuis 1871, le siège de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. Elle est le centre d'une industrie importante de porcelaine, en même temps qu'elle expédie vers Paris le produit abondant des carrières de grès de sa forêt. Les fameux raisins dits *chasselas de Fontainebleau* mûrissent en grande partie à quelques kilomètres de la ville, sur les bords de la Seine, à Thomery.

Armes de Fontainebleau.

Hist. L'intérêt de Fontainebleau est surtout dans la richesse de ses souvenirs historiques. Bâti, probablement à l'époque des premiers Capétiens, au milieu d'une gibbeuse forêt, Fontainebleau devint rapidement une des résidences royales les plus fréquentées. Philippe le Bel y naquit. Charles V y fonda une importante bibliothèque. François Ier confia au Primatice le soin d'élever les premiers pavillons du *château*, qui après lui Catherine de Médicis et Henri II, puis Henri IV, enrichirent de nouvelles galeries. Du XVIe siècle jusqu'à nos jours, les souvenirs historiques dont cette résidence favorite fut le théâtre se multiplient : c'est l'assassinat de Monaldeschi par ordre de Christine de Suède, en 1657 ; le fameux

conseil de 1701, où fut décidée l'acceptation du testament du roi d'Espagne Charles II, sous l'Empire, la captivité de Pie VII, puis, en 1814, l'abdication de Napoléon Ier. Restauré sous Louis-Philippe, le château, composé, dans son état présent, de cinq pavillons sur la façade principale et d'autant de cours, se ressent encore un peu de la diversité des époques où il fut construit, mais il reste, dans son ensemble, un des plus admirables monuments de la Renaissance.

Parmi les multiples œuvres d'art, ou reliques d'histoire qu'il renferme, citons, entre les plus belles, la chapelle, qui date de François Ier, ornée des statues de G. Pilon et des peintures de Fremiet, les appartements des reines mères et de Pie VII, où se trouve la tapisserie célèbre des Gobelins : l'*Histoire d'Esther*; la galerie de Henri II et la grande galerie de Diane; les fameux tableaux de chasse de Van Loo et d'Oudry, les appartements de Napoléon Ier et la chambre de l'abdication; enfin, la bibliothèque de l'Empereur.

Autour de Fontainebleau se développe une intéressante et pittoresque forêt, venue tout entière sur les sables et les grès dits « de Fontainebleau », auxquels l'érosion, déblayant les parties les plus tendres des roches, a donné, en bien des endroits, un aspect sauvage et chaotique, dessinant, au milieu de la forêt, de curieux alignements de collines, séparées par de sombres et profonds ravins. C'est là que de nombreuses colonies de paysagistes et de graveurs sont allés, pendant la deuxième partie du XIXe siècle, chercher leur inspiration. Les villages de Chailly, Marlotte, Barbizon, sur la lisière de la forêt, furent longtemps de véritables phalanstères de peintres, et les paysages des gorges d'Apremont, du rocher d'Avon, du plateau de Bellecroix, de la Mare Appia, du Calvaire, du rond-point de l'Etoile et de la Mare-aux-Fées sont aujourd'hui des plus populaires. L'arrondissement de Fontainebleau a 7 cantons, 101 comm., 86.920 hab.; le canton a 6 comm. et 19.809 hab.

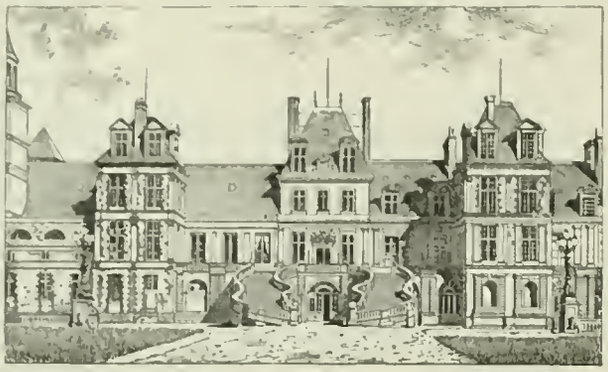

Palais de Fontainebleau : Escalier du fer à cheval dans la cour des Adieux.

Fontainebleau (TRAITÉ DE), traité par lequel fut réglée, après l'abdication de Napoléon Ier en 1814, la situation de l'Empereur et celle de sa famille. — Le 4 avril 1814, Napoléon, apprenant que sa déchéance avait été prononcée la veille par le Sénat, menaça de marcher sur Paris. Caulaincourt et les maréchaux Ney et Macdonald lui firent alors accepter l'idée d'une abdication en faveur du roi de Rome, et vinrent soumettre cette proposition aux Alliés; mais ceux-ci la rejeterent et exigèrent une abdication pure et simple. Le monarque déchu s'y résigna, le 6 avril. Alors les ministres des puissances (Metternich pour l'Autriche, Nesselrode pour la Russie, Hardenberg pour la Prusse, Castlereagh pour l'Angleterre se réunirent à Paris avec les représentants du gouvernement provisoire Talleyrand, Dalberg, Jaucourt, général Beurnonville, abbé de Montesquiou) et ceux de Napoléon (Caulaincourt, Ney, Macdonald) pour discuter les clauses du traité. Le 11 avril 1814, le traité fut signé et apporté, le soir même, à Fontainebleau, où l'Empereur l'approuva. Napoléon Ier gardait son titre d'empereur, obtenait l'île d'Elbe en toute souveraineté avec un revenu de 2 millions de francs, et pouvait emmener 400 hommes de bonne volonté. Marie-Louise recevait en toute propriété les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, avec 1 million de rentes. Les princes et princesses de la famille impériale gardaient leurs titres et recevaient, en dehors de leurs revenus personnels, une somme totale de 2.500.000 francs en domaines ou en rentes.

FONTAINE-BONNELEAU, comm. de l'Oise, arrond. et à 47 kilom. de Clermont, sur la Selle naissante; 362 hab. Ch. de f. Nord. Eaux minérales froides. Eglise du XVIe s.

FONTAINE-EN-SOLOGNE, comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 18 kilom. de Blois, non loin du Beuvron; 950 hab. Ch. de f. Orléans. Eglise des XIIe et XIIIe siècles.

FONTAINE-FRANÇAISE, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 23 kilom. de Dijon, au bord d'un étang d'où sort la Torcelle, affluent de la Vingeanne; 941 hab. Ch. de f. de Dijon à Mornay. Au moyen âge, cette localité formait, dans le duché de Bourgogne une enclave dépendant de la couronne française, d'où son nom. Ce fut une seigneurie importante jusqu'à la Révolution. En 1595, victoire de Henri IV sur les troupes espagnoles, commandées par Mayenne et Fernando Velasco. Château du XVIIIe siècle, où Voltaire séjourna plusieurs fois. — Le canton a 14 comm. et 4.965 hab.

FONTAINE-GUÉRIN, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. du Baugé, sur le Couasnon; 1.091 hab. Ch. de f. d'Angers à Noyant Méon. Minoteries. Forêt. Eglise du XIIe siècle. Dolmens. Château de La Tour-du-Pin.

FONTAINE-LE-BOURG, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Rouen, sur le Cailly, affluent de la Seine; 1.192 hab. Eglise des XIe et XVIe siècles.

FONTAINE-LE-DUN, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 25 kilom. d'Yvetot, près de la source du fleuve côtier *Dun*; 446 hab. Bestiaux. Eglise des XIe, XIIIe et XVIe siècles. — Le canton a 16 comm. et 6.954 hab.

FONTAINE-LES-DIJON, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 2 kilom. de Dijon; 458 hab. Eglise et chapelle d'architecture romane et gothique. Restes du château où naquit saint Bernard. Vignobles.

FONTAINE-LÈS-LUXEUIL, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 24 kilom. de Lure, sur la Roge, affluent de la Lanterne; 1.539 hab. Ch. de f. Est. Briqueteries.

FONTAINE-L'ÉVÊQUE, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et jud. de Charleroi, sur la Biblone, affluent de la Sambre; 5.550 hab. Carrières. Clouteries, quincaillerie, fours à chaux.

FONTAINERIE (*fô-ne-ri*) n. f. Fabrique de fontaines domestiques. Vente et commerce de ces fontaines.

FONTAINE-NOTRE-DAME, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 6 kil. de Cambrai, près de l'Escaut; 2.061 hab.

FONTAINES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Chalon-sur-Saône, sur un affluent de la Thalie; 1.600 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrière de pierre de taille. Belle grotte. Eglise du XIIIe siècle, remaniée au XVe et agrandie en 1825. Centre viticole produisant d'excellents vins blancs et des rouges ordinaires de bonne qualité. Les principaux crus de la région sont : *Saint-Nicolas*, *Perdrix-Blanche* (école pratique d'agriculture et viticulture), *Morantons*, *Champ-de-Perdrix*, les *Cambes*, etc.

FONTAINES, comm. de l'Yonne, arrond. et à 36 kilom. de Joigny, non loin du l'Ouanne; 945 hab. Bestiaux.

FONTAINES (Pierre DE), légiste français du XIIIe siècle, né dans le Vermandois, mort vers 1289. Il fut bailli du Vermandois, puis maître (conseiller) du parlement et l'un des conseillers de la cour du roi. Il composa, sous ce titre : *Conseil que Pierre de Fontaines donna à son ami*, un ouvrage de droit coutumier qui paraît avoir été fait sur la demande de saint Louis, pour l'instruction de son fils. Il a dû être écrit entre 1251 et 1259. L'auteur y fait des rapprochements entre le droit romain et le droit coutumier, cherchant surtout dans le premier des principes sur lesquels puisse s'appuyer le second. Il se réfère à des textes du Digeste et du Code, et, comme droit coutumier, se préoccupe surtout des coutumes du Vermandois.

FONTAINES (Mlle DE), en religion **Madeleine de Saint-Joseph**, première prieure du couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris, née en 1578, morte en 1637. Elle appartenait à une famille noble de la Touraine. Sa prudence et ses lumières lui acquirent la confiance d'Anne d'Autriche, de Henriette de France, veuve du roi d'Angleterre Charles Ier, de la princesse de Condé et de Mme de Longueville, qui la visitaient souvent et recevaient ses avis avec respect.

FONTAINÈSE n. f. Bot. Syn. de FONTANÉSIE.

FONTAINES-SUR-SAÔNE, comm. du Rhône, arrond. et à 8 kilom. de Lyon, sur la Saône; 1.348 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

FONTAINIER n. m. Admin. et Techn. V. FONTENIER.

FONTAN (Louis-Marie), auteur dramatique français, né à Lorient en 1801, mort à Thiais en 1839. Commis de la marine royale à Lorient et révoqué pour ses idées libérales, il se rendit à Paris et collabora aux journaux de l'opposition. En 1828, il fit représenter à l'Odéon plusieurs pièces, dont une : *Perkins Warbeck*, drame en cinq actes et en vers, obtint un certain succès. En 1829, Fontan fit paraître le fameux article : *le Mouton enragé*, dirigé contre Charles X. Condamné à cinq ans de prison, il fut interné à Poissy. Rendu à la liberté par la révolution de 1830, il fit jouer à l'Odéon *Jeanne la Folle* ou *la Bretagne au XIIe siècle*, drame qui eut un grand succès. Il poursuivit plusieurs fois encore de ses vers la monarchie déchue. Pendant le reste de sa vie, il composa un grand nombre de pièces, généralement dépourvues de valeur littéraire, presque toujours remplies de préoccupations politiques. Parmi ces diverses œuvres dramatiques (drames, comédies, vaudevilles), écrites en collaboration avec Ch. Desnoyers, Dupeuty, Ader, etc., on peut citer : *André le chansonnier* (1829); *le Moine* (1831); *le Procès d'un maréchal de France* (Ney) (1831), pièce qui fut interdite par le gouvernement de Juillet; *le Pauvre Idiot* (1838); etc. Il a laissé, en outre, un recueil de vers : *Odes* et *Epîtres* (1825-1827), en collaboration avec Ader.

FONTANA Elice, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Ravenne], sur le Santorno, affluent du Pô; 2.000 hab. Excellent vignoble.

FONTANA Liri, bourg d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]), non loin du fleuve côtier *Liri*; 2.184 hab.

FONTANA (Prosper), peintre italien, né à Bologne en 1512, mort en 1597. Doué d'une vive imagination, il produisit un nombre considérable de tableaux, qu'il exécuta avec plus de rapidité que de soin. Fontana fut, cependant, un bon peintre de portraits. C'est à ce titre qu'il fut appelé à Rome, où Jules III lui donna une pension et le nomma un des peintres du palais pontifical. Fontana fut le maître de Louis et Augustin Carrache, de Denis Calvaert et de sa propre fille Lavinia. Parmi ses ouvrages, nous citerons, dans sa ville natale : *l'Adoration des Mages*, à San-Salvatore; *Saint Alexis faisant l'aumône*, à Santo-Giacomo-Maggiore; *la Dispute de sainte Catherine*, à la Madonna-del-Baracano. Le musée de Milan possède de lui une *Annonciation*; celui de Dresde, *la Vierge allaitant l'Enfant Jésus*; celui de Berlin, une *Adoration des Mages*, etc.

FONTANA (Lavinia), femme peintre italienne, fille du précédent, née à Bologne en 1552, morte à Rome en 1602. Elle exécuta des tableaux historiques et religieux; mais ce fut surtout dans le portrait qu'elle excella. Elle épousa un riche peintre amateur, Paul Zappi, qui l'aida souvent à peindre les accessoires de ses tableaux, et, depuis lors, elle signa fréquemment ses œuvres : LAVINIA FONTANA DE ZAPPI. S'étant rendue à Rome, elle devint peintre du pape Grégoire XIII. On connaît d'elle un grand nombre de tableaux, parmi lesquels nous citerons : *la Nativité de la Vierge*; *le Christ sur la croix*; *la Multiplication des pains*; *Saint François de Paule*, etc., à Bologne; *le Christ apparaissant à Madeleine*; son *portrait*; celui du *prédicateur Panigarola*, à Florence; *Saint Dominique*, à Rome; *la Samaritaine*, à Naples; sept *portraits*, au musée de Milan; *Vénus et l'Amour*, au musée de Berlin; *la Sainte Famille*, à Dresde; une autre *Sainte Famille*, à l'Escurial; etc.

FONTANA (Giovanni), architecte italien, né à Mili, sur les bords du lac de Côme, en 1540, mort à Rome en 1614. Il a construit à Rome le palais Giustiniani, donna les dessins du palais Gori et de la façade de l'église Saint-Martin, à Sienne, mais se livra surtout à de grands travaux d'hydraulique. Il éleva à Rome, sous le pontificat de Paul V, la *Fontaine du pont Sixte* et la *Fontaine Pauline*, construisit divers aqueducs, fournit d'eau Civita-Vecchia et Velletri, nettoya l'embouchure du Tibre à Ostie, etc.

FONTANA (Dominique), architecte italien, frère du précédent, né à Mili en 1543, mort à Naples en 1607. Le cardinal Montalto, devenu depuis le pape Sixte-Quint, devina son talent, encouragea ses débuts, et lui donna le titre d'architecte particulier. Lorsqu'il s'agit de dresser sur la place Saint-Pierre un obélisque égyptien qui gisait, depuis Caligula, parmi les décombres de la vieille sacristie de la basilique, le pape organisa un concours, et, sur cinq cents candidats qui lui présentèrent leurs plans, il agréa le seul plan de Fontana. En 1586, en présence d'un grand concours de peuple et du pape lui-même, l'opération fut accomplie avec succès. Sixte-Quint anoblit Fontana, fit frapper deux médailles pour consacrer le souvenir de cette entreprise et joignit à tous ces honneurs le titre de « chevalier de l'Eperon d'or ». Peu de temps après, Fontana construisit la bibliothèque du Vatican et fit ériger dans Rome d'autres obélisques. On lui doit encore le palais de Monte-Cavallo, bâti en 1592, sous Clément VIII, l'établissement de fontaines dans Rome; un grand nombre de plans de monuments dont la mort de Clément VIII arrêta l'exécution; l'admirable façade de Saint-Jean-de-Latran; la fontaine de l'Acqua Felice, etc. A Naples, le vice-roi lui confia la construction d'un palais, qui est l'œuvre la plus discutée de Fontana. C'est une fusion des trois ordres dorique, ionique et composite, qui a trouvé peu d'admirateurs. Il avait, en outre, commencé le port de Naples, quand la mort vint le surprendre. Fontana avait écrit un ouvrage sur l'architecture : *Del modo tenuto nel trasportare l'obelisco Vaticano, e delle fabriche fatte da nostro signore Sisto V* (1589). — Son fils, JULES-CÉSAR **Fontana**, né à Rome, devint aussi un architecte distingué. Il continua à Naples les travaux commencés par son père; il y construisit aussi plusieurs édifices, parmi lesquels les greniers publics et surtout le palais des *Studi* (Etudes), aujourd'hui le musée de Naples.

Fontana.

FONTANA (Charles), architecte italien, né à Brusciato, près de Côme, en 1634, mort à Rome en 1714. Il exécuta une multitude de travaux, parmi lesquels il faut citer l'une des grandes fontaines de la place Saint-Pierre, le mausolée de la reine Christine, la chapelle Cibo, dans l'église Sainte-Marie-du-Peuple; les greniers de la place de Termini, les palais Bolognetti et Grimani, l'immense bibliothèque du couvent de la Minerve, etc. Il fournit, en outre, des dessins pour des monuments à l'étranger. On a de lui quelques ouvrages : l'*Amphithéâtre Flavien*, description du Colisée; *Traité des eaux courantes*; etc.

FONTANA (Gaétan), astronome italien, né à Modène en 1645, mort en 1719. Il fut un des correspondants de Cassini, à qui il envoya d'excellentes observations astronomiques. On a de lui : *Institutio physico-astronomica* (1695); *Animadversiones in historiam sacro-politicam* (1718).

FONTANA (Felix), physiologiste italien, né à Pomarolo (Tyrol) en 1730, mort à Florence en 1805. Il enseigna la philosophie théorique à l'université de Pise, puis fut appelé à Florence par le grand-duc, qui lui confia la direction du muséum de physique et d'histoire naturelle, qu'il conserva pendant trente ans. Il y fonda un musée célèbre de pièces anatomiques. Ses principaux ouvrages sont : *Des lois de l'irritabilité* (1763); *Traité sur le venin de la vipère* (1781); *Choix d'observations physiques et chimiques* (1785); *Principes raisonnés sur la génération* (1792).

FONTANA (Gregorio), mathématicien, frère du précédent, né à Villa-de-Nogarola (Tyrol) en 1735, mort à Milan en 1803. Il entra dans la congrégation des Ecoles pies, et devint professeur à l'université de Pavie (1768). Bonaparte le nomma membre de la consulte cisalpine en 1800. On a de lui, outre des mémoires estimés : *Analyseos sublimioris opuscula* (1763); *Memorie matematiche* (1796).

FONTANA (Mariano), mathématicien et barnabite italien, né à Casalmaggiore (Milanais) en 1746, mort à Milan en 1808. Il enseigna dans diverses villes. Outre plusieurs mémoires insérés dans les *Actes de l'Institut national*, on a de lui un *Corso di dinamica* (1790-1795), qui est estimé.

FONTANA (Louis-François), cardinal italien, frère du précédent, né à Casalmaggiore (Milanais) en 1750, mort à Rome en 1822. Entré dans la congrégation des barnabites, au couvent de Monza, il fut d'abord professeur, puis préfet général des barnabites. Après avoir accompagné le pape Pie VII à Paris (1804), Fontana retourna à Rome, où il édita les œuvres du cardinal Gerdil (1806). En 1809, il rédigea la bulle d'excommunication dirigée contre Napoléon Ier, et fut chargé de signifier au cardinal Maury le bref qui lui interdisait l'administration du diocèse de Paris. Arrêté pour ce fait, il fut interné à Arcis-sur-Aube, puis enfermé à Vincennes jusqu'en 1814. Pie VII le créa cardinal en 1816, le nomma préfet de la Propagande et le chargea de préparer un projet de réforme touchant la législation des Etats pontificaux. Il a écrit en latin : *Vies de plusieurs savants italiens*.

FONTANAFREDDA, bourg d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 4.139 hab. Combat entre les Autrichiens et les Français et les Italiens d'Eugène Beauharnais (16 avr. 1809).

FONTANALES (du lat. *fontanalia*; de *fons, fontis*, source) n. f. pl. Antiq. rom. Nom qui servait à désigner les fêtes qu'on célébrait à Rome le 13 octobre de chaque année, en l'honneur des nymphes des eaux.

— ENCYCL. Ces fêtes se célébraient sur le mont Cœlius, hors de la porte Fontinale, au lieu dit « le Champ des fontaines ». On ornait de couronnes et de guirlandes les aqueducs, les fontaines, les puits et on jetait des fleurs dans le Tibre. Auguste, qui restaura les aqueducs de Rome, donna un éclat nouveau à la célébration des *fontanales*.

FONTANAROSA, ville d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]); 2.830 hab.

FONTANE (Théodore), écrivain allemand, né à Neuruppin (Brandebourg) en 1819, mort à Berlin en 1898. En 1870, il suivit en France les armées allemandes, fut fait prisonnier à Domremy, et relâché plus tard par Gambetta. De retour en Allemagne, il devint critique théâtral à la « Gazette de Voss ». Fontane était un écrivain des plus remarquables et le chef de l'école naturaliste. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Poésies* (1851); *un Été à Londres* (1854); *De l'Angleterre* (1860); *Au delà de la Tweed* (1860); *Ballades* (1861); *Prisonnier de guerre* (1871), livre très intéressant par son impartialité, et qui a été traduit en français sous le titre de : *Souvenirs d'un prisonnier de guerre* (1892); *la Guerre contre la France* (1874-1876); des romans : *Avant la tempête* (1878); *Grete Minde* (1880); *Souvenirs d'enfance* (1891), roman autobiographique; etc.

FONTANE (Marius), écrivain et administrateur français, né à Marseille en 1838. Ferdinand de Lossops le prit pour secrétaire, l'attacha plus tard au canal de Suez comme chef d'exploitation, puis comme secrétaire général, et le fit nommer enfin administrateur et membre du comité de direction du canal de Panama. Impliqué dans le procès du Panama, il fut condamné, en 1893, à deux ans de prison, mais la cour d'appel infirma ce jugement, et il fut acquitté en cour d'assises, dans le procès de corruption (1893). On lui doit des ouvrages, entre autres : *les Marchands de femmes* (1863); *Confidences de la vingtième année* (1863); *Sélim l'égorgeur* (1865); *Zaira la rebelle* (1866); *la Guerre d'Amérique* (1866); *le Canal maritime de Suez* (1869); *Essais de poésie védique* (1876). Son œuvre capitale est l'*Histoire universelle* dont le tome Ier, *l'Inde védique*, est daté de 1881, et dont le dixième volume, *Mahomet*, a paru en 1899.

FONTANELLA, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]); 2.844 hab. Vers à soie.

FONTANELLA (François), philologue italien, né et mort à Venise (1768-1827). Il occupa une chaire d'éloquence à Udine, mais il fut destitué en 1814, pour s'être montré partisan de Napoléon. On a de ce savant, qui supporta la mauvaise fortune avec le calme d'un philosophe, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Vocabolario greco-italiano ed italiano-greco* (1821); *Vocabolario ebraico-italiano ed italiano-ebraico* (1824); *Nuovissima grammatica italiana per apprendere la lingua ebraica* (1826).

FONTANELLATO, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Parme]); 5.783 hab.

FONTANELLE (*nèl'* — dimin. de *fontaine*) n. f. Anat. Nom donné à des espaces que présente la boîte osseuse du crâne, avant son entière ossification, aux points d'entrecroisement des sutures : *Les* FONTANELLES *servent d'indication, lors de l'accouchement, pour déterminer la position de la tête du fœtus.*

— Chir. Cautère, séton, vésicatoire qui coule.

— ENCYCL. Anat. Les *fontanelles* sont au nombre de six : deux sur la ligne médiane, quatre sur les côtés. Ces quatre dernières sont petites et n'ont aucune importance; les deux fontanelles médianes, au contraire, sont très importantes et offrent un grand secours au médecin pour la reconnaissance de la position de la tête.

La fontanelle antérieure, *grande fontanelle* ou *fontanelle bregmatique*, est formée par l'entre-croisement des sutures qui réunissent l'os frontal avec les deux os pariétaux. C'est une grande surface losangique, limitée par quatre angles osseux. Sa pointe antérieure est beaucoup plus longue que sa pointe postérieure; elle ne manque jamais à la naissance.

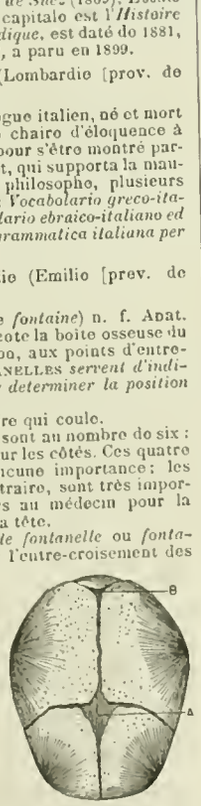

A, fontanelle bregmatique. B, petite fontanelle.

La fontanelle postérieure ou *occipitale* est formée par la réunion des sutures qui séparent les deux os pariétaux l'un de l'autre et de l'os occipital. Elle est beaucoup plus petite que la fontanelle antérieure; elle est triangulaire et limitée par trois angles osseux. Le plus souvent, les angles osseux sont tellement rapprochés que la fontanelle manque en quelque sorte; mais le doigt peut toujours reconnaître à la direction des sutures le point qu'elle aurait dû occuper.

Les fontanelles sont comblées vers l'âge de cinq ans; mais l'os ne les remplace pas immédiatement; le tissu cartilagineux qui le précède ne disparaît absolument que vers la seizième ou la dix-huitième année.

FONTANELLI (Alphonse), diplomate italien, né à Reggio (Lombardie) en 1557, mort en 1621. Il fut chambellan d'Alphonse d'Este, puis ambassadeur à Rome et en Espagne. Il abandonna ensuite le monde pour entrer dans les ordres. On a de lui quelques écrits : *Discours, poésie et lettres.* — ALPHONSE-VINCENT, marquis DE **Fontanelli**, parent du précédent, né à Reggio en 1706, mort à Modène en 1777. Il visita les principaux Etats de l'Europe, reçut du duc de Modène le titre de conseiller intime et fut chargé de diverses missions. Il fut nommé successivement colonel du régiment de la Mirandolo (1740), gouverneur du duché de Massa-Carrara (1741), membre de la junte de gouvernement, lorsque le duc de Modène dut quitter ses Etats. La ville de Modène lui doit de nombreux embellissements. — ALPHONSE-FRANÇOIS **Fontanelli**, né à Bologne en 1721, mort en 1782, parent du précédent, a écrit une histoire de la famille Fontanelli (1773).

FONTANES (Louis DE), littérateur et homme d'Etat, né à Niort en 1757, mort à Paris en 1821. D'une famille noble peu fortunée, il se rendit de bonne heure à Paris et commença à s'y faire connaître par des vers publiés dans l'« Almanach des Muses » et le « Mercure de France », une traduction en vers de l'*Essai sur l'homme* de Pope et quelques autres pièces. Au début de la Révolution, il rédigea, avec Suard, le « Modérateur ». Exilé par la Terreur, il se cacha quelque temps, et reparut après le 9-Thermidor : il fut alors nommé membre de l'Institut et professeur à l'Ecole centrale. Proscrit de nouveau au 18-Fructidor, il séjourna quelque temps à Londres, où il contracta une amitié durable avec Chateaubriand, encore inconnu. Au 18-Brumaire, il revint à Paris, et gagna la faveur de Bonaparte. Dès lors, sa fortune fut rapide. Député au Corps législatif en 1802, membre de l'Institut réorganisé en 1803, président du Corps législatif en 1804, grand maître de l'Université en 1808, sénateur en 1810, Fontanes eut une carrière remplie d'honneurs et de dignités. Il ne se piqua point, d'ailleurs, d'une fidélité héroïque. Napoléon l'avait fait comte; Louis XVIII le fit marquis, puis le nomma ministre et membre du conseil privé. — Le littérateur est médiocre. Ses pièces de vers, fort nombreuses (épîtres, stances, poèmes, etc.), sont d'une élégance apprêtée et d'un classicisme vieilli. Ses discours, prononcés dans les assemblées politiques, ou à l'Institut, ou à l'occasion de grandes solennités, offrent le même caractère de pompe fleurie et de convenance étudiée. Fontanes fut un homme heureux et aussi un habile homme, qui joua toute sa vie et sous divers maîtres le rôle d'une utilité de premier ordre. Ses meilleurs titres au souvenir de la postérité sont d'avoir aidé au succès du *Génie du christianisme* et d'avoir été le premier grand maître de l'université de France.

Fontanes.

FONTANÈS (Louis-Ferdinand), théologien protestant, né et mort à Nîmes (1797-1862). Etudiant à Genève, pasteur à Tonneins (1825), puis à Nîmes, il a été l'un des représentants du libéralisme protestant du milieu du XIXe siècle. On lui doit : *Catéchisme évangélique* (1840); *De l'Unité religieuse dans l'Eglise réformée* (1844). Il a publié, en 1836, une traduction de l'*Histoire du siècle apostolique*, de Néander.

FONTANÈS (Ernest), théologien et prédicateur protestant, né à Nîmes en 1828, fils du précédent. Il a été l'un des chefs du parti protestant libéral et a écrit beaucoup de brochures de circonstance et quelques ouvrages d'histoire religieuse. On lui doit, entre autres : *le Christianisme moderne, étude sur Lessing* (1867); *Le pasteur est-il un prêtre?* (1868); *Catholicisme et protestantisme* (1869); *le Christianisme libéral* (1874).

FONTANÉSIE (*zi*) ou **FONTANÈSE** n. f. Bot. Genre d'oléacées, originaire de Syrie. (Dans les pays chauds, on emploie ce végétal pour teindre en jaune.)

FONTANETTO d'Agogna, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novarre]); 3.418 hab.

FONTANETTO da Po, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novarre]), près du *Pô*; 2.901 hab.

FONTANEY (A.), littérateur, poète et critique français, mort en 1837. Disciple de V. Hugo, il fit partie du cénacle romantique. Il visita l'Espagne en qualité d'attaché d'ambassade, et se fit surtout remarquer par ses vives attaques contre les femmes auteurs. La plupart de ses écrits ont paru sous le nom de LORD FEELING et de O'DONNOZ. On a de lui : *Ballades, mélodies et poésies diverses* (1829); *Scènes de la vie castillane et andalouse* (1835); *Histoire du parlement anglais en 1835; Exhibitions artistiques à Londres en 1836.*

FONTANGE (*tanj'*) n. f. Partie de la coiffure des femmes, sous Louis XIV, qui consistait en un ruban rattachant les cheveux et dont les nœuds retombaient sur le front. (On dit que l'origine de cette mode remonte à la favorite du roi, Mlle de Fontanges, qui, un jour de grand vent, retint sa coiffure au moyen d'un ruban ou d'une jarretière qu'elle noua pardessus. Cette mode dura, avec des changements de détail, bien avant dans le XVIIIe s.) ‖ Modification de la coiffure précédente, se composant de nœuds superposés, soutenus par un fil d'archal, séparés par des morceaux de toile, et laissant échapper les boucles de cheveux.

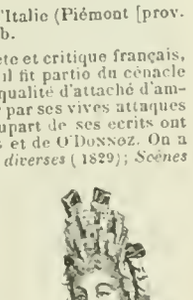
Fontange (XVIIe s.).

FONTANGES (Marie-Angélique DE SCORAILLES DE ROUSSILHE, duchesse DE), une des maîtresses célèbres de Louis XIV, née au château de Cropières, dans la haute Auvergne, en 1661, morte au monastère de Port-Royal en 1681. Fille de Louis Scorailles, marquis de Roussilhe, et de Guillemine de Fontanges, elle fut, toute jeune, attachée comme fille d'honneur à la personne de la seconde Madame, chez qui elle fut rencontrée par Louis XIV. D'une beauté éclatante, elle fut aimée du roi, qui, pour elle, érigea en duché la terre de Fontanges, qu'elle tenait de sa mère. Mais sa faveur passa vite, en même temps que sa beauté, altérée par des couches difficiles, et elle se retira à l'abbaye de Port-Royal. Mal remise de son accouchement, elle succomba peu de temps après avoir reçu du roi une suprême visite. On l'a accusée de sottise, d'avidité et même d'ingratitude. Il semble bien qu'elle ait connu un moment d'enivrement, autant par son amour que par les grandeurs qui en furent la suite; mais elle n'est pas d'une sotte, sa réponse à Mme de Maintenon qui la sermonnait : « Madame, lui dit-elle, vous me parlez de quitter une passion comme on parle de quitter un habit. »

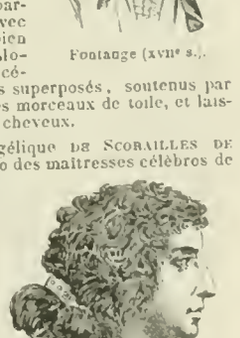
Mlle de Fontanges.

FONTANIER (Victor), voyageur français, né à Saint-Flour en 1796, mort à Civita Vecchia en 1857. A sa sortie de l'Ecole Normale supérieure et de l'Ecole des naturalistes voyageurs, il fit en Orient, de 1822 à 1829, différents voyages par ordre du gouvernement français, puis entra dans la carrière consulaire. Mis d'office à la retraite en 1840 pour avoir rompu de son chef avec l'Angleterre, Fontanier rentra dans la carrière en 1846 et y demeura jusqu'à sa mort. Il a laissé différentes relations qui lui valurent d'être nommé correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont voici les titres : *Voyage en Orient* (1821-1829); *Turquie d'Asie, Constantinople, Grèce* (1829); *Voyage en Orient, 1831-1832* (1834); *Voyage dans l'Inde et dans le golfe Persique* (1844-1847); *Voyage dans l'archipel Indien* (1852).

FONTANIEU (Gaspard-Moïse), marquis DE FIENNES, archéologue et collectionneur français, né en 1693, mort en 1767. Intendant de Grenoble, conseiller d'Etat et contrôleur général des meubles de la couronne, Fontanieu réunit, sur l'histoire et le droit public du Dauphiné, un grand nombre de pièces qui se trouvent aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages manuscrits, dont un seul a été imprimé sous le titre de *la Rosalinde* (1732). — Son fils, PIERRE-ELISABETH **Fontanieu**, né vers 1730, mort en 1784, remplit également les fonctions de contrôleur général des meubles de la couronne. Il s'occupa de chimie, devint membre de l'Académie des sciences, et publia : *l'Art de faire les cristaux colorés imitant les pierres précieuses* (1778).

FONTANINI (Juste), prélat et bibliographe italien, né à Saint-Daniel (Frioul) en 1666, mort à Rome en 1736. Bibliothécaire du cardinal Rescato Imperiali, il entra dans les ordres et se fixa à Rome en 1697. Clément XI le nomma professeur d'éloquence, et Benoît XIII archevêque titulaire d'Ancyre. Son principal ouvrage est une bibliographie raisonnée de la littérature italienne, parue sous le titre de *Biblioteca della eloquenza italiana*, avec les *Annotations* d'Apostolo Zeno (1755), donnant du prix à l'ouvrage, qui ne serait sans cela qu'une nomenclature sèche et quelquefois erronée. Fontanini a, de plus, publié quelques travaux d'archéologie : *De antiquitatibus Hortæ* (1708); *Dissertatio de corona ferrea Longobardorum* (1717); etc.

FONTARABIE, ville d'Espagne (Guipuzcoa), sur la Bidassoa, qui s'y perd dans l'Atlantique, vis-à-vis d'Hendaye (France); 3.200 hab. Assiégée par François Ier, par le grand Condé, par Berwick, etc. Rues curieuses; vieilles maisons nobles; église du XVe siècle. Grand château des XIVe et XVIe siècles, avec parties bien plus anciennes. Restes des remparts. Moncey y battit les Espagnols en 1794.

FONTCOUVERTE, comm. de la Savoie, arr. et à 10 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, près de l'Arvan, affluent de l'Arc; 1.176 hab. Carrières d'albâtre et de pierre à plâtre.

FONTE (subst. verb. de *fondre*) n. f. Action de fondre, de liquéfier des métaux. ‖ Transformation d'un corps qui se liquéfie : *La* FONTE *des neiges.* ‖ Action, art de mouler certains objets qu'on fait avec du bronze ou avec quelque autre métal fondu. ‖ Autref. Alliage chargé en cuivre, qui servait à fabriquer des bouches à feu : *Des canons de* FONTE. ‖ *Fonte verte*, Bronze.

— *Remettre des monnaies à la fonte*, Les fondre pour les convertir en monnaies nouvelles. ‖ Fig. : *Remettre un vers à la* FONTE.

— Méd. *Fonte d'humeurs*, Evacuation abondante des liquides, qu'on attribuait à la liquéfaction de certaines parties solides. ‖ *Fonte purulente*, Suppuration consécutive à l'inflammation et s'étendant à tout le tissu d'un organe : FONTE PURULENTE *de l'œil.*

— Métall. Carbure de fer, qui est le produit immédiat du traitement des minerais ou des fers par le charbon. ‖ *Fonte blanche*, Carbure de fer homogène, que l'on obtient à l'aide d'un refroidissement brusque. ‖ *Fonte brute* ou *Fonte crue*, Fer peu malléable et résistant à la lime. ‖ *Fonte claire*, Reste de coulée provenant d'un excès de métal cru. ‖ *Fonte spéculaire, à facettes* ou *miroitante*, Fonte de fer qui renferme plus de 4 ou 5 p. 100 de manganèse. ‖ *Fonte inoxydable*, Alliage de cuivre, de fer et de zinc, où ce dernier métal domine. ‖ *Fonte marchande*, Celle qui se vend en nature, au lieu d'être affinée pour être convertie en fer. ‖ *Fonte noire*, Fonte d'un gris foncé, cassante, facilement fusible, et qui se produit dans les hauts fourneaux lorsque le combustible y est employé en excès. ‖ *Fonte traitée*, Mélange de la fonte blanche et de la fonte grise la plus propre à être convertie en fer forgé). ‖ *Fonte vive*, Fonte de mines très coulante. ‖ *Fonte verte*, Nom que portait autrefois le bronze. ‖ *Fonte douce*, Fonte recuite dans du charbon de bois et refroidie lentement. ‖ *Fonte malléable*, Fonte blanche débarrassée du carbone dissous par un recuit dans de l'oxyde de fer. ‖ *Fonte trempée*, Fonte grise coulée dans un moule métallique. L'épaisseur, blanche et durcie au contact du moule, atteint parfois 50 millimètres pour des fontes à 2 p. 100 de manganèse [avant-cuirasses de coupole]. ‖ *Fonte finée* ou *mazée* (en angl. *plate metal* ou *fine metal*), Fonte grise devenue blanche par une refonte au coke dans un foyer soufflé (*finerie* ou *mazerie*) qui lui enlève son silicium. ‖ *Fonte en coquille*, Fonderie dans des moules de fonte, pour les pièces auxquelles on veut donner une grande dureté.

— Techn. Dans les verreries, Temps nécessaire pour opérer la fusion d'une quantité déterminée de matières vitrifiables. ‖ Mélange de laines de diverses couleurs qui doivent entrer dans certains tissus. ‖ Nom donné par les hongroyeurs à la réunion des peaux qu'ils alunent et travaillent ensemble. ‖ *Fonte de bourre*, Opération du teinturier qui fait bouillir la bourre dans l'urine tenant des cendres gravelées en dissolution. ‖ Action de réduire le vieux papier en pâte, au moyen de la pile. ‖ Conversion des monnaies en d'autres devant avoir cours obligatoire. ‖ *Brut de fonte*, Qualification donnée à tout objet obtenu par coulée avant qu'il ait été achevé ou régularisé extérieurement. ‖ *Venu de fonte*, Terme employé pour indiquer que les creux ou saillies présentés par certains objets fabriqués par moulage ont été obtenus par la disposition même du moule.

— Typogr. Nom donné à l'ensemble de toutes les lettres et de tous les signes qui composent un caractère complet

1. gr[illegible] dé[illegible] *Fonte haute*. Celle qui excède la [illegible] ordi[illegible] des [illegible] d'impr[illegible]. ‖ *Fonte de six feuilles* ou *de douze formes*. Celle avec laquelle on [illegible] le sorte six feuilles ou douze formes, sans [illegible] de distribuer.

— Espèces. Mécan. La *fonte* est une des trois variétés industrielles du fer. Ses caractéristiques sont un point de fusion relativement bas : 1 050° à 1 200° et un manque de malléabilité. Dans la construction, on ne la fait travailler que par compression. Résistance à l'écrasement, 2 à 6 kilogr. par millimètre carré. Densité : 7 à 7,5. Les fontes contiennent de 2 à 6 p. 100 de carbone.

Classifications. On peut diviser les fontes en trois grandes classes :

1. Les *fontes de moulage*, les plus carburées, les moins cassantes, les plus douces à travailler, employées surtout dans la fonderie. Le carbone s'y trouve partie dissous, partie en paillettes de graphite (*fontes grises*), le silicium l'exprime en lamelles, le manganèse le retient dissous. Les fontes grises les moins carburées, telle la fonte *Bessemer*, appartiennent plutôt à la classe suivante ;

2. Les *fontes à [illegible]*, qui sont transformées en fer ou acier, elles se divisent en :

a Fontes *truitées* et fontes *rubanées*, mélange de fonte grise et de fonte blanche ;

b Fontes *blanches ordinaires*, très dures et cassantes, contenant seulement le carbone dissous : *forte, métisse*, etc. (La fonte *Thomas* renferme 2 à 3 p. 100 de manganèse) ;

3. Les *fontes spéciales*, employées comme addition dans les fonderies et les aciéries : fontes manganésées (*spiegeleisen* ou *spiegel*, à cassure spéculaire, ferromanganèse, silicospiegel, ferrosilicium, ferro-aluminium, ferrochrome, ferrotungstène, ferronickel ; les trois dernières souvent obtenues sur sole ou au cubilot.

Action des éléments étrangers sur la fonte. Les plus nuisibles sont le soufre : soufflures, surface rugueuse dure (*fontes diamantées*) et le phosphore : fontes cassantes (*tendres*). Les fontes phosphoreuses et arsénicales prennent en revanche une grande fluidité (objets en fonte de Berlin). Les fontes d'affinage peuvent être désulfurées et déphosphorées. V. acier.

Fabrication. La fonte n'est connue que depuis la fin du XVe siècle. Elle est obtenue au haut fourneau par le traitement d'un mélange convenable de minerai, de combustible : charbon de bois ou coke et de fondant souvent calcaire (*castine*). Le vent soufflé est presque toujours chauffé dans des tours spéciaux jusqu'à 500° et 800°. Un mélange très calcaire retient tout le soufre dans le laitier. Le phosphore passe à peu près intégralement dans la fonte.

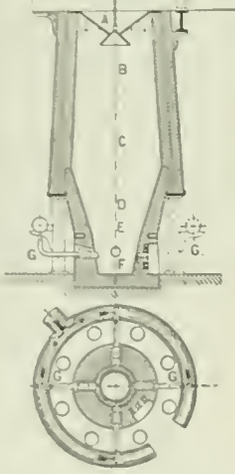

Haut fourneau, coupe et plan (fonte). A, gueulard ; B, cuve, C, ventre ; D, étalage ; E, ouvrage ; F, creuset ; G, tuyères.

Le haut fourneau est une tour en maçonnerie, cerclée ou blindée de tôle, le plus souvent, la partie supérieure est portée sur colonnes. Le chargement se fait par stratification, et le travail est continu. La réduction du fer et sa carburation sont produites par l'oxyde de carbone et le carbone solide incandescent. Les gaz perdus, contenant encore des éléments combustibles, recueillis tout ou partie par des ouvertures latérales, vont concourir au chauffage du vent, à la production de la vapeur, etc. Le fourneau est à gueulard fermé et à poitrine fermée. La charge est jetée dans la coupe, puis on abaisse le cône obturateur manœuvré par un treuil pour la jeter dans le fourneau. Si le fourneau est à poitrine ouverte, le laitier est coulé par-dessus la digue ou *dame* qui limite l'*avant-creuset*.

— Industr. *Fonte émaillée*. Pour obtenir la fonte émaillée, on procède d'abord au *décapage*, puis, en second lieu, à la *pose de l'enduit*.

Le décapage a pour objet de nettoyer les surfaces à émailler ; on frotte les pièces avec de l'acide sulfurique étendu d'eau ou de l'acide chlorhydrique. On écure au gres la pièce ; on lave à l'eau froide, puis à l'eau bouillante, on sèche et, enfin, on applique l'enduit.

La première couche, qui est le *fond* ou *assiette*, se compose de sel calciné, de borax et d'argile de potier. On dessèche à l'étuve. Après dessiccation, on applique la seconde couche ou *couverte* composée d'un mélange de verre blanc, de soude, de borax. On fritte le tout, on ajoute une petite quantité nouvelle de sel de soude en dissolution dans l'eau, on évapore, et l'on broie finement après séchage. La poudre obtenue est tamisée sur la surface de l'objet à émailler en facilitant l'adhérence au moyen d'un enduit gommeux. On cuit dans un fourneau et l'on porte l'objet dans un moufle, où s'opère la fusion de l'émail.

Protection contre l'oxydation. On [illegible] d'huile de lin, de minium, de graisse, [illegible] magnétique produit sur la pièce par la vapeur surchauffée (Barff Bower) ou par électrolyse dans l'eau [illegible] la pièce comme anode (de Meritens). Tous ces moyens sont applicables au fer et à l'acier, plus exy[illegible] que la fonte.

— Milit. Employée longtemps à la fabrication des bouches à feu, la *fonte* avait l'inconvénient d'être cassante, ce qui en rendait l'usage souvent dangereux. Aussi a-t-elle été remplacée par le bronze d'abord, puis par le fer forgé et enfin l'acier. La fonte n'est plus employée qu'à la confection des projectiles ou de certaines de leurs parties. Pour quelques-uns, notamment pour les obus de rupture, on emploie de préférence la fonte *trempée*, de même que pour la confection des cuirassements, coupoles, etc.

Aujourd'hui, le mot *fonte* s'applique à un procédé usité surtout pour la fabrication des balles en plomb pur ou en plomb durci par un alliage d'antimoine. L'opération s'effectue au moyen de moules construits de façon à obtenir à la fois toute une grappe de balles réunies par des *jets* au plomb figé dans la rigole ou *goulière*, dans laquelle on a versé le métal fondu ; d'où la nécessité de couper ensuite ces jets, c'est-à-dire d'*ébarber* les balles au moyen de cisailles, ou par le fonctionnement même du moule, muni d'une plaque-cisaille disposée de manière qu'en le rouvrant après la coulée, on coupe tous les jets à la fois.

FONTE (de l'ital. *fonda*, poche), n. f. Fourreau de gros

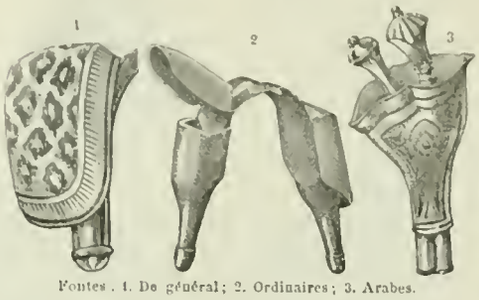

Fontes. 1. De général ; 2. Ordinaires ; 3. Arabes.

cuir, que l'on attache à l'arçon d'une selle pour y mettre un pistolet.

FONTE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]), sur le Musone, affluent de la Brenta ; 2.600 hab.

FONTEIUS (Marcus), administrateur romain du Ier s. avant notre ère. Successivement questeur, légat en Espagne (83), puis en Macédoine, gouverneur de la Gaule Narbonnaise (76-73), il fut poursuivi pour ses exactions dans ce dernier poste et défendu par Cicéron. On ignore l'issue du procès. Il reste un fragment du discours prononcé pour Fonteius.

FONTENAY (François du Val, marquis de), plus connu sous le nom de **Fontenay-Mareuil**, diplomate, historien, lieutenant général des armées du roi, né vers 1594, mort à Paris en 1665. Après s'être distingué dans diverses guerres, de 1616 à 1629, il fut nommé maréchal de camp en 1635. Ambassadeur en Angleterre (1639) et à Rome (1640 à 1650), il a laissé des *Mémoires* intéressants.

FONTENAY (Julien de), graveur français en pierres fines, que l'on a confondu à tort avec Coldoré, né vers 1540 et mort aux galeries du Louvre en 1610. Il a beaucoup travaillé pour la couronne. Henri IV le nomma « graveur du roi en son château de Fontainebleau ». L'an 1600, il obtint le titre de « valet de chambre de Sa Majesté ». On lui attribue une émeraude gravée, représentant Henri IV et conservée à la Bibliothèque nationale.

FONTENAY (Jean-Baptiste, Belin de), peintre français, né à Caen en 1653, mort à Paris en 1715. Il excellait à imiter l'éclat des fleurs, le velouté des fruits et la transparence de la rosée. Sa touche est d'une délicatesse et d'une légèreté extrêmes ; son coloris est plein de fraîcheur. Il fut de l'Académie en 1687, puis obtint un logement au Louvre, et fut attaché à la manufacture des Gobelins. Il peint aussi, dans les résidences royales et chez les grands seigneurs, une foule de cartouches, médaillons, dessus de porte, frises, etc., qui n'existent plus. On a de lui, au Louvre, deux tableaux de fleurs.

FONTENAY-AUX-ROSES, comm. de la Seine, arrond. et à 2 kilom. de Sceaux ; 3.343 hab. (*Fontenaisiens, ennes*.) Ch. de f. Orléans. Dans une situation pittoresque, au pied du fort de Châtillon (162 m. d'altitude), dominant le ravin profond dit la *fosse Bazin*, Fontenay est entouré de pépinières de rosiers qui, depuis deux siècles, lui ont valu son surnom. Auparavant, le village s'appelait *Fontenay-sous-Bagneux*, et relevait de la seigneurie de Saint-Germain-des-Prés. Il appartint aussi à Colbert, puis au duc du Maine ; le poète Scarron au XVIIe siècle, Mme Tallien pendant la Révolution y eurent une maison de campagne. École normale supérieure d'enseignement primaire (filles). Près de l'église, buste de La Fontaine, dédié par la société des *Rosati*, qui y donne, chaque été, sa fête annuelle. Hospice Boucicaut pour les vieillards.

FONTENAY-LE-COMTE, ch.-l. d'arrond. de la Vendée, à 52 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur la Vendée, qui y devient navigable, dans la Plaine et à 6 kil. du Marais poitevin ; 10.966 hab. (*Fontenaisiens, ennes*). Ch. de f. Etat. — Tribunal de 1re instance. Culture de chanvre ; commerce de chevaux et de mulets, de blé, de bois, de chanvre. Carrosseries, chapellerie, corderie, corroiries, fabrique de galoches, minoterie, vannerie. Plusieurs monuments intéressants : l'église Notre-Dame (XVe au XVIIe s.). Église Saint-Jean (XVIe et XVIIe s.). Fontaine dans le style de la Renaissance. Nombreuses maisons du XVIe siècle, notamment la maison Terre-Neuve, avec une magnifique cheminée. — Fontenay doit son nom à l'ancien château comtal que firent bâtir les ducs d'Aquitaine, comtes de Poitiers, au XIe siècle. Pendant la Révolution, défaite des républicains le 16 mai 1793, défaite des Vendéens le 25 mai. Patrie du géomètre François Viète, du jurisconsulte Barnabé Brisson, pendu par les Seize en 1591, de Nicolas Bacon, de l'archéologue Benjamin Fillon, du général Belliard. — L'arrondissement a 9 cant., 111 comm., 112 031 hab., le canton, 13 comm. et 19.142 hab.

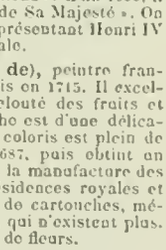

Armes de Fontenay-le-Comte.

FONTENAY-SOUS-BOIS, comm. de la Seine, arrond. et à 21 kilom. de Sceaux, sur la lisière nord du bois de Vincennes, 7 220 hab. Ch. de f. Est. Commerce de bois et charbon, culture maraîchère. Église du XIIIe siècle.

FONTENAY-TRÉSIGNY, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 22 kilom. de Coulommiers, sur le plateau de Brie, sur le ru de Breon, affluent de l'Yères ; 1.512 hab. Ch. de f. Est. Pierres meulières, vannerie.

FONTENELLE (Bernard Le Bovier de), né à Rouen en 1657, mort à Paris en 1757. Il était fils d'une sœur de Corneille. Au temps de Louis XIV, il compte déjà parmi les gens de lettres, collabore au « Mercure galant » (1777), écrit des tragédies, comme *Aspar*, qui fut une chute (1681), et des opéras : *Psyché, Bellérophon*, des *Dialogues des morts* (1683), composés pastorales en souvenir de Segrais, et, en souvenir de Voiture, les *Lettres galantes du chevalier d'Her.....*, 1685. Il publie des *Réflexions sur la poétique* 1685, un *Discours sur la nature de l'églogue* (1688), acquiert une réputation de critique et a le talent d'un journaliste, sinon original, du moins très curieux et très avisé.

Fontenelle.

De cœur sec et de bonne santé, inaccessible aux passions, il est vraiment fait pour vivre centenaire. Mais, à la froideur du cœur il supplée par la probité de l'esprit. Il est loyal et droit, aimable et correct ; il est fidèle à ses amitiés. Il aime le monde, les lettres et les sciences, sans emportement et sans vanité ; il exerce, avant Voltaire, une sorte de royauté littéraire, essayant, comme lui, de tous les genres, mais est moins redouté et plus aimé. Pour une société toute cartésienne, il écrit les *Entretiens sur la pluralité des mondes* (1686), se range parmi les adversaires des Anciens, montre aux gens du monde qu'avant Descartes personne n'avait le sens commun (*Digression sur les anciens et les modernes*). Il y a plus : en pur sceptique, il attaque le christianisme aussi bien que l'antiquité, et se fait pour ainsi dire la main en écrivant de malicieux traités sur les origines des fables et sur les oracles (*Histoire des oracles*, 1687). Il fut de l'Académie française en 1691. Comme secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (1699-1739), il s'adresse au grand public et cherche à lui persuader que la vérité sera désormais scientifique. Il fait de la science un instrument d'émancipation de la conscience ; il parle d'elle comme il eût fait d'une philosophie, et c'est ainsi qu'on a pu le décorer du titre de « Premier ministre de la philosophie » (*Préface de l'histoire de l'Académie des sciences*, 1699). — Ses *Éloges* lui ont valu les plus grands succès et sont vraiment des chefs-d'œuvre. Il n'a pas prétendu au rôle de juge ; il a voulu simplement se faire « nouvelliste scientifique », mais a été un nouvelliste incomparable. Spirituel avec bonhomie, il a dessiné ses portraits d'académiciens, de façon bien vivante et presque ineffaçable.

Au temps du ministère Fleury, il était au comble de sa renommée ; très recherché du grand monde, et en particulier des femmes, il trônait dans les salons de Mmes de Lambert et de Tencin. Il a publié, vers ce temps, les *Éléments de la géométrie de l'infini* (1727), et, plus tard, sur la fin de sa vie, la *Théorie des tourbillons cartésiens* (1752).

— Bibliogr. : abbé Trublet, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de M. de Fontenelle* (1761) ; Charma, *Biographie de Fontenelle* (1846) ; Flourens, *Fontenelle* ou *De la philosophie moderne* (1847) ; Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. III ; E. Faguet, *Études littéraires sur le XVIIIe siècle* (Paris, 1890).

FONTENELLE (Granges de), compositeur français, né et mort à Villeneuve d'Agen (1769-1819?). Il donna à l'Opéra un acte intitulé *la Montagne* ou *la Fondation du temple de la Liberté* (1793). En 1799, il fit représenter à ce théâtre *Hécube* ; on y signalait de beaux airs, des chœurs énergiques et la scène de la colère d'Achille, sur un récitatif accompagné d'un effet grandiose. Mais son dernier ouvrage, *Médée et Jason*, tomba lourdement. En dehors du théâtre, on connaît de lui plusieurs cantates ; entre autres, celles intitulées *Circé* et *Priam aux pieds d'Achille*.

FONTENELLE (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 28 kilom. de Fougères, non loin du Couesnon ; 1.043 hab.

FONTENIER n. m. Agent municipal, chargé du service et de la surveillance des fontaines publiques. ‖ Fabricant ou marchand de fontaines domestiques. ‖ Celui qui est chargé de la pose ou de l'entretien des prises d'eau, robinets, etc. ‖ Celui qui fait des sondages pour amener les eaux souterraines à la surface du sol. ‖ Ouvrier qui répare les fontaines des ménages : *Le cornet assourdissant des* fontiniers. ‖ On dit aussi : fontainier.

— Adjectiv. : *Ouvrier* fontenier (ou fontainier).

FONTENOY ou **FONTENOY EN PUISAYE**, comm. de l'Yonne, arrond. et à 21 kilom. d'Auxerre, sur un affluent de l'Ouanne ; 688 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Tuileries. Obélisque érigé, en 1860, en mémoire de la bataille du 25 juin 841, qui se livra dans les environs, entre les fils de Louis le Débonnaire, et dans laquelle Lothaire fut vaincu par ses frères Charles le Chauve et Louis le Germanique. (Cette bataille est encore désignée sous le nom de *bataille de Fontenailles* ou *bataille de Fontanet*.)

FONTENOY, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Tournay, près de l'Escaut ; 819 hab. Victoire des Français sur les armées anglaise, autrichienne et hollandaise alliées (11 mai 1745).

Fontenoy (bataille de), victoire française remportée le 11 mai 1745, pendant la guerre de succession d'Autriche, sur les troupes coalisées anglo-hollando-autrichiennes, par le maréchal de Saxe, que Louis XV et le Dauphin accompagnaient. Couvrant le siège de Tournay et appuyée à l'Escaut, l'armée française, forte d'environ 40.000 hommes, tenait, sur un front restreint de 1.200 mètres, les trois points en équerre : d'Antoin à droite, du bois de Barry à gauche, et de Fontenoy au centre, protégés dès la veille par des retranchements de campagne. Dès les premières heures de la journée, Antoin, attaqué au prix de grandes pertes par les Hollandais et les redoutes du bois de Barry, résista avec succès ; mais, à 2 heures de l'après-midi, le duc de Cumberland fit avancer sur la position capitale de Fontenoy, en une seule colonne, toute l'infanterie anglo-hanovrienne, qu'une contre-attaque des gardes-françaises ne put arrêter. La situation devint critique. « Faites tirer vos gens ! » avait crié lord Ch. Hay, capitaine aux gardes anglaises : « Non, monsieur ; à vous l'honneur ! » répondit le comte d'Auterroche. C'est l'origine du dialogue légendaire rapporté par les historiens : — Messieurs

les gardes-françaises, tirez les premiers! — Nous ne tirons jamais les premiers; tirez vous-mêmes! Décimés par le feu violent et bien dirigé des Anglais, les Français durent reculer. C'est alors que Maurice de Saxe, sur le conseil peut-être de Richelieu et de Lally, fit battre à coups de canon le front anglais, et jeta, l'instant d'après, sur ses flancs, la maison du roi et la brigade irlandaise. Bien concertée, l'attaque réussit à briser la colonne et décida du succès. L'armée coalisée perdait 9.000 hommes, sur 17.000 d'effectif, 40 canons, et toute la partie occidentale de la Belgique tombait entre les mains des Français.

Bataille de Fontenoy, d'après Horace Vernet.

Fontenoy (BATAILLE DE), tableau d'Horace Vernet (musée de Versailles). — Le maréchal de Saxe, à pied et tête nue, présente les trophées de la journée à Louis XV, à cheval et accompagné du Dauphin. Derrière le maréchal, le duc de Richelieu est à cheval, la tête nue et l'épée à la main. A droite, des soldats sont assis sous un arbre, et un vieil officier embrasse son fils, qui tient à la main une croix de Saint-Louis. A gauche sont groupés des prisonniers écossais et des blessés. Ce tableau, qui a été exposé au Salon de 1836, a été jugé avec une sévérité peut-être excessive par Gustave Planche. On ne sent pas dans ce tableau, il est vrai, l'horreur d'une bataille acharnée, mais le peintre l'a conçu comme une décoration animée, où la facilité de sa main se reconnaît dans l'exécution, qui conserve quelque chose d'aisé et de coquet.

La *Bataille de Fontenoy* a été traitée par Ant. Benoist, dans une gravure exécutée peu de temps après la bataille, et par Andrieux, dans un tableau qui a figuré à l'Exposition universelle de 1855.

FONTENOY-LE-CHÂTEAU, comm. des Vosges, arrond. et à 30 kilom. d'Epinal, sur le Coney, l'une des deux branches mères de la Saône, dans une belle situation; 2.133 hab. Le pays est couvert de cerisiers; fabriques de kirsch, de meules à aiguiser, de couverts, broderies, clouterie. Eglise du XVe siècle, avec tombeau de la princesse Yolande de Ligne. Sur la colline, ruines d'un château. Au hameau des *Molières*, maison où naquit le poète Gilbert.

FONTENU (Louis-François DE), archéologue français, né au château de Lilledon en Gâtinais en 1667, mort à Paris en 1759. Il accompagna le cardinal Janson à Rome en 1700. Reçu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1714, il publia, dans le recueil de cette compagnie, un assez grand nombre de mémoires élégamment écrits sur divers sujets de mythologie, sur des médailles, sur les lieux connus en France sous le nom de « camps de César », etc. On lui attribue une traduction de *Théagène et Chariclée* (1727).

FONTENY (Jacques DE), auteur dramatique et poète français de la deuxième moitié du XVIe siècle. Il était membre d'une société des confrères de la Passion. On a de lui : *la Chaste Bergère*, pastorale en cinq actes et en vers (1578); *le Beau Berger*, autre pastorale (1587), ainsi que la *Galatée divinement délivrée*, en cinq actes et en vers; *Anagrammes et sonnets* (1606).

FONTES AQUARUM (*les Sources des eaux*), expression tirée du psaume XLI, et que l'on emploie, presque toujours plaisamment, pour désigner (au figuré) une source abondante : *Les poètes à court d'idées cherchent quelquefois l'inspiration dans le* Dictionnaire des rimes : FONTES AQUARUM.

FONTÈS, comm. de l'Hérault, arrond. et à 32 kilom. de Béziers, près de la Boyne, affluent de l'Hérault; 901 hab. Fabriques d'eaux-de-vie, d'huile.

FONTEVRAULT (lat. *Fons Ebraldi*), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Saumur, au milieu de la *forêt de Fontevrault*; 2.853 hab. (*Fontevristes.*) Poterie, corderie, fabriques de toiles, de boutons, etc. Maison centrale de détention, établie dans l'ancienne abbaye.

Fontevrault (ABBAYE DE). Fondée en 1099 par Robert d'Arbrissel, au milieu des friches, près de la *Fontaine-Evrault*. L'abbaye, d'abord simple agglomération de cabanes, comprenait, avec un monastère d'hommes, trois monastères de femmes : le Grand-Moûtier pour les mères de chœur, la Madeleine pour les pécheresses converties, Saint-Lazare pour les lépreuses. Les religieux étaient soumis aux religieuses et devaient obéissance à l'abbesse. Les uns et les autres observaient la règle de saint Benoît. Les hommes portaient une tunique noire et un chaperon, auquel étaient attachées deux bandes de drap appelées *roberts*. L'habit des femmes était une robe blanche, avec une coule noire et un surplis de toile blanche.

A la mort de Robert d'Arbrissel (1117), l'abbaye de Fontevrault renfermait, dit-on, 5.000 personnes. Approuvé par le pape Pascal II en 1106, le nouvel Institut s'étendit rapidement en Espagne, en France et en Angleterre. Mais, dans la suite, de graves dissensions l'agitèrent. Au XVe siècle, les religieux de Fontevrault tentèrent, à plusieurs reprises, de changer de règle. La paix fut momentanément rétablie par la réforme qu'introduisirent Marie de Bretagne, Anne d'Orléans et Renée de Bourbon, que favorisa le roi Louis XII et que Sixte IV approuva. Mais de nouvelles contestations s'élevèrent en 1621, qui nécessitèrent l'intervention des papes Grégoire XV et Urbain VIII, du roi et du parlement.

Plusieurs princesses du sang royal portèrent le titre d'« abbesses de Fontevrault ». Ne pouvaient être abbesses, d'ailleurs, d'après le texte de la règle, que des filles de haute naissance. Supprimé en 1790, l'ordre de Fontevrault n'a pas été rétabli. Des immenses bâtiments de l'ancienne abbaye, il reste aujourd'hui l'église du Grand-Moûtier, édifice à

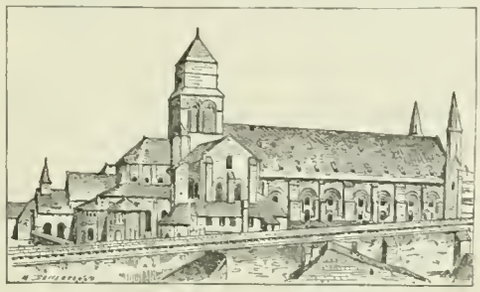

Abbaye de Fontevrault.

coupoles du XIIe siècle, actuellement converti en prison, le cloître roman, la salle capitulaire et les cuisines. On conserve encore les statues tombales de Henri II et de Richard Cœur de Lion, rois d'Angleterre; d'Aliénor de Guyenne, femme du premier, et d'Elisabeth, veuve de Jean sans Terre, qui avaient choisi Fontevrault pour le lieu de leur sépulture.

FONTEYRAUD (Alcide), économiste français, né à l'Ile Maurice en 1822, mort à Paris en 1849. Esprit ouvert et curieux, il passa, en 1845, quelque temps près de Cobden. Il fut l'un des membres les plus dévoués de la Société d'économie politique. Il mourut du choléra. On a de lui : *Principes d'économie politique* (1849); une traduction des *Principes de Malthus*; etc.

FONTFROIDE, abbaye de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Narbonne, fondée à la fin du XIe siècle. Pierre de Castelnau, le cardinal Arnaud Novelli, le pape Benoît XII furent parmi ses abbés et ses moines. Cette abbaye, très riche, fut supprimée en 1791. Ses bâtiments sont en grande partie conservés.

FONTGOMBAULT, comm. de l'Indre, arrond. et à 8 kil. du Blanc, sur la Creuse; 401 hab. Ch. de f. Orléans. Pierre à bâtir; colonie agricole pénitentiaire, installée dans l'ancienne abbaye bénédictine fondée vers 1110. La basilique, restaurée, offre des parties anciennes dans la façade, le transept, le chœur, les murs latéraux. Grottes et chapelle des premiers solitaires.

FONTIBON, ville des Etats-Unis de Colombie (Cundinamarca [départ. de Bogota]); 2.500 hab.

FONTICULE (du lat. médical *fonticulus*, dimin. de *fons, fontis*, fontaine) n. m. Chir. Petit cautère, petit exutoire artificiel.

FONTIGÈNES (*jèn'* — du lat. *fons, fontis*, fontaine, et du gr. *génos*, naissance) adj. Surnom des muses et des nymphes protectrices des fontaines, des puits et des sources.

FONTINAL, ALE, AUX (du lat. *fontinalis*, même sens) adj. Relatif aux fontaines : *Mousse* FONTINALE.

— Géol. *Formations fontinales*. Se dit des formations dues au dépôt de matières que les eaux tenaient en suspension.

FONTINALE n. f. Bot. Genre de mousses, de la famille des bryacées.

— ENCYCL. Les *fontinales* sont des mousses aquatiques et cespiteuses des régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal; leur sporogone est latéral, leur coiffe cutière et mitriforme. La fontinale incombustible (*fontinalis antipyretica*), de la flore européenne, a des tiges longues de 1 à 2 décimètres, qui, dénuées à leur base, étendent plus haut leurs touffes terminales flottantes.

Fontinale : *a*, capsule grossie.

FONTINETTE (*net'*) n. f. Pop. Fille de mauvaise vie.

FONTIS n. m. Min. Syn. de FONDIS.

FONTRAILLES (Louis D'ASTARAC, marquis DE), gentilhomme gascon, né au commencement du XVIe siècle, mort en 1677. D'après Tallemant des Réaux, il était bossu par devant et par derrière, et affligé d'une laideur excessive, mais doué d'une vive intelligence et d'une volonté de fer. Il s'est rendu célèbre par ses intrigues de cour et par le rôle actif qu'il a joué dans tous les complots contre Richelieu et Mazarin. Très attaché à Cinq-Mars, il lui servit d'intermédiaire auprès de Gaston d'Orléans et du duc de Bouillon, et alla en Espagne négocier avec Olivares ce traité secret, dont la découverte conduisit Cinq-Mars à l'échafaud. Fontrailles se déroba au châtiment en fuyant en Angleterre; il ne revint en France qu'après la mort du cardinal. Il fit partie de la cabale des Importants, se mêla aux émeutes de la Fronde et fut blessé à la journée des Barricades. On a de lui des *Mémoires* publiés en 1663.

FONTS (*fon* — du lat. *fontes*, plur. de *fons, fontis*, fontaine) n. m. pl. Vaisseau contenant l'eau avec laquelle on baptise et au-dessus duquel on tient l'enfant pendant la cérémonie : FONTS *baptismaux*. ‖ *Tenir un enfant sur les fonts*. En être le parrain ou la marraine. — Fig. et fam. *Tenir une personne sur les fonts*. L'interroger longuement ou parler d'elle longuement. ‖ Pop. *Être sur les fonts de baptême*. Être engagé dans une mauvaise affaire.

Fonts baptismaux (XIIIe s.).

— ENCYCL. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on donnait ordinairement le baptême par *immersion*. Aussi les *fonts baptismaux* étaient-ils des cuves larges et profondes, enfoncées dans le sol et presque toujours renfermées dans des édicules voisins de l'église. Vers le XIe siècle, l'usage de baptiser par *infusion* prévalut : on plaça alors les fonts dans les églises, près de l'entrée principale. Ils reçurent, au moyen âge, les formes les plus diverses.

Actuellement, les fonts se composent d'une cuve élevée à mi-hauteur d'homme et divisée en deux compartiments. Le premier contient l'eau baptismale; le second sert de piscine. Ils doivent être fermés par un couvercle, ou au moins par un voile nommé *conopée*, et séparés par une barrière de l'enceinte réservée aux fidèles.

Fonts baptismaux (XVe s.).

Bénédiction des fonts. Elle a lieu le samedi saint. L'officiant bénit solennellement l'eau baptismale, y mêle quelques gouttes de saint chrême, et y plonge à trois reprises le cierge pascal. La veille de la Pentecôte, la liturgie indique de nouveau cette cérémonie; elle est très ancienne, ainsi que les prières qui l'accompagnent.

FONTURE (rad. *fondre*) n. f. Mar. Diminution, disparition d'un banc de sable : *Banc en* FONTURE. (Peu us.)

— Techn. Partie du métier à tricoter, composée par l'ensemble des espaces vides qui séparent les aiguilles. (Quand un métier contient deux jeux d'aiguilles, on dit que le métier est à *double fonture*.)

FONTVIELLE, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 8 kilom. d'Arles; 2.541 hab. Mines de fer, carrières de pierre, dite « pierre d'Arles ». Sources d'eau chaude.

FONVIELLE (Bernard-François-Anne, dit *le chevalier* DE), littérateur, publiciste français, né à Toulouse en 1759, mort en 1837. Lorsque la Révolution éclata, il adopta les idées nouvelles, puis devint tout à coup un royaliste ardent, fit une active propagande antirévolutionnaire à Marseille, dans le Midi, à Lyon, où il fomenta l'insurrection de 1793, s'enfuit à l'étranger, revint à Toulon au pouvoir des Anglais, puis erra de nouveau à l'étranger et devint un agent secret de Louis XVIII. S'étant rallié au Consulat, il obtint un emploi au ministère de la guerre, puis à la Banque de France, et se lança dans les affaires. Sous la Restauration, il devint traiteur à Paris, et mourut dans la misère. Outre des tragédies et des poésies médiocres, on lui doit de nombreux écrits, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Mes mémoires sur la Révolution* (1824), et *les Trois Fonvielle ramenés à leur honorable et invariable unité* (1825). On croit que Picard, dans son *Gil Blas de la Révolution*, a pris Fonvielle pour type du perruquier gascon *Giffard de Quissac*.

FONVIELLE (Wilfrid DE), publiciste et savant français, né à Paris en 1824. Il professa pendant quelque temps les mathématiques, prit part à la révolution de 1848 et fut déporté en Algérie, après le coup d'Etat de 1851. De retour en France, il publia des brochures politiques, des ouvrages de science et de vulgarisation et s'occupa beaucoup d'aérostation. De ses nombreuses ascensions, plusieurs sont restées fameuses; il a inventé une soupape imperméable. Parmi ses très nombreux ouvrages, nous citerons : *l'Homme fossile* (1865); *les Merveilles du monde invisible* (1865); *Éclairs et tonnerre* (1867); *l'Astronomie moderne* (1868); *la Conquête de l'air* (1874); *Aventures aériennes et expériences mémorables des grands aéronautes* (1876); *la Conquête du pôle nord* (1877); *le Glacon du « Polaris »* (1877); *Comment se font les miracles en dehors de l'Eglise* (1879);

Norman (1880), *l'Électricité et les Ballons* (1881), *les Ascensions maritimes* (1882), *les Drames de la mer* (1882), *l'Espace céleste* (1884), *les Affamés du pôle* (1885), *le Monde des abîmes* (1886), *Histoire de la Lune* (1888), *le Pôle nord* (1887), *les Volcaniques* (1887), *le Pôle sud* (1888), *les Navires célèbres* (1890), *le Siège de Paris et le roi d'Ivetot* (1895), *les Ballons sondes* (1897), etc.

Son frère, ARTHUR de **Fonvielle**, né à Paris en 1830, s'est adonné au journalisme. Rédacteur de l'« Algérie nouvelle », il eut un duel retentissant avec le général Youssouf, puis il retourna à Paris, collabora à divers journaux, dirigea l'« Akhbar » à Alger, réorganisa, en 1877, le « Journal officiel » du Tonkin, puis devint, en 1890, rédacteur en chef de la « Dépêche tunisienne ».

FONVIELLE Ulric-Ier, journaliste, frère des précédents, né à Paris en 1833. Il collabora d'abord à l'« Algérie nouvelle », puis prit part à la campagne des Mille sous Garibaldi et à la guerre de la Sécession avec Cluseret. De retour en France, il fit partie de la rédaction de journaux français et étrangers, notamment de la « Marseillaise », où un article lui valut une condamnation à la prison (1869). Chargé, avec Victor Noir, par Paschal Grousset, de provoquer en duel le prince Pierre Bonaparte, il faillit être tué par le prince, qui frappa à mort Victor Noir d'un coup de revolver. Pendant le siège de Paris, il commanda le 114e bataillon, avec lequel il se distingua au plateau d'Avron et, après le 18 mars 1871, il se sépara des ultra-révolutionnaires. Depuis lors, il a fait peu parler de lui. Il a publié un drame, *Populus* (1878).

FONZ, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), près du Sosa, affluent du Cinca ; 2 700 hab.

FONZASO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]), sur le Cismone, affluent de la Brenta ; 4.800 hab. Ch.-l. de circondario.

FOOT (*foût* — mot angl. signif. *pied*) n. m. Métrol. Mesure de longueur anglaise, correspondant à l'ancien pied de roi français (0m,324).

FOOTBALL ou **FOOT-BALL** (*foût'-bol'* — mot composé de deux mots angl., dont le premier signifie *pied*, le second, *ballon*) n. m. Sport national des Anglais, pratiqué exclusivement en hiver. Ballon avec lequel on le pratique.

— ENCYCL. On distingue deux sortes de *football* : le football Rugby et le football Association. Dans le premier, qui tire son nom de ce qu'il était pratiqué dans l'école de Rugby, le joueur a le droit de ramasser le ballon avec les mains et de courir en le portant. Dans le second, le joueur doit uniquement se servir de ses pieds ; l'usage des mains lui est interdit.

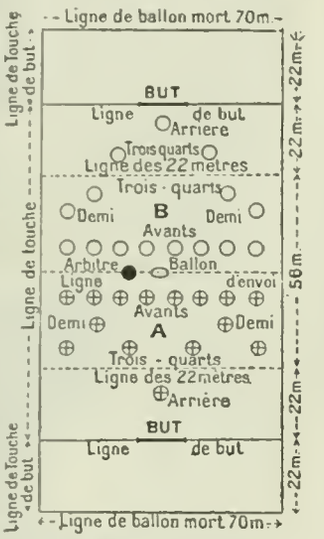

Plan et place des joueurs d'une partie de football Rugby. (Le camp A a le coup d'envoi.)

— *Rugby*. Le *rugby* se joue sur un terrain gazonné rectangulaire. Les dimensions extrêmes ne doivent pas dépasser 144 mètres de longueur, sur 70 mètres de largeur. Le champ de jeu est délimité par des lignes dites « de touche » et des lignes dites « de but » tracées perpendiculairement aux premières et à 56 mètres du milieu de celles-ci. Sur chaque ligne de but et à égale distance des lignes de touche s'élèvent deux poteaux plantés à 5m,50 l'un de l'autre et reliés à 3 mètres du sol par une barre transversale : ce sont les buts. Il s'agit de faire passer le ballon de forme ovoïde par-dessus la barre entre les poteaux. Une partie se joue entre deux équipes de quinze joueurs, un gardien de but en arrière, quatre trois-quarts, deux demis, huit avants commandés par l'un d'entre eux ; elle dure 80 minutes, en deux mi-temps séparés par un repos de cinq minutes. Un arbitre, muni d'un sifflet, dirige la partie et l'arrête en cas d'infractions aux règles assez compliquées du jeu.

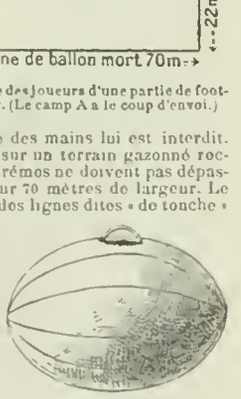
Ballon de football Rugby.

On peut faire un but de plusieurs manières : en portant le ballon en un point quelconque derrière la ligne de but adverse, ce qui constitue un *essai*, et donne le droit de tenter un but d'un point quelconque placé sur le prolongement d'une perpendiculaire abaissée sur la ligne de but du point où l'essai a été marqué ; en laissant rouler le ballon à terre et en l'envoyant, lorsqu'il rebondit, directement avec le pied pardessus la barre transversale d'un point quelconque du terrain, à la suite d'un coup franc — droit accordé à un joueur de placer le ballon à terre et d'essayer le but — accordé par l'arbitre en réparation d'une faute contre les règles imputable à l'équipe adverse.

Joueurs de football : 1 Rugby ; 2 Association.

Le gain d'un essai vaut 3 points ; d'un but après un essai, 2 points ; d'un but après un coup franc, 3 points ; de tout autre but, 4 points. L'équipe qui, à la fin du temps réglementaire, a le plus fort total, est victorieuse.

— *Association*. On joue à l'*association* sur un terrain rectangulaire, gazonné autant que possible — ce n'est pas cependant absolument nécessaire comme pour le rugby — dont les dimensions doivent être : longueur maximum 180 m., minimum 90 ; largeur maximum 90 mètres, minimum 45. Les grandes lignes se nomment « lignes de touche » ; les petites, « lignes de but ». On divise le terrain en deux parties égales, parallèlement aux lignes de but. Au centre, on trace une circonférence de 10 mètres de rayon. Chaque but consiste en deux poteaux, plantés verticalement au milieu de la ligne de but ; ils sont espacés de 7m,30 et reliés à 2m,40 du sol par une traverse. Le ballon, de forme ronde, doit passer sous cette traverse entre les deux poteaux pour obtenir un but. Chaque équipe compte onze joueurs : un gardien de but, deux arrières, trois demis et cinq avants, dirigés par l'un d'eux dénommé « capitaine ». Un match dure 90 minutes effectives, en deux mi-temps de 45 minutes, séparés par un repos de 5 à 10 minutes. Un arbitre, muni d'un sifflet, signale les fautes. Le camp qui, à l'issue de la partie, a le plus grand nombre de buts, est victorieux.

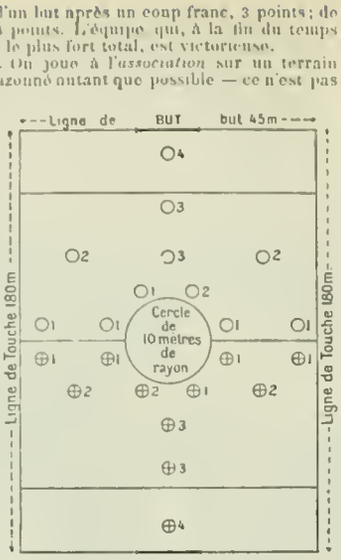

Plan et place des joueurs d'une partie de football Association.

Ballon de football Association.

Aux Etats-Unis, se joue une sorte de football dont les règlements sont empruntés à ceux de l'association et du rugby. Les joueurs sont onze par équipe ; ils peuvent courir en portant le ballon. Les joueurs américains revêtent des costumes bizarres : culottes rembourrées, vestes huilées pour éviter les prises, protège-nez, protège-oreilles.

FOOTBALLEUR (*foût'-ba-leur*) n. m. Joueur de football.

FOOTE (Samuel), acteur et auteur comique anglais, surnommé **le moderne Aristophane**, né à Truro (Cornouailles) en 1720, mort à Douvres en 1777. Il fit représenter un grand nombre de pièces. Les plus connues sont : *le Mineur* (1760), *les Chevaliers* (1754) et *le Diable boiteux* (1768). Foote avait beaucoup de verve et beaucoup d'esprit. Malgré ces dons précieux, il ne parvint pas à faire œuvre durable : il a cherché surtout à plaire au public de son temps ; aussi son répertoire est-il voué à l'oubli. Ses *Mémoires*, fort piquants, ont été publiés par W. Cooke (1805).

FOOTE (Andrew Hull), amiral américain, né à New-Haven (Connecticut) en 1806, mort à New-York en 1863. Il servit dans les croisières entreprises contre la piraterie dans la mer des Antilles ou la traite sur les côtes d'Afrique. Au début de la guerre sino-franco-anglaise, il se trouvait à Canton, et il fut chargé de protéger les intérêts américains. Attaqué par les Chinois, il détruisit et prit les forts de Canton. Pendant la guerre de Sécession, Grant le désigna pour appuyer, avec une flottille de canonnières, ses entreprises du Tennessee et du Cumberland (1862). Foote détruisit toutes les canonnières sudistes.

FOOTSCRAY, ville d'Australie (Victoria [comté de Bourke]), sur le Salt Water et le Yarra-Yarra ; 16.620 hab. Carrière de pierre bleue ; nombreuses industries.

FOPPENS (Jean-François), historien et bibliographe belge, né à Bruxelles en 1689, mort à Malines en 1761. Il entra dans les ordres, et fut successivement chanoine et professeur de théologie à Bruges (1721), chanoine, archidiacre et censeur des livres à Malines. Foppens a laissé de nombreux écrits, relatifs à l'histoire de son pays. Les principaux sont : *Historia episcopatus Antuerpiensis* (1717) ; *Historia episcopatus Sylvæducensis* (1721) ; *Compendium chronologicum episcoporum Brugensium* (1731) ; *Bibliotheca belgica* (1739), ouvrage sur les écrivains de la Belgique, que celui de Paquot a fait oublier.

FOR (du lat. *forum*, place publique, tribunal) n. m. Juridiction, tribunal. ‖ *For ecclésiastique*, Juridiction temporelle de l'Église. (On dit quelquef. en ce sens *for intérieur*, et cette expression désigne aussi l'autorité de la justice humaine sur les personnes et sur les biens.) ‖ *For intérieur*, Autorité que l'Église exerce sur les âmes et les choses spirituelles. — Fig. Tribunal de la conscience de chacun : *On obéit publiquement à des lois que l'on réprouve dans son* FOR INTÉRIEUR.

FORAGE (*raj'* — de l'anc. franç. *fuer*, prix ; dérivé du lat. *forum*, marché) n. m. Dr. féod. Droit seigneurial, qui était perçu sur les vins vendus au détail dans la seigneurie. (Il consistait en argent ou en pintes de vin, qu'on percevait sur chaque pièce conduite dans la seigneurie ou qu'on y détaillait. Ce droit pouvait appartenir au moyen, au bas comme au haut justicier.)

FORAGE (*raj'*) n. m. Techn. Action de forer un puits ; résultat de cette action. ‖ Ouverture d'une culée par laquelle on tire l'ardoise. ‖ Enlèvement frauduleux d'une certaine quantité de métal précieux entrant dans la constitut. on d'un lingot sans toucher aux poinçons de garantie. ‖ Action de percer un trou dans une pièce métallique au moyen d'un foret.

— Artill. Action ou manière de forer les pièces d'artillerie. ‖ Petite excavation, analogue à la fougasse, que l'on remplit d'un explosif pour faire sauter les roches ou les pierres à l'approche de l'ennemi.

— ENCYCL. Techn. V. FORETS.

— Art milit. Autrefois, on coulait les canons à noyau et on ôtait avec l'alésoir le métal nécessaire pour les mettre à leur juste calibre. Vers le milieu du XVIIIe siècle, on imagina de les couler pleins et de les forer. Le *forage* est la quatrième opération de la fabrication des bouches à feu. Lorsque le canon est refroidi, après le coulage, on le retire de la fosse et on le porte à la foreric, après l'avoir débarrassé de son moule. Il y a deux sortes de foreries : foreric verticale et foreric horizontale. On peut soit faire tourner le foret et avancer le canon, soit faire tourner le canon et avancer le foret ; mais, le plus souvent, on fait tourner le canon. Le tour est à deux pointes, entre lesquelles est prise la pièce, de manière qu'elle soit en même temps forée à l'intérieur et tournée à l'extérieur, et que l'âme soit toujours concentrique avec la surface extérieure. Les canons de fusil sont assujettis, pour être forés, sur un banc de foreric, et ils avancent au-devant du foret fixé au centre d'une lanterne qui imprime le mouvement de rotation.

FORAIN, AINE (*rin, rèn'* — bas lat. *foraneus* ; du lat. *foras*, dehors) adj. Étranger, qui est de dehors, d'une autre localité : *On peut, sans commandement préalable, faire saisir les effets de son débiteur* FORAIN. ‖ Par ext. Provincial. (Vx.)

— Anc. dr. coutum. Se disait de celui qui ne demeurait pas sur les terres du seigneur, bien qu'il possédât des héritages mouvants de sa directe et de sa justice.

— Anc. dr. *Tribunal forain* ou *Chambre foraine*, Chambre du Châtelet, qui connaissait des contestations entre bourgeois de Paris et étrangers. ‖ *Caution foraine*, Caution que devait fournir un étranger plaidant contre un Français. ‖ *Traite foraine* ou substantiv. *Foraine*, Taxe et péage sur les marchandises entrant en France ou en sortant.

— Mar. *Rade foraine*, Rade ouverte aux vents et aux lames du large et présentant peu de sécurité.

— Par une fausse étymol. Relatif aux foires. ‖ *Marchand forain* ou subst. *Forain*, Marchand nomade, qui parcourt les foires, les marchés, les villes, les campagnes : *Je rencontrais de pauvres traîne-malheur, de petits* MARCHANDS FORAINS, *qui avaient, comme moi, toute leur fortune sur le dos*. (Chateaubr.) ‖ *Théâtre forain*, Théâtre dressé dans une foire. ‖ *Acteur forain* ou substantiv. *Forain*, Acteur d'un théâtre de la foire, bateleur.

— *École des forains*. V. ÉCOLE.

FORAIN (*rin* — corrupt. de *faux rang*) n. m. Mar. Faux rang, vide dans l'arrimage.

FORAIN (Jean-Louis), peintre et dessinateur français, né à Reims en 1852. Bien qu'il ait exposé des tableaux aux Impressionnistes et aux Salons de 1884 et 1885 (*Au buffet*, *le Veuf*), c'est comme dessinateur et caricaturiste qu'il s'est fait connaître. Forain a fourni un nombre considérable de dessins au « Monde parisien », à la « Revue illustrée », au « Journal amusant », etc., et il a fondé surtout sa réputation par les suites qu'il a données au « Courrier français », à la « Vie parisienne », au supplément du « Figaro », au « Figaro », à l'« Echo de Paris », etc. C'est un ironiste plein de verve, le plus souvent amer, une sorte de Juvénal du crayon. Il a réuni nombre de ses dessins dans des recueils intitulés : *Album Forain*, *la Comédie parisienne* (1892) ; *les Temps difficiles* (1893) ; *Nous, vous, eux* (1893) ; *Doux pays* (1897) ; etc. Il a publié deux petites feuilles satiriques qui ont peu duré : le *Filtre* et le *Psst!* ce dernier avec Caran d'Ache (1898).

FORAL, ALE, AUX (rad. *for*) adj. Qui a rapport aux droits et privilèges (dits *fueros*) des Provinces Basques espagnoles.

FORAMEN (*mèn'*) n. m. Mot latin, employé souvent, en histoire naturelle et en médecine, pour désigner un trou de très petite dimension.

— Anat. *Foramen cæcum*. Dépression que présente la surface de la langue à la base du V lingual.

FORAMINÉS n. m. pl. Zool. Division des bryozoaires cyclostomates, comprenant ceux qui, comme les hétéropores, n'ont pas d'opercule à leurs cellules, dont l'ouverture est tubuleuse et ne fait point saillie. (A quelques exceptions près, tous les foraminés sont fossiles.) — *Un* FORAMINÉ.

FORAMINIFÈRES n. m. pl. Ordre de protozoaires rhizopodes, comprenant de petits animaux, généralement marins, recouverts d'une coquille dure, percée de trous nombreux ou d'une seule ouverture assez large. — *Un* FORAMINIFÈRE.

— ENCYCL. Les *foraminifères* sont, sauf de rares exceptions, de très petite taille. L'accumulation de leurs coquilles microscopiques a produit, en certains endroits, des dépôts d'une grande puissance. La craie et d'autres roches molles se sont ainsi composées. Les dépôts boueux qui garnissent le fond de l'océan (boue à globigérines) sur d'immenses étendues, dans les régions chaudes, sont formés de quantités innombrables de ces petites coquilles calcaires. Mais tous les foraminifères n'ont pas de coquille calcaire ; beaucoup en ont de siliceuses, composées par de très fins grains de sable unis par un ciment. On divise les foraminifères en deux sous-ordres : *amorbiens* et *réticulés*.

FORANS ou **FORANTS** (*ran*) n. m. pl. Supports verticaux, établis autour d'un navire en construction, et servant à établir les échafaudages sur lesquels travaillent les ouvriers. ‖ Nom que les commerçants en bois donnent aux sapins poussés et coupés en France, que les exploitants expédient en bois ronds dépouillés de toutes leurs branches. — *Un* FORAN OU FORANT.

FORANT (Job), marin français, né à La Tremblade en 1630, mort à Brest en 1692. A Walcheren (1673), il eut Ruyter pour adversaire. Il se distingua sous Château-Renauld contre les Espagnols, et il assista à l'affaire de Bantry en 1689.

FORAS (Amédée, comte DE), héraldiste, né à Gênes en 1830, mort à Thuys, près Thonon, en 1900. Il s'est fait connaître par la publication : *Armorial et nobiliaire de Savoie* (1864-1893) et par : *Liste et blasons de chevaliers du collier de l'Annonciade du duché de Savoie* (1878) ; *le Blason* (1885) ; *Amédée III de Savoie* (1891) ; etc. Il avait été, de 1889 à 1897, grand maréchal de la cour de Bulgarie.

Forbach, ville d'Alsace-Lorraine, autrefois dans le département français de la Moselle, chef-lieu de cercle, à 62 kilom. de Metz, sur un ruisseau qui se jette dans un affluent de la Sarre, elle-même affluent de la Moselle; 7.114 hab. Verreries, faïences, tissage de toiles. Importantes mines de houille dans le voisinage. — Bataille au début de la guerre franco-allemande, le 6 août 1870.

Forbach (bataille de). Le 6 août 1870, le 2e corps d'armée, commandé par le général Frossart, trop en flèche et mal éclairé, y fut attaqué par les avant-gardes des Ire et IIe armées prussiennes, rapidement renforcées par leurs corps respectifs, tandis que le maréchal Bazaine restait immobile à Saint-Avold, à 16 kilomètres du champ de bataille. Après dix heures de lutte dans les bois et sur le plateau de Spickeren et autour de Styring, le 2e corps dut se replier en désordre, mais sans être poursuivi.

Forban (subst. verb. de *forbannir*) n. m. Féod. Bannissement.

Forban (de *fors*, et *ban*, « celui qui est hors du ban ») n. m. Pirate qui attaque tout le monde, amis et ennemis pour son propre compte.

— Fig. Homme qui ne respecte aucun droit. ‖ *Forban littéraire*, Plagiaire audacieux.

— Encycl. Le *forban*, qui entreprend en mer une expédition armée sans l'autorisation préalable d'un Etat, n'est qu'un brigand de mer. Il n'a droit à aucun pavillon, il est justiciable de tous; il ne doit pas être confondu avec le corsaire, qui, en temps d'hostilités maritimes, muni de lettres de marque par l'un des Etats belligérants, capture les navires de commerce de son adversaire.

Forbannir (*ba-nir'* — rad. *forban*) v. a. Dr. cout. Bannir, reléguer, rejeter.

Forbannissement (*ba-ni-se-man* — rad. *forbannir*) n. m. Dr. cout. Bannissement.

Forbes, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), ch.-l. du comté d'Ashburnam, sur le Lachlan; 3.000 hab. [6.500 avec le district]. Centre agricole.

Forbes (William), prélat anglican, né à Aberdeen en 1585, mort en 1634. Il prit les ordres, fut pasteur à Aberdeen et à Edimbourg, puis devint évêque de cette dernière ville, où il fut accusé de tendances catholiques. L'anglo-catholicisme d'Oxford a, au cours du XIXe siècle, attiré l'attention sur son ouvrage *Considerationes modestæ et pacificæ controversiarum de justificatione, purgatorio, invocatione sanctorum*, publié après sa mort, en 1858.

Forbes (John), théologien anglais, né à Aberdeen en 1593, mort en 1648. Il étudia dans les universités d'Allemagne, surtout à Heidelberg, et se consacra à l'hébreu. De retour en Ecosse, il fut nommé professeur au King's College de l'université d'Aberdeen. Il publia, en 1629, son *Irenicum amatoribus veritatis et pacis in Ecclesia scotiana*. Ayant refusé, en 1640, d'adhérer au Covenant, il fut chassé de sa chaire par le parti protestant. Il se réfugia en Hollande, où il publia un grand ouvrage : *Instructiones historico-theologicæ* (1645). Il rentra en Ecosse en 1646, et termina sa vie dans l'étude et la solitude.

Forbes (Duncan), magistrat écossais, né à Culloden en 1685, mort en 1747. Avocat, puis successivement solliciter général pour l'Ecosse (1717), député à la Chambre des communes (1722), lord avocat (1725), et lord président de la session (1737), il se distingua lors de la rébellion jacobite de 1745 en protestant contre la brutalité de la répression. On a de lui : *Pensées sur la religion ; Lettre à un évêque sur les écrits de Hutchinson*, et *Réflexions sur l'incrédulité* (1750), traduits en français par Houbigant (1768).

Forbes (Alexander), lord de Pitsligo, royaliste anglais, né en 1678, mort en 1762. Il se rendit à Paris pendant sa jeunesse, se lia avec Fénelon, avec Mme Guyon et les quiétistes, dont les opinions eurent une influence très marquée sur le développement de son esprit. Revenu en Ecosse, il se jeta avec ardeur dans le mouvement jacobite de 1715 et, après son avortement, passa sur le continent. En 1745, il prenait encore les armes en faveur des Stuarts : le désastre de Culloden l'obligea à se cacher. Il parcourut le pays déguisé en mendiant, réussit ainsi à échapper à toutes les recherches, et vécut depuis lors sous le nom de Brown. Il a écrit : *Thoughts concerning man's condition* (1732) et *Essays moral and philosophical* (1734), ouvrages fort imprégnés des tendances quiétistes.

Forbes (Jacques), écrivain et voyageur anglais, né à Londres en 1749, mort à Aix-la-Chapelle en 1819. Entré, en 1765, au service de la compagnie des Indes, il y resta jusqu'en 1784. Il a rassemblé ses notes de voyage sous le titre : *Souvenirs d'Orient*.

Forbes (sir John), médecin et écrivain anglais, né dans le comté de Banff en 1787, mort à Whitchurch, près de Reading, en 1861. D'abord médecin dans l'armée des Indes, il se rendit à Londres, où il devint médecin consultant de la maison de la reine. Il a traduit et vulgarisé le *Traité de l'auscultation médiate* de Laënnec; ses propres ouvrages n'ont que des rapports assez lointains avec la médecine. Citons : *Manuel de bibliographie* (1835); *le Mesmérisme moderne* (1846); *la Nature et l'Art dans le traitement des maladies* (1857).

Forbes (Jacques-David), naturaliste anglais, né à Edimbourg en 1809, mort à Clifton en 1868. Il professa la physique et s'occupa surtout de la formation des glaciers. Nous citerons de lui : *Voyages dans les Alpes de la Savoie* (1843); *la Norvège et ses glaciers* (1850); *Mémoires sur la théorie des glaciers* (1859); etc.

Forbes, comtes de Granard. V. Granard.

Forbes (Edouard), naturaliste anglais, né à Douglas (île de Man) en 1815, mort à Edimbourg en 1854. La courte carrière de ce savant a été remplie par les travaux les plus importants, se rapportant presque tous à l'étude des faunes marines des diverses profondeurs. Dans ses nombreux voyages à travers les mers d'Europe, Forbes fut, on peut dire, l'inventeur des dragages scientifiques. Professeur de botanique à l'Ecole des mines de Londres, puis à Edimbourg, il mourut à trente-neuf ans, laissant un des noms les plus justement vénérés dans la science anglaise. Il faut citer parmi ses ouvrages son *Mémoire sur les rapports entre la distribution de la faune et de la flore britanniques actuelles et les changements qu'elles ont subis depuis l'époque la plus reculée ; Malacologia Monensis* (1838); *Description of fossil invertebrate from South India* (1846); *British mollusca* 1853).

Forbes (Archibald), publiciste et écrivain anglais, né dans le comté de Moray (Ecosse) en 1838, mort à Londres en 1900. D'abord soldat, il devint journaliste et acquit une grande réputation comme « reporter » et correspondant du « Daily News ». A ce titre, il a assisté aux guerres franco-allemande, carliste, turco-russe, aux expéditions contre les Achantis, les Afghans, les Zoulous, etc., et a visité l'Inde, la Birmanie, l'Amérique, l'Autriche. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Mes souvenirs de la guerre entre la France et l'Allemagne ; Guerroyant et écrivaillant* (1882); *Souvenirs de quelques continents* (1885); *Casernes, bivouacs et batailles* (1891); *la Guerre afghane* (1892); *Mémoires et études de guerre et de paix* (1895); etc.

Forbésie n. f. Bot. Syn. de curculigo.

Forbésiocrine ou **Forbesiocrinus** (*bé, nuss*) n. m. Paléont. Genre de crinoïdes eucrinoïdes, famille des taxocrinidés, comprenant des encrines à calice aplati, en cupule, avec bras munis d'une dent à la base. (Les *forbesiocrinus* sont fossiles du silurien supérieur au carbonifère, dans l'hémisphère boréal.)

Forbésite n. f. Arséniate hydraté naturel de nickel et de cobalt.

Forbicine (*sin'*) n. f. Nom donné par les vieux auteurs aux insectes orthoptères thysanoures du genre lépisme.

Forbin, ancienne famille de Provence, dont l'origine remonte à Jean Ier **de Forbin** (mort en 1453), et qui a produit plusieurs hommes illustres. Elle s'est partagée en trois rameaux : la branche aînée, appelée Forbin-Janson, compte parmi ses membres les plus distingués le cardinal de Janson, ambassadeur de Louis XIV en Pologne et à Rome; la deuxième est celle des marquis de Soliers; à la troisième, qui porte le surnom de Gardanne, appartient le chef d'escadre Claude **de Forbin**, l'émule de Jean Bart et de Duguay-Trouin.

Forbin (Palamède de), seigneur de Soliers, homme d'Etat français, mort à Aix en 1508. Président de la chambre des comptes et ministre de René, roi de Provence, il jouit d'une égale faveur auprès de son successeur, Charles d'Anjou. Forbin persuada à ce prince de laisser ses Etats au roi de France, et, à sa mort, en prit possession au nom de Louis XI (1481). En récompense, celui-ci chargea Forbin de gouverner la province annexée. Forbin fut disgracié sous Charles VII. — Gaspard **de Forbin**, de la famille du précédent, a laissé en manuscrits des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Provence*, dont César Nostradamus s'est servi pour son *Histoire de Provence*.

Forbin (Claude, chevalier, puis comte de), marin français, né au village de Gardanne, près d'Aix en Provence, en 1656, mort au château Saint-Marcel, près de Marseille, en 1733. Après une jeunesse orageuse, Forbin entra dans la marine en 1675 et tint la mer pendant quarante ans. Sous les ordres de Duquesne, de Jean Bart, de Tourville et du comte d'Estrées, il se signale dans toutes les expéditions navales par son audace et sa bravoure. Il prend part aux campagnes de Messine (1675), des Antilles (1680) et d'Alger (1682-1683). Il avait même pris, entre temps, du service à terre et fait, comme mousquetaire, la campagne de Flandre (1677). Nommé major de l'ambassade envoyée auprès du roi de Siam, il plaît au monarque qui le nomme grand amiral; fatigué de ces honneurs et peu satisfait de son séjour, il retourne en France et, en 1689, après la rupture de la paix de Nimègue, il est chargé, sous les ordres de Jean Bart, d'escorter un convoi de vivres. Pris par les Anglais et conduit à Plymouth, il réussit à s'évader avec son chef. De 1690 à 1707, il va croiser dans la mer du Nord, dans la Méditerranée et dans l'Adriatique, détruit par centaines les bâtiments anglais, hollandais et autrichiens, se conduit en héros à la désastreuse bataille de La Hogue, brûle Trieste et se rend si redoutable que les marins ennemis ne demandaient à Dieu *que de ne pas rencontrer le chevalier de Forbin*. Elevé au grade de chef d'escadre et devenu « comte de Forbin », il continue le cours de ses exploits jusque dans la mer Blanche. En 1708, il est chargé de conduire à Edimbourg le chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II et prétendant au trône d'Angleterre. L'expédition ne réussit pas; on en rejeta la faute sur Forbin, qui, mécontent de n'avoir pas été nommé lieutenant général, quitta le service et se retira près de Marseille. La fin de sa vie fut austère. Il a laissé des *Mémoires* rédigés par Reboulet et publiés en 1730, où il se montre injuste à l'égard de Jean Bart et de Duguay-Trouin.

Claude Forbin.

— Bibliogr. : Richer, *Vie du comte de Forbin* (Paris, 1816).

Forbin (Louis-Nicolas-Philippe-Auguste, comte de), peintre et archéologue français, né au château de la Roque-d'Antron (Bouches-du-Rhône) en 1777, mort à Paris en 1841. Il entra au service à l'époque du Directoire, fut quelque temps chambellan de la princesse Pauline Bonaparte (1804), fit les campagnes de Portugal, d'Espagne et d'Autriche, et rentra dans la vie privée avec le grade de lieutenant-colonel, après la paix de 1809. Retiré à Rome, il se livra aux arts. Nommé, à l'époque de la Restauration, directeur des musées royaux, il réorganisa le Louvre, dépouillé pendant l'invasion; créa le musée Charles X, consacré aux antiquités étrusques et égyptiennes, et fonda le musée du Luxembourg, destiné aux artistes vivants. Pendant les années 1817-1818, il parcourut l'Orient aux frais de l'Etat et fit l'acquisition d'un grand nombre de morceaux d'antiquité. Forbin conserva, sous le règne de Louis-Philippe, sa place de directeur des musées. Ses paysages, dans la plupart desquels les figures ont été peintes par Granet, sont remarquables par l'éclat du coloris et la puissance des effets de lumière. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons : *Procession de la Ligue partant de Saint-Germain-l'Auxerrois* (1831); *Chapelle dans le Colisée à Rome*, aujourd'hui au Louvre, exécutée en 1835 avec Granet : *Intérieur d'un ancien monument*, dans lequel Gérard a peint une figure (1800); *l'Eruption du Vésuve ou la Mort de Pline* (1806); *Ines de Castro* (1819); *Intérieur d'un cloître* (1824). On lui doit les livres suivants : *Voyage dans le Levant* (1817, 1818 et 1819); *Souvenirs de la Sicile* (1823); *un Mois à Venise* (1824-1825); *le Portefeuille du comte de Forbin*, 45 dessins avec texte par de Marcellus, son gendre (1843). Mme de Genlis a publié, sous le titre de *Tableaux de M. le comte de Forbin*, un recueil d'histoires détachées, dont les gravures sont faites d'après les tableaux du comte; l'une de ces gravures représente la *Fin d'Herculanum*, d'après le tableau du Louvre.

Forbin des Essarts ou **Issarts** (Charles-Joseph-Louis-Henri, marquis de), général et homme politique français, né et mort à Avignon (1775-1851). Il avait émigré lors de la Révolution et combattu à Toulon dans les rangs ennemis. Revenu en France en 1803, il se tint à l'écart jusqu'en 1813 et il fut un des premiers à acclamer le retour des Bourbons. Nommé député, il siégea parmi les ultra-royalistes et se battit en duel avec Benjamin Constant. Comme celui-ci était malade, les deux adversaires s'assirent sur des chaises placées à dix pas de distance et échangèrent deux balles sans résultat. Charles X le nomma maréchal de camp et pair de France. La révolution de 1830 le fit rentrer pour toujours dans la vie privée.

Forbin-Janson (Charles-Auguste-Marie-Joseph, comte de), évêque de Nancy et missionnaire, né et mort à Paris (1785-1844). Auditeur au conseil d'Etat (1805), il entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1808, et fut ordonné prêtre en 1811. Devenu vicaire général de Beauvais, il prit une part active à l'organisation des *Missions* de France, et, en 1817, entreprit un voyage en Orient, pendant lequel il prêcha la foi catholique dans l'Asie Mineure. En 1824, il fut nommé évêque de Nancy et Toul et primat de Lorraine; mais, après la chute de Charles X, il donna sa démission et partit pour le Canada. Après avoir évangélisé avec succès les tribus nomades, il revint en France et organisa l'œuvre de la Sainte-Enfance.

Forbisher. Biogr. V. Frobisher.

Forbonnais (Francis Véron-Duverger **de**), économiste français, né au Mans en 1722, mort en 1800. Il se fit connaître par ses *Recherches et considérations sur les finances de la France depuis l'an 1595 jusqu'à l'an 1721* (1758), ouvrage qui contient de précieux documents authentiques. Devenu premier commis du contrôleur général des finances, Silhouette (1759), Forbonnais fut aussi distingué par Choiseul; mais, ayant proposé des réformes financières qui atteignaient les privilégiés, il succomba sous une cabale et reçut l'ordre de se retirer dans ses terres (1763). Désormais, il se confina dans ses fonctions d'inspecteur général des monnaies qui lui avaient été confiées en 1756. En 1760, il avait acheté un office de conseiller au parlement de Metz, qui lui conféra la noblesse. Lors de la convocation des états généraux, il rédigea le cahier de la noblesse du Maine, puis travailla plusieurs mois dans le comité des finances de l'Assemblée constituante. En 1796, il fut élu membre de l'Institut. Outre l'ouvrage déjà cité, Forbonnais a laissé : *Considérations sur les finances d'Espagne* (1753); *Eléments du commerce* (1754); *Principes et observations économiques* (1767); *Analyse des principes sur la circulation des denrées* (1800), travaux dans lesquels il combat les théories des physiocrates et se montre défenseur du système mercantile.

Forca Bobolina, comm. d'Italie (prov. de Chieti), près du fleuve côtier Pescara; 2.800 hab.

Forçable adj. Qui peut être forcé : *Position qui n'est pas* forçable.

Forcade (Eugène), littérateur français, né à Marseille en 1820, mort à Billancourt, près Paris, en 1869. Après avoir fondé à Marseille le *Sémaphore* (1837), il se rendit à Paris, où il fonda la *Revue nouvelle* (1845), le *Messager de l'Assemblée* (1851), la *Semaine financière* 1856 et collabora à divers journaux. Ce fut surtout comme rédacteur politique de la « Revue des Deux Mondes », à laquelle il resta attaché jusqu'en 1868, qu'il acquit une grande autorité. En 1868, il fut atteint d'aliénation mentale. On a de lui : *Etudes historiques* (1853); *Histoire des causes de la guerre d'Orient* (1854).

Forcade (Théodore-Augustin), archevêque d'Aix, né à Versailles en 1816, mort à Aix en 1885. Il entra aux Missions étrangères. Après un séjour de deux ans aux îles Lou-Tchéou (entre la Chine et le Japon), il fut nommé évêque *in partibus* de Samos (1846) et envoyé à l'île de Hong-Kong, que la Chine venait de céder aux Anglais. Evêque de la Guadeloupe en 1853, il fut transféré à Nevers (1860), puis à Aix (1873). Au cours de la lutte à propos de la laïcité de l'enseignement primaire, il fut déféré, pour abus, au conseil d'Etat après la publication de son mandement de 1879. Il mourut en 1885, victime de sa charité envers les cholériques.

Forcade ou **Fourcade** n. f. Manière de pêcher les huîtres, à l'aide d'une fourche à dents serrées.

Forcade-Laroquette (Jean-Louis-Victor-Adolphe de), homme politique français, né et mort à Paris (1820-1874). Frère utérin du maréchal de Saint-Arnaud, il fut d'abord avocat. Nommé, en 1859 maître des requêtes au conseil d'Etat, il devint directeur général des forêts (1857), directeur général des douanes (1859), ministre des finances (1860-1861), sénateur (1861), vice-président du conseil d'Etat (1863), ministre de l'agriculture et du commerce (1867), et ministre de l'intérieur (1868). Il se fit alors remarquer par ses rigueurs envers la presse de l'opposition, pression qu'il exerça, lors des élections, pour faire triompher les candidats de son choix. Sous la pression de l'opinion publique, Napoléon III, dans son manifeste du 15 juillet 1869, annonça son intention d'apporter des réformes libérales à la Constitution. De Forcade-Laroquette donna alors sa démission avec ses collègues : mais, dans le remaniement ministériel du 17 juillet, il reprit son portefeuille et dut soutenir devant les Chambres la politique nouvelle. Après la formation du cabinet Ollivier (2 janv. 1870), il donna sa démission de sénateur, se fit élire député dans le Lot-et-Garonne et devint un des chefs de la droite. La révolution du 4-Septembre le rendit à la vie privée.

FORCADEL (Étienne, en latin **Forcatulus**, jurisconsulte et poète français, né à Béziers en 1534, mort en 1574. Professeur de droit à Toulouse, il donna plusieurs ouvrages de jurisprudence, pour la plupart sous des titres bizarres : *Sarra le Juif*, *Vendanges*. Comme historien, il a publié *De Gallorum veteri et philosophia libri VII* (1569), *Montpellier* (1571), comme poète : *Le Chant des serames* (1581). Après sa mort, son fils fit paraître : *Œuvres poétiques de Estienne Forcadel* (1579).

FORÇAGE *maj* — rad. *forcer*, n. m. Métrol. Limite supérieure de la tolérance ; excédent que pouvait avoir jadis une pièce de monnaie sur le poids fixé par les ordonnances.

— Hortic. Action de forcer la terre à produire plus qu'à l'ordinaire ou dans un temps très court. Se dit aussi de l'opération au moyen de laquelle on arrive à faire produire les végétaux avant l'époque naturelle.

— Encycl. Métrol. Le Trésor royal ne tenait aucun compte aux directeurs des monnaies du *forçage* du poids supérieur au poids droit dans leurs ouvrages, cet excédent de matière était perdu pour eux. Ainsi le prescrivait l'ordonnance de 1554. Le terme de *forçage* était toujours employé pour exprimer l'excédent de poids, et celui de *largesse* pour exprimer l'élévation du titre, dans les *remèdes*, autrement dit dans les limites de la tolérance. Ainsi on disait : « forçage du poids » et « largesse de loi ».

FORCALQUIER, ch.-l. d'arrond. des Basses-Alpes, à 39 k. om. de Digne, en amphithéâtre sur le versant d'une colline calcaire, 3 018 hab. *Forcalquérien, ennes*. Ch. de f. P.-L.-M. Tribunal de première instance, garde général des eaux et forêts, préposé au reboisement. Athénée avec cours publics. Culture du mûrier, lignite aux environs. Toiles, moulins, chapellerie, imprimerie. Église Notre-Dame ou Saint-Mary, de plusieurs époques (XIIe au XVIIIe s.). Habord groupe de maisons bâties autour d'un four à chaux (*Furnus calcarius*) au IXe siècle, la ville s'étendit autour du château fort qui s'éleva dans ce temps et fut, au moyen âge, de 1054 à 1209, la capitale d'un comté détaché de la Provence. — L'arrondissement a 6 cant., 59 comm. et 29.068 hab. ; le canton 10 comm. et 8.009 hab.

Armes de Forcalquier.

FORCAREY, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]) ; 4.000 hab.

FORÇAT *sa* — de l'ital. *forzato*, même sens) n. m. Anciennem. Homme condamné aux galères. ‖ Captif chrétien ramant sur les galères des Turcs. ‖ Auj. Homme condamné aux travaux forcés du bagne. ‖ *Forçat libéré*, Celui qui a fait son temps.

— Par ext. Homme réduit à une condition pénible, très laborieuse : *L'homme n'est sorti de la sauvagerie que pour devenir, pendant de longs siècles, un* FORÇAT. (Proudh.)

— Encycl. V. BAGNE.

FORCE *forss* — du bas lat. *fortia*, plur. neutre de l'adj. lat. *fortis*, fort, employé comme subst. fém.) n. f. Vigueur, puissance d'action physique chez l'homme ou l'animal : *La* FORCE *d'un éléphant. Quand on est jeune, on a trop de* FORCES *pour ses affaires, et quand on vieillit, trop d'affaires pour ses* FORCES. P. Bourget. ‖ Par anal. Énergie d'action dans les choses privées de vie : *La* FORCE *de la dynamite. La* FORCE *d'un courant, du vent, d'un acide, d'un choc, d'une balle.* ‖ Solidité, pouvoir de résister : *La* FORCE *d'un mur, d'une étoffe.*

— Cause agissante qui produit un effet physique et moral : *L'intelligence, l'amour sont des* FORCES.

— Par ext. Puissance prédominante, pouvoir de contraindre ou d'agir malgré les obstacles ; violence : *Avoir la* FORCE *en main. Employer la* FORCE. *Céder à la* FORCE.

— Fig. Énergie morale, puissance de l'âme ; courage, résolution : *Montrer de la* FORCE *d'âme.* ‖ Intensité, puissante efficacité morale : *La* FORCE *de l'exemple. Le ridicule a, en France, une* FORCE *terrible.* ‖ Mérite relatif ; rang, valeur comparative : *Être de première* FORCE *sur le violon. L'abbé de Saint-Pierre était un original de première* FORCE. (Ste-Beuve.) ‖ Victoire, triomphe, succès définitif : FORCE *est demeurée à la loi.*

— Loc. div. *Forces de la nature*, Nom sous lequel on englobe les causes inconnues de certains mouvements de la nature : électricité, chaleur, etc. ‖ *Force du sang*, Sympathie mystérieuse entre les personnes d'une même famille. ‖ *Force de l'âge*, Age où un être animé a acquis toute sa force : *C'est à trente-cinq ans que l'homme est dans toute la* FORCE DE L'ÂGE. ‖ *Force des choses*, Sorte de nécessité invincible qui résulte des faits indépendants de la volonté. ‖ *Tour de force*, Exercice corporel qui exige le déploiement d'une grande force musculaire. *Les bateleurs font des* TOURS DE FORCE *sur la place publique.* — Résultat qui exige un effort extraordinaire d'imagination. Se dit surtout de ce qui présente plus de difficulté que de mérite) : *Certains ana[illegible] sont des* TOURS DE FORCE *merveilleux.* ‖ *Camisole de force*. V. CAMISOLE. ‖ *Dans la force, toute la force du terme*, Dans la vérité, dans l'énergie entière des mots employés. ‖ *Faire force*, Faire violence : FAITES *un peu de* FORCE *à votre impatience*. Com. ‖ *Force est de*, Il est nécessaire, inévitable de : *Nous sommes sur terre,* FORCE *nous* EST DE *subir les conditions terrestres*. Mme Guizot. ‖ *Être de force à*, Être capable de, en état de. ‖ *Être à bout de forces*, Avoir épuisé toutes ses forces, et, fig., Avoir épuisé toute sa patience, son énergie, son courage.

— Loc. adv. *A force*, Beaucoup, extrêmement : *Travailler* A FORCE. ‖ *A force force*, Par toutes sortes de moyens ; quand même, malgré tout, à tout prendre : *Le fanfaron, le poltron veut* A TOUTE FORCE *passer pour sage*. (J.-J. Rousseau.) ‖ *A force ouverte*, Par l'emploi avoué de la force, et non par ruse : *On chasse le sanglier* A FORCE OUVERTE *avec des chiens*. Buff. ‖ *De force*, Par force. Avec effort ; par la violence : *Prendre une ville* DE FORCE. ‖ *De gré ou de force*, Volontairement ou par contrainte. ‖ *De toute sa force* ou *De toutes ses forces*, En faisant les plus grands efforts physiques ou moraux, autant qu'on peut. ‖ *De vive force*, Par l'emploi de la force, par une attaque franche et vive : *Prendre une ville* DE VIVE FORCE.

— Loc. prépos. *A force de*, Par l'usage fréquent, par l'emploi fréquent, par l'action réitérée de : *Nous apprenons à marcher* A FORCE DE *tomber*. E. Bastiat. ‖ *A force de bras*, Par la seule force des hommes, sans emploi d'animaux ni de machines à moteur inanimé.

— Admin. *Maison de force*, Prison correctionnelle.

— Art milit. Puissance militaire d'un Etat. ‖ Nombre effectif des soldats : *La* FORCE *d'un bataillon*. ‖ *En force*, Avec des troupes suffisantes pour attaquer ou pour se défendre. ‖ *Force armée*, Corps de troupes destiné à faire exécuter la loi, lorsqu'il y a résistance de la part des citoyens. ‖ *Force publique*, Ensemble des forces organisées pour assurer l'exécution des lois.

— Constr. *Forces* ou *Jambes de force*, Nom donné à deux grosses pièces de charpente qui, étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble.

— Dr. *Force majeure*, Cause à laquelle on ne peut résister, événement qu'on ne peut empêcher : *Le mandataire n'est pas responsable des cas de* FORCE MAJEURE. ‖ *Force de loi*, Caractère obligatoire analogue à celui de la loi : *L'usage, dans certains cas, a* FORCE DE LOI. ‖ *Force de chose jugée*, Autorité d'un jugement ou arrêt contre lequel il ne reste plus aucun moyen de se pourvoir. ‖ *Force exécutoire*, Autorité en vertu de laquelle on peut contraindre à exécuter les prescriptions de la loi et les engagements contractés d'une manière légale.

— Electr. *Force coercitive*. V. COERCITIF. ‖ *Force électromotrice, Ligne de force électrique, Force magnétisante, condensante*. V. la partie encycl.

— Jeux. Onzième carte des tarots suisses.

— Manèg. *Cheval de force*, Cheval propre aux travaux qui exigent beaucoup de force.

— Mar. *Lignes de force*, Disposition des escadres où l'on mettait les navires les plus forts en tête. ‖ *Lignes de contre-force*, Disposition dans laquelle les plus forts navires étaient en queue. (Ces deux expressions ne s'emploient plus actuellement.) ‖ *Manœuvre de force*, Mouvement ou travail exigeant la plus grande partie de l'équipage. ‖ *Force d'un filin*, Sa bonne qualité et sa résistance. ‖ *Faire force*, Agir ou forcer sur quelque chose : FAIRE FORCE *de rames*. ‖ *Faire force de voiles*, Mettre au vent tout ce qu'on peut de toile. ‖ *Force militaire d'un navire*, Ensemble de son armement, de sa protection par la cuirasse et de sa vitesse. ‖ *Les forces navales*, L'ensemble de la flotte. ‖ *Une force navale*, Une escadre.

— Mécan. et physiq. Nom donné à toute cause capable de produire un mouvement ou de modifier un mouvement déjà existant. ‖ *Force centripète, Force centrifuge*. V. CENTRIFUGE. ‖ *Force morte*, Celle dont l'effet est actuellement neutralisé. ‖ *Force vive*. V. ÉNERGIE. ‖ *Force ascensionnelle*. V. AÉROSTAT. ‖ *Accélération des forces*. V. MASSE, ACCÉLÉRATION. ‖ *Dynamique des forces*. V. DYNAMIQUE. ‖ *Unité de force*. V. DYNE. ‖ *Moment des forces*. V. MOMENT. ‖ *Travail d'une force*. V. TRAVAIL. ‖ *Force d'inertie*. V. INERTIE. ‖ *Forces de liaisons*. V. LIAISON. ‖ *Fonction de forces*. V. TRAVAIL. ‖ *Force motrice*. V. MOTEUR, TRANSMISSION, CHEVAL-VAPEUR.

— Min. Nom par lequel les ouvriers houilleurs de Saint-Etienne désignent tous les gaz délétères qui gênent les travaux dans un grand nombre d'exploitations.

— Typogr. *Force de corps d'un caractère*, Distance totale occupée par la tige de la lettre dans le sens vertical de l'œil.

— ALLUS. HIST. : **La force prime le droit**, Mot célèbre attribué à Bismarck. L'origine s'en trouve peut-être dans un discours prononcé en 1863, en réponse aux députés qui se plaignaient de l'accroissement illégal des charges militaires : « Un homme d'Etat,.... a dit que toute la vie constitutionnelle n'est qu'une suite de compromis. Que l'un des pouvoirs veuille persister dans ses propres vues....., la série des compromis se trouve interrompue ; à leur place naissent des conflits, et, comme l'existence de l'Etat ne peut s'arrêter, les conflits dégénèrent en questions de pouvoir ; celui qui a le pouvoir dans sa main continue à avancer dans le sens qui est le sien..... » Le comte de Schwerin, auteur de la formule, fit alors observer que, d'après les propres aveux de Bismarck, *la force prime le droit*. Bismarck n'a perdu aucune occasion de protester que tels ne furent ni sa pensée ni le sens nécessaire de ses paroles que malheureusement bien des actes de sa politique devaient confirmer.

Les protestations, d'ailleurs, ne manquèrent pas, éloquemment formulées par Colmet d'Aage, dans son discours à la distribution des prix de l'Ecole de droit en 1872, puis par Renouard, premier président de la Cour de cassation, dans son discours de rentrée de la cour, en 1872, qui lui valut, de la part de la « Revue de Berlin », une réponse à laquelle la chancellerie allemande pouvait bien n'être pas étrangère.

— SYN. **Force, énergie, vigueur**. V. ÉNERGIE.

— Adjectiv. Beaucoup, un grand nombre de : FORCE *gens croient être plaisants qui ne sont que ridicules*.

— Encycl. Philos. C'est la philosophie stoïcienne qui, reprenant en partie la métaphysique d'Héraclite, a fait de la force le principe universel des choses. Il y a une force qui circule dans le monde et donne à tout la vie. Cette conception est nettement panthéiste. D'autre part, le système ne parvient pas à se représenter cette force autrement que sous un aspect physique : elle est un feu subtil. Cette conception panthéiste est donc fortement teintée de matérialisme. C'est en même temps cette idée de la force qui domine la théorie de la connaissance et la morale du stoïcisme.

Dans la philosophie moderne, c'est Leibniz qui a restauré, dans la métaphysique, l'idée de force. La critique de l'atomisme l'a conduit à considérer l'univers comme composé de forces simples et spirituelles, dites *monades*. Le monde est, d'après lui, une hiérarchie de forces parvenues à des degrés divers de développement.

Le matérialisme du XIXe siècle a voulu, lui aussi, se servir de cette même notion, mais en l'interprétant dans un sens contraire au leibnizianisme. Dans son livre célèbre, *Force et matière*, Büchner a soutenu qu'il n'y a point de force sans matière ni de matière sans force.

Enfin, Spencer présente la force comme le principe indéfinissable qui, dans son évolution, produit tous les phénomènes de l'univers : physiques, vitaux, psychologiques, moraux et sociaux.

— Mécan. Dans une force, il y a lieu de considérer son *point d'application*, sa *direction* et son *intensité* ; le point d'application est le point où la force est directement appliquée ; la *direction* de la force est celle dans laquelle la force agissant seule entraînerait le mobile ; l'*intensité* est l'action plus ou moins grande avec laquelle la force agit : on dit que *deux forces ont des intensités égales* quand, appliquées en un même point, dans des directions opposées, elles se détruisent. D'autre part, on dit qu'une force F a comme intensité la somme des intensités de deux autres forces F' et F'', lorsqu'on faisant agir la force F sur un point matériel, puis en sens contraire F' + F'', les forces se détruisent ; cela posé, on choisit arbitrairement une unité d'intensité, et une force d'intensité p se trouve ainsi définie.

On représente géométriquement une force par un segment OM, O étant le point d'application, la direction OM, indiquée par une flèche, étant la direction de la force, la longueur du segment OM étant proportionnelle à l'intensité.

On appelle *résultante d'un système de plusieurs forces*, une force unique produisant exactement la même action que le système de forces ; les forces elles-mêmes sont les *composantes*.

Composition des forces appliquées en un point. — Remplacer plusieurs forces par leur résultante s'appelle *composer des forces*. Lorsque plusieurs forces appliquées au même point sont dirigées dans le même sens, leur résultante sera une force appliquée au même point, dirigée suivant la direction commune et dont l'intensité est la somme des intensités des forces composantes ; pour deux forces agissant en sens contraire, la résultante sera dirigée dans le sens de la plus grande et son intensité sera la différence des intensités des deux forces.

Dans le cas de deux forces quelconques appliquées en un même point dans des directions différentes, on démontre que la résultante est en grandeur et en direction la diagonale du parallélogramme construit sur les deux forces.

Pour trouver la résultante d'un nombre quelconque de forces appliquées en un même point, on formera le *polygone des forces*. Ainsi, si l'on a un système F, F', F'', F''' de forces appliquées au point O, par l'extrémité de l'une des forces F par exemple, on mène un segment parallèle, égal à F' et de même sens, puis, par le point obtenu, on mène un segment parallèle, égal à F'' et de même sens, ainsi de suite pour F''', le dernier point obtenu A est joint à O ; OA représente en grandeur et en direction la résultante.

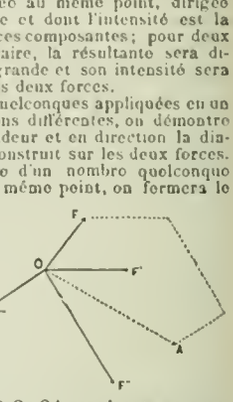

Plusieurs forces se font équilibre quand leur résultante est nulle ; dans ce cas, le polygone des forces se ferme de lui-même.

Décomposition des forces. — Décomposer une force, c'est la remplacer par un certain nombre d'autres qui produisent le même effet ; c'est le contraire de la composition ; ainsi une force peut être décomposée en deux ou plusieurs autres ayant des directions arbitrairement choisies et pour point d'application celui de la force considérée.

Forces parallèles. — Quand deux forces, F et F', parallèles et de même sens, sont appliquées en deux points A et B d'un corps, elles ont une résultante unique qui leur est parallèle, égale à leur somme et appliquée en un point de la ligne AB qui divise ce segment dans le rapport inverse des forces F et F'.

Si les forces parallèles F et F' sont dirigées en sens contraire, la résultante leur est parallèle, égale à leur différence et appliquée en un point qui divise extérieurement le segment dans le rapport inverse des composantes.

On composera de proche en proche un nombre quelconque de forces parallèles ; le point d'application de la résultante est le *centre des forces parallèles*.

Deux forces égales parallèles et de sens contraire constituent un *couple*. V. COUPLE.

Composition des forces appliquées à un corps solide. — Deux forces égales et directement opposées, appliquées à un corps solide, se font équilibre ; on déduit de là que, *sans changer l'effet d'une force, on peut la transporter en un point quelconque de sa direction, pourvu que ce nouveau point soit relié invariablement au corps*.

On démontre que toutes les forces appliquées à un corps solide peuvent se réduire à un couple et à une force unique appliquée en un point quelconque ; on peut faire en sorte que l'axe du couple soit dirigé suivant la résultante ; l'ensemble de la force et du couple de même direction s'appelle *torseur*. V. TORSEUR.

— Physiq. Parmi toutes les acceptions vagues du mot *force*, il convient d'en retenir deux : celle d'une pression ou tension et celle d'une capacité de travail. La première se conçoit aisément ; toute force répondant à cette définition peut se mesurer par comparaison avec un poids, et s'évaluer en kilogrammes ou en dynes. La seconde peut-être est la plus répandue. On entend à tout moment dire la *force d'une chute d'eau, de la poudre à canon*. Le mot force répond alors à ce que l'on appelle maintenant l'*énergie*, tant *potentielle* que *cinétique*. Les grandeurs de cette espèce s'évaluent en kilogrammètres ou en ergs. Souvent, l'idée exprimée par le mot « force » se complique de la notion de temps ; la *force d'une machine à vapeur* ou *d'une chute d'eau* est la quantité de travail que peut fournir la chute ou la machine dans l'unité de temps.

— *Force condensante*. On donne ce nom au rapport de la capacité d'un condensateur à la capacité de chacune de ses armatures considérée comme conducteur isolé.

— *Force magnétisante*. On nomme ainsi la résultante de toutes les actions magnétiques en un point d'un corps isotrope, actions qui dépendent les unes du champ magnétique primitif, les autres du magnétisme induit. L'aimantation induite est proportionnelle, sauf pour les métaux très magnétiques, fer, nickel, cobalt, à la force magnétisante et à un coefficient d'aimantation induite, variable avec les métaux.

— *Force électromotrice*. Cette expression signifie force qui met l'électricité en mouvement, c'est-à-dire produit un courant électrique. On peut la comparer à la pression que détermine dans une conduite d'eau l'action d'une pompe ou celle d'un réservoir élevé plein d'eau avec lequel la conduite se trouve en communication ; la différence de potentiel ou de niveau électrique entre deux points du courant électrique est comparable à la différence de niveau entre deux points d'une conduite où circule un courant d'eau.

Par extension, on appelle encore *force électromotrice* toute cause qui maintient une différence de potentiel entre deux parties d'un système et peut entretenir ainsi un courant continu dans un conducteur reliant ces deux parties. S'agit-il d'un couple thermo-électrique, l'énergie du courant à sa source dans la chaleur fournie à l'une des soudures ; d'une pile hydro-électrique, dans l'énergie disponible de la réaction chimique, etc. La cause inconnue qui

transforme ainsi en énergie électrique d'autres formes de l'énergie est la force électromotrice. Dans le cas des piles et des machines électriques, elle paraît intimement liée, comme l'a indiqué Volta, au phénomène du contact de substances hétérogènes.

Si l'on soude une lame de zinc avec une lame de cuivre, celle de zinc prend immédiatement une charge positive, celle de cuivre une charge négative, et il s'établit entre les deux une différence fixe de potentiel. C'est donc au contact que réside la force électromotrice. D'autre part, d'après la loi de Volta, dans toute chaîne de température homogène formée d'une suite de métaux différents quelconques, la somme algébrique des forces électromotrices est égale à la force électromotrice de contact des métaux extrêmes.

Quand on fait passer un courant à travers la surface de séparation de deux liquides, la constante capillaire change, et ce changement se traduit dans un tube capillaire par la déformation et le déplacement du ménisque; inversement, la déformation ou le déplacement du ménisque produit une force électromotrice.

Dans presque tous les cas où un courant électrique se produit, il donne naissance à une force électromotrice de sens contraire à la sienne et tendant à diminuer son intensité : c'est la *force contre-électromotrice*.

Pour donner de la force électromotrice entre deux points une définition précise, on l'identifie avec la *différence de potentiel* entre ces deux points.

Pour mesurer la force électromotrice d'une pile en circuit ouvert, on se sert des électromètres. Pour la mesurer dans le cas d'un courant, on s'appuie sur la loi d'Ohm applicable à une portion quelconque de courant et qui se traduit par la relation

$$E = IR.$$

E désigne la force électromotrice ou différence de potentiel entre les deux extrémités, I l'intensité du courant et R la résistance du conducteur, ces deux dernières pouvant être déterminées par des observations galvanométriques.

L'unité pratique de force électromotrice est le *volt*, qui vaut cent millions de fois (10^8) l'unité électro-magnétique du système C G S.

— *Lignes de force. Tubes de force.* On appelle *ligne de force* dans un champ électrique ou magnétique, et généralement dans toute portion de l'espace où s'exerce une action à distance, une ligne telle qu'en tous ses points la tangente soit confondue avec la direction de la force. Ainsi, par rapport à la pesanteur, toutes les verticales sont des lignes de force. Les lignes de force d'un champ magnétique peuvent être matérialisées à l'aide des spectres magnétiques. Dans tous les cas, les lignes de force, droites ou courbes, sont les trajectoires orthogonales des surfaces de niveau ou surfaces équipotentielles.

On appelle *tube de force* l'espace limité par une surface dont les génératrices sont des lignes de force.

— *Flux de force.* Dans un tube de force élémentaire, on donne le nom de *flux de force* au produit de l'intensité de la force en chaque point par l'aire élémentaire que découpe le tube de force dans la surface de niveau passant en ce point, ou plus généralement le produit de la composante de la force dans une direction quelconque par l'aire d'une section faite dans le tube de force par un plan perpendiculaire à cette direction.

Le flux de force élémentaire rapporté à l'unité de surface a donc pour mesure la composante normale de la force.

La notion des lignes de force introduite par Faraday, ainsi que celle du flux de force, ou *nombre de lignes de force*, est susceptible de nombreuses applications. On démontre sous le nom de *théorème de Gauss* que : *Etant donnée une surface fermée quelconque, dans un champ électrique, le flux total de force qui traverse la surface est égal au produit de la masse électrique comprise dans la surface par* 4π.

On déduit de ce théorème que *le flux sortant d'une surface fermée ne contenant pas de masse électrique est nul.*

— Industr. *Transmission de la force.* V. TRANSMISSION.

— Admin. et milit. *Force publique, Force armée.* On comprend sous ces noms toutes les troupes en formations armées, quelles qu'elles soient, non seulement l'armée proprement dite, mais les compagnies de sapeurs-pompiers, les sociétés de tir et autres associations dont les membres sont pourvus d'armes, etc. Tous les éléments de la force armée sont à la disposition du président de la République et des chefs militaires locaux qui commandent en son nom.

En campagne, la force armée est l'ensemble de tous les hommes reconnus comme militaires et ayant, par suite, droit à être traités d'après les lois de la guerre.

La force armée fait partie de la *force publique*, laquelle comprend, en outre, les douaniers, gardes forestiers, gardes champêtres, officiers de paix, inspecteurs et agents de police. La *gendarmerie* est quelquefois plus particulièrement désignée sous le nom de force publique, qu'on donne surtout en temps de guerre aux *prévôtés* constituées par son personnel.

Les autorités civiles, préfets, maires, qui ont la disposition de la force publique, peuvent, en cas de besoin, disposer de la force armée, mais seulement par voie de réquisition écrite

— *Manœuvres de force.* On donne ce nom aux opérations exécutées avec le matériel en général et les bouches à feu en particulier pour en démonter ou en remonter les divers éléments, comme descendre une pièce de son affût, changer une roue, etc.

— Dr. *Force majeure.* On appelle *force majeure* un événement imprévu et qu'il n'a pas été possible d'empêcher. Elle provient soit de la nature (tempête, feu du ciel, etc.), soit du fait de l'homme (guerre, fait de l'autorité supérieure, etc.). Elle est ordinairement confondue avec le cas fortuit.

Le Code civil emploie les expressions « cas de force majeure » et « cas fortuit » pour exprimer une idée commune : celle d'une cause étrangère qui ne peut être imputée au débiteur. Du reste, l'application des principes est la même dans les deux cas.

Force exécutoire. La force exécutoire est le caractère inhérent à certains actes (soit publics, soit privés) de pouvoir être mis à exécution, indépendamment des résistances personnelles, par toutes les voies légales de contrainte, et, au besoin, au moyen de l'assistance et du concours de la force publique.

C'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de donner aux actes de différente nature cette force coactive. Il l'imprime directement aux actes d'un intérêt général, c'est-à-dire aux lois et aux décrets, et médiatement aux actes qui n'intéressent et n'obligent que certaines personnes déterminées, c'est-à-dire aux contrats du ministère des notaires et aux arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux.

Les lois sont revêtues, en tête et en fin de leur texte, d'une formule spéciale, dite formule exécutoire ou de promulgation, qui les rend exécutoires et dont les termes ont été fixés, en dernier lieu, par un décret du 6 avril 1876. Voici cette formule :

« Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

« Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

(*Ici le texte de la loi.*)

« La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

« Fait à..... »

Quant aux contrats notariés et aux décisions de l'autorité judiciaire, leur force exécutoire tient également à une formule qu'a déterminée, en dernier lieu, l'article 2 d'un décret du 2 septembre 1871. Le début de cette formule est : « République française — au nom du peuple français, » et son texte est celui-ci : « En conséquence, le président de la République française mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre ledit arrêt (ou ledit jugement, etc...) à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance, d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. — En foi de quoi, le présent arrêt (ou jugement, etc...) a été signé par... » Cette formule figure dans les copies régulières, dites grosses, ou expéditions en forme exécutoire, que délivrent aux particuliers les notaires ou les greffiers, agissant, en ce cas, comme délégués du pouvoir exécutif. V. EXÉCUTION, GROSSE.

— Iconogr. Hercule était, chez les anciens, la personnification de la *force physique*. Les modernes ont donné les attributs de ce dieu, la peau de lion, la massue, aux figures allégoriques de cette même qualité, et souvent aussi ils ont caractérisé par des symboles analogues la *force morale*. Une des plus anciennes et des plus belles figures allégoriques de la *Force* se voit au musée des Offices : c'est un tableau de Botticelli, où cette vertu est représentée par une femme robuste assise sur un trône. Rubens, dans un de ses tableaux qui représente *la Majorité de Louis XIII*, a figuré la *Force* par une femme ayant près d'elle un écusson sur lequel un lion est dessiné; dans une autre composition de la même série (*le Voyage de Marie de Médicis au pont de Cé*), la *Force* apparaît encore, suivie d'un lion, derrière le cheval de la reine. Un bas-relief d'Anguier, provenant du tombeau de Henri de Longueville, (Louvre), représente la *Force* sous l'emblème d'un lion dévorant un sanglier. La balustrade de la Cour de marbre de Versailles est surmontée d'une statue de la *Force*, par Coysevox : cette figure, vêtue d'une peau de lion, soutient d'une main la base d'une colonne et tient de l'autre un rameau de chêne. D'autres statues de la *Force* ont été sculptées par Berruer pour le palais de justice de Bordeaux; par David d'Angers pour l'arc de triomphe de Marseille; par L. Desprez, pour la Chambre des députés, à Paris, etc.

La *Force*, considérée comme une des Vertus cardinales, est représentée par un bas-relief du péristyle de l'église Saint-Sulpice, sous la figure d'une femme armée du bouclier de la *Foi* et tenant une épée flamboyante.

Force et matière (1856), par Büchner. — Suivant Büchner, « point de force sans matière, point de matière sans force ». Il suit successivement de ce principe que l'idée d'une force créatrice, séparée de la matière, est une abstraction; que la matière et la force existent de toute éternité; que la matière est dans un mouvement perpétuel; que la matière est infinie en petitesse et en grandeur; que ses lois sont universelles et immuables. La vie n'est qu'une combinaison particulière de la matière; autrement dit, les générations spontanées sont possibles, et la transformation des espèces est due à la transformation des forces. C'est un matérialisme radical, qui exclut Dieu, l'âme, les causes finales et les principes innés.

FORCE, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ascoli]); 3.000 hab.

Force (ANCIENNE PRISON DE LA), à Paris. — Elle fut installée en 1780 dans les bâtiments de l'hôtel des ducs de La Force, dans la rue du Roi-de-Sicile, hôtel qui avait appartenu jadis au roi de Naples Charles d'Anjou, frère de Louis IX. Elle remplaçait les prisons du For-Lévêque et du Petit-Châtelet. Sous la Révolution, elle fut le principal théâtre des massacres de Septembre; Mme de Lamballe y périt. — Victor Hugo l'a décrite dans les *Misérables*, et le récit de l'évasion qu'il attribue à Théenardier est historique. La prison de la Force fut supprimée en 1850 et les détenus transférés à la maison de détention aujourd'hui disparue aussi (1898) de Mazas.

FORCE (Peter), journaliste et historien américain, né dans le New-Jersey en 1790, mort en 1868. Imprimeur, maire de Washington de 1836 à 1840, il forma une remarquable collection de documents et d'ouvrages relatifs à l'histoire des Etats-Unis, qui figure à la bibliothèque du Capitole. Force a publié : *National journal* (1823-1830); *National calendar* (1830-1836); *American archives* (1837-1853); *Tracts and other Papers* (1836-1847); *Grinnell Land* (1852); etc.

FORCE (CAUMONT de LA). Biogr. V. LA FORCE.

FORCE (PIGANIOL de LA). Biogr. V. PIGANIOL.

FORCEAU (*so* — rad. *force*) n. m. Chass. et pêch. Piquet sur lequel un filet est appuyé, et qui le retient de force.

FORCELLINI (Egidio), lexicographe italien, né près de Trévise en 1688, mort à Padoue en 1768. Il collabora à la nouvelle édition d'Ambroise de Calepio, vulgairement appelé *Calepino*. Il conçut alors le plan d'un dictionnaire complet de la langue latine, vaste entreprise à laquelle il consacra trente-cinq années, mais dont il ne vit pas achever l'impression. Cette œuvre immense, intitulée : *Lexicon totius latinitatis* (1771), a rendu à la science de grands services. Plus complet que les *Thesaurus* de Robert Estienne et de Gessner, il a servi de base à tous les dictionnaires qui ont paru depuis. Il a été réimprimé et complété, sous la direction du P. de Vit (1860 et ann. suiv.), par un *Onomasticon* ou *Dictionnaire des noms propres latins*, avec la généalogie des grandes familles romaines et de précieuses citations tirées des auteurs et des inscriptions.

FORCÉMENT adv. Sous l'action de la force, de la contrainte. « Nécessairement, par une conséquence rigoureuse, inévitable.

— ANTON. **Facultativement, librement, spontanément, volontairement.**

FORCEMENT (*se-man* n. m. Action de forcer : *Le* FORCEMENT *d'un coffre.* Action de faire violence à une femme.

— Admin. *Forcement de recette*, Exercice du droit qui appartient à la Cour des comptes ou aux conseils de préfecture d'obliger leurs justiciables au payement des recettes qu'ils ont négligé de percevoir.

— Milit. Nom donné à la disposition qui, dans les armes à feu, supprime ce qu'on appelle le *vent*, c'est-à-dire le vide entre les parois de l'arme et le projectile.

— ENCYCL. Milit. Le *forcement* augmente la précision du tir, en empêchant tout ballottement ou « battement » du projectile. Il n'est possible que dans une arme rayée.

L'emploi des rayures hélicoïdales ajoute à l'avantage de la suppression du vent celui de donner au projectile un mouvement de rotation qui assure sa stabilité sur la trajectoire. L'adoption du chargement par la culasse a permis de réaliser très facilement le forcement, en donnant au projectile un diamètre supérieur à celui de l'âme. Mais il faut toujours employer un métal qui soit à la fois assez mou pour se mouler dans les rayures et assez résistant pour éviter les arrachements.

FORCENÉ, ÉE (pour *forsené* — de *fors* et de l'anc. franç. *sen*; allem. *sinn*, sens adj. Furieux, hors de sens; inspiré par une fureur aveugle : *Un fanatique* FORCENÉ. *Des cris* FORCENÉS.

— Blas. Syn. de CABRÉ et d'EFFRAYÉ, en parlant du cheval.

— Substantiv. Personne forcenée, furieuse, hors de soi.

FORCÈNEMENT (*man* — rad. *forcener*) n. m. Le fait d'être hors de sens. (Vieux.)

FORCENER (pour *forsener* [V. FORCENÉ]. Change l'e muet en *è* ouvert lorsque la terminaison commence par un e muet : *Je forcène. Qu'ils forcènent*) v. n. Etre hors de sens : *Je* FORCÈNE *de rage.* (Rotrou.) ‖ Fig. Faire rage.

Je regarde à l'entour *forcener* la tempête.
BERTAUT.

FORCÈNERIE (*ri* — rad. de *forcener*) n. f. Etat de celui qui est hors de sens : *Je me plains de ma* FORCÈNERIE. (Régnier.)

FORCEPS (*sèpss* — mot lat. qui signifie *tenaille*) n. m. Chir. Large pince à deux branches à peu près semblables et s'articulant entre elles, qui, dans les accouchements laborieux, sert à l'extraction du fœtus sur la tête duquel il s'applique.

Forceps droit de Chamberlen (1650) : 1. Branche mâle; 2. Branche femelle.

— Zool. Armature cornée de l'organe mâle des insectes. « Dépendance de cet organe, qui prend la forme d'une pince chez les panorpes, etc.

— ENCYCL. Chir. Il est à peu près établi que l'on doit l'invention du *forceps* à un des membres de la famille Chamberlen, qui l'exploita en Angleterre pendant la première moitié du XVIIe siècle. Cet instrument n'était qu'une pince droite permettant de saisir la tête du fœtus dans le petit bassin. Levret, en 1747 et Smellie, en 1751, le modifièrent en lui donnant une courbure qui permit de l'appliquer au détroit supérieur. Malgré des modifications aussi nombreuses que peu importantes, le forceps est resté à peu près tel que l'avait imaginé Levret.

Forceps Levret.

Dans le forceps on peut distinguer trois parties : la cuiller, l'articulation et le manche.

La cuiller, presque toujours évidée, est destinée à être introduite dans les parties de la mère et à embrasser la tête du fœtus. L'articulation consiste, pour la branche gauche dite « mâle », en un pivot, et pour la branche droite, dite « femelle » en un évidement ou mortaise destiné à recevoir le pivot. Le manche de l'instrument se termine quelquefois par une extrémité légèrement recourbée en forme de crochet. L'un des crochets, beaucoup plus recourbé que celui du côté opposé, qui ne l'est guère qu'à angle droit, porte à son extrémité une olive creuse, qui se dévisse et qui sert à loger un *perce-crâne*; de sorte que, sur le même instrument, se trouvent réunis le forceps, le crochet mousse et le crochet aigu. Dans le forceps de Tarnier, il existe un *tracteur* qui s'articule au croisement des deux branches, une fois le forceps appliqué au moyen des manches, et qui permet d'opérer les tractions dans la direction de l'axe de la filière génitale, très différente de la direction des manches. L'application du forceps au détroit inférieur se fait dans diverses circonstances : lorsque le travail traîne en longueur par faiblesse ou absence des contractions; lorsque les contractions se sont arrêtées et que la tête repose depuis environ *deux heures* sur un même point des parties molles; dans la résistance trop considérable du périnée; en cas de brièveté du cordon, ou de procidences; enfin, lorsque la faiblesse de la mère ou une infirmité, comme une hernie, un anévrisme, empêchent la femme de pousser pendant le travail. En un mot, on emploie le forceps

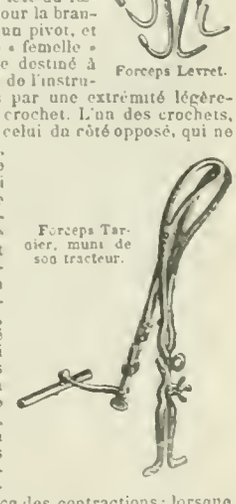
Forceps Tarnier, muni de son tracteur.

chaque fois que la mère ou l'enfant courent un danger quelconque et que ce danger peut cesser par la prompte terminaison du travail. On applique encore le forceps au détroit supérieur quand la disproportion entre le bassin et la tête du fœtus n'est pas trop considérable. Dans le cas contraire, on a recours à la *symphyséotomie* ou à l'opération césarienne.

FORCER (*fo* — rad. *force*. Prend une cédille sous le c devant les voyelles A et O : *Il força. Nous forçons*) v. a. Briser, rompre de force, ouvrir avec violence. FORCER *une porte, une serrure, un coffre*. Prendre par force, vaincre, triompher de, pénétrer par force dans. FORCER *un passage, un obstacle, une barricade*. FORCER *l'ennemi*. Contraindre, obliger à quelque chose : *Sur toutes choses, ne* FORCEZ *jamais vos sujets à changer de religion*. (Fén.) Augmenter : FORCER *la dose d'un médicament*. FORCER *la recette, la dépense*. Inscrire, déclarer plus qu'on n'a reçu ou payé.

— Fig. Dénaturer, outrer par la violence ; contrarier, agir violemment contre : FORCER *son style, le sens d'un mot*. FORCER *ses aptitudes, c'est les détruire*. Obtenir, provoquer par une sorte de violence morale : FORCER *le respect, l'admiration*.

— Loc. div. *Forcer l'attention*, Obtenir, malgré eux, que des auditeurs vous écoutent. *Forcer la consigne*, Ne pas s'y conformer, l'enfreindre avec quelque violence. *Forcer une femme*, La violer. *Forcer sa voix*, Faire des efforts de voix pour chanter, chanter plus haut ou plus fort qu'on ne le peut naturellement. *Forcer le pas, la marche*, Presser le pas, marcher plus vite ou plus longtemps. ‖ *Forcer la main à quelqu'un*, Le faire agir malgré lui.

— Arithm. *Forcer un chiffre*, Lui ajouter une unité pour tenir compte des unités d'un ordre inférieur que l'on a supprimées.

— Escrim. *Forcer le fer*, Engager avec force l'épée de son adversaire. ‖ *Forcer la pointe de tierce ou de quarte*, Dégager et fournir, pendant que l'épée forcée fait un mouvement pour revenir à sa position.

— Hortic. Exciter la végétation des plantes par une température élevée, pour en obtenir des primeurs ou des produits hors saison. *Forcer à fruit*, Tailler long pour avoir des fruits. FORCER *des ceps* À FRUIT.

— Jeux. Jeter une carte de la couleur demandée, mais plus forte que celles que les autres ont jouées, comme, par exemple, un roi de cœur sur une dame de cœur : *A l'écarté, on est tenu de* FORCER. Au whist, Jouer une couleur que le partenaire ou l'adversaire n'a pas, afin de l'obliger à mettre un atout pour gagner la levée. ‖ Au jeu d'hombre, Obliger quelqu'un à jouer sans prendre. ‖ Au reversi, *Forcer le quinola*, Jouer un cœur qui oblige le porteur du quinola à le jeter. *Sous-forcer*, Mettre une carte inférieure sur celle qui est jouée, au lieu d'une carte supérieure qu'on a en main.

— Manèg. *Forcer un cheval*, Le pousser trop, le faire trop courir. ‖ *Forcer la main*, Se dit du cheval qui n'obéit plus à la main de son cavalier.

— Mar. *Forcer un mât*, Le cintrer en ridant trop fortement les étais. *Forcer une vergue*, La courber en étarquant trop la voile. *Forcer un navire contre la mer*, Le faire marcher rapidement debout à la lame.

— Prestidigit. *Forcer la carte*, Opération qui consiste pour l'opérateur, à faire prendre dans un jeu la carte qu'il veut alors que le spectateur croit choisir librement.

— Vener. *Forcer une bête*, Courre une bête jusqu'à ce qu'elle soit aux abois et prise par les chiens courants.

— v. n. Mar. Faire effort : *Faire* FORCER *la bosse*. ‖ *Le vent force*, Quand il augmente. ‖ *Forcer sur les avirons*, Agir dessus avec une extrême vigueur. ‖ *Forcer de voiles*, Mettre au vent toute la voile que peut porter le navire.

— ENCYCL. Prestidigit. On *force* la carte en éventaillant le jeu, figures en dessous, sous les yeux du spectateur qui va prendre la carte et en arrêtant le mouvement de glissement des cartes l'une sur l'autre, au moment précis où le spectateur tendant la main, va saisir une carte entre le pouce et l'index ; c'est la carte que l'on veut lui faire prendre qui doit alors se trouver, comme par hasard, entre ses doigts. — On peut aussi forcer la pensée sur une carte en faisant glisser les cartes les unes sur les autres du côté des figures, presque sans les faire voir et en laissant apparaître, plus visiblement que les autres, la carte que l'on veut forcer dans la pensée du spectateur. Cette carte doit être, autant que possible, une figure qui sollicite plus facilement l'attention.

Forcé, ée part. pass. Qui est au-dessus des forces ordinaires : *Travail* FORCÉ. ‖ Qui manque de naturel, qui est contraint, exagéré, affecté, détourné de son sens avec effort : *Attitude* FORCÉE, *Rire* FORCÉ.

— Fait, accompli par obligation, par contrainte : *Emprunt* FORCÉ. *Consentement* FORCÉ. ‖ En parlant des personnes, Contraint, obligé : *Les esclaves volontaires font plus de tyrans que les tyrans ne font d'esclaves* FORCÉS. (Tacite.)

— Fig. Inévitable, obligé, nécessaire, qui ne peut manquer d'être ou d'arriver : *Une conséquence* FORCÉE.

— Art milit. *Arrêts forcés*, Nom donné quelquefois aux arrêts *de rigueur*.

— Hortic. *Culture forcée*. Celles qui, par des moyens artificiels, hâtent la germination ou la maturation.

— Jeux. *Il forcé*. Au domino, Dé qu'on ne peut éviter de jouer. *Mat forcé*. Aux échecs, Mat auquel le roi ne peut se soustraire.

— Mar. *Vent forcé*, Vent contraire et violent, qui oblige à mettre à la cape ou à faire vent arrière. *Temps forcé*, Tempête, bourrasques et sautes de vents qui la précèdent. *Mât forcé*, Mât ployé par l'effort du vent.

— Loc. div. *Travaux forcés*, Peine dont on punit certains crimes, et qui consiste surtout en des travaux pénibles et obligatoires. *Taxe forcée* (fig.), Obligation où l'on se trouve de faire, d'accepter quelque chose. *Clef forcée*, Clef tordue dans la serrure. En général, on dit de tout objet qu'il est *forcé*, lorsqu'il ne peut plus fonctionner par suite d'une altération, d'une déviation, dues à la violence. ‖ *Balle forcée*. V. BALLE.

— ANTON. Facultatif, libre, spontané, volontaire. — Dégagé, franc, naturel.

Se forcer, v. pr. Faire trop d'effort. *Ne vous* FORCEZ *point, vous pourriez vous faire du mal*. ‖ *Se forcer pour manger*, Manger à contre-cœur.

— Se contraindre, se gêner, se torturer l'esprit :

> Alors Néron commence à ne plus *se forcer*.
> RACINE.

— Gramm. *Forcer à, forcer de*. On établissait autrefois entre ces deux locutions la distinction suivante : Quand *forcer* doit avoir pour complément un infinitif, celui-ci est précédé de la proposition *à*, si l'action de forcer est présentée comme exigeant de grands efforts ; c'est, au contraire, *de* qu'on emploie si cette action est présentée uniquement sous le rapport de son résultat. La nuance est fort subtile. L'usage a prévalu de mettre *forcer à* quand *forcer* est pris activement, et *forcer de* quand *forcer* est pris passivement. Ainsi l'on dira : *Les circonstances m'ont* FORCÉ À *partir*, et : *Je suis* FORCÉ DE *partir*.

— SYN. Contraindre, nécessiter, etc. V. CONTRAINDRE.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ne *forçons* point notre talent.

Vers d'une fable de La Fontaine. V. TALENT.

Forces : 1. A tondre ; 2. Engainées ; 3. Dégainées.

FORCERIE (*ri* — rad. *forcer*) n. f. Serre pour les cultures forcées.

FORCES (*forss* — du lat. *forfices*, même sens) n. f. pl. Techn. Sorte de grands ciseaux dont les deux branches sont unies par un demi-cercle d'acier qui fait ressort afin de faciliter leur jeu et qui servent à tondre les moutons, à couper des étoffes ou des métaux, etc.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente l'instrument ci-dessus. (Ce meuble paraît ordinairement en pal et les pointes vers le chef de l'écu.

— Manèg. *Faire les forces*. Se dit d'un cheval qui ouvre beaucoup la bouche, au lieu de se ramener quand on pèse sur la bride.

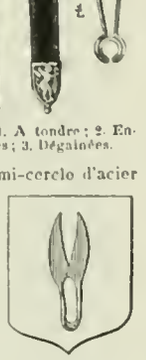
D'argent aux forces de gueules.

FORCET (*sé* — rad. *force*) n. m. Sorte de solide ficelle que l'on met au bout d'un fouet, ou qui sert à ficeler du tabac, etc.

FORCETIER (*se-ti-é* — rad. *force*) n. m. Ancien nom des fabricants d'ouvrages en fer et en cuivre.

FORCETTES (*sèt'* — dimin. de *forces*) n. f. pl. Archéol. Ciseaux d'une seule pièce, à branches unies par une tête formant ressort, et dont on se servit du moyen âge au XVIIe s.

Forcettes (XVe s.).

FORCEUR (*seur'*) n. m. Celui qui force, qui fait violence.

FORCE-VIVIER n. m. Mot inventé par Voltaire pour désigner les physiciens qui prirent part au fameux débat sur les forces vives.

FORCHHAMMER (Jean-George), géologue et chimiste danois, né à Husum (Slesvig) en 1794, mort à Copenhague en 1865. Il est l'auteur de nombreux travaux intéressants. Outre ces écrits, publiés dans divers recueils scientifiques, on a de lui : *Cristallographie* (1823) ; *Traité sur la chimie universelle des corps simples* (1834-1835) ; *Etat géognostique du Danemark* (1835) ; *Nature du sol de la Scandinavie* (1843) ; *Sur la composition de l'eau de mer en différentes parties de l'océan* (1864) ; etc.

FORCHHAMMER (Pierre-Guillaume), archéologue allemand, né à Husum (Slesvig) en 1803. Il devint professeur à l'université de Kiel en 1839. Il a publié de nombreux travaux sur la géographie et la mythologie antiques : *Hellenica* (1837) ; *la Topographie d'Athènes* (1841) ; *Description de la place de Troie* (1850) ; *Sur la pureté de l'architecture* (1856) ; *Socrate et les Athéniens ou le Parti de la légalité et le révolutionnaire* (1857) ; *De l'origine des mythes* (1860) ; *les Pérégrinations d'Io, fille d'Inachos* (1881) ; etc. Forchhammer a été représentant du parti progressiste au Reichstag allemand, de 1871 à 1873.

FORCHHAMMERIE (*cha-me-ri*) n. f. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbres du Mexique à feuilles alternes et à fleurs unisexuées.

FORCHHEIM, ville forte du cercle de la Haute-Franconie (Bavière), sur la rive droite de la Regnitz, à son confluent avec la Wiesent ; 5.971 hab. Source minérale et bains. Verrerie, brasseries. Diètes et conciles au moyen âge. Tableaux de Wohlgemuth, dans l'église collégiale.

FORCHIES-LA-MARCHE, comm. de Belgique (Hainaut, arrond. admin. et judic. de Charleroi) ; 4.728 hab. Clouteries, fabrique de couleurs.

FORCIER (*si-é*) n. m. Coffret en forme de bahut, en usage au moyen âge. (On entendit, jusqu'au XVIIe s., sous les noms de *forcier, forcière, forgel* et *fargière*, les petits coffres à couvercle voûté, qu'ils fussent de bois, de cuir, ou de métal.)

FORCIÈRE (*si-èr'* — pour *foursière* ; de l'anc. franç. *fourser*, frayer) n. f. Petit étang où l'on met du poisson pour qu'il s'y multiplie.

FORCINE (*sin'* — rad. *forcer*) n. f. Renflement du corps d'un arbre à l'endroit de la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

FORCIPRESSURE (*si-pre-sur'* — du lat. *forceps, ipis*, pince, et de *presser*) n. f. Application, sur un vaisseau lésé ou non, d'une pince pour arrêter la circulation du sang.

— *Pince à forcipressure*. Pince se composant de deux branches s'articulant et se désarticulant facilement et qui, formant ressort, s'arrêtent aux moyen d'une petite crémaillère. (Les mors de ces pinces sont à dents, pour empêcher leur glissement sur les tissus.)

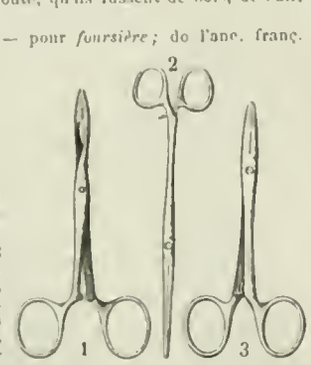

Pinces à forcipressure : 1. A tenon et crémaillère ; 2. A longs mors flexible ; 3. A tenon et agrafe.

— ENCYCL. La *forcipressure* est une méthode hémostatique temporaire, qui permet d'exécuter les opérations les plus graves et les plus longues, sans pour ainsi dire perte de sang. Dès que le bistouri du chirurgien a blessé une artère, un aide place sur le vaisseau une pince dite « à forcipressure », qui arrête l'hémorragie. L'opération terminée, on procède à l'hémostase définitive par des ligatures.

FORCIPULE (*si* — du lat. *forcipula*, pince) n. f. Zool. Nom donné par les anciens auteurs aux chélicères des araignées.

FORCIR (*sir'*) v. n. Pop. Grossir, fortifier, se fortifier.

FORCKENBECK (Max DE), homme politique allemand, né à Munster en 1821, mort à Berlin en 1892. Magistrat et membre du parti libéral, il siégea à la Chambre des députés de Prusse dont il devint président en 1866. Il a été l'un des fondateurs du parti national libéral. En 1873, il entra à la Chambre des seigneurs. Député au Reichstag en 1867, il le présida de 1874 à 1879. A partir de 1878, il a été bourgmestre de Berlin.

FORCLORE (de *fors*, et *clore*. — Se conjugue comme *clore* et est usité surtout à l'infin. et au part. pass.) v. a. Exclure (Vieux).

— Dr. Débouter, empêcher de faire quelque acte, quelque production en justice, faute de l'avoir fait dans le temps opportun.

Forclos (*klo*), **ose**, part. pass. du v. Forclore.

— Banni ; exclu, empêché d'entrer : *Les nobles et chevaliers convaincus de trahison étaient* FORCLOS *de l'entrée des tournois*. (Fauchet.) ‖ On dit aussi FORCLUS, USE.

FORCLUSION (rad. *forclos* ou *forclus*) n. f. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite en temps utile. ‖ Dans certaines tontines, Clause fixant la part du capital pour les héritiers des membres précédemment décédés.

— ENCYCL. Dr. D'une manière générale, la *forclusion* s'entend de toute déchéance ou exclusion d'un droit ou d'une faculté qui n'a pas été exercé en temps utile. Ex. : La personne qui a souscrit un engagement par suite d'un dol pratiqué à son préjudice ou par suite d'une pression, d'une violence exercée sur elle, a, pour faire annuler le contrat entaché de dol ou de violence, un délai de dix ans, qui prend cours à partir seulement de la cessation de la contrainte ou de la découverte des manœuvres dolosives. Si elle néglige d'agir dans ce délai, elle est déchue de son droit, et l'engagement contracté devient irrévocable (C. civ., art. 1304).

Mais c'est surtout dans le sens et dans les cas suivants, que s'emploie le terme « forclusion ». Un ordre a été ouvert, pour la distribution du prix d'un immeuble, entre les créanciers ayant hypothèque inscrite sur cet immeuble ; le juge-commissaire a dressé un état provisoire des collocations des créanciers à leurs rangs hypothécaires respectifs, et la confection de cet état de collocation provisoire a été dénoncée, par la partie poursuivant l'ordre, aux créanciers produisants à l'ordre. Il y a forclusion contre ces créanciers si, dans le délai d'un mois à partir de la sommation qui leur a été faite à cet effet, ils n'ont pas contesté l'état de collocation provisoire ; ces créanciers demeurent forclos de la faculté de discuter dorénavant le travail provisoire du juge-commissaire et d'en réclamer le remaniement sur un point et pour un motif quelconques. Telles sont les dispositions de l'article 756 du Code de procédure civile, et, d'ailleurs, cette déchéance particulière des créanciers produisants à un ordre est la seule que la loi qualifie formellement de « forclusion ».

FORCULUS, dieu qui, avec Cardo et Limen, présidait aux portes chez les Romains.

FORD (John), auteur dramatique anglais, né à Ilsington (Devonshire) en 1586, mort vers 1640. Sa première œuvre fut une élégie sur la mort du comte de Devonshire : *Fame's Memorial* (1606). Il écrivit onze pièces de théâtre. Ses tragédies, dont les deux meilleures sont : *'tis pity she's a whore* et *A broken Heart* (1633), ont eu du succès. Ses comédies sont inférieures. Il collabora avec Dekker, William Rowley, une fois avec Webster. Ses œuvres ont été réunies et publiées sous le titre de *the Dramatic works of John Ford* (1811). Il est aussi l'auteur de quelques poésies et d'un traité de morale : *a Line of life* (1620).

FORD (sir Edward), ingénieur anglais, né à Harting (comté de Sussex) en 1605, mort en Irlande en 1670. Haut shérif de son comté, il fut jeté en prison (1647) comme ayant aidé à l'évasion de Charles Ier. Sous le protectorat de Cromwell, Ford, inventa une machine hydraulique destinée à faire monter l'eau de la Tamise dans les rues les plus élevées de Londres, et une machine pour frapper la monnaie. On a de lui, entre autres écrits : *Propositions expérimentales pour que le roi puisse avoir de l'argent et entretenir ses flottes sans fouler le peuple, etc.* (1646).

FORD (Richard), littérateur anglais, né à Londres en 1796, mort en 1858. Il voyagea sur le continent, et réunit une belle collection de livres et de tableaux. Ses principaux ouvrages sont : *Guide du voyageur en Espagne* (1845), livre très estimé ; *Souvenirs d'Espagne* (1846) ; *Tauromachie ou Combats de taureaux en Espagne* (1852).

FORDE ou **FORDA** n. m. Genre d'insectes hémiptères phytophthyres, famille des aphididés, comprenant des pucerons ovales, ventrus, qui vivent sous terre, fixés sur les racines des graminées.

— ENCYCL. L'espèce type de ce genre, qui comprend quelques espèces très recherchées par les fourmis qui recueillent leurs déjections sucrées, est le *forda radicum*, jaune vif, bordé de jaune verdâtre, commun partout. Ce puceron est soigné par la petite fourmi jaune (*lasius flavus*), qui le domestique et le transporte des racines épaisses sur des plants vigoureux.

FÖRDE, comm. de Norvège (prov. de Bergen [distr. de Nordre-Bergenhuus]), à l'extrémité du Stavfjord ; 3.760 h.

FORDERSTEDT, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe] ; 2.892 hab. Fabrique de dynamite.

FORDHAM, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Westchester]), sur l'East River ; 2.150 hab. Siège du collège Saint-Jean et du séminaire Saint-Joseph, les deux institutions catholiques romaines les plus importantes de l'Amérique du Nord.

FORDICIDIA ou **FORDICALIA** (du lat. *fordicidium* ; de *forda*, vache pleine, et *cædere*, tuer) n. f. Nom d'une fête romaine qui se célébrait le 15 avril. (Chacune des trente

curies immolait une vache pleine en l'honneur de Tellus, la terre fertile, et les pontifes offraient au Capitole un sacrifice au nom du peuple tout entier.)

FORDINGBRIDGE, comm. d'Angleterre (comté de Hants), sur le fleuve côtier Avon ; 3.191 hab. Toiles.

FORDINGTON, comm. d'Angleterre (comté de Dorset), sur le fleuve côtier Frome ; 3.275 hab.

FORDON, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Posen]), sur la Vistule, en aval du confluent de la Braho ; 2.348 hab. Commerce de grains.

FORDOUN, comm. d'Ecosse (comté de Kincardine), dans le Strathmore, au pied des Grampians ; 2.115 hab. Pierre à bâtir. Sources minérales.

FORDUN (John), annaliste écossais, mort vers 1384. Prêtre ou chanoine à Aberdeen, Fordun aurait été chargé, après la destruction des archives écossaises par Edouard Ier, de rechercher les documents intéressant l'histoire de son pays : ses voyages de recherche se placeraient entre 1363 et 1384. Il dut mourir peu après 1384, année où s'arrêtent ses annales : *Chronica gentis Scotorum*, *Gesta annalia*, que Walter Bower utilisa et continua dans le *Scotichronicon* ; d'après Bower lui-même, Fordun est l'auteur des livres I à V et des quinze premiers chapitres du livre VI, mais Bower inséra de nombreux passages dans l'œuvre de son prédécesseur.

FORDYCE, comm. d'Ecosse (comté de Banff), sur le golfe de Murray ; 4.150 hab. Pierre à chaux, marbre.

FORDYCE (David), philosophe écossais, né à Aberdeen en 1711, mort en 1751. Il enseigna à l'université d'Aberdeen et laissa plusieurs ouvrages estimés de pédagogie et de morale : *Dialogues concerning Education* (1745-1748) ; *the Elements of moral philosophy* (1754).

FORDYCE (James), prédicateur écossais, frère du précédent, né à Aberdeen en 1720, mort à Bath en 1796. Il devint pasteur d'une église non conformiste à Londres et acquit une grande popularité. Il a publié *Sermons to young women* (1765) ; *Addresses to young men* (1777). On lui doit également un volume de poésies.

FORDYCE (George), médecin anglais, né à Aberdeen en 1736, mort en 1802. On lui doit de belles recherches sur la température du corps humain et le phénomène de la digestion. Il faut citer, parmi ses ouvrages : *Dissertations sur la fièvre* (1795-1803) ; *Traité de la digestion des aliments* (1791-1802).

FOREIGN-OFFICE (*rè-gno-fiss* — mot angl. qui signifie *bureau étranger*), ministère anglais, chargé de la haute direction de la politique étrangère du Royaume-Uni.

FOREIRO (François), théologien et exégète portugais, né à Lisbonne en 1523, mort à Almada (près de Lisbonne) en 1587. Précepteur du neveu du roi Jean III, l'infant dom Antoine, prédicateur de la cour, il fut envoyé au concile de Trente par le roi dom Sébastien (1561), et prit une part considérable aux travaux de l'assemblée quoiqu'il ne pût voter, n'étant pas évêque. Il devint prieur du couvent de Lisbonne (1564) et provincial de son ordre. Son *Commentaire latin d'Isaïe* (1563) est très estimé.

FOREL (François-Alphonse), médecin suisse, né à Morges en 1841. Il fut professeur de physiologie puis professeur d'anatomie générale à l'université de Lausanne ; ses recherches en médecine, en histoire naturelle et en géologie ont fait le sujet de nombreuses publications, parmi lesquelles nous citerons : *Expériences sur la température du corps humain dans l'acte de l'ascension sur les montagnes* (1872-1874) ; *le Phylloxera vastatrix dans la Suisse occidentale* (1875) ; *la Faune profonde des lacs suisses* (1885).

FOREL (Auguste), médecin suisse, né à Morges en 1848, frère du précédent. Il devint médecin à l'hospice des aliénés de Munich ; il est surtout connu par son ouvrage : *les Fourmis de la Suisse* (1874).

FORELAND (NORTH et SOUTH), caps d'Angleterre (comté de Kent), sur le Pas de Calais, et munis chacun d'un phare important.

FORELLE (*rèl'*) n. f. Nom vulgaire de la truite commune. (La forelle du Léman est la *trutta fario*). V. TRUITE.

FORENZA (*Forentum*), ville d'Italie (prov. de Potenza) ; 7.538 hab. Fromages. Fabrique d'étoffes.

FORER (lat. *forare*, même sens) v. a. Percer : FORER *une clef, un puits artésien*.

FORERIE (*ri* — rad. *forer*) n. f. Atelier où l'on opère le forage des canons ; action de forer les canons. ‖ Petite machine à percer fonctionnant à la main, qu'emploient les serruriers pour percer de petits trous dans le fer. (Il en existe un grand nombre de modèles dits « foreries portatives. »)

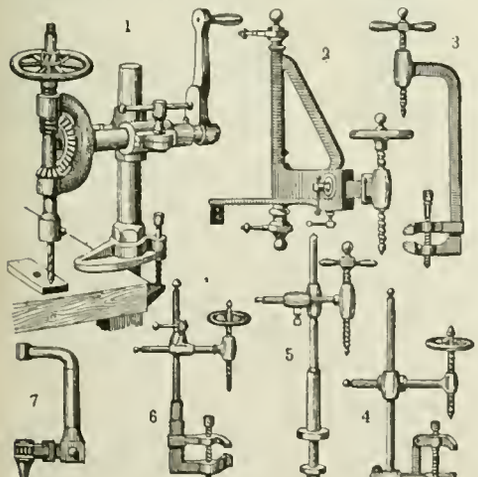

Foreries portatives : 1. A engrenage ; 2. Modèle Cambrai ; 3. A étau ; 4. A colonne tournante ; 5. Pour établi ; 6. A colonne et à étau ; 7. Vilebrequin à cliquet pour forerie.

FORÉSIEN, ENNE (*zi-in, èn'*), personne née dans le Forez ou qui habite cette contrée. — *Les* FORÉSIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte au Forez où à ses habitants : *Les mœurs* FORÉSIENNES.

FORÉSITE (*zit'*) n. f. Zéolite à base de chaux, de potasse et de soude ; silicate naturel voisin de la stilbite.

FOREST, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 28 kil. d'Avesnes, à la source du Bayart, affluent de la Selle ; 1.322 hab. Brasseries, fabrique de chaux.

FORESTAGE (*rè-staj'* — rad. *forêt*) n. m. Dr. coutum. Pacage dans les forêts ; droit des usagers. ‖ Péage exigé par les forestiers pour le passage de voitures à travers leurs territoires. ‖ Droit qu'un forestier devait payer chaque année à son seigneur, à titre de redevance.

FOREST-BED (*rèst'-bèd* — de l'angl. *forest*, forêt, et *bed*, couche) n. m. Assise du terrain pliocène d'Angleterre, répandue surtout aux environs de Cromer.

— ENCYCL. Superposé au *crag* de Norwich, le *forest-bed* est composé d'argile noire sableuse contenant de nombreux débris de végétaux, des os d'éléphants et de divers mammifères. Cette assise est ainsi nommée parce qu'on y rencontre un grand nombre de troncs d'arbres encore en place. Elle appartient à l'étage sicilien, c'est-à-dire à la partie supérieure des assises pliocènes.

FORESTI (Jacques-Philippe), chroniqueur italien, connu aussi sous le nom de **Philippe de Bergame**, né à Soldio en 1434, mort à Bergamo en 1520. En 1451, il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin, dont il devint prieur. Il fonda plusieurs bibliothèques et se livra à des travaux historiques.

FORESTI (E.-Felice), patriote italien, né près de Ferrare vers 1793, mort à Gênes en 1858. Il conspira contre la domination autrichienne et, arrêté en même temps que Silvio Pellico, Gonfalonieri, Maroncelli et d'autres patriotes, fut incarcéré à Venise (1819). Après deux ans d'une captivité des plus cruelles, il fut condamné à mort, peine immédiatement commuée en vingt ans de détention, qu'il subit avec ses compagnons, d'abord dans l'île Saint-Michel, puis au Spielberg. A son avènement au trône, l'empereur Ferdinand commua leur peine en celle de l'exil en Amérique (1835). Foresti devint professeur de langue et de littérature italiennes au collège de Columbia, et publia une *Chrestomathie italienne* (1847). Plus tard il fut nommé consul des Etats-Unis à Gênes, où il mourut.

FORESTIER, ÈRE (*rè-sti-é, èr'* — rad. *forêt*, autref. *forest*) adj. Qui s'occupe des forêts, qui les concerne : *Garde* FORESTIER. *Code* FORESTIER. ‖ *Ecole forestière*, Ecole qui a pour but de former les agents chargés de l'administration des forêts de l'Etat. V. ÉCOLE.

— Substantiv. Personne qui habite une forêt.

— n. m. Hist. Officier royal qui, sous les Mérovingiens, les Carolingiens et les premiers Capétiens, avait les forêts sous sa juridiction.

— ENCYCL. Hist. Les gouverneurs de la Flandre avant Charles le Chauve s'appelaient les *grands forestiers* de Flandre. Il semble que leur nom vient plutôt du flamand *vorst*, prince, comte, que des *forests*, lesquelles ne présentaient rien d'assez spécial dans la région pour avoir donné leur nom aux chefs du pays.

FORESTIER (Joseph), musicien français, né à Montpellier en 1815, mort à Saint-Maur (Seine) en 1882. Premier prix de cor du Conservatoire de Paris, il s'adonna ensuite au cornet à pistons. Professeur de cornet au Gymnase militaire, puis au Conservatoire, et chef de musique d'une subdivision de la garde nationale, Forestier a publié une *Méthode complète de cornet à pistons*, de nombreux airs variés et fantaisies pour cet instrument, et un ouvrage intitulé : *Monographie des instruments à six pistons et à tubes indépendants, études pratiques et théoriques pour le nouveau système de M. Adolphe Sax*.

FORESTIER (Henri), général vendéen, né à La Pommeraye (Anjou) en 1775, mort à Londres en 1806. Quand éclata la guerre de Vendée, il commanda une division, et se distingua à Doué, à Montreuil, à Saumur. Après les revers des Vendéens sur la Loire, Forestier organisa les bandes de chouans qui devaient tenir tête à Hoche. Il était lieutenant de Georges Cadoudal, quand la pacification de la Vendée l'exila à Londres. De 1799 à 1801, il reparut en Anjou, complota après l'amnistie, fut dénoncé et condamné à mort par contumace ; il put se cacher, atteignit la frontière d'Espagne et gagna l'Angleterre.

FORESTIER (Henri-Joseph), dit **Le Forestier**, peintre d'histoire français, né à Saint-Domingue en 1790, mort à Paris en 1868. En 1819, il exposa un *Ecce Homo* d'un grand caractère ; en 1827, un *Jésus-Christ guérissant un possédé*. Vinrent ensuite : *la Vocation de saint Front* (1831) ; *le Samaritain* (1835) ; *les Funérailles de Guillaume le Conquérant* (1855). Après 1850, Forestier produisit peu. Il avait combattu, en 1849, aux côtés du colonel Guinard, l'ami de Godefroy Cavaignac.

Forestier (PAUL), pièce en quatre actes et en vers, par Emile Augier (Théâtre-Français, 1868). — Paul Forestier, jeune peintre, a pour maîtresse Léa de Flers, femme séparée. Son père, Michel, persuade à Léa, sinon de rompre, tout au moins de s'éloigner quelque temps pour éprouver l'amour de Paul. Celui-ci, croyant à une trahison, se laisse marier par dépit ; et, de son côté, Léa, à l'heure même où elle sait que le jeune homme entre dans la chambre nuptiale, tombe aux bras d'un bon garçon, de Beaubourg, fort étonné de l'aubaine. Mais bientôt Paul apprend tout de la bouche même de sa maîtresse. « Ton crime est le mien », lui dit-il ; et, entraîné par une passion irrésistible, il s'apprête à quitter sa femme, à partir en compagnie de Léa. Ce serait assurément le dénouement logique de la pièce, le seul qui s'accorde avec les données. Augier a voulu que la jeune femme de Paul cherchât un refuge dans le suicide, qu'elle écrivît, avant de se donner la mort, une lettre tout à fait touchante ; que cette lettre, tombée dans les mains du mari coupable, le fît renoncer à son projet de fuite et trouver le bonheur près du foyer conjugal. *Paul Forestier* eut un grand succès. Cette comédie mérite de grands éloges pour ce qu'elle a de franc, de vigoureux, de sobrement pathétique.

FORESTIÈRE (*rè-sti*) n. f. Genre d'oléacées, comprenant sept à huit arbustes américains caractérisés par des fleurs polygames, dioïques, petites et peu éclatantes, groupées de diverses façons.

FORESTIÈRES (LES VILLES). Nom donné autrefois à plusieurs villes sur le Rhin, dans le cercle allemand de Souabe, aux abords de la Forêt-Noire, telles que Lauffenbourg, Rheinfelden, à la Suisse ; Seckingen, Ensisheim et Waldshutt, au grand-duché de Bade. De nos jours, la même dénomination désigne les quatre villes suisses de Lucerne, Altdorf, Stanz et Schwytz, situées dans la partie montagneuse et boisée du pays.

FOREST-LEZ-BRUXELLES, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles, sur la Senseo, affluent du Rupel ; 5.855 hab. Fabrique d'instruments.

FOREST-MARBLE (*rest'-marbl'* — de l'angl. *forest*, forêt, et *marble*, marbre) n. m. Calcaire coquillier compact appartenant à la formation dite « argile de Bradford », et qui a été autrefois exploité comme marbre dans la forêt de Whichwood. (Le forest-marble appartient à la partie supérieure de l'étage bathonien, qui constitue lui-même la partie supérieure du jurassique moyen.)

FORET (*rè* — rad. *forer*) n. m. Instrument en acier, employé pour percer de petits trous dans les métaux de faible épaisseur. (Le plus souvent commandé à la main à l'aide d'un archet ou d'un vilebrequin, il sert quelquefois d'outil dans les machines à percer.) ‖ Petit instrument de fer, avec lequel on perce un tonneau. ‖ Sorte de tire-bouchon sans vis, qui fait quelquefois partie d'un couteau de poche.

Forets : 1. A métaux ; 2. De tonnelier.

FORÊT (*rè* — ancienn. *forest* ; du bas lat. *forest* (s.-entend. *sylva*), de *foris*, dehors ; proprem., *bois du dehors*, par oppos. aux parcs enclos de murs) n. f. Grande étendue de terrain plantée de bois ; ensemble des grands arbres qui occupent, qui couvrent cette étendue. *Forêt vierge*, Vaste forêt existant de temps immémorial et qui n'a jamais été soumise à une exploitation régulière.

— Par anal. Réunion d'objets massés en grand nombre : *Une* FORÊT *de mâts, de cheveux*.

— *Eaux et forêts*, Administration qui surveille les bois et les eaux intérieures, et exploite celles de ces propriétés qui appartiennent à l'Etat.

— Charpent. Ensemble des nombreuses pièces de charpente formant le comble d'un édifice de dimensions considérables : *La* FORÊT *du comble de Notre-Dame*.

— Techn. Tablettes divisées en petites cases, dans lesquelles on serre les bois qui servent à garnir les formes pour l'impression.

— Vénér. *Mesurer la forêt*. Se dit de la bête qui, se forlongeant, traverse la forêt sans randonnée.

— *Forêt de Bondy*. Au fig., Lieu où l'on est à la merci de gens malhonnêtes. V. BONDY.

— SYN. **Forêt, bois.** La forêt a une vaste étendue ; le bois est quelquefois très petit. La forêt se compose principalement des grands arbres de la contrée ; dans le bois se rencontrent toutes sortes d'arbres grands ou petits.

— ENCYCL. Géogr. *Répartition des forêts*. La répartition géographique des forêts est liée étroitement à la distribution des climats, et particulièrement aux conditions de température et d'humidité qu'ils expriment. Car il faut, d'une part, un certain temps à l'arbre pour terminer le cycle de sa végétation, et par là les forêts, colonies d'arbres, sont exclues des régions polaires, où la période de végétation ne peut guère dépasser trois mois et demi ; et il lui faut, d'autre part, une quantité considérable et régulière d'humidité pour assurer sa respiration et la circulation de sa sève ; par là encore, les forêts sont exclues des régions à courte saison pluvieuse et à climat ordinairement sec.

Les régions forestières par excellence — réduites aujourd'hui par les progrès du déboisement — se trouvent donc dans les régions tempérées des deux hémisphères le plus abondamment et le plus régulièrement arrosées : en Europe, tous les pays atteints par les influences océaniques, et particulièrement le N.-E. de la France, le plateau schisteux rhénan, où s'étendait jadis la grande forêt de l'Ardenne, les plateaux de l'Allemagne centrale (Forêt-Noire, Franconie, Thuringe), dans la Norvège, la Finlande, la Russie au nord du 55e parallèle et la Sibérie septentrionale. Dans ces forêts apparaissent, selon l'ordre de croissance et de durée des températures de la saison chaude, le pin et le bouleau, le chêne et le hêtre. Dans le nouveau monde, une zone forestière correspondante existe au Canada et au nord des prairies du Far-West.

Peu nombreuses dans le domaine méditerranéen à climat sec, et reléguées au flanc arrosé des montagnes, les forêts reparaissent, au delà des déserts subtropicaux, alimentées par les régulières et abondantes pluies dites *équatoriales*. Elles sont composées surtout de laurinées, de guttifères, de palmiers, et encombrées d'une végétation étonnamment luxuriante de lianes épiphytes. Ce sont les *forêts vierges*, qui couvrent, en Afrique, à peu près toute la surface du bassin congolais (forêt équatoriale ainsi dénommée par ses deux principaux explorateurs, Stanley et E. Foa), en même temps qu'une longue et étroite bande côtière au nord du golfe de Guinée, et, dans l'Amérique du Sud, le large et humide bassin de l'Amazone et de la Madeira, désignées dans la langue du pays par le nom de *selvas*.

— Sylvic. Outre que la *forêt* met en valeur par ses produits (bois d'œuvre, bois de chauffage, écorces pour le tannage des cuirs, liège, fruits, essences végétales, gibier, etc.), des terres souvent pauvres, elle exerce une influence considérable et bienfaisante, au point de vue du climat, dont elle diminue la sécheresse, et du régime des eaux, qu'elle régularise. Dans les pays de montagnes, elle prévient la formation des torrents et leurs dévastations. Dans les plaines, elle constitue un obstacle naturel contre la violence des vents et forme un rideau protecteur pour les cultures des terres voisines. Pour ces diverses raisons, les gouvernements, dans aucun pays civilisé, ne se désintéressent complètement de l'exploitation des forêts. En France, une grande partie du domaine boisé (environ le sixième) est la propriété de l'Etat, et une plus grande partie (un peu plus du tiers) se trouve administrée par ses agents spéciaux. Malgré des défrichements qui furent exagérés, et

[illegible] plus ou moins désastreuses (forêts des terrains [illegible] dans les régions alpestres et pyrénéennes [illegible] 9 millions d'hectares). [illegible] forêts les plus étendues sont celles [illegible] le Jura, de l'Auvergne, de Chaux, Jura, de l'Empire, de la Rance, le Français, l'Allier, de la Grande-Chartreuse [illegible] appartiennent toutes à l'Etat. Les Landes, la Gironde, le Var, la Côte-d'Or, les Vosges, sont les départements les plus boisés, tandis que la Manche, la Mayenne, la Vendée, le Rhône et les Côtes-du-Nord en excepté le département de la Seine à cause de sa superficie restreinte sont les moins boisés. L'Algérie compte 230.000 hectares de forêts. En Europe, les pays les plus boisés sont la Scandinavie (1/5 de son territoire), la Russie (2/5 du territoire), l'Allemagne (1/4). Les pays les moins boisés sont l'Italie (1/7 du territoire), le Portugal (1/16), l'Espagne (1/32), et l'Angleterre (1/50).

Administration et législation forestières. Les bois et forêts, qui sont propriétés, même indivises, de l'Etat, et dans les mêmes conditions ceux des communes, des sections de commune et des établissements publics qui ont été reconnus susceptibles d'aménagement ou d'une exploitation régulière, sont soumis au régime forestier et, en conséquence, administrés par les agents et préposés du service des eaux et forêts. L'aménagement de ces forêts, leur délimitation, les servitudes dont elles sont grevées, font l'objet de règles particulières prévues par une législation spéciale dont le Code forestier, du 31 juillet 1827, est le fondement essentiel. Ce code a été complété à diverses reprises (lois du 4 mai 1837; du 18 juin 1859, du 1 avril 1882, du 23 novembre 1883, du 21 juin 1898). Les coupes sont adjugées publiquement, aux frais et risques de l'adjudicataire qui, en outre, se voit obligé de faire agréer, par l'agent forestier local, un *facteur* ou *garde-vente* assermenté. L'adjudicataire est, en effet, responsable, tant sur le territoire de la coupe qu'à « l'ouïe de la cognée » (c'est-à-dire dans un rayon de 250 mètres), de tout délit forestier, si le facteur ou garde-vente n'en fait un rapport à l'administration.

Enfin, toutes les forêts soumises au régime forestier sont frappées de la servitude dite « de martelage », mais le code interdit la création de nouveaux droits d'usage dans les forêts de l'Etat, et il réglemente ceux qui existaient avant la promulgation du code (pacage, usage en bois, etc.) ou en facilite l'extinction par le rachat ou le « cantonnement ». Les droits d'affouage, qui s'exercent dans les forêts communales, sont également réglementés.

L'administration forestière, réorganisée par décret du 11 janvier 1888, a été dénommée « l'administration des eaux et forêts » depuis le décret du 19 avril 1898. Elle constitue l'une des directions du ministère de l'agriculture. Le directeur des eaux et forêts exerce ses fonctions sous la haute autorité du ministre. Les agents du service extérieur (préposés, gardes domaniaux et mixtes, gardes cantonniers, brigadiers, gardes généraux, inspecteurs et conservateurs des eaux et forêts) sont sous ses ordres immédiats. Ils sont répartis en trente-deux conservations forestières. Le directeur est assisté de trois administrateurs. Enfin, le « conseil des eaux et forêts » se compose du ministre, qui le préside, du directeur et de trois administrateurs.

Le service des eaux et forêts de l'Algérie comporte trois conservations. Il est assuré par des agents du cadre métropolitain, et a été réorganisé par décret du 19 mars 1898.

Quant aux bois particuliers, ils peuvent être aménagés, exploités et coupés selon les convenances de leurs propriétaires. Toutefois, les droits de propriété sur les bois particuliers souffrent certaines restrictions. L'administration peut s'opposer, dans certains cas, à leur défrichement, pour des raisons de salubrité ou d'intérêt public qui sont prévues par le Code forestier (art. 219 et 220). D'autre part, la loi du 4 avril 1882 sur le reboisement des montagnes, prévoit, dans ou sous certaines conditions, l'expropriation des terrains en montagne à restaurer ou la « mise en défens » de ceux pour lesquels il convient de prendre simplement des mesures de conservation. La « mise en défens » peut être prononcée par simple décret rendu en conseil d'Etat.

— Pour ce qui concerne la culture des forêts, v. les mots AMÉNAGEMENT, FUTAIE, TAILLIS, etc.

— *Ecole nationale des eaux et forêts. Ecole secondaire et Ecole pratique de sylviculture des Barres.* V. ECOLE.

Forêts (REPRÉSENTATIONS ARTISTIQUES DES). Citons d'abord le tableau de Ruysdael (Louvre). Des chênes, des hêtres, des ormes bordent un chemin à demi submergé par les eaux d'une rivière. Une paysanne, montée sur un âne et escortée par un chien, parle à un villageois, qui conduit un bœuf. Sur le bord de la route, un voyageur se repose. Quelques bestiaux paissent ou se désaltèrent. Au milieu, par une éclaircie, on voit des collines dans le lointain. Les figures et les animaux sont de Berghem. Ruysdael a traité souvent des sujets analogues. Il a souvent représenté des lisières de bois. Parmi ses meilleures compositions en ce genre, nous citerons celle de la galerie Fesch, dont les petites figures ont été peintes par Adrien van de Velde. La galerie d'Arenberg, à Bruxelles, possède une *Entrée de forêt* du même peintre. Plusieurs autres artistes ont peint des *Entrées de forêt*; le Louvre en possède une de Cornelis Huysmans, de Marine. W. von Kobell a gravé une *Entrée de forêt*, d'après Wynant. Van Asch, van Artois, R. Savary ont exécuté des compositions analogues. Parmi les peintres contemporains, nous pourrions en citer une foule. Théodore Rousseau en tête, qui ont traité ce sujet. C. Flers a peint une *Entrée de bois à Montfermeil*; Jules André, une *Entrée de bois à Carignan*; etc.

FORÊT (LA), comm. du départ. du Finistère, arrond. et à 16 kilom. de Quimperlé; 1.167 hab. Chapelle du XVIe siècle, avec calvaire à personnages et charnier. Port sur la *baie de La Forêt*, profondément creusée par l'Océan entre la pointe de Beg-Meil et la pointe de Cornouarn au.

Forêt de Windsor (LA), poème anglais d'Alexandre Pope, publié en 1713. Ce poème dont le titre évoque la nature et ses beautés n'a qu'un rapport très lointain avec les sites de la célèbre forêt royale de Windsor. Pope n'était pas capable de saisir directement des paysages qu'il avait sous les yeux; il s'est contenté de mettre en vers très corrects, mais froids et artificiels, des réminiscences de ses lectures d'Homère et de Virgile. Il excellait dans la satire morale et la poésie descriptive n'était pas son fait; aussi la *Forêt de Windsor* est-elle l'unique essai qu'il ait tenté dans ce genre qui ne lui convenait point.

FORÊT-DE-BOHÊME. Géogr. V. BOHMERWALD.

FORÊT-LEZ-CHAUDFONTAINE, comm. de Belgique prov. de Liège, arrond. admin. et judic. de Liège, sur la Vesdre, affl. de l'Ourthe; 3.687 hab. Forges et usines, fabriques de draps, d'aiguilles à coudre, filatures, draperies.

FORÊT-NOIRE (traduction exacte du nom allem. *Schwarzwald*), chaîne de montagnes ainsi nommée à cause de la couleur sombre que lui donnent ses forêts immenses où le pin et le sapin dominent. Elle a 150 kilomètres du S. au N., sur 20 à 40 de l'E. à l'O., et couvre une très notable portion du grand-duché de Bade et une petite partie du Wurtemberg. Elle s'élève assez abruptement au-dessus de la plaine du Rhin, à l'orient du fleuve, exactement parallèle aux Vosges. Les deux montagnes où les géologues voient les deux versants d'un soulèvement primitif dont la clef de voûte se serait effondrée pour livrer passage au Rhin, se ressemblent presque identiquement : par la nature de leurs roches, granits, gneiss rougeâtres dits « grès vosgiens », « petits massifs de porphyres d'éruption, véritables volcans qui pourtant ne sont percés d'aucun cratère »; par la forme de leurs sommets qui se bombent en ballons, en dômes, en pyramides; par leur uniforme livrée vert brun de conifères, avec érables, hêtres, sorbiers, etc.; par tous les aspects de leurs vallons et vallées, et de leurs torrents; par la répartition des altitudes décroissantes du S. au N. Toutes les rivières vont à la rive droite du Rhin, soit en amont, soit en aval de Bâle, soit directement, soit par le Neckar, sauf les petites rivières qui donnent naissance au Danube, sur le versant oriental. Le point culminant est le Feldberg, haut de 1.495 mètres. Quelques métaux : argent, fer, plomb, cuivre, cobalt, qu'on n'exploite plus. Industries très importantes de bois travaillés, jouets, horlogerie, etc. Villes d'eau telles que Baden et Wildbad, superbes prairies; coupes de bois emportées vers le Rhin par des radeaux; population relativement nombreuse et qui fournit beaucoup d'émigrants.

FORÊT-NOIRE (CERCLE DE LA), un des quatre cercles du Wurtemberg au S.-O. du royaume; 4.773 kilom. carr.; 490.000 hab. Climat rude. La population exploite surtout les forêts et élève le bétail. Chef-lieu *Reutlingen*.

FORÊTS (LES), département compris dans la division administrative du premier Empire. Il était limité par les départements de l'Ourthe et de la Sarre au N., celui de la Sarre à l'E., ceux de la Moselle et de la Meuse au S. et ceux des Ardennes et de Sambre-et-Meuse à l'O. Il tirait son nom de la forêt des Ardennes, se composait du Luxembourg belge et hollandais actuel, avait pour chef-lieu *Luxembourg*, et trois autres arrondissements : Bitbourg, Diekirch et Neufchâteau.

FORÊT-SUR-SÈVRE (LA), comm. des Deux-Sèvres arrond. et à 16 kilom. de Bressuire, sur la Sèvre Nantaise; 916 hab. Débris du château où mourut Duplessis-Mornay en 1623.

FORÊTAIN (*tin*) n. m. Nom donné dans divers pays à ceux qui cultivent de préférence les arbres fruitiers.

FOREUR n. m. Ouvrier qui fore certaines pièces de métal. ‖ Ouvrier qui fore des trous de mine.

FOREUSE n. f. Mécan. Machine servant à faire des trous dans le métal et plus particulièrement employée pour forer les roches dures dans la construction des tunnels. (On dit mieux dans ce cas PERFORATEUR ou PERFORATRICE.)

FOR EVER (*for' éver'* — mots angl. signif. *pour toujours*), locution, souvent employée, en Angleterre dans un sens exclamatif, comme on dirait en français : « Vivo à jamais! » Là où l'on crierait, en français : Vive le général X!..., les Anglais crient : *General X... for ever!*

FOREY (Elie-Frédéric), maréchal de France, né et mort à Paris (1804-1872). Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr en 1824, il fut nommé instructeur au 2e léger et prit part, en 1830, à l'expédition d'Alger. Capitaine en 1835, il retourna en Afrique et se signala lors de la retraite de Constantine (1836) et aux Portes de Fer (1839). Chef d'un bataillon de chasseurs à pied en 1840, il fut de nouveau envoyé en Algérie, où il fut promu colonel (1844). Général de brigade en 1848, il seconda énergiquement le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il en fut récompensé par le grade de général de division. Au début de la guerre de Crimée il fut mis à la tête de la division de réserve et commanda par intérim les troupes du siège devant Sébastopol. En 1857, nommé commandant de la 1re division de l'armée de Paris, qui pendant la guerre d'Italie, se rencontra avec les Autrichiens, à Montebello (1859), le général Forey fut admis au Sénat la même année. Il fut chargé, en 1862, du commandement du corps expéditionnaire au Mexique. Débarqué le 27 septembre à la Vera-Cruz, Forey adressa aux Mexicains une proclamation leur permettant de choisir en toute liberté leur gouvernement. Cela ne l'empêcha pas de mettre sous séquestre les biens des habitants hostiles à l'intervention française. Puis il poussa vigoureusement ses opérations militaires, et après un long siège il s'empara de Puebla (1863); il reçut le bâton de maréchal de France. Après avoir constitué un gouvernement provisoire et remis le commandement au général Bazaine, il revint en France. Le maréchal Forey fut nommé commandant du 2e corps d'armée, puis, en 1867, du camp de Châlons. Peu de temps après, il fut frappé de paralysie.

Forey.

FOREZ (*rèz'*), pays de l'ancienne France, qui constitue, au nord du bassin houiller de Saint-Etienne, une profonde dépression elliptique. Allongé dans le sens N.-S., dominé à l'O. par les crêtes du Pierre-sur-Haute (1.610 m.) et des Bois-Noirs; à l'E., par les collines moins élevées du Lyonnais et du Beaujolais, le Forez est traversé par la Loire, de Saint-Rambert à Pinay. La plaine forésienne est le fond d'un ancien lac miocène, où venait se jeter la Loire, avant que les manifestations volcaniques qui ont travaillé la partie occidentale de la dépression, coïncidant avec l'effort d'érosion des eaux du fleuve, aient réussi à fournir à toute la nappe d'eau un épanchement vers le N., par le lit tourmenté de la Loire actuelle entre Pinay et Roanne.

L'origine lacustre du bassin se trahit encore par la présence, autour de Montbrison, d'un grand nombre d'étangs mal séchés, tandis que de tous côtés descendent vers la Loire, attirées par ce véritable fond d'entonnoir, un grand nombre de petites rivières, dont les plus connues sont le Viseay et surtout la fameuse rivière de l'*Astrée*, le Lignon. Constitué par des alluvions anciennes et récentes, le sol de la dépression est très fertile, livré à la culture des céréales ou, dans ses parties plus humides, aux prairies artificielles, dont l'aspect riant contraste avec la sauvagerie des hauteurs boisées qui les dominent. Montbrison, Feurs, Boen sont les principales villes de ce pays jadis tranquille et purement agricole, mais dont toute la vie économique, et par suite la population, tend de plus en plus à se porter vers le sud, attiré par le centre houiller et industriel de Saint-Etienne.

— Hist. Habité par les Ségusiaves (*Forum Segusiavorum*) avant la conquête romaine, le Forez devint au moyen âge un comté d'abord dépendant du royaume de Bourgogne. Il passa ensuite à la maison de Bourbon et fut définitivement réuni à la couronne de France en 1531. L'histoire des comtes du Forez dont les premiers furent aussi souverains de Lyon et du Beaujolais, remonte au Xe siècle; trois dynasties se succédèrent : la première finit en 1107, la seconde issue des dauphins de Vienne alla jusqu'en 1371, époque où l'héritière Anne, duchesse d'Auvergne et comtesse du Forez épousa Louis II de Bourbon; la troisième dynastie dite des Bourbons se termina à la mort du fameux connétable en 1527. Louise de Savoie se fit adjuger par arrêt du parlement le duché d'Auvergne et le comté de Forez qui, à sa mort furent réunis au domaine royal par son fils François Ier (1531). Le comté du Forez figure ensuite comme apanage du duc d'Anjou, puis comme apanage d'Anne d'Autriche. Avec le Lyonnais il faisait partie de la généralité de Lyon. C'était un pays de droit écrit. Joint au Lyonnais il forma sous la Révolution le département de Rhône-et-Loire. C'est aujourd'hui, avec l'ancien Beaujolais, le Jarcy et quelques parcelles des pays voisins, le département de la Loire.

— BIBLIOGR. : Auguste Bernard, *Histoire du Forez* (Montbrison, 1835); Antoine, *Histoire du Forez* (Saint-Etienne, 1883).

FOREZ (CANAL DU), canal d'irrigation dans le départ. de la Loire et dans la plaine du Forez. Il prend les eaux de la Loire dans des gorges profondes, à 10 kilomètres à l'O. de Saint-Etienne, passe près de Saint-Rambert et de Montbrison et se termine sur la rive droite du Lignon. Il est long de 125 kilomètres; la pente en plaine est de 15 centimètres par kilomètre. Les travaux du canal ont été achevés en 1880. Il envoie des artères et des sous-artères sur 200 kilomètres.

FORFAIRE (*fèr'* — de *fors*, hors de, et *faire*; *faire hors*, faire quelque chose *fors* ou contre le devoir, agir en dehors de ce qui est permis. N'est usité qu'au prés. de l'inf. et aux temps composés. Quelques auteurs, cependant, le conjuguent en entier comme le verbe *faire*) v. n. Commettre un acte gravement déshonorant; manquer gravement et honteusement : *On ne peut sans contradiction aimer Dieu et* FORFAIRE *à son devoir.* (J. Simon.)

— v. a. Dr. féod. *Forfaire un fief*, Le rendre confisquable de droit, au profit du seigneur féodal, par quelque outrage, quelque trahison, etc. ‖ *Forfaire une amende*, L'encourir.

FORFAIT (*fè* — rad. *forfaire*) n. m. Crime énorme commis avec audace : *La liberté ne doit point être accusée des* FORFAITS *que l'on commet sous son nom.* (Chateaubr.)

— SYN. Forfait, crime, etc. Le forfait, dans le langage commun, est un crime considérable, soit par l'horreur de l'action, soit par la qualité du coupable ou de la victime. Il s'ensuit que tous les forfaits sont des crimes, mais que tous les crimes ne sont pas des forfaits.

FORFAIT (*fè* — de *for*, au sens de *prix*, et de *fait*) n. m. Contrat aléatoire, dans lequel l'équivalent à recevoir par chacune des parties, en retour de la prestation à laquelle elle s'oblige, consiste dans des chances de gain ou de perte : *Entreprendre des travaux à* FORFAIT.

— ENCYCL. *Vente à forfait.* Une vente est faite *à forfait* lorsqu'elle a pour objet des produits futurs, une récolte à venir par exemple, et que l'acheteur doit payer le prix fixé d'avance, que la récolte soit abondante ou non.

Marché à forfait. L'architecte ou l'entrepreneur qui s'est chargé, à forfait, de l'exécution d'un travail, d'après un plan arrêté et moyennant un prix convenu, ne peut, sous aucun prétexte, demander une augmentation de salaire (C. civ., art. 1793).

Fret à forfait. Le prix du loyer d'un navire peut être stipulé à forfait, à raison de tant pour le transport en bloc d'une certaine quantité de marchandises (C. comm., art. 286).

Forfait de communauté. On nomme ainsi la clause d'un contrat de mariage par laquelle il est stipulé que l'un des époux ou ses héritiers ne pourront exiger que le payement d'une certaine somme pour tous droits de communauté (C. civ., art. 1522).

Assurance. L'*assurance* est un contrat à forfait pour l'assureur qui se charge, moyennant une prime déterminée, d'indemniser l'assuré d'un dommage éventuel.

Finances. Le *forfait* est un mode d'évaluation fréquemment employé en matière fiscale, soit que le législateur ait voulu, dans certains cas, soustraire le contribuable aux mesures inquisitoriales qui eussent été indispensables pour déterminer l'assiette de l'impôt, soit que la déclaration des parties ne lui ait pas paru présenter une base imposable de nature à sauvegarder suffisamment les droits du Trésor. C'est ainsi que, pour les Sociétés non divisées en actions, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières établi par la loi du 29 juin 1872 est liquidé sur une évaluation du revenu fixée *à forfait* à 5 p. 100 du capital social ou de la commandite.

On trouve également tous les caractères d'une convention *à forfait* dans le contrat appelé communément *abonnement*, aux termes duquel des contribuables s'engagent à payer à la régie des contributions indirectes une somme fixe, pour tenir lieu de droits éventuels et variables, tels que les droits sur les boissons, d'octroi, etc.

FORFAIT (*fè* — de l'angl. *forfeit*, emprunté lui-même de l'anc. franç. *forfait*, partic. de *forfaire*) n. m. En T. de turf, Somme fixée à l'avance et que le propriétaire d'un cheval engagé dans une course est tenu de payer, s'il ne le fait pas courir. ‖ *Déclarer forfait pour un cheval*, Le retirer avant la course.

FORFAIT (Pierre-Alexandre-Laurent), ingénieur maritime français, né et mort à Rouen (1752-1807). Forfait fut attaché comme ingénieur constructeur surnuméraire au port de Brest, puis fit une campagne à bord du « Terrible ». Il publia le *Traité élémentaire de la mâture des vaisseaux* (1788), qui lui valut le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences. En même temps, il perfectionnait, à Saint-Malo, la construction des paquebots. En 1791, Forfait fut élu député à la Législative, mais revint à ses fonctions d'ingénieur à l'expiration de son mandat.

Dénoncé, en 1793, comme modéré au club du Havre, il fut incarcéré; remis en liberté peu de temps après, il était nommé inspecteur général des forêts. En 1794, Forfait fut chargé de construire, pour la navigation de la Seine, des bateaux spéciaux, destinés à assurer les subsistances de la capitale. Sous le Directoire, il prépara la construction de l'arsenal militaire d'Anvers. Nommé, en 1799, ordonnateur de l'expédition d'Egypte, ce fut lui qui en fit l'organisation navale. Après le 18-Brumaire, Bonaparte confia à Forfait le portefeuille de la marine et des colonies. Pendant son administration, il organisa le service des travaux maritimes, le conseil des prises, le système des préfectures, recomposa le corps des officiers de vaisseau, l'artillerie et le service de santé. Nommé conseiller d'Etat à sa sortie du ministère, il fut chargé, après la rupture de la paix d'Amiens, du soin d'augmenter la flottille. En 1805, il fut envoyé à Gênes, récemment réunie à la France, pour y fonder une marine. Mais l'insuccès de son bâtiment le « Génois » le fit disgracier par le ministre Decrès.

FORFAITEUR (*fè*) n. m. Celui qui commet une forfaiture.

FORFAITURE (*fè* — rad. *forfaire*) n. f. Féod. Terme de féodalité exprimant la félonie du vassal envers son seigneur, la violation du serment de foi et hommage prêté par le vassal à son seigneur. (Par le seul fait de cette félonie, le fief devenait vacant.)

— Dr. act. Prévarication d'un magistrat ou d'un fonctionnaire : *On ne peut destituer un magistrat que pour* FORFAITURE. ‖ Crime de haute trahison.

— ENCYCL. Dr. Le mot *forfaiture* désigne, d'une façon générale et générique, tous les crimes commis par un fonctionnaire public, dans l'exercice de ses fonctions. Cette définition de la forfaiture est contenue dans l'article 166 du Code pénal. L'article 168 la précise en ces termes : « Les simples délits ne constituent pas les fonctionnaires en forfaiture. » En outre, l'article 167 édicte : « Toute forfaiture pour laquelle la loi ne prononce pas de peines plus graves est punie de la dégradation civique. »

Mais ces dispositions sont inutiles et ne peuvent, en aucun cas, recevoir d'application. En effet, le Code pénal prévoit spécialement chacun des divers crimes dont peuvent se rendre coupables les fonctionnaires (c'est-à-dire, par conséquent, chaque cas de forfaiture), en énonçant spécialement la peine applicable à chacun d'eux : il en est ainsi, notamment dans les articles 169 à 198. D'autre part, comme la dégradation civique est la moindre des peines criminelles, la peine indiquée pour chaque crime de forfaiture ne peut jamais être moins grave.

FORFANTE (de l'ital. *furfante*, même sens) n. m. Coquin, méchant homme. (Vieux.) ‖ Personnage qui se vante impudemment.

FORFANTERIE (*rî* — rad. *forfante*) n. f. Acte de méchanceté. (Vieux.) ‖ Hâblerie, charlatanisme.

FORFANTIER (*ti-é*) n. m. Celui qui montre de la forfanterie en paroles ou en actions.

FORFAR, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de Forfar, à 93 kilom. N.-N.-E. d'Edimbourg, à 21 kilom. N. de Dundee, à la jonction de plusieurs chemins de fer; 14.470 hab. Petite ville manufacturière; toiles, draps.

FORFAR ou **ANGUS**, comté d'Ecosse, sur la mer du Nord. Superficie : 2.306 kilom. carrés; population : 277.773 hab.; sol très accidenté, qui atteint jusqu'aux Grampians. On y récolte beaucoup de céréales; pêche active sur la côte. La principale industrie est celle des toiles. Ch.-l. *Forfar*.

FORFICAIRE (*kèr'*) n. f. Genre de plantes, de la famille des orchidées-ophrydées, et dont l'espèce type croît au cap de Bonne-Espérance.

FORFICULE n. f. Genre d'insectes orthoptères, type de la famille des *forficulidés*, et renfermant des animaux plats, allongés, à élytres très courts, à abdomen terminé par une paire de pinces dures et aiguës.

Forficule (gr. d'une tiers).

— ENCYCL. Les *forficules*, vulgairement *perce-oreilles* ou *pince-oreilles*, sont ainsi nommés, non point parce qu'ils s'introduisent dans les oreilles des hommes, mais parce que les appendices fourchus de leur abdomen ressemblent aux pinces dont se servaient les orfèvres pour percer les oreilles des gens qui voulaient y suspendre des anneaux. De ce genre, très nombreux en espèces répandues sur le globe, la plus commune est la *forficula auricularia*, livide et rousse, qui abonde en automne dans les jardins et les orangeries, les fruiteries, etc. Les forficules sont omnivores, nocturnes, volent et courent bien : elles attaquent les fruits, les légumes, etc.

FORFICULIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères coureurs, comprenant les *forficules* et genres voisins, tels que *labidure*, *cylindrogaster*, *brachylabis*, *psalidophore*, *opistocosmie*, etc. (Répandus surtout dans les régions tropicales, les forficulidés comptent des représentants fossiles dans le bas et le tertiaire.) — *Un* FORFICULIDÉ.

FORGACH de GHYMES et de GACS, très ancienne famille hongroise, dont l'ancêtre, « Comes Yvanch », vivait à la fin du XIIe siècle. Les membres les plus marquants sont : FRANÇOIS **Forgach**, évêque et historien, né en 1510 à Ofen, mort en 1575. [Il devint évêque de Varad, fut chassé par Jean-Sigismond et nommé chancelier par Etienne Bathori en 1571. C'est alors qu'il écrivit son ouvrage : *De statu reipublicæ Hungariæ*, où il raconte la lutte de Ferdinand Ier contre Jean Zapolya, élu contre-roi par la Transylvanie et une partie de la Hongrie]; — FRANÇOIS **Forgach**, cardinal, archevêque d'Esztergom, né en 1560, mort en 1615. [Il devint primat-archevêque et gouverneur en 1607, installa les jésuites en Hongrie et restaura l'Eglise catholique, que les progrès de la Réforme avaient affaiblie; — SIMON **Forgach**, célèbre général sous Ferdinand Ier et sous Maximilien, mort en 1598. [Il se distingua dans les guerres contre les Turcs, remporta une victoire à Lippa, et défendit héroïquement Varad]; — SIMON **Forgach**, général dans l'armée de François Rakoczy II, né en 1669, mort en 1721. [Il combattit d'abord avec Schlick, le prince hongrois; mais, en 1701, il quitta les Autrichiens et fit cause commune avec le défenseur de l'indépendance nationale. Rakoczy l'envoya, en 1705, en Transylvanie; mais, devenu suspect, il fut enfermé dans la forteresse de Szepes. Après la paix de Szatmar (1711), il se réfugia en Pologne, où il mourut. Il a laissé plusieurs ouvrages de tactique]; — SIGISMOND **Forgach**, palatin de Hongrie, né en 1565, mort en 1621. [Capitaine de la Haute-Hongrie, il combattit Gabriel Bathory. Lorsque Gabriel Bethlen attaqua Ferdinand II, Forgach quitta le service de l'empereur, mais il fit bientôt sa soumission aux Habsbourg].

FORGACH (Antoine, comte DE), homme politique hongrois, né en 1819, mort en 1885. Il remplit diverses fonctions administratives, et se montra, lors de l'insurrection hongroise de 1848, fermement attaché à l'Autriche. Chancelier de Hongrie (1861-1864), il ne réussit pas, malgré la sévérité de son administration, à rétablir l'ordre, et dut être remplacé par le comte Pallfy.

FORGAGE (*gaj'*) n. m. Dr. cout. Droit que le débiteur avait de reprendre ses biens vendus par autorité de justice, en restituant le prix à l'acquéreur. (C'était là un cas de retrait.) ‖ On disait aussi FORGAGEMENT.

FORGAN, comm. d'Ecosse (comté de Fife), sur l'estuaire du Tay, en face de Dundee; 2.245 hab.

FORGARIA, comm. d'Italie (Vénétie), près du Tagliamento; 2.950 hab.

FORGE (*forj'* — du lat. *fabrica*, atelier) n. f. Techn. Etablissement où l'on transforme la fonte en fer malléable. ‖ Atelier dans lequel on travaille les métaux au feu et au fourneau. ‖ Fourneau employé pour le travail des métaux. ‖ Atelier de serrurier, de maréchal ferrant. ‖ *Forge de campagne* ou *Petite forge*, ou *Forge volante*, Forge portative employée dans diverses industries du fer et d'autres métaux. ‖ Pierre plate (liais), sur laquelle on aplatit le plomb par battage à froid.

— Fig. Création, fabrique : *Argument de la* FORGE *des péripathétiques*. (Malh.)

— Comm. *Fine forge*, Charbon de terre menu et gras, qu'emploient de préférence les forgerons.

— Milit. *Forge de campagne, de montagne*. V. la partie encycl. ‖ *Service des forges*, Service de l'artillerie qui a pour objet la surveillance de la fabrication, dans les établissements privés chargés d'une fourniture pour l'artillerie.

— ENCYCL. Techn. et métall. Le mot *forge* désigne les établissements permettant d'affiner la fonte et de la transformer en fer, et aussi les instruments qui, dans différentes petites industries, servent à donner au fer les formes réclamées par le commerce. Dans la première catégorie sont comprises les *forges à la catalane*, celles désignées sous le nom de *forges comtoises* ou *à l'allemande*, enfin les *forges à l'anglaise*.

Avec la forge à la catalane, le minerai de fer est converti, à la suite d'une opération unique et par l'action du charbon de bois, en un métal malléable et pouvant se souder. Le travail de transformation se fait dans des fours appelés *bas foyers*. La forge à l'allemande ou comtoise transforme le minerai par un traitement au haut fourneau, de manière à obtenir du fer avec les minerais riches ou pauvres. Enfin, la forge à l'anglaise permet de traiter tous les minerais en faisant usage de combustible minéral, houille ou coke. Cette forge comporte le haut fourneau, la finerie et le puddlage. V. MÉTALLURGIE.

— *Forges à fer ouvré*. Celles-ci, appelées encore *forges de maréchalerie* ou *forges à mains*, fixes ou mobiles, sont destinées à chauffer les diverses barres de fer qui doivent être converties en pièces de machines, en fers, etc., et que l'on doit battre sur l'enclume. Elles consistent en une plate-forme carrée, en brique ou en fonte, légèrement déprimée en son milieu, pour recevoir le combustible et la pièce à chauffer. Sur l'un des côtés de cette plate-forme s'élève un mur vertical en brique, en fonte ou en fer, percé, à la partie inférieure, d'un trou par lequel passe une petite tuyère destinée à lancer de l'air dans le foyer. En outre, ce mur supporte une hotte formant l'origine de la cheminée pour l'échappement des gaz provenant de la combustion. Le vent est fourni par un soufflet mû à la main, quelquefois par un ventilateur. Parmi ces appareils, on distingue : les *forges doubles*, que l'on accouple sous une même hotte; les *forges portatives*, espèces de boîtes en tôle renfermant le soufflet et tous les instruments du forgeron; les *forges de campagne, de montagne*, employées dans l'artillerie.

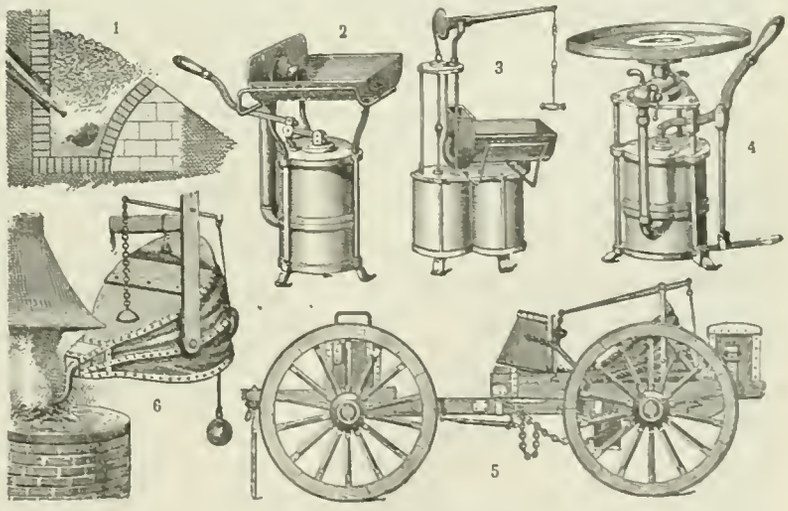

Forges : 1. A la catalane; 2. Portative à régulateur; 3. A deux corps; 4. A foyer tournant; 5. Militaire, de campagne; 6. A gros soufflet.

— Milit. Outre les forges fixes ou de garnison, installées dans les casernes, l'armée emploie en campagne différentes forges mobiles pour le ferrage des chevaux et les réparations du matériel. C'est ainsi qu'on trouve dans l'artillerie la *forge de campagne* et celle *de montagne* attachées aux batteries du même nom. La première est disposée sur une voiture d'un type et d'une mobilité analogues à ceux des autres voitures de la batterie : son modèle a varié et varie avec celui des bouches à feu. La forge de montagne se compose d'une forge portative, disposée pour se charger sur un mulet qui porte en même temps les accessoires et une sacoche à charbon, le tout représentant environ 120 kilogrammes.

Cette forge portative est encore affectée à la cavalerie, chargée sur le fourgon-forge de chaque escadron, et au train, dont les compagnies sont accompagnées d'une voiture d'un modèle spécial, dite *forge roulante*, sur laquelle est chargée une forge portative.

— *Service des forges*. Les officiers attachés à ce service ont pour mission de surveiller la fabrication dans les établissements privés et d'étudier en même temps les usines de la région, afin d'apprécier leur puissance de production et préparer ainsi les adjudications éventuelles. Cette organisation, dont l'idée première remonte à Grégeauval, et qui, depuis lors, a subi plusieurs vicissitudes, comporte, depuis l'an XI, une direction centrale et des sous-directions, dénommées en 1823 : *inspection* et *sous-inspections* ou *arrondissements*, dont le nombre, d'abord de 3, fut porté à 5 en 1814, à 6 en 1816 et a été ramené, depuis 1870, à 5, qui sont : celle du Nord, à Mézieres (6e corps d'armée); celle de l'Est, à Besançon (7e corps); celle du Centre, à Nevers (8e corps); celle de l'Ouest, à Rennes (10e corps); celle du Midi, à Toulouse (17e corps). L'inspection des forges est au dépôt central de l'artillerie à Paris, place Saint-Thomas-d'Aquin. L'inspecteur est un colonel ou lieutenant-colonel; les sous-inspecteurs sont des chefs d'escadron. Un capitaine est adjoint à l'inspecteur et à chacun des sous-inspecteurs.

Forges (REPRÉSENTATIONS ARTISTIQUES DES). Les *Forges de Vulcain*, superbe composition de Rubens (musée de Bruxelles). Dans une grotte de l'Etna, Vulcain tient une barre de fer dont une extrémité est plongée dans le foyer de la forge. Au centre de la composition, apparaît Vénus; elle vient, accompagnée de l'Amour, prier son époux de

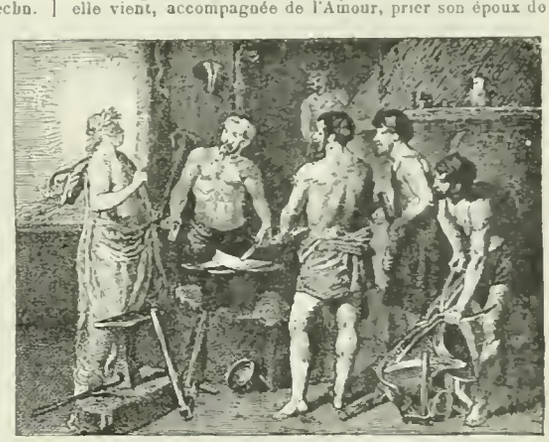

Les Forges de Vulcain, d'après Vélasquez.

lui fabriquer des armes pour Enée. Elle est suivie d'un vieillard à barbe blanche, qui tient une corne d'abondance, et qui paraît être Pan ou Silène. La richesse du coloris et la vérité des expressions placent ce tableau au nombre des meilleurs de Rubens. Le tableau des *Forges de Vulcain*, par Vélasquez, appelé aussi *Apollon chez Vulcain* (musée de Madrid), représente le dieu du feu, entouré de ses cyclopes, au moment où Apollon vient lui annoncer les amours de Mars et de Vénus. La lumière venue du brasier et de la porte éclaire avec beaucoup de vérité les formes robustes des forgerons.

Le sujet des *Forges de Vulcain* a été traité aussi par Leandro Bassano (Madrid), Martin Heemskerk, Vasari (Offices), Vitt. Casini (même musée), Lanfranc, Pierre. Une *Forge de village*, par Géricault, a paru au Salon de 1824. Citons : la *Forge bavaroise*, gravée par J.-A. Klein; *Forge* ou *Animaux à la forge*, tableau de Landseer (1855); etc.

FORGEABLE (*jabl'*) adj. Qui peut se forger, se travailler à la forge : *La fonte n'est pas* FORGEABLE.

FORGEAGE (*jaj'*) n. m. Action de forger : *Le* FORGEAGE *répété influe beaucoup sur les qualités de l'acier*.

FORGEMENT n. m. Techn. Syn. de FORGEAGE.

FORGEMOL DE BOSTQUÉNARD (Léonard-Léopold), général français, né à Azerables (Creuse) en 1821, mort

à Versailles en 1817. Élève de Saint-Cyr et de l'École d'état-major, il servit en Algérie, devint colonel en 1870 et [illegible] l'état-major du 17e corps d'armée [illegible] l'Allemagne. Général de brigade en 1871, [illegible] en 1879, il réprima l'insurrection de [illegible], puis, en 1881, un soulèvement des Kroumirs, prit part à l'expédition de Tunisie, dirigea la marche difficile du corps expéditionnaire de Tebessa sur Kairouan, commanda le corps d'occupation jusqu'en 1883, puis, jusqu'en 1890, le 11e corps d'armée.

FORGEOT (Nicolas-Julien), auteur dramatique, né et mort à Paris (1758-1798). Avocat, puis, pendant quelque temps, inspecteur des postes, il a fait jouer un assez grand nombre de comédies, pour la plupart en vers, où l'on trouve de la verve, de l'esprit et de l'ingéniosité. Les principales sont : *Deux oncles* (1780), *Lucette et Lucas* (1781); *les Heureuses* (1785), *les Dettes* (1787); *le Rival confident* (1788), *la Rupture feinte* (1797); etc.

FORGEOT (Jules-Étienne-Marie), général français, né à Nantes en 1816, mort à Arcachon en 1877. Élève de l'École polytechnique, il entra dans l'artillerie, servit avec distinction en Algérie, puis comme colonel pendant la guerre de Crimée (1854) et fut promu général de brigade en 1856. Il commanda l'artillerie du 1er corps pendant la guerre d'Italie, puis l'artillerie de la garde impériale. Général de division (1861), inspecteur général de son arme, Forgeot fut mis, en 1870, à la tête de l'artillerie du 1er corps, avec laquelle il combattit à Reichshoffen et à Sedan. Après la guerre, il fut président du comité d'artillerie, puis commandant du 10e corps d'armée (1873-1875).

FORGER (*jé* — du lat. *fabricare*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il forgea. Nous forgeons*) v. a. Travailler à la forge, c'est-à-dire au feu et au marteau : FORGER *une barre de fer, de l'or, de l'argent.* ‖ *Forger a chaud*, Travailler le fer après l'avoir exposé au feu de la forge. ‖ *Forger a froid*, Travailler le fer sans le chauffer au préalable. ‖ *Forger le plomb*. Le frapper avec des masses.

— Par ext. Établir, construire, fabriquer :

> Marche fait, les oiseaux *forgent* une machine,
> Pour transporter la pèlerine.
> LA FONTAINE.

— Fig. Modifier, améliorer, en soumettant à un travail; produire, créer, préparer : *La méditation est plus utile que l'étude; j'aime mieux* FORGER *mon âme que la meubler.* (Montaigne.) ‖ Inventer, imaginer, controuver : FORGER *un conte absurde.* ‖ Fabriquer un document faux, un ouvrage apocryphe : *Samuel Ireland, qui* FORGEA *des manuscrits de Shakspeare, abusa les hommes les plus distingués de l'Angleterre.* (Boissonade.) ‖ *Forger des fers*, Préparer la servitude pour soi-même ou pour les autres.

— PROV. : **C'est en forgeant, qu'on devient forgeron**, À force de s'exercer à une chose, on y devient habile. (C'est la traduction du proverbe latin : *Fit fabricando faber.*)

— v. n. Manèg. et art vétér. Se dit d'un cheval qui heurte les fers des pieds de devant avec ceux des pieds de derrière.

— ENCYCL. Art vétér. Le heurt des fers, chez un cheval qui *forge*, est le résultat d'une paresse ou d'une faiblesse dans la translation des membres; aussi ce défaut se constate-t-il à peu près exclusivement chez des jeunes chevaux qui n'ont pas encore les allures faites, bien réglées, ou chez les chevaux fatigués. Le repos chez les derniers et l'expérience chez les premiers fait donc disparaître ce défaut; mais, en attendant, on l'atténue et surtout on l'annihile en rognant la pince du fer frappant, de manière que sa saillie soit diminuée de 1 ou 2 centimètres. On diminue en même temps la saillie des talons du fer qui reçoit le choc de la même quantité, ce qui fait que, pendant l'allure, les deux fers ne se touchent plus.

FORGERIE (*ri*) n. f. Techn. Art de forger. ‖ Industrie des forges.

— Fig. Chose forgée, inventée, donnée faussement comme vraie : document fabriqué : *Je ne fois jamais de* FORGERIES, *c'est pas mon genre.* (Marot.)

FORGERON (rad. *forger*) n. m. Ouvrier qui travaille le fer au marteau, après l'avoir fait chauffer à la forge.

— ENCYCL. Outre l'opération du forgeage proprement dit, le *forgeron* procède aux soudures des métaux qu'il forge, cet ouvrier emploie pour l'exécution de ses divers travaux des outils divers tels que : *tenailles, marteaux a main et a frapper devant, tranches, chasses, dégorgeoirs, matrices, poinçons*, etc.

Forgeron de Gretna-Green (LE). V. GRETNA-GREEN.

FORGERON n. m. Nom vulgaire de deux poissons, appartenant l'un au genre zée, l'autre au genre chétodon.

FORGES (LES), comm. du Morbihan, arrond. et à 24 kil. de Ploermel, sur le canal de Nantes à Brest; 981 hab.

FORGES, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Rochefort; 905 hab. Distilleries d'eau-de-vie, moulins.

FORGES-LES-BAINS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 29 kilom. de Rambouillet; 1.088 hab. Hôpital. Source d'eaux bicarbonatées sulfatées mixtes. Depuis 1886, il n'existe plus d'établissement thermal.

FORGES-LES-EAUX (lat. *Fabreras*, nom tiré d'anciennes forges gallo-romaines), ch.-l. de canton de la Seine-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. de Neufchâtel, sur l'Andelle. Chemin de f. Ouest; 1.849 hab. Eaux minérales; quatre sources ferrugineuses bicarbonatées. — Le canton a 21 comm. et 11 [illegible] hab.

FORGÉSIE (*jé zi*) n. f. Genre de saxifragacées, tribu des escallonées, comprenant des arbustes de l'île de la Réunion, à fleurs grandes, réunies en grappes de cymes.

FORGET (*je* n. m. En T. d'archit. Saillie existant en dehors de l'alignement d'un mur de bâtiment.

FORGET (Pierre), sieur DE FRESNE, homme d'État français, né en 1544, mort en 1610. Secrétaire d'État sous Henri III, puis sous Henri IV, intendant général des bâtiments du roi, il fut le rédacteur du fameux édit de Nantes. Il serait mort du chagrin que lui causa l'assassinat de son ami le roi Henri IV.

FORGET (Pierre), sieur DE BEAUVAIS ET DE LA PICARDIÈRE, diplomate et poète français, mort en 1638. Il fut chargé de missions en Allemagne et à Constantinople et, en 1609, fut nommé historiographe de l'ordre de Saint-Michel. Ses poésies sont oubliées aujourd'hui. On peut citer : *Hymne a la reine régente, mère du roi* (1613); *les Sentiments universels de messire Pierre Forget, chevalier* (1636).

FORGET (Charles-Polydore), médecin français, né à Saintes en 1800, mort en 1861 à Strasbourg, où ses qualités de professeur, et aussi l'élévation de ses idées morales et la dignité de sa vie lui avaient valu une considération particulière. Citons, parmi ses nombreux ouvrages : *Principes de thérapeutique générale et spéciale* (1860).

FORGEUR (*jeur'*), **EUSE** n. Personne qui forge, qui est employée aux travaux de forge.

— Fig. Personne qui crée, qui produit : *Les conquérants sont des* FORGEURS *de chaînes.* ‖ Personne qui invente : *Une* FORGEUSE *de calomnies.*

— Adjectiv. Qui forge, qui sert à forger : *Ouvrier* FORGEUR. *Cylindres* FORGEURS.

FORGIS (*ji*) n. m. Verge cannelée, destinée à être passée à la filière.

FORGUE, comm. d'Écosse (comté d'Aberdeen); 2.625 h. Pierre à chaux.

FORGUES (Paul-Émile DAURAND), littérateur français, né à Paris en 1813, mort à Cannes en 1883. Il écrivit, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de OLD NICK, de nombreux articles dans plusieurs journaux ou revues. Profondément versé dans la littérature anglaise, il s'est attaché à la faire connaître par de vives et spirituelles études, par de nombreuses traductions de romans et d'ouvrages, par des adaptations. On lui doit : *Petites misères de la vie humaine* (1841); *la Chine ouverte* (1843); *Originaux et beaux esprits de l'Angleterre contemporaine* (1860); *Gens de Bohême et têtes fêlées* (1862), etc. Lamennais l'avait chargé de publier ses œuvres posthumes; mais, par suite d'un procès que lui intenta la famille du célèbre écrivain, il ne put faire paraître que *la Divine Comédie* (1855) et deux volumes de sa *Correspondance* (1858).

FORHU (subst. verb. de *forhuer*) n. m. Vénerie. Ton que l'on sonne aux chiens pour les faire venir à soi et leur

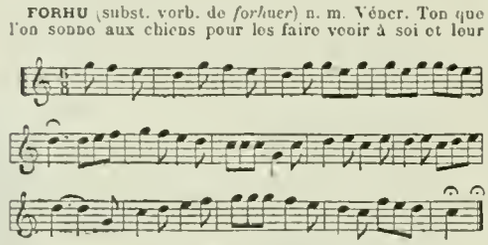

Forhu (sonnerie de trompe).

annoncer le repas. ‖ Nom donné à certaines parties du cerf, les intestins notamment, que l'on place au bout d'une fourche et que l'on donne aux chiens après la curée.

FORHUER (*ru-é* — de *fors*, et *huer*) v. n. Vénerie. Sonner le forhu pour rappeler les chiens. ‖ On dit aussi FORHUIR.

FORIACE n. f. Pyrite de fer en lames, qu'on trouve dans les couches d'ardoises.

FORIÈRE (de *fors*, dehors) n. f. Lisière de terre qui forme la ceinture des champs, dans quelques parties de la Bretagne, et qu'ailleurs on nomme CHAINTRE.

FORINO, ville de l'Italie méridionale (prov. d'Avellino); 3.760 hab. Ruines d'un vieux château.

FORIO, bourg du royaume d'Italie (Italie mérid. [prov. de Naples]), dans l'île d'Ischia; 6.595 hab. Petit port. Sources minérales et bains aux environs.

FORJET (*jè* — subst. verb. de *forjeter*) n. m. Archit. Saillie hors d'alignement.

FORJETER (de *fors*, et *jeter*. — Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je forjette. Qu'ils forjettent*) v. a. Archit. Établir des saillies en dehors de l'alignement d'un mur et de son aplomb.

— v. n. Excéder l'alignement et l'aplomb d'un mur, en parlant d'un motif décoratif.

Se forjeter, v. pr. Se dit d'un bâtiment qui forme une saillie par rapport à l'alignement des édifices voisins.

FORJETURE n. f. Archit. Syn. de FORJET.

FORJUGEMENT n. m. S'est dit pour jugement injuste.

FORJUGER (*jé* — du lat. *foris*, dehors, et de *juger*) v. a. Coût. anc. Abandonner un héritage, en déguerpir. ‖ Confisquer et adjuger un héritage.

— Dans un sens général, Condamner injustement ou simplement Condamner.

FORJUREMENT (*man* — rad. *forjurer*) n. m. Dr. coût. Renonciation; abandon du pays.

— ENCYCL. Le *forjurement*, véritable renonciation à la famille et au pays, était pratiqué en Gaule à l'époque des rois barbares. Le Franc qui voulait forjurer se présentait devant le juge, brisait une baguette de saule, et en jetait les morceaux par-dessus son épaule en présence de ses parents. Il rompait ainsi légalement tout lien de famille; n'avait plus de droit à l'héritage et demeurait étranger aux haines de famille. On forjurait souvent pour se soustraire aux poursuites de la justice.

FORJURER (de *fors*, et *jurer*) v. n. Dr. coût. Délaisser, abandonner un pays.

FORKEL (Jean-Nicolas), compositeur et musicographe allemand, né à Meeder en 1749, mort à Göttingue en 1818. Bon organiste, Forkel, comme compositeur, ne s'éleva pas au-dessus du médiocre. Il a publié des sonates et des variations pour le piano, ainsi que des chansons allemandes. Mais il doit sa renommée à ses travaux sur l'histoire de la musique : *Sur la théorie de la musique* (1771); *Bibliothèque critique de musique* (1778-1779); *Sur la meilleure organisation des concerts publics* (1779); *Almanach musical pour l'Allemagne* (1782, 1783, 1784, 1789); *Histoire générale de la musique* (1788-1801), ouvrage inachevé, remarquable à divers points de vue, mais inégal; *Littérature générale de la musique* (1792), bibliographie excellente; etc.

FORKILL, comm. d'Irlande (prov. d'Ulster [comté d'Armagh]), près de la baie de Carlingford et du canal de Murray; 5.550 hab.

FORLÂCHURE (de *fors*, et *lâcher*) n. f. Défaut dans les ouvrages de haute lisse.

FORLAN, ANE, personne née dans le Frioul, ou qui habite ce pays. — *Les* FORLANS.

— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Population* FORLANE.

FORLANCER (*sé* — de *fors*, et *lancer*. Prend une cédille sous le *c* devant A ou O : *Nous forlançons. Il forlança*) v. a. Vénerie. Faire sortir une bête fauve de son gîte.

FORLANÇURE (rad. *forlancer*) n. f. Techn. Défaut d'une étoffe mal ourdie.

FORLANE n. f. Danse caractéristique, originaire du Frioul. (Elle est usitée à Venise, surtout chez les gondo-

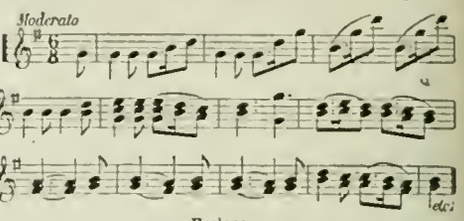

Forlane.

liers. Gaie, vive, bruyante, animée, la forlane se danse à grand orchestre sur un rythme à six-huit, dont le caractère mélodique est piquant et plein de franchise.)

FOR-L'ÉVÊQUE, ancienne prison parisienne située rue Saint-Germain-l'Auxerrois, entre les rues des Bourdonnais et Bertin-Poirée. L'origine de son nom n'est pas douteuse : *furnum episcopi*, four de l'évêque, c'est-à-dire l'endroit où l'évêché de Paris avait un four banal et où il installa par surcroît le siège de sa juridiction pour la censive qu'il possédait dans cette région et, par suite, une prison. Les justices seigneuriales ayant été supprimées en 1674 et réunies au Châtelet, la prison n'en subsista pas moins. On y enfermait les débiteurs insolvables et les comédiens qui avaient commis quelque délit peu grave. C'était leur Bastille, dont Molé, Lekain, la Clairon apprirent le chemin. Elle fut démolie en 1780.

FORLI (lat. *Forum Livii*), ville d'Italie (Emilie), ch.-l. du prov. à 26 kil. S.-O. de Ravenne. Ch. de f. de Bologne à Ancône; 47.092 hab. Evêché. Filatures de soie, raffineries de soufre, fabriques de salpêtre, toiles cirées, huiles, lainages; commerce actif de grains, vins, etc.

Fondée par Livius Salinator après sa victoire du Métaure sur Asdrubal, Forli fut une des étapes de la voie Emilienne et la patrie de Cornelius Gallus. Au moyen âge, elle appartint à César Borgia, puis fut réunie aux États pontificaux en 1504. Elle fut chef-lieu du département français du Rubicon. Un magnifique hôtel de ville, l'église San Mercuriale avec son campanile du XIIe siècle, en sont les monuments principaux. Le circondario a une superficie de 639 kilom. carr., et compte 9 comm. et 70.000 hab.

— La province, qui se compose des trois circondarii de Cesena, Forli et Rimini, s'étend sur 1.879 kilom. carr. et est peuplée de 280.333 hab. Elle produit des céréales (blé, avoine, maïs, orge), cultive le chanvre, la pomme de terre, et récolte en abondance des châtaignes et du vin.

FORLI del Sannio, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]); 2.660 hab.

FORLI (Jacques DE ou **Jacques della Torre**), médecin italien, né à Forli vers le milieu du XIVe siècle, mort au commencement du XVe. Il a laissé des commentaires sur les médecins de l'antiquité, entre autres : *In Aphorismos Hippocratis expositiones* (1473); *Super generationem embryonis Avicennæ cum quæstionibus* (1479).

FORLIGNEMENT (*gne-man* [*gn* mll.]) n. m. Action de forligner.

FORLIGNER (*gn* mll. — de *fors*, et *ligne*) v. n. Sortir de la ligne directe de descendance. (Vieux.) ‖ Dégénérer de la vertu de ses ancêtres, faire quelque action indigne de son origine ou contraire à l'honneur.

FORLIMPOPOLI (lat. *Forum Popilii*), ville d'Italie (Emilie [prov. de Forli]), près du fleuve côtier Ronco; 5.510 hab.

FORLONGE (*lonj'* — subst. verb. de *forlonger*) n. m. Vénerie. ‖ *Aller de forlonge*. Se dit d'une bête de meute qui a beaucoup d'avance sur les chiens. ‖ *Chasser de forlonge*. Se dit d'un chien courant qui suit de loin la voie de la bête.

FORLONGER (*jé* — de *fors*, et *longer*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Nous forlongeons. Il forlongea*) v. n. Vénerie. Se dit d'une bête qui a une grande avance sur les chiens. ‖ Se dit encore d'une bête qui, étant lancée, s'éloigne rapidement des parages qu'elle hante d'habitude.

— v. a. Distancer, laisser en arrière : *Le cerf* FORLONGE *les chiens.*

Se forlonger, v. pr. Vénerie. S'éloigner sans randonnée des parages où elle a été lancée, en parlant d'une bête.

— Fig. Tirer en longueur : *Voila une affaire qui* SE FORLONGE. (Trév.)

FORMABLE adj. Qui peut se former.

FORMAGE (*maj'*) n. m. Techn. Action de donner la forme aux plumes métalliques.

FORMAGE (Jacques-Charles-César), fabuliste français, né à Coupesarte, près de Lisieux, en 1749, mort en 1808 à Rouen, où il fut professeur. Il s'est fait connaître par diverses poésies latines et françaises, et surtout par ses *Fables choisies mises en vers* (1800).

FORMAIRE (*mèr'*) n. m. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour la fabrication du papier.

FORMAISON (*mè*) n. f. Gramm. Manière de former les temps des verbes. (Vieux.)

FORMAL n. m. Éther-oxyde du glycol méthylénique.

FORMALDÉHYDE n. f. Chim. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE. V. FORMIQUE.

FORMALEONI (Vincent), historien et voyageur italien, né à Venise en 1752, mort à Mantoue en 1797. Il voyagea en Orient, se livra au commerce de la librairie, et devint

plus tard imprimeur dans sa ville natale. En 1792 il se rendit à Paris, où il fut jeté en prison pour avoir divulgué au gouvernement vénitien certains projets de la France. Etant parvenu à s'évader, Formaleoni gagna Milan ; mais là encore il fut incarcéré, puis envoyé dans les prisons de Mantoue, où il mourut. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Storia curiosa delle avventure di Caterina Zeno in Persia* (1783); *Saggio sulla nautica antica dei Veneziani ; Storia filosofica e politica della navigazione nel mare Nero* (1788), traduite en français par le chevalier d'Hénin (1789).

FORMALINE n. f. Chim. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE. V. FORMIQUE.

FORMALISER (SE) [du lat. *formalis*, relatif à la forme] v. pr. Anciennem. Prendre fait et cause pour quelqu'un. ‖ S'offenser, se piquer pour un manquement aux formes ; trouver à redire : SE FORMALISER *d'un oubli*.

FORMALISME (*lissm'* — rad. *formaliste*) n. m. Observation trop scrupuleuse des formalités : *Le* FORMALISME *juridique*. ‖ Excessif attachement aux formes, à ce qui est extérieur : *Le* FORMALISME *du grand monde*. ‖ Philos. Système métaphysique qui ramène la matière à la forme. (Ce sens est tombé en désuétude.)

FORMALISTE (*lisst'* — du vx. franç. *formal*, pour *formel* ; lat. *formalis*, de *forma*, forme) adj. Qui observe trop scrupuleusement les formalités : *Juge* FORMALISTE. ‖ Qui s'attache rigoureusement aux formes, aux usages, à ce qui est extérieur : *Si l'humanité par sa tête touche le ciel, dans son ensemble elle a l'esprit étroit et* FORMALISTE. (Renan.)

— Philos. Qui appartient au formalisme : *Doctrines* FORMALISTES.

— n. Personne formaliste, attachée aux formes : *Dieu nous garde des* FORMALISTES ! (Charron.)

— Philos. Partisan du formalisme. (Vieux.)

FORMALITÉ (du lat. *formalis*, relatif à la forme) n. f. Manière expresse de procéder selon des formules prescrites et consacrées : *Il ne faut point de* FORMALITÉS *pour voler ; il en faut pour restituer*. (Volt.)

— Fam. Cérémonie, règle imposée par la civilité : *Il y a des gens qui passent leur vie en* FORMALITÉS *et en bienséances*. (St-Evrem.)

— Dr. Mode d'agir qui est nécessaire pour assurer la validité ou la régularité d'un acte ou d'un contrat.

— Philos. Forme substantielle qui est l'attribut essentiel d'un être.

— ENCYCL. Dr. On confond quelquefois les mots *forme* et *formalité*. Le premier, plus général, embrasse tout ce qui constitue l'acte ; le second ne s'entend que de certaines conditions nécessaires à sa validité. A l'origine, des formalités symboliques accompagnaient la plupart des actes. Telles étaient, à Rome, la mancipation et l'*in jure cessio*. Peu à peu, les formalités symboliques disparurent.

Aujourd'hui, les formalités ont pour objet de donner à un acte toute sa perfection et de l'environner de garanties. Elles sont dites *habilitantes*, lorsqu'elles rendent capables de certains actes ceux qui, par leur état, ne le sont pas : telles sont, pour la femme, l'autorisation maritale ; pour le mineur, l'autorisation du tuteur ou du conseil de famille.

On distingue des formalités *antécédentes* qui doivent précéder l'acte, des formalités *concomitantes* qui doivent l'accompagner, des formalités *subséquentes* qui doivent le suivre.

Les formalités *intrinsèques* sont celles sans lesquelles l'acte ne peut exister. Les formalités *extrinsèques* ne sont requises que pour constater l'accomplissement de formalités habilitantes, précédentes ou intrinsèques. Les formalités sont *substantielles*, lorsqu'elles constituent l'acte et lui donnent son existence ; *accidentelles*, si leur omission ne peut détruire la substance de l'acte. Enfin, il y a des formalités d'exécution requises seulement pour qu'un acte, parfait en soi, puisse être exécuté : tels sont l'enregistrement, la mise en grosse, la formule exécutoire. En général, les formalités dont la mention n'est pas expressément faite dans les actes sont censées avoir été remplies, jusqu'à preuve du contraire. Mais il en est d'autres dont l'accomplissement ne se présume pas et doit être constaté par l'acte ; telles sont celles prescrites pour les testaments.

FORMALZINE n. f. Composé de condensation de l'aldéhyde formique et de l'hydrazine et qui a pour formule $CH^2 = (Az)^2CH^2$.

FORMAMIDE n. f. Amide $HCO.AzH^2$, dérivant de l'acide formique.

FORMAN (Simon), astrologue anglais, né dans le comté de Wilts en 1552, mort en 1611. Il étudia la médecine à Oxford et en Hollande, où il apprit l'astrologie, puis s'établit à Londres, où il exploita la crédulité publique. Il acquit une grande réputation.

FORMANILIDE n. f. Composé $COH.AzH(C^6H^5)$, obtenu par l'action de la chaleur sur l'oxalate d'aniline. Syn. de PHÉNYLFORMAMIDE.

FORMA PAUPERUM (IN) [*Dans la forme des pauvres*]. Dans la chancellerie romaine, Se dit des rescrits que l'on accorde sans frais aux parties dont l'indigence est attestée : *Les brefs* IN FORMA PAUPERUM *sont très difficiles à obtenir*.

FORMARIAGE (*ri-aj'* — de l'anc. franç. *se formarier*, se marier en dehors de sa seigneurie ; de *fors* et *marier*) n. m. Dr. féod. Mariage contracté par un serf hors de la seigneurie ou avec une personne d'une autre condition que la sienne. ‖ *Droit de formariage*. Droit que les seigneurs faisaient payer à leurs serfs dans ce cas.

— ENCYCL. Les serfs ne pouvaient contracter mariage en dehors des terres de la seigneurie qu'avec l'autorisation de leur seigneur, qui pouvait arbitrairement la refuser. Le mariage contracté malgré ce refus n'était pas nul, mais la désobéissance du serf entraînait une sanction pécuniaire : soit la confiscation des biens, soit une amende, tantôt arbitraire, tantôt fixée par la coutume. Quand le seigneur autorisait le mariage, il ne le faisait que moyennant le payement d'une redevance dont le montant variait avec les coutumes. Ce régime s'adoucit progressivement ; les seigneurs se départirent de la faculté de s'opposer aux mariages de leurs serfs en dehors de leurs domaines, et ces unions donnèrent simplement lieu à une redevance fiscale. La raison de ces entraves à la liberté des mariages était que les serfs, qui cultivaient la terre, constituaient une sorte de richesse pour le seigneur ; les enfants naissant d'un mariage contracté au dehors pouvaient sortir de ses terres, et de ce fait résultait un dommage. Dans certaines coutumes, on admettait que, le mariage étant légitime, l'enfant suivait la condition du père ; il y avait alors *formariage* lorsqu'une femme serve épousait un homme franc ou un serf appartenant à un autre seigneur. Mais le droit le plus répandu était que l'enfant suivait la condition de la mère ; là où on l'admettait, il y avait seulement formariage quand un serf épousait une femme franche ou une serve dépendant d'un autre seigneur. La coutume pouvait décider aussi que l'enfant serait toujours serf, lorsque l'un des deux auteurs était de condition servile ; d'où la maxime : *En formariage, le pire emporte le bon*.

FORMAT (*ma* — du lat. *formatus*, formé) n. m. Imprim. et libr. Dimension d'un volume (livre, manuscrit, etc.) en hauteur et en largeur. ‖ Dimension en général : *Des lunettes du plus grand* FORMAT. *Un nez d'un beau* FORMAT.

— Comm. Paquet de soie brute importé en France.

— ENCYCL. Imprim. et libr. Le *format* représente le rapport qui existe entre la page du livre imprimé et la forme d'imprimerie, qui peut contenir, selon les cas, une page (in-plano), deux (in-folio), quatre (in-4°), huit (in-8°), etc., la feuille de papier, imprimée des deux côtés, représentant alors un nombre de pages double de celui qu'indique le chiffre du format ; ainsi, dans l'in-octavo, chaque feuille contiendra *seize* pages. Mais, les dimensions absolues des formes d'imprimerie et des feuilles étant très variables, il ne peut exister, pour chaque format, de dimensions fixes, et les confusions deviennent possibles entre formats voisins. Il faut alors, pour reconnaître à peu près sûrement le format, chercher la signature des feuilles. Les formats les plus usités, autres que ceux que nous avons mentionnés, sont l'in-12, l'in-16, l'in-32, etc.

— Photogr. Les *formats* les plus usités en photographie sont le 6×6, le 6 1/2×9, le 9×12 ou 1/4 de plaque, le 13×18 ou 1/2-plaque, le 18×24 ou plaque entière, 21×27 et 24×30. Les congrès internationaux de photographie ont adopté les règles suivantes, qui ne sont pas entrées dans la pratique courante : la plaque normale internationale a pour dimensions 0m,18×0m,24. La série de formats courants s'obtient en prenant les multiples et sous-multiples simples de ces dimensions, ce qui donne la série de formats :

	Numéro d'ordre :	1	2	3	4	5
Dimensions en centimètres.	Largeur	36	24	18	12	9
	Hauteur	48	36	24	18	12

FORMATEUR, TRICE (du lat. *formator, trix*, même sens) adj. Qui forme, qui crée. ‖ Substantiv. Celui, celle qui forme.

FORMATIF, IVE (du lat. *formare*, former, et du suffixe *ivus*) adj. Qui sert à former.

— ENCYCL. Linguist. Ce mot s'emploie pour désigner certaines lettres et certaines syllabes qui servent à modifier le sens d'un radical nominal ou verbal. En grec, le *sigma* est la lettre formative du futur et de l'aoriste, en français, le suffixe *ment* est la syllabe formative des adverbes. Dans les langues flexionnelles, la signification originelle des éléments formatifs est généralement inconnue, tandis qu'elle apparaît encore nettement dans les langues agglutinantes, par exemple dans le turc.

— Biol. *Pôle formatif*. Dans certains œufs, l'œuf de poule par exemple, toute la masse de substance vivante est rassemblée à un pôle de la sphère (jaune d'œuf), le reste de la sphère étant au contraire uniquement constitué par des substances de réserve (vitellus nutritif). Quand l'œuf se développe, c'est naturellement au pôle où est la substance vivante que se forme l'embryon ; d'où le nom de *pôle formatif* qui lui est attribué.

Schéma du développement d'un œuf ayant un pôle formatif : *n*, noyau ; *pr*, protoplasma vu de profil ; *ex*, exoderme ; *end*, endoderme ; *nv*, vitellus nutritif.

On appelle aussi *vitellus formatif* la masse de substance vivante accumulée au pôle formatif, par opposition au *vitellus nutritif*, qui forme le reste de l'œuf.

Vue de face du pôle formatif de l'œuf de poule, pendant les premiers stades du développement.

FORMATION (*si-on*) n. f. Action par laquelle une chose se forme, est formée, produite : *Démêlez, si vous pouvez, l'artifice infini qui entre dans la* FORMATION *des insectes qui rampent à nos yeux*. (Mass.)

— Action de former, d'organiser, d'instituer : *La* FORMATION *d'un régiment*.

— Biol. *Formation des espèces*. Suite de transformations subies par les êtres vivants jusqu'à la constitution des caractères actuels des espèces.

— Bot. Association de végétaux présentant, malgré les différences des espèces, des caractères biologiques et un facies analogue : *Les forêts, buissons, maquis, etc., sont des* FORMATIONS *végétales*.

— Electr. *Formation de la pile Planté*, Opération préliminaire consistant dans la charge, puis la décharge de la pile un certain nombre de fois, ce qui produit une porosité chimique facilitant considérablement l'accumulation.

— Géol. Terme général par lequel on désigne les différentes roches qui constituent le sol, les couches ou assises de nature, origine, ou âges différents : FORMATION *granitique*. FORMATION *marine*. FORMATIONS *tertiaires*.

— Géom. Mode suivant lequel une surface ou un solide sont engendrés.

— Gramm. Manière dont un mot se forme d'un autre mot, ou dont un mot passe par ses diverses formes : *La* FORMATION *du génitif, du pluriel, du féminin*.

— Linguist. Suite de mutations, de transformations, d'importations de mots étrangers, à laquelle est dû un langage : *L'accent latin a exercé la plus grande influence sur la* FORMATION *de la langue française*. (E. Littré.)

— Mathém. *Formation des puissances*, Opération par laquelle on élève une grandeur donnée à une puissance.

— Milit. Ensemble des éléments qui constituent un corps de troupe, une armée d'opérations. ‖ Série des opérations que comporte la création ou constitution d'un nouveau corps de troupe. ‖ *Formation des cadres, des serrants, etc.*, Leur instruction. ‖ Dispositifs divers que peuvent prendre les éléments d'une troupe manœuvrant sur le terrain : FORMATION *en ligne, en colonne, en masse, par le flanc, en batterie*, etc.

— Physiol. *Époque de la formation*. Se dit vulgairement pour l'âge de la puberté.

— ENCYCL. Biol. *Formation des espèces*. Les partisans du système transformiste se préoccupent d'expliquer la *formation* des espèces. Sans préciser le plus souvent leur point de départ (création, génération spontanée), ils se donnent pour but surtout d'expliquer comment, d'êtres antérieurs plus simples, ont pu provenir, sous l'influence des simples forces naturelles, des êtres aussi compliqués que les animaux actuels.

Trois principes servent à expliquer ce phénomène :

1° Le principe du développement des organes par l'usage et de leur atrophie par le repos prolongé (premier principe de Lamarck, expliquant l'adaptation individuelle aux conditions de milieu) ;

2° Le principe de l'hérédité des caractères acquis (deuxième principe de Lamarck expliquant que les adaptations dont les parents ont été l'objet se transmettent aux enfants) ;

3° Le principe de la sélection naturelle ou de la persistance du plus apte (principe de Darwin, qui explique la disparition des formes non adaptées, dans la lutte pour l'existence).

D'après ces principes, un poulet, par exemple, provient d'un être plus simple qui, dans certaines conditions, a acquis un caractère nouveau ; cet être plus simple provient lui-même d'un être plus simple, et ainsi de suite jusqu'aux êtres tout à fait primitifs et tout à fait simples qui ont apparu sur la terre.

— Milit. Dans l'armée française, on compte, pour l'infanterie, des *formations* : en ligne, en colonne, par le flanc et de rassemblement, cette dernière pour les unités telles que le régiment ou plus fortes ; pour la cavalerie, des formations dites normales : ligne de bataille, ligne de colonnes, masse, colonne de pelotons ; des formations dérivées : colonne double et colonne de pelotons et des formations combinées : échelons, flancs offensifs ou défensifs ; pour l'artillerie de campagne, des formations déployées ou ployées, à intervalles ouverts ou serrés, en masse ou en ligne de colonnes, de rassemblement. Cette arme comporte tout particulièrement des formations de combat et préparatoires de combat, etc.

FORMAZYLE n. m. Nom donné au groupement :

$$-C\begin{matrix}Az - AzH\\ Az = Az -\end{matrix}$$

contenu dans plusieurs dérivés obtenus par réaction des diazoïques aromatiques sur les aldéhydes.

FORMAZYLIQUE (*lik'*) adj. Se dit de l'un quelconque des composés renfermant le groupement formazyle : *Les dérivés* FORMAZYLIQUES *présentent une vive coloration rouge*.

FORME (lat. *forma*, même sens) n. f. Configuration, ensemble de dimensions et de directions relatives, qui déterminent la manière d'être extérieure d'un être matériel : *La beauté, c'est l'harmonie de la* FORME *avec la distinction*. (T. Thoré.)

— Ensemble, disposition de parties, par rapport à leur harmonie et à l'agrément qu'elles produisent. (S'emploie surtout au plur.) : *Le corps d'un homme bien fait doit être carré ; dans la femme tout est plus arrondi, les* FORMES *plus adoucies, les traits plus fins*. (Buff.) ‖ Spécialem. Les différentes parties du corps : *Vêtement qui dessine les* FORMES.

— Formule, manière de s'exprimer réglée d'avance : *La* FORME *d'une quittance, d'un billet à ordre*. ‖ Actes extérieurs, cérémonies ; façons de s'exprimer et d'agir. (Ne s'emploie qu'au plur.) : *La douceur des* FORMES *n'exclut pas la fermeté du caractère*. (De Lévis.) ‖ Manières distinguées, polies, conformes aux usages du monde : *On n'est jamais dispensé de respecter publiquement la décence et les* FORMES. (Boissonade.)

— Fig. Manière d'être, de se produire, de se montrer : *L'amour de la vertu ou la haine du crime, c'est le même sentiment sous deux* FORMES *différentes*. (Fontenelle.) ‖ Caractère que présente un Etat, suivant que la souveraineté y est exercée par un roi, une assemblée, etc. : *La* FORME *républicaine, monarchique. Changer la* FORME *du gouvernement*.

— Ironiq. *La fo-o-rme*. V. BRID'OISON.

— Loc. div. *En forme, En bonne forme, En bonne et due forme, Dans les formes*. Dans les règles, avec toutes les formalités consacrées par la loi ou l'usage. ‖ *Mettre un argument en forme*, En disposer les parties conformément aux règles de la logique. ‖ *En forme de*, Sous l'apparence, sous la configuration de ; avec les dispositions, les apparences, les caractères extérieurs de : *Une promesse* EN FORME DE *contrat. Les perles qui ne sont ni rondes ni* EN FORME DE *poires s'appellent* baroques. (A. Karr.) ‖ *Par forme de*, En manière de : *Dire quelque chose* PAR FORME D'*avis*, PAR FORME DE *compliment*. ‖ *Pour la forme*, Pour se conformer à l'usage reçu, afin de sauver les apparences, mais sans intention sincère ou sérieuse : *Se montrer religieux* POUR LA FORME. ‖ *Mettre un papillon en forme*, Le disposer pour le mettre dans une collection.

— Archéol. Siège à plusieurs stalles, avec dossier. (On entend par *haute forme* une stalle d'église complète, c'est-à-dire comprenant : siège, sellette ou miséricorde, accoudoirs, entreclos ou lambris et dossier avec ses dépendances. La garniture mobile du tapisserie des

Forme (XVIe s.).

formes était appelée *formier*. ‖ Chacune des lisses qui, dans les galères, du moyen âge au XVIIIe siècle, étaient placées sur les membres de la carcasse.

— Art vétér. Tumeur dure qui se développe dans le pourtour de la couronne.

— Biol. *Forme spécifique*, Forme commune à tous les animaux ou végétaux d'une même espèce.

— Chancell. rom. *Provisions en forme gracieuse*, Celles qui sont expédiées après une information de vie et de mœurs faite sur les lieux.

— Constr. Lit de poussier ou de recoupe, que l'on étend sur une aire pour poser les carreaux dessus. ‖ Espèce de béton dur, qui provient des ciels de la carrière. ‖ *Forme de vitres*, l'anneau formé de plusieurs verres dont l'ensemble constitue des figures ou des dessins et que l'on relie entre les découpures des fenêtres gothiques.

— Dr. Formalités judiciaires : *S'il y a des cas où le* FOND *doit faire taire la* FORME, *c'est assurément quand il s'agit de la vie des hommes.* ‖ *Vice de forme*, Absence de l'une ou plusieurs des conditions exigées pour la validité d'un acte. ‖ *Sans forme de procès*, Sans avoir recours à la justice, sans faire de procès. — Fig. Sans formalité, sans prendre aucun détour : *Renvoyer quelqu'un* SANS *autre* FORME DE PROCÈS.

— Fauconn. Femelle d'un oiseau de proie, d'un faucon, d'un autour.

— Gramm. Composition d'un mot : *La* FORME *du singulier, du pluriel. Les* FORMES *actives, passives d'un verbe.*

— Logiq. *Formes du syllogisme*, Arguments dérivés du syllogisme. (Ce sont les syllogismes incomplets ou composés. Les principales formes du syllogisme sont : l'enthymème, l'épichérème, le sorite, le polysyllogisme, le syllogisme hypothétique, le syllogisme disjonctif et le dilemme.)

— Math. V. la partie encycl.

— Mar. Configuration, ensemble des dimensions d'un navire : *Navire qui a des* FORMES *élégantes ou lourdes. Les* FORMES *de l'arrière sont évidées ou pleines.* ‖ Bassin de radoub : *Navire entré dans la* FORME. ‖ *Forme flottante*, Dock flottant. ‖ *Forme de halage*, Cale de halage. (Dans ce sens, on dit mieux FAÇONS.)

— Métaphys. Principe substantiel, qui donne ses attributs à l'être et en détermine la nature spécifique (par opposition à la matière qui est l'être encore indéterminé) : *Suivant Aristote, l'âme est la* FORME *du corps vivant.* ‖ *Formes à priori de la sensibilité*, Nom donné, dans la philosophie de Kant, au *temps* et à *l'espace* considérés comme conditions subjectives de la connaissance.

— Milit. *Forme de sape*, Sorte d'ébauche de la tranchée exécutée par le procédé de la sape pleine et qu'on amène peu à peu à ses dimensions normales.

— Mythol. *Région de la Forme*, Partie du ciel bouddhique habitée par les dieux insuffisamment purs.

— Oisell. Espace de terre sur lequel s'étend un filet, et qu'il recouvre lorsqu'on l'a abattu.

— P. et chauss. Couche épaisse de sable sur laquelle on établit le pavé des ponts, des routes, etc.

— Pharm. V. la partie encycl.

— Sport. Etat momentané de puissance et de développement obtenu par un sujet au cours de l'entraînement : *Cheval qui est dans une* FORME *parfaite. Coureur qui n'est plus en* FORME.

— Techn. Châssis de bois garni d'un tissu métallique, employé dans la fabrication du papier à la main. ‖ Moule qui sert à donner à certains objets la configuration qu'ils doivent avoir. ‖ *Forme brisée*, Celle qui est constituée par l'assemblage de plusieurs pièces que l'on peut démonter.

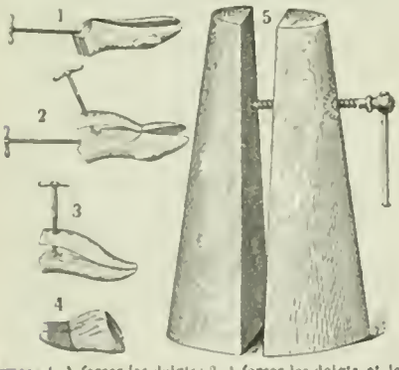

Formes : 1. A forcer les doigts ; 2. A forcer les doigts et le cou-de-pied ; 3. A forcer le cou-de-pied. 4. A galoches ; 5. En bois pour colliers.

Sorte de moule plein, en bois, qui sert à donner aux chapeaux la configuration qu'ils doivent avoir. ‖ Partie de dessus d'un soulier. ‖ Partie d'un chapeau dans laquelle se loge la tête et qui s'élève au-dessus des bords. ‖ Moule à fromage. ‖ Panier ou vase en terre percé de trous, dans lequel on met les fromages pour les faire égoutter. ‖ Modèle d'instrument de musique. ‖ Vase conique en terre, dans lequel le suc ou pâte s'égoutte et se solidifie. ‖ Banc garni d'étoffe et rembourré. ‖ Morceau de bois taillé en forme du pied humain, et que les cordonniers emploient soit pour monter un soulier, soit pour élargir dans un sens déterminé la chaussure déjà faite. ‖ Outil en bois dont se servent les bourreliers pour faire les colliers. ‖ Morceau de bois taillé en forme de jambe et sur lequel les fabricants de bonneterie placent un bas, afin de le modeler.

Forms.

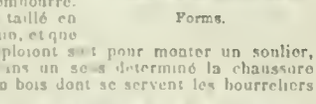

Forme.

— Théol. *Forme d'un sacrement*, Paroles sacramentelles que le ministre prononce en conférant le sacrement. (Se dit par opposition à la MATIÈRE *du sacrement* ; *Les paroles : « Je te baptise, etc. »* sont la FORME DU SACREMENT *de baptême, et l'eau en est la* MATIÈRE.

— Typogr. Chaque moitié d'une feuille dont les pages sont disposées pour l'impression. ‖ Châssis de fer qui renferme, fortement maintenues, les pages de caractères. ‖ Demi-feuille isolée, dont les pages faisant partie de cette demi-feuille s'imposent dans le même châssis. ‖ Quantité déterminée d'exemplaires d'une même feuille d'impression, au bas de laquelle se trouve une des lettres de l'alphabet ou un chiffre.

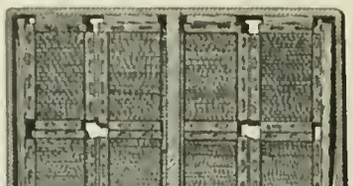

Forme d'imprimerie.

— Vén. *Lièvre en forme*, Lièvre au gîte.

— Vitic. Grappe avant la floraison.

— SYN. **Configuration, conformation.** V. CONFIGURATION.

— ANTON. **Matière, substance.**

— ENCYCL. Art vétér. Les *formes* sont des exostoses qui se développent autour des articulations des phalanges du pied du cheval, ou dans l'épaisseur des cartilages latéraux ou de prolongement de la troisième phalange. Ces dernières portent le nom de *formes cartilagineuses*.

Les formes non cartilagineuses sont causées par des tiraillements ligamenteux suivis de périostites, par des contusions ou même par des fractures ou fêlures des phalanges. Les formes cartilagineuses sont généralement dues à des contusions suivies d'infiltrations calcaires des cartilages. Elles sont caractérisées par une saillie cutanée, par la douleur que leur compression détermine, et par la boiterie plus ou moins intense qu'elles provoquent.

Les formes débutantes, avant qu'elles soient complètement osseuses, peuvent être arrêtées dans leur marche et même rétrograder, par l'application d'onguents résolutifs à base d'iodure de mercure et même par la cautérisation en pointes pénétrantes appliquée avec précaution. Plus tard, on ne peut que soulager la douleur en amenant la dilatation du sabot par l'amincissement de la partie de la paroi qui comprime la forme et par l'application d'une ferrure dilatatrice. La névrotomie plantaire, qui donne des résultats immédiats en apparence favorables, n'est cependant pas à conseiller ; car, si la douleur est enlevée, il en est de même de la sensibilité tactile, et le pied n'est plus qu'un corps inerte au bout de la jambe du cheval : de là souvent des accidents, des chutes, des fractures, et même le décollement complet du sabot.

— Dr. On entend par *forme* d'un acte l'ensemble des conditions que cet acte doit remplir pour être valable et produire ses effets légaux. Ainsi, on dit d'un acte qu'il est *nul en la forme*, lorsqu'il ne remplit pas les conditions exigées pour sa validité ; il y a alors *vice de forme*. C'est encore en ce sens que l'on dit : « La forme emporte le fond » (*forma dat esse rei*). Le législateur peut légitimement attacher à l'exercice d'un droit certaines conditions dont l'inexécution entraîne des nullités, pourvu, toutefois, que ces formes ne dégénèrent pas en subtilités, comme aux époques primitives. Aujourd'hui, les parties qui ont perdu leur droit par suite de quelque déchéance ne doivent s'en prendre qu'à leur propre négligence, *vigilantibus jura*. La forme d'un acte peut être authentique ou sous seing privé. (V. ACTE.) La forme judiciaire est l'ordre et le style que l'on observe dans la procédure ou instruction et dans les jugements. Mettre un acte en forme, c'est le revêtir de la formule exécutoire. (V. FORMULE.) C'est la loi du lieu qui règle la forme des actes. *Locus regit actum*. Elle se règle aussi par la loi des temps où ils sont passés. En pratique, on emploie quelquefois le mot *forme* par opposition à celui de *fond* : alors, la forme se prend pour la procédure, le fond est ce qui en fait l'objet.

— Math. On appelle *forme* tout polynôme homogène par rapport aux variables. Le degré du polynôme est aussi appelé le *degré de la forme*. Une forme est dite *linéaire, quadratique, cubique*, suivant qu'elle est du premier, du second, ou du troisième degré ; elle est dite *binaire, ternaire, quaternaire*, etc., suivant qu'elle renferme deux, trois ou quatre variables.

Une forme est dite *canonique* lorsque, tout en étant générale, elle est le plus simple possible.

Les formes sont étudiées au point de vue des substitutions linéaires, ce qui revient, en géométrie, à effectuer un changement d'axes de coordonnées. V. INVARIANT, QUADRATIQUE, SUBSTITUTION.

— Mythol. Dans la théologie bouddhique, la *région de la Forme* (en sanscr. *roûpa-dhâtou*) est le séjour des dieux supérieurs qui ne sont pas suffisamment purs pour être délivrés de tous liens matériels et possèdent un corps de matière subtile. Les plus connus des dieux du monde de la Forme sont les mahâ-brahmâs. Tous sont sujets à renaître dans le monde des hommes. Ce monde est opposé à *la région sans Forme* (en sanscr. *aroûpa dhâtou*), région supérieure du ciel bouddhique, résidence des dieux dépouillés de toute attache matérielle, même infiniment subtile, et devenus de purs esprits, bien qu'ils soient encore soumis à la transmigration. Cette région est habitée par les dieux yâmas, les dieux touchitas et les bodhisattvas, les dieux nirmânaratis et les dieux paranirmânavaçis. Au-dessus se trouve le nirvâna, séjour des bouddhas.

— Pharm. La plupart des substances médicinales ont besoin de subir, pour être administrées, différentes opérations, d'être disposées sous des consistances et des configurations diverses. Ce sont ces dispositions que l'on nomme *formes* pharmaceutiques.

Les principales *formes* pharmaceutiques des médicaments internes sont : les poudres, les pulpes, les sucs, les huiles, les tisanes, les apozèmes, les émulsions, les mucilages, les potions, les alcoolés, les alcoolatures, les éthérolés, les vins et vinaigres médicinaux, les bières, les hydrolats, les essences, les alcoolats, les hydrolés, les extraits, les sirops, les mellites, les électuaires, les gelées, les pâtes, les conserves, les cachets, les pastilles, les pilules, les granules, les tablettes, les capsules, etc. Les principales *formes* des médicaments externes sont : les poudres, les cérats, les glycérés, les pommades, les onguents, les emplâtres, les cataplasmes, les fomentations, les lotions, les liniments, les collyres, les bains, etc.

FORMEL, ELLE (*mèl'* — du lat. *formalis* ; de *forma*, forme) adj. Exprès, précis, clair, positif : *Démenti* FORMEL.

— Philos. Qui est la raison de la manière d'être d'une chose : *L'incompréhensibilité est contenue dans la raison* FORMELLE *de l'infini.* (Desc.) ‖ *Cause formelle*. Dans la philosophie d'Aristote, la *cause formelle* se confond avec la *forme substantielle* : c'est l'élément intrinsèque qui constitue un être dans son espèce, par opposition à la cause *matérielle* ou *matière*. ‖ *Réalité formelle*. Dans le langage de Descartes, Réalité extérieure, réalité de l'objet : *Il doit y avoir, dans la cause extérieure de l'idée, autant de* RÉALITÉ FORMELLE *qu'il y a dans l'idée de réalité objective ou de réalité par représentation.* (Desc.) ‖ *Logique formelle*. V. LOGIQUE.

— Théol. *Elément formel* ou substantiv. *Le formel du péché*, Défaut de conformité avec la loi qui rend l'acte coupable, par opposition au *matériel* du péché qui est l'acte lui-même. ‖ *Péché formel*, Celui qui, étant fait en pleine connaissance et avec un plein consentement, est réellement imputable, par opposition au péché purement *matériel*, qui n'est pas une faute.

— SYN. **Formel, assuré, authentique, certain, constant, incontestable, indubitable, positif, sûr.** V. ASSURÉ.

— ANTON. **Conditionnel, implicite, tacite.**

FORMELLEMENT (*mè-le*) adv. D'une façon formelle, expresse, positive.

— Philos. D'une manière effective, réelle, dans le langage des cartésiens. ‖ Comme cause formelle.

— ANTON. **Conditionnellement, implicitement, à mots couverts, tacitement.**

FORMÈNE n. m. Chim. Syn. de MÉTHANE.

FORMENT (Damian), sculpteur espagnol, né à Valence vers 1440, mort à Huesca vers 1534. Il voyagea en Italie, et fut chargé, à son retour en Espagne, de la décoration du maître-autel de la cathédrale de Saragosse, puis, dans la même ville, du retable de l'église Saint-Paul. Dès 1520, il entreprenait à Huesca des travaux du même genre, poursuivant jusqu'en 1533 la décoration, dans un style mélangé de gothique et de renaissance, du retable de la cathédrale et des chapelles du Sagraris et de Santa-Anna.

FORMENTERA (lat. *Pythinsa minor*), petite île de la Méditerranée (Baléares) et dépendant de l'Espagne. Située au S. d'Iviça, à laquelle elle est rattachée par une chaîne d'îlots et d'écueils, elle a environ 100 kilom. carr. de superficie. Le climat est salubre et le sol fertile ; la faune est pauvre et la population peu considérable (2.000 hab.).

FORMENTIÈRE (*mon-ti-èr'* — rad. *froment*, qui s'est dit *forment*) n. f. Agric. Nom vulgaire du sarrasin.

FORMER v. a. Créer, donner l'être et la forme à. ‖ Produire, fabriquer, façonner, donner une certaine figure, une certaine forme à : FORMER *des sons harmonieux. Bien* FORMER *ses lettres.* ‖ Constituer, composer ; être conformé en : *Des arbres qui* FORMENT *berceau.*

— Organiser, instituer, établir : FORMER *une association.*

— Fig. Méditer, projeter : FORMER *des espérances, une entreprise.* ‖ Particul. Développer, façonner, amener à un certain état de perfection : FORMER *un jeune homme, l'esprit, le cœur des jeunes gens.* FORMER *un peintre, le goût du public.*

— Gramm. Faire, composer les mots, les modifier, les varier : *Généralement, on* FORME *le pluriel français en ajoutant un* S *au singulier.*

— Techn. *Former le bain*, Laisser la laine à l'eau jusqu'à ce qu'elle ait épaissi l'eau de la cuve, en s'y déchargeant de sa graisse et de son sel. ‖ *Former l'ouvrage*, Réduire, dans la fabrication des bas au métier, les premières boucles formées par le cueillage à des boucles plus petites. ‖ *Former aux petits coups*, Amener la soie sous les becs des aiguilles du métier à bas.

Formé, ée part. pass. du v. Former.

— Par ext. Développé, avancé, au physique ou au moral : *Jeune fille bien* FORMÉE *pour son âge.*

— Arboric. *Fruits formés*, Fruits noués, mais n'ayant pas atteint toute leur taille.

— Blas. S'est dit quelquefois pour PATTÉ : *Croix* FORMÉE.

— Vénér. *Fumées formées*, Fumées consistantes.

— ANTON. **Informe.**

Se former, v. pr. Etre produit ; se perfectionner, se développer. ‖ Se constituer soi-même. ‖ Former, faire, produire, développer à soi-même, pour soi-même : SE FORMER *un petit pécule.* SE FORMER *des idées chimériques.*

— ANTON. **Déformer.**

FORMERET (*rè*) n. m. Archit. Nom donné à l'arc recevant la retombée d'une voûte, à son intersection avec un mur vertical.

— Adjectiv. : *Arc* FORMERET.

— ENCYCL. L'architecture gothique du XIIIe siècle, particulièrement, a employé des *formerets*. Leur coussinet repose sur un pilier isolé ou engagé. Ils sont partie essentielle d'une voûte, sans y jouer cependant le rôle principal qu'y jouent les arcs-doubleaux. Parallèles à l'axe de la voûte, ils lui donnent des apparences toutes particulières de hardiesse et de légèreté. Ils contiennent les murs latéraux ; ils les empêchent de tomber et servent de point d'appui aux nervures. L'arc-doubleau des arcades qui séparent les nefs est aussi un formeret. Il importe de ne pas confondre les formerets avec les autres nervures qui sont usitées dans les voûtes ogivales.

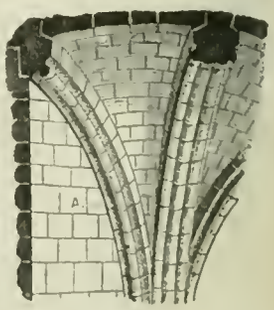

A, arc formeret.

FORMERIE, ch.-l. de canton de l'Oise, arrond. et à 26 kilom. de Beauvais, non loin de la Bresle ; 1.340 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de grains et de bestiaux. Eglise paroissiale, avec clocher du XVIe siècle. — Le canton a 23 comm. et 7.921 hab.

FORMES (Karl Johann), chanteur allemand, né à Mulheim-sur-le-Rhin, en 1810, mort à San-Francisco en 1889. Il acquit une grande renommée par sa belle voix de basse. C'est pour lui que Nicolaï écrivit le rôle de Falstaff dans *les*

Joyeuses Commères de Windsor, et Flotow celui de Plunkett dans *Martha*. Il parcourut l'Allemagne, puis l'Amérique, où il obtint de véritables triomphes.

FORMETTE (*mèt'* — dimin. de *forme*) n. f. Archéol. Petit banc. ‖ Petite stalle, dans une église.

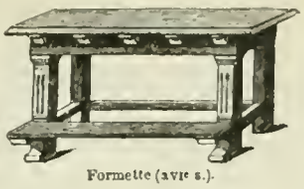
Formette (xvie s.).

FORMEY (Jean-Louis-Samuel), publiciste et philosophe français de l'école encyclopédiste, né et mort à Berlin (1711-1797). Il appartenait à une famille de réfugiés français. Il professa l'éloquence, puis la philosophie au collège français de Berlin. Beausobre se l'associa dans la publication de la *Bibliothèque germanique*, que Formey continua après la mort de Beausobre et de Mauclerc, ses deux collaborateurs. Il la suspendit au 25e volume, pour entreprendre la publication d'une *Nouvelle bibliothèque germanique*, qui se compose aussi de 25 volumes, et du *Journal de Berlin* ou *Nouvelles politiques et littéraires* (1740). Frédéric II le nomma secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin. On lui doit, en outre : *la Belle Wolfienne* ou *Abrégé de la philosophie wolfienne* (1741-1753); *l'Anti-Saint-Pierre* (1712), réfutation de Bernardin de Saint-Pierre; *Histoire de l'Académie des sciences de Berlin* (1750); *Mélanges philosophiques* (1754). Les *Mémoires de l'Académie de Berlin* contiennent de Formey un grand nombre d'*Eloges*, de *Mémoires*, de *Dissertations*, depuis 1746 jusqu'en 1793.

FORMI n. m. Faucon. Maladie qui attaque le bec des oiseaux de proie.
— Vénerie. Maladie des chiens de chasse.

FORMIA (autref. *Molo di Gaeta*), comm. d'Italie (Campanie, Terre de Labour [prov. de Caserte]), sur le golfe de Gaète : 8.551 hab. C'est l'ancienne *Formiæ* du Latium. V. FORMIES.

FORMIAMIDE n. f. Chim. Syn. de FORMAMIDE.

FORMIANILIDE n. f. Chim. Syn. de FORMANILIDE.

FORMIATE n. m. Sel dérivant de l'acide formique avec une base : FORMIATE *de soude*.
— ENCYCL. Les *formiates* sont presque tous solubles dans l'eau. Ces sels cristallisés sont d'énergiques réducteurs : à chaud, ils précipitent les sels d'argent et de mercure; chauffés avec de l'acide sulfurique, ils dégagent de l'oxyde de carbone, et avec une base de l'hydrogène.

FORMICA n. f. Nom scientifique des fourmis proprement dites.
— ENCYCL. Le genre *formica* comprend des fourmis de taille moyenne ou assez grande, dont on connaît une vingtaine d'espèces, habitant l'hémisphère boréal. Une des plus communes est la *formica rufa*, rouge et noire, longue de 5 à 6 millimètres (les mâles sont beaucoup plus grands), qui abonde dans les forêts d'Europe, où elle construit ses gros tertres hérissés d'aiguilles de pin. Ce sont ses larves et ses nymphes, dits *œufs de fourmis*, qui servent à nourrir les faisans.

Formica (gr. 2 fois).

FORMICA-LEO (*lé-o*) n. m. Nom des insectes du genre myrmiléon, appelés aussi *fourmi-lions*. (A proprement parler, le mot *formica-leo* est le nom spécifique d'une espèce de fourmi-lion, le *myrmileo formica-leo*, comme une autre s'appelle *myrmileo formica-lynx*.) V. MYRMILEO.

FORMICANT (*kan*), **ANTE** [du lat. *formica*, fourmi] adj. Méd. Se dit du pouls lorsqu'il est petit, faible et fréquent, produisant sous le doigt une sensation de fourmillement. ‖ *Douleur formicante*, Douleur accompagnée d'un sentiment de fourmillement dans la partie qui l'éprouve.

FORMICARIIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux dentirostres, divisée en trois tribus, dites des *formicariinés*, *formicivorinés*, *thamnophilinés*. — Un FORMICARIIDÉ.

FORMICARIINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des *formicariidés*, comprenant dix-neuf genres américains, dont les principaux sont : *fourmilier*, *grallaire*, *cydonistris*, *myrmecoborus*, etc. — Un FORMICARIINE.

FORMICARIUS (*ri-uss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre fourmilier.

FORMICATION (*si-on* — du lat. *formica*, fourmi) n. f. Méd. Picotement, sensation semblable à celle que causeraient des fourmis sous la peau. ‖ On dit vulgairement FOURMILLEMENT.

FORMICIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant les formes vulgairement appelées *fourmis*. — Un FORMICIDÉ.
— ENCYCL. Les *formicidés* comptent plus de 1.200 espèces réparties sur tout le globe; les plus grandes sont celles des régions tropicales. On a subdivisé les formicidés en tribus, dont les principales sont : *formicinés*, *odontomachinés*, *ponérinés*, *myrmicinés*, *dorylinés*.

FORMICINE ou **FORMICINA** n. f. Genre d'araignées, type de la tribu des *formicinés*, comprenant des formes très petites, élancées, à longues pattes fines, à abdomen globuleux. (Les formicines ne comptent qu'une seule espèce, du midi de la France et d'Italie : c'est la *farmicina multinensis*, rougeâtre, avec le ventre noir varié de blanc, et qui ressemble beaucoup à une fourmi.)

FORMICINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, famille des *formicidés*, comprenant des fourmis caractérisées par leur pétiole abdominal fermé d'un seul segment. (C'est aux formicinés, subdivisés eux-mêmes en nombreux groupes, qu'appartient le genre fourmi proprement dit ou *formica*, ainsi que les *componotus*, *lasius*, *polyergus*, etc.) — Un FORMICINÉ.

FORMICINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, comprenant les genres *formicine* et *solenyso*. — Un FORMICINÉ.

FORMICINOÏDE ou **FORMICINOIDES** (*dèss*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des théridiidés, comprenant des araignées de l'Amérique méridionale, à céphalothorax allongé, à abdomen très bossu en dessus. (Le *formicinoides Brasiliana*, du Brésil, et le *formicinoides Chilensis*, du Chili, ont les deux espèces du genre.)

Formicinoïde (gr. 2 fois).

FORMICIVORE (du lat. *formica*, fourmi et *vorare*, dévorer) adj. Qui mange des fourmis.

FORMICIVORE ou **FORMICIVORA** n. m. Genre d'oiseau, type de la tribu des *formicivorinés*, comprenant des formes de taille médiocre, à pattes fortes, à ailes assez courtes, à queue ronde et étagée. (On connaît quatre-vingts espèces de formicivores; toutes sont rousses ou brunes et habitent les régions chaudes de l'Amérique. Tel est le *formicivora caudata*, de la Nouvelle-Grenade.)

Formicivore.

FORMICIVORINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des *formicariidés*, comprenant treize genres, tous propres à l'Amérique tropicale, et dont les principaux sont : *formicivore*, *ellipure*, *rhamphocène*, etc. — Un FORMICIVORINÉ.

FORMICOLA, comm. d'Italie (Campanie, Terre de Labour [prov. de Caserte]); 2.260 hab. Vers à soie.

FORMICOMUS (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des anthicidés, comprenant des formes élégantes, de coloration ordinairement vive, et dont on connaît plus de cinquante espèces, répandues surtout dans les régions chaudes. (Les *formicomus* sont petits et agiles, de mœurs terrestres, vivant souvent en compagnie des fourmis. Un des plus grands est le *formicomus cærulepennis*, de l'Europe méridionale, rouge, avec la tête noire et les élytres bleus.)

Formicomus (gr. 5 fois).

FORMIDABLE (du lat. *formidabilis*, même sens) adj. Redoutable, qui est fort à craindre, qui inspire une crainte extrême : *L'intérêt bien entendu dit au riche que le dénûment sans ressource est* FORMIDABLE. (B. Const.)
— Fam. Enorme, très fort, très considérable : *Coup* FORMIDABLE. *Note* FORMIDABLE.

FORMIDABLEMENT adv. D'une manière formidable.

FORMIDO, déesse de la peur, fille de Mars et de Vénus, dans la mythologie romaine.

FORMIER (*mi-é*) n. m. Techn. Ouvrier qui fait des formes ou moules en bois imitant le pied, la jambe ou le buste, et servant à confectionner des chaussures, des bas, etc. ‖ Adjectiv. : *Ouvrier, Marchand* FORMIER.
— Archéol. Pièce d'étoffe que l'on mettait sur le siège d'une forme.

FORMIES (en lat. *Formiæ*, *Hormiæ*, *Mamurrarum urbs*), ville de l'Italie ancienne, dans le Latium (aujourd. FORMIA), à l'O. de Minturnes, habitée par les Volsques. Patrie des Mamurra. Elle était située tout près du *Prædium Formianum*, où Cicéron fut assassiné. Son territoire produisait des vins excellents, qu'Horace compare au falerne. Parmi les ruines de Formies se distinguent encore une tour ronde, surnommée *tour de Cicéron*, qui est, croit on, le tombeau de l'illustre orateur, et, derrière la villa Caposele, les bains dits *de Cicéron*, au milieu des vignes.

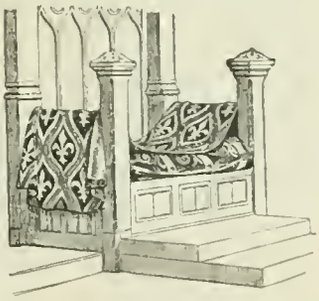
Formier (xve s.).

FORMIGA, ville des Etats-Unis du Brésil (Etat de Minas-Geraes); 9.000 hab. Ch.-l. de municipe.

FORMIGAS de Montes Claros, ville des Etats-Unis du Brésil (Minas-Geraes); 6.000 hab. Ch.-l. de municipe.

FORMIGÉ (Jean-Camille), architecte français, né au Beuscat (près Bordeaux) en 1845. A l'Exposition universelle de 1889, il construisit les palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux au Champ-de-Mars, les fontaines lumineuses, etc. Il a édifié ou restauré nombre d'églises, de temples et de monuments historiques, tels que l'arc de triomphe de Saint-Rémy, et le théâtre antique d'Orange. Nommé architecte des promenades et plantations de la ville de Paris, en 1885, Formigé a terminé les décorations des salons de fêtes de l'Hôtel de Ville, commencées par Th. Ballu; il a construit le monument crématoire, les nouvelles serres de la ville de Paris, les nouveaux cimetières parisiens de Pantin et de Bagneux, le monument aux morts du Père-Lachaise, le monument Alphand, etc. A l'Exposition de 1900, il a élevé les constructions de la Roumanie. Formigé est un des initiateurs de l'architecture qui marie le fer à la brique, dans les constructions d'art.

FORMIGINE, ville d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), entre la Secchia et le Panaro; 6.600 hab.

FORMIGNY, comm. du Calvados, arrond. et à 16 kilom. de Bayeux; 544 hab. Eglise, monument historique remarquable par sa nef romane et par une belle statue équestre de saint Martin. Les Anglais, sous Thomas Kyriel, y furent battus par le comte de Clermont et le connétable de Richemont (1450). Cette victoire, qui chassa définitivement les Anglais de Normandie, est rappelée par une chapelle que construisit, en 1486, le comte Jean de Clermont et par une colonne érigée, en 1834, sur l'initiative de de Caumont.

FORMIQUE (*mik'* — du lat. *formica*, fourmi) adj. Se dit de plusieurs composés contenant le radical *formyle* ($H.CO)'$, et dont les plus importants sont : l'*acide formique* et l'*aldéhyde formique*.
— ENCYCL. *Acide formique*. Cet acide, premier terme des acides gras, découvert par S. Fischer en 1760, existe normalement dans les fourmis, dans les orties, dans plusieurs liquides biologiques (sang, urine). Il prend naissance dans l'oxydation des matières organiques (sucre, amidon, essences, etc.). Préparé par oxydation de l'amidon par le bioxyde de manganèse et l'acide sulfurique ou mieux par la décomposition de l'acide oxalique en présence de glycérine :

$$\underset{\text{ac. oxalique.}}{C^2H^2O^4} = \underset{\text{acb. carbonique.}}{CO^2} + \underset{\text{ac formique,}}{CO^2H^2}$$

l'acide formique s'obtient pur, en transformant l'acide brut formé dans la réaction précédente en sel plombique et décomposant celui-ci par l'hydrogène sulfuré. C'est alors un liquide incolore, d'odeur forte et irritante, produisant sur la peau des brûlures vésicantes. Sa densité est 1.21 à 0°; il est solidifiable vers zéro en cristaux fusibles à + 8°, bout à 101°4, sous une pression de 750m/m. L'acide formique est soluble dans l'eau et divers hydrates. L'acide sulfurique le décompose en eau et oxyde de carbone; les alcalins caustiques à chaud en hydrogène et en carbonate.

Outre sa fonction acide (CO^2H), l'acide formique peut fonctionner comme une aldéhyde et réduire, par exemple, les sels d'argent. A cet acide, se rattachent des sels, les formiates et des éthers. Le formiate d'éthyle ou éther formique ($H.CO^2.C^2H^5$), liquide incolore, bouillant à 55°, sert à donner aux alcools d'industrie le goût et le parfum du rhum.

Aldéhyde formique (syn. FORMOL, FORMALDÉHYDE, FORMALINE, MÉTHANAL, OXYDE DE MÉTHYLÈNE). L'aldéhyde formique a été obtenue par Hoffmann en oxydant incomplètement l'alcool méthylique. On la prépare industriellement en dirigeant des vapeurs d'alcool méthylique (esprit de bois) diluées dans un grand volume d'air, sur une toile métallique chauffée au rouge. Les produits de la réaction, aussitôt condensés, constituent une solution de formol à 40 p. 100 dilué dans l'eau et l'alcool : c'est la solution commerciale. Pour obtenir l'aldéhyde gazeuse, dans les pièces à désinfecter, par exemple, on utilise plusieurs appareils; le plus simple consiste en une lampe à alcool ordinaire, dont la mèche serait coiffée d'un dé en fil de platine. La lampe pleine d'esprit de bois et allumée, le dé rougit. A ce moment, on éteint la flamme; le dé reste incandescent et transforme par sa présence les vapeurs alcooliques en aldéhyde. Cet appareil constitue la lampe dite *lampe formogène*. Dans d'autres systèmes, un courant de vapeur d'eau, ou mieux d'air chaud, entraîne l'aldéhyde dégagée par la chauffe en autoclave, soit de la solution à 40 p. 100, parfois additionnée de chlorure de calcium, soit de ses polymères.

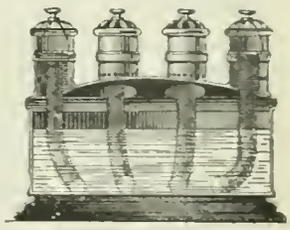
Lampe formogène.

Cette aldéhyde est un gaz liquéfiable, bouillant alors à 21°, soluble dans l'eau, polymérisé très aisément en une masse blanche cristalline de *paraformaldéhyde* ou trioxyméthylène $(CH^2O)^3$, fusible à 171° et dissociable dans l'eau ou l'air chaud avec régénération d'aldéhyde. Le formol est un réducteur énergique, par sa constitution ($CH^2=O$), l'oxygène pouvant se remplacer par divers groupements aromatiques. Cette propriété permet de préparer synthétiquement plusieurs matières colorantes du groupe du diphénylméthane $[CH^2=(C^6H^4)^2]$. Les matières albuminoïdes (gélatine, caséine) sont, sous son influence, coagulées, rendues insolubles, infusibles et imputrescibles. L'aldéhyde formique entrave les fermentations; elle détruit en outre les bactéries, ce qui la fait employer comme antiseptique et désinfectant. Peu toxique, provoquant simplement à faible dose l'irritation, l'aldéhyde est d'usage commode, mais dans tous les essais elle agit en surface et, bien que gazeuse, elle manque de pénétration. Ses propriétés antiseptiques sont employées pour la conservation des pièces anatomiques. En photographie, son action toute spéciale sur la gélatine est précieuse : un cliché sortant du lavage, plongé cinq minutes dans un bain de formol à 10 p. 100, peut se sécher par exposition à un feu ardent. Enfin, étant donné que ce composé est intermédiaire entre l'anhydride carbonique et les sucres, essences, etc., le formol doit jouer un rôle considérable dans la physiologie de la cellule végétale.

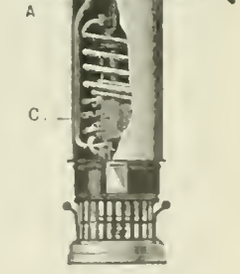

Appareil producteur de vapeurs pour la désinfection : A, arrivée de l'air; B, sortie de l'air chargé de vapeurs; C, récipient contenant le trioxyméthylène.

FORMIQUE (*mik'*), **FORMIGUE** (*migh'*) ou **FOURMI** n. f. Mar. Roche sous-marine, dans la Méditerranée.

FORMISTE (*misst'*) n. et adj. Se dit de l'artiste qui s'attache à reproduire les formes exactes.

FORMOBENZOÏLATE n. m. Sel dérivant de l'acide formobenzoïlique.

FORMOBENZOILIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $C^{14}H^{12}O^{4}$ ($C^{6}H^{5}$-CH^{2}-$CH(OH)$-$CO^{2}H$) dérivé de l'amygdaline. Syn. PHÉNYLGLYCOLIQUE.

FORMOBROMIDE n. m. Chim. Syn. de BROMOFORME.

FORMOCHLORIDE n. m. Chim. Syn. de CHLOROFORME.

FORMOGENE (*jèn'* — de *formol*, et du gr. *génésis*, génération) n. m. et adj. Appareil producteur de formol. *Une lampe* FORMOGÈNE. V. FORMIQUE.

FORMOIDE n. m. Chim. Syn. de IODOFORME.

FORMOIR n. m. Outil de sellier ou de bourrelier servant à lisser les coutures et le cuir.

FORMOL n. m. Chim. Syn. de ALDÉHYDE FORMIQUE. V. FORMIQUE.

1 2 3

Formoirs : 1. A bouts d'acier; 2. En bois; 3. Avec lissette.

FORMONÉTINE (de *formique*, et *ononine*) n. f. Composé $C^{19}H^{18}O^{10}$, qui se produit en même temps que de la glucose dans le dédoublement que subit l'ononine sous l'influence des acides dilués.

FORMONT (Jean-Baptiste-Nicolas DE), poète, né à Rouen vers le commencement du XVIIIe siècle, mort vers 1758. S'il n'est point connu pour ses vers, il l'est, du moins, comme Cideville, son compatriote et son ami, pour ses relations suivies avec Voltaire. Il avait connu l'auteur de *Mérope* quand celui-ci dut chercher un refuge à Rouen (1731). Formont vint à Paris deux ans après. Possesseur d'une fortune considérable et doué d'un esprit aimable et conciliant, Formont se vit accueilli avec empressement dans les cercles les mieux choisis de la capitale, et compta parmi les personnages illustres avec lesquels il était en relation Fontenelle, l'abbé Du Resnel, Montesquieu et le marquis de Sainte-Aulaire. Il entretint une correspondance littéraire et amicale avec Voltaire, qui l'appelait *le plus indifférent des sages*.

FORMOPYRINE n. f. Combinaison d'aldéhyde formique et d'antipyrine en cristaux fusibles à 142°.

FORMORT (*mor'* — de *fors*, et *mort*) n. m. ou **FORMORTURE** n. f. Droit de succession qui était attribué au seigneur, et plus tard au fisc, à la mort des bâtards ou des personnes qui décédaient sans postérité.

FORMOSA ou **WARANG**, île africaine de l'océan Atlantique, la plus grande et la plus occidentale de l'archipel des Bissagos.

FORMOSA, ville des Etats-Unis du Brésil (Minas-Geraes); 3.000 hab. Ch.-l. de municipe.

FORMOSAN, ANE ou **FORMOSIEN, ENNE** (*zi-in, èn'*), personne née à Formose ou qui habite cette île. — *Les* FORMOSANS ou FORMOSIENS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à Formose ou à ses habitants : *La langue* FORMOSANE ou FORMOSIENNE.

— n. m. Idiome parlé par les Formosans.

— ENCYCL. Les dialectes des aborigènes de Formose sont très différents les uns des autres, et varient notablement de tribu à tribu. Ils n'ont d'ailleurs pas le moindre rapport avec ceux de la Chine. Les recherches récentes auxquelles ces dialectes ont donné lieu permettent d'affirmer avec certitude la parenté du formosan avec les idiomes malais. L'étude du dialecte de Pilam, sur la côte Est est particulièrement probante à cet égard.

FORMOSE n. f. Composé $C^{6}H^{12}O^{6}$, isomère de la glucose, qui se forme par polymérisation quand on fait agir à froid les alcalis sur l'aldéhyde méthylique.

FORMOSE, grande île japonaise de la mer de Chine, sur la côte orientale d'Asie. Elle n'est séparée de la côte de la province chinoise du Fo-Kien que par le détroit de Fo-Kien, embarrassé par les petites îles Pong-Hou, dépendances de Formose. A l'E., elle se rattache à la chaîne des Liou-Kiou, qui se prolonge jusqu'à l'archipel japonais. Au S., elle est séparée par le détroit de Formose des îles Bachi, dépendance septentrionale de l'archipel philippin. Sa superficie est de 34.550 kilom. carrés; sa population est évaluée à 3.300.000 hab. (*Formosans* ou *Formosiens*).

Son arête volcanique est formée par trois chaînes parallèles qui courent du S. au N.; les points culminants se trouvent dans la partie centrale. A l'ouest de l'arête s'est formée une plaine basse de dépôts. Les moussons y entretiennent un climat humide et chaud, malsain surtout dans le nord. Les rivières sont nombreuses, mais torrentielles et courtes; le Tam-Sout-Ki, au N., est partiellement navigable, il se divise en deux bras, dont l'un forme le port de Keelung ou Ké-Loung, l'autre le port de Tam-Sout. La côte orientale est découpée, difficile; la côte occidentale est basse, difficile aussi. La population est formée de Chinois immigrés, d'aborigènes civilisés et sauvages.

Les régions connues de Formose sont d'une grande fertilité. Dans les parties basses, le riz donne deux ou trois récoltes par an; sur les collines de l'intérieur (dans la moitié nord de l'île), le thé donne jusqu'à sept cueillettes. L'île produit le plus, des grains, du millet, du maïs, beaucoup de canne à sucre (surtout sur la côte ouest), du camphre (dans le Nord), du poivre, du tabac, de l'aloès. Dans l'intérieur, c'est une végétation luxuriante de bananiers, palmiers, bambous. Les bassins de houille du nord et du centre ont été à peine reconnus; les seules exploitations sont celles de Keelung, mais leur charbon est de qualité inférieure. Le commerce, qui se fait par les quatre ports ouverts de Tai-Ouan et Ta-Kao, sur la côte sud-ouest de Tam-Sout et de Keelung, sur la côte nord, porte surtout : à l'exportation, sur le charbon de Keelung, le thé, le camphre, le riz, l'indigo et surtout le sucre (moitié de l'exportation totale); à l'importation, sur les cotonnades, les lainages, l'opium. Un câble relie l'île au continent (depuis 1887).

Ce n'est que du milieu du XVe siècle que datent les premières notions précises sur Formose, le « pays des barbares orientaux ». En 1622, les Hollandais s'emparent des îles Pong-Hou; peu après, ils s'établissent à Tai-Ouan. En 1661, le pirate Tchen-Tching-Kong ou Koxinga les chasse de Formose. Déjà, l'immigration chinoise avait commencé. En 1683, l'île est une dépendance du Fo-Kien; depuis, malgré de nombreuses rébellions (1788, 1832, 1833), les Chinois n'ont cessé de refouler les indigènes. En 1874,

Ile de Formose.

les Japonais font une brève apparition dans l'île. En 1884, les Français occupent à deux reprises (mai, octobre) Kélung. Enfin, le traité de Simonosaki, en 1895, donna l'île aux Japonais, qui y ont installé un vice-roi.

FORMOSE, pape élu en 891, mort en 896. D'abord évêque de Porto, il prit le parti d'Arnulf, roi de Germanie, et fut excommunié par Jean VIII, partisan de Charles le Chauve; mais, en 883, le pape Martin II le réhabilita publiquement. Monté lui-même sur le trône pontifical à la mort d'Etienne V, Formose couronna Arnulf empereur (896), et ménagea, en France, un accord entre Eudes et Charles le Simple. En Orient, il accorda l'absolution aux évêques qui avaient suivi Photius dans le schisme et s'en étaient repentis. Neuf mois après sa mort, Etienne VI fit tirer son corps du tombeau et, après un simulacre de jugement, condamna sa mémoire; mais Jean IX, dans le concile romain de 898, lui fit une réparation solennelle.

FORMUER (de *fors*, et *muer*) v. a. Fauconn. Faire passer la mue à un oiseau de haut vol.

FORMULABLE adj. Qui peut être formulé : *Demande difficile, peu* FORMULABLE.

FORMULAIRE (*lèr'*) n. m. Recueil de formules : FORMULAIRE *des notaires. Le Codex est un* FORMULAIRE *pharmaceutique.*

— Relig. Recueil de formules, de professions de foi, etc. ‖ Bref émané de la cour de Rome, au sujet du livre de Jansénius : *Signer, Refuser le* FORMULAIRE.

— ENCYCL. Dr. Les *formulaires* de notariat et de procédure sont des recueils de modèles d'actes.

En vue de prévenir les vices de rédaction, Louis XIV avait ordonné, en 1673, qu'il serait dressé des formules imprimées pour chaque nature d'actes, de manière qu'il n'y eût plus qu'à remplir les blancs réservés pour les dates, noms, qualités et domiciles des parties, et des clauses particulières. Les formules devaient être « marquées en tête d'une fleur de lis et *timbrées* de la qualité et substance des actes, comme aussi du droit perçu ».

Cette dernière prescription, qui avait un but fiscal, fut seule suivie d'exécution et une nouvelle déclaration ordonna que les actes publics ne pourraient être écrits que sur du papier ou parchemin marqué d'une fleur de lis et timbré.

C'est de cette déclaration que le papier timbré a pris le nom de *formule*, resté longtemps en usage.

— Diplom. De tout temps, on s'est préoccupé de recueillir des modèles d'actes officiels et publics et aussi de lettres privées; on en a retrouvé jusque chez les Egyptiens. Dans l'Occident médiéval, on ne se contente point de recueillir des modèles, on en tire des règles. La théorie se joint à la pratique. Le *dictator*, l'homme qui sait rédiger un acte dans les règles et selon les formules, se distingue du simple *scriptor*, scribe chargé de les écrire. Quelques-uns de ces *dictatores* écrivent des manuels appelés *Ars dictandi*, *Summa dictaminis*, parfois *Dictaminis*. L'un des plus anciens est Albéric du Mont-Cassin, dans la deuxième moitié du XIe siècle; Bernard Silvestris, Raoul de Tours, Laurent d'Aquilée comptent parmi les plus célèbres. Les recueils de modèles sans préceptes sont les vrais formulaires. Il y a des recueils de rédaction officielle ou semi-officielle, comme le *Liber diurnus* (de la fin du VIIIe s.), usité jusqu'au XIe siècle dans l'Eglise de Rome; le *Liber concellarii*, de la même cour, qui date de 1380; les recueils entrepris par Charles IV, par Jean de Gelnhausen et Jean d'Olmütz, etc. Parmi les formulaires d'un caractère privé, l'un des plus célèbres et des plus anciens est celui de Marculf, rédigé au milieu ou à la fin du VIIe siècle. Quelques formulaires nous donnent sur l'histoire politique et sur la vie privée de nos ancêtres de curieuses indications, mais il faut s'en servir avec précaution, parce que, souvent, le rédacteur, en gardant le fond et le texte même de l'acte, a changé les noms de personnes et de lieux.

— BIBLIOGR.: E. de Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du* V^e *au* X^e *siècle* (Paris, 1861-1871); K. Zeumer, *Formulæ merovingici et karolini ævi* (Hannoverie, 1882-1886); Ch.-V. Langlois, *Formules de lettres du* XIIe, *du* XIIIe *et du* XIVe *siècle* (dans les « Notices et extraits des manuscrits », t. XXXIV et XXXV, Paris, 1890-1897).

— Relig. La liturgie catholique renferme un grand nombre de *formulaires*, c'est-à-dire de recueils qui contiennent les formules soit de l'administration des sacrements, soit de la profession de foi, de l'abjuration de l'hérésie. Mais c'est surtout dans l'histoire du jansénisme que le mot *formulaire* est demeuré célèbre. Il y désigne un acte, dont une bulle du pape Alexandre VII prescrivit la signature, en 1655, à toute personne qui voudrait s'approcher des sacrements. Cet acte était une adhésion formelle à la condamnation des cinq fameuses propositions de Jansénius. Enregistrée par le parlement de Paris, la bulle d'Alexandre VII devint, en France, une loi de l'Etat. En 1701, la publication du *Cas de conscience* souleva un débat violent : d'après ce qu'on y laissait entendre, il ne semblait pas nécessaire de croire, pour obéir au pape, que les propositions censurées étaient réellement contenues dans le livre de Jansénius. Cette prétention fut condamnée par la bulle de Clément XI du 15 juillet 1705, qui prescrivit la soumission sincère et sans réserve au formulaire d'Alexandre VII.

FORMULATION (rad. *formule*) n. f. Action de formuler; résultat de cette action.

FORMULE (lat. *formula*) n. f. Modèle invariable par la forme, précis par les termes, d'après lequel tous les actes de même nature doivent être rédigés.

— Par anal. Rédaction précise et invariable de paroles qu'on a coutume de prononcer dans certaines occasions; expression brève d'une doctrine ou d'une vérité : *Des* FORMULES *de prières. Le progrès est la loi suprême de l'humanité; mais sa* FORMULE *nous échappe.* (Rigault.)

— *Formule épistolaire*, Manière de terminer une lettre, consacrée par les usages. ‖ *Formule de politesse*, Façons de parler consacrées par la politesse.

— Bot. *Formule florale*, Formule par laquelle on résume la composition d'une fleur.

— Chim. Expression figurant les éléments qui entrent dans un corps composé, au moyen des premières lettres des noms des corps simples, et les quantités relatives de ces éléments, au moyen de chiffres qui accompagnent ces lettres. ‖ *Formule brute, Formule de constitution*. V. la partie encycl.

— Dr. rom. *Formule du préteur*, Acte par lequel le préteur déterminait la jurisprudence à suivre dans une affaire.

— Dr. *Formule exécutoire*, Mandement aux officiers de justice de mettre un acte à exécution. V. la partie encycl.

— Mathém. V. la partie encycl.

— Méd. Recette pharmaceutique; ordonnance de médecin rédigée conformément aux règles et dans le langage de la science. ‖ *Selon la formule*, Selon l'ordonnance ou selon les prescriptions du Codex.

— ENCYCL. Bot. Pour donner la *formule florale* d'une fleur, on écrit qu'elle se compose de la somme d'un certain nombre de feuilles F = Σf. On développe cette somme en autant de termes, séparés par le signe +, qu'il y a de verticilles. Dans chaque terme on affecte la lettre capitale qui désigne une des feuilles correspondantes (sépale S, pétale P, étamine E, carpelle C) d'un coefficient indiquant leur nombre. La concrescence à l'intérieur d'un verticille, ou d'un verticille à l'autre, est marquée par le signe [ ]; C^{0} désigne un carpelle ouvert. Exemple :

Tulipe : F = 3 S + 3 P + 3 E + 3 E' + [3 C].
Iris : F = [3 S + 3 P + 3 E + 3 C].
Morelle : F = [5 S] + [5 P + 5 E] + [2 C].

— Dr. rom. La *formule* est une sorte d'acte qui, à une certaine époque de Rome, a caractérisé la procédure des actions en justice, et d'où lui est venu son nom de « procédure formulaire ». L'instance y est divisée en deux phases (*jus judicium*), comme à l'époque des *actions de la loi*; mais les parties n'ont plus besoin, pour lier le procès, d'accomplir des rits solennels; c'est le magistrat qui termine la première phase de l'instance, en délivrant aux parties une formule, dans laquelle il désigne un juge et lui trace la mission dont il est chargé. La délivrance de la formule marque le moment où se produisent les effets de la *litis contestatio*. L'idée première de ce système paraît être due au préteur pérégrin, qui y avait eu recours, en vertu de son *imperium* dans les procès entre pérégrins, ou entre citoyens et pérégrins, cas auxquels la *legis actio* était inapplicable. La loi Ælutia et les deux *leges Juliæ judiciariæ* permirent l'emploi de la *formule* dans les procès entre citoyens, tout en conservant l'ancienne procédure pour certaines affaires. En dehors de la nomination du juge, la formule comprend quatre parties essentielles : *demonstratio, intentio, adjudicatio, condemnatio*. L'*intentio* existe dans toute formule. Les autres sont essentielles, en ce qu'elles doivent, les unes ou les autres, entrer de toute nécessité dans les formules de telles ou telles des actions, selon la nature de celles-ci. Il y a, en outre, des parties accessoires de la formule, qui y sont accidentelles et n'affectent jamais un caractère de nécessité : ce sont les *exceptions* et les *prescriptions*.

— Dr. mod. *Formule exécutoire*. On appelle ainsi, en France, une formule comprenant un ordre écrit à la fin des jugements et arrêts, des actes notariés et de tous autres susceptibles d'exécution forcée, par lesquels le chef de l'Etat prescrit aux officiers de justice de faire exécuter l'acte (C. proc. civ., art. 545). Les termes ont varié, depuis la Révolution, sous les différents gouvernements. Aux termes du décret du 28 septembre 1871, la formule exécutoire aujourd'hui en vigueur est ainsi conçue :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du peuple français, la cour a rendu l'arrêt suivant : (en tête de l'acte).

Et à la fin : Le président de la République mande et ordonne, etc.

— Chim. En chimie, on représente généralement l'atome d'un corps simple par une lettre symbolique et la molécule des corps composés par des assemblages d'un certain nombre de ces symboles.

I. SYMBOLE DES CORPS SIMPLES. On forme généralement ces symboles de la première lettre de leur nom. Ainsi

pour oxygène on écrit O, pour hydrogène H, etc. Quelquefois, plusieurs corps simples ont des noms qui commencent par une même lettre ; on désigne alors celui qui est le plus important d'entre les éléments par la première et les autres par les deux premières lettres de leur nom. Ainsi, le soufre restant S, le sélénium est Se et le silicium Si. Quelquefois, exceptionnellement, on prend la première lettre à laquelle on ajoute une autre lettre prise elle-même dans le milieu du mot, comme pour « arsenic », que l'on écrit As. D'autres fois encore, on tire les symboles des noms latins. Ainsi, l'étain s'écrit Sn, du latin *stannum ;* le mercure, Hg, du latin *hydrargyrum ;* l'antimoine Sb, du latin *stibium ;* l'or Au, du latin *aurum*. Enfin, quelques symboles sont tirés de l'allemand : le symbole du tungstène est W, parce qu'on allemand on nomme ce corps *wolfram*. V., au mot CORPS, le tableau des corps simples avec leurs symboles.

Les symboles ainsi formés représentent le poids d'un atome de cet élément. Ainsi, O signifie un atome d'oxygène pesant 16.

II. FORMULES DES CORPS COMPOSÉS. La formule d'un corps composé doit représenter : 1° la composition qualitative ; 2° la composition quantitative ; 3° le poids moléculaire du corps. Le plus souvent, on cherche même à lui faire exprimer la constitution du corps par la façon dont on groupe les symboles. Les formules qui répondent seulement aux trois premières conditions sont appelées *formules brutes ;* celles qui répondent à la dernière sont dites *formules rationnelles* ou *de constitution*.

Dans les formules brutes, on groupe sans ordre les symboles des divers corps simples qui entrent dans la constitution d'un corps composé. Dans les formules rationnelles, au contraire, on groupe les symboles de façon à leur faire représenter l'arrangement que l'on suppose aux atomes eux-mêmes, et, par cela même, un nombre plus ou moins considérable de réactions.

Nos formules de constitution sont hypothétiques, sans doute ; mais elles nous permettent de pousser l'analyse des phénomènes plus loin qu'on ne pouvait le faire avant elles. Elles nous font prévoir des faits nouveaux, qui seraient probablement restés longtemps inconnus sans cela ; enfin, elles permettent de relier tout ce que nous savons en chimie et d'en faire un ensemble systématique, au lieu d'un chaos sans classification, sans suite et sans loi.

— Diplom. En diplomatique, les principales *formules* sont les suivantes :

L'*invocation*, par laquelle commence le protocole initial des actes solennels, et qui est un appel à la Divinité. Assez développée avant le XIe siècle, elle s'abrège ensuite, pour disparaître avec Philippe le Bel des actes royaux ; plus tard, elle ne se rencontre guère que dans les testaments ou dans les actes rédigés par les notaires apostoliques.

La *suscription*, qui vient après l'invocation et quelquefois après l'adresse, renferme les noms et qualités de la personne qui a rédigé ou fait rédiger l'acte.

L'*adresse* est accompagnée de formules de *salut*, qui varient suivant la rédaction de l'acte et le destinataire. Depuis le XIe siècle, les papes ont adopté la formule : *Salutem et apostolicam benedictionem...* Les rois de France emploient souvent dans leurs lettres et mandements la formule : *Salut et dilection*.

— Hist. Comme les notaires contemporains, les *notarii* des époques mérovingienne et carolingienne possédaient des recueils où étaient préparées des formules se rapportant aux différentes transactions ou usage dans la vie civile (vente, échange, etc.), ainsi qu'aux testaments, etc. De même, dans les bureaux du palais des rois, existaient des formules toutes faites pour la nomination des fonctionnaires, la donation d'un domaine, la concession d'un privilège, etc. Ces formules, dont il existait des recueils dans presque toutes les provinces de la Gaule, font connaître à l'historien le régime de la propriété, l'état des personnes, le droit privé, la procédure, les règles de l'administration, les usages du palais. Elles présentent donc un très grand intérêt. Il en existe deux éditions : l'une classant les formules dans l'ordre des matières (édit. de Rozière ; Paris, 1861-1871), l'autre publiant les différents formulaires à la suite les uns des autres dans l'ordre chronologique (édit. Zeumer, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, Hanovre 1882-1886).

— Mathém. Le mot *formule* s'emploie, en mathématiques, dans plusieurs acceptions :

La formule de l'inconnue d'un problème est l'expression de cette inconnue au moyen des données ou en fonction des données ; elle contient l'indication des opérations qu'il faudrait effectuer sur les données pour en former l'inconnue.

On entend encore par « formule » l'expression, en langage algébrique, d'une des lois d'un phénomène. Par exemple, les formules du mouvement uniforme sont : v = constante, et $l = vt$; la vitesse v est constante et l'espace parcouru c est proportionnel au temps t employé à le parcourir.

Lorsqu'on veut changer les variables qui entrent dans l'expression d'une loi, on emploie des *formules de transformation* établies à l'avance, qui donnent les valeurs des anciennes variables en fonction des nouvelles ; il suffit de substituer ces valeurs dans les équations primitives à la place des anciennes variables, pour obtenir les équations du même phénomène par rapport aux nouvelles variables. C'est ainsi qu'on effectue les transformations des coordonnées, les changements de variables indépendantes dans les équations différentielles, etc.

Enfin, on désigne encore sous le nom de « formules » des identités remarquables et souvent employées ; telles sont la *formule du binôme de Newton* (v. BINÔME), la *formule de Moivre* (v. MOIVRE), etc.

— Pharm. On appelle *formule* l'exposé des substances qui doivent entrer dans un médicament composé, avec indication de la dose de chacune d'elles, de la forme pharmaceutique et souvent de la manière dont le médicament doit être administré. Il est bon de mettre en tête de la formule la forme du médicament que l'on prescrit : potion, pilule, liniment. Comme dans toute formule composée, on distingue la base et l'excipient ou véhicule ; on commence par inscrire la substance sur laquelle on compte le plus, et on indique en même temps la quantité qui doit être employée, en écrivant le nom de l'unité gramme, centigramme, milligramme en toutes lettres. Quant aux excipients dont la quantité ne peut être fixée d'avance, on emploie souvent l'abréviatif Q. S., *quantité suffisante* ou *quantum satis*. Quand plusieurs substances sont employées aux mêmes doses et qu'elles se suivent, on peut, pour abréger, les réunir par une accolade, et alors, on n'écrit le poids qu'une seule fois, vers le centre de l'accolade, en le faisant précéder de l'abréviatif *aa* ou *ana*, qui signifie *de chaque*. On met quelquefois au bas de l'inscription le *modus faciendi ;* le plus souvent, cependant, on se contente d'écrire les initiales d'usage : F. S. A., *fac* ou *fiat secundum artem*. Enfin, suit l'instruction qui concerne le malade ; c'est l'indication de la manière dont le médicament doit être employé.

En France, les formules s'écrivent en langue vulgaire ; dans le nord de l'Europe, les médecins formulent en latin.

— *Formules homœopathiques*. L'homœopathie se sert de formules tout à fait différentes de celles dont on vient de parler, et il est bon d'en dire quelques mots. Toutes les fois que le mot *gouttes* n'est pas écrit dans une formule soit en toutes lettres, soit en abrégé, il s'agit de globules. Les globules sont désignés par des points, par des zéros, par un chiffre arabe ou romain placé à la suite du chiffre de la dilution, par des chiffres servant de numérateur à une fraction dont le dénominateur indique la dilution ; ainsi, toutes les indications suivantes :

$$18^{e}4,\ 18^{e}\text{IV},\ 18^{e}\text{iiij},\ \frac{4}{18},\ \frac{\ldots.}{18},\ \frac{0000}{18},\ 0000/18$$

signifient 4 globules de la 18e dilution. La « teinture mère » est quelquefois désignée sous le nom de « teinture forte » ; on la représente abréviativement.

FORMULER v. a. Réduire en formule ; rédiger sous forme de formule ou d'après une formule : FORMULER *un problème algébrique, une ordonnance médicale, un acte notarié*. ‖ Par anal. Énoncer d'une façon précise : FORMULER *ses griefs, son opinion*.

FORMYLACÉTATE n. m. Sel dérivant de l'acide formylacétique.

FORMYLACÉTIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $CH(OH)=CHCO^{2}H$, que l'on obtient en décomposant par l'acide sulfurique le formylacétate de soude préparé par l'action de l'acétate et du formiate d'éthyle sur du sodium recouvert d'éther. Syn. OXYACRYLIQUE.

FORMYLACÉTOPHÉNONE n. f. Composé de formule $C^{6}H^{5}.CO.CH^{2}.CHO$, que l'on obtient en faisant agir, en présence d'éther anhydre, un mélange de formiate d'éthyle et d'acétylbenzène sur du sodium. Syn. FORMYLMÉTHYLPHÉNYLCÉTONE, PROPYLONALPHÉNE, ALDÉHYDE BENZOYLACÉTIQUE.

FORMYLE n. m. Groupe fonctionnel $(CHO)'$ existant dans l'acide formique, le formol, etc. [L'acide formique est l'hydrate de formyle $(CHO)OH$, le formol, l'hydrure $CHO)'H$.]

FORMYLÈNE n. m. Radical $(CH)'''$, existant dans divers dérivés. (Le chloroforme représente le trichlorure de formylène $(CH)'''.Cl^{3}$.)

FORMYLIQUE adj. Chim. Syn. de FORMIQUE.

FORMYLSULFIDE n. f. Corps jaune cristallisé, qui se forme dans l'action du soufre sur l'iodoforme, à chaud. Syn. SULFOFORME, SULFOFORMYLE.

FORMYLURÉE n. f. Urée substituée qui a pour formule AzH^{2}-CO-AzH.CHO, et cristallise en aiguilles blanches, fusibles à 169°. (On la prépare en chauffant l'urée et l'acide formique.) Syn. FORMYLURÉINE.

FORNACALIES (*li* — en lat. *fornacalia*) n. f. pl. Ant. rom. Fêtes spéciales aux curies romaines, qui se célébraient le 15 février en l'honneur de la déesse Fornax. (Cette fête avait lieu sur le Forum, sous la direction du *curio maximus*. On en attribue l'institution au roi Numa.)

FORNAGE (*naj'* — du lat. *furnus*, four) n. m. Droit que payaient au seigneur, le plus souvent en nature, ceux qui faisaient cuire leur pain à son four banal.

FORNARI ou **FORNARO** (Marie-Victoire), religieuse italienne, née à Gênes en 1562, morte en 1617. Veuve, après huit ans de mariage, de Strato, noble génois, et ayant, en 1604, terminé l'éducation de ses six enfants, elle fonda l'ordre des Annonciades célestes, qui fut approuvé par les papes Clément VIII, Paul V et Grégoire XV. Ces religieuses devaient vivre dans une pauvreté rigoureuse et travailler principalement à la confection des linges sacrés. Cet ordre se propagea en Espagne, dans le midi de la France et jusqu'en Danemark.

FORNARINA (la), Romaine d'une grande beauté, qui fut la maîtresse de Raphaël, et qui lui servit de modèle pour plusieurs de ses compositions. Elle était fille d'un boulanger (d'où son surnom de *Fornarina* [rad. *fornais*, boulanger]). Son véritable nom était Margarita, comme nous l'apprend une note manuscrite du XVIe siècle, qui se trouve sur un exemplaire de Vasari de 1568. On raconte que Raphaël la surprit se baignant les pieds dans le Tibre et qu'il en devint passionnément épris. De là le portrait célèbre qu'il en fit, et qui se trouve dans la galerie Barberini, à Rome.

La Fornarina, d'après Raphaël.

Ce portrait de la maîtresse de Raphaël est d'un dessin et d'un modelé admirables de finesse, de précision et de fermeté. La couleur des chairs est d'une vérité extrême. Il en existe plusieurs copies, dont les plus connues sont au palais Borghèse, au palais Sciarra et au palais Albani.

FORNAX, divinité qui symbolisait, chez les Romains, l'habitude nationale de griller le blé pour en faire la bouillie appelée *pulmentum*. Peut-être aussi Fornax était-elle une déesse analogue à Vesta, et qui veillait à l'entretien du feu dans les fours et aussi à ce qu'on n'y laissât pas brûler le blé.

FORNAX (*nakss* n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, famille des cucnémidés, comprenant de petites formes assez bombées, oblongues, semblables à des taupins et ayant l'aspect et les mœurs des cucnémis. (On connaît une centaine d'espèces de fornax, réparties dans les régions tropicales du globe, surtout en Malaisie.)

FORNELLI, comm. d'Italie (prov. de Campo-Basso) : 2.200 hab. Vins estimés.

FORNER (Juan-Pablo), écrivain espagnol, né à Mérida en 1756, mort à Séville en 1798. Il devint fiscal du conseil de Castille. Forner est surtout connu comme écrivain. Il s'efforça de combattre le mauvais goût qui régnait dans la poésie castillane, publia une *Oracion apologetica por la España y su merito literario* (1786) ; *Satira contra los ricos introducidos en la poesia ; Nuevas consideraciones sobre la tortura ; la Corneja sin plumas*, etc. On lui doit une comédie ; *el Filosofo enamorado*, qui a un certain mérite.

FORNERON (Henri), historien français, né à Troyes en 1834, mort à Paris en 1886. Il se consacra avec succès à des travaux d'érudition, où il se fit une place distinguée. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Philippe II* (1880-1882) ; *Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française* (1884) ; *les Ducs de Guise* (1877).

FORNICATEUR, TRICE (du lat. ecclés. *fornicator, trix*) n. Celui, celle qui commet le péché de fornication.

FORNICATION (*si-on* — du lat. ecclés. *fornicatio*) n. f. Dans le langage dogmatique et religieux, Péché simple de la chair, c'est-à-dire relations charnelles entre personnes qui ne sont mariées ni entre elles ni avec d'autres personnes, et qui ne sont liées non plus par aucun vœu : *Les œuvres de la chair sont : l'adultère, la* FORNICATION, *l'impudicité*. ‖ Par ext. Relations charnelles en général.

— Fig. Infidélité du peuple juif abandonnant le vrai Dieu pour les dieux étrangers.

— ÉNCYCL. Dans l'antiquité classique, le commerce illégitime d'un homme et d'une femme, libres tous deux des liens du mariage, était regardé comme une chose à peu près indifférente. Mais la loi de Moïse le réprouvait sévèrement. D'après le *Deutéronome* (XXII, 28, 29), le séducteur d'une vierge non fiancée était condamné à payer une amende et à épouser sa complice. Si la faute avait été commise avec une jeune fille fiancée, le coupable devait être lapidé. La religion chrétienne a toujours vu dans la *fornication* une faute grave. Le concile apostolique de Jérusalem (*Actes*, XVII, 20, 29) fait aux nouveaux fidèles un devoir rigoureux de s'en abstenir. Saint Paul s'élève contre ce péché à plusieurs reprises, particulièrement dans sa première Épître aux Corinthiens (VI, 15, 18).

FORNICE (*niss*) n. f. Bot. Écaille en forme de voûte, qui ferme la gorge de certaines corolles tubuleuses, comme dans les borraginées.

FORNIQUER (*ké*) v. n. Commettre le péché de fornication.

FORNIX (*nikss* — du lat. *fornix*, voûte) n. m. Anat. Lame de substance médullaire située dans le cerveau, au-dessous du corps calleux, et présentant en dessous la forme d'une voûte, en dessus celle d'un triangle. Syn. TRIGONE CÉRÉBRAL, TRIANGLE MÉDULLAIRE, VOUTE À TROIS PILIERS, VOÛTE À QUATRE PILIERS, BANDELETTE GÉMINÉE.

FORNJOT, roi légendaire du Jutland, géant qui vivait plusieurs générations avant le IXe siècle. Son fils, *Loge* ou *Halogé*, s'établit à Halogaland, dans le golfe de Drontheim. Ses arrière-neveux Thorri, Nor et Gor, prirent possession du Gotland, du Kvenland, de la Finlande et de la Norvège méridionale. Parmi les autres descendants de cette famille, on cite : Gaunyu-Rolf, Rollon, premier duc de Normandie ; Harald ou Harfagré, roi de Norvège au IXe siècle ; les Budlungs, chefs des Saxons, d'où est issu Gudrune, chef des Burgondes au IVe siècle.

FORNO di Rivara, comm. d'Italie (Piémont), sur la Viana, affluent du Mallone ; 3.100 hab. Carrières de pierres.

FORNO di Zoldo, bourg d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]) : 3.650 hab.

FORNOUE (en ital. **Fornovo di Taro**), bourg d'Italie (Émilie [prov. de Parme]), au pied des Apennins et près du *Taro*, 3.300 hab. Teintureries, huileries. Célèbre par la victoire de Charles VIII, roi de France (6 juill. 1495).

Fornoue ou **Fornovo** (BATAILLE DE). Après la conquête du royaume de Naples, Charles VIII, enivré de son succès, consumait son temps dans les plaisirs, lorsqu'il fut informé par Philippe de Comines, son ambassadeur à Venise, qu'une coalition formidable se formait contre lui. Cette ligue, composée de la république de Venise, du pape Alexandre VI, de Ludovic le More, de l'empereur Maximilien et de Ferdinand d'Aragon, avait pour but de jeter une armée entre Charles VIII et les Alpes, et de l'écraser avant qu'il eût le temps de regagner la France. Charles VIII laissa 11.000 hommes à Naples, sous le commandement du connétable Gilbert de Montpensier, à qui il donna le titre de vice-roi. A la tête de 10.000 hommes, il traversa l'Italie, franchit le col de Pontremoli et arriva devant l'armée confédérée, forte de 40.000 hommes et campée sur la rive droite du Taro, près de Fornoue. Le 6 juillet 1495, les Français attaquèrent l'ennemi. Ils auraient été, malgré leur intrépidité, écrasés par le nombre, si les estradiots de l'armée confédérée n'avaient perdu leur temps à piller les bagages du roi. La victoire resta à Charles VIII, qui s'empressa de franchir les Alpes, après avoir secouru Louis d'Orléans à Novare. C'est à Fornoue que les Italiens furent frappés de la *furia francese*, dont si souvent parle Machiavel.

FORNOUER (de *fors*, et *nouer*) v. a. ou n. Faire un nœud à un fil de trame ou de chaîne qui se brise au cours du tissage.

FORPAISSON (*pè-son* — de *fors*, et *paisson*) n. f. Délit commis par des usagers qui font paître des porcs dans les bois sans en avoir le droit.

FORPAÎTRE v. a. Vénerie. Syn. de FORPAISER.

FORPAISER (*pè-zé* — de *fors*, et du lat. *pasci*, se repaître. Emprunte sa conjug. à *forpaître* [v. PAÎTRE]) v. n. Il se dit des bêtes qui vont chercher leur pâture dans des lieux éloignés de leur séjour ordinaire.

FORPAISER (*pé-zé* — V. l'art. précéd.) ou mieux **FORPAYSER** (*pè-yé* — de *fors* et *pays*) v. a. Bannir; dépayser. — v. n. Se retirer dans des parages éloignés, en parlant des bêtes poursuivies par les chasseurs.

Se forpaiser ou *Se forpayser*, v. pr. S'expatrier.

FORQUINE n. f. Archéol. Syn. de FOURQUINE.

FORRES, ville d'Ecosse (comté d'Elgin), près de l'embouchure du Findhorn, dans le golfe de Murray, 3.971 hab. Restes d'un vieux château, forteresse des comtes de Murray. Près de Forres, il existe une pierre sculptée appelée *pierre de Suénon*, que l'on croit avoir été élevée pour célébrer la victoire de Malcolm II sur les Danois.

FORREST (Thomas), navigateur anglais du XVIIIe s., mort vers 1802. Entré au service de la compagnie des Indes, il contribua, en 1772, à fonder un comptoir dans l'île Balambangan, près de Bornéo, et, en 1774-1775, exécuta à la Nouvelle-Guinée un voyage fructueux au point de vue géographique et commercial. En 1789, il explora l'archipel Mergui, dans le golfe du Bengale. On doit à Forrest un *Traité des moussons* (1781) et des relations de ses expéditions maritimes, intitulées : *Voyage de Balambangan à la Nouvelle-Guinée et aux Moluques* (1780); *Voyage de Calcutta à l'archipel Mergui* (1792).

FORREST (N. Bedford), général américain, né dans le Tennessee à une date inconnue. Il se distingua pendant la guerre de Sécession dans les rangs des confédérés. Promu lieutenant général en 1865, il fut un des derniers à mettre bas les armes.

FORRESTER (Alfred-Henri), plus connu sous le pseudonyme de ALFRED CROWQUILL (*Plume de corbeau*), écrivain et artiste anglais, né et mort à Londres (1804-1872). Il débuta dans les *Magazines* par divers articles qui attirèrent sur lui l'attention. Plus tard, il étudia le dessin dans le but d'illustrer ses œuvres. En 1826, il publia : les *Contes excentriques* ; texte et dessins, tout était de lui. Il fut l'un des dessinateurs du « Punch » et de l'« Illustrated London News ». Il illustra aussi les ouvrages amusants écrits par son frère CHARLES-ROBERT **Forrester** (né et mort à Londres, 1803-1850). Citons, parmi ses œuvres : *Dioagations d'une plume et d'un crayon* ; *Arithmétique comique* ; *Fantasmagorie pour rire* ; *une Poignée de plumes de corbeau* (crowquills), et une foule d'albums et de contes de fées, tous empreints de la plus communicative gaieté, et dont toutes les illustrations sont dues à son crayon.

FORRESTIE (*fo-rè-sti*) n. f. Bot. Genre de commélynées tradescantiées, comprenant sept espèces d'herbes rampantes asiatiques, océaniennes et africaines.

FORS (*for*' — du lat. *foris*, hors) prépos. Excepté, hormis, à la réserve de. (Vieux.) Entre, comme préfixe, dans la composition d'un grand nombre de mots.]

FORSAN ET HÆC OLIM MEMINISSE JUVABIT (*Peut-être un jour même ces souvenirs auront pour vous des charmes*) Virgile, I, v. 203]. Enée cherche à réconforter ainsi ses compagnons dans leurs épreuves. Homère fait dire de même à Ulysse : « Trouvons quelque plaisir dans le souvenir de nos souffrances ; celui qui a beaucoup souffert se complaît au récit de ses malheurs. » (*Odyssée*, XV.)

FORSCHÉRITE (*for-ché*) n. f. Variété d'opalo ou silice hydratée.

FORSELL (Charles DE), statisticien et ingénieur suédois, né dans le pays de Scaraborg en 1783, mort en 1848. Il fut chargé de dresser une carte de la Suède, d'enseigner les sciences au prince Oscar, devint membre de la diète et reçut, en 1824, le titre de directeur général. Ses principaux ouvrages sont : *Tablettes statistiques* (1830); *Statistique de la Suède* (1834).

FORSENANT (*nan*, ANTE) adj. partic. de *forsener*, anc. orthogr. de *forcener* adj. Vener. ‖ *Chien forsenant*, Chien courant qui montre une très grande ardeur à courre les bêtes fauves, noires ou carnassières.

FORSÈTE, un des dieux de la mythologie scandinave, fils de Balder le Bon et de Nanna. C'était le dieu de la concorde et de la paix. Son palais Glitnor est couvert d'argent, et ses murs sont d'or.

FORSKAL (Pierre), naturaliste et voyageur suédois, né à Calmar en 1736, mort à Djérim (Arabie) en 1763. Disciple de Linné, professeur d'histoire naturelle à Copenhague en 1761, Forskal partit de cette ville, cette même année, pour un voyage scientifique dans la région arabique. Il y mourut de la peste. Ses collections furent rapportées par Niebuhr et ses notes publiées après sa mort. On y trouve les descriptions de quantité d'espèces nouvelles, de plantes et d'insectes. On doit citer : *Flora ægypto-arabica* (1775) et *Icones rerum naturalium* (1776).

FORSKALÉE (*ska* — de *Forskal*, n. pr.) n. f. Genre d'urticacées, à fleurs monoïques, réduites à une étamine ou à un carpelle. Les cinq ou six espèces connues sont des plantes méditerranéennes et africaines.) ‖ Quelques-uns écrivent à tort FORSKOLÉE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des urticacées. — *Une* FORSKALÉE.

FORSKALIE (*ska-li*) ou **FORSKALIA** (de *Forskal*, n. pr.) n. f. Genre de siphonophores, comptant quelques espèces répandues dans les mers chaudes et tempérées.

— ENCYCL. Les *forskalies* sont le type d'une famille de ces *forskalidés*. L'espèce type habite la Méditerranée : c'est la *forskalia contorta* ; la *forskalia thaloïdes* est propre aux Canaries. Ce sont d'élégants animaux marins, à cloche transparente, paraissant formée par un coin de fines spirales, d'où retombent de longs filaments déliés. Une colonie complète mesure 1 centimètres de long.

FORSKALIIDÉS (*ska*) n. m. pl. Famille des siphonophores, dont le genre *forskalie* est le type. — *Un* FORSKALIIDE.

FORST, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg], dans une île formée par la Neisse), 23.539 hab. Fabrique de draps, de cuirs, de savons ; culture de tabacs, commerce des bestiaux.

FORST, ville d'Allemagne (Bavière [prov. Rhénane], près d'Aix-la-Chapelle), 4 649 hab. Nombreuses industries, construction de fourneaux à gaz, fabrication de briques, filatures de coton et de laines, aciéries.

FORSTER (Johann Reinhold), naturaliste allemand, d'origine anglaise, né à Dirschau (Prusse) en 1729, mort à Halle en 1798. Il voyagea en Russie pour le compte de Catherine II, et accompagna le capitaine Cook lors de sa seconde expédition en Océanie. Après des aventures sans nombre, il fut nommé professeur à l'université et directeur du jardin botanique de Halle. Il a laissé des ouvrages de géographie et d'histoire naturelle, fort estimés de son temps.

FORSTER (George), voyageur anglais du XVIIIe siècle, mort à Nagpoor (Inde) en 1792. Entré au service de la compagnie des Indes, il entreprit, de 1782 à 1784, un voyage qui, par la vallée de Cachemire (qu'aucun Européen n'avait revue depuis Bernier), Caboul, Candahar et Hérat, le conduisit du Bengale aux bords de la mer Caspienne, puis en Russie et en Angleterre. Après avoir publié des *Esquisses sur la mythologie et les mœurs des Indous* (1785), il retourna à Calcutta, où, en 1790, parut le premier volume de son *Voyage du Bengale en Angleterre*. Le second tome fut publié à Londres, en 1798.

FORSTER (Thomas-Ignace-Marie), savant anglais, né à Londres en 1789, mort à Bruxelles en 1860. A l'âge de seize ans, il commença la publication d'un *Liber rerum naturalium* et du *Journal du Temps*. Il étudia successivement les hirondelles, la comète de 1811, l'influence des conditions atmosphériques sur la vie humaine, donna en grec une édition d'Aratus, puis un *Mémoire sur l'anatomie comparée du cerveau*, découvrit une comète (1819). En 1826, il publia une *Encyclopédie portative pour les bergers, marins et agriculteurs*. En 1830, il s'adonna à la métaphysique et défend l'immortalité de l'âme des bêtes et est accusé de panthéisme. L'art l'attire enfin et il compose une pastorale, une sonate et l'*Harmonie des muses*. Sur la fin de sa vie, il se livre avec ardeur à l'étude de la botanique. En un mot, ce fut un véritable encyclopédiste ; de Candolle a donné son nom à une joncée, la *luzula Forsteri*.

FORSTER (François), graveur français, né au Locle, près de Neufchâtel, en 1790, mort à Paris en 1872. Il obtint le prix de Rome en 1814. A Rome, il fit des œuvres de Raphaël son étude favorite. De retour à Paris, il n'exposa qu'en 1824 sa première planche d'après Raphaël. Elle représentait *les Trois Grâces*, morceau d'une finesse exquise. En 1831, il exposa *la Vierge à la légende* et les deux plus beaux *Portraits de Raphaël*. Parurent ensuite ces admirables morceaux : *la Vierge au bas-relief*, de Léonard de Vinci ; *Enée et Didon, Aurore et Céphale*, de Guérin ; *François Ier et Charles-Quint*, de Gros ; *Sainte Cécile*, de Paul Delaroche ; *Albert Dürer* et *Henri IV* de Porbus, deux planches splendides ; *Wellington*, d'après Gérard ; *la Reine Victoria*, d'après Winterhalter, etc. Il entra à l'Institut en 1844.

FORSTER (Charles), littérateur polonais, né à Varsovie en 1800, mort à Berlin en 1879. Compromis dans l'insurrection polonaise de 1830, il se réfugia à Paris, puis se fixa à Berlin (1849). Outre des articles dans des journaux français et étrangers et des petits traités pour le peuple polonais, il a publié : *la Pologne*, dans l'« Univers pittoresque » (1840); *Quinze ans à Paris* (1848); etc.

FORSTER (John), écrivain et journaliste anglais, né à Newcastle en 1812, mort à Londres en 1876. Il devint directeur de l'« Examiner », de la « Foreign Quarterly Review » et du « Daily News ». Ecrivain plein de verve, il ne fut pas moins remarquable comme critique que comme publiciste. Ses principaux ouvrages sont : *Vies des hommes d'Etat de la république* (1842) ; *la Vie et le temps d'Olivier Goldsmith* (1848) ; *Essais historiques et biographiques* (1859), ouvrage très estimé ; *Débats sur la grande Remontrance* (1860) ; *Walter Savage Landor* (1868) ; *la Vie de Charles Dickens* (1871-1874), biographie très intéressante.

FORSTER (William Edward), homme d'Etat anglais, né à Bradpole (Dorsetshire) en 1818, mort à Londres en 1886. Filateur à Bradford, il y fut élu député comme candidat libéral. Lord Russell (1865-1866) lui confia le sous-secrétariat d'Etat des colonies. De 1868 à 1874, sous le ministère Gladstone, il fut vice-président du conseil pour l'éducation. En cette qualité, il contribua à l'établissement de l'instruction primaire officielle en Angleterre. Il prit aussi une part importante à l'élaboration de la loi de 1872, qui établit le secret du vote. Sous le ministère conservateur Disraeli, Forster rentra dans l'opposition. Mais, quand Gladstone revint au pouvoir, il fut nommé secrétaire pour l'Irlande (1880). Il s'y montra partisan du régime répressif ; aussi, lorsque Gladstone présida, en 1882, à la politique du *home rule*, Forster se sépara de son chef et entra dans la fraction dissidente des libéraux unionistes, dont Chamberlain prit la direction.

FÖRSTER. Biogr. V. FŒRSTER.

FORSTÉRITE (*sté* — de *Forster*, n. pr.) n. f. Substance minérale, consistant en un péridot très magnésien, dont le poids spécifique varie de 3,19 à 3,24, et dont la dureté est égale à 7.

FORSYTH (William), horticulteur écossais, né dans le comté d'Aberdeen en 1737, mort en 1804. Il devint, en 1781, surintendant des jardins royaux de Kiensington et de Saint-James. On a de lui : *Observations sur les maladies, les défauts et les accidents auxquels les arbres à fruits et les arbres forestiers sont sujets* (1791) ; *Traité de la culture des arbres fruitiers* (1804), traduit en français par Pictet-Mallet (1808).

FORSYTH (William), homme politique et écrivain anglais, né à Greenock en 1812, mort en 1899. Il occupa de hautes situations : conseiller de la reine, conseiller pour les affaires des Indes, etc. Député conservateur de Cambridge (1865), il fut invalidé pour cause d'incompatibilité. Il représenta Marylebone de 1873 à 1880. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence estimés, et il a fait dans le domaine littéraire des incursions heureuses. Citons seulement : *On the law of composition with creditors* (1841) ; *the History of trial by jury* (1852) ; *Napoleon at St. Helena* (1853) ; *the Novels and Novelists of the 8th century* (1871) ; *Essays critical and narrative* (1874) ; etc. Il avait fait une très remarquable enquête sur le système pénitentiaire en France, Italie, Russie et Etats-Unis.

FORSYTHIE (*ti* — de *Forsyth*, n. pr.) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des oléacées. (Voisines des lilas, les forsythies ont des fleurs tétramères, à corolle jaune d'or et campanulée, qui s'épanouissent avant les feuilles. Originaires de la Chine et du Japon, ces arbustes sont cultivés en France pour l'ornement des jardins.)

FORSYTHIOPSIS (*psiss*) n. m. Genre d'acanthacées ruellées, à corolles régulières, comprenant quelques arbustes de Madagascar.

FORT (*for*'), **FORTE** [du lat. *fortis*, fort, courageux] adj. Robuste, vigoureux, en parlant d'un homme ou d'un animal ou de leurs attributs : *L'aigle a une aile* FORTE. ‖ Energique et propre à durer, en parlant de l'organisme, de la santé, ou de l'homme par rapport à la santé : *l'convalescent qui ne se sent pas* FORT. *Une* FORTE *constitution*.

— Grand, gros : *Un* FORT *cheval*. *Avoir le nez un peu* FORT. ‖ Considérable, important : *De* FORTES *chaleurs*. *La démocratie a de* FORTES *avances*.

— Résistant, capable de supporter un grand effort : *Poutre qui a plié parce qu'elle n'est pas assez* FORTE. ‖ Solide, difficile à déchirer ou long à user. *Cuir, Ruban très* FORT. ‖ Violent, actif, énergique, intense : *Une* FORTE *fièvre*. *Un* FORT *coup de poing*. *Une* FORTE *voix*. *Des acides, Des vins très* FORTS. *Les odeurs* FORTES. ‖ Chargé, en parlant des liquides : *Café, Bouillon trop* FORT. ‖ Abondant : *Une* FORTE *portion*. ‖ Touffu, serré, dru : *Haie trop* FORTE *pour qu'on y puisse passer*. ‖ Acre, désagréable : *Du beurre* FORT. *Avoir l'haleine un peu* FORTE.

— Puissamment efficace en son genre : *Une* FORTE *éducation*. *Faire de* FORTES *études*. ‖ Bien fondé, appuyé sur de bons et solides principes : *De* FORTES *objections*. ‖ Qui est, où l'on est en état de résister à de violentes attaques : *Une place* FORTE. ‖ Qui a un effectif considérable, ou un effectif déterminé, en parlant d'une troupe : *Une très* FORTE *armée*. *Une armée* FORTE *de cent mille hommes*.

— Fig. Puissant, doué de façon à exercer une action énergique : *Partout les plus* FORTS *ont fait les lois et ont accablé les faibles*. (Turgot.) ‖ Qui a une grande énergie morale, qui est ferme par la volonté : *Le calme seul rend* FORT. (Mme Romieu.) ‖ Capable, expérimenté, habile : *Etre le plus* FORT *de sa classe*. *Etre* FORT *à tous les jeux*. ‖ Qui est doué d'une grande efficacité, d'une grande intensité morale : *Ce ne sont pas tant les passions qui sont* FORTES, *que les hommes qui sont faibles*. (S. Dubay.)

— Se dit particulièrement du style, des expressions énergiques, produisant une vive impression : *Le style de l'histoire doit être rapide dans les récits, grand et* FORT *dans les descriptions*. (Condill.) ‖ Dur, violent, énergique à l'excès : *Une épithète un peu* FORTE. ‖ Extraordinaire, difficile à croire ou à accepter : *C'est* FORT !... *C'est un peu* FORT !...

— Ean-forte. V. à son ordre alph.

— Main-forte. V. à son ordre alph.

— Loc. div. *Colle forte*. V. COLLE. ‖ *Poids fort*, Poids brut. ‖ *Prix fort*, Prix qui comporte un rabais. ‖ *Forte tête*, Personne de beaucoup de jugement, de beaucoup de capacité. — Se dit quelquefois dans le sens de Raisonneur, mutin, meneur. ‖ *Tête forte*, Homme qui porte bien le vin. ‖ *Esprit fort*, Personne qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion : *On a fait une injure du mot* ESPRIT FORT. — Personne qui veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes établies : *Il est des* ESPRITS FORTS *qui nient la science*. ‖ *A plus forte raison*, Pour une raison encore plus puissante, d'une manière encore plus sûre. ‖ *Cela est plus fort que moi*, Il m'est impossible de vaincre cette passion, cette habitude, ce préjugé. ‖ *Ce n'est pas fort*, Ce n'est pas intelligent, ou pas adroit, ou pas extraordinaire, etc. ‖ *En dire de fortes*, Dire des choses incroyables ou inconvenantes. ‖ *Fort en gueule*, Braillard, insolent. (Se dit quelquef. avec la nuance de Hardi en paroles, faible en actions.) ‖ Pop. *Fort en mie*, Homme gros. ‖ *Se faire fort de*, S'engager à, se donner comme bon pour : *Ceux qui* SE FONT FORT DE *trop de choses ne viennent à bout d'aucune*. (Boiste.) V. FORT adv. ‖ *Se porter fort pour quelqu'un*, Répondre de lui, s'engager en son nom. ‖ *Etre fort comme un bœuf, comme un Turc*, Etre extrêmement robuste. (Plusieurs explications de cette dernière locution ont été proposées : 1° Ce serait une allusion à la force que l'on attribue aux portefaix de Constantinople ; 2° La locution remonterait au temps des croisades et viendrait de ce qu'à cette époque nos aïeux furent surpris de la vigueur des coups de leurs adversaires ; 3° Le dicton serait un hommage rendu à la vigoureuse constitution que semble exiger, chez les sujets du Sultan, la coutume d'avoir plusieurs femmes.) ‖ Ironiq. *Il est le plus fort, il portera les coups*. Se dit pour exprimer l'extrême faiblesse de quelqu'un. ‖ *Le plus fort*, Ce qu'il y a de plus difficile ou de plus désagréable. ‖ *Fort du pied*, Côté du pied qui appuie le plus sur la terre. ‖ *Fort et faible*, Aspects, points de vue opposés : *Connaître le* FORT ET *le* FAIBLE *d'une affaire*. ‖ *Du fort au faible*, *Le fort portant le faible*, Toutes choses étant compensées, ce qui manque d'un côté étant suppléé de l'autre. ‖ *Fort en thème*. En bonne part, Personne qui a eu du succès au collège. — Se dit, le plus souvent, par ironie, pour désigner quelqu'un qui a une intelligence spéciale, scolaire en quelque sorte, mais qui, en réalité, n'a ni vraie intelligence ni imagination.

— Agric. Se dit des terres où l'argile domine, où l'eau séjourne plus longtemps, et difficiles à labourer.

— Astrol. *Planète forte*, Planète à influence très efficace.

— Ecrit. sainte. *Le Dieu fort*, Le dieu des Hébreux, qui, dans la Bible, est souvent mis en comparaison avec les dieux moins puissants des Gentils. ‖ *Le fort armé*, Le démon. ‖ *Femme forte*, Femme énergique et courageuse dans l'accomplissement de ses devoirs, par allusion à la femme idéale dont l'Ecriture trace le tableau (Prov. XXXI, 10-31) et qu'elle appelle la *femme forte*.

— Fauconn. *Volée de poing fort*, Action du fauconnier qui lance son oiseau de poing sur le gibier qu'il doit prendre.

— Gramm. *Articulation forte*, Celle qui se produit la bouche étant presque fermée. ‖ *Muettes fortes* ou substantiv. *Fortes*, Nom qu'on donne aux consonnes *p, t, k*. Syn. SOURDES.

— Manèg. *Cheval qui a la bouche forte*, Celui qui a la bouche dure et peu sensible. ‖ *Cheval fort en bouche*, Cheval qui résiste au mors.

— Mar. *Navire fort en artillerie*, Navire pourvu d'un armement puissant. ‖ *Fort en bois*, Bâtiment dont l'échantillon des pièces de membrure est grossier. ‖ *Fort de côté*, Très stable. ‖ *Forte brise*, Terme de notation de la météorologie du bord. ‖ *Mer forte*, Etat de la mer quand les lames sont creuses et fatiguent le bâtiment. ‖ *Fort d'un navire*, Sa partie la plus large. (On dit aussi LARGEUR AU FORT.) ‖ *Fort ou Réduit*, Endroit où les grosses pièces de certains cuirassés sont réunies dans un abri cuirassé. ‖ *Fort d'une pièce de bois*, Sa largeur maximum.

— Métriq. anc. *Demi-pied fort*, Celui qui porte le temps marqué, que la voix met en relief par un accroissement d'intensité.

— Métrol. Se dit des monnaies dont la valeur réelle dépasse celle qu'on leur attribue en les donnant en payement. ‖ *Forte monnaie*, Monnaie de compte qui était

autrefois en usage et valait trois cinquièmes de plus que la monnaie ordinaire en France. ‖ *Denier fort*, Somme que le débiteur était tenu de donner en sus de la somme qu'il devait, lorsque le denier eut été décrié. ‖ *Prêter au denier fort.* Se disait autrefois pour prêter à un taux usuraire.

— Musiq. *Temps forts*, Temps de la mesure sur lesquels on renforce le son : *Le premier temps est le* TEMPS FORT *de la mesure à deux temps.* V. TEMPS.

— Techn. Dans les raffineries de salpêtre, *Eaux fortes*, Eaux qui ne doivent plus passer qu'une seule fois sur les terres neuves pour se transformer en eaux de cuite. ‖ *Fort de guède*, Pied donné par le teinturier à une couleur bien foncée. ‖ *Fort d'une balance romaine*, Partie de la balance qui est le plus proche du point de suspension.

— n. m. Personne qui a beaucoup de force physique ou morale, une grande puissance : *Le patient est le* FORT. (V. Hugo.) ‖ *Fort de la halle* ou simplement *Fort*, Portefaix qui fait le service des halles de Paris.

— Endroit le plus fort d'une chose, La partie d'une voûte qui offre le plus de résistance. ‖ *Placer du bois sur son fort*, Le mettre dans une position lui permettant de résister le mieux à la charge qu'il doit supporter. ‖ Partie la plus dense, la plus serrée, où les objets se trouvent en plus grand nombre : *Le* FORT *d'un bois, d'un taillis.* ‖ Moment où une action de nature quelconque a atteint la plus grande intensité : *Au* FORT *de la chaleur, de la moisson. Dans le* FORT *de la fièvre, du combat.*

— Fig. Ce en quoi quelqu'un excelle : *L'intrigue est le* FORT *des faibles.* ‖ Fam. Retraite. ‖ *Piquer dans le fort*, Pousser son cheval au galop dans la partie fourrée du bois.

— Art milit. V. plus loin.

— Escrim. *Fort d'une épée*, Tiers du tranchant, à partir du talon, avec lequel on pare ordinairement. ‖ *Mi-fort*, Partie de l'épée qui est entre le fort et le faible.

— Monn. *Travailler sur le fort*, Limer, buriner des flans dont le poids dépasse celui que doit avoir la monnaie pour la fabrication de laquelle ils sont destinés.

— Relig. *Pain des forts*, Eucharistie.

— Théâtr. *Premier fort*, Rôle de première amoureuse. ‖ *Second fort*, Rôle de seconde amoureuse. (Ces deux expressions, qui étaient très employées au XVIIIe siècle, sont aujourd'hui inusitées.)

— Vénerie. Repaire, retraite de certains animaux dans un bois fourré : *Traquer un sanglier dans son* FORT.

— Adverbialem. Vigoureusement, d'une manière forte : *Frapper* FORT. *Crier très* FORT. ‖ Extrêmement, beaucoup : *Etre* FORT *inquiet. Se tromper* FORT.

— *De plus fort en plus fort, comme chez Nicolet.* Se dit pour exprimer que l'on passe de choses extraordinaires à de plus extraordinaires encore.

— Gramm. Dans les expressions *se faire fort, se porter fort*, signifiant *prendre l'engagement, répondre, se porter garant*, l'usage veut que *fort* soit invariable et considéré comme adverbe : *Femme qui* SE FAIT FORT *d'obtenir la signature de son mari.* Mais, si l'on prenait *se faire fort* dans le sens de *tirer sa force*, alors *fort* serait adjectif et variable : *Femme qui* SE FAIT FORTE *de l'approbation de son mari.* Cette invariabilité repose sur l'usage seul, et elle est d'autant plus extraordinaire que *garant* est toujours variable dans *se faire garant, se porter garante.*

— PROV. : **La jeunesse est forte à passer**, Dans la jeunesse, on modère difficilement ses passions. ‖ **Quand on n'est pas le plus fort, il faut être le plus malin**, Il faut suppléer à la force par l'adresse. ‖ **La raison du plus fort est toujours la meilleure**, La volonté du plus fort est toujours celle qui prévaut. (C'est un vers de La Fontaine devenu proverbe : *Le loup et l'agneau.*)

— SYN. **Fort, robuste, vigoureux.**

— **Fort, très, abondamment**, etc. V. ABONDAMMENT.

— ANTON. **Débile, exténué, faible, fragile, frêle, pauvre.**

— ENCYCL. Admin. *Forts de la halle.* Les *forts de la halle*, qu'il ne faut pas confondre avec les « porteurs » et les forts dits « de ville », sont chargés des opérations matérielles des ventes en gros aux Halles centrales de Paris. Ils sont placés sous l'autorité de la Préfecture de police, commissionnés par elle, et forment une corporation gouvernée par des syndics. Les postulants aux fonctions de fort justifient de leur moralité et d'aptitudes professionnelles spéciales; après quoi, il leur est délivré les insignes de leur profession (médaille de leur mairie, commission et plaque de la Préfecture). Les forts (au nombre de 600 environ) sont répartis dans les divers pavillons des Halles (viandes, beurre, œufs et fromages, poisson, volailles et gibier, etc.).

Fort de ville, à Paris.

Les *forts livreurs* ou *forts de ville* sont les porteurs occupés, dans Paris, à décharger les farines destinées à l'approvisionnement des boulangeries. Quant aux *porteurs* proprement dits, ce sont des portefaix libres, ne pouvant exercer leur industrie qu'en dehors des pavillons des Halles; néanmoins, ils sont sous la surveillance de la Préfecture de police, qui leur délivre une médaille et un numéro.

Fort comme la mort, roman, par Guy de Maupassant (1889). — Depuis quinze années, le peintre Olivier Bertin a pour maîtresse une femme du monde, Mme de Guilleroy. Leur union est douce et solide, et pourrait toujours durer. Mais voici que la fille des Guilleroy, Annette, sortie récemment du couvent, revient prendre sa place dans la maison paternelle. Olivier retrouve en elle Mme de Guilleroy plus jeune. Il cède inconsciemment à l'attrait de la jeune fille, espérant d'abord que ce n'est là, pour ainsi dire, qu' « un rappel d'émotions anciennes », mais il est forcé bientôt de s'avouer qu'il aime la fille et non plus la mère. Celle-ci a comme disparu, s'est comme évanouie, en laissant à sa place cette autre figure qui lui ressemble étrangement. Quand Annette est sur le point de se marier, la vie du malheureux devient un épouvantable supplice. Mme de Guilleroy, qui sait la souffrance d'Olivier, oublie ce qu'elle souffre elle-même pour essayer de le guérir, ou, tout au moins, de le consoler. C'est en vain; Olivier finit par se jeter sous les roues d'une voiture, et meurt, seul à seul avec la mère d'Annette, dans une suprême entrevue qui termine d'une façon pathétique ce roman d'analyse intime et de poignante émotion.

FORT (*for'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Ouvrage de fortification de forme polygonale, qui est composé d'un plus ou moins grand nombre de fronts bastionnés. ‖ Ouvrage de défense d'une certaine étendue, quelle que soit sa configuration. ‖ *Forts de campagne*, Fortins. ‖ *Forts carrés*, Forts bastionnés à quatre fronts. ‖ *Forts à étoiles*, Forts à angles rentrants et saillants, dont le plan figure une étoile. ‖ *Forts détachés*, Forts qui ne tiennent pas au corps de la place.

— ENCYCL. Le *fort* est un ouvrage fermé, qui diffère généralement de la forteresse ou place forte en ce sens qu'il n'est pas établi autour d'un centre de population.

On distingue des forts *isolés* et des forts *détachés*. Ces derniers font partie de l'ensemble des ouvrages qui constituent une grande place forte ou un camp retranché. Leur objet essentiel est de tenir l'ennemi à distance des abords de la place, pour l'empêcher d'attaquer directement l'enceinte de celle-ci et surtout pour mettre sa population à l'abri du bombardement. Pour obtenir ce résultat, les *forts détachés* doivent être établis à une assez grande distance de l'enceinte. Et cette distance augmente chaque jour, en même temps que s'accroît la portée de l'artillerie moderne : tels, les forts construits en 1840 autour de Paris, qui étaient devenus inefficaces ou du moins insuffisants en 1870. D'autre part, les forts détachés doivent être assez rapprochés de la place pour que l'espace qui les en sépare puisse être entièrement battu par les canons de l'enceinte. Cet espace protégé constitue, autour de la place, ce qu'on appelle *un camp retranché*. Enfin, les forts détachés d'une place doivent être assez rapprochés les uns des autres pour pouvoir se soutenir mutuellement et croiser leurs feux.

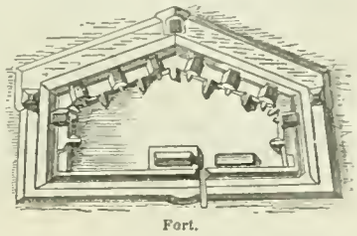

Fort.

Les forts isolés sont indépendants de toute place forte. Destinés à défendre certains passages ou communications importantes qu'ils commandent, afin d'en interdire l'usage à l'ennemi, l'étendue et la puissance de ces ouvrages peuvent varier considérablement, suivant la configuration du terrain et les cas en prévision desquels ils ont été construits. On comprend seulement que les forts isolés, qui, par destination même, sont livrés à leurs propres ressources, sont, en général, plus considérables que les forts détachés parce qu'il faut pourvoir à l'avance leur garnison de tout ce qui lui est nécessaire, en munitions, vivres, matériel de toute espèce.

Les *forts d'arrêt* sont des forts isolés, d'étendue relativement peu considérable, destinés seulement, comme leur nom l'indique, à arrêter, ou plutôt à ralentir, au début d'une guerre, la marche envahissante de l'ennemi, pour l'empêcher de troubler la mobilisation et la concentration des troupes nationales. Ils sont donc établis dans le voisinage de la frontière, à proximité des routes d'invasion et surtout des voies ferrées.

— SYN. **Fort, forteresse.**

FORT (Jean-Antoine-Siméon), dit **Siméon-Fort**, peintre français, né à Valence (Drôme) en 1793, mort à Paris en 1861. Elève de Brune, il s'est adonné avec talent à l'étude de l'aquarelle, de la sépia et de la gouache. Les dessins qu'il exécuta pour l'*Album de la duchesse de Berry* (1828) et pour l'*Album des Grecs* (1829) furent très remarqués. Chargé par le gouvernement de reproduire, pour le musée de Versailles, les principaux événements de la Révolution et de l'Empire, il visita l'Italie, l'Egypte, l'Allemagne, la Belgique, etc., et consacra dix années de sa vie à exécuter une longue suite d'aquarelles, qui ont figuré, pour la plupart, aux Salons depuis 1835 jusqu'à 1847, et dont la largeur de style, l'ampleur de facture ont été vivement appréciées. Il a, en outre, exposé un grand nombre de paysages : *Etude prise à Marly, la Chute du Doubs, la Ville et le Château de Saint-Cloud, la Gorge aux loups, les Coteaux de Bellevue, le Château d'Eu.*

FORTALEZA. Géogr. V. CEARA.

FORT-ANN, bourg des Etats-Unis (New-York [comté de Washington]), sur le canal de New-York au lac Champlain; 4.000 hab. Il est bâti sur l'emplacement du fort du même nom, souvent cité dans l'histoire de la guerre de l'indépendance américaine.

FORT-ATKINSON, ville des Etats-Unis (Wisconsin [comté de Jefferson]), sur la Rock-River; 3.200 hab. Commerce de céréales.

FORTAVENTURE (espagn. **Fuerteventura**), île de l'archipel canarien, située au S.-O. de Lancerotte. C'est l'île la plus rapprochée de la côte d'Afrique (101 kilom.). Elle mesure 98 kilomètres de longueur, sur 25 de largeur maximum. Entièrement volcanique, elle présente, parmi ses sommets, qui s'élèvent à 683 mètres d'altitude, la *Montaña del Fuego*, volcan à peine somnolent qui, au XVIIIe siècle, a enseveli plusieurs villages. Sans sources, l'île est peu fertile, et sa population n'atteint pas 12.000 hab. Son chef-lieu est *Puerto de Cabras.*

FORT-BEAUFORT, petite ville de la colonie anglaise du Cap, à environ 120 kilom. à l'O. du port d'East-London. Point terminus d'un embranchement de chemin de fer qui se détache de la ligne principale d'East-London, Béthulie et Bloemfontein, et constitue l'amorce d'une ligne plus importante, destinée à relier parallèlement à la côte la ligne d'East-London à celles de Port-Elisabeth et de Capetown.

FORT-DAUPHIN, ville de l'île française de Madagascar (pays d'Anosy), sur la côte sud-est; 2.000 hab. Elle occupe la partie la plus élevée d'une petite presqu'île rocheuse qui commande une rade bien abritée. Fondée en 1643 par les Français, et restée longtemps le siège principal de leurs établissements à Madagascar, elle conserve de curieuses ruines de la citadelle construite par Pronis. Les environs, qui nourrissent beaucoup de bétail, fournissent de la cire, du riz, de beaux bois de construction et surtout du caoutchouc.

FORT-DE-FRANCE (autref. *Fort-Royal*), ch.-l. administratif de l'île française de la Martinique (la ville principale est *Saint-Pierre*), à la rive nord de l'admirable *baie de Fort-de-France*, qui entame profondément la côte occidentale de l'île, au midi des pitons du Carbet; 15.000 hab. Port le mieux abrité de toutes les Antilles françaises; arsenal, bassin de radoub. Sanatorium sur la colline de Balata. Lieu de naissance de l'impératrice Joséphine.

FORT-DENIER (*for-de-ni-é*) n. m. Ancienne expression désignant la différence à payer en sus d'une somme due, à défaut d'une pièce de monnaie atteignant exactement le prix fixé. (Ainsi, pour payer 1 centime 1/2, la pièce d'un demi-centime n'existant pas, il faudra donner deux centimes; le fort-denier sera, dans ce cas, le demi-centime payé en sus.)

FORT-DODGE, ville des Etats-Unis (Iowa), ch.-l. du comté de Webster, sur le Desmoines, affluent du Mississipi; 4.871 hab. Centre d'un district houiller.

FORTE (*fort'*) adv. Mar. Assez, c'est assez : FOATE *virer.*

FORTE (*té*) adv. Mot italien, qui a pris place dans la langue musicale. (Il signifie *fort* et indique, par sa présence sous une phrase musicale, que cette phrase doit être exécutée avec force et vigoureusement accentuée.) (On l'indique généralement par *F* ou *f*.)

— Substantiv. Passage fortement accentué : FORTE *mal exécuté.*

— S'est dit pour *piano-forte.*

FORTEBRACCI (les), l'une des plus illustres parmi les familles de condottieri du XVe siècle. — NICOLAS **Fortebraccio** fut le véritable fondateur de la grandeur politique de cette famille, qui a laissé tant de souvenirs dans l'histoire italienne du XVe siècle. En 1424, à la mort de son oncle (Braccio), il fut reconnu pour chef par ses bandes d'aventuriers et commença par se mettre au service de Florence. En 1429, il soumit Volterra pour le compte de la République, puis vint assiéger Lucques. Mais les Lucquois firent une vigoureuse résistance, et l'emploi des fusils, qui parurent à cette occasion pour la première fois sur un champ de bataille, décidèrent la victoire en leur faveur. Ce fut alors qu'il reprit, de concert avec François Sforza, le rôle de chef du mouvement contraire au pape, qui se dessinait en Italie depuis le grand schisme. En 1433, il envahit le domaine de Saint-Pierre, s'empara de Tivoli et menaça Rome. Le pape Eugène IV arrêta un moment ses succès en le brouillant avec François Sforza. Mais les Romains, épouvantés, préférèrent chasser le pape, qui s'enfuit à Livourne en 1434, et ouvrirent les portes de leur ville à Fortebraccio. Les catholiques ayant continué la campagne, il finit par être blessé mortellement, à la bataille de Capo di Monte. — Son parent Nicolas Piccinino lui succéda, ainsi que CARLO **Fortebraccio**, fils légitime de Braccio; avec Carlo Fortebraccio (1479) finit la grandeur de la famille des Fortebracci.

FORTE-CLAMEUR n. f. Dr. cout. Amende qu'on faisait payer, en certains endroits, à quiconque perdait un procès.

FORT-EDWARD, bourg des Etats-Unis (New-York [comté de Washington]), sur le fleuve Hudson; 5.125 hab. Restes d'un fort construit en 1755.

FORTEGUERRA, héroïne italienne du XVIe siècle. Sienne, sa patrie, ayant été assiégée en 1554 par Cosme de Médicis, elle se mit, avec l'aide de la signora Piccolomini et la signora Livia Fausta, à organiser en compagnies les femmes de la ville, au nombre de 3.000, pour réparer les remparts et encourager les hommes par leur présence. Leur exemple entraîna les ecclésiastiques qui prirent part à la défense, et contribuèrent, sous les ordres de Blaise de Montluc, au salut de la cité.

FORTEGUERRI ou **FORTIGUERRA** (Nicolas), dit **l'Ancien**, cardinal italien, né à Pistoie, mort à Viterbe en 1473. Il rendit de grands services aux papes Eugène IV, Nicolas V, Pie II et Paul II, et obtint notamment du roi d'Aragon, Ferdinand, la restitution au saint-siège de Terracine et de Bénévent. Le cardinal Forteguerri encouragea les lettres et consacra une partie de ses biens à fonder des collèges et des établissements d'instruction.

FORTEGUERRI ou **FORTIGUERRA** (Scipion), érudit italien, plus connu sous le pseudonyme de CARTEROMACO, né à Pistoie en 1466, mort à Florence en 1515. Il se rendit à Venise, où Aldo Manuce lui confia la correction de ses éditions de classiques grecs. Ce fut à l'académie Aldine, dont il rédigea en grec le règlement, qu'il prit le nom de *Carteromaco* (trad. gr. de Forteguerri). Après un séjour de douze ans à Venise, il revint à Rome et y jouit de la faveur de Léon X. Précepteur de Jules de Médicis, il le suivit à Florence. Il a composé les préfaces et les avertissements d'un certain nombre d'ouvrages édités par Aldo Manuce, et on lui doit, en outre : *Oratio de laudibus litterarum graecarum* (1504); *Aristidis oratio de laudibus urbis Romæ, in latinum versa* (1519).

FORTEGUERRI ou **FORTIGUERRA** (Nicolas), dit **le Jeune**, prélat et écrivain italien, né à Pistoie en 1674, mort à Rome en 1735. C'est lui qui prononça à Rome l'oraison funèbre d'Innocent XII; il visita l'Espagne, à la suite du cardinal Zondari. Chanoine de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Pierre du Vatican, puis secrétaire de la Propagande, il composa, sous le titre de *Richardet* (*Riccardetto*), un poème profane imité de l'Arioste, et qui fut traduit en vers français par Dumouriez, père du général (1766), et par le comte de Nivernais (1796). Forteguerri avait aussi publié une traduction italienne de Térence (1736). Il était membre de l'académie des Arcades.

FORTELET (*lé*) n. m. Petit fort.

FORTEMENT adv. D'une manière forte, ferme, solide : *Un arbre* FORTEMENT *secoué par la tempête. Un nœud* FORTEMENT *serré.* ‖ D'une façon très nette, très sensible, très visible : *Le contour des membres doit être accusé* FORTEMENT. (Buff.)

— Fig. Grandement, beaucoup : *Un trône* FORTEMENT *ébranlé.* ‖ Puissamment, énergiquement, ardemment : *Une âme* FORTEMENT *trempée. A qui veut* FORTEMENT *les choses, nul obstacle irrinceible.* (Boss.)

— ANTON. **Faiblement.**

FORTE-PIANO adv. Mus. Indication de nuance représentée par l'abréviation *Fp.* indiquant qu'il faut d'abord chanter ou jouer fort et tout de suite après piano.

— Substantiv. : *Un* FORTE-PIANO.

FORTERESSE *rès* — rad. *fort*, n. f. Lieu fortifié, destiné à [illegible] une garnison et à défendre une certaine [illegible] de pays. « *Les* FORTERESSES *bien placées, bien* [illegible] *et bien défendues, sont les boulevards des* [illegible]. (Savart.) — Il. Un fort, servant de prison d'Etat : *Quelques* FORTERESSES *[illegible] de prisonniers se juchent sur* [illegible] *de leurs rochers.* (Chateaubr.) « Par ext. [illegible] bien garni, où l'on pénètre difficilement : *La* FORTERESSE *d'un Anglais, c'est sa maison.* (Thomas.)

— Fig. Ce qui est difficile à vaincre, à saisir, à dompter, à [illegible] : *Le village est la dernière* FORTERESSE *de l'ignorance et de la misère.* (E. About.)

— ENCYCL. Milit. Le mot *forteresse* est longtemps resté peu usité dans le langage militaire français, où l'on employait — et où l'on emploie encore — de préférence, le terme de *place forte* pour désigner une ville entourée de fortifications, et celui de *fort* pour indiquer un ouvrage établi à l'écart de tout centre de population. C'est surtout depuis la guerre franco-allemande de 1870 qu'on se sert, en France, du terme de « forteresse », et on l'emploie plutôt pour qualifier les troupes ou les armes qui servent à l'attaque ou à la défense des places fortes que pour désigner ces places elles-mêmes. On dit : *artillerie de forteresse, troupes de forteresse, guerre de forteresse*, pour signifier de l'artillerie ou des troupes destinées plus spécialement à l'attaque et surtout à la défense de villes ou points fortifiés, ainsi que l'ensemble des opérations que comportent cette attaque et cette défense. Encore emploie-t-on plutôt les termes d'*artillerie* ou de *guerre de siège* et *place*.

— SYN. **Forteresse, fort.** V. FORT (Encycl.).

FORTESCUE, fleuve côtier de l'Australie occidentale, qui prend sa source dans un défilé au pied des monts Bruce, coule du N. au S., puis de l'E. à l'O., et se jette dans l'océan Indien, en face de l'île Barrow, au S. du cap Preston, après un cours d'environ 280 kilomètres.

FORTESCUE, ancienne famille anglaise, qui fait remonter son origine à Richard le Fort, compagnon de Guillaume le Conquérant. Elle a pour devise *Forte scutum salus ducum*, allusion à un haut fait de ce Richard qui sauva le duc de Normandie à la bataille d'Hastings, en le couvrant de son bouclier.

FORTESCUE (sir John), jurisconsulte anglais, né à Wear Gifford (Devonshire) vers 1394, mort à Ebrington (Gloucestershire) vers 1476. En 1442, il était premier juge de la cour du banc du roi. Lancastrien, il suivit Henri VI dans sa fuite en Ecosse et fut compris dans la liste de proscription dressée par les Yorkistes. Revenu en Angleterre en 1471, Fortescue était présent à la bataille de Tewkesbury, devint prisonnier d'Edouard IV, qui lui rendit la liberté et les biens, à la condition qu'il réfuterait ses anciens écrits. Le plus important de ses ouvrages, *De laudibus legum Angliæ*, le plus ancien des traités de droit constitutionnel anglais, écrit sous la forme d'un dialogue, a été publié à Whitechurch, en 1537. Un autre de ses ouvrages, publié en 1714, a pour titre : *On the governance of the Kingdom of England*. Fortescue y distingue le *dominium regale* (monarchie absolue), du *dominium politicum et regale* (monarchie constitutionnelle). — HUGH **Fortescue**, un de ses descendants, reçut, en 1746, les titres de « comte Clinton » et de « baron Fortescue ». Il mourut en 1751, et l'un de ses neveux, Hugh, né en 1753, mort en 1841, reçut en 1789 le titre de « comte Ebrington » et de « comte Fortescue ».

FORTESCUE (Hugh, comte), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1783, mort en 1861. Membre de la Chambre des communes, il entra à la Chambre des lords (1841). Il occupa les hautes fonctions de lord-lieutenant d'Irlande (1839-1841) et de grand intendant de la Couronne (1846-1850). Il appartenait au parti whig.

FORTESCUE (Hugh, comte), homme politique anglais, né en 1818, fils du précédent. Député de Plymouth à la Chambre des communes, il fut lord de la Trésorerie (1846-1847), représenta ensuite Marylebone au Parlement, entra à la Chambre des lords en 1881. Libéral avancé, il s'occupa avec passion d'œuvres philanthropiques.

FORTESCUE (Chichester Samuel Parkinson), lord Carlingford, homme d'Etat anglais, né en 1823, mort en 1898. Il fut député à la Chambre des communes. Libéral avancé, il fut lord de la Trésorerie (1854-1855), sous-secrétaire d'Etat aux colonies (1857-1858 et 1859-1865), secrétaire chef pour l'Irlande (1865), président du bureau du commerce (1870), lord du sceau privé (1881), président du conseil (1883-1885). Il était entré à la Chambre des lords en 1871. On a de lui : *Effects of the conquest of England by the Normans* (1846).

FORTH, fleuve côtier d'Ecosse, sur la côte orientale, tributaire de la mer du Nord. C'est moins un fleuve qu'un court torrent de montagne qui s'engloutit dans un énorme es-

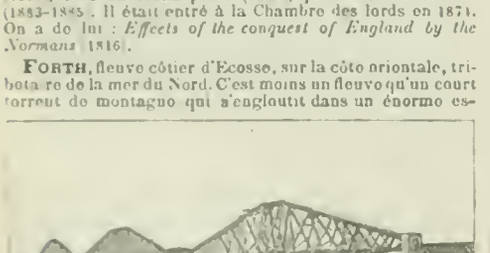

Pont de Forth

tuaire. Né dans les monts au N.-O. de Glasgow, il reçoit les eaux du lac Kathrine, en partie détournées vers Glasgow, passe à Stirling et se perd dans le *golfe de Forth*, que traverse un immense pont métallique.

FORTH-ET-CLYDE (CANAL DE), unissant le Forth et la Clyde, mettant par conséquent en communication la mer du Nord et l'Atlantique. Il commence dans le *Forth*, à 6 kilom. N.-E. de Falkirck et se termine à la *Clyde*, dans le comté de Dumbarton, à 12 kilom. N.-O. de Glasgow. Il a 60 kilomètres de longueur et une profondeur de 2m,25. Commencé en 1768, il fut terminé en 1790.

FORT-HOWARD, ville des Etats-Unis (Wisconsin, comté de Brown), sur le Fox-River ; 1.751 hab. Fonderie, fabrique de machines.

FORTIA, famille française, originaire d'Aragon, connue depuis la fin du xᵉ siècle. Elle s'est divisée en quatre grandes branches : *Fortia*-Chailly, *Fortia* d'Urban, *Fortia* de Montréal et *Fortia* de Piles, éteintes pour la plupart aujourd'hui.

FORTIA D'URBAN (Agricole-Joseph-François-Xavier), marquis DE), écrivain et érudit français, né à Avignon en 1756, mort à Paris en 1843. Officier, il donna sa démission et devint colonel des milices d'infanterie du comtat Venaissin. Il fit partie, en 1790, de la municipalité constitutionnelle d'Avignon, et alla se fixer à Paris, après le 9 Thermidor. Il devint, en 1809, membre libre de l'Académie des inscriptions. Il avait publié de nombreux ouvrages, pleins de recherches, mais mal digérés. Nous citerons : *Histoire ancienne des Saliens* (1805) ; *Antiquités et monuments de Vaucluse* (1808) ; *Tableau historique et géographique du monde depuis son origine jusqu'au siècle d'Alexandre* (1810-1814) ; *Histoire générale du Portugal* (1828-1830) ; *Essai sur l'origine de l'écriture* (1832) ; *Description de la Chine et des Etats tributaires de l'empereur* (1839-1840) ; etc.

FORTIA DE PILES (Alphonse-Toussaint, comte de), militaire et musicien français, né à Marseille en 1758, mort à Sisteron en 1826. Il fut officier et gouverneur de Marseille avant la Révolution. Il fit représenter à Nancy quatre opéras, dont il avait écrit la musique : *la Fée Urgèle, Vénus et Adonis, le Pouvoir de l'amour* et *l'Officier français à l'armée*. Il a publié, en outre, plusieurs compositions instrumentales, ainsi que divers écrits, parmi lesquels un opuscule intitulé : *Quelques réflexions d'un homme du monde sur les spectacles, la musique, le jeu et le duel* (1812).

FORTIFIABLE adj. Qui peut être fortifié.

FORTIFIANT (*fi-an*), **ANTE** adj. Qui fortifie, qui augmente les forces : *Une nourriture* FORTIFIANTE.

— Fig. Qui donne du courage, de la force morale.

— n. m. Aliment, boisson, remède qui accroît les forces vitales : *Employer les* FORTIFIANTS.

— ANTON. Débilitant, ante.

FORTIFICATEUR n. m. Ingénieur qui s'occupe spécialement des travaux de fortification.

FORTIFICATION (*si-on*) n. f. Art ou action de fortifier, de construire des ouvrages de défense militaire : *Connaître la* FORTIFICATION. « Ouvrage de défense militaire : *Les* FORTIFICATIONS *de Paris.* « *Fortification naturelle*, Obstacle naturel qui protège une position.

— Fam. La bande d'un billard.

— ENCYCL. La *fortification* a pour objet de faciliter la lutte au défenseur d'une position et de lui permettre ainsi de résister à un adversaire dont les forces sont supérieures aux siennes.

Le principe essentiel de la fortification consiste à organiser, entre le défenseur et l'assaillant, un obstacle qui s'oppose à la marche en avant de ce dernier, protège en outre le défenseur contre les projectiles ennemis, et permette en même temps à ce défenseur de lancer les siens contre l'assaillant. C'est à ces conditions que semble satisfaire assez bien, tout d'abord, le parapet ou remblai plus ou moins élevé, précédé du fossé, dont le déblai en avait fourni les matériaux et surmonté d'un dispositif tel que les créneaux, qui permettaient au défenseur de lancer des traits sur l'assaillant, tout en ne se découvrant lui même que le moins possible.

Afin de rendre ce parapet ou rempart aussi élevé et aussi abrupt que possible, pour que l'escalade en fût plus difficile, on substitua une muraille en pierre au parapet en terre primitif. Ce fut même bientôt cette muraille qui devint le parapet réel, la terre provenant du fossé n'étant plus là que pour le doubler en quelque sorte, et, en lui donnant l'épaisseur nécessaire, permettre l'établissement à son sommet d'un terre-plein où le défenseur pouvait s'installer pour tirer sur l'assaillant.

Mais, avec la hauteur de la muraille, s'accroissait aussi la largeur de la bande de terrain qui, tout le long de son pied, se trouvait inaccessible aux coups du défenseur, dirigés toujours plus ou moins obliquement par rapport à la verticale. On s'aperçut bientôt des inconvénients qu'avait pour la défense cet angle mort, où l'assaillant pouvait sans danger travailler par le bélier ou par la mine à la destruction de la muraille. D'où l'invention, tout d'abord, des mâchicoulis pour permettre un tir absolument vertical ; tir auquel on reconnut bientôt qu'il était utile et même nécessaire d'ajouter ou de substituer un tir flanquant les murailles elles-mêmes. Il ne paraît pourtant pas que les tours aient été, à l'origine, construites dans ce but. Leur destination primitive était plutôt de constituer, par leur hauteur supérieure à celle des murailles, des points dominants et, au besoin, des sortes de réduits, par rapport au reste de l'enceinte. Cependant, en raison de leur proéminence même, on pouvait, de leur sommet, voir et atteindre, dans une certaine mesure, toutes les parties de la courtine, c'est-à-dire de la muraille qui séparait deux tours voisines.

C'est à ce moment, sans doute, que l'on constata l'impossibilité de flanquer convenablement la face antérieure des tours carrées ou la convexité des tours circulaires ; si bien qu'on fut amené à donner à ces tours la forme « en ogive » ou « à éperon », d'où celle du bastion devait se dégager peu à peu.

A partir du XVIᵉ siècle, en tout cas, les architectes militaires se préoccupent fort de ces problèmes du flanquement, que d'aucuns essayent de résoudre au moyen des bastions, tandis que d'autres, tels qu'Albert Dürer, l'auteur du plus ancien ouvrage existant sur la fortification (1527), préconisent le flanquement par des casemates basses, disposées dans les fossés en saillie sur le milieu des courtines, et d'où sortiront plus tard les caponnières du système polygonal.

Mais, déjà, l'apparition et les progrès de l'artillerie avaient amené d'autres changements dans le dispositif de la fortification. On avait constaté la vulnérabilité trop grande des murs en pierre. Et, tout en les doublant d'un massif de terre, on avait dû les abaisser, en approfondissant du même coup le fossé qui les précède, de façon à rendre la maçonnerie invisible du dehors et à la protéger contre les coups et les vues par un glacis en pente douce vers l'extérieur, établi au sommet de la contrescarpe. La fortification perdait ainsi peu à peu le caractère et l'aspect dominants qu'elle avait eu primitivement, pour devenir *rasante*.

C'est en Italie que s'opérèrent tout d'abord ces différents progrès. C'est à l'école de maîtres italiens que s'était formé l'Allemand Albert Dürer, cité plus haut. Jusque vers la fin du XVIᵉ siècle, il en fut ainsi, et c'est à l'Italien Pacciotto, mort en 1567, que l'on attribue encore la véritable création du système bastionné, que perfectionne d'abord l'Allemand Speckle. Le premier traité français de fortification est d'Erard de Bar-le-Duc (1594) ; puis viennent le chevalier de Ville (1628), ensuite Pagan, qui pose le principe de la perpendicularité des flancs aux lignes de défense, et enfin Vauban. C'est à ce dernier qu'on dut surtout la fortification vraiment rationnelle, c'est-à-dire celle qui se plie avant tout au terrain, et dont le tracé n'est pas le simple résultat de constructions géométriques.

Aussi Vauban eut-il successivement plusieurs *tracés*, dans lesquels ses successeurs, dont Cormontaigne personnifie les idées, ont voulu découvrir trois « systèmes » que, sous prétexte de perfectionnement, ils compliquèrent par mille détails conçus dans un esprit étroit, sans tenir assez compte des progrès de l'artillerie. L'adoption de leurs idées conduisit l'Ecole du génie de Mézières, fondée en 1748, et d'où sortirent cependant des ingénieurs comme Bousmard, Chasseloup, Carnot, etc., puis plus tard l'Ecole de Metz, qui la remplaça, à produire des projets tels que celui du général Noizet, présenté vers 1860 comme le dernier mot du système bastionné, mais qui n'était susceptible d'aucune application pratique.

Entre temps, d'ailleurs, ce système bastionné avait été battu en brèche par la publication des idées de Montalembert, général de cavalerie qui, vers la fin du XVIIIᵉ s., avait écrit un traité *De la Fortification perpendiculaire*, en prônant le tracé qualifié depuis de *polygonal*. Ce dernier, perfectionné par Carnot, dont les travaux le rendirent vraiment pratique, fut appliqué en Allemagne, après 1815 ; tandis qu'en France il ne parvint pas à prévaloir contre les idées officielles, dont les représentants repoussèrent avec non moins d'obstination les propositions, bien moins radicales cependant, de l'ingénieur Choumara, qui ne furent admises que beaucoup plus tard.

Il faut observer, d'ailleurs, que les progrès constants de l'artillerie rendent chaque jour plus difficile l'établissement de « systèmes » de fortification fondés sur la combinaison de dispositifs plus ou moins ingénieux en terre ou en maçonnerie. En effet, l'emploi du tir indirect et des puissants explosifs modernes permet de bouleverser de très loin les ouvrages, sans que les défenseurs aient pu en tirer le moindre parti pour résister à l'attaque pied à pied, en vue de laquelle tous ces moyens de défense de jadis étaient surtout organisés. La fortification se trouve désormais et restera peut-être en voie de transformation continuelle. Pour le moment, on en est à l'emploi des cuirassements en acier, combinés avec celui du béton, pour assurer aux défenseurs des abris aussi résistants que possible contre les projectiles explosifs envoyés de loin. En même temps, au moyen de défenses accessoires, telles que grilles ou réseaux de fils de fer, presque invulnérables aux coups de l'artillerie, dont on garantit les abords des ouvrages contre l'approche des assaillants.

Il est aussi résulté de ces transformations que la séparation est devenue moins tranchée entre la fortification *permanente*, à laquelle s'applique tout ce qui vient d'être dit, et la fortification *passagère*, la seule qu'on en distinguait autrefois et qui se subdivise elle-même, aujourd'hui, en fortification *semi-permanente*, ou *de position*, et fortification *du champ de bataille*, ou *improvisée*. Le caractère essentiel de cette dernière est, en effet, de s'improviser au moment même où elle doit servir. Elle ne comporte guère que des tranchées-abris ou des retranchements rapides exécutés par ceux-là mêmes qu'ils doivent protéger.

La fortification *de position* s'exécute un peu plus à loisir, son but étant de rendre plus solide une position dont on prévoit l'attaque. Elle a déjà joué plus d'une fois un rôle important dans les guerres modernes, et ce rôle semble devoir grandir de plus en plus. Or, de cette fortification vraiment *semi-permanente* à celle qui l'est tout à fait, la transition est marquée par ce qu'on pourrait appeler la fortification *préparée*, celle que constituent les batteries intermédiaires et autres ouvrages dont le tracé est arrêté et la construction prévue entre les forts détachés des grandes places fortes, pour être exécutée seulement au moment de la guerre.

On peut dire que le principe essentiel de la fortification moderne consiste avant tout dans l'emploi de moyens, tels que chemins de fer intérieurs et autres, qui permettent d'assurer au matériel et au personnel de la défense, la plus grande mobilité possible, tandis que par toutes sortes d'engins, dits *de défense accessoire*, on s'efforcera d'empêcher ou de retarder les mouvements des assaillants. V. PLACE FORTE, SIÈGE, SERVITUDES, GÉNIE, etc.

— BIBLIOGR. : Vauban, *Traité de l'attaque et de la défense des places* (La Haye, 1737-1742) ; De Montalembert, *la Fortification perpendiculaire* (Paris, 1786) ; Carnot, *De la défense des places* (Paris, 1810) ; Cormontaigne, *Mémorial sur la fortification permanente et passagère* (Paris, 1809) ; Du même, *Mémorial pour l'attaque des places* (1835) ; Du même, *Mémorial pour la défense des places* (1822) ; Choumara, *Mémoire sur la fortification* (Paris, 1827) ; le général Brialmont, *la Fortification du champ de bataille* (1878) ; Du même, *Manuel de fortification de campagne* (1879) ; Viollet-le-Duc, *la Fortification passagère dans les guerres actuelles* (1875) ; Plessix et Legrand, *Manuel de fortification* (1870).

Fortifications (DÉPÔT DES). Cet établissement, créé en 1791 sous le nom de *Dépôt des archives*, a été supprimé en 1886, en même temps que le comité des fortifications, dont il relevait, devenait le *Comité du génie*. Les services qui en dépendaient ont été répartis surtout entre le service géographique de l'armée et la section technique du génie.

FORTIFIER (*fi-é* — du lat. *fortificare* ; de *fortis*, fort, et *facere*, faire. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous fortifiions. Que vous fortifiiez*) v. a. Rendre fort, donner de la force ou plus de force : *L'exercice* FORTIFIE *et développe les organes faibles.* (Maquet.) « Rendre solide ou plus solide, plus résistant : FORTIFIER *un mur, une charpente.*

— Augmenter, compléter : *Je* FORTIFIAI *mon dîner de deux grandes tasses de café.* (Brill.-Sav.)

— Donner de la puissance, de l'autorité à : *Ce qui affaiblit le citoyen ne peut* FORTIFIER *l'Etat.* (E. Laboulaye.)

— Fig. Affermir moralement : FORTIFIER *quelqu'un dans une résolution. Le temps, qui* FORTIFIE *les amitiés, affaiblit l'amour.* (La Bruy.) « Corroborer, confirmer, donner plus de poids, plus de valeur à : *Jamais l'intolérance n'a* FORTIFIÉ *une vérité ni affaibli une erreur.* (De Ségur.)

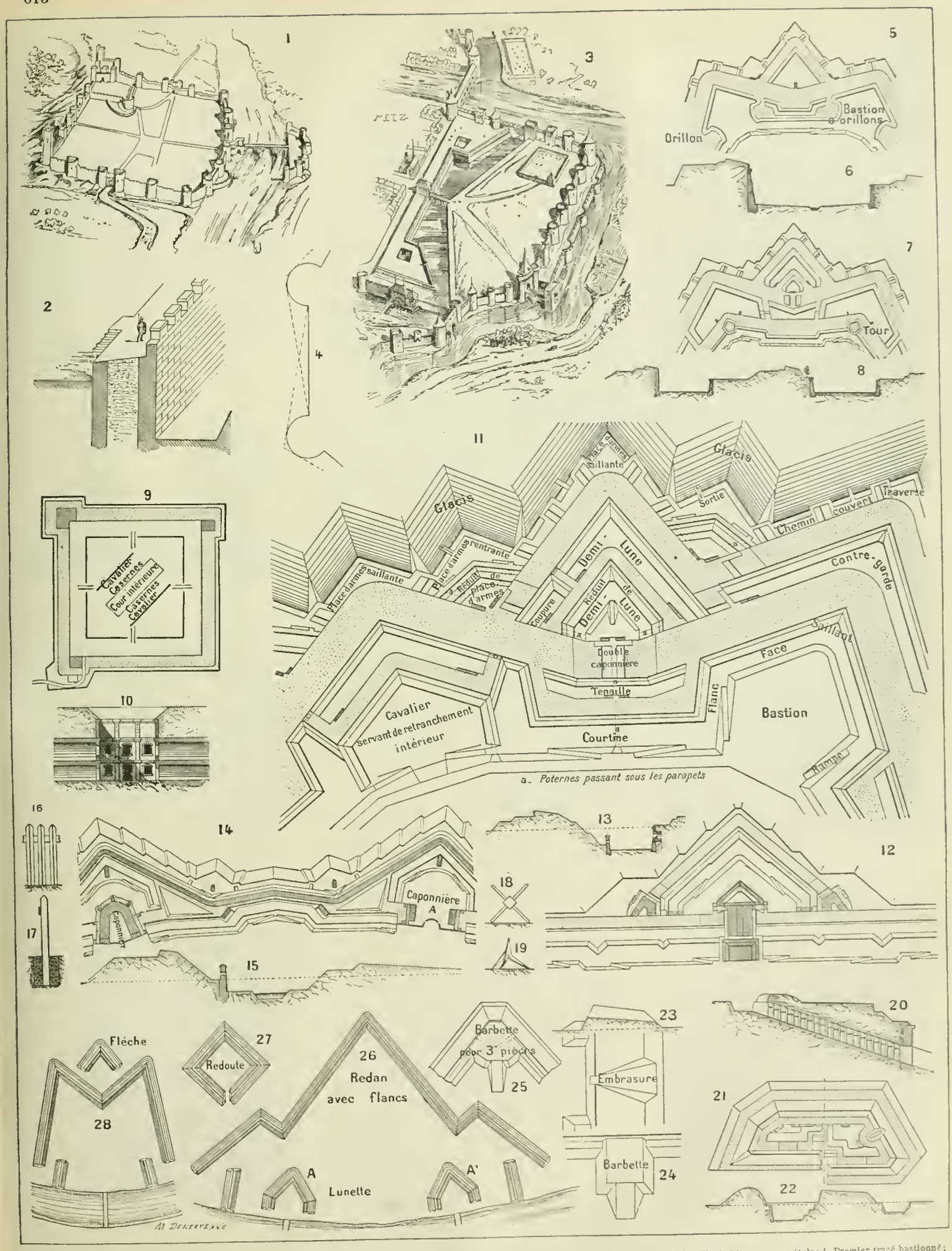

Fortifications : 1. Perspective cavalière d'une ville romaine fortifiée; 2. Coupe d'une muraille de fortification romaine; 3. Fortifications de la ville de Metz au XVIe siècle; 4. Premier tracé bastionné; 5. Premier système de Vauban; 6. Profil du corps de place; 7. Troisième système de Vauban (trace de Neuf-Brisach); 8. Profil dans le front de Neuf-Brisach; 9. Poste isolé; 10. Coupe transversale dans la cour intérieure; 11. Front d'étude bastionné; 12. Front d'étude polygonal français; 13. Profil du corps de place; 14. Front néo prussien (enceinte de Kœnigsberg); 15. Profil du corps de place au saillant; 16, 17. Palissades; 18. Cheval de frise (coupe); 19. Chausse-trape; 20. Descente de fossé; 21. Redoute de compagnie, type français (plan); 22. Coupe; 23. Embrasure; 24, 25. Barbettes; 26. Redan avec flancs; 27. Redoute; 28. Queue d'aronde avec flèche.

— Art m. lit. Fut. orer, munir de fortifications, protéger par des ouvrages [illegible] un camp.

— Peint. *Fortifier une figure, les membres d'une figure*, Leur donner plus de relief, plus d'ampleur. ‖ *Fortifier les couleurs*. Les rendre plus vigoureuses. ‖ *Fortifier les ombres, les lumières*. Les rendre plus intenses. ‖ *Fortifier les touches*, Les rendre plus apparentes.

Se fortifier, v. pr. Etre, devenir fortifié. ‖ Prendre plus de puissance, plus d'autorité. — Fig. Prendre plus d'énergie morale. *Toute croyance se* FORTIFIE *par la persécution*. (Mme E. de Gir.) ‖ Se retrancher, prendre les dispositions nécessaires pour se défendre dans une position. — Se donner la force l'un à l'autre; accroître l'énergie morale l'un à l'autre : FORTIFIEZ-VOUS *ensemble contre la calomnie*.

— ANTON. Affaiblir, appauvrir, débiliter, débilitier, délabrer, énerver, infirmer, invalider. — Démanteler.

FORTIFS (*tif*) n. m. pl. ou **FORTIFES** n. f. pl. Arg. Fortifications de Paris : *La petite tanière prise entre l'herbe des* FORTIFS *et les collines fleuries*. (Severine.)

FORTIGUERRA. Biogr. V. FORTEGUERRI.

FORTIN (de l'ital. *fortino*, même sens, diminu. de *forte*, fort) n. m. Petit fort, ouvrage de fortification de petite dimension et de peu l'importance, caractérisé surtout parce qu'il est, comme le fort, un ouvrage fermé.

FORTIN (Augustin Félix), peintre et sculpteur français, né et mort à Paris (1763-1832). Neveu et élève de Félix Leconte, il fut reçu à l'Académie royale en 1789. Ses principales œuvres sont, en sculpture : le *Fronton de la porte du Louvre* (en face du pont des Arts); *la Victoire*, bas-relief de l'arc du Carrousel; *la Soumission aux lois*, bas-relief du Panthéon; le monument de *Desaix*; *Minerve et Apollon* (Louvre); le *Tombeau du duc de Beaujolais*, à Malte; *Sainte Geneviève et la Religion*, à Saint-Etienne-du-Mont; des bas-reliefs à la colonne Vendôme; les bustes de *Baron* et de *Gresset* (Théâtre-Français).

FORTIN (Charles), peintre de genre français, né et mort à Paris (1815-1865). Elève de Beaume et de Camille Roqueplan. Il a surtout traité des sujets bretons, scènes d'intérieur, de boutiques, chaumières, bénédicités. Il a de la facilité et beaucoup de bonhomie.

FORTIN (Jean), physicien et ingénieur français, né à Mouchy-la-Ville (Oise) en 1750, mort en 1831. Membre du Bureau des longitudes, il est surtout connu par l'invention du baromètre qui porte son nom. On lui doit encore une réduction du atlas de Flamsteed (1776).

FORTIN (BAROMÈTRE DE). V. BAROMÈTRE.

FORTIORI (A) [*for-si* — du lat. *a*, de, et *fortior*, plus fort], orthographe admise par l'Académie de la locution adverbiale latine *a fortiori*. Pour le sens, V. A FORTIORI.

FORTIS (*tiss*) n. m. Sortes de terrasses en forme de larges escaliers, le plus souvent revêtues de murs de pierre, que l'on pratique sur la pente d'une montagne déboisée pour empêcher que les terres ne soient entraînées par les eaux pluviales.

FORTIS (François-Marie, comte DE), littérateur français, né à Chambéry en 1768, mort en 1847. Il devint avocat général à la cour de Lyon. On a de lui divers écrits, entre autres : *Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône* (1821), dont le style est élégant, mais un peu prétentieux; *Amélie ou Voyage à Aix-les Bains et aux environs* (1829).

FORTIS (l'abbé Jean-Baptiste, dit **Albert**), littérateur italien, né à Padoue en 1741, mort à Bologne en 1803. Entré dans l'ordre des augustins, qu'il ne tarda pas à quitter, il se mit à voyager. Erudit, il devint membre de l'Institut national d'Italie et préfet de la bibliothèque de Bologne. On lui doit : *Voyage en Dalmatie* (1774); *Vers d'amour et d'amitié* (1783); *Lettres géographiques sur la Calabre et la Pouille* (1784); *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle et principalement à l'oryctographie de l'Italie et des pays adjacents* (1802).

FORTISIE (*zi*) ou **FORTISIA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des ampullonides, comprenant des coquilles ovoïdes, à stries en spirale, à bouche étroite. (Les fortisies sont fossiles dans le tertiaire éocène; l'espèce type est la *fortisia conoculiformis*, du bassin de Paris.)

FORTISSIMO adv. Mot italien employé dans la langue musicale, qui est l'augmentatif du mot *forte*, et qui signifie *très fort*. (Il sert à indiquer, lorsqu'il est placé sous une phrase musicale, que cette phrase doit être exécutée avec toute la force possible. On le figure généralement par deux *FF* ou deux *ff*. Parfois, pour indiquer que la force doit être excessive, le compositeur marque trois ou quatre *f*, ainsi : *FFF* ou *FFFF*.)

FORTITRER (de *fors*, et *titrer*) v. n. Vénerie. Se dit des cerfs et autres bêtes fauves qui évitent de passer près des relais ou des chiens frais amenés pour les courre.

FORTITUDE (lat. *fortitudo*) n. f. Force morale, énergie, courage. *Il faut nous de ce mouvement d'amour-propre qui nous fait croire à la* FORTITUDE *de notre âme*. (Chateaubr.)

FORTLAGE (Charles), philosophe allemand né à Osnabruck en 1806, mort à Iena en 1881. Il continua la philosophie critique de Beneke, qu'il modifia en se plaçant à un point de vue assez analogue à celui de Kant. En psychologie, il recourt à l'observation par le sens intime, en métaphysique, il veut concilier le panthéisme et le théisme. Parmi ses ouvrages, citons : *Les Lacunes du système hégélien* (1842); *Exposition et critique des preuves de l'existence de Dieu* (1845); *Histoire genétique de la philosophie depuis Kant* (1852); *Système de la psychologie considérée comme science empirique, née de l'observation du sens intime* (1855); *Contribution à la psychologie* (1875).

FORT-LIBERTÉ (avant la guerre d'Indépendance, *Fort-Dauphin*), ville de l'île et de la république d'Haïti, ch.-l. de l'arrond. de son nom, à l'O. de la rivière du Massacre, près de la frontière dominicaine; 15 000 hab. Bon port avec une passe d'entrée sinueuse longue de 1.500 mètres. Lieu d'expédition de sucres, de cafés et surtout des bois de teinture.

FORT-MADISON, ville des Etats-Unis (Iowa), capitale du comté de Lee, sur une colline baignée par le Mississipi; 7.901 hab. Bâtie sur l'emplacement d'un fort construit, en 1808, pour tenir en respect les Indiens, et évacué, puis brûlé en 1813. Siège du pénitencier de l'Etat d'Iowa. Manufactures florissantes; commerce développé, point de transit et d'embarquement d'immenses quantités de bois de charpente, de céréales et de viande de porc.

FORT-MARDYCK, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Dunkerque, sur la mer du Nord; 1.672 hab. Pêche côtière.

FORT-NATIONAL, comm. d'Algérie (dép. d'Alger [arr. de Tizi-Ouzou]); 9.321 hab. Fort-National, appelé d'abord Fort-Napoléon, fut construit par le maréchal Randon en 1857, au centre même de la Grande-Kabylie, qu'il s'agissait de dompter, au lieu dit en arabe *Souk-el-Arba-Beni-Iraken* (le marché du mercredi des Beni-Iraken), à une altitude de 916 mètres. C'est « une épine plantée au cœur de la Kabylie »; elle assure la soumission de cette région turbulente et surpeuplée. — La commune mixte du même nom est peuplée de 53.101 hab.

FORT-OPUS ou **NARENTA**, comm. d'Austro-Hongrie (Dalmatie [district de Spalato]), sur le fleuve côtier *Narenta*; 6.000 hab.

FORTORE (en lat. *Fuento*), petit fleuve côtier d'Italie, qui prend sa source au versant oriental de l'Apennin, coule du S.-O. au N.-E. entre les provinces de Foggia (Capitanate) et de Campo-Basso (Molise), et se jette, après un cours de 90 kilomètres, dans la mer Adriatique, entre le port de Camporomano et la lagune de Lesina.

FORTOUL (Hippolyte-Nicolas-Honoré), littérateur et homme politique français, né à Digne (Basses-Alpes) en 1811, mort à Ems en 1856. Il collabora à des revues, voyages, et devint professeur de littérature aux facultés de Toulouse et d'Aix. Elu député des Basses-Alpes à la Législative, il se rallia à la politique de Louis Bonaparte, devint ministre de la marine et reçut, après le coup d'Etat de décembre 1851, le portefeuille de l'instruction publique. Il prit l'initiative, d'une série de réformes qu'on trouva peu libérales, ramena l'étude de la philosophie dans l'enseignement à celle de la logique, établit le système de la bifurcation, réduisit le nombre des académies, modifia l'Ecole normale, remania l'Institut. On l'a accusé d'avoir voulu faire du corps enseignant un instrument de règne. Ses principaux ouvrages sont : *Grandeur de la vie privée* (1838); *De l'art en Allemagne* (1841); *De la littérature antique au moyen âge* (1842); *Essai sur la théorie et sur l'histoire de la peinture* (1845); *Etudes d'archéologie et d'histoire* (1851).

FORT-PLAIN, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Montgomery]), sur le Mohawk; 4.600 hab. Pierres de taille.

FORTRAIRE (*trèr'* — de *fors* et du lat. *trahere*, tirer. — Se conjugue comme *extraire*) v. a. Dévoyer, faire sortir de la bonne voie; suborner, séduire, débaucher. ‖ Soustraire. (Vieux.)

Fortrait, aite part. pass. du v. Fortraire.

— Art vétér. Excédé de fatigue : *Cheval* FORTRAIT.

FORTRAITURE (*trè*) n. f. Manèg. Maladie subite atteignant un cheval excédé, fortrait. (Vieux.)

FORT-ROYAL. Géogr. Ancien nom de FORT-DE-FRANCE.

FORT-SCOTT, ville des Etats-Unis (Kansas), ch.-l. du comté de Bourbon, sur le Marmaton, affluent de l'Osage; 11.916 hab. Arsenal. Fonderies.

FORT-SMITH, ville des Etats-Unis (Arkansas) ch.-l. du comté de Sebastian, sur l'Arkansas; 11.311 hab. Entrepôt commercial; jadis poste militaire.

FORTUIT (*tu-i*), **UITE** (lat. *fortuitus* — rad. *fors*, hasard) adj. Qui arrive par hasard : *Une grêle* FORTUITE. (Fléch.)

— Dr. *Cas fortuit*. V. CAS.

— ANTON. Essentiel. — Prévu, préparé, attendu.

FORTUITÉ n. f. Accident fortuit. ‖ Qualité, caractère de ce qui est fortuit. (Vieux.)

FORTUITEMENT adv. Par cas fortuit, par hasard.

— SYN. Accidentellement.

FORTUNA (nom lat. de la Fortune) n. f. Planète télescopique, n° 19, découverte par Hind, en 1852.

FORTUNA, ville d'Espagne (Murcie [prov. de Murcie]); 5.500 hab. Fabrique de salpêtre. Eaux thermales et bains.

FORTUNAL ou **FORTUNAT** (*na* [du lat. *fortuna*, sort] n. m. Mar. Coup de mer violent, tempête. (Vieux.)

FORTUNAT (saint), évêque italien, surnommé **le Philosophe des Lombards**, né à Verceil, mort vers 569. Il était évêque en Lombardie lorsque, pour des motifs inconnus, il se réfugia en France. Il y devint l'ami intime de saint Germain, évêque de Paris, et mourut à Chelles. On a de lui une *Vie de saint Marcel*, et on lui attribue une *Vie de saint Hilaire*, qui paraît être de son homonyme, l'évêque de Poitiers.

FORTUNAT (saint), [en lat. *Venantius Honorius Clementianus* FORTUNATUS], évêque de Poitiers et poète latin, né à Cénéda, près de Trévise (Vénétie) en 530, mort à Poitiers en 609. Il acquit de bonne heure une grande réputation comme poète latin. S'étant rendu en France, il fut accueilli par Sigebert Ier, roi d'Austrasie, et assista au mariage de ce prince avec Brunehaut (566), visita Tours et se fixa ensuite à Poitiers, où il devint chapelain de sainte Radegonde. En 599, il fut élu évêque de Poitiers. Fortunat a écrit en vers onze livres d'*Œuvres diverses*, des *Hymnes liturgiques*, entre autres le *Vexilla regis*. En prose, il a composé des *Vies de saints*, un *Exposé de la Foi chrétienne* et un *Commentaire du Pater*. Ses œuvres, publiées dans les *Monumenta germaniæ historica*, ne sont pas dépourvues d'élégance et elles renferment des documents historiques précieux. — Fête le 14 décembre.

FORTUNATE SENEX (*Heureux vieillard!* Virgile, égl. Ier, v. 46.) Le pasteur exilé adresse ces mots à Tityre qui conserve son champ. Ce petit champ, c'est celui même du poète, qu'Auguste lui garantit, grâce à la protection de Mécène, et ce vers exprime sa joie et sa reconnaissance.

FORTUNATUS, nom du héros de l'un des meilleurs livres populaires allemands, écrit vers le milieu du XVe siècle. Fortunatus et ses enfants possèdent une bourse inépuisable et voient s'accomplir tous leurs vœux. On devine l'usage qu'ils font de ces dons et le malheur qui s'ensuit. La morale de l'ouvrage est que les biens terrestres ne sauraient donner le bonheur, car ils mènent fatalement à l'abus, au dégoût, au chagrin. La première édition connue de ce conte (1509) a été reproduite par Charles-Joseph Simrock dans ses *Deutsche Volksbucher* (*Livres populaires allemands*) [1846]. Hans Sachs en tira sa tragédie de *Fortunatus avec son sac de souhaits* (1553). Parmi les traductions françaises de ce conte, citons : *Histoire de Fortunatus* (1670); *Histoire des aventures heureuses et malheureuses de Fortunatus* (1728); *Histoire de Fortunatus et de ses enfants* (1770), traduction amplifiée.

FORTUNE (lat. *fortuna*, de *fors*, *fortis*, sort) n. f. Hasard, chance : *Tenter la* FORTUNE *des armes*. ‖ Sort, tout ce qui arrive ou qui peut arriver de bien ou de mal à quelqu'un : *Etre compagnons de* FORTUNE. *S'attacher à la* FORTUNE *de quelqu'un*. ‖ Sort des choses, ce qui leur arrive de bien ou de mal : *La* FORTUNE *d'une pièce, d'un livre*. ‖ Succès, résultat favorable : *Avoir meilleure* FORTUNE *que le voisin*.

— Etat heureux, prospère, ou plus généralement Condition, état d'une personne, par rapport à la position qu'elle occupe : *Aspirer à une haute* FORTUNE. ‖ Richesse; condition d'une personne par rapport aux biens qu'elle possède : *La* FORTUNE *ne mérite pas d'être achetée au prix d'une méchante action*. (Christine de Suède.) ‖ Bonheur; heureuse chance : *C'est une grande* FORTUNE *d'être né bon*. (Joubert.) ‖ Malheur, accident; *Dieu vous préserve de mal et de* FORTUNE!

— Astrol. *Présage de fortune*, Présage que les astrologues déduisent de la présence des planètes bénéfiques qui sont situées au sommet de l'horoscope, au zénith.

— Carross. *Demi-fortune*, Sorte de voiture à quatre roues, traînée par un seul cheval.

— Cout. anc. *Fortune d'or, d'argent*, Or, argent trouvé dans la terre.

— Mar. Nom de la misaine carrée d'un sloop ou d'une goélette. ‖ *Voile de fortune*. Voile légère supplémentaire, que l'on n'établit que quand il fait presque calme, pour

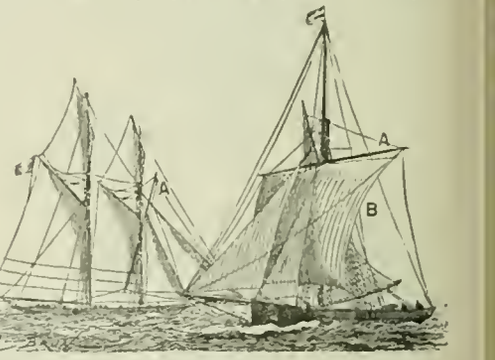

A, vergue de fortune; B, voile de fortune.

remédier à l'insuffisance du vent. ‖ *Vergue de fortune*, Celle qui sert à enverguer la voile de fortune. ‖ *Mât de fortune*, Mâtereau que l'on pousse quand, par un accident, on a été démâté de ses mâts hauts. ‖ *Haubans de fortune*, Haubans de renfort mis en place en vue du mauvais temps. ‖ *Gouvernail de fortune*, Gouvernail improvisé qu'on met en place quand celui du bord a été arraché par un échouage ou un coup de mer. ‖ *Fortune de mer*, Accidents qui arrivent aux personnes ou objets naviguant sur mer : *Les* FORTUNES *de mer sont généralement aux risques des assureurs*. ‖ *Fortune de vent*, Gros temps. (Peu us.)

— Loc. div. *La Fortune*, La bonne chance, la richesse, etc., personnifiées : *En sa qualité de femme, la* FORTUNE *aime les audacieux*. (A. Karr.) ‖ *Bonne fortune*, Chance heureuse, hasard favorable; état heureux : *Avoir la* BONNE FORTUNE *de rencontrer un ami. Il faut plus de vertu pour soutenir la* BONNE FORTUNE *que la mauvaise*. (La Rochef.) — S'est dit autrefois pour Bonne aventure : *Dire la* BONNE FORTUNE *à quelqu'un*. — Se dit particulièrement d'un homme à qui une femme accorde ses faveurs : *Il ne faut pas publier ses* BONNES FORTUNES. — *Homme à bonne fortune, à bonnes fortunes*, Homme qui réussit auprès des femmes. — *Etre en bonne fortune*, Etre à un rendez-vous galant. ‖ *Mauvaise fortune*, Chance, ou état funeste, hasard malheureux : *La* MAUVAISE FORTUNE *tient lieu de faute*. (St-Evrem.) ‖ *Revers de fortune*, Disgrâce, accident qui change une bonne situation en une mauvaise. ‖ *Retour de fortune*, Vicissitude, changement de fortune, passage d'une situation à une meilleure ou à une pire. ‖ *Biens de la fortune*, Richesses. ‖ *Homme de fortune*, Celui qui, pauvre au début, est parvenu à de grands biens. ‖ *Soldat de fortune*, Celui qui, par son seul mérite, est parvenu des derniers rangs aux grades les plus élevés : *Diocletien n'était qu'un* SOLDAT DE FORTUNE. (Volt.) ‖ *Officier de fortune*, Soldat devenu officier en montant de grade en grade. — S'est dit pour désigner un Officier qui s'engageait pour une somme d'argent. ‖ *Evêque de fortune*, Evêque qui, sans l'aide de la naissance ou des protections, s'est élevé jusqu'à la position qu'il occupe. (Cette locution n'est plus en usage.) ‖ *Jeux, Coups, Caprices de la fortune*, Grands changements qui arrivent aux hommes et aux Etats, et qui causent leur élévation inattendue ou leur abaissement soudain. ‖ *Roue de la fortune*, Par allusion à la roue sur laquelle les anciens représentaient la déesse Fortune, Accidents, hasards divers qui se succèdent. ‖ *Roue de fortune*, Roue dans laquelle on mettait les numéros, pour le tirage des loteries publiques. ‖ *Attacher un clou à la roue de la fortune*, Trouver moyen de fixer la fortune. ‖ *Fortune du pot*, Repas qu'on prend tel que l'auraient pris elles-mêmes les personnes chez qui l'on mange à l'improviste, sans qu'elles y ajoutent rien. ‖ *Faire fortune* ou *sa fortune*, S'enrichir. — Réussir, avoir du succès, en parlant des personnes ou des choses : *Le mot* tripatouiller, *lancé par E. Hergerat*, A FAIT FORTUNE. ‖ *Tenter fortune*, S'engager dans une entreprise dont le succès dépend en grande partie du hasard, d'événements qu'il est impossible de prévoir ni de régler : *Aller* TENTER FORTUNE *sur mer*. ‖ *Chercher fortune*, Etre ou se mettre en quête des occasions qui peuvent procurer des richesses. ‖ *Brusquer la fortune*, Tenter de réussir par des moyens prompts et hasardeux. ‖ *Adorer, Encenser la fortune, Sacrifier à la fortune*, S'attacher à ceux qui sont en faveur, en crédit, qui occupent une haute position. ‖ *Faire contre fortune, contre mauvaise fortune bon cœur*, Ne pas se laisser abattre par les échecs, par les revers. ‖ *A ses risques, périls et fortunes*, A ses risques et périls. (Vx.)

— Prov. **Chacun est artisan de sa fortune.** Chacun peut se rendre heureux dans son état; notre bonheur dépend de nous. ‖ **La fortune rit aux sots.** Les sots font plus souvent fortune que les gens d'esprit. ‖ **Assez va, qui fortune passe.** Celui qui survit à la mauvaise fortune peut en posséder une meilleure. ‖ **Grande fortune, grande servitude.** Celui qui possède de grands biens est l'esclave des soins que ces biens lui imposent. ‖ **Bien danse à qui la fortune chante ou Nul qui ne sache danser quand la fortune joue du violon.** L'amour du gain rend capable de tout, donne de l'habileté ou de la volonté pour tout faire.

— Loc. adv. anc. *De fortune*, Par hasard, par aventure.

— ALLUS. HIST. **Tu portes César et sa fortune.** Paroles prononcées par César dans une circonstance critique. Ayant débarqué en Grèce avec son armée, pour poursuivre Pompée, il apprend que la flotte qui lui amenait des vivres et des renforts a été battue et dispersée par celle de son rival. Dans cette situation critique, il prend la résolution d'aller au-devant d'Antoine, qui devait lui amener des secours, et se jette seul dans un bateau de pêcheur. Une tempête s'élève pendant la traversée et menace de submerger la fragile embarcation. Le pilote épouvanté veut rentrer au port; c'est alors que le héros lui dit ce mot fameux rapporté par Plutarque : *Que crains-tu? tu portes César et sa fortune!* Quelques jours après, il écrasait son rival dans les champs de Pharsale.

— **La Fortune de Barradat.** V. BARRADAT.

— ANTON. **Infortune.**

FORTUNE (LA) [en gr. *Tykhé*]. Myth. Divinité allégorique, personnification du hasard, de l'imprévu, du caprice des choses. Tykhé ne figure pas dans les poèmes homériques. Elle apparaît chez Hésiode, qui fait d'elle une Océanide, compagne de Perséphone. Suivant Pindare, elle est fille de Zeus Eleutherios, et associée aux *Moirai*. Elle ne devint vraiment populaire qu'après les guerres médiques. Elle eut alors des temples à Athènes, à Mégare, à Thèbes, à Sicyone, à Egine, à Smyrne, en beaucoup d'autres villes. On l'associait souvent à d'autres divinités, à Agathodæmon, à Aphrodite, à Némésis, à Thémis, à Hécate, à Rhéa-Cybèle, à Coré. Après Alexandre, Tykhé fut considérée comme la protectrice des villes, et la personnification de la fortune des rois. Elle se confondit plus tard avec *Fortuna* ou *Fors Fortuna*, une vieille divinité italique, qu'on adorait dans le Latium, en Etrurie, en Ombrie, en Sabine, et dont les temples les plus célèbres étaient ceux de Préneste, d'Antium, de l'Algide. De même, à Rome, le culte de *Fortuna* était fort ancien. Il y avait été introduit, disait-on, par Servius Tullius, qui avait bâti le temple du *Forum boarium*. Plus tard, les sanctuaires de cette déesse se multiplièrent à Rome. Les plus populaires étaient ceux qui s'élevaient soit hors de la ville (au bord du Tibre, et près du bois des Arvales), soit près du théâtre de Pompée (*Fortuna equestris*), soit près du Grand Cirque ou au Champ de Mars (*Fortuna hujusce Diei*), soit au Quirinal (*Fortuna publica*). Le culte de *Fortuna* se développa encore sous l'Empire et se répandit dans tout le monde romain. Sa popularité est attestée par les écrivains et par une foule de monuments figurés, statues, bronzes, terres cuites, monnaies, etc. *Fortuna* est alors associée à diverses divinités, comme *Spes*, *Roma*, Mercure ou Isis; et elle reçoit une foule d'épithètes (*Bona, Mala, Regina, Obsequens, Respiciens, Felix, Virgo, Virilis, Muliebris, Augusta*, etc.), dont chacune correspond à une particularité de son rôle ou de son culte.

La Fortune.

La Fortune (Vatican).

— Iconogr. Tyché n'avait pas, chez les Grecs, une physionomie bien déterminée. Le type n'a été fixé qu'à l'époque romaine. On représentait alors la déesse sous les traits d'une femme debout, parfois voilée ou ailée, portant divers attributs, la corne d'abondance, le polos, le gouvernail en la proue, la roue, des épis, le caducée, etc. Une statue antique en marbre, plus grande que nature, trouvée dans les fouilles d'Ostie se voit aujourd'hui au musée du Vatican. Cette statue est remarquable par le beau style de son exécution.

La Fortune et l'Enfant, d'après P. Baudry.

Les modernes ont représenté la Fortune avec des attributs analogues. La grande *Fortune*, d'Albert Durer, est représentée par une grande femme nue, avec des ailes, planant dans les airs, tenant de la main gauche un vase précieux, et de la droite une bride. Otto Venius a représenté la Fortune assise sur une roue, laissant tomber de sa main droite une couronne, un sceptre, des pièces d'or, et répandant des épines de la main gauche (musée de Vienne). Une peinture de Rubens (Madrid) nous montre la déesse, un pied posé sur une sphère transparente, qui flotte sur les eaux et vogue à la merci des vents. Citons des estampes par F. Chauveau, R. Boyvin, A. Altdorfer (1511), H.-S. Beham (1520), Jacob Binck, Aldgrever, Simone Cantarini, F. Bartolozzi (d'après Cipriani), L.-P. Boittard, Michel Dorigny (d'après Vouet, 1642), J. Müller (d'après C. Cornelis), etc.

La charmante fable de La Fontaine : *la Fortune et le jeune enfant*, a inspiré plusieurs artistes contemporains, entre autres, Hillemacher (1845), et Paul Baudry (1857).

Fortune (DE LA), traité de Plutarque, dans le recueil de ses œuvres morales. — Il contient neuf chapitres, et a pour objet de démontrer que la vertu, en général, est l'œuvre de la prudence, et non du hasard ou de la fortune. Autrement le bien et le mal seraient des mots vides de sens. A un autre point de vue, l'homme ne posséderait point la raison; car la raison consiste à distinguer entre les actes qu'on peut ou non commettre. En faire un bon choix se nomme avoir de la prudence, et l'exercice constant de la prudence procure la sagesse. L'auteur émaille sa dissertation de citations des poètes. Il montre que la raison fait la supériorité de l'homme sur l'animal, que l'invention des arts est l'œuvre de l'intelligence dirigée par la volonté. La prudence, qui résume la science pratique de l'homme, est une vertu réelle, et précisément ce par quoi l'on prouve que le hasard n'existe point.

Fortune des Romains (SUR LA), traité historique et moral de Plutarque. — L'auteur y met en scène la Fortune et la Vertu, qui se disputent la gloire d'avoir créé l'empire romain. Camille, Fabricius, Cincinnatus, Scipion, viennent déposer en faveur de la Vertu. La Fortune se présente d'un air arrogant, traînant à sa suite les hommes les plus célèbres qui lui ont dû leur élévation, tels que Marius, Paul-Emile, Sylla, César. La nation, érigée en tribunal, s'accorde à reconnaître qu'elle doit sa grandeur plutôt à la Fortune qu'à la Vertu. Ce traité renferme un résumé rapide et brillant de l'histoire romaine, où l'auteur s'attache à dégager la raison philosophique des faits.

Fortune des Rougon (LA), par Emile Zola (1871), premier tome des *Rougon-Macquart*. — Il a pour scène Plassans, une sous-préfecture du Midi. Le sujet propre en est comment les Rougon, petits commerçants retirés avec des rentes modiques, parviennent à fonder leur fortune sur le coup d'Etat de 1851. Zola y peint les mœurs bourgeoises de la petite ville, et ce roman est sans doute un de ceux qui, entre les vingt volumes de la série, méritent le mieux l'épithète de naturaliste par la vérité des tableaux. Un épisode gracieux et tragique, l'idylle de Silvère et de Miette, se mêle à l'histoire des Rougon. Cet épisode se termine par la mort des deux jeunes gens; Miette est tuée dans une fusillade, et un gendarme casse la tête à Silvère. Ainsi, le volume forme de lui-même un tout. Mais certains personnages n'y sont qu'esquissés, et quelques-uns, qui joueront dans la suite un rôle considérable, Eugène Rougon, par exemple, restent à la cantonade. Il ne faut pas, bien entendu, apprécier la *Fortune des Rougon* comme un roman isolé. La préface nous explique déjà le vaste plan que l'auteur a conçu. Il s'agit de faire « l'histoire *naturelle* et *sociale* d'une famille sous le second Empire », et, comme dit Zola, le vrai titre de ce premier tome, son titre scientifique, devrait être : *les Origines*.

FORTUNE (Robert), botaniste et voyageur écossais, né dans le comté de Berwick en 1813, mort en Ecosse en 1880. Employé au jardin des plantes d'Edimbourg, il suivit les cours de botanique à l'Université de cette ville et fut ensuite chargé, par la Société d'horticulture de Londres, d'aller recueillir des plantes en Chine. Il en rapporta un ouvrage estimé et intéressant, intitulé : *Trois années de voyage dans les provinces septentrionales de la Chine* (1847). Trois autres voyages furent consacrés à rechercher des graines et des documents sur la culture d'un certain nombre de plantes utiles, en particulier du thé, pour le compte de l'Angleterre ou des Etats-Unis. Les résultats obtenus sont indiqués dans plusieurs ouvrages : *Deux voyages dans le pays du thé* (1852); *Yedo et Pékin* (1863).

FORTUNÉ, ÉE adj. Favorisé par la fortune, en parlant des hommes et des choses : *Peuple* FORTUNÉ. ‖ Qui donne le bonheur; où l'on trouve le bonheur : *Séjour* FORTUNÉ. *Jours* FORTUNÉS. ‖ Abusiv. Qui a de la fortune : *Dans la logique du peuple, un homme* FORTUNÉ *est nécessairement un homme riche; c'est un barbarisme très commun dans la langue, et qui provient d'une erreur très commune dans la morale.* (Ch. Nod.)

— Substantiv. : *Quand vous laissez vos biens à vos héritiers, vous faites tout ensemble des* FORTUNÉS *et des ingrats.* (Raspail.)

— SYN. **Fortuné, heureux.** *Fortuné* signifie favorisé du sort; *heureux* signifie qui jouit du bonheur : ainsi, un homme à qui tout réussit, mais que rongent des peines de famille, est *fortuné*, il n'est pas *heureux*. Par contre, un misérable satisfait de son sort est *heureux*, il n'est pas *fortuné*. De plus, *heureux* se prend quelquefois dans le sens d'avoir des chances favorables; *fortuné* n'a pas cette signification : on est *heureux* au jeu et non *fortuné*.

— ANTON. **Infortuné.**

FORTUNÉE n. f. Bot. Genre d'arbres, de la famille des juglandées, voisin des noyers, dont l'espèce type habite la Chine et le Japon.

— Arboric. Variété de poire.

FORTUNÉES (ILES) [en lat. *Insulæ Fortunæ*], nom que les anciens donnaient aux Canaries.

FORTUNÉMENT adv. Heureusement. (Vieux.) ‖ On a dit aussi FORTUNEUSEMENT.

FORTUNER (rad. *fortune*) v. a. Rendre heureux, riche. (Vieux.)

Fortunio (CHANSON DE). V. CHANDELIER.

Fortunio, roman de Théophile Gautier, d'abord publié sous le titre de *l'Eldorado* (1837). — Le marquis Fortunio, élevé dans l'Inde au milieu d'un luxe et d'une opulence inouïs, habitué à satisfaire royalement ses caprices, est allé à Paris avec ses richesses et ses mœurs orientales. Là, sa vie mystérieuse, son faste, sa beauté étrange, en même temps qu'ils intriguent l'opinion mondaine, font naître une forte passion dans le cœur d'une jeune courtisane, Musidora, jusque-là aussi frondeuse et perverse que parfaitement belle. Elle finit par se faire aimer de Fortunio, et tous deux filent le parfait amour dans des palais qui, en plein Paris, renouvellent toutes les splendeurs des *Mille et une nuits*. Malheureusement, Fortunio ne peut faire que le souvenir du passé de sa belle n'émeuve sa jalousie de pacha. Comme il aime le repos, il s'en retourne dans l'Inde, faisant croire à Musidora qu'il a été tué en duel. Elle, sans souci de la fortune qu'il lui abandonne, se donne la mort en se piquant avec une aiguille empoisonnée. Les fantaisies capricieuses de ces âmes ultra-romantiques ne seraient qu'amusantes si elles ne servaient de prétextes à de riches descriptions de costumes, d'objets d'art, de belles femmes, où l'auteur, non sans quelque sensualité, a déployé son sentiment si vif des formes harmonieuses.

FORTUNY (Mariano), peintre espagnol, né à Reus (Catalogne) en 1838, mort à Rome en 1874. D'abord élève, à Barcelone, de Lorenzalez, Fortuny resta peu de temps dans l'atelier de ce maître, et se mit à travailler seul. Ayant remporté, en 1856, le grand prix de Rome, il partit alors pour l'Italie, puis suivit son compatriote le général Prim dans l'expédition du Maroc. C'est alors que, Fortuny se révéla comme un artiste d'une rare originalité, en exposant deux tableaux de chevalet, des aquarelles et quelques cahiers d'eaux-fortes. Son chef-d'œuvre, le *Mariage à la vicaria* (sacristie d'une église) *de Madrid*, est un tableau délicieux, d'un goût charmant. Le *Charmeur de serpents* et le *Modèle* sont également fort remarquables, bien que peints dans un genre tout différent. Comme aquarelliste, Fortuny s'est placé au premier rang par son *Marchand de tapis au Maroc* et *le Café des Hirondelles*, petits chefs-d'œuvre de couleur et de facture. Comme aquafortiste, il est brillant et incisif. Enfin, l'artiste s'est également essayé dans la grande peinture. Nous citerons de lui, dans ce genre, un plafond pour l'hôtel de la reine Christine, et une vaste toile représentant *la Prise de Tétuan*.

Fortuny

Son talent manque de profondeur, mais il est éblouissant de verve et d'adresse. Fortuny a fait impression sur beaucoup d'artistes, notamment sur Henri Regnault. Néanmoins, ses imitateurs trop serviles, encore plus superficiels que lui, n'ont pas réussi à acclimater en France cet art très séduisant, mais vide.

FORTUYNIE (*ni*) n. f. Genre de crucifères comprenant des herbes vivaces, glabres, à feuilles glauques, charnues. (Le fruit est une silique, très comprimée. On en connaît une ou deux espèces, originaires de la Perse.)

FORT-VALLEY, ville des Etats-Unis (Géorgie [comté de Houston]); 3.400 hab. Entrepôt de coton.

FORT-VÊTU ou **FORVÊTU** (de *fors*, et *vestitus*, vêtu). n. m. Homme qui a des vêtements bien au-dessus de son état, de sa condition. (Vieux.)

FORT-WAYNE, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté d'Allen, au confluent des rivières Sainte-Marie et Saint-Joseph, qui se réunissent pour former la rivière Maumee, et sur le canal Erié-et-Wabash; 35.393 hab. Evêché catholique; nombreuses fabriques. Fort construit en 1794 par le général Wayne, sur l'emplacement d'un comptoir français et d'un village des Indiens Miamis, abandonné en 1819. Après 1841, les Indiens ayant été transportés à l'ouest du Mississipi, la ville s'est rapidement accrue; c'est actuellement l'une des places les plus importantes de l'Indiana.

FORT-WILLIAM, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario [district d'Algoma]), sur le lac Supérieur, et au bord de la baie du Tonnerre; 5.000 hab. Ateliers de constructions, etc., de la compagnie du Pacifique-Canadien; port d'attache des vapeurs qui sillonnent le lac Supérieur.

FORT-WILLIAM-HENRY. Géogr. V. SOREL.

FORT-WORTH, ville des Etats-Unis (Texas), ch.-l. du comté de Tarrant, sur le Sandy Creek, branche du Trinity River; 25.920 hab. Marché de bestiaux, minoteries; entrepôts de grains.

FORUM (*rom'* — mot lat.) n. m. Antiq. rom. Place où le peuple s'assemblait à Rome; marché de la même ville ou des villes soumises à sa puissance : *Le plus ancien* FORUM, *ou le* FORUM *proprement dit, était situé entre le Capitole et le mont Palatin.*

— Par anal. Tribune, lieu où se traitent les affaires publiques : *L'éloquence du* FORUM. ‖ Moyen de discussion publique : *La presse est le* FORUM *des peuples modernes.* Ed. Laboulaye.)

— Mar. Intervalle vide dans l'arrimage.

— ENCYCL. Antiq. rom. Ce nom désignait, à l'origine, toute place découverte. Dans les campagnes, à certains carrefours de route, il y avait des *fora* qui servaient de champs de foire; les marchés des villes prirent le même nom. Servant de lieu de réunion aux habitants de la campagne et de la ville, les *fora* devinrent naturellement le centre politique des cités. C'est là qu'on se rassemblait pour délibérer des affaires communes, voter, entendre les candidats, là aussi que se rendit la justice.

Il y avait à Rome un grand nombre de marchés. Le plus célèbre de tous est celui que l'on désignait sous le nom de FORUM ROMANUM, et qui cessa de l'une heure d'être un marché, pour devenir exclusivement politique et judiciaire. Il était situé au pied du Capitole et immédiatement voisin de la place appelée *Comitium*, où s'élevait la *Curie*, lieu ordinaire des séances du Sénat. Le *Comitium* représente le centre aristocratique de la politique romaine, tandis que le *Forum* en est le centre démocratique. Là, en effet, se tenaient les assemblées du peuple. La tribune se dressait sur les confins de l'une et l'autre

[illegible]e. C'est de là que sortirent toutes les conquêtes du [illegible]arti populaire. C'est là aussi que se plaidaient les grandes [illegible]ses politiques. Entre temps le Forum servait de lieu [illegible]e promenade et de rendez-vous à toute la ville de Rome. [illegible] y célébrait des fêtes religieuses, des repas publics, [illegible] jeux. On y exposait des statues et des tableaux. La pompe triomphale, passant sur la voie Sacrée, le traversait. Tout autour s'alignaient les magasins de luxe, les [illegible]mptoirs des changeurs, des banquiers et des joailliers. Grâce aux fouilles opérées surtout dans la seconde moitié du XIXe siècle, on peut se rendre compte de ce qu'était le Forum sous la république et surtout sous l'empire.

La description que nous en donnons se rapporte à peu près à l'état où les fouilles nous le montrent. Il était orienté de O. à E., mais avec une forte déviation vers le N., très bas de niveau, de dimensions restreintes, car il ne comptait que 150 mètres de longueur sur une largeur moindre, qui n'est pas encore bien déterminée. En supposant le Forum exactement orienté, les principaux monuments qui le bordaient étaient : à l'ouest, la prison, le *Tabularium* ou archives de l'Etat, adossé au Capitole, puis incliné vers le S., le portique des Douze dieux, et en avant du Tabularium le temple de Vespasien, le temple de la Concorde ; encore en avant de ceux-ci l'arc de Septime-Sévère, et à côté la tribune aux harangues (Rostres) ; les temples de Janus et de Vénus Cloacina ; à l'est on voyait le temple de César, et près de celui-ci les rostres nouvelles élevées par César ; derrière le temple de César, la Regia, demeure du souverain pontife ou siège de son administration ; puis le temple rond de Vesta ; la voie Sacrée pénétrait dans le Forum à côté du temple de César, en passant sous l'arc d'Auguste ; le côté sud était limité par le temple de Castor et Pollux, et par la basilique Julia, avec son vaste portique créé pour dégager la circulation du Forum. Entre le temple de Saturne et la basilique Julia, la voie Sacrée passait sous l'arc de Tibère, puis se confondait avec le *clivus Capitolinus* pour monter au Capitole. Il y avait, en outre, une foule de petits monuments, tels que le Milliaire d'or, d'où étaient réputées partir toutes les routes, l'*Umbilicus urbis Romæ*, symbolisant le centre de l'empire, des statues de toutes sortes, des colonnes, un cadran solaire, etc. ; on conservait aussi le *figuier ruminal*. Beaucoup d'autres monuments attenaient au Forum et, se prolongeant jusqu'au Colisée, constituaient un ensemble certainement unique au monde. Abandonnés lors des grandes invasions, ces monuments furent, au moyen âge, transformés, du moins pour un grand nombre, en autant de forteresses par les grands seigneurs qui se disputaient la suprématie de Rome ; au temps de la Renaissance, on les exploita méthodiquement comme carrières de marbre. Au milieu du XIXe siècle encore, le Forum, recouvert d'une couche de plusieurs mètres d'épaisseur formée de terre et de débris, servait de lieu de pâturage aux bœufs et aux vaches ; on l'appelait *Campo vaccino*. Des fouilles ont été commencées lors de la Révolution et de l'Empire, par l'administration française, continuées à

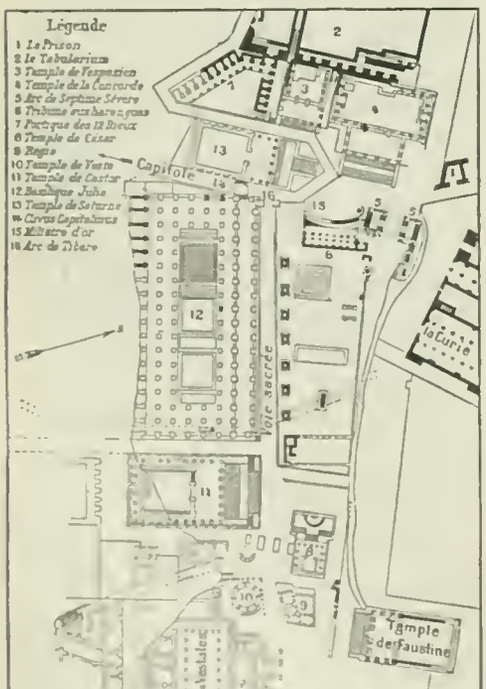

Plan du Forum, sous l'empire.

l'époque de la Restauration, menées très activement par Pie IX et par le gouvernement italien.

Autour du Forum romain s'étendirent d'autres places magnifiquement décorées : le forum de César, le forum d'Auguste, le forum de Trajan, le forum de la Paix. Ceux d'Auguste et de Trajan ont été fouillés ; il en subsiste des ruines imposantes. Toutes les villes importantes de l'empire possédaient des forums analogues au Forum romain ; ceux de Pompéi, d'Ostie, de Timgad sont les mieux connus.

Dans les camps, on appelait *forum* une place s'ouvrant près de la porte prétorienne, et où se tenait le marché aux vivres.

— BIBLIOGR. : Thédenat, *le Forum romain* (Paris, 1898) ; G. Boissier, *Promenades archéologiques* (Rome et Pompéi).

Forum judicum, recueil de lois wisigothiques attribué à Receswind (672). — Ce code, appelé aussi *Liber judicum*, établit le premier, chez les Wisigoths, le principe de la territorialité des lois. Jusque-là, les barbares étaient régis par les lois barbares, et les Romains par le droit romain. Afin de donner une législation unique, s'appliquant à tous les habitants de son royaume, Receswind fusionna un grand nombre d'édits wisigothiques, de lois romaines et des lois canoniques ; puis, par une constitution insérée dans son code, il interdit aux Romains l'emploi du droit romain. Le *Forum judicum*, écrit dans un style emphatique et sans ordre logique, est divisé en livres, titres et constitutions. Il contient 593 lois, dont un sixième environ est emprunté au Code théodosien ou au *Brévinire* d'Alaric. Ce recueil ne nous est parvenu qu'avec des retouches, car on y retrouve plusieurs constitutions postérieures à Receswind. Traduit au moyen âge en castillan, il est devenu le célèbre *Fuero juzgo*, qui a longtemps régi l'Espagne.

FORURE (rad. *forer*) n. f. Trou pratiqué au moyen d'un foret. ‖ *Forure tourmentée*, Forure de clef qui n'est pas cylindrique, mais polygonale ou formée de plusieurs courbes raccordées ensemble. ‖ *Double forure*. Forure cylindrique, dans laquelle on a introduit une douille également cylindrique, de manière à laisser autour de cette douille un vide annulaire. (Se dit aussi de l'action de forer deux trous dans la même tige cylindrique.)

Le Forum. (Etat actuel.)

FOS, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 36 kilom. de Saint-Gaudens, sur la Garonne ; 984 hab. Gisements de plomb argentifère, de la concession d'Argut.

FOS-SUR-MER, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 52 kilom. d'Aix, entre l'étang de l'Estomac et le canal d'Arles à Bouc, au bord du golfe méditerranéen auquel il a donné son nom, venu lui-même du latin *Fossa*, à cause des *Fossa Mariana*, canal creusé par Marius en 104 av. J.-C. ; 1.473 hab. Ch. de f. de Miramas à Port-de-Bouc. Chapelle du XIIe siècle, église du XIIIe siècle, château du XIVe siècle. Bains de mer. — Le *golfe de Fos*, à l'E. de l'embouchure du Rhône, a 12 kilom. d'entrée, 10 de pénétration, 30 de tour. Il s'ensable. Le canal Saint-Louis y débouche.

FOSBROKE (Thomas DUNLEY), archéologue anglais, né à Londres en 1770, mort en 1842. Il devint recteur de Walford, dans le comté de Hereford. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *le Monachisme anglais ou Mœurs et coutumes des moines et religieuses de l'Angleterre* (1802) ; *Histoire et origine de la ville de Gloucester* (1819) ; *Encyclopédie d'antiquités et éléments d'archéologie*, son principal ouvrage (1824) ; *la Grammaire du touriste* (1826) ; *Topographie étrangère* (1828).

FOSCARARI (Gilles), théologien italien, né à Bologne en 1512, mort à Rome en 1564. Inquisiteur et prieur du couvent de Bologne (1544), il fut nommé, par Paul III, maître du sacré palais. Devenu évêque de Modène (1550), il assista à la première session, tenue à Trente, du concile œcuménique qui porte ce nom. En 1558, le pape Paul IV, trompé par des dénonciations calomnieuses, le fit enfermer au château Saint-Ange comme suspect d'hérésie ; mais il rendit ensuite un hommage public à sa foi et lui commanda de retourner au concile, où il présida la commission de réforme du bréviaire romain. Il fut aussi un des rédacteurs du *Catechisme romain* (1567).

FOSCARI (Francesco), doge de Venise, né en 1372, mort en 1457. Il fut toute sa vie l'ennemi du duc de Milan, Filippo-Maria Visconti, contre lequel il chercha déjà à exciter la république sous le doge Thomas Mocenigo. Elu doge en 1423, après une lutte électorale acharnée, il prit parti pour Carmagnola, et commença la lutte contre les Milanais. Vainqueur en 1427, il fut moins heureux dans une seconde guerre en 1432, fit périr cruellement Carmagnola et reporta à l'Adda la frontière vénitienne. La seigneurie ayant refusé son abdication en 1433, il se lança dans de nouvelles guerres, contre le pape Nicolas V, contre le roi Alphonse de Naples, contre le duc de Milan, Filippo-Maria, puis contre son gendre Sforza, et conquit enfin le Bergamasque, le Bressan et le Crémonais (1454). A peine sorti de cette crise, il vit son fils Jacques Foscari, accusé de trahison, torturé, condamné au bannissement perpétuel et il sanctionna lui-même la sentence. Ce sacrifice n'empêcha pas ses ennemis de le déposer et il mourut de chagrin le lendemain.

Foscari (LES DEUX), tragédie anglaise de lord Byron (1821). — Le poète met en présence les Foscari et les Loredan. Le doge François Foscari est accusé d'avoir empoisonné ses ennemis Pierre et Marc Loredan. Jacques Loredan, fils de Pierre, inscrit sur ses livres les Foscari comme débiteurs de deux existences, Jacques Foscari, lié d'amitié avec Sforza, duc de Milan, avait reçu des présents de ce grand seigneur. C'était un crime aux yeux des républicains. Jacques fut condamné à l'exil, malgré l'autorité de son père François. Un membre du conseil des Dix mourut et l'on attribua sa mort à Jacques, qui fut ramené à Venise, livré à la torture et condamné une seconde fois à un exil plus rigoureux. Il mourut en prison peu de temps après. Quant au doge, on le fit abdiquer à cause de son grand âge. En entendant la cloche qui appelait Venise au mariage de son successeur avec la mer, il éprouva un saisissement tel qu'il expira. Ainsi furent effacés les Foscari du grand-livre des Loredan. Marina, femme de Jacques, joue un rôle important : elle fait preuve d'un dévouement admirable, mais s'exprime en périodes déclamatoires qui perdent aujourd'hui beaucoup de leur effet.

Foscari (LES DEUX), tableau d'Eugène Delacroix [1855] (musée de Chantilly). — Ce tableau, inspiré par le drame de Byron, représente les adieux de Jacques Foscari à son père, le doge François Foscari, et à sa femme, après sa condamnation, au moment où il va partir pour l'exil. L'entente parfaite de la mise en scène, la vérité des expressions et des attitudes font de cette peinture une des meilleures d'Eugène Delacroix. — Le même sujet a été traité par Ziegler (1833) et par Alexandre Hesse, dans un tableau qui a figuré au Salon de 1853, et qui mérite d'être cité parmi les bonnes compositions de l'école contemporaine.

FOSCARI (Francesco), diplomate vénitien, né en 1704, mort en 1790. Il fut ambassadeur à Rome en 1748, à Constantinople, en 1756, à Vienne en 1765 à Saint-Pétersbourg en 1781. Sous ses auspices furent publiés : le *Thesaurus antiquitatum sacrarum*, la *Bibliotheca Patrum*, de Galland, et les *Œuvres* de Théophylacte.

FOSCARINI (Michel), historien vénitien, né en 1632, mort en 1692. Gouverneur de Corfou en 1664, il devint historiographe de Venise en 1678, et travailla à l'histoire de la République, qu'il conduisit jusqu'en 1690. Son frère Sébastien publia cette histoire sous le titre de *Istoria della republica veneta* (1696 et 1699).

FOSCARINI (Marco), doge de Venise, né en 1696, mort en 1763. Le sénat le nomma historiographe de Venise, il écrivit une histoire littéraire, malheureusement inachevée, de sa patrie, sous le titre : *Della letteratura veneziana libri otto* (1752). Elu doge en 1762, après François Loredan, il mourut dix mois plus tard.

Foscarini (ANTONIO), drame en vers de J.-B. Niccolini, représenté à Florence en 1827. — Le sujet de ce drame est historique. Une loi inflexible régnait à Venise : tout homme qui était entré la nuit dans la maison d'un ambassadeur étranger était puni de mort. Or la fenêtre d'une Vénitienne qui avait pour amant Antonio Foscarini, le fils du doge, touchait au balcon de l'ambassadeur d'Espagne. Une nuit, sur le point d'être découvert avec sa maîtresse, et pour lui sauver l'honneur au prix de sa propre vie, Foscarini saute sur le balcon de l'Espagnol. Il se laisse jeter en prison, condamner et exécuter sans mot dire. La scène la plus tragique est celle où il comparaît, seul à seul, devant son père, qui a compris que son fils n'a point commis de trahison contre l'Etat, et qu'il cache un secret qui peut lui sauver la vie. Le vieux doge veut donc qu'Antonio parle ; il l'interroge, il le conjure de répondre ; il s'épuise en supplications, il va même jusqu'à tomber à ses pieds. Antonio souffre et pleure, mais résiste ; inébranlable dans son silence, il doit se taire et mourir, pour ne pas compromettre celle qu'il aime.

FOSCOLO (Ugo), écrivain italien, né à Zante en 1778, mort près de Londres en 1827. Il accueillit avec enthousiasme la chute du gouvernement des doges et dédia même une ode à Bonaparte libérateur. Mais, après le traité de Campo-Formio, qui livrait Venise à l'Autriche, il quitta Venise et se rendit à Milan. Là, sous l'influence d'une indignation et d'un désespoir profonds, il composa ces fameuses *Lettres de Jacopo Ortis*, qui produisirent une sensation extraordinaire. Quelques années après (1803), il publia son commentaire sur le poème de Catulle, *la Chevelure de Bérénice*, commentaire destiné à mystifier les pédants et à malmener ses ennemis. Quoiqu'il n'eût plus d'illusions sur l'ambition de Bonaparte, il fit partie comme capitaine, de l'armée de Boulogne, destinée à envahir l'Angleterre ; mais il donna sa démission après l'avortement de ce projet, et publia, en 1807, le grandiose et sombre poème des *Tombeaux*. Il ne reprit les armes qu'en 1815, contre l'Autriche. Proscrit lors de la restauration autrichienne, il passa en Suisse et de là en Angleterre.

Foscolo.

Ce fut là qu'il écrivit quelques-uns de ses meilleurs ouvrages : ses *Essais sur Pétrarque*, son *Discours sur le texte de Dante*, attestant une érudition variée ; son *Hymne aux Grâces*, adressé à Canova, est d'une pureté admirable. Il publia également dans les grandes revues anglaises des morceaux d'histoire remarquables par la puissance des vues, l'exactitude des recherches et la concision éloquente du style.

FOSDINOVO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Massa-et-Carrare]) ; 6.182 hab.

FOSS (Herman Henrik), littérateur et homme politique norvégien, né à Bergen en 1790, mort à Aker en 1853. Il servit d'abord dans l'armée danoise, puis, après la réunion de la Norvège à la Suède, dans l'armée norvégienne, où il devint lieutenant-colonel. Membre du Storthing (1827-1845), ministre de la marine (1845-1848), il s'occupa en même temps de littérature, publia divers poèmes, et une traduction de la *Frithjofs saga* de Tegner.

FOSSA n. f. Mot latin par lequel les anciens Romains désignaient un canal. [Sur le territoire de l'empire, plusieurs canaux portaient ce nom, suivi de celui des princes ou généraux qui les avaient fait creuser : *Fossa Corbulonis* (creusé par Corbulon pour joindre la Meuse au Rhin) ;

Fossa Drusiana (creusé par Drusus, frère de Tibère, pour faire communiquer le Rhin et l'Océan à travers le lac Flevo); *Fossa Mariana* (creusé par Marius entre le Rhône et la Méditerranée); *Fossa Neronis* (entre Puteoli et Ostia); etc.]

FOSSACESIA, comm. d'Italie (Abruzzos [prov. de Chieti]); 3.506 hab.

FOSSAIRE (*fo-sèr'* — du lat. *fossa*, fosse) n. m. Celui qui, dans les premiers siècles de l'Eglise, avait charge d'enterrer les fidèles.

FOSSALTA di Piave, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]), sur la *Piave*; 2.497 hab.

FOSSALTA di Portogruaro, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Venise]); 2.985 hab.

FOSSALTO ou **FOSSACIECA**, bourg d'Italie (prov. de Campo-Basso), sur un affluent du fleuve côtier Biferno; 2.750 hab.

FOSSANE (*fo-san'*) n. f. Nom vulgaire d'une espèce de genette propre à Madagascar. (C'est la fossane de Buffon [*genetta fossa*.] On en a fait le type d'un sous-genre dit *fossa*. Il ne faut pas confondre cet animal avec la *foussa* du même pays, qui est le *cryptoprocta ferox*.) V. GENETTE.

FOSSANO, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur la Stura, affluent du Tanaro; 18.350 hab. Evêché. Fabriques de soieries, filatures, papeteries; commerce de bétail. Sources minérales. La ville a gardé des ruines de remparts et d'un château fort où résidèrent les ducs de Savoie. Elle fut prise par les Français, en 1796.

FOSSA-NOVA, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans les marais Pontins, entre Piperno et Terracine. Saint Thomas d'Aquin y mourut, en allant de Naples au second concile général de Lyon, en 1274.

FOSSAR (*fo-sar'*) et mieux **FOSSARUS** (*fo-sa-russ*) n. m. Genre de mollusques, famille des *fossaridés*, comprenant des petits animaux marins à tête prolongée en espèce de trompe bilobée, à coquille arrondie, perforée, côtelée en spirale. (Les fossars sont répandus dans presque tout l'Océan; leurs nombreuses espèces ont été réparties dans six ou sept sous-genres; l'espèce type est le *fossarus ambiguus*, de l'Atlantique.)

Fossar.

FOSSARIDÉS (*fo-sa*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, comprenant les genres *fossar, iphitus, raulinia, fossariopsis*. — *Un* FOSSARIDÉ.

FOSSARIEN (*fo-sa-ri-in* — du lat. *fossa*, fosse) n. m. Membre d'une secte religieuse du xve siècle, qui rejetait les sacrements et célébrait des mystères dans des fosses et des cavernes.

FOSSARINE ou **FOSSARINA** (*fo-sa*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, famille des littorinidés, comprenant des animaux marins à coquille aplatie, ouverte, à spire courte.

— ENCYCL. Les *fossarines* habitent les mers d'Australie; l'espèce type, *fossarina patula*, est une petite coquille auriforme. Bien que le genre fossarine ait été établi en 1863, on a établi fautivement, dix ans après, un sous-genre du même nom dans le genre *pisidium*.

FOSSARINOPSIS (*fo-so, psiss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *fossaridés*, comprenant des coquilles voisines des *fossarus*. (L'espèce type de ce genre est le *fossarinopsis rugosicarinata*, propre au trias.)

FOSSARULE (*fo-sa*) ou **FOSSARULUS** (*fo-sa, luss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des rissoïdés, comprenant des petites coquilles globuleuses à bouche ovale, côtelées en spirale.

FOSSAT (LE), ch.-l. de cant. de l'Ariège, arrond. et à 27 kilom. de Pamiers, sur la Lèze, affluent de l'Ariège; 915 hab. Eglise du xive ou du xve siècle. — Le canton a 11 comm. et 9.856 hab.

FOSSATO di Calabria, autrefois **Montebello**, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]); 3.505 hab.

FOSSATO di Vico, comm. d'Italie (Ombrie [prov. de Pérouse]), sur le versant occidental de l'Apennin; 2.509 hab.

FOSSE (lat. *fossa*; de *fodere*, supin *fossum*, fouir, creuser) n. f. Creux plus ou moins considérable dans la terre, fait par la nature ou par l'art: FOSSE *à fumier*. ‖ Se dit particulièrement d'un trou creusé en terre pour y mettre un corps mort: *Descendre un cercueil dans la* FOSSE. ‖ *Fosse aux ours, aux lions*, Fosse où l'on garde des ours, des lions.

— Fig. Cause de ruine: *Le peuple qui souffre près de soi l'oppression d'un autre peuple creuse la* FOSSE *où s'ensevelira sa propre liberté*. (Lamenn.)

— Agric. Tranchée faite dans la terre pour y planter des arbres.

— Anat. Se dit d'excavations plus ou moins profondes. ‖ *Fosses orbitaires*. V. ORBITE. ‖ *Fosse temporale*. V. TEMPORAL. ‖ *Fosse iliaque*. V. ILIAQUE. ‖ *Fosses nasales*. V. NEZ.

— Chass. Petit trou creusé en terre et recouvert d'une trappe, pour capturer les petits oiseaux. ‖ Trou rectangulaire et à parois verticales, que l'on recouvre de légers branchages et qui sert de piège pour prendre les loups et le gros gibier.

— Ch. de f. *Fosse à piquer le feu*, Longue cavité maçonnée que l'on établit dans une gare entre les rails d'une voie de garage et qui sert à nettoyer la grille du foyer, ou à effectuer de petites réparations.

— Géol. *Fosses océaniques*, Profondeurs maxima du relief sous-marin: *La* FOSSE *du Tuscarora*.

— Hortic. *Poire de fosse*, Variété de poire.

— Jardin. *Fosse à asperges*, Creux longitudinal que les jardiniers remplissent de fumier et de terreau, sur lequel ils plantent les griffes qui doivent produire les asperges.

— Mar. *Fosse sur le fond*, Partie creuse dans la mer près du bord, que les navires cherchent pour y mouiller. ‖ Partie de la cale réservée à des objets spéciaux: FOSSE *aux câbles*. FOSSE *à caoutchouc*. ‖ *Fosse aux lions* ou *aux liens*, Partie de la cale réservée au matériel dépendant du maître d'équipage. ‖ *Fosse d'un port*, Emplacement où l'on conservait les bois de construction dans les ports de guerre.

— Min. *Fosse de remplissage*, Fosse établie dans la chambre d'accrochage pour faciliter le versage des wagons dans les bennes. ‖ Nom, dans le nord de la France, d'une exploitation houillère.

— Monn. Trou rectangulaire creusé en avant du balancier dans les ateliers de frappe de médailles et de monnaie.

— Techn. Espace entouré de murs, au milieu duquel les fondeurs placent l'ouvrage à fondre. ‖ Chaudière de grès dans laquelle les plombiers fondent le plomb à mettre en tables. ‖ Lavoir dans lequel les fondeurs dépouillent la fonte de la couche de sable provenant du moule. ‖ Grande cuve où l'on met le cuir avec le tan imbibé d'eau. ‖ *Fosse à chaux*, Cavité fouillée carrément en terre, dans laquelle on conserve la chaux éteinte. ‖ *Coucher en fosse*, Disposer les cuirs dans les fosses pour les rendre incorruptibles. ‖ Espace vide ménagé dans le métier à tulle. ‖ On dit aussi FOSSE.

— Loc. div. *Fosse d'aisances* ou *Fosse*. (V. la partie encycl.) ‖ *Fosse commune*, Longues tranchées creusées dans les cimetières des grandes villes pour y placer, l'un contre l'autre, les cercueils de ceux dont les familles n'ont pu payer une concession de terrain. ‖ *Creuser sa fosse*. Au fig. Altérer sa santé, abréger sa vie par des excès, par des dérèglements. ‖ *Creuser sa fosse avec ses dents*, Ruiner sa santé par des excès de table. ‖ *Etre sur le bord de la fosse, Avoir un pied dans la fosse*, Etre fort vieux ou extrêmement malade, n'avoir plus que peu de temps à vivre. ‖ *Cul de basse-fosse*. V. CUL. ‖ *Mettre les clefs sur la fosse*, Renoncer à la succession ou à la communauté d'une personne décédée.

— ENCYCL. Admin. *Fosse commune*. La mise en terre dans des fosses communes des dépouilles mortelles du pauvre a été formellement prohibée par le décret du 23 prairial an XII, dans son article 4, ainsi conçu: « Chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée. » Malheureusement, on fut obligé à Paris, à cause du manque de place, de violer ce texte et d'autoriser les inhumations en tranchée. Le décret du 27 avril 1889 a abrogé la législation antérieure et autorisé de nouveau ce mode de sépulture. Les tranchées sont ouvertes tous les cinq ans et leur emplacement sert à l'inhumation de nouveaux morts. Dans quelques circonstances exceptionnelles (choléra, guerre civile), on a enterré directement les cadavres pêle-mêle dans la fosse commune, en les noyant dans de la chaux vive.

— Constr. *Fosse d'aisances*. Il existe deux types de fosses d'aisances: les *fosses fixes* et les *fosses mobiles*. Les premières sont constituées par des excavations voûtées et maçonnées très soigneusement, afin d'éviter toute infiltration du liquide au dehors. Cette excavation, dont le centre de la voûte est percé d'un trou recouvert d'une plaque de fonte ou d'une dalle de pierre à fermeture hermétique, est généralement située hors de l'habitation. C'est en enlevant la plaque de fonte ou la dalle que l'on procède à l'évacuation des matières fécales au moyen de divers procédés d'extraction. La fosse est munie de tuyaux de ventilation.

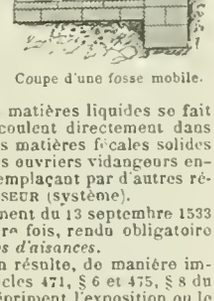

Coupe d'une fosse mobile.

Les fosses mobiles se trouvent situées en général dans une des caves de l'habitation. Des récipients, appelés *tinettes*, sont hermétiquement assemblés avec l'extrémité des tuyaux de descente ou de chute. Dans ces récipients, la séparation des matières liquides se fait automatiquement: celles-ci, s'écoulent directement dans l'égout le plus proche. Seules les matières fécales solides restant dans les tinettes, que les ouvriers vidangeurs enlèvent périodiquement, en les remplaçant par d'autres récipients vides. V. VIDANGE, DIVISEUR (système).

— Dr. C'est un arrêt du parlement du 13 septembre 1533 qui paraît avoir, pour la première fois, rendu obligatoire à Paris l'établissement des *fosses d'aisances*.

Actuellement, cette obligation résulte, de manière implicite, des dispositions des articles 471, § 6 et 475, § 8 du Code pénal, qui interdisent et répriment l'exposition ou le jet d'immondices et de toutes choses « de nature à nuire par des exhalaisons insalubres ».

D'autre part, de la jurisprudence consacrée par la Cour de cassation et par le conseil d'Etat, il résulte: 1° que les maires ont le droit absolu d'ordonner la création de fosses d'aisances dans les habitations, qu'il s'agisse de maisons déjà édifiées ou de maisons à construire; 2° que l'administration peut même faire procéder à la création de la fosse d'aisances aux frais du contrevenant, à défaut par celui-ci d'avoir déféré à l'arrêté dans le délai imparti; 3° que l'autorité municipale peut également, dans un arrêté général, prescrire les conditions auxquelles les fosses d'aisances devront satisfaire.

A Paris et dans le département de la Seine, la réalisation du programme connu sous le nom de « tout à l'égout » a, en ce qui concerne les propriétés des immeubles situés dans les rues pourvues d'un égout public, substitué à l'obligation d'avoir des fosses celle de déverser directement dans l'égout les matières des cabinets d'aisances.

L'article 674 du Code civil oblige celui qui fait creuser une fosse d'aisances près d'un mur mitoyen ou près d'un mur d'autrui soit à observer la distance prescrite par les règlements et usages particuliers, soit à exécuter les travaux intermédiaires prescrits par les mêmes règlements et usages, pour éviter de nuire au voisin. A défaut de règlements ou d'usages, il faudrait faire déterminer par des experts les précautions à prendre pour que l'établissement de la fosse ne fût pas nuisible au voisin.

— Géol. *Fosses océaniques*. Les principales de ces dépressions sont la fosse de Bartlett, profonde de 6.000 mètres, qui s'étend entre la baie de Honduras et l'île de Cuba; la fosse du Challenger, qui s'enfonce à l'E. des îles Mariannes, dans l'océan Pacifique; la grande fosse du Tuscarora, qui se creuse le long du Japon, des îles Kouriles, du Kamtchatka et des îles Aléoutiennes; on lui a reconnu 8.510 mètres de profondeur tout près des îles Kouriles. On compte encore plusieurs fosses dans l'archipel polynésien; elles sont toujours voisines des terres. V. MER, OCÉAN.

FOSSE-LA-VILLE, comm. de Belgique (prov. de Namur) arrond. admin. et judic. de Namur, sur un affluent de la Sambre; 3.259 hab. Mines de houille; pierres de taille.

FOSSÉ (*fo-sé* — du lat. *fossatum*, même sens) n. m. Fosse longue et plus ou moins profonde, creusée pour enfermer, pour clore quelque espace de terre ou pour faciliter l'écoulement des eaux. ‖ Tranchée plus ou moins profonde qui entoure les murailles d'un château, les fortifications d'une place de guerre, et qui constitue un obstacle pour les assiégeants: *Les remparts et les* FOSSÉS *des châteaux ont fait obstacle aux idées comme aux ennemis*. Guizot.

— LOC. PROV. et PROV. **Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat**, Ce qu'on laisse tomber est pour celui qui le ramasse. ‖ **Sauter le fossé**, Prendre un parti hasardeux après avoir longtemps hésité. — Spécialem. Se marier. ‖ **Faire de la terre le fossé**, Tirer de la chose même de quoi subvenir aux dépenses nécessaires pour s'agrandir ou pour s'entretenir, comme on fait des remblais servant de fortifications, à l'aide des terres qu'on extrait en creusant le fossé. — Faire des emprunts pour rembourser d'autres emprunts. ‖ **Au bout du fossé la culbute**. Se dit lorsque, se conduisant avec étourderie ou avec audace, on veut faire entendre que, s'il en résulte des suites fâcheuses, on ne se plaindra point, ou les verra d'un œil indifférent. — S'emploie aussi en forme d'avis, pour prévenir quelqu'un de l'issue fatale et presque nécessaire de sa conduite. (La locution est normande, et, en Normandie, on appelle *fossé*, contrairement à tous les dictionnaires, un large et haut talus planté d'arbres qui entoure les fermes de la côte. On peut s'y promener; mais, naturellement, au bout il y a la culbute, si on ne tourne pas à propos.)

— Chir. *Fossé d'Amyntas*, Sorte de bandage pour la fracture du nez.

— Techn. Creux pratiqué dans la couche de sable, au fond du moule à plomb. ‖ Espace vide que l'on ménage dans la machine à fabriquer le tulle.

— ENCYCL. Agric. Les agriculteurs creusent des *fossés* à la surface des terres en exploitation, tantôt pour enclore ces terres ou leur tracer une limite commune, tantôt pour les assainir, ou, à l'inverse, pour les irriguer.

Fossé de clôture. La terre qu'on extrait du sol quand on creuse un fossé de clôture se jette sur le côté intérieur, c'est-à-dire sur le champ auquel le fossé appartient et constitue ainsi la *berge* ou le *rejet*; en général, on garnit cette berge d'une haie ou d'une plantation de saules. Il est toujours utile de la gazonner.

Fossé d'assainissement. On doit donner au fossé d'assainissement une section en rapport avec la quantité d'eau qu'il doit recevoir, ainsi qu'une pente et une profondeur suffisantes pour qu'elle s'écoule avec facilité, en se maintenant à un niveau inférieur au plan de séparation du sol et du sous-sol. Dans les terrains déclives, on est obligé d'établir, de distance en distance, de petits barrages faits avec des ronettes ou clayonnages, assujettis par des piquets et gazonnés en tafus. Les clayonnages sont tenus un peu plus élevés sur les côtés que dans le milieu, et on en multiplie le nombre en raison même de la pente. Chaque année, on creuse ou rafraîchit le fossé, c'est-à-dire qu'on enlève les limons déposés par les eaux. Ces matières forment un très bon engrais.

Fossés d'irrigation. On les creuse au niveau du sol. Quand ils traversent, dans leur parcours, une terre sablonneuse ou calcaire, on les rend imperméables au moyen d'une couche d'argile, qu'on dépose sur le fond.

— Dr. Le Code civil contient sur les *fossés*, à propos de la mitoyenneté, les dispositions suivantes: 1° Tout fossé entre deux héritages est présumé mitoyen, s'il n'y a titre ou marque contraire (art. 666); 2° Il y a marque de non-mitoyenneté lorsque la levée ou le rejet de la terre se trouve d'un côté seulement du fossé (art. 667), et le fossé est censé appartenir à celui du côté duquel le rejet se trouve (art. 668); 3° Le fossé mitoyen doit être entretenu à frais communs (art. 669).

Le Code pénal (art. 456) prononce contre quiconque comble frauduleusement, en tout ou en partie, des fossés, un emprisonnement d'un mois à un an et une amende égale au quart des restitutions et dommages-intérêts, qui, en aucun cas, ne peut être inférieure à 50 francs.

Enfin, en droit administratif, les fossés font l'objet de dispositions diverses, dont nous signalerons les suivantes:

1° Les fossés creusés le long des routes nationales et départementales ou des chemins vicinaux font, comme ces voies elles-mêmes, partie du domaine public.

2° Le curage et l'entretien sont à la charge de l'Etat pour ceux des routes nationales, à la charge du département pour ceux des routes départementales, à la charge des communes pour ceux des chemins vicinaux.

3° Les propriétés riveraines de ces diverses voies sont soumises à la servitude de supporter le rejet des terres et déblais provenant du curage.

— Milit. Le *fossé* est l'un des éléments de la fortification, où il constitue géométriquement le premier obstacle rencontré par l'assaillant. Le fossé est compris entre deux talus; celui que l'assaillant aurait à escalader se nomme l'*escarpe*, l'autre est la *contrescarpe*. L'inclinaison de ces talus varie considérablement, suivant qu'ils sont *revêtus*, c'est-à-dire soutenus par une maçonnerie, ou simplement disposés suivant la pente naturelle des terres. L'emploi de la maçonnerie a l'avantage de rendre les talus plus difficiles à escalader; mais il a l'inconvénient de les rendre plus sensibles aux coups de l'artillerie.

Pour assurer la solidité de l'escarpe, on a imaginé différents moyens de rendre la maçonnerie plus ou moins indépendante du talus. On a recours aussi à l'emploi des voûtes en décharge qui, tout en offrant plus de résistance à la poussée des terres, fournissent un couloir défensif sur les deux faces du fossé. Les fossés des places fortes sont quelquefois pleins d'eau; mais, bien souvent aussi, la fortification est établie à fossés secs. Dans ce cas, le fond du fossé est formé de deux plans légèrement inclinés vers une rigole longitudinale appelée *cunette*, destinée à recevoir les eaux pluviales. Enfin, certains fossés peuvent être inondés à volonté au moyen de chasses d'eau. La largeur des fossés, d'abord augmentée peu à peu jusqu'à atteindre 30 ou 40 mètres, a été diminuée, quand on a reconnu la nécessité de couvrir les escarpes contre les coups lointains de l'artillerie. Mais elle ne s'abaisse guère au-dessous de 8 ou 10 mètres. La profondeur se tient généralement entre 4 et 10 mètres.

Dans la fortification passagère, la profondeur du fossé, destiné surtout à fournir les terres nécessaires à la construction du parapet, varie entre 1 mètre et 2m,50, sa largeur entre 2 et 6 mètres.

Descente de fossé. Sorte de galerie souterraine haute et large de 2 mètres environ, creusée en face de la brèche,

pour permettre aux assiégeants d'arriver à travers le mur de contrescarpe, soit au fond même du fossé, s'il est sec, soit au niveau de l'eau, s'il est plein d'eau. Il part d'un puits creusé verticalement, à une profondeur et à une distance telles, de la contrescarpe, que la pente de la galerie ne dépasse pas 1 sur 3.

Fossé de fossé. C'est en quelque sorte la continuation de la descente de fossé, il est destiné à permettre aux hommes d'atteindre la brèche sans se découvrir, soit pour monter à l'assaut, soit pour gravir encore cette brèche à la sape jusqu'à en exécuter le couronnement.

Ces procédés, usités dans les anciens sièges réguliers et qui faisaient partie de l'attaque pied à pied, ne seraient plus guère applicables en présence des armes modernes.

On appelle *fossé diamant* un petit fossé d'environ 4 mètres de large sur autant de profondeur, creusé au pied d'un mur pour empêcher l'ennemi d'en approcher.

Fossé (Pierre Thomas du), littérateur français, né à Rouen en 1634, mort en 1698. Élevé par les solitaires de Port Royal, il leur montra un inaltérable attachement et fut emprisonné quelque temps avec eux à la Bastille. Cet écrivain très instruit et au style pur a collaboré à la Bible de Sacy et publié une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry* (1674 ; une *Histoire de Tertullien et d'Origène* (1675); *Mémoires de P. Thomas, seigneur du Fossé* (1739), etc.

Fossé (Charles-Louis-François), écrivain militaire français, né à Ecouen en 1734, mort à Paris en 1812. Il se signala par son courage, notamment pendant la guerre de Sept ans, devint lieutenant-colonel, puis reçut le commandement d'Huningue. Ses principaux ouvrages sont : *Idées d'un militaire pour la disposition des troupes confiées aux jeunes officiers pour la défense et l'attaque des postes* (1783), *Précis sur la défense relative au service de campagne à l'usage de l'officier d'infanterie* (1802); *Cours pratique militaire* ou *Partie de la science de l'officier* (1804).

FOSSERAGE (*fo-se-raj'*) ou **FOSSURE** (*fo-sur'*) [rad. *fosserer*], n. m. Premier labour donné à la vigne.

FOSSERÉE (*fo-se* — rad. *fosserer*) n. f. Autref. Terrain limité par un fossé et planté de vigne.

FOSSERER (*fo-se* — rad. *fosse*. Change l'*e* muet du radical en *è* ouvert devant une syllabe muette : *Je fossère. Tu fossèreras*) v. a. Labourer avec le fossoir : FOSSERER *une vigne.*

FOSSET n. m. Techn. Syn. de FAUSSET.

FOSSETTE (*fo-sèt'* — rad. *fosse*) n. f. Petite cavité creusée dans le sol. ‖ Petite fosse à prendre les oiseaux. ‖ Petit creux que les enfants font en terre, et dans lequel ils jettent, en jouant, des billes ou des noyaux ; le jeu lui-même : *Jouer à la* FOSSETTE. V. BLOQUETTE.

— Fam. Léger creux que certaines personnes ont au bas du menton, sur les joues, etc., particulièrement quand elles rient.

— Anat. Petite cavité. ‖ *Fossette du cœur*, Creux de l'estomac, dépression qui se montre à la partie antérieure et inférieure de la poitrine. ‖ *Fossette de l'estomac*, Le creux de l'estomac.

— Zool. Petit creux, petite dépression dans le tégument de divers animaux : annélides, crustacés, insectes, etc. : *Les téguments chargés de* FOSSETTES *sont dits foréolés.*

FOSSEUR (*fo-seur'* — lat. *fossor*; de *fodere*, supin *fossum*, fouir), n. m. Forme ancienne du mot FOSSOYEUR.

— Art milit. anc. Pionnier, ouvrier terrassier militaire.

FOSSEUSE (Françoise DE MONTMORENCY, dite **la Belle**), née en 1566 (on ignore la date de sa mort). Elle était fille de Pierre de Montmorency, baron de Fosseux [d'où le surnom donné à Françoise dans l'histoire galante du XVIe siècle] et de Jacqueline d'Avaugour. Fille d'honneur de Marguerite de Valois, reine de Navarre, elle devint la maîtresse du roi (plus tard Henri IV) et fit tout par malignité naturelle pour animer l'époux contre l'épouse. Celle-ci fut cependant très bonne pour elle, jusqu'à l'assister dans ses couches, après que les relations du roi et de la jeune fille eurent abouti à un résultat facile à prévoir Fosseuse ne se montra pas reconnaissante, loin de là. Marguerite demanda l'autorisation, sur ces entrefaites, de retourner à la cour de France et emmena l'ingrate avec elle. Catherine de Médicis exigea son renvoi, sitôt sa fille près d'elle. Le roi de Navarre, furieux, écrivit des lettres fort aigres à sa femme, et ce fut le commencement de la brouille qui aboutit à une séparation de fait de vingt ans, et, en 1600, à la dissolution du mariage. Fosseuse épousa par la suite François de Broc, seigneur de Saint-Mars-la-Pile ; c'est tout ce que l'on sait d'elle à partir de 1582.

FOSSILE (*fo-sil'* — du lat. *fossilis*, même sens) n. m. Nom donné aux débris ou empreintes de plantes et d'animaux, ensevelis dans les couches terrestres avant le commencement de la période géologique actuelle, et qui s'y sont conservés. *Fossiles caractéristiques*, Ceux que l'on trouve toujours dans certaines assises et jamais dans d'autres, et qui servent à les reconnaître nettement : *Les débris des êtres peuvent devenir des* FOSSILES CARACTÉRISTIQUES, *dont la présence permettra d'affirmer le synchronisme de dépôts d'inégale nature...* (A. de Lapparent.)

— Par plaisant. Personne à idées très arriérées, choses très surannées : *Rien n'égale l'âpreté des* FOSSILES *à imposer leurs données.*

— Adjectiv. : *Plantes, Animaux* FOSSILES. ‖ Par plaisant. : *Modes* FOSSILES, *Villageois* FOSSILES.

— ENCYCL. Quand les débris *fossiles* proviennent d'êtres récemment éteints, on emploie l'expression *subfossile*. Ainsi les trilobites sont fossiles dans les terrains paléozoïques ; les dronts sont subfossiles aux Mascareignes. La nature et la conservation des fossiles dépendent essentiellement de la nature des terrains où ils se sont trouvés engagés, soit qu'ils aient été complètement pétrifiés, soit qu'ils aient été conservés dans les glaces, comme les mammouths quaternaires, etc. Aussi a-t-on pu donner le nom de « fossiles » à toutes sortes de substances comme l'ambre, l'adipocire, l'ozocérite, etc., qui sont des produits d'altération.

— *Bois fossiles.* Les bois fossiles sont abondants à tous les étages à partir du dévonien. Très souvent, quand ils sont minéralisés, leur structure est bien conservée. Les plus anciens appartiennent aux gymnospermes ; on y distingue les groupes suivants :

1° Les *cordaixylon*, comprenant les bois à ponctuations plurisériées et à rayons médullaires composés, généralement antérieurs aux assises secondaires ;

2° Les *araucarioxylon*, renfermant les bois de gymnospermes dont la structure se rapproche de celle des araucarias actuels (Les rayons cellulaires sont simples, le plus souvent ;

3° Les *cedroxylon*, ayant pour types les *abies, cedrus, tsuga;*

4° Les *cupressinoxylon*, représentés par les *cupressinées, podocarpus, ginkgo, phyllocladus;*

5° Les *pityoxylon*, dont les types sont : *picea, larix, pinus;*

6° Les *taxoxylon* représentés par les *taxus, cephalotaxus, torreya.*

Les *cordaixylon* se rencontrent depuis le dévonien jusque dans le trias ; les *araucarioxylon*, depuis les terrains permiens jusqu'à nos jours.

Bois des monocotylédones fossiles. Le genre *palmoxylon* est destiné à renfermer les différentes tiges de palmiers minéralisées présentant une structure interne. Ce genre comprend deux sous-genres : l'un, réservé aux tiges qui ne renferment pas de bandes sclérenses dans le tissu fondamental, comme le *palmoxylon varians* du crétacé supérieur de Bohême ; l'autre, au contraire, formé par les tiges dans lesquelles les bandes sclérenses sont disséminées dans le tissu fondamental comme dans le *palmoxylon rosculosum* de l'éocène des environs de Paris. Les *palmoxylon* se rencontrent depuis le crétacé jusqu'au quaternaire.

Bois des dicotylédones angiospermes fossiles. Les bois des dicotylédones angiospermes ont une structure beaucoup plus complexe que les bois précédents ; il n'est guère possible, pour le moment, d'établir une classification, même incomplète. Quand leur structure anatomique présente une analogie suffisante avec les genres actuels, on leur donne des noms qui rappellent cette analogie ; tel est le *betulinium quercinium*. Les bois des dicotylédones angiospermes se rencontrent dès la base des terrains tertiaires ; les couches supérieures du crétacé doivent en contenir également. V. PALÉONTOLOGIE.

Fossiles (LES), comédie en quatre actes et en prose, de F. de Curel (Comédie-Française, 1900). — Dans une très vieille et très noble famille des Ardennes, une demoiselle de compagnie, Hélène Vatrin, est la maîtresse à la fois du vieux duc de Chantemelle et de son fils Robert. Un enfant naît. Quel est son père ?... Ce que l'on sait seulement, c'est que Robert est phtisique et va mourir. Alors, pour que ne s'éteigne pas le nom antique, le vieux duc de Chantemelle décide que son fils épousera celle qui fut leur maîtresse commune. La duchesse et sa fille Claire, qui ne voulaient pas entendre parler d'un tel mariage, s'inclinent. Robert, marié, apprend tout de son père ; il meurt. Dans son testament, il exige que son fils — ou son frère ? — soit instruit un jour de ce qui s'est passé, afin que, sachant la grandeur du sacrifice accompli en sa faveur par ses parents paternels, il sente que le nom, auquel on immole tout, doit être porté avec une dignité surhumaine. Ainsi l'union monstrueuse paraît à tous la chose la plus naturelle.

L'odieux de la donnée saute aux yeux. Les fantoches des *Fossiles* répugnent, malgré le talent naturel de l'auteur, malgré la vigueur de sa pensée, malgré l'éclat de la forme dont il la revêt.

FOSSILIFÈRE (*fo-si* — de *fossile*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui renferme des fossiles : *Une roche* FOSSILIFÈRE.

FOSSILISATEUR, TRICE (*fo-si*) — adj. Se dit des sels, des matières minérales qui aident à la fossilisation en prenant la place des matières organiques dans les tissus des plantes et des animaux fossilisés.

FOSSILISATION (*fo-si, si-on*) n. f. Passage d'un corps organisé à l'état fossile.

— ENCYCL. Si un corps organisé se trouve, après sa mort, exposé au contact de l'eau ou de l'air humide, il se décompose rapidement et ses parties les plus solides seront complètement détruites au bout de quelques années. Si, au contraire, il se trouve à l'abri de l'air, entouré de substances minérales qui pénètrent ses tissus ou se déposent sur sa surface, sa substance pourra être détruite en tout ou en partie, mais, du moins, il conservera sa forme et même jusqu'à un certain point sa structure ; il sera devenu fossile. Ce sont très rarement les corps organisés eux-mêmes qui se sont ainsi conservés ; presque toujours, leur composition a été altérée, modifiée ; leurs molécules ont été remplacées par d'autres, plus susceptibles d'une longue conservation. C'est ainsi que certains organismes fossiles sont entièrement silicifiés. Souvent le corps a disparu, sans laisser d'autres traces que les empreintes ou moules de sa forme extérieure et souvent de sa forme interne, ce qui a lieu pour les fossiles du calcaire grossier.

FOSSILISER (*fo-si*) v. a. Rendre fossile, amener à l'état fossile : *On dirait que la nature s'est plu à* FOSSILISER *certains produits.*

Se fossiliser, v. pr. Devenir fossile : *La houille est constituée par des végétaux qui* SE SONT FOSSILISÉS.

— Fig. et fam. S'abêtir, prendre des idées arriérées : *On* SE FOSSILISE *dans la fréquentation de certaines gens.*

FOSSILITÉ (*fo-si*) n. f. Caractère de ce qui est fossile.

FOSSOIEMENT (*fo-soi-man*) n. m. Action de fossoyer.

FOSSOIR n. m. Agric. Syn. de ÉCOUE.

— Vitic. Syn. de CHARRUE VIGNERONNE.

FOSSOMBRONE (en lat. *Forum Sempronii*), ville d'Italie (Marches (prov. d'Urbin et Pesaro), sur le Métaure ; 9.365 hab. Évêché. Eaux minérales. Commerce de soies. Ancienne cathédrale.

FOSSOMBRONI (Vittorio), homme d'Etat et mathématicien italien, né à Arezzo en 1754, mort en 1844. Commendataire de l'ordre militaire de San-Stefano, il devint ministre des affaires étrangères en Toscane en 1796 et suivit le grand-duc à Vienne, après l'invasion française. Il revint cependant en Toscane, et, après la transformation en royaume d'Etrurie, fut nommé membre de la commission des finances. Sous le régime français, il fut sénateur et préside la commission d'assainissement de la campagne de Rome. Au rétablissement du grand-duc Ferdinand, il eut la présidence du conseil, avec les affaires étrangères et la présidence de la commission législative. Très intelligent, très patient, Fossombroni fut un administrateur de premier ordre et un savant remarquable. Il a laissé des œuvres théoriques : *Sur le principe de la célérité virtuelle* (1796); *Essai sur le mouvement des animaux et sur les transports; Sur la mesure de la force musculaire;* et surtout, depuis son premier livre : *Memorie idraulico-storiche sulla Val di Chiana* (1789), de nombreuses publications sur les questions d'hydraulique agricole et d'assainissement.

FOSSOMBRONIE n. f. Bot. V. JUNGERMANNIE.

FOSSOYAGE (*fo-soi-iaj'*) n. m. Action de fossoyer ; travail de fossoyeur. ‖ On a dit aussi FOSSOYEMENT, et FOSSOIEMENT.

FOSSOYER (*fo-soi-ié* — rad. *fosse*. Change *y* en *i* quand la terminaison commence par un *e* muet : *Tu fossoies. Il fossoiera. Nous fossoierions.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous fossoyions. Que vous fossoyiez*) v. a. Fermer, enclore par des fossés : *Faire* FOSSOYER *un champ.* (Vx.) ‖ Remuer, façonner, en parlant de la terre. ‖ *Fossoyer un arbre*, Relever, façonner la terre autour de cet arbre.

FOSSOYEUR (*fo-soi-yeur'* — rad. *fossoyer*) n. m. Ouvrier chargé de creuser les fossés dans les cimetières.

— Fig. Celui ou ce qui met fin à quelque chose : *Le temps, ce grand* FOSSOYEUR.

— n. f. *La fossoyeuse*, La mort.

— Entom. Nom vulgaire du genre nécrophore.

— ENCYCL. Antiq. Les premiers chrétiens désignaient sous le nom de *fossores* ceux qui étaient chargés du soin des sépultures dans les catacombes. Les *fossores* étaient affiliés au clergé. Sous Trajan, le pape Evariste ayant divisé la ville de Rome en paroisses, quelques *fossores* furent assignés à chacune. On distinguait parmi eux les *lectiracii*, les *libitinarii*, les *copiatæ*, les *decani*, suivant qu'ils extrayaient les roches, préparaient ou enterraient les cadavres, gravaient ou peignaient les épitaphes, etc. Il y avait donc des degrés parmi les *fossores*, les uns n'étant que de simples ouvriers, les autres touchant à la profession de l'architecte et du décorateur. Ils formaient une corporation puissante, à laquelle nous voyons par le code théodosien que certains privilèges étaient attachés. Ils intervinrent parfois avec violence dans les affaires de l'Eglise ; par exemple, lors de l'élection du pape Damase. Au IVe siècle, ils vendaient les terrains aux familles, et de véritables contrats, gravés sur le marbre funéraire, étaient cédés à cette occasion.

FOSSURE (*fo-sur'*) n. f. Vitic. Syn. de FOSSERAGE.

FOSTÂT (*la Tente*), nom de la ville arabe qui se forma autour de la *tente* d'Amrou-ben-el-As, tandis qu'il assiégeait Babylone d'Egypte en 638 de J.-C. Elle devint la résidence des gouverneurs arabes de l'Egypte, et demeura la capitale du pays jusqu'au moment où Ahmed-ibn-Touloun bâtit une mosquée et un palais au Kalâat-el-Kebch (879). Lorsqu'en 969-973 Gaubar bâtit Le Caire, elle dépassait encore par l'étendue la ville nouvelle. En 1168, lorsque Amaury Ier, roi de Jérusalem, envahit l'Egypte, les musulmans mirent le feu à Fostât, pour empêcher que ses richesses ne tombassent aux mains des chrétiens. La mosquée d'Amr en marque aujourd'hui seule le site.

FOSTER (Samuel), mathématicien anglais, né dans le comté de Northampton vers 1600, mort en 1652. Il inventa ou perfectionna divers instruments d'astronomie et de mathématiques et fit de curieuses observations sur les éclipses. On a de lui, entre autres ouvrages : un *Traité de gnomonique* (1638), qui est estimé ; des œuvres posthumes sous le titre de : *Postuma Fosteri* (1652); *Mélanges* ou *Veillées mathématiques* (1649); etc.

FOSTER (John), théologien protestant et essayiste anglais, né à Halifax (York) en 1770, mort en 1843. Ses essais, dont les principaux : *On decision of character* (1843), et *the Evils of the popular Ignorance* (1819), eurent beaucoup de succès, furent réunis en deux volumes (1840).

FOSTER (John), architecte anglais, né et mort à Liverpool (1786-1846). Il fit (1809) un voyage en Grèce, pendant lequel il aida Cockerell dans l'extraction des marbres d'Egine. Le portique du temple de Jupiter Panhellenius, à Egine, devint dès lors son modèle favori, et il s'attacha à le reproduire presque toujours dans ses travaux. Presque tous les édifices dont il a dirigé la construction sont situés à Liverpool. Citons : le marché de Saint-Jean, les églises de Saint-Michel et de Saint-Martin-des-Champs.

FOSTER (Henri), marin anglais, né dans le comté de Lancastre en 1796, mort en Patagonie en 1831. Chargé, en 1828, de faire sur divers points du globe des observations d'oscillations du pendule, il débuta par pousser une pointe vers les terres australes, reconnut, au début de 1829, l'archipel des Shetland méridionales, et découvrit, par 64°45' de lat. S. et 64°5' de long. O., une terre encore inconnue. Il se noya en voulant reconnaître le cours d'une rivière. Webster a publié à Londres, en 1834, la relation du voyage du capitaine Foster aux terres australes.

FOSTER (John-Wells), officier et ingénieur américain, né en 1815 à Petersham (Massachusettsi, mort à Chicago en 1873. Il s'occupa de travaux hydrographiques et d'études géologiques. Il a publié des ouvrages sur la matière.

FOSTORIA, ville des Etats-Unis (Ohio [comté de Seneca]) ; 7.070 hab. Ecole normale.

FOTCHA, ville de l'Herzégovine, sur la Drina, affluent de la Save ; 4.360 hab.

FOTCHA, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie). V. KARADJA-FOKIA.

FOTHERBY (Robert), navigateur anglais du XVIIe s. Après avoir accompagné Baffin, en 1614, dans son premier voyage d'exploration dans les régions boréales, il entreprit, l'année suivante, un nouveau voyage et poussa jusqu'au 80e degré de latitude boréale.

FOTHERGILL (Jean), médecin anglais, né en 1712, à Carr-End, dans le Yorkshire, mort en 1780. Il se rendit célèbre par ses succès dans le traitement de l'angine gangreneuse, et il fonda à Upton un riche jardin botanique. En mourant, il donna presque toute sa fortune aux pauvres. Letsam a réuni et publié à Londres tous les opuscules de Fothergill (1783-1784). Il a donné également le catalogue des plantes de son jardin botanique, sous le titre de *Hortus Uptonicus.*

FOTHERGILLE (*jil'* — de *Fothergill*, n. pr.) n. f. Genre de saxifragacées hamamélidées. ‖ On écrit aussi FOTHERGIL n. m.

— ENCYCL. La *fothergille* a des feuilles alternes, ovales,

cunéiformes, dentées, et des fleurs blanchâtres, groupées en épis terminaux. Ces fleurs, qui paraissent avant les feuilles, au premier printemps, exhalent une odeur forte, mais agréable. On cultive quelquefois la fothergille en Europe, dans les jardins paysagers.

Fothergille : *a*, fleur.

FOTHERINGAY, paroisse d'Angleterre, comté et à 43 kilom. de Northampton, sur la rivière Nen; 230 hab. Belle église gothique, où furent enterrés deux ducs d'York : Edouard, tué à Azincourt (1415), et Richard, tué à Wakefield (1460). Le château où la reine Marie Stuart fut emprisonnée, jugée et décapitée en 1587, a été détruit sur l'ordre de Jacques Ier, fils de Marie.

FOTOUNA ou **HOORN**, groupe insulaire de l'Océanie, situé dans la Mélanésie, entre les Viti (à 280 kilom. S.-E.) et les Samoa (à 392 kilom. à l'E.). Superf. totale : 160 kilom. carr., dont 115 pour l'île Fotouna, la plus occidentale, et 44 pour l'île d'Alofi. Ces deux terres volcaniques, séparées par un chenal de 1.200 mètres, produisent avec abondance les végétaux des tropiques (bananes, ignames, patates, etc.) et le coprah. Leurs 2.000 habitants, noirs catholiques, reconnaissent des chefs indigènes, protégés par la France, depuis 1887. Administrativement, les Fotouna relèvent du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.

FOTTE n. f. Toile de coton à carreaux, provenant des Indes.

FOU ou **FOL, FOLLE** (du lat. *follis*, sac de cuir, ballon à vent, soufflet) adj. Qui a perdu la raison : *On a vu des gens devenir* FOUS *par la crainte de l'être.* ‖ Par exagér. Qui fait ou dit des extravagances, des choses dépourvues de bon sens : *Les coquettes sont* FOLLES. (Mariv.) ‖ En parlant des choses, Contraire à la raison, à la prudence, à la modération : *Une entreprise* FOLLE. *Une* FOLLE *passion.*

— Fam. Vif, pétulant, ardent : *Il est dangereux de monter un cheval trop* FOU. ‖ Extrêmement gai, badin, enjoué; extravagant, mais sans idée de dénigrement : *J'ai honte d'écrire des lettres si* FOLLES. (Bussy-Rabutin.)

— Excessif, prodigieux : *Obtenir un succès* FOU. *Dépenser un argent* FOU. *Soirée où il y a un monde* FOU.

— Loc. div. *Fou de*, Epris, engoué de, très ardent pour : *L'homme est imitateur, mais amoureux de ses idées et* FOU DE *ses ouvrages.* (Proudh.) ‖ Mis hors de soi par : *Être* FOU DE *joie,* FOU DE *douleur.* ‖ *Amoureux fou,* Extrêmement amoureux. ‖ *Tête folle,* Personne éventée, pétulante, inconsidérée. ‖ *Femme folle, Femme folle de son corps,* Femme qui se livre sans retenue à la débauche. ‖ *Chien fou,* Chien enragé. ‖ *Être coiffé, fait comme un chien fou,* Être décoiffé, bizarrement accoutré, mal ajusté. ‖ *Fou rire,* Rire dont on n'est pas le maître, qu'on ne peut pas arrêter. ‖ *Gaieté folle,* Gaieté qu'on manifeste sans retenue, par des actions ou par des discours peu raisonnables. ‖ *Fou à lier,* Complètement fou, comme ceux qu'on est obligé de lier dans les hôpitaux d'aliénés; extravagant au dernier point. ‖ *Fou comme un braque, comme un étourneau,* Etourdi, qui fait tout sans réflexion. ‖ *Faire devenir fou, Rendre fou,* Impatienter à l'excès, faire sortir de la raison.

— Agric. *Herbes folles,* Herbes qui croissent en abondance et sans culture.

— Art milit. anc. Se disait d'une pièce de canon dont l'âme n'était pas bien droite. ‖ *Garde folle,* Garde avancée.

— Dr. *Folle enchère, Fol enchérisseur.* V. ENCYCL. ‖ Fam. *Payer la folle enchère de quelque chose,* Porter la peine d'une imprudence, d'une faute commise. ‖ *Fol appel,* Appel mal fondé. ‖ *Folle intimation,* Assignation donnée à une personne pour procéder sur l'appel d'une sentence qui lui était étrangère.

— Hist. relig. *Les vierges sages et les vierges folles,* Parabole de l'Evangile, dans laquelle il s'agit de dix vierges : cinq sages et cinq folles, qui vont à une même noce, et dont les dernières, ayant laissé éteindre leurs lampes en attendant l'époux, sont laissées à la porte.

— Jeux. *Dame folle.* Se dit, au jeu de la bête, d'une dame d'atout accompagnée de deux atouts inférieurs. ‖ *Valet fou,* Au jeu de la guimbarde, Valet de carreau, qui est le troisième atout.

— Mar. *Compas fou,* Boussole dont l'aiguille, par les mouvements brusques du navire ou par toute autre cause, est empêchée momentanément de rester à un cap donné et tourne rapidement dans tous les sens. ‖ *Brise folle,* Petite brise changeant sans cesse de direction.

— Meuner. *Folle farine,* Fleur de farine extrêmement fine, que le moindre vent soulève et entraîne.

— P. et ch. *Eaux folles,* Eaux provenant des pluies que recueillent les fossés creusés entre les routes et la limite des champs labourables.

— Physiq. et mécan. *Balance folle.* V. BALANCE.

— PROV. : **Il vaut mieux être fou avec tous que sage tout seul,** Il ne faut pas se singulariser en défendant le vrai quand tout le monde l'attaque. (On applique surtout cette maxime aux esprits orgueilleux ou obstinés qui se flattent d'avoir raison contre tout le monde.) ‖ **Bien fou qui s'oublie,** Il y a folie à négliger ses propres intérêts.

— REM. La forme masculine *fol,* qui n'est plus usitée que dans l'adjectif et devant une voyelle, était autrefois la seule employée.

— n. Personne tombée en démence : *Un hôpital de* FOUS. ‖ Par exagér. Celui qui fait ou dit des extravagances : *Les vieux* FOUS *sont plus fous que les jeunes.* (La Rochef.) ‖ Personne crédule ou imprudente. ‖ Personne qui a une gaieté folle, turbulente, qui se livre à des mouvements inconsidérés : *Avoir l'air d'une folle.*

— n. m. Cartom. La 78e carte du tarot d'Etteïla, toujours d'un présage funeste, signifiant extravagance ruineuse ou aliénation mentale. (Elle correspond au 78e arcane de la kabb. le.)

— Hist. Bouffon à gages, qui faisait autrefois partie de la maison d'un souverain ou d'un grand seigneur.

— Hist. ecclés. *Fête des fous,* Fête burlesque qu'on célébrait au moyen âge.

— Jeux. Pièce du jeu d'échecs dont la marche a lieu dans le sens des diagonales du carré qu'il occupe. ‖ Nom de l'une des cartes des tarots suisses. ‖ Au jeu de la guimbarde, Valet de carreau; corbeille ou boîte qui sert à recevoir ce que l'on veut jouer sur cette carte; contenu de cette corbeille.

Fous (échecs).

— Loc. div. : *Fou furieux,* Fou qui se livre à des violences dangereuses. ‖ *Folle du logis,* Imagination, ainsi dite à cause de ses divagations. ‖ *Rire comme un fou,* Rire avec de grands éclats et sans aucune retenue. ‖ *Faire le fou,* Faire semblant d'être fou.

— PROV. : **Tête de fou ne blanchit pas,** Les cheveux des fous ne deviennent pas blancs sans doute parce que les fous sont exempts des inquiétudes, des soucis qui font assez souvent blanchir les cheveux). ‖ **Fou qui se tait passe pour sage,** Le silence est le plus sûr moyen de ne point dire de folies. ‖ **Dieu aide à trois sortes de gens : aux fous, aux enfants, aux ivrognes.** Se dit pour expliquer la rareté prétendue des accidents qui arrivent à ces trois catégories d'individus. ‖ **Qui fol envoie fol attend,** Quand on charge un fou d'une affaire, il faut s'attendre à ce qu'il la traite en fou. ‖ **Un fou avise bien un sage,** Un fou, dans l'occasion, peut donner un bon conseil à un homme raisonnable. ‖ **A chaque fou sa marotte,** Chaque fou a un sujet sur lequel il déraisonne de préférence, et, par ext., Chacun à son idée fixe, exclusive, d'où la raison est souvent absente. ‖ **Les fous inventent les modes, les sages les suivent :** 1° Les sages sont obligés de se conformer aux modes, bien qu'ils n'y soient pour rien; 2° Les gens raisonnables se contentent de suivre la mode, mais ne s'occupent pas de la créer. ‖ **Les fous font les fêtes, les sages en ont le plaisir,** Les sages profitent des extravagances des insensés. ‖ **Plus on est de fous, plus on rit,** La gaieté devient plus vive et plus folle à mesure que s'augmente le nombre des joyeux compagnons.

— SYN. **Fou, extravagant, insensé.** V. EXTRAVAGANT.

— ANTON. **Prudent, réfléchi, sage. — Judicieux, raisonnable, rationnel, sensé.**

— ENCYCL. Dr. *Folle enchère.* On appelle ainsi l'acte fait par un adjudicataire qui, lors d'une adjudication sur saisie immobilière, a pris *follement,* témérairement, des engagements qu'il est incapable de remplir.

Après l'adjudication, si l'adjudicataire n'accomplit pas les conditions que lui impose le cahier des charges, notamment s'il ne paye pas le prix au terme convenu, le but de la saisie, c'est-à-dire la distribution du prix entre les créanciers hypothécaires, n'est pas atteint. Mais il serait injuste d'obliger ces créanciers à recommencer une nouvelle saisie immobilière. Aussi la loi décide-t-elle que l'adjudicataire, en pareil cas, sera réputé *fol enchérisseur* et que, après une procédure très courte, l'immeuble sera *revendu sur folle enchère.*

La procédure spéciale à la folle enchère est réglée par les articles 733 et suivants du Code de procédure civile.

Par suite de la revente sur folle enchère, l'adjudication primitive est résolue, quant à l'acquisition de la propriété par le fol enchérisseur. Mais, si le prix de la revente sur folle enchère est inférieur à celui de l'adjudication primitive, le fol enchérisseur doit solder la différence entre ces deux prix, et, d'autre part, si le prix de l'adjudication sur folle enchère se trouve être supérieur à celui de la première adjudication, l'excédent ne peut être réclamé par le fol enchérisseur : cet excédent revient aux créanciers ou, s'ils sont désintéressés, à la partie saisie (art. 740).

— Hist. *Fous de cour* ou *Fous en titre d'office.* C'était le nom donné aux bouffons chargés d'amuser le roi ou le prince à la personne duquel ils étaient attachés. Afin que rien ne contraignît leur verve, on leur laissait toute liberté de parler et d'agir. Ils portaient la livrée de leur maître toute résonnante de grelots; sur la tête, ils avaient un bonnet pointu à longues oreilles et à crête de papier ou de drap rouge, à la main une marotte, à la ceinture une vessie. Souvent, on les choisissait difformes : nains, bossus, ou simples d'esprit. Née dans le Bas-Empire, la mode des *fous de cour* gagna l'Europe après les croisades. En France, le *fou du roi* était une manière de personnage officiel. La charge ne restait jamais vacante. Pendant longtemps, ce fut Troyes qui, à titre de redevance particulière, dut « par droict au roi acquis, ça depuis longues années, bailler un fou pour récréer Sa Majesté ». On a conservé les noms de quelques-uns de ces fous de cour : Mitton et Thévenin de Saint-Léger, qui appartinrent à Charles V; Haincelin Coq, à Charles VI; Guillaume Fouel, à Isabeau de Bavière; Colart, dit *Monsieur de Lnon,* à Charles VII; Triboulet, à Louis XII, puis à François Ier; Brusquet, à Henri II; Sibilot et Chicot, à Henri III; Maître Guillaume et Angoulevent, à Henri IV, qui avait encore une folle nommée Mathurine; Maret, à Louis XIII, et l'Angely à Louis XIV. Les fous de cour disparurent au XVIIe siècle; le progrès du goût amena leur suppression.

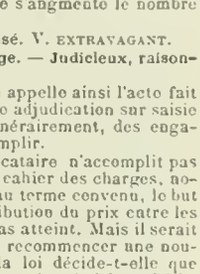
Fou de cour (XVe s.).

FOUS (FÊTE DES), appelée aussi *fête des Innocents* ou *de l'Ane.* Cette fête consistait en une série de divertissements auxquels se livraient les jeunes clercs dans les églises mêmes, le jour de la fête de saint Etienne, leur patron (26 déc.) et les jours précédents et suivants. On en vint à tolérer, en cette période de liesse, les licences les plus incompatibles avec le caractère des acteurs et le lieu de la scène. Presque partout, les clercs élisaient un « évêque » ou « pape des fous », qui prononçait des sermons ou distribuait des bénédictions burlesques, et sous la direction duquel on parodiait, du reste sans intention irrévérencieuse, les cérémonies du culte. On alla jusqu'à introduire dans le chœur une ânesse (en souvenir de l'écurie de Bethléem ou de la fuite en Egypte), en face de laquelle on chantait cette fameuse prose de l'âne, en latin mêlé de français, qui a été plusieurs fois publiée (notamment par Ducange, au mot *Festum*). Les autorités ecclésiastiques et même laïques finirent par s'émouvoir de ces licences; mais les censures des évêques et des conciles étaient impuissantes, aussi bien que les arrêts des parlements. On se bornait, du reste, à interdire les excès sans oser porter atteinte au principe même de la fête. La fête des fous disparut presque partout au XVIe siècle, quand le clergé catholique comprit la nécessité de s'imposer, en face de la religion rivale, plus de retenue et de dignité. Néanmoins, des traces persistèrent çà et là; elle se célébrait encore à Provins au XVIIe siècle et à Antibes en 1745. L'office de la fête des fous à Sens a été publié par Bourquelot.

Folle et la Sage (LA). Ce petit poème, de la fin du XIIIe siècle, est un débat en strophes monorimes de quatre vers alexandrins, entre une femme qui aime son mari et une autre qui trahit le sien : la première finit par convertir la seconde. Cette pièce a été publiée par Jubinal (*Nouveau recueil de contes.*)

FOU n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des pélécanidés, type d'une tribu dite « des sularinés », et dont le nom scientifique est *sula.*

— ENCYCL. Les *fous* sont de grands oiseaux de mer, blancs ou gris, à pattes courtes, à bec long, et qui, souvent, atteignent jusqu'à 2 mètres d'envergure. On en connaît six espèces, réparties sur le globe, et qui vivent en grandes troupes sur les îlots rocheux, où ils nichent et accumulent des amas énormes de guano. Leurs mœurs n'ont rien de remarquable; leur stupidité est proverbiale et leur a fait donner leur nom. Le plus commun dans les mers est le fou de Bassan ou fou blanc (*sula Bassana*), commun dans l'Atlantique nord; le *sula fiber* s'y trouve aussi, tandis que le *sula cyanops* est répandu de la mer Rouge à l'Australie.

Fou de Bassan.

FOU lat. *fagum* n. m. Ancien nom du hêtre.

FOU, terme chinois, ajouté à un grand nombre de villes pour indiquer qu'elles sont de premier ordre.

FOUACE (*fou-ass* — lat. *focacia,* sous-ent. *pasta;* de *focus,* foyer) n. f. Galette sans œufs ni beurre, ou mieux Pain fait de fleur de farine et cuit sous la cendre.

FOUACIER (*si-é*) n. m. Celui qui fait ou vend des fouaces.

FOUAGE (*fou-aj'* — du lat. *focus,* foyer) n. m. Cout. anc. Redevance perçue dans certaines provinces, par chaque maison ou feu.

— ENCYCL. Cet impôt, levé seulement sur les roturiers, existait déjà à l'époque mérovingienne. Une instruction adressée au sénéchal de l'Agénois fait connaître d'une manière très précise l'assiette et le mode de perception du fouage au temps de saint Louis. Le taux de la redevance a varié, suivant les temps et les localités. Charles V (1370) le fixa à 6 livres dans les villes et 2 livres dans les campagnes, et il l'abolit à son lit de mort, le 16 septembre 1380. Ses successeurs le rétablirent; Charles VII le rendit perpétuel, alors que, jusque-là, il n'avait été levé qu'en cas de nécessité : il se confondit désormais avec la taille. Le fouage se conserva, cependant, dans quelques provinces, notamment en Normandie et en Bretagne; en Normandie, il était perçu tous les trois ans, au taux de 12 deniers par feu. Quelques curés levaient un *fouage* sur leurs paroissiens, ordinairement vers le temps de Pâques.

FOUAH ou **FOUEH** (la *Naucratis* des anciens), ville d'Egypte (Basse-Egypte), sur la rive droite du bras occidental du Nil, en face du canal Mahmoudiéh, qui unit le Nil au port d'Alexandrie; 10.990 hab. Fabriques de toiles, maroquins, bonnets dits *tarbouchs.*

FOUAILLE (*fou-a-ill* [*ll* mll.] — dérivé de *feu* n. f. Vénerie. Part que l'on fait aux chiens après la chasse au sanglier, et qui se compose du foie, du cœur, des poumons et des entrailles. (On l'appelle CURÉE, dans la chasse du cerf.)

— Eaux et for. Se dit de grands roseaux avec lesquels on fait des fagots ou bourrées.

FOUAILLÉE (*fou-a-ill* [*ll* mll. n. f. Action de fouailler, fessée.

FOUAILLER (*fou-a-ill* [*ll* mll.] — rad. *fouet*) v. a. Fouetter à plusieurs reprises : FOUAILLER *des chevaux.*

— Fig. Cingler d'épithètes blessantes.

— Art milit. Détruire par l'artillerie : FOUAILLER *une redoute.*

— v. n. Pop. Fréquenter les femmes de mauvaise vie. (Vieux.) ‖ Avoir peur, être lâche.

FOUAILLEUR (*fou-a-ill* [*ll* mll.] n. m. Celui qui fouaille, qui aime à fouailler.

— Homme qui court après toute espèce de femmes. (Vx.

— Pop. Poltron.

FOUC (*fouk'*) n. m. Variété de pomme à cidre.

FOUCADE n. f. Linguist. V. FOUGADE.

FOUCART Paul, helléniste français, né à Paris en 1836. Elève de l'Ecole normale, puis membre de l'Ecole d'Athènes, il devint, en 1874, professeur d'épigraphie grecque au Collège de France. Elu membre de l'Académie des inscriptions en 1878, il fut directeur de l'Ecole d'Athènes, de 1878 à 1880. Il collabora avec Waddington à l'achèvement de l'œuvre de Le Bas sur les inscriptions d'Asie Mineure et de Grèce. Il a publié plusieurs mémoires : *Inscriptions recueillies à Delphes* (1863), avec Wescher; *Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes* (1865); *Mémoire sur l'affranchissement des esclaves par forme de vente à une divinité* (1867); *De collegiis scenicorum artificum apud Græcos* (1873); *Des associations religieuses chez les Grecs : Thiases, Eranes, Orgéons* (1873); *Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Eleusis* (1895).

Foucartia (gr 9 fois).

FOUCARTIE (*ti* ou **FOUCARTIA** (*si-a* n. f. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrrhinidés, comprenant de petits charançons ovales, convexes, hérissés de soies courtes. (On

[illegible] six espèces le foucarties, propres à l'Europe [illegible] et [illegible]ale. L'espèce type du genre, toujours [illegible] la *f[illegible]*, [illegible] dans les prairies sur [illegible] elle est [illegible] avec les pattes rousses.)

FOUCAUD (Jean), littérateur et fabuliste français, né et [illegible] à Limoges (1747-1818). Prêtre au moment de la Révolution, il en adopta les idées, abandonna l'état ecclésiastique, puis devint payeur des arrérages, juge de paix, professeur à l'École centrale de la Haute-Vienne, chef [illegible]stitution, etc. On a de lui des *Chansons et pièces fugitives* en patois limousin et les *Fables de La Fontaine*, imitées en vers patois (1839). Ses poésies sont écrites avec facilité. Il est considéré comme le principal précurseur du célébrige en Limousin.

FOUCAULT (kô) n. m. Nom vulgaire de la petite bécassine.

FOUCAULT (Louis DE SAINT GERMAIN-BEAUPRÉ, comte DE DAUNON, dit), maréchal de France, né vers 1616, mort à Paris en 1659. Il fit, en qualité de vice-amiral, les campagnes de 1641 à 1642, battit les Espagnols devant Cadix et sur les côtes de Catalogne, et devint successivement lieutenant général au gouvernement du Brouage (1643) et au gouvernement d'Aunis et de La Rochelle. Pendant la Fronde, il embrassa le parti du prince de Condé et fut destitué de toutes ses charges; mais il fit sa paix avec la cour et reçut, en 1654, le bâton de maréchal et prit le nom de « maréchal de Foucault ».

FOUCAULT (Jean Bernard-Léon), physicien et mécanicien français, né à Paris en 1819, mort en 1868. Il s'occupa de perfectionner les procédés de Daguerre, fut préparateur d'un cours de microscopie médicale, et travailla ensuite avec Fizeau et Arago. La Société royale de Londres lui décerna la grande médaille de Copley. Physicien de l'Observatoire en 1855, membre titulaire du Bureau des longitudes en 1862, enfin membre de l'Académie des sciences en 1865, de l'Académie des sciences de Berlin et de la Société royale de Londres. Il rédigea le feuilleton scientifique du « Journal des Débats » depuis 1845. On a de lui plusieurs traités scientifiques, qui font partie de la *Bibliothèque d'instruction populaire*.

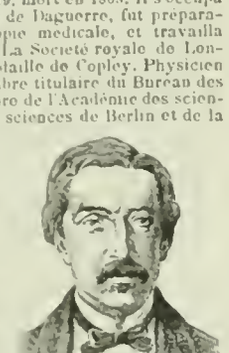
Foucault.

Les nombreuses inventions de Foucault ont toutes en elles un caractère d'originalité remarquable. Citons le régulateur qui porte son nom pour l'arc voltaïque; la détermination expérimentale de la vitesse de la lumière et, en même temps, la comparaison des vitesses d'un rayon de lumière dans le vide, dans l'air et dans tous les milieux transparents. Ces expériences ont d'ailleurs achevé la ruine définitive du système de l'émission. L'optique doit encore à Foucault d'importants perfectionnements apportés à la construction des télescopes, on moyen ingénieux d'éclairer les fils des réticules pour rendre plus certaines les observations de nuit, etc.

Les découvertes de Foucault en mécanique sont non moins remarquables. La révélation du mouvement continu de rotation du plan d'oscillation d'un pendule, servant à démontrer le mouvement terrestre, attira, en 1851, une foule de visiteurs au gigantesque appareil que Foucault avait fait suspendre au sommet de la coupole du dôme du Panthéon. Les singuliers effets observés à l'aide du gyroscope, autre application du pendule trouvée par lui en 1852, n'ont pas moins frappé les savants. Il se disposait à entreprendre d'importants travaux d'astronomie physique, quand il fut atteint par la paralysie qui devait l'emporter au commencement de l'année suivante.

FOUCAUX (Philippe-Edouard), orientaliste français, né à Angers en 1811, mort à Paris en 1894. Élève d'Eugène Burnouf, il le remplaça au Collège de France dans la chaire de sanscrit, après avoir enseigné le thibétain à l'École des langues orientales vivantes. Il a publié des traductions d'ouvrages thibétains ou sanscrits et quelques ouvrages originaux: *Rgya tch'er rol pa*, histoire du bouddha Cakya-mouni, traduite du thibétain (1847-1848); *Parabole de l'enfant égaré* (1851), thibétain et sanscrit, avec traduction; *Vikramorvaçi*, drame de Kalidasa, traduit du sanscrit (1861); etc.

FOU-CHAN. Géogr. V. FOU-SAN.

FOUCHÉ (Joseph), duc D'ORANTE, homme d'Etat français, né au Pellerin (Loire-Inférieure) en 1759, mort à Trieste en 1820. Il fut élevé à l'Oratoire et enseigna dans divers collèges tenus par cette congrégation. Il était, au début de la Révolution, principal du collège de Nantes. En 1792, il fut envoyé, par la Loire-Inférieure, à la Convention nationale, où ses relations personnelles avec Robespierre le firent siéger à la Montagne. Il fut envoyé en mission dans le Centre et l'Ouest pour organiser la résistance à l'insurrection vendéenne (1793) et à Lyon, où il prit sa part de toutes les cruautés ordonnées par Collot d'Herbois. Rentré à Paris et élu président des Jacobins, il se brouilla avec Robespierre, qu'il contribua à renverser au 9-Thermidor. Lors de la réaction, il fut décrété d'arrestation, mais compris dans l'amnistie du 4 brumaire an IV.

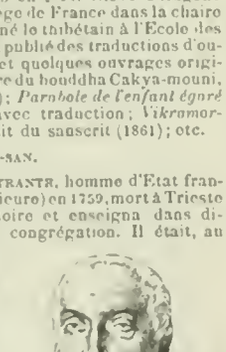
Fouché

Rentré en grâce pour avoir dénoncé au Directoire les projets de Babeuf, il remplaça Trouvé comme ministre de France à Milan, s'y compromit par une sorte de coup d'État contre la Constitution cisalpine, fut désavoué, nommé en Hollande et revint à Paris (1799) comme ministre de la police générale. Bonaparte, qu'il aida à faire le 18-Brumaire, le maintint à cette place, l'en chassa ensuite pour n'avoir pas su prévoir l'affaire de la machine infernale (1802), mais l'y rappela après le rétablissement de l'Empire (1804) et y joignit le titre de « sénateur », de « comte de l'Empire » (1808), et de « duc d'Otrante ». Il dut le remplacer par Savary en 1810, parce qu'il le soupçonnait, non sans raison, d'intriguer avec les Bourbons et les républicains. Fouché fut alors chargé du gouvernement de Rome, où il ne se rendit pas, du gouvernement des provinces illyriennes (1813) et d'une mission auprès de Murat à Naples. Après 1814, il revint à Paris, mais refusa de prendre du service auprès des Bourbons, qui ne lui semblaient pas solidement restaurés. Pendant les Cent-Jours, il reprit le ministère de la police; mais il se retourna contre Napoléon après Waterloo, insista pour l'abdication et réussit, quoique régicide, à se faire maintenir dans son poste par Louis XVIII. L'indignation des ultra-royalistes le força néanmoins à donner sa démission et à accepter la légation de Dresde. C'est là qu'il fut atteint, comme régicide, par la loi de 1816. Il se retira à Prague, se fit naturaliser Autrichien et mourut à Trieste. « Il ne lui manqua rien en habileté, peu en bon sens, tout en vertu. Ce mot le définit, mais ce mot le juge. » (Lamartine.) Il existe des *Mémoires* de lui (1824), qu'a rédigés sans doute A. de Beauchamp, et que la famille fit désavouer et saisir.

FOU-CHENG, lettré chinois, né vers 270 av. J.-C. On rapporte que ce fut grâce à lui que, sous l'empereur Wen-ti (l'ami des lettrés), on parvint à reconstituer le *Chou-King* ou *Livre des Annales*. Fou-cheng, alors âgé de quatre-vingt-dix ans, en aurait retrouvé un exemplaire caché dans l'épaisseur d'un mur lors de la destruction des livres de l'École de Confucius, sous l'empereur Chi-Hoang-Cheng. D'autres traditions veulent que Fou-Cheng n'ait point retrouvé son manuscrit, mais ait seulement retenu en entier de mémoire le livre classique.

FOUCHER de Chartres, prêtre et historien français, né à Chartres en 1058, mort en Palestine après 1127. Il accompagna Robert de Normandie et Etienne de Blois, lorsque ceux-ci partirent pour la croisade, assista au siège de Nicée et à la bataille de Dorylée, devint le chapelain de Baudouin à Edesse, puis à Jérusalem. Son *Historia Hierosolymitana* (de 1095 à 1127) est l'un des plus précieux documents à consulter sur la première croisade.

FOUCHER (Simon), philosophe français, né à Dijon en 1644, mort à Paris en 1696. Il commença par être cartésien, mais interprèta de plus en plus la doctrine de Descartes dans le sens de l'idéalisme. Il fut très lié avec Leibniz et eut une longue polémique avec Malebranche. Ses nombreux écrits ont été réunis sous ce titre: *Dissertation sur la recherche de la vérité, contenant l'histoire et les principes de la philosophie des académiciens, avec plusieurs réflexions sur les sentiments de Descartes* (1693).

FOUCHER (Paul), érudit français, né à Tours en 1704, mort à Paris en 1778. Il entra chez les oratoriens, où il étudia la théologie et les langues anciennes. Il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1753. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels: *Géométrie métaphysique* (1758) et un *Traité historique de la religion des Perses*; etc.

FOUCHER (Victor-Adrien), magistrat et jurisconsulte français, né à Paris en 1802, mort en 1866. Entré très jeune dans la magistrature, qu'il quitta momentanément en 1845 pour devenir maître des requêtes au conseil d'Etat et directeur des affaires civiles de l'Algérie, procureur de la République près le tribunal de la Seine (1849), conseiller à la Cour de cassation (1850), membre de la chambre des mises en accusation de la haute cour de justice (1852), etc. Il dirigea, de 1833 à 1862, la *Collection des lois civiles et criminelles des Etats modernes*; collabora à des revues juridiques et publia des brochures et des ouvrages: *Législation en matière d'interprétation des lois en France* (1834); *De l'administration de la justice militaire en France et en Angleterre* (1835); *Sur la réforme des prisons* (1838); *Assises du royaume de Jérusalem* (1839-1841); *Commentaires sur le Code de justice militaire* (1858); *Du mouvement des études historiques et philosophiques* (1863); etc.

FOUCHER (Paul-Henri), auteur dramatique et littérateur français, frère du précédent, né et mort à Paris (1810-1875). Beau-frère de Victor Hugo, il débuta en écrivant avec lui *Amy Robsart*, drame qui fut joué à l'Odéon en 1828. Doué d'une imagination vive et d'une extrême facilité, jusqu'à la fin de sa vie il n'a cessé d'écrire. Il fit des drames, des opéras, des ballets, etc., des romans, des nouvelles, de la critique dramatique, écrivit dans divers journaux et donna, à partir de 1848, à l'« Indépendance belge », des correspondances parisiennes, qui eurent un vif succès. Le nombre de ses œuvres est considérable. Parmi ses pièces de théâtre, écrites le plus souvent en collaboration, nous citerons les drames: *l'Officier bleu* (1837); *Jeanne de Naples* (1837); *le Pacte de famine* (1839); *la Voisin* (1842); *la Justice de Dieu* (1843); *la Joconde* (1855); *la Bande noire* (1866), etc.; parmi ses opéras et ballets: *le Vaisseau fantôme* (1842); *Paquita* (1846); *l'Etoile de Messine* (1861). Parmi ses autres œuvres, mentionnons: *Saynètes* (1831); *la Misère dans l'amour* (1832); *Entre cour et jardin* (1867), recueil d'articles; *les Coulisses du passé* (1873); *les Sièges héroïques* (1873); etc.

FOUCHER (Victor-Charles-Paul), littérateur et journaliste français, fils du précédent, né et mort à Paris (1849-1894). Il débuta en 1871 au « National », dont il devint rédacteur en chef, puis entra au « Siècle », collabora au « Gil Blas » et à « l'Éclair ». Écrivain au style alerte et précis, il a publié: *Petit Catéchisme du républicain libre penseur* (1881) et des romans: *Ceux qui souffrent* (1885); *le Droit de l'amant* (1891); *Monsieur Bienaimé* (1891); *Fin papa...* (1893); *Réchain, avare* (1893).

FOUCHER DE CAREIL (Louis-François, comte), général français, né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1762, mort en 1835. Officier d'artillerie, il fut promu général de brigade pour sa belle conduite à Hohenlinden. Général de division en 1807, il servit en Portugal et en Espagne, dirigea les sièges de Saragosse et d'Astorga, devint commandant de l'artillerie du corps du maréchal Ney. Il se distingua pendant la campagne de Russie, et prit part aux campagnes de 1813 et de 1814.

FOUCHER DE CAREIL (Louis-Alexandre, comte), littérateur et homme politique français, petit-fils du précédent, né à Paris en 1826, mort en 1891. Il débuta, en 1854, en publiant une édition restée inachevée des *Œuvres de Leibniz*, dont il avait découvert des manuscrits inédits, puis fit paraître des ouvrages d'histoire et d'érudition. Membre du parti libéral sous l'Empire, il devint directeur des ambulances de l'Ouest pendant la guerre de 1870, puis préfet des Côtes-du-Nord (1871) et de Seine-et-Marne (1872), sénateur de ce département (1876) et ambassadeur à Vienne (1883-1886). Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Rome ou Espérances et chimères de l'Italie* (1860); *Leibniz, la philosophie juive et la cabale* (1861); *Descartes et la princesse Palatine* (1862); *Hegel et Schopenhauer* (1862); *Gœthe et son œuvre* (1865); *Leibniz, Descartes et Spinoza* (1863); *Dante* (1864); *les Habitations ouvrières et les constructions civiles* (1873); *Leibniz et les deux Sophie* (1876); *Descartes, la princesse Elisabeth et la reine Christine, d'après des lettres inédites* (1879).

FOUCHTRA, Juron auvergnat, qui paraît correspondre au français *fichtre*. ◆ Par ext. n. et adj. Auvergnat ou personne ayant une des professions qu'exercent habituellement les Auvergnats: *Un* FOUCHTRA. *Un portefaix, un charbonnier, un commissionnaire* FOUCHTRA.

FOUCQUET. Biogr. V. FOUQUET.

FOUCQUET (Jean-François), missionnaire et sinologue français, de la compagnie de Jésus, né en 1663, mort vers 1740. Envoyé dans les missions de l'Extrême-Orient, il acquit une grande connaissance de la langue et de la littérature chinoises, et il prêcha la foi en Chine avec un grand succès. Il se servait surtout, pour convertir les mandarins, des analogies qu'il savait découvrir entre les livres de Confucius et l'Ancien-Testament. Mais il fut blâmé par ses supérieurs pour avoir voulu retrouver tous les mystères du christianisme dans les livres sacrés des Chinois et, en particulier, dans les *Kiag*. Cependant, de retour à Rome, le P. Foucquet fut nommé évêque *in partibus* d'Eleuthéropolis. De tous les ouvrages qu'il composa, le plus estimé est une *Table chronologique de l'histoire de la Chine*. On y trouve la première série, donnée en Europe, des *Nian-hao*, ou noms d'années, si nécessaires pour la lecture des historiens chinois.

Fou-daï-si.

FOU-DAÏ-SI, patriarche de l'église bouddhique, mort en Chine en 569, vénéré au Japon comme l'inventeur des grandes bibliothèques tournantes à huit pans, appelées *rin-tsô*, où l'on empile des collections entières de livres sacrés, et qu'il suffit de faire tourner pour acquérir la même dose de mérites que si l'on avait lu d'un bout à l'autre tous les ouvrages qui y sont contenus.

FOU-DJÏN DAÏ MIO-HÔ ou **FOU-TEN**, dieu japonais du vent, qui correspond au *Vâyou* indien. Il fait partie du groupe des douze *Tens*, dieux gardiens des dix points cardinaux du soleil et de la lune.

FOUDJI-YAMA ou **FUSI-YAMA**, montagne sacrée du Japon, située sur la frontière des provinces de Sourouga et de Kahi, au milieu d'une plaine que son cône remarquablement régulier, presque continuellement couvert de neige, domine de près de 4.700 mètres. C'est un ancien volcan, éteint depuis 1707, qui surgit, dit-on, tout à coup en 285 avant notre ère, en même temps, d'après une légende assez invraisemblable, que se creusa le lac de Biva dans la province d'Omi. Sur les pentes de cette montagne s'étagent de nombreux temples et chapelles, buts de fréquents pèlerinages. Les pèlerins du Foudji-Yama portent habituellement un grand chapelet, composé de cent six grains et de deux sphères d'ivoire sculpté, appelé foudji-kô.

Foudji-Yama (vue et plan).

FOUDÔ MIO-HO (*l'immuable roi lumineux*), le plus important des dieux du bouddhisme japonais, après les bouddhas et les bouddhisattvas. Foudô a le double rôle d'ouvrir l'esprit des hommes aux vérités de la religion et de combattre les démons, qui surexcitent les passions et troublent les cérémonies religieuses. Le peuple japonais lui donne le nom de Foudô sama (monsieur Foudô), et a pour lui la plus grande dévotion.

Foudô Mio-hô.

FOUDRAS (Théodore-Louis-Auguste, marquis DE), romancier français, né à Falkenberg (Silésie) en 1800, mort à Chalon-sur-Saône en 1872. Il débuta par des recueils de vers, collabora à des journaux légitimistes, puis écrivit un grand nombre de romans dans la plupart desquels il a essayé de peindre les mœurs du grand monde. Nous nous bornerons à citer: *les Gentilshommes d'autrefois* (1844); *les Chevaliers du lansquenet* (1847); *un Caprice de grande dame* (1850); *la Comtesse Alvinzi* (1854); *Soudards et lovelaces* (1860); *les Misères dorées* (1861), etc. Ses meilleurs ouvrages sont: *les Gentilshommes chasseurs* (1849) et *la Vénerie contemporaine* (1861).

FOUDRE (du lat. *fulgur*, même sens) n. f. Physiq. Décharge électrique aérienne, accompagnée d'une vive lumière (éclair) et d'une violente détonation (tonnerre), et se produisant entre un nuage électrisé et la terre. ◆ *Pierre de foudre*, Aérolithe. (Se dit à tort des rognons de pyrite.)

— Fig. Châtiment prompt et rigoureux: effet redoutable de la colère, de la vengeance, de la justice: *Les* FOUDRES

de l'Eternel. Attirer les FOUDRES *du pouvoir.* ‖ Effet puissant, et qui a quelque chose de violent dans son énergie : *Les* FOUDRES *de l'éloquence.*

— Poétiq. Canons, artillerie, armes à feu, bruit formidable quelconque.

— Pyrotechn. *Foudre de salon,* Papier trempé dans de l'acide azotique fumant qui s'allume au contact d'un corps en ignition, et brûle sans résidu avec une belle flamme verte ou jaune, rouge ou pourpre, lorsqu'on ajoute à l'acide azotique des sels de strontium ou de cuivre.

— n. m. Art milit. Insigne distinctif des officiers du service d'état-major, ainsi que des archivistes et du personnel des compagnies de secrétaires d'état-major et du recrutement, qui les portent au collet. Le personnel du service télégraphique a le même insigne distinctif et le porte non seulement au collet, mais sur le bandeau du képi. Les foudres constituent encore l'insigne distinctif des brassards affectés aux états-majors du président de la République, du ministre de la guerre, d'une armée ou d'un corps d'armée.

Foudres de Jupiter (médaille d'Antonin).

— B.-arts. Attribut de Jupiter consistant en une espèce de grand fuseau, du milieu duquel sortent en zigzags plusieurs petits dards : *Un aigle tenant un* FOUDRE *dans ses serres.*

— Blas. Meuble d'écu en forme de deux faisceaux de flammes opposés, avec trois ou quatre dards en sautoir. (Le foudre est *nillé* quand il est muni, sur les côtés, d'ailes étendues en fasce.)

D'argent à un foudre de sable.

— Gramm. *Foudre* est féminin quand il désigne le feu du ciel, sans aucune allusion aux représentations mythologiques. Mais, quand on parle de ces carreaux ou dards que Jupiter lançait sur la terre, *foudre* est masculin. Quelquefois, ce pendant, les poètes emploient le mot *foudre* indifféremment au masculin ou au féminin :

Que le *foudre* vengeur sur moi tombe en éclats.
DELILLE.

On le trouve plus rarement chez les prosateurs, et seulement dans le style élevé : *Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout comme un* FOUDRE. (Boileau.)

Employé au figuré, il est du genre féminin ou du genre masculin, selon que la métaphore se rapporte, dans la pensée, au sens physique ou au sens mythologique ; mais c'est ordinairement le sens mythologique qui prévaut, lorsqu'on veut désigner un guerrier ou un orateur impétueux : *Napoléon était un* FOUDRE *de guerre. Mirabeau était un* FOUDRE *d'éloquence.*

— Loc. div. *Coup de foudre,* Explosion violente qui accompagne la foudre. ‖ Fig. Evénement soudain et terrible. — Amour subit et violent. ‖ *Comme la foudre, Avec la rapidité de la foudre,* Avec une grande rapidité, une extrême impétuosité. ‖ *Etre comme frappé de la foudre,* Etre anéanti, stupéfait. ‖ *Que la foudre m'écrase, tombe sur moi,* Formule imprécatoire. ‖ *Foudre de guerre,* Grand général d'armée qui a remporté de nombreuses victoires ; personne qui a donné des preuves d'une valeur extraordinaire. ‖ *Foudre d'éloquence,* Grand orateur.

— SYN. **Foudre, tonnerre.** La foudre est la décharge électrique ; le tonnerre, le bruit qu'elle produit. On est frappé par la foudre ; on entend le tonnerre. Dans la langue courante, on confond à tort les deux mots.

— ALLUS. LITTÉR. :

Je suis donc un foudre de guerre !

Vers de la fable de La Fontaine *le Lièvre et la Grenouille.* On le place, par plaisanterie, dans la bouche de quelqu'un qui s'étonne de la peur qu'il inspire.

— ENCYCL. Physiq. Les nuages orageux sont des conducteurs chargés les uns positivement, les autres négativement ; si l'étincelle jaillit entre deux nuages chargés d'électricité de noms contraires, il se produit un *éclair.* Lorsqu'un de ces nuages se trouve suffisamment rapproché du sol, les parties de celui-ci qui sont les plus voisines du nuage se chargent d'électricité de nom contraire à celle du nuage (V. INFLUENCE ÉLECTRIQUE), la décharge qui peut en résulter entre le nuage et la terre constitue la *foudre ;* on dit alors que la foudre *tombe.*

Les effets de la foudre sont, la plupart du temps, très violents, car l'énergie mise en jeu dans la production d'un éclair est énorme ; les métaux peuvent être fondus et même volatilisés, les corps plus mauvais conducteurs sont brisés et dispersés, les matières combustibles sont enflammées, les arbres sont écartelés et réduits en filaments, les hommes et les animaux sont tués ou paralysés. Souvent, dans son parcours, la décharge présente des bizarreries inexplicables ; d'ailleurs, sur la durée des orages, sur la quantité énorme d'électricité qu'ils mettent en jeu, sur la quantité d'éclairs qu'ils fournissent, sur la distribution de la charge dans les nuages orageux et sur l'origine de ces derniers, nous ne pouvons encore qu'émettre des hypothèses. V. POTENTIEL, ORAGE.

— Relig. hind. Dès l'époque védique, le Rig-Véda fait de la *foudre* l'arme et l'attribut de Indra, le dieu de l'atmosphère, le *Jupiter pluvius* indien, sous le nom de Vadjra (*vajra*), et sous celui de Tchakra (*cakra,* disque, roue), la met entre les mains de Vichnou, son allié fidèle, très vraisemblablement aussi le trident (*trisula*) de Roudra, dieu de l'orage, la flèche de l'archer Kriçanou (qui paraît être une forme d'Indra), et les lances de ces dieux indéfis que l'on nomme marouts sont des images de l'éclair. Ce n'est qu'assez tardivement que le Vadjra fait son apparition sur les monuments, tant brahmaniques que bouddhiques, sous une forme assez semblable à celle du foudre de Jupiter. Quant au tchakra de Vichnou, qui, dans le Rig-Véda, est bien évidemment la foudre, il a été assimilé définitivement, à l'époque pourânique, avec le soleil représenté sous la forme d'un disque ou d'une forme flamboyante que le dieu tient dans sa main droite. Il paraît avoir eu primitivement pour symbole le disque de guerre des anciens guerriers indiens, ainsi qu'en témoignent certaines images, où Vichnou est figuré faisant tourner le tchakra au bout de son index droit.

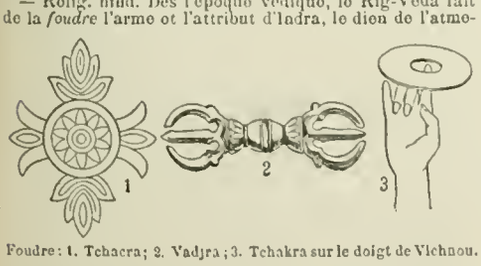

Foudre : 1. Tchacra ; 2. Vadjra ; 3. Tchakra sur le doigt de Vichnou.

— Mythol. gr. et rom. Les Grecs, et surtout les Romains, ont attaché en tout temps une grande importance augurale aux manifestations de la foudre, qui devinrent un des moyens de divination les plus populaires, et firent l'objet d'une science particulière. V. FULGURALE (science).

FOUDRE (de l'allem. *fuder,* même sens) n. m. Grand tonneau d'une très vaste capacité, dans lequel on conserve les vins qu'on veut laisser vieillir. (La contenance varie avec les pays et les besoins de ceux qui l'emploient ; on en fait de 50, 100, 200 hectolitres ; mais les plus volumineux ne dépassent généralement pas 300 hectolitres.)

FOUDRÉ, ÉE adj. Se dit du blé versé par couches.

FOUDRERIE (*ri*) n. f. Fabrique de foudres (tonneaux).

FOUDRIER (*dri-é*) n. m. Ouvrier qui fait les foudres.

FOUDROIEMENT ou **FOUDROÎMENT** (*droi-man*) n. m. Action de foudroyer : *Le* FOUDROIEMENT *des Titans.*

FOUDROYAGE n. m. Min. Syn. de DÉPILAGE.

FOUDROYANT (*droi-ian*), **ANTE** adj. Qui foudroie, qui frappe de la foudre ; qui frappe, en parlant de la foudre : *Jupiter* FOUDROYANT. *Tonnerre* FOUDROYANT.

— Par ext. Qui frappe soudainement, en parlant de la mort ; qui donne la mort soudainement : *Une attaque d'apoplexie* FOUDROYANTE. ‖ Terrifiant d'éclat, de vivacité : *Des regards* FOUDROYANTS.

— Fig. Qui anéantit, qui ôte toute force morale, toute pensée ou toute possibilité de résister : *Nouvelle, Réponse* FOUDROYANTE.

— Pyrotech. *Baril foudroyant,* Baril de la dimension des barils à poudre, que l'on remplissait de grenades, de petites bombes, etc.

— n. f. Hist. *La Foudroyante* ou *La Fulminante,* Nom donné à la douzième légion de l'armée romaine, qui, sous Marc-Aurèle, triompha des Marcomans.

FOUDROYER (*droi-ié* — rad. *foudre.* Change *y* en *i* devant *e* muet : *Il foudroiera. Qu'ils foudroient*) v. a. Frapper de la foudre : *Jupiter* FOUDROYA *les Titans.*

— Par ext. Battre par les projectiles des armes à feu : FOUDROYER *un régiment.* ‖ Tuer soudainement : *Poison qui* FOUDROIE *ceux qui en prennent.*

— Fig. Terrasser, atterrer, confondre : *O riches, Jésus-Christ ne parle de vous que pour* FOUDROYER *votre orgueil.* (Boss.)

— v. n. Lancer la foudre. ‖ Lancer des éclats comme la foudre : *Ce n'était pas Luther qui parlait, c'était Dieu qui* FOUDROYAIT *par sa bouche.* (Boss.)

FOUDROYEUR (*droi-ieur'*), **EUSE** n. et adj. Celui, celle qui foudroie.

FOUE (*foû*) n. f. Manche de filet, que les pêcheurs d'Oléron ajoutent à l'extrémité de la courtine.

FOUÉE (rad. *feu*) n. f. Boulang. Feu qu'on allume dans un four de boulanger ou de pâtissier pour cuire le pain. ‖ Dans l'est de la France, Sorte de fouace ou de gâteau cuit au four en faisant le pain.

— Oisell. Chasse aux petits oiseaux, qui se fait la nuit, à la clarté d'une lanterne sourde, le long des haies.

— Sylvic. Fagot ou bourrée fait de fougères, de brindilles et d'un poids égal à la charge d'un homme.

FOUESNANT, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 12 kilom. de Quimper sur l'anse de Penfoulic, formée par la baie de la Forêt ; 2.911 hab. (*Fouesnantais, aises.*) Commerce de céréales, bois, bétail. Le gracieux costume des paysannes de Fouesnant est renommé. La commune de Fouesnant comprend les bains de mer de Beg Meil (relations par bateau à vapeur avec Concarneau et les îles Glénans). — Le canton a 7 comm. et 10.193 hab.

FOUET (*fou-è* ou *fou-a ;* dérivé de *fou,* hêtre) n. m. Autref. Faisceau de branches de hêtre, et, par ext., Faisceau de verges pour châtier. ‖ Auj. Instrument de châtiment fait d'une lanière ou cordelette filée, souvent tressée, fixée au bout d'un manche : *Un* FOUET *de postillon.* ‖ Petite corde forte et mince, qu'on met au bout du fouet : *Ne prenez pas de la ficelle, prenez du* FOUET.

Fouet de guerre (XVIe s.).

— Châtiment, correction que l'on inflige à l'aide d'un fouet, ou avec des verges ; correction manuelle en général : *Condamner au* FOUET. *Donner le* FOUET *à un enfant.*

— Fig. Critique sanglante, verte réprimande : *Le* FOUET *de la satire.*

— Archéol. *Fouet de guerre,* Fléau d'armes, d'origine orientale, composé d'une hampe et d'un battant long et étroit. (Le fouet d'armes, ou *scorpion,* tel qu'on l'entendait au moyen âge en Europe, était un étrier à plusieurs chaînes. [V. ÉTRIER.] Quand les chaînes se terminaient chacune par une masse, l'arme était appelée *goupillon.*)

— Bot. et hortic. Nom donné par les jardiniers aux coulants du fraisier ou d'autres plantes, qui servent à les multiplier. ‖ *Fouet de Neptune,* Nom vulgaire de la laminaire digitée et de quelques espèces voisines. ‖ *Fouet épineux,* Espèce de champignon du genre hydne.

— Crust. Se dit des mâchoires de certains crustacés.

— Jeux. Instrument fait d'une peau d'anguille attachée à l'extrémité d'un léger bâton, et avec lequel les enfants font tourner le *sabot.*

— Mar. *Poulie à fouet,* Poulie de palan ou poulie simple sur l'estrope de laquelle est épissé un bout de cordage souple et solide permettant de les fouetter sur une manœuvre quelconque. ‖ *Palan à fouet,* Palan léger monté avec une poulie à fouet. ‖ *Amarrage à fouet* ou *Nœud de fouet,* Nœud au moyen duquel on fouette une poulie à fouet. ‖ *Bosse à fouet,* Bosse à main. ‖ *Coup de fouet.* En parlant des mouvements du navire, Coup de roulis sec. — En parlant des voiles, Battements brusques. ‖ En parlant des mâts, *Donner des coups de fouet,* S'arquer et se redresser à chaque coup de talon, dans un échouage. ‖ *Fouet d'une ralingue,* Bout de ralingue que les voiliers laissent en excédent sur les voiles auriques.

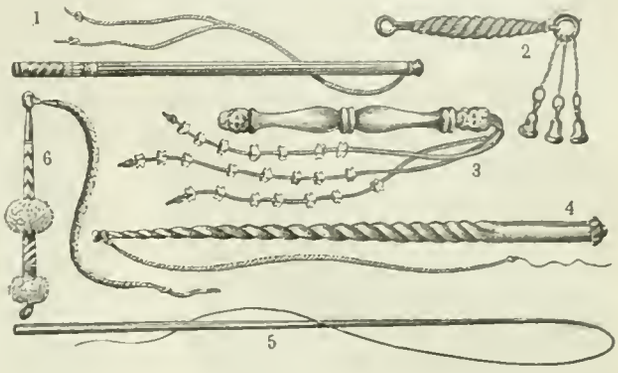

Fouets : 1. De cocher romain ; 2. A balles de plomb (romain) ; 3. Armé d'osselets (romain) ; 4. De charretier ; 5. De cocher ; 6. D'enfant.

— Milit. *Tir de plein fouet,* Tir direct sur un but visible, par opposition au *tir indirect.*

— Ornith. *Fouet de l'aile,* Articulation extérieure de l'aile des oiseaux.

— Pathol. *Coup de fouet,* Vibice, plicature, douleur subite que l'on ressent à la jambe, et qui provient de la déchirure de quelque tendon, de quelque fibre musculaire. (Le coup de fouet se traite par l'immobilisation et la compression.)

— Rel. Ficelle fortement tendue, qui sert à maintenir solidaire le couvercle d'un livre avec le corps de l'ouvrage.

— Techn. Ouvrier verrier, qui arrange les objets fabriqués dans le four de recuisson. ‖ *Battant fouet,* Genre de battant au moyen duquel l'ouvrier tisseur exécute le jet de la navette par un mouvement qui imite l'action du fouet.

— Turf. *Cheval arrivé au fouet,* Cheval qui n'a atteint le poteau que stimulé par la cravache et les éperons.

— Zool. Se dit des poils longs ou touffus qui garnissent la queue d'un animal. ‖ Appendice placé à la base des pieds de quelques animaux.

— Loc. div. : *Donner le fouet sous la custode,* Tancer quelqu'un secrètement (d'après le latin *sub custodia,* en prison). ‖ *Coup de fouet,* Injure, outrage, atteinte cruelle. ‖ Ce qui anime, excite, accélère, ce qui hâte la solution d'une affaire : *Donner un bon* COUP DE FOUET *pour faire avancer un procès.* ‖ *Faire claquer son fouet,* Se poser, se donner de l'importance, se faire valoir.

— ENCYCL. *Peine du fouet.* La peine du fouet se retrouve à toutes les périodes de l'histoire. Elle n'était pas toujours infamante : chez les Juifs, les Egyptiens et les Perses, les nobles eux-mêmes étaient fouettés, tandis qu'à Sparte et à Rome, c'était la peine propre aux esclaves. On fustigeait pourtant la vestale négligente, et le soldat remain n'était pas déshonoré pour avoir été frappé par le cep de vigne du centurion. En Afrique, en Asie et particulièrement en Chine, elle est encore très en usage et les plus hauts mandarins n'en sont point indemnes ; quelquefois, elle devient un supplice atroce (bastonnade sous la plante des pieds). En Russie, c'était la peine la plus commune ; elle entraînait souvent la mort du condamné. (V. KNOUT.) L'Eglise catholique infligeait cette punition aux clercs coupables, aux hérétiques, aux seigneurs même qui désiraient faire lever leur excommunication. Raymond, comte de Toulouse, Henri II d'Angleterre, le roi Louis VII se soumirent à cette peine, et quand Henri IV fit amende honorable, le fouet demeura à titre de symbole. Des moines s'imposèrent la flagellation pour se mortifier. (V. FLAGELLANTS.) A partir de François Ier, elle était appliquée aux soldats et considérée comme infamante. Dans l'ancienne juridiction française, elle était en usage dans les prisons comme mesure de correction ; elle pouvait être aussi publique et, de ce chef, entraînait le déshonneur. Supprimée légalement en France en 1792, elle n'exista plus que dans les maisons de détention et dans les bagnes jusqu'en 1848. Cette peine, fréquemment appliquée en Turquie, très rarement en Suisse, existe encore en Espagne pour les militaires et dans les prisons. Elle est conservée en Angleterre dans les collèges ; les civils et les militaires y sont également exposés, et le *cat of nine tails* (chat à neuf queues) a été introduit dans la plupart des possessions anglaises.

FOUETTABLE (*è-tabl'* ou *a-tabl'*) adj. Qui peut être fouetté ; qui mérite d'être fouetté.

FOUETTADE (*è-tad'* ou *a-tad'*) n. f. Volée de coups de fouet.

FOUETTAGE (*è-taj'* ou *a-taj'*) n. m. Opération par laquelle on fouette : *Le* FOUETTAGE *d'un liquide.* ‖ Procédé de castration employé sur les béliers, qui consiste dans la ligature des testicules au moyen de la ficelle appelée « fouet ».

FOUETTE-CUL (de *fouetter,* et *cul,* n. m. Celui qui donnait le fouet dans les collèges. ‖ Pl. *Des* FOUETTE-CULS.

FOUETTEMENT (*è-te-man* ou *a-te-man* n. m. Action de fouetter, de cingler comme un fouet : *Le* FOUETTEMENT *de la pluie sur les vitres.*

FOUETTE-MERLE n. m. Nom vulgaire de l'émerillon qui chasse de préférence les merles pour en faire sa nourriture. (On l'appelle aussi FOUETTEUX). ‖ Pl. *Des* FOUETTE-MERLES.

FOUETTE-QUEUE n. m. Nom vulgaire des reptiles sauriens du genre uromastyx, dont la queue courte et épineuse ressemble à la masse d'un fléau ou fouet de guerre. (V. UROMASTYX.) ‖ Pl. *Des* FOUETTE-QUEUES.

FOUETTER (*é-té* ou *e-té*) v. a. Frapper avec un fouet : FOUETTER *un cheval, un sabot.* ‖ Par ext. Châtier avec des verges ou même avec les mains : FOUETTER *un enfant.*

— Battre, mêler, agiter vivement avec un instrument : FOUETTER *des œufs.*

— Par anal. Cingler, frapper vivement et à coups répétés, s'agiter vivement contre : *La pluie, la grêle* FOUETTENT *les vitres. Les vagues* FOUETTENT *le rivage.*

— Fig. Censurer, critiquer vertement : FOUETTER *les vices.* ‖ Stimuler, exciter. *Rien ne* FOUETTE *le désir comme le mystère, cette pudeur des choses.* (A. Vacquerie.)

— Loc. div. *Fouetter jusqu'au sang*, Fouetter jusqu'à ce que le sang jaillisse. ‖ *Fouetter le sang*, En activer la circulation, donner du ton à l'organisme : *L'exercice* FOUETTE LE SANG. — Irriter, impatienter, exciter, émoustiller. *Spectacle qui* FOUETTE LE SANG. ‖ *Donner des verges pour se faire fouetter*, Fournir des armes contre soi-même. ‖ *Et puis fouette, cocher.* Se dit, au fig., pour exprimer que l'on part résolument, que l'on prend une décision énergique.

— Art vétér. *Fouetter un bélier*, Lui lier fortement le scrotum, pour le châtrer.

— Constr. Jeter du plâtre contre les lattes d'un lambris ou d'un plafond.

— Manuf. *Fouetter les cocons.* Les plonger dans l'eau bouillante et les y agiter, afin de faire disparaître la gommé agglomérant le fil de soie, dans le but de faciliter le dévidage.

— Mar. Fixer, au moyen du nœud de fouet, un palan ou une poulie sur une manœuvre quelconque. ‖ Des voiles *fouettent les mâts* quand, par grosse houle, elles battent violemment dessus.

Poulie fouettée.

— Rel. Serrer un volume que l'on relie avec la ficelle appelée *fouet*, pour maintenir la couverture.

— Loc. PROV. : **Il n'y a pas de quoi fouetter un page, un chat.** La faute est légère, sans conséquence. ‖ **Avoir bien d'autres chiens, d'autres chats à fouetter**, Avoir bien d'autres choses à traiter.

— v. n. Artill. Se dit du canon lorsqu'il donne en quelque lieu sans objet : *Batterie qui* FOUETTE *sur la rivière.*

— Mar. *Les mâts fouettent au roulis.* Se dit des mâts qui s'arquent et se redressent brusquement quand le gréement a pris du mou. ‖ *Amarre qui fouette.* Se dit d'une amarre quand elle a des secousses brusques ou que son extrémité frappe de droite ou de gauche quand on la file.

— Pop. Pucr. ‖ *Fouetter du goulot*, Avoir mauvaise haleine.

Fouetté, ée part. c. pass. ‖ Art culin. *Crème fouettée*, Crème de lait, que l'on fait mousser en la battant à l'aide d'un instrument. — Fig. Chose vaine, légère, qui n'a que l'apparence : *Les orocats ne sont que des marchands de* CRÈME FOUETTÉE. (Destouches.)

Se fouetter v. pr. Être fouetté. ‖ Se donner le fouet à soi-même.

— SYN. **Fouetter, flagéller, fustiger.**

— ALLUS. HIST. : **Xerxès faisant fouetter la mer.** V. XERXÈS.

FOUETTEUR (*é-teur'* ou *e-teur'*), **EUSE** n. Personne qui fouette, qui aime à fouetter : *Une* FOUETTEUSE *impitoyable.*

— Adjectiv. : *Frère* FOUETTEUR, Frère qui, dans les colléges, était chargé de fouetter les écoliers.

— Polit. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Polit. Le mot *fouetteur*, par lequel en français on traduit, faute de mieux, le terme anglais de *whippers in* (peut-être *piqueurs* vaudrait-il mieux), désigne les membres qui, à la Chambre des communes, sont chargés de rassembler les votants de leur parti, comme un piqueur rassemble ses chiens. On les appelle encore les *whips* (les fouets). Aux communes, il y a trois whips pour le gouvernement et deux pour l'opposition. Le principal fouetteur gouvernemental est le secrétaire parlementaire de la trésorerie, c'est-à-dire un très important personnage. Il prend d'ordinaire la parole au moment de tous les votes considérables, et il assiste le *leader* dans l'organisation du travail parlementaire. Lui-même est aidé par deux des lords juniors de la trésorerie, qui ont pour fonction de réunir le plus grand nombre possible de députés de leur parti, lorsqu'il s'agit de voter, et de les amener, par tous les moyens en leur pouvoir, à voter en faveur du gouvernement. Les fouetteurs de l'opposition sont désignés par les chefs du parti pour remplir le même office : ce sont généralement des députés qui ont occupé les mêmes fonctions que les whips gouvernementaux quand leur parti était aux affaires. A la Chambre des lords, les whips gouvernementaux sont ordinairement le maître général des postes et le grand veneur, et ceux de l'opposition les pairs qui ont été pourvus jadis de ces offices ou qui sont désignés pour en être pourvus lors d'un changement de ministère.

FOUG, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 8 kil. de Toul, sur la pente d'une hauteur qui domine l'Ingressin, affluent de la Moselle ; 1.018 hab. Ch. de f. Est. Fabrique d'huile. Souterrain du canal de la Marne au Rhin avec écluses. Ruines d'un château du XIIIe siècle construit par Henri II, comte de Bar.

FOUGADE (rad. *fouger*) n. f. Plan capricieux et passager : *Travailler par* FOUGADES. — On dit aussi FOUGADE.

FOUGASSE (de l'ital. *fogata*, se rattachant à *fuoco*, feu) n. f. Milit. Mine passagère, creusée à 2 ou 3 mètres de profondeur, et qu'on remplit de poudre pour faire sauter des roches ou même des projectiles.

— Fig. Piège, menée secrète.

— Art culin. Galette assez renommée, dans le midi de la France. ‖ On dit aussi FOUACE.

— ENCYCL. Milit. La *fougasse ordinaire* est simplement creusée à peu près verticalement dans le sol, à 2 ou 3 mètres de profondeur, et contient dans une caisse de 10 à 20 kilogrammes de poudre recouverte de terre plus ou moins damée.

La *fougasse à bombes* contient quatre de ces projectiles disposés l'œil en dessous, au-dessus de la charge qui remplit la moitié d'une caisse divisée en deux compartiments par une cloison horizontale. L'explosion allume les bombes en les lançant de façon à les faire éclater au milieu des rangs ennemis.

Dans les *fougasses-pierriers*, le puits est creusé de façon que les pierres qui le remplissent soient lancées sous un angle de 45°, ce qui leur donne le plus de portée possible. A cet effet, ces pierres sont placées sur un solide plateau de chêne qui recouvre la poudre. Ces fougasses sont dites *en déblai* ou *en remblai*, suivant qu'elles sont enfouies à près de 2 mètres au-dessous du sol, ou à 1 mètre seulement, et consolidées, dans ce cas, par un *remblai* de terre disposé en arrière de la direction du tir.

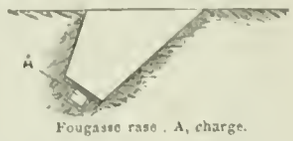

Fougasse rase. A, charge.

La *fougasse rase*, dont l'établissement a l'avantage d'exiger moins de temps, est disposée sous un angle de 60°. Son nom vient de ce qu'on l'organise de façon qu'elle ne laisse aucune trace au-dessus du sol.

Enfin, la *fougasse Piron*, du nom d'un capitaine belge qui l'a imaginée, est établie sur l'une des faces d'une excavation ayant comme profil un angle droit. La caisse renfermant la charge est enterrée dans l'une des faces contre laquelle sont entassées les pierres, dont on obtient ainsi le lancement sous un angle de 45°.

Les fougasses sont généralement établies aux abords des ouvrages de fortification de campagne, pour arrêter l'attaque des colonnes ennemies. Le feu y est mis au moment voulu, au moyen de dispositifs préparés à l'avance et constitués soit par des fils électriques, soit par des cordeaux détonants.

— Art culin. Pour confectionner une *fougasse*, prendre quatre œufs et leur poids de sucre en poudre, trois œufs et leur poids de fleur de farine ; battre les œufs avec le sucre pendant un quart d'heure ; puis ajouter la farine ; alors, battre le tout cinq minutes. Poser sur une plaque beurrée ; mettre au four pendant vingt minutes. Quelques personnes font cuire cette galette sous la cendre.

FOUGAX-ET-BARRINEUF, comm. de l'Ariège, arr. et à 26 kil. de Foix, sur le Grand-Hers, affl. de l'Ariège ; 1.506 hab. Scieries hydrauliques. Filature de laine.

FOUGE (*fouj'*) n. f. Se dit des végétaux et racines que le sanglier extrait de terre avec son boutoir, et dont il fait sa nourriture.

FOUGER (*jé* — du lat. *fodicare*, tiré de *fodere*, fouir. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Nous fougeons. Il fougea*) v. n. Vénerie. Se dit du sanglier fouillant la terre avec son boutoir, pour y trouver des racines.

— Agric. Renverser, au moyen de la charrue, les racines des herbes sens dessus dessous.

FOUGERAIE (*je-ré*) n. f. Lieu planté de fougères.

— ENCYCL. Les *fougeraies* artificielles sont établies de manière à réaliser, autant que possible, les conditions favorables au développement de la plupart des fougères. On choisit, dans une terre sableuse et perméable, un lieu abrité aussi bien des ardeurs du soleil que des froids hivernaux. Sur le sol bien aplani, on dispose un lit d'escarbilles ou de plâtras. On édifie au-dessus, avec des détritus de terre de bruyère et de la terre de bruyère tourbeuse ou du terreau, une espèce de dôme dont les versants sont en pente douce, et qui mesure un demi-mètre ou environ, dans sa partie la plus élevée. Finalement, la surface du terrain est recouverte de fragments de meulière, dont on varie la forme et le volume. Les interstices entre ces fragments servent à la plantation des fougères ; mais, quand celle-ci est opérée, on y introduit une couche épaisse de mousse, qu'on arrose à plusieurs reprises.

L'entretien de la fougeraie est très simple : on arrose souvent et avec abondance, et on superpose, quand il est nécessaire, de la mousse fraîche à la vieille mousse décomposée. Au printemps, quand les grands froids ne sont plus à redouter, on opère un nettoyage, c'est-à-dire qu'on enlève, en même temps que les mauvaises herbes, les frondes jaunies et desséchées.

FOUGERAIS (LE) [en lat. *Felicieriensis ager*], ancien pays de France, sur les confins du Maine et de la Normandie. Il se divisait en trois territoires : le *Désert*, le *Coglès* et le *Vendelais*. Il fait partie du département d'Ille-et-Vilaine (arrond. de Fougères).

FOUGERAY, ch.-l. de canton d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 33 kilom. de Redon ; 3.815 hab. Ch. de f. Ouest. Minerai de fer, fabrique de serges, tanneries. Eglise romane, croix du XIIIe s. Donjon et salles d'un château fort pris par Du Guesclin, en 1356. — Le canton a 4 comm. et 7.894 hab.

FOUGERÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 13 kilom. de Baugé, sur le Grez, près du Verdon ; 1.296 h. Eglise en partie du XIIIe siècle, très intéressante.

FOUGERÉ, comm. de la Vendée, arrond. et à 15 kilom. de La Roche-sur-Yon, près de la Moinie, sous-affluent du Marillet ; 1.297 hab.

FOUGÈRE (*jèr'*) n. f. Bot. Plante cryptogame vasculaire, de la classe des filicinées.

— Par ext. Herbe : *Danser sur la* FOUGÈRE.

— Poétiq. S'est dit d'un vase de verre, et particulièrement d'un verre à boire, parce que la potasse extraite des cendres de fougères entrait autrefois dans la fabrication du verre :

> Vois-tu de main en main passer rapidement
> La *fougère* où pétille un breuvage écumant?
> ROUCHER.

— Constr. *Assemblage à brin de fougère*, Pans de bois que l'on a disposés diagonalement avec d'autres.

— ENCYCL. Bot. La tige des *fougères*, entièrement souterraine (*rhizome*) dans les espèces des régions tempérées, est un *stipe* aérien et vertical dans les espèces arborescentes des pays chauds. Leurs feuilles ou frondes, grandes, souvent très découpées, enroulées en crosse quand elles sont jeunes, sont dotées d'une croissance très lente, mais très prolongée ; les racines sont toutes adventives.

L'ordre des fougères renferme soixante-dix genres avec plus de trois mille cinq cents espèces, appartenant surtout aux contrées chaudes et humides du globe, et qu'on peut répartir en six familles, caractérisées surtout par la disposition de l'anneau sporangial : *hyménophyllacées* (hyménophylle, trichomane) ; *gleichéniacées* (gleichénie, mertensie) ; *osmondacées* (osmonde, todée) ; *schizéacées*, (schizée, anémie) ; *cyathéacées* (cyathée, alsophile) ; *polypodiacées* (acrostic, polypode, capillaire, ptéride, polystic doradille, scolopendre, aspide, davallie). On rattache aux fougères l'ordre des *marattiées*, qui en diffère par l'origine du sporange que produit tout un groupe de cellules épidermiques. A cet ordre appartiennent les deux familles des *marattiacées* (marattie, danée) et des *ophioglossacées* (ophioglosse, botryche).

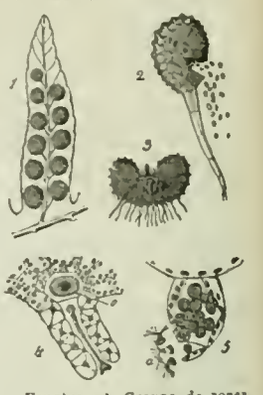

Fougère : 1. Groupe de sores (contenant les sporanges) à la face inférieure d'une feuille ; 2. Sporange laissant échapper les spores ; 3. Prothalle (lame pluricellulaire sur laquelle se développe l'archégone) ; 4. Archégone (o, oosphère qui sera fécondée par un anthérozoïde et germera sur place pour donner naissance à un nouveau pied de fougère) ; 5. Anthéridie laissant échapper les anthérozoïdes.

Les fougères ont été très développées pendant la période carbonifère, et leurs débris ont grandement contribué à la formation de la houille.

Leurs usages sont assez limités : leurs rhizomes contiennent souvent une assez forte proportion de fécule, consommée dans certains pays ; diverses espèces fournissent des médicaments vermifuges ; beaucoup sont cultivées pour l'ornement.

— *Fougère mâle.* Cette espèce (*polystichum filix mas*) est commune dans les bois d'Europe, où elle forme de grandes touffes d'un beau vert, dont les feuilles, longues de plusieurs décimètres, sont oblongues, lancéolées et pinnatisé-quées. Le rhizome volumineux, entouré par les bases écailleuses des feuilles, qui lui forment une gaine épaisse, contient de l'amidon, du sucre, etc., et de la *filicine*, principe cristallisable, soluble dans l'éther et les essences toxiques à haute dose, qui lui communiquent des propriétés anthelminthiques.

Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer combien est trompeur le nom de cette espèce, dont la forme feuillée est asexuée, comme chez toutes les fougères.

— *Fougère femelle.* Cette fougère (*athyrium filix femina*) n'a de femelle que le nom ; comme chez toutes les autres, la forme feuillée est ici asexuée.

— *Fougère à l'aigle.* Cette espèce (*pteris aquilina*), à grandes feuilles deux fois divisées et dressées verticalement, très commune dans les forêts à sol siliceux, tire son nom de la figure, rappelant l'aigle d'Autriche à deux têtes, qui se détache en noir sur une section transversale du rhizome ; cet organe est amer et astringent.

FOUGÈRES, ch.-l. d'arrond. d'Ille-et-Vilaine, à 44 kil. de Rennes et à 373 kil. de Paris, sur une colline dominant la vallée du Nançon, affluent du Couesnon ; 20.735 hab. (*Fougerais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Tribunal de première instance, deux justices de paix, collège communal. Taille de pierres, de granit ; moulins, verrerie, buisselleric, tannerie, corroirie, fabrique de toile de chanvre, de flanelle rayée, de chaussons de tresse, cordonnerie.

Armes de Fougères.

Fougères a conservé en grande partie ses fortifications du XVe siècle. Le château, datant dans son ensemble du XIIe siècle et soigneusement conservé est une des plus belles ruines féodales de la Bretagne. Il a perdu son donjon, rasé en 1630, mais il est encore garni de treize tours : dans le nombre, les deux tours de la porte Saint-Sulpice, la tour Mélusine (XIIIe s.), souvenir d'un Lusignan, qui fut seigneur de Fougères ; les tours d'Amboise (1450). Eglise Saint-Sulpice, nef du style flamboyant (XVe s.), chœur (XVIe-XVIIIe s.). Eglise Saint-Léonard (1407-1441), remaniée aux XVIe et XVIIe siècles, portail moderne. Restes de l'*auditoire*, et beffroi (1492). Sur l'emplacement de l'abbaye de Rillé (XIe s.), bâtiments modernes occupés par une institution de sourds-muets.

La ville de Fougères fut assiégée et prise par Du Guesclin, en 1372. Elle fut un des principaux centres de la chouannerie pendant la Révolution. Dans la forêt domaniale de Fougères, au N. de la ville, dolmen de la Pierre-du-Trésor, alignement du cordon des Druides, quatre-vingts menhirs, celliers de Landeau, souterrains du XIIe siècle. — L'arrondissement a 6 cant., 57 comm. et 90.504 hab. ; le canton Nord a 10 comm. et 22.422 hab. ; le canton Sud, 9 comm. et 16.010 hab.

FOUGERÊTS (LES), comm. du Morbihan, arrond. et à 41 kilom. de Vannes, au-dessus de la vallée de l'Oust ; 1.150 hab. Ardoisières.

FOUGEROLE n. f. Petite fougère.

FOUGEROLLES, comm. de la Mayenne, arrond. et à 38 kilom. de Mayenne ; 2.444 hab. Pépinières, moulins.

FOUGEROLLES, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 26 kilom. de Lure, à l'issue du val d'Ajol ; 5.840 hab. Ch. de f. Est. Pays couvert de cerisiers. Fabriques de kirsch, d'absinthe ; moulins, minoterie, tonnellerie, vannerie. Pierre de la Taraude, menhir de 10 mètres.

FOUGEROUX DE BONDAROY (Auguste-Denis), chimiste et naturaliste français, né et mort à Paris (1732-1789). Neveu du célèbre Duhamel, il s'occupa de chimie agricole et végétale, d'économie rurale, de technologie et d'histoire naturelle, et fut nommé, à vingt-six ans, membre de l'Académie des sciences. Outre des mémoires et des articles dans l'« Encyclopédie » de d'Alembert, on lui doit, entre autres ouvrages : *Art de tirer des carrières la pierre d'ardoise, de la fendre et de la tailler* (1762) ; *Art de travailler les cuirs dorés et argentés* (1762) ; *Art du tonnelier* (1763) ; *Mémoire sur la formation des os* (1763) ; *Observations faites sur les côtes de la Normandie* (1773) ; *Recherches sur les ruines d'Herculanum* (1769) ; etc.

FOUGON (mot provenç. ; du lat. *focus*, foyer) n. m. Archéol. Grosse caisse remplie d'argile où l'on faisait le feu à bord des galères, du XVe au XVIIIe siècle.

— ENCYCL. Le *fougon* était placé à bâbord. Cette sorte

de guérite, soutenue par quatre pieds-droits, était bardée extérieurement de fer pour éviter les chances d'incendie. C'est là que se faisait la cuisine, pour ainsi dire en plein vent. Le fougon n'était jamais fixé à demeure; on pouvait, au besoin, le changer de place.

FOUGOUMBA, ville sainte de l'Afrique occidentale française (Fouta-Djallon); 7.000 hab. environ. Les almamys viennent s'y faire sacrer par le chef de la ville, qui pose lui-même le turban sur la tête des souverains.

FOUGUE (*fough'* — de l'ital. *foga*, même sens) n. f. Ardeur impétueuse; mouvement naturel ou violent de l'âme ou du caractère : *Cheval plein de* FOUGUE. *La* FOUGUE *des passions, de la jeunesse.*

— Hortic. Défaut d'un arbre qui donne beaucoup de bois et peu de fruits.

— Pyrotechn. Fusée volante, sans baguette, qui perd et reprend son mouvement.

FOUGUE (*fough'* — pour *foule*, subst. verb. de *fouler*) n. f. Mar. Rafale, risée, grain. (Vieux.) ‖ Mât de hune et

Fougue : A, mât de perroquet de fougue; B, vergue de perroquet de fougue; C, voile de perroquet de fougue; D, vergue d'artimon.

vergue de hune d'artimon. (Tout le gréement de ce mât et de cette vergue en prend le nom, comme qualificatif : *Bras du perroquet de* FOUGUE. *Drisse, Etai, Ecoute de perroquet de* FOUGUE.)

— ANTON. Calme, flegme, froideur, placidité, quiétude, sang-froid.

FOUGUEN (en sanscr. *Samantabhadra*), divinité bouddhique japonaise, de la classe des dhyânibodhisattvas, fils spirituel ou émanation du dhyânibouddha Daï-Niti-Nioraï (en sanscr. *Vairocana*), dont il personnifie l'Intelligence essentielle, source et compendium de celle de tous les êtres, de tous les mondes et de tous les bouddhas. Dans la croyance populaire, il personnifie le bonheur universel; il a le pouvoir de combler les désirs de tous les êtres vivants.

Fougueu.

FOUGUETTE (*ghèt'* — rad. *fougue*) n. f. Petite fusée de guerre. V. FUSÉE.

FOUGUEUSEMENT (*gheû*) adv. D'une manière fougueuse.

FOUGUEUX (*gheû*), **EUSE** adj. Qui a, qui montre de la fougue : *Cheval* FOUGUEUX. *Passions* FOUGUEUSES.

— En T. d'arboric., Se dit des arbres qui poussent beaucoup de bois et de feuilles sans donner de fruits.

— SYN. Emporté, impétueux, etc. V. EMPORTÉ.

— ANTON. Calme, flegmatique, froid, impassible, modéré, patient, placide, posé, rassis, serein.

FOUGUISTE (*ghisst'*) n. m. Ouvrier qui travaille à la confection des cartouches de poudres explosives.

FOU-HI ou **TAI-HAÔ-FOU-III-CHÉ**, personnage mythique, civilisateur et premier empereur de la Chine, que l'on dit avoir vécu vers l'an 3659 avant notre ère. La légende lui attribue le corps d'un dragon et la tête d'un taureau, l'invention du feu, du commerce, de l'agriculture, de la métallurgie, de l'astronomie, des sacrifices en l'honneur du Thiên et des esprits du ciel et de la terre, de la législation du mariage, de l'écriture, du calendrier et d'une foule de conquêtes guerrières. Confucius semble admettre l'existence de *Fou-hi*, qu'il cite à plusieurs reprises.

FOUILLADE (LA), comm. de l'Aveyron, arrond. et à 18 kilom. de Villefranche, non loin des gorges de l'Aveyron; 1.997 hab.

FOUILLE (*fou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Action de fouiller, de creuser la terre. ‖ Excavation que l'on pratique dans le sol, pour la construction de divers ouvrages, pour mettre au jour de vieux monuments ensevelis, etc. : *Entreprendre des* FOUILLES. *Pratiquer des* FOUILLES. ‖ Action de fouiller quelqu'un : FOUILLE *d'une personne arrêtée.*

— Trav. publ. *Fouille couverte*, Celle qui s'exécute en souterrain. ‖ *Fouille en déblai*, Celle qui se pratique à ciel ouvert. ‖ *Fouille en rigole*, Fouille étroite, souvent étayée et qui sert surtout à la fondation de murs. ‖ *Fouille sous l'eau*, Celle où, au moment de l'exécution des travaux, on rencontre des nappes d'eau. ‖ *Fouille par abatage*, Celle qui consiste à attaquer la masse latérale en pratiquant un havage, c'est-à-dire en creusant en dessous et en faisant tomber les parties que seule la cohésion des terres retient en place.

— ENCYCL. Dr. La propriété du sol emporte celle du dessus et du dessous; pour ne parler que du dessous, le propriétaire peut, en principe, faire toutes *fouilles* et en tirer tous les produits qu'elles peuvent fournir. Mais, en divers cas, des lois et des règlements restreignent, dans un intérêt général, la faculté de pratiquer des fouilles ou en soumettent l'exercice à des conditions déterminées.

Ainsi, le droit de faire des fouilles pour l'exploitation des *mines, minières* et *carrières*, est soumis à des conditions spéciales réglées par les lois. Il est pourvu par le préfet aux mesures à prendre lorsque les fouilles faites pour la recherche ou l'exploitation des mines, minières ou carrières, sont de nature à compromettre la conservation du sol, des eaux minérales, des habitations, l'usage des sources qui alimentent les villes, etc. (loi du 27 juill. 1880 et décret du 25 sept. 1882). Aucune fouille ne peut être pratiquée dans les propriétés bordant les routes et chemins publics, à une distance du bord du chemin variable suivant les cas (pour les routes, à une distance de 30 toises, que des décrets ont très souvent réduite à 10 mètres du pied des arbres ou du bord extérieur des fossés).

En dehors de la règle précédente, qui y touche dans une certaine mesure, d'autres dispositions ont pour objet la sécurité publique et la libre circulation sur les rues et chemins. L'article 471-4° du Code pénal punit d'une amende de 1 à 5 francs ceux qui, en contravention aux lois et règlements, négligent d'éclairer les excavations par eux faites dans les rues et places. Si le défaut de précautions ou de signaux recommandés en d'usage, en cas d'excavation dans ou près les rues, chemins, places ou voies publiques, a occasionné la blessure ou la mort d'animaux ou bestiaux appartenant à autrui, la peine est de 1 à 15 francs d'amende (art. 479-4°). Le maire ou le préfet, selon le cas, peuvent prendre toutes dispositions concernant les fouilles sur la voie publique; l'infraction à leurs arrêtés, indépendante d'autre contravention, tombe sous l'application de l'article 471-15° du Code pénal.

Lorsque l'excavation sur la voie procède du fait d'un particulier, le comblement lui en est prescrit, et, faute par lui de le faire dans le délai imparti, les travaux sont exécutés à ses frais par les ouvriers ou entrepreneurs désignés par le fonctionnaire qui a pris l'arrêté; le tribunal de police restant d'ailleurs compétent pour l'action civile, s'il y a lieu, en cas de contravention.

Le droit de pratiquer des fouilles sur un terrain peut appartenir à un tiers. La permission de recherche d'une mine donne droit de faire, sans le consentement du propriétaire, des sondages dans tous terrains autres que les enclos murés, cours et jardins, et d'ouvrir des puits ou galeries hors d'un rayon de 50 mètres au delà des habitations et enclos murés en dépendant. L'Etat et ses concessionnaires, entrepreneurs ou fournisseurs, peuvent, moyennant indemnité, pratiquer des fouilles sur les héritages voisins des voies publiques autres que les lieux bâtis et les lieux clos et attenant aux habitations, en vue d'y prendre des matériaux pour tous travaux publics. Il est peu fait usage de ce droit en dehors de ce qui concerne l'entretien des voies publiques.

FOUILLÉE (Alfred-Jules-Emile), philosophe français, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né à La Pouèze (Maine-et-Loire) en 1838. Fouillée fut, en 1872, nommé maître de conférences à l'Ecole normale supérieure; il occupa ce poste jusqu'en 1879, mais, à cette époque, fut, par l'état de sa santé, obligé de renoncer à l'enseignement. Son œuvre considérable a exercé une grande influence sur la philosophie moderne, qu'il a renouvelée par un effort pour concilier les exigences de la science et celles de la morale, le naturalisme et l'idéalisme. Cette conciliation n'est pas celle de l'éclectisme de Cousin, qui procédait historiquement; c'est par la réflexion spéculative que Fouillée approfondit les systèmes opposés et découvre les idées nouvelles qui en permettent la synthèse.

Fouillée.

Ses Mémoires sur la philosophie de Platon (1867) et sur celle de Socrate furent couronnés par l'Académie des sciences morales. Sa thèse de doctorat, dans laquelle il appliquait pour la première fois sa méthode de large conciliation, traitait *la Liberté et le Déterminisme* (1873). Une *Histoire de la philosophie*, parue en 1875, fut plusieurs fois rééditée. Citons encore : *L'Idée moderne du droit en Allemagne, en Angleterre et en France* (1878); *la Science sociale contemporaine* (1880); *la Propriété sociale et la Démocratie* (1881); *Critique des systèmes de morale contemporains* (1883); *la Morale, l'Art et la Religion, d'après Guyau* (1889); *l'Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience* (1889); *l'Evolutionnisme des idées-forces* (1890); *l'Enseignement au point de vue national* (1891); *la Psychologie des idées-forces* (1893); *Tempérament et caractère* (1895); *le Mouvement positiviste et la conception sociologique du monde* (1896); *le Mouvement idéaliste et la réaction contre la science positive* (1896); *Psychologie du peuple français* (1898); etc. — Fouillée (Mme), sa femme, a publié sous le pseudonyme de G. BRUNO, divers ouvrages d'éducation : *Francinet; le Tour de la France par deux enfants; les Enfants de Marcel*; etc. D'un premier mariage, Mme Fouillée a eu pour fils le philosophe et poète Guyau.

FOUILLE-AU-POT n. m. Pop. Petit marmiton; mauvais cuisinier. ‖ Pl. *Des* FOUILLE-AU-POT.

— Fig. Homme tatillon, curieux, qui se rend insupportable en se mêlant des petits détails du ménage.

FOUILLEMENT (*fou-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de fouiller.

FOUILLE-MERDE (de *fouiller*, et *merde*) n. m. Nom trivial des bousiers, géotrupes, aphodies et autres scarabées coprophages. ‖ Pl. *Des* FOUILLE-MERDE.

FOUILLER (*fou-ill* [*ll* mll.] — d'une forme *fodiculare* tirée du lat. *fodicare*, fréquentat. de *fodere*, fouir) v. a. Creuser, pratiquer des creux dans : FOUILLER *le sol.*

— Par anal. Chercher en ouvrant : *On éventrait les fugitifs pour* FOUILLER *dans leurs entrailles l'or qu'ils avaient avalé.* (Chateaubr.)

— Chercher dans; chercher dans les vêtements de : FOUILLER *un quartier, des molles.* FOUILLER *ses poches.* FOUILLER *un voleur.*

— Fig. Scruter, rechercher, étudier avec attention : FOUILLER *les plaies de la société.* ‖ Approfondir; travailler avec soin : FOUILLER *des problèmes.* FOUILLER *son style.*

— B.-arts. Creuser les parties destinées à être en retrait pour que les autres aient plus de relief : FOUILLER *savamment le marbre.*

— Techn. *Fouiller de la pierre*, En rechercher les bancs dans une carrière.

— Vétér. *Fouiller un animal*, Introduire la main dans son rectum, pour explorer les divers organes du bassin et ceux qui avoisinent cette partie.

— v. n. Creuser dans : *Plancher où les rats* ONT FOUILLÉ. ‖ Chercher çà et là, fureter : FOUILLER *dans un champ, dans une armoire.*

— Fig. Examiner, chercher curieusement : FOUILLER *dans le cœur humain, dans l'histoire.*

Fouillé, ée part. pass. du v. Fouiller.

— B.-arts. Travaillé en creux : *Sculpture admirablement* FOUILLÉE. ‖ Où l'on a imité des creux, ou bien encore Où tous les détails apparaissent : *Peintre dont les toiles sont admirablement* FOUILLÉES.

Se fouiller, v. pr. Chercher dans ses vêtements; dans ses poches.

— Pop. *Se fouiller*, Etre définitivement frustré d'une chose sur laquelle on avait compté.

FOUILLET (*fou-ill* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire de la menthe sauvage. ‖ On dit aussi POULIOT.

FOUILLETER v. a. Sylvic. Syn. de FURETER.

FOUILLEUR, EUSE (*fou-ill* [*ll* mll.]) n. et adj. Celui, celle qui pratique des fouilles : *La pince des* FOUILLEURS. (Th. Gaut.) ‖ Celui, celle qui fouille : *Un* FOUILLEUR *de poches.* — Fig. : *Sainte-Beuve, avec sa nature de critique* FOUILLEUR *et ciseleur...* (Marc Monnier.)

— Spécialem. n. f. Femme chargée par la police, par la douane, etc., de fouiller les femmes soupçonnées de contrebande.

— n. m. Chass. et vêner. Nom que l'on donne au sanglier. (On l'appelle surtout FOUILLEUR D'EMBLAVES.)

FOUILLEUSE (*fou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Se dit des charrues spéciales employées pour diviser et pulvériser le sous-sol. ‖ Syn. SOUS-SOLEUSE.

— Adjectiv. : *Charrue* FOUILLEUSE.

— ENCYCL. Tantôt la *fouilleuse* est construite à l'imitation d'une charrue véritable, sauf que le soc est remplacé

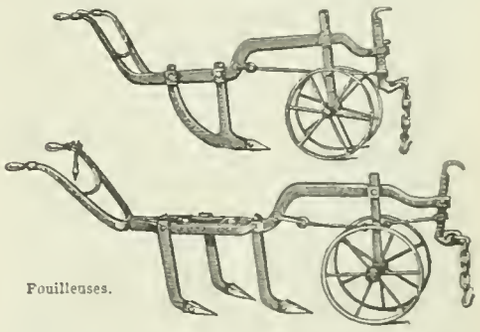

Fouilleuses.

par un outil spécial affectant la forme d'un fer de lance, tantôt elle rappellerait plutôt, dans son aspect général, l'instrument nommé « scarificateur » ou « cultivateur ». Alors les outils, en fer de lance, sont fixés, au nombre de trois, de cinq ou de sept, à un bâti, et l'appareil est pourvu en outre de deux roues formant avant-train. Il y a aussi des charrues qui retournent le sol, en même temps qu'elles divisent le sous-sol.

FOUILLEUSE (domaine de). Situé à environ 800 mètres de la route de Rueil à Garches et à Saint-Cloud, il fut acheté, en 1856, par Napoléon III pour y établir une ferme-modèle. Des bâtiments furent construits à usage de vacherie, de porcherie, d'écuries et de poulailler. On y réunit les plus beaux types de reproducteurs, notamment des taureaux et vaches de Durham. Toutes les machines agricoles, mues par la vapeur, constituaient une véritable exposition permanente des systèmes les plus nouveaux et les plus perfectionnés. Pendant la bataille de Buzenval (janv. 1871), Fouilleuse fut désigné comme point de concentration du gros de l'armée française; détruits en partie par les obus, ses bâtiments restèrent longtemps à l'état de ruines. Ils ont été relevés et l'ancienne ferme-modèle est devenue une maison de correction.

FOUILLIS (*fou-ill* [*ll* mll.] — rad. *fouiller*) n. m. Fam. Confusion, pêle-mêle : *Un* FOUILLIS *à ne pas s'y reconnaître.* — Fig. Œuvre littéraire embrouillée et confuse.

— En T. de techn., Dessins que, dans l'impression sur étoffes, on produit en faisant courir sur l'étoffe à imprimer plusieurs molettes en tous sens.

F, fouillot.

FOUILLOT (*fou-ill-o* [*ll* mll.]) n. m. Techn. Orifice carré pratiqué sur le palastre d'une serrure et dans lequel on introduit le bec-de-cane qui fait mouvoir le pêne de la serrure.

FOUILLOTTER v. n. Arg. Syn. de TROUILLOTTER.

FOUILLOUSE (*fou-ill* [*ll* mll.] — du lat. *follis*, sac de cuir) n. f. Bourse; poche. (Vieux mot que l'arg. a conservé.) ‖ On disait aussi FOUILLOUSE.

FOUILLOUSE (LA), comm. de la Loire, arrond. et à 8 kilom. de Saint-Etienne, sur le Furens; 2.306 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille. Papeterie; manufacture d'armes; nombreuses usines, carrosseries.

FOUILLOUX (LE), comm. de la Charente-Inférieure, arr. et à 41 kilom. de Jonzac, non loin du Palais, sous-affluent de l'Isle par le Lary; 1.046 hab. Fabrique de briques et de chaux.

FOUILLOUX (Jacques du), gentilhomme poitevin et [illegible], né en 1521, mort en 1580. On lui [illegible] un traité remarquable de la chasse à courre, intitulé « [illegible], contenant plusieurs préceptes et des remèdes [illegible] pour les chiens de diverses maladies » (1561), traité qui a [illegible] encore d'une grande réputation, et que l'on [illegible] le *Bréviaire du veneur*. Buffon lui-même n'a pas [illegible] la gêne de s'appuyer sur cette autorité.

FOUILLOY, com. de la Somme, arrond. et à 14 kilom. d'Amiens, sur la Somme canalisée, en face de Corbie; [illegible] hab. Sucreries mécaniques, teintureries, tannories.

FOUILLURE n. f. Vénér. Syn. de nouris.

FOUINARD (*nar'* — rad. *fouine*) n. m. et adj. Curieux, discret, malin, rusé. (Pop.) ‖ On dit aussi FOUINE et FOUINEUR.

FOUINE (rad. *fouine*, hêtre) n. f. Zool. Petit carnassier du genre martre. *La* FOUINE *est un redoutable braconnier.*

— Fig. et fam. Personne maigre, rusée, curieuse et discrète. Syn. FOUINARD, FOUINEUR.

— Agric. Espèce de fourche en fer à long manche, qui sert à élever les gerbes sur le tas. Tache de la couleur du pelage de la fouine, qui se produit sur les feuilles de la vigne.

— Pêch. Syn. de FOENE.

— ENCYCL. Zool. La *fouine* (mustela foina), répandue de l'Europe centrale jusqu'au nord-est de l'Asie, mesure environ 70 centimètres de long, de la tête à l'extrémité de la queue. Grisâtre, avec la gorge marquée de blanc, elle fournit une fourrure assez estimée de tout temps. La mode de porter les peaux entières préparées avec des ongles et un museau d'orfèvrerie, comme tour de cou ou sac à main, remonte au moyen âge. Ce petit animal actif et nocturne, vivant près des habitations, est très nuisible : il pénètre dans les poulaillers et pigeonniers et saigne tous les oiseaux jusqu'à tomber ivre de sang. Sa portée est de six ou sept petits.

Fouine.

FOUINER v. n. Se dérober comme la fouine. ‖ Pop. Se mêler secrètement des affaires des autres; faire comme la fouine qui fouille partout son museau.

FOUINETTE (*nèt'* — rad. *fouine*) n. f. Agric. Petite fourche de fer. ‖ On dit aussi FOINETTE.

FOUIR (du lat. *fodere*, creuser) v. a. Creuser, en parlant du sol : FOUIR *un puits, la terre.* ‖ Absol. : FOUIR *sans cesse.*

FOUISSEMENT (*i-se-man*) n. m. Action de fouir.

FOUISSEUR (*i-seur'*), **EUSE** adj. Zool. Qui a l'habitude de fouir, de creuser la terre : *Espèces* FOUISSEUSES. *Mammifères, Rongeurs, Insectes* FOUISSEURS.

— Zool. *Pattes fouisseuses*, Celles qui sont conformées pour creuser la terre, comme celles des taupes, de la plupart des édentés, etc. Chez les insectes, on en trouve des exemples remarquables chez les courtilières ou taupe-grillons, les scarites, les hyménoptères du groupe des sphex, etc.)

— Substantiv. : *Un* FOUISSEUR. *Une* FOUISSEUSE.

Pattes fouisseuses: 1. Taupe, 2. Taupe-grillon; 3 Scarite.

FOUISSEURS (*i-seur'*) n. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, comprenant les sphégidés et familles voisines dont les représentants creusent généralement des nids en forme de terrier pour leurs larves. Le groupe des *fouisseurs* n'est plus guère adopté aujourd'hui, parce qu'il est peu naturel, beaucoup des hyménoptères qu'on y faisait rentrer bâtissent en effet des nids extérieurs ou mènent une existence parasite. Le synonyme à peu près équivalent est SPHÉGIENS.) — *Un* FOUISSEUR.

FOUJIWARA, famille qui, du VIIe au XIIe siècle, fut toute-puissante à la cour impériale du Japon et gouverna réellement ce pays. Elle se fit d'abord remarquer par des réformes utiles dans la législation et une bonne gestion du Trésor. Le grand nombre de peintres, poètes, savants, historiens, etc., qu'elle a donnés au Japon, mérite d'immortaliser son nom. Mais, plus tard, adonnés à l'indolence et à la débauche, et se désintéressant complètement de la guerre, les Foujiwara furent renversés par Taïra et Minamoto, les chefs des deux grandes familles qui s'élevèrent alors, et qui gouvernèrent alternativement pendant la fin du XIIe siècle et pendant tout le XIIIe.

FOUKA, village agricole de l'Algérie, arrond. et à 37 kil. d'Alger, près de la Méditerranée, sur le versant septentrional du Sahel, [illegible] hab. Ce village, créé en 1842 pour l'application du système de colonisation militaire, est l'ancien centre de population romaine que l'*Itinéraire d'Antonin* désigne sous le nom de *Castra Calventi*. Des fouilles y ont mis à jour des tombeaux, des bronzes, des médailles, etc. Ses environs produisent les céréales et du vin.

FOUKHALA ou **FOGHALA**, oasis saharienne dans la région des Zibans, à 16 kilom. S.-O. de Biskra, départ. de Constantine, sur un petit affluent de l'Oued-Djedi, au pied de la montagne crayeuse de Katchina. Élevage du mouton et culture du dattier.

FOU-KIEN ou **FO-KIEN**, prov. littorale du sud-est de la Chine, sur le bras de mer qui la sépare de son ancienne dépendance Formose (*détroit de Fou-Kien*). Adossée au revers oriental des Nan-Ling, la province est presque entièrement montagneuse, coupée par les nombreuses et humides vallées des affluents du Si-Ho et du Chang, mais généralement fertile et mise en valeur par la culture du riz, du tabac, du mûrier, du coton et surtout du thé, dont l'exportation, par Fou-Tchéou, vers l'Angleterre, est considérable. La population, longtemps rebelle à l'invasion tartare, est énergique, industrieuse et très dense, malgré les émigrants nombreux qu'elle fournit à l'Amérique, aux Philippines et à Java. Parmi les plus importantes agglomérations, citons : Fou-Tchéou, sur le Si-Ho, capitale du Fou-Kien, port actif d'exportation et arsenal militaire; Tchang-Tchéou; Amoï et Lem-Kong.

FOUKOUSA n. m. Étoffe de soie brodée du Japon.

FOULADOUGOU ou **FOULA-DOUGOU**, prov. du Soudan français, s'étendant entre le Bakhoy, une des branches du fleuve Sénégal, et le Niger. Elle est longée de l'O. à l'E. par la voie ferrée Kayes-Bammako. Cette province fit partie de l'empire d'Ahmadou, et fut placée sous la domination française par le colonel Borgnis-Desbordes. Arrosée par les affluents et sous-affluents du Sénégal : le Ba-Oulé et le Badingko, sa valeur agricole augmente tous les jours.

FOULAGE (*laj'* — rad. *fouler*) n. m. Œnol. Action d'écraser le raisin avant la fermentation.

— Hyg. Pratique de massage, consistant en une compression exercée avec la paume des mains.

— Imprim. Action exercée sur la fouille de papier par la platine dans la presse manuelle, par le cylindre dans la presse mécanique, et par suite de laquelle l'impression a lieu. ‖ Relief produit par l'impression sur le revers de la feuille par suite de grande pression.

— Techn. Action de fouler du drap, un chapeau; résultat de cette action. ‖ Opération que les tanneurs font subir aux peaux, en employant des foulons, lorsqu'elles sont plongées dans l'eau courante ou l'eau pure.

— ENCYCL. Œnol. La pratique du *foulage* a ses adeptes et ses adversaires : les uns prétendant que le foulage, en faisant rendre au grain tout le jus qu'il contient augmente la quantité de vin de goutte; les autres déclarant que, du fait du foulage, la limpidité du vin est diminuée et que la fermentation est moins intime, moins complète. Quoi qu'il en soit, le foulage est pratiqué presque partout, dans les grands vignobles français du moins, et s'exécute de différentes façons. Tantôt on a recours à l'ancien procédé qui consiste simplement à piétiner le raisin, tantôt on se sert de machines appelées « fouloirs ». On fait souvent usage de fouloirs qui, la plupart du temps, sont combinés avec des appareils destinés à égrapper le raisin, et qui, en ce cas, prennent le nom de *fouloirs-égrappoirs*. V. ÉGRAPPOIR.

— Imprim. On règle le *foulage* en tirant plusieurs fouilles sans encrer pour se rendre un compte exact du relief laissé au recto du papier et, par conséquent, de la pression qui varie avec la nature des caractères d'imprimerie.

— Techn. Le *foulage* du drap, etc., est une opération qui a pour but de resserrer et de feutrer les fils de laine, en donnant au tissu plus de corps en même temps qu'un moelleux plus grand et, enfin, une douceur caractéristique au toucher. Autrefois, le foulage s'obtenait au moyen de pilons verticaux ou de maillets, qui frappaient le drap empilé dans un récipient plein d'eau et de *terre à foulon*. Aujourd'hui, le foulage s'exécute à l'aide de cylindres à axes horizontaux entre lesquels passe l'étoffe, après avoir été rassemblée mécaniquement en forme de boudin. Les cylindres doués d'un mouvement de rotation compriment le drap dans le sens de la largeur, tandis qu'il l'est dans le sens de la longueur, s'engageant dans un conduit entre les parois duquel est un sabot pressé par un ressort et que le drap soulève.

FOULAHS. Ethn. V. FELLATAS.

FOULANT (*lan*), **ANTE** adj. Appareil, instrument propre à fouler : *Cylindre* FOULANT. ‖ *Pompe foulante*, Pompe servant à élever l'eau au moyen de la pression exercée sur le liquide.

FOULARD (*lar'* — orig. inconn.) n. m. Comm. Étoffe de soie de la famille des taffetas, qui s'emploie pour robes, fichus, mouchoirs, et pour la confection de laquelle on choisit ordinairement des soies de Chine ou de Perse. ‖ Étoffe de coton satiné, dont on fait des mouchoirs de cou.

— Techn. Machines appelées *foulards gommeurs*, ou *foulards d'apprêt*, ou *machines à apprêter*, qui ont pour principal objet d'imprégner les étoffes de matières mucilagineuses pour les encoller et leur donner l'apprêt.

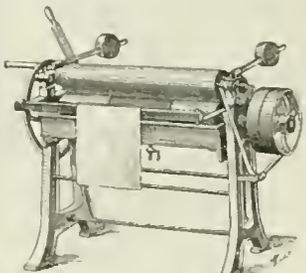

Foulard gommeur.

FOULARDER v. a. Préparer comme les foulards. ‖ Soumettre un tissu à l'action des machines à apprêter.

FOULAYRONNES, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 3 kilom. d'Agen; 1.001 hab.

FOULBÉ. Ethn. V. FELLATAS.

FOULD (Achille), homme d'Etat et financier français, né à Paris en 1800, mort à Tarbes en 1867. Il était fils d'un riche banquier israélite. La ville de Tarbes le nomma député en 1847; il fut ministériel et s'occupa surtout des questions financières. Sous le gouvernement provisoire, il attaquait vivement l'administration de Garnier-Pagès. Élu à Paris représentant du peuple en 1848, il fut choisi comme ministre des finances par le prince-président, auquel il faisait, dit-on, des avances de fonds. Citons, parmi les actes et les lois dont il a été le promoteur : le retrait de l'impôt sur le revenu, sur les créances hypothécaires et sur les loyers; la caisse des retraites pour la vieillesse, la banque d'Algérie; la réduction de la taxe des lettres, etc.

Après le coup d'Etat, il reprit le portefeuille des finances, le quitta en 1852, à la promulgation du décret sur les biens de la famille d'Orléans, fut nommé sénateur, puis ministre d'Etat. A la suite d'un rapport pessimiste sur la situation financière du pays, il rentra au ministère des finances (1861). Il y continua d'ailleurs les déficits, les découverts et les emprunts de ses prédécesseurs, et il laissa les budgets de 1867 et de 1868 dans un état tel qu'il fallut y pourvoir par l'emprunt de 1868. Le règlement de 1862 sur la comptabilité publique, encore en vigueur, et la réunion des fonctions des payeurs du Trésor à celles des receveurs généraux, sont des mesures qu'il convient pourtant de louer.

Fould fut, en somme, un ministre des finances fécond en expédients et habile à manier les chiffres d'un budget, mais sans idées nettes ni système régulièrement suivi. Il avait été élu, en 1857, membre de l'Académie des beaux-arts.

FOULE n. f. Foulage, action de fouler, de soumettre quelque chose à une forte pression : *La* FOULE *du drap.* ‖ Chez les chapeliers. Atelier où l'on foule : *Aller à la* FOULE.

— Par ext. Autref. Oppression : *A la grande* FOULE *des peuples.* (Vauban.) ‖ Presse résultant de la réunion d'un grand nombre de personnes; cette multitude elle-même : *Faire* FOULE. *Il y a toujours* FOULE *à la Bourse.* ‖ Peuple, commun des hommes : *La* FOULE *ignorante, inconstante. Se mettre au-dessus de la* FOULE. ‖ Grand nombre de personnes ou de choses : *Citer une* FOULE *de témoins. Faire une* FOULE *d'objections.*

— Loc. adv. *En foule* (autref. *A la foule*), En formant foule, en grand nombre : *Accourir* EN FOULE *à un spectacle.*

— Archéol. *Combat à la foule.* Se disait des tournois où deux troupes de combattants se rencontraient dans la lice. (C'était une sorte de petite guerre où les soldats des garnisons s'exerçaient avec leurs officiers. Ce caractère de manœuvres apparaît au XVIe siècle; auparavant, les combats à la foule étaient de véritables pas d'armes, où l'on se servait de l'épée. Le combat des Trente, au XIVe s., fut une entreprise de ce genre.)

— Mar. Vergue supplémentaire, livardo dont on se sert pour tendre au vent les voiles à bourcet : *Dans les embarcations, la gaffe sert de* FOULE.

— Pêch. Genre de pêche qui se fait à la marée basse, en soudant du pied le fond des rivières ou de la mer, afin de piquer avec un angon le poisson enfoui dans le sable ou la vase.

— Techn. Nom que l'on donne à l'ouverture à travers laquelle passe la navette, lorsque, dans l'opération du tissage, on élève tous les fils destinés à recouvrir la trame, et qu'on abaisse simultanément tous ceux qui doivent être recouverts par celle-ci. ‖ En T. de tisseur, Angle que forment deux nappes de la chaîne, pour le passage de la navette. (On dit aussi FOGUE.) ‖ Pression que le tisseur exerce avec le pied sur une ou plusieurs marches du métier, pour les enfoncer. (On dit aussi MARCHURE.) ‖ Morceau de bois dont se sert le tisserand pour tenir convenablement écartées les jumelles du peigne.

— SYN. **Affluence, multitude**, etc. V. AFFLUENCE.

FOULÉ (rad. *fouler*) n. m. Comm. Sorte de drap d'été.

— Constr. Dessus d'une marche d'escalier, partie sur laquelle on pose le pied.

FOULÉE (rad. *fouler*) n. f. Manég. et sport. Appui que le cheval prend sur le sol à chaque temps de trot, de galop. ‖ Étendue de terrain qu'un cheval couvre à chaque battue dans le galop.

— Techn. Quantité de peaux que l'on pile à la fois, c'est-à-dire que l'on soumet en même temps à l'opération du foulage. ‖ Chacune des impulsions que l'on donne à un soufflet de forge lorsqu'on souffle.

— Vénér. Trace légère qu'une bête laisse de son pied, quand elle passe sur l'herbe ou sur les feuilles mortes.

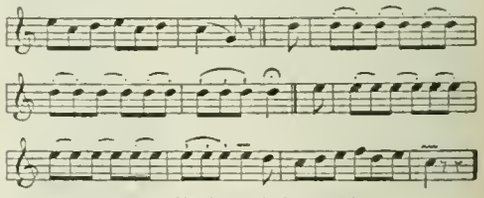

Les Foulées (sonnerie de trompe).

(On dit aussi QUÊTES.) ‖ *Les foulées*, Sonnerie de trompe que l'on fait entendre quand on chasse à la billebaude, quand on trouve les empreintes que les bêtes fauves laissent sur leur passage.

FOULEMENT (*man*) n. m. Action de fouler.

FOULER (du lat. pop. *fullare*, tiré de *fulle*, foulon) v. a. Presser, écraser, enfoncer par la pression; marcher sur : FOULER *l'herbe.* FOULER *un lit.* FOULER *par mégarde une robe, un bonnet.*

— Blesser en pressant fortement : *Les selles neuves* FOULENT *d'ordinaire les chevaux.* ‖ Luxer, donner une entorse à : *Chute qui* A FOULÉ *le pied.* FOULER *son cheval en le faisant galoper sur le pavé.*

— Fig. Écraser de charges, d'obligations onéreuses : FOULER *le peuple.* (Vieux.)

— *Fouler aux pieds*, Écraser sous ses pieds; marcher sur : FOULER AUX PIEDS *des soldats tombés dans la mêlée.* ‖ Fig. Traiter avec grand mépris; mettre en oubli : FOULER AUX PIEDS *les préjugés.*

— Œnol. Écraser le raisin avant de le faire fermenter.

— Techn. Enfoncer la marche ou une des marches du métier, en appuyant le pied dessus. ‖ *Fouler le cuir*, Le presser avec les pieds pour l'amollir lorsque les peaux sont plongées dans l'eau courante ou l'eau pure. ‖ *Fouler des chapeaux*, Les presser dans un bain d'eau, de lie de vin, pour que leur étoffe se feutre. ‖ *Fouler les draps, les étoffes*, Les comprimer au moyen des cylindres, pour les rendre plus fermes, plus serrés.

— Vénér. Mordre la bête après l'avoir renversée. ‖ *Fouler une enceinte*, Y entrer à la poursuite de la bête.

Foulé, ée, part. pass. du v. Fouler.

— Vénér. Battu, parcouru par une meute.

Se fouler, v. pr. Être foulé : *Terrain qui* SE FOULE *de plus en plus.*

— Fam. *Se fouler la rate* ou simplem. *Se fouler*, ou pop. *Se la fouler*, Ressentir une oppression pour avoir couru trop vite, et fig., Se donner beaucoup de peine, de mouvement. (S'emploie presque toujours avec la négation.)

FOULERIE (*rî*) n. f. Atelier où l'on foule les draps, les étoffes, les cuirs, les chapeaux : *Porter des draps à la* FOULERIE. ‖ Machine à fouler : *Les* FOULERIES *à maillet valent mieux que les* FOULERIES *à pilons pour le dé-graissage.* (Lonormant.)

— Endroit où l'on foule le raisin, en Lorraine.

FOULES. Ethn. V. FELLATAS.

FOULEUR, EUSE n. Celui, celle qui foule les draps, les cuirs, les chapeaux de feutre. ‖ *Fouleur en tonneau,* Ouvrier qui, dans la cuve, foule les peaux de petits animaux, comme le chat, le lièvre, le lapin, le chien, etc.

— Adjectiv. : *Ouvrier* FOULEUR.

— n. f. Techn. Machine que, dans les fabriques de chapeaux, on emploie pour procéder au foulage du feutre.

FOULLON (Joseph-François), administrateur français, né à Saumur en 1717, tué à Paris en 1789. (L'orthographe Foulon est erronée.) Intendant général des armées pendant la guerre de Sept ans; de la marine sous le maréchal de Belle-Isle; des finances en 1771. Conseiller d'Etat en 1789, il fut chargé par le roi, après le renvoi de Necker, de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée de siège. La manière impitoyable dont il gouvernait ses terres le faisait détester de ses fermiers et de ses paysans, comme son âpreté au gain, lui avait attiré la haine du peuple de Paris. Le lendemain de la prise de la Bastille, il se retira à la campagne et se fit passer pour mort en faisant enterrer à Houvion un de ses domestiques sous son nom. Reconnu, il fut ramené à Paris. Conduit à l'Hôtel de Ville, il fut sauvé du massacre par La Fayette, qui l'envoya en prison. Mais il ne sut pas contenir sa joie; on crut à un signal et il fut entraîné dehors, pendu à un réverbère, puis décapité.

FOULOIR n. m. Techn. Instrument qui sert à fouler les peaux, les draps. ‖ Atelier où s'opère le foulage. ‖ Outil qui sert aux dentistes à enfoncer la feuille d'or ou de plomb, dans une dent, après l'avoir nettoyée, pour la plomber.

— Œnol. Appareil dont on se sert pour fouler la vendange. ‖ Sorte de caisse dans laquelle on foule la vendange. (Dans ce dernier cas, on dit aussi FOULOIRE, n. f.)

— ENCYCL. Œnol. En principe, le *fouloir* mécanique est constitué par deux cylindres tournant en sens inverse du dehors au dedans et qui, cannelés, happent les grappes de raisin. Versés dans une trémie, les raisins passent entre les deux cylindres, qui les écrasent en laissant intacts les pépins. Ceux-ci contiennent une huile empyreumatique qui communiquerait au vin un goût désagréable. D'autres fois, les fouloirs se composent d'un cylindre plein, muni de palettes, qui saisissent les raisins et les broient sur un plan incliné se rapprochant de plus en plus du cylindre (les palettes sont mobiles et rentrent dans le cylindre ou en sortent pendant la rotation). Quelle que soit d'ailleurs la forme du fouloir, qu'il soit ou non muni d'un égrappoir (fouloir-égrappoir), le but à atteindre est d'écraser le raisin sans entamer les pépins. Dans certains vignobles de la Bourgogne, où le raisin n'est pas soumis au foulage, on l'écrase au pied même de la vigne, dans des tonneaux munis d'un seul fond, et l'on fait usage alors d'un pilon de bois appelé également « fouloir ».

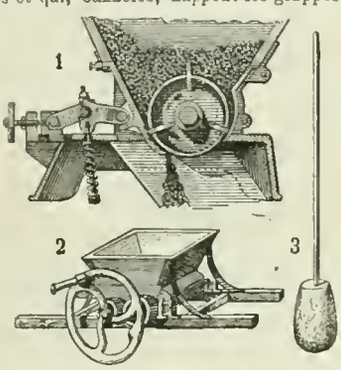

Fouloirs à raisins : 1. Système Simon, à un seul cylindre (coupe); 2. Bourguignon (système Gaillot); 3. A main.

FOULOIRE n. f. Techn. Table sur laquelle les chapeliers foulent les chapeaux. ‖ Cuvier dans lequel on foule les bas.

FOULON (du lat. *fullo,* même sens) n. m. Techn. Ouvrier qui foule et apprête les draps. (On l'appelle encore MOULINIER, et FOULONNIER.) ‖ *Moulin à foulon* ou simplem. *Foulon*, Moulin servant à fouler les étoffes de laine. ‖ Appareil usité dans les mégisseries pour le battage des peaux au moyen de gros maillets mus mécaniquement. ‖ *Terre à foulon,* Argile smectique provenant de la décomposition des schistes dronctaques, et qui est employée pour le foulage et le dégraissage des draps. ‖ *Foulon hérisson,* Machine employée en corroirie pour fouler les peaux sortant de rivière, et qui se compose de deux cylindres munis de fiches de bois ou de métal tournant en sens inverse et entre lesquels passent les peaux.

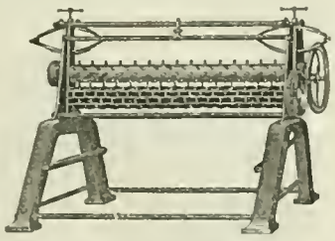
Foulon hérisson (corroirie).

— Bot. *Chardon à foulon,* Espèce de chardon dont le panicule, armé de dents longues et courbes, sert à carder les étoffes de laine et à rendre le poil des draps plus uni.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de hanneton. ‖ Nom donné improprement aux guêpes et aux frelons.

— ENCYCL. Techn. Les moulins à *foulon* qui furent les premiers en usage, et que l'on rencontre encore dans quelques fabriques, se composent de pilons verticaux ou de maillets inclinés qui frappent tour à tour sur toutes les parties du drap, lequel est placé dans une espèce d'auge circulaire contenant des eaux alcalines dans lesquelles on ajoute de la terre à foulon, et où l'étoffe est tournée et remuée en tout sens.

FOULONNAGE (*lo-naj'*) n. m. Techn. Syn. de FOULAGE, en ce qui concerne les draps.

FOULONNIER (*lo-ni-é* — rad. *foulon*) n. m. Techn. V. FOULON. ‖ Propriétaire de moulins à foulon.

— En Normandie, Nom vulgaire du frelon.

FOULPOINTE ou **MAHAVELONA**, village malgache, dont le nom indigène est *Marofototra.* Situé sur la côte orientale de Madagascar, à 50 kilomètres au nord de Tamatave, il possède un port naturel assez bon, mais que des récifs de coraux rendent d'accès difficile. Les environs sont fertiles, mais insalubres. Ce fut autrefois le principal établissement français dans l'île.

FOULQUE (*foulk'*) n. f. Genre d'oiseaux, type de la tribu des *fulicinés,* dont le nom scientifique est *fulica.*

— ENCYCL. Les *foulques* sont des poules d'eau à bec haut, avec une callosité frontale, à doigts longs garnis d'expansions membraneuses en palettes. On en connaît une douzaine d'espèces, dont deux habitent l'Europe; les autres sont répandues surtout en Amérique. Toutes vivent dans les étangs couverts de roseaux et ont des mœurs nocturnes. Ce sont des oiseaux migrateurs et passagers. La foulque noire (*fulica atra*) est répandue dans toute l'Europe et le nord de l'Afrique, dans l'Asie moyenne et septentrionale, jusqu'au Japon et en Australie.

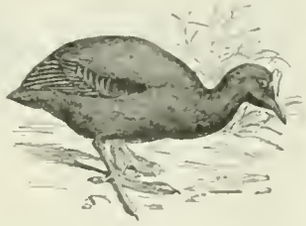
Foulque.

FOULQUES, archevêque de Reims, né vers 840, mort en 900. Il fut d'abord chanoine de Reims, puis moine et abbé de Saint-Bertin. Charles le Chauve, qu'il avait accompagné à Rome (877), le nomma archevêque de Reims après la mort d'Hincmar (883). Il releva les murs de sa ville épiscopale, répara la cathédrale, rétablit les écoles du chapitre et donna asile à un grand nombre de prêtres et de moines, dispersés par les invasions des Normands. Par ses soins, le corps de saint Remi fut retiré de l'abbaye d'Orbais et déposé à Reims. En même temps, Foulques jouait un rôle politique considérable. Il eut d'abord le tort, à la mort de Louis III et Carloman, d'offrir la couronne de France à Guy de Spolète, puis à Arnoul, roi de Germanie. Mais, Eudes ayant prévalu contre eux, Foulques mieux inspiré présenta aux seigneurs, assemblés à Reims en 893, le jeune Charles le Simple et le couronna. Sur l'ordre du pape Formose, il exhorta ensuite et décida le roi Eudes à reconnaître Charles pour son héritier. Celui-ci, devenu seul maître du trône en 898, nomma Foulques chancelier du royaume, abbé de Saint-Martin de Tours et de Saint-Waast d'Arras. Mais il ne put le défendre contre la haine et les convoitises de Baudoin, comte de Flandre, qui le fit assassiner.

FOULQUES, nom de plusieurs comtes souverains d'Anjou au moyen âge.

Comtes Ingelgériens : **Foulques Ier** *le Roux,* d'abord vicomte, puis comte (888-938), joignit à l'Anjou, dont son père Ingelger lui laissa le gouvernement, le comté du Maine. Il repoussa les Bretons et les pirates normands. — **Foulques II** *le Bon,* fils du précédent, comte en 942, mort à Tours en 958, encouragea l'agriculture et les artisans, aima l'étude, composa des chants sacrés. — **Foulques III** *Nerra,* fils de Geoffroi Ier, et petit-fils de Foulques II, né en 972, mort à Metz en 1040, fut un guerrier fougueux et intrépide, en même temps qu'un prince tyrannique et brutal. Il battit les Bretons, tint tête aux seigneurs coalisés qui le menaçaient, tua Conan Ier, comte de Rennes au combat de Conquéreux (992), enleva Angers, Saumur, etc., au comte Eudes de Blois. Le souvenir de Foulques Nerra, malgré les violences dont ce prince se rendit coupable, est cependant resté populaire en Anjou, peut-être à cause des donations pieuses qu'il faisait et des pèlerinages qu'il entreprenait par crainte des châtiments célestes, plus peut-être que par un véritable repentir. Il attacha aussi son nom à des constructions nombreuses. Il mourut pendant qu'il revenait de Jérusalem pour la troisième fois.

Comtes Plantagenets : **Foulques IV** *le Réchin* (le Hargneux), neveu de Geoffroi Martel et fils du comte de Gâtinais, Geoffroi Ferréol, né à Château-Landon en 1043, mort à Angers en 1109. Son frère Geoffroi le Barbu eut l'Anjou et la Touraine, tandis qu'il obtenait la Saintonge. Il se trouva mal partagé, fit la guerre à Geoffroi le Barbu, le vainquit à Brissac (1038) et le garda prisonnier pendant trente ans. Il prit ensuite quelques territoires à Guillaume le Conquérant. Bertrade, sa quatrième femme, épousa Philippe Ier, roi de France. — **Foulques V** *le Jeune,* né en 1095 (1110-1129), fils de Foulques le Réchin et de Bertrade, aida Louis le Gros contre les Anglais, auxquels il prit Alençon, mais dont il rapprocha sa maison en mariant son fils Geoffroi Plantagenet avec Mathilde, fille de Henri Ier d'Angleterre et veuve de l'empereur Henri V (1128). En 1131, il fut élu roi de Jérusalem, ayant épousé Mélisinde, fille de Baudouin II. Il mourut d'une chute de cheval, dans la plaine de Ptolémaïs.

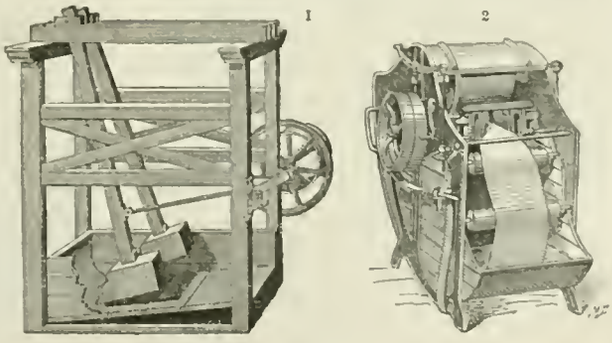

Foulons : 1. A maillets; 2. Pour drap.

FOULQUES de Neuilly, prédicateur français, mort à Neuilly-sur-Marne, où il était curé, en 1201. Il se convertit, après une jeunesse agitée; dès lors, il s'attacha à ramener au bien les usuriers et les filles de mœurs légères, parcourut la France pour faire des conversions. Sa renommée arriva jusqu'à Rome, et le pape Innocent III l'engagea à prêcher la 4e croisade, ce qu'il fit avec succès (1198). Il recueillit des sommes d'argent considérables, que certains de ses contemporains font accuse d'avoir partiellement détournées de leur destination. Il mourut à la veille de partir pour la Terre sainte.

FOULQUES (Gui), pape. V. CLÉMENT IV.

FOULSTON (John), architecte anglais, né à Plymouth en 1772, mort en 1842. Il exécuta presque tous les édifices publics de sa ville natale et reçut le surnom de **Christophe Wren de Plymouth**. Les styles dominants de ces constructions sont le dorique et l'ionique; il a aussi essayé du style égyptien et du style hindou.

FOULTITUDE (contraction de *foule* et de *multitude*) n. f. Mot burlesque, employé par plaisanterie comme synonyme de MULTITUDE : *Donner une* FOULTITUDE *de raisons.*

FOULURE n. f. Pathol. Blessure d'une partie foulée : *Les* FOULURES *sont souvent longues à guérir.*

— Techn. *Foulure des peaux,* Action de fouler avec les pieds les peaux mises dans l'eau au sortir des cuves à tan.

— n. f. Vénerie. Marques légères imprimées par le pied du cerf sur l'herbe ou sur les feuilles. (S'emploie mieux au plur. dans ce sens.) Syn. de FOULÉES.

FOU-L'Y-LAISSE n. m. Linguist. Syn. de SOT-L'Y-LAISSE.

FOUNAÏ ou **OÏTA**, ville du Japon (île de Kiou-Sion), à 170 kil. de Nagasaki, sur la côte méridionale d'une baie du Séto-Outii. Commerce très actif.

FOUNG-HOANG-TCHING, ville de Chine (prov. du Ching-King); 20.000 hab. Fabrique de papier de coton. Grand commerce avec la Corée.

FOUNG-TAO, ministre chinois, né en 857, mort en 960. Il fut maintenu dans ses hautes fonctions sous les quatre dynasties qui se succédèrent, de 930 à 960. Ce fut pendant la seconde année du règne de Ming-Tsoung, de la dynastie des Tang postérieurs, que Foung-Tao demanda l'autorisation à ce prince de graver, imprimer et vendre au public une édition des *Neuf King.* Cette édition ne fut achevée qu'en 952, sous l'empereur Taï-Tson, de la dynastie des Tchéou postérieurs. C'est ce monument, imprimé avec des planches de bois et par le procédé de la gravure, qui fixe l'époque de l'introduction de l'art typographique en Chine.

FOUNINGO n. m. Sous-genre de pigeons du genre *ptilopus,* comprenant quelques espèces propres aux Mascareignes et aux Seychelles. (Le type de ce genre est le *funingus Madagascariensis,* à livrée bleue et rouge. Un founingo des vieux auteurs était la curieuse *colombe hérissée* de Madagascar [*alectrœnas nitidissima*], espèce à tête blanche, aujourd'hui éteinte.)

Founingo.

FOUNTAINS-ABBEY, monastère d'Angleterre, à 3 milles et demi de Ripon. Fondé au XIIe siècle par Thurstan, archevêque d'York, et concédé par lui à des moines qui adoptèrent la règle de Citeaux, il devint un des plus riches du royaume. Ses domaines s'étendaient sur une surface de 30 milles. Les ruines de l'édifice sont très remarquables.

FOUPIR v. a. Techn. Délustrer une étoffe en la chiffonnant à diverses reprises entre les doigts.

FOUQUE (Victor), publiciste français, né à Bayeux en 1802. Correspondant du ministère de l'instruction publique, il a publié des ouvrages intéressants : *Histoire de Chalon-sur-Saône* (1844); *Recherches sur la Révolution communale au moyen âge* (1848); *Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers* (1852); *Des causes et des conséquences de l'émigration des habitants des campagnes vers les grands centres* (1856); *Nicéphore Niepce, sa vie, ses travaux* (1867); etc.

FOUQUÉ (Ferdinand), minéralogiste et géologue français, né à Mortain (Manche) en 1828. Il a fait de remarquables recherches sur la constitution et la synthèse des minéraux et des roches, a été professeur au Collège de France, et, depuis 1881, membre de l'Académie des sciences.

FOUQUE (Pierre-*Octave*), musicien français, né et mort à Pau (1844-1883). Elève d'Ambroise Thomas au Conservatoire, il publia des mélodies vocales et des morceaux de genre pour le piano, qui se faisaient remarquer par leur style et leur élégance. Il fit exécuter aussi quelques morceaux symphoniques et représenter deux opérettes : *l'Avocat noir* et *Deux vieux coqs.* Fouque se fit connaître aussi comme écrivain et publia divers ouvrages : *Michel Ivanovitch Glinka, d'après ses mémoires et sa correspondance* (1880); *Histoire du théâtre Ventadour, 1829-1879, Opéra-Comique, théâtre de la Renaissance, Théâtre-Italien* (1881); *les Révolutionnaires de la musique* (1882). Ancien élève de l'Ecole des chartes, Fouque avait été nommé sous-bibliothécaire au Conservatoire.

FOUQUÉITE (*ké*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux. Variété monoclinique de zoisite.

FOUQUES-DESHAYES, dit **Desfontaines-Lavallée**, littérateur français. V. DESFONTAINES-LAVALLÉE.

FOUQUET (*ké*) n. m. Ecureuil. (Vx.) (Ce mot forme les armes parlantes du surintendant Fouquet, dont le blason contenait un écureuil avec la devise : *Quo non ascendam* (Où n'atteindrai-je point?). ‖ Nom vulgaire d'un oiseau du genre puffin, propre aux îles Mascareignes, et qui est le petit puffin noir de Bourbon (*puffinus obscurus*). V. PUFFIN.

FOUQUET ou **FOUCQUET** (Jean), peintre français du XVe siècle, né à Tours vers 1415 ou 1420, mort en 1480 ou 1481. Jeune encore, et déjà célèbre, son fameux *portrait de Charles VII* est de 1442, il se rendit en Italie. En 1443, le pape Eugène IV fit placer dans l'église de la Minerve, à Rome, son portrait peint par Jean Fouquet. A son retour en France, Fouquet fut employé à enrichir de miniatures des manuscrits. Le premier ouvrage en ce genre qui s'offre à nous avec une date probable (peu après 1458)

est la série de miniatures dont il illustra la traduction française d'une curieuse compilation de Boccace, intitulée *Les Cas* (à lire « les Infortunes » *des nobles hommes et femmes malheureux*, bibliothèque de Munich). Ces miniatures, éparses sur les 350 feuillets du volume, varient l'importance. Le frontispice représente le roi Charles VII siégeant en un lit de justice, au milieu de près de trois cents personnages, qui ont dû être peints d'après nature pour la plupart. Un autre recueil de miniatures, est le célèbre *Livre d'Heures*, dont une belle reproduction chromolithographique a été publiée, par Curmer. Ces *Heures* furent mutilées au commencement du XVIIIe siècle, les feuillets ont été dispersés.

Jean Fouquet.

Fouquet peignit encore un diptyque qui orna Notre-Dame de Melun, jusqu'en 1793. A cette époque, ces deux volets furent dispersés. L'un appartient au musée d'Anvers, l'autre au musée de Berlin. Une tradition veut que la Vierge de ce diptyque ne soit que le portrait de la maîtresse de Charles VII. Après la mort de ce prince, Fouquet devint peintre d'office et enlumineur du roi Louis XI; il décora le manuscrit des « Antiquités des Juifs », par Josèphe (Bibliothèque nationale). En 1472, Louis XI le chargea de l'enluminure d'un livre d'heures pour Marie de Clèves, duchesse d'Orléans; et, en 1474, il commanda à Fouquet de lui soumettre un modèle de tombeau.

Jean Fouquet eut sur les peintres français de son temps une influence considérable. Il semble avoir successivement subi d'abord l'influence du réalisme flamand, puis celle de la Renaissance italienne.

FOUQUET ou **FOUCQUET** (François), vicomte de Vaux, magistrat français, né en 1587, mort à Paris en 1640. C'était un riche armateur breton, que Richelieu appela à faire partie du conseil de la marine et du commerce. Il devint conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Suisse, etc., et acquit la réputation d'un homme habile et intègre. — Sa femme *Marie* DE MAUPEOU (1590-1681) lui donna douze enfants; entre autres, Nicolas, le surintendant des finances. D'une charité extrême, elle se consacra au service des pauvres et des malades.

FOUQUET ou **FOUCQUET** (Nicolas), vicomte de Melun et de Vaux, surintendant des finances, né à Paris en 1615, mort au château de Pignerol, probablement en 1680. Il suivit d'abord, comme son père, la carrière de la magistrature et de l'administration, entra en relations avec Mazarin en 1648, devint son homme de confiance pendant la Fronde, et fut récompensé de sa fidélité, d'abord par la charge de procureur général du parlement de Paris (1650), puis par celle de surintendant des finances (1653). Il profita de son passage aux affaires pour augmenter sa fortune dans des proportions colossales; il en fit, d'ailleurs, un usage splendide, généreux et intelligent, construisit à Vaux un château magnifique, y réunit une bibliothèque de livres rares, employa les meilleurs artistes (Lenôtre, Puget, Poussin, Lebrun) et protégea les plus célèbres littérateurs du temps (Molière, La Fontaine). Après la paix des Pyrénées, il se brouilla avec Mazarin, chercha dès lors à se créer un parti, et acheta Belle-Isle pour s'en faire une place de sûreté. Il trouva un nouvel adversaire dans Colbert, qui travailla à le perdre dans l'esprit du roi, et dévoila les irrégularités de sa comptabilité. L'éclat de la fête qu'il offrit à Louis XIV pour l'apaiser (1661) n'eut d'autre effet que d'exaspérer l'orgueil royal et de rendre sa disgrâce inévitable. On l'a, de plus, accusé, sans preuves décisives, d'avoir levé les yeux sur Mlle de La Vallière. Il fut arrêté à Nantes, où il avait accompagné le souverain, et traduit, pour péculat et rébellion, devant une chambre de justice, formée de commissaires tirés de tous les parlements du royaume. Le procès dura plus de quatre ans et passionna l'opinion publique. Il fut condamné au bannissement, peine que Louis XIV aggrava en celle de la détention perpétuelle. Ses amis : Pélisson, qui écrivit pour lui, de la Bastille, les *Défenses de Fouquet*, La Fontaine, Saint-Evremond, Mlle de Scudéry, Mme de Sévigné, s'agitèrent en vain. Il fut transféré à Pignerol, mis au secret absolu, et mourut probablement en mars 1680. Paul Lacroix a vu en lui l'homme au masque de fer, mais cette opinion est abandonnée aujourd'hui.

Nicolas Fouquet.

— BIBLIOGR. : J. Lair, *Nicolas Foucquet* (Paris, 1890).

FOUQUET, duc DE BELLE-ISLE. V. BELLE-ISLE.

FOUQUET (Guillaume), marquis DE LA VARENNE, diplomate français. V. LA VARENNE.

FOUQUET (Henri), médecin français, né et mort à Montpellier (1727-1806). Docteur à Montpellier en 1760, il fut un des médecins les plus célèbres de son siècle. Citons de lui : *De fibra natura, viribus et morbis in corpore animali* (1759); les articles *Sensibilité* et *Vésicatoire* dans l'Encyclopédie, *Discours sur la clinique* (1803).

FOUQUIER (Pierre-Eloi), médecin français, né à Maissemy (Picardie) en 1776, mort à Paris en 1850. Il fut professeur à la faculté de médecine de Paris, médecin de Charles X et de Louis-Philippe, membre de l'Académie de médecine. Citons, parmi ses ouvrages : *Considérations sur le mode d'administration des médicaments* (1826).

FOUQUIER (Jacques-François-*Henry*), publiciste et homme politique français, né à Marseille en 1838. Il alla à Paris, se lança dans le journalisme et prit part à l'expédition de Garibaldi. Lié avec Gambetta, il fut chargé, en 1870, d'une mission politique à Marseille, où il devint secrétaire général, puis préfet par intérim. Directeur de la presse au ministère de l'intérieur jusqu'au 24 mai 1873, il rentra alors dans la littérature, fonda *le Petit Parisien* fut directeur du *XIXe siècle* (1884), et siégea à la Chambre comme député de Barcelonnette, de 1889 à 1893. Soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de JACQUES RAFFRY, SPECTATOR, PHILINTE, CADIDERT, NESTOR, COLOMBINE, COLOMBA, Henry Fouquier a collaboré à un nombre considérable de journaux. Doué d'une extraordinaire fécondité, il joint à une réelle érudition une fine ironie, un style élégant et souple. Il fut, en 1899, un des fondateurs de l'école des journalistes. On lui doit : *Etudes artistiques* (1859); *l'Art officiel et la Liberté* (1861); *Au siècle dernier*, série de seize monographies féminines du XVIIIe s. (1884); *la Sagesse parisienne* (1885); *Paradoxes féminins* (1886); *le Salon illustré* (1888), et des pièces de théâtre : *le Roman d'un conspirateur*, drame (1890); *le Modèle*, trois actes (1896).

Henry Fouquier

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin), homme politique et magistrat français, né à Hérouël (Aisne) en 1746, mort à Paris en 1795. Fils d'un riche cultivateur, il fit son droit à Paris, et acheta, en 1777, une charge de procureur au Châtelet. En 1783, il fut forcé de vendre sa charge, et prit une place de commis dans les bureaux de police. Parent de Camille Desmoulins, partisan de la Révolution, il ne joua qu'un rôle effacé jusqu'en 1793. Nommé membre du jury d'accusation au tribunal criminel puis accusateur adjoint en 1793, il remplaça bientôt l'accusateur public, Fauvre, qui avait démissionné. Il déploya dans cette fonction nouvelle une rigueur qui lui valut une réputation de férocité extraordinaire. Son éloquence, parfois un peu académique, mais ingénieuse et énergique, avait la plus grande influence sur les jurés. Invariablement il concluait à la peine de mort, et toujours ses réquisitoires étaient suivis d'une condamnation. Parmi tant de victimes qui comparurent devant lui, les plus illustres sont : Marie-Antoinette, les girondins, Mme Elisabeth, Malesherbes, Danton, Desmoulins, les hébertistes, le duc d'Orléans, Mme Rolland, Bailly, etc. On cite de lui, à la vérité, quelques actes de clémence, mais fort rares. Il faut reconnaître, toutefois, que, s'il a usé du droit d'arrestation, c'était surtout sur l'ordre des comités et que les substitutions, les erreurs qu'on lui a reprochées ne sont pas en aussi grand nombre qu'on l'a dit. Décrété d'accusation après le 9-Thermidor, il se défendit devant la Convention avec beaucoup d'habileté, prétendant n'avoir été qu'un instrument aux mains des exécuteurs de la loi, mais il fut condamné à mort et guillotiné, avec plusieurs de ses anciens collègues.

Fouquier-Tinville.

— BIBLIOGR. : Domenget, *Fouquier-Tinville et le tribunal révolutionnaire* (Paris, 1878); G. Lococq, *Notes et documents sur Fouquier-Tinville* (Paris, 1885); H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris* (1880-1882).

FOUQUIÉRACÉ, ÉE (*ki-é*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fouquière.

FOUQUIÈRE (*ki-èr'* — de *Fouquier*, méd. franç.) n. f. Genre de tamariscinées, comprenant des arbustes mexicains, glabres, épineux, à fleurs rouges hermaphrodites, réunies en grappes.

FOUQUIÈRES (Jacques), paysagiste flamand, né à Anvers vers 1596, mort à Paris en 1659. Il fut élève de Breughel de Velours et de Josse de Momper. Il fit preuve de personnalité dans l'interprétation du paysage, et Rubens lui confia les fonds de mainte composition signée de lui. Lorsque Rubens se rendit en France pour décorer le Luxembourg, ce fut en compagnie de son compatriote, appelé comme lui par Louis XIII, qui le créa baron. Fouquières s'érigea en censeur et en rival de Poussin et fit si bien par ses intrigues que celui-ci, abreuvé de dégoûts, quitta la France; mais la victoire ne profita pas à Fouquières, qui se vit abandonner de tous ses amis. Avant l'incendie des Tuileries (1871), on citait de ce peintre, dans les trois salons qui regardaient le jardin et qui étaient, sous Louis XIV, l'appartement de Marie-Thérèse, quatorze morceaux, d'une touche fière et magistrale.

Les morceaux de l'œuvre de Fouquières sont ignorés du public, mais les gravures de ses œuvres sont très répandues.

FOUQUIÈRES-LÈS-LENS, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 26 kil. de Béthune, près de la Deûle supérieure; 2.289 hab. Brasserie.

FOUR (lat. *furnus*) n. m. Ouvrage de maçonnerie voûté, avec une seule ouverture par devant, et dans lequel on fait cuire le pain et la pâtisserie : Four *d'un boulanger, d'un pâtissier*. ‖ *Bouche du four*, Son entrée. ‖ *Autel du four*, Tablette en avant de l'entrée. ‖ *Dôme, Chapelle du four*, Sa voûte. ‖ Lieu où est établi un four à cuire le pain : *Au* FOUR *et au moulin, on sait toutes les nouvelles*.

— Construction voûtée en maçonnerie, dans laquelle on entretient du feu pour certaines opérations qui exigent une température très élevée : FOUR *à chaux, à plâtre*, FOUR *de potier, de verrier*, FOUR *crématoire*.

— *Four à cachot*, Nom, sous Louis XIV et Louis XV, des maisons où l'on cachait les gens que l'on enrôlait de force.

— Fam. Insuccès, échec : *C'est un* FOUR *complet*. ‖ *Faire four*, Echouer. L'origine de cette expression n'est pas certaine, et les lexicographes l'expliquent de différentes manières. La suivante nous paraît la moins invraisemblable : Quand une pièce attirait trop peu de monde pour couvrir les frais, on renvoyait ces spectateurs insuffisants, on éteignait les lumières, et dans la salle, par suite, il faisait noir comme dans un four.)

— Loc. div : *Il y fait chaud comme dans un four*, Il y fait extrêmement chaud. ‖ *Il y fait noir* (on ironiq. *Il y fait clair*) *comme dans un four*, Ce lieu est très obscur, n'est pas éclairé.

— Archit. *Cul-de-four*. V. à son ordre alphabétique.

— Art culin. Partie d'un fourneau ou d'un poêle qui est enveloppée par le calorique, et où l'on peut mettre des aliments pour les chauffer ou les faire cuire : *Rôti cuit au* FOUR. ‖ *Four de campagne*, Four portatif pour cuire le pain, et aussi Couvercle à rebord que l'on pose, chargé de charbons ardents, sur un plat que l'on veut cuire à la fois dessus et dessous. ‖ *Pièce de four*, Pièce de pâtisserie cuite au four. ‖ *Petit four*, Nom donné à de petites pâtisseries en forme de pains.

Four de campagne.

— Boulang. *Donner le four trop chaud*, Faire cuire le pain dans un four trop chauffé.

— Féod. *Four banal* ou *Four à ban*, Four appartenant au seigneur, et auquel tous les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller faire cuire leur pain, en payant une redevance. ‖ *Droit de four banal*, Droit pour le seigneur d'obliger les habitants de la seigneurie à faire cuire leurs pâtes à son four et de détruire tout four construit sur ses terres sans son autorisation.

— Mar. *Four de la soute aux poudres*. Anciennem. Compartiment situé sur l'arrière de cette soute et où l'on empilait les gargousses pleines. ‖ *Four du bord*, Fourneau spécial annexé de la cuisine de l'équipage et permettant de faire en mer du pain frais pour l'équipage.

— Minér. *Fours à cristaux*, Cavités tapissées de cristal de roche, que l'on rencontre dans les parties les plus escarpées des montagnes granitiques des Alpes.

— Phys. *Four électrique*, Appareil dans lequel on utilise les phénomènes calorifiques produits par des courants de grande intensité.

— Techn. *Four à poulets*, Nom donné autrefois à une sorte de couveuse artificielle.

— Théâtr. Nom donné aux loges du cintre d'un théâtre, qui ont la forme d'un four.

— Loc. PROV. : **On ne peut être au four et au moulin**, On ne peut faire deux choses à la fois. ‖ **Ce n'est pas pour lui que le four chauffe**, Ce n'est pas à lui que c'est destiné.

— ENCYCL. Art culin. Le meilleur *four* est celui qui est construit en briques réfractaires, comme le four à pain. Mais, dans l'installation d'une cuisine, on se sert généralement des fours établis dans les fourneaux, ou du *four portatif*, ou même du simple *four de campagne*, sorte de haut couvercle de tôle à rebords, dont on recouvre le plat ou la pâtisserie et sur lequel on place des charbons ardents.

— Bactériol. *Four Pasteur*. Le four Pasteur se compose essentiellement d'un cylindre en tôle, chauffé à sa partie inférieure par des becs de gaz et fermé à sa partie supérieure par un couvercle, facile à soulever, percé d'un trou dans lequel passe un thermomètre. Cet appareil s'emploie pour stériliser les instruments, les pièces de pansement et surtout les ustensiles (tubes, ballons, pipettes, etc.), en usage dans la bactériologie, et qui ne contiennent pas de liquide; auquel cas, leur stérilisation nécessiterait l'emploi de l'autoclave. En 10 minutes environ, la température du four atteint 120°, limite supérieure de la résistance des microorganismes ou de leurs spores.

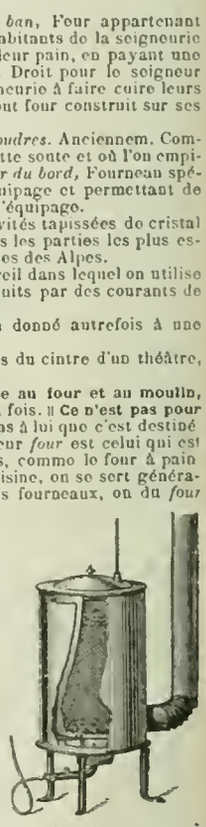
Four Pasteur.

— Féod. *Droit de four banal*. Le seigneur pouvait confisquer à son profit les pains dont la cuisson avait eu lieu ailleurs qu'au four banal. La farine devait être apportée un certain nombre de jours à l'avance, souvent trois jours et trois nuits; le seigneur, de son côté, était tenu de cuire le pain dans un délai fixé et répondait du son fournier. L'obligation de s'adresser au four banal comportait certaines dérogations : ainsi, les nobles et les clercs n'y étaient point soumis.

L'origine de ce droit est fort obscure. Le seigneur percevait, bien entendu, un droit de fournage, mais ce n'est pas uniquement son intérêt qui explique ce monopole; on ne l'a pas établi non plus dans des vues économiques, pour écarter la concurrence. Selon certains auteurs, ce serait un débris de la propriété collective; selon d'autres, il y aurait là une création des grands propriétaires dans l'intérêt de leurs domaines. Quoi qu'il en soit, ce droit devint rapidement impopulaire, à cause des vexations auxquelles il donnait lieu : obligation d'accepter du pain brûlé ou pas cuit, d'aller très loin porter sa farine, etc. A Paris, Philippe-Auguste y renonça dès 1222; il fut supprimé dans beaucoup de provinces au XVIe siècle, et définitivement aboli par la loi du 17 juillet 1793.

— Métall. On donne, en métallurgie, le nom de *fours* aux divers appareils de chauffe, dans lesquels se font les opérations métallurgiques. Le massif intérieur des fours métallurgiques s'appelle *chemise*; il est enveloppé par un massif extérieur ou *armature*, servant à consolider la chemise, qui est construite en matériaux réfractaires.

Il existe trois catégories principales de fours métallurgiques : ceux *à chauffe distincte*; ceux *sans chauffe distincte*, et enfin les fours *à chauffe distincte et à vases clos*.

Les *fours sans chauffe distincte* se divisent en *fours à ouvreaux et courant d'air naturel aspiré*, et en *fours à tuyères et courant d'air forcé*.

Les fours à ouvreaux se subdivisent en *fours à enceinte temporaire* et *à enceinte permanente*.

Les fours à tuyères comprennent : les *bas foyers* pour fusion oxydante, et les *fours à cuve* pour fusion simple ou fusion réductrice. On les appelle aussi *fours à manche*.

Les *fours à chauffe distincte* se divisent en *fours à chauffe*

proprement dite, munis de grilles pour combustible solide, et on *fours à gaz,* dans lesquels la chauffe est remplacée par une source de gaz brûlé ou en combustion.

Dans les *fours à chauffe distincte et à vases clos,* les vases peuvent être placés soit dans la chauffe même, soit à côté, dessus ou dessous.

Four de boulanger Brunelle.

— Milit. On emploie, pour le service de l'armée, des *fours* de plusieurs sortes : les uns, dits *fours permanents,* servent dans les manutentions à faire cuire le pain des troupes d'une garnison; les autres sont les *fours de campagne,* employés dans les marches et opérations militaires. On distingue parmi ceux-ci : 1° le *four de construction,* établi en maçonnerie avec les matériaux trouvés sur place. Son installation demande vingt-cinq à vingt-six heures, et il peut donner deux cents rations par fournée; 2° le *four portatif,* en fer et en tôle, que l'on transporte tout monté; 3° le *four démontable,* qu'on peut transporter à dos de mulet; 4° enfin, le *four roulant,* qui peut fonctionner en marche et qui comporte en réalité deux fours établis sur une voiture attelée à quatre chevaux. V. BOULANGERIE.

— Physiq. *Fours électriques* Ce sont des appareils à utiliser la chaleur fournie par l'arc électrique; la difficulté est de séparer l'action électrique et l'action électrolytique. Dans le four Cowles (V. ALUMINIUM), comme dans certains autres, la chaleur est plutôt fournie par un court-circuit, les matériaux servant de conducteurs. C'est Moissan, le premier, qui a construit un four électrique, où l'action calorifique est seule utilisée. Dans ce four, la substance traitée est placée au-dessous de l'arc, qui jaillit dans un creuset de chaux, de magnésie ou de graphite, ou encore dans un tube de charbon qui traverse le four; c'est, en somme, le four à platine de Deville, où le chalumeau est remplacé par l'arc voltaïque. Dans le modèle de laboratoire, le creuset, accessible par une porte en mica, est porté par un plateau qui peut être disposé verticalement. Les tiges ou vis de manœuvre sont munies de boutons en caoutchouc durci. On peut y travailler dans une atmosphère réductrice en faisant arriver en B un jet de gaz hydrocarburé, qui s'échappe en C. L'arc est dirigé par un aimant A.

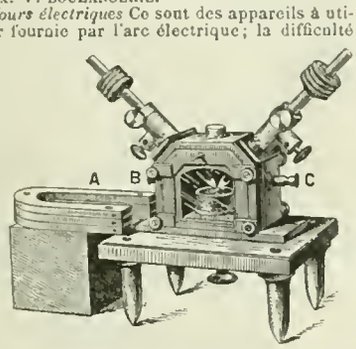

Four électrique Moissan. (Laborat.)

— Techn. Outre son emploi courant pour la cuisson du pain, des aliments, etc., le *four* est employé dans nombre d'industries. C'est ainsi qu'on l'utilise pour l'obtention de la chaux, du plâtre, pour la cuisson des briques, des poteries et des céramiques, la fusion du verre, la calcination de certains produits, etc. V. CHAUX, PLÂTRE, BRIQUE, VERRE, etc.

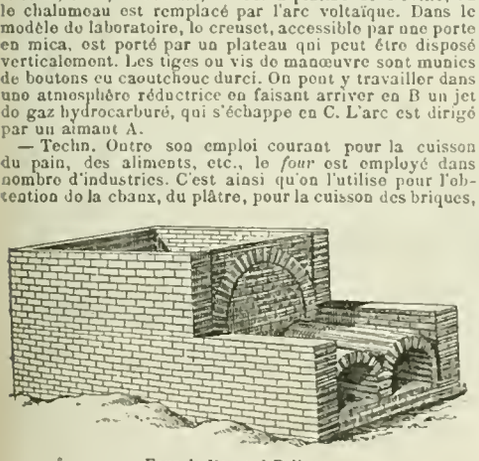

Four de Bernard Palissy.

Citons encore : le *four à alandiers,* dans lequel la chauffe se trouve séparée du laboratoire et où, seuls, les gaz produits par la combustion sont en contact avec les corps à chauffer; le *four à cuve,* dans lequel la matière à chauffer et le combustible se chargent par couches alternatives; le *four de galère,* où la chauffe occupant la partie centrale du four échauffe le laboratoire, placé de chaque côté; le *four à réverbère,* dans lequel le combustible brûle sur une chauffe séparée, sans mélanger les produits de la combustion avec les objets chauffés, etc.

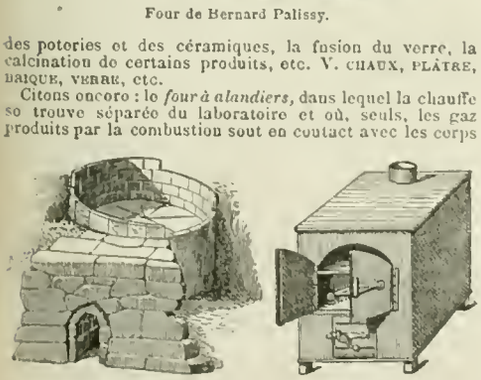

Four de potier romain. Four de pâtissier.

FOUR (CHENAL DU), détroit situé à l'extrémité nord-ouest de la Bretagne, entre les pointes de Saint-Mathieu, de Corsen et l'archipel d'Ouessant. Au S., le chenal du Four débouche dans l'avant-rade de Brest; il n'a que 4 kilomètres de large, entre l'île Bénignet et le port du Conquet. Son entrée nord est marquée par le *phare du Four,* dans l'île d'Ioch.

FOURAS, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 14 kilom. de Rochefort, sur l'Océan, dans l'estuaire de la Charente; 1.989 hab. (*Fourasiens, ennes).* Ch. de f. Etat. Petit port de pêche; plage balnéaire. Château du XIVe siècle et redoute de la Pointe-de-l'Aiguille (1673), relié par une chaussée naturelle, découverte à marée basse, à la petite île d'Enet. Napoléon s'y embarqua pour Sainte-Hélène (1815).

FOURBANDRÉE n. f. Mélange de différentes laines.

FOURBATURE n. f. Ancien nom de la fourbure.

FOURBAUDAGE (*bô-daj'*) n. m. Action de fourbauder.

FOURBAUDER (*bô*) v. a. En Normandie, Falsifier.

FOURBE (de *fourbir,* pris au sens fig.) n. f. Caractère d'un fourbe; acte d'un fourbe : *Découvrir une* FOURBE.

La *fourbe* n'est le jeu que des petites âmes,
Et c'est là proprement le partage des femmes.
CORNEILLE.

— SYN. Fourbe, fourberie. La *fourbe* est la disposition à fourber; la *fourberie* est la mise en œuvre de cette disposition, l'action de fourber; mais, dans le langage courant, on confond souvent les deux mots.

FOURBE (même étymol. qu'à l'art. précéd.) adj. Qui emploie une adresse maligne et perfide, qui a recours à des ruses odieuses pour tromper : *Un homme, Un esprit* FOURBE.

— Substantiv. Personne fourbe, perfidement trompeuse : *Il y aura toujours des barbares et des* FOURBES *qui fomenteront l'intolérance.* (Volt.)

— ANTON. Consciencieux, délicat, droit, honnête, intègre, loyal, probe, scrupuleux.

FOURBER (rad. *fourbe*) v. a. Tromper par des moyens perfides : *Ceux qui agissent avec sincérité sont ceux qu'on* FOURBE *le plus aisément.* (Nicole.)

FOURBERIE (*ri*) n. f. Caractère ou action de fourbe : *La finesse est l'occasion prochaine de la* FOURBERIE; *de l'une à l'autre, le pas est glissant.* (La Bruy.)

— SYN. Fourberie, fourbe. V. FOURBE.

Fourberies de Scapin (LES), comédie de Molière, en 3 actes et en prose, représentée sur le théâtre du Palais-Royal, le 24 mai 1671. — Octave, fils d'Argante, pendant l'absence de son père, a épousé secrètement Hyacinthe. Léandre, fils de Géronte, s'est épris de Zerbinette. Argante apprend l'équipée de son fils, qu'il voulait faire épouser à la fille de Géronte : il prétend faire casser le mariage de son fils. De son côté, Géronte est instruit des fredaines de son fils. Octave et Léandre, fort inquiets et pressés d'argent, ont recours à Scapin, valet du dernier. S'adressant d'abord à Argante, Scapin suppose à Hyacinthe un frère, terrible spadassin, mais capable, moyennant un prix raisonnable, de consentir à la rupture du mariage de sa sœur : il lui extorque ainsi cinq cents pistoles. A Géronte il fait croire que Léandre est retenu par un Turc, qui l'avait invité à son bord traîtreusement et qui va l'emmener si on ne lui paye cinq cents écus. « Qu'allait-il faire dans cette galère! » s'écrie vingt fois Géronte. Mais il finit par s'exécuter. Scapin trouve encore moyen de persuader à Géronte de s'enfermer dans un sac, et lui distribue nombre de coups de bâton, au nom du prétendu frère d'Hyacinthe. A la fin, on reconnaît que Hyacinthe est fille de Géronte, Zerbinette fille d'Argante. On marie les quatre amants, et on pardonne à Scapin.

Pour écrire cette pièce, Molière a emprunté de tous côtés : au *Phormion* de Térence, au *Pédant joué* de Cyrano, à la *Francisquine* de Tabarin, à l'*Emilie* de Grotto, à la *Constance* de Larrivey, à la *Sœur* de Rotrou, à *Pantalon père de famille,* farce italienne. Le dénouement est factice : les ruses de Scapin ne contribuent en rien à l'amener; il est produit par des *reconnaissances* invraisemblables. L'insouciance avec laquelle Léandre abandonne son père aux tours de Scapin, choque aujourd'hui. Mais la pièce ne vise pas à s'élever au-dessus de la farce et la colère d'Argante, l'avarice de Géronte, la confession de Scapin, la scène du sac en font un chef-d'œuvre du genre.

FOURBI (subst. verb. de *fourbir*) n. m. Arg. milit. Tout ce qui se fourbit et s'astique : *Se mettre en route avec tout le* FOURBI, *armes et bagages.* (La locution a passé dans la langue courante : *Connaître le* FOURBI, Savoir se débrouiller, se tirer d'affaires.) ‖ Par ext. encore, *fourbi* est devenu synonyme de OPÉRATION INDÉLICATE.

FOURBIR (de l'anc. haut allem. *furban*, nettoyer, polir) v. a. Rendre un objet métallique net et brillant en le frottant avec de l'émeri, du grès, du tripoli, etc. : FOURBIR *des armes, sa batterie de cuisine.*

FOURBISSAGE (*bi-saj'*) ou **FOURBISSEMENT** (*bi-se-man*) n. m. Action de fourbir; son résultat.

FOURBISSERIE (*bi-se-ri*) n. f. Art de fourbir.

FOURBISSEUR (*bi-seur'* — rad. *fourbir*) n. m. Techn. Celui qui finit, polit, et monte des sabres, des épées et autres armes blanches.

— ENCYCL. Archéol. On désignait autrefois par ce nom les armuriers qui, non seulement polissaient les armes, mais les forgeaient. Au début et jusqu'au XVIIe siècle, il n'y avait aucune différence entre les fabricants d'armes; mais, vers le règne de Louis XIV, on se mit à appeler « fourbisseurs » spécialement les armuriers monteurs d'épées, et ils ont gardé encore aujourd'hui cette appellation; les armuriers batteurs d'armures se fondirent avec les arquebusiers.

La corporation des maîtres fourbisseurs, après avoir vu ses statuts remaniés par Henri II, continua de fleurir jusqu'à la Révolution, époque où elle fut supprimée.

FOURBISSIME (*bi-sim'* — superlat. de *fourbe*) adj. Fam. Très fourbe :

Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime.*
MOLIÈRE.

FOURBISSURE (*bi-sur'*) n. f. Fourbissage, nettoiement, polissure des armes blanches.

FOURBU, UE (de l'anc. v. *fourboire, forboire*; de *fors,* et *boire,* boire avec excès ou mal à propos, cette action étant souvent la cause de la fourbure des animaux) adj. Art vétér. Qui est affecté de fourbure : *Cavale* FOURBUE.

— Fig. En parlant de l'homme, Harassé. ‖ Taré, perdu par les excès.

FOURBURE (rad. *fourbu*) n. f. Art vétér. Maladie spéciale au cheval, constituée par une congestion des tissus que recouvre le sabot.

— ENCYCL. La *fourbure* est généralement due à un excès de fatigue, mais elle peut aussi se produire au repos, à l'écurie, chez des chevaux pléthoriques ou malades de blessures ou d'une affection du sang ou des intestins.

Elle est caractérisée par une boiterie caractéristique et différente, soit qu'elle n'affecte que les deux membres antérieurs, comme c'est plus souvent le cas, soit qu'elle affecte les quatre membres. Dans ce dernier cas, le cheval est presque toujours couché; dans le premier cas, il reporte l'appui sur les membres sains pour soulager les malades. Localement, les membres malades ont le sabot chaud, sensible à la percussion, et les artères perceptibles battent violemment; la fièvre générale est intense.

Tout ce que nous venons de dire s'applique à la *fourbure aiguë,* qui est curable à condition de la soigner dans le premier septénaire par une bonne saignée générale, d'abondantes boissons alcalines blanchies et des pédiluves froids continuels, dans l'eau courante si c'est possible.

Si on laisse dépasser le terme susindiqué, la fourbure devient *chronique,* c'est-à-dire que les liquides épanchés dans les tissus sous-cornés s'organisent, donnent lieu à un tissu de nouvelle formation. Celui-ci végète, repousse la sole du sabot qui devient *comble* et sa paroi qui se couvre de cercles et s'incurve à la façon des cornes de bélier. Enfin, l'os du pied, refoulé en bas par le tissu de nouvelle formation, finit par percer la sole et donner lieu à ce qu'on appelle un *croissant.* La fourbure chronique est complètement inguérissable, dans la forme que nous venons de décrire; on ne peut, pour pouvoir utiliser le cheval qui en est affecté, que lui appliquer des fers spéciaux, dits *à bords renversés,* qui soustraient les parties lésées à la compression, et par suite à la douleur.

Il y a une variété de fourbure chronique moins grave en apparence que la précédente, et qui est connue sous le nom de *fourmilière.* Ici, le liquide (sang) épanché ne s'est pas organisé, mais desséché et se réduit en poudre, en sorte qu'entre une nouvelle paroi qui s'est formée, sous le sang desséché, et l'ancienne paroi, se trouve un espace vide, rempli d'une poudre noire comparable à la terre dont sont constituées certaines fourmilières. Avec du temps et une ferrure convenable, on peut attendre la disparition, par avalure normale, de la *fourmilière,* et la constitution d'un nouveau sabot normal.

FOURC (*fourk'* — du lat. *furca,* fourche) n. m. Sylvic. Point de jonction de deux branches.

FOURCADEL (*del'* — du lat. *furca,* fourche) n. m. Cep de vigne qui n'a que deux montants conservés à la taille.

FOURCAND (Emile), homme politique français, né et mort à Bordeaux (1819-1881). Grand industriel, président du tribunal de commerce et maire de Bordeaux après le 4 septembre 1870, il fut élu député à l'Assemblée nationale, puis sénateur inamovible. Déjà connu par son libéralisme sous l'Empire, il appuya la politique modérée de Thiers, vota contre toutes les mesures de réaction en 1873, et fut destitué de ses fonctions de maire par le duc de Broglie. Il contribua à renverser le ministère de Broglie et recouvra, en 1877, ses fonctions de maire, qui lui avaient été enlevées une seconde fois, lors du 16-Mai.

FOURCAT (*ka* — du lat. *furca,* fourche) n. m. Varangue en forme de fourche d'extrême avant et d'extrême arrière d'un navire. ‖ *Fourcat d'ouverture,* Pièce de construction réunissant les deux branches du fourcat de l'arrière à leur sommet. ‖ Emplacements du navire qui se trouvent entre les varangues extrêmes.

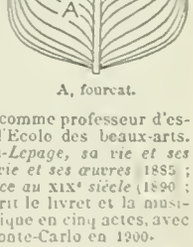

A, fourcat.

FOURCAUD (Louis DE BOUSSÈS de), littérateur et critique français, né à Beaumarchés (Gers) en 1853. Etant allé à Paris, il s'y occupa particulièrement de questions d'art. Collaborateur de la « Gazette des beaux-arts », du « Figaro », du « Gaulois », pour la critique artistique et musicale, il succéda, en 1893, à Taine comme professeur d'esthétique et d'histoire de l'art à l'Ecole des beaux-arts. Il a publié, notamment : *Bastien-Lepage, sa vie et ses œuvres* (1885); *Théodule Ribot, sa vie et ses œuvres* (1885); *l'Evolution de la peinture en France au* XIXe *siècle* (1890); *Salon illustré* (1890); etc., et il a écrit le livret et la musique de *Renaud d'Arles,* tragédie lyrique en cinq actes, avec Noël Desjoyeaux, représentée à Monte-Carlo en 1900.

FOURCELIÈRE (de l'anc. franç. *fourcel,* fourche du sternum et ses côtes) n. f. Archéol. Pièce de l'armure qui, au XIVe siècle, défendait l'épigastre. Syn. de PANSIÈRE.

FOURCHAMBAULT, comm. de la Nièvre, arrond. et à 1 kil. de Nevers, sur la rive droite de la Loire; 6.021 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forges et hauts fourneaux. Commerce de métaux ouvrés. L'établissement métallurgique comprend une grande forge avec d'importantes aciéries, et des ateliers de construction. Pont suspendu sur la Loire. Eau minérale de table.

Fourchambault (LES), comédie en cinq actes et en prose, par Emile Augier (Théâtre-Français, 9 avril 1878). — Fourchambault a séduit jadis une maîtresse de piano, et, après la naissance d'un enfant, l'a abandonnée pour faire un riche mariage. Sous le nom de Madame Bernard, elle vit, triste et fière, avec son fils, devenu un des plus riches armateurs du Havre. Fourchambault, lui, est en train de se ruiner, ou plutôt d'être ruiné par sa femme. Quand il va faire faillite, Bernard, auquel sa mère prescrit de lui venir en aide, devine le secret qu'elle avait jusque-là gardé. Il n'en sauve pas moins les Fourchambault. Mais leur fils, Léopold, a compromis une créole orpheline, Marie Le Tellier, aimée par Bernard à l'insu de celui-là. Bernard veut décider Léopold à l'épouser. Dans une scène très vive, Bernard, soufflété par le jeune homme, se maîtrise d'un puissant effort de volonté, et s'écrie : « C'est bien heureux que tu sois mon frère! », puis, après de brèves explications, lui tend sa joue en disant : « Efface! » Au dénouement, ainsi amené, c'est Bernard qui épousera Marie; et, quant à madame Fourchambault, elle s'est déjà rangée, ou plutôt s'est lancée dans l'économie avec la même passion qu'elle apportait jusqu'alors dans la dépense. La pièce eut un immense succès. Elle le mérite par sa structure solide, par la force des situations, par la sobriété vigoureuse de l'exécution.

FOURCHE (du lat. *furca*, même sens) n. f. Instrument composé d'un manche de bois, terminé par deux ou trois branches courbées et pointues ou surmonté d'une douille portant de minces branches de fer pointues. ‖ *Fourche à recourcher*, Longue perche terminée par deux dents de fer disposées comme les cornes d'un croissant, et ayant les pointes boutonnées, dont on se sert pour recourcher les noyés. ‖ *Faire la fourche*, Se diviser en deux ou trois branches, en deux ou trois directions : *Chemin, Arbre qui* FAIT LA FOURCHE.

— Archéol. *Fourche de guerre*, Ancienne arme d'hast, tantôt trident, tantôt fourche à deux dents.

— Hist. *Fourches patibulaires*, Gibet à plusieurs piliers, réunis de distance en distance par des traverses de bois, que les seigneurs hauts justiciers avaient droit d'élever dans la campagne. ‖ *Fourches Caudines*, Passage situé près de Caudium, en Campanie, où les Samnites, vainqueurs des Romains, les obligèrent à passer sous le joug, l'an 433 de Rome (321 av. J. C.). — Par anal. Nécessité humiliante.

— Mar. Sorte de bigue usitée dans certains ports. *Fourche de beaupré*, Allonges d'écubier formant un collier dans lequel s'encastre le beaupré. ‖ *Fourche d'une patte d'oie, d'une branche de bouline*, Branches doubles ou triples par lesquelles se transmet l'effort d'un cordage, pour agir sur une plus grande surface. ‖ *Fourche de l'état*, Collier d'état. ‖ *Piton à fourche*, Piton se terminant par deux bras, qui permettent de le fixer sur un mât, une vergue, etc. ‖ *Fourche de carénage*, Instrument en fer au bout duquel on fixait les étoupes servant à flamber une coque en bois.

— Mus. Terme dont on se sert pour indiquer le doigté de certains passages, dans l'exécution des instruments à vent et à trous. (Il caractérise la position des trois grands doigts, dont les deux extrêmes bouchent chacun un trou, tandis que celui du milieu reste levé.)

— Ornith. Ensemble de deux branches de la mandibule inférieure des oiseaux.

— Pathol. Nom donné à de petits abcès qui surviennent aux doigts et aux mains de certains ouvriers.

— Vénér. Bâton à deux branches au bout duquel on attache le forhu, pour le distribuer aux chiens courants qui ont pris la bête. ‖ *Fourche à blaireau*, Fourchette qui a deux fortes dents de fer articulées ou non, et dont on se sert pour saisir le blaireau par le cou dans son terrier. On dit aussi PINCE.

— Techn. En T. de tisseur, Assemblage de deux fils de chanvre ou de lin, rotors de quatre à six brins, et réunis à leur sommet par un nœud formant boucle. (On dit aussi

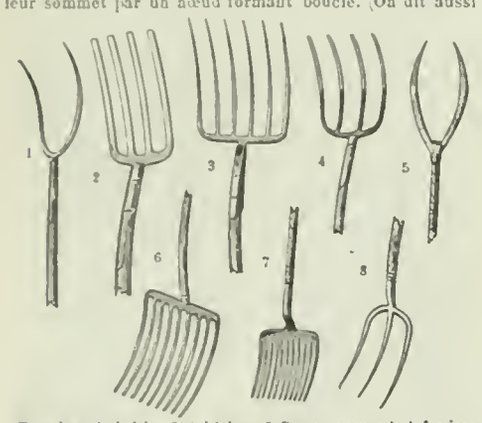

Fourches : 1. A foin ; 2. A bêcher ; 3. De corroyeur ; 4. A fumier ; 5. En bois ; 6. A cailloux ; 7. Dite « locomotive » ; 8. Américaine.

ARCADE.) ‖ *Fourche de jardinier*, Fourche à dents de fer recourbées en dedans, avec laquelle le jardinier aplanit les mottes de terre. (En T. de pêch., Sorte de petite foène pour enferrer le poisson dans les eaux peu profondes. ‖ *Fourche à bêcher*, Fourche à dents d'acier plates avec laquelle on retourne la terre. ‖ *Fourche à coke*, Fourche à dents multiples pour la manipulation du coke dans les usines. ‖ *Fourche fouilleuse*, Sorte de charrue.

— ENCYCL. Techn. Les *fourches* se font en bois (frêne, micocoulier ou en métal (fer, acier). Les fourches en bois se forment qu'une pièce avec leur manche. Les fourches métalliques sont fixées à l'extrémité d'un manche de bois qui mesure environ 1m,50 et elles ont les « dents » ou « branches » plus minces et moins courbées que la fourche de bois. Les fourches d'acier ou « fourches américaines » sont particulièrement recommandables : elles sont flexibles et très solides. La fourche sert à manier plus aisément et en plus grande masse les foins, pailles, fumiers, herbes sèches, etc. Pour labourer les terres pierreuses, il est avantageux de substituer à la bêche ordinaire une espèce de fourche à dents larges et aplaties.

— Hist. *Fourches patibulaires*. Le nombre des piliers des

Fourches patibulaires (Montfaucon).

fourches patibulaires variait suivant la qualité des seigneurs : le roi pouvait seul en avoir autant qu'il voulait, les ducs en avaient huit, les comtes six, les barons quatre, les châtelains trois et les simples gentilshommes hauts justiciers deux. On y suspendait les criminels, qu'on y laissait pourrir et dévorer par les oiseaux de proie.

Divers documents établissent l'existence de ces appareils d'exécution dès la fin du XIIe siècle. Le plus fameux était celui de la prévôté de Paris, situé à Montfaucon, aux portes de la ville, entre le faubourg Saint-Martin et celui du Temple. On y pouvait suspendre soixante criminels ; au-dessous, une cave servait de charnier et recevait les restes des suppliciés. Quelques hommes illustres furent pendus à Montfaucon, tels que Enguerrand de Marigny et Semblançay.

Il existait d'autres fourches patibulaires dans différents endroits de Paris et aussi à Saint-Germain-en-Laye. Malgré l'aspect hideux de ces édifices et l'odeur empestée qu'exhalaient les cadavres, le voisinage de ces lieux d'exécution était garni de cabarets, où l'on se livrait aux réjouissances et aux plaisirs.

— Archéol. Telle qu'elle apparaît sur les vieux manuscrits du moyen âge, la fourche est l'instrument aratoire modifié en arme, ou bien, avec sa hampe d'une longueur démesurée, elle sert à hisser les échelles d'escalade pour les assauts. Mais c'était aussi une arme excellente dans les combats d'approche, dans les combats de brèche, dans les combats navals. Aussi son emploi durait-il encore sous Louis XIV. Au siège de Mons, en 1601, les grenadiers français s'emparèrent des fourches de guerre autrichiennes, et le roi permit aux sergents du régiment de porter désormais ces fourches en place de hallebardes. On appelait souvent ces fourches des *fourches-fières*. Au reste, on trouve tous les passages entre les fourches de guerre, les corséques et les porte-mèches. Les fourches à désarçonner, en usage au XVIe siècle, surtout en Allemagne, étaient de larges et longues fourches dont les dents se rabattaient par un ressort sur l'homme que l'on avait saisi avec. A Java, les Malais de la police sont armés de fourches en bois destinées à arrêter les malfaiteurs : l'intérieur des branches est garni de branches épineuses avec les épines dirigées en arrière, de telle sorte que le prisonnier, une fois happé, ne peut plus se dégager.

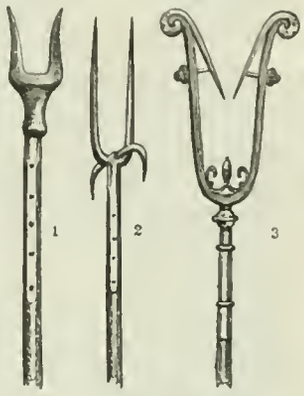

Fourches : 1. A échelle (moyen âge) ; 2. De guerre (moyen âge) ; 3. A désarçonner (XVIe s.).

FOURCHÉ, ÉE adj. Forme ancienne de FOURCHU, UE.

FOURCHÉE (rad. *fourche*) n. f. Quantité de fumier, foin, etc., qu'on peut enlever d'un coup avec une fourche.

FOURCHE-FIÈRE n. f. Longue fourche de fer à dents solides et très pointues, avec laquelle on enlève les gerbes. ‖ Arme de guerre. (Pl. *Des* FOURCHE-FIÈRES.) V. FOURCHE.

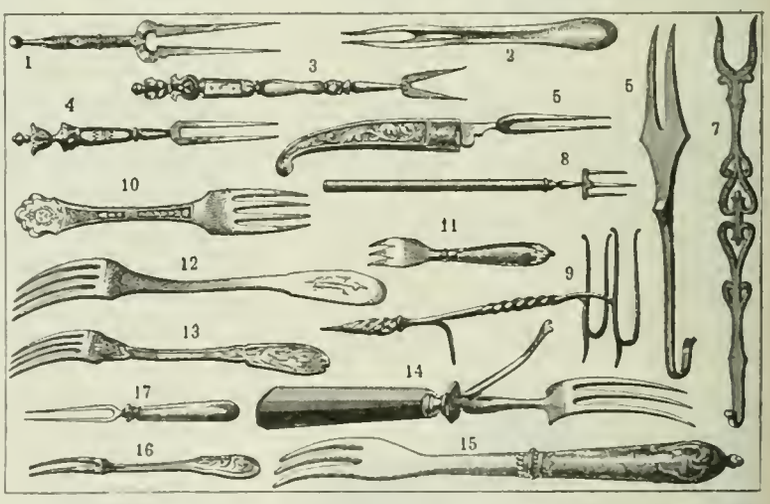

Fourchettes : 1, 2. Romaines ; 3. A fruits (XVIe s.) ; 4. Du XVIe siècle ; 5. Plante (XVIe s.) ; 6. De cuisine (XVIe s.) ; 7. De cuisine (XVIe s.) ; 8. De soldat (XVIIe s.) ; 9. A griller les rôties (XVIIe s.) ; 10. Du XVIIe siècle ; 11. A huîtres ; 12. Ordinaire ; 13. A entremets ; 14. A découper ; 15. A salade ; 16, 17. A escargots.

FOURCHEMENT (*man* — rad. *fourche*) n. m. Division d'un objet en deux branches. ‖ Bouvot qui sert à faire à la fois la rainure et la languette.

FOURCHER v. n. Se partager, comme une fourche, en deux ou en trois branches, ou divisions : *Chemin, Arbre qui* FOURCHE.

— Fam. Dévier, se tromper, prononcer un mot voisin de celui qu'on voulait employer. (Prend toujours le mot *langue* pour sujet) : *La langue m'A FOURCHÉ.*

— v. a. Agric. *Fourcher la terre*, La remuer avec une fourche, pour l'ameublir ou pour recouvrir un semis. ‖ *Fourcher le chiendent*, Le retirer avec une fourche, après que les laboureurs l'ont arraché de terre.

— Jeux. Aux échecs, Placer un cavalier de telle sorte que, tout en donnant échec, il menace en même temps la reine ou une autre pièce.

Fourché, ée part. pass. du v. Fourcher.

— Blas. Se dit de la croix ou du sautoir dont les branches se terminent par deux pointes qui leur donnent l'aspect d'une fourche. ‖ Se dit aussi de la queue de tout animal, quand elle est divisée en deux parties.

D'argent à une croix fourchée de gueules.

FOURCHERET (*rè*) n. m. Autour femelle de moyenne taille, appelé aussi *demi-autour*. (Vx.) [D'après les anciens traités de fauconnerie, le fourcheret était un autour tenant le milieu entre le tiercelet et la femelle de l'autour, c'est-à-dire un autour présentant par sa taille et sa livrée les caractères des deux sexes.]

FOURCHET (*ché* — rad. *fourche*) n. m. Agric. Fourche de bois ou en fer acéré, à deux dents, que l'on emploie à décharger les voitures de foin et à élever les bottes pour les placer dans le grenier à fourrages.

— Arboric. Division d'une branche d'arbre en deux.

— Art vétér. Maladie du pied du mouton, accompagnée de boiterie.

— ENCYCL. Art vétér. Le *fourchet* est dû à l'irritation d'un organe spécial au mouton. Cet organe est une petite poche du volume du tuyau d'une plume de corbeau, longue de 2 centimètres et pliée en deux, qui existe sous la peau, entre les deux doigts de chaque pied, et qui communique au dehors par un petit trou qui s'ouvre en avant de la fourche interdigitale (d'où le nom du *fourchet*). L'introduction de saletés, de fumier, d'un brin de paille, etc., dans cette poche est la cause du fourchet. Il suffit de faire le cathétérisme de cette poche, de la débrider au besoin, et de la nettoyer à l'eau boriquée pour guérir le fourchet.

FOURCHETÉE (de *fourchette*) n. f. Ce que l'on prend à la fois avec une fourchette : *Une* FOURCHETÉE *de haricots.*

FOURCHETTE (*chèt'* — rad. *fourche*) n. f. Ustensile en forme de petite fourche, dont on se sert pour saisir différents mets et les porter à la bouche ou les assujettir pour les découper : *La* FOURCHETTE *à escargots n'a que deux dents.* ‖ *Fourchette à salade*, Fourchette de bois, d'os, d'ivoire, de corne, etc., qui, avec la cuiller paroille, sert à retourner et à servir la salade.

— Loc. div. *Déjeuner à la fourchette*, Déjeuner dans lequel figurent des mets qui se mangent ordinairement à l'aide d'une fourchette. ‖ *Hasard de la fourchette*, Nom que l'on donnait à des établissements parisiens où les habitués, pour une somme minime, avaient le droit de plonger une grande fourchette dans une marmite ; était de bonne prise tout ce qu'ils en retiraient d'un seul coup. ‖ *La fourchette du père Adam*, Les doigts. ‖ *Avoir un joli coup de fourchette, Être une belle fourchette*, Avoir un excellent appétit. ‖ *Marquer à la fourchette*. Pop. Marquer plus de points qu'on n'en a fait au jeu, plus de choses que l'on ne vous en doit. ‖ *Coup de fourchette*. Pop. Coup de traîtrise consistant à enfoncer dans les yeux de l'adversaire l'index et le médius écartés.

— Anat. *Fourchette vulvaire*, Commissure postérieure des grandes lèvres de la vulve. ‖ *Fourchette du sternum*, Échancrure concave de la partie supérieure de cet os. ‖ *Fourchette de l'estomac*, Nom vulgaire du bréchet.

— Archit. Endroit où les deux petites noues de la couverture d'une lucarne viennent se réunir à la pente du comble.

— Arg. *Vol à la fourchette*, Genre de vol qui consiste à plonger deux doigts dans la poche de quelqu'un, pour en retirer une montre ou une bourse. (C'est celui que pratiquent ordinairement les voleurs *à la chicane*.)

— Arg. milit. Baïonnette. ‖ *Donner un coup de fourchette*, Se battre à la baïonnette.

— Art vétér. Partie du sabot du cheval située à la face inférieure, dans l'angle que forme l'extrémité de la barre.

— Chass. Petite fourche de bois qui sert, dans la chasse aux alouettes, à maintenir en place les collets à crin de cheval avec lesquels on les capture en temps de neige.

— Chir. Instrument en forme de petite fourche, ayant des branches très aplaties et très rapprochées l'une de l'autre, et servant à maintenir la langue de l'enfant, lorsqu'on opère la section du filet.

— Hortic. Petit bâton à dents ou encoches, servant à soulever les cloches de verre, pour donner de l'air aux plantes qui sont dessous.

— Jeux. Aux cartes, *Avoir la fourchette, Attendre avec la fourchette, Garder la fourchette*, Conserver dans son jeu deux cartes qui doivent devenir maîtresses, par exemple, le roi et le valet en fin de partie d'écarté.

— Mar. Petite fourche terminée par une longue tige et servant au maître coq à prendre la viande au fond de sa chaudière : FOURCHETTE *du maître coq.*

— Mécan. Pièce d'acier qui reçoit la tige du balancier d'une pendule, et lui transmet l'action de va-et-vient de l'échappement. (On l'appelle aussi PENDILLON.) ‖ Appareil qui soulève le fléau d'une balance, et l'empêche de peser sur le couteau, pour en éviter l'usure lorsque l'on n'a rien à peser.

— Milit. Syn. de FOURQUINE. (Expression employée dans le réglage du tir des pièces d'artillerie.)

— Mus. Partie du mécanisme de la harpe dont on se sert pour élever les cordes d'un demi-ton, et qui se meut à l'aide d'une pédale.

— Pêch. Perche armée de fourchons, qui sert de manche à la truble. ‖ Sorte de petite fourche dont on se sert pour prendre le poisson en l'enferrant. ‖ Morceau de bois ou de fer terminé en fourche pour soutenir la canne d'une ligne flottante ou dormante.

— Techn. Instrument en forme de petite fourche, servant

à assujettir des cisailles. ‖ Instrument d'acier à deux dents, en usage pour tourner à chaud les pièces de fer. ‖ En T. de carross., Pièce de bois ou de fer en forme de fourche qui, dans l'avant-train d'une voiture à quatre roues joint l'essieu à la volée. (Dans la fourche pénètre le tétard du timon qui y est maintenu au moyen d'une fiche. ‖ Morceau de bois muni de deux pointes de fer, et attaché à la flèche d'une voiture pour empêcher le véhicule de reculer lorsqu'il gravit une pente. ‖ Outil en forme de fourche à deux branches, dont se servent les tisseurs pour redresser les crochets qui viennent à se courberdans l'intérieur du métier Jacquard. ‖ Longue perche terminée pas une sorte de double, triple ou quadruple crochet, que les commerçants emploient pour accrocher ou enlever les marchandises qu'ils exposent à la devanture de leurs boutiques. ‖ Pièce en forme de fuseau, que l'on coud entre les doigts d'un gant. ‖ Partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise d'homme.

1. Fourchette (hort.); 2, 3, 4 Fourchettes à décrocher les marchandises.

— Zool. Pièce en forme de V, faite des deux clavicules, et située à la partie supérieure de la poitrine des oiseaux : *Les deux clavicules sont soudées à leur extrémité inférieure et forment ainsi la* FOURCHETTE *fixée par des tendons à l'extrémité antérieure du bréchet.* (Claus.)

— ENCYCL. Archéol. L'emploi de cet instrument de cuisine et de table date de toute antiquité; cependant, en tant que *fourchette* de table, il ne devient courant qu'à partir du XVIe siècle. La fourchette du moyen âge, article de luxe princier, dont les formes varient avec le goût des époques et des lieux, n'est guère employée que pour les fruits et les articles de confiserie. On remarquera que les petites fourchettes accompagnant souvent le couteau ou bâtardeau des dagues, aux XVIe et XVIIe siècles, portées par les hommes et les femmes, sont à deux dents, rarement à trois. C'était une manière de porter son couvert et ses armes avec soi. Les plus anciennes ont leur manche droit, sans palette, terminé par un bouton, dans les cas les plus fréquents. A mesure qu'on se rapproche des temps modernes, les formes s'épaississent, la palette terminale s'élargit, la fourche augmente le nombre de ses dents.

— Art vétér. On appelle *fourchette* la partie de la face inférieure du sabot du cheval, de l'âne ou du mulet, qui a la forme d'un petit éventail à deux plis à demi épanouis, ce qui la rend saillante. Sa pointe ou son manche correspond au centre de la sole, et sa partie élargie aux talons, avec lesquels elle se confond. La fourchette est constituée par une corne plus molle et plus élastique que les autres parties du sabot; elle est assez analogue à du caoutchouc. D'après les règles de la ferrure rationnelle, la fourchette ne doit jamais être touchée par le maréchal, lorsqu'on renouvelle la ferrure; elle doit toujours être en contact avec le sol. La fourchette est dite échauffée lorsque ses *lacunes*, c'est-à-dire les creux qui sont entre et de chaque côté de ses deux plis ou branches, présentent un suintement grisâtre d'une odeur fortement ammoniacale. C'est souvent le début du *crapaud*. La simple fourchette échauffée se guérit par un nettoyage et des pansements au goudron de Norvège.

FOURCHEUR n. m. Celui dont le travail se fait avec la fourche.

FOURCHEUT DE MONT-ROND (Clément-Melchior-Juste-Maxime), écrivain français, né à Bagnols-sur-Cèze (Gard) en 1805, mort à Paris en 1879. Sous le nom de MAXIME DE MONT-ROND, il a publié un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de biographie, de piété, etc. Nous nous bornerons à citer : *Tableau historique de la décadence et de la destruction du paganisme en Occident* (1838); *Missions du Levant, d'Asie et de la Chine* (1846); *les Guerres saintes d'outre-mer, tableau des croisades* (1848); *les Français à Rome* (1851); *Dictionnaire des abbayes et des monastères* (1856); *Paris, son histoire, ses monuments* (1868); *les Missions en Océanie au XIXe siècle* (1869); *Episodes et souvenirs de la guerre de Prusse* (1872); etc.

FOURCHON n. m. Techn. et agric. Chacune des pointes de la fourche ou de la fourchette : *Fourche, Fourchette à quatre* FOURCHONS.

— Arboric. Endroit d'un arbre d'où sortent les branches.

FOURCHU, UE adj. Qui se partage en une ou plusieurs branches comme une fourche : *Chemin* FOURCHU. *Langue* FOURCHUE.

— *Pied fourchu*, Pied divisé en deux des ruminants. ‖ Pied que l'on attribue au diable. ‖ Fig. *Reconnaître le* PIED FOURCHU *de quelqu'un*, Deviner ses mauvais desseins.

— Acrob. *Arbre fourchu*, Position d'équilibre dans laquelle on a la tête en bas et les pieds en l'air, écartés l'un de l'autre : *Faire l'*ARBRE FOURCHU.

— Blas. S'emploie quelquefois comme syn. de FOURCHÉ.

FOURCHURE n. f. Endroit où une chose commence à devenir fourchue : *La* FOURCHURE *d'une branche, d'un chemin.*

FOURCROY (Bonaventure DE), poète français, né à Noyon, mort à Paris en 1692. Avocat au parlement de Paris, il composa quelques ouvrages de jurisprudence, une comédie (*Sancho Pança*), des *Sonnets* (1651), etc. Ses vers datent du temps de la Fronde et s'attaquent à Mazarin. Il était doué d'une voix puissante, et, un jour qu'il discutait avec Molière : « Qu'est-ce que la raison avec un filet de voix contre une gueule comme celle-là? » s'écria Boileau, présent à la dispute.

FOURCROY (Antoine-François, comte DE), chimiste et homme d'Etat français, né et mort à Paris (1755-1809). Il aborda la médecine et fut reçu en 1780, grâce aux amis de Vicq-d'Azyr, qui se cotisèrent pour qu'il pût acheter le grade de docteur. Trois ouvrages de médecine et d'histoire naturelle le firent connaître. Nommé, en 1784, professeur de chimie au Jardin du roi, membre de l'Académie des sciences (1785), son éloquence, l'originalité de son talent, le rendirent célèbre. Quand arriva la Révolution, Fourcroy fit partie de différents comités. Nommé membre suppléant à la Convention, il usa de son influence pour sauver Desault, Chaptal, Darcet : on l'a accusé, mais à tort, d'avoir abandonné Lavoisier. Il mit au service de la République son esprit inventif et sa vaste science. Membre du conseil des Anciens, conseiller d'Etat, membre de l'Institut dès sa création, directeur de l'instruction publique, il réorganisa, en province comme à Paris, les lycées et collèges. Déjà il avait collaboré à la fondation de l'Ecole normale, de l'Ecole centrale et de diverses écoles de médecine, sans cesser de vaquer à ses travaux particuliers. Il mourut d'une maladie de cœur. Ses principaux ouvrages sont : *Système des connaissances chimiques; Méthode de nomenclature chimique; Analyse de l'eau sulfureuse d'Enghien; Essai sur le phlogistique et les acides; la Philosophie chimique*, et de nombreux articles à l' « Encyclopédie méthodique » et au « Dictionnaire des sciences nouvelles ».

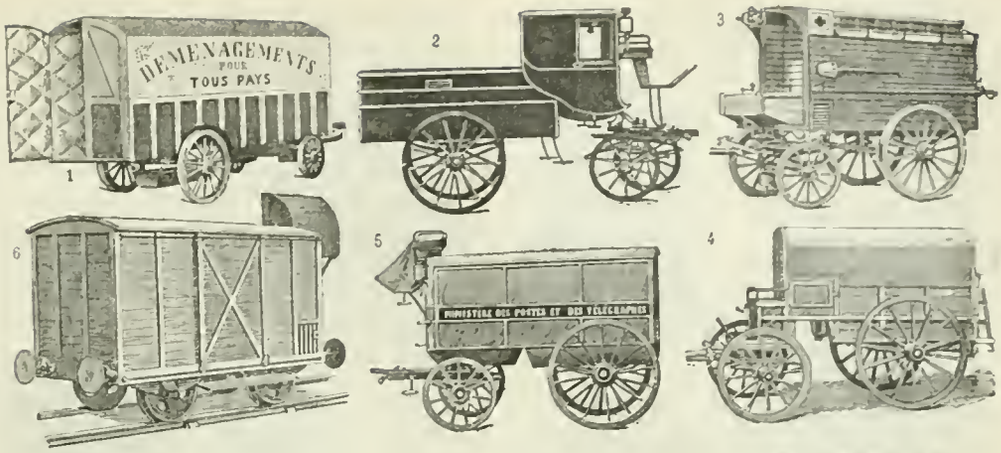

Fourgons : 1. De déménagement; 2. Des pompes funèbres; 3. D'ambulance; 4. Régimentaire; 5. Des postes; 6. De boulanger.

Comte de Fourcroy.

FOURCROYA (*kroi-ia*) n. m. Genre d'amaryllidacées, formé aux dépens des agaves.

— ENCYCL. Les *foureroyas* sont des plantes à port de dracæna, dont on connaît une dizaine d'espèces américaines et asiatiques. La plus remarquable est le fourcroya gigantesque ou agave fétide, connu aussi sous les noms vulgaires de *pitte* ou *aloès pitte*. Cette plante est pourvue d'une tige portant trente ou quarante feuilles longuement lancéolées. Du centre de l'élégant faisceau qu'elles forment s'élève une hampe qui peut atteindre la hauteur de 8 à 10 mètres, et porte à son sommet une grande panicule, une sorte de candélabre, composé de trente à quarante rameaux, portant des fleurs blanches, pendantes, d'une odeur fétide. Cette espèce, originaire de l'Amérique centrale, a été introduite en France.

FOURDAINE (*dèn'*) n. f. Nom vulgaire du prunellier. ‖ On dit aussi FOURDAINIER et FOURDRAINIER n. m.

FOURDRAINIER n. m. Bot. Syn. de FOURDAINE.

FOUREAU (Fernand), explorateur français, né à Saint-Barbant (Haute-Vienne) en 1850. A la suite d'un voyage dans le Sahara algérien jusqu'à Ouargla, il fonda avec Fau la compagnie de l'Oued-Rir (1878) et se consacra à l'étude scientifique du Sahara. Reprenant et continuant les traditions de Henri Duveyrier, Foureau a exploré le pays compris entre le Sud algérien et le Tassili des Azdjer en passant par l'Erg et la hamada de Tinghert, et en a rapporté de précieux documents géographiques et scientifiques. Puis, de 1898 à 1900, il a traversé le Sahara et le Soudan, d'Ouargla au lac Tchad par Zinder; cette belle expédition fut exécutée avec une escorte armée que dirigeait le commandant Lamy. Foureau a publié nombre de récits de ses voyages; citons, parmi les plus importants : *une Mission au Tademayt* (1890); *Au Sahara* (1897); *Rapport sur ma mission au Sahara et chez les Touareg Azdjer* (1894); *Mission chez les Touareg* (1895); *Dans le Grand Erg* (1896). On lui doit aussi une *Carte d'une partie du Sahara septentrional* (1888), qui est la première représentation scientifique de toute une partie de cette contrée.

FOURÈS (Auguste-Armand-Laurent), journaliste et poète provençal, né et mort à Castelnaudary (1848-1891). Il entra en 1866 dans le journalisme, collabora à de nombreux journaux, et devint, en 1885, rédacteur en chef du « Petit Toulousain ». Poète, il était considéré comme le Mistral du Languedoc. Parmi ses œuvres les plus estimées, nous citerons : *Silves paiennes* (1872); *Oiselets et fleurettes* (1873); *Antée* (1873); *Marsyas* (1874); *la Grande Armoire*, nouvelle (1875); *la Croux de l'inondacin* (1876); *Coureurs de grands chemins et batteurs de pavés* (1878); *les Grilhs* (1888); *les Cants del soudeth* (1891). Dans ces deux derniers recueils surtout, écrits en dialecte languedocien, Fourès a montré une réelle et profonde originalité. Une partie de son œuvre posthume a été éditée sous le titre de *la Muse silvestre*.

FOURGAT (*ga*) n. m. Arg. Receleur.

FOURGON n. m. Chariot long et couvert, servant au transport des bagages, des provisions, meubles, vivres, malades, cercueils, etc.

— Ch. de f. *Fourgon de tête*, Wagon à bagages placé immédiatement après le tender et dans lequel monte le conducteur du train. ‖ *Fourgon de queue*, Wagon à bagages placé à l'arrière du train, et dans lequel monte le serre-frein.

FOURGON (de l'anc. v. *fourgier* ou *fourger*, fourgonner, dérivé du lat. pop. *foricare*, forer) n. m. Perche terminée par une longue tige de fer, au moyen de laquelle le boulanger remue et égalise la braise dans son four. Tige de fer, servant à régulariser la couche de charbon allumé sur la grille d'une chaudière. ‖ Sorte de barre de fer crochue, au moyen de laquelle on attise le feu d'un fourneau, d'un poêle, etc.

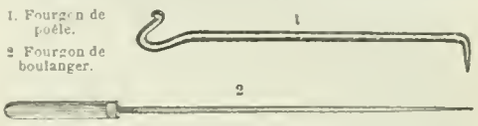

1. Fourgon de poêle.
2. Fourgon de boulanger.

FOURGONNER (*go-né*) v. n. Remuer le feu ou le bois du four avec le fourgon. ‖ Attiser, remuer, déplacer, avec les pincettes ou le fourgon, le bois ou le charbon qui brûlent dans un foyer.

— Fam. Fouiller quelque part en bouleversant les objets : FOURGONNER *dans une armoire.*

FOURGONNIER (*go-ni-é*) n. m. Cantinier dans un bagne.

FOURICHON (Martin), marin français, né à Thiviers (Dordogne) en 1809, mort à Paris en 1884. Capitaine de vaisseau en 1848, gouverneur de la Guyane en 1852, contre-amiral en 1853, vice-amiral en 1859 et président du conseil des travaux de la marine, il commandait l'escadre d'évolutions lorsque éclata la guerre de 1870. Il fut envoyé dans la mer du Nord et nommé, après le 4-Septembre, ministre de la marine. Il suivit à ce titre la délégation de la Défense à Tours, fut en outre ministre de la guerre jusqu'au 3 octobre, et ne joua qu'un rôle effacé. Elu, dans la Dordogne, député à l'Assemblée nationale (1871), il fut élu sénateur inamovible (1875), et eut le portefeuille de la marine dans le cabinet Dufaure (1876-1877).

FOURIÉ (Albert-Auguste), peintre et sculpteur français, né à Paris en 1854. Il entra dans l'atelier de Gautherin, et il exposa pour la première fois, en 1877, un *Buste de jeune fille;* puis il abandonna la statuaire pour la peinture et il prit pour maître Jean-Paul Laurens. Un tableau, la *Récréation au cloître*, et une eau-forte le représentèrent au Salon de 1879. En 1881, on vit de lui *Judith et un Numismate;* en 1882, *Etienne Marcel et le Dauphin* (au musée de Saint-Etienne). En 1883, l'artiste donna *la Chambre mortuaire de Mme Bovary*. Le *Dernier deuil*, l'année suivante, le classait parmi les peintres de la nouvelle école réaliste. Une observation pénétrante, une facture sûre recommandèrent encore à l'attention la *Première communion à Crosne* (1885), le *Jour de fête* (1886), un *Repas de noces à Yport* (1887), acheté par l'Etat, un énorme triptyque décoratif : les *Poèmes des champs* (*les Joies, les Travaux, les Deuils*) [1897]. Le panneau *la Terre*, commandé par le ministère de l'agriculture (1898), était encore une œuvre intéressante. *Fille d'Ève* (1899), est un retour au tableau de chevalet. Le musée du Luxembourg a de lui un tableau : *Sous les branches.*

FOURIER (saint Pierre), né à Mirecourt (Vosges) en 1565, mort à Gray (Haute-Saône) en 1640. Il entra au chapitre régulier de Chamousey, près d'Epinal (1585), et fut nommé curé de Mattaincourt (Vosges). Après avoir fondé, pour l'instruction des jeunes filles, la congrégation de Notre-Dame, que Paul V approuva en 1616, il travailla à la réforme des chanoines réguliers de Lorraine, sur l'ordre de Grégoire XV et sous la direction de Jean de Porcelet, évêque de Toul. La congrégation de Saint-Sauveur, qu'il institua pour réunir les chanoines réformés, fut approuvée par Urbain VIII, en 1624 : il lui donna pour mission principale l'instruction des enfants des campagnes. P. Fourier, dont le tombeau attire à Mattaincourt de nombreux pèlerins, a été béatifié, en 1650, par Innocent X, et canonisé, en 1899, par Léon XIII. — Fête le 9 décembre.

FOURIER (Jean-Baptiste-Joseph, baron), géomètre français, né à Auxerre en 1768, mort à Paris en 1830. Orphelin de bonne heure, il prit l'habit de novice à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, qu'il quitta en 1789. Il se rendit à Paris, pour lire à l'Académie des sciences son premier *Mémoire* sur la résolution des équations numériques.

A la fondation de l'Ecole polytechnique, il y fut appelé par Monge, d'abord comme simple surveillant des leçons de fortification, puis comme professeur d'analyse.

En 1798, Fourier résigna ses fonctions pour suivre Monge et Berthollet en Egypte. Nommé membre de l'Institut d'Egypte à sa création, puis secrétaire perpétuel, il publia, dans la « Décade » et le « Courrier de l'Egypte », un grand nombre de *Mémoires* concernant l'Egypte, tout en participant avec ses collègues à l'établissement des fabriques d'acier, d'armes, de poudre, de machines de toute sorte, que l'armée française eut à improviser dans ces contrées.

[illegible] français auprès du divan du Caire, il ne quitta l'Egypte qu'après la capitulation signée par le général Menou. Il avait eu l'idée de rassembler dans une grande publication tous les documents recueillis par l'expédition. Nommé préfet de l'Isère en 1802, Fourier conserva cette place jusqu'en 1815, tout en dirigeant la publication du *Mémorial de l'expédition d'Egypte* et jetant les premières bases du grand et bel ouvrage sur *la Théorie de la chaleur*, qui a fait son nom immortel.

Sa première élection à l'Académie des sciences, en 1816, ne fut pas confirmée par Louis XVIII; réélu l'année suivante et accepté, il devint secrétaire perpétuel pour les sections de mathématiques et de physique. Il remplaça Lemonnier en 1827 à l'Académie française et passa les dernières années de sa vie entièrement livré à la science et à ses devoirs d'académicien. Il mourut d'une chute. La ville d'Auxerre lui a fait ériger une statue.

Baron Fourier.

Parmi les nombreux ouvrages de Fourier, nous mentionnerons : ses *Mémoires sur la théorie du mouvement de la chaleur*, insérés dans les publications de l'Institut; son *Mémoire sur la résolution générale des équations algébriques*, présenté à l'Institut d'Egypte, et son *Analyse des équations déterminées*, ouvrage posthume publié en 1831, d'après les papiers qu'il avait laissés.

FOURIER (François-Marie-Charles), philosophe et sociologue français, né à Besançon en 1772, mort à Paris en 1837. Fils d'un marchand de drap, il travailla la plus grande partie de sa vie comme commis de magasin, et ce fut, dit-il, sa propre expérience qui lui inspira la haine du système économique actuel. Après quelques articles passés presque inaperçus, il publia en 1808 la *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales*, qui contient sa doctrine cosmogonique et les principes de toutes ses doctrines sociales. Outre une transformation complète du monde dans l'avenir, il esquissait l'organisation phalanstérienne, qui assurerait, d'après lui, le bonheur immédiat de l'humanité. Le reste des jours de Fourier se passa dans l'attente d'un capitaliste qui lui permettrait de réaliser son rêve. Il espéra successivement le concours de Napoléon et de divers particuliers français et anglais. Après 1830, il trouva des bailleurs de fonds et fonda un phalanstère à Condé-sur-Vire et le journal *le Phalanstère*, destiné à propager ses idées. Ses deux entreprises échouèrent. Il ne perdit pas courage et mourut plein de foi dans ses découvertes. Malgré les bizarreries de ses idées et de sa vie, il fut le chef d'une école qui, sous des noms divers (école sociétaire, harmonieuse, garantiste, etc.), continua et compléta sa pensée jusqu'à nos jours, et dont Considérant fut le représentant le plus illustre.

Charles Fourier.

Les ouvrages principaux de Fourier sont, outre sa *Théorie des quatre mouvements*, le *Traité de l'association domestique et agricole* (1822), son livre le plus important, réimprimé en 1841 sous le titre de *Théorie de l'unité universelle*; *le Nouveau Monde industriel et sociétaire* (1829); *Pièges et charlatanisme des deux sectes de Saint-Simon et d'Owen* (1831); *la Fausse Industrie morcelée* (1835-1836).

FOURIÉRISME (*risim'*) n. m. Système philosophique et économique de Fourier.

— Encycl. Soumettant à un doute absolu toutes les notions que lui apporte la civilisation, le philosophe observe le monde et est frappé de l'harmonie universelle qui y règne, grâce à la loi d'attraction découverte par Newton. Seul l'homme fait exception à cet ordre, parce que jusqu'ici il a substitué à la loi d'attraction morale des caprices philosophiques.

Pour le moment, il s'agit pour l'humanité, qui a déjà traversé les périodes successives d'*édénisme*, de *sauvagerie*, de *patriarcat*, de *barbarie* et de *civilisation*, d'arriver à l'état de *garantisme*, auquel elle touche, et qui l'achemina vers l'*harmonie* parfaite.

La loi universelle d'attraction se traduit dans le monde moral par l'*attraction passionnelle*. En vain les moralistes ont voulu réprimer les passions de l'homme. Il s'agit, bien au contraire, de modeler sur elles l'organisme social. Elles sont au nombre de douze, et peuvent se grouper en huit cent dix caractères différents. Doublez ce nombre, vous aurez la certitude de trouver réunis tous les spécimens possibles de caractères. Ce sera donc d'environ seize cents personnes que se formera la *phalange*, unité sociale de la société future. Chaque phalange s'installera dans un palais, le *phalanstère*, au milieu d'un territoire qui lui sera réservé, et où elle se livrera à tous les travaux, chacun, selon ses goûts, s'enrôlant dans des *séries* de travailleurs diverses. Le travail, devenu attrayant, se fera sans effort et sera infiniment fructueux. Chaque phalanstérien aura droit à un minimum de bien-être. Le surplus de la production sera divisé en douze douzièmes, dont cinq rémunéreront le capital, quatre le travail et trois le talent. Ce système se généralisera en peu de temps sur le globe, qui formera un seul *empire unitaire*. Ses idées de communauté mitigée font assurément de Fourier un précurseur du socialisme. Mais, par sa théorie des passions, il s'est efforcé de sauvegarder la liberté individuelle. Enfin, il a montré la puissance de l'association, c'est-à-dire deviné un des points caractéristiques du mouvement social moderne.

FOURIÉRISTE (*risst'*) n. Partisan du fouriérisme.

— Adjectiv. Qui a rapport à Fourier ou au fouriérisme : *Système* FOURIÉRISTE.

FOUR-IN-HAND (*fôr-in'-hand'* — mot angl. composé, qui signifie *quatre en main*) n. m. Attelage à quatre chevaux. ‖ Fig. A grandes guides : *Mener la vie* FOUR-IN-HAND.

FOURLANCURE n. f. Défaut de la toile tissée.

FOURLINE n. f. Arg. Voleur. ‖ Assassin.

FOURME (du lat. *forma*, forme) n. f. Comm. Fromage fabriqué au Mont-Dore.

— Mar. Endroit d'un port où les navires marchands viennent s'amarrer à demeure, pour opérer leur chargement ou leur déchargement.

FOURMENT (Hélène), seconde femme de Rubens. Elle avait seize ans lorsque Rubens, âgé de cinquante-quatre ans, la prit pour femme (1630). Elle lui donna quatre enfants. Hélène Fourment avait la beauté robuste, le teint éblouissant que Rubens aimait à donner à ses héroïnes. Le grand artiste a souvent pris sa femme pour modèle.

Le Louvre possède un tableau qui représente Hélène Fourment sur un fauteuil, tenant sur ses genoux son fils aîné et ayant près d'elle sa fille Claire-Eugénie. Cette peinture n'est pas terminée; les têtes seules sont assez avancées. D'autres portraits d'Hélène Fourment se trouvent au musée de Munich, à la galerie de Dresde, au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Au musée des Offices, à Florence, est un portrait remarquable surtout par la légèreté et le brio de l'exécution, bien que ce ne soit guère qu'une esquisse. Mais c'est en Angleterre qu'ont été longtemps les plus beaux portraits de la femme de Rubens. La galerie des ducs de Marlborough, à Blenheim, renfermait deux chefs-d'œuvre de premier ordre, qui appartiennent aujourd'hui à Alphonse de Rothschild. L'un représente l'artiste, sa femme et un de leurs enfants se promenant dans un jardin; l'autre Hélène Fourment suivie d'un page. Un autre portrait non moins admirable se trouve dans la collection de la reine d'Angleterre, à Windsor. — La belle Fourment a été peinte aussi par Van Dyck. Ce portrait se voit au musée de l'Ermitage.

Hélène Fourment, d'après Rubens. (Munich.)

FOURMI (du lat. *formico*, même sens) n. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des formicidés. ‖ Nom d'une espèce d'atte. ‖ *Fourmi blanche*, Nom vulgaire des termites. ‖ *Fourmi de visite*, Nom donné, dans la Guyane hollandaise, à une espèce d'hyménoptère, qui va parfois en troupes considérables dans les maisons, où elle dévore les rats, les souris et les insectes. ‖ *Fourmi de la laque*. Dénomination vicieuse employée par quelques auteurs pour désigner le coccus laque, espèce d'hémiptère.

— Hort. Poire à cidre peu estimée, du dép. de l'Orne.

— Mar. Nom donné à des rochers ou petits îlots rapprochés, qu'on appelle aussi FORMIGUES ou FORMIQUES.

— Loc. div. *Avoir des fourmis dans quelque partie du corps*, Y éprouver des picotements sur un très grand nombre de points rapprochés. ‖ *Avoir des œufs de fourmis sous les pieds*, Ne pouvoir rester en place.

— ALLUS. LITTÉR. :

La *fourmi* n'est pas prêteuse.

Vers de la fable de La Fontaine : *la Cigale et la Fourmi*. On le rappelle en parlant d'une personne avaricieuse.

— Encycl. Entom. On entend sous le nom général de *fourmis* tous les insectes hyménoptères appartenant à la grande famille des formicidés. Les fourmis sont des animaux de taille toujours petite ou médiocre, vivant en société. Le plus grand nombre sont des femelles stériles aptères ou *ouvrières*, dites *neutres*; les autres sont les *mâles* et les *femelles* ailés. Les premiers, plus petits que les femelles, vivent juste le temps nécessaire pour reproduire l'espèce. Quand les femelles, après avoir volé quelques heures, retournent à la fourmilière, elles sont dépouillées de leurs ailes par les ouvrières et entraînées dans les galeries, où elles demeurent occupées à pondre. Outre la construction des nids, l'élevage et l'alimentation des larves, les ouvrières ont charge de défendre et nourrir la colonie. Une fourmilière est une véritable cité, dont tous les habitants se comprennent, s'assistent, se distribuent la besogne, et vivent sans désordre et sans conflits, en l'absence de tout souverain. L'intérêt commun est la seule loi.

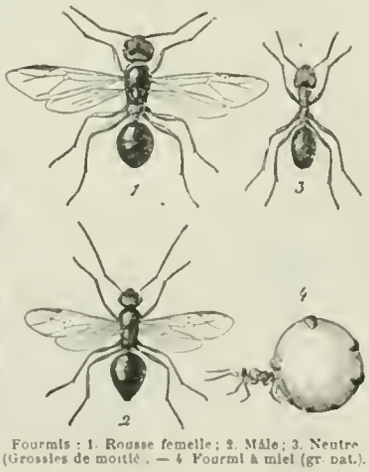

Fourmis : 1. Rousse femelle; 2. Mâle; 3. Neutre (Grossies de moitié). — 4. Fourmi à miel (gr. nat.).

Les fourmis ont une bouche disposée pour la succion et se nourrissent surtout de liquides; elles dégorgent les sucs, emmagasinés dans leur gésier, dans la bouche des larves et les alimentent au jour le jour. Certaines fourmis enterrent des graines, et en font de véritables réserves; d'autres cultivent des champignons sur des couches de feuilles hachées. Beaucoup recherchent les déjections sucrées des pucerons et des cochenilles; elles élèvent et enferment les pucerons dans de véritables étables maçonnées. Quand les larves, apodes, blanches et molles, ont filé leur cocon, les ouvrières continuent à les soigner, en les exposant au soleil pendant quelques heures, et les délivrent en rongeant la soie du cocon.

Les nids des fourmis sont de toutes sortes; tantôt ce sont des amas bombés de brindilles, disposées en galeries au-dessus d'un dôme de terre creusé de nombreuses chambres; tantôt c'est une réunion de mille logettes percées dans le vieux bois; d'autres maçonnent des nids en terre gâchée, etc. Souvent on voit deux espèces vivre côte à côte dans une même demeure. Les fourmis sont, en général, des insectes utiles, qui détruisent beaucoup d'animaux nuisibles. Mais beaucoup d'entre elles détruisent les plantes, et celles qui pénètrent dans les habitations font des dégâts parmi les aliments, confitures, sucre, etc. Il est extrêmement difficile de les détruire, tant leurs fourmilières sont bien cachées et éloignées des canaux d'entrée. De nombreux insectes, des acariens, cloportes, vivent en commensaux dans les fourmilières, et aussi en parasites, comme beaucoup de staphylins. En général, les fourmis sont dépourvues de l'aiguillon anal des hyménoptères, mais elles mordent ou projettent leur acide formique à une certaine distance. Les œufs de fourmis, avec lesquels on nourrit les faisans et autres oiseaux, sont les larves et les nymphes; des règlements sont intervenus pour défendre de les récolter dans les forêts de l'Etat et les chasses gardées. V. FORMICIDÉS.

— BIBLIOGR. : André, *Species des hyménoptères d'Europe* [fourmis] (Beaune, 1882); J. Lubbock, *Fourmis, abeilles et guêpes* (Paris, 1883); Berthelot, *les Cités des fourmis* (1877); Ch. Janet, *les Fourmis* (Paris, 1896), et nombreux Mémoires du même auteur, publiés de 1889 à 1900.

FOURMIES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 17 kil. d'Avesnes, sur l'Helpe Mineure, affluent de la Sambre; 15.287 hab. (*Fourmiesiens, ennes.*) Ch. de f. Nord. Mines de fer; carrières de grès. Fabrique de tissus : filatures importantes, qui fournissent aux fabriques de Roubaix la majeure partie de leurs fils. Haut fourneau, bonneterie, tuilerie, poteries; importante verrerie. La région environnante est le centre le plus actif de la production lainière.

Armes de Fourmies.

En 1891, à l'occasion du 1er mai, la population ouvrière de Fourmies fit une manifestation qui amena un conflit entre la foule et les troupes, qui déchargèrent leurs armes sur elle.

FOURMILIER (*li-é*) n. m. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, type de la tribu des formicarüinés. Leur nom scientifique est *formicarius*. (Ce sont des oiseaux de taille médiocre, trapus, à queue courte, à pattes fortes, vivant à terre parmi les buissons, dans les fourrés touffus de l'Amérique tropicale. On en connaît une cinquantaine d'espèces d'un roux plus ou moins clair, avec la gorge blanche. Tel est le *formicarius Cayanensis*, du Brésil.)

Fourmilier.

— Mamm. Nom vulgaire de plusieurs mammifères qui se nourrissent de fourmis. (On entend en général par *fourmiliers* les édentés vermilingues, et particulièrement le tamanoir [*myrmecophaga jubata*], le tamandua [*tamandua tetradactyla*] et le myrmidon [*myrmidon didactylus*]. Les fourmiliers écailleux sont les pangolins.)

FOURMILIÈRE n. f. Habitation occupée par des fourmis dans la terre, dans le creux d'un arbre, etc. : *Détruire une* FOURMILIÈRE. ‖ Ensemble des fourmis qui habitent au même endroit : *Toute la* FOURMILIÈRE *se jette sur l'agresseur*.

— Fig. et fam. Lieu où s'agitent beaucoup de gens; ces gens eux-mêmes.

— Art vétér. Espace rempli de sang desséché et pulvérisé qui, à la suite de la fourbure, se forme entre le sabot et l'os du pied du cheval.

FOURMI-LION n. m. Nom vulgaire et général, sous lequel on désigne les insectes névroptères de la famille des myrmiléonidés, qu'ils appartiennent aux genres *myrmileo*, *palpares* ou autres. ‖ Pl. *Des* FOURMIS-LIONS.

— Encycl. Les mœurs des *fourmis-lions* sont singulières et ont de tout temps fixé l'attention. Si les insectes adultes sont grêles, ailés, floricoles, leurs larves sont, au contraire, trapues, ramassées, avec des mandibules très grandes en forme de faux. Vivant dans les lieux sablonneux et abrités, elles creusent une fosse en entonnoir, s'enterrent au fond, et attendent les insectes, surtout les fourmis, qui viennent à y tomber. Elles les étourdissent en leur lançant du sable, les enfouissent et les sucent à loisir avec leurs grandes pinces formées par la réunion des mâchoires et des mandibules soudées, avec une ouverture à leur extrémité. D'autres larves de fourmis-lions cheminent cachées sous le sable et happent les insectes au passage. Ces larves se métamorphosent dans un cocon soyeux, blanc, en boule, où la chry-

Fourmi-lion : *a*, Sa larve.

salide se tient enroulée sur elle-même. Les fourmis-lions sont des insectes élégants, ressemblant vaguement à des libellules; on en connaît de nombreuses espèces réparties sur le globe; les plus grandes habitent les pays tropicaux; certaines sont fossiles dans les terrains tertiaires.

FOURMILLANT (*mi-llan* [*ll* mll.]), **ANTE** (rad. *fourmiller*) adj. Qui est réuni en grand nombre; où l'on est réuni en grand nombre: *Insectes* FOURMILLANTS. *Ruche* FOURMILLANTE. *Les rues* FOURMILLANTES *de Paris.*
— Pathol. Syn. de FORMICANT, ANTE.

FOURMILLEMENT (*mi-lle-man* [*ll* mll.] — rad. *fourmi*) n. m. Picotements analogues à ceux de nombreuses fourmis courant sur la partie de la peau où l'on éprouve cette sensation : *Sentir un* FOURMILLEMENT *au bras.*
— Par ext. Mouvement présentant de l'analogie avec celui des fourmis : *Un* FOURMILLEMENT *d'embarcations.*

FOURMILLER (*mi-llé* [*ll* mll.] — rad. *fourmi*) v. n. Abonder, en parlant de ce qui a vie et mouvement : *La terre* FOURMILLE *de petits animaux.* (Buff.) ‖ En général, Abonder en, avoir un grand nombre d'objets de nature déterminée : *Ouvrage qui* FOURMILLE *de fautes.* ‖ Se trouver réuni en grand nombre : *Le mauvais* FOURMILLE *et le bon est rare.* (Volt.)
— En T. de pathol., Éprouver des fourmillements, des picotements qui semblent dus à des fourmis : *Toute la main me* FOURMILLE. *Les jambes me* FOURMILLENT.

FOURMILLET (*mi-llè* [*ll* mll.]) n. m. Nom donné, dans certaines campagnes, à l'oiseau dit *torcol.*

FOURMOIS (Théodore), paysagiste et illustrateur belge, né à Presles (Hainaut) en 1814, mort à Bruxelles en 1871. Il débuta dans la carrière artistique comme aquarelliste et lithographe. On lui doit, dans cet ordre de travaux, les planches des *Scènes de la révolution* (belge) *de 1830* et des *Vues de Spa.* Ses premiers tableaux datent de 1836. Une *Vue prise dans le duché de Bade* et surtout le *Moulin à eau* fondèrent la réputation de l'artiste. Fourmois fit de ce dernier tableau une remarquable lithographie.

FOURMONT (Etienne), orientaliste français, né à Herblay (Seine-et-Oise) en 1683, mort en 1745. Il fut un des plus laborieux érudits de son temps. En 1719, il mit au jour les 214 *clefs* qui sont la base de l'écriture chinoise, puis il commença une grammaire et six dictionnaires, qui devaient former 17 volumes in-fol. Cette grammaire, achevée en 1728, ne fut publiée qu'en 1742, sous le titre de *Linguæ Sinarum mandarinicæ hieroglyphicæ grammatica duplex.* Il publia aussi : *Réflexions critiques sur les histoires des anciens peuples jusqu'au temps de Cyrus* (1735); *Meditationes sinicæ* (1737); des *Dissertations*, des *Mémoires*; etc.

FOURMONT (Michel), abbé, orientaliste français, frère du précédent, né à Herblay (Seine-et-Oise) en 1690, mort en 1746. Il étudia surtout les langues, entra dans les ordres, fut nommé, en 1720, professeur de syriaque au Collège de France, puis interprète à la Bibliothèque du roi. En même temps, il fut l'auxiliaire de son frère dans ses travaux sur la langue chinoise, et admis, en 1724, à l'Académie des inscriptions. En 1728, l'abbé Fourmont reçut de Louis XV, avec l'abbé Sévin, la mission d'aller en Orient pour y acheter des manuscrits et recueillir des inscriptions. On a suspecté sa bonne foi et on l'a accusé d'avoir détruit des monuments antiques, par esprit d'intolérance religieuse. Il reste de lui des travaux et des mémoires insérés dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions; la *Relation* de son voyage en Orient; *Histoire d'une révolution arrivée en Perse au* VI*e siècle; Traité de l'origine et ancienneté des Éthiopiens*; etc.

FOURMONT (Claude-Louis), dit **le Gros Fourmont**, voyageur et archéologue français, né à Corneilles en 1703, mort en 1780. Neveu des deux précédents, il s'adonna à l'étude des langues orientales, fut nommé interprète à la Bibliothèque du roi, accompagna son oncle Michel dans son voyage en Orient (1728-1732), puis se rendit, en 1746, avec Linonceurt, en Egypte. De retour en France, il publia sa *Description historique et géographique des plaines d'Héliopolis et de Memphis* (1755).

FOURNACHE n. f. Amas d'herbes, de racines et de fouilles, qu'on brûle dans les champs.

FOURNAGE (*naj'* — rad. *four*) n. m. Prix payé au fournier pour la cuisson du pain.
— Féod. *Droit de fournage*, Nom donné à la taxe perçue par le seigneur pour la cuisson du pain au four banal dont il avait le monopole, et aussi à la redevance qui lui était due quand il autorisait quelqu'un à cuire dans sa maison.

FOURNAISE (*nèz'* — lat. pop. *furnatia*, même sens; de *fornax*, fourneau) n. f. Grand four où l'on fait des feux très ardents. ‖ Foyer ardent : *Empédocle se jeta dans la* FOURNAISE *de l'Etna.* ‖ Par ext. Lieu extrêmement chaud : *Chambre qui est une vraie* FOURNAISE.
— Fig. Creuset, moyen d'épuration, de préparation : *Les dévorantes* FOURNAISES *de la guerre.* (Michel Chevalier.) ‖ Centre de violente activité :

. . . Ma tête, *fournaise* où mon esprit s'allume.
V. Hugo.

FOURNALISTE (*lisst'* — rad. *fourneau*) n. m. Celui qui fabrique les fourneaux et les creusets. (Vieux.) ‖ Ouvrier qui dirige le feu d'un four ou d'une fournaise : *Les* FOURNALISTES *travaillent au fourneau et fabriquent les pralines, le sucre d'orge et les sirops.* (P. Vinçard.)

FOURNEAU (Alfred-Louis), explorateur et administrateur français, né en 1860. Arrivé au Congo dès 1884 pour aider S. de Brazza dans son œuvre, il débuta par être chef de station, puis exécuta en 1889, avec Dolisie, un fructueux voyage qui le conduisit de l'Ogôoué au littoral de l'Atlantique, en traversant près de leur source des affluents de l'Ivindo et du Bénite, puis en étudiant le bassin du roi Campo. En 1890, il explora l'espace compris entre les estuaires du Gabon et du Munda et, en 1891, dirigea sur les bords de la Sangha une expédition qui, par suite de la faiblesse des moyens employés et malgré l'énergie et l'habileté de son chef, se termina par un échec. Chargé, en 1899, d'étudier le tracé d'une voie ferrée entre la Sangha et le rivage de l'Océan, Fourneau partit d'Ouesso avec Fondère et, par le Mambili, l'Ivindo et l'Ogôoué, gagna heureusement Libreville et la côte en rapportant un nouvel et précieux tracé de son itinéraire. Fourneau devint administrateur colonial à Loango.

FOURNEAU (*no* — rad. *four*) n. m. Techn. Sorte de four, dans lequel on soumet à un feu violent diverses substances que l'on veut fondre ou calciner. ‖ *Haut fourneau*, Fourneau disposé pour produire une chaleur très intense, et destiné à la fusion des minerais de fer; usine où sont établis un ou plusieurs fourneaux de ce genre. ‖ *Fourneau à réverbère*, Fourneau muni d'un dôme destiné à rabattre le calorique et à accroître ainsi la chaleur. (On dit mieux FOUR À RÉVERBÈRE.) ‖ *Fourneau d'appel*, Fourneau que l'on place près de l'ouverture d'un endroit clos, pour en appeler l'air et le renouveler. ‖ *Fourneau à charbon*, Fosse à charbon dans laquelle on procède à la fabrication du charbon de bois en forêt.

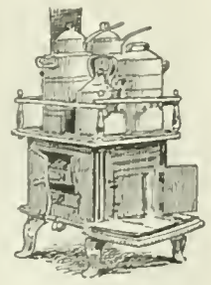
Fourneau de cuisine de petit bateau.

— *Fourneau d'une pipe*, La partie dans laquelle brûle le tabac.
— Pop. Imbécile, créature méprisable à un titre quelconque : *Va donc, ch!* FOURNEAU!
— Arg. Mendiant, habitué des fourneaux philanthropiques.
— Astron. Nom d'une constellation méridionale formée par la Caille. (Elle est située au S. de la Baleine et comprend 48 étoiles, dont la plus belle est de troisième grandeur.)

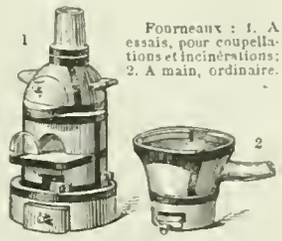
Fourneaux : 1. A essais, pour coupellations et incinérations; 2. A main, ordinaire.

— Chim. Ustensile dans lequel on dispose des charbons incandescents, pour les préparations ou les expériences de laboratoire : FOURNEAU *d'affineur.* FOURNEAU *de pharmacien.*
— Econ. domest. Construction en maçonnerie, ou en tôle, établie à demeure ou mobile, que l'on place dans une cuisine, et ayant plusieurs cavités, dans lesquelles on met du charbon ou de la braise, pour cuire ou chauffer

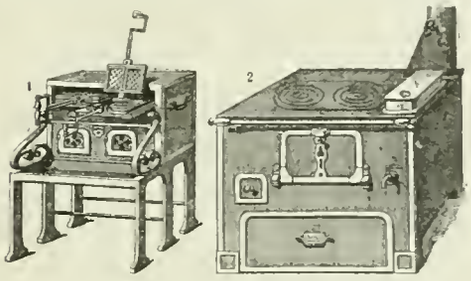
Fourneaux : 1. A gaufres; 2. De cuisine, en tôle.

les mets. ‖ Ustensile portatif, servant aux mêmes usages dans les petites cuisines ou dans les logements qui n'ont pas de cuisine, et, en général, Nom de tous les ustensiles qui servent à cuire les aliments, que ce soient le gaz, le charbon de bois ou les essences minérales, qui remplis-

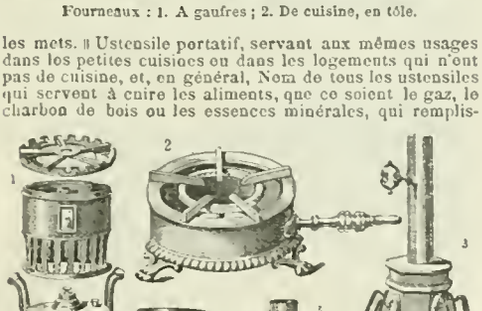
Fourneaux : 1. A pétrole; 2. A gaz; 3. De repasseuse; 4. De plombier; 5. A essence et courant d'air.

sent les fonctions de combustible : *Un* FOURNEAU *à gaz, à pétrole.* ‖ Sorte de grand poêle en faïence, en tôle ou en fonte, dont on se sert dans les provinces de la France, pour chauffer les appartements. ‖ *Fourneau de repasseuse*, Fourneau construit de telle façon que son pourtour puisse recevoir plusieurs fers à repasser auxquels il communique la chaleur.
— Mar. *Fourneau à roulis*, Fourneau suspendu à la Cardan et dont l'usage ne s'est pas conservé. ‖ Foyer de chaudière. ‖ *Charger les fourneaux*, Mettre du charbon sur le feu déjà allumé ou prendre les dispositions d'allumage. ‖ *Décrassage des fourneaux*, Nettoyage des grilles.
— Milit. Chambre dans laquelle on introduit une charge de poudre, dans le but de faire sauter un rocher ou un ouvrage : FOURNEAU *de mine. Mettre le feu à un* FOURNEAU. *Faire jouer un* FOURNEAU.
— ENCYCL. Métall. Le *haut fourneau* est un appareil dans lequel on traite des minerais de fer afin de produire un carbure de fer appelé *fonte*. Cet appareil se compose, en principe, d'une grande cavité constituée par deux troncs de cône réunis par leurs bases et occupant une position verticale. La partie supérieure ou *gueulard* (G) est celle par laquelle on introduit dans le haut fourneau le charbon, le minerai et les fondants, en répartissant le tout par couches successives et alternantes. Les diverses parties de la cavité du haut fourneau ont des noms spéciaux suivant la position que chacune d'elles occupe. Le premier tronc de cône au-dessous du gueulard est la *cuve*. Le plan horizontal de raccordement des deux grandes bases des troncs de cône s'appelle *ventre* (V); c'est la partie la plus large de section dans le haut fourneau. Le tronc de cône inférieur prend le nom d'*étalage* (E) dans la partie la plus voisine du ventre, et celui d'*ouvrage* (F) immédiatement au-dessous, cette appellation subsistant jusque près de la position inférieure, par où arrive le vent, que les *tuyères* (T) font pénétrer à l'intérieur du haut fourneau. Enfin, la petite base du tronc de cône inférieur s'appelle le *creuset* (D); c'est dans ce creuset que se réunissent les produits de la fusion du minerai, c'est-à-dire la fonte liquide, au-dessus de laquelle surnagent les *scories* ou *laitier*. Vers le fond du creuset existe le *trou de coulée*, orifice ménagé dans la maçonnerie du haut fourneau, et que l'on bouche au moyen d'un tampon d'argile jusqu'au moment de la coulée de la fonte.

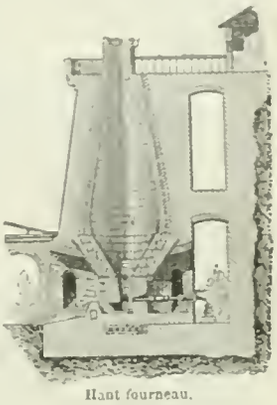
Haut fourneau.

Un haut fourneau est le plus souvent composé de deux *chemises* ou enveloppes superposées et jointes. Celle qui est à l'intérieur est construite en maçonnerie de briques réfractaires de grandes dimensions pour mieux résister à l'usure que ne manquent pas de produire en descendant les éléments de la charge. L'enveloppe extérieure est en maçonnerie renforcée par des frettes circulaires qui s'opposent à sa déformation; elle est aussi en tôle ou en plaques de fonte assemblées solidement. Quelquefois, aussi, on supprime l'enveloppe extérieure et on la remplace par des cercles en fer, maintenant la chemise proprement dite.
— Sociol. *Fourneaux économiques.* Parmi les sociétés destinées à secourir l'indigent valide se placent au premier rang, par droit d'ancienneté, les *fourneaux économiques.* Les premiers remontent, en France, à l'époque de la Restauration. Vers 1828, une association charitable, connue sous le nom de Société philanthropique, ouvrit à Paris un établissement dans lequel on distribuait, au prix de 10 centimes ou en échange d'un jeton donné par la Société, une portion de légumes cuits à l'eau à consommer sur place. Peu après, la Société de Saint-Vincent-de-Paul organisa des fourneaux du même genre. L'Empire en ouvrit d'autres en 1855, sous le patronage de l'impératrice et du prince impérial.
Les fourneaux économiques sont des sociétés de consommation dont, en principe, les avances sont faites par la bienfaisance, mais, en réalité, ce sont presque toujours des sociétés de distribution gratuite d'aliments. Ils sont toujours en exercice, pendant les mois durs de l'année, dans la plupart des arrondissements de Paris, dans sa banlieue et dans quelques villes de province, et rendent de sérieux services à la classe indigente.

FOURNEAUX, comm. de la Loire, arrond. et à 22 kilom. de Roanne, non loin du Gand, sous-affluent de la Loire par le Rhins; 912 hab.

FOURNEAUX, comm. de la Savoie, arrond. et à 28 kil. de Saint-Jean-de-Maurienne, sur l'Arc, près de la frontière d'Italie; 1.670 hab. Fer et anthracite; pâte à papier.

FOURNÉE n. f. Ce qu'on fait ou ce qu'on peut faire cuire de pain à la fois dans un four : FOURNÉE *complète. Demi-*FOURNÉE. ‖ Ensemble des objets que l'on expose à la chaleur du four : *Une* FOURNÉE *de faïence, de chaux, de tuiles.*
— Fam. Nombre plus ou moins grand de personnes nommées en même temps aux mêmes fonctions : *Une* FOURNÉE *de sénateurs, d'académiciens.*
— Loc. prov. : *Prendre, Emprunter un pain sur la fournée*, Anticiper la consommation du mariage. (Se dit spécialement d'une femme qui a un enfant de l'homme auquel elle doit se marier plus tard.)
— Hist. Nombre de condamnés que, sous le régime de la Terreur, on envoyait en même temps à l'échafaud : *Les* FOURNÉES *de la guillotine.*
— Féod. *Fournée de l'ours*, Droit féodal qui consistait à fournir un pain de chaque cuisson. (On rapporte qu'un seigneur d'Ardres, ayant reçu de Guillaume II, roi d'Angleterre, un ours d'une grandeur extraordinaire, l'avait fait placer dans la cour de sa résidence. Cet animal excita tellement la curiosité des habitants que, pour engager les gardiens à le leur montrer, ils s'obligèrent à fournir pour sa nourriture un pain de chaque cuisson qui se ferait dans les fours de la ville, droit que le seigneur ne manqua pas de maintenir, après la mort de l'animal.)

FOURNEL (Jean-François), jurisconsulte, né et mort à Paris (1745-1820). Inscrit au barreau en 1771, il s'y fit bientôt remarquer par ses connaissances juridiques; en 1817, il devint bâtonnier de l'ordre. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Traité de l'adultère considéré dans l'ordre judiciaire* (1778); *Traité de la séduction considérée dans l'ordre judiciaire* (1778); *Traité des injures dans l'ordre judiciaire* (1785); *Traité de la contrainte par corps* (1798); *Traité du voisinage* (1799-1812); *Commentaire sur le Code de commerce* (1808); *Histoire des avocats au parlement de Paris, depuis saint Louis jusqu'à 1790* (1813); *Histoire du barreau de Paris dans le cours de la Révolution* (1816).

FOURNEL (Marie-Jérôme-Henri), ingénieur français, né à Paris en 1799, mort à Blois en 1876. Élève de l'École polytechnique, il devint ingénieur, puis inspecteur général des mines (1859). Il voyagea au Texas, fit des explorations géologiques en Algérie, et fut un ardent propagateur du saint-simonisme. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliographie saint-simonienne, de 1802 à 1832* (1833); *Études des gîtes houillers et métallifères du Bocage vendéen* (1836); *Richesse minérale de l'Algérie* (1850); *les Berbères, étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes* (1875).

FOURNEL (François-Victor), littérateur et érudit français, né à Cheppy, près de Varennes, en 1829, mort à Tessé (Orne) en 1894. Soit sous son nom, soit sous les

[illegible] de Un bourgeois de Paris, Bernadille, [illegible] Gérard, il collabora à un grand nombre de journaux et de revues. Remarquable érudit, il s'est occupé surtout de critique, d'histoire littéraire, de beaux-arts, du vieux Paris. Outre des éditions d'ouvrages, entre autres [illegible] *Petites Comédies rares et curieuses du* XVII*e siècle* (1884), on lui doit un grand nombre de livres remplis pour la plupart de recherches intéressantes. Les principaux sont : *Du rôle des coups de bâton dans les relations sociales* (1858); *Tableau du vieux Paris* (1863); *Paris nouveau et Paris pittoresque* (1865); *la Littérature indépendante et les Écrivains oubliés* (1862); *les Contemporains de Molière* (1863-1876); *Dictionnaire encyclopédique d'anecdotes* (1872), *Figures d'hier et d'aujourd'hui* (1883); *De Malherbe à Bossuet* (1884); *le Vieux Paris* (1886); *les Cris de Paris* (1886); *De J.-B. Rousseau à André Chénier* (1887); *l'Événement de Varennes* (1890); *les Héroïnes du 14 Juillet* (1890); etc.

FOURNELADOU n. m. Espèce d'estrope fixée par une de ses extrémités à un crampon sur le banc des galères, et dont l'autre extrémité revenait s'enrouler autour d'un cabillot, après avoir embrassé le genou de la rame.

FOURNELER double la consonne *l* devant une syllabe muette : *Je fournelle. Qu'ils fournellent* v. a. Mar. anc. Assujettir au banc de rame à l'aide du fourneladou : Fournéler *les ouvrons.*

FOURNELS, h. l. de cant. de la Lozère, arr. et à 37 kil. de Marvejols, sur la Bédaule, affluent du Bès; 531 hab. — Le canton a 11 comm. et 1.021 hab.

FOURNERIE [illegible] n. f. Endroit de l'usine métallurgique où sont installés les fours et les fourneaux.

FOURNES, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 13 kilom. de Lille, dans la plaine de Flandre; 1.838 hab. Distilleries, moulins, brasseries.

FOURNET (Victor), minéralogiste, géologue et météorologue français, né à Strasbourg en 1801, mort à Lyon en 1869. En 1822 et 1823, il devint ingénieur, fut chargé de la direction des exploitations métallurgiques du Katzenthal (Bas-Rhin), puis de celles de Pontgibaud (Puy-de-Dôme). Il fut appelé, en 1831, à occuper une chaire de minéralogie et de géologie à la Faculté de Lyon. A la suite de ses travaux, la carte géologique de France a subi des modifications importantes. Ses études sur les filons (1834), par les questions de géogénie qu'elles résolvent, sont des plus intéressantes. Fournet a, en outre, rendu des services à l'industrie métallurgique. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

FOURNÉTITE n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre. Variété de panabase.

FOURNETTE [illegible] n. f. Petit fourneau à réverbère qui dans les faïenceries, sert à la calcination de l'émail.

FOURNEYRON (Benoît), ingénieur français, né à Saint-Étienne en 1802, mort à Paris en 1867. Il entra à l'École des mineurs de sa ville natale, et s'y distingua de telle façon qu'on le jugea digne d'y suppléer un professeur de mathématiques; il n'avait pas dix-sept ans. En 1819, il fut attaché à l'exploitation des mines du Creusot, et, depuis, il se fit connaître par des travaux remarquables et des inventions ingénieuses, parmi lesquelles on doit citer la turbine qui porte son nom. Parmi ses ouvrages, citons : *Mémoire sur les turbines hydrauliques* (1841) et *Table pour faciliter les calculs des formules relatives au mouvement des eaux dans les tuyaux de conduite* (1844).

FOURNIÉ (Edouard), médecin français, né à Limoux en 1833, mort à Paris en 1886. Il fut médecin de l'Institut national des sourds-muets; il a laissé un grand nombre d'ouvrages importants. Citons : *Physiologie de la voix et de la parole* (1865); *Physiologie et instruction du sourd-muet d'après la physiologie des divers langages* (1868); *Recherches expérimentales sur le fonctionnement du cerveau* (1872); *Essai de psychologie : la bête et l'homme* (1877); *Application des sciences à la médecine* (1878), ce dernier ouvrage remarquable au point de vue historique.

FOURNIER (*ni-é*), **ÈRE** n. Personne qui tient un four public et y fait cuire le pain qu'apportent les particuliers, après l'avoir pétri chez eux. ‖ Personne qui entretient et surveille le feu d'un four.

— Féod. Nom que l'on donnait au tenancier qui, moyennant une redevance, avait obtenu du seigneur la concession d'un four banal.

— Jeux. Autref. Au billard, Joueur qui faisait passer sa bille sous l'arcbet ou la passe, par le côté du but.

FOURNIER (*ni-é*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *furnariinés*, et comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Amérique centrale et méridionale.

— Encycl. Les *fourniers* (*furnarius*) sont ainsi nommés à cause de leurs nids construits en argile, et qui ressemblent à des fours à deux étages, dont l'inférieur contient les œufs. Ce sont des oiseaux roux ou fauves, avec le ventre plus clair et la gorge blanche; ils sont de taille médiocre et vivent dans des lieux très [illegible]. Le plus répandu est le fournier roux (*furnarius* [illegible]) de la région du Rio-de-la-Plata et de l'Argentine.

Fournier.

FOURNIER ou **FORNIER** (Guillaume), en lat. **Fornerius**, jurisconsulte, né à Paris, mort dans cette ville en 1541, [illegible] à la Ligue et docteur régent à l'université d'Orléans. Il fut chargé, conjointement avec Jean Robert, qui, comme lui, avait embrassé la Réforme, de rédiger la « nouvelle coutume d'Orléans ». On a de lui un commentaire sur le titre *De verborum significatione* du Digeste (1541). — Son fils aîné, Raoul **Fournier**, sieur du Rondeau, jurisconsulte, né et mort à Orléans 1562-1627, fut nommé, en 1595, professeur de droit à Orléans, et, contrairement à l'usage, admis dans les universités de Paris et de Bourges, il enseigna en français le droit romain et le droit canon. Il a laissé plusieurs ouvrages, notamment : *Iterum quotidianarum libri tres* (1600); *Méditations chrétiennes* (1613); *Discours académiques de l'origine de l'âme* (1619); *la Philosophie chrétienne* (1620); *le Prédicateur* (1622); *Cento christianus* (1614), poème latin posthume.

FOURNIER (Pierre-Simon), dit **le Jeune**, typographe et graveur en caractères, né et mort à Paris (1712-1768). Il s'est rendu célèbre par la gravure sur acier et il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels : *Manuel des caractères de l'imprimerie* (1742); *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'art de graver en bois* (1758); *Traité historique et critique sur l'origine et les progrès des caractères de fonte pour l'impression de la musique* (1765).

FOURNIER (Claude), dit **l'Américain**, révolutionnaire français, né à Auzon (Haute-Loire) en 1745, mort à Paris en 1825. Il doit son surnom à un séjour qu'il fit à Saint-Domingue. Il y avait établi une fabrique de tafia; mais un incendie la détruisit et il retourna en France, ruiné. Il embrassa les principes de la Révolution, et prit part à toutes les grandes journées. Il escorta, en 1791, les prisonniers d'Orléans, et on l'accusa de les avoir laissé massacrer pour les voler. Il s'en défendit, et, grâce à la protection de Roland, ne fut pas inquiété. Sur une dénonciation de Marat, on le décréta d'accusation; le club des Cordeliers le chassa, et il ne fut sauvé que par la mort de Marat. Emprisonné de nouveau en 1795, l'amnistie du 4-Brumaire le rendit à la liberté. Compromis dans l'attentat de la rue Saint-Nicaise, condamné à être déporté, il revint en France en 1809. Il conspira en 1811, et fut envoyé au château d'If. La chute de Napoléon le délivra. Accusé d'intrigues contre le roi, on l'emprisonna (1815), puis on le relâcha (1816). Il adressa une pétition à Louis XVIII pour réclamer une pension, renouvela sa demande à la Chambre des députés (1822) et mourut dans l'indigence (1825).

FOURNIER DE LA CONTAMINE (Marie-Nicolas), prélat français, né à Gex (Ain) en 1760, mort à Montpellier en 1834. Il entra dans la compagnie de Saint-Sulpice et professa la théologie morale à Orléans (1789-1790). Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut destitué. Après la Révolution, il prêcha à Paris avec succès; mais le Premier Consul le fit enfermer à Bicêtre, puis à Turin, comme suspect de royalisme. Le cardinal Fesch obtint sa grâce et lui concilia même les bonnes grâces de l'Empereur. Il fut nommé chapelain, puis aumônier de Napoléon, enfin évêque de Montpellier (1806). Louis XVIII l'avait désigné pour l'archevêché de Narbonne; mais le rejet, par les Chambres, du projet de concordat de 1817 rendit cette nomination sans effet.

FOURNIER DE PESCAY (François), médecin et littérateur français né à Bordeaux en 1771, mort à Pau vers 1833. Il fut secrétaire général du service de santé des armées. Outre diverses traductions littéraires, on lui doit : *Essai historique et pratique sur l'inoculation de la vaccine* (1801); *Mémoires de médecine, de chirurgie, de pharmacie militaires* (1821-1822).

FOURNIER DES ORMES (Charles), poète et peintre français, né et mort à Paris (1778-1853). Il devint un bon paysagiste. Ses principaux écrits sont une *Histoire romaine*, imitée d'Eutrope (1808); *la Peinture*, poème (1837), et une traduction en vers du poème *De la nature des choses*, de Lucrèce (1848), inachevée. Les tableaux de Fournier se recommandent par une touche gracieuse et par un frais coloris. Citons, entre autres : *Ermitage au bord d'un torrent; Fuite de Charles II déguisé en paysan; Vue de la maison du grand Frédéric à Spa; Site d'Auvergne; Incendie de la cathédrale de Chartres.*

FOURNIER (Louis-Pierre-Narcisse), auteur dramatique et romancier français, né et mort à Paris (1803-1880). Il a donné, soit seul, soit en collaboration, un grand nombre de comédies, de vaudevilles et de drames. Nous citerons entre autres : *la Femme qu'on n'aime plus* (1836); *les Merluchons* (1840); *le Menuet de la reine* (1843); *Dame et grisette* (1845); *la Femme blasée* (1849); *un Mari qui n'a rien à faire* (1853); *les Amoureux de ma femme* (1854); *le Mal de la peur* (1856); *la Fille de Dancourt* (1851); *Monsieur Candaule* (1858); *le Portefeuille rouge* (1864), drame; *Mademoiselle Sylvia*, opéra-comique (1868); etc.

FOURNIER (Marc-Jean-Louis, dit **Marc**), écrivain et auteur dramatique français, né à Genève en 1818, mort à Saint-Mandé. S'étant rendu jeune à Paris, il collabora avec talent à de nombreux journaux, puis se tourna vers le théâtre, dirigea, de 1851 à 1868, la Porte-Saint-Martin et finit par s'y ruiner. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Russie, Allemagne et France* (1844); *Madame de Teacin* (1847), roman en collaboration avec de Mirecourt; *Aventures d'un comédien* (1875); *le Monde et la Comédie* (1881). Comme auteur dramatique, il a écrit surtout des drames, le plus souvent en collaboration, notamment : *les Libertins de Genève* (1848); *l'aillasse* (1850); *les Nuits de la Seine* (1852); *la Bête du bon Dieu* (1854); etc.

FOURNIER (Edouard), littérateur français, né à Orléans en 1819, mort en 1880. Il collabora à divers journaux et revues, dirigea le journal « le Théâtre » (1853-1855) et se fit surtout connaître par un grand nombre d'ouvrages qui attestent une solide érudition. Les principaux sont : *Histoire des hôtelleries et des cabarets* (1850), avec F. Michel; *Paris démoli* (1853); *l'Esprit des autres* (1855); *l'Esprit dans l'histoire* (1857); *Énigmes des rues de Paris* (1859); *Histoire du Pont-Neuf* (1861); *la Comédie de La Bruyère* (1866); *le Théâtre français au* XVI*e et au* XVII*e siècle* (1871); *le Théâtre français avant la Renaissance* (1873); *Histoire de la Butte des Moulins* (1877); *Souvenirs poétiques de l'école romantique* (1880); *Histoire des enseignes de Paris* (1881); etc. On lui doit aussi de nombreuses éditions et des pièces de théâtre, entre autres : *Corneille à la butte Saint-Roch* (1862); *la Farce de maître Pathelin* (1872), *Gutenberg* (1868), drame en vers; etc.

FOURNIER (François-Ernest), amiral français, né en 1842. Lieutenant de vaisseau, il se distingua pendant la guerre franco-allemande de 1870, notamment au Bourget; capitaine de frégate (1879) et envoyé en Chine, il négocia et signa le traité de paix de Tien-Tsin (1884), et fut promu capitaine de vaisseau. Depuis, il fut nommé contre-amiral (1891), commandant de la division navale de l'extrême Orient, commandant de l'École supérieure de guerre de la marine (1895), vice-amiral (1897), préfet maritime à Brest, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée (1898). Marin brillant et instruit, il a inventé un instrument servant à régler les compas à la mer. Outre plusieurs mémoires à ce sujet, on lui doit : *Cyclones et typhons* (1890).

FOURNIER DE FLAIX (Ernest), publiciste français, né à Bordeaux en 1824. Il s'est adonné à l'étude des questions financières et économiques, a collaboré à la « Gironde », à la « Réforme sociale », et a publié, outre des brochures, des ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Études économiques et financières* (1883); *l'Impôt sur le pain* (1885); *la Réforme de l'impôt en France* (1885); *Traité de critique et de statistique comparée des institutions financières, etc., des divers États au* XIX*e siècle* (1888); *Pendant une mission en Russie; A travers l'Allemagne* (1894); *l'Impôt dans les diverses civilisations* (1897); *De la colonisation de la France au commencement du* XVI*e siècle* (1898).

FOURNIER (Louis-Edouard), peintre français, né à Paris en 1857. Élève de Cabanel, grand prix de Rome en 1881, Fournier s'est surtout fait connaître comme un bon peintre de portraits. Il a également exécuté, d'un pinceau facile, quelques grandes compositions officielles : *les Gloires lyonnaises* (1891). *Pasteur*, peinture décorative pour l'ancien laboratoire de Pasteur, à l'École normale (1896); *la Tradition*, panneau pour l'Institut de France (1898); *l'Agriculture du Rhône* (1899). Ed. Fournier a donné, pour l'Exposition universelle de 1900, la composition de la frise du Grand Palais des Beaux-Arts (façade de l'avenue Nicolas-II). Cet ouvrage, remarquable et considérable (75 mètres de longueur), décore de son ruban continu la partie en retrait de la colonnade et représente, par groupes et scènes habilement variées, les principales étapes de l'*Histoire de l'Art*. L'exécution a été faite en mosaïque de verre.

FOURNIER (Jean-Alfred), médecin français, né à Paris en 1832. Élève de Ricord, il s'est consacré spécialement à l'étude des maladies syphilitiques, soit en qualité de médecin des hôpitaux, dans les services de l'Hôtel-Dieu, de Lourcine, de Saint-Louis qu'il a dirigés, soit comme professeur à la faculté de médecine de Paris et membre de l'Académie de médecine. Presque tous ses ouvrages traitent de la syphilis. Il faut citer, parmi les plus importants : *Recherches sur la contagion du chancre* (1857); *Recherches sur l'incubation de la syphilis* (1865); *Leçons cliniques sur la syphilis, étudiée plus particulièrement chez la femme* (1873); *Clinique de Lourcine, du sarcocèle syphilitique* (1875); *la Syphilis du cerveau* (1879); *Syphilis et mariage* (1880); *De l'ataxie locomotrice d'origine syphilitique* (1882); *Prophylaxie publique de la syphilis* (1887); *l'Hérédité syphilitique* (1891); *Traitement de la syphilis* (1893); etc.

Fournier.

FOURNIÈRE (Joseph-Eugène), écrivain socialiste et homme politique français, né à Paris en 1857. D'abord ouvrier bijoutier, puis correcteur d'imprimerie, il se lia bientôt avec les principaux chefs révolutionnaires. Collaborateur de Benoît Malon à l'« Émancipation », il fonda avec lui la *Revue socialiste*. Conseiller municipal à Paris de 1894 à 1898, il fut élu député de Vervins (Aisne) en 1898. Outre un certain nombre d'œuvres d'imagination et de pièces de théâtre, notamment *la Patronne* (1894), Fournière a publié : *l'Ame de demain* (1895); *l'Idéalisme social* (1899); *Chez nos petits-fils* (1900), etc., œuvres sociologiques d'un style coloré, dans lesquelles il expose son idéal collectiviste.

FOURNIL (*ni*) n. m. Lieu où est situé le four, et où l'on pétrit la pâte. ‖ Partie d'une habitation rurale où l'on fait la lessive.

FOURNILLES (*nill* [*ll* mll.] — du lat. *furnus*, four) n. f. pl. Branchages, ramilles propres à chauffer les fours.

FOURNIMENT (*man* — de *fournir*, sous l'influence de l'ital. *fornimento*, même sens) n. m. Archéol. Poire à poudre, que portaient les arquebusiers au XVI*e* siècle. (Syn. flasque.) ‖ Par ext. Ensemble du petit matériel que portait l'arquebusier. ‖ Ceinture ou sangle en sautoir, qui servait à porter le matériel. ‖ Auj. Objets d'équipement d'un soldat, et principalement sa bouffetorie.

— Encycl. Archéol. Le *fourniment* comprenait une large sangle de cuir où étaient fixés un sac à balles, un flasque pour la poudre de charge, un pulvérin ou amorçoir, et l'étui porte-mèche. Les fourniments les plus parfaits, comme les plus légers, étaient alors ceux de Milan; on les porta jusque sous Henri IV, tant qu'il y eut des arquebusiers.

Fourniment (XVI*e* s.)

FOURNIR (du germ. *frumjan* qui devint successiv. *fromir, formir, fornir*) v. a. Remplir : *Il faut* fournir *l'action par d'autres gens qui parient.* (Corn. [Vx.]) ‖ Pourvoir, approvisionner : Fournir *une armée de vivres, une maison de vin.* ‖ Livrer, procurer : Fournir *du pain, des matériaux, des armes, de l'argent à quelqu'un.*

— Fig. Mettre en avant, alléguer : Fournir *des preuves.* ‖ Être une source de, abonder en; être une ressource pour : *La mémoire* fournit *beaucoup au raisonnement.* (Boss.)

— Particulièrem. Achever, parfaire : *Il faut encore 60 francs pour* fournir *la somme entière.* (Vx.)

— Accomplir, parcourir en entier : Fournir *une longue course. Cheval qui* fournit *la carrière.* ‖ *Fournir sa carrière*, Accomplir sa mission, faire jusqu'au bout ce qu'on était chargé de faire; vivre jusqu'à la fin de.

— Art milit. Exécuter : *Il eut plus d'une charge de cavalerie à* fournir *contre les corps avancés.* (Thiers.)

— Dr. *Fournir et faire valoir une dette, une rente que l'on a transportée à quelqu'un*, Garantir cette dette, cette rente, et s'obliger à la payer soi-même si le débiteur devient insolvable.

— Manèg. *Fournir son air.* Se dit d'un cheval qui, en exécutant les exercices qu'on lui fait faire, apporte beaucoup de précision.

— v. n. Avoir la vente des provisions : *Marchand qui* fournit *dans une bonne maison.*

— *Fournir à*, Contribuer à; pourvoir à; suffire à : Fournir à *la dépense.* ‖ Suffire : *On ne sauroit* fournir à *tout.*

— Comm. *Fournir sur,* Tirer une traite sur, tirer un chèque sur. ‖ *Fournir sur quelqu'un à trois mois, Fournir sur son banquier,* Tirer un chèque sur lui.

— Jeux. Jouer une carte de la qualité demandée.

Fourni, ie part. pass. Où la matière abonde : *Chevelure, Barbe* FOURNIE. *Bois* FOURNI. ‖ Bien pourvu de ce qui est nécessaire : *Boutique bien* FOURNIE. *Épicier bien* FOURNI.

— Art milit. anc. *Lance fournie,* Homme d'armes avec sa suite, consistant en un certain nombre de soldats, de valets et de chevaux.

Se fournir, v. pr. Etre, devenir fourni, garni, approvisionné. ‖ Devenir plus épais : *Bois, Barbe qui commence à* SE FOURNIR. ‖ Tirer ses approvisionnements : SE FOURNIR *chez tel épicier.*

— ANTON. Frustrer, ôter, priver, retirer, retrancher.

FOURNISSANT (*ni-san*) n. m. S'emploie quelquefois pour fournisseur : *Les* FOURNISSANTS *d'armes.*

FOURNISSEMENT (*ni-se-man*) n. m. Action de fournir, fourniture. (Vieux.)

— En T. de dr., Apport de chaque associé. ‖ Valeur dont un des copartageants doit compte à la masse, après avoir joui de la chose commune ou des objets qui en dépendent. ‖ Action d'établir les comptes respectifs des copartageants. ‖ Autref. Séquestre d'une chose contentieuse en matière possessoire.

FOURNISSEUR (*ni-seur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui se charge d'une fourniture : *Payer ses* FOURNISSEURS.

— Admin. Entrepreneur qui se charge, moyennant une redevance fixe, de pourvoir à l'entretien d'un corps organisé : FOURNISSEURS *d'une armée, d'un hospice.*

— Fonder. Rouleaux de cire entourés d'une gaine de terre argileuse mélangée de crottin de cheval, et que l'on introduit dans les jets et les évents du moule, de manière à avoir des orifices par lesquels s'échappent les gaz du métal en fusion, dès que la cire est fondue. ‖ Appareil qui transmet la couleur du châssis au cylindre à imprimer.

— Mar. anc. Servant de gauche d'une caronade.

FOURNITURE n. f. Action de fournir, d'approvisionner : *Faire des* FOURNITURES *de blé, de vin, de bois.* ‖ Objets fournis, approvisionnements : *Des* FOURNITURES *avariées.*

— Admin. milit. *Fournitures de couchage,* Objets de literie comprenant, pour les soldats, une couchette, une paillasse, un matelas, une paire de draps, une couverture de laine, un couvrepied et un traversin. (Il existe également des *fournitures de couchage auxiliaires,* se composant simplement d'une paillasse, d'un sac de couchage, d'un sac à paille qui, rempli, sert de traversin, et d'une couverture de laine.)

— Art culin. Herbes que l'on emploie pour l'assaisonnement, notamment dans la salade : cerfeuil, ciboulette, civette, estragon ; baume nouveau, baume des jardins, bourrache, capucine fleurie, perce-pierre, pimprenelle, etc.

— Musiq. Jeu d'orgues qui donne du volume aux sons.

— Techn. Accessoires que les tailleurs, tapissiers, couturières, etc., ont coutume de fournir quand celui qui les fait travailler leur donne de l'étoffe : *Payer la façon et la* FOURNITURE *d'un habit.* ‖ Menues pièces, menus outils nécessaires pour l'exercice d'un métier manuel : FOURNITURES *d'horlogerie.* FOURNITURES *de dentiste.* ‖ Morceaux de peau servant à faire les pouces, les fourchettes et les coins de gants.

FOURNIVAL, FURNIVAL ou **FORNIVAL** (Richard DE), littérateur français, né à Amiens vers 1200, mort vers 1255. Fils d'un médecin de saint Louis, il fut chirurgien, puis devint chancelier du chapitre d'Amiens, en 1240. Ses ouvrages se recommandent par l'agrément et la variété des sujets et par la pureté du style. Deux ont été publiés : *le Bestiaire d'amour* (1860) ; *la Vieille* ou *les Dernières amours d'Ovide* (1862) ; les autres : *Bibliomania, la Poisange d'Amour,* etc., sont restés manuscrits.

FOURNOLS, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 19 kilom. d'Ambert, près de la Dolore naissante ; 1.404 hab.

FOURNOYER (*noi-yé* — rad. *four.* Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je fournoie. Qu'ils fournoient.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fournoyions. Que vous fournoyiez*) v. a. Dans les magnaneries, Se dit des cocons quand on les expose au four ou à une forte chaleur pour étouffer les chrysalides.

FOUROU, petite ville du Soudan français (Kénédougou), près du Bagoé, affl. du Bani ; 3.000 hab. Ch.-l. d'un Etat sénéré, tributaire du Kénédougou.

FOURPAN n. m. Nom donné par quelques serruriers à la pièce que d'autres appellent FOLIOT.

FOURQUES, comm. du Gard, arrond. et à 24 kil. de Nîmes, sur le Petit Rhône ; 1.133 hab.

FOURQUES, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 7 kilom. de Marmande, sur le canal latéral à la Garonne ; 953 hab.

FOURQUET (*kè*) n. m. Sorte de pelle ovale, percée de trous longitudinaux de largeur égale aux pleins, et dont se servent les brasseurs pour mélanger le malt avec l'eau chaude dans la cuve-matière, quand ils ne font pas usage d'agitateurs mécaniques.

Fourquet.

FOURQUETTE (*kèt'*) n. f. Espèce de crin métallique, employé pour fixer les lignes et les hameçons au fond de l'eau.

FOURQUEVAUX (Raymond DE BECCARI DE PAVIE, baron DE), homme de guerre et diplomate français, né à Toulouse en 1509, mort à Narbonne en 1574. Il combattit en Italie et fut blessé au siège de Pavie. Après avoir fait la campagne de Savoie (1535-1536), il fut envoyé en Ecosse et en Irlande (1547). Il prit part ensuite à la guerre de Piémont, défendit La Mirandole et fut fait prisonnier Marciano (1551). Rentré en France, le roi le nomma gouverneur de Narbonne (1557). En 1565, il fut envoyé comme ambassadeur en Espagne, où il se montra diplomate habile. Sa mission prit fin en 1572. Il a laissé une *Instruction sur le fait de la guerre* (1553).

FOURQUINE (ital. *forcina,* même sens) n. f. Archéol. Fourchette d'appui pour les mousquets et les grosses arquebuses.

— ENCYCL. La *fourquine* apparaît dès l'invention des armes à feu à main, mais elle ne fait partie de l'équipement régulier du soldat qu'au XVIe siècle. En France, c'est seulement sous Charles IX que l'usage de la fourquine devient réglementaire, car le mousquet remplace alors l'arquebuse ordinaire qui, beaucoup plus légère, pouvait se tirer sans appui. La fourquine demeura en usage jusque sous Louis XIV, car ce n'est qu'en 1670 que les premiers fusils firent leur apparition dans l'armée française. En marche, le mousquetaire tenait sa fourquine comme une canne, ou bien il la portait accrochée après la bandoulière ou fourniment. Cette fourchette était en fer forgé, à branches ordinairement terminées en volute ; la hampe de bois, terminée par un talon de fer pointu, pouvait se ficher dans le sol. On fit des épées dont le pommeau présentait deux antennes pour servir au besoin de fourquine, etc.

Fourquine (XVIIe s.).

FOURRAGE (*fou-raj'* — de l'anc. franç. *feurre*) n. m. Toute substance végétale qu'on sert aux animaux, sauf les grains. ‖ Spécialem. Foin des prairies artificielles et ensemble des plantes fourragères des cultures sarclées (betteraves, navets, carottes, etc.) ‖ Dans certains départements, Ration de paille d'avoine qu'on donne à une vache : *Il faut trois gerbes battues pour former un* FOURRAGE.

— Art milit. Herbe que coupe la cavalerie pour la nourriture de ses chevaux. ‖ Action de couper le fourrage : *Aller, Envoyer au* FOURRAGE. ‖ Troupes commandées pour faire le fourrage ou pour soutenir les cavaliers qui sont chargés de ce soin : *Les ennemis attaquèrent le* FOURRAGE. ‖ *Fourrage en grand,* Celui qui se fait pour toute l'armée. ‖ *Fourrage en petit,* Celui qui n'est que pour une division. ‖ *Fourrage en vert,* Celui qui est pris sur les prés. ‖ *Fourrage en sec,* Celui qui est pris dans des granges. ‖ *Mettre la cavalerie en quartier de fourrage,* La mettre dans un pays abondant en fourrages. ‖ *Corde à fourrage,* Corde portée de tout temps par les cavaliers, pour ramasser et transporter le fourrage.

— Bot. *Fourrage de disette,* Nom vulgaire de la spargeute des champs.

— ENCYCL. On réserve assez souvent le nom de *fourrage* au foin des prairies artificielles, c'est-à-dire au foin de diverses plantes fourragères, occupant le sol plusieurs années consécutives, comme la luzerne, le trèfle rouge, le sainfoin, l'ajonc, la lupuline, le ray-grass, le vulpin, la fléole, le fromental, la chicorée, etc. Les plantes fourragères autres que celles-ci sont des graminées, légumineuses, et autres espèces semées et récoltées la même année : trèfle incarnat, vesce, gesse cultivée, jarosse, pois gris, féverolle, lentille, serradelle, maïs, moha, sorgho sucré, seigle, avoine, escourgeon, alpiste, sarrasin, spergule, moutarde blanche, colza, navette ; des espèces bisannuelles : les choux, le pastel ; enfin, les racines fourragères : betterave, carette, panais, rave, navet, rutabaga, choux-rave, chou-navet ; et les tubercules : pomme de terre, topinambour, etc.

On conserve les fourrages, soit à l'état sec, en les fanant, soit en les faisant fermenter. Les foins des prairies naturelles, une fois bien séchés, peuvent être emmagasinés et conservés tels quels au feuil, mais les fourrages de légumineuses perdent trop facilement leurs feuilles, quand on n'a pas soin de les *botteler.* Les fourrages qu'on veut faire transporter à de longues distances sont, au préalable, fortement comprimés en balles pesant habituellement de 50 à 100 kilogrammes environ, mais quelquefois beaucoup plus. A cet effet, on emploie des machines ou *presses à fourrages,* dont les unes compriment d'un seul coup toute la chargée de foin devant constituer la balle, et dont les autres forment et compriment la balle par couches successives d'une épaisseur de quelques centimètres.

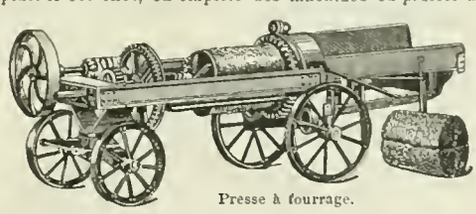

Presse à fourrage.

Quand on veut conserver le foin à l'état fermenté, on procède soit par la méthode dite « du foin brun », ou d'autres méthodes d'invention plus récente, mais de principe analogue (fermentation en meules, à l'air libre), soit en disposant les herbes, après la coupe, dans des fossés, où elles sont comprimées par des hommes ou des animaux. Le foin est ensuite recouvert de paille ou de planches, puis d'une couche de terre qu'on tasse énergiquement.

FOURRAGE (*fou-raj'* — rad. *fourrer*) n. m. Mar. Action de mettre de la fourrure sur un câble.

FOURRAGEMENT (*man*) n. m. Action de fourrager.

FOURRAGER (*fou-ra-jé* — rad. *fourrage.* Prend un *e* muet après le *g* devant A ou O : *Nous fourrageons. Je fourrageai*) v. n. Couper ou amasser du fourrage : FOURRAGER *dans un champ.* FOURRAGER *au vert, au sec.* ‖ Par ext. Ravager, saccager, dévaster un pays : *L'ennemi* FOURRAGEAIT *dans la contrée.*

— Fig. et fam. Mettre du désordre, de la confusion : FOURRAGER *dans des papiers.* ‖ Commettre des plagiats : FOURRAGER *dans les livres d'autrui.*

— v. a. Saccager, dévaster : FOURRAGER *tout un pays.*

— Fam. Chiffonner, mettre en désordre : FOURRAGER *des dentelles.*

FOURRAGER (*fou-ra-jé*), **ÈRE** adj. Qui produit du fourrage ou qui se rapporte au fourrage : *La production* FOURRAGÈRE. *Les plantes* FOURRAGÈRES. ‖ *Arbres fourragers.* Arbres dont les feuilles sont propres à la nourriture des bestiaux.

FOURRAGÈRE (*fou-ra-jèr'*) n. f. Agric. Pièce de terre la plus rapprochée de la métairie, et uniquement consacrée à la production des fourrages verts.

Fourragère.

— Milit. Ornement de l'uniforme, ayant pour origine la corde à fourrage. (C'était un long cordon, qui, à pied, se fixait au cou, puis s'enroulait deux fois autour du corps, de l'épaule droite à la hanche gauche, et s'attachait finalement sur la poitrine, où il se terminait par deux larges tresses et deux glands. A cheval, une des extrémités de la fourragère se boutonnait à la coiffure, dont elle était censée assurer le maintien sur la tête du cavalier.) ‖ Sorte de cadre en bois, muni de plusieurs traverses parallèles à l'un de ses côtés et placé à l'une ou à chacune des extrémités d'une voiture destinée à transporter du fourrage. (Susceptible de tourner autour du côté par lequel elle est fixée à la voiture, la *fourragère* peut être relevée dans une position plus ou moins voisine de la verticale et fixée ensuite par des chaînes aux ridelles de la voiture, de manière à maintenir le fourrage chargé.) ‖ Par extension, chariot muni de ces cadres.

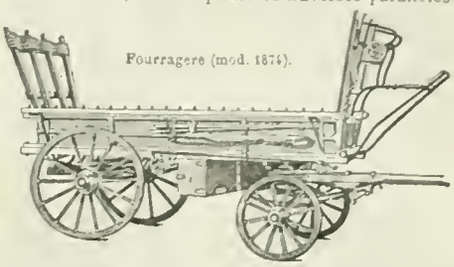

Fourragère (mod. 1874).

FOURRAGEUR (*fou-ra-jeur'* — rad. *fourrager*) n. m. Milit. Celui qui, en temps de guerre, va sur le terrain ennemi pour enlever la paille et le foin nécessaires à la cavalerie : *Soutenir des* FOURRAGEURS. *Enlever des* FOURRAGEURS. ‖ Par ext. Cavalier d'un peloton qui charge et combat en ordre dispersé : *Les* FOURRAGEURS *ont un rôle analogue à celui des tirailleurs dans l'infanterie.*

— Par anal. Maraudeur qui va piller dans les campagnes : *Poursuivre de petits* FOURRAGEURS.

— Fig. Fureteur, personne qui cherche et pille çà et là : *D'Argenson est surtout un* FOURRAGEUR *d'idées et un chercheur.* (Ste-Beuve.)

— ENCYCL. Milit. Les pelotons formés en *fourrageurs* se déploient en éventail, sur un seul rang, de manière à occuper chacun un front de 50 à 60 mètres. Ils chargent ensuite au signal donné par le commandant de l'escadron. Les charges en fourrageurs s'emploient de préférence contre l'artillerie, à laquelle des cavaliers dispersés offrent moins de prise, tout en conservant la possibilité de sabrer les canonniers disséminés autour de leurs pièces. On charge également en fourrageurs contre des tirailleurs d'infanterie dans certaines circonstances.

FOURRAGEUX (*fou-ra-jeû*), **EUSE** adj. Propre à servir de fourrage : *Paille* FOURRAGEUSE. *Les choux sont du nombre des plantes* FOURRAGEUSES. ‖ Abondant en fourrages : *Pré* FOURRAGEUX. (On dit plus ordinairem. FOURRAGER, ÈRE.

FOURREAU (*fou-ro* — de l'anc. franç. *fuerre,* emprunté au goth. *fodr,* même sens) n. m. Enveloppe allongée, qui sert à couvrir un objet de même forme : FOURREAU *d'épée, de parapluie.* ‖ *Faux fourreau,* Second fourreau, dont on recouvre le véritable fourreau d'une arme, dans le but de préserver celui-ci : FAUX FOURREAU *d'épée, de pistolet.*

— Fig. Ce qui est extérieur et sensible :

L'homme riche de corps, et d'esprit indigent,
Est la lame de plomb dans un *fourreau* d'argent.
MOLLEVAULT.

— Bot. Etui de l'épi qui n'est pas encore bien formé.

— Cost. Sorte de robe d'enfant droite et étroite. ‖ Robe de femme qu'on a portée sous Louis XVI et sous le Directoire, et qui était étroite dans le bas comme dans le haut.

— Mar. *Machine à fourreau,* Pièce cylindrique attenant au piston, et dans laquelle oscille la bielle qui transmet le mouvement à l'arbre de l'hélice.

— Pyrotechn. Cartouche renfermant plusieurs pots à feu d'artifice.

— Techn. Espèce de sac en deux bouts et formé de feuilles de parchemin superposées, dans lequel le batteur d'or enferme la feuille d'or quand il veut procéder au battage. ‖ Morceau de peau servant à couvrir le trait d'un harnais, à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval. ‖ Papier ou parchemin roulé, qu'on place dans les pendants d'un baudrier, dans le but de les soutenir et de leur conserver leur forme. ‖ Tuyau de tôle, dans lequel est ajustée une bascule servant à manœuvrer une sonnette. ‖ Tuyau de cuivre établi au haut d'une pompe pour servir de réservoir d'eau.

Fourreau.

— Loc. div. *Tirer l'épée du fourreau, Remettre l'épée au fourreau,* Commencer, Cesser la guerre.

— Zootechn. et art vétér. V. la partie encycl.

— Loc. PROV. : **Coucher dans son fourreau comme l'épée du roi** ou simplem. **Coucher dans son fourreau,** Coucher tout habillé. ‖ **L'épée** ou **La lame use le fourreau,** Une grande activité d'esprit altère la santé, l'âme use le corps.

— ENCYCL. Archéol. Le *fourreau* de l'épée, comme de la dague, et même des coutelas et badelaires, se compose d'un corps, d'une bouterolle, d'une entrée ou chape et de frettes ; ces dernières parties peuvent faire défaut, mais il n'y a pas de fourreau sans bouterolle. Jusqu'aux temps modernes, les fourreaux étaient toujours faits avec deux attelles de bois de hêtre, unies par une gaine de cuir cousue et collée, sur laquelle on plaçait, suivant les cas, une dernière enveloppe de velours, de soie ou autre tissu précieux. Dans la majorité des cas, l'extrémité supérieure du fourreau n'était pas garnie d'une chape en métal ; elle se fendait en une pince qui habillait l'écusson de la garde. Un ou deux nerfs en saillie retenaient les pendants, ou bien un lacis de courroies habillait l'entrée. Les fourreaux de cuir simple ne commencèrent guère à être en usage qu'au XVIIIe siècle, alors que le nombre toujours plus grand des soldats obligea

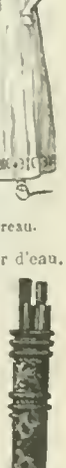

Fourreau de dague. (Allemagne, 1600).

à supprimer le luxe de l'armement, en ce qui concernait l'arme blanche. C'est alors que les fourreaux furent garnis de chapes, de frettes et de bouterolles de cuivre sous lesquelles disparaissait presque complètement le cuir, surtout dans les sabres de cavalerie.

Les cavaliers faisaient usage, au XVIe siècle, pour porter leur arme à feu, d'un fourreau d'arquebuse en cuir bouilli fixé à la selle et très analogue à ceux, plutôt appelés étuis, dont sont aujourd'hui pourvus les cuirassiers. On entendait aussi par *fourreaux*, aux XVIe et XVIIe siècles, les étuis ou custode de cuir, dans lesquels on portait les casques suspendus à l'arçon de la selle.

— Milit. Dans les armées modernes, les progrès de la technique ont fait adopter, d'abord pour les sabres, puis pour toutes les armes, le fourreau en tôle d'acier qui, malgré sa solidité et son poids, a l'avantage de pouvoir supporter pendant la marche le choc du fer du cheval. L'ancienne épée des sous-officiers du génie est, avec celle des polytechniciens, la seule arme à fourreau de cuir de l'armée française.

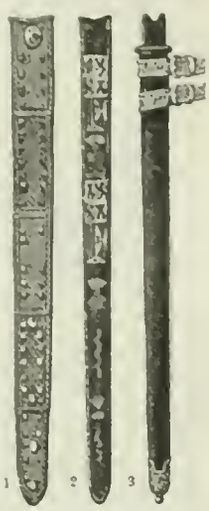

Fourreaux : 1. D'épée (XIe s.) orfèvrerie wisigothique ; 2. De parement (Espagne [XVe s.]) ; 3. Habillé de velours (XVIe s.).

Les fourreaux métalliques de sabre ou d'épée actuels sont garnis extérieurement d'un bracelet avec anneau où s'attache la bélière aujourd'hui unique. A l'entrée de ces fourreaux, comme de ceux de baïonnette, est une cuvette munie de *battes* formant ressort et serrant la lame pour l'empêcher de sortir trop aisément. Enfin, l'extrémité inférieure du fourreau, munie, pour la baïonnette, d'un simple bouton, porte, dans ceux de sabre et d'épée, une garniture appelée *dard*, dont la forme est à peu près celle d'un croissant, et qui empêche le fourreau de s'user en frottant sur le sol.

— Zootechn. et art vétér. On appelle *fourreau*, chez les animaux, le tube constitué extérieurement par la peau et intérieurement par la muqueuse, qui se trouve sous le ventre, près des membres postérieurs, duquel sort le pénis quand cet organe entre en érection et dans lequel il rentre quand il se relâche. C'est un vaste prépuce. Il peut être le siège d'une inflammation œdémateuse, chez le cheval, lorsqu'il se fait dans sa cavité une accumulation de cambouis, matière sébacée qui entre en fermentation. Un bon nettoyage à l'eau tiède suffit pour amener la guérison.

FOURRÉE (*fou-ré* — rad. *fourrer*) n. f. Parc en fer à cheval où l'on amarre des filets, afin de retenir le poisson quand la marée se retire.

FOURRELIER (*fou-re-li-é* — rad. *fourreau*) n. m. Marchand et fabricant de fourreaux. ‖ On dit auj. GAINIER.

FOURRER (*fou-ré* — de l'anc. franç. *fuerre*, fourreau) v. a. Garnir, doubler d'une peau munie de son poil : FOURRER *un manteau de martre, d'hermine.*

— Fam. Enfoncer, faire entrer, comme une épée dans un fourreau : FOURRER *la main dans sa poche, ses pieds dans des pantoufles, son épée dans le ventre de quelqu'un.* ‖ Introduire, faire admettre, en parlant d'une personne : FOURRER *quelqu'un dans une affaire.* ‖ Insérer, placer, faire entrer : FOURRER *des proverbes partout.* FOURRER *une idée dans la cervelle de quelqu'un.* ‖ Introduire de force, enfermer : FOURRER *quelqu'un au cachot.* ‖ Donner sans modération, sans retenue : *Elle gâte son enfant ; elle lui* FOURRE *toujours à manger.*

— *Fourrer une monnaie, une médaille*, L'altérer en l'évidant à l'intérieur, et substituant à l'or ou à l'argent un autre métal.

— Constr. *Fourrer les faîtières*, Les garnir en dessous de plâtre et de tuileau, pour les affermir.

— Mar. *Fourrer un cordage*, Le garnir de tours serrés de bitord et de vieille toile appelée *fourrure*, pour le préserver de l'humidité et du frottement : *On* FOURRE *un filet en sens inverse du commettage.* ‖ *Maillet* ou *Mailloche à fourrer*, Sorte de maillet dont le corps porte une engoulure, et qui sert à fourrer le cordage. ‖ *Fourrer un espar*, Le renforcer à l'endroit où il doit forcer au moyen de tours de bitord. ‖ *Fourrer un câble*, Le garnir provisoirement pour éviter l'usure à un portage.

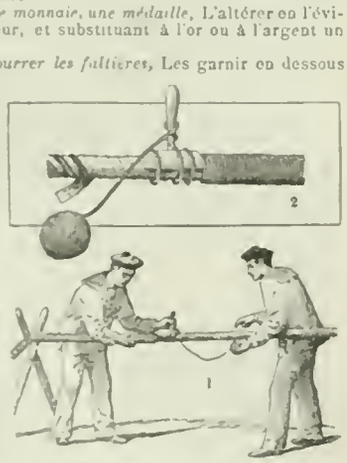

1. Maillet à fourrant un cordage ; 2. Disposition du maillet à fourrer.

— Loc. div. Pop. *Fourrer tout dans son ventre*, Dissiper sa fortune pour satisfaire sa gourmandise. *Fourrer son nez dans...*, Se mêler indiscrètement de... *Fourrer quelqu'un dedans*, Le tromper.

Fourré, ée part. passé. Touffu, épais, couvert d'objets très serrés : *Bois* FOURRÉ. *Chat fourré*. V. CHAT.

— Art culin. *Langue fourrée*, Langue de bœuf, de cochon ou de mouton, que l'on recouvre d'une autre peau que la leur pour les faire cuire. ‖ *Pain fourré*, Pain qu'on a ouvert encore chaud, pour y introduire du beurre, du foie gras, des anchois, etc. ‖ *Bonbons fourrés*, Bonbons dont l'intérieur est garni de crème, café, chocolat.

— Comm. *Botte de paille, Botte de foin fourrée*, Botte de paille ou de foin dont le dessus est de paille ou de foin de bonne qualité, mais dont l'intérieur renferme du foin ou de la paille de qualité inférieure. ‖ *Bijou fourré, Médaille fourrée*, Bijou, Médaille dont la surface seule est en or, l'intérieur se composant d'un métal de peu de valeur.

— Escr. *Coup fourré*, Coup dont se percent en même temps les deux adversaires. ‖ Fig. Mauvais office que l'on rend en secret : *Je connais le* COUP FOURRÉ *qu'il me prépare.*

— Hist. *Paix fourrée*, Paix faite de mauvaise foi, avec intention de la rompre lorsque l'intérêt particulier de chaque partie l'exigera. ‖ Se dit particulièrement de la *paix de Longjumeau*, faite en 1568, entre les catholiques et les huguenots, et qui, signée tout à coup, ne dura que six mois.

— Substantiv. n. m. Massif de bois jeune dont les tiges sont encore garnies de leurs branches dès la base. ‖ Endroit touffu, épais d'un bois, d'une plantation : *La loutre choisit pour demeure les hautes bruyères, les houx, les* FOURRÉS *épineux de la forêt.* (Toussenel.)

— Techn. Se dit d'une étoffe double dont l'intérieur ou entre-deux est ouaté, lors du tissage, au moyen d'une grosse trame moelleuse, non apparente.

— Loc. PROV. : **Innocent fourré de malice**, Homme malicieux, feignant d'être simple et bon.

Se fourrer, v. pr. Se vêtir de fourrure ; se couvrir chaudement : SE *bien* FOURRER *en hiver.* ‖ Porter des vêtements garnis de fourrures : SE FOURRER *d'hermine.*

— Fam. Se cacher, se blottir : SE FOURRER *dans un trou.* ‖ S'insinuer, se mettre, s'introduire. ‖ Se placer accidentellement, pénétrer, en parlant des choses : *Epine qui* SE FOURRE *dans le doigt.*

— Fig. Se plonger, se jeter : SE FOURRER *dans l'embarras.* ‖ S'immiscer indiscrètement : SE FOURRER *toujours dans la conversation.* ‖ S'introduire, s'établir : *Erreur qui* SE FOURRE *dans l'esprit.*

— Fourrer, enfoncer à soi : SE FOURRER *une épine dans le pied.* ‖ Fixer à soi d'une façon tenace, obstinée : SE FOURRER *une idée dans la tête.*

— Loc. div. *Chercher quelque trou où se fourrer*, Chercher un emploi et avoir de la peine à le trouver. ‖ *Ne savoir où se fourrer*, Ne savoir où se cacher, afin d'éviter la honte qu'on a encourue. ‖ *Se fourrer dans un guêpier*, Se jeter de soi-même parmi des personnes fatiguantes, au milieu de nombreux embarras.

FOURREUR (*fou-reur'* — rad. *fourrer*) n. m. Celui qui achète, vend ou apprête les peaux garnies de poil.

— Adjectiv. : *Marchand* FOURREUR.

— ENCYCL. Techn. L'industrie du *fourreur* comprend trois classes : les ramasseurs ou collecteurs des peaux ; les marchands de peaux en gros ou pelletiers, et les fourreurs proprement dits, qui confectionnent les fourrures.

Les pelletiers livrent les peaux qu'ils ont achetées à des ouvriers apprêteurs ; ceux-ci les écharnent, les graissent du côté chair et les foulent pour les imprégner uniformément du corps gras, puis les grattent et les dégraissent à la sciure de bois, les battent et les peignent ; les peaux ainsi apprêtées passent entre les mains des *lustreurs*.

Les lustreurs appliquent le mordant nécessaire pour faire prendre la couleur ; ils appliquent la teinture à la brosse, puis procèdent à un nouveau battage et à un second et dernier dégraissage. Au fourreur incombe la tâche de confectionner des vêtements de toute sorte, manchons, boas, cols, pèlerines, etc., et de conserver les fourrures en leur donnant tous les soins nécessaires.

— Archéol. La corporation des pelletiers *fourreurs* comptait parmi les plus importantes et les plus anciennes. Dès le XIIIe siècle, le commerce des fourrures avait pris une énorme extension ; on l'appelait souvent *vairie* parce que le vair, ou petit-gris, était une des sortes les plus recherchées.

FOURRIER (*fou-ri-é* — rad. *fourre*) n. m. Autref. Fourrageur. ‖ Par ext. Officier précédant un prince en voyage et chargé d'arrêter les logements de la cour. — Fig. Avant-coureur :

Et cet heureux hymen qui les charmait si fort
Devient souvent pour eux (les vieillards) un *fourrier* de la mort.
CORNEILLE.

On rencontre quelquefois le féminin : *Cette belle* FOURRIÈRE (l'Aurore). [Corn.]

— Mar. Marin qui est chargé des écritures et des appels.

— Milit. Sous-officier chargé surtout des distributions, du casernement et du couchage. ‖ Adjectiv. : *Sergent* FOURRIER.

— Fig. et fam. *Etre bon fourrier*, Savoir, en partageant un plat, bien servir chacun, et garder cependant une bonne part pour soi.

— ENCYCL. Milit. Originairement, les *fourriers* furent

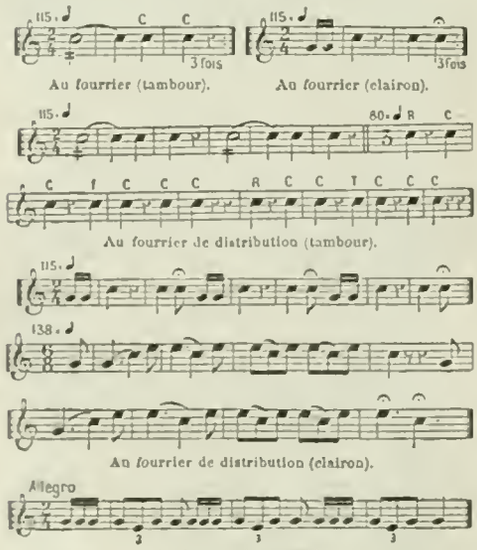

des officiers qui, avec les titres de *fourriers généraux* ou *fourriers-majors*, créés en 1534, étaient surtout chargés du logement des troupes. Il y avait même un *fourrier de la maison du roi*, pour marquer les logements des officiers de la suite du souverain. Mais, dès 1562, on trouve le titre de fourrier porté par des sous-officiers ; et l'ordonnance du 20 mars 1758 confia définitivement à ceux-ci les fonctions jusqu'alors remplies par les fourriers officiers, dont les charges disparurent d'ailleurs en 1792.

Aujourd'hui, chaque compagnie d'infanterie ou de génie comporte un sergent fourrier ; chaque escadron de cavalerie, batterie d'artillerie ou compagnie du train des équipages, compte un maréchal des logis fourrier et un brigadier fourrier. Le sergent ou maréchal des logis fourrier est aux ordres du sergent-major ou maréchal des logis chef ; il tient sous sa direction toutes les écritures, à l'exception du livret d'ordinaire, et, dans l'infanterie, du registre des punitions. Il assure toutes les distributions de vivres, autres que celles de l'ordinaire, ainsi que les distributions des objets de casernement, de couchage et de campement, dont il est spécialement chargé. Il remplace au besoin le sergent-major ou maréchal des logis chef, pour les réceptions, distributions, versements d'armes et d'effets de toute nature.

— Mar. Le terme de *fourrier*, dans la marine, ne désigne pas un grade, mais une fonction : le simple fourrier ou fourrier ordinaire n'a que le rang de matelot de 1re classe, ou de tout autre breveté. (V. ÉCOLES, et BREVET.) Les grades sont les mêmes dans cette spécialité que dans les autres, mais ils portent le même nom que dans la spécialité de la mousqueterie : ainsi on dit « caporal fourrier », « sergent fourrier », au lieu de « quartier-maître fourrier », « second-maître fourrier ».

Sur les petits navires, des *sergents fourriers brevetés secrétaires militaires* remplacent, sous la surveillance des commandants, les commissaires qui ont été supprimés pour ces bâtiments.

FOURRIÈRE (*fou-ri-èr'* — rad. *fourrier*) n. f. Office, charge de celui qui fournit le bois de chauffage de la maison d'un prince souverain ou des princes de sa famille : *Chef de* FOURRIÈRE. *Aide de* FOURRIÈRE. ‖ Lieu où l'on dépose ce bois : *Prendre du bois dans la* FOURRIÈRE.

— Dr. Lieu où l'on place les voitures ou les animaux saisis par suite de contravention, et où ils restent jusqu'au payement des dommages ou amendes, ou jusqu'à la vente en cas de non-payement. ‖ *Mettre en fourrière.* En parlant d'un animal ou d'un objet mobilier, le saisir pour contravention ou pour dette, et le retenir dans la fourrière jusqu'au payement de l'amende, de la dette ou du dégât, ou jusqu'à la vente en cas de non-payement. — Fig. Confisquer, supprimer : *Du moment qu'il y va de l'orthodoxie ou de l'autorité, Bossuet n'hésite point à mettre la justice* EN FOURRIÈRE. (Proudh.)

— ENCYCL. Pour les animaux pris en délit, c'est-à-dire trouvés à l'abandon et causant du dommage aux propriétés dans lesquelles ils sont errants, l'ancien droit français permettait à celui dont la propriété était ainsi violée de s'en saisir lui-même et de les retenir jusqu'à la réparation du dommage. C'était là ce qu'on appelait, à proprement parler, *mettre en fourrière*. Aujourd'hui, la personne lésée qui s'empare de l'animal échappé ou égaré ne doit pas le conserver chez elle. La situation, actuellement, est réglée par l'article 1er de la loi du 4 avril 1889, sur le Code rural : le propriétaire lésé doit, sans retard, conduire l'animal au lieu de dépôt désigné par le maire ; celui-ci avertit le maître de l'animal, s'il le connaît ou s'il peut parvenir à le découvrir ; huit jours après la mise en fourrière, si l'animal n'est pas réclamé et si le dommage n'est pas payé, l'animal est vendu, à la requête de la partie lésée (sur simple ordonnance du juge de paix), et le prix obtenu sert au règlement du dommage et des divers frais.

La mise en fourrière des animaux peut avoir lieu non seulement par suite d'une mesure administrative et de police, mais aussi par suite d'une mesure d'instruction criminelle, au cas de saisie d'animaux. En cette hypothèse, les règles de la mise en fourrière sont déterminées par les articles 39 et 40 du décret du 18 juin 1811.

Quant aux animaux vaquant sur la voie publique sans conducteur, c'est la police qui se charge de les mener à la fourrière. A Paris, le service de police connu sous le nom de « fourrière » a été successivement régi par divers arrêtés du préfet de police, notamment ceux en date des 28 février 1839 et 25 avril 1888. La fourrière recueille aussi des objets mobiliers trouvés sur la voie publique : véhicules, meubles, malles, paniers, etc.

FOURRURE (*fou-rur'* — rad. *fourrer*) n. f. Peau d'animal munie de poils fins et touffus, que l'on prépare pour servir de vêtement ou d'ornement : *Manteau de* FOURRURE. *Les peaux de tigre font de belles* FOURRURES. ‖ Vêtement, ajustement muni de fourrures : *Dame qui a mis ses* FOURRURES. ‖ Robe fourrée, garnie ou ornée de riches fourrures, que portaient les docteurs des universités, et qui est encore la marque de la dignité des professeurs de l'Université.

— Généralem. Peau d'animal très touffue ; plumes d'oiseaux : *La* FOURRURE *du chat est très électrique.*

— Agric. Touffe d'herbes laissée dans les prés par les bestiaux, parce qu'ils y trouvent des plantes qui ne sont pas de leur goût.

— Blas. Nom donné à certains émaux de l'écu représentant les peaux préparées pour orner ou doubler les vêtements : *Il y a deux espèces de* FOURRURES : *le vair* (ancienne fourrure pommelée de blanc et de gris bleu) *et l'hermine* (d'argent semé de mouchetures de sable) *qui ont donné naissance à la contre-hermine et au contre-vair.* ‖ On dit quelquef. PANNE. V. MASON (la planche en couleurs).

— Littér. Pièce fausse ajustée dans les ouvrages des anciens.

— Mar. Vieille toile ou vieux filin employé à fourrer un cordage. ‖ Partie fourrée d'un objet : FOURRURE *d'un espar.* FOURRURE *de l'étalinguer d'un câble.* ‖ Bois de remplissage des pièces de construction. ‖ *Fourrure de goutière*, Pièce de bois formant ceinture continue autour du navire au-dessus du livet des ponts. ‖ *Fourrures de préceintes*, Cordages entre les préceintes. ‖ Pièce de consolidation qui, dans les galères, du moyen âge au XVIIIe s., formait ceinture longitudinale dans l'espace compris entre le fond de la galère et le dormant.

— Techn. Tringle de bois servant à remplir ou à masquer des vides ou des joints. ‖ Pyramide de chaudrons entrant les uns dans les autres.

— ENCYCL. Archéol. La mode de porter des *fourrures* fleurit pendant tout le moyen âge et se continua pendant le XVIe siècle. On en usait autant comme ornement que pour

se préserver du froid, car, été comme hiver, on voit les vêtements garnis de peaux plus ou moins précieuses, telles qu'agneau, castor ou lièvre, fouine, martre, putois, hermine, genette, écureuil, petit-gris, et, prisée au-dessus de toutes, la zibeline. La loutre, le chat sauvage et domestique, le lapin étaient également portés, de même que les peaux très petites comme celles du furet, du rat d'Allemagne (lemmings, hamsters, etc.).

La pratique de la fourrure en orfèvrerie, qui consiste à augmenter dans une pièce la teneur en plus vil métal de l'alliage, fut en honneur de tout temps, comme celle de fourrer les monnaies, c'est-à-dire d'en remplir l'intérieur avec du plomb ou quelque alliage sans prix. Aussi avait-on nommé des gardes des métiers chargés du service de la garantie. V. GARANTIE.

FOURS, comm. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Blaye, non loin de la Gironde; 321 hab. Vignoble compris dans le Blayais, et qui fournit des vins rouges d'excellente qualité. Les principaux crus de ce centre sont, parmi les bourgeois : *Château-Galtus, à Canteloup*, domaine de *la Gironette, aux Chaumes, au Puy, à la Glacière, à la Limousine*; parmi les artisans et paysans : *à la Limousine, à la Palanque, au Moulin, à Laffon, à Brunet*, etc.; le clos du *Moulin-à-Vent* donne de bons vins de palus.

FOURS, ch.-l. de cant. de la Nièvre, arrond. et à 56 kil. de Nevers; 1.571 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Manufacture de porcelaine et de faïence; commerce de charbon de bois. — Le canton a 10 comm. et 9.481 hab.

FOURTOU (Marie-François-Oscar BARDY de), avocat et homme politique français, né à Ribérac en 1836, mort à Paris en 1897. Il était avocat à Ribérac, lorsqu'il fut élu, en 1871, député de la Dordogne à l'Assemblée nationale. Thiers le nomma ministre des travaux publics (déc. 1872), puis ministre des cultes (19 mai 1873). Cinq jours plus tard, Thiers étant tombé du pouvoir, de Fourtou devint ministre de l'instruction publique dans le cabinet de Broglie (26 nov. 1873-21 mai 1874), ministre de l'intérieur dans le cabinet de Cissey (22 mai-18 juill. 1874), et se signala par ses rigueurs contre la presse. Ses complaisances envers les bonapartistes ayant indisposé les royalistes, il dut donner sa démission. Elu député de Ribérac en 1876, il entra comme ministre de l'intérieur dans le cabinet du 16 mai 1877. Il annonça à la Chambre sa dissolution, organisa des candidatures officielles, prépara les élections par des révocations nombreuses. Malgré ses efforts, les 363 furent réélus, et il dut quitter le ministère (1877). A partir de ce moment, il ne joua plus qu'un rôle effacé. Réélu député en 1879, élu sénateur en 1880, il échoua en 1885 et fut de nouveau député, de 1889 à 1893.

Fourtou.

Fourvière (NOTRE-DAME DE). Bâtie à Lyon, sur la colline dont elle porte le nom, et où elle domine la ville, la chapelle de Fourvière occupe l'emplacement de l'ancien forum de Trajan (*Forum vetus*, d'où *Fourvière*), qui fut témoin du martyre de saint Pothin, premier évêque de Lyon. Dès le xe siècle, on avait construit un sanctuaire à cet endroit, mais il fut détruit, en 1562, par les huguenots. En 1586, le chapitre de Lyon édifia une nouvelle chapelle, où des guérisons éclatantes, obtenues, dit-on, pendant la peste de 1628, attirèrent de nombreux pèlerins, et, le 8 septembre 1643, la ville se mit solennellement sous la protection de Notre-Dame de Fourvière. L'affluence des pèlerins amena plus tard la construction d'un sanctuaire plus vaste, qui fut dédié en 1751. Formé pendant la Révolution, ce sanctuaire fut rouvert en 1800, puis consacré de nouveau par le pape Pie VII en personne (1805). On entreprit plus tard de reconstruire la chapelle sur des plus vastes proportions. Commencé en 1872, l'édifice fut terminé en 1894. Il est de style byzantin et a coûté huit millions de francs. D'après un usage très ancien, deux fois par an, le 8 septembre et le 8 décembre, l'archevêque de Lyon se rend processionnellement à Fourvière et, du haut de la chapelle, bénit solennellement la ville.

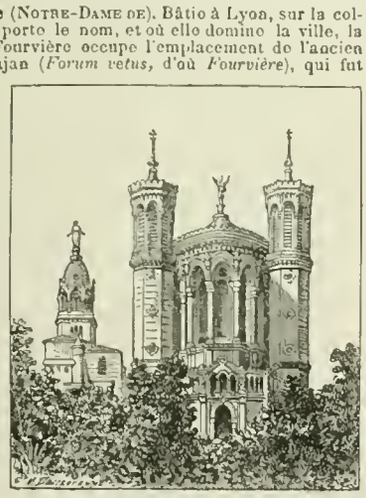
Notre-Dame de Fourvière.

FOURVOIEMENT (*voi-man* — rad. *fourvoyer*) n. m. Action de fourvoyer quelqu'un ou de se fourvoyer.

— Fig. Erreur intellectuelle ou morale; fausse voie suivie par l'esprit ou le cœur : *Le* FOURVOIEMENT *des enfants n'est pas toujours la faute des parents.*

FOURVOYANT (*voi-ian*), **ANTE** adj. Qui est de nature à fourvoyer : *Chemins, Conseils* FOURVOYANTS.

FOURVOYER (*voi-yé* — de *fors*, et de *voie*. Change *y* en *i* devant un e muet : *Je fourvoie. Tu fourvoieras.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous fourvoyions. Que vous fourvoyiez*) v. a. Détourner du vrai chemin : *Guide qui* A FOURVOYÉ *des voyageurs.* ‖ Fig. Eloigner de la voie du vrai ou du bien : *Le mauvais exemple* FOURVOIE *les jeunes gens.*

Se *fourvoyer*, v. pr. S'égarer, perdre son chemin.

— Fig. S'éloigner de la bonne voie, de la voie du vrai ou du bien.

— Vénér. Prendre le change, courir une autre bête que celle de la meute.

— SYN. Fourvoyer (se), s'égarer, se perdre. V. ÉGARER (s').

FOU-SAN ou **FU-SAN**, ou **FOU-SCHAN**, agglomération du sud-est de la Chine (prov. du Kouan-Toung), à environ 35 kilom. au S.-O. de Canton, bâtie pour la plus grande partie dans une île au milieu du Si-Kiang. Population assez flottante et difficile à évaluer, dont une partie habite les bateaux amarrés sur les rives du fleuve; environ 700.000 habitants. Nombreuses fabriques de porcelaine, de soieries et de cotonnades. Quelques fonderies de fer. Navigation très active sur le Si-Kiang.

FOUSSAIS, comm. de la Vendée, arrond. et à 13 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur un affluent de la Vendée; 1.496 hab. Eglise romane des XIIe et XVe siècles.

FOUSSERET (LE), ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 33 kilom. de Muret, au-dessus de la Longe, sur le canal d'irrigation de Saint-Martory; 1.989 hab. C'est une bastide ou ville régulière du milieu du XIIIe siècle. — Le canton a 15 comm. et 7.068 hab.

FOUSSIER (Edouard), auteur dramatique, né et mort à Paris (1824-1882). Après avoir publié des impressions de voyage sur l'Italie : *Italiam* (1846), il écrivit, pour le théâtre, quelquefois en collaboration, des pièces en vers et en prose, qui se recommandent par des qualités de style. Les principales sont : *Héraclite et Démocrite* (1850); *une Journée d'Agrippa d'Aubigné* (1854); *le Temps perdu* (1856); *la Famille de Puymené* (1861); *la Baronne* (1871); *l'Esclave* (1874), opéra, musique de Membrée, etc., et avec Augier : *Ceinture dorée* (1855); *les Lionnes pauvres* (1858); *un Beau Mariage* (1859).

FOUSTANELLE n. f. Cost. Syn. de FUSTANELLE.

FOUTA, contrée de l'Afrique occidentale, habitée par les Toucouleurs. Le Fouta obéissait autrefois à un chef unique portant le titre d'*almamy*. La politique française tendit à diminuer l'influence de ce chef, de façon à morceler ses Etats. Une diplomatie habile, servie par des armes victorieuses, aboutit aux traités de 1858, 1859, 1863, 1877, 1881, 1883, conclus avec le Dimar, le Toro, le Damga, le Lao et le Fouta central, qui assurèrent le démembrement de l'ancien empire du Fouta. La campagne du colonel Dodds, en 1891, acheva la pacification de ces contrées. Tous ces Etats sont aujourd'hui des pays de protectorat gouvernés par des chefs locaux sous le contrôle des administrateurs de Dagana, Podor, Kaïdi, Matam, Damga.

Le Fouta est essentiellement agricole et produit des quantités énormes de mil et des graines oléagineuses; on y élève également des chevaux et du bétail.

FOUTA, petite localité commerçante, de création récente, située entre Loango et Loudana, sur la côte du Congo français. Les paquebots y font escale.

FOUTA-DJALLON, FOUTA-DJALON ou **FOUTA-DIALON**, Etat de l'Afrique occidentale, placé sous la domination de la France et dépendant de la colonie de la Guinée française.

Géographie. Le Fouta-Djallon a été appelé la Suisse africaine, ce qui indique son caractère montagneux. Le système orographique forme un vaste massif s'inclinant en pentes douces vers la mer; du centre se détachent des contreforts qui rayonnent vers la boucle du Niger.

Les plus importants cours d'eau de l'Afrique occidentale y prennent leur source. Les rivières du versant maritime, dites « rivières du Sud », se déversent dans l'Océan; les cours d'eau du versant oriental vont se jeter dans le Sénégal et le Niger.

Le climat est tempéré, la température moyenne étant d'environ 25°; aussi a-t-on souvent préconisé la création d'un sanatorium sur les hauts plateaux.

Le sol est couvert de grandes forêts fournissant des bois d'ébénisterie renommés, et dans lesquelles on trouve les diverses variétés de la liane à caoutchouc. L'exploitation du caoutchouc prend une importance chaque jour grandissante. Les cultures tropicales réussissent fort bien, surtout celle du café. Mais la richesse du pays consiste surtout dans d'innombrables troupeaux de bœufs et de moutons qui paissent dans les vallées. Le sous-sol paraît devoir renfermer du fer, et même de l'or.

Population et organisation. La population dépasse un demi-million d'habitants. Les premiers possesseurs du sol furent les Djallonkés; les Peulhs commencèrent à les refouler à la fin du XVIIIe siècle, et devinrent les maîtres du pays en 1813. Des rivalités de famille engendrèrent des guerres civiles. Pour y mettre fin, il fut décidé que les deux partis : alfaïa et soria, fourniraient alternativement l'almamy du Fouta Djallon. Le pouvoir de ce dernier est plus nominal que réel, cet Etat étant plutôt une république aristocratique qu'un empire noir.

Le pays est divisé en dix provinces ou diouaïés, subdivisées en missidas ou chefs-lieux de canton comprenant un nombre variable de villages. Les villes les plus importantes sont : *Timbo*, la capitale du pays; Fougoumba, la ville sainte; Labé, important centre agricole et commercial; Timbi, Medina, Kolladé, etc.

Histoire. Les Peuls, maîtres du Fouta-Djallon, se montrèrent peu hospitaliers à l'égard des Européens, ce qui explique l'insuccès des premières tentatives faites pour pénétrer à Timbo. En 1860, le lieutenant d'infanterie Lambert put traverser le Fouta-Djallon et signer, à Timbo, le premier traité d'amitié avec les almamys. En 1881, le Dr Bayol et Noirot renouvelaient le traité Lambert. En 1888, le lieutenant Plat signait, à son tour, à Timbo, un véritable traité de protectorat. Mais celui-ci ne fut pas respecté, et de Beckman dut aller de nouveau à Timbo, en 1895, exiger son observation par les almamys. Ceux-ci suscitèrent bientôt de grands ennuis au résident français, et il fallut la campagne aussi courte que vigoureuse du capitaine Aumar, en 1896, pour faire rentrer les Peuls dans le devoir. Le traité de protectorat de 1899 plaça le Fouta Djallon sous la domination de la France.

FOUTAISE (*tèz'*) n. f. Fichaise, chose peu importante, bagatelle.

FOUTEAU (*to* — dimin. de *fou*) n. m. Un des noms vulgaires du hêtre.

FOU-TCHÉOU ou **FOU-TCHÉOU-FOU**, ville et port du sud-est de la Chine, près de l'embouchure du Si-Ho, sur le détroit de Fo-Kien, en face de Formose; capitale de la province de Fo-Kien. Plus régulièrement bâtie que la plupart des villes chinoises, élevée en amphithéâtre sur la rive droite du Si-Ho, que traverse un superbe pont de pierre de plus de cent arches, dominée par la haute colline, où s'élève l'arsenal jadis construit par des Français, et que l'amiral Courbet bombarda en 1884. Fou-Tchéou, pourvue de nombreuses écoles, est le siège d'importantes industries de porcelaines, de soies, de cotonnades, et possède un entrepôt considérable pour les thés, que son port expédie en Angleterre et en Hollande. C'est de Fou-Tchéou que partent les troupes nombreuses de Chinois émigrant vers l'Amérique, les Philippines et les îles de la Sonde. Le port est ouvert depuis 1842 au commerce européen et la population est évaluée à près de 60.000 habitants.

FOUTELAIE (*lè* — rad. *fouteau*) n. f. Sylvic. Lieu planté de hêtres.

FOUTOUNA, île des Nouvelles-Hébrides, ancien cône volcanique; 2.500 hab.

FOUTRE (du lat. *futuere*, même sens) v. a. Pop. Mettre brusquement : FOUTRE *ses outils dans un coin.* ‖ Donner, appliquer violemment : FOUTRE *un coup de pied à un chien. Foutre le camp*, Déguerpir, s'en aller. ‖ *Foutre la paix*, Laisser tranquille.

— Interjectiv. Exclamation qui exprime la surprise, l'admiration ou l'intention d'appuyer fortement sur ce qu'on avance.

Foutu, ue part. pass. Fait, exécuté, tourné : *Un goillard bien* FOUTU. *Un travail mal* FOUTU. ‖ Perdu; irrévocablement condamné à mourir : *Malade* FOUTU. *Affaire* FOUTUE.

Se *foutre*, v. pr. Se moquer; s'inquiéter peu : SE FOUTRE *de tout.* ‖ Donner, mettre, appliquer à soi : SE FOUTRE *un litre de vin sur l'estomac.* ‖ Donner, administrer, appliquer l'un à l'autre : SE FOUTRE *des coups de poing.*

FOUTREAU (*tro*) ou **FOUTRO** n. m. Arg. milit. Moment de l'action dans une bataille : *Attention, les enfants, il va y avoir du* FOUTREAU!... ‖ Jeu de caserne, consistant surtout à distribuer, selon le hasard des cartes, de fortes taloches dans la paume des mains ouvertes, au moyen d'un mouchoir tordu et roulé très serré : (L'instrument de ce « jeu-pénitence » est appelé *Monsieur Lefoutro* ou *le père Foutro.*)

FOUTRIQUET (*kè* — dimin. de *foutre* n. m. Tout petit homme, dont on fait peu de cas, que l'on veut déprécier.

— Hist. Sobriquet qui fut donné à Thiers par le maréchal Soult, et que, durant la Commune, H. Rochefort reprit dans son journal « le Mot d'ordre ».

FOVÉIFORME (du lat. *fovea*, fosse, et *forma*, forme) adj. Zool. Qui est en forme de fossette.

FOVÉOLAIRE (*lèr'* — du lat. *fovea*, fosse) adj. Hist. nat. Dont la superficie est creusée de petites fossettes.

FOVÉOLAIRE (*lèr'*) ou **FOVEOLARIA** (*vé*) n. f. Zool. Genre de bryozoaires chilostomes, famille des escharidés, comprenant quelques espèces des mers chaudes. (Les fovéolaires forment de petites colonies rameuses, à cellules ovales, avec épines triangulaires placées au-dessous; telle est la *foveolaria elliptica*, d'Australie.)

FOVÉOLE (lat. *foveola*, petite fosse) n. f. Zool. Dépression, creux à la surface du corps. (S'emploie surtout pour les insectes.) Syn. plus usité : FOSSETTE.

— Bot. Fossette que présente, chez certaines composées, la surface du réceptacle, et dont chacune reçoit la base d'une fleur. ‖ Dépression du fond de laquelle se détache le liquide d'une feuille d'isoète.

FOVÉOLÉ, ÉE (rad. *foréole*) adj. Hist. nat. Qui est chargé de fossettes, qui est marqué d'une ou de plusieurs impressions arrondies.

FOVIC (*vik'*) n. m. Substance tinctoriale employée pour la teinture des laines, et qui peut remplacer le sumac.

FOVILLA (du lat. *forere*, chauffer, couver) n. f. Bot. Expression tombée en désuétude et par laquelle les botanistes désignaient jadis le contenu protoplasmique du grain de pollen.

FOVILLE (Achille-Louis), médecin français, né à Pontoise en 1799, mort à Toulouse en 1878. Médecin en chef de l'asile des aliénés de Rouen, puis médecin de l'asile de Charenton, il a laissé un important ouvrage, malheureusement inachevé : *Traité complet de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie du système nerveux* (1844). — Son fils ACHILLE, médecin, né à Paris en 1832, mort en 1887, s'est consacré à l'étude des maladies mentales et a laissé entre autres ouvrages : *Des aliénés* (1870); *les Aliénés aux Etats-Unis* (1873); *la Législation relative aux aliénés en Angleterre et en Ecosse* (1885).

FOVILLE (Alfred DE), économiste français, né à Paris en 1842. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il fut nommé directeur des monnaies (1893), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1896) et conseiller maître à la Cour des comptes (1900). Ses principaux ouvrages, très intéressants et documentés, sont : *la Transformation des moyens de transport et ses conséquences économiques et sociales* (1880); *l'Administration de l'agriculture* ou *Contrôle général des finances, de 1785 à 1787*, en collaboration avec H. Pigeonneau (1882); *la Statistique et ses ennemis* (1885); *la France économique* (1887-1889); *la Richesse en France et à l'étranger* (1893); *Enquête sur les conditions de l'habitation en France* (1894-1899); *Monnaies de l'Ethiopie sous l'empereur Ménélik* (1898); etc.

FOWLER (Thomas), médecin anglais, né à York en 1736, mort en 1801. Il fut médecin de l'hôpital des fous d'York; il a donné son nom à la *liqueur de Fowler*, à base d'arsénite de potasse : 1 gramme ou vingt-trois gouttes de cette liqueur contient 1 centigramme d'acide arsénieux. Elle s'emploie à la dose de deux à vingt gouttes par jour, dans presque tous les cas d'affaiblissement des fonctions de nutrition et dans les états névropathiques. Le principal ouvrage de Fowler est : *Résultats obtenus par l'emploi de l'arsenic dans diverses maladies et surtout dans les fièvres intermittentes* (1786).

Fowler (LIQUEUR DE). V. FOWLER (Thomas).

FOWLER (John), ingénieur anglais, né à Sheffield en 1817, mort en 1864. Il fut chargé du tracé de diverses lignes de chemin de fer. Il s'établit à Londres, y construisit des docks et des voies ferrées, et s'illustra surtout par la construction du chemin de fer métropolitain.

FOWLER (miss Ellen THORNEYCROFT), femme de lettres anglaise, née vers 1860. Son premier roman, *Concerning Isabel Carnaby*, a tout de suite été remarqué, et le goût du public ne fait que s'accroître à l'apparition de *a Double Thread* (1899) et de *les Farringdon* (1900). Miss Fowler excelle à faire parler les mondains, en mettant dans leur bouche, à propos des banalités ou des prétentions qui les occupent, force saillies et force épigrammes.

FOWLÉRITE n. f. Silicate naturel de manganèse, variété zinc fère de rhodonite, qu'on trouve à Franklin, dans le New-Jersey, en Amérique.

FOX (le rivière des Etats-Unis (Wisconsin), le *Renard* des Canadiens français, qui ont les premiers colonisé ce pays. Elle passe, petite encore, à 2 kilomètres seulement du Wisconsin, tributaire du Missouri, tandis qu'elle-même dépend du bassin du Saint-Laurent, et là, un canal unit les deux rivières, les deux versants, l'Atlantique du Nord au golfe du Mexique. Elle s'accroît du Wolfe (340 kilom.), deux à trois fois plus long et plus abondant qu'elle-même, remplit le lac Winnebago, et en sort pour s'aller perdre dans la Green-Bay, ouverte sur le lac Michigan. Elle anime de très nombreuses usines, surtout des papeteries. Cours : 250 kilom. — Une autre rivière, le **Fox du Sud**, naît dans le Wisconsin, coule vers le S., parallèlement au lac Michigan, passe dans l'Illinois, baigne Elgin, Aurora, dont elle meut les usines, et se jette dans l'Illinois à Ottawa, où elle tombe de 9 mètres. Cours : 275 kilom.

FOX ou **FOXE** (Richard), évêque anglais, né près de Grantham (Lancashire) vers 1448, mort à Winchester en 1528. A Paris, où il achevait ses études, il connut le comte de Richmond, qui le prit en grande amitié et qui, devenu le roi Henri VII (1485), le fit évêque d'Exeter (1487). Fox fut chargé de négocier le traité avec l'Ecosse (1487), celui d'Etaples (1492), l'*Intercursus Magnus* (1496), traité de commerce et d'alliance avec l'Autriche. Après s'être occupé encore d'un projet de mariage destiné à rapprocher les cours d'Ecosse et d'Angleterre (1499), il fut promu évêque de Winchester en 1501. La dernière grande affaire où il mit la main fut la paix de 1510 avec Louis XII. Fox fut, peu à peu, supplanté dans la faveur royale par Wolsey, plus jeune et plus actif. Il se retira de la cour et occupa tous ses loisirs à la fondation et à l'organisation du fameux collège de *Corpus Christi*, d'Oxford (1515-1516). Il a laissé un petit livre : *Contemplation of Sinners* (1499), et une traduction des *Règles de saint Benoît* (1517).

FOX (Edward), évêque anglais, né à Dursley (Gloucestershire) vers 1496, mort à Londres en 1538. Il dut à Wolsey un avancement rapide. Energique et plein de tact, il fut choisi par le cardinal pour remplir les plus difficiles missions : en 1528, il est à Rome avec Gardiner, pour obtenir de Clément VII le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, en 1530-1531, on le voit à deux reprises à Paris, toujours pour les négociations relatives au divorce ; en 1533, il négocie un traité d'amitié avec François Ier. De tels services lui valurent le siège épiscopal d'Hereford (1535). Il a écrit divers traités : *De vera differencia regiæ potestatis et Ecclesiæ* (1538).

FOX (Luc), navigateur anglais du XVIIe siècle, qui, en 1631, obtint de conduire une expédition au nord de l'Amérique, et fit, dans le détroit d'Hudson et sur le littoral de l'île Salisbury, d'intéressantes observations de géographie physique. La relation de voyage de Fox a été publiée sous le titre : *the North-West Fox's Travels* (1635).

FOX (George), fondateur de la secte des quakers, né à Drayton (Leicestershire) en 1624, mort en 1690. Fox garda les troupeaux pendant son enfance. Il atteignait sa dix-neuvième année quand il commença ses travaux d'évangélisation. « C'est le Saint-Esprit, disait-il, qui ouvre à chacun l'intelligence des saints livres et lui enseigne ce qu'il doit croire, enseigner et pratiquer. Il faut l'attendre dans un calme absolu ; il entre alors dans l'âme et signale sa venue par des crises d'agitation et de tremblement. » Ces crises physiques firent donner aux membres de la secte le nom de *quakers* (trembleurs). Fox fut emprisonné maintes fois, mais il eut des disciples en foule.

Charles II persécuta les quakers. Alors, Fox parcourut tout le royaume, l'Irlande même, pour exhorter ses disciples à la fermeté et à la patience. En 1666, il passa en Amérique, où il obtint de grands succès, consolidés par W. Penn, qui donna aux quakers une organisation régulière.

FOX (Charles James), orateur et homme d'Etat anglais, né à Westminster en 1749, mort à Chiswick en 1806. Fastueux et extravagant, il avait acquis, avant sa majorité, une sorte de célébrité de mauvais aloi. Membre de la Chambre des communes en 1769, il y prononça un discours sensationnel qui le fit prendre au sérieux par tous les partis. D'abord ministériel, avec lord North, il fit partie du cabinet comme lord de l'Amirauté (1769), puis comme lord de la Trésorerie (1772), se montrant conservateur renforcé, au point d'en devenir gravement impopulaire, d'autant plus qu'il menait en même temps une vie dérégleé. En 1774, il passa au parti whigh, dont il devient le chef et le plus brillant orateur. Il combat, sans relâche, la politique du ministère à l'égard des colonies d'Amérique, s'en prend au roi lui-même et devient l'idole de ce peuple qui l'avait bafoué. Sous ses coups réitérés, la majorité s'effrite, et enfin (1782), North tombe. Fox, secrétaire aux affaires étrangères dans le cabinet Rockingham, ne reste pas longtemps d'accord avec ses collègues. Il démissionne, s'allie avec son ennemi, lord North, pour renverser le ministère, et reprend le portefeuille les affaires étrangères dans le cabinet Portland (1783). Le roi, qui le haïssait, réussit à renvoyer Portland. Fox attaqua son successeur Pitt sans mesure ; la Couronne prononça la dissolution du Parlement, afin de faire condamner une telle politique par les électeurs (1784), qui se prononcèrent, en effet, contre elle. Fox fut battu ; il voyagea, puis il s'éprit de la Révolution française, ce qui le brouilla avec son vieil ami Burke ; il en fit l'apologie en plein Parlement. La plupart de ses partisans l'abandonnèrent, et le peuple l'eut en horreur. En 1802, il parcourut la Hollande et la France, eut une entrevue avec Bonaparte, qui lui déplut. A la mort de Pitt (1806), malgré la répugnance du roi, il revint au pouvoir comme secrétaire des affaires étrangères, mais, trois mois après son rival, il mourait et était enterré à ses côtés à Westminster. Il a laissé : *History of the early part of the reign of James II* (1808). On a réuni ses *Discours* (1815).

Charles Fox.

FOX (William Johnson), homme politique et publiciste anglais, né près de Wrentham en 1786, mort en 1864. Il eut une jeunesse assez agitée. En 1810, il s'affilia aux unitaires, devint ministre de cette secte et prêcha avec le plus vif succès, d'abord à Chichester, puis à Londres. Il acquit, dans divers journaux, la réputation d'un excellent critique dramatique. A partir de 1813, il fit beaucoup de politique, réclamant dans les meetings, les réformes les plus libérales. En 1847, il fut élu membre de la Chambre des communes par Oldham ; il y réclama notamment l'abolition des droits sur les céréales et la réforme de l'enseignement.

FOX (sir Charles), ingénieur anglais, né à Derby en 1810, mort dans le comté de Kent en 1874. Il fut nommé ingénieur en chef adjoint de la compagnie des chemins de fer de Londres à Birmingham, puis fit accepter, en 1851, ses plans pour l'érection du Palais de cristal de Hyde-Park. Plus tard, il érigea le Palais de cristal actuel de Sydenham.

FOX (Henry), homme d'Etat anglais. V. HOLLAND.

FOX (Caroline), femme de lettres anglaise, née à Falmouth en 1819, morte en 1871. Liée avec Stuart Mill, Sterling, Carlyle, elle a laissé un journal utile pour l'histoire des idées, qui a été publié par H. M. Pym, sous le titre de *Memories of old friends, being extraits from the Journal and letters of Caroline Fox* (1882).

FOXÉ, ÉE (de l'angl. *fox*, renard) adj. Vitic. *Goût foxé, Saveur foxée*, Se disent d'un goût, d'une saveur *sui generis* particuliers aux cépages américains issus du *vitis Labrusca* (concord, Ives Seedling, niagara) et qui, très appréciés des Américains des Etats-Unis, sont désagréables aux Européens. (Le vin qui provient de ces cépages possède le même goût, et c'est, dans la reconstitution du vignoble français, la raison qui a fait rejeter tous les cépages issus de cette souche, soit comme producteurs directs, soit même comme porte-greffes.)

FOXES, tribu indienne de l'Amérique du Nord, originairement installée sur les bords de la Green-Bray, dans l'Etat du Wisconsin, puis transportée en 1842 à l'O. du Mississipi, au milieu du Territoire Indien. Belle race, brave, guerrière, mais très hostile à la civilisation.

FOX-HOUND (de l'angl. *fox*, renard, et *hound*, chien) n. m. Chien courant anglais, employé et dressé spécialement pour chasser le renard.

FOY (Maximilien-Sébastien), général et homme politique français, né à Ham en 1775, mort à Paris en 1825. Il servit à l'armée du Nord et à l'armée du Rhin. En 1801, il était chef d'état-major de l'artillerie du camp d'Utrecht. Très républicain, Foy vota contre l'Empire, comme il avait déjà voté contre le Consulat à vie. En 1805, il fit la campagne d'Austerlitz, puis passa l'année suivante en Dalmatie, d'où Marmont l'envoya à Constantinople avec Fabvier. Les guerres d'Espagne et de Portugal mirent le sceau à sa réputation d'officier énergique. Général de brigade après Vimeiro (1809), c'est lui que Masséna, arrêté devant les lignes de Torrès Vedras, chargea, en 1810, d'aller exposer à Napoléon la pénible situation de l'armée de siège. Les hautes qualités du général Foy frappèrent si vivement l'Empereur, qu'il le promut divisionnaire (1810). Foy justifia cet avancement par de nouvelles actions d'éclat. De retour en Espagne, il prit Paleencia (1812), combattit à Salamanque, et, après Vittoria, réussit à protéger la retraite de l'armée sur les Pyrénées, sans se laisser entamer par Wellington. Blessé au combat d'Orthez, il fut nommé, par la Restauration, inspecteur général de la 12e division d'infanterie à Nantes. Le général Foy se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, mais à l'approche de l'ennemi il ne put s'empêcher de courir à la frontière, et commanda une division à Waterloo, où il reçut sa quinzième blessure. Disgracié au retour des Bourbons, il rentra dans la vie privée et commença son *Histoire des guerres de la Péninsule*. En 1819, il fut élu député de l'Aisne. Dès son début à la tribune, sa mâle éloquence produisit sur l'auditoire une impression profonde. Pendant dix ans, le général Foy ne cessa de défendre contre les *ultras* la cause de la Révolution. Les discours qu'il prononça sur la réduction du traitement de la Légion d'honneur (1819), la liberté de la presse et la liberté individuelle (1820), les affaires d'Italie et d'Espagne (1821-1822), sont surtout restés célèbres. Il succomba à une hypertrophie du cœur. Sa mort fut un deuil public. Malgré une pluie battante, cent mille hommes suivirent son cercueil, porté à bras jusqu'au Père-Lachaise. Plus tard, un monument national lui fut élevé dans ce cimetière, en même temps qu'une souscription populaire au profit de ses cinq enfants sans fortune produisait 1 million de francs. Enfin, une statue lui a été érigée à Ham, en 1879.

Général Foy.

Foy (TOMBEAU DU GÉNÉRAL), au cimetière du Père-Lachaise. Œuvre de David d'Angers pour la sculpture, et de Léon Vaudoyer pour l'architecture, ce monument se compose d'un édicule dont le fronton est porté par quatre colonnes d'ordre grec, et qui s'élève sur un grand soubassement. Au centre de l'édicule se dresse la statue en marbre du général Foy, drapée à l'antique ; le soubassement ou piédestal est décoré de cinq bas-reliefs, représentant : *le Génie de l'Eloquence* et *le Génie de la Guerre, le Général Foy en Espagne, le Général Foy à la tribune* et le *Convoi du général*.

FOY (Maximilien-Prosper), officier et homme politique français, neveu du précédent, né à Ham en 1805, mort à Vesoul en 1889. Il passa par l'Ecole polytechnique et l'Ecole d'application de Metz. Il fut nommé en Algérie. Ayant signalé certains abus administratifs dont il avait été témoin, il fut envoyé en disgrâce à Haguenau ; il y resta jusqu'à la révolution de 1848. Foy devint alors chef de bataillon et fut élu, peu de temps après, représentant du Bas-Rhin à la Constituante. Partisan du général Cavaignac, il combattit la politique du prince Louis Napoléon. N'ayant pas été réélu à l'Assemblée législative, il rentra dans l'armée. Promu colonel en 1859, il fut mis à la retraite en 1865.

FOY (François), pharmacien et médecin français, né à Fontaine-sous-Mont-Aiguillon (Seine-et-Marne) en 1793, mort à Paris en 1867. Il fit des cours de pharmacologie et de matière médicale, puis devint pharmacien en chef de l'hospice du Midi et de l'hôpital Saint-Louis. Il a publié : *Cours de pharmacologie* (1830) ; *Du choléra en Pologne* (1832) ; *Histoire médicale du choléra-morbus de Paris* (1832) ; *Manuel théorique et pratique du pharmacien* (1838) ; *Traité de matière médicale et de thérapeutique* (1843) ; etc.

FOYARD (*foi-iar'* — du lat. *fagus*, même sens), n. m. Nom vulgaire du hêtre.

FOYATIER (Denis), statuaire français, né à Bussière (Loire) en 1793, mort à Paris en 1863. Elève à l'Ecole des beaux-arts de Lyon, il obtint, en 1816, le prix de sculpture. S'étant rendu à Paris, il débuta au Salon par une statue de *Faune*, qui lui valut une médaille d'or et la commande d'une statue de *saint Marc*, pour la cathédrale d'Arras. En 1822, il exposa deux statues : celle d'un *Laboureur méditant sur des armes qui il vient de trouver dans la terre* et celle d'un *Jeune berger jetant des fleurs sur le tombeau d'un guerrier*. Parti pour l'Italie, Foyatier conçut, à Rome, l'idée de l'œuvre qui devait fonder sa réputation. La lutte de l'indépendance hellénique lui suggéra l'idée de son *Spartacus brisant les chaînes dont les Romains l'ont chargé et méditant des projets de vengeance*. Le modèle en fut exposé en 1827 et obtint un très grand succès. En même temps que le *Spartacus*, Foyatier exposa : *la Bergère Amaryllis*, figure accroupie, d'un style élégant et gracieux ; un *Amour* en marbre ; une statue en plâtre de l'apôtre *saint Jacques* ; le buste en marbre du marquis de Courtivron, maire de Dijon, etc. Le *Spartacus*, en marbre, qui se voit dans le jardin des Tuileries, parut au Salon de 1831. L'œuvre manque de sobriété, mais elle marque cependant l'apogée du talent de l'artiste. Rappelons, toutefois, qu'il exécuta la statue équestre de *Jeanne d'Arc*, inaugurée à Orléans le 8 mai 1855.

FOYER (*foi-ié* ou *fo-ié* — du bas lat. *focarium* ; de *focus*, foyer) n. m. Lieu où l'on fait le feu ; feu lui-même ; source de chaleur : *La cendre du* FOYER. *Eteindre un* FOYER. ‖ *Marbre du foyer* et ellipt. *Foyer*, Dalle que l'on scelle en avant du foyer pour l'isoler du parquet. ‖ Partie d'un fourneau, ou de tout autre appareil, où l'on place le feu : *Le* FOYER *d'un alambic, d'une locomotive*. ‖ *Foyer mobile*, Foyer qu'on peut éloigner de la cheminée et avancer dans l'appartement, lorsque le feu est parfaitement allumé.

— Par anal. Source de lumière, point d'où partent des rayons lumineux.

— Par ext. Maison, demeure, famille, pays natal : *Rentrer dans ses* FOYERS.

— Fig. Siège principal, centre actif : *C'est le propre d'une vertu clairvoyante de fuir avec soin tous* FOYERS *de corruption*.

— Chir. *Foyer purulent*, Endroit où se forme le pus d'un abcès.

— Comm. *Tapis de foyer*, et ellipt. *Foyer*, Petit tapis qui se met devant une cheminée.

— Géom. *Foyer d'une courbe*, Point tel que sa distance à un point quelconque de la courbe puisse s'exprimer par une fonction rationnelle et entière des coordonnées de ce point de la courbe : FOYER *de l'ellipse, de la parabole, de l'hyperbole*.

— Industr. *Bas foyer*, Foyer de fourneau d'affinage où l'on refond la fonte avec du charbon. ‖ *Grand foyer*, Partie d'un haut fourneau comprise entre le ventre et le foyer.

— Mar. Feu allumé la nuit, sur une hauteur, pour guider les vaisseaux.

— Méd. Siège principal ou productif d'une maladie.

— Physiol. *Foyer perceptif*, Endroit du cerveau où se fait la perception des impressions-transmises sur les nerfs.

— Physiq. Endroit, point où convergent des rayons émis par une même source de lumière ou de chaleur : *Le* FOYER *d'une lentille*. ‖ Distance de ce point à la surface réfléchissante ou réfringente : *Lentille à court* FOYER. ‖ *Foyer réel*, Foyer où a réellement lieu la concentration des rayons. ‖ *Foyer imaginaire*, Point où se réuniraient les rayons convergents, s'ils continuaient leur route dans le même milieu. ‖ *Foyer virtuel*, Point où les rayons divergents prolongés iraient se réunir. ‖ *Foyer chimique* ou *photogénique*, Foyer distinct du foyer lumineux, et plus propre que lui à la formation des images photogéniques.

— Techn. Chef d'atelier d'une forge catalane.

— Théâtr. *Foyer des artistes*, Salle commune où se rassemblent les acteurs. ‖ *Foyer du public*, Autre salle où se réunissent les spectateurs pendant les entr'actes. ‖ *Avoir du foyer*, Avoir du feu, de l'entrain, chauffer l'enthousiasme des spectateurs. ‖ *Flairer au foyer*. V. FLAIRER. ‖ *Gratter au foyer*, Attendre des rôles, ne pas jouer dans plusieurs ouvrages montés de suite.

— ENCYCL. Techn. Le *foyer* comprend : une *porte*, par laquelle on introduit le charbon ; une *sole*, qui a pour but de s'opposer à une trop grande élévation de température de la porte ; une *grille*, simple ou double, formée de barreaux de fonte suffisamment espacés les uns des autres

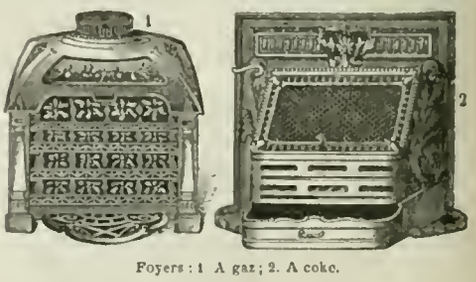

Foyers : 1. A gaz ; 2. A coke.

pour laisser passer librement l'air à travers la couche de combustible, tout en empêchant sa chute avant la combustion complète; des supports nommés *galoches*, sur lesquels reposent les extrémités ou *talons* des barreaux de grille; l'*autel*, qui relève suffisamment la flamme pour qu'elle ne vienne pas exercer son action directe et perpendiculaire contre la lame d'eau de la boîte à feu; un *cendrier*, muni d'une porte et recevant les résidus de la combustion, cendres, mâchefers ou scories. V. CENDRIER.

Suivant le type de chaudière, le foyer est placé à l'intérieur ou à l'extérieur. La disposition à foyer intérieur est surtout usitée avec les chaudières à haute pression, les locomotives notamment. Les foyers extérieurs ne s'emploient guère que pour le chauffage des chaudières industrielles. V. CHAUDIÈRE A VAPEUR.

— Géom. Dans le cas d'une conique, en appelant α, β les coordonnées du foyer, x, y les coordonnées courantes d'un point de la conique, on doit avoir

$$(x-\alpha)^2+(y-\beta)^2=(lx+my+n)^2 \quad (1),$$

les coordonnées étant supposées rectangulaires. Cette relation devant être satisfaite pour les coordonnées d'un point quelconque de la courbe, représente l'équation de la courbe. La droite $lx+my+n=0$ est la *directrice* correspondant au foyer α, β.

En identifiant l'équation (1) avec l'équation de l'ellipse rapportée à ses axes $\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}-1=0$, on trouve que l'ellipse admet deux foyers réels situés sur le grand axe $2a$, dont les coordonnées sont $x=\pm\sqrt{a^2-b^2}$ $y=0$ et deux directrices correspondantes dont les équations sont

$$x=\pm\frac{a^2}{c}, \text{ en posant } \left(c=\sqrt{a^2-b^2}\right).$$

On trouve, de même, pour l'hyperbole $\frac{x^2}{a^2}-\frac{y^2}{b^2}-1=0$, deux foyers réels situés sur l'axe transverse $2a$, dont les coordonnées sont $x=\pm\sqrt{a^2+b^2}$, $y=0$ et deux directrices correspondantes $x=\pm\frac{a^2}{c}$, en posant $\left(c=\sqrt{a^2+b^2}\right)$.

Enfin, pour la parabole $y^2-2px=0$, on trouve un foyer de coordonnées $x=\frac{p}{2}$, $y=0$ et une directrice $x+\frac{p}{2}=0$.

L'équation (1) exprime que le rapport des distances d'un point quelconque de la conique au foyer et à la directrice correspondante est constant :

$$\sqrt{(x-\alpha)^2+(y-\beta)^2} : \frac{lx+my+n}{\sqrt{l^2+m^2}}=\sqrt{l^2+m^2}.$$

Ce rapport constant e s'appelle l'*excentricité* de la conique. Pour l'ellipse $e<1$, pour l'hyperbole $e>1$, pour la parabole $e=1$. On retrouve ainsi la définition élémentaire de la parabole, lieu des points également distants d'un point fixe et d'une droite fixe.

En évaluant les distances l, l' d'un point de l'ellipse aux deux foyers (rayons vecteurs du point), on trouve $l=a-\frac{cx}{a}$, $l'=a+\frac{cx}{a}$, dont la somme $l+l'=2a$, ce qui est la définition élémentaire de l'ellipse.

De même les rayons vecteurs l, l' d'un point de l'hyperbole aux deux foyers sont, suivant qu'on prend le point sur la branche de droite ou sur celle de gauche :

$$l=-a+\frac{cx}{a},\ l'=a+\frac{cx}{a} \text{ ou } l=a-\frac{cx}{a},\ l'=-a-\frac{cx}{a}.$$

La différence $l'-l$ ou $l-l'$ est constante et égale à $2a$, ce qui est la définition élémentaire de l'hyperbole. Les foyers et directrices d'une conique jouissent d'un grand nombre de propriétés. V. ELLIPSE, HYPERBOLE, PARABOLE.

— Théâtr. Il y a, dans chaque théâtre, un certain nombre de *foyers*. D'abord, le foyer du public, qui sert de lieu de retraite ou de promenade dans les entr'actes. Puis les foyers réservés au personnel pour les moments de repos : le foyer des artistes, où ils attendent le moment de leur entrée en scène, et aussi, dans les théâtres importants, le foyer des musiciens, le foyer de la danse, le foyer des chœurs, voire le foyer des machinistes.

— Hist. rel. Nulle part la religion du *foyer* n'a eu plus d'importance qu'en Grèce et à Rome, où elle apparaît comme le fondement de la famille et de la cité. A Rome, surtout, autour du foyer toujours allumé, près duquel on dépose chaque jour de menues offrandes — culte très simple dont le *paterfamilias* est le prêtre naturel — se groupent non seulement la famille présente, mais aussi les ancêtres dont les âmes veillent à la prospérité des descendants. Ce sont les *lares* et les *pénates*; les uns paraissant chargés d'assurer le bonheur, les autres de dispenser la fortune de la famille. Lares et pénates reçoivent leurs offrandes journalières : gâteaux de blé ou de maïs, libations de vin, d'hydromel. Ce culte du foyer, important en raison de la solidité du lien de famille, resta en tout temps la religion essentielle de l'ancien Romain.

Pareillement, le culte du foyer de la cité conserva jusqu'au bout un caractère remarquable de gravité et de sérieux. L'autel de Vesta représente l'autel de la famille nationale et symbolise l'union de tous les citoyens, sous l'autorité absolue de la cité. Ses prêtresses sont, on peut le dire, les matrones de la patrie, qui exige d'elles les plus strictes vertus de la vierge et de la femme, en échange de la considération qu'elle leur donne. (V. VESTALE.) L'extinction du feu qu'elles conservent dans les pots de terre du temple est considérée comme une calamité nationale. Les pontifes ne répondent plus du salut de la cité, si l'une des prêtresses a violé son voeu de chasteté, et la vestale incriminée est enterrée vive.

Les dieux du foyer au Japon. Les Japonais ont pour les esprits de leurs ancêtres le même respect que les Chinois et les comptent parmi les dieux protecteurs du foyer; c'est à leur autel et en même temps qu'eux que sont adorées les divinités domestiques. Le culte journalier consiste en une invocation et une offrande d'encens, de riz cuit et d'eau pure, et, chaque soir, une veilleuse est allumée devant ou sur l'autel ancestral.

Les dieux du foyer dans l'Inde. Au temps védique, et ensuite pendant la période brahmanique, le rôle de protecteur du foyer paraît avoir appartenu à Agni, dieu du feu, l'ami des Aryas. Cependant, vers la fin de l'époque brahmanique, Manou lui adjoint Brahma, le dieu de la maison, qu'il nomme Vâstochpati, et les déesses Çrî et Bhadrakâlî. Actuellement, sauf les brahmanes rigoureusement orthodoxes, presque aucun Hindou n'entretient plus chez lui de feu sacré, mais tous observent le culte quotidien des dieux domestiques.

Les dieux du foyer en Chine. Les dieux du foyer domestique tiennent partout une place importante dans la dévotion populaire, qui associe leur culte à celui des ancêtres. Ce sont : la déesse *Kouan-yin*, protectrice des femmes et des enfants; *Tô-ti-Kong* ou *Koulloung*, dieu du sol et de la richesse, *Tsaô-Koung-Kong*, dieu du feu et de la cuisine, auxquels on adjoint presque toujours le dieu de la province, les trois dieux du bonheur : *Fô*, *Lô* et *Chô*.

Kouan-yin, déesse du foyer.

Foyer (LE), pièce de Sudermann, jouée en France sous le nom de *Magda*. V. MAGDA.

FOYER (*foi-ié*), **ÈRE** adj. Dans le langage de Fourier, Qui est central, qui a la nature d'un foyer.

FOYLE (le), fleuve côtier de l'Irlande septentrionale, formé de la Mourne et de la Finn, torrents descendus de monts de 500 à 670 mètres et se rencontrant à Litford. Il baigne Londonderry et forme un large estuaire, le *lough Foyle*, au milieu duquel est la grande île de Shell.

FOZ, ville d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur l'*estuaire de Foz*; 8.000 hab. Pêche.

FRA (abréviat. de l'ital. *frate*, frère) n. m. Mot qui, chez les Italiens, précède un nom propre désignant un moine (S'écrit généralement avec une majuscule.) : FRA *Paolo*.

FRAAS (Charles-Nicolas), botaniste et agronome allemand, né à Rattelsdorf (Franconie) en 1810, mort près de Munich en 1875. On lui doit, entre autres œuvres de botanique ou d'agronomie : *Tableau historique et encyclopédique de la doctrine de l'agriculture* (1848); *Histoire de l'agriculture* (1851); *les Races bovines de la Bavière* (1853); *la Nature et l'Économie rurale* (1857); *le Livre de la nature pour l'agriculture* (1860); *Bavaria rediviva* (1863); etc.

FRABOSA Soprana, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur l'Ellero, affluent du Tanaro; 3.449 hab. Caverne à stalactites. — A 2 kilom. de cette commune se trouve **Frabosa Sottare**, située dans la même province, peuplée de 2.326 hab., et qui possède des carrières de marbre.

FRAC (*frak'* — orig. inconn.) n. m. Habit d'homme, pouvant se boutonner sur la poitrine, et se terminant par derrière en deux longues basques plus ou moins étroites. ‖ Nom que l'on donne quelquefois à l'habit noir de cérémonie.

1. Frac (XVIIIe); 2. Frac (1815), costume du grand chancelier.

FRACAS (*ka* — de l'ital. *fracasso*, même sens) n. m. Action de se fracasser. (Vx.) ‖ Bruit violent et soudain d'une chose qui se brise : *Le* FRACAS *des vagues sur les roches. Le* FRACAS *d'une maison qui s'écroule.* ‖ Bruit qui ressemble à celui d'une chose qui se brise avec violence : *Le* FRACAS *du tonnerre, des armes.*

— Par anal. Tapage, éclat bruyant; emportements de colère : *Le* FRACAS *de la rue, du monde. On ne fait pas revenir les inconstants par des plaintes et des* FRACAS.

— Fig. Vogue bruyante; succès tapageur : *Le* FRACAS *d'un livre, d'une pièce.* ‖ *Faire du fracas*, Faire de l'embarras.

— B.-arts et littér. Impression très forte ou à la fois violente et confuse, produite par l'exagération du mouvement ou le trop grand éclat des couleurs : *Ce Gilles Shakspeare a un* FRACAS *d'action si imposant.* (Volt.)

FRACASSE, ou généralement le **CAPITAINE FRACASSE** (en ital. *Fracasso*), type de la comédie italienne et française, appartenant à la catégorie générale des *capitans*. Le capitan Fracasso prit son nom du géant Fracassus (brise-tout), père de Ferragus, dont parle Merlin Coccaie, dans sa *Macaronée*.

Le capitaine Fracasse répond au *matamoros* espagnol. Ce personnage à la moustache de léopard, à la fraise empesée, au feutre emplumé, le nez au vent, la main sur son effroyable rapière, a l'air de vouloir pourfendre tout le monde. En réalité, il encaisse fort bien les insultes et les coups de trique qu'il reçoit chaque jour. Il a pour ancêtre le soldat fanfaron (*miles gloriosus*), le *Pyrgopolinice* (preneur de villes fortes) de Plaute et de son modèle grec. Callot, au commencement du XVIIe siècle, met au nombre des types comiques de ses *Petits danseurs* un Fracasse, le sabre de bois à la main, très différent du capitaine Fracasse ordinaire.

Fracasse, d'après Callot.

Fracasse (LE **Capitaine**), roman. V. CAPITAINE.

FRACASSEMENT (*ka-se-man'* n. m. Action de fracasser; état de ce qui est fracassé.

FRACASSER *ka-sé* — de l'ital. *fracassare*, même sens) v. a. Rompre en un grand nombre de morceaux, avec grand bruit : *Le vent* FRACASSE *les chênes.* Par anal. : *Les boulets* FRACASSENT *les têtes.*

Se *fracasser*, v. pr. Être fracassé. ‖ Rompre, fracasser à soi : SE FRACASSER *la jambe, la tête.*

— Syn. Fracasser, briser, casser, etc. V. CASSER.

FRACASTORI (Girolamo), médecin italien, né à Vérone en 1483, mort à Caffi, près de Vérone, en 1553. Il s'adonna à l'étude de toutes les sciences, surtout de la médecine et de l'astronomie, et fut un poète remarquable. Ses principaux ouvrages sont : un poème célèbre sur la syphilis : *Syphilidis sive de morbo gallico libri tres*, édité et traduit un grand nombre de fois; *De vini temperatura* (1534). Tous ses travaux médicaux et pratiques se trouvent réunis dans ses *Opera omnia* (1555).

FRACCAROLI (Innocenzo), sculpteur italien, né à Castel-Rotto en 1805, mort à Milan en 1882. Il étudia à Venise, puis à Milan, enfin à Rome, où il exécuta plusieurs ouvrages importants. Il fut nommé, en 1842, professeur de sculpture à l'académie de Florence et, presque en même temps, membre des académies de Milan et de Venise. Fraccaroli a beaucoup produit; parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *le Massacre des Innocents*, au palais du Belvédère; *David lançant sa fronde*; *Cyparis pleurant la mort de son cerf*, au musée de Milan; le *monument de Charles-Emmanuel II*, à Turin; *Eve avant et après le péché*; *Atala et Chactas* cette dernière œuvre a paru à Paris aux Expositions universelles de 1855 et de 1867.

FRACHET (Gérard DE), dominicain et historien ecclésiastique français, né à Chalus (Haute-Vienne) en 1205, mort à Limoges en 1271. Il acquit de la réputation comme prédicateur, et devint, en 1266, définiteur provincial à Limoges. Frachet fut chargé par son supérieur général d'écrire l'histoire de son ordre et composa, sous le titre de *Vitæ fratrum ordinis prædicatorum*, un ouvrage qui, achevé en 1260, ne fut publié qu'en 1619.

FRACHICHS, tribu formée par un mélange de Berbères et d'Arabes établis dans la partie occidentale de la Tunisie, entre Thala et Tébessa. Au nombre d'environ 20.000, pasteurs et rarement agriculteurs, ils possèdent un très grand nombre de moutons, de chèvres, quelques milliers de chameaux et de bœufs. Les Frachichs sont vigoureux et intelligents. — *Un* FRACHICH.

FRACHOIR (du lat. *frangere*, supin *fractum*, briser) n. m. Petit râteau en usage dans certaines régions viticoles, pour égrapper la vendange.

FRACTION (*ksi-on* — du lat. *frangere*, supin *fractum*, briser) n. f. Action de rompre, de diviser; résultat de cette action. (Ne s'emploie en ce sens que dans quelques phrases consacrées) : *Les pèlerins d'Emmaüs connurent Notre-Seigneur à la* FRACTION *du pain.*

— Division, partie, portion d'une chose : *Le sou était une* FRACTION *de la livre.*

— Arithm. Nombre exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en parties égales : *Calcul des* FRACTIONS. *Multiplication des* FRACTIONS. ‖ *Fraction décimale*, Fraction exprimant une ou plusieurs parties de l'unité divisée en un nombre de parties égal à dix ou à une puissance de dix, comme cent, mille, dix mille, etc. : *Le calcul des* FRACTIONS DÉCIMALES *se fait comme celui des entiers.* ‖ *Fractions décimales périodiques, simples, mixtes, continues.* V. la part. encycl. ‖ *Fractions sexagésimales*, Fractions qui ont pour dénominateurs des nombres dérivés du nombre 60. ‖ *Fraction de fraction*, Nombre exprimant une ou plusieurs parties d'une fraction divisée en parties égales. Tels seraient les $\frac{4}{5}$ de $\frac{6}{7}$.

— ANTON. Entier, tout, unité.

— ENCYCL. Mathém. *Fractions ordinaires.* Une fraction est formée d'une ou plusieurs parties égales de l'unité. Le nombre de parties entre lesquelles on partage l'unité est le *dénominateur* de la fraction; le nombre de parties égales que l'on réunit pour former la fraction est le *numérateur*. Le numérateur et le dénominateur sont appelés les *termes* de la fraction.

Pour représenter une fraction, on écrit le dénominateur au-dessous du numérateur et on les sépare par un trait horizontal. Pour énoncer une fraction, on énonce d'abord le numérateur, puis le dénominateur, en faisant suivre ce dernier de la terminaison *ième*. Si l'on partage un entier en 7 parties égales et que l'on groupe 5 de ces parties, on obtient une fraction, représentée par $\frac{5}{7}$, et que l'on énonce CINQ SEPT*ièmes*.

Si l'on partage plusieurs entiers en septièmes par exemple, et que l'on réunisse plus de 7 de ces parties, on obtient une *expression fractionnaire*, que l'on écrit et que l'on énonce comme une fraction proprement dite.

Si l'on double, triple, quadruple,... le numérateur d'une fraction, elle représente, alors, une grandeur renfermant deux, trois, quatre,... fois plus des mêmes parties de l'unité, puisqu'on n'en a pas altéré le dénominateur; elle est donc la mesure d'une grandeur deux, trois, quatre,... fois plus grande. D'un autre côté, si l'on double, triple, quadruple,... le dénominateur d'une fraction, les parties dont cette fraction se compose sont alors deux, trois, quatre,... fois moindres qu'avant, puisque l'unité en contient deux, trois, quatre... fois davantage; et comme, pour en composer la fraction, dont le numérateur n'a pas changé, on en prend toujours le même nombre, cette fraction représente dès lors une grandeur deux, trois, quatre,... fois plus petite. La multiplication et la division simultanées des deux termes d'une fraction par un même nombre constituent donc deux opérations inverses, dont les effets se compensent. Cette remarque permet de simplifier une fraction et de réduire plusieurs fractions au même dénominateur. Si les deux termes de la fraction sont divisibles par un même nombre, on pourra donc former une fraction égale à la fraction proposée et dont les termes sont plus simples; cette opération s'appelle *simplification de la fraction*.

Une fraction qui a ses deux termes premiers entre eux ne peut pas être mise sous une forme plus simple; elle est dite *irréductible*, ou encore *réduite à sa plus simple expression*. Pour réduire une fraction à sa plus simple expression, on pourra diviser les deux termes par leur plus grand commun diviseur; on démontre en effet que, lorsqu'on divise deux nombres par leur plus grand commun diviseur, les quotients obtenus sont premiers entre eux.

Réduction des fractions au même dénominateur. On peut toujours ramener aux fractions proposées, pour dénominateur commun un dénominateur multiple quelconque de leurs dénominateurs primitifs. Il suffit pour cela, en effet, de multiplier les deux termes de chacune des fractions proposées par le quotient du multiple adopté par le dénominateur propre de cette fraction. Mais il y a avantage à donner aux fractions transformées que le plus petit dénominateur possible, cela revient à faire choix, pour ce dénominateur, du plus petit multiple des dénominateurs des fractions proposées, réduites préalablement à leurs plus simples expressions, si elles n'étaient pas données sous forme irréductible. La réduction de plusieurs fractions au même dénominateur permet de faire entre elles les comparaisons de grandeur; d'autre part, elle permet l'addition et la soustraction.

On reconnaît aisément : 1° qu'en ajoutant un même nombre aux deux termes d'une fraction moindre que l'unité, on la rend plus grande qu'elle n'était, et que, si le nombre ajouté croissait sans limite, la fraction finirait par différer aussi peu qu'on le voudrait de l'unité, 2° qu'en ajoutant un même nombre aux deux termes d'une fraction plus grande que l'unité on la rend plus petite qu'elle n'était, et que, si le nombre ajouté croissait sans limite, la fraction finirait par différer aussi peu qu'on le voudrait de l'unité.

Fractions décimales. Une fraction décimale est une fraction ordinaire, dont le dénominateur est une puissance de 10. Pour simplifier, on se dispense d'écrire le dénominateur. Le mode de représentation auquel on s'est arrêté consiste à séparer par une *virgule*, sur la droite du numérateur, un nombre de chiffres marqué par l'exposant de la puissance de 10 qui constitue le dénominateur. Si le numérateur n'a pas assez de chiffres, on y supplée par des zéros; ainsi :

$$\frac{3151}{100} \text{ s'écrit } 31,51 \; ; \quad \frac{43}{10000} \text{ s'écrit } 0,0043.$$

Le dernier chiffre à droite de l'expression de la fraction décimale occupe toujours, après la virgule, un rang marqué par l'exposant de la puissance de 10 qu'il aurait fallu écrire au dénominateur.

L'introduction des fractions décimales dans les calculs a l'avantage de donner une approximation unique dans l'évaluation des rapports. D'autre part, les calculs eux-mêmes se trouvent simplifiés, car les nombres décimaux ont tous les caractères des nombres entiers et les opérations sur ces nombres se font, pour ainsi dire, comme s'il s'agissait de nombres entiers.

Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales. Une fraction ordinaire peut être considérée comme représentant le quotient de son numérateur, divisé en autant de parties égales que son dénominateur contient d'unités. La conversion d'une fraction ordinaire en fraction décimale ne sera donc autre chose que l'évaluation du quotient qu'elle représente, en parties décimales de l'unité. Pour faire la conversion, on divisera le numérateur de la fraction proposée par son dénominateur : le quotient donnera la partie entière du nombre décimal cherché. On convertira le reste obtenu en dixièmes, en le multipliant par 10, et on le divisera par le même diviseur; le quotient fera connaître le nombre de dixièmes contenus dans le nombre décimal cherché. Le nouveau reste qui exprimerait des dixièmes sera à son tour converti en centièmes et divisé par le même diviseur; le nouveau quotient sera le nombre de centièmes du nombre cherché, et ainsi de suite. On continuera l'opération jusqu'à ce qu'on trouve un reste nul, ou qu'on parvienne au chiffre décimal jusqu'auquel on voulait pousser l'opération. La conversion n'est pas toujours possible sous forme finie.

On démontre que *la condition nécessaire et suffisante pour qu'une fraction irréductible puisse être mise sous forme de fraction décimale exacte est que son dénominateur ne contienne pas d'autre facteur que 2 et 5.*

Quand une fraction ne se met pas sous forme de fraction décimale exacte, il arrive que, tôt ou tard, on retombe sur un reste déjà obtenu; à partir de là, les opérations déjà faites se reproduiront et redonneront périodiquement, aux mêmes intervalles, les mêmes restes et, par suite, les mêmes quotients, sans qu'on puisse jamais arriver à un reste nul. Le quotient ne peut jamais être que *terminé* ou *périodique*. Lorsque la période commence immédiatement après la virgule, le quotient est *périodique simple*; dans le cas contraire, il est *périodique mixte*. La période est, dans les deux cas, formée de l'ensemble des chiffres qui se reproduisent dans le même ordre.

Une fraction décimale périodique étant donnée, on peut se proposer de retrouver la fraction ordinaire correspondante. On démontre que : *une fraction décimale périodique, simple ou mixte, est équivalente à la fraction ordinaire qui aurait pour numérateur la différence des nombres entiers qu'on obtient en transportant successivement la virgule à droite et à gauche de la première période, et pour dénominateur un nombre composé d'autant de 9 qu'il y a de chiffres périodiques, suivis d'autant de zéros qu'il y a de chiffres irréguliers, s'il y en a, entre la virgule et la première période.* Ainsi les fractions ordinaires équivalentes aux deux fractions périodiques, l'une simple et l'autre mixte,

$$0,17171\ldots \text{ et } 51,317151515\ldots,$$

sont respectivement

$$\frac{17-0}{99} \text{ et } \frac{5131745-51317}{99000}.$$

Fractions continues. On désigne ainsi des expressions de la forme

$$a+\cfrac{1}{b+\cfrac{1}{c+\cfrac{1}{d+\text{etc.}}}},$$

dans lesquelles *a, b, c*, etc., désignent des nombres entiers. On nomme *quotients incomplets* les parties entières *a, b, c*, etc., et *quotients complets* les parties entières respectivement complétées par les parties fractionnaires qui doivent y être ajoutées. Les *réduites* successives d'une fraction continue sont les valeurs des développements arrêtés aux divers quotients incomplets.

On démontre 1° que *toutes les réduites d'une fraction continue sont des fractions irréductibles*; 2° qu'*elles sont alternativement plus petites et plus grandes que la fraction complète*; 3° que *l'erreur diminue de plus en plus*, par conséquent les réduites sont *convergentes*; 4° enfin, que *l'évaluation d'un rapport sous forme de fraction continue peut donner une approximation indéfinie.*

Deux réduites consécutives étant connues, une simple opération permet de calculer la suivante; on peut, par suite, effectuer simplement le calcul des réduites consécutives.

Le numérateur de la différence entre deux réduites consécutives est toujours 1, c'est-à-dire que :

$$\frac{P'}{P''}-\frac{Q}{Q'}=\frac{1}{P''Q'};$$

comme la fraction continue elle-même est comprise entre ces deux réduites, l'erreur commise en prenant la seconde pour valeur approchée est donc moindre que $\frac{1}{2P''Q'}$; elle diminue donc très rapidement. On démontre, au reste, que *chaque réduite approche plus de la fraction continue que toute autre fraction qui aurait un dénominateur moindre que celui de cette réduite.*

Les quotients incomplets d'une fraction continue peuvent se représenter périodiquement les mêmes : on a alors une *fraction continue périodique*. Une pareille fraction est une racine d'une équation du second degré.

Fractions algébriques. Ces expressions représentent des quotients de quantités quelconques, même incommensurables. Le calcul en est soumis aux mêmes règles que celui des fractions proprement dites à termes entiers.

Fractions rationnelles. On nomme ainsi une fraction dont les deux termes sont des polynômes entiers. Les fractions rationnelles dépendant d'une seule variable forment le type le plus général des fractions algébriques *bien déterminées*, suivant l'expression de Liouville.

L'intégration d'une différentielle :

$$\frac{f(x)}{F(x)}\,dx,$$

dans laquelle $f(x)$ et $F(x)$ désignent deux polynômes entiers en x, est toujours possible en quantités finies, lorsque du moins on a pu résoudre l'équation $F(x)=0$, parce que, alors, la fraction $\frac{f(x)}{F(x)}$ peut être décomposée en fractions simples ayant pour numérateurs des constantes et pour dénominateurs les binômes correspondant aux racines de $F(x)=0$, ou les puissances de ces binômes, jusqu'à l'ordre de multiplicité des racines, lorsque l'équation $F(x)=0$ a des racines égales.

Le numérateur $f(x)$ pourra toujours être supposé de degré moindre en x que le dénominateur; sans quoi, la division permettrait de remplacer la fraction proposée par la somme d'une expression entière et d'une fraction remplissant la condition énoncée.

Dans ces conditions, l'intégrale :

$$\int \frac{f(x)}{F(x)}\,dx$$

se décompose en intégrales simples de la forme

$$\int \frac{dx}{x-a} \quad \text{et} \quad \int \frac{dx}{(x-a)^n}$$

qui s'obtiennent sans difficulté.

FRACTIONNAIRE (*ksi-o-nèr'*) adj. Arithm. Qui a la forme d'une fraction : *Expression* FRACTIONNAIRE. ‖ *Nombre fractionnaire*, Nombre composé d'un nombre entier et d'une fraction, soit que le nombre entier soit exprimé comme tel, soit que le tout soit mis sous forme de fraction. Exemple : $3+\frac{2}{5}$ ou $\frac{17}{5}$.

— Gramm. *Numératif fractionnaire*, Nom de nombre qui exprime des parties d'unité, comme *demi, tiers, quart, cinquième*, etc.

— ANTON. Entier, total.

FRACTIONNEMENT (*ksi-o-ne-man*) n. m. Action de fractionner; résultat de cette action : *Le* FRACTIONNEMENT *de la propriété.*

— Anat. Syn. de SEGMENTATION.

FRACTIONNER (*ksi-o-né*) v. a. Réduire en fractions, en petites parties : FRACTIONNER *un parti.*

Se *fractionner*, v. pr. Etre, devenir fractionné.

FRACTO-CUMULUS (du lat. *fractus*, rompu, et de *cumulus*) n. m. Météorol. Nuage venteux.

FRACTURANT (*ran*), **ANTE** adj. Qui est de nature à fracturer, qui est susceptible d'occasionner une fracture.

FRACTURE (lat. *fractura*; de *fractus*, rompu. [V. FRACTION.] n. f. Rupture avec effort : FRACTURE *d'une porte, d'une serrure. Les* FRACTURES *de la terre.*

— Chir. Rupture d'un os ou d'un cartilage : *Les os longs sont les plus exposés aux* FRACTURES. (Boyer.)

— ENCYCL. Chir. Les *fractures* sont divisées, quant à la cause qui les produit, en fractures *directes*, résultant d'une violence extérieure au point même où s'est produite la fracture; en fractures *indirectes* ou par contre-coup d'une violence extérieure; fractures *par contraction musculaire*, et enfin fractures *spontanées*, résultant de la fragilité de l'os (rachitisme, ataxie locomotrice) et se produisant par le fait d'une violence minime ou même sans violence appréciable. Elles sont *complètes* ou *incomplètes* suivant que l'os est, ou non, complètement divisé en deux fragments au moins. La fracture est dite *simple* quand il n'y a qu'une solution de continuité; *composée* ou *multiple* quand il y en a plusieurs; *comminutive* quand elle présente plusieurs petits fragments ou esquilles. La fracture est *complexe* quand elle intéresse plusieurs os, *compliquée* quand elle s'accompagne d'autres désordres : contusion, plaie, issue des fragments de l'os à travers la peau, épanchement sanguin, luxation, entorse, etc. Les signes principaux de fractures sont les uns rationnels : la douleur très vive au point de fracture par pression exercée en ce point ou même sur les fragments à une certaine distance; l'impuissance du membre, le gonflement des parties molles, l'épanchement sanguin, etc.; les autres physiques : la déformation ou la mobilité anormale du membre, la crépitation produite par le frottement des fragments les uns sur les autres, le chevauchement des fragments. L'examen *radioscopique* ou la *radiographie*, en faisant apparaître les os sous les chairs, ont rendu beaucoup plus facile et plus précis le diagnostic des fractures.

La réunion des os s'opère spontanément par l'intermédiaire d'un tissu de nouvelle formation, désigné sous le nom de *cal*. Au lieu du cal, il se constitue parfois une articulation des deux fragments, dite *pseudarthrose*. La consolidation est très lente à se produire chez les vieillards, les rachitiques et dans les cas de grands épanchements sanguins, d'interposition de corps étrangers.

Le traitement des fractures varie suivant le cas. Lorsque la fracture vient de se produire, on prévient le gonflement soit par immersion dans l'eau froide, soit par l'application d'eau très chaude (55°) et le massage.

Quand les fragments ne sont ni déplacés ni mobiles, il suffit d'attendre la consolidation. Quand les fragments sont déplacés, il faut les réduire, c'est-à-dire les replacer dans leur position normale (extension et contre-extension), puis les maintenir au moyen d'appareils. Dans les fractures de la cuisse, il est nécessaire de maintenir les muscles en extension par un poids attaché à la jambe pour contrebalancer l'effort des muscles qui tend à faire chevaucher les fragments. Les chirurgiens tendent à diminuer de plus en plus la période d'immobilisation et à recourir au massage pour hâter la consolidation.

— Art vétér. Les *fractures* peuvent se présenter chez les animaux domestiques comme chez l'homme et peuvent être guéries par les mêmes moyens. Seulement, si, en général, une fracture de membre, chez un de nos grands animaux, est un arrêt de mort, c'est que ces animaux représentent une valeur que les frais d'un traitement long et dispendieux dépassent toujours, d'autant qu'après la guérison, ces animaux auraient perdu la plus grande partie de leur valeur primitive.

— Géol. *Fractures du sol.* On appelle ainsi des cassures du sol qui peuvent intéresser plusieurs formations différentes et s'enfoncent parfois à des profondeurs considérables; ce sont les *lithoclases* ou *géoclases*. Très souvent ces cassures sont accompagnées de *rejet*, c'est-à-dire d'une dénivellation brusque des couches fendues; il s'agit, alors, d'une *faille* ou *paraclase*. Les cassures non accompagnées de rejet sont désignées sous le nom de *diaclases*. Les fractures du sol affectent en certaines régions un parallélisme assez remarquable; elles peuvent alors être divisées en groupes de directions différentes. Certaines cassures coupent transversalement les chaînes de montagnes; on en trouve la réalisation dans les cluses du Jura.

FRACTURER (rad. *fracture*) v. a. Briser avec effort : FRACTURER *une porte, une serrure.*

— Chir. Faire une fracture : FRACTURER *un os, un membre.* V. OSTÉOCLASIE.

Se *fracturer*, v. pr. Etre fracturé.

FRADES, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]); 4.000 hab.

FRA DIAVOLO (*Frère Diable*), l'un des plus fameux chefs bourboniens armés contre la domination des Français à Naples, de 1799 à 1806. Il était déjà brigand, et sa tête avait été mise à prix, lorsqu'en 1799, le cardinal Ruffo, chef de l'insurrection des Calabres, lui donna un brevet de colonel et le lança contre les Français. Il se signala par son courage et sa férocité, et contribua à la première expulsion des Français. Lorsque les Bourbons eurent été chassés définitivement d'Italie et forcés de se réfugier en Sicile, Fra Diavolo continua la lutte contre les Bonapartes, débarqua en 1806 à Sperlonga, dévasta horriblement le pays et tomba enfin entre les mains du colonel Hugo, qui le fit pendre. Fra Diavolo avait été fabricant de bas et il se nommait Michel Pezza. Comme en France les Mandrin et les Cartouche, il est demeuré populaire dans le souvenir des Napolitains.

Fra Diavolo ou *l'Hôtellerie de Terracine*, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Auber (Opéra-Comique, 1830). — De l'histoire du brigand Fra Diavolo Scribe a tiré le livret d'une comédie musicale fort amusante, qui a inspiré à Auber une partition élégante, pleine de grâce, fertile en motifs charmants. Contentons-nous de mentionner, avec l'ouverture, la jolie ronde : *Voyez sur cette roche*, les couplets d'entrée de milady et ceux de lord Cockburn, le délicieux quintette et le duo du premier acte; au second, un terzetto qui est une merveille : *Allons, milord, allons dormir*, et toute la scène du coucher de Zerline, avec son air si plein de coquetterie; au troisième, enfin, le chœur charmant : *C'est aujourd'hui Pâques fleuries* et le carillon. *Fra Diavolo* est une des œuvres les plus populaires du répertoire : le succès se poursuit sans interruption depuis 1830. Il n'est guère du bon ténor d'opéra-comique que le rôle de Fra Diavolo n'ait tenté.

FRAGA, ville d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), sur le Cinca, sous-affluent de l'Ebre par le Ségre; 6.765 hab. Ch.-l. de district. Irrégulièrement bâtie sur le penchant d'une montagne; rues étroites et tortueuses. Eglise San Pedro; ancienne mosquée surmontée, d'une haute tour.

FRAGAGNANO, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce]); 2.681 hab.

FRAGARIA (du lat. *fragrare*, sentir bon) n. m. Bot. Nom scientifique du genre fraisier.

FRAGARIANINE n. f. Glucoside extrait de la racine de fraisier.

FRAGARIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au fraisier. ‖ On dit aussi FRAGARIACÉ, EE.

FRAGARINE n. f. Matière rouge amorphe, que l'on obtient dans le dédoublement de la fragarianine au contact de l'acide chlorhydrique à chaud.

FRAGARIOPSIS (*psiss*) n. m. Genre d'euphorbiacées jatrophées, à fleurs monoïques apétales, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles alternes, qui croissent au Brésil.

FRAGATA n. f. Forte barque portugaise, servant au déchargement des navires.

FRAGIFÈRE (*ji* — du lat. *fragum, fragi*, fraise, et *ferre*, porter) adj. Qui porte un fruit ressemblant à la fraise.

FRAGIFORME (*ji* — du lat. *fragum, fragi*, fraise, et *forma*, forme) adj. Bot. Qui présente l'apparence d'une fraise.

FRAGILAIRE (*ji-lèr'*) n. f. Genre de pseudo-raphidées, tribu des *fragilariées*, comprenant des diatomacées, à frustules solitaires, soudés entre eux par leur thalle mucilagineux. (Les pôles allongés sont souvent renflés; la face valvaire, non carénée, est couverte de stries.)

FRAGILARIÉES (*ji*) n. f. pl. Tribu de diatomacées pseudo-raphidées, ayant pour type le genre *fragilaire.*

Une FRAGILARIEE. ‖ On écrit à tort FRAGILLARIÉES.

FRAGILARINÉES n. f. pl. Syn. de FRAGILARIÉES.

FRAGILE (*jil'* — du lat. *fragilis*, même sens) adj. Qui se brise facilement : *La porcelaine est belle, mais elle est* FRAGILE.

— Fig. Qui peut être détruit facilement, qui n'est pas solidement établi : *Fortune* FRAGILE. *Les grandeurs de ce monde sont des biens* FRAGILES. ‖ Extrêmement mobile, très sujet à tomber en faute : *Esprit* FRAGILE. *La chair est* FRAGILE.

— SYN. **Fragile, débile, faible, frêle.** V. DÉBILE.

— ANTON. **Solide, durable.**

FRAGILEMENT (*ji*) adv. Avec fragilité : *Un édifice* FRAGILEMENT *construit.*

FRAGILITÉ (*ji*) n. f. Caractère de ce qui est fragile ; facilité à se casser : *La* FRAGILITÉ *du verre.*

— Fig. Instabilité, inaptitude à durer : *La* FRAGILITÉ *de la vie.* ‖ Facilité à pécher, à succomber : *Il échappe toujours quelque péché à la* FRAGILITÉ *humaine.*

FRAGMENT (*fra-gman* — du lat. *fragmentum*, même sens ; de *frangere*, rompre) n. m. Morceau d'une chose brisée, déchirée : FRAGMENTS *de porcelaine. Les* FRAGMENTS *d'une lettre.* ‖ Reste d'un objet important par son prix, son travail ou sa rareté : FRAGMENTS *d'une statue, d'une inscription.* ‖ Partie, parvenue jusqu'à nous, d'un livre, d'un traité, d'un ouvrage ancien : *Les* FRAGMENTS *des œuvres de Salluste.* (On dit elliptiq. *les fragments de*, suivi du nom de l'auteur : LES FRAGMENTS D'*Ennius.*) ‖ Morceau, passage d'un livre, d'un ouvrage non encore terminé, ou que l'auteur n'a pu achever ou n'a pas cru devoir compléter : *Publier des* FRAGMENTS.

— Fig. Partie d'une chose, par opposition au tout : *Connaître la vérité par* FRAGMENTS *est encore quelque chose.*

— B.-arts. Nom donné autrefois à chacun des actes des différents ballets représentés successivement le même jour : *Jouer des* FRAGMENTS. ‖ Drame lyrique, dont chaque acte représente une action séparée.

— Chir. Chacun des morceaux d'un os fracturé.

— Dr. *Fragment pur*, Nom donné par les jurisconsultes à un fragment tiré de l'ouvrage même d'un auteur, par opposition aux fragments extraits d'un citateur ou d'un commentateur.

— Pharm. anc. *Les cinq fragments précieux*, Eclats qui se détachent du saphir, du grenat, de l'hyacinthe, de l'émeraude et de la cornaline, et qui passaient pour avoir des vertus cordiales.

Fragments d'un journal intime, ouvrage posthume de Henri-Frédéric Amiel, publié en 1883, avec une préface de Scherer. — Ce sont les impressions qu'Amiel notait au jour le jour en s'interrogeant lui-même. On y trouve partout la psychologie d'un type assez fréquent à la fin du XIXe siècle, et que les romanciers ont mis souvent en scène. Amiel a « la terreur de l'action », et, quand il faut agir, on voit partout que « causes d'erreurs et de repentir ». Son *moi* se replie constamment sur lui-même ; exalté par le songe et dévoré par l'excès d'analyses, audacieux dans la spéculation et pusillanime dans la pratique, il incarne un mal du siècle plus profond, plus raffiné que celui des romantiques. Dépourvu de volonté, il se débat au milieu de contradictions de toute sorte ; mais garde toujours au fond de lui-même une piété instinctive, une religion de l'invisible, sur laquelle ne saurait prévaloir sa dissolvante analyse. Ce qui fait l'intérêt supérieur du *Journal intime*, c'est justement ce conflit entre le cœur et l'intelligence, qu'Amiel se sent incapable de mettre d'accord. Les plus belles pages du livre en sont l'expression inquiète, touchante, parfois tragique.

FRAGMENTABLE (*fra-gman*) adj. Susceptible de se réduire en fragments.

FRAGMENTAIRE (*fra-gman-tèr'*) adj. Composé de fragments : *Il n'est point de vraie philosophie partielle ou* FRAGMENTAIRE. (Lamenn.)

FRAGMENTAIREMENT (*fra-gman-tè*) adv. Par fragments. ‖ Petit à petit, progressivement : *Nous vieillissons* FRAGMENTAIREMENT. (D. Stern.)

FRAGMENTATION (*fra-gman, si-on*) n. f. Action de partager en fragments, de réduire en fragments.

— Biol. Nom donné par Van Benedon (1876) à l'un des modes de division de la cellule vivante.

— Artill. *Fragmentation des projectiles*, Morcellement des projectiles au moment de leur éclatement en fragments réguliers suivant les lignes de rupture données par les reliefs du moule pendant le coulage.

— ENCYCL. Biol. La *fragmentation* est la division *directe* de la cellule, sans phénomènes compliqués dans le noyau ; elle est donc différente de la *caryocinèse* ou *cytodiérèse*. Pour la fragmentation, le noyau ne semble pas changer de structure interne ; il s'étire longitudinalement en forme de 8, puis en forme d'haltère et, finalement, se divise en deux parties ; le protoplasma, à son tour, s'allonge et se divise en deux parties, dont chacune contient la moitié du noyau primitif.

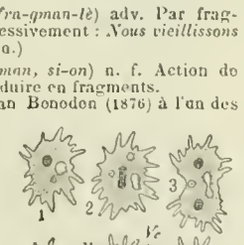

Stades de la fragmentation chez une amibe ; N, noyau. *Vc*, vésicule contractée.

On a cru longtemps que, chez les animaux supérieurs, au moins, la fragmentation ne se produisait que dans les cellules en voie de dégénération ; il est aujourd'hui prouvé que cela n'est pas vrai ; en particulier dans les testicules du moineau, Loisel a montré que la fragmentation est un processus normal.

FRAGMENTER (*fra-gman*) v. a. Réduire en fragments, diviser : FRAGMENTER *un Etat, une compagnie.*

Se *fragmenter*, v. pr. Etre réduit en fragments.

FRAGMENTEUX (*fra-gman-teû*), **EUSE** adj. Qui résulte d'une réunion de fragments.

FRAGMENTISTE (*fra-gman-tisst'*) n. m. Auteur qui n'a écrit que des fragments ; par exemple, des articles de journaux et des revues.

FRAGNETO l'Abate, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]), à la source d'un affluent du Calore, affluent du Volturno ; 2.019 hab.

FRAGON n. m. Genre de plantes, de la famille des liliacées.

— ENCYCL. Les *fragons* (ruscus), assez voisins des asperges, sont des arbrisseaux toujours verts, à feuilles membraneuses et rudimentaires, dont les rameaux, aplatis en forme de feuilles, verts et coriaces (*cladodes*), portent à leur surface de petites fleurs à périanthe verdâtre ou blanchâtre, qui fournissent plus tard des baies globuleuses et monospermes. L'espèce la plus connue est le fragon épineux ou petit houx (*ruscus aculeatus*), habitant les bois calcaires de France, à cladodes aigus et piquants, à baies rouges comestibles, dont le rhizome noueux constituait une des cinq racines apéritives de l'ancienne pharmacopée.

Fragon : 1. Rameau fleuri ; 2. Fleur mâle ; 3. Fleur femelle ; 4. Rameau à fruits.

FRAGONARD (Jean-Honoré), peintre et graveur français, né à Grasse en 1732, mort à Paris en 1806. Chardin, Vanloo et François Boucher lui donnèrent successivement des leçons ; Boucher eut sur lui l'influence la plus décisive. Grand prix de Rome, Fragonard partit pour l'Italie. A son retour, il exécuta, pour son entrée à l'Académie, *Corésus et Callirhoé*, dont Diderot fit un pompeux éloge. L'Académie fut unanime à l'admettre (1765). Le duc de Gramont, lui commanda une *Visitation de la Vierge*, qui fut une œuvre médiocre. Fragonard modifia sa manière ; il commença une série de tableaux érotiques et ne cessa de représenter des scènes d'amour et de volupté, qui firent de lui l'un des peintres à la mode : *le Serment d'amour*, petite merveille d'arrangement, d'intention et d'allure, *le Verrou*, *la Culbute* et d'autres, qui brillent plus par l'esprit que par la décence.

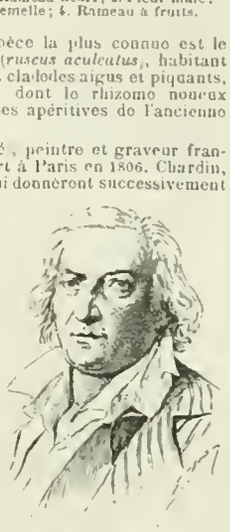
Fragonard.

Par un contraste piquant, Fragonard a donné, comme pendants à ses *Instant désiré*, à ses *Chemise enlevée*, à ses *Heure du berger*, des scènes qu'on dirait empruntées à Greuze, et que le succès de ce dernier lui inspira certainement : *Jeune mère, Heureuse fécondité, la Famille du fermier*, etc. Ce n'est pas, d'ailleurs, là le meilleur Fragonard. Il excella surtout dans les ouvrages où il pouvait marier à sa guise la fantaisie et la volupté, comme dans ses décorations pour l'appartement de la célèbre Guimard, avec laquelle il paraît avoir été très intime, ou dans ses travaux pour Mme du Barry à Louveciennes. Il a laissé, en outre une série de dessins originaux ou de copies à la sépia, d'après les maîtres italiens, qui sont d'une verve incomparable.

Privé de son élégante clientèle par la Révolution, Fragonard, malgré la protection momentanée de David, prit peur en 1794, et se réfugia à Grasse chez un ami, Maubert. Il passa là plusieurs années, décorant l'hôtel de son ami d'attributs prudemment révolutionnaires au rez-de-chaussée, et évoquant au premier étage, en des compositions d'une éblouissante grâce, le charme d'une époque disparue. De retour à Paris, au début du XIXe siècle, ruiné, il vécut mesquinement et mourut d'une congestion.

Fragonard est un des artistes du XVIIIe siècle en qui revit avec le plus d'esprit, de couleur et de licence, ce que l'on appelle l'« ancien régime ». La galerie La Caze, au Louvre, les musées de Lille, Rouen, Besançon, Nantes, Tours, Avignon, etc., possèdent des Fragonards intéressants. Les plus importants, toutefois, sont dans les galeries privées. Une pièce capitale, *la Fête de Saint-Cloud*, appartient à la Banque de France.

FRAGONARD (Alexandre-Evariste), peintre et sculpteur français, fils du précédent, né à Grasse en 1780, mort à Paris en 1850. Elève de David et attaché à la tradition classique, il composa un bas-relief pour le fronton de la Chambre des députés, représentant *la Loi s'appuyant sur la Force et sur la Justice*. Cet ouvrage en stuc a été remplacé par le bas-relief de Cortot. Fragonard avait remporté comme peintre des succès au Salon de 1820, avec *François Ier armé chevalier par Bayard, Henri IV et Sully chez Gabrielle* ; en 1823, avec *les Bourgeois de Calais*, *Marie-Thérèse montrant son fils aux Hongrois* ; en 1827, avec *François Ier accompagné de sa sœur, la reine de Navarre, et entouré de la cour, recevant les tableaux et les statues rapportés d'Italie par le Primatice*. Après 1830, il n'exposa que deux fois : en 1836, *la Bataille de Marignan*, et, en 1842, *les Funérailles de Masaniello*. Le romantisme et l'oubli dans lequel était tombée la *queue de David* laissèrent Fragonard dans l'obscurité ; les plafonds qu'il avait peints au Louvre ne devaient point l'en tirer ; il ne s'occupa plus, par la suite, que de travaux pour la manufacture de Sèvres, où son fils, THÉOPHILE **Fragonard,** était peintre. Th. Fragonard a exposé la première fois en 1831.

FRAGRANCE (*gransse* — rad. *fragrant*) n. f. Odeur agréable, parfum. (Peu usité.)

FRAGRANT (*gran*), **ANTE** (lat. *fragrans* ; de *fragrare*, exhaler une bonne odeur) adj. Odorant, parfumé. (Peu us.)

— ANTON. **Fétide, infect, puant, méphitique.**

FRAGUIER (abbé Claude-François), né et mort à Paris (1666-1728), érudit français du XVIIe siècle. Rédacteur au « Journal des savants », il devint membre de l'Académie des inscriptions en 1705, et de l'Académie française en 1708. Outre des *Mémoires*, il a laissé un poème latin sur la philosophie de Platon : *Mopsus* seu *Schola platonica de hominis perfectione* (1721).

FRAHIER-ET-CHÂTEBIER, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 22 kilom. de Lure, sur la Lizaine, affluent de l'Allaine ; 944 hab.

FRAI (*frè* — subst. verb. de *frayer*) n. m. Acte de la génération chez les poissons, action de frayer ; époque à laquelle elle a lieu : *Il est défendu de pêcher dans les rivières pendant le* FRAI. ‖ Œufs des poissons ou des batraciens : FRAI *de carpe*. FRAI *de grenouille*. Tout petits poissons : *Ce n'est que du* FRAI, *il faut le remettre dans l'étang.*

— ENCYCL. V. ŒUF.

FRAI (*fre* — du lat. *fricare*, frotter) n. m. Usure subie par les monnaies.

— ENCYCL. On a constaté qu'une pièce de 20 francs perd en moyenne 1 milligramme de son poids par an. La pièce de 10 francs s'use deux fois plus vite, et celle de 5 francs quatre fois plus rapidement. On cherche à diminuer l'usure par le *listel* en saillie, qui protège les empreintes et subit le premier l'altération. Lorsque la diminution de poids n'est due qu'au *frai*, sans fraude, nul n'a le droit de refuser les pièces, que l'Etat se charge de refondre à temps.

FRAÎCHE (*frech'* — rad. *frais*) n. f. Mar. Faible vent de terre ou du large, qui souffle le matin ou le soir d'une façon à peu près périodique.

— Agric. Prairie qui est bien arrosée et qui donne souvent de l'herbe fraîche.

FRAÎCHEMENT (*frè*) adv. Avec fraîcheur, au frais, dans un lieu frais : *Etre logé* FRAÎCHEMENT. *Etre couché* FRAÎCHEMENT *sous les arbres.*

— Fig. Récemment, tout nouvellement : *Etre* FRAÎCHEMENT *débarqué.* ‖ Avec peu d'empressement, de cordialité : *Recevoir* FRAÎCHEMENT *quelqu'un, une proposition.*

FRAÎCHETTEMENT (*fre-che-te* — dimin. de *fraîchement*) adv. Avec une douce fraîcheur. (Vieux.)

FRAÎCHEUR (*frè* — rad. *frais*) n. f. Froid doux et modéré, qui cause une sensation agréable : *C'est un grand plaisir que de voyager pendant la* FRAÎCHEUR *de la nuit* (Volt.) ‖ Par ext. Froid non encore excessif, mais déjà désagréable : *La* FRAÎCHEUR *des soirées d'automne.*

— Fam. Douleur qui provient de l'impression d'un froid humide : *Ce n'est point un rhumatisme, ce n'est qu'une* FRAÎCHEUR.

— Eclat et pureté d'une couleur qui n'est point fanée : FRAÎCHEUR *du teint, des fleurs.* Vivacité agréable de ce qui est encore près de son début ; caractère de ce qui est récent : *Il n'y a rien de plus poétique, dans la* FRAÎCHEUR *de ses passions, qu'un cœur de seize années.* Chateaubr. ‖ Vigueur, apparence de santé par ticulière aux personnes jeunes, ou conservée chez celles qui ne le sont plus : *Vieillard qui a conservé beaucoup de* FRAÎCHEUR.

— Fig. Doux éclat qui ne s'est point amoindri ; caractère d'une œuvre pure, simple et vraie : *La* FRAÎCHEUR *des pensées, des sentiments, du style.*

— En T. de mar., Vent très faible, qui vient avant ou après le calme : *La brise est finie, il n'y a plus qu'une légère* FRAÎCHEUR.

— SYN. **Fraîcheur, frais.** *Fraîcheur* est le substantif abstrait de *frais* ; le sens de ces deux mots est à peu près le même. Mais on dit *prendre le frais* et non *prendre la fraîcheur*. De même, *voyager à la fraîcheur* signifierait Voyager au moment où il fait frais, et *voyager au frais*, Voyager dans des conditions qui donnent de la fraîcheur.

FRAÎCHIR (*frè*) v. n. Devenir frais, ou plus frais, en parlant du vent, de la température.

— En T. de mar., Augmenter en force, en parlant du vent. ‖ Impersonnellem. *Il fraîchit*, Le vent augmente.

FRAIDRONITE (*frè*) n. f. Sorte de roche porphyritique, des départements du Gard et de la Lozère.

FRAIE ou **FRAIESON** (*frè*) n. f. Temps du frai des poissons.

FRAIKIN (Charles-Auguste), sculpteur belge, né à Herenthals, près Anvers, en 1817, mort à Schaerbeek (Bruxelles) en 1893. Il travailla à l'académie d'Anvers et fit son premier envoi au Salon de 1846, à Bruxelles. A partir de ce moment, Fraikin exécuta un grand nombre de sculptures. Entre autres œuvres remarquables, on a de lui : *l'Amour captif*, *Innocence*, *Vénus*, *le Berceau de l'Amour*, *le Tombeau de la reine des Belges*, dont le modèle a été exposé à Paris en 1855, *Psyché pleurant l'Amour*, etc.

FRAILES, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaen], sur le Linarejos, affl. du Genil ; 2.500 hab. Eaux minérales.

FRAIN (*frin* — de l'anc. v. *fraindre*, briser) n. m. Mouvement, fracas des vagues qui se brisent. Vx.

FRAINTE n. f. Techn. V. FREINTE.

FRAIPONT (Gustave), peintre et graveur belge, né à Bruxelles en 1849. Il a exposé, de 1877 à 1883, des lithographies à la plume, très habilement faites, parmi lesquelles : *le Régiment qui passe*, d'après Detaille ; *l'Accident*, d'après Dagnan-Bouveret ; le *Concert*, d'après Roybet ; *l'Hôtellerie de la Botte* et *A la plus belle*, d'après Vinea (1882). Depuis 1884, Fraipont a exposé des aquarelles, très justes de lumière, et dont les motifs étaient tout d'abord empruntés à la Belgique ou à la Hollande, puis à Paris, telles que *la Place Saint-Germain-des-Prés* (1886 et *la Chambre des députés* 1887). Un intéressant pastel de Fraipont, *Causerie sur la plage*, a figuré au Salon de 1888. Cet artiste a publié, sur les arts du dessin et de la gravure, de nombreux traités qu'il a illustrés lui-même d'une façon ingénieuse et spirituelle (*le Fusain*, *l'Eau-forte*, *la Plante*, etc.).

FRAIRIE (*frè-ri* — anciennem. *frarie* ; du lat. *frater*, frère n. f. Confrérie. Vx. ‖ Réunion de confrères à l'occasion d'une fête. ‖ Partie de divertissements et de bonne chère : *Etre d'une* FRAIRIE, *en* FRAIRIE. ‖ Fête patronale d'un village, fête populaire.

FRAIS, FRAÎCHE (*frè, frèch'* — de l'anc. haut allem. *frisc* ; allem. mod. *frisch*) adj. Qui est légèrement froid : *Vent, Temps* FRAIS. *Eau, Ombre* FRAÎCHE. ‖ Par ext. Froid : *Au printemps, les matinées sont encore* FRAÎCHES. Qui ne tient pas chaud, en parlant d'un vêtement : *Les coutils sont généralement* FRAIS.

— Nouvellement produit, cueilli, fait, préparé : qui n'est point altéré : *Œufs* FRAIS. *Herbe* FRAÎCHE. *Marée* FRAÎCHE. *Beurre* FRAIS. *Traces* FRAÎCHES. *Pluie* FRAÎCHE. Qui n'est point encore desséché : *Encre encore* FRAÎCHE. — Fig. Nouveau, qui est depuis peu, qui n'a point encore vieilli : *Nouvelles* FRAÎCHES. FRAÎCHE *date*. ‖ Nouvellement reçu ou envoyé : *De l'argent* FRAIS. Le Sage.

— Qui a de la fraîcheur, de l'éclat, du lustre (qui n'est point fané : *Fleurs* FRAÎCHES. *Teint, Visage* FRAIS. *Jeune fille* FRAÎCHE. *Bouche* FRAÎCHE. *Costume* FRAIS. Qui a un air de vigueur et de santé : *Vieillard encore très* FRAIS.

Qui a de l'éclat, de la vivacité : *Une imagination* FRAIS *et* FRAIS *de plaisir.*

Qui a recouvré ses forces, ou qui ne s'est point encore lassé : *Troupes* FRAICHES.

Iron. Qui est dans un fâcheux état : *Si votre père* [illegible] *vous trouve,* [illegible] *les* FRAIS !

— *Pain frais.* Pain sorti du four depuis peu de temps, qui [illegible] encore molle, la croûte cassante.

Fait frais de quelque chose. En avoir la mémoire récente : *Je suis très* FRAIS DE *cette lecture.*

Fig. *Plaie encore fraîche, toute fraîche.* Affliction récente et qui se renouvelle à chaque souvenir.

— Manège. *Bouche fraîche,* Bouche humide et écumeuse d'un cheval.

— Mar. *Brise fraîche, Vent frais,* Vent relativement fort, mais permettant de garder hauts les perroquets.

— Substantiv. Ce qui est frais : *Demander du* FRAIS.

— n. m. Autref. Fresque : *Peindre à* FRAIS. — Adj. Fraîcheur de l'air, de la température : *Prendre, respirer le* FRAIS. — Lieu, endroit frais : *Mettre du vin au* FRAIS. — Par plaisant. *Mettre quelqu'un au frais.* Le mettre en prison. (On dit aussi le METTRE À L'OMBRE.)

Mar. Vent relativement fort, mais permettant de garder hauts les perroquets. *Petit frais,* Petite brise. *Joli frais,* Jolie brise. *Peu usité : Frais* ou *Bon frais,* Bonne brise. *Grand frais,* Brise forte.

— n. f. Moment du jour où il fait frais : *Sortir à la* FRAICHE.

A la fraîche. Cri par lequel les marchands de coco et de limonade invitent les passants à se rafraîchir.

— Adverbialem. Nouvellement, récemment : *Roses toutes* FRAICHES *cueillies* (V. plus bas.) *Boire frais,* Boire un liquide frais.

— Loc. adv. *De frais.* Depuis peu, fraîchement : *Peint* DE FRAIS. *Rasé* DE FRAIS.

— Gramm. Placé devant un participe passé pour présenter l'action dont il s'agit comme nouvellement faite, *frais* est adverbe par le sens, mais il reste variable pour ne pas blesser l'oreille : *Fleur* FRAICHE *éclose.*

— ANTON. **Blême, hâve, pâle.** — **Décoloré, défloré, défraîchi, éteint, taoé, flétri, passé, terne, terni, terreux, rance, gâté.**

FRAIS (*frè* — du bas lat. *fredum,* mot qui désignait primit. vem. l'amende à laquelle était condamné celui qui avait troublé la paix publique, appelée plus tard *paix du roi;* dérivé de l'anc. haut allem. *frida,* paix) n. m. pl. Débours, dépense occasionnée par une cause quelconque : *Le profit est ce qui reste à l'entrepreneur après avoir payé tous les* FRAIS. (Proudh. [Ce mot n'a pas de sing.])

— Fig. Charge, inconvénient, ce qu'il y a d'onéreux en quelque chose : *C'est le contribuable et le soldat qui payent les* FRAIS *de la guerre.* Emploi, usage : *Faire de grands* FRAIS *de politesse.* Avance, soin qu'on se donne : *Les femmes font des* FRAIS *pour tout le monde, excepté pour leurs maris.* (Mme Ch. Reybaud.)

— Admin. *Frais de perception,* Frais de personnel et de matériel nécessaires pour assurer la rentrée de l'impôt. *Frais de bureau,* Menues dépenses faites dans les bureaux pour se procurer les registres, l'encre, le papier, les plumes, etc.

— Comm. Dépenses que fait un producteur pour livrer une marchandise au consommateur. ‖ *Frais généraux,* Dépenses quelconques qui doivent être supportées par l'ensemble des opérations d'un commerce ou d'une industrie. ‖ *Frais de premier établissement,* Dépenses faites pour la constitution, l'agencement des locaux, la publicité, etc., d'une maison de commerce ou d'une industrie.

— Dr. Dépenses qu'occasionne un procès : *Être condamné aux* FRAIS. *Faux frais,* Dépenses qui n'entrent pas en taxe. — Dans le langage ordinaire, Petites dépenses imprévues dans le détail. *Frais de justice,* Frais faits pour la cause commune des créanciers. ‖ *Frais préjudiciaux* ou *de contumace,* Frais qui devaient être acquittés avant que l'on fût admis à continuer des poursuites contre le défaillant. ‖ *Frais et loyaux coûts,* Frais faits pour la passation d'un acte et pour tout ce qui doit en résulter. ‖ *Frais et vacations,* Vacations et déboursés dus aux officiers ministériels qui ont occupé pour une partie. *Frais et mises d'exécution,* Frais qu'un créancier est obligé de faire pour mettre son titre à exécution contre les débiteurs.

— Jeux. Dépense que l'on fait en jouant, au profit du propriétaire du jeu : *Jouer les* FRAIS. *Frais de passe,* Au creps, Sommo que le joueur qui passe plusieurs coups doit payer au marqueur.

— Milit. *Frais de route,* Indemnité allouée aux officiers pour les indemniser en partie des dépenses causées par leur déplacement. *Frais de pilotage.* Syn. de TAXE DE PILOTAGE. ‖ *Frais de logement,* Prélèvement fait par l'Etat sur la solde d'un officier ou sous-officier logé dans un bâtiment militaire. ‖ *Frais de vacation,* Solde spéciale payée aux officiers débarqués de leur navire et envoyés en mission spéciale à terre.

— Loc. div. *Frais de représentation,* Sommes supplémentaires allouées à certains fonctionnaires pour réceptions, etc. *A grands frais,* Avec de grandes dépenses ou beaucoup de peine. *A peu de frais,* Sans beaucoup de dépense ou de peine. *A frais communs,* En participant également à un dépense, en unissant les efforts : *Collaborateurs qui travaillent* A FRAIS COMMUNS *au succès d'une entreprise.* *Se mettre aux frais* ou *Sur de nouveaux frais,* En faisant de nouveaux efforts. *Faire des frais,* Causer quelque dégât dont la réparation coûtera de l'argent. *Faire des frais à quelqu'un,* Lui envoyer du papier timbré. *Faire ses frais,* Retirer d'une entreprise juste autant qu'elle avait coûté, sans bénéfice ni perte. *Faire les frais de quelque chose,* En fournir la dépense, en porter les charges. — En avoir la charge, le soin exclusif, en être la matière : *La malignité* FAIT *le plus* [illegible] LES FRAIS DES *conversations féminines* (Mme de Montcarran). *Être de grands frais,* Occasionner beaucoup de dépenses. *Faire pour ses frais,* Avancer beaucoup d'argent dans une affaire, et n'en tirer aucun profit. *Se donner une peine inutile. Se mettre en frais,* Dépenser plus que de coutume. — Se dit figurément pour toutes sortes de choses autres que l'argent : SE METTRE EN FRAIS *de coquetterie, d'entretien, etc.*

— ENCYCL. Comm. *Frais de premier établissement.* Le compte « frais de premier établissement » comprend des dépenses dont l'utilité se répartit sur toute la durée de l'exploitation, et qu'on ne saurait imputer en totalité à l'exercice qui les subit. Ces dépenses seront donc amorties progressivement dans les exercices successifs.

Néanmoins, il faut remarquer que les frais de premier établissement constituent un actif fictif, qu'il est bon de faire disparaître le plus rapidement possible du bilan, dût-on pour cela ne donner aucun dividende aux actionnaires. D'ailleurs, les progrès incessants de l'outillage industriel obligent l'exploitant à renouveler son matériel en l'espace de quelques années, s'il veut pouvoir soutenir la concurrence des nouvelles installations. Il est donc nécessaire qu'il amortisse, en un temps très court, ses frais de premier établissement.

Frais généraux. Dans une entreprise, on doit s'attacher à séparer très nettement les frais qui n'ont pas d'influence directe sur l'activité commerciale déployée et ceux qui s'élèvent ou s'abaissent, en raison de cette activité. Les premiers sont dits *frais généraux fixes,* et les seconds *frais généraux variables* ou professionnels.

Les frais fixes sont une cause de péril pour le commerçant dans les moments de crise; les frais variables, au contraire, étant proportionnels aux affaires faites, ne sont pas un danger pour l'exploitant.

Les frais généraux fixes comprennent : 1° intérêt du capital; 2° loyer, impôt, assurances; 3° amortissement du matériel, de l'outillage, etc.; 4° appointements du personnel, etc.

Les frais généraux variables comprennent : 1° entretien des immeubles, du matériel, mobilier, etc.; 2° éclairage, chauffage, nettoyage; 3° escomptes, agios, commissions; 4° gratifications et pourboires divers, etc.

Les frais fixes sont susceptibles d'être évalués à peu près exactement dès le début de l'entreprise.

Le commerçant ordinaire, qui ne s'occupe que de la vente des produits, n'a que des *frais généraux de vente.* L'industriel et l'agriculteur qui fabriquent ou produisent les objets et les vendent soit en gros, demi-gros ou détail, ont à la fois des *frais de production* ou *fabrication* et des *frais de vente.* Dans le commerce, on se contente de solder en fin d'exercice les frais généraux par le compte de l'*exercice* ou *profits et pertes.* Dans l'industrie, au contraire, ces frais doivent être incorporés dans le prix de revient des fabrications.

— Econ. polit. *Frais de production.* On appelle ainsi l'ensemble des frais et dépenses nécessaires pour la confection d'un produit. C'est ce que l'industrie désigne sous le nom de *prix de revient.* Ils comprennent trois éléments principaux : 1° prix de la matière première; 2° salaire des ouvriers, entrepreneurs, ingénieurs, etc., qui ont participé à la fabrication; 3° intérêts du capital mis en œuvre par l'industrie, sous forme d'approvisionnements de machines et loyer des ateliers, y compris les impôts.

Le coût de production est la base de la fixation de la valeur normale des produits; mais cette valeur ne se limite pas aux frais de fabrication : il faut y ajouter un certain profit, car il est bien évident que l'on ne produit industriellement qu'en vue du bénéfice et que la production s'arrêterait bien vite si, en règle ordinaire, la valeur d'échange ne faisait que compenser le prix de revient. La concurrence, l'offre et la demande, ne peuvent influencer que momentanément cette valeur d'échange, lorsqu'elle s'écarte beaucoup, en plus ou en moins, des frais de production. La spéculation moderne a recours à des syndicats ou à des *trusts,* pour fausser ce principe.

— Dr. *Frais de justice.* — *Justice civile.* Les frais de justice comprennent les droits perçus par le Trésor (timbre, enregistrement des actes de procédure, à l'exception des actes dits « d'avoués », qui s'échangent entre les avoués) et les émoluments des officiers ministériels. Les droits d'enregistrement perçus sur les jugements sont proportionnels à l'intérêt pécuniaire en jeu, ou fixes lorsque cet intérêt ne peut être déterminé (séparation de corps, divorce, adoption, etc.). Les émoluments des officiers ministériels sont établis d'après des tarifs déterminés par des décrets ou des lois. Indépendamment de ces émoluments, les avoués et huissiers ont l'usage de compter des honoraires. Les honoraires de l'avocat sont à la charge de son client et ne font pas partie des frais de justice. Les frais de justice sont soumis à la taxe du juge qui a été saisi de la contestation. Dans les affaires sommaires (inférieures à 1.500 fr.), les dépens sont liquidés par le jugement lui-même; dans les autres affaires, le greffier du tribunal compétent délivre, sur le vu de la taxe du juge, une ordonnance en vertu de laquelle le recouvrement de ces frais peut être poursuivi. Le jugement indique par qui les frais doivent être payés. En principe, la partie qui succombe supporte les dépens (C. proc. civ., art. 130). Mais il existe de nombreuses exceptions (C. proc. civ., art. 131 : compensation des dépens; C. proc. civ., art. 132 et 1031; loi du 22 janvier 1851 : assistance judiciaire; C. civ., art. 1382 : condamnation du gagnant aux dépens à titre de dommages-intérêts; décret du 18 juin 1811, art. 121 à 124 : le ministère public, partie principale, ne peut être condamné aux dépens). En principe, entre plusieurs parties, la répartition des frais a lieu par tête. Le tribunal peut prononcer la distraction en faveur de l'avoué qui actionne ainsi le perdant, à l'exclusion des créanciers de son client. Les frais de justice font l'objet d'un privilège (C. civ., art. 2101).

— *Justice criminelle.* Les frais sont à la charge du condamné; l'administration de l'enregistrement en fait l'avance, sauf le cas où la poursuite se fait sur requête de parties civiles, celles-ci étant obligées de verser préalablement la somme présumée nécessaire (décr. du 18 juin 1811, art. 57). Qu'elles succombent ou non, les parties civiles en sont personnellement tenues, sauf recours contre les personnes civilement responsables; par exception, pour les affaires portées devant le jury, la partie civile qui ne succombe pas ne doit pas les frais (loi du 28 avr. 1832). Les frais de l'instruction sont taxés par le juge d'instruction, les autres, par le président du tribunal. La condamnation aux frais est prononcée solidairement contre tous les condamnés (C. proc. civ., art. 55 et décr. de 1811, art. 15). Les percepteurs recouvrent les frais de justice criminelle. Les frais de justice ne sont pas remis en cas de grâce. Il existe un privilège en faveur de ces frais (loi du 5 sept. 1807).

— *Frais de dernière maladie.* On nomme ainsi les sommes dues aux médecins et pharmaciens, à l'occasion de la maladie dont le débiteur est mort. Ils sont privilégiés, et ce privilège général sur les meubles (subsidiairement sur les immeubles) s'exerce après ceux des frais de justice et des frais funéraires. Les frais de dernière maladie sont une dette de communauté.

FRAISAGE (*fre-zaj'* — n. m. Action de fraiser.

FRAISANS, comm. du Jura, arrond. et à 23 kil. de Dôle, sur le Doubs; 2.633 hab. Mines de fer; importantes usines, forges et haut fourneau; fabrication de rails, fonte, fer, tôle, fil de fer, chaînes, pointes; grosse chaudronnerie. Château du XVIIIe siècle.

FRAISE (*frèz'* — du lat. pop. *frasea;* tiré de *frasum,* pour FRAGUM) n. f. Fruit du fraisier : *La* FRAISE *est, en réalité, un réceptacle floral, chargé d'akènes.* ‖ *Fraise d'écorce* ou *des arbres,* Nom vulgaire de la sphérie fragiforme. ‖ *Fraise en grappe,* Nom vulgaire de l'arbouse.

— Accident naturel de la peau, qui offre des grains plus ou moins colorés imitant une fraise : *Avoir une* FRAISE *sur la joue.* V. NÆVUS.

— En T. de pathol. Variété de végétations syphilitiques, dont la forme offre quelque ressemblance avec les fruits connus sous ce nom.

— ENCYCL. La *fraise* est un aliment rafraîchissant, laxatif, mais un peu froid pour les estomacs délicats et produisant parfois des accès d'urticaire; la petite fraise des bois, si parfumée, est moins indigeste que toute autre. Parmi les fraises de culture, la ricardo se prête à tous les accommodements : champagne sec, citron, rhum, kirsch. On fait avec les fraises des gelées, des compotes, des confitures, des sirops, des beignets, etc. V. FRAISIER.

Confiture de fraises. Pour 1 kilogramme de fraises, il faut 800 grammes de sucre, un demi-litre d'eau, deux cuillerées de glucose, quelques gouttes de jus de citron, 100 grammes de framboises. Mettre dans la bassine le sucre, la glucose et l'eau; faire fondre sur feu vif, et ajouter alors les framboises; puis, dès que les globules de sirop pétillent un peu, ajouter les fraises. Chauffer de nouveau jusqu'à l'ébullition, puis retirer du feu. Enlever les fraises; les poser sur un tamis de crin, sous lequel on aura placé un saladier, pour recueillir le jus. On remet le sirop au feu, et on le laisse cuire jusqu'à ce qu'il fasse « la nappe »; on remet alors les fraises et le jus du saladier. On laisse refroidir avant de mettre en pots.

FRAISE (*frèz'* — du bas lat. *frassa,* même sens) n. f. Boucher. Nom vulgaire de la membrane qui enveloppe les intestins du veau et de l'agneau (mésentère).

— Cost. Espèce de collet plissé à plusieurs doubles qui, tournant autour du cou, présentait quelque ressemblance de forme avec une fraise de veau : FRAISE *effilée.* FRAISE *à l'espagnole, à languette, fermée, godronnée, à tuyau d'orgue.* FRAISE *de blonde, de tulle.* ‖ Objet qui ressemble à l'ornement appelé fraise : *Un jeune condor mâle, qui est déjà garni de la demi-*FRAISE *blanche qui, chez les individus adultes, garnit la barre du cou.* (Cuv.)

— Chair rouge et plissée, qui pend sous le bec du dindon : *La* FRAISE *du dindon s'enfle et rougit, dans certains moments d'amour ou de colère.* (Buff.)

— Fortif. Sorte de palissade disposée de manière à former un plan horizontal ou légèrement incliné, au sommet d'une escarpe ou d'une contrescarpe.

— Mar. Bout de raliague, qui dépasse la partie de la voile qu'elle élonge.

— Moll. Coquille bivalve et striée, du genre bucarde.

— Vénerr. Partie de la tête du cerf, du daim et du chevreuil, située immédiatement au-dessus de la menle.

— ENCYCL. Archéol. La grande collerette nommée *fraise,* haute et large, en forme de roue, à mille replis et à plu-

Fraise (XVIe s.).

Fraise (XVIIe s.).

sieurs étages, fut portée aux XVIe et XVIIe siècles. Quand elle avait ses plis disposés sans symétrie, elle était dite *à la confusion;* on la porta ainsi en France, sous Henri III et avant. Les fraises mises à la mode par ce roi et sa cour étaient si larges, qu'on en fit des caricatures. On dit que les étudiants de Paris s'en allèrent en procession, à la foire Saint-Germain, le cou garni d'immenses fraises en papier et chantant : *A la fraise on connaît le veau !* En Angleterre, la reine Elisabeth mettait alors à la porte de ses villes de sages et graves personnages chargés d'examiner les gens qui entraient, de briser la pointe des épées dépassant 4 pieds de long, et de couper les fraises larges de plus de 1 pied de rayon. La mode de ces fraises en roue de carrosse prévalut toutefois en France, bien après la mort de Henri III, et en Allemagne comme en Flandre, jusque sous le règne de Louis XIV.

Fraise Watteau (XVIIIe s.)

— Art culin. Choisir la fraise blanche et grasse, la laver à plusieurs eaux et la faire blanchir un quart d'heure à l'eau bouillante; puis couper par morceaux et faire cuire pendant deux heures avec les assaisonnements ordinaires et un demi-verre de vinaigre. Servir avec une sauce vinaigrette. On peut encore préparer la fraise de veau : en blanquette; en fricassée de poulet, avec le jus d'un citron; en friture, avec couronne de persil frit.

— Fortif. La *fraise* établie sur une contrescarpe ou une escarpe a pour but d'empêcher les assaillants de descendre dans le fossé ou d'escalader les murs. C'est l'un des dispositifs employés dans la fortification passagère, sous le nom de *défenses accessoires.* On établit une fraise en enfonçant, de 1 mètre à 1m,50, dans le talus des pieux de 3 à 4 mètres de long, dont l'extrémité antérieure est taillée en pointe. Ces pieux sont à peu près jointifs et on les réunit par des liens, de façon à les rendre solidaires et à en constituer une sorte de toit, avec légère inclinaison de haut en bas pour celui qui est au sommet de l'escarpe et de bas en haut pour celui qui est au sommet de la contrescarpe. Les fraises constituent

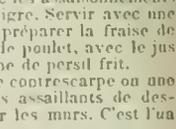

Fraise (fortif.).

un obstacle assez sérieux, mais à la condition d'être suffisamment protégées contre les vues et les coups de l'artillerie, qui peut aisément les détruire de loin.

FRAISE (*frèz'* — orig. inconn.) n. f. Outil en acier trempé, en forme de cône renversé ou de cylindre, et servant à évaser l'orifice d'un trou. (On dit aussi FRASE.) ‖ Outil de la même famille, qui sert à aplanir et à dresser en dessous les têtes des vis qui ne doivent pas être saillantes. ‖ Outil qui se manœuvre de la même manière et qui sert, suivant la forme qu'on lui donne, à dresser, à faire le creux des moules à balles, etc. ‖ Petite roue dentée, en acier, qui sert à couper les bois et les métaux, à refendre les roues d'engrenages, etc., et qui est une véritable scie circulaire. ‖ Lime ronde d'horlogerie. ‖ En T. de constr., Nom donné aux pieux battus autour d'une pile de pont pour la protéger.

— ENCYCL. La *fraise* est un outil dont la forme offre tantôt celle d'un cône très obtus, tantôt celle d'un cylindre dont la surface extérieure est creusée en forme de dents hélicoïdales et de diverses manières. On manœuvre cet outil en lui donnant, soit à la main, soit mécaniquement, un mouvement de rotation, pour produire une empreinte

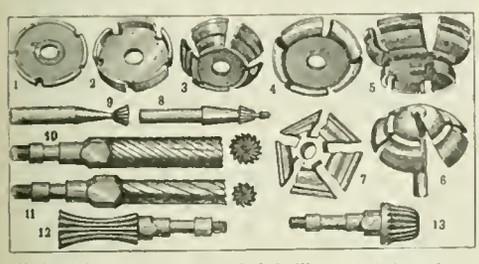

Fraises à bois : 1. A rainures ; 2. A feuillures ; 3, 5. A moulures ; 4. A gueule-de-loup ; 5. Pour défonceuses ; 7. Pour toupies ; 8 à 13. Fraises à métaux.

conique ou tronconique, dans laquelle doit se loger une saillie de même forme, comme la tête d'une vis dite « à tête fraisée ». Les fraises sont de deux sortes : celles dites *de forme* et les *fraises cylindriques*. Les premières s'emploient pour obtenir un profil déterminé, pour tailler des engrenages droits ou hélicoïdaux, etc. La fraise de forme exige d'être tournée au profil de la pièce à exécuter, c'est-à-dire qu'il faut une fraise spéciale pour chaque objet à fraiser. La fraise est simple ou combinée avec une autre ; elle est fixée sur un axe inamovible, comme dans la machine à tailler les engrenages, ou amovible, comme dans la machine à faire des bois de fusil. Dans ce cas, l'axe se déplace sous l'action d'un *gabarit type*, modèle correct de l'objet à reproduire, et dont la fraise suit ainsi toutes les ondulations, à mesure qu'elle avance dans son mouvement de translation.

Les fraises cylindriques sont taillées de préférence sous forme d'hélices, et non suivant une génératrice. L'inclinaison de ces dents hélicoïdales, leur nombre, ont une grande influence sur la régularité avec laquelle le travail est exécuté. La pratique démontre que le nombre de dents est fonction du diamètre de la fraise ; elle démontre, en outre, que ce nombre peut être calculé d'après la formule suivante : $N = \frac{d-20}{5} + 7$, dans laquelle d est le diamètre de la fraise.

FRAISELETTE ou **FRAIZELETTE** (*frè-ze-lèt'* — dimin. de *fraise*) n. f. Petite fraise. (Vieux.)

FRAISEMENT (*frè-ze-man*) n. m. Fortif. Etat d'un ouvrage garni d'une fraise. (Inus.)

— Techn. Action de fraiser un trou qui doit recevoir une tête de vis. Syn. de FRAISAGE.

FRAISER (*frè-zé*) v. a. Plisser en forme de fraise : FRAISER *des manchettes*. FRAISER *du papier*.

— Art milit. anc. *Fraiser un bataillon*, Le border de piquiers ou d'hommes armés de baïonnettes.

— Fortif. Garnir d'une fraise : FRAISER *un ouvrage*.

— Techn. Evaser l'orifice d'un trou dans lequel une vis ou tout autre objet doit être inséré. ‖ Dresser en dessous la tête d'une vis, afin qu'elle porte parfaitement sur son pourtour. ‖ Unir le fond d'une pièce creuse en pratiquer dans les métaux des espèces de loges demi-sphériques, comme celles des moules à balles rondes, etc. ‖ Travailler, entailler le bois ou les métaux. ‖ Entourer de pieux ou pilots une pile de pont. ‖ Machiner à fraiser. V. FRAISEUSE.

FRAISER (*frè-zé* — orig. inconn.) v. a. Art culin. Rouler de la pâte sous la paume de la main et petit à petit, afin de la rendre lisse et compacte.

— Techn. Mouiller faiblement de la chaux éteinte en poudre, de manière à en former de petites boules qu'on emploie dans la savonnerie.

FRAISERAT (*frè-ze-ra* — rad. *fraise*) n. m. Nom vulgaire du fraisier stérile.

FRAISETTE (*frè-zèt'*) n. f. Cost. Petite fraise : *Les hommes portaient autrefois des* FRAISETTES *au lieu de manchettes, lorsqu'ils étaient en grand deuil.*

FRAISEUSE (*frè-zeuz'*) n. f. Machine-outil horizontale ou verticale sur laquelle on peut monter une fraise.

— ENCYCL. La *fraiseuse* remplace souvent, dans le travail des métaux, ou du bois, les raboteuses et mortai-

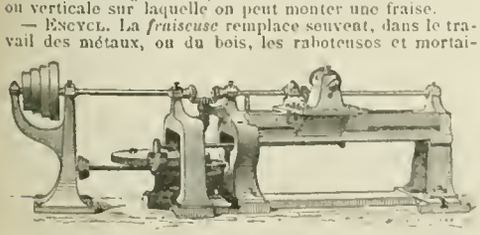

Fraiseuse.

seuses. On distingue les *fraiseuses verticales* et les *fraiseuses horizontales*.

En principe, une fraiseuse se compose d'un arbre, vertical ou horizontal, à l'extrémité duquel est adaptée la fraise. Cet arbre reçoit un très rapide mouvement de rotation par l'intermédiaire d'engrenages. La pièce à fraiser est maintenue sur un plateau circulaire, qui lui-même est doué d'un mouvement circulaire et transversal.

FRAISIER (*frè-zi-é* — rad. *fraise*) n. m. Genre de plantes, de la famille des rosacées.

— ENCYCL. Les *fraisiers* (fragaria) sont des herbes vivaces de la tribu des dryadées, le plus souvent stolonifères, soyeuses ou velues, à rhizome épais, à feuilles trifoliolées, à fleurs ordinairement blanches, habitant surtout les régions alpines ou tempérées de l'hémisphère boréal. Le fruit est formé d'un grand nombre de petits akènes, improprement appelés grains, répartis à la surface d'un réceptacle charnu, gorgé de matières sucrées et comestible (*fraise*), que l'on assimile inexactement au fruit.

On en connaît cinq ou six espèces bien définies, avec un grand nombre de variétés. La plus commune est le fraisier comestible (*fragaria vesca*), dont les principales variétés sont le fraisier des bois et le fraisier des quatre-saisons, originaire des Alpes. Parmi les fraisiers à gros fruits, citons : le fraisier élevé (*fragaria elatior*), dont les fraises ont une saveur musquée ; le fraisier des collines (*fragaria collina*), dont le calice est appliqué sur le fruit ; le fraisier du Chili (*fragaria Chiloensis*), modifié par la culture et le croisement avec le *fragaria Virginiana*, et réussissant bien à Plougastel (Bretagne).

Fraisier : *a*, fraise.

Connu depuis la plus haute antiquité à l'état sauvage, le fraisier n'est guère cultivé que depuis la fin du XVIe siècle. Il affectionne les terres franches, légères, substantielles, fumées avec des engrais bien consommés, et une exposition découverte ; il se trouve bien de copieux arrosements. Les plantations doivent être renouvelées tous les deux ou trois ans. Par le forçage on peut le faire fructifier presque en toute saison. L'ennemi le plus redoutable du fraisier est la larve du hanneton.

FRAISIER n. m. Techn. Synonyme de FRASIL ou de FRAISIL, en T. de forgeron et de charbonnier.

FRAISIÈRE (*frè*) n. f. Terrain planté de fraisiers.

FRAISIL (*frè-zi* — pour *faisil* ; du lat. *fax, facis*, torche) n. m. Cendre de charbon de terre, non complètement épuisée, et que l'on retrouve dans une forge après un travail exécuté. ‖ Dans le Berry, Poussière et menus débris de charbon de bois qui restent sur le sol aux endroits où l'on avait établi des meules pour la fabrication du charbon de bois dans les forêts.

FRAISINE (*frè* — du lat. *fraxinus*, frêne) n. f. Ancienne lance de combat, qui avait une hampe en frêne.

FRAISOIR (*frè* — rad. *fraiser*) n. m. Vilebrequin dont se servent les ouvriers qui travaillent le bois et particulièrement ceux qui font de la marqueterie. V. GILLE.

FRAISSE (*frèss*) n. f. Nom vulgaire du frêne.

FRAISSE, comm. de la Loire, arr. et à 11 kilom. de Saint-Etienne, non loin de l'Ondaine, affluent de la Loire ; 1.824 hab. Ch. de f. P.L.-M. Mines de houille.

FRAISSE-SUR-AGOÛT, comm. de l'Hérault, arrond. et à 22 kilom. de Saint-Pons, sur le *plateau de Fraisse*, et l'*Agoût* naissante : 984 hab. Moulins. Menhirs.

FRAISSINE (*frè-sin'* — rad. *fraisse*) n. f. Terrain planté de frênes.

FRAISURE (*frè-zur'* — rad. *fraiser*) n. f. Techn. Evasement pratiqué à l'orifice d'un trou destiné à recevoir une vis ou tout autre objet de forme analogue. ‖ Creux demi-cylindrique pratiqué dans les anciens fusils à silex dans le bassinet, un peu au-dessous de la lumière. ‖ Dans les fusils à piston ou à chien, Sorte d'évidement pratiqué à l'extrémité du marteau ou chien qui vient frapper sur la capsule ou l'englobant.

FRAIZE, ch.-l. de canton des Vosges, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Dié, sur la Meurthe ; 3.905 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 10 comm. et 19.044 hab.

FRAKNOI (Guillaume), historien hongrois, né à Urmény en 1843. Professeur au séminaire d'Esztergom, il devint, tour à tour, secrétaire perpétuel de l'Académie, évêque *in partibus* et directeur des musées hongrois. Il fit de laborieuses et fréquentes recherches dans les archives du Vatican. On lui doit la biographie du cardinal *Pierre Pazmany* (1868-1872) ; *la Conjuration de l'abbé Martinovics* (1880) ; *la Hongrie et la Ligue de Cambrai* ; *la Hongrie avant la bataille de Mohacs* (1884) ; *Mathias Corvin* (1891, traduit en allemand). Toutes ses études s'appuient sur de vastes travaux d'archives et se distinguent par leur forme achevée. Directeur des *Monumenta* des Diètes hongroises à partir de 1873, il édita la correspondance de Mathias Corvin. Il fonda, à ses frais, l'Institut historique hongrois de Rome, où de jeunes savants allèrent préparer, sous sa direction, les *Monumenta vaticana historiam regni Hungariæ illustrantia*.

FRAMBŒSIA (*bé* — rad. *framboise*) n. m. Maladie caractérisée par des tumeurs cutanées, qui ressemblent à des framboises. V. PIAN.

FRAMBOISE (de l'anc. allem. *brambese*, mûre sauvage, framboise) n. f. Bot. Fruit du framboisier. ‖ *Framboise sauvage*, Nom vulgaire des mûres de ronce.

— Anat. Se dit de certaines parties mamelonnées comme des framboises.

— ENCYCL. Bot. V. FRAMBOISIER.

— Art culin. La *framboise*, qui est un fruit très sain, de digestion facile, de saveur agréable, se sert ordinairement mélangée aux fraises ou aux groseilles, quand on la mange crue ; mais on en fait surtout du sirop, qui se prépare comme le sirop de groseille, de la gelée, et de la confiture, qui se préparent comme celles de fraise. La framboise sert aussi à fabriquer un ratafia et un vin très estimés.

FRAMBOISEMENT (*man*) n. m. Etat de certains tissus disposés en framboises, c'est-à-dire en saillies mamelonnées : *Le* FRAMBOISEMENT *de l'œuf et sa transformation en une masse de cellules germinatives*. A. de Quatrefages.

FRAMBOISER v. a. Aromatiser avec des framboises : FRAMBOISER *des groseilles, du vin*.

Framboisé, ée part. pass. Qui a le parfum de la framboise : *Fruit* FRAMBOISÉ.

FRAMBOISIER (*zi-é* — rad. *framboise*) n. m. Sous-arbrisseau de la famille des rosacées.

— ENCYCL. Le *framboisier* est une espèce du genre ronce (*rubus*) : c'est la ronce du mont Ida (*rubus Idæus*), parce qu'il y aurait été, dit-on, observé pour la première fois. Sa souche souterraine, vivace, produit des tiges aériennes dressées, bisannuelles, couvertes de petits aiguillons, portant des feuilles alternes, ordinairement à cinq folioles et cotonneuses en dessous. Les fleurs, blanches, réunies en grappes sur des pédoncules velus, fournissent des fruits, ordinairement rouges, dont chacun est un groupe de petites drupes rapprochées, se séparant facilement du réceptacle à la maturité. Le framboisier se rencontre dans toute l'Europe ; c'est une espèce rustique, qui affectionne les localités pierreuses, humides et ombragées des montagnes. On le cultive en le multipliant ordinairement par rejetons ; une plantation peut durer de dix à douze ans. Son fruit, inférieur à la fraise, est adoucissant et rafraîchissant ; ses feuilles sont détersives et astringentes.

Framboisier.

FRAMBOISIERE n. f. Terrain planté de framboisiers.

FRAMÉE du lat. *framea*, même sens n. f. Arme d'hast franque, qui est une courte sagaie, dont la hampe et le fer ne dépassent point la hauteur d'un homme.

— ENCYCL. La *framée* est, en somme, une javeline dont le fer, en feuille de laurier aigu et tranchant, se continue par une douille où s'emmanche la hampe faite de frêne ou de quelque autre bois dur. Il n'y a pas de différence essentielle entre la framée franque, la javeline du peltaste grec et la sagaie actuelle des Somalis et des Danakils.

Framée merovingienne.

FRAMERIES, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Mons ; 10.821 hab. Mines de houille. Corderies.

FRAMERY (Nicolas-Etienne), littérateur et musicien français, né à Rouen en 1745, mort à Paris en 1810. Surintendant de musique du comte d'Artois, il fut chargé de la rédaction du « Journal de musique », fondé en 1764 par Mathon de La Cour. On lui doit des travaux sur le théâtre et les livrets de plusieurs opéras-comiques, ainsi que des adaptations d'œuvres italiennes de Sacchini ou de Paesiello. Ses principaux écrits relatifs à la musique sont : *Mémoire sur le Conservatoire de musique* (1795) ; *De l'organisation des spectacles de Paris* (1791) ; *Notice sur Joseph Haydn* (1810) ; *Calendrier musical universel*, pour 1788 et 1789. Il a rédigé aussi, avec Ginguené et l'abbé Feytou, le premier volume du « Dictionnaire de musique » de l'*Encyclopédie méthodique*. Enfin, il a donné, avec Panckouke, des traductions littérales de *la Jérusalem délivrée* et du *Roland furieux*.

FRAMINGHAM, bourg des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Middlesex] ; 9.239 hab. Ecole classique (académie). Manufactures de coton.

FRAMLINGHAM, ville d'Angleterre (comté de Suffolk), sur l'Alde, affluent de l'Ore ; 2.525 hab. Eglise Saint-Michel. Ruines d'un magnifique château, ancienne résidence des ducs de Norfolk.

FRAMMWELLGATE, ville d'Angleterre (comté de Durham) ; 4.550 hab. Faubourg de Durham, séparé de la ville par le Wear.

FRANC, FRANQUE (*fran, frank'* — en lat. *Francus*), peuple germain, qui habitait anciennement près du Rhin : FRANCS *tudesques, saliens, ripuaires, austrasiens, neustriens*.

— Adjectiv. Qui appartient aux Francs : *Mœurs* FRANQUES.

— Nom générique des Européens qui habitent le Levant ou la Barbarie, probablement parce qu'au temps des croisades, les Français ont joué le principal rôle dans ces contrées. ‖ Adjectiv. : *Le quartier* FRANC, *à Constantinople. La colonie* FRANQUE *de Tripoli*.

— Linguist. *Langue franque*, Nom donné d'abord à la langue tudesque, parlée du temps de Charlemagne, et plus tard à la langue romane, quand les Francs eurent obtenu la prépondérance. ‖ Nom donné aujourd'hui à un langage mêlé de français, d'italien, d'espagnol, d'arabe, de turc, qui est parlé dans le Levant et en Afrique, dans les relations commerciales qui ont lieu entre les peuples de ces pays et les Européens. Syn. SABIR.

— ENCYCL. Hist. *Les Francs depuis leur apparition dans l'histoire jusqu'à l'avènement de Clovis*. Le nom des Francs apparaît pour la première fois en 241. Ni Tacite, ni César n'ont parlé des Francs ; ils ont mentionné seulement les Canques, les Bructères, ou plus exactement les Chattes, qui sont des tribus franques du pays compris entre le Mein et la mer. Ils étaient divisés en tribus indépendantes ayant chacune son gouvernement, ses coutumes. De temps en temps les chefs tenaient des assemblées générales ou « malbergs », pour discuter les intérêts de la communauté. Par leur caractère et leurs mœurs, ils ressemblaient assez aux autres Germains. Les Romains étaient remplis d'une crainte superstitieuse pour leur intrépidité, mais ils leur reprochaient leur mauvaise foi dans les contrats. Au IIe siècle, ils se ruèrent sur l'empire romain. Alliés aux Goths, ils battirent Decius 251 et repoussèrent les Romains au delà du Rhin. Dès lors, la lutte entre les Barbares et les empereurs romains fut ouverte. Posthumus, pour les vaincre, essaya de semer la discorde parmi

les Francs, en s'alliant à quelques tribus, pendant plusieurs années, ses plans réussirent, mais les Francs, lassés de ne rien faire, envahirent la Gaule jusqu'à la Méditerranée, et infestèrent ses côtes pendant douze ans. Les Francs restés en Germanie furent poussés en Gaule par les Barbares de l'Est. Probus réussit à les arrêter dans leur marche, et fit entrer seize mille auxiliaires dans l'armée romaine, mais, désespérant de les discipliner, il les envoya dans le Pont. Ils se révoltèrent en route, ravagèrent tout sur leur passage, et retournèrent en Germanie. Maximien essaya de les soumettre, mais il n'y parvint pas. Constantin, après les avoir vaincus, saccagea leur pays et fit descendre les prisonniers dans les arènes de Trèves. Constant, pour les gagner, leur fit de grandes concessions, malgré les révoltes répétées des Francs, les empereurs continuèrent cette politique, tandis que

Guerrier franc.

se poursuivait, à travers les frontières, l'immigration des familles ou des tribus franques. Au ve siècle, les Francs formaient dans l'armée romaine des troupes régulières, élurent même un empereur, Jovinus (411). Fatigués de leur alliance avec les Romains, ils la rompirent, envahirent la Gaule (417) et s'y établirent. A la chute de l'empire d'Occident, ils étaient divisés en deux grandes tribus : les Francs saliens, établis en Flandre et dans le pays de Liège, que commanda Clovis, et les Francs ripuaires, établis sur les bords du Rhin.

Francs (Histoire des), par Grégoire de Tours. — Cet ouvrage, faussement appelé *Historia ecclesiastica Francorum*, se compose de dix livres d'« Histoires », dans lesquels Grégoire de Tours, à la suite d'un résumé de l'histoire universelle jusqu'à la mort de saint Martin de Tours, raconte dans une langue très étudiée, dans un style souvent prétentieux, l'histoire de la Gaule et des Francs, depuis la mort de saint Martin jusqu'en 591. C'est, vraisemblablement, aux alentours de 590 que Grégoire de Tours a composé cet ouvrage, dans lequel il ne se montre pas chroniqueur, mais véritablement historien. Il raconte et il décrit, en effet, « il marque la conduite et les pensées des hommes », et il le fait avec une réelle finesse, car il a parfaitement connu les hommes de son temps, et les personnages romains comme lui-même, et les Francs. Aussi s'occupe-t-il de toute la population de la Gaule sans distinction de race, et sans montrer d'antipathie envers les Francs, bien qu'il soit Romain ; c'est avec impartialité qu'il dit les crimes et les vices des uns et des autres. Voilà pourquoi les « Histoires » de Grégoire de Tours constituent pour les historiens de la période franque une source d'une importance capitale.

FRANC (*fran*), **FRANCHE** (de *Franc*, n. de peuple, et aussi « homme libre »), adj. Affranchi, exempt de charge ou d'obligation : *Marchandise* FRANCHE *de tout droit. Le clergé était* FRANC *d'impôts.*

— Sincère, qui dit ce qu'il pense, qui parle ou agit sans détours : *Soyez* FRANCS *si vous voulez être forts.* (E. de Gir.)

Hommes *francs* et loyaux, méfiez vous toujours
Des gens qui vont sous terre et par d'obscurs détours
VIENNET

— Qui est fait ou dit avec candeur, inspiré par la franchise : *Un* FRANC *aveu. Une réponse, Une conduite, Des manières* FRANCHES.

— Net, clair, précis, tranché, sans ambages, vrai, certain, assuré, excluant tout doute : *Une situation bien* FRANCHE. *Un type bien* FRANC. *Un* FRANC *coquin.*

Tout bien considérée, *franche* coquetterie
Est un vice moins grand que fausse pruderie.
DUFRESNY.

— Entier, complet : *Planche qui a en largeur 15 centimètres* FRANCS. *Huit jours* FRANCS.

— Loyal, div. *Franc comme l'osier, Franc comme l'or*, Qui est d'une grande franchise, qui n'a pas la moindre arrière-pensée. « *Avoir ses coudées franches*, N'être ni contraint ni gêné dans ce qu'on veut faire. « *Avoir son franc parler*, Ne déguiser nullement sa pensée, avoir on prendre le droit de parler en toute liberté. « *Avoir le port franc*, Être exempt de taxes postales. « *Avoir part franche* (au jeu, dans une affaire, etc.), Avoir une part sans rien payer. « *Moineau franc*, Moineau proprement dit. « *Vin franc*, Vin naturel.

Franc archer, Soldat de la première infanterie permanente que la France ait possédée : *Les* FRANCS ARCHERS *remplaçaient les* FRANCS TAUPINS.

Agric. *Terre franche*, Terre végétale, qui n'est mêlée ni de sable ni de gravier.

— Arbori. Se dit d'un arbre fruitier provenant du semis des graines d'un arbre déjà amélioré par la culture. Substantiv. : *On greffe beaucoup plus sur* FRANC *que sur sauvageon.* Bosc. « Se dit aussi d'une plante venue sur bouture ou d'un individu qui représente le type pur d'une espèce ou d'une variété. « *Franc de pied*. Se dit d'un arbre ou d'un arbuste non greffé et végétant sur ses propres racines. « *Enter franc sur franc*, Enter un scion d'arbre franc sur un autre arbre franc. — Fig. et par plaisant. Se dit d'un bâtard qui a un autre bâtard.

— Arg. mod. *C'est franc !* Il n'y a pas de danger ! On ne risque rien ! Pas d'erreur ! *L'alpiniste est à la cantine. Sautons le mur !* « EST FRANC.

— Comm. *Franc d'avaries particulières*, Clause insérée dans les polices d'assurances pour certaines marchandises qui affranchit les assureurs de tout dommage, quelle qu'en soit l'importance, si la perte ne peut donner lieu au délaissement : perte ou détérioration ne équivalant pas aux trois quarts de la valeur. « *Franc de coulage*, Clause insérée dans les polices d'assurances par laquelle les assureurs déclinent toute responsabilité en cas de coulage ou évaporation des liquides transportés.

— Constr. *Pierre franche*, Pierre de construction qui n'est ni trop molle ni trop dure.

— Dr. *Franc et quitte*, Expression par laquelle on exprime qu'une personne ou une propriété n'est grevée d'aucune charge, d'aucune dette.

— Escr. *Botte franche*, Botte portée d'une manière nette et vive, et qui n'a pu être parée.

— Féod. *Franc tenement* ou *Franche tenure*, Héritage exempt de toute charge roturière. V. TENURE, TENANCIER, etc.

— Hist. *Villes franches*, Villes qui ne payaient pas la taille.

— Jeux. *Carte franche*, Carte qui ne peut plus être prise. « *Jouer part franche*, Jouer à qui ne payera rien pour un objet, s'il le gagne. « *Franc carreau*, Jeu consistant à jeter en l'air une pièce de monnaie ; celui dont la pièce tombe le plus loin des bords du carreau gagne la partie.

— Manèg. *Cheval franc du collier*, Cheval tirant de lui-même, sans qu'il soit nécessaire de recourir au fouet. Fig. Dans le langage ordinaire, *Être franc du collier*, Être toujours prêt à faire sans contrainte, sans hésitation, ce qu'exige l'honneur ou le devoir.) « *Cheval franc d'amble*, Cheval qui va l'amble naturellement. « *A franc étrier*. V. ÉTRIER.

— Mar. *Trois-mâts franc*, Trois-mâts carré. « *Navire franc d'eau*, Navire dont la cale est asséchée. « *Pompe franche*, Qui ne rejette plus d'eau, ayant épuisé celle qui se trouvait à fond de cale. « *Voie d'eau franche*, Voie d'eau que les pompes peuvent étaler. « *Vent franc*, Vent constant et régulier. « *Marcher à franches boulines*, Tenir le vent entre le plus près et le largue, c'est-à-dire Porter bon plein. « *Port franc*, Port de commerce possédant des entrepôts dans lesquels les marchandises peuvent séjourner et transiter sans être soumises à des droits de douane. « *Gouverner à la barre franche*, Se servir directement de la barre du gouvernail, quand, par suite d'avaries, la drosse de la roue de transmission ne peut plus fonctionner. « *Avoir la nuit franche*, N'avoir pas de quart de nuit à faire.

— Adverbialem. au masc. Ouvertement, sans déguisement : *Nous perdons de plus en plus l'habitude de parler* FRANC *et de parler français.* (L. Veuillot.) « Entièrement, sans que rien y manque : *Sauter vingt-quatre semelles* FRANC.

— Gramm. *Franc* est adverbe quand il veut dire *ouvertement*, sans biaiser, ou *complètement* sans rien retrancher, comme dans l'exemple précédent. Dans le sens d'exemption des frais de port, quelques grammairiens disent qu'il est invariable devant le substantif, et variable après : *Vous recevrez* FRANC *de port les lettres que je vous envoie ; des lettres* FRANCHES *de port.*

— SYN. **Franc, cordial, ouvert**, etc. V. CORDIAL.

— ANTON. **Boutonné, cachottier, dissimulé, rusé, sournois. — Affecté, double, faux, hypocrite, trompeur.**

— ENCYCL. Milit. *Corps francs*. V. CORPS.

— *Francs archers*. En 1448, Charles VII établit que chaque paroisse du royaume fournirait un archer équipé et armé de salado, brigandine ou jaque, dague, épée et arc. L'homme, choisi par les élus parmi ceux qui tireraient le mieux à l'arc, devait s'exercer, en temps de guerre, tous les dimanches et jours fériés. Quand il serait au service, il recevrait 4 francs par mois. En tout temps, il serait exempt de la taille et autres charges, sauf de la gabelle et de l'aide levée pour la guerre. Il devrait partir sur l'ordre du roi. Ainsi organisés, les francs archers parurent en divers combats : à Formigny (1450), à Castillon (1453). Mais, manquant de cohésion et de discipline, ils firent très mauvaise figure à Guinegate, et Louis XI les congédia en 1479. Employés encore par Charles VIII et Louis XII, ils devinrent assez, vite par leur mauvaise tenue militaire, l'objet des quolibets du public, dont le monologue du *Franc archer de Baignolet* s'est fait l'écho. On ne put les employer en Italie. François Ier les réorganisa inutilement. Leur histoire ne compte que désertion en masse (1536 et 1543), trahison (Boulogne livré aux Anglais en 1545), révolte (Metz, 1557, où on doit les charger avec la gendarmerie). Réorganisés, au nombre de près de cinquante mille, en 1552, sous le nom de *légionnaires*, ils se fondent, au cours des guerres de religion, avec les bandes indépendantes régionales, et disparaissent sous Charles IX.

Franc archer (xve s.).

FRANC (*fran*), d'une monnaie que le roi Jean fit frapper et qui portait pour devise les mots *Francorum rex*) n. m. Nom de plusieurs monnaies, qui ont eu cours en France à différentes époques. « Unité monétaire, dans le système décimal français. « Pièce d'argent monnayée, du poids de 5 grammes.

— *Au marc le franc*. Se dit d'un mode de répartition ou de payement fait à chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire : *Créanciers payés* AU MARC LE FRANC.

— ENCYCL. Le *franc* fut, dans le principe, l'équivalent de la livre, ou 20 sols. D'abord d'or fin, les premiers francs furent fabriqués vers la fin du règne du roi Jean, en 1360, après son retour d'Angleterre : ce sont les *francs à cheval*. Ceux qui furent fabriqués sous le règne de Charles V étaient également d'or fin ; pour les distinguer, on les nomma *francs à pied* ; le roi, avec épée et main de justice, était représenté debout sous un dais gothique. Henri VI, roi d'Angleterre, en fit faire de semblables pendant qu'il exerçait sa domination sur une partie de la France. Ces francs d'or jouirent d'une grande faveur à cause de l'élévation et de la fixité de leur titre, et parce qu'ils valaient justement 1 livre, unité de compte dont on se servait en France depuis Charlemagne. Henri III, par ordonnance du 31 mai 1575, fit fabriquer des francs d'argent, des demi-francs et même des quarts de franc, en proportion, à 10 deniers d'argent fin (833^m). Henri IV continua la fabrication des monnaies, telles qu'elles étaient sous le règne de son prédécesseur. Louis XIII la décria en octobre 1641 : elle n'eut plus cours que d'après son poids, et, par déclaration du 10 novembre de la même année, le roi défendit la fabrication des francs, auxquels on substitua des *louis* d'argent, ou pièces de 60, de 30, de 15 et de 5 sols, toutes au titre de 11 deniers de fin (916^m). Le franc cessa, dès lors, d'être une monnaie réelle ; mais il resta monnaie de compte comme synonyme de la livre, c'est-à-dire 20 sols tournois ou tiers de l'écu.

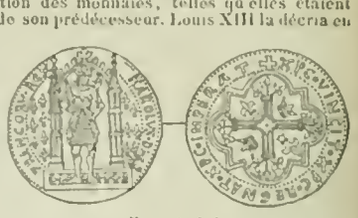

Franc à pied.

Franc à cheval.

En 1795, le système décimal ayant été adopté en France, on chercha, pour établir l'unité monétaire, celle qui se rapprochait le plus de l'ancienne, qui était la livre tournois, et l'on trouva qu'un poids de 5 gr. d'argent, au titre de 900 millièmes et au prix réglé par les tarifs, valait intrinsèquement 1 livre tournois, plus une fraction de 1/80 ou de 1/4 p. 100 : ainsi, 80 francs font 81 livres tournois, comme 100 francs font 101 livres 5 sous. C'est donc à ce poids, le plus rapproché de la valeur de l'ancienne livre tournois, qu'on s'est arrêté pour fixer l'unité monétaire du nouveau système, et c'est aussi pour ne pas s'en éloigner qu'on lui a conservé le nom de franc, synonyme de *livre*. V. MONNAIE et MÉTRIQUE (système).

Pièce de 1 franc (face et revers).

FRANC (Martin **Le**), poète français, né dans le comté d'Aumale vers 1410, mort en 1461. Il fut prévôt du chapitre de Lausanne, secrétaire des papes Félix V et Nicolas V et abbé de Nevalèse. Il est l'auteur de deux immenses compositions : *le Champion des dames* (dédié en 1442 à Philippe de Bourgogne), où il traite en 24.000 vers la question, si controversée alors, du mérite et des défauts du sexe féminin, et *l'Estrif* (combat) *de Fortune et de Vertu* (en vers mêlés de prose), de caractère allégorique et moral. « Martin Le Franc, dit G. Paris, l'auteur de l'étude la plus approfondie qui lui ait été consacrée, et, avec Charles d'Orléans et Villon, le poète le plus remarquable du xve siècle. Il a l'imagination vive, l'expression heureuse et souvent neuve, mais un style trop facile, prolixe et lourd. Son œuvre offre un singulier mélange de noblesse et de trivialité, d'élévation de pensée et parfois de grossier cynisme, de souvenirs d'école et de grâces mondaines, de hardiesse d'esprit et de dévotion monacale. Bref, il est bien l'image de son siècle, intermédiaire entre le moyen âge et la Renaissance. »

FRANÇAIS, AISE (*sè, èz'*), personne née en France ou qui habite ce pays. — *Les* FRANÇAISES.

— Adjectiv. Qui appartient à la France ou à ses habitants : *Le génie* FRANÇAIS *n'aime pas les nuages.* (Aristide Dumont.)

— Qui a rapport à la langue française ; qui est écrit en langue française, qui écrit en langue française : *Grammaire* FRANÇAISE. *Auteurs* FRANÇAIS. *Tout ce qui n'est pas clair n'est pas* FRANÇAIS. (Rivarol.)

— n. m. Langue que l'on parle en France : *Le* FRANÇAIS *est par excellence la langue de la conversation.* (Lamennais.) « Fam. *Entendre le français*, Comprendre un avertissement, une menace, une réprimande.

— *Le Français. Les Français*, La Comédie-Française.

— Adverbialem. au masc. *Parler français*, Parler la langue française. « Fig. S'exprimer d'une manière claire, nette, intelligible.

— Loc. fam. *Parler français comme une vache espagnole*, Parler très mal le français. (*Vache* paraît être ici une corruption de *Basque*, et la locution équivaudrait à : *Parler français comme un Basque espagnol.*)

— Loc. adv. *En français*, En langue française. « *En bon français*, Clairement, franchement, sans ménagement. « *A la française*, A la manière des Français, conformément aux mœurs, aux habitudes des Français : *Il n'y a rien de si ridicule que l'italien chanté* À LA FRANÇAISE, *si ce n'est peut-être le français chanté à l'italienne.* (Volt.) « *Habit à la française*, Habit long, ouvert par devant à partir de la ceinture, et se terminant en arrière par deux longues basques. « *Faire voile à la française*. Se disait des galères du xve au xviiie siècle, qui naviguaient avec une antenne d'un bord et l'autre antenne à la bande opposée.

— PROV. : **Le mot « impossible » n'est pas français**, Mot de Napoléon Ier qui est devenu proverbial, pour exprimer cette pensée que rien n'est impossible aux Français.

— ENCYCL. Dr. *Acquisition ou perte de la qualité de Français*. On peut considérer la nationalité d'une personne au triple point de vue de la jouissance des droits civils, du service militaire et du statut personnel. C'est une loi du 26 juin 1889, modifiée par une loi du 22 juillet 1893, qui régit en France la question de nationalité. Aux termes de ces lois, on naît Français ou on le devient par un fait postérieur à la naissance. Sont Français : 1° tout individu né d'un père français, soit en France soit à l'étranger ; 2° tout enfant né en France de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue ; 3° tout individu né en France de parents étrangers, dont l'un y est né lui-même, sauf qu'il a la faculté, si c'est la mère qui est née en France, de décliner, dans l'année, qui suivra sa majorité, la qualité de Français. Mais, dans ce dernier cas, il doit prouver par une attestation en bonne forme qu'il a conservé

la nationalité de ses parents et produire un certificat constatant qu'il a répondu à l'appel sous les drapeaux, conformément à la loi militaire du pays dont il se réclame. On devient Français par *naturalisation*.

On perd la qualité de Français : 1° par l'acquisition volontaire de la qualité d'étranger ; 2° par la répudiation de la qualité de Français dans les cas où la loi l'autorise ; 3° par le fait de conserver des fonctions publiques, conférées par un gouvernement étranger, malgré l'ordre de les résigner, donné par le gouvernement français ; 4° par le fait d'avoir pris du service militaire à l'étranger sans y avoir été autorisé par le gouvernement français. Le démembrement d'une portion du territoire français entraîne encore la perte de la nationalité, si le Français n'a pas usé des moyens qui lui ont été accordés de pouvoir la conserver. Il en est de même du mariage d'une Française avec un étranger. Dans ce cas, la femme suit la nationalité de son mari.

La perte de la nationalité n'est pas absolue pour le Français ; il peut la recouvrer en rentrant en France avec l'autorisation du gouvernement, et en déclarant qu'il veut s'y fixer, et qu'il renonce à toute distinction contraire à la loi française. Quant au militaire en service non autorisé à l'étranger, il doit obtenir la permission du chef de l'Etat de rentrer en France et remplir les conditions exigées de l'étranger pour devenir Français. Pour la femme, elle recouvre de plein droit sa nationalité si elle réside en France au moment de la dissolution de son mariage. Si, à cette époque, elle résidait à l'étranger, elle ne peut redevenir Française qu'à la condition de rentrer en France avec autorisation du gouvernement, et de déclarer qu'elle veut s'y fixer désormais.

— Linguist. V. FRANCE.

Français (HISTOIRE DES), par de Sismondi, publiée de 1821 à 1843. — Cette histoire est plutôt une explication des faits et des transformations politiques que le récit des faits eux-mêmes. Ce qu'elle a de philosophique et d'abstrait en fait un ouvrage peu accessible à la masse des lecteurs, qui y trouveraient d'ailleurs des jugements sévères, quoique justes, sur la France et ses institutions ; non que Sismondi n'aimât pas ce pays : il a souvent témoigné, par ses actes et ses paroles, de son attachement aux principes de la Révolution, mais il était protestant, et sa famille avait fui devant la guerre civile. « On aimerait, dit Mignet, que l'esprit du protestant et du républicain de Genève ne se laissât point apercevoir quelquefois dans les rigueurs de l'historien à l'égard du catholicisme et de la royauté. » Et, tout en rendant hommage à la pénétration, à l'étendue de l'érudition, qui sont indiscutables dans l'œuvre de Sismondi, on voudrait y trouver plus d'art dans la composition, de mouvement dans les récits, de couleur dans les peintures, d'élégance dans le langage.

Français des divers états aux cinq derniers siècles (HISTOIRE DES), par Amans-Alexis Monteil (Paris, 1828). — C'est bien l'histoire des Français, et non l'histoire de la France, c'est-à-dire celle des rois et des gouvernements, que Monteil a tirée de l'obscurité. Siècle par siècle, il retrace les conditions les plus diverses, tous les métiers et professions, la vie privée et publique des petits des temps passés. L'artifice de la composition fait disparaître l'auteur de la scène ; il donne la parole soit à un religieux qui correspond avec un de ses frères, soit à des bourgeois réunis par le hasard, soit à des pèlerins qui allant de ville en ville, se font raconter les lois, usages et mœurs des villes qu'ils traversent.

Français (LE). Divers journaux ont été publiés sous ce titre : *le Français* en *Guerre aux nbus* (1790) ; *le Bon Français*, avec cette épigraphe : *Dieu et le roi* (1816-1818) ; *le Français, Dieu, la France et le roi, la loi, l'honneur et les dames, etc.* (1829) ; *le Français politique et littéraire* (1831) ; *le Bon Français* (1833), politique, hebdomadaire ; un autre *Bon Français* (1836) ; *le Vrai François*, journal mensuel, politique, philosophique et littéraire (1830-1831) ; *le Français*, journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1867 par un groupe de catholiques libéraux, tels que le duc de Broglie, Buffet, etc. Il réclama, à la fin de l'Empire, les libertés nécessaires, cessa pendant la guerre sa publication, qui recommença en 1871 et devint, sous l'Assemblée nationale, un organe militant de la monarchie et du catholicisme. Après le 24 mai 1873, le « Français » fut le journal officieux du gouvernement. Il disparut en 1887.

FRANÇAIS (Antoine), plus connu sous le nom de **Français de Nantes,** homme politique et publiciste, né à Beauropaire (Isère) en 1756, mort à Paris en 1836. Il était directeur des douanes à Nantes (d'où son surnom) lorsque éclata la Révolution. Député de la Loire-Inférieure à la Législative, il montra de remarquables qualités financières, condamna tous les excès, devint président de l'Assemblée, mais ne fut pas réélu à la Convention. Il devint, peu après, membre du Directoire de l'Isère, où il fut élu, en 1798, député au conseil des Cinq-Cents. D'abord hostile au coup d'État du 18 Brumaire, il se rallia à Bonaparte et devint directeur général des droits réunis (1804), comte de l'Empire. Remarquable administrateur, il était, en même temps, un ami des lettres. Après les Cent-Jours, il rentra dans la vie privée. De 1819 à 1822, il siégea comme député de l'Isère à la Chambre et fut nommé, en 1831, pair de France. On lui doit un certain nombre d'ouvrages anonymes ou signés de pseudonymes dans lesquels on trouve de l'humour et de l'originalité ; entre autres : *le Manuscrit de feu M. Jérôme* (1825) ; *Recueil de faduises par M. Jérôme* (1862) ; *Voyage dans la vallée des originaux, par feu M. du Coudrier* (1828) ; etc.

FRANÇAIS (François-Louis), peintre français, né à Plombières (Vosges) en 1814, mort à Paris en 1897. Il étudia la peinture sous la direction de Gigoux et de Corot, et débuta au Salon de 1837. Ses premières toiles trahissaient une sorte de pesanteur native, dont il se débarrassa peu à peu. Son premier paysage : *une Chanson sous les saules*, qui a été point en collaboration avec Baron, fut remarqué. On lui doit depuis : *Jardin antique, le Parc de Saint-Cloud* (avec des figures de Meissonier) ; *Soleil couchant en Italie, la Fin de l'hiver, le Ravin de Nepi, Vue des environs de Rome* (1853). Il reparut à l'Exposition universelle de 1855 avec ces quatre dernières toiles et un *Sentier dans les blés*, qui révèle un paysagiste de premier ordre. Indiquons ensuite *le Ruisseau de Neuf-Pré*, et, parmi plusieurs toiles de moindre importance, la grande page *Orphée* (1863). Après *Orphée*, la toile la plus importante de Français est son *Bois sacré*. L'artiste a essayé de rendre une fête de la nature, une aube de printemps. Vinrent ensuite : *Environs de Paris, Environs de Rome* (1866) ; les *Regains* (1868) ; *le Mont Blanc*, vu de Saint-Cergues (1866) ; *Vue prise aux Vaux-de-Cernay* (1872) ; *Souvenir de Nice* (1873) ; une *Source*, une *Terrasse à Nice* (1874) ; *le Ravin du Puits-Noir*, *le Ruisseau du Puits-Noir* (1875) ; *le Miroir de Scey*. En 1878, Français a achevé, dans l'église de la Trinité, à Paris, deux compositions, représentant *Adam et Ève chassés du paradis* et *le Baptême du Christ*.

Français.

En 1878, il envoyait au Salon deux peintures : *le Mont Cervin* et *le Lac de Némi*, et deux aquarelles : un *Sentier à Rome* et une *Lisière de bois en automne*. L'artiste exposa ensuite *la Vallée du Roussillon* (1879) ; *le Soir* et *la Grand'-Route à Combs-la-Ville*, une de ses plus belles toiles (1880) ; *l'Ave Maria à Castel Gandolfo*, un *Lavoir à Pierrefonds* (1881). En 1884, Français envoya *l'Etang de Clisson*, paysage plein de fraîcheur et de poésie ; en 1885, une *Vue du bord du lac de Némi*, d'une admirable transparence aérienne, et un petit *Dessous de bois*. En 1890, Français entrait à l'Institut, en remplacement de Robert-Fleury.

Excellent peintre de portraits à ses heures, Français a exécuté le sien pour la galerie des Offices de Florence. Ce fut un artiste robuste, vigoureux, plein de sève et de finesse à la fois, réunissant dans un bel équilibre les qualités de justesse et d'habileté dans la composition.

FRANC-ALLEU n. m. Féod. Syn. de ALLEU.

FRANC-ALLEU, nom appliqué, avant la Révolution, à une région très restreinte de la France centrale, située entre la Haute-Marche et la Basse-Auvergne. Elle avait pour chef-lieu *Belleyarde* et pour villes principales *Croq* et *Mainsat*. Ce territoire fait aujourd'hui partie du département de la Creuse. Il tirait son nom du privilège qu'il possédait de n'être soumis à aucune charge ni redevance.

FRANCASTEL (Marie-Pierre-Adrien), homme politique français, né à une date inconnue, mort à Paris en 1831. Il fut élu suppléant à la Convention, fit partie du comité de Salut public, et partit en mission dans l'Ouest. Ses actes furent moins cruels que ses lettres ne le faisaient supposer. Après la chute de Robespierre, dénoncé comme terroriste, il réussit à se justifier, et ne fut pas inquiété. Sous le Directoire, il fut employé au ministère de la guerre, et quitta son emploi au départ de Bernadotte. Il vécut alors obscurément, et sollicita, pendant les Cent-Jours, une place dans un ministère comme ex-conventionnel.

FRANCATU n. m. Hortic. Espèce de pomme de garde.

FRANCAVILLA, nom de plusieurs villes d'Italie, dont les plus importantes sont : **Francavilla al Mare** (Abruzzes [prov. de Chieti]), sur l'Adriatique ; 4.777 hab. Petit port de cabotage ; — **Francavilla di Sicilia** (île de Sicile [prov. de Messine]), sur l'Alcantara ; 4.369 hab. Importante industrie de soieries et de toiles ; mines de plomb, d'argent et d'antimoine ; — **Francavilla Fontana** (Apulie [prov. de Lecce]) ; 18.314 hab. (avec la comm.). Belles églises, ancien château ; industrie assez prospère (tannerie, toilerie, bonneterie, etc.) ; — **Francavilla sal Sinni** (Basilicalte [prov. de Potenza]), près du Sinnu ; 3.030 hab.

FRANC-BÂTIR n. m. Dr. cout. Droit de quelques communautés de prendre dans une forêt du bois pour leurs constructions.

FRANC-BLAQUET (*kè*) n. m. Nom vulgaire d'un petit poisson, la melette commune (*meletta sprattus*), appelée aussi ESPROT, FRANCHE BLANCHE, etc. ‖ Pl. *Des* FRANCS-BLAQUETS.

Franc-Boisy (LE SIRE DE), chanson burlesque, composée par E. Bourget et Laurent de Rillé et qui fut rendue populaire, vers 1855, par la fantaisie folle avec laquelle la chantait, au théâtre des Folies-Nouvelles (aujourd'hui théâtre Déjazet), un acteur comique nommé Joseph Kelm. Elle fit bientôt la joie de tout Paris, fit le tour de tous les cafés-concerts, se chanta dans tous les carrefours, et enfin se répandit en province, où sa vogue ne fut pas moins complète.

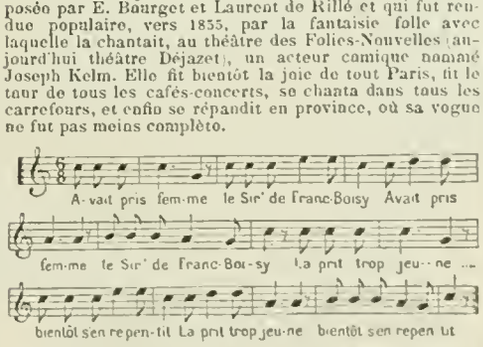

Cette chanson, dont nous ne donnons que le premier couplet, se terminait par cette moralité :

De cett' histoire la moral' la voici : (*bis*)
A jeune femme, il faut jeune mari. (*bis*)

FRANC-BORD n. m. Mar. Bordage extérieur de la coque, allant de la quille à la première préceinte. ‖ *Partir sur franc-bord*, Quitter un mouillage sans avoir son doublage en place. ‖ *Hauteur de franc-bord*, Hauteur du pont au-dessus de l'eau. ‖ *Construction à franc-bord*, Bordages juxtaposés et réunis intérieurement l'un à l'autre par des couvre-joints.

— P. et chauss. Espace de terrain de 10 mètres de largeur, libre de propriétaire, qui borde une rivière ou un canal, au delà des digues ou du chemin de halage. Pl. *Des* FRANCS-BORDS.)

FRANC-BOURGADE n. m. Féod. Héritage roturier, à l'abri de tout droit seigneurial ou coutumier.

FRANC-BOURGEOIS n. m. Au moyen âge, Celui qui, dépendant d'un seigneur, d'un ecclésiastique ou du roi, ne participait pas aux charges municipales. ‖ Pl. *Des* FRANCS-BOURGEOIS.

— Arg. Filou qui quête pour de prétendues œuvres de charité.

— ENCYCL. Arg. Pauvres honteux dans les siècles derniers, dont Mercier a tracé un spirituel portrait, vêtus de noir et poudrés, les *francs bourgeois* s'efforçaient de provoquer la pitié en simulant la plus grande douleur. A l'origine, on désignait sous ce nom les pauvres qui, vu leur misère, étaient exempts de taxes et d'impositions. Une maison fondée au Marais, en leur faveur, a donné son nom à l'une des rues du vieux Paris (*rue des Francs-Bourgeois*). Vers 1350, un hôpital y avait été construit pour donner asile à quarante-huit pauvres bourgeois de la ville, francs de toute imposition. Elle a gardé presque complètement sa physionomie pittoresque d'autrefois, bien que l'industrie et le commerce l'aient envahie, et la plupart des édifices importants qui la bordaient s'y sont conservés : le palais Soubise est maintenant celui des Archives nationales ; l'établissement principal du Mont-de-Piété s'est installé dans les bâtiments du couvent des Blancs-Manteaux, dont l'église est devenue la paroisse du quartier ; il reste quelques vestiges de l'hôtel Barbette ; les hôtels Lamoignon et Carnavalet, la jolie tourelle d'angle de la rue Vieille-du-Temple, restés debout, se recommandent toujours à l'admiration des passants.

D'argent au franc-canton de gueules.

FRANC-CANTON n. m. Blas. Pièce héraldique qui est un canton occupant la cinquième partie de l'écu, et qui se place toujours à dextre.

FRANCE, grand Etat de l'Europe occidentale, situé entre 51°5'27" (près de Dunkerque et 42°20' près de Prats-de-Molle de latitude N., puis entre 7°7'56" long. O. (pointe de Corsen) et 5°11'15" long. E. près de Nice, au pont Saint-Louis). Il est délimité par l'océan Atlantique et ses mers secondaires (mer du Nord, Manche) à l'ouest les Pyrénées et la Méditerranée au sud, les Alpes, le Jura, les Vosges à l'est ; une ligne conventionnelle la sépare de l'Allemagne et de la Belgique au nord-est et au nord. Sa superficie totale est de 536.408 kilom. carrés, avec une population de 38.517.975 hab. (*Français, aises.*)

— I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Connaissance géographique du sol français.* Le littoral méridional de la Gaule fut connu des peuples colonisateurs de la Méditerranée : Phéniciens, Grecs, Carthaginois ; mais l'entrée de la France dans la géographie positive ne date vraiment que du IVe siècle av. J.-C., époque où Pythéas détermina approximativement la position de Marseille. A Strabon (Ier s. apr. J.-C.) revient le mérite d'avoir le premier, malgré des erreurs considérables, décrit l'aspect du pays en termes dignes d'être retenus ; mais c'est seulement à la fin du XVe siècle que naquit vraiment la cartographie de la France. Alors apparurent des cartes dressées, les unes conformément aux indications souvent fausses de Ptolémée (dom Nicolas d'Allemagne), d'autres d'après les tracés des portulans et des cartes partielles (Berlinghieri), d'autres utilisant ces différentes sources (Waldseemüller). Oronce Finé fit mieux encore, et sa carte de 1525 est le monument le plus important de la géographie française au XVIe siècle, le canevas sur lequel Jolivet et Pestel ont travaillé. Des cartes de détail mises à jour au XVIe siècle, des observations scientifiques comme celles de Fernel firent aussi progresser la connaissance géographique du pays et permirent à La Guillotière d'exécuter sa carte de 1613.

Cette belle œuvre suffit à la curiosité des hommes du XVIIe siècle jusqu'au jour où l'Académie des sciences fit procéder au levé général des côtes. Alors commence l'ère de la cartographie de précision, dont le résultat définitif est la carte de l'état-major au 80.000e. Si les travaux de la méridienne de Paris et de la description géométrique de la France n'eurent pas pour objet l'établissement d'une carte, ils n'en ont pas moins servi de base à l'œuvre de Cassini de Thury, exécutée, de 1750 à 1815, au 86.400e, et donnant la première image fidèle de la France ; aucune comparaison n'est possible entre cette carte et les œuvres antérieures des Sanson, des Delisle et des d'Anville.

L'œuvre de Cassini fut reprise par les ingénieurs géographes de la guerre. Commencée en 1818, la nouvelle carte, dite « de l'état-major » ou « du dépôt de la guerre », donne en deux cent soixante feuilles au 80.000e beaucoup plus de détails en lettre et terrain, et marque un grand progrès. Toutefois, elle est sujette à rectifications sur plus d'un point, et certaines cartes à grande échelle, celle du ministère de l'intérieur (commencée en 1875 et terminée en 1898, à l'échelle du 100.000e) lui apportent de très heureuses corrections. Grâce à l'exécution de la carte géologique (au 80.000e) et de la carte lithologique des mers de France, de cartes météorologiques et de l'atlas forestier par départements, etc., la connaissance du sol français se précise de plus en plus ; mais elle semble ne devoir être achevée que le jour où une carte topographique, plus détaillée que la carte au 80.000e, donnera satisfaction aux nouvelles exigences de la science.

— *Géologie.* Nous indiquerons seulement les grands traits de l'histoire géologique de ce pays, en renvoyant aux articles spéciaux pour l'étude détaillée des étages ou des régions.

ÈRE PRIMAIRE. *a. Extension des mers.* Les terrains primaires affleurent seulement dans les massifs anciens et dans quelques points des Alpes et des Pyrénées. Aussi est-il très difficile de reconstituer la géographie de la France aux différentes périodes de l'ère primaire. L'archéen, avec ses gneiss et ses micaschistes, présente partout des caractères à peu près identiques. Le cambrien, bien représenté dans l'Ardenne (phyllades de la vallée de la Meuse), le Cotentin, la Bretagne (schistes, phyllades et paudingues), n'a livré de fossiles que dans la montagne Noire. Le silurien, dans les mêmes régions, est formé par des ardoises (Angers), des schistes à graptolithes (Normandie, Anjou, Pyrénées), ou des calcaires (Cotentin, montagne Noire). Le dévonien lui est le plus souvent associé ; dans les Pyrénées, il est formé par des marbres griottes, activement exploités. Dans tous les massifs anciens, on retrouve les dépôts marins (schistes et calcaires) de l'époque carbonifère ; les dépôts continentaux, riches en anthracite, occupent de grandes surfaces dans le Beaujolais et le Reannais. La houille affleure, dans le nord de la France (houiller moyen), Plateau Central (houiller supérieur). Le régime continental se poursuit à l'époque permienne (schistes d'Autun et de Lodève, grès rouges des Vosges).

b) Phénomènes orogéniques. A la fin du silurien, le plissement calédonien, ne se traduit dans le nord de la France que par une discordance entre le silurien et le dévonien. Pendant l'époque houillère a pris naissance la chaîne hercynienne, qui s'étendait sur les massifs anciens actuels. Ses plis, partant de la Bretagne, passaient dans le Plateau Central et, de là, après avoir subi un changement de direction de près de 120°, traversaient le Morvan, les Vosges et la Forêt Noire.

c) Phénomènes éruptifs. La Bretagne, les Vosges et le Plateau Central ont été le siège d'une grande activité éruptive, pendant l'ère primaire. De cette époque datent les granits, diorites, diabases, porphyres, porphyrites, etc.

ERE SECONDAIRE. *a) Extension des mers.* Les terrains secondaires qui forment les couches profondes des bassins de Paris, de l'Aquitaine et du Rhône, se relèvent autour des massifs anciens. Ils entourent le Plateau Central et limitent le bassin de Paris. La mer localisée à la fin du permien à l'Europe orientale et au bassin méditerranéen, recouvre le nord-est de la France jusqu'à la lisière du Morvan et du Plateau Central, elle dépose des calcaires très fossilifères (muschelkalk). Vers la fin de la période, les lagunes laissent déposer du gypse et du sel gemme. Pendant la période liasique, la mer recouvre graduellement toute la France, à l'exception de la Bretagne, du Plateau Central et d'une partie des Vosges.

Les marnes, les calcaires ou les schistes qui constituent le lias sont très fossilifères. Les dépôts coralligènes et oolithiques, les calcaires à débris d'encrines, prennent un grand développement dans la Normandie et le Jura. A l'époque médiojurassique. Pendant les époques liasique et médiojurassique, une partie des Vosges et du Plateau Central était immergée. Le bathonien marque, pour le centre de la France, une période de soulèvement, et, sur le pourtour du Plateau Central, on trouve fréquemment des assises continentales avec lignites intercalées dans les couches marines. La période suprajurassique est remarquable par le développement des formations coralligènes progressivement cantonnées à la fin de la période dans la région méditerranéenne. Les calcaires oolithiques forment une auréole aux récifs, tandis que les dépôts de haute mer sont des calcaires lithographiques. A la fin de la période, une émersion ne laisse subsister la mer que dans l'Aquitaine et la région méditerranéenne.

Ces conditions se retrouvent au début de la période crétacée. Le nord de la France emergé fait partie du continent wealdien. La mer recouvre cette terre pendant la série infracrétacée; elle y dépose de puissantes assises de craie. Dans la région méditerranéenne, la sédimentation n'a subi aucune interruption : il y a passage insensible du jurassique au crétacé, que caractérisent des lamellibranches spéciaux, les rudistes. Une émersion presque complète du sol français se produit, à la fin du crétacé. De très courte durée dans le bassin de Paris, elle persiste au début du tertiaire dans le Midi, sauf sur l'emplacement des Pyrénées et des Alpes.

ERE TERTIAIRE. *a) Extension des mers.* Un golfe occupe le bassin parisien pendant la période éocène; des mouvements de faible amplitude déterminent, sur les bords, de nombreuses alternances de dépôts marins (sables de Bracheux, de Beauchamp, calcaire grossier de Paris) et de dépôts d'eau douce ou de lagunes (argiles et lignites du Soissonnais, calcaires de Saint-Ouen, de Champigny, etc.). Les produits de l'évaporation des lagunes (sel et gypse) occupent une grande place, à la fin de la période. Dans le Midi, une mer plus profonde abandonne d'épais sédiments nummulitiques. Une nouvelle transgression marine se produit à l'oligocène; le bassin de Paris est recouvert, et des golfes profonds pénètrent dans la vallée du Rhin et dans le Plateau Central. Cet affaissement est d'ailleurs de courte durée : la mer disparaît et de grands lacs, vite asséchés, couvrent une grande partie du sol.

Dans le bassin d'Aquitaine, les dépôts d'eau douce alternent avec les dépôts marins. La mer s'empiète que fort peu dans le bassin du Rhône, où la plupart des dépôts oligocènes ont pris naissance dans des eaux douces. La période miocène débute par une transgression d'abord sensible dans le bassin de l'Aquitaine et la vallée du Rhône, mais qui recouvre ensuite ces deux bassins, ainsi que la basse vallée de la Loire. Les phénomènes orogéniques qui se produisent alors chassent la mer et ne laissent plus subsister, dans la vallée du Rhône, que des lagunes. La mer y revient encore au début du pliocène, puis disparaît définitivement. Le pliocène est encore une période de grands lacs pour la vallée de la Saône; mais c'est, avant tout, une époque d'activité éruptive.

b) Phénomènes orogéniques. La fin de l'époque éocène est marquée par des plissements qui ont fait surgir les Pyrénées et les chaînes de Provence, autrefois continues. A cette époque aussi se sont produits les derniers mouvements du pays de Bray, faisant apparaître les terrains jurassiques à travers une boutonnière de crétacé et de tertiaire. La trace de ces plissements se retrouve dans tout le N. jusque dans le Boulonnais. Ces mouvements ont préparé la pénétration de la mer à travers les massifs anciens des Vosges, vallée du Rhin et du Plateau Central (Limagne). Au milieu du miocène, les mouvements orogéniques dressent la chaîne des Alpes et le Jura. La poussée se transmet jusqu'au Plateau Central et y détermine des plis à grand rayon, dont les synclinaux effondrés forment les vallées de l'Allier et de la Loire et du Rhône. Des effondrements semblables se produisent à la fin du miocène et font naître la vallée du Rhône.

c) Phénomènes éruptifs. Les phénomènes volcaniques ont acquis une remarquable intensité, pendant le miocène et le pliocène. Les volcans entrent en activité dès le miocène supérieur dans le Vivarais et l'Auvergne. Au pliocène inférieur, le Mézenc, le Cantal, le mont Dore, émettent des basaltes, des phonolites, des trachytes. Au pliocène supérieur, l'activité se transporte dans la région des puys, où les cratères ont conservé leur fraîcheur.

ÉPOQUE PLÉISTOCÈNE. C'est l'époque des grands glaciers qui, par deux fois, s'étalent autour des Alpes, des Pyrénées, du Plateau Central et des Vosges, et les grands cours d'eau qui ont creusé les vallées du nord de la France. L'homme apparaît pendant la phase interglaciaire.

En résumé, la France est formée par trois massifs anciens, individualisés dès la fin des temps primaires (Bretagne, Vosges, Plateau Central), réunis par les sédiments des mers secondaires et tertiaires. Le bassin de Paris a émergé à la fin de l'oligocène; le bassin de l'Aquitaine au milieu du miocène; enfin, la vallée du Rhône, exondée après le pliocène inférieur, a soudé les Alpes au Plateau Central. Des montagnes volcaniques se forment, pendant le miocène supérieur et le pliocène, dans le Velay et l'Auvergne. Sur le sol ainsi constitué, l'œuvre des agents atmosphériques a créé le modèle actuel.

— *Relief du sol.* De même que toutes les formations géologiques, toutes les formes de relief sont représentées sur le sol français. Plaines, hauts plateaux, chaînes de montagnes s'y succèdent de l'O. à l'E. selon des altitudes croissantes, figurant, sur un territoire d'étendue restreinte, les principaux accidents du relief de l'Europe, dont la France présente comme un raccourci.

On peut considérer comme formant l'arête dorsale de la France le bourrelet à peu près continu qui unit les Pyrénées aux Vosges, fortement redressé entre le col de Naurouze et le seuil de la Bourbince, sous les noms de Montagne-Noire (1.210 m.), Cévennes (1.702 m.), monts du Vivarais (1.754 m.), du Beaujolais (1.012 m.), du Charolais (605 m.), s'abaissant ensuite au plateau de Langres, mais sans cesser de présenter ce trait caractéristique d'une très forte déclivité du versant est. A l'O. de l'arête se développent des étendues considérables de plateaux inclinés dans la direction de l'Océan : au N., plateaux du Bassigny (350 à 400 m.); au S., plateaux calcaires des Causses, de 700 à 1.100 mètres, et, surtout, au centre, la large masse du Plateau Central, dont le socle primaire, élevé d'abord de 1.000 à 1.100 mètres, s'étale vers l'O. en immenses croupes : plateaux de Mille-Vaches (951 m.), de Gentioux (731 m.), de Combrailles (721 m.), de la Marche (550 m.), mais dont la partie orientale a été remaniée par les éruptions tertiaires qui ont dressé, sur le soubassement primitif, les alignements volcaniques du Velay (1.423 m.), le cône du Cantal (1.856 m.), étalé les basaltes de la Planèze (1.100 m.), du Cézallier (1.206 m.) et du Mont-Dore (1.886 m.), ouvert les cratères des Puys (1.465 m.), en un mot dressé de nouvelles montagnes sur le soulèvement en partie rasé, et accusé davantage les dépressions anciennes du Velay, du Forez et de la Limagne.

Au Massif Central il faut rattacher, au N.-E., le Morvan (902 m.) et surtout les Vosges, dressant entre 1.400 et 1.000 mètres leurs *ballons* au-dessus de la plaine alsacienne, vers laquelle elles tournent leur versant abrupt, tandis que le versant ouest s'incline doucement au-dessus du plateau lorrain. Il faut y rattacher, surtout à l'O., les arêtes granitiques, qui constituent en Bretagne les montagnes Noires (223 m.), le Bocage vendéen (mont Mercure, 309 m.), et, plus au N., les collines de Normandie (413 m.).

Entre la Marche et le Bocage, le Poitou (145 m.) fait communiquer les deux grandes dépressions, fort dissemblables, de l'Ouest français. Au N., la dépression parisienne présente une remarquable disposition de cuvettes emboîtées, l'affleurement des couches géologiques, de plus en plus récentes à mesure qu'on avance vers le centre, étant marqué par un ressaut de terrain, ou falaise : côtes de Moselle (410 m.), de Meuse (385 m.), falaise de Champagne (397 m.), de Brie (207 m.). Sur la périphérie prédominent les hautes plaines (Champagne, Lieuvin, pays de Caux, Beauce). Au centre s'accusent les fonds du Gâtinais et de la Sologne.

La dépression aquitaine est autrement disposée. Au N.-O., les plateaux du Quercy rappellent, atténués, les causses rouergnats. Au S., au contraire, au pied du gradin abrupt des Pyrénées, dont les cimes se dressent entre 2.500 et 3.500 mètres, se développe un large plateau fluvioglaciaire, dont le sommet principal est au plateau de Lannemezan, par 710 m. d'altit.; l'éventail des rivières du Comminges, de l'Astarac et du Bigorre l'a découpé en longues traînées de coteaux divergents. La Midouze et la Gélise marquent au N.-O. leur limite d'extension, au delà de laquelle se développent les plaines de l'Albret et des Landes.

Le fossé du Rhône et de la Saône marque la séparation entre les reliefs de date ancienne et ceux de date récente : Alpes et Jura. Les derniers contreforts des Alpes embarrassent la vallée du fleuve, à partir de Lyon. A mesure que l'on avance vers l'E., la violence et la netteté des reliefs, escarpements de calcaires, aiguilles de granits, trahissent la jeunesse du soulèvement, dont les gradins, séparés par de profondes vallées longitudinales, s'étagent à des altitudes croissantes : Préalpes, avec les montagnes de Lure (1.827 m.), du Lubéron (1.125 m.), du Vercors (1.608 m.), de la Grande-Chartreuse (2.087 m.); Alpes calcaires, avec les massifs du Devoluy (2.793 m.), du Pelat (3.053 m.), etc.; Alpes cristallines, où se dresse le mont Blanc (4.810 m.). Ici encore, la dissymétrie de la chaîne, s'élevant par efforts successifs du côté français pour tomber en abrupt sur le Piémont est flagrante. — Même caractère dans le Jura. Le relief de la chaîne est moindre, variant entre 1.700 et 930 mètres. Au-dessus des plateaux étagés qu'entaillent l'Ain et le Doubs, se multiplient à l'E. les longs chaînons parallèles, coupés d'étroites cluses, dont les derniers dominent comme un mur la dépression de Neuchâtel. Par le Jura, qu'une trouée peu élevée (Valdieu, 343 m.) sépare des Vosges, l'accès du sol français achève de se trouver fermé à l'E.

— *Côtes.* La France possède un développement littoral d'environ 2.700 kilomètres, dont 2.075 environ sur l'Océan, et 625 sur la Méditerranée.

Elle n'a sur la mer du Nord que 72 kilomètres de côtes, de nature très variable. Les sables ont formé des dunes mouvantes, barrant la route aux cours d'eau. Sur la terre s'alignent des marécages, qu'il faut dessécher sans cesse. Dunkerque seul, grâce à des travaux considérables, reçoit de gros navires.

A l'O. de Calais, au contraire, la mer se brise sur les talus du Boulonnais. Les caps Blanc-Nez et Gris-Nez se dressent, à 100 mètres et 50 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le cap d'Alprech, à l'abri duquel s'est développé Boulogne, marque la fin de ces premières falaises.

Aussitôt après reparaissent, en effet, les basses plages d'alluvions, jusqu'à la réapparition, avec la Somme, des côtes escarpées et crayeuses du pays de Caux et du Lieuvin. La crête des falaises domine souvent les flots de plus de 100 mètres, et elle n'est coupée que par les vallées des cours d'eau côtiers. Des caps (pointe d'Ailly, cap d'Antifer, cap de la Hève), sont les murailles les plus avancées de la falaise; les golfes ne pénètrent pas profondément dans les terres, le plus souvent resserrés entre deux falaises à l'issue d'une vallée. La meilleure articulation est formée par l'estuaire de la Seine, ce qui explique l'importance du port du Havre. Les autres ports (Ault, Etretat, Fécamp, Saint-Valery-en-Caux) ne sont guère que des abris pour des barques de pêche. La mer remanie sans cesse cette côte : de la Seine à la Bresle elle procède par érosion; de la Bresle à la Canche, par atterrissement continu.

La côte du Calvados forme transition entre les falaises du pays de Caux et les peninsules du Cotentin et de la Bretagne. Dans sa première section, cette côte est, en général, plate ou bordée de petites dunes ou de médiocres collines. Au large, les rochers du Calvados sont les rumes d'une ancienne côte détruite. A l'intérieur de cette barrière se sont développées de vastes étendues sablonneuses. Les abris (petits ports ou stations balnéaires) sont formés, pour la plupart, par les estuaires des fleuves côtiers (Trouville, Houlgate, Dives). Le seul golfe hospitalier est la rade de la Hougue.

A la pointe de Saire commence le littoral rocheux et découpé, précédé, au large, d'îles, d'îlots et d'écueils. C'est le Cotentin, avec ses roches schisteuses et granitiques, qui se prolonge en mer par des roches immergées sur lesquelles se brise le flot (raz de Barfleur). Entre cette pointe et celle de la Hougue se creuse le golfe au fond duquel s'abrite Cherbourg. En face des îles anglo-normandes, morceaux détachés du continent, apparaissent des pointes rocheuses (cap Carteret, pointe du Roc), entre lesquelles le sable s'accumule et reconquiert le terrain perdu. Il en est de même dans la baie du Mont-Saint-Michel.

Entre la baie du Mont-Saint-Michel et l'embouchure de la Loire s'articule à la France continentale la péninsule de Bretagne. Nulle part il n'y a mélange si intime de la terre et de l'eau, plus grande variété de contours et de formes. D'abord assez bas avec le golfe de Saint-Malo, les rochers s'élèvent entre Dol et Cancale avec la pointe du Grouin et celle de Meinga et deviennent formidables avec le cap Fréhel, au fond duquel se cache la baie de la Fresnaye. C'est alors une véritable dentelure de pointes avançant vers la mer (cap d'Erquy, pointes de Talbert, de Corsen, Saint-Mathieu), ou de golfes échancrant largement le littoral (baies de Paimpol, de Morlaix, estuaires de l'Aber-Vrach et de l'Aber-Benoît). Face à l'Atlantique, s'ouvre la rade de Brest avec la presqu'île de Crozon, et les baies de Douarnenez et d'Audierne.

La côte s'abaisse alors et change de direction; les sables ont tapissé les granits et adouci le dessin du rivage; des écueils prolongent en mer les saillies du littoral. Pourtant, elle offre encore des accidents variés avec les anses de Benodet, de Concarneau, d'Etel, la presqu'île de Quiberon, qu'un isthme de sable rattache au continent, le golfe de Morbihan, semé d'îles, et la presqu'île de Sarzeau.

Enfin, sur tout le pourtour de la péninsule, de nombreux îlots flanquent de près ou de loin la bordure littorale (Brehat, Batz, Ouessant, les îles Molènes, les Glenans, Groix, Belle-Isle, Houat, Hœdic, etc.).

Au sud de la Loire, commence le littoral rectiligne, bas, sablonneux de la Vendée et de la Saintonge. La pointe de l'Aiguille dépasse à peine le littoral des Sables-d'Olonne. Quant aux baies, sauf celle de Bourgneuf, largement ouverte et d'ailleurs envasée, il n'en existe pas d'autres que les estuaires des fleuves côtiers. Le port de La Rochelle, La Palisse, est absolument artificiel; celui de Rochefort est menacé par les sables. Mers et fleuves tendent à envaser ce rivage et une série d'îles (Noirmoutier, Yeu, Ré et Oléron), marque la ligne des anciennes côtes. Elles se rattachent à nouveau à la terre par l'apport des sables.

Au sud de la presqu'île d'Arvert s'ouvre l'estuaire de la Gironde. Puis commencent les dunes landaises. Derrière elles, les eaux de la mer se sont endormies en étangs nombreux, dont un seul communique avec la mer : le bassin d'Arcachon, dont l'entrée s'est maintenue grâce au courant de la Leyre.

Avec l'Adour, commence la côte rocheuse des Pyrénées. A l'abri des caps, se sont créées les stations de Vieux-Boucau, Cap-Breton, Biarrits et Hendaye, et le port important et accessible de Saint-Jean-de-Luz.

La côte méditerranéenne française présente la forme d'une courbe concave, suivie d'une courbe convexe. La première est basse, sablonneuse, bordée d'étangs; la deuxième est rocheuse, armée de caps en saillie et creusée de golfes; la première n'a pas de ports naturels (Agde est à l'embouchure de l'Hérault et assez loin de la mer; Cette réclame continuellement de grands travaux); la Provence s'enorgueillit du grand port de Marseille et du port de guerre de Toulon, puis de ceux de La Ciotat, Hyères, Antibes et Villefranche. La côte languedocienne égrène ses étangs de Saint-Nazaire, de Leucate, de Sigean, de Thau, de Maguelonne, de Mauguio et d'Aiguemortes, qui s'ensablent de plus en plus et que ne défend aucun cap important. La côte provençale, à part l'étang de Berre, qui n'est du reste qu'un golfe profond, n'a plus d'étangs, mais projette vers la mer les hautes saillies des caps Nègre, Lardier, Camaret, Martin, etc. Exception faite des golfes de Banyuls, de Port-Vendres et de Collioure, le Languedoc n'offre aucune anse accessible, et, au contraire, la Provence est hospitalière avec les golfes de Saint-Tropez, de Fréjus, de la Napoule, Jouan, Villefranche. Enfin, la côte du Languedoc n'est bordée d'aucune île, tandis qu'au large des côtes de Provence, se groupent les îles de Lérins et d'Hyères.

En résumé, les côtes françaises de l'Ouest sont mal protégées, par leur orientation même, contre les menaces de l'Océan. La structure et la constitution géologique des terres que touche l'Atlantique ne sont pas, en général, favorables; ici (Flandre, Poitou, Saintonge, Landes), la plaine est en contact avec les flots et les bons ports font défaut; ailleurs, les falaises se dressent, mais la violence de la mer détruit cet avantage et la profondeur est supprimée par l'apport des débris du littoral. Les meilleurs abris sont les golfes bretons et les estuaires des fleuves.

La côte méditerranéenne offre, au contraire, de belles qualités d'articulation, parce que de hautes montagnes y touchent la mer, exception faite pour le Languedoc. La mer y est plus tranquille que l'Atlantique et n'attaque pas aussi furieusement la côte. D'une manière générale, la nature n'a donc prodigué à la France ni les golfes profonds, ni les caps saillants, ni les îles découpées.

— *Hydrographie.* Il est difficile de donner une classification rationnelle des cours d'eau de la France, parce que, nulle part au monde, l'aspect des fleuves n'est plus varié ni les caractères plus complexes.

On peut cependant les répartir en trois groupes, le premier comprenant le Rhône, ses affluents et les fleuves côtiers qui convergent vers la cavité du golfe du Lion. Une deuxième catégorie comprendra la Loire, la Seine et même la Garonne. Enfin, un troisième groupement

FRANCE GÉOLOGIQUE

Exmoor
Devon
Hauteurs du Dorset
Hampshire
Weald
North Downs
South Downs
Southampton
Portsmouth
Brighton
Bill of Portland
I de Wight
Pas-de-Calais
Bassin de Bruxelles
Braban
BRUXELLES
BELGIQUE
Flandres
Coll. de l'Artois
Artois
Hainaut
Ardennes
Plateau du Rhin
EMPIRE
Eifel
Hunsrück
Westerwald
LUXEMBOURG
ALLEMAGNE
Sauerland
Picardie
Pays de Caux
Rouen
Valois
Laon
Reims
Verdun
Metz
Sarreguemines
Sarrebruck
Lorraine
Vosges
Forêt Noire
Jura
Plaine de Langres
Plateau de Besançon
Ballon d'Alsace
Trouée de Belfort
Côte d'Or
Morvan
Bassin de la Saône
SUISSE
BERNE
Alpes
Pennines
Mt Blanc
Alpes de Savoie
Bauges
Dombes
Lyon
Bresse
Mts du Beaujolais
Mts du Forez
Mts du Vivarais
Mts d'Auvergne
Limagne
Mts du Cantal
Mts de la Marche
Mts du Limousin
Massif central
Cantal
Fl. du Cantal
Monts d'Aubrac
Mts de la Margeride
Mts du Velay
Vercors
Chartreuse
Belledonne
Oisans
Cottiennes
Mts du Dauphiné
Dauphiné
Bassin du Rhône
Alpes de Provence
Provence
Bas Languedoc
Garrigues
Montpellier
Cévennes
Rouergue
Bas Rouergue
Bassin de l'Aquitaine
Gascogne
Languedoc
Armagnac
Bas Armagnac
Bas Quercy
Quercy
Périgord
Bas Périgord
Limousin
Bas Limousin
Bas Poitou
Poitou
Bas Berry
Berry
Sologne
Orléans
Gâtinais
Pays d'Othe
Champagne
Bassin de Paris
PARIS
Brie
Perche
Coll. du Perche
Coll. du Maine
Maine
Anjou
Touraine
Gâtine
Plaine du Poitou
Bocage Normand
Collines de Normandie
Coll. du Bocage
Bretagne
Massif Armoricain
Landes de Lanvaux
Cotentin
Anglo-Normandes
Jersey
Guernesey
Aurigny
C de la Hague
Pte de Barfleur
Cherbourg
le Havre
Caen
Pays d'Auge
Evreux
Pays de Bray
Amiens
Calais
Boulogne
Lille
Gand
Dyle
Meuse
Moselle
Sarre
Rhin
Saône
Rhône
Loire
Seine
Garonne
Dordogne
Charente
Vienne
Creuse
Allier
Cher
Indre
Loir
Sarthe
Mayenne
Orne
Eure
Somme
Aisne
Marne
Yonne
Aube
Haute Saône
Doubs
Ain
Isère
Drôme
Ardèche
Gard
Hérault
Aude
Tarn
Lot
Aveyron
Gironde
Adour
Nive
Bidassoa
Ebre
Segre
Cinca
Gallego
Aragon
Ariège
Garonne
Tech
Têt
Aude
Orbe
Hérault
Lez
Vidourle
Rhône
Durance
Var

FRANCE PHYSIQUE

FRANCE PHYSIQUE
Hauteurs de 0 à 200 mètres
Au dessous de 200 mètres
Echelle
ANGLETERRE
MER DU NORD
BELGIQUE
ALLEMAGNE
SUISSE
ITALIE
ESPAGNE
OCEAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
Londres
Paris
Rouen
Rotterdam
Anvers
Bruxelles
Lille
Reims
Strasbourg
Lyon
Marseille
Toulouse
Bordeaux
Nantes
Brest
Le Havre
Orléans
Tours
Dijon
Clermont
Saint-Etienne
Montpellier
Nancy
Metz
Luxembourg
Genève
Berne
Corse
Ile d'Ouessant
Ile de Batz
Ile de Noirmoutier
Ile d'Yeu
Ile de Ré
Ile d'Oléron
Ile de Groix
Ile de Belle Ile
Ile de Jersey
Ile de Guernesey
Ile de Wight
Ile de Sein
Ile de Cordouan
Ile de Bréhat
Ile de Batz
Ile de Noirmoutier
Ile d'Yeu
Ile de Ré
Ile d'Oléron

FRANCE (ANCIENNES PROVINCES ET DIVISIONS ADMINISTRATIVES)

Nouveau Larousse illustré.

ANGLETERRE
Londres
Bristol
Bath
Reading
Guildford
Maidstone
Barnstaple
Salisbury
Winchester
Southampton
Portsmouth
Brighton
Exeter
Weymouth
Plymouth
I. de Wight
Douvres
Cantorbury
Calais
Pas de Calais
Boulogne
Dunkerque
Ostende
Bruges
Gand
Anvers
Malines
Louvain
Bruxelles
Namur
Liège
Maestricht
Aix la Chapelle
Cologne
Bonn
Coblence
Mayence
Trèves
Metz
Nancy
Strasbourg
Colmar
Belfort
Besançon
Berne
SUISSE
Genève
Lausanne
Lucerne
Zurich
Bâle
Mulhouse
Lille
Valenciennes
Douai
Arras
Amiens
Abbeville
Dieppe
Rouen
Le Havre
Fécamp
Cherbourg
Caen
Bayeux
Lisieux
Alençon
Evreux
Dreux
Chartres
Versailles
PARIS
Meaux
Melun
Fontainebleau
Orléans
Blois
Tours
Angers
Nantes
Rennes
Saint-Malo
Saint-Brieuc
Morlaix
Brest
Quimper
Lorient
Vannes
Saint-Nazaire
Le Mans
Laval
Alençon
Chartres
Soissons
Reims
Sedan
Mézières
Charleville
Chalons
Troyes
Auxerre
Sens
Nevers
Bourges
Moulins
Clermont
Riom
Limoges
Poitiers
La Rochelle
Niort
Saintes
Angoulême
Périgueux
Bordeaux
Agen
Cahors
Rodez
Mende
Montauban
Toulouse
Auch
Pau
Bayonne
Dax
Perpignan
Montpellier
Nîmes
Arles
Aix
Marseille
Toulon
Nice
Grenoble
Valence
Lyon
Saint-Etienne
Vichy
Dijon
Chalon
Mâcon
Bourg
Vesoul
Gray
Dôle
Lons le Saunier
Belle Ile
I. de Noirmoutier
I. d'Yeu
I. de Ré
I. d'Oleron
I. de Groix
Guernesey
Jersey
Aurigny
Cherbourg
Fécamp
Le Havre
Dieppe
Calais
Boulogne
Dunkerque
Lille
Douai
Valenciennes
Arras
Amiens
Abbeville
Eu
Rouen
Caen
Cherbourg
Saint-Malo
Saint-Brieuc
Morlaix
Brest
Quimper
Lorient
Vannes
Saint-Nazaire
Le Mans
Laval
Alençon
Chartres
Versailles
PARIS
Meaux
Melun
Fontainebleau
Orléans
Blois
Tours
Angers
Nantes
Rennes
Saint-Malo
Saint-Brieuc
Morlaix
Brest
Quimper
Lorient
Vannes
Saint-Nazaire
Le Mans
Laval
Alençon
Chartres
Soissons
Reims
Sedan
Mézières
Charleville
Chalons
Troyes
Auxerre
Sens
Nevers
Bourges
Moulins
Clermont
Riom
Limoges
Poitiers
La Rochelle
Niort
Saintes
Angoulême
Périgueux
Bordeaux
Agen
Cahors
Rodez
Mende
Montauban
Toulouse
Auch
Pau
Bayonne
Dax
Perpignan
Montpellier
Nîmes
Arles
Aix
Marseille
Toulon
Nice
Grenoble
Valence
Lyon
Saint-Etienne
Vichy
Dijon
Chalon
Mâcon
Bourg
Vesoul
Gray
Dôle
Lons le Saunier
Besançon
Belfort
Mulhouse
Colmar
Strasbourg
Nancy
Metz
Trèves
Mayence
Coblence
Cologne
Bruxelles
Anvers
Gand
Bruges
Ostende
Douai
Lille
Valenciennes
Arras
Amiens
Abbeville
Dieppe

FRANCE ÉCONOMIQUE

FRANCE POLITIQUE

FRANCE ADMINISTRATIVE

Nouveau Larousse illustré.

FRANCE (VOIES NAVIGABLES)

CANAUX DU NORD
1 Canal de Bourbourg
2 — de Furnes
3 — de Neuf fossé
4 — de Roubaix
MER DU NORD
ANGLETERRE
BELGIQUE
EMPIRE ALLEMAND
Prusse Rhénane
Eifel
LA MANCHE
Ardennes
LUXEMBOURG
Palatinat
Alsace-Lorraine
Vosges
Forêt Noire
Jura
SUISSE
BERNE
Alpes
Côte d'Or
Plat de Langres
Morvan
Sologne
Beauce
Brie
Collines de Normandie
MONTS DE BRETAGNE
Bocage Vendéen
OCÉAN ATLANTIQUE
Golfe de Gascogne
Provinces Basques
MASSIF CENTRAL
Monts du Forez
Monts du Velay
Monts du Vivarais
Monts de la Marche
Monts du Limousin
Monts du Cantal
Monts d'Auvergne
Monts de la Margeride
Monts du Lozère
Monts de l'Espinouse
Monts de Naurouze
Monts de Lacaune
Monts de Lacaune
Monts de Vaucluse
Monts de Lure
Monts du Luberon
Monts de Provence
Monts du Dauphiné
Monts de Maures
Monts de Tende
Alpes Maritimes
Alpes Cottiennes
Alpes Pennines
Pyrénées
Corbières
Monts Faucilles
Vercors
Chartreuse
Monts Jura
Monts Dombes
Monts Bugey
Monts Bresse
Monts Morvan
Monts Ardennes
Monts Cévennes
Monts Lyonnais
Monts Forez
Monts Dore
Monts Cantal
Monts Aubrac
Monts Lozère
Monts Espinouse
Monts Corbières
Monts Pyrénées
Monts Cerdagne
Monts Maures
Monts Tende
Monts Cottiennes
Monts Pennines
Monts Alpes Maritimes
Monts Alpes Cottiennes
Monts Alpes

FRANCE (CHEMINS DE FER)

ANGLETERRE
LONDRES
GLOUCESTER
OXFORD
CARDIFF
Bristol
BATH
Southampton
Portsmouth
Brighton
EXETER
Plymouth
Ile de Wight
Canterbury
Douvres
Folkestone
Calais
Boulogne
Dunkerque
Ostende
BRUGES
GAND
ANVERS
LA HAYE
PAYS-BAS
Rotterdam
Dordrecht
Bois-le-Duc
Breda
Nimègue
Arnhem
Utrecht
Wesel
Hamm
Munster
Düsseldorf
Cologne
EMPIRE
ALLEMAND
Aix-la-Chapelle
Verviers
Liège
Maastricht
Hasselt
BELGIQUE
BRUXELLES
LILLE
MONS
NAMUR
Charleroi
Valenciennes
Douai
ARRAS
Cambrai
Boulogne
Abbeville
Amiens
Dieppe
Cherbourg
Le Havre
Valognes
Caen
Lisieux
Evreux
ROUEN
Dieppe
Neufchâtel
Beauvais
Compiègne
Soissons
Laon
Reims
Sedan
Mézières
Verdun
Metz
Trèves
Luxembourg
Kaiserslautern
Sarrebruck
Wissembourg
Sarreguemines
Saverne
Strasbourg
Colmar
Mulhouse
Bâle
Belfort
Nancy
Epinal
Lunéville
Mirecourt
Saint-Dié
Chaumont
Langres
Troyes
Vesoul
Gray
Besançon
Neuchâtel
Berne
Lausanne
Genève
Sion
Annecy
Chambéry
Grenoble
Turin
Briançon
Gap
Embrun
Barcelonnette
Digne
Nice
Monaco
Menton
Grasse
Cannes
Toulon
Hyères
Marseille
Aix
Arles
Avignon
Nîmes
Montpellier
Béziers
Narbonne
Carcassonne
Perpignan
Toulouse
Tarbes
Pau
Bayonne
Biarritz
Dax
Mont-de-Marsan
Auch
Agen
Montauban
Albi
Cahors
Rodez
Millau
Mende
Aurillac
Le Puy
Privas
Valence
Saint-Etienne
Lyon
Vienne
Bourg
Mâcon
Chalon-s-S.
Dijon
Beaune
Auxerre
Nevers
Moulins
Clermont-Fd
Limoges
Guéret
Bourges
Châteauroux
Poitiers
Niort
La Rochelle
Angoulême
Périgueux
Bordeaux
Nantes
Saint-Nazaire
Lorient
Vannes
Quimper
Brest
Saint-Brieuc
Saint-Malo
Dinan
Lannion
Guingamp
Morlaix
Quimperlé
Redon
Rennes
Fougères
Laval
Alençon
Mayenne
Le Mans
Angers
Saumur
Tours
Blois
Orléans
Chartres
Dreux
Versailles
Paris
Melun
Fontainebleau
Etampes
Montargis
Vendôme
Cosne
Clamecy
Avallon
Semur
Montbéliard
Belfort
Bâle
Mulhouse
Colmar
Epinal
Saint-Dié
Gérardmer
Remiremont
Luxeuil
Vesoul
Lure
Montélimar
Valence
Die
Gap
Embrun
Barcelonnette
Digne
Sisteron
Orange
Carpentras
Avignon
Apt
Forcalquier
Castellane
Grasse
Nice
Menton
Monaco
Draguignan
Brignoles
Toulon
Marseille
Aix
Arles

comprendrait les cours d'eau de la Bretagne qui constitue une région tout à fait à part.

Tous les fleuves français sont de débit moyen et de régime modéré. C'est qu'en effet aucun, sauf le Rhône, ne s'alimente au cœur des glaciers. Ils ont les pluies et les neiges passagères pour aliment et les sources pour origine. Mais, d'une façon générale, leur volume d'eau est considérable, eu égard à la petitesse des surfaces drainées.

Mais, à côté de ces caractères communs, que de différences profondes! Le Rhône, qui descend comme un torrent des Alpes, est un fleuve de montagnes par la rapidité de son cours et les irrégularités de son débit. La Garonne aussi, avec ses crues violentes de juin, à la fonte des neiges, conserve un régime de montagne. La Seine, avec ses méandres majestueux et ses crues peu fréquentes, est au contraire le type du fleuve de plaine, de même que la Loire, malgré son irrégularité désastreuse. Quant aux fleuves côtiers (Charente, Vilaine, rivières de Bretagne), directement alimentés par les pluies abondantes venues de l'Océan, ils n'ont pas l'espace suffisant pour se développer.

Médiocres de débit, assez courts, naissant de hauteurs moyennes, il semblerait que les fleuves de France devraient ignorer les crues et les inondations dangereuses. Il n'en est rien : le Rhône, la Garonne, la Loire sortent fréquemment de leur lit. Beaucoup plus calmes sont la Seine, la Saône et les fleuves du Nord, dont les crues, rares d'ailleurs, peuvent se prévoir et se calculer d'une façon presque mathématique. Ces crues subites seraient plus dangereuses si les affluents de droite et de gauche jetaient au même moment dans le lit principal la masse d'eau qu'ils roulent. Mais cet accident ne se produit pas. Les affluents de gauche du Rhône croissent en mai, ceux de la rive droite en automne. Les affluents de la Loire ne débordent pas en même temps qu'elle. De même, les crues des affluents venus à la Garonne du plateau de Lannemezan ne coïncident jamais avec celles des rivières descendues du Massif Central. Bien plus, on peut noter une sorte de balancement harmonieux dans la disposition des cours d'eau de la France. Au Rhône, torrent de montagne, se joint la Saône, rivière paisible. A la Seine, fleuve tranquille, aboutit l'Yonne, qui lui apporte les eaux tumultueuses du Morvan. C'est à cette heureuse harmonie que les fleuves de France doivent leur régularité relative.

Encore les différences de région pourraient-elles s'atténuer par le progrès des reboisements en montagne, destinés à prévenir les ruissellements trop rapides et à retenir, au profit de la végétation, une partie des eaux tombées.

— *Climat.* La répartition, sur le sol français, des facteurs climatériques, et particulièrement de l'humidité et de la chaleur, dépend à peu près uniquement de la position des diverses régions à l'égard des mers, et de la facilité d'accès offerte aux influences régulatrices issues des masses d'eau que le Gulf-Stream vient réchauffer. C'est par les vents marins que s'exerce cette influence de la mer, et il suffit, pour en apercevoir les limites, de considérer sur une carte hypsométrique, d'abord la position de la haute barrière montagneuse qui, des Pyrénées aux Vosges, se poursuit sans notable solution de continuité, ensuite l'existence, dans la région méditerranéenne, des hauteurs transversales qui, entre Avignon et Villefranche, barrent la vallée du Rhône. Ainsi les grandes plaines de l'Ouest seront, de même que l'étroite bande côtière de la Méditerranée, ouvertes aux influences *maritimes*, et la plus grande partie de l'Est et du Nord-Est supportera les rigueurs d'un climat à forme *continentale*.

Région armoricaine, bassin de Paris, bassin d'Aquitaine, Massif central, Provence et littoral méditerranéen, vallées supérieures du Rhône et de la Saône, abords des Vosges, telles sont les sept grandes divisions climatériques que l'on peut apporter dans le sol de la France.

1° Nulle part les influences maritimes ne sont plus apparentes que dans le climat de la péninsule bretonne, entourée de trois côtés par la mer; les isothermes hivernaux de 5° à 7° coupent la péninsule dans le sens des méridiens, et il en est à peu près de même des isothermes d'été, mais en sens inverse, c'est-à-dire la température moyenne de juillet croissant de 14° à 16° à mesure qu'on avance vers l'Est. Ainsi, le voisinage de la mer diminue l'écart des températures extrêmes, qui ne sera plus que de 8° environ à Roscoff. La Bretagne peut devenir, vers la *Ceinture dorée*, une région de primeurs, tandis que, d'autre part, les mêmes endroits, favorisés d'un printemps hâtif, n'admettront cependant pas la culture de la vigne, qui exige des températures d'été élevées. De même, l'humidité se trouve répartie d'une manière très régulière. Il n'y a pas, vraiment, de saison pluvieuse; mais, en tout temps, un très grand nombre de petites pluies fines et pénétrantes.

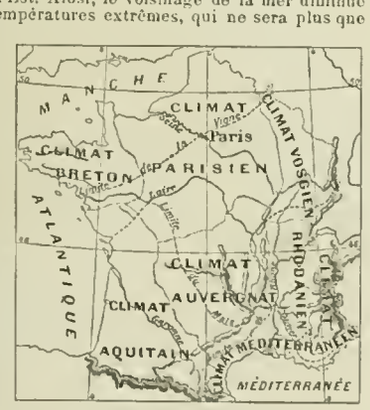

Répartition des climats en France.

2° Mêmes influences, mais atténuées par la distance et modifiées par le relief, se retrouvent dans le bassin de Paris. Ce sont toujours les vents d'ouest ou du sud-ouest qui apportent les pluies surtout fréquentes au début de l'automne et du printemps; mais celles-ci, par suite de la disposition en cuvette du bassin, vont frapper les rebords élevés de la dépression, où la condensation de la vapeur d'eau des nuages est favorisée par l'élévation du relief. En outre de la côte normande et artésienne, où se retrouvent les petites et multiples pluies bretonnes, les collines de Normandie et du Perche, le Morvan, le rebord N.-O. du plateau de Langres, la Champagne humide et l'Argonne sont les points les plus arrosés. En même temps, l'écart des températures extrêmes s'accentue, l'hiver devenant plus froid (2° à Paris) et l'été plus chaud (19°).

3° Une disposition analogue du climat est celle du bassin d'Aquitaine, à cela près que, par l'effet de la latitude, la moyenne estivale s'élève au-dessus de 21°, et persiste plus longtemps. De nombreuses et fines précipitations mouillent toute la côte saintongeaise et bordelaise, et surtout une chute considérable d'eau a lieu sur le pourtour montagneux de la dépression, Pyrénées et Cévennes, particulièrement sur le bassin supérieur de l'Adour et sur le revers occidental de la montagne Noire et du massif de l'Aigoual. Mais l'intérieur du bassin est plutôt sec, surtout en été, après une courte saison de pluies, de mai à juin.

4° Dans les régions qui constituent le Massif Central et l'arête dorsale du pays, des Cévennes jusqu'à la côte d'Or, le sol, de granit imperméable, retient naturellement les eaux de pluie, et celles-ci sont particulièrement abondantes : les plateaux du Limousin, de l'Auvergne sont de remarquables condenseurs. Ainsi, le pays reste normalement humide, avec, comme trait caractéristique, une enveloppe de brouillard matinal à peu près permanente.

5° Le climat méditerranéen n'a qu'une extension géographique modérée. Les vents méditerranéens sont arrêtés par le relief à l'ouest, avant Carcassonne; au nord, avant Valence. Mais le Roussillon, le bas Languedoc, la Provence, la côte du Var et la vallée inférieure de la Durance en tirent parti. La température moyenne d'hiver y reste voisine de 6° à Montpellier, par suite de l'existence du vent froid du nord violent et régulier, le mistral. Mais, à partir du cap Sicié, sur la côte d'Azur, abritée par les chaînes de l'Esterel, des Maures et par les Alpes-Maritimes, cette température se relève jusqu'à 9° et 11°; le ciel s'éclaircit et les pluies se raréfient : seulement deux courtes saisons en avril et octobre, avec des sécheresses estivales de six à sept mois. La végétation arborescente à feuilles caduques disparaît, remplacée par les arbrisseaux à feuilles persistantes (olivier, oranger, etc.) et à forme buissonneuse.

6° et 7° Enfin, au nord de Valence et sur le revers oriental du faîte de partage, les vents marins, refroidis par la traversée des montagnes, n'exercent plus leur influence régulatrice : les écarts de température deviennent brusques et considérables et la répartition des pluies très inégale. Tel est le régime de la Bresse et de la vallée du Rhône jusqu'à Valence (climat dit *rhodanien*); tel est surtout le régime de la Lorraine, où l'hiver, très froid et long, est marqué par une abondance anormale de neige, tandis que les températures estivales, au contraire, qui surviennent après un très court printemps, sont un peu plus élevées qu'à Paris, et font mûrir la vigne. Par la brusquerie des transitions et l'amplitude des variations thermométriques, ce climat, dit *vosgien*, est nettement continental.

— *Faune et flore.* La faune est celle de la *région européenne*, avec mélange, dans le Sud, de quelques types de la *région méditerranéenne;* mais la faune de la Méditerranée ne commence véritablement qu'au sud des Pyrénées et des Alpes. (V. EUROPE.) Cette faune de la France est caractérisée, comme celle de l'Europe centrale, par l'*abondance de petits insectivores* et de *petits rongeurs*, avec des *carnivores de taille moyenne*, qui en font leur nourriture.

On trouve, parmi les insectivores, le *hérisson*, de nombreuses *musaraignes*, la *taupe*, le *desman*, qui est aquatique, creuse ses terriers au bord de l'eau et dont il existe une espèce dans les Pyrénées.

Les carnivores sont représentés par le *loup*, dont l'habitat est morcelé en zones qui se réduisent continuellement; le *renard*, le *chat* domestique redevenu *sauvage*, la *fouine*, la *belette*, qui blanchit en hiver; le *blaireau*, qui est omnivore; ainsi que l'*ours brun* (*ursus arctos*), qui a disparu actuellement de la Corse et presque de la France, sauf dans les Alpes et les Pyrénées.

Parmi les rongeurs, on peut citer l'*écureuil*, le *loir*, le *hamster*, les *campagnols*, dont les formes sont si variées : les *rats*, originaires probablement de la région orientale; le *rat noir* était connu en Europe dès le moyen âge, le *rat gris* ou *surmulot*, qui s'est répandu au commencement du XIXe s.; le *castor* ou *bièvre*, autrefois répandu partout en France, comme le montrent de nombreux noms de localités; il n'en reste guère aujourd'hui que dans la Camargue; le *lièvre*, le *lapin*, répandus partout aujourd'hui.

Les herbivores ou ongulés ont pour représentants le *sanglier*, le *cerf*, le *chevreuil* (l'*élan*, le *bison d'Europe* et l'*aurochs* ont totalement disparu depuis l'époque historique), et, dans les montagnes (Pyrénées, Alpes), le *chamois*, le *bouquetin* et la *marmotte*, au sommeil hibernal.

Le *mouflon* de la Corse est un type méditerranéen.

Quelques *phoques* se montrent sur certains bancs de sable de la Manche et à l'embouchure de la Somme. La *baleine des Basques* a disparu des côtes françaises. Les *marsouins* remontent assez loin les fleuves.

Très peu d'oiseaux sont spéciaux à la France; presque tous vont passer l'hiver plus au S. Parmi les *rapaces*, il y a les *aigles*, les *faucons* (*émouchets*, *émerillons*, *gerfauts*, etc.), et, parmi les petits oiseaux, les *grives*, *fauvettes*, *mésanges*, *moineaux*.

Les reptiles les plus communs sont les divers *lézards* et l'*orvet*, avec la *couleuvre à collier* et la *petite vipère*, qui se trouve surtout dans les régions forestières. Les *seps* résident seulement dans le Sud.

Les poissons d'eau douce sont représentés par la *carpe*, le *gaujon*, la *perche*, le *brochet*, etc.; les *saumons* remontent les rivières seulement à l'époque du frai.

Parmi les invertébrés, assez nombreux, on peut citer certains crustacés (*homard*, *écrevisse*), des insectes, le *scorpion* du midi de la France; des mollusques terrestres : *escargots* et *limaces*. Les mollusques marins (*clovisses*, *moules*, *huîtres*) ne sont pas très caractéristiques.

La répartition des végétaux à la surface de la France dépend d'un certain nombre de facteurs, les mêmes que ceux indiqués pour l'Europe : distribution de la chaleur, puis la lumière, l'eau, la nature du sol, etc. D'une façon générale, on peut distinguer deux *flores* (ou *associations de végétaux*) distinctes : 1° la *flore méditerranéenne*, qui est analogue à celle de tous les bords de la Méditerranée; 2° la *flore des forêts des régions tempérées boréales*, qui se retrouve dans la majeure partie de l'Europe.

1° *Région méditerranéenne.* Les bords de la Méditerranée montrent des buissons toujours verts (*maquis* de Corse, *garrigues* du Languedoc), avec des feuilles persistantes. On y trouve les *myrtes*, *arbousiers*, *lauriers*, *chênes verts*, *olivier*, *figuier*, *chênes-lièges*. L'*oranger* se montre sur la côte de Provence et de Nice, où le *palmier nain*, le *palmier dattier* et les *eucalyptus d'Australie* ont été acclimatés.

2° *Région de la flore des forêts boréales.* Dans la majeure partie de la France, on voit surtout des forêts d'*arbres feuillus* ou à feuilles caduques : *chêne*, *hêtre*, *saule*, *aune*, *orme*, *noyer*, *châtaignier*, avec quelques forêts d'*arbres toujours verts* (*pins*, *sapins*), à feuilles persistantes, du groupe résineux ou conifère.

En allant de l'E. à l'O., on constate des changements dans la répartition des végétaux, car le climat maritime des bords de l'Océan fait place au climat plus extrême de l'Est. Aussi voit-on sur le littoral de l'Atlantique certains arbustes toujours verts, à affinités méditerranéennes (*laurier*, *arbousier*, *houx*, *laurier-rose*, *myrte*, *grenadier*, *figuier*, *chêne vert*); ils disparaissent à l'est d'une ligne qui va de Carcassonne à Montauban, Niort et Cherbourg.

L'influence de la distribution de la chaleur se montre nettement dans les régions montagneuses. Gravit-on les Alpes en partant de la Méditerranée, on constate l'existence de flores superposées, presque identiques à celles que l'on trouve dans les plaines d'Europe en allant jusqu'à l'océan Glacial : 1° zone des *orangers*, *oliviers* et *maïs*, sur le littoral; 2° culture des *céréales* jusqu'à 1.300 m., avec des forêts de *hêtre* et de *chêne* jusqu'à 2.000 m., et des conifères (*mélèze*, *pin sylvestre*), avec le *bouleau* jusqu'à 2.300 m.; 3° *zone alpine*, avec des prairies de plantes vivaces et des arbustes nains jusqu'à la limite des neiges éternelles entre 2.500 et 2.700 mètres.

— *Ethnologie.* Comme toutes les populations de l'Europe, la nation française est un amalgame de races très diverses. La plus ancienne est celle dite de Canstadt, de Néanderthal ou de Spy, de petite taille, avec une tête aplatie, un front fuyant, des arcades sourcilières énormes. Les hommes de cette race fabriquaient en silex à peu près tous leurs instruments (haches de Chelles ou de Saint-Acheul).

Plus tard vécut dans les grottes naturelles une race de grande taille, au crâne bien développé, au front vaste, aux bosses pariétales saillantes, à l'occiput proéminent. La voûte crânienne était très allongée d'avant en arrière, tandis que la face était développée en largeur : les orbites, larges et très bas, logeaient des yeux assez enfoncés sous de fortes arcades sourcilières. C'est la race de Cro-Magnon, qui continuait à fabriquer des outils en pierre : mais elle travaillait également l'os et le bois de renne, dont elle tirait des pointes de flèches, des harpons, etc. Elle était en même temps artiste et elle a laissé des gravures et des sculptures qui étonnent souvent par leur fidélité.

Aux deux types précédents s'ajoutèrent, vers le début de l'époque actuelle, deux types nouveaux. L'un pénétra par le Sud-Est, contrée où il est encore abondant. Cet élément, caractérisé par sa petite taille et par sa tête courte, a donné naissance aux Ligures du nord de l'Italie et de la Provence; c'est apparemment à lui qu'il faut rattacher les autres populations brachycéphales autochtones (Savoyards, Morvandeaux, Auvergnats et une partie des Bretons). Le deuxième type était, au contraire, de taille élevée, avec un crâne allongé, elliptique, et une face fine et développée en hauteur. Les hommes de ce second type sont arrivés connaissant déjà le moyen de polir leurs instruments de pierre, de faire de la poterie grossière, de domestiquer des animaux et de cultiver certaines plantes. Ce sont eux qui ont importé la coutume de construire des dolmens pour y enterrer les morts.

Lorsque les métaux commencèrent à être employés par nos ancêtres, ce furent encore des étrangers qui vinrent leur apporter les premiers instruments en bronze. Ces fondeurs étaient de taille peu élevée et devaient avoir des mains d'une petitesse remarquable, à en juger par les poignées des épées qu'ils fabriquaient. Un peu plus tard, vint une race de haute stature, à tête allongée, à cheveux blonds : les Gaulois. Sans parler de toutes les colonies (phéniciennes, grecques, etc.), qui s'établirent sur le littoral français, ni des multiples invasions qui se sont produites depuis les temps historiques, notons que certains de ces envahisseurs s'établirent dans le pays d'une façon définitive; les autres laissèrent peu de traces de leur passage. En tenant compte, enfin, des multiples éléments ethniques qui s'infiltrent chaque jour en France, on comprendra combien il est difficile de débrouiller le chaos de races que l'on rencontre sur son territoire.

Les races quaternaires n'ont pas laissé de descendants formant de véritables agglomérations; mais, de temps à autre, on rencontre des gens qui offrent tous les traits de la race de Canstadt et, dans le pays basque, de nombreux individus rappellent les troglodytes de Cro-Magnon.

Les deux groupes arrivés vers le début de notre époque, longtemps, néanmoins, avant que l'histoire ne prît naissance, sont plus largement représentés. Les petits brachycéphales (Celto-Ligures) se retrouvent en Provence, dans la Savoie, dans le Morvan, en Auvergne ou dans une partie de l'ancienne Guyenne et du Gers. Ils se distinguent par leur ténacité, leur esprit de routine, le respect de leurs vieux usages. Quant aux Bretons, qui se rattachent aussi au groupe celtique, ils se sont souvent croisés depuis le Ve siècle, avec des immigrants de provenance septentrionale; mais ces *Bretons-Gallois*, qui ont perdu leur langue, ont conservé plus pur que les *bas Bretons* échappés à l'influence des langues latines leur type ancien.

Enfin, dans le nord-ouest de la Gironde, dans la Dordogne, la Charente et quelques coins de la Vienne et de de l'Indre, on observe encore un petit groupe d'individus à tête fine et allongée, pouvant se rattacher aux dolichocéphales de l'âge de la pierre polie.

Dans le Nord-Est, l'élément germanique a conservé sa prépondérance; les grands blonds, à tempérament flegmatique et réfléchi, y sont nombreux. Ces Germains et ces Flamands ont un goût marqué pour l'industrie. Là aussi, des mélanges se sont produits par l'adjonction d'un élément méridional, plus vif et plus pétillant.

Dans le Sud-Ouest, au pied des Pyrénées, un élément méridional a fait sentir son influence et, en brunissant le type physique, a communiqué aux métis un tempérament alerte, fécond, qui permet aux Gascons de produire des œuvres brillantes avec une spontanéité qui semble innée.

En somme, pas plus qu'aucune nation d'Europe, les Français ne sauraient prétendre à la pureté de sang. Loin de déplorer ce fait, nous n'avons qu'à nous en féliciter, car c'est par suite de ces métissages que le Français a acquis une véritable force intellectuelle : la synthèse. L'équilibre s'est établi entre ses diverses facultés, et il doit à la même cause ce génie spécial qui lui permet de cultiver avec un égal succès les sciences et les lettres, les arts et l'industrie, en même temps que les notions de justice qu'il a héritées de ses ancêtres, la pondération qui a été

[illegible] et des encouragements, entretiennent chez lui une [illegible] de travail, la générosité.

II. Géographie économique. — *Agriculture, industrie et commerce.* La France a toujours eu le renom mérité de pays opulent. Mais, si l'on partage ses richesses en trésors du sol et produits du sol, il faut immédiatement [illegible] cette distinction que ce pays a moins d'opulence comme région minière que comme région agricole.

Sous le rapport minier, la France est bien loin d'occuper le premier rang en Europe. L'or et l'argent sont rares; de même le mercure, le cuivre, le zinc, le plomb, l'étain, le cobalt, le nickel, l'antimoine, le soufre.

Mais les deux trésors souterrains les plus utiles, le fer et la houille, sont assez abondants. On trouve des gisements de fer un peu dans tout le territoire de la France; mais, depuis la substitution de la houille au bois dans les hauts fourneaux et la concentration de l'industrie métallurgique dans d'immenses usines, comme Le Creusot, une foule de gisements ont cessé d'être exploités, notamment dans la Haute-Marne, la Haute-Saône, la Dordogne, etc. La houille se rencontre en abondance; mais tous les gisements réunis (bassins du Nord et du Pas-de-Calais, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Allier, de l'Aveyron, du Gard, Anzin, Lens, Le Creusot, Commentry, Saint-Etienne, Alais, Carmaux, Decazeville, etc.) ne fournissent pas tout le charbon nécessaire à la consommation, qui est obligée de s'approvisionner en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, tous pays auxquels la France est inférieure comme production.

La France est, au contraire, au premier rang comme pays agricole. Deux treizièmes seulement du sol restent incultivés. Les grands produits du sol sont : les céréales, le vin, les pommes de terre, les plantes fourragères, les gazons et foins, et les légumes des jardins; plus ce que rapportent 9 à 10 millions d'hectares de forêts, taillis et broussos. En nombres ronds, les grains et céréales réclament à peu près les vingt-huit centièmes du sol; cependant, la France doit importer quelques millions d'hectolitres de blé chaque année. La vigne couvrait plus de 2 millions d'hectares avant l'invasion du phylloxera; reconstitué intelligemment et après de nombreux tâtonnements, le vignoble s'est relevé péniblement de cette crise, mais les coteaux couverts de pampres ont repris, pour la plupart, leur ancien aspect.

Les céréales sont cultivées dans les plaines de la Brie et de la Beauce (blé), en Bretagne et sur le Plateau Central (orge), dans le bassin de la Garonne (maïs); les principaux centres de production des vins sont : le Bordelais (Gironde), le Midi (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard), la Bourgogne (Côte-d'Or, puis Saône-et-Loire, Rhône, Ain), la Champagne (Marne), les Charentes; les meilleures prairies se trouvent en Normandie, en Bretagne, dans le Berry; les hautes montagnes : Pyrénées, Alpes, Cévennes, Jura, ont de hauts pâturages; les forêts couvrent surtout les flancs des montagnes, et, pour lutter contre les effets du déboisement imprudent, on reboise le plus possible les pentes, ou bien on les transforme en herbages.

La France possède des races de bœufs (charollaise, normande, vendéenne, de Salers), de vaches (bretonne, normande, flandrine), et de chevaux (boulonnaise, percheronne, normande, poitevine, limousine, landaise, pyrénéenne) très estimées; le mouton, la chèvre et le porc sont l'objet d'un élevage très développé.

Les grandes industries se sont installées dans les endroits riches en houille, en fer, en produits agricoles transformables, ou bien dans les endroits où cette houille, ce fer, ces produits arrivent à bon compte soit par les chemins de fer dont la France possède un système à peu près complet, soit par les rivières et les canaux, soit par des routes excellentes. Paris, lieu de convergence des chemins de fer, des routes et canaux, est devenu la reine des villes industrielles de France. Dans l'extrême septentrion, la présence de la houille, la très grande richesse et l'excellente exploitation du sol, l'abondance de la main-d'œuvre, ont évoqué une des plus puissantes industries qu'il y ait, dont témoignent des noms tels que ceux de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Anzin, Fourmies, Hautmont, Maubeuge, Saint-Gobain. Dans les Ardennes, la draperie de Sedan, la métallurgie, les ardoisières. En Lorraine, d'énormes usines à fer et la cristallerie de Baccarat. En Champagne, Reims la drapière. En Normandie, une autre grande drapière, Elbeuf, et des tissages à l'infini sur les admirables ruisseaux clairs sortis des fontaines de la craie. Entre la Loire, la Manche et l'Océan, des ardoisières, des usines à fer, des tissages. En Bourgogne, Le Creusot. En Franche-Comté, l'horlogerie. A Lyon et à Saint-Etienne, les soieries, et, dans les départements voisins des Alpes et des Cévennes, l'industrie d'avant la soie, de l'élevage du ver, du moulinage, de l'organsinage et de l'ouvraison. Dans le centre, les industries de Commentry, [illegible] par la houille, les faïences de Nevers, les porcelaines de Limoges, les tapis d'Aubusson. Autour d'Angoulême, les papeteries, sur les ruisseaux de sources transparentes. En Cévenne et Languedoc, Decazeville, Carmaux, Alais. A Marseille, les savons et, sur les côtes de la Provence, les jardins d'herbes odorantes et de fleurs, dont les produits sont utilisés par la parfumerie.

D'une manière générale, c'est donc dans les industries de luxe, soieries, bijouterie, orfèvrerie, porcelaines fines, « articles de Paris » que la France est au premier rang en Europe.

— *Religion.* La grande majorité de la population française appartient à la religion catholique romaine. Le protestantisme, avec les deux confessions luthérienne et réformée, a vu, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, son domaine réduit aux départements, et ses communautés localisées dans le midi et dans le sud-est de la France. Montauban, Bergerac, La Rochelle, Castres, Alais, Le Vigan, la région cevenole en général, Nîmes, sont les centres principaux de la vie religieuse protestante; une faculté de théologie protestante existe à Montauban, une autre a son siège à Paris.

La religion israélite ne comprend qu'une infime partie de la population; elle s'est trouvée assez fortement réduite par la cession, en 1871, de l'Alsace et de la Lorraine, où les communautés juives, comme encore aujourd'hui dans quelques départements de l'Est, étaient relativement nombreuses. Paris et Nancy sont les centres principaux de la vie religieuse israélite. Enfin, deux autres cultes sont également représentés : le culte grec et le culte musulman, celui-ci répandu surtout en Algérie.

— III. Constitutions. Depuis l'abolition de l'ancien régime, onze constitutions, fondées sur le principe de la séparation des pouvoirs, ont successivement régi la France.

La *Constitution des 3-14 septembre 1791*, votée par la Constituante *monarchique*, plaçait en présence d'une royauté affaiblie une assemblée législative unique. Malgré son étiquette monarchique, cette constitution est, en effet, une de celles qui ont limité de la manière la plus étroite l'action du pouvoir exécutif. L'Assemblée législative, issue du suffrage à deux degrés, discutait et votait les lois dont elle avait seule l'initiative. L'action du roi se bornait à pouvoir opposer un veto suspensif pendant deux législatures. Les ministres étaient responsables devant l'Assemblée.

La *Constitution républicaine du 24 juin 1793*, qui ne fut jamais mise à exécution, organisait la dictature d'une assemblée unique, dite corps législatif, issue du suffrage à deux degrés, ayant dans sa dépendance un conseil exécutif nommé par elle. Cette constitution, votée par la Convention désireuse de répondre au reproche d'usurpation, n'était pas née viable et ne fut jamais appliquée.

La *Constitution directoriale du 5 fructidor an III* (22 août 1795) confiait le pouvoir législatif à un conseil des Cinq-Cents et à un conseil des Anciens, composé de deux cent cinquante membres. Le conseil des Cinq-Cents discutait et votait les lois dont il avait seul l'initiative. Ses *résolutions* étaient ensuite soumises au conseil des Anciens, qui les approuvait ou rejetait. Ces deux conseils étaient nommés par le suffrage à deux degrés; mais au renouvellement intégral adopté par les constitutions précédentes la Constitution de l'an III avait substitué le renouvellement partiel (par tiers tous les ans). Le pouvoir exécutif était confié à un Directoire de cinq membres. Les directeurs étaient choisis par le conseil des Anciens, sur une liste décuple dressée par le conseil des Cinq-Cents. Ils étaient nommés pour cinq ans et non rééligibles; ils étaient aussi soumis au renouvellement partiel (à raison de 1 par année).

Ces trois premières constitutions présentent deux caractères communs : 1° chacune d'elles est précédée d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen (la Constitution de l'an III ajoutait même une déclaration des devoirs); 2° elles offrent également comme trait fondamental le désir d'assurer la prédominance du pouvoir législatif.

La *Constitution consulaire du 22 frimaire an VIII* (13 déc. 1799), modifiée par le sénatus-consulte organique du consulat à vie du 14 thermidor an X (2 août 1802) et par le sénatus-consulte organique de l'Empire du 22 floréal an XII (18 mai 1804), présente un caractère absolument opposé. Le Premier Consul, bientôt consul à vie, puis empereur, n'a pas seulement la plénitude du pouvoir exécutif. Il participe au pouvoir législatif. Il a seul l'initiative des lois, que le Tribunat discute sans les voter, et que le Corps législatif vote sans les discuter. Ces lois peuvent ensuite être déférées à un Sénat conservateur, qui peut les annuler pour cause d'inconstitutionnalité, et doivent être soumises à la sanction du chef de l'Etat. Le pouvoir législatif, ainsi morcelé, était impuissant. Il n'avait aucune action sur le pouvoir exécutif. Les ministres étaient responsables devant le chef de l'Etat seul. Ainsi disparaissait le régime parlementaire, ce régime résidant essentiellement dans la faculté qui appartient aux Chambres de renverser les cabinets qui ont perdu leur confiance.

Trois autres particularités complétaient ce régime : 1° le suffrage à plusieurs degrés, d'où sortaient le Corps législatif et le Tribunat, était organisé de telle manière que le gouvernement était en réalité maître de choisir les membres de ces assemblées; il n'y avait qu'une apparence de représentation nationale. Bien plus, le Tribunat, qui avait montré quelques velléités d'indépendance, fut épuré, puis supprimé par un sénatus-consulte du 19 août 1807, et remplacé par trois commissions du Corps législatif délibérant séparément; 2° le conseil d'Etat était associé étroitement à la confection des lois; 3° le Sénat conservateur, dont les membres furent finalement nommés par l'Empereur, était le gardien de la constitution, qu'il pouvait compléter ou modifier par des sénatus-consultes organiques.

L'*Acte additionnel aux constitutions de l'empire du 22 avril 1815*, rendu pendant les Cent-Jours, modifiait profondément ce régime. Il instituait une Chambre des pairs héréditaire nommée par l'Empereur et une Chambre des représentants élue par le peuple au suffrage direct; mais l'Empereur avait encore seul l'initiative des lois, toujours soumises à sa sanction.

La *Charte constitutionnelle du 4 juin 1814*, antérieure en date, mais remise en vigueur après les Cent-Jours, est la moins libérale des constitutions qui ont admis le régime parlementaire. Elle se présentait sous la forme d'une concession gracieuse, *octroyée* par le souverain. Le pouvoir législatif était réparti entre une Chambre des pairs dont les membres étaient nommés par le roi, et une Chambre des députés des départements, dont les membres, élus pour cinq ans au suffrage direct, mais censitaire, étaient renouvelables par cinquième chaque année. Pour être électeur, il fallait avoir trente ans et payer une contribution directe de 300 francs. Pour être éligible, il fallait avoir quarante ans et payer une contribution directe de 1.000 fr. Le roi proposait seul la loi et la sanctionnait.

La *Charte constitutionnelle du 14 août 1830* modifie la précédente, dans un sens libéral. Elle se présente sous la forme d'un contrat entre les Chambres et le roi, qui partagent l'initiative des lois. En même temps, le cens électoral est abaissé (électorat, 200 fr.; éligibilité, 300 fr.), et la pairie est réorganisée (suppression de la pairie héréditaire).

La révolution de 1848 érigea subitement en dogme, le suffrage universel. La *Constitution du 4 novembre 1848*, votée par l'Assemblée nationale constituante, donne le pouvoir législatif à une assemblée unique élue pour trois ans au scrutin de liste par le suffrage direct et universel, et le pouvoir exécutif à un président de la République élu pour quatre ans au suffrage universel et non rééligible. L'initiative des lois appartient cumulativement à l'assemblée et au président, mais la sanction disparaît. Entre ces deux forces également issues du suffrage populaire, le conflit était inévitable. Il éclate bientôt entre le prince Louis-Napoléon Bonaparte, élu président le 10 décembre 1848, et la nouvelle Assemblée législative, et aboutit finalement au coup d'Etat du 2 décembre 1851 et au plébiscite par lequel le peuple français délègue à Louis-Napoléon Bonaparte les pouvoirs nécessaires pour faire une constitution.

La *Constitution du 14 janvier 1852* rappelle celle du premier Empire. Pour la seconde fois, le régime parlementaire est supprimé. Le chef de l'Etat, auquel le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 donne bientôt le titre d'« empereur », récouvre l'initiative exclusive et la sanction des lois. Le Sénat reparaît avec son rôle ancien de « gardien du pacte fondamental et des libertés publiques ». Un Corps législatif unique, dont les membres sont élus pour six ans au suffrage uninominal, n'avait à l'origine qu'un rôle extrêmement réduit. Ce rôle a été peu à peu élargi par les sénatus-consultes des 2 février 1861, 31 décembre 1861, 18 juillet 1866 et 8 septembre 1869, ce dernier concédant au Corps législatif l'initiative des lois.

La *Constitution du 21 mai 1870*, conformément à un dernier plébiscite, donna à cette série de réformes sa conclusion naturelle, en rétablissant la responsabilité ministérielle et le régime parlementaire et en ramenant le Sénat au rôle de Chambre haute.

Après la chute de l'Empire, le pouvoir passa au gouvernement de la Défense nationale, puis à l'Assemblée nationale, élue le 8 février 1871. Cette assemblée nomma d'abord Thiers chef du pouvoir exécutif (17 févr. 1871), puis, par une loi du 31 août suivant (constitution Rivet), lui conféra le titre de président de la République française. (loi du 13 mars 1873, dite « loi des Trente ».) Le 24 mars 1873, le maréchal de Mac-Mahon fut nommé par l'Assemblée président de la République, en remplacement de Thiers, démissionnaire, et une loi du 20 novembre 1873 lui confia pour sept ans le pouvoir exécutif. L'Assemblée se sépara le 8 mars 1876, après avoir voté les lois constitutionnelles.

Les *Lois constitutionnelles des 24, 25 février et 16 juillet 1875*, modifiées depuis par les lois de revision du 22 juillet 1879 et 1er août 1884, confèrent le pouvoir législatif à un Sénat élu au suffrage restreint (durée du mandat : neuf ans; renouvellement par tiers tous les trois ans) et à une Chambre des députés élue au suffrage universel (renouvellement intégral; durée du mandat : quatre ans), et le pouvoir exécutif à un président de la République, élu pour sept ans par une assemblée nationale formée par la réunion des deux Chambres. Le régime parlementaire et la responsabilité ministérielle, l'initiative des lois partagée entre l'exécutif et le législatif, l'absence du droit de sanction achèvent de caractériser ce régime, essentiellement libéral et modéré. Les lois constitutionnelles de 1875 sont une œuvre modeste, issue de concessions mutuelles. L'expérience a montré qu'elles étaient plus viables que d'autres constitutions plus ambitieuses.

— IV. Géographie politique. — *Administration.* La France est divisée en 87 départements, qui sont eux-mêmes subdivisés en 362 arrondissements, 2.899 cantons et 36.170 communes. A la tête des deux plus importantes de ces subdivisions seulement se trouve un représentant du pouvoir central : le sous-préfet au chef-lieu d'arrondissement, le préfet au chef-lieu du département, lesquels relèvent du *ministre de l'intérieur*, un des onze ministres choisis par le président de la République, sur les indications politiques du Parlement, pour exercer le pouvoir exécutif.

Des autres ministères, deux seulement n'ont en aucune façon à s'occuper de l'administration de la France européenne (*affaires étrangères, colonies*); quant aux huit autres, ils ont à cet égard, soit une organisation exactement calquée sur l'organisation départementale (*agriculture, commerce, finances*), soit une organisation indépendante. C'est ainsi que la France est, au point de vue minier, divisée en 18 *arrondissements*; au point de vue des ponts et chaussées, en 16 *inspections*. Tels sont les cadres administratifs du ministère des *travaux publics*. — Si le ministère de la *justice* a une organisation criminelle calquée sur l'organisation départementale, il ne compte pour la revision des sentences rendues au civil que 26 *cours d'appel*, au-dessus desquelles se trouve, comme au-dessus des cours d'assises, la *Cour de cassation*, qui siège à Paris. — Pour l'instruction publique, la France est divisée en 16 *académies*, dirigées par un recteur de qui relèvent les *inspecteurs d'académie* (1 par département, la Seine exceptée) et les *inspecteurs primaires* (1 par arrondissement). — Au point de vue militaire et maritime, les ministères de la *guerre* et de la *marine* ont une organisation particulière, dont il sera parlé plus loin.

En ce qui concerne les *cultes*, dont la direction est rattachée à celle d'un autre ministère (intérieur, justice ou instruction publique), il convient de distinguer les trois cultes reconnus par l'Etat. Au point de vue catholique, la France est divisée en 67 évêchés, suffragants de 17 archevêchés. Les protestants se distinguent en luthériens et calvinistes; on compte en France une centaine de consistoires calvinistes et 2 inspections (Paris, Montbéliard) et 6 consistoires de la confession d'Augsbourg (Paris, Montbéliard, Audincourt, Blamont, Saint-Julien, Héricourt). Enfin, le culte israélite est dirigé par un consistoire central (Paris), dont des consistoires régionaux exécutent les décisions (Paris, Nancy, Bordeaux, Marseille, Bayonne, Lyon).

— *Empire colonial français.* La colonisation française demeure, à travers les vicissitudes historiques, l'exercice normal d'une faculté d'expansion, qui diffère essentiellement, chez les Français, de celle que d'autres peuples ont révélée. La France a toujours colonisé sans hâte, sans fièvre mercantile, avec le dessein ou l'instinct d'associer le temps à son œuvre, de ne point froisser ses nouveaux associés par la brusquerie de ses procédés. Elle a mis, dans ses actes coloniaux, quelque chose de la lenteur sage de ses laboureurs. Il y a, dans l'histoire coloniale française, assez peu d'exemples de rapides et prodigieuses fortunes et aussi moins de scandales financiers et administratifs, moins de cruautés et de rigueurs que dans d'autres histoires.

On ne peut considérer comme l'expression d'un besoin de la communauté française l'œuvre isolée des navigateurs, normands ou autres, qui donnèrent, dès le XIVe s., de si beaux exemples d'initiative et d'audace sur les côtes occidentales d'Afrique; du moins, c'est un précieux indice de la force d'expansion dont étaient douées des provinces, qui, une fois l'unité nationale assurée, seront l'avant-garde maritime et coloniale des pays de France. Il n'est pas indifférent d'observer que, non seulement les marins français du XVIe et du XVIIe siècle ne se pressèrent point d'aller à la curée des métaux précieux du nouveau monde, mais qu'ils perçurent, avec un sens droit et sûr, le caractère passager et le péril de ces richesses vite acquises et que, revendiquant leur part des continents nouveaux que Colomb avait révélés à l'Europe, ils avouèrent le dessein de demander aux terres nouvelles ce que leur donnait, au prix du labeur agricole, leur mère patrie. Quand le Saintongeais Samuel Champlain fit son voyage d'exploration en 1603, puis fonda Port-Royal d'Acadie en 1604 et Québec

en 1608, les Français comprirent ce que leur pays de labourage et de pâturage, « les mamelles qui alimentaient la France, les vraies mines du Pérou », devait espérer du Canada. Si Richelieu et Colbert, préoccupés de donner à leur patrie une marine marchande qui servirait de pépinière à la flotte de guerre, eurent souci du commerce et fondèrent des compagnies de négoce, jamais ils ne méconnurent la valeur d'une émigration capable de « provigner », au delà des mers, des Francos nouvelles et non seulement des comptoirs. La France coloniale de la fin du règne de Louis XIV, malgré les cessions consenties à Utrecht (1713), était digne de la métropole. Les voyages de Cavelier de La Salle avaient mis, sous le nom de Louisiane, les pays arrosés par le Mississipi à la discrétion des Français. Leurs comptoirs du Sénégal se multipliaient. Les Antilles étaient riches, et comptaient une population blanche assez nombreuse et assez attachée au sol pour permettre l'espoir d'adoucir ou d'extirper un jour sans danger le fléau de l'esclavage. L'occupation de Madagascar, si mal assurée qu'elle fût, donnait un précieux jalon pour le développement des entreprises françaises dans l'Inde.

On sait l'enchaînement des malheurs qui amenèrent au traité de Paris (1763) la déchéance de la France, et la perte du Canada et de l'Hindoustan. Les guerres de la Révolution et de l'Empire achevèrent sa ruine coloniale.

Lente a été la reconstitution d'un empire colonial. Mais jamais la France ne fit un effort comparable à celui qu'attestent, surtout depuis 1870, ses entreprises en Indo-Chine, en Afrique occidentale et à Madagascar. La première marque de ce réveil fut la lente conquête de l'Algérie, à peine consacrée en 1881 par la proclamation du protectorat en Tunisie, car les troubles des confins algéro-marocains (1899) prouvent combien précaire fut le règlement de frontières de 1845. Le second empire amorça la conquête de l'Indo-Chine, développa les établissements du Sénégal et donna à la métropole la Nouvelle-Calédonie.

La troisième république, sous l'impulsion de patriotes comme Jules Ferry, désireux d'atténuer les conséquences économiques de la guerre de 1870, continua cette politique.

La Tunisie, rangée sous le protectorat français, doubla la valeur de l'Algérie et rendit les Français maîtres d'un des passages du bassin occidental de la Méditerranée au bassin oriental. En Afrique tropicale, un empire soudanais vint s'ajouter aux vieilles colonies de Sénégal et de Guinée; de l'expansion des comptoirs du Gabon sortit le Congo français; les postes de Djibouti, Obock, Tadjourah, se dressèrent en face d'Aden; Madagascar redevint nettement française. En Asie, une Indo-Chine vaste et variée dans ses productions fut soumise aux lois françaises; à sa valeur propre s'ajouta l'avantage de sa position sur les confins méridionaux de l'empire chinois.

Grâce à ces multiples acquisitions a été constituée une France coloniale qui compte, dans la partie de l'Afrique baignée par l'Atlantique, l'Algérie, la Tunisie et leur hinterland saharien jusqu'aux confins du Soudan occidental et central, le Soudan occidental et une bonne partie du Soudan central, communiquant avec la mer par les possessions du Sénégal, de la Guinée française, de la côte d'Ivoire et du Dahomey, enfin le Congo français et les territoires de l'Oubangui, qui se soudent sur les bords du lac Tchad aux territoires du Soudan central. — Madagascar et ses satellites, la Réunion, Djibouti et ses dépendances, constituent, avec les comptoirs de l'Inde, ce que possède la France dans l'océan Indien; l'Indo-Chine orientale (Cochinchine, Cambodge, Annam, Tonkin), la Nouvelle-Calédonie et de petits archipels polynésiens (Taïti, Tvarnoton, Gambier) portent le pavillon français dans l'océan Pacifique. Enfin, Saint-Pierre et Miquelon, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane rappellent seuls, sur les côtes de l'Amérique, baignées par l'Atlantique, quel grand empire la France a jadis possédé au Nouveau-Monde.

Dire la superficie de cette France coloniale, serait faire une vaine et trompeuse addition de pays favorisés et de déserts. Mieux vaut noter que 45 millions d'humains sont entrés dans sa communauté. Vastes étendues de territoires et puissantes agglomérations de peuples se rencontrent surtout dans son domaine tropical : à l'Indo-Chine, la primauté d'une population dense, industrieuse; à l'Afrique, le lot des étendues considérables qu'il faudra peupler, adapter par des travaux publics à la vie sédentaire, avant d'y appliquer avec justesse le terme ambitieux d' « Indes noires ». De toutes les colonies tropicales françaises, les plus riches en cultures sont assurément celles où règne soit le climat de moussons, avec durée suffisante de la saison humide, comme l'Indo-Chine et une notable partie de l'Afrique occidentale, l'est et le nord-est de Madagascar; soit même celles qui subissent presque sans interruption l'humide influence du climat maritime tropical, comme les districts du Congo occidental et central et la Guyane, enfin la lisière maritime de la Guinée. Il y a là d'admirables chances de succès pour les grandes cultures du riz, du café, des épices, du coton, du caoutchouc, etc.

Les colonies tempérées, Algérie-Tunisie, hautes provinces de Madagascar, Nouvelle-Calédonie, petits archipels du Pacifique, n'appellent pas une immigration intense, ni peut-être même rapide; elles offrent à la modeste émigration du peuple français un champ suffisant et favorable.

Mais, si les facultés hospitalières des colonies françaises tempérées sont faibles, le grand domaine des tropiques que possède la métropole donne à ses colons de belles chances de richesse et une belle tâche de philanthropie.

— Bibliogr. : général Berthaut, *Études sur l'histoire de la carte de France; Carte géologique de la France*, au 1/1.000.000e, du ministère des Travaux publics (Paris, 1889); Elisée Reclus, *Géographie universelle* (t. II, « la France »); Joanne, *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies* (Paris, 1890); Lagneau, *Anthropologie de la France* (Paris, 1879); Marcel Dubois et Kergomard, *Géographie économique de la France* (Paris, 1897); Levasseur, *la Population française* (Paris, 1889-1892); Rambaud, *la France coloniale* (Paris, 1886); Cheysson, *Album de statistique graphique du ministère des Travaux publics* (public. annuelle); Grenier et Godron, *Flore de la France* (Paris, 1846-1857); Duguit et Monnier, *les Constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789* (1898); Esmein, *Éléments de droit constitutionnel français et comparé*.

— V. Armée. D'après la Constitution, le président de la République dispose de la force armée et nomme à tous les grades. Toutefois, c'est le ministre de la guerre qui est, en fait, le chef de l'armée, puisque tout corps organisé, quand il est sous les armes, est soumis aux lois militaires et relève, soit du ministre de la guerre, soit du ministre de la marine.

Les forces militaires organisées se divisent en troupes et services de l'*armée active*, troupes et services de l'*armée territoriale*, et troupes *coloniales*.

L'autorité du ministre s'exerce par l'intermédiaire de l'*administration centrale*, qui comprend : le cabinet du ministre, l'état-major de l'armée et huit *directions*, le conseil supérieur de la guerre, ainsi que les différents *comités* et *commissions* chargés de l'étude des questions concernant les diverses armes ou services.

Le service militaire est obligatoire pendant vingt-cinq années pour tous les Français reconnus aptes à servir et qui, sauf *dispenses*, doivent passer successivement : 3 ans dans l'armée active, 10 dans la réserve, 6 dans l'armée territoriale et 6 dans la réserve de l'armée territoriale.

Tous les ans a lieu l'appel sous les drapeaux des jeunes gens ayant atteint l'âge de vingt ans révolus avant le 1er janvier de l'année et qui constituent une « classe ».

Au point de vue du *recrutement* et de l'organisation militaire, la France est divisée en 19 *régions de corps d'armée* numérotées de 1 à 18 et 20, l'Algérie constituant une vingtième région, qui porte le n° 19. Chacune des dix-neuf régions de France comprend des *subdivisions de région*. Les chefs-lieux de ces régions sont respectivement :

1er Lille.	6e Châlons.	11e Nantes.	16e Montpellier.
2e Amiens.	7e Besançon.	12e Limoges.	17e Toulouse.
3e Rouen.	8e Bourges.	13e Clerm.-F.	18e Bordeaux.
4e Le Mans.	9e Tours.	14e Grenoble.	19e Alger.
5e Orléans.	10e Rennes.	15e Marseille.	20e Nancy.

Les places de Paris et de Lyon sont, en outre, le siège de gouvernements militaires spéciaux.

La *hiérarchie militaire* se compose des grades de : caporal ou brigadier, sous-officier (sergent ou maréchal des logis, sergent-major ou maréchal des logis chef, adjudant), sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, chef de bataillon, lieutenant-colonel, colonel, général de brigade, général de division. A quoi il faut ajouter la dignité de maréchal de France. Dans chaque régiment, un commandant chargé de fonctions administratives spéciales porte le titre de *major*.

Nul ne peut être nommé à un *grade sans emploi*, et l'emploi est distinct du grade. D'autre part, certains grades comportent plusieurs emplois, dont quelques-uns confèrent la même autorité qu'une supériorité de grade.

Enfin, il existe des soldats dits de 1re classe, distingués par un insigne spécial, mais ce titre ne confère aucun grade et n'assure aucun avantage de solde. C'est le colonel — ou le chef de corps — qui nomme au choix à tous les grades et emplois de caporal et de sous-officier, en se conformant aux lois et décrets. L'ancienneté nécessaire est de six mois pour chaque grade.

Toutes les promotions aux grades d'officier ont lieu par décret du président de la République, sur la proposition du ministre. Les changements d'emploi, dans un même grade, sont prononcés simplement par le ministre.

L'avancement au grade de sous-lieutenant n'a lieu qu'au choix et, en temps de paix, ce grade ne peut être obtenu qu'en passant par une *école militaire*. De sous-lieutenant à lieutenant, le passage n'a lieu qu'à l'ancienneté et aussitôt après l'accomplissement de deux années de grade; de lieutenant à capitaine, un tiers de l'avancement est donné au choix et deux tiers à l'ancienneté; de capitaine à chef de bataillon, moitié à l'ancienneté, moitié au choix; au-dessus de chef de bataillon, l'avancement n'a plus lieu qu'au choix. Les officiers brevetés du service d'état-major n'en continuent pas moins d'appartenir à leurs armes respectives et d'y concourir pour l'avancement. Le titre de « breveté » leur vaut une majoration d'ancienneté de six mois. D'une façon générale, l'ancienneté est déterminée par la date du brevet du grade ou, à date semblable, par celle du brevet du grade inférieur.

La loi a fixé des conditions d'ancienneté minimum dans chaque grade pour passer au grade suivant : deux ans pour les sous-lieutenants et lieutenants; quatre ans pour les capitaines; trois ans pour les chefs de bataillon; deux ans pour les lieutenants-colonel; trois ans pour les colonels généraux. En temps de guerre, le minimum d'ancienneté est réduit de moitié, et, pour action d'éclat, mise à l'ordre de l'armée, l'avancement peut être conféré, si faible que soit l'ancienneté. Toutefois, nul ne peut être jamais promu qu'au grade immédiatement supérieur.

Composition de l'armée active. L'*état-major général* comprend dans sa première section, les maréchaux de France, les généraux de division et de brigade en activité ou disponibilité, enfin, les généraux maintenus sans limite d'âge dans cette première section. La deuxième section comprend les généraux placés dans le cadre de réserve.

Le *personnel du service d'état-major* est constitué par les officiers placés hors cadre et dont le nombre, en temps de paix, est fixé à un maximum de 640.

L'*infanterie* comprend : 163 régiments dont 145 dits *subdivisionnaires*, parce qu'ils correspondent chacun, au point de vue de leurs réservistes, à une subdivision de région, et 18 dits *régionaux*, parce qu'ils correspondent chacun pour le recrutement à une région de corps d'armée : 30 bataillons de chasseurs à pied, dont 12 alpins; 4 régiments de zouaves; 4 régiments de tirailleurs algériens; 2 régiments étrangers; 5 bataillons d'infanterie légère d'Afrique; 4 compagnies de fusiliers de discipline.

Les 145 régiments subdivisionnaires, à l'exception de celui stationné en Corse, sont embrigadés et endivisionnés à raison de 2 par brigade et de 4 par division, ce qui donne 72 brigades et 36 divisions. En outre, il est formé, au moyen de régiments régionaux et de bataillons de chasseurs, 8 brigades qui, groupées deux par deux, donnent quatre divisions nouvelles, soit au total 42 divisions pour les 19 corps d'armée de la France continentale.

La *cavalerie* comprend : 13 régiments de cuirassiers; 31 régiments de dragons; 21 régiments de chasseurs; 14 régiments de hussards; 6 de chasseurs d'Afrique et 4 de spahis, plus 8 compagnies de remonte.

Des régiments de cavalerie, les uns, groupés en 19 brigades de 2 régiments, à raison d'une par corps d'armée, constituent la *cavalerie de corps*; les autres forment 7 divisions à 3 brigades, placées en dehors des corps d'armée et dites *indépendantes*.

L'*artillerie* comprend un état-major particulier, destiné au service de ses établissements, et des troupes qui se composent de : 40 régiments d'artillerie de campagne groupés en 20 brigades, destinées aux 20 corps d'armée et comprenant un total de 508 batteries de campagne ou de montagne, 112 batteries à pied, plus 10 compagnies d'ouvriers et 3 compagnies d'artificiers.

Le *génie* comporte, comme l'artillerie, un état-major particulier et des troupes qui se composent de 7 régiments, dont un, dit « des chemins de fer », porte le n° 5.

Le *train des équipages militaires* comprend 20 escadrons stationnés en France, plus, en Afrique, *12 compagnies mixtes*.

A tout cet ensemble de corps représentant les différentes armes viennent s'ajouter, comme *troupes d'administration* : 21 sections de secrétaires d'état-major et du recrutement, 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration et 25 sections d'infirmiers militaires.

La *gendarmerie* comprend : la *gendarmerie départementale*, la *garde républicaine de Paris*, la *gendarmerie d'Afrique* et la *gendarmerie coloniale*.

Le régiment des sapeurs-pompiers de la ville de Paris est constitué à 2 bataillons de 6 compagnies, et tout son personnel fait partie intégrante de l'arme de l'infanterie.

En dehors des troupes, et comme personnel de différents « services », l'armée comprend : le *corps du contrôle de l'administration de l'armée*; le *corps de l'intendance*; le *corps de santé militaire* (médecins et pharmaciens) et *officiers d'administration* du service des hôpitaux; le *service vétérinaire*; le *corps des ingénieurs des poudres et salpêtres*; le *service du recrutement et de la mobilisation*; le *service de la trésorerie et des postes*; le service de la *télégraphie militaire*, auquel se rattachent ceux des *colombiers militaires* et de l'*aérostation*, le service de la *justice militaire*, le service des *affaires indigènes*, auquel est rattaché le corps des *interprètes militaires*, etc.

L'*armée territoriale* comprend : 145 régiments d'infanterie; 7 bataillons de chasseurs à pied, 10 bataillons de zouaves en Algérie; un nombre d'escadrons de dragons et de cavalerie légère, variable suivant les ressources de chaque région, plus 6 escadrons de chasseurs d'Afrique en Algérie; un nombre de batteries variable suivant les régions, plus le bataillon de canonniers sédentaires de Lille; un bataillon du génie par région, plus des bataillons de sapeurs de chemins de fer, dans certaines régions déterminées; un escadron du train des équipages par région; enfin, 21 sections de commis et ouvriers militaires et 21 sections d'infirmiers.

A l'armée territoriale se rattachent encore : les *bataillons des douanes* et le corps des *chasseurs forestiers*.

Les *troupes coloniales*, comportent : un état-major général, un service d'état-major, des troupes recrutées en France et au moyen des contingents coloniaux soumis à la loi de recrutement et des troupes indigènes.

Les troupes françaises sont réparties en : 8 régiments d'infanterie, 2 d'artillerie, des compagnies d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, un corps disciplinaire, plus des régiments et unités d'infanterie stationnés aux colonies, et dont le nombre est fixé suivant les besoins du service.

Les troupes indigènes comprennent : 1 régiment de tirailleurs soudanais, 1 de tirailleurs sénégalais, 1 de tirailleurs annamites, 4 de tirailleurs tonkinois, 2 de tirailleurs malgaches, 1 régiment et 2 compagnies de tirailleurs sénégalais et haoussas, 1 corps de cipayes de l'Inde, 1 escadron de spahis soudanais, et 1 de spahis sénégalais, enfin 1 compagnie de conducteurs d'artillerie sénégalais et 1 de conducteurs soudanais.

— VI. Marine. Le ministre, choisi, ordinairement, parmi les officiers généraux de la marine ou les membres du Parlement, occupe le sommet de la hiérarchie.

L'administration centrale comprend : 1° le cabinet du ministre et l'état-major général; 2° cinq directions : contrôle, matériel, artillerie, comptabilité générale et marine marchande; 3° plusieurs sous-directions et services : personnel militaire de la flotte, troupes de la marine, services auxiliaires de la flotte (solde et habillement, subsistances et hôpitaux, approvisionnements, transports généraux); service hydrographique, service central des torpilles et de l'électricité, magasin central de la marine, surveillance des travaux confiés à l'industrie, laboratoire central de la marine, établissement des invalides de la marine.

Plusieurs commissions permanentes ou temporaires siègent au ministère de la marine. Ces conseils ont surtout pour but de trancher des questions de principe et d'éclairer le ministre sur les affaires relatives au personnel et au matériel. Tels sont : le *Conseil supérieur de la marine* réorganisé par le décret du 11 août 1900, le *Comité consultatif de la marine*, organisé par le même décret, pour remplacer le *Comité des inspecteurs généraux*; le *Conseil des travaux*, la *Commission permanente de contrôle et de revision du règlement d'armement et d'habillement*, la *Commission permanente des machines et du grand outillage*, etc.

Officiers. L'ensemble du personnel d'officiers comprend plusieurs catégories : officiers de marine, officiers mécaniciens, ingénieurs du génie maritime, ingénieurs hydrographes, inspecteurs de la marine, officiers du commissariat, du corps de santé; enfin, un certain nombre d'ingénieurs des ponts et chaussées sont attachés aux travaux hydrauliques.

Les officiers de marine proviennent de quatre sources :

1° L'*École navale*, établie à Brest, sur le vaisseau-école *Borda*. On y reçoit, au concours, les jeunes gens de quatorze à dix-huit ans. Les cours durent deux ans, et les élèves qui satisfont à l'examen final sont nommés aspirants de 2e classe, font une année d'embarquement sur un bâtiment-école d'application et, à la fin de cette période, sont nommés, après nouvel examen, aspirants de 1re classe.

2° L'*École polytechnique* fournit, par an, quatre places d'aspirant de 1re classe.

3° Les sous-officiers, nommés enseignes de vaisseau après examen. Une école préparatoire établie à Brest admet les candidats sur propositions de leurs chefs.

4° Les capitaines au long cours, admis comme enseignes auxiliaires, peuvent devenir enseignes entretenus.

Voici la hiérarchie et l'assimilation des grades de la marine par rapport à ceux de l'armée : vice-amiral : général de division; contre-amiral : général de brigade; capitaine de vaisseau : colonel; capitaine de frégate : lieutenant-colonel; lieutenant de vaisseau : capitaine; enseigne de vaisseau : lieutenant; aspirant de 1re classe : sous-lieutenant.

Au point de vue de l'avancement, il faut, pour être nommé enseigne de vaisseau, compter deux années de service en qualité d'aspirant de première classe, ou bien avoir le grade d'enseigne auxiliaire, ou être sous-officier et satisfaire aux examens théorique et pratique sur un programme déterminé. Nul ne peut être nommé lieutenant de vaisseau

s'il a deux ans de mer en qualité d'enseigne. L'avancement a lieu : deux tiers à l'ancienneté, et un tiers au choix.

Nul ne peut être nommé capitaine de frégate s'il n'a quatre ans de grade de lieutenant de vaisseau, dont deux à la mer. L'avancement a lieu : la moitié au choix, la moitié à l'ancienneté.

Pour être nommé capitaine de vaisseau, il faut réunir trois ans d'embarquement dans le grade de capitaine de frégate, dont un an de commandement à la mer.

Pour être nommé contre-amiral, il faut réunir trois ans de commandement à la mer comme capitaine de vaisseau. Enfin, nul contre-amiral ne peut être promu vice-amiral s'il n'a exercé à la mer, pendant deux ans, le commandement d'une force navale. Ces conditions ne sont pas exigibles en temps de guerre.

Les officiers mécaniciens sortent tous du rang, et ils n'obtiennent leurs premiers grades qu'à la suite d'examens. Leur cadre comprend : 1 mécanicien inspecteur général (contre-amiral, membre du conseil des travaux; 5 mécaniciens inspecteurs (capitaines de vaisseau); 21 mécaniciens en chef (capitaines de frégate); 99 mécaniciens principaux de 1re classe (lieutenants de vaisseau), et 158 mécaniciens principaux de 2e classe (enseignes).

Les officiers du génie maritime proviennent à peu près tous de l'Ecole polytechnique. Ce corps comprend : 1 inspecteur général (vice-amiral); 11 directeurs (contre-amiraux); 25 ingénieurs en chef de 1re classe (capitaines de vaisseau); 27 ingénieurs en chef de 2e classe (capitaines de frégate); 68 ingénieurs de 1re classe (lieutenants de vaisseau); 20 ingénieurs de 2e classe (enseignes); enfin, 20 élèves ingénieurs.

Les ingénieurs hydrographes sortent tous de l'Ecole polytechnique. Ils comprennent : 1 directeur d'hydrographie (contre-amiral); 8 ingénieurs en chef des deux classes; 6 ingénieurs de 1re classe; 3 ingénieurs de 2e classe, et s'élève, avec les mêmes assimilations que celles du génie maritime.

Le corps de l'inspection de la marine est recruté au concours. Il comprend : 1 inspecteur général (vice-amiral); 5 inspecteurs en chef (contre-amiraux); 20 inspecteurs (capitaines de vaisseau); 10 inspecteurs-adjoints (capitaines de frégate).

Le corps du commissariat recruté parmi les élèves de l'Ecole d'administration établie à Brest, comprend : 6 directeurs (contre-amiraux); 24 commissaires en chef (capitaines de vaisseau); 41 commissaires principaux (capitaines de frégate); 93 commissaires de 1re classe (lieutenants de vaisseau); 68 commissaires de 2e classe (enseignes de vaisseau); enfin, 22 élèves commissaires (aspirants de 1re classe).

Le corps de santé recrute ses membres parmi les élèves des écoles de médecine navale, établies à Toulon, Brest et Bordeaux. Il comprend : 1 inspecteur général; 6 directeurs du service de santé; 21 médecins en chef; 68 médecins principaux; 186 de 1re classe; 181 de 2e classe et 19 médecins auxiliaires de 2e classe. Ce corps comprend aussi un service pharmaceutique, composé de : 6 pharmaciens en chef; 8 principaux; 21 de 1re classe et 14 de 2e.

Les assimilations des officiers du corps de santé sont les mêmes que celles du commissariat.

Equipages. Les équipages de la flotte proviennent : 1° de l'engagement volontaire; 2° du recrutement; 3° de l'inscription maritime, qui constitue la plus sérieuse des ressources de la marine. Font partie de l'inscription maritime, tous les Français qui exercent la navigation à titre professionnel, sur la mer, dans les ports, les rades, les étangs ou canaux salés, dans les fleuves, rivières, jusqu'au point où remonte la marée ou jusqu'à l'endroit où remontent les bâtiments de mer. Suivant leur âge, les inscrits maritimes se divisent en 8 catégories, formant un total de près de 100.000 hommes. Les inscrits deviennent presque tous des hommes des spécialités. Le corps des équipages de la flotte comprend les spécialités de : manœuvre, canonnage, torpilleurs, mousqueterie, timonerie, mécaniciens, pilotes, patrons pilotes, fourriers, charpentage, voilerie, service des vivres, infirmiers, tambours, clairons, chauffeurs, tailleurs d'habits, maîtres d'hôtel, cuisiniers.

La hiérarchie militaire comprend les grades ci-après : quartier-maître (caporal); second maître (sergent); maître (sergent-major); premier maître adjudant.

Tout matelot peut être nommé quartier-maître, après avoir servi pendant six mois au moins à bord des bâtiments armés. Les quartiers-maîtres et seconds-maîtres peuvent être promus au grade supérieur, après avoir servi pendant un an au moins à bord des bâtiments armés.

Le personnel des machines est soumis à des règles particulières. Comme on l'a vu plus haut, il est appelé, pour chaque grade, à subir des examens où il doit faire preuve de connaissances particulières fixées par un programme.

Le littoral français est divisé en cinq arrondissements maritimes. Le 1er arrondissement a pour chef-lieu Cherbourg, le 2e Brest, le 3e Lorient, le 4e Rochefort, le 5e Toulon. Un vice-amiral (préfet maritime), exerce le commandement de chaque arrondissement. Chaque chef-lieu comprend les services suivants : *Majorité, Inspection des services administratifs, Direction des constructions navales, Commissariat, Direction du service de santé.*

Matériel. La flotte française comprend : 24 cuirassés d'escadre, 18 croiseurs cuirassés, 10 gardes-côtes cuirassés, 8 canonnières cuirassées, 6 croiseurs de 1re classe, 17 croiseurs de 2e classe, 13 croiseurs de 3e classe, 6 croiseurs torpilleurs, 15 avisos torpilleurs, 11 contre-torpilleurs, 46 torpilleurs de haute mer, 110 torpilleurs de 1re classe, 81 torpilleurs de 2e classe, 30 autres torpilleurs, 13 sous-marins.

Tous ces bâtiments sont divisés en groupes ayant chacun un objectif déterminé. Les escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant, qui a son centre de stationnement à Toulon, l'escadre du Nord, qui stationne habituellement à Cherbourg ou à Brest; la division des garde-côtes, avec centre à Cherbourg. D'autres groupes stationnent dans les parages lointains : divisions navales de l'Atlantique, du Pacifique oriental, de l'extrême Orient et du Pacifique occidental, de l'océan Indien, de Cochinchine, de Tunisie, de Terre-Neuve et d'Islande. Il existe enfin des stations locales, composées de navires moins puissants : station locale de l'Annam et du Tonkin, du Sénégal et de la Guinée occidentale, du Congo français, de la Guyane, des îles de la Société, de Constantinople. Enfin, d'autres petits groupes constituent les défenses mobiles.

Outre les cinq arsenaux métropolitains, la marine possède très établissements hors des ports : Ruelle, où l'on fabrique des canons, des affûts, des projectiles; Indret, qui produit des machines et des chaudières; Guérigny, qui donne les chaînes, les ancres et les rivets. Enfin, elle confie une partie de ses commandes à l'industrie privée.

Les arsenaux métropolitains constituent des bases d'opérations ou points d'appui de premier ordre. Mais on a reconnu la nécessité d'en créer d'autres dans les parages lointains. Chaque point d'appui doit comprendre : un dépôt de charbon, dépôt de vivres et de munitions, un atelier de réparations et un bassin de radoub. Le tout est défendu par des batteries, des lignes de torpilles, des torpilleurs, etc. Citons les points d'appui suivants : la Martinique, Dakar, Diégo-Suarez, Saïgon et Nouméa.

— VII. Histoire. — *Evolution sociale et politique à travers les siècles.* Dans une étude qui doit garder un caractère très général, on ne pourra noter que très peu de noms propres et de dates. C'est moins des *faits* que des *lois* historiques qu'il s'agira.

Gaule indépendante. Dès 125 av. J.-C., les pays riverains de la Méditerranée, conquis par les légions, devinrent la *Province romaine.* Le reste, après les campagnes de César (58-51 av. J.-C.), dut subir la même domination. V. GAULE.

La Gaule n'était guère qu'une expression géographique. Elle n'avait pas l'unité de race : dans le nord, des tribus germaniques; dans le centre, des Celtes; au sud-ouest, des Ibères; au sud-est, des Ligures; dans la *Province romaine,* des villes grecques et des colonies italiennes. Elle ne parlait pas une langue commune, mais un grand nombre de dialectes, se rattachant à huit ou dix groupes principaux. Elle n'avait pas d'unité politique, ni un chef suprême; elle comprenait une centaine de peuples, ayant des institutions variées. La plupart étaient gouvernés par des *sénats.* Une demi-douzaine de nations avaient encore des rois.

Parmi ces peuples, les uns vivaient isolés; les autres se groupèrent soit en *confédérations,* sur le pied d'égalité; soit en *clientèles,* sous la prépondérance de l'un d'eux.

La Gaule avait très peu de villes, mais des *oppida,* refuges en temps d'invasion, centres de marchés et de pèlerinages. Elle était surtout un pays de vie rurale.

Au-dessous des classes aristocratiques et guerrières, où se recrutaient les sénats et les rois, et ceux que César appelle les *chevaliers* (milites), la masse de la population semble avoir été attachée à la glèbe et réduite à une situation assez voisine du servage.

Le régime de la propriété individuelle semble avoir été l'exception; le communisme agraire pourrait bien avoir été la règle. Seulement, la propriété qui, à l'origine, était commune, était devenue, en fait, la propriété des familles nobles. Au-dessous des laboureurs attachés à la terre étaient les esclaves proprement dits.

Le seul contrepoids à l'aristocratie, c'étaient des corporations sacerdotales, dont la plus connue est celle des *druides,* prêtres, médecins, sorciers et juges. Les druides d'ailleurs, semblent n'avoir existé que dans la zone centrale de la Gaule.

Gaule romaine. La conquête romaine apporta de profonds changements. Il y eut un maître commun; mais il résidait hors de la Gaule, dans la *Ville éternelle.* Il possédait un pouvoir absolu, à la fois militaire, civil et religieux; il était l'*imperator* ou chef de guerre, le législateur souverain, la *loi vivante,* souverain pontife; et même, comme il incarnait la sainteté du peuple romain, il était dieu. Son autorité s'exerçait à l'aide d'agents, nommés et révoqués par lui, d'une armée permanente, les *légions,* d'impôts permanents levés sur tous les sujets.

Conquérants et conquis tendirent à se confondre sous le nom de *Gallo-Romains;* les nations gauloises devinrent provinces de l'empire; les dieux de la Gaule fusionnèrent avec ceux de Rome. La langue des vainqueurs déformée, devint le latin rustique.

La vie urbaine se développa. Chaque nation gauloise devint une *civitas* avec une ville pour chef-lieu. Les industries et le commerce devinrent prospères; il se forma une classe moyenne, organisée en *collèges* ou *corporations,* qui jouissaient de privilèges et d'honneurs. La plus célèbre fut celle des *Nautes de la Seine,* dont le vaisseau figure dans les armoiries de Paris. Les anciens oligarques gaulois prirent place dans la *curie* ou sénat de leur *civitas;* les plus illustres furent appelés au sénat de Rome.

Par contre, le travailleur agricole vit sa situation diminuée. Il prit le nom de colon (*colonus*); les lois de l'empereur l'attachèrent définitivement à la glèbe, l'y ramenèrent de force lorsqu'il tentait de s'évader. En revanche, la loi le qualifiait d'homme libre et de citoyen.

Quant à l'ancien esclave, il restait une chose, et non pas une personne. Sur l'esclave son maître avait droit de vie et de mort.

Gaule chrétienne. Le christianisme se répandit d'abord dans les villes; il fut plus long à pénétrer dans les campagnes. Bientôt le même mot servit à désigner l'homme attardé dans le paganisme et le paysan : *paganus.*

Au point de vue moral, la plus importante des transformations qu'ait apportées le christianisme, c'est la déclaration que tous les hommes, libres ou esclaves, sont égaux devant Dieu; au point de vue social et politique, ce fut la formation d'un véritable clergé, qui emprunta ses cadres à l'organisation de l'empire.

L'évêque de chaque *civitas* était élu par le clergé, le senat ou *curie,* le peuple. Pour toutes les questions intéressant la pureté de la foi ou la discipline, les évêques se réunissaient en conciles, soit *provinciaux,* soit *œcuméniques.* L'Eglise devenait peu à peu un Etat dans l'Etat. Elle levait des contributions régulières, et la libéralité des fidèles, parfois des empereurs, lui avait constitué une immense fortune. Elle avait obtenu, pour ses biens, l'*immunité* des impôts. Ses clercs étaient exempts de la juridiction impériale : elle seule avait le droit de les juger; elle jugeait même, en certains cas, entre les simples fidèles. L'évêque, sous le titre de *défenseur de la cité,* devenait le rival et le surveillant des fonctionnaires impériaux.

Gaule franque. L'empire romain s'écroule : rien que pour la Gaule, il fait place à plusieurs royaumes barbares : franc, burgonde, wisigoth, entre lesquels se brise de nouveau l'unité du pays. Les rois francs, pas plus que les autres rois barbares, ne concevaient l'idée d'unité, pas plus que l'idée d'Etat. Bien qu'ils se drapent de la pourpre et portent la couronne, ils n'ont plus, comme l'empereur romain, ni armée permanente, ni système régulier d'impôts. Il n'y a plus une langue unique, mais des idiomes d'origine romaine en présence d'idiomes barbares. Il n'y a plus un droit unique, car le droit romain ne subsiste que pour les anciens sujets de l'empereur : le droit canonique régit les clercs; les Francs Ripuaires ou Saliens, les Burgondes, les Wisigoths se font juger d'après leurs propres lois. Les fonctionnaires d'un roi franc, *comtes, ducs, margraves,* prétendent, une fois qu'elle leur a été accordée par lui, rendre leur fonction indépendante. Le système de gouvernement germanique diffère totalement de l'ancien gouvernement romain. Charlemagne lui-même fut un roi à la mode germanique, même quand le pape l'eut couronné empereur. Tout le pouvoir qu'il retient, il le doit à l'énergie de son caractère et au prestige de sa gloire. Ses héritiers ne sauront pas le retenir. De plus en plus les hauts fonctionnaires, les évêques, les abbés des monastères s'émancipent de leur autorité; les puissants seigneurs ne consentent à servir le roi qu'à la condition qu'il reconnaîtra formellement le caractère héréditaire de leurs charges, qu'il leur aliénera ses derniers domaines. Les sujets les plus humbles, ne trouvant auprès du souverain aucune protection, se réfugient sous celle des grands, reconnaissent *tenir* de lui leur propriété, se font *leurs hommes.* L'Eglise et l'aristocratie militaire existent seules comme puissances politiques : elles seules ont des sujets, des justiciables, des contribuables.

La vie urbaine a diminué dans le pays; si les évêques habitent encore les cités, les abbés et les chefs militaires les ont désertées pour la campagne. L'anarchie, les guerres locales, l'insécurité des routes ont presque anéanti l'industrie et le commerce, réduit à l'insignifiance la classe moyenne. La condition des classes rurales s'est encore abaissée : le colon descend presque au niveau de l'ancien esclave. Dans cette anarchie universelle, c'est à peine si l'on s'aperçoit qu'une dynastie a succédé à une autre, la capétienne à la carolingienne.

Deux faits essentiels sont à noter : 1° au serment de Strasbourg (842) apparaît, pour la première fois, une langue, nettement dégagée du latin rustique, qui sera le français; 2° au traité de Verdun (843), on a constaté l'existence d'un royaume de France avec Paris pour capitale.

France féodale. Sur le sol français s'est installé le *régime féodal* (du lat. *feudum,* fief). Il est né du morcellement à l'infini du territoire et de la nécessité, pour les Etats plus faibles, de « se recommander » aux plus forts. Ainsi se créent les relations de vassaux à suzerains. Les terres libres, ou *alleux,* deviennent l'exception; la terre féodale, ou *fief,* est la règle. Le vassal doit à son suzerain : 1° la *fidélité,* manifestée par l'*hommage;* 2° le service d'*ost* ou service militaire; 3° le devoir de *conseil* ou de *justice,* qui l'oblige à siéger dans ses tribunaux et à se faire juger par eux. Il lui doit des *aides* en argent, dans quatre *cas* déterminés. La terre du vassal étant censée appartenir au suzerain, elle ne peut changer de possesseur sans son consentement. A son tour, le suzerain doit à son vassal protection, aide et justice.

Il ne faut pas confondre le régime *féodal,* qui est un régime de contrats consentis, avec le régime *domanial,* qui règle les droits du propriétaire sur ses paysans.

Le royaume de France. Les capétiens trouvèrent la féodalité organisée; ils n'y purent occuper que la place qu'on voulait bien leur y laisser. Le « roi de France » était loin d'être le souverain le plus puissant de son royaume. Son domaine, le « duché de France », ne pouvait se comparer à ceux des ducs de Normandie, de Guyenne, de Bourgogne, des comtes de Flandre, de Toulouse, etc. Dans les limites mêmes du duché de France, le Capétien avait à compter avec des évêques qui portaient les titres de ducs ou de comtes. Les ducs de Lorraine, les comtes d'Alsace, les ducs et comtes de Bourgogne, les comtes de Provence, prétendaient ne relever que de l'empire allemand, et les ducs de Bretagne ne relever de personne.

Faiblesse de la royauté. Pour maintenir la royauté dans cette faiblesse, les grands avaient essayé de la rendre élective et viagère. Les premiers Capétiens tournèrent l'écueil : chacun d'eux fit, de son vivant, élire roi son fils aîné. En droit, la royauté restait élective; en fait, elle fut héréditaire.

Mais, comme la plupart des féodaux consentaient à reconnaître au roi la qualité de *suzerain,* il prétendit user de tous les droits que conférait ce titre. Le plus précieux consistait à reprendre les domaines en déshérence : ce qui lui permit de réunir à son domaine des provinces entières. Les rois français empruntèrent à la féodalité elle-même les principes et les procédés qui leur permirent de la dominer, puis de la détruire.

Appui que la royauté trouve dans le clergé et dans le peuple. Pour les ducs et les comtes, le Capétien n'était qu'un suzerain. Pour les bourgeois des villes et le peuple, il était roi. Leur faiblesse fit alliance avec sa faiblesse et créa une force. Il était roi aussi pour les gens d'Eglise qui attachèrent à sa royauté un caractère divin, lui conférèrent, par l'onction royale, une sorte de sacerdoce. Ils mirent à sa disposition leurs richesses, leurs soldats, et firent flotter leurs bannières à côté de l'oriflamme royale, qui était elle-même une bannière, celle de l'abbaye de Saint-Denis.

Le peuple des campagnes et des villes. Les *vilains* (gens des villages), divisés en vilains *francs* et vilains *serfs,* peut-être héritiers des *colons* et des *esclaves* romains, sortaient peu à peu de leur nullité sociale. Les seigneurs vendirent aux paysans la liberté par des chartes d'affranchissement et même des terres. Il commença donc à se former une classe de paysans libres et propriétaires.

Les cités et les villes s'affranchirent encore plus rapidement. Les anciennes cités du Midi avaient réussi à garder ou à restaurer le régime municipal de l'époque impériale. Les villes plus récemment fondées furent gagnées par ce mouvement d'émancipation. Les unes obtinrent la liberté par les *chartes* que consentirent les rois, les seigneurs, les évêques; d'autres la conquirent de haute lutte, après avoir juré la « commune », et par la force des armes. Mais les unes durent se contenter d'une liberté purement civile; les autres, comme les républiques consulaires du Midi et les « communes jurées » des Flandres, s'arrogèrent la souveraineté entière et les droits régaliens, battant la monnaie, rendant la justice, formant leurs bourgeois en milice. Les villes prirent leur place dans le système féodal, reconnaissant des suzerains, pliant à la vassalité même des comtes et des barons. Souvent elles mettent leurs milices à la disposition du roi. C'est dans la bourgeoisie des villes que le roi recrutera ses ministres, ses conseillers, ses officiers de finance et de justice. Philippe le Bel appellera les bourgeois à

siéger dans les états généraux (1302), où ils forment le *tiers état*.

Progrès de la royauté. Grâce à tous ces appuis, le royaume capétien grandit en puissance. Sous saint Louis, de vastes provinces s'y étaient ajoutées : le Vermandois, l'Artois, l'Amiénois, la Normandie, le Limousin, le bas Languedoc ; dans d'autres, les rois se bornèrent à installer des princes de leur famille : les ducchés d'Auvergne, de Bourgogne, les comtés du Maine, d'Anjou, de Poitou, d'Auvergne, de Toulouse, de Provence, où les vieilles dynasties s'étaient éteintes, obéissaient maintenant à des dynasties capétiennes. Louis IX avait montré à l'univers l'idéal du chrétien sur un trône, égalant en majesté les empereurs de Rome, en sainteté le pape, les évêques et les ascètes.

La période qui va de Philippe Auguste à la mort de saint Louis (1270) est la plus belle de l'histoire française au moyen âge ; l'équilibre s'est établi entre tous les pouvoirs légitimes de l'époque : royauté, féodalité, Eglise, liberté municipale. La population fut alors plus nombreuse, la vie plus facile et plus large ; le génie français commença à se dégager et se manifesta par une architecture nationale, par les premières œuvres de poésie et d'histoire en langue française.

Une tout autre période allait commencer avec Philippe le Bel. La royauté prenait conscience d'elle-même comme d'un pouvoir absolu qui n'avait à transiger avec aucun autre principe. A côté des gens d'épée et d'église venait de se former une classe toute nouvelle, les *légistes*, puisant leurs inspirations dans le droit romain et dans la tradition impériale, professant que le roi, comme l'empereur romain, est la « loi vivante », et que « ce qui plaît à faire au roi doit être tenu pour loi ». C'est sous l'influence de ces juristes que la royauté française prit une orientation nouvelle. Fatalement elle allait se heurter aux forces sociales qui avaient abrité et protégé son enfance : l'Eglise, les villes et cités, le peuple même.

L'Eglise de France était toute nationale, dévouée au roi, supportant sans trop se plaindre de ses empiétements sur les juridictions et sur les revenus ecclésiastiques. Ce fut le pape Boniface VIII qui tenta de s'opposer à ces empiétements, en recourant à l'arme terrible de l'excommunication. Philippe le Bel y répondit par le soufflet d'Anagni. La captivité d'Avignon, puis le grand schisme, en diminuant la puissance pontificale, débarrassèrent la royauté d'une influence fâcheuse pour le pouvoir absolu. D'autres coups s'adressèrent à la féodalité et aux villes libres. Sur les débris des anciens pouvoirs, les légistes purent élever l'édifice de la royauté nouvelle, avec le droit exclusif de légiférer, les grands corps de judicature et de finances, le Conseil du roi, le Parlement, la Chambre des comptes ; avec une hiérarchie de fonctionnaires nommés et révoqués par le prince : prévôts, baillis, sénéchaux, administrateurs et juges ; avec la subordination de toutes les juridictions féodales, municipales ou d'église, aux juridictions royales ; avec la limitation du droit de guerre privée et l'ébauche d'une armée permanente royale ; avec un service d'impôts de plus en plus régulier, mais de plus en plus lourd.

Résistances auxquelles se heurta l'essor de la royauté, de la guerre de Cent ans à la Fronde. A mettre en action de tels principes, il n'eût pas été nécessaire d'attendre Louis XIV pour voir s'établir en France la monarchie absolue. Mais, du XIVe au XVIIe siècle, survinrent des événements désastreux pour la nation, qui réveillèrent en elle toutes les forces hostiles à la royauté.

Ce furent : 1° les désastres de la première partie de la guerre de Cent ans, et qui aboutirent à la captivité du roi Jean ; 2° ceux de la deuxième partie de cette lutte qui aboutirent à démembrer la France et à introniser dans Paris un roi anglais ; 3° les guerres de religion, où l'on vit le moment où la couronne de France allait tomber entre les mains d'un prétendant espagnol ; 4° les guerres civiles des minorités de Louis XIII et de Louis XIV.

Durant ces luttes contre la royauté, ce n'est plus l'ancienne aristocratie qui mène l'attaque. C'est autour de princes du sang royal que se groupent les rebelles. Encore leurs efforts eussent-ils été impuissants s'ils n'avaient trouvé un appui, suivant les époques, dans les bourgeois des villes et surtout le peuple de Paris, dans le fanatisme huguenot ou catholique, surtout dans les officiers mêmes de la royauté et les institutions créées par elle : les états généraux, inaugurés par Philippe le Bel (1302), l'Université, fondée par Philippe Auguste, le Parlement, même les *gouverneurs* de province institués par François Ier.

Mais la royauté ne perdit jamais entièrement le contact avec le sentiment national. L'excès même des misères que produisirent ces révoltes démontrèrent sa nécessité. Le pouvoir royal fut restauré : après les malheurs du roi Jean, par Charles V ; après les hontes du traité de Troyes (1420), par Charles VII et Louis XI ; après les guerres de religion, par Henri IV ; après la régence de Marie de Médicis, par Richelieu ; après la Fronde, par Louis XIV. Dès 1610, la France forme un Etat compact, auquel il ne manque, pour être la France d'*hier*, que le Roussillon, l'Artois, la Flandre, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Corse, que lui donneront Richelieu, Louis XIV et Louis XV.

Les rapports entre la royauté et l'Eglise ont été réglés par le Concordat de François Ier (1516). La justice royale s'exerce par le parlement de Paris et les parlements de province, par les présidiaux, prévôtés, bailliages, sénéchaussées ; Louis XI a établi le principe de la séparation entre les offices d'administration, de justice et de finances. Charles VII a créé les premiers impôts permanents sous le nom de *taille perpétuelle* (1439). Après les essais de Charles VII (compagnie d'ordonnance, francs archers), de Louis XI (gardes suisse et écossaise), de François Ier (légions provinciales, d'où naquirent les premiers régiments d'infanterie), il existe un noyau d'armée permanente. Depuis François Ier, il y a une marine de guerre et des colonies. L'administration se régularise : du conseil du roi s'est dégagé le *Conseil d'Etat*, que va solidement organiser Richelieu ; les *secrétaires d'Etat* ou ministres datent du XVIe siècle ; les *intendants* apparaissent à la même époque, en attendant que Richelieu fasse d'eux les instruments énergiques de l'absolutisme.

Richelieu a mis fin au protestantisme en tant que parti politique, dompté l'orgueil des nobles, supprimé les grands officiers de la couronne, discipliné, par la fondation de l'*Académie française* (1635), la « république des lettres ». La royauté absolue va s'incarner en Louis XIV.

Le despotisme royal : de Louis XIV à Louis XVI. Louis XIV a, dans ses *Mémoires*, formulé avec une rigueur nouvelle la théorie de la monarchie absolue : « Toute puissance, toute autorité résident dans la main du roi... La nation ne fait pas corps en France : elle réside tout entière dans la personne du roi. » Le roi a la pleine puissance publique, il est propriétaire de la France et le maître de la conscience de ses sujets : « *Cujus regio, ejus religio.* »

La pratique suivit la théorie : le château de Versailles fut construit tout exprès pour que le monarque, loin du tumultueux Paris, pût y exiger des honneurs presque divins. Là se fonda « le culte du roi ». La sculpture, la peinture, la poésie, se donnent pour tâche la divinisation du « Roi-Soleil ».

L'Eglise de France est dans la main du prince ; ce qu'elle appelle ses « libertés gallicanes », c'est le droit de lui obéir de préférence au pape. Tel est le vrai sens de la « déclaration de 1682 ». Le tiers état subit le joug commun. Le Parlement a reçu du monarque la défense expresse d'examiner ses édits. Les états généraux ne seront plus réunis avant 1789. Les états provinciaux, dernier vestige de l'autonomie des provinces, ne servent plus qu'à voter des subsides. C'en est fait des libertés municipales : car le roi nomme les consuls, maires ou bourgmestres. Il n'existe plus de garanties pour les personnes : tout sujet est à la merci d'une « lettre de cachet » ; tout accusé peut être enlevé à ses juges et traduit devant une « commission extraordinaire » ; toute propriété est à la discrétion du roi, qui peut la confisquer sans jugement. Aucune liberté pour la presse : on n'imprime que par « privilège du roi ». Les livres suspects sont brûlés par le bourreau, les auteurs embastillés. En 1685, l'édit de Nantes, qui, sous Henri IV, semblait avoir mis fin aux luttes religieuses, est révoqué. Les jansénistes, cependant catholiques, sont à peine mieux traités que les protestants.

Armoiries de la maison de France, avant 1789.

Le même despotisme qu'il exerce sur la France, Louis XIV entend l'exercer sur l'Europe. Louvois et Colbert ont mis à sa disposition une armée et une marine formidables. Il entreprend des guerres injustes ou de pure « magnificence », soulève des coalitions formidables, s'enorgueillit de pouvoir lutter seul contre tous. Il traite les peuples avec la même dureté que les princes : il met à feu et à sang le Palatinat, écrase sous les bombes la ville de Gênes. La guerre est une « affaire du roi ».

Au XVIIIe siècle, la théorie de l'autocratie reste identique. Le ministre des finances de Louis XV, Terray, répond à un plaignant : « Apprenez, Monsieur, que les biens des citoyens sont ceux du roi. » Le faible Louis XVI ne s'exprimera pas autrement : « C'est légal, parce que le veux. »

Mouvement d'idées hostile à la royauté. Mais, dans les masses et dans l'élite de la nation, une évolution profonde s'était opérée. Le XVIIIe siècle fut une époque de bien-être relatif pour les classes rurales, et le nombre des paysans propriétaires s'accrut énormément. L'industrie, bien qu'entravée par un excès de réglementation, par l'organisation étroite des corporations ; le commerce, bien que gêné par un système compliqué de douanes, se développèrent. La richesse s'accrut dans les classes moyennes. La littérature s'émancipa jusqu'à la critique et à la raillerie. La philosophie se prend à disserter sur la tolérance religieuse, la liberté politique, la réforme des lois pénales, la vanité des distinctions sociales. A la théorie de la monarchie de droit divin, Montesquieu oppose la théorie de la monarchie parlementaire ; Rousseau la théorie du contrat social.

Nécessité d'une révolution. Les parlements, dans leur lutte contre la royauté (1788), avaient fait appel aux états généraux. Ce fut bientôt le cri de la nation. La royauté avait tué le crédit public. Les ressources que lui refusaient les notables (1787), seule la réunion des états généraux pouvait les lui accorder. C'est par détresse financière qu'elle dut recourir à cet expédient.

La royauté, durant sa lutte séculaire contre les anciennes forces sociales, n'avait détruit de celles-ci que ce qui gênait l'exercice du pouvoir absolu, laissant subsister ce qui ne gênait que la nation : les dîmes ecclésiastiques, les redevances féodales, les corvées, l'exercice des justices féodales, l'inégalité dans l'impôt, l'inaptitude des roturiers aux hautes fonctions de l'Eglise et de l'armée.

La Révolution. Les états généraux, convoqués en mai 1789, se composaient, pour moitié, de députés du clergé et de la noblesse, pour moitié de députés du tiers état. Ceux-ci, qui représentaient les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la nation, exigèrent la fusion des trois ordres ; du coup, les états généraux disparurent pour faire place à une *Assemblée nationale*. Le roi avait prétendu limiter le droit de celle-ci à réformer les abus ; elle prétendit non seulement les abolir, mais, en outre, doter la France d'une constitution. Elle prit le nom de *Constituante* ; elle formula sa *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ; elle entreprit, comme sur une table rase de reconstruire la France.

Louis XIV avait déclaré que « la nation réside tout entière dans le roi » ; la *Déclaration* affirme que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». C'est la fin de la royauté « de droit divin » ; c'est la fin du clergé et de la noblesse en tant que corps privilégiés. Les légistes d'autrefois soutenaient que la loi, c'est la volonté du roi ; la *Déclaration* affirme que « la loi est l'expression de la volonté générale ». Toutes les libertés sont consacrées par la *Déclaration* : liberté personnelle, liberté de conscience, liberté de parler, d'écrire, inviolabilité de la propriété. En même temps s'établit l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'impôt, les fonctions publiques. Dans la *nation* se confondent toutes les distinctions entre individus, provinces, villes, bourgs et villages. Les noms mêmes des provinces sont remplacés par ceux des départements. Toutes les distinctions entre droit romain et droit coutumier sont abolies : il n'y a plus qu'un seul droit. A la variété des anciennes juridictions succède la hiérarchie des justices de paix, tribunaux de district, tribunal de cassation ; la justice criminelle est confiée au jury. Dans l'armée, tous doivent le même service, tous sont également admissibles à tous les grades. En matière de finances, tous doivent, *proportionnellement* à leur fortune, les mêmes « contributions ».

Dans l'organisation des pouvoirs publics, l'Assemblée nationale semble s'être préoccupée surtout de désarmer la royauté. Elle déclare le roi inviolable, par conséquent irresponsable, donc impuissant ; elle rend les ministres du roi justiciables des représentants du peuple. Aux agents royaux elle substitue des conseils élus. Pour les juges, les officiers de l'armée, les évêques, elle institue un régime électif.

La Révolution amena la guerre avec l'Europe monarchique. Cette guerre, pouvait-on la soutenir avec un « chef du pouvoir exécutif » qui était membre de la famille des rois ? L'Assemblée législative le laissa détrôner par le peuple (10 août 1792) ; la Convention s'érigea en juge de ce qu'elle appelait ses trahisons et le frappa d'une sentence capitale (21 janv. 1793). Elle s'arrogea les trois pouvoirs : législatif, exécutif et même judiciaire. En outre, la Convention crut qu'elle ne pouvait soutenir la lutte contre l'étranger en conservant les institutions de la Constituante, qui avaient si complètement désarmé le pouvoir exécutif. Elle les laissa subsister, par respect des principes ; elle vota même la Constitution de 1793, qui affaiblissait encore plus l'autorité centrale ; mais, à côté d'elles, la Convention institua tout un « gouvernement révolutionnaire », reproduisant dans ses traits essentiels le régime de la monarchie absolue. Par son *Comité de Salut public*, elle exerça une autorité aussi despotique que Louis XIV. Mettant sur pied l'*armée révolutionnaire* de l'intérieur, au lieu des « intendants », elle eut les *représentants en mission* ; au lieu des « commissions extraordinaires », elle eut le *tribunal révolutionnaire* ; au lieu des lettres de cachet, la *loi des suspects* : les propriétés furent soumises au droit de *réquisition* ; les personnes furent arrêtées arbitrairement ; la liberté de la presse, la liberté de conscience furent violées. Tout plia sous l'implacable volonté de la Convention. Du moins l'Europe fut vaincue. Mais le despotisme d'une assemblée avait frayé les voies au despotisme d'un empereur.

Dictature militaire : le Consulat et l'Empire. Napoléon consolida la plupart des réformes sociales accomplies par les assemblées de la Révolution. Il codifia, après sélection, les lois civiles et pénales qu'elles avaient votées. Il admit le contrôle du pouvoir exécutif par des assemblées (*Conseil d'Etat, Corps législatif, Tribunat, Sénat*), mais pesa sur elles de tout le prestige d'un César couronné. Il nomma les juges, les fonctionnaires, les officiers et, après le rétablissement du Concordat, les archevêques et évêques. Il conserva les conseils élus de département, d'arrondissement, de commune, mais installa au-dessus d'eux des agents du pouvoir exécutif : le *préfet*, le *sous-préfet*, le *maire*. Il modifia la hiérarchie des tribunaux, et, auprès d'eux, organisa fortement le *ministère public* (*procureurs généraux, procureurs impériaux*, etc.). Il maintint le jury, mais frappa les jurys indépendants. Il rétablit, sous le nom de *droits réunis*, les impôts indirects abolis par la Constituante, et créa des organismes financiers qui en assurèrent l'exacte perception. En général, il respecta la liberté de conscience ; mais il anéantit la liberté de réunion et d'association, ainsi que la liberté de la presse.

Armoiries de la France, sous le premier et le second Empire.

Ce despotisme, Napoléon l'exerça sur l'Europe avec autant de rigueur que Louis XIV, et provoqua chez elle encore plus de coalitions et de révoltes. Moins heureux que Louis XIV, il finit par y succomber. L'ancienne dynastie fut restaurée.

Les gouvernements parlementaires : Restauration et monarchie de Juillet. La *Restauration* (1814-1830) et la *royauté de Juillet* (1830-1848) furent des monarchies parlementaires. Les deux royautés conservèrent à peu près toutes les institutions administratives, judiciaires et financières de Napoléon. Elles gouvernèrent avec le concours d'une Chambre des pairs nommée par le prince et d'une Chambre des députés élue par la nation.

Armoiries de la France, sous la Restauration.

Mais, à leurs yeux, dans la nation, le « pays légal » avait seul une existence politique. Il se composait d'un nombre restreint d'électeurs, qualifiés de *censitaires*. Le *cens* était déterminé par le payement d'un chiffre minimum de contributions directes.

Sous la Restauration, le nombre des électeurs ne dépassa point 90.000. Le « pays légal » se composa presque uniquement des propriétaires fonciers ; il eut, en général,

[illegible] conservatrices, il eut des intérêts surtout [illegible]

[illegible] Philippe, le nombre des électeurs, en 1830, [illegible] en 1847, 241 000. Aux anciens éléments [illegible] s'en ajoutèrent de nouveaux, petits industriels et commerçants, puis quantité de fonctionnaires et d'hommes exerçant les professions « libérales ». Le « pays légal », ainsi composé, hésita entre les vues conservatrices et les aspirations démocratiques; il se préoccupa des intérêts de l'industrie, du commerce, des entreprises financières, qui prirent alors un prodigieux essor. Le « pays légal », pour soutenir le gouvernement, mettait à sa disposition ses suffrages, ses verdicts, les baïonnettes de la garde nationale.

Formation d'une classe ouvrière. La révolution de 1789 avait été mise en train par la bourgeoisie, la petite noblesse et le petit clergé; ensuite, elle tomba exclusivement sous la direction d'une classe moyenne, de fortune médiocre; la classe ouvrière n'intervint qu'à certains jours de crise; la Constituante lui refusa la liberté d'association. Napoléon interdit les coalitions des ouvriers; il leur imposa l'obligation du *livret*.

La révolution de 1830 fut opérée de concert par la bourgeoisie et les ouvriers; mais celle-là fit prévaloir son idéal de monarchie parlementaire et libérale : « la meilleure des républiques », affirmait La Fayette.

Or, durant les dix-huit années de la monarchie de Juillet, l'industrie achève de changer de caractère. Aux petits ateliers se substituent d'immenses chantiers, vers lesquels commença la migration des travailleurs ruraux; les campagnes commencèrent à se dépeupler au profit des villes, où se forma une classe ouvrière de plus en plus nombreuse. Par la force des choses, elle se trouva soumise à toutes les vicissitudes de l'industrie, à la concurrence entre patrons et même entre nations, aux variations du salaire, aux chômages.

Armoiries de la France, sous Louis-Philippe.

La loi de 1841 réglementa le travail des enfants et des femmes. Mais la classe ouvrière connut de grandes souffrances. Elle en rendit la monarchie responsable : d'où la fréquence des grèves, des émeutes, comme celles de Lyon (1831 et 1834) et de Paris (1832 et 1834). Contre l'ancien tiers état se dressait un *quatrième état*. Des théoriciens apparurent, condamnant l'organisation sociale, opposant les souffrances du travail à l'égoïsme du capital, s'attaquant au principe de la propriété et imaginant les solutions les plus diverses aux problèmes sociaux : les uns *collectivistes*, comme Saint-Simon, Fourier, Louis Blanc; les autres *anarchistes*, comme Proudhon.

La Révolution de 1848 : suffrage universel. A la fin de 1847, la monarchie de Juillet était menacée par trois groupes d'adversaires : 1° ceux qui prônaient une réforme électorale et une orientation plus libérale de la politique; 2° ceux qui projetaient de substituer la république à la monarchie orléaniste; 3° ceux qui ne voyaient dans la république elle-même qu'un moyen pour obtenir la transformation totale de la société. Ce sont les premiers qui commencèrent l'agitation par les « banquets réformistes »; les seconds poussèrent la révolution du 24 Février jusqu'au point où la République fut proclamée à l'Hôtel de Ville, le suffrage universel établi; les troisièmes ne se tinrent point pour satisfaits : sur la révolution républicaine bourgeoise ils tentèrent de greffer une révolution sociale : d'où les journées de juin 1848.

Réduits à l'impuissance par la mise en vigueur de la constitution de 1848, ils virent avec indifférence l'élection de Louis-Napoléon; quand la Législative, par la loi du 31 mai 1850, dépouilla du droit de voter un grand nombre d'ouvriers, ils en conçurent contre elle une rancune qui ne pouvait profiter qu'au prince-président. Lorsque celui-ci opéra le coup d'État de décembre 1851, en proclamant que le suffrage universel était rétabli, une faible partie des ouvriers de Paris prit part à la résistance.

Le second Empire. Dans la Constitution que le prince-président fit sanctionner par un « plébiscite », il lui suffit de changer quelques mots pour que l'Empire fût rétabli. Il y eut un Sénat nommé par l'empereur, un Corps législatif élu par la « candidature officielle », un Conseil d'État qui fut le principal organe du travail législatif. Toute liberté de la presse, de réunion ou d'association, fut supprimée. L'[illegible], la magistrature avaient été décimées par l'obligation du serment, les républicains déportés, les monarchistes déçus dans leurs espérances du 24 Février. Les commerçants et les industriels séduits par le rétablissement de l'ordre, le clergé gagné d'avance par la restitution du pouvoir temporel du pape.

L'Empire s'appuya principalement sur les classes rurales, les paysans y gagnèrent les bonnes récoltes se succédant, leurs produits se vendaient bien; ils étaient ravis que l'on multipliât les constructions de routes, de chemins de fer, de ponts, de maisons. Les classes ouvrières savaient gré à l'empereur d'avoir rétabli le suffrage universel. Il leur accorda le droit de grève (1864), il encouragea la *Société mulhousienne des cités ouvrières* (1853), fit voter la loi sur les sociétés coopératives (1867), créa des hospices. En 1867, il présenta un projet de loi sur la Caisse des invalides du travail; les grands travaux de Paris assainirent les quartiers laborieux.

La troisième République : républicains modérés, radicaux, socialistes. La révolution du 4 septembre 1870 fut surtout une insurrection du sentiment national, presque toutes les classes y coopérèrent ou l'acceptèrent. La troisième République naquit. A la guerre allemande succédèrent l'insurrection de la Commune, puis la répression de mai 1871. Peu d'idées pratiques se firent jour, pendant les deux mois de la dictature socialiste. Vaincu, le parti s'effaça, pendant que, dans l'Assemblée nationale, entre républicains et monarchistes, se discutait la question de la forme du gouvernement. La constitution de 1875 donna raison aux premiers.

Les républicains, victorieux, se divisèrent en modérés et radicaux : ceux-ci firent, à diverses reprises, figurer sur leur programme la séparation de l'Église et de l'État, l'impôt sur le revenu, etc. A la gauche des radicaux se réforma et grandit le parti socialiste.

Les assemblées de la troisième République ont voté nombre de lois, corollaires du suffrage universel : les lois sur l'armée, les lois scolaires, qui établissent le service militaire obligatoire pour tous, l'instruction primaire obligatoire et gratuite. Elles en votèrent qui intéressent au plus haut point le « quatrième état » : sur la mutualité, sur une nouvelle réglementation du travail des enfants et des femmes, sur la constitution des syndicats ouvriers (1884), sur les accidents du travail (1898).

Armoiries de la France, sous la troisième République.

Conclusion. Ce qu'il faut retenir de cette évolution opérée à travers les âges par la nation française, ce sont les résultats suivants. La nation, morcelée à l'époque gauloise en tribus et en clans, à l'époque féodale en seigneuries et en baronnies, a fini par former un tout. La monarchie a fait son unité, la Révolution l'a achevée. Pour fonder cette unité, à l'encontre des nations rivales, il a fallu un pouvoir central très fort, qui, sous Louis XIV, la Convention, Napoléon, a certainement abusé de sa prépondérance, et qui a dû enfin céder la place, d'abord à des monarchies parlementaires, puis à une République démocratique. Le travailleur a conquis peu à peu la liberté personnelle et la propriété, puis, par la révolution de 1789, l'égalité politique; par la révolution de 1848, la garantie du suffrage universel; par l'instruction universellement répandue, l'émancipation intellectuelle. C'était la classe la plus nombreuse : elle a fini par absorber toutes les autres et devenir la véritable souveraine de la France.

— BIBLIOGR. : *Généralités :* Monod, *Bibliographie de l'histoire de France* (Paris, 1888); Michelet, *Histoire de France* (Paris, 1847-1867); Henri Martin, *Histoire de France* (Paris, 1833-1836); Dareste, *Histoire de France* (Paris, 1868-1873); Lalanne, *Dictionnaire historique de la France* (Paris, 1875). — *La Gaule :* Salomon Reinach, *Catalogue du musée de Saint-Germain* (Paris, 1889); C. Jullian, *Gallia* (Paris, 1892). — *Moyen âge :* Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France* (Paris, 1875-1892); Augustin Thierry, *Récits des temps mérovingiens* (Paris, 1840); Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques sous les six premiers Capétiens* (Paris, 1883); *Manuel des Institutions françaises, période des Capétiens directs* (Paris, 1892); Flach, *les Origines de l'ancienne France, le régime seigneurial* (Paris, 1886-1893); Luce, *la France pendant la guerre de Cent ans* (Paris, 1890-1893). — *Temps modernes :* Ranke, *Histoire de France pendant les* XVI*e et* XVII*e siècles* (Paris, trad. fr., 1854-1889); Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution* (Paris, 1857). — *Révolution française :* Taine, *les Origines de la France contemporaine* (Paris, 1875-1894); Sorel, *l'Europe et la Révolution française* (Paris, 1885-1892); Aulard, *Études et leçons sur la Révolution française* (Paris, 1893-1897). — *Le* XIX*e siècle :* Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire* (Paris, 1845-1869); de Vielcastel, *Histoire de la Restauration* (Paris, 1860-1877); de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations* (Paris, 1874); Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet* (Paris, 1884-1892); Louis Blanc, *Histoire de dix ans* (Paris, 1877); de La Gorce, *Histoire de la seconde République française* (Paris, 1887); *Histoire du second Empire* (Paris, 1894); Denis, *Histoire contemporaine* (Paris, 1897-1899).

— VIII. LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE. — *Linguistique.* La langue française est moins la fille du latin que le latin lui-même, modifié par une évolution, naturellement très complexe et souvent déviée, d'une vingtaine de siècles.

Le latin, transporté en Gaule, d'abord par les légionnaires de Domitius Ahenobarbus et de Licinius Crassus (121-118 av. J.-C.), puis par ceux de César (58-51), constamment renforcé par l'afflux des soldats, des colons et des fonctionnaires, avait complètement triomphé de la langue gauloise, vers le IVe siècle de notre ère. Il ne lui avait emprunté qu'un petit nombre de mots, tous substantifs, désignant des objets propres au pays, des plantes ou des animaux. Il différait pourtant très profondément du latin de Cicéron et de Virgile, parce qu'il était la langue non des savants et des écrivains, mais celle du peuple, qui tendait de plus en plus à s'en distinguer. Au cours des IVe et Ve siècles, cette langue fut notablement modifiée par l'invasion des dialectes germaniques, principalement de celui que parlait la plus puissante des tribus envahissantes, celle des Francs Saliens. L'influence germanique fut marquée par l'emprunt d'un grand nombre de mots, consistant surtout en termes de guerre et de droit, en noms d'armes, d'ustensiles, d'animaux et de plantes. La disparition presque totale de la culture romaine et des habitudes littéraires accéléra l'évolution, si bien qu'au VIIe siècle, le gallo-roman se distinguait non moins nettement du latin écrit que des idiomes germaniques; on ne peut se faire une idée de cet idiome que par des inductions fondées sur les fautes que commettent les auteurs essayant d'écrire le latin littéraire et derrière lesquels on aperçoit la langue usuelle du latin. A partir du IXe siècle, des textes de plus en plus nombreux rendent possible l'étude historique de la langue française; ceux du Xe sont déjà plus étendus et de provenance plus variée. Au XIe, enfin, commence la magnifique efflorescence de la littérature, en ce pays. Du XIe au XIVe, s'étend la période de l'ancien français : la langue littéraire, qui se confond avec le francien ou dialecte de l'Ile-de-France, pourvue d'un vocalisme riche et délicat, d'une flexion variée (où persistait la déclinaison à deux cas), d'une syntaxe très souple, d'un vocabulaire déjà enrichi par les emprunts au latin écrit, était dès lors capable d'exprimer toutes les nuances de la pensée; elle a produit de véritables chefs-d'œuvre, et, si le nombre n'en est pas plus grand, la faute en est non à elle, mais à ceux qui l'ont maniée. La période du moyen français (XIVe-XVe s.) est caractérisée par l'effacement de nombreuses nuances phonétiques, la simplification de la flexion et surtout par un notable enrichissement du vocabulaire, dû à des emprunts faits aux langues classiques : les traducteurs et les écrivains politiques du temps de Charles V et de Charles VI y versent à pleines mains les mots latins et grecs, dont le nombre s'accroîtra dans la première moitié du XVIe siècle, au point que la langue se transforme sous la plume de certains « rhétoriqueurs » en un véritable jargon. C'est alors qu'apparaît la période souvent encore gauche et lourde, entre les mains des imitateurs maladroits de Cicéron. La langue vulgaire, bornée jusque-là aux œuvres d'amusement et de vulgarisation, restait dédaignée des penseurs et des savants.

La Pléiade, dans un élan de patriotique enthousiasme, proclame et démontre par l'exemple ses qualités poétiques, tandis que Calvin, puis La Boétie et Montaigne, la haussent jusqu'à la spéculation philosophique et politique. Mais les hardis ouvriers qui s'ingénient à l' « enrichir » et à l' « illustrer » avaient plus de zèle que de goût : les emprunts au latin et au grec étaient à peine enrayés par l'appel fait aux dialectes provinciaux, aux langues étrangères, notamment à l'italien et, plus tard, à l'espagnol; aussi la confusion, vers la fin du siècle, était-elle extrême. C'est alors que « Malherbe vint », qui procéda, non sans quelque brutalité, à l'expulsion des éléments étrangers. Cette œuvre d'épuration fut reprise par l'Académie, au nom de l'unité; par l'Hôtel de Rambouillet, au nom des convenances; par Vaugelas, enfin, le scrupuleux secrétaire du « bon usage » et ses nombreux disciples. De ces efforts combinés sortit cette langue ferme, précise et noble, mais médiocrement riche et variée, qu'écrivit l'école classique. Le XVIIe siècle, si hardi en toutes choses, fut, en fait de langue, assez timide; novateur dans la syntaxe, il est, en ce qui concerne le vocabulaire, extrêmement conservateur. Rousseau, le premier, revendiqua la prééminence de la pensée sur la grammaire; Chateaubriand rendit à la prose l'éclat et le coloris; enfin, le romantisme abolit la distinction des termes nobles et bas et renouvela le vocabulaire, en même temps que le rythme et le style. Les progrès des sciences et l'infiltration des littératures ou des arts des pays voisins avaient, dès le XVIIIe siècle, versé dans la langue française une foule de mots étrangers ou savants, dont le nombre s'est immensément accru depuis, doublant presque le vocabulaire classique. La langue française, malgré cette richesse excessive, qui ne va point sans quelque bizarrerie, conserve néanmoins ces qualités de clarté, de précision et d'élégance qui en ont fait, selon le mot de Rivarol, une langue « humaine », et le prestige de la littérature française reste ce qu'il était au moyen âge et aux XVIIe et XVIIIe siècles.

— BIBLIOGR. : Ampère, *Histoire de la formation de la langue française* (1869); Littré, *Histoire de la langue française* (1863); A. Brunot, *la Langue française dans l'histoire de la langue et de la littérature françaises*; Nyrop, *Grammaire historique de la langue française* (1899).

— *Littérature.* DES ORIGINES À 1453. *Première période : Les origines.* Les plus anciennes œuvres en langue d'oïl, composées par des clercs pour l'édification des fidèles, n'avaient pas de prétentions littéraires et doivent être surtout considérées comme des « textes de langue »; ce sont : la *Cantilène de sainte Eulalie* (fin du IXe s.), le *Poème* (auvergnat) *sur la Passion*, et celui sur *saint Léger* (fin du Xe s.). C'est dans les œuvres profanes que se traduit le mouvement des esprits et que se peignent les mœurs. Dès l'origine de la langue, les deux variétés essentielles de toute poésie sont représentées. De la poésie lyrique, formée de strophes très simples et très courtes, destinée à régler la danse et surtout consacrée à la peinture de l'amour, il ne nous est rien resté. La poésie épique elle-même, encore à demi lyrique, était dès lors en pleine efflorescence : c'était un legs des races germaniques aux pays qu'elles avaient conquis et qui devaient les civiliser. Les œuvres les plus anciennes que l'on ait conservées trahissent déjà des symptômes de décadence : elles appartiennent en effet au XIe siècle finissant, et la plus ancienne inspiration épique remontait à l'époque mérovingienne. Il y avait eu des chansons épiques, dont diverses chroniques nous ont conservé une pâle analyse, sur Clovis, Dagobert, Clotaire II, Charles-Martel et Pépin le Bref; mais c'est surtout le règne triomphant de Charlemagne qui donna lieu à une incomparable production épique. L'épopée, essentiellement monarchique sous le règne du grand empereur, se fit, sous ses médiocres successeurs, l'écho des rivalités féodales et des rancunes des grands contre la royauté, pour revenir, lors de la restauration monarchique des Capétiens, à son inspiration primitive : ce sont ces vieilles œuvres des VIIIe, IXe et Xe siècles qui, sans cesse remaniées, altérées de façon à devenir méconnaissables, défrayeront jusqu'au XVe siècle la haute poésie du moyen âge.

Deuxième période : De 1060 à la mort de saint Louis (1270). Cette période est la plus brillante et la plus féconde de la littérature française médiévale; nous y voyons se développer et s'épanouir abondamment les genres d'imagination et nous y assistons à la naissance et aux rapides progrès de la littérature didactique ou scientifique.

A. POÉSIE NARRATIVE. Le genre caractéristique de cette période est l'épopée nationale. La tradition historique y est, au début, encore vivante et l'inspiration sincère; aussi les spécimens, très peu nombreux, que nous a laissés le XIe s. (*Chanson de Roland, Pèlerinage de Charlemagne*), prouvent que les chefs-d'œuvre ont dû n'y être pas rares. Bien des œuvres du XIIe siècle sont encore remarquables par la mâle simplicité du style et l'énergique peinture des mœurs féodales. A partir de 1165 environ, le genre épique tombe dans une décadence dont nous ne pouvons ici esquisser l'histoire. (V. CHANSONS DE GESTE.) — Dès lors, en effet, la vogue commençait à lui être disputée par les contes merveilleux venus d'Armorique et d'Angleterre, dont le prodigieux succès est un des phénomènes les plus notables de l'histoire littéraire européenne : les formes les plus

anciennes qu'ait revêtues la « matière de Bretagne » (poèmes sur *Tristan, lais* de Marie de France) ont un charme, une fraîcheur singulière, unis souvent à une troublante intensité de passion. Puis viennent les romans « arthuriens », dont Chrétien de Troyes, Raoul de Houdan, Renaut de Beaujeu font le véhicule de l'esprit « courtois », d'abord absolument étranger à la poésie celtique. Les légendes religieuses finissent même, comme dans les poèmes sur le *Graal*, par pénétrer celle-ci, et elles en altèrent plus encore le caractère. — A côté de ces deux cycles, le moyen âge en reconnaissait un troisième, celui de l'antiquité. Il avait, en effet, pour les récits antiques une passion aussi intense que peu réfléchie. Alexandre et César étaient presque aussi populaires que Charlemagne et Arthur, et on se les représentait sous les mêmes traits. A ce cycle se rattachent les poèmes sur *Alexandre* par Lambert le Tort, Alexandre de Bernay et Pierre de Saint-Cloud, le *Roman de Troie*, par Benoît de Sainte-More, et ceux (anonymes) d'*Enéas* et de *Thèbes* (écrits entre 1160 et 1180). — A ces trois sortes de récits vinrent s'ajouter bientôt des imitations de romans grecs ou byzantins (traduits au préalable en latin), dont le succès fut considérable; les plus importants de ces poèmes sont : *Apollonius de Tyr, Eracle*, par Gautier d'Arras; *Cligès*, par Chrétien de Troyes; *Aucassin et Nicolette, Floire et Blanchefleur, l'Escoufle, Guillaume de Dôle* et le *Roman de la Violette*.

Les œuvres précédentes affichaient la prétention, plus ou moins justifiée, d'instruire le lecteur; il n'en est pas de même des *fableaux* (XIIe et XIIIe s.), qui se donnent eux-mêmes comme des « bourdes », ou « gabets » : petits récits d'inspiration souvent triviale ou ordurière, précieux par la vive et minutieuse peinture de la vie populaire.

Les *isopets*, ou recueils de fables, sont des traductions de recueils latins : l'*Avianus* (formé de fables grecques) et le *Romulus* (fables de Phèdre et fables byzantines). Peut-être, à l'origine, leurs auteurs avaient-ils l'intention de moraliser; ce souci a toujours été étranger à l'esprit des nombreux auteurs du *Roman de Renart*, qui découle, lui, de contes populaires, dont les héros étaient des animaux. La grande originalité de ce recueil, dont les origines remontent au moins au début du XIIe siècle et dont les morceaux les plus récents sont du XIVe, est d'avoir individualisé les animaux au point de pouvoir leur donner des noms propres; la satire, d'abord étrangère à l'œuvre, s'y glissa vite et s'y fit une place de plus en plus prépondérante.

B. Poésie lyrique. Il est aujourd'hui démontré que le nord de la France a possédé une poésie lyrique originale, dont les formes essentielles étaient la romance et la chanson à personnages; mais, vers le milieu du XIIe siècle, ces genres furent remplacés par des imitations, serviles et souvent maladroites, de la poésie lyrique des troubadours, où une extrême complication des rythmes refroidit encore une inspiration fort artificielle; néanmoins, quelques genres primitivement apparentés à la poésie populaire (*aube, pastourelle, débat*), s'ils n'échappèrent pas complètement à l'influence provençale, furent traités par les trouvères avec un réel agrément et une originalité relative.

C. Littérature didactique. De bonne heure, les grands éprouvèrent le besoin d'être renseignés sur les origines de leurs familles ou le cours des événements contemporains. A ce double désir répondit, avec plus de zèle que de critique, l'historiographie en langue vulgaire. C'est pour les rois anglo-normands que furent écrits l'*Histoire des Anglais* de G. Gaimar (vers 1150), puis le *Brut* et le *Rou* de Wace (1155-1175) et enfin l'*Histoire des ducs de Normandie* de Benoît. La troisième croisade fut racontée en vers par un certain Ambroise, la quatrième en prose par Villehardouin, Robert de Clari et Henri de Valenciennes. Mais la plus grande partie de la littérature didactique affecte un caractère moral ou religieux et émane de clercs : ce sont d'abord des traductions de la Bible et des Evangiles (surtout des apocryphes), de légendes concernant la Vierge Marie (*Miracles de Notre-Dame*, de Jean le Marchant et de Gautier de Coinci); ce sont aussi des traités ascétiques, dont plusieurs sont, pour ainsi dire, sécularisés par les préoccupations mondaines qui y apparaissent ou l'esprit satirique qui y domine : tels sont le *Livre des manières* d'Etienne de Fougères (vers 1170); les *Bibles* de Guyot de Provins et Hugues de Berzé; le *Miserere* et le *Roman de Charité* du Reclus de Molliens.

Troisième période : De la mort de saint Louis à la fin de la guerre de Cent ans (1270-1453). Elle est marquée par la décadence des genres d'imagination et la prédominance des genres didactique et dramatique. La poésie narrative (chansons de geste, romans d'aventures, romans en prose de la Table ronde) continue à être abondante, mais la vie s'en retire; l'histoire continue à s'écrire en vers, mais les œuvres en prose l'emportent par le nombre et la valeur : les *Récits d'un ménestrel de Reims*, les *Mémoires* de Joinville, les *Chroniques de Saint-Denis*, jalonnent la route au bout de laquelle se dresse l'incomparable monument que Froissart, à la fin du XIVe siècle, élève à la prose historique française.

Parmi les poètes lyriques, d'une mièvrerie banale, Rutebeuf, amer et vigoureux, forme une remarquable exception; au XIVe siècle, Machaut renouvelle, sans réussir à les vivifier, des formes que Froissart et Charles d'Orléans manient avec plus d'élégance que d'originalité.

Dès le milieu du XIIIe siècle, le goût des connaissances précises se répand de plus en plus : on traduit ou on rédige en français des traités de jurisprudence (les *Assises de Jérusalem* de Philippe de Novaro, les *Coutumes de Beauvaisis* de Beaumanoir, le *Conseil* de Pierre de Fontaines), ou de grandes compilations scientifiques (le *Trésor* de Brunetto Latini, la *Bible historiale* de Guyard des Moulins). Ce mouvement aboutit, à la fin du XIVe siècle, à ce grand effort d'érudition auquel sont attachés les noms d'Oresme, Berchoure, Raoul de Presles, Philippe de Maizières, Alain Chartier, les premiers surtout humanistes, les autres écrivains politiques, souvent originaux. Le goût de la science, descendu jusque dans les couches profondes de la nation, avait trouvé satisfaction dans la seconde partie du *Roman de la Rose* (vers 1275) : c'est une sorte d'encyclopédie morale et scientifique, bizarrement greffée par Jean de Meung sur le poème allégorique de Guillaume de Lorris, où se donne carrière un très vif esprit de libre examen, et qui contribua à créer un courant d'idées nouveau, dont la puissance est attestée par le succès de l'œuvre.

Le théâtre surtout prend dans cette période un rapide accroissement. Dès la fin du XIIe siècle, on représentait dans les églises, comme de vivants commentaires des offices, de petites scènes étroitement subordonnées à la liturgie et rattachées aux cycles de Noël et de Pâques. Durant le XIIIe siècle, le théâtre dut être très varié, si l'on en juge par les spécimens, rares, mais extrêmement divers, qui nous en sont restés. De toute la production dramatique du XIVe siècle nous n'avons plus que le vaste recueil des *Miracles de Notre-Dame*, curieux, malgré la médiocrité du style, par la naïveté des procédés scéniques et un saisissant réalisme. Au XVe siècle s'épanouissent les germes qui se développaient obscurément depuis cent cinquante ans : le théâtre religieux, brisant les deux moules qui l'avaient d'abord enserré, met en scène non seulement la vie de Jésus-Christ et sa Passion, mais d'innombrables miracles ou vies de saints; à l'imitation des « mystères », on représente d'immenses drames sur les sujets les plus variés et les plus modernes. Enfin, mille confréries dramatiques, florissant non seulement à Paris (Basoche, Enfants Sans-Souci), mais aux quatre coins de la province, multiplient à l'envi les soties, farces, moralités, où coulent à pleins bords l'esprit gaulois et la verve satirique. L'arrêt du parlement de Paris du 17 novembre 1548, en privant de son répertoire la plus puissante corporation dramatique de Paris, porta un coup mortel au théâtre du moyen âge et fraya la voie à celui de la Renaissance.

Le XVIe siècle. *Première période : De la fin de la guerre de Cent ans à la mort de Henri IV (1453-1610). De la fin de la guerre de Cent ans à la mort de Louis XII (1453-1515)*. — Tandis que le commencement du XVe siècle appartient, pour l'histoire littéraire, à l'époque précédente, la fin, suivant l'expression de Gaston Paris, « depuis que les expéditions d'outre-monts eurent ouvert la société française aux influences de la culture italienne, forme, avec la première moitié du XVIe siècle, le prélude de l'époque moderne ».

La fin de la guerre de Cent ans et l'expulsion des Anglais marque, pour l'activité nationale, une ère de paix et de quiétude intellectuelle. L'esprit bourgeois en profite aussitôt pour prendre son essor et inspire une littérature terre à terre, mais vive et caustique. L'âge de la poésie aristocratique est passé : on ne compose plus de poèmes de chevalerie, on met en prose ceux qui existent déjà, et la typographie naissante les multiplie. Cette inspiration surannée ne subsiste plus guère que dans le poème prolixe et diffus de Martin Le Franc : *le Champion des Dames*, composé dans la veine du *Roman de la Rose*.

Partout ailleurs, c'est un esprit de fine raillerie qui domine, et les œuvres qui expriment le mieux les aspirations du moment sont des pièces d'un souffle court, d'une facture aisée, non sans grâce et sans distinction. Ces qualités fleurissent dans les allégories de Martial d'Auvergne, dans les parodies du Rémois Guillaume Coquillart. Elles s'épanouissent dans la *nouvelle* en prose, imitée de l'italien et en particulier du *Décaméron*, genre que le XVe siècle vit naître. Les *Cent Nouvelles Nouvelles*, savoureuses par le piquant du dialogue et la justesse narquoise des traits de mœurs, appartiennent pour la plupart à Antoine de La Sale, l'auteur également heureux du *Petit Jehan de Saintré*, et des *Quinze joies de mariage*. Ce ton d'irrévérence brutale ou bouffonne pénètre jusque dans la chaire chrétienne avec Ménot ou Maillard.

Deux noms dominent, avec celui d'Antoine de La Sale, cette période indécise : François Villon et Philippe de Comines. A l'esprit de saillie, à l'observation pénétrante qui est le fond des qualités de son époque, Villon ajoute la sincérité du sentiment que fait valoir la vivacité de l'expression. Quant à Comines, écrivain embarrassé et lourd, mais observateur admirable, il a tracé le meilleur tableau de cette époque, dominé par d'amples vues d'ensemble.

Mais, à côté de ces deux noms si rapprochés de nous à certains égards, que d'attardés, que de pédants puérils occupés à des exercices de style! Une école grandit à la cour de Bourgogne, à la suite de Georges Chastellain, poète inégal, noble ou emphatique, naturel ou ridicule à l'occasion, et cette école n'aura pour soucis, comme ce « suprême rhétoriqueur », que les tours de force littéraires, allitérations sonores et vides, rimes équivoques, batelées, enchaînées, annexées, etc. Ils continuaient, sans le savoir, les humanistes du règne de Charles V. Les principaux représentants de cet esprit suranné furent Jean Molinet, de Valenciennes, et Jean Lemaire de Belges, et, après eux, en France même, Guillaume Crétin, Jean Meschinot et Marot. C'est avec eux que se continua pendant tout le règne de Louis XII et que prit fin dans le ridicule, la tradition du moyen âge littéraire.

Deuxième période : De l'avènement de François Ier à la Pléiade (1515-1550). — Les guerres d'Italie changèrent le cours des lettres françaises en révélant aux esprits la beauté des lettres antiques. Sans doute, celles-ci n'étaient pas inconnues, mais leur interprétation bornée et servile n'avait donné lieu qu'à des productions imitées sans adresse et sans art. C'est à l'Italie que la France est redevable d'avoir compris le sens profond et la forme admirable des pages antiques. L'effet ne se produisit guère qu'au bout d'une vingtaine d'années; mais il marqua d'une empreinte ineffaçable les conceptions de l'esprit français. C'est là ce qu'on a nommé la « Renaissance », souffle vivifiant qui anime le vieil humanisme et fait passer avant le respect étroit des formes extérieures de l'antiquité le culte plus élevé de ses idées. Il est vrai que, en même temps, la Réforme rêve de rétablir le christianisme primitif et contenir ainsi l'éveil de la conscience individuelle, provoqué par les lettres profanes. D'abord unies contre un ennemi commun, la tradition du moyen âge, la Renaissance et la Réforme concourent au même but. Mais, bientôt, l'entente est rompue, et, là où la Renaissance triomphe, c'est que la Réforme a échoué.

Le règne de François Ier vit l'éclosion de ce nouvel ordre de choses. Le prince l'encouragea par vanité, tandis que sa sœur, Marguerite d'Angoulême, personnifie toutes les aspirations de la Renaissance débutante. Il n'est guère d'écrivains qui ne lui doivent peu ou peu. C'est, au premier rang, Clément Marot. Celui-ci incarnait parfaitement son temps, avec sa grâce légère, nonchalante, quoique laborieuse. Par surcroît, il servit grandement à marquer la nouvelle voie de la poésie par la conscience qu'il avait de son art, la netteté de son style, le charme mélancolique de sa diction. Jusqu'à Marot, la langue des vers avait été incertaine et flottante, le vers indécis : il leur donne le relief, la précision. Faguet a dit fort justement : « Il y a eu trois Malherbe de 1500 à 1600 : c'est Marot, Ronsard et Malherbe. » La première étape est ainsi marquée. Il suffit, pour en saisir l'importance, de rapprocher le naturel plein de bon sens de Marot de l'afféterie de Mellin de Saint-Gelais, que les contemporains lui opposèrent quelquefois.

La poussée la plus fougueuse et la plus puissante de l'esprit de la Renaissance produisit Rabelais. Pour être lourde et épaisse, sa verve ne manque ni de clarté, ni de justesse. Il a la force du style, la puissance de la pensée et aussi un sens moral intermittent, il est vrai, mais réel et vivace. Dans son œuvre, qui s'échelonne sur trente années, la grosse gaieté, la plaisanterie savoureuse firent passer la leçon du penseur, la science embrouillée de l'érudit, sa satire volontairement diffuse, son appétit de savoir, son amour salutaire de la vie, sa haine de la scolastique, de tout ce qui est viande creuse et mots sonores.

Calvin, qui, dans l'ordre des temps, vient en concurrence avec Rabelais, est le porte-voix des idées de la Réforme, sec et méthodique, logicien disputeur et irritable. C'est Calvin, c'est sa théologie et son *Institution chrétienne*, c'est son éloquence sobre et pressante, qui consomme le divorce de la Renaissance et de la Réforme.

Troisième période : La Pléiade (1550-1610). — Marot avait été une individualité éclatante, plutôt qu'un chef d'école. Il fallait encore plus de largeur d'esprit pour concevoir tous les sentiments, plus de vigueur pour les exprimer avec convenance, et ce fut l'œuvre de la Pléiade de créer une poésie qui fût à la fois artistique et savante et qui, en rénovant les formes antiques, donnât aux modernes la possibilité de les égaler. Cette modification sortit de l'alliance de Ronsard et de Du Bellay, continuateurs en cela, pour une part, des tendances de l'école poétique lyonnaise, de Maurice Scève et de Louise Labé. Du Bellay, qui précéda légèrement Ronsard, donna en même temps le manifeste de la nouvelle école, et des exemples produits par un talent fluide, facile, plein de mélancolie gracieuse. Esprit toujours tendu, mais vigoureux et brave, Ronsard toucha à presque tous les genres d'une main lourde et puissante et sut, par la force de la conviction, établir la renommée la moins contestée. Il groupe ainsi autour de lui des disciples fervents et nombreux; en dresser la liste serait énumérer tous ceux qui écrivirent en vers jusqu'à la mort de Henri IV : Rémy Belleau, Jean-Antoine de Baïf, Jodelle, Pontus de Thyard, Olivier de Magny, Amadis Jamyn, Desportes, Bertaut, Mathurin Régnier. Même ceux que le catholicisme combatif de Ronsard éloigna de lui, comme Du Bartas et d'Aubigné, lui appartiennent par les ressources de leur imagination et de leur style.

Tandis que la poésie s'élargit, peut-être aux dépens de la clarté, au contraire, la prose française se clarifie et s'épure, à mesure qu'elle sert plus fréquemment aux nécessités de la vie courante. Les polémistes, pour se faire entendre, la dépouillent de ce qu'elle avait de rébarbatif et d'insolite. Les conteurs se font gracieux et nets. Les chroniqueurs et les historiens, essayent de se montrer tels qu'ils sont, sans emphase et sans redondance. Il n'est pas jusqu'aux traducteurs qui ne fassent œuvre doublement essentielle : ils essayent de conformer leur langage aux modèles simples et vrais qu'il doit rendre, et, grâce à eux, les auteurs du temps peuvent de moins en moins s'attarder à farcir leurs œuvres de lambeaux étrangers que tout le monde connaît maintenant.

Un prosateur de génie émerge au milieu de ces écrivains de second ordre : c'est Montaigne. Par les grâces assagies de son esprit, l'humour nonchalante de sa sagesse, il est bien l'homme de cette seconde partie de la Renaissance française, comme Rabelais fut celui de la première. Moins vigoureux peut-être, assurément plus charmant et délicat, son action pénètre doucement les esprits, les captive et insensiblement les amène au point d'indifférence philosophique où l'on ne s'émeut de rien. Mais Montaigne est une exception dans son temps. L'esprit de la Réformation a provoqué des représailles : on se tue, on s'excommunie avec une égale ardeur d'une et d'autre part. Ne faut-il pas savoir gré à Montaigne d'avoir gardé quelque mesure en un temps qui passait sans débrider des arquebusades de Montluc aux joyeusetés de Brantôme ? Cet esprit de mutuelle indulgence finit par triompher avec Henri IV, quand l'esprit politique de celui-ci, aidé du robuste bon sens de la *Ménippée*, réussit à ramener quelque tranquillité dans les cœurs français.

Les successeurs de Henri IV recueilleront les fruits de cette politique; pourtant, il a pu en pressentir lui-même l'effet, car il a connu Malherbe, et les attardés de l'âge précédent ont perdu de leur fougue et de leur intransigeance. La prose devint éloquente et grave avec Du Vair, instructive et précise avec Olivier de Serres, riante et trop mignarde avec François de Sales. La poésie s'est amollie, aussi; mais, ce qu'elle a perdu en force, elle semble le gagner en douceur, sauf chez quelques esprits trop indépendants pour se soumettre à une contrainte, comme Régnier ou d'Aubigné. Mais le branle est donné, comme eût dit Montaigne, et les années qui vont suivre ne feront qu'accentuer le mouvement.

Le XVIIe siècle. *Première période (1610-1660) : De la mort de Henri IV à la mort de Louis XIV (1610-1715). Faits généraux*. Le XVIIe siècle n'offre d'abord qu'une confusion extrême : l'âge précédent se prolonge dans celui-ci, et la limite est difficile à marquer. Le XVIIe siècle commence dès 1600 avec Malherbe; par Montchrestien et d'Aubigné, le XVIe siècle s'étend jusqu'à 1620 et même 1630. Dans cette confusion féconde et puissante, où ce qui naît se mêle avec ce qui finit, quelques faits généraux se laissent distinguer. Dans la littérature, comme ailleurs, les passions politiques et religieuses s'amortissent; l'amour de la paix, de l'ordre, de l'unité, impose la monarchie absolue. Un grand courant de libertinage, philosophique et mondain, apparaît, et, en face, un fort mouvement de renaissance catholique, qui trouve d'illustres représentants, particulièrement à Port-Royal. A l'Hôtel de Rambouillet se constitue une société polie, qui prépare un public et un joug aux écrivains. L'esprit mondain, se combinant avec l'influence italienne transmise du XVIe siècle et avec l'influence espagnole qui va tout envahir, produit le goût précieux, dont le goût héroïque et le goût burlesque ne sont que des formes extrêmes. Sous cette pression, la littérature s'éloigne du naturel à la recherche du fin, du grand, du bouffon, c'est-à-dire toujours du rare et de l'étonnant. Cependant, l'art classique s'organise peu à peu, sur le double principe de l'observation morale et de la régularité formelle. La philosophie cartésienne opère d'abord comme un auxiliaire de l'art classique et de la religion, en attendant qu'elle aide à les dissoudre : par le goût du vrai, le respect

de la logique et de la raison, l'intérêt donné aux choses de l'âme, [illegible] que à se dégager du lyrisme [illegible], la langue épurée par Malherbe, [illegible] par le fort du monde [illegible], de se fixer par le travail réfléchi [illegible] Vaugelas et les grammairiens. [illegible] et le son énergie.

[illegible] dans la prose et [illegible] l'inspiration lyrique. [illegible] découvreur éloquent, ouvrier excellent de la langue et [illegible] vers, est combattu par Théophile, [illegible] par Racan, tous les deux plus poètes et plus naturels [illegible]. La Voiture se consomme la transformation du [illegible] poétique en esprit précieux. La galanterie fine envahit la poésie. Mais Saint-Amand, tour à tour éperdument fantaisiste ou crûment réaliste, grand peintre de paysages et d'intérieurs, et Scarron, l'auteur du *Virgile travesti*, qui pour dix ans mit le burlesque à la mode, montrent deux natures diversement originales et puissantes, le premier est plus artiste et moins vulgaire, même en ses grossièretés.

Le roman, après avoir contribué par l'*Astrée* à former l'esprit mondain, n'en est plus que le reflet affaibli : pastoral, non sans poésie, avec d'Urfé, exotique sans pittoresque avec Gomberville, historique sans vérité avec La Calprenède et Mlle de Scudery, il s'oriente vers la description morale et l'analyse des caractères, sans renoncer aux aventures incroyables et aux sentiments hors nature. Il ne produit, hormis l'*Astrée*, que des œuvres interminables et médiocres, œuvres de mode incapables de survivre à la mode. En face de ce faux idéalisme se pose le roman, qui traduit la réalité commune, réaliste chez Sorel (*Francion*), burlesque chez Scarron (*Roman comique*).

Misérable est l'*épopée*. Malgré les sujets modernes et nationaux, elle n'a rien de national ni de moderne : asservie à l'imitation intelligente de l'*Enéide* et de la *Jérusalem délivrée*, écrasée sous les règles, remplaçant le sentiment de la nature par un faux goût décoratif, elle ne produit que des œuvres pédantesques, pompeuses et froides le P. Lemoyne, Scudery, Chapelain, Desmarets).

Au contraire, le *théâtre* s'organise et donne des chefs-d'œuvre. Au début, confusion et inégalité, avec Hardy, qui continue à proliférer. Racan, à défaut de dramatique, met de la poésie dans la pastorale. Vers 1630, le public a pris goût au théâtre, et Rotrou, Du Ryer, Scudery, Corneille, Tristan apparaissent. Leur aîné, Mairet, apporte les règles des trois unités, qu'il emprunte aux Italiens et donne pour les règles des anciens ; Chapelain, puis d'Aubignac l'aident à les imposer. Le triomphe des règles assure celui de la tragédie ; la pastorale, puis la tragi-comédie s'éliminent. Rotrou a mis de la fantaisie, du lyrisme dans la folle intrigue tragi-comique ; Corneille, dans la tragi-comédie du *Cid*, découvre la tragédie. Il lui donne sa forme, enfermant, dans une action soigneusement graduée, une étude serrée de l'âme humaine, et posant l'intérêt dramatique dans le conflit des caractères. Il remplit ses œuvres d'histoire et de politique, et surtout expose sa conception originale de la volonté souveraine, d'où il tire le sublime de son théâtre. Son exemple conduit Rotrou à écrire quelques belles tragédies poétiques et passionnées. La comédie ne se débrouille pas encore : tour à tour précieuse, lyrique, bouffonne, caricaturale, intriguée, elle a peine à se distinguer de la tragi-comédie, de la pastorale et de la farce : Corneille, dans *le Menteur*, en définit du moins le ton et donne un modèle de dialogue comique.

La *prose* a été réglée par Balzac, qui coule des lieux communs de morale et de politique dans une large phrase oratoire : sa pensée ne remplit pas sa forme. Descartes, qui a la pensée, n'a pas l'art. Enfin, la forme et l'idée se rejoignent au milieu du siècle dans Pascal. Il apporte aux jansénistes, contre les jésuites, le secours de son génie âpre, fait de méthode et de passion. Les *Provinciales*, par leur logique vigoureuse et leur agrément infini, marquent la perfection de la prose française. Puis, se retournant contre les libertins et mettant au service de sa foi toutes les ressources de l'esprit scientifique et de l'analyse, Pascal prépare une *Apologie de la religion chrétienne*, dont les fragments, incomplets, obscurs et profonds, d'une inépuisable richesse de pensée et d'une beauté de forme incomparable, fourniront le livre des *Pensées*.

Deuxième période 1660-1715. Faits généraux. Un grand changement se fait voir après 1660, vers le temps où Louis XIV commence à gouverner par lui-même. Par l'adoration qu'il excite, il absorbe le patriotisme dans le sentiment monarchique, et, par son despotisme jaloux, il éteint l'esprit politique. L'inspiration chrétienne domine et oblige le libertinage à se cacher, jusqu'à ce qu'il reparaisse à la fin du règne sous ses deux formes de débauche élégante et de libre philosophie. La préciosité des ruelles fait place à l'esprit de cour plus simple et plus fin ; une nouvelle précieuse de salon renaîtra vers la fin du siècle, combinant la philosophie avec le bel esprit. Mais le grand fait de cette période est que l'art classique achève de s'y organiser : un petit groupe de grands écrivains, réagissant contre l'esprit précieux et lepassant l'esprit de cour, ramène la littérature à la *raison*, c'est-à-dire à la *vérité*, à la peinture exacte et simple de la *nature*. S'affranchissant des influences italiennes et espagnoles, qui s'écartent de la nature, ils vont aux anciens, où ils trouvent la vérité dans la beauté. A cette école qui, autour de Boileau, range Racine, La Fontaine et Molière, se rattachent les plus grands des prosateurs : Bossuet, La Bruyère, Fénelon, [illegible] goût personnel conduit à prendre pour mot d'ordre [illegible].

Les genres. [illegible] le lyrisme est éteint. La poésie [illegible] : Boileau [illegible] avec Mme Deshoulières, et plus tard [illegible] La Fontaine, dans ses *Fables*, satire [illegible] à la mode, et fait tour dans le petit [illegible] une [illegible] morale, pittoresque et lyrique. Boileau, réaliste un peu vulgaire, moraliste à sez [illegible], dans ses *Satires* et ses *Épîtres*, crée la véritable critique, qui est l'application d'une esthétique, et donne dans l'*Art poétique* les lois de l'art classique.

La *comédie* se dégage avec Molière. De la farce par laquelle il débute, il tire une comédie de mœurs et de caractère, où le comique puissant enveloppe une conception originale de la vie. La comédie de caractère qu'il a créée meurt avec lui. Regnard, sans moralité, sans observation pénétrante, donne des comédies spirituelles, où la gaieté va jusqu'au lyrisme. Dancourt fait une comédie réaliste, appliquée, sans intention morale, à l'expression de réalités basses. Le Sage, par le ramassé de l'observation et l'énergie de la satire, élève ce genre presque à la hauteur de la comédie de caractère.

Dans la *tragédie*, la politique de Corneille est délaissée. L'amour s'y substitue comme matière tragique. Quinault offre l'analyse du sentiment tel qu'il peut éclore dans la vie artificielle de la cour. Racine, à l'aide des anciens, remonte à l'amour passionné, et offre d'admirables tableaux poétiques, où l'histoire et la légende, artistement évoquées, encadrent les fureurs et les crimes de l'amour ; sans changer la forme tragique que Corneille avait constituée, gardant l'action rapide et l'analyse serrée, il a trouvé dans la passion de l'amour le moyen de rendre à l'œuvre dramatique le caractère pathétique et touchant que la tragédie française semblait perdre. Mais autour de lui, et après lui, ni ses rivaux, comme Pradon, ni ses disciples, Campistron, Lagrange-Chancel, ne comprennent son art : leurs tragédies, froides et fausses, sacrifiant la vérité des sentiments à la nécessité de l'intrigue, montrent la décadence du genre, qui ne semble se relever parfois qu'en inclinant vers le mélodrame et le spectacle.

Dans la *prose*, le *roman* se resserre et se raffine avec Mme de La Fayette, dont l'analyse est pénétrante et originale. Puis il évolue, à travers des œuvres médiocres, mémoires apocryphes et prétendues histoires, vers une peinture plus particulière des mœurs et des milieux, remplaçant peu à peu l'analyse par la sensibilité. Sous le roman héroïque ou noble vit toujours le roman réaliste et satirique avec Furetière, et, tout à la fin du règne, avec Le Sage, qui donne ses premières esquisses de mœurs.

Deux genres neufs se développent, appropriés au goût du siècle pour l'observation morale : les *maximes* et les *portraits*. La Rochefoucauld, dans ses *Maximes*, recherche l'amour-propre de l'homme dans toutes ses actions. Les *Pensées*, extraites des papiers de Pascal, se présentent comme l'œuvre d'un profond moraliste chrétien. Enfin, La Bruyère, dans ses *Caractères*, sans système ni originalité philosophique, étudie et note avec exactitude, dans un style très travaillé et ingénieux, les expressions sensibles du caractère et du sentiment intérieurs.

L'*éloquence* religieuse manifeste la puissance de l'esprit chrétien avec Bossuet, plus poète et plus philosophe, Bourdaloue, plus exclusivement moraliste et analyste, Fénelon, plus spontané, familier et sensible. Mais la décadence se manifeste dans la rhétorique élégante de Fléchier, puis dans la rhétorique philosophique et sentimentale de Massillon.

Cependant, la vie intense du catholicisme et le génie de quelques ecclésiastiques ont conquis pour un temps à la littérature les provinces de la théologie et de la controverse. Bossuet fait lire au monde les sévères discussions de son *Histoire des variations* et de ses *Avertissements aux protestants*. Fénelon et lui l'occupent de leurs aigres et éloquentes polémiques sur le quiétisme. Soumettant l'histoire à la théologie, Bossuet donne le *Discours sur l'histoire universelle*. Malebranche mêle son catholicisme mystique et l'idéalisme cartésien, et charme le public en inquiétant les théologiens par l'essor hardi de sa pensée.

Si les historiens, les Dupleix, les Mézeray, les Daniel, ne donnent rien que de médiocre, les hommes d'action, les femmes même laissent des *mémoires* intéressants. La Rochefoucauld, Mlle de Montpensier, Mme de Motteville, Louis XIV même, Mme de La Fayette, Fléchier, Mme de Caylus, sont à lire : le cardinal de Retz les domine tous par la vie de ses récits et la profondeur de ses portraits. Saint-Simon regarde et n'écrit pas encore.

Le talent de la conversation, développé par la vie de société, produit une *littérature épistolaire* riche et exquise. Parmi les lettres de Racine, de Fénelon, de Bussy-Rabutin, de Saint-Evremond, se distinguent celles de deux femmes, la raisonnable Mme de Maintenon, et surtout la vive, intelligente et ardente Mme de Sévigné, dont la correspondance a pris place parmi les chefs-d'œuvre du siècle.

Le passage au XVIIIe *siècle*. Malgré sa splendide floraison, le temps de l'art classique est court. Le goût du monde, en se formant, devient plus tyrannique : la *querelle des anciens et des modernes*, marque la fin du grand art classique. Avec l'approbation du public mondain, les modernes rejettent le goût antique et menacent le sens artistique, la poésie, le vers. Fénelon, par sa *Lettre à l'Académie*, manifeste passionné en faveur des anciens, n'arrête pas le mouvement. La littérature pseudo-classique commence avec le versificateur Jean-Baptiste Rousseau. Un nouvel esprit apparaît, qui menace de détruire la religion et transformer la littérature. Tandis que Saint-Evremond répand le libertinage léger par ses écrits et que l'épicurisme des mœurs triomphe dans la société du Temple, deux hommes font une œuvre plus grande et de plus de portée : Fontenelle fait entrer la *science* dans le domaine de la littérature ; Bayle met à la disposition du public qui veut penser les résultats de la controverse protestante et de l'érudition théologique : son *Dictionnaire critique* est un maître de doute méthodique et un arsenal des raisons de douter. Par ces deux hommes, le XVIIIe siècle commence en plein règne de Louis XIV.

Le XVIIIe siècle. Ce qui caractérise la littérature du XVIIIe s., si nous la comparons avec celle du siècle précédent, c'est qu'elle s'applique à l'étude de l'homme considéré non plus en lui-même ou dans ses relations mondaines, mais plutôt comme membre d'une communauté politique. Tandis que les auteurs du XVIIe siècle sont, en général, des psychologues, ceux du XVIIIe sont des « philosophes » préoccupés de la vie sociale, des lois, des institutions, du gouvernement. Par là s'explique le rôle actif et militant de la littérature à cette époque. Ses chefs-d'œuvre ne sont pas des tragédies ou des oraisons funèbres ; ce sont une étude sur la législation comparée telle que *l'Esprit des lois*, ou un traité d'éducation tel que l'*Émile*. La poésie n'y a qu'une place subalterne : la prose plus expéditive, plus alerte, devient un instrument de propagande.

Dans les genres proprement littéraires, le XVIIIe siècle est bien inférieur au XVIIe. Pour le théâtre, Voltaire lui-même, sans parler des autres, ne compte guère après Corneille et Racine. Ce qu'on doit noter, c'est que l'auteur de *Zaïre*, si peu réformateur qu'il fût en littérature, n'en a pas moins acheminé la tragédie vers une autre forme, qui sera le drame. Quant à la comédie, les successeurs de Molière, Destouches avec *le Glorieux* ou Gresset avec *le Méchant*, ne donnent que des œuvres froides, qui tournent à l'épître morale dialoguée. Il faut pourtant signaler en ce genre deux écrivains originaux : l'un, Marivaux crée la comédie d'analyse sentimentale, et l'autre, Beaumarchais, inaugure dans la dernière partie du siècle une nouvelle forme de théâtre comique, artificielle sans doute, mais vive et gaie. En fait de poésie lyrique, le XVIIIe siècle n'a qu'André Chénier, car Jean-Baptiste Rousseau, Le Franc de Pompignan, Lebrun, sont à vrai dire des rhéteurs beaucoup plus que des poètes. Chénier procède du temps par le fond de son esprit, sa philosophie païenne, et aussi par certains procédés d'art ; on peut cependant considérer comme un précurseur du romantisme l'auteur d'*Idylles* où refleurit le sentiment de la nature, l'auteur d'*Élégies* qui renouvellent le sentiment de l'amour, et enfin l'auteur d'*Ïambes* qui introduisent le lyrisme dans la satire.

Dans l'ordre social comme dans l'art et dans la poésie, le XVIIe siècle est une époque d'autorité, d'unité, de fixité dogmatique. Au XVIIIe siècle, la critique recommence à s'exercer : en religion, en philosophie, en politique, en morale, et, sur la fin, même en art, elle bat en brèche toute la discipline du XVIIe siècle des philosophes.

Il n'est pour ainsi dire point de genre, prose ou vers, dans lequel Voltaire ne se soit exercé. Quoiqu'il ait écrit des œuvres telles que l'*Essai sur les mœurs* et *le Siècle de Louis XIV*, sans même parler de son théâtre, aucune des œuvres qu'il a laissées ne donne vraiment, prise à part, la mesure de ce génie universel. Nous devons considérer l'ensemble de ses écrits, si divers, si multiples, pour nous faire une idée de l'action prodigieuse qu'il exerça.

Bien différent par là de Voltaire, on pourrait dire que Montesquieu ne fit dans toute sa vie qu'un seul ouvrage, dont les *Lettres persanes*, sous leur forme piquante et parfois frivole, indiquent déjà les idées essentielles, et dont les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains* sont comme un chapitre plus développé. Historien avant tout, Montesquieu, dans *l'Esprit des lois*, a pour objet d'expliquer ce qui est, plutôt que de rechercher ce qui devrait être. Aussi peu révolutionnaire que possible, son respect de la tradition et son tour d'esprit historique ne l'empêchent pas de faire cause commune avec les autres philosophes, en servant à sa manière, sans se départir d'une modération hautaine, les idées de justice sociale et de liberté politique.

Si Buffon se rattache au XVIIe siècle par son amour de l'ordre, de l'unité, la noblesse de son style, il est bien du XVIIIe par le sujet et l'esprit de son œuvre. Ce qui fait le fond de cette œuvre, c'est, quelques précautions dont il use, une sorte de naturalisme panthéistique. La nature d'ailleurs lui raconte la gloire de l'homme. Autant le XVIIe siècle prenait à tâche de rabaisser l'homme, autant Buffon se plaît à célébrer son génie.

Diderot est ce que nous appellerions aujourd'hui un « positiviste ». Toute sa philosophie tient dans la physique, et c'est à la nature elle-même qu'il demande l'explication de la nature. Mais ce positiviste a l'âme d'un croyant ; bien souvent, son matérialisme s'exalte en un délire mystique. Au point de vue proprement littéraire, il voulut partout, critique ou auteur, rapprocher l'art de la vérité. Son rôle fut beaucoup plus grand que son œuvre. Il n'a laissé aucun « monument » ; cela s'explique par ses obligations matérielles, son excessive prodigalité de vie et de conversation, peut-être aussi parce qu'il était incapable de s'appliquer longuement à une tâche unique. Mais on peut voir en lui le représentant le plus complet de la philosophie contemporaine.

Parmi les autres philosophes du temps, nous nous contenterons de citer le collaborateur de Diderot à l'*Encyclopédie*, d'Alembert, qui en fit le discours préliminaire, écrivain sec, mais exact, net et précis. Quant à Jean-Jacques Rousseau, il faut lui donner une place à part. Rousseau se sépare de ses contemporains et même s'y oppose. Au point de vue politique, c'est un démocrate et un révolutionnaire. Au point de vue de l'art, il peut être considéré comme l'initiateur du siècle suivant. Tandis que Voltaire, Montesquieu, Buffon, d'Alembert, sinon Diderot, sont surtout des intellectuels, il est un sensitif. C'est par le sentiment qu'il vit, c'est par le sentiment qu'il renouvellera l'âme française. De lui procède le romantisme. Exaltation du moi, culte de la nature, religiosité chrétienne, lyrisme, rêverie, mélancolie, nous en retrouvons chez lui tous les éléments. Des livres comme *la Nouvelle Héloïse*, la *Profession de foi du vicaire savoyard*, les *Confessions*, sont déjà « romantiques ». Après le règne de l'analyse, celui de la sensibilité et de l'imagination va commencer.

De Rousseau à la Révolution, il n'y a que quelques années. La Révolution fit naître un genre nouveau, l'éloquence politique, qu'illustrèrent Mirabeau, Vergniaud, Danton. Littérairement, cette fin de siècle est pourtant des plus stériles. Mais de la grande rénovation qui s'y opère date une littérature nouvelle, que Chateaubriand et Mme de Staël inaugureront dès le début du XIXe siècle. Il faut bien que l'art s'accorde aux mœurs et à l'esprit de la société transformée.

Le XIXe siècle. L'histoire de la littérature française au XIXe siècle peut se diviser en trois périodes. La première, qui s'étend jusque vers 1850, est la période romantique. La seconde, ou période naturaliste, dure une trentaine d'années. Quant à la troisième, il serait difficile de la définir par un mot unique, et, si ce qu'on appelle le symbolisme en caractérise certaines tendances, elle a pour trait essentiel la libre diversité de l'art.

Première période. Le romantisme procède de Rousseau. Ses initiateurs furent Chateaubriand qui restaura le christianisme et le moyen âge, introduisa le « moi » dans la littérature, renouvela l'imagination française, et Mme de Staël, qui nous initia à des beautés jusqu'alors méconnues, fit prévaloir le génie sur les règles, l'inspiration sur la discipline, exalta la vie sentimentale. C'est dans la poésie lyrique que se signala d'abord la jeune génération : Lamartine, qui ne sait que son âme, ou plutôt qui, sans même la savoir, l'exhale en effusions soudaines et presque involontaires, le plus naturellement, le plus spontanément poète entre ses contemporains ; Victor Hugo, le chef d'école, le rénovateur de la langue et de la versification, génie puissant, fécond, divers, brillant peintre du monde extérieur, profond interprète de l'âme et de la conscience, incomparable par sa richesse d'invention verbale ; Vigny, grave et méditatif, qui exprime sa personnalité, sans se mettre en scène, par des symboles épiques ou dramatiques ; Musset, qui chante la passion toute chaude encore, la crie, au moment même, dans sa douloureuse ferveur ; Sainte-Beuve, enfin, qui applique d'abord à la poésie la curiosité d'un moraliste et crée l'élégie psychologique. — Sur la scène, Hugo, Vigny, Dumas, inaugurent un genre

nouveau : le drame, libéré des conventions classiques, mêlant la comédie avec la tragédie, substituant aux abstraites figures de l'art classique des individus vivant d'une vie réelle et complète. — En même temps, le genre romanesque se développe dans tous les sens. C'est, après *René* et *Corinne*, tout lyriques, le roman personnel d'analyse, le roman historique, et surtout le roman de mœurs contemporaines, idéaliste avec George Sand, réaliste avec le subtil et artificieux Stendhal, avec le précis et sobre Mérimée, avec Balzac. Balzac et George Sand s'égalent, en un genre considéré jusque-là comme frivole, aux plus grands noms de la littérature française. L'une y porte d'abord son exaltation sentimentale, puis elle s'apaise, et, toujours éprise du même idéal, l'exprime en des idylles tantôt champêtres, tantôt bourgeoises, qui sont la partie la plus durable de son œuvre. Quant à Balzac, malgré ce qu'il y a en lui d'imaginatif et presque de visionnaire, c'est un réaliste par sa philosophie scientifique, et parce qu'il a fait du roman une œuvre essentiellement documentaire. — L'histoire, qu'a vivifiée Chateaubriand, prend un éclat jusqu'alors inconnu. Elle est romantique avec Augustin Thierry, qui la colore de son imagination et l'anime de sa sympathie ; avec Michelet, qui la fait vivre sous nos yeux, qui la vit lui-même, et pour lequel, à vrai dire, elle est une sorte de confession lyrique. Guizot, méthodique et hautain, veut en assujettir les accidents à l'austère fixité de lois générales, Thiers y applique son lucide esprit de praticien. — La critique, enfin, de dogmatique et rationnelle qu'elle avait été jusque-là, devient explicative, comparative, se renouvelle par le sens historique, par la psychologie, par la physiologie même. Après Villemain, elle a pour principal représentant Sainte-Beuve, plus exact et plus curieux, qui en fait je ne sais quelle « herborisation », une sorte d'histoire naturelle, où la sagacité du savant s'allie à la délicatesse de l'artiste.

Deuxième période. Le romantisme ayant été dévoré par ses ardeurs, une réaction se fit dans le tempérament moral du siècle, qui répudia le lyrisme, la fantaisie, et voulut réduire l'art à ne plus être qu'une anatomie du réel. La critique, durant cette période, donne tout le développement de la littérature française. Elle est représentée par Taine et par Renan. Où Renan met ses scrupules de casuiste, ses ironies de dilettante, Taine porte la candeur brutale d'un géomètre. Mais tous deux, chacun suivant le tour de son esprit, ils président à l'évolution contemporaine, essentiellement positive. — Déjà la poésie, avec Gautier, s'était proposé pour unique objet la représentation du monde visible. Se dégageant du subjectivisme romantique, Leconte de Lisle affecte l'impassibilité, réprime, dans ses amples tableaux du genre humain à travers les âges, toute émotion personnelle qui altérerait ou violerait la majesté de l'art. Après lui, l'école du Parnasse se signale par un respect superstitieux de la forme. Sully Prudhomme exprime son âme en psychologue qui met la poésie au service de l'analyse ; Coppée décrit avec un soin minutieux les réalités familières. Quant à Baudelaire, ce qu'il y a de plus caractéristique chez lui, je veux dire sa mysticité sensuelle, en fera, vingt ans après sa mort, un initiateur du symbolisme. — Sur la scène, le drame romantique a fait son temps. De nouveaux venus s'attachent à bien saisir la réalité contemporaine et à la rendre avec une forte exactitude. Alex. Dumas créa un théâtre où l'étude fournit tous les matériaux, où la logique les met en œuvre, où personnages et événements sont asservis à la démonstration d'une thèse. Augier n'a pas la vigueur, l'éclat, la rectitude un peu tendue de Dumas, mais ses pièces ont un jeu plus libre, une carrure plus large, et il y met sans doute plus d'humanité. — Le roman accuse toujours davantage ce caractère positif et analytique que lui avaient déjà imprimé les ancêtres du réalisme. Il devient un instrument d'enquête. Flaubert, chez lequel il y a beaucoup d'un romantique, est naturaliste par son impersonnalité. Bien inférieur à Balzac pour la richesse et la puissance, il le surpasse comme artiste, et sa perfection d'écrivain lui fait une place à part. Les Goncourt unissent au goût de l'exactitude scientifique une sensibilité nerveuse qui se marque par leurs raffinements et leurs contorsions, mais dont ils tiennent leur singulière aptitude à rendre la vie elle-même dans son actualité flagrante. Zola, chef et théoricien du naturalisme, voudrait n'être qu'un descripteur du réel, mais tourne de plus en plus à l'idéalisme symbolique, vers lequel l'entraîne sa puissante imagination. Daudet allie l'observation et la poésie, la force et la grâce, l'ironie et la tendresse, la virtuosité d'un styliste et la spontanéité d'un improvisateur. Maupassant, entre tous les romanciers contemporains, est celui qui mérite le mieux le nom de naturaliste : il se borne à cueillir les images que lui offre le monde pour les rendre telles quelles et sans déformation.

Troisième période. Dans le dernier quart du XIXe siècle, de nouvelles tendances se sont fait jour, d'où procédèrent tout d'abord une renaissance du roman psychologique et surtout une conception de la poésie opposée à celle du Parnasse. Tandis que les parnassiens rendaient avec une exacte précision des formes sensibles, les jeunes poètes inventèrent une forme d'art plus musicale que pittoresque, et prétendirent, non pas exprimer ce qui se définit, mais évoquer et suggérer ce qui est indéfinissable. Il serait pourtant injuste de dire que le naturalisme a fait banqueroute ; la banqueroute, si banqueroute il y a, est celle de l'école naturaliste, du naturalisme étroit et sectaire. Ne parlons de l'histoire que pour mentionner Fustel de Coulanges, qui lui applique une objectivité jalouse ; après Fustel, l'histoire sort de la littérature pour se réduire à de minutieuses monographies. Sur la scène, Becque se rapproche le plus possible de la nature et répudie ce qu'il restait encore de conventionnel chez Dumas et Augier. Puis, après les violences systématiques du Théâtre-Libre, voici une nouvelle génération d'auteurs dramatiques qui donnent au naturalisme une forme plus souple et introduisent dans la comédie autant d'analyse morale qu'elle peut en admettre. Le roman continue d'être le plus riche des genres littéraires ; tour à tour psychologique ou physiologique, individuel ou social, œuvre d'imagination ou d'analyse, étude de mœurs ou de caractères, les romanciers l'accommodent à toutes les formes, chacun d'eux suivant son tempérament propre et sans qu'aucune de ces formes évince les autres. Dans la critique, il y a bien eu une restauration du dogmatisme classique, qui se renouvelle et peut-être se dément lui-même en appliquant la méthode évolutive ; mais ce qui domine, c'est l'impressionnisme, et l'impressionnisme repousse toute doctrine et tout système. Le caractère le plus significatif de cette époque est l'abolition de toute discipline.

— BIBLIOGR. : *Histoire de la langue et de la littérature françaises des origines à 1900*, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville (Paris, 1896) ; *Histoire littéraire de la France* ; Ch. Aubertin, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge* (Paris, 1876-1878) ; G. Paris, *la Littérature française au moyen âge* (Paris, 1890) ; *la Poésie au moyen âge* (1887) ; D. Nisard, *Histoire de la littérature française* (1844-1849) ; Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie au XVIe siècle* (1828) ; *Histoire de Port-Royal* (1840-1860) ; *Causeries du lundi* (1857-1862) ; F. Brunetière, *Études critiques sur l'histoire de la littérature française* (1880 et suiv.) ; *l'Évolution de la poésie lyrique* (1890) ; *Manuel de l'histoire de la littérature française* (1896) ; E. Faguet, *XVIe siècle* (1894) ; *les Grands maîtres du XVIIe siècle* (1885) ; *XVIIIe siècle* (1890) ; *XIXe siècle* (1887) ; *Histoire de la littérature française* (1900) ; G. Lanson, *Histoire de la littérature française* (1891) ; Pellissier, *le Mouvement littéraire au XIXe siècle* (1889) ; J. Lemaître, *les Contemporains* (1885 et suiv.) ; *Impressions de théâtre* (1888 et suiv.).

— IX. HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. Au moyen âge, la pensée philosophique est intimement unie à la théologie, mais elle n'est jamais absente : quelle que soit la façon dont on conçoit ses rapports avec la science de la Révélation, elle est toujours vivante. Au IXe et au Xe siècle, deux noms la représentent : Hincmar, évêque de Reims ; Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II. Au XIe siècle, les efforts de Gerbert sont continués par Bérenger de Tours, et Lanfranc. Saint Anselme (1033-1109), quoique né dans le Piémont et devenu archevêque de Cantorbéry, appartient à l'histoire de la philosophie en France par son enseignement à l'abbaye du Bec en Normandie. Le critique de son argument ontologique, *Gaunilon*, était un moine de l'abbaye de Marmoutiers, près de Tours.

Au milieu du XIe siècle, éclate la querelle des universaux. Roscelin professe le nominalisme, tandis que Guillaume de Champeaux soutient le réalisme. Abélard s'efforce d'introduire une théorie intermédiaire, le conceptualisme, et touche hardiment à tous les sujets. Les autres noms à conserver sont ceux d'Anselme de Laon, de Gilbert de La Porrée et de Pierre Lombard qui, né en Italie, professe à Paris et devient évêque de cette ville. Cela nous conduit à la fin du XIIe siècle. Vers ce moment, les doctrines d'Aristote commencent à s'introduire en France. On en voit l'influence dans le panthéisme de David de Dinant et d'Amaury de Chartres. Au milieu du siècle, Aristote est présenté comme l'autorité suprême. Guillaume d'Auvergne et Vincent de Beauvais préparent cette évolution. Puis l'université de Paris se divise en thomistes ou partisans de saint Thomas d'Aquin et scotistes ou partisans de Duns Scot. Une philosophie mystique est développée par les moines de Saint-Victor.

Au XIVe siècle, il y a une réaction de nominalisme avec Durand de Saint-Pourçain et Buridan, disciples de Guillaume d'Occam. Gerson, élève du dialecticien Pierre d'Ailly, présente le mysticisme comme fondé sur des expériences plutôt que sur la métaphysique.

La renaissance se marque, dans la philosophie, par les noms de Rabelais, qui célèbre à sa manière l'émancipation des esprits ; de Ramus, qui oppose Platon à Aristote ; de Montaigne, qui développe un doute spirituel ; de Bodin, qui annonce la philosophie de l'histoire.

Le fondateur de la philosophie moderne, non seulement en France, mais en Europe, est Descartes. Le cartésianisme est vivement défendu par Clerselier, de Paris ; De la Forge, de Saumur ; Rohault, d'Amiens ; Sylvain Régis, des environs d'Angers. Il est attaqué par Huet, qui lui oppose le scepticisme, et par Gassendi, qui restaure l'épicurisme. Pascal, Bossuet, Fénelon subissent l'influence de Descartes ; ils sont pourtant plus indépendants de lui qu'on ne l'a dit souvent. Malebranche est cartésien enthousiaste, mais avec un génie très personnel.

La philosophie subit, au XVIIIe siècle, le contre-coup d'une réaction générale. Le système de Newton remplace la physique de Descartes, puis l'empirisme de Locke traverse à son tour la Manche. Condillac développe la doctrine de la « sensation transformée » et un nominalisme radical. Helvétius, La Mettrie et d'Holbach en viennent au matérialisme le plus décidé. Montesquieu renouvelle la philosophie du droit, Voltaire touche à tous les sujets, est l'adversaire passionné de l'église et de ses doctrines et soutient un déisme un peu froid ; Jean-Jacques Rousseau défend le théisme, rajeunit la pédagogie et contribue par ses théories sociales à préparer la Révolution. En même temps, les *encyclopédistes*, sous la direction de Diderot et de d'Alembert, essayent de combattre les idées traditionnelles dans une sorte de « Somme » du XVIIIe s.

Les « idéologues » continuent, pendant la Révolution et sous l'Empire, les méthodes du XVIIIe siècle. Condorcet se rattache à la tradition de d'Alembert, de Voltaire et de Turgot ; Volney et Naigeon à celle des matérialistes ; Garat à celle de Condillac. Cabanis créa la psychologie psysiologique. Destutt de Tracy annonce le positivisme.

Avec Laromiguière une réaction se dessine contre l'empirisme anglais. Maine de Biran esquisse une philosophie de l'effort. Royer-Collard introduit les doctrines de l'école écossaise et de Reid. Ces influences se combinent chez Victor Cousin avec un cartésianisme atténué, et l'éclectisme, fondé par lui, devient, au milieu du siècle, une sorte de doctrine officielle, qui est développée, par Th. Jouffroy, Garnier, Saisset, Albert Lemoine, Paul Janet.

En même temps que se préparait ce mouvement, le traditionalisme est défendu par Bonald et par Lamennais, qui finit par s'en séparer avec éclat ; le socialisme est soutenu par Saint-Simon et Fourier, le positivisme fondé par Auguste Comte. Ce dernier est aujourd'hui divisé en deux partis : l'un qui, sous la direction de Laffitte, maintient la doctrine dans son ensemble, l'autre qui se rattache plutôt à Littré et néglige la dogmatique sociale du maître. C'est l'esprit du positivisme que l'on retrouve chez Taine et chez Th. Ribot. Le socialisme s'est renouvelé sous l'influence de Marx. La philosophie catholique prend un nouvel essor depuis la restauration du thomisme par l'encyclique *Æterni Patris*. La métaphysique spiritualiste doit son rajeunissement à Ravaisson et Lachelier. Enfin, Renouvier a corrigé la philosophie kantienne sous le nom de « néo-criticisme ». Un grand nombre de philosophes représentent actuellement toutes les tendances, soit pures, soit plus ou moins mélangées et combinées.

— BIBLIOGR. : Alfred Fouillée, *Histoire de la philosophie* (Paris, 1892) ; F. Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne* (Lyon, 1868) ; A. Weber, *Histoire de la philosophie européenne* (Paris, 1897).

— X. HISTOIRE SCIENTIFIQUE. Marseille fut, durant des siècles, le seul foyer scientifique de la Gaule, et son école était renommée à l'égal des universités d'Athènes, de Cyzique ou d'Alexandrie. L'un de ses plus illustres enfants, Pythéas, né vers 380 avant l'ère chrétienne, ne le cède en rien aux premiers astronomes de l'antiquité. Il mesura l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur, détermina les coordonnées géographiques des principaux points de l'Europe. Sous la domination romaine, des établissements d'instruction s'ouvrirent dans les centres importants. L'enseignement se bornait à des notions pratiques d'arithmétique, d'arpentage et de construction. Puis vint la période de décadence complète. L'Orient subit l'invasion des Barbares et la France ne sortit de son obscurité intellectuelle qu'après huit siècles, grâce aux Arabes. Charlemagne essaya de faire revivre la tradition latine en prescrivant d'annexer une école à chaque diocèse ou monastère. On y professait les éléments du calcul et quelques théorèmes géométriques sans démonstration. Mais, pendant que la civilisation musulmane atteignait son apogée, les sciences ne fleurirent guère sur la terre de France. Alcuin, le conseiller du grand empereur, résolut divers problèmes dans le genre de ceux imaginés par Diophante. Gerbert, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II (999), préconisa un système de numération plus simple que celui des Romains ; il se rapprochait beaucoup de la notation décimale sans emploi du zéro.

Durant tout le moyen âge, l'alchimie jouit d'une grande vogue. Les alchimistes avaient pour objectif capital la recherche de la *pierre philosophale* et la connaissance du *grand œuvre* ou moyen de faire l'or. L'origine de cet « art sacré » remonte probablement aux moines byzantins. Aux arguments métaphysiques des scolastiques les philosophes hermétiques substituèrent l'observation expérimentale et, bien qu'ils aient émis nombre d'opinions erronées, la vérité sortit plus d'une fois de leurs creusets. Le « maître écrivain et imagier » parisien Nicolas Flamel (XIVe s.) fut le plus célèbre d'entre eux.

Dès le XIe siècle, la médecine et la pharmacie prirent en France un certain essor. Les médecins juifs, chassés d'Asie Mineure par les musulmans se réfugièrent en Espagne, puis en Languedoc, où ils fondèrent plusieurs écoles, entre autres, celle de Montpellier. *L'Antidotaire*, complié deux cents ans plus tôt par Jahia-ben-Massouiah, renfermait d'ailleurs toutes les formules de leur thérapeutique. Un peu après, la chirurgie devint une branche séparée de l'art de guérir. En 1163, un concile tenu à Tours interdit aux clercs médecins les opérations sanglantes. Il en chargea exclusivement les chirurgiens qui, en 1278, formèrent une corporation particulière, la *Confrérie de Saint-Cosme et Saint-Damien*, agrégée plus tard à l'université de Paris. A peu près vers la même époque, le Provençal Arnaud de Villeneuve fit connaître différents acides minéraux, l'essence de térébenthine et l'alcool.

Au siècle suivant, Guy de Chauliac restaura l'anatomie. Quant à l'histoire naturelle, elle n'exista pas au moyen âge, ses adeptes se contentant de commenter Aristote ou Pline. La renaissance des sciences suivit à quelque distance l'invention de l'imprimerie. Oronce Finé, un des plus fameux quadrateurs du cercle, ramena le goût de la géométrie en France, puis Viète édifia l'algèbre moderne en formulant la théorie générale des équations. Avec Ambroise Paré, qui substitua la ligature des artères à la cautérisation, l'art chirurgical se perfectionna. La géologie s'essayait timidement. Bernard Palissy, examina avec sagacité les causes de la configuration du sol. Les botanistes s'appliquèrent à observer les végétaux non plus dans les œuvres des anciens, mais dans les localités où ils croissent. A la suite de Christophe Colomb, plusieurs naturalistes allèrent explorer le nouveau monde. Les Français, Jean de l'Ecluse, et surtout Pierre Belon, qui publia le premier traité d'ornithologie (1555), se distinguèrent entre tous. Le jardin botanique de Montpellier s'ouvrit en 1596, et, quelques années après, on établissait définitivement celui du Muséum de Paris. L'agronome prenait un vigoureux essor, grâce à Charles Estienne et à Olivier de Serres, auteur du *Théâtre d'agriculture*.

La France marcha encore à la tête du prodigieux mouvement scientifique que vit éclore le XVIIe siècle. En scrutant les mystérieux secrets des nombres, Fermat se plaça à côté de Leibniz et des Newton. Descartes imagina la géométrie analytique (1637). Pascal s'illustra par la découverte du calcul des probabilités, de la machine arithmétique, des lois de la pesanteur de l'air (1647) et de l'équilibre des liquides (1653). Sur l'ordre de Colbert, Charles Perrault construisit l'Observatoire de Paris (1668-1671). Dans le domaine du génie civil, Riquet construisit le canal du Languedoc (1667-1681). Vauban donna des règles précises pour les fortifications. Denis Papin inventa le digesteur autoclave, puis la machine à vapeur (1690). Enfin, la fondation du Journal des savants (1665) et celle de l'Académie des sciences (1666) favorisèrent la diffusion de ces conquêtes.

Les sciences naturelles et médicales furent également très cultivées en France, du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle. Le botaniste Tournefort établit une classification basée sur la forme de la corolle. Les trois de Jussieu complétèrent cette ébauche en propageant chez leurs compatriotes le système plus rationnel de Linné, s'appuyant sur les organes sexuels (étamines et pistils). Claude Perrault et Duverney, par la finesse de leurs dissections, préparèrent les voies à Daubenton et à Vicq-d'Azyr. Garengeot perfectionna la chirurgie dentaire. Les travaux de La Quintinie et de Duhamel de Monceau permirent aux agriculteurs français de tirer un meilleur parti de leurs champs, tandis que Parmentier leur apprenait la culture de la pomme de terre et que Brémontier fixait, à l'aide de plantations de pins, les dunes de Gascogne. Les patientes observations de Réaumur dévoilèrent les mœurs des insectes, et Buffon, par le charme et la magnificence de son style, popularisa l'histoire naturelle.

Aidée par l'analyse, la mécanique théorique s'établit sur de nouvelles bases. Dans son *Traité de dynamique* (1743), d'Alembert donna des méthodes générales qui ramenaient toutes les lois du mouvement à de simples questions d'équilibre. Lagrange devait, un peu plus tard, développer toute la fécondité de ces principes, que Laplace utilisa dans sa *Mécanique céleste*. Pendant ce temps, Maupertuis, Borda, Méchain, Delambre, Bouguer et les Cassini

L'ARMÉE FRANÇAISE

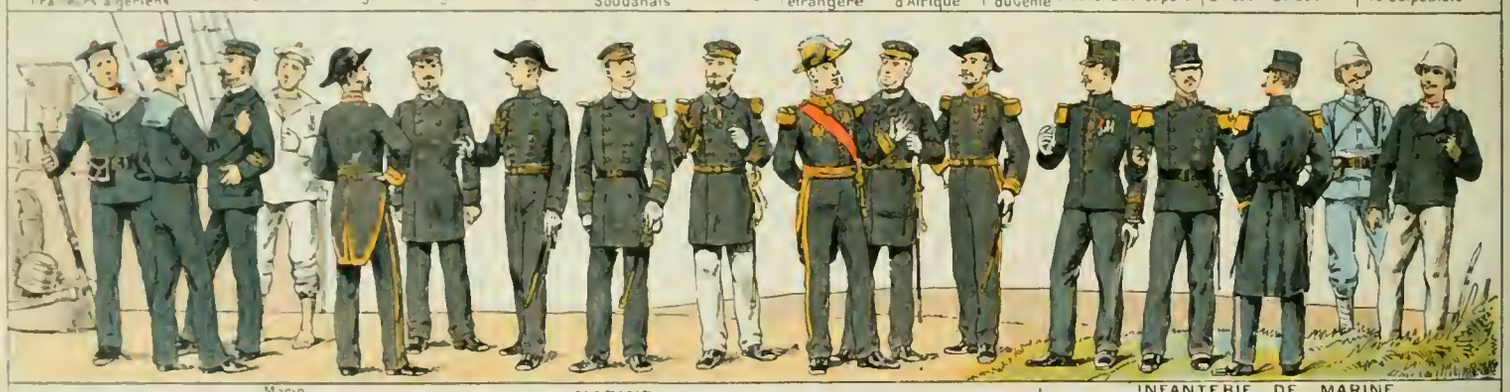

L'ARMÉE FRANÇAISE

ÉTAT-MAJOR: Capitaine d'Artillerie; Command^t de Cuirassiers; Capitaine de Dragons; Général de Brigade (petite tenue); Général (grande tenue)

CUIRASSIERS: Soldat; Colonel; Soldats

DRAGONS: Tenue de campagne; Lieutenant; Soldat en manteau

CHASSEURS A CHEVAL: Lieutenant en pelisse; Capitaine; Soldat

HUSSARDS: Soldat; Capitaine; Soldat en bourgeron; Soldat en veste

Chasseur d'Afrique; Spahi indigène; Spahi maréchal-des logis; Spahi sénégalais; Capitaine Chas d'Af. Mehariste; Sous-lieut^t de Spahis

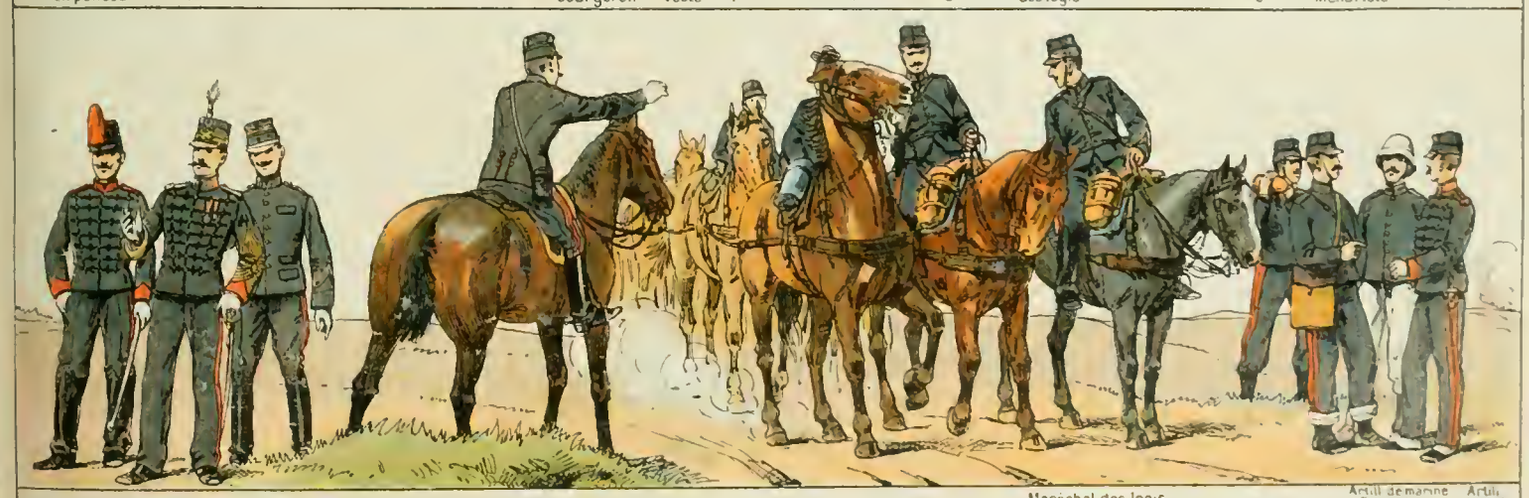

Garnison de Paris; Colonel gr tenue; Capitaine en vareuse; Lieutenant en vareuse

ARTILLERIE: Attelage et conducteurs; Maréchal des logis Chef de pièce; Servants; Artill de marine Tenue des colonies; Artil. à pied gr tenue

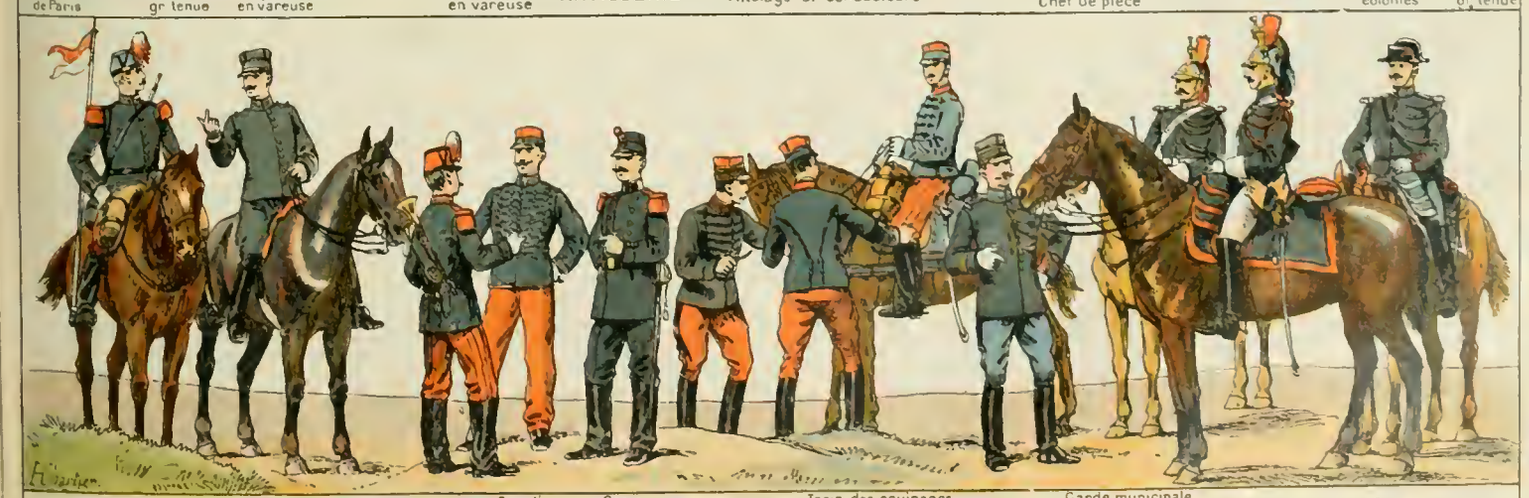

St Cyr; Saumur; Trompette (St Cyr); Cavalier de Remonte; Génie Sapeur-conducteur; Vétérinaire; Train des équipages Lieutenant; Train des équipages Cavalier; Garde municipale Lieutenant; Garde municipale Trompette; Garde municipale Cavalier; Gendarme

[illegible] 1776 et [illegible] frères [illegible] parmi les [illegible] Ces [illegible] Lavoisier [illegible] Vauquelin [illegible] Ronelle, Bayen et Baume [illegible] par ses recherches sur la [illegible] composition de l'eau et [illegible] qu'il utilisa avec le concours de [illegible] Morveau, Fourcroy et Berthollet.

Au XIXe siècle, la géométrie, un instant stationnaire, [illegible] Monge inventa la *géométrie descriptive*. [illegible] après avoir publié sur le système du [illegible] immortelle chef-d'œuvre, perfectionna les [illegible] intégration des équations et le calcul des probabilités. Le [illegible] étudia la théorie des nombres. Poncelet, [illegible] Hirron des géomètres en considérant [illegible] projectives des figures. Puissant créateur, [illegible] Cauchy porta son attention sur les [illegible] Galois s'attaquant aux équations [illegible] Delambre, et plus près de nous Puiseux et [illegible] prouvèrent les méthodes astronomiques, alors [illegible] Leverrier, par la seule puissance du calcul, découvrait la planète Neptune 1846.

La physique doit aux savants français de notables progrès. Malus découvrit la polarisation de la lumière par réflexion 1810. Fresnel inventa les lentilles à échelons, [illegible] triomphe de la théorie des ondulations, [illegible] que Foucault, Arago, Biot et Fizeau enrichissaient [illegible] phénomènes insoupçonnés. Ampère, en fixant les lois de l'électrodynamisme, rendit possible la télégraphie électrique, pendant que Rodolz faisait passer la galvanoplastie dans le domaine de la pratique. Avec Niepce et Daguerre, la photographie devient une merveilleuse [illegible]. Les chimistes français accrurent également le [illegible] que leur avait légué Lavoisier. Philippe [illegible] gaz d'éclairage 1801, Chaptal trouva [illegible] pour fabriquer l'alun et le salpêtre; Oberkampf [illegible] la première manufacture de toiles peintes [illegible] Gay Lussac et Proust formulèrent les lois de la [illegible] des corps, pendant que Courtois découvrait l'iode 1811 et Balard le brome 1826. Chevreul isola les [illegible] et autres corps gras, qui permirent à la bougie stéarique de remplacer les chandelles fumeuses. Deux [illegible] génie, Gerhardt et Laurent, édifièrent la [illegible] atomique, et leurs continuateurs, Würtz, Friedel et [illegible] entre autres, réaliseront, grâce à ce puissant [illegible] les métamorphoses les plus surprenantes. Pelletier et Caventou vulgarisèrent la quinine; Berthelot fonda la [illegible] et opéra la synthèse de l'acétylène au moyen [illegible] électrique. Des creusets de Frémy sortirent des [illegible] solides rivaux de ceux de la nature. Moissan isola [illegible] et reproduisit artificiellement le diamant.

[illegible] avait vu naître le *cristallographe* [illegible] Hauy. Ses successeurs Delafosse, Bravais et Mallard, [illegible] les conséquences de ses doctrines, [illegible] au rang des connaissances positives. Cuvier créa la *paléontologie*. Il parvint à reconstituer, à l'aide de quelques ossements, les animaux disparus, et [illegible] leur variabilité. Fréd. et Geoffroy Saint-Hilaire [illegible] Beaumont, Dufrénoy et Deslongchamps [illegible] la géologie. Brongniart et de Quatrefages se spécialisèrent dans l'anthropologie. Dans l'industrie, Jacquard [illegible] le métier à tisser, Richard et Lenoir installèrent les premiers ateliers de filage du coton, et l'horloger Breguet porta à un haut degré de perfection la fabrication des instruments de précision. L'établissement des chemins de fer 1828 ouvrit une ère de prospérité pour la [illegible] Marc Séguin inventa la locomotive à chaudière tubulaire 1828, Bourdon le marteau pilon. La toute-puissance *centrale* donna une vigoureuse impulsion [illegible] dès que le percement du canal de Suez par [illegible] 1869, la construction du viaduc de Garabit et [illegible] mètres par Eiffel, attestaient [illegible] ours français. L'économie domestique [illegible] Mathieu de Dombasle imagina, [illegible], une nouvelle charrue, de [illegible] les procédés agricoles, [illegible] ture, Hézard s'adjoint une [illegible] Boussingault et [illegible] vateurs l'emploi judicieux [illegible] générateurs leurs durs [illegible] l'asteur sur les [illegible] meures méthodes [illegible] parcourut [illegible] Xavier Bichat, [illegible] Flourens, [illegible] hygiène [illegible] présentant [illegible] la [illegible] respiratoires par la [illegible] restaura la [illegible] Pinel, [illegible] le [illegible] et [illegible] nerveux. Puis les doctrines [illegible] Pasteur 1885, celle de la [illegible] rage par Pasteur 1885, celle de la diphtérie par Roux 1894 en furent les plus utiles conquêtes.

Aujourd'hui, avec les mathématiciens Hermite et Poincaré, les astronomes Janssen et Faye, le physicien Lippmann, [illegible] la photographie des couleurs, les [illegible] Moissan, le botaniste Van Tieghem, le zoologiste Lacaze-Duthiers, le physiologiste Marey, l'inventeur de la chronophotographie, le médecin électricien d'Arsonval, le physicien Branly, et le géologue de Lapparent pour citer seulement les noms les plus illustres, la science française garde tout son éclat.

Bibliographie. Max Marie, *Histoire des sciences mathématiques et physiques* 1884-1888; Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik* 1880; J. Boyer, *Histoire des mathématiques* 1900; Hoefer, *Histoire de la chimie* 1843, 2e édit., 1867-1869; Sachs, *Histoire de la botanique* trad. franç., 1892; Carus, *Histoire de la zoologie* trad. franç., 1886; Daremberg, *Histoire des sciences médicales* (1870); André Pontier, *Histoire de la pharmacie* (1900).

— XI. Beaux-arts. — *Architecture.* L'histoire de l'architecture, en France, embrasse sept époques principales: 1° l'époque *antéhistorique*, à laquelle se rapportent les monuments *celtiques* ou *druidiques*, de date et d'origine incertaines, et quelques monuments *grecs* et *phéniciens*, élevés sur les bords de la Méditerranée, par les colons venus d'Orient; 2° l'époque *romaine* ou *gallo-romaine*, qui date de la conquête des Gaules par César et prend fin à l'avènement de Clovis; 3° l'époque *latine*, dont les monuments ne furent, à vrai dire, que des altérations de la construction romaine; 4° l'époque *romane*, durant laquelle le style de la période précédente s'épure et finit par revêtir un caractère local; 5° l'époque *ogivale*, seule vraiment française et complètement originale, improprement appelée l'ère *gothique*; 6° l'époque de la *Renaissance*, pendant laquelle l'art de bâtir revient aux modèles de l'antiquité avec Serlio et Fra Giocondo, sans toutefois se borner en France, comme dans d'autres pays, à des pastiches, à des réminiscences, mais finit par dégénérer, dès le XVIe siècle, en italianisme; 7° l'époque contemporaine, dont le début est marqué par la réaction exagérée du classicisme *gréco-romain*, et qui, à travers la révolution *romantique*, aboutit à l'éclectisme actuel.

— *Sculpture.* Les figures tracées sur quelques dolmens celtiques révèlent l'inaptitude des Gaulois pour les arts du dessin. Il est probable que la plupart des sculptures que l'on considère comme appartenant à l'époque gallo-romaine sont dues à des artistes venus d'Italie. Autun, Lyon, Arles, toutefois, ont peut-être possédé aussi des écoles de sculpteurs et de peintres. Le Gaulois Zénodote, qui sculptait des statuettes et des vases avec une minutieuse délicatesse, fit pour la ville des Arvernes un *Mercure* colossal, et fut mandé à Rome par Néron pour exécuter une statue de ce prince. Mais, en général, les fragments de sculpture que nous offrent les monuments gallo-romains n'ont guère qu'un intérêt archéologique.

Divers travaux d'orfèvrerie furent exécutés sous les rois de la première race. Au VIe siècle, le roi Gontran et quelques princes de sa famille firent exécuter, pour l'église Saint-Bénigne de Dijon, des bas-reliefs en argent et en vermeil, où étaient représentées la *Nativité* et la *Passion de Jésus-Christ*. Du temps de Dagobert, saint Eloi se rendit célèbre comme orfèvre. Les images des saints, les portraits des princes, les vases sacrés et la vaisselle des rois et des grands seigneurs étaient en argent ou même en or travaillé au marteau et au ciseau. Ce faste ne fit point abandonner la sculpture en pierre. Sous le règne de Dagobert, saint Virgile, archevêque d'Arles, orna les murs de l'église de Saint Honorat de bas-reliefs de marbre représentant l'histoire de Jésus-Christ. Vers l'an 806, dans l'église abbatiale de Saint-Faron, le tombeau du duc Otger fut orné de sept statues et de neuf figures en bas-relief. Tandis que la peinture, la sculpture, l'art de la mosaïque et celui de la fabrication des vitraux enrichissaient à l'envi l'église, les palais et les thermes d'Aix-la-Chapelle, la France se couvrait pareillement de nouveaux édifices.

A la fin du XIe siècle, l'on voit apparaître les premières œuvres de la sculpture française. En Provence, dans une partie du Languedoc, et à Toulouse notamment, les traditions d'art de l'antiquité s'étaient perpétuées. En Provence, les sculpteurs travaillaient d'après les modèles antiques qu'ils avaient sous les yeux. L'école de Toulouse, au contraire, s'inspirait des œuvres d'art rapportées de Byzance. L'influence byzantine dominait également sur les bords du Rhône, où elle avait été importée par Charlemagne. Dans le Périgord, la Saintonge, le Poitou, et, plus au nord, en Normandie, en Picardie, dans l'Ile-de-France, la statuaire était encore rare; mais l'imitation byzantine s'était fait jour dans la composition et l'exécution des rinceaux, des chapiteaux et des frises. Dans l'Auvergne, le Nivernais et le Berry, l'ornementation conservait un caractère gallo-romain, tandis que les traditions byzantines inspiraient la statuaire. Ces mêmes traditions avaient pénétré dans le Limousin, qui possédait une école de sculpture florissante. Une autre école, la plus féconde, l'école clunisienne, avait pris aussi pour modèle l'art byzantin; mais, comme elle avait su recourir en même temps à l'observation de la nature, elle réussit à se soustraire peu à peu à l'hiératisme des arts grecs de la décadence. C'est ce qu'attestent le tympan de la grande porte de l'église abbatiale de Vézelay et celui de la grande porte de la cathédrale d'Autun.

Au XIIe siècle, la statuaire française s'éloigne de plus en plus de l'hiératisme byzantin pour s'appliquer à l'étude de la nature. L'école de Toulouse se distingue par une recherche intelligente de la vérité, du mouvement, en même temps que par l'habileté de l'exécution (les sculptures du petit hôtel de ville de Saint-Antonin [Tarn-et-Garonne], les chapiteaux des cloîtres de l'église de Saint-Sernin [vers 1110, musée de Toulouse], d'autres fragments qui se voient à Moissac, à Saint-Hilaire, à Saint-Bertrand de Comminges, témoignent d'une finesse d'observation et d'une richesse de style exceptionnelles.

Une autre école qui se développa à Angoulême, à Limoges, à Uzerche, à Tulle, à Brive, à Souillac et à Cahors, entreprit de rompre le joug des méthodes byzantines, sans tomber dans la délicatesse précieuse de la sculpture toulousaine: le tympan de la porte septentrionale de la cathédrale de Cahors, du commencement du XIIe siècle, est un spécimen remarquable des productions de cette école.

En Provence, la statuaire demeure encore attachée aux modèles antiques: le portail de Saint-Trophime, d'Arles, terminé en 1152, est comme le dernier soupir, en France, de l'art gréco-romain. En revanche, dans les provinces du Nord, la statuaire s'affranchit peu à peu de la tradition et produit des œuvres empreintes d'un individualisme accentué. Parmi ces œuvres, nous citerons: les statues du portail occidental de la cathédrale de Chartres; les statues baptisées du nom de *Cloris* et de *Clotilde*, qui, de l'église Notre-Dame de Corbeil ont été transportées dans l'église abbatiale de Saint-Denis; les chapiteaux de la crypte de Saint Bénigne, à Dijon; le tympan de la porte Sainte-Anne de la cathédrale de Paris; les sculptures du portail de l'église de Laon et de celui de l'église de Châteaudun; les statues de Henri II, roi d'Angleterre, de Richard Cœur de Lion et des deux reines, femmes de ces deux princes, à l'abbaye de Fontevrault, etc.

Le XIIIe siècle fut, pour la France, une époque d'épanouissement artistique. Les statuaires recherchèrent la reproduction naïve de la vie, apportant du naturel dans le développement des draperies, de l'intention et de la justesse aux inflexions du corps. Le rôle que joue la statuaire, dans les cathédrales de l'époque, est considérable. Celles de Paris, de Bourges, de Reims, d'Amiens, de Chartres, sont au premier rang parmi ces merveilles. De toutes les écoles de sculpture, la plus pure est l'école de l'Ile-de-France, celle à laquelle on doit les sculptures de la façade occidentale de Notre-Dame de Paris, qui, à l'exception de celles de la porte Sainte-Anne, datent du début du XIIIe s.

Les progrès de la sculpture ne se ralentirent pas au XIVe siècle; de plus, cet art s'introduit maintenant dans la vie civile. Les hôtels de ville, les hôtels privés se peuplent de figures expressives. Un franc naturalisme s'accuse, grâce aux influences flamandes dont la Bourgogne est le foyer. La polychromie ajoute à l'art de la pierre sculptée sa note brillante. L'art du tombeau s'élève peu à peu au premier rang. Le bronze, naguère encore étiré en feuilles et cloué, est maintenant fondu, repoussé, ciselé. A Dijon, les tombeaux des ducs de Bourgogne, les magistrales figures de Claux Sluter et de Jean de La Huerta marquent l'apogée d'une sculpture admirable de vigueur et de vérité. Le déclin, pourtant, était proche.

Les artistes étrangers en renom que les princes faisaient venir altéraient peu à peu le développement de l'art national; cependant, jusqu'à la fin du XVe siècle, cette influence étrangère ne modifia pas sensiblement les caractères particuliers de la statuaire.

Ce ne fut guère qu'à partir de 1530, époque de l'arrivée du Rosso en France, que l'art italien vint supplanter les traditions nationales. François Ier a été improprement appelé le *père des arts*. Ils florissaient avant lui. L'idée d'une Renaissance sous François Ier est une chimère qui ne souffre pas examen. C'est au commencement du XIIIe siècle qu'il faut chercher la restauration des arts, en France comme en Italie. L'école de Fontainebleau, que fonda le Rosso, venu en France en 1530, que dirigea ensuite le Primatice, venu en 1531, et sur laquelle Benvenuto Cellini, venu très vieux, en 1540, ne put exercer aucune influence, introduisit, en réalité, dans l'art français un style élégant, capricieux, assez séduisant au premier aspect, mais peu propre à satisfaire à la sincérité de l'art.

Et, dès lors, la sculpture française s'est débattue, deux ou trois siècles durant, entre l'instinct national et la tradition italienne ou académique. Les divers *moments* du XVIIe et du XVIIIe siècle ne sont guère que les phases alternatives, que des modes dictées par les salons, la littérature, la cour ou le goût étranger. L'art français est alors sous l'occupation italienne. La sculpture *davidienne* aggrave encore le mal par un recul violent vers l'antiquité. Heureusement, le romantique relève la provocation. Avec le grand Rude, commence la sculpture moderne; et, depuis le *Départ des Volontaires*, sculpté à l'arc de triomphe (Paris), la statuaire française a franchi toutes les étapes de la liberté avec Carpeaux, Falguière et Rodin.

— *Peinture.* L'art de la peinture ne cessa point d'être cultivé dans les Gaules, après la chute de la domination romaine. Les Francs et les autres barbares, en se convertissant au christianisme, ne pouvaient qu'encourager les peintres et les sculpteurs. Childebert Ier fit orner de peintures les murs de églises construites à Paris sous son règne. Gondebaud s'appliqua lui-même à l'art de peindre, et remplit de ses ouvrages plusieurs oratoires. Grégoire de Tours fit peindre entièrement son église de Saint-Martin et celle de Sainte-Perpétue par des artistes français. A Autun, Siagrius; à Nevers, saint Colomban; à Auxerre, Didier et Pallade firent exécuter dans leurs églises des peintures et des mosaïques. Cet usage prit un grand développement sous le règne de Charlemagne. Ce prince donna lui-même des ordres pressants pour la restauration et la décoration des édifices religieux. Ses successeurs ne se montrèrent pas moins favorables à ces travaux (églises de Reims, de Fontenelle, abbayes de Luxeuil, de Saint-Germain de Flaix, etc.).

Pendant la période carolingienne, l'art de peindre en miniature fit de grands progrès. Il s'est conservé jusqu'à nous plusieurs manuscrits ainsi *illustrés*. On reconnaît dans la plupart l'imitation du style byzantin; mais le génie national s'y manifeste par l'originalité des pensées. Les mêmes caractères se rencontrent dans les peintures monumentales de l'église de Saint-Savin, près de Poitiers (XIe s.). D'autres peintures de la même époque et quelques-unes même du XIIe siècle accusent une imitation plus entière des maîtres byzantins. Ce n'est guère qu'à partir du XIIIe siècle que les artistes français reviennent à l'observation de la nature, cherchent la vérité dans le geste, la souplesse dans les poses et dessinent les draperies avec plus de liberté et de largeur. L'exécution gagne en variété, en vigueur et en éclat (Saint-Jean de Poitiers, Saint-Saturnin de Toulouse, abbaye de Saint-Martin-des-Vignes à Soissons, l'église haute de la Sainte-Chapelle à Paris, crypte de la cathédrale de Limoges, ancienne abbaye de Saint-Aubin à Angers, abbaye de Charlieu, porche de Notre-Dame-des-Dons à Avignon, chœur de l'église du Mont-Saint Michel, cathédrales d'Auxerre, de Coutances, du Mans, etc.).

Les artistes du moyen âge ne se bornèrent pas à peindre à fresque; ils peignirent à la colle, à l'œuf, à l'huile. La peinture en mosaïque ne cessa, d'ailleurs, jamais d'être cultivée, et la peinture sur verre produisit des œuvres considérables dès le XIIe siècle.

Au XIVe siècle, la peinture française, complètement dégagée de l'imitation byzantine, se livre à l'observation directe de la nature. Les procédés d'exécution se transforment moins rapidement; le dessin l'emporte sur la coloration; l'or est moins prodigué.

Au XVe siècle, Jean Fouquet, de Tours, porta l'art de la miniature et du portrait à sa perfection. Ce fut de Flandre que vint s'établir en France, vers l'an 1460, le premier des Clouet (Jehan), chef d'une famille de portraitistes célèbres. Sa réputation fut éclipsée par celle de son fils, qui portait le même prénom, mais est plus connu sous le nom

de *Janet*. Ce qui fait le charme des peintures de ces deux maîtres, c'est l'imitation naïve de la nature, c'est le soin des détails, sans puérilité toutefois et sans sécheresse.

La réputation que ces artistes si sincères obtinrent de leur vivant n'empêcha malheureusement pas les rois et les grands seigneurs (François Ier en tête) de mander en France des artistes étrangers. Ainsi s'établirent, en France, Andrea del Sarto, Cellini, le Primatico, etc. L'influence des deux derniers fut considérable. Après la mort du Primatice, ses élèves continuèrent, en l'exagérant, la manière pompeuse et prétentieuse des Italiens. Dans la foule de leurs imitateurs, Jean Cousin fait une figure relativement originale.

A la même époque, l'art du peintre émailleur produisait, à Limoges, des chefs-d'œuvre dus à Léonard Limousin, à Jehan Limousin, aux Corteys, à Ét. Mercier, etc.; et Bernard de Palissy s'immortalisait par ses « figulines ».

Au commencement du XVIIe siècle, les peintres flamands étaient fort goûtés en France. A Paris, Frans Pourbus exécutait d'importants ouvrages pour diverses églises et pour l'Hôtel de Ville. En Provence, Louis Finsonius décorait les églises de vastes toiles peintes dans la manière du Caravage. Enfin, Rubens, appelé par Marie de Médicis, peignit, pour la galerie du Luxembourg, la suite de tableaux allégoriques représentant l'histoire de la reine de France, et qui se voit au Louvre.

L'école française revint à l'éclectisme italien avec Simon Vouet, qui, après s'être formé en Italie par l'étude des œuvres de Véronèse et du Guide, fut appelé à Paris par Louis XIII. Vouet forma de nombreux élèves, parmi lesquels il faut citer Lebrun, qui eut sur l'art de son époque une influence prépondérante. Poussin, toutefois, s'affranchit de toute tutelle en s'établissant à Rome.

Lebrun fixa en France le canon de l'académisme, et nul artiste en place ne fut plus funeste au goût de son temps. Néanmoins, il usa de son influence pour aider au développement des institutions artistiques de son pays : il fonda l'académie de peinture et de sculpture, il accrut les trésors d'art du cabinet du roi, qui est devenu le musée du Louvre, ouvrit la manufacture des Gobelins, enfin obtint de Louis XIV la fondation de l'académie de France à Rome.

Watteau, au seuil du XVIIIe siècle, a l'amour de toutes les libertés que Lebrun a proscrites. Il fait école, sans être bien compris. L'art dégénéra vite, sous ses successeurs; Boucher surtout, quoique excellent peintre à ses heures, précipita la décadence par son exécution lâchée et sa négligence de la vraie nature. Après lui, les études sévères sont complètement perdues. De là la réaction archéologique de Caylus et la réaction classique de David, qui, dessinateur savant, pensour austère, cherche à ramener l'école française aux sujets héroïques, à la noblesse des pensées et du style. Son influence s'étend même sur la direction de l'art dans les pays voisins de la France.

Les élèves de David suivirent d'ailleurs des directions fort diverses. Quelques-uns s'élevèrent au premier rang et devinrent maîtres à leur tour : Gérard traita l'histoire et le portrait avec une incontestable supériorité; Gros joignit à la science puisée dans l'enseignement de David une verve extraordinaire et une grande puissance d'exécution.

Cependant, l'exagération où tombèrent la plupart des disciples de David suscita une réaction violente et justifiée, vers 1830. En opposition avec les *classiques*, se forma l'école dite *romantique*. Aux poncifs de l'académie, aux sujets grecs ou romains, cette école substitua les scènes empruntées à la littérature et à l'histoire modernes; elle abandonna le *nu* pour peindre les costumes éclatants; elle mit la couleur au-dessus du dessin, la fantaisie au-dessus de l'imitation servile du modèle.

Le père de l'école romantique fut Géricault, qui avait eu Gros pour précurseur et qui eut en Delacroix un continuateur de génie. A son tour, l'école romantique provoqua une réaction. Ingres, avec une science du dessin que ses adversaires ne possédaient pas, prit la tête du mouvement, et l'antagonisme des deux camps, sauf dans le paysage et la représentation des animaux, s'est perpétué depuis 1840 jusqu'à l'époque de Courbet. Quand celui-ci eut gagné les batailles du *réalisme*, la peinture demeura sans doctrine fixe et adopta successivement toutes sortes de modes. L'*impressionnisme* et le *symbolisme* eurent successivement ou simultanément leurs fidèles. Aujourd'hui, c'est l'anarchie, mais une anarchie féconde, d'où rien n'empêche qu'il ne sorte une renaissance véritable.

— *Gravure*. La gravure fut cultivée en France plus tard qu'en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas. Vers 1550, Jacques Duvet, de Langres, connu sous le nom de « Maître à la licorne », grava, d'une pointe peu précise, des scènes de l'*Apocalypse*. Au même siècle appartiennent : Noël Garnier; Étienne de Laune, buriniste délicat, qui fit des copies des estampes de Marc-Antoine et reproduisit un assez grand nombre de dessins arabesques de son invention à l'usage des orfèvres; Pierre Woeiriot, de Bar-le-Duc, qui s'établit à Lyon; René Boyvin, qui travailla principalement d'après le Rosso et le Primatice; Androuet du Cerceau; Philippe Thomassin, de Troyes, et le Lorrain Nicolas Béatrizet, qui se fixèrent à Rome; Léonard Gaultier et Thomas de Leu, qui imitèrent la manière fine et précise des Wierix et de Crispin de Passe.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, la France compta plusieurs graveurs habiles : Jean Le Clerc, qui travailla à Venise sous la direction de Carlo Saraceno; François Perrier, Louis de Boullongne le père, Michel Corneille, Jean Morin et Sébastien Bourdon; Jacques Callot, qui mania l'eau-forte et le burin avec une finesse et une netteté extraordinaires.

Louis XIV sembla accorder une protection toute spéciale à l'art de la gravure. Colbert fit venir d'Anvers des artistes émérites : Gérard Edelinck, Pierre van Schuppen, Nicolas Pitau, qui, enchaînés par les bienfaits du roi, se regardèrent comme Français. L'école française produisit elle-même des portraits gravés avec un art consommé, signés de Robert Nanteuil, Antoine Masson, Pierre Drevet le père et Claude Drevet, son neveu; François Poilly, d'Abbeville. Une autre école illustre fut celle des Audran. A l'école de Gérard Audran se formèrent plusieurs graveurs : Nicolas Dorigny, Gaspard Duchange, Nicolas-Henri Tardieu, François Chéreau, Charles et Louis Simonneau.

Les graveurs français du XVIIIe siècle, quoique moins savants, en général, que ceux du siècle de Louis XIV, ne laissèrent pas d'innover sur leurs prédécesseurs par leur fécondité et aussi leur souplesse, leur grâce.

Le commencement de ce siècle a été marqué par la publication de plusieurs grands recueils d'estampes : l'un des plus importants est le *Musée français*, publié par Robillard-Péronville et Pierre Laurent, de 1803 à 1811, où ont été reproduits les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture du Louvre. Les meilleurs graveurs de l'époque ont pris part à cette publication : Jean et Urbain Massard, Avril le père et Avril le fils, Jean Godefroy, etc.; Bervic, élève de Wille, qui touchait alors à la fin d'une carrière glorieuse, et Henriquel-Dupont, que ses travaux postérieurs ont placé à la tête de l'école française de gravure.

La vogue que commença à obtenir, vers la fin de la Restauration, la lithographie, pratiquée avec talent par Carle Vernet, Géricault, Charlet, Decamps, Delacroix, Henri Monnier, Gavarni, Achille Deveria, etc., nuisit beaucoup aux progrès de la gravure. La photographie est venue porter à cet art un dernier coup. Pour prévenir une décadence complète, des amateurs éclairés ont fondé une association dite *Société française de gravure*, qui publie, à ses frais, des gravures au burin. De leur côté, les graveurs à l'eau-forte ont fondé une société dite des *aqua-fortistes*, qui a déjà fait paraître un grand nombre de planches. V. GRAVURE.

— BIBLIOGR. : Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'architecture française du XIe au XVIe siècle* Paris, 1858-1868; *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance* (Paris, 1865-1875); Quicherat, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II (Paris, 1886; Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France* (Paris, 1883); Mâle, *l'Art religieux du XIIIe siècle en France* (Paris, 1898); Gonse, *l'Art gothique* (Paris, 1892); Corroyer, *l'Architecture romane* (Paris, 1888); *l'Architecture gothique* (Paris, 1891); Courajod, *les Origines de la Renaissance* (Paris, 1888); Palustre, *la Renaissance en France* (Paris, 1879); Lemonnier, *l'Art français au temps de Richelieu et de Mazarin* (Paris, 1893); Ed. et J. de Goncourt, *l'Art au XVIIIe siècle* (Paris, 1859-1870); Benoist, *l'Art français sous la Révolution et l'Empire* (Paris, 1897); Blanc, *les Artistes de mon temps* (Paris, 1876).

— *Musique*. Les origines de la musique française restent obscures. On sait que les Gaulois se réunissaient au son de divers instruments et faisaient entendre des chants de guerre d'un rythme farouche. Leurs *bardes* chantaient la gloire des héros, et excitaient l'enthousiasme des combattants.

Il faut arriver aux origines du plain-chant pour pouvoir s'appuyer sur quelques faits certains. Dès le VIe siècle, nous le trouvons, avec ses tons et ses modes, empruntés à la musique grecque. Il venait alors d'Italie, où saint Ambroise l'avait régularisé. Mais, au plain-chant pur, strictement liturgique, on voit bientôt se joindre certaines mélodies religieuses plus libres, plus nationales, et qui prirent le nom de « chant gallican ».

Au XIe siècle, dans les *proses farcies*, où des gloses en langue vulgaire se glissent auprès du latin liturgique, on peut reconnaître de véritables mélodies populaires. Et déjà, à cette époque, avaient paru les premiers drames liturgiques. Dans ces drames, la musique, prise sans doute d'abord dans les chants du culte, mais bientôt mélangée de cantilènes nouvelles, qui finissent par s'y substituer d'une façon à peu près complète, a sa large part.

Au surplus, la musique profane n'avait pas attendu si longtemps pour se faire jour. Nous voyons, dès les commencements du moyen âge, des musiciens ambulants, qui, précurseurs des ménestrels et des jongleurs, donnaient des concerts où l'on trouvait surtout des chansons de table.

Et les théoriciens mêmes ne manquaient pas. Charlemagne avait établi deux grandes écoles de musique à Soissons et à Metz; les évêques en avaient, de leur côté, fondé un grand nombre, et nous avons les traités écrits en France et en Belgique, au VIIIe et au IXe siècle, par Alcuin, Bernelin le jeune, Rémi d'Auxerre, Aurélien de Réomé, Odon, abbé de Cluny, et Hucbald, moine de Saint-Amand.

On arrive ainsi jusqu'au commencement du XIe siècle. Deux siècles s'écouleront encore, où l'art musical va procéder par tâtonnements. Puis, dans le mouvement de première renaissance qui signale le XIIIe siècle, la musique va se constituer de la façon la plus brillante.

C'est le moment où apparaissent les œuvres des trouvères et des troubadours, d'un art parfois naïf, parfois presque raffiné : chansons, ballades, lais, sirventes, pastourelles, jeux-partis, que les ménestrels et jongleurs s'en vont colporter de ville en ville. Dans ces produits d'un art en formation, on trouve des recherches de rythme, de forme et d'expression qui révèlent un véritable sens artistique; les mélodies sont souvent à plusieurs voix et harmonisées, quoique d'une façon un peu grossière; parfois, aussi, elles sont accompagnées de divers instruments.

Aux drames liturgiques succèdent les mystères, où la musique devient plus indépendante et variée, avec des danses, des chœurs, accompagnés d'un ensemble instrumental.

Le théâtre profane est, comme le théâtre religieux, mêlé de musique. Les trouvères imaginent de petites actions scéniques, des histoires amoureuses, des tableaux villageois où la musique a sa part, comme dans *Aucassin et Nicolette*. Bien plus, nous avons déjà le germe de l'opéra-comique. Adam de La Halle écrit son *Jeu d'Adam ou de la Feuillée*, petite féerie avec couplets et chœurs, et sa pastorale intitulée *le Jeu de Robin et de Marion*, où le dialogue se mêle de chants et de danses, au rythme guilleret et alerte, dans des tonalités presque modernes. Des théoriciens, comme Franeon, Pierre de La Croix, Jean de Garlande, Robert de Sabillon, établissent les lois de la notation, de l'harmonie et du rythme.

Le XIVe siècle n'offre guère que les noms de deux grands théoriciens : Jean de Muris et Philippe de Vitry, et de deux compositeurs remarquables : Guillaume Dufay et le poète Johannot de Lescurel. Mais, avec le XVe et le XVIe siècle, s'épanouit cette admirable école franco-belge, si nombreuse, si féconde, avec les noms de Vincent Fauques, Jean Tinctor, Firmin Caron, Jean Cousin, Pulloys, Regis, pour le XVe siècle; pour le XVIe, Josquin Déprès, Février, Clément Jannequin, Compère, Claude Goudimel, Roland de Lassus, Verdelot, Claudin Lejeune, Bertrand, Regnard, Bourgeois. Louis XII, François Ier, Charles IX, Henri III, aimaient la musique et protégeaient les musiciens. C'est sous Henri III que se produisit, aux noces du duc de Joyeuse, le fameux *Ballet comique de la reine*, organisé par Balthazar de Beaujoyeux, mis en musique par Beaulieu et Salmon, et qui, représenté au Louvre, en 1582, semblait porter en germe le futur opéra.

Plus d'un demi-siècle devait cependant s'écouler avant que l'opéra s'établît en France, grâce à certaines manifestations artistiques qui y conduisirent peu à peu.

Ce fut d'abord le ballet de cour qui, rudimentaire sous Henri IV, prit son essor sous Louis XIII et brilla de toute sa splendeur sous Louis XIV. A son origine, il n'était autre chose qu'un simple divertissement dansé; peu à peu, il devint une véritable action scénique, et acquit toute son ampleur lorsqu'on le divisa en plusieurs parties et qu'on l'entremêla de scènes chantées, voire de chœurs et de symphonies. La musique y joua alors un rôle de plus en plus considérable avec les compositeurs Verdier, Belleville, Le Bailly, d'Assoucy, Dumanoir, et surtout Lulli. Dans le même temps, Pierre Corneille donnait ses deux grandes tragédies « à machines » : *Andromède* et *la Toison d'or*, mêlées de chants et de danses, et le théâtre du Marais se faisait une spécialité de pièces de ce genre. Enfin, Mazarin avait appelé en France, pour plaire à Anne d'Autriche, une troupe de chanteurs italiens, qui vinrent jouer au Petit-Bourbon *la Finta Pazza* et *l'Orfeo*, de Rossi. Il renouvela cette tentative quelques années plus tard et fit représenter, par une autre troupe, deux opéras de Cavalli : *Serse* et *Ercole amante*.

L'opéra véritable allait faire son apparition. Pierre Perrin fonda à Paris un théâtre de ce genre et écrivit une *pastorale*, mise en musique par Cambert. Il obtint alors du roi le privilège d'un théâtre qui prenait le nom d'Académie des opéras, installé rue Mazarine, et inauguré en 1671. Les vrais fondateurs de l'Opéra en France furent donc Perrin et Cambert, et non Quinault et Lulli.

Cependant, la sottise de Perrin fit tomber son entreprise dans les mains de Lulli, qui donna au théâtre le titre d'« Académie royale de musique », mais que le public prit la coutume d'appeler simplement l'« Opéra ».

L'Opéra allait lancer la musique française dans une voie nouvelle, et les musiciens, entraînés encore de ce côté, soixante-dix ans plus tard, par la création de l'opéra-comique, ne songèrent plus qu'au théâtre.

Trois grands noms s'imposent tout d'abord dans l'histoire des commencements de l'Opéra, en France : ceux de Lulli, de Campra et de Rameau : Lulli, musicien dramatique, pompeux et solennel; Campra, tantôt plein de verve et de grâce, tantôt pathétique et tout empreint d'émotion, Rameau, réformateur audacieux, doué d'une inspiration pleine de grandeur et d'un sentiment scénique exceptionnel. Autour d'eux on voit graviter Colasse, Marais, Destouches, Mouret, Montéclair, Desmarets, Rebel et Francœur, Mondonville; Rameau ne fut pas seulement un homme de théâtre, il fut un théoricien habile et l'auteur d'un système d'harmonie qui était très hardi pour le temps.

C'est lorsqu'il était arrivé au comble de la gloire que se produisit à l'Opéra un fait qui devait exercer une grande influence sur l'avenir de la musique française : une troupe de chanteurs bouffes italiens vint produire sur ce théâtre toute une série d'ouvrages légers et charmants, dont la verve enchanta le public. Il se forma alors deux camps : l'un partisan exclusif de la musique italienne, l'autre défenseur intolérant de la musique française. C'est ce qu'on appela plaisamment la « guerre des bouffons ». On avait traduit quelques-uns des ouvrages italiens joués à l'Opéra en remplaçant les récitatifs par un dialogue parlé, et le public les avait fort bien accueillis. L'idée suivit bientôt d'écrire des ouvrages français sous cette nouvelle forme. Ce fut l'origine de l'Opéra-Comique. Dauvergne, Duni, Monsigny, Philidor et, peu après, Grétry entrèrent en lice et écrivirent, pour l'Opéra-Comique et la Comédie-Italienne qui ne tarda pas à absorber ce dernier, toute une suite de chefs-d'œuvre. Ils allaient être bientôt suivis dans cette voie par Martini, Dalayrac, etc. Ces opéras-comiques, auxquels on donnait alors la qualification de « comédies à ariettes », obtenaient la faveur du public.

Mais, pendant ce temps, une révolution s'accomplissait à l'Opéra, causée par l'arrivée de Gluck et l'introduction en France d'un nouveau système dramatique. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à vaincre les résistances; mais, dans ses chefs-d'œuvre, il ne laissait à la convention théâtrale que ce qui lui était strictement indispensable et faisait concourir tous les éléments à la perfection de l'ensemble. Ce que Rameau avait commencé, fut achevé par Gluck, Presque en même temps que Gluck arrivait d'Italie Piccinni, qu'on voulut lui opposer, mais qui, malgré son inspiration charmante, ne pouvait lutter contre lui. Ensuite vinrent Sacchini et Salieri. C'était une véritable invasion étrangère. Les chefs-d'œuvre de Gluck constituèrent, avec *Didon* de Piccinni et *Œdipe à Colone* de Sacchini, le fonds du répertoire de l'Opéra pendant un demi-siècle. Seul, Spontini put leur disputer la place.

Nous arrivons à l'époque de la Révolution. La situation de l'art musical était alors brillante, surtout du côté de l'opéra-comique. Deux théâtres, alors, le théâtre Favart (ancienne Comédie-Italienne) et le théâtre Feydeau, exploitaient ce genre avec succès, et la rivalité de ces deux scènes (rivalité qui devait aboutir, en 1801, à leur fusion sous le titre d'Opéra-Comique) est l'une des plus belles pages de l'histoire musicale en France. A côté des anciens, on voit surgir les noms de Berton, Méhul, Cherubini, Lesueur, Boieldieu, Nicolo, etc. En 1795, le Conservatoire fut formé par une loi de la Convention, et l'on n'eut pas de peine à recruter un personnel de premier ordre.

C'est de ce moment que l'on peut dater la naissance d'une véritable école musicale française. Et cette école ne brilla pas seulement au théâtre : la Convention, en organisant les grandes fêtes patriotiques, commandait aux poètes des chants et des hymnes que les compositeurs étaient chargés de mettre en musique. Sans parler de *la Marseillaise*, rappelons les noms de Méhul, Gossec, Cherubini, Martini, Lesueur. Enfin, c'est aussi l'époque où certains grands musiciens français se firent remarquer, d'une façon toute particulière, dans la composition de la musique religieuse. Le XVIIe siècle s'était distingué sous ce rapport avec Michel-Richard de Lalande, Campra, Bernier; le XVIIIe, avec Rameau, Philidor et quelques autres; c'étaient maintenant Lesueur et Cherubini avec leurs messes et leurs oratorios et motets; Martini, enfin, avec ses psaumes remarquables.

Depuis lors, la musique française n'a cessé d'affirmer sa personnalité. Si un étranger, Spontini, vint continuer à l'Opéra les traditions de Gluck, Auber donna à ce théâtre le premier ouvrage conçu dans les grandes proportions de l'opéra moderne : *la Muette de Portici*, que suivront, avec les opéras de Rossini, ceux de Meyerbeer et d'Halévy. Pendant ce temps, l'opéra-comique offrait, au cours d'un demi-siècle,

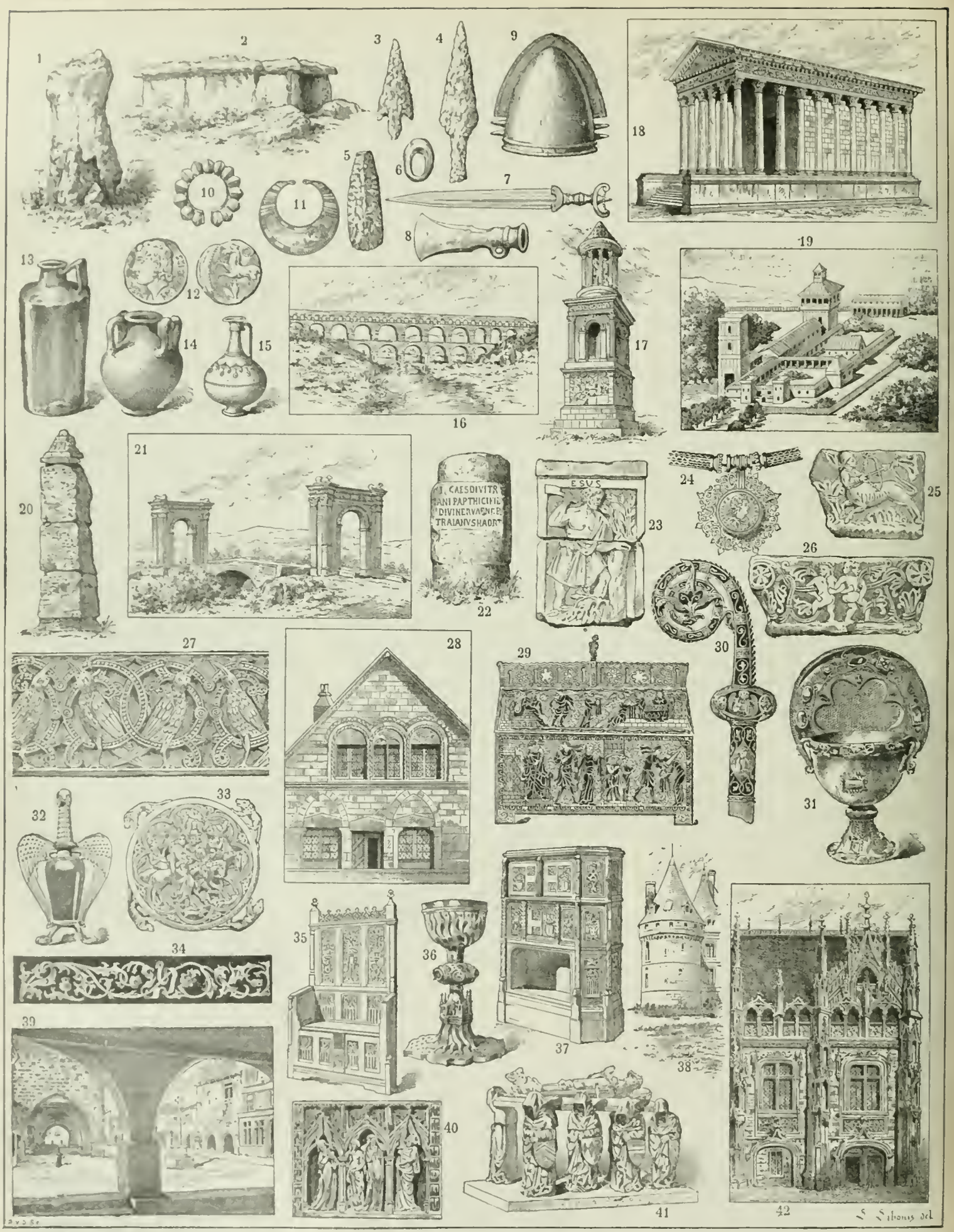

1. Menhir de Penmarch; 2. Dolmen de Bournon; 3. Pointe de javelot en silex; 4. Pointe de lance en silex; 5. Hache en pierre taillée; 6. Bague en coquillage; 7. Epée gauloise en bronze, 8. Hache gauloise en bronze; 9. Casque gaulois en bronze, 10. Bracelet en or; 11. Pectorale; 12. Monnaie frappée au nom de Vercingétoria; 13. Urne en verre; 14. Urne gauloise; 15. Poterie gauloise; 16. Aqueduc (Pont du Gard, ère gallo-romaine); 17. Mausolée à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône), 18. Maison carrée de Nimes; 19. Villa mérovingienne; 20. Tour de Tirelonge; 21. Pont Flavien de Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), 22. Borne milliaire (Allier), 23. Autel gallo-romain (musée de Cluny); 24. Pendant et collier en or (IIIe s.); 25 et 26. Chapiteaux de l'abbaye de Sainte-Geneviève (XIIe s.); 27. Frise du cloître de Moissac (XIIe s.), 28. Maison romane (XIIe s.), 29. Châsse en cuivre émaillé (XIIe s.), 30. Crosse en cuivre émaillé (XIIe s.); 31. Ciboire et patène (cath. de Nancy [IXe s.]); 32. Vase de Suger (Louvre [XIIe s.]); 33. Couvercle de miroir en ivoire (XIVe s.), 34. Frise de livre d'heures (XIVe s.), 35. Chaise à deux places (XVe s.); 36. Calice (XVe s.); 37. Dressoir (Troyes [XVe s.]); 38. Tour du château de Langeais (XVe s.); 39. Place publique à Saint Macaire (XVe s.), 40. Tombeau de Louis, fils aîné de saint Louis (Saint-Denis [XIIIe s.]); 41. Monument funéraire de Philippe Pot (Louvre [XVe s.]); 42. Palais de Justice (Rouen [XVe s.]).

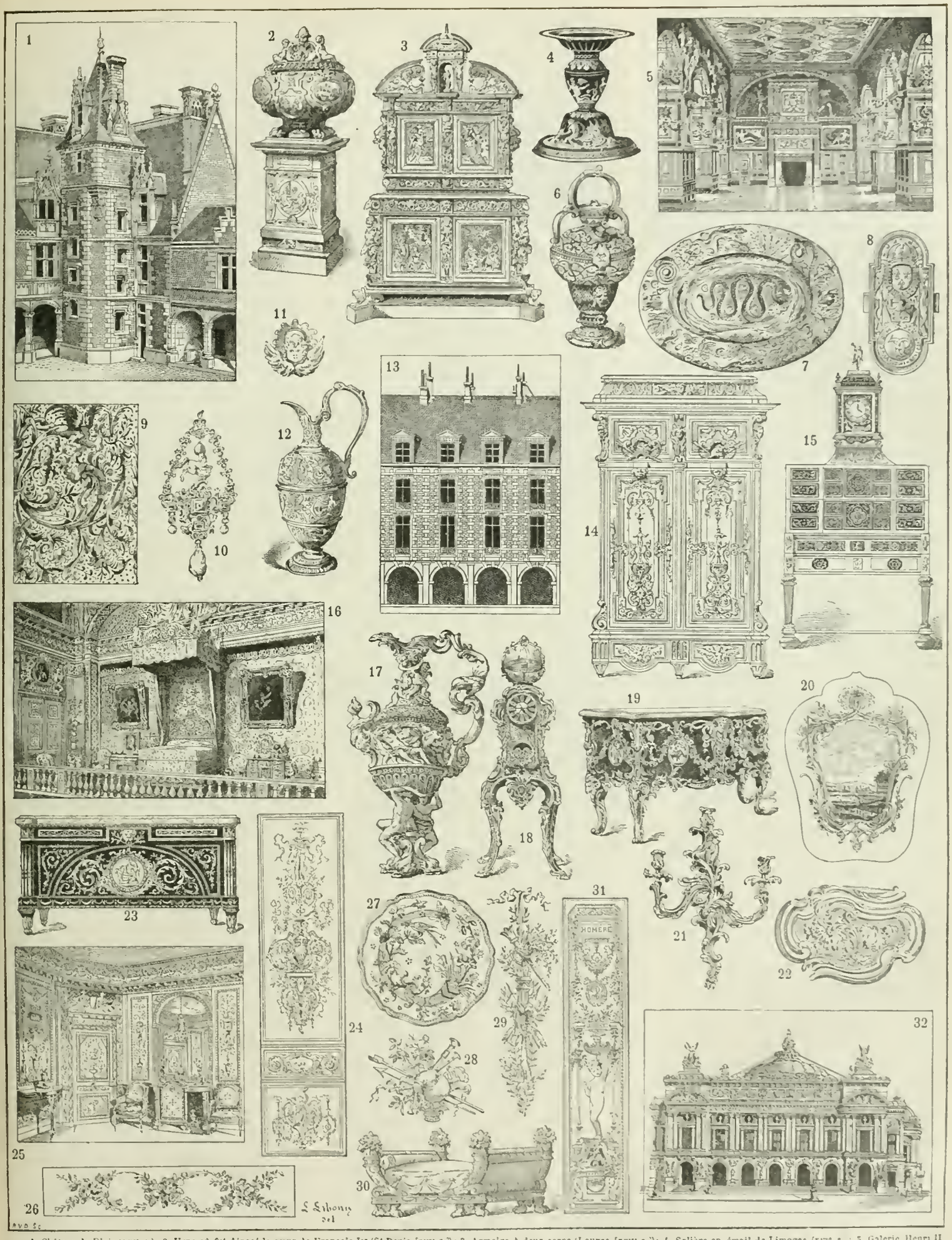

1. Château de Blois (XVIe s.); 2. Urne où fut déposé le cœur de François Ier (St-Denis [XVIe s.]); 3. Armoire à deux corps (Louvre [XVIIe s.]); 4. Salière en émail de Limoges (XVIe s.); 5. Galerie Henri II (Palais de Fontainebleau [XVIe s.]); 6. Biberon en faïence d'Oiron (XVIe s.); 7. Plat en faïence de Bernard Palissy (XVIe s.); 8. Verrou de fer (XVIe s.); 9. Étoffe (soie brochée [XVIIe s.]); 10. Pendant en or émaillé et perles (Louvre [XVIe s.]); 11. Mascaron, tête d'ange (XVIIe s.); 12. Aiguière en étain (Louvre [XVIe s.]); 13. Bâtiments de l'ancienne place Royale (Paris [XVIIe s.]); 14. Armoire, par Boulle (Louvre [XVIIe s.]); 15. Cabinet décoré de marqueterie de cuivre et d'étain sur fond d'écaille (Cluny [XVIIe s.]); 16. Chambre à coucher de Louis XIV (Versailles); 17. Aiguière (XVIIe s.); 18. Horloge (Versailles [XVIIe s.]); 19. Médaillier décoré de bronzes ciselés et dorés (Biblioth. nat. [XVIIIe s.]); 20. Écran (XVIIIe s.); 21. Bras de lumière (Fontainebleau [XVIIIe s.]); 22. Tabatière en or ciselé (XVIIIe s.); 23. Commode en acajou décorée de bronzes ciselés (Mobil. nat. [XVIIIe s.]); 24. Panneau décoratif (XVIIIe s.); 25. Boudoir de Marie-Antoinette (Fontainebleau [XVIIIe s.]); 26. Panneau de fleurs (XVIIIe s.); 27. Assiette en faïence de Rouen, dite « à la corne » (XVIIIe s.); 28 et 29. Trophées pastoraux (XVIIIe s.); 30. Lit en bois doré ayant appartenu à Napoléon Ier (Mobil. nat. [XIXe s.]); 31. Carton de tapisserie (Élysée nat. [XIXe s.]); 32. Opéra de Paris (XIXe s.).

[illegible] exquises dues à Boieldieu, Nicolo, [illegible] Auber, [illegible] Adam, Maillart, Barton, Rossini, [illegible] Thomas, Carpentier et à bien d'autres. [illegible] plusieurs musiciens français se sont particulièrement [illegible] musicales : c'est d'abord Onslow, [illegible] symphonies et des œuvres de musique de chambre; Félicien David, qui classe à part le succès [illegible] de son ode-symphonie *le Désert*; Reber, qui se [illegible] dans la symphonie et la musique de chambre, [illegible] Berlioz, esprit aventureux et hardi, génie intempérant et superbe.

A l'époque contemporaine, un des faits les plus importants est la fondation du Théâtre-Lyrique. C'est là que Gounod a trouvé ses premiers succès; Gounod, qui a touché à tout, qui a écrit des symphonies, des oratorios, des messes, des cantates, des chœurs, et qui restera l'une des plus grandes figures de l'art du XIXe siècle. C'est là aussi qu'ont débuté Ernest Reyer et Bizet.

Un autre fait, capital aussi, est la fondation par Pasdeloup des Concerts populaires, qui ont contribué d'une façon [illegible] à l'éducation musicale du public. Les jeunes compositeurs français purent essayer leurs forces dans un genre différent de celui du théâtre; il suffit de rappeler à ce sujet, les noms de Massenet, Saint-Saëns, Théodore Dubois, Bizet, Ernest Guiraud, Edouard Lalo et Benjamin Godard, César Franck et les deux maîtres de l'école française : Massenet et Saint-Saëns. Auprès d'eux il faut signaler les noms de Théodore Dubois, Paladilhe, Emile Pessard, Charles Lenepveu, Victorin Joncières, Ch.-M. Widor, Gabriel Fauré, puis ceux de Vin. d'Indy, H. Maréchal, L. Wormser, A. Messager, Paul Puget, Salvayre, A. Bruneau, etc. Il faut y joindre ceux des compositeurs qui se sont fait une spécialité du genre de l'opérette, en apportant dans ce genre secondaire les qualités de facilité, de grâce et d'élégance qui les distinguent : Offenbach, Charles Lecocq, Hervé, Louis Varney, Edmond Audran, Gaston Serpette, P. Laconie, etc.

— BIBLIOGR. H. Lavoix, *la Musique française*, avec bibliographies particulières pour chaque chapitre; Lajarte, *Bibliothèque musicale de l'Opéra*; Felix Clément et Larousse, *Dictionnaire lyrique* ou *Histoire des opéras* (Paris, 1897).

— IONOGRAPHIE. Une des figures allégoriques les plus anciennes que nous connaissions de la *France* est celle qui a été dessinée et gravée, au XVIe siècle, par le peintre florentin Alessandro Allori.

Dans les tableaux allégoriques de Rubens relatifs à Marie de Médicis, la *France* apparaît sous les traits d'une guerrière. Dans une peinture du palais de Versailles, Ch. Lebrun la représentée par une femme portée sur des nuages, ayant le casque en tête; elle tient d'une main un bouclier, sur lequel le portrait de Louis XIV est peint, et lance la foudre de l'autre main. Pour faire contraste à cette figure de *la France guerrière*, le même artiste a peint *la France pacifique*, assise dans un char d'argent, ayant une couronne royale sur la tête.

Parmi les nombreuses allégories historiques où la *France* est personnifiée, nous citerons : *la France appelant ses enfants à son secours* ou *le Départ des volontaires*, groupe exécuté par David d'Angers pour l'arc de triomphe de Marseille; *la France transmettant à l'Immortalité le testament de Louis XVI*, composition de L.-A. Dubois; *la France en 1830*, tableau de Quesnel (1831), *la France déposant son vote dans l'urne*, statue par R. Gayrard (1852); *la France et l'Italie*, groupe en marbre, sculpté par V. Vela, et offert à l'impératrice Eugénie par les dames de Milan, etc. Dans la salle du Trône, au Luxembourg, Lehmann a peint : d'une part, *la France renaissant à la foi et à l'indépendance*, sous le règne des Mérovingiens et des Carolingiens; d'autre part, *la France combattant pour sa religion et son unité*, sous les Capétiens, les Valois et les Bourbons.

Un tableau de Séb. Ricci (Louvre) nous montre *la France foulant aux pieds l'Ignorance et couronnant la Vertu guerrière*. Blondel a peint au Louvre, dans les salles des dessins, deux plafonds : *la France victorieuse à Bouvines*, et *la France, entourée des rois législateurs et des jurisconsultes français, recevant la Charte de Louis XVIII*. Elias Robert avait sculpté, pour l'ancien palais des Champs-Elysées, un groupe colossal en pierre : *la France couronnant l'Art et l'Industrie*. Un fronton du nouveau Louvre, par Duret, représente *la France protégeant ses enfants*; un plafond du Louvre, par Gros, *le Génie de la France animant les Arts*.

Depuis 1870, la France, groupée avec des soldats dans des allégories patriotiques, a été souvent représentée dans l'attitude de la défense ou de la menace.

France (HISTOIRE DE), par Mézeray, publiée une première fois de 1643 à 1651, puis en 1685. — Mézeray avait conçu de sa tâche une haute idée. Le satirique du temps de la Fronde se retrouvait dans les sévères jugements de l'historien, qui, en écrivant, se souvenait du peuple, des abus, et n'hésitait pas à dire leurs vérités aux grands et aux puissants. Son livre eut, dès sa première apparition, un très grand succès; on sentait le besoin d'un ouvrage historique plus sérieux et plus littéraire que les *Chroniques de France* ou toute autre compilation de ce genre. Mézeray s'acquitait pourtant médiocrement de la vérité des faits, surtout pour ce qui regarde les origines : il était d'ailleurs incapable de déchiffrer les documents des premiers siècles. Réimprimée en 1834, l'œuvre de Mézeray, tirée d'un oubli immérité, a le nom d'un historien dont les inexactitudes se rachètent par la pénétration de l'analyse et du jugement, et dont la langue, originale, expressive, très près du XVIe siècle, peut soutenir la comparaison avec celle des grands écrivains français.

France (ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE), par le président Henault (Paris, 1744). — Ce livre, composé sur les conseils et peut-être avec la collaboration de d'Agnesseau, de dom Bouquet, de l'abbé Boudot, comprend, de Clovis à la mort de Louis XIV, une série de tableaux chronologiques fort bien faits, année par année, des généalogies de familles royales très exactes et précieuses, en même temps que, pour chaque règne, de courtes, mais substantielles dissertations sur l'état des mœurs, de la législation et des sciences. Ce travail a tout approfondi en paraissant tout effleurer, et l'auteur s'y est montré d'une rigoureuse impartialité. L'ouvrage, qui eut grand succès, fut continué d'abord jusqu'en 1783 par Fantin des Odoarts, puis, jusqu'en 1797, par Michaud.

France (OBSERVATIONS SUR L'HISTOIRE DE), ouvrage de Mably, dont la première partie parut en 1765 et la seconde vingt-trois ans après. — Le succès de cet ouvrage fut tel, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres acceptait la mission de décerner le prix d'un concours ouvert pour l'éloge de l'auteur des *Observations sur l'histoire de France*. L'ouvrage de Mably ne présentait, cependant, ni une grande clarté au point de vue des doctrines, ni une exactitude scientifique irréprochable. Dans cette confusion, ce qui seul apparaît nettement, c'est la prédilection de Mably pour la forme démocratique du gouvernement des Francs au delà du Rhin, telle qu'elle apparaît dans le livre de Tacite. Le retentissement de l'ouvrage de Mably fut principalement dû à la place importante qu'il assignait aux états généraux et le vœu qu'il formulait de leur prochaine convocation.

France (CONSIDÉRATIONS SUR LA), par le comte J. de Maistre (Londres, Neuchâtel, 1796), premier ouvrage important du publiciste ultramontain. — Il contient onze chapitres dont le premier est intitulé : *Des révolutions*. Le caractère distinctif de la Révolution française est, d'après J. de Maistre, qu'elle mène les hommes, au lieu d'être menée par eux. Les chefs du mouvement ne sont que des instruments; dès qu'ils veulent le dominer, ils tombent. La France, qui était à la tête du système religieux, s'est mise avec Voltaire à démoraliser le monde. Il faut, dit l'auteur, qu'elle expie ce fait. Du reste, les nobles et les prêtres, victimes de la Terreur, ont eux-mêmes déchaîné la tempête. La Révolution a été en définitive, d'après J. de Maistre, une vengeance de Dieu, mais elle doit rajeunir les races européennes.

France (LETTRES SUR L'HISTOIRE DE), par Augustin Thierry (1827 et 1828). — Les premières avaient paru dès 1820 dans le « Courrier français »; l'auteur les corrigea souvent et y ajouta quinze nouvelles *Lettres*, qui eurent un grand retentissement dans le monde des savants. La science historique était alors bien incertaine et les historiens avaient absolument dénaturé les faits. A. Thierry se proposa de retrouver leur véritable caractère et de substituer à la dissertation historique, trop souvent subtile, le simple récit où les faits semblent parler d'eux-mêmes. Dans cette étude nouvelle et précise de l'histoire de France, il découvrait d'ailleurs des armes contre les tendances réactionnaires du gouvernement et des preuves destinées à fortifier ses convictions constitutionnelles. Après avoir déterminé le point précis où l'histoire de France succède à l'histoire des Francs, il suit le mouvement communal et y voit une sorte de revanche franque, marquée par les violentes secousses de 1789 et de 1830, qui amenèrent le triomphe définitif de la classe moyenne. Ces préoccupations politiques étaient plutôt nuisibles à son œuvre, mais il avait le grand mérite de dessiner à grands traits le plan et la méthode d'une histoire véritable dont l'unité résultait non des luttes entre les différentes races qui se disputèrent le sol français, mais bien dans la conquête politique qui dure du XIIIe au XVIIe siècle.

France (HISTOIRE DE), par Jules Michelet. — On ne peut apprécier de la même façon les parties diverses de ce grand ouvrage, auquel l'auteur travailla pendant trente ans. Toutes sont admirables par le mouvement, le pittoresque, la couleur; et, dans toutes aussi, l'auteur allie à ces qualités une érudition vaste et solide. Il y a pourtant une différence entre les premiers et les derniers tomes. A mesure que Michelet avance, il donne en effet davantage à l'intuition, à la divination. Non pas que ses recherches aient été moins diligentes. Seulement, il crée une sorte d'épopée lyrique plutôt qu'il n'écrit une véritable histoire. Le poète, de plus en plus, prévaut sur l'historien, et non seulement le poète, mais encore le moraliste, l'éducateur, et, pour ainsi dire, l'apôtre. Certains chapitres sont une sorte de confession ou de profession de foi. Et cela ne veut pas dire, au surplus, qu'ils aient moins d'intérêt. Mais, à juger Michelet comme historien, on préfère justement les volumes de son œuvre où l'imagination et la sensibilité passionnée de l'auteur se donnent moins carrière, où, répudiant les hypothèses hasardeuses, les familiarités malséantes, l'allure du pamphlet et celle du dithyrambe, il se borne à faire de l'histoire, suivant sa propre formule, la résurrection intégrale de la vie passée.

France (HISTOIRE DE), par Henri Martin. — Passionné pour les recherches historiques, Henri Martin avait d'abord réuni, en collaboration avec le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), des extraits de chroniques et de mémoires. En 1833, il travailla seul à cet ouvrage, en changea la forme, et, en trois ans, écrivit l'histoire la plus complète qui eût encore paru. Il la remania encore, et, en 1860, parut l'édition définitive. Cet ouvrage fut complété plus tard par une *Histoire de France*, depuis 1789 jusqu'à la constitution de 1875. Si l'on considère le temps où il parut, on doit reconnaître que, malgré de graves erreurs (les chapitres sur les origines ne sont plus qu'un tissu d'inexactitudes), on se trouve en présence d'une œuvre solide et utile, celle d'un vrai patriote. La conception que se fait Henri Martin de la dernière partie du moyen âge est originale : mêlant la philosophie des faits aux faits eux-mêmes, il montre, dans une langue chaude et énergique, la formation de la nationalité française à travers les temps. Bien qu'un peu trop surchargés par les détails menus des événements, les chapitres qui embrassent le règne de Louis XIV se recommandent par la pénétration, l'habileté de l'analyse, la grande impartialité de l'historien dans l'appréciation de l'œuvre de Colbert et des principaux ministres, vraiment méritoire à côté de son admiration ardente pour le XVIIe siècle et la période révolutionnaire.

France (HISTOIRE DE), au XVIe et au XVIIe siècle, par Ranke (Stuttgart, 1852-1857). — Ranke esquisse dans cet ouvrage l'histoire de la France pendant les guerres de Religion, avec une tendance sympathique pour le parti protestant, et la formation du pouvoir absolu de Henri IV à Louis XIV. Malgré un certain nombre de portraits bien venus et historiquement fort exacts (Coligny, Catherine de Médicis, Charles IX, Henri IV), l'œuvre de Ranke sacrifie volontiers la partie anecdotique de l'histoire pour s'étendre davantage sur les causes souvent lointaines des événements : de là une forme un peu abstraite, et un style souvent difficile à suivre par sa concision. Mais tout le tableau des relations extérieures de Louis XIV, pour l'étude desquelles Ranke avait dépouillé une grande partie des archives italiennes et espagnoles, est d'un très grand intérêt et d'une valeur historique considérable.

France (HISTOIRE DE), *depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits enfants*, par Guizot (1870). — Etranger depuis quelques années aux luttes politiques, Guizot eut l'idée de rédiger, pour le public, des leçons d'histoire qu'il faisait lui-même à ses petits-enfants. Malgré son grand âge (il avait quatre-vingt-trois ans), il s'appliqua à mettre à la portée des jeunes intelligences l'histoire de France telle qu'il la comprenait lui-même, c'est-à-dire non comme la suite désordonnée des principaux événements, mais comme un enchaînement logique de faits déterminés par des lois, tout en tenant compte de l'action personnelle des individus; Guizot, à côté des nouvelles théories déterministes, laisse subsister la croyance dans la liberté. L'œuvre du grand historien s'adresse autant aux grandes personnes qu'aux enfants, avec cette différence que la langue de Guizot, autrefois d'une concision qui touche à la sécheresse, avait pris dans cette tâche nouvelle plus de familiarité et d'abandon. Guizot ne put écrire que les quatre premiers volumes de cette histoire; il mourut peu de temps après leur publication.

France (HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE L'ANCIENNE), par Fustel de Coulanges (1875-1878). — Fustel de Coulanges s'est proposé, dans les six volumes de son ouvrage, de rendre compte des éléments constitutifs du système féodal et de l'ancien régime; et, à la différence d'Augustin Thierry et de l'école germaniste, qui en trouvent la raison dans l'apport par les Francs des idées et des institutions barbares, il en aperçoit l'origine exclusive dans la société gallo-romaine du IVe siècle, de forme très aristocratique, contenant virtuellement, et parfois en fait, le servage et la vassalité, et fort peu entamée par la conquête des Francs, dont les rois se seraient considérés comme les délégués des empereurs. Fustel prétend, en effet, démontrer que le pouvoir de ces rois, comparable à celui des empereurs du IVe siècle, aurait été, en fait et en droit, absolu, et nullement contre-balancé par l'existence d'une aristocratie d'hommes libres et de pouvoirs locaux fortement organisés, beaucoup de villes ayant d'ailleurs conservé leur ancienne administration. En dépit des apparences, l'invasion germanique n'aurait même pas introduit en France les éléments premiers du système féodal.

France contemporaine (ORIGINES DE LA), par H. Taine. — Le titre de l'ouvrage suffit à en indiquer le dessein, poursuivi en cinq volumes successivement publiés de 1875 à 1888. L'*Ancien régime* (1875) contient le tableau du gouvernement absolu et de la cour de Louis XIV et de Louis XV, en même temps qu'il met en lumière, d'après les mémoires des intendants et les livres de d'Aguesseau et de Young, l'extraordinaire misère des classes populaires. Avec de beaux portraits de Voltaire, de Diderot, de Rousseau, nous assistons à la formation de l'*esprit classique*, philosophie formaliste et vaguement humanitaire, qui sera celle des hommes de 1789. L'*Anarchie* (1878) nous fait assister, aux premiers jours de la Révolution, à la désorganisation presque brusque de tous les anciens pouvoirs et au désordre général au milieu duquel s'établit le nouveau gouvernement. La *Conquête jacobine* (1882) est le récit des actes d'une minorité infime de sectaires sans valeur morale; sauf Danton, les chefs de la Montagne, depuis Marat à Robespierre et Tallien, sont le sujet de bien sévères portraits, et le *Gouvernement révolutionnaire* (1884) nous fait assister aux *terreurs* provinciales, violentes, inefficaces et inféconds. Ces premiers volumes avaient valu à Taine certaines approbations bruyantes que l'apparition de son *Napoléon* (1889), où le *despote* est peint sans trop de ménagements, ne tarda pas à lui enlever avec non moins d'éclat. Tels qu'ils sont, les volumes de Taine gardent un grande valeur par l'étendue des recherches dont ils témoignent, la vigueur et l'éclat du style et des portraits. Il convient seulement de les lire avec précaution, et en se défiant un peu du procédé familier à l'auteur, pour qui l'accumulation d'un grand nombre de petits faits remplace quelquefois les vraies preuves.

France nouvelle (LA), par Prévost-Paradol (1868). — Cet ouvrage comprend un exposé dogmatique d'une doctrine politique, une critique indirecte, mais incisive, du gouvernement impérial, une histoire des diverses tentatives faites, depuis 1789, pour organiser en France la liberté politique. Une *société démocratique* n'est pas un *gouvernement démocratique*. La première a l'instinct de l'égalité; elle admet l'accession de tous aux honneurs. Le second donne satisfaction à ces instincts, confère à tous le pouvoir. Cette distinction est essentielle. Lorsque l'humanité s'est élevée à la démocratie, il est à craindre que la pratique périlleuse de la liberté et de l'égalité n'engendre d'abord l'anarchie, puis, par une réaction inévitable et désastreuse, le despotisme démocratique, le plus difficile à renverser. Pour que la démocratie ne reste pas une illusion, il ne suffit pas que la société soit démocratique, il faut que le gouvernement le soit aussi. La seconde partie de l'ouvrage donne le plan très complet et fort net de ce gouvernement démocratique, de ce que doivent y être la justice, la presse, les cultes, etc. Une troisième partie de l'ouvrage contenait le récit de tous les échecs de la cause libérale depuis 1789. Quelques mois après l'apparition de son livre, Prévost-Paradol se ralliait à l'empire libéral; mais celui-ci ne devait pas subsister longtemps et, bientôt, selon la prévision de la « France nouvelle », il « s'écroulait au milieu d'une anarchie pire que celle qui lui avait servi de berceau », tandis que Prévost-Paradol, découragé, se faisait sauter la cervelle à l'annonce de la déclaration de guerre contre la Prusse.

France protestante (LA), dictionnaire historique et bibliographique, par Eugène et Emile Haag. — Cet ouvrage comprend l'histoire des personnalités marquantes et des familles protestantes sur lesquelles ont été conservés des documents depuis les débuts de la Réforme en France jusqu'à la Révolution. La première édition parut de 1846 à 1859, en 9 volumes. Elle portait en sous-titre : *Vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire*. Une deuxième édition a été entreprise en 1877 sous les auspices de la Société de l'histoire du protestantisme français, sous la direction de Henri Bordier. Plus complète, elle contient des noms modestes, des noms obscurs, sur lesquels un simple renseignement a pu être recueilli. La *France protestante* est une œuvre historique, mais aussi

le martyrologe passionné de la France protestante sous l'ancien régime. La bibliographie des diverses notices est très soignée et rend de grands services aux travailleurs.

France (Histoire littéraire de la). Dresser l'inventaire de tout ce qui a été écrit sur le sol français, dans la langue de ce pays ou dans une autre, depuis l'origine de la nation; consacrer à chaque œuvre une notice analytique et critique; faire précéder ces notices de « discours » généraux sur l'état des lettres et des arts aux différents siècles: tel est le plan gigantesque que se tracèrent, vers le commencement du XVIIIe siècle, quelques bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Dom Rivet, s'aidant des conseils et des notes de ses confrères, doms Poncet, Colomb et Duclou, rédigea seul les huit premiers volumes (1735-1749); les tomes IX à XII (1750-1763) furent publiés par doms Taillandier, Clémencet et Clément; le XIIIe était prêt pour l'impression quand la congrégation fut dissoute (1793). En 1800, Bonaparte chargea l'Institut, récemment organisé, de continuer l'œuvre des bénédictins. La tâche fut dévolue à une commission prise dans le sein de la classe d'histoire et de littérature anciennes (qui redevint bientôt l'Académie des inscriptions et belles-lettres). Cette commission se réunit pour la première fois sous la présidence de Pastoret, le 20 mai 1808; les traditions des premiers auteurs y furent maintenues par Daunou, qui avait passé par l'Oratoire, et par dom Brial, ancien bénédictin, qui y entra peu après. Depuis lors, vingt volumes ont paru sur le plan primitif; les huit premiers allaient jusqu'à la fin du XIe siècle; les tomes IX-XV sont consacrés au XIIe; les tomes XVI-XXIII au XIIIe; le XXXIIe, paru en 1898, n'arrive guère qu'au premier tiers du XIVe. L'Académie a limité sa tâche aux siècles qui précédèrent l'invention de l'imprimerie, mais la publication est forcément ralentie par l'obligation de réparer les omissions et de corriger les erreurs. L'œuvre est naturellement assez inégale: très bien outillés pour la critique des œuvres latines, les bénédictins et même leurs premiers successeurs n'avaient ni la compétence ni les moyens d'investigation nécessaires pour traiter comme il convient des œuvres en langue vulgaire. L'étude critique de celles-ci ne commença vraiment que du jour où P. Paris, J.-V. Leclerc et Fauriel furent entrés dans la commission (1842). A eux s'adjoignirent bientôt Littré (1847), Renan (1862), Hauréau (1869). Aussi, à partir du tome XXII, la valeur de l'œuvre a-t-elle toujours été croissant; entre les spécialistes les plus éminents, tels que G. Paris, L. Delisle, P. Meyer, comptent parmi les collaborateurs les plus actifs, et leurs articles, s'ils n'épuisent pas les questions, font faire à chacune d'elles un pas décisif.

France (De la), par H. Heine (1832). — Ce recueil se compose d'une série de lettres politiques adressées par Heine à la « Gazette universelle d'Augsbourg » en 1831-1832, et dont l'éditeur Cotta avait, sur la demande de Metternich, refusé de publier la suite dans son journal. Ces articles nous montrent Heine, dès son arrivée en France, hostile à la fois au jacobinisme des autres réfugiés allemands et au système du juste milieu qu'il couvre de ridicule. On ne les comprendra bien que si on les rapproche des lettres adressées vers la même époque à Laube et à Varnhagen von Ense; c'est là que Heine exprima clairement sa pensée. Il emprunte aux saint-simoniens l'idéal d'un Etat d'hommes libres, mais inégaux, gouvernés par les plus intelligents. C'est au nom de cet idéal qu'il combat des républicains égalitaires comme Börne et la nouvelle aristocratie bourgeoise issue de la Révolution. Il y a moins de fantaisie dans le style de ces articles que dans celui des *Reisebilder*, mais les mots cruels y abondent. Les portraits de Louis-Philippe et de Casimir-Perier, la description du choléra, celles des funérailles du général Lamarque et du combat dans la rue Saint-Martin sont d'une très grande vigueur et dignes de la plume d'un historien.

France (la), journal quotidien, politique et littéraire, fondé en 1861 à Paris, par Arthur de La Guéronnière, pour défendre la politique impériale. En 1868, Jenty en prit la direction. La « France » végétait lorsqu'en 1871 elle fut achetée par une Société. Emile de Girardin, devenu rédacteur en chef, la releva, et fit, après le coup d'Etat parlementaire du 16 mai 1877, une campagne acharnée contre le cabinet de Broglie. Le tirage du journal monta, en quelques mois, à 80.000 exemplaires. Après la mort de Girardin (1881), Lalou en devint propriétaire. Sous sa direction, la « France » devint un des organes du boulangisme, puis périclita. Vendue en 1896, elle a passé, depuis, entre diverses mains, sans parvenir à se relever. Dirigée par un syndicat de députés républicains en 1896, par Castelin en 1896, par Georges Grilhé en 1897, elle prit, en 1899, pour rédacteur en chef le député Charles Bernard.

France nouvelle (la), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1871. Cette feuille, qui eut d'abord une grande vogue, défendit les idées monarchiques et catholiques, eut pour directeurs Maggiolo, Louis d'Estampes, etc., et cessa de paraître vers 1891.

France (île de). Géogr. V. Maurice (île).

France (Joseph), publiciste français, né et mort à Albestroff (Meuse) [1787-1869]. Il était chef d'escadron de gendarmerie aux Antilles lorsqu'il publia, en 1816, *la Vérité et les Faits* ou *l'Esclavage à nu*, recueil de procès-verbaux qui mettaient au jour l'odieuse conduite des colons envers les noirs. Rappelé en France et suspendu pour ce fait de ces fonctions, il devint, après la révolution de 1848, député suppléant de la Martinique à la Constituante. France a collaboré activement à la « Revue abolitionniste ».

France (Hector), publiciste et romancier français, fils du précédent, né à Mirecourt (Vosges) en 1840. Après avoir servi dans les spahis, il entra dans les contributions indirectes, rentra dans l'armée en 1870, devint capitaine commandant de chasseurs, se joignit à l'insurrection communaliste, puis s'enfuit à Bruxelles et à Londres, où il se fixa. Il y exerça diverses professions pour vivre et devint professeur à l'académie de Woolwich. Hector France a fondé l'*Avenir* et collaboré à divers journaux. Ecrivain au style vigoureux et coloré, il s'est fait connaître par des ouvrages d'un réalisme souvent excessif. Nous citerons de lui: *le Roman du curé* (1879); *les Péchés de sœur Cunégonde* (1880); *Marie-queue-de-Vache* (1883); *les Va-nu-pieds de Londres* (1883); *Sous le burnous* (1886); *l'Armée de John Bull* (1887); *Sac au dos* (1888); *l'Homme qui tue* (1889); *En police courte* (1890); *les Nuits de Londres* (1892); *la Vierge russe* (1893); *Roman d'une jeune fille pauvre* (1896); *les Mystères du monde* (1897); *l'Outrage* (1898); etc.

France (Anatole-François Thibault, dit **Anatole**), littérateur français, né à Paris en 1844. France s'est d'abord fait connaître par deux volumes de vers pleins de grâce: *les Poèmes dorés* (1873) et *les Noces corinthiennes* (1876). Depuis, il n'écrivit plus qu'en prose. Parmi ses principaux ouvrages, citons: *le Crime de Sylvestre Bonnard* (1881); *le Livre de mon ami* (1885); *Thais* (1890); *la Rôtisserie de la reine Pédauque* (1893); *le Lys rouge* (1894); *le Jardin d'Epicure* (1896); trois volumes de ce qu'il intitule *Histoire contemporaine: l'Orme du Mail, le Mannequin d'osier, l'Anneau d'améthyste* (1897-1899); enfin, quatre volumes de critique, sous le nom de *Vie littéraire* (1889-1890). Poète, romancier ou critique, France n'a guère fait dans toutes ses œuvres que se raconter lui-même, ou plutôt que raconter les aventures de son âme. Et cette âme nous apparaît souple et complexe, à tel point que nous ne saurions la caractériser par aucun trait, si sa complexité même et sa souplesse ne semblaient assez caractéristiques. Elle prend tour à tour les attitudes les plus diverses sans se fixer jamais dans aucune; c'est l'âme d'un sceptique, mais d'un sceptique tendre, qui, n'attachant sa foi à nulle religion, prête à tous sa sympathie. Aucun titre officiel et bien défini ne convient à France. Il n'a jamais ambitionné celui de critique, et celui de romancier ne lui convient pas davantage. Sauf *le Lys rouge*, qui, d'ailleurs, s'écappe bien souvent en bors-d'œuvre, il ne choisit la forme du roman que pour encadrer ses impressions, ses souvenirs, ses fantaisies, ses ingénieuses moralités. Il promène par le monde une ironie délicate, qui, sous les plus gracieux dehors, dissimule à peine son dédain. Ce sceptique est d'ailleurs un artiste. Si l'univers ne nous offre que des simulacres et nous trompe par une vaine fantasmagorie, on peut toujours s'en récréer les yeux. Son nihilisme même préserve France du désespoir. Comment se désespérer de ne rien connaître quand on croit qu'il n'y a rien à connaître? Le philosophe sait ne voir que des formes vides; mais l'artiste jouit de ces formes. A. France fut nommé, en 1896, membre de l'Académie française.

Anatole France.

Francéine n. f. Matière colorante rouge, formée probablement d'un mélange d'isomères, et que l'on obtient en chauffant vers 160°, pendant plusieurs jours, un mélange de pentachlorobenzène et d'acide sulfurique fumant.

— Encycl. On peut obtenir des matières colorantes analogues à la *francéine* à partir des benzènes tétrachlorés ou des benzènes bromés, iodés, sulfonés, à partir des dérivés chlorés du naphtalène, etc. Ces différents composés ont reçu le nom général de *francéines*.

Francesca (Piero Borghèse, dit **della**), peintre italien, né à Borgo-San-Sepolcro (confins de la Toscane et de l'Ombrie) vers 1416, mort en 1492. Il collabora, avec Domenico Veneziano, aux fresques de Sainte-Marie Nouvelle. Ses principaux ouvrages sont: une *Résurrection du Christ*, fresque de l'hôtel de ville de Borgo-San-Sepolcro (1415); une partie des « Stanze » du Vatican, où il fut appelé par Nicolas V. Ces dernières peintures furent détruites par ordre de Jules II, pour faire place à celles de Raphaël. A Rimini, au temple des Malatesta, Piero a peint, à fresque, Sigismond Malatesta et décoré l'église Saint-François d'Arezzo de scènes héroïques ou historiques, faisant pendant à des scènes bibliques.

Les plus beaux portraits de Piero sont celui du *duc d'Urbin* et de sa femme *Battista Sforza* (musée des Offices). Le relief, la netteté en sont d'une extraordinaire vigueur. Même qualité d'observation, alliée cette fois à une réelle élévation de style, dans le *Baptême du Christ* de la National Gallery, ou dans la *Sainte Famille* du musée Bréra. Une autre *Sainte Famille*, au Louvre, nous montre le mélange de finesse et de noblesse de ce maître.

Piero s'occupa de sciences exactes vers la fin de sa vie, et écrivit le traité *De quinque corporibus*, qu'il dédia au duc d'Urbin (1492).

Francescas, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 13 kilom. de Nérac, entre l'Auvignon et la Baïse, affluent de la Garonne; 874 hab. Restes d'un château qu'habita La Hire. Francescas est une ville neuve, de la fin du XIIIe siècle. — Le canton a 7 comm. et 4.921 hab.

Franceschetti (Domenico Cesare), général français, né à Bastia en 1776, mort en Corse en 1835. Il servit sous l'Empire, en qualité de capitaine, le roi Joseph (1806), ensuite Murat (1808), auquel il témoigna un dévouement sans bornes, et en reçut le grade de général. Il partagea sa mauvaise fortune en 1814 et 1815, accompagna la reine Caroline à Trieste lorsque les Autrichiens envahirent le royaume de Naples, puis se retira en Corse. Il reçut Murat fugitif, prit une part active à sa folle entreprise de Pizzo, pour reconquérir la couronne. A la mort de Murat, Franceschetti erra quelque temps, puis, mourant de faim, vint se livrer lui-même aux tribunaux. Ferdinand IV l'envoya en France, où il recouvra la liberté et où le grade de colonel lui fut reconnu. Il se rendit en Sicile et intenta sans succès, en 1827, une action judiciaire contre la veuve de Murat, à qui il réclamait 80.000 francs prêtés à son mari pour ses tentatives. On a de lui plusieurs mémoires.

Franceschi (Louis-Julien, dit **Jules**), sculpteur français, d'origine italienne, né à Bar-sur-Aube en 1825, mort en 1893. Il alla étudier la sculpture à Paris dans l'atelier de Rude et débuta au Salon de 1848. Nous citerons de lui: *Jeune berger soignant un chien malade* (1850); les *Roses* (1852); *Napolitain jouant à la morra* et le buste de la *princesse Soloroy* (1853); *Jeune chasseur agaçant un renard* (1857); *Andromède* (1859); *Kamienski tué à Magenta*, statue en bronze qui figure sur son tombeau au cimetière Montmartre, à Paris (1861); *Danaïde* (1863); *la Foi* (1864); *Hebé* (1866); *Saint Sulpice* (1867); *Sœur Marthe* (1868); *le Réveil*, statue en plâtre (1869), qui a figuré en marbre au Salon de 1873, et qui est peut-être son œuvre la plus distinguée; *la Mort du commandant Baroche au Bourget* (1874), bas-relief pour la chapelle du Bourget. Il fit aussi de nombreux bustes; entre autres, ceux de *Gounod*, d'*Emile Augier*, etc., et une statue, *la Peinture* (1888).

Franceschini (Baldassare), peintre italien, né à Volterre en 1611, d'où son surnom de **il Volterrano**, mort à Florence en 1689. Il travailla avec son condisciple Giovanni da San-Giovanni aux décorations du palais Pitti, à Florence. Franceschini exécuta un nombre considérable de fresques et de tableaux remarquables par la correction du dessin et l'éclat du coloris. La plupart de ses œuvres se trouvent à Volterre et à Florence. Parmi ses tableaux à l'huile, nous citerons: *saint Bruno offrant à la Vierge le dessin de la Chartreuse*, à la Chartreuse de Pise; *sainte Catherine pleurant devant le Christ; saint Pierre repentant*, et son portrait, dans le musée de Florence. Parmi ses fresques, nous mentionnerons: à Volterre, son plafond de l'abbaye de Saint-Sauveur, représentant *Elie nourri par l'ange dans le désert*, œuvre de jeunesse de l'artiste et cependant du plus grand style; à Florence, *le Couronnement de la Vierge*, à la coupole de l'Annunziata (1683); *l'Aveuglement humain éclairé par la Vérité*, le plafond du palais Gherardesca; *Elie enlevé au ciel*, figure que rendit célèbre un étonnant raccourci, à Sainte-Marie-Majeure; *la Sainte Trinité recevant la Vierge dans le paradis*, gigantesque composition, à l'Annunziata 1679; etc.

Francesco da Milano, organiste et luthiste italien. Vers 1530, il était attaché à la cathédrale de Milan en qualité d'organiste. On connaît de lui, entre autres compositions, un recueil de pièces d'orgue *Intabolatura di organo* et un recueil de pièces de luth *Intabolatura di liuto*; mais il existe bien d'autres pièces de lui dans les recueils collectifs dont la publication était fréquente à cette époque.

Francescone *sé-skon'* n. m. Numism. Ancienne monnaie d'argent de Toscane, qui valait 10 paoli ou 5 fr. 61 c. (Pl. *Des* francesconi.)

Franc-étable (de) loc. adv. Mar. De façon que les éperons de deux navires, en se portant l'un vers l'autre, s'entre-choquent violemment: *Abordage* de franc-étable.

Franceville, poste fortifié du Congo français, fondé en 1880 par de Brazza, sur la Passa, affluent de droite de l'Ogooué. Sans importance aujourd'hui, il sert d'établissement à la mission catholique du Congo.

Franc-fief n. m. Héritage noble, féodal ou allodial. ‖ Taxe dont était tenu un roturier possédant un fief noble. ‖ Fief pour lequel le seigneur ne devait ni foi ni hommage à son suzerain. (Pl. *Des* francs-fiefs.) ‖ On disait aussi fief franc.

— Encycl. Dr. féod. Les roturiers ne pouvaient, à l'origine, détenir des fiefs, à moins de dispense du roi; mais, lorsque les fiefs devinrent aliénables, il fut bien difficile d'empêcher les riches bourgeois d'en acquérir, et les rois prirent le parti d'autoriser ces acquisitions, moyennant le payement au trésor d'un droit de *francs-fiefs* ou *nouveaux acquêts*. Philippe le Hardi régularisa par ce moyen les acquisitions indûment faites dans le passé par des roturiers, et ses successeurs décidèrent de même, en sorte que les personnes de cette classe purent acquérir des fiefs sans autorisation du pouvoir royal; mais celui-ci levait, tous les quinze ou vingt ans, un impôt sur ceux acquis dans cette période de temps. Les bourgeois de Paris, les commensaux de la maison du roi et les gens d'église ou autres communautés ne payaient pas le droit de franc-fief.

Franc-fileur n. m. Nom donné par plaisanterie à ceux qui, lors du siège de Paris, en 1870, avaient prudemment porté leurs pénates au fond de quelque province ou à l'étranger. ‖ Pl. *Des* francs-fileurs.

Franc-filin n. m. Mar. Cordage de premier brin, non goudronné, servant à composer les appareux de force. (Pl. *Des* francs-filins.) ‖ On dit aussi franc-funin.

Francfort (république de). La république de Francfort, organisée en 1815, comportait, sur les deux rives du Mein, une superficie de 18.600 hectares, comprise entre les territoires de l'électorat de Hesse, de la Hesse-Darmstadt et du duché de Nassau, avec une population de 80.000 hab. Neuf bourgs ou villages en faisaient partie. La république était gouvernée par un corps législatif, un sénat et un corps municipal, élus par la population chrétienne seule; la population était distribuée en quatre classes: noblesse, docteurs, bourgeois et paysans. Francfort occupait le deuxième rang parmi les villes libres de la Confédération, et fournissait à l'armée fédérale un contingent de 1 119 hommes. Elle disparut en 1866, après l'occupation de Francfort par le général Vogel von Falkenstein, et son territoire fut compris dans la nouvelle province de Hesse-Nassau.

Francfort (traité de). On désigne sous ce nom l'acte officiel qui rétablit la paix entre la France et l'Allemagne, à la suite de la guerre de 1870-1871. Cet acte est le résultat de négociations qui eurent pour point de départ les *préliminaires* conclus à Versailles le 26 février 1871 par Thiers et le prince de Bismarck et approuvés, le 1er mars, par l'Assemblée nationale de Bordeaux. Les conditions essentielles de ces préliminaires étaient: 1° la cession à l'Allemagne de l'Alsace (sauf Belfort) et d'une partie de la Lorraine; 2° le payement de 5 milliards de francs à titre de contribution de guerre. L'évacuation des départements de l'Est occupés par les troupes allemandes ne devait s'opérer que progressivement, au fur et à mesure des payements. Les troupes françaises devaient, à part une garnison de 40.000 hommes, se retirer et demeurer derrière la Loire jusqu'à la signature du traité de paix définitif, qui devait être négocié à Bruxelles. Les exigences du vainqueur s'aggravèrent encore, par suite de la guerre civile. Les conférences de Bruxelles, ouvertes le 28 mars, furent bientôt interrompues. Mais les menaces de Bismarck contraignirent Thiers à reprendre à Francfort les pourparlers qui, poursuivis par le chancelier de l'empire et les ministres Jules Favre et Pouyer-Quertier, aboutirent, dès le 10 du même mois, à la signature du traité. Jusqu'à l'évacuation des forts de Paris, le gouvernement français ne pourrait entretenir au N. de la Loire que 80.000 soldats. Le traité de commerce de 1862 avec la Prusse n'était pas renouvelé, mais la France garantissait à l'Allemagne, en matière de commerce et de navigation, le traitement de la nation la plus favorisée. Enfin, l'Allemagne rétrocédait à la France, autour de Belfort, un territoire suffisant pour défendre cette place. Mais elle obtenait, en échange, un territoire plus étendu sur la frontière du Luxembourg.

Le traité de Francfort devint exécutoire par l'échange des ratifications, dès le 20 mai 1871. Grâce à l'activité du

gouvernement de Thiers et au succès nouveau des emprunts [illegible] par lui en 1871 et 1872, la France put se libérer [illegible] sa dette avant le terme fixé par l'Allemagne et, [illegible] la convention du 15 mars 1873, l'évacuation [illegible] de son territoire eut lieu au mois de septembre [illegible] mêmes.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, ville d'Allemagne (Prusse [illegible] Nassau), sur le Mein, 139,000 hab. *Francfortois, oises.* [illegible] situation géographique, sur le Mein, à [illegible] kilom. de confluent de ce fleuve avec le Rhin, [illegible] plusieurs vallées qui se croisent à cet endroit précis : celle de la Nidda vers la Hesse, celle de la Kinzig vers la Forêt Noire et vers la Thuringe et celle du Mein, qui ouvre un chemin vers la Prusse. Francfort est ainsi le centre de jonction des routes les plus importantes de l'Allemagne occidentale.

Armes de Francfort-sur-le-Mein.

La ville s'élève au milieu d'un pays riche, dont elle est la capitale naturelle. « La Wetterau, au N., est un proverbe local, est le grenier de Francfort. Le Rheingau, à l'O., en est la cave; la forêt et la carrière sont dans le Meingau à l'E., et la Gerau au S. est la cuisine. » Il se fait sur ses marchés des ventes importantes en laines, cuirs, houblons, tabacs et tissus, soieries de France et toiles de Hollande. Les usines n'y sont pas très actives et la grande industrie consiste en spécialisations sur l'argent, les titres et les papiers. Les banquiers de Francfort sont connus dans l'Europe entière depuis deux siècles et, aujourd'hui encore, ils monopolisent les transactions financières et les opérations de change pour toute l'Allemagne. Il s'y fait aussi un grand commerce de librairie, mais qui a sensiblement diminué au profit de Leipzig.

Sur l'emplacement de Francfort se trouvait jadis un camp romain qui gardait le gué du fleuve. La première mention du nom de Francfort se rencontre dans les annales, en 794, à propos d'un concile qui y fut convoqué. Consacrée comme ville en 1254, elle devint ville de couronnement en 1356 et resta indépendante jusqu'en 1803. Elle est, en 1806, la capitale du *grand-duché de Francfort*, reconquiert sa liberté en 1815 et accueille dans ses murs la diète germanique, l'année suivante. Elle fut, de même, en 1848, le siège de l'Assemblée germanique; mais, en 1866, ayant protesté contre la politique de Bismarck, elle fut conquise par une armée prussienne et annexée.

Les fortifications de la ville ont été rasées. Il ne reste de son passé qu'un hôtel de ville à l'architecture originale et une cathédrale du XIVe siècle. Ses musées contiennent quelques peintures admirables, et sur les places se dressent la statue de Gutenberg et celle de Gœthe, qui naquit à Francfort.

FRANCFORT-SUR-L'ODER, ville d'Allemagne (Prusse [Brandebourg], sur l'*Oder*; 59,000 hab.). *Francfortois, oises.* Sa situation en fait le port de Berlin sur l'Oder moyen. C'est à ce fait qu'elle devait d'être autrefois le siège de marchés importants, où Slaves et Allemands échangeaient les produits de leurs industries et de leurs cultures. Aujourd'hui, les Russes et les Polonais ont déserté les foires de Francfort, mais ses échanges avec l'Allemagne se sont accrus par compensation. Ancienne place forte contre les invasions venues de l'Est, elle est maintenant une ville ouverte et de grandes constructions, ainsi que les promenades ombragées occupent l'emplacement des anciens remparts. Il se fait encore à Francfort-sur-l'Oder un assez gros commerce de toiles, soieries, poteries et grains.

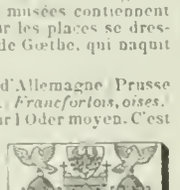

Armes de Francfort-sur-l'Oder.

FRANC-FUNIN n. m. Mar. Syn. de FUNIN et de FRANC-FILIN. Pl. *des* FRANC-FUNINS.

FRANCHE-BARBOTTE n. f. Nom vulgaire de la loche franche *cobitis barbatu* L. Pl. *des* FRANCHES-BARBOTTES. V. LOCHE.

FRANCHE-COMTÉ, ancienne province de la France, située entre l'Alsace et la Lorraine au N., la Bresse et le Bugey au S., la Champagne et la Bourgogne à l'O., et la Suisse à l'E. Pays assez divers et hétérogène, comprenant, à l'O., les plaines du Doubs et de la Saône, fertiles et bien arrosées, productrices de céréales; à l'E., au contraire, les terrasses successives plantées de vignes, puis les crêtes calcaires du Jura, rocheuses, boisées, difficilement [illegible] coupées par les vallées profondes et étroites de l'Ain et du Doubs. Les habitants, vaillants mercenaires, émigrèrent au moyen âge [illegible] au XVIe siècle on peut [illegible] les parties de l'Amérique [illegible] importantes colonies à Montréal, Québec, Milan [illegible] forte et de fabriques [illegible].

Armes de Franche-Comté.

— *Histoire.* La Franche-Comté [illegible] *quain* a des [illegible] s'appelait aussi *le* ou *la comté de Bourgogne*, appartient d'abord aux Séquanes, puis au royaume des Burgondes, puis aux Carolingiens, au royaume de Lothaire, Charles le Provençal, Louis II et Boson la possèdent successivement. Hugues Capet la donna à Eudes qui mourut sans postérité, la transmit à un fils du premier lit de sa femme Gerberge de Chalon, Otton Guillaume, et cette maison s'éteint en 1127, avec Renaud III, laissant la Franche-Comté à Frédéric Barbarousse, qui avait épousé Béatrix, fille de Renaud. Elle fut dès lors partie de la mouvance de l'Empire, passant à un fils de Frédéric, Othon, qui l'érigea en comté palatin 1189, puis aux maisons d'Ivrée, de Hohenstaufen, de Méranie, de Chalon, pour être un instant réunie à la couronne de France par le mariage de Jeanne, héritière du duché, avec Philippe le Long. Mais, à la mort de celui-ci, un deuxième mariage de Jeanne donna la Franche-Comté à Eudes de Bourgogne. De 1384 à 1477, après la mort de Philippe de Rouvre, la Franche-Comté et la Bourgogne restèrent dans les mêmes mains. Mais, à la mort de Charles le Téméraire, tandis que la Bourgogne venait à la France, la Franche-Comté, fief germanique, passait à l'Empire par le mariage de Marie de Bourgogne et de Maximilien. En 1548, Charles-Quint la donnait à la branche espagnole de sa maison, après l'avoir lui-même administrée avec beaucoup de précaution et de sagesse, et avoir soigneusement respecté ses anciennes franchises. Elle fut conquise pendant la guerre de Dévolution, en 1668, à la suite de la prise, en plein hiver, de sa capitale, Dole, restituée un an après, mais définitivement reprise à la paix de Nimègue : elle était d'ailleurs, à ce moment, de langue et de mœurs françaises. Pays d'États, elle fut partagée en quatre grands bailliages : Besançon, Dôle, Amont, Aval, et garda son parlement. A la Révolution, elle a formé les départements du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône et une portion importante du département de l'Ain.

FRANCHEMENT adv. D'une manière franche, avec franchise, ingénuité, sincérité : *Avouer* FRANCHEMENT. *Je ne vois rien de plus condamnable qu'un ami qui ne nous parle point* FRANCHEMENT. (Mol.)

— Avec hardiesse, précision, netteté, sans hésitation : *Marcher* FRANCHEMENT. *Une vieillesse* FRANCHEMENT *acceptée est une seconde jeunesse.* (A. d'Houdetot.)

FRANCHES-MONTAGNES (en allem. **Freibergen**), hauts plateaux du Jura, limitrophes de la Franco, formant un district du canton de Berne. Pays de pâturages et de forêts, à climat rude et négal. Ch.-l. *Saignelégier*. Pop. environ 11,000 hab. Industrie horlogère à domicile.

Francfort-sur-le-Mein.

FRANCHESSE, comm. de l'Allier, arr. et à 24 kilom. de Moulins : 1,319 hab.

FRANCHET (Adrien), botaniste français, né à Pézou (Loir-et-Cher) en 1834, mort à Paris en 1900. Il se fit tout d'abord connaître par une excellente monographie des verbascum : *Essai sur les espèces du genre verbascum du centre de la France et plus particulièrement sur leurs hybrides* (1868). Attaché au Muséum de Paris, il se livra à l'étude des plantes exotiques. Il passa successivement de l'extrême Orient à la végétation nettement tropicale et en fixa soigneusement les caractères. Après avoir étudié la flore du Japon, il décrivit et classa les plantes du Turkestan recueillies par Capus et Bonvalot, les plantes du Thibet récoltées par l'abbé David, les plantes de la Chine collectionnées par l'abbé Delavay. C'était, de l'aveu de tous, le botaniste qui connaissait le mieux la flore orientale. Il a publié une *Flore de Loir-et-Cher* (1885), bien supérieure aux manuels de ce genre. Enfin, il s'est aussi occupé de botanique fossile. On peut citer, parmi ses principaux ouvrages : *Plantes du Turkestan* (1883); *Plantæ Davidianæ ex Sinarum imperio* (1881-1888); *Plantæ Delavayanæ* (1889-1900), et *Enumeratio plantarum in Japonia sponte crescentium* (1875-1879). Ce dernier ouvrage, en collaboration avec Savatier.

FRANCHETTI (baron ALBERTO), compositeur italien, né en 1863. Il fit représenter à Reggio un opéra en quatre actes, *Asrael*, qui fut accueilli avec un enthousiasme auquel, à ce que l'on prétend, sa fortune n'était pas tout à fait étrangère. Franchetti donna ensuite *Cristoforo Colombo* (Gênes, 1892 ; *Fior d'Alpe* (Milan, 1894), qui furent reçus avec plus de réserve, et *Monsieur de Pourceaugnac*, qui tomba presque complètement à Rome en 1898. En dehors de ses ouvrages dramatiques, il a encore écrit plusieurs ouvertures, un poème symphonique intitulé *Loreley*, des romances et des chansons.

FRANCHEVAL, comm. des Ardennes, arr. et à 10 kilom. de Sedan, sur la Magne, affluent de la Chiers; 1,097 hab. Pierre à chaux. Patrie du général Berton.

FRANCHEVILLE, comm. de l'Eure, arr. et à 35 kilom. d'Evreux, sur la Rivière-Morte de l'Iton; 1,439 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de quincaillerie, d'épingles.

FRANCHEVILLE, comm. du Rhône, arr. et à 6 kilom. de Lyon, sur l'Izeron, affluent du Rhône; 1,912 hab. Minoteries. Restes d'un donjon du XIIe siècle.

FRANCHEVILLE (Pierre DE) ou **FRANQUEVILLE**, ou encore **FRANCAVILLA**, sculpteur, peintre et architecte français, né à Cambrai en 1548, mort à Paris vers 1618. Il se rendit à Florence (1574), où Jean Bologne l'admit au nombre de ses élèves. Francheville prit alors le nom de *Francavilla*, qu'il porta pendant son long séjour en Italie. Sa grande réputation le fit appeler en France par Henri IV. Il reçut un logement au Louvre, exécuta de nombreux ouvrages, notamment le groupe représentant *le Temps qui enlève la Vérité*, placé dans le jardin des Tuileries, puis il devint sculpteur de Louis XIII et décora de quatre remarquables bas-reliefs et de quatre figures le piédestal de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf (1614). Parmi les œuvres de Francheville, nous citerons *Janus* et *Jupiter*, statues exécutées pour le palais Grimaldi, à Gênes, celles des *quatre Evangélistes*, de *saint Ambroise*, de *saint Etienne*, dans la même ville. A Florence, il sculpta *Moïse* et *Aaron*, pour la chapelle Santa-Croce; les statues de *saint Dominique*, de *saint Antoine*, de *saint Jean-Baptiste*, etc., pour l'église Saint-Marc; *le Printemps*, placé près du pont Santa-Trinita. Henri IV le chargea de l'une des statues de *Côme Ier*, d'un groupe de *Ferdinand Ier secourant la ville de Pise*, et exécuta dans cette ville la fontaine de la place di Cavalieri, d'après les modèles de Jean Bologne. Enfin, on voit de lui une statue pédestre de *Henri IV* ; *David vainqueur de Goliath* et des parties décoratives du piédestal de la statue de Henri IV, renversée en 1792, qui sont au musée du Louvre, etc. Il apparaît comme un vulgarisateur de l'italianisme en France, au début du XVIIe siècle.

FRANCHEVILLE (Joseph DU FRESNE de), littérateur français, né à Doullens en 1704, mort en 1781. Appelé à la cour de Frédéric II, il devint membre de l'académie de Berlin. Voltaire, dont il était l'ami, a publié sous son nom la première édition de son *Siècle de Louis XIV*. Ses principaux ouvrages sont : *Bombyx* (1755), poème didactique sur la culture du mûrier et la fabrication de la soie, et une *Histoire générale et particulière des finances* (1738-1740), dont un volume, relatif à l'histoire de la Compagnie des Indes, est encore particulièrement estimé.

FRANCHI (Alexandre), cardinal italien, né et mort à Rome (1819-1878). Après avoir professé l'histoire ecclésiastique à Rome, il entra à la chancellerie pontificale et se rendit à Madrid, comme envoyé extraordinaire (1853-1856). Nonce à Florence (1856-1859), il dirigea, de 1860 à 1868, la chancellerie apostolique et fut le principal rédacteur du *Syllabus*. Cardinal en 1873, après avoir obtenu, dans une mission à Constantinople, un régime plus équitable pour les Arméniens catholiques, il devint préfet de la propagande (1874) et prit une grande part à l'élection de Léon XIII, qui le nomma secrétaire d'Etat (1878).

FRANCHI (Ausonio), pseudonyme de *Cristoforo* BONAVINO, philosophe italien, né à Pegli, près de Gênes, en 1821. Ordonné prêtre à vingt-trois ans, il abandonna la carrière ecclésiastique, prit le pseudonyme sous lequel il est connu, et se consacra à la philosophie (1850). Après avoir dirigé un moment (1850) le « Diritto », journal de la gauche parlementaire, il fonda, en 1854, la revue *la Ragione* (la Raison), qui dura quatre ans. Franchi fut nommé professeur à l'université de Padoue (1860), puis à l'académie de Milan (1863). Sa doctrine ressemble assez au criticisme de Renouvier, qu'il a d'ailleurs contribué à faire connaître en Italie. Ses principaux ouvrages sont : *la Filosofia delle scuole italiane* (1852); *la Religione del secolo* XIX (1853) ; *Del sentimento* (1854); *il Rationalismo del popolo* (1856); *Saggi di critica e polemica* (1871 ; *Su la teorica del giudizio* (1870).

FRANCHINI (Pietro), mathématicien italien, né à Partighano, près Lucques en 1768, mort à Lucques en 1837. Il entra dans les ordres, professa les mathématiques à Rome et à Lucques. Il a laissé des ouvrages sur des questions d'analyse et sur l'histoire des mathématiques.

FRANCHIPANE n. f. Comm. Espèce de toile peinte.

— Bot. V. FRANGIPANE.

FRANCHIPANIER n. m. Bot. V. FRANGIPANIER.

FRANCHIR (rad. *franc*, homme libre) v. a. Autref. Rendre franc, affranchir. ‖ Auj. Passer, traverser en sautant ou autrement : FRANCHIR *un fossé, une barrière*. FRANCHIR *un défilé, un détroit, le seuil de la porte*.

— Fig. Aller au delà de ; ne pas être arrêté par : FRANCHIR *toutes sortes de difficultés, les bornes du devoir*. ‖ *Franchir le mot*, Dire le mot qu'on hésitait à prononcer. (Vx.)

— Mar. *Franchir une voie d'eau*, En être maître ; épuiser au moyen des pompes plus d'eau qu'il n'en entre dans le bâtiment. ‖ *Franchir une pompe*, Enlever l'eau que contient le récipient dans lequel plonge le pied de la pompe.

— v. n. Devenir franc, libre. (Vieux.)

— Mar. En parlant du vent, Devenir plus favorable, adonner. ‖ Se renflouer, en parlant d'un navire échoué.

— ALLUS. HIST. : **Franchir le Rubicon**. V. RUBICON.

FRANCHISE (rad. *franc*) n. f. Autref. Condition libre : *Octroyer une charte de* FRANCHISE. ‖ Liberté de celui qui n'est pas dominé par l'amour : *Que craignez-vous? Quelque vol de mon cœur, quelque assassinat de ma* FRANCHISE. (Mol.) [Vx.] ‖ Exemption, immunité : *Correspondre en* FRANCHISE. *Toutes les villes murées avaient des* FRANCHISES.

— Sincérité, loyauté : *La* FRANCHISE *ne consiste pas à dire tout ce qu'on pense, mais à penser tout ce qu'on dit.*

— Comm. Exemption déterminée par les lois ou les règlements en matière de taxes ou d'impôts. ‖ *Franchise douanière*, Exonération des droits pour les marchandises qui entrent ou sortent par les frontières d'un pays. ‖ *Franchise postale*, Gratuité du transport par la poste de la correspondance ou de certains objets assimilés à la correspondance. ‖ *Franchise télégraphique*, Double avantage de la priorité de la transmission et de l'exonération de la taxe dont jouissent certaines personnes. ‖ En T. d'assurances maritimes, Retenue opérée par l'assureur sur le payement qu'il doit faire à l'assuré en cas d'avaries.

— Hist. Droit d'asile attaché à certains lieux : *Les* FRANCHISES *des églises ne sont point admises en France*. ‖ Lieu où l'on peut jouir du droit d'asile : *On ne saurait le prendre en ce lieu-là, c'est une* FRANCHISE. ‖ Faculté que possédaient les ouvriers qui ne pouvaient acheter une maîtrise de travailler pour leur compte en des lieux ou des quartiers déterminés d'une ville : *Il n'est pas maître, mais il travaille dans un lieu de* FRANCHISE.

— Littér. et beaux-arts. Qualité de ce qui est franc, hardi : FRANCHISE *de l'expression, du crayon, du pinceau, du ciseau*. FRANCHISE *du dessin, du coloris*.

— Mar. *Franchise d'avaries*, Clauses qui restreignent la responsabilité de l'assureur. ‖ *Marchandises en franchise*, Marchandises importées sans payer les droits de douane.

— SYN. **Franchise, sincérité**. La *sincérité* consiste à ne pas trahir la vérité; la *franchise*, à la dire ouvertement. On peut être sincère soi-même et avec les autres ; on ne peut être franc qu'avec autrui.

— ANTON. **Cachotterie, dissimulation, ruse, sournoiserie. — Affectation, fausseté, hypocrisie.**

— ENCYCL. Comm. En matière d'assurances maritimes, la franchise a un double but :

1° Exonérer les assureurs des avaries de route qui sont trop peu importantes pour exiger un dédommagement et qui, le plus souvent, n'offrent pas le caractère d'avaries, car elles sont inhérentes à la matière transportée et constituent ce que l'on nomme, en droit, *le vice propre de la chose*;

2° Permettre à l'assureur de prendre des primes égales pour des marchandises similaires sans chercher si, malgré leur similitude, les marchandises n'ont pas une chance différente d'*avariabilité*, chose qui serait très difficile à déterminer.

— Dr. intern. Le terme de *franchise* se réfère à certaines immunités de l'agent diplomatique à l'étranger. On distingue : 1° la franchise de l'hôtel de l'agent (les autorités locales ne peuvent en principe y pénétrer sans le consentement de l'agent, pour y exercer des perquisitions et autres actes de leur ministère); 2° la franchise d'impôts (l'agent diplomatique est exempt notamment des contributions personnelles et du logement des gens de guerre ; il paye, au contraire, les impôts indirects et l'impôt foncier pour les immeubles qu'il possède dans le pays); 3° la franchise du quartier. (Cette franchise, qui n'existe plus de nos jours, consistait, au XVIIe et même au XVIIIe siècle, dans le droit pour un agent diplomatique, en arborant sur la porte de son hôtel les armes de son souverain, à affranchir de la juridiction locale toutes les maisons situées dans l'arrondissement de son hôtel.)

— Post. *Franchise postale*. La franchise postale s'étend aujourd'hui à un très grand nombre de cas énumérés au *Manuel des franchises*, publié par l'administration des postes. La franchise peut être : *illimitée* (quand elle s'exerce sans distinction de personnes ni de lieux) ou *limitée* ; *réciproque* (quand l'expéditeur et le destinataire ont, l'un et l'autre, le droit d'expédier ou de recevoir en franchise) ou *non réciproque*. — La franchise illimitée n'existe que pour trois personnes : le président de la République, le ministre du commerce, le sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphes. Un certain nombre de hauts personnages jouissent de la franchise illimitée, mais à la réception seulement : les présidents du Sénat et de la Chambre des députés, les ministres, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le gouverneur général de l'Algérie, etc.

Les autorités militaires avec lesquelles le public peut communiquer en franchise sont, outre le grand chancelier de la Légion d'honneur, le gouverneur militaire de Paris et le commandant de la place de Paris, le chef d'état-major général de l'armée et les commandants de corps d'armée.

En outre, beaucoup d'autres représentants de l'autorité militaire ont la franchise entre eux ou avec les autorités civiles, pour les besoins de leur service et dans les limites de leur commandement.

Les militaires ont droit à la franchise postale quand ils sont en campagne. Toutes les lettres qui leur sont alors adressées, de même que celles expédiées par eux, sont exemptes de la taxe, à la seule condition de ne pas dépasser un poids déterminé. Les correspondances de service ont droit, dans les mêmes conditions, à la franchise, quel que soit leur poids, mais doivent porter sur l'adresse le contreseing de l'officier ou fonctionnaire expéditeur.

FRANCHISSABLE (*chi-sabl'*) adj. Qui peut être franchi : *Une rivière* FRANCHISSABLE.

FRANCHISSEMENT (*chi-se-man*) n. m. Action de franchir : *Le* FRANCHISSEMENT *des remous offre de grandes difficultés*.

— Fortif. *Gradins de franchissement*, Gradins pratiqués dans un épaulement pour permettre à ceux qu'il protège de le franchir à un moment donné, afin d'agir offensivement. ‖ *Franchissement du fossé*, Passage du fossé pendant l'attaque, au moyen de ponts-échelles ou ponts volants jetés d'un bord à l'autre.

FRANC-HOMME (*fran-kom'*) n. m. Dr. féod. Possesseur d'un fief franc de toute servitude, qu'il fût noble ou roturier. (Une différence existait pourtant entre l'un et l'autre : le noble jouissait d'une franchise absolue ; le roturier ne l'avait qu'autant qu'il demeurait sur son fief. A l'origine, la possession d'une terre noble n'anoblissait pas, mais procurait seulement au roturier, sur sa terre, la même franchise qu'à un noble.) ‖ Pl. *Des* FRANCS-HOMMES (*fran-zom'*).

FRANCHOMME (Auguste-Joseph), violoncelliste français, né à Lille en 1808, mort à Paris en 1884. Premier prix du Conservatoire, en 1825. Membre de la Société des concerts dès sa fondation, en 1828, il organisa, avec le violoniste Allard, une société de musique de chambre qui interpréta les chefs-d'œuvre classiques. En 1816, il fut nommé professeur au Conservatoire. Il a publié un concerto, douze caprices, plusieurs thèmes variés, des nocturnes et divers morceaux de genre. A signaler un duo pour piano et violoncelle sur des motifs de *Robert le Diable*, écrit par lui avec Chopin, dont il était l'intime ami.

FRANCHOYS, nom d'une famille de peintres flamands du XVIIe siècle. — LUCAS **Franchoys**, dit *le Vieux*, né et mort à Malines (1574-1643), a laissé quelques compositions religieuses, dont une *Education de la Vierge*, aujourd'hui à Anvers. De ses deux fils, l'un, PIETER **Franchoys** (1601-1654), fut un excellent portraitiste ; l'autre, LUCAS **Franchoys**, dit *le Jeune* (1616-1681), travailla avec Rubens.

FRANCIA. Biogr. V. RAIBOLINI.

FRANCIA (José Gaspar Tomas Rodriguez), dictateur du Paraguay, né dans la province de Paulo (Brésil) en 1756, mort en 1840. Il s'établit comme avocat dans sa ville natale et devint procureur-syndic, puis alcade. Après le *pronunciamiento* de 1811, il fit partie de la junte provisoire constituée par les insurgés, et de la junte de gouvernement qui suivit la proclamation de l'indépendance du Paraguay. En 1813, un congrès remplaça cette junte par deux consuls : Yegros et le docteur Francia. Puis Yegros fut éliminé, et une nouvelle assemblée nomma Francia dictateur pour trois ans. Enfin, à l'expiration de ses pouvoirs, en 1817, Francia réussit à se faire décerner la dictature à vie. Dès lors, son autorité ne connut plus de frein. Il s'efforça surtout de s'attacher l'armée : il la réorganisa et l'augmenta. En même temps, il supprima les municipalités et se réserva la nomination des alcades. Il réprima impitoyablement toute opposition contre sa personne. En 1820, il fit mettre à mort Yegros et quarante de ses partisans accusés de conspiration ; trois cents autres personnes furent jetées en prison. Il fit cultiver le pays pour son compte, et rétablit la corvée pour la rentrée des récoltes. Toute sa politique extérieure tendit à une séquestration absolue du Paraguay.

FRANCIA (SIERRA DE), massif montagneux au S. de Salamanque, en Espagne, dans la partie ouest de la sierra de Gata. Son point culminant, la *Peña de Francia*, atteint 1.734 mètres.

FRANCIABIGIO (Francesco DI CRISTOFANO BIGI, dit), peintre italien de l'école florentine, né à Florence en 1482, mort en 1525. Élève d'Andrea del Sarto, il fut un des plus habiles peintres à fresque de son temps ; mais il manqua d'imagination. Parmi les fresques de cet artiste, exécutées à Florence, nous citerons : le *Retour de Cicéron à Rome*, dans le grand salon de la villa de Poggio-Cajano ; *Saint Thomas d'Aquin*, au couvent de Sainte-Marie-Nouvelle ; *Saint Jean-Baptiste se retirant au désert*, et *Saint Jean-Baptiste rencontrant Jésus enfant, la Vierge et saint Joseph*, au cloître du Scalzo, de Florence ; *le Mariage de la Vierge*, au cloître de l'Annunziata (1513), composition dont quelques parties sont fort belles, mais que l'artiste mutila lui-même, parce qu'on l'avait découverte, à l'occasion d'une fête, avant qu'il y eût mis la dernière main. Les peintures à l'huile de Franciabigio sont fort nombreuses ; mentionnons une *Sainte Famille*, au palais Strozzi ; *Temple d'Hercule, la Madone avec saint Jean*, au musée de Florence ; *le Mariage de la Vierge* (Berlin) ; *David observant Bethsabée* (Dresde, 1523).

FRANCIADE (*si* — rad. *France*) n. f. Chronol. Période du calendrier républicain, composée de quatre années, dont trois étaient communes et la quatrième bissextile.

Franciade (LA), poème épique inachevé, de Ronsard (1572). — Ce poème est la mise en œuvre d'une légende racontée par Frédégaire, Jean Le Maire, Jean Bouchet. En voici le sujet : Francus, fils d'Hector, a échappé à la fureur des Grecs ; il vit à Buthrote, près d'Andromaque et d'Hélénin (Helenus). Les Destins l'appellent à fonder un nouvel empire. Il part, protégé par Mars et Cybèle, objet de la haine de Junon et de Neptune. Une tempête le jette sur le rivage de la Crète, où règne Dicée. Les deux filles de ce roi, Clymène et Hyante, s'éprennent en même temps de Francus. La première, dévorée de jalousie, se jette dans la mer. Hyante, qui est prophétesse, dévoile l'avenir à Francus et fait défiler devant lui tous les rois de France qui doivent descendre de lui, depuis le légendaire Pharamond jusqu'à Charlemagne. Ronsard, qui voulait faire un poème en douze chants, s'est arrêté au quatrième. *La Franciade*, œuvre longtemps désirée et attendue par les contemporains, est un poème manqué. Le vers employé par Ronsard est le décasyllabe, dont le rythme, léger et rapide, jure avec le ton héroïque de l'épopée. Ronsard a eu le tort de prendre pour sujet une légende sans consistance, qui n'avait aucune racine dans les croyances nationales. Enfin, il n'y a presque rien d'original dans la marche et dans les épisodes du poème : ce ne sont partout qu'imitations d'Homère et surtout de Virgile. Si l'on joint à ces défauts des invraisemblances énormes et une minutie fâcheuse dans les détails descriptifs, on comprendra l'échec de Ronsard dans l'épopée.

FRANCIADE, nom que se donna la ville de Saint-Denis pendant la période révolutionnaire, avec l'assentiment de la Convention.

Francillon, comédie en trois actes, d'Alexandre Dumas fils (Théâtre-Français, 1887). — Francillon, la femme de Lucien de Riverolles, un galant homme insignifiant et correct, aime son mari, mais tient le mariage pour un engagement mutuel, et prévient Lucien que, s'il la trompe, elle le trompera. Or Lucien trompe, en effet, Francillon, en allant rejoindre au bal de l'Opéra, pour un motif d'ailleurs avouable, son ancienne maîtresse. Francillon l'y suit, et, pour se venger, emmène souper un inconnu de bonne mine à la Maison-d'Or, puis, le lendemain, raconte à Lucien sa petite expédition et lui laisse croire qu'elle a poussé les choses jusqu'au bout. Les deux époux s'apprêtent déjà à la séparation, lorsque, dans le clerc de notaire venu chez eux pour établir l'état respectif de leurs fortunes, Francillon reconnaît son cavalier de l'autre nuit. Lucien le soumet à un interrogatoire ; il finit par avouer qu'il n'a rien obtenu. Mais, s'il cachait la vérité par discrétion chevaleresque? Une amie de Francillon dit à la jeune femme que son inconnu s'est vanté de l'avoir possédée. « Il en a menti ! » s'écrie-t-elle. Et, dès lors, Lucien n'a plus qu'à implorer son pardon. *Francillon* est une des comédies les plus vives, les plus rapides, les plus brillantes de Dumas fils.

FRANCILLON (Robert Edward), littérateur et journaliste anglais, né en 1841 à Glocester. Avocat, il a collaboré à divers journaux et revues et s'est fait connaître par des romans ; entre autres : *Earl's Dene* (1870) ; *Pearl and Emerald* (1872) ; *Zelda's fortune* (1873) ; *Olympia* (1874) ; *A dog and his shadow* (1876) ; *Strange waters* (1878) ; *Queen Cophetua* (1880) ; *a Real Queen* (1884) ; etc. On lui doit encore des *Contes de Noël* et *National characteristics* (1872) ; *Flora and fauna of London* (1872).

FRANCIN (*sin*) n. m. Parchemin de qualité supérieure.

FRANCION, personnage légendaire. V. FRANCUS.

Francion (LA VRAIE HISTOIRE COMIQUE DE), publiée en 1622, par Charles Sorel de Sauvigny, sous le pseudonyme de NICOLAS DU MOULINET, sieur DU PARC. Ce roman fut toujours désavoué par son auteur, malgré son succès. — Le héros, Francion, ancêtre des Gil Blas et des Figaro, a mené une vie des plus mouvementées ; il raconte son enfance, son éducation au collège, ses débuts dans la vie de gentilâtre pauvre, ses tentatives dans le monde des beaux esprits. On le voit poursuivre de ses assiduités une dame Laurette et jouer au mari des tours dont il est lui-même la victime, puis s'éprendre d'une Italienne, Naïs, qu'il finit par épouser après de nombreuses mésaventures. Le principal intérêt de ce livre, c'est qu'il est le premier et un des rares romans réalistes du XVIIe siècle. Sorel décrit les mœurs des bourgeois, du peuple, des paysans, des bas-fonds parisiens, des voleurs, avec beaucoup de couleur, de verve et de gaieté. Comme Rabelais, il s'attaque à ceux qui rendent mal la justice ; il s'en prend à l'Université, lorsqu'il nous présente le collège de Lisieux ou le régent Hortensius. Il nous introduit dans les milieux littéraires et se moque des précieux. Sous des pseudonymes, il fait défiler Malherbe, Balzac, Racan, Théophile, etc. *Francion* offre donc, entre le comique de ses inventions bouffonnes, un sérieux intérêt historique.

FRANCIQUE (*sik'*) adj. Hist. Qui appartient, qui a rapport aux Francs.

— Linguist. *Langue francique*, Ancien idiome des Francs.

— ENCYCL. Linguist. Le terme de *francique* (allem. *fränkisch*) est employé par les linguistes pour désigner : 1° tout dialecte germanique en usage dans les anciennes tribus franques ou dans les groupes ethniques modernes qui descendent de ces tribus ; 2° la langue des compagnons de Clovis. C'est surtout dans ce second sens que les linguistes français emploient le mot « francique » ; pour le premier sens, ils se servent plutôt du terme de « franconien ». Le francique proprement dit ou langue des Francs établis en Gaule appartient à la branche occidentale du moyen allemand (*Westmitteldeutsch*). Il a disparu rapidement, sans laisser de postérité. On ne peut guère l'étudier que dans les noms propres cités par les historiens comme Grégoire de Tours et Frédégaire, ou inscrits sur les monnaies mérovingiennes et dans les diplômes royaux originaux. Les gloses malbergiques de la loi Salique constituent également une source très importante. Malheureusement, ces divers monuments présentent des fluctuations orthographiques qui rendent toute restitution fort conjecturale.

— BIBLIOGR. : H. d'Arbois de Jubainville, *Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne* (Paris, 1900).

FRANCIS (Philip), littérateur irlandais, né à Dublin vers 1708, mort en 1773. Il mena une existence agitée, fonda en Angleterre une maison d'éducation, puis remplit des fonctions ecclésiastiques. On lui doit des tragédies, une traduction en vers des *Œuvres d'Horace*, etc.

FRANCIS (sir Philip), écrivain politique irlandais, fils du précédent, né à Dublin en 1740, mort à Londres en 1818. Il devint premier clerc au War-Office (1762), et fut bientôt connu du public par ses pamphlets mordants. On a cru pouvoir démontrer jusqu'à l'évidence qu'il est l'auteur de ces fameuses *Lettres de Junius* qui ont révolutionné le monde politique anglais, et qui ont été attribuées tour à tour à tous les personnages marquants de l'époque. En 1773, Francis fut nommé membre du conseil du Bengale. Il fit à Warren Hastings une opposition des plus violentes, qui aboutit à un duel sensationnel et l'obligea à démissionner. Il revint en Angleterre, se fit élire à la Chambre des communes par Yarmouth (1784), s'occupa activement des affaires de l'Inde et réunit contre Hastings le formidable dossier qui devait conduire à sa perte ce gouverneur général. Il espérait bien le remplacer, mais cet espoir fut déçu. Francis se retira de la vie publique, en 1813. Ses écrits ont été réunis sous le titre de *Memoirs of sir Philip Francis, with correspondance and journals* (1867).

FRANCIS (Marie-François-Denis LEROI, baron D'ALLARDE, connu au théâtre sous le nom de), auteur dramatique français, né à Besançon en 1778, mort vers 1840. Il écrivit des pièces charmantes, brillantes de traits étincelants, de couplets piquants, qu'on chantait partout. La plus populaire de ses productions est sans contredit *les Chevilles de maître Adam*, vaudeville en un acte, fait en société avec Moreau, et joué aux Variétés-Montansier en 1805. Il fut le signal d'un genre de vaudeville plus élevé que celui qui jusqu'alors avait fait la fortune du théâtre. Auparavant, Francis avait déjà donné : *Arlequin aux Petites-Maisons* (1801) ; *Arlequin musard* ou *J'ai perdu le temps* (1804). Parmi les vaudevilles, à-propos, comédies, etc., qu'il produisit, soit seul, soit en collaboration avec Désaugiers, Dartois, du Mersan, Brazier, Chazet, Moreau, Théaulon, etc., on peut citer : *Mars en carême* ou *l'Olympe au rocher de Caucale* (1806) ; *Jocrisse aux enfers* ou *l'Insurrection diabolique* (1809) ; *M. Brouillon* ou *l'Ami de tout le monde* (1813 ; *l'Homme entre deux âges* (1814 ; *la Fille mal gardée* ou *la Coupe des foins* (1822) ; *l'Enfant de Paris* ou *le Débit de consolation* (1823) ; *l'Imprimeur sans caractère* ou *le Classique et le Romantique* (1824 ; *le Capitaliste malgré lui* (1826 ; *les Trous à la lune* ou *Apollon en faillite* (1826) ; *Gallet* ou *le Chansonnier droguiste, Caponnet* ou *l'Auberge supposée, Ma tante Urlurette, l'Un après l'autre, les Joueurs, le Protecteur, le Testament de Carlin, Arlequin, tyran domestique ; Comme on s'aime à Montmorency, les Cris de Paris, les Dieux à Tivoli*, etc., sans compter les pièces restées manuscrites. On a encore de lui un volume de *Chansons* (1824) et une foule de couplets fournis au recueil du *Caveau moderne*.

FRANCIS (John), éditeur anglais, né en 1811, mort en 1877. Il entra dans l'administration du journal littéraire l'« Athenæum », dont il devint bientôt le directeur et l'éditeur, qu'il fit prospérer rapidement et dont il augmenta l'influence dans de larges proportions.

FRANCIS (Francis MORGAN, dit), naturaliste anglais, né à Seaton (Devonshire) en 1822, mort à Twickenham en 188. Ingénieur civil, il devint commissaire des pêcheries d'huîtres d'Irlande (1869). On lui doit des traités de pêche, notamment : *Book of angling* (1867 ; *By lake and river* (1870) ; des ouvrages de pure imagination : *Pickakilife* (1851) ; *the Real Salt* (1851 ; *Newton Dogane* (1859) ; *Sidney Bellew* (1870), etc ; un ouvrage d'érudition : *the Diplomatic History of the Greek War* (1878 ; etc.

FRANCISATION (*si-on* — rad. *franciser*) n. f. Action de revêtir de la forme française, son résultat : *La* FRANCISATION *d'un terme anglais*.

— Dr. comm. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Dr. comm. Comme les personnes, le navire doit avoir une nationalité dont la preuve est faite par un titre que l'on appelle, en France, l'acte de *francisation*. Pour acquérir ou conserver la francisation, un navire doit appartenir par moitié au moins à des Français résidant en France, dans les colonies ou possessions françaises ; ou bien encore à des Français qui, tout en résidant à l'étranger, peuvent prouver qu'ils ont conservé leur nationalité et qu'ils sont associés d'une maison de commerce française faisant le commerce en France ou dans une possession française. — Les droits de francisation se calculent sur le tonnage net. — Les navires construits à l'étranger doivent, préalablement à leur francisation, payer un droit d'importation calculé par tonneau de jauge brute, et variable suivant que le navire a été construit dans un pays admis au bénéfice du tarif minimum ou soumis au tarif général. Ces navires, lorsqu'ils sont encore à l'étranger, peuvent arborer proviseirement le pavillon français, à condition d'être, par les consuls français, pourvus d'un congé et, lorsqu'ils font route non pour la France, mais pour un pays étranger, moyennant, en outre, le versement au consulat du montant présumé des droits d'importation.

Sont dispensés de l'acte de francisation, quel que soit leur tonnage : les canots et chaloupes dépendant des navires pourvus d'un acte de francisation ; les bâtiments appartenant aux administrations publiques ; les bateaux dragueurs et ceux employés au transport des vases ; les embarcations qui naviguent dans les rivières soumises à

la côte algérienne et les bateaux qui naviguent à l'intérieur des ports ou dans la Seine sont dispensés [illegible] aux de 2 tonneaux et au-dessous appartenant à des [illegible] du littoral et qui ne sont servent que pour leur usage et ceux de leur famille, les embarcations de 2 tonneaux et au-dessous employées à la pêche côtière et à la [illegible] de rare, les bateaux de plaisance de 10 tonneaux et au-dessous qui ne se livrent à aucune opération commerciale.

Aux colonies, les navires peuvent être pourvus d'un brevet de francisation provisoire, mais ce n'est que dans un port de France ou d'Algérie qu'ils obtiennent la complète francisation avec les droits et privilèges qui en découlent.

FRANCISCAIN (*si-skin*) — du lat. *Franciscus*, François, n. m. Religieux de l'ordre fondé par saint François d'Assise. — *Franciscains spirituels*. Nom que se donnèrent des franciscains qui se séparèrent de leur ordre et fondèrent une secte hérétique.

— Adjectiv. Qui se rapporte aux franciscains ou à leur ordre, qui en dépend. *Religieux* FRANCISCAINS. *École* FRANCISCAINE.

ENCYCL. Saint François d'Assise avait appelé, par humilité, *minorites*, puis *frères mineurs*, c'est-à-dire les moindres, *minores*, les religieux qui embrassèrent sa règle. Le nom de frères mineurs » leur est resté; cependant, on les désigne plus souvent encore sous le titre de *franciscains*. En France, avant la Révolution, on les appelait ordinairement *cordeliers*. D'après la règle, approuvée en 1215 par Innocent III et confirmée solennellement par Honorius III en 1223, les franciscains, pour enseigner aux hommes le dédain des richesses, sont tenus d'observer eux-mêmes une pauvreté absolue et de ne rien posséder; ils doivent vivre d'aumônes et prêcher l'évangile aux pauvres. Vêtus d'une robe de bure, grise ou de couleur plus ou moins foncée suivant les observances, ceints à la taille d'une longue corde munie de nœuds, ils portent un manteau de même étoffe que leur robe, ne sont chaussés que de sandales de cuir, et vont nu-tête, ou quelquefois coiffés d'un capuchon. Le fondateur a voulu que l'ordre fût gouverné par un *ministre général*; chaque province, par un *ministre provincial*; chaque couvent, par un *gardien*. Un chapitre général est tenu à des époques fixes.

Franciscain.

Aussitôt après leur fondation, les franciscains se répandirent rapidement en Italie, en France, en Espagne et en Angleterre. Le chapitre tenu, en 1223, en présence de saint François, réunit déjà plus de cinq mille frères. En 1261, ils possédaient huit mille maisons; leur nombre alla croissant pendant le moyen âge, malgré des querelles intestines. Le P. Élie de Cortone, successeur de saint François, apporta des adoucissements à la règle; des religieux, sous la conduite de Césaire de Spire (d'où leur nom de *césarins*), protestèrent avec succès en faveur de la stricte observance. De plus graves dissensions (v. CORDELIERS) amenèrent la condamnation d'une minorité d'exaltés, appelés *spirituels*, *fratricelles*, *frères de la vie pauvre*. Des réformes successives donnèrent naissance à différentes branches qui, bien que vivant de leur vie propre, restèrent attachées à la souche commune.

On distinguait autrefois les *observants*, les *réformés*, les *déchaussés* ou *alcantarins*, les *récollets*, tous soumis d'ailleurs au même général. Léon XIII a aboli ces noms divers et ramené ces observances à une unité complète sous le nom unique de *frères mineurs*. A côté de cet ordre il faut citer : les *capucins*, les *conventuels*, le *tiers ordre régulier*, communautés qui ont chacune leur vie et leur chef.

Franciscaine.

Les franciscains dissous et dispersés par la Révolution, ont été depuis reconstitués en France. Ils forment encore l'ordre religieux le plus nombreux. Ils ont donné à l'Église des saints, papes, cardinaux, docteurs, tels que Alexandre de Hales, saint Bonaventure, Roger Bacon, Duns Scott, Guillaume Occam, etc.

FRANCISCAINE (*si-skèn'*) n. f. Religieuse de l'ordre de saint François d'Assise.

— ENCYCL. L'ordre religieux des *franciscaines* fut fondé en 1212 par sainte Claire, Saint François d'Assise ne réalisant leur règle. Elles prirent aussi le nom de *damianistes*, du monastère de saint Damien, puis celui de *clarisses*, en souvenir de leur fondatrice. Elles se partagèrent en trois branches : *urbanistes*, *capucines* et *clarisses* proprement dites. V. CLARISSES.

FRANCISCO de Vitoria, théologien espagnol de l'ordre de Saint-Dominique, né à Vitoria vers la fin du XVe siècle, mort à Salamanque en 1540. Il étudia à Paris, puis professa la théologie à Salamanque. Parmi les écrits publiés après sa mort, et souvent réédités, citons : *Theologiæ relectiones* (1565), *De sacramentorum Ecclesiæ* (1561).

FRANCISCUS (*si-skuss*) — du lat. *Franciscus*, François, n. m. Métrol. ancien. Monnaie de billon, d'un de la valeur de 10 deniers, frappée par François Ier et marquée d'un F couronné.

FRANCISER (*si-zé*) — rad. *français*, v. a. Donner les mœurs ou la physionomie française à : *La toute puissance de l'imagination* A FRANCISÉ *l'Écosse au XVIe siècle*. (H. Beyle.)

Franciser un mot. Lui donner la forme française. *L'usage* A FRANCISÉ *beaucoup de noms latins ou grecs*.

Se franciser, v. pr. Prendre l'air, le maintien, les manières des Français.

— Gramm. Prendre la forme française.

FRANCISIE (*si-zi*) ou **FRANCISIA** (*si*) n. f. Sous-genre d'escabrions, comprenant des formes dont les lames portent des fissures dans la région intermédiaire. L'espèce type des francisies est un escabrion hérissé, d'Australie, long de 4 centimètres, la *francisia spinosa*.

FRANCISME (*sissm'* — rad. *Franc*) n. m. Nom ancien du gallicisme.

FRANCISQUE (*sissk'* — rad. *Franc*) n. f. Hache de guerre, en usage chez les Germains et les Francs.

ENCYCL. La *francisque* rentre dans la catégorie des cognées; le fer est évidé, surtout en dessous, par des courbes douces, qui se sont conservées dans les haches de mineurs et de sapeurs jusqu'au XVIIe siècle. Il y eut des francisques de toutes tailles : certaines, assez petites, ont un fer à peine recourbé, rappelant les merlins actuels; d'autres, plus grandes, lourdes, recourbées, mais à tranchant presque rectiligne, ont la lame plate, large et étendue. Dans un troisième type, le fer s'élargit régulièrement en quart de cercle. D'une façon générale, on peut dire que les grandes haches d'armes danoises, en forme de doloire, qui demeurèrent en usage jusqu'à la fin du XIIIe siècle, sont une modification de la francisque à fer large, tandis que les merlins d'armes encore aujourd'hui en usage dans la Perse et le nord de l'Inde continuent le type de la francisque à fer étroit. Comme on le voit, la francisque est le type des haches d'armes à un seul tranchant, ou merlin d'armes. Toutefois, on a trouvé des francisques presque semblables en tout à des haches d'armes à deux tranchants, c'est-à-dire à celles qui surmontaient les faisceaux des licteurs romains, dans le grand cérémonial; mais ces francisques bipennes (v. HACHE) sont extrêmement rares. Le Franc se servait de sa francisque comme arme de jet; quand il l'avait lancée sur l'ennemi, il se précipitait pour la reprendre, la framée ou la scramasaxe à la main. Au repos, il la portait pendue à la ceinture. Quand il était mort, on la posait en travers sur ses jambes, dans le tombeau, afin qu'il pût s'en aider pour combattre dans le pays des esprits.

Francisques.

FRANCISQUINE, type de soubrette, dans les comédies italiennes. Ce type, qui se rattache au type plus général de Colombine, fut créé en 1578, à Paris, par Sylvia Roncagli, de la troupe des *Gelosi*. C'était celui d'une servante avenante, mais rusée et perfide. — FRANCISQUINE était également le nom de guerre d'Anne Begot, femme ou concubine de Tabarin; les rôles que celle-ci jouait sur la place Dauphine étaient, en général, ceux d'une virago.

FRANC-JUGE n. m. Membre d'un tribunal secret qui existait en Allemagne aux XIVe et XVe siècles, et dont l'histoire est en partie légendaire. ‖ Pl. *Des* FRANCS-JUGES.

— ENCYCL. On fait remonter l'institution du tribunal des *francs-juges* à Charlemagne. Les empereurs allemands le protégèrent et, parfois même, le présidèrent. Le souverain se faisait recevoir membre du tribunal à son couronnement. L'admission était entourée de cérémonies symboliques. Ceux qui trahissaient le serment étaient condamnés à un cruel supplice. Les séances du tribunal secret ou Sainte-Wehme, dont le siège principal était à Dortmund, en Westphalie, se tenaient, durant la nuit, dans une forêt ou dans des lieux souterrains. A l'ouverture de la séance, les francs-juges et leur chef, le franc-comte, se démasquaient. La sentence, qui entraînait généralement la mort, était exécutée immédiatement. L'exécuteur laissait auprès du cadavre un poignard d'une forme particulière, qui faisait connaître au nom de quelle autorité le coupable avait été exécuté. Aux XIVe et XVe siècles, le nombre des francs-juges se serait élevé à plus de cent mille. Dans les désordres violents du moyen âge, les francs-juges rendaient des services par leur juridiction impitoyable. A mesure que les tribunaux réguliers s'organisèrent, leur autorité s'affaiblit. Empereurs, seigneurs et bourgeois des villes se liguèrent contre eux. Les francs-juges finirent par se fondre dans ces sociétés secrètes qui jouèrent un rôle important en Allemagne, au commencement du XIXe siècle.

FRANCK ou **FRANCKEN**, nom d'une famille de peintres flamands des XVIe et XVIIe siècles. Cette famille ne compte pas moins de trente membres. Tous ces Franck ou Francken furent des *romanistes*, c'est-à-dire qu'ils continuèrent l'école de Floris, en mêlant inégalement le goût italien et le génie flamand. Ses principaux membres furent : **Franck** ou **Francken** (JÉRÔME), dit *le Vieux*, peintre flamand, né en 1540, mort en 1610. Après un long séjour à Rome, il se rendit à Paris, à la cour de Henri III, dont il fit le portrait, aujourd'hui perdu. Le musée d'Anvers possède de lui, notamment, une *Cène* et *le Martyre des saints Crépin et Crépinien*. — **Franck** ou **Francken** (FRANZ Ier), dit *le Vieux*, frère du précédent, né en 1542, mort à Anvers en 1616. Il exécuta des peintures pour la cathédrale d'Anvers et la décoration d'une salle des séances pour la municipalité de la même ville. De son œuvre il ne reste qu'un très petit nombre de morceaux. Le triptyque de la cathédrale Notre-Dame d'Anvers offre des qualités sérieuses. L'un des volets représente *le Miracle d'Élie à Sarepta*; l'autre, *le Baptême de saint Augustin*; le panneau central, regardé comme le chef-d'œuvre de ce peintre, représente *Jésus au milieu des docteurs*. — **Franck** ou **Francken** (AMBROISE), dit *le Vieux*, frère des deux précédents, né à Herentals en 1544, mort à Anvers en 1618. Il acquit, comme peintre d'histoire, une grande réputation. Il fut nommé franc-maître de la confrérie de Saint-Luc et exécuta pour la ville d'Anvers plusieurs ouvrages importants. En 1582, on lui conféra le titre de « doyen de la gilde ». Il a laissé au musée d'Anvers *la Multiplication des pains*, vaste composition exécutée pour l'autel de la chapelle des boulangers; un grand triptyque représentant *la Cène*. A l'église Saint-Jacques de la même ville sont deux volets très remarquables : le premier représente *la Femme adultère*, le second *la Résurrection de la fille de Jaïre*. — **Franck** ou **Francken** (FRANZ II), dit *le Jeune*, fils de Franz Ier, né et mort à Anvers (1581-1642). Il se rendit en Allemagne, puis à Venise, et visita Rubens à Rome. Lorsqu'en 1605, dès son retour à Anvers, il entra dans la confrérie de Saint-Luc, il rapportait de ses voyages une ample moisson d'études et de souvenirs. En 1606, il peignit son *Christ en croix*, qu'on admire aujourd'hui dans la galerie de Vienne. Une manière vive, facile, ingénieuse, la richesse de la couleur, la délicatesse de la touche, distinguent cette œuvre, applaudie et digne de l'être. Au reste, Franck le jeune a peint, avec non moins de bonheur et de talent, des scènes d'un genre tout opposé; entre autres, *le Sabbat des sorcières* (1607) (Vienne), et les *Œuvres de miséricorde* (1608) (Anvers). Ami intime de Van Dyck, ce dernier fit de lui un superbe portrait. Parmi son œuvre brillante et nombreuse, citons : *la Vierge et l'Enfant Jésus* de la galerie d'Amsterdam, *la Réunion des musiciens* que possède Munich et les peintures du Louvre, dans lesquelles, d'ailleurs, le maître s'est révélé tout entier.

FRANCK (Adolphe), philosophe français, né à Liocourt (Meurthe) en 1809, mort à Paris en 1893. Il fit, à la Sorbonne, un cours complémentaire. Suppléant de Barthélemy-Saint-Hilaire au Collège de France, il y obtint la chaire de droit de la nature et des gens (1856-1886). Il avait été élu (1844) membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et fut longtemps membre du conseil supérieur de l'instruction publique. On lui doit, entre autres ouvrages : *Esquisse d'une histoire de la logique* (1838), *la Kabbale* ou *Philosophie religieuse des Hébreux* (1843); *Réformateurs et publicistes de l'Europe*, trois séries : *Moyen âge et Renaissance* (1863); *Dix-septième siècle* (1881); *Dix-huitième siècle* (1893); *Philosophie du droit pénal* (1864); *Philosophie en France à la fin du XVIIIe siècle* (1866); *l'Idée de Dieu dans ses rapports avec la science* (1891). Mais le nom de Franck est surtout attaché à son très utile *Dictionnaire des sciences philosophiques* (1875).

Franck était un esprit net et clair, mais peu original. Il exposa méthodiquement et défendit souvent heureusement les principes fondamentaux de l'éclectisme : la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la croyance au devoir, l'amour de Dieu, de l'humanité et de la patrie.

FRANCK (Joseph), organiste et compositeur français, né à Liége en 1820, mort à Paris en 1892. A Paris, il se faisait appeler **Joseph Franck, de Liége**. Il fut organiste aux Missions étrangères et à Saint-Thomas-d'Aquin, et publia de nombreux ouvrages musicaux, parmi lesquels : *Traité d'harmonie*; *l'Art d'accompagner le plain-chant*; *Nouvelle méthode de piano*; *Recueil* de 322 marches d'harmonie pour orgue ou harmonium; *Ode à sainte Cécile*, à grand orchestre; etc.

FRANCK (*César*-Auguste), organiste et compositeur français, né à Liége en 1822, mort à Paris en 1890. Il commença son éducation musicale à Liége et alla la terminer au Conservatoire de Paris. Dès 1846, il faisait exécuter un oratorio, *Ruth*. Il publia ensuite quelques compositions de divers genres, puis, vers 1858, il était nommé organiste de Sainte-Clotilde. En 1872, il était appelé à succéder à son maître Benoist comme professeur d'orgue au Conservatoire, et c'est surtout à partir de ce moment que la renommée commença à s'attacher à son nom. En même temps, son enseignement lui faisait, parmi ses élèves, des sectateurs ardents. Son nom servit, en quelque sorte, de porte-drapeau à toute une jeune école, qui exaltait son talent d'ailleurs incontestable, mais où une science profonde paraît à quelques-uns avoir souvent plus de part que l'inspiration.

César Franck.

Parmi les compositions de Franck, nombreuses et souvent importantes, citons : *Ruth*, *Rédemption*, *les Béatitudes*, oratorios; *Psyché*, *Rébecca*, poèmes symphoniques; *les Éolides*, pièce pour orchestre, et d'assez nombreuses pièces pour orgue et pour piano. Franck avait laissé la partition complète d'un grand opéra en quatre actes et un prologue, intitulé *Hulda*. Quatre ans après sa mort, en 1894, cet ouvrage a été représenté avec succès sur le théâtre de Monte-Carlo. Deux ans après était représentée au même théâtre, avec succès également, une autre de ses œuvres posthumes, *Ghiselle*, dont l'orchestration du premier acte avait été terminée par Franck.

FRANCKE (August Hermann), prédicateur et philanthrope allemand, né à Lübeck en 1663, mort à Halle en 1727. Il entra en relations avec Spener, le chef du piétisme. Mais les autorités voyaient avec défiance ces tendances nouvelles. On interdit les leçons bibliques de Francke, et lui-même dut quitter Leipzig (1690). Appelé à Erfurt comme pasteur, il y rencontra le même succès et les mêmes inimitiés. En 1691, il fut nommé pasteur à Halle et professeur de grec et de langues orientales à l'université de cette ville. Il réagit contre la scolastique et travailla à un vrai réveil de la vie religieuse. Il a condensé ses leçons dans deux principaux ouvrages : *Prælectiones hermeneuticæ* (1712) et *Monita pastoralia theologica* (1713). S'intéressant aux enfants pauvres, il en réunissait quelques-uns chez lui; il fut ainsi conduit à ouvrir, en 1695, une école dans sa propre maison. A la fin de la même année, il ajouta à son école un orphelinat. — Son fils, THÉOPHILE-AUGUSTE, pasteur et théologien, né et mort à Halle (1696-1769), réédita quelques ouvrages de son père; entre autres, son cours de théologie pastorale, sous ce titre : *Collegium pastorale* (1741-1743).

FRANCLIEU (Paul PASQUIER, marquis DE), homme politique français, né à Senlis en 1810, mort à Versailles en 1877. Député des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée nationale en 1871, il se fit remarquer par l'ardeur de ses opinions légitimistes et catholiques, signa l'adresse d'adhésion au *Syllabus*, accusa Thiers d'être le mauvais génie de la patrie, reprocha amèrement au duc d'Aumale, qui avait parlé de son dévouement pour le drapeau tricolore, de pactiser avec la Révolution, et demanda le rétablissement de la monarchie. Élu sénateur inamovible en 1875, il approuva, après le 16 mai 1877, le coup d'État parlementaire du maréchal de Mac-Mahon. On lui doit quelques brochures.

FRANC-LYONNAIS, petit pays de l'ancienne France, autour de La Neuville-l'Archevêque; jadis exempt de toutes taxes d'impôt et soumis seulement au don gratuit.

FRANC-MAÇON (de *franc*, et *maçon*; la *franc-maçonnerie* s'étant constituée sur le modèle des anciennes corporations de maçons) n. m. Membre de la franc-maçonnerie. ‖ Pl. *Des* FRANCS-MAÇONS.

— ENCYCL. V. FRANC-MAÇONNERIE.

Francs-maçons régénérés (LES), secte maçonnique qui existait, en 1787, au Canada, où la franc-maçonnerie était introduite depuis 1721.

Francs-maçons (SOCIÉTÉ DES **Anti-**), association qui s'était formée en Irlande, dans le comté de Down, en 1811. Elle était composée de catholiques ardents, et elle avait pour but de faire la guerre aux personnes affiliées à la franc-maçonnerie, quelles que fussent, d'ailleurs, leurs croyances religieuses. Les anti-francs-maçons, dont la secte porte le nom de *Franc-maçonnerie noire*, existent encore. Leur but est de combattre par tous les moyens en leur pouvoir l'œuvre de la franc-maçonnerie. V. JÉSUITE.

Francs-maçons de l'Église, nouvelle branche de la franc-maçonnerie, établie en Angleterre. Ses membres avaient en vue de rétablir les anciennes corporations architectoniques.

FRANC-MAÇONNERIE (rad. *franc-maçon*) n. f. Association, autrefois secrète, de personnes qui professent desprincipes de fraternité, se reconnaissent entre elles à des signes et à des emblèmes, et se divisent en groupes appelés *loges*. ‖ On dit aussi, par abréviation, MAÇONNERIE.

— ENCYCL. L'origine de la *franc-maçonnerie* remonte, d'après la légende, à Hiram, architecte du temple de Salomon, qui avait divisé déjà ses ouvriers en apprentis, en compagnons et en maîtres. D'après d'autres légendes, elle sort des mystérieuses initiations du paganisme, des croisades, de l'ancien ordre du Temple, des corporations ouvrières (*collegia artificum*) créées par Numa en 715 av. J.-C., de la société des *freemasons*, qui se maintint en Angleterre, après la retraite des Romains. L'opinion la plus généralement admise est que la franc-maçonnerie remonte aux corporations dont l'organisation date du VIIIe siècle. Les *loges* en lesquelles se groupèrent les maçons furent à la fois nationales et internationales : nationales par leur origine et leurs centres, internationales par les règlements, les grades et les secours mutuels. Le mouvement partit de l'Italie, gagna l'Angleterre, l'Allemagne, et engloba bientôt le reste de l'Europe. Erwin de Steinbach, l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, était à la tête d'une de ces sociétés de francs-maçons, qui construisirent les cathédrales gothiques. Les procédés des francs-maçons, tenus longtemps secrets, furent divulgués peu à peu : les sociétés maçonniques n'eurent plus leur raison d'être, mais elles se transformèrent en sociétés purement philanthropiques et politiques, et conservèrent, en souvenir du passé, des signes et des emblèmes, comme le tablier, l'équerre, le compas, « dont la haute signification symbolique, dit la *Constitution*, ne peut être révélée que par l'initiation ».

L'association maçonnique ne fut introduite en France qu'en 1725 par lord Derwent-Waters. En 1772, se fonda le *Grand Orient de France*, dont le siège est à Paris, et qui, jusqu'en 1801 (époque à laquelle des maçons dissidents constituèrent le *rit écossais*), étendit ses rameaux sur tout le territoire français, en Belgique, en Hollande et jusque dans l'Amérique du Sud. En 1804, le Grand Orient de France reconnut officiellement l'existence du rit écossais, d'où son nom de *rit écossais ancien accepté*.

Ces deux rits, qui ne diffèrent guère que par l'invocation sous laquelle ils se placent, le pas et le frappement (v. ce mot), sont, avec le rit anglais, les plus répandus. Les deux premiers prédominent en France. A côté de ceux-ci, viennent en tête de la nombreuse liste d'autres rits, existant nominalement pour la plupart : le *rit de Misraïm*, créé en 1816, et le *rit de Memphis*, postérieur au précédent. Tantôt redoutées et persécutées, tantôt considérées comme inoffensives et négligées, tantôt admises comme bonnes et protégées, les sociétés maçonniques se maintinrent jusqu'à nos jours.

La franc-maçonnerie recommande à ses adeptes la plus grande solidarité; elle a pour devise : *un pour tous, tous pour un*. Entre eux, les francs-maçons s'appellent *frère*, quels que soient leur position sociale et le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie maçonnique. Afin d'assurer à ses seuls adeptes les avantages de l'association, la franc-maçonnerie recrute ses membres par un mode d'initiation qui comporte des *épreuves physiques* et des *épreuves morales*.

Les premières, que beaucoup de maçons regardent comme surannées, ont pour but de frapper l'esprit du *profane* qui, suivant le terme consacré, *veut recevoir la lumière*. D'après les principes de la société, il ne suffit pas que le néophyte soit de bonnes vie et mœurs, foncièrement honnête et possède une instruction suffisante pour comprendre les enseignements maçonniques; il est encore nécessaire qu'il puisse braver le danger en face et lutter courageusement contre les difficultés de la vie, tout en suivant le droit chemin. Les épreuves morales complètent les précédentes en permettant à tous les francs-maçons présents à l'initiation de s'assurer, par la netteté des réponses du postulant, si celui-ci est apte à comprendre les travaux maçonniques. Un vote consacre son admission dans ce cas. Le nouvel admis reçoit alors le baiser fraternel du président de l'assemblée, qui lui indique les signes et attouchements qui désormais le feront reconnaître comme *frère* par tous les maçons du monde entier. En même temps, il reçoit le mot de passe, qui lui ouvrira toutes grandes les portes des assemblées maçonniques de tous les rits. Enfin, le président lui ceint autour des reins le tablier, insigne et emblème de sa situation d'initié aux mystères de la maçonnerie.

En termes maçonniques, on appelle *loge* ou *atelier* le lieu où se réunissent les francs-maçons. On nomme *temple* la salle close dans laquelle les francs-maçons se livrent à leurs travaux. Le président est dit *vénérable* ; c'est lui qui dirige les travaux de la loge. Il est aidé dans ses fonctions par un certain nombre de dignitaires, dont les quatre premiers et lui constituent les *cinq lumières* de l'atelier. Ce sont le 1er et le 2e *surveillant*, l'*orateur* et le *secrétaire*. Viennent ensuite : le *trésorier* chargé de réunir les cotisations des frères et les aumônes versées au *tronc de la veuve* ; l'*hospitalier*, les 1er et 2e *maîtres des cérémonies*, le *grand expert*, le *garde du sceau*, l'*archiviste bibliothécaire*, les 2e et 3e *experts*, le *couvreur du temple*, le *porte-étendard*, le *maître des banquets*, etc.

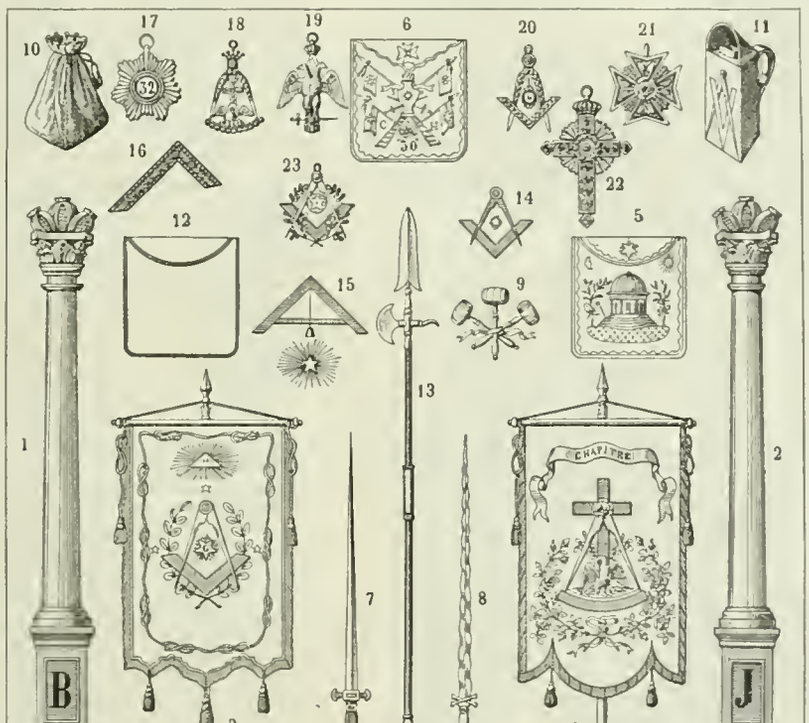

Attributs maçonniques : 1, 2. Colonnes du temple (B, colonne du Nord; J, colonne d'Orient); — 3. Etendard de loge, 1er, 2e et 3e degrés ; — 4. Etendard de loge chapitrale ; — 5. Tablier de maître ; — 6. Tablier de chevalier kadosch ; — 7. Glaive de tenue maçonnique ; — 8. Glaive flamboyant ; — 9. Maillets du vénérable, du 1er et du 2e surveillant ; — 10, 11. Troncs de la veuve ; — 12. Tablier d'apprenti ; — 13. Hallebarde de diacre ; — 14. Compas et équerre ; — 15. Niveau ; — 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23. Bijoux et récompenses maçonniques

Les loges se répartissent en quatre groupes : les ateliers symboliques, dont les membres se composent des nouveaux francs-maçons reçus ou *apprentis* ; des *compagnons* ayant dans la hiérarchie un grade supérieur à celui des précédents ; en troisième lieu, des *maîtres* qui sont des francs-maçons parfaits. En dehors de ces trois grades, constituant à proprement parler la maçonnerie, l'usage a fait admettre la création d'autres grades purement honorifiques et allant du 4e au 33e degré. Les ateliers ne comptant parmi leurs membres que des maçons du 4e au 18e degré inclus portent le nom de *chapitres* et font partie du second groupe. Du 19e au 30e degré inclus, ils deviennent *conseils* ou *aréopages*. Enfin, le quatrième groupe comprend les maçons du 31e au 33e degré et prend le nom de *grand collège des rits* en ce qui concerne le Grand Orient de France, et celui de *suprême conseil* pour le rit écossais ancien accepté. Ces conseils supérieurs administrent les loges, chapitres et aréopages ; ils les représentent devant les pouvoirs publics. Lors de chaque solstice, le président du conseil de l'ordre donne les mots annuels adressés aux loges : en avril, des mots annuels adressés aux chapitres ; et en octobre, des mots annuels pour les conseils ou aréopages. Ajoutons, en terminant, que le *rit de Misraïm* admet 90 grades répartis en 17 classes et que le *rit de Memphis* en compte 95.

FRANC-MAÇONNIQUE adj. Qui appartient, qui a rapport à la franc-maçonnerie. ‖ On dit plus communément MAÇONNIQUE.

FRANC-MAÇONNIQUEMENT adv. A la manière des francs-maçons.

FRANC-MARIAGE n. m. Féod. Mariage entre personnes libres, par opposition au mariage servile. ‖ Pl. *Des* FRANCS-MARIAGES.

FRANC-MITOU n. m. Autref. Mendiant qui contrefaisait le malade, se comprimait, à l'aide de ligatures, l'artère du bras et tombait en défaillances simulées. ‖ Pl. *Des* FRANCS-MITOUS.

FRANCO, préfixe qui entre dans certains noms composés de peuples, pour exprimer une association des Français avec un autre peuple. (On trouvera à leur ordre alphabétique ceux de ces composés qui se sont déjà présentés dans les livres; mais on peut former, selon le besoin, une foule d'autres composés, et dire, par exemple : FRANCO-INDIEN, FRANCO-JAPONAIS, FRANCO-MADÉCASSE, FRANCO-PÉRUVIEN, FRANCO-BRÉSILIEN, etc.

FRANCO adv. Comm. Sans frais : *Recevoir, Expédier un paquet* FRANCO. *Des colis envoyés* FRANCO.

— Bours. Se dit de la gratuité accordée à une seconde opération faite dans la même Bourse.

— ENCYCL. Bours. En cas de vente et d'achat simultanés, à la même échéance ou à des échéances différentes, sur le même marché, le courtage est toujours perçu sur l'opération la plus forte comme cours ou comme courtage, le cas se présentant, en effet, par suite du courtage fixe de certaines valeurs, que l'opération la plus forte comme cours paye le courtage moindre. Par exemple : vente, 100 actions Banque de Paris 620 : 62.000 francs (courtage 62 fr.) ; achat, 5.000 Italien à 89 : 89.000 francs (courtage 50 fr.), *franco*. Si la vente et l'achat portent sur deux valeurs de cours différents, mais de courtage semblable, c'est l'opération la plus forte, comme cours, qui supporte le courtage. L'usage est identique pour l'achat et la vente de la même valeur. Dans le cas où les deux opérations portent sur deux valeurs différentes, au même cours, à des échéances différentes, et donnent le même courtage, le courtage est prélevé sur l'opération dont l'échéance est la plus rapprochée. Il n'y a jamais franco entre affaires à prime ou fermes arrêtées (sur offres) et les affaires courantes, achats ou ventes, fermes ou à prime, ni avec les stellages traités dans la même Bourse.

FRANCO (EL), bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur le golfe de Gascogne ; 5.000 hab. Pêche.

FRANCO (Battista), dit **il Semolei,** peintre et graveur italien, né à Udine en 1510, mort à Venise en 1580. Il travailla à Rome, à Florence, à Urbino, à Osimo, à Bologne et à Venise. Parmi ses fresques, nous citerons : une *Crèche* et une *Ascension*, à l'église de la Minerve, à Rome ; un *Couronnement de la Vierge*, dans le chœur de la cathédrale d'Urbino. Ses tableaux les plus remarquables sont : *l'Agriculture*, les *Fruits du travail*, *la Chasse*, dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Franco a laissé des dessins estimés et des gravures remarquables.

FRANCO (Pierre), chirurgien français, né à Turriers, près de Sisteron, en 1505, mort vers la fin du XVIe siècle. Il fut un observateur consciencieux, un opérateur original et prudent : dans la cure radicale des hernies, il restreignit l'usage de la castration ; dans la chirurgie des voies urinaires, il est l'inventeur de la taille susphienne ou hypogastrique, la plus usitée actuellement. Citons, parmi ses ouvrages : *Traité des hernies* (1561).

FRANCO (Nicolas), poète italien, né à Bénévent vers 1505, mort à Rome en 1569. Franco devint secrétaire de l'Arétin ; mais, ayant publié un recueil de *Lettres en langue vulgaire* (*Pistole volgari*), l'Arétin, qui venait de faire paraître un volume des siennes, vit là une sorte de concurrence et congédia son secrétaire. Une guerre à mort en résulta. Réfugié à Casal, Franco fit imprimer sa *Priapea* (1539), recueil de sonnets où il attaquait avec une extrême violence l'Arétin, le pape, Charles-Quint, les Farnèse et autres grands personnages. Ses autres ouvrages : *Tempio d'Amore* (1536), *il Petrarchista* (1539), dialogue au sujet de Pétrarque, *Dialoghi piacevoli* (1542), la *Philena* (1547), roman aussi long qu'ennuyeux, sont très inférieurs à la *Priapea*. Ayant commis l'imprudence d'aller à Rome, Franco ne fut pas d'abord inquiété ; on croit même qu'il entra dans les ordres ; mais Pie V le fit condamner à mort et exécuter.

FRANCO (Antonio), jésuite, grammairien et théologien portugais, né à Montalvam (prov. d'Alemtejo) en 1662, mort à Evora en 1732. Il remplit des charges importantes dans son ordre, s'attacha à faire connaître les jésuites portugais les plus remarquables, et devint, par sa grammaire, intitulée *Promptuario da syntaxe* (1699), le Lhomond du Portugal. Il a composé en portugais plusieurs ouvrages sur la Compagnie de Jésus.

FRANCOA (de *Franco*, n. pr.) n. m. Genre de saxifragacées, tribu des *francoacées*, comprenant des herbes vivaces à feuilles alternes, à fleurs régulières rosées. (On en connaît deux espèces du Chili.)

FRANCOACÉ (SÉ), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux francoas.

— n. f. pl. Tribu de saxifragacées, ayant pour type le genre *francoa*. — *Une* FRANCOACÉE.

FRANCO-ALLEMAND, ANDE adj. Composé de Français et d'Allemands ; qui concerne les Français et les Allemands : *Frontière* FRANCO-ALLEMANDE.

— Substantiv. Français alliés à des Allemands : *Les* FRANCO-ALLEMANDS.

FRANCO-ANGLAIS, AISE adj. Composé de Français et d'Anglais ; qui concerne ces deux peuples : *Traité* FRANCO-ANGLAIS.

— Substantiv. Français alliés aux Anglais : *Les* FRANCO-ANGLAIS *mirent le siége devant Sébastopol*.

FRANCO-ARABE adj. Qui tient du Français et de l'Arabe : qui appartient à ces deux peuples : *Les tribunaux* FRANCO-ARABES.

FRANCO-BELGE adj. Qui a lieu entre Français et Belges ; qui a rapport à ces deux peuples : *Traité* FRANCO-BELGE.

FRANCO-CELTIQUE adj. Qui appartient aux Francs et aux Celtes : *Origine* FRANCO-CELTIQUE.

FRANCO-CHINOIS, OISE adj. Qui appartient aux Français et aux Chinois.

FRANCO-ESPAGNOL, OLE adj. Composé de Français et d'Espagnols ; qui a rapport à ces deux peuples : *Expédition* FRANCO-ESPAGNOLE.

— Substantiv. Alliés français et espagnols : *Les* FRANCO-ESPAGNOLS.

FRANCŒUR (François), compositeur français, né et mort à Paris (1698-1787). Il fut surintendant de la musique du roi. A partir de 1726, il composa une dizaine d'opéras assez médiocres en société avec Rebel, et devint avec lui, en 1736, inspecteur de l'Académie royale de musique, puis directeur de ce théâtre, de 1751 à 1767.

FRANCŒUR (Louis-Joseph), musicien français, neveu et fils adoptif du précédent, né et mort à Paris (1738-1804).

Il fut [illegible] de la musique du roi. Il était, [illegible] entrepreneur de l'Opéra, [illegible] avec [illegible] Cartier, lorsqu'il fut arrêté comme suspect [illegible] de prison qu'après le 9 Thermidor. Il vécut [illegible] jours dans la retraite. Il avait fait représenter à l'Opéra, en 1778, un petit ouvrage en un acte, [illegible] et [illegible], et publié : *Diapason général* [illegible] *ments a* [illegible] *sur* [illegible] *d'opéra* (1774).

FRANCŒUR (Louis Benjamin), mathématicien français, fils du précédent, né à Paris en 1773, mort en 1849. Élève de l'École polytechnique, il fut nommé répétiteur à cette École en 1798, et, en 1803, devint professeur de géométrie supérieure à la faculté des sciences. Il fut élu membre de l'Institut en 1812.

Outre un grand nombre d'articles publiés dans plusieurs revues, Francœur a laissé : *Traité de mécanique* (1803) ; *Uranographie*, traité élémentaire d'astronomie (1812) ; *Éléments de statistique* ; *Enseignement du dessin linéaire* ; *Gnomonométrie* (1820) ; *Géodésie* (1835) ; *Cours complet de mathématiques pures* (1837) ; *Astronomie pratique* (1840) ; *Éléments de technologie* (1842) ; *Mémoire sur l'arpentage* (1842) ; *Calendrier* (1843) ; *Traité d'arithmétique appliquée à la banque, au commerce, à l'industrie*, etc. (1845).

FRANCOFONTE, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile, prov. de Syracuse), 6.081 hab.

FRANCO-GERMAIN, AINE adj. Syn. de FRANCO-ALLEMAND.

FRANÇOIS n. m. Métrol. Ancienne monnaie du duché de Lorraine, avant sa réunion à la France (1766).

— ENCYCL. Ces monnaies étaient en or et en argent. Les premières avaient une valeur égale à celle des louis de France. Il y avait des doubles et des demi-françois d'or. On les appelait aussi des *Léopolds*. Les *françois d'argent* ou *léopolds d'argent* avaient la même taille, le même titre et la même valeur que les écus de France.

FRANÇOIS (canal) ou **canal de Bacs**, voie navigable de la Hongrie, dans le Banat. Ce canal relie le Danube à la Theiss. Il est long de 112 kilomètres et large de 20 mètres ; il a de 4 à 6 mètres de profondeur. Cinq écluses amortissent la différence de niveau. Il fut construit de 1793 à 1802 et coûta 8 millions de francs.

SAINTS

FRANÇOIS d'Assise (saint), fondateur de l'ordre des frères mineurs, né à Assise (Ombrie) en 1182, mort près de cette ville en 1226. Son père était un riche marchand. Associé au commerce paternel, François se livra d'abord aux divertissements mondains, montrant déjà, d'ailleurs, une profonde compassion pour les malheureux. Fait prisonnier de guerre, il passa un an dans les prisons de Pérouse. Quelque temps après, il tomba dangereusement malade. Cette épreuve le détacha du monde ; il fut, dès lors, particulièrement le héros de la pauvreté. Il vivait d'aumônes, soignait les lépreux, réparait de ses mains les églises ruinées. Trois disciples, s'étant mis sous sa direction, firent avec lui, en 1209, les trois vœux monastiques.

Tels furent les débuts de l'ordre des frères mineurs ou franciscains. Le fondateur n'était pas encore dans les ordres ; il fut ordonné diacre un peu plus tard. En 1212, il créa l'ordre des *clarisses*, pour les femmes, et, en 1221, le *tiers ordre de la pénitence*, pour les gens du monde qui voulaient pratiquer les vertus monastiques, autant que le permettait leur profession.

Saint François d'Assise en prière, d'après Zurbaran.

Missionnaire, il eut un succès prodigieux. Il avait envoyé de ses religieux chez les infidèles. Lui-même alla en Égypte avec treize compagnons et y prêcha la foi. Il ambitionnait le martyre ; il ne rencontra pas les honneurs, le martyre lui combla de rester en Italie, il se démit de ses fonctions de ministre général, et se retira pour prier et méditer, sur le mont Alverno, dans les Apennins. C'est là que, après un jeune de quarante jours, il vit un séraphin crucifié, raconte saint Bonaventure, qui perça ses mains et son côté droit, et imprima sur son corps les *stigmates* de la Passion. Il mourut aux Portiuncule, la Portioncule, berceau de son ordre. Sa réputation de sainteté était si bien établie que Grégoire IX le canonisa deux ans seulement après sa mort. Outre la règle de son ordre, il a laissé des *sermons*, des *conférences*, des *lettres*, des *cantiques spirituels* d'une poétique beauté. — Fête le 4 octobre.

— BIBLIOGR. Les trois vies contemporaines de saint François d'Assise, écrites par Thomas de Celano (1229), par les trois frères dans appelés les *trois socios* (1246), par saint Bonaventure (1250), en français, Le Monnier, *Histoire de saint François d'Assise*, Paris, 1889.

François d'Assise (IMAGERIE DE). Les fresques de Giotto, à Assise, qui représentent la *Vie de saint François*, révélèrent le style nouveau qui, aux types conventionnels de l'école byzantine, substitua des expressions plus conformes à la vérité. On pense que Giotto les exécuta peu après 1296. L'académie des beaux-arts de Florence possède de Giotto une suite de dix petits tableaux, représentant les principaux traits de la vie du saint. Le seul ouvrage que le Louvre ait de Giotto est un tableau représentant *saint François recevant les stigmates*. — Les *Actes de saint François d'Assise*, fresques de Domenico Ghirlandajo (église de la Trinité, à Florence), terminées en 1485, comprennent les principales scènes de la *Vie de saint François*.

Rubens a représenté François d'Assise, à ses derniers moments, se faisant conduire à l'autel pour y recevoir la communion. Cette *Communion de saint François* a été exécutée, en 1619, pour le couvent des Récollets d'Anvers et se trouve maintenant au musée royal. Zurbaran a représenté un *Saint François d'Assise en prière*. — *Saint François d'Assise bénissant sa ville natale*, par L. Benouville, est une composition devenue populaire. Cette toile, exposée en 1853, obtint un très grand succès. — Une statue peinte de saint François d'Assise, par Alonzo Cano, se voit dans la cathédrale de Tolède. (V. ESPAGNE, tableau de l'ART ESPAGNOL.) Longtemps reléguée, à la suite d'un vol considérable commis sur le trésor de la cathédrale, au fond de la chapelle de la Tour, cette statue put être copiée, en 1871, par Zacharie Astruc.

Saint François d'Assise bénissant sa ville natale, d'après Benouville.

FRANÇOIS de Paule (saint), fondateur de l'ordre des minimes, né à Paola (Calabre), vers 1416, mort en France en 1508. Entré dans l'ordre des franciscains à l'âge de treize ans, il se retira, en 1435, au fond d'une caverne creusée au bord de la mer dans les flancs d'une falaise. Quelques disciples s'étant soumis à sa direction, il leur donna une règle très sévère et les appela *minimes*. Le pape Sixte IV approuva ce nouvel ordre, en 1474. Le roi Louis XI qui avait entendu vanter la sainteté et les miracles de François, connu en France sous les noms de *Frère Robert* et du *saint homme de Calabre*, se sentant gravement malade, le fit venir au château de Plessis-lez-Tours et le supplia de prolonger sa vie. Le saint se contenta de l'aider à mourir plus chrétiennement qu'il n'avait vécu. Retenu en France par Charles VIII et Louis XII, François de Paule mourut à Plessis-lez-Tours. Léon X le canonisa, en 1519. — Fête le 2 avril.

FRANÇOIS de Borgia (saint). V. BORGIA.

FRANÇOIS Régis (saint). V. RÉGIS.

FRANÇOIS Xavier (saint), jésuite espagnol, surnommé **l'Apôtre des Indes**, né au château de Xavier, près de Pampelune, en 1506, mort près de Canton en 1552. A dix-huit ans, il se rendit à Paris et y termina ses études au collège Sainte-Barbe. Il devint ensuite professeur de philosophie au collège de Beauvais. Les entretiens d'Ignace de Loyola, son compatriote, l'arrachèrent aux séductions mondaines : il fut l'un des six premiers jésuites qui, en 1534, firent à Montmartre (près Paris) le vœu de consacrer leur vie au service de Dieu et de l'Église. Ordonné prêtre, il visita Venise, Vicence, Bologne et Rome, prêchant avec succès et prodiguant partout ses soins aux malades. Le roi de Portugal, Jean III, ayant demandé des missionnaires pour les Indes, Ignace désigna François Xavier, qui arriva à Goa en 1542. Sa parole eut un effet prodigieux. Au cours des missions qu'il fit dans le royaume de Travancore (1543-1544), à Malacca (1545-1546), aux îles de Banda, de Macassar et de Ceylan (1546-1548), il convertit plus de 70.000 idolâtres. Il pénétra au Japon et mourut au moment où il allait entrer en Chine, dans l'île de Sancian, en face de Canton. Grégoire XV le canonisa, en 1622. Sa vie a été écrite par le P. Bouhours. On a de lui un *Catéchisme* et cinq livres de *Lettres*, qui ont été traduites en français. — Fête le 3 décembre.

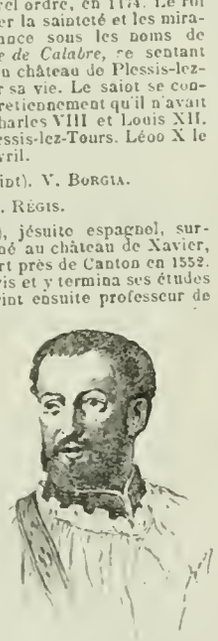

Saint François Xavier.

FRANÇOIS Caracciolo (saint), né en 1563 à Santa-Maria, dans les Abruzzes, mort à Agone (Abruzzes) en 1608. Ordonné prêtre, il fonda, en 1558, l'Institut des *Clercs réguliers mineurs*. La règle qu'il donna à ses disciples alliait la vie active et la vie contemplative. Approuvé par Sixte V, le nouvel ordre ne tarda pas à se répandre dans le royaume de Naples, en Espagne et en Portugal. Béatifié par Clément XIV, François Caracciolo fut canonisé, en 1807, par Pie VII. — Fête le 4 juin.

FRANÇOIS de Sales (saint), évêque de Genève, né au château de Sales, près d'Annecy (Savoie), en 1567, mort à Lyon en 1622. Il était avocat à Chambéry quand il embrassa l'état ecclésiastique. A peine diacre, il commença à prêcher avec un grand succès. Prêtre en 1593, il s'offrit à son oncle, Claude Granier, évêque de Genève, pour travailler à la conversion des huguenots du Chablais (1594) et réussit dans ce ministère. Claude Granier le demanda et l'obtint pour coadjuteur. Avant d'être sacré, François de Sales se rendit à Paris pour demander à Henri IV l'autorisation de prêcher la foi catholique aux protestants du bailliage de Gex, récemment annexé à la France. Devenu, par la mort de Claude Granier, titulaire du siège de Genève, transporté à Annecy (1602), on le vit se livrer avec une ardeur nouvelle aux travaux de son apostolat. En 1610, il fonda, avec sainte Françoise de Chantal, l'ordre de la Visitation. En 1619, ayant accompagné le cardinal de Savoie à la cour de France, il se lia avec saint Vincent de Paul, refusa la coadjutorerie de Paris, que lui offrit le premier cardinal de Retz, et obtint dans la chaire des succès éclatants. Il mourut en passant à Lyon, d'une attaque d'apoplexie. Béatifié en 1661, il fut canonisé par Alexandre VII, en 1665. Pie IX l'a proclamé docteur de l'Église. Saint François de Sales occupe un des premiers rangs parmi les écrivains français de son époque. Son style reflète les qualités charmantes de son âme. Il se distingue par une grâce aimable et fleurie. Son principal ouvrage, *l'Introduction à la vie dévote* (1608), eut de son vivant quarante éditions. Il a laissé aussi un *Traité de l'amour de Dieu*, des *Sermons*, des *Entretiens spirituels* et des *Lettres*. — Fête le 29 janvier.

Saint François de Sales.

François de Sales (LES ACTES ET LA GLORIFICATION DE SAINT), peintures murales d'Alexandre Hesse (église Saint-Sulpice, à Paris). — Ces peintures, qui décorent une chapelle dédiée au saint évêque de Genève, sont au nombre de trois : deux sont exécutées sur les parois verticales ; la troisième, qui représente *la Glorification* du saint, orne la voûte. Sur l'une des parois verticales, l'artiste a peint *la Prédication de saint François dans le Chablais*. La composition qui fait face nous montre *saint François de Sales remettant à sainte Françoise de Chantal les constitutions de l'ordre de la Visitation*.

FRANÇOIS Girolamo (saint), né à Grottaglia en 1646, mort en 1716. Après avoir étudié le droit civil et canonique à Naples, il fut ordonné prêtre, en 1666, et entra chez les jésuites. On le chargea de prêcher des missions dans les villes et les campagnes du sud de l'Italie, où il fit de nombreuses conversions. A sa mort, la foule se disputa ses vêtements et mit son corps en pièces pour en garder des reliques. Béatifié par Benoît XIV, en 1751, il fut canonisé en 1806 par Pie VII. — Fête le 11 mai.

EMPEREURS

FRANÇOIS Ier, empereur allemand, époux de Marie-Thérèse, et fondateur de la branche de Habsbourg-Lorraine, connu d'abord sous le nom de François-Étienne, comme duc de Lorraine et grand-duc de Toscane. Né à Nancy en 1708, il alla, en 1723, à Vienne, où l'empereur Charles VI l'éleva comme un fils, le destinant à être le mari de sa fille. Duc de Lorraine en 1729, il renonça à ce duché à la paix de Vienne, en faveur de Stanislas Leczinski, recevant comme compensation l'héritage du grand-duché de Toscane. En 1736, il épousa Marie-Thérèse, et prit part, peu après, à la guerre contre les Turcs. Devenu grand-duc de Toscane en 1737, il y résida, jusqu'en 1739, avec Marie-Thérèse. L'empereur Charles VI étant mort (1740), Marie-Thérèse, devenue la souveraine des États autrichiens, déclara son mari corégent, sans lui accorder, cependant, aucune part dans la direction des affaires. Peu doué au point de vue militaire, François ne parvint pas à se distinguer pendant la guerre de la succession d'Autriche, bien que le commandement en chef lui eût été un moment confié. Après la mort de l'empereur bavarois Charles VII et malgré l'opposition de la France, de la Prusse et du Palatinat, il fut nommé empereur sous le nom de « François Ier » (1745) et couronné à Francfort. Malgré cette dignité, il ne gouverna pas, laissant ce soin à Marie-Thérèse. Lui-même s'occupait surtout à augmenter sa fortune par de vastes spéculations financières. Après la guerre de Sept ans, sa femme lui confia la direction des finances et la réorganisation du crédit public, tâche dont il s'acquitta avec succès. Il mourut en 1765, laissant seize enfants, dont Joseph II, son successeur sur le trône impérial ; Léopold, grand-duc de Toscane, et Marie-Antoinette, qui devint reine de France.

FRANÇOIS II (Joseph-Charles), empereur d'Allemagne, ou **FRANÇOIS Ier**, empereur d'Autriche, né à Florence en 1768, mort à Vienne en 1835. Il succéda, en 1792, à Léopold II, son père. A son début, il entra en lutte avec la Révolution française, et subit, jusqu'en 1809, une série de désastres. En 1797, au traité de Campo-Formio, il reçoit en échange de la Belgique et du Milanais la Vénétie, l'Istrie, la Dalmatie et les îles Illyriennes ; mais le traité de Lunéville (1801) lui enlève la Toscane ; celui de Presbourg (1805), la Vénétie ; celui de Schönbrunn (1809), la Galicie et les provinces Illyriennes. En 1810, il se voit obligé de donner sa fille aînée, Marie-Louise, à Napoléon vainqueur et de contracter une alliance avec lui. Déjà, en 1805, quand la confédération du Rhin fut formée, il avait pris le titre d'empereur héréditaire d'Autriche et, en 1806, abdiqua celui d'empereur d'Allemagne. En 1813, il rompit avec Napoléon et, après les victoires de la coalition, recouvra tous ses États. François était d'une intelligence très médiocre, et laissa le gouvernement à Metternich, qui inaugura contre les idées révolutionnaires une période de réaction violente, marquée par la formation de la Sainte-Alliance et la répression des soulèvements italiens en 1821-1822 et 1831-1832.

François Ier d'Autriche.

FRANÇOIS-JOSEPH Ier, empereur d'Autriche, né à Vienne en 1830, petit-fils de l'empereur François II. Il monta sur le trône en 1848, son oncle Ferdinand Ier ayant abdiqué et son père ayant renoncé à ses droits. L'année même de son avènement, il eut à faire face, de différents côtés, à de graves complications. A Vienne, une insurrection éclata, réprimée à grand'peine. L'Italie et la Hongrie

se révoltèrent pour secouer le joug autrichien. La révolution italienne fut réprimée par Radetzki, tandis que l'empereur, avec l'aide de la Russie, rétablissait lui-même son autorité en Hongrie.

La guerre d'Italie (1859) amena la fin de la domination autrichienne sur la Lombardie causant dans les États autrichiens un mécontentement, que l'empereur crut devoir calmer en accordant à ses sujets des libertés constitutionnelles (Constitution de 1861).

François-Joseph Ier.

Mais, du côté de la Prusse, allaient surgir de graves complications. Dans la « question des duchés » (il s'agissait du Slesvig et du Holstein), la Prusse et l'Autriche s'unirent, vers la fin de 1863, pour faire la guerre au Danemark. Mais, dès 1865, la discorde s'éleva entre les deux alliés victorieux. La Prusse, alliée à l'Italie, battit l'Autriche à Sadowa (1866). Ce fut la fin de l'hégémonie de l'Autriche sur la Confédération germanique, et la perte, pour elle, de la Vénétie.

Cette guerre malheureuse fut suivie, à l'intérieur, d'assez importantes modifications. De Beust, le ministre saxon qui avait lié son pays avec l'Autriche contre la Prusse, devint chef du gouvernement. En Hongrie, le comte Andrassy fut chargé de former un cabinet hongrois, et, le 8 juin 1867, François-Joseph fut couronné comme roi de Hongrie, inaugurant le régime dualiste.

Au point de vue extérieur, on s'attendait à ce que de Beust préparât une politique de revanche contre la Prusse. Mais l'issue de la guerre franco-allemande, détourna le cours des choses. François-Joseph devait même se résigner à une alliance avec ses deux vainqueurs, la Prusse et l'Italie (Triple Alliance). Mais de nouvelles complications intérieures (l'agitation des Tchèques de Bohême, qui veulent conquérir, comme les Hongrois, leur autonomie) et des malheurs domestiques (le suicide de l'archiduc Rodolphe [1889], et l'assassinat de l'impératrice Élisabeth [1898]) devaient assombrir les dernières années d'un règne qui n'avait été déjà qu'une série presque ininterrompue d'infortunes.

Ordre de François-Joseph.

François-Joseph (ORDRE DE), ordre autrichien de chevalerie. Il a été fondé, le 2 décembre 1849, par l'empereur François-Joseph Ier, qui lui a donné son nom et l'a destiné à récompenser tous les genres de services. Il se compose de trois classes : les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers. Le ruban est rouge foncé.

ROIS

FRANÇOIS PHŒBUS, comte de Foix et roi de Navarre, né vers 1470, mort à Pau en 1483. Il était fils de Gaston, prince de Viane, et de Madeleine, fille de Charles VII. Il régna d'abord sous la tutelle de sa mère, fut couronné en 1482, et mourut assez mystérieusement l'année suivante. Son règne fut agité par d'incessantes guerres civiles.

FRANÇOIS Ier, roi de France, né à Cognac en 1494, mort à Rambouillet en 1547. Il était fils de Charles de Valois, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie. En 1515, il succéda à son cousin Louis XII qui n'avait pas d'enfant mâle, et dont il avait épousé la fille, Claude de France. Dès son avènement, François Ier résolut d'enlever le Milanais à Maximilien Sforza. Il descendit en Italie, battit les Suisses au service du duc de Milan à la sanglante bataille de Marignan (1515) et entra triomphalement dans Milan. Cette brillante conquête fut suivie de plusieurs traités. Le pape Léon X abandonna, par le traité de Viterbe, Parme et Plaisance à la France et signa le Concordat de 1516. Peu de temps après, François Ier signait avec les cantons suisses le traité de Fribourg, connu sous le nom de *Paix perpétuelle* (1516) et le traité de Noyon avec le roi d'Espagne. A la mort de l'empereur Maximilien (1519), François Ier brigua, mais vainement, la couronne impériale. Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, fut élu empereur sous le nom de Charles-Quint. Dès lors, commença cette rivalité fameuse entre les maisons de France et d'Autriche qui devait amener tant de guerres. François Ier rechercha l'alliance du roi d'Angleterre Henri VIII. Les deux souverains se rencontrèrent au *Camp du drap d'or* (1520). Cette entrevue n'eut aucun résultat; néanmoins, François Ier engagea les hostilités en soutenant le roi de Navarre. Les Impériaux vinrent assiéger Mézières ; Bayard les força à lever le siège. Mais Lautrec, lieutenant de François Ier en Italie, fut battu à La Bicoque (1522). Le roi de France s'apprêtait à franchir les Alpes lorsque la trahison du connétable de Bourbon le retint en France. Bourbon mit le siège devant Marseille; il fut repoussé. François Ier essaya alors de reconquérir le Milanais. Il s'empara de Milan, mais il fut vaincu et fait prisonnier devant Pavie (1525). Le soir de la bataille, il écrivit à sa mère, et on lui a attribué ce mot fameux : « Madame, tout est perdu, fors l'honneur. » En réalité, il écrivit à Louise de Savoie : « Pour vous faire savoir quelle est mon infortune, de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie, qui est sauve. » François Ier fut conduit à Madrid, où sa sœur Marguerite vint le visiter. On parvint à lui arracher le traité de Madrid (1526), par lequel il abandonnait à Charles-Quint la Bourgogne, le Charolais, Château-Chinon, Auxonne et renonçait à ses droits de suzeraineté sur la Flandre et à ses prétentions sur Naples, Gênes et Milan. Mais il protesta ensuite que sa signature avait été obtenue par contrainte, et bientôt, la guerre recommença. François Ier signa avec le pape Clément VII, Venise, Florence et le duc de Milan, la *Ligue de Cognac*. Il laissa piller Rome, et l'Italie fut perdue une seconde fois. Charles-Quint, cependant, était épuisé. Il signa avec son ennemi la paix de Cambrai (1529), qui modifiait la rigueur du traité de Madrid et épousa Eléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint. Pendant la paix qui suivit, François Ier rechercha des alliances. Il s'unit à Henri VIII, à Gustave Wasa, aux princes protestants d'Allemagne et conclut un traité de commerce avec le sultan Soliman II. Sous le prétexte de l'assassinat d'un agent français en Italie, la guerre recommença (1536). François Ier occupa le Piémont, tandis que le connétable de Montmorency chassait les Impériaux de la Provence. Par l'entremise du pape Paul III, une trêve de dix ans fut signée à Nice (1538). En 1542, la trêve fut rompue. Henri VIII et Charles-Quint s'unirent. François Ier mit cinq armées sur pied, et, malgré la brillante victoire de Cérisoles, eut à lutter contre une double invasion : l'empereur dans l'Est, le roi d'Angleterre en Picardie. Mais les deux alliés se brouillèrent, et Charles-Quint signa avec François Ier le traité de Crespy (1544). En 1546, Henri VIII faisait, à son tour, la paix avec le roi de France (paix d'Ardres).

« Ce gros garçon gâtera tout ! » avait dit, en parlant du futur François Ier, le sage Louis XII. Son règne, cependant, ne fut ni sans éclat, ni sans importance historique. Doué de qualités brillantes et de défauts parfois séduisants, courageux, chevaleresque, téméraire, galant et quelque peu libertin, il en mourut, s'il faut en croire la légende de la belle Ferronnière. (V. ce mot.) Il sut rester constamment populaire. Malgré les irrégularités et l'arbitraire de son administration financière, il put assurer fortement l'autorité du pouvoir royal : sur l'Église, par le Concordat de Bologne, qui lui attribua la nomination des évêques ; sur les seigneurs, dont il réduisit les pouvoirs judiciaires, et qu'il asservit à la domesticité brillante de la vie de la cour, véritablement organisée par lui ; sur le parlement, dont il négligea les remontrances ; sur l'administration provinciale, qu'il confia à de véritables intendants « obéis de tous et n'obéissant qu'à lui ». Il reconstitua une armée permanente nationale, créa l'état civil par l'ordonnance de Villers-Cotterets (1535), imposa l'usage de la langue française dans les actes judiciaires. Lettré lui-même et artiste, il favorisa le développement de l'imprimerie, fonda le Collège de France, protégea les artistes français et les mit en contact avec les représentants de la Renaissance italienne qu'il appela à Paris : Léonard de Vinci, Benvenuto Cellini, etc. Les trente années de son règne marquent une période de transformation complète dans l'état politique et économique, la vie artistique et morale du pays.

François Ier (TOMBEAU DE), dans l'église de Saint-Denis. — Ce monument, que Henri II fit commencer en 1552, est une des œuvres les plus parfaites de la Renaissance française. Les plans en furent tracés par Philibert Delorme. Les sculptures sont dues à Pierre Bontemps, Germain Pilon, Ambroise Perret, Jacques Chantrel, Bastien Galles et Jean de Bourges. La plus grande part dans

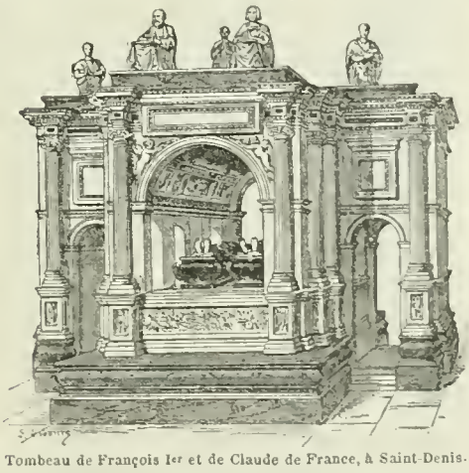
Tombeau de François Ier et de Claude de France, à Saint-Denis.

l'œuvre collective revient à P. Bontemps, qui sculpta trois des cinq statues dont l'attique du mausolée est couronné. Ces figures, toutes les cinq agenouillées, sont celles de François Ier et de sa femme, Claude de France, et de leurs trois enfants. Les bas-reliefs qui ornent les faces sont aussi presque tous de la main de Bontemps : ils représentent les principaux épisodes de la vie de François Ier, *la Bataille de Marignan, la Bataille de Cérisoles*, etc. Ambroise Perret et Chantrel sont les auteurs des bas-reliefs représentant les quatre *Évangélistes*, et des ornements qui décorent la voûte du tombeau.

François Ier (ICONOGRAPHIE DE). Citons d'abord le portrait de ce roi, peint par le Titien (musée du Louvre). — La date en est incertaine, et le portrait fut peut-être exécuté seulement d'après un profil de médaille. Il existe de ce tableau une copie peinte par Naigeon, au musée de Versailles.

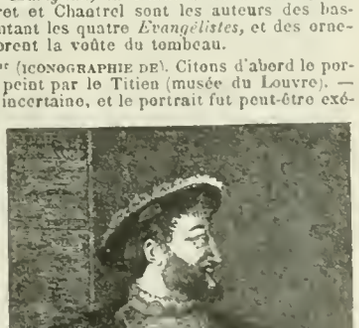
François Ier, d'après le Titien.

Le musée du Louvre a trois intéressants portraits de François Ier, attribués à Clouet et à son école. Au musée des Offices, à Florence, est un petit portrait équestre du même prince, attribué autrefois à Holbein et qui a été restitué à François Clouet. Le Louvre possède aussi un buste en bronze de François Ier, par Jean Cousin.

A l'iconographie de ce roi se rattachent les tableaux suivants : *François Ier et la duchesse d'Étampes*, tableau de Bonington (Louvre). [Dans ses *Mémoires*, Scipion Dupleix raconte que François Ier, ayant présenté sa favorite à Charles-Quint, dit en riant à ce prince : « Mon frère, cette belle dame me conseille de vous obliger à détruire à Paris l'ouvrage de Madrid. » Ce à quoi l'empereur répondit : « Eh bien ! si l'avis est bon, il faut le suivre. » Bonington a représenté les deux souverains échangeant les paroles qu'on vient de lire. La scène est bien posée, l'exécution vive, et le coloris riche et harmonieux ; *François Ier et Marguerite de Navarre*, tableau de Bonington. [Le roi, assis au coin d'un canapé, tient à la main l'instrument avec lequel il vient d'écrire sur le vitrail de la fenêtre la fameuse boutade rimée :

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie.

Sa sœur Marguerite, s'appuyant sur son épaule, se penche et rit en lisant ces vers. Tableau aussi spirituel d'exécution que de composition ; *François Ier et Charles-Quint visitant les tombeaux de Saint-Denis*, tableau de Gros (Louvre, 1812). [Les deux princes sont suivis des seigneurs et dames de la cour de France. Gros a bien rendu le contraste physique et moral qui existait entre les deux princes.

François-Ier (MAISON), à Paris. — Située à Paris, rue Bayard, 2, à l'angle du cours la Reine, la tradition veut qu'elle ait été construite à Moret pour François Ier. Il est

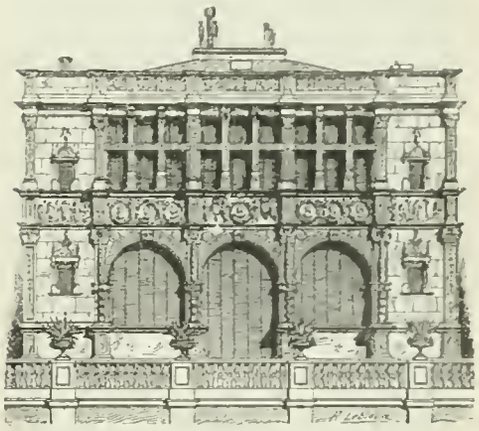
Maison dite « de François Ier », à Paris.

permis d'en douter, car son style, fort élégant, est plutôt celui de la seconde moitié du XVIe siècle. Pendant la Restauration, elle fut apportée de Moret, pierre par pierre, et réédifiée sur son emplacement actuel.

François Ier et de Charles-Quint (RIVALITÉ DE), par Mignet (Paris, 1875). — Mignet est mort avant d'avoir terminé cet ouvrage. Ce qui en a paru s'étend de l'avènement de François Ier jusqu'à la paix de Cambrai. La bataille de Marignan, l'élection de Charles-Quint à l'Empire, les combinaisons diplomatiques où se trouvaient engagées les premières puissances de l'Europe, la trahison du connétable de Bourbon, les campagnes du Milanais, la bataille de Pavie, la captivité de François Ier, les suites du traité de Madrid jusqu'à la paix de Cambrai, tels sont les faits principaux exposés par le célèbre historien, avec une science et une profondeur de vues remarquables.

FRANÇOIS II, roi de France, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Saint-Germain-en-Laye en 1544, mort à Orléans en 1560. Marié, en 1558, à Marie Stuart, reine d'Écosse, nièce du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, il remit, à peine monté sur le trône (1559), toute l'autorité effective entre les mains de ces derniers. Ils en usèrent de la façon la plus inconsidérée, irritèrent la noblesse par leurs tracasseries, les protestants par leurs persécutions, mais triomphèrent de la conspiration d'Amboise, qu'ils noyèrent dans le sang des révoltés. Ils se mettaient en devoir d'agir contre les princes du sang, seule barrière de fait entre eux et le pouvoir suprême, si le roi, de santé très débile, venait à disparaître, lorsque François II, précisément, tomba malade d'un flux d'oreilles, qui prit aussitôt un caractère infectieux et l'emporta au bout de peu de jours. Il ne laissait pas d'enfant et eut son frère Charles, duc d'Orléans, pour successeur.

François II.

FRANÇOIS Ier (Janvier-Joseph), duc de Calabre, puis roi des Deux-Siciles (1825), fils de Ferdinand IV et de Marie-Caroline, né en 1777, mort en 1830. Il fut créé par son père vicaire général du royaume. Il montra à ce moment de la décision et un certain libéralisme, jura la Constitution espagnole de 1812 et sembla se prêter à l'organisation de la défense contre l'Autriche ; mais, en même temps, il cachait la nouvelle de la révolution du Piémont jusqu'au moment où les troupes autrichiennes furent maîtresses de Naples. Elles ne quittèrent le royaume qu'en 1827. Marié en 1797 à l'archiduchesse Clémentine et devenu veuf, François Ier se remaria en 1802 avec l'infante d'Espagne Isabelle. Il est le père de Ferdinand II, son successeur ; de la duchesse de Berry et de Marie-Christine, qui fut reine d'Espagne.

François-Ier (ORDRE DE), ordre fondé dans le royaume des Deux-Siciles par le roi François Ier, le 28 septembre 1829, et destiné à récompenser les mérites non militaires. Il se divisait en trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. Les insignes consistaient en une croix d'or, à quatre branches émaillées de blanc, avec large bordure

en or à lys de fleurs de lis d'or, surmontée de la couronne royale. Au milieu était un écusson en or avec les lettres F. J., surmontées de la couronne royale. Un cercle en émail d'azur contient cette inscription : *De rege optimo mereat*. Au revers, un écusson, portant au centre ces mots : *Franciscus primus instituit* MDCCCXXIX. Le ruban était rouge bordé d'un liséré bleu. Depuis la réunion du royaume de Naples à l'Italie l'ordre a plus été conféré.

FRANÇOIS II (Marie-Léopold), roi des Deux-Siciles, né en 1836, mort à Paris en 1894. Il était fils de Ferdinand II et de Christine de Savoie, fille de Victor-Emmanuel Ier. Il venait d'épouser, en 1859, la princesse Marie-Sophie de Bavière, lorsqu'il succéda à son père. Inexpérimenté et mal conseillé, il n'osa prendre parti dans les événements décisifs qui allaient se produire. Il resta neutre, tout en faisant des vœux pour l'Autriche. Mais ses peuples ne partageaient pas ces sentiments. Une insurrection éclata à Palerme, en 1860, et Garibaldi, avec les Mille, débarquant à Marsala, battit un corps napolitain à Calatafimi et entra par surprise dans Palerme. Messine capitula. A la nouvelle de ces événements, François II avait pris la seule résolution qui pût le sauver : il avait accordé une Constitution à ses États, des institutions séparées et un vice-roi à la Sicile. En même temps, il adoptait le drapeau tricolore italien et envoyait une mission à Turin proposer une alliance entre les deux monarchies. Cette résolution trop tardive ne le sauva pas. Garibaldi entra à Naples. François II se réfugia à Gaëte. Après une courageuse défense, il capitula (1861), et alla à Rome, d'où il protesta contre l'adoption du titre de « roi d'Italie » par Victor-Emmanuel. Depuis, après quelques vaines tentatives, il se retira à Paris, où il passa ses dernières années.

FRANÇOIS D'ASSISE (Marie-Ferdinand), roi d'Espagne, né en 1822, fils de l'infant François de Paule et neveu du roi Ferdinand VII. Ayant épousé sa cousine germaine, la reine Isabelle, en 1846, il reçut le titre de roi et de capitaine général de l'armée. Mais la reine le tint écarté du pouvoir, en assumant elle-même toutes les prérogatives. François d'Assise chercha dans des pratiques de piété une consolation à ses malheurs domestiques. Quand la révolution de 1868 eut forcé la reine à se réfugier en France, le roi l'y suivit. Mais il y avait entre eux incompatibilité d'humeur, et ils se séparèrent en 1870, en vertu d'un traité par lequel une pension annuelle était assurée à François d'Assise. L'ex-roi et l'ex-reine fixèrent leur domicile à Paris.

DUCS

FRANÇOIS DE FRANCE, duc d'Alençon et d'Anjou. V. ANJOU.

FRANÇOIS Ier, duc de Bretagne, né à Vannes en 1414, mort en 1450. Il succéda, en 1442, à son père Jean VI, fit hommage simple au roi de France, comme duc de Bretagne, et hommage lige comme comte de Montfort. Son règne fut occupé par des guerres contre les Anglais.

FRANÇOIS II, dernier duc de Bretagne, né en 1435, mort à Couëron en 1488. Il succéda, en 1459, à son oncle Arthur III, entra contre Louis XI dans la *ligue du Bien public*, vit augmenter ses prérogatives par le traité de Saint-Maur, tenta, en 1467, la conquête de la Normandie, mais fut contraint, après plusieurs défaites, de signer le traité d'Ancenis (1468). Fort de l'appui du roi d'Angleterre, il reprit encore les armes, mais fut vaincu et forcé de se soumettre. Pendant la régence d'Anne de Beaujeu et la minorité de Charles VIII, il fut mêlé à toutes les coalitions féodales. Le duc d'Orléans, révolté, trouva en lui un appui; mais l'irruption de Charles VIII et de La Trémoille en Bretagne et la perte de la décisive bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488) ruinèrent toutes ses espérances. Il avait épousé en deuxièmes noces Marguerite, fille de Gaston IV, comte de Foix, dont il eut la princesse Anne, qui épousa d'abord Charles VIII, puis Louis XII, et une autre fille, morte en 1490.

FRANÇOIS Ier, duc de Modène, né en 1610, mort en 1658. Il était fils d'Alphonse III, auquel il succéda le 24 juillet 1629, et d'Isabelle de Savoie. D'abord attaché à la politique espagnole, il l'abandonna, en 1647, pour suivre celle de la France, à laquelle il demeura fidèle. Vers la fin de sa vie, il fut généralissime des armées françaises en Italie, ravaga à leur tête le Milanais et le Mantouan, prit Valenza (1656) et Mortara (1658). De son mariage avec Marie Farnèse en 1631, il eut trois fils, dont l'aîné, auquel il avait fait épouser une nièce de Mazarin, Laure Martinozzi, lui succéda, sous le nom d'Alfonso IV.

FRANÇOIS II, duc de Modène, mort en 1694, fils d'Alfonso IV, auquel il succéda le 16 juillet 1662, et de Laure Martinozzi. Il vécut sous la tutelle de sa mère jusqu'en 1687, puis de son frère naturel, César. Il n'eut pas d'enfant de Marguerite Farnèse, qu'il avait épousée en 1692.

FRANÇOIS III, duc de Modène, né en 1698, mort en 1780. Fils de Renaud, auquel il succéda en 1737, et de Charlotte-Félicité de Brunswick-Hanovre, François III servit d'abord l'Autriche contre les Turcs. Il ne resta pas fidèle à l'alliance autrichienne après son avènement et commanda les armées espagnoles en Italie pendant la guerre de succession d'Autriche, durant laquelle ses États furent envahis et ravagés. Amateur éclairé des lettres et des arts, il protégea Muratori et Tiraboschi. Il laissa plusieurs enfants de son mariage avec Charlotte-Aglaé d'Orléans, fille du Régent, notamment Hercule III, qui lui succéda.

FRANÇOIS IV, duc de Modène, né à Milan en 1779, mort à Modène en 1846, fils de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, duc de Modène et gouverneur de la Lombardie, et de Marie-Béatrix d'Este. Réfugié à Vienne en 1796, gouverneur de la Galicie en 1809, il quitta l'Autriche après le mariage de Marie-Louise et vint à Cagliari en 1812. En 1814, François IV rentra en possession du duché de Modène, auquel vint se joindre, à la mort de sa mère, le duché de Massa-Carrare. Forcé de quitter ses États en 1815, pendant la campagne de Murat, il y rentra à la suite des Autrichiens et pratiqua un gouvernement de réaction. Avare, cruel, dissimulé, mais mettant au service de son ambition une réelle intelligence et une réelle volonté, François IV voulait se créer une sorte de royaume dans la haute Italie, soit aux dépens de l'Autriche, soit plutôt en succédant, en Piémont, à la branche aînée de la maison de Savoie. En 1831, il dut quitter sa capitale devant l'émeute (5 févr.), mais il y rentra peu de jours après et fit exécuter Ciro Menotti et Vicente Borelli. Dès lors, son règne ne fut qu'une longue suite de mesures rigoureuses contre les idées libérales et leurs partisans. Mais il faut ajouter que ce prince favorisa l'agriculture, soulagea dans une assez large mesure les classes pauvres, encouragea par des subsides la société scientifique des Quarante. — Stendhal a donné un tableau saisissant de la cour de ce prince, qu'il appelle Rannce-Ernest, dans la *Chartreuse de Parme*.

FRANÇOIS V, duc de Modène, fils du précédent, né à Modène en 1819, mort à Vienne en 1875. Il succéda à son père le 21 janvier 1846. Il suivit la même politique que son père, avec plus de timidité et moins de tyrannie. Il signa avec l'Autriche le traité d'alliance offensive et défensive du 24 décembre 1847, mais dut quitter sa capitale en 1848. Il y rentra, le 10 août, avec les Autrichiens. Les réformes qu'il tenta furent timides et, partant, impuissantes. En 1859, il prit le parti de l'Autriche, et ses États furent annexés au royaume d'Italie. François V passa les quinze dernières années de sa vie en Autriche. Possesseur d'une énorme fortune, il dépensa fréquemment des sommes considérables pour soutenir la cause de l'absolutisme, notamment en Espagne. Par son testament, il exigea que ses légataires versassent chaque année au pape 3 p. 100 de leurs revenus, jusqu'à ce que le saint-siège eût recouvré son pouvoir temporel.

FRANÇOIS-CHARLES (Joseph), archiduc d'Autriche, père de l'empereur François-Joseph Ier, né en 1802, mort à Vienne en 1878. Il était fils de François Ier et frère de Ferdinand Ier. Lors de l'abdication de celui-ci, il renonça à ses droits en faveur de son fils (1848).

PERSONNAGES DIVERS

FRANÇOIS (Jean), mathématicien et jésuite français, né à Saint-Claude (Franche-Comté) en 1582, mort à Rennes en 1668. Il compta parmi ses élèves Descartes. Parmi ses ouvrages, il faut citer : *Science de la géographie* (1652); *Traité des influences célestes* (1660); etc.

FRANÇOIS (Laurent), controversiste français, né à Arinthod (Franche-Comté) en 1698, mort à Paris en 1782. Après avoir été quelque temps lazariste, il alla se fixer à Paris, où il donna des leçons particulières, et se livra à la composition d'ouvrages pour défendre la religion contre les attaques des philosophes. C'est en parlant de lui que Voltaire a écrit, dans son *Epître à d'Alembert* :

L'abbé *François* écrit : le Léthé sur ses rives
Reçoit avec plaisir ses feuilles fugitives.

FRANÇOIS (Jean-Charles), graveur français, né à Nancy en 1717, mort à Paris en 1769. Cet artiste a fait dans son art des découvertes utiles. Il fit paraître, dans une série de modèles de dessins, la gravure en fac-similé, imitant le dessin original jusqu'aux moindres bavures du crayon. En 1757, il réussit à imiter avec le même bonheur, sur du papier teinté, les dessins à crayons multicolores, et même des aquarelles à teintes simplifiées. François fut nommé graveur des dessins du cabinet de Louis XV et de Stanislas, roi de Pologne. Mais, bien qu'il eût l'antériorité de la découverte, ses procédés furent bientôt employés avec plus de bonheur par son rival Demarteau. Parmi ses meilleures planches, on peut citer : une *Danseuse*, d'après Boucher, un *Homme dormant*, d'après Jeaurat, un portrait d'*Erasme*, d'après Holbein, et le portrait du *médecin Quesnay*, d'après Fredou.

FRANÇOIS (dom Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Acremont en 1726, mort en 1791. Il devint prieur de l'abbaye de Saint-Arnould et de Saint-Clément à Metz. Il s'attacha surtout à l'étude de l'histoire, où il fit preuve d'un esprit critique remarquable. Ses principaux écrits sont : *Histoire de Metz* (1769); *Dictionnaire romain, wallon, celtique et tudesque, pour servir à l'intelligence des anciennes lois et contrats* (1777); *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint Benoît* (1777); etc.

FRANÇOIS de Neufchâteau (Nicolas-Louis-François, dit), écrivain et homme d'État français, né à Saffais (Meurthe) en 1750, mort à Paris en 1828. Il fit ses études dans la petite ville de Neufchâteau, dont il prit le nom. D'une extraordinaire précocité, à treize ans, il était déjà membre des académies de Dijon, Nancy, Lyon, Marseille. Il publia, en 1766, un premier volume de vers : *Pièces fugitives*. Encouragé par Voltaire, il fut pourvu, en 1770, d'une chaire de rhétorique à Toul. Le maréchal de Castries le nomma, en 1783, procureur général du conseil supérieur du Cap (Saint-Domingue). Lors de son retour, il perdit dans un naufrage le manuscrit d'une traduction de *Roland furieux*, à laquelle il avait travaillé dix ans. En 1789, il rédigea les cahiers du bailliage de Toul, et fut nommé député suppléant à l'Assemblée nationale. Membre de l'Assemblée législative, il en fut secrétaire, puis président. La Convention le nomma ministre de la justice : il refusa ce poste, se contentant de celui de juge de paix à Châtenois. Sa comédie *Paméla ou la Vertu récompensée* (1793) ayant déplu au comité de Salut public, il fut arrêté et resta en prison jusqu'au 9-Thermidor. En 1797, il devint, en même temps que membre de l'Institut, ministre de l'intérieur du Directoire; après le 18-Fructidor, il remplaça Carnot jusqu'au 20 floréal de l'an VI. A la suite d'une mission en Autriche, il reprit son portefeuille. Entre autres créations, il inaugura le musée du Louvre et la première Exposition des produits de l'industrie. Après le 18 Brumaire, il entra au Sénat conservateur; il en fut le secrétaire (1801), puis le président annuel (1804 à 1806); comte de l'Empire, il n'en adhéra pas moins à la Restauration, qui lui refusa la pairie; il se retira dès lors de la politique.

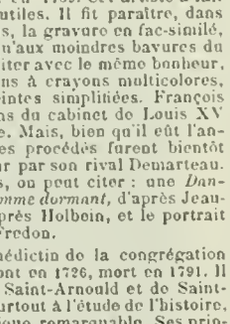
François de Neufchâteau.

Il a laissé de nombreux écrits : *Fables et contes en vers, suivis des poèmes de la Lupiade et de la Vulpéide, dédiés à Ésope* (1814); les *Trois nuits d'un goutteux*, poème en trois chants (1819); *Mémoire sur la manière d'étudier et d'enseigner l'agriculture* (1827); des ouvrages d'agronomie, de politique, des traductions, des anthologies, etc.

FRANÇOIS (Alphonse), littérateur et administrateur français, né à Paris en 1802, mort en 1883. Conseiller d'État en 1840, il écrivit un *Manuel des pensions civiles* (1840), des traductions et des éditions de Tacite et de Pline. On lui doit aussi des comédies : *Molière* (1828); *le Comte de Saint-Germain* (1835), jouées à la Comédie-Française, et *les Ennemis, le Jeune Père, les Diamants de madame*, représentées au Gymnase sous le voile de l'anonymat.

FRANÇOIS (Charles-Remy-Jules), graveur français, né et mort à Paris (1809-1861). Il débuta, en 1841, par un *Couronnement d'épines*, d'après Van Dyck, qui fut remarqué. En 1842, il donna : *la Vision d'Ezéchiel* et *le Paradis terrestre*, de Raphaël. D'après P. Delaroche, il a gravé : *Christ à Gethsémani, Marie au pied de la croix, Pèlerins sur la place Saint-Pierre à Rome* (1847); *Heureuse mère, les Enfants d'Édouard, le Comte de Feltre, Napoléon à Fontainebleau* (1850); etc.

FRANÇOIS (Alphonse), graveur français, frère du précédent, né à Paris en 1814, mort en 1883. Il débuta en 1842 avec un *Portrait du Titien*. D'après Delaroche, il a gravé : *Pie de La Mirandole apprenant à lire à sa mère; Bonaparte franchissant les Alpes* (1850 à 1853); *Marie-Antoinette après sa condamnation* (1857); d'après Ary Scheffer : *Mignon et son père; Mignon à l'église*; d'après Fra Angelico : *le Couronnement de la Vierge* (1867); d'après Gérôme : *la Femme du roi Candaule*; d'après Cabanel : *la Naissance de Vénus*; d'après Lefebvre : *Psyché*; etc.

Artiste très souple et délicat, comme son frère, il devint membre de l'Institut (1873), vice-président (1876), puis président de l'Académie des beaux-arts (1877).

FRANÇOIS (Henri-Louis), sculpteur français et graveur sur pierres fines, né en 1841 à Vert-le-Petit (Seine-et-Oise), mort à Paris en 1896. Citons, parmi ses œuvres les plus remarquables : *Vénus venant de désarmer l'Amour*, camée sur onyx oriental; *la Source*, d'après Ingres; *Prométhée*, camée en sardonyx; *Egyptienne*, statuette en jaspe rouge, avec habillement en or ciselé et émaillé, sur socle en lapis-lazuli; *Vénus sortant de l'onde*, camée d'agate; portrait de *H. Chapu*, camée en cornaline, ces deux ouvrages placés au musée du Luxembourg, de même que l'*Amour filial, Vénus sortant de l'onde, Andromède*, qui sont des œuvres achevées et de haut style.

François (COUP DU PÈRE). Arg. V. CHARRIEUR.

François le Champi, roman de George Sand (Paris, 1849). — François, le sobriquet l'indique, est un enfant trouvé. Il fut recueilli, élevé, par des meuniers. Un jour vient où le mari de Madeleine, mère adoptive de François, s'aperçoit que le gars n'est pas mal tourné, et, jaloux, le prie d'aller chercher sa vie ailleurs. Le temps s'écoule, le meunier meurt. Madeleine, restée veuve, fait une grave maladie. La misère se glisse au moulin, devenu muet. François, après avoir amassé une petite fortune, revient chez sa mère d'adoption. Aussitôt son retour, les affaires reprennent, l'aisance rentre au logis et, avec elle, la santé. Mais les méchantes langues s'exercent contre la pauvre Madeleine, et François croit de son devoir de les arrêter en offrant à Madeleine de l'épouser, ce que la meunière accepte. La moralité de ce dénouement a été fort contestée. Il choque, en effet; la raison l'absout, le cœur le condamne. *François le Champi* n'en est pas moins une des belles œuvres où l'auteur a rendu la nature sous des couleurs chaudes et vraies.

Le roman, arrangé pour la scène par George Sand elle-même, fut représenté avec grand succès, au théâtre de l'Odéon, le 25 novembre 1849.

François les Bas-Bleus, opérette en trois actes, paroles d'Ernest Debreuil, Eugène Humbert et Paul Burani, musique posthume de Firmin Bernicat, terminée par André Messager, représentée aux Folies-Dramatiques le 8 novembre 1883. La pièce était reçue lorsque l'auteur de la musique, compositeur aimable et délicat, mourut avant d'avoir achevé complètement sa partition, que Messager fut chargé de terminer. *François les Bas-Bleus* fut bien accueilli et obtint un succès que lui méritait la grâce aimable et piquante de ses mélodies.

FRANÇOISE (sainte), dame romaine, fondatrice des oblates, née à Rome en 1384, morte en 1440. Mariée, dès l'âge de onze ans, à Lorenzo Ponziani, elle fonda, avec son autorisation, l'Institut des oblates de la Tour des Miroirs, ainsi appelées du nom du lieu où s'éleva leur second monastère (1433). Veuve en 1436, Françoise y alla chercher une retraite dans la congrégation qu'elle avait instituée, et dont elle devint supérieure. Les historiens de sa vie parlent des visions dont elle fut, disent-ils, favorisée. Le pape Paul V la canonisa, en 1608. — Fête le 9 mars.

FRANÇOISE D'AMBOISE (la bienheureuse), duchesse de Bretagne, née en 1427, morte en 1485. Fille aînée de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et de Marie de Rieux, elle fut fiancée à sept ans et mariée, à quinze, à Pierre, comte de Guingamp, second fils de Jean V, duc de Bretagne. Devenue duchesse de Bretagne, en 1450, par la mort de son beau-frère François Ier, veuve en 1457, elle souffrit avec patience les persécutions du duc de Bretagne, Arthur II, et résista énergiquement aux obsessions du roi Louis XI, qui voulait l'obliger à épouser Louis, duc du Savoie. En 1468, elle prit l'habit de carmélite dans le couvent des Trois-Maries, qu'elle avait fondé à Vannes, six ans auparavant. Le pape Pie IX l'a déclarée bienheureuse en 1864. — Fête le 2 novembre.

Françoise de Rimini. V. RIMINI.

FRANÇOIS-JOSEPH (ARCHIPEL), archipel polaire, de l'océan Glacial arctique, coupé par les 80°, 81°, 82° degrés de latitude; au S. de la Terre de Petermann; à l'E.-N.-E. du Spitzberg, au N. de la Nouvelle-Zemble. Aire estimée fort hypothétiquement à 225.000 kil. carrés; monts volcaniques de 600 à 900 mètres en moyenne; mont Richthofen, 1.530 mètres. Végétation de mousses et de lichens. Découvert en 1873 par les Autrichiens Payer et Weyprecht.

FRANCO-ITALIEN, ENNE adj. Qui est composé de Français et d'Italiens; qui concerne ces deux peuples : *Armée* FRANCO-ITALIENNE. *Traité* FRANCO-ITALIEN.

— Substantiv. Français et Italiens alliés : *Les* FRANCO-ITALIENS *battirent les Autrichiens à Solferino*.

FRANCOLIN n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, très voisins des perdrix qu'ils remplacent en Afrique, et dont on connaît une quarantaine d'espèces, habitant les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

— Encycl. Les *francolins* sont de grosses perdrix à bec long et fort, à pattes robustes garnies d'éperons. Le seul qui se trouve en Europe est le *francolinus vulgaris*, répandu du sud de l'Europe jusqu'en Chine. La perdrix du Sénégal est le *francolinus bicalcaratus*, etc. Leurs mœurs sont celles des perdrix. Ils habitent surtout les régions désertiques et arides, avec les gangas.

Francolin.

FRANCOLITE n. f. Minér. Variété d'apatite du Devonshire.

FRANCON, antipape. V. Boniface VII.

FRANCONI (les), écuyers d'origine italienne, qui vinrent se fixer en France. Antoine, Laurent, Victor, Charles, furent tous directeurs de cirque et cavaliers de première force. Leur famille est originaire de Venise, et c'est en 1738 que naquit en cette ville Antoine Franconi, qui dut s'expatrier quelque vingt ans plus tard, pour avoir mortellement blessé en duel un patricien. Il se rendit en France, et, depuis lors, lui et tous ses descendants dirigèrent des exercices équestres. Laurent Franconi fut longtemps professeur de la famille d'Orléans. Son fils, Victor, directeur des cirques d'Eté et d'Hiver, à Paris, est mort en 1897, à quatre-vingt-sept ans. Remarquable écuyer, il a longtemps dressé les chevaux de Napoléon III. C'est lui qui fonda le premier hippodrome en 1846. Son fils Charles, sportsman distingué, prit sa suite.

FRANCONIE (en allem. **Franken**), pays de l'Allemagne orientale, dans le centre et le nord de la Bavière. Il tire son nom allemand, *Franken*, de ce qu'il fut habité par des tribus franques. Région très heureusement douée : montagnes moyennes, forêts superbes, sous un des climats les plus doux de l'Allemagne, tout au moins en Basse-Franconie, autour de Wurtzbourg et d'Aschaffenbourg. Elle partage ses eaux entre le Danube (pour très peu) et le Mein. Divisée en trois districts : Haute-Franconie (en allem. Oberfranken), ch.-l. *Baireuth;* Moyenne-Franconie (en allem. Mittelfranken), ch.-l. *Anspach;* Basse-Franconie (en allem. Unterfranken), ch.-l. *Wurtzbourg;* elle est peuplée d'environ 2 millions d'habitants (*Franconiens, ennes*).

La Franconie a fourni quatre empereurs à l'Allemagne (1024-1125); puis elle fut un des dix cercles de l'empire. C'est en 1814 qu'elle est devenue bavaroise.

La Franconie récolte d'excellents vins, qui se distinguent par le corps et le bouquet. Les blancs dominent, mais on récolte aussi des vins rouges et l'on fait des vins de liqueur et de paille, puis des vins mousseux très estimés. Citons, parmi ces vins, le *leistenwein*, le *steinwein* (qu'on a baptisé vin du Saint-Esprit), les vins de Pfälben, Hohenberg, Harfe, Hörstein, Karlsburg, etc.

FRANCONIE (forêt de). Géogr. V. Frankenwald.

FRANCONIEN, ENNE (*ni-in, èn*), personne née en Franconie ou qui habite ce pays. — *Les* Franconiens.

— Adjectiv. Qui appartient à la Franconie ou à ses habitants : *La population* franconienne. ‖ On dit aussi francon, onne.

— n. m. Linguist. Syn. de francique.

FRANCONVILLE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 13 kilom. de Pontoise, dans la vallée de Montmorency ; 1.640 hab. Ch. de f. Nord et Ouest. Redoute qui fait partie des ouvrages défendant Cormeilles. Restes d'un château du xviiie siècle.

FRANCOPHOBE (de *Français*, et du gr. *phobos*, crainte) adj. Qui a les Français en horreur.

FRANCO-RUSSE adj. Qui concerne les Français et les Russes : *Traité* franco-russe.

— Substantiv. Français et Russes alliés : *Les* Franco-Russes.

FRANCO-SERBE adj. Qui est composé de Français et de Serbes : *Compagnie* franco-serbe.

FRANCOURLIS (*li* — de *franc*, et *courlis*) n. m. Ornith. Ancien nom du grand courlis.

FRANC-PENSEUR n. m. Hist. relig. Membre d'une secte anglaise de la fin du xviiie siècle, qui n'admettait pour règle de conduite que le Nouveau Testament, et qui rejetait plusieurs des dogmes catholiques. ‖ Pl. *Des* francs-penseurs.

— Très rarement, syn. de libre penseur.

FRANC-PINEAU n. m. Vitic. Un des noms du pineau noir ou *noirien* de Bourgogne.

FRANC-QUARTIER n. m. Pièce héraldique honorable, occupant le quart de l'écu, et qui a la forme d'un carré parfait. (Le franc-quartier, diminué de largeur, prend le nom de *franc-canton*.) ‖ Pl. *Des* francs-quartiers.

D'argent au franc-quartier de gueules.

FRANC-RÉAL n. m. Variété de poire d'été et d'hiver. ‖ Pl. *Des* francs-réals.

FRANC-SALÉ n. m. Féod. Droit d'acheter et de vendre du sel sans payer la taxe. (Etaient pays de franc-salé : le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, la Marche, Calais.) ‖ Quantité de sel donnée gratuitement aux officiers royaux et à d'autres personnes.

FRANC-SAURE n. m. Nom que les pêcheurs donnent à des harengs très séchés et fortement salés, qui se conservent d'une saison à l'autre et même plus longtemps. ‖ Pl. *Des* francs-saures.

FRANC-SERVANT n. m. Féod. Homme de condition libre, jouissant d'importants privilèges. ‖ Pl. *Des* francs-servants.

FRANC TAUPIN n. m. Syn. de franc archer. ‖ Milicien régional au moyen âge. ‖ Pl. *Des* francs taupins. (L'Acad. écrit : *Des* francs Taupins.)

— Encycl. D'après une chronique du xiie siècle, ce surnom aurait été donné aux miliciens régionaux du moyen âge, parce qu'on les employait plus particulièrement à creuser la terre pour les retranchements, les fossés et les mines. Durant les troubles de la guerre de Cent ans, au plus fort de la Praguerie, les rebelles s'intitulèrent eux-mêmes *francs taupins*. La révolte fut étouffée dans le sang. Le roi réorganisant l'armée, l'un des corps reçut le nom même des rebelles qui avaient été soumis. Les francs archers, piètres soldats, reçurent quelquefois, et par dérision, ce nom. On a appelé *édit des francs taupins* une ordonnance de Charles IX de 1566, qui donnait une exemption à deux ou trois personnes des paroisses et villages de toutes commissions publiques, dépôts et gardes de biens de justice, de guet et gardes des portes, de logement de gens de guerre, de tous charrois et corvées. Le corps des francs taupins disparut au xvie siècle. A partir de cette époque, l'expression ne fut plus employée que pour désigner, dans le style bas et burlesque, des hommes au teint et aux cheveux noirs.

Franc-taupin (xvie s.).

FRANC-TAUPIN (de l'ital. *frantopino*, même sens) n. m. Sorte d'épée de la famille des estocs, en usage au xvie siècle, et qui est peut-être le *verdun* dont parlent les vieux auteurs militaires et même la *colichemarde* du xviie siècle. (En effet, la lame du franc-taupin est plus large au talon que dans sa seconde moitié.) ‖ Pl. *Des* francs-taupins.

FRANC-TENANCIER n. m. Dr. féod. Tenancier qui avait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits. ‖ Pl. *Des* francs-tenanciers.

FRANC-TILLAC n. m. Pont léger, pareil à celui des gaillards d'arrière et d'avant, et couvrant le navire de bout en bout, dans certaines constructions du xviie siècle. (Pl. *Des* francs-tillacs.) ‖ Dans les actes de commerce, Pont supérieur : *Le capitaine répond des objets placés sous* franc-tillac.

FRANC-TIREUR n. m. Dans les armées de la Révolution Soldat de certains corps d'infanterie légère. ‖ Au siège de Sébastopol, Soldat qui s'embusquait toute une journée dans un trou creusé *ad hoc* pour faire le coup de feu contre les Russes. ‖ En 1868, lors de la réforme militaire qui créa la garde nationale mobile, Soldat de quelques corps spéciaux dont le premier et le plus célèbre fut celui des francs-tireurs des Vosges. (Pendant la guerre de 1870, il se forma, en France, sous le nom de *francs-tireurs*, une foule de corps, d'organisation très diverse, dont la plupart n'avaient que le titre de *compagnies*, et présentaient à peine l'effectif d'une de ces unités.) ‖ Pl. *Des* francs-tireurs.

Franc-tireur (1870).

FRANCUCCI (Innocenzo di Pietro), peintre italien, né à Imola en 1494, mort à Bologne vers 1550. Elève de Francesco Francia, il se fixa de bonne heure à Bologne, où il a laissé, dans la cathédrale, le plus remarquable de ses nombreux tableaux religieux : une *Madone* entourée d'anges et de saints.

FRANCUEIL, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 30 kil. de Tours, sur un affluent du Cher ; 1.077 hab.

FRANCUS ou **FRANCION**, personnage légendaire. V. Franciade.

FRANEKER, ville des Pays-Bas (prov. de Frise [arrond. de Leeuwarden]), sur le canal de Harlingen à Leeuwarden ; 6.820 hab. Fabriques de savon, filatures de laine, tuilerie. Ville bien bâtie ; ancienne université transformée en Athénée avec jardin botanique.

FRANEKERADEEL, comm. des Pays-Bas (prov. de Frise [arrond. de Leeuwarden]) ; 4.950 hab.

FRANGE (*franj'* — du lat. *fimbria*, qui devint d'abord *frimbia*, puis *frenge*) n. f. Tissu formant une bande d'où pendent des fils, et servant à orner des vêtements ou des meubles : Frange *d'or, de fil. Vêtement, Rideau à* franges.

— Par anal. Objet délié, découpé comme une frange : *Musidora, en soulevant ses longues* franges *de cils*..... (Th. Gaut.) ‖ Ce qui pend, ce qui est au bord de quelque chose : *Robe qui a une* frange *de boue*.

— Anat. *Franges synoviales*, Replis des synoviales, qui sont un peu flottants dans les cavités des articulations.

— Ichtyol. Syn. de frange.

— Physiq. V. la partie encycl.

— Encycl. Manuf. La *frange* est constituée par un tissu à filets retombants. On l'emploie comme ornement pour les draperies, les meubles et les vêtements. Les franges se tissent l'une après l'autre en réservant entre chacune un certain espace, de manière à laisser libres les fils de chaîne qui, coupés dans le milieu de l'espace vide, constituent la frange.

Franges.

Il existe une autre sorte de frange, dite *frange latérale*, formée par les fils de trame laissés libres entre chacun des bords de l'étoffe, et qu'il suffit de couper ensuite dans leur milieu.

Frange (xviiie s.).

— Physiq. Considérons deux traits lumineux, parallèles, très rapprochés l'un de l'autre, produisant des ondulations de même longueur d'onde, et toujours dans la même phase de vibration ; les ondulations envoyées par ces deux sources synchrones interfèrent, c'est-à-dire donnent sur un écran des bandes alternativement lumineuses et obscures. Ces bandes sont désignées sous le nom de *franges* ; elles correspondent à des maxima et à des minima d'intensité lumineuse, comme l'explique la théorie des interférences. Les franges sont d'autant plus serrées que la lumière monochromatique qu'on emploie est de plus faible longueur d'onde, c'est-à-dire plus réfrangible. Avec la lumière blanche, la frange centrale, bien des points situés à égale distance des deux traits lumineux, est blanche ; de part et d'autre, on a des franges irisées, dont le violet est du côté de la frange centrale. En réalité, les franges sont hyperboliques ; elles paraissent linéaires quand on les observe au voisinage du plan de symétrie de la figure. Des franges analogues peuvent s'obtenir dans les phénomènes de diffraction, avec les réfractomètres interférentiels (franges de Talbot), ainsi qu'avec des plaques épaisses (franges de Brewster).

FRANGEON (*jon* n. m. Petite frange.

FRANGER, ERE n. Techn. V. frangier, ère.

FRANGER (*jé* — rad. *frange*. Prend un e muet après le *g* devant a et o : *Nous frangeons. Je frangeais*) v. a. Garnir de frange : Franger *une jupe, un meuble*.

— Par anal. Border de bandes découpées comme des franges : *Paupières que* frangent *de longs cils. Une lueur rose* frangeait *l'horizon*. Gér. de Nerv.

Frangé, ée part. pass. du v. Franger.

— Par anal. Déchiqueté sur les bords par l'usure et imitant une frange : *Pantalon* frangé.

— Anat. *Corps frangés* ou *bordés*, Bandelettes médullaires du cerveau, qui naissent de la voûte à trois piliers.

— Blas. Se dit des gonfanons, des bannières et des vêtements qui sont ornés de franges d'un émail particulier.

— Hist. nat. Se dit des organes dont le bord présente des déchirures ou des lanières longues et fines.

FRANGÉ (*jé*) n. m. Ichtyol. Espèce de cyprin, qui habite les eaux douces du Malabar, et dont la chair est très estimée.

— n. m. pl. Crust. Famille de crustacés. — *Un* frangé.

— Paléont. Groupe d'ammonites. Sous le nom de frangés [en lat. *fimbriati*], d'Orbigny avait établi une division des ammonites correspondant au genre *lytoceras* actuel.) V. lytoceras.

FRANGEUSE (*jeuz'*) n. f. Ouvrière qui fait des franges : Frangeuse *en châles*.

FRANGI (*ji*), nom donné par les Orientaux aux Européens, sans distinction de nationalité. (Les musulmans du moyen âge leur donnaient le nom de *Firendj*.)

FRANGIBILITÉ (*ji*) n. f. Qualité de ce qui est frangible.

FRANGIBLE (*jibl'* — du lat. *frangere*, briser) adj. Qui est susceptible d'être rompu ou brisé.

FRANGIER (*ji-é*), **ÈRE** et plus rarement **FRANGER** (*jé*), **ÈRE** ou **FRANGEUX** (*jeû*), **EUSE** n. Celui, celle qui fait des franges.

FRANGIN (*jin*), **INE** n. Arg. Frère, sœur.

FRANGIPANE (*ji* — de *Frangipani*, n. pr.) n. f. Sorte d'arome d'origine italienne, qui servait à donner de l'odeur aux peaux de senteur dont on se servait, au xvie siècle, pour faire des gants : *Gants à la* frangipane.

— Art culin. Crème épaisse parfumée aux amandes, dont on se sert pour faire des tartes, des tartelettes, et pour garnir certaines pièces de pâtisserie. ‖ Pièce de pâtisserie, qui contient de cette crème : *Servir une* frangipane. ‖ Espèce de liqueur parfumée.

— Bot. Fruit de frangipanier. Variété de poire. ‖ On dit aussi franchipane.

FRANGIPANI, famille romaine, célèbre surtout aux xie et xiie siècles. Elle apparaît en 1014 avec Leo **Frangipani**. — Concio **Frangipani** fut le chef du parti impérialiste à Rome, au xiie siècle. A la mort du pape Pascal II, en 1118, il refusa de reconnaître le nouveau pape Jean de Gaète (Gélase II), l'accabla d'outrages et l'emprisonna, mais le peuple délivra le pontife. A l'approche de l'empereur Henri V, il chassa de nouveau le pape et fit élire l'antipape Grégoire VIII. — Jacques **Frangipani**, seigneur d'Astura au xiiie siècle, envoya un brigand à la poursuite de Conradin, vaincu à la bataille de Tagliacozzo, et qui cherchait à gagner la Sicile sous un déguisement. Conradin, livré à Charles d'Anjou, fut décapité 1268. — Cornelio **Frangipani**, jurisconsulte italien, exerça la profession d'avocat à Venise, et mourut en 1581. — Son fils, Claudio Cornelio, né à Venise en 1533, mort en 1630, fut également jurisconsulte et secrétaire du sénat.

FRANGIPANIER (*ji, ni-é*) n. m. Genre de plantes, de la famille des apocynées. Syn. franchipanier.

— Encycl. Les *frangipaniers* (plumeria), du nom de Plumier, botaniste du xviie siècle, sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Amérique tropicale, introduits en Asie, au port élégant, au bois mou, chargés de grandes feuilles alternes et de belles fleurs groupées en cymes terminales, dont le parfum rappelle celui de la frangipane. Ils renferment un suc vénéneux ou tout au moins suspect, efficace, dit-on, contre les verrues. On en connaît une quarantaine d'espèces, parmi lesquelles le frangipanier à fleurs rouges, le frangipanier à fleurs blanches, etc., et dont quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe.

Frangipanier.

FRANGISTAN ou **FIRANGISTAN**, nom que les Orientaux [illegible] à l'Europe occidentale, y compris l'Allemagne.

FRANGULACÉ, ÉE (rad. *frangule*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la bourdaine.

FRANGULACÉES n. f. pl. Classe de végétaux dicotylédones, comprenant la famille des rhamnées et quelques familles voisines. — *Une* FRANGULACÉE.

FRANGULE n. f. Bot. Nom scientifique de la bourdaine.

FRANGULINE (rad. *frangule*) n. f. Chim. Glucoside ($C^{14}H^{8}O^{8}$), extrait de l'écorce de la bourdaine.

— Encycl. La *franguline* est une matière colorante jaune cristallisable, que renferme l'écorce du *rhamnus frangula*. Elle y est accompagnée d'une substance résineuse également jaune d'abord, nommée *rhamnoxanthine*; cette substance paraît être la frangulinе impure.

La frangulinе forme une masse cristalline, d'un jaune citron. Elle fond à environ 226°, et, à la même température, elle commence à se sublimer en se décomposant en partie. La frangulinе est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, dans la benzine, l'essence de térébenthine, etc.

Les acides dédoublent la frangulinе en sucre et *acide frangulique* ($C^{7}H^{6}O^{4}$), cet acide est une substance cristalline jaune orange fusible à 253°, qui paraît identique à l'*émodine*, que l'on extrait de l'essence de rhubarbe.

Le sucre que l'on obtient par dédoublement de la frangulinе paraît identique à la *rhamnodulcite*.

FRANGULIQUE adj. m. *Acide frangulique*. V. FRANGULINE.

FRANGY, ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie, arr. et à 22 kil. de Saint-Julien, sur le ruisseau des Usses; 1.265 h. Gypse, vins blancs. — Le canton a 13 comm. et 6.835 hab.

FRANK (Sébastien) ou **FRANCUS**, mystique allemand, né à Donauwerth en 1499, mort à Bâle en 1542. Prédicateur, collaborateur des réformateurs sans partager leurs doctrines, il exerça plusieurs métiers et séjourna particulièrement à Nuremberg (1528) et à Strasbourg (1531). Son premier ouvrage est intitulé : *Chronika, Zeitbuch und Geschichtbibel von Anbeginn bis 1531*. C'est, comme le titre l'indique, une histoire universelle depuis la création jusqu'en 1531. Il fit paraître à Ulm ses *Paradoxa* (1535), qui sont l'exposé de sa théologie, et à Francfort ses *Sprichwörter* (ou « Proverbes »). Il enseigna à la fois un panthéisme mystique et l'idéalisme absolu. Sa théologie fut condamnée, en 1540, par le couvent de Smalkalde.

FRANK ou **FRENK** (Jacob, dit), chef de la section juive des frankistes ou zoharistes, né en Pologne en 1720, mort en 1791. S'étant mis à étudier la kabbale, il consigna le résultat de ses recherches dans un ouvrage intitulé *Zohar*, où il combattait les opinions des rabbins sur le Talmud. Poursuivi par ceux-ci, il feignit d'embrasser le christianisme, et en continua pas moins à faire des prosélytes, et fut emprisonné jusqu'en 1773. Remis en liberté, il parcourut la Pologne, la Bohême; reçut de ses adeptes des sommes énormes, et mena un train de vie princier successivement à Vienne, à Brunn en Moravie et à Offenbach dans la Hesse, où il mourut d'une attaque d'apoplexie.

FRANK (Joan-Pierre), médecin allemand, né à Rotalben en 1745, mort à Vienne en 1811. L'empereur d'Autriche le nomma directeur du service de santé des armées; il fut aussi médecin de l'empereur de Russie. Il finit sa carrière à Vienne. Ses principaux ouvrages sont : *Système de police médicale* (1779-1817), *De curandis hominum morbis epitome* (1821). — Son fils JOSEPH, médecin, né à Rastadt en 1771, mort à Côme en 1842, l'aida à diriger l'hôpital civil de Vienne, et professa la pathologie à l'université de Wilna. Son ouvrage le plus curieux est : *la Pathologie d'après les lois sur la théorie de l'excitation* (1803).

FRANK (Franz Hermann REINOLD), théologien allemand, né à Altenbourg en 1827, fit ses études à Leipzig, professa aux gymnases de Ratzebourg et d'Altenbourg, et fut appelé, en 1858, comme professeur de théologie à l'université d'Erlangen. Il a beaucoup combattu l'école de Ritschl, dite « école de Gœttingue ». Parmi ses écrits, nous citerons : *die Theologie der Koncordienformel* (1858-1865); *System der christlichen Gewissheit* (1870); *System der christlichen Wahrheit* (1885-1886), etc.

FRANK (Ernest), compositeur et chef d'orchestre allemand, né à Munich en 1847, mort près de Vienne en 1889. D'abord organiste de la cour et répétiteur à l'Opéra de Munich, il devint chef d'orchestre à Mannheim, puis à Francfort-sur-le-Mein, enfin à Hanovre. Ernest Frank a fait représenter trois opéras : *Adam de La Halle* (1886); *Hero* (1884), et *der Sturm* (1887).

FRANKEL (Zacharias), hébraïsant allemand, né à Prague en 1801, mort à Breslau en 1875. Il fut nommé, en 1836, grand rabbin de Leipzig et de Dresde, où il fit ériger une grande synagogue (1840), puis devint, vers 1846, directeur du séminaire théologique de Breslau. Il a puissamment contribué à l'émancipation de ses coreligionnaires en Allemagne et en Autriche. Outre de nombreux articles dans des revues, on lui doit : *De l'influence de l'exégèse juive sur l'exégèse chrétienne d'Alexandrie* (1851); *Principes du droit d'hérédité d'après la loi de Moïse et le Talmud* (1859); *Introduction au Talmud* (1870); etc.

FRANKENBERG, ville d'Allemagne (Prusse (prov. de Hesse-Nassau), ch.-l. de cercle, sur l'Eder, affluent de la Fulda); 2.787 hab.

FRANKENBERG, ville d'Allemagne (Saxe (cercle de Zwickau), sur la Zschopau, affluent de la Mulde); 11.369 hab. Très importante école manufacturière.

FRANKENBURG, comm. d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche), au pied du Hausruck; 3.9[illegible] hab. Verrerie.

FRANKENHAUSEN, ville d'Allemagne (prince p. de Schwartzbourg-Rudolstadt), sur un affluent de l'Unstrut, affluent de la Saale; 5.915 hab. Ch.-l. de district. Eaux minérales; bains. Lignite et sapètre. Instruments de musique. — Au N., sur la colline du Kyffhauser, ruines d'un château du XIe siècle, où, d'après la légende, dort l'empereur Frédéric Barberousse. En 1525, défaite de Thomas Münzer et des anabaptistes.

FRANKÉNIACÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones. Les frankeniacées, genres *frankenia* et *beatsonia*, rappellent assez les caryophyllées, mais se rapprochent aussi des sauvagésiées et des violacées par leur placentation pariétale.) — *Une* FRANKENIACÉE.

FRANKÉNIE (*nf*) n. f. Genre de plantes, type de la famille des *frankeniacées*. Syn. de BEATSONIE.

— Encycl. Les *frankénies* (frankenia) sont des plantes herbacées ou sufrutescentes, à feuilles opposées, petites et sans stipules, des régions maritimes des deux mondes. On en connaît une quinzaine d'espèces, dont trois françaises, qui croissent dans les régions maritimes.

FRANKENSTEIN, ville d'Allemagne (Prusse (Silésie)), présid. de Breslau; 8.020 hab. Ch.-l. de cercle. Mines de lignite, fabrique de tabac. Commerce de blé et de lin.

Frankenstein, roman fantastique anglais, de Mr Shelley (Mary Godwin), publié en 1818, traduit en français dès 1821. — C'est l'histoire d'un jeune étudiant d'Ingoldstadt, qui pousse l'étude de l'alchimie si loin qu'une créature à peu près humaine s'échappe un jour de son creuset. Mais cet être est un monstre. Frankenstein n'ose lui reprendre la vie et ne parvient pas à la lui rendre supportable. Vient un jour où le monstre réclame une compagne. Frankenstein obéit; au moment où une femme va peut-être sortir du creuset diabolique, un sentiment d'horreur s'empare de lui, et il détruit l'œuvre presque achevée. Nouvelles instances du démon, qui menace Frankenstein, s'il ne lui crée pas une épouse, de prendre la sienne jusque dans le lit nuptial. Frankenstein se marie et, le soir de ses noces, on trouve en effet sa jeune femme étranglée. Le malheureux alchimiste se laisse mourir, et le monstre vient prendre l'âme de son *père* et la jette aux damnés. Ce roman est une imitation des histoires fantastiques allemandes, mais il dépasse de beaucoup ses modèles; le point de départ étant admis, *Frankenstein* reste une œuvre forte et puissante.

FRANKENTHAL, ville d'Allemagne (Prusse [Bavière rhénane]), sur un canal qui la met en communication avec le Rhin; 13.000 hab. Fabrication d'instruments aratoires. Ville fondée en 1562 autour d'un ancien couvent d'augustins, par soixante familles protestantes flamandes qui fuyaient les persécutions des Espagnols.

FRANKENTHAL n. m. Cépage noir, cultivé dans les vignobles de la Franconie et de la vallée du Rhin. [Sa chair, un peu ferme, est juteuse et peu sucrée; sa peau épaisse et assez résistante. Syn., d'après V. Pulliat, TROLLINGER (Allemagne), BLACK HAMBOURG (Angleterre), UVA NERA D'AMAURGO (Italie), TROLLINGI KEK (Hongrie), MODRI TIROLAN (Croatie), etc.]

FRANKENWALD (*Forêt de Franconie*), chaîne de montagnes d'Allemagne, spécialement de la Bavière, dans le district de Haute-Franconie. Elle forme faite entre le Main, tributaire droit du Rhin, et la Saale, tributaire gauche de l'Elbe. Elle rattache le Fichtelgebirge (au S.-S.-E.) à la forêt de Thuringe (au N.-N.-O.) par une ligne de plateaux boisés d'une trentaine de kilomètres de long, sur une vingtaine de large. Culmen, le *Dœbriberg* (799 m.).

FRANKFORT, ville des Etats-Unis, capitale de l'Etat de Kentucky, sur la rive droite du Kentucky; 7.150 hab. Cette ville, admirablement située, est dominée par des collines et bâtie sur une terrasse au pied de laquelle coule la rivière. Les bateaux à vapeur remontent jusqu'à son port, et un pont suspendu réunit la ville à son faubourg South-Frankfort, situé sur la rive gauche.

FRANKISTE (*kisst'*) n. m. Hist. relig. Membre de la secte juive fondée en Allemagne par Jacob, dit FRANK.

— Encycl. Les *frankistes* professent qu'il existe un Dieu en trois personnes, que Jérusalem ne verra jamais renaître sa puissance, que le Messie attendu ne viendra pas, mais que Dieu s'incarnera pour racheter définitivement le genre humain; enfin, ils déclarent que le *Zohar* seul donne l'explication véritable de la Loi.

FRANKL (Louis-Auguste VON), poète et philanthrope allemand, né à Chrast (Bohême) en 1810, mort à Vienne en 1893. Il se fixa à Vienne, où il devint secrétaire de la communion israélite, puis professeur d'esthétique au Conservatoire. En 1856, il organisa à Jérusalem un établissement pédagogique, puis il fonda, près de Vienne, un asile pour les enfants aveugles. Outre des *Études historiques sur les juifs de Vienne* (1858), un *Voyage à Jérusalem et en Egypte*, des traductions, des études biographiques, on doit à ce poète distingué plusieurs recueils de poésies.

FRANKLAND (Edward), chimiste anglais, né à Churchtown, près de Lancastre, en 1825, mort en Norvège en 1899. Il devint professeur à l'Institut royal de la Grande-Bretagne (1863), au collège royal de chimie (1865), commissaire de l'enquête sur les causes de la corruption de l'eau des rivières (1868), et président de la Société de chimie (1871). C'est pendant son séjour à Marburg qu'il fit les belles découvertes confirmant la théorie de Liebig sur la constitution des alcools. Depuis, ses recherches sur les alcools le conduisirent à d'autres découvertes importantes.

FRANKLANDIE (*di* — de *Frankland*, savant angl.) n. f. Genre de protéacées, type de la tribu des *franklandiées*, dont l'espèce unique est un arbuste glabre, couvert de verrues et de glandules, à feuilles filiformes, à fleurs en grappes, qui croît en Australie.

FRANKLANDIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la *franklandie*.

FRANKLANDIÉES n. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre *franklandie*. — *Une* FRANKLANDIÉE.

FRANKLANDITE n. f. Borate hydraté naturel de chaux. Variété d'ulexite.

FRANKLIN, nom de nombreux villages, villes, comtés ou subdivisions administratives des Etats-Unis d'Amérique. Nous ne citerons que les principales villes de ce nom : Ville de l'Etat de New-York; 3.635 hab. — Ville de l'Etat de New-Jersey; 4.110 hab. — Ville de l'Etat de Missouri, au S.-O. de Saint Louis, sur le Maramec-River; 2.700 hab. — Ville de l'Etat d'Indiana, ch.-l. du comté de Johnson, sur la rivière Toung; 2.700 hab. — Ville de l'Etat du Tennessee, ch.-l. du comté de Williamson, sur la rivière Harpeth. (Bataille sanglante de la guerre de Sécession (30 nov. 1864), entre les généraux Hood et Schofield.) — Ville de l'Etat de Pensylvanie, ch.-l. du comté de Venango, sur l'Alleghany; 3.900 hab. Entrepôt des exploitations d'huile de pétrole de l'Oil-Creek et du French-Creek.

FRANKLIN (DÉTROIT DE), canal ou bras de mer de l'océan Glacial arctique, séparant l'île du Prince de Galles (archipel Arctique américain) de la presqu'île Boothia.

FRANKLIN (Benjamin), philosophe, physicien et homme d'Etat américain, né à Boston en 1706, mort à Philadelphie en 1790. Il était fils d'un modeste fabricant de chandelles. Entré d'abord à dix ans comme apprenti chez son père, il se plaça ensuite chez son frère James, imprimeur. En même temps, il consacrait tous ses loisirs à compléter son instruction. L'*Essai sur l'entendement* de Locke et le *Spectateur* d'Addison exercèrent une grande influence sur la formation de son esprit. En 1723, Franklin visita New-York, Philadelphie; enfin, il passa en Angleterre, où il se perfectionna, chez Palmer et chez Woll. Étant retourné en Amérique, Franklin créa à son tour une imprimerie, un journal et fonda l'*Almanach du bonhomme Richard*. Peu de temps après, il ouvrait un club, créait une bibliothèque, un hôpital et une compagnie d'assurance contre l'incendie, etc.

Malgré toutes ces occupations, Franklin trouvait encore le temps de perfectionner ses connaissances personnelles. Il s'adonna surtout aux recherches concernant les phénomènes électriques. Une série de travaux entrepris en 1746 et 1747 le conduisirent à la découverte du paratonnerre. La Société royale de Londres et l'Académie des sciences de Paris lui ouvrirent alors leurs portes.

Au début de la révolte des colonies de l'Amérique du Nord, c'est lui que les colons chargèrent, en 1757, de porter leurs doléances à Londres, et, en 1763, après son élection à l'Assemblée de Pensylvanie, de remettre à lord Granville leur protestation contre l'acte du timbre. En 1772, Franklin réussit à se procurer et publia des lettres du gouverneur du Massachusetts, Hutchinson, et du lieutenant gouverneur Oliver, où les colons étaient traités avec le plus insultant mépris. Franklin faillit être arrêté comme complice des *insurgents*. Reçu en triomphe à Philadelphie, élu député au premier Congrès américain, ce fut lui qui, avec Jefferson et John Adams, rédigea le manifeste de la déclaration d'indépendance (1776) et fut chargé de négocier l'alliance avec la France. Paris accueillit avec enthousiasme « le bonhomme Franklin ». Il sut tirer habilement parti de ces dispositions. En 1778, fut signé le traité d'amitié entre la France et les Etats-Unis, puis, en 1783, le traité de paix avec l'Angleterre. Franklin ne retourna cependant en Amérique qu'en 1785. Il mourut en 1790, des suites d'une pleurésie. La Constituante française vota un deuil de trois jours.

Benjamin Franklin.

Ses *Mémoires* (publiés en 1817) comprennent deux parties : la première, adressée par Franklin sous forme de lettres à son fils William, fut écrite en 1771, pendant le séjour de l'illustre Américain en Angleterre. Il y retrace l'histoire de sa vie jusqu'à sa vingt-septième année. La seconde partie, reprise en 1784, pendant son séjour à Passy, puis après son retour à Philadelphie, nous le montre s'occupant des affaires publiques : elle s'étend jusqu'à 1757. Les *Mémoires* de Franklin sont d'une lecture pleine d'intérêt, par les solides réflexions morales qu'ils renferment.

— BIBLIOGR. : J. Bigelow, *the Life of Franklin write by himself* (Philadelphie, 1874); Condorcet, *Eloge de Franklin* (Paris, 1847); Em. Deschanel, *Benjamin Franklin* (Paris, 1848).

FRANKLIN (William), fils du précédent, dernier gouverneur anglais de New-Jersey (Amérique du Nord), né à Philadelphie vers 1731, mort en Angleterre en 1813. Il combattit la France dans la guerre du Canada (1744-1748) et devint capitaine. A son retour à Philadelphie, il fut nommé contrôleur général des ports et secrétaire de l'assemblée provinciale (1751). En 1757, William Franklin se rendit à Londres avec son père. Nommé gouverneur du New-Jersey en 1763, il resta fidèle à la cause britannique pendant la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, fut arrêté, en 1776, pour ses intrigues contre le gouvernement de Washington et relégué pendant deux ans dans le Connecticut. En 1778, il fut échangé contre Mac-Kinley, président du Delaware, et se retira en Angleterre. Ses sentiments anglophiles l'avaient brouillé avec son illustre père, qui, après lui avoir dédié la première partie de ses *Mémoires*, finit par le déshériter presque complètement.

FRANKLIN (sir John), amiral et explorateur anglais, né à Spilsby (comté de Lincoln) en 1786, mort dans les terres glacées de l'Amérique boréale en 1847. Il accompagna Flinders dans son voyage le long des côtes australiennes et se distingua, en 1805, à Trafalgar. Pendant la guerre des Etats-Unis avec l'Angleterre (1812-1815), il fut blessé à la bataille de la Nouvelle-Orléans. En 1818, commence sa carrière d'explorateur par une tentative infructueuse au N. du Spitzberg à la recherche du passage du Nord-Est; en 1819, il est chargé de reconnaître la rivière Copermine et d'étudier la côte à l'E. de son embouchure. Avec le concours du Dr Richardson, Franklin accomplit brillamment la reconnaissance. Il entreprit ensuite de relever la côte située à l'O. du Mackenzie, et, après avoir exécuté la descente de ce fleuve jusqu'à l'océan Glacial en 1825, s'avança jusqu'à mi-chemin du cap Glacé, par 148°52' de longitude O., et regagna le fort Franklin en explorant la rivière Peel. Déjà capitaine de vaisseau et membre de la Société royale, Franklin fut, au retour de cette expédition, créé baronnet. Envoyé dans la Méditerranée en 1830, il rendit des services importants à la cause de l'indépendance hellénique, puis fut gouverneur de la Tasmanie, de 1836 à 1843. En 1845, Franklin fut chargé de diriger une nouvelle expédition pour rechercher le passage Nord-Ouest, et, pendant de longues années, le mystère le

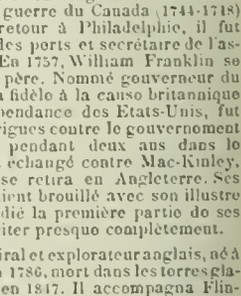

John Franklin.

plus complet régna sur son sort, malgré les efforts de lady Franklin, des Anglais et des Américains pour le sauver. Grâce à ces recherches, le passage Nord-Ouest fut découvert; mais c'est plus tard seulement que les Américains Rae et Hall d'abord, Schwatka ensuite, recueillirent auprès d'Esquimaux quelques informations sur la triste fin de sir John Franklin et de ses compagnons.

On possède deux ouvrages de Franklin : *Relation d'un voyage aux rives de la mer Polaire en 1819-1823* (1823); *Relation d'une seconde expédition aux rives de la mer Polaire en 1825-1827* (1828).

FRANKLIN (Eléonore-Anne Porden, lady), première femme du précédent et femme de lettres anglaise, née en 1795, morte en 1825. Elle apprit les langues anciennes et modernes, ainsi que les sciences, et publia des poèmes : *les Voiles* (1812); *l'Expédition au pôle arctique* (1818); *Cœur de Lion* (1822), sa meilleure œuvre.

FRANKLIN (Jane Griffin, lady), seconde femme de sir John Franklin, née en 1791, morte à Londres en 1875. Mariée en 1828 à John Franklin, elle accompagna, en 1836, son mari en Tasmanie et l'aida à développer la colonie dont il était gouverneur. Le dévouement et la persévérance qu'elle montra pour retrouver sir John Franklin l'ont justement rendue célèbre; elle expédia, dans ce but, à ses frais, des navires dans la mer Polaire, même après la publication du rapport du Dr Rae, en 1854. Plus tard, elle voyagea à travers le monde, visitant le continent américain, les îles Sandwich, l'extrême Orient, l'Inde et l'Egypte. En 1874, encore, elle promit de récompenser les navigateurs qui parviendraient à découvrir quoi que ce fût ayant trait à l'expédition dans laquelle était mort son mari. Un des derniers actes de sa vie a été l'achèvement du monument de sir John Franklin, à Westminster.

FRANKLIN (William Buell), général américain, né à New-York en 1823. Elève de West-Point, il entra dans le génie, fit la campagne du Mexique, devint professeur à West-Point et à l'académie de New-York, puis fut employé comme ingénieur à divers travaux. Colonel au début de la guerre de Sécession, il se distingua à Bulls-Run, commanda une division, puis un corps d'armée de volontaires, prit part aux grandes batailles livrées par l'armée du Potomac, servit, en 1863-1864, sous les ordres de Banks, et reçut, en 1865, le grade de major général dans l'armée régulière. En 1866, il rentra dans la vie civile et devint, en 1866, agent général de la compagnie Colt pour la fabrication des armes à feu. En 1889, il fut commissaire général des Etats-Unis, à l'Exposition universelle de Paris.

FRANKLIN (Alfred-Louis-Auguste), littérateur et érudit français, né à Versailles en 1830. Il collabora à des journaux et revues et entra, en 1856, à la bibliothèque Mazarine, dont il devint administrateur en 1885. Il a fait une étude approfondie du vieux Paris, et il a publié, surtout sur ce sujet, un grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition. Nous citerons, particulièrement : *Histoire de la bibliothèque Mazarine* (1860); *les Origines du palais de l'Institut* (1862); *les Anciennes Bibliothèques de Paris, églises, monastères, collèges, etc.* (1867-1873), couronné par l'Institut; *la Sorbonne, ses origines, etc.* (1867); *les Rues et les Cris de Paris au* XIIIe *siècle* (1874); *Dictionnaire des noms, surnoms et pseudonymes latins de l'histoire littéraire du moyen âge* (1875); *Précis de l'histoire de la Bibliothèque du roi* (1875); *les Sources de l'histoire de France, inventaires et recueils* (1877); *les Anciens Plans de Paris* (1878-1880); *les Corporations ouvrières de Paris du* XIIe *au* XVIIIe *siècle* (1884); *la Vie privée d'autrefois* (1887-1900); *Histoire généalogique des souverains de la France* (1896); etc.

FRANKLINDALE. Géogr. V. Wappinger's Falls.

FRANKLINISATION (*si-on* — de *Franklin*, n. du physicien) n. f. Traitement médical par l'électricité statique ou de frottement.

— Encycl. Les machines employées à la *franklinisation* sont du genre de celles de Ramsden, de Holtz et de Wimshurst. Les formes sous lesquelles on peut employer la *franklinisation* sont multiples : le *bain*, où le malade, isolé, est relié à un conducteur, l'autre étant en communication avec le sol; la *douche*, ou le *vent électrique*, s'échappant par un peigne, un ensemble de pointes, où le fluide vient s'écouler sur la tête, la région malade; l'*effluve*, ou *vent par une simple pointe*, qui s'écoule de même; l'*aigrette* ou *étincelle*, qui produit une sensation de piqûre au point très rapproché de l'appareil relié à un conducteur; la *commotion*, par un choc dû à un appareil de grande capacité relié à la machine; la *friction* ou commotion prolongée à travers de la flanelle, du drap, la boule électrique étant frottée sur le tissu qui la sépare de la partie malade.

Les indications sont : l'obésité, la neurasthénie, l'eczéma, l'hystérie, le rhumatisme et les dérivés de ces affections prises comme types.

FRANKLINITE n. f. Ferro-manganite naturel de zinc et de fer.

— Encycl. La *franklinite* est d'un noir de fer, et la couleur de sa poussière est brun rouge. Elle est opaque et d'un aspect métalloïde. Le poids spécifique de la franklinite varie de 5 à 5,1; sa dureté de 6 à 6,5. Elle est infusible et lentement soluble dans l'acide chlorhydrique.

FRANKSTADT, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [distr. de Mistek]), sur la Lubina, affluent de l'Oder: 5.767 hab.

FRANKSTADT, ville de Moravie (distr. de Schonborg), sur un affluent de la March; 2.238 hab.

FRANQUE (Jean-Pierre *et* Joseph), peintres français et frères jumeaux, nés à Buis (Drôme) en 1774. Joseph mourut en 1812, Jean-Pierre en 1860. Tous deux furent élèves de Louis David. Pierre est le plus connu. Parmi leurs tableaux, nous rappellerons : au Salon de 1812, *la Bataille de Zurich*, commandée par Masséna; au Salon de 1819, Jean-Pierre Franque produisit une *Conversion de saint Paul*, qui a été reproduite en tapisserie des Gobelins (musée de Dijon). Joseph, qui avait été pendant quelque temps professeur à Naples, a exposé, en 1812, *Marie-Louise et le roi de Rome* (au musée de Versailles).

FRANQUETTE (*kèt*) **(À LA)** loc. adv. Fam. Franchement, simplement. ‖ On dit, le plus souvent : À LA BONNE FRANQUETTE.

FRANQUEVILLE (Alfred-Charles-Ernest Franquet de), ingénieur français, né à Cherbourg en 1809, mort en 1878. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1829, il créa et développa le système français de voies ferrées. Il est l'auteur des conventions de 1859, acceptées par les pouvoirs publics et les grandes compagnies. Il a, en outre, dirigé la majeure partie des grands travaux de ports, de canaux, de chemins de fer, de routes, etc., exécutés en France de 1830 à 1878.

FRANQUEVILLE (Aimable-Charles Franquet de), administrateur, fils du précédent, né à Paris en 1840. Avocat, il devint auditeur, puis maître des requêtes au conseil d'Etat, fut chargé de missions en Angleterre et fut élu, en 1888, membre de l'Académie des sciences morales. Ses principaux ouvrages sont : *Des institutions politiques, judiciaires et administratives de l'Angleterre* (1863); *les Chemins de fer en France et en Angleterre* (1873); *l'Etat et les chemins de fer en Angleterre* (1880); *le Gouvernement et le Parlement britanniques* (1887), ouvrage fort remarquable; *le Système judiciaire de la Grande-Bretagne* (1893); etc.

FRANSCINI (Etienne), homme d'Etat suisse, né à Bodio (Tessin) en 1796, mort à Berne en 1857. Il devint l'un des membres du parti libéral avancé, chercha à relever le niveau de l'instruction, et, en 1830, fut nommé secrétaire d'Etat, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1837. Il fut, en 1838, député du Tessin à l'assemblée des Etats et au grand conseil fédéral. A la suite des troubles qui, en 1838-1839, faillirent renverser le gouvernement démocratique, Franscini fut maintenu dans le gouvernement provisoire (1839) et réorganisa le Tessin. En 1843, il fut envoyé à la Diète fédérale; en 1848, il entra dans le conseil fédéral et devint ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Il fut nommé, en 1856, membre correspondant de l'Institut de France. On a de lui : *Guide de la composition; Recueil de lectures populaires; Grammaire italienne* (1822); *Statistique de la Suisse* (1848-1851).

FRANSÈCHES, comm. de la Creuse, arr. et à 16 kilom. d'Aubusson; 1.006 hab.

FRANSÉRIE (*ri*) n. f. Genre de composées ambrosiées, comprenant trois ou quatre espèces de plantes herbacées odoriférantes, qui croissent dans l'Amérique du Nord.

FRANT ou **FANT**, comm. d'Angleterre (comtés de Sussex et de Kent); 3.250 hab.

FRANTZ (Nicolas-Jacques), écrivain militaire français, né à Sarreloubs en 1787, mort à Paris en 1868. Avocat à Metz, il organisa à ses frais, en 1814 et en 1815, une compagnie de volontaires, avec laquelle il harcela l'ennemi envahissant la France. Condamné à mort pour ce fait après la seconde Restauration, il passa en Allemagne, revint en France après 1832, demanda vainement d'être indemnisé de la perte de sa fortune, et ne put faire admettre sa requête qu'en 1850. On a de lui : *Sur l'usure* (1825); *Aperçu historique, politique et statistique sur l'organisation militaire de la Prusse, comparée avec l'organisation militaire de la France* (1841); etc.

FRANTZ (Constantin), homme politique et publiciste allemand, né à Halberstadt en 1817, mort à Blasewitz, près de Dresde, en 1891. Il publia divers ouvrages; entre autres, une *Philosophie des mathématiques* (1842). Secrétaire de l'office des affaires étrangères à Berlin en 1852, puis consul en Espagne, il s'établit, en 1856, comme professeur libre à Berlin, et, en 1873, à Blasewitz. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Recherches sur l'équilibre européen* (1859); *Trente-trois articles de la Confédération allemande* (1861); *la Restauration de l'Allemagne* (1863); *la Nouvelle Allemagne* (1871); *le Fédéralisme* (1879); *la Philosophie positive de Schelling* (1879-1880); *la Réforme des impôts* (1881); etc.

FRANZ (Johannes), philologue et grammairien allemand, né à Nuremberg (Bavière) en 1804, mort en 1851. Il suivit en Grèce le roi Othon (1832), visita Rome (1834), puis devint, à Berlin, professeur de philologie grecque (1840), et fut chargé de continuer le *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh. Outre des traductions, on lui doit : *Grammaire grecque moderne et allemande* (1835); *Grammaire de la langue grecque ancienne et moderne* (1835); *Dictionnaire grec-allemand* (1838); *De musicis græcis* (1840); etc.

FRANZ (Robert), compositeur, pianiste et chef d'orchestre allemand, né et mort à Halle (1815-1892). Il fit une étude approfondie des œuvres de Bach, qu'il a contribué à faire pleinement connaître. Franz entreprit une revision des œuvres de Bach et de Hændel, et, trouvant l'orchestration de quelques-unes d'entre elles trop maigre, n'hésita pas à les réinstrumenter. Ce travail, fait avec talent, fut assez violemment attaqué et défendu. On connaît aussi de Franz de très beaux chœurs et quelques morceaux de musique instrumentale; mais sa gloire consiste dans ses nombreux *lieder*, qui lui ont fait un renom européen. Le sifflet d'une locomotive le rendit sourd.

FRANZEN (François-Michel), professeur et poète suédois, né à Uleaborg (Finlande) en 1772, mort en 1847. Professeur à l'université d'Abo, il publia, en 1794, ses premières poésies, puis fut nommé bibliothécaire de l'université d'Abo. Après l'annexion de la Finlande à la Russie, Franzen fut successivement pasteur à Œrebro, près de Stockholm, et évêque de Hernœsand (1831). Nommé membre et historiographe de l'Académie suédoise, il écrivit, en cette dernière qualité, des biographies remarquables.

FRANZENSBAD, bourg de l'empire d'Autriche (Bohême [cercle d'Eger]); 3.000 hab. Nombreuses sources d'eaux boueuses, sulfatées et ferrugineuses, parmi lesquelles Franzensquelle, Luisenquelle, Kalte Sprudel, Wiesenquelle, Salzquelle, Neuquelle, etc.

FRANZENSBOURG (CHÂTEAU DE), près de Vienne, résidence d'été des empereurs d'Autriche, non loin du château de Schœnbrunn, auquel il est relié par une magnifique allée. Donjon féodal bâti au XIVe siècle et agrandi à plusieurs époques. Théâtre, bibliothèque; salles garnies de porcelaines de Saxe et de cristaux de Bohême; galeries de tableaux; chambre des tortures, musée des instruments de supplice usités au moyen âge.

FRANZFELD, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]), dans la lande sablonneuse de Bieloberdo; 3.707 hab.

FRANZONI (Louis), archevêque de Turin, né à Gênes en 1789, mort à Lyon en 1862. Il entra dans la congrégation des Missions urbaines. Le roi Charles-Félix le nomma évêque de Fossano et membre de la junte ecclésiastique. Transféré, en 1831, sur le siège archiépiscopal de Turin, il devint, sous le règne de Charles Albert, aumônier en chef de l'armée sarde. Adversaire des idées libérales, Franzoni fut arrêté pour avoir défendu au clergé d'assister aux funérailles du ministre Santa-Rosa, et fut exilé de son diocèse (1850). Il se retira à Lyon et y mourut.

FRANZOS (Charles-Emile), écrivain hongrois, né en Galicie, en 1848. Fils d'un médecin israélite, il devint avocat, fit du journalisme et dirigea des revues à Vienne, puis à Berlin. On lui doit des ouvrages, des romans et des nouvelles, dans lesquels il décrit les mœurs des pays qu'il a visités, en observateur sagace, dans un style original et coloré. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Du Don au Danube* (1878); *Jeune amour* (1878); *Moschko de Parme* (1880), traduit en français (1886); *les Juifs de Barnow* (1877); *Histoires paisibles* (1880); *la Sorcière* (1880); *Mon Franz* (1883); *le Président* (1884); *Nouvelles tragiques* (1886); *Judith Trachtenberg* (1891); etc.

FRAOUCEN (AÏT-), tribu kabyle, habitant les pitons du Djurjura, au nombre d'environ 7.000 individus, répartis surtout dans les villages de Djema-Saharidj, Agouni-bou-Afir, Tizi-n' Terga. Les Aït-Fraoucen cultivent la vigne, l'olivier, le figuier, les légumes, etc. Ils opposèrent, en 1857, une vive résistance à la colonisation française.

FRAPOLLI (Louis), géologue et homme politique italien, né à Milan en 1815, mort en 1878. Enrôlé par force dans l'armée autrichienne, il y était capitaine lorsqu'il donna sa démission, à vingt ans. En 1840, il alla faire en France des études géologiques, et publia un travail sur le Finistère, un mémoire sur *l'origine et la formation du globe*, différentes notes sur la *géologie des pays scandinaves et de l'Allemagne*, etc. En 1848, il accourut à Milan, fut attaché, avec un grade supérieur, au ministère de la guerre du gouvernement provisoire de Lombardie, puis représenta, à Paris, la république romaine. Expulsé de Paris après la prise de Rome, il se retira en Suisse, où il reprit ses travaux scientifiques. En 1860, il fit partie, avec Garibaldi, de l'expédition des Mille. Député de 1860 à 1874, il combattit, en 1870, pour la France avec Garibaldi.

FRAPPA (José), peintre français, né à Saint-Etienne (Loire) en 1854. Elève de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, puis de Pils à l'Ecole des beaux-arts de Paris, il commença à exposer en 1876. Il s'est fait une sorte de spécialité de l'anecdote ecclésiastique. Ses personnages sont des moines, des évêques, des cardinaux. La pourpre cardinale et le violet de la prélature brillent vivement dans ses toiles de petites dimensions, toujours lustrées, qui aguichent l'œil par leur faire un peu trop éclatant, comme aussi par une intention comique parfois trop soulignée. Au demeurant, talent agréable, qui ne manque ni d'observation, ni de verve, mais plutôt de variété : la *Main chaude*, la *Fête de Son Eminence*, la *Confession*, *Bureau de nourrices*, le *Retour du missionnaire* (un des meilleurs), *Pie VII et Napoléon à Fontainebleau*, etc.

FRAPPAGE (*fra-paj*) n. m. Action de frapper d'une empreinte; résultat de cette action : *Le* FRAPPAGE *de la monnaie. Un* FRAPPAGE *bien réussi.*

FRAPPANT (*fra-pan*), **ANTE** (rad. *frapper*) adj. Qui est de nature à produire une vive impression sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme : *Vérité* FRAPPANTE. *Exemple* FRAPPANT. ‖ Qui saute aux yeux, qui ne laisse aucune hésitation : *Ressemblance* FRAPPANTE.

— n. m. Ce qui produit une forte impression : *Songez que ce* FRAPPANT *et ce vif que vous cherchez cessent d'être tels quand ils reviennent trop souvent.* (Volt.)

FRAPPART (*fra-par*) n. m. Frappeur, celui qui frappe. Vieux. ‖ *Frère Frappart*, Moine libertin.

FRAPPE (subst. verb. de *frapper*) n. f. Action de frapper les monnaies au marteau, comme on faisait avant l'invention du balancier. ‖ Empreinte laissée par le balancier.

— Techn. Assortiment de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie de chaque corps et de chaque œil : FRAPPE *de romain.* ‖ Chez les épingliers, Opération ayant pour but de former la tête des épingles.

— Encycl. Monn. La *frappe* s'appelait aussi *fabrication au marteau*. Placé entre les deux coins gravés, le flan recevait autant de coups qu'il en fallait pour que les empreintes gravées en creux sur les deux coins s'imprimassent sur le flan avec un relief suffisant. Les monnaies obtenues par le procédé de la frappe sont souvent tréflées, c'est-à-dire qu'elles ont les types doublés, ce qui provient d'un déplacement des coins sous le marteau.

FRAPPE-DEVANT n. m. Gros marteau à long manche, à l'usage des forgerons, et que l'on appelle aussi MARTEAU À FRAPPER DEVANT. (V. MARTEAU.) ‖ Pl. *Des* FRAPPE-DEVANT.

FRAPPE-MAIN n. m. Un des noms de la main chande.

FRAPPEMENT (*fra-pe-man*) n. m. Action de frapper. (Vx.)

— Hist. sainte. *Frappement du rocher*. Miracle de Moïse faisant jaillir d'un rocher une source d'eau vive pour désaltérer les Israélites errant dans le désert.

— Franc-maçonn. Manière de frapper, spéciale aux

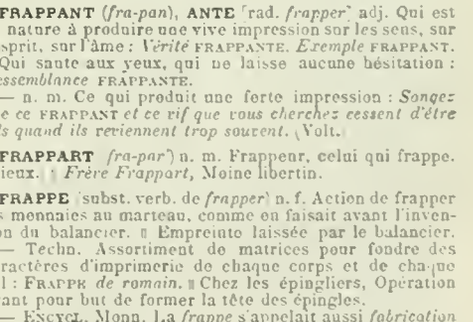

Frappement : 1. Rit écossais ancien accepté; 2. Rit du Grand Orient de France; 3. Parfait Irlandais; 4. Deuxième élu; 5. Chevalier de l'Epée; 6. Petit écossais.

francs-maçons pour se faire reconnaître des autres adeptes de la franc-maçonnerie.

— Encycl. B.-arts. Le *Frappement du rocher*. Cet épisode a été souvent représenté par les sculpteurs et les peintres. On le voit figuré en bas-relief sur une foule de sarcophages des premiers siècles de l'ère chrétienne, sur des pierres sépulcrales, sur des médaillons de métal et des verres historiés, trouvés dans les catacombes.

Dans le *Frappement du rocher*, disent les iconographes chrétiens, Moïse figure le Sauveur faisant jaillir l'eau sainte où l'humanité se lavera des souillures du péché. Suivant quelques Pères de l'Eglise, le *Frappement du rocher* symboliserait aussi saint Pierre, qui, établi guide du peuple chrétien, fait jaillir de la pierre, qui est Jésus-Christ (*petra autem erat Christus*), les eaux de la vie éternelle

et ouvre à tous les hommes les sources vivifiantes de la vérité.

Parmi les artistes modernes qui ont représenté le *Frappement du rocher*, il faut citer Raphaël (fresque des loges du Vatican). N. Poussin a peint, à cinq reprises, cette

Le Frappement du rocher, d'après Raphaël.

scène biblique. Son tableau le plus célèbre est au musée de l'Ermitage. Un *Frappement du rocher*, par Bassan (musée du Louvre), est justement célèbre.

FRAPPE-PLAQUE n. m. Plaque de fer, en usage chez les orfèvres pour donner le contour à une pièce. ‖ Pl. *Des* FRAPPE-PLAQUES.

FRAPPER (*fra-pé*) v. a. Heurter, choquer, donner un ou plusieurs coups à : FRAPPER *quelqu'un avec la main, avec un bâton*. FRAPPER *la terre du pied*. ‖ Appliquer, en parlant d'un coup : *Glaive du Seigneur, quel coup vous venez de* FRAPPER ! (Boss.)

— Sonner :

L'horloge du palais vint à *frapper* douze heures.
RÉGNIER.

— Atteindre, produire son effet sur : *Le son qui* FRAPPE *un obstacle forme un écho*. Impressionner, en parlant des sens : FRAPPER *l'oreille, les yeux*. ‖ Fig. Etonner; impressionner vivement. ‖ Atteindre, affecter d'une manière funeste, sévir contre : *Le malheur nous* FRAPPE *tous à un moment donné. La loi ne* FRAPPE *pas toujours le vrai coupable*.

— Etre établi sur : *Hypothèque qui* FRAPPE *des biens*.

— Loc. div. : *Frapper de*, Inspirer, soumettre à, rendre victime de : FRAPPER D'*étonnement*. FRAPPER D'*excommunication*. ‖ *Frapper de glace* ou simplem. *Frapper*, Congeler au moyen de la glace : FRAPPER *du champagne*. ‖ *Frapper l'air*, Faire entendre ou se faire entendre, en parlant d'un grand bruit : *Quels cris* FRAPPENT L'AIR ? ‖ *Frapper un coup*, Produire un effet décisif.

Coût. du Hainaut. *Frapper les coups*, Déterminer les limites de son bien par un bornage, en accomplissant certaines formalités.

— Mar. Assujettir une manœuvre, un cordage quelconque à un endroit fixe. ‖ *Frapper une bosse*, Bosser. ‖ *Frapper un cartahu sur un espars*, L'attacher sur ce morceau de bois. ‖ *Frapper la drisse anglaise*, La fixer sur la drisse de perroquet. ‖ *Frapper une poulie*, La fouetter à l'endroit choisi.

— Numism. Produire une empreinte sur : FRAPPER *de la monnaie, des médailles*. ‖ Produire l'empreinte de : *Il est d'usage immémorial, chez tous les peuples, de* FRAPPER *sur les monnaies la portraiture du prince régnant*. (A. Karr.) ‖ Fig. *Bien* FRAPPER *un vers*, Lui donner un tour vif et net.

— Techn. Serrer sur le métier la trame d'une toile. ‖ *Frapper des épingles*, En faire la tête.

— v. n. *Frapper à*, Atteindre : *Hautes eaux qui* FRAPPENT AU *bord du parapet*.

— Fin. Etre assis, établi, levé, en parlant d'un impôt : *L'assiette d'un impôt, c'est la base d'estimation de la valeur sur laquelle il* FRAPPE. (Ott.)

— Vénerie. *Frapper à route*, Faire retourner les chiens pour qu'ils relancent le cerf. ‖ *Frapper à la brisée*, Faire entrer les chiens dans l'enceinte pour lancer l'animal.

— Loc. div. *Frapper à la porte* ou simplem. *Frapper*, Donner un coup sur la porte pour se la faire ouvrir : FRAPPEZ, *et l'on vous ouvrira*. ‖ *Frapper à la porte de quelqu'un*, Implorer son aide, recourir à lui; le solliciter pour une raison quelconque. ‖ *Frapper à toutes les portes*, Avoir recours à un grand nombre de personnes. ‖ *Frapper comme un sourd*, Frapper très fort; donner des coups violents. — Parler avec vigueur, attaquer sans ménagement : *Bourdaloue* FRAPPE *toujours* COMME UN SOURD, *disant des vérités à bride abattue*. Mme de Sév.

— ALLUS. HIST. : **Soldat, frappe au visage.** C'est le cri que poussa César, avant la bataille de Pharsale, en voyant les brillants cavaliers de l'armée pompéienne. Les jeunes patriciens qui la composaient prirent la fuite pour ne pas être défigurés par les lances des légionnaires, et César resta maître du champ de bataille.

Le mot impérial de César ne s'emploie qu'à l'égard d'un adversaire dont on veut toucher la fibre sensible, que l'on veut frapper au défaut de la cuirasse.

— **Frappe, mais écoute!** V. THÉMISTOCLE.

— **Frapper du pied la terre pour en faire sortir une armée.** V. POMPÉE.

Frappé, ée part. pass. du v. Frapper.

— Loc. div. : *Ouvrage, Vers bien frappés*, Ouvrage, Vers qui porte la marque du talent heureusement inspiré. ‖ *Etre frappé de*, Etre atteint, affecté par : *Etre* FRAPPÉ DE *cécité, d'apoplexie*. ‖ *Frappé de mort*, Privé de la vie par un accident quelconque. — Fig. Ruiné, perdu, anéanti : *Industrie* FRAPPÉE DE MORT. ‖ *Frappé à mort*, Atteint d'une maladie ou d'une blessure mortelle. — Fig. Condamné à une ruine, à une fin certaine.

— Dr. *Jugement frappé d'appel*, Jugement dont on demande la réformation en appel.

— Mus. *Temps frappé* ou substantiv. *Frappé*, Temps de la mesure que l'on marque en frappant un coup qui produit quelque bruit : *Le* FRAPPÉ *est opposé au* LEVÉ.

— Techn. *Etoffe bien frappée*, Etoffe forte et serrée.

Se frapper, v. pr. Etre frappé : *Médailles qui* SE FRAPPENT *à la Monnaie de Paris*. ‖ Se heurter soi-même : SE FRAPPER *rudement contre une pierre*. ‖ Se donner des coups à soi-même : SE FRAPPER *avec une discipline*. ‖ Frapper à soi, heurter ou battre quelque partie de son corps : SE FRAPPER *la tête contre un mur*. SE FRAPPER *la poitrine avec le poing*. — Fig. *Se frapper la poitrine*, Donner des marques de repentir, regretter amèrement. ‖ *Se frapper dans la main*, Se donner mutuellement un coup dans la main en signe de marché conclu, de convention faite.

— Absolum. Se remplir l'imagination de pensées importunes, sinistres : *Les neurasthéniques* SE FRAPPENT.

— SYN. **Frapper, battre.** V. BATTRE.

FRAPPERIE (*fra-pe-ri*) n. f. Action de frapper; coup : *La faute venait de ceux qui avaient commencé la* FRAPPERIE. Legouvé. (Vx.)

FRAPPEUR (*fra-peur'*), **EUSE** n. et adj. Se dit de la personne qui frappe, qui est chargée de frapper ou qui se plaît à frapper.

— Sc. occ. *Esprits frappeurs*. V. ESPRIT.

— Techn. *Frappeur de gaze*, Celui qui se sert d'un emporte-pièce pour faire des dessins à jour dans la gaze. ‖ Aide du forgeron, ouvrier qui emploie le marteau à frapper devant. ‖ Organe de l'appareil appelé *batteur* et qui, tournant avec une très grande rapidité, débarrasse la matière textile des corps étrangers qu'elle contient.

FRARACHAUX (*ché* — rad. *franchir*) n. m. pl. Dr. anc. Cohéritiers ou autres communistes, possédant par indivis. ‖ On disait aussi FRARESCHEURS.

FRARACHER (rad. *frère*) v. a. Dr. féod. Partager de façon que l'aîné doive la foi et hommage au seigneur pour la totalité du fief : FRARACHER *un fief*. ‖ On disait aussi FRARÈCHER.

FRAREUSETÉ (rad. *frère*) n. f. Coût. anc. Possession d'un héritage par indivis.

FRARY (Raoul), écrivain français, né en 1842, mort à Plessis-Bouchard en 1892. Elève de l'Ecole normale, il quitta l'enseignement, pour entrer dans le journalisme, collabora à divers journaux et devint rédacteur en chef du journal « la France » (1885). Ecrivain au style nerveux, incisif, il a publié des ouvrages qui ont attiré l'attention : *le Péril national* (1881); *Manuel du démagogue* (1884); *la Question du latin* (1885), qui suscita de vives polémiques; *Mes tiroirs* (1886); *Essais de critique* (1891).

FRAS (*fra* — orig. inconn.) n. m. En T. de bouch., Région du corps du bœuf et du veau, comprise entre l'extrémité inférieure et antérieure de la cuisse et la partie postérieure du ventre. ‖ On donne encore à cette région les noms de GRASSET, LAMPE, HAMPE, etc.

FRASAGE (*zaj'*) n. m. Action de fraser la pâte, de la pétrir, en ajoutant la quantité de levain nécessaire pour la faire lever; résultat de cette action.

FRASCAROLO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), près du Pô; 2.437 hab.

FRASCATI (en lat. *Tusculum*), comm. d'Italie (anciens Etats de l'Eglise [prov. de Rome]), au pied des monts Albains, près d'un cratère où sont les ruines de Tusculum; 6.297 hab. De Frascati la vue s'étend au loin sur la campagne romaine, la Ville éternelle, et jusqu'à la mer d'une part, aux Apennins de l'autre. Nombreuses villas appartenant à des familles de l'aristocratie romaine, célèbres par leurs jardins et leurs jets d'eau. Aux environs, ruines de Gabies, de Préneste, de Tusculum, le lac Régille, etc.

Frascati (VUES DE), tableaux de Hubert Robert, Lanoue, etc. Le premier a peint la cascade de la villa Conti; son tableau appartient au musée de Besançon; H. Lanoue, une *Vue prise dans la villa Conti* et *le Bois de Frascati*. F. W. Gmelin a publié, en 1811, une suite de six gravures, représentant les principaux sites de Frascati. Le Louvre a un tableau de Michallon, qui représente des paysans dansant sous les ombrages de Frascati.

Frascati, maison de jeu, qui était située à Paris, à l'angle de la rue de Richelieu et du boulevard. Elle datait du Directoire et était la plus aristocratique des maisons de jeu de Paris, la seule, en outre, où les femmes eussent le droit d'entrer. On y jouait la roulette, le trente et quarante et le creps; on y donnait fréquemment des bals et des soupers. Les jardins et le pavillon Frascati furent démolis très peu de temps après la fermeture des maisons de jeu (1837) et remplacés par des maisons de rapport.

FRASCHINI (Gaetano), chanteur italien, né à Pavie en 1815, mort à Naples en 1887. Il devint élève du compositeur Felice Moretti, et, en 1837, débutait à Pavie dans *Belisario*. Il chanta ensuite avec succès dans les grandes villes d'Italie et de l'Europe, surtout à Paris, où il demeura au Théâtre-Italien de 1863 à 1870. Il retourna ensuite en Italie et se fit entendre à Florence, où il fit ses adieux au public dans *la Forza del Destino*.

FRASCINETO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), à la source d'un affluent du fleuve côtier Coscile; 2.750 hab.

FRASE n. f. En T. de boulang., Deuxième opération du pétrissage, laquelle consiste à ajouter à la délayure obtenue au moyen du frasage la quantité de farine nécessaire pour former une pâte ayant la consistance convenable. ‖ Outil d'acier en forme de racloir, avec lequel on racle le pétrin.

Frase.

FRASEAU (*zo*) n. m. Tige d'acier verticale, sur laquelle tournent les rouets de l'ourdisseur.

FRASER v. a. Art culin. et pâtiss. V. FRAISER.

FRASER, fleuve du Dominion canadien (Colombie britann.), prenant ses sources au versant ouest des Rocheuses. Il coule au N.-O., dans une faille assez longue, puis un brusque crochet le jette vers le S., en une autre faille. Il reçoit le Nechaco, le Thompson et autres rivières lacustres, se jette dans les alluvions qui ont remplacé un fjord de la chaîne des Cascades et se perd dans le détroit de Géorgie, vis-à-vis l'île de Vancouver. Cours : 1.300 kilom. en des cluses grandioses.

FRASER, île d'Océanie, située au débouché du fleuve Burnett, sur la côte orientale d'Australie, où elle ferme la baie Hervey. Pêcheries.

FRASER (Alexander Mackenzie), général anglais (1756-1809). Il couvrit la retraite d'Abercromby que poursuivait Pichegru (1794), se fit remarquer aux Indes contre les Mahrattes (1798), s'empara d'Alexandrie en 1807 et échoua devant Rosette, se distingua en Portugal (1808), et mourut des fatigues qu'il éprouva dans l'expédition de Walcheren.

FRASER (Charles), peintre américain, né à Charleston (Caroline du Sud) en 1782, mort en 1857. Il s'adonna à la miniature et acquit une grande réputation dans cette branche de l'art. En 1825, il fit le portrait de La Fayette, et presque tous les citoyens de la Caroline du Sud qui se sont distingués dans l'histoire de l'Etat, pendant les cinquante dernières années, lui ont servi de modèles. Fraser a produit également des paysages, des scènes d'intérieur et de genre, et des tableaux d'histoire. Il cultivait, en outre, les lettres, et passe pour un des plus élégants poètes qu'ait produits la Caroline du Sud.

FRASER (Alexandre), peintre écossais, né vers 1796, mort à Hornsey (Ecosse) en 1865. Il s'est attaché surtout à reproduire des scènes de son pays natal. Il a exposé à Londres des tableaux d'histoire et de genre, parmi lesquels nous citerons : une *Scène tirée de* « la Prison d'Edimbourg », de Walter Scott; *le Dîner du laird; Robinson Crusoé lisant la Bible; les Derniers Moments de Marie Stuart; Naaman le lépreux; les Alarmes de guerre; le Tonneau d'ale; Intérieur d'un cottage des montagnes*; etc. Ses principaux tableaux se voient à la National Gallery de Londres.

FRASER (Alexander Campbell), philosophe écossais, né à Ardchattan (Argyllshire) en 1819. Il fit ses études à l'université d'Edimbourg, et dirigea, de 1850 à 1856, la *North-British Review*. Il a réuni en volume (*Essays in philosophy*, 1850) les principaux articles qu'il a publiés. Il s'est consacré spécialement à l'étude de Berkeley, dont il a réimprimé les œuvres en une édition annotée : *Collected edition of the Works of Bishop* (1871) et donné une étude d'ensemble : *Berkeley* (1881).

FRASERBURG, petite ville de l'Afrique australe (colonie angl. du Cap [prov. de Midland]); 4.000 hab. Ch.-l. de division.

FRASERBURGH, ville d'Ecosse (comté d'Aberdeen), sur la mer du Nord; 7.466 hab. Cordages, étoffes de fil. Exploitation de fer, de granit, de pierre à chaux. Pêche de harengs. Vieux château transformé en phare.

FRASÈRE (de *Fraser*, n. pr.) n. f. Genre de gentianées, tribu des chironiées, comprenant trois ou quatre espèces d'herbes glabres, qui croissent dans l'Amérique du Nord (L'espèce type, *frasera Carolinensis*, est connue sous le nom de *colombo d'Amérique*. On emploie sa racine amère contre la diarrhée.)

FRASERVILLE, ville du Dominion canadien (prov. de Québec); 4.175 hab. On l'appelait naguère la *Rivière du Loup en bas*.

FRASIL n. m. Techn. Syn. de FRAISIL.

FRASNE, comm. du Doubs, arr. et à 17 kilom. de Pontarlier, dans le Jura; 1.050 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Glacières.

FRASNES-LEZ-BUISSENAL, bourg de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. d'Ath, arrond. judic. de Tournai, sur la Ronne, affluent de l'Escaut; 4.097 hab. Fabriques de bas de laine, de toiles de lin, de serges.

FRASNES-LEZ-GOSSELIES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi; 2.631 hab.

FRASNIEN (*frass-ni-in*) n. m. Etage géologique, formant la base du système dévonien supérieur. (Il a pour type le *calcaire de Frasne*.)

FRASQUE (*frassk'* — de l'ital. *frasca*, même sens) n. f. Fam. Action extravagante faite avec éclat; escapade, écart de conduite : *Le libertin devenu monarque repousse à distance les compagnons de ses* FRASQUES. (Ph. Chasles.)

FRASSEN (Claude), philosophe français, né près de Péronne (Somme) en 1620, mort à Paris en 1711. Il appartenait à l'ordre des cordeliers observantins. Il fut nommé professeur de philosophie dans le grand couvent que son ordre possédait à Paris. Sa réputation lui attira la faveur de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche. Le P. Frassen, nommé *définiteur général*, servit à Rome les intérêts français. En philosophie, le P. Frassen ne subit l'influence ni de Descartes ni de Malebranche. C'est à l'autorité d'Aristote, et plus encore à celle de Duns Scot, qu'il faisait appel pour constituer sa philosophie. Ses deux ouvrages principaux sont : *la Philosophie académique d'après les arguments d'Aristote et de Scott* (1657); *la Théologie du docteur subtil Scott* (1672).

FRASSINE, rivière d'Italie (Vénétie), née sous le nom d'*Agno* dans des montagnes de plus de 2.000 mètres, à la frontière du Tyrol, qui arrose Este et se jette dans le Gorzone, canal navigable parallèle à la rive gauche de l'Adige.

FRASSINELLE (*fra-si-nèl'*) n. f. Pierre dure, qui sert pour polir l'émail et pour affûter certains outils.

FRASSINETO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), sur la Soana, affluent de l'Orco; 2.248 hab.

FRASSINORO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]); 5.854 hab.

FRASSLAU ou **FRASLAU**, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie [distr. de Cilli]), près de la Sann, affluent de la Save; 2.550 hab. Carrières de calcaire.

FRASSO Telesino, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 4.166 hab.

FRATEL (Joseph), peintre français, né à Epinal en 1730, mort à Mannheim en 1783. Il devint peintre de Stanislas, duc de Lorraine, puis de l'électeur palatin, et professeur à l'académie de peinture de Dusseldorf. Cet artiste exécuta de nombreux travaux à la cire, et écrivit un traité intitulé : *la Cire alliée avec l'huile* ou *la Peinture à l'huile-cire* (1770). Parmi ses compositions, dont le style est simple et noble et l'exécution extrêmement fine, nous citerons : *le Fils du meunier*, son chef-d'œuvre; *la Fuite en Egypte; Cornélie*, dans la galerie de Munich; etc.

FRATER (*tèr'* — mot lat. signif. *frère*) n. m. Par plaisant. Frère lai, religieux illettré. ‖ Garçon, aide-chirurgien. (Vx.) ‖ Mauvais chirurgien, médicastre. ‖ Barbier de régiment, d'équipage.

FRATERNEL, ELLE (*tèr'-nèl'* — du lat. *fraternus*) adj. Qui convient entre frères, qui est propre à des frères : *L'amour* FRATERNEL *dépend beaucoup de l'amour filial, qui lui-même n'est produit que par l'amour paternel*. (B. de St-P.)

— Par ext. Qui tient des sentiments que les frères doivent avoir entre eux; qui a lieu entre des personnes

unies comme des frères : *Une société* FRATERNELLE *ne mérite plus ce nom lorsqu'un seul de ses membres manque du strict nécessaire.* (A. Coquerel.)

— *Correction fraternelle*, Celle qui se fait avec la charité et la discrétion que l'on doit avoir avec ses frères.

FRATERNELLEMENT (*tèr'-nè-le*) adv. En frères, d'une manière fraternelle : *Vivre, S'aimer, Partager* FRATERNELLEMENT.

FRATERNISANT (*tèr', zan*), **ANTE** adj. Qui fraternise, qui montre de la sympathie. ‖ Qui vit en relations intimes avec d'autres : *La terre est couverte de genres de végétaux* FRATERNISANTS. (B. de St-P.)

FRATERNISATION (*tèr', si-on*) n. f. Action de fraterniser.

FRATERNISER (*tèr'*) v. n. Faire acte de fraternité : *Des soldats qui* FRATERNISENT *avec le peuple.* ‖ Fam. Boire ensemble. ‖ Contracter une union politique : *Partis réconciliés qui* FRATERNISENT.

Fraternisé, ée part. pass. du v. Fraterniser.

— Littér. *Vers fraternisés*, Vers dont la dernière ou les dernières syllabes se trouvent répétées au commencement du vers suivant :

> Plaisir n'ay plus, mais vy en desconfort,
> *Fortune* m'a remye en grant *douleur* ;
> *L'heur* que j'avais est tourné en *malheur* :
> *Malheureux* est qui n'a aucun confort.
> ...

FRATERNITAIRE (*tèr'*) adj. Qui est conforme à la fraternité : *Principes* FRATERNITAIRES.

FRATERNITAS n. f. Planète télescopique, n° 309, découverte par Palisa, en 1891.

FRATERNITÉ (*tèr'* — du lat. *fraternitas*, même sens) n. f. Lien de parenté entre frères et sœurs. (Peu us.) ‖ Lien naturel qui devrait unir tous les membres de la famille humaine : *Dieu a établi la* FRATERNITÉ *des hommes.* (Boss.) *La* FRATERNITÉ *n'existe pas.* (Proudh.)

— *Votre Fraternité*, Titre que se donnaient autrefois entre eux les souverains, les évêques et les moines.

— *Liberté, égalité, fraternité*, Devise de la République française.

— Hist. *Fraternité d'armes*, Liens unissant deux chevaliers qui s'étaient engagés à s'aider l'un l'autre en toute occasion. ‖ Par ext. Liens unissant ceux qui ont combattu ensemble pour la même cause.

— ENCYCL. Linguist. Pris au sens strict, le mot *fraternité* exprime le sentiment d'affection réciproque qui unit les enfants nés soit d'un même père et d'une même mère, soit de l'un ou de l'autre. Mais l'idée qu'il existe une grande famille dont tous les hommes sont membres apparaît dès la plus haute antiquité. Chez les Grecs, cependant, cette famille ne semble pas dépasser le cadre étroit de la cité. L'esclavage n'existe pas seulement en fait ; les philosophes tels qu'Aristote en proclament l'existence nécessaire et juste. Or l'esclave n'est pas considéré comme un frère de l'homme libre. C'est avec le stoïcisme seulement que l'esclavage sera condamné, au nom de la communauté d'origine des hommes et de leur participation à l'universelle raison. Plus tard, la morale chrétienne développera, au contraire, le côté sentimental de la fraternité ; celle-ci sera faite de charité et prescrira l'amour même de ses ennemis. Elle ira aux créatures humaines faibles physiquement et moralement.

Les législateurs français de 1792, leurs imitateurs de 1848, lorsqu'ils inscrivirent sur leur drapeau la célèbre devise : Liberté! Egalité! Fraternité!, montrèrent que, selon eux, cet attachement d'un homme aux autres hommes, pour n'être pas un sentiment variable et capricieux, doit être fondé sur l'idée de la dignité humaine, sur l'égalité des droits. D'autre part, ils indiquèrent que cette égalité, pour ne pas demeurer purement abstraite et théorique, doit être aimée et voulue. Les deux mots ainsi rapprochés, *égalité* et *fraternité*, ne peuvent, à leurs yeux, être séparés ; sans l'égalité, la fraternité risque d'être le plus incertain et le plus arbitraire des sentiments ; sans la fraternité, l'égalité demeurera un pur possible.

— Hist. Entre les chevaliers, la *fraternité d'armes* n'était pas un vain mot. Le prêtre qui recevait les serments des deux frères partageait l'hostie entre eux. Ceux-ci s'engageaient à se défendre l'un l'autre envers et contre tous, à mettre en commun leur butin, à garder l'un vis-à-vis de l'autre une foi inviolable. Auquentin fut le frère d'armes d'Olivier de Clisson. L'usage de la fraternité d'armes est d'ailleurs fort ancien. On le trouve dans la Grèce homérique, on le trouve chez les anciens Germains. C'est un trait de mœurs qui paraît avoir été commun à tous les peuples, à un certain moment de leur développement.

FRATICELLES (*sèl'* — de l'ital. *frate*, frère) n. m. pl. Nom donné à des sectaires qui pratiquaient, on l'exagérant, la règle désaint François d'Assise. — *Un* FRATICELLE.

— ENCYCL. Vers 1294, un certain nombre de religieux franciscains obtinrent du pape Célestin V la permission de sortir de leurs couvents, où le relâchement s'était introduit. Ne vivant que d'aumônes, ils parcouraient la Sicile et l'Italie, s'efforçant d'imiter les vertus de saint François, surtout son amour pour la pauvreté. Leur nombre ne tarda pas à se multiplier, et leur première ferveur dégénéra bientôt en fanatisme. Exaltés par les prédications d'Herman Pongilopo de Ferraro et d'Hubert de Casal, les *fraticelles*, ou *frérots*, comme le peuple les appelait, s'imaginèrent constituer une Eglise spirituelle et invisible, bien supérieure à l'Eglise visible. Corrompus par l'oisiveté et le vagabondage, ils prétendaient que les péchés les plus graves ne pouvaient les souiller. Condamnés par Boniface XIII (1302), excommuniés par Jean XXII (1317), poursuivis par les princes chrétiens, sauf l'empereur Louis de Bavière qui les protégeait, les fraticelles ne cessèrent d'agiter l'Eglise, pendant le XIVe siècle.

FRATRES DE PLUMBO, mots latins, qu'on peut traduire par : *frères chargés du plomb.* (Ils désignaient anciennement deux frères convers de l'ordre de Cîteaux, qui étaient chargés spécialement de sceller les bulles et les brefs des papes, et avaient la garde des matrices destinées à cet usage. Plus tard, la garde des sceaux ou bulles fut confiée à des laïques illustres, tels que le grand architecte Bramante, le peintre Sebastiano *del Piombo*, etc. Léon X, le grand protecteur des arts, confia ces fonctions à son barbier.)

FRATRICIDE (*sid'* — lat. *fratricida* dans le premier sens, et *fratricidium* dans le second ; de *frater, tris*, frère, et *cædere*, tuer) n. m. Celui qui a tué son frère ou sa sœur : *Le premier* FRATRICIDE *fut Caïn.* ‖ Adjectiv. : *Un roi* FRATRICIDE.

— Meurtre d'un frère, d'une sœur : *Le* FRATRICIDE *est aujourd'hui rangé dans la classe des homicides ordinaires.*

— ENCYCL. V. HOMICIDE.

FRATRIE (*trî* — du lat. *frater, tris*, frère) n. f. Société formée entre frères : *Dans l'esprit de Cérès, la famille s'étend, devient la* FRATRIE, *qui, unie, sera la bourgade.* (Michelet.) ‖ S'écrit plutôt PHRATRIE (du gr. *phratria*). V. PHRATRIE.

FRATTA Maggiore, ville d'Italie (Campanie [prov. de Naples]) ; 10.951 hab. Corderies.

FRATTA Polesine, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo], sur le canal Scortico ; 3.247 hab.

FRAUDATOIRE (*frô*) adj. Qui procède de la fraude.

— ENCYCL. Dr. rom. *Interdit fraudatoire.* On appelait de ce nom un interdit (*adipiscendæ possessionis*), destiné à faire obtenir aux créanciers la possession des choses corporelles aliénées en fraude de leurs droits par le débiteur. Cette voie, simplement possessoire, paraît avoir précédé la création de l'action paulienne, et visé un but semblable, mais d'une façon peut-être moins avantageuse pour les créanciers.

FRAUDE (*frôd'* — du lat. *fraus, fraudis*, même sens) n. f. Tromperie, acte de mauvaise foi dont l'objet est de causer préjudice à autrui : *L'hypocrite est fertile en* FRAUDES.

— Fin. Tromperie qui a pour but de soustraire au fisc tout ou partie de ses droits.

— Loc. adv. *En fraude*, Avec fraude, frauduleusement : *Introduire des marchandises* EN FRAUDE. ‖ Fig. Par contrebande, d'une manière secrète ou déguisée : *Ce n'est jamais qu'*EN FRAUDE *que la vérité se fait jour dans un pays mal gouverné.* (Dumarsais.)

— ANTON. **Bonne foi, droiture, honnêteté, loyauté, probité.**

— ENCYCL. Dr. *Fraude aux droits des créanciers.* La fraude est surtout employée par le débiteur de mauvaise foi, pour soustraire à ses créanciers tout ou partie de leur gage. Les droits des créanciers peuvent être fraudés d'un grand nombre de manières : par exemple, le débiteur peut, dans cette vue, consentir des ventes à vil prix ou à un prix simulé, faire des donations, se prêter à un partage inégal et désastreux pour lui, renoncer à une succession ou à un usufruit. Aussi l'article 1167 du Code civil accorde-t-il aux créanciers la faculté d'attaquer en leur nom personnel, et de faire annuler par les tribunaux, les actes faits par leur débiteur en fraude de leurs droits. L'*action révocatoire* a son origine dans le droit romain, où elle était connue sous le nom d'*action paulienne.*

Mais ce n'est qu'autant que l'acte intervenu a rendu le débiteur insolvable, ou a augmenté son insolvabilité (c'est-à-dire a causé un préjudice aux créanciers) que ceux-ci sont fondés à demander la révocation de cet acte ; en outre, s'il s'agit d'un acte à titre onéreux, il faut que les créanciers prouvent que le tiers avec lequel le débiteur a traité a participé à la fraude.

Fraude à la loi. On nomme ainsi celle que commettent les parties quand elles emploient des moyens détournés pour éluder les prohibitions ou les défenses d'une loi.

Elle se pratique à l'aide de la *simulation d'actes* (c'est-à-dire, par exemple, à l'aide de la dissimulation d'une donation sous la forme d'une vente). La simulation d'actes n'est pas frauduleuse par elle-même ; elle ne le devient que lorsqu'elle a un but illicite. Il en est ainsi si le but est d'échapper à une loi fiscale ou de couvrir une incapacité légale de recevoir ou de donner, et ce serait le cas, notamment, du contrat simulé qui cacherait une donation au profit d'un incapable. Lorsqu'un acte est attaqué comme simulé et que la prouve de la simulation est faite, l'acte est annulé par les tribunaux.

Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire les *fraudes aux droits de douane, d'enregistrement, d'octroi.*

Fraudes commerciales. Les fraudes commises dans les ventes de boissons, denrées ou marchandises de toute nature peuvent se présenter sous trois aspects différents. Il peut y avoir tromperie : 1° sur la quantité de la marchandise vendue, notamment au moyen de faux poids ou de fausses mesures ; 2° sur sa nature ; 3° sur sa qualité.

La tromperie sur la quantité est prévue par l'article 423 du Code pénal et l'article 1er, § 3, de la loi du 27 mars 1851, et punie de l'emprisonnement et de l'amende.

La tromperie sur la nature est le fait de vendre sciemment une marchandise différente de celle qui est demandée et impropre aux mêmes usages. Elle fait l'objet de l'article 423 du Code pénal, qui applique à cette tromperie la même peine qu'à la tromperie sur la quantité.

La tromperie sur la qualité se distingue de la tromperie sur la nature ; elle constitue, à proprement parler, la falsification.

FRAUDER (*frô* — du lat. *fraudare*, même sens) v. a. Frustrer au moyen de quelque fraude : FRAUDER *ses créanciers.* ‖ Eluder le payement de : FRAUDER *les droits du fisc.*

— Fig. *Frauder la gabelle*, Eluder une obligation. (Vx.)

— v. n. Commettre des fraudes.

FRAUDEUR (*frô*), **EUSE** n. et adj. Se dit de la personne qui fraude.

FRAUDULEUSEMENT (*frô*) adv. Avec fraude, d'une manière frauduleuse.

FRAUDULEUX (*frô-du-leû*), **EUSE** (du lat. *fraudulosus*, même sens) adj. Enclin à la fraude ; entaché de fraude : *Un esprit* FRAUDULEUX. *Des moyens* FRAUDULEUX.

— *Banqueroute frauduleuse.* V. BANQUEROUTE. ‖ *Banqueroutier frauduleux*, Commerçant qui a fait une banqueroute frauduleuse.

FRAUENBOURG, ville d'Allemagne (Prusse [Prusse-Orient.]), sur le Frisches-Haff ; 2.170 hab. Evêché catholique. Fabriques de draps et de fils, tanneries, poteries. Cathédrale renfermant le tombeau de Copernic.

FRAUENFELD, ville de Suisse, ch.-l. du cant. de Thurgovie, sur la Murg (bassin du Rhin) ; 6.088 hab. Filatures de coton, fabriques de soie. Vieux château du XIe siècle, aujourd'hui le palais du gouvernement.

FRAUENLOB, surnom donné au poète allemand Henri de Meissen (né vers 1250, mort à Mayence en 1318), à cause de la préférence qu'il donna, dans une joute lyrique avec le poète Regenbogen, au mot *Frau* sur le mot *Weib* pour désigner la femme. Frauenlob est l'un des premiers et des plus importants maîtres chanteurs. Il parcourut les cours des souverains d'Allemagne, la Hongrie et le Danemark, en chantant des chansons d'amour. Il fit dans ses vers une large place au culte de la Vierge et de la femme en général : aussi les femmes de Mayence voulurent-elles porter son cercueil au lieu de sa sépulture. Frauenlob a composé des *lais*, des *sentences* et des *chansons*, que distingue la correction de la forme, mais où l'on cherche vainement l'inspiration et le sentiment. Il se plaît trop à faire étalage de son érudition. Sa vanité se montre dans le mépris qu'il professe pour les autres poètes et les éloges qu'il se décerne à lui-même.

FRAUENSTÆDT (Christian Martin Julius), philosophe allemand, né à Bojanowo en 1813, mort à Berlin en 1879. De 1848 à sa mort, il donna un cours privé de philosophie à Bonn. D'abord hégélien militant, il publia : *la Liberté de l'homme et la Personnalité de Dieu* (1838) ; *l'Incarnation de Dieu, sa possibilité, sa réalité, sa nécessité* (1839) ; *Études critiques de théologie et de philosophie* (1840) ; *Questions d'esthétique* (1853). Il se lia ensuite avec Schopenhauer, et devint son disciple fervent ; tous les ouvrages qu'il a publiés à partir de 1854 sont destinés à propager les doctrines de son nouveau maître : *les Sciences naturelles et leur influence sur la poésie, la religion, la morale et la philosophie* (1855) ; *le Matérialisme, sa vérité et son erreur* (1858) ; *Nouvelles lettres sur la philosophie de Schopenhauer* (1876). Il a publié un résumé du système de Schopenhauer, sous forme de lexique alphabétique : *Schopenhauer-Lexicon* (1871). On lui doit aussi la première édition des œuvres complètes de ce philosophe (1873-1874 ; 1877).

FRAULAUTERN, village d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Trèves]), sur la Sarre, affluent de la Moselle ; 4.125 hab.

FRAULER (*frô*) v. a. Frotter un épi entre les deux mains, afin de débarrasser les grains de la bale ou des fleurs flétries y adhérant.

FRAUNHOFER (Joseph DE), opticien allemand, né à Straubing (Bavière, en 1787, mort en 1826. Il est surtout connu par l'étude qu'il a faite des raies du spectre solaire (v. SPECTRE), et par l'invention des *réseaux*. On lui doit encore un héliomètre et un microscope achromatique. Il perfectionna le télescope de Dorpat, décrit par Struve sous le nom de *réfracteur géant*. Les progrès qu'il a fait faire à l'optique lui ont mérité cette épitaphe, placée sur son tombeau : *Approximavit sidera.* Il fut nommé, dans la suite, conservateur des cabinets d'optique et de physique de Munich. Il a laissé des mémoires qui ont été insérés dans les *Astronomische Nachrichten.*

FRAUNHOFÈRE (*frôn'* — de *Fraunhofer*, n. pr.) n. f. Genre de célastrinées-évonymées, comprenant des arbustes pubescents, à feuilles alternes, à fleurs pentamères, réunies en épis axillaires et dont l'espèce type croît au Brésil.

FRAUREUTH, bourg d'Allemagne (princip. de Reuss) ; 2.658 hab.

FRAUSTADT, ville d'Allemagne (Prusse [Prusse-Orientale]) ; 7.100 hab. Ch.-l. de cercle. Tissus, moulins à vent sur les dunes d'alentour. Victoire des Suédois sur les Russes et les Polonais, en 1706.

FRAVASHI (pour *fravarti*) n. f. Mythol. iranienne. V. FÉROUER.

FRAXÉTINE (du lat. *fraxinus*, frêne) n. f. Chim. Composé $C^{16}H^{12}O^{8}$ fondant à 227°, qui prend naissance dans la saponification de la fraxine.

FRAXINE (du lat. *fraxinus*, frêne) n. f. Chim. Substance extraite d'une espèce de frêne, le *fraxinus excelsior.*

FRAXINÉ, ÉE (du lat. *fraxinus*, frêne) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au frêne.

— n. f. pl. Tribu de la famille des oléinées, ayant pour type le genre *frêne.* — *Une* FRAXINÉE.

FRAXINELLE n. f. Bot. V. DICTAME.

FRAXINASTRE (*nasstr'* — du lat. *fraxinus*, frêne) n. m. Bot. Section du genre frêne, ayant pour type le frêne commun.

FRAXINICOLE (du lat. *fraxinus*, frêne, et *colere*, habiter) adj. Qui vit sur le frêne.

FRAXINIFOLIÉ, ÉE (du lat. *fraxinus*, frêne, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont semblables à celles du frêne.

FRAXINUS (*nuss* — mot lat., formé du gr. *phraxis*, haie, clôture) n. m. Bot. Nom scientifique du genre frêne.

FRAYANT (*frè-ian*), **ANTE** [rad. *frayer*] adj. Qui occasionne des frais. (Vieux.)

FRAY-BENTOS, petite ville de l'Uruguay, sur le cours du fleuve de ce nom, au centre d'une riche contrée d'élevage. Près de 7.000 hab. Fabrication importante d'extrait de viande Liebig. Port fluvial actif, exportant du bétail, des viandes conservées, de la laine et des peaux.

FRAYE (*frè-i*) n. f. Techn. Petite rainure que les couteliers tracent au bord du dos d'une lame de couteau.

— Chass. Nom vulgaire de la grive, dans certains départements.

FRAYEMENT (*frè-ie-man* — rad. *frayer*) n. m. Inflammation érithémateuse, qui se développe soit aux *ars* (c'est ainsi qu'on appelle les *aisselles* chez les animaux), soit entre les cuisses, quand il se produit un frottement prolongé combiné à la sueur et à la poussière.

— ENCYCL. Un frottement par un corps étranger, comme un trait d'attelage, un bat-flanc, sur lesquels l'animal se serait mis à cheval après avoir rué et continuerait à s'agiter frénétiquement, amène aussi un *frayement* aux ars ou aux cuisses, qui peut aller jusqu'à la mortification de la peau *frayée*. On prévient cette conséquence, soit en dételant immédiatement le cheval, soit en faisant tomber au plus vite le bat flanc par le déclanchement de la *sauterelle* qui le soutient. On traite ensuite la lésion par des lotions fréquentes d'eau de Goulard.

FRAYER (*frè-ié* — du lat. *fricare*, frotter, qui devint d'abord *freiier, froiier, froyer* : *Je fraye, tu fraies, il fraye* ou *il fraie, nous frayons, vous frayez, ils frayent* ou *ils fraient. Je frayais, nous frayions, vous frayiez, ils frayaient. Je frayai, nous frayîmes. Je frayerai, frayerai* ou *froirai* en vers. *Je frayerais, frayerais* ou *frairais* en vers. *Fraye, frayons. Que je fraye, que nous frayions, que vous frayiez. Que je frayasse, que nous frayassions. Frayant. Fray, ée*) v. a. Autref. Frotter. ‖ Auj. Tracer, marquer, battre en cheminant : FRAYER *un chemin.* — Fig. Préparer les voies : FRAYER *à quelqu'un le chemin des honneurs.*

— Par ext. Frôler : *La roue m'a* FRAYÉ *la cuisse.*

— *Frayer des pièces d'or.* Les user par le frottement [illegible] les parties qu'on en détache. ‖ Neutralem. [illegible] les pièces de monnaie *frayent* quand, par [illegible] elles sont usées.

— Art vétér. Ulcérer par frottement.

— V. tr. Frotter, frotter contre quelque chose : *Le cerf FRAYE sa tête dans un arbre.* ‖ *Frayer bruni*, Brunir son bois en le frayant.

— Fig. Faire une rainure sur le bord du dos d'une [illegible]. FRAYER *un couteau, un canif.* ‖ *Frayer une lame*, La [illegible] à l'émeri pour enlever les traits de la meule.

— V. n. En parlant de la femelle du poisson, déposer ses œufs ; en parlant du mâle, féconder les œufs : *La [illegible] ne* FRAYE *qu'à l'âge de trois ans.* ‖ Avoir des relations [illegible] avec quelqu'un, le voir fréquemment, vivre familièrement avec lui : *Ne* FRAYES *pas avec les méchants.*

Frayé, ée part. pass. du v. Frayer.

Art vétér. *Cheval frayé des yeux.* Celui qui a une inflammation érithémateuse au pli formé par la réunion des membres antérieurs et de la poitrine, conséquence d'un frottement [illegible].

FRAYERE (*fré-ièr'* — rad. *frayer*) n. f. Lieu où frayent les poissons.

— Pêch. La *frayère* est naturelle ou artificielle. Elle est naturelle lorsque le poisson trouve dans un cours d'eau, un étang, et à foison, les herbes aquatiques contre lesquelles il dépose ses œufs. Elle est artificielle quand on supplée à l'absence de ces plantes par des semis ou des apports de végétaux poussant dans l'eau.

FRAYEUR (*fré-ieur'* — jadis *freor*, du lat. *fragor*, bruit violent) n. f. Grande peur, émotion pénible causée par un danger véritable ou apparent :

La *frayeur* de la mort ébranle le plus ferme.
Th. DE VIAU.

— SYN. Alarme, appréhension, etc. V. ALARME.

FRAYEUSE (*fré-ieuz'* n. f. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

FRAYEUX (*fré-ieû* — rad. *frayer*, frotter) n. m. Pièce de feutre, servant de point d'appui aux ringards employés quelquefois comme leviers.

FRAYOIR (*fré-ioir'* — rad. *frayer*, frotter) n. m. Marque faite par le cerf aux baliveaux contre lesquels il a frotté son bois. ‖ L'arbre même contre lequel il a frayé sa tête.

FRAYON (*fré-ion* — rad. *frayer*, frotter) n. m. Techn. Pièce de bois formant chapeau, sur le gros fer d'un moulin. ‖ Pièce métallique fixée sur le manchon d'anille d'une meule et qui, en agitant l'auget, fait tomber le grain dans l'œillard de cette meule.

— Pathol. Nom vulgaire, dans certaines contrées, des meurtrissures, écorchures, etc., qui se produisent chez les cavaliers inexpérimentés.

FRAYONNE (*fré-ion'*) n. f. Nom vulgaire du corbeau et principalement de la corneille à mantelet.

FRAYSSINOUS (Denis, comte DE), évêque d'Hermopolis, né à Curières (Rouergue) en 1765, mort à Saint-Geniez (Aveyron) en 1841. En 1802, il commença à la chapelle des Carmes, à Paris, et continua dans l'église Saint-Sulpice, les conférences sur la défense du christianisme, qui l'ont rendu célèbre. Il fut obligé de les suspendre, en 1809, par ordre de Napoléon, qui, cependant, le nomma conseiller de l'Université ; mais il les reprit en 1814 et, après une courte interruption pendant les Cent-Jours, les continua jusqu'en 1822. Royaliste zélé, il prononça, devant l'Académie française, le panégyrique de saint Louis (1817), devint aumônier du roi, évêque d'Hermopolis *in partibus* (1822), académicien et grand maître de l'Université. Pair de France en 1824, il composa l'oraison funèbre de Louis XVIII. Ministre des affaires ecclésiastiques de 1824 à 1828, il couvrit de sa protection les jésuites, rentrés en France sous le nom de *Pères de la foi*. La révolution de 1830 mit fin à sa carrière politique. Après avoir été chargé par Charles X de l'éducation du duc de Bordeaux (1833), il revint en France (1838) et passa ses dernières années à Saint-Geniez. Les *Conférences* de Frayssinous ont été publiées à Paris (1825), sous le titre de *Défense du christianisme*. Elles sont remarquables par la lucidité des exposés dogmatiques et le choix judicieux des arguments dans la controverse.

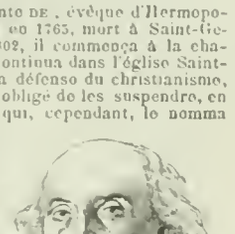
Frayssinous.

FRAYURE (*fré-iur'* — rad. *frayer*, frotter) n. f. Action du cerf qui frotte sa tête contre les arbres pour la brunir.

FRAZÉ, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 21 kilom. de Nogent-le-Rotrou, sur le Foussard, affluent du Loir ; 1 167 hab. Ruines des châteaux de Frazé et du Châtellier. Château du Grand-Cormier (XVIe s.). Château de Carcabu, de 1657. Débris d'un temple antique.

FRÈ (Louis DE), savant, économiste et homme politique belge, né à Louvain en 1817, mort à Uccle en 1880. Il publia sous le nom de JOSEPH BONIFACE des pamphlets pleins de verve contre le parti catholique et siégea à la Chambre comme député de Bruxelles, de 1858 jusqu'à sa mort. Ses principaux écrits ont été réunis sous le titre de : *Hommes et doctrines du parti catholique* (1854-1857), et *Correspondance politique, [illegible] des hommes et des choses* (1858).

FRÉBAULT (Charles-Victor), général français, né à Amagy (Nièvre) en 1813, mort à Paris en 1888. Élève de l'École polytechnique, [illegible] dans l'artillerie de marine, se distingua à la prise de Saint-Jean d'Ulloa (1837), devint gouverneur de la Guadeloupe (1879), général de brigade (1861), directeur de l'artillerie au ministère de la Marine (1864) et divisionnaire en 1867. Pendant le siège de Paris (1870), il commanda l'artillerie de l'armée de défense et se signala à Champigny. Élu député de la Seine en 1871, il fut nommé, en 1875, sénateur inamovible. Il présida à la transformation de l'artillerie de la marine.

FRÉBAULT (Elie), littérateur français, cousin du précédent, né à Nevers (Nièvre) en 1827. Avocat, il se rendit à Paris, donna des articles critiques et littéraires à de nombreux journaux, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de JEHAN LE CHERCHEUR et de A. LITTON, et fut rédacteur en chef de l'« Europe artiste ». Frébault est l'auteur de vaudevilles et d'opérettes, entre autres : *Apothicaire et perruquier* (1861) ; *la Déesse du bœuf gras* (1866) ; *l'Éléphant blanc* (1873), etc. On lui doit aussi quelques volumes : *les Maisons comiques*, avec Virmaître ; *les Industriels du macadam* (1868) ; *la Légende de la cloche* (1890), etc., et des chansons, *la Femme à barbe*, *la Déesse du bœuf gras*.

FRECHE, comm. des Landes, arr. et à 20 kilom. de Mont-de-Marsan ; 917 hab.

FRECHEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. du Rhin], présid. de Cologne) ; 3.845 hab. Porcelaines, poteries, faïences ; aux environs, gisements de tourbe et de lignite.

FRÉCHETTE (Louis-Honoré), écrivain canadien-français, né à Levis, près de Québec, en 1839. Membre du barreau de Québec et docteur de plusieurs universités, il s'est toujours montré dévoué aux idées françaises, dans ses écrits et au Parlement canadien. Forcé de quitter le Canada après sa campagne libérale dans le *Journal de Levis*, qu'il avait fondé, il se fit une place à Chicago, où il fonda le journal l'*Amérique*, et, lorsqu'il revint dans son pays, il était justement renommé. Il siégea au Parlement fédéral de 1871 à 1878. Il s'établit ensuite à Montréal. On a de lui : *Mes loisirs*, poésies (1863) ; *la Voix d'un exilé*, satire contre le gouvernement, qui eut un grand retentissement (1867), et *Lettres de Baside* en prose (1872) ; *Pêle-mêle* (1877) ; *les Oiseaux de neige*, que l'Académie française couronna exceptionnellement (1879), et *Fleurs boréales*, poésies (1880). La même année, il donnait deux drames patriotiques, dont le sujet est puisé dans les annales du Canada français : *Papineau* et *Félix Poutré*. Il publia ensuite la *Légende d'un peuple*, poème canadien (1887).

FRÉCULFE ou **RADULFE**, chroniqueur français, né vers 780, mort en 850. Moine de l'abbaye de Fulda, il devint évêque de Lisieux (821) et assista au concile de Paris. Resté fidèle à Louis le Débonnaire pendant ses malheurs, il fut chargé, en 837, après l'assemblée de Kiersy-sur-Oise, de garder en prison l'archevêque de Reims Ebbon, qui avait osé dégrader l'empereur. On lui doit deux livres latins de *Chroniques*, qui embrassent l'histoire universelle jusqu'à l'an 600 apr. J.-C.

FREDAINE (*dèn'* — orig. inconn.) n. f. Escapade, écart de conduite, folie de jeunesse : *Les* FREDAINES *qu'on fait ensemble rendent camarades.* (Mme de Genlis.)

FRÉDÉGAIRE, chroniqueur, dont le nom, donné pour la première fois en 1579, par Cl. Fauchet, dans ses *Antiquités gauloises et françaises*, sans justification d'aucune sorte, n'a été retrouvé dans aucun manuscrit et n'a été confirmé par aucun renseignement. On lui attribue une œuvre historique, dont une partie est une *Compilation* presque sans intérêt, mais dont l'autre est une *Chronique* originale d'une grande valeur. Cette chronique, en effet, qui va de 584 à 642, est la seule source narrative contemporaine qu'on possède sur les événements de cette période de l'histoire franque. Krusch, son dernier éditeur, la considère, il est vrai, ainsi que la compilation, comme le résultat du travail de deux auteurs, dont l'un aurait écrit à Avenches (Suisse) en 613 et dont l'autre aurait vécu vers 642, et d'un interpolateur qui aurait, après 658, ajouté quelques chapitres ; mais cette hypothèse ingénieuse n'est pas admise par la plupart des critiques. L'œuvre comprend : 1° le *Liber generationis* d'Hippolyte de Porto ; 2° la Chronique de saint Jérôme ; 3° la Chronique d'Idace ; 4° l'Abrégé des livres II à VI de Grégoire de Tours ou *Historia epitomata* ; 5° *Chronique* originale de 584 à 642 ; 6° la Chronique d'Isidore de Séville, de 176 à 628. Chacune des chroniques insérées ainsi dans la *compilation* a été l'objet d'additions plus ou moins importantes. La *Chronique* proprement dite a été continuée, dans le cours du VIIIe siècle, par trois auteurs différents, qui l'ont conduite respectivement jusqu'à 736, 751 et 768.

FRÉDÉGIS ou **FREDEGISUS**, philosophe scolastique anglais, originaire d'York, mort en 834. Élève d'Alcuin, il remplit divers emplois à la cour de Charlemagne, devint abbé de Saint-Martin de Tours, puis fut chancelier de Louis le Débonnaire. On a de lui, entre autres morceaux : *Epistola de nihilo et tenebris*, publiée dans la patrologie de Migne, t. CV. Dans cet opuscule, Frédégis cherche à prouver, en s'appuyant sur l'Écriture sainte, que le néant est quelque chose de réel, et que les ténèbres sont une substance corporelle.

FRÉDÉGONDE, femme de Chilpéric, roi de Neustrie, née vers 545, morte en 597. D'une condition obscure, elle était une des servantes de la reine Audovère, première femme de Chilpéric. Belle, hardie, ambitieuse, sans scrupules, elle résolut de s'emparer de l'amour du roi et d'arriver au trône. Elle poussa Chilpéric à répudier Audovère et à la faire enfermer dans un couvent. Frédégonde se crut maîtresse absolue de l'esprit du roi. Chilpéric, cependant, voulait une femme de sang royal ; il répudia Frédégonde et épousa Galswinthe, fille d'Athanagilde, roi des Goths d'Espagne. La seconde fille d'Athanagilde, Brunehaut, avait épousé Sigebert, frère de Chilpéric et roi d'Austrasie. Frédégonde n'hésita pas à faire étrangler Galswinthe dans son lit (567), et reprit tout son empire sur le roi, qui lui donna le rang d'épouse. Brunehaut n'eut plus qu'une pensée : venger le meurtre de sa sœur. Dès lors, commença cette rivalité qui devait être la cause de tant de crimes. En 574, Chilpéric déclara la guerre à Sigebert. Celui-ci fut victorieux, mais il mourut assassiné, peu de temps après, par deux émissaires de Frédégonde (575). Chilpéric avait eu trois fils de sa première femme Audovère. L'un d'eux, Mérovée, épousa Brunehaut. Cette union exalta la fureur de Frédégonde et de Chilpéric. Mérovée se fit tuer pour ne pas tomber au pouvoir de son père. Prétextat, évêque de Rouen, qui avait béni l'union de Mérovée et de Brunehaut, fut exilé, puis assassiné sur l'ordre de Frédégonde. Celle-ci fit poignarder Clovis, un autre fils d'Audovère (581). Cette dernière fut elle-même mise à mort. En 584, Chilpéric mourut assassiné à Chelles. Les chroniqueurs ont attribué ce nouveau crime à Frédégonde. A la mort du roi, celle-ci s'enfuit à Paris avec ses trésors, fit appel à Gontran, frère de Chilpéric, et mit son fils Clotaire II sous sa protection. Dès lors, toute son ambition se concentra sur son fils, dont elle voulut assurer la suprématie. A la mort de Gontran (593), la lutte reprit, plus acharnée que jamais, entre Frédégonde et Brunehaut. Les Austrasiens furent battus à Latofao. Frédégonde triompha, mais elle devait mourir l'année suivante (597).

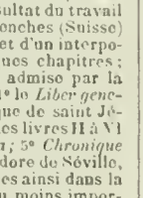
Pierre tombale de Frédégonde

FRÉDELON, comte de Rouergue, puis comte de Toulouse. Fils d'un *missus dominicus* en Rouergue, le comte Fulgoald, il fut institué comte de Toulouse par Pépin II d'Aquitaine, en 849, puis trahit son maître au profit de Charles le Chauve, qui le maintint dans son titre. En 852, il transmit son comté à son frère Raymond, souche de la première maison des comtes de Toulouse.

FREDENSBORG, village du Danemark (île de Seeland), près du petit lac Esrom ; 720 hab. Château royal construit par Frédéric IV. Traité de paix entre le Danemark et la Suède, en 1720.

FRÉDÉRIC n. m. Numism. Ancienne monnaie d'or de Prusse, frappée à l'image du roi Frédéric II, et, par ext., Monnaie d'or prussienne d'un type quelconque, valant 20 fr. 80 c. ‖ *Double frédéric*, Ancienne monnaie d'or de Prusse, valant deux frédéric, ou 41 fr. 60 c. ‖ Ancienne monnaie d'or en Danemark, valant environ 20 fr. 50 c.

EMPEREURS D'ALLEMAGNE

FRÉDÉRIC Ier, dit **Barberousse**, empereur d'Allemagne, né vers 1123, mort en 1190. Il succéda, en 1147, à son père Frédéric le Borgne dans le duché de Souabe ; il accompagna son oncle l'empereur Conrad III à la croisade, et, à la mort de celui-ci, il fut élu roi d'Allemagne à Francfort, en 1152. Il pacifia l'Allemagne. Puis il voulut assurer sa domination sur l'Italie. Dans une première expédition, il se fit couronner roi d'Italie à Pavie (1155) ; puis, après avoir renversé la commune romaine, il fut couronné empereur par le pape Adrien IV (1155). A cinq reprises encore, Barberousse descendit en Italie ; il y combattit les communes lombardes, détruisit Milan (1162). Mais les villes s'allièrent au pape Alexandre III, bâtirent contre lui la ville d'Alexandrie et lui infligèrent, en 1176, à Legnano, une sanglante défaite. Frédéric dut reconnaître les prétentions des villes lombardes. Il entreprit ensuite une croisade en Orient, à la nouvelle de la prise de Jérusalem par Saladin. Il remporta en Asie Mineure une grande victoire devant Iconium ; mais, en Cilicie, il se noya, en se baignant dans le Selef. Frédéric Ier éleva l'Allemagne à un haut degré de prospérité, et son souvenir est resté populaire.

Frédéric Ier, d'après un manuscrit du XIIe siècle. (Vatican.)

FRÉDÉRIC II, né à Iési (Marche d'Ancône) en 1194, mort à Fiorentino (Apulie) en 1250, roi de Sicile (1197), roi d'Allemagne (1211), empereur (1220). Fils de l'empereur Henri VI et de Constance de Naples, il resta orphelin à l'âge de quatre ans. Grâce au pape Innocent III, il put se maintenir dans le royaume de Sicile ; et, plus tard, après la bataille de Bouvines, redevenir le maître de l'Allemagne. Couronné empereur par Honorius III, il dut lutter contre Grégoire IX, qui lança contre lui l'excommunication, puis partit pour la croisade, négocia avec le sultan d'Égypte qui lui restitua Jérusalem. Le pape ne lui en sut aucun gré, et ce n'est qu'après une guerre malheureuse qu'il signa avec Frédéric le traité de San-Germano (1230). Frédéric, dans les années suivantes, se montra administrateur habile ; mais il se heurta à l'opposition des villes lombardes. Elles entraînèrent à la révolte, en Allemagne, les fils de l'empereur, et conclurent, après leur défaite de Corte-Nuova (1237) une alliance étroite avec la papauté. Innocent IV renouvela l'excommunication contre Frédéric et prêcha une véritable croisade contre lui. La mort de Frédéric livra l'Allemagne et l'Italie à l'anarchie. D'esprit libre, de mœurs relâchées, Frédéric II aimait les arts et les lettres, et ce fut lui qui édicta les plus terribles ordonnances contre les hérétiques.

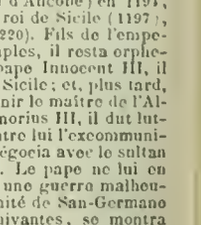
Frédéric III (tombeau de la cathédrale de Saint-Étienne (Vienne)).

FRÉDÉRIC III, souvent nommé aussi **Frédéric IV**, empereur d'Allemagne, né à Innsbruck en 1415, mort en 1493. Il devint duc de Styrie, de Carinthie et de Carniole en 1425. En 1440, il fut élu empereur d'Allemagne et prépara la grandeur de sa maison. Il fit épouser à son fils Maximilien l'héritière de la Bourgogne et des Pays-Bas. Son petit-fils, Charles-Quint, réalisa son ambitieuse devise qui était résumée dans les cinq voyelles : A. E. I. O. U. *Austriæ est imperare orbi universo.* Frédéric III, prince assez instruit, eut pour secrétaire et pour historien le pape Pie II.

ÉLECTEURS DE BRANDEBOURG ET ROIS DE PRUSSE (Hohenzollern).

FRÉDÉRIC Ier, électeur de Brandebourg de 1415 à 1440. D'abord burgrave de Nuremberg et comte de Hohenzollern, il reçut de l'empereur Sigismond la Marche de Brandebourg, où il combattit et dompta la noblesse, et lutta sans succès contre les révoltés hussites, mais agrandit ses États aux dépens de la Poméranie et du Mecklembourg.

FRÉDÉRIC II, électeur de Brandebourg de 1440 à 1470, fils du précédent, acheta à l'ordre Teutonique la Nouvelle Marche, et jeta les fondements de Berlin. Il abdiqua en 1470 en faveur de son frère Albert l'Ulysse, et mourut près de Bayreuth, quelques mois après.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, électeur de Brandebourg, dit **le Grand Electeur**, né à Berlin en 1620, mort à

Potsdam en 1688. Il succéda à son père Georges-Guillaume en 1640. La guerre de Trente ans avait dévasté ses États. Une trêve avec la Suède, une alliance avec la Pologne et surtout la paix de Westphalie (1648) lui permirent de réparer les ravages de la guerre. Quand éclata la guerre entre la Suède et la Pologne, il s'allia d'abord à la première de ces puissances (traité de Marienbourg, 1656); puis il se retourna vers la seconde et, par les traités de Wehlau et de Bromberg (1657), s'assura la souveraineté dans son duché de Prusse, au traité d'Oliva (1660). Allié à la Hollande contre la France, il chassa les Suédois de la plupart de leurs possessions. Il fit la paix avec la France au traité de Saint-Germain (1679). Il attira en Prusse des colons, notamment les protestants français après la révocation de l'édit de Nantes (1685), encouragea l'agriculture, le commerce et l'industrie, et surtout réorganisa l'armée. Il avait épousé Louise-Henriette de Nassau-Orange, qui fut mère du premier roi de Prusse.

Frédéric-Guillaume.

FRÉDÉRIC Ier, roi de Prusse, second fils du précédent né à Kœnigsberg en 1657, mort à Berlin en 1713. Contrairement au testament de son père, qui avait assuré des apanages à ses cinq frères, Frédéric, dès son avènement, se proclama seul et unique héritier. Dès ce moment, également, l'érection de ses domaines en royaume fut la grande affaire de son règne. C'est pour cela qu'il entra, en 1691, dans la coalition contre la France et qu'il négocia avec la plupart des puissances européennes, notamment avec l'Autriche. Par le traité de 1700, l'empereur reconnut Frédéric comme roi en Prusse. Frédéric, par contre, s'engageait à voter comme l'empereur dans toutes les affaires concernant l'empire, à ne donner sa voix d'électeur qu'à un prince autrichien. Frédéric augmenta ses États par de nombreuses annexions. Il protégea les sciences, les arts et agrandit Berlin. Frédéric se maria trois fois : 1° avec Elisabeth-Henriette de Hesse, morte en 1683, dont il eut Louise-Dorothée-Sophie; 2° en 1684, avec Sophie-Charlotte de Hanovre, morte en 1705, dont il eut Frédéric-Guillaume; 3° en 1708, avec Louise-Dorothée de Mecklembourg.

Frédéric Ier de Prusse.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, roi de Prusse, fils de Frédéric Ier, né en 1688, mort en 1740. Dès son avènement (1713), il opéra de larges réformes économiques à la cour et saisit toutes les occasions d'agrandir ses États. Lors de la paix d'Utrecht (1713), il se fit assurer la possession de Neufchâtel, de Valengin, de la Gueldre. Cette même année, il acquit le comté de Limbourg. Pendant la guerre du Nord, il protégea d'abord la Poméranie suédoise contre les Russes et les Saxons, puis s'unit à eux contre la Suède. La paix de Stockholm (1720) lui donna toute la Poméranie citérieure, moyennant 2 millions de thalers qu'il paya aux Suédois. Autoritaire et brutal, Frédéric-Guillaume prépara, par ses réformes administratives et financières et la constitution d'une solide armée, la grandeur de la Prusse. Par son application aux détails, comme par ses violences et son intempérance, il justifia son surnom de *Roi-sergent*. Il fonda à Berlin des hospices et l'académie de médecine. Il avait épousé, en 1706, Sophie-Dorothée de Hanovre, de laquelle il eut quatorze enfants, dont Frédéric II, et Wilhelmine, la spirituelle margravine de Bayreuth.

Frédéric-Guillaume Ier.

FRÉDÉRIC II, dit le Grand, roi de Prusse, fils du précédent, né à Berlin en 1712, mort à Potsdam en 1786. Il manifesta, de bonne heure, à la fois, le goût des choses de l'esprit et celui des choses militaires. Mais le premier ne pouvait convenir à son père, et, dès l'adolescence du jeune homme, éclata le conflit qui devait se produire entre deux natures si radicalement différentes. Les choses en vinrent à un tel point que Frédéric songea à s'enfuir de la cour paternelle. Le projet fut découvert, le prince enfermé à Cüstrin, et son complice Katte exécuté devant ses fenêtres. Sorti de prison, Frédéric dut demeurer comme auditeur à la chambre des domaines de Cüstrin. En 1732, son père le maria contre son gré à la princesse Elisabeth-Christine de Brunswick-Bevern. Il fit ses premières armes à l'armée du prince Eugène (1733), puis se retira au château de Rheinsberg, où il vécut de 1734 à 1740, entouré de savants et de gens de lettres. Dès son avènement (1740), il profita des embarras de Marie-Thérèse pour faire valoir ses prétentions sur la Silésie. Il s'en empara par la bataille de Molwitz (1741), conclut une alliance avec la France, battit encore Charles de Lorraine à Czalan en Bohême (1742), et obtint, après cette victoire, la cession de la Silésie par Marie-Thérèse (traité de Breslau). En 1744, il reprit les armes à la suite de la ligue de Francfort, s'empara de Prague, mais dut se replier sur la Silésie et répara ses pertes par les brillantes victoires de Friedberg (1745), de Sorr et de Kesselsdorf. Un autre traité (Dresde, 1746) lui assura de nouveau sa conquête. De 1748 à 1755, des réformes nombreuses donnèrent un développement extraordinaire à la prospérité de la Prusse agrandie. Frédéric réorganisa l'académie de Berlin, et attira dans ses États un grand nombre de savants étrangers, surtout de Français, parmi lesquels il faut citer Voltaire, avec lequel sa rupture eut l'éclat d'un événement public.

Au moment où éclata la guerre de Sept ans, le roi de Prusse, allié à l'Angleterre par le traité de Whitehall (1756), vit se coaliser contre lui la France, l'Autriche, la Saxe et la Russie. Son activité, son courage et son génie le sauvèrent. Il entra dans Dresde (1756), battit les Autrichiens à Lowositz, puis fit capituler les Saxons à Pirna. La défaite de Kolin (1757) lui fit lever le siège de Prague, tandis que, peu après, son lieutenant, Lehwald, était battu par les Russes à Jœgerndorf. Frédéric prit sa revanche sur Soubise à Rosbach et sur les Autrichiens à Leuthen (1757). Il se rejeta alors sur les Russes et les battit à Zorndorf (1758), puis revint sur les Autrichiens, mais fut vaincu à Hohenwirch. Les Russes ayant de nouveau envahi ses États, il alla à leur rencontre, mais échoua à Kunersdorf (1759). Malgré une nouvelle victoire sur les Autrichiens à Liegnitz (1760), sa situation était presque désespérée, lorsqu'un changement de souverain en Russie brisa la coalition. Frédéric sortit de la lutte avec la réputation du plus grand capitaine de son temps.

Frédéric II

En 1763, la paix d'Hubertsbourg rétablit le *statu quo ante bellum*. Frédéric guérit autant qu'il était en lui les cruelles blessures de la guerre. En 1772, il prit part au premier partage de la Pologne. Quelques années avant sa mort, il lutta encore contre l'Autriche, et sut assurer au duc de Deux-Ponts la succession de Bavière par le traité de Teschen (1779), et à lui-même les duchés de Franconie.

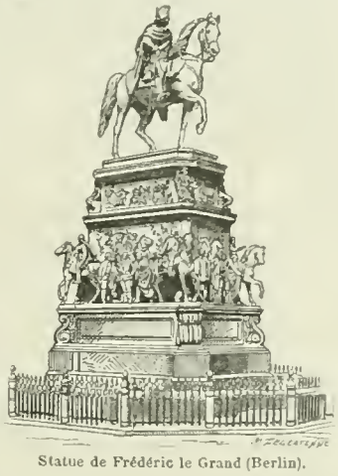
Statue de Frédéric le Grand (Berlin).

Sa *Correspondance*, qui révèle la véritable physionomie du roi de Prusse, embrasse un espace de soixante années. Elle a été publiée par l'académie des sciences de Berlin (1878-1886). Les *Mémoires et histoires de Frédéric II* (1750, 1788, 1805), écrits en français, se composent de divers travaux historiques, tous relatifs aux annales de la Prusse ou au règne de Frédéric. Dans un style tout à fait personnel, il caractérise hommes et choses d'un trait net, précis. Frédéric avait donné lui-même une édition de certains de ses ouvrages, sous le titre de : *Œuvres du philosophe de Sans-Souci*.

Frédéric-le-Grand (ORDRE DE), ordre créé en Allemagne après la guerre de 1870, par l'empereur Guillaume, et destiné à ceux qui ont commandé une armée d'au moins 25.000 hommes. L'empereur régnant en est le grand maître. Il est composé de 6 commandeurs et de 24 chevaliers. Le ruban est noir moiré, avec deux larges lisérés orange.

Ordre de Frédéric-le-Grand.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II, roi de Prusse, neveu et successeur du grand Frédéric, né en 1744, mort en 1797. Il était fils d'Auguste-Guillaume, second fils du *roi-sergent*. Après la mort de son père, il fut déclaré prince royal par Frédéric II. Il gaspilla les finances et compromit, par une politique indécise, l'œuvre de son prédécesseur. Il comprima la révolution de Hollande (1787-1788) et se déclara contre la Révolution. Après avoir signé la déclaration de Pilnitz (1791), il envahit la France en 1792, et fut battu à Valmy. En 1795, il était contraint de signer la paix de Bâle, abandonnant à la République française la rive gauche du Rhin. Il prit part aux deux derniers partages de la Pologne, eut à réprimer en 1794 l'insurrection de Kosciusko et de Madalinski. Le troisième partage de la Pologne valut à la Prusse une augmentation de 2.200.000 habitants. Ce chiffre s'accrut de 85.000 par l'annexion des principautés d'Anspach et de Bayreuth, achetées en 1791. Sous le règne de Frédéric-Guillaume, la prospérité de la Prusse fut amoindrie et la liberté de pensée atteinte par l'édit de religion (1788) et l'établissement de la censure. Frédéric-Guillaume II avait épousé Elisabeth-Christine Ulrique de Brunswick. En 1769, il divorça et se remaria avec Louise de Hesse-Darmstadt.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III, roi de Prusse, fils aîné et successeur du précédent, né en 1770, mort en 1840. Dès son avènement, en 1797, il s'attacha à réparer les fautes du dernier règne : la tolérance religieuse fut rétablie, la censure modifiée, les finances restaurées. Le traité de Lunéville (1801) enleva à la Prusse ses possessions de la rive gauche du Rhin, mais en lui donnant des compensations qui l'élevèrent à 6 millions d'habitants. En 1805, entraîné par la reine Louise, il entra, malgré ses sentiments personnels, dans la troisième coalition. Après Austerlitz, il se hâta de faire la paix. Mais l'hostilité croissante de la reine et de l'opinion contre la France lui firent reprendre les armes. Vaincue à Iéna et à Auerstædt, la Prusse ne dut qu'au traité de Tilsit (1807) d'éviter un démembrement.

Forcé de prendre part à la campagne de Russie, le roi de Prusse envoya à Napoléon un corps d'armée de 30.000 hommes, sous le commandement du général York. Après les désastres de la retraite, York sauva ses troupes en concluant avec le général russe Diébitch une convention qui laissait à son corps d'armée, déclaré neutre, le passage libre pour retourner en Prusse. Dès lors, Frédéric-Guillaume fut de toutes les coalitions contre la France. Dans les dernières années de son règne, Frédéric-Guillaume refusa d'accorder à la nation une Constitution et le système représentatif, mais il gouverna sagement, fonda le Zollverein, et ne voulut pas prendre part à la répression de la révolte de la Pologne. Il avait épousé, en 1793, Louise de Mecklembourg-Strelitz. En 1824, il épousa morganatiquement la comtesse de Harrach, qui fut créée duchesse de Liegnitz.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, roi de Prusse, né en 1795, mort en 1861. A son avènement (1840), ses idées libérales, avaient donné à ses peuples de grandes espérances que son gouvernement ne justifia pas. En 1848, l'émeute éclata dans Berlin; le roi dut promettre une Constitution. A peine l'émeute domptée, il se livra à la réaction, refusa la couronne impériale d'Allemagne que lui offrait le parlement de Francfort (1849). Sous son règne, la Prusse s'agrandit du duché de Hohenzollern acquis en 1851. Atteint d'aliénation mentale, en 1857, il dut abandonner le pouvoir au régent Guillaume de Prusse, son frère.

FRÉDÉRIC III (avant son avènement FRÉDÉRIC-GUILLAUME), empereur d'Allemagne et roi de Prusse, fils de Guillaume Ier, né et mort à Potsdam (1831-1888). En 1858, il épousa la princesse royale Victoria, fille de la reine d'Angleterre. Il apprit à connaître la guerre pendant la campagne du Danemark (1864), à laquelle, cependant, il ne prit pas une part active. Au point de vue intérieur, il déplora et condamna le « conflit » qui avait mis aux prises le gouvernement et la Chambre des députés sur la question de la réorganisation militaire. En 1865, il s'efforça de conjurer la guerre avec l'Autriche; mais, quand elle eut éclaté, il reçut le commandement de l'armée qui envahit la Bohême par la Silésie, et prit part à la bataille de Sadowa. En 1869, il assista à l'inauguration du canal de Suez et relata ses impressions dans : *Mon voyage en Orient en 1869*.

Frédéric III.

Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, il reçut le commandement de la IIIe armée, remporta les victoires de Wissembourg et de Wœrth, contribua à celle de Sedan et, plus tard, prit part aux combats qui se livrèrent autour de Paris. Son journal sur la guerre a été publié, en 1888, par le professeur Geffcken, dans la « Deutsche Rundschau ».

Après 1871, le prince impérial s'adonna complètement aux travaux de la paix et servit avec zèle la cause de l'art. Après l'attentat de Nobiling contre Guillaume Ier (1878), il remplaça quelque temps son père à la direction des affaires. C'est au commencement de 1887 qu'il fut atteint d'un cancer du larynx et obligé d'aller séjourner à San-Remo, où sa santé était déjà très compromise, lorsque Guillaume Ier mourut (1888). Frédéric III partit aussitôt pour Berlin. Là, il adressa au chancelier un rescrit, inspiré, dit-on, par Geffcken, et dans lequel le nouvel empereur indiquait le caractère libéral qu'il prétendait imprimer à sa politique; il conserva cependant Bismarck au ministère. Son mal empira rapidement, et Frédéric III mourut, après avoir régné quatre-vingt-dix-neuf jours.

FRÉDÉRIC-CHARLES (Nicolas), prince de la maison royale de Prusse, général feld-maréchal, né à Berlin en 1828, mort à Potsdam en 1885. Fils du prince Charles et de la princesse Marie-Louise de Saxe-Weimar, il était le neveu de l'empereur Guillaume Ier. Il prit part aux expéditions contre le Slesvig-Holstein (1848) et contre le grand-duché de Bade (1849), où il fut grièvement blessé. En 1864, pendant la guerre contre le Danemark, il prit d'assaut les lignes de Düppel et chassa les Danois de l'île d'Alsen, leur dernier refuge. Pendant la guerre de la Prusse contre l'Autriche, en 1866, commandant de la Ire armée, il pénétra en Bohême, et infligea aux corps autrichiens de Clam-Gallas et à l'armée saxonne une série de défaites. Il contribua largement au gain de la bataille de Sadowa. Pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, il commanda la IIe armée, réussit à bloquer dans Metz l'armée de Bazaine. Après la capitulation de la place, il se porta à marches forcées contre l'armée de la Loire, eut à lutter contre le général Chanzy qu'il obligea à rétrograder sur Orléans, Vendôme, puis Le Mans, d'où il le délogea, grâce à la supériorité d'organisation de ses troupes. Bien différent de son cousin, le prince royal de Prusse, Frédéric-Charles était un véritable type de soudard; pendant la campagne de France, il s'est particulièrement signalé par son inhumanité, la sauvagerie de ses dévastations.

Frédéric-Charles

FRÉDÉRIC-GUILLAUME-AUGUSTE, prince de Prusse. V. AUGUSTE.

Frédéric (ORDRE DE), ordre wurtembergeois, fondé le 1er janvier 1830, par Guillaume Ier. Il comprend cinq grades. Le ruban est bleu de ciel.

Ordre de Frédéric de Wurtemberg

ÉLECTEURS ET ROIS DE SAXE

FRÉDÉRIC Ier, le Querelleur, duc et électeur de Saxe, fils du landgrave et margrave Frédéric le Sévère et de Catherine comtesse de Henneberg, né et mort à Altenburg (1370-1428). Le jeune Frédéric avait été fiancé à Anne, fille de l'empereur Charles IV, mais l'empereur Wenceslas, frère de la fiancée, maria cette dernière au roi d'Angleterre. Frédéric eut avec lui de vifs démêlés, jusqu'à ce qu'il eût reçu, en 1397, une somme assez forte comme dédommagement (le 1388 à 1413, il montra son humeur guerrière et querelleuse dans une longue série de guerres contre des villes allemandes, contre les Lithuaniens et contre l'empereur Wenceslas. Dans la guerre contre les hussites, dont les mouvements menaçaient ses possessions, Frédéric remporta d'abord quelques succès. L'empereur Sigismond lui conféra l'électorat et le duché de Saxe (1423), mais, laissé sans secours par les autres princes, il fut complètement battu par les hussites à Brux (1425), à Aussig (1426) et à Mies (1427). Il en mourut de chagrin.

FRÉDÉRIC II, électeur et duc de Saxe, né en 1411, mort à Leipzig en 1464. Fils du précédent, il lui succéda en 1428 et gouverna d'abord, tant pour lui que pour ses frères : Sigismond, Henri et Guillaume, encore mineurs. Après la mort de Henri (1435), Sigismond tenta de renverser ses deux autres frères, Frédéric et Guillaume, mais il fut vaincu par eux et enfermé dans un couvent (1437). Les deux vainqueurs régnèrent d'abord ensemble, puis, en 1445, Guillaume prit la Thuringe et Frédéric la Saxe. Mécontent de ce partage, Guillaume déclara la guerre à son frère, et ne se réconcilia avec lui qu'en 1451, par le traité de Naumbourg, après une intervention de l'empereur d'Allemagne. Ces princes furent les fondateurs des lignes Ernestine et Albertine, de la maison de Wettin.

FRÉDÉRIC III, le Sage, électeur et duc de Saxe, né à Torgau en 1463, mort à Lochau en 1525. Il succéda, en 1486, à son père Ernest. Il fut trois fois grand vicaire de l'empire allemand, et, en 1519, à la mort de Maximilien Ier, les électeurs lui offrirent la couronne impériale, mais il refusa et fit élire Charles-Quint. Il fonda, en 1502, l'université de Wittenberg, et y appela Luther et Mélanchthon. Il soutint Luther contre le pape et l'empereur, et le fit mettre, en 1521, en sûreté dans la forteresse de la Wartbourg. Frédéric le Sage fut ainsi le premier prince protestant d'Allemagne. Il eut pour successeur son frère Jean.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE Ier, dit **le Juste,** roi de Saxe, né et mort à Dresde (1750-1827), fils de l'électeur Frédéric-Christian, à qui il succéda en 1763, sous la tutelle de son oncle le prince Xavier. Il gouverna lui-même à partir de 1768. En 1778, il soutint Frédéric II contre l'Autriche, dans la guerre de la succession bavaroise. Il n'entra pas, en 1792, dans la coalition contre la Révolution française. En 1806, il prit part, malgré lui, aux hostilités contre la France. Après Iena, il fut bien traité par Napoléon, vit son électorat érigé en royaume, entra dans la Confédération du Rhin, obtint le duché de Varsovie, par le traité de Tilsit. C'est malgré lui qu'en 1813 ses troupes se tournèrent contre l'Empereur. Après Leipzig, Frédéric-Auguste fut emmené captif à Berlin. Au congrès de Vienne (1814-1815), la Prusse obtint la plus grande partie de la Saxe.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, roi de Saxe, fils aîné de Maximilien, frère du roi Frédéric-Auguste Ier, et de la princesse Caroline-Marie-Thérèse de Parme, né à Dresde en 1797, mort à Bremsbühl, dans le Tyrol, en 1854. Il avait acquis la réputation d'un prince éclairé, libéral, instruit, et, quand le gouvernement réactionnaire du roi de Saxe, Antoine, provoqua à Dresde les mouvements de 1830, le roi fut contraint de nommer son neveu corégent. Frédéric-Auguste fit promulguer aussitôt une Constitution libérale (1831). Roi de Saxe en 1836, il contenta son peuple, et il n'y eut pas d'insurrections à Dresde en 1848 ; mais, l'année suivante, il refusa de sanctionner la nouvelle Constitution de l'empire. Ce refus entraîna la révolte ; la république fut proclamée, et le roi se vit obligé de se retirer à Königstein. Il triompha du mouvement avec l'aide de l'armée prussienne, prit des mesures réactionnaires et terroristes, et appela de Beust au ministère. Peu à peu, son gouvernement adopta une politique antiprussienne. Frédéric-Auguste mourut des suites d'une chute de voiture, ne laissant aucun enfant de Caroline d'Autriche, qu'il avait épousée en 1829, et de sa seconde femme, Marie de Bavière, à laquelle il s'était uni en 1833.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE, nom de deux électeurs de Saxe et rois de Pologne. V. AUGUSTE II, et AUGUSTE III.

ÉLECTEURS PALATINS

FRÉDÉRIC Ier, le Victorieux, électeur palatin du Rhin, fils de Louis III le Barbu et de Mathilde, fille d'Amédée de Savoie, né en 1425, mort en 1476. Après la mort de son frère Louis IV, en 1449, il exerça le pouvoir comme tuteur de son neveu Philippe ; mais, dès 1450, il convoqua les états du pays pour leur demander de jurer de le conserver sa vie durant, sous condition d'adopter Philippe pour fils. Après la majorité de Philippe, Frédéric se maintint, malgré sa promesse, au pouvoir. Il épousa Clarie de Dettingen, dont il eut deux fils : l'un devint ecclésiastique et l'autre fut la tige des comtes de Lewenstein.

FRÉDÉRIC Ier ou II, dit **le Sage,** électeur palatin, né en 1482, mort à Alzei en 1556. Fils de l'électeur Philippe, dit *l'Ingénu*, et de Marguerite, fille de Louis de Lich, il succéda, en 1544, à son frère, Louis le Pacifique. En 1545, il embrassa le luthéranisme et entra dans la ligue de Smalkalde, prêta secours contre Charles-Quint à Ulric de Wurtemberg et sous scrivit au formulaire de l'Intérim, en 1548.

FRÉDÉRIC III, le Pieux, électeur palatin, fils du palatin Jean II de Simmern, né à Simmern en 1515, mort à Heidelberg en 1576. En 1546, il succéda à son oncle Otho-Henri, embrassa le calvinisme en 1561, et prit une grande part à l'organisation de cette Eglise en Allemagne.

FRÉDÉRIC IV, le Juste, électeur palatin, petit-fils du précédent, né à Amberg en 1574, mort à Heidelberg en 1610. Il succéda, en 1583, à son père Louis. A la mort de son tuteur, Jean-Casimir (1592), il se mit à la tête des calvinistes allemands et devint un adversaire résolu des Habsbourg. En 1608, il organisa l'union des Etats protestants de l'empire. Il fonda la ville de Mannheim.

FRÉDÉRIC V, électeur palatin et roi de Bohême, fils du précédent, né à Amberg en 1596, mort à Mayence en 1632. Il succéda à son père en 1610, sous la tutelle de Jean II de Deux-Ponts. En 1613, il épousa Elisabeth, fille du roi d'Angleterre Jacques Ier, prit en main, l'année suivante, les rênes de l'Etat, et devint le chef de l'union évangélique. Lorsqu'en 1619, la Bohême, révoltée contre l'empereur Ferdinand II, offrit à Frédéric de devenir roi, celui-ci accepta, et fut couronné à Prague, en 1619. Mais, abandonné par l'Union évangélique, il fut battu à la Montagne-Blanche, près de Prague (1620), mis au ban de l'empire, et perdit non seulement la couronne de Bohême, mais encore son électorat, donné au duc de Bavière. Frédéric se fixa en Hollande, en 1622. Les victoires de Gustave-Adolphe relevèrent son courage ; mais la mort de ce prince l'affligea si profondément qu'il mourut, quelques jours après, sans avoir recouvré ses Etats.

LANDGRAVES DE THURINGE

FRÉDÉRIC, dit **le Mordu** ou **le Joyeux,** landgrave de Thuringe et margrave de Misnie, né en 1257, mort à Eisenach en 1324. Il était fils du landgrave Albert et de Marguerite, fille de l'empereur Frédéric II. A la mort de Diezmann (1307), Frédéric devint maître de la Thuringe, de la Misnie, de la Lusace, etc. Après plusieurs guerres contre ses voisins, il tomba malade en 1322 et languit pendant deux ans jusqu'à sa mort.

FRÉDÉRIC II, dit **le Sérieux** ou **le Bon,** landgrave de Thuringe et margrave de Misnie, né en 1310, mort en 1349. Fils du précédent. En 1448, on lui offrit la couronne impériale, qu'il refusa.

FRÉDÉRIC III, le Vaillant, landgrave de Thuringe et margrave de Misnie, né en 1332, mort à Attenbourg, en 1381. Il était fils du précédent, qui laissa, en mourant, ses biens par indivis à ses trois fils. En 1379, les trois frères partagèrent entre eux l'héritage paternel ; Frédéric eut la Misnie, Balthasar la Thuringe, Guillaume l'Osterland. Frédéric augmenta ses territoires par des guerres et des négociations heureuses.

FRÉDÉRIC IV, le Pacifique, landgrave de Thuringe, fils de Balthasar, né en 1385, mort en 1439, sans postérité. Après sa mort, le landgraviat passa à l'électeur de Saxe, Frédéric II.

WURTEMBERG

FRÉDÉRIC (Eugène), duc de Wurtemberg, né à Stuggart en 1732, mort à Hohenheim en 1797. Fils du duc Charles-Alexandre, il fut élevé à la cour de Frédéric II, dans les armées de qui il se distingua pendant la guerre de sept ans. Il fut grièvement blessé à la bataille de Künersdorf. Chargé, pendant quelque temps, de l'administration de la seigneurie de Montbéliard, il en fut chassé en 1793 par les Français. Il devint duc sous le nom de Frédéric Ier en 1795, à la mort de son frère aîné Louis-Eugène, et ne régna que deux ans.

FRÉDÉRIC Ier (Guillaume-Charles), roi de Wurtemberg, né à Treptow (Poméranie) en 1754, mort en 1816. Quand, en 1795, son père devint duc de Wurtemberg, il fut mis à la tête des troupes chargées de repousser les Français ; il succéda à son père, en 1797. Il obtint, en 1803, de la diète de l'empire, le titre d'électeur. Mais son intérêt, bientôt, le rapprocha de Napoléon Ier. Il entra dans la confédération du Rhin, et put ainsi transformer son électorat en royaume. Frédéric Ier se sentit alors assez puissant pour abolir l'ancienne Constitution des pays héréditaires, au profit de l'absolutisme. Il avait accepté de marier sa fille Catherine à Jérôme Bonaparte, et fut un des derniers à se rallier aux coalisés contre Napoléon. Il dut, pour conserver ses Etats, envoyer un plénipotentiaire à Vienne. Le traité de Fulda (1813) lui laissa son royaume, à condition qu'il entrerait dans la Confédération germanique. A l'intérieur, le sentant affaibli, la noblesse s'entendit avec le peuple pour réclamer l'ancienne Constitution. Frédéric Ier, intelligent et prévoyant, voulait établir une représentation constitutionnelle ; mais l'assemblée, chargée de discuter cette Constitution, la refusa obstinément. La mort de Frédéric Ier survint avant toute transaction définitive.

HESSE

FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier, électeur de Hesse, fils unique de l'électeur Guillaume II et d'Augusta-Frédérica, fille du roi Frédéric-Guillaume de Prusse, né à Hanau en 1802, mort à Prague en 1875. En 1831, son père lui abandonna la régence jusqu'à sa mort, qui survint en 1847. En 1831, il établit une Constitution assez libérale, mais se montra bientôt de plus en plus réactionnaire, sous l'influence de son ministre Hassenpflug. En 1848, le mouvement démocratique le força à composer un ministère constitutionnel ; deux ans plus tard, il rappela au pouvoir Hassenpflug et inaugura une période de réaction violente. En 1862, une intervention de la Prusse et de l'Autriche l'obligea à remettre en vigueur la Constitution de 1831 ; mais il ne cessa de tracasser les partis constitutionnels. Il soutint l'Autriche en 1866, et vit ses Etats occupés par les troupes prussiennes, fut emmené comme prisonnier à Stettin. Il conclut avec la Prusse un arrangement par lequel il conservait ses biens particuliers, et se retira en Autriche. Ayant publié, en 1868, un mémorandum contre Guillaume Ier, celui-ci fit mettre sous séquestre les biens de l'ex-électeur.

MECKLEMBOURG-STRELITZ

FRÉDÉRIC-GUILLAUME, grand-duc de Mecklembourg-Strelitz, fils du grand-duc George et de la grande-duchesse Marie, fille du landgrave Frédéric de Hesse-Cassel, né à Neu-Strelitz en 1819. Il fréquenta l'université de Bonn, et épousa, en 1843, la princesse Augusta, née en 1822, fille du duc Adolphe de Cambridge. Devenu grand-duc en 1860, il s'opposa à toute réforme constitutionnelle. Resté neutre en 1866, il entra dans la Confédération de l'Allemagne du Nord et envoya, en 1870, ses troupes contre la France.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS II, duc de Mecklembourg-Schwerin, fils du grand-duc Paul-Frédéric et de la princesse Alexandrine de Prusse, né et mort à Schwerin (1823-1883). Il succéda à son père en 1842, fut contraint de faire quelques réformes libérales ; mais, en 1850, il rétablit le régime du bon plaisir. Général prussien depuis 1842, il soutint la politique prussienne en 1866. Au début de la guerre franco-allemande, il fut chargé de la défense du littoral autour des bouches de l'Elbe, puis passa en France avec le 13e corps d'armée, prit Toul, se rendit devant Paris, fut ensuite envoyé contre l'armée de la Loire. En juin 1871, l'empereur le nomma inspecteur général de la deuxième inspection de l'armée de l'empire.

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS III (Paul), grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, fils aîné du précédent, né à Schwerin en 1851, mort à Cannes en 1897, après une longue maladie. Il avait succédé à son père en 1883.

FRÉDÉRIC-FRANÇOIS IV, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, fils du précédent, né à Schwerin en 1882. Son oncle, François-Albert, né en 1857, est régent du grand-duché.

BADE

FRÉDÉRIC Ier (Guillaume-Louis), grand-duc de Bade, duc de Zaehringen, troisième enfant du grand-duc Charles-Léopold-Frédéric, né à Karlsruhe en 1826. Lorsque, en 1852, le grand-duc Charles-Léopold mourut, son fils aîné, le prince Louis, né en 1824, fut écarté à cause de son imbécillité, et le prince Frédéric succéda à son père, d'abord avec le titre de régent. En 1856, par une patente spéciale, il prit le titre de grand-duc. Dès le commencement, il eut des difficultés sérieuses avec le clergé catholique et décréta même, en 1855, l'expulsion des jésuites. En 1856, il épousa la princesse Louise-Marie-Elisabeth, fille du prince royal de Prusse, et rendit ainsi plus intime son union avec la Prusse. Lorsque, en 1863, l'empereur d'Autriche convoqua à Francfort tous les souverains allemands pour la revision du pacte fédéral, le roi de Prusse, seul, et le grand-duc de Bade refusèrent d'adhérer aux projets de François-Joseph. En 1866, pendant la guerre entre la Prusse et l'Autriche, le grand-duc de Bade eut absolument, en Allemagne, l'attitude d'un prince prussien, et lorsque, en 1870, éclata la guerre franco-allemande, il mit ses troupes à la disposition de Guillaume Ier.

SLESVIG-HOLSTEIN

FRÉDÉRIC (Christian-Auguste), prince de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, né au château d'Augustenbourg (île d'Alsen) en 1829, mort à Wiesbaden en 1880, était fils aîné du prince Christian. Il prit part, en 1848 à l'insurrection du Slesvig-Holstein contre le Danemark, fut banni après le rétablissement de la domination danoise et alla servir dans l'armée prussienne jusqu'en 1856. Après la mort de Frédéric VII de Danemark (1863), il se proclama héritier des duchés, fut reconnu duc par l'assemblée nationale d'Elmhorst, lorsque les troupes de la Confédération germanique eurent forcé les Danois à évacuer le Holstein. Mais, alors, les Prussiens et les Autrichiens intervinrent et Bismarck écarta Frédéric, après avoir eu avec lui une entrevue à Berlin (1er juin 1864). Le prince protesta en vain. Il fit en 1870 campagne contre la France dans l'état-major du prince royal de Prusse.

ROIS D'ARAGON

FRÉDÉRIC II d'Aragon, roi de Sicile, né en 1272, mort près de Palermo en 1337. Il était frère de Jacques, roi d'Aragon. Elu roi de Sicile à Catane, en 1296, il monta sur le trône de Sicile, en violation du traité qui avait été conclu entre Jacques, son frère, et Charles II d'Anjou, roi de Naples. Celui-ci était soutenu par Boniface VIII. Frédéric tint vaillamment tête à leurs forces réunies. En 1302, la paix intervint par le mariage de Frédéric avec Eléonore, troisième fille de Charles d'Anjou. Frédéric devait abandonner le titre de roi de Sicile pour prendre celui de roi de Trinacrie ; mais, en 1314, comme il avait repris le titre de roi de Sicile, la guerre recommença. En 1321, Frédéric ayant associé au trône son fils aîné et l'ayant fait couronner à Palerme, tout espoir d'arrangement en fut, par le fait, écarté. Aussi les hostilités furent-elles continuelles jusqu'à sa mort.

FRÉDÉRIC II ou III d'Aragon, dit **le Simple,** roi de Sicile, né en 1311, mort en 1377. Il était fils de Pierre II, roi de Sicile, et d'Elisabeth de Carinthie. Il succéda à son frère Louis, mort sans enfant légitime. Il poursuivit la guerre avec succès contre le royaume de Naples. En 1372, les négociations furent commencées pour la paix. Il fut convenu que Frédéric reconnaîtrait tenir la Sicile en fief de la reine Jeanne de Naples, et se contenterait du titre de roi de Trinacrie. En 1374, Frédéric épousa Antoinette de Tarente, sœur du dernier roi de Naples, qui mourut bientôt d'accident. De Constance, fille de Pierre IV, roi d'Aragon, sa première femme, il laissait une fille, Marie, qui lui succéda.

FRÉDÉRIC d'Aragon, roi des Deux-Siciles, de 1496 à 1501, mort en 1504. Il succéda à son neveu Ferdinand II, implora le secours de l'Espagne contre Louis XII, roi de France, et finit par céder son royaume à ce prince en échange du duché du Maine, de terres en Anjou et en Normandie, et d'une pension de 30.000 livres.

DUCS D'AUTRICHE

FRÉDÉRIC Ier, le Catholique, duc d'Autriche, mort à Saint-Jean-d'Acre en 1198. Il succéda à son père Léopold de Babenberg en 1194, entreprit sans succès, en 1197, une croisade en Palestine, et mourut au moment où il allait repartir pour l'Europe.

FRÉDÉRIC III, dit **le Beau,** archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Albert Ier, né en 1286, mort à Gutenstein, dans le Wienerwald, en 1330. En 1308, il ne put obtenir de succéder à son frère Rodolphe sur le trône de Bohême. A la mort de l'empereur Henri VII, il aspira à l'empire, mais la majorité des électeurs se prononça pour Louis de Bavière. Frédéric, de son côté, se fit couronner par l'archevêque de Cologne ; mais il fut vaincu près de Mühldorf en 1322, et fait prisonnier. Au bout de trois ans, Louis de Bavière lui rendit la liberté, à condition qu'il renoncerait à ses prétentions à la couronne impériale, que ses frères se soumettraient à l'empereur, et que, dans le cas où ceux-ci refuseraient, il se reconstituerait prisonnier. Le frère de Frédéric, Léopold, protesta contre ce traité et continua la guerre. Fidèle à sa promesse, Frédéric alla offrir à l'empereur de reprendre ses chaînes ; mais celui-ci le laissa libre. Il partagea le gouvernement avec lui, et, en 1326, le proclama roi des Romains. Schiller et Uhland ont célébré dans leurs vers ce trait de loyauté.

FRÉDÉRIC IV, duc d'Autriche (dit **mit der leeren Tasche** à la bourse vide), né en 1382, mort à Innsbruck en 1439, fils du duc Léopold le Bon de Styrie. A la mort du duc Léopold IV, son frère, il s'empara du Tyrol (1411).

L'empereur Sigismond ayant convoqué, à Constance, un concile pour mettre fin au schisme qui désolait l'Eglise (1414). Le pape Jean XXIII, ayant tout à craindre de Sigismond, gagna Frédéric d'Autriche, et le nomma généralissime de ses troupes. Frédéric lui facilita sa fuite de Constance, et le cacha dans un de ses châteaux. Sigismond fit alors excommunier le duc, le força à livrer le pape (1415). Frédéric fut enfermé dans un château fort, mais réussit à s'échapper (1416); il se maintint dans ses Etats qui, en 1418, lui furent en grande partie restitués.

ROIS DE DANEMARK

FRÉDÉRIC Ier, roi de Danemark et de Norvège, né à Copenhague en 1471, mort à Gottorp en 1533. Fils de Christian Ier, il fut, dès 1482, reconnu duc de Slesvig et de Holstein, conjointement avec son frère le roi Jean, et devint un véritable prince allemand. Il fut élu roi de Danemark aux diètes de Viborg et de Roskilde (1523), et roi de Norvège l'année suivante. Il renonça à la Suède, rompant ainsi l'union scandinave, enferma Christian II, et favorisa les progrès de la Réforme dans ses Etats.

FRÉDÉRIC II, roi de Danemark et de Norvège, né en 1534, mort en 1588. Fils de Christian III, il succéda à son père en 1559, mais dut signer une charte qui limitait son pouvoir au profit de la noblesse. Il lutta contre la Suède de 1563 à 1570, et, bien secondé par des marins comme Brockenhuus, Rud; des généraux comme Rantzau; des conseillers comme Valkendorf et Oxe, il donna un vif essor au commerce, aux arts, à la littérature, publia un code maritime, créa des écoles, donna à Tycho-Brahé l'île de Hwen pour y construire l'observatoire d'Uranienborg.

FRÉDÉRIC III, roi de Danemark et de Norvège, né à Hadersley en 1609, mort à Copenhague en 1670. Second fils de Christian IV, il lui succéda en 1648, mais au prix d'onéreuses concessions imposées par la noblesse. En 1645, il déclara la guerre à la Suède; mais, abandonné par ses alliés, il dut signer la paix de Roskilde, qui donnait à la Suède les provinces de Scanie, Drontheim, Bornholm, etc. Toutefois, il défendit héroïquement Copenhague contre une deuxième invasion du roi de Suède Charles X, qui fut battu sur terre et sur mer par l'électeur de Brandebourg et les Danois. Par le traité de Copenhague (1660), Frédéric III se fit restituer une partie des territoires enlevés au Danemark et à la Norvège; puis il réunit la diète de 1660 pour prendre des mesures réparatrices : les représentants du clergé et de la bourgeoisie déclarèrent la couronne héréditaire et donnèrent au roi une autorité absolue. Les dernières années du règne furent consacrées à l'amélioration des finances, au relèvement de l'armée et de la marine. Des sommes importantes purent être consacrées à la création de musées et de bibliothèques.

FRÉDÉRIC IV, roi de Danemark et de Norvège, né à Copenhague en 1671, mort à Odense en 1730. Il succéda à son père Christian V en 1699. Allié au roi de Pologne, Auguste II, et à Pierre le Grand contre Charles XII de Suède, il fut forcé par ce prince de signer la paix onéreuse de Travendal (1700). Il employa les années de paix qui suivirent à réorganiser ses forces, et, quand Charles XII entreprit la campagne de Russie, lança 16.000 hommes en Scanie (1709). Malgré plusieurs victoires, il ne put conserver les provinces scaniennes; mais Charles XII ne put prendre Frederikshald et fut tué devant cette ville (1718). Frédéric IV se fit céder, au traité de Frederiksborg (1720), Brême, Verden et les anciennes possessions slesvigeoises des ducs de Holstein-Gotorp. Frédéric IV, qui avait voyagé sur le continent, en rapporta l'idée d'institutions de bienfaisance et d'instruction, dont il put doter sa patrie, grâce à une excellente administration financière.

FRÉDÉRIC V, roi de Danemark et de Norvége, né et mort à Copenhague (1723-1766). Il succéda à son père Christian VI en 1746. Esprit ouvert aux idées philosophiques du siècle, Frédéric V accomplit de nombreuses réformes intérieures, la condition des paysans améliorée, de nombreuses institutions de bienfaisance installées à Copenhague. Frédéric V appela en Danemark et pensionna Klopstock, Cramer, etc., envoya une expédition de savants en Egypte et en Arabie. Il mourut épuisé par les excès.

FRÉDÉRIC VI, roi de Danemark, né et mort à Copenhague (1768-1839). Fils du roi dément Christian VII, il exerça la régence depuis 1784 et régna à partir de 1808. Après une courte guerre contre la Suède (1788), il demeura neutre pendant les grandes guerres du continent; mais l'agression de l'Angleterre, qui bombarda Copenhague (1807) sans déclaration de guerre, le jeta dans l'alliance française. Il coopéra dès lors aux guerres de Napoléon, se vit enlever la Norvège par Bernadotte, et ne reçut en compensation que Rugen et la Poméranie suédoise, bientôt échangée contre le Lauenbourg (1815). Libéral, Frédéric VI créa, en 1834, quatre diètes dans ses Etats, favorisa l'extension et la liberté de la presse, et le développement du commerce et de l'industrie.

FRÉDÉRIC VII (Charles-Chrétien), roi de Danemark, né à Copenhague en 1808, mort à Glücksborg en 1863. D'humeur vagabonde et de mœurs libres, deux fois divorcé, il succéda en 1848 à son père, Christian VIII. Il essaya de résoudre la question des duchés en promulguant (1848) une Constitution commune au Danemark et au Slesvig-Holstein; mais les séparatistes des duchés se soulevèrent, furent secourus par la Confédération germanique et la Prusse. Frédéric soutint contre eux une guerre de deux années très honorable, fit la paix en 1850 à Berlin, et employa ensuite plusieurs mois à soumettre les insurgés. Les puissances intervinrent; le traité de Londres (1852) garantit au Danemark l'intégrité de ses possessions. L'établissement du gouvernement parlementaire entraîna à l'intérieur de graves difficultés. La Constitution de 1849, votée par une assemblée constituante, dut être modifiée en 1854, 1857, 1863, au milieu de crises ministérielles et de désordres que Frédéric VII fut impuissant à prévenir. Il laissa, néanmoins, le souvenir d'un bon roi, très libéral et patriote : sous son règne fut établi le service militaire obligatoire.

PAYS-BAS

FRÉDÉRIC (Guillaume-Charles), prince des Pays-Bas, second fils du roi Guillaume Ier, né à Berlin en 1797, mort à La Haye en 1881. Il eut comme précepteur Niebuhr, qui devint son ami intime. Il prit part à la campagne de 1813 contre la France, assista, en 1815, à la bataille de Waterloo. Il prit, en 1816, le titre de « prince des Pays-Bas et feld-maréchal de l'armée hollandaise ». Il ne put, en 1830, étouffer l'insurrection à Bruxelles, et se retira devant les insurgés. L'empereur Guillaume Ier lui donna, en 1873, le rang de feld-maréchal dans l'armée allemande.

ROIS DE SUÈDE

FRÉDÉRIC Ier, roi de Suède, né à Cassel en 1676, mort à Stockholm en 1751. Fils du landgrave de Hesse-Cassel, il se signala, au service de la Hollande, dans la guerre de succession d'Espagne, puis passa au service de la Suède, et épousa, veuf d'une première femme, Ulrique-Eléonore, sœur de Charles XII (1715). Après la mort de son beau-frère, il réussit, malgré les efforts du baron de Goertz, à placer sa femme sur le trône. Ulrique-Eléonore abdiqua en sa faveur. Il fit la paix avec la Prusse et la Russie (traités de Fredensburg et Nystædt, 1720-1721), et chercha à réparer les maux de la guerre. Battu par la Russie, il dut signer le traité d'Abo (1743), qui désignait comme héritier présomptif Adolphe-Frédéric de Holstein. S'étant attiré de violents reproches de la part du Rigsrad lors de sa liaison affichée avec la comtesse de Hessenstein, et de plus, malade, il abandonna presque complètement la direction des affaires.

FRÉDÉRIC DE HOLSTEIN, roi de Suède. V. ADOLPHE-FRÉDÉRIC.

FRÉDÉRIC (le colonel), encore connu sous le nom de **Frederic de Neuhof**, né vers 1725, mort à Londres en 1797. Fils de Théodore-Etienne, baron de Neuhof, en singulier aventurier qui s'intitula un moment roi de Corse. Frédéric se réfugia d'abord en Angleterre, après la déconfiture paternelle. On le retrouve ensuite en Prusse, où il occupe un emploi infime dans les bureaux de Frédéric II, puis de nouveau à Londres avec le titre d'agent du grand-duc de Wurtemberg et le grade de colonel. Il vit surtout en rendant quelques services secrets aux princes dans l'embarras. Criblé de dettes et poursuivi à outrance par ses créanciers, il se tire un coup de pistolet dans la tête sous le porche de l'abbaye de Westminster et meurt sur le coup. Il est l'auteur d'une description de la Corse assez curieuse, publiée d'abord sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la Corse* (1768), puis sous celui de *Memoir of Corsica* (1768), et celui de *Descriptio of Corsica* (1795).

FREDERICK ou **FREDERICK-CITY**, ville des Etats-Unis (Maryland), sur la rivière Carroll, près de son confluent avec le Monocacy, tributaire du Potomac; 8.000 hab. Centre d'un commerce important.

FRÉDÉRICELLE (*sèl'*) ou **FREDERICELLA** (*fré-dé, sèl'*) n. f. Zool. Genre de bryozoaires phylactolémates, famille des plumatellidés, comprenant des formes d'eau douce, chez lesquelles les tentacules sont disposés en couronne. (L'espèce type est la *fredericella sultana*, d'Europe.)

FRÉDÉRIC-HENRY, île de l'Océanie, sur la côte sud du territoire hollandais de la Nouvelle-Guinée. Basse terre d'alluvions, très fertile, habitée par des Papous qui vivent à peu près indépendants. Du reste, on ne connaît vraiment que ses côtes, d'une longueur d'environ 500 kilomètres.

FREDERICIA, ville du Danemark, dans la presqu'île du Jutland, à l'entrée nord du Petit-Belt; 10.042 hab. Manufacture de tabac. Ancienne place forte. Victoire des Danois sur les Prussiens, le 6 juillet 1849. Occupation par les troupes prussiennes, pendant la guerre de 1864-1865.

FRÉDÉRICK-LEMAÎTRE. Biogr. V. LEMAÎTRE.

FREDERICKSBURG, ville des Etats-Unis (Virginie), sur le fleuve côtier Rappahannok, au point extrême atteint par les marées; 5.700 hab. Centre d'un commerce important de céréales, de farines et de tabac. Batailles sanglantes de la guerre de Sécession (déc. 1862) au cours desquelles fut disputée la ligne du Rappahannok.

FREDERICTON, ville du Dominion canadien, capitale du Nouveau-Brunswick, sur la rive droite du Saint-Jean; 6.218 hab. Résidence du gouverneur de la province; siège d'un évêché de l'Eglise d'Angleterre et d'une université.

FREDERIKSBORG, village du Danemark (île de Seeland [distr. de Frederiksborg]), célèbre par le château royal, le plus considérable du Danemark. Château de briques rouges, construit au XVIIe siècle dans le style gothique par le roi Christian et rebâti en 1860. Décoration splendide du Riddersal ou salle du Chevalier, ainsi que de la chapelle. — Le *district de Frederiksborg* a 1.353 kilom. carr. et 84.681 hab.

FREDERIKSBORG, nom donné quelquefois à Hillerød, chef-lieu du précédent district.

FREDERIKSHAAB, établissement danois de la côte sud-ouest du Groenland; 865 hab. Colonie fondée en 1742.

FREDERIKSHALD ou **FRIDERIKSHALD**, ville maritime de Norvège, près du Skager-Rak et de l'entrée du fjord de Christiania, sur l'Iddefjord, qui y reçoit le Tistedalself; 11.200 hab. Rebâtie à la suite de l'incendie de 1826. Grand commerce de bois. Forteresse de Frederiksten à quelque distance de la frontière suédoise. C'est en assiégeant Frederikshald que Charles XII fut tué, en 1718.

FREDERIKSHAMN (la *Hamina* des Finlandais), ville maritime de la Russie (Finlande [prov. de Viborg]), sur la côte septentrionale du golfe de Finlande; 3.000 hab. Reconstruite après l'incendie de 1831. Carrières de granit de Pytärlaks. Célèbre par le traité de 1809, par lequel la Suède céda la Finlande à la Russie.

FREDERIKSHAVN, ville du Danemark (Jutland [distr. de Hjörring]); 1.848 hab.; port sur le Cattégat. Cabotage, pêche. Point terminus du chemin de fer du Jutland.

FREDERIKSSTED, ville danoise des Antilles (île de Sainte-Croix); 2.500 hab.

FREDERIKSTAD, ville maritime de Norvège, sur le fjord de Christiania, qui y reçoit le grand fleuve Glommen; 12.300 hab. Commerce de bois. Fondée par Frédéric II de Danemark, en 1570.

FREDERIKSTADT. Géogr. V. FRIEDRICHSTADT.

FRÉDÉRONE ou **FRÉDÉRUNE**, femme de Charles III, dit *le Simple*, morte en 917. Elle était de famille noble et sœur de Beuve, évêque de Châlons-sur-Marne. En 907, elle épousa le roi dont elle eut six filles : Irmentrude, Frédérone, Adélaïde, Gisèle, Rotrude et Hildegarde.

FRÉDOL (Bérenger DE), cardinal et évêque de Béziers, né au château de la Vérune (près de Montpellier) en 1250, mort à Avignon en 1323. Il fut successivement chanoine de Béziers, de Corbières et d'Aix, et enfin clerc domestique du pape Célestin V, qui le sacra évêque de Béziers (1294). Boniface VIII le chargea de faire une compilation des *Décrétales* de ses prédécesseurs. Bientôt après, Philippe le Bel l'envoya à Rome avec la mission d'apaiser le souverain pontife, irrité par la politique du roi. Bertrand de Got, son ami, étant devenu pape, sous le nom de Clément V, le nomma cardinal (1305), évêque de Tusculum, grand pénitencier de l'Eglise romaine, puis lui confia la direction de la procédure contre les templiers.

FREDON (orig. inconn.) n. m. Musiq. Autref. Agrément de chant où la voix fait plusieurs notes sur une syllabe à la cadence, au refrain. ‖ Par ext. et en mauv. part. Façon médiocre de chanter, et Mélodie sans valeur, sans originalité, sans caractère. ‖ Dans un sens général, Chanson, refrain : *De joyeux* FREDONS. *Aimer les* FREDONS.

— Jeux. A différents jeux de cartes : la prime, le boc, etc., Réunion de trois cartes de même valeur et semblables : trois as, trois rois, etc.

FREDONNEMENT (*do-ne-man*) n. m. Chant de celui qui fredonne; action de fredonner.

FREDONNER (*do-né*) v. n. Autref. Faire des fredons, en chantant. ‖ Orner de refrains. ‖ Auj. Chanter entre ses dents, sans articuler les paroles ni la musique : *Ouvrier qui* FREDONNE *en travaillant*.

— v. a. Faire entendre en fredonnant : FREDONNER *un air*.

FREDONNEUR (*do-neur'*), **EUSE** n. et adj. Fam. Qui fredonne; qui aime à fredonner.

FRÉDRICITE n. f. Arséniosulfure naturel de cuivre. Variété de tennantite.

FREDRO (Maximilien), historien polonais du XVIIe siècle, mort en 1679. Il était palatin de Podolie, et passa sa vie au service de sa patrie. On a de lui plusieurs ouvrages intéressants pour l'étude de l'aristocratie polonaise.

FREDRO (Alexandre, comte), auteur dramatique polonais, né en 1793 à Suchorov, mort à Lemberg en 1876. Après avoir servi dans l'armée polonaise de 1809 à 1814, il se tourna vers les lettres et devint le créateur de la comédie polonaise. De 1821 à 1835, il a écrit un grand nombre de comédies, où il s'est attaché à peindre la société de tous pays, où l'on trouve des situations intéressantes et comiques, et qui ont eu un vif succès. Parmi ses pièces, nous citerons : *La première est la meilleure; Monsieur Geldhab; Orgueil et humilité; les Dames et les Hussards; les Hibous et le Poète; Personne ne me connaît; Monsieur Jovial; les Noces du seigneur; la Diligence; l'Usufruit; la Vengeance*; etc. Citons aussi de lui : *les Malheurs d'un homme très heureux*, récit humoristique (1832).

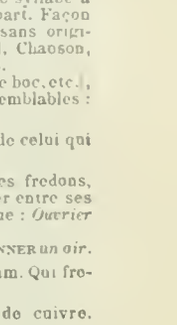

Alexandre Fredro.

FREDRO (Jean-Alexandre, comte), auteur dramatique polonais, fils du précédent, né à Lemberg en 1829, mort à Siemanice en 1891. Il prit part, en 1848, au soulèvement de la Hongrie, puis vécut à Paris et retourna en Galicie en 1857. Il a écrit des comédies dont l'originalité réside plutôt dans les mots que dans les situations; les principales sont : *Avant le déjeuner* (1861); *la Chanson de l'Oncle* (1866); *le Mentor* (1871); *Eléments étrangers* (1872); *la Grande Confrérie* (1875); *Kalosye* (1879); *la Fille unique* (1880).

FREDUM (*fré-dom'*) n. m. Dans les lois barbares du moyen âge, Partie de l'amende qui revenait au fisc indépendamment du wergeld ou dommages que recevait l'offensé.

— ENCYCL. Le mot *fredum*, d'origine germanique (*frede*, paix), racine probable du terme français *frais*, signifie ainsi le prix de la paix, la récompense de la protection accordée contre le droit de vengeance. A l'inverse de tous les autres peuples, la justice, chez les Germains, consistait, en effet, surtout à protéger l'offenseur contre la vengeance possible de l'offensé. Le *fredum* n'était par toujours exigible du coupable : c'était le cas si celui-ci était un enfant, une bête, une chose, ou si le meurtre avait été commis involontairement. Le *fredum* était équivalent au tiers de la composition pécuniaire. C'était un droit local pour celui qui jugeait dans le territoire. Appelé aussi *bannum* dans quelques lois barbares, il était le principal revenu des possesseurs de bénéfices. Les comtes, les barons le percevaient comme représentants du pouvoir social : il fut plus tard transformé en droit de justice et, bien que, par la suite des temps, les rois fussent devenus seuls protecteurs de la paix publique, les seigneurs continuèrent à percevoir cet impôt comme un droit patrimonial.

FREEHOLD, ville des Etats-Unis (New-Jersey), ch.-l. du comté de Monmouth; 4.230 hab. L'une des batailles les plus importantes de la guerre de l'Indépendance fut livrée sur son territoire en 1778.

FREEMAN (Edward Augustus), historien anglais, né à Harborne (Staffordshire) en 1823, mort à Alicante en 1892. Il se livra d'abord à des études d'architecture, et il avait déjà publié plusieurs volumes sur l'histoire de cet art quand la guerre de Crimée le détermina à entreprendre un autre genre de travaux. Il publia, en 1856, une *History and conquests of the Saracens*, en 1863 une *History of federal government*, et enfin, de 1867 à 1879, son œuvre principale, *the History of the Norman Conquest*, suivie de *the Reign of William Rufus and the Accession of Henry I* (1882). Docteur de l'université d'Oxford (1870) et de celle de Cambridge (1874) il se présenta vainement comme candidat à la Chambre des communes dans le comté de Somerset, en 1872. On lui doit encore un certain nombre de volumes remarquables par l'étendue de l'information, l'éclat du style, l'originalité parfois audacieuse des idées : *Historical essays* (1871-1892);

History of the growth of Europe (1881), trad. en franç. avec une préface de Lavisse; *Growth of the English Constitution* (1872); *Methods of historical study* (1886); etc.

FREEMANTLE, ville de l'Australie (Australie occidentale) sur la rade, à l'embouchure de la rivière des Cygnes. Salines, pénitencier, ferme-modèle.

FREEPORT, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Stephenson, sur le Pecatonica, 10 190 hab. Elle est située à la jonction de cinq voies ferrées, dans une vallée fertile et bien arrosée par de nombreux ruisseaux.

FREESIE (*fri-zi*) n. f. Genre de plantes, de la famille des iridées. Originaires de l'Amérique australe, les freesies, voisines des ixia, sont cultivées pour leurs fleurs blanchâtres, assez ornementales.

FREESOILER (*fri-so-i-leur*) — mot angl. formé de *free*, libre, et *soil*, possesseur du sol. n. m. Nom donné aux socialistes, dans les Etats-Unis.

FREETOWN, capitale de la colonie anglaise de Sierra-Leone, située sur la rive gauche du fleuve de Sierra-Leone, à 8 kilom. de la mer, par la Société anglaise d'émancipation des nègres, d'où son nom, qui signifie *ville libre*; 30 000 hab. Résidence du gouverneur. Dépôt de charbon. Climat très malsain; fièvres pernicieuses. Tête de ligne d'un chemin de fer de pénétration.

FREE-TRADE (*fri-trèd'*) — de l'angl. *free*, libre, et *trade*, commerce. n. m. Econ. polit. Syn. anglais de LIBRE-ÉCHANGE.

FRÉGATAIRE (*tèr'*) n. m. Homme de peine qui transportait les marchandises à bord des frégates ou navires, sur la côte barbaresque.

FRÉGATE (ital. *fregata*, orig. inconn.) n. f. Bâtiment à voiles de l'ancienne marine, à une seule batterie et ne portant pas plus de soixante pièces de canon. ‖ *Frégate cuirassée*, Vaisseau cuirassé à une seule batterie ayant succédé aux vaisseaux à deux et trois ponts. ‖ *Frégate à franc-tillac*, Corvette à batterie couverte. ‖ *Capitaine de frégate*, Officier de marine du rang de lieutenant-colonel.

— ENCYCL. Aux XVe et XVIe siècles, la *frégate* était un navire de faible tonnage, bon marcheur et peu armé. Au XVIIe, ce nom est donné aux bâtiments légers et rapides, armés de quelques canons, puis, après la défaite de La Hogue, sur les conseils de Jean Bart, on abandonne les vaisseaux de ligne pour les frégates rapides, légères et bien armées, qui firent un tort énorme au commerce anglais. On s'en servait comme éclaireurs et comme navires de croisière, en station lointaine. Leur gréement se composait de trois mâts carrés; elles n'avaient qu'un seul pont couvert, mais deux batteries de canons: une couverte, l'autre barbette. Elles tenaient admirablement la mer et manœuvraient très bien. La découverte de la machine à vapeur vint modifier complètement ce type de navires. On les munit de roues et on leur donna une longueur et un échantillon plus considérables. Ce fut l'époque des bâtiments mixtes, qui se perfectionnèrent encore lors de l'invention de l'hélice comme propulseur des navires. Mais la frégate n'avait pas achevé son évolution. Nous retrouvons, en 1860, la frégate cuirassée type « Gloire », navire formidable pour l'époque, protégé par une armure puissante le mettant à l'abri de l'artillerie, qui pourtant avait commencé ses progrès. La « Couronne », la « Savoie », la « Surveillante » et tant d'autres donnèrent à la France, avant 1870, une place prépondérante parmi les marines étrangères. On put voir ces cuirassés, qui avaient remplacé les vaisseaux de ligne de jadis, armés de pièces de 24 millimètres, marchant de 10 à 12 nœuds à la marine, tenir leur place dans les escadres françaises, jusqu'en 1885. A cette époque, quelques frégates mixtes en bois existaient encore en station lointaine, et c'est sans doute pour en continuer le souvenir que l'on construisit à cette date l'« Iphigénie », la « Naïade », l'« Aréthuse », navires inutiles et ne pouvant rendre aucun service militaire. De nos jours, ces trois navires avec la « Melpomène », bâtiment-école des gabiers, exclusivement à voile, et quelques vieilles carcasses dans les ports, représentent ce qui reste des glorieux navires dont le nom est inscrit en lettres d'or dans les annales des guerres maritimes françaises. L'« Iphigénie » a été aménagée pour servir d'école d'application aux aspirants de 2e classe.

FRÉGATE n. f. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des pélecanidés, tribu des anagénines, comprenant de grandes formes propres aux mers tropicales, remarquablement légères, à ailes immenses et à puissance de vol considérable.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de ces palmipèdes: la grande frégate (*tachypetes* ou *atagen aquilus*) et la petite frégate (*atagen minor*), celle-ci propre à l'océan Indien. La grande frégate ou aigle de mer mesure 1 mètre de long, y compris la queue, et 2m,30 d'envergure; mais son corps est si petit que tout l'oiseau pèse seulement 1 k. 200. Ce sont des oiseaux de mer voraces, vivant de poissons, nichant sur les rochers, leur couvée est d'un seul œuf. Leur livrée, très sombre, est un peu métallique chez les mâles.

Frégate.

FRÉGATE-ÉCOLE n. f. Nom donné, en France, au bâtiment sur lequel les aspirants de 2e classe font leur stage d'un an de mer. ‖ Pl. *Des* FRÉGATES-ÉCOLES. (Syn. de ÉCOLE D'APPLICATION.)

FRÉGATER v. a. Donner à un vaisseau l'apparence d'une frégate, en faisant ses formes fines et en diminuant sa hauteur sur l'eau: *En général, les Anglais* FRÉGATENT *beaucoup davantage leurs vaisseaux qu'en Hollande ou en France.* (Correspond. de Colbert.)

FRÉGATON n. m. Petit bâtiment vénitien de 400 tonnes environ. ‖ Petit bateau de pêche à deux proues sans mâture.

— Fam. Nom donné, en langage courant, au capitaine de frégate.

FRÉGELLES (en lat. *Fregellæ* ou *Fregellanum*), ancienne ville d'Italie (Latium), chez les Volsques, sur le Liris. Les Romains s'en emparèrent en 407 et y envoyèrent une colonie. En 124 av. J.-C., le consul Opimus fit raser la ville pour avoir pris parti contre Rome, et la colonie de Fabrateria fut établie sur une partie de son territoire. Sur son emplacement, s'élève aujourd'hui *Ponte-Corvo* (Terre de Labour) ou peut-être *Ceprano* (même province).

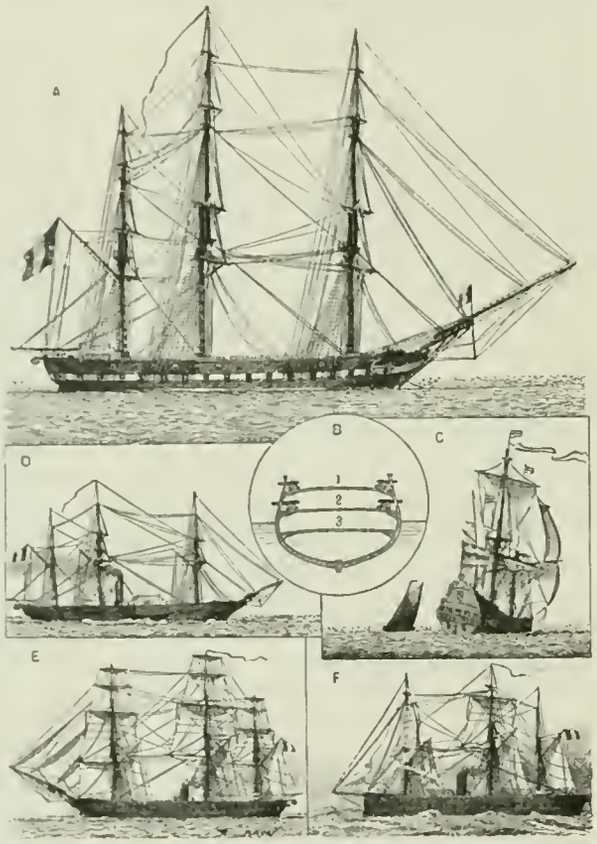

Frégate: A, de premier rang (1840); B, coupe: 1. Pont des gaillards, 2. Batterie; 3. Faux pont; C, du XVIIe siècle; D, à roues (1850); E, mixte à hélice (1860); F, cuirassée (1870).

FREGENAL ou **FREJENAL de la Sierra** (autref. *Acimpo*), ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), près de l'Ardila; 8.824 hab. Fabriques de draps, de savon; poteries, briqueteries; métiers à tisser.

FRÉGIER (Honoré-Antoine), économiste français, né et mort à Aix (1789-1860). Il se rendit à Paris, où il fut secrétaire du conseil de préfecture (1824) et chef de bureau du domaine de l'Etat (1830-1851). On a de lui: *Moyens d'améliorer les conseils de préfecture* (1830); *Solution nouvelle du problème de la misère* (1851); *Des classes dangereuses de la population dans les grandes villes* (1840); *Histoire de l'administration de la police de Paris* (1850).

FREGILUS (*fré, luss*) n. m. Nom scientifique des corbeaux du genre crave. V. CRAVE.

FREGILUPUS (*fré-ji, puss*) — du lat. *fregilus*, espèce de corbeau, et *upupa*, huppe. n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des sturnidés, vulgairement appelé par les anciens auteurs *crave-huppe*. La seule espèce de ce genre singulier est la *huppe de Bourbon* (fregilupus varius), oiseau blanc et noir, à haute huppe, aujourd'hui éteint, et qui habitait les Mascareignes.)

Fregilupus.

FREGOSI ou **CAMPO FREGOSI, FRIGOSI** ou **FULGOSI**, la plus célèbre des grandes familles plébéiennes de Gênes, avec les Adorni, les Montaldi et les Guarchi. Chefs du parti guelfe, les Fregosi eurent à combattre les Adorni et s'illustrèrent dans le gouvernement de la République. Ils parvinrent au patriciat et fournirent à la République de nombreux doges. Les membres les plus marquants de la famille furent: DOMENICO **Fregoso Campo**, riche marchand du parti guelfe, à Gênes. [En 1371, il souleva le parti populaire contre le doge Gabriele Adorno, l'emprisonna et prit sa place. Son gouvernement fut remarquable. Il combattit sur tous les points la puissance vénitienne, détrôna à Constantinople Jean Paléologue au profit de son fils. Mais sa flotte fut battue à Ténédos et le peuple le laissa emprisonner par les gibelins restaurés (1378)]; — PIETRO **Fregoso**, conquérant et pacificateur de l'île de Chypre (1375). [Il fut l'idole de Gênes jusqu'au jour où la réaction de 1378 l'emprisonna avec son frère. Il s'évada, et devint chef du parti démocratique. En 1390, il fit élire doge son neveu Jacopo, qui se retira, l'année suivante, devant Antoniotto Adorno, et fut élu lui-même en 1393; mais il se désista en faveur d'Antonio Guarchi]; — ORLANDO **Fregoso**, fils de Pietro, mort en 1412. [Gênes s'étant soumise au joug de Théodore Paléologue, marquis de Montferrat, Orlando, qui s'était réfugié à Rome, voulut l'affranchir. En 1412, il attaqua Gênes avec quatre cents bannis; repoussé par Comardo de Caretto, il se rembarqua en vertu d'une capitulation; mais, jeté par la tempête à Savone, il fut massacré par les partisans de l'aristocratie]; — TOMASO **Fregoso**, doge de Gênes, frère d'Orlando, mort vers 1450. [Dès 1413, il soulève le peuple de Gênes, chasse les officiers du marquis de Montferrat, et est élu doge lui-même en 1415. Chef de la démocratie en Italie, il soutint la lutte contre les gibelins. Vaincu par Carmagnola, il se retira à Sarzane, abandonnant Gênes aux Milanais. Mais il y rentra en 1435, reprit le pouvoir, et triompha de la révolte de son frère *Gianbattista*. Chassé encore en 1442, il se retira définitivement à Sarzane et refusa le dogat en 1450, en faveur de son neveu Pietro, qui fut en effet élu]; — JANUS **Fregoso**, neveu du précédent, mort en 1448. [Il vengea son oncle détrôné par la faction aristocratique en soulevant le peuple et en chassant les Adorni. Elu doge cette même année (1447), il mourut l'année suivante]; — LUIGI et PAOLO **Fregoso**, tous deux frères du précédent, et qui remplirent Gênes de leurs compétitions dans la seconde moitié du XVe siècle. [Luigi, élu doge en 1448, à la mort de Janus, fut déposé en 1450. En 1461, de concert avec Paolo, son frère, archevêque de Gênes, il chassa les Français de la ville et fut reconnu doge pour la seconde fois. Expulsé par Paolo, puis rétabli et chassé une troisième fois en 1462, il mourut vers 1482. Quant à Paolo, ennemi acharné des aristocrates et des Français, il fut doge deux fois: en 1462 et en 1482, il combattit vaillamment les Turcs, et se réfugia à Rome, d'où il essaya encore, en 1494, de rentrer dans sa patrie]; — PIETRO **Fregoso**, doge de Gênes, mort en 1459. [Frère des précédents, il se distingua dans sa jeunesse par ses brigandages, fut mis hors la loi, et enfin mourut doge en 1459, dans une période de crise suprême. Attaqué par les Turcs, par les Aragonais, par les gibelins, il résista vaillamment et finit par être obligé d'appeler les Français de Jean de Calabre, qui le chassèrent de la ville (1457). Il voulut y rentrer, en 1459, fit des prodiges de valeur et succomba héroïquement sous le nombre]; — JANUS II et OTTAVIANO **Fregoso**, tous deux fils de Luigi, neveu de Gianbattista, et tous deux doges. [Ils chassèrent les Français de Gênes en 1512, avec l'appui du pape Jules II, et Janus fut élu doge. Chassé en 1513 par les Français, Janus fut remplacé par son frère Octavien. Celui-ci fut le plus fidèle allié de François Ier en Italie; mais, assiégé par le marquis de Pescaire en 1522, il vit sa patrie dévastée par le fer et le feu des bandes espagnoles et mourut de chagrin]; — FEDERIGO **Fregoso**, frère des précédents, né vers 1460, mort à Gubio en 1541. [Nommé, en 1507, archevêque de Salerne, il fut le principal auxiliaire de son frère Octavien. A la tête d'une escadre, il battit et fit prisonnier Cortogoli, célèbre corsaire tunisien, défendit courageusement Gênes contre les Espagnols, et, après la prise de la ville, se retira en France, où François Ier le nomma abbé de Saint-Bénigne de Dijon. En 1529, il rentra en Italie, et, devenu évêque de Gubio, fut créé cardinal par Paul III, en 1539. C'était un des meilleurs humanistes de son temps, et il a écrit en italien un *Poème sur le Pater*, des *Epîtres*, des *Méditations* et un *Traité de la prière* (1542)]; — CESARE **Fregoso**, fils de Janus II, mort en 1541. [Retiré auprès de François Ier, avec son oncle Frédéric, il fut employé par le roi de France et parut au siège de Gênes (1527 et 1536). Envoyé comme ambassadeur en Turquie, il fut assassiné par ordre de Charles-Quint]; — GIANDATTISTA **Fregoso**, fils du précédent. [Choisi comme chef par le parti démocratique, il rentra dans Gênes en 1498 et fut reconnu doge. Déposé la même année, il dut se retirer à Lyon. On a de lui: *Anteros* sive *De amore* (1496), trad. franç. de Thomas Sibilet; *Deux livres du contr'amour de messire Batiste Fregoso* (1508); *De dictis factisque memorabilibus* (1509)].

FRÉHEL, cap du littoral breton, dép. des Côtes-du-Nord, à l'E. de la baie de Saint-Brieuc. La partie la plus haute du promontoire présente une muraille à pic de 72 mètres d'altitude, formée de roches cristallines excavée de grottes curieuses. Phare visible à 23 milles.

FREHER (Marquard), jurisconsulte et historien allemand, né à Augsbourg en 1565, mort à Heidelberg en 1614. Professeur à l'université de Nuremberg, il fut chargé par l'électeur Frédéric IV de nombreuses missions diplomatiques. Parmi ses ouvrages, on peut citer: *Origines Palatinæ* (1599); *Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes* (1600-1611); *Rerum moscoritarum scriptores* (1600); *Rerum bohemicarum scriptores aliquot antiqui* (1602); etc.

FREIAMT, comm. d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Fribourg-en-Brisgau]); 2.028 hab.

FREIBERG, ville d'Austro-Hongrie (Moravie [district de Neutitschein]), sur la Lubina, affluent de l'Oder; 4.674 h. Fabrique de draps. Eglise gothique.

FREIBERG, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Dresde]); 28.955 hab. Bel hôtel de ville du XVe siècle, cathédrale dans le style de la Renaissance italienne, où se trouvent les tombeaux des princes de la branche Albertine de la maison de Saxe. La ville fut bâtie en 1175 par Otton le Riche, auprès des mines situées au pied de l'Erzgebirge. Elle fut pendant le moyen âge une place forte importante, et se défendit avec succès contre les hussites, puis plus tard, en 1639, contre les Suédois. Les mines, qui produisent de l'argent, du cuivre, du zinc, de l'arsenic, sont en pleine exploitation, et l'industrie métallurgique de la ville est considérable.

FREIBERGEN. Géogr. V. FRANCHES-MONTAGNES.

FREIBERGITE (de *Freiberg*, n. de lieu) n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre, variété argentifère, ferrifère et quelquefois zincifère de panabase.

FREIBERGSDORF, village d'Allemagne (Saxe [cercle de Dresde]); 2.312 hab. Tuileries; fabrication de cigares.

FREIBURG. Géogr. V. FRIBOURG.

FREIDANK ou **VRÎDANC**, nom ou peut-être surnom signifiant « libre penseur » d'un poète allemand qui, sous le titre de *Bescheidenheit*, c'est-à-dire « Enseignements », composa, vers 1203, un poème satirique et moral, contenant des proverbes, des fables et des énigmes. De la vie de Freidank on ne sait que peu de chose. Originaire de la Souabe, il prit part à la croisade de 1228 et mourut à Trévise, près de Padoue. Dans son poème, Freidank se montre partisan de l'empereur Frédéric II et hostile au pape, ainsi qu'aux princes de l'Empire. Il ne reconnaît que trois classes dans la société : les paysans, les chevaliers et les prêtres. Les marchands ont, dit-il, été créés par le diable. Sur les femmes, Freidank a mainte charmante et fine remarque. Le style de Freidank est vivant et précis. Il a souvent reproduit des proverbes populaires, mais il en a aussi créé qui sont vigoureusement frappés.

FREIENBACH, village de Suisse (canton de Schwytz), près du lac de Zurich; 2.060 hab. Victoire des Suisses sur les Autrichiens, en 1443.

FREIENWALDE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg, présid. de Potsdam]), sur un canal; 7.259 hab. Mines de lignite. Source minérale avec établissement de bains. Château royal. Ch.-l. de cercle.

FREIENWALDE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie, présid. de Stettin]), sur un sous-affluent de l'Oder; 2.316 hab.

FREIESLEBEN (Jean-Charles), minéralogiste allemand, né à Freiberg en 1774, mort en 1846. Il était inspecteur général des mines et des forges du royaume de Saxe. On a de lui différents travaux géologiques et minéralogiques, en particulier sur le Harz et la Saxe.

FREIESLÉBÉNITE (du n. du minéralogiste allem. *Freiesleben*) n. f. Antimoniosulfure naturel et argentifère de plomb, dont la formule est $Pb^8Ag^{10}Sb^2S^{17}$, et dont le poids spécifique varie de 6 à 6,1 et la dureté de 2 à 2,5. Freiesleben l'avait désignée sous le nom de *sehilfglaserz*, à cause de ses cristaux profondément cannelés comme le sont les roseaux. On l'a trouvée dans une des mines de Freiberg, en Saxe.

FREIGNÉ, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 27 kil. de Segré, sur l'Erdre; 2.019 hab. Ch. de f. Ouest. Monuments mégalithiques dits *peulvens*.

FREILIGRATH (Ferdinand), poète allemand, né à Detmold (princip. de Lippe) en 1810, mort à Stuttgart en 1876. Il écrivit un premier recueil de poésies (1838) qui a fondé sa réputation et renferme ce qu'il a composé de meilleur. Désapprouvant la politique rétrograde du gouvernement prussien, il publia un recueil satirique intitulé : *une Profession de foi* (1844); il se réfugia d'abord à Ostende, puis à Bruxelles, de là à Zurich, où, sous le nom significatif de *Ça ira*, il fit paraître une nouvelle série de poésies politiques encore plus vives que les précédentes. La révolution de 1848 le décida à retourner en Allemagne, où il devint, à Cologne, rédacteur de la « Nouvelle Gazette rhénane », organe du chef du socialisme allemand Karl Marx. Il réunit, sous le titre de *Nouvelles poésies politiques et sociales* (1849-1851), les pièces de vers publiées dans ce journal et dont quelques-unes sont d'une grande violence. Pendant quelques années, Freiligrath fut ainsi le barde de la révolution allemande. Un petit volume, intitulé *Parmi les gerbes* (1849), renferme toutes les poésies d'un caractère non politique que Freiligrath avait composées depuis 1838. L'écrasement de la révolution en Allemagne obligea Freiligrath à s'exiler une seconde fois. Il vécut assez ignoré à Londres, de 1851 à 1868, et put retourner en Allemagne, à la faveur d'une souscription nationale qui le mit à l'abri du besoin.

FREIN (*frin* — du lat. *frenum*) n. m. Mors, partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le diriger.

— Fig. Ce qui retient, ce qui empêche les écarts; obstacle, empêchement : *Un grand* FREIN *pour l'âme agitée, c'est le bon sens.* (Ménandre.)

— *Ronger son frein*. Se dit du cheval qui mâchonne son frein, en attendant avec une sorte d'impatience. ‖ Fig. Dévorer son dépit, s'irriter en soi-même et sans éclater.

— Anat. Ce qui bride ou retient quelque partie : *Le* FREIN *ou filet de la langue.*

— Archéol. Anse d'un vase qui va du col à la panse : *Les cimarres étaient des vases à* FREIN. (Gay.)

— Artill. et mar. Organe destiné à limiter le recul des bouches à feu. ‖ *Frein mobile*. Enrayure pour les pièces de l'artillerie de terre. ‖ *Frein à lames*, Frein composé de lames frottant les unes sur les autres. ‖ *Frein hydraulique*, Système composé d'un cylindre dans lequel un piston comprime un liquide, généralement de la glycérine.

Frein (XVe s.).

— Mar. anc. Houle.

— Entom. Pièce située au-dessous du bord latéral de l'écusson des insectes. ‖ Sorte de crochet des ailes des lépidoptères nocturnes.

— Techn. Mécanisme qui sert à ralentir ou à arrêter le mouvement d'une machine, etc. : *Wagon à* FREIN. ‖ *Frein dynamométrique*, Appareil qui sert à mesurer le travail des moteurs. V. DYNAMOMÈTRE. ‖ Cerceau disposé autour du rouet d'un moulin à vent, pour arrêter le moulin au moyen d'une bascule. ‖ *Frein de bicyclette*, Plaque métallique caoutchoutée qui, par le jeu d'une tige, d'un ressort, etc., vient s'appliquer sur le caoutchouc des roues (généralement celui de la roue directrice) et sert à obtenir un arrêt immédiat. ‖ *Frein de charrette*, Pièce placée derrière les grandes roues pour les enrayer.

— PROV. : **A vieille mule, frein doré**, On pare les objets détériorés, afin de les vendre à meilleur prix. ‖ Se dit aussi à propos d'une personne âgée, qui met de la recherche dans sa toilette.

— ALLUS. LITTÉR. :

Celui qui met un *frein* à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Vers de Racine, dans *Athalie*. Abner, effrayé des projets sinistres qu'Athalie semble nourrir contre Joad et contre le temple, vient en avertir le grand prêtre, qui lui fait avec calme cette noble réponse. — On rappelle assez souvent ces vers, quelquefois même sous une forme plaisante.

— ENCYCL. Mécan. et techn. Le plus ancien *frein* des véhicules ordinaires est le *frein à sabot*, en bois ou en métal. C'est une sorte de fragment de cercle, que font mouvoir d'arrière en avant, et réciproquement, un ensemble de tiges filetées qui serrent fortement le sabot contre les roues. On peut arrêter d'une manière absolue la rotation si l'on fait usage du *frein à corde* ou frein Lemoine, qui consiste à faire enrouler autour du moyeu d'une roue une corde dont l'une des extrémités est reliée au moyeu et dont l'autre est fixée à l'extrémité d'un système de leviers.

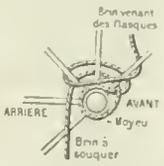

Frein à corde.

Les freins, dont l'action a une très grande importance, sont ceux des véhicules de chemins de fer; il importe en effet qu'ils agissent rapidement pour arrêter, en cas de danger, un train lancé à toute vitesse, sans pour cela qu'ils calent les roues instantanément, ce qui offrirait les plus graves inconvénients pour la sécurité des voyageurs, eu égard à la vitesse acquise. Autrefois, on faisait usage de freins à sabots qui exerçaient leur pression sur les roues des wagons les portant. Aujourd'hui, on emploie surtout les *freins continus*, automatiques ou non, mis en action par le mécanicien lui-même. Ce sont : le *frein à air comprimé* ou *frein de Westinghouse*; le *frein à vide*, ou *frein de Tremblay et Martin*, ou encore *frein Smith*; le *frein*

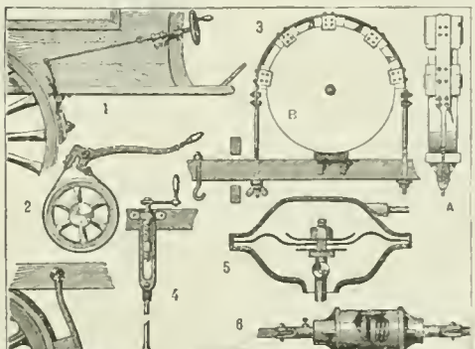

Frein : 1. De voiture, dit « à mécanique »; 2. Dit « à enroulement »; 3. Dynamométrique de Preng : A, vu de face; B, vu de profil; 4. De wagon; 5. A vide de Smith; 6. A air comprimé de Westinghouse.

hydraulique, dont l'emploi a été abandonné, et enfin le *frein électrique*, qui est loin d'avoir donné ce qu'on était en droit d'attendre de la puissance électrique. Les uns et les autres sont automatiques ou non.

Le *frein à air comprimé* de Westinghouse, appliqué d'abord en Amérique, puis perfectionné par l'inventeur, a été adopté sur la majeure partie du réseau français, en 1881. Le premier type, non automatique, se compose d'un réservoir à air comprimé, sur la locomotive, et mis en communication avec des appareils dits *cylindres à frein*, dont chaque voiture est munie, par une conduite générale sur toute l'étendue du train. Ces cylindres renferment un piston mobile qui, en se déplaçant, agit sur le levier de manœuvre des sabots de frein pour les rapprocher ou les écarter des bandages des roues. Lorsque le mécanicien veut serrer les freins, il ouvre un robinet d'admission de l'air comprimé dans la conduite, et les pistons, déplacés brusquement, tirent sur les leviers et appliquent les sabots contre les roues. Dans la manœuvre inverse, il suffit de mettre la conduite en communication avec l'atmosphère pour que l'air comprimé s'échappe et que les sabots se desserrent. Dans le frein continu automatique à air comprimé Westinghouse, les organes constitutifs du système existent, mais, ici, la pression de l'air comprimé existe dans la conduite; en établissant une communication volontaire de cette conduite avec l'atmosphère, les sabots se serrent automatiquement sur les bandages des roues.

Le système du *frein Smith* ou *frein à vide* comprend une conduite générale allant d'une extrémité à l'autre du train, dans laquelle en temps ordinaire l'air circule à la pression atmosphérique. Le cylindre à frein est formé d'une sorte de soufflet dont l'intérieur est en relation avec la conduite générale. Lorsque le mécanicien, en faisant fonctionner un *éjecteur*, lance au dehors un jet de vapeur, l'air de la conduite et du soufflet se trouve aspiré. Le soufflet se comprime et tire sur les leviers des sabots de frein. Ceux-ci sont desserrés quand l'air atmosphérique pénètre de nouveau à l'intérieur de la conduite et du soufflet. Il existe aussi un *frein à vide automatique*. Avec ce système, le vide existe à l'état permanent dans la conduite, et, dès qu'on établit une communication entre l'air extérieur et celle-ci, les sabots de frein fonctionnent et serrent les roues.

Ces deux types de freins continus ont été l'un et l'autre très perfectionnés, depuis leur première adoption, soit par Wenger, Hardy, Clayton et autres, soit par les compagnies de chemins de fer elles-mêmes.

Parmi les principaux systèmes de *freins électriques*, nous citerons notamment ceux d'Achard, de Brotherhood, d'Heilmann, etc.

— Milit. Dans le matériel militaire, on se sert de freins pour limiter le recul des affûts dans le tir des pièces d'artillerie, ou même pour l'utiliser à remettre la bouche à feu déplacée dans la position exacte qu'elle avait au moment du tir, chose indispensable dans l'exécution du tir rapide. Autrefois, on se contentait d'enrayer, lors du tir, les roues des affûts de campagne par un procédé quelconque, de façon à substituer le glissement au roulement lors du recul et à diminuer ainsi son étendue. Dans les pièces de siège reposant sur des plates-formes, on donnait à celles-ci une certaine inclinaison vers l'avant pour faciliter le retour de l'affût à son ancienne position.

Puis on se servit de freins à lames, composés de deux séries de lames métalliques parallèles entre elles, les unes portées par l'affût, les autres par le châssis, et s'intercalant à frottement les unes dans les autres, lors du mouvement de recul de l'affût sur le châssis. Plus tard, on imagina les *freins hydrauliques*, dont la pièce essentielle est un cylindre, rempli de liquide, dans lequel se trouve un piston actionné par l'affût dans son mouvement de recul et faisant jaillir l'eau au dehors par des orifices spéciaux, au fur et à mesure de l'enfoncement du piston. On arrivait ainsi à régler le recul de manière à l'anéantir sans secousse. Pour éviter en hiver la congélation de l'eau, on lui substitua de la glycérine.

Enfin, pour utiliser la force du recul au lieu de l'anéantir, on a ajouté aux freins hydrauliques des récupérateurs. C'est ainsi qu'on est arrivé au frein dit *hydropneumatique*, dont une des premières et plus importantes applications

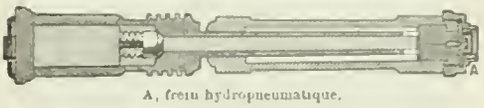

A, frein hydropneumatique.

a été faite en France au canon de 120 millimètres court, pièce de campagne pour le tir plongeant. Le frein se présente ici sous la forme extérieure d'un cylindre en bronze, disposé au-dessous de la pièce et parallèle à celle-ci.

Les affûts de ces canons de 120 millimètres sont également munis d'une *bêche de crosse*, sorte de plaque métallique disposée verticalement dans la crosse de l'affût et qui, s'enfonçant dans le sol, fait office de frein pour maintenir en place le grand affût, c'est-à-dire le support du petit affût, sur lequel est placée la pièce. C'est grâce à ce frein qu'on est arrivé à immobiliser les affûts destinés aux canons à tir rapide de campagne et de montagne.

FREIND (John), médecin anglais, né à Croton (Northampton) en 1675, mort à Londres en 1728. Il devint professeur de chimie à l'université d'Oxford et membre du Parlement. George II le nomma premier médecin de la reine. Les principaux ouvrages de Freind sont : *Emmenologia* (1703); *Histoire de la médecine depuis Galien jusqu'au début du* XVIe *siècle* (1725-1726); etc.

FREINDRE (*frindr'*) v. n. Diminuer de volume, en parlant des céréales engrangées.

FREINSHEIM, bourg d'Allemagne (Bavière [Palatinat rhénan]), sur le Fuchsbach, affluent de l'Isenach; 2.427 hab. Vignobles.

FREINSHEIM (Jean) [en lat. **Freinshemius**], érudit et philologue allemand, né à Ulm en 1608, mort à Heidelberg en 1660. La reine Christine l'appela à Upsal pour y professer la politique et l'histoire, puis à Stockholm, en qualité d'historiographe et de bibliothécaire. Il fut un des plus grands philologues de son temps. Il doit surtout son renom à ses *Suppléments* de Quinte-Curce et de Tite-Live, où il combla, avec bonheur, les lacunes dans les manuscrits de ces historiens. On a de lui des *Dissertations* réunies sous le titre de *Orationes cum quibusdam declamationibus* (1663).

FREINTE (*frint'* — pour *frainte*, subst. partic. de l'anc. v. *frandre*, briser) n. f. Perte qui se produit lors des manipulations et opérations mécaniques pour la transformation du coton brut en fils. ‖ Déchet subi par certaines marchandises pendant le transport ou les manipulations. ‖ Perte du sucre occasionnée par les travaux de sa fabrication.

FREIRE DE ANDRADE (Gomez), général et administrateur portugais, né vers 1685, mort en 1763. Gouverneur de Rio de Janeiro en 1733, ainsi que de la province de Minas-Geraes (1735), Freire se montra administrateur habile et embellit Rio de Janeiro. Il prit une part active à la guerre contre l'Espagne, à propos des limites entre le Brésil et le Paraguay (1751-1756). Il dévasta le territoire des Missions. Il reçut, en récompense de sa rapide conquête, le titre de « comte de Bobadella ».

FREIRE DE ANDRADE (Gomez), général portugais, né à Vienne (Autriche) en 1752, mort à Lisbonne en 1817. Fils d'un ambassadeur de Portugal en Autriche, il prit part à la campagne de Catalogne et du Roussillon contre les Français (1793). Lorsque Junot organisa, en 1808, un corps de troupes portugaises, Freire y accepta un commandement, assista au siège de Saragosse, fit la campagne de 1812 dans l'armée française, fut gouverneur de Dresde en 1813 et retourna en Portugal après la chute de Napoléon; mais accusé d'avoir pris part à une conspiration, il fut condamné à mort et fusillé.

FREIRE DE ANDRADE (Bernardin), général portugais, né à Lisbonne vers 1764, mort à Braga en 1809. Il fit les campagnes de Roussillon et de Catalogne contre la France en 1793, se mit à la tête des bandes insurgées contre les Français, prit part à la bataille de Vimeiro (1808), où Junot fut vaincu, et refusa de reconnaître la convention de Cintra. L'année suivante, battu en deux rencontres, il fut accusé de trahison par ses soldats, qui le mirent à mort.

FREIREODENDRON (*fré-i-ré, din*) n. m. Genre d'euphorbiacées, voisin des phyllanthées, comprenant de petits arbres à feuilles alternes, à fleurs disposées en glomérules axillaires. L'espèce type, *freireodendron sessiliflorum*, est originaire du Brésil.)

FREIRES, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]), au pied de la sierra de la Faladoira; 4.000 hab.

Freischütz (DER) [*le Franc-tireur*], opéra allemand en trois actes, paroles de Kind, musique de Weber, représenté à l'Opéra royal de Berlin en 1821. — Le livret avait été tiré par Kind d'un conte d'Apel. Weber en traçait lui-même l'analyse dans une lettre à Caroline Brandt : « Un vieux garde a résolu de donner sa fille à l'un de ses chasseurs, qui doit lui succéder dans ses fonctions. Seulement, il existe un vieil usage qui veut que chaque nouveau garde tire un coup de carabine difficile. Or il arrive que le chasseur préféré de la jeune fille, Max, qui a une réputation de tireur excellent, manque toujours le but dans le temps qui précède le tir d'essai; réduit au désespoir, il conte sa peine à Gaspard, un autre chasseur, un vaurien qui a des intelligences avec le diable, et veut aussi épouser la fille du garde. Gaspard fond, la nuit, sept balles magiques, dont six atteignent sûrement le but, mais dont la septième appartient au diable. Cette dernière doit frapper la jeune fille, et, ne pouvant survivre à cette perte, Max se tuera...;

c'est le compte de Gaspard Max le ciel en a décidé autrement [illegible] Gaspard qui, touché par la balle de Max, sert [illegible] Sitia).

[illegible] la majeure partie des morceaux qui [illegible] la partition de Weber, si l'on en voulait signaler les beautés. Nous nous contenterons de rappeler l'ouverture admirable de tout point, les couplets de basse avec cor, la scène de la chasse, la valse, le grand air de Max, la [illegible] fantastique et tout l'épisode de la fonte des balles, au second acte, le délicieux duo des deux femmes et la grande scène d'Agathe, au troisième, l'air d'Annette, la ronde des jeunes filles, le chœur des chasseurs...

Le *Freischütz*, traduit par Sauvage et Castil Blaze, obtint un grand succès à Paris, lorsqu'il parut à l'Odéon, le 7 décembre 1824, sous le titre de *Robin des Bois*. Il en obtint plus encore lorsque l'Opéra se l'appropria, le 7 juin 1841, avec une nouvelle traduction de Pacini et des récitatifs écrits par Berlioz pour remplacer le dialogue parlé.

FREISENBRUCH, comm. d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, régence d'Arnsberg]); 3.664 hab.

FREISING ou **FREISINGEN**, ville d'Allemagne (Bavière, cercle de la Haute Bavière), près de l'Isar; 10.000 h. Brasseries. Ville bien bâtie, avec quinze églises, dont la cathédrale, beau monument byzantin du XIIe siècle, les églises Saint-Pierre et Saint-Benoît. Ancien château épiscopal et école de sourds-muets. Évêché souverain, sécularisé en 1803, réuni à la Bavière et transféré à Munich (1817).

FREISSINIÈRES, comm. des Hautes-Alpes, arrond. et à 3 kilom. d'Embrun, dans la vallée de la Biaisse, affluent de la Durance; 628 hab. La vallée de Freissinières fut le principal refuge des vaudois des Hautes-Alpes, au moyen âge.

FREISTADT, ville d'Austro-Hongrie (Silésie), ch.-l. de district, sur un affluent du haut Oder; 2.341 hab.

FREISTADT, ville de l'Austro-Hongrie (Haute-Autriche), ch.-l. de district, sur la Muhl; 3.050 hab.

FREISTADT, ville d'Allemagne, prov. de Prusse-Occid. [présid. de Marienwerder], 2.065 hab., dans un pays de riche agriculture et d'élevage.

FREISTADT, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie, présid. de Liegnitz], sur un affluent de gauche de l'Oder, 3.919 hab. Ch.-l. du cercle. Filatures.

FREISTADTL, en hongr. **Galgocz**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Neutra), sur le Waag; 7.216 hab. Fabriques d'articles en bois. Château des comtes Erdely. Église des franciscains, tour ronde, ancien minaret des Turcs, naguère maîtres de la ville.

FREIWALDAU, ville d'Austro-Hongrie (Silésie), sur un affluent de la Neisse; 3.761 hab. Ch.-l. de district. A 2 kilom., établissement hydrothérapique de Gräfenberg.

FREIXIANDA, bourg de Portugal (Estrémadure [distr. de Santarem]), sur un affluent du Nabão, dépendant de l'Ebre; 2.500 hab.

FREIXO de Espada à Cinta, ville de Portugal (prov. de Traz-os-Montes [distr. de Bragance]), sur le Douro; 2.000 hab. Ancien château fort. Ch.-l. du concelho.

FREJENAL de la Sierra. Géogr. V. FREGENAL.

FRÉJUS, ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 24 kilom. de Dragnignan, au-dessus de la plaine marécageuse du

Ruines de l'amphithéâtre de Fréjus.

Reyran, affluent gauche de l'Argens, à 3 kilom. de l'embouchure de ce fleuve; 3.100 hab. (*Fréjussiens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de porphyre, jaspe, améthyste et gisements houillers. Commerce d'huiles. Ancien *Forum Julii*, fondé par César en 49 av. J.-C. et dont il reste des débris qui en font, après Nîmes et Arles, la ville où se retrouvent le plus de traces des anciens conquérants. Ruines de l'amphithéâtre, du théâtre, de l'aqueduc, des remparts qui étaient alors fois plus d'espace que la ville actuelle. Cathédrale des XIIe et XIIIe siècles, très remaniée. Fréjus fut jadis un port important, où Henri IV [illegible], au XVIe siècle, un siège d'amirauté. La rade a été comblée par les atterrissements de l'Argens. — Le canton a 7 [illegible] et 11 719 hab.

Armes de Fréjus.

FRÉJUS [illegible], col des Alpes, ouvert dans la crête principale du massif de l'Argentera, au S. de la cime de ce nom, et faisant communiquer [illegible] 2.541 mètres d'altitude, la Maurienne française et la vallée de Barlonèche.

FRÉKI (*le Voracc*). Myth. scand. Un des deux loups nourris par Odin dans le Walhalla. L'autre est Géri.

FRELAMPIER (*lampe*) — pour *frere lampier*, n. m. A l'origine, Frère qui était chargé de allumer les lampes du couvent. Plus tard, par ext., Homme à peu près inutile, homme de rien. On le trouve quelquefois au féminin : FRELAMPIÈRE. V. [illegible].

FRÉLAND, en allem. **Urbach**, comm. d'Allemagne (Alsace-Lorraine), autrefois dans le dép. du Haut-Rhin, dans une vallée des Vosges, au pied du Bressoir ou Brézouard, sur un affluent de la Weiss; 1.935 hab.

FRELATAGE (*laj*) n. m. Action de frelater. *Le* FRELATAGE *des vins*. V. VIN.

FRELATATION (*si-on*) n. f. Action de frelater : *La fuchsine sert à la* FRELATATION *des vins*.

FRELATEMENT n. m. Syn. de FRELATAGE.

FRELATER (du holland. *verlaten, verlaaten*, transvaser) v. a. Autref. Transvaser. (Ce sens s'est conservé dans *Frelater le hareng*. Passer le hareng d'une tonne dans un autre.) Auj. Mêler de quelque substance étrangère, sophistiquer. FRELATER *des boissons, des substances alimentaires*.

— Fig. Altérer, dénaturer : *Le vice empoisonne les plaisirs, la passion les* FRELATE. (Boiste.)

FRELATERIE n. f. Syn. de FRELATAGE.

FRELATEUR, EUSE n. m. Celui, celle qui frelate : FRELATEUR *de vins*.

FRÊLE (du lat. *fragilis*, même sens) adj. Dont l'apparence ténue marque la fragilité : *Un* FRÊLE *roseau*. ‖ Par ext. Faible, débile : *Un corps* FRÊLE. *Une santé* FRÊLE.

— Fig. Impuissant; vain, inutile : *Notre* FRÊLE *raison*.

— SYN. **Frêle, débile, faible, fragile.** V. DÉBILE.

— ANTON. **Corsé, fort, membru, vigoureux.**

FRÊLEMENT (*man*) n. m. Entom. Germe ou blanc des abeilles.

FRÊLET n. m. Techn. Syn. de FERLET.

FRELINGHIEN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 19 kilom. de Lille, sur la Lys; 2.614 hab. Brasseries, tuileries, blanchisserie de fil, teintureries.

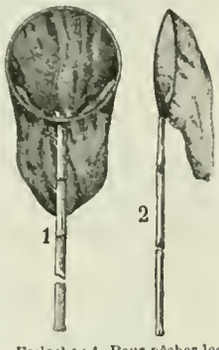

Freloche : 1. Pour pêcher les insectes aquatiques ; 2. Pour prendre des papillons.

FRELOCHE (orig. incert.) n. f. Sorte de filet très léger, fait de gaze et que les entomologistes emploient pour capturer des papillons. ‖ Espèce d'épuisette en toile claire et peu serrée, servant à prendre de petits poissons et des insectes aquatiques dans l'eau d'un étang, d'une source, etc.

FRELON (orig. inconn.) n. m. En T. de fauconn., Poil qui apparaît hors des narines du faucon adulte.

FRELON n. m. Nom vulgaire de la plus grosse espèce de guêpe européenne (*vespa crabro*), mais qui peut être appliqué aussi à quelques espèces du même groupe, telles que la *vespa Orientalis*, répandue de l'Europe orientale à l'Arabie, et que les *vespa cincta, Australis, analis* et autres formes asiatiques.

Frelon.

— ENCYCL. Le *frelon* ordinaire (*vespa crabro*), roux et jaune, atteint 3 centimètres de long. Ses nids cartonnés, grossiers, irréguliers, massifs, sont établis ordinairement dans les vieux arbres cariés, souvent aussi dans les maisons, cheminées, greniers, etc. La piqûre du frelon est très douloureuse et cause souvent des accès de fièvre. V. GUÊPE.

FRELUCHE (orig. incert.) n. f. Mod. Petite houppe de soie, sortant d'un bouton, d'un gland, du bout d'une ganse ou de quelque autre ouvrage : *Bouton, Ganse à* FRELUCHE.

A, freluche.

— Par ext. Chose frivole et de peu de valeur. ‖ Filament blanc et soyeux, plus souvent appelé *fil de la Vierge*.

— Jeux. Ancien jeu de cartes, qui se jouait avec cinquante-deux cartes et offrait beaucoup de points de ressemblance avec le jeu de l'emprunt.

FRELUQUET (*ke* — dérivé de *freluche*) n. m. Autref. Sorte de monnaie de peu de valeur, dite aussi *freluque*. ‖ Fam. Homme léger, frivole, sans mérite, avec des prétentions d'élégance.

— En T. de techn., Léger contrepoids que l'ouvrier tisseur suspend à un ou plusieurs fils de chaîne, pour les tendre.

FRÉMIET (Emmanuel), sculpteur français, né à Paris en 1824. Neveu de Rude, et son élève, Frémiet fut employé à la clinique de l'École de médecine pour le moulage des pièces anatomiques du musée Orfila. De ce genre de travail, il passa aux *Études zoologiques* et *myologiques* que l'on voit de lui au Jardin des Plantes. Enfin, il débuta, en 1843, par une *Gazelle*. En 1847, son *Dromadaire*; en 1848, *Ravaude et Mascareau : Matador*, en 1849, et, en 1850, le *Chien courant blessé* (Luxembourg), fixèrent l'attention sur l'artiste. *Ravageot et Ravagrode* et le *Cheval de Montfaucon* furent remarqués en 1853. Le *Centaure Térée*, le *Cavalier gaulois*, le *Centaure emportant un ours ; Pan et un ours*, le *Chef gaulois*, en 1864, vinrent montrer tour à tour les phases diverses de ce talent vif, souple, pittoresque.

Frémiet.

Successivement parurent : *Napoléon Ier*, statue équestre (1868, modèle de celle qui a été érigée à Grenoble, et *Métamorphose de Neptune en cheval; Louis d'Orléans*, statue équestre en bronze pour le château de Pierrefonds (1869); *Chevaux marins et dauphins*, en bronze, pour la fontaine de l'Observatoire; *Homme de l'âge de pierre* (1872); *la Guerre*, buste colossal; *Jeanne d'Arc*, statue équestre, érigée en 1874 place des Pyramides, à Paris; une autre *Jeanne d'Arc*, agenouillée, revêtue de son armure, *le Hétaïre* et *le Gorille* (1876). Le morceau le plus célèbre de cette série est le *Gorille enlevant une femme*, qui valut à l'artiste la médaille d'honneur (1888). Mais ni la *Capture d'un jeune éléphant* (1880), ni ses *Orangs-outangs et sauvage de Bornéo* (1895, pour le Muséum), ni surtout l'*Homme de l'âge de pierre* (1897) [Muséum], avec le cadavre de l'ourse morte et l'ourson furieux se débattant sous la main qui le tient, ne sont inférieurs au *Gorille* de 1888.

Parmi les statues appartenant au genre pittoresque, il convient de citer le superbe *Porte-falot à cheval* (escalier de l'Hôtel de Ville [Paris]); le *Vélasquez à cheval*, création à la fois historique et pittoresque; enfin, le *Saint Michel*, d'un archaïsme amusant (1896). En 1899, il exécuta le colossal *Ferdinand de Lesseps* qu'on inaugura à Suez. Il donna encore les groupes qui couronnent les pylônes du pont Alexandre-III, et les huit œuvres superbes qu'il a faites pour l'Exposition de 1900.

Frémiet est l'un des maîtres de la sculpture française de la deuxième moitié du XIXe siècle. C'est un rigoureux anatomiste. Son réalisme est de la meilleure essence, toute force et tout nerf. Il a été élu membre de l'Académie des beaux-arts, en 1892.

FRÉMIN (René), sculpteur français, né et mort à Paris (1672-1744), élève de Girardin et de Coysevox. Il obtint le prix de Rome en 1691. De retour à Paris, il se fit connaître par la statue de *la Samaritaine*, à l'ancienne fontaine du Pont-Neuf, et par celle de *sainte Sybile* (chapelle des Invalides). L'*Autel de saint Louis*, dans l'ancienne chapelle du Louvre, le grand bas-relief de Notre-Dame, etc., bien que ne pouvant donner une idée réelle de son talent, le signalèrent à l'attention de Philippe V d'Espagne, lequel faisant décorer les jardins de sa *Granja* dans le style de ceux de Versailles, Frémin exécuta toute la statuaire nécessaire à ce plan pompeux, en particulier la fameuse *Fontaine des grenouilles*, groupe immense, composé de plantes, d'animaux et de figures. Dans le *Salon des Muses*, on voit de lui un *Apollon assis ;* dans la grande galerie sont les bustes du roi Philippe V, de la reine et ceux de plusieurs membres de la famille royale. Frémin avait été reçu à l'Académie de peinture à Paris, en 1701.

FRÉMINET (Martin FRÉMINEL, dit **de**), peintre, né à Paris en 1567, mort en 1619. D'abord élève de son père, puis de Jean Cousin, il partit pour l'Italie où il se lia avec le Joséphin et étudia surtout Michel-Ange. On ne connaît de lui, à Rome, que la façade d'un palais, peinte en grisaille. Appelé en Savoie par le duc Charles-Emmanuel, il exécuta les premières compositions qui firent sa célébrité; puis il revint en France, où il fut chargé de continuer les grandes décorations de Fontainebleau, et reçut le titre de « peintre du roi ». Sa grande œuvre est le plafond de la chapelle, que Henri IV le chargea de décorer. Il exécuta une vaste composition, imitation flagrante de Michel-Ange, qui, malheureusement, manque trop d'originalité. Elle comprend 38 grands tableaux, carrés ou ovales, à l'huile et exécutés sur plâtre. Le plafond de la chapelle, en cinq grands tableaux, est la partie la plus remarquable de l'œuvre; on en estime surtout trois : *la Création, l'Arche de Noé* et une *Annonciation*. On a de Fréminet une gravure à l'eau-forte, une *Vierge et l'Enfant Jésus*, que Philippe Thomassin et Crispin de Passe achevèrent. Le musée d'Orléans possède de lui un *Saint Jean ;* le musée du Louvre, *Mercure ordonnant à Énée de quitter Didon*.

FRÉMINVILLE (Edme DE LA POIX **de**), jurisconsulte français, né à Verdun-sur-le-Doubs en 1680, mort à Lyon en 1773. Il fut bailli de la Palisse, et commissaire des droits seigneuriaux. On a de lui des ouvrages de droit féodal, dont les principaux sont : la *Pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux* (1746-1748); *Dictionnaire* ou *Traité de la police générale des villes, bourgs, etc.* (1758); *Traité général du gouvernement des biens et affaires des communautés d'habitants des villes, bourgs, etc.* (1760); *Traité historique de l'origine et nature des dîmes* (1762); *les Vrais Principes des fiefs* (1769); etc.

FRÉMIR (du lat. *fremere*, même sens) v. n. Bruire en vibrant; résonner par l'agitation des parties : *Le vent qui* FRÉMIT *dans les arbres. Harpe dont les cordes* FRÉMISSENT. ‖ S'agiter convulsivement : FRÉMIR *de tous ses membres*.

— Fig. Palpiter sous l'empire d'une vive émotion : FRÉMIR *de joie, d'impatience, de colère, de crainte*. ‖ *Faire frémir la nature*, Exciter une horreur universelle.

FRÉMISSANT (*mi-san*), **ANTE** adj. Qui frémit, dans les différents sens de ce verbe : *Les cordes* FRÉMISSANTES *de la lyre. Ville* FRÉMISSANTE *de passions politiques*.

FRÉMISSEMENT (*mi-se-man* — rad. *frémir*) n. m. Agitation convulsive; vibration accompagnée de bruit : *Le* FRÉMISSEMENT *des flots, des corps sonores, de l'air, du feuillage*.

— Frissonnement, tremblement dans les membres, qui précède ou accompagne une indisposition : *Maladie qui a commencé par un léger* FRÉMISSEMENT.

— Fig. Agitation, sorte de tremblement produit par une vive émotion : *Un* FRÉMISSEMENT *d'espoir*.

— Pathol. *Frémissement hydatique*, Sensation comparée au bruit d'une montre à répétition, et qui s'observe par la main et l'oreille, lorsqu'on percute les kystes hydatiques. ‖ *Frémissement vibratoire* ou *cataire*, Sorte de ronronnement que l'on perçoit par l'application de la main au niveau de la région précordiale, dans les maladies du cœur. ‖ *Frémissement artérioso-veineux*. V. THRILL.

— Techn. Légère agitation du liquide d'une cuve avant l'ébullition.

FRÉMONT (*mon*) n. m. Variété de poire.

FRÉMONT (pic), haut sommet de la chaîne des montagnes Rocheuses (4.139 m.).

FRÉMONT D'ABLANCOURT (Nicolas), historien, né à Paris vers 1625, mort à La Haye en 1693. Il était neveu de Perrot d'Ablancourt. Frémont fut nommé ambassadeur en Portugal, puis résident à Strasbourg. Il quitta la France à la révocation de l'édit de Nantes et se retira en Hollande, où le prince d'Orange lui donna une pension et le titre d'historiographe. Ses principaux écrits sont : *Dialogues de la santé* (1681), et *Mémoires concernant l'histoire de Portugal depuis le traité des Pyrénées de 1659* (1701).

FRÉMONT (John Charles), voyageur et homme politique américain, né à Savannah (Géorgie) en 1813, mort à New-York en 1890. Il explora le haut Mississipi, l'ouest des États-Unis, et contribua beaucoup à l'annexion aux États-Unis de la Californie révoltée contre le Mexique. Devenu sénateur de la Californie, il posa sans succès, en 1856, sa candidature à la présidence. Nommé général de

l'armée du Mississipi quand éclata la guerre de Sécession, Frémont dut, en 1861, donner sa démission sous le coup d'une accusation de concussion dont il se disculpa, et reprit du service actif avec le titre de major général ; mais sa campagne dans le nord de la Virginie ne fut pas heureuse, et il dut bientôt démissionner de nouveau. Il devint, en 1867, président de la compagnie du Memphis El-Paso and Pacific Railroad, dont il fit la compagnie du Transcontinental. Après ses démêlés avec les acquereurs des bons hypothécaires qu'il lança sur le marché de Paris, il fut condamné, en 1873, par la justice française. En 1878, il fut nommé gouverneur du territoire de l'Arizona.

FRÉMONTIE (*ti*) n. f. Genre de bombacées, voisin des chiranthodendrées et comprenant de petits arbres originaires des montagnes Rocheuses. (L'espèce type, la *fremontia Californica*, est un bel arbuste à fleurs jaunes.)

FREMY (Arnould), littérateur français, né à Versailles en 1809. Il devint professeur suppléant à la Faculté de Lyon, fut révoqué pour sa collaboration à des feuilles légères, devint de nouveau suppléant à Strasbourg (1847-1848), et se consacra ensuite entièrement aux lettres. Ecrivain au style élégant, à la verve spirituelle et satirique, il a collaboré à des revues et des journaux et publié des romans et des ouvrages divers, notamment : *les Deux Anges* (1833); *Elfride* (1833); *une Fée de salon* (1836); *la Chasse aux fantômes* (1838); *les Roués de Paris* (1838); *les Femmes proscrites* (1840); *Journal d'une jeune fille* (1853); *les Maîtresses parisiennes* (1858); *Confessions d'un bohémien* (1856); *les Mœurs de notre temps* (1860); *la Comédie du printemps* (1863); *la Révolution du journalisme* (1865); *les Pensées de tout le monde* (1874); *la Guerre future* (1875); *Comment lisent les Français d'aujourd'hui ?* (1878); *Qu'est-ce que la France ?* (1882); etc.

FREMY (Edmond), chimiste français, frère du précédent, né à Versailles en 1814, mort à Paris en 1894. Il remplaça Pelouze à l'Ecole polytechnique et Gay-Lussac au Muséum d'histoire naturelle. En 1857, il entra à l'Académie des sciences, dont il fut nommé président, en 1875. C'est à Fremy qu'on doit la découverte de l'acide ferrique, de l'acide osmieux, de l'acide palmitique, de la fermentation lactique, de la fermentation pectique, de l'oxyde de ruthénium, de l'acide méta-antimonique, l'emploi du méta-antimoniate de potasse comme réactif des sels de soude, des travaux sur les fluorures, sur le platine, les combinaisons de l'or, le cobalt, la production artificielle des pierres précieuses, etc. En chimie organique et physiologique, Fremy a trouvé de nouveaux acides gras, l'oléine; il a étudié l'acide tartrique, l'acide et la fermentation lactiques, la saponification sulfurique, les tissus végétaux, la cellulose, la chlorophylle, la composition des os, celle de l'albumine, etc. Enfin, il a contribué aux progrès des industries chimiques ; nous citerons, en particulier, ses essais pour préparer l'acide sulfurique à l'aide du sulfate de chaux, pour décomposer l'acide chlorhydrique par l'air. Outre une centaine de mémoires, insérés dans les « Comptes rendus » de l'Académie des sciences et dans les « Annales de chimie », on lui doit, en collaboration avec Pelouze : *Traité de chimie générale* (1854-1857); *Chimie élémentaire* et *Abrégé de chimie*, ouvrages qui ont eu de nombreuses éditions. Il a publié seul : *De la composition chimique du cerveau; les Volontaires de la science* (1868); *Conférences sur l'oxygène et l'ozone* (1866); *le Métal a canon* (1871); *Recherches sur la betterave à sucre* (1875), avec Dehérain; *Sur la génération des ferments* (1875). Il commença, en 1882, la publication de l'*Encyclopédie chimique*, en collaboration avec un certain nombre de savants. On lui doit, de plus : *le Guide du chimiste, répertoire de documents théoriques et pratiques à l'usage des laboratoires de chimie pure et de chimie industrielle*, avec A. Terreil (1885).

Fremy.

FRÊNAIE (*nè* — rad. *frêne*) n. f. Lieu planté de frênes.

FRÉNAL, ALE, AUX (du lat. *frenum*, frein) adj. Hist. nat. et anat. Qui se rapporte au frein.

FRÉNATEUR, TRICE (du lat. *frenum*, frein) adj. Qui met un frein à l'action de certains organes : *Les nerfs* FRÉNATEURS *des glandes*.

FRENCH BROAD RIVER, rivière des Etats-Unis, issue des Alleghanys. Elle serpente dans des gorges pittoresques, coupe le Great Smoky, autre chaînon des Alleghanys, et va s'unir, près de Knoxville, au Tennessee, tributaire gauche de l'Ohio. Cours : 250 kilomètres, dont 85 accessibles aux vapeurs.

FRENCH SHORE (mot à mot : *Rivage français*). On nomme ainsi la portion des côtes de Terre-Neuve où les Français ont, depuis le traité d'Utrecht (1713), droit exclusif de pêche et où ni Anglais, ni Terre-Neuviens ne peuvent s'établir, prohibition qui a fait naître, entre la France et le parlement Terre-Neuvien, soutenu par la métropole, une « question » depuis longtemps à l'état aigu. Du cap Saint-Jean au cap Ray par le cap Bauld, le French Shore fait à peu près les deux cinquièmes du tour de l'île. V. TERRE-NEUVE.

FRENCHTOWN, ville des Etats-Unis (New-Jersey [comté de Hunterdon]), sur la rivière Delaware ; 1.250 hab.

FRENCQ, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 18 kilom. de Montreuil, sur l'Huitrepin, affluent de la Canche ; 905 hab. Brasserie.

FRENDA, comm. mixte d'Algérie, dép. d'Oran, arr. de Mascara, à la tête des eaux de l'Oued-Talit et de l'Oued-Traria, affluents de la Mina ; 21.632 hab., dont 600 Européens. Ancienne ville berbère, devenue un poste militaire, située à la lisière du Tell et des steppes, dans le voisinage de forêts de pins d'Alep et de thuyas.

FRÊNE (du lat. *fraxinus*, même sens) n. m. Genre d'arbres, de la famille des oléacées.

— ENCYCL. Les *frênes* sont des arbres très souvent élevés, à feuilles opposées et imparipennées, à bourgeons noirs, à écorce grisâtre et assez lisse, à fleurs polygames ou dioïques, ordinairement vert jaunâtre, naissant en panicules sur le vieux bois, et dont les fruits sont des samares. On en connaît un assez grand nombre d'espèces, des régions tempérées de l'hémisphère boréal. La plus connue est le frêne élevé (*fraxinus excelsior*), dont la croissance est vigoureuse, rapide et de longue durée, et qui peut atteindre 35 mètres de haut sur 3 mètres de tour. Employé pour l'ébénement, malgré l'inconvénient, au point de vue ornemental, d'avoir des feuilles tardives et de peu de durée, il fournit un bois blanc, dur, susceptible de poissage. Jadis, la dureté et la résistance de ce bois en faisaient la meilleure monture des armes d'hast. Les lances de guerre avaient toujours leur hampe de frêne, tandis que celles de joute étaient de sapin. On se servait de frêne, refendu en minces attelles, pour les fourreaux d'épées. Enfin, les racines et les loupes étaient employées pour l'ébénisterie fine, telles que les pièces *madrées* ou veinées, banaps à calerons, tables, etc.

Frêne : *a*, fleur ; *b*, graine.

Les feuilles de frêne passent pour purgatives ; elles constituent, dans certains pays, un fourrage sec, favorable à la production du lait. L'écorce est tonique et fébrifuge. Les frênes à fleurs sont des espèces dont les fleurs sont blanches. Tels sont les *fraxinus ornus* et *rotundifolia*, de la région méditerranéenne (Sicile, Calabre) on *frênes à la manne* : des incisions faites à la tige laissent échapper la *manne*, suc qui contient environ 70 p. 100 de mannite, un peu d'une résine âcre et rouge brun et très peu d'un alcaloïde (*mannitine*); la manne se solidifie au contact de l'air ; on distingue la *manne en larmes*, recueillie en juillet et août, et la *manne en sorte*, recueillie pendant les mois pluvieux et moins chauds de septembre et d'octobre.

FRENEAU (Philippe), poète et journaliste américain, issu d'une famille française protestante, né à New-York en 1752, mort à Freehold (New-Jersey) en 1832. Il plaida la cause des patriotes pendant la guerre de l'Indépendance. En 1780, il fut pris par un croiseur britannique et fut soumis, à un long et cruel emprisonnement, dont il fit le récit dans un beau poème intitulé : *le Vaisseau-prison anglais*. Lors de l'établissement du gouvernement fédéral à Philadelphie, Freneau fut nommé traducteur de langue française au ministère des affaires étrangères, sous Jefferson ; et il devint rédacteur en chef de la « Gazette nationale », qui attaqua de la plus amère façon l'administration de George Washington. En 1795, Freneau fonda un nouveau journal à Middletown-Point (New-Jersey) et y publia une édition de ses poèmes. Il reprit ensuite, pendant quelques années, sa première profession de capitaine de commerce. Pendant la seconde guerre avec l'Angleterre (1812), Freneau célébra, en fort beaux vers, les succès des armes américaines.

FRENELLE (*nèl'*) n. f. Archéol. Doublure de l'estrope, qui servait, dans les galères du XVe au XVIIIe siècle, à rattacher la rame à sa cheville. (La frenelle était un revêtement de bitord, c'est-à-dire fait de petit cordage composé de deux fils tordus ensemble.)

FRENELOPSIS (*fré-né, psiss*) n. m. Genre de végétaux fossiles, appartenant à la famille des cupressinées et voisins des *callitris* et se présentant sous forme de rameaux dans les couches de l'urgonien de Moravie, du Groenland, de Bagnols, etc.

FRÊNES, comm. de l'Orne, arrond. et à 26 kilom. de Domfront, près du Noireau, affluent de l'Orne ; 1.405 hab. Ch. de f. de Montsecret à Tinchebray. Moulins.

FRÉNÉSIE (*zi* — du lat. *phrenesis*, même sens) n. f. Délire, sorte de fureur voisine de la folie : *Les* FRÉNÉSIES *de l'amour et de la colère changent l'homme en bête féroce*. (Boiste.) ‖ Manie extravagante : *Tomber dans la* FRÉNÉSIE *des timbres-poste*. ‖ Enthousiasme extrêmement vif : *Pièce applaudie avec* FRÉNÉSIE.

— En T. de pathol., Inflammation aiguë de la membrane arachnoïde.

— SYN. **Frénésie, délire, égarement.** V. DÉLIRE.

FRÉNÉTIQUE (*tik'*) adj. Atteint ou accompagné de frénésie, de folie furieuse : *Un fou* FRÉNÉTIQUE. *Un délire* FRÉNÉTIQUE.

— Fig. Emporté, atteint ou accompagné d'une passion furieuse : *Des admirateurs* FRÉNÉTIQUES. *Des haines, Des applaudissements* FRÉNÉTIQUES.

— Substantiv. Personne frénétique : *Les* FRÉNÉTIQUES *sont si fous, que souvent ils se traitent de fous les uns les autres*. (Fonten.)

FRÉNÉTIQUEMENT (*ke*) adv. D'une manière frénétique, avec frénésie.

FRÉNICLE (Nicolas), poète français, né à Paris en 1600, mort en 1661. Il occupa une charge de conseiller à la cour des monnaies. Ecrivain médiocre, inégal et diffus, Frénicle a publié : *Premières œuvres poétiques* (1625, recueil d'élégies, de stances, d'odes, de sonnets, etc.), *Palémon*, pastorale en cinq actes et en vers (1632), imitation du *Pastor Fido* de Guarini ; *Niobé*, tragédie en cinq actes (1632); *les Entretiens des illustres bergers*, suivis de *la Fidèle Bergère*, pastorale en cinq actes (1634) ; *Jesus-Christ crucifié*, poème (1636) ; *Paraphrase des psaumes de David*, en vers français (1641) ; etc.

FRÉNICLE DE BESSY (Bernard), mathématicien, frère du précédent, né à Paris vers 1605, mort en 1675. Conseiller à la cour des monnaies et membre de l'Académie des sciences, Frénicle acquit la réputation du premier arithméticien de son époque par la rapidité avec laquelle il résolvait les problèmes numériques les plus compliqués, et par ses ingénieuses recherches sur la solution en nombres entiers d'équations indéterminées. Sa méthode, désignée sous le nom de *Méthode des exclusions*, paraît avoir été un tâtonnement ingénieux. Elle était fondée sur quelques propositions générales, démontrées depuis rigoureusement par Euler et Lagrange, et qui lui permettaient de restreindre beaucoup les tâtonnements. Il essayait ensuite les nombres non éliminés. On a de lui un *Traité des triangles rectangles en nombre* (1676).

FRENSHAM, paroisse d'Angleterre (comté de Surrey), sur une branche du Wey ; 2.115 hab.

FRENTANS (en lat. *Frentani*), peuple de l'Italie ancienne, habitant l'*Ager Frentanus*, à l'E. du Samnium proprement dit et sur les bords de l'Adriatique, et faisant partie des Samnites. Leur territoire, borné au S. par le fleuve Frento (auj. Fortore), qui donnait son nom à la contrée (*Frentana regio*), fait aujourd'hui partie de l'Abruzze intérieure (anc. roy. de Naples). — *Un* FRENTAN.

FRENZEL (Karl Wilhelm), romancier et journaliste allemand, né à Berlin en 1827. Il s'adonna à l'enseignement, puis collabora à divers journaux, surtout comme critique littéraire et théâtral. On lui doit des ouvrages de critique et des romans, entre autres : *les Poètes et les Femmes* (1859), *Mélusine* (1860) ; *Veritas* (1861) ; *les Trois Grâces* (1862) ; *Sur la terre des aïeux* (1866) ; *Au siècle d'or* (1870) ; *la Pucelle* (1871) ; *Lucifer* (1873), *Guerres allemandes* (1873), *l'Enigme de la vie* (1875) ; *Renaissance et Rococo* (1876) ; *Dramaturgie berlinoise* (1877) ; *Chambord* (1883) ; etc.

FRENZÉLITE (*fran*) n. f. Géol. Séléniure naturel de bismuth.

FREPPEL (Charles-Emile), prélat français, né à Obernai (Bas-Rhin) en 1827, mort à Paris en 1891. Professeur de philosophie à l'école des Carmes (Paris), puis directeur du collège épiscopal de Saint-Arbogast à Strasbourg, il rentra à Paris en 1852 et y devint doyen de Sainte-Geneviève en 1867. Il se livra alors à la prédication avec succès, et occupa la chaire d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de la Sorbonne. Il engagea dans le « Correspondant » une vive polémique contre les ouvrages de Renan et d'Ernest Havet. En 1869, il fut un des consulteurs chargés, à Rome, de la préparation du concile du Vatican. Nommé évêque d'Angers en 1870, il se présenta sans succès aux élections supplémentaires de 1871. Mais, en 1880, il fut élu député de Brest. A plusieurs reprises, il se sépara de la droite, pour approuver les expéditions de Tunisie (1881), du Tonkin (1883), de Madagascar (1885). Réélu député en 1889, quelques mois avant sa mort, il se rendit à Rome, auprès de Léon XIII, pour lui exposer ses vues sur l'état des affaires ecclésiastiques en France. Ses principaux ouvrages sont ses études sur les Pères de l'Eglise : *les Pères apostoliques* (1859) ; *les Apologistes chrétiens au IIe siècle* (1860) ; *Saint Irénée* (1861) ; *Tertullien* (1864) ; *Saint Cyprien* (1865) ; *Clément d'Alexandrie* (1865) ; *Origène* (1868) ; et *Œuvres polémiques* (1881-1887) ; *Discours panégyriques* (1880).

Mgr Freppel.

FRÉQUEMMENT (*ka-man*) adv. Souvent, d'une manière fréquente.

FRÉQUENCE (*kanss*) n. f. Caractère de ce qui est fréquent : *La* FRÉQUENCE *des mêmes actes s'appelle* habitude.

— Electr. Dans les courants alternatifs, Nombre de périodes complètes accomplies dans une seconde.

— Pathol. *Fréquence du pouls*, Vitesse des battements du pouls.

— ANTON. **Infréquence, rareté.**

— ENCYCL. Dans les machines bipolaires, la *fréquence* est la même que le nombre de révolutions de l'arbre par seconde ; dans les machines multipolaires, elle est égale au nombre de tours de l'arbre par seconde, multiplié par le nombre de *paires de pôles* de la machine. Les fréquences employées actuellement dans l'industrie pour l'éclairage électrique, les transports d'énergie, les fours électriques, varient entre 40 et 120 cycles par seconde.

Pour des recherches théoriques ou en vue d'applications médicales, on a établi des machines produisant des courants de 1.000 périodes par seconde ; ce sont des courants de haute fréquence. On obtient des fréquences plus élevées en utilisant les propriétés des décharges oscillantes des condensateurs. Les courants de haute fréquence sont la base du système de télégraphie sans fil.

FRÉQUENT (*kan*), **ENTE** (du lat. *frequens*, même sens) adj. Qui arrive, qui se reproduit souvent :

Par maux *fréquents* humeur devient bourrue.
PAVILLON.

— *Pouls fréquent*. Pathol. Pouls qui bat plus vite qu'à l'ordinaire.

— ANTON. **Exceptionnel, extraordinaire, infréquent, rare, unique.**

FRÉQUENTABLE (*kan*) adj. Que l'on peut fréquenter.

FRÉQUENTATIF (*kan*), **IVE** (du lat. *frequentativus*, même sens) n. et adj. Gramm. Se dit d'un mot où un suffixe particulier ajoute à l'idée principale l'idée accessoire de répétition, de fréquence : *Verbe* FRÉQUENTATIF. Criailler *est un mot* FRÉQUENTATIF, *mi* FRÉQUENTATIF *de* Crier.

— ENCYCL. Gramm. Ce sont surtout les verbes qui peuvent prendre la nuance *fréquentative* par l'adjonction d'un suffixe. En latin, les verbes fréquentatifs se forment au moyen des finales *tare, itare* et *titare*. C'est ainsi que *tenere* a donné TENTARE ; *clamare*, CLAMITARE ; *facere*, FACTARE et FACTITARE. — Les suffixes fréquentatifs sont nombreux en français. Citons, comme principaux exemples de verbes ayant ce sens : *tirailler, toussailler, fendiller, sautiller, gazouiller* (de *gazer*, jaser), *denteler, sauteler, marqueter, tapoter, chantonner, griffonner, pleurnicher, flanocher, écrivasser, rêvasser*, etc. Ces verbes peuvent, à leur tour, donner naissance à des noms fréquentatifs : *griffonnage, pleurnicherie*, etc.

FRÉQUENTATION (*kan, si-on* — rad. *fréquenter*) n. f. Commerce, relations habituelles avec quelqu'un, habitude de se trouver fréquemment et volontairement avec

— *La* FRÉQUENTATION *des méchants rend méchant.* ‖ *Mauvaises fréquentations.* Relations avec des gens vicieux. — *Fréquenter des sacrements* Relig. Usage fréquent des sacrements de la pénitence et de l'eucharistie.

FRÉQUENTER (*kan* — du lat. *frequentare*, même sens) v. a. Avoir fréquemment, avoir de fréquentes relations avec : FRÉQUENTER *une maison, l'église, le cabaret. Nul ne* FRÉQUENTER *les fripons, s'il n'est fripon lui-même.* (J. J. Rousseau.)

— Mar. Longer de près : *Navire qui* FRÉQUENTE *un canal.*

— Relig. *Fréquenter les sacrements*, User souvent des sacrements de pénitence et d'eucharistie.

— v. n. Aller fréquemment chez quelqu'un ou dans un lieu : FRÉQUENTER *chez quelqu'un. Pâtisserie où* FRÉQUENTE *le beau monde.*

— PROV. **Dis-moi qui tu fréquentes (ou qui tu hantes), je te dirai qui tu es.** On peut juger des mœurs d'une personne par celles des gens qu'elle fréquente. (La seconde forme est plus usitée que la première.)

Se fréquenter, v. pr. Se voir fréquemment, avoir ensemble des relations suivies.

— SYN. **Fréquenter, courir, hanter.** V. COURIR.

FREQUIN (*kin* — orig. inconn.) n. m. Techn. Sorte de futaille qui sert au transport des sucres, des sirops et autres marchandises sujettes à couler.

— Hortic. Variété de pomme.

FRÉRAGE (*raj'* — rad. *frère*) n. m. Dr. féod. Droit de mouvance des fiefs échus aux puinés.

— ENCYCL. Le *frérage* ou *frarachage* ou *fraresche* était, d'une façon générale, toute communauté de biens entre cohéritiers ou autres communistes. Dans le droit féodal, c'était la tenure d'après laquelle l'aîné de plusieurs cohéritiers, se cachant à un fief, rendait l'hommage au seigneur dominant pour la totalité du fief, tandis que les puinés tenaient leur part divisément ou indivisément, sans devoir l'hommage ni au seigneur, ni à l'aîné. On disait en ce sens *parage*. Le vassal était, ici, une personne collective formée par la réunion des cohéritiers et représentée par l'aîné. Philippe Auguste voulut abolir cet usage, par son ordonnance de mai 1204 ; mais on le retrouve dans les coutumes d'Anjou, du Maine, du Poitou, etc.

FRERE (du lat. *frater*, même sens) n. m. Celui qui est né des mêmes parents, ou seulement du même père ou de la même mère. ‖ Se dit aussi des animaux.

— *Frere germain*, Frère né du même père et de la même mère. ‖ *Frère consanguin*, Frère né seulement du même père. ‖ *Frère utérin*, Frère né seulement de la même mère. ‖ *Frères jumeaux*, Ceux qui sont nés d'un même accouchement. ‖ *Frère de lait*, Fils de la nourrice par rapport à son nourrisson, et réciproquement : *Clitus était* FRÈRE DE LAIT *d'Alexandre.*

— *Freres d'armes*, Chevaliers qui avaient contracté ensemble une alliance d'armes. (V. FRATERNITÉ d'armes.) ‖ Celui qui a servi avec un autre, qui a pris part aux mêmes combats.

— *Faux frere*, Celui qui trahit la société ou quelqu'un de la société dont il fait partie.

— *Les frères ennemis*, Nom sous lequel on désigne souvent Étéocle et Polynice. V. ETÉOCLE.

— Fig. Se dit des choses qui ont entre elles un lien naturel ou une grande analogie : *Fille du pauperisme, la guerre a la cupidité pour marraine, et son* FRÈRE *est le crime.* (Proudh.) *Les vices sont* FRÈRES.

— Par anal. Personne unie à d'autres par les liens du sang, de la nature, de l'intérêt, de l'affection, des opinions : *Nous sommes tous concitoyens, nous sommes tous* FRÈRES. (Marc-Aurèle.) ‖ *Mes frères, Mes bien chers frères*, Terme dont les prédicateurs se servent pour interpeller leurs auditeurs.

— Antiq. rom. Titre donné aux prêtres d'un même collège : *Les* FRÈRES *augustaux.* ‖ *Frères arvales.* V. ARVALES.

— Fr.-maçonn. Nom que se donnent les francs-maçons, et qu'ils écrivent ainsi : F.·. au sing., et FF.·. au plur. ‖ *Freres servants ou Freres bienveillants*, Gens de service employés dans les travaux des loges maçonniques, et qui reçoivent seulement le premier grade, l'apprentissage. ‖ *Freres a talents*, Musiciens, peintres, décorateurs, chanteurs et autres artistes dont on demande le concours pour les jours de fête, et dont l'initiation est faite gratuitement en vue des services qu'ils peuvent rendre en ces circonstances.

— Hist. *Frères et amis*, Formule en usage pendant la Révolution dans les discours de clubs, les proclamations, les correspondances politiques, etc., et qui fut ensuite tournée en dérision par les royalistes. ‖ *Frères de la côte.* V. FLIBUSTIER.

— Hortic. *Frère-André, Frère-Claude, Frère-Jean*, Variétés de tulipes.

— Mar. Chacune des deux pièces de bois clouées à l'avant et à l'arrière sur la quille des anciennes galères, à égale distance du milieu.

— Pêch. Nom donné à des pieux qui forment le corps ou le coin de la paralière.

— Relig. Titre que l'on joint au nom de certains ordres religieux. ‖ *Frères blancs*, Visionnaires qui parurent en Prusse au XIVe siècle, et qui portaient une croix de Saint-André sur un manteau blanc. ‖ *Frère chapeau*, Frère lai coiffé d'un chapeau au lieu d'un capuce, et qui accompagnait ordinairement un Père de son ordre. — Fam. Personnage subalterne qui est tout à la dévotion d'une autre personne. ‖ *Freres de la charité*, Nom commun à trois ordres religieux hospitaliers fondés en France, en Espagne et au Mexique. ‖ *Frères conscrits*, Laïques associés à un ordre religieux, dont les noms étaient inscrits sur un registre. ‖ *Frere coupe-choux*, Nom familier donné quelquefois par dénigrement ou plaisanterie à des religieux qui n'exercent au une fonction intellectuelle et ne jouissent d'aucune considération dans la communauté. ‖ *Freres de la croix*, Congrégation établie par saint François de Sales. ‖ *Frère donné, Frere oblat*, Frere lai dans l'ordre des chartreux. ‖ *Frères des écoles chrétiennes*, Religieux institués en 1680, par La Salle, chanoine de Reims, et qui se consacrent à l'instruction des enfants. ‖ *Freres hospitaliers*, Nom donné à divers ordres qui se consacrent au soin des malades. ‖ *Frere lai, Frère convers, Frere servant*, Religieux qui n'est pas clerc et qui est admis dans une communauté pour y remplir les fonctions de serviteur. (Les jésuites disent *frère coadjuteur.*) ‖ *Frères du libre amour.* (V. la partie encycl.) ‖ *Frères mineurs*, Cordeliers, religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise. ‖ *Frères de la mort*, Religieux de l'ordre de Saint Paul l'Ermite. ‖ *Frères de la pénitence*, Religieux du tiers ordre de Saint François, à Toulouse. ‖ *Frères polonais*, Sociniens de Pologne. ‖ *Frères pontifes.* V. la partie encycl. ‖ *Frere servant ou l'chevalier servant.* Dans l'ordre de Malte, Celui qui entrait dans l'ordre sans faire preuve de noblesse. ‖ *Frères de la vie commune.* V. la partie encycl.

— ALLUS. LITTÉR. : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?* Paroles que Dieu, d'après la Bible, adressa au premier fratricide après le meurtre d'Abel. Cette apostrophe est restée dans la langue pour désigner le compte sévère qu'on demande à quelqu'un d'une personne qu'il n'a pas su défendre.)

— *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère,*

Vers de La Fontaine, dans la fable *le Loup et l'Agneau.* (On le rappelle pour faire comprendre à quelqu'un que, s'il n'est pas l'auteur d'un méfait, il doit du moins en être le complice.)

— *Un frère est un ami donné par la nature,*

Vers que prononce Caïn, dans *la Mort d'Abel*, tragédie de Legouvé père. (Ce vers a été l'objet de variantes plus ou moins comiques, et c'est ordinairement dans le sens plaisant que se font les allusions) :

Un père est un banquier donné par la nature.
Un oncle est un caissier, etc.

— ENCYCL. *Frères de la vie commune.* La congrégation des *Frères de la vie commune*, très répandue en Allemagne et dans les Pays-Bas, au XIVe et au XVe siècle, eut pour fondateur un théologien de Deventer, nommé Gérard Groot ou de Groote, et fut approuvée, en 1376, par le pape Grégoire XI. Ses membres étaient liés par une simple promesse d'obéissance à leurs supérieurs. Ils se proposaient comme but : la méditation de l'Évangile, la diffusion de la connaissance de la Bible et de l'éducation chrétienne. Erasme fut le plus célèbre de leurs élèves. On perd leur trace à partir du XVIe siècle.

Frères du libre amour (en angl. *Free Lovers*). C'est en 1851 que William Allen fonda, dans l'État de New-York, à Wallingford, l'association des *Frères du libre amour.* Rejetant le mariage comme contraire, suivant eux, aux principes évangéliques, ils pratiquent la communauté des femmes et ne proscrivent même pas les unions entre frères et sœurs. Austères, sauf ce point, ils s'interdisent le vin et les liqueurs fermentées et se livrent aux travaux des champs.

Frères pontifes (en lat. *pontifices*, c'est-à-dire « faiseurs de ponts »). On appelait ainsi, au moyen âge, les membres de diverses associations qui s'étaient établies, dès le XIe siècle, en France et en Italie, pour bâtir des ponts sur les rivières et élever des hôpitaux. D'abord laïques, ils formèrent, vers 1210, l'ordre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, dont le chef-lieu était à Lucques. Ils construisirent en France un grand nombre de ponts, dont les principaux sont ceux de Maupas sur la Durance, de Pont-Saint-Esprit et d'Avignon sur le Rhône. Ils furent supprimés, en 1459, par le pape Pie II.

Frères cordonniers et *Frères tailleurs.* C'étaient des congrégations d'ouvriers, formées l'une en 1645, par un garçon cordonnier, Henri-Michel Buch, et approuvées par l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi ; l'autre en 1647. Les frères de ces associations gardaient le célibat, sans prononcer toutefois de vœux. Ils avaient la libre disposition de leurs biens patrimoniaux, mais le gain de leur travail était acquis à la communauté.

Frères de l'Ave Maria ou de l'Annonciade, ou encore *Servites* ou *Serfs de la Vierge.* Ces différents noms ont été portés, au XIIe et au XIIIe siècle, par un ordre de religieux augustins qui, fondé à Florence, se répandit assez rapidement en Italie, en Espagne et en France, mais ne tarda pas à se diviser en branches indépendantes. Le costume de ces religieux variait suivant les pays qu'ils habitaient : il était blanc en France. C'est pourquoi le peuple de Paris les désignait sous le nom de *Blancs-Manteaux.* Ils furent supprimés par le concile de Lyon, en 1274.

Frères bohèmes ou *moraves.* V. MORAVES. ‖ *Frères convers.* V. CONVERS. ‖ *Frères de la charité.* V. CHARITÉ. ‖ *Frères de la Doctrine chrétienne* ou *des Ecoles chrétiennes.* V. DOCTRINE, et ÉCOLE. ‖ *Frères de la mort.* V. AGONISANT. ‖ *Frères de l'épée.* V. PORTE-GLAIVE. ‖ *Frères du libre-esprit.* V. LIBRE-ESPRIT. ‖ *Frères mineurs.* V. CAPUCIN, CORDELIER, FRANCISCAIN. ‖ *Frères prêcheurs.* V. DOMINICAIN. ‖ *Frères spirituels.* V. SPIRITUEL. ‖ *Frères de l'instruction chrétienne* ou de *Lamennais.* V. INSTRUCTION chrétienne. ‖ *Petits frères de Marie.* V. MARISTE, MARIANITE. ‖ *Frères de la Sainte-Famille.* V. FAMILLE. ‖ *Frères de Saint-Joseph du Mans.* V. JOSEPH. ‖ *Freres de la société de Marie.* V. MARIANITE.

FRÈRES SIAMOIS (les), Nom sous lequel on a désigné deux jumeaux nommés CHANG et ENG, nés vers 1811 dans le royaume de Siam, morts à New-York en 1874, à deux heures d'intervalle l'un de l'autre. Ils étaient rattachés l'un à l'autre par une membrane placée à la hauteur de la poitrine, mais qui, à la longue, acquit assez de flexibilité pour que l'inconvénient le plus grave de leur situation originelle, lequel consistait à être fixés ventre à ventre et posés face à face, fût sensiblement atténué. Après s'être exhibés très fructueusement pour eux et pour leur *manager*, le célèbre Barnum, dans toutes les grandes villes d'Europe et d'Amérique, ils achetèrent une plantation de cannes à sucre dans la Caroline et se marièrent à deux Anglaises, qui leur donnèrent de nombreux enfants. A demi ruinés par la guerre de Sécession, ils laissèrent néanmoins en mourant près de 50.000 dollars. Chang mourut le premier, à la suite d'une courte maladie. Eng mourut peu après, dès que la circulation, se trouvant arrêtée dans le cadavre de Chang, ne lui rendit plus l'équivalent du sang qu'il fournissait par l'artère commune. Leur autopsie eût été intéressante, mais ils l'avaient interdite.

FRERE (John HOOKHAM), écrivain et diplomate anglais, né à Londres en 1769, mort à Malte en 1841. Il devint député (1796), sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères (1799), ministre plénipotentiaire à Lisbonne, à Madrid. Il finit par se retirer à Malte. Outre une excellente traduction d'Aristophane et de nombreux articles dans des journaux et revues, on lui doit deux poèmes : *the Lores of the triangle* et *the Monks and Geants* (1817), qui eurent une grande vogue.

FRÈRE (Édouard-Benjamin), littérateur et bibliographe français, né et mort à Rouen (1797-1874), où il fut libraire et secrétaire de la chambre de commerce. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, notamment : *Guide du voyageur en Normandie* (1841) ; *De l'imprimerie et de la librairie à Rouen dans les* XVe *et* XVIe *siècles* (1843) ; *Coup d'œil sur les ménestrels en France et en Angleterre* (1846) ; *Manuel du bibliographe normand* (1858-1860), son ouvrage capital ; *Des livres de liturgie de l'Église d'Angleterre imprimés à Rouen dans les* XVe *et* XVIe *siècles* (1867) ; *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Rouen* (1871) ; etc.

FRÈRE (Charles-Théodore), peintre de genre français, né et mort à Paris (1814-1888). Il visita l'Orient, que Decamps avait mis en faveur. Il fut toute sa vie un orientaliste, mais de seconde ligne, et qui se répéta un peu. En 1840, il se fait connaître par ses tableaux de chevalet sur l'Algérie. En 1860, il accompagne l'impératrice Eugénie en Égypte, où il avait déjà séjourné vers 1857 ; il s'installe plus tard au Caire. Parmi les nombreuses toiles de genre ou aquarelles qu'il a laissées, toutes relatives à l'Orient, citons : *Marché à Constantine ; Halte d'Arabes* (1850) ; *une Rue de Constantinople ; Bazar à Damas* (1859) ; *Fête chez un uléma à Constantinople* (1861) ; *Ruines de Karnak* (1862) ; *Caravane à La Mecque* (1867) ; *l'Ile de Philæ ;* les *Tombeaux des kalifes au Caire* (1876) ; *le Nil, le soir* (1878) ; une *Source près Néhemy* (Stettin).

FRÈRE (Pierre-Édouard), peintre de genre français, frère du précédent, né à Paris en 1819, mort à Ecouen en 1886. Élève de Paul Delaroche, il peignit des toiles amusantes, pleines d'observation et d'humour, qui annonçaient un aimable peintre de scènes familières : le *Petit gourmand*, le *Petit saltimbanque ;* puis : l'*Atelier*, le *Tonnelier*, la *Tricoteuse*, la *Cuisinière*, la *Poule aux œufs d'or*, etc., exposés de 1843 à 1853. En 1855, son succès s'accentuait avec la *Petite pourvoyeuse*, *le Vendredi saint*, le *Dîner*, la *Leçon de lecture*, *Jeune femme peignant*, œuvres pleines de verve, de malice, de naïveté, de science et d'humour. En 1857, en effet, la *Toilette du dimanche* et le *Balayeur ;* en 1859, la *Leçon de flûte* et les *Petits frileux*, ajoutèrent une note plus fine, plus sentie. Par la suite, Édouard Frère inclina de plus en plus vers les sujets intimes, sinon sérieux. La *Petite école* et *Dieppe*, du Salon de 1861 ; le *Retour du bois*, l'*Effet de neige*, la *Grand'mère*, de 1863 ; les *Fileuses* et la *Jeune fille couvant* (1864) sont peut-être les compositions les plus réussies de cette dernière phase. — Son fils et élève, CHARLES-ÉDOUARD **FRÈRE**, né en 1837, peintre de talent, a exposé des chevaux, des ateliers, des intérieurs d'écurie ou de maréchalerie, etc.

FRÈRE-ORBAN (Hubert-Joseph-Walther), jurisconsulte et homme d'État belge, né à Liége en 1812, mort à Bruxelles en 1896. Avocat et journaliste, il soutint avec ardeur les idées libérales et fut élu à Liége, en 1847, membre de la Chambre des députés, qu'il ne cessa de représenter jusqu'en 1894. Par son éloquence et ses hautes capacités, il devint rapidement un des chefs du parti libéral, fut ministre des travaux publics (1847), des finances (1848-1852), de nouveau ministre des finances (1857-1861), ministre d'État (1861), ministre des finances (1861-1870), devint alors le chef incontesté de l'opposition, et fut enfin président du conseil et ministre des affaires étrangères, de 1878 à 1884. Depuis lors, il ne revint plus au pouvoir, mais il n'en continua pas moins, pendant dix ans, à jouer un rôle prépondérant dans l'opposition libérale. On lui doit d'importantes réformes ; entre autres, la revision des codes, la création de la caisse d'épargne, des traités de commerce avantageux, l'abaissement de la taxe des lettres, l'abolissement des octrois communaux, la création d'un ministère de l'instruction publique, etc. Il déchaîna la « guerre scolaire » en organisant la neutralité confessionnelle de l'école publique, et rompit les relations diplomatiques avec Rome. Libéral doctrinaire, il fut un adversaire irréductible du suffrage universel. Frère-Orban a publié des brochures : *la Main-morte et la Charité* (1857) ; *la Question monétaire* (1874) ; etc.

Frère-Orban.

FRÉRET (Nicolas), polygraphe et savant français, né et mort à Paris (1688-1749). A vingt ans, il était déjà familiarisé avec toutes les sciences humaines, avec les langues anciennes, les langues orientales et la plupart des idiomes de l'Europe. Il entra (1714) à l'Académie des inscriptions, en qualité d'élève, et signala ses débuts par la lecture d'un *Mémoire sur l'origine des Français*, où se trouve résolue pour la première fois, d'une manière neuve et hardie, la question de l'origine des Francs. Mais ses idées étaient tellement nouvelles qu'il fut accusé de calomnier ses héros et jeté à la Bastille. Rendu à la liberté au bout de quelques mois, il entra comme associé à l'Académie des inscriptions (1716), qui le nomma plus tard secrétaire perpétuel (1743). Toute sa vie fut concentrée dans les travaux immenses, qu'il soumit aux discussions de cette compagnie, et qu'il inséra à peu près exclusivement dans le recueil de ses Mémoires. Citons de lui : *De l'origine des Français et de leur établissement dans les Gaules.*

FRERICHS (Friedrich Theodor von), médecin allemand, né à Aurich (Hanovre) en 1819, mort à Berlin en 1885. Il fut professeur de clinique à Berlin, et le roi de Prusse le nomma, en 1851, conseiller intime de médecine. La médecine expérimentale lui doit d'admirables études sur la physiologie normale et pathologique du foie et des reins ; il est le fondateur de la *Revue de médecine interne*, et c'est lui qui réunit, à Wiesbaden, le premier congrès de médecine interne. Ses principaux ouvrages sont : *Traité pratique des maladies du foie* (1857) ; *Sur la maladie des reins de Bright* (1851). Il a collaboré au « Dictionnaire de physiologie » de Wagner et au « Dictionnaire de chimie » de Liebig.

FRÉRON (Élie-Catherine), publiciste et critique littéraire français, né à Quimper en 1718, mort à Paris en 1776. Après avoir professé au collège Louis-le-Grand, il devint le collaborateur de l'abbé Desfontaines (1735). En 1746, il a publié seul une feuille nouvelle : les *Lettres de Mme la comtesse de *** sur quelques écrits modernes*, qui fut bientôt supprimée pour une plaisanterie contre Mme de Pompadour et l'abbé de Bernis. L'auteur fut mis à Vincennes.

En 1749, commence la publication des *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, que Fréron abandonne pour fonder *l'Année littéraire* (1754). Cette publication, après bien des vicissitudes, dura de 1754 à 1790, continuée, après la mort de Fréron, par l'abbé Grosier, Royen et Geoffroy.

Protégé par la reine, les filles de Louis XV et le roi Stanislas, Fréron lutta contre les philosophes pour la défense de l'ordre politique et social et de la religion. Fréron mérite mieux que la réputation que lui ont faite les calomnies de ses ennemis. Voltaire écrivit contre lui, outre la satire du *Pauvre diable*, maints épigramme acérée; la suivante, entre autres, est demeurée fameuse :

L'autre jour, au fond d'un vallon,
Un serpent mordit Jean Fréron :
Que pensez-vous qu'il arriva ?
Ce fut le serpent qui creva.

Voltaire met encore Fréron dans la *Guerre de Genève*, au XVIIIe chant de *la Pucelle*; en 1760, dans la comédie de l'*Ecossaise*; enfin, il contribua à répandre dans le public un libelle, *Anecdotes sur Fréron* (1760), tout en se défendant d'en être l'auteur. Dans cette lutte de trente années, la courtoisie, la mesure sont du côté de Fréron.

Fréron.

Comme critique littéraire, Fréron est un homme du XVIIe siècle, qui en est resté aux formules de Boileau. Il a plus de bon sens que de curiosité et d'intelligence. Le mouvement des idées, au XVIIIe siècle, trouva en lui un adversaire, et l'invasion de la philosophie l'exaspère.

Fréron a laissé encore : des *Opuscules*, œuvres de jeunesse, dont il désavoua la publication (1753); une *Histoire de Marie Stuart* (1742), avec l'abbé de Marsy; *Ode sur la bataille de Fontenoy* (1745); *les Vrais Plaisirs ou les Amours de Mars et d'Adonis*, traduction de Marini, avec le duc d'Estoutoville (1748); *Histoire de l'empire d'Allemagne et principalement de ses révolutions depuis son établissement par Charlemagne jusqu'à nos jours* (1771).

FRÉRON (Louis-Marie-Stanislas), fils du précédent, homme politique français, né à Paris en 1754, mort à Saint-Domingue en 1802. Il accueillit avec enthousiasme les idées de la Révolution. Il fonda (1790) un journal, *l'Orateur du peuple*, où il combattit Mirabeau, et fit partie du club des Cordeliers. Envoyé à Marseille pour arrêter le mouvement fédéraliste, il se montra très cruel, voulut détruire la ville pour l'appeler « Sans nom ». Un décret de la Convention l'en empêcha. Après Marseille, on le chargea de châtier Toulon. Ami de Danton plus que de Robespierre, à son retour à Paris, il fut froidement accueilli par ses anciens alliés et se lança dans la réaction thermidorienne. Il reprit son journal et s'en servit pour exciter les membres de la « jeunesse dorée » à la haine des anciens révolutionnaires. Sa conduite le fit chasser du club des Jacobins. Le peuple se lassait de tant de cruautés, et les royalistes, surtout dans le Midi, reprenaient l'avantage. Fréron, envoyé comme commissaire du Directoire, pour soumettre les départements du Midi, essaya, cette fois, de calmer les fureurs. Elu au conseil des Cinq-Cents, il ne fut pas validé. Il obtint de Bonaparte, dont il avait failli épouser la sœur Pauline, une place d'administrateur des hôpitaux. Il suivit le général Leclerc à Saint-Domingue, mais ne put résister au climat. Outre son journal, on a de lui un *Mémoire historique* sur la réaction royale et les horreurs du Midi.

Fréron.

FRÉRONAILLE (*na-ill* [*ll* mll.]) n. f. Mot que Voltaire employait par dénigrement, pour désigner ceux qui soutenaient Fréron contre lui.

FRÉROT (*ro*) n. m. Fam. Petit frère.

FRESAIE (*zè* — peut-être du lat. *præsoga* [s.-ent. *avis*], l'oiseau qui présage, l'oiseau de mauvais augure) n. f. Un des noms de l'effraie.

FRÉSANGE (*sanj'* — du bas lat. *friscinga*, même sens) n. f. Dr. cout. Droit que percevaient quelques seigneurs sur les porcs nourris ou vendus dans l'étendue de leur territoire. (Il était dû en nature ou en argent.) ‖ On disait aussi FRÉSANCHE, FRESCINGAGE et FRESINGE.

FRESCHOT ou **FRAICHOT** (Casimir), historien français, né à Morteau (Franche-Comté), vers 1640, mort à Luxeuil en 1720. Entré dans une congrégation bénédictine en 1663, il quitta le froc en 1701 et se retira à Utrecht, où il enseigna l'histoire et les belles-lettres, mais il rentra ensuite dans son ordre. Les moins oubliés de ses ouvrages sont : *Histoire abrégée de la ville et province d'Utrecht* (1713); *Histoire du congrès et de la paix d'Utrecht, comme aussi de celle de Rastadt et de Bade* (1716); *Histoire amoureuse et badine du congrès et de la paix d'Utrecht* (1716).

FRESCINGAGE n. m. Dr. cout. V. FRÉSANGE.

FRESCO, comptoir français de la Côte d'Ivoire. Factoreries et commerce d'huile de palme.

FRESCOBALDI (Girolamo), musicien italien, né à Ferrare, vers 1585, mort à Rome vers 1655. Il acquit dès sa jeunesse une grande habileté sur l'orgue, visita les Pays-Bas, puis se rendit à Milan, et enfin se fixa à Rome, où il fut organiste de l'église Saint-Pierre du Vatican. A ses fugues et à ses motets, composés avec un profond savoir, il faut joindre des recueils pleins d'intérêt : deux livres d'hymnes; deux livres de *canzoni* à une, deux, trois et quatre voix; un livre d'*arie musicali*; un livre de fleurs musicales, de *toccatas*, *Kyrie*, *canzoni*, caprices et *ricercari* en partition à quatre pour exécutants, etc.

FRESE (Jacob Jochimsson), poète suédois, né à Wiborg en 1692, mort à Stockholm en 1729. Employé à la chancellerie royale, il chanta les vertus modestes, la résignation, l'espérance, exalta les joies patriotiques, la foi religieuse, et laissa une œuvre considérable : *Préceptes et exemples moraux* (1726); *Poésies religieuses et profanes* (1726); *Méditations sur la Passion* (1728); etc. Ses œuvres, après avoir été oubliées au XVIIIe siècle, sont devenues classiques.

FRÉSÉNIE (*ni* — de *Fresenius*, n. pr.) n. f. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant de petits arbustes éricoïdes, à corolles très ténues. (Les trois espèces connues croissent au cap de Bonne-Espérance.)

FRESENIUS (Charles-Remi), chimiste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1818. En 1845, il fut nommé professeur de chimie, de physique et de technologie, à l'Institut agronomique de Wiesbaden. Il fonda, en 1861, à Brunswick, le *Journal de Chimie analytique*. On a de lui un certain nombre d'ouvrages très autorisés, qui traitent presque tous de la chimie analytique, parmi lesquels nous citerons : *Traité d'analyse qualitative chimique* (1841), traduit dans presque toutes les langues de l'Europe; *Traité d'analyse quantitative chimique* (1846); *Manuel de chimie agricole, forestière et financière* (1847). — Son fils, HENRI **FRESENIUS**, s'est surtout occupé de l'analyse des eaux minérales. Citons ses *Recherches chimiques sur les eaux minérales les plus remarquables du duché de Nassau* (1850-1860), et ses *Analyses* des sources de Homburg, de Wildungen et de Pyrmont. Son *Traité d'analyse chimique* a été traduit en français par Forthomme et le Dr A. Gautier.

FRESHWATER, village d'Angleterre (comté de Southampton [île de Wight]), sur la *baie de Freshwater*; 2.640 hab.

FRÉSILLON (*ll* mll.) n. m. Nom vulgaire du troëne.

FRESISOM (*frê, som'*), terme conventionnel de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme de la quatrième figure, dans lequel la majeure est universelle négative (*e*), la mineure particulière affirmative (*i*) et la conclusion particulière négative (*o*). La lettre *f* indique que ce syllogisme se ramène au mode de la première figure *ferio*; les deux que cette réduction doit se faire par conversion simple de la majeure et de la mineure. Exemple de syllogisme en *fresisom* : « Nul malheureux n'est content. — Or il y a des personnes contentes qui sont pauvres. — Il y a donc des pauvres qui ne sont pas malheureux. » V. SYLLOGISME.

FRESLON (Alexandre), avocat et homme politique français, né à La Flèche (Sarthe) en 1808, mort à Paris en 1867. Avocat à Angers, il se signala par ses idées libérales, fit partie de la magistrature (1830-1832), puis reprit sa place au barreau, où il se distingua comme avocat politique, fonda le *Précurseur d'Angers* (1839) et fit une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe. Nommé procureur général après la révolution de 1848, il fut élu dans Maine-et-Loire représentant du peuple à la Constituante, remplit les fonctions de ministre de l'instruction publique sous le gouvernement de Cavaignac, ne fut pas réélu à la Législative (1849), et remplit, de 1849 à 1851, les fonctions d'avocat général à la Cour de cassation. Il fut ensuite avocat à Paris.

FRESNAIS (LA), comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 17 kil. de Saint-Malo, non loin de la baie de Cancale; 2.088 hab. Ch. de f. Ouest. Volailles.

FRESNAY-SUR-SARTHE, jadis **FRESNAY-LE-VICOMTE**, ch.-l. de canton de la Sarthe, arrond. et à 28 kil. de Mamers, sur un coteau bordant la *Sarthe*; 2.834 hab. Exploitations de chaux, de marnes. Eglise Notre-Dame, spécimen de l'architecture romane du XIIe siècle. Restes d'un château des XIIe et XIIIe siècles, avec chapelle souterraine; restes du prieuré de Saint-Léonard (XVe s.). — Le canton a 12 comm. et 12.443 hab.

FRESNAYE-SUR-CHÉDOUET (LA), ch.-l. de cant. de la Sarthe, arr. et à 14 kil. de Mamers, près de la forêt de Perseigne et près d'un étang rempli par le *Chédouet*, affluent de la Sarthe; 1.140 hab. — Le canton a 13 comm. et 5.103 hab.

FRESNE-SAINT-MAMÈS, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 31 kilom. de Gray, sur la Romaine, affluent de la Saône; 532 hab. Ch. de f. Est. — Le canton a 18 comm. et 6.722 hab.

FRESNE (Charles DU). Biogr. V. DU CANGE.

FRESNEAU (Armand), homme politique français, né à Redon (Ille-et-Vilaine) en 1822. Il fut député d'Ille-et-Vilaine à la Constituante de 1848 et à la Législative (1849), et resta à l'écart sous l'Empire. Elu député du Morbihan à l'Assemblée nationale (1871), il fut un ardent défenseur de la politique monarchiste et religieuse et ne fut pas réélu en 1876. Sénateur du Morbihan en 1879, il a été constamment réélu depuis. On lui doit quelques brochures : *De la constitution politique des Etats de l'Eglise* (1860); *le Roi* (1877); *une Nation au pillage* (1888); etc.

Fresnel.

FRESNEL (Augustin-Jean), physicien français, né à Broglie (Eure) en 1788, mort à Ville-d'Avray en 1827. Elève de l'Ecole polytechnique, il entra aux ponts et chaussées, et fut, jusqu'en 1814, ingénieur dans la Vendée, la Drôme et l'Ille-et-Vilaine. La Restauration avait en toutes ses sympathies; aussi prit-il les armes contre l'Empereur, au commencement des Cent-Jours. Destitué peu après, il se rendit à Paris et commença dès lors ses belles recherches sur la lumière. En 1819, il remportait le prix proposé par l'Académie des sciences, sur la diffraction; il entrait à l'Académie, en 1823; la Société royale de Londres se l'associait et lui décernait la médaille de Rumford, qu'il reçut des mains d'Arago sur son lit de mort. Il avait recouvré sa place d'ingénieur, à la seconde Restauration; il fut, peu après, investi à des fonctions de répétiteur à l'Ecole polytechnique.

Les premières recherches de Fresnel eurent pour objet les phénomènes de double réfraction; on ne connaissait, du temps de Huyghens, que deux cristaux : le spath d'Islande et le quartz, jouissant de la propriété de biréfringence. Fresnel commença par créer des moyens d'expérience propres à mettre en évidence la double réfraction dans tous les cristaux où elle pourrait exister, puis il fit naître la double réfringence dans un prisme de verre comprimé, et parvint ainsi à rendre compte de la propriété commune à presque tous les cristaux, en la rattachant à l'inégale composition que devaient naturellement présenter leurs éléments linéaires pris dans divers sens.

Les derniers travaux de Fresnel, entrepris en collaboration avec Arago, ont eu pour objet la lumière polarisée.

C'est à Arago qu'est due la découverte de la polarisation chromatique; Fresnel la compléta aussitôt par celle de la polarisation circulaire, produite au moyen d'un cristal biréfringent convenablement taillé.

A ces magnifiques découvertes Fresnel ajouta encore l'invention des phares lenticulaires.

FRESNEL (Fulgence), savant orientaliste français, né à Mathieu (Calvados) en 1795, mort à Bagdad en 1855. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des langues orientales. En 1837, il fut nommé agent consulaire de France, puis consul à Djeddah. Une commission, dont faisait partie Jules Oppert, ayant été chargée, en 1852, d'aller explorer les antiquités de la Mésopotamie, Fresnel reçut mission de la diriger. Il habita Bagdad jusqu'à sa mort. Ses principaux ouvrages sont : une traduction du *Poème de Schanfara* (1834), des *Lettres sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme* (1836); des *Recherches sur les inscriptions himyarites* (1845), etc. Il a traduit quelques ouvrages de Berzélius et des contes allemands de Tieck.

FRESNES, comm. du dép. du Nord, arr. et à 10 kilom. de Valenciennes, sur l'Escaut; 6.844 hab. Ch. de f. Nord. Port sur l'Escaut. Mine de houille, brasseries, briqueteries, fonderies, poteries, fabrique de chicorée, de chocolat, de glucoses. Imprimeries, clouteries. Eglise du XVIe siècle.

Armes de Fresnes (Nord).

FRESNES ou **FRESNES-LÈS-RUNGIS**, comm. de la Seine, arrond. et à 4 kilom. de Sceaux, près de la Bièvre; 853 hab. Briqueterie, chaux hydraulique. Prisons construites en remplacement de Mazas, de la Roquette, de Sainte-Pélagie, et sous la dépendance du département de la Seine.

FRESNES-EN-WOËVRE, ch.-l. de cant. de la Meuse, arrond. et à 20 kil. de Verdun, dans la vaste *plaine de la Woëvre*, sur le Longeau, sous-affluent de droite de l'*Orne de Woëvre*; 738 hab. Patrie du général Margueritte. — Le canton a 38 comm. et 10.837 hab.

FRESNILLO, ville du Mexique (Etat de Zacatecas), sur la grande voie ferrée de Mexico à El Paso del Norte; 15.000 hab. On exploitait autrefois aux environs de riches mines d'argent et de cuivre, aujourd'hui abandonnées.

FRESNO, comté des Etats-Unis (Californie), ainsi nommé de la rivière qui, venue de la sierra Nevada, se jette dans le San-Joaquin. Ce comté, compris entre la sierra Nevada à l'E. et la sierra du Monte-Diablo à l'O., a 22.000 kil. carrés de superficie, une population de 30.000 hab., et il est riche en mines d'or, d'argent et de cuivre, exploitées surtout par des Chinois. Réserve indienne, où vivent 2.600 Indiens. Capit. *Millerton*.

FRESNO, ville des Etats-Unis (Californie), comté et sur la rivière du même nom; 10.815 hab.; ancienne colonie espagnole. Commerce de raisins.

FRESNO de la Vega, bourg d'Espagne (Léon [prov. de Léon]), près de l'Esla, affluent du Douro; 2.500 hab.

FRESNOY-LE-GRAND, comm. de l'Aisne, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Quentin, près de la source de la Somme; 3.842 hab. Ch. de f. Nord. Culture du houblon. Centre industriel très actif. Eglise et clocher du XIIIe siècle. Sous les maisons voisines de l'église, voies souterraines.

FRESQUE (*frêssk'* — de l'ital. *fresco*, frais) n. f. B.-arts. Manière de peindre avec des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille fraîchement enduite : *Peintures à* FRESQUE. *La* FRESQUE *est la forme la plus parfaite de la peinture monumentale.* (G. Planche.) ‖ Peinture de ce genre : *De belles* FRESQUES.

— ENCYCL. Si le plus ancien procédé de peinture est la détrempe, simple mélange de terres colorées, imbibées d'eau, et fixées avec de la gomme, qui peut s'exécuter sur le bois, la toile ou la muraille, l'usage de la *fresque* remonte aussi fort loin dans le passé : on en trouve des vestiges dans les temples égyptiens.

Au mérite d'être la plus grandiose et la plus prompte, la peinture à fresque a l'immense avantage d'être la plus durable. C'est surtout de l'enduit des murs que dépend la durée d'une fresque. Les anciens peignaient sur une espèce de stuc d'une solidité éprouvée, dont la composition est demeurée inconnue. Au temps des grands maîtres italiens, l'enduit se faisait à Rome avec de la pouzzolane bien passée au sas et de la vieille chaux éteinte.

La peinture à fresque se faisait sur un enduit frais ce qui excluait les retouches. C'est pourquoi il fallait que l'artiste arrivât devant son enduit, avec des dessins très arrêtés pour les contours et pour les places des lumières et des ombres. La peinture à fresque n'admet ni les couleurs composées ni les couleurs artificielles, et rejette le plus grand nombre des couleurs minérales, pour ne se servir que des terres naturelles.

Les fresques les plus remarquables que l'on ait trouvées à Herculanum sont le *Thésée* et le *Télèphe*, placés dans des espèces de niches du temple d'Hercule. Les autres fresques célèbres de l'antiquité sont connues sous les noms d'*Appius Claudius* ou *Virginie*, et *l'Education d'Achille par Chiron*. Les premiers peintres italiens, Cimabue, Taffi, Giotto, Paolo Uccello, Massolino, Masaccio, etc., jusqu'à André Castagno exclusivement, ne peignirent qu'à fresque ou en détrempe. Après la découverte de la peinture à l'huile, la détrempe passa de mode, mais la fresque prit une telle vogue que l'art atteignit son apogée avec ce genre de peinture.

Un grand nombre de fresques furent complètement anéanties, ou mutilées et détériorées. La célèbre *Cène* de

[illegible] de Vi[illegible] était [illegible] dans le plus pitoyable état [illegible] Cependant le plus grand nombre [illegible] grands maîtres sont demeurées intactes. Par [illegible] toujours les fresques du Corrège; Bologne, [illegible] de Carrache, du Guide, du Dominiquin et de l'Albane; [illegible] les [illegible] *Sybilles* du Volterrano, les fres[illegible] Masaccio, la Nu[illegible] d'Andrea del Sarto; Man[illegible] les fresques de Jules Romain, Rome, les [illegible] Raphael, les fresques de la chapelle Sixtine de Michel-Ange, et celles de la galerie Farnèse : le *Concert* [illegible] du Guide, l'*Histoire de Galatée* de Raphael; le [illegible] de Fra Bastiano del Piombo, des Caravages; la [illegible] *d'Ariane et de Saphira* de Roncari, etc. Par une [illegible] regrettable, on dénomme fresque, dans la langue usuelle, toute décoration murale. Au sens propre, depuis le XVIIe siècle, on a rarement peint à fresque.

FRESQUEL, rivière de France, qui arrose les départements de l'Aude et de la Haute-Garonne. Elle part des coteaux de Saint-Felix de Caraman (326 m.), coule au S.-E., passe à 2 700 mètres de Castelnaudary, prête sa large vallée au canal du Midi, et gagne l'Aude sous Carcassonne (65 kil. de cours.

FRESQUET (Raymond DE), jurisconsulte français, né à Bordeaux en 1820, mort en 1872. Professeur de droit romain à Aix, il s'est fait connaître par divers ouvrages. Nous citerons de lui : *Précis d'histoire des sources du droit français* (1861), *De la preuve en droit romain* (1862); *Étude sur les statuts de Marseille au XIIIe siècle* (1865); *Des abordages maritimes* (1869); *Du navire, des assurances, esquisse du droit commercial maritime* (1871).

FRESQUISTE (*frè-skisst'*) n. et adj. Se dit d'un peintre de fresques.

FRESSAN (*frè-san*) n. m. Variété de fraisier et de fraise.

FRESSE, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 18 kil. de Lure, sur un affluent de l'Ognon; 2.535 hab. Tissages; filons de plomb et de cuivre.

FRESSE, comm. des Vosges, arrond. et à 25 kilom. de Remiremont; 1.881 hab. Ch. de f. Est. Tissages mécaniques, filatures de coton.

FRESSELINES, comm. de la Creuse, arr. et à 27 kilom. de Guéret, près du confluent de la Grande et de la Petite Creuse; 1.821 hab. Commerce de grains.

FRESSE-MONTVAL (Henri-François-Michel-Alphonse), homme de lettres, né à Perpignan en 1795, mort à Paris en 1867. Il est auteur d'une *Traduction en vers des œuvres de Pindare* (1851), et de divers ouvrages d'histoire. Il a encore publié une traduction en vers d'Hésiode, et *Sibylles* (1856), recueil des vers sibyllins, avec la biographie des femmes poètes de la Grèce.

FRESSENNEVILLE, comm. de la Somme, arrond. et à 21 kilom. d'Abbeville, sur le plateau du Vimeu; 1.841 hab. Ch. de f. Nord. Fabrique de serrurerie et quincaillerie.

FRESSIN, comm. du dép. du Nord, arr. et à 13 kil. de Douai, non loin de la Sensée canalisée; 954 hab. Moulins.

FRESSINET (Philibert), général français, né à Marcigny (Saône-et-Loire) en 1767, mort à Paris en 1821. Engagé volontaire en 1783, sous-lieutenant au régiment génois qui tenait garnison à Saint-Domingue, il s'illustra dans cette île et y gagna tous ses grades. Après un court séjour en Europe, où il se distingua dans les campagnes de Suisse et d'Italie, il fut envoyé à Saint-Domingue pour négocier avec Toussaint-Louverture. Disgracié par Napoléon, il ne reprit du service qu'en 1812, se distingua à Lutzen, et fut nommé général de division et baron; en 1817, il défendit et fit acquitter Exelmans à Douai. Exilé, il ne put rentrer en France qu'en 1820, quelques mois avant sa mort.

FRESSURE (*frè-sur'* — orig. inconn.) n. f. Ensemble des gros viscères d'un animal, cœur, foie, rate et poumons, qui tiennent ensemble : *Une* FRESSURE *de mouton, de porc, de veau.* ‖ Par plaisant., Chez l'homme, Les entrailles et tous les organes internes.

FRET (*frè* — du bas allem. *fracht*, proprem. « salaire ») n. m. Louage d'un bâtiment, soit en totalité, soit en partie. ‖ *Prendre un navire à fret.* L'affréter. ‖ Prix du louage d'un bâtiment : *Payer le* FRET. ‖ *Le fret en bloc*, L'affrètement. ‖ Cargaison d'un navire de commerce : FRET *d'aller, de retour.* ‖ *Faux fret*, Cargaison qui ne procure aucun bénéfice. ‖ *Prendre du fret*, Charger un navire. (Dans la Méditerranée, on dit NOLIS et NOLISEMENT ou NOLISSEMENT.)

— ENCYCL. Le prix du loyer d'un bâtiment s'appelle *fret* dans les ports de l'Océan, et dérive du mot « affrètement ».

Le Code de commerce définit les droits et devoirs de l'affréteur, la responsabilité et les garanties du capitaine ou de l'armateur envers les affréteurs. On peut résumer ainsi les considérants du code, de l'article 280 à l'article 436 : le fret est réglé par la *charte-partie* ou les *connaissements*, et l'affréteur, dans les circonstances normales, est tenu de payer le fret convenu, sans qu'aucune réduction lui soit faite, si les stipulations du contrat sont exécutées; mais les contraventions à ce contrat peuvent entraîner des réductions de fret à payer au frêteur, qui, même, peut être condamné à des dommages-intérêts; de même, le fret n'est plus exigible quand les marchandises ont été perdues par suite de guerre ou de risques de mer. Néanmoins, tout dépend de la clause insérée à cet égard dans la charte partie.

L'affréteur ne doit pas le prix du fret en entier, si le navire qui le porte est obligé, par accident, de s'arrêter en route et ne peut le faire continuer à destination sur un autre navire. Si le navire est arrêté dans son voyage par l'interdiction de communiquer avec le port où il doit débarquer ses marchandises, il ramène celles-ci au port de chargement; mais l'affréteur ne paye que le voyage d'aller. Dans le cas où l'affrètement a lieu en totalité, le code prévoit les obligations de l'affréteur et du capitaine vis-à-vis l'un de l'autre, en ce qui concerne le fret, les conditions de chargement, de départ, indemnités à payer en cas de délit de l'affréteur, et l'institution du demi-fret, dommages intérêts à payer par le capitaine si, par sa faute, le voyage ne peut s'exécuter. Enfin, le capitaine, à son tour, tient de la loi les garanties nécessaires à assurer le payement du prix convenu (privilèges sur les marchandises, mise en vente des marchandises dont le fret n'aura pas été payé, ou mise en dépôt des marchandises entre les mains d'un tiers jusqu'au parfait payement).

Avec l'institution des grandes compagnies de navigation, dont les agences font, dans les escales, toutes les opérations commerciales, des conventions nettes et précises mettent les frêteurs en état de se rendre compte des risques auxquels leurs marchandises sont exposées et des conditions particulières dans lesquelles se prend le fret. Le prix est plus considérable, mais la qualité des navires, la haute valeur de leurs capitaines, sont des garanties de sécurité.

FRÉTEAU DE SAINT-JUST (Emmanuel-Marie-Michel-Philippe), magistrat et homme politique français, né près de Melun en 1745, décapité à Paris en 1794. D'abord conseiller au parlement de Paris, il fut emprisonné en 1788 pour son opposition aux édits présentés par Brienne, et nommé, l'année suivante, député aux états généraux par la noblesse de Melun. Fréteau fut un des premiers de son ordre à se réunir au tiers. Il fut, à deux reprises, élu président de l'Assemblée constituante. Après la session, il devint président du tribunal du 1er arrondissement de Paris, poste dont il se démit lors des événements du 10-Août. Arrêté, pendant la Terreur, pour une motion imprudente dans un club, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

Fretel.

FRETEL (*tèl'*) ou **FRESTEL** (*frè-stèl'*) n. m. Archéol. Instrument à vent en usage au moyen âge. ‖ Dans le sens de bouton, ce mot est synonyme de FRÉTELET.

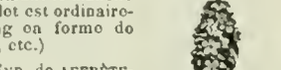

Frételet (XVe s.).

FRÉTELET ou **FRUITELET** (*lè* — dimin. de *fruit*) n. m. Archéol. Bouton surmontant le couvercle d'un pot ou de tout autre vase, ou bien terminant le manche d'un couteau. (Le frételet est ordinairement un bouton oblong en forme de fruit, de pomme de pin, etc.)

Frételet de hanap (XVIe s.).

FRÈTEMENT n. m. Syn. de AFFRÈTEMENT.

FRÉTER (rad. *fret.* — Change *é* en *è*, quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je frète. Qu'ils frètent*, excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je frèterai. Nous frèterions*) v. a. Mar. Donner à fret, à loyer, en totalité ou en partie : FRÉTER *un chaland à un négociant.* ‖ Prendre à fret : FRÉTER *un brick à un armateur.* (On dit plus régulièrement AFFRÉTER en ce sens.) ‖ Equiper : *Bien, Mal* FRÉTER *un navire.* ‖ *Frèter cap et queue*, Louer un vaisseau pour le charger tout entier et sans aucune réserve.

FRÉTER v. n. Agric. Arracher avec la ratissoire les petites herbes qui gênent la végétation du blé, et planter du blé en herbe aux places où il manque.

FRÉTEUR n. m. Celui qui frète un navire.

FRÉTEVAL, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 18 kilom. de Vendôme, sur le Loir; 976 hab. Fonderie, émaillerie sur fonte. Restes d'un château du XIe siècle et de remparts. Bataille du 5 juillet 1194, où Philippe Auguste fut vaincu par Richard Cœur de Lion. Des combats eurent lieu à Fréteval les 14, 15, 16 décembre 1870, entre le général Chanzy et les Allemands.

FRÉTILLAGE n. m. Syn. de FRÉTILLEMENT.

FRÉTILLANT (*ti-llan* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui frétille : *Des poissons* FRÉTILLANTS.

— Fam. Guilleret, plein de vivacité dans ses mouvements : *Jeune fille* FRÉTILLANTE.

FRÉTILLARD (*ti-llar'* [*ll* mll.]), **ARDE** adj. Syn. ancien de FRETILLANT, ANTE.

Et, mi-tirant sa langue *frétillarde*,
Me baisotoit d'une lèvre oilgnarde.
RONSARD.

— *Langue frétillarde.* En T. de manèg., Langue toujours en mouvement.

FRÉTILLEMENT (*ti-lle-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de frétiller. ‖ Mouvement de ce qui frétille.

FRÉTILLER (*ll* mll. — peut-être onomatopée, peut-être du lat. *fritillus*, cornet à dés) v. n. Se remuer, s'agiter par des mouvements vifs, rapides : *Le chien* FRÉTILLE *de la queue, aussitôt qu'il aperçoit son maître.* ‖ Par ext. S'agiter d'une manière vive et gaie : *Des enfants qui* FRÉTILLENT *de plaisir.*

FRÉTILLET (*ti-llè* [*ll* mll.]) n. m. Hortic. Nom vulgaire du pauliot.

FRÉTILLEUR (*ll* mll.) n. et adj. Fam. Se dit : 1° d'un jeune garçon déluré qui poursuit les jeunes filles; 2° d'un danseur de barrière qui semble se désarticuler.

FRÉTILLON (*ll* mll. — rad. *frétiller*) n. m. Fam. Personne qui frétille sans cesse.

— ENCYCL. Ce mot a été quelquefois donné comme surnom à des femmes. Il était déjà célèbre dans les traditions du XVIIIe siècle. On l'avait appliqué à Mlle Clairon. L'*Histoire de mademoiselle Cronel* (Cléron), *dite* « Frétillon », *actrice de la Comédie de Rouen, écrite par elle-même*, grossier libelle d'une pauvre diable nommé Gaillard, n'eut pas moins de dix éditions. Une autre *Histoire de mademoiselle Cronel, dite* « Frétillon », fut écrite par Caylus (1743). De nos jours, on a fait de Frétillon le type de la grisette leste et pimpante, bonne fille, accueillant tout le monde avec une égale facilité et même avec un certain désintéressement. Béranger a popularisé ce type.

FRETIN (de *fret, froit*, part. de l'anc. v. *fraindre* — du lat. *fractus*, partic. de *frangere*, briser) n. m. Autref. Débris menu : *Du* FRETIN *d'or.* ‖ Adj. Poisson tout petit, que l'on rejette habituellement à l'eau. (Se dit quelquefois pour ALEVIN.) Les pêcheurs de morue appellent *meilleur fretin* la première qualité de ce poisson; la seconde se nomme *grand fretin*, la troisième *fretin de rebut*, et enfin la dernière qualité *menu fretin*.)

— Fam. Personne ou chose de peu de valeur, objets de rebut : *Il a vendu ce qu'il avait de meilleur dans son magasin, il n'y a plus que du* FRETIN.

— En T. d'hortic., Branches dites « chiffonnes » et qui ne peuvent rien produire. ‖ Fruits ou légumes très petits ou de mauvaise qualité, qu'on donne aux bestiaux.

FRETIN, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 10 kilom. de Lille, près de la Marcq; 2.121 hab. Ch. de f. Nord.

FRETTAGE (*frè taj'*) n. m. Action de fretter : *Le* FRETTAGE *d'une roue, d'un pilotis.* ‖ Dans la fabrication des pièces d'artillerie, opération qui consiste à entourer de frettes le tube métallique qui constitue le corps du canon. ‖ Ensemble des frettes entourant un canon.

— ENCYCL. Pour opérer le *frettage* des bouches à feu, on applique sur le tube les cercles préalablement chauffés, à qui la dilatation donne ainsi le diamètre suffisant pour que ce tube y entre aisément et qui, par le refroidissement, opèrent un serrage énergique.

Le frettage permet de mieux utiliser la résistance du métal en le disposant convenablement par rapport aux pressions et aux efforts qu'il doit supporter. Ainsi, le tube intérieur n'a à résister qu'aux efforts longitudinaux; les efforts transversaux sont supportés par les frettes. Le frettage peut d'ailleurs avoir lieu sur une étendue plus ou moins longue : quelques pièces sont frettées jusqu'à la bouche; d'autres le sont seulement à l'arrière, généralement jusqu'aux tourillons ou un peu plus loin. Ces tourillons sont, d'ailleurs, portés par une fretto spéciale appelée *frette-tourillons*, et dont une *frette de calage*, maintenue elle-même par un ressaut du tube intérieur, empêche le glissement en avant, que les réactions du tir tendraient à déterminer. Le frettage s'effectue de différentes manières, soit au moyen de frettes proprement dites, soit au moyen de *jaquettes* ou *manchons*, qui ne sont en réalité que des frettes allongées. Dans certaines pièces, on superpose deux rangs de frettes, celles du second rang recouvrant alors les joints de celles du premier et quelquefois s'engrenant en quelque sorte avec elles, grâce à des dispositifs spéciaux. La disposition des dernières frettes de l'arrière varie également, suivant le mode de fermeture de culasse adopté. Enfin, l'on a même fretté des pièces au moyen de fils métalliques enroulés un grand nombre de fois sur eux-mêmes.

F, frette de pieu.

FRETTE (*frèt'* — orig. inconn.) n. f. Grosse virole ou cercle de fer dont on entoure l'extrémité de certaines pièces, afin d'empêcher qu'elles ne se fendent. ‖ Cercle de fer, servant de renfort au chouque d'un bas mât. ‖ Cercle en acier ajusté et mis à chaud soit sur le tube du canon, soit sur le corps, pour le renforcer et lui donner de la résistance transversale. ‖ Bande qui a pour but de réunir à demeure plusieurs pièces de bois ou de métal que l'on a juxtaposées. V. FRETTAGE.

Frette de moyeu.

— ENCYCL. Techn. En général, la *frette* s'emploie couramment dans nombre de fabrications; on lui donne quelquefois le nom d'*anneau*, d'*embrasse*, etc. C'est ainsi qu'on garnit de frettes les moyeux des roues, les roues hydrauliques, les arbres de transmission, etc. Ces frettes se posent ordinairement à chaud, afin que le serrage opéré par elles soit plus énergique, par suite de la rétraction du métal pendant le refroidissement. V. FRETTAGE.

FRETTE (*frèt'*) n. f. Archit. Demi-baguette ronde ou plate, employée en nombre sur une moulure plate, et y dessinant des lignes brisées diversement entrelacées.

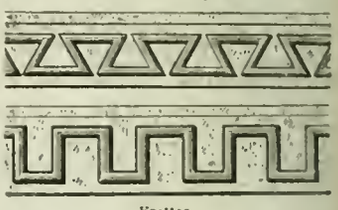

Frettes.

— Blas. Meuble d'armoiries, fait de six cotices entravaillées, c'est-à-dire entrelacées, moitié dans le sens de la bande, moitié dans le sens de la barre.

FRETTE (LA), comm. de l'Isère, arrond. et à 31 kilom. de Saint-Marcellin; 1.112 hab. Céréales, vin.

FRETTÉ (*frè-té*), **ÉE** adj. Blas. Se dit de l'écu et des pièces dont la surface est chargée de frettes.

D'argent fretté de gueules.

— Substantiv. : *Il faut au moins quatre frettes pour faire un* FRETTÉ.

FRETTER (*frè-té*) v. a. Munir d'une frette; faire le frettage.

FREUDENSTADT, ville d'Allemagne (Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire), ch.-l. de district, sur un tributaire de la Murg, affluent de droite du Rhin; 6.300 hab. environ. Clouteries, produits chimiques, charbon. La ville fut fondée, en 1599, par les réfugiés protestants de l'évêché de Salzbourg. Église bizarre, formée de deux nefs disposées en équerre. Près de là, forges de Christophsthal.

FREUDENTHAL ou **BRUNTAL**, ville d'Autriche-Hongrie (Silésie), ch.-l. de district, cercle de Troppau, sur un sous-affluent de l'Oppa (bassin de l'Oder); 7.540 hab. Ch. de f. de Brunn à Troppau. Etoffes de lin, filatures de laine, produits chimiques. Ancienne résidence du grand maître de l'ordre Teutonique.

Freux.

FREUX (*freû*) n. m. Espèce de corbeau dont on a fait le type d'un sous-genre appelé *trypanocorax*, et qui comprend une vingtaine d'espèces réparties sur le globe.

— Encycl. Les *freux* sont des corneilles élancées, à long bec, à queue ronde, à face dégarnie de plumes (excepté chez les jeunes). L'espèce commune en Europe est le freux des moissons (*trypanocaraxx frugilegus*), grand oiseau à longue queue, qui atteint 50 centimètres de long et 1 mètre d'envergure; il est d'un noir brillant, à reflets pourpres. Commun dans les plaines de l'Europe et du nord de l'Asie, il arrive en France en hiver et séjourne par bandes dans les lieux cultivés, où il se rend utile en détruisant quantité d'insectes et autres animaux nuisibles.

Armes de Frévent.

FRÉVENT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 13 kil. de Saint-Pol, sur la Canche; 1.331 hab. Fonderies et clouteries, filatures de laine, brasseries et féculeries. Eglise des xve et xvie siècles. Ruines de l'abbaye de Cercamp.

FRÉVILLE DE LORME (Charles-Ernest de), érudit français, né et mort à Rouen (1811-1855). Archiviste paléographe, il collabora, avec Fauriel, à la publication du poème sur la *Croisade contre les albigeois*, fut désigné, en 1841, pour prendre part aux travaux préparatoires de la *Collection des lettres missives de Henri IV*, publia, en 1845, un mémoire sur l'*Histoire du commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* xvie *siècle*, ouvrage augmenté et imprimé après sa mort par les soins de Chéruel; puis, successivement, les *Tables de Bréquigny* ou *Tables chronologiques des pièces imprimées concernant l'histoire de France; Etudes sur l'histoire et l'organisation des grandes compagnies au* xive *siècle; Notice sur l'inventaire des biens meubles de Gabrielle d'Estrées; Tableau historique et chronologique des grands fiefs de la couronne; Divisions financières de la France avant 1789*; etc.

FRÉVOIR n. m. Vener. Syn. de frayoir.

FREY, fils de Njord et frère de Freyja, la déesse de l'Amour, l'un des dieux Vans, dans la mythologie scandinave. Il préside à l'hymen, à l'abondance, à la clarté du soleil et à tous les fruits de la terre.

FREY (Jean-Cécile), médecin et littérateur suisse, né à Kaiserstuhl (Argovie) vers 1580, mort de la peste à Paris en 1631. Professeur de philosophie au collège Montaigu, à Paris, il prit ensuite ses grades en médecine, et professa cette science, en 1622, au collège de Boncourt. Il est connu surtout par des productions bizarres sans valeur véritable, tel ce poème qu'il composa en l'honneur de la reine mère Marie de Médicis, et dont tous les mots commencent par la lettre M (1622). Les écrits de Frey ont été réunis et publiés en deux recueils (1645-1646).

FREY (Jean-Jacques), graveur suisse, né à Lucerne en 1681, mort à Rome en 1752. Ses premières gravures, d'après le Guide et l'Albane, *le Char de l'Aurore* et *l'Enlèvement d'Europe*, avaient un charme d'ensemble qui frappèrent les peintres contemporains. Ils lui confièrent la reproduction de leurs meilleurs tableaux. L'art de Frey possède une naïveté suave, une sérénité d'expression, qui rachètent amplement ce qu'elle a de défectueux dans la ligne. Son œuvre principale, dans cette seconde période de sa vie, est *la Sainte Famille* d'après Raphaël. Après, parurent successivement : *Saint Charles Borromée*, d'après Cortone; presque tous les tableaux connus de Charles Maratte : *la Mort de saint François, le Martyre de saint André*, etc., et plusieurs autres gravures fort répandues, d'après Guerchin et le Dominiquin, puis son chef-d'œuvre, cette belle et grande estampe, d'un travail si égal, si savant et si simple, qu'on trouve catalguée à la Bibliothèque nationale sous ce titre : *In conspectu angelorum psallam tibi*.

FREY (Emile), homme politique suisse, né à Arlesheim en 1838. Il se rendit aux Etats-Unis, où il prit part à la guerre de Sécession, dans l'armée du Nord. Après son retour en Suisse, il devint membre du conseil national (1872), qu'il présida de 1875 à 1876, fut le chef reconnu de la gauche et remplit, de 1882 à 1888, les fonctions de ministre plénipotentiaire à Washington. Nommé en 1890 membre du Conseil fédéral, il fut élu, en 1892, vice-président de la Confédération; en 1893, président, et donna en 1897 sa démission de membre du Conseil fédéral.

FREY (Henri-Nicolas), général français, né en 1847. Il entra en 1866 à Saint-Cyr, d'où il sortit, en 1868, dans l'infanterie de marine. Lieutenant-colonel en 1884, il dirigea, en 1885, la campagne dans le haut Sénégal et le haut Niger. Il mit en déroute une armée de Samory, et l'obligea à demander la paix. Puis il força Mahmadou-Lamine à se retirer dans la Gambie. Colonel en 1887, il dirigea, en 1890-1891, une campagne dans le Yen-Thé, et prit la position de Hu-Thué en 1891. Il fut promu général de brigade en 1893 et chargé, en 1900, du commandement d'une des brigades du corps expéditionnaire en Chine. Il a coopéré, en 1900, à la prise de Pékin. Ecrivain militaire distingué, on a de lui : *Campagne dans le Haut-Sénégal et dans le Haut-Niger* (1888); *Côte occidentale d'Afrique* (1890); *Pirates et rebelles au Tonkin* (1892); *l'Annamite, mère des langues* (1892); *Annamites et extrême-Occidentaux* (1894).

FRÉYALITE n. f. Silicate hydraté naturel de thorium, voisin de la thorite.

FREYBERG, ville d'Allemagne (Saxe). V. Freiberg.

FREYBURG. Géogr. V. Fribourg-sur-la-Unstrut.

FREYCINET (Louis-Henri de Saulses, baron de), contre-amiral français, né à Montélimar en 1777, mort à Rochefort en 1840. Entré dans la marine en 1794, il prit d'abord part à tous les combats livrés, en 1795, dans la Méditerranée, puis continua de naviguer jusqu'en 1800. Embarqué à cette date sur le « Géographe », il prit, ainsi que son frère Louis-Claude, une grande part aux travaux hydrographiques exécutés par l'expédition du capitaine Baudin, sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Nommé, en 1811, capitaine de frégate, il osa, avec son navire « Elisa », tenir tête à toute une division anglaise. En 1820, Freycinet fut nommé gouverneur de l'île Bourbon; puis, peu après, de la Guyane, et enfin de la Martinique. Il devint successivement contre-amiral en 1826, baron en 1828, major général de la marine à Toulon en 1830, et enfin préfet maritime à Rochefort, en 1834.

FREYCINET (Louis-Claude de Saulses de), navigateur et savant français, frère du précédent, né à Montélimar en 1779, mort à Freycinet, près de Loriol (Drôme), en 1842. Entré dans la marine en 1794, il assista, avec son frère, aux divers combats livrés dans la Méditerranée, en 1795, contre les escadres réunies d'Espagne et d'Angleterre. En 1800, il prit part à l'expédition des capitaines Baudin et Hamelin, sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Contraint de demander un congé par suite du délabrement de sa santé, il fut attaché au dépôt des cartes et plans de la marine et y rédigea les travaux hydrographiques de l'expédition Baudin. De 1817 à 1820, il dirigea l'important voyage de circumnavigation exécuté par l'« Uranie » et la « Coquille », et qui fut si fructueux pour la science. Malgré la perte de l'« Uranie » aux îles Malouines en 1820, de Freycinet put sauver tous les matériaux recueillis pendant les années précédentes, et rapporta en France de nombreuses et précieuses collections de mammifères, d'oiseaux, de poissons, d'insectes et de plantes, dont un grand nombre d'espèces étaient inconnues en Europe. De Freycinet fut nommé capitaine de vaisseau. Depuis 1821 jusqu'à la fin de sa vie, il se consacra presque exclusivement à la rédaction de son voyage, mais il ne parvint pas à achever complètement cette œuvre considérable intitulée : *Voyage autour du monde entrepris par ordre du roi* (1821-1844). On doit, en outre, à de Freycinet bon nombre de mémoires insérés, soit dans les « Annales maritimes », soit dans les recueils de l'Académie des sciences, dont il devint membre en 1825, et de la Société de géographie, dont il fut un des fondateurs. Son nom a été donné à une île de l'archipel Pomotou et à une portion de la côte sud de l'Australie.

FREYCINET (Charles-Louis de Saulses de), ingénieur et homme politique français, né à Foix (Ariège) en 1828, de la famille du précédent. Elève de l'Ecole polytechnique, il devint ingénieur des mines (1850), chef de l'exploitation du chemin de fer du Midi (1856), fut chargé de missions et se signala par de savants ouvrages. Préfet de Tarn-et-Garonne après la révolution du 4 septembre 1870, il fut nommé par le gouvernement de la Défense à Tours, délégué au ministère de la guerre près de Gambetta, et il contribua puissamment à organiser les armées de province. Rentré dans la vie privée après l'armistice (1871), il fut élu, en 1876, sénateur de la Seine et constamment réélu depuis. Doué de grandes facultés d'assimilation, d'une parole claire et souple, d'une grande finesse, il devint successivement ministre des travaux publics dans le cabinet Dufaure (1877-1879), dans le cabinet Waddington (1879), président du conseil et ministre des affaires étrangères (1879-1880), président du conseil et ministre des affaires étrangères (1882), ministre des affaires étrangères dans le cabinet Brisson (1885-1886), président du conseil et ministre des affaires étrangères (1886), ministre de la guerre dans les cabinets Floquet (1888), Tirard (1889), de Freycinet (1890-1892), Loubet (1892), Ribot (1892-1893), enfin ministre de la guerre dans le cabinet Dupuy (1898-1899). De tous les hommes politiques de la troisième République, il est celui qui a le plus fréquemment exercé le pouvoir. Il a élaboré le projet de loi qui porte son nom sur l'achèvement des réseaux de chemins de fer et des voies navigables, organisé les pays de protectorat, et fait au ministère de la guerre d'importantes réformes. Candidat à la présidence de la République en 1887, il échoua contre Carnot. Il fut nommé inspecteur général des mines de 1re classe, membre libre de l'Académie des sciences (1882), et membre de l'Académie française (1890). Outre des articles et de savants mémoires, il a publié, notamment : *Traité de mécanique rationnelle* (1858); *De l'analyse infinitésimale* (1860); *le Travail des femmes et des enfants dans les manufactures d'Angleterre* (1867); *Traité d'assainissement industriel* (1870); *Principes de l'assainissement des villes* (1878); *la Guerre en province pendant le siège de Paris* (1872); *Essai sur la philosophie des sciences* (1896).

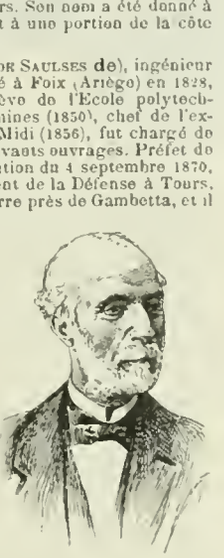

Freycinet.

FREYCINÉTIE (*fré-si-né-si* — de *Freycinet*. n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des pandanées.

— Encycl. L'aspect des *freycinéties* rappelle celui des *pandanus*. On en connaît une trentaine d'espèces, dont quelques-unes grimpantes, des régions chaudes de l'Asie et de l'Océanie. Quelques-unes sont cultivées dans les serres chaudes.

FREYCINÉTIÉ (*fré-si-né-sié*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la freycinétie.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *freycinétie*. — *Une* freycinétiée.

FREYELLA (*fré-i-èl*) n. f. Zool. Genre d'échinodermes stellérides, famille des brisingidés, comprenant des étoiles de mer discoïdes avec longs bras déliés chargés de pinnules en massue. (Les *freyella* habitent surtout les grands fonds de l'Océan; on peut en prendre comme type la *freyella dimorpha*, dont chaque bras mesure 10 centimètres de long. On en connaît une vingtaine d'espèces.)

FREYJA, déesse du Panthéon scandinave. Fille de Njord, sœur de Frey, Freyja est la déesse de l'amour. Freyja possède un collier merveilleux, comme la ceinture d'Aphrodite. Elle a épousé Oder, et leur fille Hnoss est le résumé de toutes les beautés; mais Oder a quitté sa femme pour voyager dans des contrées très éloignées, et, depuis ce temps, Freyja pleure sans cesse, non pas sans intermède cependant, car il semble bien qu'elle a reporté une partie au moins de son grand amour sur Ottar, le fils d'un héros norse. C'est qu'elle est le symbole de l'amour violent et agité, comme Frigg l'est de l'amour calme et conjugal. Après leur mort, les femmes et les amants fidèles étaient recueillis dans le palais de Freyja.

FREYLINIE (*fré, ni*) n. f. Genre de scrofulariacées chélonées, comprenant de petits arbrisseaux à feuilles luisantes. (On en connaît deux espèces, de l'Afrique australe.)

FREYLINGHAUSEN Jean-Anastase, théologien protestant allemand, né à Gandersheim en 1670, mort à Halle en 1739. Etant, à Erfort, le disciple de Francke, il le suivit à Halle en 1691, et devint son gendre et son successeur. Il représenta à son tour la tendance piétiste. Il se fit remarquer dans l'instruction homilétique et catéchétique. On cite de lui : *Grundlegung der Theologie* (1703). Il a publié des cantiques qui ont eu quelque influence sur le progrès du chant religieux en Allemagne.

FREYRE Manoël, général espagnol, né à Osuna (Andalousie) en 1765, mort en 1834. Il fit les campagnes de la Révolution contre la France, devint colonel en 1808. A Talavera, il couvrit avec un seul régiment la retraite de l'armée espagnole (1809). Il se distingua également à Ocana, fit preuve d'une grande intrépidité à l'attaque des hauteurs d'Irun, en 1813, remplaça Castaños comme général en chef et montra une valeur peu commune à la bataille de Toulouse. Chargé, en 1820, de réprimer le mouvement insurrectionnel de l'île de Léon, il fit tous ses efforts pour épargner le sang espagnol. Une prompte disgrâce fut le prix de sa modération. Il rentra, dès lors, dans la vie privée.

FREYSSENET, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 10 kil. de Privas, dans le massif du Coiron, près du *cratère de Freyssenet*, le plus considérable du soulèvement : 210 hab. Eglise du xe siècle. Fontaine intermittente de Boulègue.

FREYTAG (Jean-David), général français, né à Strasbourg en 1765, mort à Paris en 1832. Sa vie fut extraordinairement aventureuse. Entré au service en 1780, il était capitaine en 1792, quand il fut envoyé en garnison à la Guyane. Pendant un voyage au Brésil, il fut fait prisonnier par une croisière anglaise et envoyé au Cap, d'où il s'évada; repris de nouveau, il s'évada encore et retourna à la Guyane, où il fut chargé, comme commandant de Sinnamari, de la garde des déportés de Fructidor. Disgracié et exilé au moment par le gouverneur, pour avoir traité avec trop d'indulgence ses prisonniers, il put enfin rentrer en France en 1799. Sous l'Empire, il fit toutes les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, et, comme colonel, la campagne de Russie. Retiré du service en 1815, il écrivit des *Mémoires*, publiés en 1824. Il y raconte les péripéties fort romanesques de sa vie, et leur dernière partie, la plus intéressante pour nous, est un récit qui paraît fort exact et fidèle dans sa simplicité de la retraite de Russie, à laquelle il avait assisté.

FREYTAG (Georges-Guillaume-Frédéric), orientaliste allemand, né à Lunebourg en 1788, mort à Bonn en 1861. Il se rendit à Paris en 1815 avec les armées alliées, en qualité d'aumônier militaire. Là, il gagna l'amitié de Silvestre de Sacy et poursuivit, sous sa direction, l'étude de l'arabe, du persan et du turc. En 1819, il fut nommé professeur de langues orientales à l'université de Bonn. Son œuvre capitale est son grand dictionnaire arabe : *Lexicon arabico-latinum* (1830-1837), dont il a publié un abrégé en 1837. On lui doit des grammaires et chrestomathies des langues arabe et hébraïque, et des éditions de plusieurs textes arabes, en particulier des fables de Lokman (1823).

FREYTAG (Gustave), écrivain et auteur dramatique allemand, né à Kreuzbourg, en Silésie, en 1816, mort à Wiesbaden en 1895. Il fonda à Leipzig, en compagnie de Julien Schmidt, *le Messager de la Frontière* (« Grenzboten »), qu'il dirigea jusqu'en 1861 et de 1867 à 1870. Depuis, il fit partie du Reichstag. Il collabora également à la revue hebdomadaire « Im deutschen Reich ». Après Sedan, Freytag demanda aux troupes allemandes, dans un écrit demeuré célèbre, de ne pas abuser de la victoire. Son roman intitulé : *Doit et Avoir* (1855) est la peinture du peuple allemand, du commerçant laborieux dont le caractère s'oppose à celui du noble ruiné par l'usure du juif. Parmi ses ouvrages, citons encore : *le Voyage de noces*, comédie (1844); *le Savant* (1844); *Valentine* (1847); *les Journalistes* (1854); *Tableaux du passé allemand* (1859-1862); *le Manuscrit perdu*, roman (1864), qui servirent de base à une série de huit romans parus depuis 1870 : *les Ancêtres*, histoire dramatique d'une famille allemande à travers les âges. En 1887, il publia ses *Souvenirs de ma vie*. Esprit complexe, d'une grande étendue, Freytag est avant tout un évocateur, un sentimental et un mélancolique.

Freytag.

FRÈZE n. f. Redoublement d'appétit que l'on remarque chez les vers à soie, après chaque mue.

FRÉZIER (Amédée-François), ingénieur et navigateur français, né à Chambéry en 1682, mort à Brest en 1773. Il a dirigé les travaux d'agrandissement des fortifications de Saint-Malo. Il fut envoyé par le gouvernement dans différentes colonies françaises, notamment à Saint-Domingue, qu'il réussit à mettre en état de défense. En 1739, Frézier fut nommé directeur des fortifications de la Bretagne, où il exécuta nombre d'ouvrages pour la défense de cette contrée. On lui doit plusieurs écrits de valeur, parmi lesquels : *Eléments de stéréotomie à l'usage de l'architecture pour la coupe des pierres; Dissertation historique et critique sur les différents ordres d'architecture*; etc.

FRÉZIÈRE (de *Frézier*, n. pr.) n. f. Genre de ternstrémiacées, comprenant des arbres ou arbustes à feuilles coriaces, glabres, à fleurs axillaires. (On en connaît une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique centrale.)

FRÉZIÉRÉES n. f. pl. Tribu de ternstrémiacées ayant pour type le genre *frézière*. — *Une* frézierée.

FRÉZONNAGE (*zo-naj*) n. m. Epaillage des draps, à l'aide d'un procédé chimique inventé par Frezon.

FREZZA (Gian Girolamo), graveur italien, né en 1659, mort en 1730. Il fut très habile au burin et à l'eau-forte. On cite de lui : *la Vierge assise sous un arbre*, d'après Louis Carrache; *la Descente du Saint-Esprit*, d'après le Guide; *le Repos en Egypte*, d'après le Corrège; etc.

FREZZI (Frédéric), poète italien, né à Foligno vers le milieu du xive siècle, mort à Constance en 1416. Il fut

[illegible] les dominicains et évêque de Foligno [illegible] sous ce titre : il *Quattrocento del decur-* [illegible] 1481, un poème remarquable, quoique [illegible] l'auteur s'est attaché à imiter le style [illegible] Dante. Ce poème a été réimprimé en [illegible] avec des notes et observations d'Artegiani.

FREZZOLINI (Adelaïde Emmina Gertrude), cantatrice [illegible] née à Orvieto en 1818, morte à Paris en 1881. Elle [illegible] en 1838 à Florence, dans *Beatrice di Tenda*, de Bellini, se produisit ensuite dans toute l'Italie. C'est elle qui créa à Milan, i *Lombardi* de Verdi et *il Proscritto* de Nicolai. Elle chanta ensuite à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Londres, à Madrid et à Paris, où elle joua dans *Don Giovanni*, *Lucia*, *Rigoletto*, i *Puritani*, *il Trovatore*. Après un voyage en Amérique, la Frezzolini reparut à Paris, puis, vers 1866, quitta définitivement la scène.

FRIABILITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est friable. *La* FRIABILITÉ *de certaines pierres.*

— En T. de pathol. État morbide des os, du foie, des tissus qui ont perdu leur cohésion et se laissent facilement écraser.

FRIABLE (du lat. *friabilis*, même sens) adj. Qui peut aisément être réduit en poudre : *Terre* FRIABLE.

FRIAND (*fri-an*, ANDE (pour *friant*) adj. partic. de *frire*; proprem. « qui grille d'impatience ») adj. Qui aime les friandises, les petits mets légers et délicats : *Les petites filles sont plus* FRIANDES *que gourmandes.* (Mme Monmarson.) ‖ *Friand de*, Gourmand de, plein d'un appétit sensuel pour : *Être* FRIAND DE *vins fins.* — Fig. Amoureux de, porté à : *L'esprit de l'homme est* FRIAND DE *mensonges.*

— Par ext. Léger et délicat, en parlant des mets : *Un morceau* FRIAND. ‖ Fig. Appétissant, délectable, propre à inspirer le désir.

— Substantiv. Personne friande : *Le gourmand finit par être satisfait, le* FRIAND *ne l'est jamais.* ‖ *Friand de la lame*, n. et adj. Homme qui aime à se battre en duel.

FRIANDEMENT adv. D'une manière friande.

FRIANDISE (rad. *friand*) n. f. Goût pour la chère fine et délicate : *La gourmandise gît dans la quantité, la* FRIANDISE *dans la qualité.* (Mme Monmarson.) ‖ Fig. *Leur* FRIANDISE *de louanges.* (Mol.)

— Par ext. Chose légère et délicate à manger : *Ne promettez jamais aux enfants pour récompense des ajustements ou des* FRIANDISES. (Fén.)

— Fam. Plaisir voluptueux : *Aimer la* FRIANDISE.

FRIANT (le comte Louis), général français, né à Morlancourt (Somme) en 1758, mort en 1829. Parti en 1793, à la tête d'un bataillon de volontaires parisiens, il était général de brigade en 1794, combattit en Allemagne et en Italie, passa en Égypte avec Desaix, reçut le grade de général de division, eut le commandement des troupes de la haute Égypte, et ne rentra en France qu'avec les derniers débris de l'armée. A Austerlitz, à Iéna, à Eckmühl, il montra la plus grande intrépidité. C'est lui qui enleva la fameuse tour carrée à Wagram, et, dans la journée de la Moskowa, s'empara de Seminskoï. Blessé grièvement, il ne put rentrer en ligne qu'à la bataille de Dresde (1813). Nommé pendant les Cent-Jours membre de la Chambre des pairs, il commanda une division de la garde à Waterloo. Il fut mis à la retraite en 1815.

FRIANT (Emile), peintre français, né à Dieuze (Meurthe) en 1863. Il se rendit à Paris, où il entra à l'École des beaux-arts, dans l'atelier de Cabanel et débuta au Salon de 1882 par *l'Enfant prodigue* et *l'Atelier*. En 1883, il donna le tableau *Un peu de repos*, et, la même année, il remportait le second grand prix de Rome. En 1884, il exposait un charmant intérieur intitulé *Coin d'atelier* et, l'année suivante, un *Portrait de femme*, très délicatement peint. Il peignit ensuite quelques portraits et donna, en 1888, les *Canotiers de la Meurthe*. Mais le tableau qui fit surtout sa réputation fut *la Toussaint* (1889, prix du Salon), placé au musée du Luxembourg. Depuis lors, il a donné : *Jours heureux*, *le Pain*, *Ombres portées*, *les Souvenirs*, *le Pauvre*, etc., et quelques portraits. En 1898, il exposait une grande toile qui vaut peut-être celle du Luxembourg, *Desdemona*. Ces scènes de tristesse (nous sommes dans un cimetière au bord d'une fosse) sont rendues par Friant avec une grande justesse de détail et d'observation.

FRIBOURG (*bour*) n. m. Hortic. Variété de poire d'hiver.

FRIBOURG, ville de Suisse, ch.-l. du *canton de Fribourg*, à 27 kilom. de Berne, sur la Sarine, sous-affluent gauche du Rhin par l'Aar; 13.000 hab., en très grande majorité de langue française. Université catholique, fondée en 1889. Ponts suspendus, dont l'un sur la Sarine. Cathédrale des XIIe-XVIe siècles; hôtel de ville du XVIe siècle. Barrage de la Sarine, avec chute de 12 mètres, développant une force importante montée aux usines du plateau par des courroies de transmission, en amont du barrage, la rivière roule en un lac étroit de 3.500 mètres de long, [illegible] « les Perolles ».

FRIBOURG (CANTON DE), l'un des 22 cantons de la Suisse, sur [illegible] kil. carrés; pop. : 121.000 hab., dont les deux tiers de langue française et les quatre cinquièmes catholiques. Pays [illegible] le : au S., la Gruyère, région alpestre, sans montagne, atteignant 2.[illegible] mètres à l'O. et au N., des collines et des plaines. Toutes les eaux vont au Rhin par la Sarine, affluent de l'Aar, et par la Broye, tributaire des lacs de Morat et de Neuchâtel, sauf quelques centaines d'hectares inclinés vers le lac de Genève. Climat relativement doux. Un peu de vignes, magnifiques pâturages, belles vaches, célèbre fromage de Gruyère. — Ch.-l., *Fribourg*.

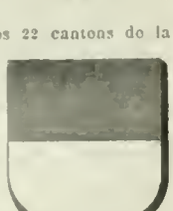

Armes du canton de Fribourg.

FRIBOURG-EN-BRISGAU, en allem. **Freiburg**, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), ancienne capitale du *Brisgau*, ch.-l. de cercle, au pied occidental des monts de la Forêt-Noire, sur la Dreisam, sous-affluent du Rhin par l'Elz, à l'entrée de la route de montagne qui, par le val d'Enfer, réunit les deux vallées du Rhin et du Danube. 53.000 hab. Université datant de 1451, avec bibliothèque. Industries diverses, papeteries, usines mues par la Dreisam. La cathédrale, ogivale, en grès rose, fut bâtie du XIIe au XVIe siècle, mais sur un plan unique, avec haute et élégante flèche ajourée. Du haut du Schlossberg (455 m.), vue charmante sur la vallée du Rhin, jusqu'aux Vosges.

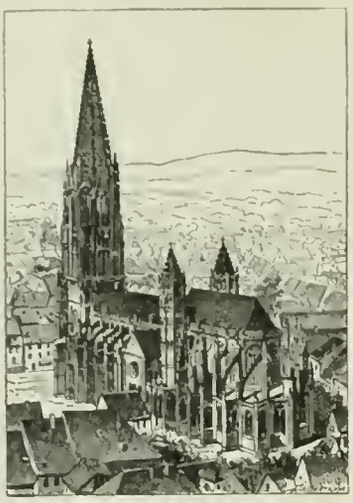

Cathédrale de Fribourg-en-Brisgau.

Fribourg (BATAILLE DE), bataille de la guerre de Trente ans, livrée au général autrichien Mercy par Condé et Turenne, pour la possession de la ville de Fribourg-en-Brisgau. Les opérations durèrent trois jours (du 3 au 5 août 1644) et furent particulièrement meurtrières. C'est au cours de ces « journées » que Condé, d'après une légende souvent répétée, aurait jeté son bâton de maréchal dans les retranchements ennemis, et se serait ensuite précipité avec ses soldats pour le reprendre.

FRIBOURG-EN-SILÉSIE, ville d'Allemagne (prov. de Silésie [régence de Breslau]), sur le Polsnitz, affluent de la Woistritz; 8.991 hab. Produits chimiques, tanneries.

FRIBOURG-SUR-LA-UNSTRUT ou **FREYBURG**, ville d'Allemagne (Saxe prussienne [régence de Merseburg]), sur l'*Unstrut*; 3.256 hab. Vignobles. Fabriques de toiles et lainages. Vieux château du XIe siècle. Le 21 octobre 1813, combat entre les Prussiens sous les ordres de York et le corps d'armée du maréchal Bertrand.

FRIBOURG-SUR-L'ELBE, ville d'Allemagne (Hanovre [présid. de Stade]), sur l'estuaire de l'*Elbe*; 2.278 hab. Port de pêche et de cabotage.

FRICADELLE (*dèl'*) n. f. Nom donné à des boulettes de hachis frites à la casserole.

FRICANDEAU (*do* — orig. inconn.) n. m. Morceau de viande ou de poisson lardé, qui se sert comme entrée de table : *Un* FRICANDEAU *ou jus, à l'oseille. Un* FRICANDEAU *de veau, d'esturgeon.*

— ENCYCL. Art culin. *Fricandeau de veau.* Garnir le fond d'une braisière d'une bande de lard, d'un morceau de beurre, de quelques lames de carottes et d'un ou deux oignons en rondelles; poser la tranche de noix de veau sur cette litière; saler très peu, à cause du lard), poivrer et fermer bien la braisière, afin que la buée ne sorte pas; c'est cette buée qui blanchit le veau, fait tomber le suc des légumes, forme sauce. Arroser de temps en temps avec du vin blanc et du bouillon. Après une heure et demie environ de cuisson (selon le poids de la pièce), on enlève le veau, on passe la sauce; puis on remet le veau dans la braisière avec un morceau de beurre, et on le laisse dorer un peu sec.

FRICASSÉE (*ka-sé* — subst. verb. de *fricasser*) n. f. Autref. Repas sans cérémonie.

— Art culin. Viande fricassée : FRICASSÉE *de poulet.*

— Fig. et fam. Mélange confus de choses diverses : *Toute cette* FRICASSÉE *que je barbouille ici n'est qu'un registre des essais de ma vie.* (Montaigne.) ‖ Destruction soudaine et désordonnée : *Une* FRICASSÉE *épouvantable de toutes sortes de gibiers.* (Mme de Sév.)

— Par plaisant. Raclée.

— Arg. et pop. *Fricassée de museaux*, Embrassades.

— Chorégr. Ancienne danse à figures irrégulières.

— Milit. Ancienne batterie de tambour qui servait à rassembler les hommes.

— Pêch. Nom que les pêcheurs du littoral océanique donnent communément aux usines où l'on prépare les sardines pour les conserver. ‖ Ils appellent souvent aussi ces établissements FRITURES.

— ENCYCL. Art culin. *Fricassée de poulet.* Choisir un poulet jeune, le dépecer, mettre à dégorger dans l'eau froide pendant un quart d'heure, puis égoutter sur un linge. On place dans une casserole, sur un bon morceau de beurre, les morceaux du poulet, du sel, du poivre; et l'on fait partir à feu vif, en retournant souvent les morceaux, afin qu'ils se dorent également. Les morceaux dressés, on met dans la casserole du beurre et un peu de bouillon. On hache finement du persil, des échalotes, des champignons, qu'on ajoute au bouillon; on poivre; on presse le jus d'un citron; cette sauce est alors versée sur le poulet.

FRICASSER (*ka-sé* — orig. inconn.) v. a. Accommoder dans une sauce des mets naturellement divisés ou préalablement coupés par morceaux : FRICASSER *un poulet, des haricots verts.* ‖ Absolum. Faire la cuisine : *On* FRICASSE, *on se rue en cuisine.* (La Font.)

— Fam. Dissiper follement : FRICASSER *tout son bien.*

— Ironiq. *On t'en fricasse*, Ce n'est pas pour toi.

FRICASSEUR (*ka-seur'*), EUSE n. Celui, celle qui prépare des fricassées : *Un habile* FRICASSEUR *de poulets.* Se prend souvent en mauv. part dans le sens de mauvais cuisinier ou de gargotier.)

— Fig. et fam. Personne qui dépense en plaisirs son argent ou celui de sa famille : *Un* FRICASSEUR *d'héritages.*

FRICATIF, IVE du lat. *fricare*, supin *fricatum*, frotter, adj. Gramm. Se dit des consonnes dont l'articulation peut être prolongée par une sorte de frottement de l'air contre les lèvres et les dents. On les appelle aussi *continues* et *spirantes*, par opposition aux *momentanées* ou *explosives*. Ce sont, en français, *f*, *v*, *s*, *ç*, *z*, *ch* et *j*.)

FRIC FRAC, onomatopée pour exprimer le bruit d'une chose qui se déchire : *Il a déchiré son habit,* FRIC FRAC.

— Substantiv. : *Il n'y a ni* FRIC *ni* FRAC, Il n'y a rien qui tienne. ‖ *Ne trouver ni fric ni frac*, Ne rien trouver à manger.

FRICHE (orig. inconn.) n. f. Terrain que l'on ne cultive pas ou plus, mais qui pourrait être cultivé : *Terres en* FRICHE.

— Fig. État de ce qui est négligé, dépourvu de culture intellectuelle : *Il y a beaucoup plus d'esprits que de terres en* FRICHE. (La Bruy.)

— Emplacement où se tiennent les foires et les fêtes publiques.

— Nom donné, dans les campagnes, à une mauvaise herbe, le *chiendent*, dont les racines pénétrantes sont très difficiles à extraire du sol.

— ENCYCL. Les terres abandonnées à elles-mêmes se fertilisent spontanément, en ce sens que la quantité d'azote qu'elles enferment augmente d'une manière sensible. Le sol est peuplé, en effet, d'une infinité de bactéries, qui puisent dans l'air l'azote dont elles ont besoin et l'incorporent à la terre, en le rendant utilisable aux plantes supérieures. Cet enrichissement spontané des *friches* explique leur fréquence dans les pays de médiocre fertilité. Par exemple, dans le Morvan, le Forez, l'Auvergne, les Vosges, la Bretagne, toutes régions granitiques et accidentées, les coteaux sableux et secs sont excessivement pauvres, et on y applique, dans la plupart des cas, un système de culture semi-pastorale : après qu'on leur a fait produire quelques récoltes de seigle, de sarrasin, d'avoine ou de pomme de terre, on les laisse en friche plusieurs années. Ils se couvrent, pendant cette période, d'une végétation de plantes indigènes et servent de parcours au bétail. En même temps, ils s'améliorent. De nouveau il est enfin possible de les mettre en culture, et le cycle recommence.

Ce système de culture, très primitif et de faible production, tend à disparaître, soit qu'on ait boisé ces terres pauvres, soit qu'on les ait enrichies par l'apport de phosphates de chaux.

FRICHTI (*frich'-ti*) n. m. Fricot, dans l'argot des troupiers :

> Avec ça, prévoyant comme trois majordomes,
> Prodiguant au *frichti* ses soins intelligents.
> Paul DÉROULÈDE.

— Supplément au repas, régal ou bombance. ‖ *Un riche frichti*, Un plat qui plaît.

FRICKARD ou **FRICKES** (Thüring), chroniqueur suisse, né et mort à Brugg, canton d'Argovie (1429-1520). Il succéda à son père dans la fonction de greffier de Berne en 1469. Ses concitoyens le chargèrent de missions diplomatiques importantes. Après des négociations en cour de Rome, relatives à des questions religieuses, il prit part à des négociations entre Berne et Charles le Téméraire en 1474, et, après la bataille de Morat en 1476, à la paix conclue à Fribourg entre la Savoie et la Confédération. Mais les Bernois se montrèrent ingrats vis-à-vis de Frickard. Le vaillant greffier fut mis à la retraite en 1512 comme « incapable pour cause de vieillesse ».

FRICKTHAL, petit pays de la Suisse (cant. d'Argovie), sur la rive gauche du Rhin, qui le sépare du grand-duché de Bade (Allemagne), autour du bourg de *Frick* (d'où son nom : *Val de Frick*). Possession autrichienne jusqu'en 1801.

FRICOT (*ko* — orig. inconn.; même rad. que *fricasser*) n. m. Pop. Ragoût de viande fricassée ou autre; mets en général.

FRICOTAGE (*taj'*) n. m. Arg. milit. Action de fricoter; son résultat.

FRICOTER (rad. *fricot*) v. n. Fam. Faire bonne chère : *Passer son temps à* FRICOTER. ‖ Accommoder des viandes en ragoût : *Homme expert dans l'art de* FRICOTER. ‖ Réaliser des bénéfices illicites.

— En T. d'arg. milit., Solliciter ou occuper un emploi, qui exempte du service ordinaire.

— v. a. Accommoder en ragoût : FRICOTER *un lapin.* ‖ Dépenser en plaisirs : FRICOTER *joyeusement sa fortune.*

FRICOTEUR, EUSE (rad. *fricoter*) n. Celui, celle qui aime à faire bombance : *Un grand* FRICOTEUR *qui ne songe qu'à la bonne chère.*

— Fam. Celui qui se procure des bénéfices illicites dans les affaires.

— Celui qui arrange, qui accommode certaines choses : *Un* FRICOTEUR *littéraire.*

— Arg. milit. Autref., Maraudeur. ‖ Soldat qui cherche par tous les moyens à se soustraire au service. ‖ Débrouillard.

FRICOTIER (*ti-é* — rad. *fricoter*) n. m. Nom ancien des traiteurs et restaurateurs : *Des boutiques de* FRICOTIERS.

FRICTION (*ksi-on* — du lat. *frictio*) n. f. Méd. Frottement que l'on opère sur quelque partie du corps, à sec ou autrement : FRICTION *sèche, humide. Des* FRICTIONS *fortes et longtemps continuées activent les sécrétions.* ‖ Par anal. Chez les coiffeurs, Nettoyage de la tête avec une eau aromatique.

— Pharm. Liniment préparé pour faire des frictions.

— ENCYCL. Méd. Les anciens médecins faisaient un fréquent usage des *frictions*. Celse, qui prétend être l'inventeur de cette pratique, l'introduisit à Rome, où on la poussa souvent jusqu'à l'abus. Les athlètes se frictionnaient le corps pour être plus agiles, et les vieillards pour se donner des forces. Les frictions, en effet, assouplissent les membres, régularisent les fonctions de la peau, activent la circulation. Elles facilitent la réaction après le bain, la douche ou la lotion froide. Elles sont utiles dans la neurasthénie et dans tous les cas de dépression nerveuse. Elles aident à prévenir ou à réduire le gonflement des tissus mous, à la suite des contusions, des luxations, des fractures. L'usage des frictions sur le corps des nouveau-nés est très ancien. La friction suffit souvent, en cas de mort apparente par asphyxie, ou de syncope, pour rétablir la respiration et la circulation. Pendant le travail de l'enfantement, les frictions sur le ventre provoquent les contractions de la matrice. Dans les cas d'atrophie partielle ou générale, les frictions sont d'une utilité reconnue. On s'en sert encore pour opérer des révulsions dans les cas de congestion.

Les frictions sont *sèches* ou *humides*. Les premières se font avec les mains, une brosse, de la flanelle, un gant ou une lanière de crin. Les secondes se pratiquent avec des liniments, des huiles, des préparations alcooliques, des onguents, etc.

— Art vétér. On appelle *friction*, un traitement très employé et qui consiste à mouiller, cirdre ou lubrifier la région du corps que l'on veut traiter, au moyen d'un topique

liquide ou gras, mais non caustique, et à faire suivre cette application de vigoureux frottements, pour bien faire pénétrer ledit topique au fond des poils, en complétant cet effet d'un véritable massage. On frictionne ainsi les parties douloureuses, celles qui sont le siège d'une boiterie, celles où l'on veut faire revenir la vitalité, activer la circulation ou réveiller la sensibilité.

Les frictions d'eau-de-vie camphrée, d'essence de térébenthine, d'onguent populeum ou d'onguent vésicatoire, sont très employées en médecine vétérinaire.

FRICTIONNER (*ksi-o-né*) v. a. Faire une ou des frictions sur : FRICTIONNER *un malade, un bras, la tête.*

FRICTOMÈTRE (de *friction*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Appareil servant à mesurer, par comparaison dans le frottement, la valeur lubrifiante des huiles et des graisses.

FRICZ (Joseph-Vaclav), littérateur tchèque, né et mort à Prague (1829-1889). Il prit part à la révolution de 1848, et fut exilé. Il se rendit à Paris et y publia, en 1867, avec Louis Leger, *la Bohême historique, pittoresque et littéraire*. En 1866, son pamphlet, *les Pleurs de la couronne de Bohême*, eut un grand retentissement. Après avoir vécu à Berlin et à Agram, il put rentrer à Prague en 1879. Il a laissé des tragédies (*le Jugement de Libuse, Mazeppa, la Chute d'Asen*), des *Mémoires* et des *Poésies* d'inspiration romantique. — Son frère, ANTOINE-JEAN **Fricz**, né à Prague en 1832, devint, en 1880, professeur à l'université tchèque de Prague. Il a écrit *les Oiseaux d'Europe* (1832), *la Faune des terrains crétacés*, etc.

FRIDA (Emilo BOHUSLAW), poète et écrivain tchèque, connu sous le pseudonyme de **Jaroslaw Vrchlicky**, né à Laun (Bohême) en 1853. Il a traduit en langue tchèque des œuvres de Victor Hugo, de Leconte de Lisle, de Leopardi, de Dante, et il a publié une anthologie des poètes français contemporains. On lui doit, en outre des poésies lyriques : *Des profondeurs* (1875); *Rêves de bonheur; Symphonies; l'Esprit et le Monde* (1878); *Eglogues et chants; Ce qui donne la vie* (1882); *Sphinx* (1883); des poèmes : *Mythes* (1878), recueil de légendes nationales et étrangères; *Poésies épiques; Vittoria Colonna; Twardowski*. Il s'est également essayé au théâtre avec *Julien l'Apostat; Drahomire; la Mort d'Ulysse*, et *Dans le tonneau de Diogène*, comédie.

FRIDERICIA (Jules-Albert), historien danois, né à Copenhague en 1849. Il s'est livré à de patientes recherches dans les archives du Danemark et de différents pays et en a tiré de savants ouvrages : *Histoire de la politique étrangère du Danemark* (1876-1882); *Oppression et affranchissement de la classe rurale en Danemark* (1888); *Frédérik III et l'Etablissement de l'aristocratie* (1887); *la Population de Copenhague au* XVII*e siècle* (1890); *la Situation agraire du Danemark au* XVII*e siècle* (1890); etc.

FRIDÉRICIE (*si*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des bignoniacées, comprenant deux espèces qui croissent au Brésil.

FRIDOLIN (saint), surnommé **l'Apôtre de l'Allemanie.** Ce personnage est cité pour la première fois dans une biographie du X*e* siècle, *Vita S. Fridolini confessoris*, rédigée par un nommé Bolther. Mais ce texte, publié en 1843, est si obscur qu'on ne peut découvrir que très approximativement l'époque à laquelle a vécu Fridolin. Aussi certains auteurs mettent son existence en doute. D'autres voient en lui un de ces apôtres irlandais qui vinrent, du VI*e* au VII*e* siècle, évangéliser la Gaule. Il se serait établi d'abord à Poitiers, puis en Lorraine, et finalement en Allemagne, sur les bords du Rhin. — Fête le 6 mars.

FRIDZERI (Alexandre-Marie-Antoine FRIXER, dit), musicien italien, né à Vérone en 1741, mort à Anvers en 1819. Il était aveugle. Il se rendit à Paris, et fit représenter, à la Comédie-Italienne, deux petits opéras-comiques en un acte : *les Deux miliciens* (1772), et *les Souliers mordorés* (1776). En 1785, il donna un ouvrage plus important, *Lucette*, qui fut assez mal accueilli. Il était excellent violoniste, mandoliniste et organiste.

FRIEDBERG, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de la Haute-Bavière]), séparée d'Augsbourg par l'Ober-Ach, affluent du Danube; 2.679 hab. Ch.-l. de district.

FRIEDBERG (Emile-Albert DE), jurisconsulte et canoniste allemand, né à Konitz (Prusse) en 1837. Agrégé à l'université de Berlin en 1862, il devint professeur de droit ecclésiastique à Fribourg-en-Brisgau (1868) et l'année suivante à Leipzig. En 1871, il obtint la noblesse personnelle, et, en 1881, le titre de « conseiller secret de cour ». Parmi ses principaux ouvrages on peut citer : *Traité de droit ecclésiastique catholique et protestant* (1879) et de savantes éditions du *Corpus juris canonici* (1879-1881), et des *Quinque compilationes antiquæ* (1882).

FRIEDBERG-IN-DER-WETTERAU, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [Hesse-Supér.]), sur un affluent de la Wetter, tributaire du Mein; 5.313 hab. Ch.-l. de cercle. Ville, avec de vieilles murailles, une haute tour ronde, un vieux château, deux églises gothiques.

Friedel.

FRIEDEBERG-IN-DER-NEUMARK, ville d'Allemagne (Prusse-Orient. [prov. de Brandebourg]), présidence de Francfort-sur-l'Oder; 6.131 hab.

FRIEDEK, ville d'Austro-Hongrie (Silésie [cercle de Teschen]), sur l'Ostrawitza, affluent de l'Oder, près de la frontière de Moravie; 7.371 hab. Ch.-l. de district.

FRIEDEL (Charles), chimiste et minéralogiste français, né à Strasbourg en 1832, mort à Paris en 1899. Il obtint, en 1876, la chaire de minéralogie à la faculté des sciences de Paris, et, en 1884, celle de chimie organique. Il était, en même temps, conservateur des collections minéralogiques à l'Ecole nationale des mines. En 1878, il devint membre de l'Académie des sciences. Ses travaux scientifiques, qui sont fort nombreux, peuvent être rangés sous cinq titres : *Recherches de minéralogie et de cristallographie; Etudes sur les acétones et les aldéhydes; Travaux relatifs aux acides organiques et à quelques questions spéciales de statique moléculaire; Etude du rôle chimique et des combinaisons du silicium et du titane, établissant la quadrivalence de ces éléments et leur analogie chimique avec le carbone;* enfin, *Méthode générale de synthèse organique, ayant pour base une réaction singulière*, dont la découverte lui appartient, celle *du chlorure d'aluminium et de quelques autres chlorures sur les hydrocarbures*. Friedel a eu pour collaborateurs principaux, dans l'accomplissement de cette œuvre importante : Silva, Ladenburg, Crafts, J. Guérin et Sarazin. Il a prêté son concours à Wurtz dans divers travaux, et s'est fait l'apôtre de l'illustre maître. Son *Cours de chimie organique* de la faculté des sciences a été publié en deux parties : *Série grasse* et *Série aromatique* (1886-1887), sous ses auspices, par les élèves de la faculté des sciences.

FRIEDÉLITE (de *Friedel*, n. pr.) n. f. Chloro-silicate hydraté naturel de manganèse, translucide et de couleur carmin foncé.

FRIEDENAU, faubourg de Berlin (régence de Potsdam); 4.211 hab.

FRIEDEWALD, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau], présidence de Cassel; 1.049 hab. Ruines d'un château fort. Traité entre Maurice de Saxe, Philippe de Hesse et le roi de France Henri II contre l'empereur Charles-Quint (oct. 1551).

FRIEDLÆNDER (Louis), philologue allemand, né à Kœnigsberg en 1821. Il fut professeur de philologie et d'archéologie à l'université de sa ville natale. Outre des éditions, on lui doit de curieux travaux sur Homère : *la Critique d'Homère depuis Wolf jusqu'à Gœthe* (1853); *Analecta homerica* (1859), etc.; *le Sentiment de l'art chez les Romains de l'empire* (1852), et un ouvrage très estimé qui a fait sa réputation : *Tableaux des mœurs romaines depuis Auguste jusque sous les Antonins* (1862-1864), traduits en français par Vogel (1865-1874); *Commentaire et traduction du Festin de Trimalcion*, de Pétrone (1891).

FRIEDLAND, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Jung-Buzlau]), sur la Wittish, sous-affluent de l'Oder par la Neisse; 5.280 hab. Ch.-l. de district. Au S.-O. de la ville, château fort du XIII*e* siècle, qui a donné son nom à Wallenstein, duc de *Friedland*.

FRIEDLAND, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle de Neutitschein], sur l'Ostrawitza, affluent de l'Oder; 2.709 hab. Hauts fourneaux.

FRIEDLAND, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Strelitz [cercle de Stargard]); 5.640 hab. Fabrique de draps; fonderie. Cathédrale gothique.

FRIEDLAND ou **FRIEDLAND-AN-DER-ALLE**, ville d'Allemagne (Prusse [Prusse-Orient.]), sur l'Alle, affl. de la Pregel; 3.185 hab. Ch.-l. de district. — Victoire des Français sur les Russes.

Friedland (LA BATAILLE DE). Après sa sanglante défaite à Heilsberg, le généralissime russe Bennigsen se hâta de se replier vers le Nord pour couvrir Kœnigsberg, et arriva, le 13 juin 1807, à Friedland. Cette ville est située au fond d'un petit coude de l'Alle, dont l'ouverture donne sur la plaine de Heinrichsdorf, traversée au centre par un petit cours d'eau, le Mühlen-Fluss (ruisseau du Moulin). Napoléon surveillait de près son adversaire. Lannes reçut l'ordre de se porter par la rive gauche de l'Alle vers la route de Kœnigsberg et d'empêcher les Russes de franchir la rivière. Mais une partie de l'armée ennemie était déjà passée sur la rive gauche et marchait sur Heinrichsdorf. Lannes n'avait que 10.000 hommes à opposer aux 72.000 soldats de Bennigsen. Il n'hésita pas, cependant, à remplir sa mission. De trois heures du matin à midi, aidé par des renforts successifs, il soutint le choc des troupes du tsar qui ne purent dépasser Heinrichsdorf et restèrent adossées à l'Alle, situation dangereuse, dont le génie de l'Empereur songea immédiatement à tirer parti en s'emparant des ponts de Friedland pour couper la retraite à Bennigsen. A 4 heures du soir, Ney débouche du bois de Sortlach, à l'aile droite, et, s'élançant vers le Mühlen-Fluss, s'enfonce comme un coin dans la masse épaisse des Russes. Celle-ci se referme sur lui en le couvrant de mitraille. Une charge furieuse des dragons de Latour-Maubourg le dégage. Puis Senarmont accourt avec trente-six pièces, qu'il place audacieusement à 100 mètres des Russes, dont le feu s'éteint bientôt. Ney peut alors culbuter la garde russe postée sur le Mühlen-Fluss, pénétrer dans Friedland en flammes et s'emparer des ponts. Alors, Napoléon se retourne contre l'aile droite aux ordres de Gortschakof. Foudroyés par l'artillerie de Mortier, chargés par la cavalerie de Grouchy, les Russes reculent en désordre vers l'Alle, où la plupart se noient au passage. La bataille de Friedland, où les Français perdaient 7.000 à 8.000 hommes, en avait coûté aux Russes 20.000, dont 25 généraux. Sa conséquence la plus importante fut la prise de Kœnigsberg, la dernière forteresse prussienne.

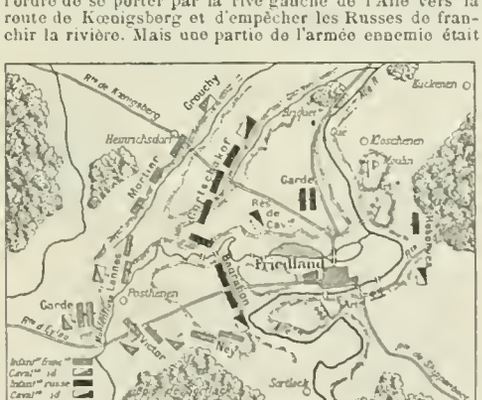

Plan de la bataille de Friedland.

Bataille de Friedland, d'après Horace Vernet.

Friedland (LA BATAILLE DE), tableau d'Horace Vernet (musée de Versailles). — Cette peinture, exécutée en 1836, ne donne, en réalité, ni l'idée de la bataille de Friedland, ni même l'idée de la guerre en général. On voit, au centre, Napoléon, à cheval, qui semble donner l'ordre de poursuivre les fuyards. Tout cela est indiqué avec netteté, avec adresse, avec esprit, mais sans assez d'émotion. Un tableau d'Eugène Bazio, représentant la bataille de Friedland, a été exposé au Salon de 1838.

FRIEDLAND ou **MÄRKISH-FRIEDLAND**, ville d'Allemagne (Prusse [Prusse-Occid., présid. de Marienwerder,] sur un tributaire de la Netze, sous-affluent de l'Oder par la Wartha; 2.265 hab. Draps.

FRIEDLAND ou **PREUSSISCH-FRIEDLAND**, ville d'Allemagne (Prusse [Prusse-Occid., présid. de Marienwerder]); 4.030 hab. Draps, moulins.

FRIEDLAND (Valentin), dit **Trotzendorf**, pédagogue allemand, né à Trotzendorf (Haute-Lusace) en 1490, mort à Liegnitz en 1556. En 1518, il se rendit à Wittemberg, où il embrassa la religion luthérienne. En 1523, il fut appelé à la direction du gymnase de Goldberg, auquel il donna une organisation toute républicaine, et qui acquit une renommée européenne. En 1554, il transféra son école à Liegnitz.

FRIEDLANDIE n. f. Bot. Syn. de DIPLUSODON.

FRIEDRICH (André), statuaire français de l'école allemande, né à Ribeauvillé (Haut-Rhin) en 1798, mort à Strasbourg en 1877. Il se rendit à Strasbourg, puis à Berlin, où il passa deux ans dans l'atelier de Bosio. Revenu à Strasbourg, il débuta par *le Baptême de Clovis, Saint Florent*, et *Bathilde*, pour l'église Saint-Louis (1827). En 1828, le *Tombeau de Léopold de Bade* et le plan plastique du *Chœur de la cathédrale de Strasbourg* furent remarqués. Puis vinrent le *Monument de Turenne*, à Salzbach; le *Mausolée du poète Herber*; une statue colossale de l'*archevêque Boll* pour la cathédrale de Fribourg; l'*évêque Werner de Habsbourg*, pour la cathédrale de Strasbourg. Ses œuvres les plus connues sont : le *Monument de l'architecte Erwin* (Steinbach); *l'Atelier d'Erwin* (Strasbourg); *Fossoyeur* (cimetière de Baden-Baden). On lui doit aussi la publication de : *la Cathédrale de Strasbourg et ses détails* (1855-1861).

FRIEDRICH (Frédéric), romancier et publiciste allemand, né à Gross-Vahlberg (Brunswick) en 1828. Il se rendit à Leipzig, où il collabora à la « Gazette illustrée ». Il fut nommé, en 1878, président de la Société des gens de lettres de l'Allemagne. Parmi ses romans, citons : *les Orthodoxes* (1857); *la Mort du traître* (1865); *la Femme de l'ouvrier* (1887).

FRIEDRICHRODA, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Cobourg-Gotha), dans la forêt de Thuringe; 3.750 hab. Beau château ducal de Reinhardsbrunn.

FRIEDRICHSFELDE, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), sur un affluent de la Sprée; 3.469 hab. C'est un faubourg de Berlin.

FRIEDRICHSGRÜN, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Mulde; 2.417 hab.

FRIEDRICHSHAFEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), sur le lac de Constance; 3.000 h. Cette ville doit son nom au roi Frédéric qui, en 1811-1812, réunit Buchhorn, ville libre impériale jusqu'en 1803, au prieuré de Hofen, et construisit le port.

FRIEDRICHSHAGEN, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), sur le lac Moggel, que traverse la Sprée; 7.903 hab.

FRIEDRICHSHALL, village d'Allemagne (Saxe-Meiningen [cercle d'Hildburghausen]). Eaux minérales froides, chlorurées et sulfatées, sodiques et magnésiennes bromurées, connues depuis 1151.

FRIEDRICHSHOF, bourg d'Allemagne (Prusse-Orientale [présid. de Kœnigsberg]), sur le Rosog, sous-affl. de la Narew par la Szkwa; 2.321 hab.

FRIEDRICHSRUH, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Slesvig-Holstein [duché de Lauenbourg]), sur l'Aue, affluent de l'Elbe; 215 hab. Siège du duché créé en faveur de Bismarck, qui s'y retira après sa démission et fut dès lors souvent appelé « le solitaire de Friedrichsruh ».

FRIEDRICHSTADT ou **FREDERIKSTADT**, bourg [illegible] Schleswig-Holstein, présid. de Slesvig, au [illegible] de la Treene et de l'Eider, 2 337 hab. Salines.

FRIEDRICHSTADT, ville de la Russie d'Europe (Courlande), sur le Selbourg, sur la Dvina, 6 806 hab.

FRIEDRICHSTHAL, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane), dépt de Trèves, vers la source d'un affluent de la Sarre, [illegible] hab.

FRIEDRICHSTHALIE (*fri-dri-k sta-li*) n. f. Bot. Genre de l'ordre des gentianées, tribu des cynoglossées, dont l'espèce type croît dans l'est de l'Afrique.

FRIEDRICH-WILHELMSHAFEN, port et ch.-l. de la Nouvelle-Guinée allemande (Terre de l'Empereur-Guillaume), sur la baie de l'Astrolabe. Abri très sûr.

FRIÈRES-FAILLOUEL, comm. de l'Aisne, arrond. et à 20 kilom. de Laon, non loin du canal d'Crozat; 1.019 hab.

FRIES (Jean), érudit suisse, né à Greifensee (canton de Zurich) en 15[illegible], mort en 1565. Protégé par le réformateur Zwingle, il acheva ses études à Paris, et professa le latin et le grec à Bâle et à Zurich. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Dictionnaire germano-latin* (1541) et une édition d'*Hérodote*. Bon musicien, il avait composé, en outre, de nombreuses mélodies et chants d'église.

FRIES (Jacques-Frédéric), philosophe allemand, né à Barby (Saxe prussienne) en 1773, mort à Iena en 1843. Il fut appelé comme professeur à l'université de Heidelberg, puis à Iena; mais son enseignement fut suspendu, de 1819 à 1824, à cause de ses idées politiques. En philosophie, il a tenté une conciliation intéressante de la doctrine de Kant et de celle de Jacobi, et laissé après lui une école qui a eu quelque faveur. Ses principaux ouvrages sont : *Reinhold, Fichte, Schelling* (1803); *Doctrine philosophique du droit et exposé de toute législation positive* (1804); *Système de philosophie comme science évidente* (1804); *Savoir, foi et pressentiment* (1805). *Nouvelle critique de la raison* (1807); *Système de logique* (1811); *De la philosophie du genre et de l'art allemands* (1812); *Manuel de philosophie pratique* (1818-1832), *Manuel d'anthropologie psychique* (1820-1821); *Philosophie mathématique de la nature* (1822); *Julius und Evagoras* (1822); *Système de métaphysique* (1824); etc.

FRIES (Elias Magnus), botaniste suédois, né à Femsjoë en 1794, mort à Upsala en 1878. Surintendant du Muséum à l'université d'Upsala, il représenta cette université par deux fois à la Diète. C'est un des savants les plus féconds qui aient existé. Les plus importants de ses ouvrages sont les mémoires suivants : *Summa vegetabilium Scandinaviæ* (1846-1849), *Lichenographia europæa reformata* (1831); *Systema mycologicum* (1821-1829); *Elenchus fungorum* (1828); *Epicrisis systematis mycologici* (1836-1838), etc. Les ouvrages de Fries sur les champignons ont servi de base à la plupart des travaux français sur la classification de ces cryptogames, ils sont justement estimés.

FRIES (Bernard), peintre allemand, né à Heidelberg en 1820, mort à Munich en 1879. Il étudia d'abord à Carlsruhe sous Koopmann, puis à l'académie de Munich, de 1835 à 1837, et partit, en 1838, pour l'Italie. En 1848, il joua un rôle actif dans le mouvement révolutionnaire qui agita l'Allemagne, et fut expulsé de Munich (1852). Il a traité le paysage avec beaucoup de talent. Parmi ses nombreux tableaux, citons : *les Roches de Nemi, Vue prise des environs de Heidelberg, le Parc de Heidelberg, l'Orage, la Vallée du Neckar, Ravello, Socrate et Fano dei Greci*. Ses principales œuvres se voient à Munich, Stuttgart et Karlsruhe. — Son frère, Ernest **Fries**, né à Heidelberg en 1801, mort à Kalsruhe en 1833, étudia en Allemagne et en Italie. Revenu à Karlsruhe, il devint peintre de la cour du grand-duc. Citons de lui : *Vue de Tivoli, Sorrente, Pouzzoles, Vue de Heidelberg*, etc. Il mourut avant d'avoir pu donner sa mesure.

FRIESACH, ville d'Autriche-Hongrie (Carinthie), cercle de Klagenfurt, sur un sous-affluent de la Dravo; 2.590 hab. Ch.-l. de bailliage. Établissements de bains. Église du XVe siècle et fontaine du XVIe. Château dominant la ville.

FRIESACK, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Brandebourg), sur un canal de dessèchement et sur un affluent de la Havel (bassin de l'Elbe); 3.377 hab.

FRIESÉE (*fri*) ou **FRIÉSIE** (*si*) (de *Fries*, botan. suéd.) n. f. Genre de thacées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs régulières, de la Nouvelle-Zélande.

FRIESÉITE (*fri*) n. f. Sulfure naturel de fer et d'argent, rhombique, et dont la formule est égale à $Ag^3Fe^2S^4$, le poids spécifique à 4.22 et la dureté à 1,5.

FRIESENHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle] Offenburg); 2 398 hab. — Bourg de Bavière (Palatinat), sur la rive gauche du Rhin; 4.448 hab. Ce fut là que les armées alliées franchirent le Rhin, lors de l'invasion de 1814. Réuni depuis 1892 à Ludwigshafen.

FRIESLAND, nom donné par les frères Zéni, au XIVe s., à une contrée qu'ils découvrirent au cours d'un voyage fort mal connu. On l'identifie avec le Groenland.

FRIGARD (*gar'*) n. m. Hareng demi-cuit et mariné.

FRIGENTO, comm. d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]); 4 016 hab. Carrières de pierres. Vins. Belle église. Aux environs, vallée d'Ansanto, contenant dans un bassin une source sulfureuse intermittente. Cette vallée correspond probablement aux *Amsancti valles* de Virgile.

FRIGG ou **FRIGGA**, épouse d'Odin, la reine des Ases et des Asynjes (déesses), dans la mythologie scandinave. Elle correspond à l'Héra grecque et à la Junon latine. Son amour pour son époux et son amour maternel pour l'un de ses fils, Balder, et ses entreprises pour le faire revenir à la vie, en font le symbole de l'épouse et de la mère de famille. Elle représente aussi la Terre habitée et cultivée.

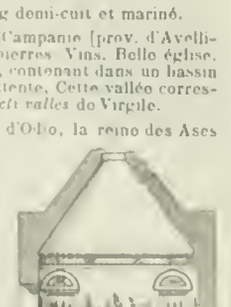

Frigidarium.

FRIGA n. f. Planète télescopique, n° 77, découverte en 1862, par C.-H.-F. Peters.

FRIGIDARIUM (*ji, ri-om'* — mot lat. n. m. Antiq. rom. Partie des thermes où l'on prenait les bains froids.

FRIGIDEMENT (*ji*) adv. Froidement. *Tout ce cliquetis de tons* FRIGIDEMENT *papillotants*. (De Goncourt.)

FRIGIDITE (*ji*) n. f. Antimoniosulfure naturel de cuivre. Variété de panabase.

FRIGIDITÉ (*ji* — du lat. *frigidus*, froid) n. f. Sensation de froid. ‖ Qualité de ce qui est froid, de ce qui excite la sensation du froid.

— Par ext. État d'une personne impuissante, incapable du désir sexuel : *La* FRIGIDITÉ *de la femme n'est point, comme celle de l'homme, un empêchement dirimant du mariage*.

FRIGILIANA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), près de la Méditerranée; 2.000 hab. Culture de la canne à sucre.

FRIGNANO Maggiore, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Caserte]); 3.073 hab.

FRIGORIFÈRE (du lat. *frigus, oris*, froid, et *ferre*, porter) n. m. Techn. Nom donné à la chambre de froid dans les appareils frigorifiques et qui constitue un des éléments de ces appareils.

FRIGORIFIER (du lat. *frigus, oris*, froid, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous frigorifions. Que vous frigorifiez*) v. n. Techn. Produire le froid au moyen d'appareils frigorifiques.

FRIGORIFIQUE (*fik'* — du lat. *frigorificus*, même sens) adj. Qui cause, qui produit le froid : *Mélange* FRIGORIFIQUE. ‖ *Appareils frigorifiques*. V. la partie encycl.

— Encycl. *Mélanges frigorifiques*. V. MÉLANGE.

— *Appareil frigorifique réfrigérant*. On désigne ainsi un appareil permettant d'utiliser le froid pour la conservation

Appareil frigorifique.

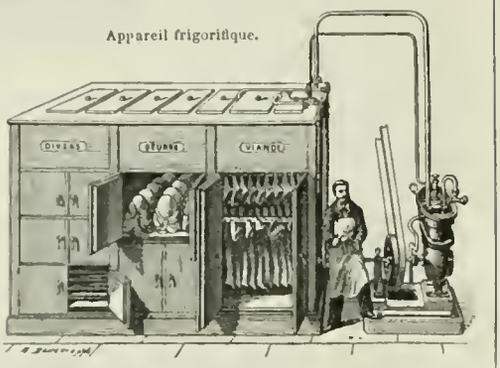

de certaines denrées alimentaires ou pour annihiler l'action nuisible de ferments putrescibles qui se trouvent dans nombre de liquides, comme les bières, vins, sirops, etc.

L'appareil frigorifique trouve encore son application dans l'exécution de travaux accomplis dans des terrains aquifères, que la congélation permet de traiter comme s'ils étaient consistants. C'est en Prusse que la première application des procédés frigorifiques s'est produite, en 1885, lors du fonçage d'un puits de mine, près de Dolibrok.

Enfin, les appareils frigorifiques servent aussi à la conservation des cadavres, pour les expertises médico-légales. C'est le docteur Brouardel qui a eu la pensée, vers 1882, d'utiliser les basses températures produites par les machines frigorifiques de Carré, pour empêcher la putréfaction de s'opérer.

FRIGORIQUE (*rik'* — du lat. *frigus, oris*, froid) adj. Didact. Qui se rapporte au froid ou au frisson.

— Substantiv. au masc. Physiq. anc. Fluide impondérable, que l'on croyait être la cause du froid.

FRIGOULE n. f. Bot. Nom vulgaire du thym commun, dans le midi de la France. ‖ On dit aussi FARIGOULE.

FRIGOULO n. m. Nom, dans le midi de la France, du collybie à pied en fuseau. V. COLLYBIE.

FRIGOUSSE (rad. *fricot*) n. f. Pop. Fricot, mets, repas.

FRIGOUSSER (*gou-sé*) v. a. et n. Pop. Faire la cuisine. ‖ Faire des frigousses.

Frileuse.

FRILEUX (*leû*), **EUSE** (du lat. *frigorosus*, même sens, devenu *friolos*) adj. Où le froid se fait sentir : *Un temps* FRILEUX. *La* FRILEUSE *saison du plaisir*. ‖ Fort sensible au froid : *La* FRILEUSE *hirondelle*.

— Substantiv. Personne frileuse : *Les* FRILEUX *restent claquemurés au coin de leur feu*.

— Pop. Poltron.

— n. m. et f. Un des noms du rouge-gorge.

— n. f. Coiffure féminine, en laine tricotée, pour l'hiver.

FRILINGE (*linj'*) n. m. Homme libre, chez les Saxons.

FRILLER (*ll* mll.) v. a. Se dit, en Bourgogne, pour Geler légèrement : *Gelée tardive qui* A FRILLÉ *la vigne*.

— v. n. Teintur. *La cuve frille*. Il se produit, dans l'intérieur du bain, une sorte de bruissement précurseur de l'ébullition.

FRILOSITÉ n. f. Qualité d'une personne frileuse. (Vx.)

FRILURE (rad. *frileux*) n. f. Méd. Lésion produite par le froid, et qui a de l'analogie avec les brûlures. (Vieux.)

FRIMAC n. m. Syn. de EMBRUN. ‖ On écrit aussi FRIMAS, ou FRIMAT.

FRIMAIRE (*mèr'* — rad. *frimas*) n. m. Troisième mois du calendrier républicain, du 21 novembre au 21 décembre.

FRIMAN (Claus), poète danois, né à Selloe (Norvège) en 1746, mort à Dawingers en 1829. Il fit ses études à Copenhague, obtint, en 1777, un prix de poésie pour son poème descriptif *Hornelen*, fut pasteur de Dawingers de 1780 à 1823, et devint prévôt du Nordfjoerd en 1800. Citons de lui : les *Travaux poétiques* (1788), les *Chants du peuple* (1790), le *Marin chantant* (1793), qui ont beaucoup de charme. Il a laissé encore *Chants évangéliques* (1780); le *Cabinet maritime* (1793); *Cent psaumes originaux* (1794).

FRIMAS (*ma* — du germ. *krim*) n. m. Brouillard froid et épais, qui se glace en tombant; hiver, saison des frimas : *La verdure n'a jamais manqué de succéder aux* FRIMAS. (Buff.)

— Fam. *Avaleur de frimas*, Homme qui ne craint pas de voyager par les temps les plus rigoureux. ‖ Songe-creux, homme qui se repaît de chimères.

— Cost. *Coiffé, Poudré à frimas*, Coiffé avec une légère couche de poudre.

— Mar. Syn. de EMBRUN.

FRIME (en anc. franç. *frume*, mine, d'orig. inconn.) n. f. Fam. Grimace, signe extérieur de ce que l'on éprouve : *Le page d'Alexandre se laissa brûler d'un charbon, sans faire* FRIME *aucune*. (Charron.) [Vx.] ‖ Démonstration qui n'est que pour l'apparence, chose qui n'a rien de sérieux :

La gloire n'est qu'une *frime*,
Valmont pour elle on trime.

TH. DE BANVILLE.

FRIMER (rad. *frime*) v. a. et n. Pop. Regarder. ‖ Faire semblant, feindre. ‖ *Frimer bien, Frimer mal*, Avoir bon, mauvais air.

FRIMONT (Jean-Marie, comte DE), général autrichien, né à Finstingen (Lorraine) en 1759, mort à Vienne en 1831. Il commandait le 5e corps autrichien dans les campagnes de 1813 et 1814. En 1815, il commandait les troupes de la haute Italie et il envahit la Savoie, la Suisse et la Provence, occupa Besançon et Lyon, et établit son quartier général à Dijon, où il resta jusqu'en 1818. C'est lui que la Sainte-Alliance chargea d'exécuter ses décisions contre les libéraux de Naples (1821). Il y rétablit le pouvoir absolu de Ferdinand Ier, qui lui accorda le titre de prince d'Antrodocco, avec une dotation de 220.000 ducats. Frimont eut ensuite le gouvernement de la Lombardie, réprima vigoureusement les soulèvements de Parme, Modène, Ferrare, etc., puis présida le conseil de guerre de l'Autriche (1831).

FRIMOUSSE (anciennem. *frimouse, phlymouse, phryllelimouse*, etc., d'orig. inconn.) n. f. Fam. Figure, visage.

FRINDSBURY, comm. d'Angleterre (comté de Kent), sur le Medway; 3.000 hab. Faubourg de Rochester.

FRINGALE (par corrupt. de *faim-valle*) n. f. Faim très pressante : *L'anthropophagie est née d'une excessive* FRINGALE. (Toussenel.)

FRINGANT (*ghan*), **ANTE** (pour *fringuant*, partic. prés. de *fringuer*) adj. Très alerte, très vif, très éveillé : *Cheval* FRINGANT. ‖ Par ext. Coquet, pimpant, élégant : *Une femme* FRINGANTE.

— Substantiv. : *Une* FRINGANTE. *Faire le* FRINGANT.

— ANTON. **Engourdi, lourd, lourdaud, pesant.**

FRINGIALAUDA (*ji, lô*) n. m. Sous-genre de pinsons, comprenant deux espèces asiatiques : *fringialauda nemoricola* de l'Himalaya, et *sordida* du Népaul.

FRINGILLAIRE (*jil'-lèr'*) ou **FRINGILLARIA** (*jil'*) n. f. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des embérizidés, tribu des embérizinés, comprenant des bruants propres à l'Afrique tropicale et moyenne. (Des douze espèces de fringillaires, une seule se trouve dans le sud de l'Europe : c'est la *fringillaria cæsia*, commune en Égypte et en Nubie, et qui vient dans le midi de la France. Ce bruant est roux et gris.)

FRINGILLE ou **FRINGILLA** (*jil'*) n. m. Nom scientifique du genre pinson. (Le genre *fringilla* comprend les chardonnerets et les pinsons, mais non point les moineaux, qui appartiennent au genre *passer*.)

FRINGILLIDÉS (*jil'*) n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux conirostres, comprenant des genres et des espèces sans nombre, depuis les moineaux jusqu'aux becs-croisés, et qui se subdivise en huit tribus : *fringillines, coccothraustinés, passerellinés, cyanospizinés, pyrrhulinés, spermophilinés, loxiinés, paradoxornithinés*. — *Un* FRINGILLIDÉ.

FRINGILLINÉS (*jil'*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux conirostres, famille des *fringillidés*, comprenant une vingtaine de genres et sous-genres, dont les principaux sont *pinson* (fringilla), *chardonneret, pétronic, fringialauda, passer* (moineau). — *Un* FRINGILLINÉ.

FRINGOTERIE (*rî*) n. f. Ornement de détail, enjolivement, dans une pièce d'ébénisterie. (Expression du XVIIIe s., peu usitée.)

FRINGUE (*fringh'* — subst. verb. de *fringuer*) n. f. Pop. Vêtement, frusque.

FRINGUER (*ghé* — orig. inconn.) v. n. Danser, sautiller en dansant : *Un cheval qui* FRINGUE *sans cesse*. ‖ Être fringant, en parlant d'un cheval.

— v. a. *Fringuer un verre*, Jeter de l'eau sur ce verre pour le rincer. (Vieux.)

— En T. d'archéol., Ralinguer, dans la langue des galères du XVe au XVIIIe siècle.

— Pop. Habiller, vêtir.

FRINSON n. m. Nom vulgaire du verdier.

FRIO (CAP), promontoire rocheux de la côte du Brésil, à l'extrémité d'une des branches de la serra do Mar, à l'E. de Rio de Janeiro. Phare.

FRIO (CAP), cap de la côte occidentale de l'Afrique australe, dans le Sud-Ouest Africain allemand, à 100 kilom. environ au S. du fleuve Cunéné, qui sépare cette colonie de la colonie portugaise d'Angola.

FRIOD (*fri-o* — anagr. de FROID) adj. Pop. Froid : *Il fait* FRIOD.

FRIOL, comm. d'Espagne (Galice [prov. de Lugo]), sur le Narla, affluent du Miubo; 5.000 hab.

FRIOLER (rad. *frire*) v. n. Frire. (Vieux.)

FRIOLERIE (*rî* — rad. *frioler*) n. f. Friandise. (Vieux.)

FRIOLET (*lè*) n. m. Arboric. Variété de poire.

— Art culin. Sorte de pâtisserie légère.

FRION n. m. Agric. Tige de fer en forme de lame émoussée, placée sur le côté d'une charrue, et qui sert à maintenir le versoir en place.

FRIOU n. m. Sorte de petit canal ou bras de mer, par lequel peuvent passer les caboteurs (Méditerranée).

FRIOUL, pays de l'Italie septentrionale, aujourd'hui partagé entre le royaume d'Italie (prov. d'Udine [Vénétie]) et l'empire d'Autriche-Hongrie (distr. de Görz et de Gradisca). Situé au versant sud des Alpes, il s'étend jusqu'aux rives les plus septentrionales de l'Adriatique, à laquelle il envoie les deux pittoresques fleuves Isonzo et Tagliamento. Ses habitants sont des Celtes latinisés, puis mélangés de Germains et de Slovènes, ne parlant plus que l'italien et le frioulan.

FRIOUL (DUCHÉ, MARCHE, COMTÉ DE). Le duché de Frioul fut un des trente-six duchés créés en Italie par les Lombards. Ses ducs eurent à lutter contre les Avares et les Slaves des montagnes. Conquis en 770 par les Francs, le duché de Frioul augmenté de la partie méridionale de la marche de Pannonie devint une marche de l'empire de Charlemagne, attribuée plus tard au royaume d'Italie. Conquise par Otton Ier en 952, elle demeura en fait une dépendance de l'empire d'Allemagne jusqu'en 1077, époque où Henri IV vendit le pays au patriarche d'Aquilée qui le céda, en 1420, à Venise. La partie de la contrée située à l'E. de l'Isonzo demeura toutefois alors au pouvoir des comtes de Goerz, dont hérita Maximilien en 1500, et le Frioul se trouva divisé en deux parties, dont l'une a suivi les destinées de Venise (*Frioul vénitien*), tandis que l'autre (*Frioul autrichien*) confondit désormais son histoire (sauf de 1809 à 1815) avec celle de l'Autriche.

FRIOUL (duc DE), général français. V. DUROC.

FRIOULAN n. m. Langue romane parlée dans le Frioul.

FRIOULIEN, ENNE (*li-in, èn*), personne née dans le Frioul ou qui habite ce pays. — *Les* FRIOULIENS.

— Adjectiv. Qui appartient au Frioul ou à ses habitants : *Mœurs* FRIOULIENNES.

FRIPE (du vx franç. *frepe, ferpe, felpe,* qui signifiait frange, chiffon, et correspondait à l'ital. et à l'espagn. *felpa,* sorte de peluche) n. f. S'est dit autrefois pour chiffon.

— Pop. Tout ce qui peut s'étaler sur le pain, beurre, fromage, compote, confitures, etc. : *Manger la* FRIPE *et laisser le pain.* (Balzac.) ‖ *Faire la fripe,* Faire la cuisine.

FRIPER (rad. *fripe*) v. a. Pop. Manger goulûment, avec avidité : *On leur servit quantité de viandes, mais ils* EURENT *bientôt tout* FRIPÉ. ‖ Consumer, dissiper en débauches : FRIPER *la dot de sa femme.* ‖ Dérober (vx) : *Le roman de la Rose, d'où le pédant* AVAIT FRIPÉ *ces vers.* (Sorel.) ‖ Chiffonner, froisser : FRIPER *ses habits.*

FRIPERIE (*ri* — rad. *fripe*) n. f. Habits, meubles qui ont déjà servi et qui sont usés, fripés : *Mobilier qui n'est que de la* FRIPERIE. ‖ Par ext. Achat, vente de vieux meubles, de vieux habits : *S'enrichir dans la* FRIPERIE. ‖ Lieu où l'on vend de vieux meubles, de vieux habits : *Le Temple est la grande* FRIPERIE *de Paris.*

— Fig. Chose usée ou de peu de valeur : *La belle* FRIPERIE *que les sentiments humains!* (Droinéau.)

— Dans les plantations de cannes à sucre, Sorte de hangar sous lequel on dépose les cannes avant de les porter au moulin.

FRIPE-SAUCE (de *friper,* et *sauce*) n. m. Goinfre, goulu. ‖ Mauvais cuisinier. (Pl. *Des* FRIPE-SAUCE.)

FRIPEUR, EUSE adj. Qui fripe, qui use : *Les enfants sont* FRIPEURS.

FRIPIER (*pi-é*), **ÈRE** [rad. *fripe*] n. Personne qui revend des marchandises d'occasion, vieux meubles, vieux habits, etc. ‖ Fig. : *Allez,* FRIPIERS *d'écrits!* (Mol.)

— ENCYCL. La corporation des *fripiers* est très ancienne. Elle faisait le commerce des vêtements et étoffes de toute espèce, c'est-à-dire des draps, des laines, des toiles, des feutres, des cuirs, etc., à l'état vieux. La corporation était soumise à la haute maîtrise du grand chambrier du roi, qui exerçait sa juridiction par l'intermédiaire du « maître des fripiers ». Le fripier, en entrant dans la corporation, devait jurer de n'acheter des marchandises ni à des voleurs, ni à des gens mal famés, ni à des lépreux; il ne devait acquérir aucun objet mouillé ou sanglant sans en connaître exactement la provenance, ni aucun ornement d'église qui ne fût réformé pour cause de vétusté. Les statuts des fripiers furent réformés en 1544, sous François Ier, puis sous Louis XIV. La Révolution fit disparaître la corporation.

FRIPIÈRE n. f. Coquille habitée par un mollusque qui y agglutine toutes sortes de corps étrangers.

FRIPON, ONNE (rad. *friper*) n. Autref. Gourmand. ‖ Celui, celle qui vole adroitement et en trompant : *Croyez tout le monde honnête et vivez avec tous comme avec des* FRIPONS. (Le card. Mazarin.) ‖ Adjectiv. : *Banquiers* FRIPONS.

— Fam. Personne égrillarde, espiègle, pleine de gaieté et de malice : *Ah! ma petite* FRIPONNE, *que je t'aime...* (Mol.) ‖ Adjectiv. : *Minois, Sourire* FRIPON. *Des yeux* FRIPONS.

— ALLUS. LITTÉR. :

J'appelle un chat un chat, et Rolet un *fripon,*
Vers de Boileau. V. CHAT.

— SYN. Fripon, escroc, filou. V. ESCROC.

A, friponne (XVIIe s.).

FRIPON n. m. Sorte de friandise.

FRIPONNE n. f. Jupe de dessous portée par les dames vers 1650 : *Sous la robe, on portait trois jupes qui eurent chacune leur nom dans le langage précieux : celle de dessus s'appelait la* modeste; *celle de dessous, la* secrète, *et l'entre-deux, la* FRIPONNE. (Quicherat.) ‖ Boîte en bois blanc, ronde et plate, dans laquelle on mettait la pâte de coings ou cotignac

FRIPONNEAU (*po-no* — dimin. de *fripon*) n. m. Fam. Petit fripon. ‖ Jeune galant :

Je suis d'avis que le *friponneau* fasse
Tel compliment à des femmes d'honneur.
LA FONTAINE.

FRIPONNER (*pa-né*) v. a. Duper; escroquer par des friponneries : FRIPONNER *un fripon est le* nec plus ultra *de l'art.* (Legrand.) FRIPONNER *l'argent de quelqu'un.*

FRIPONNERIE (*po-ne-ri* — rad. *friponner*) n. f. Autref. Friandise. (V. FRIPON.) ‖ Vice de fripon, habitude de friponner : *Les hommes se trouvent souvent entre la* FRIPONNERIE *et l'indigence; étrange situation!* (La Bruy.) ‖ Acte de fripon : *Commettre des* FRIPONNERIES.

— ANTON. Conscience, délicatesse, équité, honnêteté, honneur, intégrité, justice, loyauté, probité, vertu.

FRIPONNIER (*po-ni-é*), **ERE** n. Fam. Fripon, filou, personne qui friponne. (Vieux.)

FRIPOUILLE (*pou-ill* [*ll* mll.]) n. f. et adj. Pop. Canaille, voyou : *Une fumeuse* FRIPOUILLE. *Etre un peu* FRIPOUILLE.

FRIQUET (*kè* — de l'anc. adj. *frique,* autre forme de *frisque*) n. m. Freluquet. (Vx.)

FRIQUET (*kè*) n. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau des campagnes (*passer montanus*). V. MOINEAU.

— Archéol. Sorte de passoire large, plate, carrée, en forme de pelle, et dont on se servait pour écumer les confitures. (On en use encore aujourd'hui.) ‖ *Friquet liturgique,* Petite passoire d'orfèvrerie destinée au vin de la messe, et dont l'origine remonte au temps de Charlemagne. (On écrivait aussi FRIQUÈTE.)

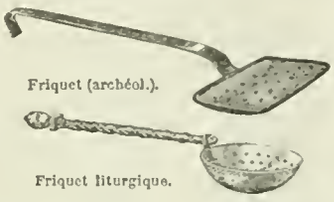

Friquet (archéol.).

Friquet liturgique.

FRIRE (du lat. *frigere,* même sens : *Je fris, tu fris, il frit. Je frirai, tu friras, il frira, nous frirons, vous frirez, ils friront. Je frirais, tu frirois, il frirait, nous fririons, vous feriez, ils friraient. Frit, ite.* Les autres personnes et les autres temps ne sont pas usités) v. a. Faire cuire dans une poêle avec du beurre, de l'huile ou du saindoux bouillant : FRIRE *des soles, des œufs, des côtelettes.*

— Fam. *Avoir de quoi frire,* Etre pourvu de ressources, de moyens d'existence. ‖ *Il n'y a rien à frire dans cette affaire,* Il n'y a rien à y gagner.

Frit, ite part. pass. du v. Frire.

— Fam. Ruiné, perdu, voué à une mort prochaine : *Patrimoine* FRIT. *Malade* FRIT.

— n. f. *Frite,* Nom donné, à Paris, elliptiquement, aux pommes de terre frites : *Manger deux sous de* FRITES.

— v. n. Se cuire dans la poêle : *Une sole qui* FRIT.

FRIRION (François-Nicolas, baron), général français, né à Vandières (Meurthe) en 1766, mort à Paris en 1840. Il s'engagea à seize ans, était général de brigade en 1800, pour sa belle conduite à Hohenlinden. En 1806, il s'empara de Danholm, dans l'île de Rügen, faillit perdre la vie, en 1808, par suite de la révolte du corps auxiliaire espagnol qu'il commandait. Masséna le chargea de couvrir le village d'Essling (1809); à Znaïm, il soutint, avec une poignée d'hommes, tout le choc de l'armée autrichienne. Cette action d'éclat lui valut le grade de général de division; il fut créé baron en 1810. Chef d'état-major général de Masséna, en Portugal (1810), gouverneur de Paris (1812), maintenu dans son grade sous la Restauration, il fut nommé gouverneur des Invalides, en 1832.

FRIRION (Joseph-François, baron), général, frère du précédent, né à Pont-à-Mousson (Meurthe) en 1771, mort en 1849. Il servit sous la Révolution et l'Empire, fut blessé à Friedland (1807), se signala en Espagne, en Portugal, et fut promu général de brigade (1811). Fririon assista aux batailles des Arapiles, de Vittoria, d'Orthez et de Toulouse, et défendit Strasbourg en 1815. Mis à la retraite par Louis XVIII, il fut rappelé à l'activité après 1830.

FRISAGE (*zaj*) n. m. Coiff. Action de friser : *Le* FRISAGE *de ces cheveux est difficile.*

— Techn. Treillage que l'on fabrique avec des bois étroits et minces, en forme de lattes. ‖ Enlèvement, au moyen d'un racloir, des impuretés qui se sont amoncelées à la surface d'un objet quelconque.

FRISANCO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]); 3.200 hab.

FRISANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui frise, qui est naturellement frisé : *Des cheveux tout* FRISANTS.

FRISCHES HAFF, lagune de l'Allemagne septentrionale, longue de 80 kilom., large de 8 à 18, séparée de la Baltique par l'étroite langue de terre dite *Frische Nehrung.* Elle se décharge par le Grau de Pillau, après avoir reçu : au S.-O. la Nogat, bras de la Vistule; au centre, la Passarge et la Frisching; au N.-E., la Pregel, fleuve de Kœnigsberg.

FRISCHLIN (Philippe-Nicodème), humaniste allemand et poète latin, né à Erzingen (Wurtemberg) en 1547, mort à Hohenurach en 1590. Il devint professeur de poésie et d'histoire à Tubingue. Sa réputation de poète et son esprit mordant lui attirèrent la jalousie de ses collègues. Un de ses discours lui aliéna en outre la noblesse; il dut quitter Tubingue. Une lettre assez vive, adressée par lui à la chancellerie, qui refusait de le laisser entrer en possession de l'héritage de sa femme, servit de prétexte pour le faire arrêter à Mayence (1590) et emprisonner à Hohenurach. Il trouva la mort dans une tentative d'évasion. Ce fut le plus célèbre latiniste de son époque, également habile en prose et en vers. Il a laissé des comédies très spirituelles (1585-1604), et des tragédies assez faibles. On a en outre de lui des poésies épiques : *De natali Jesu Christi* et *Hebraïs;* une histoire des rois juifs composée en 1590 dans sa prison, des élégies, des poésies allemandes, et quelques travaux de grammaire latine.

FRISCO adj. Syn. pop. de FRISQUET.

FRISE (de l'ital. *fregio,* même sens; du lat. *phrygium* [*opus*], travail phrygien, imitant les ornements des étoffes phrygiennes) n. f. Archit. Partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche : FRISE *plate.* FRISE *enrichie de sculptures.*

— Carross. Sorte de plate-bande ou traverse horizontale qui, dans une voiture fermée, se trouve immédiatement située au-dessus d'une portière.

— Hortic. *Frise de parterre,* Espèce de plate-bande ornée de buis ou de gazon.

— Mar. Bordage sculpté de la poulaine.

— Menuis. *Frise de lambris.* Moulure horizontale de peu de largeur, garnissant la partie supérieure d'un lambris. ‖ *Frise de parquet,* Lamelle ou bande séparant les feuilles d'un parquet. On donne également le nom de *frise* ou de *planche à parquet* à une planche en bois de chêne de 12 à 15 centimètres de largeur, de longueur variable et de 3 centimètres d'épaisseur.)

— Serrur. Sorte de panneau long et étroit qui, dans les balcons, les escaliers, est placé à hauteur d'appui et est plus ou moins orné.

— Théâtr. Nom donné à des bandes de toile placées au cintre d'un théâtre, pour figurer dans la décoration un plafond ou un ciel.

— ENCYCL. Archit. La *frise* est la partie la plus ornée de l'entablement; par cette raison, et comme on y sculptait souvent des profils d'animaux, les Grecs lui donnaient le nom de *zoophore.* Dans l'ordre dorique, sa surface est divisée en compartiments carrés, appelés *metopes,* et par des saillies quadrangulaires appelées *triglyphes.* La frise dorique représente d'une manière nette et caractéristique l'espace occupé par les solives posées sur l'architrave et supportant le plancher. Chaque solive portait sur l'axe d'une colonne; cette solive était évidée en triglyphe, afin de laisser égoutter l'eau, dans les constructions en bois. Ces triglyphes furent simulés dans les constructions en pierre et devinrent un ornement; mais la condition exclusive de leur origine exigea qu'ils fussent représentés au-dessus de l'axe de la colonne. Les parties intermédiaires furent remplies, disposées en parallélogrammes et prirent le nom de métopes, où le goût et l'imagination de l'architecte et du sculpteur se donnèrent libre carrière. On y sculpta des sujets de bas-reliefs, comme au Parthénon les combats des Lapithes et des Centaures, et, au temple de Thésée, les exploits de ce héros contre les Centaures.

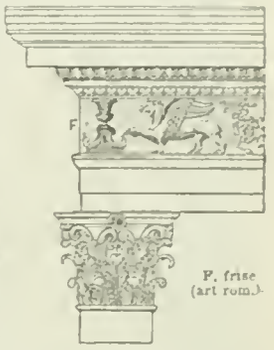

F, frise (art rom.).

Dans l'ordre ionique et l'ordre corinthien, la frise est plate, les bouts de solives figurés par les triglyphes et les intervalles ou métopes ne sont pas représentés.

Les boucliers souvent sculptés sur les frises indiquent les boucliers véritables qu'on y suspendait en l'honneur des dieux. Quelquefois, on pratique dans les frises des ouvertures dites *œils-de-bœuf,* qui servent à éclairer de petites chambres situées au-dessus des pièces principales dans les palais.

FRISE (de la *Frise,* prov. de Hollande) n. f. ‖ Art milit. *Cheval de frise,* Grosse pièce de bois longue de près de 4 mètres et de 20 centimètres d'équarrissage, garnie perpendiculairement à ses quatre faces de barres de bois pointues de 3 mètres de long.

— Comm. Variété de toile que l'on fabrique en Hollande, dans la partie de ce royaume appelée Frise.

— ENCYCL. Milit. *Cheval de frise.* Il suffisait de placer cet engin sur le terrain pour qu'il se tînt debout et qu'il fût impossible de le renverser. Très utile pour couvrir le front d'une troupe contre la cavalerie ou l'infanterie attaquant à l'arme blanche, on en mettait plusieurs bout à bout en les reliant avec des chaînes. Son nom vient de ce qu'il fut pour la première fois employé en Frise vers la fin du XVIe siècle par les Espagnols — ce qui lui a fait donner en allemand le nom de « cavalier espagnol » (*spanischer Reiter*). — Les progrès de l'artillerie ont fait abandonner ces engins, qui ne sont plus employés que rarement, comme clôture à la gorge des ouvrages de campagne.

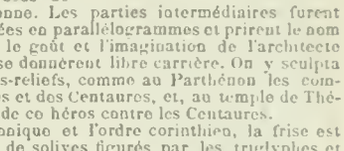

Cheval de frise (art milit.).

FRISE (rad. *friser*) n. f. Comm. Etoffe de laine à poil frisé.

— Mar. Gros feutre de calfat, servant à rendre étanches les hublots, sabords, etc.

— Techn. Machine à friser, à rattiner les étoffes de laine.

FRISE, contrée de l'Europe occidentale, sur la mer du Nord, appartenant partie au royaume des Pays-Bas, où elle forme la *province de Frise,* et partie à l'Allemagne, où elle porte le nom de *Frise orientale.*

FRISE, en holl. **Vriesland**, l'une des onze provinces de la Hollande, au N. du pays; confrontant au N. à la mer du Nord, à l'O. au Zuyderzée, au S. à la province d'Over-Yssel, au S.-E. à celle de Drenthe, à l'E. à celle de Groningue; 3.306 kil. carr.; 340 000 hab. Sol très peu élevé au-dessus de l'océan, parfois même situé au-dessous de son niveau et alors garanti par de puissantes levées de granit; les bourgs et villages sont bâtis sur ces levées ou sur des *terpen* ou *wierden,* tertres artificiels, par crainte des inondations. Vastes tourbières, surtout dans le Sud. Faibles cours d'eau, beaucoup de canaux, de lacs, d'étangs et mares. Climat très humide. Les Frisons, protestants ardents, parlant un dialecte bas allemand qui recule définitivement devant le hollandais littéraire, ont entrepris de rattacher au continent, par des digues, les îles qui flanquent leur littoral. Capit. *Leeuwarden.*

FRISE-BEURRE n. m. Econ. dom. Petit instrument en forme de fourchette sans dents séparées, mais dont la disposition des stries qui remplacent les dents permet, soit de faire des dessins sur un pain de beurre, soit de détacher de ce pain des lamelles de beurre auxquelles on donne généralement le nom de *coquilles.* ‖ Pl. *Des* FRISE-BEURRE.

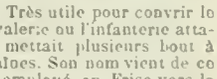

Frise-beurre.

FRISE-ORIENTALE, ancien comté, puis province prussienne, aujourd'hui réunie à celle de Hanovre.

FRISÉE n. f. Econ. rur. Syn. de FRISOLÉE.

FRISELIS (*li* — rad. *friser*) n. m. Frémissement doux et faible : *Le léger* FRISELIS *des feuilles.*

FRISER [illegible] v. a. Crêper, annoler, mettre en bouclés, en tire-bouchon : FRISER *les cheveux au fer, avec le fer, avec des papillotes*. — Annoler, boucler les cheveux de [illegible] FRISER *une femme*. — Par anal. : FRISER *du drap*.

— Glaser, effleurer. *Le brochet gobe assez souvent les oiseaux qui [illegible] ou* FRISENT *en volant la surface de l'eau* (Buff.). — Fam. Manquer de peu, s'approcher beaucoup de : FRISER *la corde, la prison, la soixantaine. La hardiesse* FRISE *l'impertinence*.

— Chorégr. *Friser la cabriole*. Agiter vivement les pieds, tandis qu'on est en l'air. — *Friser la jambe, le pied*. Faire du pied ou de la jambe un certain mouvement qui en marque la légèreté.

— Jeux. *Friser la corde*. A la paume, Se dit de la balle quand elle passe à fleur de corde, c'est-à-dire très peu au-dessus, et qu'ainsi il s'en faut de très peu qu'elle ne soit arrêtée par le filet et que le coup ne soit perdu. (Fig. et fam. Se dit, soit par une comparaison tirée du jeu de paume, pour laisser entendre qu'on a été bien près de manquer une affaire ; soit, par allusion à la potence, qu'on a été près d'être pendu.)

— Mar. *Friser les sabords*. Les garnir de la frise.

— Techn. Damasser. — *Friser une roue d'horlogerie*. En ôter les petites pointes qui se produisent sur les dents. ‖ *Friser une serviette*. La plier de façon qu'elle fasse de petites ondulations.

— Typogr. Syn. de PAPILLOTER.

— v. n. Être frisé, crêpé ; se mettre en boucles : *Les poils du caniche* FRISENT.

— Musiq. Se dit d'une corde dont les vibrations sont troublées par le contact d'un corps étranger ou par quelque autre cause.

— Techn. Se dit des caractères qui doublent, qui papillotent, c'est-à-dire qui paraissent deux fois imprimés sur la feuille, par le défaut de la presse ou par quelque autre cause : *Presse qui* FRISE *considérablement*. ‖ Se dit du sucre raffiné ou caoudi, lorsqu'il se précipite en menus cristaux. ‖ Devenir inégal, en parlant de l'or.

Frisé, ée part. pass. Bortic. *Laitue frisée, Chou frisé*, Laitue, Chou dont la feuille est comme crispée.

— Techn. *Fer frisé*, Fer de grosseur inégale. (Se dit surtout du fil de fer.)

— ANTON. **Lisse, plat.**

Se friser, v. pr. Manèg. On dit qu'*un cheval se frise*, quand, en allant au pas ou au trot, il frappe le pied qui pose sur le sol avec celui qu'il a encore levé.

— ANTON. **Détriser.**

FRISESOMORUM (*zé, rom'*) Log. anc. Terme conventionnel de l'ancienne logique, servant à désigner un mode indirect de la 1re figure du syllogisme, où la majeure est une particulière affirmative (*i*), la mineure une universelle négative (*e*), et la conclusion une particulière négative (*o*). Exemple de syllogisme en frisesomorum : « Il existe des gens malheureux qui sont riches. — Or nul malheureux n'est satisfait de son sort. — Donc il existe des riches qui ne sont pas satisfaits de leur sort. »

FRISETTE (*zèt'*) n. f. Fam. Petite boucle de cheveux frisée : *Avoir de jolies* FRISETTES.

— Comm. Jadis, Tissu de laine et de coton, que l'on mélangeait par parties égales dans la composition de la trame et aussi celle de la chaîne.

FRISEUR (rad. *frire*) n. m. A Paris, chez les traiteurs, Cuisinier chargé spécialement des fritures.

FRISEUSE n. f. Techn. Nom ancien de la ratineuse.

FRISI (Paul), mathématicien italien, né et mort à Milan (1728-1784). Entré dans l'ordre des barnabites, il professa la philosophie à Casal et à Milan. En 1753, l'Académie des sciences de Paris nomma Frisi son associé correspondant. Il quitta son ordre et devint professeur de mathématiques à l'université de Pise (1756), puis dans sa ville natale, et par la suite, il obtint du pape Pie VI la permission de se séculariser. Frisi parcourut alors la France, l'Angleterre, l'Autriche, et entra en relations avec les savants les plus illustres de l'époque. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Inquisitio mathematica in causam physicam figuræ et magnitudinis terræ* (1751) ; *Saggio della morale filosofia* (1573) ; *Dissertatio de motu diurno terræ* (1758) ; *Cosmographia physica et mathematica* (1774), etc. On a également de lui un recueil de *Dissertationes* (1759-1761). — Son frère, ANTOINE-FRANÇOIS **Frisi**, a écrit un ouvrage intitulé *Dell antichità Mouzesi* (1794). Un autre de ses frères, l'PHILIPPE **Frisi**, qui fut podestat de Ravenne, a laissé un traité de droit public : *Dissertatio de imperio et jurisdictione J.-C. Dom. Philippi Frisi ex regnis juridiscentibus in dominiis Mediolani* (1777).

FRISOIR n. m. Instrument qui sert à friser les cheveux. ‖ Pièce de la machine à ratiner les étoffes de laine. ‖ Ciselet du fourbisseur.

Frisoir.

FRISOLÉE (*zo-lé*) n. f. Maladie de la pomme de terre.

— ENCYCL. Dans cette maladie, les tiges de la plante restent maigres et se couvrent de taches brunes, ainsi que les pétioles et les feuilles. Celles-ci sont recroquevillées, cassantes et gaufrées à la surface. Les taches brunes gagnent en profondeur jusqu'à la moelle, et la plante finit par mourir.

FRISON (le) (adj. *frison*), qui est de Frise. n. m. Mar. Pot de terre ou de métal, dont on se sert à bord des navires pour conserver la boisson. ‖ Vase contenant un demi-litre environ, et dont on se servait anciennement comme mesure pour les liquides. Les frisons étaient de terre ou d'étain, les vases de pareille capacité en bois étaient appelés *chopines* ou *canettes*.

FRISON (rad. *friser*) n. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine, fabriquée autrefois dans le Poitou. — Ancienne étoffe qu'on fabriquait en Angleterre.

— Comm. Fourrure ancienne faite de la dépouille des agneaux mort-nés. (Le frison du moyen âge n'est autre que l'astrakan actuel. On distinguait les frisons noirs et les frisons blancs ; au XVe siècle, les plus estimés semblaient être ceux de Lombardie.)

— Econ. rur. Débris et déchets de cocons de vers à soie qui résultent du tirage de la soie et qu'on emploie au filage de la fantaisie, après les avoir cardés ou peignés.

— Mod. Jupe fort courte.

— Techn. Trait bouclé et aplati au cylindre, dont on orne les broderies. ‖ Ondulation en couleur sur le papier que l'on marbre. ‖ Rebut du chiffon.

— Typogr. Petit doublage d'impression, qui a lieu par un mauvais foulage.

— ENCYCL. Econ. rur. Les *frisons* sont de trois espèces : les *capitons*, provenant de l'enveloppe supérieure ; les *costes*, que l'on obtient au cours du tirage, et enfin les *frisons proprement dits*. Ces derniers sont frisés, ténus et ramassés ; les seconds sont allongés en ruban et fins ; les premiers sont les plus grossiers.

FRISON, ONNE, personne née en Frise, ou qui habite ce pays. — *Les* FRISONS.

— Adjectiv. Qui a trait à ce pays ou à ses habitants : *La population* FRISONNE.

— n. m. Linguist. Langue parlée par les habitants de la Frise : *S'exprimer en* FRISON.

— ENCYCL. Ethnogr. Les *Frisons*, peut-être originaires des îles Bataves, habitaient, au Ier siècle de notre ère, le pays entre le Rhin et l'Ems. Agriculteurs et pêcheurs, les Frisons furent soumis par Drusus et Germanicus, et restèrent alliés des Romains jusqu'en 28 apr. J.-C. Révoltés sous le règne de Tibère, ils furent de nouveau soumis par Corbulon, pour redevenir en fait indépendants au temps de Néron et de Vespasien. Au IIe siècle, ils se répandirent vers l'Est et le Sud jusqu'à l'Escaut, firent partie, au IVe siècle, de la confédération des Saxons, et furent soumis pour la première fois à la domination franque par Pépin d'Héristal, en 689. En 734, Charles-Martel défit et tua leur duc Poppo, et, dix ans plus tard, saint Boniface entreprenait leur conversion générale, que saint Lindgar, envoyé par Charlemagne, devait poursuivre à partir de 785. Leurs lois furent recueillies sous le nom de *lex Frisonum*, et, en raison des brigandages des Normands, un duché de Frise fut créé. Au partage de l'empire entre les fils de Louis le Germanique, la partie occidentale du duché échut à Charles, tandis que les deux tiers du pays, à l'E. du Zuyderzee, restaient dans la mouvance de l'empire allemand. Les peuplades frisonnes furent ainsi appelées à suivre, suivant leur position géographique, des destinées différentes. V. PAYS-BAS.

— Linguist. Le *frison* appartient au groupe occidental des langues germaniques. Dans ce groupe, il est plus rapproché de l'anglo-saxon que des dialectes allemands. Les plus anciens monuments du frison consistent en des fragments d'une version interlinéaire des Psaumes, remontant aux environs du XIIe siècle. Un de ses traits caractéristiques est le changement de *k* et de *g* devant *i* et *e* en *ts* et *ds*. (V. le frison *tserke* et l'allemand *kirche*, église.) Nous connaissons deux principaux dialectes de l'ancien frison (des origines au XVIe s.) : l'un occupait la partie des Pays-Bas située à l'O. du Lauwerzee (frison occidental), l'autre s'étendait du Lauwerzee à l'embouchure du Weser (frison oriental). Le premier de ces dialectes possède une littérature poétique assez riche. L'histoire de la langue et de la littérature frisonne a été faite par Theodor Siebs dans le *Grundriss der germanischen Philologie* de Paul (1897).

FRISON (Barthélemy), sculpteur, né à Tournay (Belgique) en 1816, mort à Paris en 1877. Il fut naturalisé Français en 1848. Il débuta au Salon de 1847. Citons de lui : *Joueur de boules*, statue marbre ; *Naïs*, statue marbre, une de ses plus charmantes productions ; *Jeune fille à sa toilette*, etc. Frison a travaillé au Louvre, à Saint-Eustache, à la Trinité, à l'Opéra.

FRISOTTER (*zo-té* — fréquentat. de *friser*) v. a. Friser en petites boucles : FRISOTTER *une fillette*.

FRISQUE (*frissk'* — orig. dont.) adj. Vif, pimpant : *Femmes* FRISQUES, *gaillardes, attrayantes*. (La Font.)

FRISQUET, ETTE (*skè, skèt'* — peut-être du provenç. *fresquet*, dimin. de *fresc*, frais) adj. Pop. Frais au point d'être froid : *Un petit vent* FRISQUET. ‖ *Il fait frisquet*, Il fait un peu froid.

FRISQUETTE (*skèt'*) adj. f. Pop. Gentille : *Une fille jeune et* FRISQUETTE.

FRISQUETTE (*skèt'*) n. f. Châssis que les imprimeurs, qui font usage de la presse à bras, mettent sur la feuille blanche pour la maintenir en place sur le tympan et empêcher que les marges et les blancs soient maculés. ‖ Chacun des châssis découpés à jour dont le fabricant de cartes à jouer se sert pour appliquer chaque couleur. ‖ Cadre à jour qui se pose sur la forme, dans la fabrication du papier à la main, et dont l'épaisseur donne celle de la feuille. (On l'appelle aussi COUVERTE MOULE ou simplem. COUVERTE.)

FRISSARD (Pierre-François), ingénieur, né à Paris en 1787, mort en 1854. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il fut chargé d'exécuter un grand nombre de travaux hydrauliques et autres à Arles, à Besançon, à Marseille, à Rennes, à Mons, etc. ; puis il fit construire les ports de Saint-Valery-en-Caux (1828) et de Dieppe, agrandit celui du Havre. On a de cet ingénieur plusieurs ouvrages : *Histoire des ports de la Manche ; Coup d'œil sur les principaux ports de France ; Comparaison de quelques ports anciens et modernes* ; etc.

FRISSELIN, personnage de la farce tabarinique, le même que FRITELIN.

FRISSEMENT (*man*) n. m. S'est dit pour exprimer le sifflement d'une flèche.

FRISSON (*fri-son* — du lat. pop. *frictio*, tiré de *frigere*, frire *frire* avait en anc. franç. le sens de *trembler*). n. m. Sensation de froid, accompagnée d'une crispation de la peau et d'un certain tremblement : *Les accès de fièvre débutent souvent par des* FRISSONS. *Le premier* FRISSON *de l'hiver*. (A. de Musset.) ‖ Par ext. Saisissement, mouvement convulsif qui naît d'un sentiment violemment excité : *Les* FRISSONS *de la colère, de la peur*.

— ENCYCL. Le *frisson* est un des symptômes qui marquent le début de la fièvre et de la plupart des phlegmasies. C'est un symptôme du début de la pneumonie aiguë.

Quand les phlegmasies passent à la suppuration, on observe aussi des frissons irréguliers. Souvent, le frisson est l'indice d'un abondant foyer de suppuration. Enfin, le frisson par la saccade musculaire permet, dans certains cas où l'organisme est surpris par le froid, de relever la température interne ; il ne doit donc pas être toujours considéré comme un symptôme de maladie.

FRISSONNANT, ANTE (*fri-so-nan*) adj. Qui frissonne.

FRISSONNEMENT (*fri-so-ne-man*) n. m. Action de frissonner. ‖ Léger tremblement causé par les approches de la fièvre.

— Fig. Trouble causé par une vive émotion.

FRISSONNER (*fri-so-né*) v. n. Avoir le frisson.

— Par ext. Frémir ; s'agiter vivement, mais superficiellement ou légèrement : *Le* FRISSONNEMENT *des eaux, du feuillage*.

— Fig. Être saisi d'un frémissement causé par une vive émotion : FRISSONNER *de crainte, d'espoir, de plaisir*.

FRIST-FRAST (*frisst'-frasst'*) n. m. Fauconn. Aile de pigeon dont on frotte en tout sens les oiseaux du vol qu'on instruit.

Frisure (XVIIe s.).

FRISURE n. f. Mod. Façon de friser ; cheveux frisés : FRISURE *à la Capoul. Avoir une jolie* FRISURE. ‖ Par anal. : *La* FRISURE *des plumes*.

— Techn. Sortes de petits grains que l'on forme sur les étoffes de laine, en frisant le poil. ‖ Fil d'or ou d'argent qu'on emploie dans certaines broderies.

FRISWELL (James Hain), littérateur anglais, né à Newport (Shropshire) en 1827, mort dans le comté de Kent en 1878. Il collabora à des journaux et des revues, et dirigea des collections littéraires : *Bayard series, Gentle life series*, etc. On lui doit des romans et des ouvrages, entre autres : *Houses with the fronts off* (1854) ; *Ghost stories and phantom fancies* (1858) ; *Young couple* (1862) ; *a Daughter of Eve* (1863) ; *a Splendid Fortune* (1865) ; *Modern men of letters honestly criticised* (1870) ; *the Better Self* (1875) ; etc.

FRITEAU ou **FRITOT** (*to* — rad. *frit*) n. m. Gâteau, sorte de beignet. ‖ Façon d'apprêter certains mets en les faisant frire après les avoir entourés de pâte ou saupoudrés de farine : *Un* FRITEAU *de poulet*.

FRITELIN, personnage de la farce française, dérivé du *Fritellino* de la comédie italienne du XVIe siècle. Il remplit les rôles de valet dans la troupe de Tabarin.

FRITELLINO ou **GIAN-FRITELLO**, masque de la comédie italienne, qui a eu en Italie, au XVIe siècle, un succès égal à celui qu'Arlequin eut au siècle suivant. En 1560, c'était Pietro Cecchini qui, sous le nom de *Fritellino*, jouait dans la troupe des *Accesi* les mêmes rôles que l'Arlequin de la troupe de *Gelosi*. Callot représente Fritellino dansant et s'accompagnant d'une mandoline. Fritellino figure dans les comédies de Flaminio Scala : il est vêtu d'amples habits de toile ; il porte le masque brun des mimes bergamasques et le *tabarrino* traditionnel de tous les *Zanni* ou *Coviellos* du XVIe siècle, ainsi que le sabre de bois et l'escarcelle, qui, toujours vide, joue un si grand rôle dans son existence.

Fritellino.

FRITEUR, EUSE (rad. *frit*) n. Celui, celle qui vend des comestibles frits.

FRITH (William Power), peintre anglais, né à Studley, dans le Yorkshire, en 1819. Il étudia à Bloomsbury et à l'Académie royale. Il exposa pour la première fois, en 1840, à l'Institut royal, et, l'année suivante, à l'Académie royale, où l'on admira beaucoup son tableau de *Malvolio et Olivia*. Son *Pasteur de village*, exposé en 1845, lui valut son entrée à l'Académie royale, dont il devint membre titulaire en 1853. Parmi ses principales œuvres, exécutées avec une touche fine et précise et un charmant coloris, nous mentionnerons : *les Adieux de Leicester et d'Amy Robsart* (1841) ; *un Tour de Falstaff* (1843) ; *Jean Knox devant Marie Stuart* (1844) ; *M. Jourdain saluant la marquise* (1847) ; *une Fête anglaise au dernier siècle* (1847) ; *Vieille sorcière* (1848) ; *Quand l'Age arrive* (1849) ; *Sancho à la table de la duchesse* (1850) ; *Hogarth à Calais* (1851) ; *Sir Roger de Coverley et le Spectator* ; *une Aventure en diligence ; Honeywood et les recors* (1850) ; *le Jour de naissance* (1856) ; *la Vie au bord de la mer*, et *le Jour du derby*, magnifique toile gravée en France par Auguste Blanchard. Citons encore *Pope faisant la cour à lady Montague*, et l'*Homme d'un bon naturel*.

FRITIGERN, roi des Goths ariens, dans la seconde moitié du IVe siècle, mort vers 393. Il dut son pouvoir à la faveur de l'empereur Valens, qui le laissa franchir le Danube et s'établir dans la petite Mésie. La perfidie du général romain Lupicius et l'oubli des promesses de secours faites par l'empereur le décidèrent à marcher contre lui. Vainqueur à Andrinople, il descendit jusque dans la Grèce et signa un traité de paix avec Gratien.

FRITILLAIRE (*ti-llèr* [*ll* mll.]) ou **FRITILLARIA** n. f. Zool. Genre d'ascidies copélates, famille des appendiculariadés, comprenant des formes alloagées, avec repli en capuchon, et queue assez courte. (Les fritillaires sont de très petite taille et habitent les mers d'Europe. Telles sont les *fritillaria formica* et *furcata*.)

— Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées.

— ENCYCL. Bot. Les *fritillaires* sont des herbes bulbeuses, voisines des tulipes, originaires de l'Europe méridionale et de l'Asie moyenne, dont les fleurs penchées sont réunies au sommet de la tige en une sorte de couronne que surmonte un bouquet de feuilles. On en décrit plus de trente espèces ; la plus connue est la couronne impériale (*fritillaria imperialis*), originaire d'Orient et cultivée dans les jardins pour ses fleurs d'un rouge poncean. Les fleurs de la fritillaire damier ou pintade (*fritillaria meleagris*) ont un fond vert ou jaunâtre. Très commune dans les

Fritillaire.

prairies montagneuses de l'Europe, elle fleurit au printemps.

Les bulbes de fritillaire renferment un principe âcre, purgatif et vénéneux à haute dose; on peut en retirer une bonne fécule, comparable à celle de la pomme de terre.

FRITON n. m. Résidu frit que l'on obtient en faisant fondre par petits morceaux la graisse d'oie ou de porc. ‖ On dit aussi RILLON et GRILLON.

FRITTAGE (*fri-taj'*) n. m. Opération consistant à exposer à un certain degré de chaleur les matières qui servent à la fabrication du verre, avant de les introduire dans les creusets où la vitrification doit se faire, dans le but de faire disparaître certaines substances qui, lors de cette dernière opération, communiqueraient au verre une coloration défectueuse. ‖ Opération ayant pour objet d'éliminer le goudron provenant de la carbonisation du bois en calcinant l'acétate de soude. ‖ Opération par laquelle on calcine les matières basiques destinées à la déphosphoration des minerais. ‖ Sorte de cuisson que l'on fait subir au carbonate de chaux ou aux composés de chaux et de magnésie, la *dolomie*, par exemple, afin de les rendre moins aptes à absorber l'humidité de l'air.

FRITTE (*frit'* — rad. *frit*) n. f. Mélange de substances terreuses ou basiques et de substances salines, les carbonates en particulier, qu'on a soumis à un commencement de fusion, dans le but d'obtenir des produits moins susceptibles d'absorber de l'humidité. ‖ Nom des scories, dans certaines usines. Syn. de FRITTAGE.

FRITTER (*fri-té* — rad. *fritte*) v. a. Griller les matières premières qui servent à faire le verre, pour en opérer le frittage. ‖ Opérer le frittage, dans tous les sens de ce mot.

FRITTEUX (*fri-teû*), **EUSE** adj. Métall. Qui convient, qui est propre aux frittes.

FRITTIER (*fri-ti-é*) n. m. Ouvrier qui fritte le verre.

FRITTOLE (*fri-tol'* — rad. *frit*) n. f. Sorte de gâteau de froment et de raisin de Corinthe, frit dans l'huile de noix.

FRITURE (rad. *frit*) n. f. Art culin. Action, manière de frire : *Tout le mérite d'une bonne* FRITURE *provient de la surprise.* (Brill.-Sav.) ‖ Aliment frit, et surtout poisson frit : *Une* FRITURE *de goujons.* ‖ Huile, graisse, beurre qui sert à faire de la friture : *Se brûler avec de la* FRITURE *bouillante.* ‖ Se dit quelquef. pour SARDINERIE.

— ENCYCL. Art culin. Pour réussir, la *friture* doit « surprendre » la pièce par une vive chaleur. On emploie indifféremment le beurre, le saindoux, la graisse de bœuf, de veau, d'oie, et l'huile. Le poisson se frit à l'huile, de préférence; la pomme de terre gagne à être frite aux graisses de bœuf et de porc (saindoux) mélangées. Les pâtisseries sont meilleures et mieux dorées dans les graissos de veau et d'oie, mêlées par moitié.

FRITURER (rad. *friture*) v. a. Pop. Faire la cuisine. ‖ Manger.

FRITURIER (*ri-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fait ou vend de la friture.

FRITZ, abréviation de FRÉDÉRIC, en allemand.

FRITZLAR, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau, présid. de Cassel]), sur l'Eder, affl. de gauche de la Fulda; 3.400 hab. Ch.-l. de cercle. Tanneries, faïenceries. Ancienne ville forte. Evêché fondé par saint Boniface, en même temps qu'une célèbre abbaye. Belle église du XIIe siècle. Cette ville eut beaucoup à souffrir des guerres de tous les temps.

FRITZSCHÉITE n. f. Phosphate hydraté naturel, que l'on a trouvé à Neuhammer, en Bohême. Variété d'uranite.

FRIVILLE-ESCARBOTIN, comm. de la Somme, arr. et à 24 kilom. d'Abbeville, sur le plateau de Vimeu; 2.720 hab. Fabriques de serrurerie; fonderie. Château.

FRIVOLE (du lat. *frivolus*) adj. Vain, léger, sans importance ni solidité : *Discours, Plaisirs* FRIVOLES. ‖ Qui a du goût, du penchant pour les choses vaines, futiles : *La nature nous a fait* FRIVOLES. (Volt.) ‖ *L'animal aux têtes frivoles* (expression de LA FONTAINE), Le peuple athénien.

— n. m. Ce qui est frivole : *Le goût du* FRIVOLE.

— SYN. **Frivole, futile.** Ce qui est *frivole* a une très mince valeur, mais en a une, et peut plaire par quelque côté; ce qui est *futile* n'a aucune valeur en quelque sens que ce soit.

— ANTON. **Grave, important, posé, réfléchi, sérieux.**

FRIVOLEMENT adv. D'une manière frivole.

FRIVOLET, ETTE (*lè, lèt'*) adj. Diminutif de frivole.

FRIVOLISTE (*lisst'*) n. et adj. S'est dit d'une personne se plaisant aux choses frivoles.

FRIVOLITÉ n. f. Caractère de ce qui est frivole ou d'une personne frivole : *La* FRIVOLITÉ *des femmes, des plaisirs mondains.* ‖ Chose frivole (S'emploie surtout au plur.) : *L'homme le plus grave redescend parfois jusqu'aux* FRIVOLITÉS *du premier âge.* (Charma.)

— En T. de comm., Petite dentelle de coton. ‖ Petite fleur faite avec un moule ou une petite navette, sans aiguille ni crochet, et qui, jointe à d'autres, forme certains petits ouvrages de broderie : *Un col en* FRIVOLITÉ.

FROBEN (Jean), humaniste et typographe, né à Hammelburg (Franconie) en 1460, mort à Bâle en 1527. Il débuta dans l'atelier de Jean Amerbach, à Bâle, et fonda, en 1491, un établissement distinct, tout en restant d'abord associé avec lui. Aidé par les érudits Wolfgang, Lachner, le théologien Jean Œcolampade, il imprima plus de trois cents ouvrages d'auteurs anciens et modernes de tous formats, aussi remarquables par la beauté du papier et la netteté des caractères que par la correction du texte. Il publia aussi les ouvrages d'Erasme, dont il était l'intime ami. Ce fut lui qui introduisit en Allemagne les caractères dits *italique* et *romain*. Il avait pour marque un caducée surmonté d'une colombe, avec devise en hébreu, grec et latin. — Ses fils, JÉRÔME et JEAN lui succédèrent avec leur beau-frère BISCHOP (en lat. *Episcopius*). — Son neveu GEORG LUDWIG, d'abord astronome, devint aussi éditeur à Bâle.

Marque de Froben.

FROBERGE ou **FLOBERGE.** Archéol. V. FLAMBERGE. — n. f. Par antonom. S'est dit pour sabre, épée en général.

FROBISHER ou **FORBISHER** (sir Martin), navigateur anglais, né à Doncaster (Yorkshire) vers 1535, mort à Plymouth en 1594. Parti de Deptford en 1576, il découvrit d'abord la partie méridionale du Groenland, puis atteignit le Labrador, dont il longea la côte jusqu'au détroit qui porte son nom. Il y retourna deux fois, en 1578 et en 1580, mais sans succès. En 1586, il accompagna Francis Drake aux Indes occidentales; en 1588, il contribua à la destruction de l'« Invincible Armada »; en 1594, il combat les ligueurs et les Espagnols avec Henri IV. Un de ses compagnons, Georges Best, a donné de ses expéditions boréales un récit dont la meilleure édition est due à l'Hakluyt Society (1867).

FROC (*frok'* — orig. incert. [autre forme de *floc*, ou emprunté de l'allem. *rock*, vêtement]) n. m. Partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur l'estomac et les épaules : *Endosser son* FROC. ‖ Vêtement de moine en général. ‖ Par ext. La profession monacale : *Etre né pour le* FROC.

Froc.

— Loc. div. *Prendre le froc*, Se faire moine. ‖ *Porter le froc*, Etre moine. ‖ *Quitter le froc, Jeter le froc aux orties*, Renoncer à la profession monastique. — Par ext. Se défaire de quelque contrainte : *J'espère bien, cet hiver,* JETER *un peu* LE FROC AUX ORTIES *dans notre jolie auberge.* (Mme de Sév.) ‖ *Vertu de froc.* Par extens., Vigueur masculine, disposition aux plaisirs sensuels.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine croisée, assez grossière, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs parties de la France, pour l'habillement des ouvriers et des gens de la campagne : *Les* FROCS *de Lisieux et de Bernay étaient les plus estimés.*

— Cout. anc. Sol en friche; chemin rompu.

— ALLUS. LITTÉR. :

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc;
Aujourd'hui dans un casque et demain dans un *froc.*

Vers de Boileau que l'on applique à un homme versatile, changeant volontiers d'état, de parti.

FROCAILLE (*ka-ill* [*ll* mll.] — rad. *froc*) n. f. Par dénigr. Gens de froc, les moines.

FROCARD (*kar'* — rad. *froc*) n. m. Par dénigr. Moine.

FROCHOT (Nicolas-Thérèse-Benoît, comte), homme politique français, né à Dijon en 1761, mort à Etuf (Haute-Marne) en 1828. Avocat au parlement de Bourgogne, il fut chargé, en 1789, de rédiger les cahiers du tiers état de Bourgogne, et représenta à la Constituante le bailliage de Châtillon-sur-Seine. Il devint l'ami de Mirabeau, qui le désigna comme un de ses exécuteurs testamentaires. En 1794, emprisonné comme suspect à Dijon, la mort de Robespierre lui rendit la liberté. En 1799, la Côte-d'Or l'élut député au Corps législatif; mais, nommé préfet de la Seine en 1800, il dut donner sa démission. Son administration fut très profitable à la capitale; il réorganisa les hospices, les écoles, les octrois, le régime des prisons; docile aux idées de l'Empereur, celui-ci le récompensa largement. Il devint conseiller d'Etat (1804), chevalier d'empire et comte (1808). En 1812, il crut à la mort de Napoléon, ne fit rien pour prévenir la conspiration de Malet, et perdit sa place. En 1814, Louis XVIII lui accorda une pension de 15.000 livres. Aux Cent-Jours, il accepta de Napoléon la préfecture des Bouches-du-Rhône; il fut destitué par la Restauration.

Frochot.

FRODSHAM, ville d'Angleterre (comté de Chester), près de l'embouchure du Weaver dans l'estuaire de la Mersey; 6.430 hab. Sources salées; chantiers maritimes.

FRŒBEL (Frédéric), pédagogue allemand, né à Oberweissbach (principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt) en 1782, mort à Marienthal en 1852. En 1813, il se battit pour l'indépendance allemande sous les ordres de Lützow. En 1826, il publia le premier volume de son ouvrage sur l'*Education de l'homme*. En 1837, il fonda une école sous le nom de *Kindergarten* à Blankenburg, en Thuringe, laquelle devint le prototype d'institutions du même genre, en Allemagne et en Suisse. Le duc de Meiningen lui abandonna l'usage de son domaine de Marienthal, près de Liebenstein, pour l'établissement d'une école normale, où se formaient des institutrices. Ce système d'éducation lui attira, toutefois, des attaques sans nombre. On considérait comme dangereuse la grande liberté qu'il laissait aux enfants, et ses écoles furent stigmatisées comme constituant des foyers de socialisme et d'athéisme. — Son neveu, KARL FRIEDRICH **Frœbel**, né à Griesheim en 1808, avait fondé à Hambourg (1848) une école pour filles, dont le programme fournit au gouvernement prussien un prétexte pour prohiber le système d'éducation de Frœbel. La Saxe l'abolit également; mais il continua à exister dans diverses parties de l'Allemagne. Karl Frœbel partit en 1852 pour l'Ecosse et professa à Inverness, puis à Edimbourg.

FRŒHLICH (Abraham-Emmanuel), poète suisse, né à Brugg (Argovie) en 1796, mort à Baden (Argovie) en 1865. Il fut professeur, puis pasteur à Aarau, et se rendit populaire par ses poésies. Nous citerons de lui : *Fables* (1829); *Elégies sur le berceau et sur la tombe* (1855); *Consolations* (1851). On lui doit aussi des romans : *Ulrich Zwingli*; *Ulrich de Hutten* (1845) et d'autres écrits.

FRŒLICHIE (*fré, ki* — de *Frœlich*, sav. allem.) n. f. Genre d'amarantacées, tribu des gomphrénées, comprenant des herbes plus ou moins villeuses, à feuilles opposées et à fleurs terminales. (On en connaît huit espèces qui habitent l'Amérique centrale.) ‖ Syn. de COUSSAREE.

FRŒRNER (Wilhelm), archéologue allemand, né à Carlsruhe (Bade) en 1834. Reçu docteur en philosophie en Allemagne, il se rendit à Paris, où il fut nommé conservateur adjoint du musée des Antiques et des sculptures modernes au Louvre. Lors de la guerre de 1870 entre la France et l'Allemagne, Frœhner quitta la France. On lui doit, entre autres ouvrages : *Inscriptions grecques interprétées* (1865); *la Colonne Trajane décrite par W. Frœhner* (1865); *la Colonne Trajane interprétée* (1869), ouvrage inachevé; *Notice de la sculpture antique du musée du Louvre* (1869); *les Musées de France, recueil de monuments antiques, glyptique, peinture, céramique, verrerie, orfèvrerie, etc.* (1872-1873); *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie* (1873); *les Médaillons de l'empire romain depuis le règne d'Auguste jusqu'à Priscus Attale* (1878); *Terres cuites de la collection Julien Gréau* (1886).

FRŒSCHWILLER, comm. d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace [cercle de Wissembourg]); 514 hab. Avant 1871, Frœschwiller faisait partie du départ. du Bas-Rhin, arrond. de Wissembourg. C'est sur le *plateau de Frœschwiller* que le 1er corps d'armée français, commandé par le maréchal de Mac Mahon, fut attaqué le matin du 6 août 1870, par les forces trois fois supérieures du prince royal de Prusse, et tourné sur ses deux ailes après huit heures de sanglante lutte. Pour assurer la retraite, le général de Lartigue et le maréchal durent lancer d'abord sur Morsbronn la brigade de cuirassiers Michel, ensuite, sur la route de Reichshoffen, la division Bonnemains : sacrifice inutile et désastreux, mais qui sauva l'honneur.

FROHBURG, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]), sur la Wyhna, affluent de la Pleisse; 2.969 hab. Tissage d'étoffes; poteries. Ch.-l. de district.

FROHSCHAMMER (Jacob), philosophe allemand, né à Illkofen (Bavière) en 1821, mort à Bad Kreuth en 1893. D'abord simple curé de campagne, il fut appelé, en 1850, à l'université de Munich, où il enseigna la philosophie et la théologie. Ses hardiesses inquiétèrent l'autorité pontificale. Pour se défendre, il fonda, en 1862, la revue *Athenæum*. Cette même année, l'archevêque de Munich interdit aux théologiens catholiques de suivre ses cours à l'université, et plusieurs de ses écrits furent mis à l'index. Ses principaux ouvrages sont : *Sur l'origine de l'âme humaine* (1854); *l'Ame humaine et la physiologie* (1855); *Introduction à la physiologie et éléments de métaphysique* (1858); *Imagination comme principe fondamental du devenir du monde* (1877); *Sur l'origine de l'homme et son développement spirituel* (1883); *la Philosophie de Thomas d'Aquin* (1889).

FROHSDORF, ou plus exactement **FROSCHDORF**, bourg et château de l'Autriche-Hongrie, dans les Alpes Styriennes, à 45 kilom. S.-E. de Vienne, non loin de la frontière de Hongrie, sur la rive droite de la Leitha; 600 hab. Le château, bel édifice avec parc, fut d'abord possédé par la maison de Liechtenstein, puis acheté par la veuve de Murat. Il devint, en 1841, la résidence de la duchesse d'Angoulême et du comte de Chambord, qui y mourut en 1883.

FROID (*froi*), **FROIDE** [du lat. *frigidus*, même sens; de *frigere*, avoir froid] adj. Qui a ou éprouve peu, ou point, ou moins de chaleur : *Air* FROID. *Bain* FROID.

— Par ext. Qui tient peu chaud : *Le coton est plus* FROID *que la laine.* ‖ Où l'on souffre par défaut de chaleur : *Pays, Logement* FROID. ‖ Qui a perdu totalement ou en grande partie la chaleur animale : *A peine privé de l'âme, le corps devient* FROID.

— Fig. Flegmatique, indifférent; peu ardent, peu zélé, peu sensible : *Cœur* FROID. *Ami* FROID. ‖ Qui affecte une indifférence, une réserve voisine de la rigueur : *Se montrer* FROID *pour quelqu'un. Faire* FROIDE *mine à quelqu'un. Etre d'une politesse* FROIDE. ‖ Calme, qui se possède, qui n'éclate pas, qui ne s'emporte pas : *Ayez la tête* FROIDE *et le cœur chaud.* — Particulièrem. Qui est physiquement impropre aux plaisirs de l'amour : *L'homme* FROID *est une erreur de la nature.*

— Art culin. Refroidi : *Potage* FROID. ‖ *Déjeuner froid*, Déjeuner composé de mets froids. ‖ *Viandes froides*, Viandes préparées pour être mangées après avoir été refroidies : *Les jambons, les langues fourrées, etc., sont des* VIANDES FROIDES.

— Littér. et b.-arts. Qui est dépourvu de verve, d'énergie, d'éclat : *Ecrivain, Peintre* FROID. *Style* FROID.

— Manèg. *Epaules froides* ou *chevillées*, Epaules du cheval qui manquent d'élasticité, de mobilité, ce qui retarde la marche.

— Pathol. *Humeurs froides*, Scrofules, écrouelles. ‖ *Abcès froid*, Abcès qui n'a pas un caractère inflammatoire aigu, en général d'origine tuberculeuse.

— Pharm. anc. *Les quatre semences froides.* Les graines du concombre, du melon, de la citrouille et de la courge, auxquelles on attribuait des propriétés rafraîchissantes.

— Loc. div. *Saison froide*, Hiver. ‖ *Sueur froide*, Sueur soudaine dont la sensation est glaciale et qui provient d'une cause morbifique ou d'une émotion violente. ‖ *Froid comme un laurier* ou *comme une corde, comme une chaîne de puits.* Se dit d'une personne très froide, dépourvue de vivacité ou d'enthousiasme. ‖ *Battre froid à quelqu'un*, L'accueillir avec une indifférence affectée et significative. ‖ *La cuisine de cette maison est bien froide.* Se dit d'une maison où l'on ne fait qu'un très petit ordinaire. ‖ *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid; Il n'y a rien de trop chaud ni de trop froid pour lui.* Se dit d'un homme avide, qui veut tout avoir, tout accaparer. ‖ *N'avoir pas froid aux yeux*, Etre plein de résolution, ce qui se voit ordinairement par le feu du regard.

— PROV. : **Froides mains, chaudes amours**, ou **mains froides, cœur chaud**, La froideur des mains indique un tempérament amoureux.

— ANTON. **Ardent, bouillant, chaud, fervent, fumant, incandescent, thermal, tiède, torride.** — **Dramatique, intéressant, touchant, attachant.**

FROID (*froi*) n. m. Absence complète ou partielle de chaleur; sensation que fait éprouver l'absence, la perte ou la diminution de la chaleur : *Le* FROID *de l'hiver. Avoir* FROID. *La violence du* FROID *produit l'effet du feu.*

— Frisson; perte complète ou partielle de la chaleur vitale : *Le* FROID *de la fièvre, de la vieillesse.*

— Fig. Absence de chaleur morale, de feu, de passion : *Le* FROID *appelle le* FROID. ‖ Impassibilité; indifférence : *Homme d'un* FROID *glacial.* ‖ Affaiblissement des sentiments réciproques, mécontentement mutuel : *Dans les*

[illegible] *froid*, [illegible] dans les sciences. *Les premiers* [illegible] *les plus sensibles.* (Boiste.)

— Litter. et b.-arts. Manque de chaleur, de mouvement, d'intérêt, de vivacité, d'éclat, dans les œuvres de l'esprit : *Le doux, au théâtre, c'est le* FROID. (D. Nisard.)

— Physiol. *Froid artificiel.* V. AMMONIAQUE (*appareil à*), MÉLANGE *réfrigérant*; RÉFRIGÉRATION, LIQUÉFACTION DES GAZ, GLACIÈRE.

— Techn. *Machine à air froid*, Machine destinée à la production du froid par l'emploi exclusif de l'air et de l'eau, sans que jamais on ait recours à un agent chimique quelconque.

— Loc. adv. *Froid noir*, Froid par un temps sombre; froid excessif. *Froid humide*, Froid par un temps brumeux ou pluvieux. *Froid sec*, Froid par un temps clair et sec. *Degrés de froid*, Température marquée par un certain nombre de degrés du thermomètre au-dessous de zéro, c'est-à-dire de la température de la glace fondante. *Prendre froid*, Se laisser pénétrer par le froid, et en subir certaines conséquences morbides. ‖ *Cela ne fait ni chaud ni froid*, Cela ne peut pas plus servir que nuire à l'affaire dont il s'agit. ‖ *Ne sentir ni froid ni chaud pour quelque chose*, Être à son égard d'une complète indifférence. ‖ *Cela me fait froid*. Fig. et fam. Cela me cause une impression très pénible. ‖ *Cela ne fait ni chaud ni froid*, C'est indifférent. ‖ *Souffler le chaud et le froid*, Agir successivement en sens opposé, parler successivement pour et contre une personne, être tour à tour d'avis opposés. ‖ *Avoir l'habit, la robe selon le froid*, Avoir tous les moyens possibles de se tirer d'une mauvaise affaire; trouver des consolations pour toutes les peines.

— Loc. adv. *A froid*, Sans mettre au feu : *Faire une infusion* À FROID. *Battre un fer* À FROID. ‖ *Teindre à froid, Donner une couleur à froid*, Teindre à bains froids. ‖ Fig. Sans verve, sans passion, sans sincerité : *Faire de l'enthousiasme* À FROID.

— ENCYCL. Techn. *Machines à air froid.* Leur première apparition date de 1850. Celle due à Gorrie et Newton était basée sur le froid produit par l'air emmagasiné sous pression dans un récipient, et subitement détendu. C'est à Giffard que l'on doit la création d'une machine à air froid réellement pratique, dans laquelle il fait usage simultané d'air et d'eau. Avec elle, en employant l'air atmosphérique à une température de 20° C., en le comprimant à 3 atmosphères au plus, puis en faisant agir lors de la compression de l'eau à 10° C. comme rafraîchissant, enfin en faisant détendre cet air comprimé dans des proportions voulues, on obtient un courant d'air dont la température atteint de — 40° à — 45° C.

Les machines à air froid ont reçu de nombreuses applications industrielles : elles servent à la fabrication artificielle de la glace, à la conservation des vins mousseux, à la congélation des eaux salines, à la fabrication des beurres et fromages, à la conservation de différents tissus, à la fabrication des chocolats, des bougies, des savons, etc.

FROIDECONCHE, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 21 kilom. de Lure, sur le Breuchin, dans la vallée de Luxeuil; 1.123 hab.

FROIDEMENT adv. De façon à éprouver du froid : *Se vêtir* FROIDEMENT.

— Fig. Sans ardeur, sans enthousiasme, avec réserve : *Accueillir* FROIDEMENT *quelqu'un, une nouvelle.* ‖ Avec sang-froid, sans trouble ou sans passion : *Donner, Regarder* FROIDEMENT *la mort.*

— Litter. et b.-arts. Sans verve, sans vivacité : *Ecrire, Dessiner* FROIDEMENT.

FROIDEUR n. f. Etat de ce qui est froid : *La* FROIDEUR *du marbre.* Par ext. Perte ou affaiblissement de la chaleur vitale : *Les* FROIDEURS *de l'âge.*

— Fig. Défaut d'ardeur, de passion, de zèle, d'enthousiasme; flegme, calme extrême : *La* FROIDEUR *est la plus grande qualité d'un homme destiné à commander.* (Napol.) ‖ Froide réserve, indifférence affectée : *La* FROIDEUR *est la sauvegarde de la vertu d'une femme.* (Boiste.) ‖ Mécontentement réciproque, fâcherie : *Collègues entre lesquels il y a de la* FROIDEUR. ‖ Marque de mécontentement, etc. : *Souffrez quelques* FROIDEURS. (Rac.)

— Litter. et b.-arts. Défaut de chaleur, d'animation, d'éclat : *La* FROIDEUR *du style, du dessin, du coloris.*

— Pathol. Impuissance, stérilité : *La* FROIDEUR *est souvent un résultat de la débauche.*

— ANTON. Ardeur, chaleur, ferveur.

FROIDFOND, comm. de la Vendée, arrond. et à 45 kil. de Sables-d'Olonne, sur un affluent du fleuve côtier Fallaron; 1.057 hab.

FROIDIR v. a. Rendre froid : *Le vent* FROIDIT *rapidement les liquides.*

— v. n. Devenir froid : *Le temps* FROIDIT. (Vieux.)

Se *froidir*, v. pr. Devenir froid. Avec suppression du pronom réfléchi : *Ne laissez pas* FROIDIR *le dîner.*

FROIDMONT ou **FROMONT** Libert, théologien de l'université de Louvain, né à Hackoor sur-Meuse, près de Liége en 1587, mort à Louvain en 1653. Froidmont fut à la fois littérateur, mathématicien et philosophe; c'était un des correspondants de Descartes. Professeur de philosophie à Louvain, il devint, en 1633, doyen du chapitre de Saint-Pierre et, en cela, il fut la chaire d'Ecriture sainte, à la mort. Ce dernier, avant de mourir, chargea Froidmont avec deux autres de ses amis, Reginald Lamicus et Henri Calenus, de surveiller l'impression de l'*Augustinus*, qui devait assurer une si grande célébrité. Le meilleur ouvrage de Froidmont est un *Commentaire* français des *Actes des Apôtres* (1670).

FROIDURE n. f. Froid de l'air, de l'atmosphère; état de ce qui est froid; saison du froid : *La* FROIDURE *d'un terrain. Se défendre contre la* FROIDURE.

— Méd. Action du froid sur les tissus qui peut être comparé à la brûlure. Si le froid porte sur une région limitée du corps, on a des engelures. Si le froid porte sur tout le corps, il détermine un engourdissement général, puis la mort. On devra dans ce cas frictionner l'individu avec de la neige et le réchauffer progressivement. L'usage de l'alcool doit être interdit aux personnes qui s'exposent au froid.)

FROIDUREUX (*reû*), **EUSE** (rad. *froidure*) adj. Qui ramène le froid, qui craint le froid. (Vieux.)

FROILA ou **FRUELA Ier**, roi des Asturies en 757, mort en 768. Il fonda Oviedo sur l'emplacement de la ville romaine de Lucus Asturum, combattit les Galiciens et les Basques révoltés, mais tua son frère Vimaranus et périt lui-même assassiné. Les chroniques lui attribuent une grande victoire sur les Arabes à Pontumium. — **FROÏLA**, comte DE GALICE, qui réussit un moment à occuper Oviédo, au début du règne d'Alphonse III (868). — **FROÏLA II**, fils d'Alphonse III, gouverneur des Asturies en 910, roi de Léon en 924, au détriment des fils de son frère Ordoño II. Il mourut de la lèpre en 935. L'exécution des fils du noble Olmund et l'exil de l'évêque Fromnius l'avaient rendu odieux aux grands et aux clercs. C'est à cette époque que Rodrigue de Tolède rapporte la légende du gouvernement de la Castille par les deux magistrats suprêmes ou juges (*jueces*), Lain Calvo et Nuño Rasura.

FROISSABLE (*froi-sabl'*) adj. Qui peut être froissé. ‖ Qu'on peut détériorer par le froissement.

— Fig. Prompt à s'offenser.

FROISSAGE (*froi-saj'*) n. m. Action de froisser.

— Comm. *Huile de froissage*, Huile obtenue par le premier pressurage des graines oléagineuses sans l'application d'une action mécanique bien violente.

FROISSART (Jean), chroniqueur et poète français, né à Valenciennes en 1338, mort après 1404. A peine âgé de vingt-trois ans, il passait en Angleterre pour offrir à la reine Philippa de Hainaut, un livre sur les événements contemporains, qui devait être le noyau de son histoire. La reine fit de lui l'un des « clercs de sa chambre » (secrétaire), et c'est à ses frais qu'il entreprit, pour s'instruire des événements du temps, de longs voyages en Ecosse, en France et en Italie (1365-1369). Quand Philippa mourut (1369), Froissart retrouva vite des patrons parmi les parents ou alliés de sa protectrice : Robert de Namur, beau-frère de Philippa, puis Jeanne de Brabant, sa belle-sœur, Wenceslas de Luxembourg, mari de Jeanne, enfin Guy de Blois, seigneur de Chimay, cousin de la reine, qui le pourvut (1373) de la cure de Lestines-au-Mont et l'emmena bientôt (1384) dans ses domaines du Blaisois. En 1388, Froissart fit en Béarn un long voyage et visita la cour de Gaston Phœbus. Après plusieurs années de vie sédentaire, il retourna en Angleterre (1395). On ignore la date précise de sa mort; on sait seulement qu'il survécut, probablement de peu, à son dernier protecteur, Aubert de Bavière (mort en 1404). — La chronique de Froissart, qui retrace en quatre livres les événements de 1325 à 1400, est un des monuments historiques les plus considérables du moyen âge. Durant près de cinquante ans, il n'a cessé de la compléter et de la remanier. Le premier livre (dont une grande partie est empruntée aux *Vraies chroniques* de Jean le Bel), rédigé sous l'inspiration de Robert de Namur, représente visiblement la version anglophile des événements. Il n'en est pas de même des trois derniers livres, écrits pour Guy de Blois. Dans le quatrième, écrit sous l'influence de Guillaume d'Ostrevant, gendre du duc de Bourgogne, l'auteur est nettement favorable au parti bourguignon. On ne peut dire, cependant, qu'il soit toujours volontairement partial : il reflète naïvement l'opinion des témoins qu'il a consultés. Son exactitude chronologique et topographique est loin d'être parfaite : l'étude des documents d'archives permet de le redresser à chaque pas. Son livre marque néanmoins un progrès dans l'historiographie : Froissart proteste qu'il veut écrire une véritable histoire, c'est-à-dire faire connaître, non seulement les événements, mais leur enchaînement et leurs causes. Mais son mérite consiste surtout dans la vivacité de la narration et le coloris des peintures : Froissard a laissé également de nombreuses poésies assez médiocres : lais, virelais, ballades, rondeaux et pastourelles, en poésies allégoriques et morales (*Orloge amoureux, Paradis d'amour*) et un long roman de chevalerie (*Méliador*), où il a intercalé les poésies lyriques de Wenceslas de Brabant.

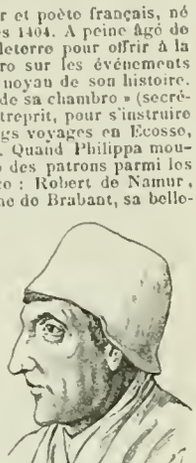

Froissart.

— BIBLIOGR. : G. Paris et A. Jeanroy, *Extraits des chroniqueurs français* (Paris, 1891); Mary Darmesteter, *Froissart* (Paris, 1894).

FROISSEMENT (*froi-se-man* — rad. *froisser*) n. m. Action de frotter ou de comprimer avec plus ou moins de violence : *Le* FROISSEMENT *d'un membre, d'une étoffe.* ‖ Bruit sec qui résulte de cette action : *Entendre le* FROISSEMENT *de la soie, du fer.*

— Fig. Atteinte portée : *Le* FROISSEMENT *des intérêts.* ‖ Offense ou acte jugé tel, qui cause du dépit, du mécontentement : *Lamennais semble être sorti du catholicisme pour des motifs de* FROISSEMENT *personnel.* (Renan.)

— Escr. *Froissement d'épées*, Sorte de battement prolongé et glissant, allant vigoureusement du faible au fort de la lame adverse, que l'on cherche à ébranler et à écarter dans presque toute sa longueur.

— Méd. Contusion des tissus due à un traumatisme léger. ‖ *Froissement pulmonaire*, Frottement léger que l'on entend pendant l'inspiration pulmonaire lors de l'auscultation. Ce bruit pathologique n'est pas pathognomonique.

FROISSER (*froi-sé* — du lat. pop. *frustiare*; de *frustum*, morceau) v. a. Meurtrir, détériorer, déranger par un frottement : *Blessé dont une chute* A FROISSÉ *la jambe.* ‖ Chiffonner brusquement : FROISSER *une robe.*

— Fig. Nuire, porter atteinte à : *Une révolution* FROISSE *toujours beaucoup d'intérêts.* (B. Const.) ‖ Choquer, blesser, offenser, piquer, indisposer : FROISSER *un ami.* FROISSER *l'amour-propre d'un artiste.*

— Chir. *Froisser une artère*, La comprimer avec des pinces, pour arrêter une hémorragie.

Se *froisser*, v. pr. Etre, devenir froissé.

— Fig. Etre piqué, choqué, offensé.

— Se choquer, s'offenser mutuellement.

FROISSEUR (*froi-seur'*), **EUSE** adj. Qui froisse, qui sert à froisser : *Cylindre* FROISSEUR.

— n. Personne qui froisse, qui blesse, qui choque. (Peu usité.)

— Techn. Dans les fabriques d'huiles, Nom donné aux cylindres entre lesquels passent les graines oléagineuses, afin d'obtenir des huiles de froissage.

FROISSIS (*froi-si*) n. m. Bruit de choses froissées : *Un* FROISSIS *des os.* (Naudé.) [Vieux.]

FROISSURE (*froi-sur'*) n. f. Traces qui demeurent sur un corps après qu'il a été froissé; blessure causée par un frottement : *Les* FROISSURES *se guérissent au moyen d'applications d'eau froide.*

FROISSY, ch.-l. de cant. de l'Oise, arr. et à 33 kilom. de Clermont, sur un renflement du sol, qui sépare les vallées de la Somme et de l'Oise; 581 hab. — Le canton a 17 comm. et 5.892 hab.

FRÔLE n. f. Nom vulgaire du chèvrefeuille des Alpes. ‖ Nom vulgaire de l'arbousier commun.

FRÔLEMENT (*man*) n. m. Action de frôler, résultat de cette action : *Bruit causé par l'agitation et le* FRÔLEMENT *des branches.*

— Chir. *Frôlement péricardique*, Bruit que l'on perçoit dans le cœur lorsque la surface séreuse péricardique est devenue rugueuse.

FRÔLER (orig. inconn.) v. a. Effleurer, toucher légèrement en passant : FRÔLER *un passant.*

— Agric. *Frôler des grains*, Les frotter entre les mains pour en séparer les parties du calice qui y sont restées adhérentes.

— Econ. rur. Syn. de FRAULER.

FRÔLEUR, EUSE adj. Qui frôle, qui caresse : *De cette voix caressante et* FRÔLEUSE *qu'ont les mères.* (A. Daudet.)

FRÔLEUR (rad. *frôler*) n. m. Maniaque qui se glisse dans les foules pour y rechercher des contacts féminins.

FRÔLEUSE (rad. *frôler*) n. f. Prostituée qui fait le trottoir.

FRÖLICH ou **FRŒLICH** (Lorenz), peintre, graveur et dessinateur danois, né à Copenhague en 1820, reçut les leçons de son compatriote Eckersberg, puis il fut élève de Bendemann, à Dresde. Plus tard, Frölich, étant allé à Paris, prit des conseils du peintre Couture. A partir de 1857, il se fixa en France. Cet artiste se fit connaître en exposant aux Salons de peinture de Paris, depuis 1852, un assez grand nombre de peintures, de dessins, de gravures à l'eau-forte; mais il devint surtout populaire par les innombrables dessins qu'il exécuta. C'est un artiste ingénieux, à l'imagination souple et féconde, au talent gracieux.

FROLLO (Claudo). V. CLAUDE FROLLO.

FROLOVIE n. f. Bot. Syn. de SAUSSURÉE.

FROM n. m. Arg. Abrévation de FROMAGE.

FROM (*from'*), mimologisme qui sert à peindre l'action de passer ses doigts sur les cordes d'un instrument : *Avec le dos de la main :* FROM, FROM, FROM. (Beaumarch.)

FROMAGE (*maj'* — anciennem. *formage*; bas lat. *formaticum* [du lat. *forma*, l'éclisse dans laquelle le fromage prend sa *forme* et sa figure]) n. m. Aliment solide, fait avec de la crème de lait ou du caséum, ou avec l'une et l'autre de ces substances; masse de cette matière moulée en forme de pain : *Un dessert sans* FROMAGE *est une belle à qui il manque un œil.* (Brill.-Sav.)

— Art culin. *Fromage à la crème*, Fromage fraîchement fait, qu'on délaye avec de la crème. ‖ *Fromage à la glace* ou *fromage glacé*, Mets composé de crème et de sucre, auquel on joint ordinairement quelque autre substance agréable au goût et qu'ensuite on frappe de glace. ‖ *Fromage de cochon*, Chair de porc frais, hachée, accommodée d'une certaine manière, et à laquelle on donne ordinairement la forme d'un fromage. ‖ *Fromage d'Italie*, Hachis de foie de veau ou de cochon, de lard et de panne.

— Bot. *Fromage des arbres*, Espèce de champignon blanc qui vient sur les arbres.

— Chim. Morceau de terre plat et rond, que l'on met au fond du fourneau pour supporter le creuset. ‖ On dit aussi TOURTE.

— Jeux. *Faire un fromage, des fromages.* Se dit d'un jeu que font les jeunes filles en tournant sur elles-mêmes avec rapidité et se baissant tout à coup, de façon que leur jupe se gonfle en forme de ballon ou de gros fromage.

— Loc. fam. *Entre la poire et le fromage*, Sur la fin du repas, lorsque la gaieté que donne la bonne chère fait qu'on parle librement. ‖ *Laisser aller le chat au fromage*, Se laisser abuser, séduire, en parlant d'une fille. ‖ Pop. *Manger du fromage*, Etre mécontent, rager, pester.

— ALLUS. LITTÉR. : **Se retirer dans un fromage de Hollande**, Locution proverbiale empruntée à La Fontaine (*Le rat qui s'est retiré du monde*). Le fabuliste représente un rat qui, vivant grassement dans un fromage, refuse de secourir ses congénères venus pour lui demander l'aumône.

On applique cette locution à tous ceux qui vivent de bonnes sinécures et s'y engraissent sans autre souci.

— ENCYCL. L'industrie des *fromages*, au moins en France, est connue depuis près de vingt siècles. Pline cite les fromages de Nîmes et du Gévaudan qui, de son temps, arrivaient à Rome. Ceux de la Brie, de la Champagne furent estimés dès le XIe siècle, et, plus tard, on voit mentionnés ceux de Lyon, de Béthune, de la Grande-Chartreuse; les angelots normands, en forme de cœur, étaient de tout temps illustres. Cependant, au XVIe siècle, les relations des ambassadeurs vénitiens prétendent qu'on ne se donnait pas la peine de faire les fromages en France, et que, s'il s'en fabriquait de bons, c'étaient des Italiens qui pratiquaient cette industrie. Il est vrai qu'après les premières guerres d'Italie (1486), les fromages parmesans et florentins avaient pénétré en France. Au reste, les auteurs du XVIe siècle déclarent que le fromage est lourd et mauvais pour l'estomac, tant cru que cuit. Mais l'usage n'en passa point, et, sous Louis XIV, on en voit le fromage entrer dans nombre de plats, notamment dans toutes les pâtisseries à peu près.

On obtient le fromage par la fermentation du caillé, et celui-ci résulte de la coagulation du lait. Par l'addition de *présure*, ou de certains agents chimiques, comme l'alcool ou l'acide lactique, ou même de certains sucs végétaux, on sait que le lait se transforme en *caillé*. Découpé et soumis à certaines manipulations, le caillé se contracte et expulse de sa masse une partie de l'eau et des matières solubles qui s'y trouvaient emprisonnées. Il prend une consistance de plus en plus ferme et, finalement, se trouve formé de la majeure partie des matières nutritives du lait : la presque totalité de la caséine, une forte proportion des globules de beurre, un peu de lactose, une certaine proportion de sels minéraux.

Le caillé est excessivement altérable; il ne tarde pas à

subir la fermentation qui le transforme en fromage véritable. En d'autres termes, il se peuple d'une infinité de micro-organismes qui vivent de sa substance et la modifient d'une manière profonde. La caséine se solubilise d'abord (c'est-à-dire se transforme en produits analogues, toutefois solubles et immédiatement digestibles), puis se décompose partiellement et donne naissance à des produits sapides et odorants, notamment à des sels ammoniacaux; la matière grasse, enfin, est saponifiée.

En raison des analogies de fabrication et de fermentation, il est possible de rapporter la plupart des fromages à l'une de ces catégories : *fromages frais; fromages fermentés à pâte molle, fromages fermentés à pâte résistante, fromages de Roquefort ou analogues.*

Fromages frais. La fabrication des fromages frais est simple. Le caillé étant obtenu, on le met à égoutter dans une « forme » en fer-blanc, percée de trous à la partie inférieure. Les *fromages blancs* et *fromages à la crème* ne sont pas fabriqués d'autre manière. Toutefois, la pâte des *fromages à la crème* est délayée et malaxée dans une certaine quantité de crème, ce qui la rend plus onctueuse.

Les fromages de Gournay, dits « fromages suisses », proviennent de lait pur additionné de crème.

Fromages fermentés à pâte molle. On classe dans cette catégorie les fromages dont le caillé ne subit ni cuisson, ni pression extérieure. Les fromages de Brie, de Coulommiers, de Camembert en sont les types les mieux caractérisés. Dans la fabrication de ces fromages, la coagulation du lait, par la présure, est déterminée en un temps relativement long (trois heures), à une température relativement basse (30°). Ces conditions ne favorisent pas une contraction énergique du caillé qui reste mou et spongieux. Comme les milieux acides sont favorables au développement des moisissures, on en voit bientôt qui couvrent la pâte d'une végétation abondante. Au développement des moisissures succède le développement de bactéries aérobies, qui achèvent de mûrir le fromage.

Les détails de fabrication diffèrent nécessairement avec chaque espèce de fromage. Pour certains fromages, par exemple le camembert, on fait commencer la fermentation dans un baloir bien aéré. Elle demande plusieurs semaines et elle exige des soins continuels.

Fromages fermentés à pâte résistante. Les fromages de cette catégorie sont ceux d'Emmenthal (gruyère), de Hollande, du Cantal, de Parmesan, etc., et, d'une manière générale, les fromages dont la pâte est soumise à une pression extérieure. Le caillé en est obtenu dans un temps relativement court, à une température relativement élevée.

Dans ces conditions, il est plus cohérent et plus ferme que le caillé des fromages mous. Pour hâter l'expulsion du sérum, la pâte, disposée dans un vase de bois, est malaxée et pressée énergiquement avec les bras et les jambes (cantal), ou bien elle est divisée avec soin, puis chauffée (hollande, 36°), ou même cuite (gruyère, parmesan, 50° à 60°). Dans la fabrication du fromage de Gruyère, le caillé, après la cuisson, est disposé à l'intérieur d'un grand moule circulaire et soumis à une pression progressive. Par l'effet de cette pression, celui-ci prend la forme d'un grand cylindre aplati : sa pâte est devenue résistante, presque impénétrable à l'air. Finalement, on porte le fromage dans les caves, où il est salé et mis à fermenter.

Dans la fabrication du fromage de Hollande, du fromage du Cantal, et des autres fromages à pâte ferme, les procédés mis en œuvre sont différents, la pression exercée est beaucoup moins considérable, mais le résultat auquel on vise est toujours le même : obtenir une masse solide, résistante, difficilement pénétrable à l'air. Aussi la pâte se peuple immédiatement de bactéries, surtout de bactéries anaérobies, qui la transforment et la mûrissent.

Fromages façon Roquefort. Le fromage de Roquefort et ses analogues (bleu d'Auvergne, gorgonzole, etc.) est à pâte ferme, c'est-à-dire que le caillé en subit une pression, comme celui des fromages précédents, mais la maturation, comme celle des fromages mous, en est due à l'action d'une moisissure (le *penicilium glaucum*). Celle-ci végète à l'*intérieur* de la pâte, où elle dessine des marbrures verdâtres. Pour parvenir à ce résultat le caillé est ensemencé avec abondance des spores de la moisissure; la fermentation du fromage est opérée à très basse température, ce qui empêche le développement des espèces microscopiques rivales, surtout des bactéries; enfin, pour aérer la pâte, on la crible de trous verticaux.

FROMAGÉE (*jé* — rad. *fromage*) n. f. Déjeuner des domestiques (ainsi nommé dans le Loiret parce qu'il se compose ordinairement de pain et de fromage).

FROMAGEON (*jon*) n. m. Econ. dom. Fromage blanc de lait de brebis, que l'on fabrique dans le midi de la France.

— Bot. Nom vulgaire de la mauve à feuilles rondes.

FROMAGER (*jé*), **ÈRE** n. et adj. Se dit de celui, de celle qui fait ou qui vend des fromages et de ce qui a rapport à cette fabrication ou à cette vente : *Un maître* FROMAGER. *Les associations* FROMAGERES. *L'industrie* FROMAGÈRE.

— n. m. Econ. rur. Petit vaisseau percé de trous, dans lequel on dresse le lait caillé pour en faire des fromages frais ou mous.

— Bot. Nom vulgaire du bombax. V. BOMBAX.

— n. f. En Auvergne, Petite table ronde sur laquelle on pétrit le caillé pour faire le fromage.

FROMAGERIE (*ri*) n. f. Lieu où l'on fabrique des fromages. ‖ Lieu où l'on conserve les fromages. ‖ Lieu où l'on vend spécialement des fromages : *Ouvrir une* FROMAGERIE. ‖ Commerce des fromages : *S'enrichir dans la* FROMAGERIE.

— ENCYCL. V. FRUITIÈRE.

FROMAGEUX (*jeû*), **EUSE** adj. Qui tient de la nature du fromage.

FROMAGIER (*ji-é*), **ÈRE** n. Syn. de FROMAGER, ÈRE.

FROMAGIÈRE (*ji* — rad. *fromage*) n. f. Archéol. Vaisseau large et aplati, à couvercle, servant à mettre les fromages pour les égoutter, ou les conserver. (Vx.)

Fromagière.

FROMELENNES, comm. des Ardennes, arr. et à 42 kil. de Rocroi, sur la Houille, affl. de la Meuse; 1.248 hab. Marbres, usines à cuivre et à zinc, chaudronnerie.

FROME ou **SELWOOD-FROME**, ville d'Angleterre (comté de Somerset), près du *Frome-River*, affluent de l'Avon; 9.613 hab. Ale excellente, draps, casimirs, école de grammaire fondée par Edouard VI.

FROMELLES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Lille; 1.106 hab. Distillerie.

FROMENT (*man* — du lat. *frumentum*, même sens) n. m. Bot. Genre de plantes, famille des graminées, tribu des hordéacées, auquel appartient le blé. ‖ *Froment de saison*, Froment semé en automne, qui est la saison régulière, bien que l'on sème quelquefois en mars. ‖ *Froment barbu*, Nom vulgaire de l'orge à large épi. ‖ *Froment rampant*, Nom scientifique du chiendent. ‖ *Froment d'Inde, d'Espagne, de Turquie*, Nom vulgaire du maïs. ‖ *Froment locar* ou *Froment locular*, Syn. de ÉPEAUTRE. ‖ *Froment de vache*, Nom vulgaire du mélampyre des champs. ‖ *Faux froment*, Nom vulgaire de l'avoine élevée, dite aussi FROMENTAL.

— Par ext. Le grain du froment qui sert à faire du pain : *La colombe amollit dans son bec le* FROMENT *qu'elle présente à ses petits.* (Chateaubr.) ‖ *Froment amidonnier*, Celui qui sert à la fabrication de l'amidon. ‖ Farine de froment : *Le pain de seigle est moins digestif que le pain de* FROMENT. ‖ Pain : *Le* FROMENT *des anges.* (Chateaubr.)

— Alchim. *Grain de froment des philosophes*, Le mercure.

— Ascét. *Froment des élus*, Aliment de l'âme, ce qu'il y a de plus saint dans la doctrine. ‖ Martyrs considérés comme une moisson divine : *Les chrétiens les plus illustres,* FROMENT *des élus.* (Chateaubr.)

— ENCYCL. Bot. V. BLÉ.

FROMENT (Antoine), réformateur français, né à Mens (Dauphiné) en 1509, mort à Genève en 1581. Envoyé par Farel à Genève en 1532, il y ouvrit une école qui lui servit à propager les idées nouvelles, et, après un vif triomphe, dut quitter momentanément la ville. Il occupa divers postes de pasteur jusqu'en 1549. Cette année-là, il fut chargé par Bonivard d'écrire l'histoire de Genève. En 1553, il reçut une charge de notaire. Déposé en 1562, il fut réintégré dans cette charge en 1574. On a de lui : *Deux épîtres préparatoires aux histoires et actes de Genève* (1554), et *Actes et gestes merveilleux de Genève.*

FROMENT (François-Marie, baron), agent politique et publiciste français, né à Nîmes en 1759, mort à Paris en 1825. Avocat et receveur du clergé avant la Révolution, il émigra, fut chargé par le comte d'Artois d'organiser la contre-révolution dans le Midi, et échappa au massacre des royalistes à Nîmes (1790). Il fut anobli par le comte de Provence, qui le nomma secrétaire de son cabinet et le chargea de missions près de diverses cours. Rentré en France en 1814, il obtint en échange de ses services et des sommes qu'il avait prêtées au comte d'Artois, qu'une pension de 700 francs. On lui doit, entre autres écrits : *Mémoire historique et politique, contenant la relation du massacre des catholiques de Nîmes en juin 1790* (1790); *Recueil de divers écrits relatifs à la Révolution* (1816); *Procès de M. Froment contre S. A. R. Monsieur, frère du roi* (1823); etc.

FROMENT (Paul-Gustave), mécanicien français, né à Paris en 1815, mort en 1865. Il a inventé des télégraphes à signaux écrits et à clavier. Il contribua, en outre, à la mise au jour du métier Bonnelli, de l'appareil imprimeur Hughes, du pantélégraphe Caselli, etc.

FROMENT (Eugène), graveur sur bois, né à Sens (Yonne) en 1844. Elève de l'école des arts décoratifs et de Tauxier, il s'est consacré avec succès à la gravure d'illustration. Citons de lui : *Combats et scènes diverses*, d'après Lix; *Descente d'un bateau de sauvetage*, d'après Gregory; *les Docks de Londres*, d'après Small; *Pèlerinage à Balla*, d'après Green; *Bateau de Maharajah; la Décoration du Sérapis par son équipage*, d'après Small; *Femmes mauresques à Tanger* et *Marocains en prière*, d'après Benjamin Constant; *le Silence*, d'après Préault; *Scène de l'indépendance américaine*; etc.

FROMENTACÉ (*man, sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au froment.

— n. f. pl. Bot. Groupe de plantes ayant pour type le *froment.* — *Une* FROMENTACÉE.

FROMENTAGE (*man-taj'* — rad. *froment*) n. m. Dr. féod. Contribution en nature rentrant dans la catégorie de celles que l'on appelait le « champart », et que le seigneur prélevait sur les terres où l'on cultivait le froment.

FROMENTAIRE n. f. Antiq. rom. V. FRUMENTAIRE.

FROMENTAL, ALE, AUX (*man*) adj. Qui tient du froment; qui convient, qui a rapport au froment : *Les grandes plaines* FROMENTALES *se couvrent de tapis courts et frais.* (G. Sand.)

FROMENTAL (*man*) n. m. Nom vulgaire de l'avoine élevée. (On dit aussi FROMENTEL.) ‖ Nom donné jadis aux champs ou aux pays producteurs de froment, par opposition aux *ségalas* producteurs de seigle.

— ENCYCL. Le *fromental* ou *avoine élevée* (avena elatior) est une graminée vivace dont les chaumes mesurent, au terme de leur développement, de 1 mètre à 1m,50. Cette plante porte des panicules étalés, des feuilles planes et douces au toucher. Les épillets renferment des fleurs mâles et des fleurs hermaphrodites. Le fromental se plaît tout particulièrement dans les terres saines et substantielles. Il est long à croître; mais, une fois en possession du sol, il persisterait presque indéfiniment, constituant des prairies ou des pâturages très fertiles. Il peut fournir plusieurs coupes, et son fourrage, quoique abondant, est de bonne qualité. Toutes les fois que la chose est possible, on l'associe à des légumineuses.

FROMENTAL, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 33 kilom. de Bellac, non loin de la Semme, affluent de la Gartempe; 1.406 hab. Ch. de f. Orléans.

FROMENTEAU (*man-to*) n. m. Vitic. Un des noms du pineau de Bourgogne. ‖ On dit aussi FROMENTÉ, FOURMENTÉ, etc.

— Bot. Nom vulgaire, dans certaines parties de la France, du fruit de la ronce des buissons.

FROMENTEAU. Biogr. V. FROUMENTEAU.

FROMENTÉ, ÉE (*man*) adj. Se dit d'une robe du bœuf qui a la couleur du hanneton appelé *fromentée*, c'est-à-dire qui est alezan fauve.

FROMENTÉE (*man*) n. f. Art culin. Bouillie faite avec de la farine de froment.

— Entom. Espèce de petit hanneton fauve.

FROMENTEL (Louis-Edouard GOFFRAN DE), savant français, né à Champlitte (Haute-Saône) en 1824. Il partagea son existence entre la médecine et la paléontologie. Ses études et communications sur les fossiles ont visé les espèces inférieures; il a publié un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *l'Polypiers coraliens des environs de Gray* (1865); *Etude sur les microzoaires ou infusoires proprement dits* (1874), etc.

FROMENTÉLIE (*man, lî*) ou **FROMENTELIA** (*min-té*) [de *Fromentel*, n. pr.] n. f. Paléont. Genre d'anthozoaires, famille des astréidés, comprenant des polypiers larges et bombés, pédicellés, dépourvus de columelle. Les fromentélies sont fossiles dans les terrains jurassiques.)

FROMENTERA (*île au blé*), petite île espagnole, faisant partie de l'archipel des Baléares.

FROMENTEUX (*man-teu*), **EUSE** adj. Abondant en froment : *Plaines* FROMENTEUSES.

FROMENTIER (*man-ti-é*), **ÈRE** adj. Qui produit du froment : *Terre* FROMENTIÈRE.

FROMENTIERES, comm. de la Mayenne, arrond. et à 5 kilom. de Château-Gontier, sur le Pont-Manceau, affluent de la Mayenne; 984 hab.

FROMENTIN (Eugène), peintre et écrivain français, né et mort à La Rochelle (1820-1876). Elève de Cabat pour le paysage, il fit, dès l'âge de vingt-deux ans, un long voyage en Orient, spécialement en Algérie, d'où il rapporta de nombreux dessins et des impressions écrites qui lui permirent de rédiger plus tard ses ouvrages personnels sur le Sahara et le Sahel. Il débuta comme peintre au Salon de 1847 avec *les Gorges de la Chiffa.* A cette toile succédèrent *la Place de la Breche à Constantine; Chasse à la gazelle*, acquis par l'Etat; *Lisière d'oasis pendant le siroco; une Audience chez un khalife; Cavalier revenant d'une fontaine près d'Alger; Berger kabyle; Courriers arabes; Bivouac arabe au lever du jour; la Curée; Chasse au faucon en Algérie; Fauconnier arabe, Campement arabe*, et *Femmes arabes au bord du Nil.* Le Louvre possède plusieurs tableaux de Fromentin. Ce qui distingue ce peintre, c'est une coloration exquise, une harmonie de tons toujours heureux. Les *Bateleurs nègres*, exposés en 1859, ont reparu avec honneur à l'Exposition universelle de 1867. Après le *Bivouac au lever du jour* et le *Fauconnier arabe*, cette toile est la mieux rendue et la plus intéressante de l'œuvre de Fromentin. Il semble, d'ailleurs, que Fromentin soit plus maître de lui lorsqu'il concentre tout son effet dans un cadre restreint, qui ne l'entraîne pas à grandir ses personnages, à substituer la ligne et le modelé à la couleur, et à atténuer ainsi ses principales qualités. A ce point de vue, la *Caravane de Marilhat* (1867) est un chef-d'œuvre.

Fromentin.

Comme écrivain, Fromentin mérite de figurer dans les histoires littéraires. On trouve, notamment dans son ouvrage intitulé : *un Eté dans le Sahara* (1857), des pages pleines de vie et de couleur. Il a publié, en outre : *Visites artistiques* (1852); *Simples pèlerinages* (1856 : *une Année dans le Sahel* (1858); mais une place de choix revient à l'unique roman qu'il ait laissé, *Dominique*, chef d'œuvre de fine psychologie, que pouvait seul écrire un homme de goût doublé d'un artiste capable d'observation subtile et d'émotion. *Dominique* fait de Fromentin l'un des créateurs du roman psychologique. Dans *les Maîtres d'autrefois, Belgique, Hollande* (1876), livre critique sur les grands peintres flamands et hollandais, Fromentin a modifié sa manière et son style : il s'y révèle un connaisseur éclairé et un maître de la plume.

— BIBLIOGR. : L. Gonse, *Eugène Fromentin* (1881); H. Jouin, *Maîtres contemporains* (1887).

FROMENTINE (GOULET DE), petit détroit qui sépare l'île de Noirmoutiers du département de la Vendée.

FROMENT-MEURICE (François-Désiré), orfèvre et joaillier, né et mort à Paris (1802-1855). Il se fit connaître par ses coupes, ses aiguières, ses vases, ses coffrets, ses bracelets, ses bagues, ses services de table, notamment le milieu de table du duc de Luynes, et les groupes d'ivoire et d'argent qui parurent à l'Exposition de 1855.

FROMIE (*mî*) ou **FROMIA** n. f. Zool. Genre d'échinodermes stellérides, famille des ophidiastérides, comprenant des étoiles de mer à bras aplatis, qui habitent les mers chaudes. L'espèce type du genre est la *fromia milleporella*, de la mer Rouge.)

FROMOND (Jean-Claude), physicien italien, né à Crémone en 1703, mort à Pise en 1795. Entré dans l'ordre des camaldules, il devint professeur de philosophie à l'université de Pise, et fut nommé, en 1758, membre associé de l'Académie des sciences de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Riposta apologetica ad una lettera filosofica sopra il commercio degli olii navigati procedenti da luoghi appestati* (1745); *Nova et generalis introductio ad philosophiam* (1748); *Della fluidità de' corpori* (1754); etc.

FROMONT (Libert), théologien flamand. V. FROIDMONT.

Fromont jeune et Risler aîné, roman d'Alphonse Daudet (1874). — Fille d'un petit bourgeois pauvre, chimérique, envieux, Sidonie Chèbe veut devenir riche et connaître toutes les jouissances. Elle a l'adresse de se faire épouser par Risler aîné; mais, auparavant elle s'était donnée à Fromont, et, entre temps, elle avait inspiré une passion folle à Frantz Risler, le cadet, qui, trop pauvre pour être agréé, s'expatrie. Femme, elle continue à tromper son mari; maîtresse, elle ruine son amant et la maison de commerce elle-même. Frantz, prévenu par le caissier Sigismond Planus, accourt en justicier. Mais c'est un jeu pour la petite Chèbe de réveiller en lui la passion

[illegible] ne, le l'amener à écrire une lettre où il avoue son [illegible] eux, puis, armée aussi, de l'évincer. Il repart, et Denise Delobelle, qui l'aime, et que lui-même a cru aimer, en meurt. Lorsque les yeux de Risler l'aîné se dessillent enfin, il arrache à l'infâme ses bijoux, la jette aux pieds de Mme Georges Fromont, et veut la contraindre à demander pardon à cette honnête femme, dont elle vola le mari. Sidonie aime mieux s'enfuir à moitié nue dans la neige. Elle entre au café-concert. Mais elle a toute prête une vengeance horrible : elle envoie au mari la lettre qu'écrivit autrefois le frère. Le bon Risler ne survit pas à ce dernier coup : il se pend. — L'œuvre est parmi les plus attachantes de Daudet : c'est que nulle part il n'a plus déployé son entente merveilleuse du détail ému ni mieux mis en œuvre son don de camper des personnages destinés à rester comme des types. C'est dans ce roman qu'il a créé le caractère du cabotin raté, Delobelle.

Du roman, A. Daudet et Adolphe Belot tirèrent une pièce en cinq actes (Vaudeville, 1876). Les péripéties y sont moins tragiques : Frantz épouse la pauvre Désirée, et Risler, à qui l'on fait croire que la lettre meurtrière était destinée à la fille de Delobelle, pardonne à Sidonie.

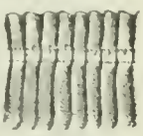

Fronces.

FRONCE (*fronss* — orig. incert.) n. f. Autref. Ride ; Pli défectueux qui se trouve dans le papier et dans les cartes à jouer. ‖ Chacun de petits plis que l'on fait à une étoffe pour la froncer : *Robe à* FRONCES.

FRONCEMENT (*se-man*) n. m. Action de froncer ; résultat de cette action. (Se dit particulièrem. en parlant des sourcils) : *Jupiter ébranlait l'Olympe avec le seul* FRONCEMENT *de son arcade sourcilière.* (G. Sand.)

— En T. de pathol., Rides qui se forment sur la peau ou sur une membrane, après l'écoulement du liquide qui les distendait.

FRONCER (*sé* — rad. *fronce*. Prend une cédille sous le *c* devant les voyelles A ou O : *Il fronça. Nous fronçons*) v. a. Rider en contractant, en ressorrant : FRONCER *les sourcils* FRONCER *ses lèvres. Le froid* FRONCE *et noircit la peau.* (Virey.) ‖ Faire des plis, des fronces à : FRONCER *une jupe, le devant d'une chemise.*

— Loc. fam. *Froncer le poignel de quelqu'un,* Donner de l'argent à quelqu'un. (Vieux.)

Froncé, ée part. pass. ‖ *Robe froncée,* Robe extrêmement froncée au haut des manches et spéciale à certains docteurs.

— Substantiv. n. m. Étoffe froncée, froncis : *Robe garnie d'un* FRONCÉ *de satin.*

Se froncer, v. pr. Être, devenir froncé.

— ANTON. Détroncer.

FRONCHE n. f. Espèce de figuier, dont les feuilles sont percées.

FRONCINE (*sin'* — corrupt. de la forme plus ancienne *froncin*) n. f. Archéol. Espèce de parchemin très blanc et de très belle qualité fait de peau de brebis traitée à la chaux, et en usage au moyen âge.

FRONCIS (*si*) n. m. Suite de fronces, de plis, que l'on fait à une étoffe : *Le* FRONCIS *d'une chemise.*

FRONÇURE n. f. Action de froncer, de se froncer ; état de ce qui est froncé : FRONÇURE *mal faite.* ‖ Par ext. Pli, ride : *Les* FRONÇURES *du front.*

FRONDAISON (*dè* — du lat. *frons, frondis,* feuille) n. f. Époque où paraissent les feuilles ; le feuillage lui-même : *Une abondante* FRONDAISON.

FRONDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui a l'habitude de fronder, de critiquer : *Le Parisien a l'humeur* FRONDANTE. (Peu us.)

FRONDE (du lat. *frons, frondis,* feuillage) n. f. Bot. Se dit du thalle aplati en lame de certaines algues, les fucus, par exemple, ou encore des feuilles des fougères.

— n. f. Pousse des feuilles au printemps. ‖ Feuillage.

FRONDE pour *fonde* — du lat. *funda,* même sens. L'épenthèse du *r* dans *fronde* ne remonte pas au delà du XVIe s.) n. f. Instrument fait d'un morceau de cuir et de deux bouts de corde, avec lequel on lance des pierres ou des balles : *La* FRONDE *lançait les pierres avec tant de roideur, que ni bouclier ni casque n'en pouvait soutenir l'impétuosité.* (Rollin.) ‖ Jouet d'enfant qui diffère de la fronde véritable en ce que les cordes sont remplacées par du caoutchouc monté sur une petite fourche. ‖ *Fronde d'Achille,* Arme de guerre que les Romains avaient imitée des Achéens.

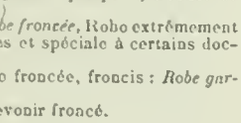

Fronde (jouet).

— Archéol. *Pierres de fronde,* Nom donné à des pierres trouvées dans les cités lacustres, et qui semblent avoir été taillées pour être lancées avec des frondes. ‖ *Balles de fronde,* Projectiles artificiels, de terre cuite ou de plomb, de forme ovale, employés par les frondeurs de l'antiquité : *Les* BALLES DE FRONDE *portaient souvent des inscriptions ou des emblèmes.*

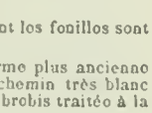

Balles de fronde.

— Chir. Bandage à quatre chefs, employé spécialement pour les fractures ou les luxations de la mâchoire inférieure.

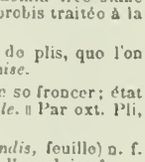

Fronde de menton

— Hist. Nom donné à la guerre civile qui troubla les commencements du règne de Louis XIV.

— Mar. Appareil en cordage, dont on se sert pour mettre le chouque en place : *Faire une* FRONDE *pour le chouque.*

— ENCYCL. Archéol. La forme de la *fronde,* arme usitée de toute antiquité, n'a pas varié. Comme engin de guerre, on la signale encore au XVIe siècle, en Europe. La fronde est encore en usage en divers pays orientaux, et aussi en Nouvelle-Calédonie. Là, les Canaques en font de poils de roussette feutrés, avec des projectiles de pierre dure taillés, tout comme ceux de l'antiquité, en olive renflée ; ils s'en servent avec une extraordinaire adresse. Le projectile de la fronde peut atteindre le but à plus de quatre cents pas. Les balles de plomb, de terre cuite, employées dans l'antiquité, faisaient au moins autant de ravages que les pistolets à balles rondes et portaient autrement loin. Les frondes montées sur des machines de guerre rentraient dans la catégorie des bricoles, bibles, perrières et mangonneaux. Quand elles avaient un manche maniable à une ou deux mains, on les appelait *fusibales* ou *gibets.* V. FONDE.

Fronde : A, projectile.

Fronde (LA), mouvement insurrectionnel contre le gouvernement d'Anne d'Autriche et de Mazarin. Ce fut essentiellement une réaction aristocratique et parlementaire contre le système politique de Richelieu. Cette révolte, qu'on désigna sous le nom de « Fronde » à cause d'un jeu d'enfant fort à la mode à cette époque, a duré de 1648 à 1653. Elle se divise en deux périodes : la *Fronde parlementaire* (août 1648-mars 1649) et la *Fronde des princes* (oct. 1649-sept. 1653). Le premier motif en fut la mauvaise administration de Mazarin. Pour subvenir aux frais nécessités par la guerre de Trente ans, et aux dilapidations qu'il commettait pour accroître sa fortune, le ministre avait créé des impôts nouveaux et onéreux. Pour obtenir l'assentiment du parlement de Paris, Mazarin le dispensa de la retenue de quatre années de gages qu'il imposait aux autres cours de justice pour le renouvellement de la paulette. Le parlement n'accepta pas ce présent : il se déclara solidaire des autres cours ; signa avec elles l'arrêt d'union (13 mai 1648), et, un peu plus tard, il fit paraître l'arrêt des vingt-sept articles. Désormais, les impôts ne pourraient être levés qu'en vertu d'édits enregistrés ; les tailles étaient réduites, les intendants abolis, etc. Mazarin, qui avait besoin d'argent, céda tout d'abord sur quelques points, mais il profita de l'enthousiasme soulevé par la victoire de Lens pour revenir sur les concessions faites et arrêter les chefs de l'opposition parlementaire : Charton, Blancmesnil et Broussel. Des barricades s'élevèrent aussitôt : Anne d'Autriche et Mazarin consentirent à délivrer les prisonniers, et, le 24 octobre, par la déclaration de Saint-Germain, ils sanctionnèrent l'arrêt des vingt-sept articles. C'est la fin de la première Fronde.

Mais Mazarin désire sa revanche ; il fait approcher des troupes de Paris ; il gagne Condé à la cause royale. Le parlement est soutenu par les princes : Conti, Beaufort Longueville, Elbeuf, qui espèrent obtenir des pensions et de riches gouvernements. Il fut même un moment question d'appeler les Espagnols. Le parlement, comprenant que les princes ne songent qu'à leurs intérêts, incapable d'ailleurs de soutenir la lutte contre les armées royales, signe la paix de Rueil (1649).

Condé demande alors la récompense de l'appui prêté ; il s'entoure de tous les mécontents et se prépare à la guerre : c'est la Fronde des princes. Pour se débarrasser de Condé, Mazarin promet à Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, le chapeau de cardinal. Ce jeune et intrigant prélat assure à Mazarin l'alliance du parlement. Mazarin se décide à faire arrêter Condé, son frère Conti et son beau-frère le duc de Longueville (18 janv. 1650), mais oublie ensuite la promesse qu'il a faite à Paul de Gondi, et, ce dernier, furieux, soulève contre lui les Parisiens et fait nommer Gaston d'Orléans lieutenant général du royaume. Le premier ministre est obligé de quitter la France ; mais, auparavant, il va lui-même au Havre ouvrir à Condé les portes de sa prison.

De retour à Paris, Condé veut s'imposer à la régente. Il a contre lui le parlement et Paul de Gondi. Ne se sentant plus en sûreté, il quitte Paris, accusant la régente d'ingratitude, et se jette dans les bras de l'Espagne (1651). Il lève des troupes dans le Midi, il est vainqueur des troupes royales à Bléneau et rentre à Paris avec son armée, qui aurait été battue par Turenne au faubourg Saint-Antoine si Mlle de Montpensier n'avait pas fait tirer sur les troupes royales le canon de la Bastille. Maître de Paris, Condé gouverna par la terreur, il fit massacrer les partisans de Mazarin et, finalement, il se rendit impopulaire. Les Parisiens supplièrent la cour de rentrer dans la capitale. Condé quitta Paris (1652) ; la cour y rentra quelques jours après. Mazarin ne tarda pas à rejoindre Anne d'Autriche. C'était la fin de la Fronde, mais il fallut encore plusieurs mois de lutte pour soumettre quelques provinces et notamment la Guyenne. La Fronde consolida en fin de compte l'autorité royale. Le parlement reçut l'ordre de ne plus s'occuper des affaires de l'État ; quant à la noblesse, elle se résigna à ne plus chercher qu'à capter les bonnes grâces du roi et à obtenir ses faveurs.

— BIBLIOGR. : Sainte-Aulaire, *Histoire de la Fronde* (Paris, 1860) ; duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé* (Paris, 1869-1889) ; Chéruel, *Lettres de Mazarin* dans « Collection des documents inédits de l'histoire de France » ; *Mémoires de Mme de Motteville, de Turenne, de La Rochefoucauld, de Mlle de Montpensier,* etc.

Fronde (LA), journal quotidien, fondé à Paris en 1897, par Mme Marguerite Durand. Organe des revendications féministes, cette feuille est rédigée et composée par des femmes. Elle compte parmi ses principales rédactrices : Mmes Clémence Royer, Séverine, de Kergomard, Pognon, de Sainte-Croix (Savioz), Andrée Téry, Bradamante, Anne de Bovet, etc.

FRONDE SUPER VIRIDI (*sur le vert feuillage*) [Virgile]. Tityre offre en ces termes une hospitalité rustique à Mélibée, chassé de son petit bien. On cite ce vers par allusion au caractère champêtre d'un repas ou pour exprimer une nuit passée à la belle étoile, etc.

FRONDÉE n. f. Espace que peut embrasser un jet de fronde.

FRONDER v. a. Jeter, lancer avec une fronde : FRONDER *des pierres.* ‖ Attaquer, poursuivre à coups de fronde : *Gamins qui* FRONDENT *les passants.*

— Fig. Attaquer, blâmer, condamner, critiquer : *La critique* FRONDE *tout pour être crue supérieure à tout.* (Boiste.)

— Intransitiv. *Fronder contre quelqu'un,* Parler contre quelqu'un, en dire du mal.

— Hist. Prendre part aux intrigues, aux luttes de la Fronde.

Se fronder, v. pr. Être lancé avec la fronde : *Les pierres rondes sont celles qui* SE FRONDENT *le mieux.*

— Fig. Être blâmé, critiqué : *Dans quel pays les actes du pouvoir ne* SE FRONDENT-*ils pas un peu ?* ‖ Se critiquer mutuellement.

— SYN. **Fronder, blâmer, censurer, condamner, critiquer, réprimander, épiloguer, improuver, reprendre, réprimander, réprouver.** V. BLÂMER.

— ANTON. **Aduler, flatter, encenser, approuver.**

FRONDERIE (*ri* — rad. *Fronde*) n. f. Hist. Mouvements, tumultes de la Fronde. ‖ Par anal. Troubles populaires : *Il y a ici de grandes* FRONDERIES. (Mme de Sév.) [Vieux.]

FRONDESCENCE (*dèss-sanss* — du lat. *frondescere,* se couvrir de feuilles) n. f. Zooph. Expansions foliiformes des polypiers.

— Bot. Syn. de VERNATION, FOLIATION et FEUILLAISON.

FRONDESCENT (*dèss-san*), **ENTE** [rad. *frondescence*] adj. Qui se couvre de feuillage : *Rameaux* FRONDESCENTS.

FRONDEUR n. m. Soldat qui se servait de la fronde.

— ENCYCL. Il existait des *frondeurs* dans les armées de l'antiquité, notamment dans les armées romaines (frondeurs baléares). Des corps réguliers de frondeurs existèrent dans les armées françaises vers le temps de Philippe Auguste, et subsistèrent assez longtemps. Les Gascons étaient réputés comme frondeurs particulièrement habiles.

FRONDEUR, EUSE n. Membre du parti de Fronde : *Mlle de Montpensier affecte de faire la* FRONDEUSE *avec emportement.* (C. de Retz.)

— Fig. Personne mécontente, portée à critiquer, à se plaindre de ce qui se fait ou se dit : *En politique, il faut toujours laisser un os à ronger aux* FRONDEURS. (J. Joubert.)

— Adjectiv. Qui est enclin à fronder : *L'esprit* FRONDEUR.

Frondeur (LE), titre de plusieurs journaux, parmi lesquels nous citerons : *Le Frondeur* ou *la Satire des factieux,* feuille royaliste, qui parut à la fin du dernier mois de l'an V et fut supprimé dès le troisième mois de l'an VI. *Le Frondeur européen* (1842) ; *le Frondeur impartial,* feuille littéraire, satirique et politique, suite du « Diable boiteux » (août 1825-juill. 1826).

FRONDEVILLE (Thomas-Louis-César LAMBERT, marquis DE), homme politique français, né à Lisieux en 1757, mort à Paris en 1816. Conseiller, puis président au parlement de Normandie, il fut envoyé aux états généraux de 1789 par le bailliage de Rouen. Il se montra ardent adversaire de Mirabeau, et défendit la royauté. Il émigra en 1791, revint en France après le 18-Brumaire, et, sous la première Restauration, devint préfet de l'Allier (juin 1814) ; sous la seconde, pair de France (août 1815).

FRONDIBALE (de *fronde,* et du gr. *ballein,* lancer) n. m. Art milit. Machine de jet usitée chez les anciens pour lancer des pierres ; sorte de fronde gigantesque analogue aux balistes. ‖ On dit aussi FUNDIBALLE.

FRONDICOLE (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et *colere,* habiter) adj. Bot. Qui vit ou croît sur les feuilles, comme la sphérie frondicole.

FRONDICULAIRE (*lèr'*) ou **FRONDICULARIA** [du lat. *frondiculus,* petit feuillage] n. f. Zool. Genre de foraminifères réticulés, famille des lagéindés, comprenant des coquilles microscopiques, droites et aplaties, en forme de feuille. (Les frondiculaires apparaissent à l'époque liasique ; quelques espèces vivent encore en diverses mers. Certains auteurs considèrent les frondiculaires comme un sous-genre de glandulines.)

FRONDIFÈRE (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et de *ferre,* porter) adj. Hist. nat. Qui porte des feuilles ou des expansions foliacées, comme l'éponge frondifère. ‖ Se dit des fougères adultes.

FRONDIFLORE (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et *flos, floris,* fleur) adj. Qui porte ou semble porter des fleurs sur ses feuilles. (Employé souvent pour les phyllanthes.)

FRONDIFORME (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et de *forme*) adj. Zooph. Qui a l'apparence d'une feuille : *Ce polypier est composé et formé d'expansions* FRONDIFORMES. (Milne Edwards.)

FRONDIPARE (du lat. *frons, frondis,* feuillage, et *parere,* enfanter) adj. Bot. Se dit des fleurs et des fruits qui, par une sorte d'anomalie, produisent un rameau.

FRONDIPORE ou **FRONDIPORA** n. f. Genre de bryozoaires, famille des *frondiporidés,* comprenant des colonies d'animaux marins disposées en touffes réticulées, réunies en dessous sous une enveloppe commune. (Les frondipores, dont on connaît quelques espèces, habitent l'Océan [*frondipora reticulata,* de l'Atlantique nord], ou sont fossiles dans le crétacé.) Syn. KRUSENSTERNIA.

FRONDIPORIDÉS n. m. pl. Famille de bryozoaires cyclostomates, caractérisés par leurs cellules dont les ouvertures sont disposées en faisceaux. (Les nombreux genres de frondiporidés sont presque tous fossiles, à l'exception des frondipores et des fasciculipores des mers d'Europe.)

— *Un* FRONDIPORIDÉ.

FRONDULE (lat. *frondula ;* dimin. de *frons, frondis,* feuillage) n. m. Nom donné à l'ensemble des frondes ou feuilles des mousses.

FRONDU, UE (lat. *frons, frondis,* rameau) adj. Garni de branches et de feuilles : *Haies* FRONDUES. (Ch. Nod.) [Inus.]

FRONRON n. m. Techn. Espèce de brosse dont se servent les cartiers pour savonner les cartes avant de les lisser. ‖ On dit aussi FROTTON.

FRONSAC, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 2 kilom. de Libourne, sur la Dordogne et à quelque distance au-dessous de son confluent avec l'Isle, au pied du *terre de Fronsac ;* 1.444 hab. (*Fronsadais, aises.*) Construction de bateaux, port sur la Dordogne ; tonnellerie, tuilerie. Petite église romane. Vignoble important produisant surtout des vins rouges de côtes ; les plus renommés sont ceux de la côte dite « Canon-Fronsac » dont les principaux crus sont : *Château-Canon, à Canon, Château-Canon-Lange, Château-Comte, Château-Belloy, Château-Lavalade, Château-Junnyme, Pey-de-la-Brie, Château-Panet, Château-Arnauton, Château-la-Dauphine, la Marche,* etc. On récolte également dans la commune de Fronsac des vins de palus assez recherchés. — Le canton a 18 comm. et 10.415 hab.

FRONSADAIS (le) [*Ager Frontiacensis*], petit pays de l'ancien Bordelais. Le Fronsadais embrasse à peu près tout le canton de Fronsac, et ses vignobles sont situés dans les terrains d'alluvions de la rive droite de la Garonne, des

deux rives de l'Isle et de la région accidentée de coteaux qui fait suite aux palus. Le terrain produit principalement des vins rouges. Les vins des premières côtes acquièrent en vieillissant beaucoup de finesse et un très fin bouquet. Les vins des deuxièmes côtes sont de grands ordinaires ; quant aux vins de palus, ils sont assez corsés et constituent de bons ordinaires. Au nord et au centre du canton, on récolte quelques vins blancs, produits par la folle-blanche, et qui sont généralement destinés aux coupages.

FRONSBERG (Georges DE). V. FRUNDSBERG.

FRONT (*fron* — du lat. *frons, frontis,* même sens) n. m. Partie du visage humain comprise entre la racine des cheveux, l'arcade sourcilière et les bords antérieurs des fosses temporales : *Le* FRONT *est une des grandes parties de la face et l'une de celles qui contribuent le plus à la beauté de sa forme.* (Buff.) ‖ Partie antérieure de la tête des mammifères, comprise entre les yeux et le vertex : *Tous les* FRONTS *cornus appartiennent aux ruminants.* (J. Macé.) ‖ Partie de la tête des oiseaux, qui s'étend depuis le bec jusqu'au vertex : *Une crête de pourpre orne le* FRONT *du coq.* ‖ Intervalle qui sépare les yeux des crustacés, quand le bord antérieur de la tête ne se prolonge pas en rostre. ‖ Partie antérieure et supérieure de la tête des insectes, comprise entre la bouche, les yeux et l'occiput.

— Poétiq. Tête : *Courber le* FRONT. *Lever le* FRONT.

— Se prend souvent pour le siège ou la marque extérieure des sentiments ou du caractère : *Un* FRONT *sévère, riant, intelligent, obstiné.*

— Se dit aussi des êtres moraux et des êtres personnifiés : *Les anges courbent leurs* FRONTS *devant Dieu.*

— Par anal. Partie supérieure ou antérieure, ou à la fois supérieure et antérieure, d'un objet : *Le* FRONT *d'une montagne. Deux navires qui se présentent le* FRONT. *Le printemps rajeunit le* FRONT *des arbres.* ‖ Titre d'un livre, d'un ouvrage, frontispice.

— Fig. Intelligence, esprit, pensée, imagination : *Porter de vastes projets dans son* FRONT. ‖ Honte, pudeur : *Il n'a point de* FRONT, *rien ne le fait rougir.* ‖ Honneur, dignité personnelle :

Pas de tête plutôt qu'une souillure au *front.*
V. Hugo.

— Art milit. Face d'une troupe rangée en ligne, côté vers lequel sont tournés les soldats : *Parcourir le* FRONT *d'un bataillon.* ‖ *Changement de front,* Changement de direction, de marche, d'attaque ou de défense. (Cette expression a passé dans le langage courant.) ‖ *Front de bataille,* Ligne que présente à l'ennemi une troupe qui fait face ou, en général, Ligne que présente une troupe en ordre de bataille. ‖ *Front de bataillon,* Développement d'un bataillon formé par file. ‖ *Front d'attaque,* Développement qu'on donne aux lignes d'un corps prêt à attaquer l'ennemi. (Se dit aussi d'une ligne de drapeaux disposée en avant des troupes.) ‖ *Front d'attaque d'une place,* Ligne sur laquelle un corps assiégeant dirige son attaque. ‖ *Front de bandière,* Autref., Ligne de drapeaux formée sur la ligne des faces d'un corps qui longe l'esplanade, et sur laquelle les hommes viennent se réunir en cas d'appel aux armes. ‖ *Attaque de front,* Toute attaque dirigée contre le front même d'une troupe. ‖ *Refuser son front,* Cesser de faire face à l'ennemi pour engager le combat. ‖ *Faire front,* Se tourner en face, de manière à présenter le front, se mettre en défense, tenir tête à l'attaque. ‖ *Front!* Commandement de faire front : *Halte!* FRONT!

— Fortif. Ensemble de deux demi-bastions réunis par une ligne droite faisant partie de l'enceinte et appelée courtine : *Le* FRONT *est l'élément de toute fortification de corps de place.* V. Encycl. ‖ Par ext. Défense principale : *Pendant vingt ans, Mayence a été l'un des* FRONTS *de la France.* (V. Hugo.)

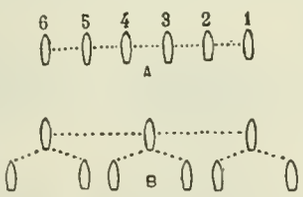

A, ligne de front; B, ordre de front par peloton.

— Mar. *Ligne de front,* Formation tactique dans laquelle les bâtiments sont côte à côte, marchant de manière à se tenir sur la même ligne droite, et se relevant tous l'un par l'autre. (La ligne de front est dite : *en ordre naturel, en ordre renversé* ou *en ordre direct.*) ‖ *Ligne de front ordre naturel.* Formation dans lequel les navires sont rangés par division dans l'ordre ordinaire du numérotage, l'amiral à droite. ‖ *Ligne de front ordre renversé,* Même disposition, l'amiral à gauche. ‖ *Ordre de front direct,* Celui qu'on obtient quand, les divisions étant en ligne de file par pelotons, on forme la ligne de front. (Le chef de chaque division occupe alors le milieu de sa division.)

— Min. et trav. publ. *Front de taille,* Surface verticale du fond d'une galerie, où s'arrête le fonçement. ‖ *Front d'attaque,* Endroit du terrain où l'on commence les travaux de percement d'un tunnel.

— Perspect. Projection orthographique d'un objet sur le plan parallèle au tableau.

— Loc. div. *Avoir du front,* Avoir une trop grande hardiesse, de l'impudence. ‖ *Front d'airain,* Extrême impudence. — Insensibilité, cruauté : *La guerre au* FRONT D'AIRAIN. ‖ *Front à front,* Face à face, en se mettant en opposition directe. ‖ *Marcher à front découvert.* N'avoir rien à se reprocher, rien à dissimuler, ne craindre aucun reproche des autres. ‖ *Marcher le front levé,* Ne montrer aucune honte, ne pas chercher à se cacher.

— Loc. adv. *De front,* Par devant, face à face : *Attaquer l'ennemi* DE FRONT. ‖ Directement, sans tourner : *Aborder* DE FRONT *la question.* ‖ Côte à côte, sur une seule ligne : *Chevaux qui marchent* DE FRONT. ‖ Simultanément, à la fois : *Faire marcher* DE FRONT *deux affaires.*

— ALLUS. HIST. : **Marque au front de Caïn,** Sceau de réprobation que Dieu, dans le récit biblique, imprime au front de Caïn. (Les écrivains rappellent cette circonstance à propos d'un meurtrier, d'un traître, etc.)

— ALLUS. LITTÉR. :

Ses rides sur son *front* ont gravé ses exploits,

Vers de Corneille. V. EXPLOIT.

Ont su se faire un *front* qui ne rougit jamais,

Vers de la *Phèdre* de Racine (acte III, sc. III). C'est Phèdre qui le prononce en assurant qu'elle n'est point de ces femmes hardies qui..., etc. (On le rappelle quelquefois pour caractériser les grandes impudiques.)

— ENCYCL. Anat. Le *front,* chez l'homme, présente une surface extérieure courbe ayant la forme d'un quart de sphère, et est constitué par trois plans superposés : un plan profond et osseux (os frontal), un plan moyen musculeux (muscle frontal), un plan superficiel, formé par la peau adhérente au muscle.

La peau est nue dans sa partie inférieure, couverte de cheveux dans sa partie supérieure. La partie dénudée est quelquefois villeuse, plus ou moins lisse, suivant l'âge et le sexe, et sillonnée, particulièrement dans la vieillesse, de plis ou stries plus ou moins profondes, appelées rides. Les rides sont ordinairement parallèles, sauf vers la racine du nez; elles ne font qu'accuser les plis que contracte la peau par l'action musculaire du frontal et du sourcilier.

Les vaisseaux sanguins sont des ramifications des vaisseaux temporaux; les nerfs principaux sont le nerf frontal externe ou sus-orbitaire, la branche terminale temporofaciale du nerf facial.

La forme générale du front donne à la physionomie un aspect tout particulier. Un front haut, bombé, avec des bosses frontales accusées, semble l'indice en général d'une grande capacité cérébrale; il accuse un angle facial très ouvert. Ce front semble appartenir aux hommes intelligents, et les anciens donnaient aux statues de leurs dieux et de leurs héros un front vaste et large.

Un front rétréci, bas et fuyant, paraît l'indice d'une intelligence plus obtuse. On l'observe dans les races inférieures. Chez le singe, le front est plus fuyant encore, et, enfin, chez les autres animaux, il décroît en même temps que l'angle facial. V. CRÂNE, et ANGLE FACIAL.

Duchenne de Boulogne a fait de curieuses expériences sur les expressions physionomiques du front. En faisant contracter par le courant électrique les divers muscles du visage, il parvint à préciser l'action de chacun d'eux. Le muscle frontal, en se contractant, élève la peau du front, et exprime l'étonnement, la surprise, l'attention. L'orbiculaire des paupières, qui rabaisse la peau du front, assombrit la physionomie et exprime la réflexion. Le sourcilier, qui ramène la peau du front et la plisse vers la racine du nez, sert à exprimer la douleur et le mécontentement.

Le front est le siège de prédilection d'un grand nombre d'affections : l'hémicranie ou migraine et la névralgie frontale y sont très communes; l'acné sébacée y siège de préférence; les taches rouges de la roséole syphilitique (couronne de Vénus), les loupes du cuir chevelu, les kystes dermoïdes, les encéphalocèles s'y observent fréquemment; enfin, le front est le siège ordinaire de la céphalalgie dans les fièvres.

— Milit. Dans son acception *stratégique,* le mot « front » indique l'espace couvert par l'ensemble des corps de première ligne d'une armée : on l'évalue d'après le nombre des corps d'armée formant cette première ligne et à raison de trois à quatre kilomètres par corps d'armée.

Dans les formations de manœuvres, l'étendue du front est marquée par le nombre d'hommes, de chevaux ou de pièces d'artillerie mises en ligne et les intervalles à conserver entre ces éléments, pour leur permettre d'agir ou de se mouvoir librement.

A, frontail.

FRONTAIL n. m. Techn. Partie de la têtière qui passe en avant de la tête du cheval, au-dessus des yeux. ‖ Pièce qui couvre le front d'un cheval carapaçonné. (On dit aussi FRONTEAU dans les deux sens.)

FRONTAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport ou qui appartient au front : *Veine* FRONTALE. *Muscle* FRONTAL.

— Zool. Se dit des animaux animaux dont le front est autrement coloré que le reste du corps : *Le vautour* FRONTAL. ‖ *Segment frontal,* Une des pièces qui composent le segment céphalique des vers.

— ENCYCL. Anat. *Muscle frontal.* On nomme ainsi un muscle médian, symétrique, large, mince, irrégulièrement quadrilatéral, couvrant la face externe de l'os du front jusqu'à l'espace inter-sourcilier et à la région des sourcils. Il s'insère supérieurement au bord antérieur de l'aponévrose épicranienne, tandis qu'il paraît se continuer en bas avec les fibres du pyramidal du nez, et de chaque côté avec les attaches cutanées des muscles sourcilier et orbiculaire. Il est recouvert par la peau et recouvre le périoste du frontal, sur lequel il est assez mobile pour glisser très facilement.

Nerf frontal (palpébro-frontal de Chaussier). C'est la plus volumineuse des trois branches fournies par le nerf ophtalmique. Il marche d'arrière en avant, le long de la paroi supérieure de l'orbite, et se partage en deux rameaux qui sortent, l'externe par le trou orbitaire supérieur, et l'interne en passant au-dessous de la poulie du grand oblique de l'œil; l'un et l'autre se distribuent à la région frontale.

Os frontal. L'os frontal dépasse en étendue la région frontale proprement dite. C'est sur cet os que l'on trouve les bosses frontales, si développées chez les jeunes enfants, et, plus bas, les bosses sourcilières qui, loin de correspondre à une saillie de la substance cérébrale, ne sont formées que par le développement des sinus frontaux. Les sinus frontaux communiquent avec la partie supérieure des fosses nasales. Sur le milieu de la face postérieure, un sillon qui loge le grand canal veineux appelé « sinus longitudinal supérieur ». C'est en dehors de la ligne de ce canal que les chirurgiens pratiquent la trépanation du crâne. Plus bas existe une échancrure qui loge l'os ethmoïdal. Le bord inférieur de l'os frontal rentre en arrière et forme le plafond de l'orbite oculaire. L'os frontal se soude avec les deux pariétaux, au moyen d'une suture qui se continue avec la suture dite *sagittale* du sinciput; il s'articule avec les os temporaux, pour former la fosse et la région de la tempe; avec un os compliqué, le sphénoïde, qui constitue environ le tiers de la base du crâne; avec l'ethmoïde, les os propres du nez et les os maxillaires supérieurs, par leur apophyse montante.

Os frontal : 1 Epine nasale ; 2, 2. Fosses des voûtes orbitaires.

FRONTAL n. m. Instrument de torture, fait d'une corde à plusieurs nœuds, avec laquelle on serrait le front de la personne dont on voulait tirer quelque aveu. ‖ Supplice infligé à l'aide de cet instrument : *Être condamné au* FRONTAL. ‖ Nom que l'on donne, dans certaines parties de la France, au bourrelet que l'on met autour de la tête des jeunes enfants pour atténuer l'effet de leurs chutes.

— Anat. Os du front humain, appelé aussi CORONAL. ‖ *Vrai frontal,* Muscle sourcilier.

— Archéol. Pièce de métal qui, dans les anciens casques grecs, descendait entre les deux yeux jusqu'au-dessous du nez. On entend sous ce mot d'acception moderne la pièce de renfort placée au droit du front de l'armet, au-dessus de la vue. Le frontal vient au-dessus de la visière mobile (vue et nasal ou mézail; comme elle, il tourne sur les gros pivots latéraux, et n'est, dans la plupart des cas, que le prolongement supérieur du mezail, la vue étant coupée entre le frontal et la muraille verticale du nasal.) ‖ Milieu du chanfrein du cheval de guerre, au XVe et au XVIe siècle.

Frontal d'armet.

— Entom. Chacune des deux pièces qu'on voit sur le milieu du front des myodaires.

— Pharm. V. FRONTEAU.

— Techn. Outil dont se servent les luthiers pour faire des ornements à la partie antérieure des touches. ‖ Marteau à soulèvement, dont on se sert pour cingler les grosses loupes de fer.

Frontal (métall.).

FRONTALES n. f. pl. Entom. Section de l'ordre des hémiptères. — *Une* FRONTALE.

FRONTALIER (*li-é* — rad. *frontière*) n. m. Celui dont la propriété est sur la frontière d'un Etat.

FRONTÉ, ÉE adj. Qui a un grand front : *Voyez les bustes des grands hommes : presque tous sont* FRONTÉS. (Montaigne.) [Vieux.]

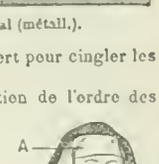

A, fronteau.

FRONTEAU (*to* — rad. *front*) n. m. Petite boîte de cuir contenant des passages du *Pentateuque,* et que les israélites s'appliquent sur le front pendant la prière du matin. ‖ Bandeau de toile que les religieuses portent sur le front. ‖ Bourrelet. V. FRONTAL. ‖ Joyau, bijou, pendeloque, dont les femmes s'ornaient le front : *Les féronnières rentraient dans la catégorie des* FRONTEAUX.

F, fronteau.

— Archit. Petit fronton qu'on met parfois au-dessus des portes ou des fenêtres.

— Mar. Bordure sculptée ou moulurée, appliquée sur la face extérieure du bau qui limite la dunette vers l'avant, ou le gaillard d'avant vers l'arrière. ‖ Ce bau lui-même. ‖ Cloison extérieure d'une superstructure; dunette, gaillard d'avant, demi-dunette, rouffle-passerelle. ‖ *Fronteau de poupe,* Saillie du platbord de la poupe. ‖ *Fronteau de volée,* Petite saillie permettant autrefois d'appuyer la volée du canon à la serre. ‖ *Fronteau de mire,* Pièce de métal de la volée, sur laquelle se trouve le guidon et qui permet de prendre la ligne de mire médiane.

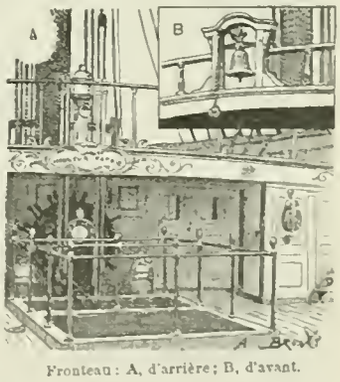

Fronteau : A, d'arrière; B, d'avant.

— Milit. Syn. peu usité de FRONTAL. ‖ Guidon d'une forme particulière, dans certaines armes.

— Pharm. Topique, dit aussi *frontal,* que l'on applique en bandeau sur le front : *Mettre un* FRONTEAU, *ou un* FRONTAL, *pour apaiser le mal de tête.*

— Techn. V. FRONTAIL.

FRONTEAU (Jean), théologien et archéologue français, né à Angers en 1614, mort à Montargis en 1662. Il entra chez les chanoines réguliers de la congrégation de France (1630), professa la philosophie et la théologie à l'école de l'abbaye de Sainte-Geneviève et fut nommé chancelier de l'université de Paris (1648). Dans la discussion sur le véritable auteur de l'*Imitation,* laquelle mit aux prises les bénédictins, partisans de l'Italien Jean Gerson, avec les génovéfains, défenseurs de l'Allemand Thomas à Kempis, Fronteau prit énergiquement parti pour ces derniers et obtint, en 1652, un arrêt du parlement interdisant à l'avenir de publier l'*Imitation* sous le nom de Gerson. Devenu suspect de jansénisme et privé de sa chaire, il se retira dans son prieuré de Bené (diocèse d'Angers). Rappelé en 1662, il fut nommé curé de Montargis. Il parlait neuf langues. Il a écrit en latin un *Abrégé de la philosophie de saint Thomas* (1643) et divers ouvrages d'archéologie profane et sacrée.

FRONTEIRA, bourg de Portugal (Alemtejo [distr. de Portalegre]); 2.200 hab. Ch.-l. de concelho.

FRONTEL n. m. Archéol. Syn. de FRONTIER et de FRONTEAU.

FRONTENAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 20 kilom. de La Réole, au dessus de l'Engrane, affluent de la Dordogne; 1 181 hab. Carrières, vignobles faisant partie de la région dite *Entre-deux-Mers*, et qui fournissent des vins rouges et blancs, les blancs en plus grande quantité.

FRONTENAC (Louis DE BUADE, comte DE PALLUAU et de) administrateur français, né à Saint Germain-en-Laye vers 1620, mort à Québec en 1698. Frontenac servit, comme soldat, en Flandre, en Italie, en Allemagne, devant Candie. Nommé gouverneur de la Nouvelle-France en 1672, il lutta contre les jésuites et contre les coureurs des bois. Il ébauchaa pas moins l'organisation politique du haut pays et encouragea les explorateurs. Renvoyé au Canada en 1689, Frontenac rétablit la situation compromise par les fautes de de La Barre et Denonville, mit le Canada en état de résister aux Anglais, les contraignit à lever le siège de Québec en 1690, affermit la domination française dans toute la contrée. Après la paix de Ryswick, il continua la guerre contre les Iroquois, qui furent contraints, en 1701, de solliciter la paix. H. Lorin lui a consacré une bonne monographie : *le comte de Frontenac* (1895).

FRONTENAUD, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 11 kilom. de Louhans, sur le Gizia, affluent du Solnan; 1 137 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

FRONTENAY ou **FRONTENAY-ROHAN-ROHAN**, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 10 kilom. de Niort; 1 939 hab. (*Frontenayens, ennes*). Ch. de f. Orléans. Foires agricoles importantes, surtout pour le bétail. L'église, romane et restaurée au XVe siècle, présente un curieux narthex du XIe. — Ce fief de la maison de Rohan Frontenay, appelé d'abord *Frontenay-l'Abattu*, fut érigé (1714) en duché-pairie de Rohan-Rohan, pour Hercule de Rohan, de la branche Rohan-Soubise. — Le canton a 9 comm. et 7.484 hab.

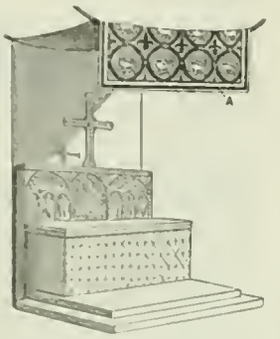

A, frontier (XIIIe s.).

FRONTEVAL n. m. Variété de tulipe rouge, rose et blanche.

FRONTIER (*ti-é* — rad. *front*) n. m. Archéol. Pièce de tenture, retombant du couronnement d'un autel. ‖ On disait aussi FRONTEL, et FRONTEAU.

FRONTIÈRE (rad. *front*) n. f. Ligne qui sépare le territoire d'un Etat des territoires des Etats limitrophes : *Passer la* FRONTIÈRE. ‖ *Reculer les frontières d'un Etat*, Agrandir son territoire.

— Adjectiv. Limitrophe; qui est sur les limites d'un autre pays : *Les places* FRONTIÈRES.

— Fig. Bornes, limites : *Les Spartiates sont, pour ainsi dire, sur les* FRONTIÈRES *des vertus et des vices.* (Barthél.).

— Comm. Laine commune de Picardie.

— Hist. *Gardes des frontières*, Troupes qui autrefois étaient affectées spécialement à la garde des frontières.

— ENCYCL. Dr. intern. La *frontière* peut être tracée par la nature, résulter d'une montagne, d'un fleuve, de la mer : elle est dite alors *naturelle*. Elle peut être déterminée par la convention et marquée à l'aide de signes extérieurs comme des bornes, des poteaux, des fossés : la frontière est, dans ce cas dite *artificielle*. Lorsque deux pays sont séparés par une chaîne de montagne, c'est l'arête supérieure et la ligne séparative des eaux qui forment la limite. Lorsque deux Etats sont séparés par un fleuve ou rivière, la limite est déterminée par le *thalweg*, c'est-à-dire le milieu du courant principal. Généralement, quand il y a lieu de faire des frontières, les Etats intéressés nomment une commission internationale qui va, sur place, régler la position de la ligne qu'avait indiquée le traité d'une manière générale.

— Milit. La défense d'une *frontière* est assurée, soit par des obstacles naturels : fleuves, montagnes, etc., soit par des défenses artificielles : places fortes ou forts établis de manière à commander les principales routes, chemins de fer et autres voies de communication. Les corps de troupes stationnés près de la frontière sont généralement à un effectif renforcé, organisés de façon à pouvoir se mobiliser plus promptement et à former ainsi ce qu'on appelle une *couverture*. On y établit généralement des divisions de cavalerie indépendantes, quand le pays est plat, ou des corps particuliers d'infanterie dans les régions montagneuses (chasseurs alpins).

En résumé, les idées qui prévalent aujourd'hui dans la défense des frontières, c'est d'y avoir, en dehors des ouvrages de fortification destinés surtout à arrêter l'invasion proprement dite des armées adverses, d'une part, des troupes de cavalerie prêtes à se jeter, le jour même de la déclaration de guerre, sur le territoire ennemi, pour entraver autant que possible, par la destruction des voies ferrées, etc., la mobilisation et la concentration des armées, de l'autre, une « couverture » formée de troupes de toutes armes, dont le rôle est surtout de s'opposer aux incursions que la cavalerie ennemie ne peut manquer d'entreprendre dans le but qui vient d'être indiqué.

En temps de paix, il est interdit aux militaires en uniforme et surtout en armes de franchir la frontière, même quand celle-ci n'est formée que par une ligne idéale, marquée sur le terrain par des bornes ou poteaux établis de distance en distance. Un militaire qui passe la frontière commet l'acte de désertion à l'étranger.

Une certaine bande de territoire délimitée avec précision le long de la frontière constitue ce qu'on appelle la *zone frontière*. V. ZONE.

FRONTIGNAN, ch.-l. de cant. de l'Hérault, arr. et à 20 kilom. de Montpellier, sur le bord de l'étang d'Ingril ou *de Frontignon* et sur le canal des Etangs, à 2 kilom. de la Méditerranée; 3.902 hab. (*Frontignanais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M. Mine de fer de la *Gardiole* dans les environs, sources minérales, salines de l'étang d'Ingril, commerce de vins muscats, fabrique d'eaux-de-vie et d'essences, raffinerie de pétrole, tonnellerie et ébénisterie, gisements de phosphates dans les environs. Eglise avec clocher fortifié des XIIIe et XIVe siècles. Les *vignobles de Frontignan* situés sur des coteaux calcaires secs, produisent des vins blancs muscats, qui prennent rang parmi les meilleurs vins de liqueur français. — Le canton a 6 comm. et 8.075 hab.

FRONTIGNAN (*gnan* mill.) n. m. Cépage cultivé dans le Languedoc, et dont le nom véritable est *muscat de Frontignan*. ‖ Vin blanc muscat, produit par ce cépage : *Un verre d'excellent* FRONTIGNAN.

FRONTIN, personnage de l'ancienne comédie, valet du XVIIIe siècle, impudent et audacieux, qui travaille non plus pour ses maîtres, mais pour lui-même. Il se pousse dans le monde à force d'effronterie (son nom de *Frontin* l'indique), se fauile chez les financiers, profite de leur ruine, et se prépare à les remplacer. Frontin mène tout droit à Figaro. Le meilleur spécimen de l'espèce nous a été fourni par Le Sage dans *Turcaret* : la comédie se termine sur le mot significatif de Frontin : « Voilà le règne de M. Turcaret fini, le mien va commencer. »

FRONTIN (Sextus Julius Frontinus), homme d'Etat et écrivain romain, né vers l'an 40, mort vers 103 de notre ère. Préteur urbain en 70, deux ou trois fois consul, curateur des eaux, il fut enfin gouverneur de la Bretagne qu'il sut maintenir pendant trois ans (75-78) jusqu'à l'arrivée d'Agricola. Frontin n'est nullement un littérateur, mais il a laissé des écrits techniques d'une grande précision. Il avait composé un *Traité d'orpentage*, dont il nous reste des extraits. On possède son *Stratagematicon*, où il décrit méthodiquement tous les exemples de ruse tactique. Le *Traité des eaux de Rome* est un modèle de rapport administratif, qui nous fournit les renseignements les plus précieux sur tout ce qui concerne l'adduction et la distribution des eaux dans la ville de Rome.

FRONTI NULLA FIDES (*Il ne faut avoir aucune confiance au front de l'homme*) (Juvénal, sat. II, v. 8). Ce vers, par lequel il flétrissait des hypocrites de son temps qui se donnaient l'apparence de philosophes, est parfois cité dans le sens du proverbe français : *Il ne faut pas juger les gens sur la mine.*

FRONTISPICE (*spiss* — bas lat. *frontispicium*; de *frons, frontis*, front, et *aspicere*, regarder) n. m. Archit. Face principale d'un édifice : *Le* FRONTISPICE *de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, rappelle celui de Saint-Pierre de Rome.*

— Typogr. Titre imprimé d'un livre, placé à la première page, et entouré ou accompagné d'ornements ou de vignettes. ‖ Gravure placée en regard du titre d'un livre, et dont le sujet est analogue au but et à l'esprit de l'ouvrage. ‖ Par ext. Titre même d'un livre. ‖ Titre d'un simple chapitre.

— Fig. Prélude : *Le légende des Athamantides ne forma sans doute que très tard le* FRONTISPICE *de l'expédition de Jason.* (Val. Parisot.)

— ENCYCL. Bibliogr. Le premier ouvrage imprimé où il y ait un *frontispice* est le *Calendarium* de Regiomontanus, imprimé à Venise en 1476. Ce frontispice, inséré dans un cartouche gravé sur bois, contient, outre la date de l'impression et les noms des imprimeurs, douze vers latins. Lorsque l'édit de Henri II (1547) eut ordonné « que le nom et le surnom de celui qui a fait un livre fussent exprimés et apposés au commencement du livre, et aussi celui de l'imprimeur, avec l'enseigne de son domicile », la matière typographique du frontispice devint la même pour tous les livres, mais la fantaisie se réfugia dans la partie ornementale, dans les encadrements entourant le titre et les indications voulues par la loi. Il y a des frontispices d'une grande originalité, accompagnés généralement, en regard, du portrait de l'auteur. Tous les beaux livres du XVIe et du XVIIe siècle sont ornés de frontispices élégants et artistiques. Quant aux portraits d'auteurs qui accompagnent les frontispices, on peut voir l'origine de cette coutume dans les manuscrits du moyen âge, où souvent l'auteur est représenté à genoux ou, tout au moins, dans une humble attitude, offrant son livre à quelque souverain ou prince auquel il l'a dédié. Durant la période romantique, la mode revint des frontispices et des portraits d'auteurs, ceux-ci représentés généralement, comme Lamartine et Chateaubriand, drapés dans un manteau et levant les yeux vers le ciel. Les frontispices ne sont plus guère usités que dans les éditions de luxe.

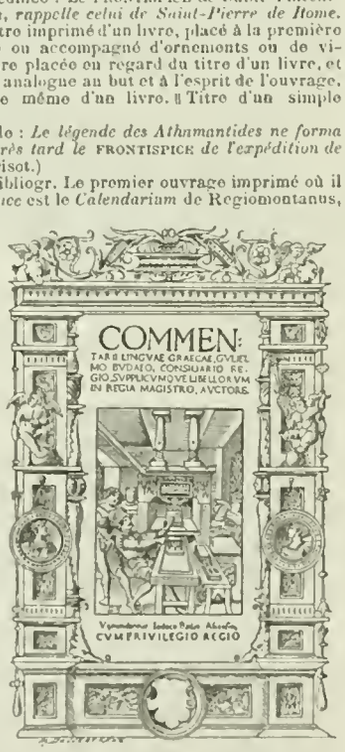

Frontispice des *Commentaires de la langue grecque*, de G. Budé.

FRONTJONCOUSSE n. m. Sorte de fromage, appelé aussi JONC.

FRONTO-CONCHIEN (*ki-in* — de *front*, et *conque*) adj. et n. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille externe, qui va de l'os frontal à l'angle supérieur de l'oreille.

FRONTON (de l'ital. *frontone*, dérivé de *fronte*, front) n. m. Archit. Ornement formé dans la partie supérieure d'un édifice par la corniche de l'entablement, sur les extrémités de laquelle s'appuient deux corniches obliques formant triangle, quelquefois une corniche courbe, reproduisant, dans un cas comme dans l'autre, les moulures de l'entablement : FRONTON *triangulaire*. FRONTON *semi-circulaire*. *Le* FRONTON *est proportionnellement plus élevé dans les édifices romains que dans les édifices grecs.* (Batissier.)

— Mar. Partie sculptée du couronnement, d'un vaisseau, au-dessus de sa galerie.

— Techn. Toit élevé par le milieu, dans le langage des plombiers. ‖ Ornement sculpté qui surmonte la partie centrale des meubles de style.

— ENCYCL. Archit. Le *fronton* est l'ornement d'architecture que l'on établit généralement au-dessus de l'entrée d'un bâtiment, des portes, des croisées, etc. On lui donne ordinairement la forme d'un triangle plus ou moins ouvert; il repose sur la corniche de l'entablement qui constitue sa base, et il se compose des corniches formant ses côtés inclinés et du tympan compris entre ces dernières et la base.

Le fronton est une des parties caractéristiques de l'architecture des Grecs, qui lui donnaient le nom d'*aëtos* (aigle), soit parce que sa forme triangulaire offre l'image d'un aigle dont les ailes sont étendues, soit parce que, suivant plusieurs auteurs, c'était l'usage, dans les premiers temps, de sculpter l'oiseau de Jupiter dans son tympan. Les Romains l'appelaient *fastigium* (faîte, faîtage).

Fronton de la Madeleine (Paris).

Ce ne fut qu'assez tard que les Grecs et les Romains adoptèrent pour les monuments civils l'emploi du fronton, réservé jusque-là aux temples. La maison que Jules César fit construire à Rome est, dit-on, la première qui fut couronnée par un fronton; mais, sous l'empire, l'usage du fronton finit par devenir si général qu'on y eut recours pour orner les portes, les fenêtres et les niches, ainsi que l'intérieur des édifices. Pendant le moyen âge, le fronton fut remplacé par le *gable* ou *pignon*. Les architectes de la Renaissance le remirent en faveur, et, depuis cette époque, il n'a cessé d'être employé dans toute l'Europe. Toutefois, il a souvent reçu des modifications, qui ont plus ou moins altéré sa forme primitive.

Les proportions du fronton varient suivant l'ordre auquel il appartient. Les frontons les plus considérables qui existent en France sont, à Paris, celui du Panthéon, celui de la colonnade du Louvre et celui de la Madeleine. Ce dernier a 38 mètres de longueur sur 7m,15 de hauteur.

Les modifications apportées à la forme du fronton ont donné naissance aux variétés suivantes : *fronton à jour*, dont le tympan est évidé par un œil-de-bœuf ou de quelque autre manière, pour donner de la lumière dans l'intérieur; *fronton à pans*, dont la corniche supérieure forme trois parties; *fronton brisé*, dont les corniches latérales s'arrêtent avant d'être parvenues au sommet de l'angle et sont coupées ou recourbées par un ressaut, un profil ou un enroulement; *fronton circulaire* ou *sphérique*, celui dont le couronnement, au lieu d'être triangulaire, est en arc de cercle; *fronton double*, qui en renferme un autre plus petit dans son tympan; *fronton entrecoupé*, dont le sommet est tronqué pour recevoir un cartel, un buste, un vase ou tout autre objet; *fronton par enroulement*, dont les corniches rampantes sont contournées de manière à former des espèces de consoles couchées; *fronton sans base*, dont la corniche inférieure est entièrement supprimée ou simplement interrompue au milieu; *fronton sans retour* ou *fronton glissant*, dont la corniche inférieure n'est pas profilée avec les corniches rampantes; *fronton surbaissé*, dont l'angle supérieur dépasse 90°, et qui, par conséquent, est très plat; *fronton surmonté*, dont l'angle

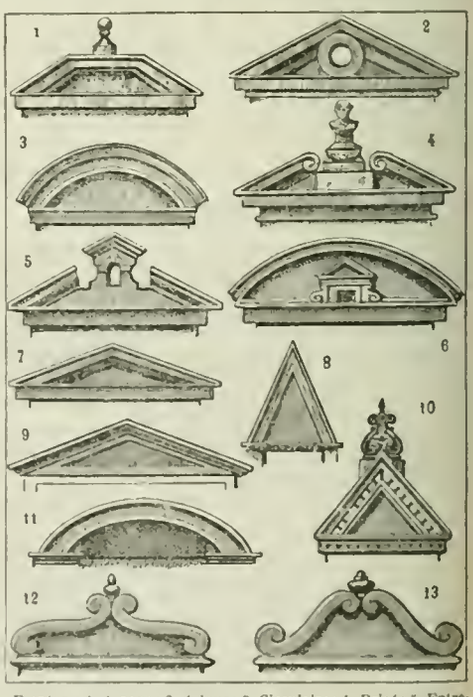

Fronton : 1. A pans; 2. A jour; 3. Circulaire; 4. Brisé; 5. Entrecoupé; 6. Doublé; 7. Surbaissé; 8. Surmonté; 9. Sans retour; 10. Triangulaire; 11. Sans base; 12, 13. Par enroulement.

très aigu rappelle le pignon du moyen âge ; *fronton triangulaire*, dont la figure est celle du triangle équilatéral.

Outre les moulures que les frontons reçoivent ordinairement, on y ajoute des ornements assez variés ; quelquefois on établit à leurs sommets et même à leurs deux extrémités de petits piédestaux, appelés *acrotères* (v. ce mot), sur lesquels on place des vases ou des statues ; mais le plus souvent on remplit le tympan de figures tantôt pointos, tantôt sculptées en bas-relief, en rapport avec la destination du monument.

FRONTON, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. et à 26 kilom. de Toulouse, au-dessus de la Verdure, affluent du Tarn ; 2.328 hab. (*Frontonais, aises.*) Bons vins. — Le canton a 18 comm. et 11.081 habitants.

FRONTON (Marcus Cornelius), rhéteur latin, né en Afrique, à Cirta, vers la fin du Ier siècle de notre ère, mort vers 175. Il professa son art avec le plus grand éclat et lui dut les succès les plus flatteurs : siège au sénat, consulat, proconsulat d'Asie, statue après sa mort. Précepteur de Marc-Aurèle et de Lucius Verus, il resta l'ami de ces princes et entretint, avec le premier, une correspondance familière, qui fait autant d'honneur à l'un qu'à l'autre. D'ailleurs, rien n'est plus vide de pensées que les quelques écrits de Fronton que l'on possède. Il haïssait la philosophie, et il n'y paraît que trop. Il fut un des plus ardents défenseurs du paganisme, et avait résumé en un discours retentissant toutes les calomnies alors dirigées contre les chrétiens. Fronton jouit, durant sa vie, d'une véritable royauté littéraire qui s'explique par les goûts frivoles de beaucoup de ses contemporains.

FRONTON d'Émèse, rhéteur grec du IIIe siècle de notre ère. Il était l'oncle de Longin. Il professa l'éloquence à Rome sous le règne d'Alexandre Sévère ; à Athènes, sous le règne de Gallus. Nous avons de lui deux épigrammes dans l'*Anthologie grecque*, et on lui attribue quelques fragments des *Géoponiques*.

FRONTONAS, comm. de l'Isère, arr. et à 27 kilom. de la Tour-du-Pin, non loin de la Bourbre ; 938 hab. Fer.

FRONTO-PARIÉTAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient au frontal et au pariétal. ‖ *Suture fronto-pariétale*, Celle du frontal avec les deux pariétaux.

FRONTOYER v. a. Mar. Syn. de CÔTOYER.

FRONT-ROYAL, petite ville des Etats-Unis (Virginie), ch.-l. du comté de Warren, sur la Shenandoah ; 1.800 hab. Le 23 mai 1862, défaite du général fédéral Banks par le général confédéré Jackson.

FROQUER (*ké*) v. a. Revêtir d'un froc, faire moine : *Les marquis et marquise de Mailly* AVAIENT FROQUÉ *un fils et une fille.* (St-Sim.)

FROQUEUR (*keur* — rad. *froc*) n. m. Autref. Ouvrier employé à la réparation des routes ou à défricher le sol. (Il était revêtu d'un *froc*.)

FRORIEPIE (*ri-pi*) n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes bisannuelles. (L'espèce type, la *frorlepia subpinnata*, est originaire de la Transcaucasie et de la Perse.)

FROSINONE, comm. d'Italie (prov. de Rome), entre la Cosa et le Sacco ; 9.800 hab. Vins estimés. Ch.-l. de circondario.

FROSOLONE, comm. d'Italie (Molise, prov. de Campobasso), vers la source du Durone, affluent du Trigno ; 6.118 hab. Fabrique de coutellerie.

FROSSARD (Benjamin-Sigismond), théologien protestant français, né à Nyon (Vaud) en 1751, mort à Montauban en 1830. Il fut pasteur à Lyon de 1777 à 1793, collabora avec Rabaut-Pommier à la rédaction des articles organiques du germinal an X (1802). Chargé, en 1809, d'organiser la faculté de théologie protestante de Montauban, il fut le premier doyen (1810-1815). Destitué en 1815, par la réaction, il conserva ses fonctions de professeur.

FROSSARD (Charles-Auguste), général français, né en 1807, mort à Château-Villain (Haute-Marne) en 1875. Ancien élève de l'École polytechnique, il entra dans le génie il prit part, comme lieutenant-colonel, au siège de Rome, et, comme colonel, à la guerre de Crimée. A son retour, il fut directeur des fortifications à Oran. Général de brigade en 1855, il devint, en 1857, aide de camp de l'empereur, et fut promu général de division en 1858. C'est en cette double qualité qu'il suivit Napoléon III en Italie et fut nommé chef de la maison militaire et gouverneur du prince impérial. A la guerre de 1870, il fut mis à la tête du 2e corps de l'armée du Rhin. C'est lui qui, le 2 août, commença les hostilités en attaquant la petite ville de Saarbruck. Quatre jours plus tard, il était battu à Forbach, et ramena à Metz les débris de ses troupes, avec lesquelles il prit part aux batailles de Gravelotte et de Saint-Privat, et fut rejeté dans Metz avec le reste de l'armée de Bazaine. Après la capitulation du 28 octobre, le général Frossard fut interné en Allemagne. A la paix, il redevint membre du comité des fortifications, à la présidence duquel il fut appelé, en 1874, par Mac-Mahon. Il a publié, en 1872, un *Rapport sur les opérations du 2e corps de l'armée du Rhin dans la campagne de 1870.*

FROSSAY, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 10 kilom. de Paimbœuf, non loin de la Loire ; 3.870 hab.

FROST (William Edward), peintre anglais, né à Wandsworth (Surrey) en 1810, mort à Londres en 1877. Il entra en 1829, à l'Académie royale et reçut une médaille d'or en 1839, pour son *Prométhée enchaîné* et en 1843 pour *Une tourmentée par les faunes*, dont le sujet est emprunté à la *Reine des fées* de Spencer. En dehors de son *Christ couronné d'épines*, Frost n'a guère fait que des portraits et des tableaux dont il a emprunté le sujet à la mythologie. Sa peinture fine, délicate, allégorique, s'adresse surtout aux esprits cultivés. Parmi ses principales œuvres, nous citerons : *la Danse des nymphes* (1841) ; *Diane surprise par Actéon* (1846) ; *Una et les Hamadryades* (1847) ; *les Sirènes* (1849) ; *Cupidon désarmé* (1850) ; *Hylas et les nymphes* (1851) ; *un Matin de mai* (1852) ; *une Bacchante dansant avec un Faune* (1855) ; *les Grâces* (1856) ; *Narcisse* (1857) ; *Zéphyr jouant avec l'Aurore* (1858) ; *la Tempête* (1866) ; *Hylas* (1867) ; *Babylone* (1869) ; *Serena* (1874) ; etc.

FROSTBURG, ville des Etats-Unis (Maryland [comté d'Alleghany] ; 5.140 hab. Métallurgie.

FROTHAIRE, évêque de Toul vers 804 environ, mort en 846. Pendant la révolte de Bernard, roi d'Italie, contre Louis le Pieux, il resta fidèle à ce dernier et fit partie des conciles dans lesquels furent jugés les évêques rebelles, notamment Ebbon, archevêque de Reims. Dans son *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, André Duchesne a publié, sous le nom de Frothaire, trente et une lettres, dont plusieurs apocryphes.

FROTTADE (*fro-tad'* — rad. *frotter*) n. f. Coups, mauvais traitement physique ou moral. (Vx.)

FROTTAGE (*fro-taj'*) n. m. Action de frotter, résultat de cette action.

— En T. de techn., Savonnage qui se donne après leur fabrication aux batistes et aux linons, pour les dégraisser et blanchir les lisières.

FROTTANT (*fro-tan*), **ANTE** adj. Qui sert à frotter ; qui frotte, qui exerce un frottement : *Surfaces* FROTTANTES.

FROTTÉ (Marie-Pierre-Louis, comte DE), chef de la chouannerie en Normandie, né à Alençon en 1766, fusillé à Verneuil (Eure), en 1800. Lieutenant en premier lorsque éclata la Révolution il émigra à Londres en 1792, fut nommé colonel, et revint en 1795 pour soulever la Normandie, il ravagea les environs de Domfront, et tenta, sans succès, un coup de main sur Tinchebray. Après la pacification de la Vendée et de la Bretagne, il se rembarqua pour l'Angleterre. Nommé général, il reparut, en 1799, dans le Bocage normand, réunit environ 10.000 hommes et essaya de surprendre Vire et Tinchebray. Mais, traqué de toutes parts, il se décida à faire sa soumission au général Hédouville. Malgré un sauf-conduit, il fut arrêté et transféré à Verneuil, condamné et exécuté trois jours après.

FROTTÉE (*fro-té* — subst. partic. de *frotter*) n. f. Pop. Tartine de pain frottée d'ail et de beurre : *Manger une* FROTTÉE. ‖ Volée de coups, raclée : *Donner à quelqu'un une bonne* FROTTÉE.

FROTTEMENT (*fro-te-man* — rad. *frotter*) n. m. Action de frotter, pression exercée par un objet qui frotte : *Éviter les* FROTTEMENTS, *c'est presque tout le secret économique de la mécanique.* ‖ Fig. Contact, effet de l'action habituelle : *La rouille de l'oisiveté use plus que le* FROTTEMENT *du travail.*

— Mécan. *Frottement de la première espèce* ou *Frottement de glissement*, Celui d'un corps qui glisse simplement sur un autre. ‖ *Frottement de la seconde espèce* ou *Frottement de roulement*, Celui d'un corps qui tourne ou roule sur un autre.

— Méd. *Bruit de frottement*, Bruit qu'on perçoit quand la surface de la plèvre costale ou pulmonaire est devenue rabotense : *Bruit de* FROTTEMENT *ascendant, descendant.*

— Techn. *A frottement*. Se dit d'une manière d'ajuster une pièce dans une autre, de façon que l'une ne soit mobile sur l'autre qu'avec un frottement plus ou moins considérable ; l'ajustage est à frottement doux ou à frottement dur.

— Télégr. élec. *Frottement magnétique*, Glissement produit parallèlement à la ligne des pôles d'un aimant. ‖ *Roue de frottement*. Dans l'appareil Hughes, Roue qui relie la roue correctrice à la roue des types.

— ENCYCL. Mécan. Le contact de deux solides détermine une déformation permanente ou variable suivant l'état d'équilibre ou de repos ; il en résulte des vibrations moléculaires, ainsi qu'une production de chaleur et d'électricité absorbant une partie de l'énergie ; ces phénomènes sont introduits dans le calcul par la considération de la force de frottement.

Le déplacement relatif de deux solides se ramène à une translation ou glissement, à une rotation autour d'un axe situé dans le plan tangent commun ou roulement, et une autre rotation autour d'un axe normal à ce plan tangent ou pivotement. Il y a donc lieu de considérer les frottements de glissement, roulement et pivotement.

Les premières expériences de Coulomb (1781) furent complétées par le général Morin. Au repos, le frottement de glissement : 1° est indépendant de l'étendue des surfaces en contact ; 2° dépend de leur nature ; 3° est proportionnel à la réaction normale ou pression.

Le rapport constant du frottement au départ avec la réaction normale est le *coefficient de frottement*. L'angle aigu dont la tangente trigonométrique est égale au coefficient de frottement est l'*angle de frottement*.

Le frottement en mouvement est une force appliquée au point de contact des solides, en sens contraire de la vitesse relative ; il est plus faible que le frottement au départ.

Le frottement de roulement est moindre que celui de glissement et on néglige le premier par rapport au dernier. Le frottement dépend de la nature des corps en contact, est indépendant de la force.

Le frottement de pivotement étudié par Leauté (1876) est proportionnel au frottement de glissement et au périmètre de la petite surface de contact des deux corps.

Les constructeurs substituent, dans les paliers et colliers, le frottement de roulement à celui de glissement.

Dans les engrenages, le frottement est proportionnel à la distance séparant le contact des dents de celui des circonférences primitives. Le frottement peut empêcher complètement certains mouvements géométriquement possibles : on dit qu'il y a *arc-boutement*, c'est le cas du valet de menuisier et de l'encliquetage Dobo.

Le frottement est utilisé pour la transformation et la transmission du mouvement dans les systèmes de poulies et courroies. Une corde étant enroulée sur un cylindre, si l'on désigne par P la puissance motrice, par Q la résistance, par f le coefficient de frottement, et α l'angle d'enroulement depuis l'origine, on a $P = Qe^{f\alpha}$; l'exponentielle $e^{f\alpha}$ croît très vite avec α, d'où résulte qu'une faible résistance Q équilibre une grande puissance P ; ceci explique l'usage de certains freins et la facilité d'amarrage des bateaux à l'aide de câbles enroulés sur des bornes.

Le frottement intérieur des liquides est dit viscosité : il influence leur écoulement ; le frottement d'un liquide contre un solide est régi par des lois opposées à celles du frottement de deux solides ; il en est de même pour le frottement des gaz. Le régulateur à ailettes utilise le frottement des gaz.

FROTTER (*fro-té* — orig. inconn.) v. a. Passer un corps sur un autre en appuyant le premier sur le second : FROTTER *ses mains l'une contre l'autre.* FROTTER *un meuble, le parquet avec un chiffon.* ‖ Elliptiquem. : FROTTER *un appartement.* ‖ Frictionner : *Une femme qui me dorlotera, me viendra* FROTTER *lorsque je serai las.* (Mol.) ‖ Oindre, enduire en frictionnant : *On dit que le grand-père de Henri IV* FROTTA *d'une gousse d'ail les lèvres du nouveau-né.* ‖ Tabler.

— Fam. Battre, frapper, maltraiter, en action ou en paroles : *Je ne puis me refuser au plaisir de* FROTTER *la tête la plus électrique* (la tête de Chamfort) *que j'aie jamais connue.* (Mirab.)

— Fig. Mettre en contact : *L'opinion est une lime sourde qui use le fer qu'on* FROTTE *contre elle.* (De Villers.)

— Loc. div. : *Frotter les oreilles à*, Châtier. ‖ *Frotter son nez à* ou *dans*, S'immiscer à, se mêler de. ‖ Se hasarder, s'aventurer.

— Mar. *Frotter la toile à voile*, Y former des plis distincts. ‖ Former des plis distincts dans les coutures d'une voile : FROTTER *la couture d'une voile.*

— Peint. Couvrir d'une teinte transparente : FROTTER *une esquisse.*

— Techn. Oter avec un morceau de drap les parcelles d'or en feuilles que le couteau doreur n'a pu faire tomber du livret. ‖ Donner la deuxième façon à une forme avec un frottoir de peau de phoque. ‖ *Frotter un volume*, En gratter fortement le dos d'un bout à l'autre, avec un grattoir dentelé de fer, pendant l'opération de l'endossure, afin de faire bien pénétrer la colle.

Le frotter, n. m. Action de frotter, frottement : *Le fer s'éclaircit, se nettoie et s'embellit par* LE FROTTER. (Barron.)

— v. n. Exercer une pression en se déplaçant : *Voiture dont les roues* FROTTENT *contre la caisse.*

Frotté, ée part. pass. du v. Frotter.

— Fig. Qui a une teinte superficielle : *Une bête* FROTTÉE *d'esprit.* (Mme Geoffrin.) *La folie* FROTTÉE *de bon sens est incurable.* (Boiste.)

— Peint. Recouvert d'une couche légère de peinture : *Paysage dont le fond est à peine* FROTTÉ.

— n. m. Peint. Application transparente d'un ton léger : *De simples* FROTTÉS *à la terre de Cassel ont la perfection du travail le plus patient.* (Th. Gaut.)

Se frotter, v. pr. Être frotté. ‖ Frotter soi-même quelque partie du corps : SE FROTTER *l'épaule, les jambes.* ‖ *Se frotter les mains.* Au fig., Donner des marques de satisfaction. ‖ *Se frotter les yeux.* Au fig., Douter de ce qu'on voit, chercher à voir ou à comprendre. ‖ Frotter son corps contre celui d'un autre : *Les ânes* SE FROTTENT *l'un contre l'autre.* ‖ *Se frotter à* ou *avec*, Avoir commerce, se mettre en rapport avec : SE FROTTER AUX *artistes*, AUX *savants.* ‖ S'attaquer à, provoquer, défier : *Un homme auquel il ne fait pas bon* SE FROTTER.

— Loc. prov. : **Qui s'y frotte s'y pique**, Celui qui s'y risque s'en repent.

FROTTEREL (sieur D'AVES), poète dramatique français, né près de Falaise, et qui vivait dans les premières années du XVIIe siècle. Il a composé des comédies, des tragédies, des pastorales, où l'on trouve de la verve, de la gaieté, mais une certaine crudité d'expression. Parmi ces pièces publiées à Rouen de 1606 à 1632, nous citerons : *l'Amour triomphant, Philistée, Théocrite*, pastorales ; *les Corsaires, Gillette*, comédies ; *Sainte Agnès, la Vie et la Conversion de S. Guillaume, duc d'Aquitaine*, tragédies, etc. Elles sont toutes en vers, à l'exception de *l'Amour triomphant.*

FROTTERIE (*fro-te-ri* n. f. Opération qui a pour objet de faire disparaître, dès qu'elle sort du moule, les barbes qui adhèrent aux angles de la tige des caractères d'imprimerie, en lui donnant une épaisseur égale dans toute sa hauteur.

FROTTEUR (*fro-teur*), **EUSE** n. Celui, celle qui frotte. ‖ Homme qui va dans les maisons pour frotter les parquets des appartements.

FROTTIS (*fro-ti* — rad. *frotter*) n. m. Peint. Couche de couleur légère et transparente : *On n'y retrouve aucune des manières connues d'appliquer la couleur : ni empâtements, ni glacis, ni* FROTTIS. (Th. Gaut.)

FROTTOIR (*fro-toir*) n. m. Linge, brosse, objet dont on se sert pour frotter.

— Mar. *Frottoir de voilier*, Outil dont se servent les voiliers pour aplatir les plis faits dans les coutures des voiles, et les coutures elles-mêmes. Il est taillé en biseau à un bout, arrondi à l'autre.

— Techn. Morceau de linge avec lequel le batteur d'or enlève tout ce qui excède les bords des quarterons. ‖ Linge employé par les barbiers pour essuyer leur rasoir et qui est généralement remplacé, aujourd'hui, par une sorte de coupe sans pied, en caoutchouc vulcanisé. ‖ Brosse dont on se sert pour frotter les parquets des appartements. ‖ Outil dont se sert le relieur pour frotter et unir le dos des livres. ‖ Petit coussin couvert de velours d'un côté et de drap de l'autre, qui sert pour donner le lustre aux chapeaux. ‖ Tissu de crin qui sert à frotter les cordes à boyau, afin de les dégraisser entièrement. ‖ Plaque garnie de phosphore amorphe ou phosphore rouge, de papier de verre, sur laquelle on frotte les allumettes pour les enflammer. ‖ Planche taillée en pointe de diamant et percée de trous par où l'on passe des poignées de chanvre pour le polir. ‖ Coffret de bois dans lequel on fait sécher les épingles. ‖ Outil de relieur employé pour frotter et donner la dernière forme au dos d'un livre. ‖ En T. de peint., Sorte de glacis.

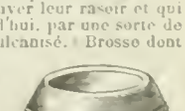

Frottoir de barbier

FROTTON (*fro-ton* n. m. Espèce de brosse dont se servent les cartiers pour savonner les cartes avant de les lisser. ‖ Tampon que les mêmes ouvriers passent sur les planches de cuivre, après l'avoir chargé de couleur.

FROTTURE (*fro-tur'*) n. f. Couche de bois mort qui se forme à un endroit meurtri du tronc d'un arbre sur pied et qui se recouvre d'une nouvelle écorce cachant la blessure produite.

FROU n. m. Cout. anc. Lieu public appartenant à une commune. Syn. de FROT.

FROUARD, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 10 kilom. de Nancy, sur la Moselle ; 3.683 hab. Ch. de f. Est. Port sur le canal de la Marne au Rhin. Concessions de mines de fer dans les environs. Ateliers de construction, chaudronnerie, fonderies, hauts fourneaux. Beau pont de sept arches. Ruines d'un château du XIIIe siècle. A 2 kil. 500 au S., sur le plateau, le *fort de Frouard* domine le confluent de la Moselle et de la Meurthe.

FRUITS

[illegible] 1. Amandes. — 2. Cerises [illegible] — 3. [illegible] — 4. Groseilles. — 5. Bigarreau Napoléon. — 6. Bigarreau noir. — 7. Guigne noire. — 8. Châtaigne. — 9. Coing. — 10. Fraise des [illegible] — 11. Fraise des quatre saisons [illegible] — 12. Fraise De Mérée. — 13. Fraise Ananas. — 14. Fraise Hericart. — 15. Fraise Marguerite. — 16. Fraise Tsar. — 17. Fraise Ed. Lefort. [illegible] — 19. Groseille à grappes [illegible] — 20. Cassis [illegible] — 21. Groseilles [illegible] — 22. Noisette. — 23. Noix ordinaire. — 24. Noix [illegible] — 25. Noix de Barthère. — 26. Pêche grosse mignonne. [illegible] — 29. Pêche Teton de Vénus [illegible] — 30. Brugnon Victoria. — 31. Prune Mirabelle. — 32. Prune Monsieur hâtif. — 33. Prune Reine-Claude. — 34. Prune [illegible] — 36. Prune Quetsche. — [illegible] — 38. Prune d'Agen. — 39. Prune Perdrigon normand. — 40. Prune Kirke. — 41. Prune du Japon. — 42. Poire Louise-[illegible] — 46. Poire Fondante des bois. — 47. Poire Beurre Clairgeau. — 48. Poire Belle Angevine. — 49. Poire [illegible] — 52. Pomme Transparente blanche. — 53. Pomme Rambour d'hiver. — 54. Pomme Calville Saint-Sauveur. — 55. Calville blanche. — [illegible] — 60. Api étoilé. — 61. Pomme de Chine rouge. — 62. Pomme de Chine jaune. — [illegible] Grand Alexandre. — 68. Raisin Portugais bleu. — 69. Raisin Frankenthal. — 70. Raisin Doigt de [illegible] — 71. Raisin Ribier.

Fruits : 1. Abricot. — 2. Orange. — 3. Mandarine. — 4. Pamplemousse. — 5. Bigarade. — 6. Bergamotte. — 7. Cédrat. — 8. Citron. — 9. Grenade. — 10. Coing du Japon. — 11. Kaki de Mezel. — 12. Kaki Tomate. — 13. Kaki elliptique. — 14. Kaki de Wiesemer. — 15. Figue violette. — 16. Figue blanche. — 17. Figue noire. — 18. Nèfle.

Légumes-Fruits : 19. Pastèque (Melon d'eau). — 20. Melon Cantalouup. — 21. Melon Sucrin brodé de Fours. — 22. Melon Noir des carmes. — 23. Melon à rames. — 24. Melon de Perse. — 25. Melon Pêche. — 26. Concombre. — 27. Chayote. — 28. Aubergine ordinaire. — 29. Aubergine ronde. — 30. Tomate ordinaire. — 31. Tomate olive. — 32. Tomate poire. — 33. Coqueret de Chine. — 34. Piment long. — 35. Piment carré.

Fruits des pays chauds : 36. Feijoa. — 37. Caroube. — 38. Figue de Barbarie ou Figue d'Inde. — 39. Ananas. — 40. Anone Cœur de bœuf. — 41. Anone Pomme cannelle. — 42. Anone Corossol. — 43. Fruit de l'arbre à pain. — 44. Poire d'Avocat. — 45. Banane blanche. — 46. Banane rouge. — 47. Banane de Chine. — 48. Noix de Coco. — 49. Goyave Pomme. — 50. Goyave Poire. — 51. Litchi. — 52. Mangoustan. — 53. Mangue blanche. — 54. Mangue rose. — 55. Grenadille (Passiflore). — 56. Papaye. — 57. Pomme Cythère. — 58. Monbin. — 59. Sapotille. — 60. Jambosa (Pomme rose). — 61. Noix d'Acajou ou de Cajou. — 62. Dattes.

FROUDE (James Anthony), historien anglais, né à [illegible] le 23 avril 1818, mort à Salombe en 1894. Fils d'un ministre anglican, il fut successivement membre du collège d'Exeter, [illegible] et ordonné ministre, dans l'Église protestante, en 1841. Mais il abandonna les études religieuses en 1848 [illegible] l'collaborateur de la « Westminster Review » [illegible] « Fraser's Magazine », qui il dirigea jusqu'en 1871, [illegible] vers cette époque, nommé recteur de l'université de Saint-Andrews. En 1872, il alla aux États-Unis faire des conférences sur l'Irlande, et fut, en 1874, envoyé dans l'Afrique du Sud, sous le ministère Beaconsfield, pour étudier un projet de fédération des colonies de cette région. Ami et exécuteur testamentaire de Carlyle, il a quelques-unes de ses qualités : son style a de l'éclat, malgré sa simplicité, mais il est partial, souvent hardi et paradoxal. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Nemesis of the Faith* (1819), *Histoire d'Angleterre depuis la chute de Wolsey jusqu'à la mort d'Élisabeth* (1856-1870); *les Anglais en Irlande au XVIIe siècle* (1871-1874); *Vie de Carlyle* (1884), *Souvenirs sur Carlyle* (1881); *Lettres et mémoires de Jane Welsh Carlyle* (1884).

FROUEE n. f. Subterfuge de l'oiseleur, qui imite ainsi le cri de la chouette pour attirer les oiseaux jusque sur les piaux ou dans le filet.

FROUEMENT (*froû-man* — orig. inconn.) n. m. Chass. Action de frouer.

FROUER (rad. *frouée*), v. n. Chass. Imiter à la pipée le cri de la chouette ou du geai, afin d'attirer les oiseaux.

— v. a. Tordre, fausser. (Vieux.)

FROU-FROU ou **FROUFROU** n. m. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le frolement des étoffes ou des objets d'une résistance analogue : *Le* FROU-FROU *d'une robe de soie.* (P. Ch.) — *Des* FROU-FROUS ou FROUFROUS.

— Bruit d'instruments à cordes pincés avec les doigts : *Le* FROU-FROU *des guitares.* (Feydeau.) ‖ Bourdonnement : *Un* FROU-FROU *général des plus flatteurs.* (Alb. Second.)

— Pop. *Faire frou-frou, Faire du frou-frou,* Etaler un grand luxe.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de colibri.

Froufrou, comédie en cinq actes de Meilhac et Halévy (Gymnase, 1869). — Froufrou, c'est Gilberte, enfant gâtée par son père, le millionnaire et mondain Brigard, jeune femme gâtée par son mari, le diplomate Sartorys. Elle est spirituelle, capricieuse, coquette, toujours en mouvement, et ne conçoit la vie que comme une longue fête. D'où son surnom léger. Sa sœur Lou se tient tout l'opposé de ce caractère. Or Louise aimait M. de Sartorys, et Froufrou, que les soucis du ménage ennuient, supplie cette dernière de venir s'installer chez elle pour diriger la maison. Peu à peu, Louise relègue sa sœur au second plan. Un jour, celle-ci devient jalouse : « Enfant, mari, tu m'as tout pris, dit-elle à Louise, c'est bien, garde-tout..., moi je pars. » Elle part, en effet, avec M. de Valreas, qui lui faisait la cour. Le mari les rejoint à Venise et tue l'amant. Froufrou rentre pour mourir ainsi chez son mari, qui lui pardonne.

Une si brève analyse donne impartialement l'idée de cette œuvre, la plus célèbre de Meilhac et Halévy, car son charme, son mérite consistent surtout en la finesse et en l'esprit des détails. Cette pièce, d'une jolie observation mondaine et surtout parisienne, d'un dialogue alerte et scintillant, qui commence par le rire et finit par les larmes, obtint un immense succès.

FROUFROUTANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui fait du frou-frou au propr. et au fig. : *Un peignoir d'étoffe souple, rose chair, tout* FROUFROUTANT *de dentelles.* (Mann.)

FROUFROUTER v. n. Faire du frou-frou.

FROUFROUTEUX (*teû*), **EUSE** adj. Syn. de FROUFROUTANT, ANTE : *C'était pourtant bien elle qui avait mis au monde cette brillante nichée de cailles* FROUFROUTEUSES. (J. Lemaître.)

FROUMENTEAU ou **FROMENTEAU,** pseudonyme de l'auteur d'un ouvrage paru en 1581 et intitulé *le Secret des finances de France, découvert et réparti en trois livres.* C'est une [illegible] curieuse et fouillée du budget de l'État et de la situation matérielle du pays à la fin du XVIe siècle, un document presque unique en son genre. L'auteur, dont la personnalité est restée inconnue, que l'on nomme tour à tour Antoine de Laperrel, Nicolas Barnaud du Crest ou Montaud, semble avoir été un huguenot.

FROUSSARD (*frou-sar*), **ARDE** n. et adj. Pop. Se dit de celui, de celle qui a la frousse. Poltron, poltronne.

FROUSSE (onomatopée tirée de *frisson*) n. f. Pop. Peur : *Avoir la* FROUSSE. *Quelle* FROUSSE !

FROWARD, cap de l'Amérique du Sud (Patagonie), à [illegible] nationale du continent américain, sur le détroit de Magellan.

FRUCTESCENCE (*tès-sans* — rad. *fructescent*) n. f. [illegible] quelle la plupart des semences mûrissent [illegible]

FRUCTESCENT (*tès-san*), **ENTE** (du lat. *fructus,* fruit, et [illegible]). Qui [illegible] Peu usité.

FRUCTIDOR (du lat. *fructus,* fruit, et du gr. *dôron,* don) [illegible] 12e mois de l'année républicaine, qui va du 18 août au 17 septembre du calendrier grégorien.

— Hist. Coup d'État, changement brusquement une majorité [illegible] : le coup d'État du 4 septembre 1797 [illegible] Directoire. V. l'art. suiv.

Fructidor (coup d'État du 18 fructidor, 4 sept. 1797). Aux élections de germinal an V (mars 1797), un grand nombre de royalistes furent élus aux Conseils et aux Anciens. Les nominations qui furent faites à Paris étaient significatives. Pichegru présidait les Cinq-Cents, Barbé-Marbois, des Anciens. Barthélemy, directeur, Carnot, dans son désespoir, servait le parti des Bourbons en secrétant de ses trois autres collègues. Les principaux chefs royalistes se réunissaient au club de Clichy pour préparer les mesures de violence, et les lois qui passeraient alors [illegible] et à détruire l'œuvre de la Révolution. Les émigrés rentraient en foule, quantité de journaux royalistes paraissaient. A ce moment Bonaparte envoya d'Italie au Directoire les papiers pris au comte d'Entraigues, agent de Louis XVIII, prouvant l'accord de Pichegru avec les royalistes. Barras, Larevellière, Rewbell, voyant qu'il serait impossible d'obtenir l'arrestation de Pichegru, songèrent à un coup d'État pour se tirer de la difficulté. Ils ne firent part de leur projet ni à Barthélemy, ni à Carnot, suspects de tendances royalistes, mais ils trouvèrent de l'appui chez les vrais républicains, parmi les membres du cercle constitutionnel, et surtout dans l'armée, qui signa de nombreuses adresses d'encouragement au Directoire. Hoche promit son concours actif, Bonaparte son appui moral, et mit Augereau à la disposition du Directoire. Hoche devait faire marcher son armée sur Paris. Un faux mouvement d'un commissaire des guerres faillit faire avorter le projet. L'armée, avancée trop près de l'enceinte de Paris, donna l'éveil aux royalistes, qui eux-mêmes préparaient un coup de force, mais leur indécision fit échouer leur plan. Barthélemy et Carnot, que les trois directeurs n'avaient pu rallier à leurs vues, étaient compris parmi les ennemis de la République. Dans la nuit du 17 fructidor, le complot royaliste qui devait éclater le 19 fut vendu à Barras. Les derniers ordres furent donnés à la hâte. Dans la nuit du 18, les trois directeurs rédigèrent les proclamations nécessaires en y joignant les preuves de la trahison de Pichegru; Augereau envahit les palais des Tuileries dès cinq heures du matin, fit arrêter Pichegru, Ramel et leurs amis, et les envoya au Temple. Carnot s'enfuit; Barthélemy refusa de partir. La ville ne s'émut guère; il n'y eut, d'ailleurs, que vingt-cinq arrestations, dont quinze seulement furent maintenues. Les conseils se réunirent dans la matinée. Une commission de cinq membres prépara les mesures d'apaisement que votèrent les conseils; ils donnèrent, en outre, aux directeurs le droit de supprimer les journaux et de fermer les réunions séditieuses. Le coup d'État de fructidor est illégal; mais le Directoire ne chercha pas à se venger. Les prisonniers furent déportés, plusieurs réussirent à s'échapper, sans qu'on songeât à les en empêcher.

FRUCTIDORISER v. a. Se dit de l'acte d'un représentant qui supprime violemment et de sa propre autorité un ou plusieurs membres d'une assemblée délibérante, comme cela fut fait le 18 fructidor an V.

FRUCTIFÈRE (du lat. *fructus,* fruits, et *ferre,* porter) adj. Bot. Qui porte des fruits. (Se dit du pédoncule du pied femelle d'une plante dioïque, du périanthe qui accompagne les fruits, etc.)

FRUCTIFIANT (*fi-an*), **ANTE** adj. Fécond, productif, qui fructifie : *Une plante* FRUCTIFIANTE.

— Fig. Fécond en résultats avantageux : *La science fait naître ces industries* FRUCTIFIANTES *qui enrichissent les peuples.* (Cuv.)

FRUCTIFICATEUR, TRICE adj. Qui fait fructifier : *Influence* FRUCTIFICATRICE.

— n. m. Ce qui fait fructifier, ce qui aide à la fructification : *Le soufre apparaît comme le grand* FRUCTIFICATEUR *de la culture.* (L. Figuier.)

FRUCTIFICATION (*si-on* — rad. *fructifier*) n. f. Bot. Formation, production des fruits; résultat, produit de cette formation : *Nos arbres fruitiers, quoique greffés, gardent dans leur* FRUCTIFICATION *tous les caractères botaniques qui les distinguent.* (J.-J. Rouss.) ‖ Ensemble des organes reproducteurs, dans les cryptogames. ‖ Époque de l'année où a lieu la fructification.

— Fig. Résultats, effets utiles : *Attendons tout de cette pensée, attendons la* FRUCTIFICATION *de ce germe qui renferme peut-être une des gloires de ce siècle.* (Lacretelle.)

FRUCTIFIER (du lat. *fructificare;* de *fructus,* fruit, et *facere,* faire. — Prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous fructifions, Que vous fructifiiez*) v. n. Produire, porter des fruits : *Quand les terres sont bien fumées, elles en* FRUCTIFIENT *davantage.*

— Fig. Produire un effet, donner des résultats avantageux : *La bonne éducation est une semence qui* FRUCTIFIE *toujours.* ‖ *Faire fructifier la vigne du seigneur,* Propager la foi (Terme biblique.)

FRUCTIFLORE (du lat. *fructus,* fruit, et *flos, floris,* fleur) adj. Se dit, d'après quelques auteurs, des fleurs qui ont des ovaires libres. (Peu usité.)

FRUCTIFORME (du lat. *fructus,* fruit, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme ou l'apparence d'un fruit.

FRUCTIGENE (*jèn'* — du lat. *fructus,* fruit; et du gr. *génesis,* origine) adj. Bot. Qui naît et croît sur les fruits.

FRUCTISTE (*ktisst* — du lat. *fructus,* fruit) n. m. Nom donné par Linné aux botanistes qui classent les plantes d'après la considération du fruit.

FRUCTUAIRE (*tu-èr'* — du lat. *fructus,* fruit) adj. Qui appartient, qui est relatif au fruit.

— n. m. Dr. rom. Usufruitier.

FRUCTUEUSEMENT adv. Avec fruit, avec succès, utilement : *Travailler* FRUCTUEUSEMENT.

— ANTON. **Infructueusement.**

FRUCTUEUX (*tu-eû*), **EUSE** (du lat. *fructus,* fruit) adj. Poétiq. Qui produit du fruit : *Des rameaux* FRUCTUEUX. (Boileau.) (Rare.)

— Fig. Utile, profitable, qui donne des résultats favorables : *Commerce* FRUCTUEUX.

— ANTON. **Improductif, infécond, infructueux, stérile.**

FRUCTUEUX (saint), archevêque de Braga (Portugal), au VIIe siècle, mort en 675. Apôtre de la pauvreté et du monachisme, il distribua ses biens aux indigents, et fonda, dans le nord et l'ouest de l'Espagne, de nombreux monastères, soumis à une règle voisine de celle de saint Benoît, et fort sévère.

FRUCTULE (diminu. du lat. *fructus,* fruit) n. m. Bot. Chacun des fruits particuliers qui concourent à la formation d'un fruit composé.

FRUCTUOSITÉ n. f. Qualité de ce qui est fructueux.

FRUELA, nom de trois rois d'Espagne. V. FROÏLA.

FRUGAL, ALE, ALS et mieux **AUX** (lat. *frugalis;* de *frux,* moisson, grains, fruits de la terre) adj. Qui se contente de peu pour sa nourriture, qui vit de choses ordinaires et communes : *Charles XII était* FRUGAL, *vigilant, laborieux.* (Volt.) ‖ Qui n'est accompagné d'aucune recherche dans les aliments; qui n'est pas recherché, en parlant des aliments : *Une nourriture* FRUGALE. *Les habitudes* FRUGALES *prolongent la vie.* (Mme Bradi.)

— SYN. **Frugal, sobre.** *Frugal* indique la qualité des mets; *sobre,* la quantité. On peut rester sobre à une table somptueusement servie.

— ANTON. **Friand, gastronome, glouton, goinfre, gourmand, intempérant, sensuel, vorace.**

FRUGALEMENT adv. D'une façon frugale, avec frugalité.

FRUGALITÉ n. f. Qualité de ce qui est frugal, d'une personne frugale : *Vivre avec* FRUGALITÉ. *La* FRUGALITÉ *est un ménagement du plaisir.* (Dacier.)

— ANTON. **Débauche, gloutonnerie, goinfrerie, gourmandise, incontinence, intempérance, voracité.**

FRUGARDITE (de *Frugard,* n. de lieu) n. f. Variété magnésienne d'idocrase.

FRUGAROLO, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), près de l'Orba, affluent du Tanaro; 2.680 hab.

FRUGES, ch.-l. de canton du Pas-de-Calais, arrond. et à 32 kilom. de Montreuil-sur-Mer, sur la Lys; 3.076 hab. (*Frugeois, oises*). Ch. de f. Nord. Source ferrugineuse. Bonneterie, brasseries. Pipes de terre. — Le canton a 25 comm. et 11.510 hab.

FRUGIFÈRE (*ji* — du lat. *frux, frugis,* fruit, et *ferre,* porter) adj. Qui porte ou produit des fruits : *Branches* FRUGIFÈRES.

FRUGIVORE (du lat. *frux, frugis,* grain, fruit, et *vorare,* dévorer) adj. Qui se nourrit de substances végétales.

— n. m. pl. Zool. Sous-ordre de mammifères chiroptères, comprenant les roussettes et formes voisines, grandes chauves-souris qui se nourrissent de fruits. — *Un* FRUGIVORE.

— ENCYCL. Beaucoup de ces roussettes *frugivores* sont aussi insectivores; elles vivent dans les régions les plus chaudes de l'ancien monde, jusqu'en Australie; se mettent à voler par troupes au coucher du soleil, et passent le jour suspendues en sociétés après de vieux arbres morts dont elles couvrent le tronc et les branches de leurs déjections qui forment un véritable guano.

FRUGONI (Charles-Innocent), poète italien, né à Gênes en 1692, mort à Parme en 1768. Il entra de bonne heure, mais malgré lui, dans les ordres. De 1716 à 1724, il enseigna avec un grand succès les belles-lettres à Brescia, Rome, Gênes, Bologne et Modène. Le cardinal Bentivoglio, son protecteur, obtint qu'il fût dégagé de ses vœux, et l'introduisit à la cour du duc de Parme, François Farnèse, où il devint le poète officiel. En 1731, il se retira à Gênes. En 1718, l'infant don Philippe, devenu duc de Parme, le rappela dans sa capitale, où Frugoni devint secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. Il était aussi membre de l'Académie des Arcades. Il a écrit des sonnets, odes, satires, épîtres, et des pièces en vers libres (*sciolti*), où il excellait. Il avait l'imagination brillante et le style harmonieux. Ses œuvres complètes furent publiées en 1779.

FRÜHWIRTH n. m. Milit. Nom d'un fusil à répétition avec fermeture à verrou et magasin tubulaire placé sous le canon, pouvant contenir six cartouches identiques à celles du fusil Wendl. (Le frühwirth est employé en Autriche pour l'armement de la gendarmerie.)

FRUIT (*fru-i* — du lat. *fructus,* même sens) n. m. Bot. Production végétale qui succède à la fleur, et qui contient les semences : *Les* FRUITS *d'un grand nombre de plantes servent à la nourriture des hommes ou des animaux.* Pour les naturalistes, Les semences elles-mêmes. ‖ *Fruit à pain,* Syn. de ARTOCARPE. ‖ *Fruit du vrai baume,* Syn. de CARPOBALSAMUM. ‖ *Fruit élastique,* Capsule du sablier (*arca crepitans*). ‖ *Fruit pétrifié,* Syn. de CARPOLITHUS.

— Productions végétales servant à l'alimentation, récoltes. (Le pluriel est seul usité) : *Les* FRUITS *de la terre.*

— Dessert, partie du repas où l'on mange des fruits : *Servir le* FRUIT. (Ce sens a vieilli.)

— Par ext. Enfant, par rapport à sa mère; produit de la génération et du part : *Femme qui fait périr son* FRUIT. *Le* FRUIT *d'un amour illégitime.* ‖ Au fig. Conception de l'esprit.

— Produit : *Les* FRUITS *de la chasse et de la pêche.*

— Fig. Profit, avantage, résultat utile : *Recueillir les* FRUITS *de sa sagesse. Le bon vouloir n'est jamais sans* FRUIT. (Lamenn.) ‖ Effet, résultat mauvais : *La misère est le* FRUIT *naturel de la paresse.*

— *Arbres à fruit,* Arbres qui produisent des fruits comestibles.

— *Fruits légumiers,* Fruits produits par des plantes herbacées, comme le melon, la courge, la tomate, l'aubergine, etc. ‖ *Fruits rouges,* Petits fruits de couleur rouge qui viennent au printemps, tels que les fraises, les framboises, les cerises, les groseilles, etc. ‖ *Quatre fruits rouges,* Cerise, groseille, fraise et framboise. ‖ *Quatre fruits jaunes,* Orange, citron, bigarade et cédrat. ‖ *Quatre fruits,* Datte, jujube, figue, pruneau ou raisin, servant à faire une tisane pectorale. ‖ *Fruit sec,* Fruit naturellement dépourvu de pulpe, comme les noix, ou desséché pour être consommé en état, comme les raisins secs, les figues sèches, etc. — Fig. et fam. Se dit d'un élève de certaines écoles publiques qui, trouvé trop faible lors des examens de sortie, ne peut être admis à suivre aucune des carrières auxquelles on prépare dans ces écoles : *Les* FRUITS SECS *de l'École polytechnique, de Saint-Cyr.* — Personne restée inutile, déplacée, reléguée hors du rôle qui lui était assigné; chose qui reste stérile, sans résultat.

— Dr. *Fruits,* Produits, revenus d'une terre, d'un immeuble, d'une charge, d'un fonds quelconque : *C'est une maxime de droit que tout possesseur de bonne foi fait les* FRUITS *siens.* ‖ Ensemble des produits réguliers et périodiques qu'une chose mobilière ou immobilière est destinée à donner par sa nature. ‖ *Fruits naturels,* Productions spontanées d'une terre, d'un fonds, comme bois, foin, croît des animaux. ‖ *Fruits industriels,* Productions obtenues par la culture ou le travail, comme le blé, le vin, etc. ‖ *Fruits civils,* Loyers des maisons, baux à ferme, intérêt des sommes exigibles. ‖ *Fruits casuels,* Ceux qui dépendent de circonstances futures ou imprévues. ‖ *Fruits pendants par les racines* ou *fruits par racines,* Récoltes encore sur pied. ‖ *Fruits pendants par branches,* Fruits qui viennent des arbres, et qui ne sont pas encore récoltés.

— Hortic. *Mettre un arbre à fruit,* Le traiter de façon à lui faire produire du fruit alors qu'il n'en a pas encore donné.

— Pêch. *Fruit de mer,* Nom que la majeure partie des pêcheurs du littoral de la Méditerranée donnent à l'oursin et à quelques mollusques.

— Pharm. *Fruits carminatifs,* Mélange par poids égaux de semences d'anis, de coriandre, de fenouil et de carvi.

‖ *Fruits pectoraux* ou *Fruits béchiques*, Mélange par poids égaux de figues, de jujubes, de dattes et de raisins secs ; en tisane, par décoction de 50 grammes dans 1 litre d'eau.

— Sculpt. Ornements qui imitent des fruits et dont on fait des festons, des guirlandes, etc., dans la décoration des bâtiments.

— Loc. div. *Fruit sec*. V. plus haut. ‖ *Fruit monté*, Plateau chargé de fruits et orné que l'on sert sur une table. ‖ *Fruit nouveau*. Au fig., Production nouvelle. ‖ *Fruit défendu*, Fruit de l'arbre de vie, auquel Adam et Ève avaient reçu ordre de ne pas toucher. — Fig. et fam. Objet dont il n'est pas permis d'user : *Tout* FRUIT DÉFENDU *offre le plus grand attrait*. ‖ *Fruit nouveau*, Chose inusitée, extraordinaire. ‖ *Sentir son fruit*. Se dit d'une personne en qui tout rappelle son origine ou sa cause première. — Se dit aussi de l'odeur du poisson ou du gibier avancés.

— ENCYCL. Bot. et agric. Le *fruit* est le pistil floral qui s'accroît après la fécondation, et qui mûrit ensuite. On retrouve, par suite, dans le fruit la structure du pistil, mais avec des modifications consistant : soit dans la suppression de certaines parties, soit, au contraire, dans la formation de parties nouvelles. Le stigmate se dessèche, et le pistil tombe presque toujours après la fécondation ; l'ovaire et ses enveloppes constituent, en général, seuls le fruit. Cependant, il peut subsister et se développer en forme de queue plumeuse (clématite) ou de bec crochu (géranium). Quelquefois, un seul carpelle du pistil donne le fruit, par avortement des autres (palmiers). D'autres fois, les loges ovariennes augmentent, par adjonction de cloisons surnuméraires (mimosées, radis).

La paroi de l'ovaire, devenue paroi du fruit, prend le nom de *péricarpe*. Ce péricarpe est tantôt lisse et recouvert de la *pruine* ou *fleur*, sorte d'enduit cireux (prunier, vigne), tantôt hérissé de poils (argémone), ou bien il possède des émergences épineuses (marronnier) ou des prolongements aplatis (orme, frêne). L'épiderme interne du péricarpe subit aussi diverses différenciations : tantôt garni de poils qui enveloppent les graines d'une sorte de bourre de coton (bombacées), tantôt se transformant en pulpe charnue (oranger). Le parenchyme du péricarpe peut rester homogène et devenir sec ou charnu ; dans d'autres cas, il se divise en deux couches : l'externe, plus ou moins charnue ; l'interne, ligneuse, constituant le *noyau*.

Quand la croissance est terminée, le fruit est mûr. Si le péricarpe est sec, il s'ouvre, et les graines se dispersent par déhiscence ; s'il est charnu, il se produit divers phénomènes intéressants. L'amidon et le tanin contenus dans les cellules disparaissent, les acides diminuent, et il se forme du sucre de canne, qui finit par se dédoubler en glucose et lévulose. Enfin, après la maturation, le fruit charnu devient *blet* et met ainsi ses graines en liberté.

On classe les principales sortes de fruits d'après leur péricarpe : sec, charnu, ou mi-partie sec mi-partie charnu, chacune de ces divisions se subdivisant suivant que le péricarpe s'ouvre ou ne s'ouvre pas.

Le tableau suivant résume la classification de Van Tieghem :

FRUIT SEC

Indéhiscents (*akène*) : akène proprement dit (composées) ; diakène (ombellifères) ; polyakène (mimosées) ; caryopse (péricarpe soudé au tégument de la graine [graminées]) ; samare (akène ailé, frêne)).
Déhiscents (*capsule*) : Longitudinalement : capsule proprement dite ; follicule (carpelle unique s'ouvrant pour reprendre la forme foliaire [pivoine]) ; légume (carpelle s'ouvrant en deux valves [légumineuses]) ; silique (deux carpelles s'ouvrant par quatre fentes [crucifères]).
Transversalement : pyxide (jusquiame).
Par pores : capsule poricide (pavot).

FRUIT CHARNU

Indéhiscents : baie (vigne, asperge).
Déhiscents : capsule charnue (marronnier).

FRUIT MI-SEC ET MI-CHARNU

Indéhiscents : drupe (prunier).
Déhiscents : capsule drupacée (noyer).

Annexes du fruit. Outre le pistil, d'autres organes floraux peuvent persister et s'accroître après la fécondation. Souvent, c'est le calice qui persiste au-dessous du fruit (fraisier), qui grandit et l'enveloppe (coquerel) ou qui s'applique à sa surface (mûrier). Parfois, le calice, la corolle et l'androcée se développent et forment une coupe ou bouteille autour du fruit (rosier, pyrées). Ailleurs, c'est le réceptacle qui porte les fruits et qui, dans le fraisier, constitue la partie comestible.

Fruits composés. Les fruits provenant d'une inflorescence condensée et qui se soudent pendant leur croissance sont dits « composés ». Leur composition est hétérogène, car elle comprend les fruits simples, les pédicelles des fleurs et le pédicelle commun, et les bractées ; il en est ainsi dans le cône des conifères, la figue, l'ananas.

— Agric. et aliment. Le mot *fruit*, dans le langage courant, s'applique seulement aux fruits comestibles à l'état de nature, et sans préparation. Employé avec cette signification, il exclut les *légumes-fruits*, tels que haricots, pois, aubergines, concombres, potirons, chayotes, etc., toutes plantes dont les fruits ne sont ordinairement consommés que cuits et soumis à des préparations culinaires, ou quelquefois confits. La pastèque et le melon, que cependant l'on mange crus, et la tomate, qui peut également être utilisée telle quelle et comme un fruit véritable, sont aussi toujours rangés parmi les légumes-fruits. On ne compte pas non plus, au nombre des fruits proprement dits, la pistache de terre (arachide), bien que ce soit un fruit véritable qui souvent est croqué en nature, même à Paris, où il est connu du populaire sous le nom de *cacahuète*. Restent également en dehors de cette catégorie, purement arbitraire, les « cerises » du caféier et les « cabosses » du cacaoyer, les noix du muscadier, appréciées comme épices ; les gousses de la vanille, etc. ; puis, à plus forte raison, les *clous de girofle* et les *câpres*, qui ne sont que les boutons, non encore épanouis, du girofier et du câprier.

La plupart des fruits servant à l'alimentation sont fournis par des végétaux ligneux ; un petit nombre seulement proviennent de plantes herbacées.

Selon leur origine, les fruits peuvent être distingués en *fruits des pays tempérés*, *fruits des pays tempérés-chauds* et *fruits des pays chauds*. Les régions froides sont fort pauvres en fruits ; les régions tempérées sont d'autant plus riches, sous ce rapport, qu'elles se rapprochent davantage, comme climat, des régions tempérées-chaudes, et inversement. Le climat de la France permet la culture de toutes les espèces fruitières des contrées tempérées et aussi, grâce à ses provinces méridionales, celle des espèces appartenant aux contrées tempérées-chaudes.

I. FRUITS DES PAYS TEMPÉRÉS. On les cultive surtout dans l'Europe moyenne. Ils sont répartis ordinairement en cinq groupes : *fruits à pépins*, *fruits à noyaux*, *fruits à osselets*, *fruits en baies et bacciformes*, *fruits secs ou non pulpeux*.

Fruits à pépins. C'est la série à laquelle appartiennent la poire et la pomme. S'y rattachent aussi le coing, d'importance moindre ; les plaqueminos (plaqueminier de Virginie ou *persimmon* et kakis de la Chine et du Japon), d'introduction récente et qui paraissent appelés à un certain avenir ; la corme, qui ne se mange que blette.

A ces espèces on peut ajouter l'alise, fruit de l'alisier des bois (*sorbus torminalis*), et l'allouche, fruit de l'alisier blanc (*sorbus Aria*). Ces deux sorbiers, des forêts de basses montagnes, ne sont généralement pas cultivés ; leurs fruits ne se mangent que blets.

On connaît un très grand nombre de variétés de poiriers, de pommiers et aussi de kakis. (V. ces mots.) La planche coloriée ci-contre en représente quelques-unes.

Fruits à noyaux. On en cultive quatre espèces, toutes très répandues : abricot, cerise, pêche et prune. Chacune de ces sortes de fruits compte beaucoup de variétés.

Fruits à osselets. Cette série ne comprend que des espèces d'intérêt secondaire : néflo, cornouille, goumi, azerole. Le néflier n'occupe, dans les vergers, qu'une place très restreinte. Le cornouiller (*cornus Mas*) n'y est que rarement admis. Le gourmi (*elæagnus longipes*), espèce japonaise, n'est encore cultivé que dans les jardins d'amateurs. Enfin, les fruits rouge orangé de l'azerolier ne sont guère connus comme comestibles que dans le Midi.

Fruits en baies et Fruits bacciformes. Le raisin se place ici en première ligne ; puis viennent les groseilles (groseille à grappes, groseille à maquereau et groseille à cassis) ; les diverses sortes de fraises et de framboises.

Les mûres, produites par le mûrier blanc (*morus alba*) et le mûrier noir (*morus nigra*), sont aussi quelquefois consommées en nature. Il en est de même pour les fruits abusivement appelés *mûres*, mais produits par diverses ronces, notamment par la ronce des haies (*rubus fruticosus*) ; en Angleterre, on cultive dans les jardins, pour la table, plusieurs variétés de cette dernière. Dans cette catégorie se rangent encore les fruits de l'épine-vinette, ceux de diverses airelles, et en particulier de l'airelle myrtille et de l'airelle canneberge ; enfin, ceux de la busserole raisin d'ours et ceux de la busserole des Alpes, toutes espèces que l'on récolte à l'état sauvage dans les bois, les friches ou les tourbières, selon leur habitat.

Fruits non pulpeux. La noix, la noisette, l'amande, plutôt spéciale au Midi ; la châtaigne, également appropriée plutôt aux régions du centre et du sud de la France, constituent les principaux fruits de cette série.

Le *carya olivæformis*, connu des Américains sous le nom de *pacanier*, et le *carya alba* ou *hickory*, encore fort rares en France, donnent des noix très couramment consommées aux Etats-Unis, d'où ces espèces sont indigènes.

A titre de curiosité, citons les fruits du *pavia macrostachya*, sortes de petites châtaignes qui mûrissent dans le centre de la France, et qui sont comestibles.

La faine, fruit du hêtre, est aussi à signaler, bien qu'elle soit à peine comestible, et seulement à l'état frais. On en extrait une huile estimée.

Enfin, la mâcre ou châtaigne d'eau, que l'on trouve dans certaines mares et étangs, et que l'on consomme surtout cuite, peut à la rigueur trouver place ici.

II. FRUITS DES PAYS TEMPÉRÉS-CHAUDS. Le littoral de la Méditerranée est le type des pays que nous avons en vue sous la dénomination de pays tempérés-chauds. Le sud de l'Europe, les îles de la Méditerranée, le nord de l'Afrique et l'Asie Mineure, abstraction faite des régions montagneuses, appartiennent à ce climat.

S'y rattachent encore : dans l'hémisphère boréal, la Californie méridionale, le sud des Etats-Unis, le Caucase, certaines contrées de l'Asie centrale et de la Chine, les îles méridionales du Japon ; dans l'hémisphère austral, une partie du Chili, de la Bolivie, de la colonie du Cap, de Madagascar, de l'Australie, etc.

Les espèces fruitières les plus répandues dans la région méditerranéenne française sont : abricotier, amandier, châtaignier (parties montagneuses), figuier, grenadier, pêcher, vigne, oranger et autres aurantiacées (bergamotier, bigaradier, cédratier, citronnier, limonier, mandarinier, etc.), dont l'exploitation alimente un commerce considérable. Ces diverses espèces, qui sont ou indigènes ou naturalisées, ont toutes fourni plusieurs variétés.

Les arbres ou arbrisseaux suivants ont, depuis quelque temps, pris dans les cultures méridionales une assez grande place : néflier du Japon ou bibacier, introduit de l'extrême Orient en 1784, et kaki, venu de la Chine et du Japon vers le milieu du XIXe siècle. Le plaqueminier de Virginie (*diospyros virginiana*), reçu des Etats-Unis en 1629, produit aussi des fruits comestibles, gros comme de belles prunes ; il est moins répandu que le kaki.

D'autres fruits, de moindre importance, viennent s'adjoindre à ceux-là : l'arbouse, semblable à une petite fraise ; l'azerole, à chair acidulée ; la caroube, dont les gousses sont surtout utilisées pour le bétail ; la figue de Barbarie, le gland doux, fourni par le chêne ballote ; la jujube, à pulpe peu abondante, mais sucrée, utilisée en nature ou pour la préparation d'une pâte pectorale bien connue ; la mûre, dont il a été parlé précédemment ; l'olive, qui ne se consomme que confite, mais dont l'importance est si grande pour la fabrication d'une huile bien connue ; le pignon, sorte de petite amande tirée des cônes du pin parasol, et la pistache, que l'on peut manger crue et qui s'emploie surtout pour la fabrication des dragées. A l'exception du figuier de Barbarie, qui est originaire de l'Amérique centrale, et du pistachier, venu probablement de Syrie, et qui l'un et l'autre sont maintenant subspontanés dans le Midi, toutes ces espèces appartiennent à la flore indigène du sud de la France.

Un bon nombre d'espèces exotiques s'accommodent d'ailleurs parfaitement de ce climat et y donnent des fruits comestibles ; telles sont : *akebia quinata*, de la Chine et du Japon ; *carya* (*hickory* et *pacanier*) des Etats-Unis ; *decaisnea insignis*, de l'Himalaya ; *feijoa Sellowiana*, du Brésil austral et de l'Uruguay ; *holboellia latifolia*, du Népaul ; *hovenia dulcis*, du Japon et du Népaul (c'est le pédoncule fructifère qui est comestible) ; tomate en arbre (*solanum betaceum*), du Mexique et du Pérou ; etc.

Le dattier (*phœnix*) vit sur certains points de la péninsule Ibérique, du midi de la France, de l'Italie, etc. ; mais il n'arrive qu'exceptionnellement à y mûrir ses fruits, sauf à Antibes. La *datte* constitue la base de l'alimentation de nombreuses populations du nord de l'Afrique, du sud-ouest de l'Asie et des habitants des oasis sahariennes.

Enfin, il y aurait intérêt à essayer, dans la région tempérée-chaude, plusieurs arbres et arbustes des régions chaudes. Par exemple : *aberia caffra*, fruit semblable à une petite pomme très acide, comestible néanmoins ; *anona*, plusieurs espèces (v. plus loin) ; avocatier ; *eugenia*, plusieurs espèces ; *phyllocalyx*, goyavier, etc.

Rappelons que les légumes-fruits, tomate, melon, pastèque, chayote, etc., réussissent à merveille dans la région méditerranéenne.

III. FRUITS DES PAYS CHAUDS. Les pays tropicaux et subtropicaux sont généralement riches en fruits comestibles, la plupart encore à l'état sauvage, et un petit nombre seulement soumis à la culture et plus ou moins améliorés de ce fait.

Les plus estimés parmi ces fruits ont été transportés sur divers points du globe et se sont maintenus et propagés dans les contrées où ils ont trouvé des conditions favorables de climat, d'atmosphère, de sol, etc. Les grands jardins scientifiques d'Europe ont joué un rôle considérable dans les introductions, et l'on cite souvent, sous ce rapport, le Jardin royal de Kew, près de Londres, qui a doté les colonies anglaises de beaucoup d'espèces précieuses. Le Jardin des plantes de Paris (Muséum d'histoire naturelle) n'est pas resté en arrière ; il s'est toujours occupé d'envoyer, dans les colonies, des plantes qui leur manquaient ; depuis une quinzaine d'années surtout, il a enrichi les nouveaux établissements français de l'Inde, de la côte occidentale et septentrionale d'Afrique et de Madagascar, d'une série très importante de végétaux utiles pour l'alimentation, la médecine, l'industrie, etc.

Dans l'énumération que nous donnons ci-dessous des principales espèces fruitières des pays chauds, nous indiquons, pour chacune d'elles, la patrie d'origine.

Il est à remarquer que beaucoup de ces fruits ont reçu des noms vulgaires pareils à ceux de nos fruits d'Europe. Mais ces noms ont été appliqués sans aucun souci des affinités botaniques, et simplement en raison d'une ressemblance, souvent vague ; aussi serait-ce une erreur d'en conclure à l'identité des genres. Généralement, au contraire, ces fruits exotiques appartiennent à des plantes fort différentes de celles que rappellent les noms vulgaires.

On peut citer, parmi les fruits les plus connus et les plus renommés des pays chauds : Abricot de Saint-Domingue (*mammea americana*), des Antilles ; saveur douce et agréable. — Ananas (*ananassa sativa*), de l'Amérique tropicale. — Anone (*anona*), nom générique commun à plusieurs espèces, parmi lesquelles celles connues sous les appellations vulgaires de : cachiman (*anona mucosa*), de la Martinique ; chirimoya (*anona Cherimolia*), à saveur exquise, du Pérou et de la Nouvelle-Grenade ; cœur-de-bœuf (*anona reticulata*), des îles Caraïbes ; corossol (*anona muricata*), de l'Amérique du Sud ; pomme cannelle (*anona squamosa*) des Indes orientales ; pomme cannelle du Sénégal (*anona senegalensis*). — Arbre à pain (*artocarpus*). On en recherche deux espèces : l'une à feuilles découpées (*artocarpus incisa*), ou arbre à pain proprement dit, des Moluques, ayant des fruits plus gros que la tête et contenant une pulpe farineuse, que l'on mange cuite comme le pain et de grosses graines qui se consomment comme les châtaignes ; l'autre espèce, à feuilles entières (*artocarpus integrifolia*), des îles du Pacifique, est surtout estimée pour ses graines. — Avocat (*persea gratissima*), de l'Amérique tropicale, souvent appelé poire d'avocat et recherché pour la table. — Bananier. Il en existe plusieurs espèces : la banane de Chine (*musa chinensis*) et la banane figue (*musa sapientum*), excellente, et qui compte un certain nombre de variétés. L'une de celles-ci, dite *musa paradisiaca*, donne des fruits noirs, que l'on consomme cuits à la manière des légumes. — Caïmito (*chrysophyllum*), fruit de valeur, dont on apprécie plusieurs sortes : *chrysophyllum Caïmito*, des Indes occidentales, rappelant la prune ; *chrysophyllum pyriforme*, de la Guyane et de Saint-Domingue ; *chrysophyllum Roxburghi*, de l'Asie tropicale. — Coco (*cocos nucifera*), fruit bien connu sous le nom de noix de coco. Le cocotier croît exclusivement dans le voisinage des mers ; mais il est répandu dans toute la région tropicale. — Datte (*phœnix dactylifera*), principale ressource alimentaire des parties de l'Afrique ayant un climat chaud et très sec et un ciel très clair. — Dourian (*durio zibethinus*), de l'archipel Indien, de Malacca et de Siam, où il est réservé à l'empereur. Ce fruit dégage une odeur nauséabonde et difficile à supporter par les Européens ; ceux qui peuvent surmonter la répugnance qu'il provoque le déclarent exquis. — Figue de Barbarie et autres *raquettes*, originaires de l'Amérique centrale et méridionale. Elles présentent un assez grand intérêt pour les parties sèches et arides des pays subtropicaux. — Goyave (*psidium*), fruit acidulé et parfumé ; principalement : goyave-poire et goyave-pomme (*psidium pyriferum* et *pomiferum*), des Indes occidentales ; goyave de Chine (*psidium Cattleyanum*) ; petite goyave (*psidium Araça*), du Brésil ; goyave-citronnelle (*psidium aromaticum*), de la Guyane ; goyave-fraise (*psidium montanum*), de la Jamaïque. — *Jambosa*, vulgairement pomme rose (*jambosa malaccensis* et *jambosa vulgaris*), à fruits pyriformes, à odeur de rose. D'autres espèces voisines, appartenant au genre *eugenia*, donnent également des fruits comestibles. Le *phyllocalyx edulis*, espèce peu différente aussi des goyaves, fournit une baie de la grosseur d'une noix, à saveur vineuse et à parfum d'ananas. — Letchi (*euphoria Litchi*), de Chine, fruits excellents ; ceux des espèces suivantes qui, botaniquement, sont peu éloignées du letchi de Chine, ont aussi leur mérite : longan (*euphoria Longana*) ; letchi chevelu (*nephelium lappaceum*), de Chine et de Java ; *otophora alata*, de Bornéo. — Mangoustan (*garcinia Mangostana* et *garcinia malabarica*), des îles Moluques et de Malabar ; le premier compte parmi les meilleurs fruits de l'Inde ; le mangoustan sauvage (*sandoricum indicum*), des Philippines et des Moluques, est de moindre valeur. — Mangue ou mango (*mangifera indica*), des Indes orientales et de Java, l'un des principaux fruits des tropiques. — Monbin (*spondias*) ; deux espèces fournissent des drupes recherchées pour la table : l'une est à fruits jaunes (*spondias lutea*), de l'Amérique méridionale ; l'autre, à fruits rouges (*spondias purpurea*), des Antilles, et connue sous le nom vulgaire de prune d'Espagne. Une troisième espèce, dite pomme cythère (*spondias cytherea*), de Tahiti, a le goût de pomme de reinette. — Monstera (*monstera deliciosa*), du Mexique : fruits volumineux, fondants, rafraîchissants, à odeur aromatique. — Noix du Brésil (*bertholletia excelsa*), de l'Orénoque et du Brésil

[illegible] la sapote en est fort bonne à manger. — La [illegible] des Moluques, les fruits, ordinairement très volumineux, vénéneux avant maturité, devenant ensuite comestibles à l'état cru ou cuit. — Passiflores. Un certain nombre d'espèces de l'Amérique centrale et méridionale produisent des fruits estimés, au nombre desquels on cultive surtout ceux connus aux Antilles et au Brésil sous les noms de barbadine (*passiflora edulis*), pomme liane (*passiflora alata* et *passiflora quadrangularis*), parfumbour (*passiflora laurifolia*). — Sapotille (*achras Sapota*), des Antilles, à fruit pulpeux, sucré et fondant.

Un bon nombre d'autres fruits, de moindre importance, sont encore utilisés dans les pays chauds; nous nous contenterons d'une rapide énumération des principales espèces : badamier, vulgairement amandier (*terminalia Catappa*), des Indes orientales; *brahea Hazli*, de l'Arizona, palmier à fruits comestibles; *carolinea insignis*, du Brésil; cerisier des Antilles (plusieurs espèces de *malpighia* portent ce nom, qui leur a été donné à cause de la couleur et de la forme de leurs fruits, bons à manger); cerisier de l'Inde, surette (*cerea disticha*), de l'Asie tropicale; cerisier de Cayenne (*eugenia senegalensis*); *cereus*: diverses espèces de cierges sont à fruits comestibles; datte du désert, *soump* (*balanites aegyptiaca*), de l'Egypte, à ne pas confondre avec la datte proprement dite, laquelle est le fruit du palmier dattier (*phœnix dactylifera*); groseille des Barbades (*pereskia aculeata*); *melodinus monogynus*, des Indes orientales; noix d'acajou ou pomme d'acajou ou de cajou (*anacardium occidentale*), des Indes occidentales (une espèce bien voisine, sinon la même, fournit également, dans les Indes orientales, une noix comestible, c'est les *semecarpus Anacardium*); noix de bancoul (*aleurites Ambinux*), des Moluques; *pachira macrocarpa*, du Mexique; pêche de Sierra-Leone, vulgairement *doundaké* (*sarcocephalus esculentus*), du Sénégal et de Guinée; *pierardia dulcis*, de Sumatra, pomme de Kéi (*aberia caffra*), de l'Afrique australe; prune coton (*chrysobalanus Icaco*), de l'Amérique tropicale; prune de *flacourtia*: deux espèces principales : *flacourtia cataphracta*, des Indes orientales, et *flacourtia Ramontchi*, de Madagascar; prune de mer ou citron de mer (*ximenesia gabonensis*), du Gabon; *quatélé*, de la Guyane, vulgairement marmite-de-singe (*lecythis grandiflora*); *solanum* divers, notamment tomate en arbre (*solanum betaceum*), du Pérou et de la Nouvelle-Grenade; tomate de loup (*solanum lycocarpum*), du Brésil, et *solanum quitense*, du Pérou; tamarin (*tamarindus indica*), de l'Afrique tropicale; tamarin des blancs (*vanquerin edulis*), de Madagascar; wampi (*cookia punctata*), des Moluques, etc.

Certaines légumineuses des pays chauds renferment dans leurs gousses une farine comestible; ces espèces appartiennent notamment aux genres suivants : *cassia* (*cassia Petersiana*, de l'Afrique australe); *inga* (*inga dulcis*, pois doux des Philippines); *parkia* (*parkia biglobosa*, nété du Sénégal; *parkia biglandulosa*, des Indes orientales, et *parkia Roxburghi*, de Timor).

— Dr. rom. Les *fruits* appartenaient, comme les autres produits, au propriétaire de la chose, mais ils pouvaient aussi appartenir à d'autres personnes. Ainsi, le droit aux fruits est contenu dans le droit réel que l'usufruitier tient du titre constitutif de l'usufruit (contrat ou testament) ou de la loi; il est contenu aussi dans le droit personnel qui appartient au locataire en vertu du contrat de louage. Enfin, la loi fait découler le droit aux fruits d'un simple fait matériel, lorsqu'elle admet que le possesseur de bonne foi fait les fruits siens. Aux fruits *naturels*, qui sont ceux que la chose produit spontanément ou avec l'aide de l'homme, on oppose les fruits *civils*, qui sont les revenus que l'on peut retirer de la chose, comme les loyers d'une maison. Les premiers sont acquis par la perception, les seconds jour par jour. Ces diverses règles ont passé dans le droit de l'ancienne France.

— Dr. franç. Les *fruits* appartiennent aux mêmes personnes et de la même manière qu'en droit romain. Les fruits, au sens légal du mot, sont tous produits réguliers et périodiques que les choses donnent d'après leur destination et sans altération de leur substance. On considère aussi fictivement comme fruits les produits des mines et carrières ouvertes avant l'entrée en jouissance. Mais les produits extraordinaires, tels que ceux des mines et carrières ouvertes sur un sol destiné à ce genre d'exploitation, ceux de coupes de hautes futaies non aménagées, n'ont pas le caractère de fruits.

La loi accorde les fruits au *possesseur de bonne foi*, c'est-à-dire, au sens technique, à celui qui possède comme propriétaire en vertu d'un titre translatif de propriété dont il ignore les vices. Il les conserve même lorsqu'il est obligé de restituer la chose au véritable propriétaire. Le *possesseur de mauvaise foi* de la propriété, au contraire, doit rendre avec la chose les fruits qu'il a perçus, et même tenir compte de ceux qu'il a négligé de percevoir.

Les fruits sont acquis conformément à ce qui est dit plus haut au droit romain.

Hygr. Les *fruits* mûrs constituent une alimentation agréable et saine, sauf lorsqu'ils sont pris avec excès. Ils ne doivent jamais être qu'un dessert, leur qualité nutritive étant très faible. Les fruits non mûrs ou *verts* ne peuvent être consommés que cuits et sucrés; quant aux fruits *blets*, ayant déjà fermenté, ils doivent être absolument proscrits. Dans tous les cas, les fruits drupacés (cerises, prunes, etc.) doivent être débarrassés de leurs noyaux, qui peuvent provoquer des lésions intestinales, des appendicites, etc. On doit abandonner l'usage des fruits dans les maladies stomacales avec stase des aliments; au contraire, on doit les conseiller dans la constipation. Enfin, les fruits-légumes, comme le melon et la tomate, doivent être mangés de préférence au début des repas : ils se mélangent alors plus facilement avec les autres.

— Conns. *Fruits à l'eau-de-vie*. Pour conserver des fruits à l'eau-de-vie, il y a deux façons d'opérer : 1° Après avoir bien essuyé les fruits, choisis très sains, on les jette dans l'eau bouillante, où on les laisse environ dix minutes. Ceci fait, on les laisse égoutter, puis on les place dans un bocal qu'on remplit d'alcool. Cette façon de conserve est très économique, en ce sens que le fruit préalablement échaudé absorbe peu d'alcool; mais, en revanche, il est moins savoureux. 2° Après avoir bien essuyé les fruits, on les place dans un bocal en ayant bien soin de ne les point froisser; puis on verse dessus de l'alcool à 90 degrés. Cette opération doit se renouveler de trois jours en trois jours jusqu'à ce que le fruit gonflé d'alcool ne puisse plus en absorber.

Fruits confits ou glacés. Les fruits qui se prêtent le mieux à cette sorte de conservation sont les *noix*, les *cerises*, les *fraises*, les *raisins*, les *oranges*, les *abricots*, les *poires* et l'*angélique*, etc.

Noix, abricots, poires, prunes et *pêches*. Bien peler ces fruits, en ayant soin, pour les abricots et les poires, de conserver intacte la queue. Les tremper dans un sirop de sucre très épais, dans lequel on aura versé, dans les proportions de un quart de litre par livre de sucre, soit du kirsch, soit du cognac ou tout autre liquide d'alcool. Pour les raisins avoir soin de ne pas égrainer les grappes.

Les fruits confits ou glacés doivent être, au sortir du bain de sucre, exposés à une température très basse ou dans un récipient entouré de glace à rafraîchir.

Conservation des fruits. V. CONSERVE.

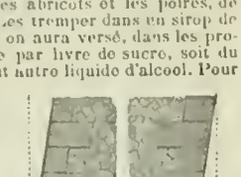

1. Fruit; 2. Contre-fruit.

FRUIT (*fru-i* — pour *frit*, anc. mot, d'orig. inconn.) n. m. Maçonn. Inclinaison donnée au côté extérieur des murailles d'une construction, la surface intérieure restant toujours verticale. Lorsque la muraille surplombe, cette inclinaison est appelée *contre-fruit*.

FRUITAGE (*toj'*) n. m. Fruits comestibles. (Vieux.)

FRUITÉ, ÉE (rad. *fruit*) adj. Se dit de l'huile d'olives qui a conservé le goût du fruit vert.

— Blas. Se dit des arbres chargés de fruits, quand ces fruits sont d'un émail particulier. ‖ Quand il s'agit du chêne, quelques auteurs se servent du mot ENGLANTÉ ou ENGLANDÉ.

FRUITER v. n. Hortic. Produire du fruit : *Le fraisier Queen's seedling* FRUITE *facilement et en grande abondance*.

FRUITERIE (*rî*) n. f. Lieu où l'on conserve les fruits. ‖ On dit aussi FRUITIER.

— Boutique, commerce de marchand fruitier : *Ouvrir une* FRUITERIE. *S'enrichir dans la* FRUITERIE.

— Archéol. Charge du fruitier de cour. (L'office de la fruiterie comprenait la garde, le service des fruits, et aussi la fourniture du luminaire, pendant le moyen âge.)

— Econ. rur. Nom qu'on donne, en Franche-Comté, au local où l'on fait le fromage.

— ENCYCL. La *fruiterie* doit être établie dans une pièce à l'abri de l'humidité, ainsi que des chaleurs et des froids excessifs : une température constante d'environ 5° au-dessus de zéro est celle qui est préférable (les murs suffisamment épais, boisés intérieurement au besoin, les fenêtres pourvues de doubles châssis, de volets et de rideaux). Les volets sont habituellement fermés; quand le temps est sec et doux, on renouvelle l'air, mais en évitant un changement trop brutal de température.

Suivant la consistance des fruits, on bien on les suspend à des traverses, on bien on les loge sur des tablettes larges de 60 centimètres, inclinées vers le bord et recouvertes d'un lit de feuilles de fougères, ou d'autres matières à la fois sèches et absorbantes.

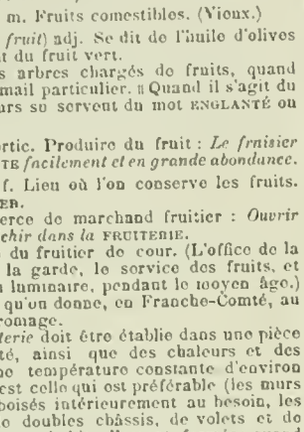

Fruitier.

On rejette, pour la conservation, les fruits piqués, meurtris ou altérés. Les fruits conservés sont espacés sur les tablettes. On se garde de les essuyer. Au fur et à mesure, on enlève les fruits mûrs ou ceux qui tendent à se gâter.

La bonne conservation des fruits dépend pour beaucoup de la manière dont leur récolte a été opérée.

Faute de local particulier, on emploie aussi, pour la conservation des fruits, des meubles spéciaux qu'on appelle « fruitiers ». Ce sont ou bien des espèces d'étagères construites très simplement avec montants de bois et des claies d'osier, ou bien des boîtes sans couvercles, à l'intérieur desquelles on place les fruits, et qu'on dispose les unes au-dessus des autres, la boîte supérieure recouvrant exactement la boîte inférieure et lui tenant lieu de couvercle.

FRUITIER (*ti-é*), **ÈRE** adj. Qui produit du fruit : *Les arbres* FRUITIERS.

— Econ. rur. *Sol fruitier, Terre fruitière*, Dans certaines contrées, Champ, Verger dans lequel on a semé des pépins de fruits, pour obtenir plus tard des arbres à fruits.

FRUITIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Marchand, marchande de fruits, de légumes frais, etc. : *Une boutique de* FRUITIER.

— Personne qui fabrique le fromage, dans la Franche-Comté et la Suisse française.

— Adjectiv. : *Marchand* FRUITIER.

— Officier de cour ayant charge de fruiterie.

— ENCYCL. Les marchands *fruitiers* formaient une corporation parisienne dite des *fruitiers-orangers*. Leurs statuts, établis en 1412, furent confirmés par Henri IV et Louis XIII. Ils avaient pour patron saint Léonard. La maîtrise devait se payer 850 livres.

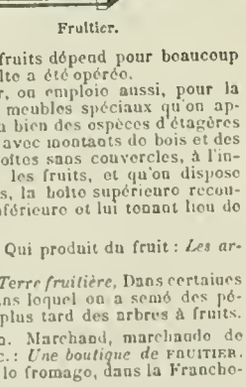

Fruitier (XVIe s.).

FRUITIER (*ti-é*) n. m. Lieu où l'on conserve les fruits : *L'une cave sèche et assez profonde est le meilleur* FRUITIER. (Parmentier.)

— *Fruitier portatif*, Appareil pour la conservation des fruits. V. FRUITERIE.

— Arboric. Verger, terrain planté d'arbres à fruits.

— Archéol. Vaisseau ordinairement en forme de coupe qui contenait des fruits, dans le service d'une table, au moyen âge. (Il semblerait que les plus anciens fruitiers étaient des bassins d'orfèvrerie, tandis que ceux du XVIe siècle et suivants étaient façonnés en fil d'or ou d'argent, comme des corbeilles. Les fruitiers de petite dimension étaient, au moyen âge, appelés PLATELETS.)

FRUITIÈRE n. f. Association formée pour l'exploitation des produits de la laiterie, principalement pour la fabrication et la vente du fromage.

— ENCYCL. Les *fruitières*, qui existaient de temps immémorial sur le versant suisse du Jura et dans la Franche-Comté, se sont répandues progressivement sur une aire beaucoup plus vaste. En France, on en rencontre aujourd'hui dans les Vosges, les Alpes et les Pyrénées. Le principe de ces associations est de réunir dans un local commun (la *fruitière* ou le *chalet*), pour le traiter en commun, le lait produit dans les étables d'une seule ou même de plusieurs localités. La plupart des fruitières ont pour objet principal la fabrication du fromage dit « de Gruyère ». Leur fonctionnement diffère un peu, suivant les régions. En Suisse, on partage les bénéfices au prorata de la quantité de lait fournie. Dans le Jura, le fruitier (c'est-à-dire l'agent de l'association) fabrique les fromages au profit des différents sociétaires, en raison, bien entendu, de la quantité de lait apportée. D'autres fois, c'est une société qui installe à ses frais une beurrerie ou une fromagerie, et passe des contrats pour se fournir de lait chez les cultivateurs de la région.

FRUITIF, IVE (du lat. *frui*, jouir) adj. Autref. *Union fruitive*, Union qui donne la jouissance :

> Et, sans s'immoler chaque jour,
> On ne connaît point l'*union fruitive*
> Que donne le parfait amour.
>
> CORNEILLE.

FRUITION (*si-on* — rad. *fruitif*) n. f. Action de jouir de : FRUITION *de l'éternelle et perpétuelle gloire*. (J. Marot.) *La* FRUITION *de la vie*. (Mont.)

FRULEUX (*leû*) n. m. Nom donné à un cépage noir, dans certaines régions de la France.

FRULLANI (Giulano), mathématicien italien, né à Livourne en 1795, mort à Florence en 1834. Il devint directeur du cadastre et professeur à l'université de Pise. Il a laissé un certain nombre de mémoires sur le calcul intégral. On lui doit une formule relative aux intégrales définies d'une certaine forme; cette formule est connue sous le nom de *Formule de Frullani*.

FRULLANIE (*nî* — de *Frullani*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la classe des hépatiques.

— ENCYCL. Les *frullanies* (frullania), voisines des jongermannies, croissent sur l'écorce des arbres; elles ont une tige filiforme, rampante, pourvue de feuilles sessiles disposées sur trois rangs; leur sporogone subglobuleux s'ouvre en quatre valves, qui se rabattent en entraînant les élatères entremêlées de spores.

FRULLANIOÏDE (de *frullanie*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la frullanie.

FRUMENCE (saint), évêque d'Axuma et apôtre de l'Ethiopie, né à Tyr vers 310, mort vers 380. Emmené en Ethiopie par Méropius son tuteur, il devint le secrétaire du roi Ela-Eskendi et, à la mort de ce dernier, précepteur de ses deux fils, Tzahen et Ela-San. Il se servit de son influence pour propager la foi chrétienne en Ethiopie. En 346, il se rendit auprès de saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, pour lui demander des missionnaires. Athanase le sacra lui-même évêque et le renvoya en Ethiopie, où il se fixa à Axuma, et fonda de nombreuses églises. — Fête le 27 octobre.

FRUMENTACÉ (*man, sé*), **ÉE** (du lat. *frumentum*, froment) adj. Bot. Se dit de toutes les graminées cultivées pour leurs grains.

FRUMENTAIRE (*man-tèr'*) adj. Antiq. rom. Qui se rapporte au blé. ‖ *Lois frumentaires*. V. la partie encycl.

— n. m. Officier de police attaché aux légions. ‖ Nom donné à des agents de police qu'Adrien employait pour sa police secrète.

— ENCYCL. Les *lois frumentaires* étaient des lois d'un caractère démocratique et parfois démagogique qui réglaient la distribution gratuite et à prix réduits du blé aux citoyens romains. La loi *Sempronia*, la première de ce genre, fut proposée par Sempronius Gracchus; elle assurait gratuitement 5 boisseaux de blé par mois à tous les citoyens domiciliés à Rome. César et Auguste limitèrent aux indigents le bénéfice des lois frumentaires.

— A partir de Septime-Sévère, les agents de police appelés *frumentaires* furent organisés militairement. Ils étaient chargés par l'empereur de missions dans les provinces. Les agents du service des postes étaient souvent choisis parmi eux. Le caractère policier de cette institution s'atténua avec le temps, et beaucoup de frumentaires parvinrent à de très hautes fonctions.

FRUMENTAL, ALE, AUX (*man*) adj. Qui appartient aux blés. (Vieux.)

FRUMENTATEUR (*man* — lat. *frumentator*; de *frumentum*, froment) n. m. Antiq. rom. Soldat que l'on envoyait hors du camp pour couper des blés. ‖ Marchand de blé.

FRUMENTATION (*man, si-on*) n. f. Antiq. rom. Distribution de blé aux pauvres de Rome. V. ANNONE.

FRUNDSBERG, FRONSBERG ou **FREUNDSBERG** (Georges DE), général allemand, né et mort à Mindelheim, près de Memmingen (1473-1528). Il fit la campagne de 1492 contre le duc Albert de Bavière, celle de 1499 contre les Suisses. Armé chevalier à Ratisbonne (1504), il prit part à toutes les guerres entre François Ier et Charles-Quint, et notamment à la victoire de Pavie. Il embrassa avec violence les idées de la Réforme, et descendit, en 1527, en Italie, avec les bandes luthériennes, dans l'intention de prendre et étrangler le pape. Mais il mourut d'apoplexie à Ferrare, avant d'avoir atteint Rome. Il fut le créateur de l'infanterie allemande et de ces fameux lansquenets qui assurèrent si souvent la victoire aux armées impériales.

FRUSINO, ville de l'Italie ancienne (Latium), chez les Volsques. Auj. *Frosinone*.

FRUSQUER (*ské* — rad. *frusques*) v. a. Pop. Habiller, vêtir.

FRUSQUES (*frussk'* — rad. *frusquin*) n. f. pl. Pop. Vieux effets d'habillement ou de mobilier.

FRUSQUIN (*skin* — mot d'arg. ancien. — Quant au mot *saint*, dont on fait souvent précéder *frusquin*, l'emploi en est très facile à expliquer : les habitudes dévotieuses de nos pères leur avaient fait placer le mot *saint* devant divers substantifs ou adjectifs, sans autre intention que d'y fixer l'attention : *saint Frusquin* est de la même fabrication que *saint Lâche*, patron des paresseux ; *saint Rabboni*, qui *rabbonnissait* les maris ; *saint Gris*, patron des ivrognes ; *sainte N'y-touche*, etc.) n. m. Pop. Ce qu'on a d'argent et de nippes : *Il emporte tout son* FRUSQUIN, *tout son saint* FRUSQUIN.

FRUSQUINER (*ski*) v. a. Pop. Syn. de FRUSQUER.

FRUSQUINEUR (*ski*) n. m. Pop. Tailleur.

FRUSTE (*frusst'* — de l'ital. *frusto*, même sens) adj. Se dit d'une médaille, d'une monnaie dont l'empreinte est effacée au point de ne pouvoir plus être distinguée : *Médailles, Monnaies* FRUSTES. ‖ Par anal. Se dit d'une sculpture, d'un relief quelconque usé par le temps et le frottement : *Un marbre* FRUSTE.

— Fig. Presque effacé : *Le souvenir, même* FRUSTE *et grossier, a son culte et son principe dans le cœur.* (Lamenn.) ‖ *Style fruste*, Style rude, non poli.

— n. m. Caractère de ce qui est fruste : *Diogène sait d'une médaille le* FRUSTE *et la fleur du coin.* (La Bruy.)

FRUSTRABLE (*strabl'*) adj. Qui peut être frustré.

FRUSTRANÉ, ÉE (*stra* — du lat. *frustra*, en vain) adj. Hist. nat. Vain, inutile, sans effet.

— *Naissances frustranées*, Naissances qui donnent des enfants sans adultes : *Si, sur mille enfants, six cents meurent avant d'avoir atteint l'âge où ils auraient pu se reproduire, ce chiffre de six cents est celui des* NAISSANCES FRUSTRANÉES, *c'est-à-dire inutiles à la population d'un pays.*

— n. f. pl. Bot. Ordre de plantes synanthérées, qui ont les fleurs du centre hermaphrodites et fécondes, celles de la circonférence neutres ou femelles, mais stériles dans les deux cas. — *Une* FRUSTRANEE.

FRUSTRATEUR, TRICE (*stra*) n. et adj. Personne, chose qui frustre.

FRUSTRATIF, IVE (*stra*) adj. Frustratoire.

FRUSTRATION (*stra-si-on*) n. f. Action de frustrer.

FRUSTRATOIRE (*stra* — du lat. *frustratorius*, même sens) adj. Qui a pour but de frustrer, de tromper, d'éluder ; qui ne repose sur aucun motif plausible : *Acte* FRUSTRATOIRE. *Appel* FRUSTRATOIRE. ‖ Se dit d'un acte d'un officier ministériel inutile aux parties, et que cet officier ne fait que pour augmenter ses émoluments.

— n. m. Par plaisant. Autref., Boisson sucrée et aromatisée, qu'on donnait à un malade pour l'aider à supporter la diète : *Prendre un* FRUSTRATOIRE.

FRUSTRATOIREMENT adv. D'une manière frustratoire, abusive ; inutilement : *Les prières sont jetées* FRUSTRATOIREMENT *en l'air si l'espérance n'y est conjointe.* (Calvin.)

FRUSTRER (*stré* — du lat. *frustrari*) v. a. Léser dans ses droits, priver injustement : FRUSTRER *ses créanciers.*

— Fig. Décevoir, tromper : FRUSTRER *les espérances de ses parents.*

FRUSTULE (*stul'* — du lat. *frustulum*, dimin. de *frustum*, fragment) n. m. Hist. nat. Corpuscule libre, agrégé ou soudé, des diatomées ou bacillariées : *Dans les espèces filamenteuses, formées de* FRUSTULES *soudés latéralement, ils peuvent être considérés comme des articles.* (Brébisson.)

— Bot. Nom d'un genre ancien d'algues, actuellement morcelé. (On désigne aujourd'hui de ce nom les cellules des diatomées, surtout dans les espèces à thalle filamenteux.)

FRUSTULIE (*stu-li*) n. f. Genre d'infusoires polygastriques, bacillariées, caractérisé par une carapace silencieuse et un manteau gélatineux. (On en connaît trois espèces.)

FRUTESCENT (*tèss-san*), **ENTE** [du lat. *frutex, icis*, arbrisseau] adj. Bot. Se dit des plantes à tiges ligneuses, ordinairement ramifiées dès la surface du sol, et ne dépassant pas une hauteur de 4 à 5 mètres.

FRUTICULEUX (*leû*), **EUSE** [du lat. *frutex, icis*, arbrisseau] adj. Bot. Ayant l'aspect d'un arbrisseau. (Se dit, en particulier, d'un lichen qui n'est fixé à son support que par une base étroite, sur laquelle il se dresse en se ramifiant abondamment en forme de buisson, comme dans les *cladonies*, les *usnées*, etc.)

FRUTIGEN, ville de Suisse (cant. de Berne), près du confluent de la Kander et de l'Engstligen ; 3.800 hab. Lainages, drap ; kirsch. Ch.-l. de district.

FRUTILLE (*ll* mll. — de l'espagn. *frutilla*, fraise du Chili, dimin. de *fruto*, fruit) n. f. Bot. Fruit du frutiller ou fraisier du Chili.

FRUTILLER n. m. Bot. Syn. de FRAISIER DU CHILI. ‖ On écrit aussi FRUTILLIER, et FRUTILIER.

FRUTIQUEUX, EUSE adj. Bot. Syn. de FRUTESCENT.

FRY (Elizabeth GURNEY, dame), philanthrope anglaise, née à Bramerton, près de Norwich, en 1780, morte à Ramsgate en 1845. Fille d'un riche négociant, elle épousa, en 1800, un quaker rigide, dont elle adopta les idées, s'occupa avec ardeur de la réforme pénitentiaire, demanda la séparation des sexes, et visita les principales prisons de la Grande-Bretagne, de la France, de la Hollande, de la Russie, etc., et vit adopter presque partout ses projets de réformes. Deux de ses filles ont publié les *Mémoires d'Elisabeth Fry, avec des extraits de son journal et de sa correspondance* (1847).

FRYÉRIE (*ri*) ou **FRYERIA** (*fri-é* [de *Fryer*, n. pr.]) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des phyllidiidés, comprenant des animaux marins voisins des phyllidies, dont ils diffèrent par leur orifice anal qui s'ouvre entre le dos et le pied. (L'espèce type du genre est la *fryeria pustulosa*, de la mer Rouge.)

FRYXELL (Anders), historien suédois, né à Hesselskog (Dalsland) en 1795, mort à Stockholm en 1881. Il fit ses études à Upsala, entra dans l'enseignement, devint directeur du gymnase de Marie à Stockholm, membre de l'académie de cette ville en 1840. Pasteur de Sunne (1834), il fut autorisé à abandonner ses fonctions en 1847 et se consacra tout entier à l'histoire : il avait, en effet, dès 1823, commencé de publier ses *Récits de l'histoire de Suède*, vaste tableau de son pays, qu'il continua en quarante-six volumes pendant plus de cinquante ans, et mena jusqu'en 1772. Cette œuvre considérable a été traduite en plusieurs langues et a valu à l'auteur le grand prix de l'Académie. Fryxell a écrit, en outre, un certain nombre de travaux de détails : *Actes tirés des archives étrangères* (1836-1843) ; *Comparaison du Psautier de 1695 avec celui de 1819* (1854) ; etc.

F. S. A. Abréviation qui, en pharmacie, signifie : *Fac secundum artem*, Faites selon les règles de l'art.

FUAD-MÉHÉMED-PACHA, homme d'Etat turc, né à Constantinople en 1814, mort à Nice en 1869. Il étudia la médecine, puis il entra au ministère des affaires étrangères. Esprit vif, actif, souple, doué au suprême degré du don d'assimilation, il devint interprète en chef de la Porte (1843), grand référendaire du Divan (1842), commissaire dans les principautés danubiennes (1848), envoyé extraordinaire en Russie (1849). Nommé cette même année ministre de l'intérieur, il fut, de 1852 à 1853, ministre des affaires étrangères, étouffa, en 1854, avec autant d'habileté que de vigueur l'insurrection grecque en Epire, devint président du Tanzimat (1857), ministre des affaires étrangères (1858), assista aux conférences de Paris, puis, en 1860, fut envoyé comme commissaire en Syrie où il rétablit l'ordre, sous Abd-ul-Aziz. Il fut successivement grand vizir (1861), ministre des finances (1862), de la guerre (1863), des affaires étrangères (1867-1868). Fuad a été l'un des hommes d'Etat les plus remarquables de son époque. On lui doit des poésies, des brochures, une *Grammaire turque*, etc.

FUAD-PACHA (Méhémed), général turc, né au Caire en 1840. Il fut secrétaire d'ambassade à Paris, entra dans l'armée, devint rapidement général, et prit une part brillante à la campagne de Serbie (1876), à la guerre contre la Russie (1877-1878), particulièrement à la bataille d'Elena, reçut le grade de muschir et le commandement d'un corps d'armée à Constantinople. Aide de camp du Sultan, il tomba en disgrâce en 1879 et fut longtemps tenu à l'écart. En 1891, le Sultan l'envoya à Livadia auprès du tsar, et il fut nommé, en 1897, gouverneur de Beyrouth.

FUAH, localité d'Egypte (moudirièh de Gharbieh), sur le Nil ; 9.902 hab.

Fualdès (AFFAIRE), procès criminel qui se déroula en 1817 devant la Cour d'assises de l'Aveyron, et aboutit à la condamnation à mort de l'agent de change Jausion, de son beau-père Bastide et de leur complice Celard, accusés d'avoir égorgé, dans une maison mal famée de Rodez, J.-B. Fualdès, ancien magistrat de l'Empire. L'affaire, qui eut un énorme retentissement, a donné matière à une complainte longtemps célèbre.

FUANG ou **FOUANG** n. m. Monnaie d'argent en usage dans le royaume de Siam et valant 0 fr. 40 environ.

FUBINE, bourg d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), près de la Grana, affluent du Pô ; 3.700 hab. Vins renommés.

FUCACÉES (*sé*) n. f. pl. Famille d'algues, de l'ordre des phéophycées, dont le type est le genre *fucus*. — *Une* FUCACÉE.

— ENCYCL. Les *fucacées* (26 genres avec 315 espèces) ont un thalle pluricellulaire, massif, très différencié, parfois avec des parties cylindriques, analogues à des tiges et des parties aplaties, analogues à des feuilles. Il est fixé aux rochers par un crampon rameux ; sa couche corticale est toujours creusée de cryptes pilifères arrondies, communiquant avec l'extérieur par un étroit orifice ; elle est, en outre, parfois munie de vésicules closes et remplies de gaz, jouant le rôle de flotteurs. Totalement dépourvues de spores, les fucacées ne se reproduisent que par des œufs ; les anthéridies (ramuscules latéraux et unicellulaires de poils rameux que contiennent des cryptes prolifères fertiles ou conceptacles) forment chacune un grand nombre d'anthérozoïdes biciliés ; les oogones (cellules terminales de poils simples et courts que contiennent les mêmes conceptacles ou des conceptacles portés par d'autres pieds) forment chacun un petit nombre de grosses oosphères ; la fécondation s'effectue en dehors du thalle, dans l'eau de la mer, où de nombreux anthérozoïdes entourent une oosphère et la font tourner quelque temps sur elle-même avant que l'un d'eux se confonde avec elle ; l'œuf formé se fixe et germe. Les genres principaux sont : *himanthalie, varech* ou *fucus, pelvétie, sargasse*, etc.

FUCÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de FUCACÉ, ÉE.

FUCELLIE (*sèl'-li*) ou **FUCELLIA** (*sèl'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant des mouches bleues ou vert foncé, de taille médiocre, à tête ronde, qui vivent au bord de la mer, sur les algues échouées. (On connaît une demi-douzaine d'espèces de fucellies, répandues en Europe ; une des plus communes sur les côtes de France est la *fucellia marina*.

FUCHS (Leonhard), botaniste et médecin, né à Wembdingen (Suisse) en 1501, mort en 1566. Il a publié en latin de brillants ouvrages de botanique, où il a corrigé de nombreuses erreurs de nomenclature. Les principaux sont : *Remarques sur l'histoire des plantes* (1546) ; et *l'Histoire des plantes mises en commentaires* (1550). Comme médecin, il fit justice de l'empirisme arabe, étudia la lèpre, l'action des purgatifs et jouit d'une grande renommée. Plumier lui a dédié le genre *fuchsia*, de la famille des onagrariées.

FUCHS (Jean-Népomucène), minéralogiste et chimiste allemand, né à Mattenzell, près de Brême, en 1774, mort à Munich en 1856. Il étudia la médecine, puis s'adonna à des travaux chimiques et minéralogiques. Membre de l'académie des sciences de Munich et conservateur des collections minéralogiques, il devint, en 1826, professeur de minéralogie à l'université.

FUCHS (Georges-Frédéric), musicien allemand, né à Mayence en 1753, mort à Paris en 1821. Il se rendit à Paris en 1784, et, à la création du Conservatoire, y fut nommé professeur de clarinette. Réformé en l'an X, il se consacra à la composition. Il publia ainsi 17 suites d'harmonie, des marches, des pas redoublés, des fanfares, des quatuors, trios, duos et concertos pour divers instruments à vent, etc.

FUCHS (Ferdinand-Charles), musicien autrichien, né et mort à Vienne (1811-1848). Il fut élève du conservatoire de cette ville. Il fit représenter à Vienne trois opéras qui faisaient espérer un talent trop tôt détruit par la mort : *le Jour des fiançailles, l'Etudiant de Salamanque* et *Gutenberg*.

FUCHS (Jean-Népomucène), musicien autrichien, né à Gross-Florian (Styrie) en 1842, mort à Voeslau, près Vienne, en 1899. D'abord chef d'orchestre à Presbourg, il devint directeur du Conservatoire de Vienne. Fuchs est l'auteur d'un opéra : *Cingara, la reine des gnômes* (1872), et d'une cantate intitulée *Printemps*. Il a publié de nombreuses mélodies et une édition des œuvres de Schubert.

FUCHS (Jean-Joseph). Biogr. V. FUX.

FUCHSIA (*fuk'*) n. m. Matière colorante, appartenant au groupe des safranines.

— ENCYCL. Le *fuchsia* du commerce est un sel double de zinc, colorant l'eau en rouge ; on l'emploie dans la teinture et l'impression du coton.

FUCHSIA (*fuk'* — de *Fuchs*, n. pr.) n. m. Genre de plantes, de la famille des onagrariées.

— ENCYCL. Les *fuchsias* sont des plantes ligneuses ou frutescentes, habitant les lieux humides et ombragés des montagnes élevées du Mexique, de l'Amérique du Sud et de la Nouvelle-Zélande. Leurs fleurs, élégantes, souvent penchées, sont rouges, roses, violettes ou blanches. Le premier fuchsia fut observé au XVIIe siècle, par P. Plumier, dans la Nouvelle-Grenade. Introduites d'abord en Angleterre, puis en France vers 1830, ces plantes sont devenues rapidement populaires ; on les cultive en plein air, de préférence dans une terre riche et fraîche, à l'abri du soleil et des vents ; elles ont une longue période de floraison. On en connaît une cinquantaine d'espèces (*fuchsia fulgens, fuchsia coccinea, fuchsia globosa*, etc.) qui ont fourni plus de cinq cents variétés.

Fuchsia.

FUCHSIÉ, ÉE (*fuk'*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fuchsias.

— n. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre *fuchsia*. — *Une* FUCHSIEE.

FUCHSIEN, ENNE (*fu-ksi-in, èn*) adj. *Fonctions fuchsiennes*, Nom donné par Poincaré à des transcendantes définies par la condition de rester invariables lorsqu'on fait sur la variable certaines substitutions bien déterminées. Ces substitutions $\frac{az+b}{a'z+b'}$, de la forme z, sous la condition $ab'-ba'=1$, a, b, a', b' étant réels, constituent un groupe que Poincaré appelle *groupe fuchsien*.)

FUCHSINE (*fuk'* — de *Fuchs*, trad. allem. de Renard) n. f. Matière colorante peu soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude et dans l'alcool, et qui teint la laine et la soie, ainsi que le coton mordancé au tanin, en belles nuances rouges, mais peu solides.

— ENCYCL. La *fuchsine* est la seconde en date et a été pendant très longtemps l'une des plus importantes des matières colorantes artificielles. Elle a été découverte en 1858 par le chimiste Verguin de Lyon ; exploitée par les frères Renard, elle prit rapidement une importance considérable et fut l'origine du mouvement scientifique et industriel d'où sortit l'industrie des colorants artificiels.

La découverte de Verguin consistait à oxyder par le perchlorure d'étain ce qu'on appelait alors l'aniline (mélange d'aniline et de ses homologues). Actuellement encore, on obtient la fuchsine en oxydant soit par l'acide arsénique, soit de préférence (au point de vue hygiénique) par la nitrobenzine (procédé Coupier), des mélanges d'aniline, d'orthotoluidine et de paratoluidine. Le rendement est d'environ 33 p. 100 en fuchsine, 15 p. 100 en colorants jaunes ; les 50 p. 100 environ manquants sont des déchets inutilisables.

La fuchsine est assez facilement mise sous forme de gros cristaux à reflets verts très vifs, que l'on considère comme le chlorhydrate d'une base (rosaniline), associé à quatre molécules d'eau ; leur formule est

$$C^{20}H^{19}Az^3Cl + 4\,H^2O.$$

La rosaniline, incolore, a pour formule $C^{20}H^{19}Az^3O$.

Cette matière colorante — fuchsine en C^{20} — est le type des colorants du triphénylméthane et a longtemps été le générateur de beaucoup d'entre eux ; immédiatement à côté d'elle, se placent les fuchsines en C^{19}, C^{18} et C^{17}, de nuances et propriétés très voisines : elles dérivent des divers mélanges d'anilines pour rouge ; puis viennent des colorants violets, bleus et verts, obtenus en modifiant les groupes AzH^2 que contient la fuchsine. L'action des éthers acides sur la fuchsine donne d'abord les violets Hofmann, puis, si on la prolonge, des verts : verts méthyle, vert à l'iode, etc. Des procédés moins onéreux ou plus commodes donnent aujourd'hui des colorants présentant ces nuances, et ces progrès ont fait perdre à la fuchsine beaucoup de son importance ; mais néanmoins, elle reste la matière première de toute une classe de colorants bleus, les bleus d'aniline (phénylrosanilines), que l'on obtient par l'action de l'aniline sur la fuchsine, et les phénylrosanilines sulfonées, obtenues en traitant ces bleus par l'acide sulfurique. Ces derniers colorants, solubles dans l'eau, ont une grande importance dans la teinture de la soie, de la laine et même du coton. Ils permettent d'obtenir de très belles nuances bleues d'une grande pureté. A citer parmi eux les bleus RV et 3BS, pour soie, les nicholson pour laine et le bleu C BBBB pour coton.

FUCHSINÉ, ÉE (*fuk'*) adj. Se dit des vins dans lesquels on a mis de la fuchsine pour les colorer.

FUCHSITE (*fuk* — de *Fuchs*, n. pr.) n. f. Variété chromifère de mica mescovite.

FUCIFORME (*si* — de *fucus*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un fucus.

FUCINO (LAC). V. CELANO (lac).

FUCODIUM (*di-om'*) n. m. Genre de fucacées, caractérisé par une fronde dichotomique à structure homogène, avec les vésicules renflées, placées près de la partie terminale. (Les spores, ellipsoïdes, entourés d'une couche mucilagineuse, sont niches dans un périspore hyalin. On en connaît huit espèces, avec de très nombreuses variétés.)

FUCOÏDE (de *fucus*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble aux varechs ou fucus.

— n. m. Nom sous lequel on a confondu tous les végétaux fossiles qui paraissent avoir appartenu à la famille des algues : *On trouve des* FUCOÏDES *jusque dans les calcaires de transition.* ‖ On dit aussi FUCITE.

— n. m. pl. *Zoopl.* Division du groupe des coralliaires. (*Zoophytes*.)

Encycl. Bot. On applique le nom de *fucoïdes* ou de *fucites* à toutes les algues fossiles qu'on ne peut rapporter avec certitude à quelqu'un des genres connus. Les fucoïdes consistent à se montrer, en petit nombre, dans les calcaires de transition; ils sont plus abondants dans les terrains crétacés inférieurs, on en trouve un certain nombre d'espèces dans les terrains tertiaires, et ils abondent dans les couches calcaires du Monte Bolca.

— Zooph. Quelques auteurs ont désigné sous le nom de *fucoïdes* une division du groupe des calcéphytes ou coralliaires. Les espèces qui la composent ne présentent aucune articulation. Elles sont recouvertes, sur la tige et les rameaux, d'une couche crétacée fort mince, continue ou non articulée, et sans aucune trace de pores; leur substance organisée est très gélatineuse, et se rapproche beaucoup de celle des algues du genre fucus.

FUCOÏDÉ, ÉE de *fucus*, et du gr. *eidos*, aspect adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux varechs ou aux algues.

n. f. pl. Groupe de végétaux cryptogames, ayant pour type le genre varech, et pris quelquefois comme syn. de ALGUES. — *Une* FUCOIDÉE.

FUCOLA et mieux **FUCICOLA** (*si* — de *fucus*, et du lat. *colere*, habiter. n. f. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, famille des limaponides, comprenant des animaux marins limaciformes, qui vivent en pleine mer sur les fucus flottants. L'espèce type de ce genre mal connu, découverte lors du voyage scientifique de la « Coquille », est la *fucola rufa*, de l'Atlantique.)

FUCOSE n. f. Sucre $C^{6}H^{12}O^{5}$, que l'on retire de certaines algues marines. (Il est isomère de la *rhamnose*.)

FUCUS (*kuss* — du gr. *phukos*) n. m. Nom scientifique des algues du genre varech.

— Encycl. Sous le nom de *fucus*, les anciens botanistes comprenaient des algues distribuées aujourd'hui dans des genres très divers; au genre actuel qui a gardé ce nom appartiennent les varechs, appelés encore « goémons » sur certaines côtes, et dont l'espèce la plus connue est le varech vésiculeux (*fucus vesiculosus*), connu des anciens sous le nom de « chêne marin » (*quercus marina*). On rencontre aussi le varech denté (*fucus serratus*), dioïque comme le précédent, et le varech platycarpe (*fucus platycarpus*), à conceptacles hermaphrodites. Les fucus sont employés soit pour la nourriture du bétail, soit comme engrais; leur incinération fournit une cendre riche en potasse.

FUCUSOL de *fucus*, et du lat. *oleum*, huile) n. m. Chim. Nom donné à une huile que l'on obtient en traitant diverses espèces de fucus par l'acide sulfurique. C'est un mélange de furfurol et de méthylfurfurol, bouillant à 183°.)

FUDER (*fou-der*) n. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, en usage dans l'Allemagne et valant : à Augsbourg, 11 hectolitres environ; à Brunswick, 9 hectolitres environ.

FUÉGIEN, ENNE (*fu-in, èn'*), indigène de la Terre de Feu. — *Les* FUÉGIENS.

— Adjectiv. : *Population* FUÉGIENNE.

— Encycl. D'une taille un peu inférieure à la moyenne, les *Fuégiens* ont la peau d'un brun rougeâtre assez clair, les cheveux noirs, rudes et abondants. La tête est très développée; la face large, avec de forts sourcils et des pommettes saillantes. Ils ont les yeux bruns, légèrement bridés, le nez un peu déprimé à la racine et élargi en bas, les lèvres assez épaisses et les dents belles. Il est curieux de noter que la plupart de ces traits, qui les rapprochent des populations mongoliques, se retrouvent chez les Esquimaux vivant à l'autre extrémité de l'Amérique.

Types fuégiens.

Une peau de loutre ou de phoque constitue le vêtement habituel des Fuégiens.

La hutte se compose de troncs d'arbres reunis au sommet et recouverts de branchages. Pour pourvoir à leur alimentation, tous ces gens se livrent à la chasse, à la pêche, à la récolte des mollusques ou de quelques végétaux sauvages. Les Fuégiens sont d'un caractère doux; ils n'obéissent à aucun chef. Leur industrie est des plus primitives; leurs outils étaient naguère tous en pierre ou en coquille; leurs armes ne comprennent encore que la fronde, des harpons ou des barbelés et quelquefois l'arc.

C'est en vain qu'on a recherché chez les Fuégiens quelque manifestation d'un culte ou quelque trace de croyance à une vie future. Cependant ils admettent et redoutent certains êtres invisibles qu'on n'entend que la nuit.

FUEGO, une des îles du Cap-Vert. V. FOGO.

FUENCALIENTE, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad Real], district d'Almadén, dans la sierra Morena), 1,275 hab. Source minérale fréquentée depuis le commencement du XVIe siècle et émergeant non loin des mines de mercure d'Almadén. Une église a été élevée sur la source, et c'est dans cette église même, sous la chapelle de la Vierge, qu'ont été construits les bains.

FUENCARRAL, petite ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid]), 2,500 hab. Vin muscat, chocolat.

FUENGIROLA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), au pied de la sierra Blanca; 4,790 hab. Carrières de plâtre.

FUENLABRADA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid]), 2,500 hab.

FUENLEAL (Sébastien RAMIREZ de), prélat espagnol, né à Villaescusa (Nouvelle-Castille) vers la fin du XVe siècle, mort à Valladolid en 1547. Inquisiteur à Séville, auditeur à la chancellerie de Grenade, il passa aux Antilles, fut évêque de Saint-Domingue, et enfin président de l'audience de la Nouvelle-Espagne (Mexique). Habile et humain pour les indigènes, il réussit à rétablir l'ordre, encouragea l'agriculture et le commerce, ouvrit des routes, fit construire à Santa-Cruz un collège pour les indigènes, et fonda la Puebla. Revenu en Espagne, il fut élu évêque de Tuy, de Leon, de Cuenca, président de l'audience de Grenade, et enfin de celle de Valladolid, où il mourut.

FUENMAYOR, petite ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Logroño], près de l'Elbo; 2,500 hab.

FUENSALIDA, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]); 2,730 hab.

FUENSANTA, bourg d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacete], sur le fleuve côtier Jucar; 2,500 hab.

FUENTE (Jean-Léandre DE **LA**), peintre espagnol, né à Grenade en 1600, mort dans cette ville en 1654. Il forma de nombreux élèves. Son coloris le rapproche des Vénitiens. On cite, parmi ses tableaux : *la Charité*, dans l'église de Saint-Philippe-le-Réal, à Madrid; un *Saint Jean* et huit tableaux représentant des scènes de *la Passion*, à Grenade; *la Naissance du Christ*, à Séville, etc.

FUENTE Alamo, ville d'Espagne (Murcie [prov. de Carthagène]), 3,000 hab.

FUENTE de Cantos, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), près des premiers contreforts de la sierra Morena; 7,593 hab. Métiers à tisser la laine; moulins à farine. Victoire des Français sur les Espagnols en 1810. Patrie du peintre André Zurbaran.

FUENTE de La Higuera, bourg d'Espagne (prov. de Valence), sur un sous-affluent du Jucar par l'Albaida; 2,625 hab.

FUENTE del Fresno, bourg d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]); 3,000 hab. Source minérale. Charbon de bois qui est expédié jusqu'à Madrid.

FUENTE del Maestre, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]), près du Guadajira, affluent du Guadiana; 6,100 hab. Distilleries d'eau-de-vie; moulins à huile et à farine.

FUENTE del Sauco, ville d'Espagne (Léon [prov. de Zamora]), sur un sous-affluent du Douro; 3,200 hab. Distilleries d'eau-de-vie. Ch.-l. de juridiction civile.

FUENTE Ovejuna, autref. *Mellaria*, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), près du Guadiato, affluent de Guadalquivir; 8,744 hab. Métiers à tisser.

FUENTE Pelayo, bourg d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Ségovie]), sur le rio Mabuca; 2,000 hab.

FUENTERRABIA. Géogr. V. FONTARABIE.

FUENTES de Andalucia, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), près du Madrevieja, affluent du Guadalquivir; 7,160 hab.

FUENTES (don Pedro DE AZEVEDO, comte DE), général espagnol, né à Zamora en 1535, mort à Milan en 1610. Issu de la famille des Guzman, il prit part à la guerre des Pays-Bas, épousa Juana de Azevedo, et fut nommé général de la cavalerie milanaise. Revenu en Portugal, il défendit Lisbonne contre les Anglais et battit le général Norris en 1589. Pendant un nouveau séjour en Flandre, le comte de Fuentes fut le conseiller le plus écouté du comte de Mansfeld, gouverneur des Pays-Bas, et lui fit publier un édit si terrible que Mansfeld le rapporta peu après, par crainte de représailles des rebelles. A la mort de l'archiduc Ernest d'Autriche (1595), Fuentes fut nommé gouverneur des Pays-Bas, et se signala par la prise du Câtelet, de Doullens et de Cambrai; mais il fut remplacé par l'archiduc Albert. Nommé gouverneur du Milan, Fuentes transporta en Italie son activité despotisme; il construisit des forteresses sur les bords du lac de Côme pour tenir en respect les Grisons de la Valteline, essaya de pousser l'Espagne à la guerre contre la France (1600) et correspondit avec le maréchal de Biron qui conspirait contre Henri IV. Le roi d'Espagne le désavoua, mais ne le destitua point. Le comte de Fuentes fut un rude soldat et un politique sans scrupules de l'école du duc d'Albe.

On a souvent confondu don Pedro Enriquez d'Azevedo, comte de Fuentes, avec Paul-Bernard, comte de Fontaines et avec un autre comte de Fuentes (don Carlos de Heredia). V. FONTAINE.

FUENTES de don Bermudo, ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Palencia]), non loin de la lagune de Nava; 3,000 hab.

FUENTES de Léon, bourg d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]); 3,300 hab. Moulins à farine et à huile.

FUÉRISTE (*risst'* — de *fueristo*, néol. espagn.) n. m. Part. sans des fueros.

— Encycl. Le parti *fuériste* s'est formé au cours de la période constitutionnelle, de 1820 à 1823, pendant laquelle les privilèges de la Navarre et des Vascongades furent supprimés. Après l'expédition française de 1823, l'Aragon et la Catalogne se révoltèrent à leur tour et se réclamèrent aussi des fueros. Pour se rendre populaires, don Carlos et les prétendants qui sont venus après lui ont promis de respecter les fueros. (Le mot de « fuériste » est devenu presque syn. de CARLISTE.)

FUERO (*fu-è* — du lat. *forum*, place publique, et, par ext., loi, juridiction. n. m. Ancienne loi espagnole, garantissant les privilèges d'une ville ou d'un pays.

— Encycl. Le mot *fuero*, qui se retrouve dans la France méridionale sous la forme *for* ou *fur*, a en Espagne le sens de loi particulière à une ville (*fuero de Sevilla*), à une région (*fuero de Vizcaya*), à une classe (*fuero eclesiastico*). Il désigne aussi exceptionnellement le droit de juridiction d'un tribunal, le lieu même où l'on rend la justice.

Le plus ancien fuero est le *Forum judicum* (v. ce mot), compilation barbare des lois romaines et gothiques, qui remonte au VIIe siècle et resta la loi générale des chrétiens, même après la conquête arabe. L'unité officielle de la législation n'empêchait d'ailleurs pas la diversité des coutumes locales. Les villes avaient conservé en grande partie leurs institutions municipales que les Arabes respectèrent souvent.

Lorsque les rois chrétiens entreprirent de reconquérir le pays, ils concédèrent à leurs sujets des privilèges pour les intéresser à la conquête ou à la défense du pays.

Le plus ancien *fuero* daté est celui d'Obona, octroyé en 780 par Aldegastra, fils du roi Silo. On en connaît cinq du IXe siècle et sept du Xe. A partir du XIe siècle, ils se multiplient pour devenir plus rares au XIVe et disparaître presque complètement au XVe. Le dernier date de 1523. Ces *fueros* sont d'une extrême variété et d'une importance bien inégale. Quelques-uns sont de simples exemptions d'impôts, d'autres forment de vrais petits codes.

Avec le temps, les royaumes eurent, comme les villes, leurs *fueros*. Chacune des grandes régions de l'Espagne : Castille, Alava, Biscaye, Guipuzcoa, Navarre, Aragon, avait sa constitution et ses privilèges particuliers.

Les rois d'Espagne tendirent d'ailleurs constamment à limiter ces libertés locales. La défaite des *Comuneros* (1521) amena en Castille la victoire définitive du despotisme. Le territoire des grandes villes fut démembré par l'érection de villes vassales en villes autonomes. Les municipalités cessèrent peu à peu d'être électives pour se remplir de conseillers héréditaires. L'autorité des maires disparut devant celle des vice-rois et des corrégidors.

En 1591, Philippe II eut maille à partir avec les Aragonais sur une question importante de droit foral. Antonio Perez, arrêté par ordre de Philippe II, et livré par lui à l'Inquisition, s'était enfui en Aragon et s'était placé sous la protection du grand-juge don Juan de Lanuza, qui l'arracha des prisons du Saint-Office et favorisa son passage en France. Philippe temporisa; puis, quand il se vit le maître, fit trancher la tête au grand-juge (20 déc. 1591). Les Cortès de Tarrazona accordèrent au roi toutes les modifications du *fuero* qu'il demanda.

Au XVIIIe et au XVIIIe siècle, de nouveaux mouvements fuéristes eurent lieu en Aragon et en Catalogne, particulièrement sous le règne de Philippe V. Ni les efforts d'Alberoni en 1720, ni, plus tard, en 1804, ceux de Godoy ne réussirent à établir l'unité de législation. Celle-ci fut proclamée seulement par la constitution de 1812.

Abolie en 1814 et rétablie en 1820, elle suscita de grands mécontentements en pays fuériste. Quand Marie-Christine se fut rapprochée des libéraux pour défendre les droits de sa fille Isabelle, les Basques et les Navarrais se rapprochèrent de don Carlos, qui leur promettait le maintien de leurs libertés. L'Aragon, la Catalogne et Valence se soulevèrent aussi, et l'Espagne fuériste a failli plusieurs fois se séparer de la Castille unitaire. La victoire est restée en apparence aux Castillans; en réalité, la Navarre, les Vascongades et les Catalans ont encore une large autonomie administrative.

Fuero Juzgo, traduction espagnole du XIIIe siècle du code wisigoth connu sous le nom de *Forum judicum*, remanié par Erwig (682) et par Egica (687-700). — Le code des Wisigoths a subi dans la traduction d'assez grandes modifications, dues à l'ignorance du traducteur, ou introduites volontairement dans le but d'accommoder le vieux texte aux besoins du temps. Il en existe une édition espagnole importante, publiée par l'académie royale de Madrid en 1815, et une édition portugaise en 1856.

FUERTE (EL), ville du Mexique. V. VILLA-DEL-FUERTE.

FUERTEVENTURA, île espagnole de l'archipel des Canaries. V. FORTAVENTURE.

FUERTY, paroisse d'Irlande (Connaught [comté de Roscommon]), sur le Suck; 2,535 hab.

FUESSLI. Biogr. V. FÜSSLI.

FUFIA CANINIA (LEX). Dr. rom. Loi rendue sous Auguste, dans le but de limiter le nombre des affranchissements par testament, souvent faits dans un but d'ostentation. (Le nombre d'esclaves qu'on put désormais affranchir nominativement fut fixé proportionnellement à la quantité qu'on en possédait sans pouvoir dépasser cent. Les affranchissements excédant le chiffre permis étaient nuls.)

FUGA (Ferdinando), architecte italien, né à Florence en 1699, mort en 1780. Il devint architecte des papes Clément XII et Benoit XIV, puis du roi de Naples. Il exécuta à Rome de nombreux édifices : le palais de la Consulta, l'église della Morte, l'église Saint-Apollinaire, l'hôpital delle Zitelle bastarde, le tombeau d'Innocent XII, le palais Petrocci, l'élégant palais Corsini, etc. A Naples, Fuga commença le *Gran Reclusorio* ou *Albergo reale dei poveri*, immense hospice renfermant des logements pour 8,000 pauvres, un arsenal pour la marine, les greniers publics dits les *Granili*, etc. Les constructions de Fuga se font remarquer par la solidité et par la bonne distribution; mais elles laissent à désirer pour la beauté des profils et se ressentent du mauvais goût qui régnait alors.

FUGACE (*gass* — du lat. *fugax, ocis*, même sens; de *fugere*, fuir) adj. Qui disparaît immédiatement après s'être manifesté ou montré : *Un désir* FUGACE. *Tout est étroit,* FUGACE *et périssable.* (A. Fée.) « Qui a peu de tenue, de persévérance; qui change fréquemment ou disparaît rapidement : *Parfum* FUGACE. *L'organisation de Thiers ressemble à celle de Voltaire : frêle, délicate,* FUGACE, *impressionnable.* (Cormen.)

— Bot. Se dit des parties qui, dans le développement d'une plante, n'adhèrent pas longtemps, tombent rapidement : *Corolle* FUGACE.

— Méd. Se dit des symptômes qui paraissent et disparaissent en un instant : *Les frissons* FUGACES.

— Teint. Syn. de FUGACITÉ.

FUGACITÉ (*si*) n. f. Caractère de ce qui est fugace.

FUGALIES (*lî* — du lat. *fugare*, mettre en fuite) n. f. pl. Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Rome, en mémoire de l'expulsion des rois.

FUGATO (mot ital.) n. m. Morceau de musique ou passage écrit dans le genre de la fugue : *Un beau* FUGATO.

FÜGER (Frédéric-Henri), peintre allemand, né à Heilbronn (Souabe) en 1751, mort à Vienne en 1818. Il montra pour la peinture un talent précoce et reçut de l'impératrice Marie-Thérèse une pension qui lui permit d'aller se perfectionner en Italie. Füger peignit à la fresque huit tableaux dans le château que possédait à Caserte la reine Caroline. En 1784 il retournait à Vienne, était nommé vice-directeur de l'école de peinture et de sculpture, puis directeur de cet établissement. En 1806, il reçut le titre de conservateur des tableaux du Belvédère. Füger a laissé, outre d'excellents portraits de Joseph II et de la comtesse Brewuska, de grandes compositions historiques qui se recommandent par le dessin et la fraîcheur du coloris. Les principales sont : *Prométhée dérobant le feu du ciel; Orphée demandant à Pluton de lui rendre Eurydice; Didon sur son bûcher; Adam et Ève en présence du cadavre d'Abel;*

la Mort de Virginie; Sémiramis apprenant la révolte de Babylone; Madeleine et saint Jean dans le désert, etc. On doit aussi à Fügèr d'excellents dessins, notamment ceux qu'il composa pour illustrer la *Messiade* de Klopstock.

FUGÈRE (Lucien), chanteur scénique français, né à Paris en 1848, commença sa carrière en 1870 au café-concert de Bataclan. Il débuta aux Bouffes-Parisiens en 1874, dans *la Branche cassée*, après quoi, il joua *Madame l'Archiduc, les Hannetons, la Créole, la Boîte au lait, les Mules de Suzette, la Sorrentine*, etc. Sa jolie voix, conduite avec beaucoup de goût, son talent de comédien, le firent appeler à l'Opéra-Comique, où il fit sa première apparition en 1877 dans *les Noces de Jeannette*. Tout en reprenant une foule de rôles, dans *le Pré aux clercs, les Noces de Figaro, la Flûte enchantée, le Barbier de Séville* (parfait dans le rôle de Bartholo), *Roméo et Juliette, l'Ombre, le Médecin malgré lui, le Postillon de Lonjumeau, les Dragons de Villars*, il fit une quantité de créations qui montrèrent son talent dans les genres les plus divers : *Pepito, le Portrait, la Taverne des Trabans, l'Amour médecin, Plutus, le Mari d'un jour, Joli Gilles, la Basoche, Phryné, la Vivandière, le Flibustier, Xavière, Beaucoup de bruit pour rien, Cendrillon, Louise*, etc. —

Lucien Fugère.

Son frère PAUL **Fugère**, né à Paris en 1851, s'est fait la réputation d'un comédien très adroit, qui sait chanter avec goût. Après avoir joué le drame au théâtre du Château-d'Eau (*le Drapeau tricolore, la Pivoite, Hoche*), puis à l'Ambigu (*le Fils de Porthos, Roger la Honte, la Porteuse de pain, la Policière*), il fut engagé à la Gaîté, où il donna, dans l'opérette, la mesure d'un talent souple, varié et très sympathique au public. Il joua successivement à ce théâtre : *le Pays de l'or, la Fée aux chèvres, Rip, Surcouf, les Cloches de Corneville, le Talisman*, etc., faisant preuve, dans tous ses rôles comiques d'un talent personnel.

FUGGER, famille allemande, dont les membres portent le titre de princes et de comtes du saint-empire. Elle a pour auteur le tisserand Jean Fugger, qui alla de Graben à Augsbourg, vers 1368. Devenue très riche, elle put prêter de fortes sommes d'argent à l'empereur Maximilien, qui l'anoblit et lui donna le comté de Kirchberg, ainsi que la seigneurie de Weissenhorn. Par la suite, les Fugger furent les banquiers attitrés des Habsbourg. En 1517, ils furent chargés par l'archevêque Albert de Mayence de recueillir l'argent provenant de la fameuse prédication des indulgences par le moine Tetzel. Cette maison parvint à l'apogée de sa grandeur sous Charles-Quint : ses relations commerciales s'étendirent partout, et elle eut même, en 1535, le droit de battre monnaie. Les divers membres de cette famille contribuèrent à enrichir Augsbourg, dont ils construisirent un quartier entier.

FUGIT AD SALICES ET SE CUPIT ANTE VIDERI. (*Elle s'enfuit vers les saules, mais auparavant elle veut être aperçue*) [Virgile, égl. III, v. 66]. V. GALATÉE.

FUGITIF, IVE (*ji* — du lat. *fugitivus*, même sens; de *fugere*, fuir) adj. Qui a pris la fuite ; qui est en fuite : *Un esclave* FUGITIF. ‖ Substantiv. : *Un* FUGITIF. *Une* FUGITIVE.

— Qui passe rapidement : *Une ombre* FUGITIVE. *L'onde* FUGITIVE.

— Poétiq. Qui disparaît, qui s'évanouit :

Quelle voix salutaire ordonne que je vive,
Et rappelle en mon sein mon âme *fugitive?*
RACINE.

— Fig. Peu durable, sans consistance, sans solidité : *Espoir, Eclat* FUGITIF. *Le plaisir est* FUGITIF *comme la pensée.* (La Roch.-Doud.) ‖ Inconstant, variable : *Les femmes ont l'esprit léger, prompt,* FUGITIF. (Sanial-Dubay.)

— Alchim. *Esclave fugitif*, Mercure.

— Littér. *Poésie fugitive*, Genre poétique comprenant des pièces simples et courtes, comme l'épigramme, le madrigal, la chanson, etc. ; pièces de ce genre : *Exceller dans la* POÉSIE FUGITIVE. *Recueil de* POÉSIES FUGITIVES. ‖ On dit aussi PIÈCES FUGITIVES, dans le dernier sens.

— Teint. *Couleurs fugitives*. Couleurs fugaces, peu solides, qui s'affadissent rapidement à la lumière.

— SYN. **Fugitif, fuyard.** Le *fugitif* est celui qui s'évade, qui s'échappe ; le *fuyard* est celui qui a été mis en fuite. De plus, la terminaison *ard* donne à *fuyard* une nuance péjorative qui n'existe pas dans fugitif.

— ANTON. **Durable, fixe, immanent, permanent, stable, tenace.**

FUGIT IRREPARABILE TEMPUS [*Le temps s'enfuit, perdu pour toujours*] (Virgile, *Géorgiques*, III, v. 284). Le poète se gourmande lui-même en ces termes de se laisser entraîner à des digressions. Ce vers est souvent cité pour marquer la fuite irréparable du temps.

FUGITIVAIRE (*ji, vèr'* — du lat. *fugitivarius*, même sens) n. m. Antiq. rom. Policier chargé de poursuivre les esclaves fugitifs. ‖ On donnait le même nom à ceux qui faisaient profession de recéler ces esclaves.

FUGITIVEMENT (*ji*) adv. D'une manière fugitive.

FUGOSIE (*zî* — de *Cienfugos*, botan. espagn.) n. f. Genre de malvacées, tribu des hibiscées, comprenant des arbrisseaux à feuilles entières, à fleurs axillaires solitaires, dont les cinq ou six espèces connues croissent dans l'Afrique, l'Amérique tropicale et l'Australie.

FUGUE (*fugh'* — de l'ital. *fuga*, fugue, proprem. *fuite*). Morceau ou passage d'une partition dans lequel différentes parties se succèdent en répétant le même motif, avec des variations adoptées à la nature de chaque instrument ou de chaque voix.

— Par plaisant. Disparition momentanée : *Faire une petite* FUGUE *à la campagne.*

— ENCYCL. Le mot *fugue* fait connaître l'esprit de cette composition musicale fondée sur le système de l'imitation obstinée dans toutes ses parties, ce qui fait que ces diverses parties semblent toujours se fuir et se poursuivre naturellement.

Les éléments constitutifs et organiques de la fugue sont au nombre de quatre : 1° le *sujet* ou thème principal, qui donne au morceau son allure générale ; 2° la *réponse*, qui est l'imitation du sujet à la quinte supérieure ou à la quarte inférieure, c'est-à-dire à la dominante ; 3° le *contre-sujet* ou les *contre-sujets*, qui sont combinés en contrepoint double avec le sujet ; 4° la *strette*, dans laquelle sujet et réponse sont aussi rapprochés que possible l'un de l'autre, et se poursuivent toujours de plus en plus près pour augmenter l'intérêt. A ces éléments primordiaux il faut ajouter, comme éléments accessoires : 5° les *divertissements* ou *épisodes*, qui sont tirés soit du sujet, soit du *contre-sujet*, et servent de transition ; et enfin, 6° la *pédale*, de tonique ou de dominante, qui a pour but et pour résultat d'affermir et d'affirmer la tonalité à l'approche de la conclusion.

La fugue peut s'écrire depuis deux jusqu'à huit parties ; nous n'envisagerons ici que la fugue d'école, qui est d'ordinaire à quatre parties. Elle commence par l'*exposition*, qui consiste à faire entendre deux fois le sujet et deux fois la réponse, alternativement, dans des parties différentes. Chaque partie débute donc forcément soit par le sujet, soit par la réponse, qui en est l'imitation. Voici un exemple du sujet et de la réponse :

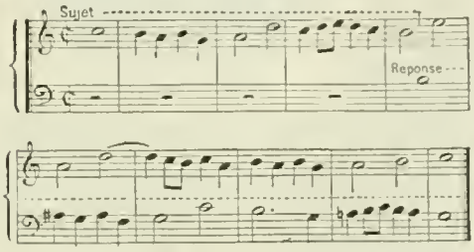

Après l'exposition, vient un *divertissement* qui, parfois, mais pas toujours, amène une *contre-exposition*, destinée à faire entendre d'abord la réponse, puis le sujet, chacun une seule fois, accompagnés par le contre-sujet. Ici se produit la première modulation, dans le ton relatif, où se produisent de nouveau le sujet et la réponse, toujours accompagnés par le contre-sujet. On se promène ensuite, à l'aide de divertissements tirés du sujet ou du contre-sujet et qui prennent de plus en plus d'importance, dans les tons les plus rapprochés pour aboutir à la dominante du ton principal, et l'on attaque la strette. C'est alors que le sujet et la réponse se pressent de plus en plus l'un l'autre, se poursuivent et s'enchevêtrent de plus en plus étroitement, se rapprochent et se fuient sans cesse, jusqu'au moment où vient la pédale, le plus ordinairement employée à la basse, et sur laquelle paraissent une dernière fois le sujet, la réponse et le contre-sujet, pour conclure enfin avec la cadence finale.

FUGUÉ (*ghé*), **ÉE** adj. Qui est en forme de fugue.

FUHRICH (Joseph), peintre d'histoire et graveur allemand, né à Kratzau (Bohême) en 1800, mort à Vienne en 1876. Il fut élève de Bergler, de l'académie de Vienne. De là, son protecteur, Metternich, le fit aller à Rome, où, après une année seulement d'études, il vit ses productions recherchées par les amateurs. Il avait travaillé aux décorations de la *villa Massimi*. Sa vogue factice ne dura que jusqu'à la mort de Metternich. Le peintre demeura seul avec son talent trop surfait. Avant cette date, il avait produit la plupart des œuvres que l'on trouve de lui dans les musées allemands : un *Pater noster*, l'*Histoire de sainte Geneviève, le Triomphe du Christ, la Glorification du Christ*, pastiches du Titien. On voit de lui, dans l'église de Stockerau, un *Vœu de saint Aloysius*, imité du Pérugin. Citons encore les quatorze cartons représentant le *Chemin de la Croix*, si populaires dans les imageries religieuses : *la Confirmation à Samarie par les apôtres Pierre et Jean ; la Prédication de saint Pierre ; Saint Paul à l'aréopage d'Athènes*, et *Néhémie*. Parmi ses derniers travaux, il faut citer les peintures murales de l'église Saint-Népomucène, à Vienne. Fuhrich était membre de l'académie de Vienne.

FUIE (*fu-i* — du lat. *fuga*, fuite) n. f. Volière, colombier dont les boulins vont jusqu'à terre.

— Féod. *Droit de fuie et de colombier*. V. COLOMBIER.

— ENCYCL. Ce mot n'est plus employé que dans quelques provinces. Il s'employait jadis par opposition à *pigeonnier*. La *fuie* était une petite construction de bois, le plus souvent dressée sur piliers, tandis que le colombier était une véritable tour.

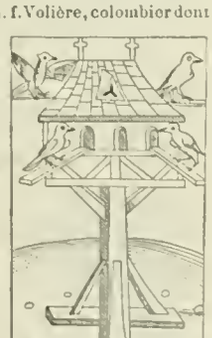

Fuie (XIVe s.).

FUILET (LE), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 34 kilom. de Cholet, sur un affluent de la Trezonne ; 1.919 hab.

FUILLA, comm. des Pyrénées-Orientales, arr. et à 10 kil. de Prades ; 357 hab. Très intéressante église du XIe siècle et ruines du château de Voleille.

FUIR (du lat. pop. *fugire*, pour FUGERE. *Je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. Je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuimes, vous fuîtes, ils fuirent. Je fuirai, nous fuirons. Je fuirai, nous fuirons. Je fuirais, nous fuirions. Fuis, fuyons, fuyez. Que je fuie, que nous fuyions, que vous fuyiez. Que je fuisse, que nous fuissions. Fuyant. Fui, fuie*) v. n. S'éloigner rapidement pour échapper à quelqu'un ou à quelque chose : FUIR *devant le danger, devant l'ennemi.*

— Par ext. Se mouvoir, s'éloigner avec rapidité : *La locomotive* FUIT *en sifflant. Le ruisseau* FUIT *dans la vallée.*

— Etre incliné brusquement en arrière : *Le front du nègre* FUIT *en arrière.* (Geoffroy St-Hilaire.)

— Se diriger, s'étendre en s'effaçant progressivement : *Chaîne de montagnes qui* FUIT *vers la mer.* ‖ Se dérober, manquer : *Sol qui* FUIT *sous les pas.*

— Laisser échapper le liquide ou le gaz par une fente, en parlant d'un récipient : *Tonneau, Tube, Chaudière qui* FUIT. ‖ Se dit également du liquide ou du gaz qui s'échappe d'un récipient : *Vin qui* FUIT.

— Fig. S'esquiver par des subterfuges, user de moyens dilatoires : *Homme désagréable en affaires, qui* FUIT *toujours.* ‖ Disparaître, s'évanouir, se dissiper : *Le temps* FUIT.

— *Faire fuir*, Chasser, mettre en fuite : *Promeneurs que la pluie* FAIT FUIR.

— Mar. *Fuir devant le temps*, Présenter l'arrière à la lame et au vent, quand on ne peut ni faire route ni tenir la cape. ‖ *Fuir à mâts et à cordes*, Etre à sec de toiles et vent arrière. ‖ *Une côte fuit vers une direction*, Quand elle a cette orientation.

— Peint. Paraître s'éloigner des yeux du spectateur, par l'effet de la perspective : *Fond de tableau qui* FUIT.

— Techn. Se dit d'un outil qu'on ne tient pas assez ferme, quand on le manie.

— v. a. Eviter en s'éloignant : *Les poltrons* FUIENT *le danger, le danger* FUIT *devant les braves.* (A. d'Houdetot.)

— S'employait autrefois avec un infinitif précédé de la prépos. DE, pour complément : *Ceux qui ne* FUIENT *rien tant que d'*ÊTRE *hérétiques.* (Pasc.)

— Fig. Chercher à se soustraire à : FUIR *l'oisiveté, les mauvais exemples.* ‖ Abandonner, faire défaut à : *Malade que le sommeil* FUIT.

— Manège. *Fuir les talons*. Se dit du cheval qui chemine de côté. ‖ *Faire fuir les jambes à un cheval*, Habituer ce cheval à éviter le contact d'une des jambes du cavalier contre ses flancs, de peur de recevoir un coup d'éperon.

— Vénerie. *La bête fuit ou va fuyant*, Elle prend le galop. (On ne dit jamais qu'elle court.)

Se fuir, v. pr. S'éviter réciproquement.

— Fig. Chercher à se soustraire à ses propres pensées, à ses propres sentiments : *La conscience impure ne peut plus* SE FUIR *elle-même.* (Mass.)

— SYN. **Fuir, éluder, éviter.** V. ÉLUDER.

— ALLUS. HIST. : **Fuir en Parthe**, mots qui rappellent la manière de combattre des Parthes. V. FLÈCHE du Parthe.

FUIRÈNE n. f. Bot. Genre de cypéracées, tribu des fuirénées, comprenant des herbes à chaumes simples, dont on connaît quarante-deux espèces des régions tropicales.

FUIRÉNÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux fuirènes.

— n. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, ayant pour type le genre *fuirène*. — *Une* FUIRÉNÉE.

FUISSÉ, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 6 kilom. de Mâcon, à la source d'un affluent de la Petite Grosne ; 475 hab. Vignobles produisant des vins blancs renommés.

La Fuite en Egypte, d'après Rubens.

FUITE (du lat. pop. *fugita*; subst. partic. de *fugire*, pour FUGERE, fuir) n. f. Action de s'éloigner rapidement, pour éviter quelqu'un ou quelque chose : *La* FUITE *du lièvre devant les chiens.*

— Action d'un fluide ou d'un liquide qui s'échappe par une fente, une fissure, du récipient dans lequel il est renfermé : *Une* FUITE *de gaz. Une* FUITE *d'eau, de vin.* ‖ Fissure par laquelle un gaz, un liquide s'échappe : *Examiner s'il n'existe pas des* FUITES *dans un tuyau, dans une fosse, dans un tonneau.*

— Fig. Instabilité de ce qui passe rapidement : *L'avarice annonce le déclin de l'âge et la* FUITE *précipitée des plaisirs.* (Vauven.) ‖ Echappatoire ; moyen dilatoire : *C'est l'ordinaire de ceux qui ont tort et qui connaissent leur faible, de chercher des* FUITES. (La Font.)

— Loc. div. *Etre en fuite*, Se tenir éloigné d'un lieu où l'on craint des poursuites : *Accusés qui* SONT EN FUITE. ‖ *Prendre la fuite*, S'enfuir, s'esquiver, s'échapper. ‖ *Mettre en fuite*, Chasser, obliger à s'enfuir.

— Fauconn. Ecart d'un oiseau.

— Hist. sainte. *Fuite en Egypte*, Voyage que Jésus, Marie et Joseph firent en Egypte, pour se dérober aux poursuites d'Hérode.

— Mar. *Fuite d'un condenseur*. Avarie laissant se faire au condenseur des rentrées d'air et d'eau salée de circulation. ‖ *Rigole de fuite*, Rigole par où se déverse le trop-plein d'un réservoir.

— Vénerie. Distance d'un saut à un autre, quand le cerf, le daim, le chevreuil fuient.

— ENCYCL. Iconogr. *Fuite en Egypte*. D'ordinaire, les peintres nous montrent la Vierge assise sur un âne et portant dans ses bras son divin enfant ; saint Joseph tient l'âne par la bride et le dirige. Quelquefois, des anges font escorte à la sainte Famille.

L'école italienne nous offre sur ce sujet plusieurs compositions importantes, notamment du Guide (musées de Bruxelles, de Naples, etc. ; de Carle Maratte (tableau au musée du Belvédère) ; du Titien (dessin à la plume au musée de Bâle) ; de L. Giordano ; d'Alessandro Turchi (musée de Madrid) ; de L. Cambiaso (palais Barberini, à Rome) ; de Lodovico Cardi (Louvre) ; de L. Bassano (musée

de Madrid, de Domenico Fetti (musée du Belvédère); de Filippo Lauri (même musée); d'Augustin Carrache (musée de Venise, du Dominiquin; etc. Albert Dürer a laissé de lui une gravure en bois représentant la *Fuite en Egypte*. On a aussi des gravures en bois sur le même sujet par Altdorfer et W. von Assen. Parmi les peintres modernes hollandais, flamands et français, qui ont retracé cette scène dans des tableaux parvenus jusqu'à nous, nous rappellerons W. von Assen (musée de Bâle); maître Wilhelm de Cologne (tableau de la fin du XIVe s., à la cathédrale de Cologne), Heemskerk (musée de Bruxelles); Alex. Kierings (musée de Bâle); A. van der Werff (musée de La Haye), Henri de Bles (musée du Belvédère); J. Patenier (musée de Munich), Breughel de Velours (musée de Besançon); Rubens, A. Wolfaerts (musée de Madrid); Claude Lorrain, François Boucher (musée de l'Ermitage), Wiertz (église Saint-Joseph, à Bruxelles); Faustin Besson (musée de Besançon), Alexandre Decamps, Paul Flandrin.

FUITIF, IVE (rad. *fuite*) adj. Fugitif (vx). : *Pauvres brebis* FUITIVES. (Scarron.)

FULBERT de Chartres, évêque, né vers 960, mort en 1028. Ses parents étaient de condition infime. Élevé par charité dans les écoles de Reims, il eut pour maître Gerbert et pour condisciple Robert, qui devint roi de France. Appelé à Chartres par l'évêque Odon, il fut directeur de l'école capitulaire. En même temps, il pratiquait avec succès la médecine. On le regardait comme une des lumières de son siècle. Élu évêque de Chartres en 1006, il introduisit en France l'usage du chant *par parties*, récemment inventé par Guy d'Arezzo, et, grâce aux libéralités de ses nombreux amis, principalement de Guillaume d'Aquitaine, commença la cathédrale de Chartres. Il soutint de toute son influence le roi Robert, notamment à l'assemblée de Chelles (1008), mais il eut à lutter contre l'hostilité de la reine Constance. Ses *Lettres* sont précieuses pour l'histoire de son temps.

FULCRACÉ, ÉE (rad. *fulcrum*) adj. Bot. Se dit des bourgeons dont les écailles sont formées par l'avortement de pétioles bordées de stipules, comme ceux du prunier.

FULCRÉ, ÉE (rad. *fulcrum*) adj. Bot. Se dit de tiges d'où partent de longues racines qui vont gagner la terre et s'y implanter.

FULCRELLE (*krèl'*) ou **FULCRELLA** (*krèl'*) [du lat. *fulcrum*, soutien] n. f. Paléont. Sous-genre de bastérotes, mollusques lamellibranches de la famille des cyprinidés, comprenant des coquilles fossiles dans l'éocène du bassin de Paris, et dont l'espèce type est la *fulcrella edentula*.

FULCRUM (*krom'* — mot lat. signif. appui, soutien) n. m. Bot. Mot employé pour désigner tous les organes appendiculaires qui facilitent la végétation, tels que les vrilles, les crampons, les stipules, les poils, etc. ‖ Pl. *Des* FULCRA.

FULDA, rivière d'Allemagne occidentale (Hesse). Elle naît dans les monts du Rhön (950 m.), baigne Cassel et s'unit, devant Munden, à la Werra, pour former le Weser. Cours, 200 kil.; la Werra, plus longue, mais dans un bassin moindre, est la vraie branche mère du fleuve.

FULDA ou **FULDE**, ville d'Allemagne (Prusse-Occid. [prov. de Hesse-Nassau], ch.-l. de cercle, sur la *Fulda*; 13.125 hab. Cotonnades, lainages, fabriques de vinaigre, de bougies, fleurs artificielles. La cathédrale, de style moderne (XVIIIe s.), renferme les ossements de saint Boniface, patron de la ville. Belles habitations aux environs, notamment la Faisanderie, ancien château de plaisance de l'évêque. C'est à Fulda que saint Boniface commença, en 744, la conversion des païens de la région. Son disciple Sturm y fonda presque aussitôt une abbaye célèbre, rendue indépendante dès 747 par le pape Zacharie, enrichie par les Carolingiens, et devenue au moyen âge un des centres religieux et intellectuels les plus importants de l'Allemagne. Un moment sécularisée pendant la guerre de Trente ans, l'abbaye devint, en 1752, le siège d'un évêché, dont le titulaire avait titre de prince.

FULDA (Ludwig), poète dramatique allemand, né à Francfort-sur-le-Main en 1862. Il fut promu docteur à Heidelberg, se rendit en 1884 à Munich, où il subit l'influence de Paul Heyse et alla s'établir à Berlin en 1888. Parmi ses comédies, gracieuses et élégantes, d'une versification aisée, on peut citer : *les Droits de la femme* (1884); *En tête à tête* (1886); *le Printemps en automne* (1887), *la Chasse sauvage* (1888); *le Paradis perdu* (1890); *l'Esclave* (1892); *le Talisman* (1893), conte dramatique, son œuvre la plus connue, jouée en France au Théâtre-Populaire; *le Fils du Calife*; *le Pays de Cocagne*; *Nouvelle jeunesse*, conte en vers (1887); *Fragments de vie* (1893); etc. On lui doit une traduction des chefs-d'œuvre de Molière (1892).

FULERUM, comm. d'Allemagne (Prusse-Rhénane, prés. de Dusseldorf), 4.250 hab.

FULFORD, bourg d'Angleterre (comté d'York [East-Riding], sur l'Ouse, tributaire du Humber; 3.600 hab.

FULGENCE (saint), évêque de Ruspe, en Afrique, né à Thenepte en 468, mort à Ruspe en 533. Il remplit d'abord la charge de collecteur des impôts, prit l'habit de moine, et se retira à Sicca-Veneria, puis à Rome (500). A son retour, élu évêque de Ruspe, il fut exilé en Sardaigne par le roi Thrasamond, mais rappelé par Hildéric. Il a été surnommé l'**Augustin** de son siècle, parce qu'il s'est efforcé d'imiter ce docteur dans ses nombreux ouvrages, surtout dans son *Traité de la Trinité* et ses trois *Livres sur la foi catholique*. — Fête le 1er janvier.

FULGENCE Fabius Planciades Fulgentius, grammairien et mythographe latin du VIe siècle, né en Afrique, mort vers 550. Chrétien, il a été souvent confondu avec saint Fulgence, dont il était peut-être parent. Il a laissé quatre traités : *Expositio sermonum antiquorum*, ou, à l'aide de citations, il donne le sens de certains mots anciens ou peu usités; *De aetatibus mundi et hominis*, ouvrage composé surtout à l'aide des Ecritures saintes et dans lequel, par une recherche singulièrement puérile, une des lettres de l'alphabet manque successivement à chaque livre; *Mythologicarum libri III*, explications allégoriques des mythes du paganisme, où l'auteur mêle, sans aucune critique, les interprétations stoïciennes, néo-platoniciennes et chrétiennes, et s'appuie sur les étymologies les plus bizarres; *Virgiliana continentia*, où les œuvres de Virgile sont également expliquées allégoriquement. Le style de Fulgence est ampoulé et incorrect.

FULGORAIRE (*rèr'*) ou **FULGORARIA** n. f. Zool. Sous-genre de volutes, comprenant des formes propres aux mers de Chine, à coquille en fuseau oblong. (L'espèce type de ces mollusques est la *fulgoraria rupestris*. Les fulgoraires sont mal connues.

FULGORE ou **FULGORA** n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la famille des *fulgoridés*, comprenant de grandes et belles formes, à ailes larges et vastes, couvertes de dessins et de taches ocellées, à grosse tête vésiculeuse.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est le *fulgore porte-lanterne* (*fulgora laternaria*) de l'Amérique tropicale, jaune, verdâtre et gris varié de brun. On l'a cru longtemps lumineux comme les vers luisants; c'est une erreur. On sait aujourd'hui que les fulgores, toujours rares, se tiennent sur les troncs des *simaruba* (rutacées) par couples, où leur coloration les fait se confondre avec l'écorce. Leur tête et leur abdomen émettent de grands flocons cireux en gerbes, qui aident encore à les dissimuler parmi les accidents de surface, les crevasses et les lichens. Ils volent lourdement et sont toujours lents. Les autres fulgores appartiennent au genre *hotinus*. V. ce mot.

Fulgore (réd. au tiers).

FULGORIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères homoptères, caractérisés par leurs antennes, très petites, insérées sous les yeux, et leurs ocelles au nombre de deux. — *Un* FULGORIDE.

— ENCYCL. Les *fulgoridés* sont des insectes élégants, à ailes vastes, à tête souvent boursouflée ou prolongée en grand bec; certains sécrètent des houppes de cire. Les nombreux genres : *fulgore*, *hotinus*, *aphane*, etc., sont surtout répandus dans les régions chaudes du globe, et leur taille est souvent grande; leurs formes sont bizarres, leurs couleurs fréquemment vives et harmonieuses.

FULGOSI. Biogr. V. FREGOSI.

FULGUR n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des turbinellidés, comprenant des animaux marins à coquille piriforme, épidermée, à spire courte, à petit opercule corné. (Les *fulgur* habitent les côtes orientales de l'Amérique du Nord.)

FULGURAL, ALE, AUX (du lat. *fulguralis*, même sens; *fulgur*, *uris*, foudre) adj. Météor. Qui concerne la foudre.

— Antiq. rom. *Science fulgurale*. Méthode de divination que les Etrusques et les Romains pratiquaient par l'observation de la foudre.

— ENCYCL. Antiq. rom. L'observation *fulgurale* portait à la fois sur la forme des éclairs, sur leur coloration, sur le point du ciel où ils brillaient, sur leur orientation, sur l'heure à laquelle ils se manifestaient, et sur les roulements du tonnerre, secs ou prolongés. On observait également, si l'éclair sillonnait le ciel à la droite ou à la gauche, devant ou derrière celui qui l'apercevait à l'improviste, et c'était selon le cas, de bon ou de mauvais augure. Les éclairs jaunes, bien lumineux, étaient d'un excellent présage; les éclairs rouges ou fauves annonçaient des querelles, des discordes, souvent même des complications politiques ou des guerres. C'était principalement l'été, après les journées torrides, lorsque se montraient dans le ciel ces éclairs que l'on nomme vulgairement les éclairs de chaleur, communs sous le climat de l'Italie, que les prêtres exerçaient de préférence leur science, au profit des riches qui les consultaient pour leurs intérêts ou leurs intrigues. Au cours des grands orages, la foudre avait plutôt, selon leur théorie, des significations s'appliquant aux événements publics et aux destinées de la nation.

FULGURANT (*ran*), **ANTE** [du lat. *fulgurare*, qui vient de *fulgur*, foudre] adj. Météor. Environné d'éclairs; qui lance des éclairs : *Jupiter* FULGURANT.

— Fig. Qui brille comme un éclair : *La tête de Mirabeau avait une laideur grandiose et* FULGURANTE. (V. Hugo.)

— Qui a beaucoup d'éclat, en parlant des choses morales et des productions de l'esprit : *Le* Tu Marcellus eris *est le trait* FULGURANT *du sixième livre de l'*Enéide. (P. Leroux.)

— Méd. Se dit de certaines douleurs très intenses et très rapides. (Les douleurs fulgurantes constituent un des signes précoces de l'ataxie locomotrice progressive.)

FULGURATEUR (du lat. *fulgur*, foudre) n. m. Antiq. Nom donné à des devins étrusques qui expliquaient pourquoi la foudre était tombée en tel endroit, et qui enseignaient les moyens de s'en préserver.

FULGURATION (*si-on* — du lat. *fulguratio*; de *fulgurare*, lancer des éclairs) n. f. Physiq. Éclat de lumière électrique dans l'atmosphère sans accompagnement de tonnerre. V. ÉCLAIR de chaleur.

— Fig. et philos. Emanation soudaine : *Les monades, selon Leibniz, émanent de Dieu par des* FULGURATIONS *continuelles*.

— Antiq. Divination qu'on pratiquait en observant la foudre. V. FULGURAL.

— Métall. Grand éclat lumineux que jette l'argent au bain, au moment où il perd sa fluidité.

FULGURER (de *fulgur*, éclair) v. n. Briller, être plein d'éclat : *Une lueur effrayante* FULGURAIT *derrière la toile*.

FULGURISER (du lat. *fulgur*, foudre) v. a. Par plaisanterie, foudroyer.

FULGURITE (du lat. *fulgur*, foudre) n. m. Nom par lequel on désigne les vitrifications produites par la foudre dans le sable siliceux.

— ENCYCL. C'est le pasteur Hermann qui, le premier, découvrit en 1711, en Silésie, ces *fulgurites*; elles sont généralement tubulaires. On en a trouvé depuis en assez grande quantité dans les sables du Sahara. Sur les hauts sommets, le phénomène se manifeste par des petites bulles vitreuses, d'un vert noirâtre, résultant de la fusion partielle de la roche.

FULGURITE n. f. Explosif qui se compose de nitroglycérine et de substances farineuses, dont la plus usitée est la farine de seigle.

FULGURITUM (*tom'* — mot lat. formé de *fulgur*, foudre) n. m. Antiq. rom. Lieu frappé de la foudre, ce qui lui donnait un caractère sacré.

FULGUROMETRE (du lat. *fulgur*, foudre, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Physiq. Appareil destiné à constater l'existence et à mesurer l'intensité du fluide électrique dans l'atmosphère.

FULHAM, bourg d'Angleterre (comté de Middlesex), sur la Tamise, en face de Putney; 61.639 hab. Palais d'été des évêques de Londres. Cette localité est aujourd'hui comprise dans le district métropolitain.

FULICA n. m. Nom scientifique des poules d'eau du genre foulque.

FULICINÉS (*si*) n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, famille des gallinulidés, comprenant les foulques (*fulica*) et leurs quatre sous-genres, qui sont : *lupha cristata* (Europe et Afrique); *heornis* (*lupha lycornis*, Bolivie); *phalaria* (*phalaria gigantea*, Pérou); *lysca* (*lysca ardesiaca*, Bolivie et Pérou). — *Un* FULICINE.

FULIGINE (*jin'* — du lat. *fuligo*, *inis*, suie) n. f. Méd. anc. Vapeur noirâtre particulière, qu'on croyait exister dans l'organisme : *La chaleur et l'inflammation de la rate portent au cerveau de notre malade beaucoup de* FULIGINES *épaisses et crasses*. (Mol.)

— Pharm. Extrait alcoolique de la suie ou fuligo.

FULIGINÉ, ÉE (*ji*) adj. Bot. Qui ressemble à un fuligo.

FULIGINEUX (*ji-neû*), **EUSE** [du lat. *fuliginosus*, de *fuligo*, *inis*, suie] adj. Qui ressemble à la suie, qui a la couleur de la suie : *Enduit* FULIGINEUX. *Couleur* FULIGINEUSE. *Dans l'éclipse, dans la nuit, dans l'opacité* FULIGINEUSE, *il y a de l'anxiété, même pour les plus forts*. (V. Hugo.)

— En T. de méd., Se dit des lèvres, des dents, de la langue, lorsqu'elles se recouvrent d'un enduit noirâtre par l'effet de quelque maladie. ‖ *Vapeurs fuligineuses*, Vapeurs noirâtres que l'on croyait autrefois s'élever du foie ou de la rate, et monter au cerveau.

FULIGINOSITÉ (*ji* — rad. *fuligineux*) n. f. Pathol. Enduit muqueux, de couleur brunâtre, qui se dépose sur la langue, sur les lèvres et sur les gencives dans les maladies typhoïdes.

— Chim. Substance ressemblant à de la suie, qui se dégage dans la combustion des résines et des huiles, et qui s'attache en pellicules minces aux objets environnants.

FULIGO (mot lat. qui signif. *suie*) n. m. Genre de champignons, de la classe de myxomycètes, caractérisé par ses plasmodes incrustés de calcaire à l'extérieur et ses spores brunes et sphériques.

— ENCYCL. L'espèce la plus commune, le *fuligo septique*, a des plasmodes jaune vif; il se développe principalement sur les tas de tannée, et souvent dans les serres, où il gêne beaucoup, surtout parce qu'il tache les feuilles qu'il recouvre, car il n'est pas parasite. Les plasmodes du fuligo septique ont parfois des dimensions considérables, et, comme ce sont, pendant la plus grande partie de leur existence, des masses de protoplasma nues, sans membranes de cellulose, ce sont eux qui ont servi aux premières études relatives à la composition chimique du protoplasma. On donne parfois à ce genre de champignons le nom de *æthalion*, du mot grec αἰθαλής, qui signifie *suie*, comme le mot latin *fuligo*.

FULIGOCALI (du lat. *fuligo*, suie, et *kali*, potasse) n. m. Pharm. Préparation de suie et de potasse, autrefois usitée dans les maladies chroniques de la peau.

FULIGULE ou **FULIGULA** n. f. Genre de canards, tribu des *fuligulinés*, dont l'espèce type est la *fuligula rufina*, répandue dans l'Europe méridionale et centrale jusque dans l'Inde. (Certains naturalistes ne font des fulix et fuligules qu'un seul genre.)

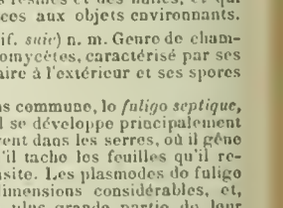

Fuligule.

FULIGULINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, famille des anatidés, comprenant des canards trapus, à pattes largement palmées, à bec rétréci vers l'extrémité. (Les principaux types de la tribu des *fuligulinés* sont les *garrots*, les *milouins*, les *eiders*, les *macreuses*, les *fuligules*.) — *Un* FULIGULINE.

FULIN (Rinaldo), historien italien, né à Venise en 1824, mort en 1884. Fondateur de l'*Archivio veneto*, consacré à l'histoire de Venise, en 1871, et de la *Deputazione veneta di storia patria*, en 1875, il a publié : *Relazione di Francesco Corner* (1866); *Studii nell' archivio degl' inquisitori di Stato* (1868); *le Carte del Mille e del Millecento che si conservano nel R. Archivio notarile di Venezia* (1873); *Breve sommario di storia veneta* (1873); *Inquisitori dei X e inquisitori di Stato* (1875); *Commissione del doge Michele Steno al podestà di Belluno* (1875); *Due documenti del doge Marino Falier* (1871); *Soranza, Soranzo e le sue compagne* (1876). Il dirigeait la *Nuova collezione di opere storiche*.

FULIX (*liksss*) n. m. Genre de canards, dont le type est le canard morillon (*fulix cristata*), répandu en Europe, dans l'Afrique du Nord et en Asie jusqu'à l'Océanie. (Les fulix comptent en tout cinq espèces, dont quatre se rencontrent en Europe et dans l'hémisphère boréal; la dernière est propre à la Nouvelle-Zélande. [V. MORILLON.])

Fulix.

FULLA, FOULLA ou **FYLLA.** Dans la mythologie scandinave, Servante et confidente de Frigg, l'une des femmes du dieu Odin, dont elle parfume la chevelure. Elle est représentée les cheveux flottants, retenus à peine par une bandelette dorée. Elle symbolise la fertilité de la terre.

FÜLLEBORN (George-Gustave), écrivain allemand, né à Glogau (Silésie) en 1769, mort à Breslau en 1803, où il professa au gymnase, après avoir été diacre luthérien. Il avait une profonde connaissance des langues anciennes, une érudition variée et un remarquable talent pour la critique littéraire. On cite de cet érudit : *Fragments pour servir à l'histoire de la philosophie* (1791), ouvrage remarquable et curieux ; *Contes populaires* (1791-1793) ; *Feuilles bigarrées* (1795) ; *le Conteur de Breslau*, recueil périodique commencé en 1800 ; *Encyclopedia philologica* (1803).

FULLER (Thomas), historien et théologien anglais, né à Aldwincke (Northampton) en 1608, mort en 1661. Après s'être distingué comme prédicateur, il devint chapelain de Charles Ier. Pendant la guerre civile, il fut, durant quelque temps, aumônier des troupes royalistes, puis se retira à Exeter. A la Restauration, il fut réintégré dans ses bénéfices. Ses deux principaux ouvrages sont : *Church History of Britain* (1655), et *the Worthies of England and Wales* (1662).

FULLER (Sarah-Marguerite), femme de lettres américaine, née à Cambridgeport (Massachusetts) en 1810, morte près de Fire Island en 1850. Elle reçut une instruction virile, s'adonna à l'enseignement, puis entra dans le journalisme, publia des articles littéraires et critiques, des poésies, et fit des conférences. En 1846, elle voyagea en Europe, épousa, à Rome, le marquis d'Ossoli, prit part à ses côtés à la lutte pour l'indépendance et s'enfuit avec lui après la prise de Rome. Tous les deux périrent dans un naufrage, en revenant aux Etats-Unis.

FULLERTON (lady Georgiana), femme de lettres anglaise, née à Tixall-Hall en 1812, morte à Ayrfield en 1885. Fille de lord Granville, ambassadeur à Paris, elle habita longtemps cette ville, puis résida à Cannes, à Rome, et retourna en Angleterre, après la mort de son fils unique (1850). Lady Fullerton, qui avait embrassé le catholicisme en 1846, entra dans le tiers ordre de Saint-François, s'adonna à des œuvres de charité et introduisit en Angleterre les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Comme romancière, elle débuta, en 1844, par *Ellen Middleton*, puis écrivit de nombreux romans où l'on trouve de la fraîcheur, de la sensibilité. On cite particulièrement : *Grantley Manor* (1847) ; *Lady Bird* (1852) ; *Laurentin* (1862) ; *Trop étrange pour ne pas être vrai* (1864) ; *le Crime et le Repentir* (1868) ; *une Vie orageuse* (1869) ; etc. On lui doit encore : *Constance Sherwood* (1865), sorte d'autobiographie ; des biographies, des poèmes.

FULLONITE n. f. Oxyde hydraté de fer. Variété de gœthite.

FULMAR n. m. Zool. Genre de pétrels, dont l'espèce type est le pétrel glacial (*fulmarus glocialis*) des mers du N. V. PÉTREL.

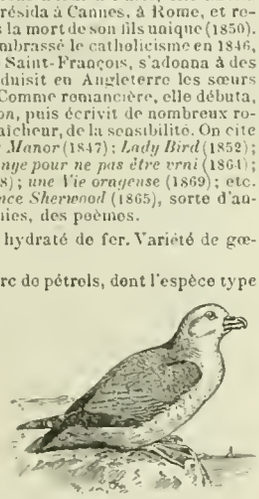

Fulmar.

FULMICOTON n. m. Chim. V. COTON-POUDRE.

FULMINABILITÉ (du lat. *fulmen, inis*, foudre) n. f. Disposition à être frappé de la foudre : *Il y a des arbres dont la* FULMINABILITÉ *est plus grande.*

FULMINAIRE (*nèr'* — du lat. *fulmen*, foudre) adj. Qui a rapport à la foudre. ‖ *Pierre, Tube fulminaire*, Syn. de FULGURITE.

FULMINAL, ALE, AUX (du lat. *fulmen, inis*, foudre) adj. Qui a rapport à la foudre : *Phénomènes* FULMINAUX. (Rare.)

FULMINANT (*nan*), **ANTE** (rad. *fulminer*) adj. Qui lance la foudre : *Jupiter* FULMINANT.

— Fig. Qui est agité par la colère, qui éclate en menaces : *C'est un homme qui se met en colère pour la moindre chose ; il est toujours* FULMINANT. ‖ Qui trahit une vive colère : *Lancer un regard* FULMINANT.

— Jeux. *Bloc fulminant*, Coup frappé avec raideur, par lequel on bloque la bille au jeu de billard.

— Chim. Se dit de certaines compositions chimiques qui détonent lorsqu'elles sont chauffées ou percutées : *Poudre* FULMINANTE. ‖ *Argent fulminant*, Ammoniure d'argent, corps détonant. ‖ *Or fulminant*, Ammoniure d'or, corps détonant.

— n. m. Chim. *Fulminant de Howard*, Syn. de FULMINATE DE MERCURE.

FULMINATE (du lat. *fulmen*, foudre) n. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fulminique avec une base : FULMINATE *de mercure.*

— ENCYCL. Le plus important des *fulminates* est le *fulminate de mercure*, que l'on obtient en ajoutant peu à peu à une certaine masse d'alcool une solution nitrique de nitrate de mercure. C'est un détonant qui, en vase clos, dans une atmosphère d'azote, donne, comme produit de la détonation, de l'oxyde de carbone et de l'azote :

$$(CAzO)^2Hg = 2CO + 2Az + Hg,$$

avec un dégagement de chaleur de 116 calories. Traité à froid par l'acide chlorhydrique, le fulminate de mercure donne de l'hydroxylamine ; avec les fulminates d'argent et de sodium, l'acide chlorhydrique donne la chloroformoxine.

Le fulminate de mercure fait explosion sous l'action d'une percussion ou d'une légère friction. On l'emploie pour les amorces des fusils, à cause de sa facile inflammation et de son inaction sur le fer. On pourrait employer le fulminate pur, mais il est préférable de le mélanger avec de la poudre ordinaire. Le fulminate d'argent se prépare comme celui de mercure. On l'emploie pour les bonbons fulminants et autres artifices ; il est plus sensible que le précédent et fait explosion même sous l'eau, quand on le frotte avec une baguette de verre. Tous les fulminates sont de puissants explosifs.

FULMINATERIE (*ri*) n. f. Atelier, usine où l'on fabrique des fulminates.

FULMINATINE n. f. Explosif à base de nitroglycérine, qui est presque entièrement combustible. (Elle produit les mêmes effets qu'une charge triple de dynamite.)

FULMINATION (*si-on*) n. f. Explosion, détonation d'une substance fulminante.

— Dr. can. Action de fulminer, de publier avec certaines formalités : FULMINATION *d'une bulle, d'un decret, d'une sentence. Le pape prononça les* FULMINATIONS *contre Henri VIII.* (Mme de La Fayette.)

FULMINATOIRE (du lat. *fulminatus*, fulminé) adj. Qui fulmine ; qui est propre à la fulmination : *Sentence* FULMINATOIRE. *Formule* FULMINATOIRE.

FULMINER (du lat. *fulminare*, même sens) v. a. Faire explosion, détoner, en parlant de matières fulminantes : *L'or* FULMINE *avant d'être chauffé jusqu'au rouge.* (Buff.)

— Fig. Eclater en menaces, en invectives : FULMINER *contre les abus.*

— v. a. Publier avec certaines formalités religieuses : FULMINER *un décret, une bulle.* FULMINER *l'excommunication.* ‖ Formuler avec véhémence : *Qu'on ne s'effraye pas, je n'ai nul dessein de* FULMINER *une irritante philippique à la propriété.* (Proudh.)

Fulminé, ée part. pass. du v. Fulminer.

— Hist. nat. Marqué de raies en zigzag imitant la foudre.

FULMINIFÈRE (du lat. *fulmen, inis*, foudre, et *ferre*, porter) adj. Qui porte la foudre.

— Art milit. *Mine fulminifère*, Genre de mine de guerre.

FULMINIQUE (*nik'* — rad. *fulminer*) adj. Se dit d'un acide C=AzOH non isolé, qui donne avec certaines bases des sels détonants. (C'est un oxime de l'oxyde de carbone, le *carbyloxime.*)

FULMINOGENE (*jèn'* — de *fulminique*, et du gr. *génos*, origine) n. m. Chim. Radical hypothétique renfermant les mêmes éléments que le cyanogène, mais deux fois plus condensés, et admis par Dumas pour représenter la composition des fulminates.

FULMINOSE n. f. Papier joseph plongé dans l'acide sulfurique, puis lavé à grande eau, qui agit avec énergie sur l'eau alcoolisée et la transforme en acide acétique.

FULMINURATE n. m. Sel dérivant de l'acide fulminurique.

FULMINURIQUE (*rik'*) adj. Se dit d'un acide $C^4H^2Az^2O^3$, qui se produit par l'action des chlorures ou des iodures alcalins sur le fulminate de mercure. Syn. de ACIDE ISOCYANURIQUE, ACIDE TRICYANIQUE.

FULMI-PAILLE n. m. Explosif constitué par une nitrocellulose extraite de la paille. (On s'en est servi pour fabriquer une variété de dynamite appelée *dynamite-paille* ou *paléine.*)

FULMI-SON n. m. Explosif constitué par du *son nitrifié* ou nitrocellulose extraite du son, et dont on s'est servi pour fabriquer une dynamite, contenant 30 ou 40 p. 100 de nitroglycérine.

FULNEK, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie), sur le Haesbach, affluent du haut Oder ; 3.498 hab. Draps et lainages. Berceau de la secte des frères moraves.

FULOP-SZALLAS, bourg d'Austro-Hongrie (Petite-Cumanie) ; 4.861 hab.

FULRAD, abbé de Saint-Denis, né au commencement du VIIIe siècle aux environs de Colmar, mort en 784. Il prit une part active à la révolution qui renversa la dynastie mérovingienne, contribua à l'élévation de Pépin, qui le chargea d'aller consulter le pape Zacharie sur la légitimité de ses droits au trône, puis d'aller offrir à Etienne III la Pentapole et l'exarchat de Ravenne ; en récompense de ses services, obtint de grands honneurs, ainsi que des privilèges pour son abbaye. Il fonda en Alsace les prieurés de Saint-Hippolyte et de Liepvre.

FULSTONE, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]) ; 2.225 hab.

FULTON (du n. de l'inventeur des navires à vapeur) n. m. Mar. Nom donné par les Américains à des gardecôtes mus par la vapeur et munis d'une très puissante artillerie.

FULTON, nom d'assez nombreux bourgs, villes ou comtés des Etats-Unis d'Amérique. Parmi les villes principales qui portent ce nom sont : **Fulton,** ville de l'état de New-York, à 18 kilom. d'Oswego, sur la rivière Oswego, dont une chute de 12 mètres de hauteur fournit la force motrice à de nombreuses usines ; 3.510 hab. — **Fulton,** ville de l'Etat d'Ohio, sur le canal de l'Ohio, non loin au N. de Cincinnati ; 3.370 hab. — **Fulton,** ville de l'Etat de Missouri, ch.-l. du comté de Callaway. Manufactures de coton et de laine, important asile d'Etat pour les idiots et les sourds-muets. — **Fulton,** ville de l'Etat de l'Illinois (comté de Whitesides), sur la rive droite du Mississipi, à 210 kilom. de Chicago ; 2.160 hab.

FULTON (Robert), mécanicien, né à Little-Britain (Etats-Unis) en 1765, mort à New-York en 1815. Pendant sa trop courte existence, il s'est livré sans relâche aux études mécaniques. Cependant, la plus belle et la plus importante de ses découvertes est l'application de la vapeur à la propulsion des navires, bien que la première idée de cette application fût venue déjà, en 1783, au marquis de Jouffroy.

Fulton.

C'est au cours de l'année 1803 que Fulton construisit son premier bateau à vapeur ou *steam-boat.* Les essais préliminaires eurent lieu en France, sur la Loire. L'année suivante, Fulton offrit à l'Angleterre de lui céder son invention, mais sans succès. De retour en Amérique, l'illustre mécanicien rencontra, de la part du gouvernement de son pays natal, autant de mauvais vouloir ; il procéda néanmoins à la construction d'un nouveau *steam-boat* « le Clermont », qu'il essaya sur l'Hudson et, bientôt, il put avec son bateau à vapeur faire le service régulier de la poste entre New-York et Albany.

Le gouvernement des Etats-Unis comprit alors tous les avantages qu'il pouvait tirer des inventions de Fulton et, en 1807, l'inventeur fut officiellement chargé de construire une frégate à vapeur pour le compte de l'amirauté ; cette frégate devait servir de bâtiment de guerre. Mais, bientôt, les envieux et les contrefacteurs de l'invention de Fulton surgirent de tous côtés, et celui-ci, après avoir soutenu de nombreux procès, mourut de chagrin, à peine âgé de quarante-neuf ans.

FULVERIN (du lat. *fulvus*, fauve) n. m. En T. de peint. décorat., Couleur qu'on emploie en détrempe pour glacer les bruns.

FULVIA (famille), maison plébéienne de Rome, d'où sortirent, sous la république, un grand nombre de consuls et de magistrats. Ses principales branches étaient les Maximus Centimalus, les Pœtinus, les Nobilior et les Flaccus. Fulvia, épouse de Marc Antoine, était fille d'un affranchi et n'appartenait pas à cette famille.

FULVIE, dame romaine, de famille patricienne, qui vivait au Ier siècle av. J.-C. De mœurs fort déréglées, elle eut pour amant Q. Curius, complice de Catilina, et révéla à Cicéron, qui venait d'être nommé consul, le secret de la conjuration. Quand le meurtre du grand orateur eut été résolu, ce fut elle également qui l'avertit.

FULVIE, matrone romaine, qui fut mariée successivement à Clodius, à Curius, à Marc Antoine. Elle fit preuve, pendant le deuxième triumvirat, d'une cruauté et d'une avidité insatiables. Lorsqu'on apporta à son époux la tête de Cicéron, elle perça, dit-on, d'un poinçon la langue du grand orateur. Sous le règne d'Auguste, délaissée par son mari, qu'enchaînait en Orient sa passion pour Cléopâtre, elle voulut entraîner Auguste à prendre les armes contre son infidèle époux. Auguste ayant refusé, elle leva contre lui une petite armée, prit pour lieutenant Lucius Antoine, son beau-frère, s'enferma dans Pérouse et soutint un long siège avec intrépidité. Vaincue, elle partit pour l'Orient, employa tous les artifices pour ramener Antoine qu'elle aimait véritablement, et, n'y pouvant parvenir, alla mourir de chagrin à Sicyone.

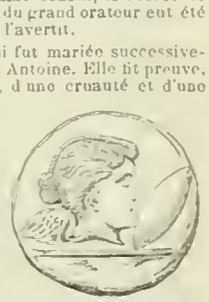

Fulvie (monnaie de bronze).

FULVIUS (Flaccus). V. FLACCUS, et NOBILIOR.

FULWOOD, ville d'Angleterre (comté de Lancastre) ; 4.112 hab. Filatures de coton, usines métallurgiques.

FUMADE (rad. *fumer*) n. f. Agric. Amélioration naturelle du terrain aux endroits où les bêtes à cornes ont été parquées pendant la nuit.

— Mar. Signal donné en brûlant de la poudre à l'air libre, pour que la fumée avertisse les embarcations de ne pas approcher.

— Adjectiv. *Briquet fumade*, Briquet phosphorique, ainsi nommé à cause de l'inventeur Fumade.

FUMAGALLI (Angelo), antiquaire et historien, né et mort à Milan (1728-1804). Il entra dans l'ordre de Cîteaux, professa la philosophie à Rome et devint abbé de son monastère. On a de lui : *Sur l'origine de l'idolâtrie* (1757) ; *Milan durant la guerre de l'empereur Frédéric Ier* (1778) ; *les Antiquités lombardo-milanaises* (1792) ; *Des principes de la diplomatie* (1802).

FUMAGE (*maj'* — rad. *fumée*) n. m. Techn. Opération qui consiste à exposer certains aliments à la fumée pour les mieux conserver. ‖ Nom donné, dans certaines fabriques, au commencement de la cuisson des briques, ce qu'on appelle ailleurs PETIT FEU ou TREMPE. ‖ Opération qui consiste à donner, au moyen de la fumée de certaines substances, une fausse couleur d'or à l'argent filé, ainsi qu'à des lames de ce métal.

— Cout. anc. Droit qu'on percevait, en certains lieux, sur les étrangers qui faisaient du feu. ‖ Droit qu'on percevait sur chaque cheminée.

FUMAGE (*maj'* — rad. *fumer*, dérivé du lat. *fimus*, fumier) n. m. Agric. Action de fumer les champs, d'y mettre du fumier.

FUMAGINE (*jin'*) n. f. Maladie qui se développe principalement sur les feuilles, et qui est caractérisée par la présence de croûtes noires ressemblant assez à des amas de suie ou de noir de fumée.

— ENCYCL. Ces taches sont dues à un mycélium de champignon, dont les filaments noirâtres vivent à la surface de la plante, sans pénétrer à l'intérieur des cellules. Les *fumagines* les plus communes sont celles du saule, du noisetier, du chêne, et, dans le midi de la France, celles de l'olivier et de l'oranger. Cette maladie est quelquefois désignée par les noms de *noir* ou de *morphée*, ce dernier nom autrefois employé en médecine pour désigner une maladie de la peau. On ne connaît pas de remède efficace contre la fumagine.

La présence des fumagines coïncide généralement avec celle de kermès ou de pucerons, parce que les plantes envahies par ces insectes sont couvertes partiellement d'une sécrétion sucrée, laquelle constitue un milieu nutritif et fermentescible. Aussi le traitement de la fumagine comporte, en premier lieu, la destruction des pucerons ou kermès par des fumigations ou des seringages au jus de tabac. Ensuite, on nettoie avec une brosse ou une éponge les portions du végétal recouvertes par le champignon.

FUMAGO (du lat. *fumus*, fumée) n. m. Forme fructifère de champignons du genre capnodium, caractérisée par des filaments fertiles, dressés, noirs, qui donnent naissance à des conidies noires à une ou deux cloisons et disposées à la file les unes des autres. V. FUMAGINE.

FUMAISON n. f. Techn. et agric. Syn. de FUMAGE.

FUMANE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur le *Fumane*, affluent de l'Adige ; 2.365 hab.

FUMANT (*man*), **ANTE** adj. Qui émet de la fumée : *Mèche* FUMANTE. ‖ Qui émet de la vapeur : *Potage* FUMANT.

— Par ext. : *Des chevaux* FUMANTS *de sueur.*

— Au fig. Récemment ravagé par la guerre, etc. : *Cité encore toute* FUMANTE *de luttes intestines.*

— *Fumant de sang, de carnage*, Souillé de sang fraîchement versé : *Un bras* FUMANT DE SANG. *Des mains encore* FUMANTES DE CARNAGE.

— Chim. *Acide azotique fumant*, Syn. de ACIDE AZOTIQUE MONOHYDRATÉ.

— Jeux. *Bloc fumant*, Coup par lequel on bloque la bille avec tant de raideur, que la poussière sort comme une fumée de la bande du billard.

L. PROV. *Jésus-Christ n'éteint pas la mèche fumante* : ce qui fume encore. Il n'abandonne pas le pécheur qui peut encore se repentir.

FUMARAMIDE n. f. Chim. Amide de l'acide fumarique. Syn. ACIDE FUMARAMINIQUE, ACIDE AMIDO-BUTÉNOÏQUE.

FUMARATE n. m. Chim. Sel dérivé de l'acide fumarique.

FUMARIA ou **FUMARIE** (du lat. *fumus*, fumée) n. m. Nom scientifique du genre fumeterre.

FUMARIACÉES (*sé* — rad. *fumaria*) n. f. pl. Famille de dicotylédones dialypétales thalamiflores. — *Une* FUMARIACÉE.

ENCYCL. Les *fumariacées* sont des plantes herbacées, à fleurs zygomorphes, construites sur le type dimère, avec deux sépales, quatre pétales, deux étamines latérales et trifurquées, deux carpelles latéraux unis suivant la placentation pariétale, leurs graines contiennent un albumen oléagineux comme dans les genres *fumeterre*, *corydalle*, *dielytre*. — Les fumariacées offrent de grandes affinités avec les papaveracées, auxquelles de Candolle les réunissait.

FUMARIMIDE n. f. Chim. Imide de l'acide fumarique.

FUMARINE n. f. Chim. Base organique contenue dans la fumeterre.

FUMARIQUE (*rik'* — du lat. *fumaria*, fumeterre) adj. Chim. Sel d'un acide retiré de la fumeterre et qui prend aussi naissance dans l'action de la chaleur sur l'acide maliique. Syn. ACIDE ÉTHYLÈNE DICARBONIQUE, BUTÈNE-DIOÏQUE.

ENCYCL. *Acide fumarique*. L'acide *fumarique* $C^4H^4O^4$ est isomérique avec l'acide maléique. On le rencontre dans plusieurs plantes : dans la fumeterre, le lichen d'Islande, le *corydalis bulbosa*, le *glaucium flavum* et le *boletus pseudoignarius*. On peut le préparer en déshydratant l'acide maliique, ou en faisant subir une modification isomérique à l'acide maléique au moyen de l'acide bromhydrique ou iodhydrique. Les meilleurs procédés de préparation consistent à chauffer pendant quarante heures environ l'acide maliique dans une cornue à la température de 140 degrés ; il distille de l'eau et de l'acide maléique, tandis que l'acide fumarique reste dans la cornue sous la forme d'un résidu solide. L'acide maléique peut, à son tour, être converti en acide fumarique, par une ébullition prolongée avec de l'acide iodhydrique. On peut encore traiter le bromure d'acide succinique bromé par l'eau bouillante.

PROPRIÉTÉS. L'acide que l'on prépare au moyen de l'acide maliique cristallise de ses solutions aqueuses en larges prismes incolores, striés, parfois rhombiques, parfois hexagonaux. Il se sublime à 200 degrés sans fondre ; en chauffant plus fortement, il y a formation d'anhydride maléique $C^4H^2O^3$. Sa densité est 1,625 ; il est inodore et d'une saveur très acide, il rougit fortement le tournesol. Il se dissout peu dans l'eau froide, plus facilement dans l'eau chaude, assez facilement dans l'alcool et l'éther.

— RÉACTIONS. Il brûle avec une flamme d'un bleu pâle. Pulvérisé avec du bioxyde de plomb, il perd d'abord de l'eau et finit par prendre feu sans dégager d'acide formique. Sous l'action de réducteurs puissants, il se transforme en acide succinique. Il donne facilement des produits d'addition avec les éléments halogènes. Le brome se fixe sur l'acide fumarique en donnant de l'acide bibromosuccinique $C^4H^4Br^2O^4$. Ce produit diffère par ses propriétés de celui qui prend naissance dans l'action du brome sur l'acide maléique. L'acide fumarique est un acide bibasique, qui forme des sels acides et des sels neutres.

FUMART (*mar*) n. m. Nom vulgaire du putois.

FUMAT (*ma*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de raie. (C'est la *raja macrorhyncha*, appelée aussi sur le marché de Paris *raie grise*, *augustine*, et *tire*.)

FUMATURE n. f. Action de fumer les terrains par le parcage des troupeaux.

FUMAY, ch. l. de cant. des Ardennes, limitrophe de la Belgique, arr. et à 17 kil. de Rocroi, dans une presqu'île formée par la Meuse et fermée par l'isthme du Diversmont ; 5.281 hab. *Fumaciens*, *ennes*. Ch. de f. Est. Carrières d'ardoises ; tonneleries ; brasseries ; ateliers de constructions mécaniques. Fumay a un port sur le canal de l'Est. La ville appartint d'abord à l'abbaye de Prüm, à la famille de Wintin et enfin aux comtes de Hainaut. — Le canton a 7 comm. et 11.008 hab.

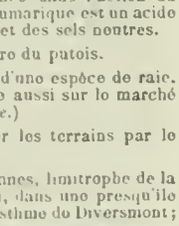

Armes de Fumay.

FUMÉ (subst. partic. de *fumer*) n. m. En T. de fond. en caractères, Nom donné à l'empreinte que l'on obtient avec un caractère d'imprimerie qui vient d'être fondu et qui est recouvert d'une mince couche de noir de fumée. Le fumé montre si la lettre est bonne, ou si elle a besoin de retouches. En T. de grav., Se dit des premières épreuves d'une gravure sur bois, sur cuivre ou sur acier.

FUMÉE (*me* — verb. de *fumer*) n. f. Produits gazeux plus ou moins opaques qui se dégagent de certains corps en combustion : *La* FUMÉE *du charbon de terre, d'une torche.* ‖ Absolum. : Fumée de tabac en combustion : *Dame que la* FUMÉE *incommode.*

Tout s'évanouit en fumée,
L'espérance et la renommée. A. DE MUSSET.

— Abusiv. Vapeur, exhalaison : *La* FUMÉE *qui sort des narines d'un cheval.*

— Au pl. Excitation produite au cerveau par les boissons alcooliques : *Les* FUMÉES *du vin, de l'ivresse.* ‖ Exaltation, passion qui trouble l'âme et produit comme une ivresse morale : *Les* FUMÉES *de l'orgueil.*

Par ext. Odeur, fumet : *Respirant à plein nez la* FUMÉE *des ragoûts.* Le Sage.

Fig. Chose vaine, frivole : *Toute la gloire humaine n'est que* FUMÉE *et dépense inutile.* Droz. ‖ Chose sans consistance : *La* FUMÉE *du sentiment qui monte quelquefois jusqu'à nos yeux pour les faire pleurer.* M. Provins.

— Poétiq. Louange, par allusion à la fumée de l'encens : *Les flatteurs obscurcissent à force de* FUMÉE *l'éclat du mérite.* De Ségur.

— Techn. Taches demi-opaques qui diminuent la transparence des diamants et les déprécient. ‖ *Noir de fumée*, Couleur noire préparée avec de la suie très fine.

— Vénér. Fientes des cerfs, biches, gazelles et autres bêtes fauves. (S'emploie surtout au plur. dans ce sens.)

— Loc. div. *Brûler de la fumée sous le nez de quelqu'un*, L'encenser, le flatter. ‖ *S'en aller en fumée*, Se brûler complètement, en ne laissant d'autre résidu que la fumée. — Fig. Disparaître sans résultat, sans profit. ‖ *Subsister de fumée*, *Se repaître de fumée*, Vivre d'une manière misérable. — Fig. Se nourrir d'illusions : *Homme incorrigible, qui* SE REPAÎTRA *éternellement* DE FUMÉE.

ALLUS. LITTÉR. : **Manger son pain à la fumée du rôti**, Se contenter, faute de mieux, d'un plaisir tout imaginaire. Allusion à une histoire que Rabelais fait raconter par Pantagruel à Panurge (*Pantagruel*, III, 37). — A Paris, devant la rôtisserie du Petit Châtelet, un faquin mangeait son pain à la fumée du rôti. Le rôtisseur voulut l'obliger à payer. D'où altercation. Un fou, pris pour juge, demanda au faquin un tournois, puis le lui rendit, après l'avoir fait sonner à plusieurs reprises, disant que le faquin ayant mangé son pain à la fumée du rôti avait payé au son de son argent.

— Loc. PROV. : **Il n'y a pas de fumée sans feu**, Il n'y a pas d'effet sans cause ; lorsqu'un bruit se répand, il y a presque toujours quelque chose de vrai au fond. ‖ **Il n'y a pas de feu sans fumée**, Il n'y a pas de cause sans effet ; lorsqu'on est animé d'une passion vive, il est difficile de ne pas le laisser paraître.

— ENCYCL. La *fumée* est un mélange de gaz, de vapeur d'eau et de particules plus ou moins ténues, qui se dégagent pendant la combustion d'un grand nombre de matières, telles que le bois, la houille, la tourbe, les résines, etc. Lorsqu'on vient de charger une grille de combustible frais, elle se trouve complètement obstruée et ne laisse passer qu'une quantité d'air presque insignifiante ; le combustible éprouve alors une véritable distillation en vase clos, très brusque ; il se forme des produits pyrogénés riches en carbone et en hydrogène, qui, en passant sur la tôle où la température est très élevée, se décomposent en donnant lieu à de la vapeur d'eau, à un peu d'oxyde de carbone et d'hydrogène libre, à de l'acide carbonique, venant en partie de la faible quantité d'air qui a passé à travers les barreaux de la grille, et à un dépôt de charbon en particules très ténues, entraînées par le courant gazeux, et qui, suivant leur plus ou moins d'abondance, constituent la fumée noire opaque et la fumée légère translucide et jaunâtre. A mesure que la distillation avance, la fumée diminue, et enfin, il arrive un moment où, par cette cause, et parce que l'air arrive en assez grande abondance pour déterminer la combustion complète, on n'aperçoit plus de fumée au sommet de la cheminée, et cet état de choses dure jusqu'à la fin de la charge. On a établi, pour la quantité d'air qui passe à travers les barreaux de la grille d'un foyer alimenté avec de la houille de Mons, un rapport de 1 à 4, depuis le commencement jusqu'à la fin d'une charge. V. FUMIVORE.

— Vénér. Les *fumées* sont les excréments du cerf, de la biche, du daim, de la daine, du chevreuil et de la chevrette. Elles sont tour à tour *en bousard, en plateau, en troche, formées, dorées, aiguillonnées, entées, nouées, martelées, vaines* et *ridées*.

FUMÉE. Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des psychés.

FUMEL, ch.-l. de cant. de Lot-et-Garonne, arr. et à 28 kil. de Villeneuve, sur le Lot ; 3.828 hab. Ciment, forges. A 8 kilom., ruines du château de Bonaguil (XVe s.), appartenant à la ville et l'un des premiers construits pour résister au canon. — Le canton a 7 comm. et 9.443 hab.

FUMELER (de *femelle* ou *fumelle*, dans certains patois. — Double la lettre *l* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je fumelle. Tu fumelleras. Il fumellerait*) v. a. Débarrasser du chanvre femelle. (Expression en usage dans le département des Deux-Sèvres.) V. CHANVRE.

FUMER (du lat. *fumare*, même sens) v. n. Produire, émettre de la fumée : *Du bois, du charbon de terre qui* FUME *beaucoup.* ‖ *Lampe qui fume*, Lampe dont la flamme file et donne de la fumée. ‖ Répandre, exhaler des vapeurs : *Cheval qui* FUME *de sueur. Des viandes qui* FUMENT *sur la table. Le matin et le soir, il n'est pas rare de voir les prairies* FUMER. ‖ Laisser sortir de la fumée, être couvert de fumée : *L'hiver venu, toutes les cheminées des riches* FUMENT. ‖ Rabattre la fumée au lieu de la conduire au dehors, en parlant des cheminées et des autres foyers intérieurs : *Un poêle qui* FUME. — Impersonnellem. : *Chambre où* IL FUME.

— Fig. et fam. Pester intérieurement, enrager. (On dit quelquef. *fumer sans tabac.*)

— Activem. Préparer en exposant à la fumée : FUMER *un jambon, du poisson.*

— Brûler du tabac, ou d'autres feuilles, ou une matière quelconque, en aspirant la fumée : FUMER *un cigare, de l'opium.* ‖ Absolum. : FUMER *est un des plaisirs les plus bêtes et les plus coûteux.* (A. Karr.) ‖ *Fumer une pipe*, Fumer le tabac contenu dans une pipe. ‖ *Fumer comme un Suisse*, Fumer une grande quantité de tabac, les Suisses ayant la réputation d'être de grands fumeurs. ‖ Être fumé, se fumer : *Cigare qui* FUME *bien.*

— Chass. *Fumer un renard*, L'enfumer dans son terrier pour l'obliger à en sortir.

— Pathol. *Fumer sa pipe.* Se dit de certains apoplectiques qui ont un côté de la face paralysé et se gonflant à chaque expiration comme les joues d'un fumeur.

— Techn. *Fumer un four, un fourneau*, Y faire du feu pour le sécher après qu'on l'a construit ou réparé.

Fumé. ée part. pass. du v. Fumer.

— Fam. Perdu ; attrapé : *Malade* FUMÉ. *Tu es* FUMÉ, *mon bonhomme.* (Alex. Dumas.)

— *Verre fumé*, Verre noirci avec de la fumée et à travers lequel on regarde le soleil pendant une éclipse. ‖ *Verres fumés*, Verres de lorgnon, de lunettes, couleur de fumée, pour protéger ou reposer la vue.

FUMER (ancienneim. *femer* ; du lat. pop. *femare*, dérivé de *fimus*, fumier) v. a. Amender, engraisser avec du fumier : FUMER *une terre, une vigne.* ‖ *Fumer en couverture*, Répandre également le fumier sur toute la surface du terrain que l'on veut fumer.

— *Fumer ses terres.* Se dit d'une personne noble, mais pauvre, qui se marie à une personne roturière mais riche. ‖ Signif. aussi ÊTRE ENTERRÉ DANS SA PROPRIÉTÉ.

FUMERIE (*ri*) n. f. Habitude de fumer du tabac : *La* FUMERIE *est nuisible à la bourse et à la santé.* ‖ Lieu où l'on fume : *Une* FUMERIE *d'opium.*

FUMEROLLE (rad. *fumer*, d'après l'ital. *fumarola*) n. f. Émission de gaz qui se produit dans les volcans, soit au voisinage du cratère, soit à la surface des coulées de laves, soit à l'ouverture des crevasses. ‖ On écrit aussi FUMEROLE.

— ENCYCL. L'étude des *fumerolles* n'est pas exempte de dangers, elle consiste, en effet, à recueillir les gaz dans des tubes en verre, et l'opération est d'autant plus délicate qu'il est important de n'y pas mélanger d'air atmosphérique. En considérant la température, la composition et le point d'émission des fumerolles, on a pu en distinguer de plusieurs sortes : les *fumerolles anhydres*, c'est-à-dire privées de vapeurs d'eau, ou *fumerolles sèches*, se dégageant en fumées blanches des coulées en fusion. Leur température dépasse + 500° ; elles contiennent jusqu'à 94,30 p. 100 de chlorure de sodium. Les *fumerolles acides* ou

Fumerolles (laves du Vésuve).

fumerolles chlorhydro-sulfureuses, sont formées en outre d'acide chlorhydrique et d'acide sulfureux ; leur température oscille entre + 300° et + 400° ; elles se produisent sur les bords des coulées et en dehors des laves en fusion. Les *fumerolles alcalines* ou *ammoniacales*, très riches en vapeur d'eau, sont caractérisées par la présence du chlorhydrate d'ammoniaque ; leur température moyenne est égale à + 100°. Les *fumerolles froides* ou *fumerolles sulfhydriques* sont formées de vapeur d'eau avec 5 p. 100 d'acide carbonique et une température toujours inférieure à + 100°. Indépendamment des corps qui viennent d'être signalés, les fumerolles contiennent des gaz combustibles : hydrogène, hydrogène sulfuré et hydrocarbures, qui expliquent la production des flammes dans l'épaisse fumée des éruptions. Les dégagements hydrocarburés indiquent ordinairement le commencement ou la fin des éruptions.

FUMERON (rad. *fumer*) n. m. Morceau de charbon de bois qui n'a pas été suffisamment carbonisé, et qui répand beaucoup de fumée lorsqu'on l'allume.

— Fam. Mauvais fumeur ; tout jeune fumeur.

— Pop. Jambe maigre. Pied : *Ne pouvoir se tenir sur ses* FUMERONS. ‖ Hypocrite. ‖ Mulâtre.

FUMET (*mè* — rad. *fumer*) n. m. Vapeur odorante, parfum pénétrant qui s'exhale d'une viande cuite ou en train de se cuire : *Le* FUMET *d'un rôti.*

— Par ext. Odeur pénétrante en général.

— Art culin. Sauce de jus de mouton, de truffes et de champignons : *Perdrix au* FUMET.

— Vénér. et chass. Senteurs qui se dégagent du corps des animaux sauvages. ‖ Émanations qui se dégagent du sol, dans les endroits habités ou fréquentés habituellement par ces animaux.

FUMETEREAU (*ro*) n. m. Petit tas de fumier disposé de place en place dans un champ que l'on va fumer.

FUMETERRE (*tèr'* — du lat. *fumus terræ*, fumée de la terre, parce que cette plante fait pleurer les yeux comme de la fumée) n. f. Genre de plantes de la famille des fumariacées.

— ENCYCL. Les *fumeterres* (fumaria) sont des herbes glauques, à feuilles très découpées, à fleurs petites, irrégulières, d'un blanc rougeâtre. Quand on froisse ces plantes, elles dégagent une odeur qu'on a comparée à celle de la suie ou de la fumée (d'où une autre explication de leur nom). On en a décrit un assez grand nombre d'espèces, habitant toutes les régions tempérées du globe et se rencontrant fréquemment dans les cultures. Renfermant un alcaloïde, la *fumarine*, et de l'*acide fumarique*, elles possèdent des propriétés amères et dépuratives. On prépare un sirop et un extrait avec la fumeterre officinale (*fumaria officinalis*), qui entre aussi dans la composition du sirop dit « de chicorée ».

Fumeterre ; *a*, fleur.

FUMEUR, EUSE n. et adj. Se dit d'une personne qui a l'habitude de fumer du tabac ou d'autres substances : *Beaucoup d'Espagnoles sont* FUMEUSES, *sont des* FUMEUSES. — ENCYCL. V. TABAC.

Fumeur (LE) [1643], tableau de Teniers (Louvre). Dans un cabaret, un jeune homme fume, assis sur un escabeau, le coude appuyé sur une table. Ce tableau, moins gai et moins vif de coloris que certains

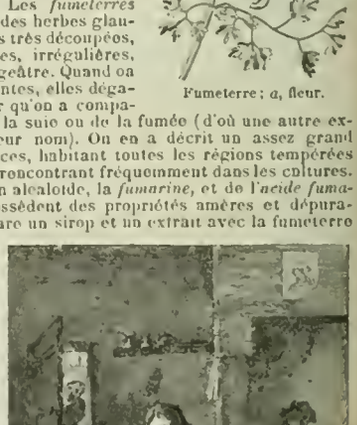

Le Fumeur, d'après Teniers.

tableaux de Teniers, est peint dans sa manière argentine, douce et harmonieuse. Une composition beaucoup plus importante de Teniers a figuré au Louvre sous le premier Empire, avec ce titre : *les Deux fumeurs*. Ce tableau, d'une couleur chaude et brillante, est un véritable chef-d'œuvre. — Le *Fumeur*, tableau d'Adrien van Ostade (Louvre), est l'une des œuvres les plus appréciées du maître. — Citons encore le *Fumeur* d'A. Brauwer, curieuse tête d'expression qui figure dans la collection Lacaze (Louvre). — *Un Fumeur* ou *Après déjeuner*, tableau d'une grande finesse d'exécution, par Meissonier (1863).

Fumeuse.

FUMEUSE n. f. Siège sur lequel on s'assied à califourchon et dont le dossier est muni d'un coffret à cigares servant aussi d'appui-bras.

FUMEUSEMENT adv. D'une manière fumeuse.

FUMEUX (*meû*), **EUSE** [du lat. *fumosus*, même sens] adj. D'où sort de la fumée, beaucoup de fumée : *Quinquets* FUMEUX. ‖ Qui est obscurci par la fumée : *Lueur incertaine et* FUMEUSE. — Au fig. Peu clair, obscur : *Des idées* FUMEUSES.

— Au prop. et au fig. Enivré : *Être* FUMEUX *de vin, d'orgueil*. ‖ Qui envoie des vapeurs au cerveau, qui produit de l'étourdissement :

Le falerne *fumeux* aiguillonne à l'amour.
L. BOUILHET.

FUMIANI (Giovanni Antonio), peintre italien, né à Venise en 1633, mort en 1710. Ses tableaux sont remarquables par la vigueur du coloris, la bonne entente de la composition et de la perspective. On cite, parmi ses meilleures œuvres : *le Martyre et la Gloire de saint Pantaléon*, dans l'église de ce nom, à Venise ; *le Christ chassant les vendeurs du temple*, à Saint-Roch, dans la même ville ; *le Martyre des roues*, à Vicence ; etc.

FUMIER (*mi-é* — du bas lat. *femarium*, dér. vé de *fimus*, fumier) n. m. Paille ou autre litière des écuries, des étables qui, imprégnée de l'urine, mêlée aux excréments des animaux, décomposée par la fermentation, constitue un engrais pour la terre : FUMIER *de cheval*. FUMIER *de bœuf*. ‖ Débris, détritus, animaux et végétaux en putréfaction, ordures de toute nature. ‖ Herbes qu'on laisse faner sans les faire manger aux bestiaux ; foin qu'on ne recueille pas dans la saison. ‖ *Fumier vert, blanc* ou *pailleux*, Fumier non consommé. ‖ *Fumier local*, Récoltes enterrées.

— Fig. Ramassis de choses sans valeur : *Enfin, Racine a tiré tout son or du* FUMIER *de* Pertharite, *et personne ne s'en était douté*. (Volt.) ‖ *Le fumier d'Ennius*. V. ENNIUS.

— En T. de pêch., Tas de mornes.

— Loc. div. *Trou à fumier*. Dans les fermes, Trou creusé en terre, dans lequel on entasse soit des fumiers, soit de la litière qu'on veut faire entrer en décomposition. — Fig. Situation honteuse. ‖ *Perle dans un fumier*, Personne ou Chose d'un grand mérite, d'une grande valeur, au milieu d'individus, de choses dont on ne fait aucun cas. ‖ *Être comme Job sur son fumier, Mourir sur le fumier*, Être, Mourir dans une extrême misère. ‖ *Être hardi comme un coq sur son fumier*, Se sentir fort parce qu'on se sent chez soi.

— ENCYCL. Le *fumier* résulte du mélange des urines et des excréments des animaux avec la paille des litières (ou toute autre substance ayant servi de litière). Sa valeur, comme matière fertilisante, se déduit de son état de conservation et de la proportion qu'il détient des principaux éléments fertilisants (azote, potasse, acide phosphorique, chaux, etc.). Celle-ci dépend de la nature des litières, des animaux dont le fumier provient et de leur régime alimentaire, plus ou moins aqueux ou concentré, de la fraîcheur du fumier et des soins qu'on en a pris.

En règle générale, les litières et excréments des divers animaux de la ferme sont, avant qu'on ne les emploie, mélangés d'une manière intime. Les fumiers des chevaux et des moutons sont moins humides, plus riches à poids égal et d'une décomposition plus rapide que les fumiers des étables ou des porcheries. Aussi les premiers conviennent plus particulièrement aux terres froides et compactes, à fonds argileux prédominant, et les seconds aux terres légères, calcaires ou siliceuses.

Les fumiers peuvent être employés frais ou fermentés. Les fumiers fermentés sont d'un enfouissement plus facile et d'une action plus rapide. Mais la fermentation à l'air libre, dans l'étable ou la cour de la ferme, a pour conséquence des pertes très notables d'azote volatilisé principalement à l'état de carbonate d'ammoniaque.

Les fumiers sont enlevés journellement des écuries et des porcheries, une fois ou deux par semaine des étables, suivant la saison, tous les mois ou tous les deux mois des bergeries. Ils sont transportés sur une *plate-forme* imperméable ou dans une *fosse*. Sur une plate-forme, il est moins commode de les tasser : or ce tassement très énergique est indispensable ; sinon, la fermentation s'opère dans des conditions défectueuses, et on voit des moisissures se développer en abondance. Enfin, les parois ou murailles du fumier entassé sur la plate-forme se dessèchent et moisissent plus ou moins.

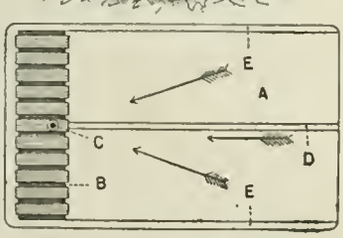

Plate-forme à fumier (plan et coupe) : A, aire concave ; B, fosse à purin ; C, pompe à purin ; D, rigole centrale ; E, digue d'enceinte.

Les eaux qui proviennent des fumiers sont recueillies avec soin par des rigoles dans une citerne, dite *fosse à purin*, située en dessous, ou tout auprès de la plate-forme ou de la fosse. Le purin joue un rôle essentiel dans la confection du fumier. A certaines époques, on l'élève au moyen d'une pompe, afin de l'employer aux arrosages.

En passant et repassant à travers le fumier, le purin dissout le gaz carbonique et le carbonate d'ammoniaque volatil qui se sont formés par l'action des ferments, et détermine un appel d'air, lequel, à son tour, occasionne une recrudescence de la fermentation. On s'aperçoit, en effet, que la température de la masse s'élève sensiblement. De plus, le purin est fortement alcalinisé, notamment par le carbonate d'ammoniaque qu'il renferme en dissolution. Grâce à cette alcalinité, il contribue, pour sa part, à l'attaque et à la transformation de la cellulose des pailles ou des autres débris végétaux.

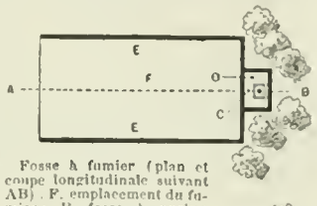

Fosse à fumier (plan et coupe longitudinale suivant AB). F, emplacement du fumier ; B, fosse à purin ; C, pompe à purin ; D, latrines ; E, mur d'enceinte.

Peu à peu, par l'action combinée du purin et des ferments, le fumier change d'aspect et se transforme en une matière à peu près homogène, que sa couleur et sa consistance grasse ont fait désigner par les cultivateurs du nom de *beurre noir*. Tandis que, dans le fumier pailleux, les éléments fertilisants ne sont pas assimilables, parce qu'ils font partie intégrante de matières à l'état organique, dans le fumier à l'état de beurre noir, ces mêmes éléments sont presque totalement repassés à l'état minéral et se trouvent engagés, par conséquent, dans des combinaisons salines assimilables. L'action du fumier sur les plantes est donc d'autant plus énergique et plus rapide que la décomposition, ou, si l'on veut, la *minéralisation*, en est plus avancée.

FUMIÈRE n. f. Dans les fermes, Tas de fumier.

FUMIFUGE (*fuj'* — du lat. *fumus, fumi*, fumée, et *fugare*, chasser) adj. Qui chasse la fumée ; qui empêche les cheminées de fumer : *Appareil* FUMIFUGE.

FUMIGATEUR (rad. *fumiger*) n. m. Celui qui donne des fumigations. ‖ Préparation combustible : pastille, papier, cigarette, pour les fumigations.

Fumigateur à tabac.

— En T. d'écon. rur., Appareil spécial employé par les viticulteurs et agriculteurs pour chasser les insectes nuisibles au moyen de la fumée de tabac.

FUMIGATION (*si-on* — du lat. *fumigatio*, même sens) n. f. Action d'exposer un corps à la fumée. ‖ Action d'appliquer un médicament, un désinfectant, sous forme de fumée, de vapeur ou de gaz : FUMIGATIONS *aromatiques*. FUMIGATIONS *sulfureuses*.

— ENCYCL. Méd. Pour faire une *fumigation*, à défaut d'appareils spéciaux, on place directement la partie malade au-dessus du vase où la vapeur se produit. Pour empêcher la déperdition de la vapeur, on la protège contre les courants d'air au moyen d'étoffes imperméables ou de feuilles de carton convenablement disposées. C'est, le plus souvent, de la vapeur d'eau ou une infusion aromatique (camomille, pavot, sureau, eucalyptus, etc.).

Manière de prendre une fumigation.

Les fumigations au moyen d'appareils destinés à contenir les gaz ou vapeurs constituent de véritables bains gazeux ou de vapeur. On emploie les fumigations dans le traitement des maladies de la peau (eczéma, érysipèle, etc.), les laryngites, les coryzas aigus ou chroniques, l'asthme, etc. On encore sous forme de bains de vapeur chez les rhumatisants chroniques et les goutteux.

Par extension, on a donné le nom de *fumigations* aux médicaments avec lesquels on pratique l'opération précédente. Toutes les matières volatiles peuvent être employées à cet effet.

On fait souvent usage de fumigations pour la désinfection des locaux dans lesquels l'air a été vicié. Tantôt ces fumigations détruisent les germes organiques nuisibles : telle est l'action des fumigations de chlore, d'acide sulfureux, et de vapeurs nitreuses ; tantôt elles ne font que masquer les mauvaises odeurs : telles sont celles que l'on obtient en brûlant du sucre, des résines, benjoin, encens, ambre jaune, des baies de genièvre, du goudron, etc.

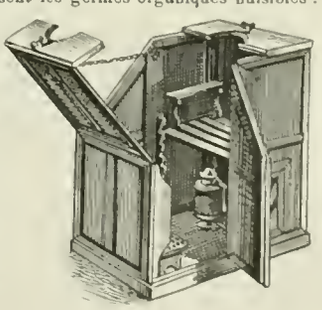

Caisse à fumigations.

On donne à certains médicaments fumigatoires la forme de trochisques combustibles, afin de pouvoir les brûler dans les appartements, ou, quand on veut agir d'une manière plus locale, dans un cornet de carton qui amène la fumée sur la partie malade, dans des cigarettes (cigarettes de datura stramonium), contre l'asthme.

— *Fumigation de benjoin*. Elle s'opère en brûlant du benjoin mélangé de charbon (pastilles du sérail), ou du papier imprégné de benjoin (papier d'Arménie).

FUMIGATOIRE (rad. *fumiger* adj. Qui concerne les fumigations ; qui est propre aux fumigations : *Appareil* FUMIGATOIRE. *Papier* FUMIGATOIRE.

— *Boîte fumigatoire*, Boîte qui contient les objets nécessaires pour secourir, au moyen de fumigations, les noyés et les asphyxiés.

— n. m. Médicament qu'on administre sous forme de fumigation : *L'emploi des* FUMIGATOIRES.

FUMIGER (*jé* — du lat. *fumigare*, même sens. Prend un e après le *g* devant A ou O : *Je fumigeai. Nous fumigeons*) v. a. Exposer à la fumée.

Se *fumiger*, v. pr. Être exposé à des fumigations : *Certaines viandes* SE FUMIGENT *pour être mieux conservées*.

— S'exposer à des fumigations : *Il faut* SE FUMIGER *dans certaines maladies*.

FUMISTE (*misst'* — rad. *fumée* n. m. Celui qui s'occupe des différents travaux nécessaires pour mettre ou conserver en bon état les cheminées et autres appareils de chauffage dans les appartements.

— Adjectiv. : *Poêlier* FUMISTE.

— Fig. et fam. Mauvais plaisant, mystificateur.

FUMISTERIE (*ste-ri*) n. f. Techn. Art ou profession de fumiste ; ce qui a rapport à cette profession : *S'enrichir dans la* FUMISTERIE.

— Fig. et fam. Charge, plaisanterie grotesque, mensonge, mystification : *Je prends la vie pour ce qu'elle est, pour une bonne* FUMISTERIE. (H. Lavedan.)

FUMIVORE (du lat. *fumus, fumi*, fumée, et *vorare*, dévorer) adj. Qui consume la fumée : *Appareil* FUMIVORE. *Grille* FUMIVORE.

— ENCYCL. *Appareil fumivore*. Dans l'industrie, on a cherché, depuis nombre d'années, à consumer la fumée des foyers, à la brûler. Les appareils fumivores pullulent ; on peut les classer en trois catégories : 1° les foyers à introduction d'air au-dessus de la grille, et dont le foyer Comber est le type ; 2° les appareils dans lesquels on fait usage de courants d'air forcé ou de jets de vapeur ; 3° ceux où l'on fait usage de plusieurs grilles ou d'une seule grille mobile, avec trémie de distribution automatique du combustible sur le foyer.

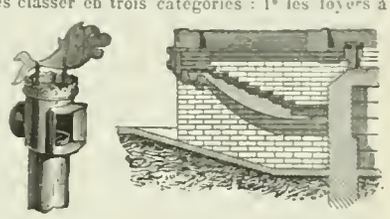

Fumivores.

Les appareils les plus employés dans l'industrie sont ceux de Thierry, de Courbebaissé, de Turck, de Kœrting, de Holzhausen, de Chodzké, etc.

FUMIVORITÉ (rad. *fumivore*) n. f. Action de consumer, de brûler ou de faire disparaître la fumée produite par un foyer industriel ou autre.

FUMOIR (rad. *fumer*) n. m. Local où l'on fume le poisson, les viandes.

— Pièce d'un appartement où l'on se réunit pour fumer.

FUMOSITÉ n. f. Qualité de ce qui est fumeux.

FUMURE n. f. Techn. Syn. de FUMAGE.

FUMURE (rad. *fumer*, dérivé du lat. *fimus*, fumier) n. m. Agric. Enfouissement du fumier dans le sol.

— ENCYCL. Agric. Une même sole est fumée, sauf exception, à des intervalles de deux ou trois ans. L'enfouissement se fait au moyen de la charrue. La profondeur à laquelle le fumier doit être enterré dépend de l'abondance normale des pluies, de l'épaisseur de la couche arable et de la nature des plantes cultivées.

FUNAIRE (*nèr*) n. f. Nom d'un genre de mousses, de la famille des bryacées acrocarpées.

— ENCYCL. Les *funaires* (funaria) sont des mousses annuelles, cespiteuses, à tige simple et courte, et vivant sur terre ; leur sporogone terminal comprend une urne piriforme, à symétrie bilatérale, que protège une coiffe cucculiforme. La funaire hygrométrique (*funaria hygrometrica*), commune sur les aires où a été fabriqué du charbon de bois, possède une soie flexueuse, sensible aux variations de l'état hygrométrique.

Funaire : o, capsule.

FUNAMBULE (*nan* — du lat. *funambulus* ; de *funis*, corde, et *ambulare*, marcher) n. Celui, celle qui danse sur la corde. ‖ S'emploie quelquefois adjectivement : SINGE *funambule*.

FUNAMBULE (*nan*) n. m. Sous-genre d'écureuils, comprenant huit espèces asiatiques de taille médiocre et remarquables par leur pelage gris ou fauve, rayé en long de noir et de blanc. (L'espèce type de ces funambules, dont le nom scientifique est *coxerus*, est le rat palmiste [*coxerus palmarum*] répandu dans toute l'Inde continentale et insulaire, et pullulant autour des habitations.)

Funambule.

Funambules (THÉÂTRE DES). Ce théâtre était situé ancien boulevard du Temple, sur l'emplacement auparavant occupé par le Salon de figures de cire de Curtius. C'est là qu'un certain Bertrand avait installé une grande baraque, dans laquelle il exhibait divers acrobates. Vers 1816, il obtint l'autorisation de substituer à sa baraque un vrai petit théâtre, d'y jouer des pantomimes et même de petits vaudevilles. Le nouveau théâtre, qui contenait environ 500 places, menait une existence modeste, lorsqu'il engagea, vers 1820, Gaspard Deburau. Après la révolution de 1830, les Funambules rompirent avec les danseurs de

corde, se consacrèrent au vaudeville et surtout à la pantomime. Ce fut alors que commença véritablement la gloire de Deburau. Picard, Charles Nodier, Gérard de Nerval, Théophile Gautier firent une réputation à ce Pierrot si amusant, et Jules Janin mit le comble à son succès en écrivant son *Histoire du théâtre à quatre sous*.

Le petit théâtre était, d'ailleurs, machiné comme les plus grandes scènes. On jouait aux Funambules des pantomimes féeriques, telles que *l'Œuf rouge* et *l'Œuf blanc*, *les Jumeaux de brie-à-brac* et surtout *le Songe d'or* et *la Mère Gigogne*. Mais le talent et la renommée de Deburau étaient tels que de véritables lettrés se mirent à écrire des pantomimes à son usage, ce furent Charles Nodier avec *le Songe d'Or*, Jules Viard avec *Pierrot marié*, Champfleury avec *Pierrot marquis*, *la Reine des carottes*, *Pierrot pendu*, *les Trois filles à Cassandre*, *Pierrot valet de la mort*.

Quand Deburau mourut, il eut un successeur dans la personne de son fils, Charles Deburau, auquel vinrent se joindre d'autres Pierrots : Paul Legrand, Kalpestri, Alexandre Guyon, et le petit théâtre des Funambules continua d'avoir la vogue et d'attirer son public. Haussmann, préfet de la Seine, qui, en 1862, détruisit le classique boulevard du Temple, fit disparaître le théâtre des Funambules.

FUNAMBULESQUE (*nan-bu-lèsk'*) adj. Qui a rapport aux funambules, à l'art du funambule : *L'art* FUNAMBULESQUE.

— Fig. et fam. Qui a quelque chose de bizarre, d'une fantaisie outrée, qui dénote une extraordinaire virtuosité.

FUNAMBULIE (rad. *funambule*) n. f. Art de danser sur la corde, art du funambule.

FUNAMBULISER (*nan*) v. n. Faire le funambule.

FUNARIOIDE (de *funaire*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à une funaire.

FUNARIOÏDÉES n. f. pl. Tribu des acrocarpées, ayant pour type le genre *funaire*. — *Une* FUNARIOIDÉE.

FUNCHAL, capitale et port de l'île portugaise de Madère, bâtie en amphithéâtre sur une baie de la côte méridionale; 25.000 hab. Les rues de la ville offrent une telle pente que les moyens de locomotion usités sont le hamac porté par deux hommes ou le traîneau tiré par des bœufs. Funchal possède de belles places plantées de palmiers et d'une foule d'espèces des pays chauds; le jardin du casino est une véritable merveille. La ville doit à son commerce et surtout à l'affluence des étrangers une certaine aisance.

FUNCK (Charles-Guillaume-Ferdinand), général et historien militaire allemand, né à Brunswick en 1761, mort en 1828. D'abord militaire, il quitta le service en 1785 pour la littérature, et entra en relations avec Schiller et Gœthe. En 1791, il reprit du service avec le grade de chef d'escadron de hussards, et fit la campagne de France, ce qui ne l'empêcha pas de fonder, avec Schiller et Gœthe, le recueil intitulé *Horen* (« les Heures »). En 1810, il fit la campagne de Russie comme lieutenant général. On a de Funck : *Histoire de l'empereur Frédéric II* (1792); *Souvenirs de la campagne du corps saxon sous le général comte Reynier, en 1812* (1829).

FUNCK-BRENTANO (Théodore), philosophe et sociologue français, né à Luxembourg en 1830. Il étudia le droit, la médecine, puis la philosophie en France et dans diverses universités de l'Europe, dirigea une ambulance pendant la guerre franco-allemande, et, reçut en 1871, la grande naturalisation. Fixé à Paris, il devint chef du service de la statistique au ministère des finances et professeur de droit des gens à l'École des sciences politiques. Il a fondé en 1895, avec Mme Dick May, un collège libre des sciences sociales. On doit à ce penseur aux idées originales et personnelles, entre autres remarquables ouvrages : *les Sciences humaines* (1869), *la Civilisation et ses lois* (1876); *Précis de droit des gens* (1877), avec A. Sorel; *les Principes de la découverte* (1885); *Nouveau précis d'économie politique* (1887), *la Logique de Port-Royal et la Science moderne* (1891), *l'Homme et sa destinée* (1895); *les Tarifs douaniers et les Traités de commerce* (1896); *la Science sociale. Morale politique* (1897). Il a traduit et publié la *Correspondance diplomatique de M. de Bismarck* (1883). — Son fils, FRANTZ **Funck-Brentano**, archiviste paléographe, né au château de Munsbach (Luxembourg) en 1862, est l'auteur d'intéressants travaux historiques : *Philippe le Bel en Flandre* (1897), *Légendes et archives de la Bastille* (1898); *le Drame des poisons* (1899); des articles historiques dans le « Nouveau Larousse illustré »; etc.

FUNDÃO, bourg du Portugal (distr. de Castello Branco); 2 700 hab. Ch.-l. de concelho.

FUNDIBALLE (*fon* — du lat. *funda*, fronde, et du gr. *ballein*, jeter) n. f. Machine avec laquelle on lançait anciennement de grosses pierres contre les murs d'une ville assiégée. ‖ On a dit aussi FRONDIBALE.

FUNDULUS, n. m. Ichtyol. Nom scientifique du genre fondule.

FUNDY (BAIE DE), grand golfe de l'Atlantique, compris entre la Nouvelle-Écosse à l'E., le Maine et le Nouveau-Brunswick à l'O. La baie s'ouvre par une entrée de 80 kil. sous le 44e degré de latitude N., et s'enfonce d'environ 250 kilom. dans les terres, à la rencontre du golfe Saint-Laurent, qu'elle atteint presque à 29 kilom. près; elle a de 40 à 60 kilom. de largeur. Marées formidables, qui peuvent, en certains lieux, monter jusqu'à 22 mètres.

FUNE (provenç. *fun* — du lat. *funis*, corde) n. f. Mar. Cordage. ‖ Prolongement des filières de tente.

— Pêch. Cordage qui sert à haler une seine ou rivage.

FUNEBRE (du lat. *funebris*, même sens) adj. Qui a rapport aux funérailles : *Honneurs* FUNÈBRES. *Chant* FUNÈBRE.

— Par ext. Sombre, triste, qui annonce le deuil; qui provoque un sentiment d'effroi : *De* FUNÈBRES *accents*.

— Loc. div. *Idées funèbres*, Idées de mort. ‖ *Vêtements funèbres*, Vêtements de deuil. ‖ *Oiseaux funèbres*, Oiseaux de nuit dont le cri a quelque chose de sinistre. ‖ *Pompe funèbre*, Solennité des funérailles. ‖ *Pompes funèbres*, Administration qui se charge de tout ce qui concerne les funérailles. V. POMPE. ‖ *Couche funèbre*, Lit de mort, lit sur lequel un mort est exposé. ‖ *Oraison funèbre*, Panégyrique d'un mort prononcé à l'occasion de ses funérailles. V. ORAISON.

— Antiq. rom. *Jeux funèbres*, Jeux qu'on célébrait à l'occasion des funérailles des grands personnages.

— ENCYCL. Antiq. *Jeux funèbres*. V. JEU.

FUNÈBREMENT adv. D'une manière funèbre, sombre, triste.

FUNER (rad. *func*) v. n. Mar. Garnir de manœuvres, gréer.

FUNÉRAILLES (*ra-ill'* [*ll* mll.] — lat. *funeralia*, même sens, de *funus*, *eris*, obsèques) n. f. pl. Ensemble des cérémonies qui s'accomplissent à l'occasion de la mort d'une personne et de sa sépulture : *Aux* FUNÉRAILLES *des rois d'Asie, leurs esclaves se faisaient brûler avec eux*. (Vacquerie.) ‖ La mort elle-même :

. . . . . Au milieu des batailles,
Se faire un beau rempart de mille *funérailles*.
CORNEILLE.

— Fig. Ruine, perte, destruction : *Assister aux* FUNÉRAILLES *de la liberté*.

— ALLUS. HIST. : **Funérailles d'Alexandre**, Mots rappelant les derniers moments du héros macédonien, qui prédit, en mourant, que ses capitaines lui feraient de *sanglantes funérailles*, pressentant ainsi les déchirements qui allaient suivre sa mort. — On fait allusion, le plus souvent sur le ton de la plaisanterie, à ce mot, à propos d'un héritage vivement disputé.

— ENCYCL. Ethol. Dans tous les temps et chez tous les peuples, le culte des morts a été consacré par la religion, la morale et les lois. Mais, nécessairement, les cérémonies par lesquelles ce culte se manifestait ont varié, selon les temps, avec l'état de la civilisation et des idées. Chez un grand nombre de peuples préhistoriques et quelques sauvages actuels, l'abandon du corps des morts aux bêtes de la terre, de l'air et des eaux, fut d'abord la règle générale. Certains avaient des *chiens sépulcraux*, destinés à faire disparaître les morts; d'autres allaient jusqu'à tuer les malades et les vieillards et à les manger, espérant s'incorporer leurs vertus en même temps que leur chair. Des préjugés religieux, entretenus par le fait matériel de la corruption des corps, firent adopter l'idée de l'impureté du contact des morts par les brahmanes et les mazdéens et eut pour résultat l'abandon des corps, encore pratiqué aujourd'hui par certaines sectes hindoues, qui les jettent aux crocodiles du Gange, et par les Parsis, qui les livrent aux vautours dans les tours du Silence. C'est par l'adoption du même préjugé que s'explique l'usage de l'*incinération*, usité depuis une haute antiquité par une partie des Hindous. Mais, à mesure que se répandit la croyance à une âme individuelle distincte du corps et, par suite, immortelle, on chercha à conserver les corps de ceux qui n'étaient plus. Selon les temps et les pays, les corps étaient desséchés au feu ou au soleil. En Égypte, les corps étaient préservés de la corruption par l'embaumement, qui les réduisait à l'état de *momies*. La mise dans son tombeau d'une momie égyptienne, pour les classes nobles au moins, réclamait l'intervention d'un grand nombre de prêtres. Les monuments figuratifs nous font connaître le luxe des cortèges comme les feuilles ont révélé les objets, meubles et même aliments, dont l'intérieur de la tombe était garni, car elle était considérée, à la lettre, comme la maison de l'âme ou du double. Chez les Grecs et les Romains qui croyaient à l'immortalité des âmes, mais non à la résurrection des corps, les funérailles étaient faites suivant un cérémonial invariable. En Grèce, dès qu'une personne avait rendu le dernier soupir, on lui mettait dans la bouche une pièce de monnaie (δανάκη), afin qu'elle pût payer son passage dans la barque de Caron; puis les femmes lavaient le corps, le revêtaient d'une robe blanche et formaient autour du lit funéraire un chœur de lamentations. Le lendemain, le mort, accompagné processionnellement à sa dernière demeure par les parents et des pleureuses à gages, était déposé sur des piles de bois ou bûcher (πυρά), et, quand le bois était consumé, on éteignait les charbons avec du vin, puis les parents ou amis recueillaient les os, les lavaient avec du vin et de l'huile et les enfermaient dans des urnes, qui pre-

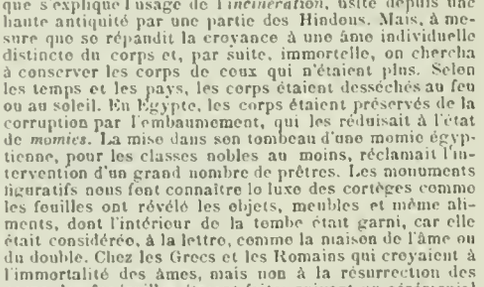

Convoi funèbre, d'après une plaque en terre cuite du Pirée.

naient place dans le *columbarium* de la famille. Les corps qu'on ne brûlait pas étaient déposés dans des cercueils qui, le plus souvent, étaient en terre cuite. Parfois, lorsque les funérailles étaient faites, aux frais de l'État, à quelque mort illustre, on prononçait un éloge funèbre. Les funérailles à Rome ne différaient pas beaucoup de celles de la Grèce; tout au plus se distinguaient-elles par un luxe plus grand. Aux pleureuses à gages se joignaient des joueurs de flûte, des bouffons, dont le chef, *archimimus*, représentait le mort et imitait ses gestes et ses paroles. Depuis l'avènement du christianisme l'inhumation, qui seule a été sanctionnée par la religion nouvelle, est devenue la règle et l'embaumement l'exception. Cependant, depuis 1875, la crémation des corps a été autorisée dans plusieurs États de l'Europe, et en France, notamment, par une loi du 31 mars 1886. Mais on doit reconnaître que la pratique de la crémation n'est pas encore entrée dans les mœurs. La loi du 15 novembre 1887 permet à toute personne, même au mineur âgé de seize ans, de régler par testament les conditions de ses funérailles en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner, et cette même loi enjoint aux maires, en vertu de leurs droits de police, d'étendre leur protection à toutes les funérailles quelle qu'en soit la forme. V. CRÉMATION et POMPE funèbre.

— Hist. *Funérailles de Charles-Quint*. Retiré au monastère de Juste, livré à une dévotion inquiète et sombre, tourmenté surtout par la pensée de sa fin prochaine, Charles-Quint eut l'envie de faire célébrer devant lui son service funèbre, fit dresser, avec la permission de son confesseur, Jean Régla, un catafalque dans la grande chapelle du couvent, et assista à la cérémonie, au milieu de ses serviteurs en larmes. Profondément impressionné par cette scène, il mourut deux jours après.

— SYN. **Funérailles, convoi, enterrement**, etc. V. CONVOI.

Funérailles d'un évêque (LES), tableau de Zurbaran (Louvre). — Le prélat défunt, enveloppé de ses vêtements épiscopaux, est étendu, le visage livide, sur un lit funèbre, recouvert d'une riche étoffe de brocart. Autour de lui se pressent seize personnages, un évêque, un roi, des ecclésiastiques et des moines qui prient, des gentilshommes graves et solennels. Cette composition, d'un réalisme saisissant, est exécutée dans la manière âpre, violente et heurtée de Zurbaran. L'ensemble a un caractère de force et de réalité admirable.

Funérailles de Marceau (LES). Iconog. V. MARCEAU.

Funérailles (LES PREMIÈRES), groupe de Barrias (Hôtel de ville de Paris), qui valut à son auteur la médaille d'honneur au Salon de 1878. — Adam s'avance, portant devant lui le cadavre d'Abel. Près de lui, Ève se penche sur le corps de son fils, qu'elle caresse d'un baiser sur les cheveux. La résignation silencieuse d'Adam, le désespoir de la mère, la grâce morbide du jeune corps sont rendus avec un grand souci à la fois d'élégance et de naturel.

Les Premières Funérailles, d'après Barrias.

FUNÉRAIRE (*rèr'* — du lat. *funerarius*, même sens) adj. Qui appartient aux funérailles : *Frais* FUNÉRAIRES. ‖ Qui rappelle la mort d'une personne : *Pierre* FUNÉRAIRE. ‖ *Colonne funéraire*, Colonne qui portait une urne contenant les cendres d'un mort. — Colonne qui surmonte un monument funèbre. ‖ *Drap funéraire*, Grand drap dont on couvre le cercueil des morts.

FUNÉRAL, ALE (du lat. *funeralis*, même sens) adj. Qui appartient aux funérailles : *Cérémonies* FUNÉRALES.

FUNESTE (*nèsst'* — du lat. *funestus*; de *funus*, funérailles) adj. Qui apporte la mort : *Recevoir le coup* FUNESTE. ‖ Malheureux, désolant, calamiteux : *Un* FUNESTE *accident*. ‖ Nuisible, pernicieux : *Les passions sont presque toutes également* FUNESTES *au bonheur*. (Mme de Staël.) ‖ Qui annonce un événement malheureux : *Une* FUNESTE *nouvelle*.

— Par ext. Triste, douloureux, affligeant : *Un* FUNESTE *spectacle*.

— SYN. **Funeste, fatal**. V. FATAL.

— ANTON. **Avantageux, bon, favorable, précieux, profitable, propice, utile**.

FUNESTEMENT (*nè-ste*) adv. D'une manière funeste.

FUNESTER (*nè-sté* — du lat. *funestare*, même sens) v. a. Rendre funeste. (Peu us.) : *Plusieurs assassinats* FUNESTÈRENT *le règne de Charles II*. (Volt.)

FUNEUR (rad. *funer*) n. m. Celui qui fournit, qui met des funins à un vaisseau.

FUNFHAUS, ancienne ville d'Austro-Hongrie, devenue le faubourg occidental de Vienne; 44.162 hab. Cotonnades; brasseries et tanneries.

FÜNFKIRCHEN (mot à mot [en hongr. **Pecs**] *Cinq Eglises*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie), ch.-l. du comitat de Baranya, au versant sud du massif du Saint-Jacques, près des sources du Keneszt, affluent du Danube; 35.000 hab. Nombreuses industries, célèbre fabrique de faïence. Mines de houille aux environs. Vin mousseux, dit « champagne de Pecs ». Vieille ville allemande, plus ou moins magyarisée, qui fut un moment turque et où l'église paroissiale a remplacé une mosquée.

FUNGIBLE, FUNGICOLE, FUNGIE, FUNGIFORME, FUNGIPORE, FUNGINE, FUNGIQUE, FUNGITE, FUNGIVORE, FUNGOÏDE, FUNGOSITÉ, FUNGUEUX, FUNGUS. V. FONGIBLE, FONGICOLE, etc.

FUNGIS, FUNJÉS ou **FOUNDJIS**, race négritique qui, au XVIe siècle, fonda l'empire de Sennaar sur la rive gauche du Nil Bleu et étendit sa domination sur un grand nombre de tribus nubiennes. — *Un* FUNGI ou FUNGE, ou FOUNDJI.

— ENCYCL. De bonne heure, les *Fungis* embrassèrent l'islamisme et furent en guerre avec les Abyssins chrétiens, dont ils écrasèrent une armée au XVIIIe siècle. Leurs dissensions intestines les affaiblirent et, en 1830, ils durent subir la domination de l'Egypte.

D'une taille moyenne, les Fungis offrent les traits des nègres, légèrement atténués par des croisements avec les Éthiopiens. Ils habitent des cabanes circulaires, surmontées d'un toit conique, dont les murs sont faits de roseaux, de pierres, de paille et d'argile. Ils se vêtent d'une grande pièce de cotonnade blanche, à bordure de couleur, fabriquée dans le pays, et qu'ils drapent autour du corps. A leurs colliers de verroterie ils joignent des anneaux et des bracelets en métal et une foule de petits sachets en cuir renfermant des amulettes. Ils se livrent à la chasse, à l'élevage et à l'agriculture. Les Fungis ont une infinité de chefs et de fonctionnaires; ils possèdent des esclaves qui, fréquemment, sont considérés comme les enfants de la maison. L'homme achète ses femmes et peut les répudier sans aucune formalité. Quoique musulmans, ils ont conservé une foule de coutumes fétichistes.

FUNICULAIRE (*lèr'* — du lat. *funiculus*, petite corde) adj. Mécan. Qui est composé de cordes : *Appareil* FUNICULAIRE. *Machine* FUNICULAIRE.

— *Polygone funiculaire*, *Courbe funiculaire*. V. la part. encycl.

— *Chemin de fer funiculaire*, Chemin de fer destiné à gravir les fortes rampes, et qui est mis en mouvement au moyen d'un câble. ‖ Substantiv. et fam. : *Prendre le* FUNICULAIRE.

— Anat. Qui concerne le cordon testiculaire : *Artère* FUNICULAIRE.

— ENCYCL. Ch. de f. Les chemins de fer *funiculaires* offrent trois types différents : à câble sans fin, à câble à deux bouts, à câble à deux bouts et à crémaillère centrale.

Le premier système, qui a tout d'abord fonctionné, a

comme force motrice, un câble d'acier sans fin, qu'une machine fixe fait constamment mouvoir. Le câble est placé dans un tube métallique fendu à sa génératrice supérieure et est guidé dans ce conduit au moyen de galets. Quand le véhicule veut se mettre en mouvement, une pince que porte la voiture vient, avec ses mâchoires, saisir fortement le câble, qui l'entraîne. Quand il veut s'arrêter, le mécanicien desserre les mâchoires, fait agir sur les roues un frein puissant, et l'arrêt est alors complet. Nous citerons, comme exemple de ce système, le chemin de fer funiculaire de Belleville et de Montmartre, à Paris.

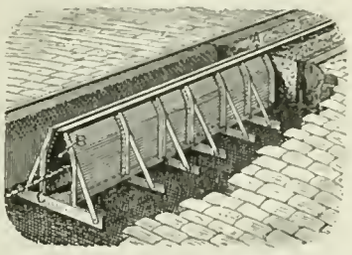
Funiculaire (vue en coupe du tube dans lequel se meut le câble) : A, Fente longitudinale dans laquelle passe la pince du véhicule saisissant le câble C ; B, Forme générale du tube.

Le second système, qui a reçu de nombreuses applications, est constitué par un câble ayant, attachées à chacune de ses extrémités, la voiture qui monte et celle qui descend. Ce câble, après avoir passé sur des poulies de renvoi, vient s'enrouler sur un tambour que met en mouvement une machine à vapeur. Chacune des voitures est munie d'un frein automatique qui, en cas de rupture du câble, saisit à l'aide de puissantes mâchoires les rails eux-mêmes et s'oppose à tout mouvement en arrière du véhicule. Le funiculaire de Lyon, grimpant les rampes de la Croix-Rousse et de Fourvières, ainsi que le funiculaire du Vésuve, appartiennent à ce système.

L'installation du troisième système date de 1879 et a été faite à Giessbach (Suisse). Les deux brins du câble soutiennent chacun une voiture, l'une ascendante et l'autre descendante ; le moteur, dans ce funiculaire, est remplacé par de l'eau emplissant un réservoir situé sur le véhicule qui descend, ce qui permet, grâce à cet excédent de poids, d'entraîner la voiture montante. Un frein automatique en forme de crochet s'abattrait sur la crémaillère placée au milieu de la voie en cas de rupture du câble et empêcherait la chute de la voiture sur laquelle il est installé.

— Mécan. *Polygone funiculaire.* On nomme ainsi un système de points reliés les uns aux autres par des cordons flexibles et inextensibles, chacun des points étant soumis à une force quelconque. On démontre que, pour un tel système, la tension d'un cordon quelconque produit le même effet que si l'on supprimait la portion antérieure du système et qu'on applique au point correspondant des forces égales et parallèles à toutes les forces antérieures.

La figure formée par un polygone funiculaire est plane :

1° Si les forces appliquées à tous les sommets, sauf aux sommets extrêmes, sont concourantes ;

2° Si toutes les forces sont parallèles. Dans ce cas, les projections des tensions des cordons sur une direction parallèle aux forces sont égales.

La théorie des polygones funiculaires s'applique immédiatement lorsqu'on cherche la position d'équilibre du câble d'un pont suspendu ; si l'on néglige le poids du câble et qu'on suppose celui-ci flexible et inextensible, la figure d'équilibre est un polygone funiculaire ; on démontre que *tous les sommets du polygone se trouvent sur un même parabole d'axe vertical ; que tous les milieux des côtés sont aussi une parabole d'axe vertical et tangente aux côtés* ; enfin, on peut calculer les tensions des côtés successifs : *la plus grande tension correspond au dernier côté.*

La question de l'équilibre d'un fil flexible et inextensible peut aussi se traiter en considérant le fil comme la limite d'un polygone funiculaire. Il en est de même de l'équilibre d'une chaînette homogène pesante, attachée en deux de ses points ; la courbe d'équilibre appelée *chaînette* est nommée aussi quelquefois *courbe funiculaire.*

FUNICULAIRE (*lèr'*) n. f. Bot. Genre d'algues marines, formé aux dépens des varechs, et non adopté.

FUNICULE (du lat. *funiculus*, cordon) n. m. Bot. Cordon qui rattache l'ovule d'une plante à fleurs au placenta de l'ovaire.

— Zool. Ensemble des articles de l'antenne, chez les insectes, compris entre le premier ou scape, et la massue.

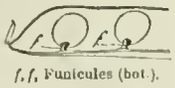
f, f, Funicules (bot.).

FUNICULÉ, ÉE adj. En T. de bot., Pourvu d'un funicule : *Placenta* FUNICULÉ.

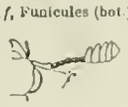
f, Funicule (zool.).

FUNICULINE ou **FUNICULINA** (du lat. *funiculus*, cordon) n. f. Zool. Genre d'anthozoaires alcyonaires, famille des pennatulidés, tribu des pavonarinés, comprenant des colonies d'animaux marins dont les polypes, fixés par la base, sont disposés sur deux rangées symétriques. (Les funiculines, voisines des virgulaires, sont répandues surtout dans les mers du nord, comme les *funiculina finmarchia* et *quadrangularis.*)

FUNICULITE (du lat. *funiculis*, cordon) n. f. Pathol. Inflammation du cordon testiculaire.

FUNIFÈRE (du lat. *funis*, corde, et *ferre*, porter) adj. Qui porte des appendices semblables à des cordes.

— n. m. Genre de thymélacées, comprenant des arbustes à port de daphnes, caractérisés par des fleurs polygames-dioïques. (On en connaît deux espèces brésiliennes. Le type du genre, *funifera utilis*, est recherché pour son liber textile, qui sert à confectionner des cordes.)

FUNIFORME (du lat. *funis*, corde, et de *forme*) adj. Minér. Qui a la forme d'un cordon.

FUNILIFORME (du lat. *funis*, corde, et de *forme*) adj. Bot. Qui ressemble à un cordon délié.

FUNIN (du lat. *funis*, corde) n. m. Mar. Nom générique des cordages blancs, ou faits de fil non goudronné. ‖ Syn. de FILIN et de FRANC-FILIN ou FRANC-FUNIN. (Se dit aussi de tous les cordages formés de cinq torons.)

FUNINGUE (*ninghi'*) n. m. Pigeon de Madagascar.

FUNIS (*niss* — du lat. *funis*, corde) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des scalarudés, comprenant des coquilles longues, côtelées, chargées de stries en spirale. Les funis sont fossiles dans les terrains crétacés ; l'espèce type est le *funis elongatus.*)

FUNKIE (*fon-ki* — de *Funk*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des liliacées.

— ENCYCL. Les *funkies* funkia) sont des herbes bulbeuses, voisines des hémérocalles, portant des grappes de belles fleurs blanches, violettes ou bleues. On en connaît cinq espèces, de la Chine et surtout du Japon, souvent cultivées comme ornementales.

FUNKITE (*fon* — de *Funk*, n. pr.) n. f. Silicate appartenant au genre pyroxène. Variété de diopside.

FUNNY (*feu-nè*) n. m. Mot emprunté à la langue anglaise et en particulier au vocabulaire du sport de l'aviron pour désigner un bateau à un rameur, sorte de skiff.

FUNZA, ville des Etats-Unis de Colombie. V. BOGOTA.

FUR (du lat. *forum*, marché, d'où, dans les langues romanes, le sens de *taux, mesure*) n. m. Usité seulement dans les locutions *au fur et à mesure, à fur et mesure* (ne pas dire *au fur et mesure*). A mesure, en même temps et proportionnellement : *La science est un champ dont les limites reculent* AU FUR ET À MESURE *qu'on avance.* (A. Féo.) *Le néologisme naît* AU FUR ET À MESURE *de la durée d'une langue.* (E. Littré.)

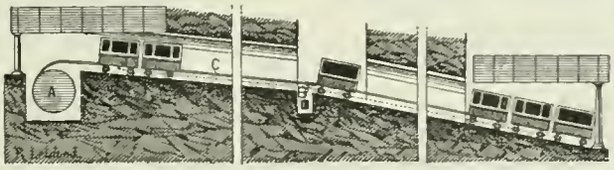
Funiculaire de Lyon : A, tambour ; B, contrepoids ; C, câble.

FUR n. m. Bouillie de blé noir, en usage dans la Vendée : *De grands plats de riz, du* FUR, *qui est une bouillie de blé noir.* (V. Hugo.)

FURANE n. m. Chim. Syn. de FURFURANE.

FURAZANE n. f. Chim. Syn. de FURODIAZOL.

FURAZINES n. f. pl. Chim. Noyaux hexagonaux, dérivant du benzène par substitution à deux groupes CH d'un atome d'oxygène et d'un atome d'azote. (Une des furazines $C^4H^4O_2Az_2$ présente quelque intérêt, étant le noyau constitutif de la *morphine.*) — *Une* FURAZINE.

FURAZOLONE n. f. Chim. Noyau pentagonal du type

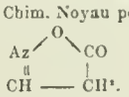

FURAZOLS n. m. pl. Noyaux aromatiques, dérivant du furfurane par substitution d'un atome d'azote à un groupe CH, en général formé par la condensation d'une dicétone avec l'hydroxylamine. (Ces noyaux ont de nombreux dérivés, désignés par les lettres α et β, selon les positions respectives des atomes.) — *Un* FURAZOL.

FURCELLAIRE (*sèl'-lèr'* — du lat. *furcella*, petite fourche) n. f. Bot. Genre de *furcellariées*, voisin des gigastinées, comprenant des algues à fronde cylindrique dichotomique, cartilagineuse. (Les organes de fructification sont situés aux extrémités des ramules. Les espèces connues sont européennes.)

FURCELLARIÉ, ÉE (*sèl'*) adj. Bot. Qui ressemble à une furcellaire.

— n. f. pl. Bot. Famille d'algues floridées, ayant pour type le genre *furcellaire.* — *Une* FURCELLARIÉE.

FURCRÆA n. f. et **FURCROYA** n. m. Bot. Syn. de FOURCROYA.

FURCULAIRE (*lèr'*) ou **FURCULARIA** (du lat. *furcula*, fourchette) n. f. Genre de vers rotateurs, famille des hydatinidés, comprenant des rotifères à pied fourchu, court, et munis d'un œil sur le front. (L'espèce type de ces animalcules des eaux douces est la *furcularia forficula.*)

FURCULARIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Infus. Qui a rapport aux furculaires.

FÜRED ou **BALATON-FÜRED**, localité d'Austro-Hongrie (comitat de Zala), sur le lac *Balaton* ; 1.788 hab. Sources ferrugineuses acidules et bains fréquentés.

FUR-EMPLAGE (*fu-ran-plaj'*) n. m. Cout. anc. Estimation basée sur le produit des objets et le temps pendant lequel ils peuvent être utilisés.

FURENS (*rinss*), petite rivière du Forez, affluent de la Loire. Elle prend naissance au pied d'une des dernières crêtes boisées des Cévennes, le mont Pilat, par 1.250 mètres d'altitude, à 13 kilom. au S.-E. de Saint-Etienne, qu'elle traverse, pour venir se jeter dans la Loire, un peu en aval de Saint-Rambert, après un cours d'environ 40 kilomètres, en grande partie au milieu de gorges sauvages. Le Furens n'est par lui-même qu'un torrent de montagne, dont le nom exprime parfaitement le régime irrégulier, soumis, lors de la fonte printanière des neiges, à de brusques et effrayantes crues. Mais sa vallée dessert le grand district minier et métallurgique de Saint-Etienne, où les eaux de la rivière, réputées excellentes pour la trempe de l'acier, fournissent la force motrice à plusieurs centaines d'usines. Elle ouvre, de plus, par son voisinage avec la vallée du Gier, une très utile communication entre les régions stéphanoise et lyonnaise.

FURET (*rè* — de *furittum*, dimin. bas lat. de *fur*, voleur) n. m. Zool. Petit mammifère carnivore. V. la partie encycl.

— Fig. Personne qui s'introduit, fouille partout, toujours en quête de découvertes.

— Jeux. Jeu de cartes, où l'on tâche de faire prendre par son voisin une carte dite *furet.* (Celui qui en dernier lieu la garde en main a perdu.) ‖ Jeu de société. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Zool. Le *furet* (putorius furo) paraît être une variété albinos du *putois* (putorius fœtidus), dont il diffère par son pelage blanc ou jaunâtre, plus foncé sur le ventre, et ses yeux rouges. Répandu de toute antiquité dans la région méditerranéenne, il était domestiqué par les Grecs et les Romains, qui le gardaient dans leurs maisons pour détruire les rats, et l'employaient aussi à chasser le lapin. Aujourd'hui encore on s'en sert pour cette chasse, en ayant soin de lui mettre un grelot au cou et de le museler, pour l'empêcher de saigner les lapins dans les terriers ; sans quoi, il s'endort repu de sang et souvent se perd. V. PUTOIS.

Furet.

— Jeux. Le jeu de *furet* est un des plus anciens jeux de France. Il était très en faveur à la cour de Marguerite de Valois, femme de Henri IV, lorsqu'elle habitait le château de Pau. Louis XIV aussi en fut amateur. Sous Louis XV, il devint franchement libertin. — Le nombre de joueurs est illimité. Tous s'asseyent en rond. Une corde sans fin, passant dans un anneau libre (cet anneau est dit le *furet*), est tenue par chacun des joueurs, qui font circuler l'anneau. La personne chargée de découvrir le furet se tient au milieu du cercle et cherche à deviner dans quelles mains il se trouve. Les joueurs assis en rond chantent :

Funny.

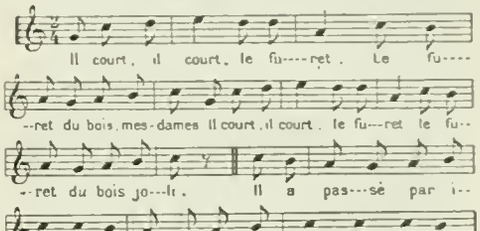

Lorsque le détenteur du furet est découvert, il prend la place de l'heureux chercheur.

Furet (LE), titre sous lequel plusieurs journaux ont été publiés. Nous mentionnerons ici : *le Furet parisien* (1789, 10 nos) ; feuille orléaniste ; — *le Furet*, par Maillard (messidor an VII, 15 nos) ; — *le Furet de Londres*, recueil satirique publié à Londres et à Paris (1829-1831) ; — *le Furet cosmopolite*, par Barruel-Beauvert (1843, 3 vol.) ; — *le Furet de Paris*, journal théâtral, rédacteur en chef, Ferdinand de La Boulaye (1843-1848) ; etc.

FURETAGE (*taj'*) n. m. Chasse au lapin, faite avec le furet.

— Fig. Action de s'introduire, de fouiller partout, pour découvrir quelque chose.

— Mode d'exploitation surtout appliqué aux taillis de hêtres.

— ENCYCL. Sylvic. Sur les souches des taillis *furetés*, on laisse régulièrement un certain nombre de perches, qui sont âgées : les unes d'un seul tiers, les autres des deux tiers de la révolution totale, c'est-à-dire de dix ou de vingt ans. Par conséquent, sur chacune des souches se développent des rejets qui appartiennent à trois générations différentes.

Ce mode d'exploitation s'impose, pour les taillis de hêtres, quand le climat est rigoureux ; sinon, les souches, complètement dégarnies, risqueraient de dépérir. On a soin, dans les taillis furetés, de maintenir soigneusement le couvert.

FURETER (rad. *furet*. — Double le *t* lorsque la terminaison commence par un *e* muet : *Je furette, Il furettera*) v. n. Chasser au furet : FURETER *dans une garenne.*

— Par anal. Fouiller partout avec soin pour découvrir des choses cachées ou se rendre maître d'un secret.

— v. a. Chasser au furet dans : FURETER *un terrier.*

— Chercher de tous côtés dans : FURETER *des papiers.*

— Sylvic. *Fureter un bois.* En couper les arbres çà et là, en choisissant ceux qui ont l'âge de la coupe. V. FURETAGE.

FURETEUR, EUSE n. Personne qui chasse au furet : *Les lapins* FURETEURS *ont la précaution de porter avec eux une peau de lapin toute fraîche, ou un lapin vivant.* (La Bruy.)

— Par anal. Celui qui fouille partout, qui cherche à découvrir des choses cachées, des secrets : *Un* FURETEUR *de bibliothèques.*

— Adjectiv. : *Des yeux* FURETEURS.

FURETIÈRE (Antoine), lexicographe et littérateur français, né et mort à Paris (1619-1688). Issu de petite bourgeoisie, il fut d'abord avocat, puis procureur fiscal de l'abbaye de Saint-Germain. Il devint, peu après, abbé de Chalivoy et prieur de Pruines. En 1655, il publia un volume de *Poésies diverses* ; en 1658, la *Nouvelle allégorique* ou *Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence* ; en 1659, le *Voyage de Mercure* (ces deux ouvrages lui ouvrirent les portes de l'Académie en 1662) ; puis des *Fables* et un charmant petit livre, *le Roman bourgeois*, où il peignait avec une piquante exactitude et un réalisme fort savoureux les mœurs de Paris en 1666. Vers cette époque, Furetière était l'ami et le commensal de Racine, de Boileau, de Molière et de La Fontaine ; avec eux, il collaborait à la joyeuse parodie de *Chapelain décoiffé.* Cet observateur satirique et malicieux était aussi un érudit de premier ordre ; ce fut même la cause de tous ses malheurs et aussi de sa grande réputation. Il travailla,

pendant plus de quarante ans, à un *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français, tant vieux que modernes, et les termes des sciences et des arts*; son œuvre, pour laquelle il avait obtenu, en 1684, un privilège, ne fut publiée qu'en 1690, à Rotterdam, deux ans après sa mort. L'Académie française, qui depuis de longues années avait sur le chantier un propre dictionnaire, s'émut vivement de cette concurrence, qu'elle jugea déloyale, et, après de vifs débats, exclut Furetière (1685). Celui-ci riposta par du vigoureux *Factums*. Le *Dictionnaire* de Furetière n'est pas sans analogies avec celui que l'Académie publia en 1694, il a pourtant certains mérites propres : l'ordre alphabétique y est adopté, les définitions sont généralement soignées et justes; on y trouve des étymologies qui ne sont point trop ridicules pour l'époque, surtout, il contient un très grand nombre de mots et de tours qui ne figurent pas dans le dictionnaire de l'Académie. C'est, en somme, une véritable encyclopédie, elle a, d'ailleurs, servi de base au *Dictionnaire de Trévoux*.

Furetière.

FUREUR du lat. *furor*, même sens) n. f. Colère violente, emportement frénétique : *Être, Entrer en* FUREUR. ‖ Transport, déchaînement : *Les* FUREURS *de l'amour. Les* FUREURS *de la guerre civile*. ‖ Passion, ardeur frénétique : *Aimer le jeu avec* FUREUR. ‖ Envie démesurée, démangeaison; habitude irrésistible et invétérée : *Avoir la* FUREUR *de se mêler de tout*. ‖ Inspiration, exaltation poétique : FUREUR *prophétique*. FUREUR *poétique*.

— Par ext. Violente agitation, mouvement impétueux :

Celui qui met un frein à la *fureur* des flots.
RACINE.

— *Faire fureur*. Jouir d'une grande vogue.

— Méd. *Fureur utérine*, Désir irrésistible et insatiable de l'acte vénérien qui s'empare de certaines femmes.

— Myth. Divinité allégorique qu'on représentait sous la figure d'un homme chargé de chaînes, assis sur un monceau d'armes, essayant de briser ses fers.

— Loc. adv. *A la fureur*, Extrêmement, passionnément : *Aimer un enfant* À LA FUREUR.

— SYN. **Fureur, furie.** Le radical et le sens étymologique sont les mêmes. Toutefois, la *fureur*, pour violente qu'elle soit, peut demeurer cachée, tandis que la *furie* est la fureur qui a éclaté. Il en résulte que *furie* peut se dire de l'impétuosité d'une attaque : *la* FURIE *française ; fureur* serait impropre. Par contre, *fureur* emporte une idée de transport, de folie exaltée, que n'implique pas *furie ;* aussi dit-on la *fureur poétique, prophétique*, et non la *furie*.

ANTON. **Calme, douceur, flegme, impassibilité, modération, placidité, quiétude, résignation, sang-froid, sérénité, tranquillité.**

— ENCYCL. Pathol. *Fureur utérine*. V. NYMPHOMANIE.

FUREYE (*ré-i*) n. f. Sorte de bêche très légère. ‖ On l'appelle aussi BÊCHE DE GASCOGNE.

FURFURACÉ (*sé*), **ÉE** (du lat. *furfur*, son) adj. Qui a l'apparence du son, qui produit la furfure : *Dartre* FURFURACÉE. *Teigne* FURFURACÉE.

FURFURACRYLATE n. m. Sel dérivant de l'acide furfuracrylique.

FURFURACRYLIQUE adj. Se dit d'un acide

$$C^{11}H^{9}O - CH = CH - CO^{2}H$$

préparé par l'action de l'acétate de sodium et de l'anhydride acétique sur le furfurol. Il fond à 140° et bout à 286°.

FURFURAL n. m. Chim. Syn. de FURFUROL.

FURFURALMALONATE n. m. Sel dérivant de l'acide furfuralmalonique.

FURFURALMALONIQUE adj. Se dit d'un acide $C^{11}H^{9}O - CH = C(CO^{2}H)^{2}$ qui s'obtient en chauffant au bain-marie un mélange de furfurol, d'acide malonique et d'acide acétique cristallisable.

FURFURAMIDE n. f. Base amidée $C^{10}H^{10}Az^{2}O^{2}$ en aiguilles jaunâtres, fusible à 117°, insoluble dans l'eau, formée dans l'action directe de l'ammoniaque sur le furfurol. (Sous l'influence des alcalis, ce dérivé se convertit en son isomère la *furfurine*.)

FURFURAMIDINE n. f. Base qui a pour formule $C^{11}H^{9}O.C.AzH - AzH^{2}$ et dont les cristaux sont fusibles à 72°.

FURFURANE n. m. Composé de formule pentagonale fermée $C^{4}H^{4}O$, existant en petites quantités dans les produits de la distillation du bois et préparé par décomposition à 260° de l'acide pyromucique. Il se présente sous forme d'un liquide bouillant à 31°,1, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, ses vapeurs colorent en vert le bois de sapin imbibé. Syn. FURANE.

FURFURE n. f. ou **FURFUR** (du lat. *furfur*, son) n. m. Méd. Petites écailles qui se détachent de la peau, dans certaines exsquamations, par exemple, à la suite de la rougeole et des affections sèches de la peau.

FURFURINE n. f. Chim. Base complexe $C^{10}H^{10}Az^{2}O^{2}$ en aiguilles blanches fusibles à 116°, isomérique de la furfuramide.

— Techn. Explosif que l'on obtient en immergeant et brassant la cellulose du son dans une solution bouillante du chlorate alcalin, et laissant ensuite sécher à l'air.

FURFURIQUE adj. Chim. Syn. de FURFURYLIQUE.

FURFUROL (du lat. *furfur*, son, et *oleum*, huile) n. m. Aldéhyde furfurylique, correspondant à l'acide pyromucique $C^{4}H^{3}O.CHO$.

— ENCYCL. Formé dans toutes les oxydations des hydrates de carbone, très répandu dans les alcools industriels et provenant soit de la cuite des moûts, soit de l'action des acides employés en saccharification, le *furfurol* prend naissance dans la distillation du bois, la torréfaction du tabac, du café. On le prépare en attaquant l'amidon, le sucre, le son à chaud par l'acide sulfurique étendu. C'est un liquide oléagineux, altérable à l'air, à odeur aromatique, très soluble dans l'eau, bouillant à 162°; les amines le convertissent en matières colorantes, la métaxylidine développe une coloration rouge caractéristique.

Son action sur l'organisme dépend de l'animal; en général, c'est un poison violent, surtout épileptisant, auquel l'économie semble s'habituer. C'est à ce composé que l'on doit attribuer principalement le grand pouvoir toxique des alcools de grains mal rectifiés. Le furfurol est généralement accompagné dans sa préparation d'un isomère, le *métafurfurol* à point d'ébullition plus élevé.

FURFUROLIQUE adj. Chim. Syn. de FURFURYLIQUE.

FURFUROPROPIONATE n. m. Sel dérivant de l'acide furfuropropionique.

FURFUROPROPIONIQUE adj. Se dit d'un acide $C^{9}H^{8}O.CH^{2}.CH^{2}.CO^{2}H$ que l'on obtient en hydrogénant l'acide furfuracrylique.

FURFURYLAMINE n. f. Amine dérivant de l'alcool furfurylique $C^{5}H^{5}O.CH^{2}.AzH^{2}$, liquide bouillant à 145°.

FURFURYLIQUE adj. Se dit de plusieurs composés dérivés du groupe furfuryle, dont on connaît l'*aldéhyde* $C^{4}H^{3}OC.HO$ ou *furfurol*, l'*acide* $C^{4}H^{3}O.CO^{2}H$ ou *acide pyromucique* et l'*alcool* $C^{4}H^{3}O.CH^{2}OH$, obtenu par réduction par la potasse, liquide soluble dans l'eau, bouillant à 168°,5 sous la pression 752 mm. Syn. FURFUROLIQUE, FURFURIQUE.

Furgeoir (XVe s.).

FURGEOIR (*joir*) — du vieux v. *furgier*, curer les dents) n. m. Archéol. Sorte de cure-dent, appelé aussi FURGEOIRE, FURGETTE ou FURGÈTE. (Le mot *furgeoir* désignait, au moyen âge, toute espèce de petits cure-dents, cure-oreilles, cure-ongles, tous instruments que l'on portait souvent réunis à pivot sur un même manche, comme aujourd'hui. Ce vieux mot n'était plus en usage dès le XVIe siècle.)

FURGOLE (Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né à Castelferrus (Armagnac) en 1690, mort à Toulouse en 1761. Avocat au parlement de Toulouse, il fut distingué par le chancelier d'Aguesseau et nommé capitoul par Louis XV. Ses ouvrages les plus importants sont un *Traité des testaments* (1715), et un *Traité de la seigneurie féodale universelle et du franc-alleu naturel* (1767)

FURIA FRANCESE (*fou-ri-a-fran-tché-zé* — mots ital. signif. *furie française*), expression dont on se servait en Italie depuis le XVe siècle, pour exprimer l'impétuosité des Français dans les combats. V. FORNOUE (*bataille de*).

FURIA ou anciennem. **FUSIA** (GENS), maison patricienne de Rome, originaire de Medullia. Ses branches les plus illustres furent celles des Medullinus et des Camillus. Le premier Medullinus fut tribun militaire avec puissance consulaire en 322, 329 et 334. Son troisième fils eut le surnom de *Camillus*, qui signifie *enfant né libre*. C'est le célèbre Camille, vainqueur de Véies et sauveur de Rome, prise par les Gaulois. Son petit-fils fut consul en 405, 416 et 429. Puis les Camillo disparaissent de l'histoire jusqu'en 17 apr. J.-C., où l'on trouve un proconsul d'Afrique du nom de Furius Camillus.

FURIA DE SPONSU (LEX). Dr. rom. Loi qui date du VIe siècle de Rome, et qui était applicable en Italie seulement. (Elle décidait que l'obligation des cautions [*sponsores* et *fidepromissores*] s'éteignait par le délai de deux ans. En outre, lorsqu'il y avait plusieurs *sponsores* ou *fidepromissores*, l'obligation, en vertu de cette loi, se divisait de plein droit, à l'échéance, entre tous ceux qui vivaient encore, sans distinguer s'ils étaient ou non solvables.)

FURIA TESTAMENTARIA (LEX). Dr. rom. Plébiscite rendu entre les années 550 et 585 de Rome, pour restreindre la faculté de léguer. (Il défendait de léguer, sauf à quelques personnes, plus de mille as; le légataire qui recevait un legs supérieur à ce chiffre devait restituer le quadruple de l'excédent. Cette loi atteignait mal son but, car le testateur pouvait dépouiller l'héritier en multipliant le nombre des legs de mille as.)

FURIBOND (*bon*), **ONDE** (du lat. *furibundus ;* de *furor*, fureur) adj. Extrêmement furieux, exaspéré par la colère : *Un homme* FURIBOND. ‖ Qui exprime la fureur : *Des regards, Des gestes* FURIBONDS.

— Par ext. Frénétique, poussé jusqu'à la fureur : *Une passion* FURIBONDE. *Des applaudissements* FURIBONDS.

— Substantiv. Personne furibonde, en proie à la fureur : *Fuir l'arrivée d'un* FURIBOND.

— ANTON. **Calme, doux, flegmatique, froid, impassible, indifférent, insouciant, maître de soi, modéré, paisible, placide, serein, tranquille.**

FURIBONDER v. n. Devenir furibond (rare) : *L'évêque pesta*, FURIBONDA. (Mme de Sév.)

FURIE (*ri* — lat. *furia*, même sens) n. f. Rage, fureur extrême : *Taureau en* FURIE.

— Par ext. Ardeur, impétuosité : *Se battre avec* FURIE. *La* FURIE *de la jeunesse*. ‖ Manie irrésistible, passion violente : *La* FURIE *des timbres-poste*.

— Poétiq. Mouvement impétueux, agitation violente; effet terrible : *Les vagues en* FURIE.

— Chorégr. Morceau vif d'un ballet, exprimant une passion violente.

— Pathol. *Furie infernale*, Maladie particulière à la Suède et caractérisée par une éruption furonculeuse très douloureuse.

— SYN. **Furie, fureur.** V. FUREUR.

FURIE (*ri*) n. f. Comm. Ancienne étoffe de soie des Indes, où étaient représentées des figures hideuses.

— Helminth. Nom donné par Linné à une prétendue espèce de ver.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre vénus.

— n. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides, formée aux dépens du genre clubione. — *Une* FURIE.

FURIES (les). Mythol. rom. Divinités infernales, personnification du remords et de la vengeance divine. — *Une* FURIE.

— Par antonomase, Femme excessivement méchante et emportée : *Nombre de belles-mères sont des* FURIES.

— ENCYCL. A vrai dire, ces divinités ne sont que les Erinnyes grecques, sous un nom latin. Par suite d'une fantaisie étymologique, en jouant sur le double sens du radical *fur*, les Romains confondirent leur vieille divinité nationale, *Furina* ou *Furrina*, avec l'*Erinnys* grecque. Ils distinguèrent ensuite trois *Furiæ* (Alecto, Mégère, Tisiphone), comme les Alexandrins avaient distingué trois Erinnyes. Et ils prêtèrent à leurs Furies le même rôle, les mêmes attributs, les mêmes types figurés. C'est ce que montrent bien les descriptions de Virgile, d'Ovide ou de Stace, et les nombreux monuments qui représentent ces divinités. V. ERINNYES.

Furie, d'après une peinture de vase antique.

FURIÈRE n. f. Techn. Ouverture ménagée dans un four à briques, pour le passage de l'air extérieur.

FURIEUSEMENT adv. D'une manière furieuse, avec fureur : *S'emporter* FURIEUSEMENT.

— Par ext. Fam. Extrêmement, excessivement : *Il y a des physionomies* FURIEUSEMENT *trompeuses*. (Le Sage.)

FURIEUX (*ri-eû*), **EUSE** (du lat. *furiosus*, même sens) adj. En proie à la fureur : *Un tigre* FURIEUX. ‖ Qui trahit, qui annonce la fureur, la colère : *Regard* FURIEUX.

— Qui éprouve de l'exaltation, un enthousiasme frénétique : *Dans les premiers temps de la république romaine, on était* FURIEUX *de liberté et de bien public*. (St-Evremont.) ‖ Extrêmement violent : *Une passion* FURIEUSE. ‖ Qui est atteint d'une folie poussant à commettre des actes de violence : *Fou* FURIEUX. ‖ Autref. Livré à une passion déréglée : *Astarté le vit, l'aima, et en devint* FURIEUSE. (Fén.)

— Impétueux, animé d'un mouvement très violent : *Combat* FURIEUX. *Tempête* FURIEUSE.

— Fam. Excessif, extrême, prodigieux : *Avoir une* FURIEUSE *faim. Se donner un* FURIEUX *coup à la tête*.

— En T. de blas., Se dit du taureau, quand il est levé sur ses pieds de derrière. ‖ Syn. EFFAROUCHÉ.

De gueules, au taureau furieux d'argent.

— Substantiv. Personne furieuse : *Qu'on soit blessé par un* FURIEUX *ou par un aveugle, on ne sent pas moins sa blessure*. (Fléch.) ‖ Fou furieux : *Enfermer une* FURIEUSE.

FURIEUX (le), nom donné quelquefois à la constellation d'Orion.

FURILATE n. m. Sel dérivant de l'acide furilique.

FURILE n. m. Chim. Dérivé contenant deux noyaux furfuriques $C^{4}H^{3}O - CO - CO - C^{4}H^{3}O$ préparé par l'action de la soude sur la furoïne. (Il se présente en aiguilles jaunes, fusibles à 162°.)

FURILIQUE (*lik*) adj. Se dit d'un acide $C^{10}H^{8}O^{4}$, qui résulte de l'action d'une lessive chaude de potasse sur la furoïne. (On l'enlève par l'éther après neutralisation.)

FURIN n. m. Mar. Pleine mer. ‖ *Mener en furin*, Conduire hors du port.

FURINA ou **FURRINA**. Mythol. Divinité primitive des Romains, dont le culte semble avoir disparu vers la naissance de l'empire. A la fin de la république, Furina avait à Rome un flamine; au delà du Tibre, au bout du pont Sublicius, lui était consacré un bois où C. Gracchus fut tué. Elle avait aussi un sanctuaire à Satricum, sur la voie Appienne. En jouant sur les mots (*fur*, voleur), on a fait quelquefois de Furina une déesse des voleurs. Mais elle appartenait au monde infernal, comme Manéa, les Larves et les Lémures. Plus tard, on confondit son nom avec celui des *Furies* et des Erinnyes grecques. On célébrait sa fête le 25 juillet.

FURINAL, ALE, AUX adj. Mythol. rom. Qui a rapport à la déesse Furina, divinité infernale des Romains.

FURINALES n. f. pl. Fêtes qu'on célébrait à Rome le 25 juillet, en l'honneur de la déesse Furina.

FURINI (François), prêtre et peintre italien, né à Florence en 1600, mort en 1649. Il apprit son art sous la direction de son père et de Matteo Roselli, et mérita, par la grâce de ses compositions, le surnom de **l'Albane** et du **Guide de l'école florentine**. Vers l'âge de quarante ans, il entra dans les ordres et fut nommé curé de San-Ansano-di-Mugello. Parmi ses tableaux, dont les nus sont admirablement exécutés, mais dont le coloris est un peu gris, on cite : *Hylas enlevé par les nymphes; Adam et Ève*, au palais Pitti, et les fresques représentant des scènes de la *Vie de saint Laurent*, dans ce même palais.

FURIOSO (mot ital. signif. *fou*) adj. m. Mus. Qui a un caractère violent, furieux : *Allegro* FURIOSO.

FURIUS (Bibaculus). Biogr. V. BIBACULUS.

FURKA (*la Fourche*), col des Alpes, à l'altitude de 2.436 mètres, traversé par une route carrossable qui relie la vallée du Rhône (haut Valais) à celle de l'Urseren (canton d'Uri), tributaire de la Reuss, affluent de gauche du Rhin. La dépression, en forme de fourche, ce qui lui a valu son nom, est limitée au N. par l'arête du Galenstock (point culminant : 3.598 m.), au S. par celle de Muttenhorn (3.103 m.). Le Furkahorn (3.028 m.) s'élève directement au nord du col.

FURLANETTO (Bonaventure), prêtre et compositeur italien, né et mort à Venise (1738-1817). Il devint maître de la chapelle de l'église Saint-Marc et professeur de contrepoint à l'Institut philharmonique de Venise. Parmi ses très nombreuses compositions, on cite plusieurs oratorios, la cantate religieuse *Saint Jean Népomucène*, la cantate théâtrale *Galathée*, un grand *Te Deum*, et beaucoup de psaumes.

FURLONG (*longh*) n. m. Métrol. Ancienne mesure de longueur, employée en Angleterre et équivalant à 201m,1644.

FURMINT (*min*) n. m. Vitic. Cépage tardif, cultivé dans les vignobles de Hongrie et fournissant le vin de Tokay.

(Le fruit est serré, les grains allongés et jaunes, dorés à la maturité; ceux-ci contiennent une chair juteuse et sucrée.) Syn., d'après Pulliat, de TOKAUER, ZAPFNER, SIPO, etc.

FURNARI, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]); 2.025 hab.

FURNARIINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des anabatidés, comprenant les genres *furnarius* ou *fournier*, *cinclode*, *lochmias*, *cinicornis*, *limnornis*, *géositte*. — *Un* FURNARIINÉ.

FURNEAUX, archipel d'Océanie, situé entre l'Australie et la Tasmanie, à l'entrée orientale du détroit de Bass. Découvert en 1773, il se compose, outre un certain nombre d'îlots, des îles Flinders, Barren et Clarke, terres rocheuses et stériles, qui abritent de nombreuses espèces d'oiseaux marins et de tribus de phoques.

FURNES (en flam. **Veurne**), ville de Belgique (prov. de la Flandre-Occid.), ch.-l. d'arrond. et de canton, non loin de la mer du Nord et de la frontière de France, à l'embranchement de canaux qui se dirigent vers Nieuport, Dunkerque, Bergues et Ypres; 6.000 hab. Commerce de grains, houblons, bestiaux, fromage et beurre. Industries : huileries, briqueteries, tabac. Furnes a quelques monuments intéressants (hôtel de ville, églises Sainte-Walburge et Saint-Nicolas). Ville très ancienne, saccagée par les Vandales et les Normands, relevée en 870 par Baudouin, comte de Flandre. Bataille de 1297, où Robert, comte d'Artois, à la tête des troupes de Philippe le Bel, battit Guy, comte de Flandre, allié d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Elle fut conquise par la France pendant la Révolution et fit partie du département de la Lys.

FURNESS, district industriel de l'Angleterre occidentale (comté de Lancastre), sur la mer d'Irlande, entre le golfe de Morecambe et la baie de Duddon. Comme la baie de Morecambe découvre des sables à mer basse, le Furness se nomme aussi *North of the Sands*. Région de montagnes basses, de taillis, de bruyères, de mines de fer. Usines à fer, chantiers de construction, filatures de lin à Barrow-in-Furness, village il y a cinquante ans, aujourd'hui ville de plus de 50.000 âmes.

FURNIVALL (Frederick James), philologue et érudit anglais, né à Egham (Surrey) en 1825. Il s'adonna à l'étude des origines de la littérature anglaise. Ses opinions ont suscité de vives polémiques; mais, sur les époques de Chaucer et de Shakspeare, il n'en fait pas moins autorité. Il a été le promoteur du mouvement philologique poursuivi encore par les sociétés dont il a été un des plus zélés fondateurs. Il a donné de nombreuses éditions des anciens auteurs anglais : les *Ballades et romances* de Percy; les *Contes de Canterbury* de Chaucer, d'après six textes; le *Saint-Graal* en vers anglais, de H. Lonelich (1440); le *Book of Courtesye*, de Caxton; les *Chroniques* de Robert of Brunne; le *Troilus and Creseyde*, de Chaucer; etc. C'est par ses soins qu'a été publié le *Dictionnaire anglais* de la Société philologique.

FURODIAZINES n. f. pl. Chim. Noyaux dérivés des noyaux furaziniques, par substitution dans la chaîne des CH d'un nouvel azote. — *Une* FURODIAZINE.

FURODIAZOL n. m. Chim. Noyau diazoté, dérivant du furazol par substitution d'un nouvel azote. (Quatre isomères peuvent exister, dont le type est le α-furodiazol; ils forment un grand nombre de dérivés organiques.)

FUROINE n. f. Polymère du furfurol, préparé par l'action sur celui-ci du cyanure de potassium et qui se présente en cristaux rouges fusibles à 135° de constitution : $C^4H^3O - CO - CH(OH) - C^4H^3O$.

FUROLLE (pour *furole*, dérivé de *fuir*) n. f. Météorol. Nom donné par les marins de la Manche et de la Bretagne aux feux follets.

FURON n. m. Zool. Petit du furet.
— Jeux. V. FURET.

FURONATE n. m. Sel dérivant de l'acide furonique.

FURONCLE (du lat. *furunculus*, même sens) n. m. Tumeur produite par une inflammation circonscrite de la peau siégeant dans la racine des poils et qu'on appelle vulgairement CLOU : FURONCLE *au cou, à la cuisse*.
— ENCYCL. Le *furoncle* débute par une élevure semblable à un bouton d'acné, au sommet de laquelle se forme, et ne tarde pas à s'ouvrir une petite vésicule remplie d'un liquide séro-purulent; puis la base s'élargit, se durcit, devient rouge tendre, le milieu fait une saillie amincie violacée, qui peut atteindre le volume d'un œuf de pigeon. Du cinquième au huitième jour, le sommet blanchit, la peau amincie s'ulcère et donne passage à du pus et à une masse mortifiée appelée « bourbillon ». La sécrétion purulente dure deux ou trois jours, puis l'ulcération se referme, laissant à la place du furoncle une masse indurée qui ne revient que lentement à l'état normal.

L'agent microbien du furoncle paraît être le plus ordinairement un staphylocoque, et s'introduire dans les pores de la peau par le frottement, le grattage et les excoriations. On voit souvent des furoncles du cou chez les personnes qui portent des faux cols durs, et des furoncles des cuisses ou des fesses chez les cavaliers. Certaines maladies de la nutrition prédisposent aux furoncles, par exemple, le diabète, l'arthrohérpétisme.

Lorsque le furoncle est volumineux, et les douleurs vives, il faut l'inciser dès que la fluctuation permet de percevoir la présence du pus : on calme ainsi les douleurs. Au début, on emploie les bains tièdes, les compresses humides imbibées d'eau phéniquée à 2 p. 100, les pulvérisations phéniquées pour désinfecter la peau. Il est bon d'inciser largement le furoncle pour éviter les cicatrices vicieuses, puis d'appliquer des pansements antiseptiques. Les furoncles récidivants constituent la *furonculose*.
— Art vétér. Le mot *furoncle* est rarement employé en médecine vétérinaire, où il est remplacé par le mot *javart cutané*, qui a la même signification. V. JAVART cutané.

FURONCULAIRE (*lèr'*) adj. Méd. Qui est de la nature du furoncle.

FURONCULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Qui a rapport au furoncle; qui ressemble à un furoncle : *Tumeur* FURONCULEUSE. ‖ Qui est atteint de furoncles, de furonculose.

FURONCULOSE n. f. Maladie caractérisée par l'éruption simultanée ou successive d'un nombre plus ou moins grand de furoncles.
— ENCYCL. La *furonculose* est parfois épidémique dans l'armée, dans la cavalerie en particulier. Le traitement abutif le plus efficace consiste à toucher plusieurs fois chaque furoncle, dès qu'il commence à apparaître, avec un peu de teinture d'iode. Mais si ce moyen ne réussit pas, il faut inciser chaque furoncle. On recommande aussi l'ingestion de la levure de bière à la dose de 6 à 12 grammes par jour, délayée dans de l'eau ou dans de la bière.

FURONIQUE (*nik'*) adj. Chim. Se dit d'une aldéhyde et d'un acide dérivés du furfurol.
— ENCYCL. On obtient l'*aldéhyde furonique* $C^5H^4O^2$ en traitant l'acide furfuro-propionique par le brome; on l'isole par l'éther où elle cristallise; elle se resinifie rapidement.

L'*acide furonique* $C^5H^4O^4$ s'obtient à l'état de furfuronate d'argent $C^5H^3Ag^2O^4$, en achevant l'opération précédente par une addition d'oxyde d'argent, au lieu d'isoler l'aldéhyde. L'acide, mis ensuite en liberté par l'acide chlorhydrique, cristallise en prismes incolores.

L'*acide hydrofuronique* $C^5H^{10}O^4$ résulte de l'hydrogénation par l'amalgame de sodium en présence de l'eau; l'action prolongée conduit à l'acide pimélique.

FURRER (Jonas), homme politique suisse, né à Winterthur en 1805, mort à Ragatz en 1861. Il fut nommé, en 1834, membre du grand conseil de Zurich, dont il devint président en 1839. Sa politique conservatrice l'écarta quelque temps de ce grand conseil, mais il en fut réélu membre en 1842, président deux ans plus tard. Député de Zurich à la diète fédérale, il se prononça pour la suppression des jésuites, et résista à toute ingérence des puissances étrangères dans les affaires intérieures de la Suisse. Pendant la guerre du Sonderbund (1845), il prit une part active à la dissolution de la ligue séparatiste, et fut l'un des auteurs de la Constitution fédérale de 1848. Il fut élu au premier conseil fédéral, et devint président de la Confédération.

FÜRST (Walter), héros de l'indépendance suisse. Compagnon de Guillaume Tell, il aurait, suivant la légende, juré au nom du canton d'Uri, le fameux serment du Grütli, en 1307. Mais il ne reste aucun témoignage historique de son intervention.

FÜRST (Julius), orientaliste allemand, né à Zerkowo (prov. de Posen) en 1805, mort à Leipzig en 1873. Issu de parents israélites, il fut professeur libre (*privatdocent*) à Leipzig en 1833, *lector publicus* en 1857, et, en 1864, il fut nommé professeur des langues araméennes et talmudiques. Il a publié de nombreux travaux, violemment discutés, dont les plus importants sont : *Histoire de la civilisation et de la culture juive en Asie* (1849); *Bibliotheca judaica* (1849-1863); *Dictionnaire manuel de l'hébreu et du chaldéen bibliques* (1851); *Histoire de la littérature biblique et des écrits des Juifs hellénisés* (1867-1870).

FÜRSTENAU (Antoine-Bernard), flûtiste allemand, né à Münster en 1792, mort à Dresde en 1852. Il a laissé de nombreuses compositions pour la flûte. — Son fils MAURICE **Fürstenau**, flûtiste et musicographe allemand, né et mort à Dresde (1824-1889), s'occupa de littérature musicale, et, entre autres écrits, publia une *Histoire du théâtre et de la musique à la cour de Dresde*.

FURSTENBERG, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklenbourg-Strelitz [cercle de Strelitz]), sur une île de la rivière Havel; 2.405 hab. Draps.

FURSTENBERG, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade), dans la Forêt-Noire; 330 hab. Ruines d'un château qui fut la résidence des *princes de Furstenberg*. C'est dans une cour du château actuel des princes de Furstenberg, à Donaueschingen, que naît le Danube, par la réunion des trois ruisseaux la Brege, le Brigach et le Riesel. — L'ancien comté, devenu principauté indépendante en 1664, faisait partie du cercle de Souabe, s'étendait, en 1806, sur environ 2.000 kilom. carr., et comptait près de 100.000 hab. La maison fut médiatisée en 1806, et ses différents domaines sont, depuis lors, sous la souveraineté du grand-duché de Bade, du Wurtemberg et de la Prusse.

FURSTENBERG, famille princière allemande, qui fait remonter son origine au comte Unruoch, contemporain de Charlemagne. La dynastie ininterrompue commence en 1136, avec Egins II, comte d'Urach. Henri d'Urach, comte de Furstenberg, mort en 1284, fonda une lignée nouvelle, qui se divisa en nombreuses branches, dont les représentants actuels portent les titres de prince et de landgrave.

Les membres les plus marquants de la famille sont : FRANÇOIS-EGON, comte **de Furstenberg**, né en 1625, mort en 1685. [Il devint chapelain de Cologne, et en 1663, évêque de Strasbourg. Comme représentant de l'électeur de Cologne, Maximilien-Henri, il servit les intérêts de Louis XIV contre les Hollandais. Pendant la campagne d'Alsace, il contribua à la reddition de Strasbourg, dont il fut de nouveau nommé évêque en 1681]; — GUILLAUME-EGON, comte **de Furstenberg**, frère du précédent, né en 1629, mort à Paris en 1704. [Conseiller de l'électeur de Cologne Maximilien-Henri, il se montra dévoué aux intérêts de la France. Cette attitude lui valut d'être arrêté à Cologne (1674) par ordre de l'empereur Léopold Ier et emprisonné à Vienne, puis à Neustadt. Rendu à la liberté après la paix de Nimègue, Louis XIV le combla de bienfaits. Il devint évêque de Strasbourg (1682) et cardinal (1686). Élu coadjuteur de Cologne par le chapitre, à l'instigation du roi de France, et agréé par le prince-électeur, il ne put obtenir ses bulles du pape Innocent XI, et, l'année suivante, la diète de Ratisbonne le déclara ennemi de l'empire. Pour le dédommager, Louis XIV lui donna l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il mourut]; — CHARLES-EGON, prince **de Furstenberg**, général, né à Prague en 1796, mort en 1854. [Il fut médiatisé lors de l'établissement de la confédération du Rhin, servit dans l'armée autrichienne, s'occupa d'œuvres philanthropiques à Donaueschingen, fonda plusieurs établissements métallurgiques et prit part à la création des chemins de fer en Allemagne. Établi dans le duché de Bade, avec le grade de général, il siégea dans la seconde Chambre et s'efforça, en 1848, de réconcilier le gouvernement et le peuple, puis vécut successivement en Bohême, à Vienne et à Berlin.]

FURSTENBERG, famille seigneuriale allemande, originaire de la Westphalie. Issue de HERMANN **de Furstenberg** (XIIIe s.), elle se divisa en deux branches, dont l'une obtint la baronnie en 1660. Les membres les plus marquants sont : FERDINAND **de Furstenberg**, prélat allemand, né en 1626, mort en 1683. [Il devint évêque de Paderborn en 1661, et de Munster en 1678. Il excellait dans la poésie latine, ainsi que le montrent ses œuvres, publiées en 1672 dans les *Poemata illustrium virorum*. On lui doit aussi : *Monumenta paderbornensia* 1672]; — FRÉDÉRIC-GUILLAUME-FRANÇOIS, baron **de Furstenberg**, homme d'État, né à Herdringen, près d'Arnsberg, en 1729, mort à Munster en 1811. Il fut d'abord grand vicaire du prince-évêque de Cologne, qui, à la paix de Hubertsbourg (1763), lui confia le gouvernement de l'évêché de Munster. Il rétablit les finances, exécuta des travaux importants et se distingua par ses règlements d'hygiène, les premiers qu'ait eus l'Allemagne. En 1770, les habitants voulurent le faire nommer coadjuteur de l'évêque, mais la cour de Vienne fit élire l'archiduc Maximilien. Furstenberg reprit alors ses fonctions de vicaire général et fonda l'université catholique de Munster]; — FRANÇOIS-EGON, comte **de Furstenberg**, né à Herdringen en 1797, mort en 1859. Il se signala surtout comme protecteur des beaux-arts, entra en 1849 à la Chambre prussienne et soutint avec ardeur les intérêts catholiques].

FURSTENBERG-AN-DER-ODER, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg, présid. de Francfort]), sur l'Oder; 4.021 hab.

FURSTENBUND (ou *Ligue des princes*), nom donné à une coalition de princes allemands, formée en 1785 sous l'initiative de Frédéric II, et destinée, ostensiblement à défendre les libertés des princes, en réalité à protéger la Prusse contre les ambitions de l'Autriche, qui venait par le traité de Mohilew (1780) de s'allier à la Russie. La Saxe, le Hanovre, la Hesse-Cassel, le duché de Bade, la Saxe-Weimar, etc., faisaient partie de la Furstenbund.

FURSTENFELD, ville d'Austro-Hongrie (Styrie), sur la Feistritz, affluent gauche du Raab, qui coule au Danube; 4.500 hab. Importante fabrique de tabac. Ch. de bailliage.

FURSTENFELDE, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Brandebourg [présid. de Francfort-sur-l'Oder]); 2.245 hab.

FURSTENWALDE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg]), sur la Sprée; 12.934 hab. Peignage de laine et fabrique de draps. Église du XIVe siècle. Aux environs, mines de houille de Rauen et de Petersdorf.

FURSY ou **FOURSY** (saint), moine irlandais du VIIe s., mort vers 650. Il fonda, en Ostanglie, l'abbaye de Knobbersburg, puis vécut dans la solitude, passa en France, où il fut protégé par Erkinoald, maire du palais de Clovis II, et fonda l'abbaye, depuis très florissante, de Lagny.

FURTADO-HEINE (Cécile-Charlotte), fondatrice d'œuvres de bienfaisance, née à Paris en 1821, morte à Rocquencourt (Seine-et-Oise) en 1896. Fille du riche banquier Furtado, elle épousa le fils du banquier Salomon Heine, oncle de Henri Heine. Sans enfant et possédant une fortune considérable, elle consacra une vingtaine de millions de francs à la fondation, à Paris, du dispensaire Furtado-Heine, d'une crèche modèle, d'une école professionnelle de jeunes aveugles. On lui doit aussi le sanatorium de Nice pour les officiers, l'établissement hospitalier du Croisic, et elle a contribué dans une forte proportion à la fondation de l'Institut Pasteur. Elle avait été nommée chevalier (1887), puis officier de la Légion d'honneur (1896).

FÜRTH, ville d'Allemagne (Bavière [Moyenne-Franconie]), au confluent de la Pegnitz et de la Rednitz; 43.000 hab. Fabrique de tabac, manufacture de glaces, fabrication d'instruments d'optique, bimbeloterie, joaillerie, horlogerie, etc. Foire importante en octobre. Hôtel de ville orné de fresques et église gothique. — Fürth fut donné en 1805, à la Bavière par le traité de Presbourg; c'est une annexe industrielle de Nuremberg.

FURTH IM WALDE, ville d'Allemagne (Bavière [Haut-Palatinat]), près de Cham; 5.150 hab. Poix de pin.

FURTIF, IVE (du lat. *furtivus*, même sens) adj. Qui se cache; qui se fait en cachette, à la dérobée, comme on ferait un vol : *Un regard* FURTIF. *Glisser une main* FURTIVE.
— ANTON. **Patent, public, ostensible.**

FURTIVEMENT adv. En cachette, à la dérobée, d'une manière furtive.
— ANTON. **Hautement, ostensiblement, ouvertement, publiquement, visiblement.**

FURTWANGEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Villingen]), près de la source de la Brege, une des branches mères du Danube; 4.202 hab. Fabrique d'horlogerie, commerce de bois.

FUSAIN (*zin* — du lat. du moy. âge *fusaginem*; de *fusus*, fuseau) n. m. Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des célastrinées, type de la tribu des évonymées. ‖ *Fusain bâtard*. Nom vulgaire d'une espèce de célastre.
— Fam. *Avoir du fusain*, Être ingénieux, inventif. ‖ *Mariage au fusain*, Union libre.
— Dessin. Charbon de bois de fusain, qui sert à dessiner. ‖ Procédé de dessin, obtenu en employant le charbon de bois de fusain. ‖ Dessin exécuté avec ce charbon.
— Géol. Variété de houille ou de lignite, ayant l'aspect du charbon de bois.
— Techn. Petit fuseau de bois dur et très pointu, dont on se sert pour nettoyer les trous et les dents des roues et pignons qui entrent dans un mouvement d'horlogerie.
— ENCYCL. Bot. Les *fusains* (evonymus) sont des arbres ou des arbustes, ordinairement glabres, à feuilles opposées et pétiolées, souvent persistantes. Leurs fleurs, régulières et petites, fournissent des capsules à déhiscence loculicide, dont chaque loge contient deux graines pourvues d'un arille rouge et charnu. La plupart sont originaires des montagnes de l'Inde, de la Chine et du Japon. Ils renferment souvent, notamment dans leurs fruits, des principes âcres, purgatifs ou vomitifs. Le fusain d'Europe (*Evonymus europæus*), vulgairement *bonnet de prêtre*, à cause de la forme de son fruit,

Fusain : *a*, fleur; *b*, fruit.

a un bois très dense et très dur, d'un blanc jaunâtre, très employé en tourtage et en marqueterie, qui fournit un charbon léger, usité pour le dessin ou pour la fabrication de la poudre. Le fusain du Japon (*evonymus Japonicus*) est très employé dans les jardins comme arbuste vert d'ornement.

— B. arts. On se sert du *fusain* pour les dessins de grande dimension, pour les cartons de vitraux, d'ornements décoratifs, pour les dessins qu'on veut achever rapidement, qu'on exécute d'imagination. On l'emploie comme un crayon pour tracer des hachures, et comme un pastel pour obtenir des tons, en les frottant avec le doigt ou avec une estompe. Pour faire reparaître le blanc du papier ou diminuer la vigueur d'un ton dessiné au fusain, il suffit de y passer légèrement de la mie de pain fraîche, mais non tendre, à laquelle on donne la forme d'un cône. Quand le dessin est achevé, il reste à le fixer, si l'on veut le conserver. On peut, quand le fusain est fixé, le retoucher soit au fusain, soit au crayon noir, soit à l'encre, et accentuer l'effet en indiquant les brillants avec de la gouache ou du blanc de pastel ou de craie.

Le dessin au charbon est certainement le plus ancien de tous, mais il fut délaissé jusqu'au jour où l'on songea à employer le fusain, qui est tendre, égal et d'une belle couleur. Il se prête peu au tracé des fins contours, des linéaments délicats; mais on s'en sert avec bonheur pour les dessins qui exigent une grande simplicité. L'école des coloristes qui s'est formée dans le XIXe siècle a fait connaître toutes les ressources du fusain et lui a donné une grande vogue. Decamps a fait une série de douze dessins au fusain qui sont merveilleux (*l'Histoire de Samson*). Les modèles de vitraux de H. Flandrin, faits de même au fusain, sont d'une grande beauté. Plusieurs paysagistes traitent le fusain d'une façon remarquable, et certains s'en sont fait une spécialité comme Apian, Bonvin et Yan Dargent. Prud'hon mania le fusain avec beaucoup de bonheur, et il a laissé d'admirables dessins dans ce genre : *le Crime amené devant la Justice*. Courbet pratiquait le fusain d'une façon toute particulière. Il noircissait complètement une feuille de papier, et, cette opération faite, il dessinait avec de la mie de pain, enlevant les blancs. C'est le procédé de la gravure anglaise.

FUSAINISTE (*zè-nist'*) ou **FUSINISTE** (*nist'*) n. m. Se dit de l'artiste qui fait des dessins au fusain.

FUSAIOLE (de l'ital. *fusaiuolo*, peson pour les fuseaux) n. f. Archéol. Petit disque qui est percé d'un trou central destiné à recevoir l'extrémité du fuseau.

— Encycl. Donnant un certain contrepoids au fuseau, les *fusaioles* favorisent le mouvement de rotation que les doigts lui impriment. On les a d'abord fabriquées en pierre; mais, le trou offrant des difficultés à évider, on les fit en terre cuite, vers l'époque de l'âge de bronze. Elles étaient alors ornées de lignes et dessins plus ou moins compliqués, et mesuraient de de 25 à 80 millimètres de diamètre.

Fusaïole troyenne.

FUSAN n. m. Genre de santalacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs en cymes composées, souvent hermaphrodites, qui habitent le cap de Bonne-Espérance et le sud de l'Australie. ‖ On dit aussi FUSANE n. f.

FUSANT (*zan*), **ANTE** adj. Qui fuse : *Couleurs* FUSANTES.

— Pyrotechn. *Composition fusante*, Composition qui, au lieu de détoner, brûle plus ou moins rapidement, en produisant un jet de gaz enflammé. ‖ *Fusée fusante*, Fusée dont le fonctionnement est déterminé par la combustion d'une colonne de composition fusante. ‖ *Tir fusant*, Tir exécuté avec des projectiles munis de fusées fusantes.

— Encycl. Pyrotechn. Les *compositions fusantes* sont généralement formées au moyen des éléments mêmes de l'ancienne poudre à canon. Seulement, au lieu d'employer le mélange sous la forme d'une poudre granulée, on le réduit à l'état de poudre à peu près impalpable que l'on tasse ensuite plus ou moins suivant la vitesse de combustion que l'on veut obtenir. On arrive ainsi à réaliser, par un tassement régulier, des vitesses régulières de combustion permettant de tabler sur la longueur d'une colonne de composition fusante, pour assurer, au moment voulu, la mise de feu à la charge explosive d'une mine ou d'un projectile creux, par exemple.

FUSARIUM (*ri-om'*) n. m. Genre de champignons ascomycètes.

— Encycl. Le thalle des *fusarium* forme un stroma émergeant à travers l'écorce des rameaux morts de diverses espèces. Leurs conidies, pluriloculaires, sont souvent arquées et fusiformes. La plupart de ces champignons semblent être des formes conidiennes d'espèces appartenant à différents genres : *pézize*, *nectrie*, etc.

FUSARO (anc. *Acherusia palus*), lac d'Italie (prov. de Naples), communiquant avec la mer par un canal étroit, à 2 kilom. de Cumes. C'est l'Acheron d'Italie des anciens.

FUSAROLLE ou **FUSAROLE** (de l'ital. *fusaruola*) n. f. Archit. Petit membre d'architecture taillé en forme de collier à grains un peu allongés, au dessous de l'axe du chapiteau.

FUSBERTE n. f. Arch. V. FLAMBERGE.

FUSCALDO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]), près de la mer Tyrrhénienne; 8.500 hab.

FUSCINE (lat. *fuscina*) n. f. Antiq. rom. Fourche à trois dents, dont se servaient les pêcheurs, et emblème du dieu de la mer. (Les gladiateurs *retiaires* étaient armés de cette fourche.)

Fuscine.

— Bot. Groupe de mousses comprenant les *dicronum*, *fissident*, *leucodon*, etc.

FUSCINE ou **FUZINE**, bourg d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat de Fiume]); 3.710 hab.

FUSCINIE n. f. Bot. Syn. de FISSIDENT.

FUSCITE (*fuss-tit'* — du lat. *fuscus*, brun) n. f. Silicate naturel. Syn. de WERNÉRITE.

FUSCUS (Arellius), rhéteur latin du commencement de notre ère. Il compta parmi ses élèves Ovide et le philosophe Fabianus. On trouve dans les *Suasoriæ* et les *Controversiæ* de Sénèque de nombreuses citations tirées des écrits de Fuscus, dont il nous reste en outre un *Éloge de Cicéron*.

FUSEAU (*zo* — du lat. pop. *fusellus*, dimin. de *fusus*, même sens) n. m. Petit instrument en bois ou autre matière légère, arrondi, renflé vers le milieu, aminci vers les deux bouts, et qui sert à filer, à tordre et à enrouler le fil. ‖ Petit instrument de forme analogue, mais dont l'un des bouts est muni d'un rebord ou saillie destiné à retenir le fil sur le fuseau et dont on se sert pour faire la dentelle et les passements de fil et de soie.

— Fig. Le métier, les occupations de la femme qui tourne le fuseau :

Je suis, d'un sexe faible, au *fuseau* [destiné.
Ducis.

— Loc. fam. *Avoir des jambes de fuseau*, Avoir des jambes excessivement grêles. ‖ *Faire bruire ses fuseaux*, Faire du bruit dans le monde.

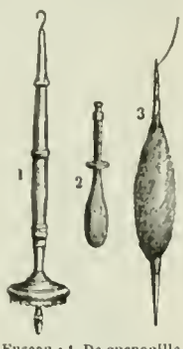

Fuseau : 1. De quenouille; 2. De dentellière; 3. A enrouler le fil.

— Arbor. Forme particulière qu'on donne aux arbres fruitiers cultivés en plein vent, et qui consiste à tailler court les branches latérales, de telle sorte que la cime soit étroite et très allongée.

— Biol. Ensemble des lignes achromatiques qui réunissent les deux centres attractifs dans la *caryocinèse*. V. ce mot.

— Blas. Pièce longue, arrondie, effilée aux deux bouts et renflée au milieu, qui figure le fuseau à filer.

D'azur à trois fuseaux d'argent, posés en pal.

— Bot. Champignon du genre agaric. ‖ *Semence en fuseau*, Semence dont les deux bouts se terminent en pointe.

— Chass. Nom donné par les chasseurs aux piquants du porc-épic.

— Géom. Partie de la surface d'une sphère comprise entre deux demi-grands cercles ayant un diamètre commun.

— Mar. Chacun des taquets du cabestan.

— Myth. *Fuseau des Parques*, Fuseau sur lequel elles filent la vie de chaque homme. ‖ Poétiq. La vie elle-même.

— Techn. Petite broche de forme conique, autour de laquelle on envide des fils de laine, de coton, de lin, de soie, etc. ‖ Chacun des bâtons, chacune des chevilles d'un pignon à lanterne de moulin. ‖ Nom, chez les horlogers, des chevilles qui servent d'ailes dans les lanternes ou pignons. ‖ Essieu sur lequel tourne la meule des épingliers. ‖ Broche de fer, avec laquelle les potiers de terre font des trous à leurs ouvrages. ‖ Barreau de fer plus ou moins ornementé et de forme généralement cylindrique dans un ouvrage de serrurerie comme un balcon, une rampe d'escalier, etc. ‖ Long bâton de bois pointu à l'un des bouts, dont les flotteurs se servent pour arrêter les trains de bois. ‖ Tuyau de verre en forme de fuseau.

— Prov. **Le fuseau doit suivre le hoyau**, Quand le mari travaille aux champs, la femme ne doit pas être inactive.

— Encycl. Biol. Il n'y a pas de question plus discutée que celle de la nature du *fuseau*. Pour beaucoup d'histologistes, c'est seulement la figuration des lignes de force qui vont de l'un des centres d'attraction C à l'autre C'. Cette manière de voir est vraisemblable, d'autant plus que la figure du fuseau rappelle beaucoup celle qu'on obtient dans des cas analogues, où les lignes de force sont figurées par des poussières (limaille de fer entre les pôles d'un aimant, par exemple).

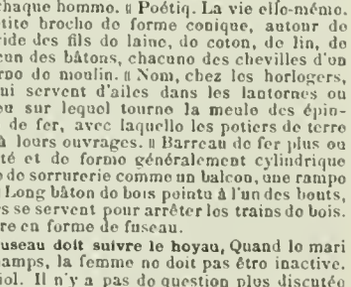

Trois stades de la caryocinèse, montrant le fuseau *f*, entre les centres attractifs C et C'.

Pour d'autres histologistes, les lignes achromatiques du fuseau seraient de véritables filaments élastiques tendus entre les chromosomes de la plaque équatoriale P et les centres attractifs. Cette hypothèse est défendue par des auteurs considérables, mais semble bien compliquée.

— Géom. Dans la figure ci-contre, la partie ABFCA est un *fuseau*, et l'angle BOC est l'angle de ce fuseau. Un fuseau est droit, aigu ou obtus, selon que son angle est droit, aigu ou obtus. Deux grands cercles, dont les plans sont perpendiculaires entre eux, partagent la surface de la terre en quatre *fuseaux droits*, qui sont égaux entre eux. Le fuseau est à la surface de la sphère comme l'angle de ce fuseau est à quatre angles droits, ou comme l'arc qui mesure cet angle est à la circonférence.

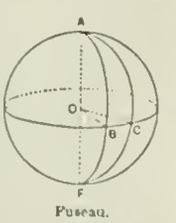

Fuseau.

Un *fuseau cylindrique* ou *conique* est la partie de la surface latérale d'un cylindre ou d'un cône droit à base circulaire comprise entre deux plans passant par l'axe. La base du fuseau est la partie de la circonférence de la base du cylindre ou du cône comprise entre les mêmes plans. Un fuseau cylindrique a pour mesure le produit de sa base par la hauteur. Un fuseau conique a pour mesure la moitié du produit de sa base par son côté.

— Mécan. On donne le nom de *fuseaux* aux petits cylindres que l'on ajuste entre deux plateaux ou tourteaux circulaires pour former l'engrenage connu sous le nom d'« engrenage à lanterne ». Les dents de la roue pleine s'engagent entre les tourteaux; elles sont ordinairement implantées dans le corps de la roue, et s'appellent « allochons ». Les fuseaux, s'usant plus vite que les allochons, s'exécutent plutôt en fonte, les dents plutôt en bois. On a aussi proposé de rendre les fuseaux mobiles autour de leur axe pour diminuer les frottements; mais cet ajustement manque de solidité, et les fuseaux cessent bientôt de tourner.

FUSEAU (*zo*) n. m. Zool. Genre de mollusques gastéropodes, famille des fasciolariidés, comprenant des animaux marins à coquille longue et pointue, dont on connaît plus de soixante espèces, répandues dans les mers chaudes et la Méditerranée. (Les fuseaux, dont le nom scientifique est *fusus*, ont pour espèce type le *fusus colus*, commun dans les mers de l'Inde, belle coquille à bouche prolongée en siphon, et qui mesure jusqu'à 15 centimètres de long. Les nombreux *fusus* fossiles sont répandus du crétacé au tertiaire.)

Fuseau.

FUSEAU, constellation, nommée aussi CHEVELURE DE BÉRÉNICE.

FUSÉE (du lat. pop. *fusata*, dérivé de *fusus*, fuseau) n. f. Ce qu'un fuseau contient ou peut contenir de fil filé.

— Loc. fam. *Démêler une fusée*, Débrouiller une intrigue, une affaire embrouillée :

Je saurai fort bien *démêler*,
Malgré vos dents, cette *fusée*.
SCARRON.

‖ *Achever sa fusée*, Mourir.

— Archit. *Colonne de fusée*, Celle qui est trop renflée en son milieu.

— Art vétér. Exostose oblongue sur un des os du canon du cheval.

— Blas. Meuble d'armoiries, qui a la forme d'un losange allongé.

— Bot. Agaric élevé.

— Chir. Trajet fistuleux tracé par le pus d'un abcès, lorsqu'il tend à s'échapper au dehors.

— Escr. *Fusée d'épée*, La partie du flouret, de l'épée, qui pénètre à l'intérieur de la poignée.

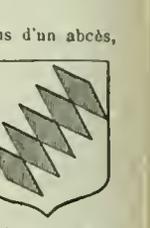

D'argent à cinq fusées de gueules, accolées et mises en barre.

— Hortic. *Poire de fusée*, Poire d'hiver que l'on mange cuite. ‖ *Fusée de maïs*, L'épi de maïs dépouillé de ses grains.

— Mar. Mèche, pièce centrale d'un cabestan. ‖ Pomme en cordage, fixée sur le manche de l'aviron pour l'empêcher de glisser dans le tolet. ‖ Partie non arrondie d'un aviron, qui tient immédiatement à la poignée et se trouve en dedans du plat-bord. ‖ Peloton d'étoupe goudronnée, placé vers l'extrémité la plus mince de l'aviron. ‖ Entrelacement de fil de caret sur la tournevire, qui empêche les garcettes de glisser le long de la corde.

— Tann. *Opération à la fusée*, Opération ayant pour but de faire gonfler le cuir en le passant à l'eau et en le pressant chaque fois au moyen d'une fusée, sorte de rouleau en bois ou en fonte. Syn. BASSAGE.

— Techn. Arbre tournant du pressoir. ‖ Extrémités cylindro-coniques de l'essieu d'une voiture qui entrent dans le moyeu des roues et autour desquelles tournent ces roues. ‖ Partie du tourne-broche, sur laquelle s'enroulent les cordes. ‖ Petit cône cannelé, dans les cannelures duquel s'enroulait la chaîne de l'intérieur d'une montre à chaîne lorsqu'on la montait. ‖ Fil de laine ou de coton qui est enroulé sur un tube de carton.

— Vénerie. Partie intérieure très étroite, généralement verticale, dans les terriers du renard et du blaireau, conduisant des carrefours aux réduits. ‖ *Vermiller en fusée*, Se dit du sanglier quand il fait un sillon en fouillant la terre.

— Encycl. Archéol. On appelait *fusée*, au moyen âge, une épée fourrée, comme le *brandestoc* ou *brindestoc*, sorte de canne creuse, contenant une longue lame qui en jaillit à volonté. La *fusée de ceinture* était, au moyen âge, un banquelet, un trépas, une sorte d'anneau plat destiné à empêcher la ceintore de gauchir. On appelle aujourd'hui ces fusées des *coulants* ou des *passants*.

— Mécan. La *fusée* est, en général, la partie de l'essieu qui tourne et frotte contre les coussinets. Elle reçoit l'effort de la charge supportée pour la transmettre aussitôt aux organes mobiles, roues libres lorsqu'il s'agit de voitures ordinaires, ou essieux calés sur les roues comme dans le cas des wagons et locomotives de chemins de fer et de tramways.

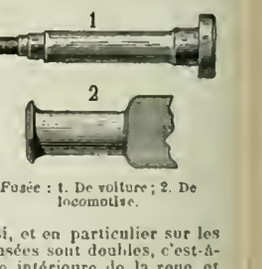

Fusée : 1. De voiture; 2. De locomotive.

La plupart du temps, les fusées des essieux de véhicules ordinaires sont cylindriques ou très légèrement coniques. Celles des wagons disposées à l'extérieur des roues sont cylindriques. Fréquemment aussi, et en particulier sur les essieux des locomotives, les fusées sont doubles, c'est-à-dire que l'une occupe la partie intérieure de la roue, et l'autre est placée à l'extérieur.

FUSÉE (rad. *fuser*) n. f. Pièce d'artifice qui brûle en fusant.

— Fig. Succession rapide de traits spirituels; manifestation vive, éclatante, soudaine : *Quelles triomphantes girandoles, quelles* FUSÉES *de chants joyeux et perlés lancent les deux jeunes voix!* (Balz.)

— Pop. Jet de matières que l'on vomit : *C'étaient des douleurs et des maux de cœur dont je pensais mourir; j'en fus pourtant quitte pour quelques* FUSÉES. (Le Sage.)

— Electr. *Fusée de Statham*, Appareil constitué par un conducteur de cuivre continué par une baguette de sulfure de cuivre qui est plongé dans une substance explosible.

— Musiq. Trait fort rapide et continu, qui unit deux notes séparées par un grand intervalle.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice de forme cylindrique faite en carton et remplie de matières inflammables qui brûlent en fusant, c'est-à-dire plus ou moins lentement, et éclatent en l'air. ‖ *Fusées à baguettes*, Longues fusées attachées par leur partie inférieure à une légère baguette de bois

et qui s'élancent dans les airs quand on les allume. ‖ *Petites fusées,* Pièces d'artifice qu'on lance à la main. ‖ *Fusées de campagne* ou *de bataille,* Fusées de petit calibre employées en rase campagne. ‖ *Fusées de place,* Fusées de gros calibre employées dans l'attaque et la défense des places. ‖ *Fusées à bombes, à obus, à grenades,* Petites fusées ou étoupilles servant à mettre le feu à l'un de ces divers projectiles. ‖ *Fusées incendiaires,* Fusées de guerre qui portent, au lieu de balles, des matières incendiaires. ‖ *Fusées d'éclairage,* Fusées qui portent des matières destinées à brûler en l'air, en répandant une vive lumière. ‖ *Fusées à calice,* Fusées de bois dur employées pour mettre le feu aux projectiles creux, et terminées extérieurement par une sorte de godet dit *calice.* ‖ *Fusées à évents,* Fusées ayant les mêmes usages que les précédentes, mais dans lesquelles le calice est remplacé par des trous ou évents. ‖ *Fusées de sûreté,* Fusées employées pour mettre le feu aux mines de guerre et aux autres mines, sans danger pour la personne chargée de cette opération. ‖ *Fusée de signaux,* Artifice éclairant blanc, rouge ou vert, servant à faire les signaux de grande distance. ‖ *Fusée porte-amarre,* Fusée destinée à laisser une amarre sur un navire en perdition que l'on ne peut approcher d'assez près. ‖ *Fusée asphyxiante,* Fusée renfermant du sulfure d'arsenic et qui est employée pour chasser de leurs terriers les renards et blaireaux.

— Typogr. Signe de correction en forme de trait allongé, employé par le correcteur d'épreuves pour indiquer la place d'une correction, quand elle n'est pas placée vis-à-vis de la ligne où elle doit être exécutée.

— Encycl. Milit. *Fusées de projectiles.* Les fusées des bombes et obus sphériques se composaient d'un tube en bois, doublé d'un tube en laiton, rempli de composition fusante. On y ajoutait quelques brins de mèche à étoupille, qui commençait à brûler aussitôt que le projectile sortait de l'âme. Cette fusée devait être réglée et mise en place au moment de charger la pièce, ce qui se faisait en la perçant latéralement au moyen d'une *vrille,* en un point tel que la composition mit, pour brûler jusque-là, le temps

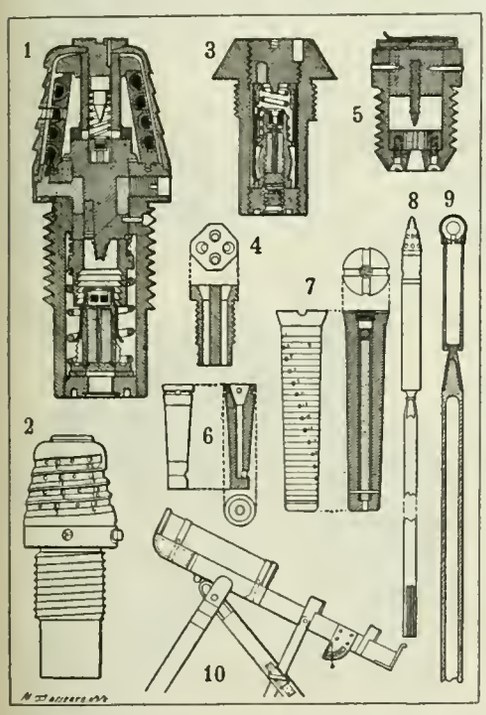

Fusées : 1. Fusée à double effet, percutante et fusante (coupe); 2. Fusée à double effet, avec plateau muni d'un tenon; 3. Fusée percutante; 4. Fusée obus modèle 1864; 5. Fusée modèle 1859; 6. Fusée pour grenade à main; 7. Fusée en bois à tube métallique pour bombes; 8. Fusée incendiaire; 9. Fusée de 95 mm. à obus; 10. Chevalet pour fusées de 95 mm.

nécessaire au projectile pour arriver à destination. Pour faciliter l'opération le tube en bois était gradué en secondes et des amorces de trous y étaient marquées.

Des fusées analogues étaient employée pour les *grenades à main,* mais elles étaient munies d'une amorce spéciale à friction pour en déterminer l'inflammation au moment de lancer la grenade.

L'adoption, en France, des canons rayés et de leurs obus oblongs fit substituer aux fusées en bois des fusées en bronze vissées à l'avance dans les projectiles. D'où l'adoption de fusées à trois, puis à quatre canaux verticaux remplis d'une longueur inégale de composition fusante et donnant ainsi trois ou quatre durées de combustion, suivant l'évent qu'on débouchait au moment du tir.

Puis vint l'adoption de *fusées percutantes,* c'est-à-dire fonctionnant par l'effet d'un appareil à capsule fulminante, disposé de manière à produire, par sa détonation, l'explosion de la charge, au moment du choc du projectile contre le sol ou un obstacle quelconque. D'abord d'un dispositif très simple, comme la fusée percutante Desmarest, ces fusées devinrent bientôt plus complexes, telle la fusée Budin. La fusée fut munie d'un mécanisme qui ne pouvait fonctionner, au moment du choc à l'arrivée, qu'après avoir été *armé* par le choc, en sens inverse, qu'éprouvait le projectile au moment de son départ.

Puis on voulut rendre aux canons rayés à projectiles forcés la faculté d'exécuter le tir fusant et on imagina un mécanisme dit *concutant,* disposé de façon que le choc au départ détermine, par la détonation d'une capsule, l'inflammation d'une colonne de composition fusante disposée dans un tube de plomb enroulé en hélice tronconique autour de la tête de la fusée et qu'au moment du tir on perce à l'endroit voulu, au moyen d'un *débouchoir.* La fusée ainsi disposée n'en conservant pas moins le mécanisme percutant, devint la *fusée à double effet,* c'est-à-dire percutante toujours, et fusante à volonté, la plus généralement employée aujourd'hui.

— Pyrotechn. Les fusées employées dans les feux d'artifice se composent essentiellement d'un tube en fort carton, appelé *cartouche,* fermé à l'une de ses extrémités, étranglé à l'autre, et rempli d'une composition fusante, bien tassée, dans laquelle on a ménagé sur une certaine longueur, un vide tronconique central, appelé *l'âme* de la fusée, le reste de la composition formant au fond un *massif* plein. A ce fond est fixé un *pot* contenant la *garniture* de la fusée, ainsi qu'une *chasse* ou charge de poudre fine destinée à les projeter quand la fusée est au point le plus élevé de sa course. La disposition de l'âme, donne une très grande surface de combustion à la composition fusante; d'où production d'une forte quantité de gaz dont l'écoulement rapide à travers l'ouverture étranglée détermine, par réaction, le mouvement ascensionnel de la fusée, à laquelle est fixée une baguette longue et légère qui en assure la direction. Pour lancer la fusée, on la dispose le long d'un piquet, d'un arbre, etc., de manière qu'elle soit à peu près verticale, l'ouverture en bas et soutenue par des supports qui n'en gênent pas l'ascension. On enflamme alors la mèche à étoupille qui garnit l'ouverture et bientôt commence le mouvement ascensionnel. Ces fusées de feux d'artifice sont employées dans l'armée, comme fusées de signaux. Leur garniture est alors formée d'étoiles à feu rouge ou blanc qui brûlent environ pendant dix secondes et qui peuvent être aperçues, quand le temps est assez clair, jusqu'à 75 kilom. et même davantage.

Fusée : 1. Asphyxiante, pour bêtes puantes; 2. A parachute; 3. Volante.

L'emploi à la guerre de *fusées* analogues à celles des feux d'artifice remonte aussi loin que l'usage de la poudre. C'est de cette façon qu'on s'en servit d'abord comme moyen de propulsion. Les premières fusées, dites *fusées volantes,* furent seulement incendiaires. On s'en servit aussi comme d'artifices éclairants; puis on imagina d'ajouter aux fusées d'abord des pétards, puis des projectiles explosifs, qu'elles transportaient ainsi avec elles et auxquels, en achevant de brûler, elles communiquaient le feu au moyen d'une *espolette.* On les qualifia alors de *fusées à bombes, à obus, à grenades,* suivant la nature du projectile qu'elles portaient.

Ces engins, employés dès le XVIe siècle en Europe par les Vénitiens, qui les appelaient *raquettes* ou *raquettes,* puis par les Espagnols, le furent même par les indigènes de l'Inde contre les Anglais, vers la fin du XVIIIe siècle. Mais c'est seulement vers cette époque que le colonel anglais, sir William Congreve, perfectionna ces engins. On les lançait au moyen de tubes ou d'augets allongés placés sur des affûts-trépieds, parfois munis de roues, qu'on traînait comme des affûts d'artillerie. Après 1815, la plupart des puissances européennes adoptèrent les *fusées à la Congreve* ou *fusées de guerre.*

— Mus. La *fusée* est un trait, ou plutôt une gamme ascendante ou descendante, lancée par le chanteur avec une extrême rapidité, comme la fusée d'un feu d'artifice qui s'élance dans les airs. Elle faisait généralement partie d'un point d'orgue. La chose existe toujours, mais le mot n'est plus guère employé.

FUSÉE ou **FUSÆA** n. f. Sous-genre d'anonacées, voisin des *aberemoa,* comprenant des plantes de la Guyane, dont le typo, décrit par Fusée-Aublet, se caractérise par de belles et grandes fleurs à périanthe à feuilles épaisses. (Le fruit est une boule de bois, creusée çà et là de loges monospermes.)

FUSÉEN (*zé-in*) n. m. Soldat attaché au service des fusées de guerre : *En France, des* FUSÉENS *furent créés sous la Restauration et disparurent officiellement en 1872.*

FUSELER (rad. *fuseau.* — Double la lettre *l* lorsque la terminaison commence par un e muet : *Je fuselle. Il fuselle*ra) v. a. Tailler en fuseau.

— Archit. Façonner, en parlant du fût d'une colonne, d'un candélabre.

Fuselé, ée part. pass. Qui est en forme de fuseau : *Des doigts* FUSELÉS. *Une colonne* FUSELÉE.

— Blas. Se dit de l'écu et des pièces honorables, quand leur surface est couverte de fusées de deux émaux alternés.

Fuselé d'argent et de sable.

FUSELIER (*li-é*) n. m. Celui qui fait des fuseaux.

FUSEMENT (*man*) n. m. Action de fuser : *Le* FUSEMENT *des nitrates.*

FUSER (du lat. *fusus,* répandu) v. a. Se répandre peu à peu : *Des couleurs qui* FUSENT. ‖ Se fondre, se dissoudre par l'action du feu : *Bougies qui* FUSENT *trop vite.*

— Chim. Se dit de l'action de certains sels qui, mis en contact avec des charbons ardents, se décomposent en éclatant avec une légère crépitation : *Tous les azotates* FUSENT *lorsqu'on les jette sur des charbons incandescents...* (Pelouze.)

— Chir. Se dit du pus qui se répand par fusées.

— Pyrotechn. Brûler en lançant des feux sans éclater.

Fusé, ée part. pass. Chim. Se dit de la chaux qui, privée d'eau, s'est réduite en poudre : *Chaux* FUSÉE.

FUSEROLLE n. f. Archit. Syn. de FUSAROLLE.

— Techn. Brochetto de fer, qui passe d'abord dans l'époulin et que l'on introduit avec lui dans la poche de la navette.

FUSHIGI, ville et port du Japon (île Nippon [prov. d'Echiu]), sur le Chirakawa; 19.000 hab.

FUSHIMI, ville et port du Japon (île Nippon [prov. d'Yamashiro]), sur la rive droite de l'Oiyigawa; 20.574 h.

FUSIBILITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est fusible; disposition à fondre : *Tous les métaux ne possèdent pas un même degré de* FUSIBILITÉ. *Les roches trappéennes se distinguent des porphyres par leur couleur et leur* FUSIBILITÉ. (L. Figuier.) V. FUSION.

FUSIBLE (du lat. *fusus,* fondu) adj. Qui est susceptible de fondre, de passer à l'état liquide par l'effet de la chaleur : *L'étain est un des métaux les plus* FUSIBLES.

— *Pierre fusible,* Pierre qui devient transparente par l'action du feu.

— Anton. Infusible, réfractaire, apyre.

FUSICLADION n. m. Genre de champignons du groupe des dématiées, caractérisé par ses filaments d'un noir olivâtre, sur lesquels prennent naissance, isolément ou par groupe de deux, des spores en forme d'œuf ou de massue. (C'est à des espèces de ce genre que sont dues les taches noires qui constituent la maladie appelée *tavelure* des pommes ou des poires.)

FUSICOQUE (*kok'* — du lat. *fusus,* fuseau, et du gr. *kokkos,* grain) n. m. Genre de champignons du groupe des sphérioidées, caractérisé par un stroma noirâtre se formant sous la cuticule des branches ou des feuilles et faisant éclater cette cuticule quand il se développe. (Dans ce stroma se forment des pycnides dont les spores sont blanches, unicellulaires, fusiformes.)

FUSIDIE (*di* n. f. ou **FUSIDION** n. m. Genre de champignons hyphomycètes, caractérisé par ses spores fusiformes, blanches, naissant à la file les unes des autres à l'extrémité de filaments courts, simples ou peu rameux.

FUSIFORME (du lat. *fusus,* fuseau, et de *forme* adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un fuseau : *Coquille* FUSIFORME.

FUSIGNANO, bourg d'Italie (Emilie [prov. de Ravenne]), sur le Senio, affluent du Pô de Primaro; 5.615 hab. Patrie du compositeur Corelli et du poète Vincent Monti.

FUSIL (*zi* — du bas lat. *focile;* de *focus,* feu, foyer) n. m. Petite pièce d'acier, avec laquelle on bat un morceau de silex pour en faire jaillir des étincelles : *Pierre a* FUSIL. *Battre le* FUSIL. ‖ Boîte qui renferme ce morceau d'acier, l'amadou, les allumettes, etc.

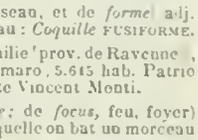

Fusil de briquet.

— Pièce d'acier qui, dans les armes à feu portatives, recouvrait le bassinet, et contre laquelle frappait la pierre enchâssée dans le chien.

— Arme à feu portative, consistant en un canon ou tube métallique, monté sur un fût en bois, et muni d'un mécanisme dont le jeu met le feu à la charge renfermée dans le canon : *Charger, Décharger un* FUSIL. FUSIL *de chasse.* FUSIL *à deux coups.*

— Par ext. Guerre, combats : *Le crédit, ce grand poltron, a peu de goût pour les* FUSILS. (E. de Gir.)

— *Pierre à fusil,* Silex qui, étant frappé par un morceau d'acier, produit des étincelles, et qui, dans les anciennes armes à feu, servait à enflammer l'amorce contenue dans le bassinet.

Fusil-pendule. V. PENDULE.

— Pop. *Fusil de toile,* Sorte de sac en toile, que les mendiants portent sur l'épaule. ‖ *Ecarter du fusil.* V. ÉCARTER.

— Arg. milit. Le corps, ou plus exactement le tube digestif. ‖ *N'avoir rien dans le fusil,* Etre à jeun. ‖ *Se coller un verre dans le fusil,* Boire. ‖ *Fusil à deux coups.* Le pantalon ordinaire dont les deux jambes, pour l'armée d'Afrique, ressemblent au double canon d'un fusil à deux coups, par opposition aux grandes culottes de forme mauresque des zouaves, turcos et spahis. ‖ *En coup de fusil,* Long et étroit : *Un logement* EN COUP DE FUSIL. (Zol.)

— Min. Banc de terre à plâtre dans la première masse.

— Techn. Morceau d'acier en forme de baguette, dont se servent les cuisiniers et les bouchers pour aiguiser leurs couteaux. ‖ Pierre dont se servent les faucheurs pour aiguiser leurs faux. ‖ Outil en forme d'amande, fait d'acier dur et muni d'un manche,

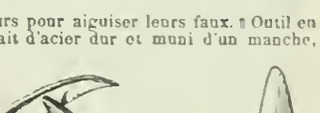

Fusil à affûter.

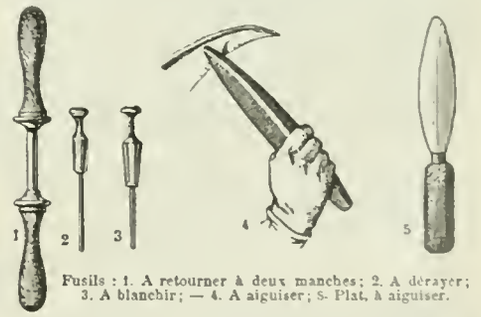

Fusils : 1. A retourner à deux manches; 2. A dérayer; 3. A blanchir; — 4. A aiguiser; 5. Plat, à aiguiser.

employé par les tanneurs pour aiguiser leurs couteaux à ébourrer, à écharner, etc. ‖ Outil de corroyeur, servant à divers usages dans le travail des peaux.

— Loc. : *Changer son fusil d'épaule,* Changer d'opinion.

— Encycl. Milit. Le nom de *fusil* fut donné aux premières armes à feu portatives dans lesquelles on se servit, pour enflammer la charge, des étincelles produites par le choc d'un morceau de silex, ou pierre à fusil, contre une pièce d'acier qui portait ce nom de « fusil », d'où on l'étendit à l'arme elle-même. C'est pour cela qu'on n'a jamais appelé fusils les armes à feu munies d'une platine à rouet où, cependant, c'est par le frottement de ce rouet animé d'un mouvement de rotation très rapide, contre un morceau de silex, que se produisaient les étincelles destinées à enflammer la charge. C'est donc l'invention de la *platine à silex* qui fit donner le nom de fusils à des armes qu'on aurait pu qualifier de « mousquet à fusil », comme on avait dit « mousquets à rouet » et « mousquets à mèche ». Cette invention ne remonte pas au delà de 1630. Les nouvelles armes furent tout d'abord mal accueillies en France. En 1653, une ordonnance du roi en interdit l'usage. Il semble qu'en raison de la légèreté même qui constituait une de leurs grandes supériorités sur le mousquet, ces armes n'inspirassent pas confiance. En 1670, seulement, on admit quatre fusiliers par compagnie, puis, en 1692, la moitié de l'effectif, le reste étant composé de mousquetaires.

Enfin, en 1703, grâce à Vauban, le fusil, muni de la platine à silex et de la baïonnette à douille, imaginée à cette époque, fut adopté pour toute l'infanterie française et peu après dans les autres armées européennes. Son dispositif comportait surtout un bassinet, au fond duquel débouchait la lumière, et où l'on versait de la poudre d'amorce, puisée d'abord dans une corne spéciale, puis prise à même la cartouche quand on eut adopté, pour charger les fusils, une poudre à mousquet plus fine que la

poudre à canon, uniformément employée au début pour toutes les armes à feu. En Prusse, Frédéric II fit substituer une baguette de fer à la baguette de bois employée d'abord pour le chargement. Il en résulta une notable accélération du tir.

L'arme établie en France sous le nom de modèle 1777 fut conservée sans modification importante jusqu'à l'adoption, en 1840, de la platine à percussion ou à piston, destiné à employer les amorces fulminantes. Toutefois, les Anglais adoptèrent les fusils à piston dès 1828, tandis qu'on ne s'y décida en France qu'en 1840, après de nombreuses expériences faites notamment par les troupes d'Afrique. Les platines à silex avaient pourtant l'inconvénient de donner les ratés fréquents, surtout en temps de pluie. Mais elles ne comportaient l'emploi d'aucun composé chimique, et n'exigeaient qu'une seule espèce de poudre, dont les éléments se trouvaient partout. Aussi n'accepta-t-on d'abord la percussion et les capsules que pour les fusils de rempart, destinés à servir dans les places fortes, avant de l'appliquer aux fusils de campagne; tandis qu'on avait adopté, dès le commencement du siècle, le système à percussion pour les armes de chasse, où l'on n'avait pas les mêmes raisons d'en redouter les inconvénients.

Entre temps, avait été soulevée la question du rayage des canons de fusil. L'avantage des rayures d'abord rectilignes, puis hélicoïdales, avait été reconnu très anciennement, et, dès le XVIIIe siècle, on les avait appliquées à certaines armes à feu portatives qualifiées, pour cette raison, d'armes carabinées ou carabines. Mais l'usage n'en n'avait jamais pu se répandre à cause des lenteurs de leur chargement, la balle devant être forcée à coups de maillet. Ce n'est que grâce aux inventions successives de plusieurs officiers, que l'on jugea possible d'appliquer à tous les fusils de l'infanterie française, en 1851 et 1857, les rayures d'abord réservées aux carabines des chasseurs à pied.

Puis vint la question du chargement par la culasse, dont l'emploi eût permis de résoudre bien plus aisément le problème du forcement et des rayures, et surtout d'augmenter la rapidité du tir. Mais, en France et presque partout, cette faculté de tirer rapidement fut longtemps considérée comme nuisible, à cause du gaspillage de munitions qu'elle pouvait entraîner. Seule, la Prusse, adopta en 1841, l'arme imaginée par Dreyse et appelée « fusil à aiguille », parce que le percuteur était une très mince tige d'acier, longue d'une vingtaine de centimètres, pour pouvoir atteindre une pastille de fulminate placée à l'avant de la cartouche entre la balle et la charge de poudre qui devait lui donner l'impulsion. Pendant vingt-cinq ans, aucun pays n'osa suivre cet exemple. Il fallut les victoires prussiennes de 1866 pour que le chargement par la culasse fût enfin admis partout. Et, cette même année, fut adopté en France le fusil du système Chassepot, où la longue et fragile aiguille de Dreyse était remplacée par un percuteur court et solide, en même temps qu'un obturateur très ingénieux, supprimait les crachements de gaz. En outre était, pour la première fois, appliqué le principe de la réduction du calibre qui descendait tout d'un coup à 11 millimètres.

En 1874, nouveau progrès, marqué par l'adoption du fusil Gras; l'emploi d'une cartouche métallique permettait de se passer d'obturateur.

Mais, peu après, se posait la question des armes à magasin ou à répétition, dans lesquelles on peut introduire à la fois plusieurs cartouches, ce qui permet de tirer successivement autant de coups sans avoir besoin de recharger.

Dès 1879, on adopta en France, pour les troupes de la marine, un fusil à répétition du système Kropatscheck; puis, en 1886, fut établie, d'après les idées du colonel Lebel, une arme à répétition et à calibre de 8 millimètres. Ce fut le signal d'une nouvelle révolution dans l'armement, marquée surtout par une réduction de calibre qui, ramené en quelques années, chez presque toutes les nations, à 8 millimètres ou 7^mm,5, a fini par descendre, depuis, à 6^mm,5 et même à 6 millimètres. Réduction qui facilite l'obtention de grandes vitesses initiales et, par suite, de trajectoires extrêmement tendues. D'où l'avantage de battre mieux le terrain, de produire une zone dangereuse plus considérable et de pouvoir réduire le poids des balles en leur laissant une puissance de pénétration suffisante, puisque la force vive d'un projectile est proportionnelle au carré de sa vitesse et à sa masse, c'est-à-dire à son poids. Les munitions étant plus légères, l'homme peut en porter davantage, et l'approvisionnement est plus aisé.

Enfin, on a imaginé des fusils qui permettent de tirer plus vite encore que ceux à répétition. Ce sont les fusils automatiques, où la force de réaction des gaz, qui produit le recul de l'arme, est utilisée à exécuter toutes les opérations de la charge : le tireur n'ayant plus qu'à appuyer sur la détente sans même ôter de l'épaule, l'arme qui se recharge d'elle-même, aussitôt le coup parti.

Telle est la série des progrès accomplis successivement dans les fusils et réalisés de façons diverses. Les modèles adoptés par les différentes nations n'ont plus la même similitude qu'avant l'introduction du chargement par la culasse. De nombreux systèmes de fermeture ont, en effet, été imaginés, qui se peuvent diviser en deux grandes catégories : les fermetures *à bloc*, et celles *à verrou*. Dans les premières, la culasse s'ouvre et se ferme par le mouvement d'un bloc métallique contenant lui-même une partie du mécanisme de percussion et qui se déplace, soit en glissant entre deux coulisses (fusils à tiroir), soit en tournant autour d'un axe, qui peut être longitudinal et latéral (fusils à tabatière), ou longitudinal et central (fusils à barillet), ou transversal et postérieur (fusils à culasse tombante), ou enfin perpendiculaire à l'axe du canon et situé au-dessous (fusils à rotation rétrograde).

Dans les armes *à verrou*, la fermeture se compose d'un cylindre contenant une partie du mécanisme de percussion et auquel on imprime un mouvement soit de glissement simple, soit de glissement et de rotation autour de son axe, comme au verrou d'une porte. Tels sont les fusils Dreyse, Chassepot, Gras et Lebel en France, Vetterli, Mauser, Mannlicher à l'étranger.

Les armes *à répétition* ou *à magasin* comportent aussi des modèles nombreux. Le magasin peut être *longitudinal* et situé sous le canon. C'est alors un tube métallique à l'intérieur duquel un long ressort à boudin, comprimé par l'introduction des cartouches, les fait sortir une à une et tomber dans un auget quand le jeu du mécanisme ouvre la porte du magasin : tel est le système des fusils Kropatscheck et Lebel en France, Vetterli en Suisse, etc.

Le magasin peut être encore longitudinal, mais placé dans la crosse, comme au fusil anglais Spencer.

Le magasin peut être *vertical*, disposé au-dessous de la boîte de culasse, et contenir, couchées les unes sur les autres, les cartouches qu'un ressort à branches repliées fait monter successivement dans la boîte de culasse. Tel est le dispositif Mannlicher.

Le magasin peut être *horizontal*, quand les cartouches y sont placées les unes à côté des autres. La boîte de culasse présente alors deux ouvertures latérales : celle de droite pour introduire les cartouches dans le magasin, celle de gauche par où elles pénètrent, sous la poussée d'un ressort, dans la partie supérieure de cette boîte et dans le canon. Tel est le dispositif Krag-Jœrgensen.

Enfin, il y a encore le magasin mobile, semi-circulaire ou en forme d'U, qui peut s'adapter à volonté à l'arme, et où les cartouches, placées les unes à côté des autres, sont successivement amenées dans la boîte de culasse par la poussée d'un ressort à boudin.

L'emploi des fusils à répétition a entraîné l'invention d'appareils appelés chargeurs (v. ce mot.), permettant de remplir promptement le magasin.

Malgré les nombreux perfectionnements et modifications apportées au fusil, il est deux choses qui n'ont guère varié depuis plus d'un siècle, ce sont : le poids et la longueur de l'arme. Le fusil modèle 1777, très léger par rapport au mousquet, puisqu'il ne pesait que 4 kilogr. 100, au lieu de 7 à 8 kilogrammes, n'était pas beaucoup plus lourd que le fusil Lebel actuel, qui pèse encore 4 kilogr. 180, sans la baïonnette.

La longueur du fusil, sans baïonnette, est de 1^m,30 dans le fusil Lebel. Elle a dû et devra toujours être maintenue aux environs de ce chiffre pour l'infanterie, afin de permettre le tir sur deux rangs. Mais on a pu donner beaucoup moins de longueur aux carabines de cavalerie et aux mousquetons d'artillerie.

Le fusil Lebel, qui constitue l'armement actuel de l'infanterie française, porte officiellement le nom de fusil modèle 1886-1893, parce que, adopté en 1886, il a été l'objet, en 1893, de quelques modifications partielles, telles que l'addition d'un tampon-masque, destiné à diminuer le danger des crachements accidentels de gaz produits par des cartouches défectueuses.

Cette arme se divise en six parties principales : 1° le *canon*; 2° la *culasse mobile*; 3° le *mécanisme de répétition*; 4° la *monture*; 5° les *garnitures*; 6° l'*épée-baïonnette*.

1° Le canon comprend : le canon proprement dit et la boîte de culasse. Le canon, bronzé extérieurement, et du calibre de 8 millimètres, porte le tenon d'épée-baïonnette, le guidon, la hausse. A l'intérieur, quatre rayures en hélice, d'une profondeur de 0^mm,15, tournent de droite à gauche et font un tour sur 24 centimètres.

La boîte de culasse, vissée sur le canon, présente, en haut, le logement de la culasse mobile, en bas, celui du mécanisme de répétition.

2° La culasse mobile comprend : la tête mobile, l'extracteur, le cylindre, le chien, le percuteur, le manchon, le ressort à boudin, la vis d'assemblage, le tampon-masque.

3° Le mécanisme de répétition comprend : le corps de mécanisme, la vis qui le relie à la boîte de culasse, l'auget, son butoir, le levier de manœuvre, son ressort et le mécanisme de détente, composé lui-même de : la gâchette, sa goupille, son ressort, la vis de ressort de gâchette et la détente à double bossette.

4° La monture est en deux pièces : le fût, qui contient le magasin et ses différentes pièces; la crosse avec la poignée et les pièces qui la rattachent au fût.

5° Les garnitures comprennent : l'embouchoir et son ressort, le quillon, la grenadière et son ressort, l'anneau du battant de grenadière, où s'attache une extrémité de la bretelle, le pontet ou sous-garde, avec ses vis, le support de vis et de culasse, la vis de culasse, le battant de crosse, dont l'anneau sert à attacher l'autre extrémité de la bretelle, et la plaque de couche.

6° L'épée-baïonnette comprend : la lame, la monture, composée de la poignée en bronze de nickel et la croisière en acier; le fourreau en acier bronzé.

Le fusil Lebel lance, avec une vitesse initiale de 655 mètres, une balle pesant 13^gr,50, dont la portée efficace est de 2.500 mètres.

— *Fusil de rempart.* On nommait ainsi une arme destinée à la guerre de siège, pour armer des tireurs établis le long d'un retranchement. Les derniers modèles datent de 1831 et de 1840. C'étaient des armes à très gros calibre : 20 et près de 22 millimètres, pesant plus de 5 et jusqu'à 10 kilogrammes. Ces fusils sont abandonnés depuis l'invention des armes modernes qui, malgré leur petit calibre, ont plus de portée et autant, sinon plus, de force de pénétration.

— *Fusil à vapeur.* C'était une machine qui lançait, au moyen de la vapeur, des balles qu'un entonnoir faisait arriver successivement devant l'orifice d'un long tube où cette vapeur pénétrait sous forme d'un jet continu à très haute pression. Expérimentés en Angleterre, devant le duc de Wellington, en 1826, et, en 1836, à Londres, ces appareils n'ont jamais eu d'application pratique.

— Chass. Le *fusil* de chasse a suivi les progrès incessants de l'arquebuserie moderne. Autrefois le système employé, était dit *à bassinet*; un silex frappant sur le couvercle d'acier du bassinet enflammait la poudre contenue dans ce dernier. A ces armes primitives succédèrent les fusils à percussion ou *fusils à piston* dans lequel le choc d'un marteau ou *chien* venait heurter une capsule fulminante enfoncée sur un petit tube creux on *cheminée*, en relation directe avec la charge.

Lefaucheux eut l'idée de transformer le fusil de chasse en chargeant l'arme par la culasse. Il a créé le *fusil à bascule*, dit aussi *fusil à broche*. L'inventeur de ce système de fusil de chasse a donné son nom (v. LEFAUCHEUX) à l'arme imaginée par lui.

Au fusil à broche on a substitué le fusil à *percussion centrale*. L'arme est, comme la précédente, à bascule; la forme de la douille diffère en ce sens que le *chien* vient heurter un percuteur dont l'extrémité inférieure pose sur la tête d'une capsule fulminante occupant le centre du culot. A l'origine, c'était le culot seul de la douille qui servait d'obturateur et s'opposait à la déperdition des gaz de la poudre. Cette déperdition, après que l'arme avait servi, devenait très sensible. C'est alors qu'on a remplacé la *fermeture à simple* ou à *double clef* par celle appelée *fermeture à double, triple* et *quadruple verrou*, qui donne un serrage absolu entre la culasse du canon et la crosse.

Pour faciliter le tir, les armuriers ont modifié la disposition des canons; tantôt ils les ont placés l'un sur l'autre; tantôt ils ont ajouté un troisième canon de calibre plus faible, mais rayé, au-dessous des deux premiers. On a même inventé des fusils à *quatre canons*, des *fusils mitrailleuses*, etc.

La position saillante des chiens de fusil étant cause d'accidents, par suite de chocs produits sur ces marteaux, on a songé à les supprimer en apparence, et il en est résulté le *fusil hammerless* ou *fusil sans chiens*, ceux-ci se trouvant à l'intérieur même de l'arme. En même temps, on a cherché à donner plus de régularité aux plombs au sortir du canon, une plus grande force de pénétration et on a alors créé le *fusil choke-bore* ou reforage particulier de l'âme du canon qui est intérieurement cylindrique jusqu'à 5 centimètres de la bouche. En ce point, son diamètre se rétrécit légèrement, sur une longueur de 3 centimètres environ, pour redevenir d'un diamètre égal à celui de la première partie du canon. Dans ces conditions, le canon est simplement choke-bored; il devient *choke-bored-rifled* lorsque sa partie rétrécie, ainsi que l'extrémité cylindrique du canon, sont pourvues de fines rayures longitudinales. A côté de ces fusils de chasse proprement dits, existe d'autres systèmes. Tel est le *fusil de chasse à répétition Winchester*, qui, sous un canon unique, possède un magasin contenant cinq à sept cartouches, qu'un mécanisme spécial envoie dans la culasse remplacer successivement celles que l'on vient de tirer. Vient ensuite le *fusil à vent*, dans lequel un certain volume d'air, comprimé par une pompe à main, joue, en se détendant brusquement, le rôle du gaz provenant de l'explosion de la poudre.

Giffard a imaginé un *fusil à gaz liquéfié*, qui, sous un canon unique, porte un *tube-magasin* en acier, contenant de l'acide carbonique liquéfié. Une soupape peut mettre en communication le tube magasin et le tonnerre du canon. Chaque fois que le chien frappe un percuteur *ad hoc*, celui-ci fait ouvrir la soupape, qui laisse échapper une petite quantité d'acide carbonique, qui reprend l'état gazeux et projette au dehors la charge de plomb. On peut, avec ce fusil tirer de cinquante à trois cents coups.

FUSILE adj. Syn. peu usité de FUSIBLE.

FUSILIEN (*li-in*) n. m. Dr. cout. Recors envoyé par un receveur de tailles à un collecteur de paroisses, pour la perception de l'impôt.

FUSILIER (*li-é*) m. Art milit. Soldat armé d'un fusil. (S'est dit particulièrement, sous le second Empire, des soldats des compagnies du centre, par opposition aux grenadiers et aux voltigeurs) : *Une compagnie de* FUSILIERS. *Le premier régiment qui eut des baïonnettes fut celui des* FUSILIERS. (Volt.) ‖ Anciennem. Soldat faisant fonction de garnisaire.

— Mar. *Fusilier marin*, Matelot ayant acquis le brevet de fusilier en passant par l'Ecole du bataillon de Lorient.

— ENCYCL. Milit. On appela *fusiliers* les soldats qui

Fusilier : 1. Sous Louis XV; 2. Sous Louis XIII; 3. En 1825; 4. En 1850.

furent armés du fusil comme on avait nommé *mousquetaires* ceux qui étaient armés du mousquet. Le fusil étant une arme plus perfectionnée que le mousquet, les fusiliers furent d'abord des soldats d'élite. C'est à ce titre que fut créé, après les *fusiliers à cheval*, institués en 1649, le régiment des *fusiliers du roi* en 1671, d'abord attaché au service de l'artillerie, et qui fut le premier corps entièrement armé de fusils et de baïonnettes. Sous Louis XIV et Louis XV, il fut également créé des régiments de *fusiliers de montagne* et de *fusiliers guides*, qui n'eurent qu'une existence éphémère.

Fusilier marin.

Le terme de « fusiliers » n'est plus employé officiellement, aujourd'hui, que dans les compagnies de discipline. V. COMPAGNIE de discipline.

— Mar. Les *fusiliers* marins ont remplacé les anciens soldats de marine et sont chargés de maintenir à bord l'ordre et la discipline, de servir d'instructeurs aux hommes de l'équipage pour la manœuvre du fusil. Ils arment les canons à tir rapide et forment le noyau de la compagnie de débarquement. C'est à la spécialité des fusiliers marins qu'on demande les caporaux et sergents d'armes et le capitaine d'armes, qui jouent un si grand rôle dans le service intérieur du navire.

FUSILIÈRE adj. f. ‖ *Pierre fusilière*. Caillou gris ou noir, dont on se sert pour les bassins de fontaine.

FUSILLADE (*ll* mll.) n. f. Milit. Décharge simultanée d'un grand nombre de fusils. ‖ Echange de coups de feu entre deux troupes qui se battent. ‖ Terme parfois pris en mauvaise part pour indiquer le tir d'une troupe qui gaspille inutilement ses munitions. ‖ Exécution militaire, par le moyen d'une décharge de coups de fusil.

FUSILLEMENT (*zi-lle-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de fusiller.

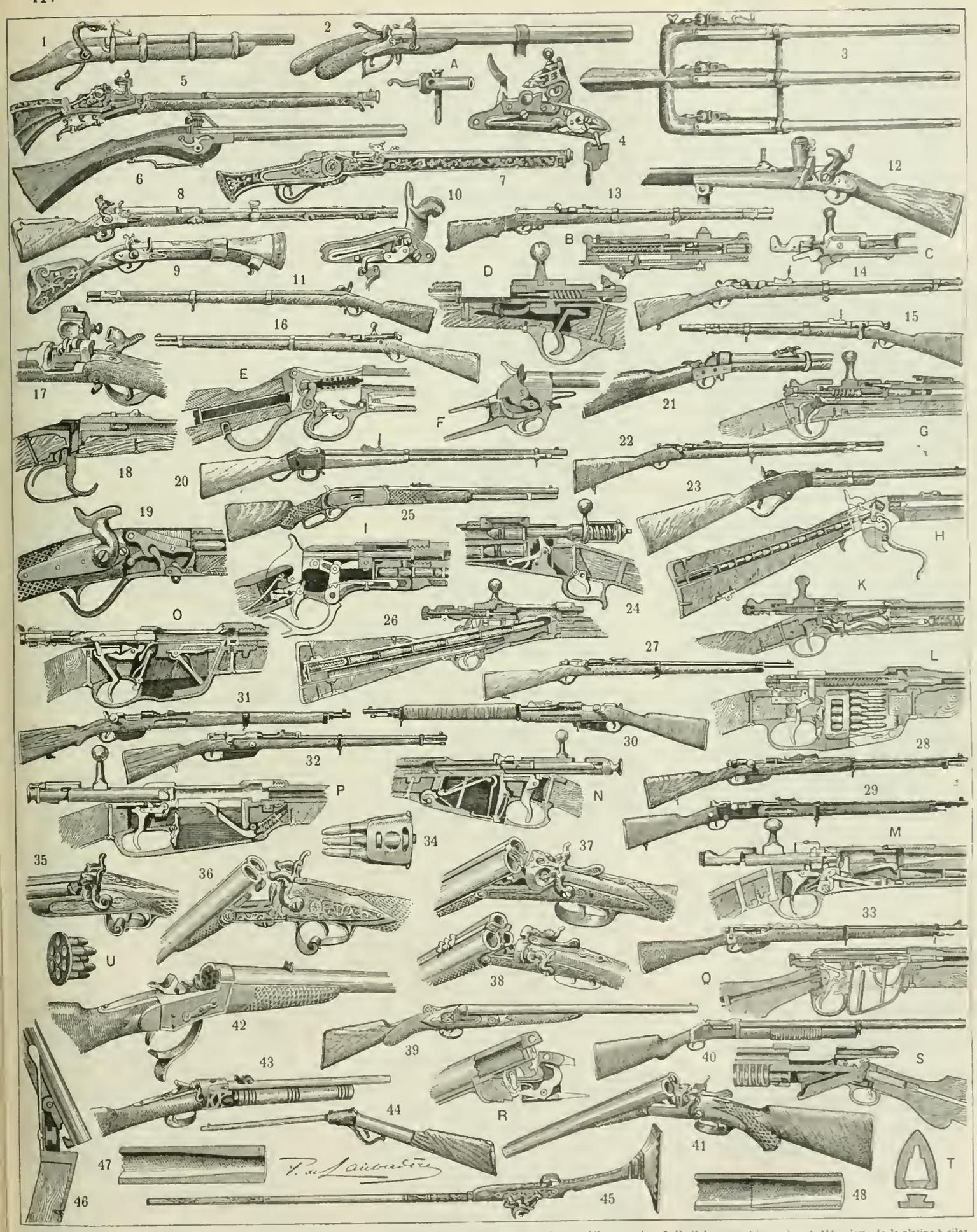

FUSILS. *Armes anciennes :* 1. Première arquebuse à mèche (XVIe s.). — 2. Premier fusil à culasse mobile : A, culasse mobile (XVIe s.). — 3. Fusil de rempart (XVIe s.). — 4. Mécanisme de la platine à silex. — 5. Arquebuse à rouet (XVIe s.). — 6. Fusil de Louis XIII (1640). — 7. Mousquet à silex (XVIe s.). — 8. Fusil à silex (1777). — 9. Tromblon des mameluks de la garde (1802). — 10. Mécanisme de la platine à percussion. — 11. Fusil à percussion (1840). — 12. Fusil de rempart. — *Armes à chargement simple :* 13. Fusil à aiguille : B, coupe de la culasse. — 14. Chassepot : C, culasse mobile (1866). — 15. Mousqueton de cavalerie. — 16. Mauser : D, mécanisme. — 17. Fusil à tabatière (1867). — 18. Mousqueton des cent-gardes (coupe). — 19. Peabody. — 20. Martini Henry : E, mécanisme. — 21. Remington : F, mécanisme. — 22. Gras : G, mécanisme (1874). — *Armes à répétition :* 23. Carabine Spencer : H, mécanisme. — 24. Vetterli (mécanisme). — 25. Carabine Winchester : I, mécanisme. — 26. Mannlicher (mécanisme). — 27. Krropatscheck : K, mécanisme. — 28. Fusil italien : L, mécanisme (1891). — 29. Fusil français Lebel : M, mécanisme (1886-1893). — 30. Fusil russe : N, mécanisme (1891). — 31. Fusil autrichien : O, mécanisme (1895). — 32. Fusil allemand : P, mécanisme (1888). — 33. Fusil anglais Lee-Enfield : Q, mécanisme (1895). — 34. Chargeur du mousqueton français. — *Armes de chasse :* 35. A piston. — 36. A broche. — 37. A percussion centrale. — 38. A trois canons. — 39. Hammerless de Greener : R, mécanisme. — 40. Winchester : S, mécanisme. — 41. Carabine à éléphants : T, sa balle explosible. — 42. Canardière mitrailleuse : U, chargeur. — 43. Giffard. — 44. A air comprimé. — 45. Fusil arabe. — 46. Coupe de la fermeture Lefaucheux. — 47. Choke-bored naturel (coupe). — 48. Choke-bored artificiel (coupe).

FUSILLER (*fuzi-yé* — rad. *fusil*) v. a. Tuer, supplicier à coups de fusil : [illegible]

— Fig. Accabler d'attaques sans cesse renouvelées [illegible] *avec des bons mots* FUSILLER *quelqu'un* [illegible]

— Arg. Se dit de quelqu'un qui envoie de petits crachats [illegible], par allusion aux projectiles que lance le fusil. Syn. FUSILLONNER.

— Ind. Affuter sur le fusil. FUSILLER *un couteau*.

Se fusiller, v. pr. Etre fusillé. ‖ Se tirer réciproquement des coups de fusil.

FUSILLETTE (*zi-lèt* — *ll* mill.) n. f. Milit. Nom donné à de petites fusées. ‖ Serpenteau monté sur une baguette.

FUSIMITRE ou **FUSIMITRA** n. f. Paléont. Sous-genre de turricules, comprenant des coquilles étroites, longues, côtelées et treillissées, fossiles dans les terrains tertiaires. (L'espèce type de ces mollusques gastéropodes est la *fusimitra calculiera*, de l'oligocène du Mississipi.)

FUSINISTE n. m. Syn. de FUSAINISTE.

FUSION (du lat. *fusio*, même sens) n. f. Passage d'un corps solide à l'état liquide par l'effet de la chaleur : *Etre, rester en* FUSION.

— Fig. Acte qui confond des choses précédemment distinctes. *La* FUSION *de deux partis, de deux compagnies*.

— Chim. *Fusion ignée*. Fusion proprement dite, qui est la transformation de la matière, du corps solide en liquide, sous l'influence de la chaleur. *Fusion aqueuse*. Fausse fusion des sels aqueux dans leur eau de cristallisation, qui est une véritable dissolution.

— Métall. *Lit de fusion*. Mélange de minerai et de fondant, qu'on étend dans un haut fourneau, sur une couche de combustible. ‖ *Feu de fusion*. Feu de four à réverbère.

— Physiq. *Point de fusion*. Température précise où un corps commence à passer de l'état solide à l'état liquide, et qu'il conserve tant que la fusion n'est pas terminée : *Le* POINT DE FUSION *de la glace est zéro*.

— Prestidigit. *Fusion du métal*. Expérience de prestidigitation, qui consiste à simuler la fusion, sur la flamme d'une bougie, d'une pièce de monnaie tenue dans la main de l'opérateur, la disparition de cette pièce, puis sa reconstitution, le tout par simples escamotages successifs.

— SYN. **Fusion, fonte.**

— ANTON. **Coagulation, concrétion, figement, solidification.**

— ENCYCL. Minér. L'action soit mécanique, soit physique, de la chaleur sur les surfaces des cristaux n'est pas la même en tous leurs points, et les variations qu'elle éprouve s'accordent encore avec tout ce que l'on sait sur l'influence des modifications de la structure, sur celle des propriétés physiques. Cette influence paraît s'étendre jusqu'aux actions chimiques elles-mêmes, et se manifeste surtout lorsque ces actions s'exercent lentement et avec une faible intensité. La *fusibilité* par la flamme du chalumeau éprouve des variations sensibles dans quelques minéraux cristallisés, suivant la direction que l'on donne au dard de la flamme. Le gypse laminaire, par exemple, quand on l'attaque sur le plat de ses lames, se calcine sans se fondre ; si on l'attaque par la tranche, il subit une fusion préalable et se calcine après.

— Physiq. Tous les corps solides fondent à une température plus ou moins élevée. Certains corps, tels que le verre, la cire, ne deviennent liquides qu'en passant par une série d'états plus ou moins *pâteux*. Le phénomène de la *fusion* est soumis aux deux lois suivantes : 1° Sous une même pression, un même corps entre toujours en fusion à une même température, qu'on appelle *point de fusion* ; 2° La température demeure invariable pendant toute la durée de la fusion.

Points de fusion. Par convention, la glace fond à 0°, (V. THERMOMÈTRE. Les points de fusion des différents corps sont indiqués dans l'étude particulière de chacun d'eux. Autrefois, on appelait *réfractaires* les corps infusibles. Le nombre de ces corps a diminué, à mesure que l'on est parvenu à produire des températures plus élevées. L'emploi du *four électrique* (V. FOUR) permet de fondre tous les corps, à l'exception toutefois, des corps composés que la chaleur décompose avant la fusion.

Chaleur de fusion. La température demeurant invariable pendant toute la durée de la fusion, il en résulte que la chaleur donnée par la source est employée uniquement à produire le changement d'état. On appelle *chaleur latente de fusion*, ou simplement *chaleur de fusion*, la quantité de chaleur, exprimée en *calories* que doit absorber 1 gramme d'un corps solide pour passer à l'état liquide, sans changement de température. La chaleur de fusion constitue, pour chaque corps, une constante physique ; pour sa détermination, V. CALORIMÉTRIE.

Changements de volume accompagnant la fusion. La plupart des corps, en passant à l'état liquide, augmentent de volume. Toutefois, la glace, la fonte de fer, le bismuth, font exception à cette règle. V. SOLIDIFICATION.

Influence de la pression sur la température de fusion. Pour les corps dont le volume augmente par la fusion, un accroissement de pression *élève* la température de fusion. Bunsen a trouvé que le blanc de baleine fond à 47°,7 sous la pression atmosphérique et à 50°,9 sous une pression de 195 atmosphères. Pour les corps dont le volume diminue par la fusion, comme la glace, un accroissement de pression *abaisse* la température de fusion. Thomson a montré que la glace fond à — 0°,13, sous une pression de 17 atmosphères. Le *regel* de la glace, deux morceaux de glace, pressés fortement l'un contre l'autre, se soudent, est une conséquence de l'*abaissement du point de fusion par la pression*. Ce phénomène a permis aussi à Tyndall de donner une explication de la marche des glaciers.

— Hist. Le nom de Fusion fut donné au parti politique formé par l'alliance des légitimistes et des orléanistes après la Révolution de 1848, pour prévenir à tout prix la formation d'un gouvernement républicain solide. On s'accorda pour favoriser l'élection de Louis Bonaparte, candidat qu'on espérait écarter sans peine. Puis on s'organisa, à la réunion de la rue de Poitiers, qui rassemblait des hommes d'opinions antagonistes comme Thiers et Berryer. Il y fut décidé que le comte de Paris s'effacerait momentanément devant le comte de Chambord ; un seul prétendant devait soutenir les droits de la monarchie ; mais le comte de Paris, déclaré dauphin, était appelé à succéder au chef de la branche aînée : ainsi se reconstituait l'unité de la maison de France. Le coup d'Etat du 2-Décembre mit fin à ces espérances. La révolution qui suivit la guerre de 1870 les ranima. Encore une fois, les deux partis, d'éléments si différents, se réunirent contre l'ennemi commun. En 1848, le journal « l'Assemblée nationale », avec Guizot pour principal rédacteur, avait interprété les vœux des fusionistes ; le « Journal de Paris » lui avait succédé. Son collaborateur le plus important, Edouard Hervé, décida le comte de Paris à renouveler des démarches de conciliation et d'alliance auprès du comte de Chambord (1873). Le chef du parti orléaniste se rendit à Frohsdorf, pour reconnaître le comte de Chambord comme seul représentant du parti monarchique de France. Ce nouvel essai d'unité n'aboutit pas à des résultats sérieux. L'élection du maréchal de Mac Mahon favorisa un moment le parti royaliste ; mais il n'y avait pas d'entente : les légitimistes ne voulaient pas du drapeau tricolore. Les élections républicaines de 1877 laissèrent peu d'espoir. La fusion de ces deux partis, l'un de tendances libérales, l'autre moins tolérant, était trop superficielle pour former une opposition réelle à la cause républicaine.

FUSIONIEN, ENNE (*zi-in, èn'*) n. Membre d'une secte politique et religieuse, née vers 1845.

— Adjectiv. : *Religion* FUSIONIENNE.

— ENCYCL. Les *fusioniens* eurent pour chef un médecin nommé Toureil, qui voulut concilier les idées de Saint-Simon, de Leroux et des communistes dans une seule religion, dont la base était l'égalité sociale appuyée sur le sentiment religieux. Elle compte encore des fidèles qui ont réédité l'opuscule d'un de ses apôtres, Auguste Guyard, intitulé : *Des droits, des devoirs et des institutions au point de vue de la destinée humaine*. La « loi de fusion » y est définie : « loi par laquelle l'homme se mêle incessamment à Tout pour réaliser progressivement l'*Unité universelle*, c'est-à-dire la plénitude de l'Etre en Dieu. »

FUSIONNEMENT (*o-ne-man*) v. a. Action de fusionner.

FUSIONNER (*o-né*) v. a. Opérer la fusion de : FUSIONNER *deux compagnies de chemins de fer*.

— v. n. Faire fusion, s'unir par la fusion : *Compagnies qui viennent de* FUSIONNER.

Se fusionner, v. pr. Faire fusion ; s'unir par fusion.

FUSIONNISME (*zi-o-nissm'*) n. m. Nom donné au mouvement politique qui consiste à rapprocher plusieurs partis d'opinions différentes pour une action commune.

FUSIONNISTE (*o-nisst'*) adj. Qui a rapport, qui appartient à une fusion : *Les membres* FUSIONNISTES *de l'Assemblée*.

— n. Partisan d'une fusion.

FUSISPIRE ou **FUSISPIRA** (*spi* — du lat. *fusus*, fuseau, et *spira*, spire) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes, famille des subulitidés, comprenant des coquilles en fuseau, à bouche allongée et rostrée en avant, à columelle non tronquée. (Les fusispires sont fossiles dans les terrains paléozoïques ; l'espèce type est le *fusispira ventricosa* du silurien de l'Ohio [Amérique du Nord].)

FUSISPORIUM (*spo-ri-om'*) n. m. Genre d'hyphomycètes, comprenant des champignons qui végètent sur les feuilles vivantes ou sur les débris de végétaux. (On en connaît quinze espèces européennes et environ une dizaine exotiques.)

FUSOT (*zo*) n. m. Espèce de bois jaune très tendre.

FUSS (mot allem. qui signif. *pied*) n. m. Métrol. Ancienne mesure de longueur usitée en Allemagne et équivalant à l'ancien pied français (environ 33 centimètres).

FUSS (Nicolas), géomètre suisse, né à Bâle en 1755, mort à Saint-Pétersbourg en 1825. Elève de Bernoulli, appelé par Euler à Saint-Pétersbourg, il devint, en 1781, membre de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, dont il fut nommé secrétaire perpétuel en 1800, reçut de l'empereur de Russie le titre de « conseiller » d'Etat, et fut chargé de la direction générale des écoles. Fuss a laissé plusieurs mémoires écrits en français, et rédigé la partie historique des mémoires publiés par l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il est connu par d'intéressantes recherches sur la géométrie de la sphère et sur l'intégration de certaines équations différentielles. Il s'occupa de la courbe lieu des sommets des triangles de même base, dont les deux autres côtés forment une somme constante ; il trouva que cette courbe, qu'il nomme avec raison l'*ellipse sphérique*, est déterminée par l'intersection avec la sphère d'un cône du second degré, ayant son sommet au centre.

FUSS (Paul-Henri), mathématicien russe, fils du précédent, né et mort à Saint-Pétersbourg (1797-1855). Il a publié en langue française, entre autres importants ouvrages scientifiques : *Correspondance mathématique et physique de quelques célèbres géomètres du* XVIII*e siècle, précédée d'une notice sur les travaux de Léonard Euler* (1843).

FÜSSEN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Souabe]), sur la Lech ; 3.000 hab. Entrepôt de sel ; fabrication de toiles et d'instruments de musique. Traité conclu le 22 avril 1745 entre Marie-Thérèse d'Autriche et son cousin Maximilien-Joseph de Bavière, qui conservait ses Etats au prix de la reconnaissance de Marie-Thérèse.

FÜSSLI ou **FUESSLI**, famille d'artistes distingués, originaires de Zurich, dont les principaux membres sont : MATHIAS **Füssli**, né à Zurich en 1598, mort en 1665. (Il vécut longtemps à Venise, et peignit des batailles ; — JEAN-GASPARD **Füssli**, peintre de portraits et écrivain d'art (1707-1782). (Il a écrit une histoire des peintres suisses et a édité des lettres de Winckelmann) ; — JEAN-RODOLPHE **Füssli**, peintre, dessinateur et graveur (1737-1806), élève et fils de Jean-Gaspard. (Il résida à Vienne, où il écrivit une histoire des beaux-arts en Autriche) ; — JEAN-RODOLPHE **Füssli**, miniaturiste (1709-1793). (Il fut élève de Lutherbourg à Paris, mais s'adonna bientôt exclusivement à la rédaction d'ouvrages d'art ; — JEAN-HENRI **Füssli**, nommé *Fuseli* par les Anglais, né à Zurich en 1742, mort à Putney Heath, près Londres, en 1825, fils de Jean-Rodolphe. (Cet artiste intéressant s'était d'abord occupé de théologie, puis il traduisit Shakspeare ; enfin, il s'adonna à la peinture, fut élève de Reynolds à Londres, alla à Rome s'y lia avec Winckelmann et Mengs, retourna à Londres en 1779, fut élu membre de l'Académie en 1788, et exécuta des cycles entiers de peintures ou d'illustrations, l'un sur Shakspeare, l'autre sur le *Paradis perdu* de Milton. Président de l'Académie en 1801, il publia un *Dictionnaire des peintres*, et d'autres écrits touchant l'histoire de l'art en Suisse, etc. Il a beaucoup produit, et laissé surtout une quantité d'esquisses] ; — JEAN-HENRI **Füssli**, qui fut uniquement écrivain et a laissé un *Dictionnaire général des artistes*, né à Zurich en 1745, mort en 1832. (Membre du grand conseil de Zurich, il se signala par son talent oratoire, par ses idées libérales, et fut nommé sénateur en 1802. On lui doit la continuation du *Dictionnaire général des artistes*, de son père (1806-1821) ; la continuation des *Scènes remarquables de l'histoire de Suisse ; la Vie et les Œuvres de Raphaël Sanzio* (1815) ; etc.] ; — JEAN-GASPARD **Füssli**, entomologiste suisse, né à Zurich en 1745, mort en 1786. (Son ouvrage le plus important a pour titre *Archiv der Insektengeschichte* (1781-1786) ; il a été traduit à la fois en français et en anglais] ; — enfin, GUILLAUME **Füssli**, peintre de portraits, né à Zurich en 1830, élève de l'Institut de Francfort, de Berdellé à Munich et de Couture à Paris. (Il séjourna à Rome ; on voit de lui plusieurs portraits dans la galerie Schack, à Munich.)

FUST (*fusst'* — du lat. *fustis*, bâton) n. m. Bâton. ‖ Bois ; arbre. ‖ Tonneau. (Vieux mot.)

— Féod. *Livrement de fust et terre*. Acte symbolique par lequel le seigneur ou ses officiers mettaient quelqu'un en possession d'un héritage féodal ou censuel qu'il avait acquis, ou qui lui était adjugé par justice, en le conduisant dans l'héritage et en lui donnant un bâton, de façon à le *vestir* et *saisir* « *quasi per festucam* », en même temps que l'aliénateur était *devestu* et *désaisi*.

FUST (Jean), orfèvre allemand, né et mort à Mayence (1410-1465). Il s'associa, probablement comme bailleur de fonds, à Gutenberg, en 1455, pour l'exploitation de l'imprimerie. La légende veut qu'il ait eu l'idée de la fonte des caractères isolés. L'association fut rompue presque immédiatement, et Gutenberg ne put rendre à Fust les 2.000 florins de capital avancé. Fust alors s'associa à Schœffer. De ses presses sortirent, en 1457, le premier ouvrage imprimé portant une date : le *Psautier de Mayence*, et, en 1467, la célèbre *Bible de Mayence*.

FUSTANELLE (*sta-nèl'* — de *fustian*, forme orientale de FUTAINE) n. f. Sorte de jupon court, à nombreux plis, très évasé et s'arrêtant à mi-cuisse, que portent les Grecs.

— ENCYCL. L'origine de ce vêtement paraît remonter à la tunique plissée des peltastes grecs, comme semble le prouver le très ancien bas-relief dit du *soldat de Marathon*. Mais les Indiens ont aussi porté, de tout temps sans doute, une sorte de jupo pareillement plissée, courte, et ils s'en parent encore aujourd'hui ; ce vêtement, comme la fustanelle grecque, est toujours blanc. Sous Louis XIV, on porta, pendant quelques années, une courte jupe de cette sorte, que l'on appelait *rhingrave*. Au reste, le port du jupon masculin a été courant en Europe pendant le moyen âge, et même plus tard.

Evzone vêtu de la fustanelle grecque.

FUSTE (de l'ital. *fusta*, même sens ; de *fusto*, fût) n. f. Mar. anc. Espèce de bâtiment long et de bas bord, qui marchait à la voile et à la rame.

FUSTÉ, ÉE adj. Blas. V. FUTÉ, ÉE.

FUSTÉINE (*sté*) n. f. Chim. Matière colorante d'un jaune orangé, extraite des solutions de fustine.

FUSTEL n. m. Bot. Syn. de FUSTET.

FUSTEL DE COULANGES (Numa-Denis), historien français, né à Paris en 1830, mort à Massy en 1889. Après sa sortie de l'Ecole normale, il fit à l'Ecole française d'Athènes de remarquables études sur l'île de Chio ; puis, une fois rentré en France, il professa l'histoire au lycée d'Amiens et, à Paris, au lycée Saint-Louis. Reçu docteur en 1858, il ne tarda pas à être nommé professeur à la faculté des lettres de Strasbourg, où il professa brillamment, puis écrivit sa célèbre *Cité antique*. Après la guerre franco-allemande de 1870-1871, il retourna à Paris, en qualité de maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, puis devint (1875) membre de l'Académie des sciences morales, suppléa Geffroy à la faculté des lettres de Paris, et fut nommé professeur d'histoire du moyen âge, à la même faculté, en 1878. Un peu plus tard, il fut appelé à diriger l'Ecole normale (1880-1883), mais reprit, en 1884 son enseignement à la Sorbonne et le continua jusqu'en 1888. Cet historien a publié de son vivant : *Mémoire sur l'île de Chio* (1857) ; *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains* (1858) ; *la Cité antique, étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome* (1864) ; les premiers volumes de son *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* (1875-1889) et des *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (1885). Son élève, Camille Jullian, a publié après la mort de Fustel une édition remaniée et augmentée du début de l'*Histoire des institutions* ; il a réuni, d'autre part, en deux volumes, différents mémoires que le savant auteur avait publiés dans plusieurs revues. Un autre de ses élèves, Guiraud, a publié sur *Fustel de Coulanges* (1897) un ouvrage, qui constitue une introduction à la lecture de ce remarquable historien, dont l'œuvre, d'une gravité majestueuse, est de celles qui honorent la science française.

Fustel de Coulanges.

FUSTÈLE (*stèl'* — dimin. de *fust*, fût) n. m. Archéol. Bois des carreaux d'arbalète, au moyen âge. (Le carreau tout monté comportait le fer en mousquette, le bois ou fustèle, et l'empenne, celle-ci faite de plumes, de cuir, ou formée d'ailerons taillés en plein bois.)

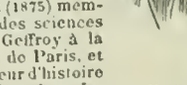

Fustèle (moyen âge).

FUSTER (*sté* — rad. *fust*) v. a. Fustiger, battre. (Vieux.)

— v. n. En T. d'oisell., Eviter le piège, ou s'échapper après avoir été pris, en parlant d'un oiseau.

FUSTER (Charles), poète et littérateur, né à Yverdun (Suisse) en 1866. Après avoir habité Bordeaux, il s'est fixé en 1888 à Paris, a été rédacteur en chef du « Semeur », et a collaboré à l' « Estafette », à « la Nouvelle Revue », etc. Poète, critique, romancier, auteur dramatique, il s'est montré dans ses œuvres un écrivain délicat, épris d'idéal, aux sentiments élevés et tendres. Nous citerons de lui : *l'Ame pensive* (1884); *Contes sans prétention* (1885); *Essais de critique* (1886); *l'Ame des choses* (1888); *Sonnets* (1889); *l'Année des poètes* (1890-1898); *l'Amour des villes et l'Amour des champs* (1890); *l'Amour de Jacques* (1891), roman; *Louise* (1893), roman en vers; *Du fond de l'âme* (1896); *le Livre d'amour* (1898); *Littérature et mode* (1899); etc. On lui doit aussi des petites pièces de théâtre : *une Soirée de Racine* (1892); *l'Ame endormie* (1895); etc.

FUSTEREAU (*ste-ro*) n. m. Navig. fluv. Petit bateau qui sert à transporter d'une rive à l'autre d'un cours d'eau où à établir des balises.

FUSTERIE (*ste-ri*) n. f. Profession du fustier et de tout ce qui s'y rapporte.

FUSTET (*stè* — du provenç. *fustel*, espagn. *fustete*, même sens) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de sumac, le sumac des teinturiers.

— Encycl. Le *fustet* (rhus cotinus) est un arbrisseau touffu et très rameux, haut de 2 à 3 mètres, à feuilles simples et ovales, possédant de nombreuses fleurs stériles, dont les pédicelles s'allongent considérablement en se revêtant d'un duvet soyeux et rougeâtre (d'où le nom d'*arbre à perruques*). Habitant les Antilles, les sols arides de la Suisse, de l'Italie, des départements français du Sud-Est, il est cultivé dans les parcs, parfois sous le nom de *coquecigrue*. Ses feuilles, vénéneuses, dit-on, pour les bestiaux, passent pour vulnéraires et astringentes. Son bois, contenant une substance très voisine de la quercitine, sert à teindre les laines et les cuirs en jaune orangé. L'écorce est un succédané du quinine et est employée aux mêmes doses.

Fustet : *a*, fleur ; *b*, fruit.

FUSTIBALAIRE ou **FUSTIBALLAIRE** (*sti-ba-lèr'*) n. m. Art milit. anc. Soldat armé d'une fustibale.

FUSTIBALE (*sti* — du bas lat. *fustibalus*, même sens) n. f. Archéol. Fronde emmanchée au bout d'un bâton et que l'on maniait à deux mains.

— Encycl. Le fût ou manche de la *fustibale* était long de 3 à 5 pieds; cette arme, en usage au moyen âge, servit encore au XVIe siècle, comme la fronde manuelle, pour lancer des grenades. Un tel instrument, bien manié, pouvait envoyer un projectile à trois cents mètres. Il y eut aussi des fustibales montées en machines de guerre; c'étaient des *bibles à fonde*. V. FONDE.

Fustibale.

FUSTIER (*sti-é* — rad. *fuste*) n. m. Dans certaines parties de la France, Se dit des charpentiers qui construisent des bateaux.

FUSTIGATION (*sti, si-on*) n. f. Action de fustiger : *La* FUSTIGATION *était en grand usage dans les armées romaines.*

— Fig. Châtiment, peine, pénitence : *La* FUSTIGATION *publique est une peine que les journaux infligent sans pitié.*

— Encycl. La *fustigation* fut en usage dans toutes les armées de l'antiquité, mais particulièrement chez les soldats romains, auxquels le *fustuarium* (de *fustis*, baguette) était infligé pour les fautes graves : désertion, vol, etc. C'étaient les camarades du condamné qui appliquaient la peine. Ce supplice entraînait, en général, la mort du coupable; s'il y échappait, il pouvait prendre la fuite, mais une sorte de mort civile pesait sur lui. La fustigation fut longtemps pratiquée dans les armées françaises et ne disparut réellement qu'en 1789. Elle subsista encore longtemps dans les autres armées européennes; elle se maintient encore dans plusieurs, avec de sérieux adoucissements. Au civil, la fustigation existe encore chez certains peuples orientaux, où elle fait partie de l'arsenal pénal. V. BASTONNADE.

FUSTIGER (*sti-jé* — du bas lat. *fustigare*; de *fustis*, bâton. Prend un e après le *g*, lorsque la terminaison commence par A ou O : *Il fustigeait. Nous fustigeons*) v. a. Battre, frapper à coups de bâton, de verges, de fouet ou de quelque autre instrument qu'on tient à la main : FUSTIGER *un enfant.*

— Fig. Châtier, corriger, reprendre vivement : FUSTIGER *quelqu'un par d'amères railleries.*

Se fustiger, v. pr. Se donner à soi-même des coups de fouet, de verge, de lanière. ‖ Se donner l'un à l'autre des coups de fouet, de verge, de lanière.

— SYN. **Fustiger, flageller, fouetter.** V. FLAGELLER.

FUSTIGEUR (*sti-jeur'*), **EUSE** n. Personne qui fustige.

FUSTINE (*stin'*) n. f. Principe colorant du fustet, qui se présente en petits cristaux jaunâtres, solubles dans l'alcool et l'éther.

FUSTOC ou **FUSTOK** (*stok'*) n. m. Bois jaune de Cuba, qui sert pour la teinture et pour la fabrication des ouvrages de marqueterie.

FUSULE (du lat. *fusus*, fuseau) n. f. Petit appendice, formé de deux articles, terminant les filières des araignées et donnant passage à la soie.

— Encycl. Les *fusules* sont de plusieurs sortes, et il semble que leurs fonctions ne soient pas les mêmes, car les glandes auxquelles elles correspondent sont de forme et de structure différentes. (E. Simon.) Chaque fusule est formée de deux parties : une base cylindrique ou conique et un tube terminal.

FUSULINE ou **FUSULINA** n. f. Paléont. Genre de foraminifères, type de la famille des *fusulinidés*, comprenant des coquilles calcaires, poreuses, en fuseau, dont on connaît une dizaine d'espèces, fossiles dans le calcaire carbonifère et le dyas de l'hémisphère boréal. On peut prendre comme exemple de ces grands foraminifères la *fusulina cylindrica*, longue de 10 millimètres, du calcaire carbonifère de Russie.)

FUSULINELLE (*nèl'*) ou **FUSULINELLA** (*nèl'*) n. f. Paléont. Genre de foraminifères, famille des pénéroplidés, comprenant des petites coquilles épaisses, de formes variables, sillonnées en long. Les fusulinelles sont fossiles dans le calcaire carbonifère de Russie; l'espèce type est la *fusulinella sphæroidea*.)

FUSULINIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de foraminifères, comprenant les genres *fusuline, schwagérine, hémifusuline*, fossiles dans les terrains paléozoïques. — *Un* FUSULINIDÉ.

FUSUS (*zuss* — du lat. *fusus*, fuseau) n. m. Nom scientifique des mollusques du genre *fuseau*. (La terminaison *fusus* se retrouve dans la plupart des noms génériques donnés aux fuseaux fossiles, comme *priscofusus, exilifusus*, etc., ou à des sous-genres, comme *boreofusus*, etc.)

FÛT (*fu* — anciennem. *fust*; du lat. *fustis*, bâton) n. m. Tige d'arbre. (Vieux.)

— Archit. Corps de la colonne compris entre la base et le chapiteau. ‖ Par ext. : *Le* FÛT *d'un candélabre.*

— Arquebus. Partie de la monture du bois de crosse d'une arme à feu, dans laquelle le canon se loge et s'encastre. ‖ Bois de l'arbalète, de l'arquebuse, du mousquet, du fusil, du pistolet. ‖ Manche de la lance, de la pique, de la pertuisane, etc. (Dans ce dernier cas, on dit plus souvent HAMPE.)

Fût de fusil.

— Art culin. *Fût de girofle*, Petit bouton qui se trouve au milieu de la tête d'un clou de girofle.

— Econ. rur. Bois qui forme le corps d'une charrue. ‖ Tonneau où l'on met du vin ou une autre boisson. ‖ *Double fût*, Fût protégé par une enveloppe en douves légères.

— Jeux. Bois de la raquette.

— Mar. Assemblage de petites lattes qui forment la monture de la girouette d'un bâtiment.

— Mus. Bagnette de l'archet d'un violon. ‖ Buffet d'orgue.

— Techn. Bois qui forme le corps d'un rabot. ‖ Outil qui sert à rogner les livres sur la tranche et que les relieurs appellent *fût de couteau*. ‖ Pièce du métier à fabriquer les bas. ‖ Carcasse d'une malle. ‖ Planchette sur laquelle s'attachent les cardes. ‖ Outil en fer du marbrier, sur lequel on monte des mèches de diverses grosseurs. ‖ Nom donné, dans l'art du formaire, au châssis de la forme armé seulement de ses pontuseaux. ‖ Caisse cylindrique sur laquelle sont montées les peaux d'un tambour.

— Vénerie. Branche principale des bois d'un cerf, de laquelle sortent les andouillers.

— Encycl. Archéol. Ce mot, anciennement, signifiait une pièce de bois, quels que fussent ses formes, dimensions, aménagements et emplois. *Fût* se prenait pour la hampe d'une lance, le tronc d'un arbre, une pièce de charpente, l'affût d'un canon, voire pour le bois travaillé en objets ronds et plats, comme des écuelles, des assiettes. On disait *vaisselle de fût*. Certains archéologues ont avancé qu'on en distinguait trois sortes : la *vaisselle de bois*, faite d'essences vulgaires ou bois blancs; la *vaisselle de fût*, faite d'essences dures : chêne, buis, poirier, etc.; la *vaisselle de madre*, faite de bois rares et beaux : de loupe d'orme, d'érable, etc.

— Archit. Le *fût* est la tige d'une colonne comprise entre sa base et son chapiteau. Le fût n'est point cylindrique; il diminue vers le haut d'un sixième environ, ou même il est renflé suivant une sorte de courbe conchoïde qui porte le plus grand diamètre de la colonne au tiers de sa hauteur à partir d'en bas. Outre que cette pratique augmente la solidité des colonnes, elle leur donne plus de grâce; toutefois, la diminution doit être moindre dans les grandes colonnes, dont la partie supérieure, plus éloignée de la vue, apparaît par conséquent plus étroite. Lorsqu'on aligne plusieurs rangs de colonnes, celles du second rang doivent avoir le fût plus mince que les premières. Le fût est circulaire, quadrangulaire ou octogonal; il est lisse, à pans coupés ou à cannelures. (V. COLONNE.) L'ordre toscan ne comporte aucun travail sur son fût; le dorique grec et le dorique romain présentent des faces plates ou des cannelures fort légères, au nombre de vingt. Dans l'ordre ionique, l'ordre corinthien et l'ordre composite, les colonnes sont le plus souvent cannelées, et le nombre des cannelures est ordinairement de vingt-quatre, et quelquefois de trente-deux. Lorsque les fûts des colonnes des portiques sont engagés, ils doivent l'être d'un quart de leur diamètre dans les pieds-droits, c'est-à-dire qu'ils doivent saillir des trois quarts de leur diamètre.

A, fût de colonne.

Le demi-diamètre du fût étant pris pour unité ou module, voici, en modules, les hauteurs respectives des fûts, suivant l'ordre auquel ils appartiennent : dorique grec, 23,03; dorique romain, 15,05; toscan, 16; ionique, 18; corinthien, 19; composite, 20.

— Econ. rur. *Fût, futaille, tonneau.* Ces noms sont à peu près synonymes et désignent les vaisseaux destinés à contenir les liquides. Pourtant, et surtout en ce qui concerne les vins, les fûts ont une capacité variable d'une région à l'autre, mais à peu près déterminée dans chaque contrée. Il est donc bon de savoir ce que contiennent les futailles le plus couramment employées.

Fût.

Pour les vins, les futailles en usage sont les suivantes : la *barrique* ou *pièce* du Bordelais jauge 225 litres; le *tonneau* de la même région contient quatre barriques, soit 900 litres. Dans les Charentes, c'est la pièce et le tonneau bordelais qui sont en usage, mais on vend aussi à la *velte* (7 lit. 60), à la *pipe* (420 lit.); le *tierçon* d'Armagnac vaut 375 litres. La pièce contient 225 à 270 litres dans l'Anjou, 225 dans l'Orléanais, 200 dans l'Allier et la Loire. En Lorraine, la *charge* a une contenance de 40 litres. En Bourgogne, on emploie le *quartaut* (57 lit.), la *feuillette* (114 lit. en haute Bourgogne, 136 en basse Bourgogne), la *pièce* (228 lit. en haute Bourgogne, 210 en basse Bourgogne), et la *queue*, de 456 litres. La *pièce* des côtes chalonnaises, du Beaujolais et du Mâconnais ne vaut que 215 litres. En Auvergne, on compte par *pots* de 15 litres. En Provence, le commerce fait usage de *boutes* 500, 550 ou 600 litres. La *barrique* du Languedoc et de la Gascogne est de 225 litres généralement. Le Roussillon emploie la *charge* de 118 litres, puis le *muid* de 700 litres et le *demi-muid*, mais on vend aussi très fréquemment à l'hectolitre.

Le cidre se vend en tonneaux de forme et de contenance variables, qui sont des fûts allongés contenant de 800 à 1.200 litres.

La bière s'expédie le plus souvent en *quartauts* ou *quarts*.

Les huiles se vendent au poids, et la contenance des fûts est d'une importance secondaire.

On emploie pour les alcools les fûts en usage pour les vins.

Pour tous les liquides, d'ailleurs, le commerce tend de plus en plus à vendre et à acheter par hectolitres, fraction ou multiple d'hectolitre.

FUTAIE (*tè* — du lat. *fustis*, bâton) n. f. Massif forestier, dont les sujets proviennent de semences et sont exploités quand ils ont atteint de grandes dimensions. ‖ Par ext. Arbre de grande dimension. ‖ *Futaie sur taillis*, Bois de quarante ans. ‖ *Demi-futaie*, Bois de quarante à soixante ans. ‖ *Jeune haute futaie*, Bois de soixante à cent-vingt ans. ‖ *Haute futaie*, Bois de cent-vingt à deux cents ans. ‖ *Vieille futaie* ou *haute futaie sur le retour*, Celle qui a plus de deux cents ans, ou qui est dépérissante. ‖ *Futaies pleines*, Celles qui composent toute la contenance d'un bois. ‖ *Futaie régulière*, Celle dont les âges sont convenablement espacés pour qu'on puisse l'exploiter régulièrement. ‖ *Revenu* ou *recru de futaie*, Jeune futaie qui s'élève à la place de celle qu'on a abattue. ‖ *Futaie de brins*, Futaie qui croît de semis. ‖ *Futaie sur souche*, Futaie qui repousse de souches.

— Encycl. Dans l'aménagement en *futaie*, la régénération du massif forestier repose entièrement sur les jeunes plants venus de graines ou *brins de semence*. (V. AMÉNAGEMENT.) En conséquence, on favorise autant que possible, dans ce mode d'exploitation, le réensemencement naturel et la pousse des jeunes sujets. On s'efforce, en premier lieu, d'éviter toute interruption du massif. Les cimes des arbres, en se rejoignant, doivent former au-dessus du sol un abri continu, grâce à quoi on assure la répartition uniforme des semences sur le sol et le maintien de l'humus en bon état de conservation et d'humidité. On opère dans la futaie des *coupes de régénération* et des *coupes d'amélioration*. La première coupe de régénération desserre le massif et favorise la fructification des arbres porte-graines. Les coupes secondaires de régénération et la coupe définitive font disparaître progressivement les réserves, à mesure que les jeunes plants, devenus plus vigoureux, ont besoin de plus de lumière. Les coupes d'amélioration (nettoiements ou éclaircies) sont pratiquées beaucoup plus tard, et elles ont pour but de favoriser la croissance des essences précieuses et des sujets les plus vigoureux. V. ÉCLAIRCIE.

Un massif forestier traité en futaie, selon les règles de l'art, peut se conserver indéfiniment; mais la forêt, considérée comme un capital d'une valeur déterminée, ne fournit qu'un revenu annuel des plus faibles. Par suite, ce régime, qui convient particulièrement aux forêts domaniales, est rarement adopté par les communes et tout à fait exceptionnellement par les particuliers, au moins pour les bois feuillus; quant aux résineux, ils ne rejettent pas de souche, et on ne peut les exploiter qu'en futaie.

FUTAILLE (*ta-ill'* [*ll* mll.]) — rad. *fût*) n. f. Tonneau :

> D'un homme qui n'a que du vent
> La *futaille* vide est l'image :
> Tête creuse et folle souvent,
> Fait plus de bruit que la plus sage.
>
> LEBRUN.

— Collectiv. Collection de fûts, de barriques, de boucauts : *Embarquer la* FUTAILLE.

— Mar. *Patte à futaille*, Elingue de forme spéciale servant à la manœuvre des futailles.

— Techn. *Futaille en botte*, Pièces qui doivent composer une futaille, et qui ne sont pas encore assemblées. ‖ *Futaille montée*, Celle dont les douves sont montées et cerclées.

FUTAILLER (*ta-ill-é* [*ll* mll.]) n. m. Ancien synonyme de TONNELIER.

FUTAILLERIE (*ta-ill-e-ri* [*ll* mll.]) n. f. Bois pour futailles.

FUTAINE (*tèn'* — de *Fostat*, nom d'un faubourg du Caire, d'où cette étoffe était apportée en Europe) n. f. Tissu de fil ou de coton, quelquefois de coton et de soie croisée et tirée à poil, qui sert à faire des camisoles, des jupons, des doublures. ‖ *Futaine à poil*, Etoffe dont la trame est de coton et la chaîne de lin, quelquefois de chanvre.

— Encycl. D'origine orientale, la *futaine* devint de fabrication courante, en Europe, au moment des croisades. Il faut entendre par « futaine » toute une catégorie d'étoffes croisées, unies ou rayées, moirées, etc., et de nature souvent très riche. Il y avait des futaines à ramages. Au XVIIe siècle, on appelait *futaines d'Angleterre* des tissus frisés qui se fabriquaient alors en tous pays d'après la méthode des ouvriers anglais.

FUTAINIER (*tè-ni-é*) n. m. Celui qui fabrique ou qui vend de la futaine.

FUTÉ, ÉE (de *fût*, dans le sens de *bâton*) adj. Harassé comme quelqu'un qui a reçu des coups de bâton, rebattu, excédé : FUTÉS *de leurs vers.* (Régnier.) [Vieux].

— Fig. Rusé, plein de malice et d'intelligence : *Un petit garçon alerte et* FUTÉ.

— Blas. Se dit des armes de trait ou d'hast, quand elles sont figurées avec le fût ou hampe d'un émail différent de celui du fer. ‖ Se dit aussi des arbres

D'argent à une lance du même fûtée de sable et posée en pal.

[illegible] et [illegible] émail particulier et, dans ce cas, [illegible] synonyme de *f*[illegible].

FUTÉE [illegible] *f.* f., dans le sens de *bitos*. n. f. Mastic fait de [illegible] et de sciure de bois, qui sert à [illegible] les fentes des pièces de bois.

FÛTIER [illegible] n. m. Ouvrier qui assemble [illegible] des malles, des coffres.

FUTILE (lat. *futilis*, m[illegible] sens) adj. Qui a [illegible] peu de valeur, d'importance : *[illegible] FUTILES. Ne s'occuper que de choses* FUTILES. ‖ Qui attache de l'importance à des choses qui n'en ont pas : *Un peuple* FUTILE *[illegible] leurs des industries* FUTILES. (Fr. Bastiat.)

Futile.

— n. m. Antiq. rom. Vase long qui servait dans les sacrifices offerts à Vesta, et qui, se terminant en bas par une pointe arrondie, ne pouvait rester debout.

— SYN. Futile, trivole. V. TRIVOLE.

— ANTON. Grave, important, sérieux.

FUTILEMENT adv. D'une manière futile.

FUTILITÉ n. f. Caractère, nature de ce qui est futile : *La* FUTILITÉ *d'une objection, d'un esprit.* ‖ Chose futile, discours futile : *Aimer les* FUTILITÉS. *Dire des* FUTILITÉS.

FUTUR, URE (du lat. *futurus*, partic. fut. du v. lat. *esse*) adj. Qui sera, qui arrivera dans un temps à venir : *Les événements* FUTURS. ‖ Qui est choisi, déterminé, décidé pour un avenir prochain : FUTUR *mariage. Le* FUTUR *époux.*

— *Vie future*. Vie nouvelle qui succédera à la vie présente, selon la doctrine de beaucoup de religions et l'opinion d'un grand nombre de philosophes.

— n. Celui, celle qui va se marier, dont le contrat de mariage est signé ou sur le point de l'être : *Le* FUTUR. *La* FUTURE.

— Dr *Épouser par paroles de futur*. Être fiancé.

— n. m. Avenir, choses futures : temps futur : *L'esprit humain ne peut guère juger du* FUTUR *qu'en calculant d'après le passé.* Ferrand.

— Gramm. Temps du verbe qui indique que la chose sera ou se fera : *Futur simple* ou *absolu*. Celui qui indique que la chose sera ou se fera dans un temps à venir, comme *j'aimerai*. ‖ *Futur antérieur, relatif* ou *passé*. Celui qui indique que la chose sera ou se fera antérieurement à une autre chose, comme *j'aurai aimé*. ‖ *Futur prochain*. Celui qui indique que une chose sera ou se fera dans un avenir très prochain et comme immédiat. Ex. : *Je vais sortir*. ‖ *Futur relatif* ou *périphrastique*. Futur latin composé du participe futur actif en *rus* ou du participe futur passif en *dus* et du verbe *sum*, comme *auditurus sum*, je suis sur le point où j'ai l'intention d'entendre, ou *audiendus eram*, je devais être entendu.

— Philos. *Futur contingent*. Fait futur qui n'est pas posé dans sa cause, et qui, partant, peut être ou ne pas être, comme sont les événements dépendant de la libre volonté.

— Loc. : *À futur*. Dans le temps futur, à l'avenir. ‖ *Exécution à futur*. En T. de chancellerie, anc., Enquête faite en vertu de lettres de chancellerie.

— ENCYCL. Gramm. D'une manière générale, on donne le nom de *futurs* à des formes grammaticales exprimant une action postérieure au moment où l'on parle : *Je partirai demain*. Il arrive, d'ailleurs, que des formes dites *de présent* expriment exceptionnellement un fait futur : *Je pars demain* ou, inversement, que des formes classées d'ordinaire parmi les *futurs* revêtent la signification du *présent* : cela se rencontre en sémitique. Les grammairiens distinguent le futur *absolu* et le futur *relatif*. L'un et l'autre futurs sont relatifs : le premier au moment où l'on parle, le second à un moment postérieur à celui où l'on parle. *Je partirai* est un futur dit « absolu » ; *Je serai parti quand vous viendrez* : est un futur dit « relatif » : c'est ce que les grammaires appellent le *futur antérieur* ; ce serait plutôt un *antérieur au futur*. Les paradigmes de la grammaire française se classent que ne reconnaissent que deux sortes de formes de futurs (*futur simple* et *futur antérieur*), mais il est clair que des tournures telles que : *Il doit partir, J'ai à travailler*, etc., sont également des futurs. Ce sont des futurs périphrastiques. Le futur allemand est aussi périphrastique : *Ich werde lieben*. Mais le futur français lui-même est une périphrase : *Aimerai* = *amare habeo*, « j'ai à aimer ». Cette formation du futur est commune à toutes les langues romanes. A son tour, le futur latin en *bo* semble provenir de la fusion d'une forme ancienne avec un verbe auxiliaire. Les autres futurs latins et ceux du grec sont étroitement apparentés aux formes de subjonctif ; l'idée de futur est, en effet, assez voisine de celle d'éventualité. Il résulte de ces faits : 1° que la catégorie du temps et celle de mode ne se distinguent pas d'une façon tranchée ; 2° que les langues indo-européennes, dans leur état préhistorique, n'avaient probablement pas de formes spéciales pour exprimer les actions futures. V. MODE, et TEMPS.

— Philos. La question des *futurs* contingents préoccupa beaucoup les philosophes de l'antiquité. Ils appelaient ainsi les événements futurs pouvant arriver ou ne pas arriver. Les déterministes niaient l'existence de futurs contingents, qu'affirmaient, au contraire, les partisans du libre arbitre. Suivant ces derniers, tandis que certains faits à venir (par exemple qu'il pleuvra demain) sont, dès à présent, déterminés et prévisibles, certains autres sont encore indéterminés parce qu'ils dépendent de notre libre arbitre (ainsi, ce fait que demain je sortirai ou resterai chez moi).

FUTURITION (*si-on*) n. f. Qualité d'une chose en tant que future : *Ce qui n'a aucune possibilité, n'a aucune* FUTURITION. (Fén.)

FUVEAU, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 13 kilom. d'Aix, sur un affluent du fleuve côtier l'Arc ; 2.190 hab. Mines de lignite, fabrique de ciment, de chaux hydraulique ; anciennes fortifications.

FUX ou **FUCHS** (Jean-Joseph), compositeur allemand, né à Hirtenfeld en 1660, mort à Vienne en 1741. Il visita l'Allemagne, la France et l'Italie, puis se fixa à Vienne, où il devint maître de chapelle de la cour sous les trois empereurs Léopold, Joseph Ier et Charles VI. Il fit ainsi représenter à Vienne : *la Clemenza di Augusto* (1702) ; *Offendere per amore* (1702) ; *la Decima Fatica di Ercole* (1710) ; *Elisa* (1715) ; *Angelica vincitrice d'Alcina* (1716) ; *Psiche* (1719) ; *la Corona d'Arianna* (1726) ; *Costanza e Fortezza* (1729) ; *Enea negli Elisi* (1731). On lui doit quinze messes, dont deux *Requiem*, un oratorio et des motets. L'un de ses ouvrages, écrit en latin et publié sous le titre : *Gradus ad Parnassum* sive *Manuductio ad compositionem musicæ regularem*, etc. (1725), est un ouvrage didactique de premier ordre souvent traduit.

FUXIEN, ENNE (*ksi-in, èn'* — de *Fuxium*, n. lat. de la ville de Foix), personne née à Foix ou qui habite cette ville.

— Adjectiv. Qui appartient à Foix ou à ses habitants : *Histoire* FUXIENNE.

FUYANT, ANTE (*fui-ian*) adj. Qui fuit, qui s'enfuit, qui s'éloigne rapidement : *Ombre* FUYANTE. ‖ Qui disparaît, qui cesse d'être : *L'heure* FUYANTE.

— Qui se perd, qui s'enfonce, qui paraît s'éloigner par l'effet de la perspective : *Un horizon* FUYANT. ‖ Qui s'incline rapidement ; qui est tourné d'une façon tout à fait oblique, de manière à se dérober presque entièrement au regard : *Un front* FUYANT. *Un profil* FUYANT.

— Perspect. *Échelle fuyante*, Celle qu'on trace pour trouver la diminution des objets relativement à leur éloignement.

— n. m. Ligne fuyante, perspective : *L'art reproduit admirablement les* FUYANTS *des chaînes et des cimes situées à perte de vue.* (Babinet.)

FUYARD (*fui-iar'*), **ARDE** adj. Qui s'enfuit, qui se sauve ; qui a l'habitude de fuir.

— *Pigeons fuyards*, Sorte de pigeons très sauvages.

— En T. de fauconn., Se dit de l'oiseau qui ravit sa proie et la détourne : *Faucon* FUYARD.

— n. m. Personne, soldat qui s'enfuit. ‖ Se disait autrefois pour REFRACTAIRE.

— Fam. Quiconque se soustrait à un engagement.

— SYN. Fuyard, fugitif. V. FUGITIF.

FUYE n. f. Econ. rur. V. FUIE.

FUZELIER (Louis), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1672-1752). Très fécond, possédant de l'imagination, de la gaîté et une certaine finesse, il a écrit des pièces qui furent jouées sur les théâtres de la Gaîté, à l'Opéra-Comique, au Théâtre-Italien, à l'Opéra et même au Théâtre-Français. Il donna notamment, sur cette dernière scène, *Cornélie*, en collaboration avec le président Hénault ; *les Amusements de l'automne*, *Momus fabuliste*, sa meilleure pièce. Il fut un fournisseur assidu des théâtres de la foire : il a écrit un grand nombre de pièces à écriteaux. Il dirigea, de 1744 à 1752, le « Mercure de France ».

FÚZES ou **FIZESCH** (en lat. *Salicinum*), ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Krasso]) ; 3.000 hab.

FÚZES-GYARMAT, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Bekes) ; 7.829 hab. Commerce de bétail.

FÚZES-ABONY, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie comitat de Heves), sur l'Éger, affluent de la Theiss ; 4.116 hab.

FUZET (Edmond-Frédéric), prélat français, né à Laudun (Gard) en 1839. Ordonné prêtre à Nîmes en 1864, il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, devint secrétaire général de l'université catholique de Lille, où il professa l'histoire ecclésiastique, prit le grade de docteur en théologie, puis fut curé de Genouilhac et de Villeneuve-lès-Avignon. Nommé évêque de Saint-Denis (île de la Réunion) en 1887, il devint, en 1892, évêque de Beauvais et, en 1899, archevêque de Rouen. Ce prélat a été un des premiers qui, sur les conseils de Léon XIII, aient fait acte d'adhésion au gouvernement de la République. On lui doit des ouvrages estimés : *les Jansénistes du* XVIIe *siècle* (1877) ; *l'Échelle du ciel* ou *Traité de l'oraison* (1880) ; *les Écoles de Saint-Luc et l'Enseignement de l'art chrétien* (1881) ; *Pétrarque* (1883) ; *Dix ans d'épiscopat* (1899) ; etc.

FY (du lat. *fides*, même sens) n. f. Se disait pour FOI, et se dit encore dans certaines localités dans cette locution : *Par ma fy*, Par ma foi.

FY n. m. Espèce de lèpre, qui attaque les animaux.

FYÉ, comm. de la Sarthe, arrond. et à 24 kilom. de Mamers, sur la Villette, sous-affluent de la Sarthe ; 1.130 hab.

FYEN, nom danois de l'île de Fionie.

FYEUX (*fi-eû*), **EUSE** adj. Art vétér. Qui est attaqué du fy : *Cheval* FYEUX. (Inus.)

FYNE ou **FINE**, fjord de l'Écosse occidentale, ramification septentrionale du golfe de la Clyde, sur lequel il s'ouvre par une entrée de 6 kilomètres de largeur, qu'il garde à peu près pendant 20 kilomètres, puis, du S.-N. il tourne au N.-E., et se rétrécit à 1.800 mètres, avec profondeurs de 20 à 90 mètres, toujours entre monts. Il a 65 kilomètres de long. Pêcheries de harengs très productives.

FYT ou **FEYDT** (Jean), peintre flamand, né et mort à Anvers (1611-1661). D'abord élève de Jean Van den Berch, il fut reçu, à vingt ans, dans la confrérie de Saint-Luc. Il fit en Italie un séjour assez long sans doute ; car c'est là qu'il a exécuté les plus belles pages de son œuvre. Ses tableaux et ses études, représentant presque toujours des animaux vivants ou morts, révèlent un grand sentiment de la forme, une science profonde du modelé. Fyt a travaillé avec Jordaens et surtout avec Thomas Willeborts. Parmi les tableaux qu'ils exécutèrent ensemble, il faut citer le *Repos de Diane* (1650, musée de Vienne). Malgré son admiration pour l'art italien, Jean Fyt ne perdit rien de son originalité native. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les *Deux lévriers* du musée d'Anvers, le *Garde-manger* du Louvre, et vingt autres de ses tableaux, qui, tous, démontrent jusqu'en leurs moindres détails que l'auteur était un vrai « Flamand de la grande école ». On voit de ses toiles à l'Ermitage de Pétersbourg, à Londres, à Stockholm, à Budapest ; trois au Louvre, et neuf au musée du Prado de Madrid. Il a laissé aussi quelques gravures.

FYVIE, paroisse d'Écosse (comté d'Aberdeen), sur le fleuve côtier Ythan ; 4.510 hab. Tissage de laine.

FYZABAD. Géogr. V. FEIZABAD.

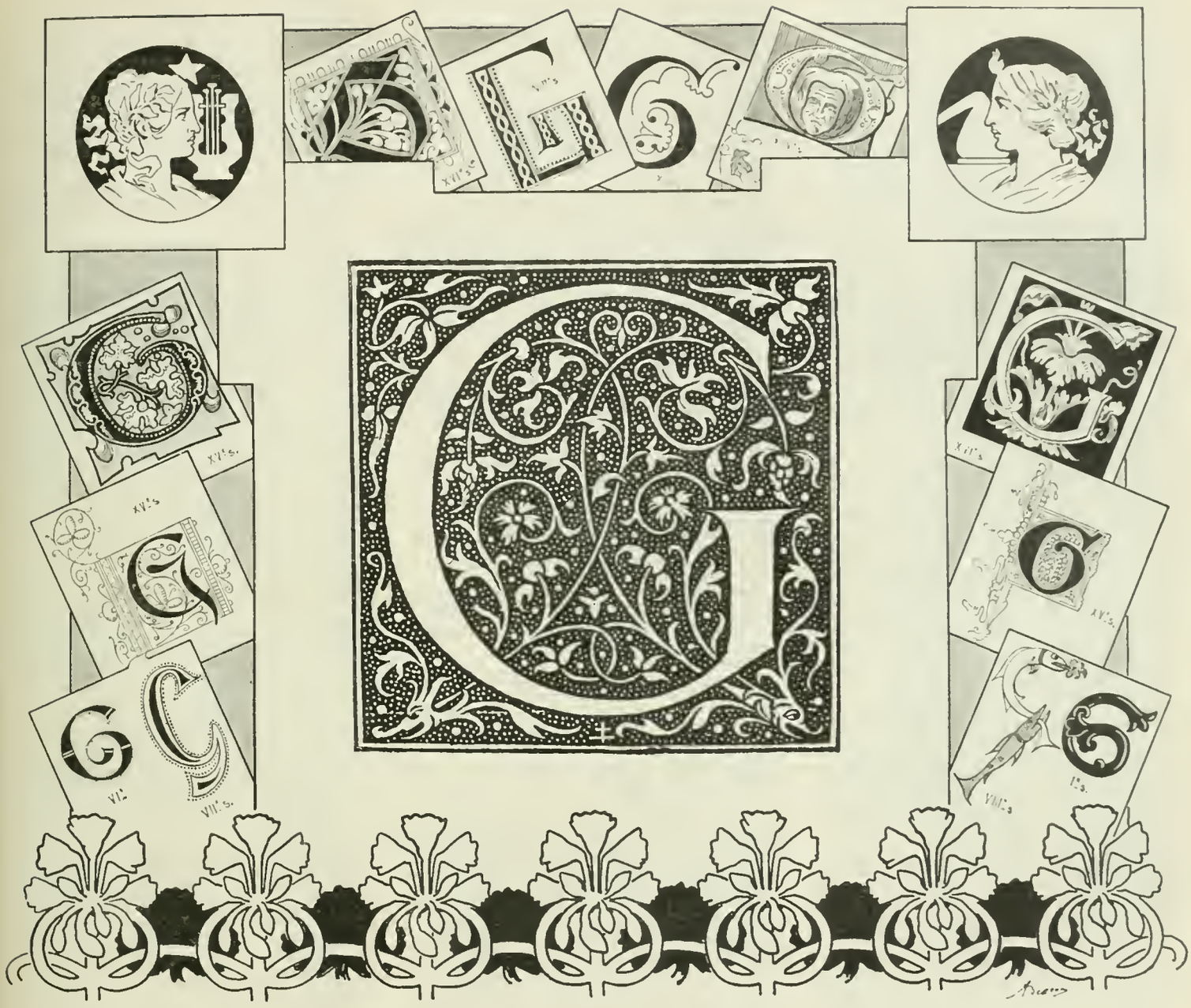

(*jé* ou *gheu*) n. m. Septième lettre et cinquième consonne de l'alphabet français : *Un* G *majuscule. Un* g *minuscule.* — Paléogr. Le G, dans sa graphie actuelle est une lettre d'origine récente. Le gamma grec, dérivé de l'hiératique égyptien par l'intermédiaire du ghimel phénicien, a produit graphiquement en latin le C, qui primitivement avait la même valeur phonétique que le gamma, d'où plus tard indifféremment les formes *Caius* ou *Gaius*, *Cnæus* ou *Gnæus*, etc. Lorsque le *c* fut devenu presque absolument homophone du *k*, le besoin se fit sentir de représenter le son G par une lettre nouvelle. C'est dans la seconde moitié du ve siècle de Rome que fut inventée cette lettre qui visiblement est une simple modification du C. L'évolution du G ne présente que peu d'anomalies; elle se suit facilement dans les tableaux ci-contre : on remarquera que le *g* minuscule dérive de l'onciale par l'exagération de la queue et la réduction ou l'aplatissement du corps même de la lettre : l'on notera qu'au XIVe siècle et dans la suite, le *g* cursif présente quelques ressemblances avec le *q*, et que dans le gothique le G majuscule affecte parfois une forme analogue à l'S, et, surtout au XIIe siècle, avec le B. Enfin nous noterons la forme cursive du *g* russe, presque semblable à un *i* sans point et l'emploi du *g* cursif pour désigner le *d*.

LE G DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU MOYEN ÂGE

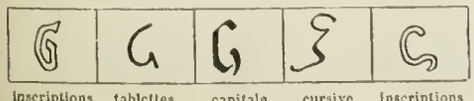

inscriptions antiques.	tablettes de cire.	capitale antique.	cursive antique.	inscriptions (ve siècle).

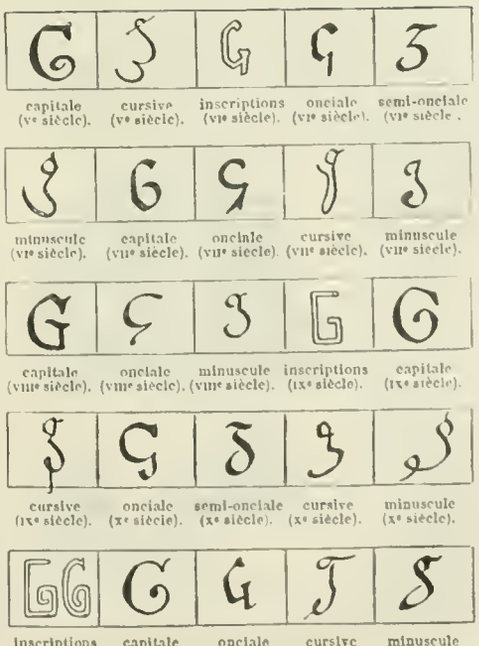

capitale (ve siècle).	cursive (ve siècle).	inscriptions (vi^e siècle).	onciale (vi^e siècle).	semi-onciale (vi^e siècle).
minuscule (vi^e siècle).	capitale (viie siècle).	onciale (viie siècle).	cursive (viie siècle).	minuscule (viie siècle).
capitale (viiie siècle).	onciale (viiie siècle).	minuscule (viiie siècle).	inscriptions (ixe siècle).	capitale (ixe siècle).
cursive (ixe siècle).	onciale (xe siècle).	semi-onciale (xe siècle).	cursive (xe siècle).	minuscule (xe siècle).
inscriptions (xie siècle).	capitale (xie siècle).	onciale (xie siècle).	cursive (xie siècle).	minuscule (xie siècle).

DIVERSES FORMES DU G DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

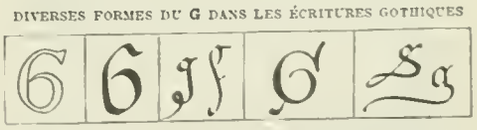

inscriptions, majuscule, minuscule (XIIe siècle).			majuscule, (XIIIe siècle).	min. et cursive

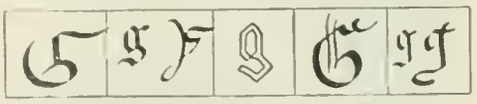

majuscule, min. et cursive (XIVe siècle).			inscriptions, majuscule, min. et cursive (XVe siècle).	

LE G DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

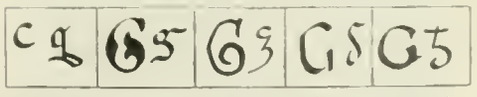

cap. et min. merovingiennes.	cap. et min. lombardes.	cap. et curs. wisigothiques.	cap. et min. irlandaises.	cap. et min. anglo-saxonnes.

ÉCRITURES MODERNES

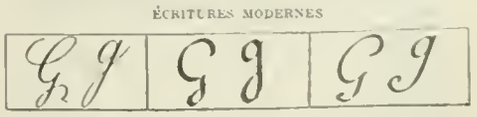

anglaise.	ronde.	bâtarde.

G est nul au milieu des mots, comme dans *sangsue*, *vingtième*, *doigt*, etc., excepté quand il est suivi d'un *n*, cas que nous examinons plus loin. « A la fin des mots, il est

[illegible] nul comme dans *sang*, *long*, *poing*, *coing*, [illegible]. Cependant il se prononce dans *jong* et dans [illegible] étrangers, comme *Lo*[illegible], *Canning*, etc. Dans les mots chinois, le *g* final après *n* ne se prononce pas, [illegible] sert à empêcher la résonance de cette consonne et à [illegible] le son nasal : *tcang* se prononce *tchan*. Lorsque le final est suivi, sans repos, d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet, *g* se prononce comme un *k* : *le sang en rang*, *un sang échauffé*, *un long hiver*. Toutefois, cette règle est loin d'être absolue, l'usage et l'oreille approuvent les exceptions nombreuses.

G est généralement une véritable articulation simple, une vraie consonne que nous représentons par deux signes, et que nous ne pouvons traduire par aucun équivalent : *agneau*, *espagnol*, etc. Dans certains mots dérivés du grec ou du latin, *gn* est une double articulation équivalant à *g* et *n*, comme dans *gnostique*, *magnificat*, *ignition*, etc.

Gli a à peu près la valeur de *ll* mouillés dans les mots empruntés de l'italien, comme *imbroglio*.

G ne se redouble que dans les mots suivants : *agglomération*, *agglomérer*, *agglutination*, *agglutinatif*, *agglutiner*, *aggraver*, *suggérer*, *suggestion*.

Abrev. Dans les titres d'honneur précédant un nom propre, S. G. signifie Sa Grâce ou Sa Grandeur ; V. G., Votre Grâce ou Votre Grandeur. ‖ En gramm., *g* veut dire genre.

— Epigr. Dans les inscriptions romaines, la lettre G, seule ou suivie de quelques autres, est l'abréviation des mots suivants : G., *Gaius* ; G., GA., GAL., *Galerin* (tribu) ; G., GAL., *Gallia*, *Gallica* (légion) ; G., *Gallienus*, *Galliena* ; G., GE., GEM., *gemina* (cohorte, légion dédoublée) ; G., *genius* ; G. L., G. M., etc., *genius loci*, *municipii*, génie du lieu, du municipe, etc. ; G., GE., GER., *Germania*, *Germanicus* ; GN., *Gnæus* (nom propre) ; GL., *gladiatores* ; GOR., *Gordianus* (nom propre) ; GOT., GOTHIC., *Gothicus* ; GRAMM., *grammaticus*, grammairien ; GRAT., *gratuitus* ; etc.

— Fr.-maçonn. Le G est la lettre sacrée que les maçons inscrivent au milieu d'une étoile à cinq branches, entourée de rayons, qu'ils appellent l'*étoile flamboyante*. Il est probablement l'initiale du mot anglais *God*, Dieu.

— Gramm. comp. La lettre française G représente deux consonnes très différentes. Le *g* doux (devant E, I, *genre*, *girouette*, etc.) est une chuintante sonore, identique au *j*. C'est une consonne continue. Au contraire, le *g* dur (devant A, O, U et devant consonne : *gare*, *goutte*, *gloire*, etc.) est une momentanée. C'est une linguopalatale sonore, c'est-à-dire que cette consonne est émise en appuyant la langue contre le palais et en faisant vibrer les cordes vocales. Le point d'articulation de la langue peut être plus ou moins profond, d'où la différence entre le *g* de *gourde* et celui de *gui*. Le groupe *gu* n'est souvent que la notation d'un *g* dur devant les voyelles E et I (*guéret*, *guipure* ; le groupe *gn* représente ordinairement la consonne *n* mouillée, par exemple dans *agneau*.

La consonne g dans les langues indo-européennes. Il est probable que le *g* dur existait dans la langue commune indo-européenne. Les linguistes y distinguent un *g* palatal et un *g* vélaire (du lat. *velum*, voile), c'est-à-dire articulé plus profondément, près du voile du palais. Le *g* palatal s'est conservé en grec, latin et vieil irlandais ; il est devenu *k* en germanique (gr. *agros*, lat. *ager*, goth. *akrs*). Dans les autres langues indo-européennes, le *g* est devenu spirant. (Cf. le latin *genus* et le sanscrit *janas*.) Le *g* vélaire s'est mieux conservé : il est devenu *k* en germanique et en arménien ; dans certains cas seulement, il s'est transformé en consonne continue.

La consonne g dans les langues romanes. A l'initiale, *g* s'est d'ordinaire maintenu devant O, U et devant consonne. Toutefois, *gl* latin initial est devenu *ghi* en italien. *G* latin initial devant E, I en passant dans les langues romanes, est devenu *j* consonne (sarde, sicilien, italien du Sud), *dj* (moyen italien, roumain et rhétique), et *j* (provençal, français et portugais). *G* latin médial intervocalique s'est tantôt conservé, tantôt changé en *i* consonne, pour disparaître ensuite ou pour former une diphtongue. En français, *g* initial devant A est devenu *j* (*jambe* = *gamba*) ; *g* médial entre voyelles a disparu (*rue* = lat. *ruga*) ou a formé diphtongue (*plaie* = lat. *plaga*) ; il ne s'est jamais maintenu. *G* latin, devenu final en français, s'est également diphtongué (*roi* = *rege*), ou bien a disparu de la prononciation (*long* = *longum*). *G* français provient encore de *c* latin (*gras* = *crassum*), de *w* germanique (*garder* = *wardan*) ou de *v* latin (*guêpe* = *vespa*) : c'est un *g* dur ; ou bien de *b*, *v*, *d*, *n*, suivis de E ou I en hiatus (*pigeon* = *pibionem* ; *sergent* = *servientem* ; *liage* = *liacum*, etc.) : il est alors doux.

— Métrol. Dans l'ancienne métrologie, G signifiait gros, et *g* grain.

— Mus. *G-ré-sol*, pour *sol-si-ré-sol*, indiquait le ton du *sol*, dans l'ancienne solmisation française. *G* indique le *sol* dans la notation musicale des Allemands et des Anglais.

— Numér. Comme signe d'ordre, G indique le septième rang ou la septième case : *Le casier* G. ‖ Comme lettre numérale, G valait quatre cents, d'où ce vers barbare :

G quadringenta demonstrativo tenebit.

ou, suivant l'autre :

Fro quatre centum, G nunc caudata.

Surmontée d'un trait horizontal (Ḡ), cette lettre s'employait pour désigner quarante mille. ‖ En imprim., *g* désignait autrefois la septième feuille d'un volume. ‖ Dans le comput ecclésiastique, G est la dernière des sept lettres dominicales et marque le dimanche sur le calendrier, dans les années où ce jour de la semaine tombe le 7 janvier.

— Numism. G, sur les anciennes monnaies de France, est la marque des monnaies qui avaient été frappées à Poitiers ; il indique Genève sur les monnaies suisses, et Stettin sur les monnaies prussiennes.

— Physiq. La lettre G représente le nombre qui exprime l'intensité de la pesanteur à Paris.

GA n. m. Philol. Nom de la première gutturale sonore, dans l'alphabet sanscrit, correspondant au *g* français.

Ga, Chim. Symbole du gallium.

GAADA ou **EL-GADA**, douar d'Algérie, comm. mixte de Saint-Lucien, arrond. d'Oran, 2.500 hab. Village princip. *El Affeurt*.

GAAL Joseph, écrivain hongrois, né à Nagy-Karoly en 1811, mort en 1866. Il se fit connaître par son roman d'*Hélène Zyrmay*, devint membre de l'académie hongroise dès 1837, collabora à divers journaux, prit part à l'insurrection de 1848, devint alors ministre des finances, puis fut quelque temps emprisonné. Parmi ses romans et nouvelles, réunies à Pest en 1880-1882, remarquables par l'exactitude de leur peinture des mœurs hongroises, nous citerons *le Notaire de Peleske* ; *le Berger de la Pusztu*. On lui doit aussi des comédies et un drame.

GAARDEN, bourg d'Allemagne, Prusse (prov. de Slesvig-Holstein), faubourg de Kiel ; 10.452 hab. Distilleries.

GAASTERLAND, comm. du royaume des Pays-Bas (Frise (arrond. de Sneek), sur les bords du Zuydorzée ; 1.435 hab.

GAB, oasis du désert Libyque, à l'O. du Nil, à la hauteur de Dongola. Elle comprend deux groupes distincts de cultures, encore imparfaitement développées, et une trentaine de villages d'Arabes nomades et pasteurs.

GAB (*gab'* — du scandin. *gabb*, moquerie) n. m. Plaisanterie, jeu d'esprit. (Vieux.)

GABAA, ville de la Palestine ancienne, tribu de Benjamin. Cette ville, patrie de Saül, n'existait déjà plus du temps de saint Jérôme. Ses habitants s'étant rendus coupables d'un crime envers la femme d'un jeune lévite de la montagne d'Ephraïm, les autres tribus, indignées, détruisirent presque complètement la tribu de Benjamin. Saül résida longtemps à Gabaa, et David défit les Philistins aux environs de la ville. — Il y avait une autre ville du même nom dans la tribu de Zabulon, au pied du mont Carmel.

GABÆ, nom d'une ville intérieure de l'ancienne Perse, où les rois achéménides avaient une de leurs résidences principales. Le site en est inconnu.

GABALAS, famille byzantine, du XIIIe siècle. Dans l'anarchie qui suivit la quatrième croisade (1204), Léon Gabalas se constitua une principauté autonome à Rhodes et dans les îles voisines, et prit le titre de *César*. Obligé, en 1224, de se reconnaître vassal de l'empereur de Nicée, Jaen Vatatzès, il reprit bientôt son indépendance, et, avec l'appui des Vénitiens, à qui il s'allia en 1234, il se maintint en possession de Rhodes. — Son fils JEAN, qui lui succéda, se replaça dans la suzeraineté impériale ; il se laissa, au reste, en 1249, enlever Rhodes par les Génois.

GABALES ou en lat. **GABALI**, peuple de la Gaule (Aquitaine Ire), habitant le pays qui porta dans la suite le nom de Gévaudan (*Gabalensis provincia*). Ses villes principales étaient *Anderitum* (Javols) et *Mimate* (Mende). Du temps de César les Gabales étaient clients des Arvernes. — *Un* GABALE ou en lat. GABALUS.

GABALITAIN, AINE (*tin*, *tèn'* — du lat. *Gabalitanus*, même sens), personne née dans le Gévaudan ou qui habite ce pays. — *Les* GABALITAINS.

— Adjectiv. Qui se rapporte à ce pays ou à ses habitants : *Légende* GABALITAINE.

GABAN n. m. Cost. V. CABAN.

GABAON, ville de la Palestine ancienne, pays de Chanaan, dans la tribu de Benjamin (actuellem. *El-Djib*). Le tabernacle et l'autel des holocaustes se trouvaient encore à Gabaon, sous le règne de David et au début de celui de Salomon. C'est sur le territoire de Gabaon que Josué vainquit les Chananéens.

GABAONITE, personne née à Gabaon ou qui habitait cette ville. — *Les* GABAONITES.

— Adjectiv. Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les mœurs* GABAONITES.

— ENCYCL. Les *Gabaonites* sont mentionnés par la Bible au livre de Josué (IX, X) et au IIe livre des Rois (XXI). Au moment de l'arrivée des Hébreux en Palestine, les Gabaonites, qui, en réalité, appartenaient à la nation des Amorrhéens, surprirent la bonne foi de Josué. Celui-ci, les prenant pour des étrangers venus de loin, fit alliance avec eux. Revenu de son erreur, il se contenta de leur imposer un tribut, et consentit même à les secourir lorsqu'ils furent attaqués par une coalition de Chananéens dirigée par Adonisédec, roi de Jérusalem. Plus tard, les Gabaonites, à la suite d'une famine qui avait désolé la Palestine, obtinrent du roi David l'autorisation de mettre en croix sept des fils de Saül, en représailles des cruautés que ce roi avait exercées contre eux.

GABARDAN (anc. *Gabaritanus pagus*), petit pays de la Gascogne, répondant aux cantons de Cazaubon et Montréal (Gers) et à celui de Gabarret (Landes), sur la Gélise (bassin de la Garonne) et la Douze (bassin de l'Adour).

GABARDI-BROCCHI (Isabella Rossi, comtesse), femme de lettres italienne, née à Florence en 1808, morte à Florence en 1893. Elle se fit connaître dès 1843 par un recueil intitulé : *Prose et Poésie*, et publia ensuite un roman, *Dieu ne paye pas le jour du sabbat* (1846), pointure satirique de la société florentine à cette époque. En 1848, liée avec les plus illustres patriotes, elle faillit se faire fusiller comme révolutionnaire. Le grand-duc réinstallé à Florence, elle revint s'y établir et collabora au « Fanfulla ». Elle a publié depuis *Filotea*, roman (1873), et *l'Echo de l'âme* (1875), recueil de méditations poétiques et religieuses.

GABARE (du provenc. *gabarra* ; ital. et espagn. *gabarra*) n. f. Navig. fluv. Embarcation à voile et à rames, naviguant sur les rivières, et servant à charger et à décharger les gros bâtiments. On appelle souvent *gabare à vaser* les mario-salopes.) ‖ Dans la marine de l'Etat, Bâtiment de charge et de transport. ‖ Vaisseau qui servait au transport du sel. (On écrit parfois GABARRE.)

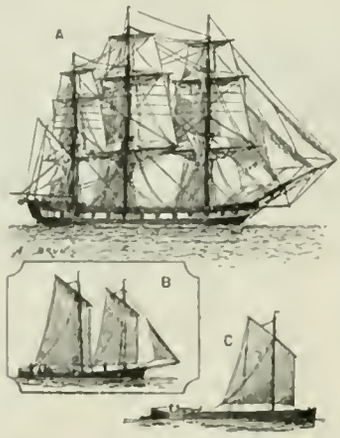

Gabare. A, de transport (1840) ; B, de port ; C, de riviere.

— Econ. rur. Barre de bois pour serrer le pressoir à cidre, dans le département des Côtes-du-Nord.

— Pêch. Espèce de filet à mailles serrées, garni de liège, dont on se sert à l'embouchure des rivières, sur les côtes de l'Océan.

— ENCYCL. Navig. fluv. Les *gabares* étaient des bâtiments de charge, servant soit dans la marine de l'Etat, soit dans la marine de commerce, qui leur a encore conservé ce nom de nos jours. Dans la marine de guerre, les gabares étaient des bateaux de 300 à 600 tonnes, mâtés en trois-mâts et armés de dix-huit à vingt canons. On pouvait faire faire à ces bâtiments, appelés « grandes gabares », des voyages au long cours. Les petites gabares, n'ayant d'ordinaire que deux mâts, servaient rarement en dehors des ports et rades.

GABARER (rad. *gabare*) v. n. Manœuvrer une embarcation à l'aide d'un simple aviron placé à l'arrière et servant à la fois de rame et de gouvernail. ‖ On dit plus souvent GODILLER.

GABARET (*rè*) n. m. Pêch. Petite seine de dimensions plus restreintes que la gabare.

GABARET (Jean DE), connu sous le titre distinctif de **Gabaret fils aîné** ou de **grand Gabaret**, lieutenant général des armées navales françaises, né dans l'île de Ré vers 1620, mort à Rochefort en 1697. Il fut blessé si gravement à la bataille de Southwold, qu'il resta estropié. Il se distingua à la bataille de Walcheren. Promu chef d'escadre, il commanda l'arrière-garde dans la campagne de Sicile et se signala aux trois grandes batailles de Stromboli, d'Agosta et de Palerme (1676). Sous les ordres du duc d'Estrées, il coopéra au siège de Tabago, et entra le premier dans le port (1677). Il était à la tête de l'arrière-garde quand Tourville livra bataille dans la baie de Bantry (1689). Au combat de La Hogue (1692), il occupait le même poste, et sut opposer à l'escadre d'Ashey une résistance énergique qui permit à Tourville d'opérer sa retraite. En 1693, Gabaret était nommé gouverneur de la Martinique ; il eut à repousser peu de temps après 4.000 Anglais soutenus par une escadre de 17 vaisseaux de ligne ; bien que ne disposant que de 400 hommes, il les força de se rembarquer. — Louis **de Gabaret**, capitaine de vaisseau, frère cadet du précédent, se distingua à côté de lui à Walcheren, et fut tué en 1677, à la prise de Tabago.

GABARI (le), nom du quartier de l'Alexandrie d'Egypte actuelle qui s'élève sur l'emplacement de l'ancienne nécropole. Le mot est une déformation locale d'un mot arabe, qui signifie *groupe de tombes*, *cimetière*, et n'est en résumé que la traduction du nom grec antique Nekropolis. C'est la place que les relations de voyages des XVIe et XVIIe siècles appelaient *les Momies*, et d'où l'on expédiait en Europe les momies employées dans la pharmacopée du temps et dans la peinture. C'est là que sont établis aujourd'hui les bâtiments de la quarantaine.

GABARI n. m. Technol. V. GABARIT.

GABARIAGE (*ri-aj'* — rad. *gabarit*) n. m. Mar. Courbure entière de deux pièces qui composent un couple, depuis la quille jusqu'à l'extrémité de l'allonge : *Le* GABARIAGE *d'un couple*. ‖ Action de construire les gabarits des diverses pièces d'un navire, dans la salle des modèles.

— Techn. Action de faire passer un objet au gabarit, afin de s'assurer qu'il a les dimensions requises. ‖ Résultat de cette action.

GABARIER (prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous gabariions*, *Que vous gabariiez*) v. a. Techn. Vérifier si les dimensions données à un objet quelconque sont conformes au gabarit.

— Mar. Travailler, tailler sur la forme du gabarit : GABARIER *la quille*. ‖ On dit aussi GABARISER, ou GABARITTER.

GABARIER (*ri-é*) n. m. Mar. Patron d'une gabare. ‖ Portefaix qui charge et décharge les gabares.

GABARIEUR n. m. Techn. Ouvrier qui trace, taille et construit les gabarits en général.

GABARIT (*ri*) ou **GABARI** [du provenç. *gabarrit*] n. m. Techn. Modèle en vraie grandeur, fait d'une planche, d'une feuille mince de métal, d'un assemblage de charpente en bois ou en fer pour contrôler les dimensions que doivent avoir certains objets. ‖ *Faux gabarits*. En T. de mar., Pièces de bois qui soutiennent momentanément les lisses.

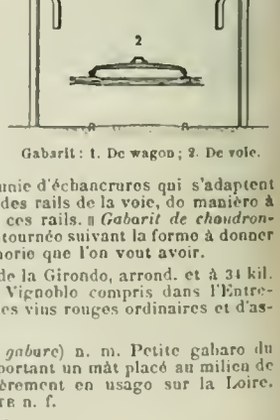

Gabarit : 1. De wagon ; 2. De voie.

— Ch. de f. et tramways. Sorte d'arceau en bois ou en fer, sous lequel on fait passer les wagons chargés, pour s'assurer que leur hauteur ne dépasse pas celle des ponts et tunnels. (On l'appelle aussi *gabarit de chargement*.) ‖ *Gabarit de voie*. Dans la construction des chemins de fer et tramways, Sorte de règle munie d'échancrures qui s'adaptent exactement sur chacun des rails de la voie, de manière à vérifier l'écartement de ces rails. ‖ *Gabarit de chaudronnier*, Vergette de fer contournée suivant la forme à donner à la pièce de chaudronnerie que l'on veut avoir.

GABARNAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 34 kil. de Bordeaux ; 386 hab. Vignoble compris dans l'Entre-deux-Mers et donnant des vins rouges ordinaires et d'assez bons vins blancs.

GABAROT (*ro* — rad. *gabare*) n. m. Petite gabare du commerce, non pontée, portant un mât placé au milieu de l'embarcation, particulièrement en usage sur la Loire. — On dit aussi GABAROTTE n. f.

GABARRE n. f. Mar. V. GABARE.

GABARRET (lat. *Gabaretum*), ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 42 kilom. de Mont-de-Marsan, au bord d'un affluent de la Gélise ; 1.285 hab. Eau-de-vie. Gabarret fut jadis la capitale du Gabardan. — Le canton a 15 comm. et 8.770 hab.

GABAS, rivière de France, qui prend sa source à l'O. d'Ossun (Hautes-Pyrénées), traverse une partie du département des Basses-Pyrénées, entre dans le département des Landes et, après un parcours de 107 kilomètres, se jette dans l'Adour, en aval de Saint-Sever.

GABASSE n. f. Mar. Lourd bâtiment de la Baltique, à deux mâts et portant de 50 à 200 tonnes.

GABATE (du lat. *gabata*) n. f. Antiq. rom. Bassin dans lequel on servait les ragoûts et les mets liquides.

GABATINE (de l'ital. *gabbatina*; de *gabbare*, plaisanter) n. f. Ancienneum. Sorte de tour de cartes. ‖ Tromperie, fourberie. (Vieux.)

— *Donneur de gabatine*, Trompeur.

GABATTAGE (*ba-taj'*) n. m. Aux divers jeux de cartes, Mot fréquemment employé autrefois pour exprimer l'abatage des cartes sur le tapis. (Inus.)

GABBARE (*ga-bar'* — du lat. *gabbarus*, même sens) n. m. Momie égyptienne embaumée par les chrétiens du pays, aux premiers siècles de l'Eglise.

GABBIANI (Antonio Domenico), peintre italien, né et mort à Florence (1652-1726). Elève, à Venise, de Sustermans, Ciro Ferri et Dandini, il retourna à Florence, où il fonda une académie. Parmi ses œuvres, d'une facture brillante, on peut citer les fresques du palais Corsini, la *Danse d'Amour* (palais Pitti), *Jésus chez Simon* (Dresde), *Jésus secourant saint Pierre d'Alcantara*, et *les Stigmates de saint François* (Pinacothèque de Munich).

GABBRO (*ga-bro*) n. m. Roche basique granitoïde, principalement formée de plagioclase (anorthite ou labradorite) et de diallage avec pyroxène. (La silice y est représentée par 52 p. 100.)

GABEGIE (*jî* — mot du patois bourguignon, peut-être apparenté avec *grabuge*) n. f. Pop. Fourberie, affaire peu claire : *Il y a de la* GABEGIE *dans cette affaire.*

GABEL (en tchèque *Jablona*), ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur le Polzen, affluent de l'Elbe; 2.333 hab. Filatures et tissage de coton.

GABELAGE (*laj'* — rad. *gabeler*) n. m. Fin. anc. Espace de temps pendant lequel le sel devait demeurer dans les greniers avant d'être mis en vente. ‖ Marque, paille, que les commis des greniers mettaient dans le sel pour reconnaître s'il était sel de grenier ou de faux saunage.

GABELANT (*lan*) n. m. Celui qui était tenu d'acheter du sel à la gabelle.

GABELENTZ (Hans Conon **von der**), linguiste et politicien allemand, né à Altenbourg en 1807, mort à Lemnitz (Saxe-Weimar) en 1874. Il fut membre du parlement de Francfort, président du cabinet (1848), député à Erfurt (1850) et résigna tous ses emplois pour ne conserver que la présidence de la diète d'Altenbourg (1851). Ses principaux écrits sont : *Eléments de grammaire mandchoue* (1833); *Bible gothique d'Ulfilas* (1843-1846); *Grammatik mit Wœrterbuch der Kassiasprache* (1857); *Ueber das Passivum* (1860); *Dictionnaire mandchou-allemand* (1864); des grammaires des langues des Cherokees, des Dakotas, des Dayaks, des Kiriris, et des mémoires sur le mandchou, le mongol et un grand nombre de dialectes. — Son fils, *Hans George* Conon **von der Gabelentz**, né à Poschwitz, près d'Altenbourg, en 1840, mort à Berlin en 1893, fut professeur de langues asiatiques à l'université de Leipzig, en 1878. Il a publié, sur les langues océanienne et chinoise, plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous mentionnerons une grammaire chinoise, l'une des meilleures qui existent (1881) et une édition, avec commentaires et traduction, de l'ouvrage de métaphysique chinois : *Thaï-khitou* (1876).

GABELER (rad. *gabelle*. — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je gabelle. Tu gabelleras*) v. a. Faire sécher, porter dans les greniers de la gabelle, en parlant du sel.

— v. n. Payer l'impôt de la gabelle.

GABELEUR n. m. Individu employé dans la gabelle. ‖ On a dit aussi GABELEUX, et GABELOU.

GABELIER (*li-é*) n. m. Officier de la gabelle.

GABELLE (*bèl'* — du provenç. *gabela*, peut-être dérivé de l'ar. *kabala*, impôt) n. f. Fin. Impôt sur le sel, en vigueur sous l'ancien régime. ‖ Administration chargée de percevoir cet impôt. ‖ Impôt analogue sur d'autres denrées. ‖ Grenier public, où l'on déposait et où l'on faisait sécher le sel avant de le vendre.

— *Frauder la gabelle*, Echapper par fraude aux droits du sel. ‖ Fig. Echapper par fraude à une obligation qui pèse sur tous les autres.

— Hist. *Gabelle personnelle*, Impôt qu'on percevait en obligeant chaque individu à prendre dans les greniers de l'Etat, à un prix fixé par l'administration, une quantité de sel déterminée. ‖ *Gabelle réelle*, Impôt perçu sur le sel dans les pays où chacun ne prenait dans les greniers que la quantité de sel qu'il lui plaisait d'y prendre. ‖ *Provinces de grandes gabelles, de petites gabelles.* V. la partie encycl.

— Encycl. Hist. Le mot *gabelle*, primitivement appliqué à diverses sortes d'impôts (gabelles de vin, de draps, de toulieu), désigne spécialement l'impôt sur le sel. Cet impôt, un des plus écrasants de l'ancienne monarchie, est déjà mentionné dans une ordonnance de Louis IX en 1246; prélevé d'abord à titre d'aide temporaire, il devint permanent. Par ordonnance du 20 mars 1310, Philippe de Valois fit de la vente du sel un monopole au profit du Trésor. Des greniers à sel furent alors créés; leur surveillance fut confiée à des commissaires assistés de gabeliers et ayant pouvoir de prononcer sur toutes les contraventions. Cependant, certaines provinces demeurèrent par la suite exemptes de l'impôt (*provinces franches*); telles furent la Bretagne, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, etc. D'autres obtinrent des privilèges, en raison du voisinage de mines de sel ou de marais salants qui auraient rendu trop facile la contrebande; ainsi, dans les pays dits *de quart*, l'impôt consistait en un droit du quart perçu sur le prix du sel à la sortie des salines ou à chaque vente, revente ou échange de sel (Saintonge, Poitou, Guyenne, etc.). La plupart de ces dernières provinces rachetèrent même ce droit (*provinces rédimées*). Dans les pays *de quart-bouillon* (basse Normandie), le quart du sel fabriqué en faisant bouillir du sable imprégné d'eaux salines revenait à l'Etat. Enfin, par exception, quelques privilégiés (*francs-salés*) recevaient gratuitement le sel de la part du roi. Parmi les provinces gabellées, on distinguait les provinces de *grande gabelle*, qui payaient le maximum de la taxe, et les provinces de *petite gabelle*, qui jouissaient de modérations. Pour ce qui est du recouvrement de la gabelle, dans certaines régions, chaque famille était taxée à une quantité de sel qu'elle devait tirer des greniers de l'Etat, appelés dans ce cas *greniers d'impôt*, sans pouvoir revendre ce qui excédait sa consommation; tantôt la vente du sel frappé d'impôt s'opérait au gré de l'acheteur dans les greniers dits *de vente volontaire*. Là où il existait des greniers de vente volontaire, la revente du sel était autorisée et effectuée, moyennant licence, par des industriels dénommés *regrattiers*. Les nombreuses vexations auxquelles donnait lieu la levée de la gabelle, ainsi que la répression des fraudes innombrables qui se commettaient (faux sauniers), occasionnèrent à maintes reprises des troubles locaux ou même des soulèvements de provinces entières; en 1542, par exemple, un édit ayant unifié la taxe pour toutes les provinces (24 livres tournois par muid), de manière à atteindre les provinces privilégiées, de terribles soulèvements se produisirent, particulièrement en Guyenne et dans les contrées voisines du littoral de l'Océan. Les gabeliers furent massacrés, et Tristan de Monneins, gouverneur de Guyenne, fut tué, dépecé et salé. Le roi dut, à la tête d'une armée, étouffer la révolte (1543); par la suite, aucun impôt ne resta plus impopulaire et décrié. Aussi, dès la Révolution, la gabelle fut-elle supprimée par le décret du 1er décembre 1790.

GABELOU (forme dialect. de GABELEUX) n. m. Pop. Autref. Employé de la gabelle. ‖ Auj. Douanier, commis de l'octroi ou des contributions indirectes (généralement pris en mauv. part).

— Par ext. Celui qui prélève un droit sur autrui : *Tout ce qui était spectacle devait subir l'exercice des rats de cave, des* GABELOUS *de l'Opéra.* (C. Blaze.)

GABELSBERGER (François-Xavier), fondateur de la sténographie en Allemagne, né et mort à Munich (1789-1849). Il chercha les moyens d'abréger l'écriture et inventa un système de sténographie, qu'il appliqua avec un grand succès, comme sténographe à la Chambre des députés (1819), et qu'il fut chargé d'enseigner en 1829. On a de lui : *Introduction à l'art sténographique allemand* (1834); *Livre de lecture sténographique* (1838); *Nouveaux perfectionnements* (1843); *Leçons fondamentales de sténographie* (1850).

GABELUS, parent de Tobie. V. TOBIE.

GABER (rad. *gab*) v. a. Plaisanter, se moquer.

Se gaber, v. pr. Se moquer de quelqu'un.

GABEREL (Jean-Pierre), écrivain suisse, né à Jussy en 1816, mort en 1889. Il fut pasteur en Italie, puis chapelain des prisons à Genève. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Histoire de la Réformation de Genève* (1858); *Rousseau et les Genevois* (1858); *Voltaire et les Genevois* (1858); *Histoire de l'Eglise de Genève jusqu'en 1815* (1858-1862); *Patria ou les Beautés de l'histoire de Genève* (1870); *Calvin et Rousseau* (1878); *Hommes d'hier* (1878); *les Guerres de Genève aux* XVIe *et* XVIIe *siècles* (1880); etc.

GABERIE (*ri* — rad. *gaber*) n. f. Plaisanterie.

GABÈS, ville et port de la Tunisie, formée par trois agglomérations : Gabès-port, Menzel et Djara, sur le *golfe de Gabès*; environ 12.000 hab. Ville autrefois commerçante, Gabès a vu peu à peu diminuer le nombre des caravanes venant du Soudan. Les grands navires modernes ne peuvent plus s'approcher du rivage et doivent rester ancrés dans une rade, exposés à de dangereux coups de vent. Les habitants vivent des produits de l'oasis, très bien cultivée grâce à l'abondance des eaux courantes, dont une partie va se perdre à la mer sous le nom d'*oued Gabès*. Sous les palmiers croissent des orangers, citronniers, amandiers, figuiers et vignes, qui abritent des champs d'orge et des luzernières. L'alfa, les dattes et la laine de superbes moutons constituent les principales exportations; à l'importation figurent surtout les sucres à destination du Soudan. Centre militaire. Siège du gouvernement de l'arad et d'un contrôle civil.

GABÈS (GOLFE DE), vaste golfe de la partie sud-est de la côte de la Tunisie, compris entre le petit groupe des îles Kerkena au N.-O. et l'île Djerba au S.-E. C'est la Petite-Syrte des anciens. Ses eaux, recouvrant un plateau immergé à une petite profondeur, battent un rivage plat et bordé en certains endroits de marécages et de sebkhas.

GABET (*bè*) n. m. En T. de mar., Girouette placée au sommet du mât. ‖ Pinnule d'un instrument qui sert à prendre les hauteurs.

GABET (*bè*) n. m. Gros ver qui se rencontre parfois dans la peau du cerf, du daim et du chevreuil.

GABET (Charles), auteur dramatique, né à Paris en 1827. Il s'est fait connaître par un assez grand nombre de pièces, vaudevilles, pochades, opérettes, etc., qui ne manquent ni de verve ni d'esprit et dont plusieurs sont écrites en collaboration. Nous citerons entre autres : *les Compagnons de Jéhu* (1857); *la Bouteille à l'encre* (1858); *les Griffes du diable* (1872); *le Trésor des dames* (1873); *la Femme de Valentino* (1873); *le Nouvel Achille* (1874); *une Nourrice sur lieu* (1874); *les Cloches de Corneville* (1877); *l'Avocat des maris* (1882); etc.

GABEUR (rad. *gaber*) n. m. Railleur, moqueur.

— Adjectiv. : *C'est un clerc joyeux,* GABEUR. (Balzac.)

GABIAGE (*bi-aj'*) n. m. Ouvrage du gabier. ‖ Service spécial de la dune.

GABIA-LA-GRANDE ou **GAVIA-LA-GRANDE**, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), près du Jenil, dans la Vega de Grenade; 2.700 hab. Plâtre et pierres.

GABIAN n. m. Nom vulgaire sous lequel les pêcheurs du littoral de l'Océan désignent le goéland commun.

GABIAN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 23 kil. de Béziers, au confluent de deux petites rivières, la Lène et la Tongue; 1.025 hab. Ch. de f. Midi. Aux environs, source d'eau ferrugineuse, bicarbonatée gazeuse, entraînant de l'huile minérale. Eau-de-vie, commerce de vin. Restes d'un aqueduc romain qui conduisait l'eau à Béziers. Eglise du XIIe au XVe siècle.

GABIANO, bourg d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie], près du Pô; 2.776 hab.

GABIE (*bi* — du provenç. *gabi*, cage) n. f. Mar. Espèce de demi-hune en caillebotis, placée au sommet des mâts à antennes.

— Archéol. Hune des anciens vaisseaux et des galères. ‖ Se disait aussi des cages qui, dans certaines machines de guerre, contenaient des combattants, soit des archers, soit des gens de guerre qui sautaient dans l'enceinte ennemie.

— Art. milit. anc. Echauguette, guérite.

— Encycl. Archéol. Les anciennes nefs qui portaient des *gabies* à leurs mâts étaient dites *bretèchées*, parce que ces espèces de hunes se nommaient aussi « bretèches », comme celles des machines de guerre. Les gabies des galères étaient de grandes corbeilles faites de lattes légères et fixées au *calcet* ou tête du mât; c'est là que se tenaient les hommes de vigie, et pendant le combat, des archers ou tous autres gens de guerre lançant des traits, des pots à feu, etc.

Gabie (archéol.).

GABIEN, ENNE (*bi-in, èn'*), personne née à Gabies ou qui habitait cette ville. — *Les* GABIENS.

— Adjectiv. Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les antiquités* GABIENNES.

— Antiq. rom. *A la gabienne* ou *A la gabinienne*. Se disait d'une manière de relever la toge pour n'être pas gêné dans son action, par allusion aux habitants de Gabies, qui, surpris par une alerte, coururent en toge au combat, et se contentèrent de relever ce vêtement.

GABIER (*bi-é* — rad. *gabie*) n. m. Mar. Matelot de la spécialité de la manœuvre, attaché au service des hunes. ‖ *Gabier de combat*, Gabier breveté. ‖ *Gabier supplémentaire*, Matelot de pont, bon marin suppléant du gabier de combat. (Les gabiers portent les noms des mâts auxquels ils sont attachés : *Gabier de beaupré, de misaine*, etc.)

— Ornith. Petit oiseau du Paraguay, qui a l'habitude de se tenir à la cime des arbres.

— Encycl. Mar. Les *gabiers* sont les matelots chargés à bord de tout ce qui concerne la mâture, le gréement, les embarcations, les ancres. Ils forment ce que l'on appelle la « spécialité de la manœuvre », qui a des quartiers-maîtres de manœuvre, des seconds maîtres de manœuvre et des premiers maîtres, appelés « maîtres d'équipage ». Malgré la suppression des mâtures, le gabier est resté l'homme du bord par excellence. Une frégate-école à voiles, la « Melpomène », prépare les apprentis marins qui veulent embrasser cette spécialité, et ils en sortent, après examen, gabiers brevetés de 1re ou de 2e classe, prêts à leur rude service de bord. Les gabiers supplémentaires sont des matelots qui, n'ayant aucune spécialité, sont attachés au service de la manœuvre. Autrefois, on appelait ces hommes des « gabiers volants », et ce nom est longtemps resté, parmi les marins vétérans des ports de guerre, celui des auxiliaires des gabiers de port chargés des mouvements de navires dans l'arsenal.

Diane de Gabies.

GABIES (lat. *Gabii*), ville de l'Italie ancienne (Latium) près du lac *Gabinus* (lac Castiglione desséché), chez les Volsques. Tarquin le Superbe s'en empara, après sept ans de siège, grâce à la supercherie de son fils Sextus, qui s'introduisit en transfuge dans la place. Quelques ruines d'un temple de Junon signalent seules aujourd'hui l'emplacement de cette cité, déjà déserte du temps d'Auguste. Au musée du Louvre se trouve la *Diane de Gabies*.

GABIEU n. m. Outil de cordier employé pour le commettage, et appelé aussi *toupia*.

GABILE n. m. Genre de ménispermacées, comprenant des arbustes grimpants à feuilles alternes, à fleurs fasciculées. (Les deux espèces connues sont originaires de Timor.)

GABINA, surnom de Junon à Gabies, ville des Volsques, où elle avait un temple et était l'objet d'un culte particulier.

GABINIUS (Aulus), homme d'Etat romain, né vers l'an 100 av. J.-C., mort en 48. Tribun en 67, il fit voter par le peuple, malgré le sénat, la loi qui donnait à Pompée des pouvoirs dictatoriaux pour combattre les pirates. Puis il s'efforça de dépopulariser Lucullus, ennemi de Pompée, et contribua à l'exil de Cicéron (59). Il reçut ensuite le proconsulat de Syrie, intervint en Judée et remplaça par Hircan le roi Aristobule, rétablit en Egypte Ptolémée Aulète (55), moyennant une grosse somme. Rappelé à Rome, il fut exilé comme concussionnaire. Il passa alors au parti de César, qui le rappela, et mourut à Salone.

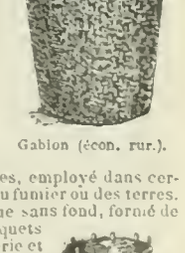

Gabion (écon. rur.).

GABION (de l'ital. *gabbione*, grande cage) n. m. Econ. rur. Sorte de grand panier d'osier à deux anses, employé dans certaines campagnes pour transporter du fumier ou des terres.

— Milit. Sorte de panier cylindrique sans fond, formé de branchages entrelacés entre des piquets fichés en terre, employé dans l'artillerie et le génie pour établir rapidement des parapets en terre et pour en soutenir les talus.

— Encycl. Milit. Les *gabions*, destinés surtout au revêtement des parapets, épaulements, etc., ont l'avantage de pouvoir être posés debout sur le sol, et côte à côte, sur l'emplacement du parapet que l'on veut établir. Les hommes qui, derrière les gabions, travaillent à creuser la terre, qu'ils jettent dedans, sont, dès le premier moment, protégés au moins contre la vue, sinon contre les coups de l'ennemi.

Gabion (milit.).

[illegible] fr. [illegible] n. m. Gabion spécial, de grandes dimensions, 1m [illegible] de diamètre sur 2m [illegible] de hauteur. On le remplit de fascines, après l'avoir rempli de fascines. Il [illegible] en [illegible], à peu près suffisant, contre la [illegible], et le saupoudre le reste devant lui en le [illegible] moyen de lignes perches à crocs, dans l'exécution [illegible] la sape pleine.

GABIONNADE (o-nad') n. f. Art. milit. Retranchement, [illegible] avec des gabions. — *Couronnement de la gabionnade.* Opération qui consiste à placer sur la partie supérieure [illegible] une gabionnade les fascines nécessaires pour [illegible] r à l'ouvrage la hauteur qu'il doit avoir, résultat de cette opération.

GABIONNAGE (o-naj') n. m. Action de faire ou poser des gabions.

GABIONNER (o-né) v. a. Couvrir par des gabions : GABIONNER *une batterie.*

GABIONNEUR (o-neur') n. m. Art. milit. Celui qui fait ou qui pose des gabions.

GABIOT Jean Louis), auteur dramatique français, né à Salins (Franche-Comté) en 1759, mort à Paris en 1811. Professeur à Paris (1777) dans une institution, puis régisseur à l'Ambigu-Comique, il se livra au genre populaire du boulevard et étonna par sa fécondité, dont le plagiat faisait tout le fond. Il fit jouer plus d'une centaine de pièces [illegible], et qui, pourtant, étaient assez dans le goût de l'époque pour avoir un certain succès : *le Baron de Trenck* (1788), *Cora ou les Prêtresses du Soleil*, drame lyrique (1789) ; *le Mari fille* (1790) ; *Claudine ou la Jolie Savoyarde*, comédie ; *le Sourcier du Jura*, comédie ; etc. Ses pantomimes, comme *la Mort d'Hercule* (1792), et ses pièces de circonstance, comme *la Confédération nationale* (1790), *l'Epée ou le Général et ses soldats* (1797), attestent une imagination bizarre. On peut citer encore de lui *le Duel*, poème (1777), *le Métromane ou Essais d'un jeune philosophe* (1779), *les Jardins* (1782), traduits du P. Rapin. Sa jalousie, ses plagiats, ses intrigues l'avaient rendu fameux sous le nom de *Gabiot le Cabaleur.*

GABIZOS (MASSIF DU), massif schisteux des Pyrénées françaises, situé dans le dép. des Hautes-Pyrénées, au S.-O. d'Argelès. Parmi ses hautes cimes, le *Grand pic de Gabizos* ou *Pic des Taillades*, au S. (2.684 m.), est la plus élevée. Le *Petit pic*, au N. 2.639 m., est celui que l'on désigne généralement sous le nom de *Pic de Gabizos.*

GABIROL (Salomon BEN-), philosophe. V. AVICÉBRON.

Gable (hôtel Cluny).

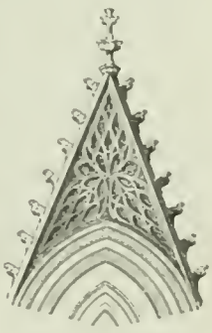

Gable (cath. de Seville).

GABLE ou **GÂBLE** (du bas lat. *gabulum*, même sens) n. m. Archit. Sorte de fronton qui couronne un mur de façade, dans les périodes romane et surtout ogivale. ‖ Charpente formée par deux pièces de bois inclinées en sens contraire, et réunies à leur sommet.

— ENCYCL. Les *gables* de l'époque romane servent à masquer les combles, et n'offrent qu'une surface plane, terminée par une croix. Les gables gothiques, couronnés de bouquets ou de fleurons, décorés de crochets sur leurs côtés, servent aussi à terminer et à fixer les arcatures ogivales des portails. La décoration des gables s'est compliquée, en même temps que l'architecture gothique elle-même.

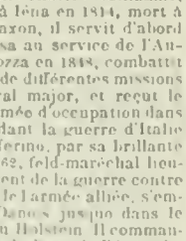

Gable en charpente.

GABLENTZ ou **GABLENZ** (Louis-Charles-Guillaume, baron DE), général autrichien, né à Iéna en 1814, mort à Zurich en 1871. Fils d'un général saxon, il servit d'abord dans la cavalerie saxonne, puis passa au service de l'Autriche (1841). Il se distingua à Custozza en 1848, combattit en Hongrie et fut chargé, à la paix, de différentes missions politiques. En 1851, il était général major, et reçut le commandement d'une brigade à l'armée d'occupation dans les Principautés danubiennes. Pendant la guerre d'Italie de 1859, il se distingua surtout à Solferino, par sa brillante défense de Cavriana. Promu, en 1862, feld-maréchal lieutenant, [illegible] mis, au moment de la guerre contre le Danemark, à la tête du 6e corps de l'armée alliée, s'empara du Slesvig et repoussa les Danois jusque dans le Jutland. On le nomma gouverneur du Holstein. Il commandait un corps d'armée en 1866, dans la lutte de l'Autriche contre la Prusse et [illegible] victorieusement aux Prussiens devant [illegible]. Nommé lieutenant général de la Hongrie en 1869, il prit sa retraite en 1871. Il se suicida à Zurich, à la suite de spéculations malheureuses.

GABLENZ, ville d'Allemagne, roy. de Saxe (cercle de Zwickau), sur le *Gablenzbach* ; 9.857 hab.

GABLER (Georges-André), philosophe allemand, né à Altdorf en 1785, mort à Tepditz en 1853. Elève de Hegel, il fut précepteur des fils de Schiller. Il enseigna ensuite dans plusieurs gymnases et, en 1831, fut appelé à l'université de Berlin pour y succéder à Hegel. Il obtint d'abord un succès très vif, mais qui ne se maintint pas. Il appartenait à la droite hégélienne. Ses principaux ouvrages sont : *De veræ philosophiæ erga religionem christianam pietate* (1816), *la Philosophie hégélienne* (1843).

GABLET (blè) diminu. de *gable* n. m. Archit. Nom donné aux petits gables qui décorent les niches et les dais. ‖ Ancien nom des niches et des dais ornés de frontons.

GABLONZ (en tchèque *Gablunka*), ville d'Autriche-Hongrie (Bohême), sur la Neisse ; 11.653 hab. Fabrication de verre et de perles en jais ; draperie. Ch. l. de district.

GABON, fleuve côtier de l'Afrique occidentale, se jetant dans l'océan Atlantique par le 0°.30' de lat. N. C'est moins un fleuve qu'un magnifique estuaire pouvant offrir un abri à une escadre, et voilà ce qui suggéra aux marins français l'idée d'y fonder une station navale. Le Gabon reçoit plusieurs rivières, dont le Rambué et le Como, tout en étant les plus importantes, ne sont pas navigables. Sur la rive droite de l'estuaire est bâtie Libreville, l'ancien chef-lieu de la colonie du Gabon.

GABON, berceau de la colonie du Congo français, et qui n'est plus aujourd'hui qu'une expression géographique. Les Français s'établirent à l'embouchure du Gabon en 1842, pour y créer une station de ravitaillement à l'usage des navires de la division navale chargés de réprimer la traite des noirs. En 1842, le capitaine de vaisseau Bouët-Willaumez fondait Libreville, où il installait des noirs libérés. Une mission catholique s'y établit bientôt, et son rôle fut très efficace pour l'œuvre de civilisation française. Les explorations de Paul de Chaillu, Serval, Genayer, Aymès, de 1850 à 1867, firent connaître le bassin du Gabon. Marche, Compiègne et Ballay continuèrent leur œuvre, que de Brazza devait pousser jusqu'au bassin du Congo.

La colonie s'agrandissant tous les jours, elle fut rattachée, le 27 avril 1886, au Congo français. V. CONGO.

Toute l'ancienne colonie du Gabon est habitée par des Pahouins, gens industrieux, qui savent tirer un bon parti des richesses du pays. L'exploitation du pays consiste surtout dans le caoutchouc, les essences forestières, et l'élevage des animaux domestiques. On cultive, aux environs de Libreville, le café et le cacao.

GABONAIS, AISE (*nè, nèz'*), personne née au Gabon ou qui habite ce pays. — *Les* GABONAIS.

— Adjectif. Qui appartient au Gabon ou à ses habitants : *La langue des tribus* GABONAISES.

GABOR, prince de Transylvanie. V. BETHLEN (Gabriel).

GABORD (*bor'* — orig. incert.) n. m. Bordage inférieur de la carène d'un navire, compris entre la quille et l'étrave d'un côté, l'étambot de l'autre.

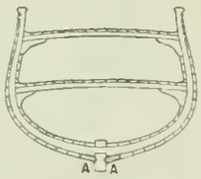

A, A, gabords.

GABORIAU (Emile), littérateur et romancier français, né à Saujon (Charente-Inférieure) en 1835, mort à Paris en 1873. Il devint secrétaire de Paul Féval, et publia des ouvrages de genres divers : *les Cotillons célèbres* (1860) ; *le 13e hussards* (1861) ; *les Gens de bureau* (1862) ; *les Comédiennes adorées* (1863) et quelques romans et nouvelles qui passèrent inaperçus. En 1866, Gaboriau fit paraître dans le « Pays », *l'Affaire Lerouge*, roman judiciaire et policier, qui le mit en évidence. A partir de ce moment, il publia toute une série de romans du même genre, facilement écrits, remplis de péripéties intéressantes, et qui eurent pour la plupart un grand succès. Nous citerons : *le Crime d'Orcival* (1867) ; *le Dossier n° 113* (1867) ; *les Esclaves de Paris* (1869) ; *Monsieur Lecoq* (1869) ; *la Vie infernale* (1870) ; *la Clique dorée* (1871) ; *la Dégringolade, la Corde au cou* (1873) ; *l'Argent des autres* (1874) ; *le Petit Vieux des Batignolles* (1876). De son roman, *l'Affaire Lerouge*, Gaboriau tira un drame, fait avec Hostein (1872).

GABOT (*bo*) n. m. Petit poisson dont on se sert à la pêche comme amorce, parce qu'il vit très longtemps hors de l'eau. ‖ On dit aussi GABUT.

GABOURD (Amédée), historien français, né à Grenoble en 1809, mort à Paris en 1867. Après avoir collaboré à des journaux d'opinion démocratique, il entra au ministère de l'intérieur, et y devint chef de bureau. Il a publié un grand nombre d'ouvrages historiques, écrits au point de vue monarchique et catholique. Les principaux sont : *Histoire de Louis XIV* (1844) ; *Histoire de Napoléon* (1845) ; *Histoire de la Révolution et de l'Empire* (1846-1851) ; *Histoire de France depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours* (1839-1840) ; *Histoire de Paris depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1863-1865) ; *Histoire contemporaine, depuis 1830 jusqu'à nos jours* (1864-1874) ; etc.

GABRAS, grande famille de l'aristocratie byzantine, originaire du thème de Chaldée. Elle prit une grande importance dans la seconde moitié du XIe siècle avec THÉODORE **Gabras**, qui, vers 1074, reprit Trébizonde sur les Turcs et s'y constitua une principauté indépendante. Alexis Comnène mit toute son habileté à ramener ce grand seigneur féodal sous l'autorité impériale ; il s'efforça d'unir par mariage sa famille à la maison impériale : il le nomma duc de Trébizonde et même sébastocrator ; pourtant, ce n'est qu'après la mort de Théodore Gabras que la principauté, fort arrondie par ses conquêtes sur les Turcs, revint définitivement à l'empire. Ses fils obtinrent de grands emplois dans l'administration impériale, et la famille subsista jusqu'à la chute de l'empire grec.

GABRE n. m. Nom vulgaire du coq d'Inde, dans la basse Provence. ‖ Nom vulgaire de la perdrix mâle.

GABRIAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 13 kilom. d'Espalion, près du Dourdou de Conques ; 1.023 hab. Source minérale ; sur la colline du Calvaire, chapelle de 1684, but de pèlerinage fréquenté.

GABRIAC (Paul-Joseph-Alphonse-Marie-Ernest DE CAZOINE, marquis DE), diplomate et sénateur français, né à Heidelberg en 1792, mort en 1865. Il débuta dans la diplomatie en 1811, devint ministre plénipotentiaire en Suède, ensuite à Rio-Janeiro. Ambassadeur en Suisse, en 1829, sa mission et sa carrière diplomatique prirent fin avec la révolution de 1830. Un décret de 1841 le nomma pair de France. Il resta à l'écart, de 1848 à 1852 et, en mars 1853, fut nommé au Sénat, où il vota toujours avec le gouvernement. — Son fils, JOSEPH-JULES-PAUL-MARIE-FRANÇOIS de **Cadoine**, comte *de Gabriac*, né à Berne en 1830, également diplomate, était au Mexique comme ministre de France, au moment où naissait l'ère des difficultés (1862). Sa politique fut désapprouvée ; il fut remplacé par Dubois de Saligny. Chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg et à Berlin, ministre à La Haye, à Athènes et à Bruxelles, il prit sa retraite comme ambassadeur auprès du saint-siège, en 1880. Il a laissé un livre sur *l'Eglise et l'Etat* (1886).

GABRIEL d'un mot hébr. qui signif. proprem. *l'homme de Dieu*, archange qui vint annoncer à la Vierge qu'elle serait mère de Jésus-Christ (Luc, I, 26 et suiv.).

— Sc. occ. et astrol. Génie de la Lune, présidant au neuvième cercle de lumière de la hiérarchie hermétique.

GABRIEL, famille d'architecte français, qui brilla depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution. Les membres les plus connus sont : JACQUES Ier **Gabriel**, qui bâtit l'ancien hôtel de ville de Rouen ; — MAURICE **Gabriel**, fils du précédent, qui termina, après 1631, le clocher de Saint-Germain-d'Argentan ; — JACQUES II **Gabriel**, frère du précédent (1630-1686). Architecte du roi, il construisit le pont Royal, et, avec Mansard, le château de Choisy-le-Roi ; — JACQUES III **Gabriel**, fils du précédent, né et mort à Paris (1667-1742). [Elève et parent de Mansard, membre de l'Académie d'architecture (1699), il donna les dessins des places de Nantes et de Bordeaux, des hôtels de ville de Rennes et de Dijon, les plans du grand égout de Paris et termina le pont Royal, commencé par son père. Il devint architecte du roi, inspecteur des bâtiments et manufactures, ingénieur des ponts et chaussées du royaume, chevalier de Saint-Michel] ; JACQUES IV ANGE **Gabriel**, fils du précédent, né à Paris au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1782. [Ce fut un des grands artistes de son temps. Il trouvait, d'ailleurs, la voie toute tracée, à cause des relations excellentes qu'il devait à la mémoire de son père et de son grand-père, architectes de la cour. Héritant des faveurs dont ils avaient été comblés, Gabriel fut chargé, en 1755, de la restauration du Louvre. Sous sa direction, la colonnade de Perrault fut restaurée avec intelligence. Il bâtit ensuite l'Ecole militaire, qui fut, dans son genre, une manière de chef-d'œuvre. Mais il faut signaler particulièrement, dans son œuvre, les deux hôtels qui forment la face nord de la place de la Concorde, dont l'un est occupé par le ministère de la marine (ancien Garde-Meuble), et l'autre est connu sous le nom d'*hôtel Crillon*. Imposant et sévère, le dessin en est grandiose avec élégance. C'est le plus beau type qu'il y ait, en France, de l'architecture Louis XVI. On doit au même artiste le charmant château de Trianon. Gabriel restaura la cathédrale d'Orléans, le château de Compiègne, etc. L'Académie d'architecture le reçut au nombre de ses membres, en 1728.

Ange Gabriel.

GABRIEL (Jules-Joseph-Gabriel DE LURIEU, dit), auteur dramatique, né et mort à Paris (1792-1869). Spirituel et doué d'une extrême facilité, il a écrit, presque toujours en collaboration, un grand nombre de vaudevilles, de comédies, de livrets d'opéras-comiques, etc. Nous nous bornerons à citer : *Monsieur Pique-assiette* (1824) ; *Pamela ou la Fille du portier* (1826) ; *Bonaparte à l'Ecole de Brienne* (1830) ; *Victorine ou la Nuit porte conseil* (1831) ; *Fich-Tong-Kang* (1835) ; *une Cause célèbre* (1837) ; *la Belle Ecaillère* (1836) ; *l'Homme heureux* (1840) ; *la Perle du Brésil* (1851), musique de Félicien David ; *le Roman chez la portière* (1857) ; *l'Oiseau de Paradis* (1856) ; etc. Un certain nombre de ses pièces ont paru sous son nom de LURIEU.

GABRIEL (Marie), écrivain français, né en 1797, mort en 1866. D'abord aumônier de l'hôpital de Lyon, il fut nommé curé de Saint-Merry, à Paris, en 1853. L'abbé Gabriel a publié une traduction des *Confessions* de saint Augustin (1839) ; *Théodicée complète* (1856).

GABRIEL Sionite, orientaliste maronite, né dans le Liban en 1577, mort à Paris en 1648. Il devint professeur d'arabe au collège Royal, fut chargé de collaborer à la *Bible Polyglotte*, de Savary de Brèves, puis à celle de Lejay. Parmi ses ouvrages, on peut citer : *Grammatica arabica* (1616) et la traduction de l'abrégé de la *Géographie d'Idrisi.*

GABRIELI ou **GABRIELLI** (André), musicien italien, né à Venise vers 1510, mort dans la même ville en 1586. Il était organiste à l'église Saint-Marc. On connaît de lui des recueils de chansons sacrées, de nombreux madrigaux, les Psaumes de David, des « chansons à la française » pour l'orgue, des sonates, des *intonazioni* et des *ricercari* pour orgue, des messes, un recueil de sonnets, etc.

GABRIELI ou **GABRIELLI** (Giovanni), musicien italien, neveu et élève du précédent, né et mort à Venise (1557-1612). Il était organiste de l'église Saint-Marc. Giovanni Gabrieli peut être considéré comme l'un des chefs de l'école vénitienne. On a de lui de nombreuses compositions, souvent dignes d'admiration, surtout pour la nouveauté et le génie d'invention qui s'y manifestent : symphonies sacrées, madrigaux, chansons religieuses, psaumes, *intonazioni* et *ricercari*, etc.

GABRIÉLITE n. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes, fondée en Poméranie en 1530.

— ENCYCL. La secte des *gabriélites* fut ainsi appelée du nom de son fondateur, Gabriel Scherling. Les gabriélites proscrivaient le serment et le port des armes. Ils promettaient un sort heureux à tous ceux qui les aideraient à exterminer les impies, c'est-à-dire ceux qui, par leur position sociale, rompaient, à leurs yeux, l'harmonie de l'égalité évangélique.

Gabrielle (LA **Belle**), roman. V. BELLE GABRIELLE.

Gabrielle, comédie en cinq actes, en vers, d'Emile Augier, représentée pour la première fois à la Comédie-Française, le 15 déc. 1849. — Julien, un avocat qui adore Gabrielle sa femme, introduit dans son ménage Stéphane,

un jeune substitut. Appelé sans cesse au Palais, le mari croit l'honneur du foyer suffisamment gardé par la présence de sa fillette; mais Gabrielle se juge délaissée — Stéphano l'a compris — il la plaint, et l'éternel roman s'ébauche : les deux amants ont résolu de fuir ensemble. Une cause banale apprend tout à Julien. Son cœur se brise, mais il se tait; et, si meurtri qu'il soit, il a sollicité et obtenu, pour celui qui le trahit, le poste ambitionné de secrétaire d'un ministre. Cette générosité du mari qui l'outrage fait reculer Stéphano. Il refuse, donnant pour raison qu'un amour sans issue l'oblige de fuir avec celle qu'il aime. A cet aveu, la voix de Julien éclate frémissante. Montrant au jeune homme sa position perdue, il lui retrace, pas à pas, les périls du chemin qu'il veut suivre, le gouffre final où il doit s'engloutir, entraînant avec lui celle qu'il arrache au devoir. Stéphane se sent faiblir, et Julien, pour donner plus de force à son plaidoyer, appelle à son aide qui? l'épouse coupable elle-même, Gabrielle, qui tombe à genoux en pleurant... le séducteur s'enfuit. Le fond est relevé par des détails heureux, pleins d'originalité et d'à propos. *Gabrielle* est une bonne comédie, qui présente une grave leçon à l'aide d'un sujet bien simple.

Gabrielle (*Charmante*), romance célèbre, sorte de madrigal à l'adresse de Gabrielle d'Estrées, maîtresse de Henri IV, et dont les paroles sont attribuées à son royal amant. On lui a attribué aussi la musique, mais il est probable qu'elle est l'œuvre d'Eustache Ducaurroy, alors surintendant de la musique du souverain. Encore croit-on qu'elle ne fut pas écrite expressément sur les paroles, et qu'elle y fut simplement adaptée, l'air étant celui d'un *Noël* antérieurement composé par Ducaurroy. La romance *Charmante Gabrielle* fut populaire jusqu'à la Révolution; à l'époque de la Restauration, elle retrouva une sorte de vogue.

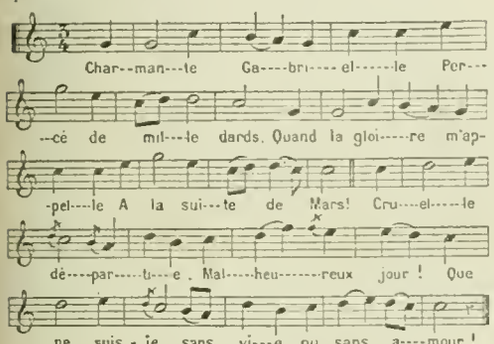

L'amour, sans nulle peine,
M'a, par vos doux regards,
Comme un grand capitaine
Mis sous ses étendards.
Cruelle départie, etc.

Si votre nom célèbre
Sur mes drapeaux brillait,
Jusqu'au delà de l'Ebre
L'Espagne me craindrait.
Cruelle départie, etc.

Je n'ai pu, dans la guerre,
Qu'un royaume gagner;
Mais sur toute la terre
Vos yeux doivent régner.
Cruelle départie, etc.

Partagez ma couronne,
Le prix de ma valeur;
Je la tiens de Bellone,
Tenez-la de mon cœur.
Cruelle départie, etc.

Bel astre, je vous quitte!
Ah! cruel souvenir!
Ma douleur s'en irrite!
Vous revoir ou mourir!
Cruelle départie, etc.

Je veux que mes trompettes,
Mes fifres, les échos,
A tout moment répètent
Ces doux et tristes mots.
Cruelle départie,

Malheureux jour!
C'est trop peu d'une vie
Pour tant d'amour.

GABRIELLI, famille italienne, originaire de Gubbio, qui appartenait au parti guelfe, auquel elle fournit de nombreux chefs. En 1302, CANTE **Gabrielli**, podestat de Florence, assura le triomphe du parti démocratique et catholique par la proscription de l'aristocratie des Blancs, dont Dante et Pétrarque faisaient partie. Il fut ensuite potentat de Lucques, puis devint chef du parti guelfe à Rome. — JACOB **Gabrielli**, fils du précédent, fut deux fois podestat de Florence en 1336 et 1340, et se signala par une sévérité tyrannique contre les factieux. — JEAN **Gabrielli** fut seigneur de Gubbio de 1350 à 1354, où le cardinal Albornos réunit Gubbio à l'Eglise. — CANTE **Gabrielli**, petit-fils du premier Cante, fut podestat de Florence en 1379; et, malgré les fureurs des *Ciompi*, refusa héroïquement aux vengeances révolutionnaires la mort de Pierre Alluzzi et de ses collègues.

GABRIELLI (Catarina), cantatrice italienne, née et morte à Rome (1730-1796). Elle était fille d'un cuisinier du comte Gabrielli, dont elle adopta le nom. Elle devint l'une des premières cantatrices de son temps. Le poète Métastase l'appela à Vienne, où il dirigeait le théâtre impérial. Elle y resta près de quinze ans. Elle se rendit ensuite à Palerme et à Parme, puis partit pour la Russie, où l'appelait Catherine II. Elle quitta la Russie en 1777, se fit entendre à Venise, puis à Milan, où, âgée de près de cinquante ans, elle recueillait encore des applaudissements.

GABRIELLI (Jules), prélat italien, né et mort à Rome (1748-1822). Evêque de Sinigaglia, cardinal en 1801, il fut nommé, en 1808, prosecrétaire d'Etat par Pie VII. Ses protestations contre l'exil de quatorze cardinaux par Napoléon Ier le firent arrêter sur l'ordre de l'Empereur, et conduire en France, où il séjourna à Saumur, puis à Fontainebleau, auprès du pape prisonnier. Il retourna à Rome en 1814, et remplit les fonctions de préfet de la Congrégation du concile, et de commandant du château Saint-Ange.

GABRIELLI (Francesca), cantatrice scénique italienne, née à Ferrare en 1755, morte à Venise en 1795. Elle reçut les surnoms de **la Ferrarese** ou de **la Gabriellina** (la petite Gabrielli), pour la distinguer de sa célèbre homonyme. C'est à l'opéra bouffe qu'elle dut sa renommée. Après s'être produite à Florence et à Naples, elle se rendit à Londres, où elle obtint de grands succès. Elle revint ensuite en Italie, se fit entendre à Turin, puis se retira à Venise.

GABRIELLI (Nicolas, comte), compositeur italien, né à Naples en 1811, mort à Paris en 1891. De 1835 à 1846, il fit représenter à Naples, une douzaine d'opéras sérieux ou bouffes, parmi lesquels *i Dotti per fanatismo*, *il Padre della debutante*, *Fiorina*, *la Marchesa ed il Ballerino*, *il Gemello*, *Giulia di Tolosa*, etc. En même temps, il était chef d'orchestre de ballet au théâtre San Carlo et au Fondo. Il fit représenter à l'Opéra de Paris, à l'Opéra Comique, au Théâtre Lyrique des ballets et opérettes sans grande valeur.

GABRIELLO Onofrio, dit **Onofrio da Messina**, peintre italien, né à Messine en 1607, mort en 1706. Il se rendit à Rome, où il se perfectionna sous la direction du Poussin et de Pietro de Cortone. Par la suite, il habita successivement Venise, Messine, s'expatria à la suite des troubles de 1676 et alla terminer sa vie en Lombardie. Les œuvres de cet artiste se font remarquer par la grâce et une suavité un peu molle. Ses peintures principales se trouvent à l'église Saint-François de Paule, à Messine, et dans certaines églises de Padoue.

GABRINIEN (*ni-in*) n. m. Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte du XVIe siècle, fondée à Brescia par Gabrino. V. ce nom.

GABRINO (Augustin), fanatique italien, né à Brescia au XVIe siècle. Poussé par une exaltation religieuse qui devait le conduire à la folie, il se proclama le monarque de la Sainte-Trinité, le prince du nombre septenaire, annonça qu'il était appelé à combattre l'Antéchrist, dont le règne était proche, parvint à réunir autour de lui environ quatre-vingts individus, qu'il qualifia du titre de *chevaliers de l'Apocalypse*. Le dimanche des Rameaux de 1694, Gabrino, étant entré dans une église, entendit chanter l'antienne : *Qui est ce roi de gloire?* Tirant aussitôt son épée, il se précipita sur les prêtres, en criant : *C'est moi!* Il fut saisi et jeté en prison comme fou. Sa secte disparut avec lui.

GABRINO, nom d'une famille romaine, qu'a illustrée le célèbre tribun Nicolas Rienzi. V. RIENZI.

GABRINO FONDOLO, prince de Crémone. V. FONDOLO.

GABRONITE ou **GABBRONITE** (*ga-bro*) n. f. Silicate naturel. Variété de wernérite.

GABROVA, ville de Bulgarie (cercle de Sewilewo), sur la Tantra, affluent du Danube, au pied des Balkans, près du défilé de Chipka; 8.215 hab. Fabrication de draps grossiers, de passementerie, de poterie. Monastère de Blagovetchénié (l'Annonciation). A Gabrova fut fondée la première école secondaire bulgare, en 1835.

GABURON (orig. inconn.) n. m. Mar. Enveloppe de planches de chêne, dont on entoure la partie inférieure d'un bas mât, pour garantir les cercles contre le frottement des basses vergues. ‖ On dit aussi JUMELLE.

GABURONNER (*ro-né*) v. a. Mar. Fortifier à l'aide de gaburons.

GABUSSI (Vincenzo), compositeur italien, né en 1800, mort à Londres en 1846, fut élève du P. Stanislas Mattei. Il fit représenter à Modène, en 1825, un opéra intitulé : *i Furbi al cimento*, et partit presque aussitôt pour Londres, où il se fixa comme professeur de chant. En 1834, il écrivait pour le Théâtre-Italien de Paris, *Ernani* qui y obtint quelque succès, et, vers 1840, il donnait à Venise *Clemenza di Valois*. Mais, ce qui a fait surnommer Gabussi *il Nuovo Schubert*, ce sont ses nombreuses mélodies vocales, au sentiment pénétrant, plein de grâce et de tendresse.

GACÉ, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 27 kilom. d'Argentan, sur la Touques; 1.726 hab. Ch. de f. Ouest. Ville fortifiée au moyen âge. Gacé a gardé les ruines (XVIe s.) de son ancien château, où naquit le maréchal de Matignon. — Le canton a 14 comm. et 5.818 hab.

GACÉ (Charles-Auguste DE MATIGNON, comte DE), maréchal de France. V. MATIGNON.

GACE BRULÉ, trouvère français du moyen âge, mort après 1212. Il fut, avec Thibaut de Champagne et le châtelain de Coucy, un des poètes lyriques les plus estimés de ses contemporains, bien que ses chansons, froides imitations des Provençaux, soient écrites d'un style alambiqué et précieux. Il en reste une soixantaine.

GÂCHAGE (*chaj'*) n. m. Constr. Action de gâcher du plâtre, du ciment, du mortier.
— Techn. Premier peignage que l'on fait subir au duvet de cachemire pour le disposer au filage. ‖ On dit aussi DRIFAUDAGE.

GACHARD (Louis-Prosper), historien belge, né à Paris en 1800, mort à Bruxelles en 1885. Il passa en Belgique, entra en 1826 dans l'administration des archives royales à Bruxelles, prit une part active à la révolution de 1830 et se fit naturaliser Belge. Il demeura pendant cinquante-cinq ans directeur des Archives royales. Il en réorganisa complètement l'administration, fouilla les principales archives de l'Europe afin d'y recueillir les documents concernant l'histoire de la Belgique. C'est le XVIe siècle qu'il a le plus spécialement étudié et, grâce à lui, l'histoire de Charles-Quint et de Philippe II a été entièrement renouvelée. Il est mort membre de l'Institut de France et de la plupart des académies d'Europe. Ses publications les plus importantes sont : *Correspondance de Guillaume le Taciturne* (1847-1856); *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas* (1848-1859); *Relation des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II* (1855); *Don Carlos et Philippe II* (1863); *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II* (1868-1881); *Histoire politique et diplomatique de P. P. Rubens* (1877); *Histoire de la Belgique au commencement du XVIIe siècle* (1880); *Lettres de Philippe II à ses filles* (1581-1583) (1884).

GÂCHE (rad. *gâcher*) n. f. Constr. Outil de maçon, servant à détremper la chaux ou le plâtre.
— Art culin. Outil de bois, en forme de spatule, avec lequel le cuisinier remue les farces dont il garnit les pâtés.
— Navig. fluv. Nom donné, dans certaines parties de la France, par les mariniers, à un aviron ou rame.

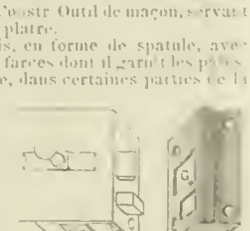

G, gâche.

GÂCHE (orig. inconn.) n. f. Techn. Pièce de fer fixée au chambranle d'une porte ou d'une baie quelconque, dans laquelle s'engage le pêne d'une serrure pour tenir la porte fermée. ‖ *Gâche d'épaisseur* ou *à pattes*. Gâche en fer aplati et à quatre coudes, nommée aussi gâche de sûreté. Pièce de fer en forme de demi-cercle qui sert à retenir contre un mur une conduite d'eau ou de gaz. (C'est une sorte de grand crampon.)

GACHENET n. m. Jeu de gar, dans la Haute-Marne.

GÂCHER (orig. inconn.) v. a. Délayer, pétrir (du plâtre, du mortier). ‖ *Gâcher liche*, Faire très liquide, en délayant du plâtre ou du mortier. ‖ *Gâcher sec*. Employer peu d'eau en petrissant le plâtre ou le mortier.
— Laver à grande eau, en frottant du linge.
— Faire dépenser un gaspillage. ‖ GÂCHER une robe, une belle fortune.
— Agric. *Gâcher le blé*, Le laisser au printemps, pour recouvrir de terre les racines. ‖ *Gâcher un pré*, *Gâcher les pavots*, les recouvrir de terre.
— v. n. Mar. Ramer. V. ce mot.
Gâché, *ée* part. pass. Délayé.
— Fam. Fait sans soin : *Ouvrage* GÂCHÉ.

GÂCHET (*chè*) — orig. inconn.) n. m. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer à tête noire.

GACHETA, bourg des Etats-Unis de Colombie (Cundinamarca, dép. de Cipaquira), sur un affluent du rio Meta, 6.760 hab., avec le district. Eaux thermales; minerais de soufre et de sel.

GÂCHETTE (*chèt'*) — rad. *gâche* n. f. Techn. Pièce d'acier faisant partie de la détente ou de la platine d'un fusil. ‖ Pièce de fer qui se place sous le pêne de certaines serrures, et qui est munie d'encoches dans lesquelles entrent des tenons ménagés à la partie inférieure de la queue du pêne. ‖ Levier coudé, qui fait partie du métier à bras employé dans le tissage. ‖ Organe d'un piège servant à le faire subitement détendre, lorsqu'un animal touche à l'appât.
— ENCYCL. Arqueb. La *gâchette* a pour objet de maintenir le chien à la position de l'arme, au moyen de la tête ou bec de gâchette qui s'engage dans un cran correspondant du chien. Un ressort, dit *ressort de gâchette*, la maintient dans cette position, dont le tireur la dégage en agissant sur la partie de la gâchette qu'on appelle la *détente*, ce qu'il fait en pressant avec l'index sur la queue de la détente. La gâchette bascule, sa tête s'abaisse et le chien, mis en liberté, obéit à l'impulsion du ressort qui le pousse en avant.

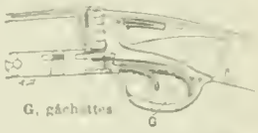

G, gâchettes

GÂCHEUR, EUSE n. Ouvrier qui gâche le mortier ou le plâtre. ‖ Aide des charpentiers ou des menuisiers. ‖ Chef d'ouvriers, dans les ateliers de charronnage des chemins de fer.
— Fam. Personne qui gâte ou gaspille quelque chose, faute de soin ou d'ordre, ou qui travaille ou vend à vil prix.
— Adjectiv. : *Ouvriers*, *Ecrivains* GÂCHEURS.

GÂCHEUX (*cheû*), **EUSE** (rad. *gâcher*) adj. Boueux, détrempé par l'eau : *Un chemin* GÂCHEUX.
— Humide et pâteux, un peu pourri : *Des cerises* GÂCHEUSES.
— n. m. Fam. Maître subalterne d'un pensionnat, dans l'argot des écoliers. ‖ Instituteur de très bas étage.

GÂCHIÉ, ÉE adj. Archéol. Se disait, au moyen âge, le gros draps de toutes laines et de catégorie commune.

GÂCHIS (*chi*) — rad. *gâcher* n. m. Espèce de mortier fait avec du plâtre, de la chaux, du sable et du ciment.
— Par ext. Boue, ordure plus ou moins liquide.
— Fam. Ce qui est confus, embrouillé, difficile à démêler, au prop. et au fig. : *Il y aura du gâchis*. Cela se gâtera.

GÂCHOIR (rad. *gâcher*) n. m. Grande cuve dans laquelle on mélange les matières premières des pâtes de poteries.

GACILLY (LA), ch.-l. de canton du Morbihan, arrond. et à 60 kil. de Vannes, sur l'Aff; 1.640 hab. Vieux pont; sur une colline, vestiges du château du Houx. Dolmens.
— Le canton a 9 comm. et 12.788 hab.

GÂCOGNE, comm. de la Nièvre, arrond. et à 37 kilom. de Clamecy, non loin de l'Anguison, affluent de l'Yonne; 1.205 hab. Château de Rafûgny, en partie du XVIe siècle. Sur une colline voisine, chapelle de Notre-Dame de Morvan, érigée par Dupin aîné. Restes d'un camp celtique.

GACON (François), poète satirique français, né à Lyon en 1667, mort au prieuré de Baillon, près de Royaumont (Oise), en 1725. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, mais y resta peu de temps. Son *Poème sur le recueil d'épîtres et de satires* eut un succès de scandale qui lui valut plusieurs mois de prison. Le titre de l'ouvrage lui servit de pseudonyme pour ses autres ouvrages. *Homère vengé* (1713) fut une satire virulente contre Lamotte. Il s'attaqua aussi à Fontenelle et à J.-B. Rousseau. En 1717, Gacon remporta le prix de l'Académie française pour une ode intitulée *Louis XIV perdant ses enfants*. Il reprit le froc et obtint le prieuré de Baillon. Les autres ouvrages de François Gacon sont les suivants : *Traduction d'Anacréon* (1712); *l'Anti-Rousseau* (1712); *les Fables de Lafotte traduites en vers au café du Parnasse*; *quelques Brevets pour l'association de la Gaîté*; *Epîtres* ou *Devises chrétiennes* (1714-1718). Il avait de l'esprit, de trait et l'allure leste; mais il révèle par le cynisme de ses expressions et la rudesse de son style.

GACON-DUFOUR (Marie-Armand-Jeanne), femme de lettres et agronome, née et morte à Paris (1753-1835). Elle contribua à la création de la *Feuille villageoise* de Sylvain Maréchal, dont elle devait plus tard devenir l'amie, avait publié une sorte de projet de loi permettant aux femmes d'apprendre à lire aux hommes. Mme Gacon répondit très spirituellement au paradoxe, dans un certain ouvrage : *Contre le projet de loi de N*** M*** 1801*. Elle remplit quelque temps les fonctions de lectrice à la cour de Louis XVI. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *le Philosophe* (1787); *les Dangers de la coquetterie* (1787). *Recueil d'économie rurale et domestique* (1802-1804-1806); *la Nécessité de l'instruction pour les femmes* (1805); *la Cour de Catherine de Médicis, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV* (1807); *Mémoires et anecdotes sur madame de La Vallière, de Montespan, de Maintenon* (1807); *Dictionnaire rural raisonné* (1809); *Pièces inédites sur Louis XIV, Louis XV et Louis XVI* (1810).

GAD mot hébreu qui signifie *bonheur*, *bonne fortune*, fils de Jacob et de Zelpha, servante de Lia. Il fut le chef d'une des douze tribus israélites.

Gad [illegible], une des [illegible] tribus des Hébreux, [illegible] partie du pays de Galaad, au N. de la tribu de Ruben, le Jourdain la bornait à l'O., et le désert Arabique à l'E. Elle s'étendait jusqu'au lac de Génésareth. Jacob, dans son *Cantique* et Moïse, dans sa *Bénédiction*, vantent la bravoure de la tribu de Gad qui donna à Israël le juge Jephté. Elle avait pour villes principales Jazer, Maspha, Rabbath Ammon.

GAD, prophète hébreu, contemporain et ami du roi David. Le livre des *Rois* raconte (II Rois, XXIV) qu'il fut chargé par Dieu de reprocher à ce prince d'avoir ordonné le dénombrement du peuple pour satisfaire son orgueil, et qu'il lui donna à choisir, pour sa punition, entre la famine, la guerre ou la peste. David préféra la peste, aimant mieux, dit-il, être châtié par la main de Dieu que par celle des hommes. D'après le témoignage du premier livre des *Paralipomènes* (XXIX, 29), Gad avait écrit une *Vie de David* : elle a été perdue.

GAD (Emma Halkier, dame), auteur dramatique danoise, née à Copenhague en 1852. Fille d'un riche commerçant, elle épousa, en 1872, le capitaine de vaisseau Gad. Vivant dans le monde de la haute bourgeoisie, elle en peignit les mœurs dans des pièces très bien faites, à la forme légère et gracieuse, aux idées élevées et profondes, et où abondent des traits satiriques timides ironiques et cruels. Parmi ses comédies, celles auxquelles elle doit sa réputation sont : *les Noces d'argent* (1890) ; *Pour les Pauvres* (1891) et *les Préludes*. Cette dernière, traduite en français, a été représentée à Paris, au Théâtre féminin, en 1897.

GADAK, ville de l'Hindoustan, présid. de Bombay (prov. du Dekhan) ; 21.000 hab. Située à 69 kil. E. de Dharvar, cette ville fabrique des cotonnades et des soieries. Commerce important ; chemin de fer sur Madras.

GADARA ou **GAZER**, ville de l'ancienne Palestine, demi-tribu orientale de Manassé, capitale de la Pérée, sur le *Gadara*, affluent de l'Hieromax. Les ruines de deux théâtres et d'une église chrétienne se voient encore aujourd'hui au village de Mkès. Gadara faisait partie de la Décapole et était célèbre par ses thermes. Le miracle de la guérison des possédés, raconté par les Evangélistes, eut lieu, dit-on, dans les environs de cette ville. Jadis une des places les plus importantes de la Pérée, Gadara fut conquise, en 218 av. J.-C., par Antiochus le Grand ; mais Alexandre Jannæus la reprit en 198. Vespasien la détruisit pendant la guerre des Juifs.

GADDADA, rivière de l'Hindoustan septentrional (Asie anglaise). C'est l'un des principaux cours d'eau du Boutan, dont il arrose la capitale. Né dans la partie nord de ce pays, à l'E. du mont Djamalari, il arrose, après sa sortie du Boutan, le nord-est du Bengale, et se jette dans le Brahmapoutra, après un cours de 270 kilom.

GADDERBAUM, ville d'Allemagne (Prusse Westphalie, présid. de Minden), dans le Teutoburger Wald ; 5.604 hab. Filature, fabrication de toiles.

GADDI (Gaddo), peintre et mosaïste italien, né à Florence en 1260, mort en 1332. Il apprit son art sous des maîtres byzantins qui se trouvaient en Italie, se lia intimement avec Cimabué, et se perfectionna au contact de cet artiste. Gaddi excella surtout dans la mosaïque ; il prit part aux travaux de décoration de la façade de Sainte-Marie-Majeure, à Rome.

GADDI (Taddeo), peintre et architecte, fils du précédent, élève de Giotto, né à Florence vers 1300, mort en 1366. L'un des premiers, il chercha à donner aux figures des personnages l'expression qui convient à leur caractère ; mais il est tombé souvent dans l'exagération. La plupart de ses fresques ont été effacées par le temps ; celles qu'il peignit à la voûte de l'église Saint-François, à Pise, sont les seules qui restent bien conservées. Son œuvre principale est la décoration à fresque de la chapelle des Baroncelli à Santa-Croce (*Vie de Marie*), exécutée de 1352 à 1356. Les musées de Paris et de Berlin possèdent de lui chacun un tableau. Gaddi a construit le *Bute vecchio* de Florence et achevé le campanile de la cathédrale.

GADDI (Agnolo), peintre italien, né à Florence vers 1333, mort dans cette ville en 1396. Fils et élève du précédent. Il peignit des tableaux à l'huile, généralement de petites dimensions, et des fresques dans le style de Giotto. Parmi les œuvres qui restent de cet artiste, citons : une *Madone* dans l'église Saint-Ambroise, à Florence ; une *Annonciation*, au musée de cette ville ; une *Vierge glorieuse et saint Laurent avec sainte Catherine*, au musée de Berlin, des fresques représentant l'*Histoire de la vraie croix*, à Santa-Croce de Florence, etc.

GADE ou **GADUS** (*dus*) n. m. Genre de poissons, type de la famille des *gadidés*, caractérisé par un barbillon à l'extrémité de la mâchoire inférieure.

— Encycl. Des nombreuses espèces de *gades*, quatre habitent les mers d'Europe : le capelan (*gadus minutus*), long de 17 à 25 centimètres ; le gade tacaud (*gadus lacus*), appelé aussi, suivant les régions : *barbue*, *gaddi*, *gade*, *tacaudet*, *morue blanche*, *moucet*, etc. Le plus grand, il est assez peu septentrional, et abonde dans la Manche. La morue (*gadus morrhua*) et le colin (*gadus aeglefinus*) sont [illegible] morue morrhua. Mais, d'une façon générale, on entend, sous le nom de « gades », les merlans, morues et gades proprement dits, c'est-à-dire le capelan et le tacaud.

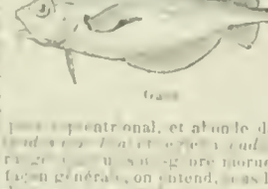

Gade.

GADE (Niels Wilhelm), compositeur danois, né et mort à Copenhague (1817-1890). Violoniste à la chapelle royale, dans un concours ouvert par la Société de musique de Copenhague, il vit couronner son ouverture d'*Ossian* (1841). Il devint, à la mort de Mendelssohn, chef des concerts du Gewandhaus de Leipzig. Mais, lors de la guerre du Schleswig-Holstein, en 1848, Gade retourna à Copenhague. Il fut justement considéré, dans son pays, comme le véritable représentant de l'art romantique scandinave. Devenu maître du chapelle de la cour, il fut chargé de la direction de l'orchestre du Théâtre royal de Copenhague. Ses œuvres, nombreuses, comprennent des symphonies ; des ouvertures, parmi lesquelles celles d'*Ossian*, d'*Hamlet* et de *Michel-Ange* ; *Novelettes* ; des cantates, dont *Comala*, *Calanus*, *Nion*, *Psyché* ; des chœurs ; des *lieder* ; quelques compositions religieuses ; etc.

GADEBUSCH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin) ; 2.439 hab. Ch.-l. de district. Brasseries. Vieille église gothique. En 1283, bataille de la *Lande de Bambeeler*, dans laquelle les fils de Henri Ier de Brunswick vainquirent les Saxons et les Brandebourgeois. Victoire des Danois sur les Suédois et les Saxons (1712).

GADELIER (*li-é*) ou **GADELLIER** (*dè-li-é* — rad. *gadelle*) n. m. Nom du groseillier à fruits rouges, dans les départements de l'ouest de la France.

GADELLE (*dèl'*) n. f. Nom donné à la groseille rouge, dans les départements de l'ouest de la France.

GADE-LOTTE n. f. Sorte de poisson d'eau douce, dont la forme rappelle celle de l'anguille et dont la chair est plus fine que celle de ce dernier poisson. (On l'appelle encore, suivant les contrées, barbotte et bourbotte.) ‖ Pl. *Des* gades-lottes.

GADÈS (en punique *Gadir*), ancienne ville de l'Hispanie (Bétique), aujourd'hui Cadix. V. ce mot.

GADÈS (détroit de). Géogr. V. Gibraltar (détroit de).

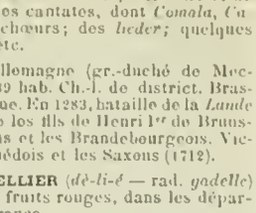

Gadessa (gr. nat.).

GADESSA (*dè-sa*) n. f. Genre de lépidoptères microlépidoptères, famille des pyralidés, comprenant de petites formes indiennes, à ailes entières, frangées, à longues antennes fines. (L'espèce type du genre est la *gadessa albifrons*, de Ceylan, jaune clair, rayée de brun, mesurant 20 centimètres d'envergure.)

GADIAGA, pays de la Sénégambie, autrefois un des Etats prospères de l'empire du Fouta. Démembré en 1844, il constitue aujourd'hui les pays du Guoyo et de Kamera, qui relèvent du cercle de Bakel et dont les habitants ont toujours été les plus fidèles auxiliaires de la France dans les campagnes du haut Sénégal.

GADIATCH ou **GADATCH**, ville de la Russie d'Europe, (gouv. de Poltava), au confluent du Groun et du Psiol (bassin du Dniéper) ; 10.278 hab. Ch.-l. de district. Foires annuelles. Traité d'union fédérale entre l'Ukraine et la Pologne, en 1658.

GADICULE ou **GADICULUS** (*luss*) n. m. Genre de poissons anacanthines, famille des *gadidés*, comprenant des formes très voisines des merlans, mais en différant par l'absence de dents vomériennes. (L'espèce type du genre est le gadicule argenté [*gadiculus argenteus*], de la Méditerranée, très rare sur les côtes de France ; long de 10 à 12 centimètres, il est rosé, avec le ventre et les joues argentés, les nageoires grisâtres.)

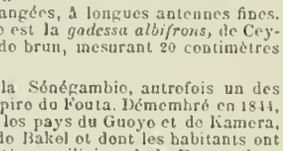

Gadicule.

GADIDÉS n. m. pl. Famille de poissons anacanthines, comprenant les morues, merlans, lottes, motelles et genres voisins. — *Un* gadidé.

— Encycl. Les *gadidés* (autrefois *gadoïdes*) sont allongés, avec la peau nue ou couverte de petites écailles molles ; presque tous sont marins, voyagent par bancs et sont l'objet d'une pêche active, à cause de la qualité de leur chair. Répandus sur tout le globe, notamment dans l'hémisphère boréal, ils apparaissent à l'état fossile dans les terrains de l'époque tertiaire.

GADIFER DE LA SALLE, aventurier et colonisateur français des XIVe et XVe siècles, né près de Thouars à une date inconnue, mort vers 1415. Après avoir pris part à l'expédition de Louis de Bourbon contre Tunis (1390) et fait un voyage en Prusse auprès des chevaliers teutoniques, Gadifer suivit, en 1402, Jean de Béthencourt dans l'expédition qui amena la conquête des Canaries. Des dissentiments éclatèrent entre les deux compagnons et amenèrent une rupture. Gadifer quitta alors les Canaries et accompagna Boucicaut devant Gênes, en 1409. Il est assez difficile de porter un jugement exact sur lui, les deux versions du *Canarien* représentant son rôle aux Canaries d'une façon toute différente.

GADILA n. f. Zool. Sous-genre de siphonodentales (mollusques scaphopodes), comprenant des formes à pied sans disque frangé. (Les *gadila* dont on connaît quelques espèces, habitent l'océan Indien. La plus répandue est la *gadila clavata*.)

GADILLE (*ll* mll.) n. f. Un des noms vulgaires du *rouge-gorge*.

GADINIA n. f. Genre de mollusques, famille des *gadinidés*, comprenant des animaux marins à coquille conique, oblique, à pied circulaire, à tête large et plate. (On connaît plusieurs espèces de *gadinia*, réparties dans les mers chaudes et tempérées du globe ; certaines larves ont été jadis, par erreur, prises comme type d'un genre *rouellia* aujourd'hui supprimé. L'espèce type du genre est la *gadinia Afra*, de l'Afrique occidentale.)

GADINIIDÉS n. m. pl. Zool. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés basommatophores, créée pour le seul genre *gadinia*. — *Un* gadiniide.

GADININE n. f. Base retirée des produits de putréfaction de la chair de morue.

GADITAIN, AINE (*tin, tèn'*), personne née à Gadès, ou qui habite cette ville. — *Les* Gaditains.

— Adjectif. Qui a rapport à Gadès ou au détroit de Gadès. *Les portes* gaditaines. On dit aussi gaditan, ane, et gadissan, ane.

GADITANUS ou **GADITAIN**, surnom d'Hercule, à Gadès, aujourd'hui Cadix, où il avait un temple, dans lequel on ne voyait aucune statue, pas même celle du dieu, et où il était défendu aux femmes d'entrer.

GADO, roi de Sardaigne, au VIe siècle de notre ère. Envoyé par Gélimer, roi des Vandales, comme gouverneur de cette province, il s'en fit nommer roi, sous la seule condition de prêter hommage à l'empereur d'Orient par Bélisaire. Il livra Cagliari à ce dernier, qui put alors faire voile tranquillement vers l'Afrique. Gélimer envoya contre Gado une flotte et une armée commandées par son frère Zagon. Celui-ci noya Cagliari dans des flots de sang, et Gado fut une des premières victimes.

GADOÏDES n. m. pl. Zool. Ancien nom des gadidés. — *Un* gadoïde.

GÂDOL adj. m. Gramm. Se dit de deux points-voyelles de l'hébreu : l'*a* long et l'*i* long.

GADOLINITE (de *Gadolin*, n. pr.) n. f. Silicate naturel d'yttria, glucinium et fer appartenant au système monoclinique, dont la formule est : $FeGl^2Y^2Si^4O^{10}$, le poids spécifique 4 à 4,3, et la dureté 6,5. (Cette espèce présente un certain nombre de variétés, parmi lesquelles il faut distinguer celle où le docteur Gadolin a découvert l'yttria et qui contenait en outre du cérium. La gadolinite est soluble en gelée dans l'acide chlorhydrique.)

GADOLINIUM n. m. Chim. V. yttrium.

GADOR, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]), sur le fleuve côtier d'Almeria et au pied de la *sierra de Gador* ; 2.873 hab. Mines de plomb.

GADOUARD (*dou-ar'* — rad. *gadoue*) n. m. Syn. de vidangeur.

GADOUE (*doû*) n. f. La matière fécale tirée des fosses d'aisances qui sert d'engrais.

— Hortic. et agric. Engrais constitué par les ordures ménagères et autres débris ou résidus qui leur sont mélangés.

— Nav. fluv. Nom que les mariniers des environs de Paris donnent à une sorte de grand bateau ou chaland usité pour le transport des boues, immondices et fumiers, par voie d'eau.

— Pop. Prostituée de bas étage.

— Encycl. Hortic. et agric. On nomme *gadoues vertes* ou *gadoues fraîches* celles qui n'ont pas subi de fermentation, et *gadoues noires* celles qui résultent de la fermentation des gadoues abandonnées à l'air libre pendant plusieurs mois consécutifs. Ces matières, fraîches et fermentées, ont un pouvoir fertilisant à peu près équivalent à celui du fumier de ferme normal. Les gadoues noires sont d'un emploi plus avantageux : leur action est moins tardive, parce que leur état de décomposition est plus avancé.

GADOUGOU, petite contrée du Soudan français, comprise entre le Gangaran et le Bouré, et dépendant du cercle de Kita.

GADSDEN, comté des Etats-Unis (Floride), sur le golfe du Mexique, entre la rivière Appalachicola à l'E. et celle d'Ochlokonee. Ch.-l. *Quincy*.

GADUINE n. f. Chim. Substance tirée de l'huile de foie de morue.

GAËL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 21 kilom. de Montfort, au-dessus du Meu ; 2.874 hab. Ch. de f. Ouest. Colonie agricole de Launay ; commerce de bourres. Moulins.

GAËL (contract. du mot *Goidhel* ou *Gaidhel*), nom que se donnaient les anciens Irlandais d'Irlande et aussi ceux d'entre eux qui, au Ve siècle de notre ère, allèrent conquérir et peupler la côte nord-ouest de la Grande-Bretagne.

GAËLIQUE (*lik'*) adj. Qui a rapport aux Gaëls : *Race* gaélique. *Les langues* gaéliques.

— n. m. Se dit d'un des deux grands groupes entre lesquels les linguistes partagent le domaine celtique : *S'exprimer en* gaélique.

— Encycl. Le *gaélique* comprend l'*irlandais*, l'*écossais*, dit aussi *erse* (c'est le mot anglais *irish*, déformé), et le *manxois* ou dialecte de l'île de Man. La langue et la littérature celtiques de l'Ecosse sont plus familièrement désignées sous ce terme de gaélique, mais sans raison valable. Il faut bien se garder de confondre le gaélique et le *gallois*. Cette dernière langue appartient au second groupe celtique : le *brittonique*, dont font également partie le *breton* de France et le *cornique* de la Cornouailles anglaise, éteint aujourd'hui. Le celtique continental de l'antiquité ou *gaulois*, disparu vers le IVe siècle de notre ère, se rattachait certainement à ce dernier groupe.

GÆRTNER (Charles-Christian), littérateur et critique allemand, né à Freiberg (Saxe) en 1712, mort en 1791. Il s'adonna à l'enseignement et contribua à la rénovation littéraire de l'Allemagne. Il collabora aux *Nouveaux matériaux pour la jouissance de la raison et de l'esprit*, et publia : *Documents sur le théâtre espagnol* (1770-1771).

GÆRTNER (Joseph), botaniste et physicien allemand, né à Calw (Wurtemberg) en 1732, mort en 1791. On lui doit la découverte de plusieurs instruments d'optique. Il a publié un ouvrage estimé, sous le titre de : *De fructibus et seminibus plantarum* (1789-1791). Sa célèbre collection carpologique est la propriété de la ville de Genève. — Charles-Frédéric **Gærtner** (1772-1850), fils du précédent, a donné un supplément à l'ouvrage de son père (t. III). Il est lui-même connu par ses belles recherches sur l'hybridation. Son principal ouvrage : *Versuche und Beobachtungen über die Bastarderzeugung im Pflanzenreich* (1849), est encore consulté avec fruit. On a donné son nom à un groupe de plantes exotiques, les gærtnerées (famille des loganiacées), dont le type est le genre *gærtnera*.

GÆRTNER (Friedrich von), architecte allemand, né à Coblentz en 1792, mort à Munich en 1847. Il fut appelé à la chaire d'architecture de l'Académie des beaux-arts de Munich ; reconstruisit dans sa forme primitive la porte de l'Isar, et entreprit avec Henri Hess de restaurer les vitraux de la cathédrale de Ratisbonne. En 1822, il fut nommé directeur de la division artistique de la manufacture de porcelaine de Munich, et placé peu après à la tête de l'école de peinture sur verre que le roi Louis venait de fonder. Il dirigea ensuite les travaux de construction de l'église Saint-Louis, dans le style italien du moyen âge (1829-1843), puis d'un grand nombre d'édifices : la bibliothèque (1831-1842), l'hospice des aveugles (1833-1836), l'université et le gymnase appelé *Gorgianum* (1835-1840), etc. Il fit, en 1839, à Pise, à Naples et à Palerme, un voyage consacré à l'étude des cimetières de l'Italie, afin d'en construire, sur leur plan, un nouveau à Munich. Il posa, l'année

suivante, les fondements de la porte de la Victoire (*Siegesthor*). En 1840, il partit pour Athènes, afin d'y terminer le palais royal. Il avait, en outre, déjà fait élever dans différentes villes d'Allemagne plusieurs édifices publics : le Kursaal et les bains de Kissingen, l'hôtel de ville de Zittau, la maison Pompéienne, située près du château royal d'Aschaffenbourg, le palais de Wittelsbach, à Munich, etc. Une mort soudaine l'enleva au milieu de ses travaux. Gærtner était, depuis son retour d'Athènes, directeur de l'Académie des arts et conseiller supérieur d'architecture.

GÆRTNÈRE (*ghèr'-tnèr'* — de *Gærtner* n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des loganiacées.

— Encycl. Les *gærtnères* (gærtnera) sont des arbustes à feuilles opposées et stipulées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, de l'Inde, de l'Afrique tropicale, de Bourbon, etc. Baillon les rattachait aux rubiacées, dont elles ne diffèrent guère que par leur ovaire supère.

GÆSUM (*jé-zom'*) n. m. Antiq. Lourd javelot des Gaulois des Alpes, qui fut adopté par d'autres nations.

GAÉTAN (saint), né à Vicence en 1480, mort en 1547. Gradué de l'université de Padoue, protonotaire participant sous Jules II, il se démit de ses fonctions à la mort de ce pape, et, dans le dessein de réformer le clergé dont il apercevait les vices, fonda l'ordre des *clercs réguliers* ou *théatins*, qui fut approuvé par le pape Clément VII, en 1524, et dont il devint, bientôt après, supérieur général. Clément X le canonisa en 1675. — Fête le 7 août.

GAÉTAN, famille gibeline de Pise. Elle s'établit dans cette ville dès 962, et, depuis lors, gouverna la ville et commanda le parti gibelin. Gélase II, pape en 1119, qui défendit l'Eglise contre l'empereur Henri V, appartenait à cette famille.

Gaëtana, drame en cinq actes, d'Edmond About (Odéon, 1862). — Cette pièce, sorte de mélodrame présentant les défauts et l'intérêt du genre, n'est célèbre dans les annales du théâtre, que par une cabale qui prit les proportions d'une émeute, et qui, après quatre soirées de vacarme, la fit tomber. Cette cabale s'inspirait des haines politiques, religieuses surtout, que l'auteur de *la Question romaine* avait déchaînées contre lui.

GAETANI, illustre famille de Rome, qui descendait des princes de Gaète, et dont sont sortis les ducs de Trajetto, de Laurenzano, de Sermoneta. Cette famille a donné à l'Eglise le pape Boniface VIII. Citons : Honorat **Gaetano**, comte de Fondi. [En 1378, mécontent du pape Urbain VI, il forma contre lui, d'accord avec Jeanne de Naples, la trop fameuse conspiration d'où sortit le grand schisme d'Occident]; — Pierre **Gaetano**, duc de Sermoneta. [Il commanda, sous la Ligue, l'armée pontificale envoyée par Grégoire IV pour soutenir la commune de Paris]; — Honorat IV **Gaetano**, duc de Sermoneta, qui se distingua à la bataille de Lépante (1571).

GAETANO (Jean), pilote italien du XVIe siècle, qui fut attaché à l'expédition espagnole commandée par don Ruy Lopez de Villalobos, en 1542. Il se fit remarquer par son habileté nautique au cours de ce voyage, dans lequel furent découvertes de nombreuses îles, et furent occupées les îles Luçon, Saragan et Gilolo. Aussi les Portugais essayèrent-ils de s'attacher Gaetano ; mais le pilote italien repoussa leurs offres. De retour en Europe, il écrivit une relation de son voyage.

GAETANO ou **GAETANI della Torre** (le comte César), poète et antiquaire italien, né et mort à Syracuse (1718-1808). Il s'attacha à l'étude des antiquités siciliennes et entreprit à ses frais des fouilles aussi fructueuses qu'importantes. Il découvrit, dans les ruines de l'ancienne Syracuse, les restes d'un théâtre, d'un arsenal, des aqueducs, des bains, des vases, des médailles, des statuettes, des diptyques, etc. Il forma, de tous les objets qu'il put recueillir, un important musée, et écrivit de nombreuses et intéressantes notices sur ses découvertes les plus curieuses. Ses principaux ouvrages sont : *Vestigi di Siracusa antica illustrati ; Privilegi di Siracusa ; Raccolta d'inscrizioni antiche.*

GAÈTE, en ital. **GAETA** (anc. *Cajeta*), ville d'Italie, prov. et à 61 kilom. N.-O. de Caserte (Terre de Labour), sur le *golfe de Gaète* ; 7.200 hab. [18.400 avec le faubourg appelé *Anatola*]. Place forte, évêché, petit port de commerce. Ch.-l. de circondario.

Gaète est admirablement située sur un rocher, presque séparé de la terre ferme. Le sommet de ce promontoire, appelé Monte Orlando, porte un monument ou Torre d'Orlando, qui n'est autre que le mausolée de L. Munatius Plancus, le fondateur de Lyon. A côté se trouvent les ruines d'une colonne à douze faces sur lesquelles sont inscrits, en latin et en grec, les noms des douze vents connus des anciens. La citadelle, haut perchée et flanquée de tours, contient le tombeau du connétable de Bourbon, tué à l'assaut de Rome. Un rocher très curieux, la Rocca Spaccata, est fendu du haut en bas (par douleur de la mort du Christ dit la tradition) ; entre les deux parois est construite une chapelle très vénérée des marins. Dans la ville même, cathédrale, dédiée à saint Erasme. Le port, bien abrité à l'O. et au N., fut autrefois très important.

Virgile attribue la fondation de Gaète à Enée, en l'honneur de sa nourrice Cajeta. En tout cas, elle était importante à l'époque romaine ; plus tard, sa situation très forte en fit la clef de l'Italie du Sud ; elle subit un nombre considérable de sièges, dont les plus importants furent ceux de 1734 et de 1861. A cette dernière époque, elle servit de refuge au dernier roi de Naples et tomba entre les mains de l'armée garibaldienne. Mais, même au point de vue de la défense nationale, elle a beaucoup perdu de son importance à l'heure actuelle.—Le circondario a 143.745 hab.

GAÈTE (golfe de), baie formée par la mer Tyrrhénienne sur la côte occidentale de l'Italie méridionale, où se jette le Garigliano.

GAÈTE (duc de). Biogr. V. Gaudin.

GAFET (*fè*) n. m. Hist. nat. Coquille bivalve du Sénégal (*donax trunculus*).

GAFFAREL (Jacques), prêtre français et savant orientaliste, né en Provence en 1601, mort en 1681. Fort érudit, il fut envoyé à Rome (1626), par le cardinal de Richelieu, pour y acquérir des manuscrits précieux, visita ensuite Venise, la Grèce et l'Asie Mineure. Dans un ouvrage qu'il publia en 1629 sous le titre de *Curiosités inouies*, il émit, sur les doctrines cabalistiques, des jugements hardis que la Sorbonne l'obligea de rétracter. Devenu aumônier du roi et pourvu de riches bénéfices, il se consacra à la prédication et travailla à la conversion des calvinistes du Dauphiné. Il a publié aussi *Des talismans* (1636), et, en latin, *Question pacifique* ou *Moyen d'apaiser les dissensions religieuses*, traité dédié au cardinal Mazarin (1645).

GAFFAREL (Paul), professeur français, né à Moulins en 1843. Ancien élève de l'Ecole normale, il devint professeur d'histoire et de géographie à la faculté des lettres de Dijon. Il s'est occupé surtout de géographie historique et d'histoire coloniale. Outre sa thèse sur les *Rapports de l'Amérique et de l'ancien continent* (1869) ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la Floride française* (1876) ; *la Fronde en province* (1876-1877) ; *Histoire du Brésil français* (1878) ; *Histoire des colonies françaises* (1880) ; *l'Algérie* (1882) ; *les Explorations françaises de 1870 à 1881* (1882) ; *la Conquête de l'Algérie jusqu'à la prise de Constantine* (1887) ; *les Français au delà des mers* (1888) ; *l'Algérie conquise depuis la prise de Constantine jusqu'à nos jours* (1888) ; *le Sénégal et le Soudan français* (1890).

GAFFE (orig. inconn.) n. f. Mar. Instrument en fer à un ou deux crochets, fixé au bout d'un manche en bois et permettant de saisir un cordage, une chaîne, une échelle pour accoster une embarcation, ou encore servant à pousser au large quand on est accosté. ‖ *Gaffe de sauvetage*, Engin de même forme, emmanché au bout d'un long bâton, permettant de saisir une personne qui serait tombée à la mer étant sur le bord d'un quai. (On en munit presque toutes les guérites des douaniers dans les ports.) ‖ *Se tenir à longueur de gaffe*, Ne pas accoster une embarcation le long de l'échelle, ou (au fig.) Se tenir à bonne portée de quelqu'un. ‖ *Voir la terre au bout d'une gaffe*, Rester à bord au mouillage. ‖ *Avaler sa gaffe*, Mourir.

Gaffes.

— Pop. et fig. *Faire une gaffe*, Faire une sottise.

— Comm. Espèce de morue verte.

— Arg. milit. Garde : *Prendre la* GAFFE. *Faire la* GAFFE.

— Pêch. Sorte de crochet, à pointe très aiguë, dont on se sert pour tirer à terre les gros poissons.

Gaffe à saumon.

GAFFE n. m. Vase servant à transporter le sel dans une saline.

GAFFEAU (*ga-fo* — rad. *gaffe*) n. m. Dans les salines, Petit gaffe.

GAFFEL (*ga-fèl'*) n. m. Bâtiment de charge hollandais, à peu près semblable à laague.

GAFFELAAR ou **GAFFELAAV** n. m. Caboteur hollandais de la Zélande, portant deux mâts, deux focs et deux voiles enverguées sur cornes ou *gaffel*, d'où leur nom.

GAFFER (*ga-fé*) v. a. Accrocher avec une gaffe : Gaffer *un gros poisson.*

— v. n. Fam. Dire ou commettre involontairement une sottise.

GAFFEUR (*ga-feur'*), **EUSE** [rad. *gaffe* n. f.] n. Fam. Personne qui commet des maladresses.

GAFFORI (Jean-Pierre), patriote corse, né en 1710, mort en 1753. Après avoir cherché à réconcilier la Corse et Gênes, il se mit à la tête de l'insurrection nationale, et, de concert avec le chanoine Orticioli et Ceccaldi, il imagina la royauté de l'aventurier Neuhof. Après cinq mois de lutte, Neuhof disparut, et Gaffori devint chef suprême de l'insurrection, en 1753 ; mais les Génois le firent assassiner par un nommé Ronci, qui l'accusait d'usurpation sur son patrimoine.

GAFORI ou **GAFORIO** (Franchino), musicien et didacticien italien, né à Lodi en 1451, mort à Milan en 1522. Il entra de bonne heure dans les ordres, mais s'occupa toute sa vie de musique. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer en première ligne celui qui a pour titre *Practica musicæ* (1496), qui est un traité important et très complet ; puis *Theorica musica* (1492) ; *Angelicum ac divinum opus musicæ materna lingua scriptorum* (1508), et *De harmonia musicorum instrumentorum opus* (1518).

GAFSA, oasis de la Tunisie, à 206 kilom. à l'O. du port de Sfax, auquel elle est reliée par un chemin de fer. Arrosée par plusieurs sources abondantes, l'oasis est peuplée d'environ 5.000 hab., indigènes pour la plupart, vivant des produits de la palmeraie ou de l'industrie des couvertures de laine et des tapis. Centre militaire important. Siège d'un contrôle civil et d'un caïdat.

GAGA (redoublement de la première syllabe du mot *gâteux*) n. et adj. Fam. Se dit d'une personne qui tombe en enfance : *Un vieux* GAGA. *Un homme* GAGA.

GAGARIN, nom d'une famille princière russe, qui prétend descendre de Rurik et dont les membres les plus connus dans l'histoire sont les suivants : Mathieu, prince **Gagarin**, homme d'Etat russe, né à Moscou, pendu à Saint-Pétersbourg en 1721. Gouverneur de Sibérie en 1711, il fut, quelques années plus tard, accusé de vouloir séparer ce pays de l'empire russe, emprisonné pendant deux ans, torturé, et enfin supplicié en présence de toute sa famille : sa fortune fut confisquée ; son fils, officier de marine, remis simple matelot ; — Gabriel **Gagarin**, mort en 1807. [Il est l'auteur d'un recueil intitulé : *Distractions de la solitude* (1813) ; Paul Gavrilovitch **Gagarin**, né et mort à Moscou (1777-1850). Il remplit diverses charges à la cour de Russie et épousa Anna Lapouchine, maîtresse du tsar Paul ; — Alexandre Ivanovitch, prince **Gagarin**, général russe, mort à Tiflis en 1857. [Il accomplit presque toute sa carrière militaire en Transcaucasie. Gouverneur de Kutaïs en 1847, il commanda les troupes de la frontière pendant la guerre de Crimée ; nommé lieutenant général, il échoua dans une attaque contre Kars (1855), et fut grièvement blessé. Il rentra à Kutaïs après la guerre, avec le titre de gouverneur général, mais fut assassiné, la même année, par Constantin Daveschikalian, prince de Svanétie ; — Paul Paulovitch, prince **Gagarin**, homme d'Etat russe, né à Moscou en 1803, mort à Saint-Pétersbourg en 1872. Officier, sénateur, membre du conseil de l'empire, il succéda en 1861 au comte Bludof comme président du conseil des ministres et du conseil de l'empire, et assista ensuite dans ces fonctions le grand-duc Constantin. Il a été associé à l'œuvre de l'émancipation des serfs et à la révision de la législation ; — Jean **Gagarin**, né à Moscou en 1814, mort à Paris en 1882. Attaché à diverses ambassades, il se convertit au catholicisme, devint jésuite en 1843, et publia, depuis, plusieurs ouvrages sur des questions religieuses : *La Russie sera-t-elle catholique ?* (1856) ; *De la réunion de l'Eglise orientale avec l'Eglise romaine* (1860), etc.

GAGAT (*ga*) n. m. Minér. Syn. de jayet.

GAGATE ou **GAGATA** n. m. Genre de poissons physostomes, famille des siluridés, comprenant des formes à huit barbillons, à nageoire caudale fourchue.

Gagate.

— Encycl. Les *gagates* sont ces silures, propres aux fleuves de l'Inde, que les Hindous appellent *junglas*. On peut en prendre comme type le *gagata cenia*, gris avec les nageoires noires, et qui mesure 0m,33 de long.

GAGATÈS (*tèss* — mot gr.) n. m. Nom donné par les anciens au jais.

GAGE (*gaj'* — du bas lat. *vadium*, *wadium* ; german. *wadjo*) n. m. Objet déposé pour garantir le payement d'une dette : *Emprunter, Prêter sur* GAGE. *Mettre en* GAGE. ‖ Objet mis à la disposition de quelqu'un, pour garantir le payement de ce qui pourrait lui être dû : *Les meubles qui garnissent une maison louée sont le* GAGE *du propriétaire.* ‖ Objet que deux personnes en contestation consignent entre les mains d'un tiers, en attendant la terminaison du litige.

— Fig. Garantie morale d'une promesse, d'une espérance, d'un fait à venir.

— Poétiq. Témoignage d'affection :

Ce fils que de sa flamme il me laissa pour *gage* ..
RACINE.

— Particulièrem. Appointements, salaires. (En ce sens, on n'emploie guère que le plur.) : *Payer les* GAGES *d'un domestique.* ‖ *Être aux gages de quelqu'un*, Le servir moyennant salaire ; au fig. Le servir aveuglément.

— Chevalier. Gant que l'on jetait à quelqu'un pour le provoquer au combat.

— Dr. anc. *Prendre gage*, Saisir le chapeau ou tout autre vêtement d'une personne prise en flagrant délit, comme pièce à conviction. ‖ *Gage-vif* ou *Vif-gage*, Gage dont les fruits venaient en déduction du capital de la créance. ‖ *Gage-mort* ou *Mort-gage*, Gage qui ne produisait pas de fruits, ou dont les fruits ne venaient pas en déduction du capital de la créance et profitaient au créancier.

— Féod. *Contre-gage* ou *Gage-contre*, Droit que certains seigneurs s'attribuaient sur ceux qui leur avaient causé quelque dommage. ‖ *Gage-pleige* ou *Pleige-gage*, Assemblée de vassaux convoqués pour l'élection d'un prévôt ou la reconnaissance des rentes dont ils étaient tenus. ‖ *Gage-pleige de duel*, Garantie donnée au seigneur par les vassaux qui se battaient en duel, pour le payement de l'amende à laquelle le vaincu était condamné. ‖ *Clameur de gage-pleige*, Action possessoire.

— Fin. anc. *Gages intermédiaires*, Appointements qui couraient depuis la mort d'un officier jusqu'à la réception de son successeur.

— Hist. *Soldats à gages ménagers*, Soldats enrôlés pour partir à la première réquisition, et qui touchaient une petite paye tandis qu'ils étaient encore dans leurs foyers.

— Jeux. Dans les jeux dits *de société* ou *jeux innocents*, Objet que la personne qui fait certaines fautes contre les règles du jeu est obligée de déposer, et qu'on ne lui rend que quand elle a subi une pénitence.

— Mar. Solde des matelots sur les bâtiments de commerce.

— Loc. div. *Gage de l'amour*, Enfant. *A gages*, Paye, salarié : *Un homme* À GAGES. (Rarement au sing.) ‖ *Casser aux gages*, Priver de son traitement, de son emploi. ‖ *Donner des gages à un parti*, Prouver par quelque acte décisif qu'on y adhère.

— Loc. fam. *Demeurer, Rester pour les gages*, Être pris ou tué dans un combat d'où les autres se sont sauvés. Fig. Ne pas se tirer d'un pas difficile, y succomber. ‖ *Laisser pour gage*, Perdre : Pour GAGE *il y* LAISSA *sa queue.* (La Font.)

— Encycl. Dr. rom. Le *gage*, sûreté réelle, consistait dans la remise d'une chose par un débiteur à son créancier, comme garantie de la dette. A l'origine, c'était l'aliénation avec contrat de fiducie qui tenait lieu de la constitution de gage. Dans le dernier état du droit romain, il était admis que la chose remise à titre de sûreté à un créancier ne deviendrait pas sa propriété, mais que, simple possesseur, celui-ci serait tenu de la rendre par une action *pignerativa directa*, après l'extinction de la dette. Le contrat de *pignus*, formé *re*, donnait aussi au débiteur une action *pignerativa contraria*, pour obtenir la restitution de ses dépenses. Le créancier nanti eut le droit de vendre *jus distrahendi*. Dans le dernier état du droit, on confondit fréquemment le *gage* avec l'*hypothèque*.

— Dr. anc. Le mot de *gage* était appliqué indifféremment au nantissement des meubles ou des immeubles, et plus tard exclusivement à celui des meubles. Il impliquait une remise effective de l'objet au créancier. Le créancier pouvait retenir le gage jusqu'à ce qu'il fût payé, et, à défaut de payement, le faire vendre en vertu d'une ordonnance de justice. Les frais étaient en principe imputés sur la dette ; on appelait pour ce motif *vif-gage* le gage ordinaire. Il y avait *mort-gage* quand les fruits profitaient au créancier.

— Dr. act. Au sens large, le droit de *gage* est celui qui appartient au créancier sur tous les biens de son débiteur et qui lui permet de les faire saisir et vendre pour se payer sur le prix. Au sens étroit, c'est le contrat par lequel un débiteur donne à son créancier un meuble, nommé lui aussi « gage », comme garantie de payement. Ce

contrat [illegible] un droit dit « droit réel de gage ». [illegible] le plus de 100 francs, [illegible] donné. Si le gage est [illegible] nu débiteur. Le créancier gagiste peut, mais [illegible] garder le gage en [illegible] payé par privilège [illegible]. Ces [illegible] en matière commerciale [illegible] la valeur du gage. A [illegible], le créancier peut faire vendre le gage [illegible] suivi d'un délai de [illegible] jours. Les monts-de-piété, la Banque de France, les [illegible] gages sont régis par des législations spéciales. V. MAGASINS GÉNÉRAUX, WARRANT, FONDS DE COMMERCE, TRANSFERT de créance.

— SYN. Gages, appointements, émoluments, honoraires, salaire, traitement. V. APPOINTEMENTS.

— ANTON. Contre-gage.

GAGE n. f. Mar. [illegible]. Syn. de HUNE ou GAIE.

GAGE (sir John), homme d'État anglais, né en 1479, mort à Firle (Sussex) en 1556. Honoré de la faveur de Henri VIII, il fut gouverneur de Guines, contrôleur à Calais, député de Sussex au Parlement en 1529, enfin, après une courte disgrâce que lui avait valu son attachement à Catherine d'Aragon, connétable de la Tour et chancelier du duché de Lancastre en 1540. Il commanda, en 1542, la campagne d'Écosse. Henri VIII le désigna comme un de ses exécuteurs testamentaires, et Marie Tudor le créa lord chambellan de sa maison, en 1553.

GAGE (Thomas), général anglais, né en 1721, mort en 1787. Entré au service en 1741, il prit une part active à la conquête du Canada comme commandant en chef, devint gouverneur de Montréal en 1763, puis de la province de Massachusetts en 1774. Il s'y montra administrateur déplorable. A ce moment, partant de Boston le signal de l'insurrection des États-Unis, Gage se rendit odieux par ses mesures de rigueur. Il se retrancha dans Boston et proclama la loi martiale. Le congrès le déclara traître à la patrie. Il dut se rembarquer pour l'Angleterre.

GAGE (sir William HALLE), amiral anglais, né à Londres en 1777, mort en 1855. Il s'engagea, en 1789, dans la marine royale, prit une part active aux opérations maritimes contre la République et contre Napoléon Ier, fut envoyé ensuite en station navale dans les mers de la Chine. Sous le ministère de Robert Peel, il fut créé lord de l'Amirauté, puis vice-amiral en 1846, et appelé à commander l'escadre de Plymouth. Il fut promu amiral en 1852.

GAGÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des Liliacées. Voisines des tulipes, les *gagées* (gagea) sont des herbes bulbeuses, dont la hampe se termine par un groupe ombelliforme de fleurs ordinairement jaunes, entouré par des bractées feuillées. On en connaît une vingtaine d'espèces, de l'Europe et de l'Asie moyennes.)

Gagée

GAGE-MORT n. m. Dr. V. GAGE.

GAGER (ja-jé). — Prend un *e* après le second *g* devant A ou O : *Je gageai, Nous gageons*. v. a. Saisir comme gage d'une dette. — GAGER *des meubles*. Vieux. ‖ Parier, promettre comme payement en cas d'un pari perdu : *Je* GAGE *cent pistoles*. Molière. ‖ Promettre, affirmer avec une sorte de pari dans lequel la parole seule est engagée : GAGER *de trouver un fleuve à la nage*.

— Fam. Avec ellipse du pronom sujet *je* :

Gager qu'il se dédit.

MOLIÈRE.

— Garantir par un gage. — GAGER *des valeurs*.

— Particulièrem. Payer, salarier un serviteur d'un prix convenu. ‖ Par ext. Payer quelqu'un pour remplir une fonction ou rendre un service : *Porteur que l'on* A GAGÉ *pour un transport*.

— Loc. fam. *Gager sa tête, son cou, ses oreilles*, Soutenir énergiquement quelque chose, en être bien sûr.

— SYN. Gager, parier. *Gager* fait songer à l'événement, objet de la gageure, sans songer à entendre qu'il y a un enjeu. Quelquefois l'expr. me une simple affirmation. *Parier* fait songer à l'enjeu, dont le gain sera décidé par l'événement.

GAGERIE (je-ri-) n. f. Dr. anc. Saisie. Ne [illegible] dans la locution *saisie-gagerie*, Saisie des effets et fruits que le propriétaire ou locataire principal [illegible] sur le locataire ou sous-locataire pour [illegible]. V. SAISIE. ‖ Possession d'une [illegible].

GAGERN (Christophe Ernst, baron DE), publiciste et homme d'État allemand, né à Rosenedosheim, près de Worms, en 17[illegible]. Il représenta la principauté de Nassau à la diète [illegible] 1815, assista au congrès de Vienne, [illegible] ministre des Pays-Bas et [illegible] pour ce pays. A partir de 1[illegible], il [illegible], sans y réussir, que l'Autriche [illegible] dans les affaires en 1820, avec [illegible] *Conséquences de l'intervention* [illegible] *Histoire intérieure des Allemands* (1815), [illegible] *et autres écrits* (1818).

GAGERN (Heinrich [illegible], baron DE), général et homme d'État allemand, fils [illegible], né à Weilburg en 1794, tué à Kaiserslautern en 1849. [illegible] à Vienne, il se distingua à Dresde et à Leipzig, puis passa au service de la Hollande, devint général, et fut envoyé en [illegible] aux Indes orientales, en 1[illegible]. De retour en Allemagne, il prit [illegible] à la tête des troupes du grand-duché de Bade.

GAGERN (Heinrich Wilhelm August, baron DE), homme d'État allemand, frère du précédent, né à Bayreuth en 1799, mort à Darmstadt en 1858. Associé au mouvement libéral et unitaire, député à la Diète en 1842, il se montra énergique contre la cause démocratique. Ministre en 1847, il fut placé, en 1848, à la tête du ministère libéral formé par le grand-duc devant les menaces révolutionnaires. Président du parlement de Francfort, il devint le chef du ministère national et fit offrir la couronne impériale à Frédéric-Guillaume IV (1849). Son but était de faire l'unité allemande avec la Prusse, à l'exclusion de l'Autriche : le refus du roi de Prusse condamna cette politique. Gagern se démit de ses fonctions et quitta le Parlement. Il fit partie ensuite des assemblées de Gotha et d'Erfurt, puis alla servir en qualité de major dans l'armée slesvig-holsteinoise. De 1851 à 1872, il représenta le grand-duc de Hesse à la cour de Vienne. Il a écrit une biographie de son frère intitulée : *Vie du général Frédéric de Gagern* (1856).

GAGERN (Maximilien, baron DE), homme d'État allemand, frère des précédents, né à Weilburg en 1810, mort à Vienne en 1889. Il entra dans l'armée hollandaise, enseigna quelque temps l'histoire à Bonn (1833), et devint conseiller du duché de Nassau. Il fit partie du parlement de Francfort (1848), fut sous-secrétaire d'État des affaires étrangères dans le ministère d'empire présidé par son frère, membre des assemblées de Gotha et d'Erfurt (1849-1850), puis rentra dans l'administration du duché de Nassau, et enfin passa au service du gouvernement autrichien qui le nomma conseiller aulique (1855).

GAGES (Jacques-Bonaventure-Thierry DUMONT, comte DE), général espagnol, né à Mons (Hainaut) en 1682, mort à Pampelune en 1753. Il entra, en 1703, au service de Philippe V, roi d'Espagne, en qualité d'officier aux gardes wallonnes, et se fit remarquer à Villaviciosa (1710). Nommé, en 1742, commandant de l'armée espagnole en Italie, il se rendit de Naples en Lombardie. Il rencontra et défit les Autrichiens à Campo-Santo (1743), s'empara de Nocera, Lodi, Turtone, Alexandrie, et remporta une nouvelle victoire à Bassignano (1745), suivie de la prise de Milan. Il venait d'être nommé comte et de recevoir le collier de la Toison d'or en 1746, quand il contraignit le prince de Liechtenstein à se replier derrière la Secchia. Mais, par l'incapacité de l'infant don Philippe, l'armée espagnole dut battre en retraite. Nommé gouverneur et capitaine général de la Navarre en 1749, Gages y montra des qualités remarquables d'administrateur.

GAGET (jè), n. m. Nom vulgaire du geai, dans certaines parties de la France.

GAGEUR (*jeur*), **EUSE** n. Celui, celle qui gage, qui a l'habitude de gager : *Un* GAGEUR *perpétuel*.

GAGEURE (*jur'* — rad. *gager*) n. f. Promesse réciproque de donner une chose déterminée, si telle chose est ou n'est pas, arrive ou n'arrive pas : *Faire, Accepter une* GAGEURE. ‖ La chose gagée elle-même : *Payer une* GAGEURE.

— Fig. *Tenir, Soutenir sa gageure*, Persévérer dans une entreprise.

— Fam. *Cela ressemble à une gageure, C'est une gageure*, Cela est si étrange qu'on dirait que cela ne se fait que parce qu'on a gagé qu'on le ferait.

— Loc. PROV. : **Gager sa tête à couper, c'est la gageure d'un fou.** Au fig., Il ne faut pas s'aventurer à des paris qui nous exposent trop.

Gageure imprévue (LA), comédie en un acte et en prose, de Sedaine, représentée au Théâtre-Français, en 1768. — La situation principale est tirée d'une nouvelle de Scarron, intitulée : *la Précaution inutile*, nouvelle originaire d'Espagne, et d'où Molière avait tiré *l'École des femmes*. L'intrigue est peu de chose. La marquise de Clainville s'ennuie seule dans son château : elle invite à dîner un jeune militaire, M. Détienlette, qu'elle voit passer sur la route. Au moment où M. de Clainville rentre de la chasse, elle feint d'être effrayée de son retour et fait cacher l'officier dans un cabinet. Elle ne veut qu'une chose : s'amuser à se moquer un peu de son mari, qui parle sans cesse la légèreté des femmes et qui est lui-même très crédule. Au moyen d'une gageure qui pique un instant la jalousie du marquis, elle se donne le plaisir de le persifler, au su de l'officier qui entend tout. Puis elle a un peu honte d'avoir rendu un étranger témoin de cette petite vengeance. Par bonheur, il se trouve que M. Détienlette venait justement dans le pays pour épouser la propre nièce de M. de Clainville, et tout se termine par un mariage. *La Gageure imprévue* est un badinage où le comique reste discret, mais où le dialogue, ingénieux et spirituel, fait penser souvent à la finesse de Marivaux.

GAGE-VIF n. m. Dr. V. GAGE.

GAGGIANO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]); 3.357 hab.

GAGGIO Montano, comm. d'Italie (Émilie [prov. de Bologne]); 4.144 hab.

GAGIER (*jié*), **ÈRE** adj. Qui est à gages; qui touche une solde : *Hommes d'armes* GAGIERS. (Vieux.)

— n. m. Dépositaire de gages. ‖ Homme à gages. ‖ Exécuteur testamentaire. (Vieux.)

GAGINI Antonello), sculpteur italien né en 1478, mort en 1536. Il travailla, de 1498 à 1508, à Messine. Parmi ses premiers travaux, le retable de l'église Sainte-Marie Majeure, à Nicosia (1499-1512), est à signaler. Il fut chargé, en 1510, de la décoration en marbre du chœur de la cathédrale de Palerme, qui l'occupa quinze années. On peut citer encore, dans ses œuvres : les statues de la *Vierge* (1529, musée de Palermo), de *saint Jean Baptiste* (1521, à Castelvetrano), etc. Il fit usage de la polychromie. Fils de sculpteur, il eut cinq fils, qui furent sculpteurs.

GAGISTE (*jist'* — rad. *gage*) n. m. Homme payé pour rendre certains services, sans être considéré comme domestique : *Les* GAGISTES *du théâtre*.

— Dr. Celui qui détient une chose à titre de gage. V. GAGE.

— Milit. Musicien militaire qui n'est pas enrôlé comme soldat.

— ENCYCL. Milit. La qualification de *gagistes* était donnée à certains militaires qui servaient en vertu d'un contrat spécial passé avec les conseils d'administration des corps de troupes. Ils recevaient une solde particulière, déterminée par leur contrat, et étaient en quelque sorte aux gages du corps : d'où leur nom. Cette situation n'était guère appréciée, d'ailleurs, qu'aux maîtres ouvriers ou à des musiciens. Elle a disparu, depuis 1876, pour les maîtres ouvriers, qui ne peuvent plus être que *rengagés* ou *commissionnés*. Il en était déjà de même depuis 1872 pour les musiciens.

GAGLIANO Castelferrato, comm. du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Catane]), près du Salso, affluent du Simeto; 4.605 hab.

GAGLIANO del Capo, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce]); 2.162 hab.

GAGLIANO (Marco DA), prêtre et compositeur italien, né à Florence vers 1560, mort dans la même ville en 1642. Il fut protonotaire apostolique et l'un des plus anciens compositeurs d'opéras connus. Élève de Luigi Batt, il devint, en 1602, maître de chapelle de l'église San-Lorenzo. On connaît de lui six recueils de madrigaux, un livre de répons pour la semaine sainte, une messe, etc. La composition la plus importante de Gagliano est un opéra intitulé *la Dafne*, écrit pour les fêtes du mariage du fils aîné du duc de Mantoue avec la fille du duc de Savoie (1607).

GAGLIANO, nom d'une famille de luthiers italiens remarquables, dont le chef paraît être le fondateur de l'école de lutherie napolitaine. Les plus célèbres représentants de cette famille furent : ALESSANDRO **Gagliano**, élève, croit-on, d'Antoine Stradivarius à Crémone. [Il s'établit à Naples vers 1665 et y travaillait encore en 1725. Il a laissé de très beaux instruments, particulièrement des violoncelles, remarquables par la beauté de leur main-d'œuvre, mais dont le vernis laisse à désirer quant à la couleur]; — NICCOLO **Gagliano**, fils aîné du précédent, né à Naples vers 1675, élève de son père. [Il commença à travailler vers 1700 et produisait encore en 1740. Ses instruments sont en très grand nombre]; — GENNARO **Gagliano**, frère du précédent, né à Naples vers 1680, et qui exerça sa profession depuis 1710 jusque vers 1750; — FERDINANDO **Gagliano**, fils aîné de Nicolo. [Il produisit durant près d'un demi-siècle, depuis 1736 jusque vers 1780]; — GIUSEPPE **Gagliano**, frère cadet du précédent, né à Naples en 1726, et qui travaillait encore en 1793.

GAGLIARDINI (Julien-Gustave), peintre français, né à Mulhouse en 1846. Élève de Cogniet, il abandonna de bonne heure le genre historique pour s'adonner à la peinture pittoresque. Les scènes de genre lui plurent d'abord : *la Toussaint à Cayeux; Après l'orarie; Ramasseurs d'épaves; Cour de ferme*; etc. Le goût du plein air l'amena bientôt à étudier de façon spéciale les rutilances de la lumière méridionale dans les pays du soleil, et il peignit : *Coup de midi en Provence* (musée du Luxembourg); *Frontière d'Espagne; Vallée du Buech* (1898); *le Vieil Antibes; Route en Provence* (1899); *le Soir, au lac Majeur* (1900).

GAGLIUFFI (Mario Faustino), improvisateur italien, né à Raguse en 1764, mort à Novi en 1834. Il avait un talent merveilleux pour improviser des vers en langue latine, et se fit entendre avec succès à Rome, où il entra parmi les frères des écoles pies. En 1798, lors de la proclamation de la république, il quitta l'habit religieux et devint tribun du peuple. Il se rendit à Gênes, puis à Paris, après la bataille de Marengo. Revenu à Gênes, il fut nommé professeur de droit civil et bibliothécaire de l'université. Ses principales improvisations ont été recueillies sous le titre de *Poemata varia* (1830).

GAGNABLE (*gn* mll.) adj. Qui peut être gagné : *Pari qui n'est point* GAGNABLE.

— Coût. anc. *Terres gagnables*, Terres de pâture conquises sur les eaux des rivières ou des étangs.

GAGNAC, comm. du Lot, arrond. et à 54 kilom. de Figeac, sur la Cère; 1.565 hab. Ch. de f. Orléans.

GAGNAGE (*gn* mll. — rad. *gagner*) n. m. Pâturage, lieu où vont paître les bestiaux. ‖ Champs voisins des bois où le gibier va prendre sa nourriture : *Les cerfs se retirent le long des meilleurs* GAGNAGES. (Buff.)

— Art milit. anc. Butin fait sur l'ennemi.

— Dr. anc. Revenus des terres. ‖ Fruits pendants par racines. ‖ Se dit aussi des terres que l'on cultive, et dont on perçoit les fruits; par suite, Droit de jouissance.

— Econ. rur. Dans certaines parties de la France, Prélèvement de la dixième ou de la onzième gerbe fait par l'ouvrier moissonneur, pour son salaire, lorsqu'il a fauché un champ de céréales et lié les gerbes.

GAGNANT (*gnan* [*gn* mll.]), **ANTE** adj. Qui gagne ou fait gagner : *Les numéros* GAGNANTS *d'une loterie*.

— Substantiv. Personne qui gagne au jeu, à la loterie : *Les* GAGNANTS *et les* PERDANTS.

— ANTON. Perdant.

GAGNE (*gn* mll.) n. f. Action de gagner. ‖ *Acheter à la gagne*, Acheter en s'acquittant à mesure qu'on gagnera.

GAGNE (Étienne-Paulin), écrivain et politicien excentrique, né à Montoison (Drôme) en 1808, mort à Paris en 1876. Après avoir exercé, en 1848, la profession d'avocat à Montélimar, où il fut bâtonnier de l'ordre, Gagne alla à Paris. Son esprit déséquilibré se manifesta non seulement par de nombreux écrits d'une excentricité voisine de la démence, mais encore et surtout par son incessante intervention dans les réunions publiques et les luttes politiques de la fin de l'Empire et du commencement de la troisième République. Pendant le siège de Paris, il acquit une véritable célébrité comique par la proposition qu'il fit dans les clubs de prolonger la résistance en faisant manger à la population les vieillards de plus de soixante ans, s'offrant lui-même comme la première victime de sa motion anthropophagique. Candidat à toutes les élections, il s'intitulait tantôt « candidat surnaturel, perpétuel et recommandé de Dieu » ou « avocat des fous », tantôt « candidat conciliateur des partis, avocat citoyen du peuple universel ». Certains ont cru que Gagne était un simple mystificateur. Il fut plutôt un cerveau détraqué et un doux maniaque, hanté d'une sorte de folie politico-religieuse.

GAGNÉBINE (*gn* mll.) n. f. Genre de légumineuses mimosées, tribu des adénanthérées, comprenant des arbustes qui croissent dans l'Afrique australe.

GAGNE-DENIER n. m. Celui qui gagne sa vie au jour le jour, sans avoir de métier spécial. ‖ Se disait autrefois de certains commissionnaires que l'on payait à un denier par livre, dans les affaires où on les employait. (Pl. *Des* GAGNE-DENIERS.)

— Administr. anc. Employé qui était chargé de mesurer et de tasser les bois en présence des jurés.

GAGNEPAIN (*gn* mll., et *pin* — peut-être de *canepin*, sorte de peau) n. m. Archéol. Gant à armer primitif, qui

était en peau avec longue garde. (Par la suite, ce nom de *gagnepain* s'est appliqué aussi bien aux gants d'armes qu'aux gantelets et mitons faits de plates d'acier. Au xve siècle, on semble avoir appelé plus particulièrement

Gagnepain (xiie s.).

Gagnepain (xve s.).

« gagnepain » le gantelet droit à petite garde dont on se servait dans les joutes.)

GAGNE-PAIN n. m. Travail qui fait vivre celui qui l'exerce : *Enlever à quelqu'un son* GAGNE-PAIN. ‖ Outil dont on se sert pour gagner sa vie :

Un bûcheron perdit son *gagne-pain*,
C'est sa cognée. . . . .
LA FONTAINE.

‖ Pl. *Des* GAGNE-PAIN.

— Personne qui gagne la vie d'une ou de plusieurs autres : *Jeune homme qui est le* GAGNE-PAIN *de sa famille.*

— Nom donné, au moyen âge, à des ouvriers ambulants dont on payait souvent l'ouvrage avec un morceau de pain. ‖ On disait également *gagne-deniers*, *gagne-mailles*, et sans doute aussi *gagne-petit*, qui est resté.

— Adjectiv. Qui sert de gagne-pain : *L'emploi* GAGNE-PAIN *qui absorbait la meilleure partie de mon temps.* (G. Sand.)

GAGNE-PETIT (*petit* a ici le sens de *peu*) n. m. Rémouleur qui parcourt les rues pour aiguiser des couteaux, des ciseaux. ‖ Pl. *Des* GAGNE-PETIT. V. RÉMOULEUR.

GAGNER (*gn* mll. — de l'anc. haut allem. *waidanjan*, allem. mod. *weiden*, paître) v. a. Paître : *Le lapin sort du bois pour* GAGNER. ‖ Faire du butin (vx.) : *Ils ne savent où plus avant aller pour* GAGNER. (Froissart.) ‖ Tirer un profit d'un travail, d'une peine :

On hasarde de perdre en voulant trop *gagner*.
LA FONTAINE.

— Obtenir comme profit, comme avantage, comme succès : *Les hommes ne haïssent l'avare que parce qu'il n'y a rien à* GAGNER *avec lui.* (Volt.) ‖ Paraître mieux fait ou devenir meilleur : *Homme, Pays qui* GAGNE *à être connu. Style qui* GAGNE *en élégance. Vin qui* GAGNE *en vieillissant.* ‖ Obtenir ce qui est le contraire d'un avantage, attraper : GAGNER *un rhume, une fluxion de poitrine.* ‖ *Il l'avait bien gagné*, Il avait bien mérité ce qui lui est arrivé de fâcheux.

— Obtenir par une victoire ; être vainqueur dans : GAGNER *la victoire, la bataille, le prix de la course, un procès.*

— Atteindre, arriver jusqu'à : GAGNER *le port le plus voisin.* ‖ S'étendre, se répandre jusqu'à : *Inondation qui* A GAGNÉ *le rez-de-chaussée des maisons. Contagion qui* A GAGNÉ *toute la ville.* ‖ Se communiquer à : *La tristesse d'un ami nous* GAGNE. ‖ S'emparer petit à petit de : *Après une journée laborieuse, le sommeil nous* GAGNE *facilement.* ‖ Surprendre en route : *Voyageur que la nuit* GAGNE.

— Fig. Attirer à soi, séduire, se rendre favorable, sympathique : GAGNER *l'amitié, le cœur, les esprits.*

— Escrim. *Gagner la mesure*, Se donner l'avantage par un mouvement d'épée et un mouvement en avant.

— Jeux. *Gagner les cartes* ou *la carte*, Faire plus de levées que son adversaire. ‖ *Jouer à qui perd gagne*, Convenir que celui qui aurait perdu selon les règles ordinaires du jeu aura, au contraire, gagné. ‖ *Au dernier la balle gagne.* Pour gagner la chasse, il faut mettre la balle au dernier, c'est-à-dire au plus près du fond du jeu.

— Manèg. *Gagner la volonté d'un cheval*, Triompher de sa résistance pendant le dressage. ‖ *Gagner l'épaule d'un cheval*, Corriger par certains soins, certains exercices, un défaut que le cheval avait dans cette partie. ‖ *Votre cheval vous gagne*, Vous n'en êtes plus maître.

— Mar. *Gagner le vent, le dessus du vent*, Prendre le dessus du vent, s'établir dans la direction d'où souffle le vent. ‖ *Gagner le large*, Voguer vers la haute mer. — Fig. S'enfuir, s'échapper. ‖ *Gagner un navire*, Se rapprocher de lui quand on le poursuit. ‖ *Gagner le port, un mouillage.* Réussir à l'atteindre. ‖ *Gagner le vent sur un navire*, Prendre sur lui l'avantage du vent.

— Typogr. Obtenir un moindre nombre de lignes ou de pages que la copie ou les calculs ne le faisaient prévoir.

— Loc. div. *Gagner un pari*, Toucher l'enjeu d'un pari. *Gagner gros*, Gagner beaucoup d'argent. ‖ *Gagner son pain, sa vie*, Gagner de quoi vivre. ‖ *Gagner le ciel*, Mériter le paradis. ‖ *Gagner son avoine*, Bien travailler, en parlant d'un cheval, et, fig. en parlant d'une personne ‖ *Gagner du terrain*, Avancer. — Fig. Progresser en bien ou en mal : *Idées qui* GAGNENT DU TERRAIN. ‖ *Gagner pays ou du pays*, S'enfuir. ‖ *Gagner la porte*, Se diriger vers la porte pour s'en aller. ‖ *Gagner les champs*, S'esquiver, s'enfuir. ‖ *Gagner du temps*, Différer une chose quand on n'est pas prêt. ‖ *Gagner le dessus*, Avoir l'avantage, l'emporter. ‖ *Gagner les devants*, Dépasser les autres en marchant plus vite qu'eux. ‖ *Gagner de vitesse*, Arriver avant, en allant vite. — Fig. Prévenir et supplanter dans une démarche. ‖ *Gagner sur quelqu'un*, Persuader à quelqu'un, obtenir de lui. V. INDULGENCE, JUBILÉ. ‖ *Se laisser gagner à*, Se laisser séduire par.

— Prov. : **N'est pas marchand qui toujours gagne**, Il faut s'attendre à des déboires dans toutes les positions de la vie.

— v. n. Se diriger promptement : GAGNER *au large.* ‖ *Gagner au pied*, Partir rapidement.

— Manèg. *Gagner à la main*. Se dit d'un cheval qui va plus vite que le cavalier ne veut.

— Mar. *Gagner au vent*, S'élever au vent. ‖ *Gagner à la bordée*, Se trouver au vent du point qu'on a quitté, après avoir tiré un bord.

Se gagner, v. pr. Etre, pouvoir être gagné : *L'argent ne* SE GAGNE *pas en dormant.* ‖ Etre obtenu : *La confiance* SE GAGNE *et ne se commande pas.* ‖ Etre séduit, vaincu, persuadé : *Les hommes* SE GAGNENT *par l'intérêt.* ‖ Etre contracté, se communiquer, être contagieux : *Une maladie qui* SE GAGNE.

— Se vaincre soi-même : *Il y a mille choses que le prédicateur foudroie tous les jours en chaire, et sur lesquelles je ne saurais* ME GAGNER. (Mass.)

— Gramm. On dit bien *gagner une bataille*, mais l'usage ne permet pas de dire *gagner un combat.*

Gagné, ée part. passé. du v. Gagner.

— Jeux. *Donner gagné* ou *Donner partie gagnée*, Reconnaître avant la fin de la partie qu'on a perdu. ‖ Fig. Se reconnaître vaincu.

— Fam. *Avoir ville gagnée*, Avoir vaincu une difficulté, avoir remporté le prix.

GAGNERAUX (Bénigne), peintre français, né à Dijon en 1756, mort à Florence en 1795. Elève de François Devosge, il remporta le prix fondé par les Etats de Bourgogne et fut envoyé à Rome où son talent lui valut la protection de Pie VI et la faveur du roi de Suède, Gustave III, qui le nomma son premier peintre, mais une mort prématurée interrompit sa carrière. Il peignit pour ce souverain un tableau qui appartient aujourd'hui au palais de Stockholm : *Entrevue du roi Gustave III avec le pape.* Ses autres œuvres : *Soranus et Serville, la Bataille de Senef, le Passage du Rhin, Bacchanale*, sont au musée de Dijon.

GAGNERIE (*gn* mll., et *ri* n. f. Nom donné à une métairie, dans certaines parties de la Bretagne.

GAGNEUR (*gn* mll.), **EUSE** n. Personne qui gagne, qui fait des profits : *Un* GAGNEUR *d'argent.* ‖ Qui est victorieux : *Napoléon était un grand* GAGNEUR *de batailles.* Chateaubr. ‖ Qui gagne habituellement au jeu : *Un* GAGNEUR *des plus heureux.*

GAGNEUR (Just-Charles-Wladimir), homme politique et publiciste français, né à Poligny (Jura) en 1807, mort à Paris en 1889. Fils d'un ancien député royaliste, il s'occupa de questions sociales, s'affilia au fourièrisme, se signala par ses idées avancées, organisa en 1851, dans le Jura, la résistance contre le coup d'Etat, et fut banni. Après avoir vécu en Belgique, il revint en France, et devint, en 1869, député du Jura. En 1873, il fut élu député à l'Assemblée nationale dans ce département, où il fut constamment réélu depuis. Outre des articles de journaux, on lui doit : *les Fruitières* (1839) ; *le Crédit à bon marché* (1849) ; *Guerre à l'usure* (1849) ; *Socialisme pratique* (1850).

GAGNEUR (Louise MIGNEROT, dame), romancière française, née à Domblans (Jura) en 1832. Elle épousa, en 1855, Wladimir Gagneur, dont elle adopta les idées sociales et politiques, et se fit connaître par des œuvres d'imagination au style élégant et facile, surtout par des romans anticléricaux, dont plusieurs eurent du succès. Nous citerons : *la Croisade noire* (1865) ; *le Calvaire des femmes* (1867) ; *les Forçats du mariage* (1870) ; *Chair à canon* (1872) ; *les Crimes de l'amour* (1874) ; *les Droits du mari* (1876) ; *un Chevalier de sacristie* (1880) ; *le Roman d'un prêtre* (1882) ; *la Vengeance du beau vicaire* (1883) ; *le Supplice de l'amant* (1888) ; *une Dévote fin de siècle* (1891) ; etc.

GAGNIER (Jean), orientaliste français, né à Paris vers 1670, mort à Oxford en 1740. Il s'adonna surtout à l'hébreu et à l'arabe ; il entra dans les ordres et devint chanoine de Sainte-Geneviève, mais il abjura le catholicisme pour se faire protestant ; il se fit recevoir membre de l'Eglise anglicane, maître ès arts à l'université de Cambridge et d'Oxford où il obtint, en 1715, une chaire de langues orientales. Il a laissé plusieurs ouvrages d'érudition et quelques-uns de polémique contre la religion chrétienne ; son principal travail est une *Vie de Mahomet* (1723) qui, bien que très imparfaite, est la première qui ne soit pas un roman et dont l'auteur ait réellement lu les sources orientales ; ce n'est guère pourtant qu'une traduction du traité d'Aboulféda sur la vie du Prophète.

GAGNY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 43 kilom. de Pontoise, non loin de la Marne et du canal de Chelles, près de la forêt de Bondy ; 3.670 hab. Ch. de f. Est. Plâtrières ; fabriques de produits réfractaires.

GAGOU n. m. Grand arbre, probablement un cèdre, qui croît à la Guyane, et dont le bois est employé dans les constructions navales. ‖ On dit aussi GAGON.

GAGUI (*ghi*) n. f. Pop. Femme d'un grand embonpoint.

GAGUIN (Robert), chroniqueur et diplomate français, né à Calonne-sur-la-Lys en 1425, mort à Préavin, près d'Hazebrouck, en 1501 ou 1502, et devint, en 1473, général de l'ordre des mathurins, et fut chargé de diverses missions diplomatiques. Louis XI, en 1477, l'envoya en Allemagne, pour empêcher le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien ; Charles VIII l'envoya à Florence et à Rome, soutenir les intérêts de René de Lorraine contre Ferdinand de Naples (1486) ; il accompagna en Angleterre François de Luxembourg et Charles de Marigny ; il voyagea aussi en Espagne. Robert Gaguin a beaucoup écrit : ses ouvrages sont en excellent latin, mais manquent de critique. Le principal a pour titre : *Compendium super origine et gestis Francorum a Pharamundo usque ad annum 1491* (1495), qui n'eut pas moins de vingt-deux éditions, et fut continué, en 1521, par Hubert Velleius jusqu'à l'année 1520. Il fut traduit souvent en français, sous différents titres : *les Grandes Croniques : excellens faitz et vertueux gestes de très illustres... roys de France* (1514) ; *Mirouer hystorial* (1516) ; *Mer des croniques et mirouer...* (1518, 1528, 1532, 1536). On a aussi de Gaguin des *Lettres* (1498).

GÂH n. m. Relig. Chacun des génies qui président aux divisions du jour, chez les Parsis.

GAHANBAR, fêtes qui se célébraient dans l'ancien calendrier avestique, pendant le cours de chaque saison de l'année : *maidhyozaremaya* (milieu du printemps) ; *maidhyoshema* (milieu de l'été) ; *paitishahya* (temps des épis) ; *ayâthrema* (temps des troupeaux) ; *maidhyarya* (milieu de l'année) ; *hamaspatmaedha* (fête des sacrifices). [Les Parsis observent encore aujourd'hui les *gahanbars*.]

GAHARD, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 23 kil. de Rennes, près d'un sous-affluent de l'Ille ; 1.814 hab.

GAHNIE (*ghn-ni*) n. f. Genre de cypéracées, tribu des rhynchosporées, comprenant des herbes à chaumes, à feuilles allongées et rudes. (On en connaît dix-huit espèces originaires de l'Océanie et une de la Chine.)

GAHNITE (*ghn*) n. f. Aluminate naturel de zinc, qui est le spinelle zincifère de Haüy, et l'automolite d'Ekeberg. (La *gahnite*, dont la formule est $(Zn, Mg, Fe)\ Al, Fe^2\ O^4$, le poids spécifique 4,3 à 4,9 et la dureté 7,5 à 8, est verte ou noirâtre et infusible.)

GAI, GAIE (*ghé* — orig. incert. ; peut-être de l'anc. haut allem. *gahi*, prompt) adj. D'une humeur agréable, porté à rire ou à badiner : *Les gens occupés et ambitieux n'ont pas le temps d'être* GAIS. (Sainte-Beuve.) ‖ Qui est ou paraît inspiré par la gaieté : *Une conversation* GAIE. *Une satire doit être piquante et* GAIE. (Volt.)

— Par anal. Qui dispose à la gaieté par ses agréments : *Un appartement* GAI. *En pays* GAI, *on prend des couleurs* GAIES. (H. Taine.) ‖ Frais et serein, en parlant du temps : *Un ciel* GAI. ‖ Clair et frais, en parlant d'une couleur : *Les personnes* GAIES *aiment les couleurs* GAIES.

— Par ext. Gaillard, un peu libre : *Un* GAI *refrain. Tenir de* GAIS *propos.*

— Archéol. *Lance gaie*, Petite lance légère ou javeline, se maniant à bras libre, sans l'aide du faucre, et plus ordinairement nommée *sagaie.*

— Blas. Se dit d'un cheval représenté nu, sans bride ni harnais.

D'argent au cheval gai et passant de gueules.

— Littér. *Gaie science* ou *Gai savoir*, Poésie des troubadours et des trouvères.

— Musiq. Indication d'un mouvement rapide et libre. ‖ On se sert plus souvent du mot italien ALLEGRO.

— Pêch. *Hareng gai*, Hareng sans œufs ni laite.

— Peint. *Couleur gaie*, Couleur fraîche, transparente et même vive, sans être criarde.

— Techn. Qui joue facilement, qui entre facilement à sa place : *Une clef* GAIE *dans sa serrure. Un tenon trop* GAI *dans sa mortaise.*

— Loc. fam. : *Etre gai comme un pinson*, Etre très gai. *Etre un peu gai*, Avoir une pointe de vin, un commencement d'ivresse. ‖ *Avoir le vin gai*, Etre de belle humeur quand on est ivre.

— Substantiv. n. m. *Grand gai*, Petit poisson qui frétille dans l'eau et est encore appelé *pucelotte.*

— Interjectiv. Que l'on soit gai : *Allons*, GAI !

— SYN. **Gai, enjoué, gaillard, jovial.** V. ENJOUÉ.

— ANTON. **Atrabilaire, chagrin, désolé, grognon, hypocondre ou hypocondriaque, mélancolique, morne, sombre, triste.**

GAI (Louis), publiciste croate, né à Krapina (Croatie) en 1809, mort à Agram en 1872. Il fonda plusieurs journaux pour combattre l'influence hongroise dans son pays et parvint à obtenir un rapprochement entre les Croates et les Serbes. Il proposa une réforme de l'orthographe croate, aujourd'hui universellement adoptée.

GAÏAC (de *guaiacan*, n. de la plante à Saint-Domingue). n. m. Bot. Genre d'arbres, de la famille des zygophyllées.

— Chim. *Bleu de gaïac*, Matière colorante, caractéristique de la résine de gaïac, qui se forme par oxydation de l'acide gaïaconique.

Gaïac.

— ENCYCL. Bot. L'espèce la plus connue de *gaïacs* est le gaïac officinal (*guaiacum officinale*), des Antilles et de l'Amérique centrale, petit arbre à rameaux renflés au niveau des articulations, à feuilles opposées paripennées et persistantes. Les fleurs, bleues, donnent des fruits coriaces dont chaque loge contient une graine jaune, à tégument mucilagineux. Son bois, très dur et lourd, est exploité pour l'industrie. On en extrait une résine (résine de gaïac), dont la distillation sèche donne le *gaïacol*, à odeur de créosote et le *gaïacène*, à odeur d'amandes amères. Le bois et la résine de gaïac ont été préconisés contre la syphilis ; la résine est un stimulant sudorifique ; elle entre dans le sirop de salsepareille composé.

GAÏACÈNE (*sèn*) n. m. Hydrocarbure obtenu par la distillation de la résine de gaïac. (C'est un corps à fluorescence bleue, fusible à 97°, soluble dans l'alcool et l'éther, donnant dans l'acide sulfurique une solution verte. Il a pour formule $C^{10}H^{14}$.) ‖ On dit aussi PYROGAÏACÈNE.

GAÏACINIQUE (*si-nik*) adj. Se dit d'un acide $C^{11}H^{12}O^{4}$, qui se trouve dans la résine de gaïac. ‖ On dit aussi GAÏACTIQUE.

GAÏACOL ou **GAYACOL** (*gha-in*) n. m. Ether monométhylique de la pyrocatéchine, extrait de la résine de gaïac.

— ENCYCL. Chim. Le *gaïacol* $C^6H^4.OH.CH^3O$ est un phénol-éther, séparé par Sainte-Claire Deville des produits de distillation de la résine du gaïac ; la créosote du goudron de bois en contient aussi une forte proportion. C'est un liquide incolore, bouillant à 205°, dont l'odeur rappelle celle de la créosote. Distillé à 180° dans un courant d'acide iodhydrique, le gaïacol régénère la pyrocatéchine et l'éther méthyliodhydrique.

— Méd. Le *gaïacol* est employé contre la phtisie en injections sous-cutanées ; il abaisse la température, calme la toux, mais son emploi est douloureux et il provoque fréquemment des abcès aux points d'injections. Il remplace avantageusement, quand il est supporté, la créosote.

GAÏACONIQUE (*nik*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^8H^{10}O^4$ incristallisable qui se trouve dans les eaux mères de la préparation de l'acide gaïaretique.

GAÏADENDRE (*dindr*) n. m. Genre de plantes dicotylédones, de l'ordre des loranthinées.

— ENCYCL. Les *gaïadendres*, arbustes ou arbres à feuilles opposées, de l'Amérique méridionale, qui s'enracinent directement en terre, se rattachent aux plantes, très généralement parasites, de l'ancienne famille des loranthacées, par la grande simplicité de leur appareil reproducteur femelle, où on ne se différencie pas d'ovule (plantes inovulées). Leur fleur, hermaphrodite et dialypétale, à calice isomère, contient un ovaire pluriloculaire, à placentation axile, qui fournit plus tard un drupe.

GAIAN n. m. Forme wallone du mot GÉANT. V. GAYANT.

GAIANIEN (*ni-in*) n. m. Hist. relig. Membre d'une secte eutychéenne, qui avait pour chef un évêque d'Alexandrie appelé Gaïan. ‖ On dit aussi GAÏANITE.

GAÏARÉTATE n. m. Sel dérivant de l'acide gaïarétique.

GAÏARÉTIQUE (*tik*) adj. Se dit d'un acide $C^8H^{10}O^4$ que l'on obtient en dissolvant 2 parties de résine de gaïac dans l'alcool et en y ajoutant 1 partie de potasse en solution alcoolique. Il fond vers 80°.

GAIARINE, [illegible] de la Vénétie, prov. de Trévise, sur [illegible] fleuve côtier Livenza, 4.112 hab.

GAICIN ou **GAISIN**, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Podolie, sur la Soui, affluent du Boug; 10.000 hab. Contrée du district très fertile.

GAIDERISE, petit-fils d'Adelgise, duc de Bénévent, et qui lui succéda en 875, lorsque ce dernier eut été assassiné. Complice de cette criminelle dans ce meurtre, il fut déposé en 882, et se réfugia auprès de l'empereur Basile, qui lui confia le gouvernement de Cità d'Orta.

GAIDATE n. m. Sel dérivant de l'acide gaïdique.

GAIDIQUE (*ki*) adj. Isomère de l'acide hypogéique. (On l'obtient en faisant agir sur ce dernier l'acide azotique, jusqu'à ce qu'il se dégage des vapeurs nitreuses.)

GAIDOZ (Henri), archéologue et mythologue français, né à Paris en 1842. Directeur de langue et de littérature celtiques à l'École pratique des hautes études, il fonda la *Revue celtique*. Sous le titre de *Mélusine*, il fonda aussi, en 1877, un recueil de mythologie, de littérature et de légendes populaires. Dans le même ordre d'idées, il a écrit plusieurs études : *la Religion gauloise* (1879 et 1881); *les Druides de la Grande-Bretagne* (1885); *Études de mythologie celtique*; le dieu du Soleil et le symbole de la Roue (1886), et deux ouvrages ayant pour titres : *le Blason populaire de la France* (1884); *l'Art de l'empire gaulois* (1886). Gaidoz a inauguré, en 1889, une *Bibliotheca mythica*, dont il a rédigé le premier volume; *la Rage et saint Hubert*, bibliographie des *Traditions* (1889). Il a traduit de l'anglais *les Abords de la région inconnue*, de Markham (1876), et réimprimé la *Welsh Grammar*, de Griffith Roberts (1883).

GAIDURICA (*ghè*) n. m. Cépage noir à maturité tardive, cultivé à Corfou.

GAIEMENT ou **GAÎMENT** (*ghè*) adv. Avec gaieté, d'une manière gaie : *Vivre, S'en aller* GAIEMENT. ‖ Sans peine, de bon cœur : *Aller* GAIEMENT *à la mort*. ‖ Fam. *Aller gaiement*, Aller bon train.

— REM. On écrit plutôt *gaîment* en prose et *gaiment* en vers. Les deux orthographes sont cependant facultatives en prose.

GAIETÉ ou **GAÎTÉ** (*ghè* — rad. *gai*) n. f. Belle humeur, disposition à rire ou à badiner : *Si je n'avais pas l'amour du travail et de la* GAIETÉ, *il y a longtemps que je serais mort de désespoir*. Volt. ‖ Vivacité joyeuse chez les animaux : *Les fauvettes remplissent tous les lieux de la terre et les animent par les mouvements et les accents de leur* GAIETÉ. (Buff.)

— Par ext. Caractère de ce qui est enjoué : *Une scène d'une* GAIETÉ. ‖ Action un peu folâtre : *Des jeux de mains et des* GAIETÉS *incroyables*. (Mme de Sév.) ‖ Gai propos, un peu libre : *Dire des* GAIETÉS.

— Par anal. Caractère de ce qui a un extérieur agréable et disposé à la joie : *Paysage d'une* GAIETÉ *charmante*.

— Fam. Belle humeur que donne un commencement d'ivresse : *Être en* GAIETÉ. *Se mettre en* GAIETÉ.

— *De gaieté de cœur*, Volontairement, sans être contraint ou obligé.

— Manège. Feu, vivacité des mouvements : *Cheval qui a de la* GAIETÉ.

— REM. On écrit *gaîté* en vers; en prose, on écrit *gaieté* ou *gaîté*, mais *gaieté* de préférence.

— SYN. **Gaieté, joie.** La *joie* est une jouissance intérieure; la *gaieté* se montre au dehors : elle est dans l'humeur et les manières. Une « *joie* bruyante, turbulente » marque moins de retenue, mais reste passagère.

— ANTON. **Abattement, chagrin, désenchantement, désolation, deuil, humeur et mauvaise humeur, hypocondrie, morosité, tristesse.**

Gaiete THÉÂTRE DE LA. V. GAÎTÉ.

GAIFFE (Ladislas-Adolphe), électricien français, né en 1832, mort à Paris en 1887. Il a imaginé une lampe électrique [illegible] par un soufre de fer et au chlorhydrate d'ammoniaque en collaboration avec Clamond; modifié la pile au chlorure d'argent et trouvé un système d'allumage électrique des becs de gaz. Il a introduit en France les procédés de nickelage d'Isaac Adams, de Boston. Gaiffe a construit une quantité d'appareils électro-médicaux [illegible] sur ses appareils.

GAIGAMADOU (*ghè*) n. m. Bot. Moscadier de la Guyane, qui sécrète une sorte de cire ou suif végétal. ‖ On dit aussi GUINGAMADOU.

GAIGNIÈRES (François-Roger DE), collectionneur et généalogiste français, né à Entrains-sur-Nohain (Nièvre) en 1642, mort à Paris en 1715. Il s'occupa de généalogie et réunit une collection de plus de 4.000 parchemins, estampes, costumes, dont il fit don, en 1711, à la Bibliothèque du roi. Bouchot en a donné, en 1891, un *Inventaire*. Gaignières est l'original du portrait de *Démocrite* ou *le Collectionneur*, dans les « Caractères » de La Bruyère.

GAIKOVAR (ÉTAT DE), État maharatte de l'Inde, comprenant, dans la partie orientale de la Péninsule, au fond du golfe de Cambay, les pays de Goudjerat et de Kattiavar, non soumis au tribut envers l'Angleterre. On le désigne [illegible] aussi sous le nom de *royaume de Baroda*, du nom de la capitale. Superf., 4.923 kilom. carr. Pop., environ 7[illegible] hab. Le souverain, dont le titre est *gaikocar* (garde du bestiaux), se rendit indépendant en 1724, et fonda la dynastie actuelle; de bonne heure allié des Anglais, il dut [illegible] leur céder, en 18[illegible], Ahmedabad et Kaira. Son royaume n'en est pas moins encore un des États indiens les plus importants tributaires de l'empire anglais des Indes.

GAIL (*ghè*) n. m. Arg. Cheval. ‖ *Vol au gail*, Vol des chevaux, qui se pratiquait [illegible] pant les longes, soit en forçant les portes des écuries, et [illegible] *Un des plus fameux voleurs* AU GAIL *fut l'autre-au-de-l'eau, qui, en 1820, vola les chevaux du général [illegible] Rigyenstein*. G. Grison.)

GAIL (Jean-Baptiste), helléniste français, né et mort à Paris (1755-1829). Il fut professeur de grec au Collège de France. Entré, en 1809, à l'Académie des inscriptions, il obtint de Louis XVIII, en 1815, la place de conservateur à la Bibliothèque royale. Les travaux de Gail sont fort nombreux. Dans ses livres élémentaires pour l'enseignement du grec, il a voulu remettre en honneur l'excellente méthode de Port-Royal. Nous citerons, parmi ses ouvrages les plus remarquables : une édition de *Xénophon* (1797-1815); *Grammaire grecque* (1798); *Géographie d'Hérodote* (1823), *Recherches sur le monument d'Osymandyas* (1823); le *Philologue*, recueil périodique (1817-1828).

GAIL (Edmée-Sophie GARRE, dame), musicienne française, femme du précédent, née et morte à Paris (1775-1819). Elle se sépara de son mari, après plusieurs années de mariage. De bonne heure elle acquit une certaine habileté comme pianiste et comme chanteuse, et, dès l'âge de quinze ans, publiait des romances et des chansonnettes. Elle étudia l'harmonie et le contrepoint, sous la direction de Fétis et de Perne. Elle donna à l'Opéra-Comique : en 1813, *les Deux Jaloux* et *Mademoiselle de Launay à la Bastille*, et, en 1814, *Angela ou l'Atelier de Jean Cousin* (en collaboration avec Boieldieu), *la Méprise, la Sérénade*. Seuls *les Deux Jaloux* restèrent longtemps au répertoire. Elle succomba aux atteintes d'une maladie de poitrine.

GAIL (Jean-François), hellénisto, fils des précédents, né et mort à Paris (1795-1845). On a de lui : *Recherches sur le culte de Bacchus* (1821); *Geographi græci minores* (1826-1831); traduction de la *Grammaire grecque* de Matthæ (1831-1842), avec Longueville; *Fables de Babrius*, traduites en vers français (1846).

GAILHABAUD (Jules), archéologue français, né à Lille en 1810, mort en 1888. Il fonda la « Revue archéologique », la « Bibliothèque archéologique »; mais il s'est surtout fait connaître par la publication de deux grands ouvrages : *Monuments anciens et modernes* (1840-1850); *l'Architecture du Ve au XVIe siècle* (1850-1858). Gailhabaud avait commencé, en 1863, la publication d'un ouvrage considérable : *l'Art dans ses diverses branches chez tous les peuples et à toutes les époques jusqu'en 1789* (1860-1872). On lui doit encore : *Bibliothèque archéologique* ou *Recueil de documents sur l'histoire, l'archéologie, l'art, etc.* (1845-1846); *Quelques notes sur Jean Goujon* (1863).

GAILHARD (Marie-André-Charles-Antoine DE), né à Crest en 1763, mort à Valence (Drôme) en 1842. Procureur de Crest en 1792, il protesta contre la journée du 31 mai 1793. Destitué, arrêté et envoyé à Paris, acquitté à la recommandation du conventionnel Amar, il s'engagea dans l'armée des Pyrénées-Occidentales. Arrêté de nouveau, il fut sauvé par le 9-Thermidor. Député au conseil des Cinq-Cents, proscrit du 18 fructidor, il échappa à la déportation, puis adhéra au 18-Brumaire. Directeur des contributions dans la Drôme jusqu'en 1814, il fut, sous les Bourbons, membre de la Chambre *introuvable*.

GAILHARD (Pierre), chanteur et administrateur français, né à Toulouse en 1848. Il commença ses études musicales en cette ville et alla les terminer à Paris, où il remporta au conservatoire, en 1867, les trois premiers prix de chant, d'opéra et d'opéra-comique. Il débutait la même année à l'Opéra-Comique, comme basse chantante, dans *le Songe d'une nuit d'été*, jouait ensuite *le Chalet, Haydée, le Toréador, Mignon*, créait plusieurs rôles dans *Vert-Vert, la Petite Fadette, Rêves d'amour*, puis quittait ce théâtre pour l'Opéra, où il se montrait, en 1872, dans *Faust*. Là, il jouait successivement *les Huguenots, Don Juan, Freischütz, Hamlet*, puis faisait diverses créations dans *l'Esclave, Jeanne d'Arc, la Reine Berthe* et *Françoise de Rimini*. A la mort de Vaucorbeil, Gailhard devint l'associé de Ritt dans la direction de l'Opéra (1884), se retira en 1891, lors de la nomination d'Eugène Bertrand comme directeur, puis devint codirecteur avec celui-ci en 1893, et enfin, à la mort de Bertrand, resta seul à la tête de la direction de l'Opéra, où sa concession a été renouvelée en 1900. Gailhard est l'auteur du scénario de *la Malaletta*, en collaboration avec le baron de Reinach, ballet représenté à l'Opéra, musique de P. Vidal, et du livret de *Guernica* (avec Ghensi), représenté à l'Opéra-Comique.

Gailhard.

GAILLAC, ch.-l. d'arr. du Tarn, à 19 kilom. d'Albi, sur le Tarn; 7.527 hab. (*Gaillacois, oises.*) Ch. de f. Orléans. La ville s'est formée autour d'une abbaye de bénédictins, fondée en 960 par Raymond Ier, comte de Toulouse. Elle doit sa célébrité aux vignobles plantés dans la large plaine alluviale qui borde à droite le Tarn, et dont les produits (rouges et blancs) sont une des branches les plus importantes du commerce de la ville. Patrie de dom Vaissète, du P. Gaubil et du chirurgien Rigal. L'arrond. a 8 cant., 76 comm., 56.112 hab.; le canton 12 comm. et 11.360 hab.

Armes de Gaillac.

GAILLAC-TOULZA, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 30 kil. de Muret, sur le Calers, affluent de l'Ariège; 1.528 hab. Ruines de l'abbaye cistercienne de Calers.

GAILLAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 2 kil. 500 de Lesparre, dans les terres basses, anciens marais dont le canal de Guy porte les eaux à l'estuaire de la Gironde; 1.710 hab. Ch. de f. du Médoc. Vignoble faisant partie du Médoc et produisant d'excellents vins rouges ordinaires.

GAILLARD (*gha-ill-ar'* [*ll* mll.]), **ARDE** adj. Gai, éveillé, en belle humeur :

Las! pour un trépassé, vous êtes bien *gaillard!*
MOLIÈRE.

« Qui a de l'entrain, qui est caractérisé par la joie et la gaieté : *Le carnaval ne prend pas le train d'être* GAILLARD. (Mme de Sév.) ‖ Qui est vif, gai, en parlant des dispositions de l'âme : *Une humeur* GAILLARDE. ‖ Qui dénote de la gaieté, en parlant de l'extérieur : *Une mine* GAILLARDE.

— Par anal. Frais, dispos, entretenu en belle humeur par une bonne santé : *Soyez sain et* GAILLARD, *et vous n'aurez jamais besoin d'apothicaire*. (Volt.)

— Hardi, extraordinaire, vaillant : *Une action* GAILLARDE.

— Dans un sens vieilli, Evaporé, léger de conduite : *Elle est un peu bien* GAILLARDE, *cette fille*. ‖ Libre au point de vue de la morale : *Des propos* GAILLARDS.

— Par ext. Très frais, froid pour la saison, en parlant de la température : *Un vent, un temps* GAILLARD.

— Fam. Qui est légèrement pris de vin.

— En T. d'hortic., Vigoureux, en parlant d'une plante : *Des pommiers* GAILLARDS.

— Substantiv. Personne adroite et à laquelle on prête quelque intention un peu maligne : *Un* GAILLARD *qui entend ses intérêts. Je te vois venir, mon* GAILLARD. *Un* GAILLARD *qui ira loin!* ‖ Personne vigoureuse, décidée : *C'est un* GAILLARD, *une* GAILLARDE. ‖ Personne d'une gaieté libre, d'un grand sans-gêne dans sa conduite : *Des* GAILLARDS *sans soucis*. (Le Sage.) ‖ Particulièrem. Femme trop libre et légère : *Défiez-vous de ces* GAILLARDES *qui ne cherchent qu'à enjôler*.

— SYN. Gaillard, enjoué, gai, etc. V. ENJOUÉ.

GAILLARD (*gha-ill-ar'* [*ll* mll. — autref. *château gaillard*, c'est-à-dire « château fort ») n. m. Mar. Chacune des extrémités d'un navire, sur le premier pont, depuis le grand mât d'une part et le mât de misaine de l'autre : *Le* GAILLARD *d'avant. Le* GAILLARD *d'arrière*. (On disait autrefois CHÂTEAUX GAILLARDS ou simplement GAILLARDS, pour désigner des planchers recouvrant une partie du navire, à l'avant et à l'arrière, à une hauteur d'environ 2 mètres : *Les insulaires montèrent à bord, s'assirent en rond sur le* GAILLARD. (La Pérouse).) ‖ *Batterie des* GAILLARDS, Ensemble des bouches à feu du pont des gaillards.

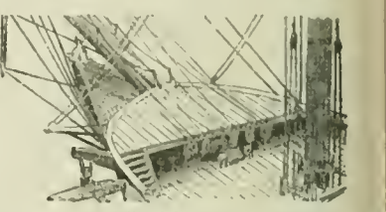

Gaillard d'avant.

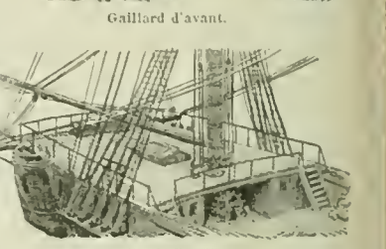

Gaillard d'arrière.

GAILLARDE (*gha-ill* [*ll* mll.]) n. f. Chorégr. Danse fort libre, originaire de l'Italie; air sur lequel on dansait cette danse. ‖ *Pas de gaillarde*, Pas composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé, en avant et de côté.

— Musiq. Air sur lequel on exécute cette danse.

— Typogr. anc. Caractère d'environ huit points, intermédiaire entre le petit-romain et le petit-texte.

— ENCYCL. Chorégr. La *gaillarde*, depuis longtemps inusitée, était en grande vogue au XVIe siècle. Elle vint en France d'Italie, ce qui fait qu'on l'appelait souvent la « romane » ou la « romanesque ». On la dansait, dit un auteur, tantôt terre à terre et tantôt en cabriolant, tantôt allant le long de la salle et tantôt à travers. Thoinet-Arbeau, dans son *Orchésographie*, dit que c'était une danse composée de cinq pas et de cinq assiettes de pieds que faisaient les danseurs, l'un devant l'autre. La gaillarde était aussi usitée en Angleterre. Elle prenait parfois un caractère licencieux, car, en la décrivant, Prætorius la cite comme « une invention du diable, pleine de gestes honteux et obscènes et de mouvements immodestes ». Le rythme musical de la gaillarde était à trois temps et vigoureusement marqué, comme le montre le fragment ci-dessus d'une gaillarde du XVIe siècle.

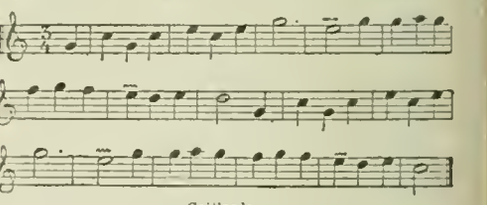

Gaillarde.

GAILLARD, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 15 kil. de Saint-Julien-en-Genevois, entre l'Arve et son affluent le Foron d'Annemasse; 1.239 hab. Horlogerie.

GAILLARD (Augier), charron et poète languedocien, né à Rabastens (Tarn), vers 1530, mort après 1592. Après avoir guerroyé sous la bannière de Guillaume de l'Herm et du vicomte de Montclar, il se fit ménétrier. Il rima : *lou Banquet d'Augier Gaillard, roudié dé Rabastens en Albigez* (le Banquet d'Augier Gaillard, maître charron de Rabastens en Albigeois), dans lequel il raconte sa vie. Partisan de la Réforme, il fut obligé de se réfugier à Montauban, puis dans le Béarn, où il fut protégé par Henri de Navarre. On ne peut lui refuser une grande facilité, beaucoup de sel, grossier souvent, mais parfois assez fin, et une perpétuelle bonne humeur. Il a laissé encore : *lou Libre gras*, et *les Amours prodigieuses d'Augier Gaillard* (1592).

GAILLARD (Jacques), pasteur et théologien protestant français, né à Montauban vers 1620, mort à Leyde en 1690. Professeur de théologie à l'académie de Montauban, il fut banni en 1660, à la suite de rixes entre étudiants protestants et catholiques. Retiré en Hollande, il fut nommé pasteur à Bois-le-Duc en 1662. En 1666, il fut appelé à Leyde comme professeur de théologie et recteur du collège français. On a de lui : *la Généalogie de Jésus-Christ* (1683), *Specimen quæstionum... de filio hominis* (1684); *Melchisedecus Christus unus* (1686).

GAILLARD (Honoré-Reynaud DE), prédicateur français, né à Aix en 1641, mort à Paris en 1727. Après avoir été précepteur du jeune prince de Turenne, il se livra à la prédication avec succès. Louis XIV l'entendit plusieurs fois et lui témoigna son estime : la modération et la gravité de son caractère, la vérité de ses peintures et la sévérité presque janséniste de sa morale lui avaient acquis une

grande considération. Il devint recteur du collège des jésuites de Paris et supérieur de la maison professe. Il a fait imprimer les *Oraisons funèbres* de La Tour d'Auvergne, prince de Turenne (1693); de François de Harlay, archevêque de Paris (1695); du prince de Condé (1709); du duc et de la duchesse de Bourgogne (1712).

GAILLARD (Pierre-Alexandre), dit **le Chevalier de la batalle**, né à Rouen en 1708, mort en 1779. Il était fils d'un trésorier de France, et connu par un pamphlet contre Mlle Clairon, qui alla à Rouen, en 1738, avec une troupe de comédiens, et dont il eut quelque temps les faveurs. Ce pamphlet a été réimprimé sous plusieurs titres : *Mémoires de Mlle Frétillon* (1740); *Mémoires de Mlle Crosnel, dite Frétillon, actrice de la Comédie-Française, écrits par elle-même* (1780). On a encore de Gaillard deux romans : *Mémoires du comte de Kermadec* (1740-1741); *Jeannette seconde ou la Nouvelle paysanne parvenue* (1744).

GAILLARD (Gabriel-Henri), historien français, né à Ostel, près de Soissons, en 1726, mort à Saint-Firmin (Oise) en 1806. Il publia d'abord des ouvrages littéraires : *Rhétorique et poétique à l'usage des dames; Parallèle des quatre* Électre : *de Sophocle, d'Euripide, de Crébillon et de Voltaire* (1750); des *Mélanges littéraires* (1756-1757); puis collabora au « Journal des savants ». Il fut membre de l'Académie des inscriptions en 1760 et de l'Académie française en 1771. Parmi ses nombreux ouvrages exclusivement narratifs, mais sans critique, citons : *Histoire de Marie de Bourgogne* (1757); *Histoire de François Ier* (1760-1769); *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre* (1771-1777); *Histoire de Charlemagne* (1782); *Dictionnaire historique* (1789-1801), faisant partie de l'« Encyclopédie méthodique » de Panckoucke; *Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne* (1801). Il a laissé aussi une *Vie de Malesherbes* (1805), dont il fut l'ami, et des *Mélanges académiques* (1806).

GAILLARD (Louis-Nicias), magistrat et jurisconsulte français, né à Parthenay (Deux-Sèvres) en 1801, mort à Paris en 1865. Il devint procureur général à Metz, puis président de la chambre des requêtes à la Cour de cassation. On lui doit : un *Traité des copies des pièces* (1839); trois *Mémoires* sur une très ancienne coutume du Poitou; *De la contribution du légataire universel aux dettes de la société* (1852); *Du testament mystique* (1857).

GAILLARD (Léopold DE), journaliste français, né à Bollène (Vaucluse) en 1820, mort en 1893. Publiciste de grand talent, il consacra toute sa vie à la défense des principes monarchiques et des croyances religieuses, et collabora à de nombreux journaux et périodiques. En 1870, sous le ministère Ollivier, il fit partie de la commission de l'enseignement supérieur. Il fut élu, en 1872, par l'Assemblée nationale, membre du conseil d'État. Citons, entre autres écrits : *les Socialistes; les Montagnards; la Terreur; Conseils aux modérés* (1849); *Lettres politiques sur la Suisse, à M. le comte de Montalembert* (1852); *Questions italiennes : voyage, histoire, politique* (1860); *les Candidatures officielles autrefois et aujourd'hui, adresse au Corps législatif* (1864); *Venise et la France* (1866); etc.

GAILLARD (Claude-Ferdinand), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1834-1887). Élève de Léon Cogniet, il étudia à l'École des beaux-arts à la peinture et à la gravure et, comme graveur, remporta le grand prix de Rome en 1856. Parmi les œuvres qu'il a exposées, nous citerons : un *Portrait* (1863); une *Étude d'enfant*, une *Tête*, *Vénus*, dessin d'après le Titien (1864); *Tête de jeune fille*, la *Vierge au livre*, dessin d'après Raphaël (1865); *la Cène*, dessin d'après Vinci (1867); *Saint Sébastien*, tableau qui l'a révélé au grand public (1876); etc. Ses gravures sont remarquables par la souplesse du burin et par l'art avec lequel il sait traduire ses modèles. Nous citerons : le portrait de *Chateaubriand* (1863); *Œdipe*, d'après Ingres (1868); la *Vierge de la maison d'Orléans*, d'après Raphaël (1869); *la Vierge*, d'après Botticelli (1872); le *comte de Chambord* (1873); *Pie IX* (1874); le *Crépuscule*, d'après Michel-Ange (1876); *Saint Sébastien* (1877).

Gaillard.

A l'Exposition universelle de 1878, l'artiste était représenté comme peintre par trois de ses meilleurs portraits, comme graveur par le portrait de *dom Guéranger*, la *Tête de cire* du musée de Lille, et par neuf ouvrages anciens. Il exposa, en 1880, un portrait au burin du pape *Léon XIII*. Au burin encore, il reproduisit *les Pèlerins d'Emmaüs*, d'après Rembrandt. En 1886, il donnait *la Vierge au lis* et deux gravures importantes, une interprétation du *Saint Georges* de Raphaël. La même année, l'État lui commandait *la Cène* et *la Joconde*, d'après Vinci.

GAILLARD de Saint-Germain (Marie-Louis-Stanislas DE), archéologue français, né à Saint-Germain-la-Poterie (Oise) en 1816, mort en 1852, s'adonna à l'étude de l'archéologie et de la musique. On a de lui, entre autres écrits : *Notice historique et descriptive sur l'église de Saint-Étienne de Beauvais* (1843); *Lettres sur l'archéologie musicale et le chant catholique* (1846).

GAILLARDELETTE (*gha-ill* [*ll* mll.], et *lèt'* — rad. *gaillard*) n. f. Mar. anc. Pavillon arboré sur le mât de misaine ou sur le mât d'artimon. ‖ On disait aussi GALANT.

GAILLARDEMENT (*gha-ill* [*ll* mll.] — rad. *gaillard*) adv. D'une façon gaie, joyeuse : *Vivre* GAILLARDEMENT. ‖ D'une façon vive et libre : *C'est agir un peu* GAILLARDEMENT. ‖ Avec entrain et courage : *Attaquer* GAILLARDEMENT.

GAILLARDET (*gha-ill* [*ll* mll.], et *dè* — rad. *gaillard*) n. m. Mar. anc. Flamme ou gironette triangulaire, ressemblant à la cornette qu'on arborait à la tête de chacun des mâts d'une galère.

GAILLARDET (Frédéric), auteur dramatique et journaliste français, né à Auxerre en 1808, mort à Plessis-Bouchard (Seine-et-Oise) en 1882. Avocat à Tonnerre, il écrivit un drame que Harel fit refaire par Alexandre Dumas, et qui, sous le titre de *la Tour de Nesle*, signé de Dumas seul, fut représenté avec un succès extraordinaire à la Porte-Saint-Martin (Paris, 1832). Furieux, Gaillardet provoqua Alexandre Dumas en duel, lui intenta un procès qu'il gagna, et fit remplacer le nom de ce dernier par le sien. Ce fut seulement en 1861 que, sur sa demande, après une réconciliation avec son ancien adversaire, le drame fameux reparut avec le nom des deux auteurs. Gaillardet fit représenter sans succès deux autres drames : *Struensée* (1832) et *Georges* (1833), et publia un livre très intéressant, les *Mémoires du chevalier d'Éon* (1836). En 1839, il alla fonder à New-York un journal français *le Courrier des États-Unis*, qui acquit une grande influence. Il en abandonna la direction en 1848, et revint en France, où il collabora longtemps à la « Presse ».

GAILLARDIE (*gha-ill* [*ll* mll.], et *dî* n. f. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des radiées.

— ENCYCL. Les *gaillardies* (gaillardia) sont des herbes à feuilles alternes, dont les capitules, assez grands et longuement pédonculés, contiennent des fleurs jaunes ou pourpres. Originaires de l'Amérique boréale et australe, on en cultive quelques espèces dans les jardins.

Gaillardie.

GAILLARDIN (Claude-Joseph-Casimir), historien français, né à Doullens (Somme) en 1810, mort à Paris en 1880. Ancien élève de l'École normale, il fut professeur au lycée Louis-le-Grand. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire du moyen âge* (1837-1843); *les Trappistes ou l'Ordre de Cîteaux au* XIXe *siècle* (1844). Il a collaboré à la rédaction des « Cahiers d'histoire universelle », de Burette et Dumont, puis, après une courte incursion dans le domaine de l'économie politique avec ses *Devoirs des administrations des sociétés de secours mutuels appliqués* (1869), il revint à l'histoire et publia une *Histoire du règne de Louis XIV* (1871-1878), qui, par deux fois, obtint le grand prix Gobert.

GAILLARDISE (*gha-ill* [*ll* mll.]) n. f. Caractère de ce qui est gaillard, vif, un peu risqué : *Malgré nos* GAILLARDISES *passées*. (Com.) ‖ Parole un peu libre : *Conter des* GAILLARDISES.

GAILLEFONTAINE, comm. de la Seine-Inférieure, arr. et à 16 kilom. de Neufchâtel, sur la Béthune; 1.481 hab. Ch. de f. Nord. Triple enceinte de fortifications remontant au XIe siècle, aujourd'hui ruinée et convertie en grande partie en promenades. Église du XIIIe siècle. Ruines de l'abbaye de Clair-Ruissel.

GAILLET (*gha-ill-è* [*ll* mll.]) n. m. Genre de plantes, de la famille des rubiacées.

— ENCYCL. Les *gaillets* ou *caillelait* (en lat. *galium*; du gr. *gala*, lait) sont des herbes annuelles ou vivaces, à tige quadrangulaire, à feuilles opposées, mais paraissant verticillées à cause du grand développement des stipules, dont les fleurs tétramères, de petite taille, de couleur blanche, jaune ou verdâtre, sont groupées en cymes. On en connaît plus de cent cinquante espèces, des régions tempérées des deux mondes, parmi lesquelles la croisette (*galium cruciata*) et le gaillet jaune (*galium verum*), à fleurs jaunes; la mollugine (*galium mollugo*), et le gratteron (*galium aparine*), à fleurs blanches; etc. On attribue aux gaillets la propriété, très contestable, de faire cailler le lait; quelques espèces sont fourragères; les *galium verum* et *mollugo* ont des rameaux propres à la teinture en rouge.

Gaillet : a, fleur grossie.

GAILLETERIE (*gha-ill* [*ll* mll.], et *rî* — rad. *gaillette*) n. f. Charbon tout en gros morceaux, après le triage.

GAILLETEUX (*gha-ill* [*ll* mll.], et *teû*), **EUSE** adj. Qui contient des gaillettes, en parlant du charbon de terre. ‖ On dit substantiv. : *Le* GAILLETEUX.

GAILLETIN (*gha-ill* [*ll* mll.]) n. m. Se dit des petits morceaux de charbon de terre qu'on appelle aussi TÊTES DE MOINEAU.

GAILLETTE (*gha-ill-ét'* [*ll* mll.]) n. f. Morceau de charbon de terre de grosseur moyenne. ‖ On dit aussi GALIETTE.

GAILLON (*gha-ill* [*ll* mll.]) n. m. Arg. Cheval.

GAILLON, ch.-l. de cant. de l'Eure, arr. et à 14 kilom. de Louviers; 3.016 hab. Ch. de f. Ouest. Fabriques de meubles, de brosses, de tapis, de chaussures, briqueteries. Prison centrale pour les départements de l'Eure, Orne, Eure-et-Loir, Seine-Inférieure. Colonie pénitentiaire des Douaires, pour 400 jeunes garçons.

Portique de Gaillon.

La prison a été établie sous le premier Empire, dans l'ancien château de Gaillon, devenu propriété nationale sous la Révolution. Ce château appartenait aux archevêques de Rouen. Fondé par Eudes Rigault vers 1262, il avait été rebâti sous Louis XII, par le cardinal Georges d'Amboise, qui en avait fait un des chefs-d'œuvre de la Renaissance. Parmi les architectes qui l'avaient construit, on cite Guillaume Senault, Pierre Delorme; parmi les sculpteurs et les peintres qui l'avaient orné, Jean Juste, Michel Colombe, Andrea Solari. Des magnificences du château de Gaillon, il ne reste que le porche d'entrée, le beffroi de l'horloge, encore en place, un portique qui décore la cour de l'École des beaux-arts à Paris, une fontaine au musée du Louvre, des boiseries à l'église Saint-Denis. — Le canton a 24 comm. et 11.275 hab.

GAILLON (Benjamin), naturaliste français, né en 1752, mort à Boulogne-sur-Mer en 1809. Il étudia surtout les algues. On lui doit : un *Essai sur les thalassiophytes*, un aperçu sur leur fructification et leur classification, etc.

GAILLONE (*gha-ill* [*ll* mll.] — de *Gaillon*, n. pr.) n. f. Bot. Genre de florideées, comprenant des algues, de la famille des rhodospermées, tribu des rhodomélées, qui vivent fixées par des crampons sur les roches du rivage, dans la Méditerranée et l'Adriatique.

GAILLONELLE (*gha-ill* [*ll* mll.], et *nèl*) n. f. Infusoire fossile, découvert en quantités innombrables dans le tripoli de Bilin (Bohême).

GAILLONIE (*gha-ill* [*ll* mll.], et *nî* — de *Gaillon*, n. pr.) n. f. Genre de rubiacées, tribu des spermacocées, comprenant des arbustes rigides, à feuilles peu développées, à fleurs solitaires. Leur port rappelle celui des genêts aphylles. (On en connaît huit espèces africaines et asiatiques.)

GAIMAR (Geoffroi), poète anglo-normand du XIIe siècle. Protégé par Aélis de Louvain, seconde femme de Henri Ier, roi d'Angleterre morte en 1121, il écrivit en vers octosyllabiques à rimes plates une *Histoire des Anglais*, restée incomplète. La première partie est perdue, et on ne sait s'il réalisa jamais le projet qu'il avait formé de raconter la vie de Henri Ier; dans son état actuel, cette chronique s'arrête à l'an 1100. Elle reproduit, presque servilement, des sources connues, particulièrement le livre de Gaufrei de Monmouth et la forme en est assez banale. Éditée partiellement par Fr. Michel dans les *Chroniques des ducs de Normandie*, l'*Estorie des Engleis* a été publiée complètement, mais d'une façon assez médiocre, par Th.-D. Hardy et Ch. Trice Martin (1888).

GAIMARD (Joseph-Paul), naturaliste et voyageur français, né vers 1790, mort en 1858. Il prit part à la célèbre expédition de l'« Astrolabe » et dirigea la commission scientifique du Nord dans les régions boréales de l'Europe. Ses observations sont consignées dans un mémoire intitulé : *Voyages de la commission scientifique du Nord* (1843-1849).

GAIMARDIE (*ghè, dî* — de *Gaimard*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des centrolépidées. (Les gaimardies [*gaimardia*] sont de petites herbes à fleurs hermaphrodites, croissant aux îles Malouines.)

GAÎMENT adv. V. GAIREMENT.

GAIN (*ghin* — subst. verb. de *gagner*) n. m. Profit, bénéfice : *La perte et le* GAIN. *Être entraîné par l'appât du* GAIN. *Il n'y a pas de petit* GAIN *pour de petites gens.* (Corneille.) ‖ Salaire, rémunération du travail : *Le peuple consomme proportionnellement à son* GAIN. (Lamenn.)

— Par ext. Avantage remporté sur un adversaire : *Le* GAIN *d'une bataille, d'un procès, d'une partie, d'un pari.*

— Fig. Profit, avantage.

— Dr. *Gains nuptiaux* ou *de survie*, Avantages stipulés en faveur de l'époux survivant. ‖ *Gains et épargnes*, Réquisitions faites par les enfants, en dehors de leur héritage.

— Loc. div. : *Gain de cause*, Jugement favorable d'un procès que l'on soutient. — Généralem. Décision favorable dans une question en litige.) ‖ *Se retirer sur son gain*, Quitter le jeu au moment où l'on gagne, de peur de perdre.

— SYN. Gain, bénéfice, émolument, etc. V. BÉNÉFICE.

— ANTON. Perte, ruine.

GAIN (*ghin*) n. m. Rose nouvelle venue de semis et consacrée par deux greffes successives.

GAIN de Montaignac (J.-R., comte DE), littérateur français, né en 1778, mort en 1819. Il fut nommé par Louis XVIII, en 1815, gouverneur du château de Pau. On a de lui : *Mémoires de Louis XIV écrits par lui-même* (1803); *Journal d'un Français depuis le 9 mars jusqu'au 13 avril 1814* (1816), et quelques pièces de théâtre.

GAINAS, général romain, Goth d'origine, mort en 400 apr. J.-C. Il accompagna Stilicon dans son expédition contre les Barbares qui avaient envahi la Grèce et fut chargé par ce général de faire assassiner Rufin, qui allait être associé à l'empire par Arcadius (395). Il reçut alors du ministre Eutrope le commandement général de l'infanterie et de la cavalerie, et fit preuve d'une férocité implacable contre ses ennemis. Ayant exigé d'Honorius une Église arienne pour lui et ses soldats, il fut chassé de Constantinople par un soulèvement populaire qu'excita saint Jean Chrysostome. Il se révolta ouvertement, gagna la Thrace, en fut chassé, et essaya de s'établir sur le Danube, où Uldin, roi des Huns, le vainquit et le tua.

GAINE (*ghen'* — du lat. *vagina*, même sens) n. f. Fourreau épousant la forme de l'objet qu'il renferme. ‖ Spécialem. Étui d'un instrument aigu ou tranchant, ou d'une arme de petite dimension. ‖ Fourreau de glaive. (Vieux.) ‖ *Frange-gaine*, Batteur de pavé, spadassin. (Vieux.)

— Anat. Enveloppe résistante qui protège une partie, mais lui laisse la liberté des mouvements. ‖ *Gaine aponévrotique*, Aponévrose qui enveloppe les muscles d'un membre. ‖ *Gaine de l'apophyse styloïde*, Saillie osseuse qui paraît enchâsser le bas de l'apophyse styloïde de l'os temporal. ‖ *Gaine de la veine porte*, Membrane cellulaire qui protège les divisions de la veine porte, dans l'épaisseur du foie. ‖ *Gaine propre des vaisseaux spermatiques*, Prolongement tubiforme du fascia transversal. ‖ *Gaine tendineuse*, Membrane qui recouvre les tendons.

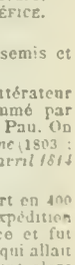
Gaine d'épée (XVe s.).

— Archit. Partie inférieure des statues appelées *termes*, en forme de fût carré se rétrécissant vers la base. Par ext. Caryatide en forme de terme. Sorte de piédestal ou de support en forme de tronc de pyramide quadrangulaire, sur lequel on pose ordinairement un buste, une statuette ou un objet mobilier.

— Arbol. Dans les [illegible] à mèche minute. Tube spécial en acier contenant le [illegible] d'amorçage qui se visse dans l'œil de la [illegible] dans lequel on visse ensuite la fusée.

— Bot. Base élargie des feuilles enveloppant la tige dans une partie de sa longueur, comme dans le blé et les autres graminées. Organe cylindrique, dans lequel s'insère la base de l'urne des mousses. *On trouve sur la* GAINE *des mousses des appendices polymorphes.* T. de Bernaud. » Tube formé autour du pistil par les filets des anthères des étamines, lorsqu'elles sont soudées ensemble.

— Entom. Suçoir corné des insectes suceurs, renfermant l'appareil pondeur. » Tubercule qui renferme les pinceaux de soie des chétopodes.

— Fortif. Sorte de couloir ménagé dans les parapets, en arrière des casemates, pour permettre de circuler à couvert dans toute l'étendue d'un ouvrage fortifié. » Vide ménagé autour des murs d'un abri, d'un magasin à poudre, etc. » *Gaine d'aérage.* Gaine carrée en bois, d'environ 20 à 25 centimètres de côté, et qui sert de revêtement aux puits d'aérage des mines. » *Gaine de chargement.* Gaine en bois d'environ 10 ou 12 centimètres de côté, servant à charger les fourneaux de mines.

A, gaine (archit.).

— Mar. Oorlet large qu'on fait autour d'une voile pour la fortifier, avant de coudre les ralingues. » *Gaine de flamme.* Fourreau de toile dans lequel on passe la hampe de la flamme ou bandorole. » *Gaine de girouette.* Bande de toile qui sert à attacher la girouette au fût. » *Gaine de pavillon.* Bande de toile cousue dans toute la largeur du pavillon, et dans laquelle sont les rabans.

— Pêch. Nom que les pêcheurs du lac de Genève donnent aux petites truites.

— Techn. *Gaine de chauffe.* Tube qui, dans un calorifère, conduit l'air chaud de la chambre de chauffe à l'endroit que l'on veut chauffer.

— Prov. : **Qui trappe du couteau mourra de la gaine, Celui qui donne la mort mourra lui-même de mort violente.**

— Encycl. Anat. Chaque muscle ou groupe de muscles est isolé des parties environnantes par une *aponévrose d'enveloppe*, dite *gaine*, qui exerce sur l'extension et le trajet des abcès profonds une influence décisive. Ainsi, les abcès symptomatiques d'un mal de Pott (tuberculose vertébrale) suivent la gaine du muscle psoas et font saillie sous la gaine à l'insertion de ce muscle, sous le pli de l'aine. Les gaines tendineuses du poignet, notamment, sont sujettes à la production de kystes séreux : souvent, les abcès chauds respectent moins ces barrières. On voit les vaisseaux artériels, indépendamment de leurs trois tuniques, s'envelopper d'une gaine conjonctive au milieu de laquelle ils s'étendent et s'allongent facilement. Aux extrémités terminales des artères du cerveau, on trouve une gaine complète et nettement délimitée. La *gaine de la veine porte* qui entoure les ramifications, non seulement de cette veine, mais encore de l'artère et du conduit hépatiques dans le foie s'appelle aussi « capsule de Glisson ».

Les filets nerveux sont enveloppés d'une gaine de myéline. V. NERF, MYÉLINE.

— Archéol. Le mot *gaine* s'entendait surtout, anciennement, d'un étui à couteaux que l'on portait à la ceinture. On disait une *gaine coutelière.* Il y avait aussi des grandes gaines qui étaient de véritables nécessaires, contenant des cuillers, des couteaux, des fourchettes.

GAINER (*ghè*) v. a. Mar. Faire une gaine à, en parlant d'une voile.

GAINERIE (*ghè, ri*) n. f. Fabrique de gaines. » Commerce de gaines ; art du gainier. » Ouvrage du gainier.

GAINE'B MILL (BATAILLE DE), gagnée pendant la guerre de Sécession, sur les bords du Chickahominy, entre Washington et Richmond, par l'armée confédérée du général Jackson sur les Fédéraux du général Porter, le 27 juin 1862.

GAINESVILLE, bourg des Etats-Unis (Alabama) (comté de Sumter), sur la rive droite du Tombigbee, au confluent du Noxubee ; 3.928 hab. Port fluvial important pour l'expédition du coton.

GAINESVILLE, bourg des Etats-Unis (Texas), ch.-l. du comté de Cook, non loin du Red-River ; 2.960 hab. Commerce de bois.

GAINFORD, paroisse d'Angleterre (comté de Durham), sur le fleuve cotier Tees ; 7.100 hab. Eglise du XIVe siècle.

GAINIER (*ghè-ni-é, ÈRE*) n. Techn. Personne qui fabrique ou vend des gaines.

— Encycl. Archéol. Les anciens artisans [illegible] fabriquaient des gaines, étuis, fourreaux, soit de cuir, soit de bois, pour toute espèce d'objets, vases pour la coutellerie [illegible] les [illegible] fourreaux pour les armes [illegible] des armures, les armures, les fourbisseurs. Les corporations [illegible] gainiers et [illegible] sur [illegible] variété connue [illegible] artistiques, [illegible] travailler le cuir, le découper, le gainer, [illegible] Une corporation [illegible] dite des garnisseurs [illegible] les garnitures de metal qui complétaient [illegible] objets.

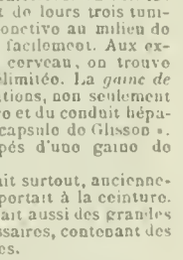

Armes des gainiers.

GAINIER (*ghè-ni-é*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des légumineuses.

— Encycl. Les *gainiers*, de la tribu des cérésiniées, ont des feuilles alternes, simples, cordiformes, paraissant après les fleurs, de couleur rose. Le fruit est une petite gousse aiguë et très aplatie. On en connaît trois ou quatre espèces. La plus commune est l'arbre de Judée, *cercis siliquastrum*, haut d'environ 8 mètres, au tronc noueux et tortu, habitant le bassin méditerranéen et se laissant cultiver en pleine terre jusque dans le nord de la France. On l'emploie surtout pour orner les parcs et les jardins ; ses graines, peu usitées, passent pour rafraîchissantes et astringentes ; son bois, très dur, veiné et susceptible d'un beau poli, peut être utilisé en ébénisterie. Le gainier du Canada, plus rustique encore, a des fleurs plus pâles.

GAINIÈRE (*ghè*) n. f. Variété d'abeille, appelée aussi *faiseuse d'étuis.*

GAINSBOROUGH, ville d'Angleterre (comté de Lincoln sur le Trent ; 12.310 hab. Brasseries, corderies, fabriques de machines agricoles. Les seules antiquités sont la tour de la cathédrale et le palais de Jean de Gand, vieille construction en bois de chêne.

GAINSBOROUGH (Thomas), peintre anglais, né à Sudbury (comté de Suffolk) en 1727, mort à Londres en 1788. Après avoir été l'élève, à Londres, du Français Gravelot et de Frank Hayman, il s'installa en 1744 à Ipswich, comme portraitiste, puis en 1760, à Bath, où son portrait de *lord Nugent* lui acquit la vogue. Il fut membre fondateur de l'Académie royale (1768), dont il cessa de faire partie en 1784, mécontent de la place donnée à un de ses tableaux. En 1774, il alla habiter Londres, où il jouit d'une gloire incontestée. Il y mourut d'un cancer au cou. L'homme, dit-on, nuisit à l'artiste. D'un caractère bizarre, Gainsborough se priva de l'intimité de Reynolds. Gainsborough est un peintre essentiellement national. Il imita peu, sauf peut-être Van Dyck. Dans le portrait, moins savant, moins profond que son contemporain Reynolds, il a plus de grâce : il sait rendre l'expression du moment ; les chairs se détachent, parfaitement modelées, des draperies brillantes ou de fonds de paysages harmonieusement fondus. Paysagiste, il se laissa pénétrer par l'âme des sites et sut rendre sur ses toiles la douceur, le charme discret de la nature physique telle qu'elle se révèle dans la campagne anglaise. Ses tableaux : *Famille de pêcheurs, la Petite fille à la cruche, Petite gardeuse de porcs, la Porte de la chaumière*, se distinguent par une parfaite harmonie entre le site et le sujet traité. Citons de lui, à la National Gallery, les portraits de : *Mrs. Siddons*, de *Ralph Schomberg, le Chariot du marché, l'Abreuvoir* ; à la Dulwich Gallery : *Mrs. Sheridan, Mrs. Tickell* ; à la National Gallery of Scotland : *Mrs. Graham.*

Gainier : *a*, fruit.

Gainsborough.

GAINSBOROUGH (*ghinz-bro*) n. m. Chapeau féminin, en feutre, à larges bords, orné de rubans et de plumes. Le type de ce chapeau est figuré dans le célèbre portrait de la duchesse de Devonshire, peint par Gainsborough ; d'où son nom.

Chapeau Gainsborough (portrait de la duchesse de Devonshire, d'après Gainsborough).

GAINULE (*ghè* — dimin. de *gaine*) n. f. Tube membraneux, qui contient la base du pédicelle, dans les mousses.

GAÏOL ou **GAYOL** n. m. Composé obtenu par distillation sèche de la résine de gaïac. La fraction de l'essence de gaïac bouillant vers 160° sous 13 millimètres laisse passer le composé $C^{10}H^{16}O$. C'est un alcool sesquiterpénique.)

GAIOLE, comm. d'Italie (Toscane) (prov. de Sienne), sur le Massalone, affluent de l'Ombrone ; 5.125 hab.

GAIRACH, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie) (cercle de Marbourg) ; 2.730 hab. Verrerie. Vieux château.

GAIRDNER, lac de l'Australie méridionale, au N. de la péninsule d'Eyre et à l'O. du lac Torrens, entre les monts Gawler et Stuart. Pendant les sécheresses, ses fonds argileux, recouverts de sel, s'offrent à sec, facilement franchissables. Après les pluies, ses eaux vont se confondre avec celles des marécages voisins.

GAIRING ou **GAJAR**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie) (comitat de Presbourg), près de la March ou Morawa ; 3.350 hab.

GAIRLOCH, comm. d'Ecosse (comté de Ross), au fond de la *baie de Gairloch* ; 5.050 hab. Pêcheries.

GAIROUTE (*ghe*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse cluche.

GAIS, bourg de Suisse (canton d'Appenzell), sur le Rothach, affluent de la Sitter ; 2.195 hab. Sources minérales. Tissage de mousseline.

GAISBURG, ville d'Allemagne (Wurtemberg) (cercle du Neckar), près du Neckar ; 3.074 hab. Vignobles.

GAISFORD (Thomas), philologue anglais, né à Iford (Wiltshire) en 1779, mort à Oxford en 1855. En 1810, il publia son premier ouvrage, une édition de l'*Enchiridion* d'Ephestion. On a de lui, outre le *Manuel* d'Ephestion, des éditions des *Poetæ græci minores* (1814-1821) ; de la *Rhétorique* d'Aristote (1820) ; d'*Hérodote*, avec des notes *variorum* (1824) ; de *Suidas* (1834) ; un *Etymologicum magnum*, et l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret (1854), puis des réimpressions des *Suppliantes*, des deux *Iphigénies* et d'*Alceste* d'Euripide.

GAISIN ou **GAÏCIN**, bourg de la Russie d'Europe (Podolie), sur le Sob, affluent du Bug ; 9.691 hab.

GAISSENIA (*ghè-sé*) n. f. Genre de renonculacées aquilégiées, comprenant des plantes à fleurs régulières, dont on connaît une dizaine d'espèces de Pensylvanie.

GAÎTÉ n. f. Linguist. V. GAIETÉ.

Gaîté (THÉÂTRE DE LA), un des plus anciens de Paris. Il tire son origine du Spectacle des danseurs de corde, fondé à la foire, en 1753, par Jean-Baptiste Nicolet, et qui n'était d'abord qu'un jeu de marionnettes, auxquels il adjoignit, peu après, de vrais acteurs jouant de petits vaudevilles. En 1759, Nicolet s'installa au boulevard du Temple, et Louis XV lui permit de donner à son spectacle le titre de « théâtre des grands danseurs du roi ». En 1792, Nicolet abandonna ce titre pour celui de « théâtre de la Gaîté ». En 1795, il loua son théâtre à un acteur nommé Ribié, qui lui donna celui de « théâtre d'Emulation » et ne le conserva que trois années. La veuve de Nicolet en reprit alors la direction, qu'elle partagea ensuite avec son gendre Bourguignon, non sans lui avoir rendu son titre de « théâtre de la Gaîté ». Lorsqu'en 1807 un décret de Napoléon vint réduire à huit le nombre des théâtres de Paris, la Gaîté fut comptée parmi les privilégiés. On jouait alors à ce théâtre le drame, le vaudeville et la féerie.

Bourguignon avait fait construire, en 1808, une salle plus confortable que la première. Elle passa successivement dans les mains de Guilbert de Pixérécourt, de Bernard-Léon, sous la direction duquel, en 1835, elle fut détruite par un incendie, pour être rebâtie aussitôt ; de Cès-Caupenne, en 1857, de Meyer et Montigny, de Hostein.

En 1862, la destruction d'une partie du boulevard du Temple fit disparaître la Gaîté. On lui construisit une nouvelle salle, au square des Arts-et-Métiers. Plusieurs directeurs s'y succédèrent en peu d'années, qui ne furent pas heureux : Harmant, Dumaine, Victor Koning, puis Boulet, qui, avec deux féeries : *la Chatte blanche* et *le Roi Carotte*, remit le théâtre sur pied. Puis vint Offenbach, qui le tourna vers l'opérette, et, après lui, Albert Vizentini, qui y ressuscita l'ancien Théâtre-Lyrique ; puis le théâtre subit une crise, avec quelques directions éphémères, jusqu'en 1881, où Debruyère et Larochelle se mirent à sa tête. En 1881, Debruyère resta seul directeur et consacra le théâtre à la grande opérette à spectacle.

GAÏUS, jurisconsulte romain, contemporain d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle. On manque de détails sur sa vie, mais il paraît avoir habité hors de Rome ; il professait le droit, et se rattachait à l'école des Sabiniens. Gaïus a écrit un certain nombre d'ouvrages, dont nous n'avons que des fragments insérés dans le « Digeste ». On a, au contraire, dans leur presque totalité, ses *Institutiones*, ouvrage écrit vers l'an 161 et divisé en quatre livres, qui présente un résumé méthodique des principes du droit civil et du droit prétorien. Justinien l'a copié en grande partie dans ses *Institutiones*, se bornant à le mettre au courant des changements survenus dans le droit. Pendant longtemps, on n'a connu l'ouvrage de Gaïus que par un résumé inséré dans le « Bréviaire d'Alaric ». En 1816, Niebuhr découvrit à Vérone le texte original de Gaïus sur un parchemin qui avait été gratté au VIe siècle pour recevoir les lettres de saint Jérôme.

GAIZE (*ghèz'*) n. f. Nom donné, dans l'Ardenne, à une argile siliceuse tendre, légère et jaunâtre, dont la silice est à l'état gélatineux et, par conséquent, soluble dans les alcalis. » Couches extrêmement dures que les mineurs rencontrent dans les forages.

GAJ (Ljudewit), publiciste croate, né à Krapina en 1809, mort à Agram en 1872. Il fit ses études à Leipzig, fut reçu docteur en droit en 1830, et revint à cette époque dans sa patrie, où il prit une part active aux mouvements nationalistes des Slaves du Nord et du Sud. En 1833, il publia le chant : *Non, la Croatie n'est pas morte*, puis, en 1835, *les Nouvelles croates*, et ensuite *l'Aurore illyrienne*, dans le but de faire naître la communauté des idées et des opinions entre les Croates, les Slovènes, les Serbes, les Dalmates, les Carinthiens et les Styriens, frères par la langue, mais désunis par la politique. Il se retira de la vie politique en 1861. Il jouissait d'une très grande popularité. Ses compatriotes lui ont élevé un monument à Krapina. — Son fils, VLEMIR **Gaj**, a publié des poésies et des essais littéraires.

Gaj.

GAJAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 7 kilom. de Bazas ; 529 hab. Pays de coteaux et de hauts plateaux, dont le vignoble donne de bons vins rouges et blancs.

GAKOU n. m. Ex-voto japonais, stèle encadrée en bois ou en métal, sur laquelle sont gravées ou peintes des formules d'adoration ou d'invocation, et que l'on suspend à l'intérieur ou à l'extérieur des temples et chapelles.

Gal.

GAL n. m. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des scombrides, tribu des caranginés, comprenant des formes propres aux mers chaudes et vulgairement appelées *cogs de mer, dorées des Indes*, etc. (Les gals, dont le nom scientifique

est *gallichthys*, sont hauts, comprimés, à profil abruptement coupé; leur nageoire dorsale, très haute, se continue en longs filaments. On en connaît quelques espèces, de taille moyenne, répandues dans l'océan Indien (*gallichthys major* et *chevalu*); une habite dans la Méditerranée (*gallichthys Ægyptiacus*).

GAL ou **GALL** (saint) [en lat. *Gallus*], évêque de Clermont, né en 489, mort en 553. Son père ayant voulu l'obliger à se marier, il s'enfuit et prit l'habit monastique au monastère de Cournont. Ordonné diacre, il fut appelé en Austrasie par Thierry Ier, qui le nomma évêque de Clermont à la mort de saint Quintien (527). Il assista aux quatrième et cinquième conciles d'Orléans (541-549). Grégoire de Tours, son neveu, a écrit sa vie en termes élogieux. Fête le 1er juillet. — Un autre *saint* GAL fut évêque de Clermont vers 620. Fête le 1er novembre.

GAL ou **GALL** (saint), un des apôtres de la Suisse. V. GALL.

GALA (de l'ital. *gala*, qui correspond à l'anc. franç. *gale*, réjouissance) n. m. Grande fête de la cour, à laquelle tous les grands officiers assistent en costume de cérémonie :

Voitures et chevaux, à grand bruit l'autre jour,
Menaient le roi de Naple au *gala* de la cour.
V. HUGO.

— Par ext. Grande fête, accompagnée de quelque chose d'officiel : *Une soirée de* GALA. ‖ Grand repas d'apparat : *Dans les familles patriarcales, les enfants tiennent aux* GALAS *des anniversaires.* (Balz.)

— *De gala*, Qui sert dans les occasions solennelles ou officielles : *Habit, Toilette, Voiture* DE GALA.

GALAAD, nom donné par la Bible à une région montagneuse s'étendant entre le Jourdain à l'O. et le désert arabique à l'E. C'est le djebel Adjilam actuel, et le pic le plus élevé de la chaîne qui la traverse est appelé djebel Djilad. Occupé autrefois par les tribus de Gad, de Ruben et de Manassé, le pays de Galaad entretenait avec l'Egypte un commerce actif de bestiaux et d'aromates.

GALABA, localité du Soudan français, qui fut un instant la capitale de Samory.

GALABAT ou **GALLABAT**, province de l'Ethiopie, comprise entre le Gedaref au N., l'Amhara à l'E., le Godjam au S. et le Sennaar à l'O. Elle est située sur le versant nord-est des montagnes de l'Ethiopie, arrosée par des affluents du Nil Bleu. Le Galabat, en partie conquis par l'Egypte sur le négus Jean, est aujourd'hui énergiquement revendiqué par Ménélik. Il est, d'ailleurs, peuplé en grande partie de Falaschas, Ethiopiens d'origine et de religion israélite.

GALACANTHE ou **GALACANTHA** n. m. Zool. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des *galathéidés*, comprenant des formes assez courtes, à large abdomen, à céphalothorax armé d'une épine en son milieu. (Les galacanthes sont de taille moyenne et habitent les grands fonds de l'océan. On en connaît quelques espèces; l'une d'entre elles est la *galacantha Talismani* découverte par l'expédition française du « Talisman » et qui vit à 500 mètres de profondeur.)

Galacanthe

GALACÉES n. f. pl. Tribu des galacinées ayant pour type le genre *galax*. — *Une* GALACÉE.

GALACHIDE n. f. Pierre noirâtre, à laquelle on attribuait autrefois des propriétés merveilleuses. ‖ On disait aussi GARACHIDE.

GALACINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au galax.
— n. f. pl. Famille de plantes qui comprend les deux tribus des *galacées* et des *francoées*. — *Une* GALACINÉE.

GALACTAGOGUE (du gr. *gala, aktos*, lait, et *agôgos*, qui amène) adj. Méd. Qui provoque ou accroît la sécrétion du lait.
— ENCYCL. Il n'existe pas de médicaments véritablement *galactagogues*; on peut, cependant, donner aux nouvelles accouchées le sirop ou l'infusion de galega, le cumin, les semences d'anis, de fenouil, etc. Mais le mieux est encore que la femme donne le sein toutes les deux heures et boive abondamment des boissons non alcooliques.

GALACTANES n. f. pl. Substances gommeuses, qui fournissent de l'acide mucique à l'oxydation et du galactose par interversion. — *Une* GALACTANE.
— ENCYCL. On connaît quatre *galactanes*, que l'on distingue par les lettres α, β, γ, δ. La *galactane* α ou *galactine* s'extrait des graines de lazerne; la *galactane* β, que l'on extrait de la farine de lupin; la *galactane* γ, que l'on extrait des eaux de lavage des écumes de défécation. La *galactane* δ désigne les mucilages végétaux tels que la gélose.

GALACTANGIOLEUCITE (*ji-o, sit'* — du gr. *gala, aktos*, lait; *aggeion*, vaisseau, et *leukos*, blanc) n. f. Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques du sein et lymphangite du sein.

GALACTATE n. m. Chim. Syn. de LACTATE.

GALACTIDENSIMÈTRE (*dan* — du gr. *gala, aktos*, lait, et de *densimètre*) n. m. Techn. Instrument destiné à évaluer la densité du lait. ‖ Syn. de GALACTOMÈTRE.

GALACTIDROSE (du gr. *gala, aktos*, lait, et *drosos*, rosée) n. f. Méd. Sueur laiteuse.

GALACTIE (*kti*) n. f. Genre de légumineuses-phaséolées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent dans les régions chaudes du globe. (On en cultive quelques-unes dans les jardins).

GALACTINE (du gr. *gala, aktos*, lait) n. m. Méd. Nom donné quelquefois à la caséine.

GALACTINE n. f. Chim. V. GALACTANES.

GALACTIQUE adj. Chim. Syn. de LACTIQUE.

GALACTITE n. m. Bot. Genre de composées-cynaroïdées, comprenant des herbes cardiacées, à feuilles épineuses, maculées de blanc en dessus, à corolles pourprées, originaires de la Méditerranée.
— Chim. Composé que l'on extrait des graines de lupin jaune.
— Géol. Zéolithe sodique; silicate hydraté naturel d'alumine et de soude, ainsi nommé parce qu'il a la propriété de rendre blanc comme le lait l'eau dans laquelle il est délayé. Variété de mésotype.

GALACTOCÈLE (*sèl'* — du gr. *gala, aktos*, lait, et *kelè*, tumeur) n. m. Tumeur produite par un épanchement de lait.
— ENCYCL. Le *galactocèle* ou *kyste laiteux* est une affection assez rare, consistant en une poche renfermant soit du lait pur, soit des substances liquides et solides dérivant du lait et qui se produit, le plus souvent, pendant la lactation. Les parois de la poche sont fermées par un conduit galactophore dilaté; cette dilatation est de volume très variable. On cite un cas (Scarpa où elle atteignit 10 litres de capacité. Il n'y a ni fièvre ni inflammation. Le traitement consiste dans la ponction ou l'ablation.

GALACTOCRITIE (*ti* — du gr. *gala, aktos*, lait, et *krisis*, action de juger) n. f. Art divinatoire exercé par les prêtres du polythéisme gréco-romain, au moyen du lait.
— ENCYCL. On prenait, pour cette divination, le premier lait d'une jeune génisse, offerte en holocauste aussitôt après la parturition, et, d'après la couleur plus ou moins jaune, blanche ou azurée du lait, les devins tiraient des présages. On observait également les mamelles et le nombre d'orifices par lesquels le lait s'échappait pendant qu'on trayait la génisse.

GALACTODENDRON (*din* — du gr. *gala, aktos*, lait, et *dendron*, arbre) n. m. Genre d'arbres de la famille des articacées, tribu des artocarpées.
— ENCYCL. La principale espèce de ce genre (*galactodendron utile*), habitant les lieux secs et arides de l'Amérique tropicale, est quelquefois rapportée au genre brosime. Elle atteint 15 à 20 mètres de haut; elle a des feuilles brièvement pétiolées, des fleurs dioïques et réunies en chatons; son fruit est une capsule coriace; sa graine est comestible. Des incisions faites à l'écorce s'échappe un suc blanc et laiteux dont la composition offre des analogies frappantes avec celle de la crème du lait. Au Venezuela, on le consomme frais et on en fabrique une sorte de fromage. A cause de ces propriétés, cette espèce est dite vulgairement *arbre à lait* ou *arbre à la vache*.

GALACTOLOGIE (*jî* — du gr. *gala, aktos*, lait, et *logos*, discours) n. f. Traité sur le lait.

GALACTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Méd. Qui appartient à la galactologie.

GALACTOMÈTRE (du gr. *gala, aktos*, lait, et *métron*, mesure) n. m. Instrument propre à déterminer la richesse du lait. Syn. GALACTOSCOPE, GALACTIDENSIMÈTRE.

GALACTOMÉTRIE (*trî* — rad. *galactomètre*), **GALACTOSCOPIE** [*sko-pî* — du gr. *gala, aktos*, lait, et *skopein*, examiner] n. f. Procédés employés dans l'analyse du lait.
— ENCYCL. Parmi ces procédés, les uns sont empiriques et fondés sur l'emploi d'appareils à lecture directe, donnant tout de suite, à l'aide de tables appropriées, la richesse du lait en beurre; les autres sont des procédés de laboratoire, susceptibles de plus de précision et les seuls auxquels on doive recourir en cas de contestation.
L'analyse complète d'un lait comprend : la mesure de sa densité, l'évaluation de la crème, le dosage de l'eau, de l'extrait sec, des cendres, du beurre, du sucre de lait, de la caséine, et enfin l'examen microscopique et bactériologique, s'il y a lieu.
La *densité*, pour être prise en considération, doit être accompagnée du dosage du beurre. En effet, l'addition d'eau (première fraude) tend à diminuer la densité; l'écrémage (seconde fraude) tend à l'augmenter. Ces deux fraudes pourraient donc se compenser et passer inaperçues, si elles n'étaient accompagnées du dosage du beurre. Pour prendre cette densité, on peut opérer par la méthode du flacon; mais il est plus commode de se servir d'un appareil spécial, le *lactodensimètre de Quevenne*, sorte de densimètre gradué d'une façon spéciale.
L'*évaluation de la crème* se fait à l'aide d'une éprouvette spécialement graduée, nommée *crémomètre de Chevalier*, dans laquelle on laisse reposer le lait : de la hauteur de la crème on déduit la richesse du lait (10 à 11 p. 100 de crème : bon lait).
L'*extrait sec* se dose en faisant évaporer dans le vide sec 10 centimètres cubes de lait, et pesant la capsule plate dans laquelle on a fait l'opération. Les *cendres* s'obtiennent en calcinant l'extrait ci-dessus.
Le *beurre* se dose soit en évaporant à siccité 10 centimètres cubes de lait mêlé à son volume de sable, puis épuisant par l'éther, et évaporant celui-ci pour peser le beurre, soit à l'aide de divers *galactomètres* ou *galactoscopes*. Nous décrirons le galactomètre Adam. C'est un appareil formé d'un petit entonnoir de verre bouché, étiré en une longue douille graduée, et fermé en bas par un robinet de verre. Pour faire un dosage, on aspire du lait dans l'appareil, jusqu'au trait marqué 10 centimètres cubes; on verse ensuite sur ce lait un liquide spécial (alcool ammoniacal et éther) jusqu'au trait 32 centimètres cubes, puis on agite et on laisse reposer dans la position verticale. Deux couches liquides se forment dans l'appareil : la partie inférieure contient le petit-lait, avec la caséine dissoute; la partie supérieure est une solution de beurre dans l'éther. Au moyen du robinet, on décante la couche inférieure que l'on rejette, puis l'on reçoit la solution de beurre dans une capsule tarée; on évapore à l'étuve, on pèse la capsule, et l'on a ainsi le poids du beurre des 10 centimètres cubes de lait employés.
On peut aussi, après évaporation, faire fondre le beurre et l'aspirer dans la partie graduée du tube, dont chaque division correspond à 1 gramme de beurre par litre : ce second procédé est, toutefois, assez peu exact.
Le *sucre de lait* se dose en opérant sur du petit-lait, dilué de manière que 1 volume représente 10 volumes de lait : le procédé de dosage le plus exact est celui qui repose sur l'emploi de la liqueur de Fehling. La *caséine* se dose par précipitation à l'aide de l'acide acétique.

GALACTOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui a rapport à la galactométrie.

GALACTONIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un acide dérivé de la galactose du lait. Syn. LACTONIQUE.
— ENCYCL. L'acide *galactonique* $C^6H^{12}O^7$ s'obtient en traitant la galactose par l'eau et le brome, et éliminant, par l'oxyde d'argent, l'acide bromhydrique formé. On voit dans ce corps le premier terme de l'oxydation de la galactose : il se transformerait ensuite en acide glycolique et en acide oxalique.

GALACTOPÉÈSE du gr. *gala, aktos*, lait, et *poiein*, faire n. f. Propriété qu'ont les mamelles de fabriquer le lait.

GALACTOPÉÉTIQUE (*tik'* — rad. *galactopéèse*) adj. Qui a la propriété de produire le lait, d'exciter la production du lait.

GALACTOPHAGE (du gr. *gala, aktos*, lait, et *phagein*, manger) adj. Qui se nourrit de lait.
— Substantiv. Personne qui se nourrit de lait.
— Géogr. anc. Peuple de la Scythie ou de la Mésie.

GALACTOPHAGIE (*jî* — rad. *galactophage*) n. f. Habitude de se nourrir de lait.

GALACTOPHORE (du gr. *gala, aktos*, lait, et *phoros*, qui porte) adj. Anat. Qui conduit le lait, qui l'amène au dehors : *Vaisseaux* GALACTOPHORES. ‖ Qui conduit le chyle : *Vaisseaux* GALACTOPHORES *ou chylifères*.
— *Vaisseaux* ou *Conduits galactophores*, Les canaux excréteurs des glandes mammaires.
— Méd. Qui active la sécrétion du lait : *Potion* GALACTOPHORE.
— n. m. Bout de sein artificiel, dont se servent les nourrices dont le bout est ulcéré ou trop peu développé.

GALACTOPHORITE n. f. Pathol. Inflammation des vaisseaux galactophores.

GALACTOPOIÈSE adj. Méd. Syn. de GALACTOPÉÈSE.

GALACTOPOIÉTIQUE n. f. Méd. Syn. de GALACTOPÉÉTIQUE.

GALACTOPYRE n. f. Méd. Syn. de FIÈVRE DE LAIT. V. FIÈVRE.

GALACTORRHÉE (*to-ré* — du gr. *gala, aktos*, lait, et *rhéein*, couler) n. f. Méd. Ecoulement laiteux, survenant en dehors de la lactation ou se continuant longtemps après cette dernière. ‖ On dit aussi GALACTERRHÉE.
— ENCYCL. Méd. La *galactorrhée*, difficile à guérir, se traite par les purgatifs et la compression des seins longtemps prolongée.
— Art vétér. Il y a quelquefois *galactorrhée* chez la vache, c'est-à-dire émission spontanée du lait par les trayons, lorsque, pour la conduire à la foire, on a négligé de la traire afin qu'elle présentât des mamelles rebondies dans le but de faire une bonne impression sur l'acheteur.

GALACTOSCOPE n. m. Méd. V. GALACTOMÉTRIE.

GALACTOSCOPIE n. f. Méd. V. GALACTOMÉTRIE.

GALACTOSE-CARBONIQUE adj. Chim. Syn. de GALAHEPTONIQUE.

GALACTOSE n. f. Chim. Syn. de LACTOSE.

GALACTOSONE n. f. Composé $C^6H^{10}O^4$, que l'on obtient en traitant à froid la phénylgalactosazone par l'acide chlorhydrique fumant : c'est un produit d'oxydation de la galactose.

GALACTOSPONDE (*spond'* — du gr. *gala, aktos*, lait, et *spondé*, libation) n. f. Antiq. gr. Libation de lait, rite en usage dans la plupart des sacrifices.

GALACTOZYME. Chim. V. GALAZYME.

GALACTURIE n. f. Pathol. Syn. de CHYLURIE.

GALAGININÉS (*jî*) n. m. pl. Tribu de mammifères prosimiens, famille des nycticébidés, dont le genre *galago* est le type. — *Un* GALAGININÉ.

GALAGO n. m. Genre de *galaginiés*, comprenant de petits animaux carnassiers et nocturnes, habitant les régions tropicales de l'Afrique.
— ENCYCL. Les *galagos* sont à peu près de la taille d'un petit lapin; leurs membres sont longs, terminés par des mains à doigts fins; leur tête est ronde, avec de grands yeux, un museau pointu, de vastes oreilles dressées. Leur pelage, gris ou roussâtre, plus clair sur le ventre, est doux et laineux; leur queue est grêle et longue. On connaît une dizaine d'espèces de galagos, réparties dans trois sous-genres : *otolemur* (*otolemur Monteiroi*, d'Angola), *otolicnus* (*otolicnus galago*, de l'Afrique occidentale), *hemigalago* (*hemigalago Demidoffi*, de l'Afrique occidentale et centrale).

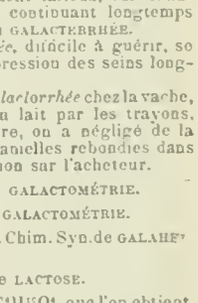
Galago.

GALAHEPTONATE n. m. Sel dérivant de l'acide galaheptonique.

GALAHEPTONIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $CHOH-(CHOH)^5-CO^2H$, isomère de l'acide formogalacosique et qui résulte de l'action de l'acide cyanhydrique sur la galactose.

GALAÏTE n. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, qui est une division de celle d'Ali.

GALAM ou **GALLAM**, contrée du Sénégal, dépendant du cercle de Bakel, qui fit partie autrefois de l'empire de Fouta, et passa pour renfermer d'importants gisements aurifères; l'or de Galam jouit longtemps d'une grande réputation. Aujourd'hui, le Galam est habité par des Sarracolets, qui s'adonnent à l'agriculture.

Galam (BEURRE DE), matière grasse, d'origine végétale.
— ENCYCL. Le *beurre de Galam* ou *de Karité* est fourni par les graines d'une sapotacée de l'Afrique tropicale, *butyrospermum* ou *bassia Parkii*. Cette matière, décrite pour la première fois par Mungo-Park, se présente sous la forme d'un corps solide, jaune ou blanchâtre, qu'on emploie comme aliment ou comme lubrifiant de la peau dans le rhumatisme, mais surtout pour l'éclairage : elle brûle avec une flamme claire et peu de fumée. Pour l'obtenir, on débarrasse de leur pulpe les fruits recueillis à la fin d'avril ou en mai; puis les amandes, compactes et charnues, sont

[illegible] les leur [illegible] et pulvérisées, la pâte est enfermée [illegible] et traitée par l'eau bouillante pour [illegible] l'huile, qu'on extrait par pression.

GALAMMENT (*la ma*) adv. D'une manière galante, en cherchant à plaire : *Offrir* GALAMMENT *sa place à une dame.* — Avec grâce : *Vers tournés* GALAMMENT. (Mol.) ‖ Avec courage : *Se tirer* GALAMMENT *une affaire.*

— Par ext. En galant homme, en homme brave et poli : *Se conduire* GALAMMENT. — De bonne grâce : *Faites les choses* GALAMMENT *et sans vous faire tirer l'oreille.* (Mol.) ‖ Avec goût, élégance : *S'habiller* GALAMMENT. — Habilement et lestement : *Se tirer* GALAMMENT *d'affaire.*

GALAN, ch.-l. de cant. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 26 kilom. de Tarbes, entre la Baise et la Baisolle, 1.055 hab. Église fortifiée du XIVe siècle. — Le canton a 10 comm. et 4.423 hab.

GALAND (*lan*), **ANDE** a ly. Anc. orthogr. de GALANT, ANTE. — n. m. Hist. *Galands de feuillée*, Brigands du XVe siècle, qui se retiraient dans les bois.

GALAND (Charles-François), fabricant d'armes français, né à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) en 1832, mort en 1900 à Solterre (Loiret). Il est l'inventeur d'un fusil de chasse aussi simple qu'ingénieux, d'une petite carabine de salon et de jardin, et d'une canardière de gros calibre, qui peut se tirer à l'épaule. On lui doit encore les revolvers qui portent son nom. Il a construit, le premier, le *revolver à extracteur automatique*. Il est l'auteur du *revolver à crosse d'épaulement*, laquelle, déployée, peut s'adapter à l'épaule comme la crosse d'un fusil. Enfin, il a créé le revolver à démontage et remontage instantané, sans aucun outil, c'est-à-dire le *revolver de guerre*, et c'est lui également l'inventeur du revolver sans chien dit « tue-tue ».

GALANDAGE (*daj'* — pour *garlandage*) n. m. Cloison de briques posées de champ l'une à côté de l'autre.

GALANDE n. f. Variété de pêche à peau jaune. ‖ Variété d'amande.

GALANDISE n. f. Techn. Syn. de GALANDAGE.

GALANE n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant cinq ou six espèces d'herbes qui croissent dans l'Amérique du Nord.

— ENCYCL. Les *galanes* sont des plantes vivaces ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, à fleurs bilabiées, groupées en épis denses et terminaux; le fruit est une capsule bivalve, à deux loges polyspermes. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins. La galane barbue est une très belle plante à fleurs d'un rouge écarlate, quelquefois blanches, tandis que la galane glabre a des fleurs d'un blanc rosé ou purpurin. Ces plantes se plaisent dans les terrains profonds et frais.

Galane.

GALANGA n. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des zingibéracées, dont deux espèces fournissent leurs rhizomes à la matière médicale.

— Ichtyol. Syn. de AAUBROIE.

— Pharm. Racine possédant des propriétés stimulantes.

— ENCYCL. Pharm. Le *petit galanga, galanga vrai, galanga de la Chine*, est fourni par l'*alpinia officinarum*, cultivé à Hainan. Ce sont des rhizomes ramifiés, de la grosseur d'un porte-plume à celle du petit doigt, et de 5 à 6 centimètres de long; ils sont fauves, un peu tortueux et marqués d'anneaux circulaires, indiquant le point où s'attachaient les feuilles. L'odeur est aromatique poivrée, la saveur chaude et âcre. La structure est celle des rhizomes de monocotylédones; on voit, parmi les cellules bourrées d'amidon du parenchyme, d'autres cellules isolées, renfermant une matière résineuse brune, à laquelle la plante doit ses propriétés. Le *grand galanga*, aujourd'hui rare dans le commerce, est fourni par l'*alpinia galanga*, cultivé à Java. Il est moins aromatique que le petit galanga, dont il ne diffère guère que par ses dimensions plus grandes (grosseur du pouce).

Le galanga contient de l'essence (séparable par distillation avec l'eau), une résine, une substance inodore et neutre (*kaempféride* de Brandes). Il possède des propriétés stimulantes analogues à celle du gingembre, et est peu usité. Il entre dans la préparation du baume de Fioravanti; il passe aussi pour antiodontalgique.

GALANGINE (*jin'*) n. f. Glucoside $C^{21}H^{20}O^{7}$ extrait de la racine de galanga, en même temps que la *kaempféride* et l'*alpinine*.

GALANOS (Démétrios), orientaliste grec, né à Athènes en 1760, mort à Benarès en 1833. Il eut l'occasion de se rendre dans l'Inde, séjourna plusieurs années à Calcutta, et se fixa ensuite à Bénares. Il se consacra à l'étude de la religion et de la littérature de l'Inde. On lui doit la traduction d'un certain nombre d'ouvrages sanscrits, traduction publiée après sa mort à Athènes, en 1845, par Typaldos et Apostolides, sous le titre de *Prodrome des traductions d'ouvrages sanscrits*.

GALANT (*lan*), **ANTE** [partic. prés. de l'anc. v. franç. *galer*, être vif, jeune, se réjouir, d'orig. germ.] adj. Anciennem. Entreprenant, hardi : *Frère Jean, au château Gaillard, moult* GALANT *et bien d'hiver.* (Rabel.) ‖ Honnête, poli, gracieux :

> Ne [illegible] point votre talent,
> [illegible] ne [illegible] rien [illegible]
> Jamais un heur-la-[illegible] qui [illegible],
> Ne saurait passer pour *galant*.
>
> LA FONTAINE.

‖ Élégant dans sa mise, dans ses manières, dans son langage. ‖ Empressé, poli, tendre avec les dames : *Il faut savoir être* GALANT *sans fadeur.* (J.-J. Rousseau.) — Qui se plaît dans les intrigues amoureuses : *Les femmes de la cour sont plus* GALANTES *que passionnées.* (St-Evrem.) ‖ Porté aux intrigues d'amour, en parlant des dispositions de l'âme : *Un esprit* GALANT. ‖ Qui trahit à l'extérieur les dispositions tendres du cœur : *L'air* GALANT *est ce qui achève les honnêtes gens.* (St-Evrem.) ‖ Inspiré par une tendresse vraie ou simulée : *Propos* GALANTS. ‖ Amoureux : *Intrigue* GALANTE.

— Particulièrem. Gracieux, de bon goût, bien ordonné : *Un costume* GALANT. *Une fête* GALANTE. *Un* GALANT *dîner.* ‖ Subtil, adroit : *Une cause* GALANTE. (Mol.)

— Loc. div. : *Femme galante*, Femme qui se plaît dans les intrigues d'amour. — Femme qui vit de la galanterie. ‖ *Galant homme*, Homme qui joint une conscience délicate à une grande générosité : *Agir en* GALANT HOMME.

— Substantiv. Personne amoureuse (Ne se dit guère des femmes) : *Les* GALANTS *n'obsèdent jamais que quand on le veut bien.* (Mol.) ‖ Homme qui courtise une femme et s'en fait écouter; amant : *Écrire à son* GALANT. ‖ Jeune homme qui affecte une grande élégance : *Les* GALANTS *qui consultent les femmes sur leur parure sont toujours ridiculement mis.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Personne à laquelle on attribue un caractère hardi ou égrillard, une action vive ou étonnante : *Le* GALANT *fit passer lestement ma montre dans son gousset.*

— *Vert galant*, Homme vif, alerte et très entreprenant auprès des femmes. (On désigne souvent Henri IV sous le nom de *Vert-galant*) ‖ Anciennem. *Vert galant, Galant de la feuillée*, Voleur qui se tenait dans les bois.

— Gramm. *Un galant homme* est un homme probe, d'une société agréable et sûre; *un homme galant* est celui qui cherche à plaire aux femmes. La différence est plus grande encore entre une *galante femme* et *une femme galante*.

— SYN. Galant, amant, amoureux. V. AMANT.

GALANT (*lan*) n. m. Archéol. Nœud de rubans que les femmes portaient en coiffure au XVIIe siècle. (S'est dit plus tard, sous le règne de Louis XIV, des rubans que les hommes portaient sur toutes les parties de leur costume.)

— Bot. *Galant d'hiver* ou *des neiges*, Nom vulgaire du galanthe des neiges ou perce-neige. ‖ *Galant de jour, Galant de nuit*, Nom vulgaire de quelques arbrisseaux du genre costreau.

GALANTEMENT adv. D'une façon galante : *Offrir* GALANTEMENT *son bras à une dame.* ‖ En galant homme : *En user* GALANTEMENT. (Peu us.)

GALANTERIE (*rî* — rad. *galant*) n. f. Bonne grâce : *Que ce bout de ruban a de* GALANTERIE! (Corn.) ‖ Politesse de bonne compagnie : *La* GALANTERIE, *au XVIIe siècle, sied à tout homme qui veut être du monde.* (St-Marc Girard.) ‖ Soins, empressements auprès des femmes, inspirés par le désir sincère ou affecté de leur plaire : *Le désir général de plaire aux femmes produit la* GALANTERIE. (Montesq.) ‖ Propos flatteurs adressés à une femme : *Les* GALANTERIES *font toujours sourire.* (Volt.)

— Par ext. Recherche des intrigues galantes : *La* GALANTERIE *est un faible du cœur.* (La Bruy.) ‖ Intrigue galante : *Il y a peu de* GALANTERIES *secrètes.* (La Bruy.)

— Particulièrem. Cadeau que l'on fait par politesse : *Le roi donna des* GALANTERIES *aux dames de sa cour.* (Volt.) ‖ Pièce galante, en prose ou en vers : *Soit dans leurs* GALANTERIES, *soit dans leurs discours sérieux.* (Pascal.) ‖ Ironiq. Action malhonnête, désobligeante : *Ces* GALANTERIES *ingénieuses à qui le vulgaire ignorant donne le nom de fourberies.* (Mol.)

GALANTHE n. m. Bot. Un des noms du genre auquel appartient la perce-neige. V. ce mot.

GALANTHIDIES (*dî*) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que les Thébains célébraient en l'honneur de Galanthis, suivant d'Alcmène.

GALANTHINE n. f. Bot. Syn. de GALANTHE.

GALANTHIS, GALANTIS ou **GALINTHIAS**. Myth. gr. Suivante d'Alcmène, qui déjoua la malveillance de Héra, lors de la naissance d'Héraklès. La déesse avait eu recours aux enchantements, pour empêcher la délivrance de sa rivale. Accroupie sur le seuil du palais, sous les traits d'une vieille femme, elle murmurait des paroles magiques qui suspendaient la naissance de l'enfant. A la vue de cette vieille femme immobile, Galanthis soupçonna quelque maléfice. Passant alors auprès d'elle, elle s'écria sur un ton joyeux : « Enfin, la reine est donc délivrée! » A ces mots, Héra se leva surprise, interrompant ses paroles magiques. Le charme cessa aussitôt, et Alcmène accoucha d'Héraklès. La déesse, pour se venger de Galanthis, la métamorphosa en belette. L'analogie du nom de Galanthis avec le nom grec de la belette (*galê*) paraît avoir été l'origine de cette fable.

GALANTIN (dimin. de *galant*) n. m. Galant ridicule.

GALANTINE n. f. Bot. Nom vulgaire de la perce-neige et de l'ancolie.

GALANTINE (altérat. de *galatine*, anc. mot qui désignait une sauce pour le poisson) n. f. Mets composé de viande hachée qu'on place dans un cochon de lait, une dinde, un poulet désossé et que l'on cuit dans sa gelée.

— ENCYCL. La *galantine* peut se faire avec des viandes de porc, de veau, de volaille, de perdrix, etc., mais on prend de préférence une dinde. La galantine de porc est un entremets; les autres sont des relevés.

GALANTIS. Myth. gr. V. GALANTHIS.

GALANTISER v. n. Faire le galant. (Vieux.)

— v. a. Courtiser, faire le galant auprès de : GALANTISER *toutes les femmes.*

Se *galantiser*, v. pr. Être amoureux des agréments de sa propre personne : *Les fats s'adorent,* SE GALANTISENT.

GALANUS (Clément), théatin et missionnaire italien du XVIIe siècle, originaire de Sorrento. Il se rendit en Arménie comme missionnaire. Il étudia la langue, les mœurs de ce pays, et recueillit un grand nombre d'écrits et de pièces originales. On a de lui : *Grammaire arménienne* (en latin), suivie d'un vocabulaire arménien et latin (1645), *Conciliation de l'Église arménienne avec l'Église romaine sur les témoignages des PP. et des docteurs arméniens* (1661), en arménien et en latin.

GALAOR, héros célèbre des romans de chevalerie. Il appartient surtout à la littérature espagnole. C'est, avec Amadis, le modèle du paladin courtois, galant, intrépide, toujours prêt à tirer l'épée pour la veuve et l'orphelin.

GALAPAGOS (ILES), archipel situé dans l'océan Pacifique, sous l'équateur même, à environ 600 kilomètres à l'O. de la pointe Pariña. Il est aussi nommé *archipel des Tortues*, et se compose des petites îles *Chatham, Indefatigable, Narborough, Santiago*, etc., et de la terre, plus considérable, d'*Albemarle*. Le sol est constitué de roches éruptives récentes, analogues aux formations contemporaines de la cordillère des Andes, et hérissé d'une infinité de petits cratères de laves et de scories, dont quelques-uns s'élèvent à près de 1.200 mètres. Le climat est relativement modéré, eu égard à la latitude, à cause de la faible température des eaux ambiantes, refroidies par le courant polaire du Sud, mais extrêmement sec et presque désertique dans les parties basses des îles.

L'histoire naturelle de cet archipel a été étudiée par Ch. Darwin, dans un voyage resté célèbre. La faune, composée surtout de reptiles et d'oiseaux, avec un seul mammifère peut-être indigène, et la flore, où entrent surtout des plantes buissonneuses et quelques cactus, sont vraisemblablement originaires de l'Amérique centrale, mais elles présentent, d'une île à l'autre de l'archipel, d'assez importantes variations. Les oiseaux, lors du voyage de Darwin, étaient remarquables par leur absence totale de timidité, et se laissaient prendre à la main.

Les Galapagos appartiennent, depuis 1832, à la république de l'Équateur. La population y est très restreinte, et l'agriculture à peu près nulle.

GALAPECTITE (*pèk'*) n. f. Silicate hydraté d'alumine. Variété d'alloysite.

GALAPIAT (*pi-a* — mot de patois auvergnat) n. m. Pop. Vaurien, vagabond. ‖ On dit GALAPIAN ou GALAPIAU, dans certaines provinces.

GALARD (Pierre DE), seigneur DE LIMEUIL, diplomate et homme de guerre français de la 1re moitié du XIVe siècle, mort après 1331. Il fut grand maître des arbalétriers sous Philippe le Bel, se porta, avec les principaux légistes du roi, comme accusateur de Boniface VIII dans le procès fait à sa mémoire en 1310, et organisa, avec Enguerrand de Marigny, la Flandre de langue française. Plus heureux que son collaborateur, il put échapper, après 1314, aux vengeances qui poursuivirent les anciens serviteurs de Philippe le Bel.

GALAROZA, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Huelva]), près du Murtiga, sous-affluent du Guadiana par l'Ardila; 2.500 hab.

GALASHIELS, bourg d'Écosse, partie dans le comté de Selkirk, partie dans celui de Roxburgh, sur le *Gala water* près de son confluent avec la rivière Tweed; 4.033 hab. Fabriques de draps, de tartans et de châles.

GALATA. Géogr. V. CONSTANTINOPLE.

GALATARQUE (*tark'* — de *Galate*, et du gr. *orkhos*) n. m. Hist. anc. Grand prêtre du culte provincial de Rome et d'Auguste, président de l'assemblée provinciale et des jeux, dans la Galatie romaine, en Asie Mineure.

GALATE n. m. Sel dérivant de l'acide galique.

GALATE, personne née en Galatie, ou qui habitait ce pays. — *Les* GALATES.

— Adjectiv. Qui concerne la Galatie ou ses habitants : *Mœurs* GALATES.

GALATÉE n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des cyrénidés, comprenant des animaux propres aux fleuves de l'Afrique occidentale et au Nil, et dont on connaît une vingtaine d'espèces. (Le type du genre est la *galatea radiata*, de la taille d'une moule, mais plus arrondie et plus large, qui vit enfoncée dans les sables recouverts par l'eau saumâtre des fleuves de Guinée.)

Triomphe de Galatée, d'après Raphaël.

GALATÉE. Myth. gr. Nymphe marine, fille de Néréo et de Doris. Elle fut aimée du cyclope Polyphème, et lui préféra le berger Acis. Un jour, Polyphème surprit les deux amants dans une grotte de Sicile, au bord de la mer; dans un accès de jalousie, il écrasa son rival sous un rocher. Acis fut changé en fleuve suivant les uns, en roche suivant d'autres. Quant à Galatée, elle s'était jetée à la mer, et avait rejoint ses sœurs les Néréides. D'après une autre tradition, elle aurait été beaucoup plus accueillante pour Polyphème. Cette aventure a souvent inspiré les poètes et les artistes : Théocrite, Virgile, Ovide, les peintres de vases, etc.

Acis et Galatée surpris par Polyphème, d'après Ottin.

— Iconogr. La fontaine du Luxembourg, à Paris, si connue sous le nom de *Fontaine Médicis*, représente Acis et Galatée, au moment où ils sont surpris par Polyphème. Ce groupe est dû au sculpteur Ottin. (V. MÉDICIS.) Le sujet

de *Galatée sur les eaux* ou *le Triomphe de Galatée*, célèbre fresque de Raphaël, au palais de la Farnésine, à Rome (1514), est emprunté au récit du cyclope dans Philostrate. La Néréide vogue sur la mer, debout sur une large conque armée de roues et attelée de deux dauphins que l'Amour dirige. Galatée apparaît là comme une étoile qui sort du sein des eaux pour remonter au ciel, et qui, dans sa course lumineuse, rencontre les passions vulgaires et les appétits grossiers.

Le *Triomphe de Galatée*, peinture d'Annibal Carrache, est au palais Farnèse, à Rome. La Néréide est assise sur un dauphin et s'appuie sur un triton, qui la tient enlacée.

— A. Carrache a peint dans le même lieu *Galatée* écoutant Polyphème qui joue de la flûte, et *Polyphème* lançant un rocher contre Acis et Galatée.

Nous citerons encore, entre autres compositions sur le *Triomphe de Galatée* : un tableau de l'école de Botticelli, au musée de Dresde ; un tableau de l'Albano, de la même galerie ; un tableau de Luca Giordano (à l'Ermitage) ; une composition du Dominiquin ; une peinture de Carlo Maratto ; un tableau de D. Feti, au musée du Belvédère, etc.

Les amours d'Acis et de Galatée ont inspiré bon nombre d'artistes français : Claude Lorrain (musée de Dresde), L. Lenain, La Fosse, Fr. Perrier (Louvre), A. Watteau, A. Glaize (1845), G.-R. Boulanger (1849), Parrot (1876), Marqueste (statue, 1885). Citons aussi la *Galatée* de Gustave Moreau, tableau d'une poésie pénétrante, exécuté avec un raffinement savant de coloration brillante (1880).

GALATÉE ou **GALATHÉE.** Myth. gr. Statue qui fut animée par Aphrodite, sur la prière de Pygmalion.

Galatee, opéra-comique en deux actes, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé, représenté à l'Opéra-Comique le 14 avril 1852. — C'est, d'une façon tantôt poétique, tantôt comique, grâce à l'introduction de deux personnages grotesques, Midas le financier et Ganymède le domestique du sculpteur Pygmalion, la mise à la scène de la fable de Pygmalion et de Galatée. L'artiste a fait une statue (Galatée) dont il devient amoureux. A sa prière, Vénus anime la statue. Mais, à peine devenue femme, Galatée a mille caprices ; elle préfère à son amant mélancolique le paresseux et imbécile Ganymède ; elle accepte les présents du vieux Midas, dont elle se moque ; elle s'enivre. Elle se dispose enfin à fuir avec Ganymède, lorsque Pygmalion, guéri de sa passion, demande que Galatée redevienne statue. Il est exaucé, et il vend sans regret sa statue à Midas. Les librettistes ont très adroitement tiré parti de leur sujet et le musicien, inspiré d'une façon charmante, les a puissamment aidés dans la réussite de l'œuvre. Il faut signaler surtout dans la partition, avec le petit chœur invisible qui ouvre l'action et qui est d'un accent délicieux, les couplets bouffes de Midas, d'un rythme plein de franchise ; l'air mélancolique de Pygmalion : *Tristes amours ;* le joli duo de Pygmalion et de Galatée, spirituel et bien en scène ; la chanson de la coupe : *Ah ! verse encore !* dont la mélodie colorée est pleine d'ampleur ; l'air de la paresse, couplets expressifs chantés par Ganymède : *Ah ! qu'il est doux de ne rien faire ;* etc.

GALATÉE, bergère dont parle Virgile dans sa troisième *Eglogue*. Deux jeunes bergers se disputent le prix du chant, et prennent pour juge Palémon. L'un d'eux, Damœtas, raconte comment Galatée lui a jeté une pomme, puis s'est enfuie derrière les saules, en ayant soin, d'ailleurs, de se laisser voir :

Malo me Galatea petit, lasciva puella,
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

Ces vers sont devenus la devise de la coquetterie agaçante, de la beauté qui fuit pour qu'on la poursuive.

Galatée, roman pastoral de Florian, publié en 1783. — Imité d'une pastorale de Cervantes, entremêlé de vers et de romances, c'est celui de tous les ouvrages de Florian qui obtint le plus de succès. La *Galatée* de Cervantes (1584) comprend six livres et n'est point achevée ; Florian l'a réduite à trois livres et l'a terminée dans un quatrième, qui est tout entier de son invention. Galatée est la plus belle des bergères, et tous les bergers des rives du Tage brûlent pour elle. Au premier rang se distingue Elicis, le plus tendre et le moins hardi, car il est pauvre. Mœris, père de Galatée, veut marier sa fille à un riche seigneur portugais. Les envoyés du futur, peu flattés de la réception qu'on leur fait dans le village, craignent pour le résultat de leur mission et trouvent plus simple d'enlever la bergère. Elicis les a vus ; il s'élance sur les ravisseurs et délivre son amante. Mœris se laisse toucher et les deux amoureux sont unis.

Cet ouvrage est rempli d'épisodes agréables, mais trop nombreux. Le personnage de l'héroïne, *Galatée*, demeure assez effacé. Parmi ces idylles conventionnelles que les imitateurs de Gessner mirent à la mode, le roman de *Galatée*, qui a les défauts du genre, n'est pas dépourvu, dans la peinture des sentiments, d'une grâce douce et délicate. Le style, un peu lâche, est élégant.

GALATELLE (*tèl'*) n. f. Genre de composées astérées, comprenant des herbes vivaces à tiges simples, à feuilles alternes, à fleurs en corymbes. (On en connaît une quinzaine d'espèces, qui croissent dans l'Europe, l'Asie et l'Amérique boréales.)

GALATÈS. Myth. gr. Fils d'Héraklès et de Galatée ; héros éponyme de la Galatie, en Asie Mineure.

GALATHÉE, planète télescopique, n° 74, découverte par Tempel, en 1862.

GALATHÉE ou **GALATHEA** (*té-a*) n. f. Genre de crustacés, type de la famille des *galathéidés*, comprenant des animaux marins à carapace plate, à corps assez court, à longues pattes postérieures avec pattes didactylos. (Les galathées sont d'assez grande taille : certaines atteignent 20 centimètres de long. On en connaît quelques espèces des mers tempérées ; certaines cachent, comme les pagures, leur abdomen dans des coquilles vides. L'espèce commune de la Méditerranée est la *galathea strigosa*.)

Galathée.

GALATHÉIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, comprenant les *galathées* et genres voisins tels que *grimothée*, *æglea*, etc. — *Un* GALATHÉIDÉ.

GALATI (Domenico), auteur dramatique italien, né à Palerme en 1846. Son premier ouvrage, une comédie en vers, *Stefania*, fut joué avec succès (1866). Galati fit ensuite représenter, à Florence, *Elisabetta* (1869), au Grand-Théâtre de Varsovie *Joanna*, drame en cinq actes, traduit en polonais ; un autre de ses drames, *Paolo*, a été joué à Paris et à Londres par une troupe italienne (1869). On doit encore à Galati : *Depuis Sedan* (1874), études sympathiques sur la France, et *les Hommes de mon temps* (1879), recueil de souvenirs personnels sur les contemporains qu'il a fréquentés dans ses voyages en Pologne, en Russie, en France et en Angleterre.

GALATI Mamertino, comm. d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Messine]) ; 2.843 hab. Mines de soufre. Commerce de vins et soie.

GALATIE (*si* — lat. *Galatia*, *Gallo-Græcia*), prov. de l'Asie Mineure, bornée au N. par la Bithynie et la Paphlagonie, à l'E. par le Pont et la Cappadoce, au S. par la Lycaonie et à l'O. par la Phrygie. D'abord habitée par les Grecs, elle fut ensuite donnée par Nicomède Ier aux Gaulois, qui l'avaient secouru contre son frère Zibœas ; ce pays prit alors le nom de Gallo-Grèce. Il fut divisé en trois pays, distingués par les noms de leurs habitants : les Tolistobogi, à l'Ouest ; les Trocmi, à l'Est, et les Tectosages, au Sud. Chaque peuplade formait une république, divisée en tétrarchies, électives d'abord, héréditaires ensuite, successivement réunies en une seule. Déjotarus, tétrarque unique de la Galatie, reçut de Pompée une portion du Pont et le titre de roi. Son successeur, Amynthas, posséda, entre la Galatie et la Pisidie, la Lycaonie et la Pamphylie. Après sa mort violente, arrivée l'an 25 de J.-C., ces contrées devinrent provinces romaines ; mais l'originalité de la race gauloise y subsista fort longtemps et, de tous les peuples asiatiques, les Galates seuls ne parlaient pas le grec ; ils se servaient de l'idiome national parlé à Trèves en Gaule. La Galatie forme aujourd'hui l'est du sandjak de Kermian et les sandjaks de Juzghat, de Kiankari et d'Angora.

GALATINA, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce, Terre d'Otrante]) ; 11.195 hab. Commerce d'huile, de vin et de coton.

GALATONE, comm. d'Italie (Apulie, Pouille [prov. de Lecce, Terre d'Otrante]) ; 6.234 hab.

GALATUS, fils du géant Polyphème et de Galatée.

GALATZ (roum. *Galati*), ville de Roumanie, sur le Danube, au confluent du Seretb, et un peu avant la division du fleuve en les trois bras de son delta ; 60.000 hab., dont 20.000 juifs, et un grand nombre de Grecs. Ch.-l. du département de Covurlui. On a dit que Galatz fut fondée par les Galates, lors de l'expédition de ces Gaulois en Asie Mineure, mais il n'y a peut-être là qu'une similitude de noms. Port le plus actif de la Roumanie, le plus affairé du Danube, après ceux de Vienne et de Pest.

GALAUBAN n. m. Mar. V. GALHAUBAN.

GALAUP DE CHASTEUIL, famille languedocienne, établie en Provence à partir du XVIe siècle, et dont les principaux membres sont : ANTOINE Ier **Galaup,** mort en 1530 après avoir pris part à la conquête de Naples. [Il se maria et se fixa à Aix, où son frère Jacques vint le rejoindre] ; — ANTOINE II **Galaup,** son fils. [Il acquit la terre de Chastueil, et eut trois enfants] ; — LOUIS **Galaup,** fils du précédent, né à Aix en 1555, mort en 1598. [Il embrassa en Provence la cause de Henri IV et tenta de s'opposer à l'invasion du duc de Savoie. Historien, archéologue, poète, jurisconsulte, on a de lui : *Imitation des psaumes de la pénitence royale* (1595) ; *Histoire de la ville d'Aix*, dont une partie a été publiée par son fils sous le titre de *Recherches et antiquités de la ville capitale de Provence* (1622) ; *les Amours d'Apollon et de Cassandre* (histoire généalogique en vers de la maison de Savoie)] ; — JEAN **Galaup,** fils de Louis, mort en 1646, et qui fut procureur général près la Chambre des comptes. [Il eut trois enfants : HUBERT, FRANÇOIS et PIERRE] ; — FRANÇOIS Ier **Galaup,** second fils de Louis, né à Aix en 1588, mort à Marlicha, au mont Liban. [Philologue, érudit, jurisconsulte, docteur en droit, il alla vivre au Liban en anachorète ; les maronites voulurent le nommer leur patriarche : il refusa et mourut dans un monastère de carmes déchaussés] ; — FRANÇOIS II **Galaup,** second fils de Jean, né en 1626, mort à Verceil en 1678. [Il devint chevalier de Malte (1644), puis capitaine des gardes du prince de Condé et, en 1652, alla faire la course contre les Algériens, qui le gardèrent deux ans prisonnier. A son retour, le duc de Savoie le nomma capitaine-major et le choisit comme précepteur de ses enfants. Il a laissé des poésies, traductions en vers des *Petits prophètes*, de Pétrone et de Stace] ; — PIERRE **Galaup,** troisième fils de Jean, né en 1613, mort en 1727. [Il se battit contre les Turcs à Candie, sous les ordres de La Feuillade. Poète et littérateur, on a de lui : *Ode sur la prise de Maëstricht* (1673, en provenç.) ; *Histoire des troubadours ou poètes provençaux* (manuscr.) ; *Apologie des anciens historiens et des troubadours ou poètes provençaux* (1764).]

GALAVERNE n. f. Longue plaque de chêne vert, qui garnissait la rame dans les anciennes galères, du XVe au XVIe siècle.

— ENCYCL. Les *galavernes* allaient par deux à chaque rame et étaient fixées, l'une sur le dessus, l'autre sur le dessous par deux clous et par un merlin ou cordage léger qui les ficelait ; chaque galaverne mesurait 2 mètres de long, sur 43 centimètres de largeur et 4 centimètres d'épaisseur. (V. la planche GALÈRE.)

Galax : *a*, fleur.

GALAX (*laksz*) n. m. Genre d'éricacées, comprenant des herbes vivaces à feuilles en rosette, à petites fleurs blanches disposées en grappe. (Le type du genre, *galax aphyllon*, est cultivé dans les jardins botaniques.)

GALAXAURE. Myth. gr. Nymphe marine, fille de l'Océan et de Thétis.

GALAXAURE (*kzôr'* — de *Galaxaure*, n. mythol.) n. f. Bot. Genre de corallinées à rameaux presque toujours dichotomes, à spores réunis en glomérules. (On en connaît une dizaine d'espèces, qui sont toujours recouvertes de substance calcaire.)

GALAXÉE ou **GALAXEA** (*ké-a*) n. f. Zool. Genre d'anthozoaires madréporaires, famille des astréidés, tribu des eusmilinés, comprenant des polypiers à columelle rudimentaire, à polypiérites libres à leur sommet, mais réunis par une épithèque spongieuse. (Les galaxées vivent dans le Grand Océan ; l'espèce type est la *galaxea irregularis*.)

GALAXIDI, ville de Grèce (nome de Phthiotide-et-Phocide), sur le golfe de Corinthe ; 4.594 hab. Bon port, chantier de construction. Ville détruite par les Turcs, en 1821.

GALAXIE (*ksi* — du gr. *galaxias*, voie lactée) n. f. Astron. anc. Nom que l'on donnait autrefois à la Voie lactée.

GALAXIE (*ksi*) n. f. Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des ésoces, voisin des brochets.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des iridées, voisin des ixies, et comprenant une dizaine d'espèces qui croissent au cap de Bonne-Espérance. (On les cultive dans les jardins d'agrément.)

GALAXIES (*ksi* — du gr. *gala*, lait) n. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée à Athènes en l'honneur de la mère des dieux et dans laquelle on lui offrait et l'on mangeait de l'orge cuite au lait.

GALAZYME (du gr. *gala*, lait, et *zumé*, ferment) n. m. Lait fermenté, formant une boisson gazeuse et alcoolisée. ‖ On dit aussi GALACTOZYME.

GALBA (Sergius ou Servius Sulpicius), général et orateur romain, né vers 190 av. J.-C., mort en 135. Préteur en 151, il combattit les Lusitaniens, sans pouvoir les réduire. Il feigait alors de leur accorder la paix et des concessions de terres, et, les ayant ainsi désarmés, les attaqua et les massacra en foule. Un berger nommé Viriathe, échappé à cette boucherie, se fit l'accusateur de Galba. Scribonius Libon et Caton le Censeur soutinrent l'accusation. Galba prodigua l'or, excita la pitié du peuple en produisant ses enfants en attitude de suppliants et fut acquitté. Il devint consul quelques années après. Cicéron vante à plusieurs reprises la parole de Galba qui, l'un des premiers à Rome, fit de l'éloquence un art.

GALBA (Servius Sulpicius), jurisconsulte romain de l'époque d'Auguste, cité par Horace dans sa IIe satire (liv. Ier), et connu par sa complaisance pour les mœurs relâchées de sa femme. (Ne pas le confondre avec Servius Sulpicius, dont il existe des fragments au Digeste.)

GALBA (Servius Sulpicius), empereur romain, né à Terracine l'an 3 av. J.-C., mort à Rome en 69. Descendant d'une des plus nobles familles romaines, il parvint rapidement aux honneurs, grâce à la protection de l'impératrice Livie. Préteur à vingt ans, gouverneur d'Aquitaine, consul en 33, chef victorieux des armées de Germanie, il obtint, sous Claude, le proconsulat d'Afrique, et, sous Néron, le gouvernement de l'Espagne Tarraconaise. Dans tous ces postes, il avait fait preuve d'une austérité parfois excessive, de vigilance et de dureté. En 68, outré des folies du règne de Néron et encouragé par une vieille prophétie qui lui promettait le premier rang, il se fit proclamer empereur par ses troupes. Bientôt après, Néron périt et Galba fut reconnu par le sénat, les provinces et l'armée. Il se montra d'abord impitoyable pour les complices de Néron et ses créatures, mais trop indulgent pour ses propres affranchis. En même temps, il refusait le *donativum* aux prétoriens en disant : « J'enrôle mes soldats, je ne les achète pas. » Enfin, il se choisit pour successeur à l'empire Pison, connu par son affectation d'austérité. Les prétoriens, alors, se soulevèrent, proclamèrent Othon, entraînèrent le reste des troupes, et Galba fut assassiné après sept mois de règne. « Frappez, si cela est utile au peuple romain, » dit-il à ses meurtriers. « Supérieur à la condition privée, tant qu'il y resta, a dit de lui Tacite, il aurait été jugé par tous digne de l'empire, s'il n'eût été empereur. »

Galba.

— BIBLIOGR. : Suétone, *Galba ;* Tacite, *Histoires*, l. Ier ; Plutarque, *Vie de Galba*.

GALBALLY, ville d'Irlande (prov. de Munster [comté de Limerick]), sur l'Aberlow, affluent du Suir ; 3.600 hab.

GALBANIFÈRE (du lat. *galbanum*, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui produit du galbanum.

GALBANONER v. a. Nettoyer avec de la craie les vitres d'une fenêtre, ce qui laisse sur le verre des traces blanchâtres.

GALBANUM (*nom'* — n. lat.) n. m. Pharm. Gomme-résine fournie par une ombellifère indéterminée, peut-être les *ferula rubricaulis*, *ferula galbaniflua* et *ferula Schair*.

— Fig. et vieilli. *Donner du galbanum à quelqu'un*, L'amadouer.

— ENCYCL. Pharm. On récolte le *galbanum* en coupant ou incisant les tiges et recueillant le suc qui s'en écoule. Il y a, dans le commerce, deux sortes de *galbanum* : le *galbanum mou* ou *galbanum du Levant* (en larmes grosses comme un pois, translucides, d'un blanc verdâtre, à cassure blanchâtre ou jaunâtre, à consistance cireuse. Elles se ramollissent entre les doigts, mais durcissent avec le temps ; quelquefois, aussi, cette drogue forme des masses produites par l'agglutination des larmes ; l'odeur est balsamique ; la saveur, âcre et amère ; et le *galbanum dur* ou *galbanum de Perse*. Il est caractérisé par la cassure de ses larmes, qui est inégale et rude ; son odeur est fétide. Le galbanum renferme environ 7 p. 100 d'huile volatile et

et [illegible] de résine, soluble dans l'éther et les alcalis. Le [illegible] m entre dans la composition du baume de Fioravanti et sert à préparer des emplâtres.)

GALBE (de l'ital. *garbo*, d'orig. germ. — On disait autref[illegible] n. m. Archit. Contour, lignes de profil d'un membre d'architecture : *Le* GALBE *d'une colonne, d'un chapiteau, d'une feuille, d'un vase, d'un balustre.*

— Par ext. Contour, profil d'une figure ou d'un corps humain : *Ma[illegible] d'un* GALBE *très p[illegible]r.* (Th. Gaut.)

— Arg. Chic. *Être pourri, truffé de galbe.* Avoir beaucoup de chic.

— Mon[illegible] Contournement donné à une pièce de monnaierie, autant sur son épaisseur que sur sa face.

— Métall. Ensemble de la masse d'un haut fourneau.

GALBÉ, ÉE (rad. *galbe*) adj. Se dit d'une colonne dont le fût n'est pas rectiligne, mais renflé vers le milieu : *Colonne* GALBÉE. ‖ *Armoire galbée.* Armoire dont les côtés présentent une surface concavo-convexe.

GALBÉE (du lat. *galbeum* et *galbeus*, même sens) n. f. Antiq. rom. Bracelet donné aux soldats comme récompense militaire. ‖ Parure de femme. ‖ Bande de laine enveloppant une amulette ou un médicament et que l'on mettait autour du bras.

GALBEUX (*beû*), **EUSE** adj. Qui a du galbe. Par ext. Tout à fait réussi, éminent, élégant. (Pop.)

GALBIATE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), près de l'Adda ; 2.151 hab.

GALBULE ou **GALBULA** n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre *jacamar.* (V. ce mot.) ‖ Nom spécifique du loriot commun (*lorius galbula*). V. LORIOT.

GALBULE (du lat. *galbulus*, pomme de cyprès) n. m. Cône globuleux des cyprès, formé d'un petit nombre d'écailles, élargies à leur extrémité en tête de clou.

GALBULIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux passereaux lévirostres, comprenant les jacamars et genres voisins, tels que *galbacyrhynchus, jacamerops*, etc., tous américains. Placés jadis parmi les grimpeurs, les galbulidés sont rapprochés des guêpiers (méropidés). — *Un* GALBULIDÉ.

GALDAR, ville de l'archipel des Canaries, dans la Grande Canarie, située au N.-O. de l'île, au bas d'une vallée plantée de nopals, de canne à sucre, de palmiers et de nombreux arbres fruitiers ; 5.100 hab. La résidait, avant la conquête, le *guanarteme* ou roi du nord de l'île. Une fort belle grotte artificielle, peinte à l'intérieur, qui devait servir à quelque personnage important, a échappé à la destruction. Il convient de signaler l'église et le vieux couvent de Galdar et surtout son dragonnier (*dracæna drago*), le plus vieux et le plus beau de la Grande Canarie.

GALDI (Matteo), avocat et homme politique italien, né à Copercbia, dans le royaume de Naples, en 1766, mort à Naples en 1821. Il prit du service dans l'armée française, et était, en 1796, attaché à l'état-major, lors de l'entrée des Français à Milan. Sous le règne de Murat, il fut préfet d'un département du royaume de Naples, et enfin directeur général de l'instruction publique. Lors de la révolution de 1820, Galdi, élu député au parlement, en fut nommé président. On a de lui plusieurs ouvrages : *Considérations sur la féodalité* (1790) ; *Nécessité d'établir une république en Italie* (1796) ; *Discours sur les rapports politiques et économiques de l'Italie avec la France et l'Europe* (1797) ; *Pensées sur l'instruction publique* (1819).

GALE (orig. incert. — peut-être de *galle*, maladie des végétaux) n. f. Méd. Maladie contagieuse, déterminée par la présence sous la peau d'un acarien, et accompagnée de vives démangeaisons : *Prendre, Avoir la* GALE. ‖ *Gale des épiciers.* Eczéma et ecthyma aigus des mains, qui attaquent souvent les épiciers. ‖ *Gale bédouine.* Nom donné vulgairement à une maladie de la peau commune dans les pays chauds.

— Pop. *Être méchant comme la gale, Être une méchante gale.* Être très méchant. ‖ *Avoir pas la gale aux dents,* Être gros mangeur.

— Art vétér. Maladie des animaux analogue à la gale de l'homme, et qui est produite par divers acariens.

— Bot. *Arbre à la gale* ou *Sumac à la gale,* Nom vulgaire du *rhus toxicodendron.*

— Techn. Trous de vers qui déparent une planche. ‖ Inégalités sur des étoffes.

— ENCYCL. Pathol. La *gale* est une maladie contagieuse de la peau, causée par la présence d'un arachnide microscopique, désigné sous le nom d'*acarus* ou *sarcopte.* V. ACARIDES, et SARCOPTE.

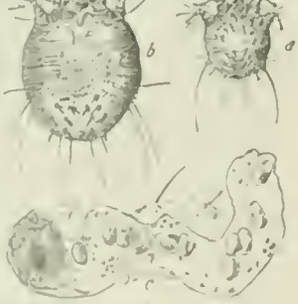

Acarus de la gale (très grossi). a, mâle ; b, femelle, c, galerie.

Elle débute par un prurit très incommode. Bientôt apparaissent de petites vesicules très prurigineuses, tantôt rouges, tantôt couleur de la peau, le plus souvent dans l'intervalle des doigts et aux poignets. On en trouve plus tard à la partie antérieure des aisselles, aux cuisses, aux mamelles, à l'abdomen, aux fesses, aux parties génitales, aux pieds, partout, excepté à la face, et avec prédominance aux endroits abrités contre les traitements et les chocs. Autour des vésicules, la peau est saine, mais, si on l'examine soigneusement, on voit une petite galerie blanche, grise, rouge ou noirâtre, longue de 0m,01 ou 0m,005, qui vient aboutir à chaque pustule. C'est le sillon du sarcopte : il est tantôt droit, tantôt courbe ou brisé, mais toujours termine par un léger renflement. Il est fréquent de voir la gale se compliquer d'eczéma, d'érythème, d'ecthyma ou de lichen. Lorsque la gale occupe une grande partie du corps, on voit parfois survenir un peu de fièvre. La gale peut durer plusieurs années ; elle ne se termine jamais spontanément, mais n'occasionne jamais la mort.

La gale peut se propager par le contact des vêtements et surtout des draps de lit qui ont servi aux galeux, car c'est la nuit que le sarcopte accomplit de préférence ses pérégrinations.

Le meilleur traitement de la gale est celui qu'a institué Hardy et qu'on pratique, à peine modifié, à l'hôpital Saint-Louis, à Paris, sous le nom de « frotte ». Le galeux est frotté pendant une demi-heure avec du savon noir ; on le met ensuite dans un bain simple pour ramollir l'épiderme. Pendant toute la durée du bain, le malade continue à se frotter, et, au sortir du bain, on le frictionne encore une demi-heure avec la pommade d'Helmerich (axonge, 8 ; soufre, 2 ; potasse, 1), ou une pommade analogue. Deux heures suffisent pour l'emploi de ce traitement ; pendant ce temps, les habits du malade ont été stérilisés ; on les lui remet et on le renvoie guéri. Les vésicules se dessèchent ensuite et disparaissent au bout de quelques jours. Le traitement mercuriel est rejeté comme dangereux.

— Art vétér. Plusieurs espèces acariennes provoquent le développement des diverses variétés de gales chez animaux domestiques ; ce sont : le *sarcoptes scabiei* ; le *sarcoptes minor*, le *sarcoptes mutans*, le *psoroptes communis*, le *symbiotes spathifer*, le *symbiotes ecaudatus*, et le *demodex folliculorum.*

Gale du cheval. Le cheval peut être atteint par une gale sarcoptique, une gale psoroptique et une gale symbiotique. La *gale sarcoptique* est causée par une variété du *sarcoptes scabiei*, dont la découverte fixe le diagnostic. Débutant généralement par la tête et l'encolure, elle envahit rapidement tout le corps. Elle a la forme d'un eczéma sec couvert de fines croûtelettes, épaissit la peau qui se plisse et se dénude, s'accompagne de vives démangeaisons et est très tenace et très contagieuse. On arrive à la guérir par la tonte et par des frictions répétées et générales de la pommade d'Helmerich, alternant avec des savonnages tièdes généraux. La *gale psoroptique* a pour cause le *psoroptes communis*. Elle débute généralement par l'encolure et séjourne longtemps au fond de la crinière, qui se remplit de croûtes grossières causant une vive démangeaison. Ce n'est que tard qu'elle se répand sur le corps en marchant de haut en bas et en donnant lieu à de larges surfaces croûteuses et arrondies, bien délimitées du tissu sain. (Même traitement que la précédente.) La *gale symbiotique*, causée par le *symbiote spathifer*, débute par le pli des paturons postérieurs et marche de bas en haut, de manière à gagner la croupe. Elle fait beaucoup moins souffrir les animaux que les précédentes et présente cette particularité de disparaître en été pour se remontrer avec le poil d'hiver. Elle est très facile à guérir par le même traitement que les précédentes.

Toutes ces gales exigent, comme complément du traitement, la désinfection parfaite des écuries.

Gale du bœuf. Le bœuf est rarement atteint de la gale et, dans les rares cas observés, on a reconnu qu'elle était causée soit par le *psoroptes communis*, soit par le *symbiotes spathifer*. Le premier cause la gale de l'encolure et du toupet, le second la gale de la croupe. — Mêmes symptômes, même traitement et mêmes précautions de désinfection que pour le cheval.

Gale du mouton. Le mouton peut présenter deux sortes de gales. — La première, assez commune, causée par le *psoroptes communis*, occupe le dos par plaques herpétiques qui s'élargissent progressivement, et elle se reconnaît aux flocons de laines qui se détachent par les grattages des surfaces malades. Le contact continuel des moutons d'un troupeau fait que tous les sujets qui le composent sont promptement contaminés. On ne les guérit qu'après les avoir tous tondus et fait passer successivement dans un cuvier où l'on a préparé un bain, dit « de Tessier », et qui est à base d'arsenic à 1 p. 100 d'eau et de sulfate de fer, 10 p. 100 d'eau. — La deuxième est une gale sarcoptique (causée par le *sarcoptes scabiei*) et a pour siège le museau. Elle est connue vulgairement sous le nom de *noir-museau.* Elle se répand facilement aussi sur tout le troupeau. Elle se traite comme la gale sarcoptique du cheval. C'est une maladie rédhibitoire, comme la précédente.

Gale de la chèvre. La chèvre est rarement atteinte de gale. On a constaté chez elle la *gale sarcoptique* ou *noir-museau*, qui se traite comme chez le mouton, et une gale symbiotique peu grave, qui atteint la croupe et le train de derrière.

Gale du chien. On a constaté, chez le chien, trois sortes de gales : 1° Une gale causée par le *sarcoptes scabiei*, qui affecte surtout les jeunes sujets et, en général, le tronc et la tête. Elle est facile à guérir par la pommade d'Helmerich ; 2° Une gale causée par le *demodex folliculorum*, qui est d'une ténacité extrême et d'une gravité exceptionnelle. Elle passe même pour incurable ; cependant, on cite de nombreux cas de guérison par l'emploi d'une pommade à base d'huile de cade, d'essence de térébenthine, de teinture de cantharide, de fleur de soufre, avec, pour excipient, la lanoline ; 3° Enfin, une gale causée par le *symbiotes ecaudatus*, qui occupe le fond de l'oreille et simule un catarrhe auriculaire s'accompagnant de prurit parfois violent. On guérit cette affection par des injections d'une solution tiède de sulfure de potasse à 1 p. 100.

Gale du lapin. Les lapins, surtout ceux qui appartiennent aux grandes races, sont très sujets à une gale des oreilles, causée par le *psoroptes communis*. On guérit cette affection par des nettoyages et des lavages du conduit auditif, au moyen d'une solution tiède de sulfure de potasse à 1 p. 100. Les lapins peuvent être encore atteints d'une autre gale qui affecte le museau et est causée par le *sarcoptes scabiei*, comme le noir-museau du mouton et de la chèvre ; elle se traite par les mêmes moyens.

Gale du chat. Le chat peut être affecté d'une gale causée par le *sarcoptes minor*, qui débute par le bord des oreilles, recroqueville ces organes, gagne la tête, puis le cou et le reste du corps, et peut amener la mort. On la traite avec succès par l'emploi de la pommade d'Helmerich.

Gale des poules. Les poules, comme tous les oiseaux de volière, peuvent être affectées d'une gale qui occupe les pattes. Elle est causée par un acarien spécial, le *sarcoptes mutans*, qui se gîte sous les écailles et y pullule en provoquant par ses piqûres la formation de croûtes ressemblant à du plâtre, dont les masses finissent par envelopper les pattes et les rendre difformes. On guérit cette affection en faisant tomber le plus possible de matière plâtreuse et en frictionnant les pattes, soit avec de la pommade d'Helmerich, soit avec du pétrole, jusqu'à guérison.

Gale des animaux de ménagerie. Les animaux de ménagerie sont très sujets à la gale. On a constaté la gale sarcoptique chez le chameau, le lama, la girafe, le cabiai, etc. ; la gale symbiotique chez l'hyène, le mouflon ; et la gale psoroptique chez des buffles.

GALE (Roger), archéologue anglais, fils du précédent, né en 1672, mort à Scruton en 1741. Membre du Parlement pendant plusieurs années, il remplit, entre autres fonctions, celles de commissaire de l'excise. Il devint trésorier de la Société royale de Londres et vice-président de la Société des antiquaires. Son principal ouvrage est la *Science des médailles* (1697), trad. franç. de Jobert. — Son frère cadet, SAMUEL **Gale**, né à Londres en 1682, mort en 1754, fut un des restaurateurs de la Société des antiquaires, dont il devint le premier trésorier. Son principal écrit est une *Histoire de la cathédrale de Winchester* (1715). Il a été inséré un nombre considérable de ses mémoires dans les « Reliquiæ Galeanæ » de Nichols (1781).

GALÉ (gr. *galé*, même sens) n. m. Nom donné par les Grecs à la belette, quelquefois au chat, plus exactement à la chatte, et qui est fréquemment employé comme radical dans les noms de genres créés par les modernes.

GALÉ n. m. Bot. Syn. de MYRICA, ou CIRIER.

GALÉA (du lat. *galea*, casque) n. m. Archéol. Mot paraissant s'être appliqué d'abord au casque de cuir, par opposition au *cassis*, ou casque métallique, dont l'emploi fut généralisé par Camille dans l'armée romaine. (Galéa désigna alors uniformément les deux espèces de casques.)

Galéa.

— ENCYCL. Sous la république, les *hastati*, les *principes* et les *triarii* portaient le *galéa* de bronze avec panache ; les *velites*, un casque de modèle plus petit. Sous l'empire, le galéa des soldats rappelle le casque attique, avec un haut frontal, un étroit couvre-nuque et, généralement, des garde-joues. Un bouton permet de suspendre le galéa pendant la marche. Le casque des officiers est surmonté de panaches ou d'aigrettes de plumes. Quant aux modèles de galéa pour gladiateurs, trouvés à Pompei ou à Herculanum, ils sont beaucoup plus larges, destinés à couvrir toute la face ; le cimier est orné de décorations variées, de panaches, et une large visière, percée de trous, peut s'abattre sur la figure.

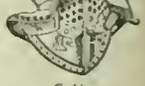
Galéa de gladiateur.

GALÉAIRE (*lé-èr'*) n. m. Antiq. rom. Soldat coiffé du casque appelé *galéa.* ‖ Nom donné, sous le Bas-Empire, à certains valets d'armée.

GALÉAIRE (*lé-èr'*) n. m. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, tribu des jatrophées.

— ENCYCL. Les *galéaires* sont des arbustes à feuilles alternes, entières, penninerves et stipulées, dont les fleurs ont cinq pétales concaves en forme de capuchon ; leur fruit est monosperme par avortement. On en connaît une douzaine d'espèces, de Java et de la Malaisie.

GALEANA, bourg des Etats-Unis du Mexique (Nuevo Leon), dans la sierra Madre ; 5.500 hab. Aux environs, sélénite, albâtre, source minérale.

GALÉANDRE n. m. Genre d'orchidées-vandées, comprenant des herbes terrestres ou épiphytes à tiges feuillées, à feuilles distiques, à fleurs en grappes terminales souvent très belles. (Les quatre espèces connues sont originaires de l'Amérique tropicale ; on cultive dans les serres d'Europe les *galeandra cristata, devoniana, juncea.*)

GALÉANE n. f. Genre de composées héléioïdées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à capitules radiés, qui croissent au Mexique.

GALÉANTHROPIE (*pî* — du gr. *galé*, chat, et *anthrôpos*, homme) n. f. Méd. Délire maniaque, dans lequel le malade se croit transformé en chat.

GALÉANTHROPIQUE (*pik'*) adj. Qui tient de la galéanthropie.

GALÉARIE (*rî*) n. f. Genre d'euphorbiacées jatrophées, comprenant des arbustes à feuilles alternes, à fleurs dioïques, disposées en grappes terminales. (On en connaît une douzaine d'espèces, de Java et de la Malaisie.)

GALÉASSE ou **GALÉACE** (de l'ital. *galeazza*, augmentatif de *galea*, galère) n. f. Archéol. Navire à rames, beaucoup plus fort et plus lourd que la galère, usité jusqu'au XVIIIe siècle.

Galéasse.

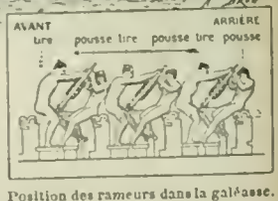

Position des rameurs dans la galéasse.

— ENCYCL. La différence principale entre la *galère* et la *galéasse* consistait en ce que la première avait sa chambre de nage à ciel ouvert, tandis que la seconde l'avait recouverte et surmontée d'un pont à jour formé de caillebotis, qui servait à la manœuvre des voiles, mais alourdissait le navire.

L'artillerie, assez faible et mal disposée, consistait en deux canons tirant en retraite dans la dunette, trois pièces de chaque bord sur le gaillard d'arrière tirant par le travers; puis venaient sept petites pièces de chaque bord, qui, placées sous les avirons, ne pouvaient tirer qu'en élevant ceux-ci en l'air; enfin, le gaillard d'avant portait six pièces de chasse à deux étages. En tout trente-quatre canons et dix pierriers. Les galéasses contribuèrent à la victoire des chrétiens à Lépante et figurèrent dans l'Invincible Armada; elles disparurent définitivement devant le vaisseau à voiles quand celui-ci devint assez manœuvrant et son artillerie assez perfectionnée pour enlever toute importance à la marine à rames.

GALEATA, comm. d'Italie (Toscane (prov. de Florence)), sur le fleuve côtier Ronco; 4.094 hab. Filature de soie. Antique église paroissiale; restes d'une ancienne abbaye. Ville autrefois importante, où Théodoric eut un palais.

GALÉATES (du lat. *galea*, casque) n. m. pl. Paléont. Section des mollusques céphalopodes, de la famille des arcestidés, comprenant les arcestes, chez qui manquent les sillons extérieurs de la coquille, qui a son dernier tour lisse. — *Un* GALÉATE.

GALÉATI (du lat. *galea*, casque) n. m. Neurasthénique dont la céphalée coiffe la partie postérieure du crâne.

GALEAZZINI (Sauveur, baron), homme politique français, né à Bastia en 1765. Chaud partisan de la Révolution, député à la Fédération du 14 juillet, il combattit en Corse contre Paoli et le parti anglais. Assiégé dans Bastia, il se défendit plus de quarante jours, puis se retira en France, et fut nommé commissaire de la République à l'armée d'Italie. Sous le Directoire, il retourna en Corse, pour en chasser les Anglais, et y remplit les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif. Bonaparte le nomma préfet de Liamone, puis commissaire de l'île d'Elbe, où il se montra administrateur remarquable. Calomnié auprès de l'Empereur, il fut révoqué, mais il rentra en grâce en 1814. Nommé préfet de Maine-et-Loire en 1815, il quitta le continent après Waterloo et vécut en Corse.

GALÈCHE ou **GALESCHE** (*lèch'*) n. f. Art milit. anc. Sorte de cuirasse légère.

GALÉE (du bas gr. *galaia*, même sens) n. f. Mar. Appellation générale par laquelle on désigna longtemps une catégorie de galères d'un tonnage et d'une taille moindres que les galéasses.

— Typogr. Plaque rectangulaire en bois ou en métal et à rebords, sur laquelle le compositeur dépose les lignes sortant du composteur.

— Zooph. Genre d'oursins.

— ENCYCL. Mar. *Galée* et *galiote* sont souvent synonymes. Au XIIe siècle, on entendait par « galée » une galère longue, étroite, peu élevée sur l'eau, avec un éperon pour aborder les navires ennemis; c'était alors le représentant des antiques liburnes. Mais, avec le temps, le mot « galée » devint à peu près synonyme de « galère ». Au XVIe siècle, on entendait par « galées » les galères plus étroites et plus faibles que les galéasses.

Galée (typogr.).

GALEFRETIER (*ti-é*) n. m. Homme sans feu ni lieu, va-nu-pieds.

GALÉGA (de l'ital. *galega*, même sens) n. m. Genre de légumineuses papilionacées.

— ENCYCL. L'espèce la plus connue de ce genre est la « rue des chèvres » (*galega officinalis*), herbe vivace de la région méditerranéenne, à feuilles imparipennées, portant des grappes de fleurs violacées, qui donnent ensuite des gousses linéaires subcylindriques. C'est une plante fourragère, qui a passé pour sudorifique et antisyphilitique, et qu'on a employée en teinture sous le nom de *faux indigo*.

Galéga : *a*, fleur.

GALE-GALE n. f. Sorte de goudron dont se servent les Indiens pour enduire les carènes de leurs bateaux.

GALÉGÉ (*jé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux galégas.

— n. f. pl. Sous-tribu des lotées, ayant pour type le genre *galéga*. — *Une* GALÉGÉE.

GALÉGIFORME (*ji* — de *galéga*, et *forme*) adj. Bot. Qui a le port d'un galéga.

GALÉIDÉS n. m. pl. Famille de poissons plagiostomes, comprenant les émissoles (*mustelus*), les milandres (*galeus*), les rhizodons, triænodons, thalassines et autres squales astérospondyles, pourvus d'une membrane nictitante et d'évents. — *Un* GALEIDÉ.

GALÉIFORME (du lat. *galea*, casque, et de *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'un casque : *Pétales* GALÉIFORMES.

GALÉJADE n. f. Raillerie, plaisanterie, avec une intention de mystification. (Expression provençale.)

GALEMART n. m. Archéol. Syn. de CALEMART.

GALEN (Christophe-Bernard VAN), prince-évêque de Munster et homme de guerre allemand, né à Bispink (Westphalie) en 1606, mort en 1678. Il servit dans les armées de l'électeur de Cologne, Ferdinand de Bavière, puis il entra dans l'état ecclésiastique, devint chanoine, prévôt, enfin prince-évêque de Munster, sans toutefois renoncer à sa passion pour le métier des armes. En 1657, il fit, à la tête de ses troupes, le siège de sa ville épiscopale, révoltée. L'empereur Léopold Ier lui donna un commandement dans l'armée de Montecuculli (1664), et il prit part à la bataille de Saint Gothard (Hongrie) contre les Turcs. Allié avec Louis XIV, il combattit les Hollandais (1672-1674), puis guerroya contre les Suédois pour le compte de l'empereur, et fit la conquête du duché de Brême.

GALENA, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Jo Daviess, sur le Fever ou *Galena*, à 7 kilom. de son confluent avec le Mississipi et sur une falaise dominant un ancien méandre du fleuve; 6.406 hab. Centre d'un district de mines de plomb (*galène*) autrefois abondantes, et qui lui valurent son nom.

GALÈNE (du gr. *galènè*, plomb) n. f. Sulfure naturel de plomb : GALÈNE *argentifère*. ‖ *Galène martiale*, Sulfure de plomb ferrifère. ‖ *Galène palmée*, Sulfo-antimoniate de plomb. ‖ *Galène artificielle*, Sulfure de plomb que l'on produit en combinant le soufre et le plomb par les moyens chimiques.

— ENCYCL. La *galène* est un minéral d'un gris bleuâtre métallique éclatant, avec une poussière d'un gris noirâtre terne. Sa formule est égale à PbS; son poids spécifique varie de 7,4 à 7,6; très cassante, elle laisse sur le papier des traits à peu près semblables à ceux du graphite. Elle est un peu moins fusible, mais se volatilise plus facilement que le plomb; elle est en partie soluble dans l'acide azotique. La galène se présente le plus souvent cristallisée, en cubes ou octaèdres. Accidentellement, elle offre des formes assez nombreuses : *galène concrétionnée, granulaire, compacte, laminaire, palmée* ou *striée, spéculaire, pulvérulente*, etc. A l'état pur, elle renferme 86,55 de plomb et 13,45 de soufre; elle est aussi souvent argentifère ou présente des traces de fer, zinc et antimoine.

La galène est le seul minerai de plomb dont la nature offre des dépôts considérables. Elle se rencontre en filons réguliers, ou en gîtes irréguliers ou de contact, ou en grains ou nodules. Les filons sont abondants dans les terrains de transition, comme aux environs de Freiberg, en Saxe, et de Clausthal, dans le Hartz; dans le Cumberland et le Devonshire, en Angleterre; à Pontgibaud, à Sainte-Marie-aux-Mines, dans les Vosges; au Huelgoat et à Poullaouen, en Bretagne, etc. Les gîtes de contact forment ordinairement des rameaux qui pénètrent les roches avoisinantes. Ils sont, en France, plus nombreux que les filons, et donnent dix fois plus de produits que ces derniers. Nous citerons ceux de Confolens et d'Allone, dans la Charente. On se sert de la galène pulvérisée et liquéfiée au feu pour imperméabiliser les poteries communes. L'enduit jaune qu'elle produit est coloré en brun avec un peu de peroxyde de manganèse, et en vert avec des battitures de cuivre.

GALÈNE n. f. Genre de crustacés décapodes, de la famille des cancériens, dont l'espèce type habite les mers du Japon.

GALÉNÉ, nymphe, fille de Nérée et Doris.

GALÉNIQUE (*nik'*) adj. Méd. Qui a rapport à la méthode de Galien : *Traitement* GALÉNIQUE. ‖ *Remèdes galéniques*, Médicaments végétaux, par opposition aux médicaments chimiques, dits quelquefois *spagiriques*.

GALÉNISME (*nissm'*) n. m. Doctrine médicale de Galien, fondée sur la théorie des quatre humeurs.

— ENCYCL. Le *galénisme* repose sur une hypothèse physiologique bien antérieure à Galien lui-même, mais de laquelle le savant médecin constitua une doctrine (IIe s. de l'ère chrétienne) qui fut adoptée par les Arabes et qui régna pendant tout le moyen âge. Dans cette doctrine, l'état de santé était dû à la juste coction et à la crase ou mélange bien proportionné des quatre humeurs (sang, bile, pituite et atrabile). L'état de maladie résultait d'une coction imparfaite ou du manque d'équilibre de ces humeurs.

GALÉNISTE (*nisst'*) n. et adj. Se dit des partisans des doctrines médicales de Galien.

GALÉNITE n. m. Membre d'une secte religieuse anabaptiste, qui adopta la plupart des idées des sociniens, touchant la divinité de Jésus-Christ.

— ENCYCL. En 1664, une scission s'opéra, dans la communauté anabaptiste d'Amsterdam, entre les *vieux-croyants*, restés fidèles aux doctrines primitives de la secte, et les *indépendants*, qui furent appelés *galénites*, du nom de leur chef, le docteur Galenus de Haen. Ces derniers cessèrent de croire à la divinité de Jésus-Christ et au mystère de la Trinité. Le schisme dura près d'un siècle et demi; mais, en 1800, les deux partis se réconcilièrent, et, en 1811, une « Association universelle des anabaptistes » fut fondée à Amsterdam pour veiller au maintien de l'unité de foi.

GALÉNOBISMUTHITE n. f. Sulfure naturel de bismuth et de plomb.

GALÉNOCÉRATITE n. f. Minér. Syn. de PHOSGÉNITE.

GALENSTOCK, montagne de Suisse (3.597 m.), point culminant de l'arête du *Galen*, qui s'élève au N. du col de la Furka et à l'E. du glacier où le Rhône prend sa source.

GALÉOBDOLON n. m. Bot. Genre de labiées, réuni par plusieurs auteurs au genre lamier.

GALEOCERDO (*lé, ser'*) n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des *galéides*, comprenant des squales voisins des milandres, et caractérisés par leurs dents égales aux deux mâchoires et dentelées sur toute leur étendue.

— ENCYCL. On connaît quelques espèces de *galeocerdo* : une des mers du Nord (*galeocerdo arcticus*), deux des

Galeocerdo.

mers de l'Inde (*galeocerdo tigrinus* et *galeocerdo Rayneri*), et trois ou quatre fossiles dans le crétacé et le tertiaire. Le *galeocerdo Arcticus* ne descend guère plus bas que l'Irlande; il est bleu verdâtre et mesure jusqu'à 2 mètres de long; le *galeocerdo tigrinus*, moitié plus petit, est fauve et roux taché de brun, avec le ventre gris perle; c'est un des plus jolis requins.

GALÉODE n. f. Genre d'arachnides solifuges, famille des solpugidés, comprenant des animaux de taille grande ou moyenne, nocturnes, venimeux et voraces, qui font le passage, par leur corps complètement segmenté, entre les araignées et les insectes.

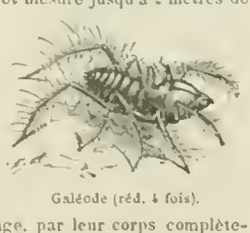

Galéode (réd. 4 fois).

— ENCYCL. Sous le terme général de *galéodes*, on entend souvent tous les arachnides de la grande famille des solpugidés. Les galéodes proprement dites *galeodes* sont répandues dans les régions chaudes et arides de l'ancien monde; deux habitent le sud de l'Europe orientale : ce sont les *galeodes græcus* et *araneoides*; toutes deux sont rousses et jaunâtres, hérissées de poils gris. La *galeode araneoide*, répandue en Crimée, est redoutée pour ses morsures, qui causent un engourdissement et amènent des désordres fiévreux.

GALÉOMME ou **GALEOMMA** (*lé-o-ma*) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des *galeommidés*, comprenant des formes dont la coquille est en partie recouverte par le manteau. (On connaît un assez grand nombre d'espèces de galéommes, réparties dans presque toutes les mers de l'ancien monde et le Pacifique; elles vivent fixées aux rochers par leur byssus. L'espèce type est le *galeomma Turtoni*, petite coquille des mers d'Europe.)

Galéomme (gr. 2 fois).

GALÉOMMIDÉS (*o-mi*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant les genres *galéomme, scintille, sportelle, hindsielle, libratule* et *passya*. — *Un* GALEOMMIDE.

GALÉON ou **GALION DI MERCANTIA** n. m. Nom d'anciens cabotteurs vénitiens.

GALÉOPITHÈCIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères insectivores, renfermant le seul genre *galéopithèque*. — *Un* GALÉOPITHECIDÉ.

GALÉOPITHÈQUE (*tèk'*) ou **GALEOPITHECUS** (*lé-o, tékuss*) du gr. *galé*, belette, et *pithékos*, singe) n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des *galéopithécidés*, comprenant des animaux intermédiaires entre les lémuriens et les roussettes, et qui se rapprochent de celles-ci par le large repli cutané qui réunit les membres et la queue.

— ENCYCL. Grâce à la membrane qui leur sert de parachute, les *galéopithèques* peuvent décrire en l'air une vaste parabole et se porter de branche en branche, d'un arbre à l'autre. Ils sont nocturnes, de la taille d'un petit chat, gris et bruns, et se nourrissent de petits animaux, d'insectes. Les espèces décrites semblent se ramener à une seule (*galeopithecus volans*) répandue depuis Madagascar, l'Indo-Chine et les îles de la Sonde jusqu'aux Philippines.

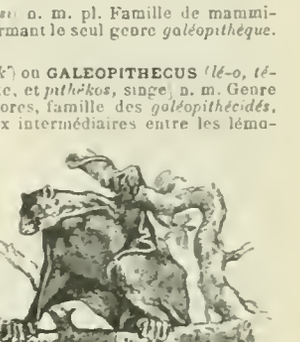

Galéopithèque.

GALÉOPSE n. f. ou **GALEOPSIS** (*lé, psiss*) n. m. Genre de plantes, de la famille des labiées. ‖ On dit encore GALÉOPSIDE.

— ENCYCL. Les *galéopses* sont des herbes à fleurs blanches ou roses, dont le calice devient fort piquant avec l'âge. On en connaît une douzaine d'espèces, des régions tempérées de l'ancien continent, parmi lesquelles le *galeopsis tetrahit* (l'espèce la plus répandue), le *galeopsis ladanum* ou *ortie rouge*, le *galéopse velouté* ou *ortie jaune*, etc. Ce sont, en somme, de mauvaises herbes, employées parfois comme fourrage. On extrait de leurs graines une huile à brûler de qualité passable. Le *galeopsis ochroleuca* ou *chanvre bâtard* est la base du *thé de Blankenheim*, fort connu en Allemagne.

Galéopse.

GALÉOS ou **GALÉOTIS**. Myth. gr. Fils d'Apollon et de Thémisto. Il se rendit en Sicile, où il devint le dieu protecteur des Hybléens. C'est de lui que prétendaient descendre les *galéotes*, devins de Sicile.

GALÉOTE (du gr. *galéôtès*, n. d'un lézard) n. m. Genre de reptiles sauriens, dont le nom scientifique est *calotes*.

— ENCYCL. De ces reptiles indiens et malais, répandus jusqu'en Nouvelle-Guinée, les espèces les plus communes sont : le *galéote* changeant (*calotes versicolor*), brun tigré de roux, avec des bandes noires, long de 40 centimètres, commun à Ceylan et au Coromandel : c'est un iguane arboricole, glacé et vif, et qui n'est nullement dangereux.

Galéote.

GALÉOTES, famille de devins siciliens qui prétendaient descendre de Galéos, fils d'Apollon et de Thémisto, et qui avaient une grande réputation dans l'art de prédire l'avenir. (Les Galeotes desservaient le temple de Syracuse. Il y en eut aussi à Catane, à Palerme et aux environs de Stromboli.) — *Un* GALÉOTE.

GALEOTTO. Biogr. V. RIARIO.

GALER ou **GALLER** (*ga-lé* — mot d'orig. german. : allem. mod. *wallen*, s'agiter, v. n. Danser. Se réjouir. Vx.)

— v. a. Gratter, frotter, égratigner, et, par ext., Battre. (Vieux.)

GALERA, comm. d'Espagne (Andalousie (prov. de Grenade)), au confluent de l'Orce et du Guardal; 2.500 hab. Manufactures de salpêtre, sources sulfureuses. Sur une hauteur, au N. du bourg actuel, traces de l'ancienne ville de Galera rasée entièrement, et dont les habitants furent

tous mis à mort par les soldats de l'infant don Juan d'Autriche, dans la guerre contre les Maures.

GALERAND (*ral*) n. m. Ornith. Nom donné, dans quelques pays, au butor.

GALÈRE n. m. Genre de champignons, de la famille des agaricinées, caractérisé par les spores couleur de rouille, le chapeau généralement conique, ses lames remontant s'insérer très haut sur le pied, souvent plus haut que le bord du chapeau. Ce sont des champignons de petite taille, poussant dans l'herbe ou au milieu de la mousse.

GALÈRE de l'ital. *galera*, altérat. de *galea*, galéo) n. f. Mar. anc. Navire qui se manœuvrait à la voile et à la rame : GALÈRE *antique*. GALÈRE *à trois rangs de rames*. ‖ Navire de guerre à rames avec deux mâts et deux voiles latines, en usage surtout dans la Méditerranée : *L'expérience... a donné l'Océan aux vaisseaux, la Méditerranée aux* GALÈRES. (Fonten.) ‖ *Tenir galère*. Dans l'ordre de Malte, Armer une galère à ses dépens. ‖ *Galère capitanesse* ou *capitane*, Principale galère d'une flotte. ‖ *Demi-galère*, Petite galère, galiote ou brigantin à rames.

— Par anal. Lieu, état dans lequel la vie est très dure : *Aller, l'pays qui est une vraie* GALÈRE.

— Artil. *Conduire en galère*. Se dit de certains affûts que l'on déplace sans le secours d'un avant-train en les faisant glisser au moyen de leviers et de cordages.

— Carross. En Espagne, Sorte de voiture non suspendue.

— Hortic. Petit sarcloir, ou ratissoire à roulettes, qui sert à unir le sol dans les jardins.

— Techn. Sorte de fourneau dans lequel on chauffe à la fois plusieurs vases. ‖ Gros rabot à deux poignées, outil du menuisier, du facteur d'orgues et du charpentier, que deux hommes font manœuvrer. ‖ Tombereau que traînent les maçons.

Galère (techn.).

— Loc. fam. *Vogue la galère!* Poussons notre pointe, et arrive que pourra.

— Au plur. Peine des criminels condamnés à ramer sur les galères du roi : *Condamner aux* GALÈRES. ‖ Peine des travaux forcés, qui a remplacé celle des galères, et du bagne où on la subit : *Mériter les* GALÈRES. ‖ Se disait aussi des prisonniers astreints par les barbaresques au service des galères : *Ramer dans les* GALÈRES *d'Alger*.

— ALLUS. LITTÉR. : **Que diable allait-il faire dans cette galère!** Phrase tirée des *Fourberies de Scapin* de Molière (acte II, sc. XI). Exclamation de Géronte, qui, sur le récit mensonger de Scapin, croit avoir à racheter son fils emmené sur une galère turque. Elle s'emploie pour signifier : *Pourquoi s'est-il mêlé a ces gens, s'est-il engagé dans cette mauvaise affaire!*

— ENCYCL. Mar. La *galère* est un type de bâtiment employé surtout dans la Méditerranée et construit d'après les mêmes principes que la trirème antique; les galères de premier rang avaient 160 pieds de long en moyenne, 30 à 35 de large. Elles possédaient 26 avirons de chaque bord, appuyés sur un apostis ou lisse en saillie au-dessous du pont. Les formes étaient fines et élancées. Les bancs des rameurs réservaient entre eux, au milieu du bâtiment, un passage appelé coursier, à l'extrémité avant duquel se trouvait la coulisse pour le canon de chasse de vingt-quatre livres flanqué de chaque bord d'un canon de huit, tirant sur l'avant. Le logement du capitaine était un carrosse situé derrière, et, entre cette chambre et les bancs des rameurs, se trouvait l'espalier, estrade ou espace carré, portant des bancs appelés bandins ou bandinots; une échelle, établie sur cet espalier, permettait d'entrer et de sortir de la galère. A l'avant, une plate-forme appelée la rambade ou pavesade servait de gaillard aux matelots; la proue se terminait par une longue flèche horizontale imitée du rostrum antique. Le gréement consistait en deux ou trois mâts, courts et à calcet, leur tête portant le bloc appelé calcet percé de plusieurs mortaises destinées aux roues de fonte sur lesquelles glissaient les manœuvres; mâts à haubans, ridés au moyen de poulies capelées le long de l'apostis et qui s'appelaient sartis. Chaque mât portait une voile appelée, suivant sa place, voile de mestre, voile de trinquet. Par calme, on se servait d'une autre voile très grande, appelée marabout ou grande bourde; par grand vent, on mettait la boutette. Les vergues s'appelaient antennes et par vent arrière, on les orientait chacune d'un bord différent, en oreilles de lièvre. En arrière du calcet se trouvait la gabie, espèce de hune. Les galères étaient décorées superbement. Leurs équipages changèrent souvent de composition; tantôt ce furent des condamnés, tantôt des hommes levés en faisant la presse quand il n'y avait pas assez de galériens, mais en somme, en France, ce fut la chiourme qui en fournit toujours la presque totalité. Dans les pays barbaresques, les chrétiens emmenés en captivité étaient soumis à ce pénible labeur sur les galères des pirates et des Turcs. Ces bâtiments furent supprimés en France à la fin du XVIIIe siècle et, à partir de cette époque, ils ne sortirent plus de la Méditerranée. Les Russes et les Suédois en avaient dans la Baltique, et l'Espagne, Naples, le pape et Venise furent les dernières puissances à en posséder.

Armoiries du général des galères, en France.

GALÈRE n. f. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des neottiées, dont l'espèce type habite Java.

— Entom. Nom vulgaire des larves d'éphémères.

— Moll. Genre de mollusques, formé aux dépens des calyptrées. ‖ Nom vulgaire des coquilles de l'argonaute et de la carinaire.

GALÈRE (Galerius Valerius Maximianus), empereur romain, né à Sarthique (Dacie), mort en 311. Il avait été berger dans son enfance; mais, ayant embrassé la carrière des armes, il parvint aux plus hauts grades, et Dioclétien, lors de l'organisation de la tétrarchie, lui donna le titre de César avec l'Illyrie, les provinces danubiennes et l'Achaïe (292). En 297, il dut aller combattre Narsès, roi de Perse, et, d'abord vaincu, finit par l'emporter; puis il arracha à Dioclétien l'édit de persécution contre les chrétiens. Dioclétien ayant abdiqué en 305, Galère devint Auguste et régna sur l'Orient et l'Italie, mais Rome se souleva et proclama Maxence. Galère dut se contenter de sa portion d'autorité, dont il usa pour exécuter de grands travaux sur les rives du Danube. Il mourut le corps dévoré par les ulcères, mal que les chrétiens considérèrent comme un châtiment céleste. Son dernier acte fut un édit qui autorisait la religion nouvelle.

GALERIA, comm. de la Corse, arrond. et à 38 kilom. de Calvi au nord du *golfe de Galeria*; 1.127 hab. Port pour les navires de faible tonnage. Mine de plomb argentifère. Vieille tour dominant la ville.

GALÉRICULE (lat. *galericulum* — dimin. de *galerus*, bonnet) n. f. Antiq. rom. Tour de tête en cheveux. ‖ Perruque de femme.

Galerida.

GALERIDA (*lé*) n. f. Nom scientifique d'un sous-genre d'alouettes.

— ENCYCL. Le mot *galerida* doit être préféré à la forme *galerita*, moins ancienne. Ce sous-genre comprend des alouettes huppées, dont on connaît une douzaine d'espèces, propres aux régions arides et désertiques de l'ancien monde. L'espèce type est la *galerida cristata*, la seule qui habite l'Europe et que l'on appelle communément *alouette huppée*.

GALERIE (*ri* — du bas lat. *galeria*, d'orig. inconn.) n. f. Archit. Promenade couverte. ‖ Pièce intérieure, très longue par rapport à sa largeur. ‖ Sorte d'allée ou de corridor servant de dégagement. ‖ Tribune avec balustrade établie dans le pourtour d'une église, sur les voûtes des bas côtés. ‖ *Fausse galerie*, Ensemble d'un ouvrage de maçonnerie plus ou moins décoré et qui garnit, en les décorant, l'arrière d'un édifice, ainsi que ses côtés extrêmes. ‖ Passage souterrain pour l'écoulement d'un liquide, soit à l'air libre, soit en tuyau.

— Fam. Lieu habituel de promenade.

— Par ext. Lieu disposé pour recevoir une collection d'objets d'art, quelle que soit d'ailleurs la forme des salles : *Les* GALERIES *du Louvre*. ‖ Collection d'objets d'art : *Les* GALERIES *les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris*. ‖ Collection d'objets d'art formant une suite de sujets : *Une* GALERIE *de portraits, de batailles. La* GALERIE *des maréchaux*. ‖ Collection d'objets scientifiques : *Une* GALERIE *zoologique*.

— Par anal. Suite de portraits littéraires.

— Loc. fam. : *Poser pour la galerie, Faire galerie*, Viser à l'effet pour le public. ‖ *Travailler pour la galerie*, Exécuter un travail qui ne peut rapporter qu'aux autres.

— Archit. hydraul. Allée de bosquets bordée de deux rangs de jets d'eau.

— Art milit. *Galerie ordinaire*, Celle qui a de 1^m,30 à 1^m,50 de hauteur sur 1 mètre de largeur. ‖ *Grande galerie*, Celle qui a 1^m,85 à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de largeur. ‖ *Galerie majeure*, Celle qui a 2 mètres de hauteur et autant de largeur. ‖ *Galerie de contrescarpe* ou *magistrale*, Celle qui est adossée au mur de contrescarpe, où l'on pénètre du fossé par des ouvertures pratiquées dans ce même mur, et qui est la ligne principale de la défense souterraine. ‖ *Galerie d'enveloppe*, Galerie située à 50 ou 60 mètres en avant de la précédente, avec laquelle elle se relie par des galeries dites *de communication*, et qui se développe à peu près suivant la direction de la queue des glacis. ‖ *Galeries d'écoute*, Galeries secondaires, qui, partant de la galerie d'enveloppe, s'étendent sous la campagne, et sont éloignées d'environ 50 mètres les unes des autres, distance suffisante pour qu'un mineur ennemi ne puisse passer entre elles sans être entendu.

— Jeux. Allée couverte, d'où les spectateurs peuvent suivre une partie de paume. ‖ Ensemble des spectateurs placés sous la galerie. ‖ Ensemble des personnes qui assistent à une partie de jeu. ‖ Public considéré comme juge de certains faits, de certaines actions : *Allez votre chemin, et ne vous inquiétez pas des bavardages de la* GALERIE.

— Mar. Balcon saillant qu'on établissait autrefois à l'arrière des navires, au niveau du plancher du gaillard d'arrière. ‖ Sorte de corridor que l'on établit à l'aide d'une

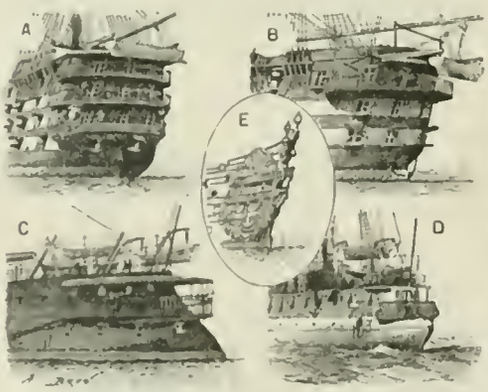

Galerie : A, d'un vaisseau à trois ponts; B, d'un vaisseau de second rang à poupe ronde; C, d'un cuirassé; D, d'un croiseur-torpilleur, E, d'un vaisseau du XVIIe siècle.

loison contre la muraille intérieure, dans toute la longueur de l'entrepont. ‖ *Fausse galerie*, Ouvrage sculpté de menuiserie, qui simule un balcon à l'arrière de certains bâtiments, et sur leurs flancs, vers l'arrière.

— Min. Sorte de passage souterrain, creusé pour l'exploitation d'une mine afin de suivre et d'exploiter le filon rencontré.

— Pêch. Sorte d'abri fait de toile, qui couvre la majeure partie de l'emplacement occupé par les voiles, sur le bateau de pêche.

— Techn. Espace isolé par des murs, sur lesquels les fondeurs appliquent des plates-bandes de fer. ‖ Espace ménagé autour d'un moule. ‖ Ornement formant rebord, au sommet d'un meuble, d'une étoffe ou de quelque autre objet. ‖ Bande de métal plus ou moins ouvragée, qu'on place devant les cheminées, entre les chenets, pour retenir les cendres. ‖ Dessin placé entre le fond d'un châle et la bordure.

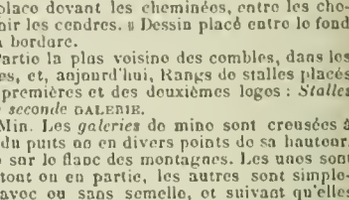

Galerie de fenêtre (XVIIe s.).

— Théâtr. Partie la plus voisine des combles, dans les anciens théâtres, et, aujourd'hui, Rangs de stalles placés au-devant des premières et des deuxièmes loges : *Stalles de première, de seconde* GALERIE.

— ENCYCL. Min. Les *galeries* de mine sont creusées à partir du fond du puits ou en divers points de sa hauteur, ou bien encore sur le flanc des montagnes. Les unes sont murailles en tout ou en partie, les autres sont simplement boisées avec ou sans semelle, et suivant qu'elles doivent subsister pendant toute la durée des travaux d'exploitation ou être détruites et remblayées. Une galerie horizontale et orientée de manière à suivre le gîte dans sa direction générale est appelée *galerie d'allongement, galerie de direction, galerie costeresse, galerie de chassage*, etc. Si, tout en restant horizontale, la galerie se dirige transversalement au gîte, elle devient *bossette, travers-banc, traverse, galerie en rocher*, etc. Une galerie inclinée, qui suit le gîte, prend les noms de : *galerie inclinée, descenderie, enlevure, montagne, vallée, montage*, etc., suivant le sens dans lequel on l'a percée. Quand la galerie est très inclinée, c'est une *cheminée* ou une *fendue*; enfin, quand son inclinaison augmente encore, elle est considérée comme un *plan incliné*. Quelles que soient la direction de la galerie, son horizontalité ou son inclinaison, on distingue plusieurs catégories de galeries. Lorsque l'une d'elles limite un étage à la partie inférieure, c'est la *voie de fond* ou *galerie de roulage*. Quand une galerie embrasse tout ou partie du gîte, elle devient *galerie de tracage*. Si son rôle se borne à faire circuler les eaux dans la mine, on a une *galerie d'écoulement*. La *galerie d'aérage*, ou *retour d'air*, sert à faire pénétrer l'air atmosphérique jusque dans les plus petits recoins de la mine. On donne encore le nom de *galerie de recherche* à un travers-banc.

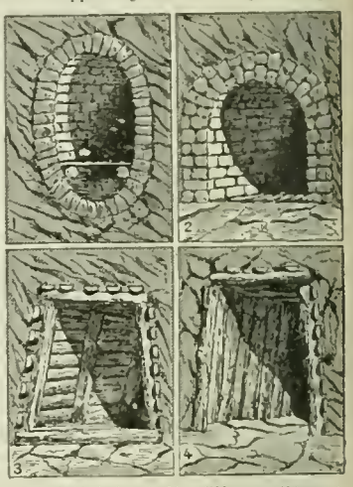

Galerie (min.) : 1. Murailles complètement; 2. Murailles sans radier; 3. Boisée avec semelle; 4. Boisée sans semelle.

A de rares exceptions près, au fur et à mesure qu'une galerie s'allonge sous terre, on en maintient les parois au moyen de *boisages*. Dans les sols ébouleux ou coulants, on fait usage de maçonnerie ou de *boucliers*.

— Archit. On donne le nom de *galerie* à une salle dont la longueur dépasse deux fois la largeur; lorsque cette longueur est très grande par rapport à la largeur, on la divise en travées, soit par des arcs-doubleaux soutenus à l'aide de pilastres ou de colonnes, soit par tout autre moyen. Dans l'origine, les galeries étaient destinées aux promenades et aux divertissements; plus tard, elles devinrent des salles où l'on conserva les tableaux historiques et les portraits de famille; enfin, de nos jours, elles servent, le plus souvent, à ces deux usages. Les galeries admettent le plus grand luxe d'architecture et de décoration. Parmi les plus belles galeries en France, on remarque celles du Louvre, du palais de Fontainebleau et du Palais-Royal.

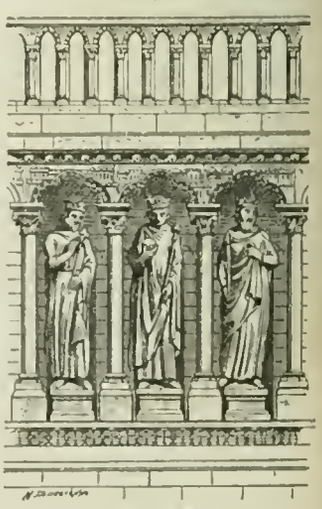

Galerie des Rois de Notre-Dame de Paris (fragment).

Au moyen âge, on donnait le nom de « galerie » à un passage couvert, de plain-pied, placé à l'intérieur ou à l'extérieur d'un édifice et servant de communication d'un lieu à un autre. Les hautes façades des cathédrales étaient divisées

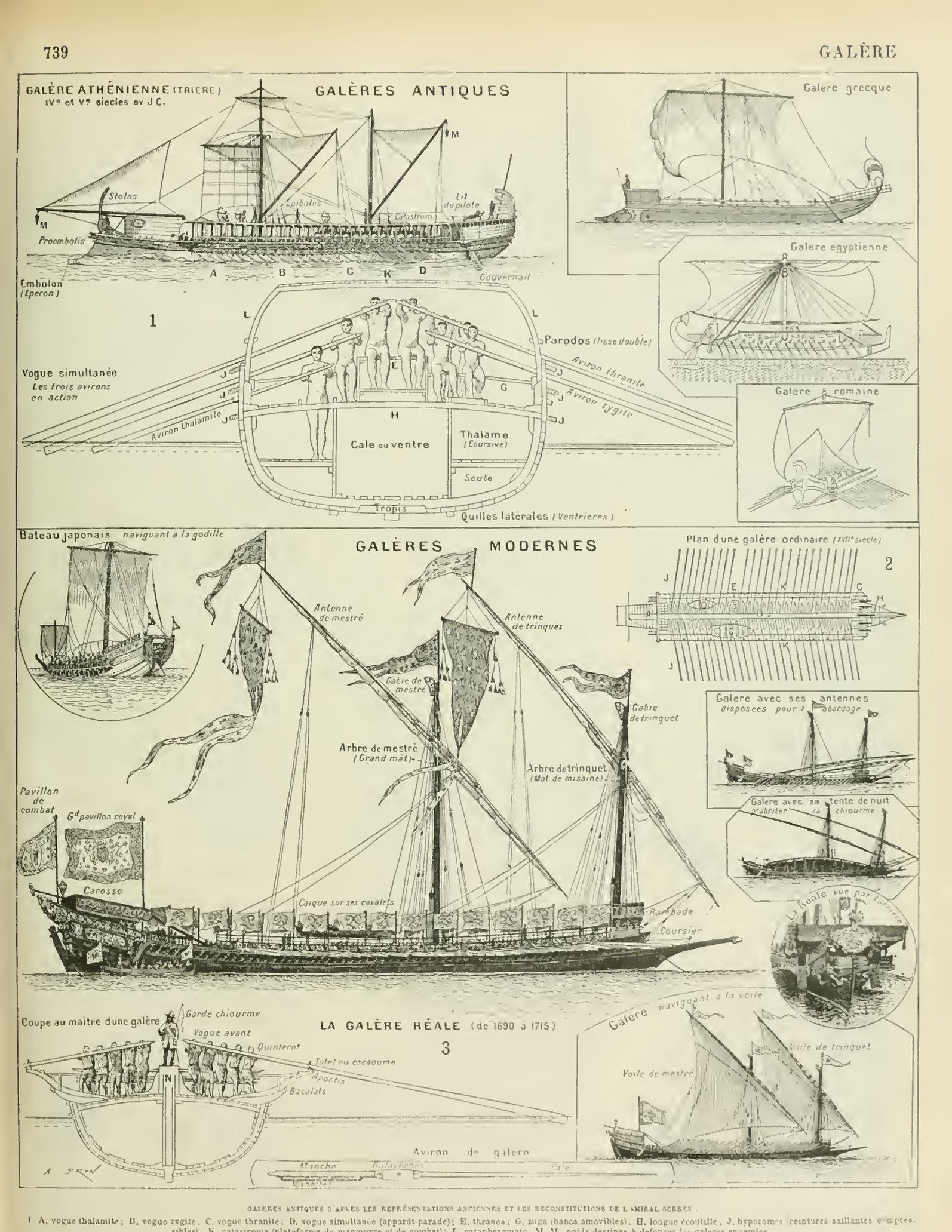

GALÈRES ANTIQUES D'APRÈS LES REPRÉSENTATIONS ANCIENNES ET LES RECONSTITUTIONS DE L'AMIRAL SERRES.

1. A, vogue thalamite; B, vogue zygite, C, vogue thranite; D, vogue simultanée (apparât-parade); E, thranos; G, zuga (bancs amovibles), H, longue écoutille, J, hypozomes (ceintures saillantes compressibles); K, catastroma (plateforme de manœuvre et de combat); L, cataphragmate; M, M, poids destinés à défoncer les galères ennemies.

GALÈRES MODERNES D'APRÈS LES MODÈLES DU MUSÉE DE MARINE ET LE LIVRE DU CHEVALIER BARRAS DE LA PENNE.

2. A, carrosse; B, coursie; C, caique; D, canot; E, fougon (foyer de cuisine); G, rambade; H, coursier (le gros canon du milieu); J, espaliers (premiers avirons d'arrière), K, apostis (cadre intérieur).
3. N, coursie (coursive). V. GALÉRIEN.

V. MARINE, CROISEUR, CUIRASSÉ, FRÉGATE, TORPILLEUR, etc.

en plusieurs étages de galeries, qui permettaient de communiquer de l'intérieur à l'extérieur, d'entretenir les parements de réparer les vitres des roses et de décorer au dehors les façades à l'aide de tentures, lors des grandes cérémonies. Notre-Dame de Paris présente, au-dessus de ses trois portails, deux galeries superposées, dont la décoration est fort riche et l'effet parfaitement entendu. La première galerie, celle qui est immédiatement au-dessus des portails, est appelée *galerie des Rois*; c'est un véritable portique, dont les entre-colonnements sont remplis de statues colossales des rois de Juda. La seconde est la *galerie de la Vierge*, placée sous la rose, découverte et munie d'une balustrade. Une troisième galerie ceint la base des deux tours et les réunit. La *galerie des Rois* concourt à la fois au service et à la décoration.

Dans les châteaux et les palais du moyen âge, on établissait souvent des galeries de service, donnant sur les pièces principales, desservant plusieurs étages et devenant parfois des chemins de ronde propres à la défense. Ces sortes de galeries, qui avaient alors des dimensions très réduites, devinrent, vers la fin du XVe siècle, de véritables promenoirs. Plus tard, on leur donna une largeur plus considérable, on les enrichit de peintures, de sculptures, on les garnit de bancs et l'on en fit la grande salle du château féodal, comme on peut encore le voir aux châteaux de Blois, de Fontainebleau, de Chambord, etc.

Galériens. A, bonne vogue (rameur volontaire occupant ici le poste de vogue avant); B, quinteroi. C, coursie; D, pédague, E, bancasse; G, dossier de la bancasse.

GALÉRIEN (*ri-in* n. m. Autref. Homme condamné à ramer sur les galères du roi. ‖ Auj. Se dit quelquefois pour Condamné à la peine des travaux forcés. (On dit plus souvent FORÇAT. Dans ce sens, le fém. est usité : *Une* GALÉRIENNE.)

— Loc fam. *Travailler comme un galérien*, Faire un travail très pénible. ‖ *Souffrir comme un galérien*, Éprouver de grandes souffrances. ‖ *Mener une vie de galérien*, Mener une vie très pénible. ‖ *Figure de galérien*, Figure hideuse, cynique.

GALÉRITE n. m. Paléont. Syn. de ÉCHINOCONE.

GALÉRITE ou **GALERITA** (*lé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des dryptinés, comprenant d'assez grandes formes élégantes, elancées, à longues pattes, ordinairement rousses avec les élytres bleus, ou complètement noirs. (On connaît une soixantaine d'espèces de galérites, répandues dans toutes les régions tropicales du globe et aussi dans tout le continent américain. Une des plus communes est la *galerita Janus*, des Etats-Unis, rougeâtre, avec élytres ardoisés et la tête noire. Leurs mœurs sont celles des dryptes.)

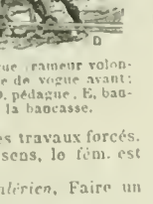
Galérite (gr. nat.).

GALÉRITE ou **GALERITA** (*lé*) n. f. Nom donné par les naturalistes anciens à divers poissons du genre blennie. (La galérite de Rondelet est la blennie paon [*blennius pavo*]; la galérite de Montagu est une autre espèce [*blennius Montagui*].)

GALÉRITIDÉS n. m. pl. Paléont. Syn. de ÉCHINOCONIDÉS.

GALERNE (*lèrn'* — du celtiq. *gwalarn*; de *gal*, vent; angl. *gale*) n. f. Nom donné, dans l'ouest de la France, à un vent d'ouest-nord-ouest, appelé aussi VENT DE GALERNE.

GALERON (du lat. *galea*, casque) n. m. Archéol. Chapeau de feutre des fauconniers, au moyen âge, dont les larges bords pouvaient s'agrafer sur la forme, se relevant ou s'abaissant au besoin. Les bords du galeron, relevés et prolongés en avant, formaient une longue visière, destinée à protéger le visage de l'homme et l'oiseau perché sur le poing, en cas de pluie. Cette mode dura peu, car les fauconniers se munirent bientôt d'une ombrelle pliante, destinée à abriter les faucons.)

Galeron.

GALÉROPSIS (*psis* n. f. Paléont. Sous-genre de coralloph(es mollusques gastéropodes, comprenant des coquilles en cupule, fossiles dans le miocène français. L'espèce type est la *galeropsis Lavcnayanna*.)

GALÉRUCELLE n. f. Zool. V. GALÉRUQUE.

GALÉRUCINÉS (*si* n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, renfermant des genres très nombreux, dont les principaux sont, seulement pour la France : *phyllobrotica, malacosoma, sermylassa, agéla, lupera, galeruque, galerucelle*. — *Un* GALÉRUCINÉ.

GALÉRUQUE (*ki* n. f. Nom vulgaire par lequel on désigne les insectes coléoptères des genres *adimonia* et *galerucella*, comme en général tous les *galerucines*.

— ENCYCL. Toutes les *galeruques* sont des insectes mous, de taille petite ou médiocre, vivant de feuilles à tous les états. On en connaît d'innombrables espèces, répandues dans les régions humides, surtout au voisinage de l'équateur. Les galeruques proprement dites (*adimonia*) sont de taille moyenne; les galerucelles (*galerucella*), beaucoup plus petites, de couleurs ternes, pubescentes, vivent par groupes sur des végétaux très divers. Ainsi, en France, la *galerucella linola* se tient sur les saules; la *galerucella calmariensis*, sur les lythrum, la *galerucella viburni*, sur les viburnum, etc.

Galéruque (gr. 4 fois).

GALÉRUS (*russ* — du lat. *galea*, casque) n. m. Antiq. rom. Sorte de chapeau particulièrement porté par les flamines. ‖ Perruque de faux cheveux.

GALESANO, ville de l'Autriche-Hongrie (Istrie [prov. du Littoral]); 1.500 hab. Vignobles produisant du vin muscat.

GALÉSAURE (*sôr*) ou **GALESAURUS** (*lé-sô-russ*) n. m. Paléont. Genre de reptiles anomodontiens, famille des cynodontidés, dont les débris, rencontrés dans le trias sud-africain, montrent l'affinité extérieure avec les crocodiles. (Le crâne, vaste et plat, élargi en arrière, rétréci en avant, ressemble à celui d'un grand lézard. L'espèce type du genre, *galesaurus planiceps*, devait dépasser 1 mètre de long.)

Galérus.

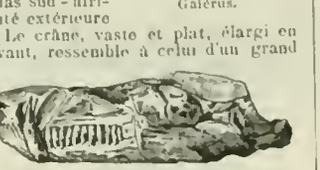
Tête de galésaure.

GALESBURG, ville des Etats-Unis (Illinois (comté de Knox)); 15.264 hab. Université Lombard, collège Knox, fabriques. Grand commerce agricole.

GALESLOOT (Louis), historien belge, né et mort à Molenbeek-Saint-Jean (1821-1884). Il a publié un grand nombre de travaux sur l'histoire de la Belgique et particulièrement des documents. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la maison de chasse des ducs de Brabant et de l'ancienne cour de Bruxelles* (1854); *Procès de François Aressens, doyen du corps des métiers de Bruxelles* (1862-1863); *Inventaire des archives de la cour féodale de Brabant* (1870); *Chronique des événements les plus remarquables arrivés à Bruxelles de 1780 à 1827* (1873); etc.

GALESO ou **GALÈSE** (l'anc. *Galesus*), fleuve côtier d'Italie, Calabre (prov. de Lecce [anc. roy. de Naples]), né près d'Oria, dans le territoire d'Otrante, et ayant son embouchure au golfe de Tarente. Virgile et Horace ont célébré ce mince cours d'eau, sur les bords duquel s'étendaient de riches pâturages peuplés de moutons et de vastes champs de blé. Aujourd'hui, dans les plaines du Galeso, on cultive surtout le coton.

GALESWINTHE. Biogr. V. GALSWINTHE.

GALET (*lè* — de l'anc. franç. *gal*) n. m. Caillou arrondi par le frottement, qu'on trouve sur les bords de la mer et dans le lit des cours d'eau torrentiels.

— Par ext. Plage couverte de galets : *Se promener sur le* GALET.

— Art milit. anc. Machine balistique, servant surtout à lancer des galets, des pierres.

— Jeu. Palet dont on se servait pour jouer sur les galloires. (Le jeu des galets, fort ancien, était encore en honneur au XVIIIe siècle; il consistait à lancer les palets à plat sur une grande table longue et étroite (galoire) et à les placer le plus près possible du bord extrême. Tout ce qui tombait en dehors était perdu.)

— Mar. Nom ancien de la cargue du milieu de la brigantine.

— Mécan. Petite roue que l'on emploie dans divers appareils pour diminuer le frottement.

— Artill. Chacune des petites roues en fer dont sont munis certains affûts à glissement et sur lesquelles on fait reposer ces derniers lorsqu'on veut les déplacer à courte distance.

— *Levier à galet*, Levier en fer dont le point d'appui est muni d'une large roulette en bronze et qui se termine par une patte à douille, ce qui permet de rouler le fardeau soulevé.

— Pêch. Bouée ou autre signal qui indique la position d'un filet flottant ou fixe, tendu dans la mer.

— ENCYCL. Géol. Lorsque des fragments de roches se détachent des montagnes ou des falaises qui longent les cours d'eau et les bords de la mer, ils sont roulés par le flot ou le courant, se heurtent, usent leurs angles par le frottement et finissent par s'arrondir : les *galets* sont formés. Le long des côtes de la Seine-Inférieure, ce sont les silex contenus dans les falaises de craie qui, roulés par les flots, constituent l'immense cordon littoral qui s'étend du Havre au Tréport. Les galets sont toujours rejetés au rivage par la marée, et c'est à mer basse que l'on constate le peu de largeur du dépôt; à ce moment, en effet, le sable apparaît, et, plus on s'éloigne de la côte, plus les matériaux sont fins.

— Mécan. On nomme *galet* une petite roue servant de support ou d'appui à une pièce mécanique et destinée à assurer la direction de son mouvement et à diminuer son frottement par la substitution du roulement au glissement. Il existe deux types de galets : le *galet simple*, et le *galet à gorge*. Le galet simple roule dans une rainure, tandis que le galet à gorge est placé entre deux montants cylindriques qui pénètrent dans le creux de ses deux joues.

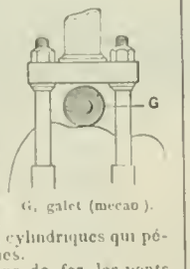

G, galet (mécan.).

Les plaques tournantes des chemins de fer, les ponts tournants des canaux, roulent sur des galets simples; mais, au lieu d'être cylindriques, ils sont coniques. Les colliers d'arbres verticaux sont souvent munis, à l'intérieur, de galets qui roulent sur la surface de l'arbre mobile, tandis que le collier lui-même est fixe. Dans le métier à tisser, le galet est une sorte de poulie prise dans la griffe de la fourchette.

Les galets conservent la forme cylindrique, lorsqu'ils doivent rouler sur une enveloppe cylindrique. Tels sont ceux qu'on interpose souvent entre un arbre vertical et le collier destiné à en assurer la fixité.

GALETAS (*ta* — de *Galata*, nom d'une tour à Constantinople, qui a été étendu, au XIVe s., à la partie élevée des édifices) n. m. Logement situé immédiatement sous les combles : *Loger, coucher dans un* GALETAS. ‖ Par anal. Logement misérable.

GALETAGE n. m. Techn. V. POUDRE.

GALÈTE (du lat. *galea*, casque) n. f. Prolongement de la mâchoire, chez les insectes orthoptères.

— ENCYCL. Souvent, chez les orthoptères, le lobe extérieur des mâchoires a la forme d'un casque et dépasse considérablement le lobe interne : c'est ce qui constitue la galète. Cette galète est un appendice large, excavé intérieurement; certains auteurs l'ont appelée *maxille interne* et *palpe maxillaire interne*.

GALETIÈRE n. f. Technol. Dans les poudreries, Machine qui broie la pâte composée de charbon et de salpêtre, mélange auquel on ajoute, en dernier lieu, du soufre, pour qu'il se transforme en poudre. (On écrit aussi GALETTIÈRE).

— Econ. dom. Dans les campagnes de l'ouest de la France, Sorte de poêle à bords très peu proéminents, où l'on cuit les crêpes faites de farine de sarrasin.

GALETTE (*lèt'* — rad. *galet*) n. f. Pâtiss. Espèce de gâteau plat, de paille feuilletée ou non, cuit généralement au four et composé habituellement de farine, beurre, œufs, et assaisonnement. ‖ Crêpe faite avec de la farine de sarrasin. ‖ *Galette de plomb*, Gâteau de pâte non feuilletée, pétri à la main et cuit au four de campagne. ‖ *Galette des rois*. V. GÂTEAU.

— Pop. Homme faible, nul ou vil, plat au moral comme une galette l'est au physique. ‖ Argent (parce que la monnaie est ronde et plate comme une galette). ‖ Matelas peu épais. ‖ Mauvaise chaussure.

— *Faire une galette*, Dans le Maine, Etre surpris, pendant qu'on bat le blé sur l'aire, par un orage qui cause de grands dégâts.

— Art culin. Dans les ménages, gâteau plat, fait soit avec de la pâte à dresser, soit avec de la pâte à feuilletage. (Chaque pays a ses recettes.)

— Mar. Sorte de biscuit dur et plat que l'on mange sur les navires, et qui est susceptible d'une longue conservation. ‖ *Lover une manœuvre en galette*, La disposer à plat et en rond sur le pont.

— Techn. Pâte de salpêtre et de charbon destinée à la fabrication de la poudre, et qui a été soumise à l'action de la galetière. ‖ Carcasse de chapeau faite en poil de lapin, en toile ou en carton, et qui doit recevoir la peluche. ‖ Nom ancien de la filoselle, que l'on obtient en cardant et filant des cocons percés. (Adjectivem. : *Soie* GALETTE.) Etoffe de ce fil, ou vêtement fait de cette étoffe.

GALETTIÈRE n. f. Techn. Syn. de GALETIÈRE.

GALEUS (*lé-uss*) n. m. Nom scientifique des *milandres*.

GALEUX (*leu*), **EUSE** adj. Atteint de la gale : *Un chien, Un mouton* GALEUX. ‖ Qui est produit par la gale, qui appartient à la gale : *Des pustules, Des plaies* GALEUSES. ‖ *Toison galeuse*, Toison parsemée de croûtes.

— Fig. Atteint d'un mal moral contagieux : *Une société* GALEUSE. ‖ *Brebis galeuse*, Personne vicieuse qui communique ses vices.

— *Verre galeux*, Verre d'une vitrification impure et présentant une multitude de grains solides.

— PROV. : **Il ne faut qu'une brebis galeuse pour infecter un troupeau**, Une seule personne vicieuse peut corrompre toute la société qu'elle fréquente. ‖ **Qui se sent galeux se gratte**, Celui qui se sent coupable s'applique ce qui s'adresse aux coupables. — On dit dans le même sens : **Qui se sent morveux se mouche.**

— Substantiv. Personne galeuse.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ce pelé, ce *galeux*, d'où venait tout leur mal.

V. ANIMAL (Animaux malades de la peste).

GALEZOWSKI (Xavier), oculiste français, d'origine polonaise, né à Lipowiec en 1833. Naturalisé Français en 1870, il se distingua comme chirurgien-major pendant la guerre. Il est l'auteur de nombreuses publications : *Traité des maladies des yeux* (1872); *Atlas d'ophtalmoscopie* (1876-1885); etc.; le fondateur d'un journal, *Recueil d'ophtalmologie*, et l'inventeur d'un ophtalmoscope.

GALFATRE (contract. de *galefretier*) n. m. Propre à rien.

GALFRID ou **GALFRIDUS**. Biogr. V. GEOFFROI.

GALGACUS, chef gallois des montagnes de la Calédonie, qui en défendit l'accès aux Romains. Il ne nous est guère connu que par Tacite, qui lui prête un magnifique discours adressé à ses montagnards pour les encourager à livrer à l'envahisseur une bataille acharnée.

GALGAL (du gaél. *gal*, caillou) n. m. Archéol. Tumulus composé de terre et de cailloux, et renfermant une crypte.

— ENCYCL. V. MÉGALITHE, DOLMEN.

GALGALA ou **GILGAL**, ancienne ville de Palestine, tribu de Benjamin, où séjourna longtemps l'arche sainte.

GALGALE n. f. Composition de chaux, d'huile et de goudron, qui aurait été inventée par les Indiens et dont on forme un mastic pour enduire la carène des vaisseaux avant de leur appliquer un doublage.

GALGOCZ ou **FREISTÄDTL**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Neutra]), sur le Waag; 7.216 hab. Commerce de vins, de céréales, de chevaux.

GALGON-ET-QUEYRAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 10 kilom. de Libourne; 1.200 hab. Ch. de f. Etat. Tonnellerie. Vignoble qui fait partie du Fronsadais et fournit des vins rouges et blancs de bonne qualité, les rouges en particulier; les principaux crus sont : *Château-Recougne, à Chiquet, au Bourg, à la Girconde*; etc.

GALGOVO, village d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie [comitat d'Agram]); 2.200 hab.

GALGULE ou **GALGULUS** (*luss*) n. m. Genre d'insectes, de la tribu des *galgulinés*, comprenant des formes trapues et aplaties, à grosse tête munie de grands yeux saillants.

— ENCYCL. Les *galgules* vivent au bord des eaux, enfoncés dans la vase; ils peuvent sauter au moyen de leurs longues pattes postérieures, leurs téguments rugueux, roussâtres et bruns, leur donnent une vague ressemblance avec de petits crapauds. On connaît une dizaine d'espèces de galgules, toutes américaines; la plus commune est le *galgulus oculatus*, de la Caroline.

Galgule (gr. 5 fois).

GALGULIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, qui a été subdivisée en trois tribus : *pélogonines, mononychinés* et *galgulinés*. — *Un* GALGULIDE.

GALGULINÉS n. m. pl. tribu de *galgulidés*, dont le genre *galgule* est le type. — *Un* GALGULINÉ.

GALHAUBAN (*ga-lô-ban;* composé de *hauban* et d'un préf. *gal* inconnu) n. m. Longue manœuvre dormante capelée à toucher les haubans, mais venant un peu sur l'arrière des mâts et se ridant dans les porte-haubans. ‖ On écrit aussi GALAUBAN et GALEBAN. ‖ Les galhaubans portent les noms des mâts auxquels ils appartiennent. ‖ *Galhaubans volants*, galhaubans qu'on peut carguer pour faciliter le brassoyage ou qui servent de renfort par mauvais temps.

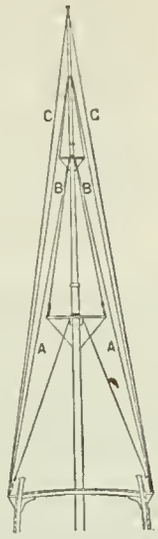

Galhauban : A, A, de hune ; B, B, de perroquet ; C, C, de cacatois.

GALHEGOS (Manoel), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1597-1665). Il habita longtemps Madrid, où il se lia intimement avec Lope de Vega, et fut comblé d'honneurs à la cour de Philippe IV. Outre quelques comédies, dont la plus remarquable a pour titre : *l'Homme d'honneur et prudent*, on a de lui : *la Gigantomachia* ou *Guerre des géants contre Jupiter* (1628), poème en cinq chants ; *Templo da memoria* (1630), poème en quatre chants, et un volume de *Poesias varias* (1637). On trouve, dans les poésies de Galhegos, de l'imagination, des pensées originales, un style pur, mais trop souvent, aussi, les recherches du gongorisme le plus raffiné.

GALI n. m. Nom donné quelquefois à l'indigotier.

GALI (François), navigateur espagnol du XVIe siècle (appelé quelquefois **Gualle**). Chargé, en 1582, par le vice-roi du Mexique, d'explorer la côte septentrionale de l'Amérique, afin d'y trouver un bon mouillage où viendraient relâcher les navires arrivant des Philippines, il découvrit la Nouvelle-Californie, et y aborda à l'endroit où s'élève San-Francisco. A son retour, Gali rédigea un récit de son voyage, qui fut traduit en hollandais par Linschoten (1596), et plus tard en français (1610).

GALIACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au caillet ou gaillet. Syn. RUBIACÉ.

— n. f. pl. Division de la famille des rubiacées, comprenant les genres caillo-lait ou gaillet, garance, et, en général, tous ceux qui ont des feuilles verticillées et qui croissent en Europe. (Syn. de ASPÉRULÉES et de ÉTOILÉES.) — *Une* GALIACÉE.

GALIANCONISME (*nissm'*) n. m. Atrophie et raccourcissement du bras, dus à une ancienne lésion de l'humérus.

GALIANI (l'abbé Ferdinand), diplomate, littérateur, économiste italien, né en 1728 à Chieti (Abruzzo citérieure), mort à Naples en 1787. Il a écrit sa propre biographie dans une lettre à Mme d'Epinay : «... En 1748, je devins célèbre par une plaisanterie politique et une oraison funèbre sur la mort de feu notre bourreau, Dominique Jennaconni, d'illustre mémoire. En 1749, je publiai mon livre sur la monnaie ; en 1751, mon livre sur le meilleur moyen de conserver le blé ; en 1755, je fis ma dissertation sur l'histoire naturelle du Vésuve, qui fut envoyée au pape Benoît XIV. En 1756, je fus nommé académicien de l'académie d'Herculanum et je travaillai beaucoup au volume des planches ; je fis même une grande dissertation sur la peinture des anciens. En 1758, j'imprimai l'oraison funèbre de Benoît XIV ; c'est ce qui me plaît le mieux de mes ouvrages. Ensuite, je devins politique (il fut nommé secrétaire d'ambassade à Paris en 1759) et, en France, je n'ai fait que des enfants et des livres qui n'ont pas vu le jour. Vous connaissez mon *Horace*, et le public connaît mes *Dialogues*. Il y aurait une liste terrible d'ouvrages manuscrits et achevés qui ne sont pas encore publiés. » Galiani fut un politique et un économiste original, en même temps qu'un écrivain toujours élégant. Quoiqu'il portât le titre d'abbé, il n'était pas prêtre.

Galiani.

Ses principaux ouvrages sont : le traité *Della moneta* (1749), divisé en cinq livres : 1° *Dei metalli* ; 2° *Della natura della moneta* ; 3° *Del valore della moneta* ; 4° *Del corso della moneta* ; 5° *Del frutto della moneta*. (L'auteur analyse la nature de la valeur des choses ; elle résulte de circonstances diverses : la rareté, l'utilité, la quantité et la qualité du travail et du temps. Les idées de Galiani, dans ce traité, sont conformes aux théories libérales de l'école économique) ; *Dialogues sur le commerce des blés* (1770). Huit dialogues ; l'auteur avait le projet d'en écrire un neuvième. Il est impossible d'établir un système unique, libéral ou restrictif de politique annonaire. Galiani devance l'école historique moderne en combattant la théorie trop absolue de la physiocratie ; il insiste sur le caractère de relativité des institutions économiques et la nécessité de les adapter aux conditions de temps, de lieu et de civilisation.

GALIANO (D. Antonio Alcala), homme d'Etat espagnol, né à Cadix en 1789, mort à Madrid en 1865. Il prit parti, en 1808, contre le roi Joseph, fut l'un des promoteurs de la Révolution, qui remit en vigueur pour quelques mois la Constitution de 1812 ; et alla siéger aux Cortès. Il essaya de convertir le roi aux idées libérales, mais la résistance de Ferdinand VII et l'intervention française en firent un *exaltado*. Ce fut lui qui fit voter l'adresse passionnée des Cortès au roi, en réponse à la note des puissances européennes (1823) et qui décida le transfert du roi, considéré comme démont, de Séville à Cadix. Après la défaite de ses idées, Galiano se retira en Angleterre, puis en France. Député radical aux Cortès de 1835, il se rallia subitement au parti conservateur. Exilé de nouveau, il ne reparut sur la scène politique qu'en 1851 comme ambassadeur à Lisbonne et, en 1864, comme ministre de l'intérieur dans le cabinet Narvaez. Il mourut en plein conseil des ministres. On lui doit une traduction espagnole de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de Thiers.

GALIBER (Charles-Eugène), marin français, né à Castres en 1824. Admis à l'Ecole navale en 1842, il prit part à l'expédition de Crimée, à celle de l'Adriatique, et exerça divers commandements à la mer. Contre-amiral en 1879, il fut mis à la tête de la division navale de la mer des Indes, et chargé d'une mission auprès du gouvernement malgache, mais il se heurta à la duplicité de la cour d'Emyrne et dut rompre tous les pourparlers. De retour en France, il fut appelé au conseil d'amirauté, et nommé vice-amiral en 1885, puis remplaça l'amiral Peyron au ministère de la marine.

GALIBI n. m. Paléont. Nom donné aux squelettes humains qu'on trouve, à la Guyane, dans le tuf calcaire.

— Linguist. Langue parlée par les Galibis.

GALIBIER (COL DU), col des Alpes françaises, situé à l'E. du *massif du Grand-Galibier*, au N. du Pelvoux, mettant en communication les vallées de la Guisanne et de la Valloire (Maurienne), reliant Briançon et Saint-Jean-de-Maurienne par une route stratégique très importante.

GALIBIS, population de la Guyane française qui appartient à la vieille race caraïbe qu'on trouvait jadis dans les Antilles et jusqu'à la Floride. — *Un* GALIBI.

— ENCYCL. Les *Galibis* sont d'une taille inférieure à la moyenne ; ils ont le cou peu développé en longueur, les épaules larges, les membres inférieurs très grêles. Leurs cheveux sont noirs et lisses, et leur peau présente une teinte que Crevaux compare à celle des feuilles mortes. Ils forment une population pacifique, qui vit de chasse et de pêche, et qui cultive quelques plantes, notamment le manioc. Leurs habitations, élevées à proximité des fleuves, ne se composent que d'un toit en feuilles, supporté par quatre montants ; le mobilier comprend uniquement des hamacs, des bancs, des étagères, quelques paniers, des vases en terre décorés, des casse-tête, des arcs et des flèches. Très amateurs de parures, ils se peignent sur la peau, divers dessins au moyen de roucou, surtout les jours de fêtes. On ignore encore s'ils ont quelque croyance religieuse. Ils parlent la langue dite *galibi*, qui appartient à la famille caraïbe.

Types galibis.

GALIBOT (*bo*) n. m. Min. Manœuvre, enfant attaché en qualité d'aide au service des voies, dans les galeries des houillères. ‖ On dit aussi, dans le même sens, AIDE-GALIBOT.

GALICE n. f. Nom vulgaire que les pêcheurs du littoral sud-ouest français donnent à la sardine.

GALICE (en espagn. **Galicia**), ancienne province de l'Espagne, occupant l'angle nord-ouest de la péninsule Ibérique. L'un de ses caps avancés se nomme Finisterre ou Fin des terres ; superficie 29.154 kil. carr. ; population 1.941.000 hab. Pays de montagnes peu élevées, sauf près de la frontière du Portugal, où elles approchent de 1.800 mètres, et de la lisière des Asturies et de l'ancien royaume de Léon, où elles atteignent 2.000 mètres. Très heureusement douée comme climat, surtout à cause de l'abondance des pluies, qui en font une des contrées les mieux arrosées de l'Europe : d'où prairies magnifiques et cultures assurées ; beaucoup de richesses minérales, mais peu exploitées ; forêts de chênes, de châtaigniers magnifiques. Ports splendides sur des estuaires dentelés (rias). Le langage populaire est beaucoup plus voisin du portugais que de l'espagnol. La Galice tire sans doute son nom des Celtes, des Gaulois ; elle a longtemps hésité entre les Asturies, Léon et le Portugal. Divisée en quatre provinces : *la Corogne, Pontevedra, Orense, Lugo*.

GALICE (**NOUVELLE-**). Géogr. V. NOUVELLE-GALICE.

GALICHON n. m. Pâtisserie méridionale ayant pour base les amandes. ‖ On dit aussi et mieux CALISSON.

GALICHON (Emile-Louis), critique d'art, né à Paris en 1829, mort à Cannes en 1875. En 1861, il devint le propriétaire et le directeur de la «Gazette des beaux-arts», et, fonda la *Chronique des arts et de la curiosité*. Il dirigea ces deux publications jusqu'en 1872 avec un goût délicat et sûr. Il fut un des fondateurs de la « Société française de gravure », et il prit une grande part à la formation du Musée rétrospectif qui fut exposé, en 1865, au palais des Champs-Elysées. Dans ses articles, très étudiés, Galichon attaquait avec vigueur les abus de tout genre qui s'étaient introduits dans l'administration des beaux-arts sous l'Empire. On lui doit, en outre : *Albert Dürer, sa vie et ses œuvres* (1861) ; *Restauration des tableaux du Louvre* (1860) ; *des Destinées du musée Napoléon III, fondation d'un musée d'art industriel* (1862) ; *Annuaire de la Gazette des beaux-arts* (1870-1872) ; *Etudes critiques sur l'administration des beaux-arts en France de 1860 à 1870* (1871) ; etc.

GALICIE (en allem. **Galizien**), grande province de l'Austro-Hongrie, occupant le nord-est de l'empire. Elle comprend de vastes plaines au N. et à l'E., plaines qui s'adossent aux Karpathes (et, à l'O., au Tatra) dont le versant contraire s'incline vers la Hongrie ; ces plaines envoient leurs eaux à l'Oder, à la Vistule, au Dniestr, et au Danube par le Pruth. Climat essentiellement continental, très froid, même dans les plaines, et à plus forte raison dans la montagne, qui dépasse généralement 1.000 mètres, et, par de rares cimes, 2.000. Sol très fertile en toute espèce de grains ; puissantes ressources minérales, mines de sel (à Wieliczka), de houille, de pétrole ; industries nombreuses (fabrication de draps, fabrication du sucre et distillation d'alcools, fonderies, etc.). Superficie 78.500 kilom. carr. ; population évaluée à 7.200.000 hab. et composée de deux éléments : les Polonais, à l'Ouest, dans le bassin de la Vistule ; les Ruthènes, à l'Est, dans le bassin du Dniestr, et parlant un dialecte du petit-russien. Polonais et Ruthènes s'équilibrent à peu près en nombre ; il y a plus de 700.000 Juifs, et plus de 200.000 Allemands. A part les israélites, presque tous les Galiciens sont catholiques. La Galicie envoie 151 membres à sa Diète en assemblée provinciale, et 63 au Reichsrath de Vienne. Terre polonaise, devenue autrichienne par les partages de la Pologne en 1772 et en 1795. Cap. *Lemberg* ; villes principales : Cracovie, Przemysl, Kolomea, Tarnow, etc.

GALICIEN, ENNE (*si-in, èn'*), personne née en Galice (Espagne) (v. GALLEGOS) ou en Galicie (Autriche-Hongrie), ou qui habite l'un ou l'autre de ces pays. — *Les* GALICIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : *La langue* GALICIENNE.

— n. m. Langue parlée dans la Galice.

— Agric. Espèce de lin cultivé en Portugal, court et verdâtre, mais fin et fort.

— ENCYCL. Linguist. et littér. Le *galicien* se rattache au portugais au point de vue linguistique. Il possède, en effet, presque tous les traits qui distinguent le portugais du castillan. Une des plus notables différences entre le galicien et le portugais consiste en ce que le galicien nous montre la gutturale spirante sourde, au lieu de la sonore du portugais, comme représentant du *j* et du *g* devant e et *i*, de la langue latine. C'est ainsi qu'on a en galicien *xuez* = portugais *juiz* = latin *judicem* juge ; *xente* = portugais *gente* = latin *gentem* (français *gent*) ; etc. Les particularités du galicien sont plus nombreuses dans la conjugaison, mais quelques-unes trouvent leur explication dans l'influence du castillan. — Le monument le plus important de la littérature galicienne est le *Cancioneiro* du roi Alphonse X de Castille (1252-1281), contenant plus de quatre cents *cantigas* en l'honneur de la sainte Vierge.

GALICTIS (*ktiss*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des mustélidés, comprenant des animaux américains qui ressemblent à des fouines et vulgairement appelés *grisons* ou *hyrares*.

Galictis.

— ENCYCL. Les *galictis* comprennent quatre ou cinq espèces, répandues surtout dans l'Amérique du Sud ou fossiles dans le pléistocène des Etats-Unis (*galictis macrodon*) ou du Brésil (*galictis intermedia*). L'espèce vivante la plus commune est le type du sous-genre *galera* ; c'est le *galictis barbara* de toute l'Amérique centrale et méridionale.

GALIDICTIS (*ktiss*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des vivertidés, tribu des herpestinés, comprenant des animaux de petite taille, sveltes, allongés, propres à Madagascar. (On en connaît deux espèces.)

Galidictis.

GALIDIE (*di*) ou **GALIDIA** n. f. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, tribu des herpestinés, comprenant des animaux voisins des *galidictis* et propres à Madagascar. (La seule espèce connue est la *galidie élégante* [galidia elegans], de la taille d'une belette, et qui a les mœurs des suricates.)

Galidie.

GALIE (*li*) n. f. Navire fin et léger du moyen âge.

GALIEN (Claude), médecin grec, né à Pergame en 131 apr. J.-C., mort à Rome ou à Pergame vers l'an 210. Après avoir approfondi les doctrines philosophiques de son temps, il étudia la médecine à Pergame, à Smyrne, à Corinthe, et surtout à Alexandrie, et l'exerça à Pergame, puis à Rome ; en 168, peut-être à cause d'une épidémie de peste, il quitte cette dernière ville, et va rejoindre à Aquilée Lucius Verus et Marc-Aurèle, qui se préparaient à combattre les Germains ; les empereurs reviennent à Rome, la peste s'étant déclarée à Aquilée : Galien les suit, pour rester définitivement à Rome, sous Commode, Pertinax et Septime-Sévère. Sa renommée fut immense ; tout le monde s'accorde à voir en lui un des plus habiles médecins de l'antiquité ; malheureusement, il n'eut pas toujours un courage professionnel égal à son habileté.

Galien (d'après l'Iconogr. grecque de Visconti).

Sans compter de nombreux ouvrages philosophiques, Galien a laissé une foule d'œuvres médicales. Il a donné à la science bon nombre de documents exacts en anatomie, en physiologie et en pathologie ; c'est lui qui démontra, par la ligature des uretères, que l'urine était sécrétée par le rein. Cependant, il eut le tort de ne disséquer que des animaux, et de ne pas connaître l'anatomie humaine.

[illegible] en fut, avant tout, un théoricien ; en anatomie, il pense que les corps sont formés de quatre éléments solides : le feu, l'air, la terre, et de quatre éléments liquides ou humeurs : le sang, la pituite, la bile et l'atrabile. Sa physiologie est d'une rigueur étrange ; la matière organique est régie par trois sortes d'esprits : les esprits naturels, qui siègent dans le foie et président aux fonctions de nutrition et de développement ; les esprits vitaux, qui, partis du cœur, sont l'origine des mouvements involontaires et des passions ; les esprits animaux, ayant pour siège le système nerveux et qui régissent les mouvements volontaires et les phénomènes intellectuels. Les maladies résultent d'un manque d'équilibre entre les éléments ou les esprits, et la thérapeutique est destinée à rétablir cet équilibre. Les meilleures éditions des œuvres de Galien sont l'édition grecque de J. B. Opizo et Asolanus (1525) ; les éditions greco-latines de Chartier (1679) et de Kuhn (1821, 1833) ; les éditions latines de Juntes (1540) et de Froben (1542), l'édition française partielle de Daremberg (1854-1857).

GALIET n. m. Bot. Syn. de GAILLET.

GALIFARD *(far')*, **ARDE** n. Arg. Commis qui porte la marchandise chez la pratique.

GALIFFE (John-Barthélemy-Gaifre), écrivain suisse, né à Genève en 1818, mort en 1890. Il professa l'histoire à Genève, où il devint membre du grand conseil. Ses principaux ouvrages sont : *Bezanson Hugues, libérateur de Genève* (1859) ; *Armorial historique genevois* (1862) ; *Genève historique et archéologique* (1868) ; *D'un siècle à l'autre* (1877), etc.

GALIGAI (Leonora Dori, dite), femme de Concini, maréchal d'Ancre, née à Florence vers 1580, exécutée à Paris en 1617. Elle était la fille d'un menuisier et d'une blanchisseuse. Sœur de lait de la princesse Marie de Médicis, elle prit sur elle un ascendant que les contemporains expliquaient par les pratiques de l'astrologie et de la sorcellerie, et qu'elle-même, lors de son procès, définit plus exactement en ces termes : « Mon charme fut celui des âmes fortes sur les esprits faibles. » Elle suivit sa maîtresse en France, lorsque celle-ci épousa Henri IV, et se laissa marier par elle avec son favori, Concini. Elle avait toujours gardé, malgré son influence, une attitude réservée : elle s'en départit lorsque la mort du roi valut à son mari un crédit immense et le bâton de maréchal (1611). Elle s'aliena la noblesse et la cour par son humeur capricieuse, sa hauteur et sa cupidité : aussi fut-elle enveloppée dans la disgrâce de Concini. Lorsque ce dernier eut été assassiné (1617), elle fut arrêtée, sur le refus de la reine de lui donner asile, mise à la Bastille, déférée au Parlement pour lèse-majesté et sorcellerie, et conduite en place de Grève, pour y être décapitée et brûlée. Elle laissait une fille qui mourut peu après elle, et un fils qui retourna à Florence.

Leonora Galigaï.

GALIGNANI (Jean-Antoine *et* William), éditeurs français d'origine italienne, nés à Londres, le premier en 1796, le second en 1798, morts à Paris, le premier en 1873, le second en 1882. Fils d'un Italien qui avait fondé, en 1800, à Paris, une librairie anglaise, puis, en 1808, la revue « Monthly Repertory » et, en 1814, le « Galignani's Messenger », ils continuèrent avec succès ses entreprises et se firent naturaliser Français. Ils dépensèrent et légèrent des sommes considérables pour l'érection d'hôpitaux à Corbeil et à Paris. La ville de Corbeil a érigé en leur honneur un monument dû au sculpteur Chapuis.

Galignani's Messenger (THE [c'est-à-dire le « Messager de Galignani »], grand journal anglais quotidien, politique, littéraire, commercial, fondé en 1814, à Paris, par Galignani. Ce journal fut créé pour maintenir l'entente cordiale entre l'Angleterre et la France, au moyen de la reproduction des articles des autres feuilles.

GALIGUE *(gah')* n. m. Arg. des marins. Mauvais garnement.

GALILÉE en lat. *Galilæa*), une des quatre parties de la Palestine, divisée en Basse-Galilée, qui comprenait les tribus d'Issachar et de Zabulon, contrée des plus fertiles, et en Haute-Galilée ou Galilée des Gentils, ainsi appelée à cause du grand nombre d'habitants païens qui la peuplaient, et comprenant les tribus de Nephtali et d'Aser. C'est à l'E. de la Galilée que se trouvait le lac de Tibériade ou de Génésareth (mer de Galilée), traversé par le Jourdain. Cette contrée est pleine du souvenir de Jésus, qui en fit le centre de ses prédications et y recruta ses premiers disciples. Elle était alors très prospère, très peuplée et pleine d'une vie politique et religieuse d'une prodigieuse intensité. Tous les cultes, toutes les opinions s'y coudoyaient librement. Les principales villes de la Galilée étaient Ptolemais plus tard Saint-Jean d'Acre, Séphoris, Nazareth où est né le Christ, Cana, Béthulie qu'avait illustre Judith, Capharnaüm. La population consistait surtout en un mélange de Juifs et d'Assyriens. Sous l'empire romain, elle se couvrit d'églises et de monastères. Plus tard, vint l'invasion arabe, qui détruisit les monuments chrétiens, les Turcs achevèrent de la ruiner, faisant un désert de ce pays délicieux. La Galilée est aujourd'hui fort mal cultivée et peu sûre. Mais elle jouit toujours, grâce à sa ceinture de montagnes, d'un climat relativement tempéré. Les fleurs et les plantes de toute espèce y abondent et elle a de belles forêts dont on tire des bois de construction pour les vaisseaux. Elle fait partie de la Turquie d'Asie, vilayet de Syrie.

GALILÉE (PRINCIPAUTÉ DE), fief relevant du royaume latin de Jérusalem. La capitale en était Tibériade, et son contingent militaire, d'après Jean d'Ibelin, était fixé à 100 chevaliers. Les seigneurs qui la possédèrent en portèrent le titre furent : Tancrède, neveu de Bohémond Ier d'Antioche, de 1098 à 1100, qui en fut investi de nouveau, en 1108, avec Caïphas et Nazareth en plus ; Hugue de Fauquenberg, dit aussi Hugue de Saint-Omer, tué en 1107 ; Gervais de Basoche, tué en 1108 ; Jocelin Ier de Courtenay en 1112 ; Guillaume Ier de Bures, connétable de Jérusalem en 1121 ; Hélie de Bures ou Helie de Tibériade en 1141 ; Guillaume II de Bures en 1150. En 1159, Gautier de Saint-Omer devint seigneur de Tibériade par son mariage avec Echive, héritière de la Galilée ; il mourut en 1172. Hugues II de Tibériade, fils de Gautier de Saint-Omer, mourut en 1204. Le fief passe, en 1283, à Bohémond de Lusignan, fils cadet du roi Hugues III, puis à Balian d'Ibelin en 1306, à Jacques d'Ibelin en 1316 et revient aux Lusignan avec Hugues de Lusignan en 1346 et Henri de Lusignan, tué à Chiérochitia en 1426. Le titre fut porté par les alnés de cette maison, jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Galilée SOUVERAIN EMPIRE DE). V. BASOCHE DE LA CHAMBRE DES COMPTES.

GALILÉE (MER DE). V. TIBÉRIADE (mer de).

GALILÉE (Vincent) [*Vincenzo* GALILEI], gentilhomme florentin, compositeur et musicographe, né vers 1533. Il mit en musique pour voix seule, avec accompagnement de diverses violes, l'épisode d'Ugolin. Il fit de même pour les *Lamentations de Jérémie*, qu'il traita dans la manière dramatique. Il s'occupa aussi de diverses questions de théorie musicale, et publia : *Discorso della musica antica e della moderna* (1581) ; *il Fronimo, dialogo sopra l'arte del bene intavolare e rettamente sonare la musica* (1583) ; *Discorso intorno alle opere di messer Gioseffo Zarlino di Chioggia* (1589). Vincent Galilée est le père de l'illustre astronome.

GALILÉE (Galileo GALILEI, dit), mathématicien, physicien, astronome, fils du précédent, né à Pise en 1564, mort à Arcetri en 1642. Son père voulut lui faire apprendre la musique et le dessin ; mais il montra peu de goût pour ces arts. On l'envoya alors suivre les cours de médecine et de philosophie à Pise. Il était encore élève à l'université de Pise, lorsque, à l'âge de dix-neuf ans, observant, dans la cathédrale, une lampe qui se balançait à la voûte, et remarquant que les oscillations étaient isochrones, il eut l'idée d'appliquer le pendule à la mesure du temps.

Galilée étudia presque seul les mathématiques et, à vingt-cinq ans, il obtint une chaire à l'université de Padoue. On peut le regarder comme le vrai fondateur de la méthode expérimentale. Il inventa, vers cette époque, le thermomètre, la balance hydrostatique, dont il fit usage pour la détermination des densités ; il établit par l'expérience les lois du mouvement des corps soumis à l'action de la pesanteur.

Il était encore à Venise lorsqu'il construisit, en 1609, son télescope. Ses observations se portèrent d'abord sur la lune, dont il mesura les montagnes, et dont il découvrit les librations qu'il appelait « titubations » ; puis il découvrit les satellites de Jupiter, l'anneau de Saturne, les taches et la rotation du soleil sur son axe, les phases de Vénus, etc., toutes nouveautés qui venaient corroborer la présomption en faveur du système de Copernic. Tant que Galilée se tint sur le territoire de la République, ses ennemis ne purent que le menacer de loin. Mais, en 1610, il se rendit aux instances du grand-duc Cosme II, qui le rappelait en Toscane pour le combler de faveurs. On commença dès lors à le calomnier auprès de la cour pontificale. On le dénonça au saint-siège. Il ne faisait que reprendre les doctrines de Copernic, dont le livre avait été, en son temps, agréé par le pape Paul III. Mais ces doctrines avaient alors pour adversaires résolus la plupart des érudits d'Europe, qui jaraient par Aristote. Aussi les juges de Rome déclarèrent-ils ce système « absurde » en même temps qu'« hérétique ». Il fut ordonné à Galilée de ne plus professer à l'avenir l'opinion condamnée. Galilée retourna à Florence. Là, après bien des années, en 1632, il reprit, d'une manière un peu indécise, la défense du nouveau système dans son ouvrage : *Dialoghi quatro, sopra i due massimi sistemi del mondo, Ptolomaico et Copernico*. L'ouvrage fut déféré à l'Inquisition. Galilée, âgé de soixante-dix ans, dut comparaître devant le tribunal (1633).

Galilée.

Le procès dura vingt jours. Galilée se défendit à peine. On le ramena devant le tribunal, et il prononça à genoux, devant ses juges, l'abjuration de sa doctrine. La tradition veut qu'en se relevant Galilée ait frappé du pied la terre et se soit écrié : *E pur, si muove !* (Et pourtant, elle se meut !) Ce n'est qu'une légende qui daterait de la seconde moitié du XVIIe siècle.

Condamné, Galilée fut autorisé à se retirer dans la villa d'Arcétri, près de Florence, où il resta sous la surveillance de l'Inquisition. Ses dernières années furent éprouvées : en 1634, il perdit une de ses filles, et, deux ans plus tard, il devint aveugle, après avoir mis la dernière main à son *Traité du mouvement*.

Les principaux ouvrages scientifiques de Galilée sont : *le Operazioni del compasso geometrico e militare di Galileo-Galilei, nobil Fiorentino* (1606) ; *Discorso intorno alle cose che stanno in su l'acqua et che in quella si muocono ; Sidereus nuncius, magna longeque admirabilia spectacula prodens, etc.* (1610) [cet ouvrage se termine par l'anagramme d'une annonce de la découverte de l'anneau de Saturne] ; *Altissimum planetam tergeminum observavi ; Storia e dimostrazioni intorno alle macchie solari et loro accidenti, dal signor Galileo-Galilei* (1613) ; *il Saggiatore nel quale con bilancia esquisita e giusta si ponderano le cose contenute nella libra astronomica e filosofica di Lotario Sarsi, etc.* (1623) ; *Discorsi e dimostrazioni matematiche intorno a due scienze attenanti alla meccanica et i movimenti locali* (1638), ouvrage où Galilée a consigné les belles découvertes qui ont donné naissance à la dynamique moderne.

— BIBLIOGR. : Campanella, *Apologia pro Galileo* (Francfort, 1622) ; Frisi, *Elogio del Galilei* (Livourne, 1775) ; Jagemann, *Geschichte des Lebens und der Schriften des Gal. Galilei* (Weimar, 1783) ; Brewster, *Lives of Galileo, Tycho Brahe and J. Kepler, the martyrs of science* (Londres, 1841) ; J.-B. Biot, *la Vérité sur le procès de Galilée* (1858).

Galilée (PORTRAITS DE). Un des plus beaux portraits de Galilée est celui qu'a peint Just Sustermans (Officos). Le palais Pitti en possède un autre, bien inférieur quant à l'exécution. Au Louvre, on voit un portrait de Galilée, attribué à Francesco Poschi. Le musée de Besançon possède un tableau attribué à Velasquez, et représentant Galilée la main appuyée sur un globe. Delaroche a représenté *Galilée étudiant le mouvement de la terre* (1834). Robert-Fleury a figuré *Galilée devant le saint-office* (1847). Le moment choisi par le peintre est celui où le grand homme se relève après avoir abjuré sa découverte les mains sur l'Evangile, et où, suivant la légende, il s'écrie en frappant la terre du pied : « Et pourtant, elle se meut ! » (*E pur, si muove !*)

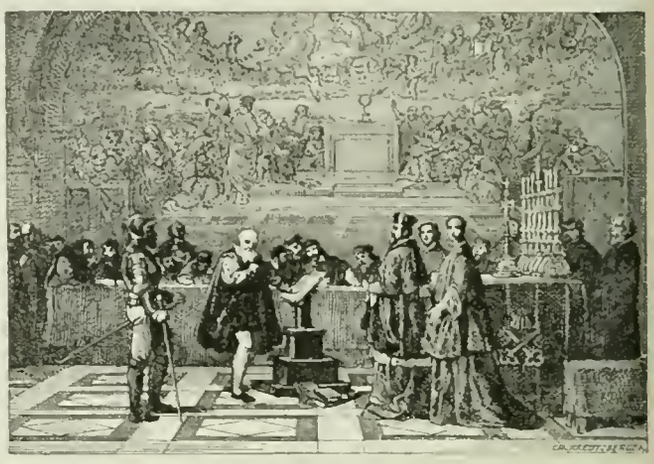

Galilée devant le Saint-Office, d'après Robert-Fleury.

Dans un autre tableau, Robert-Fleury a représenté Galilée assis, la nuit, au sommet de la tour de Pise, se livrant à des observations astronomiques.

GALILÉE ou **GALILEI** (Vincent), mathématicien italien, mort en 1619. Fils naturel du célèbre astronome, à la culture des lettres et de la poésie il joignit celle des sciences, aida son père dans plusieurs de ses expériences et s'occupa particulièrement de l'application du pendule aux horloges. On n'a de lui qu'un ouvrage inédit : une traduction en vers des *Prophéties* de Merlin.

GALILÉEN, ENNE (*lé-in, èn'*), personne née en Galilée ou qui habitait ce pays. — *Les* GALILÉENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Galilée ou à ses habitants : *La langue* GALILÉENNE. *Saint-Pierre, le prince des apôtres, était un pêcheur* GALILÉEN.

— *Le Galiléen*, Nom sous lequel on désigne Jésus-Christ, parce que ses parents étaient de la Galilée : *Les disciples du* GALILÉEN. (Les païens donnèrent aussi ce nom aux chrétiens.)

— n. Membre d'une secte juive qui se forma dans les premières années du Ier siècle.

— ENCYCL. Hist. relig. On appela *galiléens* les partisans de Judas de Galilée, qui souleva une partie du peuple juif, à l'occasion du recensement ordonné par l'empereur Auguste, et exécuté, en Judée, par Quirinus (*Actes*, V, 37). Vaincus et privés de leur chef, qui fut tué en combattant, les galiléens restèrent groupés autour de Ménahem, fils de Judas, et, sous sa conduite, prirent part au dernier soulèvement des Juifs contre les Romains, soulèvement qui amena le siège et la destruction de Jérusalem.

L'empereur Julien l'Apostat donnait aux chrétiens le nom de « galiléens », sans doute parce que Jésus-Christ avait habité la Galilée, mais peut-être aussi, a-t-on dit, pour faire retomber sur eux le mépris qu'avait soulevé la secte juive de Judas. Les historiens ecclésiastiques racontent que Julien, après avoir arraché le trait qui venait de lui faire une blessure mortelle, le lança vers le ciel, en s'écriant : « Tu as vaincu, Galiléen. » Ce fait semble démenti par le récit détaillé de la mort de Julien dans Ammien Marcellin.

GALILÉISME (*lé-issm'* — rad. *Galilée*) n. m. Nom que les païens donnèrent au christianisme dans les polémiques des premiers siècles.

GALIMAFRÉ (Auguste GUÉRIN, dit), pitre, né à Orléans en 1791, mort à Paris vers 1870. Il s'était rendu à Paris pour y apprendre le métier de ciseleur lorsqu'il fut attaché au théâtre des Pygmées (boulevard du Temple) par Dromale, qui en était le directeur. Guérin prit alors le nom de « Galimafré » et fut chargé de faire la parade avec un jeune Parisien, son ami, qui prit le nom de Bobèche. Par leurs cocasseries, par leurs jeux de mots extravagants, les deux pitres attirèrent la foule et devinrent bientôt populaires. Après la disparition du théâtre de Dromale (1821), Galimafré devint machiniste à la Gaîté, puis à l'Opéra-Comique, et, depuis lors, il vécut dans l'obscurité.

GALIMAFRÉE n. f. Restes de viandes en ragoût. ‖ Mets mal préparé : *Affreuse* GALIMAFRÉE.

GALIMARD (Nicolas-Auguste), peintre français, né à Paris en 1813, mort en 1880 à Montigny-les-Cormeilles, élève de Hesse et d'Ingres. Il débuta au salon de 1835 avec *une Châtelaine du XVIe siècle* et *les Saintes femmes au tombeau*, exposa *la Liberté s'appuyant sur le Christ, Nausicaa et ses compagnes, l'Ange aux parfums, l'Ode* (1846),

le Moineau de Lesbie, Junon jalouse, la Nuit de Noël, les Evangélistes (1850). En 1855, sa *Léda*, refusée au Salon pour un détail qui parut inconvenant, fut achetée par Napoléon III. Il a fait d'assez nombreuses peintures d'église : *la Vierge en prière*, à Pithiviers; *la Vierge des douleurs*, à Jonzac; *Jésus-Christ donnant sa bénédiction*, à Périgueux; *la Trinité*, à Metz; *Saint Landry*, à Tours, et des cartons pour vitraux.

GALIMART (*mar'*) n. m. Encrier. ‖ Etui à plumes dans un encrier. (Vieux.) V. CALEMART.

— Fam. Galimatias : *C'est du* GALIMART.

GALIMATIAS (*ti-a* — orig. incert.) n. m. Discours embarrassé, inintelligible : *Voltaire, pour se moquer des* Eloges *de Thomas, lança contre lui ce trait plaisant : « Il ne faut plus dire du* GALIMATIAS, *mais du* GALITHOMAS ». ‖ Par ext. Affaire embrouillée.

— Dans le langage précieux du XVIIe siècle, *Galimatias simple*, Discours compris seulement de celui qui parle; *Galimatias double*, Discours inintelligible même pour celui qui le tient.

— Adjectiv. : *Un langage des plus* GALIMATIAS. (Sorel.)

GALIMBERTI (Luigi), diplomate et cardinal italien, né et mort à Rome (1838-1896). Sous Pie IX, il enseigna l'histoire au collège de la Propagande et la théologie au séminaire des prêtres et à l'université, puis devint chanoine de Saint-Jean de Latran. Léon XIII le nomma chanoine de Saint-Pierre de Rome, secrétaire de la congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires, et il dirigea, de 1882 à 1885, le « Moniteur de Rome ». Sous la direction du pape, il prépara les pièces relatives à l'arbitrage dans l'affaire des Carolines et fut envoyé à Berlin, où il négocia le *modus vivendi* qui mit fin au Kulturkampf. Créé archevêque de Nicée, il fut, en 1887, nonce apostolique à Vienne, se montra favorable à la triple alliance et s'attacha à assoupir les conflits entre le clergé et le gouvernement en Autriche et en Hongrie. Rappelé en 1893, il devint cardinal et préfet des archives pontificales.

GALIN (Pierre), didacticien musical, né à Samatan (Gers) en 1786, mort à Paris en 1821. Il est l'inventeur de la méthode d'éducation musicale à laquelle il avait donné le nom de *méloplaste*. Il se servait d'un tableau pourvu de portées vides, chantait à ses élèves un air connu en remplaçant les paroles par les noms des notes (*ut, ré, mi*, etc.), et leur montrait en même temps la place que chaque son devait occuper sur la portée. Cette invention trouva d'ardents partisans; entre autres, Emile Chevé et Aimé Paris. Galin, qui remplaçait aussi le nom des notes par des chiffres, selon le système de J.-J. Rousseau, exposa ses idées dans un ouvrage intitulé *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique* (1818).

GALINDO (Béatrix), surnommée **la Latine**, savante dame espagnole, née à Salamanque en 1475, morte à Madrid en 1535. Elle se livra avec ardeur à l'étude de la philosophie, des sciences, des langues, surtout du latin, qu'elle parlait avec une pureté et une élégance qui lui valurent son surnom de **Latina**, et acquit rapidement la réputation d'un prodige de savoir. La reine Isabelle l'appela à la cour, la nomma sa demoiselle d'honneur, et la maria après l'avoir richement dotée. Elle consacra la plus grande partie de sa fortune à fonder des maisons religieuses et un hôpital à Madrid, connu sous le nom d'*hôpital de la Latine*. Elle a composé des poésies, des commentaires sur Aristote, des notes sur les anciens.

GALINE et **GALINA** n. f. Nom patois, à Cette, d'un poisson du genre torpille, la *torpedo marmorata*, appelée aussi *endormi douijda*.

GALINSOGE (*soj'*) ou **GALINSOGÉE** (*jé*) n. f. Genre de composées-hélianthées, comprenant des herbes annuelles glabres ou velues, à feuilles opposées, à fleurs en cymes. (On en connaît deux espèces de l'Amérique, cultivées dans les jardins botaniques.)

GALINTHIAS. Myth. gr. V. GALANTHIS.

GALION, ville des Etats-Unis (Ohio [comté de Crawford]); 6.326 hab. Commerce de céréales.

GALION (dérivé de *galie*, entre, forme de *galée*, galère) n. m. Grand bâtiment de charge, employé autrefois par les Espagnols pour le commerce du nouveau monde. ‖ Nom donné à des barres en bois de chêne qui divisent les écoutilles, et permettent de les fermer avec deux ou quatre panneaux, quand elles sont trop grandes pour qu'on puisse employer un seul panneau.

— ENCYCL. Archéol. Avec le temps, le mot *galion* a changé de sens. Au XIIe siècle, il désignait une petite galère à un seul rang de rames, et de formes fines, malgré sa brièveté. Plus tard, ce vocable s'appliqua aux grands et puissants navires à voiles qui faisaient les voyages d'Amérique.

Les galions servaient particulièrement à l'envoi en Espagne des chargements d'or venus des mines du Mexique et de l'Amérique du Sud. D'où l'expression : *Les galions sont arrivés*, pour signifier la réception d'un important envoi d'argent. En 1770, pendant la guerre de succession d'Espagne, un important convoi de galions chargés d'or fut coulé en rade de Vigo, et l'on n'a jamais pu, malgré toutes les recherches faites dans la baie, retrouver trace de la précieuse cargaison. Les *galions de commerce* s'appelaient vaisseaux de registre; ils étaient tous gros, courts et larges de fond.

Galion (XVIIe s.).

GALIONISTE (*nisst'*) n. m. Négociant espagnol, faisant son commerce par les galions. (Se disait par opposition à *flottiste*.)

GALIOSCOPE (*skop'* — du gr. *gê*, terre; *liazein*, se mouvoir, et *skopein*, observer) n. m. Appareil de physique, permettant de répéter les observations de Foucault sur le pendule.

— ENCYCL. Le *galioscope* de Boillot est une sphère représentant la Terre, à laquelle on imprime un mouvement de translation et de rotation analogue à celui qui emporte cette planète dans l'espace. Un petit pendule suspendu à la sphère peut osciller en des points correspondant au pôle, à l'équateur ou à une latitude quelconque. Le plan d'oscillation du pendule tourne partout avec la même vitesse angulaire que la sphère.

GALIOT (*li-o* — dimin. de *galie*) n. m. Mar. Petit vaisseau. (Vieux.) ‖ On écrivait aussi GALIOS.

— Bot. Nom vulgaire de la benoîte, genre de rosacées. ‖ On dit aussi GALIOTE.

GALIOTE (dimin. de *galie*) n. f. Mar. Petite galère légère. ‖ Nom donné à des navires de divers genres. ‖ Navire à fond plat servant, surtout en Hollande, au grand et au petit cabotage. ‖ *Galiote à bombes*, Bâtiment très solide, qu'on armait de mortiers. ‖ *Galiote d'écoutille*, Syn. de GALION. ‖ Bateau couvert, dont on se sert pour voyager sur les rivières.

— ENCYCL. Mar. La *galiote* était primitivement un petit navire léger et rapide, tenant le milieu entre la felouque et la galère; elle fut employée surtout par les pirates barbaresques. Les Hollandais donnèrent ce nom à leurs bâtiments de charge de 50 à 300 tonneaux, plats de fonds et qui étaient ronds de l'avant et de l'arrière. Les Russes et les Suédois en construisirent aussi, mais leur donnèrent une poupe carrée et une quille plus forte. Le gréement consiste en un grand mât portant une voile aurique à corne, au-dessus de laquelle on ajoute un bunier; à l'avant se trouve un beaupré avec plusieurs focs; à l'arrière, un petit mât portant un artimon. Les ports de la Manche recevaient autrefois beaucoup de ces navires.

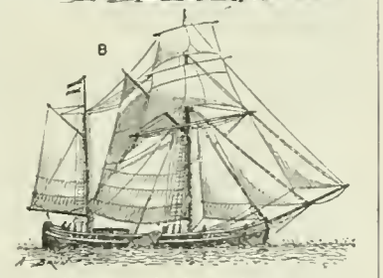

Galiotes : A, à bombes; B, hollandaise.

C'est à ce type de bâtiment qu'on s'adressa, en France, pour l'utilisation des mortiers de bombardement. On renforça encore leurs liaisons. Les mortiers de ces galiotes à bombes étaient placés sur l'avant du grand mât, et fixés sur de fortes semelles et massifs de bois. On ajoutait en outre quatre canons de chaque bord. Les mortiers français tiraient par l'avant, les mortiers anglais par le travers. Depuis de longues années, les galiotes ont disparu, mais on reprend l'idée des mortiers et certaines puissances en ont déjà doté leurs plus récents navires.

GALIOUNDJI n. m. Soldat de marine, chez les Turcs.

GALIPAUX (Félix), comédien et auteur français, né à Bordeaux en 1860. Il obtint, en 1881, le premier prix de comédie au Conservatoire et entra alors au Palais-Royal. Comique plein de verve, il a créé de nombreux rôles à ce théâtre, puis à la Renaissance, de nouveau au Palais-Royal, aux Bouffes-Parisiens, au Vaudeville, où il a été surtout applaudi dans *la Famille Pontbiquet* et *Monette Salomon* (1896). Comme écrivain, outre des articles dans des journaux, notamment dans l' « Echo de Paris », sous le pseudonyme de FÉLIX MEVRAN, on lui doit un grand nombre de monologues, d'opérettes, de saynètes, de pantomimes, de monomimes, dont il est l'inventeur, et des recueils amusants : *Monologues et Récits* (1883); *les Galipettes* (1887); *Encore des Galipettes* (1889); etc.

GALIPE n. m. Copeau de pin, dans les Landes.

GALIPÉE n. f. Genre de plantes, de la famille des rutacées.

— ENCYCL. Les *galipées* sont des arbres ou des arbustes de l'Amérique tropicale. La galipée officinale (*galipea officinalis* ou *galipea cusparia*) est un arbre du Venezuela, à feuilles très grandes et trifoliolées, portant des grappes de fleurs blanches dont chacune fournit de trois à cinq coques, qui contiennent des graines solitaires, de couleur noire. Son écorce (*écorce d'angusture*) est amère (par sa *cusparine*) et aromatique (par une essence). On en a à peu près abandonné l'usage, parce qu'elle peut être confondue avec l'écorce de *fausse angusture*, très toxique, provenant des strychnos.

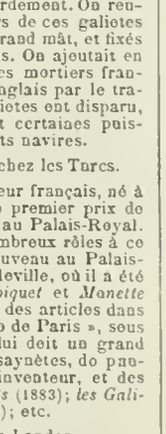

Galipée.

GALIPÉINE n. f. Chim. Syn. de GALIPINE.

GALIPÈNE n. m. Sesquiterpène $C^{15}H^{24}$, que l'on trouve dans l'essence d'écorces de racines d'angusture.

GALIPÉNIQUE (*nik'*) adj. Se dit d'un alcool $C^{15}H^{26}OH$, que l'on trouve dans l'essence d'angusture et que l'on obtient par distillation, fractionnée vers 260°.

GALIPETTES (*pèt'*) n. f. pl. Pop. Gambades, sauts, cabriolos : *Faire des* GALIPETTES.

GALIPIDINE n. f. Alcaloïde $C^{17}H^{19}AzO^{3}$, que l'on trouve dans l'écorce de racine d'angusture en même temps que la *galipine*, la *cusparine*, la *cusparidine* et l'*angusturine*.

GALIPINE n. f. Alcaloïde $C^{17}H^{19}AzO^{4}$, appelé aussi *galipea*, que l'on extrait de l'écorce de racine d'angusture Syn. GALIPEINE.

GALIPOT (*po*) n. m. Résine extraite du pin maritime, et communément nommée *térébenthine de Bordeaux*.

— Pop. Excrément.

— ENCYCL. La *térébenthine de Bordeaux* se récolte de mars en octobre sur le pin maritime; mais les incisions qu'on pratique alors laissent encore couler en hiver une résine très pauvre en essence, produit d'un blanc jaunâtre, qui se dessèche sur le tronc en larmes friables et légères : c'est le *galipot galipot en larmes*, formé de morceaux blancs et secs, à peu près purs, soigneusement choisis; *galipot en sorte*, impur et pris tel qu'il sort de l'arbre). Cette résine, entièrement soluble dans l'alcool, brûle avec une odeur désagréable; on l'utilise pour la fabrication des vernis.

GALIPOTER v. a. Mar. Enduire de galipot.

— Pop. Faire ses besoins.

GALIPOTEUX (*teû*), **EUSE** adj. Pop. Sale, dégoûtant.

GALIPPE n. f. Navire ressemblant à la galère, mais de plus faibles dimensions. (On en fait mention dans des écrits du XVe siècle [1460].)

GALIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide résultant de l'oxydation de l'acide gallique par les solutions alcalines de cuivre.

GALIS (*li*) n. m. Vénerie. Endroit où le chevreuil a gratté la terre avec le pied.

GALISÉE n. f. Petite galère de course. [Peu usité. — Ne se trouve que dans l'*Histoire de la marine* de La Pérouse (1845).]

GALISSE n. m. Genre de coléoptères tétramères longicornes, famille des cérambicidés, comprenant deux espèces de l'Amérique du Sud.

GALITCH, GALITSCH ou **GALITZ**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kostroma), sur le petit lac de son nom; 5.908 hab. Fabrication de toiles; commerce de fourrures. Ch.-l. de district. Bâtie, en 1152, par le grand-duc Iouri Dolgorouki, Galitch fut d'abord gouvernée par des princes particuliers, puis releva de la principauté de Rostof.

GALITCHÉ, bourg de Bulgarie, arrond. de Rahovo, sur le Skit, affluent du Danube; 2.220 hab.

GALITE, petit groupe d'îles de la côte de la Tunisie, à 40 kilom. du cap Serrat. La population se compose de quelques pêcheurs italiens et d'un gardien de phare.

GALITZINE, famille princière russe, qui reconnaît pour fondateur MICHEL IVANOVITCH **Boulgakov**, surnommé *Golitza*, descendant du grand prince de Lithuanie GEDIMINE. Les principaux membres de cette famille sont : MICHEL IVANOVITCH *Boulgakov* **Golitza**, général du tsar Basile IV. [Il fut battu par les Polonais à Orsza et demeura trente-huit ans prisonnier]; — ANDRÉI **Galitzine**, mort en 1611. [Il se distingua dans divers combats contre les partisans du second faux Dmitri et contre les Polonais, et périt dans une émeute]; — VASILI VASILIEVITCH **Galitzine**, surnommé *le Grand*, né en 1633, mort à Mosceu en 1713. [Chancelier de l'empire sous le tsar Féder, il s'attira la haine de l'aristocratie en supprimant un grand nombre de privilèges. Premier ministre pendant la régence de Sophie, il réprima la révolte des strélitz, battit les Tatars, envoya une ambassade à la cour de Louis XIV et conclut, en 1686, un traité avec la Pologne. Exilé en Sibérie, à l'avènement de Pierre le Grand, il fut gracié, et se retira dans un couvent]; — BORIS ALEXIEVITCH **Galitzine**, né en 1641, mort en 1710. [Il fut gouverneur de Pierre le Grand]; — DMITRI **Galitzine**, mort à Schlusselbourg en 1738. [Il fut un de ceux qui essayèrent de limiter l'autocratie à l'avènement d'Anna Ivanovna, partagea leur disgrâce et mourut en prison]; — MICHEL Ier, prince **Galitzine**, feld-maréchal, frère du précédent, né en 1675, mort à Moscou en 1730. [L'un des meilleurs lieutenants de Pierre le Grand, qui le chargea des négociations de Nystædt]. — ALEXANDRE **Galitzine**, feld-maréchal, né en 1718, mort en 1783. [Il se distingua dans la guerre de Sept ans et commanda l'armée russe contre les Turcs (1768-1770). Remplacé par Romantzov, il fut nommé feld-maréchal et gouverneur de Saint-Pétersbourg]; — DMITRI III, prince **Galitzine**, diplomate, savant et littérateur russe, né en 1738, mort à Brunswick en 1803. [Ambassadeur en France (1763), puis en Hollande (1773), retiré en Allemagne pendant la Révolution française, il se lia avec Voltaire et les philosophes, fit partie de diverses académies et écrivit plusieurs ouvrages : *Esprit des économistes* (1796); *Traité de minéralogie* (1799); etc.]; — Sa femme, *Amélie* DE SCHMETTAU, princesse **Galitzine**, née à Berlin en 1748, morte à Munster en 1806. [Elle vécut en Allemagne au milieu d'un groupe de philosophes et d'écrivains catholiques, et exerça une grande influence sur la société contemporaine]; — EMMANUEL, prince **Galitzine**, littérateur russe, né et mort à Paris (1804-1853). [Elevé à Paris, il abandonna la carrière militaire à cause de sa mauvaise santé, et vécut presque constamment en France. On a de lui : *la Finlande en 1848 pendant une excursion de Saint-Pétersbourg à Torneå, etc.* (1852), une traduction des *Contes russes d'Ivan Nikitienko*, de la *Relation du voyage de Wrangel en Sibérie*, et un grand nombre de mémoires disséminés dans des recueils scientifiques et géographiques]; — AUGUSTIN **Galitzine**, né à Saint-Pétersbourg en 1823, mort à Paris en 1875, littérateur. [Converti à la religion catholique, il vécut surtout à Paris, collabora à diverses revues et publia plusieurs ouvrages et traductions : *la Russie au XVIIIe siècle dans ses rapports avec l'Europe occidentale* (1855); *un Missionnaire russe en Amérique* (1856); *le Saint-siège et la Russie* (1864); *la Russie au XVIIIe siècle, mémoires inédits* (1862); *Mme Potemkin* (1870); etc.]

GALIUM (*li-om'*) n. m. Nom scientifique latin du genre caille-lait ou gaillet.

GALL (saint), fondateur du monastère qui porte son nom, né en Irlande vers 550, mort en Suisse en 646. Moine du couvent de Bangor, il quitta l'Irlande et se rendit en Gaule avec saint Columban, qui avait été son maître. Il passa plusieurs années à Luxeuil sous sa direction, et,

[illegible] sa. Columban se retira en Italie, Gall, retenu par [illegible] maladie, resta en Suisse. Il y fonda, près de Brégentz, [illegible] abbaye sur le lac de Constance, un monastère bientôt [illegible] V. SAINT GALL. Il refusa l'évêché de Constance, [illegible] fit donner à un de ses moines. — Fête le 16 octobre.

GALL saint, évêque de Clermont. V. GAL.

GALL (Franz Josef), médecin allemand, né à Tiefenbronn, du duché de Bade, en 1758, mort à Paris en 1828. Il commença à exercer la médecine à Vienne; ses idées matérialistes ayant déplu à la cour, il alla les exposer à Leipzig, puis à différentes villes d'Allemagne, et enfin à Paris. Gall croyait à l'existence d'une relation absolue entre la forme du crâne d'un individu et l'état de ses facultés. Sous le nom de *phrénologie*, il développé ce système, ébauché imparfaite de celui des localisations cérébrales, avec la collaboration de son élève Spurzheim. Déjà, en 1805, Lancisec et Cuvier en avaient combattu victorieusement les erreurs; actuellement, la phrénologie est tombée dans le plus complet discrédit. Il faut cependant reconnaître que les travaux de Gall ont attiré l'attention des savants sur les fonctions du cerveau et favorisé les progrès immenses accomplis, depuis, dans l'étude du système nerveux central. On a de Gall : *Recherches sur le système nerveux en général et sur celui du cerveau en particulier*, en collaboration avec Spurzheim (1809); *Introduction au cours de physiologie du cerveau* (1808); *Anatomie et physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier* (1810-1820); *Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties* (1822-1825); *Des dispositions innées de l'âme et de l'esprit* (1812).

Gall.

GALLA, impératrice romaine, morte en 394 apr. J.-C. Elle était fille de Valentinien Ier. Quand Maxime envahit l'Italie (387), l'impératrice Justine alla trouver Théodose à Thessalonique, avec son fils Valentinien II et Galla alors très belle. Théodose s'éprit de celle-ci et obtint sa main à condition de rétablir Valentinien II. Chassée de Constantinople par son beau-fils Arcadius, pendant que Théodose combattait en Italie, elle mourut peu après. Elle eut pour fille Galla Placidia.

GALLA PLACIDIA, fille de Théodose. V. PLACIDIE.

GALLACÉTONINE n. f. Composé $C^{14}H^{10}O^{4}$, que l'on obtient en traitant un mélange de pyrogallol et d'acétone pure par quelques gouttes d'oxychlorure de phosphore.

GALLACINES n. f. pl. Matières colorantes de la série des oxazines, qui se forment par condensation des phénols et des matières colorantes oxazéniques.

GALLAIS (Jean-Pierre), littérateur et publiciste français, né à Doué, près de Saumur, en 1756, mort à Paris en 182[illegible]. Bénédictin et professeur de philosophie, il se défroqua et se maria pendant la Révolution, publia des pamphlets monarchiques et collabora à des journaux royalistes. En 1800, il devint professeur d'éloquence à l'Académie de législation. On lui doit de nombreux ouvrages tous empreints de ses idées politiques, notamment : *Histoire persane* (1789); *le 18-Fructidor* (1799); *Histoire du 18-Brumaire et de Bonaparte* (1814-1815); *Histoire de la révolution du 20 mars* (1815); *Mœurs et caractères du dix-neuvième siècle* (1817); *Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'au traité de paix du 20 novembre 1815* (1820); etc.

GALLAIT (Louis), peintre belge, né à Tournai en 1810, mort à Bruxelles en 1887. Élève de l'académie de Tournai et de F. Henne-Quin, il se rendit, en 1831, à Paris, où il prit des conseils de Paul Delaroche, se tourna vers la peinture historique, travailla avec Ary Scheffer pour le musée de Versailles, et exposa, de 1835 à 1853, au Salon, des tableaux très remarquables. De retour en Belgique, il devint, par ses qualités de dessinateur et de coloriste, par l'intérêt des sujets, par sa recherche de l'exactitude historique, un des premiers peintres de son pays. Il était membre de l'Académie de Belgique et associé de l'Institut de France. Ses principales œuvres sont : *le Duc d'Albe dans les Pays-Bas* et *les Musiciens ambulants* (1835); *Job et ses amis* (1836), *Montaigne visitant le Tasse* (1837); *Bataille de Cassel* (1838); *Abdication de Charles-Quint* (1841), une de ses plus belles toiles; *Prise d'Antioche* (1844); *Derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Horn* (1852); *Derniers moments du comte d'Egmont* (1853); *François Ier dans l'atelier de Léonard de Vinci* (1857); *Jeanne la Folle* (1859), *le Duc d'Albe signant des arrêts de mort*, à la pinacothèque de Munich; *la Peste de Tournai* (1882), qui eut un succès éclatant. Une statue, par Charlier, a été érigée en son honneur à Tournai, en 1891.

GALLAMIDE n. f. Chim. Amide de l'acide gallique.

GALLAMINE n. f. Matière colorante de la série des oxazines, que l'on obtient en condensant la nitrosodiméthylaniline avec l'acide gallamique. Il sert en teinture et donne des nuances bleues sur mordant de chrome.)

GALLAMIQUE adj. « *Acide gallamique*, Syn. de GALLAMIDE.

GALLAND (Pierre), philologue français, né à Aire en 1510, mort à Paris en 1559. Il fut professeur d'éloquence et de langue grecque au collège royal et recteur de l'université de Paris (1543). Il introduit la philosophie d'Aristote contre Ramus. Outre de bonnes *Observations*, on lui doit, entre autres ouvrages : *Petri Castellani vita* (1674).

GALLAND (Antoine), orientaliste français, né à Rollot, près de Montdidier (Picardie) en 1646, mort à Paris en 1715. Il fut placé par quelques personnes charitables, car sa famille était très pauvre, au collège de Noyon, à Paris; mais, à la mort de ses protecteurs, il dut se mettre en apprentissage; il put heureusement entrer gratuitement au collège du Plessis. Il suivit ensuite les cours du Collège de France. En 1670, l'ambassadeur de Nointel l'emmena à Constantinople, où il resta pendant cinq ans; il retourna deux autres fois en Orient, en 1676 et en 1679, et en profita pour apprendre l'arabe, le persan et le turc, et recueillir une foule de monuments de l'antiquité classique. Il fut nommé, en 1701, membre de l'Académie des inscriptions et, en 1709, professeur d'arabe au Collège royal. Galland est surtout connu par sa traduction des *Mille et une Nuits* (1704-1717), mais il a composé une foule d'autres ouvrages, dont quelques-uns sont restés manuscrits : un *Journal* de son voyage à Constantinople (1672-1680); une *Relation de la mort du sultan Osman* (1676); *les Fables indiennes de Bidpaï* (1724); une traduction du *Coran*, etc.

GALLAND (André), prêtre de l'Oratoire, savant écrivain ecclésiastique, né en 1709 à Venise, de parents français, mort en 1779. Il s'est fait connaître par d'importantes publications, dont la principale est la *Bibliotheca graecolatina veterum Patrum* (1765-1781), collection renfermant 380 auteurs, et plus complète que la *Bibliotheca maxima Patrum*. Il a publié, en outre, un livre sur les vieilles collections des canons : *De vetustis canonum collectionibus* (1779) et laissé plusieurs ouvrages manuscrits.

GALLAND (Pierre-Victor), peintre et décorateur, né à Genève en 1822, de parents français, mort à Paris en 1892. Il fréquenta l'atelier de Drolling et se fit recevoir, en 1840, élève de l'École des beaux-arts. Pendant dix années, il fut employé à peindre des figures chez les premiers décorateurs du temps. En 1851, Galland était appelé à Constantinople pour décorer le palais d'un prince arménien. Dans les palais et les hôtels de Paris, de Marseille, de Madrid, de Londres, de Saint-Pétersbourg, de New-York, il a fait ses preuves de maître, multipliant les plafonds aux divisions cherchées, les frises qui défilent en cavalcades, les panneaux et les dessus de porte toujours strictement appropriés au style et à l'époque déterminés par l'architecte. Le dessin très individuel de Galland n'est pas sans ressemblance avec celui des maîtres français du XVIIIe siècle et les rares peintures d'intérieur qu'il a faites doivent être aussi tenues pour des œuvres absolument achevées. Galland a été chargé par la ville de Paris d'exécuter plusieurs figures d'anges pour l'église Saint-Eustache. L'État, après lui avoir commandé une importante peinture pour le Panthéon, *la Prédication de saint Denis* et lui avoir confié la partie ornementale de tout l'édifice, le chargea d'exécuter une suite de modèles de tapisseries destinées au palais de l'Élysée et fabriquées à la manufacture nationale des Gobelins, où Galland a rempli les fonctions de directeur des travaux d'art.

Pierre Galland.

GALLAND (Eugène), général français, né et mort à Paris (1827-1897). Élève de Saint-Cyr, il servit dans l'infanterie, fit les campagnes d'Italie et de Cochinchine, fut blessé à Frœschwiller, devint lieutenant-colonel (1870), général de brigade en 1878, et prit part à l'expédition de Tunisie. Divisionnaire en 1883, il commanda les 8e et 5e corps d'armée et fut mis, en 1892, dans la réserve.

GALLANILIQUE (*lik*) adj. « *Couleur gallanilique*. Se dit de l'une quelconque des couleurs de teintes variant du violet rouge au vert pur. (Les couleurs gallaniliques sont des oxazines; les plus importantes sont le violet, le bleu, l'indigo et le vert; on peut les préparer à partir du *gallanol* ou *gallol*.)

GALLANOL n. m. Nom donné, dans le commerce, à l'anilide de l'acide gallique.

— ENCYCL. Le *gallanol*, $C^{6}H^{2}.AzH.CO-C^{6}H^{2}\equiv(OH)^{3}$, possède des propriétés antiseptiques et microbicides. Pris par voie stomacale, même à haute dose, il ne produit aucun phénomène toxique; il est, au contraire, toxique par injection. On l'emploie comme réducteur de la peau, en poudre ou mélangé avec de la vaseline ou de la traumaticine.

GALLANS (Jean DES), sire DE PEZEROLLES, alchimiste français, né au commencement du XVIe siècle, mort en 1568. Après tant d'autres, il se livra à la recherche de la *pierre philosophale*, et crut l'avoir trouvée. Charles IX lui fit donner cent vingt mille livres en échange de son procédé, et le fit installer dans un laboratoire, avec tous les appareils nécessaires à l'exécution de son entreprise; mais, bientôt, Jean des Gallans déserta son laboratoire, emportant les sommes considérables qu'il avait déjà reçues. Charles IX, furieux de voir échapper l'occasion de faire de l'or, furieux aussi d'avoir été trompé fit rechercher activement Jean des Gallans. Celui-ci, bientôt arrêté, fut condamné à mort, et pendu en 1568.

GALLARATE, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), 8.017 hab. Filatures. Ch.-l. de circondario.

GALLARDO (dom Bartolomé José), érudit espagnol, né à Campanario, province de Badajoz, en 1776, mort à Alcoy en 1852. Il fit ses études à Salamanque, embrassa, au début du siècle, les idées libérales, et obtint, lors de la réunion des Cortès de Cadix, la place de bibliothécaire des Cortès. En 1814, au retour de Ferdinand VII, Gallardo dut s'exiler. Il vécut à Lisbonne, à Bristol, à Londres, et revint, en 1820, reprendre ses fonctions de bibliothécaire. En 1837, il fut élu député par la province de Badajoz. Ses œuvres se composent surtout d'opuscules satiriques (politiques ou littéraires), de dissertations érudites et de notes bibliographiques. Les plus importantes sont les suivantes : *Diccionario crítico-burlesque* (1812), satire virulente qui lui valut d'être un moment emprisonné; *el Criticon*, revue critique de littérature, qui n'eut que cinq numéros, en 1835, plus un sixième posthume, en 1859, et surtout l'*Ensayo de una biblioteca española de libros raros o curiosos*. Il en avait péniblement réuni les documents, que mirent en œuvre, après sa mort, Zarco del Valle et Sancho Rayon; les deux premiers tomes de l'*Ensayo* parurent à Madrid en 1863 et 1866. Les deux derniers, revus par Menendez Pelayo, parurent en 1888 et 1889. L'*Ensayo* n'est pas un simple catalogue, mais plutôt une anthologie; des œuvres importantes et rares y ont été publiées *in extenso* ou en partie.

GALLARDON, comm. d'Eure-et-Loir, arrond. et à 16 kil. de Chartres, au confluent de l'Ocre et de la Voise, affluent de l'Eure; 1.532 hab. Ch. de fer Ouest. Ruines, connues sous le nom d'*Epaule de Gallardon*, d'un donjon élevé au XIe siècle par Geffroi, vicomte de Châteaudun, et que Dunois, après en avoir chassé les Anglais, fit démanteler en 1442. Église construite par les religieux de l'abbaye de Bonneval, vers le début du XIIe siècle.

GALLARDON (Thomas MARTIN de), visionnaire français, né à *Gallardon* en 1783, mort à Chartres en 1834. Hanté par des apparitions continuelles et, hormis ce point, reconnu officiellement sain d'esprit par les principaux aliénistes du temps, il devint célèbre, sous la Restauration, par les révélations qu'il fit au roi Louis XVIII, touchant la mort, fictive selon lui, de Louis XVII au Temple. Il aurait reconnu le fils de Louis XVI, sauvé mystérieusement, sous les traits du fameux Naundorf. Gallardon mourut en 1834 à Chartres, dans des conditions demeurées fort obscures — probablement assassiné.

GALLAS, population de l'Afrique orientale, qui habite un vaste pays situé au sud de l'Abyssinie et s'étendant jusqu'à la région des lacs, d'une part, et jusqu'au pays des Somalis, d'autre part, et compte de 6 à 8 millions d'individus. Dans le Nord, les Gallas avaient fondé jadis le puissant empire de Kittara et, depuis le XVIe siècle, ils ont pénétré en Abyssinie. Ils forment une race métisse (race galla), résultant du croisement d'Éthiopiens avec des nègres. Certains individus ont peu de sang nigritique dans les veines et présentent une coloration cuivrée, relativement claire. En général, ce sont des hommes de grande taille, à cheveux crépus, quoique assez longs pour être tressés, aux yeux vifs et enfoncés. Leur tête est allongée, leur front large et droit, leur nez parfois aquilin; ils montrent quelque prognathisme et des lèvres un peu fortes. Nomades et guerriers, les Gallas font preuve d'instincts sanguinaires. Leur intelligence est cependant très ouverte et ils apprennent facilement. Ils sont divisés en une soixantaine de tribus, dont les unes ont une constitution monarchique, les autres une constitution républicaine. Leurs chefs sont entourés du plus grand respect. La religion des Gallas est une sorte de fétichisme, qui n'exclut pas la croyance à un être supérieur, invisible et d'une grande beauté. On trouve aujourd'hui parmi eux des musulmans et des chrétiens. — *Un* GALLA.

Types gallas.

GALLAS (Matthias, comte DE), général autrichien, né à Trento en 1584, mort à Vienne en 1647. Il prit successivement du service dans l'armée espagnole en Savoie (1617), puis sous les ordres de Tilly, pendant la guerre contre le Danemark (1625). Wallenstein le choisit comme un de ses principaux lieutenants. Envoyé en Italie en 1629, il s'empara de Mantoue et la livra au massacre et au pillage pendant trois jours. Nommé comte d'empire, il combattit ensuite en Bohême et en Saxe, sous Wallenstein, dont il livra les projets à l'empereur. Aussi hérita-t-il, après la chute de ce général, de son titre de duc de Friedland et du commandement en chef. Il battit le duc Bernard de Saxe-Weimar à Nordlingen, essuya lui-même quelques échecs contre Wrangel et Baner (1637-1638), et dut déposer le commandement, qu'il reprit en 1643, mais sans pouvoir triompher de Torstenson. En 1645, il fut encore battu à Jankowitz, puis il tomba malade et fut remplacé.

GALLAS (Edouard). Biogr. V. CLAM-GALLAS.

GALLATE n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide gallique.

GALLATIN, rivière des Etats-Unis, territoire de Montana, sortie des montagnes Rocheuses, et confluent avec le Missouri, dont elle constitue une des branches mères, après un cours de 125 kilom. environ.

GALLATIN, ville des Etats-Unis (Tennessee), ch.-l. du comté de Sumner; 3.050 hab.

GALLATIN, comté des Etats-Unis (Illinois), séparé à l'O. de l'Indiana par le Wabash et du Kentucky par l'Ohio; 400 kilom. carrés de superficie; 16.230 hab. Ce pays, couvert de bois, est traversé par le Saline Creek, sur les bords duquel existent de nombreuses sources salines. Ch.-l. *Shawneetown*.

GALLATIN, comté des Etats-Unis (Kentucky), entre le cours de l'Ohio au N. et celui du Big Lick, son affluent, au S.; 380 kilom. carrés de superficie; 7.185 hab. On extrait du pays les calcaires dits « calcaires bleus de Trenton ». Ch.-l. *Warsaw*.

GALLATIN, comté des Etats-Unis (Territoire de Montana), aux sources du Missouri, ainsi nommé de la rivière *Gallatin*, sur la rive gauche de laquelle se trouve *Gallatin-City*, ch.-l. du comté.

GALLATIN (Abraham-Albert-Alphonse), homme d'Etat américain, né à Genève en 1761, mort à Astoria (New-York) en 1849. Il s'embarqua, en 1780, pour l'Amérique du Nord, prit part à la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, acquit des terrains dans la Virginie, puis dans la Pensylvanie, s'occupa d'économie agricole, et se fit naturaliser. En 1789, il fut nommé membre de la Convention chargée de reviser la constitution de la Pensylvanie. Il s'y fit remarquer et fut réélu à la Chambre de cet Etat; nommé, en 1793, membre du Sénat des Etats-Unis, il y siégea jusqu'en 1801. A cette époque, Jefferson le nomma secrétaire des finances, poste qu'il conserva jusqu'en 1813. Il se montra l'un des premiers financiers de son temps. Lorsque la guerre éclata, en 1812, entre les Etats-Unis et l'Angleterre, il fut nommé ministre plénipotentiaire et signa, à Gand, le traité de paix de 1814. Successivement ministre plénipotentiaire en France (1816-1823) et en Angleterre, il rentra dans la vie privée en 1826, et passa à New-York les dernières années de sa vie, où il remplit, jusqu'en 1839, les fonctions de président de la Banque nationale. Son principal ouvrage est : *Tableau des tribus indiennes dans les Etats-Unis et dans les possessions anglaises et russes au nord de l'Amérique*.

GALLAUDET (Thomas Hopkins), philanthrope américain, né à Philadelphie en 1787, mort à Hartford en 1851. Il partit pour l'Europe, reçut à Paris les conseils de l'abbé

Sicard (1816) et, de retour aux Etats-Unis, fonda et dirigea, jusqu'en 1830, le premier institut de sourds-muets que ce pays ait possédé.

GALLAZINES n. f. pl. Chim. Matières colorantes appartenant à la série des oxazines. — *Une* GALLAZINE.

GALLE (du lat. *gallus*, gr. *gallos*, même sens) n. m. Antiq. Prêtre de Cybèle ou de la déesse syrienne.

— ENCYCL. Le culte de Cybèle était originaire de Phrygie, où il avait son centre principal à Pessinonte. Là se constituèrent les premiers collèges de *galles*. L'étymologie du mot est incertaine; on l'a fait dériver, tantôt du nom d'un fleuve *Gallos* en Phrygie, tantôt d'une racine phrygienne ou sémitique. Les galles étaient voués surtout au culte d'Attis, l'amant de Cybèle, dont ils prétendaient renouveler le renoncement et les transports furieux. Comme Attis, la plupart étaient des eunuques volontaires. En temps ordinaire, ils se soumettaient à un régime et à une discipline sévères. Mais, à certains jours de fête, ils exécutaient des danses frénétiques, en se frappant avec des épées ou des haches; ils entonnaient des chants composés dans un mètre spécial, qu'on appelait de leur nom *galliambe*. Ce culte se répandit vite en Asie Mineure et dans le reste de l'Orient. Les cérémonies orgiastiques inspirèrent d'abord en Grèce quelque répugnance. Mais, après Alexandre, les mystères de Cybèle et les galles devinrent très populaires; des prêtres mendiants, désignés sous le nom de *métragyrtes*, couraient les villes et les campagnes; et, en beaucoup d'endroits, se fermèrent des associations vouées à l'adoration de la déesse. A Rome, le culte officiel de Cybèle fut introduit en 204 av. J.-C. Mais on décida que les prêtres seraient des Phrygiens, et l'on interdit aux citoyens romains de prendre part aux mystères. Cette disposition fut abrogée sous Claude. Dès lors, se multiplièrent les associations des dévots de Cybèle et d'Attis. A Rome et dans beaucoup de villes, les galles avaient pour chef un grand prêtre nommé *archigalle*. — La superstition populaire était exploitée par des prêtres mendiants de cette déesse, dont se sont moqués Lucien et Apulée.

GALLE n. f. Excroissance formée sur une plante à la suite de la blessure faite par un animal, ordinairement un insecte, en y déposant un ou plusieurs œufs.

— ENCYCL. Bot. Les *galles*, dites aussi *cécidies*, peuvent se développer sur les parties les plus diverses de la plante (racine, tige, feuille surtout, voire fleur). Elles offrent la plus grande variété comme dimensions, forme, consistance, structure. La plupart sont produites par des insectes, souvent des hyménoptères du genre cynips (par ex. les *noix de galle*, de la taille d'une grosse cerise, forme sphérique, de couleur brune, qui se développent à la face inférieure des feuilles de certains chênes); mais des animaux des groupes les plus divers peuvent en déterminer (par ex. des nématodes sur certaines racines).

Galles : 1. Schizoneura lanuginosa (*orme*); 2. Pemphigus vesicarius (*peuplier*); 3. Pemphigus follicularis (*térébinthe*); 4, 5. Pemphigus spirothecæ (*peuplier*); 6. Tetraneura rubra (*orme*); 7. Cynips argentea (*chêne*); 8. Cynips gallæ-tinctoriæ (*chêne*); 9. Andricus fecundatrix (*chêne*); 10. Rhodites rosæ (*rosier*).

Leur formation paraît provoquée par l'introduction d'un liquide âcre, inoculé par l'animal producteur, en même temps qu'il dépose son œuf : la plante réagit contre la stimulation qui en résulte par une prolifération abondante des éléments anatomiques de l'organe attaqué, et généralement par la différenciation de tissus nouveaux, qui n'existent pas dans l'organe normal. Cette *hyperplasie* se poursuit après l'éclosion de l'œuf, et la galle se creuse d'une ou plusieurs loges dans lesquelles se développent les larves; lorsque la galle a achevé son évolution, ces loges s'ouvrent à l'extérieur pour mettre en liberté les insectes parfaits.

Les galles sont généralement nuisibles aux végétaux sur lesquels elles se forment. Certaines d'entre elles, particulièrement riches en tanin, sont utilisées soit par la médecine (propriétés astringentes), soit par l'industrie (teinture, tannage des peaux).

Les noix de galle proprement dites se développent sur les feuilles et les jeunes pousses de quelques espèces de chêne (*quercus infectoria* ou chêne à galles des teinturiers, originaire d'Orient, *quercus ilex*, *quercus robur*). Elles sont plus riches en tanin quand on les recueille avant la sortie de l'insecte (*galles noires*, *vertes* ou *vraies*, pesantes et foncées) qu'après (*galles blanches* ou *fausses*, plus claires et reconnaissables à ce qu'elles sont percées).

Les chênes portent encore des *galles en artichaut* (sorte de touffe de feuilles écailleuses), des *galles en chapeau* (sorte de lentille fixée à la face inférieure de la feuille). Les *gallons du Piémont* ou *de Hongrie* se développent sur la cupule du gland de *quercus robur*, les *gallons du Levant* (*avelanèdes* ou *vallonnées*), sur celle du *quercus ægilops*.

Les *galles de Chine* ou *du Japon*, expédiées surtout d'Han-Kéou, sont produites sur les feuilles de *rhus semialata* par un hémiptère du genre aphis. Les *galles de Mirobalan* se développent sur les feuilles du *myrobalanus citrina*.

GALLE (POINTE-DE-). Géogr. V. POINTE-DE-GALLE.

GALLE, famille de graveurs hollandais, dont le plus célèbre est CORNELLE **Galle**, dit *le Vieux*, né à Anvers en 1576, mort en 1656. Il voyagea en Italie, revint se fixer dans sa ville natale (1599) et s'y livra au commerce des estampes, en même temps qu'à la gravure. On cite, comme son chef-d'œuvre, le *Banquet des musiciens*. Il a gravé aussi les portraits de *Charles Ier* et de *Henriette d'Angleterre* (d'après Van Dyck), *la Vierge caressant l'enfant Jésus* (d'après Raphaël), et *la Vierge couronnée de fleurs* (d'après Rubens). — Les autres membres de la famille Galle, qui obtinrent aussi de la réputation comme graveurs, sont : CORNÉLIS **Galle**, *le Jeune*, né en 1600 à Anvers, et PHILIPPE **Galle**, né à Harlem en 1537, mort à Anvers en 1612.

GALLE (André), graveur français, né à Saint-Etienne en 1761, mort à Paris en 1844. En 1792, il composa sa première médaille, représentant la tête de la Liberté. En 1793, pour le compte du comité de Salut public, il donnait une médaille dont le sujet était Hercule terrassant l'hydre, et commença à travailler pour la Monnaie.

En 1794, il entra dans l'atelier du statuaire Chaudet. En 1799, Denon, fort habile graveur lui-même, lui confia l'exécution de la médaille commémorative de *la Conquête de la haute Egypte*. Nous devons citer encore *le Débarquement de Fréjus*, retour de Bonaparte de la campagne d'Egypte (an VIII); *le Couronnement* (an XIII); *la Prise de Vienne* (1805); *les Maires de Paris à Schœnbrunn* (1805); *la Bataille d'Iéna* (1806); *la Bataille de Friedland* (1807); *la Bataille de Wagram* (1809); *le Mariage de l'Empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise* (1810); *la Retraite de Russie* (1812); *la Rentrée de Louis XVIII en 1814*; *le Mariage du duc de Berry* (1816); *le Baptême du duc de Bordeaux* (1821); *la duchesse d'Angoulême quittant la France* (1824); *la Prise d'Alger*; etc. En 1827, le gouvernement le chargea de graver son timbre, et la Banque de France son *billet de banque* de 500 francs. En 1839, parut la médaille de *la Conquête d'Alger*. Dans cette œuvre et dans celle de *la Translation des cendres de Napoléon aux Invalides*, qui fut sa dernière, on voit que la vieillesse n'avait rien retiré à la fermeté de sa main. Elles resteront, ainsi que celles qui les ont devancées, un modèle de composition, de beauté, de finesse et de science d'exécution.

Galle.

GALLE (Jean-Godefroid), astronome allemand, né à Pabstbaus, près de Græfenhainichen (Prusse), en 1812. Il travailla à l'observatoire de Berlin sous la direction d'Encke. Dans l'espace de trois mois consécutifs (1839-1840), il découvrit trois nouvelles comètes, ce qui lui valut le prix Lalande, que lui décerna l'Institut de France. Le 23 septembre 1846, Galle découvrait la planète, connue depuis sous le nom de Neptune et dont l'existence lui avait été révélée par les calculs de Leverrier. En 1851, il était nommé professeur d'astronomie et directeur de l'observatoire de Breslau. On lui doit plusieurs ouvrages scientifiques, notamment : *Principes de la climatologie silésienne* (1857). En 1873, on a appliqué une nouvelle méthode de ce savant à la détermination de la parallaxe solaire par l'observation correspondante des petites planètes sur l'hémisphère septentrional et sur l'hémisphère méridional; les résultats de ces travaux ont été publiés dans un ouvrage spécial (1875).

GALLE (CHAÎNE) ou **CHAÎNE DE GALLE**, du nom de l'inventeur. V. CHAÎNE.

GALLÉ (Emile), verrier et ébéniste d'art, né à Nancy en 1846. Il a fait porter ses recherches artistiques sur les verres opaques et demi-translucides, et a produit des vases en verre entaillé, moulé, coulé, à couches superposées et délicatement fondues. En 1883, il ouvrit des ateliers d'ébénisterie et inaugura d'une manière tout à fait originale la renaissance de la marqueterie d'art. Dans le bois, comme dans la terre ou le verre, Emile Gallé a orienté l'art décoratif vers un symbolisme poétique. Ses arabesques, ses fleurs et ses paysages sont destinés à exprimer des thèmes de sentiments.

GALLEC, Linguist. V. GALLO.

GALLEGADA (*lé* — m. espagn. signif. *galicienne*) n. f. Danse espagnole particulière surtout à la province de Galice, bien qu'on la rencontre parfois à Madrid et dans quelques autres villes.

— ENCYCL. Les Galiciens ont pour la *gallegada* une sorte de culte, et l'on peut dire que c'est la seule danse qui leur appartienne exclusivement. Elle tient la première place dans leurs divertissements, et ils l'exécutent avec une véritable perfection. C'est, d'ailleurs, une danse charmante et d'une réelle originalité.

GALLEGO, rivière d'Espagne (Aragon), descendue des Pyrénées occidentales, à peu près sous le méridien de Pau, qui coupe en gorges profondes plusieurs rangées pyrénéennes, et gagne l'Ebre, rive gauche, à Saragosse, par 180 mètres d'altitude; 190 kilomètres de cours.

GALLEGO (Juan Nicasio), prêtre et poète espagnol, né à Zamora en 1777, mort à Madrid en 1853. Il fit ses études à Salamanque, fut ordonné prêtre en 1800, et nommé, en 1805, chapelain de la cour, poste qu'il remplit jusqu'à l'arrivée des Français à Madrid, en 1808. A la restauration de 1814, il fut une des victimes des persécutions dirigées contre les Cortès de Cadix, dont il faisait partie; on l'interna au couvent de Xérès. La révolution de 1820 le rendit à la liberté; il fut, depuis, secrétaire de l'Académie royale. Outre un certain nombre d'odes politiques, on a de Gallego : *el Pelayo*, tragédie; *el Panteon del Escorial*, poème; *la Corona funebre*, recueil d'élégies.

GALLEGOS (RIO) ou **rio de los Gallegos**, fleuve côtier de l'Amérique du Sud (Patagonie), qui naît tout près du Pacifique, au pied de monts des Andes méridionales, coule vers l'E., dans les plaines dites Llanuras de Diana, et tombe dans l'Atlantique par un vaste estuaire au N. de l'entrée du détroit de Magellan. Cours : 300 kilomètres.

GALLEGOS ou **GALICIENS**, habitants de l'ancienne province de Galice. (V. ce mot.) Il Sing. GALLEGO ou GALICIEN.

GALLÉINE n. f. Chim. Phtaléine $C^{20}H^{12}O^{7}$, qui résulte de l'union de l'anhydride phtalique et du phénol pyrogallique, avec élimination d'eau. (On désigne encore ce corps sous le nom de *phtaléine pyrogallique*. C'est une matière colorante appartenant au groupe de la fluorescéine.

GALLENGA (Antonio), littérateur et homme politique italien, né à Parme en 1810. Il se mêla vigoureusement au mouvement politique, et entra dans un complot dont le but était d'assassiner le roi Charles-Albert : il fut désigné par le sort; mais, mis en présence du souverain, il recula. En butte dès lors à l'animosité de ses complices mazzinieus, il s'enfuit aux Etats-Unis. Revenu en Piémont lors des événements de 1848, il s'attira l'amitié de Cavour, et, en 1851, obtint un siège au parlement de Turin. Les révélations contenues dans son *Histoire du Piémont*, parue en 1855, le forcèrent à fuir en Angleterre. Il revint en Italie en 1858, fut de nouveau élu député au parlement, et devint le correspondant très apprécié du « Times », qui l'envoya successivement en Amérique, en Allemagne et en Danemark. Ses principaux ouvrages sont : *Outre-monts et outre-mer*, *chants d'un pèlerin* (1844); *the Black gown Papers*, sous le pseudonyme de MARTOTTI, qu'il conserva depuis lors (1846); *Italy past and present* (1846); *Scenes from italian life* (1850); *Italy in 1848* (1851); *History of Piedmont* (1854-1855); *Country life in Piedmont* (1858); etc.

GALLÉRIE (*ri*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la tribu des *gallériinés*, comprenant des teignes de grande taille dont l'espèce type fait de grands dégâts dans les ruches.

— ENCYCL. La *gallérie* de la cire (*galleria cereana*) ou fausse teigne des ruches est un papillon gris qui pond sur les gâteaux que ses chenilles sillonnent de leurs conduits et revêtent de tentes soyeuses sous lesquelles le couvain ne tarde pas à périr : les gâteaux attaqués tombent, le miel s'écoule et la ruche est bientôt abandonnée par les abeilles, si l'on ne prend pas les soins nécessaires. Les chenilles se chrysalident dans des cocons résistants abrités dans les conduits creusés dans la cire. Les papillons éclosent en été. Deux espèces voisines de la *galleria cereana* habitent l'Amérique du Nord.

Gallérie de la cire et sa larve (gr. nat.).

GALLÉRIINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant les genres *gallérie*, *aphomie*, *achræa*, etc. — *Un* GALLÉRIINE.

GALLES (PAYS DE) (en angl. **Wales**), contrée de l'île de Grande-Bretagne, sur son versant occidental, à l'O. de l'Angleterre propre, dont tire son titre honorifique l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre. Le pays de Galles fait front : au N., sur la mer d'Irlande; à l'O., sur le canal Saint-George, en face de l'Irlande; au S., sur le canal de Bristol. Terre montagneuse à l'extrême, avec très peu de cimes au-dessus de 1.000 mètres (Snowdon, 1.094 m.) et aussi très pluvieuse, d'où une quantité pour ainsi dire infinie de torrents à cascades, des herbages superbes, une verdure magnifique, là où les monts, faits de roches anciennes — c'est le pays le plus « primitif » de toute l'Angleterre — ne sont pas tout à fait nus ou couverts seulement de courts gazons et de bruyères. Grands, inépuisables trésors dans ces roches : richesse extraordinaire en houille; mines de fer, de cuivre et autres métaux. Côtes « de fer », très dangereuses, sur une mer orageuse, mais il y a profusion de baies, d'anses calmes, de ports abrités. Superficie : 20.778 kilom. carrés; 1.771.000 hab. Le vieux langage celtique n'en a pas encore disparu, mais son domaine se restreint peu à peu. Le pays de Galles est célèbre au loin par ses mines de houille, ses usines métallurgiques (fer, cuivre), ses industries diverses, ses pêcheries. Jadis purement celtique de race, de langue, il résista vigoureusement aux Saxons, puis aux rois normands et ne devint part intégrante de l'Angleterre que sous Henri VIII (1536).

GALLES DU SUD (NOUVELLE-). Géogr. V. NOUVELLE-GALLES DU SUD.

GALLES (Albert Edouard, prince DE), héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, né en 1841, fils aîné de la reine Victoria et du prince Albert. Grand voyageur, il a visité presque tous les Etats de l'Europe et très fréquemment Paris, l'Amérique du Nord, le Canada, l'Egypte, la Turquie, l'Inde (1875), etc. Il est grand maître des templiers (1873) et grand maître de la franc-maçonnerie anglaise (1874). Blessé à la chasse à Compiègne en 1868, il faillit à deux reprises être assassiné, d'abord à New-York en 1860, puis à Bruxelles en 1900. Il fut nommé, en 1883, feld-maréchal de l'armée allemande. Il épousa, en 1863, la princesse Alexandra de Danemark, dont il a eu cinq enfants : le prince Albert-Victor, mort en 1892, le prince George, et trois filles. En 1901, à la mort de sa mère, il monta sur le trône et devint roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, empereur des Indes, sous le nom d'Edouard VII.

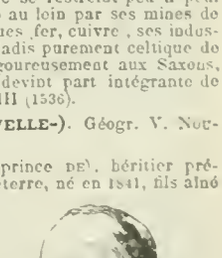

Prince de Galles.

GALLET (*ga-lè*) ou **GALLINACE** (*ga-li*) n. m. Nom sous lequel on désigne parfois la chanterelle comestible. (V. CHAMPIGNON [planches en couleurs].)

GALLET, chansonnier et auteur dramatique français, né et mort à Paris 1700-1757. Il était épicier droguiste. Franc buveur et joyeux compère, il faisait partie de la bande des Piron, des Favart, des Panard, des Collé, etc. En 1751, il fit banqueroute, et, pour éviter la prison, se réfugia au Temple, lieu d'asile pour les faillis. Il mourut victime de son ivrognerie. Gallet fut un des fondateurs du

(Cavaran [V. Cavrat.]) On lui attribue les deux chansons populaires *La bourangère a des écus* et *la Meunière du moulin à vent*, ainsi que quelques actes pour l'Opéra-Comique et des parodies de certaines pièces de Voltaire, de Lamartine, de Pompignan, etc.

GALLET (Louis), littérateur et auteur dramatique, né à Valence (Drôme) en 1815, mort à Paris en 1898. S'étant rendu à Paris en 1854, tout en s'occupant de littérature, il entra dans l'administration hospitalière, devint directeur de Lariboisière, chef de bureau des hôpitaux et inspecteur général de l'Assistance. Habile et fécond librettiste, il a écrit un grand nombre de livrets d'opéras, entre autres : *la Princesse jaune* (1872) ; *la Coupe du roi de Thulé* (1873), *le Roi de Lahore* (1877) ; *Cinq-Mars* (1877) ; *Étienne Marcel* (1879) ; *le Vénitien* (1883), *le Cid* (1885) ; *Fulvie* (1888), *Ascanio* (1890) ; *Stratonice* (1892) ; *le Rêve* (1891) ; *Tamara* (1892) ; *Thaïs* (1894) ; *l'Attaque du moulin* (1894) ; *Frédégonde* (1895) ; *Xavière* (1895) ; *le Spahi* (1897) ; *Dejanire* (1898) ; etc. On a de lui aussi des drames, des comédies, des romans, (*les confidences d'un baiser, le Capitaine Satan, Salimbanques, le Petit Docteur*) ; des notes de voyage : *Au pays des Cigaliers* (1888) ; *Fêtes cigalières et félibréennes* (1891) ; des brochures d'économie hospitalière : *Notes d'un librettiste* (1891) ; *Guerre et Commune* (1898) ; etc.

Louis Gallet.

GALLETTI (Pierre-Louis), bénédictin et archéologue italien, né et mort à Rome (1724-1790). Il devint bibliothécaire et architecte de son ordre à Florence, et reçut de Pie VI le titre d'évêque de Cyrène. Galletti était très versé dans l'histoire ecclésiastique et littéraire de l'Italie. Il a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Inscriptiones infimi ævi Romæ existantes* (1757-1766), le premier grand recueil d'inscriptions relatives au moyen âge qui ait été publié.

GALLIA, planète télescopique, n° 148, découverte en 1875, par Prosper Henry.

Gallia christiana (*la Gaule chrétienne*), célèbre ouvrage d'histoire ecclésiastique. Après plusieurs essais faits au XVIe et au commencement du XVIIe siècle, Claude Robert adopta ce titre, que gardèrent Scévola et Louis de Sainte-Marthe dans la première édition de leur œuvre, entreprise à l'instigation de l'assemblée du clergé de France de 1646. Cette édition, terminée après la mort des deux Sainte-Marthe par leurs neveux, Pierre, Abel et Nicolas, parut en 1656. La série de tous les archevêques, évêques et abbés des églises de France et des diocèses du voisinage, y était rangée alphabétiquement et suivant leurs différentes dignités. Sur l'initiative de l'assemblée du clergé de 1710, on refondit l'ouvrage sur un plan nouveau, afin de ne point séparer les archevêchés des évêchés et des abbayes qui en dépendaient ; ce fut la *Gallia nova*, l'œuvre de Denys de Sainte-Marthe jusqu'en 1725, des bénédictins jusqu'à la Révolution, et de Barthélemy Hauréau (1856-1865) ; on l'enrichit de cartes, de notices et de documents classés sous le nom de *Instrumenta*. — La *Gallia christiana*, qui comprend 16 volumes in-folio, a été réimprimée chez Palmé, et a servi à l'établissement de la *France pontificale*, de H. Fisquet, qui en est une traduction fort libre. Le chanoine Albanès avait entrepris une *Gallia christiana novissima*, dont le tome Ier (Aix, Apt, Fréjus, Riez et Sisteron) a paru en 1899.

GALLIAMBE (*ga-li-anb'* — de *gallic*, et *iambe*) n. m. Métriq. anc. Vers que chantaient les galles, prêtres de Cybèle.

— Encycl. Les *galliambes* sont des tétramètres catalectiques ioniques mineurs (V. IONIQUE MINEUR) : ils comprennent quatre pieds, dont le dernier incomplet, et il y a presque toujours une coupe après le deuxième pied. Le premier des éléments séparés par la coupe ressemble à un dimètre catalectique ïambique ; d'où le nom de *galliambe*. Ce vers s'appelle aussi *vers galliambique*.

GALLIAMBIQUE adj. Métriq. anc. V. GALLIAMBE.

GALLIATE (lat. *Galeatum*), ville d'Italie (Piémont [prov. de Novare]) ; 8.007 hab. Filatures de soie, fabrique de cotonnades.

GALLICA (mot lat. signif. *gauloise*) n. f. Antiq. Sorte de chaussure ou de galoche particulière aux Gaulois et que les Romains leur empruntèrent.

— Par anal. Sandale de capucin.

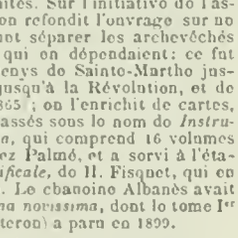

Gallica.

GALLICAN, ANE (du lat. *gallicanus* ; de *Gallia*, Gaule) adj. Qui appartient au gallicanisme, qui est partisan des libertés de l'Église gallicane. Ne se dit guère que dans : *Église* GALLICANE. *Rit* GALLICAN. *Libertés* GALLICANES ou *de l'Église* GALLICANE.

— Hist. rom. *Congrégation gallicane*, Congrégation du tiers ordre de Saint-François. *Bréviaire gallican*, Bréviaire de l'Église de Girgenti, en Sicile.

— n. m. Partisan des libertés de l'Église gallicane : *Les* GALLICANS *et les* ULTRAMONTAINS.

— n. et adj. Fam. Français.

— ANTON. Ultramontain.

— Encycl. V. GALLICANISME.

GALLICANISER v. a. Rendre conforme aux usages de l'Église gallicane : GALLICANISER *les cérémonies de l'Église*. Se *gallicaniser*, v. pr. Devenir gallican, embrasser les principes du parti gallican.

GALLICANISME (*sissm'* — rad. *gallican*) n. m. Hist. relig. Doctrine, opinions, maximes des gallicans.

— Encycl. Le *gallicanisme* avait pour objet et pour but la défense des *libertés de l'Église gallicane*. On appelait ainsi un ensemble de maximes, suivies ordinairement par la France dans ses relations avec le saint-siège. Le gallicanisme était enseigné dans les écoles de théologie françaises, principalement à la Sorbonne ; mais le Parlement s'en était aussi constitué le gardien jaloux. Il y avait ainsi ce qu'on pourrait nommer le gallicanisme théologique et le gallicanisme politique ou parlementaire. On voit apparaître le premier après les conciles de Constance et de Bâle, dans les débats de l'assemblée épiscopale de Bourges (1438), qui précédèrent la publication de la *Pragmatique sanction* de Charles VII.

Les principaux docteurs gallicans furent P. Richer, les P.P. Senault et Lejeune, de Launoy, P. de Marca et surtout Bossuet, qui condensa la théorie des « libertés gallicanes » dans les quatre articles de la fameuse *Déclaration de l'assemblée du clergé de France*, en 1682.

Voici la substance de ces articles : « Les rois sont indépendants des papes dans l'ordre temporel ; les conciles généraux sont supérieurs au pape ; le pontife romain, dans l'exercice de son autorité, doit se conformer aux canons ; ses jugements, en matière de foi, ne sont irréformables que s'ils ont été confirmés par le consentement de l'Église ». Le pape Innocent XI protesta, dans un bref, contre les quatre articles, sans toutefois les qualifier d'hérétiques. En 1693, les évêques de France les désavouèrent, sur la demande d'Innocent XII et avec l'approbation de Louis XIV. Plus tard (1802), les *Articles organiques* du Concordat firent une obligation au clergé français d'enseigner, dans les séminaires, la doctrine de la *Déclaration*. Quant au gallicanisme parlementaire, il avait surtout pour préoccupation et pour objet la prédominance du pouvoir civil sur l'autorité spirituelle. Le livre de P. Pithou sur les *Libertés de l'Église gallicane* (Paris, 1594) en contient l'expression la plus complète. Poussé jusqu'à ses conséquences extrêmes, il inspira, en 1790, la *Constitution civile du clergé*.

Dès la première moitié du XIXe siècle, on vit se produire contre les opinions et les tendances gallicanes un mouvement des plus vifs, auquel contribuèrent Joseph de Maistre, Lamennais, à ses débuts, et, plus tard, Louis Veuillot. Le clergé de France se trouva divisé en deux partis ardents : les gallicans, avec lesquels se confondirent ordinairement les catholiques *libéraux*, et les *ultramontains*. Mais, en 1870, le concile du Vatican définit l'infaillibilité pontificale et frappa ainsi au cœur le gallicanisme théologique. Aujourd'hui, il n'existe plus de gallicans parmi les ecclésiastiques français, chez qui même la réaction a paru à certains esprits se montrer parfois excessive, obligeant la curie romaine à une centralisation extrême, l'accablant de recours incessants et de consultations infinies. On retrouve quelque chose de la doctrine gallicane en Suisse et en Allemagne, parmi les *vieux-catholiques*, qui, plutôt que de renoncer à leurs idées, après le concile du Vatican, se sont séparés de l'Église catholique et ont formé un schisme.

GALLICANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Massa et Carrare]), près du fleuve côtier Serchio ; 3.582 hab.

GALLICANUS (Vulcatius), historien romain du IIIe siècle de notre ère. Il passe pour l'auteur de la *Vie d'Avidius Cassius*, compilation médiocre, publiée dans la collection des *Scriptores historiæ Augustæ*.

GALLICE n. f. Antiq. V. GALLICA.

GALLICISME (*sissm'* — du lat. *gallicus*, gaulois) n. m. Gramm. Façon de parler propre à la langue française : *Un bon traité des* GALLICISMES *serait un ouvrage important*. (D'Olivet.) ‖ Forme française transportée par erreur dans une autre langue : *Thème latin rempli de* GALLICISMES.

— Encycl. Chaque langue a ses idiotismes, ses façons de parler qui lui sont particulières. On les désigne en français par le nom de *gallicismes*.

Il y a gallicisme de mots ou de figure quand les mots sont pris dans une acception bizarre, éloignée du sens primitif et naturel : *Se mettre en quatre, Monter sur ses grands chevaux*. La langue populaire, les proverbes sont pleins de ces gallicismes.

Les gallicismes de syntaxe ou de construction proviennent très souvent d'une ellipse, d'un pléonasme ou d'une inversion. Il faut alors, pour les analyser, s'attacher plus à la pensée qu'à la forme.

GALLICISMES	SANS GALLICISME
C'est ici que je demeure.	Je demeure ici.
C'est à lui que je parle.	Je lui parle.
Il est un Dieu.	Dieu est.
Il est honteux de mentir.	Mentir est honteux.
Il y a dix ans qu'il règne.	Il règne depuis dix ans.
Il ne fait que de sortir.	Il sort à l'instant.
Il ne fait que sortir.	Il sort continuellement.

GALLICO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]), à l'embouchure du *Gallico*, dans le détroit de Messine ; 5.014 hab.

GALLICOLE (de *galle*, et du lat. *colere*, habiter) adj. Qui vit dans des galles, qui forme des galles. (Les cynips sont des insectes gallicoles. Beaucoup d'hyménoptères, beaucoup de diptères, certains coléoptères sont gallicoles.)

— n. m. pl. Division des insectes hyménoptères térébrants, comprenant les cynips et formes voisines. — *Un* GALLICOLE.

GALLIEN (P. Licinius Egnatius Gallienus), empereur romain, né en 235, mort en 268. Valérien, son père, devenu empereur, le choisit pour César malgré sa jeunesse et son inexpérience (253). Des succès faciles en Germanie lui valurent le titre de *Germanicus*. Il acheva de repousser une invasion des Alamans en Italie (258). Cependant, de toutes parts, les Barbares envahissaient l'empire. Ces maux soulevèrent le peuple contre les chrétiens et, sous la signature de Valérien et Gallien, parut, en 258, un édit d'où sortit une violente persécution. En 260, Valérien fut fait prisonnier par Sapor, roi des Perses. Son fils parut assez indifférent à ce malheur, qui faisait de lui un Auguste. Du moins profita-t-il de son pouvoir pour rendre aux chrétiens la liberté de leur culte. Lettré, philosophe, brave même, il n'avait aucune des qualités nécessaires en ces temps troublés. Il vit la plupart des provinces se donner des empereurs particuliers, sans cesser sa vie de plaisir et de mollesse. Par une fausse allusion à l'histoire d'Athènes, on appelle ces chefs, qui tinrent tête aux Barbares, les « trente tyrans ». Ils ne furent ni *trente* ni *tyrans*. Gallien fit cependant une expédition assez énergique pour chasser d'Illyrie les Goths qui avaient dévasté la Grèce, mais il eut la faiblesse de donner le consulat à un roi hérule (262). Une conjuration des meilleurs généraux de l'empire se forma contre lui, et il fut assassiné en 268. Gallien avait fait fortifier Vérone et les villes de la Mésie. Sous son règne, une loi interdit aux sénateurs de servir dans l'armée.

Gallien.

GALLIENA (*li-é* — de *Gallien*, n. pr.) n. f. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des lycosidés, comprenant des araignées de taille moyenne, qui habitent les plus hautes montagnes de Java. (L'espèce type, récemment découverte, est la *galliena montigena*.)

GALLIENI (Joseph-Simon), général, administrateur et explorateur français, né à Saint-Béat (Haute-Garonne) en 1849. Entré dans l'infanterie de marine en 1870, il y devint capitaine en 1878, et fut envoyé dès 1879 sur les bords du Niger ; l'année suivante, il fut chargé par le ministre de la marine de renouer les relations avec Ahmadou, sultan de Ségou, naguère visité par Mage, puis par Soleillet. Malgré une attaque des Bambaras auprès de Dio, le capitaine Gallieni poursuivit son chemin avec ses compagnons, arriva à Ségou, où il demeura un certain temps dans une captivité déguisée, et finit, après de longs pourparlers, par arracher à Ahmadou (1881) un traité qui accordait à la France, à l'exclusion des autres nations, le commerce du haut Niger. Ce voyage valut au capitaine Gallieni une médaille d'or de la Société de géographie. Revenu au Sénégal comme lieutenant-colonel et commandant supérieur du haut fleuve, Gallieni s'y montra imprégné des idées de Faidherbe sur la politique d'expansion coloniale ; nommé un peu plus tard colonel du 6e régiment d'infanterie de marine à Brest, il passa de là au Tonkin, y commanda le 2e territoire militaire et le pacifia. Général à son retour en France, il fut envoyé à Madagascar pour rétablir l'ordre dans cette nouvelle conquête de la France, déposa la reine Ranavalo et, par d'habiles mesures, comprima la révolte et brisa toutes les résistances. Le général Gallieni travailla à mettre en pleine valeur Madagascar, et son œuvre lui mérita les suffrages de l'Institut. On lui doit d'importants ouvrages : *Mission d'exploration du haut Niger* (1885) ; *Deux campagnes au Soudan* (1890) ; *Trois colonnes au Tonkin* (1899) ; *la Pacification de Madagascar* (1899) ; etc.

Gallieni.

GALLIERA, vill. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]), sur le Reno, affluent du Pô di Primaro ; 3.850 hab. Duché institué par Napoléon Ier en faveur de Joséphine, fille d'Eugène de Beauharnais.

GALLIERA Veneta, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 3.243 hab.

GALLIERA (Rafaele FERRARI, prince DE LUCEDIO, duc DE), financier italien, né et mort à Gênes (1808-1876). Descendant des marquis Ferrari, fils d'un très riche financier, il s'intéressa dans les grandes affaires financières créées à partir de 1850 en Europe, spécialement dans les entreprises des chemins de fer français, et acquit 200 millions de francs environ. En 1871, il donna à Gênes 20 millions pour l'amélioration de son port et fut créé sénateur et prince de Lucedio par Victor-Emmanuel. Il tenait du pape le titre de « duc de Galliera ». — Sa femme, la duchesse DE **Galliera**, fille du marquis de Brignoles-Sale, née à Gênes en 1812, morte à Paris en 1888, s'est illustrée par sa charité. Elle a consacré 24 millions de francs à la fondation et à l'entretien de l'orphelinat de Saint-Philippe et de la maison de retraite des frères des écoles chrétiennes à Fleury, près Meudon (Seine-et-Oise), 11 millions à la création de l'hôpital de Clamart, plus de 2 millions à la construction de maisons ouvrières, 5 millions à la construction à Paris d'un musée qui contient les œuvres d'art de son hôtel de la rue de Varenne, 32 millions à Gênes pour son port et deux hôpitaux, et distribua en dons le reste de son immense fortune, dont son fils n'avait voulu rien garder pour lui.

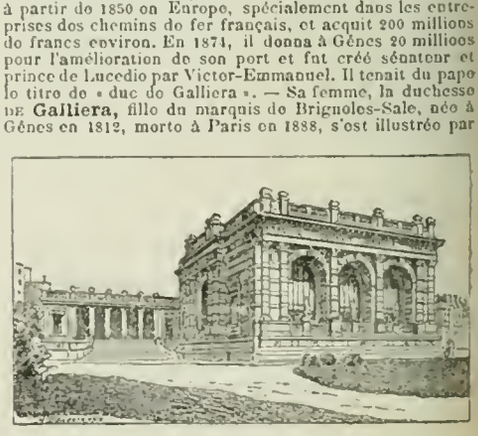

Musée Galliera, à Paris.

GALLIFÈRE (de *galle*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des excroissances appelées galles : *Chêne* GALLIFÈRE.

GALLIFFET (Gaston-Alexandre-Auguste, marquis DE), général français, né à Paris en 1830. Engagé volontaire dans la cavalerie, il fit les campagnes de Crimée, où il se distingua devant Sébastopol, d'Afrique et d'Italie, devint officier d'ordonnance de Napoléon III (1860), se conduisit brillamment pendant la guerre du Mexique, et fut grièvement blessé au siège de Puebla. Colonel en 1867, il servit en Algérie, revint en France, et fut promu général de brigade en 1870, le jour même où, après la mort de Margueritte, il conduisit la fameuse charge de cavalerie à Sedan. Prisonnier de guerre après la capitulation, il reçut, après son retour en France, le commandement d'une brigade de cavalerie dans l'armée de Versailles, et se signala par sa rigueur lors de l'écrasement de la Commune. Envoyé en Algérie, il dirigea une expédition jusqu'à l'oasis d'Ouargla, puis il revint en France, fut promu divisionnaire en 1875, commanda le 9e corps d'armée, ensuite le 12e, de 1879 à 1885, attira vivement l'attention par ses belles manœuvres de cavalerie, et fut généralement considéré comme le premier officier de cette arme, dont il a en partie réformé les règlements. Il devint ensuite inspecteur d'armée, membre du Conseil supérieur de la guerre, et dirigea à ce titre les grandes manœuvres de cavalerie de 1888. Il était dans le cadre de réserve depuis 1895, lorsqu'il accepta le portefeuille de la guerre dans le cabinet Waldeck-Rousseau (1899). Après onze mois, il donna sa démission.

De Galliffet.

GALLIMARD (Jean-Edme), mathématicien français, né en 1685, mort à Paris en 1771. Il se livra à l'enseignement et publia, entre autres ouvrages : l'*Arithmétique démonstrative* (1740); la *Science du calcul numérique* (1750); *Méthode théorique et pratique d'arithmétique, d'algèbre et de géométrie* (1753); *Théorie des sons appliquée à la musique* (1754); etc.

GALLI-MARIÉ (Mme), cantatrice française, née à Paris en 1840, fille du ténor Marié. S'étant formée pour ainsi dire seule, elle obtenait de grands succès à Rouen lorsque, appelée à débuter à l'Opéra-Comique de Paris, elle s'y montra, le 18 août 1862, dans *la Servante maîtresse*, où le public lui fit l'accueil le plus chaleureux. Son talent de comédienne plein d'originalité, absolument personnel et d'une rare variété, l'habileté qu'elle déployait comme chanteuse avec une voix de mezzo-soprano qui n'était pourtant pas de la meilleure qualité, lui valurent bientôt une place à part à l'Opéra-Comique. Créatrice inoubliable de *Mignon* et de *Carmen*, elle parut avec éclat dans *Lara*, *le Capitaine Henriot*, *Fior d'Aliza*, *Robinson Crusoé*, *la Petite Fadette*, *Fantasio*, *Don César de Bazan*, *Piccolino*, *la Surprise de l'amour*, montrant dans ces divers ouvrages, comiques ou dramatiques, la même supériorité originale. En 1885, elle quitta le théâtre.

Galli-Marié.

GALLINA (Giacinto), auteur dramatique italien, né à Venise en 1852. Un certain nombre de ses productions sont écrites en dialecte vénitien. Les principales sont : *l'Hypocrisie* (1870); *les Ambitions d'un ouvrier*, satire mordante qui le rendit un moment très impopulaire à Venise (1871); *les Querelles de famille*, excellente bouffonnerie qui lui rendit la faveur du public, ainsi que *la Famille ruinée*, représentée la même année (1872), sur la plupart des scènes italiennes; *les Servantes à la fontaine* (1873); *l'Amoureux de la grand'maman*, *la Guitare du pape*, *Tous en campagne* (1876), consolidèrent sa réputation d'auteur plein de verve et d'esprit. Il a, depuis, fait représenter : *le Premier Pas* (1876); *Ma fille* (1876), et *les Yeux du cœur* (1878).

GALLINA n. f. Nom patois, à Nice, d'un poisson du genre triglo (*trigla lyra*), appelé *cardinal* en Poitou, *grongnant* en Languedoc, etc.

GALLINA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]), sur le fleuve côtier *Gallina*; 6.689 hab.

GALLINAGE n. f. Min. Sorte de verre de volcan, noir et opaque, dit parfois *pierre obsidienne*.

GALLINAGÉ (*sé*), **ÉE** [du lat. *gallina*, poule] adj. Qui se rapporte aux poules, à tous les oiseaux du groupe des coqs et faisans, etc.

— *La gent gallinacée*, Les poules et autres volatiles semblables.

GALLINACÉS n. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant les coqs, les faisans, perdrix et cailles. — *Un* GALLINACÉ.

— ENCYCL. Les *gallinacés* sont des oiseaux terrestres, ordinairement de taille forte ou moyenne, trapus, à bec vigoureux, à pattes emplumées et robustes, avec les doigts réunis en avant par une courte membrane. Les mâles ont souvent la tête et le cou nus, avec des caroncules; le plumage, toujours harmonieusement nuancé, fréquemment métallique, présente parfois, chez les mâles, des rectrices très grandes à la queue, en faux ou en lame de sabre. Ce sont des oiseaux polygames, méchant, en règle, sur le sol, et se nourrissant de graines et de petits animaux; batailleurs et voraces, ils fréquentent indifféremment, suivant les groupes, les terrains plats ou montueux, découverts ou boisés. Leur chair succulente en fait les meilleurs gibiers comme les meilleurs oiseaux de basse-cour; aussi ont-ils été domestiqués de tout temps et acclimatés dans les régions les plus diverses. Originaires probablement de l'Inde, ils sont répandus sur tout le globe et comptent des représentants fossiles dans l'éocène, le miocène et le quaternaire, comme les *palæortyx* du gypse de Paris, les taoperdix et talæoperdix des calcaires miocènes, etc. On divise généralement les gallinacés en cinq familles : *ptéroclidés*, *cracidés* ou *pénélopidés*, *mégapodidés*, *phasianidés*, *tétraonidés*.

GALLINAGO (du lat. *gallina*, poule) n. f. Zool. Nom scientifique des bécassines. (La bécassine commune est la *gallinago scolopacina* des naturalistes.) V. BÉCASSINE.

GALLINAIRE (*nèr'* — du lat. *gallinarius*, même sens; de *gallina*, poule) n. m. Antiq. rom. Esclave chargé du soin de la basse-cour.

GALLINAS, fleuve côtier de l'Afrique occidentale, colonie anglaise de Sierra-Leone. Il eut quelque importance comme entrepôt des négriers. La peuplade riveraine des *Gallinas* aidait les marchands de « bois d'ébène »; c'est encore une des plus sauvages de la « côte des Graines ».

GALLINAS, population nigritique de l'Afrique occidentale qui vit sur les bords de la rivière *Gallinas*, entre le cap Mount et l'île de Sherbro (côte des Graines). Placés dans un milieu fertile, ces nègres se livrent à l'agriculture et à l'élevage. Pendant longtemps, ils ont alimenté le commerce des négriers; mais actuellement, ils vivent en bonne intelligence avec les Européens et se civilisent rapidement, quoique beaucoup d'entre eux aient conservé leurs coutumes païennes. — *Un* GALLINA.

GALLINAZO (mot espagn., signif. *dindon*) n. m. Nom vulgaire, en Amérique, d'un petit vautour, le catharte noir (*coragyps atratos*). V. CATHARTE.

GALLINE (du lat. *gallus*, coq) adj. fém. ‖ *L'espèce galline*, Les poules et les coqs.

GALLINE n. f. Phtaline $C^{28}H^{14}O^{7}$, qui dérive par réduction de la phtaléine pyrogallique ou galléine. (On soumet à une longue ébullition la galléine avec l'ammoniaque et la poudre de zinc.)

GALLINETTE (*nèt'*) ou **GALLINOLE** n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons du genre clavaire : la *clavaire à pointes pourpres*, la *clavaire jaune*, la *clavaire dorée*. (V. CHAMPIGNON [planches en couleur].),

GALLINSECTE (de *galle*, et *insecte*) n. m. Nom vulgaire des cochenilles, ainsi appelées parce que les femelles, appliquées contre les feuilles, ressemblent à de petites galles.

GALLINULE ou **GALLINULA** (du lat. *gallinula*, petite poule) n. f. Nom scientifique de la poule d'eau (*gallinula chloropus*), oiseau qui est le type de la tribu des *gallinulinés*. V. POULE.

— ENCYCL. Le genre *gallinula* comprend près de 20 espèces, réparties en 6 sous-genres : *gallinula* proprement dite (avec 7 espèces); *porphyriops* (3 espèces : *porphyriops crassirostris* [Chili]); *amaurornis olivacea* [Moluques]); *erythra* (3 espèces : *erythra phænicura* [Java]); *gallicrex* (*gallicrex cristata* [Inde]); *canirallus* (2 espèces : *canirallus oculea* [Afrique occidentale]). Des gallinules fossiles se trouvent dans les cavernes à ossements du Brésil.

Gallinule.

GALLINULIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les poules d'eau, foulques et poules sultanes, réparties dans les trois tribus dites des *gallinulinés*, *fulicinés* et *porphyrioninés*. — *Un* GALLINULIDÉ.

GALLINULINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux échassiers, famille des *gallinulidés*, comprenant les poules d'eau proprement dites (*gallinula*) et les habroptiles. — *Un* GALLINULINE.

GALLIO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]), sur le *Gallio*, affluent de la Brenta; 2.013 hab.

GALLION (L. Junius), célèbre rhéteur romain du Ier s. de notre ère, ami de Sénèque le père.

GALLION (Junius Annæus Novatus), frère de Sénèque, adopté par le précédent, dont il fut l'élève. Proconsul en Achaïe, il refusa de juger saint Paul, que les Juifs lui amenaient, estimant l'affaire sans intérêt. D'où le nom de *gallionistes*, donné quelquefois aux indifférents en matière de religion.

GALLIOQUE (*li-ok'*) n. f. Bot. Fruit formé par la souduro des écailles d'un chaton.

GALLIOT ou **GALIOT DE GENOUILHAC** (Jacques), seigneur d'Assier, grand maître de l'artillerie française, né au château d'Assier en 1466, mort en 1546. Page de Charles VIII en 1483, puis garde du corps, il se distingua aux batailles de Fornoue (1495) et d'Agnadel (1509). Maître de l'artillerie en 1512, il aida ensuite François Ier à gagner la bataille de Marignan. Le roi le nomma grand maître de l'artillerie et sénéchal d'Armagnac. Il se signala à la bataille de Pavie et fut nommé grand écuyer de France. En 1515, il reçut le gouvernement du Languedoc. — Son fils, FRANÇOIS **Galliot d'Assier**, né en 1516, mort en 1544, fut sénéchal du Quercy et mourut des blessures qu'il reçut à la bataille de Cérisoles.

GALLIOTE n. f. Bot. Nom vulgaire de la benoîte.

GALLIPOLI, ville de la Turquie d'Europe (prov. d'Andrinople), sur la rive droite et à l'entrée du détroit des Dardanelles (dit aussi *détroit de Gallipoli*); 30.000 hab. Cité presque entièrement en bois, peu commerçante, sur une rade mal garantie des vents du sud, avec port de peu d'espace et de peu de profondeur; la population y est mêlée de Turcs, de Juifs, d'Arméniens, de Grecs : ceux-ci dominent, ainsi que dans toute la *presqu'île de Gallipoli*, péninsule effilée de 85 kilom. de long, comprise entre le détroit des Dardanelles au S. et le vaste golfe de Saros au N. : c'est l'ancienne Chersonèse de Thrace, stratégiquement très importante en ce qu'elle défend, du côté d'Europe, l'accès des Dardanelles, c'est-à-dire de la mer de Marmara, du Bosphore, de la mer Noire.

GALLIPOLI (*Kallipolis* des Grecs, *Anxa* de Pline), ville d'Italie (prov. de Lecce [Terre d'Otrante]), au bord du golfe de Tarente, sur un îlot rocheux rattaché à la terre par un pont de douze arches; 9.950 hab. Evêché. Ch.-l. de circondario. Gare terminus du chemin de fer de Brindisi. Le port est fréquenté par les pêcheurs de thons, extrêmement abondants dans le golfe, et surtout par les navires qui viennent y chercher l'huile d'olives de la province dont Gallipoli est l'entrepôt. Patrie du peintre Joseph Ribera, dit *l'Espagnolet*. — Le circondario a 120.000 hab.

GALLIPOLI (DÉTROIT DE). Géogr. V. DARDANELLES (détroit des).

GALLIPOLIS, ville des Etats-Unis (Ohio [comté de Gallia]), sur l'Ohio; 4.498 hab. Ville d'origine française.

GALLIQUE (*lik'* — du lat. *gallicus*, gaulois) adj. Fam. Français.

GALLIQUE (*lik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide qui se développe dans une infusion de noix de galle exposée à l'air : *L'acide* GALLIQUE *produit un précipité d'un beau bleu, dans les dissolutions de peroxyde de fer.*

— *Poudre gallique*, Explosif formé d'un mélange de chlorate de potasse finement pulvérisé (3 parties) avec de la noix de galle (1 partie), et qui fait explosion à 430° Fahrenheit.

— ENCYCL. Chim. L'acide *gallique* $C^{6}H^{2}(H)^{3}OH\,{}^{3}CO^{2}H$ se présente en longues aiguilles prismatiques blanches et soyeuses, qui prennent quelquefois une teinte légèrement jaunâtre et qui sont très solubles dans l'eau et dans l'alcool, moins dans l'éther. Entrant en fusion à 200°, ces cristaux, à 100°, perdent un équivalent d'eau et acquièrent, lorsqu'on les maintient quelque temps en fusion, la propriété de précipiter la gélatine, ce qui n'a pas lieu à la température ordinaire. L'acide gallique en dissolution réduit certains sels métalliques et se distingue facilement du tanin en ce qu'il n'est pas absorbé par les peaux et ne précipite pas la gélatine; mais il se comporte absolument comme lui en présence des sels de fer. Brusquement chauffé jusqu'à 180°, il laisse dégager de l'acide carbonique et donne naissance à l'acide pyrogallique. A 240°, il produit l'acide métagallique ou gallulmique. L'acide gallique en dissolution ne se conserve pas à l'air, où la liqueur ne tarde pas à se couvrir de moisissures. Avec l'acide sulfurique, il donne l'acide *ruffigallique*; traité par l'acide sulfurique en présence de l'acide benzoïque, il donne un produit mixte de condensation, l'*anthragallol*. En solution alcaline, il fournit par absorption de l'oxygène de l'air la *gallaflavine* $C^{14}H^{6}O^{5}$. En le chauffant en tube scellé avec un excès de carbonate d'ammonium, on obtient l'acide *gallocarbonique* $C^{7}H^{4}O^{5}$.

Cet acide est le résultat pur et simple de la décomposition du tanin au contact de l'atmosphère. Cette transformation s'opère beaucoup plus rapidement lorsqu'au tanin on ajoute une matière azotée fermentescible, qui occasionne dans la masse une fermentation qui a reçu le nom de *fermentation gallique*. Pour préparer cet acide, on lave d'abord à l'eau froide la noix de galle pulvérisée, en concentrant la liqueur par évaporation et en la saturant ensuite avec de la potasse caustique. Une addition d'acide chlorhydrique fait déposer l'acide gallique, que l'on purifie plus tard avec le noir animal. On le retire enfin du tanin lui-même en faisant bouillir ce dernier avec de l'acide sulfurique ou chlorhydrique additionné de dix ou douze fois son volume d'eau.

On trouve encore l'acide gallique dans le dividivi, dans certains vins rouges, dans le thé chinois, etc.

L'acide gallique peut remplacer le tanin dans la fabrication de l'encre et donne naissance à quelques sels de peu d'importance.

GALLISAGE (*li-zaj'*) n. m. Techn. Fabrication du vin par le procédé de Gall, et qui consiste à préparer successivement des moûts de qualités différentes au moyen de raisins mûrs ou aigres, auxquels on ajoute de l'eau et du sucre, de manière à avoir un vin artificiel de bon goût.

GALLISATION n. f. Syn. de GALLISAGE.

GALLISINE (de *Gall*, n. pr.) n. f. Chim. Substance réductrice, voisine de la dextrine, que l'on obtient en soumettant les vins au gallisage.

GALLISME (*lissm'*) n. m. Système cranioscopique de Gall.

GALLISSONNIÈRE. Biogr. V. LA GALLISSONNIÈRE.

GALLISTE (*lisst'*) n. m. Partisan du système cranioscopique de Gall : *J'ai été de tout temps lavatérien et* GALLISTE; *je crois aux dispositions innées.* (Brill.-Sav.

GALLITZINITE n. f. Minér. Syn. de GOSLARITE.

GALLIUM (*li-om'* — du lat. *Gallus*, traduct. lat. du nom franç. de l'inventeur) n. m. Corps simple, découvert en 1875 par Lecoq de Boisbaudran.

— ENCYCL. En 1875, Lecoq de Boisbaudran trouva des indices de l'existence d'un nouveau corps simple dans les produits de l'examen chimique d'une blende provenant de la mine de Pierrefitte, dans la vallée d'Argelès. Dans le spectre du zinc et du cadmium extrait de ces minerais, de Boisbaudran découvrit deux raies nouvelles, situées dans la région du violet. L'une, très vive, occupait le n° 417 dans la table des longueurs d'ondes; l'autre, plus faible, le n° 405. Lecoq de Boisbaudran parvint à préparer le chlorhydrate et le sulfate du nouveau métal.

Enfin, il obtint le *gallium* lui-même en 1876. De Boisbaudran, en opérant sur 431 kilogrammes de blende, avait réussi à isoler 10 centigrammes de gallium. Quelques mois plus tard, en décomposant par la pile une solution ammoniacale d'oxyde de gallium, il réussit à obtenir 38 centigrammes de métal.

Aujourd'hui, l'histoire du gallium, bien que ce métal reste extrêmement rare, est presque complètement faite. Sa densité est 5,9. Il a pour symbole Ga et pour poids atomique 69,8; c'est un métal analogue au zinc, blanc, dur, faiblement malléable. Il fond à 30°. Il est de plus très surfusible, et l'on a réussi à le conserver à l'état liquide jusqu'à une température inférieure à 0°. Quand il est fondu, il adhère fortement au verre. Chauffé au rouge, il s'oxyde peu et ne se volatilise pas du tout. L'acide chlorhydrique le corrode assez rapidement. L'acide azotique ne l'attaque pas à froid. Son oxyde est précipité par le zinc métallique, dans une solution concentrée de chlorures et de sulfates. Il est soluble dans une grande quantité d'ammoniaque. Son chlorure est précipité par l'ammoniaque à faible dose. Ses divers sels sont précipités par le sulfhydrate d'ammoniaque, par l'acide sulfhydrique, en présence de l'acétate d'ammoniaque et d'une grande quantité d'acide acétique libre.

GALLO ou **GALLEC** (du lat. *gallus*, gaulois) n. m. Dialecte français, qui se parle dans les Côtes-du-Nord et dans la partie haute du pays de la basse Normandie.
— Adj. Variété de pomme.
— Pl. Noms vulgaires d'un poisson appelé *trigle grondeur* ou *lire blanche*.

GALLO, comm. d'Italie (prov. de Naples [Terre de Labour, prov. de Caserte]), 2 545 hab.

GALLO (cap), promontoire de la Grèce, formant l'extrémité méridionale de la presqu'île de Coron, à l'O. de la baie de ce nom.

GALLO (Marzio MASTRILLI, marquis, puis duc de), homme d'Etat napolitain, né à Palerme en 1753, mort en 1820. Ambassadeur à Rome, il fut chargé, au nom de la cour d'Autriche, des négociations avec Bonaparte, victorieux en Italie, et contribua à la conclusion du traité de Campo-Formio. Premier ministre, il ne put empêcher la guerre entre la cour de Naples et la République française (1798), il occupa, de 1799 à 1802, la vice-royauté de Sicile, puis les ambassades de Milan et de Paris. Gallo ne réussit pas à prévenir le renversement de la dynastie des Bourbons. Ministre des affaires étrangères sous Joseph Bonaparte et Murat jusqu'en 1815, il le fut de nouveau à la révolution de 1820, mais il abandonna définitivement les affaires publiques quand le congrès de Laybach (1821) rétablit le pouvoir absolu de Ferdinand.

GALLO-BELGE (du lat. *gallus*, gaulois, et de *belge*) adj. Qui appartient en même temps aux Français et aux Belges; qui se rapporte simultanément à ces deux peuples: *L'alliance* GALLO-BELGE. Syn. de FRANCO-BELGE.
— Se dit de l'école de musique plus connue sous le nom d'*école flamande*.

GALLOBROMOL n. m. Composé $C^6Br^2(OH)^2CO^2H$, qui n'est autre que l'acide dibromogallique.
— ENCYCL. Le *gallobromol* est un corps oxydable comme toutes les hydroquinones. Aussi l'utilise-t-on, en thérapeutique, comme dermatique réducteur; c'est un antiseptique, en excès comme en grande dilution: il arrête la vitalité des micro-organismes et peut être employé pour les lavages antiseptiques.

GALLOCARBONIQUE adj. Se dit d'un acide de formule $OH^2C^6H^2CO^2H^2,3H^2O$, que l'on obtient en traitant l'acide gallique ou l'acide pyrogallique à 130° par le carbonate d'ammonium.

GALLOCHE (Louis), peintre, né à Paris en 1670, mort en 1761. Elève de Louis Boullongne, il se rendit en Italie, où il passa plusieurs années. De retour à Paris, il se fit connaître par des ouvrages qui furent parfaitement accueillis et lui valurent un logement au Louvre, une pension du roi et un fauteuil à l'Académie de peinture (1711), dont il devint par suite recteur et chancelier (1754). Les tableaux de Galloche manquent d'originalité. On y trouve l'emploi à peu près constant des études, d'après les maîtres, qu'il avait rapportées d'Italie; toutefois, le coloris en est bon, la composition sagement ordonnée. Parmi ses œuvres, nous citerons: *Hercule et Alceste*, son morceau de réception à l'Académie; *la Translation des reliques de saint Augustin*, à l'église des Petits-Pères, à Paris, regardée comme son chef-d'œuvre; *la Résurrection de Lazare*; *Saint Paul partant de Milet pour Jérusalem*, à Notre-Dame; etc.

GALLOIS, OISE (*loi, oiz*), personne née au pays de Galles ou qui l'habite. — *Les* GALLOIS.
— Adjectiv. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants: *La population* GALLOISE.
— n. m. Linguist. Langue galloise.
— ENCYCL. Linguist. V. CELTIQUE.

GALLOIS (Jean-Antoine CAUVIN), homme politique français, né à Aix en 1761, mort à Paris en 1828. Sous l'influence de son ami Cabanis, il s'enthousiasma pour les idées des philosophes. Il débuta dans la vie politique comme commissaire enquêteur en Vendée (1791). En 1798, il fut chargé de négocier l'échange des prisonniers avec l'Angleterre, mais il échoua. Partisan du coup d'Etat de Brumaire, il fut nommé par Bonaparte membre, puis président du Tribunat, préfet du Doubs; il n'en vota pas moins, en 1814, la déchéance de l'Empereur. Pendant les Cent-Jours et la seconde Restauration, il vécut à l'écart. Il était membre de l'Institut depuis 1796. Il a traduit *la Science et la Législation*, de Filangieri, et avec Condorcet, *Examen du gouvernement de l'Angleterre*, de Livingstone.

GALLOIS (Charles-André-Gustave-Léonard), publiciste et historien français, né à Monaco en 1789, mort en 1851. Il servit l'empire comme officier d'administration et comme employé de préfecture. Il entra en 1818 au « Constitutionnel » et fut, dans la presse, un des chefs de l'opposition libérale. D'abord pamphlétaire: *Histoire du singe de Napoléon* (1821), contre Wellington; *le Parapluie patrimonial* (1822), qui lui valut trois mois de prison, il publia ensuite des ouvrages d'histoire, dont les principaux sont: *Biographie de tous les ministres depuis 1791* (1825); *Histoire de Joachim Murat* (1828); *Histoire de France* d'Anquetil, continuée de 1788 à 1825 (1829); *Histoire de l'inquisition d'Espagne* (1828), souvent réimprimée; *la Dernière Semaine de Louis-Philippe* (1848); *Histoire pittoresque de la Révolution française* (1843); *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même* (1844); *Histoire des élections de 1827 et de 1830* (1842); *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution française* (1845-1846); *Histoire des Jacobins* (1847-1851); *Histoire de la Révolution de 1848* (1848-1852). Gallois a, en outre, dirigé la *Réimpression du Moniteur*, de 1789 à 1799 (1843). Ses ouvrages d'histoire contemporaine sont encore utiles à consulter.

GALLOIS (Léonard-Joseph-Urbain-Napoléon), publiciste français, fils du précédent, né à Paris en 1815, mort à Paris en 1874. Il collabora à des journaux démocratiques, fit jouer quelques pièces de théâtre et publia, entre autres ouvrages: *Petit dictionnaire de nos grandes girouettes* (1842); *les Corsaires français sous la République et l'Empire* (1847); *Vie politique de Ledru-Rollin* (1853); *Théâtres et artistes dramatiques de Paris* (1854-1855); *Biographie contemporaine des artistes du Théâtre-Français* (1857), etc.

GALLOIX (Jacques-Imbert), poète suisse, né à Genève en 1897, mort à Paris en 1828. Après quelques essais poétiques qui eurent peu de succès, il se rendit en 1827, à Paris, où il excita l'intérêt de Sainte-Beuve, de Nodier et de Victor Hugo. Petit-Senn recueillit, en 1834, ses œuvres poétiques, d'une inspiration mélancolique.

GALLOL n. m. Composé $C^6H^{10}O^6$, que l'on obtient en réduisant la galline ou la galléine en solution acide, par la poudre de zinc.

GALLOMANE (du lat. *gallus*, gaulois, et du gr. *mania*, fureur) adj. Qui admire passionnément la nation française, même dans ses travers.
— Substantiv.: *Les* GALLOMANES.

GALLOMANIE (rad. *gallomane*) adj. Admiration passionnée pour la nation française.

GALLON (mot angl.) n. m. Ancienne mesure de capacité, qui est encore en usage en Angleterre. ‖ Sorte de boisseau dans lequel les étameurs mesurent l'étain noir.
— ENCYCL. Le *gallon* est une mesure de capacité pour les matières sèches, les grains et les liquides, employée en Angleterre et aux Etats-Unis. En Angleterre, le gallon est de 4 lit. 5435; il se divise en 2 *pottles*, ou 4 *quarts*, ou 8 *pintes*. Aux Etats-Unis on se sert du *gallon de Winchester* de 4 lit. 4046 et du *gallon à vin* (wine gallon), de 3 lit. 7852. Autrefois, était en usage en Europe un gallon d'un peu plus de 13 litres, et en Irlande, un autre de 3 lit. 5656.

GALLON n. m. Bot. Excroissance de la cupule du gland du chêne rouvre.
— Comm. *Gallon du Piémont* ou *de Hongrie*. V. GALLE.

GALLONI D'ISTRIA (Dominique-Jérôme), administrateur et homme politique français, né et mort à Olmeto, en Corse (1813-1890). Avocat, il devint, sous l'Empire, secrétaire général à Ajaccio, sous-préfet à Bastia, et fut élu, en 1871, député de la Corse à l'Assemblée nationale. Il protesta contre le vote de déchéance de la famille impériale et se signala par la violence de ses interruptions. Il fut sénateur de la Corse de 1876 à 1885, et continua d'être un adversaire de la République.

GALLONIUS (Publius), commissaire-priseur et crieur public romain (*præco*), contemporain de Scipion l'Africain et de Lucile. Le premier, à Rome, il fit servir un esturgeon sur sa table. Il était célèbre pour ses excès de table. Lucilius l'appelle gouffre (*gurges*); Cicéron cite son nom comme passé en proverbe, et Horace fait également allusion à sa gourmandise. (Sat. II.)

GALLOON, comm. d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Fermanagh]), sur le lough Erne; 5.000 hab.

GALLOPHOBE (de *Gallo* pour *Gaulois*, et du gr. *phobos*, aversion) adj. Qui a horreur des Français, qui les déteste.
— Substantiv.: *Un* GALLOPHOBE.

GALLOPHOBIE (*bî* — rad. *gallophobe*) n. f. Horreur des Français.

GALLO-ROMAIN, AINE adj. Qui appartient à la fois aux Gaulois et aux Romains.
— *Ecriture gallo-romaine*. Se dit de l'écriture qui fut introduite en Angleterre par Alfred le Grand.
— Substantiv. Habitant des Gaules, sous la domination romaine: *Les* GALLO-ROMAINS.
— ENCYCL. Hist. On appelle période *gallo-romaine* celle où les Gaulois furent administrés par les Romains, puis, après la chute de Rome, continuèrent la tradition de leurs vainqueurs jusqu'au moment où ils achevèrent leur fusion avec les Francs, pour constituer la nation française. A peine la conquête des Gaules par Jules César eut-elle été achevée, que ces provinces nouvelles adoptèrent avec ardeur la civilisation romaine. La langue latine se répandit avec une incroyable rapidité, comme en témoignent les milliers d'inscriptions latines déjà trouvées en Gaule. Les dieux gaulois se confondirent avec les dieux romains. Rome, à part quelques soulèvements, comme celui des Bagaudes, produit par la misère ou les accaparements de céréales, n'eut pas de plus fidèles sujets que les peuples de la Gaule. De son côté, dès le temps de Jules César, elle ouvrit le sénat à des nobles gaulois, et Claude créa même des sénateurs originaires de la Gaule chevelue. Les empereurs résidèrent souvent à Lutèce, à Lyon, à Trèves. Administrée, comme toutes les possessions romaines, par des préfets, des sous-préfets et des gouverneurs; partagée en provinces, en cantons, en cités, avec Lyon comme capitale politique et siège de l'autel impérial, la Gaule présenta le même spectacle que l'Italie ou l'Afrique: magnifique réseau de routes, villes luxueuses — Lyon, Bordeaux, Autun — dont l'art gréco-romain inspire tous les monuments, commerce actif, agriculture savante. Le régime de la très grande propriété domine, et ainsi se prépare déjà la féodalité. L'instruction publique est très florissante, Toulouse, Autun, Bordeaux sont des centres intellectuels. La Gaule fournit à Rome autant de brillants avocats et de rhéteurs illustres que de vaillants soldats. Ausone, Paulin de Nole, Claudien, Eumène, Rutilus Namatianus, Sulpice-Sévère, Sidoine Apollinaire, et avec eux une foule d'autres poètes, orateurs, ou apologistes chrétiens, soutiennent la gloire littéraire de la langue latine. Dès la fin du IIIe siècle, quand Rome est incapable de se défendre, c'est la Gaule qui veille à sa frontière: Trèves et Arles sont les avant-postes de Milan et de Rome. Et, quand Rome a péri, la civilisation romaine poursuit ses progrès en Gaule, s'impose même en partie aux barbares francs, et c'est dans la Gaule, qu'au VIIIe siècle, se réveillera le nom romain, par le retour aux lettres latines et la restauration de l'empire.

GALLOTANNATE n. m. Sel dérivant de l'acide gallotannique.

GALLOTHIONINE n. f. Matière colorante, caractérisée par la présence d'au moins deux groupes hydroxyles situés en ortho. (C'est un dérivé thiazinique de l'acide galliquo.)

GALLOWAY (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île du sud-ouest de l'Ecosse, entre le golfe de la Clyde au N.-O., et le golfe de Solway au S.-E. De forme triangulaire, large à son articulation de 80 kilom., elle se termine, en face du golfe irlandais de Belfast, par une étroite langue de terre en forme de T. De nature granitique, montagneuse, elle comprend des centres renommés d'élevage.

GALLOWAY (sir Archibald), officier anglais, né en 1784, mort en 1850. Il prit du service dans l'armée des Indes, devint colonel en 1836, et passa successivement dans les services de la guerre et des travaux publics. Il était, en 1846, un des directeurs de la compagnie des Indes, et devint président de la cour des directeurs. On a de lui un ouvrage sur les sièges de l'Inde, et un commentaire sur la législation, la constitution et le gouvernement des Indes anglaises.

GALLOWAY. Biogr. V. RUVIGNY.

GALLOWGLASS n. m. Dans les armées de l'ancienne Irlande et de quelques nations gaéliques, Soldat à pied ou servant armé, accompagnant un noble au combat.

GALLOY ou **GALOIS** (*ga-loi*) n. m. Dr. féod. Epaves et choses trouvées dans la juridiction d'un seigneur. ‖ Droit du seigneur sur les biens de ceux qui ne peuvent tester ou qui ne laissent pas d'héritiers légitimes.

GALLS. Ethnol. V. GAËLS.

GALLUCCIO, ville d'Italie (prov. de Naples [Terre de Labour, prov. de Caserte]); 3.196 hab. Culture du riz.

GALLUCHE (*ga-luch'*) n. f. Terre rocailleuse, ainsi nommée dans le département de la Vienne.

GALLULMIQUE adj. *Acide gallulmique*. V. GALLIQUE.

GALLUPPI (Pasquale), philosophe italien, né à Tropea (Calabre) en 1770, mort à Naples en 1846. D'abord disciple de Genovesi, il se rattacha ensuite à un kantisme éclectique. Après avoir étudié le droit canon à Naples, il se consacra entièrement à la philosophie et publia, en 1819, les deux premiers volumes de l'ouvrage *Saggio filosofico sulla critica della conoscenza*, qui comprenait quatre volumes en 1832, et sept en 1847. Il donna ensuite ses *Elementi di filosofia* (1820-1827), et ses *Lettere sulla storia della filosofia* (1827). En 1840, il fut nommé membre correspondant de l'Institut de France. Une statue lui a été élevée à Naples en 1867. Outre les ouvrages déjà cités, il faut encore indiquer: *Filosofia della volontà* (1835-1842); *Lezioni di logica e metafisica* (1842); *Considerazioni filosofiche sull'idealismo transcendentale e sul razionalismo assoluto* (1841), souvent réimprimé; *Storia di filosofia*, dont le premier volume seul a paru (1842).

GALLUR, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Saragosse]), au confluent de l'Ebro et de l'Arba, sur le canal Impérial; 2.400 hab.

GALLURA, l'un des quatre districts entre lesquels l'île de Sardaigne était partagée au moyen âge, comprenant la partie la plus septentrionale, très montagneuse, de l'île. Il fait aujourd'hui partie de la division de Sassari.

GALLUS (*luss*) n. m. Prêtre mutilé de Cybèle. V. GALLE.

GALLUS, rivière de l'Asie Mineure (Phrygie), affluent du Sangarius. Suivant la Fable, les eaux de cette rivière rendaient insensés et furieux ceux qui en buvaient.

GALLUS (C. Sulpicius), consul romain du IIe siècle av. J.-C. Il fut questeur, édile curule, préteur (169), tribun des soldats dans l'armée de Paul-Emile (168) et consul (166). Il triompha pour ses victoires sur les Ligures. Il introduisit, le premier, les représentations dramatiques dans les fêtes consulaires. Il était fort lettré et versé dans l'astronomie. Pendant la deuxième guerre de Macédoine, il expliqua aux soldats les causes d'une éclipse de lune qui allait avoir lieu et, prévenant ainsi leur frayeur, contribua à leur victoire.

GALLUS (C. Cornelius), poète latin et homme de guerre, ami d'Auguste, né à Fréjus en 66 av. J.-C. Il s'attacha à Octave, fut, en 41, l'un des triumvirs chargés de distribuer aux vétérans des terres confisquées dans le nord de l'Italie, et conserva à Virgile son petit patrimoine. Il commanda un corps à la bataille d'Actium (31), poursuivit Antoine en Egypte, acheva sa perte, et devint préfet de l'Egypte, qu'il administra pendant quatre ans. Puis il encourut, on ne sait pourquoi, la disgrâce d'Auguste. Condamné à l'exil et à la confiscation, il se tua de désespoir. Gallus avait la réputation d'être l'un des bons poètes élégiaques de son temps. Il avait pris pour modèle dans l'élégie érotique Euphorion de Chalcis. Virgile le loue magnifiquement dans la sixième églogue et a consacré la dixième à l'histoire de ses amours.

Gallus ou *Scènes de la vie romaine*, par W.-A. Becker (Leipzig, 1838; 3e éd. refondue et revisée par Rein en 1863. La première édition a été seule traduite en français), bon ouvrage allemand sur la vie privée des Romains. — L'auteur a donné à son livre la forme d'une nouvelle dont le héros est Gallus, le poète ami de Virgile et de Properce. La disgrâce, l'exil, la mort volontaire de ce personnage servent de trame au récit et de cadre à un tableau complet de la vie privée au temps d'Auguste. L'information scientifique est d'une grande sûreté, et justifiée par des notes explicatives et bibliographiques d'une grande précision. *Gallus* a joui, pendant de longues années, d'une vogue considérable et a été traduit en plusieurs langues.

GALLUS (C. Asinius), consul romain, surnommé **Saloninus**, fils d'Asinius Pollion, mort l'an 30 de notre ère. Il fut consul l'an 8 av. J.-C., cultiva les lettres et déplut par la liberté de son langage à Auguste, puis à Tibère. Celui-ci le fit condamner à mort par le sénat et le laissa mourir de faim en prison.

GALLUS (Cestius), général romain du Ier siècle de notre ère. Il était gouverneur de Syrie lorsque, en 64, les Juifs se révoltèrent contre Rome. Il envahit la Judée et la ravagea, mais ne sut pas s'emparer de Jérusalem et dut faire une retraite désastreuse. Il fut alors destitué et remplacé par Vespasien.

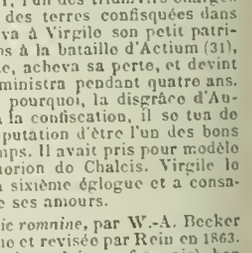

Gallus (C. Vibius Trebonianus).

GALLUS (C. Vibius Trebonianus), empereur romain, né en 194 ou en 206, mort en 253. Gouverneur de Mésie en 251, il trahit l'empereur Dèce, qui fut tué dans une rencontre avec les Goths. Ses troupes le proclamèrent empereur. Il traita avec les Barbares et alla à Rome mener une vie de débauche et de crime. Il se signala par ses persécutions contre les chrétiens. Son général Æmilianus se révolta contre lui, et ses propres soldats le firent périr.

GALLUS (Flavius Constantinus), César romain, né en 325, mort en 354. Il était demi-frère de Julien l'Apostat et neveu de Constantin. Il échappa au massacre que celui-ci

fit de sa famille, et Constance II le créa César en 351, avec le gouvernement de l'Orient. Il s'y rendit coupable d'atroces cruautés, d'accord avec sa femme Constantia. L'empereur le manda près de lui, fit instruire son procès, et le condamna à mourir.

GALLUS (Martin), moine et chroniqueur polonais du XIIe siècle. D'origine probablement française, il passa plusieurs années, de 1109 à 1113, à la cour du roi de Pologne Boleslas III. Sa chronique, écrite en latin et rimée, comprend trois livres. Il y décrit avec enthousiasme le sol et les usages polonais, rapporte, probablement d'après les récits et les chants populaires, les origines légendaires du royaume, et raconte enfin, de source personnelle, les événements du règne de Boleslas III. De forme fleurie, mais de fond naïf, la chronique de Martin Gallus constitue un document essentiel pour la primitive histoire polonaise. Une bonne édition en a été donnée par Bielowski, dans les *Monumenta Poloniæ historica* (Lwow, 1864).

GALLUS, nom latin d'Alectryon (en gr. *coq*) que Mars transforma en coq pour l'avoir laissé surprendre par le Soleil dans les bras de Vénus, et avoir été ainsi la cause de son humiliation. Sous sa forme nouvelle, Gallus devint plus vigilant.

GALLUZZO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence]), sur l'Erna, affluent de l'Arno ; 14.864 hab.

GALMEI n. m. Minér. Syn. de CALAMINE.

GALMIER (saint), sous-diacre de l'Eglise lyonnaise, vivait dans la première moitié du VIIe siècle. On sait fort peu de chose de son existence, sinon qu'il fut serrurier à Lyon, avant d'entrer dans les ordres, où il se distingua par sa piété. — Fête le 27 février.

Galoche.

GALOCHE (du bas lat. *galopia*, du gr. *kalopous*, sabot de bois, mot à mot « pied de bois ») n. f. Chaussure en cuir avec la semelle en bois : *Une paire de* GALOCHES.

— Elève externe de l'ancienne université de Paris. (Les internes s'appelaient *martinets*.) ‖ Fille de la reine qui n'avait pas de logement au Louvre.

— Fam. *Menton de galoche*, Menton pointu et recourbé en avant.

— Jeu. Sorte de toupie analogue à celle que l'on nomme *sabot*, mais de dimensions plus fortes.

— Mar. Poulie à longue caisse garnie d'un rouet à l'une de ses extrémités, et ouverte transversalement sur une de ses faces. ‖ Consoles en bois, servant à appuyer quelque objet dans un vaisseau. ‖ Demi-anneau qu'on fixe dans un corps par son extrémité, pour servir au passage et à l'amarrage de divers cordages.

Galoche (jeu).

— Techn. Coin de la presse du doreur.

GALOCHIER (*chi-é*) n. m. Ouvrier qui fait des galoches.

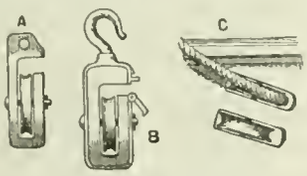

A, galoche ou poulie coupée ; B, galoche à estrope en fer ; C, galoche de muraille ou clan.

GALOIRE ou **GALLOIRE** (*galoir*) n. m. Archéol. Meuble en forme de table, en usage jadis pour jouer aux galets. (Les galoires étaient de grandes et longues tables en bois, posées sur des tréteaux et recouvertes de toile ou de drap. Au XVIe siècle, la longueur de la table atteignait 11 mètres sur 0^m,65 ou 0^m,95 de large ; les côtés étaient limités par une rainure creuse, qui arrêtait les palets.)

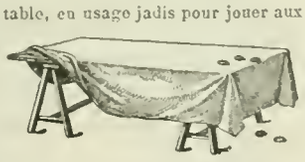
Galoire.

GALOIS, OISE (*loi, oiz'* — rad. *galer*) n. Membre d'une association qui se forma dans le Poitou, au commencement du XIVe siècle.

— ENCYCL. Les *galois* et *galoises*, qu'on appelait encore *pénitents* et *pénitentes d'amour*, bravaient les saisons et affectaient, pour prouver leur passion, de s'exposer aux rigueurs de l'hiver ou aux chaleurs excessives de l'été. « Il leur était prescrit, dit Sainte-Palaye, dans ses *Mémoires sur la chevalerie*, de se couvrir chaudement de bons manteaux et de chaperons doublés, et de se chauffer à de grands feux dans le plus fort de l'été ; ils faisaient enfin, en cette saison, tout ce qu'on fait en hiver, peut-être pour faire allusion au pouvoir de l'amour, qui opère les plus grandes métamorphoses. En hiver, une petite cotte simple, avec une cornette longue et mince, composait tout leur vêtement. Une serge légère était la seule couverture qu'on vit sur leur lit. » Quelques-uns de ces fanatiques périrent victimes de leur folie, à côté de celui en celle qu'ils aimaient. Les galois disparurent tout à fait vers la fin du règne de Philippe le Long.

GALOIS (Evariste), mathématicien français, né à Bourg-la-Reine en 1811, mort à Paris en 1832. Entré à l'Ecole normale, il n'avait pas encore complété sa première année d'étude lorsque la révolution de Juillet éclata. Galois se jeta sans réserve dans la fraction la plus active du parti démocratique. Poursuivi comme auteur de manifestations séditieuses et de complots, il fut condamné plusieurs fois à la prison. Il venait d'en sortir en 1832, lorsqu'il fut tué dans un duel au pistolet. Un géomètre, Liouville, a pu tirer de ses papiers et de ses notes incomplètement rédigées ce qu'il y avait de neuf et d'important pour la science ; il en a extrait en particulier le théorème suivant, qui porte son nom : « Pour qu'une équation irréductible de degré premier soit soluble par radicaux, il faut et il suffit que toutes les racines soient des fonctions rationnelles de deux quelconques d'entre elles. » Galois a publié pendant son séjour à l'Ecole normale, six mémoires *sur la résolution des équations, sur la théorie des nombres, sur les conditions de résolubilité des équations par rameaux.*

Galois (THÉORÈME DE). V. l'art. ci-dessus.

GALON (Subst. verb. de *galonner*) n. m. Sorte de ruban épais que l'on met sur les costumes, chapeaux, rideaux, pour les protéger ou les orner : GALON *d'or, d'argent, de soie, de laine, de fil. Habit couvert de* GALONS.

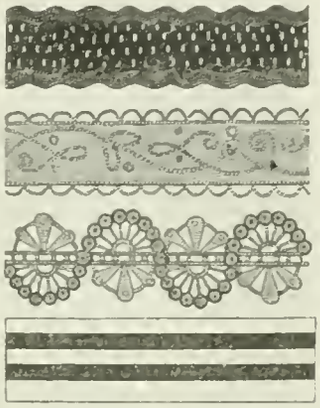
Galons.

— l'ar anal. Ruban de soie pour les souliers de femmes.

— *Galon à la chancelière*, Faux galon inventé au temps du chancelier Maupeou.

— Fig. Autref. Marque d'opulence, parce que les seigneurs portaient des habits galonnés. ‖ Auj. Marque de pouvoir, parce que les hauts fonctionnaires portent des habits galonnés.

— *Vieux galons, Vieux habits*, Cri des marchands de vieux habits de Paris. (Il commence à se perdre.)

— Archit. Bandelette garnie de perles.

Galon (comm.)

— Comm. Boîte ronde, dans laquelle les épiciers mettent des confitures sèches et des sucreries. (C'est une corruption de GALLON.)

— Mar. Bande de toile que l'on coud sur une couture de voile, pour la fortifier.

— Méd. Nom donné vulgairement à une croûte allongée qui se forme sur la tête de certains teigneux.

— Métrol. S'est dit pour GALLON.

— Milit. Signe distinctif des grades de caporal, de sous-officier et d'officier. ‖ *Arroser ses galons*, Dans l'arg. des soldats : Payer à boire à ses camarades, quand on est promu à un grade.

— PROV. : **Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre**, On ne saurait trop profiter d'une circonstance avantageuse. Quand on s'attribue un titre, il faut le prendre aussi élevé que possible.

— ENCYCL. Milit. Les *galons* sont des insignes en passementerie, servant à indiquer les grades ou les fonctions de certains militaires.

Pour les caporaux, brigadiers et premiers soldats, les galons sont en laine et d'une seule couleur. Les galons de laine désignant les fonctions, portés par les tambours et trompettes, sont de la façon dite « à épingle » et tricolores, — les trois couleurs étant disposées suivant des losanges concentriques. Les galons d'or ou d'argent sont de la façon dite « à lézardes » pour les galons de grades, et de la façon dite « à cul-de-dé » pour les galons de fonctions portés par les tambours-maîtres, maréchaux des logis, trompettes ou musiciens. Tous ces galons ont la largeur uniforme de 22 millimètres, à l'exception de ceux placés sur les manches de la capote des sergents-majors d'infanterie ou sur la pèlerine du manteau des sous-officiers des troupes à cheval, dont la largeur est de 12 millimètres seulement.

Galons, dans l'armée française.

Les galons de grade se portent soit en chevron, soit en sardine, suivant les corps. Les galons de fonctions se portent au collet et tout autour du parement des manches. Les officiers portent, dans certaines armes ou dans certaines tenues, des galons de grades dits *circulaires*, parce qu'ils font le tour du parement, dont la largeur est de 6 millimètres et dont la façon est dite « en trait côtelé ». Les autres insignes, souvent appelés « galons », que les officiers portent au képi ou en trèfles sur les manches, sont officiellement qualifiés de *tresses* ou de *soutaches*.

GALONNER (*lo-né* — orig. incon.) v. a. Orner de galons : GALONNER *un chapeau, un habit.* ‖ Orner de galons les habits de : GALONNER *un laquais.*

— Fam. Elever au grade de caporal : GALONNER *un soldat.*

Galonné, ée part. pass. du v. Galonner.

— Par anal. Dont le corps est orné de bandes disposées comme des galons : *Le zèbre est* GALONNÉ.

— n. m. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de lézard de la Guyane.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un squale des mers d'Afrique.

— n. f. Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de grenouille.

GALONNIER (*lo-ni-é*) n. m. Techn. Ouvrier qui confectionne des galons. (Les galonniers faisaient partie de la corporation des rubaniers franqeurs.)

GALOP (*lo* — subst. verb. de *galoper*) n. m. Manèg. Allure la plus rapide du cheval, dans laquelle la bête, levant d'abord les deux pieds de devant, s'élance sur ceux de derrière, et se trouve ainsi momentanément isolée de terre : *Grand* GALOP. *Petit* GALOP. *Courir le* GALOP. ‖ *Temps de galop*, Court moment pendant lequel on galope. Court espace parcouru au galop. ‖ *Branle de galop*, Mouvement d'un cheval qui se met au galop, et aussi Mouvement du cheval pendant le galop. ‖ *Galop de chasse*, Galop modéré dans lequel le cheval déploie librement ses membres. ‖ *Galop de contretemps*, Allure qui ressemble au galop par devant, et aux courbettes par derrière. ‖ *Galop étendu*, Allure dans laquelle le derrière du cheval chasse le devant sans cadence réglée. ‖ *Galop gaillard*, Pas composé de courbettes et de cabrioles successives. ‖ *Galop forcé*, Galop en trois temps et trois battues, spécial au galop de course. ‖ *Galop faux*, Galop dans lequel, le cheval galopant en cercle, à droite ou à gauche, a la piste du bipède latéral située en dedans du cercle, plus en arrière que la piste du bipède opposé. ‖ *Galop désuni*, Galop dans lequel la piste d'un pied antérieur se trouvant la plus avancée, celle du pied postérieur du même côté reste en arrière de la piste du pied postérieur opposé. Ce galop peut être désuni à droite ou à gauche.) ‖ *Galop raccourci*, Allure dans laquelle le derrière du cheval chasse le devant, en observant des cadences égales, et sans traîner les hanches. ‖ *Galop uni*, Allure dans laquelle la jambe du devant entame et celle de derrière suit exactement. *Galop de manège, Galop d'école*, Galop dans lequel les battues du bipède diagonal s'exécutent en étant séparées par un léger intervalle.

— Pop. Réprimande : *Donner, Recevoir un* GALOP.

— Chorégr. Danse hongroise ou lavaroise, très vive, à deux temps : *Heureux succès [illegible] de la antique boulangère.*

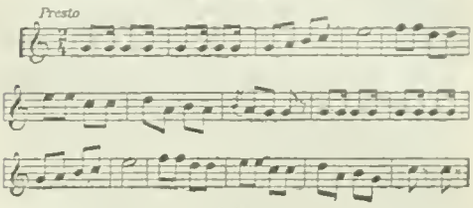

Galop.

le GALOP *est le complément du bal et le bouquet de la soirée.* (Ourry.) ‖ Air sur lequel cette danse s'exécute : *Composer, Jouer un* GALOP. ‖ Fam. *Galop infernal*, Galop général exécuté avec un entrain extrême.

— Mécan. *Mouvement de galop*, Mouvement d'avant en arrière et d'arrière en avant, produisant une oscillation autour de l'essieu moteur, que présentent certaines locomotives par suite d'une mauvaise distribution de la charge sur cet essieu, ce qui occasionne un déplacement du centre de gravité.

— Milit. *Au galop!* Sonnerie de trompette ordonnant aux cavaliers de prendre le galop.

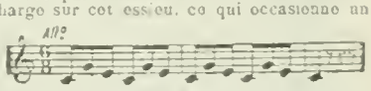

Au galop. Trompette.

— Path. *Bruit de galop*, Rythme anormal des bruits du cœur, qui consiste en l'adjonction aux bruits systolique et diastolique, d'un troisième présystolique. L'ensemble des trois bruits qu'on désigne de ce nom donne un rythme rappelant le galop du cheval. Le bruit de galop se perçoit à l'auscultation dans diverses maladies : fièvre typhoïde, péricardite, symphyse cardiaque, certaines dyspepsies, etc., mais surtout dans la néphrite interstitielle à la période de dilatation avec hypertrophie des cavités du cœur.

— Loc. *Aller le grand galop à l'hôpital*, Se ruiner.

— ALLUS. LITTÉR. :

Chassez le naturel, il revient au *galop*.

Vers du *Glorieux*, de Destouches, acte III, sc. V. V. NATUREL.

— ENCYCL. Chorégr. Le *galop* n'est pas une danse spéciale, bien que, cependant, vers l'époque de la Restauration, il semble qu'il ait, pour un instant, pris une place à part dans les danses de salon. Mais, en réalité, le galop, dont l'usage ne remonte guère au delà du déclin du XVIIIe s., servait simplement de coda ou de finale dans les voltes et les contredanses, et c'est encore uniquement ainsi qu'il figure parfois, aujourd'hui, à la fin des quadrilles. L'orchestre se borne à reprendre incessamment la musique de la dernière figure, jusqu'à ce que les danseurs, épuisés par leur course folle à travers les salons en se tenant tous par la main comme dans une farandole, finissent par renoncer et s'arrêtent d'eux-mêmes. C'est généralement vers la fin du bal que le galop prend tout son éclat et tout son élan.

— Milit. Dans l'armée, on distingue plusieurs formes de *galop* : 1° le *galop ordinaire*, dont la vitesse est de 340 mètres à la minute. C'est le galop de manœuvre, ou galop normal, qui doit être employé dans les exercices habituels ; 2° le *galop allongé* (440 m. à la minute), qu'on emploie quand il faut accélérer l'allure, comme, par exemple, dans la conversion d'une troupe au galop, pour les hommes de l'aile marchante ; 3° le *galop de charge*, où l'on demande au cheval son maximum de vitesse pendant les derniers quatre-vingts ou cent mètres de la charge.

Enfin, dans l'instruction, on emploie encore le *galop de manège*, dont la vitesse est faible et qui a surtout pour but de familiariser les hommes avec cette allure.

GALOPADE n. f. Manèg. Exécution de la course au galop : *Cheval dont la* GALOPADE *est fort belle.* ‖ Galop moins développé et plus enlevé de devant que le galop ordinaire. ‖ Chemin qu'un cheval ordinaire peut parcourir en galopant. ‖ Fig. Action de s'en aller grand train : *L'imagination qui prend la* GALOPADE.

— Fam. Galop, réprimande.

— Chorégr. Mot remplacé aujourd'hui par le mot GALOP.

GALOPANT (*pan*), **ANTE** (rad. *galoper*) adj. Pathol. Se dit des formes aiguës et à brusque conclusion d'une maladie : *Une phtisie* GALOPANTE.

GALOPE n. f. Chorégr. S'est dit pour GALOP.

— Techn. Outil employé par les ouvriers relieurs, et avec lequel on trace très rapidement de petites raies, avant de glairer le livre.

GALOPER orig. incert. : peut-être du goth. *hlaupan*, courir. v. n. Courir le galop : *Les chevaux* GALOPENT *sur le pied droit.* Monter un cheval qui court le galop : GALOPER *a cheval.*

— Par anal. Courir ou marcher rapidement. ‖ Avoir un mouvement très rapide : *Une montre qui* GALOPE. ‖ Faire quelque chose avec une extrême précipitation : GALOPER *en lisant, en parlant, en chantant.*

— Fam. Faire des courses nombreuses : GALOPER *tout un jour dans Paris.*

— Fig. Avoir une extrême activité : *Imagination qui* GALOPE. ‖ *Galoper après*, Poursuivre, rechercher avec ardeur : GALOPER APRÈS *la fortune*, APRÈS *la réputation.*

— Chorégr. Danser le galop.

— Manèg. *Galoper sur le bon pied*, Lever la première la jambe droite de devant. ‖ *Galoper sur le mauvais pied*, Lever la première la jambe gauche de devant. ‖ *Galoper près du tapis*, Lever très peu les jambes de devant, en galopant.

— v. a. Mettre au galop, lancer au galop : GALOPER un [illegible] Par ext. Poursuivre avec rapidité : GALOPER un [illegible] Courtiser avec empressement : GALOPER *quelqu'un* [illegible] *vous pouvoir le rencontrer.* Courtiser : GALOPER [illegible]

— Fam. Tourmenter, obséder, assiéger : *Personnage que* [illegible] GALOPE.

— Absol. LITTR. :

[illegible] galope en croupe et galope avec lui,

Vers le Bonheur. Ep. 5. V. CHAGRIN.

GALOPEUR, EUSE n. Personne qui danse ou qui aime à danser le galop : *Un* GALOPEUR *infatigable.*

GALOPIN, INE rad. *galoper* n. Fam. Petit garçon, petite fille que l'on emploie à faire des commissions. (Le féminin est peu usité.) Petit marmiton employé à la cuisine.

— Par ext. Enfant espiègle ou polisson ; gamin de rue. Enfant en général. Se dit souvent à un enfant sans intention de le faire un reproche. Homme méprisable, comparable à un petit gamin de rue. *A la galopine,* A la façon d'une femme de mauvaise vie.

— Vieux. v. : *Aimer les airs* GALOPINS.

GALOPIN n. m. Milit. Nom que l'on donnait autrefois aux chirurgiens sous-aides-majors des régiments.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité à Paris, qui valait un demi-setier. Demi-setier de vin bu avant de partir en course. Demi-setier de vin que l'on donnait aux clercs pour leur déjeuner.

GALOPINE n. f. Genre de rubiacées-anthospermées, comprenant des plantes herbacées vivaces, à feuilles opposées, à fleurs polygames dioïques, réunies en cimes terminales. On en connaît deux espèces, de l'Afrique australe.

GALOPINER v. n. Se conduire comme un galopin.

GALOPODE du gr. *gala,* lait, et *pous, podos,* pied, adj. Bot. Dont le pied ou stipe contient un suc laiteux.

GALOPPE D'ONQUAIRE (Léon), littérateur et auteur dramatique français, né à Montdidier en 1810, mort au Vésinet, près de Paris, en 1867. Ayant quitté l'armée, il publia des recueils de vers : *Fumée* (1838) ; *Mosaïque* (1844) ; un poème héroï-comique : *le Siège de la Sorbonne* (1844), etc., collabora à des journaux et débuta au théâtre en 1844, par une comédie en vers : *la Femme de quarante ans,* jouée avec succès au Théâtre-Français. Parmi ses autres pièces, nous citerons : *l'Amour pris aux cheveux* (1852) ; *le Chêne et le Roseau* (1852) ; des livrets d'opéra-comique : *la Mort de Socrate* (1861) ; *La bourse ou la vie* (1864). On lui doit encore : *le Diable boiteux à Paris, le Diable boiteux en province* (1858) ; *le Diable boiteux au vieux temps* (1860) ; etc.

GALOS ou **GOLZ,** bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Moson]) ; 2.000 hab. Vignobles.

GALOUBET (*lo* — emprunté au provenç.) n. m. Instrument de musique champêtre, à vent et en bois, particulier au Languedoc et surtout à la Provence.

— ENCYCL. Le *galoubet* sert surtout à accompagner les danses populaires. Sa forme se rapproche de celle du flageolet ; il est construit en buis, en ébène ou en grenadille. Il est percé de trois trous, deux d'un côté, un de l'autre ; avec ces trois seuls trous, il a une étendue de deux octaves pleines. Il est toujours en *ré.* C'est le plus aigu des instruments à vent. Il sonne deux octaves plus haut que la grande flûte et une octave plus haut que la petite flûte. On le tient de la main gauche, tandis que de la droite on frappe sur le tambourin, car l'un ne va jamais sans l'autre.

Galoubet

GALPHIMIA n. m. Genre de malpighiacées-malpighiées, comprenant des arbres ou arbustes à feuilles opposées, à fleurs jaunes ou rougeâtres, disposées en grappes terminales. (On en connaît 10 à 12 espèces, dont quelques-unes sont ornementales et cultivées dans les serres.)

GALSA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Arad]), 2.355 hab. Vignobles.

GALSTON, bourg d'Ecosse (comté d'Ayr), sur le fleuve côtier Irwine, 4.296 hab. Manufacture de fer, de mousseline, de papier ; tissage de coton. Ancien château de Barr. Près de là, château de Loudoy.

GALSZECS, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zemplin]), 3.140 hab.

GALSWINTHE, GALESWINTHE ou **GALSUINTHE,** femme de Chilpéric, roi des Francs de Neustrie, née vers 532, morte en 568. Elle était fille d'Athanagilde, roi des Visigoths d'Espagne et sœur aînée de Brunehaut, mariée à Sigebert, roi d'Austrasie. Chilpéric voulant avoir, comme son frère, une épouse de sang royal, demanda la main de Galswinthe. Athanagilde consentit facilement à cette union, mais la jeune fille, en proie à de sombres pressentiments, ne se résigna qu'avec peine à quitter ses parents. Les noces de Galswinthe furent célébrées à Rouen [illegible] avec une magnificence extraordinaire ; le roi donna en dot à son épouse les cinq villes de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béziers et Lagorre. Mais cette union ne fut pas heureuse. Frédégonde, la maîtresse un instant délaissée, [illegible] reprendre tout son empire sur Chilpéric. [illegible] agnes [illegible] la comme une grâce à être repoussée. [illegible] offrit à Galswinthe tous les trésors qu'elle avait apportés avec elle, s'il lui était permis de retourner en Espagne. Chilpéric ne pouvait croire à un pareil désintéressement. Craignant que le trésor de Galswinthe ne lui échappât, il se montra de nouveau empressé auprès d'elle ; mais un matin la malheureuse reine fut trouvée étranglée dans son lit, et quelque temps après, Chilpéric épousait Frédégonde.

L'aventure de Galswinthe a fourni à Augustin Thierry un de ses plus dramatiques *Récits des temps mérovingiens.*

GALT, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario, comté de Waterloo), sur la Grande-Rivière, tributaire du lac Erie, 7.545 hab. Pisciculture.

GALT (John), écrivain anglais, né à Irwine (1779), mort à Greenock (1839). Son nom, plus que ses œuvres, est célèbre, car Galt rencontra Byron en Orient et vécut quelque temps avec le jeune poète dont, plus tard, il écrivit une biographie qui n'a pas une très grande valeur (1833). Il s'occupa beaucoup de questions coloniales, mais sans grand succès ; dans les dernières années de sa vie, il se voua entièrement à la littérature d'imagination. Parmi ses meilleurs romans, on peut citer : *Sir Andrew Wylie, les Annales de la Paroisse, le Prévôt,* etc.

GALTCHAS, population du Kohistan (Asie centrale), faisant partie des Tadjiks des montagnes. Les six tribus galtchas connues comptent environ 30.000 individus, qui vivent dans les hautes vallées du Pamir. Ce sont des gens robustes, à figure ovale, à nez droit, effilé, parfois arqué, à bouche fine, à menton bien dessiné, qui ne ressemblent en rien aux Mongols. Leur système pileux est bien développé, et souvent leurs cheveux sont châtains ou même blonds ; leur peau, habituellement blanche, se bronze facilement. Ils vivent dans de misérables cabanes, cultivent des fruits et élèvent quelques bestiaux. Ils parlent une langue iranienne (le persan), à part les Iagnaoub dont l'idiome se rattacherait aux langues aryennes. Les Galtchas sont des musulmans sunnites. — *Un* GALTCHA.

GALTON (Francis), voyageur et écrivain anglais, né à Duddleston, près de Birmingham, en 1822. Il s'est fait connaître surtout par ses voyages d'exploration au Nil Blanc en 1846 et dans le sud-ouest de l'Afrique en 1850. Galton a écrit la relation de son expédition dans l'Afrique du Sud-Ouest (*Narrative of an explorer in tropical South Africa* (1893)), un volume sur l'*Art de voyager ;* différentes études médicales et de nombreux mémoires de physiologie.

GALTONIA n. m. Genre de liliacées-scillées, comprenant deux espèces africaines à fleurs blanches, dont la principale est le *hyacinthus candicans* de Backer. (Toutes deux peuvent être cultivées dans les jardins d'Europe.)

GALUCHAT (*cha* — du n. de l'inventeur) n. m. Techn. Peau de squale ou de raie préparée et teinte de diverses couleurs par les gainiers. (On se sert également des peaux de roussette et de loiche. La peau préparée est grenelée ; on s'en sert pour couvrir certains objets, comme des boîtes, des étuis, des fourreaux d'épée, etc.)

— Fam. Se dit pour désigner un ouvrier gainier.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie qui fournit la peau de même nom.

GALUCHATISÉ, ÉE (rad. *galuchat*) adj. Ayant la teinte verdâtre et les rugosités de la peau appelée galuchat : *Le visage* GALUCHATISÉ *par l'alcool.* (Goncourt.)

GALUCHET (*ché*) n. m. Pop. A Paris, Sorte de parasite désœuvré, qui s'impose, à la campagne, à des personnes qu'il connaît à peine : *Le* GALUCHET *est l'ami intime de toute personne qui possède une campagne.*

— En T. d'arg., Valet d'un jeu cartes.

GALUPPI (Baldassare), compositeur italien, né en 1706 à Burano (d'où son surnom de *Buranello*), mort à Venise en 1785. Il sut inspirer de l'intérêt à l'illustre Marcello, qui écrivit pour lui le livret de *la Dorinda,* qui fut représentée avec succès. Galuppi écrivit une soixantaine d'opéras, parmi lesquels on peut citer surtout : *Berenice, l'Ambizione delusa, la Mascherata, Forze d'amore, Ermelinda, Didone abandonata,* etc. Il accepta vers 1765, les propositions qui lui furent faites par Catherine II de se rendre en Russie ; il y obtint les plus grands succès, puis revint à Venise en 1768.

GALUPSE n. f. Mar. Bateau en usage sur les côtes de la Bretagne.

GALURIN ou, par abréviation, **GALURE** n. m. Pop. Chapeau.

GALUZZI (Riguccio), historien italien, né à Voltura en 1730, mort en 1801. Il a écrit l'*Istorin del granducato di Toscana sotto il governo della casa Medici,* qui va depuis l'avènement de Cosme le Grand, en 1569, jusqu'en 1739, traduite en français par Lefebvre de Villebrune et Mlle de Keralio (1782-1783).

GALVA, ville des Etats-Unis (Illinois [comté de Henry]) ; 3.100 hab. Entrepôt de céréales et de houille.

GALVADONESME (*nèssm'*) n. m. Appareil mécanique contre l'asphyxie.

GALVAM ou **GALVAO** (Duarte), historien portugais, né à Evora en 1435, mort dans l'île de Camarão en 1517. Il sut gagner la faveur d'Alphonse V, et devint le chronologiste du royaume ; il fut ensuite le secrétaire de Jean II, puis celui d'Emmanuel, qui le chargea de différentes ambassades, la dernière auprès d'Hélène, reine d'Ethiopie, et au cours de laquelle il mourut. Il a laissé, après les avoir remaniées comme ordre et comme style, les chroniques des rois de Portugal dues à Fernand Lopez. Une seule a été publiée : *Chronica do principe D. Alfonso Henriquez primeiro rey de Portugal* (1726).

GALVAM ou **GALVAO** (Antoine), capitaine portugais du XVIe siècle, fils du précédent, surnommé **l'Apôtre des Moluques,** mort à Lisbonne en 1557. Nommé gouverneur des Moluques par Nuño da Cunha, vers 1538, Galvam soumit les indigènes révoltés contre son prédécesseur Tristam d'Ataïde et, par sa bonne administration et son humanité, s'en fit tant aimer qu'il fut pressé par eux, à plusieurs reprises, de prendre la souveraineté et le titre de « roi des Moluques ». Mais il ne voulut pas écouter ces offres et n'usa de son influence sur eux que pour les convertir au catholicisme. Quand il revint en Portugal (1545), après avoir dépensé dans son gouvernement toute sa fortune personnelle, Galvam fut très froidement reçu par le roi Jean III, et fut disgracié ; il mourut dans la misère, à l'hôpital. On a de lui un ouvrage posthume, sur les routes des Indes et sur les découvertes accomplies au sud de l'Asie jusqu'en 1550, intitulé *Tratado que compos o nobre e notual capitao Antonio Galvao* (1563).

GALVANI (Louis), physicien et médecin italien, né et mort à Bologne (1737-1798). Après une thèse fort remarquable sur la *formation* des os, il obtint la chaire d'anatomie de l'université de Bologne. Le hasard le mit, en 1786, sur la voie d'une des plus belles découvertes de la physique moderne. On avait posé sur une table, où se trouvait une machine électrique, plusieurs grenouilles écorchées ; l'un des aides qui coopéraient aux expériences approcha, sans y penser, la pointe d'un scalpel des nerfs crureaux internes de l'un de ces animaux ; aussitôt, tous les muscles des membres furent agités de fortes convulsions. L'expérience fut répétée sous différentes formes, et Galvani crut devoir conclure que les animaux sont doués d'une électricité particulière, inhérente à leur économie. Les principes théoriques de Galvani n'ont pas résisté à l'épreuve des expériences innombrables qu'ils ont provoquées. Volta démontra que le prétendu fluide nerveux n'avait rien de réel, et que les nerfs et les muscles des animaux, dans tous les phénomènes observés, jouaient simplement le rôle de conducteurs de l'électricité et pouvaient être remplacés par d'autres corps, du drap mouillé, du papier, etc. ; mais Galvani ferma toujours les yeux à l'évidence.

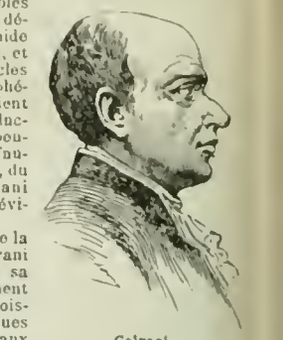

Galvani.

Lors de l'établissement de la république Cisalpine, Galvani aima mieux renoncer à sa chaire que de prêter serment à un ordre de choses qui froissait ses convictions politiques et religieuses. Outre les travaux sur lesquels se fonde sa célébrité, on trouve de lui, dans les *Actes de l'Institut de Bologne,* différents mémoires sur les voies urinaires des oiseaux et sur l'organe de l'ouïe.

GALVANIQUE (*nik'* — de *Galvani,* n. pr.) adj. Physiq. Qui a rapport au galvanisme : *Expériences* GALVANIQUES.

GALVANIQUEMENT (*ke-man*) adv. Physiq. D'une manière galvanique ; par les effets du galvanisme.

GALVANISATEUR n. m. Techn. Syn. de GALVANISEUR.

GALVANISATION (*si-on*) n. f. Physiq. Action de galvaniser ; manière de galvaniser.

— Techn. Opération qui a pour objet de protéger le fer contre les effets de l'oxydation due à l'action atmosphérique, en recouvrant le fer d'une couche de zinc métallique. On dit plus souvent actuellement ZINCAGE.

— Thérap. Application thérapeutique des courants continus.

— ENCYCL. Thérap. Les courants employés doivent être exclusivement produits par des piles ou des accumulateurs et l'intensité ne pas dépasser 30 milli-ampères, sauf en gynécologie, où certains opérateurs sont arrivés à 200 milli-ampères. Ces hautes intensités ne sont pas sans danger. On se sert, pour la *galvanisation,* de tampons en métal ou en charbon (v. ÉLECTRODE), recouverts d'amadou et de peau de chamois. Ces électrodes, après avoir été mouillées, sont appliquées sur la peau. S'il s'agit de rhumatisme chronique, d'hyperesthésie, de névralgie, le pôle positif sera mis sur le point douloureux et le pôle négatif en un point quelconque, mais éloigné. Si, au contraire, on veut traiter une anesthésie, une parésie ou une atrophie, c'est le pôle négatif qui sera placé au point malade. La galvanisation gynécologique s'appelle plus souvent *galvanocaustie.* La galvanisation peut se faire aussi au moyen d'aiguilles enfoncées dans les tissus ; il se produit alors des phénomènes d'électrolyse, employés pour la destruction des nævi et pour l'épilation.

GALVANISER (de *Galvani,* n. pr.) v. a. Physiq. Electriser au moyen d'une pile. Imprimer des mouvements convulsifs à un cadavre par l'action d'une pile galvanique : GALVANISER *un cadavre.*

— Par ext. Animer, donner du mouvement à : *C'est une ville morte, que* GALVANISE *à peine le contact des étrangers.* (Th. Gaut.)

— Fig. Animer d'une sorte de vie factice : GALVANISER *une société morte, une passion.*

Galvanisé, ée part. pass. : *Un cadavre* GALVANISÉ.

— Par anal. Subitement animé.

— Fig. Qui a reçu une sorte de vie factice : *Un cœur un instant* GALVANISÉ.

GALVANISEUR n. m. Individu qui galvanise : *Un habile* GALVANISEUR.

GALVANISME (*nissm'*) n. m. Mot longtemps consacré au magnétisme animal et à son action sur l'organisme. (Il s'applique beaucoup mieux à l'action des courants continus en thérapeutique, appelée couramment *galvanisation.*)

GALVANO (rad. *galvanisme*), préfixe employé dans un grand nombre de mots. (Les mots commençant par *galvano* s'écrivent sans trait d'union, à l'exception de ceux dans lesquels l'o du préfixe se rencontre avec une voyelle. Cependant l'ancienne orthographe comportait un trait d'union, on rencontre souvent tous ces termes écrits en deux mots : GALVANO-*cautère,* GALVANO-*magnétisme,* etc.)

— n. m. Impr. Sorte de cliché en relief obtenu par la galvanoplastie, à l'aide duquel on opère pour la reproduction d'une gravure, d'une page de caractères mobiles, ceux-ci ne servant plus que de prototype. V. ÉLECTROTYPIE, et GALVANOGRAPHIE.

GALVANOCAUSTIE (*kô-stî* — de *galvanisme,* et du gr. *kaustès,* action de brûler) n. f. Cautérisation lente ou rapide par le courant électrique continu.

— ENCYCL. Le premier mode de *galvanocaustie* s'appelle encore « galvanocaustie chimique » ou mieux *électrolyse ;* l'autre a reçu le nom récent et consacré de *pyrogalvanie.* Dans ce dernier cas, l'instrument est le galvanocautère. Les intensités employées en galvanocaustie varient selon les procédés lents ou rapides, électrolytiques ou thermiques : quelques milli-ampères et quelques volts pour la destruction chimique ; quelques ampères et 2 à 4 volts pour l'effet calorifique. La galvanocaustie chimique est utilisée en gynécologie. On fait usage dans cette médication assez employée, mais fort discutée, d'électrodes métalliques ou en charbon, introduites dans le vagin ou l'utérus, et qui constituent, suivant les cas, le pôle positif (endométrite, fibrome, ménorragie), ou le pôle négatif (aménorrhée). L'autre pôle est une large électrode abdominale. L'intensité moyenne est de 50 milli-ampères, les grandes intensités (200 m.-a.) tendant à être abandonnées.

GALVANOCAUSTIQUE (*kô-stik'*) adj. Qui se rapporte à la galvanocaustie.

— n. f. Autre appellation, souvent employée en médecine, de la *galvanocaustie.* (Ainsi on dit : la *galvanocaustique chimique,* la *galvanocaustique thermique.*)

GALVANOCAUTÈRE (*kô*) n. m. Instrument électrique, pouvant agir à la façon du bistouri pour trancher, couper, ouvrir dans l'organisme.

— Encycl. La forme du *galvanocautère* varie selon l'effet à produire; en dehors du manche porte-cautère qui fait à volonté passer le courant et, par suite, règle l'emploi du feu électrique, la partie agissante est un fil arrondi en forme d'anse, une lame tranchante, une pointe, un plateau, qui rougit par le passage du courant. Le courant se dose selon l'effet à produire, qui varie avec l'organe, et selon qu'il s'agit de couper lentement ou rapidement : le rouge sombre, plus lent, coupe sans hémorragie sensible, alors que le rouge vif coupe comme le bistouri en laissant béants les vaisseaux.

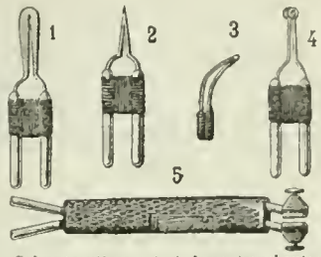

Galvanocautères : 1. A lame tranchante; 2. Pointe; 3. Pointe recourbée; 4. En boudin; 5. Manche porte-cautère.

GALVANOCÈRAME (*sé*) n. m. Techn. Vase de porcelaine ou de faïence sur le fond duquel on a fait déposer une couche de cuivre par les procédés de la galvanoplastie. ‖ Système de fabrication des mêmes vases.

GALVANOGLYPHIE (*fi* — du préf. *galvano*, et du gr. *gluphé*, ciselure) n. f. Techn. Procédé électrotypique permettant d'obtenir pour l'impression des planches gravées en relief. Ce procédé est dû à l'anglais Palmer, qui le découvrit en 1840.

GALVANOGRAPHE (de *Galvani* n. pr., et du gr. *graphein*, écrire) n. Personne qui écrit sur le galvanisme.

GALVANOGRAPHIE (*fi* — rad. *galvanographe*) n. f. Electr. Traité sur le galvanisme.

— Grav. Procédé électrographique, au moyen duquel on obtient des planches qui imitent tous les genres de gravure. ‖ Estampe imprimée par la galvanographie.

— Encycl. Grav. La *galvanographie*, imaginée par le docteur bavarois Kobell, consiste à surcharger avec du cuivre précipité par voie quelconque des dessins, des images au pinceau, dans le genre du lavis et de l'aquatinta, de manière à constituer des planches qui puissent servir à multiplier les images comme si elles avaient été gravées, et dont on puisse tirer des épreuves nombreuses. C'est un procédé de gravure, où n'interviennent ni la main ni l'intelligence de l'homme.

GALVANOMAGNÉTIQUE adj. Physiq. Qui a rapport au galvano-magnétisme.

GALVANOMAGNÉTISME n. m. Physiq. Ensemble des effets à la fois galvaniques et magnétiques. Syn. de ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

GALVANOMÈTRE (du préf. *galvano*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Electr. Instrument dû à Schweigger (1820) et destiné à mesurer les intensités des courants, par l'observation des déviations imprimées à une aiguille aimantée. V. BOUSSOLE (*des tangentes* et *des sinus*).

— Encycl. Le *galvanomètre* est un appareil fondé sur l'expérience d'Œrsted. Quand une aiguille aimantée mobile est soumise à l'action d'un courant, le pôle austral de cette aiguille est dévié toujours à la gauche du courant; la gauche du courant est celle d'un observateur traversé par le courant des pieds à la tête, et regardant l'aiguille.

— *Multiplicateur de Schweigger.* Soit un courant contourné en rectangle autour d'une aiguille de déclinaison NS, mobile autour d'un axe vertical; le cadre rectangulaire étant placé dans le plan du méridien magnétique (*fig.* 1). Les quatre courants rectilignes AB, BC, CD, DA tendent à porter le pôle austral du même côté. La déviation de l'aiguille sera d'autant plus grande que le courant sera plus intense. Schweigger, pour augmenter la déviation, au lieu de former avec le fil un seul rectangle, enroule ce fil un très grand nombre de fois sur un cadre de bois (*fig.* 2), d'où le nom de *multiplicateur*. Dans cet appareil, l'action directrice du courant doit vaincre celle que la terre exerce sur l'aiguille aimantée; par suite, l'effet produit ne peut être sensible qu'avec un courant un peu intense.

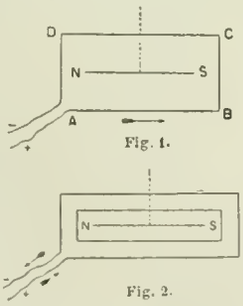

Fig. 1.

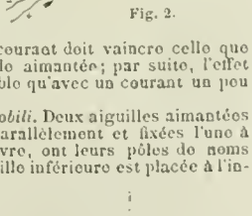

Fig. 2.

— *Système astatique de Nobili.* Deux aiguilles aimantées NS, N'S' (*fig.* 3), placées parallèlement et fixées l'une à l'autre par une tige de cuivre, ont leurs pôles de noms contraires en regard; l'aiguille inférieure est placée à l'intérieur du multiplicateur, l'aiguille supérieure en dehors du cadre est placée très près de CD. Si les deux aiguilles étaient identiques, l'action de la terre serait complètement détruite, et l'appareil ne pourrait pas servir en tant qu'instrument de mesure. En réalité, l'action de la terre est un peu plus grande sur l'une que sur l'autre, et l'action *résultante*, qui peut être très petite, est égale à la *différence* des deux actions. Ajoutons que l'action du courant rectiligne CD sur l'aiguille extérieure concorde avec celles qu'exercent les quatre courants rectilignes sur l'aiguille intérieure. On a donc *diminué l'action directrice de la terre* et *augmenté l'action du courant;* la sensibilité est donc plus grande.

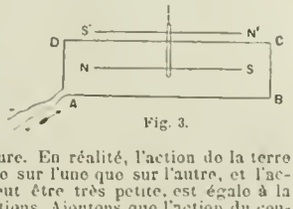

Fig. 3.

— *Galvanomètre de Nobili.* Dans cet appareil, le système astatique est suspendu à un fil de cocon (fil sans torsion), et l'aiguille extérieure se déplace devant un limbe de cuivre divisé en degrés et placé sur CD. Quand la déviation ne dépasse pas 20°, il y a proportionnalité entre la déviation et l'intensité du courant. Pour de plus grandes déviations, il est nécessaire de construire une table de graduation.

— *Galvanomètre différentiel.* On nomme ainsi un appareil dû à Becquerel (1826). Le multiplicateur est à deux fils, et on peut faire passer les deux courants en sens contraires. L'effet produit est égal à la différence des actions des deux courants.

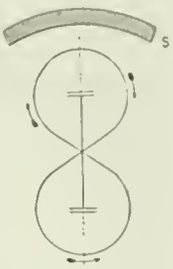

Fig. 4.

— *Galvanomètre de W. Thomson.* Chacune des deux aiguilles du système astatique est remplacée par quatre ou cinq lames d'acier disposées parallèlement; de plus, chaque groupe d'aiguilles est placé au centre d'un multiplicateur circulaire, et le courant passe comme l'indique le schéma (*fig.* 4). Il n'est pas nécessaire d'orienter l'appareil dans le plan du méridien magnétique, comme le galvanomètre de Nobili. Un *aimant correcteur* NS permet d'amener les aiguilles aimantées parallèlement aux tours du fil.

— *Galvanomètre apériodique de Deprez et d'Arsonval.* Le cadre multiplicateur est mobile autour d'un axe formé par deux fils de platine ou d'argent bien écrouis, tendus verticalement dans le prolongement l'un de l'autre, et qui servent pour amener le courant. Ce cadre est placé entre les branches d'un aimant fixe, en fer à cheval; à l'intérieur du cadre est un cylindre creux de fer doux. Cet appareil prend immédiatement sa position d'équilibre quand le courant passe; de plus, le retour au zéro est immédiat quand on ferme le circuit du galvanomètre sur lui-même (*fig.* 5).

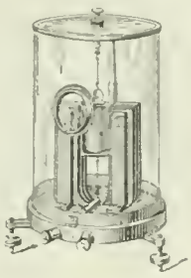
Fig. 5. Galvanomètre de Deprez et d'Arsonval.

— Dans la plupart des galvanomètres, l'angle de déviation se mesure par la méthode optique, au moyen d'un petit miroir fixé à la partie mobile. On construit des galvanomètres à fil *gros et court* pour mesurer l'intensité des courants qui circulent dans des circuits ne présentant qu'une résistance *très faible*, et des galvanomètres à fil *long et fin*, lorsque cette résistance est *très grande*. Le maximum d'action s'obtient lorsque la résistance du multiplicateur est aussi voisine que possible de la résistance du reste du circuit.

Galvanomètres industriels. V. AMPÈREMÈTRE, et VOLTMÈTRE.

GALVANOMÉTRIQUE (*trik*) adj. Qui a rapport au galvanomètre.

GALVANOPLASTE (*plasst*) n. m. Celui qui pratique la galvanoplastie et, spécialem., Ouvrier faisant des clichés de cuivre pour la reproduction typographique.

GALVANOPLASTIE (*sti* — du préf. *galvano*, et du gr. *plassein*, former) n. f. Opération par laquelle on fait déposer sur un objet quelconque servant de moule une couche d'un métal préalablement dissous dans un liquide, en faisant agir un courant électrique sur cette dissolution métallique.

— Encycl. La *galvanoplastie* proprement dite est l'art d'obtenir un dépôt métallique de cuivre sur un objet que l'on a plongé dans un bain salin de ce dernier métal. Un grand nombre d'autres industries analogues se sont appuyées sur les procédés galvanoplastiques pour obtenir des produits couramment employés aujourd'hui; telles sont, entre toutes, l'industrie du nickelage, celle de l'argenture et de la dorure, etc.

La galvanoplastie ayant pour but de reproduire exactement l'empreinte en creux que l'on a donnée au moule, il importe, tout d'abord, d'avoir en sa possession un moule représentant rigoureusement les moindres détails du modèle. La matière qui se prête le mieux à l'obtention d'un creux parfait est la *gutta-percha;* c'est elle, du reste, que l'on emploie le plus fréquemment en galvanoplastie.

Lorsque l'objet à reproduire est *de dépouille*, c'est-à-dire qu'il offre des formes telles que l'on peut, sans crainte d'altérer le dépôt métallique qui le recouvre, séparer celui-ci du moule, le travail, on le conçoit, est des plus simples. Dès que la couche de cuivre déposée sur le moule est suffisante, on retire ce moule du bain et on enlève le tout, puis on détache sans peine l'empreinte obtenue; mais, quand l'objet n'est plus de dépouille, qu'il a des formes tourmentées, il est nécessaire de réaliser dans le moulage de la pièce les mêmes opérations que l'on exécute quand on veut la fondre dans le sable, c'est-à-dire que l'on dispose le moule en plusieurs parties qui, rapprochées, reproduisent exactement l'objet.

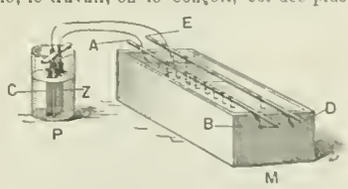

Galvanoplastie (appareil double). P, pile; C, cuivre; Z, zinc. — M, caisse contenant le bain de sulfate de cuivre; ED, plaque de cuivre pour la concentration du bain; AB, tige supportant les moules.

Dans les deux cas, l'opération galvanoplastique consiste à faire passer un courant électrique à travers une dissolution cuivreuse, au moyen de deux anodes plongés dans ce liquide. Comme l'un des anodes sur lequel se produit le dépôt de cuivre est le moule lui-même, il est nécessaire d'en métalliser la surface. V. MÉTALLISATION.

Le bain que le courant doit décomposer est constitué par une dissolution de sulfate de cuivre dans une eau légèrement acidulée par l'acide sulfurique. Cette acidulation du bain a pour but de favoriser le passage du courant, tout en s'opposant aux décompositions partielles qui pourraient se produire si l'on faisait usage d'eau calcaire; en même temps, la présence de l'acide permet d'avoir un dépôt régulier et homogène. La proportion d'acide sulfurique varie de 8 à 10 p. 100 de la quantité d'eau. Enfin, on doit prendre soin que ce bain soit toujours à l'état de saturation, et, pour obtenir ce résultat, on maintient dans la cuve un certain nombre de cristaux de sulfate de cuivre qui se dissolvent au fur et à mesure que la décomposition de la dissolution se produit et que le dépôt métallique s'opère sur le moule.

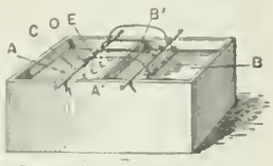

Galvanoplastie (appareil simple). A, dissolution de sulfate de cuivre; B, eau acidulée. A'B', cloison imperméable; C, D, E, moules.

— Typogr. Syn. de ÉLECTROTYPIE.

GALVANOPLASTIQUE (*stik*) adj. Qui a rapport à la galvanoplastie.

GALVANOPUNCTURE (*ponk*) n. f. Pathol. Syn. de ÉLECTROPUNCTURE.

GALVANOPUNCTURER (*ponk*) v. a. Pratiquer la galvanopuncture.

GALVANOSCOPE (du préf. *galvano*, et du gr. *skopein*, examiner) n. m. Phys. Instrument qui rend sensibles à la vue les effets galvaniques.

GALVANOSCOPIQUE (*sko-pik*) adj. Physiq. Qui a rapport au galvanoscope : *Appareils* GALVANOSCOPIQUES. ‖ *Grenouille galvanoscopique*, Grenouille préparée pour la reproduction de l'expérience de Galvani.

GALVANOTHÉRAPIE n. f. V. ÉLECTROTHÉRAPIE.

GALVANOTROPIQUE (*pik*) adj. Qui a rapport au galvanotropisme.

GALVANOTROPISME (*pissm*) — du préf. *galvano*, et du gr. *tropos*, direction) n. m. Biol. Influence des courants électriques sur la direction du mouvement des êtres vivants.

— Bot. Nom donné aux phénomènes, encore peu expliqués, de courbure que présentent, d'après Elfving, des racines plongées dans l'eau où on fait passer un courant électrique.

— Encycl. Biol. Un courant électrique qui passe dans un liquide où vivent des infusoires détermine la localisation de ces êtres autour d'une des électrodes. Des auteurs ont prétendu que cette attraction vers l'électrode n'était pas une action directe du courant électrique, mais une attraction chimiotactique due aux produits de l'électrolyse. Une expérience de H. Mouton a démontré rigoureusement l'existence d'une action galvanotropique directe. Tous les *tropismes* (chimiotropisme, rhéotropisme, géotropisme, phototropisme) ont une importance biologique considérable, car ce sont les forces attractives et répulsives qui permettent d'expliquer les mouvements, dits « spontanés », des êtres inférieurs, sans l'intervention d'une énergie mystérieuse et immatérielle.

— BIBLIOGR. : H. Mouton, *le Galvanotropisme des infusoires ciliés* (1899).

GALVARDINE ou **GAVARDINE** n. f. Archéol. Manteau à manches et à capuchon, porté comme vêtement de dessus, du moyen âge jusqu'au XVIe siècle.

— Encycl. La *galvardine* était une sorte de caban d'origine espagnole. Suivant les modes, on la porta plus ou moins longue; à la fin du XVIe siècle, elle semble s'être raccourcie jusqu'à ressembler à la cape béarnaise.

Galvardine (XVIe s.).

GALVAUDAGE (*vô-daj*) n. m. Action de galvauder, de gâcher.

GALVAUDER (*vô* — orig. inconn.) v. a. Autref. Maltraiter en paroles; réprimander durement. ‖ Auj. Fam. Faire maladroitement, gâcher : GALVAUDER *son ouvrage*. — Fig. Déshonorer, avilir : *Il a peur que je ne* GALVAUDE *son nom*. (E. Augier.)

Se galvauder, v. pr. S'avilir : SE GALVAUDER *dans une affaire louche*.

GALVAUDEUX (*vô-deû*) n. m. Homme de peine, employé à décharger des pièces de vin.

GALVAUDEUX (*vô-deû*), **EUSE** n. Personne qui vagabonde, homme qui n'est propre à rien.

GALVÉSIE n. f. Bot. Genre de scrofulariacées-antirrhinées, comprenant des herbes vivaces à feuilles alternes ou opposées, à fleurs axillaires. (Les deux ou trois espèces connues sont péruviennes.)

GALVESTON, ville des États-Unis (Texas), ch.-l. du *comté de Galveston*, à l'extrémité nord-est de l'île du même nom et à l'entrée d'une large baie que forme le golfe du Mexique, et où se déverse la rivière Trinity; 29.118 hab. Construite sur l'emplacement d'un ancien repaire de flibustiers, la ville, reliée à la terre ferme, par dessus la baie, par un pont long de plusieurs kilomètres, offre un port excellent qui a monopolisé tout le commerce du Texas. L'exportation consiste en coton, et l'importation principalement en café, et en fruits. Une partie de la ville a été détruite, le 9 septembre 1900, par un épouvantable cyclone.

GALVETTE (*vet*) n. f. Mar. Nom d'un petit bâtiment en usage sur la côte de Malabar, et qui porte un ou deux canons à ses extrémités.

GALVEZ (don Joseph), homme d'État espagnol, né à Velez-Malaga en 1729, mort en 1786. Il se fixa à Madrid, obtint la confiance du marquis de Duras, ambassadeur de France, qui le chargea des affaires de la légation près la cour d'Espagne. Apprécié du ministre des affaires étrangères, le marquis de Grimaldi, il en devint le secrétaire. Bientôt après, il était nommé membre du conseil des Indes, puis directeur des affaires de l'Amérique. Envoyé au Mexique en 1771, il y fonda une colonie, et, à son retour, reçut l'important ministère des Indes (1775). Ce fut

un administrateur remarquable, mais malheureusement d'un caractère bautain. Son neveu, BERNARD **Galvez**, né à Malaga en 1776, mort en 1794, servit d'abord dans l'armée française, puis entra au service de l'Espagne, était à vingt-quatre ans maréchal de camp, devint vice-gouverneur de la Louisiane, conquit une grande partie des colonies Floridas, et reçut, pour ses services, le titre de comte, le grade de lieutenant général et la vice-royauté du Mexique. Galvez occupa ce poste avec sagesse et modération jusqu'à la fin de sa vie.

GALVEZ ARCE (Antonio), révolutionnaire espagnol, né à Murcie en 1819. Très éloquent, il fit dans sa contrée active propagande en faveur des idées républicaines, coopéra sans succès aux mouvements de 1869 et de 1872. Après l'abdication d'Amédée, il se fit élire à Murcie député aux Cortès constituantes (1873). Il devint membre d'un comité de salut public occulte. Le jour même où éclata l'insurrection de Carthagène, il prit le commandement des insurgés, dirigea la junte révolutionnaire et se mit à la tête du pouvoir exécutif lorsque Castelar assiégea la ville. A la prise de Carthagène par l'armée républicaine, Galvez Arce s'échappa et quitta l'Espagne.

GALWAY (BAIE DE), formée par l'océan Atlantique sur la côte ouest de l'Irlande, entre le *comté de Galway* et celui de Clark.

GALWAY (COMTÉ DE), comté maritime de l'Irlande (prov. de Connaught), sur la côte occidentale de l'Irlande; superficie: 6.067 kilom. carrés; 211.712 hab. C'est, à l'O., un pays de montagnes, qui forment sur les bords de la mer de magnifiques baies; à l'E., un pays plat de pâturages et de marais. Les montagnes renferment des mines de cuivre et de plomb, des carrières de marbre. Il y a d'immenses espaces incultes. C'est l'une des régions les plus pauvres de l'Irlande.

GALWAY, ville et port d'Irlande (prov. de Connaught), chef-l. du comté du même nom, au fond de la *baie de Galway*. 19.175 hab. Evêché catholique. Le commerce consiste surtout dans l'exportation de grains et de poissons, de soude et de marbre. Eglise Saint-Nicolas.

GALY-CAZALAT (Antoine), ingénieur et homme politique français, né à Saint-Girons (Ariège) en 1796, mort à Paris en 1859. Elève de l'Ecole polytechnique, il inventa une voiture à vapeur et perfectionna diverses machines. Elu en 1848 député de l'Ariège à la Constituante, il vota avec les républicains modérés, ne fut pas réélu à la Législative et reprit ses travaux d'ingénieur. On lui doit, notamment: une machine oscillante, un manomètre, un appareil pour la fabrication à bon marché du gaz pour l'éclairage et le chauffage, un procédé pour la fabrication de l'acier, etc. On lui doit, entre autres écrits: *Voiture à vapeur sur routes ordinaires* 1835; *Mémoire théorique et pratique sur les bateaux à vapeur* 1837; etc.

GALZIGNANO, comm. d'Italie (Vénitie (prov. de Padoue), sur le versant méridional des monts Euganéens; 2.224 hab. Eglise du XIe siècle.

GAMA n. m. Bot. Mot qui ne s'emploie que dans la locution *herbe de gama*, qui désigne une sorte de fourrage, dans l'Amérique du Nord.

GAMA (Vasco DE), navigateur portugais, né à Sinoes (Alemtejo) vers 1469, mort à Cochin, dans l'Inde, en 1524. Désigné, dès l'année 1487, par le roi Jean II, pour diriger une expédition destinée à gagner l'Inde en contournant l'extrémité méridionale de l'Afrique, Gama vit ce projet retardé de dix ans par la mort de Jean II, et ne partit qu'en 1497, sous le règne d'Emmanuel le Fortuné. Il doubla le cap de Bonne-Espérance et gagna Calicut (1498). A son retour, Vasco de Gama relia les découvertes portugaises aux celles des anciens, acheva la reconnaissance des côtes de l'Afrique, fit connaître une nouvelle route maritime, et ouvrit à l'activité européenne des pays encore fort mal connus des Occidentaux.

Après avoir regagné le Portugal par Magadoxo et Zanzibar (1499), Gama fut chargé par son roi d'exploiter la découverte qu'il venait de faire, et repartit en 1502, avec le titre d'amiral des Indes, à la tête d'une expédition considérable. Il se vengea des obstacles que, lors de son premier voyage, les princes de la côte orientale d'Afrique lui avaient suscités, fonda des établissements à Mozambique et à Sofala, exerça de représailles terribles [illegible], où des négociants portugais s'avaient [illegible], et établit à Cochin le premier comptoir portugais [illegible]. Quant, après avoir fait reconnaître la côte [illegible] par les petits souverains hindous de Cochin et de Cannanor et les marchands arabes de la côte [illegible] de la Péninsule, il revint dans sa patrie [illegible] il n'y trouva [illegible] ingratitude et de dédain, et fut [illegible] dans la disgrâce. En 1524 seulement, Jean III le rappela de la retraite et le nomma vice-roi des Indes, mais [illegible] arrivé à Cochin, Gama y mourut, laissant [illegible] les possessions portugaises qu'il venait de compléter. Son corps fut ramené en Europe, en 1538.

Vasco de Gama.

— BIBLIOGR.: H. Stanley, *the Three voyages of Vasco da Gama and his viceroyalty*, Londres, 1869. On sait que les *Lusiades* de Camoëns ont pour sujet le premier voyage de Vasco de Gama aux Indes.

GAMA (Etienne DE), capitaine portugais du XVIe siècle, fils du précédent, mort vers 1550. Etant allé, en 1524, dans les Indes, avec son père, il s'y fit remarquer par sa valeur, reçut le titre de *capitan mor*, et devint successivement gouverneur de Malacca en 1536, puis de Goa en 1541. Il brûla, l'année suivante, dans la mer Rouge, une flotte turque qui sortait de Suez, et pendant les deux ans que dura son gouvernement, consacra un tiers de sa fortune au service public. A son retour en Portugal, il fut disgracié pour avoir refusé d'accepter l'épouse que lui avait choisie Jean III, et se retira à Venise, d'où il fut rappelé plus tard à Lisbonne, à la prière de Charles-Quint.

GAMA (Christophe DE), capitaine portugais, frère du précédent, mort dans le Tigré en 1542. Après avoir accompagné, en 1541, son frère dans son expédition de la mer Rouge, il partit, en compagnie du patriarche d'Abyssinie Bermudez, à la tête de quatre cents hommes pour secourir le roi chrétien d'Abyssinie, attaqué par les Turcs. Il pénétra dans le Tigré, où il remporta d'abord quelques succès, puis, ayant été battu et ayant refusé d'embrasser l'islamisme, Christophe de Gama fut mis à mort et son corps fut coupé en quatre morceaux.

GAMA (Antonio DE LÉON Y), astronome et antiquaire mexicain, né à Mexico en 1735, mort en 1802. Il est connu par ses travaux astronomiques et ses recherches savantes sur les connaissances des anciens Indiens en mathématiques et en astronomie. Parmi ses écrits sur les hiéroglyphes astronomiques des Indiens, on remarque surtout le suivant, relatif à un calendrier antique, composé sur deux pierres: *Descripcion historica y cronologica del as dos piedras* (1832), continué par Bustamonte.

GAMA (Jozé Basilio DA), poète brésilien, né en 1740, mort à Lisbonne en 1795. Il faisait son noviciat chez les jésuites, lors de l'expulsion de l'ordre, en 1759. Il rentra dans la vie civile, alla en Portugal, où le marquis de Pombal lui donna un emploi à la secrétairerie d'Etat et lui conféra des lettres de noblesse. Son principal ouvrage, dirigé contre les jésuites, est un poème épique, *l'Uruguay* (1769), qui a pour sujet l'anéantissement de leur puissance dans les Sept Missions. Ce poème manque d'originalité; mais on y trouve des descriptions intéressantes des vastes forêts de l'Amérique, en style toujours correct et élégant.

GAMACHE (de l'espagn. *guadamaci*, cuir de Gadamès) n. f. Sorte de chaussure molle, qui enveloppait le pied et la jambe: *Autrefois, les dragons portaient des* GAMACHES *de cuir.*

— ENCYCL. La *gamache* était une jambière ou chausse à pied coupé, qui se portait au XVIe siècle, soit comme houseau, soit comme garniture de botte, pour protéger le bas de chausse. Les gamaches, selon leur emploi, étaient faites de cuir ou d'étoffe; elles s'attachaient sur le côté extérieur par des boutons. Les gamaches à courte tige s'appelaient *gamachons*.

Gamache.

GAMACHE n. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette à tête noire.

— Hortic. Variété de pomme.

GAMACHE, personnage du *Don Quichotte*; ses noces constituent un des plus célèbres épisodes du roman de Cervantes.

— ALLUS. LITTÉR.: **Noces de Gamache**, Le chevalier de la Manche, accompagné de son fidèle Sancho, arrive dans un village où un riche paysan, nommé Gamache, célèbre son mariage. Ces noces peuvent soutenir la comparaison avec le dîner de Gargantua: un bœuf tout entier tourne à la broche, et dans son ventre on a cousu douze cochons de lait; des moutons entiers cuisent dans d'énormes marmites; des poulets, des lapins, des lièvres pendent partout aux arbres; les pains forment des montagnes et les fromages des murailles; dans des cuves d'huile bouillante sont à frire des pâtisseries que l'on retire à la pelle, etc. Les *Noces de Gamache* ont passé en proverbe pour désigner un festin pantagruélique, un repas où l'abondance dégénère en profusion.

GAMACHES (lat. *Gomachium*), ch.-l. de cant. de la Somme, arr. et à 26 kilom. d'Abbeville, au confluent de la Vimeuse et de la Bresle; 2.205 hab. Petit centre d'industrie textile. Ruines d'un château fort; église du XIIe siècle (monum. hist.). — Le canton a 20 comm. et 11.635 hab.

GAMACHES, comm. de l'Eure, arrond. et à 17 kilom. des Andelys; 423 hab. Son château joua un rôle notable dans les luttes avec l'Angleterre au XIIIe et au XVe siècle.

GAMACHES (famille DE), famille du Vexin normand, dont les seigneurs ont marqué dans la dernière partie de la guerre de Cent ans. GUILLAUME **de Gamaches** fut gouverneur de Rouen pour le Dauphin, en 1417. Grand veneur de France, il fut destitué de cette charge par les Anglais, maîtres de Paris en 1418. Toujours dans l'armée du Dauphin, il défend Compiègne en 1419 et prend part à la bataille de la Blanche-Taque en 1421. — GILLES *et* LOUIS **de Gamaches** suivent Jacques d'Harcourt, un des premiers barons de la Normandie, lorsque celui-ci, au moment où le duc de Bourgogne fait cause commune avec Henri V, quitte Philippe le Bon pour le Dauphin; ils sont faits prisonniers à la bataille de Mons, et Gilles est tué à celle de Verneuil, en 1424. — PHILIPPE **de Gamaches**, destiné à l'Eglise, avait fait profession de religieux dans l'abbaye de Saint-Denis. Lorsque celle-ci passa sous le joug anglo-bourguignon, il la quitta avec d'autres moines et entra à l'abbaye de Faron. Il en fut élu abbé, en 1420. Mais, l'abbaye ayant été prise par les Anglais, il en sortit, prit les armes et s'enferma dans Meaux, en 1421.

GAMACHES (Etienne-Simon), mathématicien et philosophe français, membre de l'Académie des sciences, né à Meulan en 1672, mort à Paris, où il était chanoine, en 1756. Il s'attacha à exposer, en un style agréable et facile, des idées morales et scientifiques dans divers ouvrages, dont les principaux sont: *Système du cœur* (1704); les *Agréments du langage réduit à ses principes* (1718); *Astronomie physique* (1740); *Système du philosophe chrétien* (1746).

GAMAI ou GAMAIS n. m. Vitic. V. GAMAY.

GAMAIN (François), serrurier, né et mort à Versailles (1751-1795). Il donna des leçons de serrurerie à Louis XVI, qui avait fait établir une forge dans les combles du château de Versailles. En 1792, Louis XVI, alors aux Tuileries, manda secrètement Gamain, en qui il avait toute confiance, et lui fit exécuter une armoire à porte de fer dans laquelle il cacha des papiers importants. Six mois après, Gamain se rendit auprès du ministre Roland et lui révéla l'existence de la cachette, dans laquelle on découvrit les papiers qui contribuèrent à la condamnation du roi. Le nom de Gamain ne fut pas alors prononcé; mais, en 1794, celui-ci adressa à la Convention une pétition, où il racontait que Marie-Antoinette avait tenté de l'empoisonner lorsqu'il avait eu achevé l'armoire, au moyen d'un verre de vin et d'une brioche saturée de sublimé corrosif, et que, depuis lors, il avait perdu la santé. La Convention lui vota une pension de 1.200 livres.

GAMALA, ville de l'ancienne Palestine, demi-tribu orientale de Manassé, près du lac de Génésareth. Vespasien s'en empara après un siège des plus opiniâtres, et les Romains passèrent toute la garnison au fil de l'épée.

GAMALIEL, surnommé **ha-Zakên** (*l'Ancien*), docteur juif de la secte des pharisiens. Il vivait au commencement de l'ère chrétienne. Membre, puis président du sanhédrin, il jouissait d'une grande autorité sur ses coreligionnaires. D'après une tradition chrétienne, Gamaliel était un disciple secret du Christ. — Son fils, **Gamaliel** *de Japhné*, faillit être mis à mort après la prise de Jérusalem, par ordre de Titus. Il succéda à Jochanan ben Zaccaï comme directeur de l'école de Japhné.

GAMAN ou **DJAMAN** ou **DYAMAN**, pays de l'Afrique occidentale, au N.-E. de la colonie française de la Côte d'Ivoire, et au N. du pays des Achantis. La région, connue surtout par les voyages de Lonsdale (1882) et de Binger (1887), paraît constituée par une succession de larges plateaux de médiocre altitude, inclinés vers le S.-E. Sain et bien arrosé, parcouru par les affluents de la Comoé (Tanno) et de la Volta (Tin), le pays de Gaman possède d'abondants pâturages, où circulent les grands troupeaux des Peuls pasteurs. Les rivières roulent en assez grande quantité des paillettes d'or, dont les habitants se servent comme de monnaie. Le commerce, dont les bestiaux et les peaux travaillées constituent la principale matière, s'effectue avec le littoral par l'intermédiaire des Achantis, qui furent, au XVIIIe siècle, un moment maîtres du pays, redevenu depuis indépendant. La capitale est *Bondoukou*; 3.000 à 4.000 habitants.

GAMANDE n. f. Nom donné, dans le Dauphiné, au fruit du châtaignier sauvage.

GAMANDIER (*di-é*) n. m. Dans le Dauphiné, Nom vulgaire du châtaignier sauvage.

GAMARDE, comm. des Landes, arr. et à 16 kilom. de Dax, sur le Louts, affluent de l'Adour; 1.230 hab. Sources froides sulfureuses calcaires; antiques retranchements.

GAMASE ou **GAMASUS** (*zuss*) n. m. Genre d'acariens, type de la famille des *gamasidés*, comprenant de petits animaux arrondis, aveugles, caractérisés par une longue soie drossée de chaque côté du céphalothorax.

Gamase (très gr.).

— ENCYCL. Les *gamases* ne mènent pas une vie parasite; ils se servent seulement des insectes, sur lesquels ils fourmillent souvent, comme de véhicules. Ils se font transporter sur les fumiers et autres matières organiques, dont ils se nourrissent. L'espèce la plus commune est le *gamasus coleoptratorum*, rougeâtre, qui abonde sur divers coléoptères, tels que les nécrophores et les bousiers.

GAMASIDÉS n. m. pl. Famille d'acariens dépourvus d'yeux, comprenant les *gamases* et autres genres tels que *dermanysse, ptéropte, listrophore*. (Les gamasidés vivent sur toutes sortes d'animaux; ils sont de très petite taille; leurs larves, au contraire des adultes, n'ont que six pattes.) — *Un* GAMASIDÉ.

GAMASOMORPHE ou **GAMASOMORPHA** (de *gamase*, et du gr. *morphè*, forme) n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des oonopidés, comprenant de très petites araignées, d'allures vives et sautillantes, dont on connaît une quinzaine d'espèces, réparties dans les régions les plus chaudes du globe. (On peut prendre comme type de ces minuscules oonopidés, à corps trapu, à courtes pattes, le *gamasomorpha Arabica*.)

GAMAY, écart de la comm. de Saint-Aubin, canton de Nolay (Côte-d'Or), qui fournit de bons vins rouges et blancs et a donné son nom à une variété de cépage.

GAMAY (*mè*) n. m. Cépage noir, cultivé dans la Côte-d'Or et le Beaujolais. ‖ On écrit également GAMAI, GAMAIS et GAMET.

— ENCYCL. Dans la Côte-d'Or, on distingue différentes variétés de ce cépage: *plant d'Arcenant, plant de Bévy, gamay rond, plant d'Evèlles, petit gamay*, etc. Dans le Beaujolais, on trouve les sortes suivantes: *gamay Picard, gamay Geoffray, gamay Nicolas*, etc. C'est un cépage à maturité plutôt hâtive et qui donne, suivant les climats, des vins fins (Beaujolais) ou ordinaires, mais ayant généralement du corps et de la couleur (vignobles dits de l'arrière-côte [Côte-d'Or]). Il existe une variété blanche dite *gamay blanc* et une autre dite *gamay gris*, qui fournissent de bons vins blancs ordinaires; quant au gamay dit *teinturier*, il reprodnit les caractères généraux du gamay proprement dit avec ces différences que son bois et ses feuilles sont plus rouges et que la pulpe de ses grains est beaucoup plus colorée.

GAMBA (Jacques-François), voyageur et consul français, né à Dunkerque en 1763, mort en Géorgie en 1833. Au début de la Restauration, il présenta au duc de Richelieu, d'intéressants mémoires sur le commerce de l'Inde et de l'Asie. Chargé d'étudier sur place la situation économique de la Russie méridionale en 1817, puis celle de la Géorgie en 1818, Gamba visita aussi le Chirvan et le Daghestan, puis regagna Saint-Pétersbourg, où il contribua à faire rendre par le gouvernement russe un ukase accordant de grands avantages aux étrangers qui s'établiraient en Géorgie. Puis l'empereur Alexandre ayant favorisé par des mesures très libérales l'importation des marchandises françaises en Asie, un consulat français fut créé à Tiflis, qui devait être l'entrepôt du commerce français avec la Perse et l'Inde, et Gamba fut désigné pour y remplir l'office de consul. On doit à Gamba un intéressant *Voyage dans la Russie méridionale, et particulièrement dans les provinces et au delà du Caucase* (1824).

GAMBA (Barthélemi), bibliographe italien, né à Bassano en 1776, mort à Venise en 1841. Censeur royal, au temps du royaume d'Italie créé par Napoléon, il devint ensuite administrateur de la bibliothèque Marciana à Venise. Il a rendu d'importants services à la science biblio-

graphique par ses divers travaux : *Séries des éditions de textes de la langue italienne* (1828); *Galerie des littérateurs et des artistes vénitiens au* XVIII*e siècle* (1824); *Vie de Dante* (1826); *Portraits de Vénitiennes illustres* (1826); *Bibliographie des nouvelles italiennes en prose* (1833).

GAMBA (Pierre, comte), philhellène italien, né à Ravenne en 1801, mort près de Methana (Grèce) en 1826. Il était frère de la comtesse Guiccioli, que ses relations avec Byron ont rendue célèbre. Il se rendit en Grèce avec le poète anglais, et tomba entre les mains des Turcs. Remis en liberté, il rejoignit Byron à Missolonghi. Après un voyage en Europe, il retourna en Grèce et se battit vaillamment, sous les ordres du colonel Fabvier. Gamba a publié en anglais le *Récit du dernier voyage de lord Byron en Grèce* (1825), traduit en français par Parisot (1825).

GAMBACORTA, chefs du parti démocratique à Pise. Citons : ANDREA (mort en 1351), conseiller de Niere de La Gherardesca, qui succéda à ce dernier et pacifia la République; — FRANCESCO, son parent et son successeur, qui reçut l'empereur Charles IV à Pise, puis voulut le chasser et fomenta une insurrection à la suite de laquelle il fut décapité (1355); — PIETRO, son neveu, chef de la République en 1369. [Il chassa l'aristocratie, acheta l'indépendance de Pise à l'empereur Charles IV, pacifia la cité, sauvegarda sa liberté, et mourut en 1392, assassiné par son ami Jacques d'Appiano, qui emprisonna ses fils et les fit empoisonner dans leur prison]; — GIOVANNI, son neveu. [Il fut rappelé par les Pisans en 1403, lorsque Gabriel Visconti ayant livré la forteresse de Pise aux Florentins, les Pisans se virent acculés à la perte de leur indépendance. Faible et incapable, il ne put défendre sa patrie et finit, en 1406, par la vendre à la république de Florence.]

GAMBADE (*gan* — de l'ital. *gambata*, même sens; de *gamba*, jambe) n. f. Bond vif où l'on agite les jambes sans art : *Faire des* GAMBADES.

— Fig. Marques de joie. ‖ Action qui manque de règle et de suite; boutade : *J'ai écrit mon livre à bâtons rompus, à sauts et* GAMBADES. (Montaigne.) [Vieux.]

— Fam. *Payer en monnaie de singe, en gambades*, Eluder le payement d'une dette. (Allusion aux jongleurs qui s'acquittaient du droit de péage en faisant danser leurs singes devant le péager.)

GAMBADELETTE (*gan, lèt'* — dimin. de *gambadette*, dimin. inus. de GAMBADE) n. f. Petite gambade : *Faire petites* GAMBADELETTES. (Des Perriers.) [Inus.]

GAMBADER (*gan*) v. a. Faire des gambades.

— Fig. S'agiter, montrer son adresse : *C'est le tort de certains critiques de* GAMBADER *devant les œuvres au lieu de les étudier. La théorie de Fourier est debout; la critique n'a fait encore que* GAMBADER *devant elle.* (Proudh.)

GAMBADEUR, EUSE (*gan*) n. Celui, celle qui gambade. — Adjectiv. : *Enfant* GAMBADEUR.

GAMBAGE (*gan-baj'*) n. m. Cout. de Flandre. Droit dû aux seigneurs sur la bière qu'on brassait sur leurs terres. ‖ On disait aussi CAMBAGE.

GAMBAIS, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 31 kilom. de Mantes, sur la Vesgre, affluent de l'Eure; 1.072 hab. Ecole d'aviculture; ruines d'une ancienne forteresse; beau château et parc de Neuville.

GAMBAKHA, ville du Soudan occidental (Togo), près de sous-affluents de la Volta Blanche; 2.000 à 3.000 hab. Ancienne capitale du Mampoursi.

GAMBANG n. m. Instrument de musique javanais, espèce de harmonica à lames de bois.

Gambang.

GAMBARA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur le Redone, affluent de l'Oglio; 2.722 hab.

GAMBARA (Véronique), femme poète italienne, née à Prat'Alboino, près de Brescia, en 1485, morte à Correggio en 1550. Appartenant à une noble et ancienne famille, elle reçut une éducation des plus soignées, apprit le latin, le grec, étudia la théologie et la philosophie. Charles-Quint, passant par Correggio, en 1530, voulut s'arrêter dans la demeure de cette femme célèbre. On a recueilli ses *Lettres* et ses *Poésies*, d'un sentiment élégant et expressif, publiées à Brescia sous le titre de *Rime e lettere* (1759).

GAMBARA (Laurent), poète latin moderne, né à Brescia en 1506, mort en 1596. Parmi ses œuvres, on remarque la *Gigantomachie* et *Columbus*, poème sur la découverte du nouveau monde.

GAMBARA (Jean-François, comte), littérateur italien, né à Monticelli d'Ongina, près de Plaisance, en 1771, mort à Brescia en 1848. La Révolution française trouva en lui un partisan enthousiaste. Lors de l'arrivée des Français en Italie, il contribua au soulèvement qui eut lieu à Brescia en leur faveur (1797), devint adjudant général de l'armée bresciane, fut fait prisonnier par les Vénitiens, condamné à la peine capitale, et n'échappa à la mort que grâce à l'intervention de Bonaparte. Le vice-roi d'Italie lui donna le grade de colonel. Rentré peu après dans la vie privée, il se consacra entièrement à des travaux littéraires. On a de lui : *Relazione degli avvenimenti di Salo* (1797); *Geste dei Bresciani durante la lega di Cambrai* (1820); *la Lega di Cambrai* (1825), poème épique; un certain nombre de tragédies : *Andreola, Medea, Focion*, etc., et des comédies, parmi lesquelles nous citerons : *l'Errore d'un buon padre; i Dilettanti alla prova; il Fanatico giuocator di lotto; l'Usuraio; Gli spettri notturni.*

Gambara, roman de Balzac. V. ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

GAMBARAGARA, massif montagneux de l'Afrique, reconnu en 1875 par Stanley, entre les lacs Victoria et Albert, un peu au S. de l'équateur. Son point culminant, au pic Gordon-Bennet, vraisemblablement ancien cratère dont l'entonnoir abrite aujourd'hui un lac, dépasse 4.200 m. Les flancs du massif sont bien arrosés et fertiles, en partie couverts de prairies. Les nègres du Gambaragara, de teinte relativement claire, pasteurs de grands troupeaux, guerriers renommés, sont révérés comme sorciers dans l'Ounyoro et toute l'Afrique équatoriale.

GAMBART (Adolphe), astronome français, né à Cette en 1800, mort en 1836. Il fut directeur de l'Observatoire de Marseille et correspondant de l'Institut. Il a consigné d'importantes observations dans *la Connaissance des temps* et a découvert treize comètes.

GAMBATESA, comm. d'Italie Molise [prov. de Campobasso], sur le fleuve côtier Fortore; 3.078 hab.

GAMBE (*ganb'* — forme du mot *jambe*, empruntée au provenç. et à l'ital.) n. f. Mar. Chacun des cordages en double, qui prennent de chaque bord, depuis le trélingage des bas haubans d'un grand bâtiment, jusqu'au bord des hunes.

— Mus. anc. *Viole de gambe*, Ancien instrument remplacé par le violoncelle, et qu'on tenait entre les jambes quand on en jouait. ‖ Jeu d'orgue qui imite cet ancien instrument.

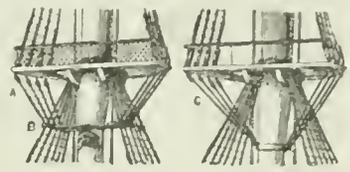

A, gambes anciennes jusque vers 1840; B, trélingage; C, gambes actuelles.

GAMBELLARA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vicence]; 3.011 hab.

GAMBETTA (Léon), avocat et homme politique français, né à Cahors en 1838, mort à Ville-d'Avray en 1882. Fils d'un épicier d'origine génoise, il étudia le droit à Paris, où il devint avocat en 1860, se lança dans l'opposition et, chargé en 1868 de défendre Delescluze, poursuivi pour la souscription Baudin, prononça contre l'Empire un foudroyant réquisitoire, qui le rendit tout à coup célèbre. En 1869, sur un programme radical, il fut élu député à Paris et à Marseille. Il devint aussitôt, au Corps législatif, le chef du groupe avancé, combattit le plébiscite, puis, bien qu'opposé à la guerre avec l'Allemagne, vota les subsides après la déclaration de guerre. A la nouvelle de la capitulation de Sedan, Gambetta demanda la déchéance de l'Empire, proclama la République à l'Hôtel de ville de Paris, le 4 septembre, et devint membre du gouvernement de la Défense nationale et ministre de l'intérieur. Il quitta, en ballon, Paris investi, alla prendre à Tours la direction de la délégation du gouvernement et devint à la fois ministre de l'intérieur et de la guerre. Investi d'une dictature acceptée de tous, Gambetta, ardent patriote, montra une activité dévorante, organisa contre l'invasion les deux armées de la Loire, les armées du Nord, des Vosges, de l'Est, réprima avec énergie des tentatives factieuses et séparatistes à Lyon et dans le Midi, et transporta, en décembre, le siège du gouvernement de Tours à Bordeaux. Après la capitulation de Paris, il eut la pensée de continuer la lutte, puis il donna sa démission, à la suite de l'annulation, par le gouvernement de Paris, de son décret sur les inéligibilités électorales. Elu député dans neuf départements, il opta pour le Bas-Rhin, vota contre les préliminaires de paix et donna sa démission. Il fut réélu dans la Seine et les Bouches-du-Rhône. Chef des radicaux, il consacra tous ses efforts à faire du parti républicain un véritable parti de gouvernement, à amener la France à la République, et, pour répandre ses idées, il fonda le journal *la République française*. Après la chute de Thiers, Gambetta organisa la résistance des gauches contre les projets de restauration monarchique, abandonna le programme radical pour préconiser la politique des résultats et contribua puissamment à faire voter la constitution de 1875. En 1876, réélu dans quatre départements, Gambetta devint, à la Chambre, le chef de la majorité républicaine et président de la commission du budget. Au 16 mai 1877, il prit la direction du mouvement de résistance et, après la dissolution de la Chambre, il prononça, à Lille les paroles fameuses : « Quand la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra se soumettre ou se démettre », qui lui valurent une condamnation à trois mois de prison. Aux élections d'octobre, Gambetta revint à la Chambre, avec la majorité républicaine. Par sa politique, aussi ferme qu'habile, il força le maréchal de Mac-Mahon à se soumettre en appelant aux affaires le cabinet Dufaure (1877). A partir de ce moment, il affirma de plus en plus ses tendances conciliatrices, ses idées sur la nécessité de sérier les réformes, de les faire au moment opportun, ce qui amena l'avènement au pouvoir du parti dit « opportuniste ». Dans des discours fameux, notamment dans celui de Romans (1878), il exposa le programme que, selon lui, devait réaliser la démocratie. Après la démission du maréchal de Mac-Mahon et l'élection de Grévy à la présidence de la République (1879), Gambetta fut nommé président de la Chambre. Il contribua alors à faire voter l'amnistie, espérant ainsi effacer, dans le pays, jusqu'aux dernières traces des luttes civiles, et notamment de la Commune. L'influence qu'il exerçait était telle qu'il se vit accusé d'exercer un pouvoir occulte et d'aspirer à la dictature. Aux élections de 1881, il fut élu député à Ménilmontant, mais mis en ballottage à Charonne, où il avait été l'objet de virulentes attaques. Nommé de nouveau président de la Chambre, il fut chargé par Grévy de former un ministère où il prit la présidence du Conseil et les affaires étrangères (14 nov.). Sa volonté d'établir un gouvernement fort et indépendant des influences parlementaires, ses projets sur la revision de la Constitution et le scrutin de liste provoquèrent une coalition de tous ses ennemis politiques, et il fut renversé du pouvoir (1882). Redevenu simple député, il reprit la direction de « la République française ». Tout à coup le bruit se répandit qu'il s'était blessé à la main avec un revolver, et il fut emporté par une maladie intestinale. Sa mort inattendue produisit dans le pays une émotion profonde. Des délégations venues de toutes les parties de la France assistèrent, à Paris, aux obsèques qui furent faites en grande pompe, aux frais de l'Etat, à celui qui avait été, aux yeux de tous, un grand orateur et un grand patriote. Les dépouilles mortelles furent transportées à Nice. — Deux monuments ont été érigés en son honneur : l'un à Cahors, dû au sculpteur Falguière (1884), l'autre sur la place du Carrousel, à Paris, œuvre du sculpteur Aubé et de l'architecte Boileau (1888).

Gambetta.

Monument de Gambetta, à Paris.

GAMBETTE (*gan-bèt'*) n. m. Espèce de chevalier, oiseau de rivage répandu en Europe, dans le nord de l'Afrique et l'Inde. Le chevalier gambette [*totanus entlidris*] est le type d'un sous-genre *gambetta*, qui comprend deux autres espèces américaines : *totanus melanoleucus* des Etats-Unis, et *flavipes*, qui habite les mêmes régions et apparaît parfois en Europe.

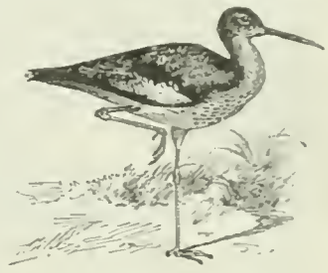

Gambette.

GAMBETTE (*gan-bèt'*) n. f. Pop. Jambe. ‖ *Jouer, Se tirer des gambettes*, S'enfuir.

GAMBEY (Henri-Prudence), constructeur d'instruments de précision, né à Troyes en 1789, mort à Paris en 1847, débuta comme ouvrier, puis devint contremaître à l'école des arts et métiers de Compiègne, transférée quelques années après à Châlons-sur-Marne. Il quitta l'école de Châlons et alla s'établir à Paris. A l'Exposition de 1819, Gambey produisit des appareils de précision et des instruments de physique d'une perfection telle qu'il détruisit du coup la renommée des constructeurs anglais; il a construit, notamment pour l'Observatoire de Paris, une série de grands instruments, parmi lesquels un équatorial, une lunette méridienne et, enfin, le cercle mural de 2 mètres de diamètre.

GAMBIE, fleuve de l'Afrique occidentale. Il prend sa source dans le massif du Fouta-Djalloo, à 30 kilom. au N. de Labé, en pays foulah et remplit, grâce aux eaux que lui apportent l'Oundou, le Nikolo-Koba, le Balé, la Sandougou (rive droite) et le Kouloutou (rive gauche), une large vallée d'alluvions que ses eaux bourbeuses fertilisent en des crues à peu près régulières, à chaque saison de pluies. L'estuaire, bien que l'entrée en soit sensiblement rétrécie, forme un large bassin d'accès facile, et la navigabilité du fleuve est assurée jusqu'à l'île de Mac-Carthy, à 300 kilom. dans l'intérieur, sauf pendant les hautes eaux, particulièrement dangereuses par la rapidité du courant.

GAMBIE, colonie anglaise de l'Afrique occidentale, riveraine du fleuve de même nom, immédiatement au S. des possessions françaises du Sénégal. Elle comprend essentiellement la basse vallée du fleuve, et ses limites courent en général à 10 kilom. parallèlement aux deux rives, jusqu'à Yarbatenda. Superficie : 179 kilom. carr.; 14.266 hab. En comprenant les annexes : 7.000 kilom. carr. de superficie et 50.000 hab. environ. La colonie compte un certain nombre de comptoirs, créés depuis le commencement du XIXe siècle, quelques-uns par des négociants français, et qui formèrent d'abord une dépendance de la colonie anglaise de Sierra-Leone, puis furent, en 1843, organisés en colonie indépendante. *Bathurst* ou *Sainte-Marie-de-Bathurst*, fondée au S. de l'estuaire de la Gambie en 1816, Bar-Point, Albréda, Saint-James, Cower, Georgetown, etc., sont les principaux de ces comptoirs, consacrés au commerce des peaux, de la cire, des arachides surtout, et à l'importation des cotonnades, des eaux-de-vie et du tabac. Enclavée dans les établissements français, la Gambie anglaise n'a aucune issue vers le Soudan, et se trouve, politiquement et économiquement sous la dépendance des Français, qui détiennent la plupart des factoreries les plus importantes. Les conditions sanitaires de la colonie, développée tout entière en basses terres périodiquement inondées, et presque uniformément marécageuses, sont également des plus défavorables et éloignent les colons européens. Il n'y en a qu'une centaine à peine à Bathurst. Cependant, le projet de cession de la Gambie à la France, un moment discuté en 1889, en échange de ses comptoirs de la Côte d'Or, n'a pu aboutir, et la colonie anglaise a été définitivement délimitée par traité la même année. Elle est gouvernée par un administrateur subordonné au gouverneur résidant à Sierra-Leone, et assisté d'un conseil législatif.

GAMBIER (*gan-bi-é*) n. m. Outil usité dans la fabrication des glaces, pour soutenir la cuiller ou poche pleine de verre fondu, au moment où le tréjeteur la tire du pot pour en verser le contenu dans la cuvette. ‖ *Gambier à une main*, Petit crochet de fer qui sert, en métallurgie, à enlever la barre du four où l'on fait fondre la fritte. ‖ Dans

certaines parties de l'ouest de la France. Poutre horizontale de bois portant un certain nombre de crochets à sa face inférieure pour y accrocher, dans les boucheries, les quartiers de viande.

Les chasseurs donnent le même nom à une pièce de bois analogue à laquelle ils suspendent le gibier.)

Pipe *Gambier*, pipe en terre portant le nom de son inventeur et premier fabricant. — Pop. *Tête* ou *Moule à Gambier*. Tête de pipe. Se dit d'un individu qui a une figure laide ou grotesque.)

Gambier (pipe).

GAMBIER (*gan-bi-é* — du malais *gambir*) n. m. Arbrisseau de la famille des rubiacées (*ourouparia gambir*), qui produit le *gambir*.

GAMBIER (*gan-bi-é* — de l'ital. *cambiare*, changer. Prend deux t de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous gambiions. Que vous gambiiez*) v. n. Mar. En parlant d'une voile à bourcet. Changer de bord par rapport au mât, en faisant passer sur l'avant la plus longue partie de la vergue.

GAMBIER (*gan-bi-é* — autre forme de *gambiller*. Se conjugue comme le précéd.) v. n. Mar. *Gambier sur un cordage tendu*. Se porter d'un bout à l'autre, en s'aidant des pieds et des mains. On dit aussi GAMBILLER.

GAMBIER (ILES), archipel de la Polynésie (Océanie), situé au S.-O. de Tahiti. Découvert en 1797, il comprend 11 îlots d'une superficie totale de 30 kilomètres carrés. *Mangareva*, le plus étendu, se trouve exactement sous le tropique du Capricorne. Il est tout entier volcanique et présente de nombreux cratères éteints, mais s'entoure d'une longue barrière coralienne qui, d'après Darwin, marquerait le pourtour d'une ancienne masse ignée, partiellement effondrée. Le célèbre naturaliste a basé sur ce fait toute sa théorie des constructions madréporiques. Le climat des Gambier, très doux, comporte une courte saison pluvieuse. Elles offrent peu de végétation, en dehors du cocotier, et fournissent surtout les perles et la nacre. La population (653 hab.) a réclamé, en 1881, le protectorat français, et dépend, depuis lors, administrativement, du gouverneur de Tahiti.

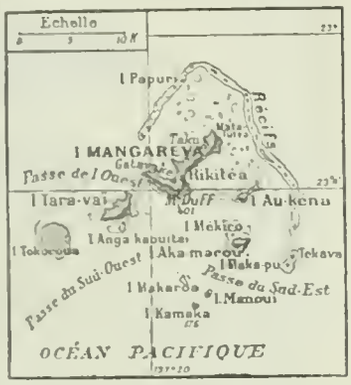

Iles Gambier.

GAMBIER (lord James), amiral anglais, né en 1756, mort en 1833. Entré dans la marine en 1777, il se distingua pendant les guerres navales de la Révolution et de l'Empire; vice-amiral en 1799, gouverneur de Terre-Neuve en 1802, participa, en 1807, au bombardement de Copenhague, et, en 1809, à la destruction, à l'île d'Aix, d'une partie de la flotte française. Il avait été élevé à la pairie en 1807.

GAMBILLARD (*gan-bi-llar'* *ll* mll.), **ARDE** (rad. *gambiller*) adj. Pop. et par dénigr. Boiteux.

GAMBILLER (*gan*, et *ll* mll. — pour *gambeyer*, de l'ital. *gambeggiare*, correspondant à l'anc. franç. *jambeier*) v. n. Pop. Remuer constamment les jambes pendantes.

— Pop. Sauter, danser : *Il va* GAMBILLER *ce soir*.

— v. n. et v. a. Mar. V. GAMBIER.

GAMBILLEUR (*gan*, et *ll* mll.) n. m. Arg. Danseur, sauteur.

— Fig. Homme politique sans valeur.

— *Gambilleuse* n. f. Danseuse. ‖ Femme qui fréquente assidument les bals publics.

GAMBIR (*gan* — mot malais) n. m. Gommo-résine qu'on extrait des feuilles du gambier, et qui remplace le cachou.

— ENCYCL. Le *gambir* est une substance qui ressemble beaucoup au cachou, et qui a des propriétés astringentes, très analogues à celles de cette substance. On l'extrait des feuilles du gambier (*ourouparia gambir*). Pour l'obtenir, on fait bouillir les feuilles dans de l'eau, on recueille le liquide, on l'évapore à consistance sirupeuse, et on laisse cristaliser à froid; on solidifie par le refroidissement. Le produit est alors coupé en petits cubes, que l'on sèche au soleil. On obtient ainsi un gambir brun, qui est peu recherché. A Sumatra, on opère différemment. On fait une infusion, dans l'eau bouillante, des feuilles et des jeunes rameaux incisés. La liqueur, concentrée et passée, laisse déposer, par le repos, une fécule qui est épaissie à la chaleur du soleil et façonnée en petits pains ronds. Le gambir de Sumatra est presque blanc; c'est le plus estimé dans l'Inde. On le mâche avec les feuilles de bétel, comme le cachou.

Le gambir est parfois employé en médecine, à cause de ses propriétés astringentes et de la grande quantité de tanin qu'il renferme. Comme le cachou, il sert au tannage des peaux et à la teinture.

GAMBISON ou **GAMBOISON** (*gan* — de *gamba*, et de matelassée, piquée) n. m. Vêtement ajusté, ordinairement sans manches, fait d'étoffe rembourrée et piquée, et qu'on portait au moyen âge. ‖ On disait aussi GAMBESON.

Gambison.

— ENCYCL. En tant que vêtement, le *gambison*, en usage dans les deux sexes, était une tunique de longueur moyenne. Comme pourpoint à armer, c'était une sorte de jaque, rembourrée d'étoupe de coton, ou de bourre de soie, que les gens de guerre portaient sous la chemise de mailles. La mode en dura jusqu'au XVe siècle. Les hommes de pied eurent aussi des gambisons qui composaient leur seule défense de corps, sans adjonction de haubert ou haubergeon. Au XIVe siècle, ces gambisons étaient très rembourrés et saillants sur la panse, avec doubles de vieux linge devant et derrière, et revêtement de peau ou de forte soie.

GAMBIT (*gan-bi*) n. m. Au jeu d'échecs, Nom que prend la partie quand un joueur qui a le trait sacrifie, en le poussant deux fois successives, le pion du roi ou celui de la reine, agit de même avec le pion d'un de ses fous, afin de dégager plus facilement ses pièces. ‖ *Pion du gambit* ou simplem. *Gambit*, Pion sacrifié dans le cas exposé ci-dessus.

GAMBITA, ville de la république de Colombie (départ. de Santander); 3.000 hab. environ.

GAMBLÉE (*gan*) n. f. Genre d'araliacées, comprenant des arbres de l'Inde à fleurs polygames, qui forment des ombelles composées.

GAMBOLO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), dans la Lomelline, sur le Terdoppio, affluent du Pô; 7.386 hab. Antique château.

Gambon (VACHE À), expression qui fut à la mode à la fin du second empire. — Charles-Ferdinand Gambon, député de la Montagne en 1848, adversaire de l'Elysée et déporté à Corte en 1849, s'étant mis à prêcher, en 1869, le refus de l'impôt, laissa vendre par le fisc une de ses vaches... qui ne trouva pas d'acquéreur. Les journaux de l'opposition s'emparèrent de l'incident et, pendant un instant, il ne fut plus question que de la *vache à Gambon*.

GAMBRE (*gambr'*) n. m. Archéol. Tissu du genre des toiles, fait de lin, ordinairement empesé à la gomme et qui servait pour doublures. (Le gambre était une sorte de bocassin, en usage au XVIe s.)

GAMBRINUS, GAMBRIVIUS ou **CAMBRINUS**, roi légendaire à qui, en Allemagne et en Flandre, on a attribué l'invention de la bière et la fondation de la ville de Cambrai (Nord).

GAMBSHEIM, bourg d'Alsace-Lorraine (Alsace), cercle et à 16 kilom. de Strasbourg, non loin du Rhin; 1.883 hab. Avant le traité de 1871, Gambsheim faisait partie du département du Bas-Rhin, arrond. de Strasbourg.

GAME ou **GAMME** n. m. Art vétér. Goitre du mouton.

GAMÈLAN ou **GAMELHANG** n. m. Nom qu'on donne à l'ensemble des instruments dont se compose un orchestre javanais. (Il y a des gamèlans pour les fêtes religieuses, pour les fêtes militaires, pour les représentations dramatiques, etc., etc.)

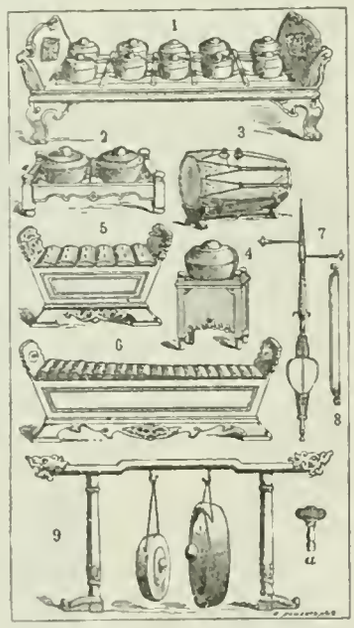

Gamèlan pour représentation dramatique, d'après le Conservatoire de Paris : 1. *Bonang*, ensemble de bassins de métal, dits « gongsa », qui reposent sur des cordes tendues; 2. *Moungang*; 3. *Kendang*; 4. *Kenong*; 5. *Saron*; 6. *Gambang*, 7. *Rebab* (violon à deux cordes ; 8. Archet du rebab; 9. Gongs (*a*, maillache pour frapper sur les gongs).

GAMÉLIEN, ENNE (*li-in, en'* — gr. *gamélios*; de *gamos*, mariage) adj. Mythol. gr. Surnom des dieux qui présidaient aux mariages, surtout de Zeus et de Héra.

GAMÉLIES (*li* — gr. *gamélia*, même sens; de *gamos*, mariage) n. f. pl. Antiq. gr. Sacrifice et repas de noces, offert par le fiancé aux membres de sa phratrie. Fête domestique à l'occasion d'un mariage. ‖ Hymnes qu'on chantait à cette occasion. ‖ Fêtes en l'honneur de Héra, déesse du mariage.

GAMÉLION (mot gr. formé de *gamos*, mariage) n. m. Septième mois de l'année attique (janvier-février).

GAMELLE (*mèl'* — ital. *gamella*, dérivé du lat. *camella*, vase en bois) n. f. Autref. Sorte de seau en bois, cerclé de fer dans lequel un certain nombre de soldats ou de matelots, mangeaient ensemble. ‖ Auj. Grand récipient métallique qui, dans l'armée et la marine, sert à faire la cuisine, ou à transporter la soupe, etc. — Petite écuelle métallique, dans laquelle chaque homme reçoit sa portion individuelle.

— Par ext. Mar. Table commune des officiers, des élèves, des chirurgiens. ‖ *Chef de gamelle*, Officier qui préside aux dépenses de la table.

— Min. Sorte de petit baquet, dans lequel on lave les sables métallifères.

— Techn. Dans les salines, Sorte de cuelle munie d'un manche, dont font usage les cuiseurs pour puiser une petite quantité d'eau dans les poêles et voir où en est la cuisson de l'eau salée.

Gamelle.

— ENCYCL. Milit. La *gamelle individuelle* d'infanterie, confectionnée en tôle emboutie et étamée, a la forme d'un cylindre légèrement tronconique, avec couvercle de même métal, relié par une chaînette. Elle pèse environ 400 grammes, et sa contenance est de 1 litre. Celle de la cavalerie est un peu plus lourde et plus grande.

Les gamelles de campement sont également d'une seule pièce et embouties; elles ont la forme d'un tronc de cône bas, fortement évasé, sans couvercle et muni de deux anses.

La gamelle de campement, dans l'infanterie, est la gamelle pour quatre hommes, dont le poids est d'un peu plus de 1 kilogramme et la contenance d'environ 5 litres.

Dans la cavalerie, la gamelle pour quatre hommes a été remplacée par une *gamelle-marmite de peloton*, ustensile un peu plus complexe, formé d'une gamelle tronconique analogue à la précédente, mais disposée de manière à pouvoir servir de couvercle à la marmite.

On appelle *gamelle-moulin à café* une gamelle dont le couvercle est remplacé par un moulin à café.

GAMELLEIRA (*mèl'-lé*) n. m. Nom brésilien d'un grand arbre de la famille des urticacées.

— ENCYCL. Le *gamelleira*, qui peut atteindre des proportions gigantesques, se rapproche un peu du sycomore, dont il a l'aspect; mais il en diffère par ses feuilles toujours vertes, épaisses, vert foncé en dessus et blanchâtres en dessous. Il transsude de cet arbre un suc laiteux très abondant, pauvre en gomme, mais contenant un principe anthelminthique. Aussi les gens du pays font-ils un usage fréquent du lait de gamelleira comme vermifuge. Le bois est blanc et tendre. On en fait des ustensiles domestiques, en particulier des gamelles, d'où son nom de *gamelleira*.

GAMELON n. m. Petite gamelle employée dans les hôpitaux militaires.

GAMELOT (*lo* — dimin. de *gamelle*) n. m. Mar. Petit seau.

GAMERGHOU, peuplade nègre du Soudan (Bornou), établie au S.-O. du Tchad, au N. de l'Amadaoua. Belle race, assez active et travailleuse, cultivant la terre, encore adonnée au fétichisme. Capit. *Maïdougheri*, dans le district d'Oudjé; 15.000 hab. environ.

Gamelots.

GAMET n. m. Vitic. V. GAMAY.

GAMÈTES (du gr. *gamos*, mariage) n. f. pl. Hist. nat. Eléments sexuels mâles et femelles. — *Une* GAMÈTE.

— ENCYCL. Les *gamètes* présentent des variations considérables dans le règne végétal et le règne animal. Dans le cas le plus simple, chez les champignons inférieurs et certaines algues, la gamète mâle et la gamète femelle sont identiques comme forme et dimension. On dit alors qu'il y a isogamie, que la reproduction sexuée a lieu au moyen de gamètes égales ou *isogamètes*. Mais l'isogamie est assez rare; le plus souvent, il y a des différences plus ou moins accentuées entre les gamètes des deux sexes. Elles commencent par une simple différence de taille, les deux gamètes étant encore analogues; mais on dit déjà qu'il y a une *microgamète* (élément mâle) et une *macrogamète* (élément femelle).

Exemple d'isogamète : Fusion des isogamètes mâle et femelle chez les phycomycos (champignons).

Gamète de vaucheria (algue) : A, anthérozoïdes; O, oosphère.

Dès que l'on monte un peu dans la série des êtres, une nouvelle différence se montre; la microgamète ou élément mâle devient *très petite* par rapport à la macrogamète ou gamète femelle; de plus, la microgamète est mobile, au moyen de cils vibratiles généralement, tandis que la macrogamète est immobile.

Anthérozoïdes de fougère.

Anthérozoïdes de prêle.

Chez les végétaux, on donne le nom d'*oosphère* à la macrogamète ou gamète femelle, et le nom de *anthérozoïde* à la microgamète ou gamète mâle. Chez le *fucus* (algue commune du bord de la mer), l'oosphère est 60.000 fois plus grande que l'anthérozoïde.

Spermatozoïde de cheval.

Les anthérozoïdes ont généralement deux ou plusieurs appendices locomoteurs (cils vibratiles ou mieux *flagelle*).

Spermatozoïde de rat : P, flagellum.

Chez les animaux, la macrogamète ou gamète femelle s'appelle *ovule* et la microgamète ou gamète mâle s'appelle spermatozoïde. L'ovule est plus volumineux que le spermatozoïde; celui-ci se meut généralement à l'aide d'un long flagellum.

L'union de deux gamètes d'une espèce, ou fécondation, donne un *œuf*. Il peut y avoir quelquefois fusion entre des gamètes d'espèces différentes, mais voisines; on dit alors qu'il y a *hybridation*.

GAMETIS (*mé-tiss*) n. f. Genre de insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoninés, comprenant des cétoines africaines (On connaît une douzaine d'espèces de ces cétoines à épistome bifide; elles sont de taille médiocre, tachetées sur fond brun. Telle est la *gametis sanguinolenta*, du Sénégal.)

Gametis (gr. nat.).

GAMIN, INE (étymol. inconn.) n. Enfant oisif qui passe son temps à polissonner dans les rues : *Gavroche est le type du* GAMIN *de Paris*. ‖ Par ext. Petit espiègle; enfant en général. ‖ Personne qui a dépassé l'âge de l'enfance, mais qui se conduit en enfant : *Un* GAMIN *de vingt-cinq ans*.

— Jeune garçon employé comme aide par les verriers, les maçons.

— Adjectiv. Qui a le caractère, les habitudes des gamins : *Un peuple* GAMIN. (F. Soulié.)

— ENCYCL. Le mot *gamin*, d'abord bas, populaire, méprisant, et par lequel les boutiquiers désignaient les fils du peuple, n'est guère employé que depuis un siècle environ. Pendant la Révolution, les gamins étaient de petits déguenillés qui, à la sortie des théâtres et des établissements publics, chantaient des hymnes patriotiques ou incendiaires. Pendant la Restauration, le mot devint plus courant. Victor Hugo peignit sous le nom de *Gavroche* le gamin tel qu'il existait avant 1852, déguenillé et gouailleur. Aujourd'hui, le vrai gamin est à peu près disparu, grâce à la sévérité des lois sur le vagabondage.

Gamin de Paris (LE), comédie-vaudeville en deux actes, par Bayard et Vanderburch (Gymnase dramatique, 1836). — Joseph, le héros de la pièce, grand joueur de toupie, roi du bouchon, etc., est le plus complet des gamins de Paris. Avec cela, plein de cœur, il quitte parfois le jeu pour plonger tout habillé dans le canal Saint-Martin et en retirer quelque enfant en danger de mort. Joseph a une sœur, la charmante Elisa. La pauvre grisette se laisse séduire par un jeune homme qu'elle croyait pauvre comme elle, et qu'elle comptait pouvoir épouser. Un jour, tout se découvre : Amédée est le fils, très riche, du général Morin, et il a lâchement abusé de la crédulité d'Elisa. A cette révélation, le gamin devient homme ; il va trouver le général dans son hôtel, et il faut entendre comment ce César de la toupie, cet Alexandre du bouchon, prouve au vieux militaire, perclus de rhumatismes, que son fils Amédée est un lâche. Par surcroît, il se trouve que la sœur du général, la baronne de Morin, est la mère d'un enfant sauvé, la veille, par Joseph, au moment où il allait se noyer. Le vieux général a toutes les peines du monde à retenir ses larmes. Il s'emporte contre son fils, lui fait comprendre l'indignité de sa conduite, et, finalement, serre Elisa sur son cœur en l'appelant sa bru. Il y a de tout dans cette charmante pièce : de la comédie, du vaudeville, du drame, et avec cela de jolis tableaux de mœurs populaires.

GAMINER v. n. Faire le gamin.

GAMINERIE n. f. Action ou parole de gamin. ‖ Habitude de gamins : *La* GAMINERIE *est une nuance de l'esprit gaulois.* (V. Hugo.)

— Par ext. Action, parole ou caractère digne d'un enfant, chez une personne plus avancée en âge : *C'est bien le jeune artiste avec ses* GAMINERIES *et ses allures de rapin.* (Th. Gaut.)

GAMING, bourg d'Autriche-Hongrie (Basse-Autriche), près de l'Erlat, affluent du Danube ; 3.887 hab. Source de pétrole, hauts fourneaux et forges. Fabrication de ferronnerie, taillanderie, serrurerie et cloutorie. Restes d'une chartreuse, fondée en 1330.

GAMITE n. f. Sorte de fourrure : *Ses robes étaient de* GAMITES *ou de jambes de lièvres.* (Joinville.) [Vieux.]

GAMKA ou **GRAND-LION**, rivière de la colonie anglaise du Cap. Elle naît sur le versant méridional des monts Nieuweveld, traverse la plaine du Grand Karrou, du N.-E. au S.-E., et se joint à la Dwyka (rivière du Rhinocéros), pour former la rivière Gauritz.

GAMLA-CARLEBY (en suéd. *vieille ville de Charles*), appelée *Kokkola* par les Finlandais, ville et port de la Finlande (prov. de Wasa), sur le golfe de Botnie ; 2.302 hab. Chantiers de constructions navales, manufacture de tabac ; commerce très actif de planches, goudron, etc. Cette ville, une des meilleures places de la Finlande, fut fondée sous le règne de Gustave-Adolphe.

GAMMA n. m. Troisième lettre de l'alphabet grec. (Dans les énumérations, signifie *troisième* ou *troisièmement*, quand les idées de premier et deuxième ont été exprimées par *alpha*, *béta*.)

— Adject. Astron. *Point gamma* (γ), ou *Point vernal*. V. ÉQUINOXE.

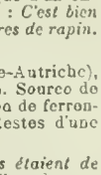

Gamma : 1. Majuscule ; 2. Minuscule.

GAMMA n. m. Nom vulgaire de divers papillons, ainsi appelés à cause de la forme des taches qui marquent leurs ailes. [Le *gamma* des vieux auteurs est une vanesse appelée aussi *C. blanc* ou *Robert le Diable* (*grapta C. album*). [V. VANESSE]. La plusie gamma est une noctuelle (*plusia gamma*), espèce très commune appelée aussi *lambda*.] V. PLUSIE.

GAMMARE (*ga-mar'*) ou **GAMMARUS** (*ga-ma-russ*) n. m. Genre de crustacés, type de la tribu des *gammarinés*, comprenant de petites formes vulgairement nommées *puces d'eau*. (On en connaît un grand nombre d'espèces, d'eau douce ou marines ; beaucoup vivent dans les touffes d'algues et de polypes hydroïdes, qui couvrent la carapace de divers crustacés. Le *gammarus pulex*, transparent, blanc, abonde dans les ruisseaux, et le *gammarus locusta* dans les flaques littorales de l'Océan.)

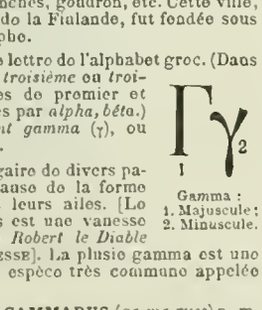
Gammare (gr. 3 fois).

GAMMARIDÉS (*ga-ma*) n. m. pl. Famille de crustacés amphipodes crevettines, très importante, que l'on subdivise en tribus : *atylinés, œdicérinés, leucothoïnés, phoxinés, gammarinés, lysianassinés, pontoporéinés*. (Les gammaridés sont des petits animaux marins ou d'eau douce, répandus surtout dans l'hémisphère boréal. On en connaît quelques formes, fossiles dans les calcaires miocènes.) — *Un* GAMMARIDÉ.

GAMMARINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés amphipodes, famille des *gammaridés*, comprenant les genres *gammare, gammarelle, gammaracanthe, mélite*. — *Un* GAMMARINÉ.

GAMME (de *gamma*, nom de la troisième lettre de l'alphabet grec, qui fut, au moyen âge, employée par Gui d'Arezzo pour désigner la première note de la gamme) n. f. Mus. Suite de huit notes disposées dans l'ordre naturel des sons ascendants ou descendants : *Chanter la* GAMME. *Savoir la* GAMME. ‖ *Gamme diatonique*, Gamme qui procède par tons et demi-tons naturels. ‖ *Gamme chromatique*, Gamme qui ne procède que par demi-tons et contient toutes les notes possibles d'une octave.

— Par anal. Série d'objets classés par nuances successives, par gradation naturelle : *La* GAMME *des couleurs, des saveurs, des sons.*

— Fig. *Gamme descendante*, Action de décliner graduellement : *Un grand nombre d'hommes terminent leur carrière par une* GAMME DESCENDANTE. (A. Féo.)

— Loc. fam. *Passer la gamme de*, Etre au-dessus de la portée de. ‖ *En même gamme*, Sur le même ton. ‖ *Etre au bout de sa gamme*, Avoir épuisé tout ce qu'on savait, tout ce qu'on pouvait dire. ‖ *Changer de gamme*, Changer de ton, modifier sa manière de parler ou d'agir. ‖ *Chanter sa gamme à quelqu'un*, Lui dire rudement de cruelles vérités. ‖ *Crier à haute gamme*, Crier très haut. — Par ext. *Fou de haute gamme*, Fou achevé. ‖ *Etre hors de gamme*, Etre dérouté, déconcerté ; n'être pas en mesure de. ‖ *Mettre hors de gamme*, Dérouter, déconcerter. ‖ *Ceci passe votre gamme*, Ceci dépasse votre portée, votre compétence.

— Art vétér. V. GAME.

— Physiq. *Gamme franche*. Dans le système de Chevreul, Série de douze couleurs distinctes, divisées chacune en vingt tons.

— ENCYCL. Acoust. Le rapport du nombre des vibrations caractérisant deux sons est appelé *intervalle* des deux sons. Certains intervalles spécialement employés en musique ont reçu le nom d'*intervalles musicaux* ; les sons agréables, qu'ils soient successifs ou simultanés, sont ceux dont les nombres de vibrations donnent lieu à des rapports simples.

Parmi tous les sons ou combinaisons de sons possibles, l'oreille est capable de noter et de retenir ceux qui remplissent le mieux cette condition de simplicité ; ils sont au nombre de sept, et leur série, en allant du plus petit nombre de vibrations au plus grand, constitue la *gamme* ou *échelle diatonique*. Chaque son de la gamme s'appelle *note*. En comparant entre elles les différentes notes de la gamme et en représentant par 1 le nombre de vibrations du son le plus grave (*son fondamental*), on trouve pour les notes successives :

Noms des notes	*do*	*ré*	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*
Rapport des nombres de vibrations d'un son au son fondamental	1	$\frac{9}{8}$	$\frac{5}{4}$	$\frac{4}{3}$	$\frac{3}{2}$	$\frac{5}{3}$	$\frac{15}{8}$

On voit par ce tableau que, pendant que la première note fait une vibration, la deuxième en fait $1 + \frac{1}{8}$, ou $\frac{9}{8}$; la troisième, $1 + \frac{1}{4}$, ou $\frac{5}{4}$, etc. ; ou encore, pendant que la première fait 24 vibrations, la seconde en fait 27, la troisième 30, etc.

— *Intervalles des notes de la gamme.* Si l'on cherche le rapport entre un son quelconque de la gamme et celui qui le précède, on ne trouve que les trois rapports $\frac{9}{8}$, $\frac{10}{9}$, $\frac{16}{15}$. Ces trois rapports, ou intervalles, ont reçu des noms différents : le premier s'appelle *ton majeur*, le second *ton mineur* et le troisième *semi-ton majeur*. Les intervalles se succèdent donc dans l'ordre suivant : *ton majeur, ton mineur, demi-ton majeur, ton majeur, ton mineur, ton majeur, demi-ton majeur.*

De là cette manière de définir la gamme, en disant qu'elle est formée de deux tons, un demi-ton, trois tons et un demi-ton.

L'intervalle d'un ton majeur à un ton mineur est $\frac{9}{8}$: $\frac{10}{9} = \frac{81}{80}$; on l'appelle *comma*.

— Nous avons représenté la note fondamentale par 1 ; en la représentant par 2, on obtient une autre gamme, dans laquelle les intervalles des sons restent les mêmes ; seulement, tous les nombres de vibrations sont doublés. Chaque note de cette nouvelle gamme est donc à l'octave aiguë de sa correspondante dans la première, et on l'écrit en la faisant suivre de l'indice 2.

On peut commencer la gamme par une note autre que *do* ; pour que les tons et demi-tons se succèdent dans l'ordre indiqué, il est nécessaire alors de *dièser* et *bémoliser* certaines notes.

— *Gamme mineure.* Les différentes gammes dont nous venons de parler sont toutes des variétés de la *gamme majeure*, ainsi nommée parce qu'elle est basée sur l'accord parfait qui renferme la tierce majeure $\left(\frac{5}{4}\right)$; mais il est tout aussi facile de former une *gamme mineure*, qui serait basée sur l'accord parfait qui renferme la tierce mineure $\frac{6}{5}$. Le premier demi-ton est alors placé entre la deuxième et la troisième note, le deuxième reste entre la septième et la huitième. Nous trouverions pour celle-ci :

la, *si*, *do*, *ré*, *mi*, *fa*♯, *sol*♯, *la*,
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton

Les indices (,) indiquant que les notes appartiennent à la gamme qui suit la gamme fondamentale.

— *Gamme complète* et *gamme tempérée.* L'intervalle entre une note diésée et la note suivante bémolisée n'est pas nul ; la *gamme complète* comprend par suite 21 notes, à savoir : les 7 notes de la gamme, puis les mêmes diésées et bémolisées ; on peut avec la voix humaine et certains instruments comme le violon produire la gamme complète ; au contraire, pour certains instruments à sons fixes, tels que le piano, on arriverait à un mécanisme trop compliqué si on voulait obtenir plusieurs octaves de la gamme complète ; aussi les musiciens ont-ils établi une gamme dite *gamme tempérée*, ne comprenant que 12 notes et que l'on obtient en confondant dans la gamme complète une note diésée avec la note bémolisée qui la suit. L'intervalle constitutif s'appelle *tempérament*.

Le système français comprend environ sept octaves, depuis la note la plus grave de la contre-basse jusqu'à la note la plus aiguë de la petite flûte, et, par conséquent, la gamme s'y trouve répétée sept fois. Pour fixer tous les sons, on fixe la valeur absolue de l'un d'eux ; on prend généralement le *la* dit *la normal* et correspondant à 435 vibrations ; la gamme correspondante est la *gamme fondamentale*.

— Mus. Les *gammes* se divisent en gammes diatoniques et en gammes chromatiques.

Il y a deux sortes de gammes diatoniques : la gamme majeure et la gamme mineure.

Gamme majeure. La gamme majeure se compose de cinq tons et de deux demi-tons disposés de cette manière :

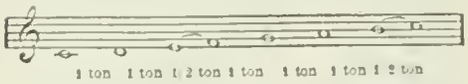
1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton

On divise cette gamme en deux séries semblables de quatre notes chacune. Chaque série porte le nom de *tétracorde*. Le premier tétracorde, dit *tétracorde inférieur*, est formé de quatre notes graves ; le second, *tétracorde supérieur*, de quatre notes aiguës. Les deux tétracordes sont séparés entre eux par une seconde majeure (un ton).

Tétracorde inférieur. Tétracorde supérieur

1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton

Gamme mineure. Pour bien faire comprendre ce qu'est une gamme mineure, nous allons prendre pour exemple la gamme suivante en *la* mineur, relative de la gamme en *do* majeur :

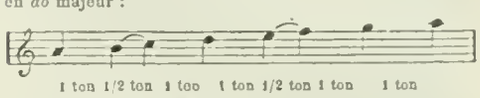
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton

Cette gamme était employée dans tous les airs, antérieurement au XVIe siècle. On y recourt encore aujourd'hui lorsque l'on veut imiter la vieille musique. Mais, comme elle est dure à l'oreille, on l'a modifiée par l'introduction de la note sensible, c'est-à-dire qu'on a haussé d'un demi-ton la septième note, qui ne se trouve plus ainsi qu'à un demi-ton de l'octave.

La gamme mineure, ainsi modifiée, est celle que l'on emploie le plus généralement aujourd'hui. Elle se compose, en montant, de trois tons, d'un ton et demi et de trois demi-tons ainsi disposés :

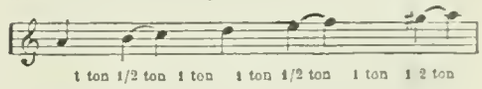
1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1 2 ton

Dans la gamme descendante, il est préférable, selon la méthode allemande, de conserver l'altération :

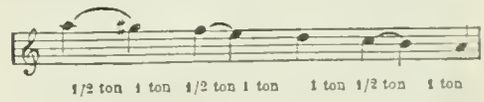
1/2 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton 1 ton 1/2 ton 1 ton

Dans la gamme ascendante, l'intonation de *fa* à *sol*, qui constitue une seconde augmentée, est d'une exécution difficile. Aussi, pour rendre la gamme plus chantante, supprime-t-on quelquefois cet intervalle dissonant en haussant le *fa* (sixième note) d'un demi-ton. C'est la méthode italienne, et l'on a une gamme ainsi construite :

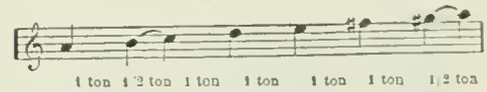
1 ton 1 2 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1 ton 1 2 ton

En descendant, on supprime les deux altérations.

Gammes diatoniques majeures et mineures. Toutes les gammes prennent le ton de la note par laquelle elles commencent. Il y a quinze gammes diatoniques majeures : celle de *do* majeur, sept gammes avec dièses et sept gammes avec bémols. Il y a quinze gammes diatoniques mineures : celle de *la* mineur, sept gammes avec dièses et sept gammes avec bémols. V. DEGRÉ.

Gamme chromatique. V. CHROMATIQUE.

Origine et historique de la gamme. C'est saint Ambroise, vers le Ve siècle, qui réforma le premier le système des tétracordes des Grecs ; il employa des échelles de quatre tons principaux : on les appela les *échelles tonales de saint Ambroise* ; la note dominante des chants était la quinte, c'est-à-dire la première du deuxième tétracorde des modes grecs. Le pape Grégoire Ier réforma les échelles tonales et le rapprocha beaucoup du système aujourd'hui employé. Avant le XIe siècle, comme encore aujourd'hui en Allemagne et en Angleterre, les notes étaient représentées par les lettres C, D, E, F, G, A, B ; ce fut vers le XIe siècle qu'un moine bénédictin, Gui d'Arezzo, prit pour nom des six premières notes la première syllabe des hémistiches des premiers vers de l'hymne de saint Jean :

Ut *queant laxis* — *Resonare fibris*
Mira *gestorum* — *Famuli tuorum*
Solve *polluti* — *Labii reatum*
Sancte Johannes.

Ces six syllabes devinrent bientôt d'un usage presque général en Europe, et on abandonna l'échelle rationnelle de saint Grégoire pour prendre la méthode de solmisation par hexacordes ; ce n'est que vers la moitié du XVIIe siècle que, sous la pression des efforts d'un grand nombre de musiciens intelligents, on renonça à un système défectueux.

Un prêtre français, Nivers, ajouta une septième note, le *si* ; il publia à cet effet, en 1646, la première édition d'un opuscule intitulé : *la Gamme du si, nouvelle méthode pour apprendre à chanter sans muances*. D'ailleurs, il n'est pas certain que Nivers eut la première idée de cette introduction : le P. Mersenne parlait déjà de cette note en 1614 ; certains historiens l'attribuent à Lemaire.

— Techn. et b.-arts. *Gamme des couleurs.* Les couleurs ont comme les sons une gamme, c'est-à-dire un ordre de relations, donné par la nature. Cette gamme comprend les sept couleurs du prisme : le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé et le rouge. Parmi ces sept couleurs, il en est trois qui peuvent être considérées comme génératrices ; ce sont : le jaune, le rouge et le bleu. Dans le langage pictural, chaque couleur s'appelle un *ton*. On nomme *tonalité* l'ensemble des tons, subordonné à leur

t[illegible]a t. La gamme est, en peinture, ce qu'elle est en [illegible], c'est-à-dire l'ensemble des sept tons dans l'ordre [illegible] qui leur sont propres, et qui viennent d'être [illegible]. Cette gamme peut être variée à l'infini, soit [illegible] la disposition, du moins dans son degré d'intensité [illegible] les combinaisons auxquelles elle peut donner [illegible] par la juxtaposition des tons.

GAMMÉ, ÉE [illegible] adj. Se dit de la figure symbolique [illegible] *astiks* ou *croix gammée*, qui est une croix dont les branches sont coudées de droite à gauche, en forme de gamma.

GAMMERAGES, comm. de Belgique (prov. de Brabant, arrond. admin. et judic. de Bruxelles, sur la Marcq; [illegible] hab. Fabrique de draps; château.

GAMMOGRAPHIE *fi* — de *gamme*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Art de rayer les papiers.

GAMMOGRAPHIQUE *fik* (a j. Qui a rapport à la gammographie. *Procédés* GAMMOGRAPHIQUES.

GAMOGASTRE *astr* adj. Fleur à un seul pistil, à gynécée formant une seule masse.

GAMO (du gr. *gamos*, union), préfixe indiquant la concrescence des pièces d'un même verticille floral : GAMO*pétale*, GAMO*pale*, GAMO*carpelle*, etc. V. ces mots, à leur ordre alphab.

GAMOCARPELLE *pèl'* — de *gamo*, et *carpelle*) adj. Bot. Se dit d'un pistil à carpelles concrescents.

GAMOCHILE n. m. Bot. Syn. de ARGYROLOBE.

GAMOCRITIE *sî* — du gr. *gamos*, mariage, et *kritès*, juge) n. f. Art divinatoire ayant pour objet les prédictions concernant les mariages.

— ENCYCL. Cette méthode de divination était l'apanage de quelques augures inférieurs, qui se fondaient sur des observations du soleil pour le fiancé et de la lune pour la fiancée, et, selon la position réciproque de ces deux astres, prognostiquaient le bonheur ou l'infortune, la fécondité ou la stérilité. Cette méthode, empruntée du reste à l'astrologie, était traitée plus sérieusement par les astrologues, par les mages, qui en faisaient l'objet d'une révolution spéciale d'horoscope pour chacun des fiancés.

GAMODESME *dèsm'* — de *gamo*, et du gr. *desmos*, lien) adj. Bot. Se dit d'un organe dont les faisceaux libéroligneux sont concrescents.

GAMOGYNE *jin* n. f. Genre d'aroïdacées-philodendrées, comprenant des herbes à feuilles lancéolées, à fleurs monoïques, originaires de Bornéo.

GAMOLÉPIS *pis'* n. m. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs jaunes. L'espèce type croît au cap de Bonne-Espérance.

GAMOLOGIE *jî* — du gr. *gamos*, mariage, et *logos*, discours) n. f. Traité sur le mariage : GAMOLOGIE *de Mylerus*.

GAMOMANIE (du gr. *gamos*, mariage, et de *manie*) n. f. Monomanie du mariage, qui porte le malade à des demandes de mariage fréquentes et extravagantes.

GAMON n. m. Fête annuelle de la naissance de Mahomet, chez les nègres du Sénégal.

— Jeux. Nom donné, à l'imitation des Anglais, à une modification du jeu de trictrac, que l'on appelait anciennement *jeu de toutes tables*.

GAMON (Achille), historien français, né à Tournon (Ardèche) en 1530, mort à Annonay en 1597. Il fut premier consul élu à Annonay en 1559, et député en 1560 aux états provinciaux du Languedoc. Il avait de bonne heure embrassé le protestantisme. Il est l'auteur d'un récit, impartial, modéré, et vraisemblablement fidèle, des sanglantes luttes religieuses qui se poursuivirent dans les Cévennes et le Vivarais. Ses *Mémoires* ont été édités intégralement à Valence, en 1888, par Brun-Durand.

GAMON (Christophe DE), poète français, fils du précédent, né et mort à Annonay (1574-1621). Il est l'auteur d'un certain nombre de petits poèmes, aujourd'hui fort oubliés, d'un style prétentieux et obscur, mais très lus et appréciés de son temps : *les Pescheries* (1598) ; *le Jardinet de poésie* (1600) ; enfin *la Semaine ou Création du monde contre celle de du Bartas* (1609).

GAMOPÉTALE (de *gamo*, et *pétale*) adj. Bot. Se dit d'une corolle à pétales concrescents.

— n. f. pl. Division de la classe des dicotylédones, comprenant les familles à corolle gamopétale. — *Une* GAMOPÉTALE.

GAMOPÉTALIE (*li*) n. f. Bot. Caractère des corolles gamopétales.

GAMOPHYLLE (de *gamo*, et du gr. *phullon*, feuille) adj. Bot. Se dit des involucres et des calices formés de plusieurs folioles soudées en un seul corps.

— n. m. Nom donné à l'enveloppe de la fleur des cypéracées.

GAMOPHYLLIE (*li*) n. f. Bot. Caractère des involucres gamophylles.

GAMOPLEURE ou **GAMOPLEURA** n. m. Paléont. Sous-genre de cavolinidés mollusques ptéropodes), comprenant les formes dont les fentes latérales de la coquille sont soudées. Les gamopleures sont connus seulement à l'état fossile. L'espèce type est le *gamopleura taurinensis*, du miocène du Piémont.

GAMOSÉPALE (de *gamo*, et *sépale*) adj. Bot. Se dit d'un calice à sépales concrescents.

GAMOSÉPALIE (*li*) n. f. Bot. Caractère des calices gamosépales.

GAMOSTÈLE *stèl'* — de *gamo*, et *stèle*) adj. Bot. Se dit d'un organe dont les stèles sont concrescentes.

GAMOSTÉMONE *sté* — de *gamo*, et du gr. *stémôn*, trame) adj. Bot. Se dit d'un androcée à étamines concrescentes. (Il indique aussi, d'une manière plus générale, la concrescence d'organes du même ordre.)

GAMOSTYLE *stil'* — de *gamos*, et de *style*) adj. Bot. Se dit des fleurs dont les styles sont soudés en un seul corps.

GAMPOLA, ville de Ceylan, sur la Mahavéli-Ganga, à 1[illegible] kilom. de Kandy. 1.3[illegible] hab. environ. Ce fut, du XIVe au XVe siècle, jusqu'à l'époque de la conquête de Ceylan par les Chinois, la capitale de l'île, et le géographe arabe Ibn-Batouta nous a laissé la description de ses splendeurs, dont subsistent seules quelques ruines. Près de Gampola se trouvent aujourd'hui les plus importantes plantations de café de l'île.

Gampsonyx.

GAMPSONYX (*gan-psonikss*) n. m. Zool. Genre d'oiseaux rapaces, famille des accipitrides, comprenant des milans américains. (L'unique espèce du genre est le *gampsonyx Swainsoni*, milan gris et noir, varié de roux, de cendré et de blanc, qui habite le Brésil.)

— Paléont. Genre de crustacés amphipodes, comprenant de petites formes d'eau douce, fossiles dans le carbonifère. (Les gampsonyx sont de curieux crustacés qui semblent faire le passage entre les amphipodes et les isopodes ; par certains caractères, ils rappellent aussi les décapodes. On en connaît quelques espèces : *gampsonyx fimbriatus*, etc.)

GAMRIE, paroisse d'Écosse (comté de Banff), sur la mer du Nord ; 6.560 hab. Sources minérales.

GAMSIGRADITE n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux. Variété manganésifère de hornblende.

GAMUTE n. m. Comm. Fil que l'on tire du palmier des Moluques, pour l'employer à la confection des cordages et sparteries. ‖ On dit aussi GAMUTI et GAMUTO.

— Bot. Nom malais de l'areng à sucre.

GAN, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 7 kilom. de Pau, sur le Nées, affluent du gave de Pau ; 2.698 hab. Ch. de f. du Midi. Carrière de pierre de taille et de gypse ; source ferrugineuse ; chaux hydraulique ; clouterie ; maisons de la Renaissance ; demeure où naquit Pierre de Marca (1594-1662), l'historien du Béarn. Vignoble qui fait partie des côtes de Jurançon et donne des vins rouges et blancs, ceux-ci particulièrement estimés.

GANAC, comm. de l'Ariège, arrond. et à 8 kilom. de Foix ; 1.022 hab. Forges et aciéries.

GANACHE (de l'ital. *ganascia*, même sens) n. f. Manège. Mâchoire inférieure du cheval. ‖ Région située au contour de l'os de la mâchoire inférieure du cheval. ‖ *Cheval chargé de ganache*, Cheval dont la mâchoire inférieure est grosse et charnue.

— Pop. et bas. Mâchoire de l'homme : *Recevoir un coup de poing dans la* GANACHE.

— Archéol. Robe de chambre, qui se mettait pardessus le surcot.

— Art vétér. Nom vulgaire de la cachexie aqueuse.

— Entom. Partie proéminente de la lèvre inférieure d'un insecte. ‖ On dit plus souvent MENTON.

— Fig. et fam. Personne incapable.

— Théâtr. Nom donné aux rôles de vieux imbéciles et crédules : *Jouer les* GANACHES.

— Adjectiv. (fig. et fam.) : *Homme un peu* GANACHE.

— *Fauteuil ganache*, Sorte de chaise confortable, sans bois apparent et capitonnée.

— SYN. Ganache, âne, baloard, bête, buse, butor, cruche, ignorant, lourdaud, mâchoire. V. ÂNE.

— ENCYCL. La *ganache* est la région de l'extérieur du cheval située en arrière et en bas de la tête, en dessous des joues et ayant pour base le bord inférieur du maxillaire inférieur, dans sa partie la plus élargie et coudée. Il y a deux ganaches : une droite et une gauche et c'est entre elles que se loge la gorge, quand le cheval *s'encapuchonne* ou se rengorge. Les ganaches sont *minces* chez les chevaux fins, et épaisses chez les chevaux communs ; elles peuvent l'être à l'excès : on dit alors que le cheval est *chargé de ganaches*, ce qui est un défaut. Les ganaches deviennent *tranchantes* dans la vieillesse, par suite du retrait des racines des dents molaires vers le bord alvéolaire du maxillaire. Les ganaches peuvent être le siège de fistules, soit par suite d'une maladie des molaires, soit par suite d'une ouverture du canal salivaire dit « de Stenon ». Enfin, le dedans des ganaches peut présenter, collée à son plat interne, une glande indurée et mamelonnée, qui est un des signes de la *morve*.

g, Ganache.

Ganaches (LES), comédie en quatre actes et en prose, de Victorien Sardou (Gymnase, 1862). — Les « ganaches » de Sardou, sont les représentants des vieux partis. Il y a celui de l'ancien régime, celui de la première République, celui de la Restauration, celui du régime de Juillet, tous vivement esquissés, mais qui tournent vite à la caricature et justifient un peu trop le titre. Quant à la morale, un des personnages la résume par ce mot : « Il faut être l'homme de son temps. » La comédie, sans être profonde, n'en est pas moins divertissante.

GANALÉ ou **GANNALÉ**, nom donné par les Gallas à la plupart des cours d'eau qui arrosent leur territoire, au *Djouba* lui-même, appelé dans sa partie supérieure *Ganalé-Goudda*, et à ses affluents.

GANANOQUE, ville du Dominion canadien (Haut-Canada, prov. d'Ontario), sur la *Gananoque*, affluent du Saint-Laurent ; 3.670 hab. Centre manufacturier.

GANAPATI, un des noms du dieu Ganéça, en sa qualité de chef des ganas.

GANAPATYAS n. m. pl. Membres d'une secte hindoue particulièrement voués au culte de Ganéça. (Il s'applique aussi à tous les adorateurs de Ganéça en général, c'est-à-dire à la grande masse des Hindous qui ont tous une grande vénération pour ce dieu.) — *Un* GANAPATYA.

GANAS n. m. pl. Demi-dieux indiens, qui constituent l'armée et les serviteurs de Çiva, et qui sont placés sous le commandement du dieu Ganéça ou Ganapati. — *Un* GANA.

GANCETTE (*sèt'*) n. f. Pêch. Maille du filet de 0[m],05 ou 0[m],06 au carré.

— Techn. Ficelles d'aboutement, que le tisseur attache au bout de la chaîne, afin de pouvoir commencer le tissage sans engager cette dernière dans l'entaquage.

GAND, en flamand **GENT**, ville de Belgique, ch.-l. de la prov. de Flandre-Orientale, située dans une plaine basse, au confluent de l'Escaut et de la Lys, qui, se divisant en nombreux canaux intérieurs, forment une trentaine d'îles sur lesquelles la ville est bâtie ; 163.000 hab. (*Gantois, oises*). Ch.-l. d'arr. admin. et d'arr. judic. ; siège d'un évêché ; cour d'appel, université de l'État, athénée, académie flamande et conservatoire de musique ; un canal la met en communication avec Bruges et Ostende ; un canal maritime, allant à Terneuzen, sur l'Escaut occidental, permet l'accès de navires de fort tonnage. L'industrie, très développée, est représentée par d'importantes filatures de coton et de lin, des fabriques de tissus damassés, de draps et d'étoffes de laine, de dentelles ; des fonderies de cuivre et de fer, des ateliers de construction de machines, des raffineries de sucre, de nombreuses brasseries, de magnifiques établissements d'horticulture.

— *Histoire*. Un *castrum gandavum* fut construit, au Ve ou au VIe siècle, au confluent de la Lys et de l'Escaut. Au VIIe siècle, saint Amand vint y prêcher le christianisme. Vers 868, Baudoin Bras de Fer, premier comte de Flandre, voulant défendre le pays contre les Normands, y construisit une forteresse qui fut appelée le Château du Comte. Vers la fin du Xe siècle, commença à se développer à Gand l'industrie des tisserands et des foulons ; dès lors, s'établirent de fait des franchises communales que, plus tard, le comte Philippe d'Alsace reconnut en droit. Ce prince agrandit l'ancien château. A cette époque (1178), Gand était déjà une ville peuplée et opulente ; elle devint la capitale de la Flandre et la résidence habituelle des comtes. Au XIIIe siècle, son territoire fut considérablement étendu et fortifié. Au XIVe siècle, au début de la guerre de Cent ans, Gand, dans l'intérêt de son industrie drapière, fit alliance avec l'Angleterre, mais fut neutre dans la guerre, tandis que le comte Louis de Crécy restait fidèle au roi de France. C'est alors que le Gantois Jacques Van Arteveldo fut nommé capitaine de Gand et eut une grande influence sur la direction générale de la Flandre ; son fils, Philippe Van Arteveldo, fut aussi capitaine de Gand, au milieu des troubles du règne de Louis de Mâle. Les Gantois défendirent leurs libertés contre le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, mais ils durent se soumettre. C'est à Gand que naquit, en 1500, Charles d'Autriche (Charles-Quint), petit-fils de Marie de Bourgogne. La ville de Gand fut prise par Louis XIV (1678), par Marlborough (1706), par Louis XV (1715) ; elle servit de refuge à Louis XVIII pendant les Cent-Jours.

— *Monuments*. Si d'anciens détails pittoresques ont aujourd'hui disparu, la ville de Gand conserve encore de remarquables monuments des temps passés. Tels sont : la cathédrale de Saint-Bavon (X[e], XIIe s.), les églises de Saint-Michel (XVe s.), Saint-Nicolas (XIIe s.), Saint-Jacques (XVe s.) le Beffroi (XIVe s.) et l'Hôtel de ville (XIVe et XVe s.). La ville est aujourd'hui transformée par de nombreux travaux publics, construction de nouveaux édifices (université, béguinage, théâtre flamand, hôtel provincial, ponts, bassins maritimes) et restauration d'anciens monuments ; etc.

1. Beffroi de Gand ; 2. Maison des mariniers, à Gand ; 3. Armes de Gand

Gand est la patrie de : Adolphe Quetelet, astronome ; Félix Devigne, Liévin De Winne, Den Duyts, peintres ; Pierre Devigne et son fils Paul, sculpteurs ; Ch. Hanssens, Ch. Miry, musiciens ; Julius Vuylsteke, Georges Rodenbach, Maurice Maeterlinck, écrivains ; Liévin Bauwens, industriel.

Gand (BOULEVARD DE), Nom donné par ironie au boulevard des Italiens, à Paris, en 1815, parce qu'il servait de lieu de rendez-vous aux partisans de Louis XVIII, réfugié à Gand pendant les Cent-Jours.

GAND (Antoine-Joseph-Édouard), technologue français, né à Amiens en 1815. Il a inventé un battant compositeur de tissus, échantillonneur, metteur en carte et liseur automatique, puis un appareil de tissage permettant de fabriquer un grand nombre de contextures d'étoffes d'aspect variés. Outre de nombreux mémoires et rapports, on doit à Gand : *Technologie du velours de coton fabriqué à Amiens soit à bras, soit mécaniquement, et coupé sur table* (1865) ; *Traité de la coupe des velours de coton, coupe longitudinale sur table après tissage* (1866) ; *Cours de tissage en 75 leçons* (1869) ; *Transpositeur ou improvisateur de tissus, appareil non breveté* (1872) ; *Leçons nouvelles de mécanique* (1876) ; etc.

GANDAK ou **NARAYANÎ**, rivière de l'Hindoustan septentrional. Elle arrose le Népal, puis le Béhar (Indo-anglaise). Elle est formée de sept rivières, dont les deux principales, le Svéti-Gandak et le Trissoul, naissent au N. de la chaîne principale de l'Himalaya, dans le Thibet, et dont les sept vallées constituent, à l'E. du Dhavalaghiri, l'État du Népal. Ces rivières se réunissent, au sortir des montagnes, à Tribéni. Après avoir traversé une région plate, protégée contre ses inondations par des endiguements, le Gandak se jette dans le Gange, à Hadjipour,

presque en face de Patna. Sur les 700 kilom. de son cours total, 300 kilom. sont navigables. — Le **Petit Gandak** à l'E. du Gandak, est une ancienne dérivation de cette rivière; aujourd'hui, il ne communique plus avec elle, et sa tête est formée par le Harha, qui descend du bas Népal; après un cours de 150 kilom., le Petit Gandak jette ses eaux torrentielles dans le Gange, à Gogri.

GANDAMAK, ville de l'Afghanistan oriental, à 95 kilom. E. de Caboul. Elle s'élève sur le versant nord du Sefid Koh, à peu de distance du Caboul, affluent de l'Indus, à une altitude de 1.400 mètres. Elle a, par sa situation au débouché oriental des défilés de Djagdalak, une certaine importance stratégique. C'est là que furent exterminés, en 1842, les restes de l'armée anglaise, échappés au massacre afghan. En 1878, y fut signé le traité anglo-afghan, qui cédait à l'Angleterre les territoires de Djelalabad et du Khaïber.

GANDAR (Eugène), littérateur français, né à Neufour (Meuse) en 1825, mort à Paris en 1868. Élève de l'Ecole normale et de l'Ecole d'Athènes, il devint suppléant de Nisard à la Sorbonne (1861), puis fut professeur en titre (1868). C'était un esprit fin, ingénieux, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare* (1854); *Homère et la Grèce contemporaine* (1858); *les Andelys et Nicolas Poussin* (1860); *Bossuet orateur* (1866), son œuvre capitale. Les *Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar* ont été publiés avec une *Etude* par Sainte-Beuve (1869).

GANDARA, comm. de l'archipel des Philippines (île Samar); 9.000 hab.

GANDARA (Antonio DE LA), peintre français, né à Paris en 1862. Élève de Gérôme à l'Ecole des beaux-arts, il s'est fait rapidement connaître par : *la Femme à la rose* (au musée du Luxembourg); *la Dame en vert* (1889), et par des portraits.

GANDAVA, ville du Béloutchistan oriental, dans le kanat de Kélat, et à 110 kilom. S.-E. de cette ville. Elle est bâtie sur le Bhadra, affluent torrentiel de l'Indus, à l'entrée de la passe de Moula, un des principaux défilés entre l'Inde et le Béloutchistan. Entourée de murailles de terre, elle est la résidence d'hiver du kan de Kélat. Un chemin de fer la relie à l'Inde, et elle possède, depuis 1876, une garnison anglaise.

GANDÉ, ville du Soudan central (Territoires de la compagnie du Niger), à l'embouchure de la Bénoué, affluent du Niger.

GANDERAX (Louis), littérateur et critique, né à Paris en 1855. Élève de l'Ecole normale, il renonça à l'enseignement et collabora à l' « Univers illustré », au « Parlement », à la « Vie parisienne », au « Gaulois », à la « République française », où il fit la critique du Salon, etc. Conteur charmant, il a fait avec beaucoup de talent la critique dramatique à la « Revue des Deux Mondes » de 1880 à 1888, puis à la « Revue hebdomadaire », et il est devenu, en 1891, directeur de la partie littéraire de la « Revue de Paris ». On lui doit deux pièces de théâtre en trois actes : *Miss Fanfare* (1881), avec Emile Krantz, et *Pépa*, jouée à la Comédie-Française en 1888. Cette dernière est en collaboration avec Meilhac, dont il devint l'ami intime et qui lui légua sa fortune en 1897.

GANDERSHEIM, ville d'Allemagne (duché de Brunswick), sur la *Gande*, affluent de la Leine; 2.712 hab. Forges et aciéries; distilleries d'eau-de-vie et de liqueurs.

GANDESA, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Tarragone]), sur le Ping Caballe; 2.400 hab. Distillerie d'eau-de-vie; fours à chaux et à plâtre.

GANDHÂRA (le), région du nord-ouest de l'Inde, à l'O. de l'Indus, entre le Pendjab et le Tchitral, aujourd'hui Kandahar, célèbre par l'abondance et la beauté de ses monuments gréco-bouddhiques, dont le musée de Lahore possède une magnifique collection.

GANDHARVA (BIT), mariage par enlèvement, forme autrefois admise dans l'Inde pour les Kchatriyas seulement.

GANDHARVA-LOKA. Dans les légendes religieuses de l'Inde, Paradis inférieur, situé immédiatement au-dessus de la terre, le long des pentes du mont Mérou, et résidence des gandharvas. (C'est le seul paradis où les çoûdras puissent être admis.)

GANDHARVAS n. m. pl. Anciens dieux védiques des eaux, représentés dans le Rig-Véda comme des archers et des guerriers redoutables. — *Fém.* GANDHARVA.

— ENCYCL. On rapproche généralement les *gandharvas* des centaures, qui sont déchus plus tard au rang de simples musiciens et chanteurs du paradis d'Indra, ou Svarga; ce sont des bardes, qui ont pour compagnes les Apsaras. Bien que de formes gracieuses, on les dit cruels, vindicatifs et doués d'une force prodigieuse.

GANDIA, ville d'Espagne (Valence [prov. de Valence]), sur le fleuve côtier d'Alcoy, non loin de la mer; 8.723 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabriques de toiles et d'étoffes de soie. Exportation de soies, amandes, raisins secs.

GANDILLOT (Léon), auteur dramatique, né à Paris en 1862. Il se tourna vers le théâtre en sortant de l'Ecole centrale, et débuta en 1886 par un vaudeville en cinq actes, *les Femmes collantes*, qui eut un succès retentissant. Possédant à un haut degré le don scénique, joignant à une rare sûreté d'exécution une gaieté débordante, il trouva dans Sarcey le plus élogieux des critiques, et il a acquis la faveur du grand public. Parmi ses nombreuses pièces, nous citerons : *la Mariée récalcitrante* (1889); *la Course aux jupons* (1890); *l'Enlèvement de Sabine* (1890); *Ferdinand le noceur* (1890), un de ses plus amusants vaudevilles; *De fil en aiguille* (1891); *le Bonheur à quatre* (1891); *la Tournée Ernestin* (1892); *le Sous-préfet de Château-Buzard* (1893); *les Dames du Plessy-Bouge* (1894); *Associés!* (1894); *la Tortue* (1896); *Villa Gaby* (1896); *l'Amoureux* (1898); *Zigomar* (1900); etc. On doit aussi à Gandillot : *Vers amoureux*, poésies (1887); *les Filles de Jean de Nivelle* (1887), roman; *Contes à la lune* (1888); etc.

GANDIN (pour l'étymol., v. la partie encycl.) n. m. Mœurs. Jeune élégant qui a des habitudes efféminées : *L'homme laisse la beauté aux femmes et aux* GANDINS.

— Econ. rur. Agneau de quinze à dix-huit mois.

— ENCYCL. Mœurs. On a donné les explications les plus fantaisistes sur l'origine du mot *gandin*. Pour le plus grand nombre, c'est le « boulevard de Gand » (sobriquet du boulevard des Italiens en 1815), qui est le berceau du « gandin ». D'autres ont découvert, non sans raison, des analogies étroites de mœurs, d'habitudes mondaines, d'aptitude à être tendu, entre le jeune bipède des boulevards et son homonyme de la race bêlante. Mais la réalité est plus simple. C'est Paul Gandin, personnage des *Parisiens de la décadence* (1854), de Théodore Barrière, qui a prêté pendant quelques décades son nom à l'espèce éternelle du jeune élégant, *muscadin, incroyable, cocodès, petit crevé, gommeux, pschutteux*, etc., mièvre ornement de toutes les civilisations trop raffinées.

GANDINE n. f. Fam. Grisette.

GANDINERIE (*ri*) n. f. ou **GANDINISME** (*nissm'*) n. m. Habitudes de gandin; de jeune dandy : *Donner un air de* GANDINISME *à sa démarche*. (J. Noriac.)

GANDINO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]), dans le Val Seriana, sur un affluent du Serio; 3.912 hab. Fabriques de lainages et de tapis.

GANDIOLLE, bourg de la Sénégambie, près de l'embouchure du Sénégal, célèbre par les étangs salins qui se trouvent dans ses environs.

GANDISÉRI, haut pic de l'Himalaya (6.700 m.), situé au N.-E. de la province thibétaine de Gnari-Khorsoum. C'est la montagne sainte par excellence, aussi bien pour les Hindous que pour les bouddhistes. Avec le lac Sarovara, qui s'étend à ses pieds, il constitue un lieu de pèlerinage où se rencontrent les pèlerins venant de l'Inde, du Thibet, même jusque du fond de la Mongolie.

GANDISH, GANDASH, ou **GADDASH**, chef cosséen qui s'empara de Babylone et soumit la Chaldée entière vers 1714 : il régna sept années, de 1714 à 1707, et fut le fondateur de la dynastie cosséenne qui régna cinq siècles sur Babylone.

GANDJAM, district maritime de l'Hindoustan oriental, dans la présidence de Madras, sur la côte ouest du golfe de Bengale, entre le Bengale au N., les Provinces Centrales à l'O., et le district de Vizagapatam au S. Superf. 21.530 kilom. carr.; pop. 1.520.000 hab. (Il est formé, à l'O., d'une région montagneuse, recouverte de forêts et de jungles, et habitée par des indigènes tributaires; à l'E., d'une région littorale, basse, cultivée, et où s'élève la capitale, *Tchikakôl*.) — Ancienne capitale du district de ce nom, qui a été abandonnée, en 1815, à la suite d'une épidémie.

GANDÔ ou **GOUANDOU**, région du Soudan nigérien, dans la sphère d'influence anglaise, située dans le bassin de la rivière de Sokoto, tributaire du Niger. Le Gandô, assez peu connu jusqu'à ce jour, est une dépendance du soi-disant empire de Sokoto, sauf la partie de la contrée qui borde le Niger en aval de Saï, à l'O. du Dalloul Maouri. Le Gandô est, d'après les uns, un grand royaume, d'après les autres un tout petit Etat concentré autour de la ville de *Gandô*, laquelle domine un affluent de la rivière de Sokoto. S'il a bien les dimensions que lui attribuent ceux qui en font une ample région, une partie de son étendue, au N.-O., est à demi saharienne.

GANDO (Nicolas), fondeur en caractères, né à Genève vers le commencement du XVIIIe siècle, mort à Paris vers 1767. Il quitta la Suisse pour établir à Paris une fonderie de caractères. Il a publié : *Epreuves des caractères de la fonderie de N. Gando* (1745); *Recueil d'ornements qui comprennent différentes combinaisons de vignettes* (1745). *Observations sur le Traité historique et critique de M. Fournier le jeune* (1766); etc.

GANDOGER (Michel), botaniste français, né à Arnas (Rhône) en 1850. Il a formé l'un des herbiers privés les plus considérables du monde. Sa collection comprend 338.000 plantes de tous pays qui ont servi de base à ses nombreux travaux, ne comprenant pas moins de 38 volumes. Son principal ouvrage est *Flora Europæ* (1884-1891), répertoire le plus complet qui ait été publié sur les flores de l'Europe, du bassin méditerranéen et de l'Asie occidentale. Il a publié des monographies sur les saules, les *rosa*, les *ulex*, les *mentha*, les *rubus*, etc.; et des mémoires sur la flore exotique.

GANDOL n. m. Nom que les pêcheurs bretons donnent à un plioir rectangulaire sur lequel ils enroulent leurs lignes pour pêcher de fond, ou soutenir à la main.

Gandol.

GANDOLIN n. m. Dans quelques provinces, Désœuvré, personne sottement curieuse et importune.

GANDON (Antoine), littérateur français, né à Paris en 1813, mort à Compiègne en 1864. Il écrivit une suite de récits militaires qui eurent un vif succès. Tels sont : *Souvenirs intimes d'un vieux chasseur d'Afrique* (1859); *les Trente-deux duels de Jean Gigou* (1860), qui fit sa réputation; *le Grand Godard* ou *Histoire d'un homme fort* (1861), et *l'Oncle Philibert* (1861). On lui doit aussi *la Seconde vue dévoilée* (1849).

GANDOURA n. f. Sorte de vêtement usité en Orient et en Afrique : *Voilà les marchands de cafetans, de* GANDOURAS *et de robes de chambre en soie de Brousse*. (Th. Gaut.)

— ENCYCL. La *gandoura* est un vêtement qui participe de la chemise et de la tunique des anciens. Elle est sans manches, comme un sac dont le fond serait percé de trois trous, l'un pour passer la tête, les deux autres, sur le côté, pour les bras. Le vêtement est, le plus souvent, en laine, ou bien en toile de coton, et se porte quelquefois directement sur la peau. L'étoffe est généralement rayée de couleurs vives; par-dessus se porte le burnous.

Gandoura.

GANE (Nicolas), homme politique et écrivain roumain, né à Folticeni en 1838. Issu d'une ancienne famille de boïards, il fit son droit à Paris. Rentré en Moldavie, il s'établit comme avocat à Jassy. En 1871, il fut élu maire de cette ville. Tour à tour député, ministre et président du Sénat, il resta fidèle au parti libéral. Ses débuts littéraires datent de 1860, lors de la fondation des *Causeries littéraires*. En 1866, ses *Nouvelles* furent réunies en trois volumes. Peu de temps après, parurent ses *Poésies*. On a encore de lui une traduction en vers des sept premiers chants de *l'Enfer* de Dante.

GANEBELLONNE (*bè-lon'*) n. f. Châtaigne de Périgueux assez grosse, pointue, aplatie, un peu brune, qui se conserve longtemps en vert.

GANÉÇA, dieu indien à tête d'éléphant, fils de Çiva et de Pârvati, qu'on a coutume de présenter comme le lieu de la science et de la littérature, et d'invoquer au début de toute entreprise pour le prier d'écarter les obstacles qu'il suscite lui-même. Il est presque toujours accompagné d'un rat, emblème inexpliqué jusqu'à aujourd'hui.

Ganéça.

GANELON (au cas sujet *Guenes*, du n. german. *Wenilo*), personnage de la *Chanson de Roland*, où il joue un rôle prépondérant. Irrité que Roland, dont il est le beau-père, l'ait désigné pour porter un message au roi sarrasin Marsile, il conseille à celui-ci de feindre la soumission et de tendre un piège à l'arrière-garde des Français. Après la mort de Roland, Ganelon est soumis à la procédure du « jugement de Dieu », et, son champion ayant été vaincu, il est écartelé. Ce personnage, inventé pour expliquer la défaite des invincibles soldats de Charlemagne, a peut-être pour prototype un archevêque de Soissons, Wenilo, qui fut condamné, en 859, par le concile de Savonnières pour avoir trahi Charles le Chauve. Il n'y a guère de chanson de geste, surtout à partir du XIIIe s., où il ne se trouve un traître dont les traits sont calqués sur ceux de Ganelon et qui est même censé appartenir à son lignage.

GANELONNERIE (*lo-ne-ri* — de *Ganelon*) n. f. Trahison, action perfide : *Si je doute de la sincérité de votre conduite et de la* GANELONNERIE *de la sienne*. Mme de Sév. (Inus.)

GANER v. n. Jeux. A l'hombre, Faire, demander ou accepter gano, c'est-à-dire laisser aller la main.

GANERBIEN (*bi-in* n. m. Hist. Membre du ganerbinat. ‖ On dit aussi GANERBE.

GANERBINAT (*na* — de l'allem. *ganerbe*, cohéritier à titre commun d'une seigneurie) n. m. Union de nobles allemands qui s'étaient associés pour se défendre contre les brigandages. ‖ On dit aussi GANERBIAT.

GANESA (*né* — n. myth. hind.) n. m. Zool. Sous-genre de cyclostrèmes, mollusques gastéropodes, comprenant des formes habitant les profondeurs abyssales de l'océan Atlantique. (L'espèce type de ces cyclostrèmes, à coquille blanche et mince rappelant celle des natices, est le *ganesa pruinosa*.)

GANG (*gangh*) n. m. Nom donné, en Amérique, à tout lieu sauvage, peu accessible, ordinairement marécageux et boisé, où se réfugient les nègres marrons.

GANGA n. m. Gélinotte des Pyrénées. ‖ Genre d'oiseaux gallinacés, famille des ptéroclidés, comprenant des formes allongées, robustes, de taille moyenne, à longue queue pointue, à tarses emplumés.

— ENCYCL. Les *gangas*, à plumage isabelle varié de roux et de brun, sont essentiellement des oiseaux de désert, volant en grandes troupes. Ils vivent par paires au moment de la reproduction et nichent à terre. C'est un excellent gibier, mais dont la peau est si épaisse qu'il faut l'écorcher pour le cuire. On en connaît une dizaine d'espèces de l'Afrique septentrionale et moyenne, de la région méditerranéenne et de l'Asie occidentale. Le ganga brûlé (*pterocles exustus*) habite l'Egypte, la Nubie et le pays des Somalis; le ganga du Sénégal est le *pterocles quadricinctus* ou *caille de Barbarie*, qui va jusqu'en Abyssinie. En Europe, un des plus communs est le ganga des sables (*pterocles arenarius*), répandu du sud de l'Espagne jusque dans le Sind et le Béloutchistan, etc.

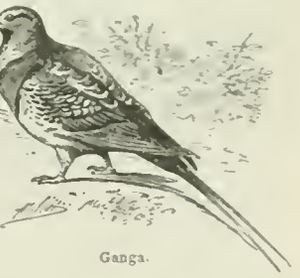
Ganga.

GANGA (n. f. quand il s'applique à la déesse du Gange; n. m., en français, lorsqu'il désigne le fleuve). V. GANGE.

GANGAMOPTÉRIS (*ris*) n. m. Genre de fougère fossile, à fronde simple, ovale, acuminée, à bords entiers, nervure médiane marquée, nervures latérales s'anastomosant en mailles losangiques) et qui se rencontre dans les couches triasiques de l'Inde.

GANGANELLI. Biogr. V. CLÉMENT XIV.

GANGARA n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des hespéridés, comprenant des formes robustes, assez grandes, propres à l'Inde.

— ENCYCL. L'espèce type du genre est le *gangara thyrsis*, des montagnes de Ceylan, brun avec six taches jaunes sur les ailes supérieures. La chenille blanche, avec de grandes houppes latérales, vit sur les palmiers et se métamorphose sur les feuilles; la chrysalide est jaunâtre, à abdomen très pointu, à longue trompe détachée.

Gangara (réd. de moitié).

GANGARAN, pays du Sénégal, pauvre et peu habité, compris entre les deux branches du fleuve le Sénégal : le Baïing et le Bakhoy. Le colonel Borgnis-Desbordes l'a placé sous la domination française en 1882. Sa partie septentrionale est traversée par la voie ferrée qui va du Sénégal au Niger.

GANGE, fleuve le plus important de la péninsule hindoue. Sa longueur totale dépasse 3.000 kilomètres. Le Gange est le fleuve sacré par excellence : ses ondes [illegible] aux yeux des Hindous, une vertu purifiante. Son eau est la panacée de tous les maux et intervient dans toutes les cérémonies des cultes. Aussi les pèlerins qui se pressent chaque année sur les rives du fleuve emportent-ils avec eux une provision de cette eau sacrée, dont le fait un commerce lucratif. Il se forme, dans l'Himalaya, du confluent, des eaux de la Baghirati, née à 4.[illegible] mètres d'altitude, au pied d'un glacier, et de la Djamnavi, qui vient du versant thibétain du massif de Kidarnath. L'Alaknanda, qui sort du versant sud du même massif, fait plus que doubler ses eaux. A ce dernier confluent, le Gange n'est plus qu'à 593 mètres d'altitude. Il sort des montagnes à Hardvar, lieu de pèlerinage et on se détache le *grand canal du Gange*. Il arrose Farakabad, Cawnpore, où sa largeur est déjà de 1 kilomètre; Allahabad, où il reçoit la Djemna.

Le Gange, qui n'est plus qu'à 97 mètres d'altitude, et qui cependant doit parcourir encore 1.350 kilomètres, a désormais un cours très lent et sinueux; il longe les dernières terrasses du Dekk, arrose Mirzapour, Bénarès. A Patna, il reçoit le Gandak; puis ce sont les torrents descendus de l'Himalaya : le Tchota Gandak, le Kamlaï, la Kosi. Un peu en amont de Radjmahal, brusquement il tourne vers le S.; et, presque aussitôt, commence son delta. Se détachent successivement de son cours : la Djellinghi, puis la Baghirâti, qui s'unit bientôt à la Djellinghi, pour former l'Hoogly, le fleuve de Calcutta. Sous le nom de Padma, le Gange continue sa course vers le S.-E., est rejoint par la Djamouna, bras principal du Brahmapoutre, et enfin débouche dans le golfe du Bengale, à l'O. de la grande île Dekkan Chabazpour. Ce delta, qui est couvert par un réseau inextricable de rivières, est grand deux fois comme celui du Nil, chacun de ses trois côtés mesure environ 35[illegible] kilomètres; sa plus grande partie est marécageuse : ce sont les pays de prédilection du riz et du choléra. Le Gange qui, lors de ses crues annuelles mai-novembre, mesure entre Cawnpore et Patna 1 à 2 kilomètres de largeur, et 5 à 6 entre Patna et le delta, est le père nourricier d'un bassin étendu de 932.000 kilomètres carrés, peuplé de 115 millions d'habitants.

GANGE (GOLFE DU) (en lat. *Gangeticus sinus*), nom ancien du golfe du Bengale.

GANGE (CANAL DU), grand canal de l'Hindoustan septentrional, dans l'empire anglais de l'Inde. Se détachant du Gange à Hardvar, il rejoint le Gange à Cawnpore, après un parcours de 500 kilomètres le long de la plaine du Doab. Il a 24 mètres de largeur et 3 mètres de profondeur moyenne. Son rôle pour l'irrigation et pour le commerce et transport des grains surtout est des plus importants.

GANGELT, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, présid. d'Aix-la-Chapelle), sur la Rodel, affluent de la Meuse; 2[illegible] hab.

GANGES, ch.-l. de canton de l'Hérault, arrond. et à 39 kilom. de Montpellier, sur l'Hérault, qui vient de recevoir la Vis, rivière vive, et reçoit la Somène, au pied de petits monts arides, blanchâtres, avec jardins d'oliviers; 4.302 hab. (*Gangeois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Ville industrielle, surtout par ses filatures et ouvraisons de la soie. Dans la montagne, houille, fer, plomb, cuivre, zinc, argent, peu ou pas exploités. A 6 kilom., le Rabanel est un aven de 212 mètres de profondeur. — Le canton a 9 comm. et 8.614 hab.

GANGES (Anne-Elisabeth DE ROSSAN, marquise DE), née à Avignon en 1636, morte au château de Ganges en 1667. Très jeune, elle épousa le marquis de Castellane, qui la conduisit à la cour, où son éblouissante beauté fit sensation. Devenue veuve, elle se remaria, à vingt-deux ans, au marquis de Ganges (1658). Ses deux beaux-frères, le chevalier et l'abbé de Ganges, éprouvèrent pour elle une ardente passion. Repoussés avec mépris, ils résolurent de se venger en l'empoisonnant. Une première tentative échoua. En 1667, de concert avec le marquis, qui convoitait la fortune de sa femme et pendant une absence de celui-ci, ils firent avaler de force à la marquise du poison, et, comme elle tentait de fuir, le chevalier la frappa de plusieurs coups d'épée. Elle expirait quelques jours après. Ce crime eut un retentissement énorme. En 1667, le parlement de Toulouse condamna le marquis de Ganges à la confiscation de ses biens et au bannissement. Quant au chevalier et à l'abbé, qui étaient parvenus à quitter la France, ils furent condamnés par contumace à être rompus vifs.

GANGÉTIEN, ENNE (*jé-ti-in, èn*) adj. Qui concerne l'étage géologique de ce nom.

— n. m. Base du système triasique. Le sous-étage gangétien constitue donc la partie inférieure de l'étage werfénien; il est caractérisé par *otoceras Woodwardi*.)

GANGÉTIQUE (*jé-tik*) adj. Géogr. Qui appartient, qui a rapport au Gange : *Golfe* GANGÉTIQUE.

GANGHOFER (Louis), auteur dramatique et nouvelliste allemand, né à Kaufbeuren en 1855. Il a fait représenter avec succès des pièces de théâtre, entre autres : *der Herrgottschnitzer von Ammergau* (1880); *der Anfang vom Ende*; etc. On lui doit aussi des nouvelles et des romans : *der Jäger von Fall* (1882), *Blockhaus* (1883); *Aus Heimat und Fremde* (1884); *Amerlerhof und Jägerhof* (1885); *die Sünden der Väter* (1886), *Edelweissönig* (1886); *Oberland* (1887); *der Unfried* (1888); *die Eckelpongfrau* (1893); *der Klosterjäger* (1893); *die Martinsklause* (1894), *Es war einmal* (1891); *Fliegender Sommer* (1892), *Die goldene Wahrheit* (1893); *Schloss Hubertus* (1896); etc. On lui doit en outre deux recueils de poésies lyriques : *Bunte Zeit* et *Heidekraut*.

GANGI, ville du roy. d'Italie (île de Sicile, prov. de Palerme); 12.[illegible]58 hab. Aux environs, ruines de l'ancienne ville sicule d'Engyon.

GANGLIFORME (de *ganglion*, et *forme*) adj. Anat. Qui a la forme d'un ganglion. *Plexus gangliforme*, Ganglion du nerf pneumogastrique, situé à sa sortie du trou déchiré postérieur. Syn. PLEXUS OLIVAIRE, GANGLION PLEXIFORME.

GANGLITE n. f. Pathol. Syn. de ADÉNITE.

GANGLIOMA n. m. Chir. Tumeur des glandes ou des ganglions lymphatiques. (Vieux.)

— ENCYCL. Le *ganglioma*, qu'il ne faut pas confondre avec l'hypertrophie, l'inflammation ou l'engorgement des ganglions lymphatiques, est une tumour maligne, le plus souvent un épithéliome, ordinairement secondaire et propagé d'un organe voisin par la voie des vaisseaux lymphatiques. L'envahissement très étendu des lymphatiques rend toute opération inutile, à cause des récidives certaines.

GANGLION (du gr. *gagglion*, même sens) n. m. Renflement arrondi ou fusiforme qui se rencontre en certains points des vaisseaux lymphatiques et des nerfs. ‖ Kyste des synoviales de la main ou du pied.

— ENCYCL. Anat. Les *ganglions* semblent résulter d'un entrelacement de vaisseaux ou de filets nerveux. Mais on doit distinguer nettement les ganglions lymphatiques et les ganglions nerveux.

Les *ganglions* ou *glandes lymphatiques* sont des renflements du volume d'une lentille ou d'une petite noisette, pouvant s'hypertrophier considérablement. Ils sont placés sur le trajet des troncs lymphatiques au niveau du pli des grandes articulations et dans le méso des principaux viscères. De couleur gris rosé, friable et charnu, chaque ganglion reçoit un groupe de lymphatiques afférents et émet des lymphatiques efférents. La lymphe traverse le ganglion par des canaux tortueux, les *sinus*, qui séparent la substance propre ganglionnaire en petits îlots, formés de cellules lymphatiques et appelés *follicules* ou *cordons folliculaires*.

A, ganglion lymphatique; B, vaisseaux lymphatiques afférents; C, vaisseaux lymphatiques efférents.

Les glandes lymphatiques sont à sécrétion interne, comme la rate et les amygdales. Ils constituent le centre d'élaboration des cellules lymphathiques ou globules blancs, dont on sait le rôle important, soit dans la nutrition interne des tissus (clasmatocytose de Ranvier), soit dans la défense de l'organisme contre les éléments étrangers et, en particulier, contre les microorganismes (phagocytose de Metschnikoff).

Au point de vue pathologique, les ganglions lymphatiques sont des filtres, des points d'arrêt, des centres de résistance et de localisation dans toutes les infections microbiennes ou néoplasiques de la région qu'ils commandent. V. ADÉNITE.

Ganglions nerveux. On nomme ainsi de petits renflements situés sur le trajet d'un nerf ou d'un filet nerveux, le plus souvent au niveau de l'anastomose de plusieurs rameaux. Ce sont de petits centres, contenant des *neurones* dont les prolongements s'intriquent avec les fibres afférentes. Les *cylindraxes* de ces neurones constituent les filets afférents.

Devant la colonne vertébrale, le *grand sympathique* est constitué par une série double de ganglions réunis par des anastomoses, et d'où s'échappent des filets sympathiques, très riches eux-mêmes en petits ganglions. Près du hile de chaque viscère, les nerfs qui vont pénétrer dans son parenchyme forment également un plexus avec des ganglions; ainsi se constitue le plexus *cardiaque* avec le ganglion *de Vrisberg*, le plexus *solaire* avec les ganglions *semi-lunaires*.

De chaque côté de la moelle, sur le trajet des racines postérieures ou sensitives des nerfs rachidiens, on trouve des renflements nommés *ganglions rachidiens*. Chacun des nerfs sensitifs crâniens possède un ou plusieurs ganglions. Ceux du nerf *trijumeau* sont les plus connus.

— Pathol. Les *ganglions* synoviaux sont indolores; ils siègent près des articulations de la main et du pied, formant des tumeurs dures du volume d'un œuf au maximum. Ce sont des hernies de la synoviale articulaire ou tendineuse avec inflammation des follicules; par suite, on les observe après les entorses, les contusions ou les efforts. Les seuls moyens efficaces de guérison sont l'écrasement ou la ponction sous-cutanée, mais la récidive est fréquente. On doit rejeter absolument les moyens chirurgicaux, incision, excision, etc.

— Art vétér. Le *ganglion*, en médecine vétérinaire, a la même signification anatomique qu'en médecine humaine; mais, dans la pratique vétérinaire, le mot « ganglion » a une signification particulière. On appelle ainsi un engorgement limité en forme d'œuf de pigeon, que l'on constate sur le trajet du tendon fléchisseur antérieur, près de la face postérieure du genou. C'est le signe d'une fatigue extrême chez un cheval qui a couru et qui a été forcé. Le ganglion, ou l'*effort du tendon*, demande un long repos pour se remettre et est très sujet à récidive. On le traite par des applications fondantes à base d'ioduro de mercure, ou par le feu en pointes pénétrantes.

GANGLIONITE n. f. Pathol. Inflammation des ganglions lymphatiques. Syn. de ADÉNITE.

GANGLIONNAIRE (*o-nèr*) adj. Anat. Qui a rapport aux ganglions : *Engorgement* GANGLIONNAIRE. ‖ *Système ganglionnaire*, Nom que l'on donne souvent au grand sympathique.

GANGLIONNÉ (*o-né*), **ÉE** adj. Hist. nat. Qui a des renflements semblables à des ganglions.

GANGOH, ville de l'Inde anglaise (vice-gouvernement des Provinces du Nord-Ouest, prov. de Mirat). Elle s'élève, à 37 kilom. S.-O. de Saharanpour, dans la région basse et fertile qui s'étend entre la Djemna et le canal du Doab, non loin du pied des monts Himalaya; 19.000 hab.

GANGOUTRÎ, lieu de pèlerinage de l'Hindoustan septentrional, dans l'Inde anglaise, situé dans les montagnes de l'Himalaya occidental, à 3.137 mètres d'altitude, sur la rive droite et à peu de distance de la source de la Baghirati. Les pèlerins de l'Inde entière viennent chercher l'eau pour le culte brahmanique.

GANGPOUR, petite principauté indigène de l'Hindoustan septentrional, tributaire de l'Inde anglaise. Elle est enclavée dans la province de Tchota-Nagpour (présid. du Bengale). Elle n'a qu'une superficie de 6.430 kilom. carr. et qu'une population de 73.600 hab.; le rajah réside à Souadi. Le sol est fertile et produit riz, tabac et canne à sucre.

GANGRA, ville de l'ancienne Asie Mineure (Galatie), résidence du roi Déjotarus, métropole de la Paphlagonie sous Constantin. Auj. *Kiankari*.

GANGRÈNE (du lat. *gangræna*; gr. *gaggraina*, pourriture) n. f. Pathol. Destruction complète de la vie organique dans une partie molle, avec tendance à se propager aux parties voisines : *Ces blessés aiment mieux mourir de la* GANGRÈNE *que d'être sauvés par l'amputation.* (E. de Gir.) ‖ *Gangrène humide*, Gangrène caractérisée par des engorgements de liquides dans la partie malade. ‖ *Gangrène sèche*, Gangrène dans laquelle la partie attaquée épanche au dehors les liquides qu'elle contient, et est ainsi préservée de la dissolution putride. ‖ *Gangrène sénile*, Gangrène des extrémités, chez les vieillards. ‖ *Gangrène des os*, Nécrose.

— Fig. Cause de destruction progressive : *L'esprit soldatesque est la* GANGRÈNE *de la liberté.* (J. de Maistre.) ‖ Corruption des mœurs : *Cette* GANGRÈNE *du monde avait gagné même les ducs.* (St-Simon.)

— Par anal. Maladie des arbres, qui détruit l'écorce et le bois.

— ENCYCL. Pathol. La *gangrène* est la mortification limitée des tissus. Elle se caractérise par l'arrêt de la vitalité, de la circulation et de la sensibilité. La partie gangrénée se nomme *escarre*. Le mot *sphacèle* s'applique aux gangrènes étendues. La mortification du tissu osseux s'appelle *nécrose*.

La *gangrène* siège surtout aux extrémités des membres. Elle peut être due à une cause directe, comme un traumatisme, le froid intense, les brûlures; plus souvent à une cause indirecte, troubles de la circulation ou altération du sang (diabète, syphilide). La compression et la déchirure des vaisseaux, leur oblitération à la suite d'une embolie ou bien encore à la suite de l'épaississement athéromateux de leur paroi (gangrène sénile), déterminent encore la gangrène. Certaines gangrènes graves sont dues, en partie ou en totalité, à l'action des microorganismes. La gangrène de la bouche, *noma*, est une complication des fièvres éruptives chez l'enfant. Certains microbes spéciaux déterminent même des gangrènes particulières à forme foudroyante. Ainsi, le *bacillus anthracis* produit le *charbon*, et le vibrion septique de l'auteur l'érysipèle bronzé ou gangrène gazeuse foudroyante.

On a distingué plusieurs formes cliniques de la gangrène. La gangrène sèche ou momification est due à l'oblitération des artères. Le membre est aminci, flétri, desséché, insensible. La peau, parcheminée, d'un gris foncé, se moule sur les tendons et sur les saillies osseuses qu'elle dessine. Aucune mauvaise odeur ne s'exhale, tant que l'escarre n'est pas infectée et reste aseptique.

L'arrêt de la circulation veineuse détermine la gangrène humide, toute différente. La région est tuméfiée. La peau est pâle, livide, ou gris terne. L'odeur exhalée est horrible. C'est la période de mortification. Bientôt, un cercle rouge se forme autour de la partie mortifiée. Un sillon se creuse qui délimite le mort du vif, l'escharre tombe et s'élimine, laissant une large plaie sanieuse, qui se répare plus ou moins vite. Dans certains cas, des douleurs très vives accompagnent la gangrène. La fièvre et les symptômes généraux dus à l'empoisonnement du sang par les toxines résorbées, peuvent entraîner la mort.

Le traitement correspond à trois indications : conserver ou rendre la gangrène aseptique, traiter l'état général, faciliter la chute de l'escarre et régulariser les cicatrices; au besoin, pratiquer une exérèse chirurgicale.

— *Gangrène du poumon.* On nomme ainsi une affection déterminée chez des sujets affaiblis par l'association de certains microbes anaérobies, qui déterminent l'inflammation et la putréfaction du tissu pulmonaire. L'odeur des crachats et de l'haleine des malades est horrible. C'est elle qui permet d'établir le diagnostic. Le pronostic est presque toujours fatal.

— Art vétér. Dans la *gangrène sèche*, les parties atteintes deviennent froides, insensibles, se dessèchent et s'atrophient. Elle peut être causée par une compression continue ou par un empoisonnement par l'ergot de seigle. Comme traitement, on ne peut qu'amputer les parties gangrenées qui, dans l'ergotisme, sont les doigts, carpes ou tarses, et supprimer la cause.

Dans la *gangrène humide*, l'affection est due à un microbe (*vibrion septique*), et elle s'étend aux tissus voisins par la multiplication de ce microbe. Elle débute toujours par une plaie et devient rapidement générale et mortelle chez le cheval, le mouton et le porc; elle se localise chez les bovidés et peut alors être traitée chirurgicalement. Symptômes : fièvre intense, état général grave, pouls petit et filant, battements du cœur violents et précipités. Plaie originelle de mauvais aspect laissant écouler un liquide séro-sanguinolent d'odeur infecte caractéristique.

Pour le traitement, exciser les parties mortifiées et détergor au sublimé à 1/200e ou au chlorure de zinc à 1/10e.

GANGRENER (rad. *gangrène*. — Change l'e muet en è ouvert devant une syllabe muette : *Il se gangrène. Il se gangrènera*) v. a. Causer la gangrène à : GANGRENER *un membre.* (Se dit, par ext., d'un mal qui détruit progressivement la vie organique.)

— Fig. Corrompre, souiller de quelque vice : *Les vices* AVAIENT GANGRENÉ *le chef.* (Sainte-Beuve.)

Se *gangrener*, v. pr. Être atteint de gangrène : *Un membre qui* SE GANGRÈNE *est un membre perdu.*

— Fig. Se corrompre moralement : *Le cœur* SE GANGRÈNE *plus facilement que les organes du corps.*

GANGRENESCENCE (*nèss-sanss*) n. f. Pathol. Tendance d'une partie à se gangrener. (Peu us.)

GANGRENEUX (*neû*), **EUSE** adj. Pathol. Qui a le caractère de la gangrène : *Ulcère* GANGRENEUX. *Erysipèle* GANGRENEUX.

GANGRÎ, vaste région montagneuse du Thibet méridional (Asie centrale); elle s'étend du haut Indus à l'O. au lac Tengri-Nor à l'E., et sépare la vallée du Yarou-Tsanpo (haut Brahmapoutra) des vallées sans issue des lacs thibétains. C'est, en réalité, le prolongement oriental du Kara-Koroum. Sa direction générale est parallèle à celle de l'Himalaya. Sa hauteur est considérable : l'Alung-Gangri, au N. du haut Indus, s'élève à 7 300 mètres d'altitude, et le Kailas, l'Olympe de la mythologie brahmanique, au N. des sources du Sutledj, affluent de l'Indus, atteint environ la même hauteur. Cette région est celle des lacs sacrés des légendes hindoues.

GANGRINOS (*noss*) n. m. Comm. Sorte de sel gemme.

GANGUE (*gangh'* — de l'allem. *gang*, chemin, filon) n. f. Minéral. Substance dans laquelle se trouve engagé un

minéral ou une pierre précieuse : *Débarrasser des cristaux de leur* GANGUE.

— Fig. Milieu brut, dans lequel se trouve un objet précieux : *La* GANGUE *de l'ignorance, de la paresse.*

— Anat. Substance amorphe, dans laquelle est plongé un organe ou un élément anatomique. Syn. de STROMA.

— Bot. *Gangue cellulaire,* Parenchyme primordial des organes dans lequel se forment les éléments fibreux et vasculaires.

— ENCYCL. Minéral. On donne le nom de *gangue* à des matières étrangères associées au minerai que l'on veut exploiter ; il y a des gangues terreuses et des gangues métalliques. Pour débarrasser le minerai précieux de sa gangue, on a souvent recours à la fusion, sauf pour certaines gangues solubles dans l'eau. Lorsqu'on fond le métal avec sa gangue, ils se séparent par différence de densité. Les gangues terreuses : silice, argile ou calcaire, sont infusibles. Pour les rendre fusibles, on leur ajoute des fondants dont les plus usuels sont la fluorine et la barytine ; on obtient ainsi des silicates multiples beaucoup plus fusibles que les silicates simples. Dans d'autres cas, on a recours au broyage, et le minerai recherché est isolé par différents moyens.

GANGUEILLE (*ghè-ill* [*ll* mll.]) n. f. Petit gangui ou filet fixe, en forme de poche à double goulet, servant à la pêche aux anguilles.

GANGUÉLAS ou **GANGHELLAS**, tribu nègre qui vit dans la région occidentale de l'Afrique australe, au S.-E. de Bihé, et occupe toute la contrée comprise entre le fleuve Cunanza à l'O. et la rivière Varès à l'E. La principale ville des Ganguélas porte le nom de Mavanda ; elle est située par 12°35' de lat. S. et 15°5' de long. E. Ces nègres se livrent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce ; ils travaillent fort bien le bois, le fer et le cuivre et exportent les produits qu'ils fabriquent dans toutes les régions voisines. Ils sont, jusqu'à ce jour, restés fétichistes. — *Un* GANGUELA ou GANGHELLA.

GANGUI (*ghi*) n. m. Grand filet en forme de poche, avec deux ailes que réunit une vergue. (Le gangui, dont la

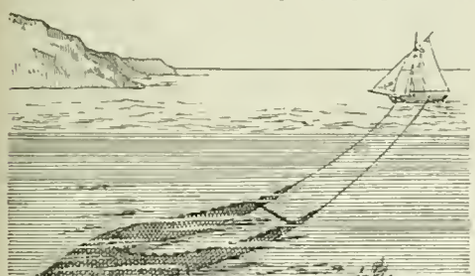

Gangui.

longueur n'excède pas 20 mètres, est traîné en mer par un bateau.

GANGUY n. m. Pêch. Syn. de GANGUEILLE et de GANGUI.

GANIBRY n. m. Instrument de musique kabyle, composé d'un tambour et de deux cordes posées sur un chevalet et montant le long d'un manche assez semblable à celui d'une guitare.

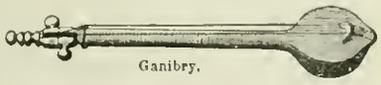

Ganibry.

GANIL n. m. Calcaire granuleux que l'on trouve aux environs du Vésuve et du mont Saint-Gothard.

GANILH (Charles), économiste et homme politique français, né à Allanche (Cantal) en 1758, mort près de Paris en 1836. Il fit partie, en 1789, du comité permanent des électeurs de Paris, devint membre du Tribunat après le 18-Brumaire, mais en fut exilé en 1802, pour son opposition au Premier Consul. Il siégea à la Chambre des députés, de 1815 à 1823, dans les rangs de la minorité libérale. Ganilh fut un vulgarisateur et un statisticien. Ses principaux écrits sont : *Essai politique sur le revenu des peuples de l'antiquité, du moyen âge, etc.* (1808) ; *Des systèmes d'économie politique* (1809) ; *Théorie de l'économie politique* (1815) ; *Dictionnaire analytique de l'économie politique* (1826).

GANIVELLE (*vèl'*) n. f. Douve pour tonneau, dont la largeur est réduite et que l'on appelle fréquemment REDUT.

— Merrain pour les petits tonneaux.

GANIVET (*vè*) n. m. Canif. ‖ Petit couteau. ‖ Couteau catalan. (Vieux.)

GANIVETIER (*ti-é*) n. m. Fabricant de ganivets, coutelier. (Vieux mot.)

GANJA n. m. Préparation pharmaceutique faite avec les fleurs desséchées du chanvre indien.

GANKU, peintre du Japon (1749-1838). Il fut un des fervents du genre moderne, c'est-à-dire de celui qui, bien que procédant de la peinture chinoise, a emprunté quelque chose à l'art européen, et fonda une école qui porte son nom. Il excellait surtout à peindre les tigres.

GANNA, prophétesse fort révérée chez les Germains au temps de Domitien. Dion Cassius (liv. LXVII) raconte qu'elle avait succédé à Velléda.

GANNAL (Jean-Nicolas), chimiste français, auteur du système d'embaumement par injection, né à Sarrelouis en 1791, mort à Paris en 1852. Il fit la campagne de 1812 comme chirurgien militaire. Il a enrichi l'industrie d'une foule de procédés nouveaux. On lui doit un procédé de raffinage du borax, l'invention des cheminées à courant d'air, des rouleaux élastiques pour l'imprimerie, du durcissement du suif par les acides, origine des bougies-chandelles (1820). Deux fois il obtint le prix Montyon : en 1817, pour l'application des inhalations de chlore à la guérison des catarrhes et de la phtisie ; en 1835, pour la conservation des cadavres, au moyen d'un acétate d'alumine. Ce dernier procédé le conduisit à celui des embaumements, qui consiste dans l'injection d'une solution de sel d'alumine par l'une des aortes carotides, de manière que tous les organes imprégnés de ce sel soient préservés de la corruption. Nous citerons, parmi les ouvrages de Gannal : *Histoire des embaumements et de la préparation des pièces d'anatomie* (1837) ; *M. Gannal et M. le docteur Pasquier, embaumeur du duc d'Orléans* (1842) ; *Lettre à l'Institut sur la question des embaumements* (1843).

GANNAL (Félix), médecin et chimiste, fils du précédent, né à Paris en 1829. Il continua les travaux de son père sur les embaumements par injection, et y apporta divers perfectionnements. Il s'est beaucoup occupé, en outre, des signes certains de la mort. On lui doit sur ce sujet : *la Mort réelle et la mort apparente* (1868), ouvrage estimé, dont il a fait un abrégé pour les bibliothèques populaires.

GANNAT (lat. *Gannatum*), ch.-l. d'arr. et de canton de l'Allier, à 58 kilom. de Moulins, sur l'Andelot ; 5.676 hab. (*Gannatois, oises*). Ch. de f. P.-L.-M et Orléans. Sources minérales, carrières de pierres à bâtir, tuileries, fours à chaux. Commerce de vins, cuirs. Agréablement située dans la fertile Limagne, Gannat, chef-lieu, à la fin du xe siècle, d'une vicairie, et plus tard d'une châtellenie, reçut en 1236 une charte de commune des ducs de Bourbon. Maltraitée pendant la guerre de Cent ans, fidèle à Charles VII, mais prise d'assaut par Louis XI pendant la ligue du Bien public, la ville résista avec succès aux protestants pendant les guerres de religion, après la bataille de Cognat. Quelques ruines d'anciennes fortifications. Église Sainte-Croix, dont le chœur roman auvergnat) date de la fin du xie siècle ; évangéliaire du xe siècle, à couverture d'ivoire sculpté. — L'arrond. a 5 cant., 66 comm., 62.331 h. ; le canton a 12 comm. et 12.187 h.

Armes de Gannat.

GANNAY-SUR-LOIRE, comm. de l'Allier, arrond. et à 27 kilom. de Moulins, entre la Loire et le canal latéral ; 1.105 hab. Port sur le canal.

GANNE n. f. Bot. Nom vulgaire de la mélique ou melinie bleue.

GANNE (Louis), compositeur français, né à Bruxières-les-Mines (Allier) en 1862. Élève du Conservatoire de Paris, où il obtint un premier prix d'harmonie, il s'est fait connaître à la fois comme chef d'orchestre et comme un compositeur plein de verve. Nous citerons de lui des chansons au rythme entraînant et devenues populaires : *le Père la Victoire* et *la Marche lorraine ;* des morceaux de danse, surtout des mazurkas, qui ont eu un réel succès : *la Czarine, la Mousmé, la Tzigane, l'Auvergnate,* etc. ; un grand nombre de ballets joués aux Folies-Bergère et au Casino de Paris : *les Sources du Nil* (1882) ; *Volapuck* (1886) ; *Fleurs et plumes* (1887) ; *Merveilleuses et gigolettes ; Heureuse rencontre ; la Fin d'un monde* (1892) ; *la Puce* (1894) ; *Phryné* (1896) ; *Cythère* (1900), etc. ; une pantomime : *le Réveil d'une Parisienne* (1894) ; enfin, des opéras-comiques : *Rabelais* (1892) ; *les Colles des femmes* (1893) ; *les Saltimbanques* (1899).

GANNEAU. Biogr. V. CLERMONT-GANNEAU.

GANNERON (Auguste-Victor-Hippolyte), industriel, banquier et homme politique, né et mort à Paris (1792-1847). Riche négociant en suifs, il était président du tribunal de commerce lorsque, au sujet du « Courrier français », il déclara illégales les ordonnances de juillet 1830. Élu député par le IVe arrondissement (Paris), puis colonel de la garde nationale, il devint un des *satisfaits* du nouveau régime. En 1844, Ganneron fonda, sous son nom, un comptoir d'escompte, qui sombra en 1848.

GANNET (*nè*) n. m. Nom vulgaire du goéland brun.

GANNILLE (*ll* mll.) n. f. Bot. Nom vulgaire de la calthe des marais et de la ficaire.

GANNIR (*ga-nir'* — onomatopée) v. n. Crier à la façon du renard. (Peu us.)

GANO (de l'espagn. *gano,* je gagne) n. m. Au jeu de l'hombre, Action d'avoir la main, d'avoir le roi dans son jeu. ‖ *Demander gano.* Se dit d'un des deux joueurs qui défendent la poule, quand il invite son partenaire à renoncer à la levée en mettant une carte inférieure sur celle qui est jouée, bien qu'il possède une carte supérieure. ‖ *Accepter gano.* Se dit du joueur qui consent à accepter l'invitation de son associé, ce qu'il doit toujours faire, à moins que son jeu ne s'y oppose. ‖ *Faire gano.* Se dit des partenaires dont l'un demande et l'autre accepte gano.

— Interjectiv. Laissez-moi venir la main : GANO ! *à moi la main.*

GANOCÉPHALES (*sé* — du gr. *ganos,* éclat, et *képhalè,* tête) n. m. pl. Paléont. Groupe d'amphibions fossiles, créé par Owen pour des labyrinthodontes à crâne cuirassé. (Ce groupe des ganocéphales, aujourd'hui désuet, correspond à peu près au sous-ordre moderne des temnospondyles, qui comprend les *archégosaures, chélydosaures* et genres voisins.) — *Un* GANOCÉPHALE.

GANOÏDES (du gr. *ganos,* éclat, et *eidos,* apparence) n. m. pl. Sous-classe de poissons, comprenant les esturgeons, les lépidostées, les amiades et de nombreuses formes fossiles. — *Un* GANOIDE.

— ENCYCL. Les *ganoïdes,* au sens actuel du mot, sont des poissons cartilagineux ou osseux, pourvus d'écailles émaillées et striées, ou de plaques osseuses dermiques ; ils possèdent un cône artériel musculeux avec des valvules en rangées, des branchies libres et un opercule ; leur intestin présente une valvule spirale. Il est très difficile, ou, pour mieux dire, impossible, suivant Claus, d'établir une ligne de démarcation avec les téléostéens, car non seulement il n'existe pas un seul caractère différentiel qui soit commun à tous les ganoïdes, mais encore nous ignorons quelle était l'organisation des ganoïdes fossiles. Une des classifications les plus modernes divise ces poissons en sept ordres : *acanthodes, placodermes, chondrostéens, pycnodontes, crossoptérygiens, euganoïdes, amiades.*

GANOMALITE n. f. Minér. Silicate naturel de plomb, manganèse et chaux, qui se présente en grains blancs, translucides, à éclat gras.

GANOMATITE n. f. Minér. Variété de sidérétine.

GANON n. m. Espèce de chien de chasse du genre des lévriers, employé au moyen âge, et qu'on appelait aussi *gaignon.*

GANOTE n. f. Cotte d'armes en usage au moyen âge, et surtout au XIVe siècle.

GANS (Edouard), jurisconsulte allemand, né et mort à Berlin (1798-1839). Il tenta d'introduire dans le droit les principes de la philosophie ; aussi fut-il en opposition avec Hugo et de Savigny, les représentants de l'école historique. Il fut lié avec Hegel, aux travaux duquel il prit part et dont il propagea les théories. En 1830 et en 1835, Gans se rendit à Paris, où il fut en relations avec le parti libéral ; rentré dans son pays, il commença un cours consacré à l'histoire des cinquante dernières années, mais, arrivé à la Révolution française, le cours fut brusquement suspendu. Gans a publié, entre autres œuvres : *Scolies sur Gaius* (1821) ; *Traité du droit de succession* (1823-1829), qui est le plus estimé de ses travaux, traduit en français par de Loménie (1845) ; *Système du droit civil romain* (1827) ; *Mélanges juridiques, historiques, politiques et esthétiques* (1834) ; *Du fondement de la possession* (1839).

GANSE (du provenç. *ganza,* boucle de lacet) n. f. Cordonnet ou ruban de fil de soie, d'or ou d'argent, employé comme ornement dans l'ameublement. Lorsque l'or, la soie ou l'argent entrent dans sa composition, on l'appelle *ganse plate.* ‖ Cordonnet ou ruban plié pour servir d'ornement. ‖ Cordonnet ou ruban propre à faire des ganses. ‖ Premier enroulement d'un fil ou d'un cordage qu'on noue.

— *Ganse de diamant, Ganse d'acier,* Ganse destinée à servir de boutonnière et ornée de diamants ou de grains d'acier. ‖ *Ganse de cheveux,* Tresse de cheveux pliée en forme de ganse.

— Mar. Estrope en quarantenier, ou tresse roustée en natte à chaque capelage de vergue de perroquet ou de cacatois, pour retenir les balancines. ‖ Forte ligne épissée, garnie d'une cosse de fer, dans laquelle on accroche un palan pour agir avec un autre palan où la ganse est baguée. ‖ *Ployé en ganse.* Se dit des rabans de ferlage, lorsque les voiles sont déferlées.

A, ganse.

— Milit. Accessoire du chapeau tricorne, fixé par un bouton à l'une de ses extrémités et qui maintient à l'autre la cocarde de la coiffure. ‖ Galon plat, en laine ou métallique, pour les soldats, sous-officiers ou officiers subalternes, et de torsades d'or ou d'argent pour les officiers généraux ou supérieurs. ‖ Autref., Sorte de poignée en fil de fer fixée au sabot des gros projectiles, pour en faciliter le maniement.

— Navig. Impasse, cul-de-sac, bras mort d'un cours d'eau.

GANSER v. a. Poser, fixer une ganse sur une étoffe : GANSER *un mantelet.*

Gansé, ée part. pass. Se dit des nœuds sans lesquels on a fait une ganse avec des brins avant de le terminer. ‖ *Broderie gansée,* Broderie figurée avec de la ganse.

GANSETTE (*sèt'*) n. f. Petite ganse.

GANSIN n. m. Mar. Mailloon, quand on lève une ancre par les pattes.

GANSOUR, bourg d'Egypte (Basse-Egypte [prov. de Menoufieh]) ; 5.920 hab.

GANT (*gan* — anciennem. *guant ;* de l'anc. haut allem. *want*) n. m. Pièce du vêtement, sorte d'étui fait de peau ou d'étoffe coupée ou tissée, qui couvre la main jusqu'au poignet, ou plus haut, et chacun des doigts isolément.

— On joint quelquefois pour complément au mot *gants* un nom de parfum, pour désigner l'odeur particulière qu'on leur a donnée : GANTS *de jasmin,* GANTS *de fleur d'oranger.*

— *Gants fourrés.* Gants garnis, à l'intérieur, soit de poils, soit de toute autre matière pour les rendre plus chauds. ‖ *Gant de crin,* Gant tissé en crin et employé pour activer la circulation du sang, par des frictions sur la peau, chez les anémiques, les arthritiques, les rhumatisants, etc. ‖ *Gant de vigneron,* Sorte de gant métallique à mailles qu'emploient les vignerons pour l'écorçage des ceps et la destruction des œufs du phylloxera.

— *Gant-jaune,* Dandy, élégant affecté, à cause des gants jaunes que ces dandys portèrent longtemps : *C'est une cabale montée, j'en suis sûr, par ces méchants* GANTS-JAUNES *de l'avant-scène.* (E. Sue.)

— Fam. *Souple comme un gant.* Qui est d'un esprit souple, flexible ; qui se plie aisément aux volontés d'autrui, soit par caractère, soit par suite d'une impression énergique qui a été produite. ‖ *Aller comme un gant.* Convenir parfaitement, être parfaitement approprié. ‖ *Avoir perdu ses gants.* En parlant d'une fille, Avoir perdu sa virginité. (Ancien et libre.) ‖ *Avoir eu les gants d'une fille,* Avoir obtenu le premier ses bonnes grâces.

— *Avoir les gants de.* Avoir l'honneur, la primeur, la gloire, la première idée de. ‖ *Se donner les gants de.* S'attribuer l'honneur de. — Absol. *Se donner des gants.* Se flatter, se vanter d'une chose que l'on n'a pas faite. ‖ *Donner pour les gants,* Donner, surtout à une femme, quelque chose en sus du prix convenu. N'est plus guère usité que dans le monde de la galanterie vénale. (V. à la partie encycl.)

— *Mettre des gants, Prendre des gants,* ou autre locution analogue, Agir avec une discrétion obséquieuse. ‖ *Les gants en main,* Mollement, sans énergie.

— *Jeter le gant à quelqu'un.* Le défier, le provoquer, à cause de l'ancien usage de jeter un gantelet à celui qu'on voulait provoquer au combat. ‖ *Relever le gant,* Accepter un défi, parce que celui que l'on provoquait accepta le combat en ramassant le gantelet de son adversaire.

— Archéol. *Gant de prise.* Espèce de gant de main gauche, en usage au XVIe siècle, et dont on se servait dans les duels et autres rencontres. Ces gants de prise étaient ainsi appelés parce qu'ils servaient à saisir l'épée ennemie ou à en détourner les coups ; aussi étaient-ils garnis, à la région palmaire, de traînées de mailles prolongées jusqu'au bout des doigts, tandis que le dos de la main, pareillement garni, pouvait parer les coups de taille. En outre, trois ou quatre tuiles d'acier garnissaient la longue garde habillant l'avant-bras.

— Bot. *Gant de bergère, Gant de Notre-Dame.* Noms vulgaires de la digitale pourprée. (Se dit aussi de l'ancolie et des campanules.)

— Comm. anc. *Fil à gant,* Fil écru de lin que l'on fabriquait autrefois à Lille.

— Pour *Gants de boxe*, Gros gants que l'on se met pour [illegible] dans le ring de la boxe.

— Fauconn. *Gant d'oiseau*, tant que se met le fauconnier. A la main droite pour n'avoir pas la main déchirée par les serres de l'oiseau.

— Féod. *Droits et gants*, Droits de mutation perçus par [illegible] seigneurs. *Droit de gants*, Droit consistant en [illegible] gants que l'acquéreur d'un bien censuel devait [illegible] qu'il se faisait investir. *Gants de Notre-Dame*, Les [illegible] qu'il était autrefois d'usage, en Lorraine, [illegible] à une certaine hauteur, lorsque les seigneurs voulaient se faire la guerre.

— Techn. *Gant rusé*, Nom donné par les bourreliers à [illegible] au de cuir dont ils s'entourent la paume et le [illegible] de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne les [illegible] quand ils serrent avec force les coutures. (C'est ce que les cordonniers appellent MANIQUE.

— Prov. : **L'amitié passe le gant.** Entre amis, il n'est pas besoin de se déganter pour se serrer la main ; entre amis, il n'est pas besoin de grandes cérémonies.

— ENCYCL. Langue. La locution : *Donner des gants* ou *Donner pour les gants*, c'est à dire Faire un cadeau en argent, donner un pourboire, vient des Espagnols. En Espagne, il était d'usage de récompenser par un petit cadeau tout porteur d'une bonne nouvelle. Quand vint la mode des gants parfumés, les gants furent le cadeau par excellence, et l'on disait *para guantes*, « pour les gants », là où nous disons « pourboire » (d'où le mot français *paraguante*, présent, pot-de-vin). Sous Louis XIII, le mot et l'usage s'introduisirent en France.

— Archéol. L'usage des *gants* date de toute antiquité, surtout dans les pays froids, que ce soient des mitons ou moufles sans doigts, et c'est sans doute là l'espèce la plus ancienne, ou des gants à doigts séparés. Ces derniers semblent n'apparaître que beaucoup plus tard ; dès le XIIe siècle, ils sont d'un port courant, et on en a de fourrés, de brodés, etc. Les gens de guerre, les fauconniers, les veneurs avaient des gants de peau épaisse, faits de cuir de cerf, de chien, etc. ; dans la vie civile, on en avait de peaux plus fines, de velours, de soie, etc. Les formes et les dimensions des gants ont varié, suivant les époques. Au XVIe siècle, le luxe de la ganterie se manifeste par des peaux parfumées brodées de soie, d'or et d'argent, et souvent les doigts étaient ajourés de taillades longitudinales, qui permettaient de voir les bagues dont on se chargeait les mains. Souvent les piqûres du dos de la main étaient remplacées par des broderies dessinant des chiffres, ou bien c'étaient des rosettes ou cocardes de passementerie, comme dans les gants dits « à fraises ». De grandes franges de soie bordent souvent les longues gardes évasées des gants d'hommes et de femmes, sous Louis XIV. A partir du règne de Louis XV, les formes usitées dans la vie civile affectent la simplicité des modèles actuels ; les parements ne demeurèrent en honneur que dans les gants militaires, où le crispin de buffle servait à garantir le poignet contre les coups de sabre. Les soldats de la « garde républicaine » à Paris sont aujourd'hui les seuls cavaliers français qui ont conservé cette disposition.

Gants : 1. XIIIe siècle ; — 2. Du Trésor impérial de Vienne (XIIIe s.) ; — 3. Liturgique (XVIIIe s.) ; — 4. A armer (XIIIe s.) ; — 5. De prise (XIIIe s.) ; — 6. Brodé (XVIe s.) ; — 7. De fauconnier (XVe s.) ; — 8. De femme, brodé (XVIIIe s.) ; — 9, 10. De femme, modernes ; — 11. D'homme ; — 12. Fourré ; — 13. Tricoté ; — 14. De crin ; — 15. De boxe ; — 16. D'escrime au sabre ; — 17. D'escrime à l'épée ; — 18. De vigneron.

— Liturg. On entend par *gants liturgiques* ceux portés dans les cérémonies, par les évêques, les abbés mitrés, et aussi par les clercs et les chantres. Ils font partie du costume officiel. Ceux des premiers sont ordinairement faits de tissus ou de pelleteries fines, avec broderies, une plaque d'orfèvrerie ou fermail est appliquée sur le dos.

Dans le cérémonial, le port des gants était autrefois soigneusement réglé suivant les circonstances. Ils se remettaient en signe d'hommage d'inférieur à supérieur, le premier devant, en principe, avoir les mains nues.

— Techn. On distingue dans le commerce les *gants de peau* et les *gants de tissu*. Pour les premiers, on emploie des peaux de chevreau et d'agneau qui, lorsqu'elles ont une certaine épaisseur, prennent le nom de peaux de daim, de chien, de chamois, etc. Ces peaux sont toutes [illegible] chamoisées. Les *gants glacés* sont faits avec des peaux [illegible], les *gants de castor* se fabriquent surtout avec des peaux chamoisées. Enfin, les *gants de Suède* sont des peaux [illegible], dont la bavure est en dehors.

Les gants de tissu se subdivisent en *gants découpés* et en *gants tricotés*. Pour fabriquer les premiers, on emploie des tissus de soie, de laine, de cachemire, etc., que l'on découpe comme les peaux et que l'on assemble et coud ensuite. Les gants tricotés se font à l'aide des *métiers à tricoter*, et ne comportent ni assemblage ni couture. Ces gants sont en fil, en soie, en laine, etc.

GANTE n. f. Techn. Tuyau qu'autrefois on ajoutait à une chaudière de cuivre d'une brasserie et qui, aujourd'hui, est remplacé par une bassine en cuivre représentant une capacité équivalente à 3 p. 100 de celle de la chaudière proprement dite.

— Ornith. Cigogne. Vieux mot.

GANTEAUME (Honoré-Joseph-Antoine), amiral français, né à La Ciotat en 1755, mort à Aubagne en 1818. Fils de marin, il entra, en 1781, dans la marine royale comme lieutenant de frégate auxiliaire, et prit part à tous les combats maritimes de la guerre d'Amérique. A la paix, il fut envoyé en Chine et dans la mer des Indes, où il fut fait prisonnier par les Anglais. Capitaine de vaisseau en 1793, il rallia l'escadre de Villaret-Joyeuse et fut grièvement blessé dans un combat contre l'amiral anglais Howe. Mis, en 1796, à la tête d'une division navale, il réussit à faire entrer à Brest un important convoi de munitions. En 1798, au début de l'expédition d'Egypte, il s'embarqua sur l'« Orient » comme chef d'état-major de Brueys. Blessé à Aboukir, il fut promu contre-amiral et chargé du commandement des forces navales en Egypte. A ce titre, il assista aux sièges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre. C'est lui qui ramena Bonaparte en France, sur le « Muiron ». Il fut récompensé de ses services, en 1800, par le titre de conseiller d'Etat. Chargé de conduire en Egypte un renfort de cinq mille hommes et bloqué dans Toulon, Ganteaume réussit à sortir du port et y rentra peu de temps après, avec une prise de quatre bâtiments anglais. En 1802, l'intrépide marin alla ravitailler Saint-Domingue. A son retour en France, il fut nommé préfet maritime à Toulon, et, en 1804, promu vice-amiral. Mis à la tête de la flotte de Brest, il se vit immobilisé dans ce port par Cornwallis. En 1805, il pénétra avec un convoi de vivres à Corfou, bloqué par les Anglais. Commandant de l'escadre de la Méditerranée en 1809, il entra, l'année suivante, au conseil d'amirauté. Il reçut en même temps le titre de comte. Rallié aux Bourbons en 1814, il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours et fut nommé pair de France au retour de Louis XVIII.

Ganteaume.

GANTELÉ, ÉE adj. Couvert d'un gantelet : *Une main* GANTELÉE. ‖ Qui a les mains couvertes de gantelets : *Les chevaliers étaient cuirassés de fer,* GANTELÉS *de fer.* (E. Sue.)

GANTELÉE (rad. *gant*) n. f. Bot. Nom vulgaire de quelques campanules, de l'ancolie et de la digitale pourprée.

GANTELET (*lè* — dimin. de *gant*) n. m. Archéol. Gant à armer.

— Chirur. Bandage qui engaîne les doigts.

— Techn. Morceau de cuir, avec lequel les ouvriers relieurs, cordonniers, chapeliers, etc., protègent la paume de leur main droite.

— ENCYCL. Archéol. Le *gantelet* ou *gant à armer* fut d'abord fait de peau épaisse, renforcée ou non d'anneaux ou de petites plaques de fer longitudinales, de cordes, de tiges et d'écailles de baleine, jusqu'à devenir, à partir du XIVe siècle, l'appareil complet de plates d'acier articulées qui demeura en honneur jusqu'au milieu du XVIIe. Les gantelets, quelle que soit leur perfection, se divisent en deux grandes catégories : les mitons ou gantelets à doigts non séparés, et les gantelets à doigts libres, dont un des types primitifs est le léger *gagnepain* du XVe siècle. Aux mitons se rattachent les moufles de mailles du XIIIe siècle, qui complétaient le haubert, ainsi que les massifs bras de fer en usage de 1480 à 1530 ; c'étaient des défenses de main gauche, laissant tout juste à la main le jeu nécessaire pour le maniement de la bride. Les mitons de main droite furent moins en usage. (V. MITON, et BRAS DE FER.) Pour les gantelets à doigts séparés, les premiers types sont du XIVe siècle et consistent en une petite garde évasée protégeant l'avant-bras dans sa moitié antérieure, et se reliant, pour la défense du poignet, à une demi-coquille qui protège la région métacarpienne ; des petites tuiles cousues ou rivées sur un gant de peau recouvrent les doigts et permettent la flexion des phalanges. Par des progrès successifs, on arrive aux gantelets parfaits du milieu du XVe siècle, où toutes les parties du gantelet d'acier sont reliées entre elles à recouvrement, même l'articulation du pouce, de telle sorte que tout le dessus de la main est inviolérable.

Gantelet (XVe s.).

Gantelet (XIVe s.).

Toute cette garniture d'acier est montée sur un gant de cerf, de daim ou d'élan, renforcé à la paume et sous chaque doigt. Jusqu'à Louis XIII, ce type persista tant qu'on porta l'armure. Les gantelets comptaient, dans le cérémonial, parmi les cinq pièces de grand honneur ; les autres étant le casque, l'épée, les éperons et le boucher. Dans les cérémonies et gages de bataille, les hérauts lançaient le gantelet en signe de défi et le relevaient en signe d'acceptation pour le combat. Remettre son gantelet droit indiquait que l'on se rendait prisonnier.

— Chirurg. Il est nécessaire pour faire un gantelet d'avoir une bande de toile longue et très étroite. On commence par des circulaires du pouce ou du petit doigt en débutant par l'extrémité. Parvenu à la racine du doigt choisi, on remonte sur le dos de la main jusqu'au poignet. On fait un tour circulaire, puis on passe au doigt suivant. L'on procède ainsi pour tous les doigts.

GANTELINE n. f. Bot. Syn. de GANTELÉE.

GANTER v. a. Couvrir d'un gant, en parlant de la main : *Les mains grosses et courtes sont difficiles à* GANTER. ‖ Mettre à sa main, en parlant d'un gant : GANTER *du sept et demi.* ‖ Convenir à la main de, être juste à la main de, en parlant d'un gant : *Gants qui* GANTENT *bien une femme.*

— Fig. et fam. Convenir à, faire l'affaire de : *Cela me* GANTE.

Se ganter, v. pr. Aller à la main, en parlant d'un gant : *Les gants en soie* SE GANTENT *malaisément.* ‖ Etre ganté : *Une main d'homme* SE GANTE *toujours bien.*

— Mettre ses gants : SE GANTER *pour aller au bal.*

— Par ext. *Se ganter de.* Se dit de la main qui perd sa couleur naturelle pour se couvrir d'une teinte foncée : *Mains qui* SE GANTENT DE *hâle.* (Th. Gaut.)

— ANTON. **Déganter.**

GANTERIE (*ri*) n. f. Art du gantier : *Connaître la* GANTERIE. ‖ Fabrique de gants : *Etablir une* GANTERIE. ‖ Commerce des gants : *La* GANTERIE *de luxe est en souffrance.* ‖ Magasin de gants : *Entrer dans une* GANTERIE.

— ENCYCL. V. GANT.

GANTEZ (Annibal), musicien français, né à Marseille au commencement du XVIIe siècle. Il a publié un recueil d'airs et deux messes à plusieurs voix. C'est à Auxerre qu'il fit imprimer, en 1643, *l'Entretien des musiciens*, qui donne des détails intéressants sur l'état de la musique, les mœurs des musiciens et sur un certain nombre d'artistes vivant sous le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV.

GANTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Ouvrier, ouvrière qui confectionne des gants ; marchand ou marchande de gants.

— Adjectiv. : *Ouvrier* GANTIER. *Marchand* GANTIER.

— n. m. pl. Métall. Conduite en planches, amenant l'eau sous une roue hydraulique ou au-dessus de cette roue, dans une installation hydraulique employée pour faire manœuvrer des frontaux ou des martinets.

Armoiries des gantiers de Bruges.

— ENCYCL. Archéol. Les corporations des *gantiers* sont extrêmement anciennes, car, avant qu'Etienne Boileau eût mis leurs statuts dans son *Livre des métiers*, en 1260, Jean de Garlande reprochait aux gantiers parisiens de tromper les écoliers sur la qualité des gants vendus. Les gantiers de Vendôme comptaient parmi les plus réputés au XVIe siècle ; ce sont eux qui faisaient ces fameux gants de canepin, ou peau si fine, qu'on pouvait en faire tenir une paire dans les coquilles d'une noix.

GANTIÈRE n. f. Boîte à gants. (Expression en usage au XVIIe siècle.)

GANTILLE (*ll* mll. — rad. *gant*) n. f. Montant servant à l'encadrement d'une fenêtre ou de toute autre baie. (Cette expression des XIVe et XVe siècles était surtout en usage dans le Nord. On appelait aussi *gantilles* les axes des roues à aubes.)

GANTOIS n. m. Nom que, dans le Pas-de-Calais et dans une partie du département du Nord, on donne à des bateaux dont l'avant et l'arrière sont très élevés et que l'on emploie sur les canaux, pour le transport des fourrages.

GANTOUR (en angl. **Guntoor**), ville de l'Inde anglaise (présid. de Madras) ; 23,360 hab. Ch.-l. du district de Krichna ; ancienne capitale des Circars, sous les mahométans.

GANTRELLE (Jules-Joseph), philologue belge, né à Echternach (duché de Luxembourg) en 1809, mort à Gand en 1893. Il professa la philologie à l'université de Gand. On lui doit un grand nombre d'articles, d'essais, de mémoires, et, entre autres ouvrages : *Manuel d'histoire générale* (1834-1838) ; *la Part de la Flandre dans la conquête de l'Angleterre* (1840) ; *Grammaire de la langue latine* (1849) ; *la Grammaire et le Style de Tacite* (1875).

GANYMÈDE. Myth. gr. Prince troyen, fils de Tros et de la nymphe Callirhoé. Il était frère d'Assaracos et d'Ilos. Il fut aimé de Zeus, qui l'enleva et le transporta dans l'Olympe, pour y remplacer Hébé comme échanson des dieux. Plus tard, on précisa la légende. On raconta que Ganymède gardait ses troupeaux sur le mont Ida, et que Zeus avait pris la forme d'un aigle pour l'enlever. Ganymède donna son nom à la constellation du Verseau. L'enlèvement de Ganymède est un thème familier aux poètes et aux artistes anciens.

Ganymède. (Musée de Naples.)

— n. m. Par antonomase, Mignon, infâme complaisant.

— Astron. Autre nom du Verseau, constellation zodiacale. ‖ L'un des satellites de Jupiter, découvert par Galilée le 7 janvier 1610. (Le temps de sa révolution sidérale est 7 jours 3 h. 42 m. 33 s., 39 ; sa masse paraît être les 0,00008 de la masse de Jupiter.)

— Iconogr. Le musée du Vatican possède une charmante statue de *Ganymède*, découverte à Ostie, en 1800 ;

elle porte gravé le nom de son auteur : *Phædimos*. On voit au même musée d'autres statues de Ganymède ayant près de lui l'aigle de Jupiter : une des meilleures est celle qui nous montre ce jeune homme coiffé du bonnet phrygien. Des figures analogues se voient dans la galerie des Offices, à Florence, et au musée de Naples.

Les modernes ont souvent représenté l'*Enlèvement de Ganymède*; parmi eux, se trouvent Michel-Ange, Rembrandt (Dresde), qui a traité en réaliste plein de verve cette scène mythologique. Rubens (musée de Madrid), Annibal Carrache, le Parmesan, Titien (National Gallery), Corrège (musée Artistique et Historique de Vienne), Lesueur (Louvre), etc. Citons encore : Carle Vanloo (musée de Toulouse), une estampe de C. Bos, une autre de Jean Miel. Giulio Bonasone a gravé un Ganymède assis à terre près de l'aigle. Un tableau de G. Cagnacci, qui est au musée des Offices, nous montre Ganymède donnant à boire à Jupiter.

Enlèvement de Ganymède, d'après Lesueur.

GANYMÈDE, général égyptien (seconde moitié du Ier s. av. notre ère). Lorsque, en 48, César arriva en Egypte, où il poursuivait Pompée, Ganymède rejoignit l'armée égyptienne, dont il prit le commandement après la mort d'Achillas. Il montra beaucoup d'habileté dans les opérations qu'il dirigea contre César, lui coupa ses communications avec sa flotte, le tint assiégé quelque temps dans le quartier supérieur d'Alexandrie, et remporta des avantages dans deux engagements avec les Romains.

GAO ou **GOGO**, ville morte des bords du Niger, visitée par Barth, Mungo-Park et Hourst. Elle fut autrefois une cité prospère, la capitale de l'empire des Songhaïs, et le fondateur de la dynastie, Mohamed Askia y a encore son tombeau. Il ne reste plus aujourd'hui que des ruines sur lesquelles les Touareg Aouellimiden font paître leurs troupeaux. Un poste militaire a été établi en ce point.

GAON (*ga-on*) n. m. Hist. relig. Titre porté, du VIIe au IXe siècle, par les chefs des écoles juives de Babylonie, dont les plus connues sont Sora et Pumbadita. Les gaons jouissaient non seulement d'un pouvoir religieux, mais encore législatif et judiciaire sur les juifs de vastes régions. Ils étaient assistés de plusieurs assemblées : petit sénat, grand et petit sanhédrin.

GAORISANKAR ou **GAOURISANKAR**. Géogr. V. EVEREST.

GAOTHEL, personnage fabuleux du temps de Moïse. Accompagné de sa femme Scota, fille du pharaon, d'après une légende qui paraît être née au monastère d'Iona, il quitta l'Egypte et aborda en Ecosse, pays qu'il appela *Scotia*, du nom de sa femme.

GAOUIN n. m. Gâteau fait de farine, de beurre, de crème fraîche et d'œufs : *Le* GAOUIN *est très apprécié en Lorraine.*

GAOUR n. m. Espèce de bœuf des grandes Indes.

GAP (lat. *Vapincum*), ch.-l. du département des Hautes-Alpes, à 749 kilom. de Paris, sur la Luye, affluent de la Durance et sur le canal du Drac à Gap; 11.376 hab. (*Gapençais, aises* ou *Gapençois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Evêché suffragant d'Aix, tribunal de première instance (cour d'appel de Grenoble), cour d'assises, tribunal de commerce, chef-lieu de subdivision militaire du 14e corps d'armée. Lycée, écoles normales. 10e conservation des eaux et forêts, etc. Musée scientifique. Chaux, ciment; distilleries, fabriques d'outils, scieries, tuileries. Cathédrale moderne de style roman. Dans la préfecture, tombeau en marbre avec statue couchée du connétable de Lesdiguières, due au sculpteur Jacob Richier (XVIe s.). — L'arrondissement a 11 cant., 121 comm., 60.152 hab.; le canton a 7 comm. et 11.362 hab.

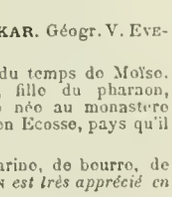

Armes de Gap.

GAPAN (*Gapang*), bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon [prov. de Nueva-Ecija]), sur le *rio de Gapan*, affluent du Rio-Grande de la Pampanga; 20.265 hab.

GAPE (mot angl. qui veut dire *bâillement*) n. f. Maladie des faisans, perdrix et oiseaux de basse-cour.

— ENCYCL. La *gape* est causée par de petits vers rouges qui s'établissent dans la trachée, étouffent l'oiseau, qui, avant de mourir, *bâille* fréquemment et cherche par une petite toux caractéristique à se débarrasser de ce qui gêne sa respiration. Ce ver rouge est connu sous le nom scientifique de *syngamus trachealis* et sous le nom vulgaire de *ver fourchu*. — On traite cette maladie par des anthelminthiques mêlés à la pâtée des faisans, par des fumigations phéniquées dans des appareils spéciaux où l'on met les malades, et on la prévient par une désinfection du sol où l'on fait les élevages, au moyen de sel marin dénaturé, que l'on sème sur la terre, et qui tue les embryons du ver rejetés par les malades.

GAPENÇAIS (*pan-sè*) [le] (lat. *Vapincensis Tractus*), ancien pays du départ. des Hautes-Alpes, arrosé par la Durance, la Luye, le Petit Buech. Ce comté comprenait, avec *Gap*, son chef-lieu, les bourgades de Chorges, Tallard, Serres, Aspres-les-Veynes. Uni au comté de Forcalquier, le Gapençais relevait comme lui de la Provence.

GAPERON n. f. Fromage fait avec le caillé qui se trouve encore dans le petit-lait et qu'on sépare de ce dernier.

GARA (LAC DE), lac d'Irlande (prov. de Connaught), entre les comtés de Sligo, Roscommon et Mayo, à 67 mètres d'altitude. Le Boyle, affluent du Shannon, en sort à l'E. Pêche abondante.

GARABIT (VIADUC DE), remarquable viaduc en fer, composé de cinq piles, avec travée centrale de 165 mètres de portée, le tout en treillis. Ce viaduc, construit par Eiffel, sur le chemin de fer de Béziers à Clermont-Ferrand, franchit la vallée de la Truyère (Cantal) sur une longueur totale de 564m,65. La hauteur de l'arche médiane au-dessus de la Truyère est de 122m,20. Un pont en maçonnerie précède et finit le viaduc, qui fut terminé en 1885.

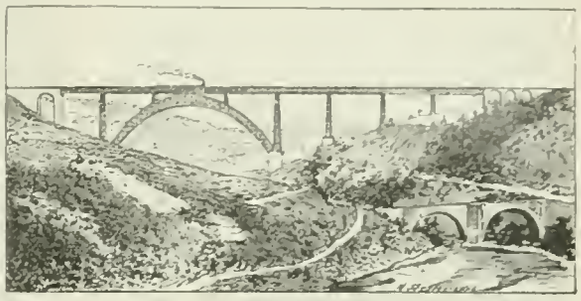

Viaduc de Garabit.

GARACHANINE (Elie), homme d'Etat serbe, né à Garach (Serbie) en 1812, mort à Belgrade en 1871. Il contribua, en 1842, à l'élection d'Alexandre Karageorgevitch comme prince de Serbie. Il devint ministre de l'intérieur en 1844 et président du conseil des ministres, en 1852. Destitué en 1854, il fut nommé sénateur. Il revint au pouvoir en 1861 comme ministre des affaires étrangères et fut, de 1862 à 1867, président du conseil. Il passa le reste de sa vie dans la retraite. Il combattit toujours l'influence russe en Serbie.

GARACHANINE (Miloutine), homme politique serbe, fils du précédent, né à Belgrade en 1843, mort à Paris en 1898. Il fit ses études, en France, à l'Ecole polytechnique, et à l'Ecole militaire de Metz. En 1876, il se distingua, dans la guerre contre la Turquie, comme major d'artillerie. Il fut ministre de l'intérieur (1880-1883), et devint ensuite, jusqu'en 1887, président du conseil et ministre des affaires étrangères. Il s'appliqua à remplir les conditions imposées à la Serbie par le congrès de Berlin. Tombé du pouvoir, il prit la direction effective du parti progressiste. De 1894 jusqu'à la fin de sa vie, il fut ministre de Serbie à Paris.

GARACHICO, ville et port de l'archipel espagnol des Canaries (île de Ténériffe); 2.970 hab. Pêche. Tanneries.

GARAGE (*raj*) n. m. Techn. et ch. de f. Action de garer ou de se garer, de mettre ou de se mettre en gare, en parlant de bateaux et des trains de voyageurs ou de marchandises, pour laisser passer un autre bateau ou un autre convoi. ‖ *Voie de garage*, Voie de chemin de fer se détachant de la voie principale au moyen d'un aiguillage, et dans laquelle les trains se garent pour laisser passer d'autres trains.

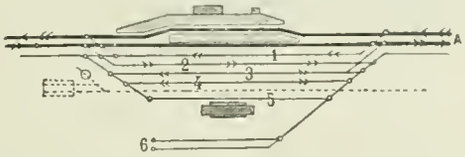

Garage : A, voies principales; 1, 2, 3, 4, 5, 6. Voies de garage.

— Sport. Lieu où l'on remise les bicyclettes, les automobiles, etc.

GARAGOUSSE ou **KARAKOUCH**, autres noms du Caragueuz de la comédie turque et arabe.

GARAIE (*rè*) n. f. Navig. Action de faire entrer un bateau dans une gare, pour en laisser passer un autre.

GARAIS (*rè*) n. m. Un des noms vulgaires de l'arbrisseau appelé FUSAIN. ‖ On dit également GARAS.

GARAMANTES, ancien peuple de l'Afrique, dans la Libye intérieure, au S. du pays des Gétules de Numidie et de la chaîne de l'Atlas, renommé pour sa férocité. Ptolémée cependant, vante ses vertus. Sa capitale était Garama, auj. *Gherma*. Le pays des Garamantes (Fezzan actuel et une partie du Bornou) fut très peu connu des anciens. Les armées romaines y pénétrèrent, néanmoins, sous le principat d'Auguste, et Cornelius Balbus le soumit, l'an 21 av. J.-C., jusqu'au Palus Nuba. — *Un, Une* GARAMANTE.

GARAMANTITE n. f. Pierre nommée ainsi par les anciens, et qui paraît être le grenat. (On la trouvait dans le pays des Garamantes.)

GARAMAS. Mythol. gr. Fils d'Apollon et d'une fille de Minos. Il donna son nom aux Garamantes. Quelques-uns le font roi de Libye.

GARAMOND (Claude), fondeur et graveur français, né à Paris vers la fin du XVe siècle, mort en 1561. C'est lui qui substitua aux caractères gothiques, usités en imprimerie jusqu'à cette époque, les caractères romains. Il a donné son nom à une sorte de caractère qui fut longtemps en usage. Il grava, par ordre de François Ier, les trois sortes de caractères dont Robert Estienne fit usage pour ses éditions grecques, à partir de 1541.

GARAMOND (*mon*) n. m. Typogr. Ancien caractère d'imprimerie, semblable au petit romain.

GARAMPI (Giuseppe), cardinal et archéologue italien, né à Rimini en 1723, mort à Rome en 1792. Entré dans les ordres, il fut successivement gardien des archives du Vatican, évêque de Bérythe et nonce apostolique à Varsovie, puis à Vienne, évêque de Monte-Fiascone, et enfin cardinal (1785). Pendant des voyages en Allemagne, en Hollande, en France et en Angleterre, il avait réuni une bibliothèque considérable. Il a laissé plusieurs écrits.

GARANÇAGE (*saj*) n. m. Techn. Action de garancer, de fixer la matière colorante de la garance sur une étoffe. ‖ Immersion du coton dans un bain de garance.

GARANCE (*ranss* — orig. incert.) n. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées. ‖ Racine de cette plante. ‖ Couleur fournie par cette racine, ou teinte rouge de même nuance. ‖ Nom vulgaire de l'aspérule tinctoriale.

— Comm. *Garance robée*, Racine de garance dont on a ôté le cœur et la première écorce.

— Arg. milit. *En pincer pour la garance*, Aimer le métier militaire.

— Adjectiv. Qui a une couleur pareille à celle que fournit la garance : *Des draps* GARANCE. (Invar.) ‖ *Pantalon garance*, Celui que porte, en France, l'infanterie de ligne.

— ENCYCL. Bot. Les *garances* (rubia) sont des herbes, quelquefois frutescentes à la base, des régions tempérées des deux mondes. La garance des teinturiers (*rubia tinctorum*) a des rhizomes rampants, rouges, chargés de longues racines, et des tiges aériennes quadrangulaires, couvertes d'aiguillons crochus, des feuilles opposées, mais paraissant verticillées à cause du grand développement des stipules foliacées, des petites fleurs verdâtres et pentamères, un fruit charnu et contenant deux graines. Ses parties souterraines contiennent une matière colorante rouge qui a été utilisée dans les arts; on les a aussi considérées comme diurétiques.

— Chim. L'emploi de la *garance* comme substance tinctoriale était connu dès l'antiquité; Andrinople, Smyrne étaient les principaux centres de commerce. Introduite en Europe, ce fut surtout en Flandre que cette culture prospéra jusqu'à la Révolution, époque à laquelle la production fut développée en Alsace et dans le comtat d'Avignon. Après une brillante période de prospérité, l'apparition de l'alizarine artificielle (1869) vint ruiner à peu près complètement cette industrie.

En France, les variétés les plus employées provenaient d'Alsace et d'Avignon, et, parmi celles-ci, la racine rouge d'Avignon, dite *palus*, cultivée dans un sol marécageux, était la plus estimée. La garance est récoltée après trois ans de culture; à maturité, la plante est traitée pour en retirer les parties les plus riches; en effet, dans la racine, le cœur ligneux et l'épiderme sont sans usage, les principes utiles étant réunis dans la partie corticale. Dans ce but, la racine, arrachée en octobre, séchée à l'air libre ou dans des étuves, est battue pour détacher la terre et le chevelu ou *billon*; après une nouvelle dessiccation et tamisage dans un crible mécanique, qui enlève tout l'épiderme et brise la garance en petits fragments, la garance est dite *robée*. Sous cet état, un broyage sous des meules la convertit en poudre; embarillée, celle-ci, surtout avec la garance d'Alsace, voit ses propriétés tinctoriales s'exagérer par quelques années de tonneau, sous l'action d'une fermentation.

Garance : *a*, fleur.

La racine de garance contient, à l'état frais, outre le ligneux, des sucres, des matières azotées, une partie soluble dans l'eau, le *rubian*, constitué par plusieurs principes colorants en combinaison avec la glucose; ces combinaisons se coagulent et précipitent les matières tinctoriales sous l'action d'un ferment : l'*érythrosine*. Les principales substances colorantes extraites de la garance, en général formées par des polyphénols de l'anthraquinone, sont : l'*alizarine*, rouge, orangé; la *purpurine*, rouge pourpre; la *pseudopurpurine*, rouge brique; la *xantopurpurine*, jaune. Actuellement, ces tons s'obtiennent avec l'alizarine artificielle, dont, à poids égal, le pouvoir tinctorial est près de cent fois celui de la racine.

GARANCÈNE (*sèn*) n. f. Garancine formée avec les résidus de la garance qui a déjà servi à la teinture.

GARANCER (*sé*). — Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Il garança. Nous garançons*, v. a. Plonger dans un bain de garance une étoffe préalablement chargée d'un mordant.

GARANCERIE (*se-rî*) n. f. Action de garancer une étoffe, un tissu. ‖ Lieu où s'opère le garançage des étoffes.

GARANCEUR (*seur*) n. m. Ouvrier chargé de garancer. ‖ Celui qui procède au garançage des étoffes.

GARANCEUX (*seû*) n. m. Matière colorante extraite des résidus des teintures de garance.

GARANCIÈRE (*si-èr*) n. f. Terre où l'on cultive la garance. ‖ Lieu où l'on teint les étoffes avec la garance.

GARANCINE (*sin*) n. m. Matière colorante industrielle obtenue en traitant la garance par l'eau et l'acide sulfurique.

GARANCINIER (*si-ni-é*) n. m. Celui qui fabrique la garancine.

GARAND (Julien-Charles), auteur dramatique français, né à Fribourg-en-Brisgau en 1833, de parents français. Il devint régisseur du palais de Compiègne. On lui doit des drames, des comédies, etc., parmi lesquels nous citerons : *les Etrangleurs de l'Inde* (1862); *les Chevaliers de l'honneur* (1872); *Georges le mulâtre* (1878); *les Parents d'Alice* (1880); etc. Il est aussi auteur de *Rimes libres*, parmi lesquelles on distingue *les Deux Marseillaises* (1870), et d'une étude contemporaine : *Pénélope et Phryné*.

GARANNIER (*ra-ni-é*) n. m. Nom vulgaire de la giroflée jaune.

GARANT (*ran*), **ANTE** (de l'anc. haut allem. *wërento*, même sens; de *weren*, garantir; allem. mod. *gewähren*) n. Caution, personne qui se charge d'une obligation contractée

par [illegible] autre. [illegible] GARANT *pour un ami*. Personne [illegible] *Il est homme est* GARANT *de ses faits et pro-*[illegible] Personne [illegible] le témoignage et l'autorité appuient [illegible] autrui. *Ne rien avancer que sur de bons* GARANTS. Appui, soutien raison de créance ou de confiance. *La* [illegible] *des faits, la nouveauté même des découvertes* [illegible] *pas de* [illegible] GARANTS *de l'immortalité*. Buff.

— Par ext. Personne qui soutient son dire.

Mais je lui couperais sur-le-champ les oreilles,
S'il n'était pas *garant* de tout ce qu'il m'a dit.
MOLIÈRE.

— Loc. div. *Prendre à garant*, Accepter sous garantie, sous caution. ‖ *Mettre à garant*, Protéger, garantir. Vieilles locut. ‖ *Être garant que*, Se donner pour garant de, affirmer, assurer que.

— Dr. Personne qui est obligée d'assurer à une autre la possession d'un droit ou d'un objet, sous sa propre responsabilité : *Le vendeur est* GARANT *de la chose vendue, tant qu'elle n'a pas été livrée*. *Garant formel*, Celui qui est tenu de faire jouir le garanti, en matière réelle et hypothécaire.

— Gramm. *A garant*, loc. adv., est toujours invariable. *Garant*, personne disposée à garantir, peut être du féminin [illegible] dans le sens de garantie, sûreté, *garant* reste au masculin.

— Prov. anc. : *A mal exploiter, point de garant*. Rien ne garantit contre les effets d'une exploitation défectueuse. *Qui tire à garant et garant n'a, sa cause est perdue*. Il ne faut pas compter légèrement sur la protection ou la garantie de quelqu'un.

— SYN. Garant, caution, répondant. V. CAUTION.

A, garant.

GARANT (*ran*) n. m. En T. de mar., Bout de cordage qui a d'abord servi à garnir un palan, et s'allonge ensuite en partant de la poulie motrice : *Mettre, Filer en garant*. Lâcher le cordage lentement et sans saccade.

GARANTIE (*ti* — rad. *garant*) n. f. Responsabilité encourue par un aliénateur envers l'acquéreur, soit à raison d'une éviction, soit à raison de l'existence de certains vices : *Demander, Exiger des* GARANTIES. ‖ Objet qui sert à garantir ; sûreté : *Les arrhes sont une* GARANTIE *de l'exécution d'un engagement qui n'est pas encore signé*.

— Fig. Moyen qui assure l'exécution ou la possession : *La liberté de l'enseignement est une* GARANTIE *nécessaire de la liberté de conscience*. Vacherot. ‖ Moyen de protection : *La liberté de la presse est une* GARANTIE *contre l'arbitraire*.

— Admin. Constatation légale du titre des matières et ouvrages d'or et d'argent : *Le bureau des* GARANTIES.

— Anc. cout. *Garantie d'un fief*, Obligation où était le suzerain de faire jouir son vassal des terres fieffées.

— Comm. Clause résolutoire d'un contrat de vente, consistant dans la mauvaise qualité reconnue de l'objet vendu : *Une pendule vendue avec* GARANTIE *pour deux ans*. ‖ Certificat délivré pour attester les qualités d'un objet mis en vente : *Tous les brevets sont délivrés sans* GARANTIE *du gouvernement*.

— Dr. Obligation accessoire, qui assure l'exécution de l'obligation principale : *La* GARANTIE, *comme toute obligation de donner, se résout par une appréciation en argent*. (Merlin.) ‖ *Garantie formelle, Garantie simple*. V. la partie encycl. ‖ *Garantie naturelle* ou *de droit*, Garantie résultant de la loi. ‖ *Garantie de fait* ou *conventionnelle*, Garantie résultant d'un engagement ou d'un cas exceptionnel prévu par la loi. ‖ *Garantie partielle*, Celle qui porte sur une partie de la convention, et non sur son ensemble.

— Dr. intern. Acte par lequel une puissance s'engage à protéger, dans certains cas donnés, les droits attribués à une autre puissance : *Le royaume de Grèce a été fondé sous la* GARANTIE *des puissances. Un traité de* GARANTIE.

— Proced. *Demande en garantie*, Acte par lequel le garant est mis en cause par le garanti. ‖ *Garantie des fonctionnaires*, Exception légale en faveur de certains fonctionnaires, qui ne peuvent être poursuivis qu'en vertu d'une autorisation spéciale.

— ENCYCL. Dr. rom. La *garantie* ne paraît pas avoir toujours été assurée à l'acheteur, en droit primitif. Mais peu à peu la promesse de garantie devint obligatoire par le seul fait qu'il y avait vente, et on put en réclamer l'exécution par l'action même du contrat *actio empti*. L'acheteur pouvait aussi faire valoir son droit à la garantie en faisant rejeter par une exception l'action du vendeur. L'obligation de garantie de certains vices s'est développée d'une façon analogue.

— Anc. dr. fr. Les principes du droit romain, en matière de *garantie*, étaient passés dans l'ancien droit français. On distinguait la garantie de droit, due de plein droit, et la garantie de fait, qui était la garantie de droit, augmentée ou diminuée par la convention.

— Dr. anc. L'obligation de *garantie* en cas d'éviction est en quelque sorte, dans la vente, le complément et la continuation de l'obligation de livrer ; elle consiste à assurer à l'acquéreur la possession paisible et durable de la chose qui a été vendue. Dans la vente, par exemple, le vendeur est tenu envers l'acquéreur de la garantie en cas d'éviction et de la garantie des défauts de la chose vendue. (C. civ.).

On distingue en droit moderne la garantie *de droit* ou *légale*, qui a lieu indépendamment de toute stipulation, et la garantie *de fait* ou *conventionnelle*, qui résulte des conventions.

On distingue encore la garantie *formelle* et la garantie *simple* : la première est celle qui est due en matière réelle (lorsque, comme le vendeur, on répond des troubles et évictions d'un droit réel) ; la seconde est celle qui est due en matière personnelle (lorsque, comme un débiteur cautionné, on répond d'une obligation dont une personne est tenue pour nous).

— Dr. intern. L'exécution des traités est assurée par certains moyens qu'on appelle *garanties*. La garantie est *directe*, quand elle est donnée par les parties contractantes elles-mêmes, et elle consiste alors dans un serment, des otages, un nantissement, une occupation militaire. Elle est *indirecte*, lorsqu'elle émane d'États qui, sans être liés par le traité, ont intérêt à en assurer l'exécution. Les actes contenant les conventions relatives à ces moyens d'exécut. on s'appellent « traités de garantie ».

Loi des garanties. *Legge delle guarentigie*. On appelle ainsi la loi du 13 mai 1871, promulguée par l'Italie pour garantir au pape la liberté de son ministère spirituel. Cette loi, qui déclare le pape sacré et inviolable, lui reconnaît le droit à des honneurs particuliers et soustrait à la juridiction italienne les palais réservés au souverain pontife.

— Techn. V. ESSAI, POINÇON, TITRE.

GARANTIR (rad. *garant*) v. a. Assurer, sous sa responsabilité, l'exécution de : GARANTIR *une vente, un contrat, un traité, une créance*. ‖ Concourir efficacement à l'exécution de : *Habileté qui* GARANTIT *le succès d'une entreprise*. ‖ Donner des gages pour, inspirer la confiance de : *Le passé ne* GARANTIT *pas toujours l'avenir*. ‖ Assurer la possession de : *Que l'on nous* GARANTISSE *une autorité sans abus, nous* GARANTIRONS *une liberté sans excès*. (E. de Gir.)

— Par ext. Affirmer sous sa responsabilité : GARANTIR *qu'une chose est vraie*. ‖ Donner comme digne de foi, comme authentique : *De quinze cents chartes, il y en a mille de fausses, et l'on ne peut* GARANTIR *les autres*. (De Longuerue.)

— Ellipt. Déclarer exempt : GARANTIR *un cheval de tout défaut*.

— Par anal. Mettre à l'abri, défendre : GARANTIR *contre le vent, la pluie, le soleil*. ‖ Protéger contre : *Je prie Dieu qu'il vous* GARANTISSE *de tous maux*. (Mme de Sév.) ‖ Préserver, exempter : *Je me sens pour tous ces abus une aversion qui doit naturellement m'en* GARANTIR. (J.-J. ROUSS.)

— Absol. Protéger : *La meilleure forme de gouvernement est celle qui* GARANTIT *le mieux et coûte le moins*. (Mesnard.)

— Anc. cout. *Garantir un fief*, En assurer au vassal la possession et le libre usage.

— Comm. Affirmer la bonté d'un objet vendu, et accepter le fait contraire comme clause résolutoire de la vente : GARANTIR *une pendule pendant un an*.

— Dr. r. *Garantir quelqu'un de*, Assurer contre un événement fâcheux.

Garanti, ie part. pass. du v. Garantir.

— n. En T. de dr., Personne dont les droits sont garantis par une autre : *Le garant n'est tenu d'assister le* GARANTI *que lorsque celui-ci n'est pas en état de se procurer justice par lui-même*. (Royer-Collard.)

Se garantir, v. pr. Se mettre à l'abri : SE GARANTIR *contre le vent, du froid*. ‖ Se préserver, se rendre exempt : *Il y a un prestige dont il est difficile de* SE GARANTIR. (Didier.)

— Garantir à soi : SE GARANTIR *les épaules à l'aide d'un bon manteau*. ‖ Se garantir l'un l'autre : *S'unir pour* SE GARANTIR *des attaques d'un ennemi commun*.

— SYN. Garantir, préserver, sauver. *Garantir* se dit d'un mal actuel ou dont l'approche est certaine. *Préserver* se dit d'un mal futur et qui est seulement possible. *Sauver* se dit d'un grand péril qui peut entraîner la ruine ou la mort.

— Garantir, affirmer, assurer, attester, avancer, certifier, confirmer, prétendre, promettre, répondre, soutenir. V. AFFIRMER.

GARANTISME (*tissm'*) n. m. Dans le système de Fourier, Sixième phase ou forme sociale du développement de l'humanité.

— ENCYCL. Le *garantisme* vient après la *civilisation*, qui est l'état actuel. Il comprend toutes les tentatives qui permettront de passer de l'état d'incohérence, inhérente à la civilisation, à une forme mieux ordonnée et plus favorable au développement de la nature humaine, par la mise en pratique des idées de coopération et de mutualité.

GARANTISSEMENT (*ti-se-man*) n. m. Action de garantir.

GARANTISSEUR (*ti-seur'*) n. m. Celui qui garantit une chose.

GARANTISTE (*tisst'*) adj. Qui a rapport au garantisme : *On tend visiblement à propager les assurances : c'est un achéminement au régime* GARANTISTE. (Fourier.)

GARAS (*ga-ra*) n. m. Grosse toile blanche de coton, qui venait de Surate. ‖ On écrit aussi GARAT.

— Bot. Nom vulgaire du fusain.

GARASSE (le Père François), pamphlétaire religieux, né à Angoulême en 1585, mort à Poitiers en 1631. Il se livra d'abord à la prédication. Ses emportements excentriques, ses invectives, lui valurent un succès de scandale et de curiosité. Le plus célèbre de ses libelles est la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* (1623). Il composa, en outre, une *Somme théologique*, qui fut censurée par la Sorbonne ; plus l'*Horoscopus Anti-Cotonis* (1614) ; l'*Elixir calvinisticum* (1615), sous le pseudonyme d'ANDRÉ SCIOPPIUS ; *le Banquet des sept sages* (1617), publié sous le nom de CHARLES DE LESPINGEL, contre l'avocat général Servin, ennemi des jésuites ; le *Rabelais réformé par les ministres* (1619), contre le ministre protestant Dumoulin ; *Recherche des recherches d'Étienne Pasquier* (1622). La mort du P. Garasse valut mieux que ses écrits. Apprenant qu'il régnait à Poitiers une maladie contagieuse, il alla en soigner les victimes, prit le mal et en mourut.

GARAT (Dominique-Joseph, comte), littérateur et homme politique français, né à Bayonne (Basses-Pyrénées) en 1749, mort près d'Ustaritz (Basses-Pyrénées) en 1833. D'abord avocat à Bordeaux, il se rendit, vers 1878, à Paris et devint professeur d'histoire à l'Athénée, puis député du bailliage d'Ustaritz aux états généraux de 1789. D'un caractère facile et paisible, il suivit toujours l'opinion et en changea souvent. Ministre de la justice en 1793, il excusa les massacres de septembre. Chargé de notifier au roi sa condamnation, il chercha à adoucir ses derniers moments. En 1793, Garat devint ministre de l'intérieur et il essaya de sauver ses amis. Son modérantisme et les dilapidations qu'il avait laissé commettre, le firent décréter d'accusation. Il parvint à se justifier, grâce à l'appui de Robespierre, qu'il abandonna au 9-Thermidor. En 1795, la Convention le nomma à l'École Normale professeur d'« analyse de l'entendement humain ». Après le 18-Fructidor, élu au conseil des Cinq-Cents, la République l'envoya à Naples. Mal reçu par les Bourbons, il demanda son rappel et entra au conseil des Anciens. Très républicain jusqu'au 18-Brumaire, il devint subitement un fervent admirateur de Bonaparte, qui le nomma membre de l'Institut (1803) et comte (1808). Après les revers de 1814, il fit partie de l'opposition. Il accueillit avec enthousiasme Napoléon en 1815, mais celui-ci le tint à distance. Il fut élu à la Chambre en 1815 ; exclu de l'Académie en 1816, il se retira dans son pays, où il revint aux pratiques religieuses qu'il avait tant critiquées. Il fut rappelé à l'Institut en 1832. Il a laissé des écrits politiques, des *Considérations sur la Révolution française* (1792), des *Mémoires sur la vie de Suard* (1820), etc.

Garat.

GARAT Dominique-Pierre-Jean-, chanteur français, neveu du précédent, né à Ustaritz en 1764, mort à Paris en 1823. Devenu secrétaire du comte d'Artois, protégé par la reine, Garat était bien vu à la cour. La Révolution, en lui faisant perdre sa situation, l'obligea à tirer parti d'un talent qu'il n'avait jusqu'alors exercé qu'en amateur. Dès la fondation du Conservatoire, en 1794, Garat en fut nommé professeur.

Garat s'est fait connaître comme compositeur par la publication de romances : *Bélisaire, Il était là, le Chevrier, Je t'aime tant, le Cid, le Ménestrel, le Chant arabe*, etc. Baryton ténorisant, il avait une voix d'un registre étendu et beaucoup d'expression. Garat, que Paul de Saint-Victor a surnommé le « troubadour du Directoire », a été mis au théâtre par V. Sardou dans une pièce en deux actes, intitulée : *Monsieur Garat*.

GARATISME (*tissm'*) n. m. Nom donné, sous le Directoire, au grasseyement mis en faveur parmi les incroyables, par le chanteur Garat. V. INCROYABLE.

GARAUDE (*rôd'*) n. f. Sorte de grande guêtre, en usage dans le département de l'Ain.

GARAUDÉ (Alexis-Adélaïde-Gabriel DE), musicien français, né à Nancy en 1779, mort à Paris en 1852. Professeur de chant au Conservatoire en 1816, il fut retraité en 1839. Outre une *Méthode de chant*, une *Méthode de piano*, un *Solfège* ou *Méthode de musique*, Garaudé a publié de nombreuses compositions pour divers instruments. Il fonda, en 1810, un journal de musique, *les Tablettes de Polymnie*, et publia un livre intitulé *l'Espagne en 1851* (1852).

GARAUGUET (*rô-ghè*) n. m. Jeu dérivé du trictrac.

— ENCYCL. Le *garauguet* se joue avec trois dés. On doit s'efforcer, au cours de la partie, d'amener ses dames dans le camp où l'adversaire a placé son talon. Celui qui, le premier, réussit à se dégager, gagne, suivant que la partie est jouée ou simple ou double, un trou ou deux. Lorsque, sur les trois dés, il se trouve un double, et, pourvu que ce double ou le nombre qui le compose soit plus fort que celui du troisième dé, on le joue double ; dans le cas contraire, on doit le jouer simple. Lorsqu'on amène un triplet ou trois nombres égaux de points, on le joue trois fois.

GARAVEAU (*vô*) n. m. Anc. mesure de capacité, usitée dans le midi de la France et qui équivalait à environ 2 litres.

GARAY (Juan DE), général et explorateur espagnol, né à Badajoz en 1541, assassiné par les Indiens Minuanes près d'Assomption (Paraguay) en 1592. Il fut nommé, en 1565, au gouvernement du Rio-de-la-Plata, et entreprit d'explorer vers le N. la vallée supérieure du Parana, où il fonda, en 1573, la ville de Santa-Fé-de-la-Vera-Cruz. Plus tard, il reconstruisit la ville de Buenos-Ayres, détruite par les Indiens. C'était un administrateur éclairé et humain, plein de ménagements pour les indigènes.

GARAY (D. Martin DE), homme d'État espagnol, né en Aragon en 1760, mort en 1822. Intendant d'Estrémadure, secrétaire de la junte suprême en 1808, secrétaire des Cortès en 1810, ministre des finances en 1816, Garay, qui avait fait preuve de grands talents administratifs pendant la guerre de l'Indépendance, essaya de relever le crédit de l'Espagne, divisa la dette en deux parties : l'une portant intérêt à 4 p. 100, l'autre n'en produisant pas, mais appelée à en produire à mesure que la première partie serait remboursée. Il obtint du pape, en 1818, deux ans du revenu des prébendes vacantes et six ans du revenu des bénéfices de libre collation. Il songeait à opérer des réformes plus importantes quand il fut arrêté nuitamment, avec les ministres d'État et de la marine, et exilé par ordre de Ferdinand VII.

GARBAGNATE Milanese, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur la Guisa, affluent de l'Olona ; 2.128 hab.

GARBANZO n. m. Nom espagnol du pois chiche, et qui est employé dans le midi de la France.

GARBELLE (*bèl'*) n. f. Nasse que les pêcheurs du littoral méditerranéen emploient pour capturer certaines espèces de poissons.

Garbelle.

GARBÉRIE (*ri*) n. f. Genre de légumineuses, formé pour une seule espèce américaine (*garberia fruticosa*) encore mal connue.

GARBET (LAC DE), petite cuvette lacustre de France (Ariège), située à 1.670 d'altitude. Les eaux de l'étang Blanc (alt. 1.958 m.) l'alimentent. Elle donne naissance à la petite rivière du *Garbet*, qui traverse Aulus, Ercé, et se jette dans le Salat, en aval d'Oust.

GARBIN (de l'ar. *garbi*, occidental) n. m. Dans le midi de la France, Petit vent du sud-ouest.

GARBINSKI (Gaétan), mathématicien polonais, né à Varsovie en 1796, mort en 1848. D'abord professeur de mathématiques à l'université de Varsovie, il s'adonna ensuite à l'agriculture et introduisit les procédés les plus

récents de cette science. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Exposé systématique des propriétés des surfaces obliques* (1822). Il a, en outre, fondé et rédigé jusqu'à sa mort l'*Annuaire d'agriculture nationale*.

GARBINSKI (Wladyslav), agronome polonais, fils du précédent, né à Varsovie en 1827, mort en 1866. Il fut secrétaire de la Société agronomique du royaume de Pologne et a laissé un ouvrage intitulé : *Chimie agricole sous une forme populaire* (1816).

GARBO. Biogr. V. RAFFAELLINO.

GARBON n. m. Nom donné, en fauconnerie, au coq ou mâle de la perdrix.

GARBOTEAU (*to*) ou **GARBOTIN** n. m. Nom donné, dans quelques contrées de la France, au chevesne.

GARBURE (gasc. *garburo;* de l'espagn. *garbias,* ragoût) n. f. Sorte de soupe faite ordinairement avec des choux, du salé d'oie, du jambon et du lard : *La* GARBURE *est un mets des provinces du midi de la France.*

GARÇAO (Pedro-Antonio CORREA), poète portugais, né et mort à Lisbonne (1724-1772). Il fut un des membres les plus distingués de l'académie des Arcades, et contribua à la rénovation littéraire de son pays. Des articles satiriques le firent jeter dans une prison, où il mourut. Ses *Œuvres* consistent en odes, sonnets, dithyrambes, épîtres, et une spirituelle comédie intitulée : *Assemblea.* Tous les écrits de Garçao sont remarquables par la correction et l'élégance du style, par la pureté du goût. Il s'efforça de réformer le théâtre portugais et exposa les principes qu'il avait adoptés sur l'art dramatique dans une petite pièce, intitulée : *Theatro novo.*

GARÇAO STOCKLER (Francisco DE BORJA), général et mathématicien portugais, neveu du précédent, né à Lisbonne en 1759, mort en 1829. Ses connaissances étendues le firent attacher de bonne heure à l'Académie des sciences de Lisbonne, dont il devint secrétaire. Il voyagea au Brésil, en France, devint gouverneur et capitaine général des îles Açores, puis fut nommé baron de Laguna. Il a publié : *Obras de F. de Borja Garçao Stockler* (1805), recueil de mémoires ; *Ensaio historico sobre e oriyem e progressos das mathematicas em Portugal* (1819).

GARCE (*garss* — anc. fém. de *gars.* S'écrivait autref. *garse*) n. f. Fille nubile : *Le mâle est gars à quatorze ans, et la femelle est* GARCE *à douze.* (Montfaucon.) ‖ Fille en général : *C'est une fameuse* GARCE ! *est un éloge peu compris que recueillit Mme de Staël dans un petit canton du Vendômois.* (Balz.) [Vieux, et usité auj. dans quelques provinces seulement.]

— Pop. et bas. Fille ou femme débauchée : GARCE *n'est plus qu'une injure grossière.* (E. Littré.)

— Fig. Suivi de *de* et d'un nom féminin, Qui est mauvais, dont on a à se plaindre : *Cette* GARCE DE *fièvre.*

GARCE (*garss*) n. f. Mesure de poids et de capacité employée dans l'Inde et qui varie suivant les régions.

GARCETTE (*sèt'* — rad. *garce*) n. f. Très jeune fille. (Vx.)

GARCETTE (*sèt'* — de l'ital. *garzetta,* chardon, carde) n. f. Techn. Petite pince pour épinceter le drap.

— Mar. Petite tresse faite de vieux cordages détressés, qui servit longtemps à châtier les mousses et les matelots.

GARCETTE (*sèt'* — de l'espagn. *garceta*, héron à aigrette, d'où bouquet de chevaux) n. f. Ancienne coiffure de femme, dans laquelle on rabattait les cheveux sur le front. (De mode en Espagne dès le XIVe siècle, cette coiffure fut importée en France par Anne d'Autriche ; elle ne survécut guère à son règne.)

Garcette (coiffure).

GARCHES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 7 kilom. de Versailles, non loin de la Seine ; 2.602 hab. Ch. de f. Ouest. Hospice de la Reconnaissance pour les ouvriers fondeurs, forgerons, serruriers, mécaniciens, fondé par Michel Brézin, lui-même ancien fondeur. — Monument commémoratif à la mémoire des gardes nationaux tombés, le 19 janvier 1871, à Montretout.

GARCHIZY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 12 kilom. de Nevers, sur la Loire ; 2.070 hab. Forges, fonderie, laminerie, tréfilerie. L'église est un beau spécimen de l'architecture romane du XIIe siècle. Restes du château de Parzy, jadis possession des évêques de Nevers.

GARCHY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 25 kilom. de Cosne, sur le ru de Montclavin, affluent de Mazou ; 1.150 hab. Carrière de pierres tendres.

GARCI FERRANS ou **FERRANDES de Jerena,** poète espagnol du XIVe siècle. Il vivait au temps de don Pèdre le Justicier ; on ignore l'époque de sa mort. Il semble avoir mené la vie la plus aventureuse. Marié à une Mauresque convertie au catholicisme, il abjura lui-même le catholicisme, peu de temps après, et se fit musulman à Grenade, puis abandonna l'islam et reçut de nouveau le baptême. Ses œuvres, écrites pour la plupart antérieurement à sa conversion à l'islamisme, se composent de *cantigas,* de litanies, de prières rimées à la Vierge, au Christ, à Dieu, et dans lesquelles il demande pardon de ses fautes, de ses erreurs, de sa vie dissolue.

GARCIA, ville des Etats-Unis du Mexique (Nuevo Leon) ; 3.710 hab.

GARCIA Hernandez, bourg de l'archipel des Philippines (île Bohol) ; 5.760 hab.

GARCIA. Un certain nombre de rois de Navarre du moyen âge ont porté ce nom. **Garcia Ier,** dont les dates de naissance et de mort sont, à un siècle près, incertaines, aurait été élu par son peuple comte ou roi de Navarre ou de Sobrarbe, et aurait reconquis, d'après la légende, un certain nombre de villes de son royaume sur les musulmans. — **Garcia II,** *Sanchez,* mort vers 970, succéda, vers 920, à son père Sancho Ier, soutint dans Pampelune, contre les Arabes du calife Abd-er-Rahman III, un long et pénible siège, et les battit, en 921, au défilé de Roncal, puis contribua au gain de la bataille de Simancas. Le reste de son règne se passa en luttes indécises et obscures contre la Castille. — **Garcia III,** *Sanchez,* dit **le Trembleur,** succéda en 994 à son père Sancho II, et mourut en 1001. Son surnom lui vient du frisson involontaire qui l'agitait aux jours de bataille, où, d'ailleurs, il combattait très vaillamment : « Mon corps tremble, disait-il, du péril où mon courage va le porter. » Il combattit les Arabes du calife Al-Mansour, et contribua, ligué avec le roi Bermudo II de Léon, au gain de la bataille de Catalanazor (998). — **Garcia IV,** *Sanchez,* fils de Sancho III le Grand, mort en 1054. Il faisait, comme pénitent, le voyage de Rome quand la nouvelle de la mort de son père le rappela en Espagne. Il dut reconquérir son royaume contre Ramiro d'Aragon et les musulmans, qui en avaient pris possession ; mais, dans la suite, il s'allia lui-même aux Arabes contre le roi de Castille Ferdinand, qui avait, en 1037, occupé le Léon, et périt près d'Atapuerca, dans une sanglante bataille. — **Garcia V,** *Ramirez,* mort en 1150. Petit-fils de Sancho IV, il fut choisi comme roi, en 1134, par les Navarrais révoltés contre l'Aragon, réussit à se maintenir grâce à l'appui de la Castille, qu'il abandonna ensuite pour prêter du nouveau hommage à Ramiro d'Aragon. Il eut à lutter, en 1140, contre une coalition de la Navarre et de la Castille, réussit à en triompher, puis se ligua avec ses anciens ennemis contre les musulmans, remporta la victoire de Baëza, en 1147, et mourut d'une chute de cheval.

GARCIA Ier (Fernandez), comte de Castille, mort vers 995. Il succéda à son père, Fernand Gonzalès, vers 970. Il eut à lutter contre une terrible invasion de musulmans, dirigée par Al-Mansour, et la plus grande partie de son duché fut ravagée, tandis que les Maures arrivaient jusqu'au Douro. Garcia dut s'allier au roi de Léon, Bermudo II, également menacé par l'invasion ; mais l'armée chrétienne coalisée subit un effroyable désastre entre Alcocer et Langa, malgré le courage de Garcia, qui blessé et prisonnier, mourut quelques jours après. Al-Mansour lui fit faire de magnifiques funérailles et rendit son corps, précieusement embaumé, aux chrétiens. Sous son règne se place la tragique légende des sept infants de Lara.

GARCIA Y PAREDES (D. Diego), homme de guerre espagnol, né à Trujillo (Estrémadure) en 1466, mort en 1530. Il fut le compagnon d'armes de Gonzalve de Cordoue, avec lequel il combattit les Maures. Passé en Italie, il se mit au service du pape Alexandre VI, se distingua, en Sicile, au siège de Céphalonie (1500), aux batailles de Séminara et Cerignola (1503). Il se couvrit de nouveau de gloire à Pavie (1525). Comblé d'honneurs par Charles-Quint, il mourut d'une chute de cheval. Par sa haute stature, sa force prodigieuse et ses qualités chevaleresques, il a mérité de rester populaire dans les légendes militaires de l'Espagne.

GARCIA (Grégoire), missionnaire et domicain espagnol, né à Cozar (Andalousie) vers 1560, mort à Baeza en 1627. Il alla prêcher la foi catholique au Pérou et au Mexique, revint en Europe après une dizaine d'années et fut nommé lecteur de théologie au couvent de son ordre, à Baeza. Il a écrit : *Origen de los Indios de el Nuevo Mundo y Indias occidentales, etc.* (1607), où il cherche à montrer que l'Amérique a été peuplée originairement par des Hébreux, et *Predicacion del Evangelio en el Nuevo Mundo viviendo los apostoles* (1625).

GARCIA DE MASCARENHAS (Braz), poète portugais, né à Avo (prov. de Beira) en 1596, mort à Avo en 1656. Il eut une existence très accidentée, dut fuir sa patrie à la suite d'un duel, tomba entre les mains des corsaires barbaresques, fut délivré, parcourut l'Italie, la France, l'Espagne, passa au Brésil, où il se battit contre les Hollandais, et, revenu en Portugal, fut nommé inspecteur de cavalerie. Sa principale œuvre littéraire est une épopée en vingt chants, *Viriato tragico,* imprimée après sa mort (1699) et qui a pour héros le défenseur de l'indépendance de la Lusitanie contre les Romains. Elle contient des beautés de premier ordre, des images brillantes, des pensées heureuses exprimées en un style coloré, en une versification élégante et harmonieuse, qui la font placer immédiatement après les *Lusiades,* de Camoëns.

GARCIA DE LA HUERTA. Biogr. V. LA HUERTA.

GARCIA (Manuel del Popolo Vicento), chanteur et compositeur espagnol, né à Séville en 1775, mort à Paris en 1832. Il se produisit à Cadix dans diverses *tonadillas,* et écrivit plusieurs opéras-comiques qui obtinrent du succès. Il se rendit à Paris, en Italie, à Londres, et revint à Paris où il excita l'enthousiasme du public dans *le Barbier, Otello, Don Juan,* etc. En même temps, il faisait jouer à l'Opéra-Comique *le Prince d'occasion* et *les Deux contrats;* à l'Opéra, *la Mort du Tasse* et *Florestan* ou *le Conseil des dix;* aux Italiens, *il Fazzoletto;* enfin, au Gymnase, *la Manière.*

Garcia (dans Otello).

En 1824, il retourna à Londres, où il fit débuter auprès de lui sa fille aînée, qui devait être l'illustre Malibran. L'année suivante, il s'embarquait pour l'Amérique, où il allait fonder, à New-York, un Théâtre-Italien, se rendit à Mexico, et pendant son voyage de retour en Europe, il fut dépouillé par des brigands. Revenu à Paris, il ouvrit des cours de chant.

Garcia se montrait comédien aussi remarquable, plein de verve et de chaleur, que chanteur merveilleux et d'un style superbe. Beaucoup moins original et moins doué comme compositeur, aucun de ses trente-six opéras n'a pu se maintenir au répertoire.

GARCIA (Manuel), professeur de chant, fils du précédent, né à Madrid en 1805. Nommé professeur au Conservatoire, en 1842, il écrivit pour ses élèves un *Traité complet de l'art du chant.* Il donna sa démission en 1850 pour aller enseigner à Londres. Manuel Garcia présenta, en 1840, à l'Académie des sciences un *Mémoire sur la voix humaine.*

GARCIA GUTIERREZ (Antonio), auteur dramatique espagnol, né à Chiclana (prov. de Cadix) en 1813, mort à Madrid en 1884. Il servait comme simple soldat dans la milice, lorsque l'éclatant succès de son drame *le Trouvère* le rendit célèbre (1836). Après *le Page* et *Madeleine,* productions médiocres, il donna au théâtre *le Roi moine ; l'Inconnu de Valence ; Simon Bocanegra* (1843) ; *la Vengeance catalane* (1861) ; *Juan Lorenzo* (1865). Membre de l'Académie espagnole en 1862, il fut nommé, dix ans après, directeur du musée archéologique, puis directeur de la Bibliothèque nationale. Gutierrez a laissé environ 62 œuvres dramatiques. Outre ses drames, Gutierrez a écrit ou fait représenter des comédies (*une Nuit de bal, Haine et amour, les Millionnaires, un Conte d'enfant, la Créole, un Grain de sable*), des fantaisies dramatiques, des adaptations (*un Duel à mort,* arrangement de l'*Emilia Galotti,* de Lessing), des divertissements (*Chrysalide et papillon*), des opérettes (*le Mousse, el Grumete*), etc. Ses poésies non dramatiques remplissent deux tomes (1841-1842), dont le second porte le titre de *Lumière et ténèbres.* On y trouve des compositions lyriques, des contes (*les Deux rivales*), des légendes (*le Fantôme de Valladolid*), des fragments épiques. Gutierrez fut l'un des plus illustres représentants du drame romantique en Espagne. Mais seuls les grands drames romantiques de Gutierrez assurent et maintiennent encore la réputation littéraire de l'auteur.

GARCIE (*si*) n. f. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, type de la sous-tribu des *garciées,* comprenant des arbres pubescents, à feuilles alternes, non stipulées, à fleurs monoïques, solitaires ou réunies en grappes. (Le type du genre [*garcia nutans*] est originaire des régions chaudes de l'Amérique ; on le cultive parfois dans les serres d'Europe.)

GARCIÉ (*si*), **ÉE** adj. Qui ressemble à la garcie.

— n. f. pl. Sous-tribu d'euphorbiacées, ayant pour type la *garcie.* — *Une* GARCIÉE.

GARCIER (*si-é* — rad. *garce*) n. m. Débauché, coureur de filles. (Vieux.)

GARCILASO DE LA VEGA Y VARGAS ou **GARCIAS LASO** (Sébastien), capitaine espagnol du XVIe siècle, un des conquistadores du Pérou, né à Badajoz vers 1500, mort à Cuzco en 1559. Du Mexique, où il servit sous Cortez, il passa au Pérou, en 1534, avec Alvaredo, qu'il suivit dans le camp de Pizarre. Vainqueur des Indiens en différents combats, il contribua aussi au triomphe de Pizarro sur Almagro à Salinas, et reçut en récompense le gouvernement d'une partie du pays des Charcas Tapacquois. Il se fit ensuite remarquer par son humanité envers les indigènes (il avait pris pour femme une princesse Incas) et par sa fidélité à la cause royale, ce qui lui valut d'être nommé gouverneur de Cuzco et intendant de la justice.

GARCILASO DE LA VEGA ou **GARCIAS LASO,** poète espagnol et homme de guerre, né à Tolède en 1503, mort à Nice en 1536. Il suivit Charles-Quint en Italie, assista à la bataille de Pavie (1525), à la défense de Vienne contre Soliman, au siège de Tunis (1535), où il fut blessé grièvement ; prit part à la malheureuse expédition de l'armée impériale en Provence, et fut mortellement blessé à l'attaque de Fréjus. Au milieu du tumulte d'une vie d'aventures et de combats, Garcilaso trouva des loisirs pour cultiver la poésie, et, par un contraste remarquable, ce vaillant capitaine a mis dans ses sonnets, dans ses *canciones* une grâce pure et mélancolique, une douceur pastorale et une élégance un peu efféminée. De concert avec son ami, le poète Boscan, il introduisit dans sa patrie le goût littéraire des Italiens, et dans ses imitations de Pétrarque, de Bembo, de Sannazar, de Théocrite et de Virgile, sut garder cependant une physionomie originale.

GARCILASO DE LA VEGA, historien péruvien, fils de Sébastien Garcilaso de La Vega, né à Cuzco vers 1535, mort à Valladolid en 1568. Sa mère lui ayant inspiré le désir d'écrire l'histoire de ses ancêtres et lui en ayant enseigné la langue, Garcilaso parcourut le Pérou pour y recueillir des informations. Son origine, son savoir lui valurent sur les indigènes une certaine influence dont le gouvernement espagnol se montra jaloux ; aussi fut-il, en 1560, déporté à Valladolid. On a de lui d'intéressants ouvrages, dont voici les titres : *Comentarios reales que tratan del origen de los Incas* (1609) ; *la Florida del Inca, historia del adelantado Hernando de Soto* (1605).

GARCILASSE (*si*) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes élevées, glabres, à feuilles alternes, à fleurs régulières, originaires du Pérou.

GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore-Sagesse-Vertu), orientaliste français, né à Marseille en 1794, mort à Paris en 1878. Il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1838. Outre de nombreux articles publiés dans le « Journal asiatique », on a de lui : *les Oiseaux et les Fleurs,* allégories morales en arabe, trad. en franç. (1821) ; *Exposition de la foi musulmane,* trad. du turc (1822) ; *Relation de la prise de Constantinople,* trad. du turc (1826) ; *Doctrines et devoirs de la religion musulmane,* trad. de l'arabe (1827) ; *l'Eucologe musulman* (1827) ; *les Aventures de Kamrup,* roman-poème, trad. de l'hindoustani (1834) ; les *Œuvres de Wali, célèbre poète du Decan,* avec trad. et texte (1834) ; *Histoire de la littérature indoue et de l'hindoustani* (1837) ; *la Poésie philosophique et religieuse chez les Persans* (1857) ; *la Langue et la Littérature hindoustanies de 1850 à 1873* (1873) ; etc.

GARCINIE (*si-ni*) n. f. Genre de plantes, de la famille des clusiacées.

— ENCYCL. Les *garcinies* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles opposées, simples et coriaces, à fleurs unisexuées et dioïques, tétramères, à fruits charnus. La garcinie de Hanbury, habitant la Cochinchine et le Cambodge, fournit un latex jaune qu'on recueille à l'aide d'incisions et qui se solidifie à l'air : c'est la *gomme-gutte,* gomme résine purgative, en même temps que matière colorante. La garcinie de l'Inde, cultivée à

Garcinie.

Ma[illegible] et à la Réunion, a des fruits volumineux et rouges, a [illegible] ses graines fournissent l'huile [illegible] ou *beurre de kokum*. Les graines [illegible] ont un tégument charnu et co[illegible] fruit excellent.

GARCINIÉ, [illegible]ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une garc[illegible] la famille des clusiacées, qui a pour ty[illegible]. — *Une* GARCINIÉE.

GARÇON (lat. [illegible], espagn. *garzon*. V. GARS) n. m. F[illegible], enfant du sexe masculin. *Femme qui a eu trois* GARÇONS *et cinq* FILLES.

— Par ext. Homme d'un âge peu avancé (S'emploie très [illegible] en ce sens avec un qualificatif favorable ou non : *Un* GARÇON *habile, maladroit, Un joli, Un vilain* GARÇON.

— Par anal. Ouvrier qui travaille chez un patron apprenti : *Un* GARÇON *tailleur, Un* GARÇON *boulanger*. Employé subalterne d'une administration ou de certains établissements : GARÇON *de café, d'hôtel, de magasin*. Aide affecté à un travail spécial : GARÇON *d'écurie, de cuisine*.

— Vaurien, homme libertin, débauché. (Vieux.)

Particulièrem. Homme célibataire : *Un vieux* GARÇON. *Rester* GARÇON.

Dans un certain nombre de cas, l'adjectif qui accompagne le mot *garçon* en modifie le sens ou en est modifié profondément : *Mon garçon*, Manière familière d'interpeller un enfant ou un jeune homme. ‖ *Brave garçon*, Jeune homme aimable et de bonne conduite. — *Garçon brave*, Jeune homme courageux. ‖ *Bon garçon*, Jeune homme sans malice, sans arrière-pensée, difficile à mécontenter. (Se dit souvent avec une pointe d'ironie.) — *Garçon bon*, Jeune homme qui a de la bonté. ‖ *Mauvais garçon, Méchant garçon*, Jeune homme turbulent, tapageur, prompt à faire une querelle. ‖ *Beau garçon, Joli garçon*. Ironiq. Homme qui se trouve dans une position fâcheuse ou embarrassante. ‖ *Petit garçon*, Homme de peu d'importance relative. — *Être traité en petit garçon*, Être traité avec désinvolture, comme une personne sans aucune importance. — *Être petit garçon auprès de quelqu'un*, Être en état d'infériorité. ‖ *Grand garçon*, Personne avancée en âge et qui mérite certains égards ou qui a droit à certaine indépendance.

— *Garçons de la noce, Garçons d'une fête*, Jeunes gens chargés de faire les honneurs aux invités. ‖ *Garçons d'honneur*, Jeunes gens qui, dans un mariage, sont chargés d'assister les mariés pendant la cérémonie.

— *Ménage de garçon*, Habitation de célibataire, proverbiale par le désordre qui y règne d'ordinaire. ‖ *Vie de garçon*, Vie libre, indépendante. ‖ *Dire adieu à la vie de garçon*, Se marier. ‖ *Repas de garçon*, Repas où il n'y a que des hommes, mariés ou non.

— Admin. *Garçon de bureau*, Employé chargé de tenir propres les bureaux d'une administration, de faire les commissions, d'introduire les visiteurs, etc.

— Art milit. *Garçon-major*, Officier qui faisait autrefois le détail du régiment sous le major et l'aide-major.

— Hist. *Mauvais garçons*, Nom donné à des bandes d'aventuriers, soldats licenciés des armées de Louis XII, organisés à la manière des grandes compagnies du temps de la guerre de Cent ans, et qui dévastèrent, au début du règne de François Ier, les campagnes de l'Ile-de-France, du Gâtinais et de l'Orléanais. Le sire de Barbesouze, qui massacra, en 1537, à Bromeilles, les paysans du Gâtinais armés contre lui, et le capitaine de la Lime, furent leurs principaux chefs. Impitoyablement poursuivis sur les ordres de François Ier, traqués et massacrés en masse par les troupes royales et les paysans, ces bandes avaient à peu près complètement disparu au milieu du XVIe siècle.) ‖ *Garçons de la chambre du roi*, Officiers, au nombre de six, qui servaient par quartier. (Leurs fonctions consistaient à être toujours dans la chambre au nombre de deux pour attendre les ordres ; l'un d'eux couchait dans l'antichambre, l'autre dans le cabinet du roi. Ils étaient chargés de faire apporter le bouillon du roi, et faisaient préparer les choses nécessaires à la chambre. Quand on jouait dans les appartements du roi, ils avaient les profits du jeu pour les cartes qu'ils fournissaient.) ‖ *Garçon de leurrier*, Officier de louveterie qui suivait la cour sous les ordres du grand louvetier. ‖ *Garçon de limier*, Officier de la maison du roi, placé sous les ordres du grand louvetier de France.

— Mar. *Garçon de bord*, Apprenti embarqué pour son instruction sur un navire caboteur. ‖ *Garçon de pelle*, Manœuvre qui remplit les mesures de charbon sur les quais.

— Pêch. *Garçon de bord*, Aide qui se loue pour la pêche. ‖ *Garçon de cour*, Ouvrier employé à la salaison des harengs.

GARÇONNAILLE (*go-na-ill* ‖ *ill* mill.) n. f. Par dénigr. Ramassis de garçons, de mauvais drôles.

GARCONNE n. f. Techn. Sorte de peau de mouton.

GARÇONNER (*go-ne*) v. n. Fam. Se conduire en garçon, jouer avec les garçons, en parlant d'une jeune fille.

GARÇONNET (*go-nè*) n. m. Fam. Petit garçon : *Les* GARÇONNETS *sont plus jeunes en esprit que les jeunes fillettes.* (G. Sand.)

GARÇONNIER (*go-nié*), ÈRE adj. Qui appartient, qui convient aux garçons : *Les habitudes* GARÇONNIÈRES. ‖ Qui a une propension à fréquenter les garçons : *Une petite fille* GARÇONNIÈRE.

— Substant. v. au fem. : *Une vraie* GARÇONNIÈRE.

— n. f. Appartement de garçon. ‖ Chambre à plusieurs lits, espèce de dortoir dans un château.

GARD n. m. Pêch. Syn. de GOAS ou GORD.

GARD (*gar*) et **GARDON** (lat. *Gardo*), rivière des départ. de la Lozère et du Gard. Elle unit une foule de petits « gards » ou « gardons », nom générique dans cette région des Cévennes, les petits gardons se concentrent en deux torrents majeurs : Gardon d'Anduze et Gardon d'Alais, du nom des villes qu'ils traversent. Par moins de 1000 mètres d'altitude, ces torrents, issus de montagnes primitives, constituent un courant des plus fantasques, des plus pittoresques, et qui passe sous le fameux *pont du Gard*. Embouchure dans le Rhône, rive droite, à 6 kilom. en amont de Beaucaire. Cours : 113 kilom.

Gard (PONT DU), ancien et remarquable pont romain, construit à l'époque d'Auguste, en 19 av. J.-C. Composé de trois étages d'arcades, il a une hauteur totale de 48 à 49 mètres sur 269 mètres de longueur. Il était destiné à conduire à Nîmes les eaux de deux fontaines : l'Eure et l'Airan, situées aux environs d'Uzès. Cet aqueduc a été construit en pierre de taille, sans mortier ni ciment. La conduite d'eau proprement dite a 1m,30 de largeur et 1m,60 de hauteur. L'aqueduc franchit le Gard, situé, au fond d'une profonde vallée, et l'arche principale, à cheval sur la rivière, a 25m,30 d'ouverture. V. AQUEDUC.

GARD (DÉPARTEMENT DU), formé par la réunion de trois diocèses de l'ancien Languedoc, et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est borné au S. par la Méditerranée ; à l'E., par le Rhône, qui le sépare des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse ; au N., par les départements de l'Ardèche et de la Lozère ; à l'O., par l'Aveyron et l'Hérault. Superficie : 5.835 kilom. carrés. Le département comprend 4 arrondissements (*Nîmes*, chef-lieu ; Alais, Uzès et Le Vigan), 40 cant., 350 comm., et une population de 416.036 hab. Il fait partie du 15e corps d'armée, de la 8e inspection des ponts et chaussées, de la 27e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique d'Alais. Il ressortit à la cour d'appel de Nîmes et à l'académie de Montpellier, et forme le diocèse de Nîmes, suffragant d'Avignon.

Le Gard peut se partager en trois régions distinctes : les montagnes ou pays de Cévennes, les collines ou région des garrigues, et enfin la plaine ou région maritime.

La première région est un pays de monts élevés (*Aigoual*, 1.567 m.), coupés de gorges profondes, au fond desquelles grondent d'innombrables torrents.

La région moyenne des garrigues occupe la moitié de la superficie totale du département et comprend quatre massifs de plateaux, couverts de forêts de chênes verts et de plantations de mûriers. Elle est limitée d'un côté par une série de collines qui se succèdent suivant une ligne droite passant par Alais, Anduze et Saint-Hippolyte, et, de l'autre, par la région basse appelée *Vistrenque* ; celle-ci est une plaine d'alluvions large et fertile, plantée de vignes, et se terminant vers la mer et sur les bords du Rhône, par des terrains marécageux et des fondrières. Le département du Gard envoie ses eaux à la mer ou au Rhône : mais il appartient aussi au versant de l'Océan par quelques torrents descendus de ses Cévennes (Dourbie et affluents ; l'Hérault y prend sa source au flanc de l'Aigoual ; le Vidourle et le Vistre s'en vont porter leurs eaux au canal de la Radelle ; le Gard, plus communément appelé dans le pays *Gardon*, draine à travers la *Gardonnenque* une infinité de petits torrents : la Cèze, née en Lozère, se jette dans le Rhône en aval de Codolet ; l'Ardèche sert de limite au département sur quelques kilomètres ; enfin, le Rhône se divise, en aval de Fourques (*fourche*), en deux bras : le Grand Rhône et le Petit Rhône : celui-là s'en allant directement à la Méditerranée ; celui-ci bifurquant à son tour : l'un des deux bras séparant la Camargue de la Petite Camargue, l'autre se perdant dans les étangs et marécages de la côte.

Comme rivières artificielles, le Gard possède le canal de Beaucaire à Aiguesmortes, qui fait partie du canal du Rhône à Cette avec les canaux de la Radelle et des Etangs ; le canal de la Grande Roubine, qui met en communication Aiguesmortes avec la mer, et toute une série de petits canaux sillonnant la partie marécageuse du Sud.

Le climat, variable suivant l'altitude, est chaud et sec dans les parties basses et moyennes, tempéré dans les vallées cévenoles, rude et humide sur les sommets ; il est troublé par de brusques variations et par les fréquentes apparitions du mistral dans la vallée du Rhône.

Les céréales sont cultivées dans la partie méridionale ; l'aire de la vigne s'étend chaque année et donne en plaine des produits de plus en plus abondants (région d'Aiguesmortes), des vins de coteaux assez estimés aux environs de Nîmes (Langlade, Uchaud), des vins de montagne d'une jolie couleur et suffisamment corsés ; puis, sur les côtes du Rhône, des vins rouges d'excellente qualité, et des vins de liqueur (région de Requemaure avec Chusclan, Codolet, Laudun, Roquemaure, Lirac, Tavel, etc) ; le mûrier est cultivé dans la partie moyenne du département, avec l'olivier et les arbres fruitiers ; les montagnes du nord sont couvertes de forêts de châtaigniers, de pins, de frênes, d'ormes ; les prairies naturelles nourrissent un nombreux bétail.

L'industrie et le commerce sont très développés dans le département du Gard, qui compte d'importants bassins houillers (Alais [Bessèges, La Grand'Combe], Le Vigan), des mines de fer avec ateliers métallurgiques ; on y trouve aussi du plomb, de l'antimoine, du cuivre, de l'argent. Des sources minérales sont exploitées à Cauvalat, près Le Vigan, à Fensange, aux Fumades (comm. d'Allègre), à Euzet, etc. Le nord du département possède de nombreuses filatures de soie. Il existe des ateliers de construction de machines à Alais, Nîmes, des fabriques de tapis, de passementerie et de bonneterie (Nîmes, Sauve, Arre), de chaussures, de gants ; des papeteries (Anduze), verreries (Alais et Bessèges), des fabriques de produits chimiques (Salindres), des poteries, tanneries, brasseries, tuileries, fabriques de réglisse (Moussac). On exploite des marais salants sur le littoral. Il existe une importante école de mineurs à Alais.

GARDA. Géogr. V. GARDE.

GARDABLE adj. Que l'on peut garder, qui est facile à garder ou qu'il est permis de garder.

GARDAFUI (CAP). Géogr. V. GUARDAFUI.

GARDAGE (*daj'*) n. m. Dr. féod. Droit de garde.

GARDANE ou **GARDANNE** (Gaspard-Amédée), général français, né à Solliès (Var) en 1758, mort à Breslau en 1807. Il avait déjà servi, mais vivait dans la retraite lorsque éclata la Révolution. A l'époque du siège de Toulon, il se joignit aux troupes de la Convention. Il se distingua ensuite en Italie, reçut le grade de général de division, et se signala à la bataille de Marengo. Il mourut des suites de ses blessures.

GARDANE ou **GARDANNE** (Paul-Ange-Louis DE), diplomate français, né et mort à Marseille (1765-1822). Il accompagna, en qualité de secrétaire d'ambassade, son frère, chargé, en 1807, d'une mission en Perse. Revenu en France, il se fixa à Marseille, où il publia : *Journal d'un voyage dans la Turquie d'Asie et la Perse* (1808). On a également de lui : *Notes sur la civilisation* (1813).

GARDANE ou **GARDANNE** (Claude-Mathieu DE), général et diplomate français, frère du précédent, né à Marseille en 1766, mort au château de Lincel (Basses-Alpes) en 1817. Il entra au service en 1780, reçut le grade de général de brigade sur le champ de bataille de Bassignana (1799), fut nommé, en 1804, gouverneur des pages et aide de camp de Napoléon. Il se distingua à Austerlitz, à Iéna et à Eylau (1807). Il fut envoyé en Perse pour solliciter l'alliance de Fèth-Ali-Chah contre la Russie et l'Angleterre, mais il ne réussit pas et revint brusquement. Il fut, néanmoins,

créé comte (1808) et envoyé à l'armée d'Espagne ; mais il tomba dans une complète disgrâce, à la suite d'un échec qu'il éprouva à la retraite du Portugal (1811). Rallié à Louis XVIII en 1814 et commandant d'une brigade du duc d'Angoulême lors du retour de l'île d'Elbe, il joignit ses troupes à celles de Napoléon, et fut définitivement mis à la retraite à la deuxième Restauration.

GARDANNE, ch.-l. de cant. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 11 kilom. d'Aix, sur le ruisseau de Saint-Pierre, affluent de l'Arc ; 3.062 hab. (*Gardannais, aises.*) Ch. de f. P.-L.-M. Concession houillère ; distilleries, minoteries, poteries, corderies, vanneries, tuileries. — Le canton a 7 comm, et 9.897 hab.

GARDAR-SVAFARSON, navigateur scandinave du IXe siècle. Il fut jeté, en 864, par une tempête sur une île inconnue qu'il appela *Gardars-holm* (rocher de Gardar), puis retourna en Norvège, au printemps suivant. Gardar-Svafarson a longtemps passé pour avoir abordé le premier dans cette île, l'*Islande* actuelle ; en réalité, le Norvégien Nadded y avait abordé trois ans auparavant.

GARDE n. m. Homme qui garde quelqu'un ou quelque chose : *Tromper la vigilance de ses* GARDES. ‖ Soldat chargé de protéger un grand personnage ou de lui rendre honneur : *Les* GARDES *du roi.*

— Astron. anc. *Gardes de Jupiter*, Satellites de la planète Jupiter.

— Admin. *Garde des sceaux*, Ministre chargé de la garde des sceaux de l'Etat avec d'autres fonctions plus essentielles : *Le* GARDE DES SCEAUX *était autrefois chancelier, il est aujourd'hui ministre de la justice.* ‖ *Gardes des sceaux, des apanages des fils et petits-fils puînés de France*, Officiers publics autrefois chargés de la garde des sceaux des princes apanagistes et de la surveillance de leur apanage. ‖ *Gardes des sceaux aux contrats*, Officiers créés en 1568 pour garder les sceaux dont on scellait les actes passés par-devant notaire. ‖ *Garde du trésor royal*, Fonctionnaire qui recevait et déboursait les deniers de l'Etat. ‖ *Gardes des monnaies*, Gardes chargés de veiller sur l'Hôtel des monnaies. ‖ *Gardes des monnaies*, Premiers juges des monnaies dont les appellations ressortissaient aux cours des monnaies. ‖ *Gardes des privilèges des universités*, Juges naturels des membres d'une université, spécialement commis à la garde de ses privilèges. ‖ *Garde champêtre*, Employé d'une municipalité, chargé de la surveillance des propriétés rurales. ‖ *Garde messier*, Aide adjoint au garde champêtre à l'époque des moissons. ‖ *Garde particulier*, Garde agréé par l'administration et assermenté, pour être chargé de la conservation des biens d'un particulier. ‖ *Gardes de commerce*, Bas officiers de justice qui étaient chargés, à Paris, de l'exécution des contraintes par corps. ‖ *Gardes de santé*, Employés qui veillent à l'observation des lois de police relatives à la santé.

— Cout. anc. *Garde à frais*, Sergent établi dans la maison d'un débiteur par le créancier, jusqu'à l'entier acquittement de la dette. ‖ *Garde de justice*, Fonctionnaire chargé de rendre la justice, et particulièrement Prévôt du roi ou d'un seigneur. ‖ *Gardes des métiers*, Officiers élus par les corps de métiers pour veiller à l'observation des règlements et à la conservation des privilèges. ‖ *Gardes de nuit*, Archers qui étaient chargés, à Paris, de veiller, pendant la nuit, sur les marchandises déposées sur les quais.

— Hist. *Gardes* ou *Soldats aux gardes*, Soldats composant un des régiments de la garde du roi. ‖ *Gardes à pied ordinaires du corps du roi*, Compagnie suisse de la garde royale en 1817. ‖ *Gardes du corps*, Soldats chargés de la garde personnelle du roi : *Un* GARDE DU CORPS. ‖ *Gardes du corps de Monsieur*, Jeunes officiers qui composaient la garde du frère du roi, avant la République et sous la Restauration. ‖ *Gardes de la manche*, Corps de vingt-quatre gentilshommes qui ne quittaient pas le roi. ‖ *Gardes de la porte*, Soldats qui gardaient les portes intérieures de la résidence royale. ‖ *Garde-française*. V. à son ordre alphab. ‖ *Garde bourgeois*. V. GARDE BOURGEOISE (art. GARDE n. f. [Hist.]). ‖ *Garde noble*. V. GARDE NOBLE (art. GARDE n. f. [Hist.]). ‖ *Gardes de la prévôté de l'hôtel du roi*, Gardes qui veillaient à l'observation des règlements de police dans les lieux où se trouvait le roi. ‖ *Gardes suisses*, Soldats suisses qui formaient un corps spécial attaché à la maison du roi de France. ‖ *Gardes d'honneur*, Corps faisant partie de la garde impériale de Napoléon Ier. ‖ *Cent-gardes*. V. ce mot à son ordre alphab.

— Mar. *Gardes de la marine* ou *Gardes-marine*, Officiers de marine créés par Colbert et remplacés aujourd'hui par les aspirants. ‖ *Gardes du pavillon-amiral*. V. la partie encycl. ‖ *Gardes maritimes*, Agents chargés de la surveillance des côtes, au point de vue de la pêche, de la navigation, etc. ‖ *Garde maritime*, Sous-officier attaché aux quartiers d'inscription maritime. ‖ *Garde du général des galères*, Homme du corps des gardes attachés à ce chef militaire. ‖ *Garde du pavillon* ou *de l'étendard*, Militaire ou marin chargé de veiller à bord au pavillon de poupe. ‖ *Garde d'artillerie*, Corps secondaire de l'artillerie de marine provenant des sous-officiers, chargé du matériel et assimilé aux adjudants principaux de la marine, comme costume, traitement, fonctions. ‖ *Garde au mât*, Homme de veille placé dans la hune de misaine ou dans le fond du petit hunier.

— Milit. *Gardes forestiers*, Agents chargés de conserver les forêts de l'Etat, et militairement organisés. ‖ *Garde républicain*, Soldat de la garde républicaine. ‖ *Garde national*, Citoyen faisant partie de la garde nationale. ‖ *Garde royal*, Soldat de la garde royale. ‖ *Gardes du Corps législatif*, Corps créé en 1792 pour la garde de l'Assemblée. ‖ *Gardes du génie*, Ancien nom des *officiers d'administration du service du génie*, appelés pendant quelques années *adjoints du génie*.

— n. f. Femme dont la profession est de surveiller et de soigner les malades.

— SYN. Garde, gardien. Le *garde* veille de loin ; sa fonction est générale ; ses devoirs et ses pouvoirs sont réglés. Le *gardien* a un service plus particulier, il exerce une surveillance plus active et plus effective.

— REM. Les substantifs composés de GARDE et d'un autre substantif sont fort sujets à contestation. La meilleure solution serait peut-être de considérer toujours GARDE comme verbe et de le laisser toujours invariable. Cependant, au pluriel, nous mettrons un *s* à *garde* lorsqu'il désigne des INDIVIDUS préposés à une garde quelconque ; dans les autres cas, *garde* est verbe et reste invariable.

— ENCYCL. Admin. *Garde des sceaux*. La garde du sceau était, à l'époque carolingienne, confiée à un chancelier inamovible, devenu par là, en fait, un des plus considérables parmi les grands officiers de la couronne. Les Capétiens, dans un sentiment de défiance à l'égard de ces trop puissants serviteurs, laissèrent souvent leur charge vacante, en confiant le service à des *gardes des sceaux* révocables ; c'est à partir du XVIe siècle que la fonction devint normale et permanente. En 1531, François Ier créa, par édit, une charge de garde des sceaux en forme d'office, et sa création lui survécut. De la sorte on reconnaissait légalement l'inamovibilité légale du chancelier et l'existence permanente d'un garde des sceaux. Cette pratique permit à la royauté d'écarter du pouvoir les chanceliers qui lui déplaisaient. Il arriva même que la charge de gardé des sceaux venant à vaquer, les rois tinrent eux-mêmes les sceaux ; ainsi firent Henri III, sur le refus de sceller du chancelier de Birague ; Henri IV en 1589, Louis XIII devant Montauban, Louis XIV en 1672, Louis XV, depuis le 4 mars 1757 jusqu'au 14 octobre 1761.

Le garde des sceaux avait la garde du grand sceau du roi, du sceau particulier dont on usait pour le Dauphiné et des contre-sceaux. Il siégeait au conseil du roi immédiatement après le chancelier ; il était juge souverain de la forme et du fond de toutes les expéditions qu'on présentait au sceau ; il avait le droit de visa sur toutes les lettres appelées *lettres de charte* adressées à *tous* présents et à venir ; il avait inspection sur toutes les chancelleries des cours et des présidiaux, nommait à tous leurs offices ; il accordait toutes les lettres de pardon, rémission, abolition, érection en marquisat, comté, baronnie ; il avait le droit d'indult sur les collateurs du royaume. Par suite de l'arrêt du conseil du 10 avril 1725, il avait un certain contrôle en matière d'imprimerie et de librairie.

Il y avait aussi, dans l'ancienne France : 1° les *gardes des sceaux des chancelleries près les cours souveraines*, officiers chargés de la garde et de l'apposition du petit sceau en usage dans ces cours ; 2° les *gardes des sceaux des chancelleries des présidiaux*, qui gardaient les sceaux dont on scellait les expéditions des chancelleries présidiales ; 3° les *gardes des sceaux près des princes apanagés*.

Gardes du trésor royal. Ces gardes furent créés par édit d'avril 1664 pour remplacer les trésoriers de l'épargne supprimés par le même édit, d'abord au nombre de deux, puis trois par édit de février 1689, enfin deux à partir de 1722 jusqu'à la fin de l'ancien régime. Ils recevaient le revenant bon de toutes les finances, gardaient ampliations de toutes les quittances, payaient sur ordres du roi pour les dépenses ordinaires ; pour les dépenses extraordinaires ordonnançaient sur des acquits patents, si le roi consentait à faire connaître les gratifications à la chambre des comptes, où elles étaient enregistrées, ou sur des acquits au comptant ne mentionnant ni le nom des parties prenantes, ni la cause du don.

Gardes des monnaies. La surveillance des hôtels des monnaies depuis l'édit de Pistes de 864 était confiée à des vicomtes et à deux autres agents ; au XIIIe siècle apparaissent les gardes, jusqu'à l'édit de mai 1577, qui unit les offices de gardes et contre-gardes à ceux des prévôts généraux des monnaies ; mais ils furent rétablis sous le titre de juges-gardes et rendus héréditaires par édit de juillet 1581. Les gardes connaissaient de l'examen et de la réception des changeurs, batteurs et tireurs d'or, surveillaient les corps de métiers des orfèvres, horlogers, etc. Ils étaient deux par hôtel.

Gardes champêtres. Toute commune peut avoir un ou plusieurs gardes champêtres. De plus, toute personne investie d'un droit de propriété ou de jouissance sur un terrain a le droit d'avoir un garde champêtre.

Les gardes champêtres doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins et être reconnus gens de bonnes mœurs. Ceux des communes sont nommés par le maire ; mais ils doivent être agréés et commissionnés par le sous-préfet et prêter serment avant d'entrer en fonctions. Ils peuvent être suspendus par le maire (pendant un mois, au maximum) ; le préfet seul peut les révoquer.

Garde champêtre.

Quant à la nomination et à la révocation des gardes champêtres particuliers, v. plus bas.

Les gardes champêtres, qu'ils soient communaux ou particuliers, sont officiers de police judiciaire et agents de la force publique.

Les gardes champêtres, institués par la loi des 28 sept.-8 oct. 1791 pour la conservation des récoltes et propriétés rurales, ont reçu peu à peu des attributions variées. Leur mission spéciale est de constater les contraventions et les délits ruraux et forestiers ; en outre, ils sont chargés de constater les infractions les plus diverses, telles que délits de chasse et de pêche, fraudes sur les tabacs, contraventions à la police du roulage, etc.

Leurs procès-verbaux sont soumis à la formalité de l'affirmation. V. PROCÈS-VERBAL.

Garde messier. Dans l'origine, le nom de « garde messier » ne s'appliquait, comme l'indique son étymologie, qu'aux gardes des moissons (en lat. *messis*) ; depuis, il a été étendu, par analogie, aux gardes de la plupart des récoltes.

Pendant la durée temporaire de leurs fonctions, les gardes messiers ont les mêmes droits et privilèges que les gardes champêtres.

Garde particulier. Toute personne investie d'un droit de propriété ou de jouissance sur un domaine a le droit, en vertu de l'article 4 du décret du 20 messidor an III, de nommer, pour la surveillance de ce domaine, un garde, dit *garde champêtre particulier* ou simplement *garde particulier*.

La nomination de ces gardes est soumise à l'agrément de l'administration, donné par un arrêté du préfet ; le propriétaire a toujours le droit de révoquer son garde, et le préfet peut, par décision motivée (le propriétaire et le garde entendus, ou dûment appelés), rapporter l'arrêté agréant un garde.

Le garde particulier est assermenté, et il peut dresser, dans l'étendue du territoire de son maître, des procès-verbaux constatant légalement tous délits et contraventions.

Gardes du commerce. Les gardes du commerce étaient des agents établis par l'article 625 du Code de commerce, dans la ville de Paris seulement, pour l'exécution des jugements emportant la contrainte par corps. Ils ont disparu en même temps que la contrainte par corps, en vertu de la loi du 22 juillet 1867.

Gardes du corps (Louis XVI).

— Hist. *Gardes du corps*. Le mot désigne proprement une institution française, quoique les souverains aient eu, de tout temps, des troupes attachées à leur personne : les rois de Perse avaient les *immortels* ; Alexandre, les *hétaires* ; les empereurs romains, les *prétoriens* ; les califes, les *mamelouks* ; etc.

En France, l'origine des gardes du corps peut remonter aux sergents d'armes (*servientes armorum*), créés par Philippe Auguste en 1192 et aux huissiers d'armes (*hostiarii armorum* des premiers Valois. Au XVIIIe siècle, les gardes du corps, la plus nombreuse des troupes de cavalerie composant la maison du roi, comprenaient 4 compagnies : la première était la compagnie écossaise ; la seconde (la 1re des compagnies françaises) était en quartier à Châlons ; la troisième à Troyes ; la quatrième à Amiens. Les places de gardes du corps devinrent rapidement vénales, jusqu'en 1775, où on les supprima ; pour y être admis, il fallait faire preuve de deux cents ans de noblesse, de trois ans de service comme major dans la cavalerie et faire profession de religion catholique.

Armoiries du capitaine des gardes du corps du roi.

Les gardes du corps étaient tenus à trois sortes de services : le service de cour, qui était de guet et de garde auteur du roi ; celui de quartier, monter la garde, faire l'exercice et manœuvrer, et le service en temps de guerre. Supprimés en 1791 et remplacés par dix-huit cents hommes de garde constitutionnelle, ils furent licenciés en 1792. Louis XVIII les rétablit.

Garde de la manche (1786).

Gardes de la manche. Les gardes de la manche et le premier homme d'armes de France qui les commandait faisaient partie de la compagnie écossaise des gardes du corps. Primitivement ils s'appelaient les *archers du corps*, et Charles VII créa leur chef le premier gendarme ou homme d'armes de France. Il l'obligea, ainsi que les 24 archers, à avoir à leur suite 4 cavaliers, ce qui formait une compagnie de 125 hommes. François Ier la réduisit à 100 ; elle fut licenciée par la suite, et les 24 archers reçurent le nom de « gardes de la manche ». Par ordonnance du 19 janvier 1776, son nombre fut réduit à 18, et le premier homme d'armes, choisi jadis parmi les plus grandes familles, fut tiré, à partir de cette époque, des rangs des gardes du corps.

Leur uniforme était le hoqueton blanc, semé de papillotes d'or et d'argent et portant devise de Henri IV, une masse d'Hercule avec cette devise : *Erit hæc quoque cognita monstris* (Celle-là aussi, les monstres la connaîtront), puis celle de Louis XIV, un soleil éclairant le monde avec les mots fameux : *Nec pluribus impar*. Comme armes, ils avaient une épée et une pertuisane à lame damasquinée frangée d'argent.

Les gardes de la manche composaient la garde immédiate du souverain ; ils étaient de quartier deux par deux, se postaient de chaque côté du prie-Dieu du roi lorsqu'il allait à la messe, le visage toujours tourné vers lui ; tous les jours, à minuit, il se rendaient à la principale porte du logis du roi, afin d'en recevoir les clefs. Lors du décès du souverain, ils gardaient nuit et jour le corps, et avaient le privilège exclusif de le mettre dans le cercueil et de le descendre dans le caveau.

Ils jouissaient des mêmes privilèges et des mêmes immunités que les autres gardes du corps.

Supprimés par le fait de la suppression des gardes du corps en 1792, ils furent rétablis par Louis XVIII, et disparurent en 1830.

Garde de la porte (1786).

Gardes de la porte. On désignait ainsi le corps de la maison militaire du roi compris dans ce que l'on appelait la « garde du dedans ». Sous Louis XIV et Louis XV, leur effectif était de 1 capitaine, de 1 lieutenants et de 50 gardes ; Louis XVI l'augmenta de 1 major, de 2 brigadiers et de 2 sous-brigadiers. Le capitaine avait rang de colonel d'infanterie ; les gardes, celui de sous-lieutenant. Leur uniforme était de drap bleu, galonné en plein par carreaux d'or et d'argent. La doublure de l'habit, les parements, la veste, la culotte et les bas étaient rouges ; leurs armes, le mousqueton et l'épée.

Leur service consistait à garder la principale porte du palais du roi, de six heures du matin à six heures du soir, à ne laisser entrer que les carrosses et les chaises de ceux qui en avaient la permission. Il leur fallait, dans leurs fonctions, faire preuve d'une grande connaissance des personnes et des armoiries ou livrées.

Armoiries du capitaine des gardes de la porte.

Supprimés sous la Révolution, les gardes de la porte, composés de 8 officiers, de 8 sous-officiers et de 100 gardes, furent rétablis par ordonnance en 1830, et supprimés après la révolution de Juillet.

Gardes de la prévôté de l'hôtel du roi. On nommait ainsi une troupe de la maison militaire, chargée, à la cour, d'un service de sûreté, de subsistance et de police. Son origine est assez obscure : on peut la faire déconler des vingt-quatre archers que, dès le XVe siècle, avait le grand prévôt. Ils gardèrent ce nom jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle ils l'échangèrent contre celui de « gardes ». Toutes les charges de cette garde étaient vénales. Les fonctions de ses membres étaient de rôder dans les cours et aux environs du palais du roi, pour voir s'il ne se passait rien de suspect ; leurs juridictions s'étendaient sur tous les malfaiteurs : elle ressortissait à la *prévôté de l'hôtel*. Ils disparurent pendant la Révolution, furent rétablis en 1815, et supprimés en 1817.

Gardes suisses. Deux sortes de troupes d'origine helvétique faisaient partie de la maison militaire du roi : 1° *les cent-gardes suisses ordinaires du roi* ; 2° *le régiment des gardes suisses.*

1° L'origine des *cent-gardes suisses* vient des six mille Suisses que Louis XI prit à sa solde, après la mort de Charles le Téméraire. Charles VIII réduisit leur nombre à cent, et leur donna un capitaine de nationalité française. A la fin de l'ancien régime, la compagnie était divisée en 6 escouades de quinze hommes : les officiers étaient moitié Français, moitié Suisses ; un lieutenant suisse était, au criminel, le juge suprême de la compagnie et connaissait les affaires civiles survenues entre Suisses, leurs veuves et leurs enfants. Leur service consistait à faire le guet et à assurer, concurremment avec les gardes du corps, la garde du roi. Rétablis à la Restauration, les Cent-Suisses furent supprimés en 1830.

Garde suisse (Louis XVI)

2° *Le régiment des gardes suisses* fut créé par Louis XIII au retour de Guyenne en 1616, d'après Bassompierre. Au XVIIIe siècle, ce régiment était composé de 16 compagnies de 160 hommes, en dehors desquelles était la *compagnie ancienne ou colonelle*, qui avait son état-major particulier. Ce régiment marchait immédiatement après les gardes-françaises et était affecté au même service. On sait son rôle à la journée du 10-Août ; il fut reconstitué en 1815.

Armoiries du capitaine des cent-gardes suisses du roi

3° Les troupes suisses servant en France étaient sous les ordres du *colonel général des Suisses et Grisons*. Cette charge, créée en 1571, était la plus considérable des charges militaires de l'ancien régime.

Gardes d'honneur. C'était le nom d'un corps de cavalerie, créé en 1813 par Napoléon, qui comptait en porter l'effectif à 10,000 hommes. Recrutés parmi les fils de famille riches, ils devaient s'équiper à leurs frais ; leur uniforme, analogue à celui des hussards, était très riche, et le grade d'officier leur était promis après un an de campagne. Ils formaient quatre régiments, placés à la suite de la garde impériale et commandés chacun par un général de division. Ils furent licenciés en 1814.

Garde d'honneur (1813)

Gardes du Corps législatif. On nommait ainsi le corps créé par la loi du 11 septembre 1792, sous le nom de *grenadiers-gendarmes près la représentation nationale*. Ce n'était d'abord qu'un simple détachement de 115 hommes, mais qui finit par comprendre 2 bataillons et devait même être porté à 6 régiments ; il fut remplacé par une *garde du Directoire* (1795).

— Mar. *Gardes du pavillon-amiral.* Le 18 novembre 1716, une ordonnance du roi créa une compagnie des *gardes du pavillon-amiral*, partagés en deux détachements, dont un se journa à Toulon, et l'autre à Brest. Supprimés le 1er janvier 1786, les gardes devinrent *élèves de la marine*.

Gardes maritimes. Ils sont chargés de surveiller les côtes et de faire exécuter les règlements de la police de la navigation et de la pêche. Ils dressent des procès-verbaux et sont assermentés. Ce sont des fonctionnaires civils, au même titre que les syndics des gens de mer.

— Milit. Les *gardes d'artillerie* sont dénommés, en vertu de la loi du 2 juillet 1900, *officiers d'administration du service de l'artillerie* ; leur hiérarchie comporte quatre grades : officier d'administration principal, officier d'administration de 1re, 2e, et 3e classe, correspondant respectivement à ceux de chef de bataillon, capitaine, lieutenant et sous-lieutenant. Leur tenue, analogue à celle des officiers d'artillerie, comporte des brides en or sur les épaules et des galons circulaires sur les manches à raison de : un, deux, trois ou quatre, suivant le grade. Ils portent l'épée avec dragonne. Ils sont employés dans les établissements de l'artillerie.

Gardes du génie. Dénommés d'abord *adjoints du génie*, ils sont devenus *officiers d'administration du service du génie*, avec hiérarchie, tenue et emplois analogues à ceux de leurs collègues de l'artillerie.

Gardes forestiers. Les gardes forestiers sont mis, en temps de guerre, à la disposition du ministre de la guerre. Ils sont appelés alors *chasseurs forestiers* et forment : 48 compagnies et 18 sections actives, 3 compagnies, 22 sections et 4 détachements de forteresse, et 3 escadrons en Algérie.

Garde forestier.

En temps de paix, tout ce personnel ne relève que du ministre de l'agriculture ; mais il est soumis à des inspections dont la forme est arrêtée par le ministre de la guerre.

Les fonctionnaires des forêts sont assimilés aux officiers de réserve ou de territoriale : *garde stagiaire* à sous-lieutenant, *garde général* de 1re, 2e, 3e classe à lieutenant, *inspecteur adjoint* à capitaine, *inspecteur* à chef de bataillon, *conservateur* à lieutenant-colonel. L'uniforme comporte une tunique-vareuse avec képi vert foncé, et un pantalon gris bleuté ; boutons et attributs en métal blanc ou argenté.

GARDE (subst. verb. de *garder*) n. f. Surveillance exercée sur les choses dans un but de défense : *La* GARDE *des frontières, d'une forteresse.* ‖ Surveillance exercée sur les choses, dans un dessein de conservation : *La* GARDE *d'un trésor, d'une bibliothèque. La* GARDE *des meubles, des tapis.* ‖ Surveillance exercée sur les personnes dans une intention de défense : *La* GARDE *du roi fut confiée à des volontaires.* ‖ Surveillance exercée sur les personnes, dans un but de préservation : *Confier ses enfants à la* GARDE *d'un domestique.* ‖ Surveillance exercée sur les personnes dans le but de les retenir captives : *La* GARDE *d'un prisonnier.*

— Fam. *Vieille garde*, Femme galante âgée.

— Par anal. Action de veiller attentivement pour obvier à certains inconvénients ou assurer certains résultats : *Etre de* GARDE *dans la rue.* ‖ Fonctions actives des personnes de service dans une maison royale ou princière : *Etre de* GARDE. *Les pages de* GARDE.

— Fig. Conservation : *La conquête de l'avenir a bien autant de valeur que la* GARDE *du passé.* (Guizot.) ‖ Attention zélée, dans un but de conservation ou de défense : *Etre en* GARDE. *Se mettre, Se tenir en* GARDE.

— Loc. div. : *Garde de Dieu*, Protection que Dieu exerce sur ses créatures. ‖ *A la garde de Dieu*, Paroles dont on se sert pour indiquer qu'on met sa confiance en Dieu, au moment d'une entreprise hasardeuse. ‖ *Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.* Formule par laquelle les rois de France concluaient leurs lettres. ‖ *Etre de bonne, de mauvaise garde*, Etre propre, impropre à veiller à ce qu'une chose ou une personne n'éprouve pas de dommage. — Etre propre, impropre à être conservé longtemps : *Un fruit* DE BONNE GARDE ou simplement DE GARDE. ‖ *Prendre garde*, Veiller attentivement, user de précaution. ‖ *Prendre garde à*, Faire attention à, remarquer. — User de précautions pour prévenir une personne. — Prendre des précautions pour arriver à un résultat. — Elliptiq. *Garde à*, Prenez garde à, veillez sur : GARDE À *vous! voici l'ennemi.* ‖ *Prendre garde à un sou, à un denier*, Lésiner. ‖ *Prendre garde que*, suivi du subjonctif, Veiller à ce qu'une chose soit ou ne soit pas. ‖ *Prendre garde que*, suivi de l'indicatif, Remarquer. ‖ *Prendre garde à*, suivi de l'infinitif, Avoir soin de ou de ne pas. ‖ *Prendre garde de*, suivi de l'infinitif, Avoir soin de ne pas, s'efforcer d'éviter. ‖ *Etre, Se tenir sur ses gardes, Se mettre sur ses gardes*, Veiller attentivement pour n'être pas surpris. ‖ *Se donner garde* ou *de garde de*, Eviter soigneusement de. ‖ *N'avoir garde de*, Etre bien éloigné de ; n'avoir nullement l'intention de.

— Art milit. Service de gens armés, qui exercent une surveillance : *Soldats, Officiers de* GARDE. *Faire sa* GARDE. ‖ Troupe exerçant ensemble une surveillance. ‖ Temps de la durée de ce service : *Doubler les* GARDES *des factionnaires.* ‖ Batterie de tambour pour prévenir les hommes qui doivent se disposer à monter la garde : *Battre la* GARDE.

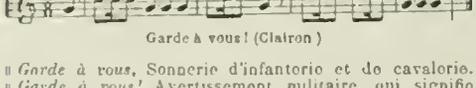

Garde à vous ! (Clairon)

‖ *Garde à vous*, Sonnerie d'infanterie et de cavalerie. ‖ *Garde à vous!* Avertissement militaire, qui signifie Prenez garde, faites attention. (L'expression a passé dans le langage commun avec le même sens.) — Sonnerie de trompette ou de clairon correspondant au commandement. ‖ *Garde avancée*, Corps détaché en avant de la grand'garde, dans le même but. ‖ *Garde d'honneur*, Troupe de soldats ou de citoyens armés, attachée à une personne pour lui faire honneur. ‖ *Corps de garde*, Troupe de soldats qui montent ensemble la garde ; édifice qui leur sert d'abri. ‖ *Habitudes, Langage de corps de garde*, Habitudes, Langage grossier. ‖ *Garde de la place*, Celle qui est affectée au poste principal d'une garnison importante pour y être à la disposition immédiate du commandant de la place. ‖ *Garde de police*, Troupe de soldats postés à l'entrée d'une caserne pour veiller au maintien du bon ordre. ‖ *Garde d'écurie*, Service de surveillance des chevaux dans les écuries. ‖ *Garde montante*, Troupe qui rejoint son poste de garde, pour y rester vingt-quatre heures. ‖ *Garde descendante*, Troupe quittant son poste de garde après vingt-quatre heures de service. ‖ *A la garde!* Cri poussé pour implorer le secours de la garde chargée de la surveillance d'un quartier de la ville. ‖ *Monter la garde*, Stationner dans un lieu déterminé, pour y exercer une surveillance militaire. — Dans le langage ordinaire, Stationner quelque part dans l'intention d'attendre ou de surveiller. ‖ Fam. *Monter une garde*, Faire une verte réprimande. ‖ *Descendre la garde*, Etre relevé du poste où l'on avait exercé une surveillance militaire, et fam. Mourir.

Garde à vous ! Trompette)

— Armur. Partie d'une arme blanche qui se trouve entre la lame et la poignée, et qui est destinée à protéger la main et à l'empêcher de glisser le long de la lame : *La* GARDE *d'une épée, d'un sabre, d'un poignard.* (V. ÉPÉE.) ‖ Fam. *S'en donner jusqu'aux gardes*, Faire un grand excès, particulièrement de boire ou de manger. *S'enferrer jusqu'à la garde*, au fig. Se tromper complètement, se perdre en tombant dans un piège.

— Dr. *Garde judiciaire*, Surveillance légale d'objets séquestrés, saisis ou mis sous scellés.

— Dr. féod. et cout. *Droit de garde*, Droit qu'avait le seigneur d'être gardé par ses vassaux. ‖ Saisie des animaux qui causent du dommage sur la propriété d'autrui. ‖ *Garde royale*, Droit du roi sur les fiefs de ses vassaux mineurs. (V. BAIL.) ‖ *Garde seigneuriale*, Droit de même nature au profit d'un seigneur. (V. BAIL.)

— Eaux et for. Etendue de la juridiction d'un officier appelé garde : *Faire une visite de* GARDE *en* GARDE.

— Escrim. Manière de poser son corps et de tenir son arme, qui permet de parer les coups de l'adversaire : *Se mettre, Tomber en* GARDE. *Etre hors de* GARDE. GARDE *sur le pied gauche.* ‖ *Gardes de l'épée*, Prime, seconde, tierce, quarte et quinte. ‖ *Garde haute*, Celle dans laquelle le poignet est plus élevé que la pointe de l'épée. ‖ *En garde!* Tombez en garde, mettez-vous en garde. ‖ Fig. *Etre hors de garde*, N'avoir pas pris les mesures nécessaires pour se soustraire à un danger.

— Hist. Corps de troupes spécialement chargé de veiller sur la personne du souverain, sur quelque autre personne officielle ou sur un corps d'hommes publics. ‖ *Garde prétorienne*, Garde particulière des empereurs romains. ‖ *Garde noire*, Corps d'infanterie organisé par Mathias Corvin, roi de Hongrie, et aussi Escouade d'archers qui gardaient le port de Bordeaux pendant la nuit et empêchaient la contrebande. ‖ *Garde royale*, Garde attachée à la personne du roi. ‖ *Garde écossaise*, Nom donné à une compagnie des gardes du corps. ‖ *Gardes françaises*, Sous l'ancien régime, Corps d'élite chargé de garder les avenues des lieux où le roi était logé. — Elliptiquement, au masc. : UN GARDE-FRANÇAISE. (V. ce mot). ‖ *Garde du dedans*, Partie de la maison du roi qui gardait l'intérieur du palais et comprenait les gardes du corps, les cent-gardes suisses, les gardes de la porte et les gardes de la prévôté de l'hôtel du roi. ‖ *Garde du dehors*, Partie de la maison du roi qui veillait au dehors du palais et comprenait les chevau-légers, les mousquetaires, les gardes-françaises et les gardes suisses. ‖ *Garde bourgeoise*. Dans certains pays, Milice semblable à la garde nationale de France. ‖ *Garde noble*, Corps de jeunes volontaires nobles, voués à la garde du pape. ‖ *Garde constitutionnelle, Garde départementale, Garde de la Convention, Garde du Directoire, Garde consulaire, Garde impériale, Garde d'honneur, Garde nationale, Garde nationale mobile.* V. la partie encycl. ‖ *Garde civique*, Nom donné, en Belgique, à la garde nationale.

— Jeux. Basso carte de la couleur principale qu'on veut garder, dans un jeu d'écart. ‖ Fig. et fam. *Avoir toujours garde à carreau*, Etre toujours prêt à tout événement ; avoir toujours la riposte.

— Mar. Planche clouée sur deux pièces de bois, qu'on veut relier momentanément. ‖ Sorte de jumelle ajoutée à une pièce fendue, pour la consolider. ‖ *Palans de garde* ou simplement *Gardes*, Nom donné aux deux palans qui maintiennent les cornes des goélettes à poste fixe. ‖ *Garde montante*. Dans le langage des pilotes de la Seine, Aussière de terre, qui soutient le bâtiment contre la marée. ‖ Fraction composée d'hommes attachés au même service plusieurs heures de suite sans pouvoir s'absenter. (Sur les bâtiments armés, ce service, ne pouvant être effectif, est remplacé par le quart.) ‖ *Cahier de garde*, Syn. de Cahier de consigne. ‖ *Bâtiment de garde*, Navire qui, sur rade et dans une escadre, a toute la journée à son bord un médecin, un commissaire susceptibles d'être réquisitionnés. ‖ *Canot de garde*, Embarcation de service du bâtiment de garde envoyée à bord du navire-amiral. ‖ Bordage léger, maintenant provisoirement des pièces en montage.

A, palans de garde.

— Techn. Chacun des morceaux de bois placés aux extrémités du peigne d'un tisserand, pour assujettir les broches. ‖ Chacun des anneaux qui soutiennent un peson, une romaine. ‖ *Garde faible*, La plus éloignée du centre de la balance. ‖ *Garde forte*, La plus rapprochée du même centre. ‖ Ensemble de pièces placées dans l'intérieur d'une serrure pour s'opposer au mouvement de toute clef étrangère. (Ne s'emploie qu'au plur.) ‖ Feuillet blanc ou de couleur, ménagé au commencement et à la fin d'un livre. ‖ Bande de parchemin ou de toile, que les relieurs collent en dedans du carton des livres et sur le dos, où elle est entaillée, pour être introduite entre les nerfs. ‖ Morceau de verre que le verrier place droit dans le poêle, pour faire connaître le degré de calcination de la matière. ‖ Bande de papier, qui tient le poigne du rubanier fixé dans le battant.

— Vénerie. Ergots du cerf et du sanglier. (N'est usité qu'au plur.) ‖ *Garde à toi!* Cri par lequel le valet de limier avertit son chien quand il veut se rabattre.

— n. f. pl. *Gardes*, Fourrures prises en garde.

— PROV. ANC. : *Qui garde prend quitte le rend*, Qui prend garde de mineur libère ce mineur de toutes les dettes mobilières qui lui incombent.

— ENCYCL. Hist. *Garde prétorienne.* Peut-être faut-il rechercher l'origine de la garde prétorienne dans les corps de troupes que les consuls, suivant l'exemple donné par Scipion l'Africain, s'attribuaient en temps de guerre comme garde personnelle, sous le nom de *cohortes prætoriæ*. César, Antoine, Octave eurent de semblables gardes, et le sénat donna au dernier le droit de conserver en temps de paix

ses cohortes, qui, au nombre de dix, de mille hommes chacune, furent réparties à Rome et dans les villes proches de la capitale, prêtes à accourir au premier signal. Deux *préfets du prétoire* les commandaient. Avec Séjan, il n'y en eut plus qu'un, et les dix cohortes furent ramenées à Rome, aux côtés de l'empereur, qu'elles protégèrent à la fois et dominèrent désormais. C'est grâce à elles que Claude, malgré l'opposition du sénat, prit possession de l'empire : l'empereur paya cet appui à raison de 5.000 sesterces par homme ; et, dès lors, les prétoriens prirent l'habitude de se vendre, autant que possible, au plus offrant. Néron avait fait distribuer, après la conspiration de Pison, 20.000 sesterces par homme : le préfet

Soldats de la garde prétorienne. (Bas-relief du Musée du Louvre.)

du prétoire tourna ses soldats vers le parti de Galba en leur en promettant 30.000, et Galba fut abandonné et assassiné pour n'avoir point tenu cette promesse. On connaît, entre mille autres exemples, le marchandage cynique dont l'empire fut l'objet à l'avènement de Didius Julianus. Septime-Sévère dispersa les cohortes prétoriennes, mais dut bientôt les remplacer par des corps nouveaux. Dioclétien, en les divisant en quatre armées, chaque Auguste et chaque César ayant la sienne, ne fit qu'accroître l'anarchie. La suppression de la garde prétorienne fut l'œuvre de Constantin.

Garde royale. Les souverains eurent toujours une garde attachée à leur personne et jusqu'au XVIIe siècle, en France, cette garde ne reçut point de nom particulier. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la maison militaire du roi constitua, à proprement parler, la garde royale et se divisait en *garde du dedans* (gardes du corps : cent-gardes suisses, gardes de la porte ordinaire, gardes de la prévôté de l'hôtel du roi) et en *garde du dehors* (compagnie des gendarmes, chevau-légers de la garde, régiment des gardes françaises, gardes suisses et, avant leur suppression, les compagnies des mousquetaires et celle des grenadiers à cheval). En 1791, Louis XVI fut pourvu d'une *garde constitutionnelle*, composée de 1.200 hommes d'infanterie et de 600 cavaliers.

Ce n'est qu'après les Cent-Jours, par ordonnance du 1er septembre 1815, que Louis XVIII constitua une garde royale portant officiellement ce nom.

La garde royale était sous les ordres de 4 maréchaux de France, de 4 lieutenants généraux, de 12 maréchaux de camp et de 8 colonels. Elle comptait, en 1830 : 28.000 hommes, dont 6 régiments français, 2 régiments suisses pour l'infanterie ; pour la cavalerie, 2 régiments de grenadiers, 1 régiment de dragons, 2 régiments de cuirassiers, 1 régiment de chasseurs à cheval, 1 régiment de lanciers, 1 régiment de hussards, 1 régiment d'artillerie. Elle fut dissoute en 1830.

Garde écossaise. C'était la première compagnie des gardes du corps du roi. Son institution remonte au début du XVe siècle. En 1418, le dauphin Charles demanda du secours contre les Anglais à la cour d'Ecosse ; Jean Stowart vint avec un corps de troupes, et les Ecossais se signalèrent par leur bravoure. Dès 1425, on en voit à la solde du roi et, en 1445, la garde écossaise fut définitivement organisée à l'effectif de deux compagnies. A l'origine, pour y entrer, il fallait être Ecossais ; cette condition tomba vite en désuétude.

Soldat de la garde écossaise sous Louis XV.

La garde écossaise avait la prééminence sur les autres compagnies des gardes du corps ; le capitaine était commandant de droit de toutes les troupes de la maison du roi.

La garde écossaise fut licenciée par décret du 25 juin 1791, rétablie par Louis XVIII en 1814, et supprimée en 1815.

Garde constitutionnelle. On nomma ainsi la garde donnée par l'Assemblée législative à Louis XVI, pour remplacer les gardes françaises (1791). Elle comptait 1.200 hommes d'infanterie et 600 hommes de cavalerie. Le roi la conserva jusqu'au 30 mai de l'année suivante.

Garde départementale. C'est le nom donné à une garde instituée par les Girondins et qui devait être destinée à protéger le gouvernement contre les émeutes populaires parisiennes. Roland, le premier, insinua que le gouvernement pouvait avoir besoin de s'appuyer, en cas d'attaques, sur une force armée d'origine provinciale, et Buzot parvint à réunir, par décret, une commission chargée de mettre ce projet à exécution. La majorité de la Convention n'était guère disposée à l'encourager. Cette garde départementale, qui devait se composer de 4.000 gardes à peu près (chaque département étant tenu d'envoyer 2 cavaliers et 4 fantassins par député), ne fut jamais acceptée par l'Assemblée.

Garde de la Convention. Ce fut le nom d'un corps créé en 1793, en vue d'assurer la défense du gouvernement. L'initiative de cette proposition avait été prise par le Comité de salut public. L'effectif de ce nouveau corps se composait d'un bataillon de quatre compagnies, en tout 500 hommes, qui montaient la garde aux Tuileries. Robespierre et ses partisans avaient eu soin de se ménager des intelligences dans la garde de la Convention ; aussi fut-elle épurée après le 9-Thermidor. Elle était formée de soldats braves et expérimentés, qui se conduisirent brillamment au 13-Vendémiaire. Murat et Lefebvre en firent partie.

Garde du Directoire. C'était l'ancienne garde de la Convention, un peu réduite. Le premier rang lui était réservé dans les cérémonies et marches publiques. Le rôle de la garde du Directoire fut d'ailleurs assez nul. Le coup d'Etat du 18-Brumaire s'accomplit sans la plus légère intervention de sa part.

Garde consulaire, ancienne garde du Directoire, réorganisée par le Premier Consul. Au lieu de 360 hommes, elle en compta 2.090 d'abord et 6.944 en 1802. La garde consulaire fit la campagne d'Italie et s'illustra à la bataille de Marengo. Elle était commandée par quatre officiers généraux. C'étaient, en 1801, Davout, Soult, Bessières et Mortier. L'Empire la transforma en garde impériale.

Garde impériale. Créée en 1804, elle comprenait des troupes de toutes armes : infanterie, cavalerie, artillerie, génie, gendarmerie, même des marins et des vétérans. Son effectif, de 10.000 hommes à l'origine, s'accrut progressivement. Dès 1806, il dépassait 15.000 hommes. En 1810, il fut plus que doublé par la création d'une *jeune garde*, ce qui valut à la première le titre de *vieille*. En 1812, la garde impériale comprenait 56.000 hommes ; en 1813, elle s'élevait à près de 82.000, et en comptait plus de 120.000 en 1814, quand elle fut licenciée par Louis XVIII.

Soldats de la garde consulaire.

La garde impériale, reformée en 1815, fut supprimée de nouveau à la seconde Restauration et ne reparut qu'en 1854, réorganisée par Napoléon III. Elle ne forma d'abord qu'une division mixte comprenant : infanterie, cavalerie, artillerie, génie et gendarmerie ; puis, vers la fin de 1855, elle fut portée à 2 divisions d'infanterie, avec 1 division de cavalerie, 2 régiments d'artillerie, 2 compagnies du génie, 1 escadron du train, plus 1 régiment et 1 escadron de gendarmerie. La garde impériale fut supprimée après la guerre de 1870. V. ARMÉE, COSTUMES MILITAIRES, GRENADIERS, VOLTIGEURS, etc.

Les *cent-gardes* (v. ce mot) étaient en dehors de la garde impériale, sur laquelle ils avaient le pas.

Garde nationale. Née du mouvement spontané qui, en 1789, avait amené une sorte de résurrection des anciennes milices bourgeoises, la *garde nationale* fut légalement organisée par une série de lois et décrets rendus en 1790, 1791 et 1793. Elle devait comprendre tous les citoyens valides de seize à soixante ans. Elle était formée en compagnies d'infanterie groupées en bataillons, ceux-ci embrigadés en 2, 3 ou 4. Les gradés étaient nommés à l'élection. En 1805, fut constituée une garde nationale sédentaire, formée en cohortes de 10 compagnies, réunies elles-mêmes en légions. Les officiers étaient nommés par l'empereur, les sous-officiers et caporaux par les chefs de cohorte et les capitaines.

Soldats de la garde nationale : 1. (1830), 2. (1832).

La garde nationale pouvait être appelée à l'activité par décret impérial.

En 1812, les gardes nationaux furent divisés en trois bans, d'après l'âge : de 20 à 26 ans, de 26 à 40, de 40 à 60. Le premier ban fut appelé cette même année, et une partie du deuxième l'année suivante. Les cohortes organisées spécialement à cette occasion prirent une part active à la défense du pays en 1814.

En 1815 et 1816, de nouvelles ordonnances réorganisèrent la garde nationale, qui fut licenciée en 1829.

En 1831, elle fut réorganisée d'après les mêmes bases qu'en 1791, par compagnies, bataillons et légions : les colonels, chefs de légion, et les lieutenants-colonels étaient à la nomination du roi ; les titulaires des autres grades étaient élus au scrutin secret par tous les gardes.

L'organisation de la garde nationale fut encore modifiée en 1851 et 1852. Le service y fut rendu obligatoire pour les Français entre vingt-cinq et cinquante ans ; mais le gouvernement devait fixer l'effectif à constituer dans chaque localité. Il avait la nomination de tous les officiers, et les formations n'allaient plus au delà du bataillon.

La situation de la garde nationale fut assez effacée pendant le second Empire. Elle ne fut appelée à l'activité qu'en 1870-1871, puis disparut définitivement.

Garde nationale mobile. On a désigné sous ce nom, ou sous celui de *garde mobile*, certaines parties de la garde nationale mobilisées, sous la Révolution et le premier Empire, pour la défense du territoire, ou, en 1848, pour le maintien de l'ordre à l'intérieur. Puis le titre fut repris dans le système d'organisation militaire dû au maréchal Niel et établi par la loi du 1er février 1868. La garde nationale mobile devait servir d'auxiliaire à l'armée active pour la défense du territoire et le maintien de l'ordre, tout en ne pouvant être appelée à l'activité que par une loi spéciale. Elle se composait de tous les jeunes gens valides qui ne faisaient pas partie de l'armée active, par suite de dispense, remplacement, etc. La durée du service était de cinq ans. La garde mobile était formée par bataillons, et sa constitution était fort incomplète encore, quand éclata la guerre de 1870.

Soldat de la garde mobile.

Garde municipale de Paris. Garde républicaine. V. GENDARMERIE.

Garde noble. La *garde noble* fait partie de la maison militaire du pape ; elle est composée d'environ 70 jeunes nobles romains, appartenant aux familles restées fidèles au saint-siège. Leurs fonctions consistent à faire cortège au pape dans les solennités, et surtout à concourir à l'investiture des cardinaux. Lorsque le pape a créé un cardinal, si celui-ci ne réside pas à Rome, il lui dépêche un *garde noble* et un *abbégot*, chargés de remettre au nouveau prince de l'Eglise, l'un la *calotte*, premier insigne de la dignité cardinalesque, l'autre la *barrette*, qui en est la confirmation. Les gardes nobles portent un élégant uniforme : tunique bleue avec brandebourg et épaulettes, culotte blanche en grande tenue, bleue en petite, bottes et casque.

— Electr. *Anneau de garde* ou *Plaque de garde.* On appelle ainsi un anneau très léger, conducteur entourant un disque plan de même substance, avec lequel il se trouve relié par un fil très fin et conducteur. Il n'existe qu'un espace très étroit entre le disque et l'anneau, placés tous deux dans le même plan. Ces deux corps, étant reliés entre eux, peuvent être regardés comme ayant une même surface dont la densité électrique est uniforme, excepté sur les bords extérieurs de l'anneau ; les irrégularités que ces bords amènent dans la distribution électrique ne se produisent que sur l'anneau fixe, et non sur la partie mobile ; les conditions sont donc théoriques.

Soldat de la garde noble.

GARDE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur le lac auquel elle a donné son nom ; 1.511 hab. Pêche, commerce d'huile d'olive ; vignoble.

GARDE (LAC DE) [anc. *Benacus lacus*], très beau lac de l'Italie septentrionale. Plus grand même que le lac Majeur, il a 60 kilom. de long, du N.-N.-E. au S.-S.-O., 4 à 16 de large, 30.000 hectares et 300 mètres de profondeur. Il se termine au N. en étroit cul-de-sac, dans le Tyrol autrichien. Elargi au Sud, et entouré, à sa sortie des montagnes, par un remarquable amphithéâtre de collines morainiques, il s'écoule à Peschiera par le Mincio, tributaire gauche du Pô. C'est le *Benacus* des anciens, et les Italiens l'appellent aussi Benaco.

GARDE (LA), comm. du Var, arrond. et à 8 kilom. de Toulon, non loin de la Méditerranée ; 2.398 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fort de Sainte-Marguerite. Château de la Pauline, ancien marquisat.

GARDE (CAP DE ou CAP **ROUGE** en arabe *Ras el-Hamrah*), promontoire de la côte d'Algérie, dép. de Constantine, formant à l'O. le commencement du golfe de Bône. C'est un éperon du mont Edough. Marbre blanc, veiné de bleu, qui fut exploité dans l'antiquité. Aux environs, fort construit par les Génois au XVe siècle. Là se trouve le meilleur mouillage de la côte orientale de l'Algérie.

GARDE-ADHÉMAR (LA), comm. de la Drôme, arrond. et à 21 kilom. de Montélimar ; 803 hab. Elevage de vers à soie, bons vins ordinaires. Restes de remparts et église romane. Ruines d'un château des Adhémar de Monteil.

Garde-barrière.

GARDE-BARRIÈRE n. Personne chargée, sur les lignes de chemin de fer, d'ouvrir et de fermer les barrières d'un passage à niveau, et d'annoncer aux trains que la voie est libre ou non. *Un garde-barrière*, pour désigner l'homme qui remplit ces fonctions ; *une garde-barrière*, pour désigner la femme. Pl. *Des* GARDES-BARRIÈRE ou GARDES-BARRIÈRES.

— ENCYCL. Les *gardes-barrières* commandent aux passages à niveau la marche des trains, circulant sur la ligne, au moyen d'un drapeau rouge qu'ils tiennent à la main. Ce drapeau déployé signifie que le train doit s'arrêter ; le train doit ralentir sa marche quand le drapeau est à demi déployé, et il peut continuer sa route lorsque le drapeau est replié. La nuit le drapeau est remplacé par une lanterne à trois feux : *rouge*, *vert* et *blanc*. Le rouge commande l'arrêt ; le vert, le ralentissement ; le blanc signifie que la voie est libre.

Garde-bœuf.

GARDE-BŒUF n. m. Sous-genre de bérons, dont le nom scientifique est *bubulcus*. Pl. *Des* GARDES-BŒUF ou GARDES-BŒUFS.

— ENCYCL. On connaît deux espèces de ces petits hérons, appelés *garde-bœufs*, à cause de l'habitude qu'ils ont de se

[illegible] les bœufs et les buffles pour dévorer les larves parasites logées dans la peau de ces ruminants. L'espèce [illegible] dans le nord et l'est de l'Afrique est le *bubalcus ibis*, [illegible] parfois jusque dans le sud de l'Europe, l'espèce asiatique, répandue [illegible] aux Moluques, est le *bubalcus* [illegible].

GARDE-BOIS n. m. Agent chargé de garder les bois d'un [illegible]. Pl. *Des* GARDES-BOIS.

GARDE-BONNET n. m. Coiffe de toile dont on couvre les bonnets de nuits, pour les conserver propres. ‖ Pl. *Des* GARDES-BONNET ou GARDE-BONNETS.

GARDE-BOUE n. m. Carrosse. V. GARDE-CROTTE.

GARDE-BOURGEOISE n. f. Dr. cout. Tutelle organisée au profit des mineurs non nobles.

— ENCYCL. La *garde-bourgeoise* avait été introduite pour les bourgeois, à l'imitation de la garde-noble. Charles V l'avait constituée à Paris par lettres patentes, en 1371. D'après la coutume de Paris, elle était établie au profit du survivant des père et mère, et non au profit des aïeuls et aïeules, comme la garde-noble. Elle prenait fin à la majorité coutumière qui, fixée à quatorze ans pour les garçons, douze ans pour les filles, était atteinte plus tôt que la majorité féodale. Les gardiens bourgeois devaient faire caution. En dehors de Paris, dont les bourgeois avaient été assimilés aux nobles, les gardiens n'avaient pas, en général, les fruits et revenus des biens; ils les percevaient, mais en étaient comptables.

GARDE-BOUTIQUE n. m. Comm. Marchandise qui n'est pas de vente et qui reste en boutique, parce qu'elle est fanée ou passée de mode. On dit aussi vulgairement ROSSIGNOL. ‖ Pl. *Des* GARDE-BOUTIQUE.

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur, dont la dépouille empaillée a passé longtemps pour préserver les tissus de laine et les fourrures des ravages des insectes. ‖ Pl. *Des* GARDES-BOUTIQUES.

Garde-bras.

GARDE-BRAS n. m. Partie du brassard de l'armure de plates, qui habillait l'arrière-bras. ‖ Pl. *Des* GARDE-BRAS.

— ENCYCL. On entendait parfois sous le nom de pont *garde-bras* le canon l'avant-bras. Le garde-bras de l'armure de joute était une forte pièce d'acier dépendant de la cuirasse et qui protégeait la saignée; elle ne diffère pas de l'*épaule de mouton* des XVe et XVIe siècles. On l'appelait aussi « garde-bras » la grande rondelle épanouie de la lance de joute, dont la région supérieure, épanouie en feuille, protégeait tout le côté droit du jouteur.

GARDE-CANAL n. m. Agent de l'administration des ponts et chaussées, chargé de veiller à la conservation des canaux. ‖ Pl. *Des* GARDES-CANAL ou GARDES-CANAUX.

GARDE-CENDRE ou **GARDE-CENDRES** n. m. Appareil composé d'une sorte de plate-bande de cuivre qu'on met devant un foyer, pour retenir les cendres qui pourraient s'échapper de ce foyer et se répandre au dehors. ‖ Pl. *Des* GARDE-CENDRE ou GARDE-CENDRES.

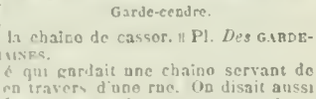

Garde-cendre.

GARDE-CHAÎNE n. m. Techn. Mécanisme de montre, destiné à empêcher la chaîne de casser. ‖ Pl. *Des* GARDE-CHAÎNE ou GARDE-CHAÎNES.

— Ethol. Employé qui gardait une chaîne servant de barrière et tendue en travers d'une rue. On disait aussi GARDE-CORDE.) ‖ Pl. *Des* GARDES-CHAÎNE ou GARDES-CHAÎNES.

GARDE-CHARRUE n. m. Nom vulgaire de petits oiseaux, tels que le traquet motteux, parce qu'ils suivent la charrue pour dévorer les larves et les insectes mis au jour par le soc. ‖ Pl. *Des* GARDE-CHARRUES ou GARDES-CHARRUES.

GARDE-CHASSE n. m. Agent chargé d'empêcher de chasser, dans un lieu déterminé, les personnes qui n'y sont pas dûment autorisées. *Un adage disait autrefois : braconnier comme un* GARDE-CHASSE. (Toussenel.) ‖ Pl. *Des* GARDES-CHASSE ou GARDES-CHASSES.

— ENCYCL. Dans les propriétés privées, les *gardes-chasse* sont chargés de veiller à la conservation du gibier et d'empêcher à ce qu'on ne chasse pas sans permission, ou pendant les temps prohibés, dans l'étendue des terres confiées à leur garde.

Aujourd'hui il n'y a plus, comme, sous l'ancien régime, du temps de la vaste organisation connue sous le nom de *capitaineries*, de fonctionnaires chargés de garder les chasses, et cette dénomination n'est plus légalement employée. Ce sont les gardes champêtres communaux ou particuliers, les gardes forestiers et la gendarmerie qui remplissent cette fonction.

GARDE-CHIOURME n. m. Surveillant des forçats, dans une galère ou un bagne. ‖ Pl. *Des* GARDES-CHIOURME ou GARDES-CHIOURMES. Ce terme n'est plus usité. V. SURVEILLANT militaire.

GARDE-CIERGE n. m. Boîte longue, servant anciennement à serrer les cierges. Cette expression, en usage surtout au XIVe siècle, désigne le plus souvent un long étui de cuivre qui contenait un seul cierge. ‖ Pl. *Des* GARDE-CIERGE ou GARDE-CIERGES.

GARDE-COL n. m. Partie de la coiffure appelée chaperon et qui était le long lambeau d'étoffe qui retombait de la forme pour s'enrouler autour du cou ou se placer sur les épaules. ‖ Pl. *Des* GARDE-COL ou GARDE-COLS.

Garde-col (XVe s.). Garde-collet (XVIe s.).

GARDE-COLLET n. m. Partie accessoire de l'épaulière des armures, aux XVe et XVIe siècles, consistant en une feuille d'acier relevée en muraille courbe sur l'épaule. ‖ Pl. *Des* GARDE-COLLET ou GARDE-COLLETS.

— ENCYCL. Le *garde-collet* était ordinairement appelé « passe-garde ». Celui de gauche était toujours le plus haut et le plus vaste. Cette saillie de l'épaulière servait à arrêter les coups qui auraient pu arriver jusqu'au cou et fausser la jointure du gorgerin et du colletin.

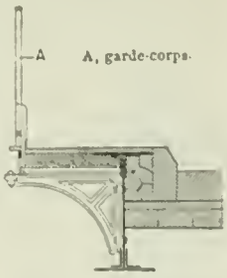

GARDE-CORDE n. f. Techn. et éthol. V. GARDE-CHAÎNE.

GARDE-CORPS (de *garder*, et *corps*) n. m. Parapet établi pour empêcher de tomber d'un lieu élevé. ‖ Parapet construit sur certains chemins de fer, pour empêcher un train déraillé de verser le long des talus. (Pl. *Des* GARDE-CORPS.) ‖ On dit également GARDE-FOU.

— Archéol. Vêtement du moyen âge, porté par les deux sexes, et qui était une robe de dessous, assez longue, garnie ou non de manches.

Garde-corps (XIVe s.).

— Mar. *Garde-corps* ou *Sauvegarde de beaupré*, Cordages permettant aux gabiers d'aller sur le beaupré. ‖ *Lisses de garde-corps de poulaine*, Pièces de construction placées au-dessus des herpes. ‖ *Faux garde-corps*, Cordage servant à guider le beaupré quand on le met en place. (*Garde-corps* est, en général, syn. de RAMBARDE.)

GARDE-CÔTE ou **GARDE-CÔTES** n. m. Vaisseau de combat, armé pour la défense des côtes. ‖ Petit bateau, chargé de la surveillance côtière de la pêche, etc. On dit aussi GARDE-PÊCHE. ‖ Pl. *Des* GARDE-CÔTE ou GARDE-CÔTES. — Adjectiv. : *Bateaux* GARDE-CÔTE ou GARDE-CÔTES.

— Pop. Seins maigres et plats.

— Militaire chargé, dans la marine ancienne, de garder, de surveiller une côte. Pl. *Des* GARDES-CÔTE ou GARDES-CÔTES. ‖ Adjectiv. : *Douaniers* GARDES-CÔTES.

— REM. Pour le pluriel, il faut faire ici une distinction : on écrira *Des* GARDES-CÔTE ou GARDES-CÔTES, quand il s'agira de militaires gardiens des côtes ou de la côte, et *Des* GARDE-CÔTE ou GARDE-CÔTES, s'il est question de navires qui gardent la côte ou les côtes.

— ENCYCL. Mar. On désigne par le nom de *garde-côtes*, dans la marine militaire, des navires cuirassés de moyen échantillon, dépassant rarement 6 mètres de tirant d'eau et ayant très peu d'œuvres mortes. Leur force militaire consiste en deux pièces de gros calibres conjuguées en tourelle fermée à l'avant, ou en tourelles barbettes placées, l'une devant, l'autre derrière. Ne possédant pas de petite artillerie, tirant lentement, dépassant difficilement 13 nœuds et n'ayant presque pas de charbon à bord, ces navires ne remplissent plus les conditions nécessaires pour la guerre moderne; aussi abandonnet-on ce type de bâtiments et s'efforce-t-on de tirer parti des cuirassés existants en les transformant. Ces navires, ras sur l'eau, toujours couverts par les lames, éclairés seulement par des lampes nuit et jour, ne recevaient de l'air qu'au moyen de ventilateurs et étaient inhabitables; aussi, quand on a songé à les employer en escadre, on a éprouvé de cruelles déceptions.

Les garde-côtes de la douane et de la pêche sont de petits bateaux dépendant du service de la douane ou de l'inscription maritime, montés par un personnel civil et chargés d'aller le long des côtes empêcher la contrebande et faire exécuter les règlements de la police de la pêche. Ce sont, en général, des cotres qui font ce service.

— Mar. anc. *Gardes-côtes*. On désignait ainsi des milices spéciales affectées à la garde des côtes avant la Révolution, et qui furent licenciées en 1791, en même temps que toutes les *milices provinciales*. On leur substitua, en 1799, trois bataillons de grenadiers gardes-côtes et 130 compagnies de canonniers gardes-côtes; troupes qui, définitivement organisées en 1803, furent supprimées en 1814, rétablies par Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, et supprimées en 1815. — Quatre nouvelles compagnies de canonniers gardes-côtes furent créées, en 1831, pour la défense des côtes de l'Algérie. Le nombre en fut même porté à six, en 1833. Elles furent supprimées quand la conquête du pays eut été définitivement achevée.

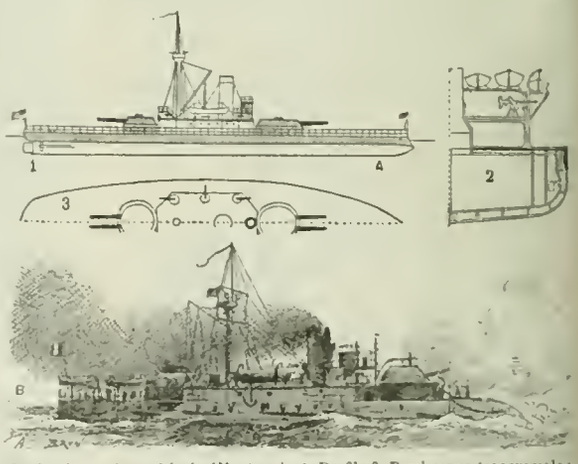

Garde-côtes : A, américain (*Monterey*) : 1. Profil; 2. Demi-coupe transversale; 3. Plan du pont. — B, français (*Furieux*). V. CUIRASSÉ.

GARDE-CÔTE DU CROISIC n. m. Nom d'un poisson appelé aussi COYAU.

GARDE-COTILLON n. m. Par plaisant. Individu qui garde ou protège des femmes. ‖ Pl. *Des* GARDES-COTILLON ou GARDES-COTILLONS.

GARDE-COUCHE n. f. Femme qui garde les femmes en couche. ‖ Pl. *Des* GARDE-COUCHES ou GARDES-COUCHES.

GARDE-COUTUMIÈRE n. f. Droit de garde déféré autrefois par la coutume à certaines personnes. V. GARDE-BOURGEOISE.

GARDE-CROTTE n. m. Bande de cuir, de bois, de métal, etc., placée au-dessus des roues d'une voiture, ou d'une bicyclette, pour garantir de la crotte les personnes qui sont dans ou sur le véhicule. ‖ Faux éperon, que portent, notamment, les élèves de l'Ecole polytechnique et qui est destiné à empêcher le bas du pantalon de traîner dans la boue. (Pl. *Des* GARDE-CROTTE.)

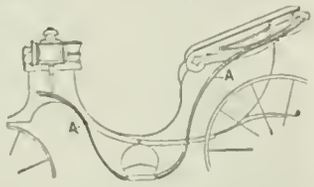

A, A, garde-crotte.

GARDE-CUISSE n. m. Pièce d'armure, fixée à la selle pour garantir la cuisse. (Ne servait que dans les joutes et tournois.) ‖ Pl. *Des* GARDE-CUISSE. [V. GARDE-JAMBE.]

GARDE-DOS n. m. Titre d'une grammaire si facile que les écoliers qui l'auraient ne seraient plus en danger d'être fessés. ‖ Pl. *Des* GARDE-DOS.

GARDE-ÉTALON n. m. Celui qui garde un étalon dans les haras de l'Etat, et qui est chargé de surveiller la monte. ‖ Pl. *Des* GARDES-ÉTALONS.

GARDE-FEU n. m. Mobil. Grille ou toile métallique que l'on pose devant un foyer, pour prévenir les accidents et empêcher les étincelles de sauter sur les objets mobiliers. ‖ Appareil pour conserver le feu dans l'âtre, pendant la nuit. ‖ Pl. *Des* GARDE-FEU ou GARDE-FEUX.

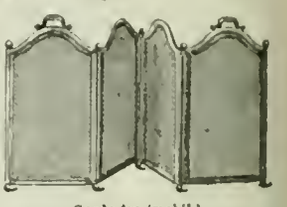

Garde-feu (mobil.).

— Art milit. Syn. de GARGOUSSIER, étui à gargousses. ‖ Partie de la batterie d'une arme à feu qui recouvrait le bassinet.

— Mar. Cylindre de bois creux, de grandeur suffisante pour tenir une gargousse. (Auj. on se sert d'un étui en cuir appelé *gargoussier*.) ‖ *Garde-feu* ou *Planches à feu*, Toiture destinée à empêcher les flammes de monter et de brûler les hauts d'un navire, pendant qu'on le chauffe pour le carénage.

GARDE-FEU n. m. Min. Ouvrier chargé de l'entretien des feux d'aérage. ‖ Pl. *Des* GARDES-FEU ou GARDES-FEUX.

— Métallurg. Ouvrier qui travaille dans l'embrasure d'un fourneau.

GARDE-FILET n. m. Astron. Boîte de cuivre qui contient le fil à plomb, et qui est suspendue librement à un quart de cercle mobile. ‖ Pl. *Des* GARDE-FILET ou GARDE-FILETS.

GARDE-FOU n. m. Constr. Syn. de GARDE-CORPS.

— Trav. publ. Sorte de talus en terre, que l'on établit le long des routes bordant un précipice. ‖ Pl. *Des* GARDE-FOUS.

— Fig. Ce qui empêche de faire des folies : *L'étude est le* GARDE-FOU *de la jeunesse*. (La Rochef.-Doud.) *La réflexion est le* GARDE-FOU *de l'esprit*. (Commerson.)

GARDE-FOURNEAU n. m. Métall. Aide du fondeur. ‖ Pl. *Des* GARDES-FOURNEAU ou GARDES-FOURNEAUX.

GARDE-FRAISIL n. m. Plaque de fer qui entoure l'âtre d'une forge et retient le fraisil. (Pl. *Des* GARDE-FRAISIL.) ‖ On dit aussi GARDE-FRASIL.

GARDE-FRANÇAISE n. m. Soldat du régiment des gardes françaises, créé sous Charles IX. V. GARDE n. f. [Hist. [partie linguist.].] ‖ Pl. *Des* GARDES-FRANÇAISES.

— ENCYCL. Créé au retour du siège du Havre, d'après Brantôme (juill. 1563), sous le nom de « gardes à pied » pour le roi Charles IX encore mineur, d'abord de 8 compagnies, puis de 10, supprimé à la demande des Huguenots, ce régiment fut rétabli à 3 compagnies et subit de nombreuses modifications jusqu'au règlement du 17 juillet 1777, qui le constitua à 6 bataillons de quatre compagnies de fusiliers et d'une de grenadiers.

Les *gardes-françaises*, casernés à Paris dans divers faubourgs, devaient assurer la garde du roi, de la reine, de la famille royale et, en cas de guerre, faire le service de troupes d'infanterie d'élite. En réalité, en temps de paix, ils faisaient un vague service de police. C'est cette situation qui, les mettant en contact perpétuel avec la population, les acquit aux idées révolutionnaires. Très populaires (journées des 30 juin-4 juillet 1789), ils participèrent à la garde de l'Hôtel de Ville et à la prise de la Bastille. Versés en partie dans la garde nationale à l'époque de sa création, ils formèrent les cadres de la jeune armée de la Révolution.

Garde-française (Louis XVI).

Gardes-françaises (DANS LES), chanson attribuée, probablement à tort, à Vadé, et imprimée pour la première fois, en 1760 seulement, dans le sixième volume intitulé « le Chansonnier français ». C'est un modèle

de la chanson grivoise, telle qu'on la comprenait au XVIIIe siècle. Nous ne donnons que le premier couplet :

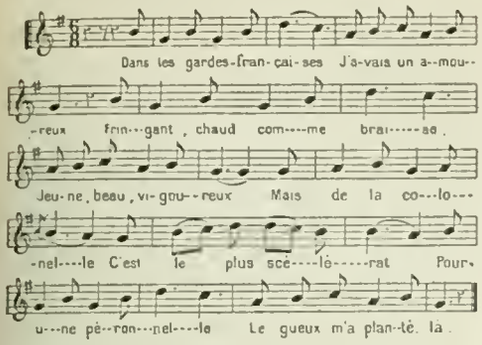

GARDE-FRASIL n. m. Technol. Syn. de GARDE-FRAISIL. ‖ Pl. *Des* GARDE-FRASIL.

GARDE-FREIN n. m. Employé de chemin de fer, chargé de manœuvrer le frein d'un convoi et qui se tient dans le fourgon de queue du train. (Pl. *Des* GARDES-FREIN ou GARDES-FREINS.) ‖ On dit aussi SERRE-FREIN.

GARDE-FREINET (LA), comm. du Var, arrond. et à 35 kilom. de Draguignan, dans une brèche de la montagne des Maures; 1.872 hab. Mines de plomb argentifère. Ruines de la forteresse sarrasine de *Freinet* ou Fraxinet, du IXe siècle, au sommet d'un rocher à pic.

GARDEGAN-ET-TOURTIRAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 24 kilom. de Libourne; 430 hab. Vignoble compris dans le Saint-Emilionnais et fournissant des vins rouges qui sont d'excellents ordinaires et des vins blancs d'enrageat le plus souvent consommés sur place.

GARDE-GRÈVE n. f. Techn. Syn. de CHASSE-ROUE.

GARDE-HUCHE n. m. Ancien officier municipal, chargé de garder la huche ou coffre-fort communal. ‖ Officier des maisons royales, chargé spécialement de la vaisselle d'or et d'argent pour le buffet. (Pl. *Des* GARDES-HUCHE ou GARDES-HUCHES.)

Femme portant un garde-infant (XVIe s.).

GARDE-INFANT n. m. ou **GARDE-INFANTE** n. f. Pièce de dessous du costume féminin, au XVIIe siècle, qui était un vaste bourrelet circulaire, placé autour des hanches et sur quoi se bombaient les jupes au-dessous de la taille. ‖ Pl. *Des* GARDE-INFANT n. m. ou GARDE-INFANTE n. f.

— ENCYCL. Le *garde-infant* était fait de crin piqué entre des doubles de toile, avec une carcasse de fer pour le soutenir. Il fut surtout porté en Espagne au XVIIe siècle, d'où il passa en France avec Anne d'Autriche, pour rester de mode pendant la première moitié du règne de Louis XIV. C'est, en somme, le vertugadin exagéré, tel qu'on le porta sous Henri IV.

GARDE-JAMBE n. m. Pièce accessoire de l'armure de joute, aux XVe et XVIe siècles, destinée à empêcher les jambes du cavalier joutant d'être froissées contre la barrière. (Pl. *Des* GARDE-JAMBE ou GARDE-JAMBES.) ‖ On a dit aussi GARDE-CUISSE.

Garde-jambe (XVIe s.).

— ENCYCL. Le *garde-jambe* était un étui, ou mieux un demi-étui bombé, dont la concavité emboîtait le genou et une partie de la cuisse, tandis que les expansions latérales planes s'attachaient aux panneaux de la selle.

GARDEL (Maximilien-Léopold-Philippe-Joseph), dit **Gardel aîné**, danseur français, né à Mannheim en 1741, mort à Paris en 1787. Maître de ballet à l'Opéra de Paris, il fit représenter un certain nombre de ballets : *la Chercheuse d'esprit, Ninette à la cour, Mirza, la Rusière, le Premier Navigateur, le Coq du village.* — Son frère, **Gardel** (Pierre), danseur, né à Nancy en 1758, mort à Paris en 1840, lui succéda comme maître de ballet et fit représenter plus de vingt ballets, comme *Télémaque, Psyché, le Jugement de Pâris, la Dansomanie, Paul et Virginie, l'Enfant prodigue, l'Epreuve villageoise.* A l'époque de la Révolution, il mit en action *la Marseillaise* sur la scène de l'Opéra. De 1804 à 1816, il eut la direction de l'école de danse de ce théâtre. — La femme de ce dernier (Marie-Elisabeth-Anne BOUCHERT, dite *Miller*, dame **Pierre**), né à Auxonne en 1770, morte à Paris en 1833, fut une danseuse de talent et créa plusieurs rôles à l'Opéra, dans *Héro et Léandre, Lucas et Laurette, Paul et Virginie, l'Enfant prodigue, Vénus et Adonis.*

GARDE-LAIT n. m. Ustensile au moyen duquel on empêche le lait que l'on fait bouillir de monter et de s'échapper hors du vase qui le contient. (C'est un ébulophile de forme particulière.) ‖ Pl. *Des* GARDE-LAIT.

Garde-lait.

GARDELEGEN, ville d'Allemagne (Saxe prussienne [présid. de Magdebourg]), sur la Milde, affluent de la Biese; 7.340 hab. Manufactures de draps; brasseries.

GARDE-LIGE n. m. Garde que les vassaux devaient à leurs seigneurs d'après la coutume d'Anjou et celle du Maine. ‖ Pl. *Des* GARDES-LIGES.

GARDE-LIGNE n. m. Surveillant d'une ligne de chemin de fer qui a pour mission de parcourir la voie, afin d'empêcher tout encombrement accidentel ou malveillant de la ligne. ‖ Pl. *Des* GARDES-LIGNE ou GARDES-LIGNES.

GARDE-MAGASIN n. m. Milit. Autref. Employé civil chargé, sous la surveillance des commissaires des guerres, de la conservation du matériel emmagasiné dans les établissements militaires. ‖ Auj. Sous-officier ayant la surveillance des magasins dans les corps de troupe, ou officier d'administration du service de l'artillerie veillant au matériel et aux approvisionnements dans les arsenaux et dépôts. (Pl. *Des* GARDES-MAGASIN ou GARDES-MAGASINS.)

— Comm. Syn. de GARDE-BOUTIQUE.

GARDE-MAIN n. m. Techn. Objet qui sert à préserver un ouvrage, auquel on travaille, du contact de la main. ‖ Parchemin percé de trous, dont les brodeuses couvrent leur ouvrage. (Pl. *Des* GARDE-MAIN ou GARDE-MAINS.)

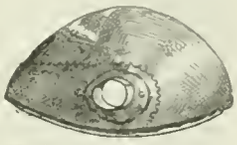
Garde-main de lance (XVIe s.).

— Archéol. Partie de la garde d'une épée ou d'une dague qui remonte et s'épanouit pour protéger la main.

— ENCYCL. Archéol. Le *garde-main*, très rare dans les épées, est de règle dans les rapières portugaises du XVIe siècle, dans les mains gauches espagnoles de la même époque, et aussi dans les estramaçons du XVIe siècle et dans les sabres plus modernes. Le type actuel du garde-main est celui des sabres dits « d'abordage ». On a aussi appelé, parfois, « garde-main », la rondelle de la lance au XVIe siècle.

GARDE-MALADE n. Personne qui garde un malade ou des malades. ‖ Pl. *Des* GARDES-MALADES.

GARDE-MANCHE n. m. Manche mobile, qu'on se passe pour préserver ses vêtements durant le travail. ‖ Pl. *Des* GARDE-MANCHE ou GARDE-MANCHES.

GARDE-MANEUR n. m. Dr. anc. Personne qui s'établissait dans la maison d'un débiteur jusqu'à ce qu'il eût satisfait à son obligation, ou qu'il eût fourni une caution suffisante. ‖ Personne préposée à la garde des fruits ou des meubles saisis. (Pl. *Des* GARDES-MANEURS.)

GARDE-MANGER n. m. Lieu où l'on serre les aliments. ‖ Sorte de cage garnie de toile métallique, dans lequel on met les aliments à l'abri des insectes. ‖ Sorte de placard

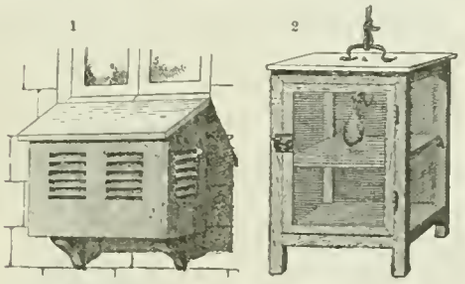

Garde-manger : 1. Fixe; 2. Portatif.

extérieur, à l'aplomb des murs d'une maison, muni de persiennes et qui sert au même usage que le précédent. (Pl. *Des* GARDE-MANGER.)

— ENCYCL. Archéol. On entendait anciennement sous le nom de *garde-manger* toute espèce de vaisseaux servant à contenir et surtout à transporter des aliments liquides ou solides, que ce fût une bouteille, un étui ou une cantine. Il y avait des garde-manger de voyage, qui étaient des selles ou des bâts dont le siège était entouré de tout un ensemble de sacoches, de custodes, de flasques, de boîtes, etc.

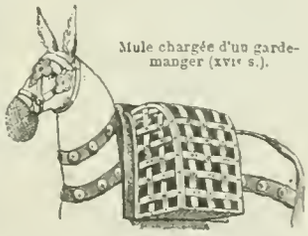
Mule chargée d'un garde-manger (XVIe s.).

GARDE-MARGE n. m. Garniture en bois ou en carton, qui sert, dans une presse typographique ou dans celle du relieur, à préserver les marges d'un livre de toute souilluro. ‖ Pl. *Des* GARDE-MARGE ou GARDE-MARGES.

GARDE-MARINE n. m. Membre d'une compagnie de jeunes gentilshommes qui, avant 1789, remplissaient les fonctions dévolues de nos jours aux aspirants de marine, corps formé jadis par la fusion des gardes du pavillon de l'amiral et des gardes-marine. (V. ASPIRANT.) ‖ Pl. *Des* GARDES-MARINE.

GARDE-MARTEAU n. m. Employé qui veillait sur une certaine étendue de bois, et à qui était confiée la garde du marteau avec lequel on marquait les arbres désignés pour être abattus. ‖ Pl. *Des* GARDES-MARTEAU ou GARDES-MARTEAUX.

GARDE-MÉNAGERIE n. m. Matelot chargé à bord du soin des animaux vivants. ‖ Pl. *Des* GARDES-MÉNAGERIE ou GARDES-MÉNAGERIES. (De nos jours, on se sert du mot *bouvier*.)

GARDE-MEUBLE n. m. Salle ou édifice dans lequel on garde des meubles, et particulièrement les meubles d'un état. ‖ Pl. *Des* GARDE-MEUBLE ou GARDE-MEUBLES.

— Admin. anc. Officier préposé à la garde des meubles du roi : *Castelmoron était devenu, pour son argent,* GARDE-MEUBLE *de la couronne.* (St-Sim.) ‖ Pl. *Des* GARDES-MEUBLES.

Garde-meuble, à Paris. Des deux hôtels qui forment l'entrée de la rue Royale sur la place de la Concorde, celui de droite fut d'abord connu sous le nom de Garde-meuble. Construit comme celui de gauche et dans le même style par Gabriel, le meilleur architecte du règne de Louis XV, il constitue, par l'harmonieuse majesté de sa colonnade, l'un des plus remarquables monuments de Paris. Il fut commencé en 1760 et achevé en 1770. C'est alors qu'on en fit le garde-meuble de la couronne. Des armures rares et historiques, de magnifiques tapisseries des Flandres et des Gobelins, des pièces d'orfèvrerie parmi les plus précieuses, et enfin les diamants de la couronne y étaient conservés. Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1792, une bande de voleurs réussit à pénétrer dans le Garde-meuble et à soustraire une grande quantité de ces diamants. On put arrêter plusieurs d'entre eux, et il fut établi par leurs révélations qu'il s'agissait d'un crime de droit commun, prémédité, et non d'un pillage suscité par les passions politiques, alors en pleine effervescence. Sous Napoléon Ier, le Garde-meuble devint l'hôtel du ministère de la marine, et il a conservé cette destination. V. MARINE (*ministère de la*).

GARDE-MINES n. m. Nom donné à une classe d'agents secondaires des mines. Ils sont, après de sérieux examens, nommés par le ministre des travaux publics. Ce sont les auxiliaires des ingénieurs des mines, comme les conducteurs des ponts et chaussées le sont des ingénieurs de cette dernière catégorie. ‖ Pl. *Des* GARDES-MINES.

GARDE-MÔLE n. m. Admin. anc. Officier préposé à la garde d'un môle. ‖ Pl. *Des* GARDES-MÔLE ou GARDES-MÔLES.

GARDEN (Francis), lord GARDENSTONE, magistrat et écrivain écossais, né à Edimbourg en 1721, mort en 1793. Il fut nommé successivement : shérif du comté de Kinkardine, solliciteur du roi (1761), juge de la cour de session, et enfin lord Gardenstone. Il visita la France (1786) et une partie de l'Europe. Il a publié : *Miscellanées* en prose et en vers (1791); *Souvenirs d'un voyageur* (1791-1792).

GARDEN DE LESSARD ET DE SAINT-ANGE (Ange-Guillaume-Laurent, comte DE), diplomate et historien, né et mort à Paris (1796-1872). Chambellan du roi de Bavière, il abandonna la diplomatie pour se consacrer à l'étude des archives diplomatiques. Ses ouvrages sur la diplomatie sont nombreux. Il a fait paraître les *Mémoires du prince de Montbarey* et collaboré à l'« Encyclopédie des gens du monde » de Treuttel et Würtz.

GARDE-NAPPE n. m. Support circulaire qu'on met sous les plats pour empêcher la nappe d'être salie ou brûlée. ‖ Petit plateau qu'on met, à table, sous les bouteilles. ‖ Pl. *Des* GARDE-NAPPE ou GARDE-NAPPES.

Garde-nappe.

GARDÉNIA n. m. ou **GARDÉNIE** [*nî* n. f. (de *Garden*, botan. américain)] n. f. Genre de plantes, de la famille des rubiacées.

— Fam. S'est dit pour Homme à la mode, à cause de l'habitude qu'ont les élégants de porter un gardénia à la boutonnière.

Gardénia.

— ENCYCL. Les *gardénias*, que certains auteurs rattachent au genre *genipa*, sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles ordinairement opposées, des régions chaudes de l'ancien continent. On en connaît une quarantaine d'espèces, dont quelques-unes sont cultivées en serre chaude, dans le climat de Paris, pour leurs belles fleurs blanches (*gardénia à grandes fleurs* ou *jasmin du Cap*, originaire des Indes; *gardénia à odeur de fleurs d'oranger*, originaire du Natal, etc.). Les fruits de certaines espèces ont été employés pour teindre en rouge et en jaune.

GARDÉNIACÉ (*sé*, ÉE adj. Qui ressemble à un gardénia. ‖ On dit aussi GARDÉNIÉ, EE.

— n. f. pl. Tribu des rubiacées, ayant pour type le genre *gardénia*. — *Une* GARDÉNIACÉE.

GARDÉNIDÉES n. f. pl. Bot. Syn. de CINCHONÉES.

GARDE-NOBLE n. f. Dr. féod. Droit qu'avait une personne noble de jouir des biens d'un mineur jusqu'à ce qu'il eût atteint un certain âge, à condition de le nourrir, de l'élever et de l'entretenir.

— ENCYCL. Les règles de l'ancien bail féodal, prérogative de seigneurie, s'étaient modifiées au XIVe siècle. Tandis que le bail dépendait auparavant de la qualité des biens, il fut désormais la conséquence de la qualité de mineur noble; c'est ce qu'on appela plus spécialement la *garde-noble*. Le gardien noble était un véritable usufruitier et il était tenu des mêmes obligations, en même temps qu'il devait pourvoir à l'entretien des mineurs. On peut voir dans la garde-noble l'origine du droit de jouissance légale consacré par le Code civil (art. 384).

GARDE-NOTES n. m. Sorte de portefeuille, dans lequel on serre les notes que l'on recueille. ‖ Pl. *Des* GARDE-NOTES. ‖ Adjectiv. Qui sert à serrer des notes : *Portefeuille* GARDE-NOTES.

— Ancien nom des notaires. ‖ Pl. *Des* GARDES-NOTES.

GARDEN-PARTY (*gar-dèn'*) — mot angl. formé de *garden*, jardin, et *party*, partie de plaisir) n. m. Fête mondaine, kermesse privée donnée dans un grand jardin ou dans un parc. ‖ Pl. *Des* GARDEN-PARTIES.

GARDE-PÊCHE n. m. Agent chargé de la police de la pêche. ‖ Pl. *Des* GARDES-PÊCHE.

— ENCYCL. Les *gardes-pêche* appartiennent à l'administration forestière. Ils doivent être âgés de vingt-cinq ans accomplis et prêtent serment devant le tribunal de première instance.

GARDE-PLATINE n. m. Pièce de bois ou de métal, ou de cuir, qui sert à couvrir la platine d'un fusil. ‖ Pièce du métier de bonneterie, qui met les platines à l'abri du contact de la presse. (Pl. *Des* GARDE-PLATINE ou GARDE-PLATINES.)

GARDE-PORT n. m. Agent chargé de recevoir et de placer les marchandises déposées dans les ports des rivières. ‖ Pl. *Des* GARDES-PORT ou GARDES-PORTS.

— Encycl. L'institution des *gardes-ports* date de 1641. Ils sont nommés et commissionnés par l'administration, prêtent serment devant le tribunal de première instance; ils font appliquer des règlements de garage, d'arrimage, de stationnement à quai, sujets à de nombreuses contestations. Ils dressent des procès-verbaux et sont responsables du vol des marchandises confiées à leur garde.

GARDE-QUEUE n. m. Partie du harnachement du cheval qui habillait la racine de la queue et servait soit d'ornement, soit de défense à la guerre. ‖ Pl. *Des* GARDE-QUEUE ou GARDE-QUEUES.

Garde-queue.

— Encycl. Les *garde queue* étaient ordinairement de cuir, en forme de cornet, et se fermaient avec des aiguillettes qui les rattachaient à la croupière. Il y en avait aussi de métal; dans les belles bardes de croupe, le garde-queue était un mascaron ou une tête de monstre, dont la gueule laissait passer la queue. Cette habitude d'habiller la queue des chevaux persista jusqu'au XVIIe siècle. Au XVIe, on employait souvent des garde-queue en clinquant, aussi appelait-on parfois *queues dorées* les cavaliers dont les chevaux étaient luxueusement harnachés.

GARDER (du germ. *wardon*; allem. mod. *warten*) v. a. Surveiller dans un but de défense : GARDER *un défilé, les portes d'une ville.* ‖ Surveiller dans un but de protection, d'aide ou de secours : GARDER *des enfants, des dindons, des moutons.* ‖ Surveiller avec une intention de préservation : GARDEZ *bien votre cœur.* ‖ Surveiller pour empêcher de s'évader : GARDER *un prisonnier.*

— Par anal. Ne pas évacuer : GARDER *un lavement.* ‖ Ne pas quitter : GARDER *la chambre, son lit.* ‖ Ne pas rompre, se soumettre à : GARDER *la diète, la continence.*

— Par ext. Retenir, conserver à part soi : GARDER *l'argent d'autrui, copie d'une lettre.* ‖ Ne pas déposer, retenir sur soi ou avec soi : GARDER *son chapeau, sa canne.* ‖ Retenir auprès de soi, ne pas renvoyer : GARDER *un domestique, un employé.* GARDER *son médecin.* ‖ Empêcher de partir : GARDER *quelqu'un pendant deux heures.* ‖ Avoir en dépôt, conserver pour autrui : GARDER *les enjeux.* GARDER *une somme d'argent à quelqu'un.* ‖ Conserver : *Il est des vins qu'on ne peut* GARDER *longtemps.* ‖ Réserver : *Nous ne savons pas ce que l'avenir nous* GARDE. ‖ Ne pas aliéner, ne pas se défaire de : GARDER *son bien.* ‖ Continuer à avoir : GARDER *ses habitudes, ses opinions, ses sentiments.* ‖ Se maintenir dans : GARDER *son rang, sa position, ses droits.*

— Observer fidèlement, pratiquer : GARDER *les bienséances, sa parole, sa foi, ses serments. Un juge artificieux ne* GARDE *que les apparences de la justice.* (Boss.)

— *Garder de,* suivi d'un substantif ou d'un verbe, Préserver de :

Mais les *garde* le ciel de votre tyrannie.
ROTROU.

— Absol. Protéger : *Dieu vous* GARDE. ‖ On disait anciennement : *Dieu vous gard'.*

— Loc. div. : *Dieu garde!* Souhait que l'on fait qu'une chose n'arrive pas. ‖ *Garder le silence,* Se taire, ne point parler. — Ne rien dire sur un sujet particulier. ‖ *Garder l'anonyme,* Ne pas faire connaître son nom. ‖ *Garder le secret,* Ne point le violer. ‖ *Garder son sérieux,* Ne point rire, conserver un extérieur de gravité. ‖ *Garder son ban,* Rester en exil tout le temps pour lequel on y avait été condamné, ou, en général, accomplir intégralement la peine que l'on avait à subir. ‖ *Garder rancune,* Avoir du ressentiment. ‖ *Garder à vue,* Surveiller de façon à ne jamais perdre de vue, en parlant d'une personne retenue captive. (V. la rubr. Dr.) ‖ *Garder les arrêts,* Rester aux arrêts après y avoir été condamné. ‖ *Ne pouvoir rien garder,* Donner tout ce qu'on a. ‖ *La garder, La garder bonne à quelqu'un,* Garder rancune à quelqu'un, n'attendre qu'une occasion pour lui donner une leçon. ‖ *Garder une dent contre quelqu'un,* Lui garder rancune. ‖ *Garder un chien de sa chienne à quelqu'un,* Attendre une occasion pour lui témoigner son ressentiment. ‖ *Garder une poire pour la soif,* Mettre quelque chose en réserve pour l'avenir. ‖ *Garder le mulet,* S'ennuyer à attendre, comme une personne qui garde le mulet d'un cavalier qui s'est écarté. ‖ *Garder les manteaux,* Même sens, et encore, Favoriser les plaisirs d'autrui et y rester étranger pour sa part. ‖ *Garder les balles ou la balle,* Faire le guet. ‖ *Aller garder les poulets d'Inde,* Se marier à la campagne, en parlant d'une fille de la ville. ‖ *Bonhomme, garde la vache,* Mon ami, prenez garde d'être trompé. ‖ *Nous n'avons pas gardé les cochons ensemble,* Rien ne vous autorise à vous montrer avec moi d'une grossière familiarité. ‖ *En donner à garder à quelqu'un,* Lui en faire accroire. ‖ *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire,* Un homme qui n'a qu'une idée en tête est très fatigant par l'habitude qu'il prend d'en parler sans cesse.

— Dr. *Garder à vue.* Se dit de celui qui fait paître ses bestiaux, en les gardant, dans le champ d'autrui.

— Manège. *Garder le terrain,* Suivre la même piste, sans serrer ni s'élargir. On dit aussi OBSERVER LE TERRAIN.

— Vénerie. *Garder le change,* Ne pas prendre le change.

Gardé, ée part. pass. du v. Garder.

— *Proportion gardée, Toute proportion gardée,* En tenant compte de ce qui doit modifier le jugement qu'on va porter d'une manière absolue.

— PROV. Quand chacun fait son métier, les vaches en sont mieux gardées, Quand chacun s'occupe exclusivement de ce qui le concerne, les affaires en vont mieux.

— Jeux. *Roi gardé, Dame gardée,* Roi, Dame qui ont une garde ou des gardes, c'est-à-dire des cartes de leur couleur.

Se garder, v. pr. Être gardé : *Des fruits qui ne peuvent* SE GARDER *longtemps.*

— *Se garder de,* Se mettre en garde contre, se préserver de : SE GARDER DES *courants d'air.* GARDE-TOI DE *l'homme en colère.* ‖ S'abstenir soigneusement de : GARDEZ-VOUS *d'être impitoyable aux malheureux.* ‖ Avec ellipse d'un pronom : GARDEZ *d'échauffer trop ma bile.* (Mol.) Sous cette forme, le verbe peut se construire avec *que,* et prend alors le sens de Éviter soigneusement :

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne fasse d'une voyelle en son chemin heurtée.
BOILEAU.

— Jeux. *Se garder à carreau,* Préserver une grosse carte de carreau par une petite. ‖ Fig. et fam. Prendre ses précautions.

— Gramm. Après *garder* ou *se garder que, prendre garde, se donner garde* ou *se donner de garde que,* dans le sens de « éviter », le verbe de la proposition complétive peut toujours prendre *ne,* et le verbe est au subjonctif : *Gardez qu'on* NE *vous voie; Prenez garde qu'on* NE *vous trompe.* Mais, lorsque *prendre garde* signifie *réfléchir, faire attention,* le verbe de la proposition subordonnée n'est plus au subjonctif et n'est accompagné de *ne, pas,* seulement lorsque le sens est négatif : *Il ne prenait pas garde que tous les yeux* ÉTAIENT *fixés sur lui.*

La conjonction *ni* a quelquefois été employée pour unir des mots placés dans la dépendance de *garder,* parce que ce verbe renferme implicitement quelque chose de négatif. Ainsi, Boileau a dit :

Gardez donc de donner, ainsi que dans *Clélie,*
L'air *ni* l'esprit français à l'antique Italie.

Cependant, comme *gardez* n'est pas formellement négatif, *et* serait plus régulier.

Après *se garder de,...* l'infinitif suivant n'est accompagné d'une négation que si l'on désire que la chose arrive. *Gardez-vous de tomber :* on désire que la personne ne tombe pas. *Gardez-vous de ne pas venir :* on désire qu'elle vienne.

— SYN. **Garder, retenir.** *Garder,* c'est rester en possession d'une chose, tranquillement, sans remords. *Retenir,* c'est conserver la possession, malgré les attaques, et résister à ceux qui voudraient reprendre.

— **Garder, accomplir, observer.** V. ACCOMPLIR.

— ANTON. **Entreindre, transgresser, violer. — Abandonner, céder, donner, transmettre.**

GARDE-REINS n. m. Partie de l'armure dépendant de la dossière et protégeant le séant, et qu'on appelait aussi *batte-cul* et *culette.* ‖ Pl. *Des* GARDE-REINS.

Garde-reins.

— Encycl. Long et composé de plusieurs lames, le *garde-reins* s'allie, au XIVe siècle, avec la grande braconnière, pour composer une faudière ou jupon lamé. Au XVe, il s'épanouit souvent en queue de paon; généralement court au XVIe siècle, il redevient long au XVIIe. D'une manière générale, le garde-reins est plus développé dans les armures pour combattre à pied que dans celles des gendarmes, où la grande palette de l'arçon de derrière protégeait les reins.

GARDERIE (ri) n. f. Eaux et for. Étendue de bois qui est sous la surveillance d'un même garde forestier.

— Pédag. Sorte de petite école privée, diminutif des anciennes salles d'asile.

— Encycl. Pédag. Le principal objet des *garderies* était de soustraire les petits enfants des deux sexes aux dangers de la rue, alors que les parents s'absentaient de leur demeure pour vaquer à leur travail. L'enseignement ne s'y élevait guère au-dessus des premiers éléments de la lecture et de l'écriture. Elles n'ont jamais eu d'existence légale, et les écoles maternelles, nouvelle forme des salles d'asile, tendent, en se multipliant, à les faire disparaître.

GARDE-RIVIÈRE n. m. Agent chargé de la police d'une rivière. ‖ Pl. *Des* GARDES-RIVIÈRE ou GARDES-RIVIÈRES.

— Encycl. Les gardes-rivières veillent à la libre circulation des chalands, bateaux, etc., sur les rivières. Souvent, ce service est le même que celui de garde champêtre, quand le cours d'eau est peu important (dépêche ministérielle du 21 juin 1878).

Garde-robe.

GARDE-ROBE n. f. Chambre ou grande armoire dans laquelle on serre ses habits : *Aérer sa* GARDE-ROBE. ‖ Pl. *Des* GARDE-ROBE ou GARDE-ROBES.

— Par ext. Ensemble des habits que l'on possède : *Avoir une* GARDE-ROBE *des mieux montées.*

— Particulièrem. Lieu où l'on place la chaise percée. ‖ Fauteuil à fond amovible pour malades. ‖ Cabinet d'aisances : *Aller à la* GARDE-ROBE *avec difficulté.* — *Plaisanterie de garde-robe,* Plaisanterie sur les matières sales : *Nos bons aïeux aimaient beaucoup les* PLAISANTERIES DE GARDE-ROBE. (Du Rozoir.)

— Bot. Nom vulgaire de quelques plantes qu'on met dans le linge pour le parfumer et en éloigner les insectes : la santoline, la citronelle, l'armoise, etc.

Garde-robe.

— Hist. Appartement où l'on serrait les habits du roi ou des princes de sa maison : *La* GARDE-ROBE *du roi, de la reine, de Monsieur.* ‖ *Officier, Valet, Femme de garde-robe,* Personnes préposées à la garde des vêtements du roi. ‖ Ensemble des officiers préposés à la garde des vêtements : *La* GARDE-ROBE *du roi était toujours de sa suite.* ‖ *Grand maître de la garde-robe,* Grand officier chargé du soin des vêtements du roi.

— Méd. Matières fécales.

— Techn. Appareil que l'on emploie pour fermer hermétiquement les sièges des fosses d'aisances et empêcher les mauvaises odeurs de s'échapper et de se répandre dans les appartements.

— n. m. Tablier à manche que l'on met sur une robe :

Un *garde-robe* gras servait de pavillon.
RÉGNIER.

— Encycl. Hist. *Grand maître de la garde-robe.* Cette charge fut créée par Louis XIV en 1669. Les fonctions de son titulaire consistaient à prendre soin des habits, du linge et des chaussures du roi. Il donnait la chemise au roi, en l'absence des ayants droit, lui mettait sa camisole, son cordon bleu et son justaucorps, lui présentait, le soir, sa camisole de nuit, son bonnet et son mouchoir. Il avait un appartement chez le roi, les mêmes honneurs et privilèges que les premiers gentilshommes de la chambre, et quatre mulets de l'équipage royal.

Sous ses ordres, étaient : Les *maîtres de la garde-robe,* au nombre de deux; les *valets de garde-robe,* au nombre de vingt et un; les *garçons de garde-robe,* au nombre de quatre. La garde-robe comprenait encore le *porte-malle,* un *cravatier,* un *porte-mail,* un *tailleur ordinaire,* un *garçon tailleur,* un *chapelier ordinaire* et trois *coffretiers-malletiers-gainiers.*

GARDE-ROBIER n. m. Officier qui avait soin de la garde-robe. (Vieux.)

GARDE-RÔLE n. m. Officier de chancellerie, qui gardait les rôles des oppositions qui se font au sceau, à la résignation des offices de ceux qui ont des créanciers. (Pl. *Des* GARDES-RÔLE ou GARDES-RÔLES.) ‖ On disait aussi GARDE DES RÔLES.

— Encycl. Les *garde-rôles* établis pour les rentes de l'Hôtel de ville, portaient le nom de « conservateurs des hypothèques ». Les premiers transmettaient au chancelier les provisions des offices, les seconds lui communiquaient les lettres de ratification des rentes sur la ville.

GARDE-ROUE n. m. Carross. Syn. de GARDE-CROTTE.

— Mar. Tambour qui entoure en partie les roues à palettes d'un bateau à vapeur. ‖ Pl. *Des* GARDE-ROUE ou GARDE-ROUES.

GARDE-SACS n. m. Par dénigr. Greffier ou notaire : GARDE-SACS, *quelle injure!* (Ph. Chasles.) [Vieux.] ‖ Autref. Officier de la chancellerie, préposé à la garde des rôles des oppositions. (Pl. *Des* GARDES-SACS.)

— Adjectiv. : *Greffier* GARDE-SACS.

GARDE-SALLE n. m. Prévôt du maître dans une salle d'armes. ‖ Pl. *Des* GARDES-SALLE ou GARDES-SALLES.

GARDE-SCEL n. m. Officier chargé de sceller les expéditions des actes de chancellerie. ‖ Pl. *Des* GARDES-SCEL.

GARDE-SCELLÉS n. m. Personne nommée pour garder des scellés. (On dit aussi GARDIEN DES SCELLÉS.) ‖ Pl. *Des* GARDES-SCELLÉS.

— Encycl. Toutes les fois qu'il y a apposition de scellés, le juge de paix doit établir le gardien qui est présenté, s'il a les qualités requises. A défaut, il doit en établir un d'office (C. proc. civ., art. 914).

GARDET (Georges), sculpteur animalier français, né à Paris en 1863. Élève d'Aimé Millet et de Frémiet, Gardet devint un maître dans la représentation du lion, de la panthère et des chiens danois. En 1887, il donna un groupe : *un Drame au désert, panthère et python* (parc Montsouris, à Paris). Il obtint la médaille d'honneur en 1898, avec ses admirables *Tigres et lions,* destinés au château de Vaux-le-Vicomte. Le groupe *les Panthères* (1896, au Luxembourg), n'a rien à envier au précédent. Pour cette œuvre, comme pour ses *Chiens danois,* comme pour son *Lion* du Salon de 1900, l'artiste a eu recours à des marbres naturellement teintés de la couleur générale de la bête. En bronze, il faut citer les deux grands morceaux (un *Tigre* et un *Bison*), qui décorent l'entrée du musée de Laval. A l'Exposition universelle de 1900, Gardet put s'essayer au style monumental ou décoratif, dans son groupe de *Lions et enfants* du pont Alexandre-III (rive droite), et son *Combat de cerfs* pour le couronnement du Palais des forêts.

GARDE-TEMPS n. m. Physiq. Instrument propre à noter d'une manière permanente le moment précis du commencement et de la fin d'une expérience. ‖ Chronomètre d'une grande précision. (Pl. *Des* GARDE-TEMPS.)

— Mar. Chronomètre suspendu dans le navire à la manière de la boussole, et réglé à l'heure du départ, ce qui permet de déterminer la longitude par le retard ou l'avance du *garde-temps* sur l'heure du lieu d'observation.

GARDEUR, EUSE n. Personne qui garde : *Une* GARDEUSE *de dindons.*

— n. m. Aux Halles de Paris, Employé préposé au chargement des voitures et qui perçoit le droit de stationnement sur les voitures, marchandises, etc.

— PROV. ANC. : **Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur,** Garder le bien qu'on a est plus utile que d'en acquérir d'autre.

GARDE-VAISSELLE n. m. Officier de la maison du roi, préposé à la garde de la vaisselle d'or et d'argent dépendant de l'office du grand maître de France. ‖ Pl. *Des* GARDES-VAISSELLE.

GARDE-VENTE n. m. Eaux et for. Commis préposé à l'exploitation et à la vente d'un certain nombre d'arbres achetés sur pied. ‖ Pl. *Des* GARDES-VENTE.

GARDE-VERGES n. m. Celui qui, dans les collèges, gardait les verges pour fouetter les écoliers. ‖ Pl. *Des* GARDES-VERGES.

GARDE-VOIE n. m. Employé de chemin de fer chargé de garder la voie. Syn. de GARDE-LIGNE. ‖ Pl. *Des* GARDES-VOIE ou GARDES-VOIES.

A, garde-vue.

GARDE-VUE n. m. Sorte de visière que l'on porte au-dessus des yeux pour les abriter contre une lumière trop vive. ‖ Cône tronqué métallique, argenté ou étamé, que l'on place au-dessus de la flamme d'une lampe pour en rabattre la lumière au-dessous des yeux. (Pl. *Des* GARDE-VUE.)

Garde-vue.

GARDIAGE (di-aj') — rad. *garder*) n. m. Dr. anc. Banlieue. ‖ Territoire adjacent à la ville de Toulouse et soumis à la juridiction immédiate des capitouls.

GARDIANAT n. m. Hist. relig. Syn. de GARDIENNAT.

GARDIATEUR (rad. *garder*) n. m. Magistrat que Philippe le Bel établit à Lyon.

— Encycl. Lorsque Philippe le Bel entreprit d'enlever Lyon au pouvoir des archevêques et qu'il eut pris, en 1292, la ville sous sa protection, il établit un officier dit *gardiateur,* spécialement chargé de défendre en son nom et à son profit les intérêts des citoyens contre l'ancienne autorité. Le premier gardiateur connu fut Pons de Montlaur, qui devint l'agent le plus actif des empiètements du pouvoir royal. Son existence légale fut reconnue par la *Grande philippine* de 1307. Le gardiateur, soldé par les citoyens, devait connaître de ce qui toucherait au ressort et à la souveraineté du roi et devait changer tous les ans. Ce fut l'action

du gardiateur qui amena la réunion de Lyon à la France (1312). Son titre et sa fonction ne disparurent pas après l'annexion d'une partie de la ville. Résidant tantôt à l'Hôtel-Barbo, tantôt à Lyon, tantôt à Mâcon, il acheva son œuvre et amena la réunion complète par la rétrocession des droits des archevêques au XIVe siècle. Ses prérogatives se confondirent avec celles du sénéchal lorsque celui-ci fut établi, et son titre, dans la suite, ne se retrouve plus que dans une fonction purement commerciale, celle de *gardiateur et conservateur des foires de Lyon*.

GARDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) n. Personne qui garde quelqu'un ou quelque chose : *Le* GARDIEN *d'un troupeau, d'un prisonnier, d'un trésor.* ‖ Personne qui veille auprès d'un malade ou d'un mort.

— Surveillant chargé de la conservation de certains lieux ou monuments publics : *Les* GARDIENS *d'un musée.*

— Fig. Moyen préservatif ou de conservation : *Le silence est le* GARDIEN *de l'âme.* (Boss.)

— Dr. *Gardien judiciaire* ou simplem. *Gardien*, Celui qui est préposé au nom de la justice à la garde d'objets saisis, séquestrés, mis sous les scellés ou confiés de toute autre manière pour être représentés à qui de droit.

— Hist. Grand maître de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre. ‖ Ecclésiastique anglais, qui a la juridiction spirituelle d'un diocèse pendant la vacance du siège. (On l'appelle aussi GARDIEN DE LA SPIRITUALITÉ.) ‖ *Gardien du palais*, Titre que l'on donnait à l'archichapelain de la cour du roi de France. ‖ *Gardien de la régale*, Officier qui percevait au nom du roi les revenus des abbayes et des évêchés vacants. ‖ *Gardiens de Paris*, Agents municipaux, aujourd'hui dénommés *gardiens de la paix*, *sergents de ville*, *agents de police*, et institués pour maintenir l'ordre dans la rue, faciliter la libre circulation, etc.

— Hist. relig. Titre que portent les supérieurs de certains couvents : *Le père* GARDIEN. *Le* GARDIEN *des capucins.*

— Mar. *Corps des gardiens.* Dans les arsenaux, Corps assermenté et militarisé, chargé d'assurer la surveillance aux portes des arsenaux dans les ateliers-bureaux. (Ils ont à leur tête un gardien chef.)

— Milit. *Gardiens de batterie*, Employés militaires d'artillerie chargés de la garde du matériel de l'arme dans les ouvrages de fortification : forts, batteries, etc. (Ils sont aussi employés à la surveillance des terrains appartenant à l'artillerie et sont assermentés à cet effet.)

— Hist. *Lettres de garde gardienne*, Lettres par lesquelles le roi accordait à des particuliers ou à des communautés le droit d'avoir leurs causes commises devant certains juges.

— Adjectiv. *Ange gardien.* V. ANGE.

— ENCYCL. Dr. Au cas de saisie mobilière, la désignation du *gardien* appartient de droit au débiteur saisi, qui, à cette fin, doit proposer une personne solvable ; ce n'est qu'à défaut, par le débiteur, de présenter lui-même un gardien ou, en tout cas, un gardien d'une suffisante solvabilité, qu'il en est établi un par l'huissier qui procède à la saisie. Les règles de procédure applicables à cette matière sont inscrites dans les articles 596 et suivants du Code de procédure civile. Quant aux obligations et à la responsabilité du gardien, c'est le Code civil qui, dans son article 1962, les détermine. Aux termes de ce texte, le gardien doit : 1° apporter à la conservation des effets saisis les soins d'un bon père de famille ; 2° représenter les objets saisis au créancier saisissant, lorsqu'il veut les faire vendre, ou bien les restituer au débiteur saisi, lorsque celui-ci a obtenu la mainlevée de la saisie.

Au cas de saisie sous scellés, la responsabilité pénale encourue par le gardien des scellés, s'il y a eu bris de scellés, fait l'objet des articles 249 et suivants du Code pénal. V. BRIS de scellés.

— Admin. *Gardiens de la paix.* Ces agents sont nommés, à Paris, par le préfet de police, et, ailleurs, par les maires. Ils n'ont pas qualité pour dresser par eux-mêmes procès-verbal des infractions qu'ils constatent : ils ne peuvent qu'en faire leur rapport au commissaire de police sous la direction duquel ils sont placés.

A Paris, les agents dont il s'agit sont plus spécialement appelés *gardiens de la paix*, depuis un arrêté du préfet de police du 8 septembre 1870. Les gardiens de la paix de Paris sont embrigadés. Sur le collet de leur uniforme apparaissent, en broderie d'argent, le numéro de leur division ou la lettre de la brigade, et un chiffre qui, leur étant particulier, permet, en toute circonstance, de faire remonter jusqu'à eux la responsabilité de leurs actes.

Gardiens de la paix.

— Art milit. *Gardiens de batterie.* Les gardiens de batterie se recrutent parmi les sous-officiers d'artillerie proposés par les inspecteurs généraux, après avoir accompli un stage de trois mois dans un établissement d'artillerie. Les gardiens de batterie ont rang d'adjudant, et leur uniforme est celui des adjudants d'artillerie, sans galons sur les manches, avec grenades en or au collet et au képi.

— SYN. Gardien, garde. V. GARDE.

GARDIENNAGE (*di-è-naj'*) n. m. Emploi, office de gardien.

— En T. de mar., Ensemble des mesures prises pour la conservation de certains objets déterminés dans un port : *Le* GARDIENNAGE *des tonneaux.* ‖ Nom donné au service des gardiens de port.

GARDIENNAT (*di-è-na*) n. m. Hist. relig. Office de gardien dans une communauté religieuse.

GARDIENNESSE (*di-è-nèss* — rad. *gardien*) n. f. Mar. Chambre des canonniers à bord d'un vaisseau de guerre. ‖ On dit aussi GARDIENNERIE.

GARDIER (*di-é* — rad. *garder*) n. m. Hist. Officier que les Dauphins du Viennois avaient, à Vienne, pour veiller à la conservation de leurs droits et à la garde de leurs domaines et trésors.

GARDIKI ou **GARDHIKI**, bourg de la Grèce (Thessalie [prov. de Trikkala], sur l'Aspro-Potamo ; 3.700 hab. (avec la commune, qui s'appelle *Athamanès*).

GARDINER, ville des Etats-Unis (Maine [comté de Kennebec]), au confluent du Cobbesseconteo et du Kennebec ; 5.491 hab. Exportation de bois de charpente.

GARDINER (Stephen), homme d'Etat anglais, né à Bury-Saint-Edmunds entre 1483 et 1490, mort à Whitehall en 1555. Secrétaire de Wolsey, fort érudit, il fut, dès 1527, en correspondance avec les célèbres humanistes et en particulier avec Erasme. En 1528-1529, il accomplit à Rome des missions relatives à la grande affaire du temps, le divorce de Henri VIII. Très en faveur auprès du souverain, il obtint, en 1531, le siège épiscopal de Winchester, et, jusqu'en 1541, ne s'occupa guère que du divorce, soit en diverses missions diplomatiques, soit en un traité qui fit sensation : *De vera obedientia* (1535), où il combattait très vivement la suprématie de Rome sur l'Eglise d'Angleterre. Il avait à la cour de sérieux rivaux ; entre autres, Cromwell, qu'il eut l'habileté de perdre. Mais la mort de Henri VIII ruina sa fortune politique ; Cranmer, un autre de ses ennemis, le fit enfermer à la Tour de Londres, mettre en jugement (1551) et le dépouilla de son épiscopat. A l'avènement de Marie Tudor, Gardiner devint chancelier du royaume (1553) et, par représailles, il persécuta les protestants. Il avait rétabli l'ordre dans le royaume par une administration sage, lorsqu'il mourut. Il a laissé divers écrits de théologie ou d'érudition.

GARDNER, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Worcester]) ; 8.425 hab. Fabriques de meubles.

GARDNER (lord ALAN), baron D'UTTOXETER, amiral anglais, né à Uttoxeter, comté de Strafford en 1742, mort à Bath en 1809. Il servit aux Indes, dans l'Allemagne du Nord, commanda en chef à la Jamaïque de 1786 à 1789, fut nommé contre-amiral et siégea au Parlement. Il tenta sans succès de s'emparer, en 1793, de la Martinique défendue par Rochambeau. Il fit partie ensuite de l'escadre de la Manche. En 1800, il était amiral, pair d'Irlande et baron, placé, en 1807, à la tête de l'escadre de la Manche et contribuait, en 1809, à la reddition de Flessingue.

GARDNÉRIE (*ri* — de *Gardner*, n. pr.) n. f. Genre de loganiacées, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles opposées non stipulées, à fleurs axillaires, à calice court, disposées en cymes composées. (Les deux espèces connues sont originaires, l'une du Japon, l'autre de l'Inde.)

GARDNÉRIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte aux gardnéries.

— n. f. pl. Ancien nom de la famille des loganiacées, servant aujourd'hui à désigner une de ses tribus, qui comprend le seul genre *gardnérie*. — *Une* GARDNÉRIÉE.

GARDOIR n. m. Lieu où l'on garde, où l'on conserve quelque chose. (Vx.) ‖ On disait aussi GARDOIRE n. f.

GARDON n. m. Genre de poissons physostomes, famille des cyprinidés, comprenant des formes ovales, plus ou moins comprimées, à grandes écailles, à mâchoire inférieure en retrait.

— Loc. div. *Etre frais comme un gardon*, Avoir un air de fraîcheur et de santé (à cause de l'éclat qu'a l'écaille de ce poisson.) ‖ Fig. *Donner un chabot pour avoir un gardon*, Faire un petit cadeau pour en obtenir un grand.

— ENCYCL. L'espèce type du genre *gardon* est le gardon commun (*leuciscus rutilus*), poisson des eaux douces d'Europe qui peut atteindre 0m,30 de long. Verdâtre en dessus avec des reflets roses, il a le ventre argenté, les nageoires verdâtres : la caudale teintée de rouge, l'anale et la ventrale jaunâtres ; son œil est doré ou rougeâtre. On le nomme vulgairement *gardon blanc, roche, rousse, rossette, français, blanchet*, etc. Ses principales variétés sont le vangeron (*leuciscus prasinus*), du lac Léman, et le gardon de Sélys (*leuciscus Selysi*), de la Meuse, etc. ; dans la Sarthe, on trouve une variété très rare, ayant les yeux et les nageoires blancs, propre aux eaux calcaires. Répandu dans toute l'Europe et le nord de l'Asie, le gardon vit par troupes, dans les cours d'eau limpides et sablonneux ; sa chair est assez bonne, quoique fade. On confond souvent ce poisson avec le rotengle (*scardinius erythrophthalmus*) ou *gardon rouge*, à aileron rouges, *gardon de fond*, etc. V. ROTENGLE.

Gardon.

GARDON n. m. Nom, dans le département du Gard, des petits torrents qui descendent des Cévennes.

GARDONE-VALTROMPIA, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia], sur la Mella, affluent de l'Oglio ; 2.173 hab. Manufacture d'armes, magnaneries.

GARDONIEN, ENNE (*ni-in, èn'* — rad. *gardon*) adj. Nom donné par Coquand à l'ensemble des grès glauconieux ou ferrugineux des Charentes, alternant avec des argiles à lignite et à succin.

— n. m. Assise constituant la base de l'étage cénomanien.

GARDONNENQUE, nom d'une plaine et d'un massif des Cévennes. La plaine, dans le Gard, est l'ample vallée fouillée par les débordements du Gard ou Gardon, en aval de ses deux branches mères. Le massif, dans le Gard et la Lozère, constitue les Cévennes essentielles, vraiment appelées ainsi dans la contrée, l'ensemble de chaînes micaschisteuses d'où partent les torrents et torrenticules appelés *gardons*. Quatre chaînes principales : Bouges, chaîne du Cabanis, chaîne Francesque, Liron. Superficie : 1.100 kilom. carr. Point culminant : le Bouges 1.424 m.

GARDOQUIE (*ki*) n. f. Bot. Genre de labiées-satoréiées, comprenant des arbrisseaux très rameux, feuillus, de l'Amérique méridionale. (On cultive dans les jardins le *gardoquia Hookeri*, pour ses belles fleurs solitaires, d'un rouge écarlate.)

GARDORIKI, anc. ville de la Russie d'Europe, jadis capitale d'un Etat slave. Elle occupait l'emplacement actuel du Vieux-Ladoga, sur le lac de ce nom. Aujourd'hui, près de là, s'élève une petite ville fondée par Pierre le Grand, le Nouveau-Ladoga, situé à 88 kilomètres de Saint-Pétersbourg.

GARDY n. m. Pêch. Troisième chambre de la madrague.

GARE (subst. verb. de *garer*) n. f. Ch. de f. Bâtiment situé en dehors de la voie, et dans lequel on dépose les marchandises. ‖ Bâtiment où se tiennent les voyageurs jusqu'au moment du départ. ‖ Ensemble des voies avoisinant ce bâtiment, où se font les manœuvres des trains montants et descendants. ‖ *Gare d'évitement*, Ensemble de voies secondaires, raccordées avec la voie principale, où s'arrête momentanément un convoi, pour en laisser passer un autre venant en sens opposé, sur les chemins de fer qui n'ont qu'une voie. ‖ *Chef de gare*, Employé qui dirige, sous sa responsabilité, le service des voyageurs et des marchandises dans une gare de chemin de fer.

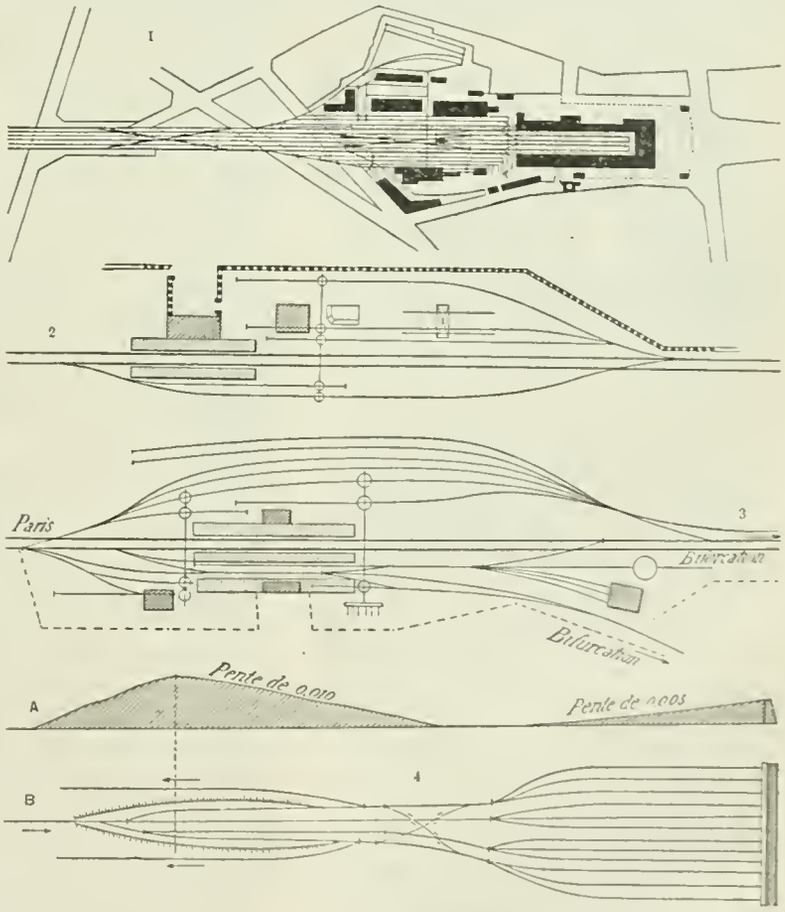

Gares : 1. Terminus ; 2. De passage ; 3. De bifurcation ; 4. De triage (A, vue en coupe des pentes et rampes ; B, vue en plan).

— Navig. Endroit d'une rivière spécialement destiné à mettre en sûreté les bateaux et à les empêcher de gêner la navigation. ‖ Endroit d'un canal suffisamment élargi pour que deux bateaux, allant en sens contraire ou dans le même sens, puissent se croiser sans se heurter.

— ENCYCL. Ch. de f. On distingue les *gares terminus* ou *de tête de ligne*, situées à chacune des extrémités de la ligne ; les *gares d'embranchement* ou *de bifurcation*, dans lesquelles une ou plusieurs lignes secondaires, se dirigeant dans des sens différents, viennent se souder sur la ligne principale ; les *gares de passage*, que l'on nomme le plus souvent *stations*, où s'arrêtent la majeure partie des

[illegible] le voyageurs et ceux de marchandises; les *gares* [illegible] ment [illegible]ances, comme leur nom l'indique, au trafic des wagons de marchandises venant de [illegible] et à la formation de trains [illegible] expédiés dans divers directions; les *gares de transit*, où se [illegible] le train à [illegible] à wagon, le change ou [illegible] des trains [illegible] les voyageurs et, quelquefois, [illegible] les voyageurs, enfin, [illegible] *maritimes*, dans lesquelles les [illegible], poussées jusque sur les quais d'un port maritime, permettent aux voyageurs de s'embarquer directement sur les navires en partance, ou de descendre de ces navires pour monter dans les trains qui doivent les conduire à destination.

Chef de gare.

GARE (impér. du v. *se garer*) interj. Sert pour avertir quelqu'un qu'il ait à se ranger pour n'être pas heurté : GARE *à vous!* GARE *dessous!*

— Sert pour exprimer l'appréhension de conséquences fâcheuses : GARE *la culbute!* — Pour menacer quelqu'un du châtiment qui l'attend s'il fait telle ou telle chose : GARE *le fouet!*

— Loc. div. : *Sans dire gare, Sans crier gare*, Sans avertir. — *Gare la bombe!* Attendez-vous à une explosion de colère, etc.

— Mar. *Gare-dessous-en-bas!* Cri d'un homme de la mâture qui laisse tomber une manœuvre sur le pont.

— Vénerie. Cri que pousse le valet de limier ou le veneur, quand le cerf détourné quitte subitement sa reposée.

GARELLA (Felix-Napoléon), ingénieur français, né à Lunéville en 1809, mort en 1860. Élève de l'École polytechnique, il devint, en 1844, ingénieur en chef des mines. Envoyé, en 1843, à Panama, pour examiner s'il était possible d'y creuser un canal destiné à relier les deux océans, il conclut à l'affirmative et évalua les dépenses à 100 millions de francs. Outre de nombreux articles, on a de lui : *Études des gîtes minéraux* (1843) ; *Projet d'un canal de jonction de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique* (1846) ; etc.

GARENGEOT (René-Jacques CROISSANT de), chirurgien français, né à Vitré en 1688, mort à Cologne en 1759. Il fut un chirurgien remarquable, et apporta d'importantes modifications à la technique et à l'instrumentation de son art : la clef de Garengeot sert encore à l'extraction des grosses dents. Les principaux ouvrages de Garengeot sont : *Traité des opérations de chirurgie* (1720) ; *Nouveau traité des instruments de chirurgie les plus utiles et de plusieurs nouvelles machines propres pour les maladies des os* (1723); *l'Opération de la taille par l'appareil latéral* (1730).

Clef de Garengeot.

GARENNE (*rèn'* — du bas lat. *warenna*, dérivé du même radical german. que *guérir*) n. f. Endroit où vivent des lapins à l'état sauvage ou à demi privés, en liberté.

— *Garenne privée* ou *forcée*, Lieu clos de murailles ou de fossés, où l'on élève des lapins.

— Admin. Lieu où les tabacs sont déposés comme dans un entrepôt.

— Coût. anc. Domaine où l'on ne pouvait entrer sans l'agrément du propriétaire.

— Pêch. Endroit d'une rivière où la pêche est réservée. ‖ Espace d'eau entouré de claies ou de filets, dans lequel on dépose le poisson destiné à repeupler un étang.

— n. m. Pop. à Paris, Lapin de garenne : *Manger un* GARENNE.

— ENCYCL. Econ. rur. On distingue deux sortes de *garennes* : les garennes libres et les garennes forcées. Les premières consistent en une plus ou moins grande étendue de terrain, ordinairement montueuse, sablonneuse, boisée ou inculte, où les lapins se plaisent et se multiplient abondamment à l'état sauvage.

Les garennes forcées diffèrent des précédentes en ce qu'elles sont entourées de tous côtés par des fossés remplis d'eau, des murs ou des haies fourrées et épineuses, qui empêchent les animaux de s'écarter de l'habitation. Ces garennes ont, en général, une grande étendue, et dans leur enceinte, sont creusés des terriers artificiels pour engager les lapins à s'y réfugier et à en creuser d'autres. Les garennes sont coupées de prairies artificielles, parsemées de meules de foin et d'abris couverts, où ces animaux peuvent trouver une abondante nourriture.

— Dr. féod. Les *garennes* étaient des réserves de gibier, des parcs où l'on gardait des animaux pour la chasse et, plus tard, exclusivement des lapins. Ce mot, d'origine germanique, signifie *défense* ou *interdiction*. Le droit de garenne, en effet, ou *ban de garenne*, consistait en une défense faite par le seigneur haut justicier, aux colons et tenanciers, de détruire le gibier sur une certaine étendue du territoire de sa justice, réservée pour le plaisir de la chasse. C'était un diminutif du ban de forêt ou d'afforestage à l'usage des forêts [illegible] d'une moindre importance.

Le droit de garenne fut battu en brèche au XIIe et surtout au XIIIe et au XIVe siècle par l'Église, les rois de France et les légistes. Les ordonnances royales prohibèrent la création de nouvelles garennes, ne faisant grâce qu'à celles qui existaient déjà et qui étaient justifiées par une possession trentenaire.

Quand les garennes justicières eurent disparu, les seigneurs se créèrent sur leurs propres domaines des parcs qu'ils peuplèrent de gibier, et surtout de lapins ; on leur conserva dans l'usage le nom de garennes et on leur appliqua même les ordonnances du moyen âge touchant les garennes justicières.

L'ordonnance de Louis XIV, de 1669, sanctionna à son tour définitivement et généralisa la prohibition. Enfin, dans la nuit du 4 août 1789, l'Assemblée constituante décréta, en termes exprès, l'abolition du droit de garenne.

GARENNÉ (*re-né*), **ÉE** adj. Qui est en défends, en parlant de la pêche dans certaines parties de rivières.

GARENNIER (*rè-ni-é* n. m. Celui qui prend soin, qui a la garde d'une garenne forcée ou privée.

GARER (même orig. que *guérir*) v. a. Mettre dans un abri pour préserver : GARER *ses récoltes, une bicyclette.*

— Ch. de f. Mettre un convoi à l'abri dans un emplacement spécial.

— Navig. Attacher, amarrer dans une gare : GARER *un bateau, un train de bois.*

Garé, *ée* part. pass. ‖ Fam. *Être garé des voitures*, Être rangé, prudent.

Se garer, v. pr. Se mettre à l'écart, à l'abri pour se garantir : SE GARER *d'un furieux, d'une voiture.*

— Ch. de f. En parlant d'un train, Se réfugier momentanément sur une voie de garage, pour laisser passer un autre train qui le suit ou le croise.

— Navig. Entrer dans la gare pour être à l'écart, à l'abri : *Bateau qui manœuvre pour* SE GARER.

GARESSIO, ville d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur le Tanaro ; 7.370 hab. Collège communal ; carrières de marbre estimé ; blanchisseries de laine ; commerce de châtaignes, vins. Aux environs, mine de plomb argentifère.

GARFAGNANA, une des plus belles vallées de l'Italie, dans la prov. de Carrara-et-Massa, arrosée par le Serchio et délimitée par les *monts de la Garfagnana* et les Alpes Apuanes (2.000 m.). Les flancs des montagnes sont cultivés en gradins par une population très travailleuse et qui parle le meilleur italien populaire de la Péninsule. La ville principale est *Castelnuovo*, dans une superbe situation, au débouché de deux profondes gorges.

GARFIELD (James-Abraham), président des Etats-Unis, né à Orange (Ohio) en 1831, mort à Long-Branch (New-Jersey) en 1881. Dès l'âge de seize ans, il chercha à gagner sa vie, fut successivement journalier, charpentier, timonier sur un bateau du canal de l'Ohio. Pendant l'hiver, il fréquentait l'école primaire, et parvint ainsi à entrer, en 1849, au collège de Chester (Ohio), où il obtint le brevet d'instituteur. En 1851, il entra à l'Institut de Hiram ; puis, en 1854, à William's College, où il resta deux ans, puis il fut nommé recteur du collège d'Hiram ; il y étudia le droit et se fit admettre au barreau de Colombus (Ohio) en 1858. Mêlé à la politique, il fut élu, en 1859, sénateur de l'Ohio. A la guerre civile, il s'engage comme simple soldat (1861), se distingue, et obtient le brevet de lieutenant-colonel. Ayant réussi à dégager complètement le Kentucky, Lincoln lui envoya la commission de général de brigade de volontaires. Après la bataille de Chicamanga, il fut nommé major général. Il renonça ensuite à la carrière des armes, pour entrer dans la vie politique. Il représenta l'Ohio pendant plusieurs législatures, et s'y fit une spécialité des questions financières. En 1880, la législature de cet Etat nomma Garfield à l'unanimité sénateur fédéral ; la même année, il était élu président des Etats-Unis. Il prit possession du pouvoir en 1881, et tout annonçait au pays une ère nouvelle de prospérité, lorsque, se trouvant dans la gare du chemin de fer de Baltimore-Potomac, il fut frappé de deux balles de revolver par un nommé Charles Guiteau, solliciteur qu'il avait éconduit. Ce fut un deuil général. Une souscription nationale, restée ouverte un mois à peine, produisit 500.000 dollars (2.590.000 fr.), assurant une rente viagère à Mme Garfield, et, après sa mort, le capital à partager entre ses enfants.

Garfield.

GARGALIANI, bourg de Grèce (Péloponèse [prov. de Messénie]), non loin de la mer Ionienne ; 5.550 hab. (avec la commune, qui s'appelle *Platamodès*).

GARGAMELLE (*mèl'* — du provenç. *gargamela*, gosier, d'orig. obscure) n. f. Pop. Gorge, gosier.

GARGAMELLE, personnage de Rabelais. Fille du roi de Parpaillos, femme de Grandgousier et mère de Gargantua, c'est une « belle gouge et de bonne trogne », grande mangeuse de tripes, tout à fait digne de la race des géants à laquelle elle appartient et du nom qu'elle porte.

GARGANIE (*nî*) ou **GARGANIA** n. f. Sous-genre de pléoles (mollusques gastéropodes), comprenant des coquilles presque coniques, à sommet lisse et rejeté en arrière. (Les garganies, dont on connaît plusieurs espèces, sont fossiles dans les terrains crétacés. Telle est la *gargania Brocchii*.)

GARGANO ou **SAN ANGELO** (lat. *Garganum*), massif plongeant sur l'Adriatique, et qui forme ce qu'on est convenu d'appeler l'« éperon de la botte italienne ». Il ne dépend aucunement de l'Apennin, dont le sépare la plaine de la Pouille. Point culminant : 1.500 mètres. Grotte et sanctuaire fameux de Sant' Angelo.

GARGANTUA, nom donné par Rabelais à son géant, et qui est passé dans la langue pour désigner un homme d'un appétit extraordinaire : *Un vrai* GARGANTUA.

Gargantua et de Pantagruel (LA VIE DE), célèbre roman de François Rabelais. — Le premier canevas de l'œuvre parut à Lyon en 1532, sous le titre : *les Grandes et Inestimables Chroniques du grand et énorme géant Gargantua*. Très peu après (1532 ou 1533), Rabelais écrivit le *Pantagruel, roi des Dipsodes*, etc., qui forme le second livre de son grand roman. Puis il revint au sujet des chroniques et le traita à fond : *la Vie très horrifique du grand Gargantua*, etc. : c'est le premier livre. Furent composés ensuite le *Tiers livre des faits et dicts héroïques du bon Pantagruel* (1545) ; le *Quart livre* (publié en plusieurs fois de 1548 à 1552). Le *Cinquième livre* (1562-1564) parut après la mort de Rabelais et n'est peut-être pas de lui.

Après un humoristique prologue qu'il faut bien se garder de prendre au sérieux, l'œuvre s'ouvre par le tableau de la naissance, de l'enfance, et de l'éducation du géant Gargantua ; cette éducation consiste en une gymnastique héroïque et dans l'application raisonnée de l'esprit aux choses réelles : discipline peu artistique, mais éminemment pratique et encyclopédique. Vient ensuite le récit de la guerre que le géant Grandgousier, père de Gargantua, soutint contre le roi Picrocole ; toute cette partie est une satire des conquêtes royales. Un des héros de cette guerre, frère de Jean des Entomeures, fonde l'abbaye de Thélème (θέλημα), dont la devise est *Fay ce que vouldras* ; Thélème est une fondation aristocratique où des êtres d'élite mènent une vie sérieuse, raffinée, affranchie des obligations sociales.

Le livre de *Pantagruel* débute par le tableau de l'enfance et de l'éducation du héros : ce plan d'études est plus précis que celui de Gargantua : le cerveau de l'élève est surchargé d'un trop grand nombre de connaissances, mais ce vaste programme est inspiré par un vif et profond amour de la nature et de l'antiquité (notamment de l'antiquité grecque). Le reste du livre contient un amusant et spirituel portrait de Panurge et le récit de la guerre que font Panurge et Pantagruel contre Anarche.

Gargantua (gravure inédite).

Le *Tiers livre*, précédé d'un privilège royal et d'un curieux prologue, se passe à peu près tout en conversation. Panurge, qui s'est ruiné, se demande s'il doit se marier. Il consulte à ce sujet les sorts virgiliens, les songes, une sibylle, un sourd-muet, un vieux poète, un astrologue, le son des cloches, un médecin, un théologien, un philosophe, un juge (Bridoye) et finalement un fou (Triboulet) qui lui remet une bouteille vide.

Le *Quart livre* se passe au contraire tout en action : Panurge, Pantagruel et frère Jean partent à la recherche de l'oracle de la Dive-Bouteille. Ils traversent l'Amérique, puis touchent à toute une série d'îles fantastiques (des Enasés, des Chicanous, de Tohu-Bohu, des Macréons, de Tapinois, de Carême-prenant, de Papefiguière, etc.). C'est, en apparence, un long tissu de folies, mais, en réalité, une satire vive et mordante de la société civile et religieuse du XVIe siècle. Dans ce livre se trouvent les épisodes fameux des *Moutons de Dindenaut*, de la *Tempête*, des *Paroles gelées*, etc.

Le *Cinquième livre* (qui peut-être est apocryphe) est la continuation du même procédé (îles des Chats fourrés, de la Quintessence, des Esclots, des Lanternes, etc.). Les voyageurs arrivent enfin à l'îlot de la Dive-Bouteille : une lanterne (l'étude) les y a guidés. La prêtresse Bacbuc les initie au mystère ; c'est dans le vin qu'est la vérité : entendez dans la science, pour la conquête de laquelle il faut deux choses, « guide de Dieu et compagnie d'homme ». Ainsi s'achève ce roman si inégal, si trouble, parfois si ordurier, mais si riche par le fond et par la forme, si plein de vie, de pensée et de fantaisie.

Les éditions du livre de Rabelais sont très nombreuses ; nous nous bornerons à citer celles qui, de notre temps, ont été illustrées par G. Doré, Robida, J. Garnier.

GARGANTUESQUE (*tu-èssk'*) adj. Digne de Gargantua ; qui rappelle Gargantua : *Des ripailles* GARGANTUESQUES.

GARGARE ou **GARGARA** n. m. Genre d'insectes hémiptères homoptères, famille des membracidés, comprenant de petits insectes sauteurs, dont la seule espèce habite l'Europe. (Le gargare du genêt [*gargara genistæ*], type du genre, brun, avec les élytres jaunâtres, est le *demi-diable* des vieux auteurs.)

Gargare (gr. 5 fois).

GARGARE ou **GARGARCI** (en gr. *Gargaron*), montagne de l'ancienne Asie Mineure (Phrygie), le plus élevé (1.550 m.) des quatre sommets de l'ancien Ida, qui portaient le nom collectif d'Olympe. Il porte, de nos jours, le nom turc de *Gaz-Dagh*.

GARGARIS, roi des Curètes, à qui on attribue l'invention de la manière de préparer le miel. Sa fille ayant eu un fils nommé Habès d'un mariage clandestin, Gargaris voulut le faire périr ; le jeune prince se tira heureusement de tous les dangers, et son grand-père, rempli d'admiration pour son courage, lui pardonna et le désigna pour son successeur.

GARGARISER (SE) [lat. *gargarizare* ; du gr. *gargarizein*, même sens] v. pr. Se rincer la bouche et l'arrière-bouche avec une liqueur quelconque qu'on agite en respirant : SE GARGARISER *la gorge.*

— Pop. Boire : *Gaillard qui aime à* SE GARGARISER.

— Arg. musical. Faire des gammes au piano. ‖ Rouler les *r* en chantant ou en récitant. ‖ Au théâtre, Se plaire dans des phrases cadencées et musicales ; passer de la cadence à la roulade et retomber dans la cadence.

GARGARISME (*rissm'* — gr. *gargarisma*) n. m. Médicament liquide, destiné à être introduit sans être avalé dans la bouche et l'arrière-gorge, et agissant par contact de quelques minutes.

— ENCYCL. Méd. Un *gargarisme* est généralement une solution aqueuse de divers principes médicamenteux (astringents, émollients, antiseptiques, etc.), que souvent on édulcore à l'aide de miel, de sirops, de glycérine, etc. Les gargarismes s'emploient chauds ou froids. Ils sont surtout utiles dans le traitement des affections de la cavité buccale ou du pharynx : il est douteux que leur action se fasse sentir jusqu'au larynx, à moins qu'ils ne renferment des substances volatiles (iode, essences, etc.). Aussi, dans les maladies de la gorge, n'ont-ils pas la même efficacité que les badigeonnages (collutoires) ou les pulvérisations. Le *gargarisme ou chlorate de potasse* se prépare avec : chlorate de potasse 5, eau distillée 250, sirop de mûres 30. Le *gargarisme émollient* (Codex 1884) se prépare avec : orge

mondé 5, miel blanc 50, eau bouillante q. s. pour obtenir 300 grammes de décocté.

— Art vétér. Chez les animaux, on emploie la seringue à lavements pour gargariser la bouche. Les *gargarismes* les plus employés sont : l'eau vinaigrée par moitié, chez le cheval; une cuillerée d'eau de Rabel dans un litre d'eau d'orge miellée, chez un ruminant atteint de fièvre aphteuse; d'eau citronnée, chez le chien atteint de scorbut; enfin, d'eau boriquée, dans les cas de glossite ou de plaies de la bouche chez les différents animaux.

GARGASIEN, ENNE (*zi-in, èn'*) adj. Se dit d'un sous-étage supérieur de l'étage aptien (syst. crétacé). [Il est caractérisé par les marnes de Gargas, commune du département de Vaucluse.]

— n. m. Ce sous-étage lui-même.

GARGETTE, bourg de l'anc. Attique, patrie d'Epicure.

GARGIOLLI (Conrad), littérateur italien, né à Fivizzano en 1834. Il composa un essai dramatique : *Marius et les Cimbres* (1858), puis une *Etude sur les poésies nationales* (1859). Niccolini, avec lequel il s'était lié d'étroite amitié, le chargea, en mourant, de donner une complète édition de ses œuvres; Gargiolli consacra plusieurs années de sa vie à cette édition, qu'il enrichit de préfaces et de commentaires. Il a publié, en outre : *De l'aurore au couchant*, recueil de poésies lyriques (1873); *Fernando et Gisella*, poème (1875); *Essai sur la vie et les œuvres de Vincenzo Gioberti* (1876); *Littérature et art dramatique* (1877); *Introduction à l'étude de la littérature italienne* (1879); etc.

GARGITTIOS. Myth. gr. Chien d'une taille et d'une férocité extraordinaires, qui gardait les troupeaux de Géryon. Il fut tué par Héraklès.

GARGNANO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur le lac de Garde; 4.124 hab. Papeteries; orangers, oliviers, citronniers. Port sur le lac.

GARGOINE n. f. Arg. Gorge, gosier. ‖ *Se rincer la gargoine*, Boire. ‖ Par ext. Le visage : *Tu ns la* GARGOINE *joliment chiffonnée par la mitraille.* (V. Hugo.)

GARGOT (*go*) n. m. Pop. Gargote.

GARGOT (*go*) n. m. Entrepreneur d'abatage, qui vend des porcs tués aux charcutiers.

GARGOTAGE (*taj'* — rad. *gargoter*) n. m. Cuisine mauvaise ou malpropre.

GARGOTE (subst. verb. de *gargoter*) n. f. Endroit où l'on donne à manger à bas prix. ‖ Par dénigr. Endroit où la cuisine est mauvaise ou malpropre :

Soupons-nous à l'Anglais? — Non, c'est une *gargote*.
TH. DE BANVILLE.

— SYN. Gargote, auberge, cabaret, etc. V. AUBERGE.

GARGOTER (de l'anc. franç *gargate*, gosier) v. n. Faire du bruit en bouillonnant. (Vieux.) ‖ Faire de la cuisine mauvaise ou malpropre. ‖ Fréquenter les gargotes. ‖ Manger et boire malproprement.

GARGOTERIE (*ri*) n. f. Gargote. (Vieux.) ‖ Mauvaise cuisine de gargote.

GARGOTIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Personne qui tient une gargote. ‖ Par dénigr. Personne qui fait de la mauvaise cuisine.

GARGOUILLADE (*gou-ill* [*ll* mll.] — rad. *gargouille*) n. f. Chorégr. Ancienne danse de théâtre.

— Musiq. V. la partie encycl.

— Pop. Nourriture.

— ENCYCL. Chorégr. La *gargouillade* caractérisait surtout les entrées de démons et de « vents ». Elle consistait principalement en un demi-tour ou demi-pirouette rapide sur les deux pieds. Dupré, le fameux danseur de l'Opéra, excellait dans la gargouillade en faisant les deux ronds de jambe sur un seul demi-temps de la mesure, et son camarade Lyonnais ne lui cédait en rien sous ce rapport.

— Musiq. Les *gargouillades* sont comme une sorte de parodie des fioritures. On donne ce nom à une série de vocalises et d'ornements exécutés, sinon toujours sans habileté, du moins sans goût et sans mesure.

GARGOUILLAGE (*gou-ill-aj'* [*ll* mll.] n. m. Pop. Bruit confus de paroles : *Des* GARGOUILLAGES *prétentieux.* (Willy).

GARGOUILLE (*gou-ill* [*ll* mll.] — orig. inconn.) n. f. Archit. Endroit d'une gouttière, d'un tuyau servant de conduite à l'écoulement des eaux. ‖ Tuyau de fonte carré ouvert longitudinalement à sa partie supérieure, et logé dans les trottoirs, pour faciliter l'écoulement de l'eau de pluie provenant des toits. ‖ Cordon de pierre sur lequel sont établis des tuyaux de conduite. ‖ Nom donné, dans certaines localités, au lavoir public.

— Blas. Nom donné à certaines figures de serpents.

— Cout. Figure monstrueuse, que l'on promenait processionnellement dans quelques villes de France, à Rouen notamment. ‖ On dit aussi GARGOUILLE.

— Métall. Conduit où se rassemblent, dans certains fourneaux, les produits de la combustion, avant de se rendre dans la cheminée.

— Techn. Anneau diversement contourné, qui termine les branches d'un mors. ‖ Entaille pratiquée au pied d'un poteau de cloison, pour recevoir le bout d'une selive.

— ENCYCL. Archit. L'emploi des conduits dits *gargouilles* date du commencement du XIIe siècle. D'abord larges, peu nombreuses et composées de deux assises, l'une formant rigole, l'autre recouvrement, elles ont été, par la suite, très rapprochées l'une de l'autre, pour diminuer les longues pentes des chéneaux et réduire les chutes à de très minces filets d'eau ne pouvant nuire aux constructions inférieures; elles ne se composèrent plus que d'une seule assise soutenue par un corbeau ou une console. La variété de leurs formes est très grande; elles représentent, pour la plupart, des êtres fantastiques, démons et êtres malfaisants. Les gargouilles ayant l'inconvénient de faire séjourner l'eau au pied des murs, on y a renoncé, et, dans les temps modernes, on a établi, pour l'écoulement des eaux, des tuyaux de descente que l'on fait déboucher dans des caniveaux auxquels on a donné le nom de « gargouilles » et dont le but est de reporter les eaux à une certaine distance de la construction, dans un ruisseau ou dans un égout. Quelquefois, ces caniveaux sont de simples conduits pavés, ayant la forme d'un cassis; dans les villes, ce sont, le plus souvent, des gargouilles en fonte moulée scellées dans le trottoir et ayant à leur partie supérieure une fente percée, longue et étroite, facilitant le nettoyage et le curage.

Gargouilles : 1. De la cathédrale d'Amiens (XIIIe s.); 2. De Saint-Eustache, à Paris (XVIe s.); 3. Du Sacre-Cœur de Montmartre (XIXe s.).

— Cout. Pendant le moyen âge, on portait presque à toutes les processions, surtout à celle des Rogations, des dragons ailés, images du démon, qui paraissait en vaincu dans le cortège de Dieu. Le peuple ne tarda pas à regarder ces images comme les dépouilles de dragons de chair et d'os, domptés par les évêques le plus particulièrement révérés dans les diocèses. De là, entre autres, la *Gargouille de Rouen* et sa légende. Un serpent hideux désolait la contrée, quand l'évêque saint Romain marcha vers le monstre; il le conjura et, lui ayant jeté son étole au cou, le mena noyer dans la Seine. Quant au nom de *gargouille*, son origine se rattache peut-être aux gouttières de pierre qui figuraient sous forme de dragons ailés, de figures hideuses, au bord des toits. Rien n'était plus fréquent, en France, que ces dragons figurant aux processions des Rogations. On simulait entre ces monstres une lutte furieuse; mais des désordres s'étant produits à cette occasion, en 1760, l'usage fut aboli. Non moins célèbres que la *Gargouille* de Rouen étaient la *Tarasque* de Tarascon, la *Grand'gueule* de Poitiers, la *Graouilli* de Metz, la *Chair Salée* de Troyes, la *Kraulin* de Reims, le *Dragon* de Langres, celui de Saint-Marcel à Paris, etc.

GARGOUILLÉE (*gou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Chute d'eau s'échappant d'une gargouille.

GARGOUILLEMENT (*gou-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Bruit analogue à celui de l'eau dans une gargouille. ‖ Bruit que fait un gaz qui se dégage par bulles pressées à la surface d'un liquide.

— ENCYCL. Pathol. Le *gargouillement*, observé à l'auscultation du poumon, n'est que le râle caverneux à son plus haut degré d'intensité. Pour que le gargouillement se produise, il faut qu'il existe, au sein du parenchyme pulmonaire, une excavation communiquant librement avec un rameau bronchique et contenant du liquide. Le bruit est produit par le passage de l'air à travers le liquide de la caverne; les bulles viennent éclater à la surface du liquide, et le bruit en est augmenté par le retentissement sur les parois de la caverne. Le gargouillement intestinal est produit par le mélange des gaz et des liquides contenus dans l'intestin, bruit dont on provoque la formation par la pression sur les parois abdominales. On l'observe dans la fièvre typhoïde, la dysenterie, l'entérocolite. Le gargouillement stomacal, spontané ou provoqué par la percussion de l'estomac, est un bruit de flot, qui dénote la dilatation de cet organe.

GARGOUILLER (*gou-ill* [*ll* mll.]) v. n. Bruire, en parlant de l'eau qui tombe d'une gargouille, ou d'un liquide, d'un gaz qui se déplace dans la gorge, dans l'estomac, les entrailles ou le poumon.

— Pop. Barboter dans l'eau : *Les enfants aiment à* GARGOUILLER.

— v. a. Mar. et techn. Syn. de ÉGRISER. V. EGRISAGE.

GARGOUILLIS (*gou-ill-i* [*ll* mll.]) n. m. Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

GARGOULETTE (*lèt'* — dimin. de *gargouille*) n. f. Vase poreux dont on se sert dans les pays chauds pour rafraîchir l'eau par évaporation. ‖ On dit quelquef. GARGOUILLETTE.

Gargoulette.

GARGOUSSE (corrupt. de *cartouche*) n. f. Sac cylindrique, en fort papier, en toile amiantine ou en métal, dans lequel on enferme la charge d'une bouche à feu.

— ENCYCL. Milit. Le nom de *gargousse* donné d'abord aux sacs de parchemin ou de fort papier, dont on se servait pour préparer à l'avance les charges des bouches à feu, fut employé plus tard pour désigner l'ensemble de la poudre et du sac une fois rempli. Le sac même, confectionné plus tard en serge, tissu de laine ou de bourre de soie, surtout pour les munitions de campagne, reçut le nom de *sachet*. Puis, dans la confection de ces munitions, la gargousse fut réunie au projectile pour obtenir ce qu'on appella une *cartouche à boulet* ou à *obus*. Lors de l'adoption des canons rayés, la gargousse fut de nouveau séparée du projectile. Plus tard, pour les premiers canons à chargement par la culasse (système Reffye), on fabriqua des gargousses obturatrices formées d'une douille en fer-blanc et carton, et d'un culot métallique contenant un dispositif qui permettait d'assurer l'obturation. Mais l'emploi des canons munis de l'obturateur de Bange, ramena l'emploi des simples gargousses en serge ou toile amiantine. Et enfin les canons à tir rapide ont fait adopter des gargousses entièrement métalliques, où la douille et le culot, en cuivre ou laiton, sont d'une seule pièce, et auxquelles le projectile est rattaché, de manière à constituer de nouveau une « cartouche à canon ».

Gargousse.

GARGOUSSIER (*gou-si-é*) n. m. Boîte cylindrique en bois ou en cuir ou en zinc servant à transporter les gargousses à la pièce qui doit tirer. ‖ Nom donné autrefois aux servants chargés du gargoussier, appelés aujourd'hui POURVOYEURS.

Gargoussier. A, de canon de moyen calibre. B, de petit canon à tir rapide ou canon revolver.

GARGOUSSIÈRE (*gou-si-èr'* n. f. Ancien nom du sac à charges.

GARGUILLE, auteur de farces du temps de Louis XIII. V. GAULTIER GARGUILLE.

GARHVAL ou **GAHRVAL,** pays de l'Hindoustan, dans la partie centrale de l'Himalaya, entre le Thibet au N.-E., la principauté de Bissahir au S.-O., le Kemaoun au S.-E. Il comprend les vallées supérieures du Gange et de la Djemna, la région d'altitude extrême où se dressent l'Ibn-Gamio (7.750 m.) et le Djojamoath (7.100 m.), et où s'ouvre le col d'Ibn-Gamin, le plus élevé du globe (6.220). Dans la partie méridionale du Garhval, d'altitude moins considérable, le climat s'adoucit, devenant assez semblable à celui de l'Europe continentale : les céréales et les fruits y viennent parfaitement. Le Garhval, jadis soumis au Népal, forme depuis 1815 deux pays politiquement distincts : le Garhval indépendant, habité par des *Paharis* de race thibétaine (150.000 hab.), capitale : *Tehri*; le Garhval anglais, le plus riche, habité par des *Gourkhas*, formant un district du Kemaoun (310.000 hab.), chef-lieu *Srinagar*.

GARI n. m. Sous-genre de psammobies (mollusques lamellibranches), comprenant des animaux marins, propres aux régions chaudes, à coquille striée dans les deux sens. (L'espèce type de ce sous-genre est la *psammocola gari*.)

GARIBALD, roi des Lombards en l'année 671. Il avait succédé depuis trois mois à son père Grimoald, quand il fut renversé par les partisans de Pertharite et enfermé, croit-on, dans une prison où il mourut à une date inconnue.

GARIBALDI (Giuseppe), général italien, né à Nice en 1807, mort à Caprera en 1882. Fils d'un marin d'origine génoise, il entra dans la marine marchande, fit de nombreux voyages, puis passa dans la marine de l'Etat. Impliqué dans une conspiration mazzinienne, il se rendit à Marseille, s'embarqua comme officier sur un navire marchand français, prit ensuite du service en Tunisie et se rendit, en 1836, à Rio de Janeiro. Peu après, il prit part à l'insurrection républicaine du Rio-Grande contre le gouvernement brésilien. Vers 1841, il alla à Montevideo. Là, il reçut le commandement de navires pour combattre Rosas et les partisans d'Oribe, puis celui d'une légion, se rendit fameux par ses audacieux faits d'armes et fut nommé général. En 1848, Garibaldi revint dans sa patrie, fut élu député, forma à Milan une légion de volontaires, se battit dans le Tyrol contre les Autrichiens, et fut forcé par le nombre à passer en Suisse. En 1849, après la fuite du pape à Gaëte, il accourut à Rome, où il devint l'âme de la défense contre les troupes françaises; après l'assaut, il parvint à s'échapper avec sa troupe. Quelque temps après, Garibaldi retourna en Amérique, s'occupa d'industrie à New-York et en Californie, alla au Pérou, puis en Chine (1852). Revenu en Italie en 1854, il se livra à des essais de culture à Caprera. Lorsque éclata la guerre, en 1859, il reçut, le commandement du corps des chasseurs des Alpes et battit les Autrichiens à Varèse et à Sao-Fermo. En 1860, il protesta contre l'annexion de la Savoie et de Nice à la France. Cette même année, à la tête de 1.000 volontaires débarqués à Marsala, il fit la conquête de la Sicile, dont il devint dictateur au nom de Victor-Emmanuel. En 1862, il tenta, avec ses volontaires, d'enlever Rome au pape, mais il trouva devant lui les troupes italiennes de Cialdini, fut grièvement blessé à Aspromonte et dut se rendre avec ses troupes. Rendu à la liberté, il retourna à Caprera, et fut élu député. Lors de la guerre de 1866, contre les Autrichiens, il commanda une légion de volontaires, fut blessé près du lac de Garde et subit un échec dans le Tyrol. L'année suivante, il tenta de nouveau de s'emparer des Etats romains. Arrêté, il parvint à s'échapper, rejoignit ses volontaires, battit les troupes pontificales à Monte-Rotondo, mais fut défait, à Mentana, par le corps expéditionnaire français, et, après une courte détention, il retourna à Caprera. Lors de la guerre franco-allemande (1870), Garibaldi offrit ses services au gouvernement de la Défense, débarqua à Marseille avec les volontaires italiens, et combattit les Allemands à Châtillon-sur-Seine, à Autun, à Dijon. Après l'armistice, élu député dans quatre départements français (1871), il donna sa démission et revint à Caprera. Ayant été nommé député à Rome, il y fit, en 1875, une entrée triomphale et reçut du Parlement une rente de 100.000 fr. Sincère patriote, apôtre de la liberté des peuples, vaillant soldat, remplaçant la tactique par l'inspiration et l'audace, exerçant sur ses troupes un extraordinaire prestige, libre penseur ardent, républicain rallié dans les derniers temps à Victor-Emmanuel, Garibaldi, dont la vie fut un véritable roman d'aventures, passa ses dernières années perclus de douleurs. Avec des romans : *Cantoni in volontario* (1870); *Clelia* (1870), etc., il a publié : *i Mille di Marsala* (1874), et laissé des *Mémoires* (1888). On lui a érigé de nombreux monuments en Italie, et, en France, deux statues : l'une à Nice (1891), l'autre à Dijon, en 1900.

Garibaldi.

GARIBALDI (Menotti), général italien, fils aîné du précédent, né à Mostardas (Rio-Grande) en 1840. Il prit part à la guerre de 1859, et se battit sous les ordres de son père en Sicile (1860), à Aspromonte (1862), dans le Tyrol (1866), à Mentana (1867), en France (1870). Député à diverses reprises depuis 1876, il a voté avec l'extrême gauche et a constamment montré de la sympathie pour la France. — Son frère, RICCIOTTI **Garibaldi,** né à Montevideo en 1847, a commandé, sous les ordres de son père, une brigade pendant la guerre de France (1870). Il fut député de Rome de 1887 à 1890, et combattit, en 1897, pour la Grèce.

GARIBALDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Qui a rapport à Garibaldi : *Volontaire* GARIBALDIEN.

— n. m. Partisan de Garibaldi; celui qui servait sous ses ordres.

— n. f. Camisole en laine rouge, que portaient Garibaldi et ses soldats.

GARIBAY Y ZAMALLOA (Esteban or), historien espa[illegible] 1571, mort à Valladolid en 1599. [illegible] II, puis historiographe du [illegible] une partie de l'Espagne pour [illegible] histoire qui publia sous le [illegible] *del compendio historial de las* [illegible] *de todos los reynos de España* (1571). Cet ouvrage est [illegible] rédigé de critique et mal écrit; on y trouve, [illegible] quelques matériaux intéressants, [illegible] servi aux historiens postérieurs. On a également [illegible] en espagnol, des *Éclaircissements sur les généalogies des rois d'Espagne et de France et des empereurs de Constantinople*, jusqu'à *Philippe II* (1576).

GARIDELLE (*ed*) n. f. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des elléborées, dont l'espèce type [illegible] le midi de la France.

GARIEL (Hyacinthe), érudit français, né à Grenoble en 1812. Il devint, en 1846, conservateur de la bibliothèque et du cabinet des médailles et antiques de sa ville natale. Il a surtout occupé de l'histoire du Dauphiné et a publié, entre autres écrits : *Delphinalia* (1852-1856); *Tapisseries représentant les amours de Gombaut et Macée* (1863); *Bibliothèque historique et littéraire du Dauphiné* (1869); etc.

GARIEL (Charles-Marie), savant français, né à Paris en 1841, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur de physique (1876) et de chimie (1879) à l'École des ponts et chaussées, professeur de physique médicale à la faculté de médecine de Paris (1887), il a été nommé membre de l'Académie de médecine, en 1882. Gariel a publié : *Des phénomènes physiques de l'audition* (1869); *Sur l'ophthalmoscope* (1869); *Nouveaux éléments de physique médicale* (1870), avec Desplats; *Appareils schémas pour l'exposition des lois et phénomènes de l'optique élémentaire* (1876). Il a publié, en outre, un certain nombre de travaux scientifiques sur l'électricité et l'optique, et a fait paraître un *Traité pratique d'électricité* (1882-1886). Gariel a dirigé la publication du *Recueil des travaux scientifiques* de Léon Foucault (1878).

GARIEP ou **GARIB**. Géogr. V. ORANGE.

GARIÈS faute typogr. pour GARICS, plur. de *garic*, ou mieux *garric*, nom du chêne dans le midi de la France) n. m. Nom vulgaire du chêne rouvre.

GARIGLIANO, fleuve de l'Italie méridionale. Il s'appelle d'abord *Liri*. Né dans des monts de 2.000 mètres, à 72 kilomètres dans l'est de Rome, il baigne Sora, Pontecorvo et se perd dans le golfe de Gaëte (mer Tyrrhénienne). Cours 158 kilomètres. C'est au passage du Garigliano que Bayard défendit, seul, un pont contre l'avant-garde ennemie, pour assurer la retraite de l'armée française.

GARIGUE ou **GARRIGUE** (*ga-righ'* — provenç. *garriga*) n. f. Terre inculte, lande : *Les arbustes qui viennent généralement dans les* GARIGUES *sont le chêne à vermillon, etc.* (A. Hugo.) Basse région des Cévennes. V. GARRIGUES.

GARIGUE (*righ'*) n. f. Espèce de champignon qui croît au Canada, sur les arbres résineux, et que les naturels emploient contre les maux de gorge ou de poitrine.

GARIMENT (*man*) n. m. Sorte de tenure féodale, dans laquelle un vassal, ayant aliéné une partie du fief à un étranger, rendait hommage tact pour lui que pour l'acquéreur au suzerain vis-à-vis duquel il était garant. (On donnait le nom de *chef* ou de *chemier* à celui qui se portait ainsi garant pour d'autres.)

GARIN n. m. Moll. Nom vulgaire de la plicatule.

GARIN le Lorrain, héros d'une chanson de geste par Jean de Flagy, l'une des plus pathétiques du cycle des *Lorrains*, qui est lui-même un des spécimens les plus caractéristiques de l'épopée féodale. Ce cycle nous fait assister à une interminable guerre entre les deux familles rivales des Lorrains, dont Garin est le chef, et des Bordelais, fils ou neveux du comte palatin Hardré. Allumée par le meurtre d'Hardré, la lutte se poursuit à travers trois générations, et cinq chansons suffisent à peine à en épuiser les péripéties. L'extrême précision des détails, la vie intense dont sont animés les personnages, ont fait croire, sans preuve décisive, que ces diverses chansons, surtout celle de *Garin*, avaient un fond historique. Si l'on en juge par la rudesse des mœurs, cette chanson remonte au moins au XIe et peut-être au Xe siècle; mais la rédaction que nous en possédons n'est pas antérieure au milieu du XIIe.

GARINGAL n. m. Archéol. Plante aromatique des Indes et de la Chine, dont la racine était rangée parmi les épices et employée en médecine, au moyen âge.

GARIOT (*ri-o* n. m. Bot. Nom vulgaire de la benoîte.

GARIPOT (*po* — orig. inconn.) n. m. Epicéa. (Vx.)

GARITE n. f. En T. de mar., Chacune des pièces de bois [illegible] qui entourent la lunette, et qui sont posées sur le plat [illegible] du fond. On dit aussi GUÉRITE.

GARITES, peuple de la Gaule ancienne (Aquitaine Ire), [illegible] au S. des *Lactorates*. Leur territoire fait partie du département du Gers. — *Un, Une* GARITE.

GARIZIM, montagne de la Palestine, dans la tribu d'Ephraïm, entre Sichem et Silo. Manasses y bâtit un temple rival de celui de Jérusalem, où se rendaient les habitants de Samarie. Il fut détruit par Hircan 200 ans après, mais les Samaritains continuèrent à prier sur cette montagne. Aujourd'hui encore leurs descendants vénèrent les ruines de ce temple, deux vastes enceintes quadrangulaires avec une porte et une auge en pierre pour les sacrifices.

GARLAN, comm. du Finistère, arrond. de Morlaix, près du fleuve côtier Dourduff; 971 hab.

GARLAND (John) (en lat. *Garlandus* ou *Garlandus*), poète et grammairien anglais du XIIIe siècle. Tout ce qu'on sait de cet écrivain, qu'on fait naître à tort en France au XIe siècle, se trouve dans son poème intitulé : *De triumphis Ecclesiæ*. On y lit qu'il était né en Angleterre, mais qu'il préférait la France, où il avait été nourri. Ses principaux ouvrages sont : *De mysteriis Ecclesiæ Carmen et in illud commentarius*; *Facetus*, poème moral en 137 disques (1189); *De contemptu mundi*; *Cornutus* sive *Disticha hexametra moralia* (1189); *De æquivocis* (1198); *Floretus*, sorte d'anthologie (1565); *Libellus verborum compositione* (1560); *Compendium alchymiæ* (1560); etc.

GARLANDA n. f. Métall. Chacune des pièces de bois du coursier. On écrit également GARLANDAS.

GARLANDAGE (*daj'* — rad. *garlande*, anc. forme de VIRLANDE) n. m. Mar. Rebord de la hune.

GARLANDE (PAYS DE), nom ancien du pays Latin, du quartier des Écoles.

— ENCYCL. Ce nom fut donné en l'honneur d'Étienne de Garlande, archidiacre de Paris et l'un des protecteurs de l'Université naissante, au XIIe siècle. Le pays de Garlande avait pour rues principales la rue Saint-Jacques, la rue du Fouarre où s'élevaient les grandes écoles, et la rue de Garlande, actuellement rue Galande, par corruption. « *Nos fuimus simul in Garlandia* » (Nous avons été ensemble en Garlande), se disaient les anciens escholiers pour se rappeler les années joyeuses de la jeunesse.

GARLANDE, ancienne famille française originaire de la Brie, et dont le membre le plus connu est ÉTIENNE **de Garlande**, qui fut fait chancelier et sénéchal, quoique clerc, et cumula les deux charges. Comme chancelier et chapelain en chef, il se fit investir d'un grand nombre de bénéfices ecclésiastiques. Mais il eut la maladresse de heurter la reine Adélaïde de Maurienne; l'inimitié de cette princesse, l'hostilité de saint Bernard et l'imprudence qu'il commit de vouloir rendre le dapiférat en quelque sorte héréditaire dans sa famille, amenèrent sa chute. Il fut dépouillé de ses fonctions et de ses biens. C'est en vain qu'il suscita contre le roi une guerre, de concert avec Amaury de Montfort : il fut battu et contraint de s'humilier. On lui rendit la charge de chancelier (1132), et il passa le reste de sa vie dans l'obscurité.

GARLASCO, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), près du Terdoppio, canal dérivé du Tessin; 7.402 hab. Commerce de céréales, bétail, laitage et soie. Belle église.

GARLIN, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 29 kilom. de Pau, non loin du Lées; 1.296 hab. Coutellerie, carrosserie. — Le canton a 19 comm. et 6.257 hab.

GARMANES n. m. pl. Nom que donne Strabon à une secte de religieux indiens et que l'on identifie au sanscrit *çramana*. (Il paraît à peu près certain que ce devaient être des ermites brahmanes de l'ordre des *Vânaprastas* ou de celui des *Sannyâsis*.) — *Un* GARMANE.

GARMONNAÏA n. m. Instrument de musique russe, à anches et à clavier, qui n'est autre chose que l'accordéon ordinaire.

GARMOUR, un des chiens qui gardent la porte de l'enfer scandinave. A la fin des temps, il sera terrassé par Thor.

GARNACHE (du bas lat. *garnachia*, même sens) n. f. Manteau de longueur moyenne, généralement sans manches, que l'on portait au moyen âge, et qui était ordinairement fourré. (Ce mot très ancien, en usage jusqu'au XVIIe s., prend, avec le temps, une acception de plus en plus large, jusqu'à signifier, au XVIe s., toute espèce de manteaux de voyage ou de pluie.)

Garnache.

GARNACHE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 50 kilom. des Sables-d'Olonne; 3.356 hab. Ch. de f. État. Au moyen âge, siège d'une seigneurie comprenant les îles d'Yeu et de Noirmoutier. Le château et le bourg, fortifiés, entourés d'eau, constituaient une place forte que les partis se disputèrent pendant les guerres de religion. Occupée par les protestants en 1621, la forteresse de La Garnache fut démantelée en 1622. Débris du donjon et de quatre tours pouvant remonter aux XIIIe et XVe siècles.

GARNAT, comm. de l'Allier, arrond. et à 25 kilom. de Moulins, sur le Biais, affluent de la Loire, et sur le canal latéral; 1.047 hab. Port sur le canal.

GARNAUD (Antoine-Martin), architecte, né et mort à Paris (1796-1861). Il obtint, en 1817, le grand prix d'architecture. Il se rendit alors à Rome et s'attacha à l'étude des monuments antiques. Peu après son retour en France (1823), il remporta le premier prix à Toulouse, pour l'érection d'un monument en l'honneur du duc d'Angoulême et de l'armée conduite par lui en Espagne (1825). Par la suite, il exécuta les piédestaux du pont du Carrousel à Paris, le monument du duc d'Orléans à Versailles, en collaboration avec Pradier, etc. Il a exposé un grand nombre de dessins, de plans, d'études.

GARNEMENT (*man* — rad. *garnir*) n. m. En vieux franç., Ce qui protège. (On appliquait ce mot à une chose, puis à une personne; on eut de *bons* ou de *mauvais* garnements.) || Auj., touj. en mauv. part, Drôle, mauvais sujet, vaurien.

GARNERAY (Jean-François), peintre français, né à Paris en 1755, mort à Auteuil en 1837. Élève de David, il peignit les portraits du baron de Trenck, de Jean Jacob du Jura et de Charlotte Corday, dont il dessina les traits pendant qu'on l'interrogeait au tribunal révolutionnaire. Plus tard, il se mit à peindre des intérieurs de monuments encadrant des scènes connues. Citons : les *Fonts baptismaux de l'église d'Auteuil*; *Vue de la grande galerie du château de Fontainebleau*; *Louis XVI sur la terrasse de la tour du Temple*.

GARNERAY (Ambroise-Louis), peintre, fils du précédent, né à Rouen en 1783, mort à Paris en 1857. Il s'embarqua pour les Indes, assista à de nombreux combats, fit plusieurs fois naufrage, et il était aide-timonier sur la « Belle-Poule », en 1806, lorsque cette frégate tomba au pouvoir des Anglais. Il resta prisonnier à Portsmouth, jusqu'en 1814. Pendant sa captivité, il se remit à l'étude du dessin et de la peinture. Ses croquis et ses tableaux de marine attirèrent sur lui l'attention en Angleterre. De retour en France, il obtint la place de peintre du duc d'Angoulême, grand amiral de France. En 1833, il devint directeur du musée de Rouen, puis entra à la manufacture de Sèvres. Garneray avait inventé une toile à peindre, dite ultra-souple et imputrescible. Nous citerons, parmi ses tableaux : la *Bataille de Navarin*, le *Combat naval d'Aunusta*, le *Combat du Duquesne*, à Versailles; *Vue du canal de Furnes*, à Marseille; la *Pêche à la morue sur le banc de Terre-Neuve*, à Rouen; etc. Comme dessinateur et graveur, Garneray a laissé soixante-quatre *Vues des principaux ports de la France* et quarante *Vues des principaux ports étrangers*, qui ont été enrichies d'un texte par Jouy (1815-1832).

GARNERIN (Jean-Baptiste-Olivier), aéronaute français, né et mort à Paris (1766-1849). Employé aux bureaux des Fermes, il déposa contre Marie-Antoinette, lors de son procès, puis fut commissaire à l'armée de Rhin-et-Moselle. S'étant adonné ensuite à l'aérostation, il améliora le parachute imaginé par son frère ANDRÉ-JACQUES, inventa un flotteur pour s'élever au-dessus des eaux, etc. — Sa fille ELISA, née en 1795, fit, à partir de 1815, de nombreuses descentes en parachute.

GARNERIN (André-Jacques), aéronaute, frère du précédent, né et mort à Paris (1769-1823). Élève du physicien Charles, il proposa d'organiser l'aérostation militaire, devint, en 1793, commissaire national à l'armée du Nord, et, fait prisonnier à Marchiennes, il subit à Bade, deux ans de captivité. En 1797, il fit le premier une descente dans un parachute imaginé par lui, et il exécuta ensuite de nombreuses ascensions. On a de lui : *Voyage et captivité du citoyen Garnerin* (1797); *Usurpation d'état et de réputation par un frère au préjudice d'un frère* (1815).

GARNET ou **GARNETT** (Henri), jésuite anglais, né à Nottingham en 1555, exécuté en 1606 à Londres. Après avoir professé les sciences, il fut envoyé en Angleterre (1584) et devint provincial des Pères de la compagnie. Après la découverte de la *conspiration des Poudres*, il fut arrêté comme complice, pendu et écartelé.

GARNI n. m. Linguist. V. GARNIR.

GARNIEC (*ni-ék'*) ou **GARNITZ** n. m. Mesure de capacité usitée en Pologne, en Galicie et en Russie, et qui variait, pour les matières sèches, d'un peu plus de 3 litres à 4 litres et, pour les liquides, de 1 lit. 825 à 4 litres.

GARNIER de Pont-Sainte-Maxence, poète français du XIIe siècle, né à Pont-Sainte-Maxence (Oise), auteur d'une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry* (en alexandrins divisés en couplets monorimes de cinq vers). Il la termina en 1174, quatre ans seulement après la mort de son héros, auprès du tombeau de celui-ci, à Cantorbéry. Cet ouvrage est l'un des plus anciens qui aient été écrits dans le dialecte de l'Ile-de-France; il est aussi, par l'énergique sobriété du style, par l'exactitude des descriptions et la vérité des caractères, l'un des poèmes historiques les plus remarquables du moyen âge.

GARNIER (Robert), poète dramatique français, né à La Ferté-Bernard en 1534, mort au Mans en 1590. Il étudia le droit à Toulouse, où il publia les *Plaintes amoureuses* (1565), couronnées aux Jeux floraux. Avocat au parlement de Paris, conseiller au présidial et lieutenant criminel à la sénéchaussée du Maine, il s'adonna à la poésie dramatique et composa coup sur coup huit pièces : *Porcie, épouse de Brutus* (1568); *Hippolyte, fils de Thésée* (1573); *Cornélie, épouse de Pompée* (1574); *Marc-Antoine* (1578); *la Troade* ou *la Destruction de Troie* (1579); *Antigone* (1580); *Sédécie* ou *les Juives* (1583); *Bradamante* (1582). Cette dernière pièce, dont le sujet est emprunté à l'Arioste, est une tragi-comédie et n'a point de chœurs. Venues dans un temps où le théâtre cherchait encore sa voie et destinées seulement à être lues, ces pièces manquent de certaines qualités essentielles à l'œuvre dramatique : elles ont peu d'action, elles sont remplies par des monologues, des récits, des déclamations pédantes. Mais l'auteur s'y montre à l'occasion orateur et poète; il excelle à frapper des sentences en des vers vigoureux qui annoncent ceux de Corneille :

Robert Garnier.

Qui meurt pour son pays, vit éternellement.
(*Porcie*, II.)

Il possède un vif sentiment du rythme lyrique, et il a su écrire des chœurs harmonieux (dans *les Juives*). Médiocre dramaturge, Garnier est un remarquable écrivain et reste le plus grand nom du théâtre français au XVIe siècle.

GARNIER (Claude), poète français, né à Paris dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il vivait encore en 1615. Les vers que nous avons de lui furent imprimés à Paris en 1609, sous ce titre : *l'Amour victorieux de Claude Garnier, etc.* Ce recueil, en quatre chants, est formé de deux cents sonnets, en vers de dix syllabes, tous relatifs à l'amour. Garnier est l'auteur de pièces de circonstance.

GARNIER (Jean), théologien de la compagnie de Jésus, né à Paris en 1612, mort à Bologne en 1681. Il professa, pendant quarante ans, à Paris, la théologie et l'histoire ecclésiastique avec un grand succès. Ses principaux ouvrages, en latin, sont : *Règle de la foi catholique sur la grâce* (1655); *Commentaire sur les œuvres de Marius Mercator* (1673); *Livre-journal des pontifes romains* (1680).

GARNIER (Jean-Jacques), érudit et philosophe français, né à Gorron, près de Mayenne, en 1729, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1805. Il fut nommé, en 1760, adjoint du professeur d'hébreu au Collège de France; en 1768, inspecteur de cet établissement; et, en 1803, membre de l'Académie des inscriptions. Il a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels il faut citer : *l'Homme de lettres* (1764); *Traité de l'éducation civile* (1765); *Traité de l'origine du gouvernement français* (1765); *Caractère de la philosophie socratique* (1768); *Histoire de France* (continuation de celle de Velly et Villaret, 1765-1785); *Éclaircissement sur le Collège de France* (1789). On lui attribue deux ouvrages anonymes : *le Commerce remis à sa place* (1765); *le Bâtard légitimé* ou *le Triomphe du comique larmoyant* (1757).

GARNIER (Antoine-Charles-Marie), dit **Garnier de l'Aube**, homme politique français, né à Troyes en 1742, mort à Blaincourt (Aube) en 1803. Avocat à Troyes, il fut envoyé par l'Aube à la Convention et siégea à la Montagne. Son élection au conseil des Cinq-Cents ayant été annulée, il remplit quelque temps l'emploi de commissaire près l'administration départementale de l'Aube. C'est à lui qu'on attribue l'apostrophe qu'un conventionnel lança à Robespierre dans les séances du 9-Thermidor : « C'est le sang de Danton qui l'étouffe ! »

GARNIER (marquis Germain), économiste et homme politique français, né à Auxerre en 1754, mort à Paris en 1821. Procureur au Châtelet de Paris, il fut secrétaire de Madame Adélaïde, fille de Louis XV. Député du tiers état de Paris aux états généraux de 1789, il ne siégea pas, émigra après le 10-Août et revint en France en 1795. Préfet de Seine-et-Oise en 1799, comte et sénateur de l'Empire en 1804, président du Sénat, il fut nommé garde des sceaux en 1815, mais déclina cette charge. Il fut pair de France sous la Restauration et ministre d'Etat. Il était de l'Institut depuis sa fondation. Garnier fut un mondain et un littérateur autant qu'un économiste libéral. Il relève de l'école physiocratique. On a de lui : *De la propriété dans ses rapports avec le droit politique* (1792); *Abrégé élémentaire de l'économie politique* (1796); *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, traduction d'Adam Smith (1802); *Théorie des banques d'escompte* (1806); *Rapport sur la loi des finances* (1816); *Histoire de la monnaie jusqu'à Charlemagne* (1819).

GARNIER (Jacques), dit **Garnier de Saintes**, homme politique français, né à Saintes en 1755, noyé dans l'Ohio (Etats-Unis) en 1820. Elu en 1790 procureur syndic de son département, il fut nommé député à la Convention et siégea à la Montagne. D'importantes missions remplies dans l'Ouest et à Bordeaux (1793-1794) lui permirent d'éviter les suites du 9-Thermidor. Après avoir siégé aux Cinq-Cents, il fut nommé, en 1798, président du tribunal civil de la Charente-Inférieure et, en 1811, président du tribunal des douanes de La Rochelle. Député à la Chambre impériale des représentants en 1815, puis banni comme régicide par la Restauration, il se réfugia en Belgique, puis aux Etats-Unis, où il se noya par accident dans l'Ohio (1820).

GARNIER (Etienne-Barthélemy), peintre français, né et mort à Paris (1759-1819). Elève de Doyen et de Vien, il obtint le grand prix de Rome en 1788 et séjourna à Rome jusqu'en 1793. En 1816, il fut nommé membre de l'Institut. Son œuvre est considérable. Parmi ses principaux tableaux, on peut citer : *la Désolation de la famille de Priam* (1793); *Ulysse et Nausicaa* (1795); *la Charité romaine* (1801); *Napoléon méditant dans son cabinet sur une grande carte de l'Europe* (1808); *l'Enterrement de Dagobert* (1814); *la Procession expiatoire de saint Charles Borromée* (1828); *le Miracle du sourd-muet* (1831). Son genre forme la transition entre les écoles classique et romantique.

GARNIER (Jean-Guillaume), mathématicien français, né à Reims en 1766, mort à Bruxelles en 1840. Il fut successivement professeur de mathématiques à l'académie militaire de Colmar (1788), examinateur à l'Ecole polytechnique (1795-1809), professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr (1814), puis à l'université de Gand (1817-1830). Garnier était un savant laborieux, un vulgarisateur plutôt qu'un homme de génie. Ses ouvrages sont nombreux. Nous citerons les suivants : *Cours d'analyse algébrique* (1803); *Réciproques de la géométrie* (1807); *Leçons de statique* (1811); *Traité de météorologie* (1837); le *Cours complet de Bezout*. En 1825, il a fondé, avec Quetelet, la *Correspondance mathématique et physique*.

GARNIER (Adolphe), philosophe français, né à Paris en 1801, mort à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) en 1864. Il fut nommé, en 1838, professeur de philosophie à l'Ecole normale. En 1845, il obtint la chaire de philosophie à la Sorbonne, et en 1860, il remplaça Tocqueville à l'Académie des sciences morales et politiques. Il se consacra surtout à la psychologie. Il soutint et développa les idées de l'école éclectique, dans laquelle il se rattachait spécialement à Jouffroy. Il porta, d'une façon toute nouvelle, son attention sur les phénomènes de la sensibilité et de la volonté. On cite volontiers ses analyses de l'amour, de la perception et de la croyance. Le défaut de sa psychologie, très pénétrante et fine d'ailleurs, était de trop distinguer les classes de faits, et de les transformer en autant de facultés. Ses principaux ouvrages sont : *Précis de philosophie* (1830); *Œuvres philosophiques de Descartes* (1835); *la Psychologie et la phrénologie comparées* (1839); *Critique de la philosophie de Thomas Reid* (1840); *Traité de morale sociale* (1850); *Traité des facultés de l'âme* (1852); *Histoire de la morale dans l'antiquité* (publié après sa mort, 1867).

GARNIER (Clément-Joseph), économiste et publiciste français, né à Beuil (Alpes-Maritimes) en 1813, mort à Paris en 1882. En 1842, il créa, avec Guillaumin, la « Société d'économie politique », dont il fut le secrétaire perpétuel. Son premier cours public, donné à l'Athénée, lui valut, en 1846, la chaire d'économie politique de l'Ecole des ponts et chaussées. A cette date, il organisa l'association pour la liberté des échanges et, en 1849, le Congrès de la paix. Ses articles de journaux lui valurent un succès constant. Il remplaça le baron Dupin à l'Académie des sciences morales et politiques, en 1873. Il devint, en 1876, sénateur des Alpes-Maritimes, et prit part aux congrès de 1878, tenus au Trocadéro (Paris), et où l'on traita d'économie politique et sociale. C'est un des vulgarisateurs les plus clairs de l'école dite « libérale ». Il a laissé plus de vingt-cinq volumes ou brochures. Citons : *Traité d'arithmétique théorique et appliquée* (1838); *Eléments de l'économie politique* (1845); *Richard Cobden, les liqueurs et la ligue* (1846); *Du principe de la population* (1857); *Traité des finances* (1862).

GARNIER (Désiré-Maurice), homme politique français, né à Espinasses (Hautes-Alpes) en 1814. Il fut député au Corps législatif (1863-1869) et conseiller maître à la Cour des comptes (1869). Il fonda le *Répertoire de l'enregistrement* (1854), et publia : *Questions administratives* (1860); *Nouveau dictionnaire des droits d'enregistrement* (1878).

GARNIER (Jean-Joseph, connu sous le nom de **Jules**), chimiste français, frère de Clément-Joseph, né à Beuil, près de Nice, en 1816, mort en 1881. Nommé professeur d'enseignement commercial à Castres en 1845, il passa à Nice, en 1849, pour y prendre la direction d'une école de commerce qui venait d'y être fondée. Depuis 1855, il fut appelé à Turin, où il occupait une chaire au collège de Monviso. On a de lui : *Des falsifications des substances alimentaires et des moyens de les reconnaître* (1841), en collaboration avec Harel; *Manuel du cours de chimie organique appliquée aux arts industriels et agricoles* (1842), avec Rossignon; *Précis élémentaire de chimie* (1841); *Nomenclature chimique française, suédoise, allemande et synonymie* (1844); *Traité du change* (1841); *Précis élémentaire de la tenue des livres* (1841); etc.

GARNIER (Joseph), érudit français, né à Dijon en 1818. Conservateur des archives de la Côte-d'Or, c'est l'un des historiens qui ont le plus contribué à faire connaître l'histoire de la Bourgogne. Il a publié : *les Compagnons de la Coquille*, chronique (1842); *Notice historique sur la Maladière de Dijon* (1853); *Histoire et statistique de la vigne et des grands vins de la Côte-d'Or* (1855), avec le Dr Lavalle; *Inventaire des archives départementales antérieures à 1789, Côte-d'Or* (1863-1876); *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne* (1869); *les Anciens Orfèvres de Dijon* (1889); *l'Artillerie des ducs de Bourgogne* (1895); etc.

GARNIER (Jean-Louis-*Charles*), architecte, né et mort à Paris (1825-1898). Il eut pour maîtres Hippolyte Lebas et Leveil, et remporta le grand prix d'architecture. Garnier visita l'Italie, puis se rendit en Grèce. Pendant cette période, il envoya à Paris les études suivantes : *le Forum de Trajan* (1849); *le Temple de Vesta* (1850); *le Temple de Jupiter Sérapis*, à Pouzzoles (1851); *Restauration polychrome du temple de Jupiter Panhellénien*, dans l'île d'Egine (1852), morceau qui parut au Salon de 1853; *Projet pour une école de dessin* (1853). Il visita ensuite Naples, la Pouille, la Sicile et la Calabre, où il dessina, pour le comte de Luynes, les tombeaux angevins. Puis il devint sous-inspecteur aux travaux de restauration de la tour Saint-Jacques et, en 1860, architecte de la ville de Paris. Pendant ce temps, il avait édifié la chapelle funèbre des de Luynes, au château de Dampierre. Ch. Garnier était encore inconnu du public, lorsque, en 1861, Walewski, ministre d'Etat, ouvrit un concours pour la construction d'une nouvelle salle d'opéra à Paris. Le jeune architecte envoya un projet qui fut adopté à l'unanimité. Après six années d'incessants travaux, l'artiste put découvrir au public la façade du nouvel Opéra (1867). L'édifice fut inauguré en 1875. Garnier y avait consacré quatorze ans. Il était entré à l'Institut en 1874. On doit à Ch. Garnier, dont l'esprit était des plus cultivés, un *Mémoire* sur le temple d'Egine, et de nombreux articles, recueillis pour la plupart dans un volume de causeries intitulé *A travers les arts* (1869), et une *Etude sur le théâtre* (1871). Ch. Garnier a dressé le plan du théâtre de Monaco, et il a publié : *le Nouvel Opéra de Paris*, dans lequel il fait l'historique et donne la description de ce monument. Une des œuvres les plus originales de Garnier est la villa qu'il a construite non loin de Mentou, sur la route de la Corniche. Il était membre du Conseil supérieur de l'Ecole des beaux-arts depuis 1879.

Charles Garnier.

GARNIER (Marie-Joseph-François, dit **Francis**), marin et voyageur français, né à Saint-Etienne en 1839, mort à Hanoï en 1873. Nommé, en 1860, enseigne de vaisseau, Garnier accompagna l'amiral Charner en Chine et en Cochinchine, et devint, en 1863, inspecteur des affaires indigènes. Il fut adjoint au capitaine de frégate Doudart de Lagrée dans le commandement de l'expédition, qui, de 1866 à 1868, remonta le Mékong depuis le Cambodge jusqu'au Yunnan, et, après la mort de son chef, descendit le Yang-tsé-Kiang jusqu'à Shanghaï. Garnier fut, en 1870, lors du siège de Paris, chef d'état-major du 8e secteur. Il protesta contre la capitulation dans une lettre publique, ce qui lui valut, aux élections de 1871, plus de 27.000 suffrages. Un peu plus tard, il partit pour la Cochinchine dans le but de découvrir une communication fluviale entre le Thibet et la Chine. Ayant dû renoncer temporairement à ce projet, Garnier se rendit au Tonkin pour négocier avec le vice-roi du Tookin un traité de commerce ouvrant l'Annam aux Européens. La duplicité des Annamites ne lui permit pas de remplir pacifiquement sa mission, et, le 21 novembre 1873, Garnier s'empara avec 120 Français de la citadelle d'Hanoï. Il organisa ensuite la conquête, ouvrit le Song-Koï au commerce, et périt en repoussant une attaque de pirates tonkinois. Citons, parmi les ouvrages de Garnier : *le Siège de Paris* (1872); *Voyage d'exploration en Indo-Chine* (1873), et *De Paris au Thibet* (1882). Un monument commémoratif a été érigé à Francis Garnier, à Paris, en 1898.

F. Garnier.

GARNIER (*Jules*-Arsène), peintre français, né et mort à Paris (1847-1889). Il entra, en 1867, dans l'atelier de Gérôme à l'Ecole des beaux-arts. Après divers voyages en Hollande, en Espagne, etc., J. Garnier s'adonna à la peinture de genre, choisissant dans l'histoire des sujets anecdotiques, pittoresques, ou même pimentés. *L'ne Exécution capitale au moyen âge* représente le supplice d'une truie (1875); *le Droit du seigneur, Le roi s'amuse, Joyeux buveurs, Borgia s'amuse*, nous disent assez quelle fut sa veine favorite. Après avoir fait un portrait de Rabelais à sa façon, Garnier tenta une illustration au pinceau de son œuvre entière. C'est un artiste spirituel, facile, brillant. Il a laissé quelques portraits intéressants : *le Libérateur du territoire* (séance du 17 juin 1877 ; etc.

GARNIER (*Philippe*-Etienne), acteur français, né à Paris en 1861. Premier prix de tragédie au Conservatoire en 1881, il fut engagé à la Comédie-Française, qu'il quitta, en 1884, pour aller créer Justinien de *Théodora* à la Porte-Saint-Martin. En 1886, il suivit Sarah Bernhardt en Amérique. Depuis, à Paris, il a joué avec succès au Châtelet, où il créa Lantier de *Germinal* (1888), à l'Odéon, à la Porte-Saint-Martin, de nouveau au Châtelet et à l'Odéon ; etc. Il a créé le Christ dans *la Passion*, d'Haraucourt.

GARNIER-PAGÈS (Etienne-Joseph-Louis), orateur et homme politique français, né à Marseille en 1801, mort à Paris en 1841. Il fut élevé par le second mari de sa mère, le professeur Pagès, dont il joignit le nom au sien. D'abord employé du commerce, puis avocat éloquent, il se fit affilier à la société *Aide-toi, le ciel t'aidera* (1827), prit part à la révolution de 1830, fut élu, en 1831, député de l'Isère, et devint un des chefs du parti républicain. Non réélu en 1834, il fut, à partir de 1835, député du Mans, prononça de nombreux discours, demanda le suffrage universel (1840), acquit une grande popularité et mourut d'une maladie de poitrine. Garnier-Pagès, qui avait présenté le problème de la démocratie dans cette parole célèbre : « Allonger les vestes sans raccourcir les habits », s'était acquis l'estime de tous les partis.

Garnier-Pagès (Louis-Antoine).

GARNIER-PAGÈS (Louis-Antoine Pagès, dit), homme politique français, frère utérin du précédent, né à Marseille en 1803, mort à Paris en 1878. Il prit part à la révolution de 1830, devint, en 1842, député de Verneuil (Eure), siégea à l'extrême gauche et s'associa, en 1847, à la campagne réformiste. Membre du gouvernement provisoire en 1848, il fut maire de Paris, puis ministre des finances et dut recourir, pour éviter la banqueroute, à un impôt extraordinaire de 45 centimes additionnels sur les contributions directes. Député de la Seine à la Constituante, il fit partie de la commission exécutive, vota avec les républicains modérés et ne fut pas réélu à la Législative. Sous l'Empire, il entra au Corps législatif comme député de l'opposition, en 1864, fut impliqué dans le procès des Treize, obtint, en 1869, le renouvellement de son mandat à Paris, et vota, en 1870, contre la guerre. Après le 4-Septembre, il devint membre du gouvernement de la Défense nationale, où il joua un rôle des plus effacés et rentra, à partir de février 1871, dans la vie privée. On lui doit : *Histoire de la révolution de 1848* (1860-1872); *l'Opposition et l'Empire* (1873).

GARNIÉRITE (de *Garnier*, n. pr.) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine coloré en vert par le nickel. (Peut être considéré comme une halloysite nickélifère.)

GARNIR (du german. *warnian*; allem. mod. *warnen*, avertir, protéger) v. a. Pourvoir des objets nécessaires : GARNIR *de viande un buffet, de marchandises une boutique.*

— Renforcer, munir de ce qui peut protéger : GARNIR *des bas.* GARNIR *une place de guerre.*

— Orner, enjoliver : GARNIR *un mantelet de dentelles.*

— Servir à protéger, compléter, orner, remplir : *Les statues qui* GARNISSENT *la galerie.*

— Art culin. Munir d'accessoires tels que persil, champignons, truffes, etc., soit comme assaisonnement, soit comme ornement : GARNIR *un mets, un plat.* ‖ *Garnir la salade,* L'assaisonner. ‖ *Garnir un service,* Mettre autour des plats des feuilles, des fleurs, des bouquets.

— Constr. Remplir de petites pierres les intervalles des assises, dans une construction.

— Dr. anc. *Garnir la main de la justice,* Déposer entre les mains d'un huissier la somme pour laquelle on est poursuivi.

— Mar. *Garnir un cordage,* L'entourer de vieille toile et de fauberts, pour le protéger à un portage. ‖ *Garnir un aviron,* L'armer, quand son banc de nage n'est pas occupé. ‖ *Garnir au cabestan une chaîne, un câble,* Mettre la chaîne dans le barbotin ou enrouler le câble sur la cloche. ‖ *Garnir un mât, une vergue,* Passer leur gréement. ‖ *Garnir les perroquets,* Frapper dessus toutes les manœuvres de ces voiles et vergues quand on vient de les mettre en croix. ‖ *Garnir le cabestan,* Le munir de ses barres et de son raban.

— Milit. *Garnir un cheval,* Le harnacher, surtout en parlant des chevaux de trait.

— Techn. Faire venir le poil d'une étoffe de laine au moyen du chardon : GARNIR *un drap.* ‖ Munir d'une coiffe, en parlant d'un chapeau : GARNIR *un chapeau.* ‖ Rembourrer : GARNIR *un fauteuil, une chaise, un canapé.* ‖ *Garnir la chaudière,* Mettre dessous du combustible pour entretenir le feu. ‖ *Garnir le four,* Y faire sécher le bois pour la fournée suivante.

— Typogr. *Garnir une forme,* Y placer les différentes pièces et blocs de bois et de métal nécessaires au serrage.

Garni, ie part. pass. Rempli, approvisionné : *Avoir le gousset bien* GARNI. ‖ Touffu : *Avoir les cheveux bien* GARNIS. ‖ Bien feutré, en parlant des étoffes : *Du drap bien* GARNI.

— Absolum. Meublé : *Hôtel* GARNI. *Chambre* GARNIE.

— Art. culin. *Choucroute garnie,* Choucroute accompagnée de jambon, de saucisson. ‖ *Assiette garnie,* Assiette de charcuterie assortie.

— Blas. Se dit d'un badelaire, d'une épée dont la garde, la poignée et le pommeau sont d'un autre émail que la lame.

— Dr. *Plaider les mains garnies.* Se dit d'une personne qui, pendant le procès jouit de la chose qui est l'objet de la contestation.

— n. m. Chambre, maison qui se louent garnies de meubles : *Loger en* GARNI.

— Constr. Morceau de pierre de petite dimension qu'on place dans les interstices des pierres de taille, lorsqu'on construit un mur. ‖ On dit aussi REMPLISSAGE.

— Mar. Paillet, ou vieille toile servant à protéger un câble au portage : *Mettez un bon* GARNI *à l'écubier.*

— Techn. Remplissage en bois servant à masquer un défaut.

Se garnir, v. pr. Etre, devoir être garni : *Châles qui* SE GARNISSENT *toujours de dentelles.* ‖ Etre graduellement occupé, se remplir : *Loges qui* SE GARNISSENT *lentement.*

— Se munir, se prémunir : SE GARNIR *contre le froid.* ‖ S'entourer de linges, en parlant d'une femme en couche ou qui a ses règles.

— ANTON. Degarnir.

Azur à une épée d'argent garnie d'or et posée en pal, la pointe en bas.

GARNISAIRE (zèr' — rad. *garnison*) n. m. Individu mis autrefois en garnison chez un contribuable retardataire ou un percepteur qui n'avait pas fait ses versements aux époques fixées, pour l'obliger à payer, par la crainte des frais et des désagréments occasionnés par cette mesure.

— Encycl. [illegible] le droit de [illegible] jusqu'au payo[illegible] fort an [illegible] On [illegible] de gardiens sous le [illegible], maréchaux, sergents de contrainte; la [illegible] est plus récente. Les fermiers [illegible] garnisaires, archers ou sergents, pour [illegible] taxes. On devait à garnisaire la [illegible] de logement et un traitement déterminé. Au [illegible] des dragonnades, des soldats furent envoyés comme [illegible] chez les protestants. Pendant la Révolution, [illegible] va des garnisaires pour mettre en séquestre les [illegible] des émigrés sous la première République et sous le premier Empire, on en envoyait chez les parents des [illegible] réfractaires ou déserteurs. Ce système vexatoire, qui subsistait encore dans le code en matières de contributions directes, a été supprimé par la loi du 9 février 1877 et remplacé par la sommation avec frais.

GARNISON rad. *garnir* n. f. Troupes de toutes armes séjournant dans une ville ou une place de guerre : *Passer la revue de la* GARNISON. ‖ Etat des troupes qui séjournent dans une ville ou une place de guerre : *Son régiment était en* GARNISON *à Toulouse.* ‖ Ville ou place forte où séjournent les troupes : *Changer de* GARNISON.

— Autref. Approvisionnements et matériel d'une armée ou d'une place de guerre. ‖ Corps de troupes non constituées en régiments et occupant sous forme de compagnies, d'enseignes ou de bandes royales, les villes ou les contrées où il ne se trouvait pas de régiment.

— Pop. Poux nombreux sur la tête de quelqu'un.

— Fam. *Mariage de garnison*, Mariage mal assorti. ‖ *Amours de garnison*, Amours de passage.

— Dr. anc. Personnes établies à demeure dans la maison d'un débiteur, pour le contraindre à payer, ou encore pour veiller à la conservation des meubles saisis sur lui. (L'huissier procédait à cette formalité lorsque la personne saisie n'avait pas présenté un gardien bon et solvable.) V. GARNISAIRE.

— Techn. *Doré par garnison.* Se dit d'un ouvrage doré par places, les autres parties restant blanches. ‖ *Pièce de garnison*, Pièce soudée au corps d'un objet d'orfèvrerie.

— Encycl. Milit. Considéré comme *garnison*, le territoire de chaque ville a des limites, dites *limites de la garnison*, qui, dans les places de guerre, sont constituées par les lignes de défense extérieure. Dans les villes ouvertes, ces limites comprennent généralement une zone de 7 kilomètres en dehors des limites de l'octroi.

On distingue deux sortes de garnisons : celles que constituent les troupes stationnées dans une ville, ouverte ou fortifiée, en temps de paix, et celles formées au contraire par les troupes réunies dans une place forte, en vue d'en assurer la défense pendant la guerre.

1° Les corps de troupes réunis dans une même ville en temps de paix conservent leur indépendance pour tout ce qui concerne l'instruction et le service intérieur. Mais, pour tout ce qui peut les mettre en rapport, ils relèvent du *commandant d'armes*, qui est l'officier le plus ancien, dans le grade le plus élevé, de tous ceux de la garnison, quelle que soit son arme, sauf pour les officiers de gendarmerie et les assimilés. Si le commandant d'armes est d'un grade supérieur à celui de chef de bataillon ou d'escadron, il est aidé dans ses fonctions par un officier spécialement désigné, le *major de la garnison*, et qui, lui-même, dispose pour ce service d'officiers appelés *adjudants de garnison*, ainsi que d'un certain nombre de sous-officiers.

2° Chaque place forte doit être pourvue d'une garnison spécialement chargée de la défendre en cas d'attaque brusque ou de siège régulier. Longtemps il fut d'usage de ne constituer cette garnison et d'en désigner le gouverneur qu'au moment de la guerre. Aujourd'hui, les gouverneurs sont nommés dès le temps de paix. Les troupes de *garnison de guerre* sont désignées à l'avance.

GARNISONNAIRE n. m. Syn. anc. de GARNISAIRE.

GARNISSAGE *(ni-saj')* n. m. Action de garnir; résultat de cette action. ‖ Placement régulier des crochets, aiguilles et épingles nécessaires au montage des armures et du métier Jacquard. ‖ Façonnage des garnitures et d'ornements, ainsi que leur mise en place sur le corps des pièces de poterie. ‖ Matière quelconque servant à combler un vide ou à recouvrir un objet. ‖ Dans les machines à vapeur, Matière qui sert à garnir un presse-étoupe. ‖ Opération de l'apprêt des draps consistant à rendre laineuse la surface de ces étoffes. (On dit également, dans ce sens, TIRAGE À POIL.)

— Min. Pièces de bois que l'on chasse lorsque les galeries se trouvent dans une roche éboulée, entre les cadres du boisage et les parois de la galerie, pour maintenir le terrain.

GARNISSEMENT *(ni-se-man)* n. m. Action de garnir : *Locataire expulsé faute de* GARNISSEMENT *des lieux.*

GARNISSEUR *(ni-seur)*, **EUSE** n. Techn. Celui, celle qui garnit un meuble, un vêtement, une robe.

— n. m. Mar. Ouvrier qui travaille aux agrès.

— Navig. fluv. Ouvrier qui introduit dans un train des bois morts pour donner plus de solidité au train et remplir les vides.

— n. f. Textile. *Garnisseuse de cardes*, Ouvrière qui garnit les cardes.

GARNISSEUSE *(ni-seuz)* n. f. Fort cylindre dans lequel sont [illegible] barlons, et qui sert à garnir le drap et les autres étoffes de laine, à les tirer à poil.

GARNITURE n. f. Ce qui sert à garnir, à orner, à embellir des objets [illegible], des vêtements, diverses parties d'une construction, etc. ‖ Assortiment [illegible] d'une chose quelconque : *Une* GARNITURE *de bouteilles. Une* GARNITURE *de potiches.* ‖ *Garniture de cheminée*, Pendules, vases, candélabres, etc., placés sur une cheminée. *Garniture de foyer*, Ensemble des instruments dont on se sert pour les feux de cheminée et qui comprennent une pelle, des pincettes et un tisonnier, etc.

— Garde, pommeau, lame et poignée d'une épée.

— Art culin. Accessoires ajoutés à un plat, et qui servent soit à le parer, soit à le compléter.

— Art milit. Ensemble des pièces qui servent soit à relier les parties d'une arme à feu, soit à en faciliter le maniement, comme l'embouchoir, la grenadière, le battant de crosse, etc. ‖ Dans les coffres à munitions, Ensemble des séparations, tasseaux, etc., servant à maintenir les objets contenus dans ces coffres. ‖ Dans le harnachement, Ensemble des pièces qui s'adaptent à la tête du cheval, telles que : bride, bridon-licol, collier d'attache, etc.

— Constr. Ce qui sert à garnir un toit, comme tuiles, plomb, lattes, etc. ‖ Ensemble des organes secondaires, clapets, étoupes, cuirs, frettes, etc., entourant un piston de pompe. ‖ Maçonnerie exécutée sous les carreaux formant les parois d'un poêle, d'un calorifère. ‖ Pièces de fer formant la détente intérieure d'une serrure et que l'on appelle aussi « gardes ». ‖ *Garniture de cardes*, Lanière de cuir dans laquelle on implante les dents ou aiguilles qui, dans les machines à carder, produisent l'opération du cardage.

— Mécan. Enveloppe qui forme joint hermétique autour de divers organes de machines. ‖ *Garnitures de piston*, Couronnes métalliques interposées entre le piston et le cylindre pour faire joint étanche. ‖ *Garnitures de presse-étoupe*, Tresses en chanvre ou en amiante destinées à éviter les fuites de vapeur ou les rentrées d'air. ‖ *Garnitures d'une chaudière*, Enveloppes de feutre et d'amiante dont on l'entoure pour éviter la déperdition de chaleur par rayonnement.

— Mar. Gréement d'un mât, d'une vergue, d'une voile. ‖ Action de gréer ces divers objets. ‖ Remplissage en bois de la membrure. ‖ *La garniture*, Atelier dans lequel on confectionne le matériel du gréement. ‖ *Garniture d'un cordage, d'une boucle*, Ensemble des matériaux servant à les garnir. ‖ *Garniture d'une pompe*, Ensemble des objets mobiles dont se compose une pompe. ‖ Autref. Nom par lequel on désignait les palans, anspects, batilles, etc., composant l'équipement d'une bouche à feu.

— Techn. Renfort dont on garnit une chose comme des bas, des chaussettes, etc. ‖ Ancien nom de la cornette des femmes, à Paris. ‖ *Garniture de poulies*, Certain nombre de poulies montées sur chape. ‖ *Garniture de baudrier*, Boucles, bouts et coulant d'un baudrier. ‖ Fermeture quelconque garnie de sa charnière. ‖ Ecrin complet. ‖ Partie de treillage remplissant un vide entre deux bâtis. ‖ Partie du fer d'un cheval qui déborde la muraille. ‖ Nom générique des becs, anses, pieds et autres parties accessoires qui accompagnent ordinairement les poteries. ‖ Nom générique des diverses petites pièces d'artifice, telles que lardons, étoiles, marrons, saucissons, météores, serpenteaux, etc., que l'on enferme dans le pot des fusées volantes pour augmenter l'effet de ces dernières. ‖ Tuyau de cuir qui sert à conduire l'eau de la pompe à incendie jusqu'à la lance, et qui se compose ordinairement de deux parties, ou demi-garnitures. ‖ *Garniture à hélice*, Tuyau de cuir qui est garni intérieurement d'une hélice métallique, pour qu'il conserve sa forme cylindrique, et qui sert à conduire l'air de la pompe dans la blouse contre l'asphyxie et aussi à aspirer l'eau du réservoir dans les pompes à incendie.

— Typogr. Bloc métallique, généralement évidé et de grandeur variable, dont on se sert pour séparer les pages dans une forme, et qui représente les marges. ‖ Ensemble des pièces qui servent à consolider une forme, comprenant les lingots, biseaux, réglettes, etc., et dont la combinaison doit être faite en raison de la grandeur des marges que doivent avoir les pages. ‖ *Garniture du cylindre*, Épaisseur de soie, de molleton, de drap, etc. que l'on étend sur le cylindre d'une presse mécanique pour modérer l'action du cylindre sur la forme.

— Encycl. Mécan. Pour obtenir des joints étanches, on employait le plus souvent le chanvre et le caoutchouc. Mais il arrive fréquemment que les *garnitures* en chanvre ou en caoutchouc se brûlent et deviennent promptement inefficaces. C'est pourquoi on fait surtout usage actuellement de joints métalliques, qui sont constitués par un anneau en alliage ou *métal antifriction*, maintenus autour de la tige du piston, du tiroir, etc., au moyen de ressorts. Les plus employées sont la *garniture Duterne* et la *garniture Pile*.

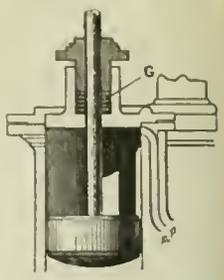

G, garniture.

GARNITURIER n. m. Mar. Syn. de GARNISSEUR.

GARNO n. m. Pop. Syn. de GARNI (logement).

GARNSDORFITE n. f. Sulfate hydraté naturel de fer. Syn. de PISSOPHANE.

GARO n. m. Bot. Nom français de l'aquilaire agalloche. ‖ Bois de cet arbre employé dans les arts, et appelé aussi BOIS D'AGALLOCHE, BOIS D'AIGLE, BOIS D'ALOÈS.

GARO, héros de la fable de La Fontaine *le Gland et la Citrouille*. Garo désigne l'homme ignorant, qui juge les choses sur l'apparence et critique à tort et à travers.

GAROCHOIR n. m. Cordage peu commis dont les torons sont tortillés dans le même sens que les fils. ‖ On dit aussi MAIN-TIERCE n. f.

GARO-DEMANA, paradis des mazdéhistes.

GAROCÈLES (lat. *Garoceli*), peuple de la Gaule ancienne (prov. des Alpes-Pennines-et-Grées), entre les Centrons et les Caturiges. Ville principale Ocelum (auj. *Oulx*). Ils occupaient la Savoie actuelle et la province de Suse. — *Un, Une* GAROCÈLE.

GAROFALO (Blaise) [en lat. *Blasius Caryophilus*], antiquaire et poète italien, né à Naples en 1677, mort à Vienne en 1762. Il entra dans les ordres, acquit une grande réputation d'érudition, vécut dans l'intimité du cardinal Passionei et du Clément XI, puis alla se fixer à Vienne, sur l'invitation du prince Eugène de Savoie. On a de lui : *Considérations sur la poésie des Hébreux et celle des Grecs* (1707); *Miscellanées* (1718); *Des marbres antiques* (1738); *Des boucliers des anciens*, écrit très estimé (1751).

GAROFALO. Biogr. V. TISI.

GARONNE (lat. *Garumna*), fleuve de France, formé dans le val d'Aran (Pyrénées espagnoles) de la réunion de la Garonne orientale et de la Garonne occidentale ou Joueou. La première naît au pied du port de Béret, à 1.872 mètres d'altitude, faible source bientôt grossie de nombreux torrents bondissant sur le granit et surtout du *Joueou*, par lequel reparaissent au jour les eaux descendues de la Maladetta et perdues dans le gouffre du *Toro*.

Hautes-Pyrénées
Charente-Inférieure
Vendée
Deux-Sèvres
Vienne
Haute-Vienne
Corrèze
Cantal
Dordogne
Gironde
Lot-et-Garonne
Lot
Aveyron
Tarn-et-Garonne
Tarn
Gers
Haute-Garonne
Ariège
Landes
Basses-Pyrénées
Lozère
Gard
Hérault
Aude
Pyrénées-Orientales
Ardèche
Loire
Allier
Creuse
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Cantal
Lot
Tarn
Aveyron
Haute-Garonne
Ariège
Pyrénées-Orientales
Gironde
Charente-Inférieure
Vendée
Deux-Sèvres
Vienne
Haute-Vienne
Corrèze
Creuse
Allier
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Cantal
Lot-et-Garonne
Tarn-et-Garonne
Tarn
Aude
Hérault
Gard
Lozère
Ardèche
Basses-Pyrénées
Landes
Gers
Haute-Garonne
Ariège
Pyrénées-Orientales
Aude
Hérault
Gard
Lozère
Ardèche
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Allier
Creuse
Haute-Vienne
Vienne
Deux-Sèvres
Vendée
Charente-Inférieure
Gironde
Dordogne
Corrèze
Cantal
Lot
Aveyron
Tarn
Tarn-et-Garonne
Lot-et-Garonne
Landes
Basses-Pyrénées

Ainsi constituée à 800 mètres d'altitude, la Garonne pénètre en France par les gorges du Pont-du-Roi, après un cours de 50 kilomètres dans le val d'Aran. Vers Saint-Béat, elle entre dans le calcaire, y reçoit la Pique (rive gauche), passe au pied de Saint-Bertrand-de-Comminges, et, à Montréjeau, elle reçoit le gros torrent la Nesto. Elle change alors de direction, se dirige vers l'E., puis le N.-E., à travers une plaine caillouteuse de plus en plus élargie, où elle arrose Saint-Gaudens, Saint-Martory, Cazères, Muret, Toulouse, et où elle reçoit la Lougo (rive gauche), le Salat, l'Arize, l'Ariège, alimentés par les neiges pyrénéennes (rive droite).

A Toulouse, la Garonne reprend la direction du N.-O. dans une vallée subitement élargie, où lui arrivent de faibles ruisseaux : la Savo, la Gimono (rive gauche) et l'Hers-Mort (rive droite) et, après Castelsarrasin, confluo avec le Tarn, grossi de l'Aveyron (rive droite). Sa vallée se rétrécit alors sensiblement et, jusqu'à Bordeaux, le fleuve suivra de près les coteaux calcaires de sa rive droite sur laquelle sont assises les principales villes : Valence-d'Agen, Agen, Port-Saint-Marie, Tonneins, Marmande, La Réole. Durant ce parcours, elle s'est alimentée du Lot et du Drot (rive droite), de l'Arrats, du Gers, de la Baïse (rive gauche). A Castets, où s'embranche le canal latéral au fleuve, la marée se fait déjà sentir. La Garonne, rejointe par le Ciron (rive gauche), est dès lors plus animée; elle baigne Langon, Cadillac, Bordeaux, où elle atteint 500 mètres de largeur. Au bec d'Ambès, où elle reçoit la Dordogne (rive droite), elle prend le nom de Gironde.

C'est alors un véritable estuaire, long de 75 kilomètres environ, allongé entre les coteaux crayeux de la Saintonge et le Médoc, large de 3 kilomètres devant Blaye, de 5 kilomètres devant Pauillac, de 10 kilomètres devant Mortagne, puis se réduit à moins de 5 kilomètres, à l'embouchure, entre la pointe de Grave et Royan. De nombreuses îles (Cazeau, du Nord, Verte, du Pâté, Sans-Pain, Benchard, Patiras) et des fonds vaseux encombrent le lit du fleuve et en rendent la navigation difficile. Les grands transatlantiques doivent s'arrêter à Pauillac, mais les passes sont améliorées par de grands travaux.

Longue de 650 kilomètres environ, la Garonne draine un bassin de 8 millions d'hectares. Son régime est assez complexe. Dans la partie supérieure de son cours, alimentée par des eaux pyrénéennes, une forte crue a lieu régulièrement en mai-juin, lors de la fonte des neiges. Cette crue peut devenir terrible quand la fonte des neiges est activée par les pluies chaudes de la saison. Tel fut le cas en 1875, lors de la terrible inondation qui détruisit un faubourg de Toulouse et causa dans la vallée, entre Muret et Agen, d'incalculables désastres. Dans la partie moyenne du cours, les pluies du printemps et d'automne, tombées sur le versant des Cévennes, et venues par ses affluents de droite à la Garonne, augmentent sensiblement son débit, en novembre et en mars.

GARONNE (CANAL LATÉRAL À LA). Ce canal longe la rive droite du fleuve depuis Toulouse, où aboutit le canal du Midi, jusqu'à Castets, près duquel il descend dans la Garonne par plusieurs écluses. Sa longueur est de 193 kilomètres, et de 213 en y comprenant le canal de Brienne, l'embranchement de Montauban, la descente dans le Tarn à Moissac, la descente dans la Baïse. Il a une pente de 128 mètres, rachetée par cinquante-trois écluses. Le canal avait été affermé à la compagnie des chemins de fer du Midi par la loi de 1852 et par le décret de 1867 jusqu'en 1960. Il a été racheté par l'Etat. Il transporte surtout du vin, des céréales, des fruits. Il actionne sur son parcours nombre de moulins et d'usines.

GARONNE (DÉPARTEMENT DE LA **HAUTE-**), formé partie du haut Languedoc et partie de la Gascogne, et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est borné au S. par les Pyrénées, à l'O. par les départements des Hautes-Pyrénées et du Gers, au N. par le Tarn-et-Garonne, au N.-E. par le Tarn, à l'E. par l'Aude, et au S.-E. par l'Ariège. Superficie 6.290 kilom. carr. Le département comprend 4 arrondissements (*Toulouse*, ch.-l.; Muret, Saint-Gaudens et Villefranche), 39 cant., 587 comm. et une population de 459.377 hab. Il fait partie du 17e corps d'armée, de la 9e inspection des ponts et chaussées, de la 18e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Foix. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Toulouse, et à l'archevêché de Toulouse.

L'aspect général de ce département présente un pays de plaines dans le Nord et de montagnes dans le Sud. A l'Est, le sol s'exhausse en collines boisées et commence à former la base de la montagne Noire (coteaux de Saint-Félix). La partie méridionale, appuyée à l'arête granitique des Pyrénées, couverte par les ramifications crétacées du versant septentrional de cette chaîne, offre les paysages les plus variés : belles forêts, vallées profondes, lacs pittoresques, cascades écumantes et tous les nombreux accidents de terrain des pays de montagnes. Dans l'Ouest du département, au N. de la vallée de la Garonne et de la Neste, s'étalent les coteaux d'alluvions glaciaires du Comminges et du Nebouzan, entaillés par les rivières orientales de l'éventail de Lannemezan.

Entre ces régions montagneuses se développe la vallée de la Garonne. Depuis la frontière espagnole jusqu'à Montréjeau, la Garonne garde encore l'allure d'un torrent pyrénéen. Mais, de Montréjeau à Saint-Martory, s'étend une belle plaine, fond de l'ancien lac qui servit jadis de régulateur au fleuve. Après Saint-Martory, s'étend la grande plaine toulousaine, au limon épais et fertile, la terre à blé. Le climat est très différent dans les deux régions : très froid dans la montagne en hiver, avec des étés frais et beaucoup de pluie, il est très chaud et sec pendant l'été en plaine, avec des hivers peu froids.

La partie haute du département produit peu : les anciennes forêts sont en partie détruites, et les torrents emportent la montagne. Mais la plaine est remarquablement fertile et, quoique la culture soit peu avancée, donne beaucoup. Si le réseau des canaux d'irrigation était développé comme le pays le réclame, la production augmenterait considérablement. La Haute-Garonne, dont une partie seulement est cultivée, produit du froment, de l'avoine, beaucoup de maïs, de la pomme de terre; on n'y trouve guère de cultures industrielles. La vigne, si atteinte par le phylloxera, est déjà très reconstituée; les vins les plus estimés sont ceux de Villaudric, Fronton, Montesquieu-Volvestre, Capens. Les prés augmentent d'étendue. Le département ne donne, comme produits minéraux, qu'un peu de sel gemme. Les sources thermales sont nombreuses dans les montagnes. Il faut citer surtout celle de Bagnères-de-Luchon. L'industrie métallurgique y est presque nulle; ce qu'on y trouve surtout, ce sont des briqueteries, des tuileries (Toulouse est toute bâtie en briques), de nombreuses minoteries; l'industrie du bois, du cuir, est assez développée, ainsi que celle des conserves alimentaires.

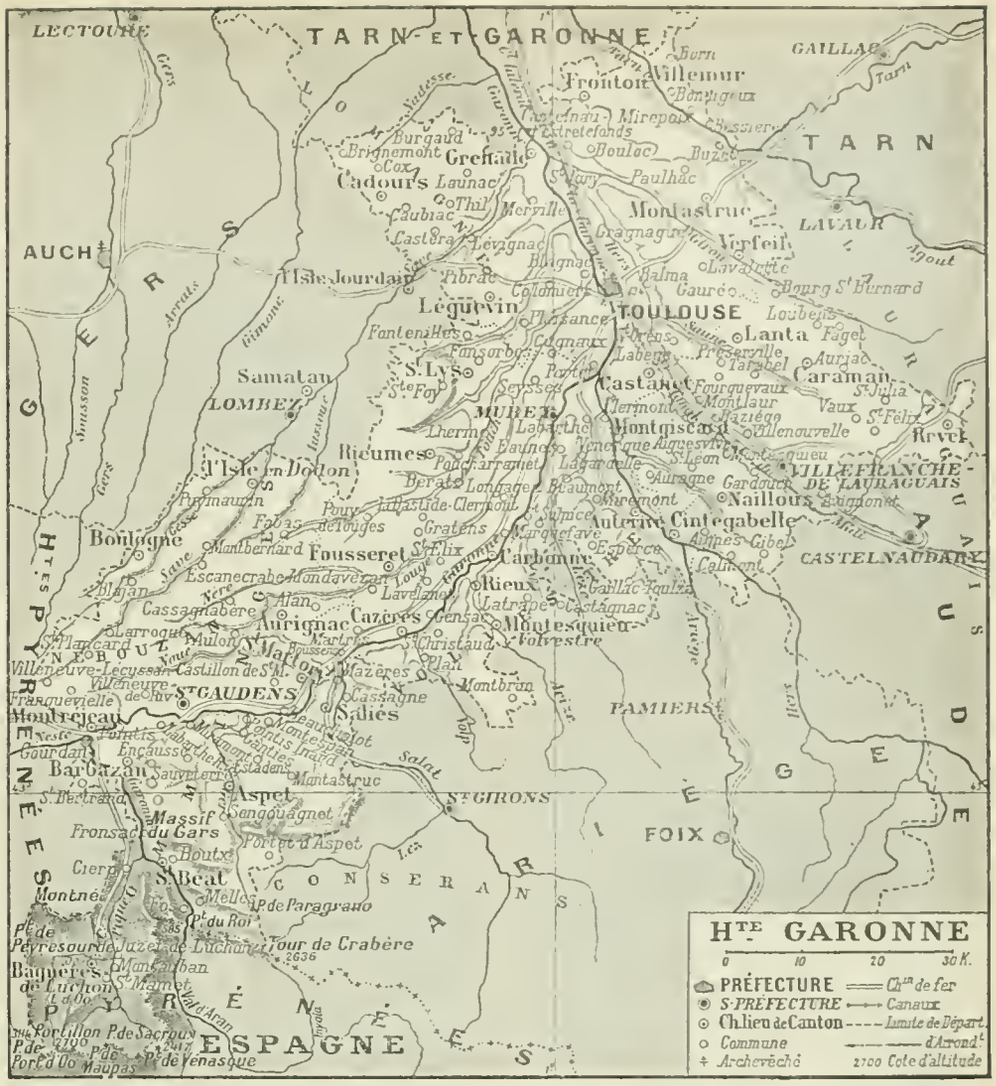

GAROO-KU n. m. Caboteur arabe du golfe Persique.

— ENCYCL. Ce navire est surtout employé pour la pêche; la quille se relève vers l'arrière, et l'étrave, très longue, s'avance obliquement au ras de l'eau. Large et plat, ses extrémités sont fines, et il est membré et vaigré à l'européenne. Ces bateaux portent un ou deux mâts et des voiles à demi-antennes. L'avant et l'arrière sont souvent ornés de porcelaines blanches (coquillages).

Garoo-ku.

GAROSMANCIE (*sman-si* — du gr. *garos*, espèce de souvenir, et *manteia*, divination) n. f. Méthode grossière de divination, qui a été assez pratiquée au moyen âge.

— ENCYCL. La *garosmancie* consiste à faire regarder le consultant dans un large flacon plein d'eau. A force de le regarder fixement, il y voit des figures bizarres, effet de l'hallucination, que le sorcier interprète à son gré.

GAROU n. m. Espèce d'arbrisseau du genre *daphne*.

— ENCYCL. Le *garou* (daphne gnidium) est très commun dans le midi de la France; on le nomme encore *coquenaudier, sambois*. Ses graines sont purgatives. Son écorce de couleur blanche ou jaune paille, d'odeur nauséeuse, de consistance fibreuse, se sépare facilement du bois. On la recueille en octobre. Elle est utilisée en médecine pour ses propriétés rubéfiantes et vésicantes, dues à la présence d'un alcaloïde, la daphnine : c'est un médicament énergique et dont on doit user prudemment. On en prépare une pommade, utilisée dans les affections dartreuses.

GAROU n. m. Loup-garou. (Vieux.) ‖ *Courir le garou*. Aller en quête d'aventures nocturnes.

GAROUAGE (*rou-aj'* — rad. *garou*) n. m. Recherche des aventures nocturnes : *Aller en* GAROUAGE. (Vieux.)

GAROUBE n. f. Nom vulgaire de la gesse cultivée. ‖ On dit aussi GAROUSSE.

GAROUDA, milan ou aigle à corps d'homme, roi des oiseaux et monture du dieu Vichnou. C'est une des plus anciennes divinités de la mythologie indienne, qui lui donne pour père le sage Kaçyapa et pour mère Vinatâ, fille de Dakcha. On lui attribue le rapt du feu et de l'amrita (liqueur d'immortalité, ambroisie), qu'il déroba au ciel pour les apporter sur la terre; mais il est surtout célèbre pour sa haine contre les serpents (sarpas et nâgas), qu'il poursuit et dévore sans relâche, bien qu'ils soient ses demi-frères.

Garouda.

GAROUENNE (*rou-èn'*) n. f. Pièce de bois qui soutient et porte une poulie.

GAROUETTE (*rou-èt'*) n. f. Bot. Nom vulgaire du garou.

GAROUIL (*rou-ill* (*ll* mll. n. m. Techn. et écon. rur. Dans certaines parties de la France, Nom sous lequel on désigne communément le maïs ou blé de Turquie.

GAROUILLE (*rou-ill* (*ll* mll. n. f. Bot. Nom vulgaire du chêne kermès, dans le midi de la France.

— Techn. Drogue qui sert à teindre en fauve et qui provient de l'écorce du chêne kermès.

GAROUILLE (*rou-ill* (*ll* mll. n. f. Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée chez les indigènes algériens, et que l'on appelle également CHARGE, pour les grains en particulier. On distingue la *grande* et la *petite garouille*. La première équivaut à 20 litres, la seconde à 10.)

GAROUPE n. f. Bot. Nom vulgaire de la caméléo.

GAROUSSE n. f. Bot. Syn. de GAROUBE.

GAROUTE n. f. Bot. Nom vulgaire de la lauréole.

GARRAN DE COULON (Jean-Philippe, comte), homme politique français, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres) en 1749, mort à Paris en 1816. En 1789, la Ville de Paris le nomma député suppléant du tiers état, et en 1791, il fut élu député à l'Assemblée législative. Il prit une part très active aux délibérations de l'Assemblée. En 1796, il fut envoyé par plusieurs départements au conseil des Cinq-Cents. Partisan du 18-Brumaire, il entra au Sénat, grâce à Bonaparte (1799). En 1804, il obtint la sénatorerie de Riom, en 1808, le titre de comte. Il n'en signa pas moins la déchéance (1815) de l'Empereur. Il était membre de l'Institut depuis 1796. Il a laissé des *Recherches politiques sur l'état de la Pologne* et des *Considérations de droit public sur la réunion de la Belgique à la France*.

GARRANIER (*ni-é* n. m. Bot. Nom vulgaire de la giroflée.

Garrard, comté des États-Unis (Kentucky), entre le fleuve Kentucky, le Dicks River et le Paint Lick Creek; 18 873 hab. Ch.-l. *Lancaster*.

Garras (*ga-ra*) n. m. Comm. Toile de coton blanche.

Garraud (Gabriel-Joseph), sculpteur français, né et mort à Dijon (1817-1880). Il débuta au Salon de 1836 avec *Hercule délivrant Prométhée*. Ses principales œuvres sont : *Bacchante faisant l'éducation d'un jeune satyre* (1841); *la Première Famille sur la terre* (1844), au Jardin du Luxembourg (Paris). En 1849, Garraud exposa une statue de la République. Mêlé au mouvement de 1848, il fut directeur des beaux-arts au ministère de l'intérieur, puis inspecteur des beaux-arts, poste qu'il n'occupa que jusqu'en 1852. Garraud reprit alors l'ébauchoir; mais il produisit peu : *le Secret de l'amour*, marbre (1863); bustes du *marquis de Laplace*, pour l'Observatoire de Paris, de *Ledru-Rollin*, d'*Augustine Brohan*, de *Prieur de la Côte-d'Or*, etc.

Garrick (David), acteur anglais, né à Hereford en 1717, mort à Londres en 1779. Son aïeul était un négociant français, appelé La Garrigue, qui s'était réfugié en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. David fut l'élève, puis l'ami du fameux Dr Johnson, et tous deux allèrent chercher fortune à Londres (1736). Après plusieurs tentatives infructueuses, Garrick débuta, comme acteur, en 1741, dans le rôle de Richard III. Son succès fut immense dès le premier jour et ne se démentit jamais. Garrick joua tous les plus beaux rôles de Shakspeare. Il donna sa dernière représentation en 1776; il avait alors près de soixante ans. Au talent de comédien Garrick joignait celui de poète. Il composa un grand nombre de prologues et d'épilogues, qui devaient être récités sur la scène; il eut, de plus, la fâcheuse idée de remanier plusieurs drames de Shakspeare; mais on ne lui en doit pas moins d'avoir ramené l'attention des Anglais sur leur grand poète. Une pompe vraiment royale présida aux funérailles de Garrick; les plus grands seigneurs y assistèrent : l'évêque de Cantorbéry célébra l'office, et l'admirable interprète de Lear et de Hamlet fut inhumé à côté du mausolée de Shakspeare.

Garrick.

Garrick (Portraits de). Hogarth a peint Garrick dans le rôle de *Richard III* (1746). Un portrait de Garrick a été gravé par Edward Fisher, d'après Reynolds, en 1762. J. Finlayson a gravé, d'après le même peintre, en 1769, Garrick dans le rôle de *Kitely*. L'acteur nous apparaît remplissant le rôle de *Richard III* et celui d'*Abel Drugger*, dans deux estampes exécutées par John Dixon : d'après Nathaniel Dance (1772) et Zoffani. Mac Ardell a gravé Garrick dans le rôle d'*Hamlet*, d'après B. Wilson (1754); Valentin Green, *Garrick embrassant le buste de Shakspeare*, d'après Gainsborough (1769); J. Caldwall, l'*Immortalité de Garrick*, d'après Carter (1783). Citons, enfin, un buste exposé par le sculpteur français Le Moine, au Salon de 1765.

Garrick (Eve-Marie Veigel, mistress), danseuse, femme du célèbre acteur, née à Vienne (Autriche) en 1724, morte en 1822. Douée d'une grande beauté, elle débuta de la façon la plus brillante, s'attira la faveur de Marie-Thérèse, qui lui fit prendre le nom de **Veilchen** (violette), transformé plus tard en celui de **Violetti**. Elle se rendit en 1744 à Londres, où elle obtint un grand succès à l'Opéra, et elle épousa Garrick en 1749.

Garrière (*ga-ri-èr*) n. f. Chass. Petite rigole creusée en terre pour cacher le ressort ou la corde à l'aide desquels on fait mouvoir le filet à prendre les petits oiseaux.

Garrigou (Thomas-Emile-Adolphe), littérateur français, né et mort à Tarascon (Ariège) (1802-1893). Il se rendit à Paris après la révolution de 1830, s'y lia avec les chefs du parti républicain, et fut un des fondateurs du journal *le Peuple*, où il écrivit sous le pseudonyme de paysan de l'Ariège. Outre des articles, des chansons antimonarchiques, etc., on lui doit, entre autres écrits : *les Immortels du* XIXe *siècle* (1831), satire en vers; *Études historiques sur le pays de Foix et le Conserans* (1856); *les Soldates de l'Ariège* (1856); *Histoire des populations pastorales de l'Ariège* (1857); *Géographie de l'Aquitaine sous César* (1863); *Mémoire sur l'Histoire de Jules César de Napoléon III* (1869); *Iberes, Iberie* (1884); etc.

Garrigou (Joseph-Louis-Félix), savant français, fils du précédent, né à Tarascon (Ariège) en 1835. Il fut, en 1891, chargé du cours d'hydrologie à la faculté de médecine de Toulouse. Outre des articles et des mémoires insérés dans divers recueils, on lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Étude chimique et médicale des eaux d'Ax* (1862); *l'Homme fossile* (1863); *Étude géologique de la vallée de l'Ariège* (1864); *Étude comparative des alluvions quaternaires anciennes et des cavernes à ossements des Pyrénées et de l'ouest de l'Europe* (1865); *Age de la pierre polie dans les cavernes des Pyrénées ariégeoises* (1866, avec H. Filhol; *Ages de l'ours, du renne, de la pierre polie* (1873), avec Duporta; *l'Endémie du goitre et du crétinisme* (1874); *les Glaciers des Pyrénées* (1876).

Garrigue n. f. Agric. V. garigue.

Garrigues, avant-monts des Cévennes, ou plutôt avant-collines, dans le Gard et l'Hérault. Ce sont des coteaux calcaires, incendiés de soleil, couverts de chênes verts et d'herbes odoriférantes, sillonnés de combes profondes, avec torrents qui roulent en des lits de cailloux. Il y a les *Garrigues de Montpellier* (54.000 hectares) et les *Garrigues de Nîmes* (30.000 hectares); d'une altitude moyenne de 200 mètres, avec crêtes de 300 à 450 mètres.

Garris, comm. des Basses-Pyrénées, arr. n. l. et à 55 kilom. de Mauléon; 304 hab. Eaux minérales froides. Château des rois de Navarre.

Garrison (William Lloyd), philanthrope américain, né à Newburyport (Massachusetts) en 1804, mort à New-York en 1879. Successivement cordonnier, ébéniste, correcteur d'imprimerie, journaliste, il devint directeur de divers journaux, et fit dans ces feuilles une ardente propagande en faveur de l'abolition de la peine de mort et de l'émancipation des femmes et surtout des noirs. Il y joignit des conférences qui lui attirèrent la haine des planteurs, faillit être tué par eux, et visita à diverses reprises l'Angleterre, où il entra en relation avec les partisans de l'émancipation. Ses idées enfin triomphèrent après la guerre de Sécession, et les esclavagistes ouvrirent alors en sa faveur une souscription, qui s'éleva à 30.000 dollars. On a de lui : *Thoughts on African colonisation* (1832); *Sonnets and other poems* (1847); *Selections from writings and speeches* (1852).

Garron (*ga-ron* — du provenç. *garroun*, même sens) n. m. Fauconn. Mâle de la perdrix.

Garrot (*ga-ro*) n. m. Art vétér. Partie du corps des grands quadrupèdes située au-dessus de l'épaule et terminant l'encolure : *Le* garrot *d'un cheval, d'un bœuf, d'un taureau.* ‖ *Mal de garrot*, Ulcère déterminé par le frottement exercé sur le garrot. ‖ *Garrot de l'arçon*, Arcade de l'arçon quelque peu élevée au-dessus du garrot du cheval.

— Archéol. Gros trait d'arbalète ou projectile de même nature qu'on lançait avec une pièce d'artillerie.

— Chir. Lien circulaire que l'on serrait avec un bâtonnet et qui servait à comprimer l'artère pendant une opération, ou dans une hémorragie accidentelle.

— Ethol. *Supplice du garrot*. V. garrotte.

— Techn. Morceau de bois passé dans une corde, pour serrer en tordant : *Le* garrot *d'une scie*. (V. scie.) ‖ Bâton placé pour forcer une branche à prendre une direction.

— Encycl. Art vétér. Chez les animaux domestiques et particulièrement chez le cheval, le *garrot* a pour base cinq ou six apophysos saillantes des premières vertèbres dorsales, dont le sommet est relié par un ligament élastique dépendant du grand ligament suspenseur. Le garrot sec et saillant est plus beau que le garrot bas et empâté. En raison de sa complexité anatomique et surtout en raison de sa fonction comme point d'appui de la fourche de l'arçon de la selle, le garrot peut être le siège de blessures graves entraînant le sphacèle de certaines parties ligamenteuses et osseuses (*mal de garrot*), ou des fistules profondes pouvant entraîner la mort. Le traitement en est surtout chirurgical.

A, garrot.

— Archéol. Les *garrots* étaient toujours de fortes dimensions; leur fer court, renflé, à pans ou à ailettes, se continuait en une tige qui traversait le fût du chêne muni d'une emponne composée de trois feuilles de cuivre. Dans les garrots d'artillerie, un bourrelet de cuir, calibré suivant le diamètre intérieur de la pièce, habillait le fût pour éviter toute fuite de gaz et toute perte de force. On se servit de ces derniers garrots pendant le XIVe siècle et les premières années du XVe; mais les garrots d'arbalètes de rempart (dites « de passe ») étaient encore employés au XVIe siècle.

Garrot (XIVe s.).

Garrot (*ga-ro*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, famille des anatidés, comprenant des canards trapus, à grosse tête, à bec court terminé par un onglet, et à pattes situées très en arrière.

— Encycl. Les *garrots* sont des canards essentiellement nageurs; ils nichent au bord des eaux et habitent les régions arctiques; en hiver, ils descendent jusqu'au nord de l'Europe et de l'Amérique. Les mâles ont un capuchon vert ou pourpré, métallique, qui manque chez les femelles; la livrée est grise, variée de noir, de roux et de blanc.

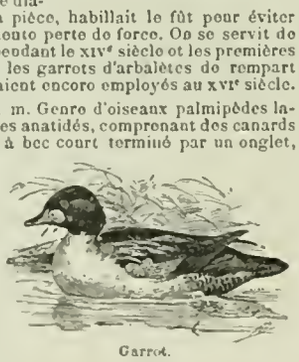
Garrot.

Garrottage (*ga-ro-taj*) n. m. Action de garrotter; résultat de cette action : *Le* garrottage *d'un prisonnier. Un* garrottage *solide.*

Garrotte (*ga-rot'* — de l'espagn. *garrote*, même sens) n. f. Supplice par strangulation, usité en Espagne, en Portugal et dans certaines colonies : *Condamner quelqu'un à la* garrotte. ‖ Instrument de ce supplice : *Périr par la* garrotte. (On dit aussi garrot.)

— Encycl. La peine de mort s'exécute en Espagne par la *garrotte*, aux termes du Code pénal de 1870. Elle est subie dans les vingt-quatre heures de la notification de la sentence : le condamné est assis sur une plate-forme à laquelle est adossé un poteau : il a le cou pris par un collier de fer; ce collier est réuni à une vis qui traverse le poteau. Quelques tours de vis, en ramenant le collier vers le poteau, déterminent l'étranglement. Ce supplice est très ancien. Autrefois, on l'accordait comme grâce aux condamnés les moins coupables, avant d'être brûlés.

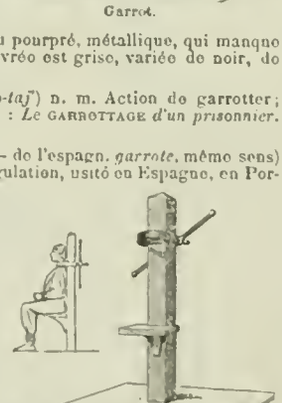
Garrotte.

Garrotté (*ga-ro-té*), **ée** adj. Manèg. Blessé au garrot : *Un cheval* garrotté.

Garrotter (*ga-ro-té* — rad. *garrot*) v. a. Serrer avec de fort liens, de manière à rendre impossible l'usage des bras et des jambes : Garrotter *un assassin.*

— Fig. Circonvenir, tenir sous une dépendance : *Trop de préjugés* garrottent *encore les mortels.* (Mirab.)

— Faire périr par la garrotte.

— En T. de jard., Placer un garrot à un arbre, à une branche, pour lui faire prendre une autre direction.

Garrouil (*ga-rou-ill* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire du maïs, dans le Poitou.

Garrovillas, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Cacérès]), sur le Tage; 4.992 hab. Fabriques de draps communs, tanneries, moulins à farine; commerce considérable de *garbanzos* ou pois chiches.

Garrucha (La), bourg d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]), sur le bord de la Méditerranée; 4.335 hab. Fonderie de plomb. Pêche, élève du bétail, farines.

Garrulax (*laksz*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des pycnonotidés, tribu des cratéropodinés, comprenant des formes grises ou fauves, avec le ventre blanc, vulgairement appelées *grives rieuses*. (Les garrulax sont de taille médiocre; ils ont le bec assez long, la tête huppée. On en connaît une vingtaine d'espèces, de l'Inde et de la Malaisie.)

Garrulax.

Garrule ou **Garrulus** (*luss*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre geai.

Garrulinés n. m. pl. Tribu d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, comprenant les geais et genres voisins. — *Un* garruliné.

Garrulité (lat. *garrulitas*, même sens) n. f. Envie constante de bavarder, bavardage continuel.

Garryacées (*sé*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones. (Les garryacées sont rattachées par certains auteurs aux cornacées; elles en diffèrent par leur placentation pariétale et la diœcie de leurs fleurs tétramères. Leur ovaire infère fournit une baie qui renferme une ou deux graines.) — *Une* garryacée.

Garrye (*ga-ri*) n. f. Genre de plantes type de la famille des *garryacées : La* garrye *se multiplie de marcottes et de boutures.*

— Encycl. On connaît sept ou huit espèces du *garrye*, originaires de l'Amérique du Nord, du Mexique et de Cuba. On en cultive trois ou quatre espèces dans les jardins d'Europe, surtout la *garrye elliptique*, qui est un arbrisseau de 2 à 4 mètres, à feuilles opposées, ovales elliptiques, ondulées sur les bords, coriaces et persistantes; ses fleurs, verdâtres, dioïques, sont groupées en chatons pendant au sommet des rameaux. Les fruits sont des baies disposées aussi en chatons. Cet arbrisseau, originaire de la Californie, est très rustique, et son beau feuillage persistant le rend particulièrement propre à la décoration des bosquets d'hiver.

Gars (*gâ* — ancien cas sujet de garçon) n. m. Garçon, jeune homme : *Un beau* gars. ‖ On écrit quelquefois gas, mais c'est une faute.

— Par ext. Gaillard, homme considéré au point de vue de la vigueur ou de la résolution : *Oui, le* gars *est taillé pour aller loin.* (Balz.)

— Hist. Nom que les Vendéens se donnaient entre eux, pendant l'insurrection : *A moi, les* gars!

Garsault (François-Alexandre-Pierre de), écrivain français, né en 1693, mort en 1778. Il fut capitaine des haras de France et membre de l'Académie des sciences. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *le Nouveau Parfait maréchal* (1741), souvent réédité; *Traité des voitures* (1756); *Faits des causes célèbres* (1757); *Description, vertus et usages de 719 planches et 134 animaux, en 730 planches gravées sur les dessins de de Garsault* (1767). Ces planches sont très bien gravées.

Garschine (Vsievolod-Michaïlovitch), nouvelliste russe, né à Voronège en 1855, mort à Saint-Pétersbourg en 1888. Élève de l'Institut des mines, il prit part comme volontaire à la guerre de Serbie (1876) et à celle contre la Turquie (1877). Sa première nouvelle, *les Quatre jours*, date de 1876. Ses meilleurs récits sont : *le Soldat Ivanov; Attalea princeps; le Poltron; Nadejda Nikolaievna; la Fleur rouge*. A partir de 1880 il fut atteint d'une maladie nerveuse; il se tua en se jetant du haut de son escalier.

Garsonnet (Jean-Baptiste-Eugène), jurisconsulte français, né à Caen en 1841, mort à Feignies (Belgique) en 1899. Il fut d'abord attaché à la faculté de droit de Douai, et devint, en 1870, professeur de procédure civile à la Faculté de Paris. En 1880, il succéda à Machelard dans sa chaire de droit romain et, en 1896, devint doyen de la Faculté. Il a écrit une *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée* (1878); mais son ouvrage capital est son *Traité théorique et pratique de procédure* (1882-1896). On lui doit aussi des ouvrages d'enseignement du droit.

Garstang, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la Wyre; 6.400 hab. Fabrique de chapeaux et de tissus de coton. Aux environs, ruines du château de Greenhaigh.

Gartempe, rivière de France qui arrose les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire. Elle prend naissance dans les monts de la Marche, au pied de la montagne de Peyrabout (687 m.), à 11 kilom. S.-S.-O. de Guéret, reçoit le Vincon et baigne Montmorillon, l'Anglin et tombe dans la Creuse, rive gauche, près La Roche-Posay. Cours : 190 kilom.

Garter (mot angl. signif. *jarretière*) n. m. Premier roi d'armes de l'ordre de la Jarretière.

Garth (sir Samuel), poète et médecin anglais, né à Bolam (comté d'York) en 1672, mort, en 1718, à Londres, où il exerça la médecine et fonda des dispensaires, dans lesquels il donna des consultations gratuites aux pauvres. Très attaqué pour ce fait par ses confrères, il les couvrit de ridicule dans une scène burlesque : *the Dispensary* (1696), qui eut un grand succès. Il appartenait au parti whig et était médecin de George Ier. On lui doit aussi un petit poème intitulé *Clarmont*, des pièces fugitives, etc.

GARUCHE n. f. Arg. Roue, instrument de supplice. ‖ Prison.

— Jeux. Variété du jeu d'anguille.

— Encycl. Jeu. Le plus simple des jeux dits *d'anguille* est celui dit *la mère Garuche*. On trace un camp, qui est le domaine de la mère Garuche, et dont l'entrée est interdite aux autres joueurs. La mère Garuche se met à la poursuite des joueurs, après avoir annoncé à haute voix : « La mère Garuche sort du camp ! » Tout joueur touché par la garuche devient son enfant, et il est poursuivi par les autres joueurs, ainsi que la mère, jusqu'au camp. La mère Garuche recommence sa chasse en tenant son enfant par la main, et ce jeu se poursuit jusqu'à ce que tous les joueurs soient pris.

La *mère Garuche* se joue encore à cloche-pied, ou bien sans faire de prisonniers, uniquement en repassant le rôle de mère garuche à celui qui est pris.

GARUGA n. m. Genre de térébinthacées, comprenant des arbres tomenteux, à feuilles ramassées à l'extrémité des rameaux, à fleurs polygames, disposées en grappes ramifiées. (On en connaît dix espèces, des régions tropicales de l'Asie et de l'Australie. Dans l'Inde, le *garuga pinnata* sert à tanner les peaux.)

GARUM (*rom'* — mot lat., venu du gr. *garon*) n. m. Antiq. rom. Sorte de sauce très relevée, composée des intestins et d'autres parties de certains poissons, que l'on faisait macérer dans du sel. (Il y avait plusieurs sortes de *garums*, même des *garums médicinaux*. Aujourd'hui encore, on prépare une saumure analogue avec le *picarel*, que l'on appelle aussi quelquefois *garon*.)

GARUMNA (*rom'* — du lat. *Garumna*, Garonne) n. f. Planète télescopique, n° 180, découverte par Perrotin, en 1878.

GARUMNI (*rom'*), peuple de l'ancienne Gaule, dans l'Aquitaine, sur la rive gauche de la Garonne, dans le pays de Rivière. ‖ Sing. GARUMNUS.

GARUMNIEN, ENNE (*rom-ni-in, èn'* — du lat. *Garumna*, Garonne) adj. Qualification donnée par Leymerie à l'étage danien.

— n. m. : *Le* GARUMNIEN.

GARUS (*russ* — du n. d'un pharmacien hollandais du XVIIe s.) n. m. Pharm. Elixir dont on fait usage dans certaines maladies de l'estomac. V. ÉLIXIR.

GARUS (*russ*) n. m. Poisson indéterminé, dont les Romains se servirent d'abord pour faire le garum.

GARVANCE (*vanss* — de l'espagn. *garbanzo*) n. f. Nom vulgaire du pois chiche. ‖ On dit aussi GARVANE.

GARVE (Christian), philosophe allemand, né et mort à Breslau (Silésie) [1742-1798]. En 1768, il fut nommé professeur extraordinaire de philosophie à l'université de Leipzig ; mais, déjà malade, il ne put y rester que quatre ans. Il est connu surtout comme psychologue et historien de la philosophie ; il semble avoir préparé certaines théories de Hegel sur le développement des doctrines et les destinées des nations. Ses travaux de logique sont encore appréciés. Il eut une grande influence sur Kant et Schiller. Il admettait avec Kant l'impossibilité d'une démonstration rigoureuse de Dieu, mais ajoutait que la foi en un Etre suprême peut devenir une conviction raisonnée, fondée sur l'étude de la nature et des sentiments humains. Ses principaux travaux ont été réunis par lui-même en une édition dont les derniers volumes ont paru après sa mort : *Uber verschiedene Gegenstände aus der Moral, Litteratur, und dem gesellschaftlichen Leben* (1792-1802).

GARZETTE (*zèt'*) n. f. Espèce de héron, du groupe des aigrettes, qui est répandue dans tout l'ancien monde.

— Encycl. Le héron *garzette* (herodias garzotta) ou *petit héron blanc*, est blanc, avec les pattes et le bec noirs ; les plumes du dos, chez les mâles, servent, en plumasserie, comme aigrettes de seconde qualité. On a fait de ce héron, avec quelques autres espèces, dont une américaine (*herodias candidissima*), un sous-genre appelé *garzetta*.

Garzette.

GARZI (Luigi), peintre italien, né à Pistoie en 1638, mort à Rome en 1721. Il alla travailler à Naples pour le vice-roi, puis retourna à Rome, où le pape Clément XI lui confia de nombreux travaux, entre autres, la décoration de la voûte de l'église des Stigmates, qu'il exécuta à quatre-vingts ans. Ses tableaux et ses fresques sont répandus dans les églises de Rome. Garzi brille par l'invention et le coloris : ses figures, surtout ses groupes d'enfants, sont gracieuses et expressives.

GARZOTTE n. f. Nom vulgaire de la sarcelle commune. ‖ On dit aussi GARSOTTE.

GARZWEILER, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Dusseldorf]) ; 2.439 hab. Manufacture de tabacs, commerce de vins.

GAS n. m. Linguist. V. GARS.

GASAB n. m. Métrol. Mesure de longueur, usitée en Egypte, et valant 3^m,85.

GASAN ou **GAZAN**, bourg de l'archipel des Philippines (île Marinduque) ; 5.440 hab.

GASCARS (*skar'*) n. m. pl. Nom de certaines bandes militaires du moyen âge. — *Un* GASCAR.

GASCOGNE (lat. *Vasconia*), pays de l'ancienne France, qui faisait partie du gouvernement de Guyenne-et-Gascogne, situé entre l'Océan à l'O., la Navarre et le Béarn au S., le Languedoc et le comté de Foix à l'E., et la Guyenne au N.

La Gascogne proprement dite se composait du pays des Landes, de la Chalosse et du duché d'Albret. On comprenait également sous ce nom le Labourd et la Soule (pays basques), le Tursan, le Marsan, le Bigorre, le Comminges, l'Armagnac, le Conserans, la Lomagne, l'Astarac, la Rivière-de-Verdun, le Nebouzan et les Quatre-Vallées, plus une partie du Bordelais et du Bazadais. Ces territoires forment aujourd'hui les départements des Landes, du Gers, des Hautes-Pyrénées, une partie de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de l'Ariège. *Auch* était le chef-lieu général.

La Gascogne, appelée du temps des Romains *Novempopulanie* ou *Aquitaine IIIe*, prit le nom de Vascogne ou Gascogne lorsque, en 542, elle fut envahie par les Vascons, peuple que l'on croit descendre des Ibères, contre lesquels furent dirigées vainement plusieurs expéditions ; car, bien qu'en 602, Thierry de Bourgogne et Théodebert d'Austrasie fussent parvenus à les battre et à leur imposer tribut, ils se maintinrent dans leur conquête et fondèrent un gouvernement régulier sous des ducs héréditaires. Charles-Martel ne comprit pas la Gascogne dans le partage de ses biens, et Charlemagne vit son arrière-garde mise en déroute à Roncevaux par Lupus (Lopez), auquel il avait laissé son gouvernement et son titre.

En 813, Louis le Débonnaire donna à Totilus, son parent, la Gascogne avec titre héréditaire. Séguin et Guillaume, ducs des Gascons, furent tués en combattant les Normands et, à la mort d'Arnaud, les Gascons rappelèrent Sanchès Ier Mitarra, exilé par Louis le Débonnaire.

Après avoir été gouvernée successivement par Sanchès II, Sanchès le Courbe et ses trois fils : Sanchès Garcias, Guillaume Garcias et Arnaud Garcias, Béronger, petit-fils de Sanche-Guillaume, et Eudes de Guyenne, neveu de Sancho-Guillaume, la Gascogne tomba entre les mains de Bernard d'Armagnac (1069) ; mais, en 1070, Guillaume-Geffroi, duc de Guyenne, vainquit Bernard et le dépossédа. Désormais la Gascogne suivit les destinées de la Guyenne.

GASCOGNE (GOLFE DE) [la *baie de Biscaye* des Espagnols], golfe de l'Atlantique, borné à l'E. par la côte de France, au S. par celle d'Espagne. Il est ouvert à l'O.-N.-O et remué par les plus rudes tempêtes. Il reçoit la Vilaine, la Loire, la Charente, la Gascogne, l'Adour et la foule des petits fleuves très vivaces du pays basque, des Asturies et de la Galice septentrionale.

GASCOGNE (Emmanuel RATOIN, dit **Jean**), auteur dramatique français, né à Agen en 1862. Doué de beaucoup de verve et de gaieté, il a écrit d'amusants monologues ; deux livres de nouvelles humoristiques : *Ne parlons pas politique ; l'Enfant du ministère*. Il a fait jouer des comédies-vaudevilles, dont plusieurs ont eu un succès de fou rire. Nous citerons, entre autres : *le Tatoué*, avec Pol Valence (1890) ; *Azor* (1892) ; *Réserviste ; le Chemin des honneurs ; Corignan contre Corignan*, 3 actes avec Georges Roll ; *Tous criminels*, 4 actes avec P. Debère ; (1895) ; *le Sursis*, 3 actes, avec Sylvane (1896) ; *le maréchal Chaudron*, opérette, dont Lacome a écrit la musique (1898) ; *un Complot*, 3 actes, avec Bisson (1900) ; *Bonne d'enfant*, avec Sylvane (1900) ; *les Duval* (1900).

GASCOIGNE (sir William), magistrat anglais, né dans le comté d'York vers 1350, mort en 1419. Il fut successivement sergent des lois, attorney du duc de Heroford, juge des plaids communs (1399), *chief-justice* du banc du roi (1401). Il participa à la répression judiciaire de la révolte de Henri Percy, comte de Northumberland. D'après une légende sans fondement historique, répandue par Shakspeare surtout, le jeune prince de Galles (plus tard Henri V), voulant sauver un de ses compagnons de débauche, traduit devant le banc du roi pour un crime capital, crut intimider Gascoigne en se rendant à l'audience et en prenant l'accusé sous sa protection. Le magistrat n'en condamna pas moins le coupable. Furieux, et ne pouvant maîtriser sa colère, le prince s'élança vers Gascoigne et s'oublia au point de le frapper. Celui-ci ordonna aux officiers de justice de s'emparer du futur roi d'Angleterre et le fit conduire en prison. Henri V lui pardonna après son avènement. La création de cette légende est tout à l'honneur du magistrat incorruptible qui en fut l'objet.

GASCOIGNE (George), poète anglais, né dans le comté d'Essex vers 1536, mort à Stamfort en 1577. Il fut, par deux fois, élu membre du Parlement, voyagea et guerroya à l'étranger. En 1575, il accompagna la reine Elisabeth dans un de ses voyages et assista aux célèbres fêtes de Kenilworth. Il est l'auteur de la première comédie anglaise écrite en prose : *les Supposés*, traduction de l'Arioste ; de la première satire en vers : *le Miroir d'acier* ; du premier conte en prose (traduit de Bandello), et de la première traduction d'une tragédie grecque : *Jocaste* (d'Euripide). On a encore de lui : *les Plaisirs princiers du château de Kenilworth*, recueil de *masques* ou impromptus joués devant la reine ; des *Instructions*, sorte d'Art poétique, et *le Miroir du gouvernement*, comédie sérieuse.

GASCON (*skon*), **ONNE**, personne née en Gascogne ou qui habite ce pays. — *Les* GASCONS.

— *En Gascon*, Par un détour habile : *Se tirer* EN GASCON *d'un pas difficile*.

— *Lessive de Gascon*, Manière de *changer* son linge, qui consisterait à le retourner simplement.

— Adjectiv. Qui appartient à la Gascogne ou à ses habitants : *Les mœurs* GASCONNES.

— Par ext. Fanfaron, hâbleur, vantard. ‖ Plaisant, railleur, moqueur : *Avoir l'humeur* GASCONNE.

— Econ. rur. *Race gasconne*, Race de bœufs, race de chiens, propres, surtout au département du Gers.

— n. m. Idiome gascon : *Savoir, Comprendre le* GASCON.

— Zool. Nom vulgaire d'un poisson du genre saurel, le *trachurus* des côtes, de France, appelé aussi *saurel, maquereau bâtard*, etc. V. SAUREL.

— SYN. Gascon, craqueur, fanfaron, etc.

Vache de race gasconne.

— Encycl. Econ. rur. La race bovine dite *gasconne* est de moyenne taille, ramassée, à tête courte et cornes saillantes. Elle donne une remarquable viande de boucherie. — Le chien courant dit *gascon*, de taille moyenne, au poil clair tacheté, au museau assez allongé, aux longues oreilles pendantes, est une excellente et très patiente bête de chasse.

— Linguist. On donne le nom de *gascon* au dialecte parlé entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées. Ce dialecte se présente sous six formes principales : le *béarnais*, le *landais*, le *bigourdan*, le *girondin*, l'*armagnonais* et le *comminges*. D'après Luchaire, les caractères phonétiques communs à tous ces dialectes sont : 1° absence de *n* ; 2° répugnance pour *f* ; 3° répugnance pour *r* initial ; 4° suppression de *n* entre deux voyelles ; 5° mutation de *ll* médial en *r* ; 6° mutation de *ll* final en *t* ; 7° résolution de *l* final en *u*. Le gascon paraît avoir exercé une certaine influence sur la langue française littéraire dans le courant du XVIe siècle, époque où s'illustrèrent plusieurs écrivains nés en Gascogne : Montaigne, du Bartas, d'Ossat, Blaise de Montluc, Henri IV. Nous devons directement au gascon les mots : *cadet, capulet, goujat, gouge*. D'autres mots italiens, espagnols et provençaux, ont passé en français par l'intermédiaire du gascon : tels *ban, dolier, barrique, cabane, cachalot, cap, cape, capon, cuillère, esquiver, tocsin*, etc., ainsi que les dérivés en *ade* : *boutade, jurade*, etc. On lui doit aussi les emplois transitifs de *entrer, sortir, tomber, fixer*. Mais ces restes d'influence sont bien peu importants, et l'on voit que Malherbe et les grammairiens ont à peu près réussi à « dégasconner » la langue française. D'ailleurs, le français, à son tour, a exercé une influence sur le dialecte gascon. — Le gascon a eu sa littérature, peu connue, mais assez riche. Ce dialecte existe encore aujourd'hui, et il est à remarquer qu'il s'est à peine modifié depuis le XVIe et même le XIVe siècle.

Chien gascon.

— BIBLIOGR. : A. Luchaire, *Etudes sur les idiomes pyrénéens de la région française* (Paris, 1879) ; Maxime Lanusse, *De l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du XVe siècle à la seconde moitié du XVIIe* (Paris, 1893).

GASCONISER (*sko*) v. n. Se servir, en parlant français, de tours empruntés au patois gascon : *Sous Henri IV, par imitation ou par courtisanerie, toute la cour* GASCONISAIT. (Ourry.) V. GASCONNER.

GASCONISME (*sko-nissm'*) n. m. Expression et tour empruntés au patois gascon.

GASCONNADE (*sko-nad'* — rad. *gascon*) n. f. Vanterie, hâblerie, forfanterie, exagération en paroles.

GASCONNER (*sko-né*) v. n. Parler avec un accent gascon ; imiter l'accent gascon : *Qui* A GASCONNÉ GASCONNERA *toujours*. ‖ Se vanter ; dire des gasconnades.

— v. a. Dire avec un accent gascon : GASCONNER *gentiment un rôle*.

— Dérober, voler (vx) : *Il me* GASCONNA *mes plumes*. (Sorel.)

GASFOT (*sfo*) n. m. Petit croc servant à tirer d'entre les roches, à mer basse, les crabes, les homards, etc.

GASINGAN n. m. Archéol. Pourpoint à armer ou jaque construite comme les brigandines, mais dont l'usage remonte à une époque plus ancienne, c'est-à-dire aux XIIIe et XIVe siècles.

A, gasingan (XIVe s.). [La partie dextre montre la doublure matelassée.]

GASKELL (Elisabeth CLEGHORN, mistress), romancière anglaise, née à Londres en 1810, morte à Holybourne en 1865. Elle apprit à connaître les misères de la classe ouvrière, qu'elle peignit avec tant d'émotion et d'humour dans l'un de ses premiers romans : *Mary Barton* (1848) qui la rendit célèbre. En 1850, elle publiait le conte de Noël *the Moorland Cottage*, puis, en 1852, *Lizzie Leigh*, et *Cranford* en 1853, courte histoire dans laquelle elle montre que les conditions les plus humbles en apparence permettent le développement d'âmes héroïques. *North and South* (1855) était une peinture des paysans du Yorkshire. Enfin, en 1857, paraissait *la Vie de Charlotte Brontë*, étude sur l'auteur de *Jane Eyre*.

Les romans de Mrs Gaskell se rattachent au mouvement réaliste et humanitaire qui a donné naissance à l'œuvre de Dickens, et de G. Eliot. C'est une peinture fidèle d'un des côtés de la vie dans les manufactures. Cette peinture, sombre quelquefois, s'allie avec le sens du ridicule, avec une moquerie douce. Enfin, la pitié qu'elle éprouve pour toutes les souffrances, vient corriger ce qu'un pur réalisme aurait de trop sec.

GASPACHO (*spa-tcho* — mot espagn.) n. m. Espèce de salade, très estimée en Espagne, et faite de pain émietté et de petits morceaux de tomates, de concombres, de cerfeuil, de persil et d'oignons, le tout assaisonné d'huile, de vinaigre, de sel, de poivre, d'ail et de piment.

GASPARI (Gaetano), compositeur et musicographe italien, né et mort à Bologne (1807-1881). Gaspari écrivit un assez grand nombre d'œuvres, parmi lesquelles on remarque un *Miserere*, un *Ave Maria* et des motets de divers genres. Il a publié divers ouvrages, entre autres : *Mémoires relatifs à l'histoire de l'art musical à Bologne au XVIe siècle* (1875).

GASPARIN (Thomas-Augustin DE), homme politique français, né et mort à Orange (1754-1793). Elu par les Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative, et réélu à la Convention, il fit partie du comité de Salut public, remplit plusieurs missions aux armées. A l'armée du Nord, il déjoua les projets de Dumouriez. Envoyé dans le Midi, il alla en Italie, puis au siège de Toulon. Gasparin approuva les plans de Bonaparte et le défendit auprès de ses collègues. Bonaparte devait s'en souvenir à Sainte-Hélène, en leguant 100.000 francs « aux fils et petits-fils du député Gasparin ». Tombé malade devant Toulon il revint mourir à Orange. Son cœur fut remis à la Convention mais le décret qui lui accordait les honneurs du Panthéon ne fut pas exécuté. — Son fils ADRIEN-ETIENNE-PIERRE, comte DE **Gasparin**, agronome, né et mort à Orange (1783-1862),

fut d'abord soldat. Blessé à Eylau, il se tourna vers les études agricoles. Successivement député, préfet, pair de France (1834), il fut ministre de l'intérieur en 1836 et fut admis à l'Académie des Sciences en 1840. Directeur de l'Institut agronomique de Versailles de 1848 à 1852, auteur de nombreux ouvrages et mémoires sur la culture proprement dite, l'agriculture comparée et l'économie rurale, Gasparin a puissamment contribué à l'union, aussi étroite que possible, de la science pure et de l'agronomie. On lui doit principalement *Mémoire sur les petites propriétés* (1821); *Guide du propriétaire de biens ruraux* (1823); *Guide du propriétaire des biens soumis au métayage* (1832); *Recueil de mémoires d'agriculture et d'économie rurale* (1829-1841); *Cours d'agriculture* (1843-1849); *Principes de l'agronomie* (1854), etc. — AUGUSTE DE **Gasparin**, frère d'Adrien, agronome et homme politique français, né à Orange en 1787, mort en 1857, a publié : *Considérations sur les machines* (1834); *Plan industriel comme grande machine agricole* (1838). — AGÉNOR-ÉTIENNE, comte DE **Gasparin**, homme politique et écrivain, fils d'Adrien, né à Orange en 1810, mort à Genève en 1871, fut auditeur et maître des requêtes au conseil d'Etat et député de Bastia (1842). Non réélu en 1848, il voyagea en Orient et se fixa, en 1849, à Genève, où il fit des conférences en faveur de l'abolition de l'esclavage, la liberté religieuse, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression de la guerre, et contribua à fonder l'union des Eglises évangéliques de France. Outre des articles et des brochures, on lui doit de nombreux ouvrages non sans mérite sur des questions religieuses et sociales. — La femme d'Agénor-Etienne, Valérie BOISSIER, née et morte à Genève (1813-1894), débuta par des nouvelles (1833), adopta ses idées, et professa un protestantisme très libéral. Outre des articles, des traductions, des récits de voyages, on lui doit : *Voyage au Levant* (1848); *A Constantinople* (1867); *A travers les Espagnes* (1868), *le Mariage au point de vue chrétien* (1842); *les Horizons prochains* (1859); *les Horizons célestes* (1859); *les Tristesses humaines* (1863), *la Lèpre sociale* (1870); *Sept hommes* (1871); *Jésus* (1883); *Dans les prés et dans les bois* (1887); etc.

GASPARINA, bourg d'Italie (Calabre, prov. de Catanzaro), près de la mer Ionienne; 3.295 hab.

GASPARIS (Annibal DE), astronome et mathématicien italien, né à Naples en 1819. Professeur à l'université de cette ville, il a publié plusieurs méthodes pour le calcul des orbites, dont il a fait d'heureuses applications; mais il doit surtout sa notoriété aux nombreuses planètes qu'il a découvertes : Hygie (1849); Parthénope et Egérie (1850); Eunomia (1851); en 1852, Psyché et Massalia; en 1853, Thémis, enfin, en 1861, Ausonia.

GASPAROT (*spa-ro*) n. m. Espèce de hareng que l'on sale, mais qui est moins estimé que le hareng commun.

GASPÉSIE, contrée maritime de l'Amérique anglaise du Nord, dans la province de Québec, entre le fleuve Saint-Laurent au N., le golfe Saint-Laurent à l'E., la baie des Chaleurs au S. C'est une contrée d'environ 25.000 kilom. carr., comprenant les comtés de Gaspé, de Bonaventure, et l'Est de celui de Rimouski. Un peu plus de 50.000 habitants, soit Anglais, soit Français; ceux-ci prennent rapidement l'avantage. Pays froid, mais très colonisable. Il a pris son nom de Gaspé, port peu fréquenté, sur une magnifique baie, où Cartier prit solennellement possession, au nom de la France, en 1534, de la contrée qui allait devenir le Canada.

GASPILLAGE (*spi-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de gaspiller, emploi abusif, désordonné, inutile : *Le* GASPILLAGE *mène à la ruine.*
— ANTON. Economie, épargne, parcimonie.

GASPILLER (*spi-llé* [*ll* mll.]) v. a. Dépenser follement, sans profit : GASPILLER *du linge, du papier, sa fortune.*
— Fig. Rendre inutile, user sans profit de : GASPILLER *le talent, le temps, la vie.*
Se *gaspiller*, v. pr. Etre gaspillé.
— SYN. Gaspiller, dilapider, dissiper. V. DILAPIDER.
— ANTON. Economiser, épargner, ménager, thésauriser, amasser.

GASPILLEUR (*spi-lleur'* [*ll* mll.]), **EUSE** n. Celui, celle qui gaspille.

GASPOLTSHOFEN, bourg d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche, cercle de l'Inn); 3.360 hab.

GASQ (Paul-Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Dijon en 1860, élève de Jouffroy, Falguière et Mercié. Admis en 1879 à l'Ecole des beaux-arts de Paris, il obtint le grand prix de Rome en 1890. Son premier succès notable au Salon (1896), date de son bas-relief *Héro et Leandre* (Luxembourg), et d'un beau groupe de *Médée*. Entre temps, il avait donné une intéressante statue d'*Orphée* (1891). Parmi les autres travaux de cet artiste au talent expressif et élevé, mentionnons : statues de *la Gloire et de la Douleur*, pour le monument Carnot à Dijon; une charmante statue *la Source*, qui a figuré à l'Exposition de 1900, le monument Spuller, destiné au Père-Lachaise (1903). Gasq a exécuté, pour la façade du Grand Palais des Beaux-Arts (Exposition de 1900), un beau groupe décoratif, *l'Admiration* artiste en contemplation devant la beauté qui le devoile.

GASQUET (*ké*) n. m. Fez, calotte de laine que les Orientaux portent comme coiffure. Ne se dit que de ceux qui se fabriquent en France. V. FEZ.

GASQUET (Amédée), historien français, né à Clermont-Ferrand en 1842. Ancien élève de l'école normale et professeur à la faculté des lettres de sa ville natale, il a écrit : *De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance* (1879); *Précis des institutions politiques et sociales de l'ancienne France* (1885); *l'Empire grec et les Barbares* (1887), deux études biographiques, sur *Henri IV* (1884) et sur *Colbert* (1885); *l'Empire byzantin et la Monarchie franque* (1888) et divers ouvrages d'ensemble en géographie.

GASSEN, bourg d'Allemagne (Prusse, prov. de Brandebourg), sur la Lubis, affluent de la Neisse; 2.755 hab.

GASSENDI (Pierre), de son vrai nom GASSEND, philosophe et savant français, né à Champtercier, près de Digne, en 1592, mort à Paris en 1655. Quelques protecteurs lui permirent d'étudier d'abord à Digne, puis à Aix. A seize ans, il obtint une chaire de rhétorique à Digne, mais, se destinant à l'état ecclésiastique, il ne l'occupa point. Docteur en théologie à Avignon en 1616, il prit les ordres en 1617, et obtint au concours, la même année, une chaire à l'université d'Aix. Obligé de renoncer à cette chaire en 1622, à cause de la vente des jésuites, il se consacra exclusivement aux études philosophiques et scientifiques. Il fit plusieurs séjours à Paris et un voyage en Hollande. Il accepta la chaire de mathématiques au Collège de France (1645). Une maladie de poitrine le força, en 1648, à renoncer à l'enseignement, et, il mourut épuisé.

Gassendi.

Comme philosophe, il débuta par des attaques contre le péripatétisme (1624), puis il entreprit de vulgariser la doctrine d'Epicure dans l'ouvrage intitulé : *De vita, moribus et doctrina Epicuri* (1647). Il y consacra deux autres livres (1649). Lui-même développa un sensualisme, qui est le point de départ de l'empirisme moderne; il a préparé Locke et Condillac. Il nie l'éternité des atomes, affirme l'immortalité des âmes, et pense que ses vues sont conciliables avec le christianisme. Il eut avec Descartes une polémique fort vive de 1641 à 1646. Il a exposé ses idées philosophiques dans son *Syntagma philosophicum*, publié après sa mort (1658). Sa doctrine a été vulgarisée par Bernier : *Abrégé de la philosophie de Gassendi* (1678).

Comme savant, il fit quelques observations originales d'astronomie, rectifia les cartes hydrographiques de la Méditerranée, décrivit beaucoup d'éclipses. Partisan des systèmes de Galilée et de Copernic, il n'osa pas les enseigner publiquement. Il a fait une étude curieuse des idées de Robert Fludd. Il n'a pas admis la théorie de Harvey sur la circulation du sang.

GASSENDI (J.-J.-Basilion, comte DE), général d'artillerie et écrivain, de la même famille que le philosophe, né à Digne en 1748, mort à Nuits en 1828. Il eut sous ses ordres le lieutenant Bonaparte. Il se distingua dans les campagnes de la Révolution, surtout au passage du mont Saint-Bernard et à Marenge. Il fut successivement général de brigade en 1800, général de division en 1805, conseiller d'Etat (1806) et sénateur (1813). Louis XVIII l'éleva à la pairie. On a de lui : *Mes loisirs* (1820).

GASSENDISME (*ga-sin-dissm'*) n. m. Philos. Doctrines philosophiques de Gassendi.

GASSENDISTE (*ga-sin-disst'*) adj. Qui a rapport au gassendisme; qui est partisan du gassendisme : *Le sensuolisme* GASSENDISTE. *Les philosophes* GASSENDISTES.
— n. m. Partisan des doctrines de Gassendi.

GASSER DE VALHORN (Joseph), sculpteur autrichien, né en 1816 à Prägraten (Tyrol). Il donna un groupe *Vénus et l'Amour*, qui le fit connaître. Il fut chargé de sculpter les quatre grandes figures qui ornent le portail de la cathédrale de Spire. Auteur de nombreuses autres statues religieuses et de bustes de personnages en vue, il fut anobli en 1879. C'est également lui l'auteur des *Sept arts libéraux* du nouvel Opéra de Vienne. — Son frère HANS **Gasser**, sculpteur autrichien, né en Carinthie en 1817, mort à Pest en 1868, fit des statues de grès pour le Karlstheater. Nommé professeur à l'Académie, il donna sa démission et exécuta des statues funéraires et des monuments de grandes dimensions : statue de *Marie-Thérèse* à Vienne, monuments de *Wieland* à Weimar, d'*Adam-Smith* à Oxford, etc. Mais ces œuvres colossales se ressentent de la rapidité qui a présidé à leur exécution, et quelques-unes se sont écroulées.

GASSICOURT. Biogr. V. CADET.

GASSIN, comm. du Var, arrond. et à 35 kilom. de Draguignan; 899 hab. Ch. de f. d'Hyères à Saint-Raphaël. Vignobles. Fabriques de bouchons. Restes de remparts.

GASSINO, bourg d'Italie (Piémont [prov. de Turin]), près du Pô; 3.062 hab. Carrières de marbre.

GASSION, famille de la Navarre, dont un grand nombre de membres se sont illustrés dans l'armée et dans la magistrature. Les principaux sont : au XVIe siècle, ARNAULD **de Gassion**, gouverneur du château de Sauveterre et conseiller de la reine Catherine de Navarre; MICHEL et HUGUES **de Gassion**, tués en 1557 à la bataille de Saint-Quentin; JEAN **de Gassion**, procureur général, puis président du conseil souverain de Jeanne d'Albret et chef du conseil secret de Henri IV; au XVIIe siècle, les lieutenants généraux LOUIS et GATIEN **de Gassion**, fils du précédent, et leur frère JACQUES **de Gassion**, conseiller d'Etat; JEAN **de Gassion**, maréchal de France (v. l'art. suiv.), qui eut trois fils : HENRI, comte **de Gassion**, tué à Nerwinden en 1695; JEAN, chevalier **de Gassion**, lieutenant général, et PIERRE **de Gassion**, président au parlement de Pau, puis conseiller d'Etat; au XVIIIe siècle, CHARLES **de Gassion**, mortellement blessé à Hochstædt; JEAN, marquis **de Gassion**, maréchal de camp.

Jean de Gassion.

GASSION (Jean DE), maréchal de France, né à Pau en 1609, mort en 1647. Il s'engagea en 1625 comme gendarme dans la compagnie du prince de Piémont, puis passa, en 1628, dans l'armée calviniste du duc de Rohan, qui opérait en Guyenne. L'année suivante, il se mit avec une troupe de volontaires français au service du roi de Suède, Gustave-Adolphe, alors en Saxe. En 1631, il se distingua à Leipzig, et, pendant le siège d'Ingolstadt, sa bravoure sauva la vie au monarque. Celui-ci l'en récompensa en lui donnant le commandement d'un régiment. Jean de Gassion se distingua à Nuremberg, où il sauva l'armée par son arrivée inopinée, et à Lützen, où il eut trois chevaux tués sous lui. Après la mort du prince suédois, il rentra en France et fut placé avec le grade de colonel sous les ordres du maréchal de La Force. Mestre de camp en Lorraine, il se signala de nouveau par son intrépidité aux combats de Charmes et de Neufchâteau, puis aux sièges de Dôle, de Hesdin et de Landrecies. En 1638, Jean de Gassion fut promu maréchal de camp. Commandant de l'aile droite à Rocroi, il contribua, par l'habileté et la décision de ses mouvements, au gain de la bataille. Condé l'en félicita devant toute l'armée. En 1640, il fut chargé de mettre fin à l'insurrection de Normandie, concourut à la défense d'Arras et prit Aire. Il reçut, en 1643, en même temps que Turenne, le bâton de maréchal. Général instruit autant que soldat énergique, il dirigea avec succès les sièges de Thionville, Bethune, Gravelines et Saint-Venant. Il mourut des suites d'une blessure reçue sous les murs de Lens.

GASSMANN (Florian-Léopold), compositeur, né à Brux (Bohême) en 1729, mort à Vienne en 1774. Il débuta au théâtre avec quelques opéras (*Merope, Issipile, Catone in Utica, Ezio*) et plusieurs ballets. En 1763, il fut appelé à Vienne par l'empereur François Ier, qui le nomma compositeur de la cour, puis maître de sa chapelle. Gassmann fit représenter un assez grand nombre de pièces : *l'Olympiade, il Mondo nella luna, il Trionfo d'amore, l'Uccellatore, il Filosofo innamorato, Un pazzo ne fà cento*, etc. On connaît encore de lui un oratorio : *Betulia liberata*, plusieurs messes, des psaumes, hymnes, symphonies, etc.

GASSNER (Jean-Joseph), exorciste allemand, né à Bratz, près de Bludenz (Tyrol) en 1727, mort à Bondorf en 1779. Atteint de souffrances qu'il croyait infligées par Satan, il eut recours à l'exorcisme, qui lui procura, prétendait-il, un prompt soulagement. Dès lors, il vit dans ce moyen un remède aux maladies. On assure qu'il essaya ses cures sur plus de 20.000 personnes. Le prince-évêque de Ratisbonne le nomma conseiller ecclésiastique et prélat d'Ellwangen, et Lavater lui écrivit pour lui demander le pouvoir de guérir; mais le gouvernement bavarois, et bientôt après, l'empereur Joseph II lui interdirent ses exorcismes; les archevêques de Prague et de Salzbourg lancèrent des mandements contre lui, et le pape Pie VI se prononça d'une manière défavorable sur ces guérisons prétendues merveilleuses.

GASSOT (Jacques), sieur DE DEFFEND, voyageur et homme politique français, né dans le Berry en 1515, mort en 1585. D'abord chargé, en 1546, par la reine Eléonore, au service de laquelle il était attaché, de faire à sa place un pèlerinage en Terre sainte, il fut renvoyé en Asie par Henri II pour étudier les ressources et la véritable force de l'empire du sultan, ainsi que les diverses questions ayant trait à la politique orientale. Gassot se rendit donc à Constantinople, accompagna le sultan Soliman le Magnifique dans son expédition contre la Perse, et revint à Paris en 1550. Il fut alors nommé commissaire ordinaire des guerres, puis trésorier du duc d'Alençon et enfin général des finances. On a de lui un curieux *Discours du voyage de Venise à Constantinople, contenant la querelle du Grand Seigneur avec le Sophi, avec élégante description de plusieurs villes de la Grèce et choses admirables en icelles* (1550). — Un de ses fils, JULES **Gassot**, fut secrétaire de Henri III et remplit plusieurs missions diplomatiques.

GAST (*gasst'* — de *gaster*, anc. forme de GÂTER) n. m. Dégât, ruine, ravage. || Désert; terrain inculte. (Vieux.)

GAST (Jean), théologien protestant suisse, né à Brisach (Souabe) au début du XVIe siècle, mort à Bâle vers 1553. Il devint pasteur de l'Eglise allemande de Bâle. Il a composé un recueil curieux d'anecdotes piquantes : *Convivalium sermonum liber* (1542). On cite aussi son livre : *De anabaptismi exordio, erroribus, historiis, etc.* (1544).

GASTADOUR (*sta* — du lat. *vastator*, ravageur) n. m. Destructeur. || Incendiaire. || Soldat pillard. || Sapeur; pionnier. (Vieux.)

GASTALD (*stald'*) n. m. Titre de l'aristocratie lombarde. (Le gastald était inférieur au duc.)

GASTALDITE (*stal'*) n. f. Silicate naturel de magnésie et de chaux. Variété de glaucophane.

GASTAMBIDE (Joseph-Adrien), jurisconsulte français, né et mort à Paris (1808-1880). Il fut successivement avocat général à Caen, procureur général à la cour d'Amiens après 1848, à la cour de Toulouse en 1855, conseiller à la Cour de cassation en 1863, et président de chambre à la même cour en 1877. On a de lui : *Traité théorique et pratique des contrefaçons en tous genres, ou de la propriété en matière de littérature, théâtre, musique, peinture*, etc. (1837); *Historique et théorie de la propriété des auteurs* (1862); etc.

GASTE (*gasst'* — du lat. *vastare*, dévaster) adj. Inculte; stérile. (Vieux.)

GASTEIN, village de l'Autriche-Hongrie (Autriche [prov. de Salzbourg]), sur l'Ache, sous-affluent de l'Inn, par la Salza, dans une vallée du versant septentrional des monts Tauern; 1.130 hab. Ch.-l. de bailliage; sources d'eau minérale; établissement de bains très fréquenté pour les paralysies, les névroses, les rhumatismes anciens, les dyspepsies, etc. — Un autre établissement de bains, celui de **Wildbad-Gastein**, est situé à 7 kilom. plus haut dans la vallée, près d'une série de magnifiques cascades. Là fut arrêté, en 1865, entre l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, le principe du condominium des deux puissances sur le Slesvig et le Holstein, convention dont l'inobservation amena la guerre de 1866.

GASTEL, ville des Pays-Bas (Brabant septentr.); 3.690 h. en deux villages : Vieux-Gastel et Nouveau-Gastel.

GASTELERIE (*ste, ri* — du haut allem. *wastel*, gâteau) n. f. Féod. Droit exigé par le seigneur sur les pâtissiers.

GASTELIER ou **GASTELLIER DE LA TOUR** (Denis-François), écrivain français, né à Montpellier en 1709, mort à Paris en 1781. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Dictionnaire étymologique des termes d'architecture* (1753); *Armorial des principales maisons et familles du royaume* (1757), avec Dubuisson; *Description de la ville de Montpellier* (1764); *Armorial des Etats du Languedoc* (1767); *Dictionnaire héraldique* (1774).

GASTER (*stèr'* — mot lat. et gr. signif. *estomac*) n. m. Anat. Le ventre en général. || L'estomac en particulier.
— Littér. (avec une majuscule). Personnification de l'estomac, du ventre. (Ce personnage de *messer Gaster* semble avoir été inventé par Rabelais. On le retrouve dans *les Membres et l'Estomac*, de La Fontaine.)

GASTÉRACANTHE ou **GASTERACANTHA** (*sté*) n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, type de la tribu des *gastéracanthinés*, comprenant des araignées de taille médiocre, à pattes assez courtes, à abdomen ordinairement aplati, anguleux, avec de grands prolongements cornus ou épineux.

— Encycl. Les *gastéracanthes* sont propres aux régions tropicales du globe; on en connaît plus de deux cents espèces, remarquables par leurs couleurs vives et leurs formes bizarres; ils vivent au milieu de vastes toiles suspendues entre les arbres.

GASTÉRACANTHINÉS n. m. pl. Tribu d'arachnides aranéides écribellates, famille des argiopidés, comprenant les *gastéracanthes* et le genre voisin, *encyosaccus*. — *Un* GASTÉRACANTHINE.

GASTÉROCARPÉES n. f. pl. Groupe d'algues floridées, ordre des cryptonémiacées, classe des rhodospermées, renfermant six familles caractérisées par la nature gélatino-membraneuse ou charnue de la fronde, peu serrée ou même creuse en dedans; par les favellidies en grand nombre répandues dans la fronde vers sa portion centrale. (Types principaux : *dumontia, iridea, kallymenia*, etc.) — *Une* GASTÉROCARPÉE.

GASTÉROCERQUE (*sté, sèrk'*) ou **GASTEROCERCUS** (*sté, sèr'-kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, tribu des cryptorrhynchinés, comprenant des petits charançons allongés, cylindriques, grisâtres et écailleux, à pattes longues. (On connaît quelques espèces de gastérocerques, répandues en Malaisie et au Brésil. La seule européenne, rare en France, est le *gasterocercus depressirostris*.)

GASTÉROCOME ou **GASTEROCOMA** (*sté*) n. m. Paléont. Genre d'échinodermes crinoïdes, type de la famille des *gastérocomidés*, comprenant de petites encrines du terrain dévonien.

GASTÉROCOMIDÉS (*sté*) n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes crinoïdes-eucrinoïdes, sous-ordre des tesselés, composé des quatre genres *gastérocome, myrtillocrine, codiocrine, nanocrine*. — *Un* GASTÉROCOMIDÉ.

GASTÉROMYCÈTES (*sté, sèt'*) n. f. pl. Ordre de champignons, de la classe des basidiomycètes, caractérisés par ce fait que les spores se forment à l'intérieur d'une enveloppe complètement close, et ne sont mises en liberté que par la déchirure ou la destruction complète de cette enveloppe. (Les *lycoperdons* ou *vesses-de-loup* et les *sclérodermes*, sont les genres les plus communs.) V. CHAMPIGNON, planches en couleur. — *Une* GASTÉROMYCÈTE.

GASTÉROPÉLÈQUE (*sté, lèk'*) ou **GASTEROPELECUS** (*sté, pé-lé-kuss*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, comprenant de petites formes américaines latéralement comprimées, dont le ventre présente une forte courbure qui rappelle la disposition d'un fer de hache. (L'espèce type du genre est le *gasteropelecus sternicla* de Surinam, vulgairement appelé *serpe*, long de 5 à 6 centimètres, d'un verdâtre argenté.

Gastéropélèque.

GASTÉROPODES (*sté*) n. m. pl. Classe de mollusques, comprenant ceux qui, dans la majorité des cas, rampent au moyen d'un pied élargi en disque charnu, comme les escargots, les limaces, les oscabrions, les buccins. — *Un* GASTÉROPODE. ‖ On dit aussi GASTROPODE.

— Encycl. Les *gastéropodes* se caractérisent essentiellement par leur tête plus ou moins distincte, munie d'une langue et d'un appareil dentaire, et par leur manteau entier qui produit une coquille plus ou moins contournée, formée, en règle, par une seule pièce. Ces mollusques sont extraordinairement nombreux et ils varient énormément d'aspect. Certains atteignent une très grande taille, sans cependant jamais parvenir aux proportions des lamellibranches, comme les bénitiers, ou des céphalopodes, comme les poulpes. La plupart habitent la mer, mais il en est beaucoup de fluviatiles, de lacustres et de terrestres. Leur régime est varié; si le plus grand nombre est phytophage, une bonne quantité est carnassière, se nourrissant d'animaux morts ou vivants. Répandus dans toutes les régions du globe et les formations géologiques depuis l'époque cambrienne, les gastéropodes sont représentés par des centaines de genres et des milliers d'espèces (le genre *helix* seul en comprend plus de 2.000). Leurs coquilles et leurs opercules sont utilisés dans les arts pour faire divers ouvrages en nacre foncée ou burgau et des camées; beaucoup de ces animaux sont comestibles. On a subdivisé les gastéropodes en ordres et sous-ordres. Le système le plus généralement adopté est le suivant, qui les répartit en quatre ordres : *prosobranches, heteropodes, pulmonés, opisthobranches*.

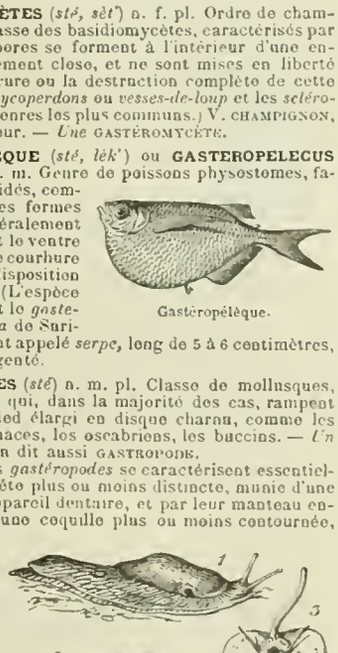

Gastéropodes. 1. Limace; 2. Porcelaine; 3. Buccin; 4. Doris; 5. Carinaire; 6. Oscabrion.

GASTÉROSPORE (*sté, spor'*) adj. Bot. Dont les graines sont renfermées dans un sac globuleux.

— n. m. pl. Tribu de lichens, comprenant ceux dont les graines sont logées dans un sac globuleux. — *Un* GASTÉROSPORE.

GASTÉROSTÉE ou **GASTEROSTEUS** (*sté, sté-uss*) n. m. Nom scientifique du genre épinoche. ‖ Le mot *gasterosteu* s'applique au genre épinochette.

GASTÉROSTÉIDÉS (*sté-ro-sté*) n. m. pl. Famille de poissons acanthopteres, comprenant les épinoches. — *Un* GASTÉROSTÉIDÉ.

GASTÉROSTOME (*sté, stom'*) ou **GASTEROSTOMUM** (*sté, sto-mom'*) n. m. Genre de vers trématodes, famille des *gastérostomidés*, comprenant des formes plates, dont la bouche, en ventouse, est située au milieu du ventre. (Les gastérostomes vivent en parasites dans le tube digestif de toutes sortes de poissons; le plus commun, chez les poissons d'eau douce, est le *gasterostomum fimbriatum*.)

GASTÉROSTOMIDÉS (*sté-ro-sto*) n. m. pl. Famille de vers trématodes distomiens, dont le genre *gastérostome* est le type. — *Un* GASTÉROSTOMIDÉ.

GASTÉROTHIQUES (*sté, tik'*) n. m. pl. Nom des champignons gastéromycètes à hyménium thécasporé. — *Un* GASTEROTHIQUE.

GASTÉROTRICHÉS (*sté, ké*) n. m. pl. Division des hyphomycètes, aujourd'hui abandonnée et remplacée par celle des céphalotriches. — *Un* GASTÉROTRICHÉ.

Gastibelza, opéra-comique en trois actes, paroles de D'Ennery et Cormon, musique d'Aimé Maillart, représenté à l'Opéra-National, le 15 novembre 1847. On connaît la ballade de Victor Hugo, Gastibelza, le fou de Tolède, que la musique d'Hyppolyte Monpou rendit si populaire vers 1840; c'est elle qui a servi de sujet à l'opéra. Le livret est médiocre, mais la partition, qui était la première de l'auteur, valut à la pièce un grand succès.

GASTINE n. f. Agric. Ancienne forme de GÂTINE.

Gastineau (Benjamin), littérateur français, né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) en 1823. Typographe, puis écrivain et journaliste aux idées avancées, il fut déporté en 1852, gracié en 1854, interné en Algérie en 1858; de retour en France, il continua à écrire. Mêlé à la Commune, il fut encore condamné à la déportation. Après l'amnistie, il revint à Paris. Outre des articles dans divers journaux, il a publié de nombreux ouvrages de tendance socialiste et anticléricale. — Son cousin, FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE-OCTAVE **Gastineau,** littérateur français, né à Saumur en 1824, mort à Paris en 1878, fut sténographe de la Chambre des députés. Gastineau a écrit pour le théâtre, seul ou le plus souvent en collaboration avec Clairville, Adenis, Busnach, etc., des pièces où il a montré de l'esprit et de la gaieté. Nous relevons, entre autres : *le Wagon des dames* (1866); *le Grand-duc de Matapa* (1868); *les Souliers de bal* (1868); *l'Entresol* (1873); *Babiole* (1878); *l'Assommoir* (1881); *l'Irrésistible* (1882); etc.

GASTINEL (Léon-Gustave-Cyprien), compositeur français, né à Villers-les-Pots (Côte-d'Or) en 1823. Il entra au Conservatoire de Paris, où il fut élève d'Halévy. Il obtint le premier grand prix de Rome en 1841. Il a donné : *le Miroir* (1853); *l'Opéra aux fenêtres* (1857); *Titus et Bérénice* (1860); *le Buisson vert* (1861), et, plus tard, *le Rêve*, ballet, à l'Opéra (1890). Depuis, il a encore fait représenter à Nice, en 1896, *le Barde*, opéra, dont il a écrit les paroles et la musique. Il a fait exécuter deux oratorios : *le Dernier Jour* et *les Sept paroles*; un poème en quatre parties : *la Fée des eaux*, et des morceaux pour quatuor ou orchestre, etc.

Gastines (FÊTES DES), fêtes instituées sous Louis XIV, dans les Echelles du Levant, par un gentilhomme français nommé de Gastines, chargé de l'inspection des consulats en Orient. Chaque année, aux quatre grandes solennités religieuses, les consuls, accompagnés de leur personnel, se rendaient processionnellement au service divin. En Tunisie, cette cérémonie prit le nom de *messe consulaire*. En Tunisie, cette cérémonie prit le nom de *messe consulaire*.

GASTON (lat. *Gasto*), fondateur de l'ordre de Saint-Antoine au XIe siècle. Après une grave maladie, il vendit ses biens et se retira à Lamotte-Saint-Didier, pour y soigner les malades qui venaient chercher auprès des reliques de Saint-Antoine la guérison d'une maladie qui faisait alors de grands ravages, et qu'on a appelée depuis le *feu de saint Antoine*. Sept autres religieux s'étant joints à lui, il fonda un hôpital que le pape Boniface VIII érigea en abbaye chef d'ordre (1297). Dans la suite le bourg de Lamotte-Saint-Didier prit le nom de Saint-Antoine.

GASTON, nom de plusieurs vicomtes du Béarn. Le plus célèbre est le dernier, **Gaston VII,** mort à Orthez en 1290. Tour à tour du parti de la France et de celui de l'Angleterre, il fut fait prisonnier en 1250 et retenu par Henri III jusqu'à ce qu'il eût fait sa soumission. De retour dans ses Etats, il prit de nouveau les armes contre l'Angleterre, assiégea Bayonne sans succès (1253) et fit sa paix, lors du mariage d'Edouard avec Eléonore de Castille. Vingt ans plus tard, arrêté par le roi anglais, il ne recouvra sa liberté qu'en cédant Orthez. Devenu libre, il chassa les Anglais de Béarn et fit appel à Philippe III; par l'intermédiaire de ce dernier, Gaston recouvra Orthez. Il mourut après avoir vaincu Sanche de Castille.

GASTON DE FOIX, D'ORLÉANS. V. FOIX, ORLÉANS.

GASTON, chef vendéen, mort à Saint-Gervais en 1793. Ancien perruquier, il commandait une bande de chouans, avec lesquels il prit Challans et Machecoul.

GASTONIE (*sto-ni*) n. f. Genre d'ombellifères araliées, comprenant des arbustes glabres à feuilles palmatifides, à fleurs hermaphrodites ou polygames, réunies en ombelles ou en grappes. (On en connaît douze espèces, de l'Asie, de l'Océanie et de Madagascar.)

GASTONVILLE, comm. de l'Algérie (prov. de Constantine), arrond. et à 22 kilom. de Philippeville, sur le Saf-Saf; 3.297 hab. Ruines romaines.

GASTORNIS (*stor'-niss*) n. m. Paléont. Genre d'oiseaux, type de la famille des *gastornithidés*, renfermant des formes aussi grosses que les autruches, et dont on connaît quatre espèces. (Les gastornis sont fossiles dans les argiles tertiaires de l'Angleterre, de la Belgique et de la France; l'espèce type du genre est le *gastornis Parisiensis*, de l'argile de Meudon.)

GASTORNITHIDÉS (*stor'*) n. m. pl. Paléont. Famille d'oiseaux palmipèdes lamellirostres, comprenant des formes très grandes, à pattes hautes et fortes, à ailes peu développées, dont les représentants sont fossiles dans les terrains tertiaires. (Les deux genres composant la famille des gastornithidés sont *gastornis* et *mesembriornis*. — *Un* GASTORNITHIDE.

GASTOUNI, ville de Grèce (Péloponèse) prov. d'Achaïe-et-Elide, près de l'embouchure du fleuve côtier *Gastouni*; 1.900 hab. Ch.-l. de la commune d'Elis. Archevêché. A peu de distance, ruines de l'ancienne Elis.

GASTRÆA (THÉORIE DE LA). Nom donné, en 1872, par Haeckel, à la théorie des *feuillets*, aujourd'hui adoptée par les naturalistes et d'après laquelle les trois feuillets de la *gastrula* sont comparables chez tous les êtres vivants, quelque différents qu'ils soient. Cette théorie avait d'abord été proposée par Huxley, dans un mémoire, en 1849; elle a été ensuite défendue par Kowalevsky en 1870. V. GASTRULA.

GASTRALGIE (*stral'-ji* — du gr. *gaster, tros*, estomac, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Névralgie de l'estomac. *Les* GASTRALGIES *et toutes les maladies nerveuses pervertissent le goût* (Maquet.)

— Encycl. Pathol. La *gastralgie* est l'ensemble des phénomènes douloureux d'origine névropathique. La gastralgie est constituée par une sorte de crampe, siégeant au niveau de l'estomac, et s'irradiant parfois dans les parties voisines. Elle survient à divers moments de la journée, *sans influence des repas*. Elle provoque souvent une sensation très pénible de malaise, de défaillance; la face devient pâle, anxieuse, et se couvre de sueurs. Une pression un peu forte, exercée au creux épigastrique, calme fréquemment la douleur.

Les crises de la gastralgie se rencontrent chez les chlorotiques, les hystériques, les neurasthéniques, les femmes à rein flottant, etc. Leur fréquence, leur intensité menent très facilement les névropathes à la morphinomanie. Aussi ne doit-on jamais négliger une douleur stomacale. L'opium et ses dérivés sont surtout employés; en particulier, la morphine, les gouttes noires anglaises (1 goutte), l'élixir parégorique (5 à 10 gouttes) avant les repas. La belladone, l'eau chloroformée, la cocaïne et mieux l'extrait de *cannabis indica* donnent de bons résultats. Enfin, les révulsions épigastriques, les cataplasmes chauds ne doivent pas être négligés.

Si les phénomènes sont trop douloureux, qu'il y ait ou non des vomissements, le repos au lit doit être exigé, associé à la médication précédemment indiquée.

GASTRALGIQUE (*stral'-jik'*) adj. Pathol. Qui se rapporte à la gastralgie.

GASTRANA (*stra*) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des tellinidés, voisins des tellines, et comprenant une dizaine d'espèces vivantes et quelques autres fossiles. Les *gastrana* habitent les mers de l'ancien monde : ainsi la *gastrana fragilis* des mers d'Europe, qui atteint 6 centimètres de long. Leur distribution à l'état fossile est limitée aux terrains tertiaires; ainsi la *gastrana Laudunensis* de France.)

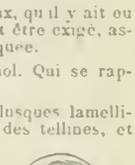

Gastrana.

GASTRANCISTRE (*stron-sisstr'*) ou **GASTRANCISTRUS** (*stran-si-struss*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants entomophages, famille des chalcididés, tribu des hormocérinés, comprenant de minuscules chalcidiens à large abdomen plat et pointu. (On connaît quelques espèces de gastrancistres, dont trois habitent la France. Les larves du *gastrancistrus nigroæneus* vivent en société dans les galles des jeunes drageons du chêne tauzin.)

GASTRÉADES (*stré*) n. m. pl. Division du règne animal, proposée par certains naturalistes philosophes, et qui renfermerait des êtres primitifs, aujourd'hui disparus, qui auraient vécu à la période laurentienne sous la forme de *gastræa* et d'où dériveraient en partie les organismes actuels. — *Un* GASTRÉADE.

GASTRECTOMIE (*strèk', mi* — du gr. *gastèr, tros*, estomac, et *ektomè*, résection) n. f. Chir. Opération à laquelle on enlève tout ou partie de l'estomac. Cette opération, surtout employée lors de tumeur du pylore, consiste à enlever la partie stomacale atteinte et à aboucher la partie saine avec le duodénum.)

GASTRÉE ou **GASTRÆA** (*stré* n. f. Genre de poissons, dont l'espèce type est l'épinoche de mer (*gastræa spinachia*). V. EPINOCHE.

GASTRICISME (*stri-sissm'* — du lat. *gaster, tri*, estomac) n. m. Opinion qui attribue la plupart des maladies aux impuretés de l'estomac. ‖ Etat particulier dans lequel tous les accidents de l'économie amènent un trouble des fonctions de l'estomac.

GASTRICITÉ (*stri-si* — du lat. *gaster, tri*, estomac) n. f. Etat saburral des premières voies. ‖ Ensemble des symptômes indiquant la fièvre gastrique.

GASTRIDIE (*stri-di* n. f. Genre de graminées, tribu des agrostidées, caractérisé par des épillets ventrus, et dont les deux espèces connues croissent en Europe et aux Canaries.

GASTRIDION (*stri*) n. m. Genre de floridés, renfermant des algues dont les espèces sont aujourd'hui réparties dans les genres *lomentaria, tétraspore, dumontie*, etc.

GASTRILÉGIDES (*stri, jid'*) ou **GASTROLÉGIDES** (*stro, jid'* n. m. pl. Ancienne division des insectes hyménoptères, répondant aux mégachilides actuels et ainsi nommés parce qu'ils recueillent le pollen des fleurs sur la vaste brosse de poils couvrant la partie inférieure de leur ventre. — *Un* GASTRILÉGIDE ou GASTROLÉGIDE.

GASTRILOQUE n. m. Syn. peu usité de VENTRILOQUE.

GASTRILOQUIE n. f. Syn. peu usité de VENTRILOQUIE.

GASTRIQUE (*strik'* — du lat. *gaster, tri*, ventre) adj. Qui appartient, qui a rapport à l'estomac : *Embarras* GASTRIQUE. ‖ *Suc gastrique*, Liquide sécrété dans l'estomac, et qui est un des principaux agents de la digestion : *C'est le* SUC GASTRIQUE *qui opère la digestion*.

— n. f. Artère gastrique : *La* GASTRIQUE *supérieure. La* GASTRIQUE *inférieure*.

— Encycl. *Suc gastrique*. Le suc gastrique est incolore, à saveur acide et un peu nauséeuse. Il est produit en grande quantité pendant la digestion. A jeun, l'estomac ne contient pas de suc gastrique.

Outre l'eau, on trouve dans le suc gastrique : 1 à 2 p. 1.000 d'acide chlorhydrique libre, un ferment soluble, la pepsine, environ 3 p. 1.000 et des sels minéraux, surtout du chlorure de sodium et des phosphates alcalins.

[illegible] que lorsque la digestion n'est pas [illegible] et très grande, il est nuisible [illegible] gastrique a pris une grande importance au point de vue du diagnostic des maladies d'estomac. Dans le liquide extrait, au moyen d'une sonde, [illegible] heures après un repas léger sans graisse, [illegible] les éléments qui doivent être dosés [illegible] chlorhydrique et la pepsine, et l'on doit [illegible] l'état de digestion des divers aliments.

[illegible] sans, l'acidité totale exprimée en [illegible] chlorhydrique, moins l'acide chlorhydrique libre, [illegible] par le chlore faiblement combiné, varie de 0,84 à 0,[illegible].

— *Crises gastriques.* Certaines maladies d'origine spéciale, comme l'ataxie locomotrice, la paralysie générale, la sclérose en plaques, etc., provoquent des douleurs vives au creux épigastrique. Charcot, qui le premier les a différenciées de la gastralgie, leur a donné leur nom. Le traitement ne diffère pas de celui indiqué à GASTRALGIE.

— *Embarras gastrique.* V. EMBARRAS.

GASTRITE (*strit'* — du lat. *gaster, tri,* ventre) n. f. Pathol. Inflammation de la membrane interne de l'estomac : *Être atteint d'une* GASTRITE.

— ENCYCL. Pathol. On considère la *gastrite*, surtout la gastrite spontanée, comme une affection rare. La gastrite a été divisée, quant à sa marche, en « aiguë » et en « chronique » ; relativement aux causes qui la produisent, on la distingue en « gastrite spontanée » et en « gastrite toxique ». V., pour cette dernière, le mot EMPOISONNEMENT.

— *Gastrite aiguë.* L'étiologie en est mal connue, sauf chez les alcooliques. Le premier symptôme est une douleur vive au creux épigastrique, douleur exagérée par la pression et presque caractéristique. Le malade a la langue sèche, blanche ou jaunâtre, une soif ardente, apaisée seulement par les boissons acides. La température est peu élevée. Les nausées sont fréquentes et les vomissements ne font jamais défaut.

Le traitement consiste en diète absolue, piqûres de morphine, glace sur la région épigastrique. On peut donner de petits morceaux de glace pour calmer la soif. On se trouvera bien de grands lavements destinés à être gardés. Dans les cas moins graves ou après amélioration, on prescrira les alcalins et le régime lacté.

— *Gastrite chronique.* La gastrite chronique qui succède à la gastrite aiguë, se caractérise par des pesanteurs après les repas, sensation de ballonnement à la région épigastrique, renvois, palpitations, douleurs de tête. Plus tard viennent des aigreurs, du pyrosis : il revient à la bouche des gorgées d'eau salée. L'appétit est médiocre, la langue est blanche, surtout à jeun. Enfin, au bout d'un temps variable, apparaissent les vomissements contenant une grande quantité de mucus.

La thérapeutique s'inspirera de la cause. On supprimera l'alcool, les aliments épicés, le poisson de mer, les légumes verts, et l'on prescrira une bonne mastication. Le reste du traitement s'imposera d'après l'analyse du suc gastrique et sera celui de l'hyper ou de l'hypochlorhydrie. Enfin, s'il coexiste une dilatation stomacale, on emploiera les moyens indiqués à cette maladie.

— *Gastrite ulcéreuse.* La gastrite ulcéreuse est plus connue aujourd'hui sous le nom de *ulcère simple de l'estomac.* Elle sera, par suite, traitée au mot ULCÈRE.

— Art vétér. La *gastrite* ou inflammation de l'estomac, chez les animaux domestiques, existe rarement seule ; le plus souvent, elle se complique d'*entérite*, et est alors mieux nommée *gastro-entérite.* Cette inflammation commune de l'estomac et des intestins est ordinairement causée par des aliments altérés, moisis, et est alors un véritable empoisonnement. Elle a pour symptôme l'inappétence, la douleur à la pression épigastrique, de la constipation, puis de la diarrhée infecte, souvent dysentérique, avec rejet de fausses membranes ; les crottins sont *coiffés*, selon l'expression consacrée ; enfin, il y a un état de fièvre caractérisé par l'accélération du pouls et de la respiration. Traitement : chez les herbivores, supprimer d'abord les causes, avec boissons blanches à la farine, breuvages émollients à la décoction de graine de lin, puis alcalins au bicarbonate de soude ; chez les carnassiers : bouillon gélatineux, boissons lactées avec œufs battus dans le lait, puis boissons alcalines.

GASTRO (*stro* — du gr. *gaster, tros,* estomac), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots, où il introduit l'idée de ventre ou d'estomac.

GASTRO-ADYNAMIQUE adj. Se dit des affections gastriques accompagnées d'adynamie.

GASTRO-ATAXIQUE adj. Se dit d'une affection gastrique accompagnée d'ataxie.

GASTROBROSIE (*stro, zi* — du préf. *gastro,* et du gr. *brosis,* erosion) n. f. Perforation de l'estomac. (Peu usité.)

GASTROCARPÉ, ÉE (*stro* — du préf. *gastro,* et du gr. *karpos,* fruit) adj. Bot. Qui a pour fruit des agglomérations [illegible] arrondies, entièrement plongées dans la substance [illegible] de la fronde.

— n. f. pl. Famille d'algues marines rhodospermées, [illegible] — *Une* GASTROCARPÉE.

GASTROCÈLE (*stro-sèl'* du préf. *gastro,* et du gr. *kelê,* tumeur) n. m. Hernie de l'estomac, à travers la partie supérieure de la ligne blanche.

GASTROCELES (*stro-sèl'*) ou **GASTROCŒLES** (*stro-sèl-*[illegible]) n. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes de la tribu des [illegible], comprenant les belemnites, [illegible] un sillon ventral distinct. — *Un* GASTROCELE ou GASTROCŒLE.

— ENCYCL. D'après certains [illegible], tel que d'Orbigny, les *gastrocèles* se subdivisent en deux groupes : les *canaliculés*, dépourvus de sillons latéraux, ayant pour type le *belemnites canaliculatus* de la grande oolithe, et les *hastés*, qui ont des sillons latéraux distincts. Leur type est le *belemnites hastatus*, du lias.

GASTROCHÈNE (*stro-kèn* ou **GASTROCHÆNA** *stro-kè-*[illegible]) n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des *gastrochénidés*, comprenant des petits animaux perforants qui fabriquent un long tube calcaire où ils s'abritent eux et leur coquille, qui est mince, en coin, bâillante en avant. Les gastrochènes comptent une trentaine d'espèces vivantes et quelques autres fossiles ; tels sont les *gastrochæna dubia*, des mers d'Europe, et *gastrochæna angusta*, du tertiaire français.)

GASTROCHÉNIDÉS (*stro-kè*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, renfermant les genres *gastrochène* et *fistulane.* (Les gastrochénidés sont tous marins ; ils comptent des représentants dans toutes les mers et dans les terrains tertiaires.) — *Un* GASTROCHÉNIDÉ.

GASTRO-CNÉMIEN adj. Se dit des muscles jumeaux de la jambe qui forment la saillie du mollet. V. JUMEAU.

GASTROCÔLIQUE adj. Qui appartient à l'estomac et au côlon : *Épiploon* GASTROCÔLIQUE (ou grand épiploon). *Veine* GASTROCÔLIQUE.

GASTROCÔLITE n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du colon.

GASTROCRITIE (*stro, ti* — du préf. *gastro,* et du gr. *kritês,* juge) n. f. Mode de divination employé par Euryclès, devin d'Athènes, et par ses disciples, les *euryclèidés.* (Euryclès prétendait porter en son ventre un génie qui parlait en ses entrailles. Il était tout simplement un habile ventriloque. On lui avait donné le surnom de *Engastrimythe.*)

GASTRODIDYME (*stro* — du préf. *gastro,* et du gr. *didumos,* double) n. m. Monstre dont la partie inférieure du corps à partir des lombes est double. Syn. de PSODYME.

GASTRODIE (*stro-di*) n. f. Genre d'orchidées-néottiées, comprenant des herbes terrestres, aphylles, à rhizome renflé en tubercules, à tige simple, à fleurs brièvement pédicellées, disposées en grappes peu denses. (On en connaît sept espèces, de l'Inde et de la Malaisie.)

GASTRODONTE ou **GASTRODONTA** (*stro*) n. f. Sous-genre de zoonites (mollusques gastéropodes), comprenant les formes à coquille mince et vitrée. (On connaît six espèces de gastrodontes, toutes propres à l'Amérique du Nord ; l'espèce type est la *gastrodonta interna.*)

GASTRO-DUODÉNITE n. f. Inflammation de l'estomac et du duodénum.

GASTRODYNIE (*stro, ni* — du préf. *gastro,* et du gr. *odunê,* douleur) n. f. Douleur névralgique de l'estomac, avec sensation d'angoisse.

— ENCYCL. V. GASTRALGIE.

GASTRODYNIQUE (*stro, nik'*) adj. Pathol. Qui a rapport à la gastrodynie : *Douleur* GASTRODYNIQUE.

GASTRO-ECTASIE (du préf. *gastro,* et du gr. *ektasis,* extension) n. f. Dilatation stomacale, avec stase permanente (c'est-à-dire estomac qui n'est jamais complètement vide, même à jeun).

— ENCYCL. Cette dilatation survient : chez certains dyspeptiques placés dans de mauvaises conditions d'hygiène (défaut d'exercice, irrégularité des repas, etc.), chez les hyperchlorhydriques ou encore dans les cas de lésions des parois stomacales (ulcère) ou par obstacle pylorique (cancer du pylore). Le traitement est indiqué à chacune de ces maladies.

GASTRO-ÉLYTROTOMIE n. f. Chir. Ouverture faite à la cavité abdominale, par incision du vagin.

GASTRO-ENTÉRALGIE n. f. Névralgie de l'estomac et de l'intestin.

— ENCYCL. La *gastro-entéralgie* provient d'une viciation de la nervo-motricité de l'estomac et de l'intestin, soit qu'il y ait exagération des contractions musculaires provoquant un spasme fixe ou mobile, ou qu'au contraire il y ait une diminution de ces contractions, une atonie plus ou moins complète. En général, la douleur survient une demi-heure après le repas : le malade (souvent un arthritique) éprouve du gonflement, de la pesanteur stomacale, du ballonnement intestinal ; il est obligé de desserrer ses vêtements. Puis des renvois, des régurgitations surviennent qui le soulagent. La thérapeutique devra distinguer la cause des douleurs : s'il existe une exagération du péristaltisme avec de la diarrhée, l'opium et la morphine seront préférés ; si, au contraire, il y a atonie et constipation, on se servira exclusivement de la belladone. Enfin, dans tous les cas, les calmants du système nerveux (valériane, bromure), l'hydrothérapie, le massage, l'électricité sont employés avec avantage.

GASTRO-ENTÉRIQUE adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-entérite : *Inflammation* GASTRO-ENTÉRIQUE.

GASTRO-ENTÉRITE n. f. Inflammation de la muqueuse de l'estomac et des intestins.

— ENCYCL. Pathol. La *gastro-entérite* est souvent causée par l'ingestion de caustiques ou de poisons, ou encore par l'abus des boissons alcooliques, des mets épicés, etc. ; enfin on la voit survenir après une maladie infectieuse grave.

Les symptômes sont, suivant les cas, ceux de la gastrite, plus souvent ceux de l'entérite. Le traitement ne diffère pas de celui indiqué pour les entérites.

Chez les nourrissons, la gastro-entérite se caractérise par des selles verdâtres, très abondantes, des vomissements et un affaiblissement rapide. On doit alors mettre l'enfant au sein d'une bonne nourrice, et si son état ne s'améliore pas rapidement, le faire vomir et le purger au calomel.

— *Gastro-entérite des nègres.* Cette maladie, appelée aussi *cachexie africaine* et *mal-cœur*, résulte des mauvaises conditions hygiéniques ; elle se caractérise par un mouvement fébrile irrégulier, des troubles gastralgiques, la décoloration des selles, des œdèmes, puis de l'anémie et, finalement, la cachexie. Le retour à un bon régime alimentaire suffit en général à l'enrayer.

— Art vétér. La vraie *gastro-entérite* a été traitée à l'article GASTRITE. Mais, pendant de longues années, c'est-à-dire tant qu'a régné la doctrine de Broussais, on a appelé « gastro-entérites » les maladies connues actuellement sous le nom d'*affections typhiques, typhoïdes.*

GASTRO-ENTÉROCÔLIQUE adj. Qui a rapport à la gastro-entérocôlite : *Inflammation* GASTRO-ENTÉROCOLIQUE.

GASTRO-ENTÉROCÔLITE n. f. Inflammation qui s'étend à l'estomac, à l'intestin grêle et au colon.

GASTRO-ENTÉROPTOSE (du préf. *gastro,* et du gr. *enteron,* intestin, et *ptôsis,* chute) n. f. Déplacement de l'intestin et de l'estomac, surtout en bas, par relâchement des ligaments suspenseurs.

— ENCYCL. Cette maladie provoque des douleurs vives, surtout pendant la période digestive ; elle engendre fréquemment une constipation opiniâtre. Dans tous les cas, le port de la ceinture dite *sangle de Glénard* est obligatoire.

GASTRO-ENTÉROSTOMIE (*sto-mi* — du préf. *gastro,* et du gr. *enteron,* intestin, et *stoma,* bouche) n. f. Opération qui consiste à aboucher l'intestin grêle à l'estomac, par suite d'un obstacle pylorique qui empêche le passage des aliments de l'estomac dans l'intestin. (On ne pratique la gastro-entérostomie que lorsque l'ablation de l'obstacle (tumeur, corps étranger) est impossible.)

GASTRO-ÉPIPLOIQUE adj. Anat. Qui appartient à l'estomac et à l'épiploon : *Artères* GASTRO-ÉPIPLOÏQUES. *Veines* GASTRO-ÉPIPLOÏQUES. *Nerfs, Ganglions* GASTRO-ÉPIPLOÏQUES.

— Pathol. Qui a rapport à la gastro-épiploïte : *Inflammation* GASTRO-ÉPIPLOIQUE.

— ENCYCL. Anat. *Artères gastro-épiploïques.* Ces artères sont au nombre de deux : l'artère *gastro-épiploïque droite*, et l'artère *gastro-épiploïque gauche.* La droite, formée par l'artère hépatique, naît à droite et au-dessous du pylore. Elle descend derrière l'estomac et va s'anastomoser au milieu de la grande courbure avec la gastro-épiploïque gauche. Elle fournit des rameaux aux deux faces de l'estomac, au duodénum, au pancréas et à l'épiploon. La gauche, formée par l'artère splénique, fournit des rameaux gastriques et des rameaux épiploïques.

GASTRO-ÉPIPLOÏTE n. f. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-HÉPATIQUE adj. Anat. Qui appartient à l'estomac et au foie : *Les trois épiploons sont : l'épiploon* GASTRO-HÉPATIQUE, *l'épiploon gastro-colique et l'épiploon gastro-splénique.* (Nysten.)

— Pathol. Qui a rapport à la gastro-hépatite : *Inflammation* GASTRO-HÉPATIQUE.

GASTRO-HÉPATITE n. f. Pathol. Gastrite compliquée d'hépatite.

GASTRO-HYSTÉROTOMIE n. f. Opération qui consiste à ouvrir la paroi abdominale et l'utérus, pour extraire le fœtus. Syn. OPÉRATION CÉSARIENNE.

GASTRO-HYSTÉROTOMIQUE adj. Qui a rapport à la gastro-hystérotomie : *Opération* GASTRO-HYSTÉROTOMIQUE.

GASTRO-INTESTINAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin : *Système* GASTRO-INTESTINAL.

GASTRO-LARYNGITE n. f. Inflammation de l'estomac et du larynx.

GASTRO-LARYNGIQUE adj. Qui a rapport à l'estomac et au larynx.

GASTROLÂTRE (*stro* — du préf. *gastro,* et du gr. *latreuein,* adorer) n. Personne qui vit pour la bonne chère, qui se fait un dieu de son ventre : *Le* GASTROLÂTRE *est égoïste et sensuel.*

— Adjectiv. : *Des hommes* GASTROLÂTRES.

GASTROLÂTRIE (*stro, tri* — rad. *gastrolâtre*) n. f. Passion pour la bonne chère, poussée jusqu'à une sorte de culte.

GASTROLÂTRIQUE (*stro, trik'*) adj. Qui a rapport à la gastrolâtrie.

GASTROLOBE (*stro*) n. m. Genre de légumineuses-papilionacées, tribu des podalyriées, comprenant des arbustes à feuilles opposées simples, à fleurs jaunes ou rougeâtres, disposées en grappes. (On en connaît plus de trente espèces australiennes, dont quelques-unes sont cultivées dans les serres pour leur port gracieux.)

Gastrolobe : *a*, fleur.

GASTROLOGIE (*stro, ji* — du préf. *gastro,* et du gr. *logos,* discours) n. f. Science qui traite de l'art culinaire et de tout ce qui s'y rattache.

GASTROLOGIQUE (*stro, jik'*) adj. Qui se rapporte à la gastrologie.

GASTROMALACIE (*stro, si* — du préf. *gastro,* et du gr. *malakos,* mou) n. f. Ramollissement de la muqueuse stomacale. (La gastromalacie n'existe que chez les enfants ayant le choléra infantile. Tous les cas décrits chez l'adulte doivent être rapportés à la décomposition cadavérique.)

GASTROMANCIE (*stro, si* — du lat. *gastrum,* vase renflé, et du gr. *manteia,* divination) n. f. Genre de divination qui se pratiquait au moyen de vases de verre ronds et pleins d'eau, placés entre des cierges allumés. (On tirait des présages d'après les figures produites dans l'eau par le jeu de la lumière.)

GASTROMANCIEN, ENNE (*stro, si-in, èn'*) adj. Qui a rapport à la gastromancie.

— n. Celui, celle qui pratique la gastromancie.

GASTROMANE (*stro* — du préf. *gastro,* et du gr. *mania,* fureur) n. Personne possédée de la gastromanie.

— Adjectiv. : *Des vieillards* GASTROMANES.

GASTROMANIE (*stro ni,* — rad. *gastromane*) n. f. Amour de la bonne chère, poussé jusqu'à l'excès.

GASTROMÈLE (*stro* — du préf. *gastro,* et du gr. *mêlos,* membre) n. m. Monstre qui a des membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIE (*stro, li* — rad. *gastromèle*) n. f. Monstruosité caractérisée par la présence de membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIEN, ENNE (*stro, li-in, èn'*) adj. Se dit d'un monstre de la famille des gastromèles.

— n. m. : *Un* GASTROMÉLIEN.

GASTROMÉLIQUE (*stro, lik'*) adj. Tératol. Qui a rapport à la gastromelie.

GASTRO-MUQUEUX, EUSE adj. Se dit des affections dans lesquelles il y a irritation de l'estomac, accompagnée d'une sécrétion muqueuse : *Fièvre* GASTRO-MUQUEUSE.

GASTROMYCIEN, ENNE (*stro, si-in, èn'*) adj. Bot. Se dit des champignons globuleux ou sphéroïdaux.

— n. m. pl. Groupe de champignons, de forme globuleuse ou sphéroïdale. — *Un* GASTROMYCIEN.

GASTRONOME (*stro* — du préf. *gastro,* et du gr. *nomos,* loi) n. Celui qui aime, qui sait apprécier la bonne chère : *Un des premiers* GASTRONOMES *de Paris.*

GASTRONOMIE (*stro, mi* — rad. *gastronome*) n. f. Art de la bonne chère.

— Fig. Art de donner un aliment à quelque passion : *Flâner est une science ; c'est la* GASTRONOMIE *de l'œil.* (Balz.)

Gastronomie (LA) ou *l'Homme des champs à table*, poème en quatre chants, par Berchoux (1800). — Dans le premier, il retrace rapidement l'histoire de la cuisine des anciens; dans les suivants, il disserte sur le *premier service*, sur le *second service* et sur le *dessert*. Le poème contient quelques intéressants épisodes : *la Mort de Vatel, l'Etape du soldat, l'Ivresse du pauvre, le Dessert, le Café*, etc. Pour bien juger cette œuvre, il faut y voir non un traité dogmatique, un poème didactique, mais un simple badinage satirique. De la facilité, de l'esprit, de la gaieté, et même de la verve, excusent des manques de goût ou les négligences d'un style quelquefois incorrect, mais vif et facile.

GASTRONOMIQUE (*stro, mik'*) adj. Qui a rapport à la gastronomie : *Les connaissances* GASTRONOMIQUES *sont nécessaires à tous les hommes.* (Brillat-Sav.)

GASTRO-ŒSOPHAGIQUE adj. Qui a rapport à la gastro-œsophagite : *Inflammation* GASTRO-ŒSOPHAGIQUE.

GASTRO-ŒSOPHAGITE n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et de l'œsophage.

GASTROPATHE (*stro* — du préf. *gastro*, et du gr. *pathos*, souffrance) n. et adj. Qui est atteint d'une maladie de l'estomac ou des voies digestives.

GASTROPATHIE (*stro, tî* — rad. *gastropathe*) n. f. Souffrance de l'estomac.

GASTRO-PÉRITONITE n. f. Inflammation simultanée de l'estomac et du péritoine.

GASTRO-PÉRITONIQUE (*nik'*) adj. Qui se rapporte à l'estomac et au péritoine.

GASTROPHORE (*stro-for'*) adj. Qui porte un ventre proéminent.

GASTROPHORIE (*stro-fo-ri*) n. f. Obésité qui se borne au ventre.

GASTRO-PHRÉNIQUE adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au diaphragme.

GASTROPHYSE (*stro*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des chrysoméliaés, comprenant de petites formes à abdomen souvent très renflé, à téguments de couleurs vives ou métalliques. (On connaît quelques espèces de gastrophyses, réparties sur l'hémisphère boréal. Deux habitent la France et vivent sur les polygonées des genres *rumex* et *polygonum*. La *gastrophysa polygoni*, rousse, avec les élytres bleus, est très commune.)

Gastrophyse (gr. 4 fois).

GASTROPODES n. m. pl. Zool. V. GASTÉROPODES.

GASTROPTÈRE (*stro*) ou **GASTROPTERON** (*stro-pté*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *gastroptéridés*, comprenant des animaux marins ovales, munis de larges lobes natatoires et d'une très petite coquille interne. (Les quelques espèces connues de gastroptères habitent la Méditerranée et l'océan Indien; ces mollusques, de petite taille, vivent au fond de la mer dans le sable, à une certaine profondeur. L'espèce type est le *gastropteron Meckeli*, de la Méditerranée.)

GASTROPTÉRIDÉS (*stro*) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes opisthobranches tectibranches, fondée pour le seul genre *gastroptère*. — *Un* GASTROPTÉRIDÉ.

GASTROPTOSE n. f. Pathol. Syn. de GASTRO-ENTÉROPTOSE.

GASTROPYLORIQUE adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au pylore.

GASTRORRAGIE (*stro-ra-ji* — du préf. *gastro*, et du gr. *rêgnumi*, je romps) n. f. Hémorragie de l'estomac.

— ENCYCL. La *gastrorragie* provient surtout de lésions stomacales dans l'ulcère, le cancer, les anévrismes des vaisseaux, mais elle peut encore survenir dans le scorbut, la fièvre jaune ou, chez la femme, lors de l'absence ou de l'insuffisance de ses règles. Dès que la gastrorragie est abondante, elle provoque un vomissement, noir de suie, dit *hématémèse* ou, s'il y a un rétrécissement du pylore, des selles couleur *marc de café*. Les symptômes de la gastrorragie sont ceux de toutes les hémorragies : syncope, pouls petit et fréquent, etc.

GASTRORRAGIQUE (*stro-ra-jik'*) adj. Qui a rapport à la gastrorragie.

GASTRORRAPHIE (*stro-ra-fi* — du préf. *gastro*, et du gr. *raphê*, suture) n. f. Chir. Suture faite pour réunir les plaies de l'abdomen.

GASTRORRAPHIQUE (*stro-ra-fik'*) adj. Chir. Qui a rapport à la gastrorraphie : *Suture* GASTRORRAPHIQUE.

GASTRORRHÉE (*stro-ré* — du préf. *gastro*, et du gr. *rhein*, couler) n. f. Vomissement muqueux qui survient surtout le matin, au lever. (On le connaît surtout sous le nom de PITUITE.)

GASTRORRHÉIQUE (*stro-ré-ik'*) adj. Qui a rapport à la gastrorrhée : *Vomissements* GASTRORRHÉIQUES.

GASTROSE (*stroz'* — du gr. *gastèr, tros*, estomac) n. f. Maladie de l'estomac en général. (Peu usité.)

GASTROSOPHIE (*stro, fi* — du préf. *gastro*, et du gr. *sophia*, science) n. f. Science de la bonne chère.

GASTROSOPHIQUE (*stro, fik'*) adj. Qui a rapport à la gastrosophie.

GASTROSPASME (*stro-spasm'*) n. m. Contractions spasmodique de l'estomac.

GASTROSPLÉNIQUE (*stro-splé-nik'* — du préf. *gastro*, et du gr. *splên*, rate) adj. Qui a rapport à l'estomac et à la rate.

GASTROSPLÉNITE (*stro-splé-nit'*) n. f. Inflammation de l'estomac et de la rate.

GASTROSTÉNOSE (*stro-sté* — du gr. *gastèr, tros*, estomac, et *sténos*, étroit) n. f. Rétrécissement de l'estomac, dû en général à une cicatrice de blessure ou d'ulcère, ou à un cancer.

GASTROSTOMIE (*stro-sto-mi* — du gr. *gastèr, tros*, estomac, et *stoma*, bouche) n. f. Opération qui consiste à établir à travers les parois de l'abdomen et de l'estomac une ouverture permanente.

— ENCYCL. En pratiquant la *gastrostomie*, le chirurgien crée une sorte de bouche stomacale, par laquelle doivent être nourris les individus atteints d'un rétrécissement de l'œsophage. Cette opération est différente de la gastrotomie, qu'on peut considérer comme une taille stomacale pratiquée pour aller à la recherche des corps étrangers.

GASTROSTYLE ou **GASTROSTYLA** (*stro, sti*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, famille des oxytrichidés, comprenant des animalcules allongés ou elliptiques et de forme persistante. (Les gastrostyles nagent librement dans l'eau douce. Quoique microscopiques, ils sont d'assez grande taille. Le *gastrostyla Steini* mesure 1/75e de millim.)

GASTROSUCCORRHÉE (*stro, ko-ré* — du préf. *gastro*; du lat. *succus*, et du gr. *rhein*, couler) n. f. Vomissement acide survenant plusieurs heures après les repas, et pouvant atteindre jusqu'à un demi-litre. (Ce n'est qu'un symptôme de l'hyperchlorhydrie et parfois de l'ulcère simple de l'estomac.)

GASTROTHORACIQUE adj. Se dit de la partie inférieure du muscle peaucier : *Le muscle* GASTROTHORACIQUE.

GASTROTOKEUS (*stro, ké-uss*) n. m. Genre de poissons lophobranches, famille des hippocampidés, comprenant

Gastrotokeus.

des formes chez lesquelles les mâles portent les œufs disposés en rangées sur leur poitrine et leur ventre. (Les *gastrotokeus* sont des hippocampes de l'océan Indien; l'espèce type est le *gastrotokeus binculeatus*, de Malaisie.)

GASTROTOME (*stro*) n. m. Instrument servant aux opérations de gastrotomie.

GASTROTOMIE (*stro, mi* — du gr. *gastèr, tros*, estomac, et *tomê*, section) n. f. Opération qui consiste à inciser l'estomac pour en extraire un corps étranger.

— ENCYCL. Les opérations abdominales que l'on désignait autrefois sous le nom de *gastrotomie* sont nommées aujourd'hui *laparotomie*. C'est qu'en effet, la gastrotomie, qui est une excellente opération, ayant donné de fort bons résultats, exige une véritable laparotomie, pour aller ensuite ouvrir l'estomac. Elle se pratique lors de l'ingestion de corps trop volumineux pour passer dans l'intestin, ou bien de couteaux, fourchettes, etc., qui risquent de produire une perforation. Cette opération a été faite pour la première fois avec succès par Labbé, qui la pratiqua, en 1874, sur un jeune homme ayant avalé une fourchette.

GASTROTOMIQUE (*stro, mik'*) adj. Qui a rapport à la gastrotomie : *Opération* GASTROTOMIQUE.

GASTROTRICHES (*stro*) n. m. pl. Groupe de vers pouvant être réunis aux rotateurs. (Les principaux genres des gastrotriches sont : *chétonote, ichthydine, turbanelle, dasydite*, etc.) — *Un* GASTROTRICHE.

GASTROTROQUE (*stro-trok'*) adj. Se dit des larves d'annélides polychètes possédant, outre deux cercles ciliés aux deux extrémités du corps, des arcs ciliés sur la face ventrale. (Lorsque ces cercles ciliés sont complets et s'étendent vers le ventre et sur le dos, la larve est dite *amphitroque*.)

GASTRO-VASCULAIRE adj. Anat. Qui appartient au tube digestif et aux vaisseaux.

— Zool. Se dit des petits canaux qui vont du tube digestif des acalèphes à la périphérie de leur corps, et reviennent sur eux-mêmes.

GASTROXIE (*stro-ksi* — du gr. *gastèr, tros*, estomac, et *oxus*, aigre) n. f. Maladie nerveuse de l'estomac, caractérisée par des crises gastriques douloureuses, avec vomissements acides et sans symptômes de dyspepsie dans l'intervalle des accès. Syn. de GASTRALGIE.

GASTROXYNSIS (*stro-ksin-siss* — du gr. *gastèr, tros*, estomac, et *oxunês*, acidité) n. f. Pathol. Gastralgie avec hypersécrétion acide.

GASTROZOAIRES (*stro-zo-èr'* — du préf. *gastro*, et du gr. *zoon*, animal) n. m. pl. Grande division des organismes, établie par certains naturalistes philosophes pour les animaux dont l'embryon apparaît avec une cavité générale bien différenciée. *Un* GASTROZOAIRE. ‖ Ancienne forme : GASTÉROPODE.

GASTROZOÏDE (*stro* — du préf. *gastro*; du gr. *zoon*, animal, et *eidos*, forme) n. m. Zool. Individu nourricier d'une colonie de polypes.

— ENCYCL. Dans les colonies d'hydroïdes, les plus grandes loges sont occupées chacune par un polype muni d'une bouche, de tentacules non rétractiles, et présentant une cavité stomacale non divisée par des cloisons. Ce polype, qui ne présente pas trace d'appareil reproducteur, est un individu nourricier, un *gastrozoïde*.

GASTRULA (*stru*) n. f. Forme larvaire initiale, commune à tous les animaux métazoaires, de l'éponge à l'homme.

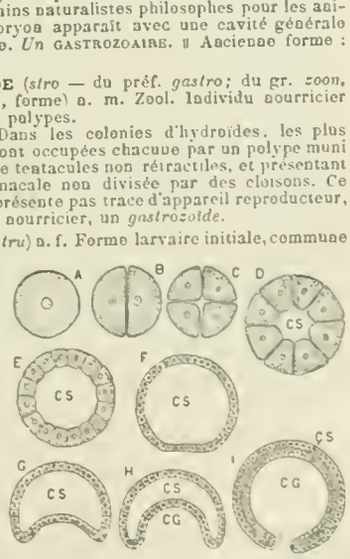

Fig. 1. Schéma de la formation d'une gastrula par invagination : A, œuf; B, C, D, E, états successifs de la segmentation régulière, F, blastula; G, H, I, gastrula; CS, cavité de segmentation; CG, intestin primitif; b, blastopore.

— ENCYCL. Tout animal provient d'un œuf par des bipartitions successives. La segmentation régulière donne naissance par une série d'étapes (A, B, C, D, E, F, *fig.* 1) à une sphère creuse formée d'une seule couche de cellules et contenant une cavité appelée « cavité de segmentation » ou « cavité de Baer ». Cette sphère creuse s'appelle une *blastula*. Au bout de quelque temps, l'un des pôles de la sphère s'invagine dans l'autre (G, H, I, *fig.* 1), formant ainsi une *gastrula* par invagination ou embolie (I, *fig.* 1). Lorsque la segmentation est inégale, on obtient une gastrula par épibolie (*fig.* 2) : l'œuf a un pôle protoplasmique ou formatif, et un pôle vitellin ou nutritif. La segmentation inégale donne d'abord des cellules différentes : les unes très petites, les autres très grosses (B, C, *fig.* 2). Ce sont les petites qui, en se multipliant, vont recouvrir petit à petit les grosses cellules du pôle opposé (D, *fig.* 2). Les grosses se divisant à leur tour, on finit par avoir une gastrula qui ressemble à celle de la figure 1, quoique le procédé épibolique par lequel elle a été formée diffère beaucoup du procédé embolique.

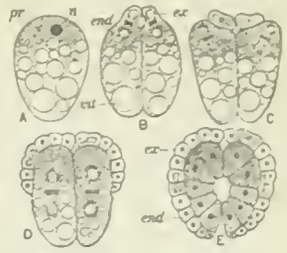

Fig. 2. Schéma de la formation d'une gastrula par épibolie : A, B, C, D, stades de formation; E, gastrula; *pr*, protoplasma; *n*, noyau; *ex*, exoderme ou feuillet externe; *end*, endoderme ou feuillet interne.

GASTRULATION (*stru, si-on*) n. f. Phénomène par lequel la larve provenant de la segmentation de l'œuf devient une *gastrula*.

GASTRUM (*strom'* — mot lat. formé du gr. *gastèr*, ventre) n. m. Antiq. rom. Espèce de vase à large panse.

GASTYNE (Jules BENOIT, dit **Jules de**), littérateur français, né à Saexay (Vienne) en 1847. Il débuta comme journaliste en province, puis se rendit à Paris (1869), où il a collaboré à des journaux monarchistes. Il a publié : *Mémoires secrets du comité central de la Commune* (1871); *les Tripoteurs* (1873), et de nombreux romans, entre autres : *l'Ecuyère masquée* (1878); *l'Amour et l'Argent* (1884); *la Farandole* (1884); *l'Abandonnée* (1885); *la Grotte du milliard* (1885); *le Séquestré* (1886); *les Femmes de Monseigneur* (1888); *le Drame des Chartrons* (1888); *Divorces* (1888); *Pauline de Mériane* (1892), etc. Au théâtre, il a fait jouer : *le Roi de Malitou* (1885); *les Petites Voisines* (1885); *la Vie commune* (1887); *Mes anciennes* (1889); *les Maris d'une divorcée* (1892); *le Nom fatal* (1895); etc.

GASZYNSKI (Constantin), littérateur polonais, né à Iezierna en 1809, mort à Aix en Provence en 1866. Il se signala tout d'abord par des traductions en polonais d'œuvres de Schiller, de Byron, de Lamartine, de Thomas Moore. Après les événements politiques de 1830-1831, auxquels il prit part, Gaszynski alla chercher un asile en France, à Aix. Il se mit alors à écrire en français et publia, outre des poésies, des études littéraires et artistiques, des scènes humoristiques. Il continua, cependant, à écrire dans sa langue maternelle et donna successivement : *les Poursuites à cheval*, drame (1858); *le Joueur de cartes*, satire (1859), qui rappellent la plus belle époque de la Renaissance poétique polonaise. Il fit paraître aussi un *Voyage d'Italie* (1853) et un *Voyage en Corse* (1858).

GAT (*gn*) n. m. Escalier pratiqué sur une côte escarpée, pour arriver à un embarcadère. ‖ Grand escalier descendant d'un quai à la mer.

GÂT (*gâ*), **GÂTE** [rad. *gâter*] adj. Se dit d'anciens marais salants, envahis par les eaux douces.

GATA (SIERRA DE), chaîne de montagnes sauvages et désertes, continuant à l'O. la sierra de Guadarrama, prolongée par la sierra de Gredos, et se poursuivant en Portugal par la sierra da Estrella. Située à la frontière du royaume lusitanien, elle sépare le bassin du Douro de celui du Tage. Point culminant Peña de Francia (1.735 m.).

GATA (CAP DE), promontoire d'Espagne, sur la Méditerranée (prov. d'Almeria), formant à l'E. la limite du golfe d'Almeria.

GATANGIER (*ji-é*) n. m. ou **GATTA D'ARGA** n. f. Noms patois, dans le Languedoc, d'un squale, la petite roussette (*scyllium catulus*) ou roussette à grandes taches.

GATAYES (Guillaume-Pierre-Antoine), musicien français, né et mort à Paris (1774-1846). Il était fils naturel du prince de Conti et de la marquise de Silly. Destiné à l'Eglise, il s'échappa du séminaire parce qu'on voulut lui interdire l'étude de la guitare. Il composa des romances, et publia des méthodes de guitare de harpe, des sonates de harpe, des morceaux pour guitare, violon et flûte, etc. — Son fils, JOSEPH-LÉON, harpiste, compositeur et écrivain, né et mort à Paris (1805-1877). Il acquit une grande habileté sur la harpe et publia pour cet instrument un assez grand nombre de compositions. Mais son intimité avec Alphonse Karr lui fit délaisser la musique pour la critique et le journalisme, où il fit preuve d'ailleurs d'esprit et de mordant. — FÉLIX, frère cadet de Joseph-Léon, pianiste et compositeur, né à Paris en 1809 il écrivit des ouvertures et des symphonies remarquables. Mais esprit excentrique et indépendant, il mena toujours une existence vagabonde, visita l'Europe, l'Amérique, l'Australie, semant partout ses œuvres sans profit artistique.

GATCHINA ou **GATTCHINA**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Saint-Pétersbourg); 15.000 hab. Château impérial.

GATE n. f. Nom patois, à Oleron, de l'alose finte (*alosa finta*). ‖ A l'île de Ré, on dit GATRON.

GATE probabl. de l'espagn. *gata*, chatte) n. f. Nom d'une ancienne machine de guerre appelée aussi *chatte*.

GATÉADO n. m. Pharm. Fruit de l'astronie à feuilles de frêne, qui est employé comme astringent.

GÂTEAU (*to* — anciennem. *gastel*) n. m. Pâtisserie faite avec de la farine ou de la fécule, du beurre et des œufs : GÂTEAU *aux amandes*. GÂTEAU *feuilleté*. ‖ *Gâteau à la minute*. V. TÔT-FAIT.

— Par ext. Matière qui, après avoir été pressée, affecte la forme d'un gâteau : GÂTEAU *de marc d'olives*.

— Fam. Profits, avantages qui résultent d'une affaire, d'une entreprise : *Se partager le* GÂTEAU.

— Pop. *Père* ou *Papa gâteau*, *Mère* ou *Maman gâteau*, Père, Mère, Aïeul, Aïeule, qui gâte ses enfants. Jeu de mots sur gâteau et gâter.

— Anat. *Gâteau placentaire*, La masse du placenta.

A [illegible] siècles. Pâtisseries que l'on offrait aux [illegible] les saints.

Ap[illegible] les cellules que construisent les [illegible] pour conserver leur miel et loger [illegible] *un* GÂTEAU *de miel*.

Au théâtre Nuage artificiel qui, dans les féeries, etc., [illegible] les apparitions.

Art culin. Il [illegible] en terrine de gibier ou de venaison, [illegible] entremets : GÂTEAU *de lièvre, de foies de volaille*. *Gâteau de riz*. Entremets préparé avec du riz, [illegible] et les œufs.

Chir. Pelotonnement de charpie, qu'on dispose en couches [illegible] tout. *Gâteau des Rois*. Espèce de galette mangée le jour des Rois, et contenant une fève qui fait roi du festin qui la rencontre dans sa part de gâteau.

Mall. *Gâteau feuilleté*. Nom vulgaire d'une coquille du genre came, qu'on trouve dans la Méditerranée.

Pathol. *Gâteau fébrile*. Intumescence de la rate et des autres viscères abdominaux, dans les fièvres intermittentes.

Phys. *Gâteau de résine*. Morceau de résine aplati, qui sert à isoler les corps qu'on veut électriser.

— Sculpt. Morceau de cire ou de terre, dont les sculpteurs remplissent l'intérieur du moule.

Techn. Masse de métal qui se fige dans le fourneau pendant la fusion.

Loc. prov. *Je ne mange pas mon gâteau dans ma poche*. Je donnerai une part du profit à ceux qui m'auront procuré une bonne affaire. ‖ *Trouver la fève au gâteau*. Par allusion à la fève qu'on met dans le gâteau des Rois, être favorisé par la chance dans une affaire, dans une entreprise.

— ENCYCL. Mœurs et cout. *Gâteau des Rois*. Tacite (*Annales*, liv. XIII) raconte qu'aux saturnales, on tirait au sort la royauté. Il y a quelque chose d'analogue dans l'usage chrétien du *gâteau des Rois*, qui se pratique le jour de l'Epiphanie, qu'on appelle aussi « jour des Rois », parce que l'église célèbre ce jour-là la manifestation de Jésus enfant aux rois mages. Il est question de cette fête, en France, pour la première fois, dans une charte de 1311. Louis XIII, duc de Bourbon (mort en 1419), faisait roi un enfant de huit ans, le plus pauvre que l'on trouvât en toute la ville. Sous Louis XIV, le « Mercure galant », Dangeau et Mme de Motteville, Saint-Simon, mentionnent cette fête. Au XVIIIe siècle, les boulangers envoyaient un gâteau des Rois à leurs clients. Les pâtissiers réclamèrent, et défense fut faite aux boulangers de Paris de faire aucune pâtisserie. Pendant la Révolution, Manuel voulut faire interdire cette fête comme contre-révolutionnaire ; la Commune la changea momentanément en fête des Sans-Culottes. Le gâteau des Rois se tire en famille, il est coupé en autant de parts qu'il y a de conviés ; dans certains pays, on réserve une part qu'on appelle la part de Dieu, ou de la Vierge, ou du pauvre, et qu'on donne à un mendiant. Un enfant désigne la part de chacun, et celui qui a la fève devient roi si c'est un homme, reine si c'est une femme ; la reine choisit un roi, le roi une reine. Le roi doit un cadeau à la reine, et il est d'usage qu'il rende un gâteau. Quand le roi porte le verre à ses lèvres, les convives crient : « Le roi boit ! » Souvent, on remplace la fève par une poupée, ou un petit sabot en porcelaine, qu'on peut moins facilement dissimuler ; malheureusement, cette substitution n'est pas sans danger pour les dents.

Le Gâteau des rois, d'après Greuze.

Gâteau des Rois (LE), tableau de Greuze musée de Montpellier. — La scène se passe dans un humble logis. Au centre de la composition, le père de famille est assis, les genoux chargés de pâtisseries, qu'il s'apprête à distribuer à ses enfants. La mère, au bout de la table, contemple avec bonheur la joyeuse famille. Ce tableau, d'un sentiment naïf, d'une exécution large et facile, a été popularisé par la gravure de Flipart.

GÂTE-BOIS n. m. Fam. Celui qui gâte le bois ; mauvais menuisier. ‖ Pl. *Des* GÂTE-BOIS.

Entom. Nom vulgaire d'un papillon dont la chenille creuse ses galeries dans divers arbres, et qui est le *cossus ligniperda*.

GÂTE-CUIR n. m. Celui qui gâte le cuir ; mauvais cordonnier. ‖ Pl. *Des* GÂTE-CUIR.

GÂTELET (*lè* ou **GASTELET** (*ste-lè*) n. m. Blas. Syn. ancien de LUSSANT.

GÂTE-MAISON n. m. Domestique qui, aux yeux de ses camarades, en remplissant trop bien ses devoirs envers ses maîtres, gâte le service. ‖ Pl. *Des* GÂTE-MAISON ou GÂTE-MAISONS.

GÂTE-MÉTIER n. m. Celui qui travaille à trop bon marché, qui vend sa marchandise à trop bas prix. ‖ Pl. *Des* GÂTE-MÉTIER ou GÂTE-MÉTIERS.

GÂTE-PAPIER n. m. Mauvais écrivain. ‖ Pl. *Des* GÂTE-PAPIER.

GÂTE-PÂTE n. m. Mauvais boulanger ; mauvais pâtissier. ‖ Par ext. Celui qui sait mal son métier. (Pl. *Des* GÂTE-PÂTES.)

Fig. Lutteur de première force.

GÂTER (wallon. *wâter* ; du lat. *vastare*, ravager) v. a. Altérer, corrompre, mettre en piteux état, dévaster :

La moisissure en [illegible]
[illegible] gâter en [illegible]
LA FONTAINE.

— Au fig. Détériorer, endommager, mettre en mauvais état : *Tache d'huile qui a GÂTÉ un habit*. Salir, empuantir : GÂTER *l'haleine de quelqu'un*. V. [illegible] en ce sens.

Pourrir, pourrir ; rendre impropre à la nutrition : *La grande chaleur* GÂTE *promptement les viandes*. Vicier le sang par quelque maladie : *Une nourrice malsaine* GÂTE *son nourrisson*. Rendre plus mauvais, dénaturer, changer en mal, ôter de son prix, de sa valeur :

L'esprit qu'on veut avoir, *gâte* celui qu'on a
GRESSET.

— Déranger, empêcher les combinaisons, les bons résultats de : GÂTER *une affaire*. Rendre désagréable, ôter le charme de ; être nuisible à : *L'idée de se voir pour si peu de temps* GÂTE *tout le plaisir d'être ensemble*. J.-J. Rouss.

— Absol. *La main de l'homme* GÂTE *bien plus souvent qu'elle n'embellit*. J. Arago.

— Fig. Corrompre, vicier, dépraver : GÂTER *les mœurs, le goût. La vie* GÂTE *presque toujours un peu notre naturel*. Mme de Rémusat. ‖ Corrompre par trop de complaisance le caractère de : GÂTER *les enfants, c'est en faire de véritables victimes*. (Mme Monmarson.) ‖ Traiter avec une extrême bonté : *Misanthrope qui ne* GÂTE *pas ses amis*. Blaser, rendre difficile : *L'Amérique m'a un peu* GÂTÉ *sur le compte des fleurs*. (Chateaubr.)

— Loc. div. *Gâter du papier*, Ecrire beaucoup et mal. ‖ *Gâter le métier*, Travailler ou vendre à vil prix. ‖ *Gâter la main*, La rendre moins légère, moins sûre. — Faire perdre une aptitude, une habitude qui donnait de la facilité.

— v. n. Dans le langage des hôpitaux, Etre gâteux, lâcher inconsciemment les urines et les selles : *Malade qui* GÂTE.

Gâté, ée part. pass. du v. Gâter.

— *Enfant gâté*. Fig. Personne exceptionnellement favorisée : *Un* ENFANT GÂTÉ *de la fortune, des dames*. ‖ Personne légère et capricieuse comme un enfant gâté.

— n. m. Ce qui est gâté, pourri : *Ôter le* GÂTÉ *d'une poire*.

Se gâter, v. pr. Pourrir, se corrompre : *Les fruits* SE GÂTENT *facilement*. ‖ Devenir mauvais : *Le temps* SE GÂTE.

— Fig. Se dépraver, se corrompre, en parlant des choses morales : *Le cœur* SE GÂTE *par de mauvaises lectures*. ‖ Perdre de sa valeur, de son mérite, de son talent : *On* SE GÂTE *par les louanges*. (Volt.) ‖ Prendre une tournure défavorable : *Affaires qui* SE GÂTENT.

— Gâter à soi : *Comme on* SE GÂTE *l'esprit, on* SE GÂTE *aussi le sentiment*. (Pasc.) ‖ *Se gâter la main*, Perdre son habileté par la pratique de fausses méthodes.

— Se corrompre l'un l'autre : *Les jeunes gens* SE GÂTENT *mutuellement*.

— SYN. Gâter, corrompre, dépraver, etc. V. CORROMPRE.

— ANTON. Améliorer, amender, corriger, réparer. — Conserver, entretenir, maintenir, préserver.

GÂTERIE (*ri*) n. f. Action de gâter, soins trop délicats, complaisances excessives.

GATES (Horace), général américain, né en Angleterre vers 1728, mort à New-York en 1806. Il servit dans les troupes anglaises, d'abord en Allemagne, puis au Canada contre les Français (1755-1763), s'établit en Virginie après la paix, et prit part à la guerre de l'indépendance, en 1775. A la tête de l'armée du Nord, il força le général anglais Burgoyne à la capitulation de Saratoga (1777). Il fut moins heureux en 1780, dans le commandement de l'armée du Sud : lord Cornwallis lui infligea un sanglant échec à Camden. Traduit devant un conseil de guerre, il fut acquitté, et se retira en Virginie, puis à New-York. Il avait fait preuve d'une grande humanité en affranchissant ses esclaves et en assurant leurs premiers besoins (1790).

GÂTE-SAUCE n. m. Marmiton. ‖ Mauvais cuisinier. (Pl. *Des* GÂTE-SAUCE ou GÂTE-SAUCES.)

GATESHEAD, ville d'Angleterre (comté de Durham), sur la rive droite de la Tyne, en face de Newcastle, à laquelle elle est reliée par un pont et dont elle est comme un faubourg ; 65.800 hab. Grandes carrières de diorite, métallurgie.

GÂTEUR, EUSE n. Celui, celle qui gâte par trop d'indulgence. ‖ *Gâteur de papier*. V. GÂTE-PAPIER.

GÂTEUX (*teû*, **EUSE** (rad. *gâter*) n. Dans les hospices, Paralytique ou aliéné qui fait sous lui sans en avoir conscience. ‖ Par ext., Personne dont l'intelligence est presque éteinte.

— Adjectiv. : *Malade* GÂTEUX. *Fou* GÂTEUX.

— n. f. Redingote très ample, qui ressemble à une capote d'hôpital.

— ENCYCL. Une ordonnance de 1849, réglant le service des asiles d'aliénés, prescrit de faire des *gâteux* une classe à part et de les loger dans un quartier spécial.

GATH ou **GETH**, ville de la Palestine ancienne, une des cinq villes royales des Philistins. Patrie du géant Goliath. Prise et fortifiée par David, Gath tomba entre les mains des Syriens, et fut reconquise par Joas. Au temps d'Eusèbe, c'était une petite ville située à environ 5 milles d'Eleuthéropolis. — Une autre **Gath**, patrie de Jonas, existait dans le territoire de la tribu de Zabulon.

GATHYNIA n. f. Genre d'insectes lépidoptères géométres, famille des ennomides, comprenant des petites phalènes asiatiques. L'espèce type du genre est la *gathynia miraria*, du sud de l'Inde.

GATI n. f. Métempsycose, transmigration.

— ENCYCL. Ce terme sanscrit est usité dans l'Inde, pour désigner le passage des âmes dans les divers degrés de l'existence, depuis l'animal jusqu'au dieu, avec des alternatives d'élévation et de déchéance, selon le mérite des individus. L'être ne peut échapper à la transmigration, que par l'absorption dans l'âme universelle ou qu'en atteignant au nirvâna.

GATIEN (saint), évêque de Tours. Les hagiographes ne sont pas d'accord sur l'époque de sa vie. Les uns la placent au Ier siècle, les autres au IIIe. Ces derniers s'appuient sur l'autorité de Grégoire de Tours, d'après lequel Gatien vint en Gaule en 250 et mourut en 301. Les reliques de saint Gatien, longtemps conservées à Tours, furent brûlées par les huguenots, en 1562. — Fête le 18 décembre.

GATIEN-ARNOULT (Adolphe-Félix), philosophe et homme politique français, né à Vendôme en 1800, mort à Mont-de-Marsan en 1886. Il fut nommé à la faculté des lettres de Toulouse. Attaqué dans un mandement de l'archevêque de cette ville, il répondit par écrit : *Doctrine philosophique de Gatien-Arnoult* (1835). Il était l'un des chefs de l'opposition libérale, quand éclata la révolution de 1848. Il fut nommé maire de Toulouse, et élu député à l'Assemblée constituante. En 1870, il fut de nouveau maire de Toulouse, et de 1871 à 1876, fut député de la Haute-Garonne. On a de lui : *Eléments généraux de l'histoire comparée de la philosophie, de la littérature et des événements publics depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1841) ; *Histoire de la philosophie en France* (1859) ; *Victor Cousin, l'école éclectique et l'avenir de la philosophie* (1867).

GÂTINAIS (le), ancien pays de France (*Vastinensis pagus*), qui comprenait, au sud de la Brie, entre les vallées de la Loire au S.-O., et de l'Yonne et de la Seine à l'E., le dos de terrain qui sépare les bassins de la Loire et de la Seine, sur une largeur d'environ 100 kilomètres. Région de faible altitude, sans reliefs nettement accusés, constituée par des argiles miocènes imperméables, qui retiennent à la surface du sol les eaux pluviales, en une infinité de petites nappes d'eau, peu profondes, les *gâtines*. Depuis un siècle, l'agriculture a fait d'heureux efforts, couronnés de succès, pour faire disparaître ces marécages malsains, en donnant aux gâtines, par la création d'un réseau de canaux, un écoulement facile vers le Loing et les nombreuses petites rivières, au cours lent et sinueux, qui traversent la région. Le Gâtinais produit aujourd'hui des céréales et expédie au loin d'importantes quantités d'un miel renommé ; on y fait surtout l'élevage des veaux.

Le Gâtinais a fait successivement partie du territoire des *Sénones*, de la *Lyonnaise IVe*, et de la *Neustrie*. Gouverné, au IXe siècle, par des comtes indépendants, il fut réuni à la couronne par Philippe Ier, et divisé plus tard en Gâtinais français (Moret), et Gâtinais orléanais (Montargis). Il correspond à la plus grande partie des départements de Seine-et-Marne et du Loiret.

GÂTINE (rad. *gâter*) n. f. Terre particulièrement humide, marécageuse et stérile, par suite de l'imperméabilité du sous-sol, qui retient à la surface du sol les eaux de pluie. (Des *gâtines* existent près de Chartres, au N.-O. de la forêt d'Orléans, et sur la lisière ouest de la Touraine.)

— Par ext. Terme géographique, désignant un certain nombre de petits pays de l'ancienne France : *Plateau de* GÂTINE.

— ENCYCL. La plus considérable des régions de ce genre est la *Gâtine vendéenne*, qui s'étend au sud-ouest du Bocage, sur la lisière du Poitou, vers les sources de la Sèvre Nantaise et du Thouet, affluent de la Loire. Elle est constituée, autour de Parthenay, par une succession de petites collines granitiques, en général orientées vers le N.-O., hautes près du mont Mercure, de 250 mètres environ, et dont les flancs sont encore, en bien des endroits, exclusivement recouverts de friches et de landes.

GÂTINEAU, rivière du Dominion canadien (prov. de Québec). Elle descend du plateau de 400 mètres d'altitude qui sépare le bassin du Saint-Laurent de celui de la baie d'Hudson ; elle remplit maints lacs, tombe souvent en cascades et aboutit à l'Ottawa, à Hull, faubourg d'Ottawa ; cours 600 kilom.

GÂTIS (*ti* — rad. *gâter*) n. m. En T. de dr., Dégât causé par les bestiaux. (Vx.)

GÂTISME (*tisme*) n. m. Etat de celui qui est ou paraît gâteux. ‖ Etat d'un esprit qui semble retombé en enfance.

GATLING (Richard Jordan), inventeur américain, né à Hertford (Caroline du Nord), en 1818. Il créa un nouveau système de semoir, une batteuse pour le chanvre, et une charrue à vapeur. En 1861, il proposa la mitrailleuse connue sous son nom.

GATON n. m. Mar. et technol. Bâton dont on se sert pour faciliter le commettage des gros cordages.

GATROUN, oasis du Sahara, appartenant au groupe du Fezzan, visitée en 1866 par Rohlfs et, en 1870, par Nachtigal. Ses habitants vivent des produits de leurs palmiers. Ils émigrent aussi vers Tripoli et la Tunisie, où on les emploie dans les exploitations agricoles.

GATTAMELATA (Stefano Giovanni), condottiere italien, né à Narni, mort à Venise en 1443. Il servit d'abord le pape Eugène IV, puis Venise. Lieutenant de François de Gonzague, il sauva l'armée vénitienne après la trahison de son général qui avait passé au duc de Milan. Venise l'inscrivit au Livre d'Or et lui fit élever à Padoue, par Donatello, une statue équestre.

GATTATICO, comm. d'Italie (Emilie (prov. de Reggio), sur l'Enza, affluent du Pô ; 4.427 hab.

GATTE (du provenç. *gata*, même sens) n. f. Mar. Emplacement réservé à l'avant et doublé de plomb où se lavent les chaînes et câbles au fur et à mesure qu'ils rentrent à bord par l'écubier lorsqu'on vire au cabestan.

GATTE n. f. Nom vulgaire, à Nice, de la liche commune, requin appelé aussi *gatta Causiniera*. V. LICHE.

GATTEAUX (Nicolas-Marie), graveur en médailles français, né et mort à Paris (1751-1832). Il exécuta une médaille commémorative de *la Mort de Louis XV*. Puis vinrent successivement celles du *Sacre de Louis XVI* (1775) ; de la *Naissance du Dauphin* (1781). C'est à lui que fut confiée la gravure des billets de loterie, des principaux assignats et des timbres de la régie. Il est l'inventeur d'une machine ingénieuse, fort utile aux sculpteurs, pour la mise au point. Le burin de Gatteaux est gracieux et délicat. Ses médailles rappellent toutes, ou des faits historiques, ou les traits de personnages illustres.

GATTEAUX (Jacques-Edouard), statuaire et graveur, fils du précédent, né et mort à Paris (1788-1881). Il remporta, en 1809, le premier grand prix de gravure en médailles ; mais, durant son séjour à Rome, il s'occupa surtout de sculpture. Il exécuta le *Buste de Napoléon*, et celui

de Marie-Louise. A son retour à Paris, en 1813, le gouvernement lui commanda la médaille commémorative de l'établissement de l'Ecole d'architecture, qui porte sur sa face la tête de Philibert Delorme. Le gouvernement de Louis XVIII confia à son burin le soin d'éterniser le souvenir de la *Sainte-Alliance* et de la *Paix de 1814*. Gatteaux exécuta ensuite pour la « Galerie numismatique des illustrations françaises », dont il était l'un des fondateurs, les médailles de *Montaigne, Corneille, saint Vincent de Paul, La Fontaine, Buffon, Cassini*, etc. Un peu plus tard, le grand module de celle du *Sacre de Charles X* lui fournit l'occasion de composer une œuvre de statuaire. Vers 1830, le *Voyage de Charles X dans les provinces*, puis *Louis-Philippe, La Fayette* furent tour à tour le thème officiel imposé à son talent. Comme statuaire, il a exposé au Salon de 1836 *Triptolème*, statue marbre, et le modèle en plâtre de *Minerve après le jugement de Pâris*. Gatteaux fut nommé membre de l'Institut en 1845. Collectionneur d'un goût excellent, Gatteaux eut la douleur de voir une partie de ses trésors d'art détruits dans un incendie, pendant l'insurrection de 1871. A sa mort, il fit un legs important à l'Ecole des beaux-arts.

Gatteaux.

GATTEO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forlì]); 3.313 hab.

GATTERER (Jean-Christophe), historien allemand, né à Lichtenau (Bavière) en 1727, mort à Gœttingue en 1799. Il professa l'histoire à Altorf, à Nuremberg et à Gœttingue, où il fonda, en 1764, une Académie historique. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Manuel de la généalogie et de l'héraldique moderne* (1759); *Histoire universelle dans son ensemble* (1785-1787); *Abrégé de la généalogie* (1788); *Tables généalogiques pour servir à l'histoire universelle, et en particulier à l'histoire des Etats européens et à celle de l'empire* (1790); *l'Art héraldique* (1791); *Essai d'une histoire générale de l'histoire universelle jusqu'à la découverte de l'Amérique* (1792). — Sa fille, MADELEINE-PHILIPPINE, née à Nuremberg en 1756, morte en 1831, acquit une assez grande réputation en Allemagne par des compositions où l'on trouve du sentiment et un certain esprit humoristique.

GATTEVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 26 kilom. de Cherbourg, sur la Manche, près du cap du même nom ; 911 hab. Au *raz de Gatteville*, sur un banc de récifs très dangereux, phare de 71 mètres de hauteur.

GATTEY (Etienne-François), mathématicien français, né à Dijon en 1756, mort à Paris en 1819. D'abord secrétaire du ministre Villedeuil, puis receveur général des fermes, il fut réduit, pendant la Terreur, à occuper un modeste emploi dans l'administration militaire, puis fut un des directeurs chargés d'établir un nouveau système de poids et mesures (1795). Il inventa un instrument, appelé par lui *arithmographe*, au moyen duquel on pouvait immédiatement se procurer les résultats de toutes sortes de calculs. On a de lui : *Instruction sur l'usage des cadrans logarithmiques* (1799); *Eléments du nouveau système métrique* (1801); *Explication et usage de l'arithmographe* (1810); etc.

GATTI (Bernardino), dit **le Sojaro** (*le Plaisant*), peintre italien, né à Pavie en 1495, mort à Parme en 1575. Elève du Corrège, il en reproduisit la douceur, le moelleux des formes et l'harmonie du coloris. On trouve beaucoup de peintures de cet artiste à Parme, Plaisance et Crémone. Citons : à Saint-Pierre-du-Pô, de Crémone, *la Naissance du Christ* et un *Saint Pierre*, vêtu en pape (1567); dans le réfectoire de la même église, une *Cène* (1552); à Saint-Sigismond, une *Assomption* et une *Résurrection* (1553); des fresques considérables à l'église Madonna-di-Campagna, de Plaisance, et dans la coupole principale de l'église Madonna-della-Steccata, de Parme. A Parme encore, dans la cathédrale, un tableau d'autel représentant *la Crucifixion*.

GATTI (Gervasio), peintre italien, neveu du précédent. Il vivait à Crémone, de 1578 à 1631. Il adopta la manière de son oncle et du Corrège, fut peintre de portraits et exécuta un assez grand nombre de compositions, d'ailleurs sans originalité. On cite, parmi ses meilleurs tableaux : *Saint Sébastien* (1578); une *Crèche*, et *le Martyre de sainte Agathe*, à Crémone.

GATTI (Zoé DE GAMOND, dame), femme de lettres socialiste, née et morte à Bruxelles (1812-1851). Elle s'occupa de réformer l'éducation des femmes et dirigea à Bruxelles, d'après son système, deux écoles gratuites : l'une pour les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, l'autre pour les ouvrières adultes. Elle adopta d'abord les doctrines de Saint-Simon, puis celles de Fourier. Ses principaux ouvrages sont : *De l'éducation sociale des femmes au* XIX*e siècle* (1833); *Esquisses sur les femmes* (1836); *Des devoirs de la femme et des moyens les plus propres à assurer son bonheur* (1838); *le Roi des paysans* (1838), avec Cziuski; *Histoire abrégée de la Belgique* (1866); etc.

GATTICO, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 2.786 hab.

GATTI-DI-VIVARIO, comm. de Corse, arrond. et à 28 kilom. de Corte, dans une contrée pittoresque et sauvage; 1.395 hab. Forêts de pins.

GATTILIER (*li-é*) n. m. Genre de plantes, de la famille des verbénacées.

Gattilier : *a*, fleur.

— ENCYCL. Les *gattiliers* (vitex) sont des arbrisseaux des régions chaudes, à feuilles opposées, généralement décomposées et assez ornementales. Leur fruit est un drupe, dont le noyau est creusé de quatre loges monospermes. L'espèce la plus connue, la seule française, est l'agneau chaste (*vitex agnus castus*), habitant les lieux secs et arides du midi de l'Europe, assez délicat et craignant le climat de Paris. Ses fruits excitants (*petit poivre*) étaient jadis consommés comme antiaphrodisiaques; son bois était porté en amolettes pour obtenir le même résultat, assez problématique, d'ailleurs, dans les deux cas.

GATTINARA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), sur la Sesia ; 5.010 hab. Vins.

GATTINARA (Mercurino DE), magistrat et diplomate bourguignon, né au château d'Arborio en 1465, mort à Innsbruck en 1530. Après avoir enseigné le droit à l'université de Dôle, il devint le conseiller de la douairière Margueriite d'Autriche, fut mêlé aux négociations de Cambrai, et enfin nommé président du parlement de Bourgogne. Disgracié en 1514 et retiré chez les chartreux, il fut rappelé en 1517, nommé grand chancelier en 1518, et chargé par Maximilien, puis par Charles-Quint, dont il était devenu le conseiller très écouté, de nombreuses missions diplomatiques. Clément VII le nomma cardinal en 1529.

GATTINE n. f. Maladie épidémique des vers à soie et qui s'oppose à leur développement normal.

— ENCYCL. La *gattine* est une sorte de dégénérescence subite, se traduisant par une vie apathique, une suppression d'appétit, un arrêt dans la digestion, le vers rejetant ses aliments. On croit que cette maladie, mortelle pour le ver à soie, est due à l'emploi de feuilles provenant de mûriers greffés et taillés trop souvent.

Gattorugine.

GATTORUGINE (*jin*) n. f. Nom vulgaire d'un poisson du genre blennie, appelé aussi *cabot* à Cherbourg, *cabos* à Biarrits. La gattorugine est une des plus grandes espèces de blennies ; elle atteint 20 centimètres de long.)

GAU (*go*) n. m. Pêch. Estomac de la morue. ‖ On l'appelle aussi MEULETTE.

— Techn. Moulin à fouler le drap. (Vieux.)

GAU (François-Chrétien), architecte, né à Cologne en 1790, mort à Paris en 1853. Il accomplit une excursion artistique en Palestine, en Egypte et en Nubie, dessinant avec une scrupuleuse exactitude les plus beaux vestiges des anciens monuments. Il publia, à son retour, *les Antiquités de la Nubie* ou *Monuments inédits des bords du Nil, entre la première et la deuxième cataracte* (1824). On lui confia ensuite l'exécution des deux derniers volumes du bel ouvrage de Mazois, *les Ruines de Pompéi* (1824). Il se fit naturaliser Français l'année suivante, et, dès cette époque, il exécuta pour la Ville de Paris des travaux qui le placent au nombre des meilleurs architectes français : restauration de Saint-Julien-le-Pauvre, presbytère de Saint-Séverin, église Sainte-Clotilde, l'un des plus beaux monuments néo-gothiques de France, qui fut exécutée d'après ses plans avec de légères modifications (1846-1867). De 1824 à 1848, il avait été directeur de l'Ecole d'architecture de Paris.

GAU-ALGESHEIM, ville d'Allemagne (Hesse rhénane [cercle de Bingen]); 2.508 hab.

GAUBE (LAC DE), lac français des Pyrénées (Hautes-Pyrénées), situé à 1.789 mètres d'altitude, long de 740 mètres et profond de 41 mètres. Sa superficie est d'environ 20 hectares. Il est alimenté en majeure partie par le glacier septentrional de Vignemale. Son émissaire, forme l'origine du gave de Cauterets.

GAUBIL (Antoine), missionnaire et sinologue français, né à Gaillac en 1689, mort à Pékin en 1759. Il fut envoyé en Chine en 1723 et y resta trente-six ans. Il acquit une profonde connaissance des langues et des littératures chinoise et mandchoue. Il jouit d'une grande faveur auprès des empereurs Young-tching et Kien-loung. Nommé directeur du collège de Pékin, le P. Gaubil put étudier à fond l'histoire de la Chine et de la Tartarie. Il était membre correspondant de l'académie de Saint-Pétersbourg et de l'Académie des sciences de Paris. Il a traduit le *Chou-King* et publié : *Traité historique et critique de l'astronomie chinoise; Histoire de Gentchiscan et de toute la dynastie des Mangoux* (1739); *Histoire de la dynastie des Thang*, suivie d'un *Traité de la chronologie chinoise*.

GAUBRETIÈRE (LA), comm. de Vendée, arrond. et à 40 kilom. de La Roche-sur-Yon, non loin de la Crume, affluent de la Sèvre Nantaise; 2.162 hab.

GAUCHE (*gôch'* — adj. verb. de *gauchir*) adj. Dévié, oblique, par rapport à un plan de comparaison : *Une surface* GAUCHE.

— Mal fait, mal tourné : *Pierre dont la taille est* GAUCHE. ‖ Emprunté, embarrassé : *Des manières un peu* GAUCHES *ne déplaisent pas chez une jeune fille timide.*

— Fig. Maladroit : *Homme* GAUCHE *en tout ce qu'il fait.* ‖ Qui a quelque chose de faux : *Les lois des Wisigoths sont puériles,* GAUCHES. (Montesq.)

— Qui est situé du côté du cœur par rapport à l'homme, ou du côté où le soleil se lève quand on regarde vers le midi : *L'œil, l'oreille, la main* GAUCHE. *L'aile* GAUCHE *d'une armée.* ‖ Se dit abusivem. de la partie d'un objet qui fait face au coté gauche de celui qui le regarde, et qui est, par conséquent, le côté droit de l'objet lui-même : *Le côté* GAUCHE *de l'horizon, d'un tableau, de la scène.*

— Se dit de la rive d'un fleuve située du côté gauche de l'homme qui en suivrait le cours : *La rive* GAUCHE *de la Marne.*

— Archit. *Appareil réglé gauche*, Voûte biaise.

— Chim. Syn. de LÉVOGYRE : *Acide tartrique* GAUCHE.

— Mathém. Se dit d'un quadrilatère ou plus généralement d'un polygone limité par une ligne qui n'est pas tout entière dans le même plan; d'une surface réglée non développable : *Polygone* GAUCHE. *Surface* GAUCHE. ‖ *Courbe gauche*, Courbe dont tous les points ne sont pas dans un même plan. ‖ *Invariant gauche*, Celui qui, après une substitution linéaire, se trouve multiplié par une puissance impaire du déterminant de la substitution.

— Polit. Se dit, dans une assemblée délibérante, du côté situé à la gauche du président, et qui, en France, est occupé par les membres d'opinions plus ou moins avancées, par rapport aux opinions de la droite : *Siéger au côté* GAUCHE. *Centre gauche*, Fraction de la gauche la plus modérée, dans une assemblée délibérante.

— Loc. div. : *Mariage de la main gauche*, Mariage d'un noble avec une roturière, dans lequel l'époux donnait à son épouse la main gauche au lieu de la main droite, et ne communiquait ainsi à elle ou à ses enfants ni son rang ni sa condition. — Mariage entre personnes de condition inégale. — Union illégitime. ‖ *Etre sur le pied gauche*, Etre dans une situation embarrassée : *Les malheureux* SONT SUR LE PIED GAUCHE. (Vx.)

— n. m. Maladresse, gaucherie : *La nouvelle comtesse de Mailly avait apporté tout le* GAUCHE *de sa province.* (St-Sim.)

— Techn. Déviation partielle hors du plan général d'une pièce mécanique ou autre : *Le* GAUCHE *d'une bielle. Le* GAUCHE *d'une pièce de charpente.*

— n. f. Main gauche, côté gauche, la partie gauche d'une chose : *Asseyez-vous à ma* GAUCHE. *Prenez la* GAUCHE. ‖ Fam. *Jusqu'à la gauche*, Jusqu'à la fin, jusqu'au dernier.

— Polit. Le côté gauche d'une salle où siège une assemblée délibérante. ‖ Parti politique qui siège du côté gauche. (V. plus haut.) ‖ *Extrême gauche*, Fraction de l'Assemblée nationale la plus avancée.

— Interjectiv. Art milit. *Gauche! A gauche!* Commandement de tourner du côté gauche. ‖ Mar. Commandement qui a remplacé *Bâbord* dans les ordres à la barre et signifie de mettre le gouvernail de façon que le navire vienne à gauche ou sur bâbord.

A gauche ! (Trompette.)

— Loc. adv. : *A gauche*, De côté gauche. ‖ *Donner à gauche*, Se tromper. ‖ *Prendre à gauche*, Prendre les choses de travers, autrement qu'il ne faut. ‖ *Mettre à gauche*, Mettre du froid entre des personnes : *La vie si reclusé et si resserrée de son petit-fils, l'avait mis fort* À GAUCHE *avec monseigneur.* (St-Simon. Vx.)

— *A droite et à gauche*, De tous côtés.

— Fam. *Passer l'arme à gauche*, Mourir.

— Substantiv. Art milit. *A gauche*, Pivotement d'un homme ou circulation d'un rang de droite à gauche ; mouvement vers le flanc gauche ou prenant aspect à gauche : *Exécuter un* À GAUCHE.

— PROV. ÉVANGÉL. : **Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite,** Faites le bien sans ostentation.

— ANTON. **Adroit, aisé, dextre, habile, preste, agile.**

— ENCYCL. Mathém. *Surfaces gauches*. Le plan tangent en un point d'une génératrice est la position limite d'un plan défini par la génératrice considérée et par l'élément qui joint le point de contact à un point infiniment voisin de la génératrice infiniment voisine. On appelle *point central*, sur une génératrice, la position limite des extrémités de la perpendiculaire commune à cette génératrice et à la génératrice infiniment voisine. Le lieu géométrique des points centraux des génératrices d'une surface gauche s'appelle *ligne de striction* de cette surface. Le plan tangent en un point central se nomme *plan central*. Le plan central d'une génératrice est donc la position limite du plan mené par cette génératrice et le point central de la génératrice infiniment voisine. Dans le paraboloïde hyperbolique, tout plan central est perpendiculaire au plan directeur; dans l'hyperboloïde à une nappe, il est perpendiculaire au plan tangent au cône asymptote mené par la génératrice considérée.

Les plans tangents aux points d'une génératrice autres que le point central sont distribués d'une façon remarquable : *le plan tangent en l'un de ces points fait avec le plan central un angle dont la tangente est proportionnelle à la distance du point de contact au point central* (théorème de Chasles). Il résulte de là que *deux surfaces gauches ayant en commun deux génératrices infiniment voisines se raccordent le long de ces génératrices;* on peut dire aussi que *deux surfaces gauches ayant même plan tangent en trois points d'une génératrice commune se raccordent le long de cette génératrice.* Ce dernier théorème est d'une application fréquente en stéorotomie.

GAUCHE-FER n. m. Nom vulgaire du sonci des vignes.

GAUCHEMENT (*gô*) adv. D'une manière gauche, maladroite : *Saluer* GAUCHEMENT.

GAUCHÈNE (*gô*) n. m. Nom donné à l'érable, en Normandie. ‖ On dit aussi GAUQUÈNE.

GAUCHER (*gô-ché*), **ÈRE** adj. Qui se sert habituellement de la main gauche, à l'exclusion de la main droite : *Etre* GAUCHER.

— n. m. Personne gauchère : *Un* GAUCHER. ‖ Membre d'une assemblée politique qui siège à gauche. (On dit aussi GAUCHER.)

— ANTON. **Droitier, ambidextre.**

GAUCHER (*go*) v. a. Faire gauchir : GAUCHER *une pièce de charpente.*

GAUCHER (saint), né à Meulan (Normandie) en 1060, mort à Aureil en 1140. Voué dès sa jeunesse aux austérités religieuses, il quitta bientôt la Normandie pour se rendre dans le Limousin, y vécut quelque temps en ermite, puis fonda successivement à Aureil un monastère d'hommes et un monastère de femmes, qu'il plaça sous la règle de saint Augustin. — Fête le 9 avril.

GAUCHER (Charles-Etienne), graveur de portraits, né à Paris en 1740, mort en 1804. Il s'est fait une réputation méritée par la finesse et l'exactitude de son burin. Nous citerons, parmi ses gravures : *le Couronnement de Voltaire, au Théâtre-Français*; les *Adieux de Louis XVI à sa famille*; la collection des *Peintres flamands*, etc. Il a laissé plusieurs écrits, dont le plus important est *l'Iconologie* ou *Traité complet des allégories des emblèmes*, ouvrage auquel Nicolas Cochin avait mis la main avant de mourir (1796).

GAUCHER DE CHÂTILLON (seigneur DE CHÂTILLON-SUR-MARNE, CRECY, CRÈVECŒUR, comte DE PORCIEN), connétable de France, né en 1250, mort en 1328. Il se distingua à Courtrai en 1302 comme connétable de Champagne et fut créé connétable de France; il contribua au gain de la bataille de Mons-en-Pevèle et fit couronner Louis, fils de Philippe le Bel, comme roi de Navarre, en 1307. Il signa, en qualité de commissaire royal, les traités conclus avec l'Angleterre en 1325 et 1326, et fut tué à la bataille de Cassel.

GAUCHEREL (Léon), dessinateur et graveur, né et mort à Paris (1816-1886). Il prit les leçons de Viollet-le-Duc, qu'il accompagna en Italie et en Sicile, en 1836. Il a donné un grand nombre de planches à la « Gazette des beaux-arts », aux « Annales archéologiques » de Didron, à l'*Imitation de Jésus-Christ*, publiée par l'Imprimerie nationale.

[illegible] ravores et d'eaux-[illegible] à Gaudin et à les fusains, des [illegible] à l'huile.

GAUCHERIE [illegible] n. f. Mouvement gauche, sans [illegible] J. Joubert.
— F[illegible] Maladresse, [illegible] manque d'habileté ou d'[illegible].
— SYN. Gaucherie, impéritie, inhabileté, maladresse, malhabileté. L[illegible] est un manque de grâce dans [illegible] manières. L'[illegible]périt[illegible]ité une absence complète d'habileté, mais [illegible] est d'un emploi plus relevé et plus rare que l'inhabileté. La maladresse est une absence d'[illegible] dans un cas particulier, la malhabileté, une insuffisance d'habileté.
— ANTON. Adresse, agilité, aisance, dextérité, habileté, tact.

GAUCHIR [illegible] — altérat. de *canchir, quenchir;* du germ. [illegible], céder, fléchir. v. n. S'écarter de la ligne droite, se contourner : *Tu [illegible], l'planche qui* GAUCHIT.
— Porter le corps de côté, pour éviter un coup, un choc : *I aurait été blessé de ce coup s'il n'EÛT un peu* GAUCHI.) Dévier de sa route : *Voyageur qui* GAUCHIT *pour voir un site.*
— Fig. Dévier de la voie de l'honneur, de la délicatesse : *Il est rare que la fausseté de l'esprit ne fasse* GAUCHIR *la droiture du cœur.* Chateaubr.) Ne pas parler avec franchise, chercher des subterfuges : *Quelle misère de* GAUCHIR *toujours et de n'oser jamais parler franchement!* (Boss.)
— v. a. Éviter en se détournant : GAUCHIR *un obstacle.* (Vx.) ‖ Rendre gauche : GAUCHIR *une planche.* (Vx.)
— Fig. Rendre faux, priver de sa rectitude naturelle : *L'étude immodérée* GAUCHIT *tous les sentiments.* (St-Evrem.) *Gauchi,* le part. passé du v. Gauchir.
— Substant. v. n. m. Mamm. Espèce de loutre.

GAUCHIS (*gô-chi*) n. m. Défaut du verre à vitre, consistant dans le manque de rectitude de sa surface.

GAUCHISSAGE (*gô-chi-saj'*) n. m. Déformation qui se produit spontanément dans une pièce de poterie crue.

GAUCHISSEMENT (*gô-chi-se-man*) n. m. Action de gauchir, résultat de cette action : GAUCHISSEMENT *d'une cloison qui fait qu'une porte ne ferme plus.*

GAUCHOS, bergers de la république Argentine, chargés de la conduite et de la surveillance des grands troupeaux

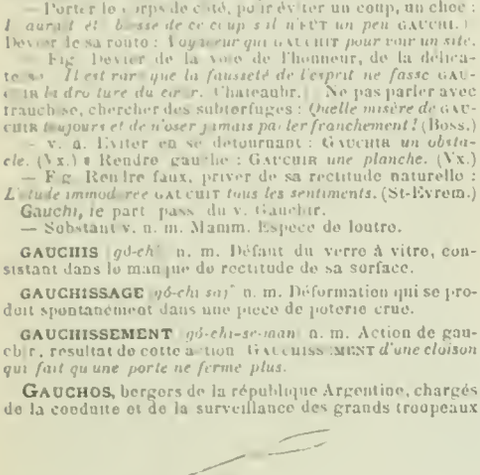

Gaucho.

des Pampas. Coiffés du sombrero, recouverts de poncho, armés de la navaja, des bolas et du lazzo, merveilleux cavaliers, ils mènent, dans leurs cabanes ou ranchos, une vie rude et presque sauvage. — *Un* GAUCHO.

GAUCIN ou **GAUSIN**, ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Malaga) : 4 951 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Distilleries, fabriques de savon, de toiles de lin et de coton; exportation de vins, eaux-de-vie et bétail. Source minérale.

GAUCOURT (famille DE), nom d'une ancienne famille, établie dans le Berry, et qui descendait des comtes de Clermont en Beauvaisis. Citons : RAOUL VI **de Gaucourt**, grand maître de France, né vers 1374, mort vers 1462, qui fut un des bons capitaines de son temps. Il se distingua contre les Turcs à Nicopolis (1396), contre les Anglais et les Bourguignons à la bataille du Puiset, en Beauce, où il fit prisonnier le roi Jacques (1412), tenta, en 1425, de forcer les Anglais à lever le siège de Harfleur, se jeta dans cette place, qu'il défendit avec vigueur, mais se vit contraint de se rendre (1449); il fut retenu prisonnier, envoyé en Angleterre, et rendu à la liberté au bout de trois années en échange d'une forte rançon. De retour en France, Gaucourt combattit avec plus d'acharnement que jamais les Anglais, et devint successivement conseiller, chambellan, gouverneur et lieutenant général de Rouen, de Chinon, de Gien, du Dauphiné, et, à deux reprises (1453-1461), grand maître de France. Il accomplit d'importantes missions diplomatiques; — CHARLES **de Gaucourt**, maréchal de France, mort en 1422, fils du précédent. Il fut chambellan et conseiller de Charles VII, devint, sous Louis XI, bailli et gouverneur de Paris, lieutenant général pour le roi dans Paris et l'Ile-de-France.)

GAUDAGE (*gô-daj'*) n. m. Immersion d'une étoffe dans un bain de gaude pour la teindre en jaune.

GAUDAMA. Relig. V. GAUTAMA.

GAUDE (*gôd* — de l'allem. *waude*, même sens) n. f. Bot. Espèce de tritale du genre réséda. Un des noms de la farine de maïs.
— ENCYCL. Bot. La *gaude* (reseda luteola), dite encore *réséda des teinturiers* ou *herbe aux juifs*, est une herbe bisannuelle, habitant surtout les lieux sablonneux de toute l'Europe et cultivée particulièrement dans l'Hérault. Sa tige peut

Gaude. a. fleur, b. fruit

atteindre 2 mètres de haut et porte des feuilles nombreuses, entières, linéaires-lancéolées. De la plante arrachée, puis desséchée en plein air, on fait une décoction d'un jaune peu prononcé, très appréciée pour la beauté et la solidité de la belle couleur jaune qu'elle communique aux étoffes alunées. Chevreul en a isolé le principal colorant *luteoline*.

GAUDE (LA), comm. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 25 kilom. de Grasse; 514 hab. Mine de manganèse; huilerie, tuilerie. Ruines d'un château des Templiers. Vignoble important composé d'environ 400 hectares et produisant des vins d'abord très colorés, qui deviennent secs et des plus agréables après cinq ans de garde. Le vin de La Gaude n'est jamais mis en bouteilles; on le conserve en tonneau. Nice est son principal débouché.

GAUDÉ (*gô* — du lat. *gaude*, réjouis-toi) n. m. Fam. Petite oraison commençant par *gaudete : Réciter des* GAUDÉS. ‖ Sorte de noël en l'honneur de la Vierge, chanté en Provence, de la Nativité à la Purification.

GAUDEAMUS (*gô-dé, muss* — mot lat. signif. *réjouissons-nous*) n. m. Chant religieux de réjouissance : *Chanter un* GAUDEAMUS. ‖ Chant latin traditionnel chez les élèves des universités allemandes.
— Fam. Repas joyeux : *Faire un bon* GAUDEAMUS.
— ENCYCL. Les étudiants d'Allemagne chantent en l'honneur de leurs bourgmestres, de leurs professeurs et de leurs maîtresses, des couplets latins dont le refrain est :

Gaudeamus igitur, juvenes dum sumus!
Post jucundam juventutem,
Post molestam senectutem,
Nos habebit humus, nos habebit humus. (Etc.)

GAUDEBILLAUX (*gô, bi-llô* [*ll* mll.]) n. m. pl. Dans Rabelais, Tripes préparées à la mode de Caen.

GAUDEN (John), évêque anglican, né à Magland (comté d'Essex) en 1605, mort à Worcester en 1662. Il était chapelain de Robert, comte de Warwick, et, comme lui, prit parti pour le parlement contre le roi. Nommé doyen de Bocking, il siégea à l'assemblée de Westminster en 1643. Mais, touché par les malheurs de Charles Ier, il se rallia à la cause de la monarchie et publia *l'Eikon Basilikè* ou *Portrait de Sa Majesté dans sa solitude et ses souffrances.* Cet ouvrage, d'abord attribué à Charles Ier lui-même, eut un grand retentissement et contribua beaucoup à disposer les esprits en faveur de la Restauration; il est, d'ailleurs, considéré comme un des chefs-d'œuvre de la littérature anglaise. Charles II récompensa Gauden en le nommant évêque d'Exeter (1660), puis de Worcester (1662).

GAUDENCE (saint), évêque de Brescia en Lombardie, né vers 340, mort en 427. Elève de saint Philastre, évêque de Brescia, il acquit de bonne heure une grande réputation de sainteté, et, pour se dérober à sa renommée, quitta l'Italie et se rendit à Jérusalem. Le peuple le demanda pour évêque à la mort de saint Philastre. Le concile de Rome (405) l'envoya à Constantinople pour y plaider, auprès de l'empereur Arcadius, la cause de saint Jean Chrysostome; il s'acquitta de cette mission avec un grand courage. On a de lui *la Vie* et *l'Eloge de saint Philastre*, et un recueil de *Traités* et de *Sermons*. — Fête le 25 octobre.

GAUDENTIUS, musicographe grec, d'époque incertaine, auteur d'un petit traité de musique intitulé *Introduction harmonique*, dont la doctrine est basée sur celle d'Aristoxène. Une traduction latine, due au philologue Marc Meibomius, a été publiée par celui-ci, avec le texte grec, dans ses *Antiquæ musicæ auctores*.

GAUDENTS (*gô-dan*) n. m. pl. Ordre de chevaliers, institué en 1204 par des nobles bolonais et approuvé par le pape Urbain IV. — *Un* GAUDENT.
— ENCYCL. Les membres de cet ordre n'étaient astreints ni au célibat, ni à la vie commune. Mais, pour le reste, ils suivaient la règle des dominicains. Ils s'engageaient, en outre, à protéger les veuves, les orphelins et les pauvres. Les chevaliers *gaudents* portaient le manteau blanc, avec une croix rouge, surmontée de deux étoiles.

GAUDENZDORF, village d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche [cercle et banlieue de Vienne]), dont la sépare la Wien; 12.455 hab. Source sulfureuse.

GAUDER (*gô*) v. a. Tremper dans un bain de gaude une étoffe de soie ou de laine.

GAUDEZ (Adrien-Etienne), sculpteur français, né en 1845 à Lyon. Il entra, en 1862, à l'Ecole des beaux-arts, où il eut Jouffroy pour maître. Il a exposé : *la Nymphe Egérie* (1864); *Briséis captive chez Agamemnon* (1866); *Bacchante* (1870); *la Marchande d'amour* (1876); *l'Enfance de Jupiter* (1878). Le *Moissonneur* (1879) fut acquis par la Ville de Paris (1880). L'artiste exposa *la Nymphe Echo* (1883), et *un Ciseleur au XVIe siècle*, statue élégante et fouillée, qui fut acquise par la Ville de Paris. Le sculpteur s'adonna à l'interprétation de ces sujets de genre à costumes, qu'il sauvait de la banalité par l'habileté de l'invention et de la facture. Ainsi parurent : *Lulli enfant* (1885); *Parmentier étudiant la pomme de terre* (1886); *J.-B. Poquelin de Molière, tapissier* (1888). On doit encore à Gaudez : *la Danse au moyen âge* (1884); *l'Enfant prodigue* (1885), et plusieurs bustes. Parmi ses dernières œuvres, citons : *Perronnet* (1897) et *le Faucheur* (1899); *Joie et labeur* (groupe, 1900).

GAUDICHAUD-BEAUPRÉ (Charles), botaniste et voyageur français, né à Angoulême en 1789, mort en 1851. Il fit partie, à titre de naturaliste, de divers voyages scientifiques autour du monde. A son retour, il donna au Muséum les superbes collections qu'il avait recueillies. Attaché au Muséum, il put à loisir étudier ses plantes et se livrer à d'intéressantes recherches de physiologie végétale. Il a publié une *Flore des îles Malouines* (1825); *Botanique du voyage autour du monde sur l'Uranie* (1826) et *sur la Bonite* (1841-1866), de nombreuses recherches sur l'organogénie et la physiologie végétales, où il se montra défenseur convaincu de la théorie des *phytons*, renouvelée de Duperrey-Thouars sur l'accroissement des tiges, et qui est aujourd'hui presque complètement abandonnée.

GAUDICHAUDIE (*gô, cho-dî* — de *Gaudichaud*, n. pr.) n. f. Genre de malpighiacées, comprenant des arbustes grêles, souvent grimpants, à feuilles opposées, à fleurs hétromorphes, solitaires ou en fausses ombelles. On en connaît une douzaine d'espèces, du Mexique et de l'Amérique méridionale.)

GAUDICHAUDIÉES (*gô, chô*) n. f. pl. Tribu des malpighiacées, comprenant les genres *gaudichaudie, ospicarpe, janusie*, etc.) — *Une* GAUDICHAUDIÉE.

GAUDIN (Martin-Michel-Charles), duc de Gaëte, ministre français, né à Saint-Denis (Seine) en 1756, mort au château de Gennevilliers, près Paris, en 1841. Il fut nommé ministre des finances par Bonaparte, fonction qu'il garda de 1799 à 1814. Gaudin réorganisa le service des contributions directes, rétablit les contributions indirectes (Droits réunis), fonda la Banque de France, la Cour des comptes, et réalisa le premier projet de cadastre. Napoléon le créa duc en 1809, et, au retour de l'île d'Elbe, l'appela à la Chambre des pairs. Député de l'Aisne en 1815, il siégea sur les bancs du parti constitutionnel. Il fut nommé gouverneur de la Banque de France en 1820. Il a laissé : *Mémoires, opinions et écrits de M. Gaudin, duc de Gaëte* (1826-1834).

GAUDIN (Marc-Antoine-Augustin), physicien et chimiste français, né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1804, mort à Paris en 1880. Ce savant, qui, depuis 1835, fut attaché au Bureau des longitudes, inventa, en 1827, une pompe servant à faire le vide et à comprimer l'air, puis il fit des études intéressantes sur le poids atomique du silicium, sur le moyen d'obtenir des carbonates insolubles, sur le platine, sur la fabrication du rubis artificiel, sur l'éclairage par le gaz de houille chargé d'une huile essentielle, sur la fixation des épreuves photographiques, etc. Outre un grand nombre de notes, de mémoires, d'articles, on a de lui : *Derniers perfectionnements apportés au daguerréotype* (1842), avec Lerebours; *Traité pratique de photographie* (1844-1845); *Nouvelles recherches sur les groupements des atomes dans les molécules* (1847); *Fixage sans miroitement des épreuves daguerriennes sur plaqué d'argent* (1851); *Résumé général du daguerréotype* (1852); *Vademecum du photographe* (1861); *l'Architecture du monde des atomes* (1873).

GAUDINEUR (*gô*) n. m. Pop. Peintre décorateur.

GAUDINIE (*gô-di-ni*) de *Gaudin*, botan. suisse) n. f. Genre de graminées, tribu des avénées, comprenant des plantes annuelles, cespiteuses, glabres ou souvent à peine pubescentes, à feuilles planes, à épillets dressés. (On en connaît deux espèces, de la région méditerranéenne.)

GAUDIR (*gô* — du lat. *gaudere*, même sens) v. n. Manifester sa joie : *Il se remettait à sauter, à badiner, à* GAUDIR *et rire.* (Sainte-Beuve.) [Peu usité.]
Se gaudir, v. pr. Se réjouir, prendre du plaisir : *Aimer à* SE GAUDIR. ‖ *Se gaudir de*, Moquer, railler. (Vieux.)

Gaudissart (l'Illustre), roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Gaudissart II, roman, par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

GAUDISSERIE (*gô-di-se-ri*) n. f. Action de se gaudir. ‖ Moquerie, raillerie; air narquois. (Vieux.)

GAUDISSEUR (*gô-di-seur'*), **EUSE** n. Personne qui aime à se gaudir.

GAUDRIOLE (*gô* — rad. *gaudir*) n. f. Propos libre, plaisanterie légèrement grivoise : *Aimer la* GAUDRIOLE. *Dire des* GAUDRIOLES.

GAUDRIOLER (*gô*) v. n. Fam. S'amuser; dire des gaudrioles.

GAUDRON, GAUDRONNER, GAUDRONNOIR. V. GODRON, GODRONNER, GODRONNOIR.

GAUDRY (Albert), savant français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1827. Il voyagea en Orient (1853), puis en Grèce, où il resta de 1855 à 1860, et fit des recherches paléontologiques d'un grand intérêt. De retour en France, Gaudry fut nommé aide-naturaliste au Muséum; il a acquis dans le monde savant une grande autorité. On lui doit : *Recherches scientifiques en Orient* (1855); *Contemporanéité de l'espèce humaine et de diverses espèces animales aujourd'hui éteintes* (1861); *Animaux fossiles et géologie de l'Attique* (1862-1867); *Considérations générales sur les animaux fossiles de Pikermie* (1866). Devenu professeur de paléontologie, puis administrateur au Muséum, et membre de l'Académie des sciences en 1882, il publia de nouveaux ouvrages : *Cours de paléontologie* (1873); *les Etudes des temps primaires* (1874); *Matériaux pour l'histoire des temps quaternaires* (1876-1880); *les Enchaînements du monde animal dans les temps géologiques;* etc. Ce dernier travail a une grande valeur.

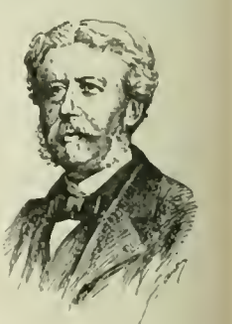

Gaudry.

GAUDY (François-Bernard-Henri-Guillaume, baron DE), poète allemand, issu d'une famille écossaise, né à Francfort-sur-l'Oder en 1800, mort à Berlin en 1840. Il était fils d'un général prussien. Officier dans l'armée prussienne, il donna sa démission et ne s'occupa plus que de littérature. Une grande mobilité d'idées et un profond dégoût du monde le conduisirent, à diverses reprises, en Italie, dans les dernières années de sa vie. On a de lui : *Erato* (1829); *Pensées d'un échappé du choléra* (1832); *Korallen* (1834); *Desangano*, roman (1834); *Chants impériaux*, consacrés à la glorification de Napoléon. Son voyage d'Italie, fait en 1835, lui a inspiré les livres suivants : *Mein Römerzug* (1836); *Fragments du journal d'un garçon tailleur en voyage* (1836); *Nouvelles vénitiennes* (1838).

GAUERMANN (Jacob), peintre allemand, né à Œfingen (Bavière) en 1773, mort à Miesenbach en 1843. Admis à l'académie de Stuttgart, il y étudia la gravure et la peinture, se rendit ensuite en Suisse et dans le Tyrol, et reproduisit avec beaucoup de talent des scènes et des vues de ce pays. A partir de 1811, il dessina ou peignit à l'aquarelle une longue série de vues de la Styrie pour l'archiduc Jean. La plupart de ses autres œuvres sont entrées dans les collections du duc Albert de Saxe, du comte Fries, de lord Auckland, etc. On estime particulièrement ses *Vues du Tyrol*, ses *Chasses* et ses estampes de 36 paysages avec figures. — Son fils, FRÉDÉRIC, peintre allemand, né à Miesenbach, en Autriche, en 1807, mort à Vienne en 1862. Il acquit l'originalité et la vigueur qui le distinguent, dans

ses études d'après nature faites dans les montagnes de la Styrie, de Salzbourg et du Tyrol. Il est à la fois un grand paysagiste et un excellent peintre d'animaux. Son *Laboureur* obtint un grand succès en 1834, à l'Exposition de Vienne et, en 1855, à l'Exposition universelle de Paris. Parmi ses autres tableaux, nous mentionnerons : *la Halte sur la montagne, Chasseur éventrant un cerf, Sanglier attaqué par des loups, Cerf entouré par des vautours, Coucher de soleil, Bestiaux rentrant par la pluie*, etc. Gauermann a gravé vingt-trois planches d'animaux, plusieurs lithographies, etc. Il avait été nommé, en 1836, membre de l'académie de Vienne.

GAUFFIER (Louis), peintre français, né à La Rochelle en 1761, mort à Florence en 1801. Prix de Rome en 1784, il envoya à Paris les *Dames romaines offrant leurs bijoux pour sauver la patrie*. Cette peinture mâle, bien composée, fut suivie de : *Cornélie mère des Gracques* (1792), *les Trois anges d'Abraham, Achille retrouvé par Ulysse, la Vierge servie par les anges*, etc. Moins classique que ne l'était l'école contemporaine, Gauffier montrait au public des objets héroïques, traités sans la moindre solennité et avec une grande pureté de goût. Le Louvre possède sa *Chananéenne*, variante de son morceau de concours, exécutée à Florence peu de temps avant sa mort.

GAUFRAGE (*gô-fraj'*) n. m. Action de gaufrer le cuir, les étoffes; résultat de cette action. ‖ *Gaufrage à la paille*, Sorte de plissage à plis ronds.

— ENCYCL. L'opération du *gaufrage* des papiers, des tissus, des cuirs, des feuilles métalliques, se fait au moyen de rouleaux en cuivre ou en bronze et de cylindres en papier, sur toute la surface desquels se trouvent gravés les dessins et ornements que l'on veut reproduire sur les objets énumérés ci-dessus. L'un des cylindres est gravé en creux et l'autre en relief, et c'est entre ces cylindres que l'on fait passer les tissus, cuirs, papiers, etc. Pour le gaufrage des tissus, on fait souvent usage de machines qui procèdent à un tondage partiel, reproduisant des dessins variés. Une autre méthode de gaufrage consiste à insérer dans les tissus de laine des fils de coton formant dessins (losanges, carrés, sinuosités) et à plonger ensuite l'étoffe dans un bain de soude caustique. Grâce à l'action de la soude, le coton se contracte, tandis que la laine tend plutôt à s'allonger. Il en résulte une inégalité de tension, qui produit des ballonnements et des boursoudures d'un effet souvent très agréable.

GAUFRE (*gôfr'* — de l'allem. *wabe*, gâteau de cire des abeilles) n. f. Gâteau formé d'alvéoles de cire que fabriquent les abeilles : *Manger une* GAUFRE *de miel*. ‖ Pâtisserie légère, qui se cuit entre deux plaques de fer portant généralement des petites cavités qui rappellent les alvéoles des abeilles. (V. GAUFRIER.)

Gaufres (pâtiss.).

— Loc. fam. *Être la gaufre dans une affaire*, Être la victime, par allusion à la gaufre prise entre deux plaques.

— Pop. *Moule à gaufres*, Visage marqué de la petite vérole.

— Techn. Syn. de GAUFRAGE.

GAUFRÈNE (*gô*) n. m. Nom normand de l'aubier.

GAUFRER (*gô*) v. a. Imprimer, au moyen de fers chauds ou de cylindres en creux et en relief, des tissus, des cuirs, des papiers, etc. ‖ *Gaufrer à la paille*. V. GAUFRAGE.

Se *gaufrer*, v. pr. Être, devenir gaufré, en parlant des étoffes, des cuirs, etc. : *Il y a des étoffes qui* SE GAUFRENT *plus difficilement que d'autres*.

GAUFRETTE (*gô-frèt'*) n. f. Petite gaufre.

GAUFREUR, EUSE (*gô*) n. Personne qui gaufre les étoffes, les cuirs, etc. ‖ *Gaufreuse de fleurs à la main*, Ouvrière qui fabrique avec le fer à gaufrer les feuilles et les pétales des fleurs artificielles.

GAUFREUSE (*gô*) n. f. Machine au moyen de laquelle on obtient le gaufrage du papier, du cuir, et en particulier du velours, en le faisant passer entre des cylindres portant les uns en creux, les autres en relief, les dessins que l'on veut reproduire d'une manière ineffaçable sur l'étoffe. La machine ne diffère de celle employée pour le velours en ce qui concerne le cuir et le papier que par de menus détails de construction. (V. GAUFRAGE.)

Gaufreuse.

Gaufrey, chanson de geste du XIIIe s., où sont racontés les exploits de Gaufrey, fils aîné de Doon de Mayence, qui finit, après de longues péripéties, par délivrer son père, prisonnier des Sarrasins. Elle appartient à l'époque où, la veine épique épuisée, on se bornait à amalgamer des incidents devenus depuis longtemps des lieux communs. Elle a été publiée, en 1859, par Guessard et Chabaille.

GAUFRIDI (Louis). Biogr. V. GOFRIDI.

GAUFRIER (*gô-fri-é*) n. m. Ustensile dans lequel on fait cuire les gaufres et qui se compose de deux fers gaufrés qui, en se réunissant, forment un moule contenant la pâte.

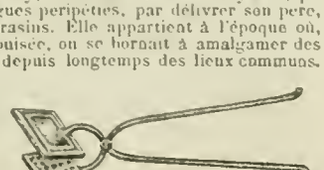

Gaufrier.

GAUFROIR (*gô*) n. m. Fer dont on se sert pour gaufrer le cuir, les étoffes, et aussi, Cylindre gravé employé pour le même usage.

Gaufroir.

GAUFRURE (*gô*) n. f. Empreinte faite par le gaufrage.

— Par ext. Accidents de surface ressemblant à une empreinte faite par le gaufrage. ‖ Façon donnée aux fleurs artificielles.

GAUGAIN (Jean-Mathée), physicien français, né à Sully (Calvados) en 1810, mort à Saint-Martin-des-Entrées, près de Bayeux, en 1880. Il entra à l'École polytechnique en 1830, mais fut licencié pour la part qu'il prit à la manifestation des funérailles du général Lamarque. De 1832 à 1849, il dirigea plusieurs établissements métallurgiques en France et en Belgique. En 1851, il commença à s'occuper d'électricité. On lui doit de nombreux travaux sur la *propagation de l'électricité*, la *condensation électrique*, les *courants thermo-électriques*, les *courants induits de haute tension*, le *magnétisme*, etc., devenus classiques ; et sa *boussole des tangentes*, qui permit d'obtenir à peu près exactement les intensités électriques proportionnelles aux tangentes des angles de déviation, est depuis longtemps entre les mains de tous les physiciens. Il s'est aussi occupé avec succès du perfectionnement des électrodynamomètres.

GAUGALIN (*gô* — du lat. *gallus*, coq, et *gallina*, poule) n. m. Poule qui fait entendre un chant semblable à celui du coq.

GAUGAMÈLE, bourg d'Assyrie, situé dans la vaste plaine où fut livrée la bataille d'Arbelles en 331 av. J.-C.

GAUGE (*gôj'*) adj. Se disait d'une grosse variété de noix : Noix GAUGE.

GAUGUIER (*gô-ghi-é*) n. m. Nom donné, autrefois, dans le Berry, au noyer qui fournissait la noix gauge.

GAULADE (*gô*) n. f. Coups de gaule. (Vx.)

GAULAGE (*gô-laj'*) n. m. Action de gauler; son résultat.

GAULANITIDE, district de la Pérée (Palestine ancienne), à l'E. du Jourdain et du lac de Tibériade, entre le mont Hermon, au S., et la rivière Hiéromax. Ville princip. *Gamala*.

GAULE (*gôl'* — orig. incert.) n. f. Grande perche ; long bâton qui sert à gauler, à abattre les fruits que l'on ne peut cueillir à la main.

— Féod. Taille, impôt. ‖ Donation.

— Manèg. Houssine dont le cavalier se sert pour frapper son cheval, lorsqu'il veut le corriger de quelque faute. ‖ *Main de la gaule*, Main droite du cavalier, celle qui tient la gaule. ‖ *Présenter la gaule à quelqu'un*, Le saluer avec la houssine. ‖ *Aider de la gaule*, En frapper légèrement l'épaule du cheval.

— Mar. *Gaule d'enseigne*, Mât de pavillon. ‖ *Gaule de pompe*, Levier au moyen duquel on fait mouvoir le piston de la pompe.

— Pêch. Manche de la ligne à pêcher, dite *ligne flottante*. (V. CANNE.)

GAULE (lat. *Gallia*), nom donné par les Romains aux contrées occupées par les Gaulois. Ce nom s'est donc entendu primitivement de la haute Italie et de la vallée du Danube habitées par ceux des Gaulois avec lesquels les Latins furent tout d'abord en contact. Quand ceux-ci eurent connaissance des Gaulois fixés à l'O. des Alpes, ils distinguèrent deux Gaules : la *Cisalpine*, entre les Alpes, l'Adriatique et les Apennins ; la *Transalpine*, au delà des monts. Mais, depuis la conquête de la Transalpine par César (58-51 av. J.-C.) et la réorganisation administrative de l'Italie par Auguste, le mot Gaule (*Gallia*) s'entendit exclusivement du pays compris entre le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan. La partie de cette région située entre les Alpes, le Rhône, les Cévennes et la Méditerranée, tomba aux mains des Romains, entre 125 et 118 av. J.-C. Elle forma la *Provincia Romana*, dont le nom a persisté jusqu'à nos jours et désigne une partie de cette région (*Provence*). La conquête du reste de la Gaule resté plus sauvage (la Gaule chevelue, *Gallia comata*), fut due au génie de César. Elle lui prit neuf années (58-51), mais la soumission de la Gaule fut définitive.

Cette Gaule ne formait pas une nationalité homogène. C'était une expression géographique. Le pays entre le Rhin et les Pyrénées était habité, au témoignage de César et de Strabon, par des peuples de races et de langues différentes, au nombre de deux cents environ. On distinguait trois grands groupes. Tout d'abord les Aquitains, entre la Garonne et les Pyrénées, se rattachaient linguistiquement et ethnographiquement aux Ibères qui peuplaient l'Ibérie (Espagne). Entre le Rhin, la Seine et la Marne, demeuraient les *Belges*, de nouveaux venus. Ils étaient arrivés du centre de la contrée appelée plus tard l'Allemagne, avaient franchi le Rhin deux siècles peut-être avant l'arrivée des Romains et s'étaient installés aux dépens des Gaulois. Ceux-ci en étaient réduits au pays entre la Seine, le Jura, les Cévennes et la Garonne. Eux-mêmes n'employaient pas, pour se désigner, le nom de *Galli* que leur donnaient les Romains : ils se nommaient *Celtes*. (V. ce mot.) Ils étaient parents des Belges, leurs vainqueurs, par la race probablement, par la langue très sûrement. Enfin, à l'E. des Belges, sur les bords du Rhin et même au milieu d'eux, apparaissent des tribus d'une autre race, les Germains, cependant que plusieurs peuplades celtiques étaient encore demeurées sur la rive droite du Rhin et au cœur de la région appelée aujourd'hui Allemagne. Il n'y avait donc, lors de l'arrivée de César, aucune sorte d'unité dans la Gaule.

Au moment où César fut investi du proconsulat de la Cisalpine et de la Narbonnaise, en l'an 59, la nécessité de porter la guerre en Gaule était devenue évidente. Ce pays, divisé et affaibli, était déjà envahi et allait être subjugué par les Germains, qui pouvaient devenir une menace pour Rome. Les Séquanes et les Éduens se disputaient la Celtique ; les premiers appelèrent à leur aide Ariovisto, roi des Sueves, et les seconds implorèrent le secours des Romains. En même temps, les Helvètes se préparaient à quitter leur pays, sous la conduite d'Orgétorix, pour émigrer dans la Gaule occidentale. César les empêcha de franchir le Rhône, puis les surprit au passage de la Saône sans pouvoir les arrêter. Enfin, il put leur imposer de rentrer dans leur pays, après une victoire remportée à Bibracte, près d'Autun. Débarrassé des Helvètes, César se tourna vers Ariovisto, qui livra bataille dans le sud de l'Alsace, et l'obligea à repasser le Rhin (sept. 58).

La Gaule avait été délivrée de la double invasion des Helvètes et des Germains ; mais les Belges, Germains d'origine, se ligurent contre les Romains. César passa chez chacun de ces peuples et les asservit à tour de rôle. Maître du nord de la Gaule, il se tourna alors contre les Vénètes de l'Ouest, qui s'étaient alliés avec tous les peuples de la Gaule occidentale ; il les soumit après avoir infligé un échec à leur flotte vers l'embouchure de la Loire.

L'année suivante, une courte campagne lui permit de porter la terreur chez les peuples germains 55). Il passa ensuite dans l'île de Bretagne, c'est-à-dire l'Angleterre, mais sa première tentative fut infructueuse ; il revint, en 54 avec des forces plus considérables, et obtint des promesses de fidélité.

Alors commencent contre César les coalitions de Gaulois, effrayés par ses progrès. A la suite d'un vaste complot, dont les chefs étaient Ambiorix et Induciomare, l'armée de Sabinus fut surprise et massacrée à Tongres (54). Mais, l'année suivante, tandis que Labiénus mettait en déroute et tuait Induciomare, César soumit un à un les peuples ligués contre lui.

A peine cette révolte était-elle maîtrisée, qu'une insurrection générale éclata. Les Carnutes donnèrent le signal, mais ce fut Vercingétorix, nouveau roi des Arvernes, qui dirigea le mouvement. Son plan fut d'affamer les Romains, en détruisant tout sur leur passage. Seule la ville d'Avaricum (*Bourges*) se prépara à soutenir un siège ; malgré une énergique résistance, César s'en empara, au printemps de l'an 52.

César, qui avait pu s'approvisionner à Bourges, divisa son armée en deux corps : Labiénus marcha vers le nord ; lui-même se dirigea sur Gergovie, dans le pays des Arvernes. Vercingétorix, qui accourut pour défendre cette place, y fut bloqué par César ; mais les Romains furent repoussés dans une de leurs attaques et durent lever le siège. En même temps, Noviodunum des Éduens, le dépôt de César, fut pillé ; la situation du général romain devint critique. Il put cependant opérer, vers le nord, sa jonction avec Labiénus, qui avait fait subir une défaite aux Gaulois dans la plaine de Lutèce. César, ayant toutes ses forces dans la main, cerna les Gaulois dans Alésia, dont la situation paraît être le mont Auxois, près d'Alise-Sainte-Reine. Une levée générale des Gaulois ne put entamer l'armée de siège, fortement retranchée, et Vercingétorix dut se rendre à César.

Après la capitulation d'Alésia, la lutte cessa d'être générale. Les Bituriges et les Carnutes se soumirent assez vite ; les Bellovaques résistèrent plus longtemps. Les derniers soumis furent les Cadurques, dont les chefs s'étaient jetés dans l'*oppidum* d'Uxellodunum. La prise de cette place, après un siège de plusieurs mois, en 51, est le dernier épisode des longues campagnes de César. A ce moment, la Gaule était définitivement conquise.

Les Romains vainqueurs conservèrent d'abord la division tripartite en Aquitaine, Celtique et Belgique. Mais, sous Auguste, les limites respectives de ces régions furent remaniées de façon que chacune d'elles eut une superficie à peu près égale. L'Aquitaine s'étendit jusqu'à la Loire ; la Belgique s'accrut du pays des Séquanes et des Helvètes. En revanche, elle perdit une longue et étroite bande de terre sur la rive gauche du Rhin, laquelle forma deux commandements militaires : Germanie supérieure et Germanie inférieure. La Celtique, ainsi réduite, fut appelée *Lyonnaise*, du nom de la capitale des *trois Gaules*, Lyon (*Lugdunum*). Enfin, il faut distinguer de l'ancienne *Provincia*, appelée depuis Narbonnaise, du nom de sa capitale, Narbonne, trois petits États montagneux : Alpes-Maritimes, Alpes-Cottiennes, Alpes-Pennines. Pendant trois siècles, la Gaule resta divisée entre ces neuf circonscriptions. Mais, aux IVe et Ve siècles, le nombre des provinces s'éleva à dix-sept, partagées en deux diocèses : I. *Diocèse des Gaules* : 1. Belgique Ire ch.-l. *Trèves*) ; 2. Belgique IIe (*Reims*) ; 3. Germanie Ire (*Mayence*) ; 4. Germanie IIe (*Cologne*) ; 5. Grande Séquanaise (*Besançon*) ; 6. Lyonnaise Ire (*Lyon*) ; 7. Lyonnaise IIe (*Rouen*) ; 8. Lyonnaise IIIe (*Tours*), 9. Lyonnaise IVe ou Sénonaise (*Sens* ; 10. Alpes-Grées et Pennines (*Moutiers*). — II. *Diocèse de Vienne ou des Sept provinces* : 11. Viennoise (*Vienne* : 12. Narbonnaise Ire (*Narbonne*) ; 13. Narbonnaise IIe (*Aix*) ; 14. Novempopulanie (*Eauze* et plus tard *Auch* ; 15. Aquitaine Ire (*Bourges*) ; 16. Aquitaine IIe (*Bordeaux* ; 17. Alpes-Maritimes (*Embrun*). [V. GALLO-ROMAIN.] Du Ier au Ve siècle, chaque cité des « trois Gaules » envoyait un délégué à Lyon, à l'autel où était célébré, le 1er août, le « culte de Rome et de l'empereur ». Les délégués de la Provincia se réunissaient à Narbonne, dans le même but. Les deux grandes assemblées de notables jouirent d'une certaine influence politique. Elles communiquaient directement avec l'empereur, lui soumettant les vœux de la Gaule, se plaignant des gouverneurs romains, ou les complimentant auprès du maître.

Prospère pendant quatre siècles, la Gaule romaine tombe en décadence, comme tout l'empire, au cours du IVe siècle. Au Ve, elle est occupée par les Barbares, d'abord simples auxiliaires de l'empire, que la force des choses rendit maîtres de la situation. Les Bourguignons s'établissent dans la vallée du Rhône, les Goths dans la vallée de la Garonne. Mais ils ne semblent pas avoir formé des groupes compacts. Au contraire, la Gaule fut entamée sérieusement à ses frontières par des peuples nouveaux, qui refoulèrent ou assujettirent les indigènes. Au sud-ouest, les Vascons, venus de la vallée supérieure de l'Ebre, s'installèrent entre les Pyrénées et l'Adour, importèrent leur langue singulière (le basque) en cet angle du territoire et donnèrent même leur nom, la *Gascogne*, à tout le territoire de l'ancienne Aquitaine situé entre les Pyrénées et la Garonne ; néanmoins, ils ne purent faire triompher leur langue ni leur race dans la partie située entre l'Adour et la Garonne. Au nord-est, les Bretons insulaires, fuyant les invasions irlandaises et saxonnes, occupèrent l'extrémité de la péninsule armoricaine, où ils importèrent leur langue. A l'est et au nord, les Germains s'installèrent à demeure : les Souabes dans la vallée de l'Ill (Alsace) et la majeure partie de l'Helvétie ; les Francs dans le cours inférieur du la Moselle et de la Meuse, ainsi que dans l'angle compris entre le Rhin, la forêt Charbonnière, la Canche et la mer du Nord. Ces derniers réussirent, en outre, à la fin du Ve et au cours du VIe siècle, par faire reconnaître leur autorité par les Romains restés indépendants, les Goths, les Bretons, les Bourguignons et les Alamands. Ils fondent ainsi

[illegible] grand [illegible] l'état, le [illegible] de l'Église. La Gaule [illegible] s'apprêtait [illegible] lors de l'organisation ecclésiastique en [illegible] province et s'ouvrir lors de l'introduction du christianisme en Gaule. Au IVe siècle, l'organisation ecclésiastique avait [illegible] l'administration laïque. Chaque « cité » avait reçu un évêque, chaque province un métropolitain. La géographie de la Gaule romaine ne se rétablit donc, longtemps encore, dans la hiérarchie épiscopale, mais sous une influence ecclésiastique et érudite. Quand les écrivains du haut moyen âge parlent de *Galli* et de *Gallia*, c'est un archaïsme, un jeu d'érudit. Dans la tradition populaire, tout souvenir de la Gaule avait disparu. Dès le VIIe siècle probablement, à coup sûr au VIIIe, lors de l'avènement des Carolingiens, tous les habitants de la contrée située entre la Loire et le Rhin, quelles que fussent leur origine et leur langue, se considérent comme Francs; ceux de la vallée de la Saône et du Rhône, comme Bourguignons; les Goths, ce sont les habitants du pays entre les Cévennes, le Rhône, la Méditerranée et les Pyrénées. Les Gascons et les Bretons sont deux nationalités bien tranchées. Entre la Loire, la Garonne et les Cévennes, les Aquitains (Romains ou Francs d'origine, peu importe), prétendent, eux aussi, se distinguer des Francs de *France* et aspirent à former une nation à part. L'unité de l'antique Gaule est brisée. La monarchie capétienne essayera de la rétablir à son profit, et n'y réussira qu'imparfaitement.

— BIBLIOGR. : d'Arbois de Jubainville, *Cours de littérature celtique* (Paris, 1883); *les Premiers Habitants de l'Europe* (Paris, 1894 et suiv.); Fustel de Coulanges, *la Gaule romaine* (Paris, 1891); Camille Jullian, *Gallia* (Paris, 1892).

Gaule poétique (LA) ou *l'Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts*, par F. de Marchangy (1813). — Cet ouvrage, un des premiers que suscita l'imitation des *Martyrs* de Chateaubriand, obtint à son apparition un succès d'enthousiasme; il exerça lui-même une influence marquée sur la littérature du temps. L'auteur se proposait de publier un ouvrage littéraire qui ferait ressortir toutes les ressources poétiques de l'histoire de France. Il conduit le lecteur des origines de la nation jusqu'au siècle de Louis XIV. Malgré des recherches érudites et le soin donné à des descriptions dans le genre de celle des temps chevaleresques, que louait fort Nodier, Marchangy manquait trop de talent pour réaliser ses idées littéraires; il n'atteint, le plus souvent, qu'une élégance froide et emphatique. Son livre est pourtant intéressant par la préoccupation de la couleur locale.

Gaule romaine (GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA), par Ernest Desjardins (1876-1893). — C'est un travail d'ensemble très considérable et plein de renseignements très précis. Dans le premier volume, l'auteur débute par comparer l'état physique de la Gaule romaine à celui de la France actuelle, et indique, dans une description minutieuse du littoral, les modifications qu'il a subies depuis la fin du Ier siècle av. J.-C. Le second volume est consacré à la conquête de la Gaule et montre comment la Gaule libre fut matériellement soumise par les légions et le génie romains. Vient ensuite un volume sur l'organisation des provinces et des cités au temps d'Auguste, sur la conquête morale de la Gaule par l'institution romaine. Dans un dernier tome, que la mort a empêché l'auteur de rédiger complètement, mais qui a été publié et mis au point par C. Jullian, Desjardins a traité des sources de la topographie comparée de la Gaule, c'est-à-dire des voies romaines qui ont sillonné le pays, etc.

Gaule au VIe siècle (GÉOGRAPHIE DE LA), par Auguste Longnon (1878). — L'auteur de ce bel ouvrage ne se borne pas à y indiquer les variations politiques de la Gaule au VIe siècle, telles qu'elles résultent des partages successifs du royaume de Clovis entre ses fils et ses petits-fils; il y étudie les différents *pagi* de la Gaule franque, les identifie conformément aux indications de la toponomastique et en détermine les limites. Ce savant ouvrage et l'atlas qui l'accompagne constituent le meilleur commentaire géographique qu'on puisse trouver de l'*Historia ecclesiastica Francorum* de Grégoire de Tours.

Gaule avant les Gaulois (LA), d'après les monuments et les textes, par Alex. Bertrand (1884). — Ce volume, qui contient le résumé des cours faits à l'École du Louvre par le savant conservateur du musée de Saint-Germain, constitue le premier tome d'un grand ouvrage sur *Nos origines*. Il débute par examiner la question de l'existence de l'homme tertiaire, et poursuit ensuite jusqu'au moment de la venue des Gaulois l'étude des populations qui ont laissé des traces de leur passage sur le sol de la France.

GAULÉE (*gô-le*) n. f. Action de gauler les arbres. ‖ Ce qu'on a abattu à la gaule.

— Fig. Coups de gaule ou de bâton.

GAULER (*gô-lé*) v. a. Frapper les branches d'un arbre avec une gaule, pour faire tomber les fruits que l'on ne peut atteindre à la main.

GAULETTE (*gô-lèt*) n. f. Pêch. Petite gaule plante, avec laquelle on arrête le bord du filet appelé *bouteux*.

— Textiles. Espèce de [illegible] dont les brins, qui sont propres à faire [illegible]. Parties. Les brins eux-mêmes. Usages. *Lacets de [illegible]*. Branches de saules tendues en long pour faire des paniers.

— Vener. Longues branches qui s'opposent au passage des vendeurs et [illegible] à travers une forêt.

— Encycl. Syn. [illegible] parvenu à l'état de [illegible] qui [illegible] rares au point que leurs branches les plus basses [illegible] à toucher. C'est alors qu'on opère la première [illegible]. L'âge auquel les brins d'un [illegible] varient suivant les essences, la nature du sol, [illegible] et [illegible].

GAULLE (Félix), sculpteur français, né à Lyon en 1759, mort à Paris en 1811. Il remporta en 1787 le grand prix de Rome, mais la guerre l'ayant empêché de se rendre en Italie, il resta à Paris, où il fut du nombre des sculpteurs chargés d'exécuter les bas-reliefs de la colonne Vendôme. Il modela, pour les fêtes de l'Empire, un grand nombre de sculptures qui n'ont point été conservées. Nous citerons, parmi ses œuvres, une *Statue de Louis XIV à genoux*, dans l'église de Saint-Denis, un buste de *Claude Perrault*; un *Jeune pêcheur*; *Étude de la nature*, bas-relief.

GAULMIER (Antony-Eugène), poète français, né à Saint-Amand (Cher) en 1795, mort en 1829. Il professa la rhétorique en province et fut emporté par une affection cérébrale. Ses poésies, pleines de sensibilité et de mélancolie, parmi lesquelles on cite : *la Jeune Mère mourante*, *la Tempête*, *la Première Communion*, etc., ont été recueillies sous le titre d'*Œuvres posthumes* (1830).

GAULMIN (Gilbert), érudit français, né à Moulins en 1585, mort en 1665. Il était intendant du Nivernais et conseiller d'État. Il savait le grec, le latin, l'hébreu, l'arabe, le turc, le persan. Outre des épigrammes, des odes, une tragédie, *Iphigénie*, des traductions d'*Isméne* et *Isménie*, d'Eustathe (1618); de *Rhodante et Dosiclès*, de Théodore Prodrome (1625); d'un ouvrage hébreu : *De vita et morte Mosis libri tres* (1629), il a laissé le *Livre des lumières en la conduite des rois composée par le sage Pilpay* (1644).

GAULOIS, OISE (*gô-loi, oiz'* — lat. *Gallus*), personne née en Gaule ou qui habitait ce pays. — *Les* GAULOIS.

— Par ext. Homme franc, spirituel, avec une gaieté un peu libre et une teinte de rudesse.

— Adjectiv. Qui a rapport, qui appartient à la Gaule : *Les mœurs* GAULOISES. ‖ Qui a le caractère gai, franc, loyal, un peu libre des anciens Gaulois : *Humeur* GAULOISE. *La gaminerie est une nuance de l'esprit* GAULOIS. (V. Hugo). ‖ Inculte, barbare. ‖ Suranné : *Une tournure* GAULOISE.

— n. m. Langue des Gaulois : *Le* GAULOIS *est une branche du celtique*. ‖ Langage suranné : *C'est du* GAULOIS, *ce n'est pas du* FRANÇAIS.

— Loc. adv. *A la gauloise*, A la manière des Gaulois : *Le français n'est que du latin prononcé* À LA GAULOISE. (Renan.)

— ENCYCL. Les Romains appelaient *Galli* ceux des peuples de race celtique qui habitaient l'Italie du Nord, la vallée du Danube et le pays entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. (V. GAULE.) Ces nations se désignaient elles-mêmes par l'appellation de *Celtæ*. (V. CELTE.) Peut-être y a-t-il un rapport entre le mot latin *Gallus* et le mot grec *Galatès*, sous lequel les Hellènes désignaient les Celtes du Danube, mais la chose n'est pas assurée. Le mot *Gaulois*, dérivé de *Gallus* (*Gallensis*), n'apparaît pas dans les textes français avant le XVe siècle du notre ère. Il n'a rien de populaire. C'est un mot créé par les érudits.

Guerriers gaulois. V. CELTE.

Gaulois (LE), journal quotidien, politique et littéraire, fondé à Paris en 1867, par de Pène et Edmond Tarbé. — Il fut, au début, un organe de l'opposition libérale, puis défendit le bonapartisme, la monarchie avec Arthur Meyer, et la politique du centre gauche sous la direction de Jules Simon (1881). Depuis 1882, de nouveau sous la direction d'Arthur Meyer, il est devenu un des organes les plus importants du parti monarchiste. Il publie un supplément hebdomadaire, le plus souvent illustré.

GAULOISEMENT (*gô*) adv. Simplement, comme les Gaulois. (Vieilli.)

GAULOISERIE (*gô, ri*) n. f. Plaisanterie gauloise, vive et un peu libre.

GAULT (mot angl. dialectal) n. m. Nom donné par W. Smith à des argiles crétacées du sud-est de l'Angleterre. (Par ce nom on désigne les argiles qui forment la partie supérieure de l'étage albien dans le bassin de Paris. Il est aussi employé comme synonyme de cet étage.)

GAULT (LE), comm. de Loir-et-Cher, arr. et à 40 kilom. de Vendôme, non loin de la source du Cointron, sous-affluent du Loir par la Braye; 1.113 hab.

GAULT DE SAINT-GERMAIN (Pierre-Marin), critique d'art, né à Paris en 1754, d'une famille originaire de la Bretagne, mort en 1842. Il fut pensionnaire du roi de Pologne, et professeur aux collèges de Guéret et de Clermont-Ferrand. On a de lui : *Traité de la peinture de Léonard de Vinci* (1802); *Des passions et de leur expression générale et particulière* (1805); *Vie de N. Poussin* (1806); *Texte des calques du fameux cénacle de Léonard de Vinci* (1817); *Annales de la chalcographie générale* (1806-1807); *les Trois siècles de la peinture en France* (1808); *Guides des amateurs : écoles allemande, flamande, hollandaise* (1818); etc., sans parler de divers recueils d'art et d'un ouvrage considérable sur Mme de Sévigné.

GAULTHÉRIE (*gô-té-ri*) n. f. Genre de plantes, de la famille des éricacées.

— ENCYCL. Les *gaulthéries* sont des arbrisseaux ou rarement de petits arbres, toujours verts, à feuilles alternes, dentées ou entières. Le thé de Canada (*gaultheria procumbens*) est un arbuste rampant, à feuilles coriaces, teintées de pourpre par-dessous, dont le fruit sec est entouré par le calice, rouge vif, charnu et comestible. Ses feuilles astringentes et aromatiques, sont employées en guise de thé dans l'Amérique du Nord; à la distillation elles donnent une essence, la gaultherilene, appelée improprement *essence de winter green*.

GAULTHÉRILENE (*gô-té*) n. f. Chim. Essence qui se trouve dans l'huile de la gaulthérie du Canada, et qui est liquide, incolore, d'odeur agréable, bouillant à 160°.

GAULTHÉRINE (*gô-té*) n. f. Chim. Corps extrait d'une bétule, et isomère avec l'huile de gaulthérie.

GAULTHIER, en lat. **Walterius**, évêque d'Orléans, né dans cette ville vers 810, mort en 892. Après avoir enseigné le droit romain, il devint évêque d'Orléans (876) et présida le synode de Bron-sur-Loire, où il prit d'énergiques mesures pour la réforme de son clergé. Charles le Chauve lui confia l'éducation de Louis le Bègue. Il fut aussi chargé par Carloman de plusieurs négociations auprès de Louis le Germanique. On a conservé de Gaulthier des *Capitulaires* et des *Statuts* qui donnent une haute idée de ses capacités administratives.

GAULTHIER DE RUMILLY (Louis-Madeleine-Clair-Hippolyte), homme politique français, né et mort à Paris (1792-1881). Avocat à Paris depuis 1813, il plaida dans plusieurs procès célèbres, notamment pour les quatre sergents de La Rochelle, puis se fixa dans la Somme, où il devint un des chefs du parti libéral. Député d'Amiens de 1831 à 1848, il vota avec la gauche, alla siéger à la Constituante (1848), fut nommé, en 1849, conseiller d'État, protesta contre le coup d'État du 2 Décembre, et resta dans la vie privée jusqu'à la chute de l'Empire. Député de la Somme à l'Assemblée nationale (1871), il appuya la politique de Thiers. Il fut nommé sénateur inamovible en 1876.

GAULTIER (*gô-ti-é*) n. m. Gueux, chemineau. (Vieux.)

GAULTIER. Biogr. V. GAUTHIER et aussi GAUTIER.

GAULTIER en lat. **Gualterius** ou **Gualterus**, historien français du commencement du XIIe siècle. Il accompagna à la croisade, en qualité de chancelier, Roger, prince d'Antioche, fut fait prisonnier, en 1119, après la bataille dans laquelle périt ce prince, et parvint à s'échapper. Gaultier a écrit le récit des événements dont il a été témoin. Son ouvrage, intitulé : *Gualterii cancellarii bella antiochena* va de 1114 à 1119; il est digne de foi. Il a été publié dans le « Recueil des historiens des croisades ».

GAULTIER (Léonard), dessinateur et graveur français, né en 1561, mort après 1628. Il est l'auteur de cent quatre estampes, représentant des épisodes de la vie de Jésus. Il a gravé *la Forge de Vulcain*, d'après Jean Cousin, et *la Fable de Psyché*, d'après Raphaël. Portraitiste habile, dont les œuvres constituent un précieux répertoire, il a laissé des portraits de *Henri III* (1581), de *Louise de Lorraine* (1581), de *Henri IV avec Gabrielle d'Estrées et leurs enfants*, et une collection de 144 *Pourtraicts d'hommes illustres qui ont flory en France depuis l'an 1500*.

GAULTIER (Claude) dit **Gaultier la Gueule**, avocat français, né en 1590, mort à Paris en 1666. Avocat au parlement de Paris, il se rendit célèbre par son impétuosité, ses attaques sans mesure contre ses adversaires, même puissants. Ses plaidoyers nous paraissent aujourd'hui ternes, et souvent pédants ou de mauvais goût.

GAULTIER (l'abbé Aloïsius-Edonard-Camille), pédagogue français, né à Asti (Piémont) en 1746, de parents français, mort à Paris en 1818. Il reçut les ordres à Rome, puis alla se fixer en France en 1780, pour s'y consacrer à l'enseignement. Il avait imaginé une série de procédés pédagogiques qu'il appelait des *jeux instructifs* et qui eurent un très grand succès. On lui a attribué la première idée de l'enseignement mutuel; car ce n'est qu'un peu plus tard que Bell et, après lui, Lancaster se sont annoncés comme les auteurs de cette méthode. L'abbé Gaultier, qui avait émigré pendant la Révolution, retourna à Paris après le 18-Brumaire, et mit tout son zèle à populariser l'enseignement mutuel. Avec Say, de Gérando et autres, il fut un des fondateurs de la *Société pour l'enseignement élémentaire*.

GAULTIER DE CLAUBRY (Charles-Emmanuel-Simon), médecin français, né à Paris en 1785, mort en 1855. Il fut membre de l'Académie de médecine et a laissé d'importants ouvrages, entre autres : *De l'altération du virus vaccin et de l'opportunité des revaccinations* (1838); *De l'identité du typhus et de la fièvre typhoïde* (1841). — Son frère, HENRI-FRANÇOIS, chimiste, né et mort à Paris (1792-1878), fut nommé, en 1859, professeur de toxicologie à l'École de pharmacie de Paris. Il a donné une traduction des *Éléments de chimie expérimentale*, de H. Willam (1832); *Rapport sur la préparation des poudres fulminantes* (1838); *Rapport sur la fabrication du pain par le pétrissage à bras et par les machines* (1838); *Des nouveaux perfectionnements apportés à la vidange des fosses d'aisances et des résultats qui en sont la conséquence* (1851); *Manuel de médecine légale* (1852), avec Briand et Chaudé, ouvrage souvent réédité; *Du système d'égouts de l'Angleterre et en particulier de celui de Londres* (1853).

GAULTIER-GARGUILLE, surnom de *farceur* qu'illustra, au XVIIe siècle, le Normand Hugues Guérin, dit aussi **Flechelles**, né à Caen vers 1574, mort à Paris en 1634. Avec Gros-Guillaume (Robert Guérin) et Turlupin (Henry Legrand), Gaultier-Gargille joua d'abord, sur un modeste théâtre, situé non loin de l'Estrapade, des pièces *all'improviso*, se rapprochant beaucoup de celles des comédiens italiens, les *Gelosi* et les *Fedeli*, et procédant de l'ordinaire répertoire de la *commedia dell'arte*. Il faisait ainsi une sérieuse concurrence aux comédiens patentés, qui se plaignirent de lui à Richelieu. Gaultier-Garguille se présenta.

LA GAULE

BRITANNIA
OCEANUS GERMANICUS
BRITANNICUS
OCEANUS
GERMANIA
BELGIQUE
LUGDUNAISE
AQUITAINE
OCEANUS
ATLANTICUS
MARE
CANTABRICUM
GAULE NARBONNAISE
GAULE CISALPINE
LIGURIA
Sinus Ligusticus
Sinus Gallicus
MARE INTERNUM
HISPANIA
Pyrenæi Montes
Corsica
Mariana
Londinium
Lutetia
Agedincum
Augustodunum
Bibracte
Avaricum
Gergovia
Alesia
Vesontio
Aventicum
Genabum
Cæsarodunum
Lugdunum
Vienna
Narbo
Tolosa
Massalia
Burdigala
Divona
Segodunum
Aquæ Sextiæ
Forum Julii
Antipolis
Nemausus
Arelate
Durocortorum
Reims
Augusta Treverum
Trier
Colonia Agrippina
Cologne
Aduatuca
Bagacum
Samarobriva
Amiens
Noviomagus
Caesaromagus
Augustomagus
Condate
Rennes
Darioritum
Vannes
Juliomagus
Angers
Limonum
Poitiers
Mediolanum
Augustoritum
Limoges
Augustonemetum
Clermont
Forum
Feurs
Cularo
Grenoble
Segusiumo
Suse
Darantasia
Moutiers
Ebrodunum
Embrun
Cemenelum
Nice
Herculis Monœcipotus
Monaco
Ruscino
Perpignan
Narbo
Narbonne
Carcaso
Carcassonne
Beterræ
Béziers
Tolosa
Toulouse
Burdigala
Bordeaux
Divona
Cahors
Segodunum
Rodez
Aquæ Sextiæ
Aix
Forum Julii
Fréjus
Vienna
Vienne
Lugdunum
Lyon
Augustodunum
Autun
Bibracte
Avaricum
Bourges
Genabum
Orléans
Lutetia
Paris
Durocortorum
Reims
Augusta Treverum
Trier
Colonia Agrippina
Cologne
Aduatuca
Tongres
Bagacum
Bavay
Samarobriva
Amiens
Noviomagus
Caesaromagus
Augustomagus
Condate
Rennes
Darioritum
Vannes
Juliomagus
Angers
Limonum
Poitiers
Mediolanum
Augustoritum
Limoges
Augustonemetum
Clermont
Forum
Feurs
Cularo
Grenoble
Segusiumo
Suse
Darantasia
Moutiers
Ebrodunum
Embrun
Cemenelum
Nice
Herculis Monœciportus
Monaco
Antipolis
Antibes
Forum Julii
Fréjus
Nemausus
Nîmes
Arelate
Arles
Aquæ Sextiæ
Aix
Massalia
Marseille
Narbo
Narbonne
Carcaso
Carcassonne
Beterræ
Béziers
Tolosa
Toulouse
Burdigala
Bordeaux
Divona
Cahors
Segodunum
Rodez
Ruscino
Perpignan

[illegible] des

Gautier Garguille
(D'après une gravure du XVIIe s.)

[illegible] Perrine [illegible] Valentin tra-[illegible] à ses heures et [illegible] du monde [illegible] Gautier-Garguille, sous le [illegible] de Fi[illegible]elles, avait ses entrées [illegible] les [illegible], où il [illegible] le [illegible] pour [illegible] et remuait des *Guirlandes* à Iris et des *Chansonnettes*.

GAUMATÂ (transcrit en gr. [illegible], *Gomates*), nom du mage qui se donna pour Smerdis, frère de Cambyse, et qui est connu dans la légende grecque sous le sobriquet de **Pseudo-Smerdis, le Faux Smerdis.** Il ressemblait tellement à ce prince qu'il put se donner comme étant Smerdis lui-même, sans que personne reconnût d'abord l'imposture. Il se proclama roi dans la ville de Pasyaouvaad, dans les premiers jours de mars 521 av. J.-C.; les provinces orientales de l'empire l'acclamèrent aussitôt, et, trois mois plus tard, il entra dans Babylone. Le suicide ou le meurtre de Cambyse l'ayant débarrassé de son prédécesseur, il fut reconnu partout comme souverain légitime; mais une de ses femmes s'aperçut qu'il n'était pas le fils de Cyrus, et une conspiration se noua contre lui à laquelle prirent part les chefs des sept grandes familles perses. Il fut assassiné dans son palais de Sikaynouvatish et remplacé sur le trône par Darius, fils d'Hystaspe : son règne avait duré sept mois. Le détail en est fort légendaire. Plusieurs critiques sont tentés aujourd'hui de le rejeter entièrement et de croire que le personnage qui détrôna Cambyse était le véritable Smerdis. Tout ce qui nous est [illegible] du meurtre de Smerdis et du règne du Pseudo-Smerdis ne serait qu'une légende inventée par Darius ou [illegible] de justifier son avènement aux yeux du peuple. Darius aurait donc été le meurtrier réel de Smerdis.

GAUME (Jean-Joseph), théologien et écrivain français, à Fains (Meuse) en 1802, mort en 1879. Il fut professeur de théologie, puis directeur au petit séminaire de Nevers, [illegible] et vicaire général du même diocèse. Il fut nommé, par Pie IX, protonotaire apostolique *ad instar participantium*. Il a publié une foule de brochures et d'ouvrages. Citons : *Le Vertigineux des sociétés modernes* ou *le Paganisme dans l'éducation* (1851), livre où il reproche à l'éducation classique, telle qu'elle est donnée dans les collèges, de rendre le clergé public parfois; *Bibliothèque des classiques chrétiens [illegible] et rares* (1852-1855), en trente volumes, ouvrage par lequel l'abbé Gaume entendait remédier au mal qui lui semblait venir de l'enseignement; *Catéchisme de persévérance ou Exposition de la foi depuis l'origine du monde jusqu'à [illegible]* (1857); *La Foi et les Mœurs* (1875). On a publié après sa mort (1886-1888) un ouvrage en [illegible] volumes, qui a pour titre *Bibliothèque [illegible]*.

GAUMINE [illegible] **GOMINE** du nom propre de *Michel Gaumin* [illegible] sous Louis XIII et Louis XIV, qui [illegible] n. f. Dr. anc. *Mariage à la gaumine*. Mariage contracté en présence du curé, mais sans [illegible] publicité; mais, lorsqu'il avait eu lieu, [illegible] en [illegible] la validité.

GAUNILON, moine de l'abbaye de Marmoutier au XIe s., adversaire de l'*Insipiente*, ju[illegible] pour combattre [illegible] de l'existence de Dieu imaginée par [illegible] dans son *Proslogion*. Son argumentation [illegible] rapprochée de celle de Kant, qui s'en est manifestement inspiré.

GAUPE (*gôp'*) — orig. inconn. — n. f. Prostituée de bas [illegible]. Femme sale, désagréable. *Mégère*, GAUPE, *mer-[illegible]*. Mol.

— [illegible] *Il est plus un et plus* GAUPE *que le plus sale* [illegible]. (C. Perrault.)

GAUPERIE (*gôp-ri*) n. f. Saloperie, termes, façons de gaupe.

GAUPP (Ernst Theodor), jurisconsulte allemand, né à [illegible] en 1796, mort à Breslau en [illegible]. Il fut professeur de droit à l'université de Breslau et [illegible] ouvrages de droit.

GAUR [illegible] ouvrage de l'Inde. [illegible]

— Encyc. [illegible] un grand animal [illegible] au garrot, à [illegible]

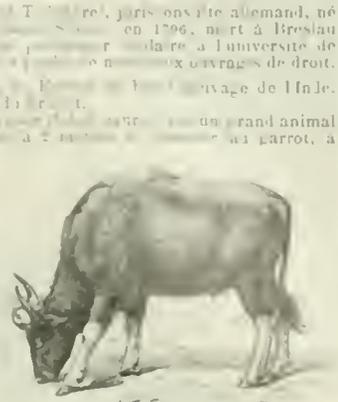

[illegible] parmi les ancêtres [illegible] aujourd'hui [illegible]

GAURA [illegible] m. Genre d'onagrariées, type de la tribu [illegible]. On l'appelait aussi GAURÉE.

— Encyc. Les *gaura* sont des herbes à feuilles alternes, à fleurs disposées en panicule terminale. On en connaît une vingtaine d'espèces, de l'Amérique du Nord. On cultive dans les jardins le gaura bisannuel et le gaura de Lindheimer. Le premier, originaire de Virginie, a des tiges de 1^m,30 à 1^m,60 de hauteur. Ses feuilles sont lancéolées, d'un vert foncé, avec une nervure blanche. Les fleurs s'ouvrent surtout le soir. Le calice est rouge, la corolle, d'abord rouge, devient blanche lors de l'épanouissement. Cette espèce doit être semée en place au mois d'avril; elle craint le repiquage. Le gaura de Lindheimer, originaire du Texas, où il est vivace, est annuel dans les climats tempérés. Ses grandes fleurs, blanches en dedans, d'un beau rouge carmin à l'extérieur, sont d'un très bel effet dans les plates-bandes et les massifs.

Gaura.

GAURAIN-RAMECROIX, bourg de Belgique (prov. de Hainaut), arr. admin. et judic. de Tournai, sur un affluent de l'Escaut; 3.452 hab.

GAURE (*gôr'*) n. f. Minér. Nom vulgaire du grant arénacé.

— Bot. V. GAURA.

GAURE (*gôr'*) n. m. Relig. Nom donné, en Orient, aux sectateurs de Zoroastre.

— Linguist. Langue néo-hindoue, plus communément désignée sous le nom de *bengali*.

— Adjectiv. *Langues gaures*, Nom donné souvent à un groupe de langues néo-hindoues (*bengali, oriya*, etc.), et qui est aujourd'hui tombé en désuétude.

GAURE (PAYS ET COMTÉ DE) [en lat. *Gaurensis* ou *Virodunensis Comitatus*], petit pays de l'ancienne France, dans le bas Armagnac. Il appartint successivement aux comtes de Fezensac, à ceux d'Armagnac et aux sires d'Albret. Il forme actuellement l'arrondissement de Lectoure (Gers). Le territoire est fertile en céréales.

GAURÉ (*gô*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *gaura*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre *gaura*. — *Une* GAURÉE.

GAURIAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de Blaye, sur le plateau de la rive droite de la Gironde; 1.355 hab. Vignoble compris dans le Bourgeais et qui fournit des vins rouges colorés et corsés, très recherchés par le commerce; les principaux crus sont : *Château-de-Thau, domaine Descazeaux, à Descazeaux, à Poyanne, à Campt Haut, à Lacouture, à Perrinque* et, dans l'île du Nord de Gauriac, *Château-Carmeil*. Petit port et chantiers de construction navale à La Roque-de-Thau; carrières de calcaire à Thau et à Château-de-Thau.

GAURIC (*gô*) n. m. Nom donné à des esprits qui étaient l'objet des craintes superstitieuses des anciens Bretons, et qui passaient pour danser autour des monuments mégalithiques. — On dit aussi GAURIE.

GAURICO (Luc [en lat. *Gauricus*], mathématicien, astrologue et prélat italien, né à Giffoni, dans l'ancien royaume de Naples, en 1476, mort à Rome en 1558. Il se livra d'abord à l'enseignement des mathématiques, puis s'adonna à l'astrologie. Les papes Jules II, Léon X, Clément VII et Paul III lui accordèrent des marques d'estime; il fut nommé, en 1545, évêque de Civita Ducale. Gauric fut un des promoteurs de la réforme du calendrier par la publication de son *Calendarium ecclesiasticum novum, ex sacris litteris, probatisque sanctorum patrum synodis excerptum*, etc. (1552). — Son frère POMPONIO **GAURICO** (en lat. *Pomponius Gauricus*), né à Giffoni, vers 1480, mort à Sorrente vers 1530, fut à la fois un érudit et un poète. Un jour qu'il était allé de Sorrente à Castellamare, il disparut sans qu'on ait pu savoir, depuis, ce qu'il était devenu. On présume qu'il fut tué à la suite d'une aventure galante. On a de lui : *De sculptura* (1504), le plus intéressant de ses ouvrages; *Recueil de poésies latines* (1526); *De arte poetica* (1541).

GAURISANKAR. Géogr. V. EVEREST.

GAURITZ, fleuve côtier de l'Afrique australe (colonie du Cap, distr. de Swellendam). Il est formé par la réunion de tous les cours d'eau qui descendent des pentes méridionales des monts Nieuweveld, et se jette dans l'océan Indien, après un cours de 80 kilomètres.

GAURUS, montagne de l'Italie ancienne (Campanie), à peu de distance de Pouzzoles, au pied de laquelle on récoltait d'excellents vins, du côté qui fait face à Pouzzoles et à Baïa. Actuellement, le *monte Barbaro*.

GAUSAPE (*gô* — lat. *gausapa* ou *gausape*, même sens), n. f. Antiq. rom. Espèce de chlamyde à franges, que portaient les anciens Romains. — Nattes de paille, sur lesquelles couchaient les soldats dans les camps.

GAUSS (Charles-Frédéric), mathématicien et astronome allemand, né à Brunswick en 1777, mort à Göttingue en 1857. Il fut nommé directeur de l'observatoire de Göttingue et professeur d'astronomie à l'université de cette ville. C'est à ce double poste que Gauss resta attaché jusqu'à la fin de ses jours. Il a laissé une grande quantité de travaux qui furent publiés après sa mort.

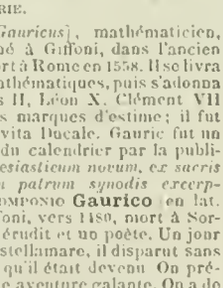

Gauss

On lui doit l'invention de la méthode des moindres carrés, [illegible] presque en même temps que Legendre, on [illegible] générale pour la résolution des équations [illegible]. Il tira le moyen matériel d'inscrire au cercle, avec la règle et le compas, le polygone régulier de dix-sept côtés, et, en général, de décomposer en facteurs simples le binôme $x^{2n+1} - 1$ lorsque $2n + 1$ est premier; de nouvelles méthodes pour le calcul des orbites des planètes et des comètes; les inventions de l'héliotrope et du magnétomètre. Il fut un des premiers à signaler la possibilité de transmettre les signaux à l'aide des courants galvaniques. Ses publications, très nombreuses, ont paru dans la « Correspondance » de Zach, le « Journal » de Crelle, les Recueils de la Société de Göttingue »; « les Annales de Poggendorf »; « les Astronomische Nachrichten », etc.

GAUSS n. m. Électr. Nom que l'on donne à l'unité C.G.S de champ magnétique, d'après la décision du congrès des électriciens (25 août 1900).

GAUSSE (*gôss* — substant. verb. de *gausser*) n. f. Mensonge plaisant; plaisanterie.

GAUSSEN (Paul), poète provençal, né à Alais en 1815, mort en 1893. Son œuvre est considérable et n'a pas été tout entière imprimée. Son recueil poétique le plus important, publié à Alais en 1885, a pour titre : *li Mirugi* (les Mirages). A la fois auteur et acteur, il obtint un grand succès en faisant jouer sur le théâtre de sa ville natale, en 1888, un drame très émouvant : *la Camisardo* (la Camisarde).

GAUSSER (*gô-sé* — orig. inconn.) v. a. Plaisanter, railler quelqu'un devant lui. (Vieilli.) — Absolum. Dire des plaisanteries : *Henri IV ne laissait pas de rester indulgent et bon, et de* GAUSSER *comme de coutume*. (Sainte-Beuve.)

Se gausser, v. pr. Se moquer, se railler de quelqu'un à son nez.

GAUSSERIE (*gô-se-ri* — rad. *gausser*) n. f. Raillerie, moquerie.

GAUSSEUR (*gô-seur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui aime à se gausser.

— Adjectiv. *Un Marseillais* GAUSSEUR.

GAUSSIN (Jeanne-Catherine GAUSSEM, dite), comédienne française, née et morte à Paris (1711-1767). Elle était fille d'Antoine Gaussem, laquais de l'acteur Baron. Après avoir joué toute jeune à Lille, elle débuta à la Comédie-Française, en 1731, dans le rôle de Junie, puis dans ceux de Chimène, de Monime, d'Aricie, et devint l'interprète attitrée de Voltaire, dans ceux de Zaïre et d'Alzire principalement. Elle jouait avec le même talent les princesses de tragédie et les amoureuses de comédie. « Elle excellait, dit Marmontel, dans tous les rôles tendres et qui ne demandaient que l'expression naïve de l'amour et de la douleur. » Elle se retira du théâtre en 1763, après avoir épousé un danseur de l'Opéra.

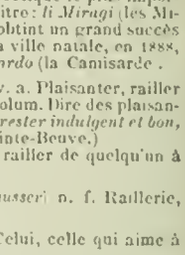

Jeanne Gaussin.

GAUSSON, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 19 kilom. de Loudéac, non loin du Lié, affluent de l'Oust; 1.839 hab.

GAUT (Jean-Baptiste), poète provençal, né et mort à Aix en Provence (1819-1891). Il débuta comme poète vers 1840, dans le groupe des écrivains en langue populaire qui, précurseurs inconscients du félibrige, contribuèrent par leurs œuvres à consacrer l'usage littéraire des dialectes du midi de la France. C'est à J.-B. Gaut qu'appartient l'initiative du congrès d'Aix (1853), dont le premier recueil, *Roumaragi dei Troubaire* (Fête des Trouveurs), fut publié sous sa direction. Il fut, en 1854, l'un des promoteurs de la réforme orthographique consacrée par le congrès d'Arles et des projets de renaissance poétique qui aboutirent à la fondation du félibrige. Son principal recueil de poésies est intitulé : *Sounet, Sounneto e Sounnaio* (Sonnets, Sonnettes et Sonnailles). Il est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre en provençal, entre autres : *la Benvengudo* (la Bienvenue), mystère en trois actes (1887), et *les Maouro* (les Maures), drame (1887).

GAUTAMA, nom de famille du fondateur du bouddhisme, par lequel les écritures bouddhiques le désignent presque aussi souvent que sous celui de Çâkya-muni.

GAUTELLE (*gô-tèl'* n. f. Conserve alimentaire, formant une sorte de saucisson, dans la composition duquel entrent de la purée de pois, de la graisse, de la viande. Cette conserve est couramment consommée en Allemagne : on en fait des potages en la délayant dans l'eau bouillante.)

GAUTEREAU (*gô-te-ro*) n. m. Nom vulgaire du geai.

GAUTHERIN (Jean), statuaire français, né à Ouroux (Nièvre) en 1840, mort à Paris en 1890. Il fut d'abord ouvrier chez un sculpteur sur bois du faubourg Saint-Antoine, à Paris. En 1862, il entra dans l'atelier du statuaire Gumery. Il débuta au Salon de 1867. Un *Narcisse au bain*, plâtre (1868) lui valut sa première récompense. Citons, parmi ses œuvres principales : *Saint Sébastien* (1870 et 1876); de beaux travaux de sculpture pour la cathédrale de Nevers; *Clotilde de Surville* (1877); *l'Industrie* (1878); *l'Industrie des tissus*, statue en pierre, au palais du Trocadéro; *le Travail*, belle statue en bronze (1881), aujourd'hui dans les jardins du Luxembourg; *portrait de Pierre d'Echerac*, buste en bronze; en 1887, *l'Inspiration*, statue en marbre; en 1889, *l'impératrice de Russie*, statue en marbre. Il a exécuté la statue de *Diderot*, bronze, érigée près de Saint-Germain-des-Prés, à Paris (1884); *la Ville de Paris*, statue en pierre (façade de l'Hôtel de Ville), etc. Son beau groupe du *Paradis perdu* a été acheté par la Ville de Paris pour être exécuté en marbre; c'est, avec sa *Clotilde de Surville*, une des œuvres les plus achevées du maître. Le musée du Luxembourg possède de lui un beau *Portrait de femme*, buste en marbre.

GAUTHEROT (Claude), peintre français, né et mort à Paris (1765-1825). Il débuta par des essais de sculpture assez réussis : les bustes de *Voltaire*, de *Rousseau*, de *Bailly*, de *Gluck*, etc., puis il changea tout à coup de vocation, et se fit admettre dans l'atelier de David, en 1787. Distingué par le maître, il vécut familièrement avec lui, se livra, à son exemple, à la politique active, accompagna son ami Lepelletier de Saint-Fargeau chargé d'une mission dans l'Yonne, et fut blessé en défendant la Convention, en 1795. Il ouvrit un atelier où vinrent des élèves

nombreux. Sa réputation ne lui a guère survécu. On peut, cependant, citer de lui : *Marius à Minturnes* (1796) ; *Convoi d'Atala* (1800) ; *Napoléon à Ratisbonne ; Entrevue de Tilsit* (1810) ; *Saint Louis donnant la sépulture aux soldats de son armée* et *Saint Louis pansant les malades*, qui décora longtemps la chapelle de Louis XVIII.

GAUTHEY (Emiland-Marie), ingénieur français, né à Chalon-sur-Saône en 1732, mort en 1806. Élève de l'Ecole des ponts et chaussées, il a construit le canal du Centre et celui du Doubs à la Saône. On lui doit le pont de Ravilla sur le Doubs et les quais de la ville de Chalon. Il est, de plus, l'auteur de nombreux écrits, parmi lesquels on doit citer : *Mémoire sur l'application de la mécanique à la construction des voûtes et des dômes* (1772) ; *Traité complet de la construction des ponts et des canaux navigables* (1809).

GAUTHIER, dit **Sans avoir**, l'un des chefs des premières bandes indisciplinées qui partirent pour la croisade avant le départ des chevaliers, né au village des Noyers, près de Laegres, tué en 1097. Il partit en même temps que Pierre l'Ermite pour la Palestine, reçut le commandement de l'avant-garde, s'avança à travers l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie ; eut à lutter contre les populations rendues hostiles par les désordres que commettaient les croisés ; arriva à Constantinople, où l'empereur Alexis Comnène lui fit bon accueil, et, après avoir réuni les débris des bandes de Pierre l'Ermite, attaqua les musulmans. Il périt dans une embuscade près de Nicée, et son armée fut presque entièrement détruite.

GAUTHIER (Martin-Pierre), architecte français, né à Troyes en 1790, mort à Paris en 1855. Élève de Percier, il entra à l'Ecole des beaux-arts et obtint le grand prix d'architecture en 1810. Il fut nommé membre de l'Institut en 1842. Architecte de l'Assistance publique, il restaura la chapelle du château de Vincennes, construisit le quartier neuf de l'hospice de Bicêtre, l'hospice des Orphelins, l'hospice de la Reconnaissance, à Garches, termina l'hôpital Lariboisière à Paris, éleva les monuments de Fénelon à Cambrai, de Du Guesclin à Mende, l'église Saint-Jean et l'hospice Saint-Nicolas à Troyes. La construction de ce dernier monument l'entraîna dans un procès. Enfermé à Clichy pour dettes, il y mourut de chagrin.

GAUTHITE n. f. Minér. Variété d'orthite.

GAUTIER (*gô-ti-é*) n. m. Navig. Espèce de vanne ou d'arrêt pratiqué dans les rivières où l'on flotte à bois perdu. — Métall. Planches qui ramènent l'eau sous une roue hydraulique.

GAUTIERS (*gô-ti-é*) n. m. pl. Nom que l'on donna à des paysans armés qui, vers 1587, se soulevèrent dans le Perche et dans presque toute la basse Normandie pour défendre leurs propriétés et leur liberté contre les gens de guerre. — *Un* GAUTIER.

— ENCYCL. Ces troupes de paysans nous sont connues par de Thou, dans son *Histoire universelle*, liv. XCV. Ils étaient ainsi appelés de la Chapelle-Gautier (département de l'Eure). Les *gautiers* avaient commencé à prendre les armes pour se défendre contre les entreprises des troupes qui couraient la province ; leur nombre s'étant accru, ils en vinrent à attaquer. Au son du tocsin, on voyait tous les gens de la campagne abandonner leur travail, courir aux armes et se rendre au lieu qui leur était marqué par des capitaines établis dans chaque village. Quelquefois, ils se trouvaient au nombre de plus de seize mille. A leur tête était tout ce qu'il y avait d'esprits brouillons en Normandie : le comte de Brissac, récemment chassé d'Angers, de Meuy de Pierrecour, de Longchamp, le baron d'Echauffour, le baron de Tnbœuf, de Roquenval, de Beaulieu, et plusieurs autres gentilshommes ligueurs, qui assemblaient des troupes pour le parti, auteur de Laigle et d'Argentan. Ce fut aux environs de cette dernière ville que les gautiers furent détruits, le 22 avril 1589, par les troupes royales du duc de Montpensier.

GAUTIER d'Antioche, chroniqueur du XIIe siècle. D'abord chancelier de Roger d'Antioche, il administra ensuite la principauté pour le compte de Bohémond II. Sa chronique (*Bella Antiochena*) a été publiée en 1876 par H. Prutz.

GAUTIER d'Arras, poète français du XIIe siècle, né dans la ville dont il porte le nom. On croit qu'il fut ecclésiastique et qu'il prit part à la croisade de Louis VII. On lui doit deux poèmes ou romans d'aventures, jadis très célèbres : *Eracle*, composé vers 1155 et qui a pour principal héros l'empereur Héraclius, et *Ille et Galéron*, ouvrage postérieur qui se rattache aux aventures des chevaliers de la Table ronde et est tiré d'un lai d'origine bretonne. Ils ont été publiés l'un et l'autre par le Norvégien Loseth (1890).

GAUTIER d'Espinau (d'*Epinal*), poète français de la fin du XIIe siècle, un des plus anciens trouvères français. Ses chansons, pures imitations des troubadours, sont élégantes et monotones. Il nous en reste environ vingt-cinq, dont quelques-unes adressées à Philippe, comte de Flandre.

GAUTIER de Lille ou **de Châtillon**, poète latin du XIIe siècle. Né à Lille, il voyagea en Italie, puis devint secrétaire de l'archevêque de Reims et chanoine d'Amiens. Il est l'auteur de plusieurs traités théologiques et d'un poème héroïque latin en hexamètres sur Alexandre (*Alexandreis* sive *Gesta Alexandri magni*), qui fut très apprécié au moyen âge, au point qu'on l'expliquait dans les écoles au même titre que les ouvrages de l'antiquité classique.

GAUTIER de Metz, poète français du XIIIe siècle, auteur d'une vaste composition cosmographique et géographique, *l'Image du monde*, compilée en grande partie d'après l'*Imago mundi*, d'Honorius d'Autun, l'une des plus anciennes encyclopédies scientifiques en langue vulgaire. Il en existe deux rédactions : la première (1246) est dédiée à Robert d'Artois, frère de saint Louis ; la seconde (1248), à Jacques de Lorraine, évêque de Metz.

GAUTIER (Hubert), ingénieur français, né à Nîmes en 1660, mort à Paris en 1737. Inspecteur général des ponts et chaussées, on a de lui nombre d'ouvrages ; les principaux sont : *Traité de la construction des chemins, tant de ceux des Romains que des modernes ; Traité des ponts et chemins des Romains et des modernes ; Histoire de la ville de Nîmes et de ses antiquités.*

GAUTIER D'AGOTY, famille française qui a fourni cinq artistes distingués. Citons : JACQUES **Gautier d'Agoty**, peintre, graveur, physicien et anatomiste, né à Marseille en 1710, mort à Paris en 1785. Il s'est distingué dans l'exécution de ses planches d'anatomie, dont il a formé plusieurs recueils estimés : *Essais d'anatomie* (1745), réimprimé sous le titre de *Myologie complète* (1746) ; *Anatomie complète de la tête et de toutes les parties du cerveau* (1746) ; *Lettre concernant le nouvel art d'imprimer les tableaux avec quatre couleurs* (1749) ; *Nouveau système de l'univers* (1750) ; *Chromogénésie* ou *Génération des couleurs, contre le système de Newton* (1751) ; *Observations sur la peinture et sur les tableaux anciens et modernes* et *Observations sur la physique, l'histoire naturelle et la peinture* (1752-1755), curieux documents qui donnèrent naissance au « Journal de physique ». Jacques d'Agoty serait mort, dit-on, de chagrin à la suite de son exclusion de l'académie de Dijon ; — ARNAUD-ELOI **Gautier d'Agoty**, fils du précédent, mort en 1771. [Il succéda à son père dans ses entreprises et ses procédés. On lui doit : *Observations périodiques sur l'histoire naturelle, la physique et les arts*, avec des planches en couleurs naturelles (1771), ouvrage continué, après la mort de l'auteur, par l'abbé Rozier, mais en planches noires ; *Cours complet d'anatomie*, expliqué par Jadelot (1773) ; — JEAN-BAPTISTE **Gautier d'Agoty**, frère du précédent, mort en 1786. [Il s'adonna également à la gravure ; mais il n'a laissé que des ouvrages inachevés, comme la *Galerie française des hommes et des femmes célèbres qui ont paru en France* (1770) ; *la Monarchie française* (1770)] ; — JEAN-FABIEN **Gautier d'Agoty**, frère aîné des précédents. [Il suivit la même carrière artistique, mais ne se révéla que par quelques planches d'*Anatomie*, d'*Histoire naturelle* et des *Portraits*, notamment ceux de Louis XV et du cardinal Fleury] ; — EDOUARD **Gautier d'Agoty**, frère des précédents, né en 1745 à Paris, mort en 1783 à Florence. [Il chercha à perfectionner l'art de la gravure en couleurs. Cet artiste a laissé deuze estampes (1780) gravées sur les tableaux de la galerie d'Orléans.]

GAUTIER (Théophile), écrivain et poète français, né à Tarbes en 1811, mort à Neuilly en 1872. S'étant rendu de très bonne heure à Paris, il s'essaya d'abord dans la peinture, puis il aborda la poésie et cisela artistement quelques vers à l'imitation des poètes de la Pléiade, qu'un livre récent de Sainte-Beuve avait remis en honneur. Présenté à V. Hugo, il devint l'apôtre enthousiaste du romantisme. Dès lors, il occupa une place importante dans le mouvement littéraire des quarante années qui suivirent. Il collabora à une foule de revues et de journaux ; il publia un grand nombre de livres : tour à tour poète, romancier, auteur dramatique, archéologue, critique littéraire et critique d'art. Bien que certaines intempérances se fassent calmées en lui, Th. Gautier demeura toujours jeune, ardent, enthousiaste, épris d'art et de beauté. Il mena jusqu'à la fin une existence brillante et un peu factice : ses costumes, ses attitudes, ses deuze chats favoris, le musée exotique au milieu duquel il vivait, enfin tout le mystère d'art dont il aimait à s'entourer contribuèrent à faire de Th. Gautier une des physionomies les plus originales du temps. Il survécut peu à la chute du régime impérial, auquel il s'était rallié. De ses deux filles, l'une, connue dans les lettres sous le nom de *Judith Gautier*, épousa le poète Catulle Mendès, l'autre Em. Bergerat.

Th. Gautier.

L'œuvre de Th. Gautier, immense et dispersée, ne saurait être énumérée ici ; on a calculé qu'elle remplirait environ 300 volumes. Citons seulement les livres les plus marquants. En poésie : *Albertus* (1833) ; *la Comédie de la mort* (1838) ; *España* (1845) ; *Emaux et camées* (1852), véritables bijoux littéraires d'une fantaisie raffinée et d'une ciselure de style achevée. — Dans le roman : *les Jeune-France* (1833), où l'auteur raille spirituellement les juvéniles ardeurs de son romantisme ; *Mlle de Maupin* (1835), dont la préface fit sensation ; *Fortunio* (1838) ; des nouvelles, des contes (entre autres *le Roi Candaule* et *Arria Marcella*) ; *le Roman de la momie* (1858), et cette admirable reprise du *Roman comique* de Scarron, si gaie, si pittoresque, si truculente, qui est *le Capitaine Fracasse* (1863). — Dans la critique littéraire : *les Grotesques* (1833), ingénieux essai de réhabilitation des Saint-Amant et des Scarron ; le *Rapport sur la poésie en France en 1868 ; l'Histoire du romantisme* (1871) ; *l'Histoire de l'art dramatique depuis vingt-cinq ans* (1858) ; recueil de feuilletons, diverses *Notices*, notamment sur Balzac et sur Baudelaire. — Dans la critique d'art, un grand nombre de *Salons*. — Des *Voyages* en Espagne, en Russie, en Italie, à Constantinople. — Diverses petites comédies en vers, des drames en collaboration, des livrets de ballet, etc.

Théophile Gautier, bien qu'il se soit ainsi dispersé, a laissé quelques œuvres remarquables. Sans doute, il a exprimé peu d'idées et peu de sentiments ; mais il fut un admirable artiste en style et posséda une science consommée de la langue française ; fervent adorateur de la forme, il trouva des couleurs et des harmonies nouvelles ; il rajeunit et enrichit le pittoresque descriptif ; il fut, en somme, comme l'a dit son ami Baudelaire, « poète impeccable, parfait magicien ès lettres françaises ».

— BIBLIOGR. : Spoelberch de Lovenjoul, *Histoire des œuvres de Th. Gautier* (Paris, 1887). Consulter : Sainte-Beuve, *Nouv. lund.*, VI ; Montégut, *Nos morts contemporains* ; Faguet, *XIXe siècle* ; Brunetière, *Poésie lyrique* ; Max. Du Camp, *Théophile Gautier* (Paris, 1890).

GAUTIER (Judith), femme de lettres, fille du précédent, née à Paris en 1850. Elle compta parmi ses maîtres un Chinois, qui l'initia aux idées et aux mœurs de l'extrême Orient. Dès 1867, elle débuta sous le pseudonyme de JUDITH WALTER par le *Livre de Jade*, puis elle épousa le poète Catulle Mendès, dont elle ne tarda pas à se séparer, et publia, en 1869, *le Dragon impérial*, sous le nom de JUDITH MENDÈS. Parmi ses ouvrages postérieurs, signés JUDITH GAUTIER, nous citerons : *l'Usurpateur* (1875) ; *le Jeu de l'amour et de la mort* (1876) ; *les Cruautés de l'amour* (1879) ; *les Peuples étranges* (1879) ; *Isoline et la Fleur-serpent* (1882), *Richard Wagner et son œuvre poétique* (1882) ; *la Femme de Putiphar* (1884) ; *Poèmes de la libellule*, traduits du japonais (1885), *Iskender* (1886) ; *la Conquête du paradis* (1887) ; *la Sœur du Soleil* (1887) ; *Fleurs d'Orient* (1893) ; *le Vieux de la montagne* (1893) ; *Mémoires d'un éléphant blanc* (1894), *Koun-Atonou* (1898) ; *les Princesses d'amour* (1900) ; etc. Elle a fait représenter à l'Odéon : *la Marchande de sourires* (1888) ; *la Barynia* (1894) ; *la Tunique merveilleuse* (1899) ; etc. On lui doit diverses autres pièces. Ecrivain au style harmonieux et coloré, elle a collaboré à des journaux, surtout au « Rappel », où elle a fait de la critique d'art.

GAUTIER (Jean-François-*Eugène*), musicien français, né et mort à Paris (1822-1878). Second grand prix de Rome en 1842, il devint le second chef d'orchestre de l'Opéra-National (1847), et y fit jouer, en société avec Pilati, un opéra de circonstance : *les Barricades de 1848*. Gautier donna au Théâtre-Lyrique plusieurs ouvrages, dont aucun n'est resté, sa musique manquant de verve. Nommé professeur d'histoire de la musique au Conservatoire, il a publié : un *Musicien en vacances*, volume formé de la réunion de ses articles du « Journal officiel » (1873).

GAUTIER (Léon), né au Havre en 1832, mort à Paris en 1897. Entré en 1852 à l'Ecole des chartes, il en sortit en 1855, fut nommé archiviste de la Haute-Marne en 1856, appelé, en 1859, aux archives de l'Empire, où il remplaça, en 1893, Siméon Luce comme chef de la section historique. Il débuta à l'Ecole des chartes, en 1866, par un cours libre d'histoire de la poésie latine, et ne tarda guère à y prendre la chaire de paléographie (1871), qu'il occupa pendant près de trente ans avec un éclat extraordinaire. Il fut élu membre de l'Académie des inscriptions en 1887. C'est lui surtout qui contribua à faire mettre au programme de l'enseignement secondaire l'étude des auteurs médiévaux. Son édition de la *Chanson de Roland* est devenue classique. Son principal ouvrage de vulgarisation savante est *la Chevalerie*, où il a fait revivre avec enthousiasme, d'après des chansons de geste, la vie du baron féodal (1884). Comme ouvrages d'érudition, on cite surtout de lui : *les Epopées françaises* (1865-1868, complétées par une *Bibliographie des chansons de geste*, 1897) ; *la Chanson de Roland*, texte critique (1872) ; *Histoire de la poésie liturgique au moyen âge : les tropes* (1886) ; *Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor* (1858-1859). Il a, en outre, donné dans les journaux, les revues et en volumes, de nombreux articles de littérature, d'histoire et de polémique.

Léon Gautier.

GAUTIER (Armand), médecin et chimiste français, né à Narbonne en 1837. Docteur à l'université de Montpellier en 1862, il se rendit à Paris, fut nommé professeur de chimie organique et médicale à la Faculté, et élu membre de l'Académie de médecine, puis membre de l'Académie des sciences. Ses travaux sur les alcaloïdes d'origine organique, leucomaïnes et ptomaïnes, ont eu un grand retentissement ; il en est de même de ses recherches tendant à démontrer la non-toxicité de certains sels de cuivre. Enfin, il a été un des promoteurs de la médication arsenicale dans la tuberculose et dans d'autres maladies, par les injections sous-cutanées de cacodylate de soude. Ses principaux ouvrages sont : *Etude sur les eaux potables* (1862) ; *Etude sur les fermentations proprement dites* (1869) ; *Chimie appliquée à la physiologie, à la pathologie et à l'hygiène* (1874) ; *la Sophistication des vins* (1877) ; *le Cuivre et le Plomb dans l'alimentation et l'industrie* (1883) ; *Cours de chimie minérale, organique, biologique* (1888-1892).

Armand Gautier.

GAUTIER (Emile-Jean-Marie), publiciste français, né à Rennes en 1853. Il se fit, dans des conférences, l'apôtre des doctrines anarchistes, fut impliqué, en 1883, dans le procès Kropotkine et condamné à cinq ans de prison. Gracié en 1885, il renonça à la politique active et s'est occupé, depuis, de vulgarisation scientifique. Sous le pseudonyme de RAOUL LUCET ou sous son nom, il a collaboré à plusieurs journaux. En 1895, il succéda à Figuier comme directeur de l'« Année scientifique » et en 1897, il prit la direction de la « Science française ». Nous citerons, parmi ses écrits : *le Darwinisme social* (1883) ; *le Parlementarisme* (1885) ; *les Propos anarchistes* (1885) ; *Heures de travail* (1885) ; *les Endormeurs* (1885) ; *le Monde des prisons* (1888) ; *les Etapes de la science* (1892) ; etc.

GAUTIER (Alexandrine BRÉMOND, Mme **Joseph**), félibresse connue sous le nom de **Brémonde de Tarascon**, née à Tarascon en 1860, morte en 1895. Ses principaux recueils de poésies provençales, où se remarquent un vif sentiment de la nature et une exquise délicatesse de forme, sont : *li Blavet de Mountmajour* (les Bluets de Montmajour) [1883] ; *Velo blanco* (Voiles blanches) [1887] ; *Brut de canèu* (Bruits de roseaux) [1891]. Elle fut, de 1891 à 1894, conjointement avec son mari, directrice, à Marseille, du journal franco-provençal « la Cornemuse ».

GAUTIÉRIE (*gô, ri*) n. f. Genre de champignons basidiomycètes. (Voisines des lycoperdons, les gautiéries ont un appareil reproducteur hypogé, demeurant charnu comme celui des truffes ; leurs spores sont ellipsoïdes et striées.

GAUTSCH DE FRANKENTHURN (baron Paul), homme politique autrichien, né à Vienne en 1851. Nommé, en 1885, ministre de l'instruction publique et des cultes, il opéra des réformes libérales dans l'enseignement, mais fut

a usé par les Tchèques de germaniser les écoles, et donna sa démission avec le cabinet Taaffe, en 1893. En 1895 il entra à la Chambre des seigneurs, reprit cette même année le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet Badeni, puis fut président du conseil et ministre de l'intérieur (1897-1898). Il eut à lutter contre des difficultés accumulées et se retira après avoir publié de nouvelles ordonnances sur les langues pour la Bohême et la Moravie.

Gauttier du Lys d'Arc (Louis-Edouard), orientaliste, historien et philosophe français, né à Saint-Malo en 1799, mort à bord du vapeur anglais « Médée » qui le ramenait malade d'Alexandrie en Europe, en 1843. Il prétendait descendre de Pierre d'Arc, frère de Jeanne. Son principal ouvrage est une *Histoire des conquêtes des Normands en Italie, en Sicile et en Grèce, et de leur établissement en Italie et en Sicile* (1830). Il en avait amassé les matériaux dans les bibliothèques de Naples et des monastères voisins. On lui doit aussi quelques études sur Ceylan, la Grèce, l'Asie, etc.

Gauvain, héros des romans de la Table ronde, le protagoniste de la plupart des romans dits *épisodiques*. Il y est le type du parfait chevalier, valeureux et courtois. Il a la réputation de n'avoir jamais été vaincu, et l'honneur de la Table ronde est engagé au sien. Très galant, il est aimé des femmes, à distance, sans qu'elles l'aient jamais vu. Ce personnage appartient à la plus ancienne couche de traditions celtiques : il est mentionné, en effet, antérieurement à Geoffroi de Monmouth, par Guillaume de Malmesbury.

Gauvesce (*gô-vèss*) n. f. Nom normand de la fausse vesce.

Gauvin (Alfred), ciseleur, damasquineur et sculpteur, né à Héricourt-en-Caux (Seine-Inférieure) en 1836, mort à Paris en 1892. Il s'est fait une réputation justement acquise par la science et le goût de ses incrustations d'or dans le fer poli. Ses coffrets et ses armes sont des chefs-d'œuvre de composition. On cite de Gauvin les médaillons de Victor Hugo, de Gambetta. Quand il mourut, Gauvin s'acquittait, depuis six ans, d'une commande de l'Etat, consistant en un cadre en fer damasquiné et sculpté dans lequel l'artiste devait représenter l'*Histoire de la Fortune*.

Gauza (*gô* — mot indien) n. f. Numism. Petite monnaie de cuivre et d'étain, usitée autrefois en Birmanie.

Gauzlin ou **Gauscelin** ou **Josselin**, archevêque de Bourges, né vers 980, mort en 1030. Il était fils naturel de Hugues Capet, qui le fit élever dans le monastère de Fleury, alors gouverné par le célèbre Abbon. Le roi Robert lui témoignait une affection toute fraternelle ; il le nomma abbé de Fleury (1004), puis archevêque de Bourges (1013). Le chapitre de cette ville ayant refusé de le reconnaître à cause de l'irrégularité de sa naissance, Gauzlin se rendit à Rome, où le pape Benoît VIII lui accorda les dispenses nécessaires. Il fit rebâtir à ses frais l'abbaye de Fleury, détruite par un incendie. Il assista aux conciles d'Airy (1020) et d'Orléans (1022). Il passait pour un des plus savants hommes de son temps.

Gavache de l'espagn. *gavacho*, terme de mépris appliqué aux montagnards des Pyrénées) n. Nom méprisant qu'on donne, dans la Gironde, à des personnes dont l'origine est étrangère au pays. « Par plaisant. Auvergnat.

— Par ext. n. et adj. Homme lâche, homme sale et mal vêtu :

> Que sur vos faces de *gavaches*
> J'écrive des croix au couteau !
>
> Th. Gautier.

— n. m. Linguist. Patois de la langue d'oïl, parlé dans certaines parties de la Gironde.

Gavacherie, petit territoire de langue d'oïl, en plein pays gascon, au N.-E. de La Réole, aux deux rives du Dropt.

Gavage (*raj'*) n. m. Action de gaver.

— Encycl. Méd. *Gavage chez les enfants*. Lorsque le nouveau-né est trop faible pour teter, on le gave au moyen d'une sonde urétrale en caoutchouc que l'on introduit dans son estomac. Puis par un *bout de sein* placé à l'extrémité libre, on fait couler du lait de femme, d'ânesse ou de vache. Suivant la grosseur de l'enfant, on doit lui faire absorber, ainsi, toutes les deux heures, 10 à 50 grammes de lait. A mesure que l'enfant progresse en poids et en force on alterne les tetées avec le gavage, puis l'on cesse complètement ce dernier. Le gavage associé à la couveuse, permet de conserver de nombreux enfants nés avant terme ou en état de faiblesse congénitale.

— Econ. rur. Le *gavage* est une alimentation artificielle et forcée, destinée à engraisser rapidement les volailles en vue d'une vente plus rémunératrice. Le gavage s'opère soit à la main, en introduisant la pâtée dans le bec de l'oiseau, puis en pressant progressivement et de haut en bas sur le cou pour faire descendre celle-ci dans l'appareil digestif. On procède également au gavage en faisant usage d'une sorte de petit entonnoir et en enfonçant le tube légèrement recourbé qui le termine jusque dans la gorge de la volaille. La nourriture est placée dans l'entonnoir et, au moyen d'un mandrin, on la fait descendre dans le tube et, par suite, dans l'estomac du sujet à engraisser. Ces modes de gavage sont défectueux, en ce qu'ils n'indiquent pas exactement la quantité d'aliments que l'on a ainsi fait ingérer. Aujourd'hui, dans les exploitations rurales de quelque importance, on a recours à des appareils appelés *gavesses*, qui permettent de régler mathématiquement la quantité de nourriture indispensable pour obtenir un prompt engraissement de la volaille. Autrefois, on employait pour gaver les volailles des fruits et des grains crus, tels que noix vertes encore recouvertes de leurs enveloppes, maïs, etc. Actuellement, on ne fait usage que de pâtes composées avec les farines de diverses céréales (orge, avoine, sarrasin, maïs, auxquelles on ajoute du son, des pommes de terre cuites écrasées, un peu d'eau et différentes autres matières nutritives.

Gavardo, bourg d'Italie (Lombardie (prov. de Brescia), sur la Chiese, affluent de l'Oglio ; 2.327 hab. Commerce de soies, de vins et de bois.

Gavarni (Sulpice-Guillaume Chevalier, dit), dessinateur français, né et mort à Paris (1804-1866). Employé au cadastre, il passa plusieurs années à Tarbes, et fit de fréquentes excursions dans les Pyrénées. En 1829, en souvenir de la grandiose vallée de Gavarnie, il prit le nom de guerre qu'il illustra depuis. Emile de Girardin, fondant la « Mode », le prit pour collaborateur assidu. L'artiste possédait une élégance et une distinction innées. Ses costumes de carnaval devinrent en quelque sorte des types, tels le *titi* et le *débardeur*.

Après avoir fait diverses stations à l' « Artiste » et à la « Silhouette » (1832), il entra au « Charivari » où il dessina l'admirable série intitulée : *Fourberies de femmes en matière de sentiment* (1837). Peu après, il fut emprisonné pour dettes, ce qui lui fournit d'ailleurs matière à de nouvelles études.

Gavarni.

Avec les années, l'esprit de l'artiste prenait une tournure plus grave. Son mariage avec une musicienne de talent, Mlle Jeanne de Benabry (1844), ne fut pas heureux. De nouveau en proie à la gêne, Gavarni partait, en 1847, pour l'Angleterre. Il se logea à deux pas du quartier pauvre, de Saint-Gilles, où il découvrait des sujets d'étude. Gavarni fit pour l' « Illustration » d'immortelles esquisses, où il semble qu'il ait eu pour but de présenter le contraste social entre l'extrême luxe et l'extrême misère. A son retour, il entreprit plusieurs séries nouvelles : *les Partageuses, Histoire de politiquer, les Propos de Thomas Vireloque*, etc. Toute cette seconde manière est amère. On y devine les déchirements d'un cœur abattu. Quant à l'exécution, elle est plus ferme, plus virile. Gavarni avait écrit un roman : *Michel*, dont Sainte-Beuve a donné une analyse dans les *Nouveaux lundis*. Emile de Girardin, son ancien protecteur, l'ayant attaqué, Gavarni riposta avec une extraordinaire vigueur.

Les *légendes* de Gavarni sont célèbres par leur esprit. Il composait d'une façon originale. Ses œuvres sont fort nombreuses : toutes les classes de la société lui ont servi de modèle. — Son fils et élève, Pierre **Gavarni**, né à Auteuil, a exécuté des aquarelles dans la manière de son père, mais d'un style trop dépourvu de variété et de légèreté.

— Bibliogr. : Ch. Yriarte, *Fragments posthumes de Gavarni* (1869); Chennevières, *Souvenirs d'un directeur des beaux-arts* ; les Goncourt, *Gavarni, l'homme et l'œuvre*; Emile Forgues, *Gavarni*.

Gavarnie, comm. des Hautes-Pyrénées, arr. et à 55 kilom. d'Argelès-Gazost, sur le *gave de Gavarnie*, tête du Gave de Pau ; 323 hab. Point de départ de superbes excursions. V. l'art. suiv.

Gavarnie (cirque de), cirque des Pyrénées françaises, départ. des Hautes-Pyrénées, près du village du même nom, à une hauteur variant de 1.400 à 1.700 mètres. Ce vaste amphithéâtre est formé par trois immenses gradins d'inégale grandeur, taillés à pic dans la roche calcaire, couverts de glaciers et de neiges éternelles. Le premier gradin

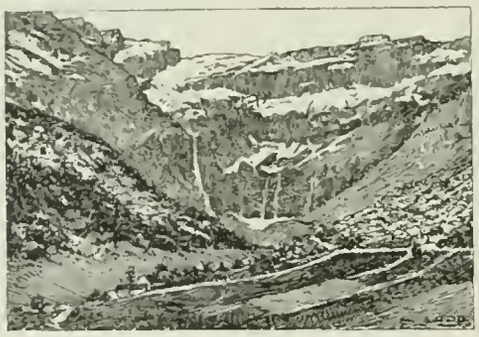

Cirque de Gavarnie.

se développe sur une demi-circonférence de 3.600 mètres environ. On peut voir tomber, le long des parois verticales de cette enceinte, jusqu'à douze cascades, selon les différentes saisons et l'état de l'atmosphère. Parmi ces chutes d'eau, l'une formée par le gave de Pau a 422 mètres de hauteur ; elle est considérée comme une des plus élevées du monde. Le cirque de Gavarnie jouit à très juste titre d'une réputation plus qu'européenne ; c'est un des plus beaux spectacles de la nature qu'on puisse rencontrer dans les montagnes.

Gavarret (Louis-Denis-Jules), médecin français, né à Astaffort (Lot-et-Garonne) en 1809, mort au château de Valmont en 1890. Officier d'artillerie, il quitta l'armée pour la médecine. En 1843, il obtint la chaire de physique médicale à la faculté de médecine de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Lois générales de l'électricité dynamique* (thèse, 1843) ; *Recherches sur la température du corps humain dans la fièvre intermittente* (1844) ; *De la chaleur produite par les êtres vivants* (1855) ; *les Phénomènes de la vie* (1869) ; *Acoustique biologique, phonation et audition* (1877).

Gavarretie (*ra-re-ti'*) n. f. Genre d'euphorbiacées-jatrophées, comprenant des arbres à feuilles alternes, pétiolées, à fleurs réunies en épi terminal. (On n'en connaît qu'une espèce brésilienne.)

Gavassine (*ra-sin'*) n. f. Nom que l'on donne, dans l'industrie du tissage de la soie, à toute ficelle produisant un lacs, ainsi qu'aux cordes de correspondance des marches aux contre-marches.

Gavassiniere (*ra-si'*) n. f. Ficelle plus grosse que la gavassine, et qui passe au milieu de celle-ci, à travers une boucle.

Gavauche (*róch'*) n. m. Etat de désordre, défaut d'arrangement dans l'arrimage ou dans le gréement d'un navire.

Gavaudan, poète provençal du XIIe siècle, auteur de onze pièces lyriques, dont plusieurs sont écrites dans le style obscur et quintessencié qui commençait alors à être en vogue. La plus intéressante (*Senhors, per los nostres peccatz*) est un vigoureux et éloquent appel à la guerre sainte contre les Maures, qui venaient de battre les Espagnols et menaçaient la France.

Gavaudan (Jean-Baptiste-Sauveur), chanteur français, né à Salon en 1772, mort à Paris en 1840. Il débuta au théâtre Montansier, puis fut engagé au théâtre de Monsieur (Feydeau), et il passa au théâtre Favart. Il fut surnommé **le Talma de l'Opéra-Comique**. Ses opinions bonapartistes le firent exiler de l'Opéra-Comique, en 1815. Il alla prendre alors la direction du théâtre de Bruxelles en 1824, il put rentrer à l'Opéra-Comique, où il resta jusqu'en 1828] ; — Alexandrine-Maria-Agathe **Gavaudan**, née Ducamel, femme du précédent, née et morte à Paris (1781-1850). [Elle débuta au théâtre Favart en 1798, et y fit preuve d'un tel talent qu'on l'appela **la Mars de l'Opéra-Comique**.]

Gavazzi (Alessandro), théologien et homme politique italien, né à Bologne en 1809, mort à Rome en 1889. Entré dans l'ordre des barnabites, il fut un des membres du clergé qui applaudirent aux premières mesures libérales du pontificat de Pie IX. Eloquent, instruit, attaché aux idées d'indépendance et de liberté, il contribua, en 1848, à faire décider la participation du peuple romain à la guerre contre l'Autriche, et suivit ensuite la petite armée romaine sur le Pô. Après Custozza, il se retira à Venise, y resta pendant le siège. Venise tombée, il alla en Toscane et essaya de pénétrer dans l'Etat romain, où Rossi le fit arrêter. Délivré par le peuple, il resta dans Rome assiégée et se réfugia en Angleterre, après la restauration du pape. Il y vécut de ses travaux, essayant de fonder une nouvelle Eglise catholique. De retour en Italie après les événements de 1859-1860, il prit part à l'expédition des Mille, et revint à Rome après 1870. Il y passa ses dernières années, ne cessant de rechercher les moyens de concilier, selon ses vues, les idées modernes et le catholicisme.

Gave ou **Gavenne** (*vèn'*) n. m. Féod. Droit perçu par le protecteur d'une église sur les vassaux et tenanciers de celle-ci.

Gave n. m. Anciennem. Gosier. || Pop. Gésier des oiseaux.

Gave n. m. Cours d'eau torrentiel, descendu de la partie occidentale des Pyrénées.

— Encycl. Les *gaves* descendent du cœur de la montagne, dont ils franchissent, en de nombreuses chutes, les gradins successifs, coulant sur des pentes rapides. A leur arrivée dans la plaine, ils creusent, au milieu des alluvions glaciaires qui bordent la chaîne, des vallées souvent incertaines, où ils ont plus d'une fois déplacé leur lit. Soumis, lors de la fonte des neiges et des glaciers, à de rapides crues d'été, ils sont éminemment dangereux pour leurs riverains de la plaine.

Cascade du gave de Pau au cirque de Gavarnie.

Les plus considérables de ces gaves sont : 1° le Gave de Pau qui naît au Mont-Perdu et tombe dans le cirque de Gavarnie par une cascade de 422 mètres de hauteur. Il parcourt successivement l'escalier des vallées de Gavarnie, de Luz, d'Argelès, pour déboucher, après l'étroit couloir de la vallée de Lourdes, où il a dû se frayer un chemin à travers les débris morainiques anciennement déposés par le glacier d'Argelès, dans la plaine de Pau. Il paraît certain qu'il se dirigeait jadis directement vers l'Adour, par la plaine actuelle de Tarbes. Il l'atteint aujourd'hui à 34 kilomètres en aval d'Orthez, après un cours de 160 kilomètres. — 2° Le Gave d'Oloron réunit les eaux des gaves d'Aspe et d'Ossau, venues du massif du pic du Midi, à travers la vallée où se trouvent les stations thermales sulfureuses d'Eaux-Bonnes et d'Eaux-Chaudes. Il arrose Accous, Oloron, où il sort du val d'Aspe, et va se jeter dans le gave de Pau, près de Peyrehorade ; 120 kilomètres de cours. — 3° Le Gave de Mauléon, qui descend du massif d'Anie, passe à Tardets et à Mauléon, et se réunit au gave d'Oloron, auquel il est très inférieur par son débit, un peu en aval de Sauveterre.

Gaveau (*vo*) n. m. Membre d'une association d'ouvriers.

Gaveaux (Pierre), chanteur et compositeur français, né à Béziers en 1761, mort en 1825. Il s'engagea comme ténor au théâtre de Bordeaux et chanta ensuite, à Paris, au théâtre de Monsieur et à l'Opéra-Comique.

Gaveaux se produisit aussi avec succès comme compositeur, et fit représenter plus de trente ouvrages, dont plusieurs obtinrent du succès : le *Diable couleur de rose* (1795) ; *Léonore ou l'Amour conjugal*, qui a fourni à Beethoven le sujet de son opéra de *Fidelio* (1798) ; *le Trompeur trompé* (1800) ; *le Bouffe et le Tailleur* (1804) ; *M. Deschalumeaux* (1806) ; etc. La musique de Gaveaux est aimable, gracieuse, mais manque de vigueur. Il est aussi l'auteur d'un ballet donné à l'Opéra, *l'Amour à Cythère*, et d'un chant contre-révolutionnaire, *le Réveil du peuple*, qui eut son heure de vogue après le 9-Thermidor. Cet artiste quitta la scène en 1812, à la suite d'une atteinte d'aliénation mentale ; il mourut dans une maison de santé

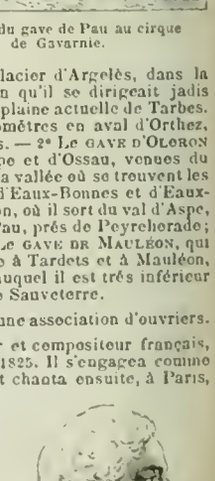

Gaveaux.

GAVÉE (subst. verb. de *gaver*) n. f. Action de manger beaucoup ou de faire manger beaucoup : *Se donner une* GAVÉE.

GAVEL (*vèl'*) n. m. Navig. fluv. Latte qui sert à fixer la mousse qu'on met dans les joints d'un bateau, pour le calfeutrer. ‖ On dit aussi GAVET.

GAVELET (*lè*) ou **GAVELKIND** n. m. Mode de tenure privilégiée, qui paraît remonter à l'époque de la conquête normande et a survécu surtout dans le comté de Kent (Angleterre). Il partage tout l'héritage entre les héritiers mâles.

GAVELLO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), non loin du canal Bianco ; 2.608 hab.

GAVENIER (*ni-é*) n. m. Officier féodal qui percevait le droit de gave.

GAVENNE n. f. Féod. V. GAVE.

GAVER (de l'anc. franç. *gave*, gosier) v. a. Gorger de nourriture : GAVER *des poulets*.

Se gaver, v. pr. Manger avec excès.

GAVESTON (Pierre DE), comte DE CORNOUAILLES, favori du roi d'Angleterre Edouard II, fils d'un gentilhomme gascon, mort en 1312. Compagnon de jeunesse d'Edouard, il dut à son intimité avec le roi une fortune rapide. Fiancé en 1307 à Marguerite de Clare, sœur du comte de Gloucester, il fut régent du royaume pendant le voyage en France d'Edouard II qui, à son retour, dut le bannir sur la demande des barons, exaspérés par sa tyrannie. Bientôt gracié, lieutenant du roi en Irlande, il revint à la cour, fut de nouveau banni à la demande expresse du Parlement, revint encore en Angleterre et recouvra la faveur d'Edouard II. La guerre civile éclata, et Gaveston, prisonnier, fut mis à mort par ordre de Warwick.

GAVETTE (*vèt'* — de l'ital. *gavetta*, même sens) n. f. Lingot d'or ou d'argent préparé pour être passé à la filière. ‖ Léger ouvrage d'argent.

GAVEUR n. m. Celui qui, chez les éleveurs de volailles, donne la becquée aux pigeonneaux et les gave à la bouche.

GAVEUSE n. f. Appareil qui sert à gaver les volailles, c'est-à-dire à introduire les aliments par force dans leur jabot.

— ENCYCL. Avec la *gaveuse*, les repas sont distribués à heures régulières et à doses mesurées aux animaux de basse-cour placés dans des épinettes. Il y a plusieurs systèmes de gaveuses, différents par la forme ou le dispositif, mais tous basés sur le même principe : la nourriture, préparée en bouillie, est placée dans un récipient; elle y est pressée au moyen d'un levier et sort en pâtons de grosseur déterminée par un tube qui l'introduit dans la gorge du volatile.

Gaveuse.

GAVI, ville d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]) ; 6.838 hab. Mûriers ; filature de soie ; vins.

GAVIAL n. m. Genre de reptiles, type de la famille des *gavialidés*, comprenant de grands crocodiles élancés, à museau long et fin, terminé, en dessus par une protubérance spongieuse.

— ENCYCL. Le *gavial* du Gange (*rhamphostoma* ou *gavialis Gangeticus*) et le gavial de Schlegel (*rhynchosuchus Schlegeli*) sont les deux seules espèces connues ; la seconde, répandue de Bornéo en Australie, très rare, est encore mal

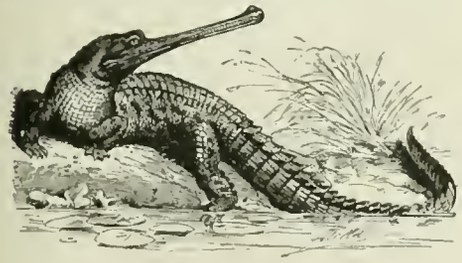

Gavial.

connue. Le gavial du Gange (*mudela des Hindous*) dépasse parfois 6 mètres ; il abonde dans les cours d'eau de l'Inde ; au contraire des vrais crocodiles, il paraît ne pas attaquer l'homme ; on croit qu'il vit de cadavres et peut-être aussi de poissons qu'il pourchasse dans la vase avec son long museau étroit, à fines dents régulièrement espacées, et qui sont au nombre de cinquante environ à chaque mâchoire.

GAVIALIDÉS n. m. pl. Famille de reptiles hydrosauriens, comprenant les *gavials* et genres voisins, tels que les *rhynchosuchus* de Malaisie et les *leptorhynchus* fossiles. — *Un* GAVIALIDÉ.

GAVIAN n. m. Espèce de manette.

GAVINIÈS (Pierre), violoniste français, né à Bordeaux en 1726, mort à Paris en 1800. Il se produisit en 1741 à Paris, où il fit admirer une habileté précoce. Une intrigue d'amour, qui lui valut un an de prison, calma une effervescence regrettable chez ce jeune artiste et mûrit son jugement. Rendu à son art, à la fois virtuose, professeur, compositeur et chef d'orchestre, il forma de nombreux et excellents élèves. Il donna avec succès à la Comédie-Italienne en opéra-comique, *le Prétendu*. Il prit plus tard, avec Gossec, la direction du Concert spirituel. En 1794, il fut nommé professeur au Conservatoire à sa fondation. Gaviniès a publié pour son instrument des concertos, des sonates et un recueil d'études dans les 24 tons de la gamme, et intitulé *les Vingt-quatre matinées*.

GAVION (rad. *gave*, gosier) n. m. Fam. Gosier : *En avoir jusqu'au* GAVION. *Couper le* GAVION *à quelqu'un*. ‖ *Se rincer le gavion*, Boire. (On dit aussi GAVIOT.)

GAVION n. m. Variété de mouette, appelée aussi MIAULE ou MOUETTE-MIAULE.

GAVIRATE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Côme]), sur le lac de Varese ; 2.291 hab.

GAVITEAU (*to*) n. m. Mar. Corps flottant, tenant lieu de bouée. (Ce mot est usité en Méditerranée.)

— ENCYCL. Le *gaviteau*, sorte de bouée de fortune, indique la place d'un objet mouillé. Autrefois, on exigeait que les capitaines missent un gaviteau sur toutes les ancres qu'ils mouillaient. Cette règle a été abandonnée et on ne se sert plus du gaviteau que lorsqu'on est obligé de dérader en filant sa chaîne par le bout. L'orin de ce gaviteau devait être assez fort pour permettre de lever les ancres. On l'utilise encore quand on mouille avec une chaloupe une ancre à jet pour la relever facilement.

GAVIUS (Publius), négociant de Syracuse, que Verrès fit jeter dans les latomies, malgré sa qualité de citoyen romain. Il s'échappa, menaça de poursuivre le préteur, fut repris, battu de verges et mis en croix. Cicéron s'élève éloquemment, dans les *Verrines*, contre ce meurtre d'un citoyen que, d'après la loi, l'assemblée du peuple avait seule le droit de condamner à mort.

GAVOI, comm. du royaume d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Sassari]), sur le Taloro, affluent du Tirsi ; 2.016 hab. Fabriques de tapis et d'étoffes de laine.

GAVON n. m. Chambre ou division de la cale des galères, du XVe au XVIIIe siècle. ‖ Chambre du capitaine dans les galères françaises du XVIIe siècle. (On l'appelait le *gavon de poupe*.)

— ENCYCL. Le *gavon* de poupe était la première des onze chambres ou soutes de la cale, située directement sous la poupe. C'était un réduit mesurant environ 5 mètres de long. Il servait de chambre à coucher au capitaine et de magasin pour les armes des officiers ; sa largeur ne dépassait pas 1m,14, et sa hauteur était à peine celle d'un homme. On entendait par *gavon de proue* la onzième soute de la galère ; elle s'étendait à l'avant, sous le tambouret, et mesurait 4m,22 de long ; on l'appelait souvent *charbonnière*, parce qu'on y serrait le charbon destiné à la cuisine.

GAVORRANO, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Grosseto]), dans les Maremmes ; 5.208 hab.

GAVOT (*vo*), **OTTE** [du provenç. mod. *gavota*, sobriquet des montagnards des Alpes], personne née au pays de Gavot, ancien district du Chablais ou qui l'habite. (Se dit, en Provence, de tous les habitants du département alpins.) — *Les* GAVOTS.

— Adjectiv. Qui appartient au pays de Gavot ou à ses habitants : *Les autorités* GAVOTTES.

GAVOT (*vo*) n. m. Compagnon de liberté, membre de la Société du devoir de liberté, par opposition à DÉVORANT.

— En T. d'écon. rur., Sorte de fromage qu'on fabrique dans les Hautes-Alpes.

GAVOTTE n. f. Ancienne danse, sur un air à deux temps. ‖ Air sur lequel on exécute cette danse : *Jouer une* GAVOTTE.

— ENCYCL. La *gavotte*, dont la vogue fut si grande au XVIIe et au XVIIIe siècle, est une danse pleine de grâce,

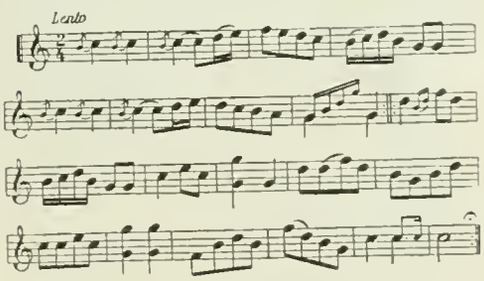

Gavotte.

dont l'usage remonte au moins au XVIe et peut-être au XVe siècle, puisque Thoinet-Arbeau la décrit minutieusement dans son *Orchésographie*, publiée à Langres en 1589. C'est une sorte de danse composée de trois pas et d'un pas assemblé ; le mouvement est ordinairement gracieux, souvent gai, quelquefois aussi tendre et lent. On rencontre de fort jolies gavottes dans *l'Amour malade* et le *Ballet du Roy* de Lulli, dans *les Indes galantes* de Rameau, dans *Alceste* et *Armide* de Gluck, dans *Andromaque* de Grétry, dans *la Fête du village* et *Rosine* de Gossec, dans *le Jugement de Pâris*, de Méhul, etc.

GAVRAY, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 18 kilom. de Coutances, sur le fleuve côtier Sienne ; 1.310 hab. (*Gavrians, annes.*) Fabrique de toiles, draps et étoffes ; teintureries. — Le canton a 15 comm. et 9.429 hab.

GÂVRE (LE), comm. de la Loire-Inférieure, arr. et à 49 kil. de Saint-Nazaire, sur un affluent de l'Isac, qui se confond en cet endroit avec le canal de Nantes à Brest ; 1.549 hab. Ch. de f. Ouest.

GÂVRES, comm. du Morbihan, arrond. et à 8 kilom. de Lorient, dans la *presqu'île de Gâvres* ; 1.278 hab. Conserves alimentaires, église romane. Près de Gâvres, champ de tir et d'expériences pour l'artillerie de marine.

GAVRILOFSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Wladimir). Grandes foires ; 2.000 hab.

GAVRILOFSK, ville de la Russie d'Asie (gouv. de Tomsk), sur la Bolchaïa-Tolmovaïa, affluent de l'Obi. Mines d'argent exploitées, dans un riche pays agricole.

GAVRILOVITCH (Iovrem), homme politique serbe, né à Voukovar (Slavonie) en 1796, mort à Belgrade en 1877. Il fut d'abord commerçant. En 1829, il alla s'établir en Serbie, où il remplit diverses fonctions officielles. En 1860, il devint ministre des finances et, en 1861, membre du conseil d'Etat. De 1868 à 1872, il fut un des trois régents chargés du gouvernement durant la minorité du prince Milan.

GAVR'INIS (en breton, *île de la Chèvre*), petite île du département du Morbihan, dans le golfe du même nom. Célèbre tumulus ou *galgal*, formé de pierres amoncelées, haut de 8 mètres, avec 100 mètres de circonférence, recouvrant une grotte artificielle, rectangulaire, faite de *menhirs* dressés, supportant une large dalle ornée de sculptures bizarres, et vers laquelle on parvient par une longue galerie couverte, également édifiée de *menhirs* et de dalles de granit sculptées.

GAVROCHE, personnage des *Misérables*, de Victor Hugo. — Par antonom., S'emploie aujourd'hui pour désigner le gamin de Paris, spirituel et moqueur : *Un jeune* GAVROCHE.

GAY (Jean), poète anglais, né à Barnstaple en 1688, mort à Londres en 1732. Son premier poème fut *Plaisirs champêtres* (1713), dédié à Pope. L'année suivante, il fit paraître la *Semaine du berger*, recueil de six pastorales qui sont une agréable parodie des bucoliques de Philips. Ses autres œuvres sont : *Comment l'appelez-vous ?*, farce (1715) ; *Trivia* ou *l'Art de se promener dans les rues de Londres*, poème héroï-comique (1716) ; des *Fables* (1727-1738). Gay fut une sorte de La Fontaine ; il était bon, aimable, indolent. Swift disait de lui qu'il n'aurait jamais dû avoir plus de vingt-deux ans. Il vivait aux dépens des grands, voyageait à leurs frais, perdait son argent dans les spéculations de la mer du Sud, écrivait des fables pleines d'humanité, pour former le cœur du duc de Cumberland, finissait par s'établir en poète domestique, chez le duc et la duchesse de Queensbury. Son *Opéra du Gueux* est une production bizarre et licencieuse qui eut un grand succès.

Gay.

GAY (Marie-Françoise-*Sophie* NICHAULT DE LAVALETTE, dame), femme de lettres, née et morte à Paris (1776-1852). Fille d'un financier attaché à la maison de Monsieur (le futur roi Louis XVIII), elle épousa fort jeune l'agent de change Liottier, et, six ans plus tard (1799), elle divorça pour épouser Gay, qui devait devenir, sous l'Empire, receveur général du département de la Roër. Elle fit son début dans les lettres en prenant la défense de la *Delphine* de Mme de Staël. La même année (1802), elle publia *Laure d'Estell*, roman où elle mettait en scène, et non à son avantage, Mme de Genlis. Tantôt à Paris, tantôt à Aix-la-Chapelle auprès de son mari, elle réunissait autour d'elle une société brillante. Elève de Méhul, elle composa des romances sentimentales qui furent à la mode. *Léonie de Montbreuse* (1813), *Anatole* (1815), œuvres gracieuses et romanesques, *les Malheurs d'un amant heureux* (1818-1823), livre où revit la société du Directoire, *le Moqueur amoureux* (1830), *un Mariage sous l'Empire* (1832), *la Duchesse de Châteauroux* (1834), tels furent ses autres romans. Elle a laissé, en outre, des opéras-comiques et des comédies, dont une, *le Marquis de Pomenars* (1820), obtint du succès. Ecrivain démodé, Mme Sophie Gay doit conserver la renommée d'une femme de beaucoup d'esprit. — Une de ses filles, DELPHINE **Gay**, devint Mme de Girardin. V. ce nom.

GAY (Claude), botaniste et voyageur français, né et mort à Draguignan (1800-1873). Il explora divers pays, en particulier l'Amérique méridionale. Son ouvrage le plus important est intitulé : *Historia fisica y politica de Chile* (1843-1851). Il le publia aux frais de la législature chilienne. Membre de l'Académie des sciences en 1856, Gay a publié des Mémoires sur l'origine de la pomme de terre, l'influence du déboisement sur le climat du Chili, etc. Il a légué sa belle bibliothèque à sa ville natale.

GAY DE VERNON (Simon-François, baron), général français, né et mort à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (1760-1822). Il servit comme major général à l'armée du général Houchard, et fut emprisonné sous la Terreur. Bonaparte le désigna commandant en second de l'Ecole polytechnique, mais ne l'employa activement qu'en 1812. Louis XVIII le nomma maréchal de camp. Théoricien estimé, il a laissé plusieurs traités sur la fortification.

GAYA n. f. Bot. Syn. de SERINGIE.

GAYA, ville de l'Inde (prov. de Patna), ch.-l. de district, sur le Phalgou, affluent du Gange ; 80.385 hab. Soieries, foulards, etc. De fondation extrêmement ancienne, Gaya est une des villes sacrées de l'Inde. Çakya-mouni vint y prêcher sa doctrine au VIe s. avant notre ère. Plus tard, les bouddhistes édifièrent non loin de la ville, près du figuier sous lequel le sage avait parlé pour la première fois, un temple longtemps vénéré : et c'est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage très fréquenté. — Le *district de Gaya* a 12.204 kil. carr. et une population de 2.138.330 habitants.

GAYA, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), sur la Stopava, affluent de la Morava ; 3.720 hab. Mines de lignite ; sucreries. Ch.-l. d'un district peuplé de 45.000 habitants.

GAYAC, GAYACÈNE, GAYACIQUE. V. GAÏAC, GAÏACÈNE, etc.

GAYAL (*gha-ï-al*) n. m. Espèce de bœuf sauvage de l'Inde.

— ENCYCL. Le *gayal* (bibos frontalis) est un puissant animal, caractérisé par son garrot relevé en bosse, ses grosses

Gayal.

cornes courtes, très larges à la base, coniques et presque droites. La robe est noire. Le gayal est la souche de certaines races de bœufs domestiques ; il s'apprivoise bien et constitue un bétail pour quelques peuples de l'Inde ; il est répandu dans le Sikkim et la région très orientale de l'Inde.

GAYANGOS Y ARCE (don Pascual DE), historien espagnol, né à Séville en 1809, mort à Londres en 1897. Savant orientaliste, professeur d'arabe à l'Athenæum de Madrid, directeur de l'instruction publique, sénateur, il prit une part active à tous les grands travaux relatifs à l'histoire

de l'Espagne. Il était correspondant de l'Académie française les inscriptions. A part sa traduction en castillan de l'*Histoire de la littérature espagnole*, de Ticknor (1851-1856) et ses publications sur les *Livres de chevalerie* ou sur les *Poètes espagnols antérieurs au XVe siècle*, presque tous ses ouvrages sont écrits en anglais. Il a donné un *Catalogue des manuscrits espagnols du Musée britannique* (1875-1893), dans la collection des « Papiers d'État » publiée par le gouvernement anglais *Calendar of letters and papers illustrative of the History of England in connection with the affairs of Spain during the reign of Henry VIII* (1870-1880). Ses travaux présentent une grande variété; plusieurs se rapportent à l'histoire de la domination musulmane en Espagne: *Histoire des dynasties musulmanes d'Espagne* (1840-1842), aux inscriptions arabes de l'Alhambra, aux expéditions de Fernand Cortès, etc.

GAYANT, personnage légendaire, qui est l'objet, tous les ans, dans la ville de Douai, d'une des fêtes les plus célèbres de Flandre. On connaît le goût des Flamands pour ces processions, moitié patriotiques et moitié carnavalesques, souvenirs du moyen âge. La procession de Gayant est une de celles qui ont subsisté. Tous les ans, le géant d'osier (Gayant), revêtu du costume traditionnel, casque en tête et targe en main, sort aux applaudissements de la foule, accompagné de sa femme, Marie Cageton, et de ses trois enfants: Jacquot, Fillon et Robin. Le géant a 8 mètres de haut, son épouse a 7 mètres, et le reste de la famille est à l'avenant.

Le géant Gayant (XVIe s.).

GAYAPIN (*gha-ia'*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de genêt *genista Anglica*.

GAYARRE (*ré*) (Julian), chanteur espagnol, né à Roncal en 1844, mort à Madrid en 1890. Admis au Conservatoire de Madrid, il termina son éducation musicale en Italie, débuta, vers 1867, à Varèse, se produisit ensuite à Trévise, Parme, Crémone, Milan, fut engagé pour la Russie et fit fureur à Saint-Pétersbourg et Moscou, et, de retour en Italie, à Rome, Bologne, Palerme et à la Scala de Milan. Il alla passer trois années dans l'Amérique du Sud. De retour en Europe, il se faisait entendre à Londres, puis à l'Opéra de Paris, au Théâtre-Royal de Madrid, à la Scala de Milan (1888), et enfin à Madrid, où il mourut.

GÂYATRÎ n. f. La prière la plus sacrée des brahmanes. C'est une courte invocation au Soleil, tirée d'un hymne du Rig-Veda. Elle se récite à plusieurs reprises dans presque toutes les cérémonies brahmaniques.)

GAYAVER (*gha-ia-vé*) n. m. Substance tinctoriale, analogue à celle donnée par le gaïac.

Gay-boa.

GAY-BOA n. m. Barque annamite à trois mâts, de formes très élancées et portant à l'avant un œil sculpté et peint en noir sur fond blanc.

GAY-DIANG n. m. Caboteur cochinchinois. ‖ On écrit aussi GHÉ-DIANG.

— ENCYCL. Le *gay-diang* fait le cabotage et la pêche, et remonte la côte d'Annam. Il a 15 à 20 mètres de long; l'avant et l'arrière sont pointus et fuyants. Il porte trois mâts: le grand au mil eu, les deux autres sur l'avant; les voiles sont à bouari. Ces bateaux ont une sorte de pont ou toit courbe et portent à l'avant et de chaque bord, comme emblème, un gros œil imitant les écubiers des grands navires, mais qui n'est, paraît-il, qu'un usage superstitieux. Ils tiennent bien la mer et naviguent d'ordinaire en compagnies nombreuses.

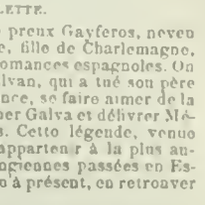
Gay-diang.

Gaydon, chanson de geste du XIIIe siècle. Le héros en est ce Thierry d'Anjou qui, dans la *Chanson de Roland*, fait condamner Ganelon et qui s'appelle ici Gaydon, parce qu'un geai, en anc. franç. *gai*, s'est posé sur son casque pour attester la justice de sa cause. — La première partie est remplie par le récit des embûches que lui tend le traître Thibaut d'Aspremont; la seconde par celui de sa lutte contre Charlemagne lui-même, qui a pris le parti des traîtres. Ce médiocre poème a été publié par Guessard (1862, [« Anciens poètes de France », t. VII].

GAYENNA (*gha-i-è-na*) n. f. Genre d'arachnides araneides écribellaires, famille des dictynidés, comprenant de petites araignées américaines, dont on connaît une trentaine d'espèces, réparties surtout dans l'extrême sud du continent. L'espèce type est la *gayenna Americana*, du Chili.

GAYETTE n. f. Tetras. V. GAILLETTE.

Gayferos et Mélisendre. Le preux Gayferos, neveu de Roland, et la belle Mélisendre, fille de Charlemagne, sont les héros d'un petit cycle de romances espagnoles. On y voit Gayferos persécuté par Galvan, qui a tué son père et épousé sa mère, s'enfuir en France, se faire aimer de la fille de l'empereur, et, plus tard, tuer Galva et délivrer Mélisendre des mains des Sarrasins. Cette légende, venue certainement de France, semble appartenir à la plus ancienne couche de traditions carolingiennes passées en Espagne: néanmoins, on n'a pu, jusqu'à présent, en retrouver la source française.

GAY-LUSSAC (Joseph-Louis), physicien et chimiste français, né à Saint-Léonard-le-Noblat (Haute-Vienne) en 1778, mort en 1850. Sorti de l'École polytechnique, il accepta la position que Berthollet lui offrit à ses côtés. Il fut nommé, peu après, répétiteur des cours de Fourcroy à l'École polytechnique. Son premier travail eut pour objet la loi de la dilatation des gaz. En 1804 il entreprit, avec Biot, une ascension de 4.000 mètres en ballon pour vérifier comment se comporte l'aiguille aimantée à mesure qu'on s'élève au-dessus du sol, et, trois semaines après, il entreprit, seul, un nouveau voyage. Il s'éleva, cette fois, à 7.016 mètres de hauteur. Il reprit les expériences et de plus, il recueillit de l'air à 6.636 mèt., afin de l'analyser.

Gay-Lussac.

A la suite d'une discussion sur les analyses eudiométriques avec de Humboldt, les deux savants se lièrent d'une étroite amitié; ils lurent à l'Académie le mémoire où se trouve énoncée, pour la première fois, la loi de combinaison des gaz.

En 1805, Gay-Lussac et de Humboldt partirent ensemble pour un voyage scientifique en Italie et en Allemagne. Gay-Lussac revint, en 1806, pour soutenir sa candidature à l'Académie des sciences. L'année suivante, il était choisi par Berthollet pour faire partie des fondateurs de la Société d'Arcueil. C'est dans le recueil de cette Société que de Humboldt et lui publièrent le résumé des observations sur le magnétisme, qui avait été le principal objet de leur voyage. Le même recueil contient aussi le *Mémoire sur la combinaison des substances gazeuses entre elles*, où Gay-Lussac étendait à tous les gaz sa loi des combinaisons par volumes en rapports simples.

Sur la prière de Laplace, Gay-Lussac vérifia, en 1807, les principaux résultats de la théorie analytique de la capillarité. Un peu plus tard, avec Thénard, ils reprirent les expériences de Humphry-Davy, sur la décomposition de la potasse et la soude par le courant. C'est dans le cours de ces recherches qu'une explosion vint blesser Gay-Lussac assez grièvement. En 1809, les deux associés, après avoir tenté l'analyse du chlore qu'on appelait alors *acide muriatique oxygéné*, conclurent qu'il y avait lieu d'y voir « un corps simple ». La même année, Gay-Lussac fut nommé professeur de physique à la faculté des sciences et de chimie à l'École polytechnique.

En 1809, Gay-Lussac et Thénard découvrirent le bore et l'acide fluoborique. Ils publièrent, en 1811: *Recherches physico-chimiques sur la pile, sur les alcools, sur les acides, sur l'analyse végétale et animale, etc.* Il découvrit, en 1815, le cyanogène et l'acide prussique. En 1816, il construisait le baromètre à siphon qui porte son nom, puis, peu après, son alcoomètre. A partir de cette époque, chargé encore d'un nouveau cours au Muséum, puis nommé membre du Comité des arts et manufactures et essayeur à la Monnaie, il ne s'occupa plus guère que des travaux relatifs à la fabrication des poudres, à l'affinage des métaux précieux.

En 1831, Gay-Lussac reçut de son département le mandat de député, et Louis-Philippe l'appela à la pairie.

Parmi ceux de ses travaux dont nous n'avons pas encore eu l'occasion de parler, nous citerons: *Recherches et déterminations numériques relatives à l'hygromètre; Observations sur la formation des vapeurs dans le vide et sur leur mélange avec les gaz; Indications relatives à la construction et à la graduation des thermomètres; Note sur la densité des vapeurs d'eau, d'alcool et d'éther*, etc.

Gay-Lussac a peu écrit. Les « Annales de chimie et de physique » renferment ses *Mémoires*, et les « Comptes rendus », ses rapports. On a publié (1828) ses leçons du Muséum. Son cours de physique de la Faculté des sciences fut imprimé en 1827 par les soins de Grosselin.

Gay-Lussac (LOIS DE). V. GAZ.

GAYLUSSACIE (*ghè-lu-sa-sî* — de *Gay-Lussac*, n. pr.) n. f. Genre d'éricacées vaccinioïdes, comprenant des arbrisseaux ramoux, à feuilles éparses, à fleurs rouges, réunies en grappes axillaires. (On en connaît vingt-neuf espèces, américaines ou de l'Inde.)

GAY-LUSSITE (*ghè-lu-sit'* — du n. de *Gay-Lussac*) n. f. Carbonate hydraté naturel de soude et de chaux, trouvé en Amérique par Boussingault. ‖ On l'appelle aussi NITROCALCITE.

— ENCYCL. La *gay-lussite* a pour formule $H^{10}Na^2CaC^2O^{11}$; son poids spécifique est 1,93 à 1,95 et sa dureté 2,5; elle se présente toujours à l'état cristallisé. Ce minéral est blanc, vitreux, transparent, à cassure conchoïde. Au chalumeau, il décrépite et fond facilement; il est partiellement soluble dans l'eau. L'acide azotique le dissout avec effervescence.

GAYÔMARÉTAN, le premier homme mortel, selon la tradition iranienne. Il naquit du *Khétoûk-das*, ou mariage incestueux de l'Amschaspand (Spoñta Armalti) avec son père Ahouramazdâ. Il s'unit lui-même à sa mère, et de cette union naquit le genre humain.

GAYVE (*ghèv'*) adj. Dr. cout. norm. Se dit des choses perdues que personne ne réclame: *Choses* GAYVES.

GAY-YOU (*ghé*) n. m. Bateau de pêche de Tourane et de toute la partie centrale de la côte d'Annam. ‖ On écrit aussi GHÉ-DU.

Gay-you.

— ENCYCL. Ces bateaux ont, en moyenne, 16 mètres de long sur 2 mètres de large. Ils sont plats et relevés aux deux extrémités, les bordages sont unis par des gournables. Ils ont, en général, deux mâts, et leurs voiles en natte s'enroulent sur un long bambou, fixé à la partie inférieure et qui leur sert de ralingue. Ainsi que sur les pirogues de l'Inde, une planche, poussée en dehors et au vent, donne place à un ou deux hommes de l'équipage qui fait contrepoids et balancier.

GAZ (mot créé par Van Helmont et peut-être tiré du flam. *geest*, esprit) n. m. Chim. Corps fluide aériforme, restant tel sous la pression et à la température ordinaires: *Le* GAZ *oxygène, azote. Les ballons à* GAZ *hydrogène s'appellent des aérostats.* ‖ *Gaz permanents.* Se disait, autrefois, d'un certain nombre de gaz que l'on n'était pas encore parvenu à liquéfier. ‖ Hydrogène bicarboné, qui sert à l'éclairage et au chauffage: *Une usine à* GAZ. *Le chauffage, l'éclairage au* GAZ. *La Compagnie du* GAZ, et elliptiq. *Un employé du* GAZ.

— Par ext. Vapeurs qui se développent dans les intestins, dans l'estomac: *Avoir des* GAZ. ‖ Pop. *Avoir une fuite de gaz*, Roter. ‖ *Lâcher du gaz*, Peter. ‖ *Allumer son gaz*, Regarder. ‖ *Éteindre son gaz*, Mourir.

Bec de gaz.

— *Bec de gaz*, Petit orifice par où s'échappe le gaz d'éclairage, et où on l'allume.

— *Gaz portatif*, Gaz d'éclairage que l'on transporte à domicile, au lieu de le faire circuler par des tuyaux souterrains.

— ENCYCL. Phys. et chim. Les gaz ont avec les liquides un certain nombre de propriétés communes. Ainsi, le *principe de la transmission des pressions*, le *principe d'Archimède* leur sont applicables; ce qui les différencie des liquides, c'est, d'une part, l'absence de toute cohésion apparente (V. EXPANSIBILITÉ), d'autre part, leur grande compressibilité. V. COMPRESSIBILITÉ.

— *Pesanteur des gaz.* Les gaz, comme tous les corps, sont pesants; ce fait, à peine soupçonné par les anciens, fut démontré pour la première fois par Galilée; celui-ci prouva qu'un récipient où l'on comprime de l'air augmente de poids. On peut très simplement démontrer la pesanteur de l'air ou de tout autre gaz en pesant successivement un ballon dans lequel on a d'abord fait le vide et que l'on a ensuite rempli du gaz à essayer.

Le poids d'un même volume du même gaz varie avec la latitude et l'altitude, car le gaz, ramené à la pression nominale de 760 millimètres de mercure, supporte la pression d'une colonne de mercure n'ayant pas le même poids partout; si P est le poids d'un certain volume de gaz au niveau de la mer et à la latitude de 45°, à une latitude λ et une altitude h, le poids du même volume est donné par la formule:

$$P\frac{R^2}{(R+h)^2}(1-0{,}002837\cos 2\lambda),$$

R étant le rayon de la terre.

Dilatation des gaz. V. DILATATION. — *Densité des gaz.* V. DENSITÉ. — *Liquéfaction et solidification des gaz.* V. LIQUÉFACTION. — *Détente des gaz.* V. LIQUÉFACTION. — *Chaleur spécifique des gaz.* V. CALORIMÉTRIE. — *Endosmose des gaz.* V. ENDOSMOSE, DIFFUSION. — *Absorption des gaz.* V. ABSORPTION. — *Écoulement des gaz.* V. ÉCOULEMENT.

— *Gaz parfait.* Un gaz parfait serait un gaz idéal qui satisferait exactement à la loi de Mariotte et de Gay-Lussac. Pour un tel gaz, on a la relation:

$$\frac{VP}{1+\alpha T} = \text{constante},$$

V et P étant le volume et la pression du gaz, α son coefficient de dilatation et T la température.

— *Mélange des gaz.* Deux ou plusieurs gaz mis en présence dans un même vase, quelles que soient leurs densités, se pénètrent mutuellement, et Berthollet a démontré que la force élastique du mélange homogène qui se forme est la somme de celles des gaz mélangés, rapportés au volume total et à la température du mélange; c'est la *loi de Berthollet*.

Mélange des gaz et des vapeurs. V. VAPEUR.

— *Combinaisons des gaz. Lois de Gay-Lussac ou lois des volumes.* 1° Quand deux gaz se combinent, les volumes des gaz qui entrent en combinaison sont toujours en rapport simple.

2° Le volume du composé formé, considéré aussi à l'état gazeux dans les mêmes conditions de pression et de température, est aussi en rapport simple avec les volumes des gaz composants.

3° Le volume du composé n'est jamais supérieur à la somme des volumes des composants: si les corps simples gazeux se combinent à volumes égaux, le volume du composé est égal à la somme des volumes des composants; si les gaz se combinent à volumes inégaux, il y a *contraction*; si les composants sont dans le rapport de 2 vol. à 1 vol., le composant n'occupe que 2 vol. (contraction de un tiers); si les composants sont dans le rapport de 3 vol. à 1 vol., le composant n'occupe que 2 vol. (contraction de moitié); etc.

— *Énergie des gaz.* Bernoulli, le premier, énonça que la force vive totale des particules d'une masse gazeuse, varie avec la température et non avec la pression. C'est une loi fondamentale au même titre que la loi de Mariotte, c'est-à-dire une loi approchée. Les expériences de Thomson et Joule sur l'écoulement des gaz entre deux récipients, à pression très différente, à travers un tampon poreux dans lequel la détente est localisée, ont permis d'apprécier le degré d'exactitude que comporte la loi.

— *Applications.* Les corps gazeux ont un grand nombre d'applications industrielles, qu'ils soient mis en œuvre tout formés et préparés au préalable ou utilisés au sein même des réactions chimiques qui leur donnent naissance.

Agents éclairants. La combustion d'un gaz à l'air se traduit par une flamme. Toutes les matières organiques sont susceptibles, par distillation en vase clos, de dégager des gaz combustibles. Les gaz employés pour l'éclairage sont les gaz dégagés dans la distillation des bois, des houilles; l'acétylène, le gaz d'eau.

Agents calorifiques. La chaleur dégagée dans la combustion est d'autant plus grande que celle-ci s'effectue avec excès d'air; industriellement, on utilise plusieurs gaz combustibles, dans les fours de verrerie, de métallurgie: le *gaz d'air* ou *gaz pauvre* contenant 0,31 p. 100 d'oxyde de carbone et 0,66 d'azote, formé par combustion incomplète de la houille en colonne épaisse dans des gazogènes spéciaux; le *gaz d'eau* formé d'hydrogène et d'oxyde de carbone, résultant de la réaction de la vapeur d'eau sur la houille au rouge. Ces gaz sont enflammés au sein même du four; les fumées traversent des carneaux, où elles abandonnent le calorique entraîné; cette chaleur est ensuite ramenée au foyer par l'air d'admission. Pour obtenir de

très hautes températures, la combustion peut être activée par de l'air insufflé ou de l'oxygène pur (chalumeau oxyhydrique). Dans les laboratoires et dans l'économie domestique, le gaz d'éclairage est souvent employé comme agent calorifique et brûlé avec ou sans excès d'air. Les gaz chauds (air) servent aux étuves à dessécher.

Agents moteurs. L'expansion des gaz comprimés est employée comme force motrice (moteur à air comprimé, poste pneumatique); mais la compression préalable du gaz exigeant une dépense de travail, on préfère, pour les moteurs, utiliser la détente de l'explosion d'un mélange gazeux (air et combustible) au milieu d'un corps de pompe. (V. MOTEUR.) Signalons les applications des gaz à l'aérostation.

Agents réfrigérants. La facilité avec laquelle certains gaz se liquéfient par compression, outre la commodité pour le transport, permet de produire de très grands froids par la détente brusque; l'anhydride carbonique, l'anhydride sulfureux, l'air même sont utilisés sous cet état.

Agents chimiques. Les propriétés chimiques des gaz sont employées pour la préparation de plusieurs produits (hypochlorites par le chlore, acide sulfurique par l'anhydride sulfureux, etc.), et à effectuer certaines réactions : précipitation de la chaux ou de la baryte en sucrerie par l'anhydride carbonique, etc.; mais c'est surtout en métallurgie que ces actions sont importantes. Avec les gaz, selon leur nature, on peut chauffer une substance en atmosphère oxydante ou réductrice et effectuer, par suite, la conversion des oxydes en métaux, ou l'inverse s'il y a lieu. La réduction de l'oxyde de fer dans le haut fourneau est entière dans l'action des gaz produits par la combustion de la houille sur le minerai.

Agents médicaux. Quelques gaz sont d'usage courant en médecine : le protoxyde d'azote, comme anesthésique; l'aldéhyde formique, l'ozone, l'anhydride sulfureux comme désinfectants.

Applications diverses. Plusieurs applications des gaz sont à citer; tels l'usage des gaz inertes (azote) pour effectuer des fermentations à l'abri de l'air, la préparation des boissons gazeuses, l'emploi des gaz dans les appareils de mesure (manomètre, thermomètre).

— Industr. *Gaz d'éclairage.* L'ingénieur français Ph. Lebon est le premier qui, en 1785, ait songé à utiliser pour l'éclairage public ou privé les produits gazeux de la distillation du bois. Il émettait en même temps l'opinion qu'il était possible d'obtenir un fluide éclairant en distillant la houille ou charbon de terre. Profitant des découvertes de Lebon, Miacklers prit à Windsor, en Angleterre, vers 1804, un brevet garantissant en sa faveur un procédé d'éclairage par le gaz de houille.

Le gaz provenant de la distillation de la houille en vase clos est composé de 30 à 40 p. 100 de méthane, 45 à 50 p. 100 d'hydrogène, 7 à 13 p. 100 d'oxyde de carbone, 3 à 4 p. 100 de carbures supérieurs, 2 à 3 p. 100 de gaz inertes, azote et acide carbonique. Les proportions du mélange dépendent de la qualité des houilles et de la façon dont est conduite l'opération; les houilles grasses et surtout les charbons bitumineux, cannel-coal et bog-head, sont les plus appréciés; la température la plus favorable est de 1.000° à 1.100°; au-dessous, la houille dégageant principalement des goudrons, au-dessus les carbures tendant à se décomposer, ce qui diminue le pouvoir éclairant: 100 kilogr. de houille fournissent en moyenne 25 à 30 mètres cubes de gaz.

Dans la fabrication ordinaire du gaz d'éclairage, on fait usage de récipients cylindriques ou semi-cylindriques (*cornues*) en terre réfractaire, dans lesquels on charge une certaine quantité de houille. Ces cornues, disposées dans des fours en maçonnerie, sont fortement chauffées afin de les amener à la température du rouge cerise. Au sortir des cornues, le gaz possède un pouvoir éclairant extrêmement faible, il est nécessaire de lui faire subir une épuration physique et chimique, de façon à enlever les produits liquéfiables (huiles, goudron, etc.) et des gaz (acide sulfurique, ammoniaque, etc.) qui diminueraient son pouvoir éclairant et vicieraient l'atmosphère des appartements. V. ÉPURATION.

Une fois épuré, le gaz se rend dans un vaste réservoir ou gazomètre. Des conduites de distribution le transportent aux lieux de consommation. V. GAZOMÈTRE.

Les produits secondaires de la distillation de la houille ne sont pas négligés. Sans parler du coke, que l'on vend comme combustible, les eaux de dépuration, qui sont très chargées de sels ammoniacaux, sont utilisées par les fabricants de produits chimiques, qui les convertissent en sulfate et en chlorhydrate d'ammoniaque. Le goudron, distillé avec de l'eau, fournit une huile empyreumatique, volatile et très combustible, qui, sous le nom impropre d'*huile de naphte*, sert à la dissolution du caoutchouc. Privé de la plus grande partie de cette huile, le goudron est employé à la préparation de mastics bitumineux, dont on se sert pour couvrir les bois et autres objets afin de les préserver de l'effet destructif de l'humidité.

Gaz portatif. Le gaz portatif est du gaz d'éclairage ordinaire, transporté aux gazomètres installés dans des maisons particulières. C'est Houzeau-Muiron qui a créé le premier ce genre d'industrie, à Reims, puis à Paris, en y fondant des *Compagnies de gaz portatif*.

Gaz d'huile. Le gaz d'huile est ce qu'industriellement on nomme *gaz riche*, son pouvoir éclairant étant beaucoup plus considérable que celui du gaz d'éclairage ordinaire. On le produit en distillant directement, dans des cornues généralement en fonte, des huiles spéciales dites *huiles lourdes*, qui proviennent elles-mêmes de la distillation des pétroles et des schistes.

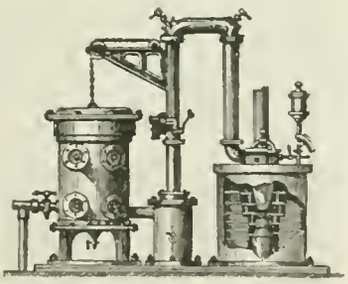

Appareil pour la fabrication du gaz d'huile.

L'huile arrive par mince filet dans la cornue, dont les parois sont portées au rouge sombre. Le gaz, au fur et à mesure de sa production, passe dans un condensateur qui lui enlève son goudron, puis dans une série d'épurateurs à couches de chaux.

Ce gaz s'emploie, le plus souvent, pour l'éclairage des wagons de chemins de fer.

Gaz de liège. On fabrique du gaz d'éclairage avec les résidus de la fabrication des bouchons. Le gaz de liège, préparé dans les appareils Combe d'Alma et Charles Martin, essayés en 1880 à l'Opéra de Paris, ne contient pas de sulfures; un simple lavage à l'eau et son passage à travers des couches de chaux est suffisant pour donner un produit très éclairant. Les goudrons résultant de cette fabrication sont intermédiaires entre le goudron de houille et celui qui se produit dans la distillation du bois.

— Législ. Lorsque, en 1823, l'industrie nouvelle de l'éclairage par le gaz se manifesta, elle rencontra une vive opposition, dont elle finit par triompher, mais après avoir fait l'objet de mesures spéciales. Le premier acte législatif sur la matière fut une ordonnance royale du 20 août 1824, qui rangea toutes les usines à gaz parmi les établissements dangereux, incommodes ou insalubres. Depuis, ces établissements n'ont pas cessé d'être soumis, au point de vue des conditions de leur création et de leur mode de fonctionnement, à la législation spéciale aux établissements dangereux, incommodes ou insalubres et à une surveillance stricte de la police.

Quant aux rapports entre les compagnies concessionnaires et la ville ou le particulier, ils se trouvent déterminés par des traités ou des conventions, qui font la loi des parties. Pour Paris, les conditions dans lesquelles est réglé l'éclairage public sont énoncées dans une ordonnance de police du 25 juillet 1862 et dans le traité du 7 février 1870, passé entre la Ville et la compagnie parisienne.

D'autre part, à Paris, divers arrêtés du préfet de la Seine, en date, notamment, des 18 février 1862 et 2 avril 1868, ont réglementé minutieusement les conduites et appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz à l'intérieur des bâtiments et habitations.

— Mécan. *Moteur à gaz.* V. MOTEUR.

— Méd. Des gaz peuvent exister dans des organes qui n'en renferment pas habituellement, soit qu'ils proviennent de l'air atmosphérique introduit par quelque ouverture accidentelle (v. EMPHYSÈME), soit qu'ils résultent de la décomposition des tissus.

Mais, ordinairement, c'est dans l'estomac et l'intestin que les gaz se forment, par suite des nombreuses fermentations qui s'y produisent et des microbes qui y résident.

Ils existent en excès dans les gastrites et les entérites. Les farineux, les boissons abondantes y prédisposent.

Les personnes incommodées par la production exagérée des gaz devront faire une antisepsie stomacale et intestinale rigoureuse (naphtol, benzo-naphtol et salol à la dose de 0gr,25 de chaque avant les repas), prendre des poudres absorbantes (craie préparée, charbon); enfin l'usage des divers carminatifs et en particulier, l'anis, l'angélique, le coriandre, etc., doit être conseillé.

— Mines. V. GAISOU.

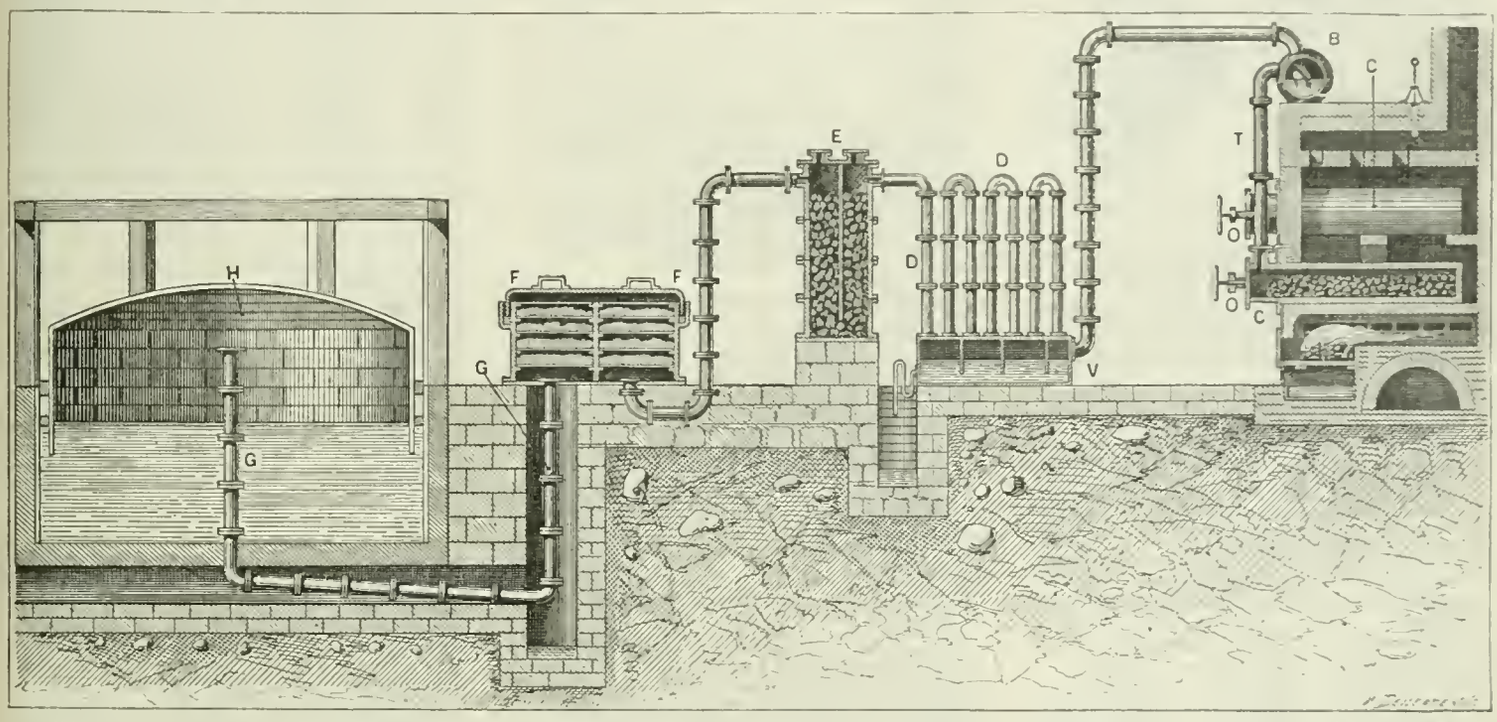

Usine à gaz : C, C, cornues. — O, O, obturateurs des cornues. — T, tube adducteur du gaz dans le barillet B. — V, réservoir d'eau avec diaphragmes, dans lequel barbotte le gaz. — D, tubes réfrigérants. — E, épurateur à coke. — F, F, caisses d'épuration chimique du gaz. — G, G, tuyau de conduite du gaz épuré sous le gazomètre H.

GAZA n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches aspidobranches, famille des trochidés, comprenant des animaux marins, propres aux régions abyssales de l'Océanie et des Antilles. (Les *gaza* ont la coquille nacrée, munie d'un opercule, contournée en hélice. L'espèce type est la *gaza dædala* des îles Fidji.)

GAZA ou **GHAZZEH**, ville et port de la Syrie (Turquie d'Asie); 15.000 hab. environ. Elle est formée de plusieurs villages, groupés autour d'une mosquée centrale, entourés de jardins d'arbres fruitiers et d'oliviers. Le port, envahi par les sables, n'est plus accessible qu'aux petites embarcations. La fondation de Gaza est, d'après la Genèse, antérieure à Abraham. Ce fut une des cinq cités principales des Philistins. Samson y mourut. Plus tard, Alexandre la prit après un siège de quatre mois, au cours duquel il fut blessé. Deux fois ruinée dans le Ier siècle av. J.-C., de bonne heure siège d'une église chrétienne, prise par les Arabes dès 634, de nouveau ruinée par les croisades, forteresse des templiers en 1152, Gaza, depuis la fin du XVIe siècle, est possession musulmane.

GAZA (Théodore), helléniste de la Renaissance, né à Thessalonique en 1398, mort en Calabre vers 1478. D'abord établi à Constantinople, il se rendit en Italie vers 1444 et étudia le latin sous la direction de Victorin de Feltre, à Mantoue. Professeur de grec à Ferrare (1447), de philosophie à Rome (1450), il séjourna à Naples, revint à Rome en 1458 et obtint une abbaye. Savant distingué et laborieux, Gaza a traduit plusieurs ouvrages d'Aristote, Théophraste, Elien, Denys d'Halicarnasse, etc. Il a aussi traduit du latin en grec le *De senectute* et le *Somnium Scipionis*, de Cicéron. Il est surtout connu par sa *Grammaire grecque* (1495).

GAZAGE (*zaj'* — rad. *gaze*) n. m. Action de gazer : *Le* GAZAGE *d'un chapeau.*

GAZAGE (*zaj'* — rad. *gaz*) n. m. Action de griller les fils ou les tissus au gaz et notamment ceux de coton, pour en régulariser la surface. ‖ On dit encore FLAMBAGE ou GRILLAGE.

GAZAILLE (*za-ill* [*ll* mll.]) n. f. Louage de bêtes de labour. ‖ Société pour l'élevage du bétail dans les Landes.

GAZALAND, Etat indigène de la colonie portugaise du Mozambique, entre le Manicaland au N., le Matabeleland à l'O., le pays des Macouambas au S., et le littoral de l'océan Indien à l'E. C'est le royaume du fameux Gongounhana, dont l'hostilité à fa'li devenir fatale à la domination portugaise dans l'Afrique orientale. Gongounhana reconnut formellement, en 1891, la souveraineté du

Portugal et jura fidélité. Le pays a d'importantes richesses naturelles.

GAZAN DE LA PEYRIÈRE (Honoré-Théodore Maxime), général et homme politique français, né et mort à Grasse (1765-1815). Ancien garde du corps du roi, il servit dans les armées de la Révolution, puis de l'Empire. On raconte que, pour rallier ses soldats, surpris au col de Tende par les Croates, il jeta son sabre dans les rangs ennemis, en criant : « Soldats, sauvez mon sabre des mains de ces esclaves! » Général en 1799, comte de l'Empire en 1808, sa carrière militaire se termina à Waterloo. La Restauration l'avait négligé, il rentra en grâce après 1830, et fut nommé pair en 1831.

GAZANA ou **GAZAVA** (mot ind.) n. f. Nom donné, en Perse et aux Indes orientales, à une roupie d'argent qui valait environ 2 fr. 50 c. de monnaie française.

GAZANIE (*ni*) n. f. Genre de composées, tribu des arctotidées, qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

— ENCYCL. Plusieurs espèces de *gazanies* sont cultivées dans les jardins d'Europe. La *gazanie pectinée*, originaire du Cap, est une plante vivace dont la tige a environ 0m,16 de hauteur et dont les feuilles radicales, pennées, sont cotonneuses en dessous. Les fleurs, disposées en capitules très grands, sont blanches en dessous, jaune orange en dessus, avec des taches d'un violet foncé à la base des ligules. La *gazanie éclatante* est une plante vigoureuse, traçante, à feuilles oblongues, luisantes, d'un vert foncé en dessus, blanches et tomenteuses en dessous. Les fleurs, d'un jaune orange très vif, sont marquées à la base d'une double macule noire et blanche.

Gazanie.

GAZE (peut-être de *Gaza*, ville de Syrie) n. f. Etoffe légère et transparente : *Un voile, Une robe de* GAZE. ‖ Travail destiné à remplir l'intérieur des fleurs dans la dentelle.

— Par ext. Tissu, enveloppe légère, transparente : *Les ailes de* GAZE *de la mouche.*

— Fig. Circonlocution qui voile la pensée, sous une forme transparente : *Raconter, sans la moindre* GAZE, *les histoires les plus égrillardes.* (Th. Gaut.)

— Econ. rur. Carrés et mottes de terre ou de gazon, dont les résiniers se servent pour recouvrir le bûcher. ‖ Nom, dans l'Oise, du vesceron.

— Méd. *Gaze stérilisée.* Bande de gaze rendue antiseptique par du salol, de l'iodoforme, etc., et qui remplace aujourd'hui la charpie. On fait également en pharmacie de la gaze iodée, salicylée, etc.)

— Metrol. Monnaie de cuivre qui avait cours en Perse, et dont la valeur était d'environ 2 centimes et demi.

GAZÉ n. m. Nom vulgaire d'un papillon blanc du groupe des ipérides.

— ENCYCL. Le *gazé* (leucanea cratægi) est un papillon tout blanc, avec les nervures noires; il peut mesurer jusqu'à 6 centimètres d'envergure. Les ailes supérieures sont transparentes chez la femelle. La chenille, noire, avec poils jaunes et blancs, vit sur l'aubépine, le prunier et le prunellier; elle passe l'hiver en société sous une tente de soie; la chrysalide est jaune ou blanche. Le gazé est commun en juillet, dans toute la France.

Gazé (réd. de moitié).

GAZÉAULA (*zé-ô*) n. f. Pâtisserie gasconne, en grand renom à Bordeaux. Ce gâteau se compose d'une pâte brisée un peu sucrée, d'une frangipane, et est garni, au-dessus, d'un meringage à l'italienne.)

GAZÉEN, ENNE (*zé-in, èn*), personne née à Gaza, ou qui habitait cette ville. — *Les* GAZÉENS.

— Adjectiv. : *Population* GAZÉENNE.

GAZÉIFIABLE rad. *gazéifier*) adj. Qui est susceptible de se convertir en gaz.

GAZÉIFICATEUR n. m. Appareil d'éclairage puissant au moyen duquel on peut obtenir une lumière très brillante. Il est alimenté par des vapeurs de pétrole ou d'huile minérale, dont l'éclat se trouve considérablement augmenté par un courant d'air qui vient se mélanger à la flamme. V. planche *Eclairage*, fig. 41.

GAZÉIFICATION (*si-on*) n. f. Réduction d'une substance à l'état de gaz. ‖ Action de gazéifier : *La* GAZÉIFICATION *de l'eau.*

GAZÉIFIER (de *gaz*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. du plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous gazéifiions. Que vous gazéifiiez*) v. a. Faire passer à l'état gazeux. ‖ Faire dissoudre un gaz dans un liquide. ‖ *Gazéifier l'eau*, Faire dissoudre du gaz carbonique sous pression : *On* GAZÉIFIE *artificiellement la plupart des eaux gazeuses.*

Se *gazéifier*, v. pr. Etre gazéifié.

GAZÉIFORME (*for-me*) (*gaz*, et *forme*) adj. Qui est à l'état de gaz. *Substance* GAZÉIFORME.

GAZÉITÉ n. f. Propriété qu'ont certains corps d'exister à l'état gazeux, nature gazeuse.

GAZELLE (*zèl'* — de l'ar. *ghazal*) n. f. Zool. Genre d'antilopes, comprenant des formes légères et gracieuses, à hautes pattes fines, à grands yeux, à cornes arquées en lyre et existant dans les deux sexes.

— Linguist. *Yeux de gazelle*, Beaux yeux doux.

— ENCYCL. Zool. Les *gazelles* habitent les steppes et les déserts de l'ancien monde, le nord de l'Afrique, l'Asie centrale et occidentale jusqu'à la Sibérie; l'Arabie et la Syrie sont leur aire de distribution géographique. Ces charmants animaux s'apprivoisent très facilement et vivent dans les maisons. A l'état sauvage, les gazelles vont par troupes. Leur robe claire, isabelle ou fauve en dessus, blanche en dessous, s'harmonise avec l'apparence des terrains désertiques. Comme leur chair est très fine, on les chasse activement, avec des lévriers, des faucons, des guépards, etc. On en connaît une quarantaine d'espèces, vivantes ou fossiles. La plus connue est la *gazella Dorcas*, répandue du Sahara algérien à la Nubie; au Maroc, c'est la *gazella Cuvieri*; en Arabie et Syrie, la *gazella Arabica*; en Sibérie, la *gazella gutturosa*; etc.

Gazelles.

GAZÉOL (de *gaz*, et du lat. *oleum*, huile) n. m. Préparation pharmaceutique, essayée pour remplacer les vapeurs des produits d'épuration du gaz d'éclairage, dans le traitement de la coqueluche, et composée d'ammoniaque, d'acétone, de benzine, de naphtaline et de goudron.

GAZER (rad. *gaze*) v. a. Couvrir d'une gaze, d'une enveloppe légère et transparente.

— Fig. Dissimuler : *La politesse* GAZE *les vices.* (Mass.) ‖ Adoucir, voiler par certains artifices du discours : GAZER *une anecdote scabreuse.*

GAZER (rad. *gaz*) v. a. Passer à la flamme du gaz ou de l'alcool les fils dont on veut enlever le duvet ou les brins mal retors. ‖ On dit aussi FLAMBER, et GRILLER.

GAZETÉ, ÉE adj. Qui a le caractère de la gazette, qui est emprunté à la gazette : *La phrase* GAZETÉE *et le parler de table d'hôte.* (R. Töpffer.)

GAZETIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui rédige, publie une gazette : *Théophraste Renaudot est le* GAZETIER *de France le plus fameux.* (Richelet.) [Le féminin est peu usité.]

— Par ext. Nouvelliste, celui qui répand ou recueille des nouvelles : GAZETIER *scandaleux.* (Delille.)

— Syn. **Journaliste.**

GAZETILLE (*ll* mll.) n. f. Petite gazette.

GAZETIN n. m. Petite gazette : *Les* GAZETINS *sont ordinairement manuscrits.* (Vieux.)

GAZETTE (*zèt'* — de l'ital. *gazetta*, petite monnaie vénitienne, prix du numéro de la première gazette parue à Venise au milieu du XVIe s.) n. f. Littér. Ecrit périodique, donnant des nouvelles politiques, littéraires, artistiques, etc. : *Lire la* GAZETTE. *Les* GAZETTES *sont les archives des bagatelles.* (Volt.) [No s'emploie plus guère que par plaisanterie, si ce n'est dans un titre.]

— Par dénigr. Histoire, écrit où les faits sont racontés d'une manière froide et sèche : *Poème qui n'est qu'une* GAZETTE *rimée.* ‖ Commérages, bavardages : *S'en tenir aux* GAZETTES *du quartier.* ‖ Personne qui rapporte les bavardages, les commérages : *Beaucoup de femmes sont de vraies* GAZETTES.

— Loc. div. : *Vieille gazette*, Chose qui a perdu tout intérêt, toute importance. ‖ *Lire la gazette*, Regarder manger les autres sans avoir rien devant soi.

— ENCYCL. Littér. et hist. Le titre de *Gazette* a été donné à diverses publications, dont les plus célèbres, entre celles de Théophraste Renaudot, sont les journaux ou pamphlets publiés par des réfugiés français à Amsterdam et à Leyde pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, et dont on connaît les attaques contre Louis XIV. Les plus répandues étaient la « Gazette d'Amsterdam » (1663-1677); la « Gazette de Leyde » (1680), qui s'est continuée jusqu'en 1814; la « Gazette de Rotterdam » (1689-1716); la « Gazette d'Utrecht » (1710-1787). Ces feuilles vivaient surtout de médisances ou de calomnies, racontaient les scandales de la cour, en inventaient au besoin.

Gazette (LA), feuille périodique, créée par Théophraste Renaudot, médecin de Louis XIII. — Rédigée à l'imitation des petites feuilles italiennes, elle eut pour origine les nouvelles à la main, c'est-à-dire manuscrites, que Renaudot faisait circuler parmi sa clientèle. Le premier numéro de la « Gazette », qui ne prit le titre de « Gazette de France » que bien plus tard, en 1762, parut le 30 mai 1631. Elle était hebdomadaire et divisée en deux cahiers petit in-4°, de 8 à 12 pages, dont l'un portait le titre de « Gazette », l'autre celui de « Nouvelles ordinaires de divers endroits ». C'était l'organe officiel du gouvernement. Richelieu lui communiquait les nouvelles militaires et diplomatiques et rédigea même des articles importants; Louis XIII y fit insérer le récit écrit par lui-même de ses opérations militaires en Lorraine, en Picardie et en Languedoc, de 1631 à 1642. Après la mort de Théophraste, la « Gazette » passa à son fils Isaac, premier médecin du Dauphin, mort en 1679, ensuite à Eusèbe Renaudot, mort en 1729. Lorsque, le 1er janvier 1762, elle prit le titre de « Gazette de France », elle devint en même temps bihebdomadaire. En 1787, le ministère en donna le privilège au libraire Panckoucke; le gouvernement en nommait alors tous les rédacteurs, dont les plus remarquables furent Suard et Arnaud, puis Bret et l'abbé Aubert, qui en était rédacteur en chef lorsque le privilège fut supprimé (1792). Après le 10-Août, elle prit le titre de « Gazette nationale de France » et devint quotidienne.

Sous l'Empire, la « Gazette de France » (elle avait repris ce titre) subit la servitude imposée à tous les journaux. La Restauration la replaça au rang des principaux organes royalistes; elle eut alors d'illustres rédacteurs : Joseph de Maistre, de Bonald, etc. Sous le gouvernement de Juillet, elle fut dirigée par l'abbé de Genoude, qui en fit un journal d'opposition modérée. Elle ne cessa, depuis lors, d'être l'organe des légitimistes.

Gazette littéraire de l'Europe, journal dirigé pendant deux ans (1764-1766) par l'abbé Arnaud et Suard. — Dédoublement de la « Gazette de France », il était rédigé par les mêmes écrivains et destiné à tenir les gens de lettres et les savants au courant des nouvelles littéraires des autres nations. Voltaire, Diderot, Saint-Lambert, Grimm, Delille, Leroy, Laharpe, y envoyèrent des articles. Quelques années après la chute du journal (1766), Arnaud et Suard réunirent les morceaux les plus intéressants qui s'y trouvaient dispersés et les publièrent sous ce titre : *Variétés littéraires ou Recueil de pièces tant originales que traduites, concernant la philosophie, la littérature et les arts* (1770).

Gazette des tribunaux, journal quotidien de jurisprudence et de débats judiciaires, fondé en 1826. — Elle rend compte au jour le jour des procès les plus intéressants au point de vue des solutions de droit, des cours d'assises ou de la police correctionnelle, publie les lois nouvelles, etc. La « Gazette des tribunaux » est la plus vaste collection de causes célèbres que l'on puisse consulter; les romanciers et les auteurs dramatiques ne se font pas faute de puiser à cette source intarissable.

Gazette des beaux-arts, *Courrier européen de l'art et de la curiosité*, revue artistique illustrée, fondée par Charles Blanc en 1858, et paraissant deux fois par mois. — Elle a été, durant de longues années, le seul grand journal d'art en France. Aussi sa rédaction, à l'époque de Ch. Blanc et d'Emile Galichon, a-t-elle été tout particulièrement brillante avec Ph. Burty, Paul Mantz, Lecoq de la Marche, Anatole de Montaiglon, René Ménard, le marquis de Chennevières, L. de Fourcaud, Louis Gonse, Eugène Guillaume, Georges Lafenestre, etc. La partie artistique n'était pas moins bien tenue, avec des dessinateurs et graveurs, tels que : Hédouin, Bœtzel, Pirodon, etc. Le mouvement d'art inauguré par cette remarquable publication s'est fortifié avec le temps. Bien que d'autres publications analogues se soient créées, elle n'en figure pas moins au premier rang, parmi les revues d'art.

Gazette archéologique (LA). Cette revue, de format in-4°, a été fondée, en 1875, par J. de Witte et François Lenormant, avec le sous-titre : *Recueil de monuments pour servir à la connaissance et à l'histoire de l'art antique.* — En 1883, J. de Witte et Lenormant élargirent le cadre de la revue et s'adjoignirent de Lasteyrie, professeur d'archéologie à l'Ecole des chartes, et E. Babelon, attaché au cabinet des médailles. Après la mort de Lenormant, la « Gazette » continua à paraître sous la direction de de Witte et de Lasteyrie. A la fin de l'année 1886, ces deux écrivains quittèrent la direction du recueil, qui prit pour sous-titre : *Revue des musées nationaux.* La direction effective du recueil passa aux mains de E. Babelon et Molinier; mais il cessa de paraître en 1890.

GAZEUR (rad. *gaze*) n. m. Celui qui sait gazer, qui voile ses expressions.

GAZEUSE (rad. *gaze*) n. f. Ouvrière en dentelles, qui, dans ce que l'on nomme le point d'Alençon, fait les remplissages des fleurs et des feuilles.

GAZEUX (*zeû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature des gaz : *Fluide, Etat* GAZEUX.

— Qui tient des gaz en dissolution : *Eau, Limonade* GAZEUSE. ‖ Fam. *Gazeuse* n. f. pour *Limonade* GAZEUSE.

— *Air gazeux*, Nom ancien de l'acide carbonique.

— ENCYCL. *Eaux gazeuses.* V. EAU.

GAZI n. m. Terme servant à désigner, en pays musulman, celui qui prend part à une expédition contre les infidèles. (*Gazi* est devenu un titre honorifique dans la hiérarchie turque, équivalant à *le Victorieux.*)

GAZIER (*zi-é*) n. m. et adj. Se dit de l'ouvrier qui travaille aux différents appareils nécessaires pour l'éclairage au gaz. ‖ Celui qui établit des appareils à gaz, les vend ou les pose.

— Pop. Péteur.

GAZIER (*zi-é*), **ÈRE** [rad. *gaze*] n. et adj. Se dit de l'ouvrier, ouvrière, fabriquant de la gaze.

GAZIER (*zi-é*), **ÈRE** [rad. *gaz*] adj. Qui se rapporte à l'éclairage par le gaz : *L'industrie* GAZIÈRE.

GAZIER (Louis-Auguste-Léon), littérateur français, né à Paris en 1844. Elève de l'Ecole normale, d'où il sortit agrégé en 1868, il professa en province, puis à Paris au lycée Saint-Louis et à Rollin, prit le grade de docteur ès lettres en 1875, et après avoir été maître de conférences à la Sorbonne, il y est devenu, en 1894, professeur-adjoint de littérature française. Cet érudit, qui s'est occupé surtout d'histoire politique et religieuse, est possesseur d'une riche bibliothèque janséniste, d'où il a extrait de curieux documents inédits. Outre des articles dans diverses revues, il a publié des ouvrages, dont les principaux sont : *les Dernières années du cardinal de Retz* (1875), thèse; *De Santolii Victorini sacris hymnis* (1875); *Lettres à Grégoire sur les patois de France* (1879); *Etudes sur l'histoire religieuse de la Révolution française* (1887); *Nouveau Dictionnaire français illustré* (1887); *Petite histoire de la littérature française* (1891); *Port-Royal-des-Champs* (1894).

GAZIFÈRE (de *gaz*, et du lat. *ferre*) adj. Qui sert à la fabrication du gaz : *Appareil* GAZIFÈRE.

— n. m. Appareil servant à la fabrication de l'hydrogène pur pour l'éclairage dans l'industrie du *gaz à l'eau.*

GAZILLON (*ll* mll.) n. m. Léger tissu de gaze.

GAZNA ou **GHAZNI**, ville de l'Afghanistan central (Asie); 10.000 hab. Elle s'élève, à environ 100 kilom. S.-O. de Kaboul, non loin des sources de la rivière de Kaboul (affluent de l'Indus), sur les pentes des hauteurs qui continuent, vers le S., le Sefid Koh. Son importance fut jadis très grande : elle donna son nom à la dynastie des Ghaznévides, et ceux-ci firent d'elles une riche cité; de cette prospérité témoignent encore minarets et ruines. Malgré sa décadence, Gazna est encore célèbre en Asie à cause des nombreux tombeaux de saints mahométans qui se trouvent dans ses environs.

GAZNÉVIDES. Ethnol. V. GHAZNÉVIDES.

GAZOCHIMIE (*mi*) n. f. Partie de la chimie qui traite spécialement des gaz.

GAZOCHIMIQUE adj. Qui concerne la gazochimie.

GAZOFACTEUR (de *gaz*, et du lat. *facere*, supin *factum*, faire) n. m. Appareil propre à gazéifier la houille. ‖ Usine où l'on fabriquait le gaz portatif.

GAZOGÈNE (*jèn'* — de *gaz*, et du gr. *génos*, naissance) adj. Qui produit du gaz. ‖ Se dit spécialement d'un appareil employé pour fabriquer l'eau de Seltz artificielle : *Appareil* GAZOGÈNE.

GAZOGÈNE (*jèn'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Foyer spécial ou brûlant qu'incomplètement le combustible et dans lequel on prépare les gaz pour les fours à récupération de chaleur où on le consume définitivement. ‖ Nom de l'appareil portatif avec lequel on fait de l'eau de Seltz. ‖ Mélange d'alcool et de térébenthine qu'on emploie pour l'éclairage.

— ENCYCL. En principe, le *gazogène* pour fours à récupération se compose des éléments suivants : le *générateur*, sorte de fourneau dans lequel, grâce à une combustion incomplète du combustible, on produit de l'oxyde de carbone et de l'hydrogène carboné; les *carneaux à gaz*,

amenant les gaz du générateur au four où ils doivent être brûlés; le *récupérateur de chaleur*, comprenant l'ensemble des conduites dans lesquelles l'air qui alimente la combustion passe en s'échauffant au contact de parois léchées extérieurement par les flammes du foyer; les *brûleurs*, sortes d'orifices par où s'échappent les gaz destinés à chauffer le four, tout en se mélangeant à l'air chaud provenant du récupérateur. Les divers types de gazogènes diffèrent surtout entre eux par les formes et les dispositions données aux récupérateurs. Tels sont les systèmes Siemens, Radot, Poosard, etc.

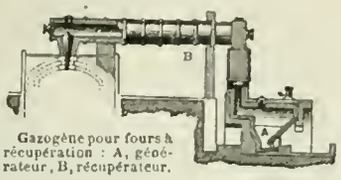

Gazogène pour fours à récupération : A, générateur, B, récupérateur.

— *Gazogène à eau de Seltz.* Le premier *gazogène* a été inventé par Briet. Il se compose de deux vases de verre très résistants et clissés, capables de supporter une pression de plusieurs atmosphères, et réunis l'un à l'autre par une armature métallique à vis. Dans le vase inférieur, qui est le plus petit, on produit l'acide carbonique. (V. EAU gazeuse artificielle.) Ce gaz passe dans le vase supérieur, rempli d'eau, dans laquelle il se dissout. Les deux vases communiquent au moyen d'un tube, disposé de telle manière qu'une quantité d'eau déterminée peut descendre de la partie supérieure de l'appareil dans la partie inférieure, tandis que le gaz exécute le mouvement contraire.

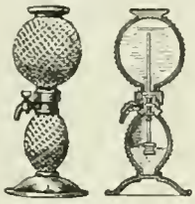
Gazogène de Briet, et coupe.

GAZOLINE n. f. Nom donné, dans le commerce, à l'éther de pétrole, élément le plus volatil du pétrole brut.

GAZOLITRE n. m. Techn. Syn. peu usité de GAZOMÈTRE.

GAZOLYTE n. m. Corps formant des combinaisons gazeuses permanentes avec l'oxygène, l'hydrogène ou le fluor.
— Adjectiv. Qui est susceptible de se résoudre en gaz : *Des corps* GAZOLYTES.

GAZOMÈTRE (de *gaz*, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument servant à déterminer la quantité de gaz employée dans une opération chimique. ‖ Appareil destiné à indiquer la quantité de gaz brûlée dans un local éclairé au gaz. (On dit plutôt COMPTEUR.) ‖ Grand appareil en forme de cloche cylindrique qui sert à mesurer et à distribuer le gaz d'éclairage de l'usine qui le produit jusque dans les canalisations pour l'éclairage public ou privé.

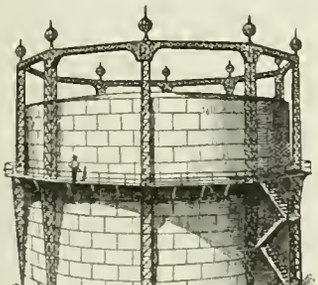
Gazomètre.

— ENCYCL. Un *gazomètre* d'usine consiste en une grande cloche cylindrique en tôle, reposant sur l'eau d'un bassin construit en maçonnerie très solide et dont il existe différents types. Comme on connaît le diamètre de la cloche, il est évident qu'il est toujours facile de calculer la quantité de gaz qu'elle contient, en mesurant la partie qui est au-dessus du niveau du liquide dans lequel elle plonge. On peut également déterminer avec précision la quantité de gaz qui s'écoule par le tuyau destiné au service de l'éclairage. Deux gros tubes en fonte, que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté, pénètrent dans l'intérieur de la cloche, l'un pour apporter le gaz au fur et à mesure qu'il se produit, l'autre pour en faire la distribution.

GAZOMÉTRIE (*tri* — rad. *gazomètre*) n. m. Physiq. Art de mesurer les gaz, de calculer leur volume et leur densité.

GAZOMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Physiq. Qui appartient à la gazométrie.

GAZON (anc. haut allem. *waso*, motte de terre garnie d'herbes; allom. mod. *wasen*) n. m. Herbe courte et fine : *Semer du* GAZON. *Le* GAZON *fin semble le duvet de la terre.* (Buff.) ‖ *Gazon d'Angleterre ou anglais*, Ivraie vivace ou ray-grass. ‖ *Gazon d'argent*, Nom vulgaire du cérâïste cotonneux. ‖ *Gazon de chat*, Nom vulgaire de la germandrée maritime ou marum. ‖ *Gazon d'Espagne* ou *d'Olympe*, Nom vulgaire du *statice armoria*. ‖ *Gazon de Mahon*, Nom vulgaire de la julienne de Chio. ‖ *Gazon de Marie*, Nom vulgaire de l'alysse odorant. ‖ *Gazon d'or*, Nom vulgaire de quelques orpins à fleurs jaunes. ‖ *Gazon du Parnasse*, Nom vulgaire du muguet et de la parnassie des marais. ‖ *Gazon turc*, Nom vulgaire de la saxifrage hypnoïde.
— Par ext. Terrain couvert de gazon : *Danser sur le* GAZON. ‖ Au plur. Mottes de terre carrées et couvertes de gazon dont on se sert pour faire les gazons artificiels. — *Lever des gazons*, Enlever des mottes de terre couvertes de gazon.
— Arg. Cheveux. ‖ *Se ratisser le gazon*, Se peigner. ‖ *Se faire tondre le gazon*, Se faire couper les cheveux. ‖ *N'avoir pas de gazon sur la prairie, sur la terrasse*, Avoir perdu ses cheveux. ‖ Perruque, faux cheveux.
— ENCYCL. On nomme *gazon* l'herbe des pelouses ou prairies tant qu'elle se maintient, ou qu'on la maintient à faible hauteur. Pour former les gazons, on procède soit par le semis, exécuté au printemps ou à l'automne, des plantes qu'on estime à cet effet les plus convenables, ou bien, d'une manière plus expéditive, mais plus coûteuse, par le plaquage de mottes de terre enherbées qu'on découpe à la bêche dans les pâturages, les fossés ou sur le bord des chemins. Les plantes les plus propres à former les gazons sont les graminées à feuillage fin, telles que le ray-grass anglais, les paturins, les agrostides, les fétuques, la flouve odorante, la crételle des prés, auxquelles on adjoint habituellement du trèfle blanc.

Le choix des espèces, et leur proportion dans le mélange, doivent varier avec la nature et la situation de la surface à gazonner. Le tableau ci-dessous donne, d'après Dybowski, quelques indications. (On emploie d'ordinaire de 150 à 200 kilogr. de graines à l'hectare.)

NATURE des SEMENCES	PROPORTION DES SEMENCES suivant la nature du sol.			
	Sec.	Moyennement humide.	Humide.	Ombrage.
	kg.	kg.	kg.	kg.
Agrostide stolonifère	10	5	10	»
Crételle des prés	8	3	10	»
Fétuque ovine	15	10	»	10
Fétuque rouge	15	»	20	10
Fétuque durette	»	10	»	»
Fétuque hétérophylle	»	»	»	15
Flouve odorante	»	3	»	5
Paturin commun	12	»	15	10
Paturin des bois	12	»	»	15
Paturin des prés	»	5	15	»
Ray-grass	25	50	40	25
Trèfle blanc	1	»	1	»

Après l'ensemencement fait en plusieurs fois, on nivelle la surface et on la recouvre d'une couche de terreau, épaisse d'environ 1 centimètre, puis on passe le rouleau et on arrose en pluie fine.

Pour entretenir les gazons, on les fume avec du terreau ou des engrais chimiques, on les arrose abondamment durant les chaleurs, et, sauf la première année, on les fauche fréquemment. Enfin, on s'oppose à leur envahissement par les mousses en grattant vigoureusement la terre gazonnée, puis en répandant soit de la chaux, du plâtre, des cendres ou du phosphate de chaux.

GAZONNAGE (*zo-naj'*) n. f. Agric. Action de revêtir de gazon.
— Féod. Droit exigé par le seigneur pour faire gazonner les fossés de son château.

GAZONNANT (*zo-nan*), **ANTE** ou **GAZONNEUX** (*zo-neû*), **EUSE** adj. Qui forme gazon : *Plantes* GAZONNANTES.

GAZONNÉE (*zo-né*) n. f. Terrain couvert de gazon.

GAZONNEMENT (*zo-ne-man*) n. m. Action de revêtir de gazon : *Le* GAZONNEMENT *d'un bastion, d'un porterre.*

GAZONNER (*zo-né*) v. a. Revêtir de gazon : GAZONNER *un bassin, un glacis, le bord d'un bassin.*
— v. n. Pousser en gazon : *Herbe qui* GAZONNE. ‖ Se couvrir de gazon : *Pré qui* GAZONNE.
Se gazonner, v. pr. Se couvrir, devenir couvert de gazon.

GAZONNEUX, EUSE adj. V. GAZONNANT, ANTE.

GAZOPHYLACIUM (*si-om'* — du gr. *gaza*, trésor, et *phulassein*, garder) n. m. Dans les anciennes basiliques, Lieu où l'on déposait les offrandes des fidèles qui ne pouvaient pas être placées sur l'autel.

GAZOSCOPE (*skop'* — de *gaz*, et du gr. *skopein*, regarder) n. m. Appareil destiné à déceler la présence des gaz inflammables dans les mines, afin qu'on puisse en prévenir l'explosion.
— ENCYCL. Le *gazoscope* est constitué par deux tuyaux qui vibrent à l'unisson quand l'air de la galerie est pur. Ces deux tuyaux produisent des battements lorsqu'il y a trace de grisou dans la galerie. L'un d'eux est en communication avec l'air extérieur; l'autre, au contraire, reçoit l'air de la galerie.

GAZOST, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 11 kilom. d'Argelès, dans la vallée de Castelloubon; 434 hab. Gisements de plomb, argent, cuivre, zinc. Au S. du village, dans la vallée de Biès et au pied du pic de Bigala, sources minérales froides, connues sous les noms de *source Burgade* et de *source Nabeas*, aujourd'hui conduites à l'établissement d'Argelès-Gazost.

GAZOU n. m. Butin conquis dans une expédition faite par des musulmans contre ceux qu'ils appellent des infidèles (chrétiens, juifs, etc.).
— Par ext. Tribu annuel perçu au Maroc et en Arabie sur les non-musulmans.

GAZOUA n. f. Levée en masse des musulmans contre ceux qu'ils regardent comme les infidèles. (Terme analogue au mot CROISADE chez les chrétiens) : *Dans le sud du Maroc, les imams prêchent la* GAZOUA.

GAZOUILLANT (*zou-ill-an* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui gazouille, qui a l'habitude de gazouiller : *La troupe* GAZOUILLANTE *des oiseaux.*

GAZOUILLEMENT (*zou-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Ramage des oiseaux qui gazouillent.
— Poétiq. Doux murmure produit par l'eau : *Le* GAZOUILLEMENT *d'une source, d'un ruisseau.* ‖ Récitation faite d'une voix douce et mélodieuse : *Un adorable* GAZOUILLEMENT *de légendes et de fabliaux.* (V. Hugo.)
— Fig. Expression indéciso; langage tendre ou énervé; langage des petits enfants.

GAZOUILLER (*zou-ill* [*ll* mll.] v. n. Faire entendre un chant doux, mais faible et confus, en parlant de certains petits oiseaux : *Serin qui commence à* GAZOUILLER.
— Poétiq. Se dit de l'eau qui produit un murmure en coulant sur les cailloux. ‖ Se dit des personnes qui parlent avec douceur en murmurant : *Murmots qui* GAZOUILLENT *autour de vous.* (Saintine.)
— Fig. Exprimer des sentiments doux ou tendres :

L'espoir *gazouille* en mon sein palpitant.
BAUDELAIRE.

— Pop. Pueer.
— v. a. Exprimer comme en gazouillant : *Massillon* GAZOUILLE *du ciel je ne sais quoi qui est ravissant.* (J. Joub.)

GAZOUILLIS (*zou-ill-i* [*ll* mll.]) n. m. Gazouillement d'oiseaux. ‖ Murmure : *Le* GAZOUILLIS *des oiseaux.*

GAZTAMBIDE (Joaquin), compositeur espagnol, né à Tudela en 1822, mort à Madrid en 1870. Chef d'orchestre du théâtre del Principe à Madrid, il réussit à se produire à la scène dans le genre de la *zarzuela*, et il écrivit, soit seul, soit en société avec Barbieri, Hernando, Oudrid, Arrieta et Inzenga, une quarantaine d'ouvrages dont plusieurs obtinrent de grands succès. Nous signalerons parmi ceux qu'il écrivit seul : *el Valle de Andorra* (1852); *Catalina* (1854); *los Magyares* (1857); *el Juramento* (1858); *una Vieja* (1860); *En las astas del toro* (1862); *las Hijas de Eva*; etc.

GAZZA n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des carangidés, comprenant des formes voisines des équules, dont elles diffèrent surtout par la présence de canines. Les gazzas sont des poissons assez petits, oblongs, hauts, comprimés, avec la bouche protractile. On en connaît deux espèces, répandues dans l'océan Indien. Le *gazza minuta*, argenté et jaune, long de 20 centimètres, est le *koto karee* des Hindous.)

Gazza.

Gazza ladra (LA), opéra italien en deux actes, paroles de Gherardini, musique de Rossini, représenté à Milan, le 31 mai 1817. — Le livret et son titre furent empruntés à un mélodrame français de Caigniez et d'Aubigny, *la Pie voleuse*, qui avait obtenu, deux ans auparavant, un succès retentissant. Le librettiste italien y ajouta des scènes bouffonnes, et cette variété convenait au génie si varié du compositeur. Aussi, à côté de la cavatine aimable de Ninetta : *Di piacer mi balza il coré*, à côté de l'air bouffe du bailli, d'un si grand accent comique, il faut citer la scène du procès-verbal et le finale du premier acte, le chœur des juges au second : *Tremate, o popoli!* et la scène pathétique du jugement.

La *Gazza ladra* obtint à Milan un grand succès qui se répercuta par toute l'Europe. Elle parut, à Paris, le 18 septembre 1821, au Théâtre-Italien et, trois ans après, le 12 août 1824, à l'Odéon, devenu théâtre semi-lyrique, où elle était traduite en français par Castil-Blaze et où elle obtint un nouveau triomphe, sous le titre de *la Pie voleuse*.

GAZZANIGA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Bergame]), sur le Serio, affluent de l'Adda; 2.181 hab. Carrières de marbre noir; filatures de soie.

GAZZANIGA (Giuseppe), compositeur italien, né à Vérone en 1743, mort à Crema en 1818. Il fut élève de Piccinni et de Sacchini. De 1771 à 1791, Gazzaniga écrivit et fit représenter vingt-huit opéras, dont plusieurs obtinrent des succès retentissants : *la Locanda, le Donne fanatiche, l'Italiana in Londra, la Moglie capricciosa, la Cameriera di spirito, la Dama incognita, le Vendemmie*, etc.

GAZZO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]), près de la Brenta; 2.236 hab.

GAZZO Veronese, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]) sur le Tartaro, affluent du Pô; 2.607 hab.

GAZZOLA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]; 2.667 hab.

GAZZUOLO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]); 3.905 hab.

GÉ (*jé*) n. m. Au jeu de gille ou de gilet. Réunion, dans la main du même joueur, de deux cartes semblables, comme deux as, deux rois, deux dames. ‖ *Corbillon du gé*, Corbillon ou petit récipient spécialement destiné à recevoir les mises et les renvis pour le gé. ‖ *Gagner le gé*, Gagner le contenu de ce corbillon.

GÉ ou **GÉA**, nom grec de la Terre, comme *Tellus* en est le nom latin.

GEA (*ghé*) n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des argiopidés, comprenant des araignées assez allongées, voisines des argiopes, et dont les douze espèces habitent les régions chaudes du globe. Les *gea* sont beaucoup plus petits que les argiopes. Leur abdomen, plus long que large, est fauve, varié de noir, ou noir tacheté régulièrement de blanc. L'espèce type est le *gea spinipes*, de Malaisie.)

GEAI (*jè* — orig. inconn.) n. m. Genre de passereaux conirostres, voisin des corbeaux : *Les sansonnets, les merles, les* GEAIS *peuvent imiter la parole.* (Buff.) ‖ *Geai à pieds plats*, Nom vulgaire du petit cormoran. ‖ *Geai de montagne*, Nom vulgaire du casse-noisette.

Geai.

— ENCYCL. Les *geais* sont des oiseaux passereaux dentirostres, de la famille des corvidés, tribu des garrulinés, comprenant des formes robustes, à bec crochu vers son extrémité, à grosse tête garnie d'une huppe mobile, à pattes fortes, à livrée variée de bleu clair, de roux, de gris et de blanc. Les geais, dont on connaît une douzaine d'espèces, sont répandus en Europe et en Asie. Le geai commun de France (*garrulus glandarius*) est un oiseau criard et féroce, qui vit de gros insectes et de petits passereaux, dont il pille les nids et vole les œufs; il s'apprivoise facilement et apprend à parler. L'autre espèce européenne habite la Crimée, le Caucase et la Perse (*garrulus krynickii*).

GÉANGES, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 25 kilomètres de Chalon-sur-Saône, entre la Dheune et l'Avant-Dheune; 334 hab. Vignoble produisant de bons vins, principalement dans les climats du *Brachat* et du *Champ-Carreau*.

GÉANT (*jé-an*), **ANTE**, et autref., au XVIIe siècle encore, **GÉANE**, qui n'est plus usité du lat. *gigans, antis*; gr. *gigas, antos* n. Personne d'une taille démesurée
— Par anal. Animal ou être inanimé d'une grandeur extraordinaire : *L'éléphant, ce* GÉANT *des animaux. Le* GÉANT *des mers, la baleine. Le* GÉANT *des forêts, le sapin.*
— Fig. Personne qui surpasse de beaucoup ses semblables en quelque point : *Michel-Ange est un* GÉANT.
— *A pas de géant*, Très vite. ‖ *Marcher à pas de géant*, Faire des progrès très rapides.
— Dans l'antiquité et au moyen âge, Etre de forme humaine, souvent difforme, de très grande taille et fort

m. Géant. Dans la Bible, Hommes nés du commerce des enfants de Dieu », c'est à dire des descendants de Seth avec les « filles des hommes », c'est-à-dire avec des femmes de la postérité de Caïn.

— Mythol. gr. Êtres fabuleux nés de la Terre, qui tentèrent de escalader le ciel. *Le* GÉANT *Briarée.*

— Adjectiv. Très grand, colossal : *On eût dit une guêpe* GÉANTE. X. Marm.

— Fig. Très considérable, très important :

> Tout est *géant* dans la nature,
> Aux yeux étroits du peuple nain.
>
> THOMAS.

— ANTON. Lilliputien, myrmidon, nabot, nain, pygmée.

— ENCYCL. Mythol. gr. Hésiode fait naître les *géants* du sang qui sortit de la plaie d'Ouranos. Les poètes les représentent avec une taille monstrueuse, une force proportionnée à leur taille, cent mains, des serpents énormes au lieu de jambes, etc. Ils assiégèrent Jupiter jusque sur son trône, et, afin d'escalader le ciel, entasserent le mont Ossa sur le mont Pélion, et le mont Olympe sur le mont Ossa. Les quartiers de roc qu'ils lançaient, suivant qu'ils retombaient sur la terre ou dans la mer, y formaient des montagnes ou des îles. Les géants sont très nombreux dans les légendes orientales, qui les représentent comme les premiers êtres de la création, et on les trouve également dans les légendes du moyen âge. L'Arioste a conservé le souvenir de l'un d'eux, Ferragut, que Roland assomma d'un coup de sa Durandal, et Pulci en a chanté un autre, Morgante.

Mais a-t-il véritablement existé, à l'origine des temps, une race de géants dont les fables des poètes auraient conservé le souvenir dans presque tous les pays? Buffon et Geoffroy Saint-Hilaire se sont élevés contre cette croyance. Les ossements de géants que l'on a cru découvrir çà et là, et qui semblaient la confirmer, ont été reconnus pour être des ossements d'éléphants ou de mammouths.

Ce qu'il y a d'historique dans ces traditions sur des races gigantesques doit s'entendre sans doute de peuples plus grands de taille et plus forts que certains autres, et que, pour cela, ces derniers appelaient hyperboliquement des géants.

Mais, d'une manière exceptionnelle, il est certain qu'il s'est rencontré, et qu'il se rencontre des individus qui sont de véritables géants. On cite, comme le plus remarquable, un nègre du Congo, dont la taille atteignait 2m,60. L'empereur romain Maximin avait, dit-on, 2m,50. Plus récemment, on a pu observer l'Anglais Charles Byrne, mort en 1783, dont le squelette est conservé à Londres, et qui mesurait 2m,53, lady Amma (2m,35); l'Allemand Herold (2m,35); Watkins (2m,25); lady Anna Bell (1m,90, avec un poids de 212 kilogr.); enfin, le Français Charles Fronet (2m,15 à l'âge de seize ans), et Marnat (2m,07). Mais les plus populaires de ces êtres anormaux sont assurément le géant Jean-Pierre de Montastruc, dont la taille primitive (2m,20) a été réduite à 1m,86 par la maladie, et dont le visage et les extrémités présentaient des proportions vraiment monstrueuses, et le géant Constantin (2m,45) exhibé à Paris en 1899. Chose remarquable : en général, chez ces individus exceptionnels, ni l'intelligence, ni le courage, ni même la force ne répondent à la taille. A ce triple point de vue, ils sont généralement au-dessous de la moyenne des autres hommes. V. GIGANTISME.

GÉANT (le), nom donné quelquefois à la constellation d'Orion.

GÉANTIN, INE (*jé*) adj. Qui tient du géant.

GÉANTISME n. m. Syn. de GIGANTISME.

GÉANTS (CHAUSSÉE DES). Géogr. V. CHAUSSÉE.

GÉANTS (MONTS DES). Géogr. V. RIESENGEBIRGE.

GÉARKSUTITE (*jé*) n. f. Fluorure hydraté naturel d'aluminium, soude et chaux, trouvé dans la cryolite du Groenland.

GEARUM (*jé-a-rom'*) n. m. Genre d'aroïdacées, comprenant des herbes à rhizome tubéreux, à fleurs monoïques originaires de Goyaz.

GEASHILL, comm. d'Irlande (Leinster [comté de King]); 4.760 hab. Chaux et pierre à bâtir.

GÉASTRE (*jé-astr'*) n. m. Genre de champignons gastéromycètes, de la famille des lycoperdacées.

— ENCYCL. Ce qui caractérise le *géastre*, c'est que les spores se forment à l'intérieur d'une double enveloppe. La plus extérieure est épaisse, se divise en plusieurs valves qui restent réunies par leur base, et en s'ouvrant, forme une sorte d'étoile; la plus interne est très mince; elle se déchire au sommet, et les spores s'échappent par l'ouverture. Dans l'espèce la plus commune, les valves de l'enveloppe externe s'écartent ou se rapprochent les unes des autres suivant que le temps est sec ou humide; d'où son nom de *géastre hygrométrique*. V. CHAMPIGNON (planches en couleurs).

Géastre.

GÉATE n. m. Chim. Syn. de HUMATE.

GEAUNE (en lat. *Genua*), ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 24 kilom. de Saint-Sever, non loin du Bas, affluent du Gabas; 651 hab. Carrières de pierre. Débris de fortifications, restes d'un cloître d'augustins et église du XIVe siècle. — Le canton a 17 comm. et 6.842 hab.

GÉAUXISME (*jé ô kzism'*) — du gr. *gé*, terre, et *auxé*, croissance) n. m. Bot. Propriété que possède un organe de voir sa croissance augmentée ou diminuée par l'influence de la pesanteur. V. GÉOTROPISME.

GEBA ou **JEBA**, fleuve côtier de l'Afrique occidentale, qui traverse la Guinée portugaise et se jette dans l'Atlantique par 11° 50' de lat. N., en face de l'île Bissao. Le Geba reçoit un affluent, le rio Grande, qui prend sa source dans le Fouta-Djallon, près de Labé. Tout le bassin du Geba est un centre d'exploitation du café et du caoutchouc. La *ville de Geba* possède de nombreuses factoreries.

GEBEL n. m. Prononciation égyptienne du mot arabe DJEBEL (montagne).

GÉBÉLÉIN littéralem. *les Deux montagnes*), traduction arabe du mot égyptien antique Analti, qui servait à désigner la passe étroite que le Nil franchit entre les villes d'Ermont et d'Esneh. C'est là que s'élevait la ville d'Aphroditêspolis, la Phattyris, la *maison d'Athor*, de l'époque gréco-romaine. La montagne renferme de nombreux cimetières, dont les uns remontent jusqu'aux temps préhistoriques, dont les autres descendent jusqu'au IIe siècle après J.-C. Dès l'antiquité la plus haute, un fort commandait le cours resserré du fleuve; il fut rebâti pour la dernière fois au milieu du Xe siècle avant notre ère.

GÉBÉLY (de *gebel*, montagne) n. m. Nom que l'on donne, en Tunisie, aux habitants des montagnes.

GEBENSDORF, village de Suisse (canton d'Argovie), sur la Reuss, affluent de l'Aar; 2.095 hab. Source minérale.

GEBER ou **YEBER**, alchimiste arabe, qui vivait vers la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe. Son véritable nom était ABOU MOUSSAH DJAFAR AL SOFI. Il a exercé une influence considérable sur les alchimistes du moyen âge; Rhasès, Kalid, Avicenne le reconnaissent comme leur maître. Roger Bacon l'appelle le *maître des maîtres*. La Bibliothèque nationale de Paris possède plusieurs manuscrits authentiques de Geber : *Summa collectionis, Complementi secretorum naturæ summa perfectionis, Compendium, Testamentum, Fragmentum de triangulis sphæricis, Libri de rebus ad astronomiam pertinentibus*, imprimés de 1490 à 1520, mais incomplets. Il existe encore d'autres ouvrages de Geber, dont l'origine a été contestée : tel est *Alchymia Geberi*, publié en 1545. On peut encore citer : *Tractatus de inveniendo arte auri et argenti*, puis *Duo alii tractatus de eadem materia*, ouvrages qui, recueillis en manuscrit en Orient, appartiennent à la bibliothèque royale de Leyde. Il regardait les éléments constitutifs des métaux comme des médicaments universels propres à rajeunir les vieillards.

GEBESEE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe, présid. d'Erfurt]), sur la Gera, près de son confluent avec l'Unstrutt; 2.149 hab. Vinaigreries.

GEBHARD, électeur et archevêque de Cologne, de la maison comtale des Truchsess de Waldburg, né en 1547, mort en 1601. Il fut promu, en 1578, archevêque de Cologne. Mais, son orthodoxie paraissant douteuse, il fut tenu pour suspect, s'en offensa et embrassa le protestantisme. Il favorisa l'introduction des doctrines protestantes dans son ancien diocèse, dont il voulait faire un électorat séculier. Il parvint à se maintenir quelque temps contre son successeur, l'archevêque Ernest de Bavière. Mais il fut forcé d'abandonner, en 1581, Bonn, sa dernière forteresse, et se retira en Hollande.

GEBHARDT (Charles-François-Edouard DE), peintre russe, né en Esthonie en 1838. Il eut pour principaux maîtres Lessing et Wilhelm Sohn. En 1863, il exposa, à Dusseldorf, une *Entrée du Christ à Jérusalem*. Puis vinrent : *l'Homme riche et l'Homme pauvre; le Crucifiement*, pour la cathédrale de Revel. Dans ces premières toiles, il s'était inspiré des vieux maîtres allemands. Il modifia ensuite sa manière. Parmi ses œuvres, nous citerons : *la Cène*, remarquable par l'énergie du coloris (galerie nationale de Berlin, 1870); *Ecce Homo*, rappelant la manière de Rembrandt; *une Prédication religieuse à l'époque de la Réformation; les Oscillations du pendule*, tableau souvent reproduit par la gravure; *le Réformateur au travail* (1877); *l'Ascension* (1881); *Christ sur la mer* (1881); *les Elèves du couvent* (1881); *Jacob luttant avec l'ange* (1882); etc. En 1875, il fut nommé professeur à l'académie des beaux-arts de Dusseldorf.

GEBHART (Emile), professeur et littérateur français, né à Nancy en 1839. Elève de l'école d'Athènes, il occupa la chaire de littérature étrangère à la Faculté de Nancy et fut nommé, en 1879, à la chaire de littérature méridionale, à la faculté des lettres de Paris. En 1895, il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Outre deux thèses, *De varia Ulyssis apud veteres poetas persona* (1860) et *Histoire du sentiment poétique de la nature dans l'antiquité grecque et romaine* (1860), on lui doit plusieurs ouvrages intéressants : *Praxitèle, essai sur l'histoire de l'art et du génie grecs* (1864); *Essai sur la peinture de genre dans l'antiquité* (1869); *De l'Italie, essais de critique et d'histoire* (1876); *Rabelais, la Renaissance et la Réforme* (1877); *les Origines de la Renaissance en Italie* (1879), étude couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *l'Italie mystique, histoire de la Renaissance religieuse au moyen âge* (1890); *le Diacre de Nicée* (1891); *Autour d'une tiare* (1894); *Rabelais* (1895); *Moines et papes, essai de psychologie historique* (1896); *Au son des cloches, contes et légendes* (1898); *le Baccalauréat et les Etudes classiques* (1899).

Gebhart.

GÉBIE (*jé-bi* ou **GEBIA** (*jé*) n. f. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des thalassinidés, comprenant des formes très allongées, à abdomen grêle, avec ses anneaux séparés par des étranglements.

— ENCYCL. Les *gébies* sont de taille médiocre; ce sont des animaux fouisseurs, vivant enterrés au bord de la mer; on en connaît quelques espèces, des mers tempérées. Leur vrai nom scientifique est *upogebia*. Une espèce assez commune sur les côtes de France est la *gebia littoralis*, longue de 5 centimètres environ.

Gébie (réd. de moitié).

GEBOYDE (*jé-bo-id'*) n. f. Ancienne espèce de bateau entièrement plat et à bords verticaux peu élevés, dont on se servait sur les rivières et les canaux.

GÉBUIN ou **JUBIEN** (saint), mort en 1082. Il était fils de Hugues, comte de Dijon. Il entra dans les ordres, devint archidiacre de l'église de Langres, puis archevêque de Lyon en 1077. On croit qu'il fonda l'église Saint-Pierre à Mâcon. — Fête le 28 octobre.

GÉCARCIN (*jé, sin*) ou **GECARCINUS** (*jé, si-nuss*) n. m. Genre de crustacés, type de la famille des *gécarcinidés*, comprenant des crabes, vulgairement appelés *tourlourous* et qui habitent les pays chauds, surtout les Antilles.

— ENCYCL. Les *gécarcins* sont des animaux de taille moyenne, rougeâtres, jaunes et violacés, nocturnes et ne sortant guère que par les temps humides. On les rencontre sur des montagnes très éloignées de la mer, dans les forêts, etc., mais ils ne perdent jamais le sentiment de la direction, car ils se rendent sur le rivage une fois par an, de février à avril, et souvent en bandes innombrables, traversant les champs, les jardins, s'introduisant parfois même dans les maisons (quoiqu'on ait avancé, à faux, le contraire). Ils regagnent l'intérieur des terres après avoir pondu au bord de la mer. Ils sont comestibles, et la chair de certaines espèces est très estimée; ainsi celle du gécarcin commun (*gecarcinus ruricola*) des Antilles, qui atteint 10 centimètres de large.

Gécarcin (réd. 4 fois).

GÉCARCINIDÉS (*jé, si*) n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, renfermant les genres *gécarcin, cardiosome, gécarcinique, gécarcoïde*, etc. — *Un* GÉCARCINIDÉ.

— ENCYCL. Les *gécarcinidés* sont des crabes terrestres, propres aux régions chaudes; leur carapace, très bombée, contient des chambres aériennes où leurs branchies puisent directement l'oxygène pour la respiration; ils vivent dans des trous et se nourrissent surtout de matières putréfiées ou de végétaux.

GECHTER (Jean-François-Théodore), sculpteur français, né à Paris en 1796, mort en 1845. Il a débuté au Salon de 1833 par un groupe représentant le *Combat de Charles Martel et d'Abdérame*. Son dernier ouvrage est une statue du roi Louis-Philippe pour la salle du conseil d'Etat. Citons encore : *la Bataille d'Austerlitz*, à la face sud de l'arc de triomphe, à Paris; la *Madeleine* et *Saint Jean Chrysostome*, à l'église de la Madeleine; *Jeanne d'Arc combattant un chevalier; Amazone mourante*; etc.

GECINUS (*jé-si-nuss*) n. m. Zool. Nom scientifique du genre pic proprement dit, dont le type est le pivert (*gecinus viridis*). V. PIC.

GECKO (*jèk'* — onomatopée imitant le cri de cet animal) n. m. Genre de reptiles, type de la famille des *geckotidés*. (Le mot gecko, à vrai dire, est une appellation générale par laquelle on désigne tous les crassilingues de la famille des geckotidés.)

— ENCYCL. Les *geckos* sont des animaux plats, à large tête, dont les doigts sont munis en dessous de lamelles ou de pelotes adhésives, qui leur permettent de courir le long des murs ou des plafonds. Essentiellement insectivores, vifs et agiles, ils se plaisent dans les maisons, où ils rendent des services en détruisant les insectes. Intelligents et familiers, ils sont surtout nocturnes et poussent des cris gutturaux d'où on tire leurs noms en divers pays : *gecko* en Europe, *tokai* en Indo-Chine, etc. On les appelle aussi *margouillats, tarentes*. Répandus dans les contrées tropicales et le bassin circaméditerranéen, ils s'introduisent dans les navires, et certaines espèces sont devenues cosmopolites. Leur taille, ordinairement médiocre, peut cependant atteindre jusqu'à 30 centimètres, et leurs couleurs, ternes et grisâtres, dans la règle, sont parfois claires, vives, tigrées ou mouchetées de tons tranchés. Les geckos de la France méridionale sont représentés par deux espèces : la tarente ou gecko des murailles (*platydactylus facetanus*), brun gris, long de 10 à 15 centimètres, commun dans les maisons avec le gecko verruqueux (*hemidactylus verruculatus*). Ce sont des êtres inoffensifs entre tous.

Gecko.

GECKOBIE (*jèk', bi*) ou **GECKOBIA** (*jèk'*) [de *gecko*, et du gr. *bios*, vie] n. m. Genre d'acariens, famille des trombidiidés, comprenant des formes parasites, aveugles, globuleuses, qui vivent sur divers reptiles sauriens. (L'espèce type de ce genre est le geckobie de Latasto [*geckobia Latastei*], qui est d'un rouge orangé clair.)

GECKOTIDÉS (*jèk'*) n. m. pl. Famille de reptiles crassilingues, comprenant les *geckos* et genres voisins, tels que *gymnodactyle, sténodactyle, hémidactyle, ptychozoon, phyllodactyle*, etc. (Les geckotidés ou ascalabotes habitent surtout les régions tropicales.) — *Un* GECKOTIDÉ.

GED (William), typographe écossais, né à Edimbourg en 1690, mort en 1749. Il a en quelque sorte créé le *cliché* en coulant sur une page composée une matière à base de plâtre, obtenant ainsi un moule dans lequel il versait un mélange de plomb et d'antimoine fondus. Ses procédés furent repris par lord Stanhope, et aboutirent définitivement au stéréotypage.

GÉDANITE (*jé*) n. m. Variété de résine fossile des environs de Dantzig (en lat. *Gedania*).

GEDDE (*jèd'*) n. f. Grande jatte de bois servant au transport du sel, dans les marais salants de la rive droite de la Loire. (Chacune de ces jattes contient de 25 à 30 kilogrammes de sel.) ‖ On écrit aussi GÈDE.

GEDDES, ville des Etats-Unis (New-York [comté d'Onondaga]), sur le canal de l'Erié; 4.000 hab. Salines.

GEDDES (André), peintre et graveur écossais, né à Edimbourg en 1789, mort à Londres en 1844. Il étudia à l'Académie royale, visita Paris en 1814, et, en 1828, parcourut l'Italie et l'Allemagne, et fut élu membre de l'Académie royale en 1831. Ses portraits sont pleins de finesse et de vie. On lui doit aussi des eaux-fortes recherchées.

GEDDH n. m. Variété de gomme arabique, remarquable par son peu de fragilité et, en général, peu transparente.

GEDÉON, juge d'Israël au XIIIe siècle av. J.-C., né dans la partie occidentale de la tribu de Manassé. D'après le récit des *Juges*, appelé miraculeusemnet par Dieu, il se mit à la tête de ses compatriotes et détruisit, à Ophra, l'autel et le bois consacrés au culte de Baal. Cet exploit lui valut le surnom de Yérobaal (ennemi de Baal). Bientôt après, Gédéon appela le peuple aux armes contre les Madianites et les Amalécites, qui avaient massacré ses frères. Les tribus du nord, Zabulon, Azer et Nephtali, répondirent à son appel. Suivant la Bible, le Seigneur lui ordonna de choisir les guerriers qui prendraient de l'eau du Jourdain dans le creux de leur main sans plier le genou. Il s'en trouva 300. A chacun d'eux il fit prendre d'une main une trompette et de l'autre un vase vide avec une lampe allumée, pour effrayer les ennemis, et surprenant ces derniers, les rejeta au delà du Jourdain. Cette victoire resta célèbre dans la mémoire d'Israël sous le nom de *Journée de Madian*. Mais le vainqueur fit exécuter, avec le prix de sa part de butin, un *éphod*, qui devint une occasion d'idolâtrie pour le peuple. Il laissa 70 fils qui furent tous tués, sauf Joatham, par Abimélech leur frère naturel.

GEDIKE (Frédéric), pédagogue allemand, né à Beberow en 1754, mort à Berlin en 1803. Il visita les écoles d'Italie, étudia le système de Pestalozzi et renouvela complètement les méthodes d'enseignement suivies dans sa patrie. On cite, parmi ses ouvrages : *Fragments sur l'éducation et la science de l'enseignement chez les anciens et les modernes* (1779) ; *Livre de lecture grecque pour les commençants* (1781 et 1809) ; *Livre de lecture latine* (1782) ; *Livre de lecture française* (1785) ; *Livre de lecture anglaise* (1804) ; *Chrestomathie française* (1803) ; *Annales du régime scolaire ecclésiastique en Prusse* (1800-1801).

GÉDINNIEN, ENNE (*jé-di-ni-in, èn'* — de *Gédinne*, n. d'un village de la prov. de Namur) adj. Se dit d'un étage constituant la partie tout à fait inférieure du système dévonien. (Il est recouvert par l'étage coblentzien.)
— n. m. Cet étage lui-même : *Le* GÉDINNIEN.

GEDLING, paroisse d'Angleterre (comté de Nottingham), près du Trent, affluent du Humber ; 3.350 hab.

GEDNEY, comm. d'Angleterre (comté de Lincoln), dans les marais qui bordent le Wash ; 2.480 hab.

GÉDOYN (Nicolas), prêtre et écrivain français, né à Orléans en 1667, mort au château de Fort-Pertuis, près de Baugency, en 1744. Entré chez les jésuites, il fut professeur de rhétorique, puis quitta la Compagnie et devint chanoine de la Sainte-Chapelle, à Paris. Il se fit une grande réputation comme commentateur et traducteur des auteurs anciens. Il fut admis à l'Académie des inscriptions en 1711 et, huit ans après, à l'Académie française. Ses ouvrages les plus connus sont la traduction de Quintilien (1718), et celle de Pausanias (1733).

GÉDRITE (*jé*) n. f. Silicate naturel d'alumine, de fer et de magnésie, que l'on a trouvé près du village de Gèdre (Hautes-Pyrénées). [Cette espèce minérale appartient au genre amphibole et est particulière aux gneiss et aux schistes amphibolifères.]

GÉDROSIE (lat. *Gedrosia*), anc. prov. de l'empire des Perses, entre la mer Erythrée, la Carmanie, la Drangiane, l'Arachosie et l'Inde. Auj. le *Mekran*.

GÉDROSIEN, ENNE (*jé, zi-in, èn'*), personne née en Gédrosie ou qui habitait ce pays. — *Les* GÉDROSIENS.
— Adjectiv. Qui a rapport à la Gédrosie ou à ses habitants : *Légende* GÉDROSIENNE.

GÉDYMIN, prince de Lithuanie, de 1315 à 1337. Conquérant et administrateur, il passe pour s'être emparé de Kiev et avoir fondé Vilna. Sans se convertir au catholicisme, il laissa les missionnaires agir en Lithuanie, voyant dans le saint-siège un appui contre les Teutons. Il périt devant Bajerburg, forteresse qu'il leur disputait.

GEEFS (Guillaume), statuaire belge, né à Anvers en 1806, mort à Bruxelles en 1883. Elève de l'académie d'Anvers, il remporta le grand prix en 1828. Il alla se perfectionner à Paris. Après un voyage d'un an en Italie, il retourna à Anvers, y fut professeur à l'académie, puis s'établit à Bruxelles. Son œuvre la plus saillante est le *Mausolée du comte de Mérode*, dans l'église Sainte-Gudule de Bruxelles. Ce morceau manque d'originalité. Il est composé comme un tableau. Mais l'habileté d'exécution est incontestable. Signalons, parmi ses œuvres principales : *Buste du roi Léopold ; Françoise de Rimini ; Statue du général Belliard ; Statue de Rubens* (Liége) ; *Statue de Grétry* (Liége) ; plusieurs monuments funèbres. Le *Lion amoureux* date de 1851. On peut placer Geefs à la suite des élèves de Canova. Sa forme cherche l'élégance dans la rondeur. Son art procède plutôt de la formule que de l'inspiration. On ne peut, d'ailleurs, lui refuser ni l'habileté ni la grâce. Sa femme, FANNY-ISABELLE-MARIE **Geefs**, née CORN (1814-1883), s'est fait, à côté de son mari, une réputation de peintre d'histoire et de genre.

GEEFS (Joseph), sculpteur belge, frère et élève de Guillaume, né à Anvers en 1808, mort à Bruxelles en 1885. Il se rendit à l'Ecole des beaux-arts de Paris, obtint le grand prix en 1828, et alla étudier à Rome. Il fut nommé, en 1841, professeur à l'académie de sa ville natale. Ses principales œuvres sont : *Adonis partant en chasse, un Démon ; les Lettres, les Sciences et les Arts qui rendent hommage à Charles Van Hulthem ;* puis les statues de *Vesale*, de *Baudouin de Constantinople ;* statue équestre de *Léopold Ier* (Anvers, 1868) ; statue de *Van Hogendorp* (Rotterdam, 1869) ; *la Ville d'Anvers* [façade de théâtre flamand] (Anvers, 1872) ; *la Hollande et Adolphe de Nassau*, groupe érigé sur le champ de bataille de Heiligerlé, près de Groningue (1873). Joseph Geefs, qui a traité en sculpture les genres les plus divers, ne s'est jamais écarté des traditions classiques. Il avait la science anatomique et l'art de draper, mais ses ouvrages manquent de vie et d'originalité. — Son frère, ALOYS **Geefs**, né à Anvers en 1817, mort à Paris en 1841, a exécuté les bas-reliefs de la statue de *Rubens* due à son frère aîné, et, peu de temps avant sa mort, une *Béatrix* et un *Epaminondas mourant*.

GEEL (Louis VAN), sculpteur belge, né à Malines en 1787, mort à Bruxelles en 1852. Elève de son père (Jean-François [1756-1830]), puis de l'académie de Malines, il se rendit à Paris, en 1809, et travailla sous la direction de David et de Roland. En 1811, après avoir remporté le premier prix de sculpture, il retourna à Malines. En 1816, il fut nommé statuaire du prince d'Orange, et le roi des Pays-Bas, Guillaume, l'envoya à Rome. Revenu en Belgique, Geel exécuta le *Grand lion*, érigé sur le champ de bataille de Waterloo ; les sculptures de la *Porte Guillaume ;* les bustes de la *princesse d'Orange*, du *prince Frédéric*, du *grand-duc Nicolas de Russie*, etc. Citons encore un *Berger jouant de la flûte*, et *le prince Charles de Lorraine enfant*.

GEELONG, ville d'Australie (Etat de Victoria), à 72 kilom. de Melbourne, sur le Port-Philippe ; 25.000 hab. Grandes industries métallurgiques ; commerce très actif et exportations considérables de laine brute et de suifs.

GEELWINCK (BAIE DE), grand golfe aux rives escarpées (*monts d'Arfak*, 2.900 mètres), sur la côte nord-est de la Nouvelle-Guinée (Océanie). Semée d'îles volcaniques, elle est pourvue de bons mouillages et séparée seulement par un isthme étroit du golfe de Mac-Cluer.

GEEN (Joseph-Jacques, baron VAN), homme de guerre néerlandais, né à Gand en 1775, mort à La Haye en 1846. Il fit ses premières armes au service de la France, après la conquête de la Belgique, sous les ordres de Pichegru, puis suivit la grande armée dans les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, et devint général de brigade. Après 1814, rentré au service de la Hollande, il fut envoyé à Java pour réprimer la révolte des indigènes (1820) et réussit à pacifier le pays. Il fut nommé général d'infanterie par Guillaume Ier, en récompense de ses services, en 1845.

GEER (Louis-Gerhard, baron DE), homme d'Etat suédois, né en 1818. Il devint conseiller à la cour, ministre de la justice, puis ministre d'Etat. La Suède lui doit des réformes importantes : liberté religieuse, émancipation de la femme non mariée, réforme de la loi des faillites, du Code pénal, militaire, maritime, droit successoral des enfants naturels, propriété littéraire, et surtout substitution de deux Chambres aux quatre ordres de la diète. Il a publié de nombreux articles de journaux et de revues, une brochure sur le *Style juridique*, et des *Souvenirs* (1892), d'un intérêt historique véritable. Il quitta les affaires en 1880. En 1881, il devint chancelier des académies suédoises.

GÉES, nom donné autrefois à l'Abyssinie.

GEESTEMÜNDE, ville d'Allemagne (Hanovre [présid. de Stade]), sur la *Geeste*, affluent du Weser ; 15.452 hab. Fonderies de fer, fabrique de machines. En 1889 a été réunie à Geestemünde, la ville de Geestendorf.

GEESTHACHT, bourg d'Allemagne (territoire de Hambourg [bailliage de Bergedorf]), sur l'Elbe ; 2.915 hab. Fabrique de dynamite.

GEFFCKEN (Frédéric-Henri), diplomate et publiciste allemand, né à Hambourg en 1830. Secrétaire de légation à Paris en 1854, chargé d'affaires de Hambourg à Berlin en 1856, ministre hanséatique dans la même ville en 1859, à Londres en 1866, syndic à Hambourg en 1869, il fut enfin professeur d'économie politique et de droit des gens à l'université de Strasbourg, de 1872 à 1882. Il prit alors sa retraite. Ayant publié, en 1888, des extraits du *Journal* de Frédéric III, dont il avait eu communication, il fut, à l'instigation de Bismarck, poursuivi sous l'accusation de haute trahison, et après une longue détention, rendu à la liberté sans jugement. Il se retira alors en Suisse. On lui doit, entre autres ouvrages : *la Réforme de la constitution prussienne* (1870) ; *le Coup d'Etat de 1851 et son effet rétroactif sur l'Europe* (1870) ; *la Constitution de la Confédération allemande ; l'Impasse orientale* (1871) ; *l'Etat et l'Eglise dans leurs rapports historiques* (1875) ; *l'Histoire de la guerre d'Orient (1854 à 1856)* (1881) ; *la Question du Danube*, en français (1883) ; *le Droit d'intervention* (1887) ; etc.

GEFFRARD (Fabre), président de la république d'Haïti, né à l'Anse-à-Veau en 1806, mort à la Jamaïque en 1879. Fils d'un des généraux qui sauvèrent l'indépendance à Haïti, il fut adopté par le colonel Fabre, entra dans l'armée, prit, en 1843, une part prépondérante à la révolution qui renversa le président Boyer, et fut promu, en 1845, général de division. Soulouque, devenu empereur le créa duc de Tabera. Pendant la guerre avec Saint-Domingue, en 1856, il sauva d'un désastre l'artillerie d'Haïti. En 1858, Geffrard se mit à la tête de l'insurrection qui renversa Soulouque, et fut proclamé président. Il s'attacha à réduire les dépenses, à développer l'enseignement. Il provoqua par là le mécontentement d'ambitieux avides, fut en butte à une suite de complots et d'insurrections, et fut renversé en 1867 par Salnave. Il se retira alors à la Jamaïque.

GEFFRARD (*jé-frar'*) n. m. Double cinq, au jeu de dominos.

GEFFROY (Matthieu-Auguste), historien français, né à Paris en 1820, mort à Bièvre en 1895. Sorti de l'Ecole normale, il professa quelque temps, et fut chargé, en 1854, d'une mission en Suède. Ensuite il devint maître de conférences à l'Ecole normale et professeur d'histoire à la Sorbonne (1864). Membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1874), il a été directeur de l'Ecole française de Rome de 1875 à 1883 et, de nouveau, de 1888 à 1895. On a de lui entre autres ouvrages : *Lettres inédites de Charles XII* (1852) ; *Mission française en Suède et en Danemark* (1855) ; *Lettres inédites de Mme des Ursins* (1850) ; *Gustave III et la cour de France* (1867) ; *Marie-Antoinette, correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau* (1874) ; *Rome et les Barbares, étude sur la Germanie de Tacite* (1874) ; *l'Ecole française de Rome, ses origines, son objet, ses premiers travaux* (1876) ; *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique* (1887) ; *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie* (Suède) ; *Etudes italiennes* (1898).

Auguste Geffroy.

GEFFROY (Edmond-Aimé-Florentin), artiste dramatique et peintre français, né à Magnelay (Oise) en 1804, mort à Saint-Pierre-les-Nemours en 1895. Il débuta en 1829, à la Comédie-Française. La mesure, le goût eut été le caractère distinctif de cet acteur. Nommé sociétaire en 1835, il prit sa retraite en 1865, revint au Théâtre-Français pour créer le *Galilée* de Ponsard (1867) et joua à l'Odéon, de 1872 à 1878.

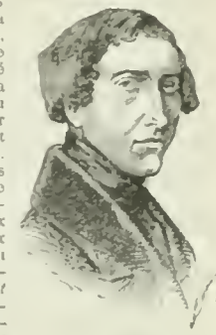
Ed.-A.-P. Geffroy.

Cet artiste s'est acquis dans la peinture une autre sorte de notoriété. Elève d'Amaury-Duval, Geffroy a vu ses tableaux favorablement accueillis aux expositions annuelles. Parmi ses meilleures toiles, nous citerons : *la Vierge et l'Enfant Jésus, Pierre Corneille, Mirecourt*, sociétaire de la Comédie-Française (1840) ; *les Sociétaires de la Comédie-Française* (1841), toile connue sous le nom de *Foyer des Français*, et une autre toile figurant la même Comédie en 1864. Citons encore : *Ariane et Thésée* (1844), *Molière et les caractères de ses comédies* (1857). Il a exposé, depuis : *Sganarelle* (1863) ; *Hylas* (1868) ; etc.

GEFFROY (Gustave), littérateur et critique français, né à Paris en 1855. Il collabora à la « Gazette des beaux-arts », à la « Revue encyclopédique », et à divers journaux. Il s'est constitué, en art et en littérature, l'ardent défenseur des écoles nouvelles et des méconnus. Il a fait une campagne en faveur des musées du soir. Il a publié en volumes : *Notes d'un journaliste* (1887) ; *la Vie artistique* (depuis 1892), recueils d'articles sur des artistes et sur des Salons ; *le Cœur et l'Esprit* (1894), récits ; *le Musée du soir aux quartiers ouvriers* (1895) ; *l'Enfermé* (1893), dont le sujet est Blanqui ; *Pays d'Ouest ; les Minutes parisiennes* (1899) ; *l'Œuvre de Gustave Moreau* (1900) ; etc.

GEFJUN, une des déesses scandinaves de l'agriculture. C'est la terre labourée, qui se développe en Frigg, la terre ensemencée.

GEFLE ou **GEFLEBORG**, prov. de Suède, comprise entre celles de Stora-Kopparberg à l'O. ; de Westeras et d'Upsal au S. ; le golfe de Botnie à l'E., et le Nœrdland au N. ; 1.948.950 hectares de superficie et 141.436 hab. Commerce actif ; élève de beau bétail ; exploitation de forêts.

GEFLE (lat. *Gevalia*), ville de Suède, ch.-l. du *lân de Gefleborg*, sur la *Geflea*, qui se verse tout près de là dans le golfe de Botnie ; 26.500 hab. Industrie active. C'est le grand port des pays du bassin du Dal ; exportation de fer, d'acier, de bois de pin et sapin, de cellulose.

GÉGANIE (*jé, ni*) ou **GEGANIA** (*jé*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, famille des turritellidés, comprenant de petits animaux marins, à coquille conique, brièvement spirée. L'espèce type de ce genre, propre aux abysses des côtes de Portugal, est la *geganía pinguis*.)

GEGENBAUR (Charles), anatomiste allemand, né à Wurzbourg en 1826. Il occupa la chaire d'anatomie et de physiologie à l'université d'Iéna (1854), puis, à partir de 1873, à Heidelberg. Il est célèbre par ses découvertes en anatomie comparée et en embryologie. Ses principaux ouvrages sont : *Recherches sur les ptéropodes et les hétéropodes* (1855) ; *Recherches sur l'anatomie comparée des vertébrés* (1864-1872) ; *Traité élémentaire d'anatomie comparée* (1878) ; *Traité d'anatomie humaine* (1883).

GEGENBAURIE (*ghé-ghèn'-bô-ri*) ou **GEGENBAURIA** (*ghé-ghèn-bô*) [de *Gegenbaur*, n. pr. n. f. Zool. Genre de cténophores, famille des mertensidés, comprenant des animaux marins en forme de cœur, avec de longs appendices partant du sommet. (Les gegenbauries habitent les mers d'Europe ; on peut en prendre comme exemple la *gegenbauria cordata*, de la Méditerranée.)

GÉHENNE (*jé-hèn'* — pour l'étymol., v. la partie encycl. n. f. Enfer, dans le langage biblique : *Le feu de la* GÉHENNE.
— Par ext. Torture, question appliquée aux prévenus, aux criminels : *Mettre un coupable à la* GÉHENNE. *La conviction est, pour l'esprit, une espèce de* GÉHENNE. *dont il se tire par l'aveu.* (J. Joubert.) [Vieux.] V. GÊNE, qui l'a remplacé.
— Fig. Peine, douleur, souffrance : *Tout homme a sa* GÉHENNE *en ce monde.* (Montaigne.) [Vieux.]
— ENCYCL. Le mot *géhenne* est la transcription française du terme grec *gehenna*, qui est formé lui-même de trois mots hébreux : *Gué ben Hinnom* (Vallée du fils de Hinnom). C'est dans ce lieu, situé au S.-O. de Jérusalem, que les Cananéens et, plus tard, les Israélites idolâtres brûlaient les enfants devant la statue du dieu Moloch. Le roi Josias renversa l'idole et ordonna qu'à l'avenir, en signe de mépris, les immondices de la ville seraient déposées dans la vallée profanée par un culte infâme (IV Rois, XXIII, 10 ; Jérémie, VI, 32, 33). Depuis cette époque, le *Gué ben Hinnom* devint pour les Juifs un objet d'horreur, et peu à peu le peuple s'habitua à le considérer comme l'image du lieu où les âmes des méchants sont punies après la mort. Son nom même fut donné à l'enfer. Le mot est employé en ce sens dans onze passages du Nouveau Testament.

GÉHENNER (*jé-hè-né*) v. a. Mettre à la géhenne, à la torture.
— Fig. Questionner, mettre sur la sellette.

GEHLÉNITE (*jé*) n. f. Silicate naturel d'alumine et de chaux, dont on doit la connaissance à Fuchs, qui l'a dédié à un de ses amis. (C'est la *stylobite* de Breithaupt.)
— ENCYCL. La *gehlénite*, $Ca^2 Al, Fe^{iii} Si^2 O^{vii}$, dont le poids spécifique est 2,95 à 3 et la dureté 5,5 à 6, se présente toujours à l'état cristallisé. Elle fond difficilement au chalumeau. L'acide chlorhydrique la dissout en faisant gelée.

GEHLER (Johann Samuel Traugott), physicien allemand, né à Gœrlitz en 1751, mort en 1795. Il était habile jurisconsulte, mais il s'est surtout fait connaître par d'utiles travaux scientifiques. Outre des traductions allemandes des ouvrages de Deluc, Faujas de Saint-Fond et Fourcroy, on a de lui un *Dictionnaire de physique* (1787-1801), excellent résumé des connaissances de l'époque.

GEHREN ou **AMT-GEHREN**, bourg d'Allemagne (principauté de Schwarzbourg-Sondershausen), au confluent de la Schotter et de la Wolfrose, sous affluent de la Saale par l'Ilm; 1 124 hab. Mines de fer, forges importantes.

GEHUPH ou **GEHUF** (*jé-f'* — mot ind. n. m. Arbre de Sumatra, dont le fruit, dit *pêche de l'aprobane*, donne une huile fort vantée dans le pays. La tige de cet arbre laisse écouler une gomme purgative.

GÉHYDROPHILES (*jé* n. m. pl. Zool. Groupe de mollusques gastéropodes pulmonés, basommatophores, comprenant des animaux terrestres ou littoraux, à yeux non placés sur des tentacules à coquille sans opercule. Les géhydrophiles sont répartis en deux familles : *auriculidés* et *ellinidés*. — *Un* GÉHYDROPHILE.

GEIBEL (Emmanuel DE), poète allemand, né et mort à Lubeck (1815-1884). Il entra, en qualité de précepteur, chez le prince Kantakazi, ambassadeur de Russie à Athènes, visita la Grèce et écrivit, en compagnie d'Ernest Curtius, les *Études classiques*, dédiées à la reine de Grèce. En 1843, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, lui fit une pension de 300 thalers. Maximilien II de Bavière le nomma professeur honoraire à la Faculté de Munich. Les avances qu'il fit, en 1868, à Guillaume de Prusse, lui valurent les attaques de la presse bavaroise. Il retourna alors à Lubeck, où le roi de Prusse lui tripla sa pension. Parmi ses œuvres, citons : *Poésies* (1840); *Vieux du temps* (1841), *Chants populaires et romanceros espagnols* (1843); *le Roi Roderic*, drame (1844); *Maître André*, comédie (1855); *Sophonisbe*, drame (1868); *le Cri du heraut d'armes* (1871); *le Livre des chants classiques grecs et romains* (1875). Ses drames, d'une forme élégante et pure, sont froids. Ses poésies lyriques valent par leur perfection harmonieuse.

Geibel.

GEIBSDORF, bourg d'Allemagne (Silésie prussienne [prés. de Liegnitz]); 2.546 hab.

GEIDUNI, ancien peuple de la Gaule Belgique, client des Nervii, dans le territoire où se trouvent aujourd'hui Gand et Deynse. Sing. GEIDUNUS.

GEIGE n. f. Instrument à cordes et à archet, autrefois en usage en Allemagne.

Geige (XVIe s.)

GEIGER (Abraham), rabbin et orientaliste allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1810, mort à Berlin en 1874. Il remporta, à Bonn, le prix mis au concours sur les *Sources hébraïques du Coran*. Geiger étendit son activité à tout le domaine de la littérature hébraïque et au *Talmud* surtout. Il s'occupa aussi du moyen âge, et fit connaître les écrivains juifs qui ont écrit en arabe pendant cette période : *Annales de théologie juive* (1835-1847); puis il a publié : *Études sur Moïse ben Mainoum* (1850); *De la défense israélite contre les attaques chrétiennes au moyen âge* (1851-1852); *Isaac Troki* (1853); la traduction du *Divan du Castillan Abul-Hassan Juda-ha-Leny* (1851); le *Livre d'instruction et de lecture pour la langue de Mischna* (1845); *Texte primitif et traductions de la Bible* (1857); *le Judaïsme et son histoire* (1861); *Écrits posthumes*, publiés par son fils, Louis Geiger (1875-1878). — Son fils LOUIS, historien et littérateur, né à Breslau en 1848, est l'auteur de travaux de premier ordre sur la Renaissance allemande et la Réforme et d'excellentes études sur Mélanchthon et sur Reuchlin, dont il a édité la correspondance, et sur l'humanisme allemand au XVIe siècle.

GEIGNANT (*jé-gnan'* *gn* mll.), **ANTE** adj. Qui a l'habitude de geindre : *Une* GEIGNANTE *commère*.

GEIGNARD (*jé-gnar'* *gn* mll.), **ARDE** (de *geignant*, part. prés. de *geindre*) n. et adj. Pop. Se dit d'une personne qui se plaint, qui pleurniche sans cesse.

GEIGNEMENT (*jé-gn-man'* *gn* mll.) n. m. Action de geindre, plainte : *Un* GEIGNEMENT *désespéré*. A. Daudet.

GEIGNEUR, EUSE (*jé*, et *gn* mll.) n. Personne qui a l'habitude de geindre : *Éternel* GEIGNEUR. Alph. Daudet.)

GEIGNEUX (*jé-gné'* *gn* mll.), **EUSE** adj. Plaintif, languissant : *D'un ton* GEIGNEUX. E. Sue.)

GEIJER (Erik Gustaf), historien suédois, né à Ransäter (Vermland) en 1783, mort à Stockholm en 1847. Il remporta le grand prix de l'Académie suédoise pour un éloge de Sven Sture l'Ancien (1803), et, après un voyage en Angleterre, il devint professeur d'histoire à l'université d'Upsal (1817). Il contribua à la création de la Société gothique et de son organe intitulé *Iduna*, qui avaient pour but de développer la littérature suédoise dans un sens exclusivement national; il publia de nombreuses pièces de vers : *le Vieux Chasseur*, *le Dernier Scalde*, etc., des poèmes, composa lui-même la musique de la plupart de ses chants, ou leur adapta un des airs nationaux. Il se surtout célèbre par ses travaux historiques : *Annales du royaume de Suède* (1825), continuées dans des proportions plus restreintes par l'*Histoire du peuple suédois* (1823-1839), qui s'arrête à l'année 1654; *Esquisse de la situation de la Suède entre 1771 et 1772* (1844); *les Papiers de Gustave III*; les *Chants populaires de la Suède*; etc.

GEIKIE (Archibald), géologue anglais, né à Edimbourg en 1835. Il devint directeur du service géologique en Écosse et, en 1870, fut nommé professeur de minéralogie et de géologie à l'université d'Édimbourg. En 1881, il a été nommé directeur général du Bureau géologique du Royaume-Uni et directeur du Musée de géologie pratique de Londres. — Son frère, JAMES **Geikie**, né à Edimbourg en 1839, lui succéda dans sa chaire de géologie et de minéralogie à l'université d'Édimbourg. Il a publié, outre un grand nombre de mémoires parus dans les « Proceedings » de la Société royale, et dans le « Scottish geographical Magazine » d'intéressants travaux sur la préhistoire de l'Europe et la période glaciaire.

GEILER (Johann), dit **Geiler von Kaisersberg**, prédicateur allemand, né à Schaffhouse en 1445, mort à Strasbourg en 1510. Il s'adonna à la prédication populaire. Les villes de Fribourg, de Wurtzbourg et de Strasbourg furent les principaux théâtres de ses succès. C'est pour permettre à la foule de l'entendre que fut construite, en 1486, la chaire de pierre sculptée qu'on voit encore adossée au mur extérieur de la cathédrale de Strasbourg. Geiler jouissait de la confiance de Maximilien Ier qui le manda à sa cour. Ses *Sermons*, publiés en latin (1509), sont remplis de locutions populaires, et, à ce titre, fort recherchés des érudits. Son éloquence, souvent triviale, était ardente et colorée.

GEILNAU, village d'Allemagne (ex-duché de Nassau [présid. de Wiesbaden]), sur la Lahn; 336 hab. Source minérale ferrugineuse. Aux environs, ruines du château de Balduinstein, bâti en 1319 par l'archevêque Baudouin de Trèves.

GEINDRE (*jindr'* — du lat. *gemere*, devenu *giembre*, *geimbre*, puis *geindre*. Se conjugue comme *feindre*) v. n. Se plaindre à plaisir, d'une voix languissante et inarticulée : *Jeune vieillard, qui guette, furette et* GEINT *tout à la fois*. (Beaumarch.) V. le doublet GEMIR.

GEINDRE n. m. Linguist. V. GINDRE.

GÉINE n. f. Chim. Syn. de HUMINE.

GEINITZ (Jean-Bruno), géologue allemand, né à Altenbourg en 1814, mort à Dresde en 1900. Il fut, en 1838, nommé professeur de chimie et de physique à l'Institut polytechnique de Dresde, et appelé, en 1850, à occuper la chaire de géologie et de minéralogie. Il devint inspecteur, puis directeur, en 1857, du cabinet royal de minéralogie. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur la géologie de l'Allemagne et principalement de la Saxe.

GEINITZIE (*jé-ni-tzi*) n. f. Genre de cupressinées fossiles, à feuilles spiralées, décurrentes, nigues, à cônes cylindriques persistants, présentant des liens de parenté entre les *brachyphyllum* et les *sequoia*. (Il appartient exclusivement au crétacé supérieur, depuis les régions alpines jusqu'aux couches du Patoot [Groenland].)

GÉIQUE adj. Chim. Syn. de HUMIQUE.

GÉIRA (*jé'*) n. f. Ancienne mesure agraire usitée en Portugal, et valant un peu plus de 58 ares.

GEISENHEIM, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Wiesbaden]), sur le Rhin; 3.143 h. Ville très ancienne, avec une belle église gothique. Fabriques de vins mousseux.

GEISENHEIMER n. m. Vin récolté dans les environs de *Geisenheim* (Rheingau) et qui figure parmi les meilleurs vins du Rhin. (C'est un vin plein de finesse et de feu et qui possède un agréable bouquet. On fait aussi du geisenheimer mousseux.)

GEISÉNIE n. f. Bot. Syn. de TROLLE.

GEISER n. m. Géol. V. GEYSER.

GEISHA n. m. Ethol. V. GHESHA.

GEISLINGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), sur le Rohrach, affluent de la Fils; 5.722 hab. Fonderies de fer et de cuivre, tanneries et fabriques de tissus. Ruines du château de Helfenstein. Ch.-l. de bailliage.

GEISPOLSHEIM, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine [Alsace]), sur l'Ehn, affluent de l'Ill; 2.127 hab. Ancien ch.-l. de canton du dép. français du Bas-Rhin.

GEISSE n. f. Bot. V. GESSE.

GEISSASPIS (*jé-sa-spiss*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, tribu des hédysarées, comprenant des herbes grêles, dont on connaît quatre espèces de l'Indo orientale et de l'Afrique tropicale.

GEISSLER (Henri), mécanicien et physicien allemand, né à Igelshieb en 1814, mort à Bonn en 1879. En 1854, il se rendit à Bonn pour se perfectionner sous la direction de Plücker. Il fonda dans cette ville une fabrique d'appareils de physique et de chimie, qui eut bientôt acquis une renommée universelle. Son œuvre la plus remarquable est la découverte des tubes qui portent son nom. Il perfectionna aussi la pompe à mercure et construisit un appareil très original : le vaporimètre, destiné à l'étude des alcools.

Geissler (TUBES DE), tubes de verre, contenant un gaz raréfié, dans l'intérieur desquels le passage de la décharge électrique provoque des effets lumineux particuliers.

— ENCYCL. Les *tubes de Geissler*, ainsi appelés du nom du physicien Geissler, qui les a le premier construits à l'aide de sa machine pneumatique à mercure, sont constitués par un tube de verre contourné d'une façon quelconque, présentant des étranglements quelquefois capillaires et terminé à ses deux extrémités par des renflements dans lesquels pénètre un fil de platine servant d'électrode. Le gaz est introduit par une tubulure latérale; on le raréfie à l'aide d'une trompe de Sprengel ou d'une machine pneumatique à mercure; après quoi, on ferme la tubulure à la lampe. Souvent, on enveloppe ce premier tubo d'un autre tube plus large contenant des substances fluorescentes ou fait lui-même d'une substance fluorescente comme le verre d'urane. Lorsqu'on met les deux électrodes de platine en communication avec les deux pôles d'une petite bobine de Ruhmkorff, le tube intérieur s'illumine dans toute son étendue d'une lueur caractéristique du gaz renfermé, à laquelle s'ajoutent les lueurs des substances fluorescentes. L'illumination des substances fluorescentes démontre l'existence des radiations ultra violettes dans le gaz illuminé. On remarque, entre autres particularités, que la lumière n'est pas continue, mais stratifiée, c'est-à-dire que le tube présente des stries alternativement lumineuses et obscures. La stratification de la lumière s'observe surtout dans les tubes étroits rectilignes ou formés d'arcs séparés par les renflements. Une autre particularité est digne de remarque, c'est qu'un seul des deux renflements extrêmes est fortement illuminé, celui qui est relié au pôle négatif. Il suffit de renverser le courant pour que la boule lumineuse s'obscurcisse, et réciproquement. La couleur observée varie avec la nature du gaz, avec la pression, avec la température. V. la figure : A, B, fils de platine destinés à transmettre le courant et soudés à des fils d'aluminium plus gros, qui ne se désagrègent pas; C, partie étroite du tube.)

Tube de Geissler.

GEISSOLOME (*jé-so*) n. m. Genre de célastracées, comprenant des arbustes à rameaux tétragones, à feuilles opposées, à fleurs axillaires, dont le type, *geissoloma marginatum*, croît au cap de Bonne-Espérance.

GEISSOLOMÉES (*jé-so*) n. f. pl. Tribu de célastracées, comprenant le seul genre *geissolome*. — *Une* GEISSOLOMÉE.

GEISSOMÉRIE (*jé-so, ri*) n. f. Genre d'acanthacées, tribu des justiciées, comprenant des arbrisseaux à tiges tétragones, à feuilles ovales, à fleurs en épis, dont on connaît neuf espèces brésiliennes.

GEISOPAPPE (*jé-so*) n. m. Genre de composées héléniées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs rapprochées en cymes serrées. (Les deux espèces connues croissent dans l'Amérique tropicale.)

GEISSORHIZE (*jé-so-riz'*) n. f. Genre d'iridées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent en Abyssinie et au cap de Bonne-Espérance.

GEISSOSPERME (*jé-so-spèrm'*) ou **GEISSOSPERMUM** (*jé-so-sper'-mom'*) n. m. Genre d'apocynées plumériées.

— ENCYCL. Les *geissospermes* sont des arbres à feuilles alternes, des régions tropicales de l'Amérique du Sud. Le *paopereira* (geissospermum lævo), la plus importante des deux espèces connues, fournit une écorce fébrifuge, tonique, qui contient un poison paralysant, la *péreirine*, ayant pour effet de ralentir les battements du cœur et passant pour fébrifuge.

GEISSOSPERMINE (*jé-so-spèr'*) n. f. Alcaloïde fébrifuge $C^{17}H^{21}Az^2O^3$, extrait de l'écorce du paopereira (*geissospermum lævo*), où il accompagne un autre alcaloïde, la péreirine.

GEISTINGEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane, [présid. de Cologne]), près d'un affluent de la Sieg; 5.058 h.

GEITHAIN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]), sur l'Eyla, affluent de la Ploisse; 4.007 hab. Fabriques de cotonnades.

GEITONOPLESION (*ghé-to, plé*) n. m. Genre de liliacées luzuriagées, comprenant des plantes ligneuses, grimpantes, à fleurs petites, réunies en cymes axillaires. (On en connaît deux espèces, de l'Australie et des îles du Pacifique.)

GEKKINE (*ghèk'*) n. m. Espèce de guitare chinoise. (Cet instrument se compose de quatre cordes montées sur une caisse de bois ronde et que l'on pince avec les doigts. A l'intérieur, se trouve une longue lame métallique résonnante, libre à l'une de ses extrémités.)

GÉKOI n. m. Dignitaire de l'Église lamaïque.

GEL (*jèl'* — lat. *gelu*, même sens) n. m. Gelée des eaux : *Le* GEL *et le* DÉGEL.

— ENCYCL. Géol. L'importance du *gel*, dans la démolition des montagnes, est très grande et contribue dans une assez large proportion à raser les massifs montagneux. Le gel s'attaque principalement aux sommets; au grand soleil, l'eau résultant de la fusion superficielle de la neige suinte et s'insinue dans les innombrables fissures de la roche; à la tombée du jour, cette eau cristallise, augmente de volume, fait coin et détache chaque jour de nouveaux fragments. C'est à ce phénomène que sont dues les chutes de pierres qui se produisent le matin, dans les montagnes, aux premières tièdeurs de l'atmosphère. La somme énorme de matériaux qui s'éboulent ainsi sur les glaciers contribue à la formation des moraines.

GÉLA. Géogr. anc. Ville grecque située sur la côte méridionale de la Sicile, à l'embouchure du fleuve du même nom, fondée en 690 avant notre ère par une colonie de Rhodiens et de Crétois. On identifie son emplacement soit avec Alicata, à l'embouchure du Fiume-Salso, soit avec Torranova.

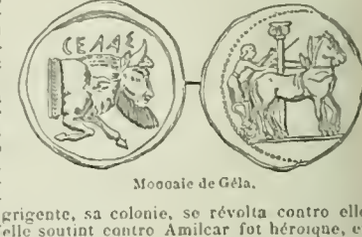
Monnaie de Géla.

Géla fonda à son tour Agrigente. Soumise à Gélon, elle fut soumise à Syracuse, et Agrigente, sa colonie, se révolta contre elle. Le siège qu'elle soutint contre Amilcar fut héroïque, et, après la victoire des Carthaginois, la population tout entière fut massacrée, vendue ou dispersée.

Géla était réputée pour la fertilité de son territoire, ses céréales abondantes, ses fruits savoureux.

GELABLE (*je* — rad. *geler*) adj. Susceptible de se congeler; exposé à être gelé.

GÉLADA (*jé* n. m. Singe cynocéphale, des hautes régions de l'Abyssinie.

— ENCYCL. Le *gelada*, qui atteint la taille d'un homme et est le plus grand spécimen du groupe cynocéphale, a le pelage brun foncé; la tête, la crinière, qui est très longue, et la queue de teinte plus claire, avec, sur le cou et sur la poitrine, deux larges places nues triangulaires, et des callosités noires ou gris foncé. Les géladas vivent en troupes, descendant rarement des hauteurs, se nourrissant d'oignons, d'orchidées, d'herbes, d'escargots, dévastant parfois les champs cultivés mais fuyant devant l'homme.

Gélada

GÉLANIE, nymphe qui fut une des femmes d'Hercule et la mère de Gélon.

GÉLANOR (*jé*) n. m. Genre d'arachnides araneides écribellates, famille des mimétidés, comprenant des araignées américaines assez grandes, fauves ou rouges, avec un abdomen très gros, blanchâtre, tacheté de blanc et de rose,

de noir ou de violet. (On connaît trois espèces de l'Amérique du Sud; la plus répandue est le *gelanor zonatus*, qui se trouve depuis le Mexique jusqu'au sud du Brésil.)

GÉLANOR, un des descendants d'Inachus, roi d'Argos, qui fut détrôné par Danaus.

GÉLASE Ier (saint), pape, élu en 492, mort en 496. Successeur de Félix III, il présida à Rome, en 494, le concile où fut rédigé le fameux décret qui porte son nom et qui établit le canon des livres saints reçus par l'Eglise catholique. Gélase combattit les pélagiens de Dalmatie et rétablit les évêques italiens chassés de leurs sièges pendant les guerres de Théodoric contre Odoacre. On lui attribue un ancien sacramentaire romain, dont un manuscrit fut retrouvé et publié, en 1680, par le P. Tommasi. Il a écrit plusieurs lettres importantes pour l'histoire de son temps. — Fête le 21 novembre.

GÉLASE II, pape, sacré en 1118, mort en 1119. A peine élu, il fut assiégé dans son propre palais par Frangipane Cencio, chef du parti guelfe. Il parvint à s'enfuir et fut sacré à Gaëto, tandis que l'empereur Henri V installait à Saint-Pierre l'antipape Grégoire VIII. Gélase rentra bientôt à Rome avec l'aide des Normands; mais, attaqué de nouveau par la faction de Cencio, il se retira en France, au monastère de Cluny, où il mourut.

GÉLASE, évêque de Césarée (Palestine), mort vers 394. Il était neveu de saint Cyrille de Jérusalem, qui lui fit donner le siège de Césarée vers 367. Il continua l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe Pamphile, et on lui attribue une *Exposition de la foi*, une *Homélie sur l'Epiphanie*, etc.

GÉLASIE (*jé, zi* — du gr. *gélan*, rire) n. f. Nom donné quelquefois à une des trois Grâces.

GÉLASIE (*jé, zi*) n. f. Bot. Syn. de SCORZONÈRE.

GÉLASIENNE (*jé, zi-èn'*) adj. fém. Liturg. Se dit d'une messe qui se trouve dans le sacramentaire de saint Gélase : *La messe* GÉLASIENNE.

GÉLASIME (*jé*) ou **GELASIMUS** (*jé, muss*) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des ocypodidés, comprenant des petits crabes carrés, à pinces très inégales, l'une (droite ou gauche) étant toujours très grosse, l'autre très petite.

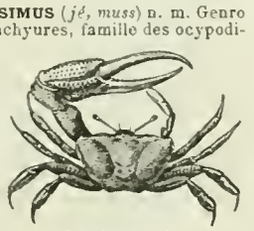

Gélasime appelant (réd. de moitié).

— ENCYCL. Les *gélasimes* ou *crabes appelants* sont ainsi nommés parce qu'ils agitent toujours leur grosse pince comme s'ils faisaient signe à quelqu'un d'avancer. Habitants des régions tropicales, ils vivent surtout dans la boue des palétuviers au bord de la mer, et se creusent des terriers profonds, surmontés d'un monticule. Leur livrée est rougeâtre, violette et rose; on en connaît quelques espèces : *gelasimus vocans* (Antilles); *gelasimus annulipes* (Inde); *gelasimus tetragonon* (Afrique et Asie), etc.

GÉLASIN, INE (*jé* — du gr. *gélasinos*, rieur) adj. Qui a rapport au rire. (Vieux.) ‖ *Dents gélasines*, Celles qu'on montre en riant. ‖ *Fossettes gélasines*, Celles qui se creusent dans la joue lorsqu'on rit.

GÉLASME (*jé-lassm'* — du gr. *gélasma*, rire) n. m. Rire sardonique. (Vieux.)

GÉLATINE (*jé* — du lat. *gelatus*, gelé) n. f. Substance ayant l'aspect d'une gelée de fruits et qu'on retire des tissus fibreux des animaux.

— ENCYCL. Chim. et indust. *Gélatine animale*. C'est la substance qui se forme quand on soumet à l'action prolongée de l'eau bouillante des produits d'origine animale, tels que la peau, les os, les cartilages, les tendons, etc. Ces matières premières se modifient profondément sous l'action de l'eau bouillante et les liquoirs obtenus prennent par refroidissement une consistance particulière, celle de la gelée comestible. La gélatine est une substance azotée (18 p. 100 d'azote environ), incolore, sans saveur ni odeur, quand elle est pure; elle est insoluble dans l'alcool et l'éther, mais très soluble dans l'eau, même en présence d'alcalis ou d'acides, sauf, toutefois, quand elle a pour origine les cartilages; la variété obtenue alors, la *chondrine*, est insoluble en présence d'acides étendus.

Les premières applications industrielles de la gélatine remontent à 1680 environ. Papin, qui l'extrayait des os, se proposait d'en faire une substance alimentaire économique pour la classe ouvrière; cette idée ne fut pas appliquée en grand, et ce n'est guère que vers 1810 que la gélatine devint un produit industriel important. Elle est relativement peu employée comme produit alimentaire (gelée des charcutiers), mais elle a reçu un grand nombre d'applications, telles que la préparation des plaques photographiques, la clarification des bières et vins, le glaçage du papier, la fabrication de certains articles d'ornement imitant le jais, etc.; mais la plus importante de toutes est la fabrication des *colles*, produits bien connus qu'on obtient en évaporant la gélatine pour la priver d'eau.

Les matières premières donnent naturellement des gélatines d'aspect et de pureté variables. Parmi les colles ou gélatines desséchées, les plus connues sont la colle de poisson, la colle de peaux, la colle d'os. V. COLLE.

Gélatine végétale. On nomme *gélatine végétale* ou *colle végétale* diverses substances obtenues en faisant bouillir certaines algues dans l'eau. La gelée formée par la décoction de ces algues est débarrassée de l'eau qu'elle retient par l'action de l'air froid. Cette gélatine s'emploie dans la préparation de la baudruche et dans celle des étoffes imperméables; on en fait des moules pour le plâtre, plus résistants que les moules de gélatine animale; elle clarifie les sirops et entre dans diverses préparations culinaires. D'autres algues servent à fabriquer une gélatine employée pour apprêter, encoller et lustrer les étoffes de soie, ainsi que les lainages et les mousselines; à la température ordinaire, cette gélatine résiste à l'humidité.

Il existe dans le commerce diverses sortes de gélatines qui, par ordre de pureté, sont : la *grenétine*, tout à fait incolore; la *gélatine de Bouxviller*; les gélatines appelées colle de Hollande, de Cologne, de Givet, de Flandre, moins pures que les deux premières, qui sont comestibles; enfin, les colles de Paris, de Souabe, d'Allemagne.

— Art culin. La *gélatine* est employée en cuisine et en pâtisserie, pour la confection des gelées et pour bon nombre d'entremets. Pour préparer la gélatine culinaire, on met 50 à 60 grammes de gélatine pure dans une casserole avec un litre et demi d'eau, quatre blancs d'œufs bien battus, un jus de citron et 35 grammes de sucre pulvérisé. La casserole est placée sur un feu vif, et le contenu doit être agité constamment avec une cuiller en bois. Dès que l'ébullition est obtenue, on passe le liquide au tamis fin ou à la chausse à plusieurs reprises.

— Bactériol. La *gélatine* est employée pour solidifier le bouillon, lorsqu'on veut faire des cultures microbiennes en milieu solide. Certains microbes liquéfient en se développant la gélatine et cette propriété sert à les différencier.

— Photogr. En photographie, la *gélatine* est employée comme substratum du sel sensible (bromure ou chlorure d'argent). V. GÉLATINO-BROMURE.

— Techn. Plusieurs explosifs portent le nom de *gélatine* en raison de leur aspect physique. La *gélatine détonante* n° 1 est un composé de nitroglycérine et de coton nitré. On la prépare en faisant dissoudre ce coton nitré dans de la nitroglycérine chauffée à une température d'environ 56° C. Elle se débite en cartouches, comme la dynamite. L'addition d'un peu de camphre, de benzol ou de nitrobenzol la rend insensible aux chocs et d'une détonation plus difficile. D'autre part, et à l'inverse de la dynamite et de la nitroglycérine, la congélation la rend plus sujette à détoner sous l'action d'un choc, et son maniement exige alors les plus grandes précautions. Elle peut être au besoin placée sous l'eau.

La *gélatine détonante* n° 2 ne diffère du n° 1 que par l'addition d'un nitrate avec ou sans charbon.

La *gélatine à l'ammoniaque* se compose de 40 parties de gélatine détonante claire, c'est-à-dire forte, contenant par exemple 97,5 p. 100 de nitroglycérine pour 2,5 de coton nitré, qu'on mélange avec 55 parties de nitrate d'ammoniaque et 5 de charbon. On obtient ainsi un explosif assez semblable à la dynamite à l'ammoniaque, dont il a d'ailleurs les inconvénients.

La *gélatine camphrée* est un mélange de gélatine détonante et de camphre.

GÉLATINÉ, ÉE (*jé*) adj. Qui est enduit de gélatine.

GÉLATINEUR (*jé*) n. m. Fabricant de gélatine.

GÉLATINEUX (*jé, neû*), **EUSE** adj. Qui a l'aspect, la consistance ou la nature de la gélatine : *Substance* GÉLATINEUSE. ‖ Qui est formé de gélatine, qui contient de la gélatine : *Dissolution* GÉLATINEUSE.

— Bot. Se dit d'un lichen dans lequel l'algue est un nostoc dont la masse gélatineuse communique sa forme au lichen tout entier.

— n. m. Nom donné aux médicaments émollients ou antiphlogistiques, comme la corne de cerf, l'ichtyocolle, la gélatine, le mou de veau et toutes les substances qui renferment ou produisent de la gélatine.

GÉLATINIFORME (*jé* — de *gélatine*, et *forme*) adj. Qui ressemble à de la gélatine : *Cancer* GÉLATINIFORME.

— *Fibre gélatiniforme*, Tube nerveux à myéline.

GÉLATINISATION (*jé, si-on*) n. f. Passage d'un corps à l'état de gélatine ou bien à l'aspect gélatineux.

GÉLATINO-BROMURE, GÉLATINO-CHLORURE d'argent (de *gélatine*, et *bromure* [ou *chlorure*]) n. m. Bromure ou chlorure d'argent mis en suspension dans la gélatine.

— ENCYCL. Ces sels sont produits par un mélange de gélatine et de bromure ou de chlorure d'argent obtenu en versant une solution de gélatine additionnée d'azotate d'argent dans une solution de gélatine additionnée d'un bromure ou d'un chlorure alcalin. L'émulsion au gélatino-bromure d'argent, ainsi obtenue, serait peu sensible à la lumière; on la rend plus sensible par la *maturation*.

GÉLATINOGRAPHIE (*jé, fi* — de *gélatine*, et du gr. *graphein*, écrire) n. f. Procédé de photographie sur gélatine.

GELBERDE n. f. Minér. Syn. de LIMONITE.

GELBOÉ, montagne de l'ancienne Palestine, tribu d'Issachar, près de Jezraël, célèbre par la défaite et la mort de Saül. Auj. *Djilbo*.

GELBUM (*jél-bom'*) n. m. Pierre philosophale.

GELCICH (Eugenius), savant autrichien, né à Cattaro (Dalmatie) en 1854; d'abord officier de marine puis directeur et professeur de mathématiques de l'Ecole navale de Cattaro. Outre de nombreux mémoires, on lui doit : *die Insel Lussin* (1858); *die Theorie des Schiffsmagnetismus* (1878); *Studien zur Geschichte der Schifffahrt* (1881); *Geschichte der Uhrmacherkunst* (1887).

GELDER (Aart DE), peintre hollandais, né et mort à Dordrecht (1645-1727). Il reçut les leçons de Rembrandt et s'adonna avec un égal succès à la peinture d'histoire, de genre et de portrait. Parmi ses œuvres, dont le dessin est correct et le coloris harmonieux, nous citerons : *Jésus-Christ devant Pilate* (Dresde); *la Toilette de la fiancée juive* (Munich); *Bethsabée engageant David à déposer le sceptre*; une *Synagogue juive* (La Haye); le portrait de *Pierre Ier* (Amsterdam); *Vertumne et Pomone* (Prague).

GELDER (Jacques DE), mathématicien hollandais, né en 1765 à Rotterdam, mort à Leyde en 1848. Il professa avec éclat à Amsterdam, et fut appelé, par le roi Guillaume, à occuper une chaire au collège militaire de Delft. Ses principaux ouvrages sont : *Traité sur le véritable sens des quantités positives et négatives appliquées à divers problèmes de géométrie*; *Traité sur plusieurs théories de la géométrie spéculative et pratique*; etc.

GELDROP, village des Pays-Bas, prov. du Brabant septentr., arrond. d'Eindhoven; 2.160 hab.

GÉLÉCHIE (*jé, chi*) ou **GELECHIA** (*jé-lé-ki-a*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la tribu des *gélechiines*, comprenant de petites teignes. (Parmi les quatre-vingts espèces européennes de gélechies, on peut citer : *gelechia cuneatella*, dont la chenille vit sur les peupliers et les saules, ainsi que celles des *gelechia muscosella* et *pinguinella*.)

GÉLÉCHIINÉS (*jé*) n. m. pl. Tribu d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant les genres *gélechie*, *semioscopis*, *epigraphis*, *psécadie*, *depressarie*, etc. — *Un* GÉLECHIINÉ.

GELÉE (*je-lé* — du lat. pop. *gelata*, subst. partic. de *gelare*, geler) n. f. Météorol. Température assez basse, froid assez intense pour changer l'eau en glace : *La* GELÉE *du printemps est le fléau des taillis*. (Buff.) ‖ *Gelée blanche*, Congélation de la rosée : *La* GELÉE BLANCHE *est la première morsure de l'hiver*.

— Alchim. *Gelée de loup*. Teinture d'antimoine.

— Art culin. Suc de viande qui, en se refroidissant, s'est épaissi et a pris une certaine consistance molle et élastique : GELÉE *de veau, de poulet*. ‖ Suc de fruits qu'on a fait cuire avec du sucre et qui a l'apparence de la gelée de viande : GELÉE *de pommes, de groseilles, de coings*.

— Chim. anc. *Gelées minérales*, Précipités gélatineux.

— Pharm. Médicaments demi-solides, formés d'une dissolution sucrée et médicamenteuse additionnée d'une substance gélatineuse (*gélatine, colle de poisson*), ou mucilagineuse (*carragaheen, amidon*, etc.).

— Zool. *Gelée de mer*, Nom vulgaire des méduses et des rhizostomes, animaux de consistance gélatineuse.

— ENCYCL. Physiq. La *gelée* consiste dans l'abaissement de la température au-dessous du zéro du thermomètre centigrade. La gelée est toujours un danger pour la végétation; mais ses effets sont plus ou moins désastreux suivant l'époque, suivant son intensité, sa durée et les différentes circonstances qui la précèdent ou la suivent. La moins intense de toutes les gelées, et néanmoins une des plus nuisibles, est la *gelée blanche*, ainsi appelée de la couleur qu'elle communique aux plantes. Elle se produit au printemps ou en automne, durant les nuits étoilées et sereines. Le rayonnement vers les espaces célestes refroidit à tel point le sol et les plantes, que l'humidité contenue dans les couches inférieures de l'atmosphère se condense et vient se déposer soit sur le sol, soit sur les végétaux. Ce dépôt forme la *rosée*; si le rayonnement continue, le refroidissement peut être suffisant pour que les gouttelettes se congèlent; on a alors la gelée blanche. Au printemps, les désastreux effets de la gelée blanche ont été longtemps mis sur le compte de la *lune rousse*, mais on est revenu de cette erreur. Les gelées blanches de printemps sont surtout fatales aux fruits. On observe aussi, quoique plus rarement, des gelées à glace, dites *gelées noires*, parce qu'elles noircissent infailliblement les jeunes pousses des plantes. Les gelées tardives se produisent le plus souvent lorsque, après une série de jours chauds, le vent tourne brusquement au froid et qu'il est accompagné de pluie. Les nuages, en diminuant l'émission du calorique vers les espaces célestes, rendent les gelées moins redoutables. On a remarqué que, dans les climats tempérés, la gelée ne pénètre presque jamais dans le sol à plus de 0m,40. Le plus souvent, même elle ne dépasse pas 0m.25 à 0m,30. La neige est considérée avec raison comme un excellent préservatif contre les effets de la gelée. Il est rare qu'avec elle les couches superficielles du sol acquièrent une température de beaucoup inférieure à zéro. Les dégâts occasionnés par la gelée sont encore aggravés lorsqu'à la suite d'une nuit froide, survient une journée chaude. On voit alors se produire sur les arbres, même les plus vigoureux, ces accidents connus sous les noms de *gelivures*, *faux aubier*, etc. Un dégel trop rapide est quelquefois plus nuisible aux végétaux que la gelée elle-même.

— Vitic. Deux sortes de *gelées* sont à craindre pour les vignes : les *gelées d'hiver* et les *gelées de printemps*. Les premières peuvent amener la mort des tissus du bourgeon, des sarments et même de la souche entière, qui deviennent bruns comme s'ils avaient été atteints par le feu. Il convient, pour éviter ces gelées, de butter fortement les souches et de ménager dans leur partie basse une petite pousse qu'on enterrera et qui servira à les reformer en cas d'accident. Les gelées du printemps atteignent principalement les jeunes pousses qui, sous l'action du refroidissement, laissent transsuder leur eau vers les méats, où elle se congèle; les premiers rayons du soleil, frappant directement des cellules privées d'eau, les brûlent, et leurs tissus deviennent noirs.

On a préconisé divers systèmes pour combattre les gelées : abris, paillassons, nuages artificiels; mais les deux premiers de ces procédés sont coûteux et parfois insuffisants. Les nuages artificiels sont surtout pratiques dans les vignobles situés en vallée. Suivant la direction du vent, on allume, sur des points désignés, des foyers de matières résineuses, de feuilles vertes, etc., donnant d'épais nuages de fumée qui couvriront tout le vignoble et opposeront un écran aux rayons solaires du matin.

Il existe encore une variété de gelée de printemps due à un refroidissement général de l'atmosphère et dite *gelée à glace* ou *gelée noire*. Elle se produit généralement avec les vents du N. et atteint profondément les tissus sans qu'on puisse protéger efficacement les pousses, qui sont détruites, et la récolte perdue.

— Art culin. Les *gelées* animales doivent leurs propriétés à la gélatine; les gelées végétales ont pour base l'amidon ou la pectine contenus dans les plantes, les fruits et même les fleurs.

Gelée de viande. Elle se fait avec du trumeau de bœuf, du jarret de veau, des abatis de volaille, des couennes de lard frais, un ou deux pieds de mouton. On met le tout dans une braisière, avec des rondelles de carottes, une gousse d'ail, un oignon piqué de deux clous de girofle, un bouquet garni. On ferme la braisière, et l'on fait suer sur feu vif pendant cinq minutes; après quoi, on mouille d'un verre de vin blanc sec et on laisse réduire. Couvrir avec 2 litres d'eau, et, quand l'ébullition commence, saler un peu; baisser le feu, de façon que le bouillon mutonne seulement pendant cinq ou six heures. D'autre part, on passe à la passoire fine 1 litre de bon jus, puis on prend deux blancs d'œufs, on fouette le tout et l'on verse lentement le jus par-dessus. On remet, en remuant doucement jusqu'à l'ébullition; on laisse mutonner; dès que les blancs d'œufs montent à la surface, on les retire, on presse dans le jus le suc d'un citron; on passe dans une serviette. Le jus de viande doit être limpide, doré clair.

Pour les gelées aux fruits, on emploie le plus souvent les fruits rouges : framboises, groseilles, fraises, cerises. On fait aussi des gelées de cassis, d'ananas, de roses etc.

— Pharm. Les *gelées* végétales se préparent par simple ébullition de la substance dans l'eau; les gelées animales, moins usitées encore, s'obtiennent par ébullition du produit gélifiant et par concentration du décocte obtenu.

GELÉE (Jacquemart), poète français du XIIIe siècle. Il écrivit à Lille, en 1288, une suite au *Roman de Renart*, sous le nom de *Renart le nouvel*, qui est l'un des poèmes satiriques les plus mordants du moyen âge. L'auteur y a disparu, et les animaux ne sont plus que des hommes déguisés. Renart y est comblé d'honneurs; les divers ordres religieux sont à ses pieds, le suppliant de devenir leur général. Renart donne aux franciscains et aux dominicains deux de ses fils; quant aux hospitaliers et aux templiers, il les met d'accord en déclarant qu'il leur appartient également et en portant, mi-partie, le froc des deux ordres.

GELÉE (François-Antoine), dessinateur et graveur français, né et mort à Paris (1796-1860). Élève de Girodet, fut grand prix de Rome pour la gravure, en 1824. Il était alors déjà connu, car, en 1822, le *Berger de Virgile*, d'après Bouchet, et *Daphnis et Chloé*, d'après Hersent, avaient été fort remarqués. Parmi les bons travaux qui suivirent, citons d'abord, signalons *la Descente de croix*, de Rivière, *la Chute des anges*, de Flatters, etc. Mais la page qui a traduite avec le plus de bonheur est *la Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime*, de Prud'hon (Salon de 1827). Gelée a donné aussi quelques sépias intéressantes.

GELÉE (Claude), peintre français. V. LORRAIN.

GELEEN, bourg des Pays-Bas (prov. de Limbourg), arr. de Maestricht, sur le *Geleen*, aff. de la Meuse; 2 290 hab.

GELÉINE (*jé*) n. f. Chim. Substance obtenue par décomposition de la geline soumise à l'ébullition dans l'eau.

GELENIUS, philologue allemand. V. GHELEN.

GELÉONTE (*jé*), membre de la tribu des *Géléontes*, une des quatre tribus ioniennes primitives en Attique. ‖ Héros éponyme de cette tribu.

GELER (*je* — du lat. *gelare*, même sens. Change le premier *e* en *è* lorsque la terminaison commence par un *e* muet. *Je gèle. Il gèlera*) v. a. Transformer en glace : *Le froid GÈLE l'eau des fontaines.* ‖ Détruire, désorganiser par l'action du froid. *Soldat dont le froid A GELÉ le nez, les pieds.* ‖ Par exagér. Faire éprouver un grand froid à : *Porte ouverte qui GÈLE l'assistance.*

— Fig. Repousser par un accueil glacial : *Homme si froid qu'il GÈLE tous ceux qui l'abordent.*

— v. n. Se transformer en glace : *L'esprit de vin ne GÈLE jamais* (Babinet). ‖ Être détruit, désorganisé par l'effet de la gelée : *Vignes qui ONT GELÉ.* ‖ Par exagér. Souffrir du grand froid : *On GÈLE dans certains logements.*

— Impersonnel. *Il GÈLE depuis huit jours.* ‖ *Il a gelé blanc.* La rosée est congelée. ‖ *Il gèle à pierre fendre*, Il fait un froid excessif (les pierres, par la congélation des eaux imprégnées, peuvent se fendre).

Gelé, ée, part. pass. du v. Geler.

— Fig. Insensible : *Un public GELÉ.* ‖ *Avoir le bec gelé*, Affecter de garder le silence. ‖ *N'avoir pas le bec gelé*, Babiller beaucoup.

Se geler, v. pr. Prendre la consistance de la glace ; se solidifier, en parlant d'un liquide soumis à l'action du froid. ‖ Se décomposer sous l'action du froid. ‖ Avoir très froid.

GELEUR, EUSE (*je*) n. Qui amène la gelée. (Ne se dit que dans *gleur de vignes, de raisins*, nom donné à différents saints dont la fête vient au printemps) : *Saint Marc est un grand GELEUR DE VIGNES.*

GÉLIDE (*jé*) n. m., **GÉLIDIE** (*jé, di*) n. f. ou **GELIDIUM** (*je, di-om'* du lat. *gelidus*, gelé) n. m. Genre de floridées, comprenant des algues à fronde pennée, rameuse, plane, gélatineuse, formée de trois couches distinctes de cellules, et à thèques réunies.

— ENCYCL. Leur couleur, généralement pourpre ou rougeâtre, devient des plus brillantes, lorsqu'on expose la plante à l'air un peu humide. Les *gélidies*, très nombreuses, abondent dans les mers des régions chaudes et tempérées. Les nids d'hirondelles salanganes, dont les Chinois font leurs délices, sont construits avec plusieurs espèces de gélidies. Dans certaines contrées, notamment en Asie, on les emploie comme aliment ou condiment.

GELIDIÉES (*jé*) n. f. pl. Nom d'une tribu d'algues de la famille des némaliacées et de l'ordre des floridées. (Les gélidiées ont un thallo formé d'un simple filament cortiqué ; les genres principaux de cette tribu sont : *gélide, ptéroclade, chondracanthe, naccaire, wrangélie.*) — *Une* GÉLIDIÉE.

GELIEU (Jonas DE), apiculteur suisse, né aux Bayards (Neuchâtel, en 1749, mort en 1827. Il a publié un ouvrage : *le Conservateur des abeilles* (1816), qui est un modèle. Il a été surnommé **le Père des abeilles.**

GÉLIF (*jé*), **IVE** adj. Qui est atteint de gélivures, en parlant d'un arbre : *Arbre GÉLIF.* ‖ On dit aussi GÉLIS, ISSE.

— Comm. *Huile gélive*, Huile comestible qui gèle facilement.

— Constr. *Pierre gélive*, Pierre que la gelée fait fendre et qui se délite aussitôt après.

GÉLIFICATION (*jé, si-on*) n. f. Bot. Modification de la cellulose des membranes des cellules végétales.

— ENCYCL. La cellulose gélifiée se transforme en une matière susceptible de gonfler et de prendre l'aspect d'une gelée au contact de l'eau : c'est la modification que subissent, par exemple, sur leurs faces externes, les membranes des cellules les plus superficielles du tégument d'une graine de lin.

GÉLIMER, dernier roi des Vandales d'Afrique (531-534). Descendant de Genséric, il profita de la faiblesse de son cousin Hilméric pour usurper le trône, et il fournit ainsi à Justinien l'occasion impatiemment attendue d'intervenir en Afrique. Malgré la puissance, réelle encore, de sa marine, il ne sut point empêcher le débarquement de Bélisaire (sept. 533), n'profiter d'aucun des ses avantages. Battu à Decimum, il laissa tomber Carthage, sa capitale, aux mains de l'ennemi, trois mois plus tard (déc. 533), la bataille de Tricamaram consommant la chute du royaume vandale. Désespérant de sa cause, Gélimer se réfugia chez les Maures du mont Pappua, mais, bloqué par les détachements byzantins, incapable de supporter la mauvaise fortune on connaît le message fameux par lequel il demandait au vainqueur du pain, une éponge pour essuyer ses larmes, et une lyre pour chanter ses malheurs, il se rendit aux mains de l'Hérule Pharas (mars 534). Transporté à Constantinople, il orna dans l'hippodrome le triomphe de Bélisaire, et, conduit devant l'empereur, il garda une attitude un peu apprêtée de philosophe ironique ; on sait qu'il se plaisait à répéter le mot célèbre de la Bible : Vanité des vanités, et tout est vanité. Bien traité, du reste, par Justinien, il reçut le titre de patrice et un vaste domaine en Galatie, où il mourut obscurement.

GÉLIN n. m. Comm. Syn. de GELOSE.

GÉLINAGE (*jé, naj'*) n. m. Redevance féodale, qui consistait dans le payement annuel d'une poule.

GELINE (*je* — du lat. *gallina*, même sens) n. f. Ancien nom de la poule.

— Econ. rur. *Geline affranchie*, Poule qui ne pond pas.

— Féod. *Geline de coutume, de baronnie*, Redevance d'une poule payée au seigneur, au baron.

GÉLINE (*jé* — rad. *gelée*) n. f. Composé qui se rencontre dans certains tissus, et notamment dans les os, et qui, par l'ébullition, produit la gélatine.

GELINETTE (*je, nèt*) n. f. Nom vulgaire, dans le sud-ouest de la France, de la gelinotte des Pyrénées. ‖ Nom sous lequel, dans d'autres contrées, on désigne la poule d'eau des étangs et rivières.

GELINIER (*je, ni-é* — rad. *geline*) n. m. Syn., en quelques régions de la France, de POULAILLER.

GELINOTTE (*je* — du vx franç. *geline*, poule) n. f. Zool. Genre d'oiseaux gallinacés, famille des tétraonidés, comprenant des formes à bec moyen, avec les narines cachées par les plumes du front, à tête huppée, à pieds emplumés jusqu'à la moitié.

— Chass. Nom donné, dans le sud-ouest de la France, à une variété de perdrix, le *ganga*, que les chasseurs appellent encore *grandoul* et *gelinotte des Pyrénées*.

Gelinotte.

— ENCYCL. Zool. Les *gelinottes*, si l'on en excepte les cupidons américains ou poules des prairies, se réduisent à deux espèces : l'une européenne (*bonasia betulina*), l'autre propre à l'Asie centrale (*bonasia Severtzowi*). La gelinotte commune (*poule des bois, poule des coudriers*), etc., abonde dans les forêts montagneuses de l'Est ; sa nourriture consiste surtout en bourgeons de conifères qui donnent à sa chair un goût particulier très fin ; elle est rougeâtre, tachée de roux, de blanc, de gris et de noir. Ses mœurs sont celles des tétras ou coqs de bruyère.

GÉLIS (*jé-li*), **ISSE** adj. V. GÉLIF.

GÉLIS (Amédée), chimiste français, né à La Ferté-sous-Jouarre en 1815, mort en 1882. Il fut nommé préparateur de Balard au collège de France (1841). Ses travaux ont été faits en grande partie avec la collaboration de Fordos ; on lui doit la découverte de l'acide tétrathionique et des travaux intéressants sur la série thionique ; avec Fordos, ils préparèrent l'acide butyrique. Signalons, enfin, ses travaux sur le prussiate de potasse, les sulfocyanates, les sulfocarbonates, etc.

GELISE, petite rivière du Gers, des Landes, de Lot-et-Garonne, sous-affluent gauche de la Garonne par la Baise. Descendue du plateau de Lannemezan, elle passe près d'Eauze et à Mezin. Cours : 92 kilomètres.

GÉLISSURE n. f. Météor. Syn. de GÉLIVURE.

GÉLIVITÉ (*jé*) n. f. Constr. Défaut qu'offrent certaines pierres soumises à l'action de la gelée. (Ces matériaux se fendent, se corrodent, s'égrènent et se délitent en petits éclats. On ne peut, par l'examen préalable de la texture, pas plus que par l'analyse chimique, prévoir et constater quelles sont les pierres qui possèdent ce défaut grave.)

— Eaux et for. Défaut d'un arbre qui est gélif, d'une plante qui est gélive.

GÉLIVURE (*jé* — rad. *gélif*) n. f. Fente, crevasse qu'un froid intense produit sur les arbres, sur les pierres, sur les terres. ‖ On dit quelquef. GÉLISSURE.

— Arboric. *Gélivure entrelardée*, Partie du bois mort complètement entourée de bois sain.

— ENCYCL. Arboric. Les *gélivures* se trouvent généralement sur la partie du tronc exposée à l'ouest et au sud-ouest. Quand elles se recouvrent de bons bois, les arbres gélifs sont difficiles à reconnaître ; les loupes fréquentes, les excroissances ligneuses, les bourrelets et les élévations qui suivent les fibres du bois sont les indices d'une gélivure intérieure. Dans les pépinières, on préserve les arbres de ces accidents en les abritant soit par le moyen de haies ou de brise-vent, soit en amoncelant de la terre autour du pied de l'arbre, soit en enroulant sur le tronc une corde de paille sèche.

GELL (William), archéologue anglais, né à Hopton (comté de Derby) en 1777, mort à Naples en 1836. Il fit des fouilles dans les îles Ioniennes, en Grèce et à Pompéi, puis accompagna la reine d'Angleterre, Caroline, en Italie, en qualité de chambellan. Ses principaux ouvrages sont : *Topography of Troy* (1804) ; *Pompeiana or observations upon the topography of Pompei* (1817 et 1821, avec fig.) ; *Topographie de Rome et de ses environs* (1834), livre estimé, qui a été traduit en français (1838).

GELLERT (Christlieb Ehregott), chimiste et naturaliste allemand, né à Hainichen (Saxe) en 1713, mort en 1795. On lui doit l'extraction à froid des minerais par l'amalgame avec le mercure. On a de lui : *Eléments de chimie métallurgique considérée sous le rapport de la théorie et de la pratique* (1750) ; *Eléments de docimasie* ou tome II de la *Chimie métallurgique pratique* (1755), ouvrage traduit en français par d'Holbach (1758). On lui doit, en outre, une traduction allemande de la *Docimasie* de Cramer (1766).

GELLERT (Christian Fürchtegott), écrivain allemand, frère du précédent, né à Hainichen en 1715, mort à Leipzig en 1769. Envoyé à l'école de Meissen, il y connut Rabener et Gaertner. Il se rendit à Leipzig en 1734, et reçut, en 1743, le grade de magister. Il adopta les principes de Gottsched, collabora aux « Récréations » de Schwabe et au « Recueil de Brême ». Il ouvrit, en 1745, un cours de poésie et d'éloquence, et fut nommé, en 1751, professeur extraordinaire. Ses leçons étaient très suivies, et sa personne était très populaire. Pendant la guerre de Sept ans, il reçut la visite des princes Charles et Henri de Prusse. En 1760, Frédéric II eut avec lui une entrevue célèbre et a tracé de lui un portrait élogieux. Il est surtout connu par ses *Contes* et par ses *Fables*, dont la morale est douce et élevée. Ses *cantiques* spirituels se chantent encore aujourd'hui. Il a laissé, en outre, des comédies : *la Bigotte, les Tendres sœurs, le Gros Lot* ; un roman : *la Comtesse suédoise* (1746) ; les *Lettres à Mlle Lucius de Dresde* ; etc. Son talent pur et aimable fut assombri, à la fin, par la mélancolie.

Christian Gellert.

GELLES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 18 kilom. de Clermont, sur le *ru de Gelles*, affluent de la Sioule ; 1.743 hab. Mines argentifères.

GELLHEIM ou **GŒLLHEIM**, localité d'Allemagne (Bavière rhénane), au pied du mont Tonnerre ; 1.651 hab. L'empereur Adolphe de Nassau y fut tué, en 1298, par Albert d'Autriche.

GELLI (Jean-Baptiste), poète et moraliste italien, né et mort à Florence (1493-1563). Chargé par Cosme Ier (1553) de commenter Dante, il publia son travail sous le titre de *Leçons faites à l'Académie florentine*, et *Lectures sur l'Enfer* de Dante. Parmi ses autres écrits, on remarque *les Caprices du Tonnelier* (1549), dissertations morales ; *Circé* (1549) ; *la Corbeille* (1550) et *l'Erreur* (1556), comédies imitées de Plaute.

GELLIBRAND (Henri), astronome et mathématicien anglais, né à Londres en 1597, mort en 1637. Il abandonna l'état ecclésiastique afin de s'adonner à son goût pour les sciences, et devint professeur d'astronomie au collège de Gresham, à Oxford (1627). Gellibrand acheva et publia la *Trigonometria britannica*, de Briggs (1633). On lui doit des écrits, notamment une *Institution trigonométrique* (1634).

GELLIGAER, paroisse de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Glamorgan]) ; 9.200 hab. Houille, fer, ardoisières.

GELLINA (*jèl'*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, famille des dotoïdés, comprenant des animaux marins allongés, à tentacules cylindriques. (L'espèce type de ces limaciformes, de petite taille, est la *gellina affinis*, de France.)

GELNHAUSEN, ville d'Allemagne (Prusse occident. [prov. de Hesse-Nassau]), présid. de Cassel, sur la Kintzig, sous-affluent du Rhin par le Mein ; 3.695 hab. Ch.-l. de district. Usines de gommes et caoutchoucs ; tanneries ; usines mécaniques ; commerce important de vins et produits agricoles. Ecole d'arboriculture. Eglise du XIIIe siècle. Ruines d'un château construit par Frédéric Barberousse. Ancienne ville impériale, annexée en 1803 au duché de Hesse-Cassel et incorporée avec lui dans la Prusse en 1866.

Pied de gelocus.

GELOCUS (*jé, kuss*) n. m. Paléont. Genre de mammifères artiodactyles ruminants, famille des tragulidés, renfermant des formes tertiaires, intermédiaires entre les tragules et les chevrotains.

— ENCYCL. Les *gelocus* avaient les canines recourbées des chevrotains ; leurs pieds antérieurs, à deux métatarsiens séparés, présentaient, en outre, des rudiments de doigts latéraux en stylets. Ces petits ruminants étaient représentés par deux espèces : *gelocus communis* de l'oligocène de Ronzon, et *gelocus curtus*, des phosphorites du Quercy.

GÉLON (du gr. *gélân*, rire), fontaine de Phrygie, dont les eaux avaient la propriété de faire rire, tandis que celles d'une source voisine, nommée Claron (du gr. *klaiein*, pleurer), faisaient pleurer.

GÉLON, tyran de Géla et de Syracuse, mort vers 478 av. J.-C. A Géla, sous le gouvernement du tyran Hippocratès, il fut commandant de la cavalerie. A la mort d'Hippocratès, il le remplaça (491). Il profita des divisions de Syracuse pour y établir son autorité, rappela le parti aristocratique, qui avait été proscrit, et éleva la cité au plus haut degré de prospérité, mais par des moyens despotiques. C'est ainsi qu'ayant conquis les villes siciliennes d'Eubée et de Mégare, il transporta à Syracuse les familles riches et vendit le reste de la population comme esclaves. Lors de l'invasion de Xerxès en Grèce, il ne voulut consentir à fournir des secours aux Grecs qu'à la condition d'avoir le commandement des forces alliées. Cette condition n'ayant pas été acceptée, il resta spectateur de la lutte. Seulement, à la même époque, il eut à combattre une invasion des Carthaginois ; il les vainquit à Himère, en 480, et sa victoire arrêta en Sicile les progrès menaçants de Carthage. Gélon étendit son autorité sur l'île presque entière ; seules lui échappaient quelques villes grecques, comme Agrigente et Sélinonte, et la côte occidentale, occupée par les Carthaginois. Il agrandit Syracuse, jusqu'alors confinée dans l'île d'Ortygie, en construisant sur la terre ferme le quartier d'Achradine. Les Syracusains lui élevèrent un tombeau magnifique, et lui rendirent des honneurs divins.

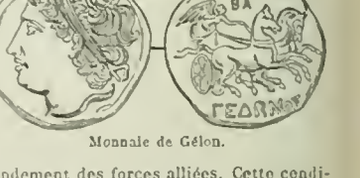

Monnaie de Gélon.

GÉLON, fils du roi de Syracuse Hiéron II, mort vers 216 av. J.-C. Il épousa Néréis, fille de Pyrrhus, roi d'Epire, et fut, croit-on, associé par son père au gouvernement de Syracuse. Il mourut peu de temps avant Hiéron II.

GÉLONS, ancien peuple de la Sarmatie d'Europe. — *Un* GÉLON.

— ENCYCL. Les *Gélons* étaient Grecs d'origine, ou l'étaient devenus à demi par la langue et la religion. Ils tiraient leur nom d'une ville en bois qu'ils avaient bâtie au milieu du peuple boudien ou bydien, et appelée *Gelonos*, c'est-à-dire *la Magnifique*. Hérodote nous apprend que les Perses, sous la conduite de Darius, ayant pénétré dans le pays des Boudiens, y trouvèrent cette ville des Gélons entièrement déserte, et y mirent le feu ; les habitants en avaient tout emporté, et s'étaient retirés vers le Nord. Mêlés ainsi avec les Scythes et, en particulier, avec les

Boudiens, ces Grecs avaient pris la manière de vivre des peuples scythes et sarmates.

GELOS, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 2 kil. de Pau, sur le gave de Pau; 1.635 hab. Vignoble compris dans les crus de Jurançon et donnant d'excellents vins, principalement dans les quartiers : *Tortiquat, Cassau, Laloubère* et *Maunot*. Chaux hydraulique. Château du XVIIIe s.

GÉLOSCOPIE (*jé, sko-pi* — du gr. *gélos*, rire, et *skopein*, examiner) n. f. Divination par le rire. (C'était une méthode divinatoire par laquelle on déterminait le caractère, et les penchants d'une personne, en observant sa manière de rire.)

GÉLOSCOPIQUE (*jé, sko-pik*) adj. Qui a rapport à la géloscopie.

GÉLOSE (*jé*) n. f. Chim. Substance de consistance gélatineuse, qui forme la plus grande partie de la *mousse de Chine*. Syn. de AGAR-AGAR.

GELOSO (*djé* — mot italien qui signifie « jaloux ») n. m. Membre d'une troupe de comédiens italiens qui vinrent en France du XVIe au XVIIe siècle. ‖ Pl. *Des* GELOSI.

— ENCYCL. Les *gelosi* implantèrent en France la *commedia dell'arte*. Appelée par Henri III, en 1576, la troupe avait pour directeur Flaminio Scala, dit Flavio, auteur d'œuvres extravagantes. Installés à l'hôtel de Bourbon, les *gelosi*, devant un nombreux public, représentaient leurs pièces à tiroir et burlesques *canevas*. Les troubles publics les chassèrent de Paris. Ils revinrent en France lorsque Henri IV épousa (1600) Marie de Médicis. Leur succès fut considérable. La fantaisie dépassait toute mesure, ainsi que la licence des scènes, situées dans les pays les plus bizarres; l'esprit y régnait, souvent risqué, mais abondant et fleuri. En 1604, les *gelosi* retournèrent dans leur pays. La tradition en fut reprise et continuée en France par les *fedeli*. V. ce mot.

GELSÉMINATE (*jèl'*) n. m. Sel dérivant de l'acide gelséminique.

GELSÉMINE (*jèl'*) n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des apocynées.

— Chim. Alcaloïde de formule $C^{11}H^{14}AzO^{2}$ très toxique, extrait du jasmin de la Caroline (*gelsemium sempervirens*). [C'est un analgésique d'un maniement dangereux. On s'en sert pour les maux de dents et névralgies.]

— ENCYCL. Bot. Les *gelsémines* (gelsemium), que Baillon rapporte aux apocynées, sont des plantes toxiques. On en connaît trois espèces dont la gelsémine de l'Amérique du Nord (*gelsemium sempervirens*), et une espèce chinoise (*gelsemium elegans*), toxique tétanisant.

Gelsémine.

GELSÉMINIQUE (*jél', nik'*) adj. Se dit d'un acide extrait des racines de la gelsémine.

GELSENKIRCHEN, ville d'Allemagne (Prusse [Westphalie, présid. d'Arnsberg]); 28.057 hab. Houillère. Fonderies de fer et fabriques de machines.

GELU (Jacques), prélat français, né à Yvey (diocèse de Trèves) en 1369, mort à Embrun en 1432. Protégé par le duc d'Orléans, frère de Charles VI, il devint conseiller au parlement de Paris, président du parlement du Dauphiné et précepteur des fils du roi. Le concile de Constance (1414) le nomma archevêque de Tours et le chargea d'obtenir du pape Benoît XIII, son abdication. Après avoir pris une grande part à l'élection du pape Martin V, et rempli, pour lui, plusieurs missions en Espagne et à Naples, il fut appelé au siège d'Embrun. On a de lui, en latin : l'*Apologie de l'empereur contre Benoît XIII ; Histoire de sa vie; Dissertation sur la Pucelle d'Orléans*.

GELU (André-Jean-Victor), poète provençal, né et mort à Marseille (1806-1885). Mêlé au mouvement qui prépara le félibrige, il ne tarda pas cependant à se séparer de Roumanille et de Mistral pour ne se préoccuper que de reproduire, dans toute sa crudité, l'âpre et rude parler populaire du vieux Marseille, et de peindre sous leurs vraies couleurs les mœurs des portefaix et des travailleurs. Dans ses chansons provençales, il se montra le précurseur du réalisme. La première : *Fenian e grouman* (Fainéant et gourmand), qui parut en 1838, eut une vogue extraordinaire : il en composa beaucoup d'autres dans les loisirs que lui laissait son état de boulanger, puis de minotier. Il fit paraître la 1re édition de ses œuvres en 1840, et la seconde en 1856. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées après sa mort. Un monument lui fut élevé à Marseille, en 1892.

GELVES, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]), sur le Guadalquivir; 3.600 hab. Château du duc de Berwick et Alba.

GELZER (Henri), historien allemand, né à Schaffhouse en 1813, mort à Bâle en 1889. Il reçut du gouvernement prussien plusieurs missions politiques en Suisse. Il est considéré comme un précurseur de l'unité allemande. On a de lui : *les Trois derniers siècles de l'histoire de la Suisse* (1838-1839); *Littérature allemande depuis Lessing et Klopstock* (1841); *Lettres protestantes* (1852); etc.

GÉMARA (*jé*) n. f. Deuxième partie du Talmud.

GÉMARIQUE (*jé, rik'*) adj. Qui a rapport à la gémara.

GÉMATRIE (*jé, trî* — corrupt. du gr. *géométria*, géométrie) n. f. Partie de la cabale juive fondée sur l'interprétation arithmétique ou géométrique des mots de la Bible.

GÉMATRIQUE (*jé, trik'*) adj. Qui a rapport à la gématrie : *Supputation* GÉMATRIQUE.

GEMAUERTHOF, localité de la Russie d'Europe (Courlande), sur le Swede, affluent de l'Aa; 600 hab. Victoire de Pierre le Grand sur le général suédois Levenhaupt, en 1705.

GEMBIN (*jan*) n. m. Espèce de nasse de forme cylindrique analogue à celle d'un tambour, avec deux ouvertures opposées, mais faite en osier au lieu de filet. Syn. de GOMBIN.

Gembin.

GEMBLOUX, ville de Belgique, prov., arr. admin. et judic. de Namur, sur un affluent de la Sambre; 3.956 hab. Ville placée à l'intersection des lignes de Bruxelles à Namur et de Charleroi à Maestricht. Coutellerie, distillerie, tanneries. Ruines d'une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît. Victoire de don Juan d'Autriche sur l'armée des états généraux, en 1578. Victoire des Français sur les Autrichiens, en 1794.

GEMEAU (Auguste-Pierre-Walbourg), général français, né à Paris en 1790, mort à Sens en 1868. Sorti, en 1809, de l'Ecole militaire, il fit les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, prit part aux batailles de Leipzig et de Waterloo, à l'expédition d'Espagne (1823), au siège d'Anvers (1832). Divisionnaire en 1845, il étouffa, en 1849, l'insurrection de Lyon, commanda en 1850 l'armée d'occupation à Rome et devint sénateur en 1852.

GÉMEAU (*jé-mo*), **GÉMELLE** (*jé-mèl'*) [du lat. *gemellus*, même sens] s. Jumeau : *Deux* GÉMEAUX. (Vieux.)

— Adjectiv. : *Princes* GÉMEAUX.

GÉMEAUX (los), troisième signe du zodiaque. ‖ Constellation qui correspondait à ce signe, avant qu'elle eût été déplacée par la précession des équinoxes, et qui contient deux étoiles remarquables, appelées Castor et Pollux.

— ENCYCL. Astron. Le « Catalogue » de Flamsteed attribue aux *Gémeaux* 85 étoiles, parmi lesquelles Castor et Pollux, qui ont valu à la constellation le nom qu'elle porte. La

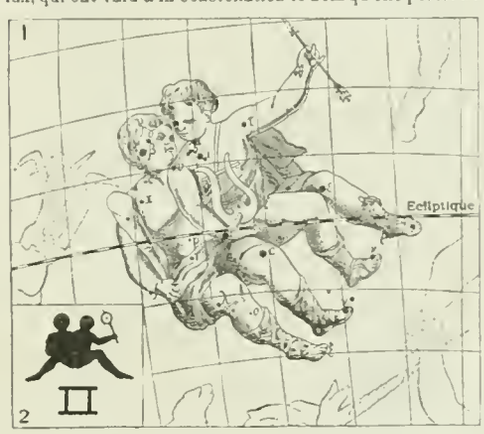

1. Les Gémeaux, constellation, d'après l'atlas de Flamsteed. 2. Les Gémeaux, signe du zodiaque.

tête de Castor est une étoile un peu plus que secondaire; celle de Pollux est indiquée vers le midi, à droite, par une étoile un peu au-dessous de la première grandeur. Le soleil entre dans le signe des Gémeaux au mois de mai.

GÉMELLAIRE (*jé-mèl'-lèr'* — du lat. *gemellus*, jumeau) adj. Qui se rapporte aux jumeaux. ‖ *Grossesse gémellaire*, Celle où la mère porte deux ou plusieurs jumeaux.

GÉMELLAIRE (*jé-mèl'-lèr'*) ou **GEMELLARIA** (*jé-mèl'*) n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des caprinidés, comprenant des formes très voisines des caprines, et dont l'espèce type est la *gemellaria communis*, du crétacé de Sicile.

GÉMELLE (*jé-mèl'* — du lat. *gemella*, proprem. « jumelle ») adj. f. Hist. rom. Se disait d'une légion formée par la fusion de deux légions devenues trop peu nombreuses.

— n. f. Mar. et techn. Syn. de JUMELLE.

GÉMELLE ou **GEMELLA** (*jé-mèl'* — du lat. *gemellus*, jumeau) n. f. Nom donné par certains naturalistes à des formes larvaires de mollusques gastéropodes, pour lesquelles ils avaient fondé un genre. (Les gémelles, avec leur coquille presque globuleuse, imperforée, mince et transparente, à large bouche operculée, semblent être des embryons de ténioglosses non encore identifiés.)

GÉMELLÉ, ÉE adj. ‖ *Colonne gémellée*. V. JUMELLÉ.

GEMELLI-CARERI (Jean-François), voyageur italien, né à Naples vers 1651, mort vers 1725. De 1693 à 1699, il fit le tour du monde. Sa relation, intitulée *Giro del mundo* (1699-1700) fut très discutée au siècle dernier; on accusa même l'auteur de ne pas avoir quitté son cabinet de travail. Humboldt et d'autres voyageurs modernes ont proclamé, par contre, l'exactitude et la véracité de cette relation, qui a été traduite en français dès 1719 (1776).

GÉMELLIFLORE (*jé-mèl'* — du lat. *gemellus*, jumeau, et *flos, floris*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées deux à deux.

GÉMELLION (*jé-mèl'* — du lat *gemellus*, jumeau) n. m. Bassin jumeau, usité au moyen âge dans le service liturgique et faisant office d'aiguière.

— ENCYCL. Les *gémellions* allaient toujours par paire; l'un était muni d'un petit bec pour verser l'eau que recevait le second. Ils affectaient la forme d'une écuelle assez plate et étaient ordinairement de bronze, d'argent ou d'or, avec revêtement émaillé. On s'en servait pour les ablutions à l'autel, les baptêmes, etc.

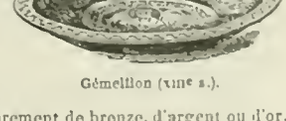

Gémellion (XIIIe s.).

GÉMELLIPARE (*jé-mèl'* — du lat. *gemellus*, jumeau, et *parire*, enfanter) adj. Qui accouche de deux jumeaux.

GÉMENOS, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 20 kilom. de Marseille, au pied de la Sainte-Baume, à l'entrée du vallon de Saint-Pons, que Delille a chanté dans *l'Homme des champs*; 1.498 hab. Huileries, minoteries. Ruines d'une abbaye fondée au XIIIe siècle.

GEMERT, ville des Pays-Bas (prov. du Brabant-Septentr. [distr. d'Eindhoven]), sur la Dieze, affluent de la Meuse; 5.000 hab. Fabrication de toiles.

GÉMINATION (*jé, si-on* — rad. *géminé*) n. f. Hist. nat. Etat de ce qui est double, disposé par paires : *La* GÉMINATION *des folioles, des pistils*.

— Rhét. Figure de mots consistant dans la répétition d'un mot en vue de donner plus de force à l'expression.

GÉMINÉ, ÉE (*jé* — du lat. *geminatus*, double) adj. Doublé, répété : *Coup* GÉMINÉ. *Arrêts* GÉMINÉS.

— Fig. Qui est double : *Ce bizarre spectacle d'une intelligence une et* GÉMINÉE. (Th. Gaut.)

— Archéol. et diplomatiq. Se dit des lettres doublées, dans les inscriptions et les médailles, pour indiquer que les mots abrégés doivent être pris au pluriel. Ainsi, CONS veut dire *consules*; MSS est pour *manuscrits*, etc.

— Archit. Se dit de colonnes, de fenêtres, de baies, d'arcades, groupées deux par deux, sans être en contact.

1 Fenêtres géminées; 2. Colonnes géminées (archit.).

— Hist. nat. Se dit des parties des animaux ou des végétaux qui sont disposées par paires, parallèlement ou symétriquement : *Cellules, Feuilles* GÉMINÉES.

— Sculpt. Se dit des figures à deux faces, disposées dos à dos : *Bustes* GÉMINÉS.

GÉMINELLE (*jé, nèl'*) n. f. Genre de champignons de la famille des ustilaginées, dont on connaît trois espèces, qui vivent dans les fruits. ‖ Genre de desmidiacées à fronde filiforme, habitant les eaux douces de France.

GEMINIANI (Francesco), violoniste italien, né à Lucques vers 1680, mort à Dublin en 1762. Il fut l'un des meilleurs représentants de la grande école italienne de violon. On connaît de lui des solos de violon, des concertos, des leçons de clavecin et une méthode intitulée *l'Art de jouer du violon*. Il a publié aussi *l'Art de l'accompagnement*, un ouvrage théorique sous le titre de *Mélanges harmoniques*, un écrit intitulé *Règles pour exécuter avec goût*, etc.

GÉMINIDE (*jé*) n. f. Astron. Nom donné aux étoiles filantes qui paraissent sortir de la constellation des Gémeaux.

GÉMINIFLORE adj. Bot. Syn. de GÉMELLIFLORE.

GEMINUS, astronome grec. Il vivait l'an 77 avant notre ère. On a de lui une *Introduction aux phénomènes*, publiée à Altorf (1500), avec traduction latine, traité un peu superficiel, mais simple et clair, et le meilleur de tous ceux qui nous restent des Grecs; une *Exégèse abrégée des « Météorologiques » de Posidonios*, qui est perdue, et une *Théorie des mathématiques*, dont nous avons des fragments. Le *Traité de la sphère*, qu'on attribue à Proclus, est un simple abrégé de quelques chapitres de Geminus.

GEMINUS (Cnæus Servilius), consul romain en 217 av. J.-C. Il obtint la Gaule pour province, et, tandis que son collègue se faisait battre par les Carthaginois près du lac Trasimène, il allait, à la tête d'une flotte, inquiéter le vainqueur jusque sur les côtes d'Afrique; mais un échec sanglant motiva son rappel. Il guerroya alors contre Annibal avec prudence, et, avant la bataille de Cannes, partagea seul l'avis de Paul-Emile, qu'il fallait éviter la lutte. Il trouva la mort dans ce désastre (216). — Son fils, MARCUS-SERVILIUS **Geminus**, fut un des triumvirs qui créèrent des colonies sur la côte ouest de l'Italie.

GÉMIR (*jé* — lat. *gemere*) v. n. Emettre des sons inarticulés et plaintifs : *Blessé qui* GÉMIT. ‖ Souffrir, éprouver de la douleur : *La pauvreté fait* GÉMIR *l'homme*. (Rivarol.)

— Par anal. Faire entendre un cri, produire un son qui a quelque chose de plaintif : *Le loriot siffle, l'hirondelle gazouille, le ramier* GÉMIT. (Chateaubr.)

— Fig. : *Faire* GÉMIR *l'innocence*. (Rac.)

— *Faire gémir la presse*, Donner beaucoup à imprimer (allusion à l'espèce de gémissement que rendaient les presses à bras quand on les manœuvrait).

— v. a. Faire entendre en gémissant : GÉMIR *une plainte. Les sons cadencés que* GÉMIT *Philomèle*. (Lamart.)

GÉMISSANT (*jé-mi-san*), **ANTE** adj. Qui gémit : *De* GÉMISSANTES *voix*.

— Poétiq. Qui pousse des cris ou produit des sons comparables à des gémissements : *La colombe* GÉMISSANTE. *Un essieu* GÉMISSANT.

GÉMISSEMENT (*jé-mi-se-man* — rad. *gémir*) n. m. Plainte inarticulée, arrachée par la souffrance : *Toute peine a son* GÉMISSEMENT. (Lamart.)

— Par anal. Cri ou son qui a quelque chose de plaintif : *Le* GÉMISSEMENT *des flots, du vent dans les bois*. ‖ Se dit du cri de la colombe, de la tourterelle, du ramier.

— Fig. Expression d'un sentiment tendre et douloureux : *La poésie de Lamartine est un harmonieux* GÉMISSEMENT.

— SYN. **Gémissement, lamentation, plainte**. Le *gémissement* est une voix inarticulée. La *plainte* s'exhale par des paroles où le malheureux dit ce qu'il souffre ou appelle du secours. *Lamentation* renchérit sur les deux autres et signifie une longue *plainte* ou de grands *gémissements*.

GÉMISSEUR (*jé-mi-seur'* n. m. Celui qui gémit. ‖ Se dit surtout des aliénés mélancoliques, qui gémissent continuellement : *Le délire des* GÉMISSEURS.

GÉMISTE (Georges), surnommé **Pléthon**, philosophe, né vers 1350, mort vers 1450. Gémiste naquit, croit-on, à Constantinople; en 1426, il figure parmi les conseillers de Michel Paléologue. En 1438, il fut envoyé comme un des députés de l'Eglise grecque au concile de Florence. Fervent platonicien, il combattit énergiquement Georges de Trébizonde, chef des partisans d'Aristote, et contribua à la destruction de la scolastique. Il fut un des promoteurs de la renaissance littéraire en Europe; son admiration pour les anciens était si enthousiaste qu'on l'accusa, non sans quelque vraisemblance, de vouloir substituer au christianisme une sorte de religion platonicienne. Dans son livre des *Lois*, Gémiste s'en tient à la morale stoïcienne, exalte les divinités de l'Olympe, comme symboles des attributs de Dieu. Citons quelques-uns des ouvrages de Gémiste qui nous sont parvenus : *Du Destin* (en grec); *Des vertus* (en grec); *De la différence de la philosophie de Platon et de la philosophie d'Aristote* (en grec); etc.

GEMMA Renerius ou Régnier), surnommé **Frisius**, ou habitant de la Frise, astronome néerlandais, né à Dockum

en 1534, mort à Louvain en 1555. Il fut professeur de médecine à Louvain. Il est auteur d'un petit *Traité d'astronomie et de cosmographie, avec l'usage du globe et celui de l'anneau astronomique* (1547), en latin. On doit en outre à Gemma plusieurs ouvrages : *Methodus arithmeticæ practicæ* (1540), *De radio astronomico et geometrico* (1545); *De astrolabio catholico et usu ejusdem* (1556), etc. Sa réputation lui valut d'être plusieurs fois consulté par Charles-Quint.

GEMMACÉ, ÉE (*jèm'-ma-sé*) adj. Qui a l'apparence d'une gemme ou d'un bouton.

GEMMAGE (*jèm'-maj'*) n. m. Action de gemmer les pins pour en recueillir la résine au moyen d'incisions sur les tiges.

— Encycl. Le *gemmage* peut être conduit soit de manière à extraire le plus de suc résineux dans le moins de temps possible (c'est le *gemmage à mort*, ou bien avec des ménagements, c'est le *gemmage à vie*, qui permet au sujet de végéter avec une vigueur suffisante.

Le *gemmage à vie* est appliqué au pin maritime vers l'âge de trente ans, quand son diamètre mesure entre 25 et 30 centimètres. Au printemps, on ouvre, à la base du fût, une entaille ou *quarre* profonde de 1 centimètre, un peu plus large et dix fois plus haute que profonde. Le suc résineux s'écoule par le bord supérieur de la plaie et on le recueille dans un godet. Toutes les semaines, on ravive l'écoulement en découpant un mince copeau à la partie supérieure de l'entaille, qui s'élève progressivement ainsi d'environ 1 mètre par an. Au bout de quatre ou cinq ans, on abandonne la première quarre pour en ouvrir une seconde, et on continue ainsi en faisant le tour de l'arbre jusqu'à revenir dans l'intervalle des anciennes plaies. Le pin est abattu après trente ou quarante années d'exploitation. Dans les trois ou quatre dernières années, on l'achève en pratiquant le *gemmage à mort*, qui consiste à ouvrir autant de quarres que le comportent les dimensions du fût.

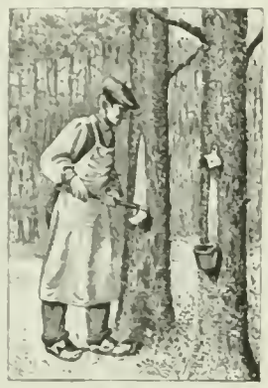
Gemmage.

La lumière et la chaleur sont nécessaires pour une production abondante de résine; aussi les futaies de pins sont-elles fortement éclaircies.

GEMMAIRE (*jèm'-mèr'* — rad. *gemme*) adj. Bot. Qui résulte de la prolongation des parties nouvelles sortant de l'intérieur des anciennes : *Elongation* GEMMAIRE.

GEMMAIRE (*jèm'-mèr'*) n. f. Biol. Association de gemmes, dans la structure du protoplasma, d'après Haacke. V. GEMME.

GEMMAL, ALE, AUX (*jèm'* — du lat. *gemma*, pierre précieuse. Bot. Qui tient au bourgeon d'une plante : *Ecailles* GEMMALES.

GEMMANO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forlì]), sur le fleuve côtier Conca; 2.555 hab.

GEMMATION (*jèm'-ma-si* — rad. *gemmer*) n. f. Bot. Formation et développement des bourgeons dans les végétaux. ‖ Disposition des bourgeons. ‖ Ensemble des bourgeons.

— Zool. Développement par le moyen de gemmes : *Le polypier s'accroît par* GEMMATION *basale irrégulière*.

— Encycl. Bot. La *gemmation* comprend tout ce qui se rapporte à la formation, à la disposition et au développement des bourgeons; elle commence, pour la plupart des espèces, à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Néanmoins, chez certains végétaux, elle est continue.

GEMME (*jèm'* — du lat. *gemma*, même sens) n. f. Pierre précieuse que conque : *Les* GEMMES *les plus précieuses se trouvent entre les deux tropiques*. Lacép. ‖ Cristal coloré par un oxyde métallique. ‖ *Gemme du Vésuve*, Idocrase transparente du Vésuve, que les joailliers de Naples taillent et montent le plus souvent en bagues. ‖ *Gemme orientale*, Nom vulgaire du corindon hyalin ou télésie.

— Adjectiv. : *Des pierres* GEMMES. *Des cristaux* GEMMES. ‖ *Sel gemme*, V. SEL.

— Archéol. Au moyen âge, Nom général sous lequel on entendait les pierres précieuses transparentes, tandis que les espèces opaques étaient plus ordinairement appelées *orbes*.

— Biol. Particule élémentaire de substance vivante, d'après Haacke.

— Bot. Partie susceptible de reproduire un végétal. ‖ Nom donné à la cellule des mousses.

— Sylvic. Suc résineux qui coule des pins, particulièrement du pin maritime, par les entailles faites à la tige.

— Encycl. Sylvic. La *gemme* proprement dite résulte de la transformation que subit, au contact de l'air, le liquide spécial ou *oléorésine* sécrété par certaines cellules des canaux résinifères. Celles-ci se forment dans l'épaisseur du tissu ligneux et même dans le parenchyme cortical. Elles sont alignées généralement en amas à peu près cylindriques, au centre desquels on peut apercevoir, en se servant du microscope, une cavité tubuliforme. L'oléorésine se sécrète, les cellules qui la sécrètent, dans cette cavité nommée *canal résinifère*.

On extrait de la gemme proprement dite un grand nombre de produits industriels : essence de térébenthine, colophane, poix, résine, goudron, brais gras, etc.

— Biol. Chez tous les êtres vivants, les *gemmes*, qui sont de véritables cristaux de substance vivante, auraient la forme d'un prisme droit à base rhombe. Elles ont naturellement une composition chimique très complexe et la propriété de s'hydrater de manières différentes dans certains cas. Elles se réunissent en *gemmaires*, qui ont également la forme de prismes droits à base rhombe, mais on conçoit que ces associations soient néanmoins très variées. Les gemmaires sont trop petits pour être vus au microscope. Haacke explique, grâce à eux, diverses propriétés des cellules vivantes; sa théorie n'a qu'un intérêt historique. On donne aussi le nom de *gemmes* aux bourgeons de la reproduction gemmipare. V. GEMMIPARIE.

GEMME (*jèm'*) ou **GEMMA** (*jèm'-ma*) n. f. Sous-genre de vénus (mollusques lamellibranches), comprenant de petites coquilles arrondies, triangulaires, habitant les mers de l'Amérique orientale. (L'espèce type de ce genre est la *gemma Totteni*.

GEMMÉ, ÉE (*jèm'* — rad. *gemme*) adj. Orné de pierres précieuses. (Vx.)

— Sylvic. Se dit des pins qu'on a entaillés pour déterminer l'écoulement de la résine.

GEMMEI, impératrice du Japon, qui régna de 708 à 714. Elle donna des noms aux provinces, aux villes et aux villages et les fit inscrire dans les registres publics. Sous son règne eurent lieu la fabrication des premières monnaies de cuivre, ainsi que la rédaction du *Koziki*, le plus ancien ouvrage qu'on possède sur les origines du Japon, et celle du *Fudoki*, vaste géographie dont il ne reste plus qu'un fragment. Elle abdiqua en 714.

GEMMER (*jèm'* — rad. *gemme*) v. n. Pousser des bourgeons.

— v. a. Sylvic. *Gemmer des pins*, Exploiter la résine en pratiquant des incisions sur les tiges. ‖ *Gemmer à vie, à mort*. Se dit suivant qu'on exécute le gemmage en laissant vivre l'arbre ou en le tuant.

GEMMEUR (*jèm'*) n. m. et adj. Se dit de celui qui gemme les pins pour en recueillir la résine : *Un habile ouvrier* GEMMEUR.

GEMMI (la), col des Alpes Bernoises, à l'altitude de 2.329 mètres, faisant communiquer la vallée de la Kander avec la vallée de la Dala, tributaire du Rhône. La route muletière, dont les lacets entaillent parfois le roc, construite de 1736 à 1741, est une des plus curieuses des Alpes.

GEMMIDIE (*jèm', di* — du lat. *gemma*, pierre précieuse) n. f. Nom sous lequel on désigne les petits corps, de forme ronde ou anguleuse, servant d'organe principal à la reproduction des algues-floridées. (On les trouve le plus souvent à l'état d'agglomération confuse, comme noyées dans une masse muqueuse incomplètement solide. Chaque gemmidie a pour première enveloppe un nucléus simple, revêtu d'un périderme membraneux, muqueux ou hyalin.)

GEMMIFÈRE (*jèm'* — du lat. *gemma*, bourgeon, pierre précieuse, et *ferre*, porter) adj. Qui porte des gemmes ou bourgeons. ‖ Qui contient des diamants, des pierres gemmées.

GEMMIFLORE (*jèm'* — du lat. *gemma*, bourgeon, et *flos, oris*, fleur) adj. Dont les fleurs semblent renfermées dans des bourgeons.

GEMMIFORME (*jèm'* — de *gemme*, et *forme*) adj. Se dit des fleurs entourées de feuilles de telle manière qu'elles ressemblent à un bourgeon.

GEMMINGEN-HORNBERG (Othon-Henri, baron DE), littérateur allemand, né à Heilbronn (Wurtemberg) en 1755, mort en 1836. Il fut conseiller aulique à la cour de Manheim, puis remplit pendant quelque temps le poste de chargé d'affaires de l'électeur de Bade, à Vienne. L'ouvrage qui a fondé sa réputation est le *Père de famille allemand*, drame (1780), qui rappelle la pièce de Diderot. Nous citerons aussi : *l'Héritage*, comédie (1779); *Dramaturgie de Mannheim* (1779).

GEMMIPARE (*jèm'* — du lat. *gemma*, bourgeon, et *parere*, enfanter) adj. Hist. nat. Se dit des végétaux et de certains animaux, tels que les polypes, qui émettent des bourgeons aptes à les reproduire.

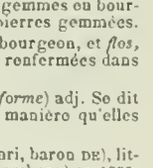
Levure de bière se multipliant par gemmiparie.

GEMMIPARIE (*jèm', ri*) ou **GEMMIPARITÉ** (*jèm'* — rad. *gemmipare*) n. f. Reproduction des êtres par des gemmes ou bourgeons.

— Encycl. La *gemmiparie* est un mode de reproduction asexuée, dans lequel l'individu parent ne semble perdre aucunement de sa substance et, en tout cas, conserve exactement tous ses organes; il se produit seulement, en un point de l'individu, une excroissance des tissus qui, progressivement, devient un individu semblable au premier. Le plus souvent, le nouvel individu reste plus ou moins longtemps adhérent à celui qui lui a donné naissance; il se forme alors une colonie.

La gemmiparie se rencontre chez les êtres unicellulaires (levure de bière, acinétiers, etc.), et chez les pluricellulaires animaux ou végétaux.

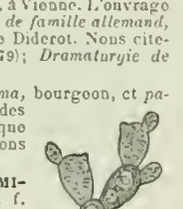
Gemmiparie d'un acinétier.

En particulier, chez les spongiaires, les cœlentérés, les vers, les bryozoaires, les tuniciers, le mode de reproduction gemmipare donne naissance à des colonies, de telle façon qu'il est fort rare que l'on trouve un individu isolé de certaines espèces.

Les vers annelés sont considérés comme une colonie gemmipare, chaque anneau étant le résultat de la gemmiparité de l'ensemble des anneaux précédents. Quelquefois, d'ailleurs, la coalescence des individus résultant de la gemmiparité est si étroite qu'il est bien difficile de ne pas considérer la colonie gemmipare comme un individu unique. V. INDIVIDU.

Fragment d'une colonie gemmipare de plumatelle.

GEMMULATION (*jèm', si-on* — n. f. Bot. Développement de la gemmule.

GEMMULE (*jèm'* — du lat. *gemmula*, petite gemme) n. f. Bot. Partie épicotylée de l'axe, dans l'embryon d'une plante phanérogame. La gemmule constitue souvent un véritable bourgeon — le premier bourgeon terminal de la jeune plante — dans lequel on peut déjà distinguer des feuilles ébauchées.

— Biol. Corps reproducteur de la spongille. ‖ Embryon cilié de quelques cœlentérés. ‖ Particule représentative des caractères cellulaires, dans la théorie de l'hérédité de Darwin.

— Encycl. Biol. La théorie de Darwin peut être considérée comme le prototype de toutes les théories de l'hérédité basées sur l'existence de *particules représentatives*. Dans cette théorie, les cellules vivantes sont par elles-mêmes indifférentes, mais elles ont la propriété de produire des particules infiniment petites appelées *gemmules*, qui les représentent dans leur ensemble. De plus, une gemmule qui représente une cellule dans laquelle elle est née peut, en entrant dans une cellule inerte, lui donner les caractères de la première; les gemmules sont donc le véhicule héréditaire de ces propriétés. Or les gemmules qui se sont développées dans une cellule ont la propriété d'en sortir et de circuler dans tout l'organisme, de manière à pouvoir porter à un très grand nombre de cellules les propriétés d'une cellule donnée. Les cellules des organes génitaux contiennent au moins une gemmule de *toutes* les cellules de l'organisme. Dans l'œuf, il y a ainsi des représentants de toutes les cellules du père et de la mère; quand l'œuf se développe, les gemmules se multiplient et se distribuent à toutes les cellules du nouvel individu, de manière à leur transmettre les caractères des parents.

La théorie des gemmules ou *pangénèse* est entachée d'une cause d'erreur inhérente à toutes les théories basées sur l'existence des particules représentatives des cellules. Admettre l'existence de ces particules est, en effet, aussi compliqué que d'admettre immédiatement l'hérédité. Le fait même de la circulation des gemmules a été démontré inexact par Galton (1871).

GEMONA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine]), non loin du fleuve côtier Tagliamento; 7.953 hab. Carrières de marbre. Eglise byzantine. — Ch.-l. de circondario.

GÉMONIEN, ENNE (*jé, ni-in, èn'*) adj. Antiq. Qui a rapport aux gémonies. ‖ *Degrés gémoniens*, Gémonies.

GÉMONIES (*jé, ni*) n. f. pl. Antiq. rom. Escalier qui descendait sur le flanc nord-ouest du mont Capitolin et où l'on exposait les cadavres des suppliciés jusqu'à ce qu'on les jetât dans le Tibre. (De là l'expression française : *Traîner quelqu'un aux gémonies*, Le livrer au mépris public.)

GÉMOZAC, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. de Saintes; 2.506 hab. Ch. de f. Etat. Distillation d'eau-de-vie. A 2 kilom., motte du Chaillou. Débris d'un fortin, élevé au XVIe siècle par les calvinistes. — Le canton a 16 comm. et 12.588 hab.

GEMÜND. Géogr. V. GMÜND.

GEMÜNDEN, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de la Basse-Franconie]), au confluent de la Saale et du Mein; 2.012 hab. Ruines du château de Scherenberg.

GENA (*jé*) n. f. Genre de mollusques marins gastéropodes prosobranches aspidobranches, famille des stomatiidés, d'assez grande taille, à grand pied tuberculeux, à coquille oblongue, spirale, aplatie, sans opercule. (Les quelques espèces connues habitent les mers chaudes; telle est la *gena lævis*, de Tahiti.)

GENABUM ou mieux **CENABUM**, ville de la Gaule romaine (Lyonnaise IVe), capit. des *Aurelioni*, auj. ORLEANS.

GENAC, comm. de la Charente, arrond. et à 20 kilom. d'Angoulême, sur le Monac, affluent de la Charente; 1.056 hab. Commerce d'eaux-de-vie.

GÉNAL, ALE, AUX (*jé* — du lat. *gena*, joue) adj. Qui appartient aux joues : *Muscles* GÉNAUX. *Trait* GÉNAL.

— *Glande génale*, Glande salivaire accessoire, située dans la joue vers la région des molaires.

GÊNANT (*jé-nan*), **ANTE** adj. Qui gêne, incommode : *Une personne, Une chose* GÊNANTE.

GENAPPE, ville de Belgique (prov. du Brabant mérid.) arrond. admin. et judic. de Nivelles, sur la rive gauche de la Dyle; 1.886 hab. Teintureries, fabriques de tissus. Son château fut assigné pour demeure par Philippe le Bon, à Louis XI, alors dauphin, qui y résida cinq ans. Lieu de naissance d'Anne de Beaujeu.

GÉNAPPE (*jé*) n. m. Fil de laine retors, lissé et grillé au gaz.

GÉNARQUE (*jé-nark'* — du gr. *génos*, race, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. Premier magistrat des juifs d'Alexandrie. ‖ Chef d'un *génos* (ou famille).

GENAS, comm. de l'Isère, arrond. et à 23 kilom. de Vienne; 1.913 hab. Aux environs, le fort Bossières, détaché de la place de Lyon.

GENAY, comm. de l'Ain, arrond. et à 9 kilom. de Trévoux, non loin de la Saône, au flanc ouest du plateau de la Dombes; 1.141 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

GENAZZANO, comm. d'Italie (prov. de Rome), au-dessus du torrent de Rivotana; 4.071 hab. Chapelle de la *Madonna di buon Consiglio*, renfermant un reliquaire célèbre.

GENÇAY ou **GENÇAIS**, ch.-l. de cant. de la Vienne, arrond. et à 27 kilom. de Civray, près du confluent de la Belle et de la Clouère; 1.205 hab. Ruines d'un château des XIIIe et XIVe siècles. Eglise du XIIIe siècle. Tramways de la Vienne. — Le canton a 12 comm. et 11.353 hab.

GENCE (Jean-Baptiste-Modeste), écrivain français, né à Amiens en 1755, mort à Paris en 1840. Archiviste au dépôt des Chartes, il passa, en 1794, à l'Imprimerie nationale, où il fut d'abord chargé de la revision du « Bulletin des lois et des codes », et conserva cette place jusqu'en 1815. Il composa plusieurs écrits sur le magnétisme, la théosophie, etc. Le sujet d'étude qui l'occupa surtout fut la restitution de l'*Imitation de Jésus-Christ* à Gerson. Gence avait publié avec de Wailly, en 1815, une édition du « Dictionnaire de l'Académie française ».

GENCIVAL, ALE, AUX (*jan-si*) adj. Anat. Qui a rapport aux gencives. ‖ On dit mieux GINGIVAL, ALE.

GENCIVE (*jan-siv'* — du lat. *gingiva*, même sens) n. f. Tissu rougeâtre qui entoure les dents à leur base : *Avoir mal aux* GENCIVES. *Avoir les* GENCIVES *enflées*.

— Encycl. Anat. Le tissu fibro-muqueux qui constitue les *gencives* se distingue du reste de la muqueuse par son adhérence intime au périoste et par son épaisseur. Les gencives fixent la dent en enserrant son collet et en envoyant dans l'alvéole un prolongement qui adhère d'une part au maxillaire, de l'autre à la racine. Le tissu gingival est pourvu de follicules particuliers pour la sécrétion du tartre. Sa coloration, habituellement rosée, varie suivant les individus. Il reçoit des artères, des veines et des nerfs. Sa sensibilité est presque nulle. Les gencives ferment complètement l'alvéole, et servent d'organes immédiats de la mastication avant l'éruption des dents. Après la chute

dos dents, elles deviennent callouses et se durcissent souvent au point de remplacer ces organes de la mastication.

— Pathol. Les *gencives* sont souvent blessées dans les opérations qui se pratiquent sur les dents, mais on en guérit les lésions par première intention, en pratiquant l'antisepsie buccale par des gargarismes phéniqués et chlorates. Elles peuvent être le siège d'inflammation (v. GINGIVITE) et de tumeurs, en général bénignes si l'ablation est faite rapidement.

GENCIVITE n. f. Pathol. Syn. de GINGIVITE.

GENCK, comm. de Belgique (prov. de Limbourg), arr. admin. de Hasselt, arr. judic. de Tongres, près de la source d'un tributaire de la Demer; 2.357 hab.

GENDA, comm. d'Italie (Marches [prov. d'Ancône]); 4.120 hab.

GENDAG n. m. Tambour de Sumatra, fait d'écorce. (On le frappe avec un bâton de la main droite et avec les doigts de la main gauche.)

Gendag.

GENDARME (*jan* — contract. de *gens d'armes*) n. m. Soldat faisant partie d'une milice spéciale, chargée de veiller à la sûreté publique : *Il y a des* GENDARMES *à pied et des* GENDARMES *à cheval.*

— Par ext. Homme qui est chargé d'une police quelconque, ou qui veut tout soumettre à son contrôle : *Se constituer le* GENDARME *de la mer.*

— Fam. Femme de grande taille, à l'air viril, résolu. ‖ Homme bourru ou très brusque. ‖ *Dormir en gendarme,* Faire semblant de dormir.

— Pop. Flammèche qui sort du feu en pétillant. ‖ Petite tache dans l'œil. ‖ Logeur en garni. ‖ Cigare d'un sou. ‖ Fer à repasser. (Vieux.) ‖ Vin blanc mêlé de sirop de gomme. ‖ Moisissure sur le vin (patois berrichon). ‖ Hareng saur (parce que la tête du hareng, si l'on écarte les ouïes, a une certaine ressemblance avec un chapeau de gendarme).

— *Gendarme noir,* Nom vulgaire donné, dans l'est de la France, au bolet bronzé.

— Art milit. anc. Homme d'armes, cavalier armé de toutes pièces, et ayant sous ses ordres un certain nombre d'autres cavaliers. (En ce sens, on écrit souvent GENS D'ARMES.) ‖ Nom donné à des cavaliers de certaines compagnies d'ordonnance, armés à la légère. ‖ Soldat quelconque.

— Hist. *Ordre des gendarmes de Jésus-Christ.* V. MILICE DE JÉSUS-CHRIST (ordre de la).

— Techn. Points qui se rencontrent parfois dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et la valeur. ‖ Pièce de fer de la charrue, servant à arrêter les herbes qui se prendraient dans les jambettes.

— Adjectiv. Qui est propre aux gendarmes : *Avoir le ton, les manières* GENDARMES.

— ENCYCL. *Gendarmes maures.* On nommait ainsi un corps de cavaliers indigènes créé en Algérie, en 1831, pour la police du territoire conquis. Il fut supprimé en 1842 et réuni aux spahis d'Alger.

Gendarmes du roi. C'est le nom donné aux gentilshommes de la compagnie créée par Henri IV sous le nom de *compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi,* et qui prit, à l'avènement de Louis XIII, le nom de *gendarmes de la garde.* Elle faisait partie de la *Maison du roi* et marchait après les quatre compagnies des gardes du corps. Elle avait le roi pour capitaine et deux commandants qui portaient le titre de *capitaines-lieutenants.* Supprimée avec la *Maison du roi,* en 1788, elle reparut, en 1814, lors du rétablissement de cette Maison et fut l'une des *quatre compagnies rouges.* Mais, supprimée de nouveau au retour de l'Empereur, elle ne fut pas reformée en 1815.

1. Capitaine-lieutenant de gendarmerie (1694); 2. Gendarme d'ordonnance (1806).

Gendarmes d'ordonnance. On appela ainsi un corps de cavaliers créé par Napoléon en 1806, avec des jeunes gens de familles riches qui durent se monter et s'équiper à leurs frais, attirés par la promesse de l'épaulette après un an de campagne. Aussi ce corps fut-il licencié en 1807, la plupart de ses membres ayant été versés comme sous-lieutenants dans des régiments de cavalerie.

GENDARMER (*jan* — rad. *gendarme*) v. a. Irriter, mettre en colère : GENDARMER *l'opinion contre les abus.*

Se gendarmer, v. pr. Se mettre sur la défensive; contredire avec vivacité :

. . . . . Votre esprit
Se gendarme toujours contre ce que l'on dit.
MOLIÈRE.

GENDARMERIE (*jan, ri*) n. f. Force militaire chargée de veiller à la sûreté publique, d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois : *Officier de* GENDARMERIE. *Légion. Brigade de* GENDARMERIE. ‖ Par ext. Caserne où sont logés les gendarmes : *Bâtir une* GENDARMERIE.

— ENCYCL. Art milit. Le mot *gendarme* fut d'abord employé, dans les armées du moyen âge, pour désigner les gentilshommes qui n'étaient point chevaliers à bannière ou pennon. Il fut officiellement donné par Charles VII à ceux qui concoururent à former les *compagnies d'ordonnance.* Les gendarmes représentaient la grosse cavalerie, combattant généralement à cheval, quelquefois à pied, toujours avec l'armure complète, qu'ils conservèrent jusque sous Louis XIII, bien qu'à cette époque ils eussent déjà perdu leur organisation et leur caractère primitif. On désignait alors sous le nom de *gendarmerie* différents corps de troupes de police qui, par l'intermédiaire des prévôts et grands prévôts des provinces, relevaient des maréchaux de France; ce qui fit donner à ces corps le nom de « gendarmerie des maréchaux », puis de « gendarmerie de la maréchaussée » et, par abréviation, de « maréchaussée ». L'Assemblée constituante, réformant cette institution, créa, le 22 décembre 1790, la *gendarmerie nationale,* organisée ensuite par les lois du 28 germinal an VI et du 31 juillet 1801, avec les formations qu'elle a toujours conservées en légions, compagnies et brigades, tant à pied qu'à cheval, dont le nombre se modifia suivant les besoins. La gendarmerie fait partie de l'armée et dépend du ministre de la guerre, mais relève aussi des ministres de l'intérieur, de la justice, de la marine et des colonies.

Gendarme (1453).

Les divers éléments qui la composent sont :

1° La gendarmerie départementale de l'intérieur, répartie par *brigades,* à cheval ou à pied, de cinq à sept hommes, commandées par un brigadier ou un maréchal des logis. Les brigades de chaque arrondissement forment une *section* placée sous les ordres d'un officier, sous-lieutenant, lieutenant ou capitaine. Les sections de chaque département forment une *compagnie,* commandée par un chef d'escadron. Enfin, les compagnies des départements d'un même corps d'armée forment une *légion,* qui en porte le numéro et dont le siège est au chef-lieu de la région de ce corps d'armée. Les 7e, 14e, 15e et 16e corps comptent, en outre, des légions *bis* dont les commandements sont respectivement à Bourg, Chambéry, Nice et Perpignan. Le 15e corps compte même une légion *ter,* formée par la gendarmerie de la Corse. Chaque légion est commandée par un colonel ou lieutenant-colonel.

Gendarmerie (garde de Paris) : 1. Sous Louis XVI; 2. En 1860 (cavalier et fantassin); 3. En 1806; 4. En 1900 [garde républicaine] (cavalier et fantassin).

2° La *garde républicaine* a repris, au 4 septembre 1870, ce nom, qu'elle avait déjà porté avec la qualification de *parisienne,* depuis le 27 mai 1848 jusqu'au rétablissement de l'Empire, pendant la durée duquel elle s'est appelée « garde de Paris ». C'est sous ce dernier titre qu'elle avait été instituée par le Premier Consul, en 1802. Licenciée en 1812, elle fut réorganisée, en 1813, sous le nom de « gendarmerie impériale de Paris », qu'elle échangea, en 1814, contre celui de « garde royale de Paris », pour prendre, en 1816, le nom de « gendarmerie royale de Paris », et, après la révolution de 1830, celui de « garde municipale ». Au cours de ces diverses réorganisations, son effectif a très souvent varié. Aujourd'hui, la garde républicaine, placée sous les ordres d'un colonel, compte 3 bataillons d'infanterie à 4 compagnies, commandés par un lieutenant-colonel et trois chefs d'escadron, avec 4 escadrons de cavalerie commandés par un lieutenant-colonel et deux chefs d'escadron; le tout formant un total de près de 3.000 hommes.

3° La *gendarmerie coloniale* se compose de : quatre compagnies (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie), cinq détachements (Guyane, Cochinchine, Taïti, Saint-Pierre et Miquelon, Tonkin et Annam), plus la prévôté du corps d'occupation de Madagascar. Son personnel relève du département de la marine pour la direction du service, et de celui des colonies pour l'administration et la comptabilité.

Gendarmerie : 1 et 2. Sous le 1er Empire (cavalier et fantassin); 3. Sous le 1er Empire (gendarme d'élite); 4. De la garde (2e Empire); 5. A pied (2e Empire); 6. A cheval (en 1900); 7. A pied (en 1900, petite tenue).

La gendarmerie se recrute, soit parmi les militaires de toutes armes en activité de service, soit parmi les hommes de la réserve ayant au moins trois ans de service, libérés depuis moins de trois ans, âgés de vingt-cinq ans au moins et de trente-cinq au plus, d'une taille égale ou supérieure à 1m,66, sachant lire et écrire et justifiant d'une bonne conduite. Des militaires peuvent être admis comme élèves gendarmes, dès l'âge de vingt-deux ans. Les sous-officiers peuvent entrer dans la gendarmerie comme gendarmes, les sergents-majors et maréchaux des logis chefs comme brigadiers, les adjudants comme maréchaux des logis. Les lieutenants et capitaines de toutes armes peuvent se faire admettre dans la gendarmerie en passant un examen.

Le service de la gendarmerie aux armées comprend celui de la prévôté, dirigé par un officier supérieur, attaché en qualité de grand prévôt au quartier général d'une armée, et par des prévôts, attachés aux quartiers généraux de corps d'armée; les officiers de gendarmerie attachés de même aux divisions et brigades prennent le titre de « commandants de la force publique ». Les fonctions que comporte ce service sont aux armées l'analogue de celles que remplit la gendarmerie à l'intérieur, pendant la paix. La gendarmerie exerce, en outre, aux armées, le service de la surveillance des trains ou convois, sous la haute direction d'un officier de gendarmerie attaché à chaque corps d'armée, avec le titre de « vaguemestre ».

— *Gendarmerie d'élite* ou *Gendarmerie mobile.* On nommait ainsi un bataillon créé le 5 juillet 1848 pour la garde particulière de l'Assemblée nationale. Un second bataillon fut organisé en 1849. Ces deux bataillons reçurent, lors du rétablissement de l'Empire, le nom de « gendarmerie d'élite » et devinrent, en 1854, le régiment de « gendarmerie de la garde impériale », auquel fut adjoint un escadron de gendarmerie à cheval de la garde. La gendarmerie de la garde redevint gendarmerie d'élite en 1854, puis disparut avec l'Empire. Une nouvelle gendarmerie mobile fut créée en 1871; elle formait une légion mobile, comprenant huit compagnies à pied et un escadron à cheval. Adjointe à la légion de Paris en 1877, cette légion mobile fut licenciée, le 28 mars 1885.

— Mar. *Gendarmerie maritime.* Elle dépend exclusivement du préfet maritime et forme cinq compagnies, une par arsenal. Son rôle consiste à faire exécuter les ordres de l'inscription maritime, à veiller à la police de la pêche et de la navigation. La hiérarchie de l'état-major se compose de trois chefs d'escadron, cinq capitaines, cinq lieutenants, trois sous-lieutenants.

GENDARMEUX (*jan, meû*), **EUSE** a. lj. Se dit d'une pierre précieuse et notamment d'un diamant dans lequel il se rencontre des gendarmes, des taches, des paillettes, etc.

GENDARUSSA (*jin*) n. m. Genre d'acanthacées. (On n'en connaît qu'une espèce, le *gendarussa vulgaris,* arbrisseau des Indes orientales, à inflorescence axillaire en épi, dont la culture est assez facile presque en tous pays. Ses feuilles sont émétiques, ses racines astringentes et toniques.)

GENDEBIEN (Jean-François), homme politique belge, né à Givet en 1753, mort à Mons en 1838. Avocat et conseiller assesseur du conseil du Hainaut, à Mons, il se prononça pour le parti patriote, et fut emprisonné par les Autrichiens. Nommé député du Hainaut au congrès national, il en devint ensuite président. Lors de l'occupation autrichienne, Gendebien émigra et ne revint dans son pays qu'avec les troupes françaises. Élu en 1802 au Corps législatif, il y siégea jusqu'en 1813; et, quand fut résolue la séparation de la Belgique et de la Hollande avec la France, il devint membre de la commission chargée de rédiger une constitution pour les Pays-Bas. Lors de la révolution belge en 1830, il fut élu au congrès, à la dissolution duquel il fut élu président du tribunal civil de Mons, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. — Son fils, ALEXANDRE-JOSEPH-SÉBASTIEN, avocat et homme politique belge, né à Mons en 1789, mort à Bruxelles en 1859. Il se distingua dans des causes politiques, sous la domination de la Hollande, qu'il combattit. En 1830, il fut nommé membre du gouvernement provisoire, qui proclama l'indépendance de la Belgique et membre du congrès national. Il soutint la candidature du duc de Nemours au trône de Belgique, fut ministre de la justice et président de la Cour d'appel sous le régent. Nommé membre de la Chambre des représentants, il se rangea dans le parti de l'opposition. Le traité de paix de 1839 mit fin à sa carrière parlementaire.

Il protesta énergiquement contre ce traité, qui enlevait à la Belgique une partie du Luxembourg et du Luxembourg.

GENDELETTRE (*jan* — formé par contract. de *gens de lettres*) n. f. Fam. Homme de lettres :

Les divers *gendelettres* [illegible] inclinaient à deux mètres.
TH. DE BANVILLE

GENDELETTRERIE (*jan-de-lè-tre-ri* — rad. *gendelettre*) n. f. Ensemble des gens de lettres, qualité, profession d'homme de lettres. *La* GENDELETTRERIE *moderne mène à tout.*

Gendoweng.

GENDOWENG n. m. Tambour de Java, servant à accompagner les chants des indigènes musulmans dans leurs cérémonies religieuses.

GENDRAGE (*jan-draj* — rad. *gendre*) n. m. Droit féodal qui était perçu sur le nouveau marié allant habiter chez son beau-père.

GENDRE (*jandr'* — du lat. *gener*) n. m. Époux de la fille, par rapport au père ou à la mère de celle-ci : *Une belle-mère a une* SON GENDRE, *n'a me point sa bru.* (La Bruy.)

— Prov. et Loc. prov. **Quand la fille est mariée, il y a assez de gendres.** Se dit quand, une affaire étant conclue, on trouve d'autres occasions de la traiter, souvent d'une manière plus avantageuse, mais dont on ne peut plus profiter. ‖ **Amitié de gendre,** Soleil d'hiver. ‖ **Faire d'une fille deux gendres,** Promettre la même chose à deux personnes à la fois.

Gendre de M. Poirier (LE), comédie en quatre actes, en prose, d'Emile Augier et Jules Sandeau (Gymnase, 1854; depuis, au répertoire de la Comédie-Française). — Le commerce a enrichi M. Poirier, et la richesse le rend ambitieux. Rêvant de députation, de pairie, malgré les railleries de son associé Verdelet, homme de sens et de cœur, M. Poirier s'est dit que sa fortune est insuffisante à lui ouvrir l'accès des hautes sphères; c'est pourquoi il s'est donné un protecteur éventuel sous la forme d'un gendre : Gaston, marquis de Presles, viveur ruiné, endetté, mais très noble. Le ménage du gentilhomme avec Antoinette Poirier est plutôt mauvais, car de Presles n'a pas renoncé à ses habitudes de haute vie, et les protections escompteés par le beau-père n'ont pas l'air de venir. C'est que de Presles, par ses traditions, ses alliances, est attaché à la monarchie de 1815. Il utilise son temps à courtiser Mme de Montjay. Le père Poirier découvre le pot aux roses et menace de plaider en séparation; Antoinette s'évanouit et ne reprend ses sens que pour entrer dans un émoi plus vif : Gaston doit se battre tantôt pour cette Mme de Montjay, sa rivale!.. Antoinette ressaisit son mari, tant et si bien, qu'elle obtient que l'orgueilleux marquis de Presles fera des excuses à son adversaire, et ne se battra pas. Gaston souscrit à tout, même à cela; alors, Antoinette, sentant sa victoire complète, pardonne et dit à son mari : « Maintenant... va te battre, va! » Mais l'adversaire envoie fort à propos des excuses. Verdelet a racheté le château de Presles et l'offre en cadeau de noces à sa filleule Antoinette. C'est là qu'ira vivre le ménage réconcilié, tandis que Poirier lui-même, pour ne pas rester « seul dans son coin » rêve d'y acheter une petite propriété, qui lui permettra de devenir député de Presles. — La lutte du pouvoir absolu contre le pouvoir constitutionnel, la bourgeoisie aux prises avec la tradition nobiliaire, tel est le fond de cette belle comédie. Dépossédé aujourd'hui de son opportunité politique, *le Gendre de M. Poirier* a de nos jours le même succès d'émotion qu'autrefois.

GENDREY, ch.-l. de cant. du Jura, arrond. et à 22 kilom. de Dôle, sur un plateau compris entre le Doubs et l'Ognon; 470 hab. Marnes bleues; pierre à bâtir. Vins estimés, rouges et blancs. Grotte des Sarrasins. — Le canton a 14 comm. et 3.139 hab.

GENDRINGEN, comm. des Pays-Bas (Gueldre [arrond. d'Arnhem], près de la frontière de Westphalie; 5.700 hab.

GENDRON (Auguste), peintre d'histoire français, né et mort à Paris (1818-1881). Élève de Delaroche, il eut des débuts brillants avec ses *Willis*, toile pimpante et fraîche. Il fit plusieurs voyages en Italie, d'où il rapporta plusieurs sujets, moitié d'histoire et moitié de fantaisie : *Dante commenté par Boccace* (1846); *l'Ile de Cythère* (1848), le *Dimanche à Florence au* XVe *siècle*; *Soir d'automne* (1853); etc. Gendron a décoré l'un des salons de l'ancienne Cour des comptes et un petit salon du ministère d'Etat, au Louvre.

GENDUMONDE (*jan* — mot forgé à l'imitation de *gendelettre*) n. m. Homme du monde : *Des* GENDUMONDES.

GENDZI (*jèndz'*) n. m. Membre d'une faction japonaise, qui se forma au Xe siècle et qui fut rivale des familles Foujiwara et Taira. Syn. de MINAMOTO.

GÈNE (*jèn'* — du gr. *gennôn*, engendrer), suffixe qui est employé dans le langage scientifique avec le sens de « engendrant » : *Hydrogène*, Qui engendre l'eau, etc.

GÊNE (*jèn'* — de *geine, gehine*; du v. anc. *gehir*, avouer; de l'anc. haut allem. *jehan*, déclarer. Dès le XIIIe siècle, *gêne* se confond avec *géhenne*) n. f. Autref. Aveu arraché par la torture, et, par ext., Torture pour déterminer un accusé à faire des aveux : *La* GÊNE *est depuis longtemps abolie en France.* ‖ Instrument de torture : *Allons! vite, des juges, des* GÊNES, *des poteaux et des bourreaux.* (Mol.)

— Par ext. Difficulté de se mouvoir, d'accomplir quelque fonction : *Avoir un peu de* GÊNE *dans la respiration.*

— Fig. Contrainte, incommodité : *Se mettre l'esprit à la* GÊNE. *La civilité est parfois une* GÊNE *inutile.* ‖ Sentiment de malaise, contenance embarrassée : *Éprouver de la* GÊNE *en présence de quelqu'un.*

— Particulièrem. Penurie d'argent, embarras pécuniaire : *Mettre dans la plus grande* GÊNE. *Vivre dans la* GÊNE.

— Dr. Peine temporaire créée par le Code pénal du 25 septembre 1791.

— *Sans gêne.* Sans s'inquiéter de l'opinion ou de la commodité d'autrui. ‖ n. m. Personne sans gêne : *Les Anglais sont généralement des* SANS GÊNE. ‖ Procédé, manière d'agir sans gêne : *Agir avec un* SANS GÊNE *étonnant.*

— Prov. : **Où il y a de la gêne, il n'y a point de plaisir.** Il ne faut pas se gêner si l'on veut être heureux. (Se dit souvent tronquement, à propos d'une personne d'un sans gêne excessif.)

ENCYCL. Dr. La *gêne* était une peine privative de liberté, analogue à l'emprisonnement cellulaire actuel.

Le condamné devait être « enfermé seul dans un lieu éclairé, sans fer ni lien, sans qu'il pût avoir aucune communication avec les autres condamnés ou avec des personnes du dehors ». Il ne lui était fourni que du pain et de l'eau aux frais de l'Etat; le surplus, sur le produit de son travail. Les deux tiers du gain lui étaient attribués : partie de suite pour se nourrir, le reste à sa sortie de prison. Cette peine, consistant en un isolement absolu, d'une sévérité excessive, ne subsistait plus déjà en 1810 que pour quelques infractions; elle a disparu depuis le 4 juin 1858.

GENEA (*gé-né*) n. f. Paléont. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, famille des buccinidés, comprenant des coquilles allongées en fuseau, fossiles dans le miocène d'Italie. (L'espèce type de ce genre est la *genea Bonelli*, des environs d'Asti.)

— n. m. Bot. Champignon souterrain, de la même famille que les truffes, ayant son intérieur creusé de logettes dont les parois forment les asques, qui contiennent chacun huit spores blanches et hérissées de verrues.

GÉNÉAGÉNÈSE (*jé-né-a-jé* — du gr. *généa*, génération, et *génésis*, naissance) n. f. Développement dissocié dans lequel l'être provenant d'un seul œuf se divise en un nombre plus ou moins grand d'individus distincts. (Il y a ainsi une sorte d'*engendrement de génération*, d'où le nom de *généagénèse*, appliqué par de Quatrefages à certains cas de génération alternante.)

— ENCYCL. On peut dire qu'il y a *généagénèse* toutes les fois qu'une multiplication agame succède à la génération sexuée; par exemple, les pucerons, qui, pendant toute la bonne saison, se multiplient par *parthénogénèse*, donnent un cas de généagénèse, puisque l'individu issu d'un œuf fécondé donne naissance, sans fécondation nouvelle, à un grand nombre d'individus différents.

Chez certains êtres, la généagénèse est le processus normal de multiplication; cela a lieu, par exemple, chez des tuniciers, des trématodes, etc. La douve du foie, parasite du foie de mouton, donne une généagénèse à deux degrés, c'est-à-dire avec deux générations emboîtées. L'œuf fécondé donne naissance à un *embryon cilié* A, qui se développe en un *sporocyste* B. Dans le sporocyste, se développent de petits êtres qui, mis en liberté, s'appellent des *rédies* C. Enfin, dans les rédies se forment de nouveau de petits êtres appelés *cercaires* D, qui, mis en liberté, nagent au moyen de leur queue et peuvent se transformer en une douve du foie, s'ils sont avalés par un mouton.

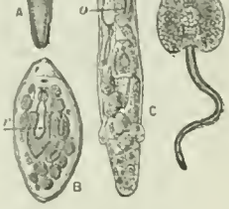

Généagénèse de la douve du foie : A, embryon cilié; B, sporocyste avec des rédies (r); C, rédie contenant des cercaires (o); D, cercaire qui doit redevenir la douve adulte.

GÉNÉAGÉNÉTIQUE (*jé-né-a-jé, tik'* — de *genèse*; du gr. *a* priv., et de *génétique*) adj. Bot. Qui est le résultat d'une genèse sans génération, c'est-à-dire qui provient de marcottes, greffes ou boutures.

GÉNÉALOGIE (*jé-né, jî* — du gr. *généalogia*; de *généa*, origine, et *logos*, discours) n. f. Suite d'ancêtres qui établit une filiation. ‖ Science qui a pour objet la recherche de l'origine et de la filiation des familles; tableau de la filiation des différents membres d'une famille : *La noblesse du sang et la vanité des* GÉNÉALOGIES *est, de toutes les erreurs, la plus généralement établie.* (Mass.)

— Biol. Dans le système transformiste, série des formes par lesquelles a passé une espèce vivante, depuis l'apparition de la vie jusqu'à nos jours. ‖ On dit quelquefois PHYLOGÉNIE.

— Par ext. Histoire d'un développement successif : *Toute institution, comme toute famille, a sa* GÉNÉALOGIE. (Proudh.)

— ENCYCL. Hist. Dans l'ancien régime, il fallait faire preuve d'un certain nombre de *quartiers* de noblesse pour prétendre à différentes dignités de cour, d'église ou d'armée. Le candidat devait alors présenter une *généalogie* avec les formalités requises établissant sa filiation, aussi loin qu'il était nécessaire selon l'exigence du cas. L'intérêt autant que la vanité demandait que cette suite d'aïeux remontât aussi loin que possible et sans lacune dans le passé. Aussi la généalogie est-elle devenue une science auxiliaire précieuse pour l'histoire et qui a donné lieu à de vastes travaux subventionnés par l'orgueil plus ou moins fondé. La généalogie a, du reste, encore une importance sérieuse, en dehors de la question de noblesse, dans les questions d'héritage où l'hérédité peut être appelée à jouer un rôle important dans le Code civil, qui étend le droit successoral jusqu'au douzième degré (art. 755).

André Duchesne (1584-1640) fut le fondateur de la généalogie scientifique. Après lui, vinrent notamment Pierre d'Hozier et le P. Anselme, Le Laboureur, A. Lancelot en France, Dugdale en Angleterre, Hubner en Allemagne.

— Biol. Le but de la théorie transformiste étant d'expliquer comment une espèce actuelle peut dériver d'espèces antérieures de plus en plus simples, les naturalistes se sont proposé d'établir la généalogie des espèces vivantes. La recherche de cette généalogie est devenue aujourd'hui le point important de la classification vraiment naturelle qui a pour objet de rapprocher les espèces les plus parentes et d'éloigner au contraire celles qui ont des liens de parenté moins étroits; or, pour déterminer la parenté de deux espèces, il faut leur trouver une espèce ancestrale commune, c'est-à-dire une origine commune des deux généalogies.

Généalogie paléontologique des équidés : V, extrémité antérieure; H, extrémité postérieure; *a*, equus; *b*, pliohippus; *c*, protohippus; *d*, mesohippus, *e*, mesohippus; *f*, orohippus.

On a employé deux procédés pour la recherche de la généalogie : 1° le procédé paléontologique, qui consiste à rassembler les restes d'animaux fossiles en séries continues; mais les documents paléontologiques sont très incomplets, et il y a toujours des lacunes; 2° le procédé embryologique, basé sur le principe de Fritz Müller, disant que l'embryogénie d'un individu est la reproduction de sa généalogie. Malheureusement, il y a des difficultés dans l'application de ce principe, qui tiennent surtout à la dégradation des formes embryonnaires provenant d'œufs très riches en vitellus nutritif ou parasites dans l'utérus maternel. V. EMBRYOGÉNIE.

GÉNÉALOGIQUE (*jé-né, jik'*) adj. Qui a rapport à la généalogie, à une généalogie : *Tableau* GÉNÉALOGIQUE. *Travaux, Recherches* GÉNÉALOGIQUES.

— *Carte généalogique*, Tableau de la généalogie d'une famille. ‖ *Arbre généalogique*, Tableau de la filiation d'une famille, représentant un arbre dans lequel la ligne directe forme le tronc, et les lignes collatérales les branches et les rameaux. ‖ *Arbre généalogique des sciences*, Classification des connaissances humaines d'après le système de Bacon.

— ENCYCL. Hist. *Arbre généalogique*. L'arbre généalogique était nécessaire quand il s'agissait d'être reçu dans un ordre de chevalerie, qui exigeait des preuves de noblesse, ou dans un chapitre noble.

Sur le tronc de l'arbre se trouvait l'écusson de celui qui faisait ses preuves, que l'on nommait le *présenté*. Au premier rang au-dessous, il y avait deux écussons ou quartiers, celui du père à droite, celui de la mère à gauche. Au deuxième rang plus haut, quatre écussons : l'aïeul paternel et sa femme à droite, l'aïeul maternel et sa femme à gauche. Au troisième rang, huit écussons : les bisaïeux paternels à droite, les bisaïeux maternels à gauche. Au quatrième rang, qui est le plus élevé, seize écussons : huit à droite pour les trisaïeux paternels, huit à gauche pour les trisaïeux maternels, et ainsi de suite. Dans ces conditions, on comprend que, pour les preuves les plus complètes, on s'arrête à seize quartiers.

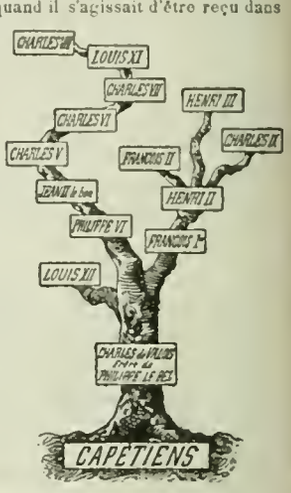

Arbre généalogique des Capétiens-Valois (maison royale).

— Zootechn. *Livres généalogiques*. Les livres généalogiques sont destinés à faire connaître, d'une manière précise et rigoureuse, les ascendances des animaux de prix, destinés le plus souvent, par la reproduction, au perfectionnement de l'espèce.

L'institution des livres généalogiques est d'origine anglaise. Les Français, à l'imitation des Anglais, désignent ces registres du nom de *Stud-Book* (Livre de Haras), quand ils sont relatifs à des races chevalines, et de *Herd-Book* (Livre de troupeau) quand ils sont relatifs aux animaux d'espèce bovine. Le premier livre généalogique qui ait existé est le « Stud-Book » des chevaux anglais de pur sang qui fut rédigé en 1791 et publié en 1808. Le « Herd-Book » des courtes-cornes anglais ou race de Durham date de 1822. Depuis lors, tant aux Etats-Unis que dans les différents pays du continent européen on a institué les livres généalogiques de toutes les races bovines ou chevalines de quelque valeur. En France, la rédaction du « Stud-Book » des chevaux dits de pur sang ou de demi-sang et celle du « Herd-Book » des races françaises de Durham est confiée au ministère de l'agriculture.

GÉNÉALOGIQUEMENT (*jé, ke-man*) adv. D'une manière généalogique, par le moyen de la généalogie : *Prouver* GÉNÉALOGIQUEMENT *sa descendance.*

GÉNÉALOGISTE (*jé-né, jisst'*) n. m. Celui qui s'occupe de généalogie, qui dresse la généalogie des familles.

— Hist. *Généalogiste du roi*, Officier de l'ordre du Saint-Esprit, qui était chargé de dresser les preuves de noblesse des chevaliers.

— Loc. prov. *Mentir comme un généalogiste*, Inventer les fables les plus absurdes. (Se disait par allusion aux inventions de certains généalogistes, qui créent à ceux qui les payent des origines anciennes et illustres.)

GÉNÉANTHROPIE (*jé, pî* — du gr. *génos*, naissance, et *anthrôpos*, homme) n. f. Traité sur l'origine, la génération de l'homme.

GENEBRARD (Gilbert), bénédictin et archevêque d'Aix, né à Riom en 1537, mort à Semur en 1597. Moine de l'abbaye de Mozat, près de Riom, il fut envoyé à Paris, devint prieur de Saint-Denis-de-la-Charité et professeur d'hébreu au Collège royal. Entré dans la Ligue, le duc de Mayenne le nomma archevêque d'Aix. Il siégea aux états de la Ligue (1593), et, après la défaite de son parti, se retira à Avignon, où il continua à publier des écrits séditieux. Condamné au bannissement perpétuel par le parlement d'Aix, il obtint de Henri IV la permission de se retirer à Semur. Son ouvrage le plus estimé est un *Commentaire latin sur les Psaumes de David* (1577).

GENECH, comm. du départ. du Nord, arr. et à 14 kil. de Lille; 1.131 hab. Ch. de f. Nord.

GÉNÉE (*jé*) n. f. Genre de champignons hypogés, caractérisé par une enveloppe charnue des spores grandes, incolores, contenues dans des thèques cylindriques.

GENÉE (Richard), compositeur et librettiste allemand, né à Dantzig en 1823, mort à Pressbaum en 1895. Il fit représenter un grand nombre d'opéras-comiques et d'opérettes, dont il écrivait la musique et les paroles. Il a écrit aussi des chœurs pour voix d'hommes, des *lieder* à une ou deux voix, etc.

GÉNELARD, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 17 kil. de Charolles, près de la Bourbince et du canal du Centre; 1.716 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de fer; port sur le canal du Centre.

GENELLI (Bonaventure), dessinateur et peintre allemand d'origine italienne, né à Berlin en 1798, mort à Weimar en 1868. A Leipzig, il peignit, dans l'édifice appelé la *Maison romaine*, des épisodes du mythe de Bacchus. Vers 1835, il se fixa à Munich. Là, il exécuta des œuvres nombreuses : *Eliézer mettant les bracelets à Rébecca; l'Enlèvement d'Europe; Samson et Dalila; la Vision d'Ezéchiel; la Destruction de Sodome; Jason et Médée; Esope assis sur un rocher et récitant au peuple ses fables*; etc. On a encore de lui vingt-cinq dessins pour l'*Homère* de Voss, et trente-six dessins pour *la Divine Comédie* de Dante, tous gravés par lui-même.

GENEMUIDEN, comm. des Pays-Bas (prov. d'Over-Yssel [arrond. de Zwolle]), sur le Zuydorzée, à l'embouchure du Zwarte-Water; 2.210 hab.

GÉNÉPI ou **GÉNIPI** (mot savoyard) n. m. Nom donné, dans les Alpes, à diverses composées vivaces et naines, couvertes d'un duvet blanchâtre et douées d'un arome pénétrant. (Les génépis appartiennent, surtout aux genres *artemisia* [*artemisia spicata, glacialis, mutellina*] et *achillea* [*achillea moschata, nana*], qui servent à préparer des boissons aromatiques et stimulantes ou entrent dans la composition des absinthes dites « suisses ».)

GÉNÉPISTASE (*jé, staz*'— du gr. *génos*, race, et *epistasis*, arrêt) n. f. Arrêt dans la variation d'un groupe d'individus.

— ENCYCL. C'est par le phénomène de la *génépistase* que Eimer explique la possibilité de la formation d'espèces distinctes par descendance d'une même espèce primitive. Pour Darwin, ce phénomène s'explique différemment : c'est par disparition des variétés intermédiaires, sous l'influence de la sélection naturelle, que se fait la *discontinuité* entre les groupes d'individus issus d'un ancêtre commun. Pour Eimer, la variation commencée ne se prolonge pas aussi loin chez tous les individus issus d'un même ancêtre; les uns s'arrêtent à un stade donné et forment une espèce fixée à ce stade d'évolution, tandis que les autres continuent d'évoluer, formant ainsi une ou plusieurs autres espèces séparées de la première par une discontinuité, un *hiatus* résultant de la génépistase.

Cette théorie, comme celle de Darwin, d'ailleurs, a, comme point de départ, la définition de l'espèce par la *continuité* des variétés dans l'intérieur de l'espèce.

GÉNEQUIN (*jé, kin*) n. m. Sorte de coton filé de qualité inférieure.

GÊNER (*jè* — rad. *gêne*) v. a. Autref. Torturer, et fig. Tourmenter moralement : *Le trouble qui me* GÊNE. (Volt.)

Celle que dans les fers elle aimait à *gêner*.
CORNEILLE.

‖ Auj. Mettre à l'étroit, mal à l'aise : *Tout ce qui* GÊNE *et contraint la nature est de mauvais goût.* (J.-J. Rouss.) ‖ Embarrasser, obstruer : GÊNER *la circulation*.

— Fig. Mettre obstacle à, à l'action de : GÊNER *les citoyens dans l'usage de leurs droits*. ‖ Imposer de la contrainte, de l'embarras à : *Plus on a de mérite, plus on doit prendre garde de ne pas* GÊNER *les autres*. (La Rochef.)

— Particulièrem. Mettre à court d'argent : *Le besoin de paraître* GÊNE *beaucoup de gens*.

— Mar. Fixer, attacher : GÊNER *un bordage*.

Gêné, ée part. pass. du v. Gêner.

— Fam. *N'être pas gêné*, Agir sans gêne, sans préoccupation des dires ou de la commodité d'autrui.

— ANTON. Aisé, dégagé, libre.

Se gêner, v. pr. S'imposer une gêne, une contrainte. ‖ Se mettre dans un embarras pécuniaire : *Je serais affligé que vous* VOUS *fussiez* GÊNÉ. (Volt.) ‖ Causer l'un à l'autre une gêne physique ou morale.

— *Ne vous gênez pas*, Invitation polie pour engager quelqu'un à se mettre à l'aise. ‖ Ironiq. Se dit à qui prend des libertés trop grandes. (On dit aussi, dans le même sens : *Il ne* SE GÊNE *pas*.)

— PROV. : On ne se gêne pas avec les amis, Il faut agir sans contrainte avec ses amis.

GENERA (*jé-né* — mot lat.; pl. de *genus, eris*, genre) n. m. Ouvrage d'histoire naturelle, où sont décrits les genres d'animaux ou de plantes : *Le* GENERA *des coléoptères d'Europe de Jacquelin Duval est un ouvrage estimé*. ‖ Réunion, collections d'animaux ou de plantes où l'on a cherché à représenter tous les genres d'un embranchement, d'un ordre ou d'une famille, en se bornant à mettre une espèce par genre : *Un* GENERA *des reptiles de France*.

Genera plantarum *secundum ordines naturales juxta methodum in Horto regio parisiensi exaratam* (Paris, 1789), ouvrage d'Ant. L. de Jussieu, dans lequel les genres de plantes sont rangés en famille et les familles en classes, non plus d'après un seul caractère comme dans la *classification artificielle* de Linné, mais d'après l'ensemble de toutes leurs analogies. Remarquant que ces caractères n'étaient pas tous d'égale valeur, de Jussieu prit comme base de la *méthode naturelle* la *subordination des caractères*. Le *Genera plantarum* a servi de base à toutes les classifications actuelles et les modifications dues aux progrès de la science n'en ont pas altéré l'esprit.

GÉNÉRAC, comm. du Gard, arrond. et à 12 kilom. de Nîmes; 1.945 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Commerce de vins.

GÉNÉRAL, ALE, AUX (*jé* — lat. *generalis*; de *genus, eris*, genre) adj. Qui s'étend à un ensemble de personnes ou de choses : *Les intérêts* GÉNÉRAUX. *L'opinion* GÉNÉRALE. ‖ Qui est le résultat d'une généralisation : *Les esprits débiles n'ont pas la force d'enfanter les idées* GÉNÉRALES. (H. Taine).

— Vague, dont le sens est indéterminé : *Répondre d'une manière* GÉNÉRALE, *en termes* GÉNÉRAUX. ‖ Considéré dans l'ensemble, abstraction faite des détails : *La langue* GÉNÉRALE *du* Pentateuque *est l'hébreu classique*. (Renan.)

— Se dit d'une fonction qui donne une prééminence sur tout un service, dans un commandement : *Officier, Inspecteur, Receveur, Conseiller, Procureur* GÉNÉRAL. *Supérieur* GÉNÉRAL, *Supérieure* GÉNÉRALE.

— Bot. Se dit des organes qui enveloppent l'ensemble des organes ou parties multiples de même nature : *Involucre* GÉNÉRAL. ‖ *Spathe générale*, Celle qui renferme plusieurs fleurs munies elles-mêmes de spathes. ‖ *Cloison générale*, Celle qui divise le péricarpe tout entier.

— Econ. politiq. *Commerce général*, Celui qui comprend toutes les marchandises, quelles qu'en soient la nature et la destination.

— Entom. *Métamorphose générale*, Celle qui affecte toutes les parties du corps de l'insecte.

— Hist. *Etats généraux*. V. ETAT.

— Mar. *Vents généraux*, Vents qui soufflent depuis les premiers degrés de latitude sud jusqu'au tropique du Capricorne.

— Milit. Qualificatif appliqué aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire, ainsi qu'aux fonctions et aux services ayant des attributions très étendues ou concernant toutes les armes à la fois : *Officiers* GÉNÉRAUX. *Intendants* GÉNÉRAUX. *Contrôleurs généraux*. *Etat-major* GÉNÉRAL.

— Pathol. Qui affecte l'ensemble de l'organisme, *Paralysie* GÉNÉRALE.

— SYN. Général, commun, universel. V. COMMUN.

— ANTON. Individuel, local, particulier, singulier, spécial, spécifique.

— n. m. Ce qui convient à un genre tout entier : *Conclure du* GÉNÉRAL *au* PARTICULIER.

— Loc. adv. *En général*, D'une manière générale : EN GÉNÉRAL, *on juge sur les apparences*. ‖ Dans les cas les plus fréquents : EN GÉNÉRAL, *les méchants prospèrent*.

GÉNÉRAL (*jé* — de *général* adj., à cause de l'étendue du commandement) n. m. Officier supérieur qui commande une portion plus ou moins grande d'une armée, formée de plusieurs corps distincts : GÉNÉRAL *de brigade*. GÉNÉRAL *de division*. GÉNÉRAL *de corps d'armée*. ‖ *Général en chef*, Général qui commande en toute indépendance une armée ou fraction d'armée et ne relève que du ministre de la guerre.

— Hist. *Général des galères*, Officier qui commandait toutes les galères et tous les bâtiments ayant des voiles latines. ‖ *Général des galions* ou *de la mer*, Commandant général des forces navales espagnoles. ‖ *Général des finances*, Administrateur placé à la tête d'une *généralité*. (V. ce mot.) ‖ *Généraux des relais*, Titre de deux employés supérieurs qui étaient chargés de parcourir la France pour affermer les relais de poste.

— Hist. ecclés. Supérieur général de certains ordres religieux : *Le* GÉNÉRAL *des jésuites, des dominicains*. ‖ Abbesse chef d'un ordre religieux. (On dit aussi GÉNÉRALE.)

— ENCYCL. Milit. A l'origine, le terme de *général* ne fut employé que comme qualificatif ajouté à la désignation d'un grade pour conférer à l'un des titulaires de ce grade une supériorité temporaire ou permanente sur ses collègues. C'est ainsi que prirent naissance les titres de *capitaine général* et de *colonel général*, longtemps usités en France et qui subsistent encore dans d'autres pays. Le titre de *lieutenant général des armées du roi* fut donné tout d'abord au commandant en chef, comme représentant du souverain à la tête des troupes. Vers le milieu du XVIIe siècle, ce titre devint un grade réel, de même que celui de *maréchal de camp*, conféré d'abord sous François Ier à des officiers chargés de certaines fonctions spéciales. C'est surtout à partir de Louis XIV que cette organisation commença de se régulariser et que les deux titres de lieutenant général et de maréchal de camp furent donnés aux commandants des divisions et des brigades.

Lors de la Révolution, les maréchaux de camp et les lieutenants généraux furent les seuls officiers généraux conservés et reçurent respectivement les titres de généraux de brigade et de généraux de division, qu'ils gardèrent jusqu'à la fin de l'Empire pour reprendre, à la Restauration, les anciennes dénominations qui disparurent définitivement en 1848.

Général (grande et petite tenue).

Aujourd'hui, le cadre des officiers généraux français comporte deux sections : la première, dite *d'activité*, qui comprend 110 généraux de division et 220 de brigade; la seconde, dite *de réserve*, qui comprend tous les officiers généraux atteints par la limite d'âge — soixante-cinq ans pour les divisionnaires, soixante-deux pour les brigadiers — ou classés par anticipation dans cette section, soit sur leur demande, soit pour raison de santé.

Peuvent être maintenus sans limite d'âge dans la première section, et pourvus jusqu'à soixante-dix ans d'*emplois* actifs, les généraux de division ayant exercé avec distinction devant l'ennemi les fonctions de commandant en chef ou de major général d'une armée composée de plusieurs divisions de différentes armes ou de commandant en chef de l'artillerie ou du génie d'une armée.

Les généraux de brigade n'occupent normalement que les fonctions de commandants de brigade ou d'une importance équivalente, comme celles de gouverneur d'une place ou de chef d'état-major d'un corps d'armée, etc.

Il n'en est pas de même pour les généraux de division, dont le *grade* correspond à des commandements d'importance très différente, tels que ceux d'une division, d'un corps d'armée, d'une armée, d'un groupe d'armées, etc.; ce qui peut amener à subordonner, non seulement deux, mais trois, quatre, etc., généraux de division les uns aux autres, en vertu d'une *lettre de service*.

Comme insignes distinctifs, les officiers généraux portent des étoiles métalliques sur les épaulettes, sur les manches du dolman et à la dragonne de l'épée : deux pour les brigadiers, trois pour les divisionnaires; des broderies en or au collet, sur les parements et au képi : un rang pour les brigadiers, deux rangs pour les divisionnaires; enfin, l'écharpe en soie bleue et or pour les brigadiers, rouge et or pour les divisionnaires. Les généraux ont, en outre, un chapeau galonné d'or et garni de plumes d'autruche noires. Cette garniture est blanche pour les divisionnaires exerçant des fonctions supérieures à celles de commandant de division. Les généraux qui portent la plume blanche ont, en outre, au képi un galon-soutache en argent au-dessus du bandeau.

Quant à l'uniforme des généraux, il comporte essentiellement, pour la petite tenue, un dolman en drap bleu foncé et à tresses noires, et, pour la grande tenue, une tunique à deux rangs de boutons également en drap bleu foncé, pantalon garance à bande bleu foncé pour les tenues à pied, culotte semblable pour la petite tenue à cheval,

1. Broderies de général de division; 2. Broderies de général de brigade, 3, 4 Bride d'épaulette et épaulette de général de division; 5. Gland de ceinture de général de division; 6. Bouton; 7. Gland de dragonne de général de brigade. 8 Gland de dragonne de général de division; 9. Epaulette de général de brigade; 10. Gland de ceinture de général de brigade; 11. Manche de dolman de général de division; 12. Manche de dolman de général de brigade.

et culotte blanche pour la grande tenue à cheval. Cet uniforme est le même pour tous les généraux, quelle que soit l'arme dont ils proviennent.

GÉNÉRAL (*jé*) n. m. Moll. Nom vulgaire d'un cône flamboyant.

GÉNÉRALAT (*jé, la*) n. m. Grade de général : *Etre promu au* GÉNÉRALAT. ‖ Fonctions de supérieur général d'un ordre monastique; exercice de ces fonctions : *Briguer le* GÉNÉRALAT *des jésuites*.

GÉNÉRALE (*jé* — fém. de *général*) n. f. Femme d'un général : *Mme la* GÉNÉRALE. ‖ S'est dit pour désigner une femme exerçant un commandement semblable à celui d'un général : *Marguerite d'Anjou tire son mari de Londres, et devient la* GÉNÉRALE *de son armée*. (En ce sens, on peut aussi se servir du masculin.)

— Hist. Première compagnie d'un régiment de gardes suisses.

— Hist. relig. Supérieure générale de certains ordres de femmes.

— Milit. Terme désignant par ellipse une mise sur pied *générale* de toute la garnison d'une place de guerre, puis appliqué, par extension, à la batterie ou sonnerie qui doit donner aux divers éléments de cette garnison, le signal d'occuper chacun le poste qui lui est assigné : *Battre* ou *Sonner la* GÉNÉRALE. ‖ Pop. *Battre la générale*, Trembler, claquer des dents.

— ENCYCL. Milit. C'est la *générale* qui doit annoncer l'alarme, de quelque nature qu'elle soit. L'autorité militaire seule peut faire battre ou sonner la générale, et elle

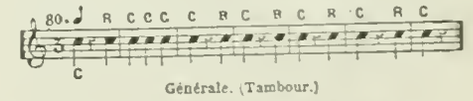

Générale. (Tambour.)

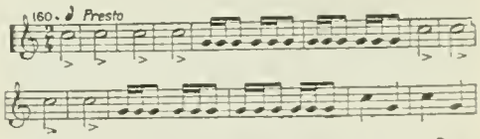

Générale. (Clairon.)

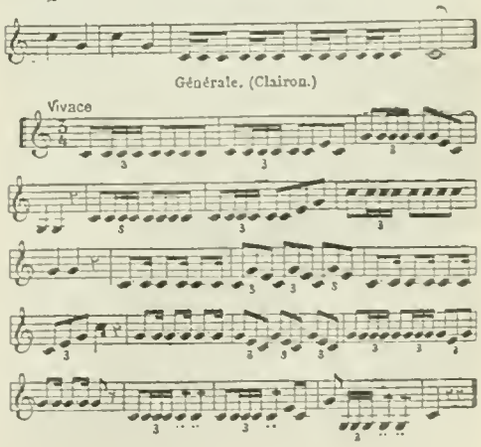

Générale. (Trompette.)

doit toujours avertir l'autorité civile. A la générale, tous les officiers et hommes de troupe sont tenus de se réunir sur-le-champ au corps dont ils font partie. Chaque corps est immédiatement formé et conduit en armes à l'emplacement qu'il doit occuper.

GÉNÉRALEMENT (*jé*) adv. D'une manière générale : *Un bruit* GÉNÉRALEMENT *répandu*. ‖ Dans les cas les plus fréquents : *L'homme est* GÉNÉRALEMENT *ce que les choses le font*. (E. de Girardin.)

— *Généralement parlant*, A prendre les choses en général, en ne tenant pas compte de quelques exceptions.

GÉNÉRALIFE, palais des rois maures, à Grenade. Le palais de Généralife (de l'ar. *Djennat al Arif*, jardin de l'architecte), résidence d'été des rois maures, est situé à l'E. de l'Alhambra, à environ 50 mètres plus haut, sur la colline. Autour d'une cour intérieure, plantée de myrtes et d'orangers, s'élèvent à l'E. des constructions datant du XVIe siècle, à l'O. un portique communiquant avec un mirador ou belvédère, au N. une galerie et un portail. L'entrée est tournée vers le S. A l'E. de l'édifice s'étendent les magnifiques jardins du Généralife, ornés de terrasses, de grottes, de jets d'eau et de plantations de cyprès.

Intérieur du Généralife.

GÉNÉRALISABLE (*jé*) adj. Qu'on peut généraliser.

GÉNÉRALISANT (*jé, zan*), **ANTE** adj. Qui a la propriété de généraliser : *Des mots, les uns* GÉNÉRALISANTS, *les autres* PARTICULARISANTS. Littré

GÉNÉRALISATEUR, TRICE (*jé*) adj. Qui généralise : *Méthode* GÉNÉRALISATRICE. *Les esprits* GÉNÉRALISATEURS. ‖ Substantiv. Personne qui généralise.

GÉNÉRALISATION (*jé, si-on*) n. f. Philos. Action ou faculté de généraliser : *La trop grande* GÉNÉRALISATION *touche à l'hypothèse et à la fantaisie.* (Balmès.) ‖ Changement qui se produit dans ce qui devient général : *La* GÉNÉRALISATION *d'un système prouve son utilité.*

— Math. *Généralisation d'une proposition*, Opération qui consiste à trouver une seconde proposition contenant la première comme cas particulier.

— ENCYCL. Philos. La *généralisation* est l'opération intellectuelle par laquelle l'esprit forme des *idées générales*. Elle suppose une abstraction et une comparaison déjà effectuées. 1° L'expérience ne nous offre que des objets ou des êtres particuliers : tel ou tel chêne, tel ou tel cheval. Par l'*abstraction*, nous détachons de ces objets une ou plusieurs qualités qui n'existent pas séparément dans la réalité. 2° Nous *comparons* ensuite une ou plusieurs qualités abstraites d'un objet avec une ou plusieurs qualités abstraites d'un autre objet, et nous jugeons que ces qualités sont identiques. 3° Enfin, et c'est là ce qui constitue essentiellement la généralisation, nous pensons cet ensemble de qualités abstraites communes à plusieurs objets particuliers comme le type d'une classe, c'est-à-dire d'un nombre indéfini d'objets du même genre, et nous formons ainsi une idée générale ; par exemple l'idée de chêne, l'idée de cheval. Plus le nombre de qualités abstraites prises pour former une idée générale est restreint, plus il y a d'objets particuliers auxquels cette idée générale est applicable. D'où cette formule que l'*extension* et la *compréhension* d'une idée générale sont en raison inverse l'une de l'autre. En effet, l'extension d'une idée générale se mesure au nombre d'êtres qu'embrasse cette idée ; la compréhension, au nombre des propriétés qu'il a fallu considérer pour former l'idée générale. V. EXTENSION et COMPRÉHENSION.

La généralisation a une triple utilité : 1° elle *simplifie la connaissance* en nous permettant de réunir en une seule idée un grand nombre d'idées particulières ; 2° elle *rend le langage possible*. Sans la généralisation, il faudrait un nom spécial, un nom propre pour tout objet individuel ; 3° elle *est la condition de la science*. Comme l'a dit Aristote, il n'y a de science que du général. La science est l'explication des choses, et expliquer, c'est ramener à une loi générale.

Les philosophes ont été, de tout temps, très divisés sur le point de savoir quelle est la véritable nature des idées générales. Ce problème a reçu trois solutions différentes : celle des *réalistes*, qui enseignent que les idées générales correspondent à des réalités distinctes ; celle des *nominalistes*, pour qui les idées générales ne sont que des noms, les souffles de voix, *flatus vocis* ; enfin, celle des *conceptualistes*, pour qui les idées générales sont des formes de la pensée humaine correspondant aux rapports qui existent entre les êtres et qui sont réels comme les êtres eux-mêmes, quoiqu'ils en soient inséparables.

— Math. En arithmétique, on démontre que, *dans un produit de facteurs entiers en nombre quelconque, on peut intervertir l'ordre des facteurs sans changer le produit* ; ce théorème résulte de la *généralisation* de la proposition identique pour un produit de deux facteurs seulement ; enfin, le théorème énoncé peut lui-même se généraliser en montrant qu'il est applicable aux nombres *fractionnaires* et aux nombres *incommensurables*.

GÉNÉRALISER (*jé*) v. a. Rendre général, étendre à la généralité : *La seule bonne manière de diminuer le nombre des lois est de les* GÉNÉRALISER. (L'abbé de St-Pierre.)

— Absol. Exprimer dans une idée les rapports de similitude qui existent entre les êtres ou les faits : *Qui ne sait* GÉNÉRALISER, *ne sait point penser.* (J. Simon.)

Se généraliser, v. pr. Devenir général : *L'instruction* SE GÉNÉRALISE *de plus en plus.*

— ANTON. **Individualiser, particulariser, restreindre, singulariser, spécialiser, spécifier.**

GÉNÉRALISME (*jé, lism'*) n. m. Dictature militaire, envahissement de tous les pouvoirs civils par le chef ou les chefs de la force armée : *Le* GÉNÉRALISME *est le premier pas vers la dictature et l'oppression.*

GÉNÉRALISSIME (*jé* — superlat. de *général*, adj.) adj. Très général : *Les axiomes suprêmes et* GÉNÉRALISSIMES *ne sont que des notions pures et des abstractions.* (C. de Rémusat.) [Peu us.]

— Hist. relig. *Chapitre généralissime*, Chapitre de franciscains où sont convoqués les députés de tout l'ordre.

— Log. anc. *Genre généralissime*, Genre très élevé, qui comprend beaucoup de sous-genres.

GÉNÉRALISSIME (*jé* — superlat. de *général* n. m.) n. m. Général placé à la tête de toutes les forces mobilisées d'un pays et pouvant avoir sous ses ordres plusieurs armées commandées par des généraux indépendants les uns des autres.

— ENCYCL. Le grade de *généralissime* date de Charles IX, qui le conféra au duc d'Anjou. Richelieu se donna le même titre. Mais il fut surtout appliqué, dans les armées composées de diverses nations alliées, au général appelé à prendre le commandement suprême, du consentement de toutes les puissances intéressées. Wallenstein, Tilly, Montecuculli, Souvaroff, Wellington, le prince Eugène, etc., ont porté le même titre. En France, le grade de généralissime fut supprimé par la loi en 1790. Une décision ministérielle a fait revivre le titre en 1823.

GÉNÉRALITÉ (*jé*) n. f. Qualité de ce qui est général : *C'est dans la* GÉNÉRALITÉ *que se trouve la vérité.* (Proudh.) ‖ Autref. Généralat et, souvent, Réunion des généraux.

— Ensemble, le plus grand nombre : *La* GÉNÉRALITÉ *des hommes.*

— Idée générale plus ou moins vague (Ne s'emploie qu'au plur.) : *Rester dans les* GÉNÉRALITÉS. *S'en tenir à des* GÉNÉRALITÉS.

— Admin. anc. Division financière, comprenant la juridiction d'un bureau de trésoriers de France, avant 1789 : *La* GÉNÉRALITÉ *de Lyon.* ‖ État-major général d'une armée : *Nous rencontrâmes toute la* GÉNÉRALITÉ. (Saint-Simon.)

— ENCYCL. Anc. admin. fin. On a appelé *généralités* les circonscriptions financières à la tête desquelles était placé un général conseiller ou un receveur général des finances. Elles ont été créées dès la fin du XIVe siècle, lorsque la royauté dépouilla peu à peu les baillis de leurs attributions les plus importantes ; mais l'emploi du terme de « généralité » ne se rencontre pas dans les textes avant la fin du XVe siècle. Les généraux conseillers, d'abord au nombre de trois, surveillaient les *élus*, nommés par diocèses, depuis les états généraux de 1355, pour répartir et lever les aides ; les *élections*, sur lesquelles s'exerçaient leur surveillance, formaient trois groupes : pays de langue d'oïl, pays de langue d'oc et pays d'Outre-Seine-et-Yonne, circonscriptions qui représentent, en fait, les premières généralités ; il en fut établi une quatrième, en 1449, pour la Normandie. On diminua bientôt l'étendue de ces vastes circonscriptions, en créant de nouvelles généralités dès la fin du XVe siècle et dans le cours du XVIe ; on plaça à leur tête des receveurs généraux, car il n'y eut pas plus de quatre généraux des finances jusqu'au milieu du XVIe siècle. En 1484, il y eut 6 généralités ; en 1542, 16, et plusieurs créations successives en avaient porté le nombre à 21, à la fin du XVIe siècle. A partir d'un édit de Henri III, en 1577, il y eut toujours, dans chaque généralité, cinq trésoriers généraux qui formaient, par leur réunion, un *bureau des finances*. Le nombre des généralités s'éleva encore dans les siècles suivants et fut porté à 35. Au XVIIe siècle, la circonscription des généralités se confondit avec celle des *intendances* ; les fonctions des maîtres des requêtes et des intendants de justice ayant été réunies par Richelieu aux mains de nouveaux fonctionnaires, les *intendants de justice, police et finance*, ceux-ci furent, sous Louis XIV, établis à poste fixe dans les diverses généralités, où ils furent présidents du bureau des finances ; leur rôle y étant devenu prépondérant, ces circonscriptions prirent le nom d' « intendances ». La division de la France en généralités englobait le territoire tout entier, quelle que fût la condition de la contrée au point de vue du mode de répartition de l'impôt ; il y en avait 6 dans les pays d'états, 21 dans les pays d'élections et 8 dans les pays d'imposition, où la répartition était faite par l'intendant.

GÉNÉRATEUR, TRICE (*jé*) adj. Qui sert, qui appartient, qui a rapport à la génération : *Force* GÉNÉRATRICE. *La modération dans l'exercice des fonctions* GÉNÉRATRICES *prolonge la vie.* (Maquel.)

— Fig. Qui produit, qui est cause efficiente : *Le principe* GÉNÉRATEUR *du dévouement, c'est l'amour.*

— Bot. *Arc générateur*, Réunion d'un faisceau libérien et d'un faisceau vasculaire de la tige. (L'ensemble des arcs générateurs constitue la *zone d'accroissement*, qui se présente en coupe sous la forme d'un cercle.) V. TIGE.

— Mus. *Son générateur*, Son principal que fait entendre un corps sonore mis en vibration, par opposition aux sons harmoniques.

— n. m. Electr. *Générateur d'électricité*, Tout appareil transformant une forme quelconque d'énergie en énergie électrique.

— Mécan. Chaudière dans laquelle s'engendre la vapeur qui met en mouvement une machine.

— n. f. Géom. Ligne qui engendre une surface.

— ENCYCL. Mécan. V. CHAUDIÈRE (*à vapeur*).

— Electr. Les générateurs peuvent se classer ainsi : 1° *Générateurs mécaniques* : machines électrostatiques, magnéto-électriques, dynamo-électriques, téléphones transmetteurs, etc. ;

2° *Générateurs thermiques* : piles thermo-électriques (V. THERMO-ÉLECTRICITÉ) ;

3° *Générateurs chimiques* : piles ordinaires, accumulateurs en décharge. V. PILES, ACCUMULATEURS.

On définit généralement un générateur d'électricité par la force électromotrice et l'intensité maximum qu'il peut donner dans ses conditions normales de marche.

Ces appareils, comme toute machine transformant une énergie, ne donnent sous forme électrique qu'une partie plus ou moins considérable de l'énergie qui leur est fournie. Le rapport de l'énergie électrique utilisable à l'énergie donnée est un élément important de la valeur du générateur ; on l'appelle le *rendement*.

— Calc. diff. *Fonctions génératrices*. On dit qu'une fonction $F(x)$ est la fonction génératrice de $\varphi(y)$ si, dans le développement de $F(x)$ ordonné par rapport aux puissances de x, $\varphi(y)$ est le coefficient de x^y. Laplace, qui a introduit le calcul des fonctions génératrices en analyse, s'en est servi pour l'intégration de l'équation aux différences ; il a, d'ailleurs, généralisé cette définition.

— Géom. Toute surface peut, d'une infinité de manières différentes, être considérée comme engendrée par le mouvement d'une courbe, variable de forme, suivant des lois déterminées. La courbe mobile et, en général, variable qui engendre la surface, est une *génératrice* de cette surface. Lorsqu'il s'agit d'une surface réglée, on entend plus particulièrement par *génératrice* la droite mobile qui l'engendre.

L'hyperboloïde à une nappe et le paraboloïde hyperbolique sont les deux surfaces réglées du second ordre (elles peuvent dégénérer en cônes et en cylindres).

— Physiq. *Générateur Mouchot*. V. CHALEUR (*solaire*).

GÉNÉRATIANISME (*jé, si-a-nism'*) n. m. Théol. Système d'après lequel l'âme est transmise par la voie de la génération.

GÉNÉRATIF, IVE (*jé*) adj. Qui a rapport à la génération : *La vertu* GÉNÉRATIVE.

GÉNÉRATION (*jé, si-on* — du lat. *generare*, engendrer) n. f. Physiol. Action d'engendrer, actes par lesquels un être organisé produit un être semblable à lui : *Les organes. L'acte de la* GÉNÉRATION. ‖ *Génération spontanée*, Génération qui aurait lieu sans germe, suivant certains naturalistes.

— Par ext. Suite d'êtres organisés semblables, provenant les uns des autres ; postérité : *La* GÉNÉRATION *de Noé.* ‖ Degré de filiation de père à fils : *Il y a deux* GÉNÉRATIONS *du grand-père au petit-fils.* ‖ Ensemble d'hommes ou êtres organisés qui vivent dans le même temps, et qui sont à peu près du même âge : *Les* GÉNÉRATIONS *des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide.* (Fén.)

— Par anal. Production, action de créer : *La* GÉNÉRATION *des idées.*

— Arithm. *Génération d'un nombre*, Formation d'un nombre par l'unité ou par d'autres nombres.

— Discipl. eccl. *Génération d'un monastère*, Création d'un monastère par la maison mère.

— Géom. Formation d'une ligne, d'une figure, d'un solide, que l'on suppose due au mouvement de points ou de lignes : *La* GÉNÉRATION *du cône est due au mouvement d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de l'angle droit.*

— Musiq. *Génération d'un accord*, Production d'un accord par le son fondamental accompagné de ses harmoniques.

— Théol. *La génération du Fils*, Sa production directe par le Père.

— ENCYCL. Biol. Aujourd'hui, on sait qu'un être vivant ne peut être produit que par un autre être vivant de même espèce ; le mot *génération* peut donc être considéré comme synonyme de *reproduction*.

Il y a deux modes de génération : la génération asexuelle ou agame, et la reproduction sexuelle.

Dans le premier mode de génération, un seul individu suffit à produire ses descendants ; il peut y arriver par plusieurs procédés : 1° par *scissiparité*, en se divisant en deux parties égales ; 2° par *gemmiparité* ou bourgeonnement, en produisant des excroissances qui deviennent des individus nouveaux et peuvent se détacher du parent ou y rester adhérents ; 3° par *sporulation*, c'est-à-dire par émission de cellules spéciales dont chacune a la propriété, lorsqu'elle tombe dans un milieu convenable, de reproduire le parent ; 4° par *parthénogénèse* (ce dernier procédé ne diffère pas essentiellement de la reproduction par spores, si ce n'est qu'il se produit chez des êtres dont la reproduction est normalement sexuée).

Dans le mode sexuel de génération, il faut deux individus différents pour produire des descendants : chacun d'eux émet bien des cellules analogues à des spores, mais chacune de ces cellules, considérée isolément, est incapable de développement ; il y a alors des individus de deux types ou *sexes* : les individus mâles qui émettent des cellules mâles, et les individus femelles qui émettent des cellules femelles. La cellule femelle a la propriété d'attirer la cellule mâle de la même espèce ; ces deux cellules se fondent et produisent l'*œuf* qui, en se développant, donne un individu de la même espèce que les parents. V. SEXE. Quel que soit le mode suivant lequel se produit la génération, il y a transmission aux descendants des caractères du ou des parents. V. HÉRÉDITÉ.

— *Génération alternante*. Avant qu'on n'eût établi le principe de l'hérédité spécifique fatale, on pouvait croire qu'un individu était capable de produire, par génération, des êtres d'espèce différente de la sienne. C'est un reste de ces idées qui fit interpréter comme une *génération alternante* le phénomène que présentent les méduses, par exemple, animaux nageant librement dans la mer, dont les œufs donnent naissance à des polypes fixes qui ressemblent à des végétaux. On crut fermement qu'un animal pouvait engendrer un végétal et réciproquement. Aujourd'hui l'expression « génération alternante » rappelle seulement une succession de deux formes différentes d'*une même espèce*. Le cas de l'alternance d'une génération agame avec une génération sexuée est de beaucoup le plus fréquent. C'est celui qui se présente chez les méduses, les trématodes, les salpes, etc. Une méduse, par exemple, produit des œufs fécondés qui se développent en une petite hydre fixée, le *scyphistome* ; le scyphistome grandit en devenant un *strobile*, qui se découpe enfin en un grand nombre de petites méduses.

Chez les plantes vasculaires, la génération alternante est la règle ; une fougère produit des *spores* qui, germant, donnent naissance à un *prothalle*. Le prothalle donne des éléments mâles et femelles dont la fusion produit l'œuf, qui redevient la fougère. Chez les plantes phanérogames ou plantes à fleurs, les *spores* qui donnent naissance au prothalle femelle germent sur place, et le prothalle femelle est parasite chez la plante mère ; le spore mâle ou grain de pollen germe sur le stigmate d'une fleur et y produit le tube pollinique du prothalle mâle. La génération sexuée est donc très réduite chez les phanérogames et, de plus, elle est parasite sur les êtres à génération agame. Cette génération alternante existe probablement chez les animaux supérieurs.

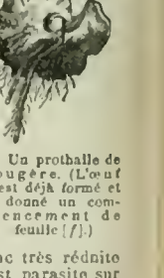

Un prothalle de fougère. (L'œuf s'est déjà formé et a donné un commencement de feuille [*f*].)

— *Génération spontanée*. Les philosophes anciens expliquaient l'apparition des moisissures sur le pain mouillé, des vers dans les fruits et la viande, des infusoires dans l'eau croupie, en disant que les êtres vivants inférieurs apparaissaient *spontanément* dans les milieux convenables.

Francesco Redi, le premier, combattit cette théorie de la génération spontanée ; ses expériences, d'une admirable simplicité, sont le prototype de celles de Pasteur : de la viande fraîche enfermée dans une bouteille fermée avec de la gaze se conservait sans vers.

A l'époque de Redi, on ne connaissait pas les êtres microscopiques. Dans des expériences célèbres, Pasteur a montré qu'il n'y avait pas génération spontanée dans les animaux et végétaux infiniment petits qui déterminent la putréfaction et la fermentation.

Pasteur a montré que, dans les conditions où il a expérimenté, c'est une erreur de croire à l'apparition spontanée des bactéries et des levures ; jamais il n'a prétendu que, dans d'autres conditions, des êtres vivants plus simples que ceux-là, ne puissent se former directement aux dépens de substances brutes.

Une fougère feuillée (génération agame).

GÉNÉRATIONNEL, ELLE (*jé, si-o-nèl*) adj. Qui tend à conserver l'espèce par voie de génération.

— *Passion générationnelle,* Dans le système de Fourier, Amour de la famille.

GÉNÉRATIVEMENT (*jé*) adv. Par voie de génération.

GÉNÉRER (*jé* — lat. *generare*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je génère. Qu'ils génèrent ;* excepté au fut. et au condit. : *Je générerai. Ils généreraient*) v. a. Engendrer, produire : *Les diabétiques* GÉNERENT *du sucre.*

Se générer, v. pr. Etre produit, engendré : *Froid qui* SE GÉNÈRE *par tel procédé.*

GÉNÉREUSEMENT (*jé*) adv. D'une manière généreuse, avec noblesse de sentiments : *Traiter quelqu'un* GÉNÉREUSEMENT. *Verser* GÉNÉREUSEMENT *son sang pour la patrie.* ‖ Avec libéralité : *Payer quelqu'un* GÉNÉREUSEMENT.

— ANTON. **Bassement, lâchement.** ‖ **Chichement, mesquinement, petitement.**

GÉNÉREUX (*jé, reû*), **EUSE** [du lat. *generosus ;* de *genus, eris,* race] adj. Autref. De noble race : *Etre d'un sang* GÉNÉREUX. *Coursiers* GÉNÉREUX. ‖ Anj. Doué de sentiments nobles : *Un cœur, Un esprit* GÉNÉREUX. ‖ Qui donne largement : *Le pauvre est ordinairement plus* GÉNÉREUX *que le riche.* ‖ Donné sans parcimonie : *Une* GÉNÉREUSE *aumône.* ‖ Qui décèle la générosité : *Un discours* GÉNÉREUX.

— Fam. *Faire le généreux,* Faire le magnanime, le libéral, généralement hors de propos.

— Poétiq. Fertile, qui produit beaucoup : *Sol* GÉNÉREUX. *Terre* GÉNÉREUSE. ‖ Qui a une action réconfortante, en parlant d'une boisson : *Vin* GÉNÉREUX.

— Substantiv. Personne généreuse : *Pensant en faire un* GÉNÉREUX, *n'en ferons-nous point un rebelle ?* (Boss.)

— ANTON. **Bas, lâche, vil.** ‖ **Avare, chiche, égoïste, étroit, intéressé, ladre, lésineur, mesquin, sordide.**

GÉNÉRIQUE (*jé, rik'* — du lat. *genus, eris,* genre) adj. Qui appartient au genre, à tout un genre : *Terme, Caractère* GÉNÉRIQUE. *L'unité* GÉNÉRIQUE. (Dosc.)

— ANTON. **Spécifique, spécial, individuel.**

GÉNÉRIQUEMENT adv. D'une manière générique.

GÉNÉROSITÉ (*jé* — du lat. *generositas,* même sens) n. f. Noblesse de sentiment, grandeur d'âme : *Pardonner avec* GÉNÉROSITÉ. *La* GÉNÉROSITÉ *est la vertu des grandes âmes.* (Rollin.) ‖ Disposition à donner avec libéralité : *L'intérêt est la fin de l'amour-propre, la* GÉNÉROSITÉ *en est le sacrifice.* (Vauven.) ‖ Largesse, actes de générosité : *Faire des* GÉNÉROSITÉS. (En ce sens, s'emploie surtout au plur.) ‖ Qualité d'un vin généreux : *La* GÉNÉROSITÉ *du bourgogne.*

— Hist. *Ordre de la Générosité,* Ordre de chevalerie fondé, en 1665, par le prince électeur de Brandebourg.

— SYN. **Générosité, grandeur d'âme, magnanimité.** *Générosité* exprime la force qui élève l'homme au-dessus de ses intérêts ou de ses sentiments personnels, et lui fait préférer l'avantage des autres au sien. La *grandeur d'âme* consiste dans la noblesse des pensées de quelqu'un, qu'elles se rapportent aux autres ou à lui-même. *Magnanimité* a le même sens, mais il ne s'emploie qu'en parlant des personnes élevées en dignité ou devenues célèbres.

— ANTON. **Bassesse, lâcheté.** ‖ **Avarice, égoïsme, ladrerie, lésinerie, mesquinerie, parcimonie, petitesse, vilenie.**

GÊNES (lat. *Genua*), en ital. **GENOVA,** ville d'Italie (Ligurie), ch.-l. de la *province de Gênes,* à 400 kilom. de Rome, au fond du golfe du même nom, sur un amphithéâtre de collines dominées par les premières montagnes des Apennins ; 233.000 hab. (*Génois, oises*). Archevêché, cour d'appel, université, conseil d'amirauté, intendance des finances.

L'amphithéâtre de collines verdoyantes sur lequel elle s'élève, forme un spectacle grandiose. L'enchantement cesse quand on pénètre dans la ville aux rues étroites et sales. Cependant il y a quelques rues assez belles, bordées, surtout la Strada Nuova, de palais de marbre, contenant parfois de superbes collections de tableaux. Parmi les monuments religieux, il faut citer la cathédrale de Saint-Laurent, construite au XIe siècle, mais remaniée aux XIIe, XIVe et XVIe, et l'église Sainte-Marie-de-Carignan, construite en 1552, sur la place Saint-Pierre-de-Rome.

Armes de Gênes.

Gênes est une des villes les plus industrieuses de l'Italie. Son industrie ancienne, l'*ovrar del Genois,* est célèbre (poteries, fleurs artificielles, industries artistiques). Mais, depuis un certain nombre d'années, elle s'est adonnée aux industries modernes : fonderies, fabriques de machines, etc., sont réunies dans le faubourg San Pier d'Arena ; en outre, on fabrique des pâtes alimentaires, des confitures, des papiers, des soieries, des velours, savons, huiles, dentelles, etc.

Le port, protégé de la mer par deux anciens môles : le Molo Vecchio et le Molo Nuovo, est le plus actif de l'Italie. C'est le point d'attache de la puissante « Compagnie nationale de navigation », et le lieu d'embarquement de la plus grande partie des émigrants italiens.

— *Histoire.* Gênes, bâtie par les Ligures, qui lui donnèrent le nom d'*Antium,* fut un des principaux *emporia* de l'Italie romaine. Elle ne s'organisa politiquement qu'à la fin du XIe siècle. Au XIIe siècle, elle était assez forte pour lutter contre Pise et résister à Frédéric Ier Barberousse.

En 1190, les consuls y sont remplacés par un podestat annuel. Le XIIIe siècle est rempli par les luttes entre la noblesse et le peuple. En 1257, le peuple, soulevé contre

Plan de Gênes.

la noblesse, obtient de nommer « capitaine » Guillaume Boccanera. En 1262, la noblesse se révolte à son tour et rétablit la charge de podestat, tandis que se développe à l'extérieur la puissance de la République, en dépit des luttes qu'elle soutient contre Pise et Venise. En 1311, l'empereur Henri VII y rétablit la tranquillité en s'en déclarant seigneur pour vingt ans. En 1318, Robert II d'Anjou, roi de Naples, est reconnu seigneur ; mais, en 1335, les gibelins renversent son vicaire ; en 1339, le peuple décide de nommer un doge, Simon Boccanera, lequel inaugura la série des grands magistrats qui régirent Gênes jusqu'en 1528, mais dont le gouvernement fut troublé par la continuelle rivalité des Fregosi et des Adorni et par de nombreux appels à l'étranger, particulièrement aux Milanais et aux Français.

En 1401, Charles VI envoie aux Génois, comme gouverneur, le maréchal Boucicaut. Mais, en 1409, une émeute éclate contre les Français. Le marquis de Montferrat est mis à la tête du gouvernement ; mais, le 20 mars 1413, les Génois chassent son lieutenant et élisent doge Georges Adorno. Les séditions se multiplient, et, en 1421, Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, envoie l'illustre général Carmagnola contre la République, qu'il entraîne dans des guerres contre Venise et contre Naples.

En 1435, les Milanais sont de nouveau chassés. En 1458, Pierre Fregoso demande la protection du roi de France Charles VII ; mais, en 1461, les Français sont obligés de se réfugier dans la citadelle, et Prospero Adorno est élu doge.

En 1464, Louis XI cède ses droits sur Gênes à François Sforza, duc de Milan. La tranquillité règne dans la ville sous le règne de François et sous celui de son successeur Galéas-Marie ; puis s'ouvre une nouvelle ère de conspirations et de troubles. En 1487, après la prise de Sarzana par les Florentins, le cardinal-doge Paul Fregoso propose à ses compatriotes de se replacer sous l'autorité des ducs de Milan, et c'est à ce titre que, de 1499 à 1512, le roi de France Louis XII fut souverain de l'Etat de Gênes. Excités par le pape Jules II, les Génois se soulèvent en 1512 contre les Français, mais ne sont soustraits à leur domination qu'en 1522, au prix d'un sévère traitement, par les lieutenants de Charles-Quint. En 1527, la ville se rend de nouveau aux Français, mais, dès l'année suivante, les Doria expulsent le gouverneur et donnent à leur patrie une constitution plus démocratique : le doge, dont la dignité est rétablie, n'est plus élu que tous les deux ans.

En 1576, des modifications libérales sont apportées à la constitution de 1528, et, dans les années qui suivent, Gênes, pacifiée, n'a guère de difficultés qu'avec la Savoie. Mais, en 1684, Louis XIV fait bombarder la ville par Duquesne, et le doge Lercaro est obligé de se rendre à Versailles.

En 1713, la République acquiert le marquisat de Finale, cause de longues guerres avec l'Empire et le Piémont (1745-1748). En 1730, les Corses se soulèvent contre elle, et, en 1735, proclament la « république corse » (30 janv.). En 1768, Gênes cède à la France tous ses droits sur l'île.

Menacée par Nelson en 1796, Gênes obtint la protection de la France. En 1798, la « république ligurienne » fut constituée ; elle dura sept ans. En 1805, elle fut incorporée à la République française. En 1814, les Anglais s'emparèrent de la ville ; mais les traités de 1815 l'annexèrent au royaume de Sardaigne, dont elle a suivi les destinées.

Le territoire de l'Etat de Gênes était compris entre les Apennins et la mer, et portait le nom de *Rivière de Gênes.* C'était une longue bande de terre, assez étroite, qui se divisait en trois districts : 1° la *Rivière du Levant,* avec Gênes, Rapallo, Lavagna, Sarzane pour villes principales ; 2° la *Rivière du Ponant,* avec Novi, Gavi, La Bocchetta, Savone, Vintimille et San-Remo ; 3° le marquisat de Finale. V. GENOIS.

Gênes (SIÈGE DE). Au printemps de 1800, l'armée d'Italie, réduite à 30.000 hommes, épuisés et démoralisés, était dispersée en Ligurie. Masséna en reçut le commandement, avec ordre de se concentrer autour de Gênes, mais, surpris par la brusque irruption du général autrichien Mélas, il dut s'y enfermer (avril). Mais, dès le lendemain, il sortait de la place pour n'y rentrer qu'au bout de quinze jours et, après avoir infligé une sanglante leçon aux Autrichiens, ramenait avec lui 4.000 prisonniers. Masséna compléta les fortifications, organisa une garde nationale et s'attacha à découvrir tous les approvisionnements existants, dont il réglementa rigoureusement la distribution. Pendant ce temps, il ne cessait de repousser les attaques des assiégeants. Le 30 avril, il leur tuait près de 3.000 hommes, et leur faisait 1.600 prisonniers. Cependant, peu à peu, les vivres s'épuisaient et de fréquentes émeutes éclataient. Le 4 juin seulement, Masséna se résigna à traiter, et, grâce à son énergie, il obtint des conditions honorables. L'armée française sortit de la place avec armes et bagages et fut rapatriée aux frais de l'Angleterre.

GÊNES (PROVINCE DE), prov. de l'Italie Ligurie, formant une étroite bande parallèle au littoral italien du golfe de Gênes, s'étendant sur le versant de l'Apennin à la mer, sur le versant du Pô de cette même crête jusqu'aux territoires d'Acqui de Novi, de Bobbio ; 826.625 hab. Le pays est très cultivé près de la mer.

GÊNES (GOLFE DE), golfe de la mer Méditerranée qui s'ouvre dans l'Italie du Nord, et encore appelé *mer Ligurienne.* On peut en évaluer l'ouverture à 130 kilom. entre le cap delle Melle et le cap Porto Venere. Le littoral forme une série de renfoncements, séparés par des promontoires très avancés. Au fond du golfe est le port de Gênes. La faune marine y est d'une extrême pauvreté.

GÊNES Ferdinand DE SAVOIE, duc DE). V. FERDINAND.

GENÈS ou **GENEST** (saint), martyr à Rome, en 286 ou 303. Il était mime et, dans une parodie païenne des cérémonies de l'Eglise, il joua, à Rome, devant l'empereur Dioclétien, le rôle d'un catéchumène en danger de mort, Hadrien, qui demandait le baptême. Mais, tout à coup, il se déclara réellement chrétien, fut arrêté et jugé par le préfet de Rome, Plautien, qui, après l'avoir torturé, lui fit trancher la tête. (C'est le sujet de la tragédie de Rotrou, *le Véritable saint Genest* V. GENEST). — Fête le 25 août.

GENÈS ou **GENIEZ d'Arles** (saint), greffier public à Arles, au commencement du IVe siècle. L'empereur Maximilien, s'étant rendu dans cette ville, signa un édit de persécution contre les chrétiens. Chargé de le transcrire, Genès, alors catéchumène, s'y refusa, prit la fuite, fut arrêté près du Rhône et décapité. — Fête le 25 août.

GENÈS de Clermont (saint), évêque de Clermont en Auvergne, né vers 600, mort vers 662. Malgré ses résistances, il fut élu évêque de Clermont, à la mort de Proculus ; mais, après avoir administré avec sagesse son diocèse pendant cinq ans, il s'enfuit avec l'intention de gagner Rome et de s'y faire moine. Reconnu en route, il fut ramené de force à Clermont, qu'il ne quitta plus. Il y éleva l'église de Saint-Symphorien, fonda des monastères et des hôpitaux, et combattit les partisans des hérétiques Jovinien et Novatien. — Fête le 3 juin.

GENÈS de Fontenelle (saint), prieur de l'abbaye de Fontenelle, mort en 679. Il devint trésorier des aumônes de la reine Batbilde, puis archevêque de Lyon, et alla terminer ses jours à l'abbaye de Chelles. — Fête le 3 novembre.

GÉNÉSARETH (LAC DE). Géogr. V. TIBÉRIADE (lac de).

GENÈSE (*je*) ou [vieilli] **GÉNÉSIE** (*jé, zi*) [du gr. *génésis,* naissance] n. f. Système cosmogonique. ‖ Production des êtres. ‖ Ensemble des faits qui ont concouru à produire quelque chose : *La* GENÈSE *d'une œuvre littéraire.*

— Géom. (vieilli) Formation : *La* GENÈSE *d'une surface.*

— Physiol. Mode de formation des éléments anatomiques, d'après lequel se forment rapidement, dans des substances liquides, des corps solides ou demi-solides.

Genèse, le premier des cinq livres sacrés qui composent le *Pentateuque.* La *Genèse* sert d'introduction à l'histoire générale de l'humanité, puis à l'histoire particulière du peuple de Dieu. Après un préambule, renfermant le tableau de la création du monde (de là lui vient son nom), elle raconte les événements qui ont rempli la vie d'Adam, de Noé et de ses enfants, d'Abraham, d'Ismaël, d'Isaac, d'Esaü et de Jacob. C'est dans la *Genèse* que se trouvent les récits de la dispersion des hommes, lors de la confusion des langues au pied de la tour de Babel ; du déluge ; de l'épisode de Joseph vendu par ses frères. Le livre se termine à la mort de Joseph. La vie de chaque patriarche est précédée du tableau généalogique de sa famille. Vénérée de toute antiquité par les Juifs comme l'œuvre de Moïse, la *Genèse* a été inscrite par l'Eglise catholique en tête du canon des Ecritures inspirées. V. PENTATEUQUE.

Genèse (PETITE). Ecriture sainte. V. JUBILÉS (livre des).

GENESEE, fleuve des Etats-Unis (New-York), tributaire du lac Ontario, long de 233 kilomètres.

GENESEE, nom de deux comtés, situés l'un dans l'Etat de Michigan (ch.-l. *Flint*), l'autre dans l'Etat de New-York (ch.-l. *Batavia*).

GENESEO, ville des Etats-Unis (Illinois [comté de Henry]), sur le Mississipi ; 3.182 hab.

GÉNÉSIAQUE (*jé, zi-ak'*) adj. Qui est l'auteur d'une genèse ; qui a rapport à une genèse : *Le récit* GÉNÉSIAQUE *d'Hésiode. Les traditions* GÉNÉSIAQUES *des Hindous.* ‖ Qui a rapport au livre de l'Ecriture appelé « Genèse » : *Les personnages* GÉNÉSIAQUES.

GÉNÉSIE *jé, zi* n. f. Linguist. V. GENÈSE.

— Théol. Une des premières formules de la Trinité, destinée à expliquer le mode de filiation du Père au Fils. ‖ On écrit aussi GENNÉSIE.

— ENCYCL. V. TRINITÉ.

GENESIOS (Joseph), historien byzantin du Xe siècle. Il composa, sur l'ordre de l'empereur Constantin VII, entre 954 et 959, une *Histoire des empereurs,* qui va de 813 à 886. C'est une des sources les plus importantes pour cette période de l'histoire byzantine. Si Genesios, en effet, sous l'influence des passions religieuses de l'époque et de ses relations avec la cour, manque d'impartialité, il a eu à sa disposition de précieux éléments d'information. Publié en 1733 dans la *Byzantine de Venise,* d'après l'unique manuscrit de Leipzig, le livre de Genesios a été réédité dans la *Byzantine de Bonn* (1834).

GÉNÉSIQUE (*jé, z k'* — rad. *génésie*) adj. Qui a rapport à la génération, aux fonctions de la génération : *Sens* GÉNÉSIQUE. *Facultés* GÉNÉSIQUES. On dit aussi GÉNÉTIQUE.

GÉNÉSIQUEMENT (*jé, ke man*) adv. Physiol. Au point de vue de la genèse, de la formation.

GENEST (l'abbé Charles Claude), poète français, né et mort à Paris (1639-1719). D'abord commis dans les bureaux de Colbert, puis officier de marine, il fut fait prisonnier par les Anglais, conduit à Londres, où il donna des leçons, revint en France, et prit le petit collet. Connu, dès 1673, par des vers adressés au roi et couronnés par l'Académie, ami de Pellisson, de Malézieu, protégé par le duc de Nevers, précepteur de Mlle de Blois, future femme du Régent, abbé de Saint-Vulmer, aumônier de la duchesse d'Orléans, Genest donna, comme poète, à la Comédie-Française, *Zélonide* (1682), *Penélope* (1684), *Polymnestor* (1696), tragédies faibles et froides, qui lui ouvrirent cependant, en 1698, les portes de l'Académie. Secrétaire des commandements du duc du Maine, il tint une large place à la petite cour de Sceaux. Il composa des poésies de circonstance et la tragédie de *Joseph*, représentée à Clagny en 1706, dans laquelle la duchesse du Maine joua le rôle d'Azaneth, et qui fut représentée ensuite à la Comédie en 1710. Sous l'inspiration de Bossuet, qui prisait ses tendances cartésiennes, Genest publia (1716) ses *Principes de philosophie*, où il rime laborieusement le système de Descartes.

GENEST ou **GENÊT** (Edme-Jacques), littérateur français, mort en 1781. Il devint secrétaire interprète des affaires étrangères, puis chef du bureau des interprètes. Il était le père de Mme de Campan. Outre de nombreuses traductions de l'anglais, on lui doit, entre autres ouvrages : *Histoire des différents sièges de Berg-op-Zoom* (1747) ; *État politique actuel de l'Angleterre* ou *Lettres sur les écrits publics de la nation anglaise*, périodique publié à Paris (1757 à 1759) ; *Essais historiques sur l'Angleterre* (1761) ; *Table ou abrégé des 135 volumes de la* « Gazette de France » (1768).

GENEST (saint). Biogr. V. GENÈS.

Genest, comédien païen (LE VÉRITABLE SAINT), tragédie de Rotrou en cinq actes et en vers, jouée en 1646. — La fable de cette pièce est l'histoire réelle d'un acteur romain, Genès. Sur ce sujet émouvant, Rotrou a écrit une œuvre inégale, et dont le début est languissant, mais qui renferme de superbes passages tragiques et nombre de vers cornéliens. La théorie de la grâce, courante au XVIIe siècle, a bien inspiré le poète, ainsi que la gloire du vrai Dieu, et le coup de théâtre par lequel Genest, qui a quitté la scène, rentre pour confesser sa foi nouvelle, devant le public stupéfait et l'empereur indigné, ne manque point de grandeur. Mais l'imitation de Corneille, que Rotrou n'appelait pas vainement son *père*, est sensible en bien des rencontres : Genest copie de près Polyeucte, Natalie, sa femme, ressemble à Pauline, toutes proportions gardées, Flavien à Néarque ; et il n'est pas jusqu'au songe classique et aux *stances* dites en prison que l'on ne trouve dans les deux pièces. — Le sujet de *Saint Genest martyr* a tenté aussi Desfontaines, dont on a parfois confondu la tragédie avec celle de Rotrou.

GENESTADE (*je-nèss*) n. f. Maladie qui atteint les individus de la race ovine ayant mangé du genêt.

GENESTELLE, comm. de l'Ardèche, arr. et à 17 kilom. de Privas, près du Gandron, affluent de l'Ardèche ; 1.133 h. Source minérale.

GENESTROLE ou **GENESTROLLE** (*je-nèss* — du provenç. *genestrolo*, même sens ; de *genestro*, genêt) n. f. Nom vulgaire du genêt des teinturiers : *La* GENESTROLLE *devient beaucoup moins haute que le genêt.* V. de Bomare.)

GENET (*je-né* — de l'espagn. *jinete*, même sens) n. m. Cheval de taille médiocre, de la race des barbes, et qui venait surtout d'Espagne. On semble avoir donné, par la suite, ce nom à tous les chevaux barbes ou andalous, et même à tous ceux qui avaient une origine espagnole ou portugaise. L'expression demeura courante jusqu'au XVIIIe siècle.

GENÊT (*je-nè*) n. m. Bot. Genre de plantes, de la tribu des légumineuses papilionacées.

— Hist. *Ordre du genêt*, Ordre de chevalerie fondé par saint Louis en 1234.

— ENCYCL. Bot. Les *genêts* (genista) sont des arbustes ou des sous-arbrisseaux, à branches souvent junciformes et virgées, à feuilles souvent petites, à stipules petites ou nulles. Le genêt des teinturiers (*genista tinctoria*) est un arbuste d'Europe, à fleurs petites, groupées en grappes compactes : il a été préconisé comme vomitif et antirabique. Le genêt ailé (*genista sagittalis*) est purgatif. On désigne aussi du nom de genêt des espèces appartenant à des genres voisins des genistées : le genêt d'Espagne (*spartium junceum*), arbuste évacuant et diurétique, à longs rameaux verts, mollement dressés, à feuilles peu nombreuses, dont l'écorce sert à faire des tissus, le genêt à balais ou genêt commun (*sarothamnus scoparius*), arbrisseau dont les feuilles inférieures sont sessiles et unifoliées et qui habite les terrains sablonneux de toute l'Europe, c'est un puissant diurétique et évacuant, on en a extrait la *sparteine*, dont le sulfate est employé comme régulateur du cœur. Les cytises, même, sont parfois rangés parmi les genêts.

Genêt à balais : *a*, coupe de la fleur.

GENET (Elhazar), musicien français, né à Carpentras vers 1475, reçut du lieu de sa naissance le surnom de **Carpentras**. Prêtre, il fut maître de la chapelle pontificale de Léon X, d'Adrien VI et de Clément VII, dont il resta le protégé. Genet était un musicien instruit, écrivant avec pureté et correction, mais sans originalité. Il a publié ses œuvres en quatre volumes. Le premier contient cinq messes ; le second les *Lamentations de Jérémie* ; le troisième est un livre d'hymnes, et le quatrième est un recueil de *Magnificat*.

GENÉTAIRE (*je, tèr'* — rad. *genet*) n. m. Cavalier armé à la légère, qui portait la petite lance légère ou sagaie et le cimeterre ou badelaire.

— ENCYCL. Les *genétaires* furent, dans les armées espagnoles des XVe et XVIe siècles, ce que furent les stradiots en France. Ils étaient ainsi nommés parce qu'ils montaient de petits chevaux d'Espagne appelés genets, et on appela *harnois à la genette* leurs armures légères, faites de pièces très espacées.

Genétaire (XVIe s.).

GENÉTER (*je* — rad. *genet*. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je genète. Qu'ils genètent*; excepté au fut. et au condit. : *Je genèterai. Ils genèteraient*) v. a. Courber vers le haut, c'est-à-dire du côté opposé à celui qui s'applique sur la sole, les extrémités d'un fer à cheval.

GÉNÉTHLIAQUE (*jé, tli-ak'* — du gr. *généthliakos*; de *génethlé*, naissance) adj. Astrol. *Figure généthliaque*, Tracé d'horoscope. ‖ *Échelle généthliaque*, Progression de nombres, représentant les noms, prénoms, date de naissance de la personne dont on fait l'horoscope.

— Littér. Qui est composé à l'occasion de la naissance d'un enfant : *Poème* GÉNÉTHLIAQUE.

GÉNÉTHLIEN (*jé, tli-in* — du gr. *généthlios*; de *génethlé*, naissance) adj. Mythol. Surnom de Jupiter protecteur des enfants dans le sein de leurs mères.

— Antiq. gr. *Jour généthlien*, Huitième jour après la naissance ; anniversaire de ce même jour, qu'on célébrait par des fêtes.

GÉNÉTHLIES (*jé, tli* — du gr. *généthlia*; de *génethlé*, naissance) n. f. Antiq. Fêtes qu'on célébrait le jour généthlien, et à tous les anniversaires de ce jour.

GÉNÉTHLIOGRAPHE (*jé* — du gr. *généthlios*, qui a rapport à la naissance, et de *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'un traité sur les horoscopes.

GÉNÉTHLIOGRAPHIE (*jé, fi* — rad. *généthliographe*) n. f. Traité sur les horoscopes ; art de tirer les horoscopes.

GÉNÉTHLIOGRAPHIQUE (*jé, fik'*) adj. Qui a rapport à la généthliographie.

GÉNÉTHLIOLOGIE (*jé, lo-jî* — du gr. *généthlios*, qui a rapport à la naissance, et de *logos*, discours) n. f. Art de tirer les horoscopes.

— ENCYCL. La *généthliologie* est plutôt l'art de présager sur l'existence d'un être humain d'après les nombres de son *échelle généthliaque* qui sort à l'érection de l'horoscope de nativité et aux différentes combinaisons succédentes, fournies par les nombres nouveaux des différentes années dont on cherche à connaître les événements.

GÉNÉTHLIOLOGIQUE (*jé, jik'*) adj. Qui a rapport à la généthliologie.

GENÉTIÈRE (*je*) n. f. Terrain couvert de genêts.

GENÉTIN (*je*) n. m. Variété de pomme d'excellente qualité. ‖ On dit aussi GENÉTON.

GÉNÉTIQUE (*jé, tik* — du gr. *gennétikos*, même sens) adj. Philos. *Définition génétique*, Définition qui explique l'objet défini par la manière dont il est produit.

— Physiol. Syn. de GÉNÉSIQUE.

GENÉTON n. m. Arboric. Syn. de GENÉTIN.

GENETTE (*je-nèt'* — rad. *genet*) n. f. Mors dont la gourmette a la forme d'un anneau. (On dit aussi MORS À LA TURQUE.) ‖ *Monter a la genette. Épée à la genette.* V. la partie encycl.

— ENCYCL. Archéol. Cette expression indiquait une manière d'être, une provenance espagnole ou hispano-mauresque. Ainsi, jusqu'au XVIIe siècle, on disait : *monter a la genette, mors a la genette, épée a la genette*, pour indiquer que l'on montait à cheval à la mauresque, c'est-à-dire avec les étriers très courts, sur une selle à hauts arçons, comme les genétaires, pour indiquer que le mors était à anneaux fixes formant gourmette, pour indiquer que les épées étaient faites comme celles des Maures. Les *étriers a la genette* étaient ceux à large sole dans les formes aujourd'hui encore en honneur chez les Arabes. Les *harnois a la genette* étaient ces armures légères, à pièces souvent séparées par de larges intervalles, que l'on porta à la même époque, en Espagne, aussi bien parmi les musulmans que parmi les chrétiens.

Etrier à la genette.

GENETTE (*je-nèt'*) n. f. Zool. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, tribu des viverrinés, comprenant des animaux voisins des civettes, dont ils ont la livrée et les mœurs.

— Archéol. Lance des genétaires.

— Blas. Figure représentant l'animal de ce nom, de face, comme le léopard, ou rampant dans ce dernier cas, *effarouché*.

D'argent à une genette passante de sable.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse.

— ENCYCL. Zool. On connaît six espèces de *genettes*, répandues dans les régions chaudes de l'ancien monde, surtout en Afrique ; une seule habite les régions tempérées : c'est la genette vulgaire (*genetta vulgaris*), longue d'environ 1 mètre, la queue mesurant un peu moins de la moitié ; la couleur est gris fauve, plus claire en dessous, marbrée de taches et de bandes brunes qui se retrouvent disposées en anneaux sur la queue. La genette se trouve dans le midi de l'Europe occidentale ; elle se plaît dans les endroits rocailleux, est nocturne, et se nourrit de petits animaux, d'oiseaux, etc. Elle s'apprivoise bien, mais sa forte odeur de musc en fait un hôte peu agréable. Sa fourrure est assez recherchée.

Genette.

GÉNÉTYLLIDE (*jé* — du gr. *généthlé*, naissance) n. f. Nom commun à toutes les déesses qui présidaient à la génération.

GÊNEUR, EUSE (*jè*) n. Fam. Personne qui gêne. V. CHAILLOT.

GENEVA, ville des Etats-Unis (New-York [comté d'Ontario], sur le lac Seneca ; 7.557 hab. Hobart College.

GENÈVE (*je*) n. f. S'est dit de la monnaie des évêques et princes de Genève.

GENÈVE (en lat. *Genera*), ville de Suisse, ch.-l. du canton de ce nom ; 91.726 hab. (*Genevois, oises.*)

— Géogr. Assise, à 375 mètres d'altitude, à l'extrémité sud-est du Léman, au-dessus du confluent de l'Arve et du Rhône, Genève, avec ses rues animées, ses quais, ses monuments, ses ponts, offre l'aspect d'une grande ville.

Plan de Genève.

Les principaux monuments sont la cathédrale Saint-Pierre, des Xe et XIe siècles ; l'hôtel de ville ; l'ancien Arsenal, devenu le Musée historique genevois ; le Grand-Théâtre, édifié sur le modèle de l'Opéra de Paris ; l'Hôtel des postes, l'église Notre-Dame, l'Université, flanquée du Musée d'histoire naturelle et de la Bibliothèque ; l'Athénée, siège de la Société de géographie ; le monument de Brunswick, renfermant les restes du duc Ch. de Brunswick ; le Kursaal ; le monument allégorique de la réunion de Genève à la Confédération ; le musée de l'Ariana ; etc.

Outre les deux gares du P.-L.-M. et du Jura-Simplon, Genève est largement pourvue de tramways, de bateaux à vapeur, de bacs, etc. Quant à l'industrie, l'horlogerie, la fabrication des instruments de physique et des appareils électriques, celle des boîtes à musique, de nombreuses industries d'art, telles que la gravure, la ciselure, etc., occupent un grand nombre d'ouvriers. L'enseignement a pour organes de diffusion, en dehors du collège, fondé par Calvin, et de l'Université, qui comprend cinq facultés (sciences, lettres, droit, théologie et médecine), l'Ecole des arts industriels, les Ecoles d'art, l'Ecole supérieure de commerce, l'Ecole d'horlogerie, etc. Parmi les hommes célèbres nés à Genève, nous citerons : J.-J. Rousseau, Sismondi, le sculpteur Pradier, Topffer, Tronchin, Necker, de Saussure, l'économiste J.-B. Say, le général Dufour, James Fazy, économiste et homme politique.

— Hist. Avant la conquête romaine, Genève était la ville la plus septentrionale des Allobroges. César s'y arrêta pour repousser l'invasion des Helvètes. Devenue chrétienne au IVe siècle et siège d'un évêché, elle fut occupée au Ve siècle par les Burgondes, dépossédés, en 534, par les rois mérovingiens. A la mort de Rodolphe III (1032), roi de la Bourgogne cisjurane, Genève fut annexée à l'empire germanique ; mais cette suzeraineté allait faire place à celle des évêques, dont les querelles avec les comtes genevois et les ducs de Savoie remplissent tout le moyen âge. La Réforme, apportée par Calvin, Farel et Froment, émancipa la république. A la fin du XVIIIe siècle, alliée à Berne, elle allait être réunie à la Confédération helvétique,

lorsque la France s'en empara (1798) et en fit le chef-lieu du département du Léman. Après la Restauration, jaloux de reconquérir leur indépendance, les Genevois obtinrent des cantons suisses l'admission de leur ville à la Confédération (1814). Cette alliance fut ratifiée par le congrès de Vienne, qui agrandit même le nouveau canton.

La première constitution établit une démocratie modérée; mais le maintien du cens conservait aux familles aristocratiques leur domination, que devait abolir seulement la nouvelle constitution de 1842. Néanmoins, les partis politiques, radicaux et conservateurs, subsistaient, source permanente de conflits entre l'administration radicale et le gouvernement conservateur. L'attitude antifédérale qu'allait prendre ce dernier dans la question du *Sonderbund* devait causer sa perte et amener au pouvoir le chef des radicaux, James Fazy (1846). Une nouvelle constitution plus démocratique, encore en vigueur, fut promulguée (1847).

Armes de Genève.

— Dr. intern. Le nom de *Genève* est attaché, en droit international, à deux actes importants :

1° *Arbitrage de Genève*. V. ALABAMA.

2° *Convention de Genève*. V. CONVENTION (*de Genève*).

GENÈVE (CANTON DE). Situé à l'extrémité sud-est de la Suisse, entre le canton de Vaud au N., le département français de l'Ain à l'O., celui de la Haute-Savoie au S. et à l'E., son territoire, d'une superficie de 279 kilom. carr., est divisé en deux parties par le lac et le Rhône; 107.000 hab., dont près de la moitié étrangers.

Le sol, accidenté de médiocres collines, est en partie couvert de vignes. Les principales ressources sont les grains, les fruits, les fourrages, le vin et le chanvre; l'élevage du bétail et la pêche, mais, plus particulièrement, le commerce et l'industrie, notamment l'horlogerie.

Le pouvoir législatif (grand conseil), composé de cent députés élus pour trois ans, nomme, en particulier, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Le pouvoir exécutif (conseil d'Etat) se compose de sept membres élus aussi pour trois ans et qui se répartissent les divers départements. Le canton est représenté dans les conseils de la Confédération par sept députés (cinq au conseil national, deux au conseil des Etats). Chacune des quarante-huit communes qui le forment élit un conseil municipal, un maire et deux adjoints. La ville de Genève possède un conseil administratif, composé de cinq membres.

GENÈVE (LAC DE) ou **LÉMAN**. Le lac de Genève se développe en croissant convexe vers le N. entre les Alpes de Savoie et le Jura, sur une longueur de 70 kilomètres environ, entre Villeneuve et Genève, et une largeur maximum de 12 kilomètres à peine entre Evian et Morges.

Placé à une altitude présente de 375 mètres, que les eaux d'autrefois dépassaient sans doute de manière à trouver un écoulement vers le N., le lac de Genève paraît

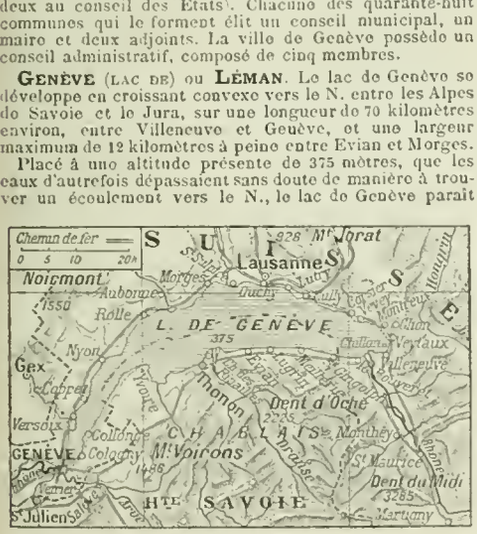

Lac de Genève.

devoir son origine à un lent exhaussement du sol entre les crêtes du Salève et celles du Jura méridional. Là, en tout cas, sont ses profondeurs les plus faibles, tandis que la partie orientale du lac accuse des fonds extrêmes de 300 à 330 mètres, bien qu'atténués par les dépôts des rivières qui y viennent se purifier : la Dranse et le Rhône, par exemple. Du côté du Rhône, surtout, le comblement du lac paraît rapide; l'existence, dans la vallée du fleuve, entre Villeneuve et Saint-Maurice, de couches de sable et de limons, régulièrement disposées, montre que l'ancien lac de Genève s'étendait jadis jusque-là.

Le lac de Genève contribue à purifier et à régulariser le cours du Rhône. Lui-même n'accuse, lors de la fonte des neiges, qu'une crue de 60 à 65 centimètres; mais il est sujet, lors des brusques changements de pression atmosphérique, à de subites et courtes dénivellations, les *seiches*, qui, sur certains points, peuvent exhausser son niveau de près de 1 mètre.

Les rives du lac appartiennent, au S., à la France, au N., aux cantons de Genève et de Vaud. Très pittoresques sur le littoral français aux environs d'Evian, couvertes de verdure, elles abritent les petites villes de Nyon, Rolle, Morges, Ouchy, Vevey, Clarens, Montreux, fréquentées par les touristes, et réunies depuis longtemps par des services réguliers de bateaux à vapeur.

GENÈVE (Robert DE). Biogr. V. CLÉMENT VII.

GENEVIÈVE (sainte), vierge, patronne de Paris, née à Nanterre vers 420, morte à Paris en 512. Fille de cultivateurs campagnards, Geneviève garda les troupeaux dans son enfance. Elle était encore toute jeune quand, envoyé par le pape dans la Grande-Bretagne (430), saint Germain d'Auxerre, dans son voyage, la rencontra près de Paris : il la bénit et lui mit au cou une médaille de cuivre, marquée d'une croix, en lui recommandant de ne porter jamais d'autres ornements.

S'étant fixée à Paris, après la mort de son père, Geneviève y fut en butte aux attaques des médisants; mais saint Germain, de retour en Gaule, prit ouvertement sa défense. Plus tard, les Huns menaçant Paris, Geneviève donna aux habitants l'assurance qu'ils n'auraient rien à souffrir de la part d'Attila, et sa parole se réalisa; dès lors, elle devint l'objet de la vénération publique. Les rois Chilpéric et Clovis et la reine Clotilde eurent recours à ses conseils. On dit même qu'elle eut part à la conversion de Clovis. Elle mourut à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Ses restes furent déposés d'abord dans un tombeau de pierre, au milieu de la crypte de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, élevée au lieu même qu'on nomma depuis la montagne Sainte-Geneviève, et où se trouve aujourd'hui le Panthéon. Puis ils furent placés dans une châsse, œuvre de saint Eloi. La châsse fut visitée chaque année par de nombreux pèlerins. Refaite en 1242, plus tard, en 1612, restaurée par Marie de Médicis, la châsse de Sainte-Geneviève fut profanée en 1793 : on la fondit à la Monnaie, et les reliques qu'elle contenait furent brûlées en place de Grève. La pierre du tombeau, conservée dans l'église Saint-Etienne-du-Mont avec quelques restes d'ossements, attire encore chaque année un grand concours de pèlerins. (V. CHÂSSE.)

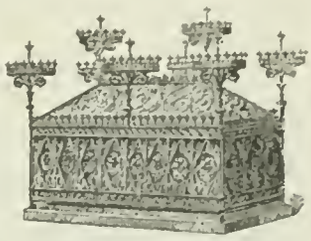

Châsse actuelle de sainte Geneviève.

— Fête le 3 janvier.

— Iconogr. Les œuvres de peinture et de sculpture représentant sainte Geneviève sont innombrables; presque toutes les églises de Paris en possèdent.

Mais l'ensemble le plus considérable d'œuvres d'art consacrées à sainte Geneviève se trouve actuellement au Panthéon, qui fut transformé quelque temps en église, sous l'invocation de sainte Geneviève. Dans le péristyle, on rencontre *Sainte Geneviève arrêtant Attila*, groupe en marbre, par Etienne-Hippolyte Maindron. A la coupole figure le *Triomphe de Sainte Geneviève* ou *Sainte Geneviève protégeant la France*, peinture de Gros (1824). Assise sur les nuages, la bergère domine les rois, Clovis, Charlemagne, saint Louis, Louis XVIII, vers lesquels elle paraît descendre d'une région resplendissante de lumière. Les épisodes de *Geneviève arrêtant Attila* et *sainte Geneviève rendant la confiance et le calme aux Parisiens, effrayés de l'approche d'Attila* (cette dernière peinture, inachevée, a été exécutée par Elie Delaunay). Citons encore *l'Enfance et la Vie de sainte Geneviève*, suite, en quatre panneaux, des peintures décoratives de Puvis de Chavannes (1877). Au-dessous de la frise représentant *la Foi, l'Espérance et la Charité*, se voit *l'Enfance de sainte Geneviève*. L'enfant prie au pied d'une croix faite d'un rameau. Une composition importante, du même artiste, surmontée d'une frise figurant la *Procession des saints*, occupe trois panneaux et montre l'arrivée à Nanterre de saint Germain et de saint Loup et leur rencontre avec sainte Geneviève. De chaque côté se développent différentes scènes de la vie des pêcheurs ou des laboureurs. On trouve dans cette page la simple éloquence des gestes, la musique solennelle et lente des démarches et des attitudes, le sens clairvoyant des mœurs antiques et rustiques. Enfin, Puvis de Chavannes fut chargé d'exécuter un pendant à *l'Enfance de sainte Geneviève* sur la paroi gauche du bras qui précède l'abside. Cette seconde partie, postérieure à la première d'une bonne vingtaine d'années, a trait à la vieillesse de la sainte. Elle comprend deux morceaux fort inégaux en étendue. Le plus important a pour légende : *Ardente dans sa foi et sa charité, Geneviève, que les plus grands périls n'ont pu détourner de sa tâche, ravitaille Paris assiégé et menacé de la famine*. Le panneau dernier, étroit et haut, représente *Geneviève, soutenue par sa pieuse sollicitude, qui veille sur la ville endormie* (1898). Signalons

Mort de sainte Geneviève, d'après Jean-Paul Laurens (Panthéon).

aussi la *Mort de sainte Geneviève*, peinture murale exécutée par Jean-Paul Laurens, dans la travée du milieu.

Geneviève (CONGRÉGATION DE **Sainte-**). V. GÉNOVÉFAIN.

GENEVIÈVE (ABBAYE DE **Sainte-**), à Paris. C'est en 508 que Clovis, obéissant à un vœu, fonda sur la colline de la rive gauche de la Seine, une basilique dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul, où fut déposé le corps de sainte Geneviève, et qui, pour cette raison, prit, par la suite, le nom de cette sainte. L'importance et les richesses du monastère ne cesserent de s'accroître dans le cours des siècles. L'abbé avait droit à la mitre et à la crosse; on ne pouvait appeler de ses sentences que devant la cour de Rome. En 1754, Louis XV autorisa les religieux à construire, pour remplacer leur église qui tombait en ruine, un édifice monumental dont Soufflot dirigea la construction, et qui devint le Panthéon. En 1802, les bâtiments de l'abbaye furent affectés à l'installation d'un lycée placé sous le vocable de Napoléon et qui est maintenant le lycée Henri-IV. L'ancienne église fut démolie en 1807, à l'exception de sa tour, communément nommée *tour de Clovis*, qui date, à sa base, du XIIe s., et, dans les étages supérieurs, du XVe s.

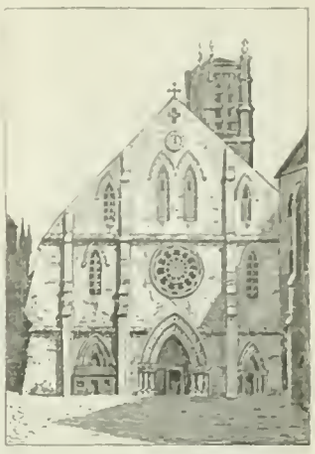

Ancienne abbaye de Sainte-Geneviève.

La bibliothèque des génovéfains continua à occuper une partie des bâtiments de l'abbaye, jusqu'à sa translation, en 1856, dans le monument construit pour elle sur la face septentrionale de la place du Panthéon.

GENEVIÈVE (MONTAGNE **Sainte-**). La haute colline qui, au sud de Paris, domine la vallée de la Seine et de la Bièvre, s'appelait, à l'époque romaine, *mons Lucotitius*, dénomination dont le sens est encore inexpliqué, mais qui a une affinité visible avec le nom de la ville, *Lutetia*. On a aujourd'hui la preuve que, durant les quatre premiers siècles de notre ère, cette colline fut habitée; elle paraît même avoir été le siège principal des édifices publics d'alors; témoin les arènes retrouvées rue Monge, l'existence d'un camp romain entre la rue Gay-Lussac et la rue Soufflot, les vestiges d'un théâtre découverts sous le sol du lycée Saint-Louis, le palais des Thermes, etc. Quand Clovis eut fondé au sommet de la colline l'abbaye qui reçut la sépulture de sainte Geneviève, la montagne prit le nom de cette sainte. Au moyen âge, elle se couvrit de collèges, de couvents, d'églises : aujourd'hui encore, la Sorbonne, le Collège de France, l'Ecole de droit, l'Ecole polytechnique, de nombreux lycées, collèges et autres maisons d'instruction en font le centre du Paris de l'étude. En 1895, une société s'est formée sous le titre de *la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, dont les publications retracent le passé et les transformations de la colline.

GENEVIÈVE DE BRABANT, héroïne d'une légende populaire, qu'on rencontre pour la première fois dans *la Légende dorée* de Jacques de Voragine (XIIIe s.). Siegfried, palatin de Trèves, dut quitter sa femme, fille du duc de Brabant, qu'il venait d'épouser pour rejoindre l'armée que Charles-Martel menait contre les Sarrasins. Il avait confié la garde de sa femme à son intendant Golo. Celui-ci chercha vainement à la séduire. Il l'accusa d'adultère, parvint à la faire condamner à mort par Siegfried et se chargea de faire exécuter la sentence. Ceux à qui Golo confia la perpétration du crime prirent pitié de Geneviève et se contentèrent de l'abandonner dans une forêt, avec l'enfant dont elle était devenue mère. Geneviève vécut de fruits sauvages et de racines, et son enfant fut nourri par le lait d'une biche qu'elle avait apprivoisée. Plusieurs années après, le palatin rencontra à la chasse cette biche, qui se réfugia vers sa maîtresse. Siegfried reconnut Geneviève, qui lui prouva son innocence et rentra dans son palais avec son enfant. Golo fut écartelé, mais la princesse, affaiblie par les privations, mourut peu après, et fut inhumée près de Niedermendig. Telle est la légende. On ignore les faits qui ont pu en être l'origine. Elle s'est répandue dans l'Europe entière et a servi de sujet à des romans, à des pièces de théâtre, comme celles de Blessebois, La Chaussée, Cécile, en France; de Tieck et de Raupach en Allemagne.

Geneviève de Brabant, opérette burlesque en deux actes et sept tableaux, paroles d'Hector Cremieux et Tréfeu, musique de Jacques Offenbach, représentée aux Bouffes-Parisiens le 19 novembre 1859. — C'était une de ces parodies grotesques si fort à la mode à cette époque. Remanié et agrandi une première fois par ses auteurs, l'ouvrage fut repris sous cette nouvelle forme aux Menus-Plaisirs, le 20 décembre 1867. Puis il fut l'objet d'une seconde transformation, qui en fit un opéra-féerie en cinq actes et quatorze tableaux, et cette troisième édition de *Geneviève de Brabant* parut au théâtre de la Gaîté, le 25 février 1875, avec un luxe et un déploiement de mise en scène qui lui assurèrent un succès considérable.

GENEVISME (*je, vissm'* — rad. *Genève* n. m. Manière de parler ou d'écrire particulière aux Genevois.

GENEVOIS (COMTÉ ET DUCHÉ DE), circonscription territoriale qui fit partie du royaume de Bourgogne, et fut, au XIe siècle, indépendante sous un comte héréditaire. Elle comprenait d'abord Genève et son territoire; mais la ville étant devenue ville impériale, le comté, après quelques années d'indépendance, passa à la maison de Savoie, qui, en 1561, l'érigea en duché, puis l'incorpora dans les Etats sardes; il comprenait les arrondissements de Saint-Julien, d'Annecy et une partie du canton de Genève. L'antipape Clement VII le posséda. Après lui, le comté passa à la maison de Villars et fut vendu, en 1401, par Odon au comte de Savoie, Amédée VIII.

GENEVOISE (*je*) n. f. Numism. Monnaie d'argent de l'ancienne république de Genève, appelée aussi GROS ECU, valant un peu plus de 5 francs de monnaie française.

— Art culin. Sauce très réputée, qui sert exclusivement à accompagner le poisson d'eau douce.

— ENCYCL. Art culin. 1° Genevoise pour un poisson cuit dans du vin blanc avec des aromates : Mélanger une cuillerée d'espagnole à deux cuillerées de la cuisson du poisson, et faire réduire; passer cette sauce à l'étamine, sucrer très légèrement, et lier avec un morceau de beurre d'anchois.

2° genevoise pour un poisson qui a été cuit en simple court-bouillon à l'eau salée. Faire cuire un quart d'heure une demi-bouteille de bordeaux rouge, où l'on a mis un oignon coupé en tranches, deux gousses d'ail écrasées, deux échalotes hachées, deux clous de girofle, un peu de laurier, de thym, de persil, après cette première cuisson, ajouter une forte cuillerée d'espagnole, et clarifier la sauce, l'écumer, la laisser mijoter jusqu'à bonne réduction, la passer à l'étamine; y mettre une pincée de sucre, la finir avec un petit morceau de beurre d'anchois.

Obélisque du mont Genèvre.

GENÈVRE (MONT), col des Alpes françaises dép. des Hautes-Alpes, arrond. de Briançon, formant la dépression la plus basse des grandes Alpes, à 1.860 mètres d'altitude. Grâce à sa facilité d'accès, le col du mont Genèvre (*mons Matrona*, puis *mons Genebra* des anciens) a été pratiqué dès une haute antiquité et reste encore très fréquenté. Cette porte, largement ouverte, entre la vallée de la Durance et celle de la Doire Ripaire, a livré passage à de nombreuses invasions. Les Gaulois, Annibal (vraisemblablement), César, Julien, Charlemagne, Charles VIII, etc., y passèrent. Un hospice avait été établi sur le plateau du col, dès le XIIIe siècle. Bonaparte fit construire la route carrossable actuelle (1802). Un obélisque rappelle l'ouverture de cette route.

GENÉVRETTE ou **GENEVRETTE** (*je, vrèt*) n. f. Boisson fabriquée avec des fruits sauvages, et aromatisée avec du genièvre.

GENÉVRIER ou **GENEVRIER** (*je, vri-é* — rad. *genièvre*) n. m. Genre de plantes, de la famille des conifères, tribu des cupressinées.

— ENCYCL. Les *genévriers* (juniperus) sont des arbres ou des arbustes à feuilles persistantes, des régions tempérées et froides de l'hémisphère boréal, ou des montagnes tropicales, à feuilles opposées ou verticillées par trois, dont le cône a des écailles épaisses et charnues qui le font ressembler à une baie. Le genévrier ordinaire (*juniperus communis*), à feuilles aciculaires, habite l'Europe et le nord de l'Asie; son fruit, globuleux, charnu, bleu noirâtre, à saveur sucrée et aromatique (*baie de genièvre*), est employé comme stimulant, diurétique, etc.; on en retire une essence; dans le Nord, on prépare une eau-de-vie de grains parfumée aux baies de genièvre. Le cade ou oxycèdre (*juniperus oxycedrus*), à feuilles longuement aciculaires, à fruit rouge orangé ou brun, habite presque toute la région méditerranéenne; son bois, brûlé sans courant d'air, fournit l'*huile de cade*, goudron parasticide. La sabine (*juniperus sabina*), à feuilles courtes et imbriquées, à fruit bleu foncé, porté sur un pédoncule recourbé, à des feuilles courtes et imbriquées, qui contiennent, dans une vésicule dorsale, de l'*essence de sabine*, abortive; la poudre de sabine est escarrotique. Le genévrier de Virginie (*juniperus Virginiana*), des Etats-Unis, a les mêmes usages que la sabine. Le genévrier de Phénicie (*juniperus phœnicea*), de la région méditerranéenne, dont les feuilles rappellent celles de la sabine, moins la vésicule dorsale, a un fruit roux, assez gros; il est peu usité comme astringent. Le genévrier à l'encens (*juniperus hispanica*) et divers autres, principalement le *juniperus lycia*, fournissent l'encens femelle ou « en sorte ».

Genévrier : *a*, fleur mâle; *b*, fleur femelle.

GENÉVRIÈRE (*je*) n. f. Sol où croissent des genévriers.

GENEYTOUSE (LA), comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 16 kilom. de Limoges; 1.129 hab. Carrières de pierres de taille et de moellons. Tuileries.

GENGA (Jérôme), peintre et architecte italien, né et mort à Urbin (1476-1551). Elève de Lucas Signorelli, puis de Pérugin, il travailla à Florence, puis décora le palais du duc d'Urbin. A Rome, il peignit une *Résurrection* pour l'église Sainte-Catherine de Sienne, à Mantoue, une *Annonciation de la Vierge* pour l'église Saint-Augustin de Césène, et, à Forli, une *Assomption de la Vierge* pour l'église Saint-François. Genga passa les dernières années de sa vie à bâtir des palais splendides aux ducs d'Urbin, entre autres, celui de Monte-Pesaro. C'est encore à lui qu'on doit les fortifications de cette place. Sans être considérable, l'œuvre de Genga comprend plusieurs grandes pages religieuses, et quelques morceaux qui figurent dans les galeries particulières d'Italie. — Son fils, BARTHÉLEMI, né à Cesène en 1516, mort à Mantoue en 1558, fortifia pour le duc d'Urbin les places de la Lombardie, construisit l'église de Monte-Labbate et celle de Saint-Pierre de Montiori, et donna pour le grand maître de Malte les plans de la Cité Valette.

GENGA (Annibal DELLA), pape. V. LÉON XII.

GENGANG n. m. Sorte de gambarde en usage dans l'île de Sumatra.

Gengang

GENGENBACH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade, cercle d'Offenbourg), sur la Kinzig, affluent du Rhin; 2.681 hab. Tanneries, teintureries. Commerce de vins. Ville prise, en 1643, par les Suédois; en 1689, par les Français, et donnée, en 1802, au grand-duché de Bade.

GENGIS-KHAN, GENGISKHAN, DJENOIS-KHAN, ou **DJINGIZ-KHAN** (en mongol *Tchinkkiz Khakhan*), fondateur du premier empire mongol, né dans la Tartarie en 1154, mort dans le Tankgout en 1227. Il était fils de Yisoukaï Behadour, chef des Yéka-Mongols. Celui-ci venait de battre le Tartare Temoudjin, quand il apprit la naissance de son enfant et, suivant l'usage mongol, il lui donna le nom de son ennemi vaincu. Orphelin à douze ans, Temoudjin tomba plusieurs fois entre les mains de ses ennemis. Une victoire qu'il remporta sur les Tardjyout fut le commencement de sa fortune et son suzerain, l'Altan-khan, empereur des Kin, lui donna le titre de général, et lui-même s'allia avec le prince des Kéraïtes, convertis au christianisme. Les autres tribus entrèrent immédiatement dans une coalition contre Temoudjin et Wang-khan, mais leur armée fut anéantie en 1201. Peu de temps après, Wang-khan attaqua à son tour le conquérant, qui le battit (1203). Cela n'empêcha pas les tribus turco-mongoles de former une nouvelle coalition; mais leur chef, Tayank, fut battu et tué en 1204; les Ouïgours, puis les Kirghiz se reconnurent ses vassaux. Enfin, en 1207, Bouyourouk, chef des Naïmans, fut battu et tué. A partir de ce moment, Temoudjin put se considérer comme le chef de tous les Mongols : il se proclama empereur, et prit le titre de Tchinkkiz-Khakhan. Le Tankgout se soumit en 1209, et le roi donna une de ses filles en mariage au nouvel empereur.

Maître de la Mongolie, il déclara la guerre à l'Altan-khan. La conquête fut longue, et Pékin ne se rendit qu'en 1211. Gengis-Khan, laissant à son lieutenant Menkli le soin de terminer la campagne, avait envahi de nouveau le Tankgout, fait une expédition contre les Kirghiz et contre Koutchlouk, fils du roi des Naïmans.

Ces conquêtes l'amenèrent sur les frontières de l'empire des Khvarezmshahs (1219). Ouzkend, Khodjend, Benaket tombèrent au pouvoir des Mongols, Samarkand se rendit en 1220, et l'empereur Ala-ed-Din s'enfuit à Nishapour, une île de la Caspienne, où il mourut misérablement. Les généraux mongols, ne l'ayant pu rejoindre, entreprirent un *raid* extraordinaire à travers la Perse, la Russie et la Mongolie, en ravageant le pays sur leur passage. Djelal-ed-Din, fils d'Ala-ed-Din, continua la lutte; mais, après quelques victoires, il dut s'enfuir dans l'Inde (1222).

Gengis s'en retourna alors en Mongolie et mourut durant une expédition contre les Tankgout, laissant la Chine à son fils Ogotaï, avec la suzeraineté sur tous les Mongols, les steppes des Kirghiz et la Sibérie de l'ouest à Djoudji, Karakbitaï à Djagataï et la Perse à Toulouï. Outre son génie militaire, Gengis fut un organisateur éminent pour son époque; il réunit sous une seule autorité les tribus de la Tartarie, à qui, le premier, il donna des lois fixes.

— BIBLIOGR. : d'Hosson, *Histoire des Mongols* (Leyde, 1831); les *Histoires* de Rashid-ed-Din, Ata-Melick-Djouveï, etc.

GÉNI (*jé* — du gr. *génion*, menton) adj. ‖ *Apophyse géni*, Nom donné à quatre petits tubercules irréguliers que présente, sur la ligne médiane et à la partie inférieure, la face postérieure du maxillaire inférieur.

GÉNIAL, ALE, AUX (*jé* — lat. *genialis*, de fête) adj. Qui a un caractère de fête. (Vieux.)

GÉNIAL, ALE, AUX (*jé*) adj. Qui est inspiré par le génie : *Le* GÉNIAL *Montaigne*. ‖ Qui marque du génie : *Une œuvre* GÉNIALE.

GÉNIALEMENT (*jé*) adv. D'une manière géniale, au sens du mot précédent.

GENIALES (DIT) [du lat. *genialis*, qui a rapport aux plaisirs de l'amour, du mariage] n. m. pl. Dieux qui présidaient à la génération. (Ils se confondirent avec les dieux grecs du plaisir : Priape, le Génie, Vénus, Bacchus, Cérès, etc.) ‖ Sing. GENIALIS (*deus*).

GÉNIALIES (*jé, li*) n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes du génie (*genius*), célébrées au mois de décembre.

GÉNIALITÉ (*jé*) n. f. Qualité de ce qui est génial. (R. us.)

GÉNIATE (*jé*) ou **GENIATUS** (*jé, tuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des rutélinés, comprenant des formes de taille moyenne, assez voisines des adorètes, et habitant l'Amérique du Sud. On connaît vingt-cinq espèces de géniates; une des plus répandues est le *geniatus catoxanthus*, du Brésil.)

Géniate (gr. nat.).

GÉNICULAIRE (*jé, lèr'*) n. m. Genre de desmidiées, comprenant des algues microscopiques, à cellules allongées, réunies en filaments prolongés.

GÉNICULATION (*jé, si-on* — rad. *géniculé*) n. f. Courbure en forme de genou.

GÉNICULÉ, ÉE (*jé* — du lat. *geniculus*, petit genou) adj. Hist. nat. Se dit de tous les organes fléchis sur eux-mêmes et formant un angle : *Tige* GÉNICULÉE. *Epeire* GÉNICULÉE.

— Anat. *Corps géniculé*, Renflement de l'extrémité postérieure de la couche optique du cerveau. ‖ *Ganglion géniculé*, Ganglion du nerf facial.

GÉNICULIFLORE (*jé* — de *géniculé*, et du lat. *flos, oris*, fleur) adj. Qui a des fleurs sessiles naissant dans l'angle des rameaux contigus.

GÉNIE (*jé-ni* — du lat. *genius*, génie tutélaire, influencé, pour le sens de *talent*, par *ingenium*, et, pour le sens que le mot a dans la langue militaire, par *ingénieur*) n. m. Esprit, démon bon ou mauvais, qui, selon l'opinion des anciens, présidait à la destinée de chaque homme, et même de chaque être : *On jurait par son* GÉNIE. *Le* GÉNIE *de Rome*. ‖ Fée ou autre créature spirituelle, à laquelle on attribuait un rôle spécial dans la nature : *Les* GÉNIES *des bois, des fontaines*.

— Par anal. Personne ou circonstance qui exerce une influence bonne ou mauvaise sur la destinée de quelqu'un. ‖ Etre métaphorique présidant à quelque chose : *Le* GÉNIE *des arts, de la liberté, de la douleur*. ‖ Représentation de cet être métaphorique : *Le* GÉNIE *de la Bastille*.

— Talent naturel extraordinaire, capable de créer en son genre quelque chose d'original et de grand : *Un homme, une femme de* GÉNIE. *Si le* GÉNIE *enfante, c'est le goût qui conserve*. (Chateaubr.) ‖ Fam. *Ce n'est pas un génie*, C'est une personne peu intelligente.

— Talent, aptitude spéciale : *Le* GÉNIE *de l'intrigue*. ‖ Caractère distinctif, nature propre : *Le* GÉNIE *de notre langue est la clarté et l'élégance*. (Volt.)

— Personne de génie; personne considérée au point de vue de ses aptitudes naturelles et distinctives : *Ce sont les grands* GÉNIES *qui enfantent les grands desseins*. (Fontenelle.)

— Art milit. Corps de troupes chargé des travaux de fortification : GÉNIE *militaire*. *Ecole du* GÉNIE. *Arme du* GÉNIE. *Régiment du* GÉNIE. *Capitaine du* GÉNIE.

— Jeux. Nom donné, pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les rois, parce qu'elles représentaient des génies.

— Mar. Art des constructions navales. ‖ Corps d'officiers chargé de la partie scientifique de ces constructions : *Le* GÉNIE *maritime*.

— P. et chauss. et archit. Art des constructions civiles. ‖ Corps d'ingénieurs chargé de ces constructions : *Le* GÉNIE *civil*.

— Loc. adv. *De génie*, D'inspiration : *Les vers de Boileau, faits* DE GÉNIE, *seront lus encore quand la langue aura vieilli*. (La Bruy.)

— ALLUS. LITTÉR. : 1° **Le génie de Brutus.** V. FANTÔME; 2° **Le génie de Socrate.** V. DÉMON.

— SYN. **Génie, talent.** Le terme de *génie* exprime une aptitude éminente et innée à tel ou tel objet d'étude : faculté essentiellement imaginative et créatrice, par là toujours féconde et originale. L'étude peut faciliter l'expression du génie : elle ne saurait le faire naître. Le *talent*, au contraire, est l'aptitude acquise par le travail, la mise en œuvre volontaire de qualités d'ordre généralement intellectuel, mais par elles-mêmes communes. Entre le *génie*, qui crée ou découvre, et le *talent*, qui organise ou développe, il y a disproportion quant aux résultats et différence de nature.

— **Génie, aptitude, capacité, etc.** V. APTITUDE.

— ANTON. **Médiocrité, nullité.**

— ENCYCL. Psychol. Le *génie* est presque impossible à définir. Il ne va pas sans une singularité d'aptitudes qui distingue et isole des autres hommes l'homme qui en est doué. « Grâce à cet individualisme, a dit Brunetière, toutes les théories sur le génie doivent avorter. » Le même auteur déclare encore : « Le génie ne peut point être soumis à des lois, parce qu'il est la plus haute manifestation de l'humanité, et parce qu'il s'agit d'une individualité; et le pouvoir de la science finit où commence l'individualité. » Il semble pourtant possible de distinguer quelques éléments constitutifs de ce phénomène déconcertant.

Le premier élément que l'analyse saisit est une imagination vive, et qui ne va pas sans une ardente sensibilité. Cette imagination et cette sensibilité se traduisent par une extraordinaire faculté d'inventer, de découvrir, d'innover. Inventions, découvertes, innovations, consistent essentiellement en des rapprochements d'idées susceptibles de se joindre et qui étaient isolées jusqu'alors; et c'est la caractéristique de l'homme de génie de trouver ces rapprochements, que le vulgaire ne saurait jamais apercevoir. C'est par cette richesse dans l'association des idées et des images que l'homme de génie se distingue de l'homme de talent, qui est plus calme et surtout moins original; et c'est par elle qu'il se rapproche de l'aliéné.

Mais l'identification du génie et de la folie, qui a été tentée quelquefois, est interdite par un autre élément que l'on relève dans le premier et qui manque à la seconde. Cet élément est une ferme raison, qui se marque par un sens critique aiguisé. Cette faculté de revision, d'examen, s'exerce presque simultanément avec la création ou l'association des idées. De telle sorte que l'homme de génie, comme le fou, a bien l'esprit traversé par une foule de conceptions; mais, à l'inverse de lui, il distingue celles qui ont une valeur et celles qui n'en ont aucune.

Un troisième élément est nécessaire pour que le génie soit réellement producteur : il faut que l'homme soit capable de réaliser ce qui a été combiné dans la pensée; en d'autres termes, qu'il ait de l'esprit de suite et de la volonté. Sans énergie, sans puissance de travail, sans patience, les trouvailles de l'imagination restent vaines, l'inspiration est stérile. C'est ce troisième élément qui manque à tous ceux qui, admirablement doués, ne réalisent aucun de leurs rêves et se disent « incompris ».

— BIBLIOGR. : Séailles, *le Génie dans l'art* (Paris, 1883); Lombroso, *l'Homme de génie* (Paris, 1889).

— Mar. *Génie maritime*. Les officiers du génie maritime, ingénieurs des constructions navales, sont employés à Paris et dans les arsenaux en France et aux colonies. Leur uniforme est à peu près semblable à celui des officiers de marine, mais ils portent des parements de velours noir aux manches, ont une patte d'épaule au lieu d'épaulettes et ceignent l'épée. L'inspecteur général et les directeurs des constructions navales ont le rang d'officier général. La hiérarchie se compose ensuite : d'ingénieurs en chef de 1re et de 2e classe, d'ingénieurs de 1re et de 2e classe et d'élèves ingénieurs. Le recrutement se fait presque exclusivement de l'Ecole polytechnique; un seul ingénieur sort des maîtres entretenus, quand la loi autorise de leur donner un sixième des vacances. Dans la première période de leur carrière, les ingénieurs de 2e classe font quelques mois d'embarquement. Les élèves ingénieurs sortant de l'Ecole polytechnique passent deux années à l'Ecole d'application du génie maritime, à Paris.

— Milit. On peut faire remonter l'origine du génie au corps des *ingénieurs* ou *engeigneurs* chargés du service des *engins* employés par les armées, surtout dans les sièges, mais qui, longtemps, ne furent pas de troupes particulières sous leurs ordres. C'est en 1759 que fut opéré le rattachement, au corps des ingénieurs, des compagnies de *sapeurs* et de *mineurs*. Ainsi fut créé un corps du *génie*.

En 1775, les ingénieurs reçoivent l'épaulette et, en 1776, le titre d'officier. L'Ecole de Mézières en assure le recrutement. Cette organisation sera modifiée plusieurs fois pendant la Révolution, notamment en 1794, où cette école de Mézières, fermée l'année précédente, est rétablie à Metz, tandis que l'importance du corps s'accroît progressivement.

En 1801, les officiers se recrutent parmi les élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole d'application de Metz.

Sous la Restauration, le corps du génie est réorganisé en 1811; il l'est de nouveau en 1830. En 1833, chaque régiment a sa compagnie du train dite, en 1841, de *sapeurs-conducteurs*. En 1854, est créé le génie de la garde; il disparaît en 1866, en même temps qu'une des compagnies d'ouvriers.

Réorganisé depuis 1870, le génie comprend : 460 officiers (30 colonels, 30 lieutenants-colonels, 119 chefs de

bataillon, 281 capitaines), 570 *officiers d'administration du service du génie* (nom donné aux anciens *gardes*, d'abord dénommés *adjoints*, ayant tous rang d'officier), 6 ouvriers d'Etat et 292 portiers-consignes. Ce personnel est employé dans les *commandements, directions* et *chefferies* du génie.

Le service du génie s'est étendu, en même temps que son effectif. En 1840, il lui avait été attribué le service des ponts à supports fixes, et, en 1872, la construction des ponts à supports flottants établis avec les matériaux trouvés sur place; en 1894, il fut également chargé du service des ponts de bateaux. Enfin, le service de l'*aérostation militaire* et celui de la *télégraphie militaire* sont également dans ses attributions.

Les troupes chargées de ces divers services sont groupées en 7 régiments, comprenant ensemble 26 bataillons et 100 compagnies, dont : 1 bataillon d'*aérostiers*; 1 de *télégraphistes*; et 3 bataillons de chemins de fer. Les 21 autres bataillons sont des bataillons de sapeurs-mineurs à 3 ou à 4 compagnies. Le 26e, affecté à l'Algérie-Tunisie, est à 7 compagnies.

— Mythol. Le *génie* (*genius*), qui, dans la mythologie romaine, rappelle le *daimôn* des Grecs (v. DÉMON), est une représentation de l'âme ou du principe vital. Chaque action était dictée à l'homme par son génie particulier. Sous l'influence d'un dualisme assez naturel, il semble que la pensée latine populaire, pour résoudre, à sa manière, le problème du bien et du mal, ait imaginé deux génies pour chaque homme : l'un, le bon, qui inspire les idées généreuses et utiles, l'autre, le mauvais, auquel sont dus les actes coupables et les événements malheureux. C'est ainsi que Brutus et Cassius, au moment de leur suprême défaite, virent leur mauvais génie.

On sait que la pensée latine, à l'inverse de la pensée grecque, a de la peine à personnifier la divinité. Il semble que les génies soient ce qu'il y a de divin dans la vie et le développement d'un être, sans se confondre ni avec la créature ni avec la divinité proprement dite. On rendait un culte, à Rome, aux génies individuels et aux génies locaux. A la naissance d'un enfant, on célébrait des cérémonies en l'honneur de son génie. Des fruits étaient souvent offerts aux génies des lieux. Sous l'empire, le génie de l'empereur fut l'objet d'une adoration spéciale.

Le génie et les lares (bas-relief de la villa Médicis).

Dans les traductions françaises des légendes orientales, on parle souvent de génies. Mais le mot a là un sens tout différent : il désigne des divinités fantastiques, ou plutôt des êtres surnaturels qui obéissent ponctuellement à l'heureux possesseur d'un objet enchanté. Ces génies jouent un grand rôle dans les *Mille et une nuits*.

— Iconogr. Les *génies*, enfants ailés, légers, gracieux, jouent dans les compositions allégoriques ou mythologiques, le même rôle que les anges dans les sujets religieux. Il y en a de charmants, dans les *Loges* et les *Chambres* de Raphaël.

En peinture et en sculpture, les génies servent à représenter, selon les attributs qui les accompagnent, les Vertus, les Passions, les Arts, les Sciences, etc.

Citons dans ce genre le *Génie des arts*, sculpture d'Antonin Mercié (1877). Cette belle sculpture de haut relief,

Le Génie des arts, d'après A. Mercié.

fondue en bronze, décore le vaste tympan qu'occupait naguère la figure équestre de *Napoléon III*, par Barye, au-dessus des guichets du Louvre, du côté des quais. Le Génie des arts, jeune homme nu, se présente de face, assis sur l'aile de Pégase, tenant un flambeau de la main droite, et de l'autre main montrant le ciel. Une jeune femme portant sur l'épaule une branche de laurier, précède le groupe équestre. Cette charmante figure personnifie la Paix, protectrice des arts. — Le *Génie gardant le secret de la tombe* (Luxembourg), statue de René de Saint-Marceaux (1879). A demi assis, un homme nu aux muscles accentués, se retourne brusquement et embrasse d'un geste fier, comme pour la défendre, une urne posée à sa gauche. Cette statue est exécutée avec une liberté forte et souple et une aisance remarquable.

Génie du Christianisme (LE) par Chateaubriand. V. CHRISTIANISME (*Génie du*).

GÉNIEN, ENNE (*jé-ni-in, èn'* — du gr. *géneion*, menton)

Soldats du génie : 1. En 1806 (garde); 2. En 1820; 3. En 1835 (garde); 4. En 1850 (tenue de tranchée); 5. En 1860; 6. En 1900.

adj. Anat. Qui appartient au menton, qui fait partie du menton : *Apophyse* GÉNIENNE. V. GÉNI.

GÉNIEUX (*jé-ni-eû*) n. m. Casserole en faïence ou en poterie, avec un fond concave et une longue queue.

GENIÈVRE (*je* — du lat. *juniperus*, même sens) n. m. Fruit du genévrier; genévrier lui-même. ‖ *Genièvre doux*, Nom vulgaire de la camarine. ‖ Eau-de-vie de grains.

— ENCYCL. Industr. et écon. dom. Le *genièvre* est une eau-de-vie de grains fabriquée au moyen de certaines céréales telles que l'orge, le froment, le maïs, puis le seigle, l'avoine, le riz, le sarrasin.

Après que les grains ont subi l'opération du maltage, ils sont broyés et saccharifiés, puis, le moût, refroidi, est mis à fermenter en présence d'une levûre. La fermentation achevée, on se sert pour distiller le moût d'appareils analogues à ceux employés pour les jus de betteraves. Le flegme de grains est loin d'avoir l'odeur désagréable de celui des betteraves; c'est d'ordinaire un trois-six neutre auquel une rectification sommaire n'enlève pas son parfum. Autrefois on mélangeait au moût des baies de genévrier qui fermentaient et étaient distillées avec toute la masse; aujourd'hui, on saccharifie du malt de blé et de seigle cuits en le touraillant fortement, ce qui développe, par une légère torréfaction, un arome spécial très estimé. On fabrique encore le genièvre par des mélanges d'eaux-de-vie de grains et de betteraves, ou bien en faisant macérer des baies fraîches dans une eau-de-vie de grains; ou, enfin, en distillant le moût sur des baies de genièvre. Le genièvre le plus estimé vient de Schiedam (Hollande).

La liqueur dite *genièvre* est un mélange de sirop de sucre et de genièvre (eau-de-vie) préparé à chaud, clarifié et conservé en flacons bien bouchés.

— Art culin. En cuisine, les baies de *genièvre* sont un condiment aromatique, qui va très bien à certains petits gibiers de plume, principalement aux grives. On s'en sert également dans la préparation de la choucroûte.

— Thérap. Les baies de *genièvre* sont employées : comme diurétique dans l'hydropisie, comme stimulant dans la dyspepsie, sous forme d'infusion (8 à 16 gr. par litre) de teinture alcoolique d'huile volatile, d'extrait ou de rob. Enfin, l'huile de cade, que l'on obtient en distillant le bois du genévrier oxycèdre, est très employée en topique contre certaines maladies sécrétantes de la peau, telles que le psoriasis, l'eczéma et l'impétigo de la tête, et en collyre dans les ophtalmies scrofuleuses.

GENIÈVRERIE (*je, ri*) n. f. Lieu où l'on fabrique du genièvre.

GENIL ou **JENIL**. Géogr. V. XENIL.

GENILLÉ, comm. de l'Indre-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Loches, sur l'Indroie, affluent de l'Indre; 2.202 hab. Ch. de f. de Loches à Montrésor. Eglise du XIIe siècle.

GÉNIN (François), littérateur, philologue et musicien français, né à Amiens en 1803, mort à Paris en 1856. Après avoir été professeur à Laon, puis à Strasbourg, il entra dans la rédaction du « National », où il se fit bientôt remarquer par ses idées libérales. Il se tourna ensuite vers la philologie et publia, en 1845, son livre *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle*, et, en 1846, le *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du XVIIe siècle*, couronné par l'Académie française. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Lettres de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre* (1841); *Nouvelles lettres de la reine de Navarre au roi François Ier* (1842); *Œuvres choisies de Diderot, précédées de sa vie* (1847); *la Chanson de Roland, poème de Théroulde* (1850); *l'Eclaircissement de la langue française de J. Palsgrave*, suivi de la *Grammaire de Gilles du Guez* (1852); *Maître P. Patelin* (1854); *De la prononciation du vieux français, lettre à Littré de l'Institut* (1856); traduction des *Satires* d'Horace, dans la collection Nisard.

GÉNIOGLOSSE ou **GÉNIO-GLOSSE** (*jé* — du gr. *géneion*, menton, et *glôssa*, langue) adj. et n. m. Anat. Se dit d'un muscle qui occupe toute la longueur de la langue et s'insère à l'os hyoïde d'une part, aux apophyses génienne supérieures de l'autre.

GÉNIO-HYOÏDIEN (*jé* — du gr. *géneion*, menton, et de *hyoïde*) adj. et n. m. Anat. Se dit d'un muscle de la langue s'étendant des apophyses génienne inférieures à l'os hyoïde, qu'il soulève pendant la déglutition.

GÉNIO-PHARYNGIEN (*jé* — du gr. *géneion*, menton, et de *pharyngien*) adj. et n. m. Anat. Se dit d'une partie du muscle constricteur supérieur du pharynx, qui s'étend du menton au pharynx.

GÉNIOPLASTIE (*jé, stî* — du gr. *géneion*, menton, et *plassein*, former) n. f. Chir. Restauration du menton par l'autoplastie.

GÉNIOSPORE (*jé, spor'*) ou **GENIOSPORUM** (*jé, sporom'*) n. m. Genre de labiées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs disposées en épis lâches. (On en connaît huit espèces, des Indes orientales.)

GÉNIOSTOME (*jé, stom*) n. m. Genre de loganiacées, comprenant des arbustes glabres, à feuilles opposées, à fleurs hermaphrodites ou polygames, petites, réunies en cymes. (On en connaît vingt-cinq espèces, de l'Océanie.)

GÉNIPA n. f. Nom scientifique du genre génipayer.

GÉNIPAPE (*jé*) n. m. Fruit du génipayer des Antilles (*genipa Americanus*). (De la grosseur d'une orange, le génipape est rempli d'une pulpe blanchâtre aigrelette, qui sert à préparer des boissons rafraîchissantes.)

GÉNIPAYER (*jé, pa-ié*) n. m. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, tribu des *génipées*, comprenant des arbres à feuilles opposées, ovales ou oblongues, munies de stipules ovales aiguës et caduques, à fleurs blanches ou jaunâtres, axillaires ou terminales, solitaires ou groupées en petit nombre.

Génipayer; *a*, fleur.

— ENCYCL. Le fruit est une baie ovoïde, charnue, assez volumineuse et comestible dans différentes espèces. Les *génipayers* sont propres aux parties chaudes du continent américain. Différentes espèces sont employées en médecine contre les maladies syphilitiques, principalement en Amérique. Dans l'Inde, les fruits réduits en poudre, servent de vomitifs. Enfin, certaines espèces donnent une teinture violet foncé.

GÉNIPÉES (*jé*) n. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre génipayer. — *Une* GÉNIPEE.

GÉNIPI n. m. Bot. V. GÉNÉPI.

GÉNIS, comm. de la Dordogne, arrond. et à 38 kilom. de Périgueux, non loin de l'Auvézère; 1.436 hab. (*Genissois, oises.*) Belles ruines du château de Monuscle.

GÉNISSAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 8 kilom. de Libourne; 1.048 hab. (*Genissois, oises.*) Port sur la Dordogne. Vignoble divisé en palus et en coteaux argilo-calcaires, qui donne de bons vins rouges de côtes et de palus et des vins blancs ordinaires assez estimés; les principaux crus sont : *Château-Tambourlan-Canon, Château-Pouchaud, à Chaumel, à Compassant, à Guillaumot, Château-Montaliret, Château-Rambaud, Château-Mouchac, au Faure, Château-du-Burg, Château-La-Tour-Caillet*, etc.

GÉNISSE (*jé*) et **GENISSE** (*je*) [du lat. pop. *junicia*, tiré de *junix, icis*, jeune vache] n. f. Vache qui n'a pas encore porté. Syn. de VACHE, en poésie.

GÉNISSIEU (Jean-Joseph-Victor), homme politique français, né à Chabeuil (Drôme) en 1749, mort à Paris en 1804. Il était, en 1789, avocat à Grenoble. Ardent républicain, élu à la Convention, il siégea parmi les montagnards, et fut le dernier président de la Convention. Envoyé au conseil des Cinq-Cents par l'Isère. Il fut nommé, en 1796, par le Directoire, ministre de la justice. Aimant beaucoup à discourir, il refusa le poste de consul à Barcelone, parce qu'« à peine y trouverait-il quelque occasion de parler avec une certaine étendue ». Il devint alors substitut près le tribunal de cassation (1796). Réélu au conseil des Cinq-Cents, il en devint secrétaire, et participa au 18-Fructidor. Il protesta contre le coup d'Etat du 18-Brumaire, et fut même arrêté quelque temps. Bonaparte ne l'en nomma pas moins juge au tribunal d'appel de la Seine.

GÉNISSON (*jé-ni-son* — rad. *génisse*) n. m. Nom du jeune taureau normand.

GÉNISTA (*jé, sta*) n. m. Nom scientifique du genre genêt.

GÉNISTÉ, ÉE (*jé, sté* — du lat. *genista*, genêt) adj. Bot. Qui ressemble à un genêt.

GÉNISTÉES (*jé, sté*) n. f. pl. Tribu de la sous-famille des légumineuses-papilionacées, dont les genêts sont le type, et qui est caractérisée par la disposition monadelphe des étamines. — *Une* GÉNISTÉE.

GENITA MANA. Mythol. lat. Déesse qui présidait aux naissances, et à laquelle on sacrifiait un chien.

GÉNITAL, ALE, AUX (*jé* — lat. *genitalis*, même sens) adj. Hist. nat. Relatif à la reproduction sexuée des animaux : *Organes* GÉNITAUX. *Parties* GÉNITALES.

— Mythol. lat. Qui est le dieu tutélaire d'une famille. *Jupiter* GÉNITAL.

— ENCYCL. Hist. nat. Le *tissu génital* se compose d'éléments spéciaux, dont quelques-uns sont destinés à devenir les *produits génitaux* (ovule chez la femelle, spermatozoïde chez le mâle) et dont les autres avortent. Le tissu génital est quelquefois réparti d'une manière diffuse dans les corps, quelquefois accumulé en certaines parties que l'on appelle *glandes génitales* (ovaire chez la femelle, testicule chez le mâle). Ce sont les glandes génitales qui constituent la partie essentielle des *organes génitaux*; on les appelle souvent *organes génitaux internes*, désignant sous le nom d'*organes génitaux externes* les parties accessoires destinées à assurer la fécondation. Les organes génitaux externes comprennent : 1° les conduits vecteurs des produits génitaux qui conduisent ces produits à l'extérieur (*oviducte, canal déférent, vésicules séminales*); 2° les organes copulateurs ou d'accouplement (*vulve, vagin, pénis*); 3° les organes qui favorisent la ponte ou assurent le développement de l'œuf (*utérus*). On donne particulièrement le nom d'*armature* ou *armure génitale* à un appareil qui permet aux femelles d'insectes d'introduire leurs œufs dans des corps qui doivent servir de nourriture aux larves.

Le plus souvent, les produits génitaux ne sont pas constitués chez les jeunes animaux. On donne le nom de *maturité génitale* à la période où ces produits deviennent

mâles. La maturité génitale s'accompagne de modifications profondes dans la morphologie de l'être. V. PUBERTÉ.

GÉNITALITÉ (*jé*) n. f. Propriété d'être engendré au moyen des organes génitaux.

GÉNITEUR (*jé*) — lat. *genitor*, même sens) n. m. Celui qui engendre, père. Ne se dit qu'ironiquement.

— Animal mâle, destiné à la reproduction.

GÉNITIF (*jé*) — du lat. *genitivus* (s.-entend. *casus*), cas qui engendre) n. m. Gramm. Dans les langues à mots déclinables, Cas des noms, adjectifs, pronoms et participes dont la valeur, d'ailleurs très variée, consiste le plus souvent à marquer la dépendance ou l'appartenance.

— ENCYCL. Dans les langues indo-européennes et, à parler rigoureusement, il ne saurait être question de *génitif* dans une autre famille de langues. L'origine des formes de génitif et leur signification primitive n'ont pu être éclaircies. Il a même été impossible de ramener à l'unité les emplois divers de ce cas. Les linguistes se contentent de distinguer le génitif construit avec un verbe et le génitif construit avec un nom substantif ou adjectif. Mais il est arrivé souvent, durant le développement historique des langues indo-européennes, que le génitif, en tant que terme distinct, a été remplacé, dans un ou plusieurs de ses emplois, par un cas différent. C'est ainsi qu'en latin le génitif adverbial a été remplacé par l'accusatif avec les verbes signifiant « manger, boire, désirer, etc. ». C'est ce qu'on appelle l'*enallage casuelle*. De plus, dans la langue commune indo-européenne, les formes de certains cas se confondaient : tels le génitif et l'ablatif singulier des thèmes autres que ceux en *o* : c'est le *synrétisme proethnique*. La catégorie du génitif, comme presque toutes les catégories grammaticales, est donc peu susceptible d'une définition précise, dans sa fonction comme dans sa forme.

GÉNITO-CRURAL, ALE, AUX adj. Anat. Qui appartient aux parties génitales et à la cuisse : *La région* GÉNITO-CRURALE. *Nerf* GÉNITO-CRURAL. V. SCRUPULEN.

GÉNITOIRES (*jé*) — lat. *genitalia*) n. m. pl. Testicules, organes essentiels de la génération, dans les mâles.

GÉNITO-SPINAL, ALE, AUX adj. Qui concerne les organes génitaux et la moelle épinière. ‖ *Centre génito-spinal*, Centre nerveux moteur, situé dans la région lombaire de la moelle, étudié chez les lapins et dont l'excitation provoque des mouvements dans l'intestin, la vessie, les canaux déférents (chez le mâle), des contractions de l'utérus chez la femelle.

GÉNITO-URINAIRE adj. Se dit de l'ensemble des organes de la génération et de la sécrétion urinaire, qui ont une commune origine embryogénique et des parties communes à l'état adulte : *Organes* GÉNITO-URINAIRES.

GÉNITURE (*jé* — lat. *genitura*, même sens) n. f. Linguist. Progéniture. Vx.

Il advint qu'au hibou Dieu donna *géniture*.
LA FONTAINE.

— Art divinat. Horoscope : *Le livre des cent* GÉNITURES *de Cardan*.

GENIUS LOCI (mots lat. signif. *génie du lieu*) n. m. Dieu ou démon familier, génie protecteur d'un lieu, d'une chose quelconque : *Amilcar, le chat de Sylvestre Bonnard, était le* GENIUS LOCI *de la bibliothèque*.

GENLIS, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 17 kilom. de Dijon, dans la plaine de Bourgogne, près de la Tille, 1.100 hab. Distillerie d'alcool de betteraves, tréfilerie, minoterie. Ce bourg, jadis fortifié, conserve les ruines de deux anciens châteaux forts. Beau château du XVIIIe siècle. — Le canton a 27 comm. et 9.299 hab.

GENLIS (François *et* Jean DE HANGEST, seigneur DE). V. HANGEST.

GENLIS (Stéphanie-Félicité DU CREST DE SAINT-AUBIN, comtesse DE), femme de lettres française, née à Champcéri, près d'Autun, en 1746, morte à Paris en 1830. A six ans, elle était reçue chanoinesse noble du chapitre d'Alix, près de Lyon, et on lui donnait le nom de « comtesse de Lancy ». A seize ans (1762), elle épousa Charles Brulart de Genlis, plus tard marquis de Sillery, qui fut décapité en 1793. Nièce par alliance de Mme de Montessoe, qui était mariée secrètement au duc d'Orléans, elle fut introduite par elle au Palais-Royal. D'abord dame d'honneur de la duchesse de Chartres (1770), elle devint gouvernante de ses filles en 1777. Le duc de Chartres la nomma même, en 1782, gouverneur de ses fils, pour lesquels elle inaugura un système d'éducation tout à fait original et pratique. Ses premières productions furent le *Théâtre d'éducation* (1779) : *Adèle et Théodore* (1782) ; *les Veillées du château* (1784), ouvrages pédagogiques. Elle accueillit avec faveur les débuts de la Révolution, elle publia des *Conseils sur l'éducation du Dauphin* (1790) et les *Leçons d'une gouvernante* (1791), extraits du journal confidentiel de l'éducation du duc de Valois. Elle émigra en 1793, parcourut l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, et put rentrer en France en 1801. Bonaparte lui fit une pension de 6.000 fr., en échange d'une correspondance régulière de littérature, de morale, de politique, et la nomma dame inspectrice des écoles primaires. Lors de la Restauration, son ancien élève, le duc d'Orléans, se borna à lui faire une petite pension. La fin de sa vie fut occupée par une production de plus en plus féconde. Elle écrivit plus de quatre-vingts volumes. Nous citerons encore : *les Chevaliers du Cygne* (1795), *les Petits Emigrés* (1798) ; *Contes moraux* (1802) ; *Mademoiselle de Clermont* (1802) ; *la Duchesse de La Vallière* (1804) ; *Madame de Maintenon* (1806) ; *Mademoiselle de La Fayette* (1813) ; *les Athées inconséquents* (1821). Elle se posait en défenseur du catholicisme contre les philosophes, ce qui la faisait appeler par J. Chénier *la Mère de l'Eglise*. Son œuvre la plus intéressante, ce sont ses *Mémoires* (1825), écrits d'un style inégal, tantôt pur et agréable, tantôt négligé et incorrect, avec le laisser aller d'une causerie, mais sans impartialité aucune. L'auteur y donne avec agrément le récit de ses premières années ; puis elle fait défiler sous les yeux du lecteur toute la haute société de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe. Ambitieuse, complaisante pour elle-même et peu généreuse pour ses ennemis, qui lui ont bien rendu le mal qu'elle a dit d'eux, elle a eu surtout à un degré éminent les vertus pédagogiques. Ses œuvres sont gâtées par la sensiblerie et le romanesque.

Mme de Genlis.

GENNADA (*jèn'*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des pénéidés, comprenant des formes vivant dans les grandes profondeurs océaniques. (Les *gennada*, dont on connaît deux ou trois espèces, ont une carapace à rostre court, tronqué, et la pince de la troisième paire de pattes-mâchoires en spatule. Le *gennada parvus*, long de 7 à 10 centimètres, vit dans le grand Océan, par 800 mètres de fond.)

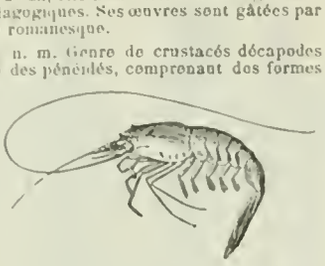
Gennada (réd. 3 fois).

GENNADIOS. Biogr. V. GEORGES SCHOLARIOS.

GENNAIDES (*jèn'* — du gr. *genna*, naissance) Myth. gr. Déesses que l'on adorait à Phocée, dans l'Asie Mineure, et qui présidaient à la génération.

GENNES, ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 16 kilom. de Saumur, sur un coteau dominant la rive gauche de la Loire ; 1.566 hab. Centre agricole, commerce de bestiaux, de bois, de céréales. Menhirs et dolmens. Ruines romaines. Eglise du XVe siècle. Château ruiné de Bellevue. — Le canton a 11 comm. et 7.567 hab.

GENNES, comm. de la Mayenne, arrond. et à 8 kilom. de Château-Gontier ; 1.101 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de grains.

GENNES, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 17 kilom. de Vitré, sur la Seiche ; 1.631 hab.

GENNES (Pierre DE), jurisconsulte français, né à Chartres en 1701, mort à Paris en 1759. Il a composé, à l'occasion d'affaires judiciaires, plusieurs mémoires remplis de détails historiques. Nous citerons de lui : *Mémoire pour le sieur de La Bourdonnais, avec les pièces justificatives* (1750-1751) ; *Mémoire pour le sieur Dupleix, contre la Compagnie des Indes* (1756).

GENNÈTE (*jèn'* — lat. *genneta*, même sens ; du gr. *genna*, famille) n. f. Antiq. gr. Chacun des membres d'une même famille, qui célébraient en commun des sacrifices.

GENNETÉ (Claude-Léopold), physicien français, né à Eulmont, près de Nancy, en 1706, mort à Nancy en 1782. Il inventa plusieurs appareils propres à établir une bonne ventilation dans les hôpitaux. Nous citerons, parmi ses écrits : *Construction de cheminées qui garantit du feu et de la fumée* (1760) ; *Connoissance des veines de houille ou charbon de terre, et leur exploitation dans la mine qui les contient* (1774) ; etc.

GENNEVILLIERS, comm. du dép. de la Seine, arrond. et à 4 kilomètres de Saint-Denis, dans la *presqu'île de Gennevilliers*, qui sert de champ d'épandage pour les eaux des égouts de Paris ; 7.401 hab. Petit port sur la Seine. Cultures maraîchères très développées, qui donnent deux récoltes par an. Sablières, fabrique de produits chimiques.

GENOBAUD, chef des Francs Ripuaires au temps de Théodose. Après avoir, à plusieurs reprises, ravagé la frontière du côté du Rhin, il finit, avec Marcomir et Sunno, par détruire presque complètement une légion romaine. Ce désastre fut vengé, en 392, par Arbogast, général franc au service de l'empire.

GÉNOCRATIE (*jé, sî* — du gr. *génos*, race, et *kratein*, gouverner) n. f. Système, se rattachant à l'astrologie, d'après lequel les caractères des diverses races humaines sont déterminés par les influences astrales.

GÉNOCYTE (*jé, sit'* — du gr. *génos*, race, et *kutos*, cellule) n. m. Elément histologique, équivalant morphologiquement à un élément sexuel.

— ENCYCL. Ce mot est plus général que le mot élément sexuel ou *gamète*, car il ne suppose pas que l'élément auquel il s'applique a la faculté physiologique de remplir le rôle de gamète dans l'acte sexuel. Par exemple, quand l'œuf mûrit, il expulse des *globules polaires*, dont chacun est un génocyte équivalant morphologiquement à l'œuf lui-même ; autrement dit, il se divise en quatre génocytes équivalents, dont l'un, muni de tout le cytoplasma et des réserves, est l'œuf mûr, tandis que les trois autres sont rudimentaires et ordinairement incapables de fécondation.

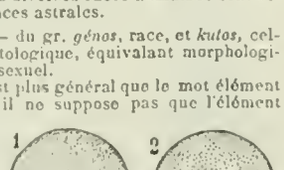
Schéma de la formation des génocytes. (Dans la fig. 1, l'œuf ovarien non mûr ; dans la fig. 2, il s'est déjà divisé en deux cellules très inégales et se prépare à une seconde division.)

GÉNOGRAPHIE (*jé*) n. m. Encre au moyen de laquelle on peut, sans presse, reproduire l'écriture.

GÉNOIS (*jé-noi*), OISE, personne née à Gênes ou qui habite cette ville. — *Les* GÉNOIS.

— Adjectiv. Qui appartient à Gênes ou à ses habitants : *La marine* GÉNOISE.

— B.-arts. *Ecole génoise*, Une des écoles de peinture de l'Italie.

— n. f. Métrol. Ancienne monnaie de Gênes. ‖ On dit aussi GÉNOVINE.

— Art culin. Petit gâteau de dessert fait avec des œufs, des amandes, du beurre, de la farine, du sucre et du sel.

— ENCYCL. B.-arts. L'*école génoise* est la moins importante des écoles d'Italie : elle s'est développée assez tard et n'a produit qu'un petit nombre de maîtres célèbres. Mais elle a rempli les palais et les églises de Gênes, de Savone, de Voltri et des villes de Ligurie, d'un nombre considérable d'œuvres. L'influence des maîtres étrangers, appelés à Gênes, a d'ailleurs été considérable sur l'école génoise, qui n'a guère produit de talents originaux.

I. PEINTURE. Vers le milieu du XVe siècle, il y avait à Gênes plusieurs peintres de l'Allemagne ou des Pays-Bas ; entre autres, Justus d'Allemagne et un autre peintre du nom de Conrad, qui eut pour disciple Lodovico Brea, de Nice, regardé comme le fondateur de l'école génoise. Bréa forma Antonio Semini et Toramo Piaggia ; mais ceux-ci abandonnèrent la manière tudesque, pour suivre le grand style des écoles de Milan, de Mantoue et de Rome, importé à Gênes par Carlo del Mantegna, élève de Mantegna, et Pia Francesco Sacchi, de Pavie. Les deux fils d'Antonio, Andrea et Ottavio, commencèrent à faire prévaloir la manière de Raphaël, qui fut enseignée à Gênes par Perino del Vaga (1528). Les deux frères Lazzaro et Pantaleone Calvi, peintres de fresques, reçurent ses leçons ; Luca Cambiaso (1527-1585) prit pour modèle les œuvres de Raphaël et de Michel-Ange. Bernardo Castello (1557-1629), élève d'Andrea Semini, se distingua par la fécondité de son imagination. Giovanni Battista Paggi, élève du Cambiaso, exécuta, à Gênes, de nombreux ouvrages. Rubens travailla quelque temps à Gênes, ainsi que Van Dyck. A la même époque, les Flamands Godefroy et Corneille Waels, Sophonisbe Anguissola ou Anguisciola, de Crémone, les Procaccini, le Gentileschi, Aurelio Lorni, le Salimbeni, Pietro Sorri, Agostino Tassi, et Simon Vouet, firent à Gênes un séjour plus ou moins prolongé. Sous l'influence de ces maîtres, l'école génoise rechercha les qualités de couleur et d'imitation de la nature.

Il faut citer Bernardo Strozzi, dit *le Capucin* ou *le Prêtre génois*, qui forma Giovanni Andrea de' Ferrari, Cl. Bocciardo, G. F. Cassana et Antonio Travi, dit *le Sourd de Sestri*. Giovanni Carlone (1581-1630) et son frère Giovanni Battista Carlone exécutèrent de grandes fresques dans l'église de l'Annunziata.

Domenico Fiasella, dit *le Sarzana*, Giovanni Cappellino, Giulio Benso, Castellino Castello et Sinibaldo Scorza furent les meilleurs élèves de G.-B. Paggi. Giovanni Benedetto Castiglione (1616-1670) passa la plus grande partie de sa vie à Rome et à Mantoue. Luciano Borzone mérita l'estime du Guide pour ses portraits et ses tableaux religieux. Il enseigna son art à ses deux fils, Giovanni Battista et Carlo, et à G. B. Gaulli, plus connu sous le nom de *Bachiche* (1639-1709), qui s'établit à Rome.

Parmi les autres peintres qui sortirent de l'école génoise, au XVIIe et au XVIIIe siècle, nous citerons : G. B. Langhetti, qui travailla à Venise ; Paolo Girolamo Piola, fils de Domenico ; Andrea Carlone et Dom. Parodi.

II. SCULPTURE. La sculpture génoise est assez pauvre. Son premier véritable artiste, Giacomo Tagliacarne, fit preuve de talent dans les gravures en pierres fines. Le peintre Luca Cambiaso exécuta plusieurs ouvrages de sculpture. Gio. Battista Paggi s'exerça aussi au même art. Parmi les sculpteurs indigènes, on remarque encore : Nic. Roccatagliata, les frères Santacroce, surnommés *les Pippi*, Gio. Battista Bissoni, fils du Vénitien Domenico, cité plus haut, P. A. Torre, Marc Ant. Poggio, Filippo Parodi, Domenico Parodi, G. A. Torre, A. M. Maraggiano, Bernardo Schiaffino et son frère Francesco, Girolamo Pittaluga, Fr. Queiroli, etc.

GENOLA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]) ; 2.039 hab.

GÉNOLHAC, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et à 37 kilom. d'Alais, dans les Garrigues, au pied du roc Costelades, qui domine la Gardonnette, sous-affluent droit de la Cèze ; 1.219 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Culture du mûrier. Mines de fer et de plomb argentifère, coutelleries, filatures de soie. — Le canton a 11 comm. et 11.878 hab.

GENOPE (*je*) n. f. Mar. Amarrage servant à réunir entre eux deux cordages : *Faire une bonne* GENOPE. ‖ Nom du cordage servant à genoper.

GENOPER (*je*) v. a. Mar. Attacher ensemble avec une genope, en parlant de deux cordages : GENOPER *deux manœuvres*. ‖ Par anal. Garrotter, dans le langage des marins : GENOPER *des révoltés*.

GÉNOPLASTIE (*jé, sti* — du gr. *géneion*, menton, et *plassein*, fabriquer) n. f. Chir. Restauration de la joue par autoplastie.

GÉNOTIE (*jé, sî*) ou **GENOTIA** (*jé, si-a*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes prosobranches cténobranches, famille des conidés, comprenant des animaux marins ressemblant aux cônes, mais à coquille effilée aux deux bouts et oblongue. [Les génoties comptent de nombreuses espèces habitant les côtes de l'Afrique occidentale (telle est la *genotia mitraeformis*), ou fossiles dans les terrains tertiaires.]

Genope.

GENOU (*je* — anciennem. *genouil*, du bas lat. *genuculum*, pour *geniculum*, dimin. de *genu*, genou) n. m. Partie du corps où la jambe se joint à la cuisse : *Tomber sur ses* GENOUX.

— *A genoux*, Situation dans laquelle, la partie inférieure de la jambe étant repliée, le genou ou les genoux portent sur le sol : *Etre, Se jeter* À GENOUX.

— Fig. S'emploie dans diverses locutions peignant la situation d'une personne pour prier, supplier, s'humilier ou montrer une dépendance absolue : *Se jeter aux* GENOUX *de quelqu'un. Plier, Fléchir le* GENOU *devant quelqu'un. Embrasser les* GENOUX *de quelqu'un*.

— Fam. Empreinte qui déforme un pantalon à l'endroit des genoux : *Tirer son pantalon, afin d'éviter les* GENOUX. ‖ Crâne entièrement dénudé : *On voit beaucoup de* GENOUX *à l'orchestre de la Comédie-Française*. (L. Rigaud.) ‖ *Il a la tête comme un genou*, Il est chauve. ‖ *Couteau qui coupe comme un genou*, Couteau qui ne coupe pas. ‖ *Foire du genou*, Frôler la jambe d'une femme avec son genou, sous la table, en voiture, etc. ‖ V. ANGUILLE.

— Anat. *Genou du corps calleux*, Partie du corps calleux qui forme l'inflexion antérieure.

— Mar. Pièce courbe employée à unir la varangue avec l'allonge, dans la membrure d'un bâtiment. ‖ Partie d'un aviron, comprise entre la poignée et le point d'appui.

— Ch. de f. Appareil qui commande un frein à main.

Genou (mar.).

— Mécan. Partie articulée d'un instrument pour lui permettre de tourner : *Le* GENOU *d'un graphomètre.*

— Manèg. Chez le cheval, Articulation que forment, aux membres antérieurs, les os carpiens et métacarpiens avec le radius. (Un cheval a les *genoux de bœuf,* lorsque cette articulation a un volume trop considérable ; les *genoux de veau,* quand ses genoux sont grêles, arrondis et petits. Les *genoux de mouton,* chez le cheval, sont ceux qui sont creux ; les *genoux trop ouverts* sont ceux trop portés en dehors.)

— Milit. *Genou (à) terre!* Commandement employé, autrefois, dans les cérémonies religieuses, pour faire mettre aux soldats le genou droit à terre, tout en exécutant le salut militaire. ‖ Aujourd'hui, pour faire agenouiller les soldats, on commande, suivant qu'ils sont de pied ferme ou en marche : *Position du tireur à genou,* ou bien, simplement, *à genou* ; et, lorsqu'on veut faire exécuter un tir : *feu de salve* (ou feu à volonté, ou feu à répétition) *à genou.*

— Techn. et mécan. Nom générique servant à désigner différents joints qui, sans se déformer ni se rompre, peuvent se prêter, comme des articulations, à un jeu vertical, horizontal ou oblique, et qui sont constitués, la plupart du temps, par l'emboîtement à frottement plus ou moins doux d'une partie convexe dans une partie concave.

— ENCYCL. Anat. et pathol. Le *genou* est l'articulation de la cuisse avec la jambe (articulation fémoro-tibiale). On le divise en deux parties : l'une postérieure ou *creux poplité,* l'autre antérieure ou *région rotulienne.* La trochlée fémorale s'applique sur la rotule, et ses deux condyles sont reçus dans les cavités glénoïdes du plateau tibial. Les surfaces articulaires sont réunies par une capsule fibreuse solidement renforcée par un grand nombre de ligaments.

Genou (mécan.).

Des fibro-cartilages revêtent les surfaces articulaires. Une synoviale double, en dedans, la capsule fibreuse. Comme les autres synoviales, elle envoie divers prolongements en culs-de-sac, qui peuvent devenir le point de départ de kystes (kystes poplités et kystes du mollet).

Les artères nourricières viennent de l'artère poplitée, qui s'applique en arrière de l'articulation, voisinage assez dangereux lors des interventions.

Le genou est une articulation en ginglyme, permettant la flexion et l'extension, mais non les mouvements de latéralité ; elle est peu mobile, mais très solide.

Au point de vue pathologique, le genou peut être le siège des diverses lésions traumatiques ou organiques dont sont atteintes les autres articulations, comme les rhumatismes, les arthrites, les fractures. Les luxations sont rares ; l'entorse, plus fréquente, s'accompagne d'hydarthrose ou d'hémarthrose. Le genou est alors gonflé, globuleux ; la rotule est soulevée par le liquide et on peut, par percussion, déterminer le *choc rotulien.* Comme traitement, on emploie la ponction aspiratrice, l'immobilisation après révulsion et compression méthodique, et enfin les massages et les bains sulfureux. Les plaies et piqûres septiques, ainsi que les inflammations, ont un pronostic grave ; si elles ont pénétré dans l'articulation, la vie est peut-être en danger.

L'arthrite sèche avec présence de corps étrangers et la tumeur blanche sont si fréquentes au genou que l'on décrit toujours cette localisation comme type classique pour ces affections. V. ARTHRITE, et TUMEUR blanche.

Le genou cagneux (*genu-valgum*) est une difformité spéciale à cette jointure, caractérisée par la saillie du genou en dedans, ainsi que par la projection de la jambe en dehors, lorsque le sujet est debout. Coïncidant parfois avec d'autres stigmates de rachitisme, cette déformation se développe souvent en quelques mois durant l'adolescence et sans cause connue. Elle résulte d'un accroissement exagéré de la partie antérieure du condyle interne. Aujourd'hui, le chirurgien sait bien guérir cette difformité, soit par l'ostéoclasie avec l'appareil de Collin, soit, plus simplement encore, par l'ostéotomie sus-condylienne, selon la méthode de Mac Ewen.

— Art vétér. Le *genou,* région de l'extérieur des grands animaux domestiques, fait partie du membre antérieur et correspond au poignet de l'homme. Il est situé entre la jambe et le canon, a pour base deux rangées de petits os, unis par des ligaments, et des tendons importants passent sur ses faces antérieures et postérieures.

Le genou peut être le siège de blessures graves, par suite de chutes, et qu'on appelle *couronnements.* Les cicatrices indélébiles laissées par les blessures déprécient l'animal au point de vue de sa valeur marchande.

GENOUDE (Antoine-Eugène GENOUD, connu sous le nom de DE), publiciste français, né à Montélimar en 1792, mort aux îles d'Hyères en 1849. Il devint professeur au lycée Bonaparte, puis il entra au séminaire de Saint-Sulpice, où il connut Lamennais. En 1814, il s'empressa d'acclamer les Bourbons, et, au retour de l'Empereur (1815), il passa en Piémont, et fut attaché à Polignac, en qualité de secrétaire et d'aide de camp. Là finit la carrière militaire de Genoude, et il se lança dans le journalisme. Il collabora au « Conservateur », dirigé contre le ministère Decazes (1818), créa, avec Lamennais, en 1820, *le Défenseur,* bientôt remplacé par *l'Etoile,* qui devint le journal officieux du gouvernement ; le rédacteur en chef reçut du roi des lettres de noblesse (1822). En 1825, Genoude fit revivre l'ancienne « Gazette de France ». Surpris par la révolution de Juillet, il commença contre la nouvelle dynastie une lutte ardente. En 1846, il fut nommé député de Toulouse ; mais la révolution de 1848 le laissa dans une sorte d'oubli. Ayant perdu sa femme en 1834, il était entré dans les ordres l'année suivante. On a de lui : *Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France* (1820) ; *la Raison du christianisme* (1834-1835) ; *l'Imitation de Jésus-Christ* (1834) ; *les Pères de l'Eglise des trois premiers siècles* (1837-1843) ; *Leçons et modèles de littérature sacrée,* avec Lourdonoix (1837) ; *la Raison monarchique* (1838) ; *Exposition du dogme catholique* (1840) ; *Histoire d'une âme,* autobiographie (1844) ; *Histoire de France* (1844-1847) ; etc.

Genoude.

GENOUILHAC. Biogr. V. GALLIOT DE GENOUILHAC.

GENOUILLAC. Biogr. V. GOUJON DE GENOUILLAC.

GENOUILLADE (*je-nou-yad'* — rad. *genouil,* anc. forme de *genou*) n. f. Genuflexion (Vx.)

Le grand Amphitryoniade
Lui fit profonde *genouillade.* SCARRON.

GENOUILLAT, comm. de la Creuse, arrond. et à 24 kilom. de Boussac ; 1.809 hab. Tuileries, moulins.

GENOUILLÉ, ÉE (*je-nou-yé* — rad. *genouil,* forme anc. de GENOU) adj. ‖ Méd. *Corps genouillés,* Saillies olivaires de la partie postérieure de la couche optique cérébrale.

— Hist. nat. Syn. de GÉNICULÉ : *Ombellifères à tige* GENOUILLÉE.

GENOUILLÉ, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Rochefort ; 931 hab. Vignobles, moulins.

GENOUILLÉ, comm. de la Vienne, arrond. et à 6 kilom. de Civray ; 1.114 hab. Fabrique de poteries.

GENOUILLER (*je-nou-yé* — rad. *genou*) n. m. Liturg. Ornement que portent, en Orient, les évêques, les abbés et les principaux officiers, quand ils montent à l'autel.

GENOUILLÈRE (*je-nou-yèr'* — rad. *genouil,* anc. forme de GENOU) n. f. Techn. Partie d'une botte qui couvre le genou. ‖ Objet que dans divers métiers un ouvrier attache autour du genou pour le garantir. ‖ Charnière mobile servant à monter les instruments de mathématiques. ‖ Nom donné à une porte, à un taquet, à un poteau, qui peuvent les uns et les autres se mouvoir en tous sens. ‖ Bout de tuyau coudé adapté aux bouches d'arrosage public. ‖ Partie supérieure du tuyau partant du gazomètre et sur laquelle vient s'assembler le genou.

Genouillère. de bitumier.

Genouillère de tuyau.

— Archéol. Pièce de l'armure de jambes qui défend le genou.

Genouillère de gazomètre.

— Chir. Enveloppe en cuir, en étoffe ou en caoutchouc, dont on entoure un genou malade, pour affermir l'articulation ou pour éviter le froid.

— Fortif. Partie de l'épaulement d'une batterie qui est comprise entre le bas d'une embrasure et le pied du talus intérieur.

— Manèg. Enveloppe en cuir dont on entoure les genoux des chevaux faibles du bipède antérieur, afin de les empêcher de se blesser en cas de chute.

— Milit. Dans l'artillerie de montagne, Garniture en cuir, destinée au pointeur, qui est obligé de mettre le genou droit à terre pour pointer. ‖ *Hauteur de genouillère.* Distance, mesurée verticalement, entre la plate-forme d'une bouche à feu et le fond de l'embrasure à travers laquelle la pièce doit tirer.

Genouillère de cheval.

— Pyrotechn. Fusée à cartouche coudée employée pour les feux qui se tirent sur l'eau.

— ENCYCL. Archéol. Les *genouillères* d'acier battu apparaissent à la fin du XIIIe siècle. Avec leurs perfectionnements successifs, elles demeurèrent en usage jusque sous le règne de Louis XIV. La genouillère complète d'une armure de plates se composait du corps en pièce emboutie qui habille le genou, et des ailes qui défendent le côté extérieur du jarret. En outre, des petites plates sont disposées par-dessus le cuissot et la grève pour compléter l'appareil. Par extension, on appela, beaucoup plus tard, « genouillères » les canons de dentelle qui terminaient le haut-de-chausses, et qui se logeaient dans l'entonnoir de la botte, sous Louis XIII et Louis XIV.

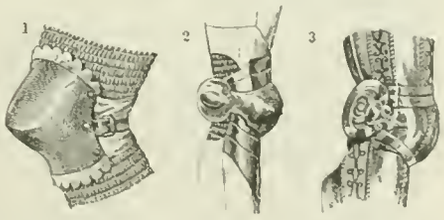

Genouillères (archéol.) : 1. XIIIe siècle ; 2. XVe siècle ; 3. XVIe siècle.

GENOUILLET (*je-nou-yè* — n. m. Cépage noir du département de l'Indre et cultivé principalement à Issoudun. ‖ Nom vulgaire du sceau de Salomon.

GENOUILLEUX (*je-nou-yeû*), **EUSE** (rad. *genouil,* anc. forme de GENOU) adj. Bot. Se dit des plantes dont les racines ont des nœuds d'où partent des prolongements.

GENOUILLY, comm. du Cher, arrond. et à 12 kilom. de Bourges, sur un sous-affluent du Cher ; 1.100 hab. Sources minérales. Vinaigrerie. Château de la Maisonfort.

GÉNOVÉFAIN (*jé, fin*), **GÉNOVÉFINE** (*jé*) (du lat. *Genovefa,* Geneviève) n. m. Chanoine régulier de l'ordre de Sainte-Geneviève.

— ENCYCL. On appelait vulgairement *génovéfains* les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, ou, comme on disait encore, de la congrégation de France, réformés en 1634 par le cardinal de La Rochefoucaud. En 1637, la congrégation du Val-des-Ecoliers, fondée au XIIIe siècle par des docteurs en théologie de la Faculté de Paris, obtint de l'évêque de Langres l'autorisation de se joindre aux génovéfains. Ceux-ci, à partir de cette époque, devinrent, pour le nombre et le savoir, le corps le plus important de l'université de Paris. La majorité des professeurs sortait de leurs rangs, et le chancelier était toujours pris parmi eux. Leur bibliothèque, augmentée par les legs que lui fit, en 1711, Michel Le Tellier, archevêque de Reims, était riche, surtout en incunables. Confisquée en 1791, elle a été ouverte au public, sous le nom de bibliothèque Sainte-Geneviève. Les anciens génovéfains étaient chargés d'administrer tous les hôpitaux de Paris.

Il y avait aussi à Paris une congrégation de génovéfines ou filles de Sainte-Geneviève. Elle fut formée, en 1665, de la réunion de deux communautés fondées, la première par Françoise de Blonet, en 1636 ; la seconde, par Mme de Miramion, en 1661. La mère Bourdoise, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, composa sa règle. Les génovéfines se dévouaient au soin des malades et à l'instruction des enfants. Leur principal établissement, situé quai des Tournelles, subsista jusqu'à la Révolution.

Gén vefain

GÉNOVINE (*jé*) n. f. Métrol. Syn. de GENOISE.

GENRE (*janr'* — du lat. *genus, eris,* même sens) n. m. Groupement d'êtres ou d'objets assimilés par des propriétés communes : *Le chien est un* GENRE *qui comprend plusieurs espèces.* Dans le langage vulgaire, Sorte, espèce : *Plusieurs* GENRES *d'animaux. Des plantes de tous* GENRES.

— Par ext. Goût, manière d'être ou de faire : *Une robe d'un très bon* GENRE.

— Loc. div. *Avoir bon, mauvais genre,* Avoir de bonnes ou mauvaises manières. ‖ *Faire du genre, Se donner du genre,* Avoir des manières affectées. ‖ *Avoir du genre,* Avoir de l'élégance, de la distinction. ‖ Pop. *Plus que ça, Rien que en de genre,* Que de manières affectées ! ‖ *Genre humain,* Ensemble des hommes : *Le* GENRE HUMAIN *ne juge que par l'événement.* ‖ *Dans son genre,* Dans le genre dont il fait partie ou dans le genre dans lequel on le considère : *La Fontaine est,* DANS SON GENRE, *le premier des poètes.*

— Biol. Groupe de la classification des êtres vivants comprenant les espèces qui sont voisines : *La réunion de plusieurs* GENRES *constitue une famille.*

— Gramm. Forme spéciale employée pour distinguer les êtres masculins, les êtres féminins et les choses qui n'ont pas de sexe : GENRE *masculin, féminin, neutre.* ‖ *Adjectif des deux genres,* Qui a, au masculin, la même terminaison qu'au féminin.

— Littér. et b.-arts. Style, manière de faire, réglée par le sujet ou par le goût spécial de l'écrivain ou de l'artiste : *Le* GENRE *sublime, simple, familier. Le* GENRE *bas. Le* GENRE *de Meyerbeer, de Rossini.* ‖ Classe de sujets littéraires ou artistiques de même nature : *Le* GENRE *épique, dramatique, épistolaire. Le* GENRE *du paysage, du portrait.*

— Math. *Genre d'une courbe. Conservation du genre* V. SUBSTITUTION.

— Mus. Division du tétracorde considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composaient. ‖ *Genre diatonique,* Genre dans lequel on procède par tons et demi-tons naturels. ‖ *Genre chromatique,* Genre dans lequel on procède par demi-tons. ‖ *Genre enharmonique,* Genre dans lequel on ne procède pas par intervalles, mais par un accroissement ou une diminution continue et insensible du ton.

— Peint. Ouvrage de peinture autre que les tableaux d'histoire ou les paysages : *Tableau de* GENRE.

— Philos. *Genre suprême,* Genre absolu, qui ne peut devenir espèce relativement à un genre qui le contiendrait. ‖ *Genre supérieur,* Genre qui en comprend plusieurs autres. ‖ *Genre le plus bas,* Celui dont les divisions ne peuvent constituer de genres, ne contenant que des individus. ‖ *Genre prochain,* Celui qui vient immédiatement après les espèces.

— ALLUS. LITTÉR. :

Tous les *genres* sont bons, hors le *genre* ennuyeux.

phrase de Voltaire, qui se trouve dans la préface de *l'Enfant prodigue.*

— ENCYCL. Philos. Le *genre* est l'idée générale qu'on obtient en considérant ce que les différentes espèces ont de commun. Mais, à son tour, un genre donné peut devenir espèce par rapport à un genre supérieur. De genre en genre, on s'élève progressivement vers des notions de plus en plus générales, jusqu'à ce qu'on parvienne à l'idée la plus étendue, mais aussi la plus pauvre de toutes, à l'idée d'être en général, appelée par les anciens logiciens *summum genus,* le genre suprême ou généralissime, au delà duquel la pensée ne rencontre plus rien. Plus la compréhension d'un genre est grande, plus son extension est restreinte, c'est-à-dire que le nombre des attributs constituant un genre est d'autant plus élevé que le nombre des êtres qui rentrent dans ce genre est plus faible. (V. GÉNÉRALISATION, EXTENSION, COMPRÉHENSION.) Le genre qui précède immédiatement une espèce est pour cette espèce le *genre prochain* (genus proximum), par opposition aux autres genres plus ou moins lointains. Les logiciens disent qu'il faut définir par le genre prochain et la différence spécifique. Ainsi, un *mammifère* sera défini : un *vertébré* (genre prochain) *à mamelles* (différence spécifique).

— Biol. Le *genre* est un groupe conventionnel et n'est pas susceptible d'une définition absolue, comme l'*espèce.* On doit chercher, pour les réunir dans un même genre, les espèces qui ont le plus possible de caractères communs et qui ne diffèrent que par des caractères secondaires. V. SECONDAIRE et SUBORDINATION DES CARACTÈRES.

Le genre est, après l'espèce, le groupement le plus important de la classification actuelle, à cause de la nomenclature binaire adoptée par Linné. Ainsi, dans la nomenclature de Linné, toutes les espèces d'un genre ont en commun un nom patronymique qui est le *nom du genre* et en particulier un prénom qui est le nom d'espèce. Exemple : Dans le genre *felis,* il y a les espèces *felis leo* (lion), *felis tigris* (tigre), *felis concolor* (couguar), *felis pardus* (panthère), *felis catus* (chat sauvage), *felis domestica* (chat domestique).

— Gramm. Le *genre grammatical* consiste dans l'emploi de désinences différentes pour désigner les individus de sexes différents. Aux objets asexués ou de sexe incertain sont attribuées des désinences spéciales, d'où un troisième genre, le *genre neutre,* les deux premiers étant

appel[illegible] [illegible] veut *genre masculin* et *genre féminin*. Les langues indo-européennes, d'après lesquelles la théorie des genres a d'ailleurs été établie, sont loin de présenter une régularité absolue à cet égard, le français a perdu le neutre, par [illegible] d'accidents phonétiques; l'anglais et le persan modernes tendent à la suppression complète du genre grammatical. La grande majorité des langues parlées sur la terre ne connaît pas la catégorie française du genre. L'*esquimau* et les langues de l'Amérique du Nord partagent seulement les objets en deux classes : ceux qui sont animés et ceux qui sont inanimés. Les langues *[illegible]tiques* et *chamitiques* ne connaissent pas le genre neutre, mais distinguent le sujet masculin du sujet féminin à la troisième personne du verbe. La plupart des langues américaines ne connaissent pas le genre grammatical. D'autre part, dans le développement des langues romanes, nous voyons nombre de mots changer de genre parce que leur forme, une fois modifiée, les fait ressembler à des noms d'un genre différent : *joie*, féminin, vient de *gaudia*, neutre pluriel. Il est donc possible que l'origine du genre grammatical soit due, en indo-européen, à une action analogique, favorisée par la nature flexionnelle de ce type linguistique.

— Littér. Existe-t-il, en littérature, des genres vivants par eux-mêmes et indépendants du caprice des écrivains? C'est ce que l'on a essayé de nier, mais la réflexion a fait promptement discerner la raison permanente des genres et leur première origine dans la diversité des familles d'esprits. Aussi est-on d'accord pour admettre la séparation des genres littéraires; on admet encore que chacun d'eux, comme un être vivant, naît, grandit, atteint sa perfection, décline et enfin meurt, ou plutôt se transforme en un autre genre, qui le continue sous une nouvelle forme, ou enfin, qu'un genre nouveau se forme du débris de plusieurs autres (*évolution des genres*). On distingue les genres de la poésie et les genres de la prose.

Poésie. Il y a cinq genres de poésie : 1° le *genre lyrique*. La poésie lyrique est l'expression vive et imagée des sentiments de l'âme. Aussi prend-elle les noms les plus divers : *élégie, épithalame, chanson, ballade, sonnet*, etc. ; 2° le *genre épique*. Le poème épique est le récit en vers d'aventures héroïques et merveilleuses. On rattache à ce genre le poème héroïque et le poème héroï-comique ; 3° le *genre dramatique*. Le genre dramatique a pour objet la représentation de la vie en action. Il y a divers genres de drames ; 4° le *genre didactique*. Ce genre se propose d'enseigner les vérités de l'ordre moral ou de l'ordre physique. On y rattache la fable, l'épître, la satire, l'épigramme, etc. ; 5° le *genre pastoral* ou *bucolique*. La poésie bucolique est la peinture dramatique des mœurs et des beautés de la campagne. Elle se rapproche de la poésie dramatique par le dialogue et du poème didactique par la description. Elle s'offre à nous sous la double forme de l'églogue et de l'idylle.

Prose. On distingue dans la prose quatre genres : 1° le *genre oratoire*. L'éloquence est tout à la fois le don et l'art de persuader. Elle comprend les genres démonstratif, délibératif et judiciaire ; 2° le *genre historique*. Le genre historique est le récit vrai et l'appréciation des faits importants qui constituent la vie d'une nation. L'histoire prend diverses formes : annales, chroniques, biographie, mémoires, histoire proprement dite, qui est elle-même universelle, générale ou particulière, etc. ; 3° le *genre didactique et philosophique*. Ce genre a pour objet l'enseignement de la vérité dans les diverses branches de la pensée humaine ; 4° le *genre romanesque*. Le genre romanesque est un récit d'aventures et une étude de passions tantôt imaginaires, tantôt vraies et observées dans la vie réelle.

GENREUX (*jan-reû*), **EUSE** n. et adj. Fam. Se dit d'un voleur, d'une personne qui « fait du genre ». ‖ Se dit aussi des choses : *La pipe est devenue* GENREUSE.

GENS (*jan* [l's se fait sentir devant une voyelle] — pl. de *gent* [V.], pour le genre grammat., à la fin de l'article) n. pl. Collection de personnes en nombre indéterminé : *L'esclave n'a qu'un maître, l'ambitieux en a autant qu'il y a de* GENS *utiles à sa fortune.* (La Bruy.) ‖ Une personne qu'on ne nomme pas. Souvent même celle qui parle : *Mais on entend les* GENS *au moins sans se fâcher.* (Mol.)

— Par ext. Une catégorie particulière de personnes. ‖ Soldat ou personne au service de quelqu'un ; domestique : *Dites aux* GENS *de monsieur qu'ils aillent querir les violons.* Mol.

— Le mot *gens* est souvent accompagné d'un complément déterminatif qui exprime : 1° L'état, la profession : GENS *d'Église, de lettres, d'épée* ou *de guerre.* ‖ 2° Les fonctions spéciales : GENS *de pied* (fantassins). GENS *de cheval* (cavaliers). ‖ 3° La condition : *Les* GENS *de qualité, de rien.* ‖ 4° La résidence habituelle : *Les* GENS *de ville, de campagne, de cour.* 5° Les habitudes : *Les* GENS *du monde, de plaisir, d'affaires.* 6° Les qualités de l'esprit ou du cœur : *Des* GENS *de bien, d'honneur, de cœur, de bonne volonté, d'esprit. Petites gens, Gens du commun, Gens de peu.* Sous l'ancienne aristocratie, les roturiers. ‖ *Bonnes gens.* Personnes simples et douces ; personnes recommandables. ‖ *Gens du roi.* Ensemble des officiers du roi, dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire. ‖ *Gens de robe.* Personnes appartenant à l'administration de la justice. ‖ *Gens de mer.* Hommes dont la profession est de vivre du métier de la mer, pêcheurs, marins de l'État ou du commerce. ‖ *Gens d'armes.* V. GENDARME. ‖ *Gens de sac et de corde.* Personnes dignes des plus grands châtiments.

— Locutions : *A la barbe des gens.* A la vue et au su des autres, et malgré ce qu'ils en peuvent dire ou penser. ‖ *Se mêler des gens.* Avancer des choses insoutenables, comme si on voulait se moquer des personnes à qui l'on s'adresse.

— Dr. *Droit des gens.* Droit qui règle les rapports entre les nations. On dit, de préférence, DROIT INTERNATIONAL. Dans cette expression, *gens* a encore sa valeur ancienne de pluriel de *gent*, nation.

— Féod. *Gens de poete, de poestr, de poste* ou *de pote* (du lat. *potestas*, pouvoir). Gens qui, n'ayant pas de charte communale, ne pouvaient s'assembler que selon le bon plaisir du seigneur. ‖ *Gens de mainmorte.* Membres des communautés laïques ou ecclésiastiques qui payaient un droit d'amortissement pour acquérir des propriétés. — Signifiait aussi : Hommes de condition servile, qui étaient considérés comme morts quant aux droits civils, et ne pouvaient pas tester.

— Gramm. Le mot *gens* veut au féminin les adjectifs ou les participes qui le précèdent, et au masculin ceux qui le suivent : QUELLES MÉCHANTES GENS! TOUTES *les* VIEILLES GENS *sont* SOUPÇONNEUX. *Ce sont les* MEILLEURES GENS *que j'aie jamais* VUS. *Gens* veut au masculin les adjectifs ou déterminatifs placés avant lui : 1° quand l'adjectif qui le précède immédiatement n'a qu'une forme pour les deux genres ; 2° quand ils sont attributs de *gens* ou séparés par un membre de phrase : QUELS HONNÊTES GENS! TOUS *ces* GENS. DEVENUS VIEUX *et infirmes, ces* BONNES GENS *ne pouvaient plus gagner leur vie.*

Quand gens est suivi de *de* et d'un nom et qu'il désigne une certaine catégorie de personnes, il est du masculin pluriel : *Certains* GENS D'AFFAIRES.

— PROV. : **A gens de village, trompette de bois.** Il faut proportionner les choses aux conditions des personnes ; et aussi : Les gens peu instruits sont ignorants des belles choses.

GENS (*jinss*, mot lat.) n. f. A Rome, Groupe composé de plusieurs familles portant le même nom.

— ENCYCL. On admet, le plus souvent, que ce groupe était formé de familles se rattachant à un ancêtre commun sans que l'origine commune pût être toujours prouvée. La *gens* comprenait, outre les membres de ces familles, des clients affranchis ou descendants d'affranchis qui lui devaient certains services. Cela explique comment la gens Fabia, au Ve siècle av. J.-C., comprenait 5.000 membres.

Les membres de la *gens* ou *gentiles* étaient réunis par des liens qui, à l'origine, furent très forts. Ils avaient un culte, des autels communs où ils sacrifiaient aux mânes de leurs ancêtres. Ils avaient la même sépulture, ils allaient au combat en un seul groupe, ils étaient tenus entre eux à certaines obligations : poursuivre le meurtrier de l'un d'eux, racheter ceux qui avaient été faits prisonniers, aider les délinquants à payer l'amende, fournir de l'argent à ceux qui exerçaient une magistrature onéreuse. Par contre, ils avaient certains droits : si un membre de la *gens* n'avait pas d'agnats, la gens héritait de lui, et, pour protéger sa succession éventuelle, s'il était mineur ou fou, un *gentilis* était son tuteur ou son curateur. Il est à peu près certain qu'il y eut primitivement d'autres liens entre les *gentiles*. Les terres ne furent pas primitivement la propriété des différents chefs de famille, mais celle de la *gens* tout entière, comme l'indiquent la contiguïté des terres des familles à l'époque ancienne et les noms de *gentes* donnés aux territoires des tribus rurales.

Cette communauté d'intérêts et d'action entre les *gentiles* les obligeait à avoir un conseil commun : c'est là qu'on répartissait les charges lorsqu'il fallait faire des sacrifices pour un membre de la *gens*. Le conseil prenait des décisions obligatoires pour tous les membres. C'est ainsi qu'après la trahison de Marcus Manlius Capitolinus, la *gens* Manlia décida de ne plus prendre le prénom de Marcus. C'est ainsi que la gens Fabia proposa au sénat de soutenir seule la guerre contre les Véiens. Ce conseil exerçait aussi une surveillance sur les *gentiles*, leur demandait compte de leurs actes criminels ou blâmables, et pouvait les punir, les exclure du culte ou même de la *gens*.

La *gens*, qui, à l'époque historique, n'avait plus de chef unique, faute d'être commandée, tomba peu à peu en décadence. Les terres communes ayant été partagées, les familles gagnèrent en indépendance, et, au IIe siècle de l'empire, les *gentes* avaient disparu.

GENS (saint), ermite, né à Monteux, près de Carpentras, à une date inconnue. Son culte était, au XIIe siècle, très populaire dans tout le comtat Venaissin. Vers l'an 1130, le cardinal Alexandre Bichio, évêque de Carpentras, fit élever, près du village de Beausset, une église sur son tombeau. Il paraît être mort jeune. — Fête le 16 mai.

GENSAC, comm. de la Gironde, arr. et à 28 kilom. de Libourne, sur une colline dominant la Durèze, affluent de la Dordogne ; 1.156 hab. Commerce de vins. Château en ruine et restes de remparts du XVe siècle. Ravin du *Pont-d'Enfer*. Le vignoble de cette commune donne des vins rouges et des vins blancs ; les premiers en plus grande quantité, principalement dans les crus suivants : *Domaine de Rocanguille, au Bédat, à Claribès, cru Le Faure, au Bourg Galouchey, à Jaure*, etc.

GENSÉRIC, roi des Vandales de 428 à 477, conquérant de l'Afrique, mort en 477. Il était fils naturel de Godégisèle. Le comte romain Boniface, révolté contre l'impératrice Placidie, l'appela à son aide. Mis en possession des trois Maurétanies, il profita des troubles suscités par les donatistes pour ravager toute l'Afrique romaine, de concert avec les Maures. Boniface, épouvanté des horreurs qu'il avait attirées sur l'Afrique, tenta vainement de réparer sa faute, mais, vaincu, il dut repasser en Italie (431). Non content de s'être emparé de toute la province romaine (439), le roi des Vandales ravagea les îles de la Méditerranée et même les côtes de l'Italie. En 455, appelé par Eudoxie, il débarqua à Ostie, prit Rome sans coup férir, malgré les supplications du pape Léon, et la livra au pillage pendant quatorze jours. Puis il poursuivit sa route, dévastant la Grèce, la Dalmatie, menaçant même Constantinople. Théodose II, Majorien, Léon firent d'inutiles efforts pour reprendre à Genséric ses conquêtes en Afrique ; Zénon fut contraint de le reconnaître. Arien, Genséric se prétendait, comme Attila, l'instrument de la colère de Dieu. Il laissa ses vastes territoires à son fils Hunéric.

GENSFLEISCH (Jean). Biogr. V. GUTENBERG.

GENSHO ou **GENSEÏ**, impératrice du Japon, petite-fille de l'empereur Tenmou. Elle régna de 715 à 723 de notre ère. Elle est connue pour avoir fait des règlements nouveaux concernant les habits des femmes et pour avoir encouragé la rédaction du *Nihon-qi*, grand ouvrage intéressant les origines de l'histoire japonaise. En 723, elle abdiqua en faveur de son neveu.

GENSICHEN (Otto-François), poète allemand, né à Driesen (Neumark) en 1847. Il fut nommé directeur du théâtre Wallner, charge qu'il abandonna en 1878, pour se livrer librement aux lettres. Parmi ses nombreux écrits, citons ses pièces de théâtre : *Caius Gracchus* (1869) ; *le Messie*, trilogie (1869) ; *Danton* (1870) ; *le Paratonnerre* (1872) ; *Tamina* (1887) ; ses *Poésies choisies* (1888) ; *l'Empereur allemand* (1871) ; des volumes en prose : *Acteurs de cour à Berlin* (1872) ; *les Contrées que réjouit le soleil* (1871).

GENSONNÉ (Armand), homme politique français, né à Bordeaux en 1758, décapité à Paris 1793. Avocat au parlement de Bordeaux, il fut nommé procureur de cette commune en 1790. Élu à l'Assemblée législative, il présenta le décret d'accusation contre les frères du roi. Réélu à la Convention, il continua, avec Vergniaud et Guadet, la lutte contre les montagnards et la Commune de Paris, qu'il attaqua à la tribune. Il ne cessa de demander que les massacreurs des journées de Septembre fussent punis ; il finit même par obtenir un vote favorable à cette motion. Élu président de la Convention en 1793, il attaqua les montagnards avec une ardeur qui devait causer sa perte. Désigné à la vengeance de ses adversaires, Gensonné devint l'objet de calomnies répétées. On rappela ses relations avec Dumouriez ; il fut accusé d'entente avec la famille royale, pour avoir fait passer au roi, quelques jours avant le 10-Août, une lettre de conseils, par l'intermédiaire du peintre Boze. Une commission fut nommée pour examiner l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés, pendant qu'il était mis chez lui en surveillance, ainsi que vingt-huit de ses collègues. Il aurait pu fuir, mais il résista à toute sollicitation. Il fut mis en accusation, condamné et guillotiné avec ses amis. Orateur remarquable, il parlait avec conviction, mais sans chaleur, et lisait ses discours, qui brillent plus par la logique que par l'élégance.

Gensonné.

GENT (*jan*, devant une consonne — du lat. *gens, gentis*, même sens) n. f. (Vieilli.) Nation, race. (Se fait suivre d'un qualificatif qui détermine la classe d'êtres que l'on veut désigner) : *La* GENT *marécageuse. La* GENT *qui porte crête. La* GENT *trotte-menu.* (La Font.) ‖ V. GENS (*Droit des*).

— Fam. *La gent moutonnière.* Se dit de ceux qui ne font jamais que suivre l'impulsion donnée par les autres.

GENT, ENTE (*jan, jant'* — du lat. *genitus*, né, bien né) adj. Gentil, joli (vx) :

Que dit-elle de moi,
Cette *gente* assassine. MOLIÈRE.

GENT (Alphonse), homme politique français, né à Roquemaure (Gard) en 1813, mort à Paris en 1894. Il fut, en 1848, commissaire du gouvernement provisoire à Avignon, député de Vaucluse à la Constituante, où il vota avec l'extrême gauche. Déporté en 1851, il vit, en 1854, sa peine commuée et vécut au Chili, en Italie, en Espagne (1862), d'où il envoya des correspondances au « Temps ». Gambetta le nomma, en 1870, préfet des Bouches-du-Rhône. En 1871, il entra à l'Assemblée nationale comme député de Vaucluse. Il soutint la politique de Thiers, devint, en 1876, député d'Orange, échoua en 1877, mais rentra à la Chambre en 1878. En 1879, sa nomination comme gouverneur de la Martinique fut violemment attaquée, et le gouvernement lui donna un successeur ; mais son mandat législatif lui fut renouvelé en 1879 et 1881 et, à partir de 1882 jusqu'à sa mort, il fut sénateur de Vaucluse.

GENTÉ, comm. de la Charente, arr. et à 8 kilom. de Cognac, dans la Champagne de Cognac ; 583 hab. Distillerie et commerce de cognac et l'un des grands crus de fine champagne. Église à trois nefs des XIIe et XIIIe siècles.

GENTEBRUGGE ou **GENDBRUGGE-LEZ-GAND**, comm. de Belgique (Flandre-Orientale), arr. admin. et judic. de Gand ; 8.262 hab.

GENTHIN, ville d'Allemagne (Saxe prussienne [présid. de Magdebourg]), sur le canal de Plauen ; 4.799 hab. Manufactures de lainage et de draps.

GENTHITE (*jan*) n. f. Silicate hydraté naturel de nickel, magnésie et chaux, se présentant en masses compactes et de couleur vert-pomme.

GENTIANACÉES (*jan-si, sé*) ou **GENTIANÉES** (*jan-si*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées. — *Une* GENTIANACÉE ou GENTIANÉE.

— ENCYCL. Les *gentianacées* (plus de soixante genres avec plus de cinq cents espèces) sont des herbes à feuilles ordinairement opposées, simples, sans stipules, dont les fleurs, hermaphrodites, actinomorphes et généralement pentamères dans leurs verticilles externes, contiennent un pistil composé de deux carpelles pluriovulés, unis suivant la placentation pariétale, et se transformant ultérieurement en une capsule à déhiscence suturale. Les gentianacées sont riches en principes amers et fébrifuges. Genres principaux : *gentiane, érythrée, chlore, ményanthe*, etc.

GENTIANE (*jan-si* — du lat. *gentiana*, même sens) n. f. Genre de plantes, type de la famille des *gentianacées*.

— ENCYCL. Les *gentianes* sont des herbes à feuilles opposées et sans stipules des régions tempérées et montueuses de l'hémisphère boréal. On en compte environ cent quatre-vingts espèces. La grande gentiane (*gentiana lutea*), dont les feuilles inférieures forment une rosette, tandis que les paires supérieures abritent des verticilles de fleurs jaunes, est un amer franc. On emploie sa racine, qui contient deux principes cristallisables, le *gentiopicrin* (amer de gentiane) et l'*acide gentianique*, comme apéritif et tonique ; la racine contient aussi de 12 à 15 p. 100 de sucre de gentiane, dont la fermentation donne de l'*alcool de gentiane*. On peut lui substituer les *gentiana punctata, cruciata, purpurea, acaulis, amarella*, etc., la plupart à fleurs bleues ou pourprées.

Gentiane.

GENTIANELLE (*si*) n. f. Bot. Autre nom du CHIRONIS.

GENTIANIN (*jan-si*) n. m. ou **GENTIANINE** (*jan-si*) n. f. Chim. Composé retiré de la gentiane et qui contient un mélange d'*acide gentisique* et de *gentiopicrin*.

GENTIANIQUE (*jan-si*) adj. Chim. Syn. de GENTISIQUE.

GENTIANOÏDE (*jan-si* — de *gentiane*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à une gentiane.

GENTIANOSE (*jan-si*) n. f. Chim. Substance sucrée fermentescible, extraite des racines de gentiane.

GENTIEN (Benoît), religieux de l'abbaye de Saint-Denis, vivant au XVe siècle. Député de l'université de Paris au concile de Constance, il s'y fit remarquer par son éloquence; mais il est surtout connu parce que Le Labourer lui a attribué, mais très vraisemblablement à tort, la chronique latine connue sous le titre d'*Histoire de Charles VI, par le moine de Saint-Denis*.

GENTIL, ILE (*jan-ti, il'* — du lat. ecclés. *gentilis*; de *gens, gentis*, nation) n. Nom que les Hébreux donnaient aux étrangers, et les premiers chrétiens aux païens : *Les Juifs et les* GENTILS. (Le fém. *gentile* est peu usité.)

— Dans le style religieux, Infidèle : *Aller prêcher la foi aux* GENTILS. ‖ *Vocation des gentils*, Extension de la vraie foi religieuse à toutes les nations. ‖ *Apôtre des gentils*, Saint Paul, qui fut spécialement appelé à la conversion des infidèles.

— Hist. Soldat d'une milice exclusivement composée de Romains. ‖ Soldat de race franque, chez les Francs.

— Adjectiv. Qui n'est pas juif : *Le fils d'un père* GENTIL *était* GENTIL.

— SYN. **Gentils, idolâtres, infidèles, païens.** *Gentils*, peuples qui ne sont pas juifs, ou qui étaient infidèles aux premiers temps du christianisme. *Païens*, peuples qui ne sont pas chrétiens et qui adorent de faux dieux. *Idolâtres* suppose un culte rendu à des idoles. *Infidèles* désigne tous ceux qui n'ont pas la vraie foi ou qui l'ont rejetée.

GENTIL (*jan-ti*), **ILLE** (*jan*, et *ll* mll.) [du lat. *gentilis*, qui est de bonne race, de famille distinguée] adj. Noble de race : *Tant vilains que* GENTILS. (Al. Chartier.) ‖ Généreux, délicat : *Un* GENTIL *procédé*. ‖ Aimable, qui plaît : *Une* GENTILLE *petite fille*. ‖ Ironiq. Vilain, blâmable : *Quel* GENTIL *personnage! Faire un* GENTIL *métier. C'est* GENTIL !

— Substantiv. *Faire le gentil*, Affecter des manières agréables.

— Bot. *Bois gentil*, Nom vulgaire du daphné mézéréum ou garou des bois.

— SYN. **Gentil, beau, joli.** V. BEAU.

— ANTON. **Disgracieux, laid, malgracieux, vilain.**

GENTIL n. m. Ampélogr. V. SAVAGNIN.

GENTIL (le chevalier Jean-Baptiste-Joseph), colonel français, né à Bagnols (Languedoc) en 1726, mort en 1799. Il servit dans l'Inde sous Bussy, Dupleix et Lally, passa, après les désastres de ce dernier, au service du nabab d'Aoude, et s'y maintint jusqu'en 1778, époque où les Anglais exigèrent son expulsion. Gentil rapporta de l'Inde tout un musée, objets d'histoire naturelle, armes, médailles, manuscrits, dessins, qu'il donna à la France, après en avoir refusé de l'Angleterre une forte somme. Il a laissé des notes sur lesquelles a été composé le *Mémoire sur l'Indoustan* ou *L'Empire mogol* (1822).

GENTIL, explorateur et administrateur français, né en 1866. Après avoir servi dans la marine, il se rendit au Congo auprès de de Brazza, fut envoyé dans la haute Sangha, puis, de 1895 à 1898, descendit le Chari jusqu'au lac Tchad et plaça le Baguirmi sous le protectorat français. Il obtint, en 1899, pour ce voyage, la grande médaille d'or de la Société de géographie, et repartit en 1900 dans ce même pays en qualité de « commissaire du gouvernement français dans le Chari ». Il y rétablit la situation compromise par la défaite et la mort du lieutenant Bretonnet, battit Rabah à Kouno, puis revint en France, après avoir opéré sa jonction avec une partie de la mission Foureau-Lamy et avec la mission Joalland-Meynier. Gentil a publié un récit très succinct de son premier voyage, dans les *Comptes rendus de la Société de géographie* pour 1898.

GENTIL-BERNARD (Pierre-Auguste BERNARD, dit), poète érotique français, né à Grenoble en 1708, mort à Choisy-le-Roi en 1775. Élève des jésuites à Lyon, puis clerc de procureur à Paris, secrétaire du maréchal de Coigny en Italie, il se fit connaître, vers 1736, par de petits vers insérés dans l'*Almanach des Muses* et colportés dans les salons de Paris. Voltaire se fit inconsidérément le héraut de cette gloire peu méritée. Pendant trente-cinq ans environ, Gentil-Bernard passa en France pour un grand poète : il n'était au fond qu'un joli poète, léger, gracieux, spirituel, qui versa malheureusement dans la poésie licencieuse. Son opéra de *Castor et Pollux* (musique de Rameau) n'a pas grande valeur; mais ses autres vers, qu'il se garda bien de publier (il se contentait de les lire), parurent charmants dans la bouche de cet épicurien aimable, favori de Mme de Pompadour. Son *Art d'aimer* (publié en 1775) n'est qu'un art de se faire aimer, c'est-à-dire un code de séduction qui sent la corruption du temps. Parmi ses autres poésies, on peut glaner de jolies pièces : *le Hameau, la Couronne de roses, la Cage*. Tous ces bonheurs eurent une fin lamentable : le gourmand et voluptueux poète fut frappé d'imbécillité et de folie; il traîna quatre ans avant de mourir, sa gloire surfaite était morte avant lui. L'édition la plus complète de ses œuvres parut en 1803.

Gentil-Bernard.

GENTILÉ (*jan* — du lat. *gentilis*, de la nation) n. m. Nom des habitants d'un pays, d'une ville : *Français est le* GENTILÉ *de France*.

GENTILFEMME (*jan-ti-fam'*) n. f. V. GENTILLEFEMME.

GENTILHOMMAILLE (*jan-ti-yo-ma-ill* [*ll* mll.] — rad. *gentilhomme*) n. f. Par dénigr. Ramassis, caste de gentilshommes : *Une* GENTILHOMMAILLE *campagnarde*.

GENTILHOMME (*jan-ti-yom'*), pl. **GENTILSHOMMES** (*jan-ti-zom'*) [de *gentil*, noble et *homme*] n. m. Homme noble d'extraction, à la différence de celui qui était anobli par charge ou par lettres du prince. Ce dernier était noble sans être gentilhomme, mais il communiquait la noblesse à ses enfants, lesquels devenaient gentilshommes) : *Autrefois, on ne faisait étudier les* GENTILSHOMMES *que pour être d'Eglise*. ‖ Plus spécialem. Gentilhomme qui s'attachait volontairement à la cour et à la personne du roi.

— Fam. *Gentilhomme a lièvre*, Gentilhomme de campagne, d'une fortune modeste : *Mon Dieu! qu'un petit* GENTILHOMME À LIÈVRE *est heureux dans sa gentilhommière!* (Mme de Simiane.) ‖ *Gentilhomme de parchemin*, Roturier anobli.

— Fig. Personne qui montre une certaine fierté dans ses manières : *Tout membre de l'Académie française passe dans l'opinion pour un* GENTILHOMME *littéraire qui en prend à son aise*. (Sainte-Beuve.)

— Loc. prov. *Vivre en gentilhomme*, Vivre sans travailler.

— Art milit. anc. *Gentilhomme d'artillerie*, Garde ou officier d'artillerie de famille noble, préposé à chaque pièce d'artillerie. ‖ *Gentilhomme du drapeau-colonel du régiment des gardes-françaises*, Chacun des quatre officiers créés en 1680 pour accompagner le roi.

— Hist. *Gentilshommes de la manche*, Gentilshommes qui accompagnaient habituellement un prince adolescent.

— ANTON. **Bourgeois, manant, prolétaire, roturier, rustre, vilain.**

— ENCYCL. Les feudistes et les jurisconsultes distinguaient plusieurs sortes de *gentilshommes*, savoir : 1° le gentilhomme *de parage*, qui était tel par son père, et pouvait être fait chevalier, tandis que celui qui était fils d'une mère noble et d'un père vilain ne pouvait pas parvenir à la chevalerie; 2° le gentilhomme *de haut parage*, qui était descendu d'une famille illustre; 3° le gentilhomme *de bas parage*, celui qui descendait d'une famille moins noble; 4° le gentilhomme *de ligne* ou *de sang*, c'est-à-dire de noble extraction; 5° le gentilhomme *de quatre lignes*, c'est-à-dire celui dont le père et la mère, l'aïeul et l'aïeule, le bisaïeul et la bisaïeule, le trisaïeul et la trisaïeule, étaient nobles et issus de parents nobles; 6° le gentilhomme *de quatre races* et *d'extraction*, qui avait bien une noblesse acquise, qu'il tenait de ses ancêtres à la quatrième génération, mais une noblesse ayant un principe connu, par un anoblissement; 7° le gentilhomme *de nom et d'armes*, selon Jean Scohier, qui porte le nom de quelque province, bourg, château, seigneurie, ou fief noble, ayant des armes particulières, quoiqu'il ne soit pas seigneur de ces terres.

Sous l'ancienne monarchie, on employait aussi le mot « gentilhomme », pour désigner des nobles attachés à la personne des princes. Les gentilshommes servants avaient pour fonctions de servir le roi à table. Les gentilshommes *de la garde* marchaient devant le roi, deux à deux, dans les grandes cérémonies. On les appelait aussi gentilshommes au *bec-de-corbin*, parce qu'ils étaient armés de la hallebarde de ce nom. Ils formaient deux compagnies de cent hommes chacune, créées, l'une en 1478, l'autre en 1497. Ils furent supprimés en 1776. Les gentilshommes *de la chambre*, ou *premiers gentilshommes*, réglaient le service et la dépense de la chambre du roi. Les gentilshommes *ordinaires du roi* avaient pour attribution de porter les ordres du roi aux états généraux, aux parlements, aux cours étrangères, etc. Ils avaient été institués par Henri III; mais leur nombre, d'abord fixé à quarante-cinq, devint par la suite illimité. L'usage s'introduisit même de nommer des roturiers gentilshommes ordinaires; mais seulement à titre honorifique. Ces charges furent supprimées par la Révolution. Rétablies en 1815, elles disparurent de nouveau en 1830.

— *Gentilshommes verriers*. On appelait ainsi les nobles qui exerçaient la verrerie. La fabrication du verre n'anoblissait pas, comme on le croit vulgairement, mais les nobles pouvaient s'y livrer sans déroger. V. VERRIER.

GENTILHOMME n. m. Archéol. Engin d'artillerie, employé au XVIe siècle, sorte de canon, fait de bois et cerclé de pièces de fer avec pointes en relief. (Il semblerait que ces gentilshommes ou *gentilhommes* n'étaient pas montés sur des affûts, leur longueur ne dépassant guère 1 mètre; peut-être servaient-ils de fusées; ou les chargeait cependant avec des pierres, de la mitraille, etc.)

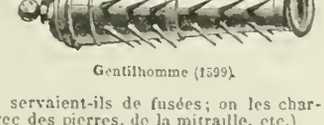

Gentilhomme (1599).

— Métallurg. Pièce de fonte sur laquelle on fait couler le laitier d'un haut fourneau.

— Ornith. Nom vulgaire du fou de Bassan.

Gentilshommes de Vérone (LES DEUX), comédie en cinq actes de Shakspeare. — Valentin, un gentilhomme de Vérone, veut enlever Silvia, la fille du duc de Milan, que celui-ci lui refuse. Il met dans la confidence son ami Protée, qui le dénonce, jaloux de cet amour. Silvia repousse ce traître et s'enfuit pour rejoindre Valentin. Sur sa route, elle tombe, en traversant une forêt, dans une bande de brigands, et c'est Protée, qui l'a suivie, qui la sauve. Il espère qu'en récompense elle l'aimera, mais elle le repousse encore malgré ses menaces. L'arrivée de Valentin, qui était devenu le chef de ces brigands, empêche l'ami infidèle de mettre ses plans à exécution, mais, en même temps, Valentin pardonne au coupable, le rend à Julia, sa fiancée, et lui-même épouse Silvia, que lui accorde enfin le duc.

Les Deux gentilshommes de Vérone sont une des premières comédies de Shakspeare : Dowden lui assigne comme date 1592. On sent, en effet, à sa versification et à sa manière qu'elle appartient à la jeunesse du poète, à l'époque où il écrivait ses poèmes et ses sonnets. C'est la même poésie, joyeuse et colorée, le même lyrisme exubérant et enthousiaste. Les caractères ont aussi cette apparence de féerie et d'irréel qui place la comédie en un monde de rêve et de charme. On pourrait seulement lui reprocher une certaine hésitation dans le plan.

GENTILHOMMEAU n. m. Syn. ancien de GENTILLÂTRE.

GENTILHOMMER (*jan-ti-llo-mé* [*ll* mll.] — v. n. Faire le gentilhomme. Fam. et peu us.)

GENTILHOMMERIE (*jan-ti-llo-me-ri* [*ll* mll.] — n. f. Qualité ou caractère de gentilhomme : *La* GENTILHOMMERIE *vous tient les bras liés*. Mol. ‖ Réunion de gentilshommes.

GENTILHOMMESQUE (*jan-ti-llo-mesk* [*ll* mll.] — adj. Qui appartient aux gentilshommes.

GENTILHOMMIÈRE (*jan-ti-llo-mi-èr* [*ll* mll.] — adj. fém. Autref. Qui appartenait, qui était propre à un gentilhomme : *La parfaite civilité* GENTILHOMMIÈRE.

— n. f. Résidence d'un petit gentilhomme à la campagne.

GENTILI (Antoine), général français, né à Ajaccio en 1751, mort en 1798. Tout jeune, il prit part aux luttes que Paoli soutint pour l'indépendance de la Corse. En 1789, il fut envoyé en France avec Pozzo di Borgo pour défendre la Corse devant la Constituante. Gagné à la cause française, Gentili se sépara de Paoli, lorsque celui-ci livra la Corse à l'Angleterre, et se réfugia à Bastia avec les troupes françaises du général Lamotte Saint-Michel, et résista à Nelson et Paoli réunis pendant quatre mois. En 1794, il retourna en France et fut attaché à l'armée d'Italie, où Bonaparte le fit nommer général de division et lui confia la mission de reprendre la Corse aux Anglais, mission qu'il remplit avec un rare bonheur (1796); il fut ensuite chargé de l'occupation des îles Ioniennes. Il s'occupait d'organiser cette conquête, lorsqu'il fut forcé par sa santé de céder son commandement au général Chabot. Il mourut pendant la traversée du retour.

GENTILICE (*jan, liss* adj. Qui appartient à la *gens* : *Terres* GENTILICES. *Culte* GENTILICE. V. GENS, mot lat.).

— n. m. Membre d'une *gens* romaine.

GENTILISME (*jan, lissm'*) n. m. Religion des gentils, paganisme.

GENTILISTE (*jan, lisst'*) n. m. Hist. relig. Partisan des doctrines de Valentin Gentilis. On a dit plus tard VALENTINIEN.

GENTILITÉ (*jan* — du lat. eccl. *gentilitas*, même sens) n. f. Ensemble des nations païennes : *La* GENTILITÉ *convertie*. (Boss.)

GENTILLÂTRE (*jan*, et *ll* mll. — rad. *gentil*) n. m. Par dénigr. Gentilhomme de petite noblesse.

GENTILLE (*jan*, et *ll* mll.) n. f. Défaut de fabrication qui, dans le tissage des étoffes, est produit par un fil qui, levant constamment, donne l'effet d'un fil manquant.

GENTILLE-DONNE (*jan*, et *ll* mll. — de *gentille*, et de l'ital. *donna*, dame) n. f. Noble Vénitienne. On se sert quelquef. du mot ital. GENTILDONNA.

— Hist. relig. Nom donné à certaines religieuses.

GENTILLEFEMME (*jan, ll* mll., et *fam'*) n. f. Ancien féminin de *gentilhomme*; femme d'un gentilhomme. On dit aussi GENTIFEMME et GENTILFEMME.

GENTILLESSE (*jan-ti-llèss* [*ll* mll.] — rad. *gentil*) n. f. Anciennem. Noblesse : GENTILLESSE *de nature*. Amyot. ‖ Caractère de ce qui est agréable, délicat; action, parole agréable et délicate : *L'écureuil, par sa* GENTILLESSE, *par sa docilité, mériterait d'être épargné*. Buff.)

GENTILLET, ETTE (*jan-ti-llè, et* [*ll* mll.] — dimin. de *gentil*) adj. Assez gentil.

GENTILLY (lat. *Gentiliacum*), comm. de la Seine, arr. et à 6 kilom. de Sceaux, sur la Bièvre; 6.153 hab. Ch. de f. Orléans (Paris à Sceaux). Carrières de pierres à bâtir, briqueteries, distilleries. L'origine de Gentilly est fort ancienne : saint Eloi y fit bâtir un monastère; le prince de Condé y campa en 1562. Il s'y est tenu un concile en 767, sous Pépin le Bref. Eglise des XIIIe et XVe siècles.

GENTIMENT (*jan*) adv. D'une façon gentille : *Être mis, coiffé* GENTIMENT. *Causer* GENTIMENT.

GENTIOGÉNIN (*jan-si-o-jé* — de *gentiane*, et du gr. *génos*, origine) n. m. Chim. Principe immédiat qui existe dans le gentiopicrin.

GENTIOPICRIN n. m. Principe amer de la gentiane (C'est un glycoside constituant le principe actif du *gentianin*.)

GENTIOUX, ch.-l. de cant. de la Creuse, arrond. et à 32 kilom. d'Aubusson, près des sources de la Maulde, sur un large plateau granitique auquel on donne parfois le nom de *plateau de Gentioux*; 1 339 hab. Carrières de granit. — Le canton à 8 comm. et 7.340 hab.

GENTISIN n. m. Chim. Syn. de GENTISIQUE.

GENTISINE (*jan*) n. f. Chim. Polyphénoléther cristallisé $C^{14}H^{12}O^{4}$, dérivé de la gentianine et qui, fondu avec de la potasse, se dédouble en phloroglucine et en acide gentisique.

GENTISIQUE (*jan, zik'*) adj. Se dit d'un acide $C^{7}H^{6}O^{3}$, qui s'obtient par dédoublement de la gentisine avec la potasse. (Ce n'est autre chose que de l'*acide oxysalicylique*.)

GENTIUS, roi des Illyriens au IIe siècle av. J.-C. Cruel, violent, adonné à l'ivrognerie, il fit périr son frère pour lui prendre sa femme. Afin d'arrêter la piraterie de ses sujets, les Romains s'emparèrent de sa ville, en 171. Il s'allia à Persée, roi de Macédoine, contre les Romains, en 168. Battu au bout d'un mois par le préteur Anicius, il se rendit, fut conduit à Rome et orna le triomphe du vainqueur.

GENTLEMAN (*djèn'-tle-man'* — mot angl. signif. « gentilhomme ») n. m. Homme bien élevé, ayant de belles manières. ‖ Pl. *Des* GENTLEMEN (*djèn'-tle-mèn'*).

— *Gentleman-rider* (proprem. Gentilhomme cavalier), Homme élégant, qui aime aller à cheval. Sportsman qui monte des chevaux de courses dans certaines épreuves. Plur. *Des* GENTLEMEN-RIDER.

GENTON (*jan*) n. m. Nom donné, dans certaines relations de voyage, aux Hindous.

GENTRY (*djèn'-tré* — mot angl. n. f. Classe bourgeoise en Angleterre, par opposition à *nobility*, noblesse, et à *people*, peuple. ‖ Les gens bien élevés, les gens comme il faut, les hautes classes de la société.

GENTZ (Friedrich von), publiciste et diplomate allemand, né à Breslau en 1764, mort à Weinhaus, près Vienne, en 1832. Il fut d'abord secrétaire du directoire général des finances de Prusse, et se fit remarquer par un talent de plume qui, mis, lors de la Révolution française, au service de la cause du pouvoir absolu. Après avoir traduit en allemand les écrits de Burke et de Malet du Pan contre la Révolution, il passa en Angleterre en 1795, y reçut une pension de l'État et y fonda deux revues. En 1802, il passa au service de l'Autriche comme conseiller impérial, devint adversaire passionné de Napoléon et écrivit contre les manifestes de la cour de Berlin (1806) et de la cour de Vienne (1809). A partir de 1810, il s'attacha étroitement à Metternich. En 1813, il rédigea de nouveau le manifeste des puissances, premier secrétaire du congrès de Vienne en 1814, l'un des principaux rédacteurs du traité de Paris en 1815, il assista encore aux congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), de Laybach (1821) et de Vérone (1822). La Révolution de Juillet, mit fin à sa carrière. Gentz a laissé des pamphlets et des ouvrages de circonstance. Ses *Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie* (1815-1828), publiées par Prokesch-Osten, en 1876, sont le complément précieux des *Mémoires* de Metternich, sous l'inspiration de qui elles ont été écrites.

GENUCHUS (*kuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoniinés, comprenant des cétoines africaines, dont on connaît quatre espèces. (Les *genuchus* ont une livrée noire, brillante, marquée de rouge [*genuchus Hottentota*, du Cap] et qui passe souvent entièrement au rouge.)

GENUCIA (GENS), famille patricienne de Rome, qui compte plusieurs tribuns et consuls. Les plus connus sont : C. **Genuclus**, tribun du peuple en 473 av. J.-C., assassiné par les patriciens pour avoir énergiquement soutenu la loi agraire ; L. **Genucius**, tribun en 342, auteur de diverses réformes mentionnées par Tite-Live ; L. CLEPSINA **Genuclus**, consul en 271, lequel reprit Rhegium tombée dix ans auparavant aux mains de la légion campanienne révoltée, et envoya à Rome, pour y être décapités, les survivants de cette légion.

Genucia (LEX). Dr. rom. Loi, rendue en l'an 412 de Rome, qui avait totalement interdit aux créanciers d'exiger des intérêts, au moins en matière de prêt.

GÉNUFLECTEUR, TRICE (*jé, flek'* — du lat. *genuflectere*, fléchir le genou) adj. Qui fait des génuflexions. ‖ Par ext. Servile, adulateur.

— n. m. Catéchumène qui, ayant terminé son éducation religieuse, avait la permission d'assister à tout l'office divin ; Pénitent qui restait à genoux pendant la communion, sans pouvoir se présenter à l'autel.

GÉNUFLEXION (*jé, flè-ksi* — lat. *genuflexio* ; de *genu*, genou, et *flectere*, supin *flexum*, fléchir) n. f. Action de fléchir le genou en signe d'adoration ou de profond respect : *Faire une* GÉNUFLEXION.

— Fig. Acte de respect servile ou civilités exagérées : *Faire des* GÉNUFLEXIONS *devant les grands*.

GÉNUINE (du lat. *genuinus*, même sens — peut-être par l'intermédiaire de l'angl. *genuine*, exact) adj. Exact, véritable : *Traduction* GÉNUINE. (T. didact. tr. peu us.)

GÉNUINITÉ (*jé*) ou quelquef., par erreur, **GÉNUITÉ** n. f. Qualité de ce qui est génuine.

GENUS IRRITABILE VATUM (*La race irritable des poètes*), second hémistiche d'un vers d'Horace (*Epîtres*, l. II, ii, v. 102). L'expression s'est généralisée : elle sert à désigner l'amour propre souvent excessif, l'extrême susceptibilité de tous les gens de lettres.

GENU-VALGUM (mots lat.) n. m. Pathol. Genou cagneux V. GENOU.

GENYSA (*jé*) n. m. Genre d'arachnides aranéides théraphoses, famille des avicularidés, comprenant des mygales poilues, à pattes armées de deux éperons, et qui habitent Madagascar. (L'espèce type de ce genre est le *genysa bicalcarata*.)

GENZANO, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), sur le fleuve côtier Bradano ; 7.670 hab.

GENZANO di Roma, comm. d'Italie (prov. de Rome), sur la via Appia, près du lac Nemi ; 5.235 hab. Vins.

GÉOBATRACIEN (*jé, si-in* — du gr. *gé*, terre, et de *batracien*) n. m. Zool. Batracien privé de queue, vivant sur terre.

GÉOBÈNE (*jé*) ou **GEOBÆNUS** (*jé, nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des harpalinés, voisins des sténolophes. L'espèce type du genre, propre à l'Afrique méridionale, est le *geobænus laternula*, brun, avec les élytres bordés de jaune.

GÉOBIE (*jé, bi*) ou **GEOBIUS** (*jé, bi-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des panagoinés, comprenant des formes assez voisines des *panagæus*. L'espèce type de ce genre américain est le *geobius pubescens*, de l'Argentine.

GÉOBLASTE (*jé, blast'* — du gr. *gé*, terre, et *blastès*, qui bourgeonne) adj. Bot. Dont les cotylédons ne sortent pas de terre pendant la germination.

GÉOCALICE (*jé*) ou **GEOCALYX** (*jé, likss*) n. m. Genre de jungermanniées, comprenant de petites herbes rampantes, que l'on rencontre dans les lieux humides, sur les rochers et les pierres.

GÉOCENTRIQUE (*jé, san-trik'* — du gr. *gé*, terre, et de *centre*) adj. Astron. Qui se rapporte au centre de la terre comme point de départ, de comparaison : *La distance* GÉOCENTRIQUE *des planètes*. *Planètes géocentriques*, Planètes dont l'orbite a pour centre le centre de la terre. Il n'en existe pas dans la nouvelle astronomie. *Mouvement géocentrique*, Mouvement apparent d'un astre autour de la terre comme centre : *Le mouvement* GÉOCENTRIQUE *de Vénus est fort irrégulier*. *Latitude géocentrique*, Latitude d'une planète observée de la terre.

— *Doctrine géocentrique*, Celle qui consiste à faire de la terre le centre de l'univers et le plus important des corps qu'il renferme.

GÉOCÉRINE (*jé, sé*) n. f. Substance cireuse qui s'extrait de certains lignites.

GÉOCÉRINIQUE (*jé, sé-ri-nik'*) n. m. Composé acide que l'on extrait de certains lignites, en même temps que la géocérine.

GÉOCÉRINONE (*jé, sé*) n. f. Chim. Substance particulière obtenue dans le traitement des lignites. (C'est probablement l'acétone de l'acide géocérinique.)

GÉOCÉRIQUE (*jé, sé-rik'*) adj. Se dit d'un acide extrait de certains lignites.

GEOCOCCUS (*jé, kuss*) n. m. Genre de crucifères caméline, comprenant de petites herbes glabres, à feuilles basilaires, à fleurs petites, blanches. (Les espèces connues sont originaires de l'Australie occidentale.)

GÉOCOME ou **GEOCOMA** (*jé*) n. m. Paléont. Genre d'échinodermes astéroïdes, famille des ophiuridés, comprenant des petites formes à petit disque arrondi, à bras longs et minces. (Les géocomes abondent dans les terrains jurassiques.)

GÉOCORISES ou **GÉOCORES** (*jé*) n. f. pl. Groupe d'insectes hémiptères hétéroptères, comprenant les punaises terrestres, par opposition aux hydrocorises, ou punaises aquatiques. (Les géocorises se divisent en nombreuses familles, dont les principales sont : *réduviidés, capsidés, lygéides, coréidés, pentatomidés*, etc.). — *Une* GÉOCORISE ou GEOCORE.

GÉOCRATIQUE (*jé, tik'* — du gr. *gé*, terre, et *kratos*, force) adj. Terme par lequel on distingue les déplacements des rivages lorsqu'ils se produisent de manière à accroître le domaine de la terre ferme.

GÉOCRONITE (*jé* — du gr. *gé*, terre, ancien symbole de l'antimoine, et *Kronos*, Saturne, ancien symbole du plomb) n. f. Sulfo-antimoniure naturel de plomb, ainsi appelé par le minéralogiste suédois Svanberg, à qui l'on en doit la première description.

GÉOCYCLIQUE (*jé, si-klik'* — du gr. *gé*, terre, et *kuklikos*, circulaire) adj. Astron. Se dit d'une machine qui figure le mouvement annuel de la terre autour du soleil, et explique les saisons et l'inégalité des climats.

GÉODE (*jé*) n. f. Masse minérale creuse, plus ou moins sphérique, contenant un vide tapissé de cristaux. (Les rognons de silex contenant des cristaux de quartz, de calcédoine, etc., constituent des géodes très communes.)

GÉODÉSIE (*jé, zi* — du gr. *géôdnisin* ; de *gê*, terre, et *daiein*, diviser) n. f. Science qui a pour objet de déterminer la forme de la terre et de mesurer ses dimensions.

— ENCYCL. L'étude du mouvement diurne, en déterminant les coordonnées astronomiques de chaque point de la surface de la terre, nous permet de graduer cette surface en y traçant des méridiens et des parallèles. L'observation montre que la terre est partout convexe. On peut ensuite concevoir une sphère de grandeur déterminée, de même axe que la terre et tournant avec elle. La position d'un lieu de la terre sera alors fixée si l'on connaît le point où la verticale de ce lieu vient rencontrer la sphère, la direction de cette verticale par rapport à la normale à la sphère en ce point, et la distance du lieu à la sphère comptée sur cette verticale. On devra donc connaître : 1° les coordonnées astronomiques du pied de la verticale sur la sphère, ou coordonnées géodésiques du lieu, qui fixent la position du pied de la verticale sur la sphère ; 2° les coordonnées astronomiques du lieu, longitude et latitude, qui permettent de mener par le pied de la perpendiculaire un plan parallèle au méridien géographique du lieu et, dans ce plan, la verticale ; 3° l'altitude du lieu au-dessus de la surface de la sphère ou surface géodésique, qui fixe la position du lieu.

Il est ainsi possible de déterminer la forme réelle de la terre en la rapportant à une *surface géodésique* connue. Mais si, par le *nivellement géométrique*, on détermine l'altitude de chaque point au-dessus du niveau de la mer, on obtient une nouvelle surface : c'est *la surface de la terre* ou *géoïde*. La position d'un lieu est alors définie par la longitude et la colatitude du point où sa verticale perce le géoïde et par son altitude. Tout se ramène donc à déterminer la forme du géoïde par rapport à une surface idéale : la *surface géodésique*.

On projettera d'abord verticalement chaque point de la *surface réelle* sur la surface du *géoïde*, puis on déterminera le point correspondant de la surface géodésique. Ces trois surfaces diffèrent peu l'une de l'autre. La surface géodésique choisie, étant celle d'un ellipsoïde de révolution, diffère peu d'une sphère ; on peut admettre que la verticale d'un point de la surface réelle se confond avec celle du point où cette verticale perce le géoïde, et avec la normale à la surface géodésique au point correspondant. Les coordonnées astronomiques des trois points étant les mêmes, la connaissance seule des altitudes permettra de déduire de la surface géodésique, celle du géoïde et la surface réelle. Les coordonnées astronomiques s'obtiendront par les méthodes ordinaires ; pour l'altitude, on emploie une suite de nivellements géométriques. Le géodésien peut ainsi tracer sur la surface de la terre les lignes d'égale longitude, ou méridiennes (lieu des pieds des verticales qui sont toutes parallèles à un même méridien céleste), et les lignes d'égale colatitude ou parallèles (lieu des pieds des verticales qui font toutes le même angle avec l'axe du monde). Si l'on réduit ces lignes au niveau de la mer, elles sont alors tracées sur le géoïde. C'est en comparant ces lignes avec d'autres lignes tracées géométriquement sur le géoïde, que l'on peut déterminer la forme et les dimensions de cette surface : la ligne de plus courte distance entre deux points est une ligne géodésique ; ses plans osculateurs sont tous normaux à la surface du géoïde.

Le tracé et la mesure directe d'une ligne géodésique, méridienne ou autre, n'est possible que dans une région découverte et plane. Au procédé direct on substitue l'emploi d'une suite de triangles, dont on ne mesure directement que les angles. V. TRIANGULATION.

Les différents segments de cette ligne géodésique, qui, en principe, est une méridienne, étant calculés, si l'on détermine les angles que font entre elles les verticales des extrémités de ces segments, c'est-à-dire les différences des colatitudes de ces points, on remarque que le segment est à peu près proportionnel à cet angle : la méridienne est donc à peu près un arc de cercle. Or, pour les différentes méridiennes que l'on a tracées à la surface de la terre, le rapport entre les segments et les angles est le même. La terre est donc très sensiblement sphérique : en la supposant telle, son rayon est de 6.371.000 mètres.

Cette sphéricité de la terre, comme première approximation, nous oblige à ramener la longueur de la base à ce qu'elle serait si on l'avait mesurée sur le géoïde entre les pieds des verticales de ces deux extrémités : c'est ce qu'on appelle *réduire la base au niveau de la mer*. De plus, les éléments des triangles doivent être calculés comme appartenant à des triangles sphériques tracés sur une sphère de rayon R = 6.371.000 mètres.

Si l'on compare sur divers méridiens des arcs de 1° par exemple et les rayons de courbure qui s'en déduisent immédiatement, on remarque que, sur deux méridiens différents, les arcs pris à une même latitude ont à peu près la même longueur, et que, sur une même méridienne, les arcs et les rayons de courbure, vont en décroissant du pôle à l'équateur : le géoïde est donc un ellipsoïde de révolution autour de son petit axe. Cette forme est, d'ailleurs, la figure d'équilibre la plus simple d'une masse fluide, continue, hétérogène, en mouvement de rotation.

Le colonel Clarke a donné les valeurs les plus probables des éléments de l'ellipsoïde terrestre déduits de la mesure des arcs de méridien :

$$a = 6.378.253 \text{ mètres} \pm 75 \text{ mètres}$$

$$\alpha = \frac{1}{293,46 \pm 1,07},$$

a étant la valeur du rayon, α l'aplatissement de la terre.

Le mètre, base du système métrique, a été calculé d'après la longueur du quart du méridien terrestre. V. MÈTRE, MÉRIDIEN, TERRE.

GÉODÉSIEN (*jé, zi-in*) n. m. Ingénieur qui se consacre à la géodésie.

GÉODÉSIGRAPHE (*jé* — de *géodésie*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Instrument propre à l'arpentage, qui se manœuvre comme le graphomètre, et inscrit les résultats comme la planchette.

GÉODÉSIMÉTRIE (*jé, trî* — de *géodésie*, et du gr. *métron*, mesure) n. f. Arpentage d'après les méthodes géodésiques.

GÉODÉSIQUE (*jé, zik'*) adj. Qui a rapport à la géodésie : *Traité* GÉODÉSIQUE. ‖ *Lignes géodésiques*. V. encycl.

— ENCYCL. Les distances qu'on mesure à la surface de la terre, soit directement, soit à l'aide des méthodes trigonométriques, sont toujours les plus courtes entre leurs extrémités : de là est venu l'usage de désigner sous le nom de *géodésiques* les lignes les plus courtes, sur une surface quelconque, entre deux de ses points.

Ces lignes jouissent de cette propriété remarquable, que leur plan osculateur est, en tout point, normal à la surface. On déduit de là qu'un point mobile sur une surface, sans être soumis à une force, décrit une ligne géodésique de la surface ; car, lorsqu'un point décrit une courbe sous l'action d'une seule force, le plan osculateur en chaque point de la courbe contient la force correspondante. Ici, le plan osculateur contient donc la normale ; le point décrit une ligne géodésique et la réaction normale varie en raison inverse du rayon de courbure de la courbe.

Un polygone tracé sur une surface et dont les côtés sont des lignes géodésiques est appelé *polygone géodésique*.

Si l'on mène toutes les lignes géodésiques passant par un même point d'une surface et que, sur ces lignes, à partir du point commun, on prenne des longueurs constantes, le lieu des extrémités de ces longueurs est appelé *cercle géodésique* de la surface.

On appelle *ellipse géodésique* d'une surface une courbe tracée sur cette surface et telle que les lignes géodésiques, menées de chacun de ses points à deux points fixes de la surface, aient une somme ou une différence constante : les deux points fixes sont les foyers de l'ellipse.

Si l'on considère un élément infiniment petit $MM' = ds$ d'une courbe tracée sur une surface, $d\varphi$ désignant l'angle que fait le plan normal à la courbe en M et la normale à la surface en M', le rapport $\frac{d\varphi}{ds}$ est appelée *torsion géodésique* de la courbe au point M.

GÉODÉSIQUEMENT (*jé, ke-man*) adv. Par la géodésie ; d'après les règles de la géodésie : *Points relevés* GÉODÉSIQUEMENT.

GÉODÉSISTE (*jé, zisst'*) n. Personne qui s'occupe de géodésie.

GÉODIE (*jé, dî*) ou **GEODIA** (*jé*) n. f. Genre d'éponges pierreuses, type de la famille des *géodiidés*, comprenant des formes bosselées, percées de canaux irréguliers. (On connaît quelques espèces répandues en diverses mers [*geodia tuberosa*, Méditerranée].)

GÉODIIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille d'éponges lithospongiées, revêtues d'une écorce siliceuse, ayant pour type le genre *géodie*. — *Un* GÉODIIDE.

GÉODIQUE (*jé, dik'*) adj. Qui a la forme d'une géode.

GÉODORE (*jé*) n. m. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes terrestres, à rhizome tuberculeux, à tiges courtes plurifoliées. (Les espèces connues croissent dans l'Inde et l'Australie.)

GÉODROME (*jé*) ou **GEODROMUS** (*jé, muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des harpalinés, comprenant des harpales noirs africains. (L'espèce type est le *geodromus Dumolini*, du Sénégal.)

Géodrome (gr. 2 fois).

GÉODYNAMIQUE (*jé, mik'* — du gr. *gé*, terre, et *dunamis*, puissance) n. f. Terme dans lequel on comprend toutes les modifications de notre planète, lesquelles se produisent constamment, soit de la part des agents extérieurs (géodynamique externe), soit de la part des forces intérieures (géodynamique interne). (Dans le premier cas, il s'agit des agents atmosphériques, et, dans le deuxième, des manifestations du feu central.)

GÉOÉCIEN, ENNE (*jé, si-in, èn'* — du gr. *gé*, terre, et *oikia*, maison) adj. Qui habite la terre, qui vit sur la terre.

GEOFFRÉE (*jo-fré* — du n. de *Geoffroy*, sav. franç.) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des végétaux ligneux, à feuilles imparipennées, à fleurs en grappes jaunes et fétides. (On en connaît quatre à cinq espèces américaines, dont l'écorce est employée comme anthelminthique.)

GEOFFRIN. Biogr. V. JODELET.

GEOFFRIN (Marie-Thérèse RODET, Mme), femme célèbre du XVIIIe siècle, née et morte à Paris (1699-1777). Cette « reine de salon » était fille d'un valet de chambre de la Dauphine, et femme d'un riche et très ignorant bourgeois. Elle-même était complètement dépourvue d'instruction; mais elle suppléait à tout par l'esprit naturel et par le sentiment; elle fut infiniment adroite et sut, par les vives saillies de son intelligence et les bons offices d'amitié qu'elle rendait, jouer avec autorité, pendant plus de vingt-cinq ans, le rôle de protectrice et de conseillère des écrivains et des artistes du temps. A vrai dire, elle s'était formée à l'école de Mme de Tencin, dont elle fréquenta le salon et dont elle recueillit en quelque sorte l'héritage, vers 1750. Dans son salon de la rue Saint-Honoré, elle réunissait alternativement les artistes, les gens de lettres et les personnes de l'aristocratie, évitant avec soin de mêler ces mondes divers.

Mme Geoffrin.

Le mercredi était le jour des littérateurs, poètes, philosophes, savants, à qui elle avait coutume de donner, après dîner, une calotte de velours. Stanislas Poniatowski, la tint en grande estime, et, quand il fut roi de Pologne, il l'invita à venir à Varsovie, où elle fut comblée d'honneurs (1766). Le salon de Mme Geoffrin, moins grave que celui de Mme de Lambert, moins spirituellement pervers que celui de Mme de Tencin, moins romanesque que celui de Mlle de Lespinasse, moins philosophe que celui de Mme du Deffand, fut le plus simple, le plus accueillant et peut-être un des plus vraiment aimables de tous ceux qui furent célèbres au XVIIIe siècle. D'Alembert, Thomas et Morellet ont écrit l'éloge de Mme Geoffrin; mais Palissot l'a ridiculisée, dans la comédie des *Philosophes*.

GEOFFROI (saint), évêque d'Amiens en 1104, mort en 1115. (On écrit également son nom GEOFFROY et GODEFROI. — Fête le 8 novembre.

GEOFFROI, ducs d'Anjou. On en compte quatre : **Geoffroi Ier**, surnommé *Grisegonelle*, fils et successeur de Foulques le Bon (958), mort en 987. [Il passa, dit-on, une grande partie de sa vie à guerroyer contre le comte de Poitiers et les Bretons]; — **Geoffroi II**, dit *Martel*, né en 1006 ou 1007, mort en 1060. [Il succéda à son père Foulques Nerra en 1040. Il fit une expédition en Touraine et battit Thibaut III, comte de Blois, auquel il prit Tours, Langeais, Chinon. Guerroyant sans cesse, il s'empara de Nantes en 1057]; — **Geoffroi III**, neveu du précédent, frère de Foulques le Réchin, avec qui il fut en lutte continuelle. (V. FOULQUES); — **Geoffroi IV**, surnommé *Plantagenet*, à cause de l'habitude qu'il avait de porter un rameau de genêt à son casque, né en 1113, mort en 1151. [Il épousa Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre et veuve de Henri V, empereur d'Allemagne. Lorsque son père Foulques le jeune devint roi de Jérusalem, il prit le gouvernement de l'Anjou. Il dompta la révolte de plusieurs de ses feudataires et revendiqua la Normandie comme héritage de sa femme. — Son fils HENRI devint roi d'Angleterre et fut la souche de la dynastie des Plantagenets.]

Geoffroy Plantagenet (plaque émaillée du XIIe s.).

GEOFFROI, nom de plusieurs ducs de Bretagne, dont les plus connus sont : **Geoffroi Ier**, mort en 1008. [D'abord comte de Rennes, il prit, en 992, le titre de « duc de Bretagne ». Il contracta une alliance avec Richard II, duc de Normandie, et tenta vainement de s'emparer du comté de Nantes. Il mourut au retour d'un pèlerinage, tué par une pierre que lui lança une paysanne dont son faucon avait étranglé la poule]; — **Geoffroi II**, troisième fils de Henri II, roi d'Angleterre, né en 1158, mort à Paris en 1186. Il devint duc de Bretagne par suite de son mariage avec Constance, fille du duc Conan IV. Avec l'appui de Philippe Auguste, il lutta contre son père et porta ses armes en Aquitaine. Il établit le droit d'ainesse en Bretagne. Il mourut, à Paris, des suites d'une blessure qu'il reçut dans un tournoi que le roi avait donné en son honneur.]

GEOFFROI ou **GODEFROY de Vendôme**, cardinal français, né et mort à Angers (1070-1132). Il entra au monastère de Vendôme, dont on le nomma abbé, alors qu'il n'était encore que sous-diacre (1092). Il fut l'un des principaux conseillers du roi Louis le Gros, et il se montra le zélé défenseur des intérêts du saint-siège. Le pape Urbain II, qu'il avait aidé à triompher de l'antipape Guibert, le nomma cardinal (1093). Il rendit encore d'éminents services à Pascal II et à Calixte II. Il a laissé cinq livres de *Lettres*, d'une grande importance historique; un traité des *Investitures* et plusieurs *Sermons*.

GEOFFROI DE MONMOUTH (en lat. *Galfridus*), historien gallois, né vers 1100, mort en 1154. Elevé à l'évêché de Saint-Asaph, il a écrit une *Historia regum Britanniæ*, d'après les légendes qui avaient cours parmi les Celtes. Les *Prophéties de Merlin*, qui étonnèrent les contemporains, forment le septième livre de l'*Historia*. La peinture de la cour d'Arthur contribua beaucoup à la diffusion de l'esprit courtois et chevaleresque.

GEOFFROI d'Auxerre, religieux français, né à Auxerre vers 1120, mort vers 1210. Entré à l'abbaye de Clairvaux en 1140, il fut pendant plus de treize ans le secrétaire de saint Bernard, qu'il accompagna dans tous ses voyages et à qui il succéda dans le gouvernement de Clairvaux (1162). Les moines s'étant plaints de sa sévérité au pape Alexandre III, il se démit de sa charge. Gilbert, abbé de Cîteaux, lui donna asile et le chargea de négocier la paix en Italie entre le pape et l'empereur Frédéric Ier (1167), puis en Angleterre (1168), entre le roi Henri II et saint Thomas Becket. Il gouverna ensuite les couvents de Fosse-Neuve (1170) et de Haute-Combe (1176). Geoffroi d'Auxerre écrivit la *Vie de saint Bernard*, dont il réunit les *Lettres* en volumes.

GEOFFROI de Beaulieu, dominicain hagiographe de l'ordre de Saint-Dominique, né vers 1200 à Beaulieu, village de Flandre selon les uns, de Champagne suivant les autres, mort en 1275. Il fut, pendant vingt ans, le confesseur et l'ami du roi saint Louis, l'accompagna dans sa première croisade (1248), partagea sa captivité, et, délivré avec lui, le suivit à Saint-Jean d'Acre. En 1270, il l'assista à ses derniers moments devant Tunis. Sur la demande du pape Grégoire X, il composa en latin une *Vie de saint Louis*, imprimée plus tard en 1617, où il insiste particulièrement sur les vertus privées du roi.

GEOFFROY (Etienne-François), médecin et chimiste français, né à Paris en 1672, mort en 1731, connu sous le nom de **Geoffroy l'Aîné**. Geoffroy alla étudier la médecine à Montpellier, en 1692. Il accompagna, en qualité de médecin, en 1698, le comte de Tallard, ambassadeur à Londres, où, à peine âgé de vingt-six ans, il fut nommé membre de la Société royale. L'année suivante, il entrait à l'Académie des sciences. En 1709, il fut nommé professeur de chimie au Jardin du roi; en même temps, il succéda à Tournefort au Collège de France, et, en 1726, il fut nommé doyen de la faculté de médecine de Paris. On doit à Geoffroy de nombreux ouvrages, dont quelques-uns ont eu autrefois une renommée considérable; surtout sa *Table des différents rapports observés en chimie entre différentes substances*. On a encore de lui : *An a vermibus hominum ortus interitus* (1704), et *An hominis primordia vermis* (1704), ce dernier ouvrage traduit par Nicolas Aubry sous ce titre : *Si l'homme a commencé par être ver* (1705). *An medicus philosophus mechanico-chimicus* (1704); *Tractatus de materia medica* sive *de medicamentorum simplicium historia, virtute, delectu et usu* (1741). Antoine Bergier donna une traduction française de ce livre (1743), complétée, pour la partie botanique, par Bernard de Jussieu (1750), et, pour la partie zoologique, par Armand de Nobleville et Salerne (1750-1757). Ce recueil de pharmacologie eut un succès universel.

Geoffroy l'Aîné.

GEOFFROY (Claude-Joseph), dit **Geoffroy le Jeune**, chimiste français, frère cadet du précédent, né à Paris en 1685, mort en 1752. Il étudia la pharmacie, puis la botanique sous la direction de Tournefort. De 1704 à 1705, il parcourut le sud de la France, recueillant une foule d'objets précieux. A son retour, il fut admis à l'Académie des sciences, âgé de vingt-deux ans à peine. Il s'était formé une précieuse collection de minéraux, de végétaux, de madrépores et de polypiers, en même temps qu'un jardin botanique renfermant la plupart des plantes médicinales usitées de son temps.

GEOFFROY (Etienne-Louis), médecin et naturaliste français, né à Paris en 1725, mort à Chartreuse, près de Soissons, en 1810. Dans les sciences naturelles, il introduisit des données précises et des classifications logiques; on lui doit une division des coléoptères suivant le nombre des articles de leur tarse. On a de lui : *Histoire abrégée des insectes qui se trouvent aux environs de Paris, dans laquelle ces animaux sont rangés suivant un ordre méthodique* (1762).

GEOFFROY (Julien-Louis), critique littéraire, né à Rennes en 1743, mort à Paris en 1814. Il fit ses études chez les jésuites, et allait entrer dans leur compagnie lorsqu'elle fut supprimée. Successivement maître d'étude au collège Montaigu, professeur au collège de Navarre et au collège Mazarin, il rédigea, après la mort de Fréron, « l'Année littéraire ». Pendant le fort de la Révolution, nous le retrouvons dans un hameau de la banlieue, où il exerce les fonctions d'instituteur primaire. Revenu à Paris après la Terreur, il entra, en 1806, au « Journal des Débats », tout récemment fondé, en qualité de critique théâtral; il y resta jusqu'en 1814. Ses articles y eurent, dès le début, le plus grand succès. Il renouvela, féconda et anima la critique dramatique, soit par son savoir, et notamment sa connaissance de l'antiquité, car la littérature moderne lui était peu familière, soit par ses saillies, souvent un peu grosses, soit par une polémique virulente, fertile en invectives et en sarcasmes. Ces études au jour le jour furent réunies sous le titre de *Cours de littérature dramatique* (1819-1820). Esprit assez lourd en somme, il se laisse de plus entraîner çà et là par ses préventions littéraires et politiques; il déteste par exemple, les philosophes, les encyclopédistes, et surtout Voltaire, sa « bête noire ». Geoffroy fut un esprit naturellement droit, peu fertile, peu divers, mais solide et vigoureux. Citons encore de lui : *Discours sur la critique* (1779); *Manuel dramatique* (1822).

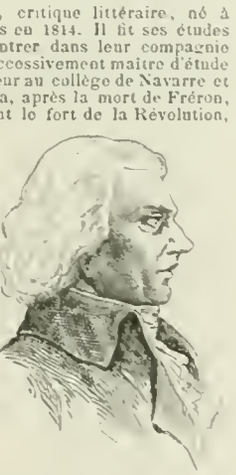
J.-L. Geoffroy.

GEOFFROY (Jean-Marie-Michel), acteur français, né et mort à Paris (1813-1883). Ouvrier bijoutier, il se fit comédien, joua à Paris, en province, en Italie, entra, en 1844, au Gymnase, où il fonda sa réputation et passa, en 1863, au Palais-Royal, qu'il ne quitta plus. Par la franchise, le naturel et l'ampleur de son jeu, par la science des effets comiques, il devint un des premiers acteurs de son temps et refusa d'entrer à la Comédie-Française. Parmi les innombrables pièces qu'il a créées, celles où il a eu ses plus beaux triomphes sont : *le Bourgeois de Paris*, *Mercadet*, *le Voyage de M. Perrichon*, *Célimare le Bien-Aimé*, *le Plus heureux des trois*, *le Mari de la débutante*, etc.

J.-M.-M. Geoffroy.

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Etienne), naturaliste français, né à Etampes en 1772, mort à Paris en 1844. Elève du collège de Navarre, puis de Daubenton et d'Haüy, attaché comme sous-garde et sous-démonstrateur au Muséum, il y fut nommé professeur de zoologie en 1793. Il créa la ménagerie, réunit les collections, et attira auprès de lui Cuvier. Il fut membre de la commission d'Egypte et accompagna Bonaparte dans la campagne de 1798-1799. De retour en France (1801), il fut nommé membre de l'Institut (1807) et délégué en Portugal (1808) pour prendre au musée de Lisbonne ce qu'il trouverait d'intéressant pour le Muséum de Paris. Il s'acquitta de cette mission avec une discrétion qui parut singulière à cette époque. Nommé, l'année suivante, professeur de zoologie à la Sorbonne, il garda sa chaire au Muséum. En 1840, il perdit la vue et cessa ses travaux. Ses publications sans nombre ont porté sur les mammifères, sur l'anatomie comparée et surtout sur la philosophie naturelle. Par ses théories audacieuses, dont une des plus célèbres est la *Loi du balancement des organes*, il fut le grand précurseur du transformisme. Ses débats avec Cuvier sur l'unité de plan sont demeurés célèbres. — Son frère, MARC-ANTOINE **Geoffroy-Château**, né à Etampes en 1774, mort à Augsbourg en 1806, se distingua en Egypte et à Austerlitz. — ISIDORE, fils d'Etienne, naturaliste, né et mort à Paris (1805-1861), fit sa carrière au Muséum, où il entra, en 1824, comme aide-naturaliste. En 1829, il était suppléant du cours de son père pour l'ornithologie et membre de l'Académie des sciences en 1833. Suppléant de son père à la faculté des sciences (1837), doyen de la faculté des sciences de Bordeaux (1838), il en organisa l'enseignement et revint à Paris, où il fut nommé inspecteur d'académie, inspecteur général de l'université. En 1840, il succéda à son père au Muséum, puis à Blainville à la Sorbonne. Il a fondé la Société d'acclimatation (1851) et publié de bons travaux de tératologie.

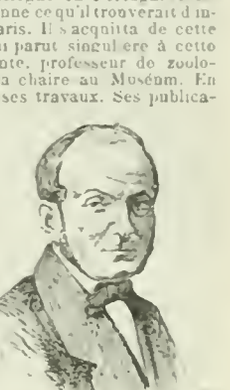
Etienne Geoffroy Saint-Hilaire.

GEOFFROY (Jean), peintre français, né à Marennes (Charente-Inférieure) en 1853. Il débuta au Salon de 1874. Dès 1878, il abordait la peinture de genre. En 1881 il exposait *la Petite Classe* et *le Quart d'heure de Rabelais*, tableaux qui se recommandaient par le naturel de l'observation familière; *l'Heure du goûter* et *En quarantaine*, parurent en 1882. En 1883, il donnait *Rentrée en classe* et *les Infortunés*. Ce dernier tableau au Luxembourg, avec *le Jour de la visite à l'hôpital* est caractéristique des sujets chers à l'artiste. Les petits, les pauvres, les souffrants, sont l'objet préféré de ses études. Il les représente avec justesse et sensibilité. Sa couleur est harmonieuse, quoique un peu pâle. A citer encore : *le Vann er ambulant* (1884); *les Bataillons scolaires* acquis par la ville de Paris; *le Larabo à l'Hôtel de Ville* (1885); *les Affamés*, au musée de Trieste (1886); *les Rameaux*, tableau de plein air (1887); *le Collier de misère* (musée de Cambrai); *la Sortie de classe* (1888); etc.

GÉOGÈNE (*jé, jèn'* — du gr. *gé*, terre, et *génos*, naissance) adj. Bot. Qui croît sur la terre.

GÉOGÉNIE (*jé, jé-ni* — du gr. *gé*, terre, et *génos*, naissance) n. f. Explication de la formation du globe terrestre et des modifications qu'il subit. (La *géogénie* a pour objet la connaissance des diverses théories géologiques résultant de l'observation des faits.

GÉOGÉNIQUE (*jé, jé-nik'*) adj. Qui a rapport à la géogénie.

GÉOGLOSSE (*jé*) n. f. Genre de champignons, de l'ordre des discomycètes ayant une fructification en forme de massue à long pied. La partie renflée est tapissée par l'hyménium, dont les asques sont allongés, entremêlés de paraphyses, et contiennent chacun huit spores cylindriques, brunes, à plusieurs cloisons. Il fut confondu autrefois, quand on ne connaissait pas le mode de formation des spores, avec le genre clavaire.

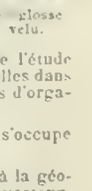
Géoglosse velu.

GÉOGNOSIE (*jé, zi* — du gr. *gé*, terre, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Science qui embrasse l'étude des roches ou *lithologie*, de leurs relations mutuelles dans l'écorce terrestre ou *stratigraphie*, et des débris d'organismes qu'elles renferment, ou *paléontologie*.

GÉOGNOSTE (*jé, gnosst'*) n. Naturaliste qui s'occupe spécialement de la géognosie.

GÉOGNOSTIQUE (*jé, stik'*) adj. Qui a rapport à la géognosie : *Etudes* GÉOGNOSTIQUES. « On dit aussi GÉOGNOSIQUE

GÉOGONIE n. f. Didact. V. GÉOGENIE.

GÉOGONIQUE adj. Didact. V. GÉOGÉNIQUE.

GÉOGRAPHE (*jé* — du lat *geographus*, gr. *geôgraphos*; du gr *gé*, terre, et *graphein*, décrire) n. m. Personne qui s'occupe de géographie. ‖ Écrivain qui a fait des ouvrages de géographie. *Ératosthène, Ptolémée, Strabon furent d'illustres géographes.* (Boissonade.)

— Adjectif. *Ingénieur géographe*, Ingénieur qui dresse des cartes.

GÉOGRAPHE (BAIE DU), baie de la côte ouest de l'Australie, découverte par les Français en 1801.

Geographica (les), d'Ératosthène. Les *Geographica* d'Ératosthène comprenaient trois parties : dans la première, l'auteur passait en revue et critiquait les œuvres des anciens géographes, puis il exposait ses réformes en matière de géographie astronomique et mathématique, et terminait son ouvrage en faisant la description des contrées connues de son temps, vers l'an 200 av. J.-C. L'ouvrage a joui dans l'antiquité d'une immense réputation. Leur célébrité même a été funeste aux *Geographica*; on les a citées sans cesse d'après ceux qui les ont pillées et sans recourir au texte lui-même, aussi n'en subsiste-t-il que des fragments. Hugo Berger les a soigneusement réunis dans son travail *die Geographischen Fragmente des Eratosthenes* (1880).

Geographica (les), de Strabon. Composées dans les premières années de l'ère chrétienne, les *Geographica* de Strabon comprennent, après une partie dogmatique consacrée à une revision critique des livres de ses devanciers depuis Ératosthène, dont il étudie l'œuvre en détail, une description complète du monde alors connu. Cette description, composée à l'aide de documents recueillis au cours de nombreux voyages, et à l'aide des ouvrages de géographes et d'historiens antérieurs : Ératosthène, Hipparque, Éphore, Polybe, Posidonius, garde un caractère essentiellement historique, et signale d'une manière systématique la dépendance dans laquelle se trouve l'activité humaine à l'égard des conditions géographiques.

La meilleure édition de Strabon est due à Augusto Meineke (1852-1853). Marcel Dubois a publié l'*Examen de la géographie de Strabon* (1891).

GÉOGRAPHIE (*gé-o-gra-fi* — du gr. *gé*, terre, et *graphein*, décrire) n. f. Science qui a pour but la description raisonnée de la terre, l'explication des formes du sol et des différents aspects de la vie à la surface du globe : *La* GÉOGRAPHIE *est une science qu'il faudra toujours perfectionner.* (Volt.) ‖ Ouvrage qui traite de cette science : *La* GÉOGRAPHIE *de Ptolémée.*

— *Géographie mathématique* ou *astronomique*, Description de la terre considérée comme plante. ‖ *Géographie physique*, Description et explication des formes du sol. ‖ *Géographie politique*, Description de la terre considérée par rapport à l'homme, aux organisations sociales et politiques des États, provinces, etc. ‖ *Géographie historique*, Science qui a pour but de faire connaître les changements successifs survenus dans les limites des États, les noms des localités, etc. ‖ *Géographie zoologique, botanique*, Celle qui étudie et explique la répartition des animaux, des plantes à la surface de la terre. ‖ *Géographie agricole*, Celle qui étudie comparativement les productions et cultures des différents climats. ‖ *Géographie économique*, Celle qui étudie les ressources naturelles, l'industrie, les relations commerciales des différents pays. ‖ *Géographie médicale*, Partie de la médecine qui étudie la distribution des maladies sur le globe.

— ENCYCL. Depuis l'antiquité s'opposent l'une à l'autre deux conceptions différentes de la *géographie*. La première et la plus ancienne, qu'on pourrait appeler la *conception grecque*, consiste à poursuivre une connaissance vraiment philosophique du monde, à rechercher avant tout l'enchaînement des phénomènes, et comment ces phénomènes se subordonnent les uns aux autres; c'est, depuis l'époque des *Sages*, la conception des géographes grecs, qui furent en même temps des savants et des philosophes : Hippocrate, Aristote, Hipparque, Ératosthène. A cette conception vraiment scientifique de la géographie, que les Grecs (Hérodote excepté) ont poussée jusqu'à l'excès en allant jusqu'à faire de la géographie *systématique*, s'oppose la *conception romaine*, purement utilitaire et pratique; dominés par des intérêts de commerce, par des préoccupations administratives, par des ambitions de conquête, les Romains ont su faire des dictionnaires topographiques, établir des itinéraires précis (Agrippa, Pline); Strabon, sous l'influence de Polybe et d'autres historiens, fait surtout de la géographie humaine; Ptolémée, dans son grand ouvrage, pousse jusqu'à l'exagération la conception scientifique de la géographie.

Malgré le succès obtenu plus ou moins rapidement par ces deux auteurs, on peut dire que, dès lors, se sont perdus l'esprit et le goût de la science géographique. Au moyen âge, c'est la conception romaine qui prédomine — du moins en Occident, car il y a eu des géographes arabes vraiment dignes de ce nom — et nous ne possédons guère de cette époque que des itinéraires; seuls, quelques esprits perspicaces se sont efforcés, à la suite de Ptolémée, de conserver aux études géographiques leur caractère scientifique; et il en a encore été de même aux XVIIe et XVIIIe siècles, avant lesquels les immenses progrès réalisés dans la construction des instruments de précision et surtout dans la construction des cartes (Mercator) avaient déjà mis fin à la tradition ptolémaïque. A partir du début du XIXe siècle, se produit en Europe une véritable renaissance de la géographie, résultat direct des grands voyages scientifiques de circumnavigation exécutés au siècle précédent. Alexandre de Humboldt et Karl Ritter en sont, en Allemagne, les protagonistes et font de nombreux élèves qui, dans tous les pays de langue germanique, assurent bientôt le triomphe des idées nouvelles, c'est-à-dire de la conception grecque de la géographie. En France, ce triomphe a été plus tardif, à la simple énumération de noms propres qu'était naguère la géographie, s'est substituée — beaucoup grâce à Elisée Reclus — une nouvelle géographie, qui, non contente de décrire les phénomènes, les explique, et dont la double fin est d'observer, de classer, d'expliquer les effets directs des forces agissantes et les effets complexes de ces forces associées.

Ainsi, la géographie est devenue vraiment la science de la terre, ou plutôt du présent de la terre, par opposition à la géologie, qui est la science du passé de notre globe. Les deux sciences se touchent sans se confondre; en effet, la géologie est l'étude du passé à la lumière du présent, tandis que la géographie est l'étude du présent à la lumière du passé.

Ce n'est pas à dire que la géographie, dont l'objet est la *vie présente* de la terre, doive s'appuyer uniquement sur la géologie. Ce serait réduire la géographie à la *géomorphogénie*, qui est tout autre chose. La composition et la disposition du sol ne déterminent pas seules la répartition des richesses sur le globe; les considérations climatiques, botaniques, zoologiques, etc., ne doivent pas être non plus négligées par le véritable géographe, qui a, en outre, le devoir de tenir le plus grand compte de l'action de l'homme même sur la terre, de montrer quel lien de connexion unit l'individu au sol qu'il habite, dans quelles conditions et dans quelle mesure l'homme modifie ce lien et devient à son tour une cause originale d'activité. C'est de la combinaison de tous ces éléments, divers et multiples, c'est aussi de leur modification les uns par les autres que résulte la caractéristique d'une contrée, et c'est l'art du géographe, comme le propre même de la géographie, de démêler dans l'étude qu'il fait de chaque pays l'importance relative des divers phénomènes. S'il attribue systématiquement à une classe déterminée de phénomènes ou même à un phénomène particulier une place prépondérante, il ne fait plus de la géographie, mais de la *géophysique* (ou même de la géomorphogénie), de l'*anthropogéographie*, de la *géographie économique*, ou autre chose encore.

C'est ce que tendent à faire actuellement, sans cesser de s'en défendre d'ailleurs, beaucoup d'Allemands ou d'Américains. Les géographes contemporains français, dont Vidal Lablache et Marcel Dubois sont les chefs incontestés, ont su se garder des divers dangers qui pouvaient les amener à ne cultiver que telle ou telle branche de la science; comme Ritter, comme Reclus, ils continuent à faire, en de larges efforts de synthèse, de la véritable géographie.

Géographie, de Pomponius Méla. Sous le titre de : *De situ orbis* ou *Chorographia*, nous avons conservé de Pomponius Méla une description des régions littorales de la Méditerranée, de la mer Noire, de la Caspienne et de l'Atlantique. Bien que quelques indications s'y rencontrent sur les mœurs des principaux peuples que l'auteur trouve sur sa route, l'ouvrage, inspiré d'Ératosthène, d'Hipparque, de Hannon et de Cornelius Nepos, est surtout un catalogue, d'ailleurs fort utile, d'environ 1.500 noms géographiques, dont les positions sont assez exactement indiquées.

Géographie, de Ptolémée. La *Géographie* de Ptolémée (en 8 livres) marque le plus complet effort de l'antiquité dans le sens de la géographie mathématique; car, en ce qui concerne les notions précises sur les contrées limitrophes du monde gréco-romain, elle ne représente, malgré les renseignements que l'auteur a tirés de Marin de Tyr, qu'un progrès insignifiant sur les connaissances de Pline et de Strabon. Ptolémée ne sait rien de nouveau sur l'Afrique, l'Asie occidentale, ni la Scythie, où il croit encore à l'existence de la chaîne des Riphées; en tout cas, son grand mérite est dans l'observation plus précise des positions géographiques. Si ses longitudes sont parfois gravement inexactes, et s'il diminue, par exemple, considérablement l'extension est-ouest de la Méditerranée, ses latitudes, un peu abaissées pour l'Europe septentrionale, sont, dans leur ensemble, à peu près justes. La géographie ptolémaïque a exercé, surtout au moyen âge, une influence considérable. Elle a présidé à la rédaction des principaux atlas de la fin du XVe siècle, et elle a été, avec les portulans, la première base sur laquelle ont travaillé les cartographes de la Renaissance.

Geographie (LA) *dans ses rapports avec la nature et l'histoire de l'homme*, par Karl Ritter (Berlin, 1822-1859, 10 vol. en 20 parties). — Cet important ouvrage est le développement d'un premier travail en deux volumes, que l'auteur avait publié en 1817-1818 sous le même titre de *die Erdkunde im Verhältnis zur Natur und zur Geschichte des Menschen*; il est demeuré inachevé et se compose de 5 parties (I, Afrique; II, Asie orientale; III, Asie occidentale, Arabie et péninsule du Sinaï; IV, Syrie; V, Asie Mineure) dont la dernière n'est pas terminée. Ainsi Ritter n'a pas eu le temps, dans cet ouvrage, même de commencer l'étude de l'Europe. Ce grand travail constitue avec le *Cosmos*, de Humboldt, l'ouvrage fondamental duquel procède toute la géographie moderne. C'est, suivant une expression même de Ritter, « un effort pour embrasser les énergies naturelles dans leur connexité », et pour marquer la connexion intime qui existe entre les deux ordres de faits physiques et humains. S'il envisage la variété des formes du sol comme la base de toutes les autres, Ritter estime l'œuvre historique de l'humanité comme le plus actif et le plus puissant des éléments de transformation qui se manifestent dans la vie terrestre. Aussi fait-il de la partie occidentale de l'Asie (des montagnes du Caboul à la Méditerranée) l'*Orient du monde* au double point de vue de la nature et de l'histoire. Son ouvrage est plein d'idées et de faits.

Géographie physique (LEÇONS DE), par Albert de Lapparent (Paris, 1896). — Ce sont, à proprement parler, des leçons sur la genèse des formes géographiques, de vraies leçons de géomorphogénie, que l'auteur a entendu donner dans cet ouvrage, fournir, par un corps de doctrines logiquement enchaînées, un point d'appui aux tentatives faites depuis plusieurs années pour asseoir l'enseignement géographique sur des bases purement scientifiques, tel a été son but. De Lapparent l'a pleinement atteint, et a montré en même temps de quelle façon la géologie devait se modifier pour devenir l'histoire de l'évolution géographique.

Géographie universelle (Nouvelle), *La terre et les hommes*, par Elisée Reclus (1875-1891). — C'est la description d'ensemble la plus consciencieuse et la plus méthodique que la France possède de tous les pays du monde. Poursuivie, pendant seize ans, avec l'aide de collaborateurs divers, dont l'auteur principal n'a pas dissimulé le concours, l'œuvre est forcément, dans ses diverses parties, de solidité inégale, mais de méthode uniforme. S'inspirant assez directement de Karl Ritter, dont le grand souffle semble parfois traverser des pages réellement éloquentes, E. Reclus s'est efforcé surtout de marquer le constant rapport entre le sol, qu'il étudie scientifiquement dans sa géologie, son climat, ses ressources naturelles — à ce point de vue les derniers volumes, consacrés à l'Asie russe et à l'Amérique du Nord, sont les mieux et les plus soigneusement informés — et l'homme, différemment civilisé, dont il considère l'effort avec une large sympathie, une foi profonde et souvent exprimée dans l'avenir moral et le progrès exclusivement pacifique des sociétés.

GÉOGRAPHIER (*jé*. — Prend deux *i* de suite aux deux pr. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous géographions. Que vous géographiiez*) v. a. Décrire au point de vue géographique. ‖ Représenter sur une carte géographique : GÉOGRAPHIER *le bassin d'un fleuve.*

— Par analog. Parsemer de dessins aux contours bizarres : *Plafond que l'infiltration des eaux de pluie* A GÉOGRAPHIÉ *d'îles inconnues.* (Th. Gautier.) [Rare.]

GÉOGRAPHIQUE (*jé, fik*) adj. Qui se rapporte à la géographie : *Carte, Dictionnaire* GÉOGRAPHIQUE.

— ENCYCL. Milit. *Service géographique de l'armée.* Créé par décret du 24 mai 1887, pour remplacer le *dépôt de la guerre*, c'est un établissement où sont effectués tous les travaux relatifs à la géodésie, ainsi qu'à la confection des cartes et plans. A sa tête est un officier général ou un colonel, placé lui-même, comme sous-chef, sous les ordres du chef d'état-major général. Le service comprend plusieurs subdivisions ou sections. Celle de *géodésie* a remplacé les anciens *ingénieurs-géographes*. La section des *levés de précision*, ancienne *brigade topographique* du génie, est chargée d'exécuter les levés à grande échelle nécessaires pour établir les *plans-directeurs* des places fortes. A cette section se rattachent : le *dépôt central des instruments de précision* et la galerie des plans en relief établis à titre historique. Le service de la cartographie : revision de la carte de France, publication et mise en vente des cartes destinées à l'armée ou au public, ainsi que la confection des plans-reliefs employés pour l'instruction dans les écoles militaires, constituent encore l'une des branches d'activité du service géographique. Enfin, il lui est annexé une école de dessinateurs et graveurs-topographes.

GÉOGRAPHIQUEMENT (*jé, fi-ke*) adv. Au point de vue de la géographie.

GÉOHYDROGRAPHE (*jé* — du gr. *gé*, terre; *hudôr*, eau, et *graphein*, décrire) n. m. Celui qui s'occupe de géohydrographie.

GÉOHYDROGRAPHIE (*jé* — rad. *géohydrographe*) n. f. Description de la terre et des eaux terrestres.

GÉOHYDROGRAPHIQUE (*jé, fik*) adj. Qui a rapport à la géohydrographie.

GÉOÏDE (*jé* — du gr. *gé*, terre, et *eidos*, forme) n. m. Astron. Corps géométrique idéal, représentant une surface de niveau du solide terrestre. V. GÉODÉSIE.

GEOK-TÉPÉ ou **GHEUK-TÉPÉ**, ville fortifiée du Turkestan occidental (Asie russe [prov. Transcaspienne]). Elle est située à 400 kilom. O.-N.-O. de Merv, au pied du versant septentrional du Kopet-Dagh; station du chemin de fer transcaspien. Elle est formée d'une vaste enceinte en terre battue qu'entourent plusieurs fossés; elle peut contenir 10.000 à 15.000 tentes d'Akhals. En 1881, le général russe Skobeleff, avec 8.000 hommes, s'empara de cette forteresse, qui était défendue par 40.000 Turkomans.

GEÔLAGE (*jô-laj'*) n. m. Dr. anc. Droit du seigneur ou du geôlier à l'entrée de chaque prisonnier.

GEÔLE (*jôl'* — en vx franç. *jaiole*; du lat. pop. *caveola*, dimin. de *cavea*, cage) n. f. Autref. Cage. ‖ Auj. Cachot, prison : *Le prisonnier s'habitue à sa* GEÔLE. (Balz.) ‖ Logement du geôlier, dans une prison.

GEÔLIER (*jô-li-é* — rad. *geôle*) n. m. Gardien d'une prison. ‖ Par ext. Gardien d'un prisonnier.

— Fig. Personne qui surveille la conduite d'une autre : *Les courtisans,* GEÔLIERS *des rois.*

GEÔLIÈRE (*jô*) n. f. Femme d'un geôlier. ‖ Par ext. Femme qui garde un prisonnier.

GÉOLOGIE (*jé, lo-ji* — rad. *géologue*) n. f. Science qui a pour but la connaissance de la structure du globe terrestre et l'histoire de la terre.

— *Géologie comparée*, Science qui consiste à faire bénéficier l'univers visible des méthodes appliquées à l'étude de la terre, et réciproquement. (La comparaison des météorites et des roches terrestres en est une des branches.)

— *Géologie expérimentale*, Elucidation, par des expériences de laboratoire, des divers problèmes de la géologie.

— *Géologie médicale*, Science des rapports du sol avec l'hygiène.

— ENCYCL. L'étude de la *géologie* proprement dite a pour but l'étude de la structure de l'écorce du globe, et la recherche des causes qui ont présidé à sa formation. L'objet de la géologie est double : l'étude de l'état actuel de la terre et l'étude de son état ancien, d'où ses deux branches : la *géognosie*, qui donne la connaissance de l'état de l'écorce terrestre, et la *géogénie*, qui en explique la formation.

C'est l'étude approfondie des phénomènes du présent qui permet d'expliquer la géologie du passé. Il suffit donc, ici, d'énumérer rapidement la série de ces manifestations, indiquant par là les mots auxquels on devra se reporter.

L'agent d'érosion, de transport et de sédimentation le plus important, est l'eau qui, à l'état liquide ou solide, se précipite des hauteurs de l'atmosphère sur le sol, sous la forme de pluie ou de neige. V. ÉROSION.

Après l'eau, le *vent* doit être signalé comme agent d'érosion de transport et de dépôt; dans ce dernier cas il faut citer les *dunes*.

Les *organismes* jouent un rôle beaucoup plus considérable. Certains dépôts et des plus importants sont essentiellement dus à l'accumulation des débris d'êtres microscopiques; d'autres sont dus à des animaux plus élevés, comme le *corail*, ou à des végétaux comme la *houille*.

Dans le domaine de la dynamique interne, le volcanisme est le plus répandu, puisque l'Europe elle-même présente plusieurs *volcans* des plus intéressants. Les *geysers*, les *émanations* et peut-être les *tremblements de terre* sont en relation avec le volcanisme. Enfin, les mouvements du sol et dislocations qui se manifestent par les déplacements ou oscillations des rivages sont dus aux contractions de l'écorce terrestre, résultant du refroidissement progressif du *feu central*. Les soulèvements des montagnes en constituent les principales manifestations.

L'ensemble des terrains ou série géologique, représentant des âges successifs, a dû être divisée; il en est résulté des classifications évidemment arbitraires, mais

indispensables à la science. Néanmoins, les divisions qui paraissent admises à la suite de délibérations poursuivies entre Michel-Lévy, Marcel Bertrand, Munier Chalmas et de Lapparent, sont indiquées dans le tableau suivant. Au-dessus des terrains archéens ou igués, la série sédimentaire a été subdivisée en grandes ères, subdivisées chacune en systèmes comprenant, à leur tour, des étages. Tous ces *âges* sont caractérisés par des faunes différentes.

ÈRES	SYSTÈMES		ÉTAGES	ÉLÉMENTS ORGANIQUES
QUATERNAIRE	Pleistocène		Néolithique. Paléolithique.	Homme.
TERTIAIRE	NÉOGÈNE	Pliocène	Sicilien. Astien. Plaisancien.	Règne des mammifères.
		Miocène	Pontien. Sarmatien. Tortonien. Helvetien. Burdigalien.	
	ÉOGÈNE	Oligocène	Aquitanien. Stampien. Sannoisien.	
		Eocène	Ludien. Bartonien. Lutétien. Yprésien. Sparnacien. Thanétien.	
SECONDAIRE	CRÉTACÉ	Supérieur	Montien. Danien. Aturien. Emschérien. Turonien. Cénomanien.	Oiseaux reptiliens.
		Inférieur	Albien. Aptien. Barrémien. Néocomien.	Règne des dinosauriens.
	JURASSIQUE	Supérieur	Portlandien. Kimméridgien. Séquanien. Oxfordien. Callovien.	Règne des sauriens. Premiers mammifères.
		Moyen	Bathonien. Bajocien.	
		Inférieur ou Lias	Toarcien. Charmouthien. Sinémurien. Hettangien. Rhétien.	
	Triasique		Supérieur. Moyen. Werfénien.	Règne des labyrinthodontes, amphibiens.
PRIMAIRE	Permien		Thuringien. Saxonien. Autunien.	
	Carbonifère		Stéphanien. Westphalien. Dinantien.	
	Dévonien		Famennien. Frasnien. Givétien. Eifélien. Coblentzien. Gédinnien.	Trilobites et poissons.
	Silurien		Gothlandien. Ordovicien. Cambrien.	
	Précambrien			Traces douteuses.
PRIMITIF OU ARCHÉEN			Gneiss, micaschiste.	

La géologie ne s'est guère développée que vers 1830 avec L. de Buch, de Humboldt, Cuvier, Elie de Beaumont, Lyell, etc. D'abord essentiellement cataclysmique, elle a bien changé depuis et la théorie actualiste prévue par Constant Prévost, illustrée par le géologue anglais Lyell, et défendue depuis 1875 par Stanislas Meunier, a fait des progrès importants. V. CATACLYSME.

L'accumulation des enseignements géologiques a permis d'établir des cartes géologiques fort remarquables. Le premier essai de ce genre date de l'an 1664; il est dû à l'abbé Coulon.

Geologie (TRAITÉ DE), par A. de Lapparent. — Cet ouvrage constitue un remarquable travail d'érudition et l'un des meilleurs que l'on puisse trouver dans le domaine de la géologie générale. Divisée en trois volumes, l'œuvre comprend deux parties : les *phénomènes actuels* (morphologie terrestre, géodynamique externe et géodynamique interne) et la *géologie proprement dite* (composition de l'écorce terrestre, formations stratifiées, formations éruptives, orogénie et théories géogéniques). Dans l'étude des divisions de la série géologique, l'auteur a cru devoir adopter les étages, de préférence aux systèmes, de manière à dégager nettement les faunes caractéristiques de chaque époque et de chaque région.

GÉOLOGIQUE (*jé, jik'*) adj. Qui a rapport à la géologie ou à la constitution physique du globe : *Formations* GÉOLOGIQUES.

GÉOLOGIQUEMENT (*ji-ke*) adv. Au point de vue de la géologie.

GÉOLOGUE (*jé-o-logh'* — du gr. *gé*, terre, et *logos*, discours) n. m. Celui qui étudie la géologie, la connaît, la pratique ou la professe. ‖ On dit rarement GÉOLOGISTE.

GEOMALACUS (*jé-kuss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des hélicidés, comprenant des animaux terrestres, limaciformes, à petite coquille interne. Les *geomalacus* ont l'aspect de limaces; on en connaît quelques espèces de la région circaméditerranéenne; certaines se sont acclimatées dans le nord de l'Europe, comme le *geomalacus maculatus*, en Angleterre.)

GÉOMANCE (*jé, mansz*) ou **GÉOMANCIE** (*jé, si*) [du gr. *géomanteia*; de *gé*, terre, et *manteia*, divination] n. f. Sc. occ. Divination par la terre. ‖ Procédé divinatoire que pratiquent les Arabes au moyen de cailloux ou en frappant la terre avec la pointe d'un bâton.

GÉOMANCIEN, ENNE (*jé, si-in, èn'*) n. Personne qui pratique la géomancie.

GÉOMANTIQUE (*jé, tik'*) adj. Qui a rapport à la géomancie : *Divination* GÉOMANTIQUE.

GÉOMÉTRAL, ALE, AUX (*jé*) adj. Mathém. Qui donne les dimensions en vraie grandeur ou en grandeur proportionnelle, sans tenir compte des apparences de la perspective : *Plan, Dessin* GÉOMÉTRAL. *Coupe, Élévation* GÉOMÉTRALE.

— Entom. *Chenille géométrale* ou substantiv. *Géométrale*, Syn. de GÉOMÈTRE.

GÉOMÉTRALEMENT (*jé*) adv. D'une manière géométrale : *Dessin tracé* GÉOMÉTRALEMENT.

GÉOMÈTRE (du gr. *géométrès*, même sens) n. m. Celui qui étudie la géométrie : *Il est rare que les grands* GÉOMÈTRES *soient fins et que les gens fins soient de grands* GÉOMÈTRES. (Pascal.)

Géomètre (réd. de moitié).

GÉOMÈTRE ou **GEOMETRA** (*jé, mé*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, sous-ordre des *géomètres*, comprenant de belles phalènes assez grandes, propres à l'Europe et à l'Asie boréale, et dont on connaît six espèces.

— ENCYCL. On peut citer, parmi celles d'Europe, les *geometra vernaria* et *papilionaria*. Cette dernière est la *grande naïade* des vieux auteurs; mesurant 5 centimètres d'envergure, elle est d'un beau vert pâle varié de blanc et de vert foncé; en été, elle vole au crépuscule dans les lieux humides; la chenille vit sur les noisetiers, les saules, les hêtres; c'est une espèce rare.

GÉOMÈTRES (*jé*) n. f. pl. Sous-ordre d'insectes lépidoptères, comprenant les papillons vulgairement appelés *phalènes*, dont les chenilles sont dites *arpenteuses*. — *Un* GÉOMÈTRE.

— ENCYCL. Les *géomètres* sont ainsi nommées à cause de la manière dont marchent leurs chenilles, qui paraissent mesurer avec leur corps, tendu alternativement, puis arqué en boucle, les espaces successifs qu'elles parcourent sur le sol ou sur les branches. Les papillons sont ordinairement petits, blancs ou gris, ou fauves, variés de brun par dessins minces, piquetés. On a subdivisé les géomètres en plusieurs familles, telles que *phytométridés, dendrométridés*; on en connaît des centaines d'espèces, réparties dans une vingtaine de genres : *larentie, géomètre, eupithécie, hibernie, fidonie*, etc. Les phalènes sont abondantes, surtout dans les pays froids.

GÉOMÉTRIE (*jé, tri* — rad. *géomètre*) n. f. Science qui a pour objet la mesure de l'étendue et, plus généralement, l'étude de l'espace et de ses propriétés.

— ENCYCL. I. ORIGINE DES NOTIONS GÉOMÉTRIQUES. L'observation des objets qui nous entourent nous donne la notion de l'espace. Nous constatons en même temps que ces objets présentent des formes, dont quelques-unes nous frappent par leur apparente régularité. Les abstractions effectuées sur ces formes sont l'origine de nos conceptions géométriques, et ces êtres de raison, surfaces, lignes, points, placés dans ce que nous appelons l'espace, sont les éléments des figures géométriques.

II. LA MÉTHODE EN GÉOMÉTRIE. Le but principal de la géométrie est de mettre en rapport, dans l'étude des figures, les relations métriques avec les relations de position. La recherche de ces rapports se réduit, en réalité, à peu de chose, les éléments des figures étant toujours les mêmes. Le problème général de la géométrie comporte quatre cas : passer d'une relation de position à une autre, d'une relation de position à une relation métrique, d'une relation métrique à une relation de position, enfin d'une relation métrique à une autre. Les difficultés de ces quatre cas sont d'ordre différent. Alors que la seconde et la troisième question peuvent être considérées comme solubles, si la théorie est complète, la première et la quatrième présentent chaque fois des difficultés nouvelles, inhérentes à la figure proposée et à la transformation désirée. La première question, comportant une plus grande indétermination, est la plus difficile; la quatrième, plus précise et circonscrite, est au moins abordable, puisqu'elle se réduit, en définitive, à des éliminations. Pour ces deux questions, le géomètre a le choix entre deux méthodes. Dans le premier cas, il peut, soit chercher à atteindre son but par des combinaisons d'idées concrètes, se traduisant par des transformations de figures, soit substituer aux relations de position données les relations métriques qu'elles entraînent, transformer ensuite ces relations métriques par l'algèbre, et repasser des dernières relations métriques aux relations de position qui y correspondent. Dans le second cas, il peut, soit se borner à effectuer les transformations algébriques conduisant au but, soit repasser des relations métriques aux relations de position correspondantes, transformer ensuite ces dernières relations en vue du but à atteindre et repasser des dernières relations de position aux relations métriques. Dans les deux cas, on substituera une question d'algèbre à une question de géométrie, ou inversement.

III. DIVISIONS DE LA GÉOMÉTRIE. Les éléments des figures sont des points, lignes, surfaces et volumes. Si l'on regarde une ligne comme engendrée par le déplacement d'un point, une surface par celui d'une ligne, un volume par celui d'une surface, on pourra imaginer la géométrie des lignes, ne comportant que la notion d'une seule dimension, celle des surfaces, à deux dimensions, et celle des volumes ou de l'espace, à trois dimensions.

Géométrie élémentaire. C'est l'œuvre géométrique de l'antiquité. Elle comprend deux parties : la *géométrie plane*, pour l'étude des figures formées sur un plan; la *géométrie dans l'espace*, qui traite des droites et plans considérés dans des positions relatives quelconques, des figures terminées par des plans, du cylindre, du cône et de la sphère. L'étude de la *géométrie élémentaire* porte sur les moyens de constater l'égalité ou l'inégalité entre deux figures, de vérifier les relations de positions, de reconnaître les éléments qui serviront à définir les figures, les moyens de les construire, etc. A cette dernière partie se rattache la *géométrographie*. Enfin, on y acquiert les premiers éléments de la notion si féconde des lieux géométriques.

Géométrie supérieure. La base de la *géométrie supérieure* est la notion du *rapport anharmonique*, origine première des théories de l'*homographie*, de l'*homologie*, de l'*involution*. Un caractère de cette géométrie fut la considération de figures autres que les points, lignes et surfaces : les *complexes* et les *congruences*. Enfin, parmi les méthodes les plus fécondes, il faut citer celle des *transformations géométriques* : l'*homothétie*, la *similitude*, l'*inversion*, l'*homologie*, l'*homographie*, etc. Parmi ces transformations, il en est de particulièrement intéressantes, celles qui, sous le nom de *géométrie projective*, forment une véritable science à part. La perspective d'une figure placée sur un plan, par exemple, n'est qu'un cas particulier de ces transformations, qui jouissent de propriétés intéressantes.

Géométrie analytique. De tout temps, on a fait application du calcul à la géométrie : la *géométrie analytique* a pour but de donner à cette application un caractère systématique; elle montre que toutes les propriétés géométriques peuvent se traduire par des relations numériques et établit l'identité entre les équations des lignes et les lieux géométriques. Considérons les coordonnées x, y d'une courbe plane. A toute valeur de x correspondront une ou plusieurs valeurs de y, et réciproquement; x et y seront liés par une relation $F(x, y) = 0$, que l'on appelle « *équation de la courbe* ». Il s'ensuit que toute ligne ne peut être conçue autrement que comme un lieu géométrique. Si, par exemple, on cherche un point jouissant de certaines propriétés et si l'on néglige une de ces propriétés, le point devra appartenir à un certain lieu géométrique $f(x, y) = 0$. Si l'on néglige une autre des propriétés énoncées, le point se trouvera sur un autre lieu géométrique, $\varphi(x, y) = 0$. Le point cherché sera donc à l'un des points d'intersection de ces deux lieux; on obtiendra sa position en résolvant le système des deux équations $f(x, y) = 0$ et $\varphi(x, y) = 0$. Pour la recherche des *lieux géométriques*, la géométrie analytique offre une méthode non moins générale.

La géométrie analytique s'occupe, de plus, de la classification des lignes et des surfaces. Cette classification est basée sur ce que l'équation d'une ligne $f(x, y) = 0$ algébrique conserve le même degré quand on passe d'un système d'axes coordonnés à un autre.

Pour la géométrie des surfaces, les coordonnées d'un point seront au nombre de trois; une surface sera représentée par une équation entre les trois coordonnées d'un de ses points; une ligne, par le système de deux équations entre les trois coordonnées.

Géométrie infinitésimale. La *géométrie infinitésimale* comprend l'ensemble des recherches qui ne peuvent être abordées que par les méthodes du calcul infinitésimal. On la divise en deux parties : la *théorie des courbes planes* et celle des *surfaces*. Dans la première, on étudie principalement la théorie des *tangentes*, des *normales* et des *asymptotes*; de la *courbure*, des *courbes osculatrices*, des *contacts* de divers ordres; celle des *enveloppes*, des *développées* et *développantes*. Dans la théorie des surfaces, on étudie de plus le *plan osculateur* et la *torsion*; enfin, l'étude de la *courbure* autour d'un point joue ici un rôle considérable.

Géométrie descriptive. La *géométrie descriptive* a pour but de représenter les figures de l'espace par des figures planes. On emploie, pour cela, le système des projections sur deux plans perpendiculaires : l'un supposé horizontal, l'autre vertical. Un point se trouve ainsi défini par ses projections, et, dès lors, toute figure étant composée de points, sera représentable de la même manière. La géométrie descriptive, depuis sa création, n'a pas perdu de vue sa raison d'être; elle est surtout destinée à deux sciences pratiques spéciales : la *stéréotomie* et la *charpente*.

Il nous faut encore citer : la *géométrie cinématique*, née du besoin qu'on a souvent, en géométrie, de faire intervenir le déplacement d'une figure. — La *géométrie du triangle* qui, malgré l'objet restreint dont elle s'occupe, a pris, depuis peu, une étendue considérable. — Les *géométries à n dimensions*, auxquelles certains géomètres ont été conduits par le besoin de généraliser nos conceptions géométriques. Une formule déterminée répondant à une figure de notre espace, on a donné un nom analogue à une figure hypothétique répondant à une formule analogue. Il en résulte que les *géométries à plus de trois dimensions* n'ont guère été qu'un moyen de donner des formes géométriques à des faits algébriques. — La *géométrie de situation*, dans laquelle on examine les figures ou les objets, au point de vue de leurs positions respectives. — Les *géométries non euclidiennes*, d'origine relativement récente, dans lesquelles le *postulatum d'Euclide*, n'est pas admis. Dans ces conditions, il est possible de construire de toutes pièces un système de géométrie parfaitement logique, fonction de la proposition par laquelle on a remplacé le postulatum.

Enfin, dans ces dernières années, quelques géomètres, surtout en Angleterre, ont essayé, non sans succès, d'appliquer à la géométrie la méthode des *quaternions*.

IV. HISTOIRE DE LA GÉOMÉTRIE. L'origine de la géométrie se perd dans la nuit des temps. Les recherches de Zeuthen sur la connaissance de la géométrie chez les peuples primitifs montrent que leurs notions géométriques n'étaient pas si restreintes qu'on l'avait cru jusqu'à ce jour. Quoi qu'il en soit, cette science fut introduite en Grèce par Thalès, avec la théorie des triangles semblables. Son disciple Pythagore établit la proposition du carré de l'hypothénuse et en tira quelques conséquences. Citons encore de lui la propriété du cercle ou de la sphère d'être maximum parmi les figures de même périmètre ou de même aire. L'essor de la géométrie date surtout de Platon qui introduisit dans la science la méthode analytique, la théorie des sections coniques et la doctrine des lieux géométriques.

Perseus, en coupant un tore par un plan, forma ses lignes *spiriques*, courbes du quatrième degré. En rassemblant les découvertes de ses devanciers et les siennes, Euclide établit le lien entre l'école platonicienne et l'école d'Alexandrie : il est surtout connu par ses *Éléments*, où apparaît pour la première fois la méthode de réduction à l'absurde. Après Euclide, Archimède et Apollonius marquèrent l'apogée de la géométrie chez les anciens. En trouvant le

rapport de la circonférence au diamètre, Archimède donne les premiers exemples d'un problème résolu par une équation. On lui doit encore un *Traité des spirales*, la proportion de la sphère et du cylindre circonscrit, la quadrature des sphères et des conoïdes. La marche suivie par Archimède constitue la *méthode d'exhaustion*, où la *méthode des limites* se trouve en germe. Les écrits d'Apollonius sont surtout relatifs à la géométrie de la forme. Le principal semble le *Grand traité des coniques*. On lui attribue aussi la théorie des épicycles. Vinrent ensuite Hipparque, l'inventeur de la trigonométrie rectiligne et sphérique, Théodose, Ménélaus, avec un *Traité des sphériques*, où l'on trouve la propriété des transversales dans les triangles rectilignes ou sphériques; Ptolémée, qui, dans son *Almagaste*, a laissé un traité de trigonométrie rectiligne et sphérique, citons encore de lui son *Optique* et un *Traité des dimensions des corps*; Pappus, qui, dans ses *Collections mathématiques*, donne une définition précise de l'*analyse* et de la *synthèse*; on y trouve, de plus, la propriété fondamentale du rapport à l'harmonique et le germe de l'involution. Après Pappus, l'école d'Alexandrie, à son déclin, compte encore Serenus, Dioclès, l'inventeur de la cissoïde, et Proclus.

En Europe, il faut attendre le milieu du XVIe siècle pour voir se ranimer la géométrie. Viète, en inventant l'algèbre, complète la méthode analytique de Platon. Viète restitua le traité d'Apollonius, *De tactionibus*, sous le titre d'« Apollonius Gallus ». Képler introduit en géométrie l'idée de l'infini. Cavalleri, en transformant la méthode d'exhaustion d'Archimède, donne sa *Géométrie des indivisibles*.

Avec les travaux immortels de Descartes, de Fermat, de Roberval, de Desargues, de Pascal, de Huyghens, de Wallis et de Barrow, nous voyons naître la *géométrie analytique*; les méthodes des tangentes et des maxima de Fermat et de Barrow, la théorie des développées de Huyghens, les procédés sommatoires de Roberval, de Pascal et de Wallis annoncent l'avènement de l'analyse. A Fermat nous sommes redevables de la *Théorie des nombres*, du *Calcul des probabilités*, de la restitution des *lieux plans* d'Apollonius; de Pascal, nous avons ses travaux sur la cycloïde, sur les indivisibles, sur le calcul des probabilités et enfin son *Traité complet des coniques*, dont il ne nous reste que l'*Essai sur les coniques*.

La découverte du calcul infinitésimal arrêta les progrès de la géométrie. Cependant, Cotes et Maclaurin étudient les propriétés générales des courbes géométriques. Halley, par ses traductions d'Apollonius et de Ménélaüs; Simson, par ses écrits sur les coniques et sa restitution de la *section déterminée* d'Apollonius; Stewart, par ses *Théorèmes généraux*; Euler, Lambert, tâchent de ranimer le goût des méthodes anciennes. Avec le XIXe siècle, nous voyons naître la *Géométrie descriptive* de Monge, à qui l'on doit, en outre, l'introduction dans la science du *principe de continuité*. Citons encore : la *Géométrie de position* et l'*Essai sur les transversales*, de Carnot; les *Développements de géométrie*, de C. Dupin; le grand *Traité des propriétés projectives des figures* de Poncelet, les écrits de Hachette, Brianchon, Gergonne, Dandelin, Quetelet, les travaux de Gauthier, de Steiner et de Gudermann sur la géométrie de la sphère, déjà cultivée par Lexell, Fuss, Lhuilier et Magnus; la *Théorie de la rotation des corps* de Poinsot; les études de Cauchy et de Bertrand sur les polyèdres; enfin, les recherches de géométrie infinitésimale d'O. Bonnet. Le dernier terme des progrès accomplis par la géométrie au XIXe siècle sont les magnifiques travaux de Chasles.

GÉOMÉTRIQUE (*jé, trik'*) adj. Mathém. Qui a rapport, qui appartient à la géométrie : *Science* GÉOMÉTRIQUE. *Les connaissances* GÉOMÉTRIQUES *des Romains étaient assez médiocres.* (Louvet.) ‖ *Construction géométrique*, Construction obtenue par la règle et le compas, ou encore, Construction fournie par les courbes géométriques. ‖ *Raison* ou *Rapport géométrique*, Rapport entre deux quantités qui est égal au quotient de la première par la seconde de ces quantités : $\frac{a}{b}$ *est le* RAPPORT GÉOMÉTRIQUE *de* a *et de* b. *Les frais généraux de gouvernement progressent en* RAISON *directe et* GÉOMÉTRIQUE *de la centralisation.* (Proudh.) ‖ *Progression géométrique*. V. PROGRESSION. ‖ *Moyenne géométrique*. V. MOYENNE. ‖ *Lieu géométrique*. V. LIEU.

— Fig. Exact, rigoureux et précis comme une démonstration de géométrie : *La science politique peut acquérir un jour une évidence* GÉOMÉTRIQUE. Mme de Staël.

— Erpét. *Tortue géométrique*. Nom d'une espèce de tortue terrestre, qui vit au cap de Bonne-Espérance.

GÉOMÉTRIQUEMENT (*jé, ke-man* adv. Par la géométrie ou par une méthode propre à la géométrie.

GÉOMÉTRISER (*jé*) v. a. Rendre géométrique, rapporter à la géométrie.

GÉOMÉTROGRAPHIE (*jé, fi*) n. f. Art des constructions géométriques.

— ENCYCL. Il est souvent impossible de comparer, au point de vue de la simplicité, les différentes solutions qui résolvent un même problème. En 1888, Emile Lemoine s'est proposé, après avoir défini ce qu'il entend par *simplicité* : 1° de construire avec la plus grande simplicité possible telle construction indiquée, 2° de choisir la plus simple à construire s'il y en a plusieurs. Tel est l'objet de la *géométrographie*.

Lemoine a classé de la façon suivante les opérations élémentaires que l'on effectue avec la règle et le compas : 1° Mettre le bord de la règle en coïncidence avec un point, c'est l'opération que l'on représente symboliquement par op : R, 2° Tracer la ligne droite : op : R_1, 3° Mettre une pointe du compas en un point déterminé : op : C_1, 4° Mettre une pointe du compas en un point indéterminé d'une ligne : op : C_2, 5° Tracer la circonférence : op : C_3. Toute construction peut finalement être représentée par op : $l_1R_1 + l_2R_2 + m_1C_1 + m_2C_2$, si elle exige l_1 opérations R_1, l_2 opérations R_2, etc. La *simplicité* de la construction est donnée par la somme $l_1 + l_2 + m_1 + m_2$; l'*exactitude* par $l_1 + m_1 + m_2$, car elle ne dépend pas des tracés, en sorte que plus les sommes relatives à la simplicité ou à l'exactitude sont faibles, plus la construction est simple ou exacte. l_1, m_1 représentent le nombre de droites et de circonférences tracées. L'application de la méthode montre que les constructions classiques adoptées sont presque toutes trop compliquées.

Lemoine a étendu sa méthode (1894) aux constructions de la géométrie descriptive, qui utilisent un instrument nouveau, l'équerre, et à la statistique graphique, qui admet, outre l'équerre, l'usage de règles divisées. En résumé, la géométrographie est un corps de doctrine qui fournit un critérium plus ou moins parfait pour comparer les solutions d'un même problème au point de vue de leur réalisation; avant elle, il n'existait aucun critérium.

GÉOMOLGES (*jé, molj'*) n. m. pl. Zool. Ancien nom des SALAMANDRES. — *Un* GÉOMOLGE.

GÉOMORES (en gr. *geomoroi*) n. m. pl. Classe de propriétaires fonciers, dans un certain nombre de cités de la Grèce ancienne. — *Un* GÉOMORE.

— ENCYCL. Hist. A Athènes, dans la constitution de Thésée, la classe des *géomores*, située hiérarchiquement entre celle des *eupatrides* (nobles) et celle des *demiurges* (artisans), comprenait les petits propriétaires du sol de l'Attique, qui ne pouvaient arriver à l'archontat ni aux fonctions publiques. Il est vraisemblable que cette classe diminua rapidement en nombre, les petits propriétaires s'endettant auprès des eupatrides et perdant peu à peu la possession entière de leur domaine hypothéqué. C'est pour maintenir et protéger cette classe moyenne que Solon, comme première réforme, abolit les anciennes dettes; mais c'est seulement en 457 que les géomores purent prétendre aux fonctions publiques.

A Syracuse et dans l'île de Samos, les géomores constituaient, au contraire, des classes de grands propriétaires, héritiers des premiers colons grecs, et qui pendant longtemps réussirent à détenir tous les pouvoirs politiques.

GÉOMORPHIE (*jé, fi* — du gr. *gé*, terre, et *morphè*, forme) n. f. Partie de la géodésie qui a particulièrement trait à la recherche de la forme de la terre.

GÉOMORPHOGÉNIE (*jé, jé-ni* — du gr. *gé*, terre; *morphè*, forme, et *génos*, origine) n. f. Partie de la géologie qui consiste à rechercher l'origine des phénomènes anciens à la lumière des phénomènes actuels, et réciproquement.

GÉOMYIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les *geomys* et genres voisins. — *Un* GÉOMYIDÉ.

GÉOMYS (*jé, miss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, type de la famille des *géomyidés*, comprenant des animaux américains, qui ressemblent à des rats, avec des abajoues, la queue ronde et nue.
Syn. SACCOPHORE.

Géomys.

— ENCYCL. On connaît huit espèces de *géomys*, réparties des États-Unis à la Colombie; une des plus répandues est le *geomys tuza*, abondant dans les forêts de pins, du Nord jusqu'en Floride; le *geomys bursarius* descend moins au sud, mais est également commun. Des formes fossiles (*geomys bisulcatus* existent dans le pliocène des États-Unis.

GÉOMYSE ou **GEOMYZA** (*jé*) n. f. Genre d'insectes diptères, type de la tribu des *géomyzinés*, comprenant de petites mouches noires ou rougeâtres, brillantes, qui volent sur les plantes basses. (Les géomyses sont répandues surtout dans l'Europe boréale. On en connaît de nombreuses espèces : telles sont les *geomyza tripunctata* et *cingulata* de France.)

GÉOMYZINÉS (*jé*) n. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, renfermant les genres *géomyse, diastate, opomyze, schyphelle, leptomyze*. — *Un* GÉOMYZINÉ.

GÉONÈME (*jé*) ou **GEONEMUS** (*jé, né-muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, tribu des *géonéminés*, comprenant des petits charançons à yeux convexes. (On en connaît une seule espèce [*geonemus flabellipes*], qui habite la Crimée et le Caucase.) ‖ On écrit aussi GEONOME.

GÉONÉMINÉS (*jé*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, dont le type est le genre *géonème*. — *Un* GÉONÉMINÉ.

GÉONOME (*jé* — du gr. *gé*, terre, et *nomos*, loi) n. m. Individu qui s'occupe de géonomie.

GÉONOME (*jé*) n. m. Genre de palmiers, tribu des aréciées, comprenant des arbres à tige grêle, annelée, rappelant celle des roseaux; des feuilles ou frondes à pétioles engainants, insérées sur les côtés ou au sommet de la tige; des fleurs rougeâtres, groupées en spadices, en épis ou en panicules, qui sortent du milieu des frondes.

— ENCYCL. Le fruit du *géonome* est une baie arrondie, peu charnue et insipide. Les trente-deux espèces de ce genre croissent dans les forêts vierges de l'Amérique tropicale; plusieurs sont cultivées dans les serres d'Europe. Tel est surtout le *géonome de Spix*, haut d'environ 3 mètres, avec des feuilles qui atteignent la moitié de cette longueur.

GÉONOMIE (*jé, mi* — rad. *géonome*) n. f. Branche de la géognosie s'occupant spécialement des lois qui président aux changements opérés dans la forme superficielle de la terre.

GÉONOMIQUE (*jé, mik'*) adj. Qui a rapport à la géonomie.

GÉONYME (*jé* — du gr. *gé*, terre, et *onoma*, nom) n. m. Bibliogr. Nom de lieu adopté par un auteur comme nom propre : *Les expressions* : un Français, un Parisien, *etc., sont des* GÉONYMES.

GÉOPÉLIE (*jé, li*) ou **GEOPELIA** (*jé, pé*) n. f. Genre d'oiseaux colombins, famille des colombidés, comprenant de petits pigeons élancés, à ailes courtes et arrondies, à longue queue. Les géopélies sont réparties, au nombre de six espèces, de la Malaisie à l'Australie; une espèce même, la géopelie striée (*geopelia striata*), est répandue des Mascareignes jusqu'en Chine.

Géopélie.

On a fondé trois sous-genres : *erythrochæna* [Nouvelle-Guinée et Australie]; *stictopelcia* [Australie]; *tomopelcia* (Timor et Florès].)

GÉOPHAGE (*jé* — du gr. *gé*, terre, et *phagein*, manger) adj. Qui mange de la terre : *Nègre* GÉOPHAGE.

— Substantiv. Personne qui mange de la terre; personne atteinte de géophagie : *Les* GÉOPHAGES *d'Afrique*.

— ENCYCL. Dans la maladie que les médecins appellent *malacie*, le patient est porté à avaler des substances terreuses. Mais, en dehors de ces cas pathologiques, on a signalé des peuplades entières de géophages. Il en existe en Afrique (à la Côte d'Or et dans le Cameroun), en Sibérie, au Tonkin, à Java, à Sumatra, à la Nouvelle-Calédonie, en Colombie, au Venezuela, dans les Guyanes, à la Terre de Feu, etc. Généralement, c'est une terre argileuse qui est absorbée. On la façonne en boulettes, en galettes minces, ou bien on lui donne la forme de fruits, d'animaux, voire de personnages humains. Une fois préparée, on la sèche ou on la grille, et elle est vendue comme friandise qu'on avale surtout après les repas. Cette terre ne contient, d'ailleurs, aucun principe nutritif.

GÉOPHAGIE (*jé, ji* — rad. *géophage*) n. f. Habitude de manger de la terre. ‖ Appétit dépravé pour des substances impropres à la nutrition.

GÉOPHILE (*jé*) ou **GEOPHILUS** (*jé, luss*) n. m. Genre de myriapodes chilopodes, famille des *géophilidés*, comprenant des mille-pieds très étroits et plats, à anneaux très nombreux.

Géophile.

— ENCYCL. Les *géophiles* sont articulés qui possèdent le plus de pattes : certains (*geophilus Gabrielis*) en ont soixante-trois paires. Répandus sur tout le globe, notamment dans les terrains humides, les géophiles vivent dans la terre, sous la mousse; ils sont surtout nocturnes; certains émettent une lueur phosphorescente. Le *geophilus longicornis*, jaune pâle, est commun partout; on l'accuse de détruire les carottes et les panais en creusant des galeries dans les racines; comme tous ses congénères, il est carnassier et attaque des lombrics dix fois plus gros que lui.

GÉOPHILES n. m. pl. Moll. V. STYLOMMATOPHORES.

GÉOPHILIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille de myriapodes chilopodes, comprenant les *géophiles* et genres voisins, tels que les *scolophanes*. — *Un* GÉOPHILIDE.

GÉOPHYSIQUE (*jé, zik'* — du gr. *gé*, terre, et de *physique*) n. f. Science qui traite de la physique du globe.

GÉOPLANE ou **GEOPLANA** (*jé*) n. f. Genre de vers, type de la famille des *géoplanidés*, renfermant des planaires terrestres, longues et plates, avec une sole ventrale. Les géoplanes sont de petite taille; leurs mœurs sont celles des planaires; l'espèce de France est la *geoplana lapidicola*, longue de quelques millimètres.)

GÉOPLANIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille de vers turbellariés dendrocèles, comprenant les genres *géoplane, rhynchodesme, géodesme, polyclade*, etc. — *Un* GEOPLANIDE.

GÉOPONIE (*jé, ni* — du gr. *gé*, terre, et *ponos*, travail) n. f. Culture de la terre, agriculture.

GÉOPONIQUE (*jé, nik'* — du gr. *gé*, terre, et *poneïn*, travailler) adj. Agric. Qui a rapport aux travaux de l'agriculture.

— n. f. Ensemble des connaissances relatives à la culture des champs.

Géoponiques. On connaît, sous le nom de *Géoponiques*, une compilation sur l'agriculture, écrite à Constantinople, probablement sous les auspices de Constantin Porphyrogénète. La rédaction en est attribuée à Cassanius Bassus, originaire de Marathonyme, en Bithynie. C'est l'œuvre d'un écrivain habile, bien plutôt que d'un agronome véritable : l'esprit de critique y fait défaut, mais les *Géoponiques* renferment, présentées avec méthode et brièveté, l'ensemble des connaissances réelles, autant que des erreurs ou des superstitions de l'époque, sur la prévision du temps, les différents modes de culture, la fabrication du vin et de l'huile, les soins à donner aux animaux, les moyens à employer pour détruire les insectes et les autres animaux nuisibles, etc. L'ouvrage est formé d'extraits empruntés aux auteurs les plus divers, de Varron à Zoroastre. Il est divisé en vingt livres.

GÉORAMA (*jé* — du gr. *gé*, terre, et *orama*, vision) n. m. Représentation, sur une grande échelle, de la totalité de la surface terrestre.

— ENCYCL. Le *géorama* de Delanglard consistait en un tableau peint sur la surface intérieure d'une sphère creuse et transparente. Le spectateur était introduit au centre de cette sphère, de telle sorte qu'il voyait se dérouler sous ses regards toute l'étendue du globe. L'inventeur établit son appareil à Paris, en 1823, mais il ne put triompher de l'indifférence publique. Le géorama de Guérin fut construit en 1841, également à Paris. Au moyen d'ingénieux artifices d'optique, on donnait aux terres et aux mers l'aspect qu'elles ont dans la nature; le nouveau géorama ne fut pas plus heureux que son devancier. Enfin, Sanis avait également donné le nom de *Géorama* à une sorte de planisphère en relief, qu'il avait construit sur des terrains avoisinant le parc de Montsouris actuel, à Paris. Il n'en reste que le nom de « Géorama », donné à une des rues de ce quartier.

GÉORÉTIQUE adj. Chim. V. GÉOCÉRIQUE.

GEORGE (*jorj'* — n. pr. d'homme) n. m. Ancienne monnaie d'or de Hanovre, valant un peu plus de 20 francs.

GEORGE, comté de l'Afrique australe (colonie anglaise du Cap); 10.095 hab., sur 2 536 kilom. carr. Ch.-l. *Georgetown*.

GEORGE, lac des États-Unis (New-York), se déversant dans le lac Champlain à Ticonderoga. ‖ Autre lac des États-Unis (Floride), expansion du fleuve côtier Saint-John.

GEORGE Ier, électeur de Hanovre et roi d'Angleterre, chef de la dynastie encore aujourd'hui régnante, né et mort à Osnabruck (1660-1727). Fils de l'électeur Ernest-Auguste, à qui il succéda comme électeur de Hanovre en 1698, et descendant par sa mère de Jacques Ier Stuart, il fut appelé au trône anglais en 1711 par le parti wigh, à la mort de la reine Anne, aux lieu et place de Jacques II, désiré par le loyalisme anglais, mais compromis par son

refus d'abandonner le catholicisme. Peu instruit, de tempérament et de goûts grossiers, étranger à la langue et aux mœurs anglaises, entouré de courtisans et d'avides maîtresses allemandes, résidant aussi souvent dans son électorat que dans son royaume, pour tous ces motifs assez impopulaire, et le sachant, il dut, pour gouverner, s'appuyer sur le parti wigh et le parlement, qu'il rendit septennal, favorisant ainsi le développement du régime constitutionnel anglais. Son règne, généralement pacifique, fut marqué par l'échec de la tentative jacobite de 1718, facilement réprimée, le désastre financier, sous le ministère Stanhope, de la compagnie du Sud, auquel on accusa le roi, non sans vraisemblance, d'avoir participé; enfin par les débuts du long ministère wigh de Walpole. George Ier fit entrer l'Angleterre dans la quadruple alliance de 1718, resta l'allié de la France, participa aux négociations du traité de Nystadt (1721), à la pacification de 1727, et acquit, pour la Hanovre, Brême et Warden. Son intérieur fut troublé par ses querelles avec sa femme, Sophie de Zell, qu'il fit enfermer pendant trente-deux ans, la soupçonnant d'infidélité, au château d'Alsen, avec son fils, le futur George II, qu'il alla une fois jusqu'à chasser de son palais.

George Ier.

GEORGE II, roi d'Angleterre, fils et successeur (en 1727) du précédent, né à Hanovre en 1683, mort à Kensington en 1760. Esprit médiocre (*a political coward*, disait Walpole) mais bon soldat, d'aspect et de goûts vulgaires, d'une avarice sordide, dominé par les conseils de sa femme, Caroline d'Anspach, ou des nombreuses maîtresses qu'elle lui toléra, il fut toute sa vie plus Allemand qu'Anglais, et préoccupé surtout des intérêts de son électorat de Hanovre. On lui doit la création du musée britannique. Malgré la haine qu'il avait vouée à Walpole, il conserva ce ministre à la tête des affaires jusqu'en 1742. Walpole fut successivement remplacé par Carteret et par le premier Pitt. Les faits saillants du règne de George II sont la guerre de la succession d'Autriche (1740), la victoire de Dettingen (1743), la défaite de Fontenoy (1745), et l'expansion coloniale de l'Angleterre, au détriment des Français, qui perdirent alors le Canada, le Sénégal, Calcutta, etc. Le fils de George II, le duc de Cumberland, ruina les espérances du prétendant Charles-Edouard en écrasant son armée à Culloden (1746).

George II.

GEORGE III, roi d'Angleterre, né à Londres en 1738, mort à Windsor en 1820. Il était le fils de Frédéric, prince de Galles, mort en 1751, et de la princesse Auguste de Saxe-Gotha. Il succéda à son grand-père, George II, en 1760. Les débuts de son règne furent signalés par d'éclatants succès : prises de Belle-Isle, de Pondichéry, de la Martinique, de Cuba et par l'avantageux traité de Paris (1763). Mais les tendances de George au pouvoir absolu, encouragées par son ministre favori, lord Bute, provoquèrent des émeutes que souleva le célèbre patriote Wilkes. Le mécontentement augmenta quand l'Angleterre perdit, au traité de Versailles (1783), ses belles colonies anglaises de l'Amérique du Nord (1774), depuis les Etats-Unis. Dès 1787, le roi éprouva les premières atteintes de la maladie mentale qui l'obligea, en 1810, à céder la régence à son fils aîné. (V. l'art. suiv.) Quand éclata la Révolution française, George s'en déclara l'implacable adversaire. La mort de Louis XVI servit de prétexte à une suite de guerres, à la faveur desquelles la Grande-Bretagne se rendit maîtresse des mers et fit main basse sur les colonies de la France, sur celles de l'Espagne et de la Hollande, alliées de la France. — Il avait épousé, en 1761, Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, dont il eut douze enfants.

George III.

GEORGE IV, roi d'Angleterre, fils aîné du précédent, né à Londres en 1762, mort à Windsor en 1830. Sa jeunesse fut extrêmement orageuse; parmi les plus connues de ses maîtresses, on cite : la belle Mrs Robinson et la veuve de Fitz-Herbert. Il se maria secrètement avec cette dernière, mais consentit, pour éteindre ses dettes fabuleuses, à épouser sa cousine, Caroline de Brunswick (1795); dès l'année suivante, il se séparait d'elle avec éclat, et ce fut par de scandaleux procès que ces débats matrimoniaux se dénouèrent en 1820. (V. CAROLINE-AMÉLIE.) Régent en 1810, George conserva le ministère tory, il continua la politique rétrograde de George III, et la guerre contre la France. Après la paix de 1815, le peuple anglais réclama des réformes; en 1817, il y eut à Londres des émeutes menaçantes, mais ce ne fut qu'en 1822 (George IV était roi depuis deux ans) que le monarque prit enfin un ministère libéral. (V. CANNING.) L'émancipation de l'Irlande fut accomplie sous l'administration de Wellington et de Robert Peel (1829); mais, depuis 1822, George IV ne prenait plus aucune part aux affaires. Il n'eut qu'une fille, Charlotte, première femme de Léopold, roi des Belges, morte en 1817.

George IV.

GEORGE de Danemark, prince consort de la reine Anne d'Angleterre, né à Copenhague en 1653, mort à Kensington en 1708. Fils du roi de Danemark Frédéric III, il prit part aux campagnes de Scanie contre Charles XI de Suède, épousa, après une vaine candidature au trône de Pologne, la fille de Jacques II, Anne Stuart (1683). L'avènement de Anne au trône d'Angleterre (1702) lui valut le titre de grand-amiral et généralissime, sans qu'il exerçât d'ailleurs aucune influence sur la politique anglaise.

GEORGE (Marguerite-Joséphine WEIMER, dite **Mlle**), actrice française, née à Bayeux en 1787, morte à Passy en 1867. Remarquée au théâtre d'Amiens par Mlle Raucourt, elle débuta à la Comédie-Française, à quatorze ans, dans le rôle de Clytemnestre d'*Iphigénie en Aulide*, et fut admise pensionnaire en 1803. Sa beauté et son talent, naturel et passionné, excitèrent le plus vif enthousiasme. Sa rivalité avec Mlle Duchesnois, divisa en deux camps ennemis les habitués du Théâtre-Français. Toutes deux furent reçues sociétaires en 1804. En 1808, Mlle George quitta Paris secrètement, en compagnie du danseur Duport, de l'Opéra, et alla jouer d'abord à Vienne, puis sur les théâtres de Moscou et de Saint-Pétersbourg, où elle obtint de grands succès dans *Mérope* et dans *Sémiramis*. Elle était alors dans tout l'éclat de sa beauté. Après avoir reparu pendant quelques années au Théâtre-Français (1813-1818), elle alla jouer à Londres, fit une tournée dans les départements et elle entra à l'Odéon en 1822, joua les grands rôles de reines de la tragédie classique, et créa les principaux caractères dans *Jeanne d'Arc*, *la Maréchale d'Ancre*, etc. Après une tournée en province, on la vit de nouveau à l'Odéon (1829), puis à la Porte-Saint-Martin (1831), où elle se montra la principale interprète du drame moderne, dans *Lucrèce Borgia*, *Marie Tudor*, *la Tour de Nesle*, *Périnet Leclerc*, *la Chambre ardente*, *le Manoir de Montlouvier*, etc. Elle quitta la scène en 1849. Théophile Gautier a dit qu'elle était la « réalisation la plus complète du rêve de la muse tragique ».

Mlle George.

GEORGE (Henry), publiciste et homme politique américain, né à Philadelphie en 1839, mort à New-York en 1899. D'abord ouvrier imprimeur, il s'occupa en Californie de mines, d'industrie, de journalisme et s'attacha à l'économie politique et aux théories socialistes. Il se présenta sans succès à la présidence de la République.

George Dandin ou *le Mari confondu*, comédie en trois actes et en prose, de Molière, représentée pour la première fois le 19 juillet 1660, et accompagnée de quatre intermèdes. — George Dandin est un paysan auquel son argent a ouvert la maison d'un gentillâtre ruiné et entiché de sa noblesse : il expie cruellement l'honneur d'avoir épousé Angélique de Sotenville. Il apprend, grâce à la maladresse d'un messager, que sa femme correspond avec un galant, Clitandre. Il s'en plaint à son beau-père et à sa belle-mère; mais Angélique n'a pas de peine à mettre les apparences de son côté. Clitandre demande raison à George Dandin, qui est obligé de lui faire des excuses. « Vous l'avez voulu, vous l'avez voulu », se dit à lui-même George Dandin. Angélique se rencontre avec Clitandre; George Dandin survient, avec ses beaux-parents, pour la surprendre; mais elle feint de quereller et de battre son amant. Enfin, Clitandre et Angélique vont jusqu'à se donner rendez-vous la nuit au dehors. George Dandin ferme la porte derrière sa femme et ne veut pas la laisser rentrer, malgré ses supplications, jusqu'à ce que M. et Mme de Sotenville soient venus constater le flagrant délit. Angélique fait semblant de se tuer, et, tandis que son mari, dupe du stratagème, sort de la maison, elle y pénètre et lui ferme la porte au nez. Quand M. et Mme de Sotenville arrivent, c'est George Dandin qu'on accuse de désordre, d'ivrognerie, et qui doit, à genoux, demander pardon à sa femme. Ce dernier épisode est emprunté à un vieux tableau. Cette comédie, qui contient tous les éléments d'un drame, nous frappe aujourd'hui moins par son comique que par ce que la situation morale y a de poignant, et la critique sociale d'amer.

GEORGEL (l'abbé Jean-François), diplomate français, né et mort à Bruyères (Vosges) (1731-1813). Il entra dans l'ordre des jésuites, devint aumônier (1762) de Louis de Rohan, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, l'accompagna dans son ambassade à Vienne. En 1775, il était vicaire général et administrait les biens de Rohan, qui devint successivement évêque de Strasbourg et cardinal. Georgel lui fut d'un grand secours, lors de son arrestation en 1785, dans l'affaire du Collier, et contribua à son acquittement. Mais il ne fut payé que d'ingratitude. A la Révolution (1793), il dut passer en Suisse, puis en Russie (1799) pour offrir à Paul Ier la grande maîtrise de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il revint en France sous le Consulat, et n'accepta que le vicariat général du diocèse de Nancy. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du* XVIIIe *siècle* (1817).

SAINTS

GEORGES (saint), martyr en 303. Il avait embrassé la carrière des armes et servit sous Dioclétien. On l'a identifié, non sans vraisemblance, avec le jeune homme qui, d'après le récit d'Eusèbe et de Lactance, déchira de ses propres mains l'édit de persécution contre les chrétiens, affiché à la porte du palais impérial de Nicomédie. Les *Actes du martyre de saint Georges* ont été déclarés apocryphes par le pape Gélase en 494 : ils n'ont aucune autorité. Ce qui est certain, c'est que saint Georges souffrit la mort pour la foi en l'année 303. Son corps fut plus tard transporté à Lydda en Palestine, et Constantin en éleva un oratoire sur son tombeau. Son culte devint rapidement très populaire parmi les Grecs, qui lui donnèrent le titre de *Mégalomartyr* (grand martyr). Six églises lui étaient dédiées, dans la seule ville de Constantinople. Il était également honoré à Rome, en Italie, en Gaule au VIe siècle. L'Angleterre le prit pour patron, en l'an 800. On représente souvent saint Georges sous l'image d'un cavalier terrassant un dragon et défendant, contre le monstre, une vierge qui implore son secours. Il faut voir, dans cette tradition, un symbole de la victoire que le martyr a remportée sur le paganisme; la jeune fille représente soit sa province, que son exemple et sa protection ont arrachée à l'idolâtrie, soit la Foi en général dont il fut le soldat courageux. — Fête le 23 avril. — Iconogr. Citons le *Saint Georges vainqueur du dragon*, tableau de Raphaël (musée du Louvre). Le saint chevalier, couvert d'une armure d'acier et monté sur un cheval blanc, lève le bras pour asséner un coup de cimeterre au dragon, qu'il a déjà percé de sa lance dont la hampe s'est brisée. Dans l'éloignement, parmi les rochers qui hérissent le paysage, on voit la fille du roi de Libye qui s'enfuit. Ce tableau, extrêmement intéressant en ce qu'il est un des premiers ouvrages de Raphaël, rappelle la manière de Pérugin; mais il est plus fin de dessin et de caractère; la couleur en est claire et lumineuse.

Saint Georges, d'après Raphaël.

Au musée de l'Ermitage, se trouve un autre *Saint Georges*, que Raphaël peignit pour le duc d'Urbin, en 1506, et qui fut offert par ce prince à Henri VIII, roi d'Angleterre. Le saint, monté sur un cheval blanc, enfonce sa lance dans la poitrine du dragon monstrueux, tandis que la princesse, à genoux, implore le secours du ciel. Entre les collines boisées du fond, on voit au loin les tours d'une ville.

Parmi les œuvres sculptées, il faut rappeler le *Saint Georges* de Donatello, statue de marbre, à Florence. Le jeune saint est représenté en costume de chevalier du XVe siècle; il appuie une main sur son bouclier. Cette figure est placée dans une niche extérieure de l'église Or-San-Michele, dont le fond est tapissé d'une fine mosaïque et dont le soubassement est orné d'un bas-relief de Donatello qui représente *saint Georges à cheval abattant le dragon*.

Saint Georges, d'après Donatello.

Georges ORDRES MILITAIRES DE **Saint-**. Saint Georges est, de tous les saints, celui qui a été pris le plus souvent comme patron des ordres de chevalerie. Outre l'ordre de la Jarretière mis sous sa protection, voici la liste des principaux ordres qui ont été placés sous le vocable de ce saint :

1° *Saint-Georges d'Alfama*, Ordre créé en 1201 par Pierre II d'Aragon et fusionné en 1399 avec l'ordre de Montesa;

2° *Saint-Georges d'Autriche et de Carinthie*, Ordre disparu au XVIe siècle, parmi la tourmente des guerres religieuses, et qui datait de 1470;

3° *Saint Georges de Gênes*. Ordre créé en 1472, par l'empereur d'Allemagne Frédéric III. Le doge fut nommé grand maître de cet ordre, qui disparut bientôt après sa fondation;

4° *Saint-Georges de Bavière, défenseur de l'Immaculée conception*. Charles-Albert, duc de Bavière, institua cet ordre à Munich, le 20 mars 1729, et le pape Benoît XIII l'approuva un peu plus tard. L'ordre a été revisé le 25 février 1827, par le roi Louis et réorganisé à nouveau le 4 juillet 1871. Il a pour patrons saint Georges et la vierge Marie; pour grand maître, le roi de Bavière. Il comprend six classes : des grands prieurs, des grands commandeurs capitulaires, des grands commandeurs honoraires, des commandeurs capitulaires, des commandeurs honoraires et des chevaliers. La décoration représente une croix d'or à huit pointes perlées; d'un côté, les branches sont en

Ordre de Saint-Georges de Bavière.

émaillées de blanc, et anglées d'un coin dont la pointe est et la base chargée d'un rayon bleu sur [illegible] Le centre est en émail bleu bordé de [illegible] Le [illegible] central présente sur champ d'or l'effigie [illegible] de saint Georges terrassant le dragon; et [illegible], la vierge Marie. Le ruban est bleu avec un [illegible] blanc et noir.

5° *Saint-Georges de Bourgogne*, Ordre fondé par [illegible] à Milan en 1390 et aboli par décision royale [illegible] avril 1824.

6° *Saint-Georges de Hanovre*, Ordre établi par le roi Ernest-Auguste Ier le 25 avril 1839. Il n'était composé, que [illegible] chevaliers. Il avait pour insignes une croix d'or à huit [illegible] perles en émail bleu d'azur anglée du léopard : au centre, un médaillon cercle d'émail rouge avec la devise [illegible] reproduisant l'effigie de saint Georges ou voyait, sur l'autre face, les initiales du fondateur. La décoration se portait suspendue à un ruban moiré rouge clair.

7° *Saint-Georges de Naples* ou *de la Réunion*, Ordre créé, le 1er janvier 1819, dans les Deux-Siciles par Ferdinand IV. Il comprenait quatre classes : des grands-croix, des commandants, des chevaliers *di diritto* et des chevaliers *di grazia*;

8° *Saint-Georges de Russie*. Fondé le 6 décembre 1769, par l'impératrice Catherine II, pour récompenser le mérite militaire, cet ordre comprend quatre classes : des grands-croix, écharpe et plaque; des commandeurs de 1re classe, sautoir et plaque; des commandeurs de 2e classe, sautoir; et des chevaliers, bout-ganiere. Le nombre des titulaires n'est pas limité. En dehors des services exceptionnels, il faut compter vingt-cinq ans de présence au corps, vingt campagnes à terre ou dix-huit de mer pour être membre de l'ordre. Un ukase du 13 février 1807 a établi une classe supplémentaire ouverte aux sous-officiers, soldats et matelots, qui se sont distingués par des actions d'éclat. Les insignes consistent en une croix d'or à quatre branches d'égale longueur émaillée de blanc et bordée d'or. Le centre de la croix figure un médaillon d'émail rouge clair, qui porte l'image de saint Georges terrassant le dragon, de l'autre côté, il présente sur émail blanc les initiales de la fondatrice de l'ordre. Le ruban est à sept raies égales, quatre jaunes et trois noires.

Ordre de Saint-Georges de Russie.

GEORGES saint, apôtre et premier évêque du Velay. Sa vie est très peu connue. On voit en lui un compagnon de saint Front. Il évangélisa les habitants de ce qui fut depuis le Velay, établit son siège épiscopal dans un lieu qui s'appela plus tard Saint-Paulien; ce siège a été ensuite transporté au Puy. Il y a de l'incertitude sur l'époque même où il a vécu : les uns le placent au Ier siècle, les autres au IVe. — Fête le 10 novembre.

— Le nom de Georges a été porté par beaucoup de saints.

Georges et Saint-Michel (ORDRE DE **Saint-**). V. MICHEL et SAINT-GEORGES (*ordre de* SAINT-).

GEORGES, surnommé **Mthatsmindel**, saint de la liturgie arménienne, né à Thialet (Géorgie) vers 1014, mort en 1072. Il séjourna pendant douze ans à Constantinople, puis traduisit les Pères de l'Eglise d'Orient. L'empereur Constantin Monomaque chercha en vain à l'attirer à la cour. Il refusa également les fonctions de premier ministre et l'évêché de Dchgon-Did (Mingrélie), que lui offrait le roi de Géorgie, Bagrat IV; il dut, cependant, consentir à diriger l'éducation du prince royal. Ses ouvrages servirent longtemps de textes d'études dans les écoles géorgiennes. — Fête le 30 juin.

ROIS ET PRINCES

BOHÊME

GEORGES PODIÉBRAD, roi de Bohême. V. PODIÉBRAD.

GEORGES, prince de Danemark, époux de la reine Anne d'Angleterre, né en 1653, mort en 1708. Il était le fils cadet du roi Frédéric III et de la reine Sophie-Amélie. Il se signala à la bataille de Lund (1676) [illegible] contre les Danois et les Suédois, et [illegible] son frère, le roi Christian V, qui avait été pris par l'ennemi. En 1683, il épousa la princesse Anne, fille de Jacques II, et embrassa, en 1688, contre son beau-père, le parti de Guillaume III. A l'avènement de la reine Anne, il fut créé généralissime de toutes les forces de terre et de mer de l'Angleterre, mais il lui fut adjoint un conseil sans l'assentiment duquel il ne pouvait prendre aucune décision. Son administration, cependant, ne fut pas sans reproches, et le prince ne laissa pas un souvenir bienveillant en Angleterre. Aucun de ses enfants ne lui survécut.

GÉORGIE

Plusieurs princes du nom de **GEORGES** ont porté le titre de roi. Nous renvoyons, pour les principaux, à l'art. GÉORGIE (*Hist.*).

GRÈCE

GEORGES Ier, roi des Hellènes, deuxième fils du roi de Danemark Christian IX, né à Copenhague en 1845. Quand les Grecs eurent renversé leur roi bavarois Othon, il fut [illegible] par le concert des trois puissances protectrices de la Grèce : l'Angleterre, la Russie et la France, [illegible] et proclamé roi le [illegible] mars 1863. Le nouveau roi s'appliqua, à [illegible] à ses sujets son [illegible] en favorisant les aspirations panhelléniques. Cette politique, selon qu'elle était suivie de succès ou de revers, fut tour à tour, pour Georges Ier, une cause de popularité et de défaveur. Dès 1866, il favorisa le soulèvement de la Crète contre les Turcs. Mais cette attitude lui ayant attiré des remontrances de la France et de l'Angleterre, il dut réagir contre un mouvement qu'il avait contribué à entretenir. Il rentra en grâce au prix de ses sujets par son mariage avec la grande-duchesse Olga (1867), et par la décision qu'il prit de faire élever ses enfants dans la religion grecque. Les années qui suivirent furent troublées par des complications intérieures, qui ne cessèrent qu'avec le ministère Tricoupis. Pendant le conflit russo-turc, Georges Ier fit entrer ses troupes en Thessalie, en 1878, mais seulement après que la Turquie eut déjà essuyé de graves revers. Au congrès de Berlin de 1878 et à la conférence de Berlin de 1880, les puissances lui reconnurent la plus grande partie de la Thessalie et une partie de l'Epire. Mais la guerre gréco-turque de 1897, qui se termina par la défaite de la Grèce, compromit les finances de la Grèce et assombrit le règne de Georges Ier.

Georges Ier.

RUSSIE

GEORGES (Yégor) **Vladimirovitch**, surnommé *Dolgorouki* ou *Longue-Main*, prince de Kiev et grand prince de Russie, fils de Vladimir Monomaque (1155-1157). Il reçut en apanage les provinces de Rostov et de Souzdal, et lutta contre ses quatre autres frères et tous ses parents qui possédaient de petites principautés. Il ne s'empara de Kiev qu'en 1155, et mourut subitement en 1157, après avoir commencé la construction de Moscou.

GEORGES II (Vsévolodovitch), prince de Vladimir et de Souzdal, grand prince de Russie, mort en 1238. Il succéda à son frère Constantin, peu de temps avant la bataille de Khalka, où les Mongols de Batou-Khan anéantirent l'armée russe. Son règne fut troublé par les coalitions de ses parents et l'invasion des Mongols qui, après avoir écrasé l'armée de Vsevolod Jounevitch, saccagèrent Moscou, Souzdal et Vladimir. Georges périt dans le combat qu'il leur livra, sur les bords de la Sita.

GEORGES DANILOVITCH, grand prince de Russie (1319-1328). Il s'insurgea contre son oncle Michel de Tver, prince de Novgorod et grand prince de Russie; s'empara de la principauté de Riazan, et gagna le khan de la Horde d'Or, Ouzbek, qui le reconnut comme grand prince et lui donna sa fille en mariage. Battu par Michel, Georges dut s'enfuir à Novgorod; mais Ouzbek fit traitreusement assassiner Michel de Tver. Le grand prince ne régna pas longtemps tranquille, car il eut à combattre les Suédois et l'un des fils de Michel, Dimitri; il s'était rendu à la Horde pour justifier sa conduite, quand il fut assassiné par ce prince.

SAXE

GEORGES, dit le **Barbu**, duc de Saxe, né en 1471, mort en 1539. Il était le troisième fils d'Albert l'Intrépide. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique il renonça à l'Eglise, et épousa, en 1496, Barbe, fille de Casimir, roi de Pologne. A la mort de son père, il prit possession du patrimoine de la maison Albertine, acheta la Frise à son frère Henri, et la revendit à l'Autriche en 1511. Catholique fervent, il sévit sans succès, contre les réformés. Son frère Henri embrassa la nouvelle religion. Georgo perdit alors sa femme et ses huit enfants : ce fut à la mort de sa femme qu'il laissa pousser sa barbe, d'où lui vint le surnom que lui donna l'histoire. Il chercha à priver de sa succession son héritier présomptif, Henri, mais mourut sans y parvenir. Après sa mort la Réforme s'établit en Saxe.

PERSONNAGES DIVERS

GEORGES de Laodicée, hérétique arien du IVe siècle. Il était prêtre à Alexandrie, mais le patriarche Alexandre le déposa, parce qu'il rejetait le symbole de Nicée. Accueilli avec joie par les ariens, il fut élu par eux évêque de Laodicée en Syrie; mais il devint l'un des familiers de l'empereur arien Constance, et prit une grande part aux troubles qui agitèrent la ville d'Antioche, divisée entre deux et même trois évêques. On a de lui, en grec, un *Eloge d'Eusèbe* et des *Lettres à Alexandre, évêque d'Alexandrie*.

GEORGES de Chypre, géographe byzantin du commencement du VIIe siècle. Il composa, à l'imitation du *Synekdémos* d'Hiéroclès, une description générale de l'empire romain, dont des fragments nous ont été conservés dans une notice ecclésiastique rédigée au IXe siècle par l'Arménien Badile. On y trouve en particulier des renseignements importants pour la géographie des exarchats byzantins d'Italie et d'Afrique. L'ouvrage a été édité par H. Gelzer : *Georgii Cypri descriptio orbis Romani* (1890).

GEORGES PISIDÈS, poète byzantin du VIIe siècle. Il vécut sous le règne d'Héraclius et fut diacre de Sainte-Sophie. On a de lui des hymnes, des épigrammes, des poèmes théologico-philosophiques, tels que son *Hexaemeron* (poème sur la création). Son œuvre la plus importante est l'épopée en trois chants où il a célébré les victoires d'Héraclius sur les Perses et les Avars.

GEORGES le Syncelle, chroniqueur byzantin de la seconde moitié du VIIIe siècle. Il était secrétaire du patriarche Tarasios (784-806) et composa une *Chronique*, qui va de la création du monde à la mort de Dioclétien (284). C'est une sorte de tableau chronologique enrichi de commentaires sur l'histoire universelle, qui constitue un monument considérable pour l'étude de la chronographie chrétienne. La *Chronique* de Georges a été continuée par son ami Théophane.

GEORGES de Nicomedie, archevêque de cette ville, mort vers 890. Il fut chartophylax, c'est-à-dire archiviste de Sainte-Sophie de Constantinople, avant d'être élu archevêque de Nicomédie. Ami et correspondant de Photius, il cultivait les lettres : il composa une *Chronique* restée manuscrite. Les *Homélies*, publiées sous son nom par le savant Combefis, ne sont pas de lui, mais de Georges Pisidès.

GEORGES le Moine, souvent désigné sous le nom de **Georges Hamartole** ou *le Pécheur*, chroniqueur byzantin du IXe siècle. Il composa, vers la fin du règne de Michel III (842-867), une *Chronique universelle*, qui va de la création du monde à la mort de l'empereur Théophile (842). Seule, la partie de la chronique qui va de 813 à 842 a le caractère d'une œuvre originale, devenue un manuel courant d'enseignement, elle a été remaniée, copiée, traduite et continuée. Cedrenus, Léon le Grammairien, Siméon Magister, Glykas et surtout Suidas, lui ont fait des emprunts sans nombre.

A la suite de la chronique de Georges, les manuscrits placent une continuation qui va de 842 à 948. C'est une partie de la chronique composée, vers le milieu du Xe s., par Siméon, magister et logothète. D'autres continuations poussent le récit jusqu'en 1081 et 1143.

Muralt a donné la première édition complète de Georges le Moine et de ses continuateurs : *Georgii monachi dicti Hamartoli chronicon* (1842), édition réimprimée dans Migne (« Patrologie grecque », t. CX).

GEORGES Scholarios, humaniste byzantin du XVe s. Ardent adversaire de Gémiste Pléthon et des doctrines platoniciennes, il prit une part plus active encore à la controverse avec les Latins. Après avoir, d'abord, au concile de Florence (1439), accepté les projets d'union de Jean VIII, il se prononça contre Rome et devint, à la veille du siège de Constantinople par les Turcs et pendant le siège même, l'un des plus fanatiques adversaires de la politique de Constantin XI. Il contribua ainsi à énerver la résistance, et, après la chute de Byzance, il accepta de Mahomet II, le trône patriarcal. Sous le nom de *Gennadios*, il occupa cinq ans le patriarcat (1453-1458) et, grâce à la faveur dont il jouissait près du sultan, il réorganisa l'Eglise orthodoxe et assura, sous le nouveau régime, une situation considérable à son chef. Il abdiqua en 1458 et mourut entre 1464 et 1468. On a de lui des écrits de polémique, des discours et quelques lettres.

GEORGES de Trébizonde, humaniste byzantin du XVe siècle, né en Crète en 1396, mort à Rome en 1486. Appelé à Venise en 1428, il y succéda à Filelfo dans l'enseignement du grec. Les papes Eugène IV et Nicolas V lui firent, à Rome, une brillante situation. Mais des querelles littéraires, la négligence qu'il apportait aux traductions grecques qui lui furent confiées ruinèrent son crédit. Il dut abandonner l'enseignement et se retirer à Naples. On a de lui des traductions d'Eusèbe, de saint Cyrille, de la *Rhétorique* d'Aristote, de l'*Almageste* de Ptolémée.

GEORGET (*jor'-jè* — probablem. dérivé de *gorge*) n. m. Archéol. Pourpoint sans manches, porté par les hommes au XVe siècle. ‖ Au XVIIe siècle, sorte de teinture bleue de mauvaise qualité.

— Arg. Gilet.

GEORGET (Jean), peintre sur porcelaine, né à Paris vers 1760, mort dans cette ville en 1823. Elève de David, il s'adonna à la miniature, entra comme acteur au théâtre Feydeau, revint à la peinture et fut admis à la manufacture de Sèvres. Il reproduisit sur porcelaine, avec une grande finesse, les chefs-d'œuvre des grands peintres, entre autres.

GEORGETOWN, ville des Etats-Unis (distr. de Columbia), sur le Potomac, à l'endroit où s'arrête le flot de marée, à 200 kilomètres environ de son embouchure; 17.000 hab. La ville, bien qu'ayant sa municipalité distincte, est, en réalité, un faubourg de Washington. Le canal Ohio-Chesapeake y traverse le Potomac par un pont-aqueduc de 420 mètres de longueur.

GEORGETOWN, ville des Etats-Unis (Caroline du Sud); ch.-l. du *comté de Georgetown*, dans la baie de Winyaw sur l'Atlantique, à l'embouchure du Great Peede; 4.310 hab. Ce port n'est guère fréquenté que par des navires côtiers; l'industrie consiste dans la décortication du riz.

GEORGETOWN, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Scott, sur le North-Elkhorn, affluent droit du Kentucky; 3.570 hab.

GEORGETOWN, bourg des Etats-Unis (Colorado), comté de Clear-Creek, à 50 kil. de Denver, centre d'un district très riche en mines argentifères.

GEORGETOWN ou **SAINT-GEORGES**, capitale de l'île de Grenade, l'une des petites Antilles. Située au fond d'une baie profonde et bien abritée, elle possède un excellent port. Elle est la résidence du gouverneur anglais. Environ 5.000 hab.

GEORGETOWN (ou, par abus, **Demerary, Demerara**), capitale de la Guyane anglaise; 53.000 hab. Bâtie sur les bords de l'océan Atlantique, à quelques kilomètres de l'estuaire de l'Essequibo, elle exporte les produits du pays (café, cacao, sucre, etc.). C'est l'ancienne *Stabroek*.

Georgette, pièce en quatre actes, de Victorien Sardou (Vaudeville, 1885). — Georgette, ancienne chanteuse de café-concert, ensuite maîtresse d'un richissime Yankee, puis duchesse authentique de Carlington, a eu une enfant naturelle, Paula, maintenant belle et chaste jeune fille, qu'aime Gontran de Chabreuil. La question qui se pose dans la pièce, c'est si un honnête homme peut épouser la fille d'une femme perdue, lorsqu'elle est digne de tout respect et que, d'ailleurs, les apparences sont sauves. Mme de Chabreuil finit par consentir au mariage de son fils, sous la condition que Georgette s'éloignera. Mais ni Georgette ni Paula n'acceptent cette condition humiliante, et Gontran se console en épousant ailleurs. On voit que le dénouement de la comédie n'a rien d'une solution. Et, pourtant, c'est le débat de la « thèse » qui a fait surtout l'intérêt et la valeur de Georgette.

GEORGÉVITCH (Vladan), médecin et homme d'Etat serbe, né à Belgrade en 1844. Il devint successivement maire de Belgrade, chef du service sanitaire de l'armée serbe, ministre de l'instruction publique (1887-1888), représentant de la Serbie à Athènes, puis à Constantinople (1897). Président du conseil avec le portefeuille des affaires étrangères depuis 1897, il démissionna en 1900. Il a dirigé, de 1871 à 1893, la revue mensuelle « Otatchbina » (*la Patrie*). Il a lui-même écrit plusieurs études morales, scientifiques et politiques.

GEORGEY (Arthur), général hongrois, né en 1818. Il fit ses études à l'Ecole militaire de Tulln. En 1845, pour pouvoir poursuivre ses études de chimie, il donna sa démission et devint professeur suppléant de chimie à Lemberg. Au moment de la révolution, il offrit ses services à la Hongrie. Il se distingua contre Jellasich et fut nommé, par Kossuth, commandant en chef (1848). A l'approche de Windischgraetz, il se retira dans le nord de la Hongrie, y organisa la résistance, remporta, en 1849, les victoires de Hatvan, Tapio-Biesko, Isaszeg, Vâcz, Nagy-Sarlo et Komárom, et reprit Budo. Mais des dissentiments ne tardèrent pas à éclater entre Kossuth et lui. Lors de l'invasion des Russes, il subit plusieurs échecs et fut blessé à la bataille d'Acs. Laissant Klapka à Komárom, il réussit encore à refouler les Russes près de Vâcz et voulut ensuite faire sa jonction avec Dembinski; mais celui-ci se retira vers Temesvár, où il fut battu par Haynau. Kossuth avait quitté le pouvoir et en investit Georgey qui, pour ne pas verser inutilement le sang des Honvéd, se rendit aux Russes, à Vilagos. Sur le désir du tsar, Georgey ne fut pas traduit, comme les autres généraux hongrois, devant

la cour martiale. Il fut interné à Klagenfurt, où il s'occupa d'études de chimie et réfuta les nombreuses calomnies lancées contre lui. Il fut amnistié en 1867.

GÉORGIE (en russe *Grousia*, en persan *Gurdjistan*; les Géorgiens eux-mêmes disent *Kartvéli* ou *Karthli*), région de la Transcaucasie, limitée au N.-E. par le Daghestan, au N. par le Caucase, au S. et au S.-O. par l'Arménie et les provinces turques d'Asie Mineure. C'est l'Ibérie des anciens, qui comprenait le haut bassin du Kour, les bassins de l'Ingour et du Rion. Le territoire de la Géorgie, en des districts montueux du Kour supérieur, est divisé géographiquement, par les contreforts qui réunissent le Caucase au Taurus et au massif arménien, en deux régions : à l'O., le bassin du Rion, ouvert vers la mer Noire, au climat humide et chaud, merveilleusement fertile et prospère ; à l'E., la vallée moyenne et inférieure du Kour, de climat plus continental, plus sec et froid l'hiver, mais encore fertile et bien cultivée dans la partie occidentale du bassin. Les cultures du coton et de la vigne réussissent surtout sur le littoral de la mer Noire, entre Soukom-Kalé et Batoum. L'élevage est la grande richesse des régions montagneuses du nord et du sud du pays. Ethnographiquement, la race géorgienne, où la beauté des femmes est célèbre dans tout l'Orient, est de haute stature, la face plutôt arrondie et les yeux généralement noirs : race belliqueuse, d'ailleurs condamnée à la lutte depuis le commencement de son histoire. La Géorgie forme aujourd'hui les provinces russes de Grousia, capitale *Tiflis*, villes principales : Gori, Akhaltziké ; de Koutaïs et de Batoum, avec une population totale d'environ 1 million d'habitants, de religion catholique grecque, à laquelle viennent s'ajouter des colonies importantes d'Arméniens, de Turkomans et de Juifs.

— *Histoire*. Les Géorgiens considèrent comme leur premier roi *Thagarmos*, qu'ils font contemporain de Nemrod (2610 av. J.-C.). Un instant soumis, volontairement, disent-ils, à Alexandre, ils redevinrent indépendants sous Pharnavaz, qui fit alliance avec Antiochus, roi de Syrie. Alliés avec Mithridate contre Rome, ils furent soumis par Pompée en 65, mais conservèrent leurs rois nationaux soumis, dans la suite, aux dynasties Arsacides, puis Sassanides, de la Perse. Evangélisée à la fin du IIIe siècle, soumise à la double influence de l'empire byzantin et de la Perse, la Géorgie fut enfin conquise en 732 par le khalife Merwan II. Elle n'échappa aux musulmans qu'au siècle suivant, en 861, mais pour être dominée de nouveau, au Xe siècle, par les Deilimites, puis par les Bouïdes. Les mœurs et les arts byzantins furent introduits dans le pays par le roi Georges IV (vers 1017), qui épousa une princesse byzantine. Gengis-Khan et Tamerlan la dévastèrent au XIIIe et au XIVe siècle ; puis le roi Alexandre Ier, l'ayant morcelée entre ses trois enfants (1442) en royaumes de Kakhet, de Karthli et de Gourie, les lambeaux en furent alternativement soumis, au cours du XVIe et du XVIIe siècle, par les Turcs et par les Perses, entre lesquels Georges IX (commencement du XVIIe s.), fit un moment appel au tsar Boris Goudounof. Les Turcs étaient maîtres du pays à la fin du XVIIIe siècle, quand Héraclius II, menacé par une invasion persane, fit appel aux Russes, et reconnut en 1783 leur souveraineté. Son fils, Georges XIII, devait en mourant léguer ses Etats au tsar Paul Ier, et la Géorgie fut, en 1802, déclarée définitivement province russe.

GEORGIE ou **GÉORGIE**, suivant l'orthographe fausse généralement adoptée (en angl. *Georgia*), un des treize États originaires des Etats-Unis, compris entre ceux de Tennessee et de la Caroline du Nord au N., la Caroline du Sud et l'Atlantique à l'E., la Floride au S. et l'Alabama à l'O. ; 154.000 kil. carr. ; 1.837.350 hab. Le sol de la Géorgie présente un plan incliné qui commence aux derniers renflements des Apalaches et qu'arrosent de nombreuses rivières divergeant vers l'Atlantique et le golfe du Mexique. Pays fertile, de doux climat, de fraîches vallées, de bois et de beaux jardins ; les ruisseaux y roulent de la poudre d'or. Les villes profitent de la force motrice des chutes d'eau car la plupart sont situées sur des rivières : telles sont *Atlanta*, la capitale de l'Etat, Augusta, Milledgeville, Macon. Dans ces villes sont établies d'importantes filatures de coton ; l'exportation se fait par le port de Savannah à l'embouchure de la rivière du même nom ; sur la côte, sont établis de nombreux champs d'ostréiculture.

GEORGIE (DÉTROIT DE), bras de mer de l'Amérique septentrionale, entre Vancouvert et le continent américain. Son entrée septentrionale porte le nom de *détroit de la Reine-Charlotte* ; au S., il communique avec le Pacifique par le détroit de Juan de Fuca.

GÉORGIE (NOUVELLE-). Géogr. V. SALOMON (archipel).

GÉORGIE MÉRIDIONALE ou **ILE DU ROI-GEORGE**, île de l'océan Atlantique austral, découverte par le Français La Roche en 1675.

GÉORGIEN, ENNE (*jé, ji-in, èn'*), personne née en Géorgie ou qui habite ce pays. — *Les* GÉORGIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à la Géorgie : *Race* GÉORGIENNE.

— Se dit d'un sous-étage géologique constituant la partie inférieure de l'étage cambrien. (Il est caractérisé par les trilobites du genre *olenellus*.) ‖ Substantiv. au masc. : *Le* GÉORGIEN. (Syn. de ANNÉLIDIEN.)

— n. m. Langue géorgienne.

— ENCYCL. Linguist. La langue *géorgienne*, appelée aussi langue *grusinienne* (c'est le nom que lui donnent les Russes), fait partie du groupe méridional des langues du Caucase, et est proche parente du laze, du mingrélien et du suane. Les langues de ce groupe n'ont pu jusqu'ici être rattachées à aucun autre idiome connu. D'autre part, la structure du géorgien empêche de le ranger dans une classe déterminée de langues : on y trouve, en effet, de la flexion, de l'agglutination et du polysynthétisme. L'alphabet, apparenté à celui de l'arménien, comprend quarante caractères. Il y a deux types d'écritures : l'une, le *mkhédruli*, est l'écriture la plus usuelle ; l'autre, plus archaïque, s'emploie encore pour la littérature religieuse et porte le nom de *khutsuri*. Les sons de la langue sont assez rudes ; il y a beaucoup de groupes de consonnes et de sifflantes. La morphologie est très riche.

— Littér. Le *géorgien* possède une littérature assez ancienne. Nous avons dans cette langue des manuscrits antérieurs au VIe siècle. C'est à partir du XIIe siècle que la littérature géorgienne commence à être florissante. Elle comprend surtout des ouvrages religieux, mais elle a eu aussi des historiens et des poètes. Le mouvement littéraire continue de nos jours, et, en 1891, une tragédie géorgienne, *les Bryands*, a été publiée à Tiflis. La littérature géorgienne comprend aussi un grand nombre de traductions d'ouvrages grecs, latins, arabes et persans, ainsi que d'œuvres écrites en langues modernes.

GÉORGIENNE (BAIE) (en angl. **Georgian-bay**), baie formée par le lac Huron sur son littoral canadien, et séparée du reste du lac par une étroite péninsule, la presqu'île Saugeen, et un chapelet à peu près continu de petites îles. La superficie de la baie, évaluée à environ 60.000 kil. carr., est entaméee, sur la côte N.-E., par de très nombreuses et étroites saillies qui y découpent de véritables fjords, et encombrée par un réseau d'îles qui lui donnent une physionomie tout à fait particulière.

GEORGIEVO, comm. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bacs-Bodrog]) ; 5.000 hab.

GÉORGIEVSK ou **GHÉORGHIEVSK**, ville de la Russie d'Europe (Caucasie [distr. du Terek]), sur la Podkouma, affluent de la Kouma ; 8.290 hab. Ville fondée en 1777, qui fut le chef-lieu de la province du Caucase, de 1802 à 1824. C'est le chef-lieu de la province du Térek depuis 1868. La population se compose en majeure partie de Cosaques du Volga, qui s'occupent presque exclusivement d'agriculture, puis d'un petit nombre de Russes et d'Arméniens.

GEORGILLAS (Emmanuel), poète byzantin de la seconde moitié du XVe siècle, originaire de Rhodes. On a de lui un remaniement du célèbre *Roman de Bélisaire* et un poème sur la peste de Rhodes de 1498.

GEORGINE (*jor'-jin'* — de *saint Georges*) n. f. Monnaie d'argent de l'ancienne république de Gênes, fabriquée à l'effigie de saint Georges et aux armes de Gênes. Elle valait 1 fr. 15 c. de monnaie actuelle.

GÉORGIQUE (*jé', jik'* — du gr. *géôrgikos*, même sens) adj. Littér. Qui concerne les travaux de l'agriculture : *Poème* GÉORGIQUE.

— n. f. Philos. Partie de la morale qui concerne la culture des mœurs, dans le système de Fr. Bacon.

— n. f. pl. Littér. Poème sur les matières qui se rapportent à l'agriculture ou à l'économie agricole : *Les* GÉORGIQUES *de Virgile*. *Les* GÉORGIQUES *de Delille*.

Georgiques (les), poème didactique de Virgile, en quatre chants. — Ce poème, dont le nom signifie en grec *les travaux de la terre*, est certainement le chef-d'œuvre de Virgile et peut-être celui de la poésie latine. C'est, en outre, un ouvrage d'une réelle valeur scientifique et d'inspiration patriotique. Au moment, en effet, où Auguste s'efforçait de rasseoir sur des bases solides la société romaine, c'était la seconder que de chanter en vers magnifiques les louanges de l'agriculture et de réveiller ainsi le goût ancien des Romains pour un art utile et si salutaire. En outre, Virgile, indépendamment de son expérience personnelle, connaît familièrement les écrits des divers agronomes, Hésiode, Aristote, Euphorion, Eratosthène, Théophraste, Xénophon, Nicandre, Aratus, Magon le Carthaginois, Caton, Varron. Il est si bien documenté que les écrivains postérieurs le citent, non seulement comme un poète, mais comme une autorité sûre. Le premier chant traite de la culture proprement dite ; le second de l'arboriculture et en particulier de la culture de la vigne ; le troisième de l'élève des bestiaux ; le quatrième de l'apiculture. Le poète n'a pas épuisé son sujet ; ainsi, il omet l'art des jardins et se contente de peindre en traits charmants la douce vie d'un heureux cultivateur de jardins. Des développements d'ordre historique, descriptif, moral, mythologique, que l'on a appelés des *épisodes*, viennent faire à l'exposé technique de brillantes diversions : la mort de César et les présages qui l'annoncent, au premier livre ; l'éloge de l'Italie ; l'éloge de la vie des champs au second ; la description de la peste au troisième ; l'histoire d'Aristée au quatrième. Equilibre du plan et harmonie des proportions, absolue perfection de la forme, justesse impeccable de l'expression, pittoresque, émotion, ampleur, grâce, rien ne manque aux *Géorgiques* de ce qu'un talent consommé peut ajouter au génie. Les *Géorgiques* ont été très souvent traduites en français. La plus célèbre de ces traductions est celle de Delille.

GEORGSWALDE, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), sur la frontière de la Saxe ; 5.800 hab. Sources minérales. Fabrique de toiles.

GÉORYCHIDÉS (*jé, ki*) n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, dite aussi des *bathyergidés*, et renfermant les genres *bathyergue*, *géoryque*, *myoscalops*, *hétérocéphale*. (Le nom vulgaire des géorichidés est *rat-taupe*.) — *Un* GÉORYCHINÉ.

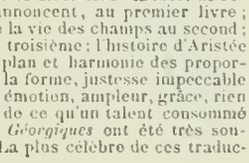

Georyque.

GÉORYQUE (*jé, rik'*) ou **GEORYCHUS** (*jé, kuss*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des *géorychidés*, comprenant des animaux fouisseurs, courts et trapus, à dents incisives très grandes.

— ENCYCL. On connaît huit espèces de *géoryques*, propres aux régions centrales, australes et méridionales de l'Afrique ; elles sont de petite taille ; leur queue, très courte, est en pinceau. Le géoryque du Cap (*georychus Capensis*), brun avec la tête tachée de blanc, est long de 15 centimètres ; il creuse de longues galeries souterraines et vit de racines.

GÉORYSSE (*jé*) ou **GEORYSSUS** (*jé, suss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des *géoryssidés*, comprenant de très petits animaux trapus, bombés, bruns ou noirs, qui vivent enfouis au bord des eaux douces. (On connaît une vingtaine d'espèces de géorysses, répandues surtout dans l'hémisphère boréal. On peut en prendre comme type *georyssus pygmæus*, de France, long de 1 millimètre et demi.)

GÉORYSSIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, dont le genre *géorysse* est le type. — *Un* GÉORYSSIDÉ.

Crâne de géosaure.

GÉOSAURE (*jé, sôr'*) ou **GEOSAURUS** (*jé, sô-russ*) n. m. Genre de reptiles hydrosauriens, famille des métriorhynchidés, comprenant des crocodiles fossiles dans les terrains jurassiques. L'espèce type du genre est le *geosaurus grandis*, qui devait atteindre une longueur totale d'environ 4 mètres.

GÉOSCOPE (*jé, skop'* — du gr. *gé*, terre, et *skopein*, examiner) n. m. Devin qui pratique la géoscopie.

GÉOSCOPIE (*jé, sko-pi* — rad. *géoscope*) n. f. Méthode divinatoire, basée sur l'inspection de la terre, qu'il ne faut pas confondre avec la *géomancie*.

Geositt.

— ENCYCL. La *géoscopie* se pratiquait surtout à l'aurore et au crépuscule, lorsque la lumière du soleil colore diversement la terre ; on tirait des présages des différents aspects.

GÉOSITTE ou **GEOSITTA** (*jé*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, de la tribu des furnarines, comprenant des formes assez petites, propres à l'Amérique du Sud. Les géosittes, voisins des fourniers, sont roux ou fauves, variés de brun avec la gorge blanche. Tel est le *geositta cunicularia*, du Chili.)

Geospize.

GÉOSPHÉRIQUE (*jé, sférik'* — du gr. *gé*, terre, et de *sphérique* adj. Astron. Qui représente le globe terrestre : *Machine* GÉOSPHÉRIQUE.

GÉOSPIZE ou **GEOSPIZA** (*jé, spi*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, comprenant des formes voisines des gros-becs. (L'espèce type de ce genre, qui en comprend huit, toutes propres aux îles Galapagos, est le *geospiza magnirostris*.)

GÉOSTATIQUE (*jé, sta-tik'* — du gr. *gé*, terre, et de *statique*) adj. Statique du globe terrestre.

GÉOSYNCLINAL (*jé* — du gr. *gé*, terre ; *sun*, avec, et *klinê*, lit.) Ce mot a été créé par Dana) n. m. En T. de géol., Large pli concave, au fond duquel les sediments viennent s'accumuler.

GÉOTACTISME (*jé, ktissm'* — du gr. *gé*, terre, et du lat. *tangere*, supin *tactum*, toucher) n. m. Bot. Mot créé pour désigner les phénomènes de mouvement que présentent certains protoplasmes ; par exemple, celui du plasmode des myxomycètes, sous l'influence de la pesanteur. (Le géotactisme est positif quand le mouvement suit la direction de la pesanteur, négatif quand il suit la direction inverse, c'est-à-dire quand il est ascensionnel.)

GÉOTHERMAL, ALE, AUX (*jé* — du gr. *gé*, terre, et du *thermal*) adj. Se dit des sources chaudes, la température de ces eaux étant empruntée à celle des profondeurs de l'écorce terrestre.

GÉOTHERMIE (*jé, mi* — rad. *géothermal*) n. f. Physiq. Chaleur de la terre.

GÉOTHERMIQUE (*jé, mik'* — rad. *géothermie* adj. Physiq. Qui a rapport à la chaleur de la terre.

— Agric. *Culture géothermique*. Celle où l'on n'utilise que la chaleur propre de la terre.

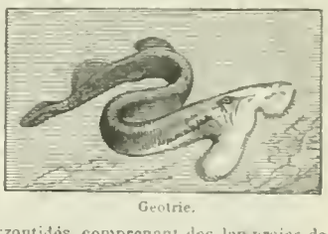

Geotrie.

— n. f. Se dit de tout ce qui se rattache à la chaleur interne du globe.

GÉOTRIE (*jé, tri*) ou **GEOTRIA** (*jé*) n. f. Genre de poissons cyclostomes, famille des pétromyzontidés, comprenant des lamproies de formes singulières, propres aux cours d'eau de l'Australie et de l'Amérique du Sud.

GÉOTROPIQUE (*jé, pik'* — du gr. *gé*, terre, et *trépein*, tourner) adj. Qui a rapport aux phénomènes de géotropisme.

GÉOTROPISME (*jé, pissm'* — rad. *géotropique*) n. m. Propriété que possèdent certains organes (surtout racines et tiges) de prendre une direction déterminée, sous l'influence de la pesanteur.

Expérience du jet renversé.

— ENCYCL. La racine principale d'une plante vasculaire prend normalement, à l'intérieur du sol, une direction verticale et de haut en bas, pendant que la tige principale prend dans l'air une direction opposée. On peut être tenté d'admettre que, si la racine s'enfonce verticalement en terre, c'est, par exemple, pour y chercher l'humidité ; l'expérience démontre que la cause principale de cette direction est l'action de la pesanteur.

Emplissons de terreau un pot à fleurs ; semons à sa surface quelques graines ; renversons ensuite le vase et suspendons-le, en retenant le terreau avec un tamis : nous verrons les racines issues des graines descendre verticalement dans l'air, en même temps que les jeunes tiges s'enfonceront dans le terreau.

GÉOTROQUE (*jé, trok'* ou **OEOTROCHUS** (*jé, kuss*) n. m. Sous-genre d'hélix (mollusques gastéropodes), comprenant les formes coniques, à bouche oblique, largement rebordée. (Les géotroques sont lisses et de couleurs brillantes ; on en connaît d'assez nombreuses espèces habitant l'Océanie.)

Geotrupe (gr. nat.)

GÉOTRUPE (*jé* ou **GEOTRUPES** (*jé, pess*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *géotrupinés*, comprenant des scarabées noirs ou métalliques, qui vivent dans les substances stercoraires.

— ENCYCL. Les *géotrupes* sont d'assez grande taille, lourds de formes, bombés, polis ; leurs pattes épineuses sont propres à fouir. On en

[illegible] centaine d'espèces des régions tempérées et [illegible] de l'ancien monde, leurs mœurs sont celles des [illegible]. Un des géotrupes les plus communs en France [illegible] *stercorarius*, variant du violacé au vert bronzé, [illegible] en dessous.

GÉOTRUPINES (*jé*) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères [illegible], famille des scarabéides, renfermant [illegible] voir ces mots. — *Un* GÉOTRUPINÉ.

GEOXENE (*jé-ksè-n*) n. m. Fer natif, nickelifère, et [illegible] météorique.

GÉPHYREEN, ENNE (*jé-ri, è-n'*), ancien peuple de la Grèce, qui passa avec Cadmus en Béotie, et occupa le territoire de Tanagre. Chassé par les Béotiens, il se retira en Attique. — *Les* GÉPHYRÉENS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette nation : *Race* GÉPHYRÉENNE.

GÉPHYRIENS (*jé, ri-ain*) n. m. pl. Classe de vers, comprenant les spirocèles et formes voisines. — *Un* GÉPHYRIEN.

— ENCYCL. Les *géphyriens* sont des animaux marins, vivant dans la vase et le sable, leur corps, à peu près cylindrique, rétractile à sa partie antérieure qui porte [illegible] couronne de tentacules, n'est pas extérieurement segmenté, et leurs viscères ne rappellent pas, par leur disposition, le système de ceux des autres vers. Ce sont des anacodes arrivées à un état de dégradation qui les rend méconnaissables. Extérieurement, les géphyriens ressemblent aux holothuries. On les divise en : *géphyriens inermes* ou *sipunclides*, *géphyriens armés* ou *chétifères*.

GÉPHYRISME (*jé, risme*) — gr. *géphurismos*; de *géphura*, pont, n. m. Antiq. gr. Nom donné aux railleries dont on poursuivait les initiés, sur le pont du Céphise, pendant les fêtes de Déméter, en Attique.

— ENCYCL. Sitôt que les *mystes* ou initiés, revenant du temple d'Eleusis, étaient parvenus au pont du Céphise, les habitants des pays voisins, accourus en foule pour voir passer la procession, se répandaient en sarcasmes et en plaisanteries licencieuses sur la troupe sainte. Les initiés répondaient de leur mieux. Les paroles ne suffisaient pas : on y ajoutait les gestes les plus expressifs, les plus obscènes. On peut se faire une idée de ces scènes d'après les chœurs des *Grenouilles* d'Aristophane. Ces *géphyrismes* étaient un souvenir symbolique des plaisanteries de cette vieille femme, la abé ou Baubo, qui avait réussi à dérider Déméter après l'enlèvement de sa fille. Il semble, d'ailleurs, qu'au pont du Céphise, lors du retour des initiés, une vieille femme [illegible] sous le nom de *géphyris* ait joué le rôle de Baubo. Aux larzi se mêlaient des mascarades, comme dans les cérémonies des *dionysies* et des *thesmophories*.

GÉPIDES, peuplade germaine du moyen âge. — *Un, Une* GÉPIDE.

— ENCYCL. Il n'est pas probable, comme le croyaient les anciens, qu'il faille considérer les *Gépides* comme appartenant à la même race que les Goths, dont ils furent, d'ailleurs, les constants ennemis. Sous le règne de Décius, Fastida, le premier roi connu des Gépides, sort du bas delta de la Vistule, envahit le territoire des Burgondes, établis au nord de l'Allemagne, et les force à s'expatrier dans les Gaules. Il attaque les Goths et se fait battre auprès du fleuve Aucha. Au IVe et au Ve siècle, on voit les Gépides établis entre le Tisianus au N. et au N.-E., le Danube au S.-O. et le Tausis à l'E. Allié ou vassal d'Attila, le roi des Gépides, Ardaric, commandait l'aile droite de son armée à la bataille des champs Catalauniques; mais, après la mort d'Attila, les Gépides secouent le joug des Huns et s'emparent même de la Dacie, qui prend le nom de « Gépidie ». De leur poste avancé de Sirmium, capitale de la Savie, au S. de la Pannonie, ils continuèrent à batailler contre les Ostrogoths. Ils s'unirent aux Rugiens, aux Scires et aux Sarmates pour venir en aide à Kiemund et à Alaric, rois des Suèves, contre Théodomir et Wademir, chefs des Goths de Pannonie. En 448, ils essayèrent de barrer le passage à Théodoric le Grand, qui envoie un de ses généraux prendre Sirmium. Réfugiés en Dacie, ils s'allient aux Hérules et aux Bulgares pour ravager l'Illyrie. L'empereur Justinien suscita contre eux les Lombards qui, après plusieurs années de guerre, finirent par les vaincre et les exterminer.

GER (*jèr*) n. m. Il existe, dans les Pyrénées, plusieurs pics de ce nom, le principal se trouve dans les Basses-Pyrénées, au S.-E. d'Eaux Bonnes, il a 2 612 mètres d'altitude.

GER, comm. de la Manche, arrond. et à 11 kilom. de Mortain, sur un plateau, non loin de l'Egrenne; 1.965 hab. Poteries, papeterie, filature de laine.

GER, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 25 kilom. de Pau; 1.173 hab. Dans la commune, sur le *plateau de Ger* (0 m. 7 alt.) d'où descendent en éventail un certain nombre de petits affluents de l'Adour, grand champ de tir pour l'artillerie.

GÉRA, petit Etat galla, dépendant de l'Ethiopie, entre le Harrar et le pays d'Ogaden. Il doit son nom à la rivière *Géra*, l'un des nombreux cours d'eau qui vont à travers le pays [illegible] se jeter dans l'océan Indien.

GERA, ville d'Allemagne, principal. de Reuss, ch.-l. du district de Basse-Terre, sur l'Elster blanc; 42.207 hab. Résidence du prince de Reuss, tribunal supérieur, gymnase, etc. Industrie active : tissages, cotonnades, broderies, lainerie, teinturerie, impressions sur étoffes.

GERACE, ville d'Italie (Calabre), prov. de Reggio, près de la mer Ionienne; 9.2[illegible] hab. Ch.-l. de circondario. Evêché; eaux minérales [illegible]. Vin connu sous le nom de *Lacrima Christi*. Ville en partie ruinée par le tremblement de terre de 1783. Au S. de la ville, ruines, dites, de la cathédrale de *Locri*.

GERACI Siculo, comm. d'Italie, S.-E. prov. de Palerme, à la source de la rivière [illegible]; 3.783 hab.

GÉRAH (*jé*) — mot hébreu, n. m. Oboole, chez les Hébreux.

GERAINE (*jé-rèn'*) n. f. Nom vulgaire du géranium. — On dit encore GÉRANIER.

GÉRAIRES (*jé-rè*) — du gr. *géraira* ou *géraros*, n. f. pl. Prêtresses de Bacchus qui présidaient aux mystères. Elles étaient choisies parmi les Athéniennes et étaient au nombre de quatorze. — *Une* GÉRAIRE.

GERALDINE, planète télescopique, n° 3[illegible]0, découverte par Charlois, en 1[illegible].

GERALDINI (Alexandre), premier évêque de Saint-Domingue, né à Amelia (Ombrie) en 1455, mort à Hispaniola (Saint-Domingue) en 1525. D'abord soldat, puis échanson de la reine Isabelle de Castille, il devint précepteur des princesses royales. Il fut chargé de diverses missions diplomatiques et, d'après Herrera, soutint énergiquement Christophe Colomb. Après avoir occupé le siège épiscopal de Voltena, puis celui de Monte-Cervino (1491), il devint évêque d'Hispaniola, à Saint-Domingue, et fit de grands efforts pour la conversion des indigènes. Il a publié en latin l'*Itinéraire de son voyage à Saint-Domingue* (1631). — Son frère ANTOINE **Geraldini**, né en 1457, mort en 1488, eut une grande réputation comme poète latin et fut, en cette qualité, couronné au Capitole (1479).

GÉRAMB (Ferdinand, baron DE), religieux trappiste, né à Lyon en 1772, mort à Rome en 1848. Pendant l'Empire, il servit contre la France, dans les armées autrichiennes et espagnoles. Napoléon le fit emprisonner. Délivré en 1814, il prononça ses vœux au couvent de Port-du-Salut (Mayenne). La révolution de Juillet, en fermant le monastère, l'obligea à chercher un refuge dans l'abbaye du mont Saint-Bernard. A soixante-ans, il entreprit un voyage en Palestine et, à son retour, fut élu procureur général de son ordre. Il a composé : *Lettres à Eugène sur l'Eucharistie* (1846); *Pèlerinage de Jérusalem au mont Sinaï* (1832); *Voyage de la Trappe à Rome* (1844).

GÉRANA. Myth. gr. Reine des Pygmées. Artémis et Hera la changèrent en grue pour s'être enorgueillie des honneurs que lui rendaient ses sujets et avoir outragé les dieux. Comme elle volait autour de la maison de son fils Mopsos, elle fut mise à mort par les Pygmées. Telle fut l'origine de la guerre que ces derniers soutinrent depuis contre les grues, et qui a si souvent inspiré les artistes anciens (bas-reliefs, peintures de vases, fresques de Pompéi, etc.).

GÉRANCE (*jé-rانس*) n. f. Fonctions de gérant : *La* GÉRANCE *d'une exploitation. La* GÉRANCE *d'un journal.*

— Mar. Machine employée en Hollande pour décharger les vaisseaux.

GÉRANDO (Joseph-Marie, baron DE), publiciste et philosophe français, né à Lyon en 1772, mort à Paris en 1842. Il allait entrer à l'Oratoire quand éclata la Révolution. Il s'engagea dans l'armée insurrectionnelle de Lyon, défendit cette ville contre les troupes de la Convention, fut blessé, fait prisonnier et condamné à mort. Ayant réussi à s'échapper, il se réfugia en Suisse, puis à Naples. Rentré en France sous le Directoire, il en fut de nouveau chassé par le coup d'Etat du 18-Fructidor, mais y revint avec le Consulat. Il débuta dans les lettres en faisant couronner par l'Institut un mémoire sur l'*Influence des signes sur le langage*. Sous l'Empire, il eut une brillante fortune administrative. Secrétaire général du ministère de l'intérieur en 1801, maître des requêtes au conseil d'Etat en 1808, conseiller en 1810, intendant de la Catalogne et baron en 1812, il conserva son siège au conseil d'Etat jusqu'après 1830. Il entra, en 1832, à l'Académie des sciences morales et politiques, et, en 1837, reçut la pairie. Au cours de sa carrière administrative, il n'avait cessé de s'occuper de philosophie. Ecrivain plus fécond qu'original, il publia d'abord, sous l'influence de Condillac, sa *Théorie des signes et de l'art de penser dans leurs rapports mutuels* (1800). Deux ans après, parut sa *Génération des connaissances humaines*, dans laquelle il apportait des restrictions aux principes des sensualistes. Enfin, dans son *Histoire comparée des systèmes de philosophie relativement aux principes des connaissances humaines* (1804), il se révéla comme un maître de l'histoire de la philosophie et un précurseur de l'éclectisme. Sous la Restauration, il avait professé deux ans le droit administratif à la faculté de droit (1819-1820). Il s'occupa d'institutions philanthropiques, et publia deux volumes sur l'éducation des sourds-muets.

Gérando.

GÉRANIACÉES (*jé, sé* — rad. *géranium*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones dialypétales superovariées. — *Une* GÉRANIACÉE.

— ENCYCL. Les *géraniacées* (une vingtaine de genres avec près de 700 espèces) sont ordinairement des herbes à feuilles simples, souvent stipulées, dont le limbe est diversement découpé. Leurs fleurs, hermaphrodites et généralement actinomorphes, pentamères, comprennent dix étamines obdiplostémones; le pistil comprend cinq carpelles fermés et cloisonnés et un ovaire à cinq loges biovulées. Le fruit est une capsule septifrage à cinq valves, soulevées par autant de lanières qui se recourbent vers le haut ou s'enroulent en spirale. Genres principaux : *geranium*, *erodium*, *pelargonium*, etc.

GÉRANIAL n. m. Chim. V. DÉCINIQUE.

GÉRANIE (*jé, ni*) ou **GERANIA** (*jé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des laminés, comprenant des formes longues, grêles, à pattes et antennes démesurées. (L'espèce type de ce genre est un insecte de Java (*Gerania Boscii*), blanc jaunâtre, avec des fascies brunes.)

GÉRANIER n. m. Bot. Syn. de GERANIUM.

GÉRANIINE ou **GÉRANINE** (*jé*) n. f. Substance amère, que Muller a extraite du *geranium*.

GÉRANIOL n. m. Chim. V. DÉCINIQUE.

GÉRANIUM (*jé, ni-om'*) n. m. Genre de plantes, type de la famille des *géraniacées*.

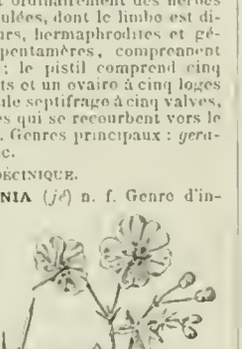

Géranium.

— ENCYCL. Les *géraniums* sont des herbes, souvent cespitouses et noueuses à la base, plus rarement suffrutescentes, à feuilles stipulées, dentées, lobées ou disséquées. Ce sont des plantes à odeur forte, due à des essences volatiles. Le *geranium maculatum* a de grandes fleurs violacées et un rhizome épais et astringent, qui donne un extrait fluide, employé souvent en Amérique pour le traitement des hémorragies ou des diarrhées. Les *geranium Robertianum* (herbe à Robert), *pratense*, *silvaticum*, *sanguineum*, *moschatum*, etc., d'Europe, sont aussi astringents. Le langage ordinaire désigne souvent du nom de *géranium* les espèces du genre *pelargonium*.

GÉRANIUM-LIERRE n. m. Nom vulgaire du *pelargonium peltatum*. — Pl. *Des* GÉRANIUMS-LIERRES.

GÉRANORHINE (*jé*) n. f. ou **GERANORHINUS** (*jé, nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionides, tribu des hypérinés, comprenant de petits charançons, dont on connaît deux espèces propres à l'Europe méridionale. Les géranorhines sont très voisins des *conotrus*; comme eux, ils sont pulvérulents, de couleurs vives, et se tiennent sur les tamarisciniées. L'espèce type est le *geranorhinus pusillus*, d'Espagne.)

GÉRANOS (*jé, noss* — du gr. *géranos*, grue) n. m. Antiq. gr. Danse sacrée que l'on exécutait à Délos, aux fêtes d'Apollon, et dont les figures imitaient les détours du labyrinthe ou la foite des grues.

GÉRANOSINE (*jé*) n. f. Matière colorante, employée en teinturerie et dérivée de l'aniline.

GÉRANT (*jé-ran*), **ANTE** n. Personne qui gère ou administre pour le compte d'autrui : *Le* GÉRANT *d'un journal, d'un café, d'une société en commandite.*

— *Gérant responsable*, Celui qui répond, devant l'autorité, des délits commis par toute publication périodique.

— Adjectiv. Qui gère, qui administre pour le compte d'autrui : *Un propriétaire* GÉRANT. *Un associé* GÉRANT.

— ENCYCL. L'institution de *gérants* de journaux a été empruntée à la législation anglaise. Aux termes de l'article 6 de la loi du 29 juillet 1881, tous les journaux et écrits périodiques, sans distinction, doivent avoir un gérant, et ce texte ajoute : « Le gérant devra être Français, majeur, avoir la jouissance de ses droits civils, et n'être privé de ses droits civiques par aucune condamnation judiciaire. » Il est admis qu'une femme peut être gérante d'un journal, mais que les faillis non réhabilités en sont incapables. D'après l'article 42 de la loi de 1881, le gérant est l'auteur principal des crimes ou délits commis par la voie de la publication qu'il signe. Les auteurs ou les imprimeurs ne peuvent être poursuivis que lorsque les gérants sont en cause.

GERAR ou **GERARA**, ville de l'ancienne Palestine (tribu de Siméon). Abraham y reçut de Dieu l'ordre d'aller sacrifier son fils sur le mont Morija.

GÉRARD (saint), abbé du monastère de Brogne, né dans le comté de Namur en 890, mort en 959. Il abandonna la carrière des armes pour entrer dans la congrégation des moines de Saint-Denis (917), puis fonda le monastère de Brogne, qu'il plaça sous la règle de saint Benoît. Il fut canonisé en 1131. — Fête le 3 octobre.

GÉRARD (saint), évêque de Toul, né à Cologne en 935, mort en 994. Il fonda des écoles pour l'instruction des clercs, fit à pied le pèlerinage de Rome, et, à son retour, trouva la noblesse soulevée contre lui. Il fut même assiégé dans sa demeure. C'est lui qui posa les fondements de la cathédrale de Toul. Il fut canonisé en 1051. — Fête le 23 avril.

GÉRARD (saint), évêque de Chonad, en Hongrie, né dans les Etats de Venise, mort en 1047. Il avait embrassé la vie monastique lorsque, passant par la Hongrie pour se rendre à Jérusalem, il fut nommé évêque de Chonad par le roi saint Etienne. Gérard périt assassiné par ordre d'un seigneur hongrois. — Fête le 24 septembre.

GÉRARD (le bienheureux), né en Provence ou, selon d'autres, dans les Pays-Bas vers 1040, mort vers 1121. Après s'être livré au commerce, il se fit moine à Jérusalem et y devint supérieur du monastère fondé déjà depuis 1050 par des négociants d'Amalfi pour le soulagement des pèlerins. Pendant que Godefroy de Bouillon assiégeait la ville d'Assur, Gérard, tombé entre les mains des musulmans, fut attaché à une croix sur les murailles et exposé aux traits des chrétiens. Il survécut à ses blessures, et fonda à Jérusalem l'ordre des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, consacré au service des pèlerins. Cet ordre fut approuvé, en 1113, par le pape Pascal II, et, en 1120, par Calixte II. Les anciens auteurs, on ne sait pourquoi, donnent à Gérard le surnom de *Tum* ou *Tunc*. Il fut honoré dans son ordre comme bienheureux. — Fête le 9 juin.

GÉRARD, premier duc héréditaire de Lorraine, né à Remiremont en 1024, mort en 1070. Elu duc de Lorraine en 1048, par la diète de Worms, il fut retenu prisonnier pendant près d'un an par Godefroy le Barbu, duc de la Basse-Lorraine. Après de longues luttes, il finit par rester maître de son duché, qu'il légua à son fils aîné Thierry.

GÉRARD de Crémone, en lat. **Cremonensis**, traducteur italien, né à Crémone (Lombardie) en 1114, mort en 1187. Il alla résider à Tolède, pour y étudier la langue et la science arabes. Il en rapporta des traductions; entre autres, celles de l'*Almageste* de Ptolémée, du *Traité des crépuscules* et du *Traité de perspective* d'Alhazen, du livre *De scientiis* d'Alfarabius, etc. Un traité d'arithmétique : *Algorismus magistri Gerardi in integris et minutiis*, qui se trouve dans la bibliothèque Bodléienne, paraît être aussi de Gérard de Crémone. Sa traduction d'Alfarabius est à la Bibliothèque nationale et porte pour titre : *Liber Alfarabii, de scientiis, translatus a* MAGISTRO *Gherardo Cremonensi, in Toleto, de arabico in latinum.*

GÉRARD de Sabbionetta, astronome et médecin italien, né à Sabbionetta, près de Crémone, au XIIIe siècle. Il s'est rendu célèbre par la traduction des œuvres de Galien, et surtout d'ouvrages des médecins arabes. On a encore de lui : *Judicia magistri Gerardi de Sabbionetta Cremonensis, super multis quæstionibus naturalibus de annorum mundi revolutionibus; Theoria planetarum* (1742).

GÉRARD (Balthasar), assassin de Guillaume de Nassau, prince d'Orange et stathouder des Provinces Unies révoltées contre Philippe II, né à Vuillafans (Franche-Comté) en 1558, mort en 1584. D'après ses aveux mêmes il avait nourri pendant six années l'idée de son crime. Philippe II ayant mis à prix la tête du chef de la révolte, Gérard résolut d'exécuter cet arrêt; il s'imagina que la mort de Guillaume serait un bien pour la religion et l'état. Son esprit étant ainsi égaré, en 1584, il alla s'établir à

Delft, se donnant comme protestant réfugié, gagna la confiance de Guillaume, et le tua quelques mois après d'un coup de pistolet. Il subit la torture et périt au milieu des plus affreux supplices. Le roi d'Espagne anoblit sa famille et l'exempta de la taille à perpétuité, mais lorsque Louis XIV conquit la Franche-Comté, il annula les titres de noblesse accordés à la famille de l'assassin.

GÉRARD (Georges-Joseph), historien belge, né à Bruxelles en 1734, mort en 1814. Successivement employé à la secrétairerie d'État de la guerre, secrétaire du conseil de gouvernement, auditeur à la chambre des comptes (1780), il fut destitué lors de la révolution brabançonne. Il devint, sous l'Empire, directeur de la bibliothèque de Bruxelles. On lui doit : *Recherches sur les monnaies frappées dans les Pays-Bas au nom et aux armes des ducs de la maison de Bourgogne* (1778); *Notice historique sur les poètes originaux de la Belgique avant 1500; Recherches sur le commerce de Flandre pendant les* XIIIe *et* XIVe *siècles; Recherches historiques sur les ribauds et la charge du roi des ribauds; Coutumes et usages singuliers qui ont existé et existent encore dans les Pays-Bas*; etc.

GÉRARD (Michel), homme politique français, né à Saint-Martin (Ille-et-Vilaine) en 1737, mort à Montgermont en 1815. Cultivateur très considéré dans son pays, député de Rennes au tiers état, son costume breton, sa bonhomie le rendirent populaire. Tous les partis se servirent de son nom; les royalistes dans un pamphlet intitulé : « Motion du père Gérard, député de Bretagne », Collot d'Herbois en publiant l' « Almanach du père Gérard », où il le montrait dans son pays expliquant à ses amis les principes de 1789, etc. Après la séparation de l'assemblée, il se retira à Montgermont, où il vécut obscurément.

GÉRARD (Marguerite), peintre français, née à Grasse en 1762, morte à Paris en 1837. Belle-sœur et élève de Fragonard, elle peignit, en collaboration avec lui, des scènes intimes. Puis elle chercha à imiter la manière des maîtres hollandais, surtout de Terborg. Parmi les œuvres de cette période, on peut citer : *le Premier Pas de l'enfance, la Leçon de dessin, l'Élève intéressante, le Triomphe de Raton*, etc. On a publié son journal intime et sa correspondance avec Fragonard.

GÉRARD (le baron François), peintre d'histoire, né à Rome en 1770, mort à Paris en 1837. Il était fils d'un Français, intendant du bailli de Suffren, ambassadeur auprès du saint-siège, qui l'amena à Paris à l'âge de douze ans. Élève de Pajou, puis de Brenet, il passa, en 1786, dans l'atelier de David. Il débuta à l'Exposition de 1795, par son célèbre *Bélisaire*, et donna, l'année suivante, la *Psyché* du Louvre. La *Bataille d'Austerlitz*, exposée au Salon de 1810, mit le sceau à sa réputation. Il s'est encore surpassé par ses portraits de Moreau, de Mme Récamier, de Talleyrand et de la plupart des membres de la famille impériale. Après la chute de l'Empire, l'empereur Alexandre, le roi de Prusse, Wellington, Louis XVIII posèrent successivement devant lui. Puis ce fut le tour de Charles X et de Louis-Philippe. Ses portraits s'élèvent à près de trois cents. On les cite pour leur perfection et leur exactitude. C'est sur l'invitation de Louis XVIII que Gérard entreprit, en 1815, l'*Entrée de Henri IV à Paris*. *Corinne au cap Misène* compte aussi parmi les plus belles œuvres du maître.

Le baron Gérard.

Après la révolution de 1830, Gérard fit, pour la Chambre des députés, *le Duc d'Orléans acceptant la lieutenance générale du royaume*. On admire au Panthéon les quatre pendentifs dus à son pinceau : *la Mort, la Patrie, la Justice* et *la Gloire* (1832-1836). Gérard est un des maîtres les plus corrects de l'école classique. Sa touche est à la fois vigoureuse et délicate, son cloris éclatant sans exagération. Son neveu, HENRI-ALEXANDRE **Gerard**, attaché comme vérificateur à la direction des musées, a fait paraître l'importante collection intitulée : *Œuvre du baron François Gérard, avec notice et éclaircissements* (1852).

GÉRARD (Étienne-Maurice, comte), maréchal de France, né à Damvilliers (Meuse) en 1773, mort à Paris en 1852. Parti comme volontaire en 1791, il se distingua, en 1794, au passage de la Roër et fut nommé capitaine. Aide de camp de Bernadotte (1796), il l'accompagna à Vienne (1798); se fit remarquer à Austerlitz (1805); devint général de brigade (1806), commanda la cavalerie saxonne à Wagram (1809); passa en Portugal (1810-1811). Pendant la campagne de Russie (1812), il fut fait général de division, contribua à sauver l'arrière-garde de la Grande Armée au moment de la célèbre retraite, et se distingua à Bautzen (1813). Quoique grièvement blessé à Leipzig, la campagne de France le vit combattre vaillamment à La Rothière et à Montereau. Louis XVIII le fit grand cordon de la Légion d'honneur. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon le mit à la tête du 4e corps et le nomma pair de France (1815). Il assura le succès de la bataille de Ligny, et, si le maréchal Grouchy eût écouté ses conseils, le désastre de Waterloo aurait sans doute été conjuré. Il dut quitter la France et n'y rentra qu'en 1817. Il siégea à la Chambre comme député de Paris, dans les rangs de l'opposition libérale, en 1822 et en 1827, fut membre de la commission municipale pendant les journées de Juillet 1830, fut appelé au ministère de la guerre par Louis-Philippe, créé maréchal. Il dirigea avec succès le siège d'Anvers (1832), fut de nouveau ministre de la guerre et président du conseil; puis grand chancelier de la Légion d'honneur (1835), commandant général des gardes nationales de la Seine (1838). Napoléon III le nomma sénateur (1852).

Le maréchal Gérard.

GÉRARD (Alexandre), officier et voyageur anglais, né et mort à Aberdeen (1792-1840). On lui doit des documents sur la Tartarie chinoise et sur les frontières méridionales du Thibet. Différents périodiques de l'Angleterre et de l'Inde ont publié ses relations de voyage; une d'elles a été éditée à part par Lloyd : *an Account of Koonawar* (1841), raconte le voyage dans l'Himalaya, de 1817 à 1819.

GÉRARD (Pierre-Auguste-Florent), jurisconsulte et historien belge, né à Bruxelles en 1800, mort à Ixelles en 1882. D'abord magistrat, il devint ensuite auditeur général près la cour militaire de Bruxelles. Il a publié de nombreux ouvrages de droit et d'histoire : *Essai sur les causes de la révolution brabançonne* (1833); *Histoire de la législation nobiliaire de la Belgique* (1846); *Corps de droit pénal militaire* (1847); *Histoire des races humaines de l'Europe* (1849); *le Code civil expliqué* (1860, réédité en 1868); *Histoire des Francs d'Austrasie* (1865); *Histoire nationale de Belgique, depuis César jusqu'à Charlemagne* (1868); *Études historiques et critiques sur la constitution belge* (1869); *Code pénal militaire mis en rapport avec le code pénal commun* (1870).

GÉRARD DE NERVAL (*Gérard* LABRUNIE, dit), littérateur français, né et mort à Paris (1808-1855). Des les bancs du collège, il acquit une certaine célébrité par ses *Élegies nationales* (1826), dans le goût de celles de Casimir Delavigne. L'année suivante, parurent de *Nouvelles élégies*, puis des *Poésies diverses* et des *Satires politiques*. Adepte enthousiaste de l'école romantique, il traduisit *Faust* à l'entière satisfaction de Gœthe. Pendant vingt cinq ans, Gérard de Nerval a occupé une place en vue dans la littérature française. Il a composé des drames en collaboration avec A. Dumas (*Piquillo, l'Alchimiste*; ou avec Méry *le Chariot d'enfant, l'Imagier de Harlem*); une comédie jouée à l'Odéon (*Tartufe chez Molière*). Il a traduit *Misanthropie et repentir*, de Kotzebue, que la Comédie-Française joua en 1855. Il a laissé d'intéressants souvenirs de voyage : *Scènes de la vie orientale* (1850), un grand nombre de romans, de contes et de nouvelles : *la Main de gloire, les Filles du feu, Aurélia* ou *le Rêve et la vie*; etc. Ce dernier ouvrage est d'une fantaisie étrange, de même que cet autre livre; *les Illuminés* ou *les Précurseurs du socialisme* (1852). En outre, il a composé une foule d'articles, perdus dans les journaux et revues du temps. Il fut une figure originale et sympathique, un vrai poète, épris d'art, et vivant au gré de son caprice. Il aima le beau et le rare en toutes choses; il connut l'amour et l'amitié, presque la gloire. Il voyagea en Allemagne, en Italie, en Grèce, en Orient. Il écrivit des pages exquises. Ses dernières années furent tristes; toute la joyeuse insouciance de sa vie sombra dans la misère, le désespoir et la folie : un matin, on le trouva pendu au-dessus d'un égout dans la rue de la Vieille-Lanterne. Théophile Gautier lui a consacré une charmante notice dans son *Histoire du romantisme*.

Gérard de Nerval.

GÉRARD (Cécile-*Jules*-Basile), dit **le Tueur de lions**, officier français, né à Pignans (Var) en 1817, mort en Afrique en 1861. Il s'engagea dans les spahis et devint lieutenant. Tireur aussi intrépide qu'habile, il se rendit fameux en faisant la chasse aux lions qui dévastaient l'Algérie. En onze ans, il en tua vingt-cinq. Ayant voulu explorer le pays de Kong, il échoua dans son entreprise et se noya en traversant le Jong (Sierra-Leone). On a de lui : *la Chasse au lion* (1855), et *le Tueur de lions* (1858).

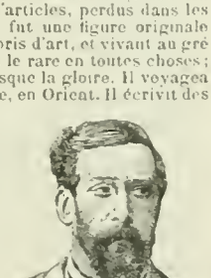
Jules Gérard.

GÉRARDIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille de polypes, caractérisée par les tentacules cylindriques, au nombre de vingt-quatre, dont douze plus grands alternant avec les douze plus petits. — *Un* GÉRARDIDÉ.

GÉRARDIE (*jé, di* — de *Gérard*, n. pr.) n. f. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes américaines à feuilles opposées, à belles fleurs rouges ou jaunes, disposées en fausses grappes terminales. (Les quelques espèces connues sont américaines.)

GÉRARDIE (*jé, di*) ou **GERARDIA** (*jé*) n. f. Zool. Genre de polypes antipathaires et type de la petite famille des *gérardidés*. (Les gérardies forment des colonies monoïques ou dioïques; l'espèce type du genre, *gerardia Lamarcki*, est un polypier à axe lisse, revêtu d'une croûte mince, vivant sur des gorgones qu'il finit par envahir complètement en se développant.)

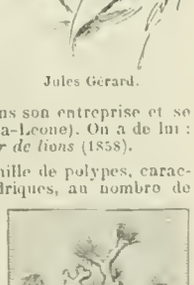
Gérardie (zool.).

GÉRARDIÉ, ÉE (*jé*) adj. Qui ressemble à la gérardie. — n. f. pl. Tribu de scrofulariacées, ayant pour type le genre *gérardie*. — *Une* GÉRARDIÉE.

GÉRARDMER (pron. : *jé rar'-mé*), ch. l. de cant. des Vosges, arrond. et 29 kil. de Saint-Dié, dans la haute vallée de la Vologne, au milieu des grandes forêts de hêtres et de sapins qui alimentent ses scieries et ses fabriques d'ustensiles de ménage; 8 811 hab. (*Gérardmois, oises*). Ch. de f. Est. Nombreux métiers, établis à domicile, consacrés au tissage du lin et du chanvre.

Le *lac de Gérardmer*, situé à l'O. de la ville, dans un admirable paysage de montagne, est un lac de barrage glaciaire, profond de 35 à 45 mètres, pour une superficie de 116 hectares. Une haute moraine frontale retient à l'O. la nappe d'eau, la plus importante de tous les petits lacs vosgiens, qui se succèdent dans la vallée de la Vologne. — Le canton a 2 comm. et 9.351 hab.

Armes de Gérardmer.

GÉRARDMER (pron. : *jé-rar'-mé*), n. m. Fromage qui se fabrique dans les environs de Gérardmer et les vallées environnantes. (Il a la forme de disques de 0^m,20 de diamètre, sur 0^m,15 de hauteur.) On dit par corruption GEROME.

GÉRARE (*jé*) ou **GÉRAIRE** (*jé rer'*) (du gr. *gêraros* ou *geraros*, auguste), n. f. Antiq. gr. Nom donné aux quatorze Athéniennes qui assistaient la *basilissa* ou femme de l'archonte-roi, à la tête des anthesteries. — Nom donné à d'autres prêtresses.

GERASA, ville de l'ancienne Palestine (Décapole), demi-tribu orientale de Manassé, au N. de Gadara. Auj. *Djerach*. Belles ruines.

GÉRASCANTHE n. f. Bot. Syn. de CORDIA.

GÉRASÉNIEN, ENNE (*jé, ni-en, èn'*), personne née à Gerasa ou qui habitait cette ville. — *Les* GÉRASÉNIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à cette ville : *Légende* GÉRASÉNIENNE.

GÉRAUD (saint), comte d'Aurillac, né en 855, mort en 909. Il lutta contre Adhemar, comte de Rodez, Godefroi, comte de Turenne et le duc d'Aquitaine. Avant de mourir, il affranchit ses serfs et fonda, par une charte, la commune d'Aurillac. — Fête le 13 octobre.

GÉRAUD (Pierre-Hercule-Joseph-François), érudit français, né au Caylar (Hérault) en 1812, mort à Paris en 1844. Clerc d'avoué à Clermont, il prit part à la rédaction du « Patriote du Puy-de-Dôme », et alla à Paris, où Dureau de la Malle le prit comme secrétaire. Avec lui, il prit goût aux travaux d'érudition. Dès 1837, il publia *Paris sous Philippe le Bel*, dans la *Collection des documents sur l'histoire de France*. Il entra à l'École des chartes la même année. Il fut choisi pour recueillir, avec Fréville, les documents relatifs à l'histoire des albigeois, et nommé secrétaire de la commission des fouilles de Carthage. Il a laissé : *Essai sur les livres de l'antiquité, particulièrement chez les Romains* (1838); *Chronique latine de Guillaume de Nangis, continuée jusqu'en 1360* (1845). Géraud a fourni à la Bibliothèque de l'École des Chartes et à la Société de l'histoire de France d'importants articles, dont le dernier, *Ingelberge, femme de Philippe Auguste*, a été couronné, après sa mort, par l'Institut.

GÉRAULT-RICHARD (Alfred-Léon), journaliste et homme politique français, né à Bonnétable (Sarthe) en 1860. Il apprit l'état de tapissier, alla à Paris (1880), se fit connaître à Montmartre par des chansons rustiques, puis socialistes, collabora à des journaux avancés : le « Mot d'ordre », la « Bataille », la « Grande Bataille », où il combattit le boulangisme, la « Petite République », et fonda, en 1893, *le Chambord*, dont un article lui valut un an de prison (1894). Élu, en 1895, député dans le XIIIe arrondissement de Paris, il vota avec le groupe socialiste collectiviste, demanda, notamment, l'abrogation de la loi contre les anarchistes, et ne fut pas réélu en 1898. Il devint, en 1897, rédacteur en chef de la « Petite République ».

GERBAGE (*jèr'-baj'* — du lat. *garbagium* ou *gerbagium*) n. m. Cout. anc. Droit de gerbes. (Champart levé sur des récoltes de céréales.

— Agric. Action de mettre le blé en gerbes.

GERBE (*jèrb'* — anciennem. *jarbe*; de l'anc. haut allem. *garba*; allem. mod. *garbe*) n. f. Botte d'épis coupés et disposés de telle sorte que les têtes soient toutes du même côté : GERBE *de blé, d'orge, de fleurs. Lier des* GERBES.

Gerbe de blé.

— Par anal. Réunion d'objets qui offre quelque rapport de forme avec une gerbe : GERBE *de feu, d'étincelles*.

— Arg. Année de prison. « *Planque de gerbes*, Cour d'assises. « *Gerbe des catiches*, Bureau de la police des mœurs.

— Blas. Meuble de l'écu représentant une gerbe. Lorsque le lien est d'un émail différent, la gerbe est *liée de...*

— Cout. anc. Blé qu'on prélevait pour la dîme : *Dîmer à la vingtième, à la dixième* GERBE. *Courir à gerbe*, Aller recueillir la dîme soi-même, en parlant d'un curé. *Faire gerbe de fourrre à Dieu*, Donner au curé, pour la dîme, une gerbe où il y a beaucoup de paille et peu de grain.

— Hydraul. Faisceau de jets d'eau très rapprochés.

— Milit. Nom donné à l'ensemble des trajectoires parcourues par les projectiles lancés sur un même but, dans les tirs successifs d'une même pièce, et dont l'étude permet d'apprécier la précision du tir de cette pièce. *Gerbes d'éclatement*. Ensemble des trajectoires suivies par les éclats d'un projectile qui fait explosion en l'air. On dit aussi CÔNE DE DISPERSION. — Ensemble des éclats ou projectiles.

— Pyrotechn. Pièce composée d'une ou plusieurs fusées qui produisent des jets brillants verticaux. *Gerbe d'eau*. Faisceau de fusées fixées sur un flotteur et maintenues du lest qui les maintient dans une position verticale.

— Techn. *Gerbe d'osier*. Botte d'osier, dans le langage des vanniers. « Dans les marais salants, Petit tas de sable obtenu par l'opération du battage.

— PROV. : **Mieux vaut le lien que la gerbe.** Se dit d'une personne indigne du vêtement qui la recouvre.

GERBE, constellation plus connue sous le nom de CHEVELURE DE BÉRÉNICE.

GERBÉE (*jèr'* — rad. *gerbe*) n. f. Fourrage composé de céréales et de légumineuses récoltées un peu avant la maturité. « Paille de seigle qu'on a préparée pour servir

à la [illegible] des [illegible], des chapeaux au rempaillage [illegible] etc. [illegible] qu'on forme avec cette paille et [illegible] manière qu'elles ne subissent a[illegible] pendant les transports.

GERBEMENT (*jèr'*, [illegible] rad. *gerber*) n. m. Arg. Con[illegible] *Ils en [illegible]*, Passer en jugement.

GERBÉPAL, [illegible] des Vosges, arrond. et à 18 kilom. de Saint-[illegible], entre les branches du Neuve, affluent de la [illegible]. [illegible] hab. Scieries, tissages, fromageries.

GERBER (*jèr'*) v. a. Agric. Mettre en gerbes : GERBER *du [illegible], du seigle, de l'avoine*.

Arg. Condamner. *Gerber à la grotte*, Condamner au bagne. *Gerber à la passe* ou *à la faux*, Condamner à mort. *Gerber à la rique*, Condamner à perpétuité. ‖ *Se faire gerber*. Arg. milit., Se faire mettre à la salle de police.

— Art milit. Empiler, en parlant des projectiles dont on forme des pyramides. GERBER *des boulets, des bombes, des obus*. ‖ Canonner ou bombarder : GERBER *un fort*. GERBER *une place*.

— Techn. Entasser, poser les uns sur les autres, en parlant des tuiles.

v. n. Fournir de nombreuses gerbes : *Blés qui* GERBENT *bien*. ‖ Imiter la forme d'une gerbe : *Jets d'eau, Fusées qui* GERBENT *admirablement*.

Gerbé, ée part. pass. du v. Gerber.

n. et adj. Arg. Condamné.

GERBER (Ernest Ludwig), musicographe allemand, né et mort à Sondershausen (1746-1819). Il publia un *Lexique historique et biographique des musiciens* (1790-1792), complété, vingt ans après, par le *Nouveau Lexique* (1810-1814).

GERBÈRE (*jèr'*) n. f. Genre de composées, tribu des mutisiées, comprenant des herbes subacaules, dont on connaît une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique.

GERBERGE, reine d'Austrasie, de Bourgogne et de Provence, née vers 750, morte après 774. Elle épousa, vers 768, Carloman, frère de Charlemagne. Restée veuve avec deux enfants, elle s'enfuit, d'abord auprès du duc Tassillon de Bavière, puis à la cour de Didier, roi des Lombards. Charlemagne, ayant pénétré en Italie, fit le siège de Vérone, où se trouvaient Gerberge et ses fils. La ville ne tarda pas à se rendre (773), et la veuve de Carloman tomba avec ses enfants entre les mains du vainqueur, qui les renvoya en France.

GERBERGE, reine de France, née vers 913, morte en 969. Sœur d'Otton Ier, roi d'Allemagne, elle fut mariée en premières noces à Gilbert, duc de Lorraine, puis, en 939, à Louis IV, dit *d'Outre-mer*, roi de France. Ayant voulu reprendre la Normandie à la mort de Guillaume Longue-épée, Louis IV tomba entre les mains des Normands, puis dans celles du duc des Francs, Hugues le Grand. Intelligente et énergique, Gerberge obtint la mise en liberté de son mari. Après la mort de Louis d'Outre-mer (954), Gerberge s'employa à assurer la couronne à son fils aîné Lothaire. Elle fit un acte de politique habile en mettant Lothaire sous la protection d'Hugues le Grand et sous celle de son frère Bruno, archevêque de Cologne. Lothaire fut reconnu roi et sacré. Dès lors, Gerberge fut pour son fils une conseillère précieuse et le suivit dans la plupart des expéditions qu'il entreprit.

GERBERIE (*jèr', ri*) n. f. Autref. Lieu où l'on renfermait les gerbes. ‖ Prestation en gerbes.

GERBÉRIE (*jèr', ri*) n. f. Genre de malvacées bombacées, comprenant une quinzaine d'espèces d'arbres de l'Amérique du Nord. (Ce sont des plantes odorantes à parfum de melilot.)

GERBÉRIÉ, ÉE (*jèr'*) adj. Bot. Qui ressemble à une gerbérie.

— n. f. pl. Tribu de malvacées, ayant pour type le genre gerbérie. — *Une* GERBÉRIÉE.

GERBERON (Gabriel), moine bénédictin de Saint-Maur, né à Saint-Calais (Maine) en 1628, mort à Saint-Denis en 1711. Il fut sous-prieur des monastères de Compiègne et de Saint-Benoît-sur-Loire. La violence avec laquelle il prit parti pour les jansénistes le fit enfermer au couvent de Corbie. Il s'enfuit en Hollande, prit l'habit séculier et se fit recevoir bourgeois de Rotterdam. Pendant un voyage qu'il fit à Bruxelles, l'évêque de Malines obtint son arrestation et le remit à ses supérieurs, qui l'internèrent à Amiens, puis à Vincennes. Ayant consenti, en 1710, à signer le *Formulaire*, il fut rendu à la liberté. Après sa mort on trouva, dans ses papiers, un écrit, où il attestait que sa soumission n'avait pas été sincère.

GERBEROY (lat. *Gerboredum*), comm. de l'Oise, arrond. et à 25 kilom. O. de Beauvais ; 265 hab. Ch. de f. de Milly à Formerie. Ancienne forteresse frontière entre la Normandie et l'Ile-de-France, célèbre par le combat qui se livra sous ses murs, entre Guillaume le Conquérant et son fils révolté Robert Courtehouse.

GERBERT. Biogr. V. SYLVESTRE.

GERBERT (Martin), baron DE HORNAU, prince abbé de Saint-Blaise, musicographe allemand, né à Horb en 1720, mort à Saint-Blaise en 1793. Il s'occupa surtout de musique religieuse. Dans un voyage en France, en Allemagne et en Italie, il recueillit dans les bibliothèques des abbayes une foule de matériaux précieux. Après dix ans de travail, il donna : *De cantu et musica sacra* (1771). Il publia plus de quarante traités sur la musique dus à des écrivains jusqu'alors ignorés, depuis le IXe jusqu'au XVe siècle, en un recueil intitulé *Scriptores ecclesiastici de musica sacra* (1784).

GERBET (Philippe-Olympe), prélat français, né à Poligny (Jura) en 1798, mort à Perpignan en 1861. Il fut ordonné prêtre en 1822. Il fut un des rédacteurs de l'« Avenir », avec Lacordaire, Montalembert et Lamennais ; mais, en 1832, quand Grégoire XVI eut désapprouvé les idées de l'« Avenir », il se sépara de Lamennais, son maître et son ami. Après avoir publié une série d'articles dans l'« Université catholique », Gerbet devint vicaire général d'Amiens, et fut nommé évêque de Perpignan en 1853. Les plus estimés de ses ouvrages sont : *Coup d'œil sur la controverse chrétienne* (1831) ; *Considérations sur le dogme générateur de la piété catholique* (1829) ; *Esquisse de Rome chrétienne* (1844-1850).

GERBÉVILLER, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 13 kilom. de Lunéville, sur la Mortagne ; 1.596 hab. Ch. de f. Est. Carrières. Houblon renommé. — Le canton a 20 comm. et 7.693 hab.

GERBIER (*jèr'-bi-é*) n. m. Agric. Gerbes entassées en monceau isolé dans les champs : GERBIER *de blé, d'avoine, d'orge, de seigle*. ‖ Autref. Construction mobile, destinée à abriter une meule de gerbes.

Arg. Joge. ‖ Juré. ‖ Avocat d'office.

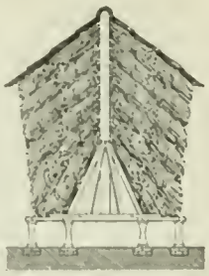

Gerbier. (Coupe.)

— ENCYCL. Agric. Les *gerbiers* étaient des constructions mobiles à claire-voie, qu'on employait, pour abriter les gerbes et les préserver des intempéries jusqu'à l'époque du battage ; c'étaient, en quelque sorte, des granges mobiles beaucoup moins coûteuses à établir que les granges ordinaires. Elles étaient indispensables autrefois parce que le battage des céréales, qui était opéré au fléau, demandait beaucoup de temps. Aujourd'hui, le battage est exécuté à la machine, avec promptitude, si bien que l'importance des gerbiers est devenue tout à fait secondaire, sinon absolument nulle.

GERBIER-DE-JONC (lat. *Gerbarium jugum*), importante cime des Cévennes, dans les monts du Vivarais, au S. du Mézenc, et formée comme lui par une arête d'origine volcanique, dressée à 1.554 mètres d'altitude, découpée par l'érosion et les éboulements. C'est au milieu des basaltes et des phonolithes du Gerbier-de-Jonc que la Loire prend sa source, au pied du lac d'Issarlès.

GERBIÈRE (*jèr'*) n. f. Gros gerbier. ‖ Charrette servant à transporter les gerbes.

GERBIFORME (*jèr'* — de *gerbe*, et *forme*) adj. En T. de minér., Qui a la forme d'une gerbe : *Cristaux* GERBIFORMES.

GERBILLE (*jèr'*, et *ll* mll. — dimin. de *gerboise*) n. f. Genre de mammifères rongeurs, type de la tribu des *gerbillinés*, comprenant de petites formes sauteuses, rappelant un peu les gerboises et qui vivent, comme elles, dans les steppes et les déserts de l'ancien monde. (On connaît une cinquantaine d'espèces de gerbilles, réparties dans les sous-genres : *talera, gerbillus, hendecapleura, dipodillus*. Ces petits animaux creusent des terriers et y accumulent des provisions de graines ; ils s'introduisent, comme les rats, dans les maisons.)

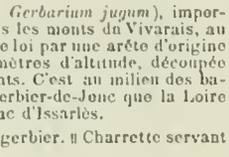

Gerbille.

GERBILLINÉS (*jèr'*, et *ll* mll.) n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, famille des muridés, renfermant les genres *gerbille, pachyuromys, mérione, psammomys, rhombomys*. — *Un* GERBILLINÉ.

GERBILLON (*jèr'*, et *ll* mll.) n. m. Petite gerbe.

GERBILLON (Jean-François), jésuite et missionnaire français, né à Verdun en 1654, mort à Pékin en 1707. Envoyé au Siam (1685), puis en Chine (1686), il conquit l'amitié de l'empereur Kang-Hi, qui l'emmena dans ses expéditions et lui accorda toute facilité pour étudier l'histoire et la langue des Tartares. En 1699, le P. Gerbillon obtint un édit qui accordait aux chrétiens de Chine le libre exercice de leur religion. Il bâtit une chapelle à Pékin, dirigea le collège français de cette ville, et fut supérieur général des missions chinoises. On a de lui : *Traité de géométrie*, en chinois et en tartare ; *Observations historiques sur la grande Tartarie ; Relation de huit voyages en Tartarie*.

GERBOISE (*jèr'*) n. f. Genre de mammifères rongeurs, famille des dipodidés, tribu des dipodinés, comprenant des petits animaux sautours, répandus dans les steppes et les déserts de l'ancien monde.

— ENCYCL. On connaît une dizaine d'espèces de *gerboises*. Le nom scientifique du genre est *dipus* ; l'espèce type en est le *dipus sagitta* de l'Europe orientale, qui s'étend jusque dans l'Asie centrale ; comme ses congénères, elle est roux jaunâtre, couleur de sable, avec le ventre blanc, et de la taille d'un écureuil. La gerboise du nord de l'Afrique (*haltomys Ægyptius*) se retrouve en Arabie, en Palestine, jusque dans le Béloutchistan, etc. Les gerboises sont des animaux nocturnes, agiles, remarquables par le développement extraordinaire de leurs pattes postérieures modifiées en véritables organes de saut, ainsi que la queue très longue, terminée en pinceau.

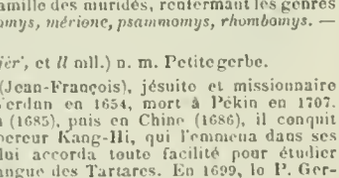

Gerboise.

GERBSTÆDT ou **GERBSTEDT**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Saxe, présid. de Merseburg]) ; 4.098 hab. Mines de cuivre ; fonderies.

GERCE (*jèrss* — subst. verb. de *gercer*) n. f. Pop. Crevasse, fente de la peau : *Avoir des* GERCES *aux mains*.

— Arg. (ou forme dialect.) Syn. de GARCE.

— Entom. Nom vulgaire des teignes qui attaquent les étoffes et les papiers.

— Mar. Fente produite par la dessiccation, dans une pièce de bois.

Techn. Syn. de GERÇURE.

GERCELIN (*jèr'-se-lin*) ou **GERGELIN** (*jèr'-je*) n. m. Un des noms de l'huile de sésame.

GERCEMENT (*jèr'-se-man*) n. m. Action de gercer ou de se gercer ; état d'un objet qui est gercé.

GERCER (*jèr'-sé* — pour *jarcer* ; du lat. pop. *carptiare*, de *carpere*, déchirer. Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Je gerçai. Nous gerçons*). v. a. Produire de petites fentes ou crevasses sur : *Le froid* GERCE *les mains, les lèvres. Les grandes chaleurs* GERCENT *le sol*.

— Techn. *Fer gercé*, Fer qui a des fentes transversales.

Se gercer, v. pr. Devenir gercé, feuilleté : *Les mains* SE GERCENT *par l'action du froid*.

— Arg. anc. Se blesser. ‖ Adj., en arg. boulevardier, Devenir, paraître vieux, couvert de rides : *Ah! quelle façade! je* ME GERCE! (H. Lavedan.)

GERÇURE (*jèr'* — rad. *gercer*) n. f. Pathol. Excoriation de l'épiderme et quelquefois de la partie supérieure du derme.

— Agric. Maladie de la vigne qui ressemble à une sorte de brûlure. ‖ Petite fente dans l'écorce d'un arbre.

— Comm. Fente vive dans le diamant.

— Milit. Fendillement qui se produisait à la surface extérieure des bouches à feu en bronze ayant beaucoup servi.

— Techn. Fendillement en tous sens qui se produit dans un enduit (vernis, peinture, etc.). ‖ Fente superficielle sur la surface d'une barre de fer, forgée à une température trop basse. ‖ Fente qui se voit sur une pièce d'acier trempée trop brusquement.

— ENCYCL. Pathol. La plupart des *gerçures* sont très bénignes ; elles s'observent aux mains chez certains ouvriers, aux pieds chez les personnes qui marchent nu-pieds ou négligent les soins de propreté, parfois à l'abdomen, chez les femmes enceintes ; aux lèvres, à la suite d'une dessiccation de la muqueuse, ou de l'abus du tabac ; enfin, au pourtour du mamelon chez les nourrices. Ces dernières sont les plus graves et les plus douloureuses ; elles peuvent amener des lymphangites et des abcès. Pour les prévenir et les guérir rapidement, il faut laver le sein avant et après chaque tetée avec de l'eau boriquée chaude ou tiède, et se servir, si les douleurs sont vives, de bouts de sein. Toutes les gerçures peuvent être traitées par l'eau boriquée ou par des onctions de vaseline ou de glycérine neutre.

GERÇURÉ, ÉE (*jèr'*) adj. T. forest. Se dit d'un arbre ou d'un arbuste qui a des gerçures.

GERD. Mythol. scandin. Fille du géant Gymer et de la géante Aurboda. Le dieu Frey, ébloui de sa beauté, envoya son messager Skirner la demander en mariage. Comme prix de la négociation, Skirner exigea que Frey lui cédât son glaive merveilleux, qui allait tout seul au combat. Frey y consentit ; la négociation réussit, et Gerd, devenue la femme du dieu, fut admise au rang des déesses.

GERDA, planète télescopique, n° 122, découverte par C.-H.-F. Peters, en 1872.

GERDAUEN, ville d'Allemagne (Prusse orient. [présid. de Kœnigsberg]), sur l'Omet, affluent de l'Alle ; 2.858 h. Ch.-l. de cercle.

GERDIL (Hyacinthe-Sigismond), cardinal, né à Samoëns (Hte-Savoie) en 1718, mort à Rome en 1802. Il entra chez les barnabites d'Annecy, qui l'envoyèrent terminer ses études à Bologne. Professeur de théologie à Turin, précepteur du prince de Piémont, cardinal en 1777, préfet de la Propagande, il accompagna le pape Pie VI à Sienne, et, après la mort de celui-ci, fut sur le point de rallier, au conclave de Venise, les suffrages du sacré collège. Parmi ses ouvrages d'érudition et de philosophie, on peut citer : *l'Immatérialité de l'âme* (1747) ; *l'Anti-Emile*, réfutation de l'*Emile* de Rousseau (1763) ; *Dissertation philosophique sur l'homme, la religion et ses ennemis* (1782).

GERDY (Pierre-Nicolas), chirurgien français, né à Loches (Aube) en 1787, mort à Paris en 1856. Chirurgien des hôpitaux (1825), professeur de pathologie externe à la Faculté (1833), et enfin membre de l'Académie de médecine (1837), il a laissé de nombreux ouvrages, qui ont enrichi l'anatomie et surtout la physiologie de données précieuses. Citons, parmi les principaux : *Anatomie des formes extérieures* (1829) ; *Physiologie médicale et didactique* (1832) ; *Chirurgie pratique* (1852).

GERE (*le Glouton*). Mythol. scandin. Un des deux loups qui accompagnent Odin.

GEREMOABO, ville du Brésil (prov. de Bahia [distr. de Jacobina]), sur le rio Vasabanis ; 3.000 hab.

GÉRER (*jé* — du lat. *gerere*, faire, porter. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je gère. Ils gèrent* ; excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *Je gérerai. Nous gérerions*) v. a. Administrer pour le compte d'un autre : GÉRER *les biens d'un mineur, un hôtel*.

— SYN. : **Gérer, administrer, conduire, diriger, gouverner, régir**. V. ADMINISTRER.

Se gérer, v. pr. Être géré.

— Dr. Se porter : SE GÉRER *créancier*.

GÉRESTIES (*jé-rè-sti*) n. f. Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient à Géraistos (Eubée), en l'honneur de Poseidon, et en souvenir d'une tempête.

GÉREUR (*jé*) n. m. Aux colonies, Agent qui dirige une habitation ou une autre exploitation et a la haute main sur le personnel.

GEREZ (SERRA DO), chaîne du Portugal septentrional, avec prolongement en Espagne dans la province d'Orense. Granitique, sauvage, désorte, avec neiges hivernales dont la fonte enrichit les fleuves Limia et Cavado, elle dresse son culmen à 1.348 mètres.

GERFAUT (*jèr-fô* — pour *gerfauc* ; de l'anc. haut allem. *gir*, vautour, et *fauc*, anc. nominatif de FAUCON) n. m. Oiseau de proie, du groupe des faucons.

— ENCYCL. Le genre *gerfaut* proprement dit (*hierofalco*), qui appartient à la tribu des falconinés, est caractérisé par le bec crochu très courbe, les tarses emplumés aux deux tiers, la queue longue et droite. Les gerfauts, dont on connaît six espèces, propres à l'hémisphère boréal, sont les plus grands des faucons. Leur livrée pâlit, avec l'âge, jusqu'au blanc presque pur. L'espèce type est le *hierofalco candicans*, le *grand gerfaut blanc des pays du Nord* (Buffon), le *graculandais* de Schlegel (il habite le Groenland et l'extrême nord de l'Amérique, apparaît parfois dans l'Europe arctique et mesure 60 centimètres de long, avec une envergure de 1m,50). Viennent ensuite le *gerfaut*

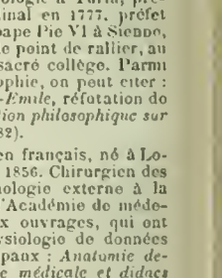

Gerfaut.

d'Islande, le *gerfaut de Hœlbell*, du Groenland, le *gerfaut de Norvège*, plus petit, et répandu dans tout l'hémisphère nord; le *sacre*, du sud-est de l'Europe, de la région circa-méditerranéenne et de l'Asie jusqu'en Corée; enfin, le *gerfaut du Mexique*, de l'Amérique centrale. En fauconnerie, le gerfaut était considéré comme l'oiseau noble par excellence, le plus estimé comme le plus cher; sa valeur variait entre 16.000 et 25.000 francs. Le gerfaut volait le milan, le héron, la buse, la grue, l'oie et tout gros gibier et les lièvres; il n'était guère employé que par les princes. Difficile à chaperonner, sujet à s'écarter, mais ne montant pas à l'essor, il demandait de grands soins. Le gerfaut sacre, de moindre prix, était beaucoup plus employé.

GERF-HUSSEIN, village de Nubie, à 70 kilom. au S. d'Assouân, sur la rive gauche du Nil, célèbre par son temple d'Amonrâ, datant du règne de Ramsès II. Il a été creusé dans le roc, sauf le portique qui le précède.

GERGAL, ville d'Espagne (Andalousie [prov. d'Almeria]), sur un affluent du fleuve côtier d'Alméria; 4.500 hab. Eaux minérales.

GERGONNE (Joseph-Diez), mathématicien français, né à Nancy en 1771, mort à Montpellier en 1859. En 1792, il s'enrôla à l'armée de la Moselle, et prit part à la bataille de Valmy. Il se rendit ensuite à Paris, mais repris par la réquisition, Gergonne fut envoyé à l'armée de la Moselle, puis admis à l'École d'artillerie de Châlons, d'où il sortit avec le brevet de lieutenant, pour être envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales. En 1795, la paix ayant été conclue avec l'Espagne, son régiment revint à Nîmes, et Gergonne obtint au concours une chaire de mathématiques à l'École centrale de cette ville. Toute sa gloire scientifique se résume dans le journal qu'il dirigea et entretint à ses frais, de 1810 à 1831, les *Annales de mathématiques* ou *Annales de Gergonne*. En 1816, il fut nommé à la chaire d'astronomie de Montpellier, et, en 1830, recteur de l'académie de cette ville.

GERGOVIE (lat. *Gergovia*), ville de l'ancienne Gaule, chez les Arvernes, bâtie sur une hauteur (mont Gergoy) qui se détache des monts Dôme, à 714 mètres d'altitude et à 6 kilom. au S. de Clermont-Ferrand; elle fut, après la conquête romaine, comprise dans l'Aquitaine Ire. Aujourd'hui, sur son emplacement, existe un hameau du même nom. Des fouilles y ont mis à jour un escalier à vis, une cave, un puits, des fragments de marbres et de mosaïques, des armes, des ustensiles, des monnaies, etc. Ce fut Auguste qui, doutant de sa fidélité, la détruisit de fond en comble. Elle fut célèbre par la résistance de Vercingétorix contre Jules César.

Gergovie (SIÈGE DE), l'un des plus glorieux de l'histoire de France, victorieusement soutenu par Vercingétorix contre César, l'an 52 av. J.-C. Pour faire un exemple, César se porta contre cette ville avec six légions. Vercingétorix l'y précéda et, vers le milieu de la colline, éleva un énorme mur, haut de 6 mètres. L'armée gauloise, divisée en trois camps, occupait l'espace compris entre ce retranchement et l'oppidum. César s'empara d'une colline voisine et la fortifia. Pour l'empêcher d'en prendre une autre, dont la possession lui aurait été avantageuse, Vercingétorix la fit occuper par une partie de ses troupes qui commencèrent à la fortifier, dégarnissant ainsi momentanément les abords de la ville. César s'en aperçut, feignit d'aller attaquer les travailleurs et se jeta lui-même avec le gros de son armée sur le grand retranchement qu'il franchit. Il était parvenu aux murailles de la ville à peine défendue et allait donner l'assaut, quand Vercingétorix, prévenu à temps, apparut avec ses troupes rangées en bon ordre. Après un combat acharné, il chassa les Romains jusque dans leur camp, mais n'osa les y poursuivre. Quelques jours après cet échec, César leva le siège.

GERGY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Chalon-sur-Saône; 1.568 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Port sur la Saône, à Racennay. Tuilerie et poterie. Vignoble de la côte chalonnaise, qui produit surtout des vins blancs et dont les principaux crus sont ceux de *la Motte*, du *Rougemont*, de l'*Offician*, du *Bief-Saudon*, etc.

GERHARD (Eduard), archéologue allemand, né à Posen en 1795, mort à Berlin en 1867. Il fonda à Rome l'*Instituto di correspondenza archeologica*, avec Bunsen, Panofka, le duc de Luynes, Millingen, etc. En 1837, Gerhard retourna en Prusse, où il fut nommé conservateur d'archéologie au musée de Berlin, professeur à l'université et membre de l'Académie des sciences, etc. Outre sa collaboration à la *Grande description de la ville de Rome*, par Platner, il a donné : *les Antiques*, (1827 à 1844); un *Choix de peintures sur des vases grecs* (1839-1847); *Miroirs étrusques* (1839-1845); *les Coupes grecques et étrusques du musée de Berlin* (1843); *Vases étrusques et campaniens* (1843); *Vases apuliens : Coupes et vases* (1848-1850); *Mythologie grecque* (1854-1855).

GERHARDT (Charles-Frédéric), chimiste français, né et mort à Strasbourg (1816-1856). Il se perfectionna dans la chimie avec Liebig, puis avec Chevreul, et fut successivement professeur à Montpellier et dans sa ville natale. La science lui doit des simplifications d'enseignement importantes. Il eut pour collaborateurs Laurent et Cahours, avec lesquels il a publié de nombreux mémoires dans les « Annales de chimie et de physique ». Plusieurs ouvrages de Berzélius et de Liebig ont été traduits par lui. Ses principaux écrits sont : *Précis de chimie organique* (1844); *Introduction à l'étude de la chimie par le système unitaire* (1848); *Traité de chimie organique* (1853-1856).

GERHARDT (Dagobert DE), écrivain allemand, connu sous le pseudonyme de **Gerhard von Amyntor**, né à Liegnitz (Silésie) en 1831. Il fit la campagne du Slesvig (1861), la guerre franco-allemande de 1870-1871 et quitta le service en 1872. Il s'est fait l'apôtre de l'autoritarisme dans ses ouvrages, dont les principaux sont : *Chants d'un veilleur de nuit allemand* (1878); *le Nouveau Romancero* (1880); *un Prêtre*, poème (1881); *Pour et sur la femme allemande*, *Un problème* (1883); etc.

GÉRHARDTITE (*jé-rar'-tit'* — de *Gerhardt*, n. pr.) n. f. Azotate hydraté naturel de cuivre, cristallisant en tables orthorhombiques d'un vert sombre.

GÉRICAULT (Jean-Louis-André-Théodore), peintre français, né à Rouen en 1791, mort à Paris en 1824. Il était entré en 1808 chez Carle Vernet et, bientôt après, chez Guérin. En 1812, il exposa son *Chasseur de la garde*. La fougue de l'exécution et l'énergie du coloris firent scandale. Le *Cuirassier blessé* (1814) ne fut pas beaucoup mieux accueilli. Géricault partit en 1817 pour l'Italie, où il exécuta, soit d'après l'antique, soit d'après les maîtres de la Renaissance, et surtout Michel-Ange, une multitude d'ébauches et de dessins. De retour à Paris (1819), il s'occupa activement de la toile colossale du *Radeau de la Méduse* (1819), qui fut un événement artistique considérable. Cette œuvre, en effet, s'écartait des traditions académiques alors en vigueur, par la hardiesse du dessin, l'éclat du coloris et le pathétique des expressions. Géricault, en défendant la liberté de l'inspiration et le beau moderne inaugurait le mouvement romantique.

Géricault.

Géricault partit pour Londres (1820). L'exhibition du *Radeau de la Méduse*, en Angleterre, fit sensation; aussi l'artiste y resta-t-il près de trois années, dessinant beaucoup au crayon lithographique; il publia douze planches, qui eurent un grand succès. Deux de ces estampes : *le Joueur de cornemuse* et *la Femme paralytique*, sont célèbres en Angleterre.

Géricault avait fait dans ce pays quelques tableaux et un grand nombre d'importantes aquarelles. Le Louvre possède le *grand Derby d'Epsom*, le plus achevé peut-être de ses tableaux de chevalet, d'un mouvement superbe. Puis il peignit la *Forge au village* et l'*Enfant donnant à manger à un cheval*, qui parurent après sa mort (1824), ainsi que l'*Ecurie* et un *Cheval bai brun sortant d'une écurie*. Géricault était à la fois peintre et sculpteur. Son cheval écorché est un chef-d'œuvre de science anatomique. On peut encore citer : un *Cheval retenu par un homme*, sculpté sur une pierre du mur de son atelier de la rue des Martyrs, d'un très faible relief, et qui a été moulé; un *Bœuf terrassé par un tigre*, ébauche très largement exécutée; un *Satyre enlevant une femme*, en ronde bosse; etc. Géricault mourut des suites d'une chute de cheval. Ary Scheffer a peint *la Mort de Géricault* (Louvre).

Outre les ouvrages déjà cités, le musée du Louvre possède de Géricault seize tableaux. Citons encore de lui : *Charge de cuirassiers, Exercice à feu dans la plaine de Grenelle; Lancier rouge de la garde impériale; le Marché aux bœufs; le Maréchal ferrant; la Charrette de charbonnier; la Pauvre famille*, etc., sans compter un grand nombre de chevaux, de lions, de tigres, de chiens, quelques sujets de nature morte, et enfin des portraits, quantité d'aquarelles, d'esquisses de toute sorte, d'ébauches militaires, environ deux cents dessins, une centaine de lithographies, une très belle gravure à l'eau-forte, etc.

GÉRIGONZA, plus exactem. **JÉRIGONZA** (avec le *j* espagn.) n. m. Idiome composite, en usage chez les bohémiens d'Italie et d'Espagne. ‖ On dit aussi ZIRIGUENZA.

GERING (Ulrich), imprimeur, né en Suisse vers 1440, mort à Paris en 1510. Appelé à Paris par Guillaume Fichet, recteur de la Sorbonne, il fonda avec Michel Friburger et Martin Crantz (1469), dans les bâtiments de la Sorbonne, le premier établissement typographique qu'il y ait eu en France. Le premier ouvrage publié par Gering est intitulé : *Gasparini Barzizii Pergamensis epistolæ* (1470).

GERINGSWALDE, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]), sur l'Aubach, affluent de la Mulde; 2.891 hab. Manufactures d'étoffes de laine, de toiles et de calicot.

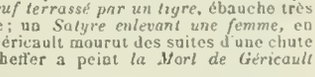
Gérit.

GÉRIT (*jé-ri*) n. m. Très long couteau de chasse, en forme de poignard, dont on se sert pour la chasse à l'ours.

GERK, ville d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie), sur le Besut; 4.500 hab.

GERKI ou **GHERKI**, ville du Soudan central (Sokoto); 15.000 hab., d'après Barth.

GERLACH (François-Dorothée), philosophe et historien allemand, né à Wolfsbehringen (Saxe-Gotha) en 1793, mort à Bâle en 1876. Il fut professeur à l'université de Bâle (1820), et contribua activement à sa renaissance. On reproche à ses travaux historiques une tendance trop traditionnelle, qu'il a manifestée surtout par ses attaques contre l'histoire romaine de Mommsen. On a de lui : des éditions critiques de *Salluste* (1823-1831-1852); de la *Germanie* de Tacite (1835-1837); *Nonius Marcellus* (1842), avec Roth; *die Geschichtschreiber der Romer bis auf Orosius* (1855); *Historische Studien* (1842); etc.

GERLACH (Ernest-Louis DE), homme politique allemand, né et mort à Berlin (1795-1877). Entré dans la magistrature, il remplit des fonctions importantes, devint, en 1844, président du tribunal supérieur de Magdebourg, montra, en 1848, quelques velléités libérales, puis passa du côté de la réaction et devint un des chefs du parti piétiste. Membre de la Chambre haute en Prusse en 1849, il fonda alors la *Nouvelle Gazette de Prusse*, qui devint ensuite la *Gazette de la Croix*, et il y défendit, d'une plume acérée et spirituelle, les traditions féodales de l'extrême droite. Nommé, en 1865, conseiller intime et aulique, il exerça une grande influence, combattit en 1873 les lois de mai (Kulturkampf), et se prononça contre la politique de Bismarck. — Son frère aîné, LEOPOLD **de Gerlach**, lieutenant général, né et mort à Berlin (1790-1861), fut également dévoué au parti réactionnaire. Il exerça une grande influence sur Frédéric-Guillaume, dont il était l'aide de camp. — Un frère des précédents, OTTON **de Gerlach**, né et mort à Berlin (1808-1849), devint prédicateur de la cour. On lui doit : une édition des *Œuvres de Luther*, avec une introduction (1840-1848); *la Situation religieuse de l'Eglise anglicane* (1845); etc.

GERLACHE (Etienne-Constantin, baron DE), magistrat et homme politique belge, né à Bourge (Luxembourg) en 1785, mort à Bruxelles en 1871. Il étudia le droit à Paris, et fut, de 1811 à 1814, avocat à la Cour de cassation. Au retour des Bourbons, il se rendit à Liége, où il occupa un siège à la cour d'appel. Député aux états généraux en 1821, il fit partie de l'opposition, fut nommé président du congrès en 1830, combattit la candidature du duc de Nemours et proposa d'offrir la couronne de Belgique au duc Léopold de Saxe-Cobourg (1831); sa motion fut votée. D'abord président de la Chambre des représentants, il devint ensuite, et resta pendant trente-cinq ans, premier président de la Cour de cassation. Il présida les congrès catholiques de Malines (1863-1867). Léopold Ier lui a accordé, en 1843, le titre héréditaire de baron; il a été membre de l'Académie royale de Bruxelles. Citons, parmi ses nombreux ouvrages d'histoire : *Histoire des Pays-Bas; Histoire de Liége; Essai sur les grandes époques de l'histoire nationale; Études sur Salluste et quelques-uns des principaux historiens de l'antiquité comme politiques, écrivains ou moralistes; Essai sur le mouvement des partis en Belgique*.

GERLE (*jèrl'*) n. m. Nom vulgaire, à Nice, d'un poisson du genre picarel. (Le gerle ou *gerle blairé* est exactement le picarel martin-pêcheur [*smaris alcedo*]).

GERLE (*jèrl'*) n. f. En différentes régions de la France, Sorte de grand cuvier en bois. ‖ On dit également GEARLE.

GERLE (dom Christophe-Antoine), chartreux et député à la Constituante, né en Auvergne en 1736, mort en 1801 ou en 1805. Il était, en 1789, prieur du couvent de Pont-Sainte-Marie. Député du clergé de Riom aux états généraux, il se fit remarquer par ses opinions libérales, mais ne joua pas, comme on l'a prétendu, un des principaux rôles à la séance du Jeu de paume. En 1790, il demanda en vain à l'Assemblée constituante de proclamer la religion catholique religion nationale. Déconsidéré par l'appui qu'il prêta à une visionnaire nommée Suzanne Labrousse, compromis dans l'affaire de Catherine Théot, qui se faisait appeler *la Mère de Dieu*, arrêté par ordre du comité de sûreté générale, il fut libéré après le 9-Thermidor. En proie à la misère, il fut, pendant dix-huit mois, commis au ministère de l'intérieur; mais on perd ensuite sa trace.

GERLON (*jèr'*) n. m. Cuve qui sert, dans la fabrication du papier, au premier mouillage des chiffons triés, avant de les soumettre à l'action de la pile.

GERMAIN, AINE (*jèr'-min, mèn'* — du lat. *germanus*, frère, adj. Issu du même père et de la même mère : *Frères* GERMAINS. *Sœurs* GERMAINES. (N'est guère usité qu'en jurisprudence.)

— Par ext. Né du frère ou de la sœur du père ou de la mère. (Ne s'emploie qu'avec les mots *cousin* ou *cousine* : *Cousin* GERMAIN. *Cousine* GERMAINE.

— Fig. Voisin, analogue, à peu près semblable :

Là siffient les lézards, *germains* des crocodiles.
LA FONTAINE

— Substantiv. au masc., Cousin germain. ‖ *Cousins issus de germains*, Enfants issus de deux cousins germains.

— ANTON. Consanguin, utérin.

GERMAIN, AINE (*jèr'-min, mèn'* — de l'allem. *gehr* ou *wehrmann*, homme de guerre), personne née en Germanie ou qui habitait ce pays. — *Les* GERMAINS.

— Adjectiv. Qui concerne la Germanie ou ses habitants : *Antiquités* GERMAINES.

GERMAIN (saint), évêque d'Auxerre, né dans cette ville vers 390, mort à Ravenne en 448. Ses parents, qui occupaient à Auxerre un rang considérable, l'envoyèrent à Rome pour y terminer ses études. Accueilli avec faveur par l'empereur Honorius, il se maria et revint à Auxerre avec le titre de comte impérial. L'évêque Amator le décida à recevoir la tonsure et, le siège d'Auxerre étant devenu vacant en 418, le clergé et le peuple élurent Germain. Il se sépara dès lors de sa femme et donna l'exemple de toutes les vertus sacerdotales. Sur l'ordre du pape Célestin Ier, il alla dans la Grande-Bretagne avec saint Loup (428); il y retourna dix-sept ans après, pour y combattre l'hérésie pélagienne. C'est au cours du premier de ces voyages que, traversant Paris, il consacra à Dieu sainte Geneviève. Il consentit encore à se rendre à Ravenne pour plaider, devant l'impératrice Placidie, tutrice de Valentinien III, la cause des peuples de l'Armorique opprimés par Syagrius. — Fête le 31 juillet.

Germain-l'Auxerrois (ÉGLISE **Saint-**), située à Paris, vis-à-vis de la colonnade du Louvre. Ses origines remontent au VIe siècle : c'était alors Saint-Germain-le-Rond; elle tenait le premier rang après la cathédrale. Détruite par les Normands à la fin du IXe siècle, elle fut reconstruite, d'abord sous le règne de Robert le Pieux, puis à partir du XIIe siècle. De cette troisième période subsiste seul le clocher; tout le reste de l'édifice actuel est gothique et date du XIIIe siècle à 1550 environ. Le portique qui précède l'entrée principale a été construit en 1435 par le maître maçon Jean Gaussel; deux élégantes tourelles entourent une grande rose à compartiments et le pignon que surmonte, depuis le XIXe siècle, un ange sculpté par Marochetti. Trois portes ornées de colonnes et de statues, donnent entrée dans l'église. A l'extérieur, la nef et ses

Saint-Germain-l'Auxerrois.

[illegible] restaurés, suivant le goût du XVe siècle, [illegible] de la strade à jour, de pignons, de gar-[illegible] et de consoles historiées. La nef et [illegible] séparées par un jubé, œuvre de [illegible], qui fut abattu en 1741, [illegible] La [illegible], de cour niait le clocher le [illegible] et le ses quatre clochetons 1747. La [illegible] logée à la mairie du 1er arrondissement, [illegible] par Hittorf, de 1857 à 1859, contient un [illegible] restauré en 1898. Paroisse [illegible] Louvre et des Tuileries, c'est à Saint-Germain que les rois venaient [illegible] leurs pâques. L'église a été le théâtre [illegible] événements : c'est ainsi que, le 25 avril 1617 [illegible] fut envahie par les furieux, qui mirent en pièces le [illegible] et le [illegible], et le fut le nouveau saccagée, en 1831, par [illegible] qu'on y avait célébré un service commémoratif de la mort du duc de Berry. C'est du clocher de Saint-Germain-l'Auxerrois que partit, dans la nuit du 24 août 1572, le signal de la Saint-Barthélemy.

Germain (Saint), évêque de Paris, né près d'Autun en 494, mort en 576. Il acquit une grande influence sur les princes de la race de Clovis. Childebert Ier, cédant à ses conseils, commença à mener une vie moins scandaleuse. Sigebert Ier et Chilpéric Ier se laissèrent un moment fléchir par ses prières et retardèrent la guerre qu'ils étaient sur le point de commencer. Caribert lui résista et refusa de rompre une alliance illégitime qu'il avait contractée; Germain l'excommunia et lui interdit l'entrée des églises. Il fut ensevelé dans l'église de Saint-Vincent, qu'il avait lui-même consacrée et qui lui fut plus tard dédiée sous le titre de Saint-Germain-des-Prés. — Fête le 28 mai.

Germain-des-Pres (abbaye de **Saint-**). En 558, le roi Childebert Ier fonda une communauté de moines et la dota du fief d'Issy, à charge de desservir l'église de Saint-Vincent, qu'il venait de bâtir sur la colline nommée alors *Leucotitia*. C'est dans cet édifice, restauré avec magnificence, que le roi Pépin fit transporter en grande pompe les reliques de saint Germain, évêque de Paris (754). L'église, dédiée désormais à saint Germain, fut appelée par le peuple d'abord *Saint-Germain-le-Doré*, puis Saint-Germain-des-Prés. Le monastère fondé par Childebert reçut le titre d'abbaye. Après avoir été soumis à la règle de saint Benoît, il fut enrichi de nombreuses donations. Ruiné plusieurs fois pendant les invasions des Normands (845, 857, 858), l'abbé Morard le rebâtit presque entièrement en l'an 1000, grâce aux libéralités du roi Robert. Les abbés Eudes (1227), Simon et Hugues d'Issy (1237) construisirent les murs d'enceinte, le réfectoire, le cloître et la chapelle de la Vierge, placée au milieu des jardins. Un nouveau palais abbatial fut élevé, en 1586, par le cardinal Charles de Bourbon, enfin, au XVIIe siècle, le cardinal de Furstenberg remania complètement tous les bâtiments. Les moines, réformés une première fois en 1513 par l'abbé Guillaume Briçonnet, entrèrent, en 1631, dans la congrégation de Saint-Maur. L'antique abbaye devint alors un des principaux centres d'études de la chrétienté. La critique historique y naquit, grâce aux travaux des Usuard, des Mabillon et de tant d'autres savants qui ont illustré le nom des bénédictins. La Révolution ferma le monastère et dispersa ses moines. La riche bibliothèque devint la proie d'un incendie, en 1794. Les bâtiments furent démolis, à l'exception du palais de l'abbé et de l'église. V. ABBAYE.

Germain-des-Pres (église de **Saint-**). Cette église, qui a aujourd'hui le titre de basilique, faisait autrefois partie de la célèbre abbaye du même nom. L'abbé Morard en posa les fondements, vers 1020, il éleva le porche intérieur avec le premier étage de la tour qui le surmonte. Le reste de l'édifice a été construit à deux reprises différentes : la nef, au milieu du XIe siècle, le chœur, au milieu du XIIe; la nef est romane et le chœur gothique. La consécration de l'église fut faite par le pape Alexandre III en 1163. Au XIXe siècle (1823-1824), une restauration générale fut entreprise : les deux tours, qui flanquaient le monument au nord et au midi, furent abattues en partie aux murs leur antique [illegible] et [illegible] modernes [illegible] et [illegible] Les [illegible] Flandrin. Des [illegible] qui la remplaçaient, l'église de Saint-Germain-des-Prés ne renferme plus que ceux de Casimir V, roi de Pologne, mort abbé de cette maison, et des Douglas et [illegible]. Les [illegible] du chœur contiennent les restes [illegible] et [illegible] dom Mabillon et dom Montfaucon, avec celui du poète Boileau.

Saint-Germain des Prés.

Germain-des-Pres (foire de **Saint-**). Cette foire, l'une des plus anciennes et les plus célèbres de Paris, s'ouvrait d'abord trois jours après Pâques, et durait trois semaines. Le droit de la tenir, depuis les temps les plus reculés, en la possession des religieux de Saint-Germain-des-Prés, mais, au XIIe et au XIIIe siècle, les rois réussirent à s'en faire céder les revenus. La foire fut alors transférée du territoire de l'abbaye aux halles. En 1482, Louis XI accorda aux religieux la faculté d'établir de nouveau dans leur faubourg une foire franche. La durée de la nouvelle foire, fixée d'abord à huit jours, finit par durer un espace de temps beaucoup plus considérable. Elle ouvrait le 3 février, et ne finissait que la veille du dimanche des Rameaux. Les cent quarante baraques ou loges des marchands, construites en 1456, et rétablies par ordre du cardinal Briçonnet, en 1511, occupaient le terrain où s'élève aujourd'hui le marché Saint-Germain, et s'étendaient jusqu'aux environs du Luxembourg. Détruite par un incendie en 1762, elle fut réédifiée aussitôt, mais sans pouvoir reconquérir la vogue du public, et elle était définitivement fermée quelques années avant la Révolution.

Germain (Michel), bénédictin de Saint-Maur et paléographe français, né à Péronne en 1645, mort en 1691. Il fut le secrétaire et le collaborateur de Mabillon, qu'il accompagna dans ses voyages d'Allemagne et d'Italie. Il a laissé manuscrite une *Histoire des monastères de l'ordre de Saint-Benoît*. On a encore de lui : *Histoire de l'abbaye royale de Notre Dame de Soissons* (1677).

Germain (Pierre), ciseleur français, sous la direction de Lebrun, né à Paris en 1647, mort en 1684. Il a exécuté divers travaux d'ornementation pour le palais de Versailles, et une foule de jetons représentant les principaux événements du siècle de Louis XIV. Colbert le chargea de ciseler les plaques d'or qui devaient servir de couverture aux livres contenant le *Recueil des conquêtes du roi*. — Son fils, Thomas, architecte, ciseleur et orfèvre français, né à Paris en 1673, mort en 1748. Il fut reçu maître orfèvre en 1720. Il a composé le dessin du autel Saint-Ignace, dans l'église du Gesù, à Rome. Il a ciselé des bassins d'argent pour le grand-duc de Florence; des trophées pour le chœur de Notre-Dame, à Paris; un beau soleil d'or, dont Louis XIV fit présent à l'église de Reims. Il a construit l'église de Saint-Louis-du-Louvre, démolie depuis longtemps. — François-Thomas, fils de Thomas, né en 1726, mort en 1791, a exécuté des pièces de grand luxe pour l'empereur de Russie, le roi de Portugal, etc.

Germain (Pierre-H.), dit **le Romain** (à cause d'un séjour qu'il fit à Rome), orfèvre, né à Marseille en 1716, mort à Paris en 1783. Il eut pour maître Besnier, et est l'auteur d'un traité fort estimé : *Éléments d'orfèvrerie*.

Germain (Sophie), mathématicienne française, née et morte à Paris (1776-1831). Elle conçut un goût très vif pour les mathématiques en lisant l'histoire d'Archimède dans l'ouvrage de Montucla. Elle se livra à l'étude avec passion, et suivit le cours de Lagrange. Elle fut couronnée en 1815 par l'Institut, pour un *Mémoire sur les vibrations des lames élastiques*, question mise au concours depuis 1811. A ce premier travail, publié en 1820, elle ajouta dans la suite : *Mémoire sur l'emploi de l'équation dans la théorie des surfaces élastiques* (1821); *Mémoires sur la nature et l'étendue de la question des mêmes surfaces* (1826); *Considérations sur l'état des sciences et des lettres aux différentes époques de leur culture* (1833).

Germain (Auguste-Jean), comte de Montfort, administrateur français, né et mort à Paris (1786-1821). Son père avait été membre des états généraux et l'un des directeurs de la Banque de France. Il débuta au ministère de l'intérieur et devint chambellan en 1806. Napoléon le créa comte et en fit son officier d'ordonnance; il défendit vaillamment en cette qualité le fort de Kuffstein, dans le Tyrol. Rallié aux Bourbons, il occupa la préfecture de Saône-et-Loire, et, après les Cent-Jours, celle de Seine-et-Marne. Il fut élevé à la pairie en 1819. Ce fut à cette époque qu'il fonda le *Courrier*. Démissionnaire en 1820 pour ne pas obéir aux injonctions des ultras, il combattit les lois d'exception et la loi électorale de 1820.

Germain (Alexandre-Charles), historien français, né à Paris en 1809, mort à Montpellier en 1887. En sortant de l'École normale (1833), il professa l'histoire au collège de Nîmes, et ensuite à la faculté des lettres de Montpellier, dont il devint doyen en 1851. On a de lui : *Histoire de l'Église de Nîmes* (1838-1842); *Essai littéraire et historique sur Apollinaris Sidonius* (1840); *De Mamerti Claudiani scriptis et philosophia* (1840); *Histoire de la commune de Montpellier* (1851); *Anciennes monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier* (1852); *De la médecine et des sciences occultes à Montpellier* (1873).

Germain (Henri), homme politique français, né à Lyon en 1824. Il devint, en 1863, président du conseil d'administration du Crédit lyonnais, fut élu, en 1869, député dans l'Ain, où il fut réélu à l'Assemblée nationale en 1871. Il fit preuve d'une grande compétence dans les questions de finances et d'impôts. Réélu à Trévoux en 1876, 1877, 1881, il fut quelque temps président du centre gauche, échoua aux élections de 1885 et représenta de nouveau Trévoux à la Chambre, de 1889 à 1893. En 1886, il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Il a publié : *Discours parlementaires sur les finances* (1886); *la Situation financière de la France* (1886); *l'État politique de la France en 1886* (1886); etc.

Germain (Auguste), chroniqueur, romancier et auteur dramatique, né à Paris en 1862. Écrivain spirituel, joignant la gaieté à l'ironie, il s'est occupé surtout de choses de théâtre. Il a publié des fantaisies parisiennes et des romans : *Christiane* (1887); *les Agences dramatiques* (1891); *Bichette* (1892); *Nos princes* (1892); *Théâtreuses* (1895); *En fête* (1898); *Polichinelles* (1898); *les Étoiles* (1900). Il a donné des pièces où l'on trouve un souffle joyeux de satire légère avec des mots amusants, vifs et drus : *la Paix du foyer* (1890); *Famille!* (1894), dont le succès a été très grand; *Volte-face* (1895); *l'Étranger* (1897); *Nuit d'été* (1899); *L'amour pleure et rit* (1899). On lui doit aussi un ballet : *Phryné* (1896). Il a écrit souvent sous les pseudonymes de Monsieur tout le monde et de Capitaine Fracasse.

Germaine, un des meilleurs romans d'Edmond About (1858). — Un vieux duc ruiné a une fille charmante, mais phtisique et condamnée, Germaine. On vient un jour proposer au gentilhomme un étrange marché. Le comte Diego Gomez de Villanera, immensément riche, a eu un enfant de Mme Chermidy, femme d'un capitaine de vaisseau qui voyage au loin. Que Germaine reconnaisse pour sien cet enfant, et don Diego épousera la mourante,... puis constituera 50.000 francs de rente au duc. Germaine conjure son père d'accepter, et le sacrifice s'accomplit. L'intrigante Mme Chermidy compte bien qu'elle deviendra veuve et que Germaine mourra promptement; à elle, alors, la couronne de comtesse et les millions de don Diego. La première partie de ses coupables espérances se réalise; mais Germaine, conduite en Grèce, renaît à la santé. Mme Chermidy, alors, ne recule pas devant un crime : elle charge un ancien forçat, Mantoux, d'assassiner Germaine. C'est elle-même qui tombe sous le poignard du bandit. Germaine et don Diego vivent heureux dans un amour parfait. — L'histoire présentait des situations scabreuses; l'auteur a su les traiter avec une remarquable délicatesse de touche. Cette dextérité et la sobriété des détails, qui ne nuit en rien au mouvement ni à la rapidité de l'action, ont assuré au livre un très grand succès.

Germaine (sainte) (Germaine **Cousin**), née en 1579 à Pibrac, près de Toulouse, morte en 1601. Pauvre, infirme, en butte à la persécution d'une marâtre, elle passait la plus grande partie de son temps dans la solitude des champs, occupée à garder un troupeau. Sa charité et sa piété, parvinrent enfin à toucher le cœur de son père et de sa belle-mère. Morte à vingt-deux ans, son tombeau devint un but de pèlerinage. Son procès de béatification, interrompu par la Révolution, fut repris au XIXe siècle. Pie IX la canonisa en 1867. Louis Veuillot écrivit sa vie en 1851.

Maison de sainte Germaine, à Pibrac.

Germaine de Foix. V. Foix.

GERMANDRÉE (*jèr'*) n. f. Genre de plantes, de la famille des labiées.

— Encycl. Les *germandrées* (*teucrium*, du nom de Teucer, roi de Troie, qui en aurait découvert les propriétés médicales) sont des plantes herbacées ou ligneuses, à feuilles ovales, crénelées ou dentées, dont la corolle, a un limbe unilabié. On en connaît près d'une centaine d'espèces, la plupart du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique. La germandrée sauvage, habitant les bois sablonneux et les coteaux arides, est réputée dans les campagnes, comme apéritive, sudorifique et vulnéraire. La germandrée petit chêne, à fleurs purpurines, cultivée dans les jardins, passe pour tonique, fébrifuge, incisive, emménagogue.

Germandrée : *a*, coupe de la fleur.

GERMANIA, planète télescopique, n° 241, découverte par Luther, en 1881.

GERMANICUS Tiberius Drusus Nero), général romain, fils de Drusus Nero et d'Antonia, petite-fille d'Auguste, né à Rome en 16 av. J.-C., mort à Antioche en 19 apr. J.-C. Questeur à vingt ans, il soumit deux fois les Dalmates et les Pannoniens révoltés et obtint directement le consulat avant l'âge légal. Il jouissait au plus haut degré de la faveur et de la confiance d'Auguste, qui lui donna le commandement des huit légions du Rhin (14 apr. J.-C.). A la mort d'Auguste, ces légions se soulevèrent et voulurent contraindre Germanicus à prendre l'empire. Celui-ci refusa et calma à grand'peine la sédition. Puis, pour détourner l'effervescence des troupes, il fit en Germanie plusieurs campagnes périlleuses, où il fit preuve de la plus grande bravoure et de la plus grande habileté. Il reprit les aigles de Varus et vainquit Arminius, le terrible adversaire des Romains. Tibère, jaloux, le rappela à Rome, où un magnifique triomphe lui fut décerné. L'empereur lui donna le consulat, le prit pour collègue, mais ne tarda pas à l'éloigner, sous un prétexte honorable, en l'envoyant en Asie avec un pouvoir dictatorial. Il pacifia la Cappadoce, la Comagène, l'Arménie, déchirées par des troubles sanglants, visita l'Égypte, la Judée, la Syrie, se faisant bénir par la douceur et l'habileté de son administration. Mais, partout, il était en butte à l'opposition et même aux outrages de Pison, confident de Tibère. Il tomba malade en Syrie et mourut à Antioche. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par Pison, mais le fait n'est pas prouvé. Toutefois, Pison, accusé devant le sénat, se donna la mort. La fin prématurée de Germanicus fut un deuil public. Il avait composé divers ouvrages, comédies grecques, poèmes, épigrammes, etc. Il ne reste de lui qu'une traduction en vers des *Phénomènes* d'Aratus.

Germanicus.

GERMANIE (lat. *Germania*), contrée de l'Europe ancienne, qui avait pour bornes le Rhin, la mer du Nord et la Baltique, le Danube, la Vistule et les Karpathes. La région montagneuse et boisée qui s'étend du Rhin aux Karpathes était la forêt Hercynienne, dont les chênes gigantesques et la faune septentrionale, excitaient l'étonnement et la frayeur des Romains. Le climat était certainement plus rude qu'à présent, à cause de l'étendue des forêts et des marécages. Il n'y avait pas de ponts pour traverser les rivières. Les Romains appelaient *Germains* les divers peuples de cette vaste région. Ils étaient de race indo-européenne, comme les Grecs, les Italiens et les Gaulois, mais représentaient un état de civilisation bien moins avancé. Ils avaient gardé la religion primitive et naturaliste de cette race et adoraient le soleil qui éclaire, la terre qui nourrit, le glaive qui tue. Ils pratiquaient les sacrifices humains, consultaient les auspices et accordaient une grande confiance aux prophétesses. Ils étaient sédentaires, bâtissaient des maisons, mais ne faisaient pas de grandes villes. Ils vivaient surtout de l'agriculture, cultivaient les céréales, élevaient divers animaux domestiques et fabriquaient de la bière. Le mari achetait la femme à ses parents, celle-ci était en tutelle toute sa vie; les biens se transmettaient de mâle en mâle. Les mœurs étaient chastes. Les femmes étaient l'objet d'une vénération quasi religieuse; on les consultait dans toutes les

affaires graves. L'hospitalité était pratiquée. Les Germains étaient très braves, mais intempérants.

On distinguait : les *esclaves*, qui cultivaient la terre; les affranchis ou *lites*, peu au-dessus des premiers; les *hommes libres*; les *nobles héréditaires*. Le type de la famille était celui de la *gens* qui, sous un père de famille puissant, comprend maîtres et servitours.

La Germanie était divisée non en tribus, mais en Etats, au nombre d'une quarantaine; les Etats en cantons, les cantons en villages. Le village est gouverné par un chef; le canton par un roi héréditaire, assisté des chefs de villages; l'Etat par un roi héréditaire, dont l'aristocratie et le sacerdoce contre-balancent la puissance. Une sorte de sénat aristocratique l'assiste; une assemblée de tous les hommes libres prononce sur les lois nouvelles et sur la guerre : si elle rejette un projet, elle répond par un murmure; par un cliquetis d'armes, si elle l'approuve. Les crimes étaient jugés par le conseil public, les délits par des chefs choisis qui se déplaçaient et qu'assistaient cent hommes libres du canton. Chaque famille avait le droit de venger un crime privé. On pratiquait aussi une sorte de jugement de Dieu. Les Germains jouissaient d'une grande liberté vis-à-vis du pouvoir public, d'une très faible vis-à-vis des chefs locaux. Les peuplades germaniques étaient sans cesse en guerre entre elles. Ce fut la cause principale de leur décomposition à partir du IIe siècle de notre ère.

— *Religion des Germains.* Les divinités germaniques paraissent procéder d'une déification des forces de la nature, et sont, sous des noms variés, sensiblement les mêmes qu'avaient adorées les peuples de la branche scandinave. Aux premières assises de la théogonie germaine se trouvent plusieurs générations de *géants* et *géantes* qui représentent les forces chaotiques que les dieux bienfaisants à leur apparition détruisent ou soumettent pour constituer l'harmonie des mondes. C'est *Ymiœr*, nommé aussi Ymir, Urstoff ou le Chaos, et ses fils : *Œgi*, le géant de la Mer; *Kari*, le géant du Vent; *Loqi*, le géant du Feu. Ce monde en formation est sous la puissance des *Nornes*, Moirai ou Parques germaines, qui symbolisent la Nécessité, le Destin; *Urth* et *Verthandi*, le Passé et le Présent; *Skuld*, l'Avenir, composent ce groupe. Au sommet du Panthéon se place *Teutsch*, *Tuisko* ou *Tuisto* selon Tacite, père de la race germanique et fils de la Terre; *Hertha*, *Erde*, *Earth*, dont le fils Mann (*mann*, *mensch*) est une personnification de la race humaine. Teutsch, comme providence et dieu de la Victoire, est appelé *Wodan*, *Wuotan*, *Odin*. De la déesse Hertha, qui est en même temps sa mère et sa fille, Wodan a pour fils *Ziu* ou *Tiu*, qui est encore : *Er*, *Thor*, *Thunar* ou *Donar*, suivant les dialectes, sorte de Mars-Hercule, maître de la foudre, dont l'attribut matériel était un marteau. Parmi les déesses germaines se range Frea ou Fria, une des épouses d'Odin, personnification de l'Amour conjugal. C'est la mère des dieux; l'Apollon de la Germanie, préside à la clarté du soleil, à la pluie, à la paix, à l'harmonie; il a pour sœur *Freyja*, à la fois Diane, Minerve et Vénus. C'est peut-être dans Freyja que Tacito a cru voir la déesse Isis, qu'il signale chez les Germains.

Dans ce système religieux la destinée de l'être humain après la vie est simple : Wodan reçoit dans le Walhalla les âmes des héros morts au combat, qu'il envoie chercher sur le champ de bataille par ses filles, les *Walkyries*. Là ils mènent une vie éternelle de festins et de combats; ceux qui meurent de vieillesse et de maladie vont à la demeure glacée de *Hel*, la géante de la Mort.

Si l'on en croit Tacite, les Germains n'avaient ni temples, ni représentation de leurs divinités; ils célébraient leur culte dans des bois sacrés. Outre l'accomplissement des sacrifices, presque toujours sanglants et parfois humains, leurs prêtres avaient des fonctions qui les mêlaient à la vie civile : ils présidaient les assemblées, avaient la garde des étendards de la nation, exécutaient les sentences capitales. Ils étaient prophètes, devins, thaumaturges, aruspices. Il y avait encore des prêtresses et des prophétesses. Quelques-unes, comme Velléda, de la nation des Bructères, ont leur nom dans l'histoire.

Germanie (la), nom sous lequel on désigne communément, en français, l'ouvrage de Tacite intitulé *De situ, moribus et populis Germaniæ*. Ecrit en 98 de notre ère, cet ouvrage n'a pas été composé après un séjour de l'auteur en Germanie, mais seulement d'après les informations de tout genre que Tacite a pu réunir sur ce pays. On y trouve, condensé en un petit nombre de pages, tout ce que les Romains savaient de la Germanie au temps de Trajan. C'est en établissant une comparaison incessante entre la Germanie et Rome que Tacito a exposé le résultat de ses investigations; aussi a-t-on souvent vu, à tort, dans son ouvrage, un livre de polémique. En réalité, c'est un livre d'histoire, et la description que Tacito fait des Germains est « toute simple et toute sincère »; mais la remarquable personnalité du style et de pensée de l'écrivain fait peut-être perdre à la *Germanie* un peu de son exactitude, et la brièveté de l'ouvrage contribue encore à rendre ce défaut plus sensible. Bien qu'elle soit simplement « un tableau en raccourci, une esquisse en quelques traits », la *Germanie* n'en est pas moins un livre d'une importance historique capitale, dont les meilleures éditions sont celles de Haupt et Müllenhoff (Berlin, 1873), et de Wolff (Leipzig, 1896). On doit à F. Brunot une très bonne *Etude sur le* De moribus Germanorum *de Tacite* (1883).

GERMANIE ROMAINE, nom donné à la Germanie transrhénane occupée par les Romains, ou *Champs Décumates*. (On appelle quelquefois *Germanie III*e la Grande Séquanaise, province des Gaules, habitée en partie par des Germains.)

GERMANIE (ROYAUME DE), Etat né du démembrement de l'empire carolingien. A la mort de Louis le Pieux (840), fils de Charlemagne, ses trois fils, Lothaire, Louis et Charles le Chauve se partagèrent ses Etats. Pendant trois ans, les trois frères se combattirent pour agrandir leur lot respectif. A la sanglante bataille de Fontenoy en Puisaye (841), Lothaire fut entièrement défait par Louis, qui avait fait alliance avec Charles. Néanmoins, les trois frères, las de combattre, résolurent de faire la paix, et, après de longs pourparlers, signèrent le traité de Verdun (843). Le démembrement de l'empire carolingien était consommé. La part de Louis, à qui on donna dès lors le surnom de *Germanique*, comprenait la Saxe, la Thuringe, la Franconie, l'Alemannie, la Bavière et les pays tributaires de l'Est. Telles furent les origines du royaume de Germanie. Louis le Germanique fit de Ratisbonne sa principale résidence. A sa mort (876), ses trois fils, Carloman, Louis II et Charles le Gros se partagèrent ses Etats. Carloman et Louis II moururent peu d'années après (880 et 882). Charles le Gros, le dernier survivant des fils de Louis le Germanique, recueillit non seulement l'héritage de ses frères, mais encore se fit proclamer empereur. En 887, Charles le Gros fut déposé et les grands appelèrent au trône de Germanie Arnulf, un bâtard de Carloman. Arnulf transmit la couronne à son fils Louis l'Enfant. Ce dernier mourut en 911 sans laisser d'héritiers. Les grands lui donnèrent comme successeur Conrad le Salique, petit-fils d'Arnulf. Conrad, pendant le cours de son règne, qui dura six ans, eut à lutter contre les Hongrois, et à se défendre contre de nombreux compétiteurs au trône. N'ayant pas d'enfants, il désigna comme son successeur Henri de Saxe, dit l'Oiseleur (919). Ce dernier ne fut cependant reconnu par tous les Allemands qu'après six ans de luttes. La maison de Saxe régna jusqu'en 1024.

GERMANIQUE (*jèr', nik* — lat. *germanicus*; de *Germanus*, Germain) adj. Qui appartient à la Germanie, à l'Allemagne ou à ses habitants : *Les peuples, Les races* GERMANIQUES. *L'empire* GERMANIQUE.

— ENCYCL. Linguist. On donne le nom de *germaniques* aux idiomes en usage chez les peuples que les Romains appelaient *Germains*. Ces idiomes forment dans la famille indo-européenne un groupe très important, et dont l'importance s'accroît chaque jour davantage. On divise ordinairement les langues germaniques en trois sections : *germanique oriental* (ostgermanisch), *germanique septentrional* (nordgermanisch ou nordisch) et *germanique occidental* (westgermanisch). La première branche n'est représentée que par le *gothique* (gotisch), dont nous avons des monuments remontant au IVe siècle apr. J.-C., et qui n'a pas laissé de postérité. La branche nordique comprend l'*islandais*, le *norvégien*, le *danois* et le *suédois*. Ces quatre langues sont sorties du *vieux-norrois* (altnordisch), que nous connaissons par les inscriptions runiques et par des textes littéraires (*Edda*). Le germanique occidental se subdivise en *anglo-saxon* (d'où l'anglais moderne), *frison*, *bas allemand* (d'où le plat-allemand), *bas franconien* (hollandais et flamand modernes), et *haut allemand*, qui a donné naissance à l'allemand actuel. Les linguistes peuvent, dans une certaine mesure, ramener les langues germaniques à l'unité en restituant dans ses grands traits l'idiome antérieur dont elles sont des transformations. C'est ce qu'ils appellent le *prégermanique* (urgermanisch). Les principaux caractères qui donnent au groupe germanique son individualité sont : 1° le changement des consonnes mentionnées indo-européennes suivant la loi de Grimm : la sourde (*p, t, k, ph, th, kh*) est devenue spirante sourde germanique (*f, th* anglais dur, *ch* allemand de *doch*); la sonore aspirée (*bh, dh, gh*) est devenue spirante sonore (*v, th* anglais doux, *g* allemand sonore spirant); la sonore non aspirée (*b, d, g*) est devenue sourde (*p, t, k*). Puis la spirante sourde qui suivait la syllabe atone est devenue spirante sonore (loi de Verner). Une seconde substitution de consonnes (*Lautverschiebung*) s'est produite dans le haut allemand; 2° le développement en *un, um, ur, ul*, des nasales et liquides voyelles indo-européennes; 3° la création de la déclinaison faible de l'adjectif, ainsi que du prétérit faible, etc. Comme les autres idiomes indo-européens, les langues germaniques sont flexionnelles. Toutefois, la flexion tend à se perdre dans certains domaines; par exemple, en hollandais et surtout en anglais, où les monosyllabes abondent et où l'on peut observer un curieux passage de l'état infléchi à l'état isolant.

— BIBLIOGR. : W. Streitberg, *Grammaire prégermanique* (Heidelberg, 1895); Victor Henry, *Précis de grammaire comparée de l'anglais et de l'allemand* (Paris, 1893); H. Lichtenberger, *Histoire de la langue allemande* (Paris, 1895).

GERMANIQUE (MER), ancien nom de la mer du Nord.

GERMANIQUE (CONFÉDÉRATION). V. ALLEMAGNE.

GERMANISANT (*jèr', zan*), **ANTE** adj. Qui germanise.

— Substantiv. Personne qui affectionne les mœurs ou les formes allemandes.

GERMANISATION (*jèr', si-on*) n. f. Action de germaniser, de rendre allemand.

GERMANISER (*jèr'* — du lat. *Germanus*, Germain) v. a. Rendre allemand; donner une forme allemande à : GERMANISER *un peuple, des noms propres*.

— v. n. Faire des germanismes. ‖ Prendre les habitudes des Allemands.

GERMANISME (*jèr', nissm'* — du lat. *Germanus*, Germain) n. m. Façon de parler propre à la langue allemande.

GERMANISTE (*jèr', nisst'*) n. et adj. Se dit d'une personne qui fait une étude spéciale des langues germaniques, ou du droit germanique.

GERMANIUM (*jèr', ni-om'* — de *Germania*, Allemagne) n. m. Métal découvert en 1885 par le chimiste Winckler.

— ENCYCL. En étudiant l'argyrodite, minéral trouvé dans une mine d'argent des environs de Freiberg, en Saxe, Winckler y constata la présence d'un élément nouveau, qu'il nomma *germanium*. Ce métal, de formule Ge, placé par ses propriétés physiques et chimiques entre l'antimoine et le bismuth, est gris, doué d'éclat métallique, volatil au rouge vif, sublimable en poudre noire à l'abri de l'air, et a pour poids atomique 72,75. Il n'est autre que le corps prévu par Mendeleef dans la 5e série de sa classification, entre le silicium et l'étain, sous le nom d'*ékasilicium*, et auquel il attribuait le poids atomique 72.

GERMANOS ou **GERMAIN** (saint), patriarche de Constantinople (715-729). Il avait été compromis dans le complot qui renversa Constant II (668). Cruellement mutilé, il entra dans les ordres, devint évêque de Cyzique; vers 712, il soutenait l'hérésie monothélite. Revenu à l'orthodoxie, il fut élevé par Anastase II au patriarcat de Constantinople, et, malgré son grand âge, il joua un rôle actif dans la querelle des iconoclastes, ce qui lui valut d'être déposé par Léon III (729) à l'âge de quatre-vingt-dix ans. On a de lui des homélies et des lettres. — Fête le 12 mai.

GERMANOS, général byzantin, mort en 550. Neveu de Justinien, il se distingua comme *magister militum per Thraciam* en repoussant les Slaves. En 536, créé patrice et gouverneur de l'Afrique, il rendit la paix au pays pendant les trois années qu'il le gouverna. Chargé, en 540, de la guerre contre les Perses, il ne put empêcher la chute d'Antioche; et la jalousie de Théodora le fit reléguer en une quasi-disgrâce. Rentré en faveur après la mort de l'impératrice, chargé, en 550, de la guerre d'Italie, il mourut pendant les préparatifs de l'expédition.

GERMANOS, archevêque de Patras, né à Dimitzana (Arcadie) vers 1780, mort en 1826. Il souleva Patras contre les Turcs en 1821, et au congrès de Vérone, en 1822, sollicita l'appui des souverains, chercha à intéresser le pape à la cause de sa patrie, par la perspective d'une réunion des deux Eglises grecque et latine. Il fut ministre des cultes dans le gouvernement provisoire.

GERMANT (*jèr'-man*), **ANTE** adj. Qui est en état de germination, qui germe.

GERMANTOWN, localité des Etats-Unis (Pensylvanie), faubourg de Philadelphie, dont les habitants sont presque tous Allemands d'origine.

GERMARIE (*jèr', ri* ou **GERMARIA** (*jèr'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des mucidés, tribu des tachinaires, comprenant de grosses mouches bleu foncé, qui volent en été sur les fleurs des ombellifères. On connaît quelques espèces de germaries habitant l'Europe boréale et centrale; l'espèce type est la *germaria rupicepa*, d'Europe.)

GERMARITE (*jèr'*) n. f. Minér. Variété d'hypersthène.

GERME (*jèrm'* — du lat. *germen*, même sens) n. m. Physiol. Matière organique, dont le développement doit donner lieu à un être vivant. ‖ Nom vulgaire de la cicatricule des œufs d'oiseaux.

— Par ext. Cause première : élément, principe : *Le* GERME *d'une maladie, d'un vice. Dans une tragédie, il faut que le dénouement soit contenu dans l'exposition comme dans son* GERME. (Volt.) Rudiment de certaines parties organiques : *Le* GERME *des dents*. ‖ *Emboîtement des germes*. V. EMBOÎTEMENT. *Préexistence des germes*. Système d'après lequel le germe préexisterait à la fécondation. ‖ *En germe*, A l'état caché et prêt à se développer.

— Alchim. Le mercure.

— Art vétér. *Germe de fève*, Marque noire qu'on voit dans les incisives du cheval depuis cinq ans et demi jusqu'à sept ou huit ans.

— Abusiv. *Faux germe*, Fœtus informe, sans apparence distincte d'animal.

— Bot. Rudiment de plante contenu dans la graine : *Le* GERME *contenu dans un simple gland produit un grand chêne*. (Ballanche.) ‖ Se dit quelquefois pour OVAIRE. Bourgeon rudimentaire qui se développe sur certaines racines. ‖ Première pousse. ‖ Nom vulgaire du gazon, dans la basse Provence.

— Econ. rur. Agneau femelle, dans les Ardennes.

— ENCYCL. Physiol. Le *germe* est un corpuscule ayant la propriété de reproduire, dans des conditions favorables, un animal ou un végétal. On a souvent restreint la signification du mot « germe » à une partie de la graine des plantes ou de l'œuf des animaux supérieurs.

Aujourd'hui, on désigne sous le nom de « germe » un très grand nombre de corps, extrêmement différents : tous les corps, quels qu'ils soient, qui peuvent donner naissance à un être vivant. C'est Pasteur qui a donné au mot cette grande extension, au moment de ses études sur la génération spontanée. Pour lui (et aujourd'hui personne ne refuse d'accepter cette manière de voir si ardemment combattue de 1860 à 1870), ce qui fait la putréfaction ou la fermentation des corps putrescibles, c'est l'apport, par l'air, des germes qu'il contient. Ces germes peuvent être de plusieurs natures : 1° des *spores* ou éléments de résistance servant à la dissémination des bactéries ou des champignons. Ce sont les plus difficiles à détruire et ce sont eux qui, par exemple, conservent les maladies dans les pays où l'on ne peut s'en débarrasser (germe de la maladie, germe pathogène); 2° des cellules desséchées, soit de bactéries, soit de levure. Sous cette forme, les germes sont beaucoup moins résistants et ne sont pas susceptibles d'une survie aussi longue; aussi les maladies dont les microbes ne donnent pas de spores sont-elles moins persistantes; 3° des œufs desséchés de petites espèces animales ou végétales, comme les petits crustacés qui vivent dans les mares; 4° enfin, des petits animaux desséchés en entier et capables de revivre quand on leur fournit de l'eau (rotifères, tardigrades, etc.).

La théorie des germes a été combattue par Trécul, Pouchet, etc. Aujourd'hui, tout le monde l'a acceptée; elle a été le point de départ de l'*antisepsie* et de l'*asepsie*.

GERME n. f. Mar. V. DJERME.

GERMEN (*jèr'-mèn'* — mot lat. n. m. Ensemble des éléments reproducteurs d'un être vivant.

— ENCYCL. On distingue, dans un être vivant, deux parties que l'on considère à tort comme essentiellement distinctes : le *germen*, ensemble des éléments reproducteurs, et le *soma*, qui comprend tous les autres éléments de l'individu. A chaque génération, un élément reproducteur donnant naissance à un nouvel individu se diviserait en deux parties : l'une qui donnerait naissance au *germen*, l'autre qui donnerait naissance au *soma*. Le *germen* serait donc potentiellement immortel, tandis que le *soma* mourrait à chaque génération. Cette manière de voir, universellement adoptée aujourd'hui sous l'influence de Weissmann, est en contradiction avec les faits. Chez certaines mousses, par exemple, n'importe quel élément du soma étant mis en liberté dans des conditions convenables est capable de reproduire un nouveau *soma* et est donc, lui aussi, potentiellement immortel, au même sens que le germen. V. GERMINATIF.

GERMER ou **GÉRÉMAR** (saint), un des patrons du Beauvaisis, né à Vardes en 605, mort à Faix en 658. Il entra, en même temps que son fils, dans la vie monastique, à l'abbaye de Pentale, en Normandie, qu'il essaya en vain de réformer. En 654, il alla créer, puis diriger jusqu'à sa mort l'abbaye qui porte aujourd'hui son nom et qui fut plus tard placée sous la règle de saint Benoît. — Fête le 24 septembre.

GERMER (*jèr'* — du lat. *germinare*) v. n. Développer son germe à l'extérieur, en parlant des graines et des plantes : *Les radicules sortent du grain quand il* GERME.

— FIG. Se former et se développer : *Les passions ne* GERMENT *que chez les hommes faibles*. (J.-J. Rouss.)

— v. a. Faire germer : *Que la terre* GERME *herbe verte*.

Germe, ée part. pass. : *Graine germée*, Graine qui commence à montrer sa radicule.

GERMERSHEIM (lat. *Vicus Julius*), ville d'Allemagne (Bavière, cercle du Palatinat rhénan), au confluent du

[illegible] de l'arrondissement de Saint-Amand, département du Cher, le [illegible] avant-dernier sur le Rhin. [illegible] est ouverte, mais en[illegible] Paris déjà nos [illegible] 1789 [illegible] par Cl[illegible] II, [illegible] 1477, [illegible] par les Français [illegible] et 1871. Forteresse du niveau 1715, la [illegible] forteresse fédérale, en 1815 et 1866.

GERMIFICATION [illegible] n. f. Transformation con[illegible] *Dictionnaire de l'appareil femelle* [illegible] GERMIFICATION.

GERMIGNY-L'EXEMPT, comm. du Cher, arrond. et à [illegible] Saint-Amand-Mont-Rond, 1.032 hab. *Germ[illegible]*.

GERMINAISON n. f. Lorquist. Syn. de GERMINATION.

GERMINAL, ALE, AUX (*jèr* — rad. *germe*) adj. Bot. Qui [illegible] pe en place de la graine, en parlant d'une feuille: *F[illegible]* GERMINALE.

— n. m. Chronol. Septième mois du calendrier répu[illegible] en France, commençant le 21 ou le 22 mars et [illegible]ant le 18 ou le 19 avril.

Germinal an III (JOURNÉE DU 12) (1er avril 1795), [illegible] insurrections populaires de la réaction thermi[illegible] Tous les Parisiens n'avaient pas pris parti pour [illegible] restait encore beaucoup de républicains avancés. Mais ce ne fut pas seulement d'une cause politique, ce fut aussi d'une cause sociale que sortit l'émeute [illegible] Agiotage constant, la dépréciation des assignats, avaient amené une disette et une misère intolérables. Le peuple envahit la Convention, criant : « Du pain! La Constitution de 1793! » Il demandait des mesures contre les royalistes, la fin de la persécution des patriotes. Le peuple était sans armes et se retira sans avoir commis de violences. La Convention profita de cette insurrection pour faire déporter Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Barrère, Vadier et quelques députés de la montagne qui avaient favorisé les insurgés. Elle fit désarmer les faubourgs, réorganisa la garde nationale et le tribunal révolutionnaire, qui condamna à mort Fouquier-Tinville. Mais, malgré ces exécutions, quelques semaines plus tard, éclata l'insurrection plus terrible du 1er prairial.

Germinal, roman d'Emile Zola (1885). — L'auteur y trace le tableau de la vie des mineurs : il nous dépeint leur rude labeur dans les étroites failles de minerai, leurs souffrances, leurs vices, leurs colères, et aussi leurs amours et les rares plaisirs que le sort leur procure. A cette existence pénible le romancier oppose la dureté des patrons, leurs misères morales et physiques. Etienne Lantier, ouvrier parisien, renvoyé de son atelier pour ses opinions socialistes, finit par trouver du travail aux mines de Montsou. Comme il est plus instruit que les autres mineurs, il prend vite sur eux un grand ascendant. Une grève s'étant produite, Lantier devient chef du mouvement. Il prêche la modération, mais la faim affole les misérables : les fosses sont dévastées, les machines brisées, la direction assiégée, un homme, l'usurier Maigrat, assassiné et affreusement mutilé. La fusillade calme seule la foule déchaînée... Des innocents massacrés, un peu plus de haine, de misère et de faim qu'auparavant. Le travail est repris avec une morne résignation ; mais un nihiliste russe, Souvarine, fait sauter la mine et l'engloutit. Lantier, qui a vu mourir Catherine, la jeune herscheuse qu'il aimait, reprend son bâton et quitte ce pays désolé. C'est le mois de mai ; Lantier rêve au *germinal* qui verra fleurir un jour pour tous les hommes le droit à la vie et au bonheur. — Malgré la crudité de certains détails et la luxuriance parfois excessive du style, ce roman reste une des œuvres les plus fortes de Zola.

GERMINAMENTO (*jèr', min-to* — mot espagn., dérivé probablem. du lat. *germanus*, frère, associé, d'où l'espagn. *hermano*, frère) n. m. Dr. anc. Contrat d'association entre l'armateur et le propriétaire des marchandises d'une cargaison.

— ENCYCL. L'effet du *germinamento* était d'assimiler toutes les pertes, tant celles résultant d'un sacrifice volontaire et utile, que celles provenant de force majeure : naufrage, pillage, etc. De plein droit dans quelques statuts, le germinamento était une sorte d'assurance mutuelle, légale ou conventionnelle. On appelait aussi cette association du nom de *agermanamente*.

GERMINANT (*jèr', nan*), **ANTE** adj. Qui est en état de germination. Fig. Qui germe. *Un style inégal plein de sève, qui sort tout d'un coup d'un cœur chaud, riche et* GERMINANT. Taine.

GERMINATEUR, TRICE (*jèr'* — du lat. *germinare*, supin *germinatum*, germer) adj. Qui a la faculté de faire germer. *Pouvoir* GERMINATEUR.

GERMINATIF, IVE (*jèr'*) adj. Bot. Qui a rapport à la germination. *Faculté* GERMINATIVE.

— Encycl. *Vésicule germinative* ou *de Purkinje*. Nom donné par les auteurs à la cellule ou à ce qu'on appelle aujourd'hui le noyau de l'œuf. Le noyau a été décrit, en 1830, par Purkinje. *Tache germinative* ou de *Wagner*. Nom donné au nucléole de l'œuf, le noyau de l'œuf, décrite pour la première fois en 1835. Lorsque l'œuf devient mûr, la vésicule germinative disparaît après les transformations [illegible] ; il n'y a plus qu'un corpuscule appelé *pronucléus femelle* et [illegible] demi-noyau (V. MATURATION). *Plasma germinatif*. Théorie sur laquelle sont basées toutes les explications actuelles de l'hérédité.

— Encycl. Théor. La théorie du *plasma germinatif*, d'abord proposée par Jaeger, mais développée surtout par Weissmann, se résume à peu près ainsi : Les éléments génitaux sont formés par un plasma différant essentiellement de ceux des autres éléments du corps ; le plasma des éléments génitaux s'appelle le *plasma germinatif*, le plasma des éléments du corps étant le *plasma somatique*. Le premier est immortel, le second, en analogie avec le premier, est « immortel » il faut entendre « [illegible] pas mourir dans certaines conditions » et non « capable de mourir ». Le plasma somatique, au contraire, « peut [illegible] pas mourir ». Cette simple considération est contraire aux faits ; car un morceau quelconque d'une plante, se fût il composé que de plasma somatique, peut faire une bouture et se reproduire indéfiniment, comme cela a lieu pour les pommes de terre.

Autrefois, l'on pensait que l'œuf produit un être et que cet être produit, à son tour, des éléments reproducteurs. La théorie du plasma germinatif admet que l'œuf, en se développant, se dédouble en deux parties, l'une qui donne naissance au plasma germinatif, l'autre qui donne naissance au corps de l'individu. Ses éléments génitaux dérivent directement du plasma germinatif de l'œuf. V. GERMEN. C'est la théorie de la continuité du plasma germinatif.

Œuf montrant la vésicule germinative *c*, contenant la tache germinative *d* ; *a*, membrane de l'œuf ; *b*, cytoplasma

Pour expliquer l'hérédité, Weissmann a supposé que le plasma germinatif contient une infinité de particules représentatives de toutes les cellules du corps de l'animal ; ces particules ou *biophores* sont agglomérées en *déterminants*, eux-mêmes agglomérés en *ides*. La théorie de Weissmann n'explique pas l'hérédité des caractères acquis en effet, si le plasma germinatif se perpétue pour son compte personnel, il est évident que les modifications, acquises par les corps sous l'influence des conditions extérieures, ne peuvent aucunement retentir sur le plasma germinatif.

Cette théorie a été l'objet de la discussion entre les néo-darwinistes et les néo-lamarckiens.

— BIBLIOGR. : Jaeger, *Lehrbuch der allgemeinen Zoologie* (1878) ; Weissmann, *Essais sur l'hérédité et la sélection naturelle*, trad. franç. de H. de Varigny (Paris, 1892).

GERMINATION (*jèr', si-on* — lat. *germinatio*) n. f. Série de phénomènes par lesquels une graine, placée dans des conditions favorables, donne naissance à une nouvelle plante de même espèce que celle qui l'a formée.

— Par ext. Passage à l'état de vie active d'un organe dont la vie a été jusque-là très ralentie (spore, œuf, voire tubercule).

— ENCYCL. On peut définir plus scientifiquement la *germination* de la graine comme le passage de cet organe de l'état de vie ralentie à celui de vie active. Parmi les conditions nécessaires à ce passage, les unes (conditions *intrinsèques*) doivent être réalisées par la graine elle-même ; les autres (conditions *extrinsèques*) par le milieu extérieur.

La graine doit être bien constituée ; jetée dans l'eau, elle tombe au fond. Elle doit, de plus, être mûre. La graine conserve ordinairement pendant des semaines, des mois ou des années, son pouvoir germinatif, qui, toutefois, chez certaines espèces, ne dure que pendant un temps très court. La durée du pouvoir germinatif est soumise, dans une certaine mesure, à l'influence du milieu extérieur : les graines oléagineuses le perdent assez rapidement, parce que les corps gras rancissent au contact de l'air.

Les conditions extrinsèques de la germination se réduisent à trois : 1° La graine doit recevoir du milieu extérieur une quantité suffisante d'eau, sans être noyée dans un excès, condition qui en amènerait une pourriture rapide. Le pouvoir absorbant, poids d'eau que doit absorber un poids de graines égal à 100 pour arriver à saturation, est très variable suivant les espèces (125 chez le lupin, 47 chez le blé, 8 chez le balisier) ; 2° Il faut encore que la graine reçoive une quantité suffisante d'oxygène ; 3° Enfin, la germination réclame une certaine quantité de chaleur. Pour chaque espèce, il existe une valeur minimum de la température (5° pour le blé), au-dessous de laquelle la germination n'est pas possible, une température optimum (28°,7 pour le blé) pour laquelle la germination présente un maximum de rapidité ; enfin, une température maximum (42°,5 pour le blé), au-dessus de laquelle la germination n'est plus possible.

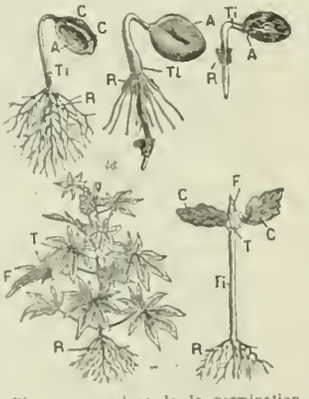

Phases successives de la germination d'une graine de ricin : R, racine ; Ti, tigelle ; A, albumen ; C, cotylédons ; T, tige épicotylée, F, feuilles.

Certaines substances sont défavorables à la germination : les anesthésiques la suspendent momentanément ; certains antiseptiques tuent la graine. La lumière semble n'avoir aucune influence sur la germination. Le chlore, le brome, l'iode, en solutions aqueuses très diluées, favorisent la germination, probablement grâce à l'oxygène provenant de l'action de ces corps simples sur l'eau ou présence de la lumière.

Quand une graine de ricin (graine dicotylédonée et albuminée) est placée dans les conditions nécessaires et suffisantes à sa germination, son tégument ne tarde pas à se soulever, puis à se déchirer au niveau du micropyle. Par l'ouverture ainsi produite, sort une première racine, provenant du développement de la radicule ; puis la graine est soulevée lentement par l'allongement de la tigelle germinatrice *épigée* ; ensuite, le tégument de la graine, distendu par son contenu, se déchire plus largement, se détache et tombe sur le sol ; alors paraît, au sommet de la tigelle, qui en sort par un orifice circulaire, la masse blanche de l'albumen. Bientôt celui-ci, diminuant de volume, se divise en deux moitiés, qui se séparent l'une de l'autre, restant fixées aux faces inférieures des cotylédons écartés. Exposés, dès lors, à la lumière, ceux-ci verdissent, se développent et prennent tous les caractères de feuilles végétatives, les deux moitiés de l'albumen se réduisent de plus en plus, les substances nutritives qui s'y trouvaient en réserve étant utilisées pour le développement des diverses parties de l'embryon. Le gemmule s'épanouit à son tour, s'allonge, et, pendant que disparaissent les dernières traces de l'albumen, ébauche la partie de la tige située au-dessus des cotylédons, avec les feuilles qu'elle supporte. Lorsque les réserves nutritives de la graine sont accumulées dans les cotylédons (haricot), ce sont eux qui s'épuisent pendant la germination. Dans certaines graines (pois, blé), la tigelle ne subit pas d'allongement et la graine demeure au point où elle a été semée (germination *hypogée*).

Les phénomènes internes de la germination consistent dans la digestion des substances nutritives que les cotylédons ou l'albumen ont mises en réserve : ces substances sont rendues assimilables par des diastases (amylase, invertine, saponase, pepsine). Quand la réserve est accumulée dans les cotylédons, c'est dans les cellules mêmes du tissu de réserve que s'élaborent les diastases (digestion *interne*) ; quand elle est dans l'albumen, la digestion est interne, si la réserve est oléagineuse ; mais, si elle est amylacée, c'est l'embryon qui produit les diastases dans ses cotylédons et les répand dans les cellules de l'albumen par la surface de contact (digestion *externe*).

La germination de la graine est accompagnée d'un dégagement de chaleur sensible au thermomètre. V. CHALEUR végétale.

Germinie Lacerteux, roman, par E. et J. de Goncourt (1865). — Pauvre fille de la campagne, Germinie, venue toute jeune à Paris, a été violée par un garçon de café. Cette souillure, quoique involontaire, lui a laissé le souvenir d'une honte ; mais elle en conserve aussi celui d'un plaisir auquel sa complexion la rend particulièrement sensible. D'un mot, Germinie est hystérique. Cela ne l'empêche pas, au surplus, d'avoir un cœur affectueux et délicat. Servante d'une vieille dame, elle la soigne avec un dévouement exemplaire. Mais, quelle que soit la bonté de son âme, et même s'il y a en elle je ne sais quelle fine tendresse de sentiments, son hystérie l'entraîne aux plus bas désordres. Pour entretenir un amant crapuleux, Jupillon, elle se dépouille, vole sa maîtresse. Quand Jupillon l'abandonne, c'est le tour d'un ouvrier ivrogne et gouailleur ; puis elle se jette à la tête du premier venu qui veut bien la prendre. Enfin, elle meurt dans un lit d'hôpital. Dans ce livre d'un réalisme violent, les auteurs ont voulu, comme ils disent, donner la clinique de l'amour. On y trouve des analyses pénétrantes, des descriptions précises, prises sur le vif de la réalité. — De ce roman, Ed. de Goncourt a tiré un drame joué à l'Odéon, en 1889.

GERMINIPARE (*jèr'* — du lat. *germen, inis*, germe, et *parere*, enfanter) adj. Hist. nat. Qui se reproduit par des germes.

GERMINIPARIE (*jèr', ri* — rad. *germinipare*) n. f. Hist. nat. Reproduction par germes.

GERMIPLASOMES (*jèr'* — de *germe*, et *plasme*) n. m. pl. Eléments ultimes de la constitution du *plasma germinatif*. — *Un* GERMIPLASOME.

GERMOIR (*jèr'*) n. m. Caisse, pot destinés à recevoir les graines qu'on veut faire germer pour les semer plus tard. || Sorte de cellier de brasserie, où l'on fait germer l'orge pour la transformer en malt.

GERMON (*jèr'*) n. m. Nom vulgaire d'une espèce de thon (*thynnus alalonga*), dont on a fait le type d'un sous-genre *orcynus*.

— ENCYCL. Le *germon* est un grand poisson de 1 mètre de long, reconnaissable à ses grandes nageoires pectorales, à son dos bleu foncé, à ses flancs et à son ventre d'un gris bleuâtre. Plus commun dans l'Océan qu'en Méditerranée, le germon est vendu aux halles de Paris sous le nom de *thon* ; sa chair, très fine, se mange fraîche ou conservée ; il abonde en été, sur les côtes du golfe de Gascogne et jusqu'en Bretagne : c'est qu'il quitte alors les grandes profondeurs pour frayer.

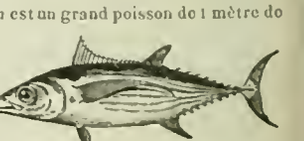
Germon.

GERMONDE de Montpellier, femme poète provençale (XIIIe s.), auteur d'un sirvente en l'honneur de Rome, composé en réponse à la fameuse diatribe de G. Figueira contre la papauté.

GERMS, comm. des Hautes-Pyrénées, arrond. et à 11 kilom. d'Argelès-Gazost, dans la vallée de l'Oussouet, affluent de l'Adour ; 603 hab. Eaux minérales.

GERMURE (*jèr'*) n. f. Germination. (Vieux.)

GERNOTTE (*jèr'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la terre-noix.

GERNRODE, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt-Bernbourg), au pied du Harz ; 2.654 hab. Château, autrefois abbaye de femmes fondée en 960 par le margrave Géro d'Ostmark. Aux environs, eaux salines.

GERNSBACH, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade), sur la Murg, affluent du Rhin ; 2.636 hab. Scieries ; important commerce de bois avec la Hollande. En 1849, défaite de l'armée insurrectionnelle de Bade.

GERNSHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse-Darmstadt), sur le Rhin ; 3.250 h. Chantiers de construction.

GÉRO, margrave allemand de la Marche orientale, né vers 900, mort en 965. Ennemi acharné des Slaves, il les vainquit et fonda un grand Etat entre l'Elbe et l'Oder. L'empereur Othon Ier lui donna le titre de margrave et le chargea de continuer la lutte contre les Slaves. Géro invita à un festin leur trente principaux chefs, les fit massacrer, puis parvint à désunir les Slaves et les Wendes, et à les soumettre séparément. En 963, il imposa aux Polonais un tribut et la reconnaissance de la suzeraineté allemande. En même temps, il convertit au christianisme les populations vaincues. Le margrave Géro est signalé dans les *Niebelungen* comme le héros de son temps. Tous ses fils étant tombés sur les champs de bataille, ses Etats furent, après sa mort, divisés en six Marches et donnés à ses principaux chefs.

GÉROCOMIE n. f. Hyg. V. GERONTOCOMIE.

GÉROCOMIQUE adj. Hyg. V. GERONTOCOMIQUE.

GEROK Frédéric-Charles DE), poète et prédicateur allemand, né à Vaihingen (Wurtemberg) en 1815, mort à Stuttgart en 1890. Il devint prédicateur adjoint à Stuttgart (1839), pasteur dans la même ville, enfin prédicateur de la cour et conseiller au consistoire supérieur. Poète et prédicateur de talent, il publia successivement : *Palmblatter* (1857) ; *Pfingstrosen* (1861) ; *Eichenblätter* (1870) ;

Moïse et la fille de Pharaon (1878). Citons encore ses *Sermons* (1856-1879); *Unter dem Abendstern* (1886).

GEROLSTEIN, village d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Trèves]), sur la Kyll, tributaire de la Moselle; 901 hab. Située dans une des régions les plus pittoresques de l'Eifel, cette localité a donné son nom à un opéra bouffe d'Offenbach, Meilhac et Halévy, *la Grande-Duchesse de Gerolstein*.

GEROLZHOFEN, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de la Basse-Franconie]), sur le Volkach, affluent du Mein; 2.168 hab. Culture du houblon et de la vigne. Carrières de gypse. Église et hôtel de ville remarquables.

GÉROME (Jean-Léon), peintre et sculpteur français, né à Vesoul (Haute-Saône) en 1824. Il alla à Paris en 1841, fut élève de Paul Delaroche, et se fit connaître par son *Combat de coqs*, au Salon de 1847 (Luxembourg). Puis il changea de genre aussitôt et exposa : *la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, et, comme pendant : *Anacréon, Bacchus et l'Amour*. Gérome obtint cette année-là une 2e médaille (1848). Il a donné ensuite : *Bacchus et l'Amour ivres*, un *Intérieur grec* et un *Souvenir d'Italie* (1851); une *Vue de Pæstum* (1852); une *Idylle* (1853).

Gérome fit des excursions en Turquie, sur les bords du Danube (1854), et en Égypte (1857), y remplissant ses cartons de nombreux dessins. En 1855, il envoya à l'Exposition universelle un *Pifferaro*, un *Gardeur de troupeaux*, un *Concert russe* et une grande toile représentant *le Siècle d'Auguste et la naissance de Jésus-Christ*, acquise par le ministère d'État. Au Salon de 1857, il exposa sept tableaux, entre autres : *la Sortie du bal masqué* ou *le Duel de Pierrot*.

Gérome.

En 1859, il envoya au Salon une *Mort de César* et deux petites compositions, toutes pleines de détails érudits : l'une retraçant un combat de gladiateurs et intitulée *Ave, Cæsar*, l'autre représentant *le Roi Candaule*. En 1861, l'artiste fit paraître : *Phryné devant l'aréopage*, *Socrate venant chercher Alcibiade chez Aspasie*, *les Deux augures*. Au même Salon, le peintre avait envoyé une scène orientale très finement observée et rendue : *le Hache-paille égyptien*, et une merveille d'exécution minutieuse : *Rembrandt faisant mordre une planche à l'eau-forte*. Ses meilleures œuvres lui ont été inspirées par l'Orient : *le Prisonnier* et *le Boucher turc*; *la Prière*; *la Porte de la mosquée El-Hacanyn*; *le Marché d'esclaves*; *le Marché ambulant au Caire* et la *Promenade du harem*. Gérome s'est aussi manifesté comme sculpteur avec une supériorité incontestable. Son *Bélaire*, son *Sagittaire*, deux figurines excellentes, ses groupes *Gladiateurs*, *Anacréon*, *Bacchus et l'Amour*, et ses statues de *Bellone* et d'*Omphale*, *Tanagra*, etc., sont autant d'œuvres remarquables. Il devint professeur de peinture à l'École des beaux-arts, en 1864.

GÉROMÉ n. m. Corruption du mot GÉRANDMER.

GÉRON (*jé*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des bombylidés, comprenant des mouches assez petites, parasites des bourdons et habitant l'Europe. (Les gérons se distinguent par leur tête petite, leur corselet rond, très bombé. L'espèce type est le géron bossu [*geron gibbosus*].)

GÉRONDIF (*jé* — du lat. *gerundivum* ou *gerundium*, même sens) n. m. Gramm. lat. Forme verbale particulière au latin, qui exprime l'action du verbe comme « devant être faite ».

— ENCYCL. Le *gérondif* peut être employé comme nom : *tempus legendi*, le temps *de la lecture*; *consumit tempus legendo*, il emploie son temps *à la lecture* : c'est le *gerundium* ou gérondif proprement dit. Il est aussi employé comme adjectif : *vinum bibendum*, le vin à boire : c'est le *gerundivum* ou participe futur passif. L'origine de cette forme est obscure. Plusieurs linguistes l'assimilent au participe grec en μενος. *Ferendus* serait donc l'équivalent latin de φερομενος.

GÉRONE (autref. *Barug*), bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon [distr. de Tarlac]), sur le Tarlac, affluent de l'Agno Grande; 7.805 hab.

GÉRONTE (*jé* — du gr. *gérôn, ontos*, vieillard) n. m. Hist anc. Chacun des membres du sénat de Lacédémone ou de l'île de Crète, qui devaient être âgés de soixante ans au moins. ‖ Ancien nom des moines. ‖ Juge des chrétiens grecs.

— Théâtr. Type de vieillard, dans la comédie classique : *Un* GÉRONTE *de comédie*. (Le nom a passé dans la langue, comme substantif masculin désignant un homme faible, qui se laisse mener : *Nombreux sont les* GÉRONTES.)

— ENCYCL. Théâtr. Au début, Géronte fut simplement le père, le vieillard, sans prêter pour cela à la raillerie. Dans *le Menteur* (1642), de Corneille, Géronte est un père admirable du gravité noble et d'émotion contenue. Celui de Rotrou (*la Sœur généreuse*, 1645), est déjà un sot qui se laisse berner. Molière, dans *le Médecin malgré lui* (1666) et surtout dans *les Fourberies de Scapin* (1671), en a fait un personnage purement grotesque : Géronte est dur, avare, entêté, crédule, proie toute désignée pour un valet fourbe, qui le trompe, le vole et le bat, à la grande joie du spectateur. Regnard a encore enchéri sur Molière dans *le Légataire universel* (1707), où Géronte est devenu un vieil oncle à héritage, cassé, goutteux, cacochyme, exploité par un neveu indélicat et des valets fripons qui le tracassent, le rudoient, le laissent pour mort et le dépouillent encore tout chaud durant sa léthargie. Gresset, dans *le Méchant*, a essayé de redonner au personnage de Géronte son caractère primitif de mansuétude et de bonhomie.

GÉRONTERIE (*jé, ri* — rad. *géronte*) n. f. Caractère de vieillard facile à tromper.

GERONTHRÆ, ville de la Grèce ancienne (Laconie), une des vingt-quatre villes que, sous le nom d'Eleuthéro-Laconiennes, Auguste enleva à la domination de Sparte. Auj. *Geraki*.

GÉRONTHRÉES (*jé, tré*) n. f. pl. Fêtes que célébraient chaque année les habitants de la ville de Gerontheræ (Laconie), en l'honneur d'Arès.

GÉRONTISME (*jé, tism'* — rad. *géronte*) n. m. Système politique des vieillards. Faiblesse sénile d'esprit.

GÉRONTIUS, général romain, mort en 409. Il se prononça pour l'usurpateur Constantin, qui lui donna la garde des passages des Pyrénées. Mais il se révolta à son tour, proclama empereur son ami Maxime, fit mettre à mort Constant et assiégea Constantin dans Arles. Honorius envoya une armée contre lui. Abandonné d'une partie de ses troupes, il passa en Espagne et se tua.

GÉRONTOCOMIE (*jé, mi* — du gr. *gérôn, ontos*, vieillard, et *komein*, soigner) n. f. Hygiène spéciale des vieillards. ‖ On dit moins bien GÉROCOMIE. (Inus.)

GÉRONTOCOMIQUE (*jé, mik'*) adj. Qui concerne la gérontocomie.

GÉRONTOCOMIUM (*jé, mi-om'* — du gr. *gérôn, ontos*, vieillard, et *komein*, soigner) n. m. Hospice pour les vieillards, au temps du Bas-Empire; hospice en général. ‖ On disait aussi GÉRONTOTROPHIUM.

GÉRONTOCRATIE (*jé, si* — du gr. *gérôn, ontos*, vieillard, et *kratos*, puissance) n. f. Gouvernement confié à des vieillards : *La* GÉRONTOCRATIE *se retrouve sous la tente des patriarches*.

GÉRONTOCRATIQUE (*jé, tik'*) adj. Qui a rapport à la gérontocratie : *Dans notre siècle, l'influence* GÉRONTOCRATIQUE *est moindre assurément qu'à aucune autre époque*. (Montesq.)

GÉRONTOXON (*jé* — du gr. *gérôn, ontos*, vieillard, et *toxon*, arc) n. m. Trouble de transparence physiologique de la cornée, apparaissant dans l'œil du vieillard sous forme d'une ligne grisâtre située près du bord cornéen, et le suivant concentriquement. ‖ On dit aussi ARC SÉNILE.

GÉROUSIE ou **GÉRUSIE** (*jé, zi* — gr. *gérousia*, même sens; de *gérôn*, vieillard) n. f. Nom donné au sénat de Lacédémone, Corinthe et autres villes grecques. ‖ Nom donné par les auteurs grecs au sénat de Carthage ou de Rome.

GERPINNES, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi; 2.151 hab. Fabrique de fil à coudre.

GERRA (*jèr'*) n. f. Mesure de capacité en usage à Minorque, et qui vaut un peu plus de 12 litres.

Gerres

GERRES n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des *gerridés*, comprenant des formes latéralement aplaties, à nageoire dorsale très haute en avant, à longue caudale profondément fendue. (Les gerres, de taille moyenne, habitent les mers chaudes; on en connaît une vingtaine d'espèces.

GERRESHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Dusseldorf]); 7.264 hab. Distilleries, commerce de bétail. Verrerie. Belle église.

GERRHONOTE (*jé-ro*) ou **GERRHONOTUS** (*jé-ro, tuss*) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des ptychopleuridés, comprenant des animaux américains. (Les gerrhonotes sont de taille moyenne, verdâtres ou bruns, piquetés de blanc; on en connaît une dizaine d'espèces. Tel est le *gerrhonotus multicarinatus*, de Californie, long de 20 centimètres.

Gerrhonote.

GERRHOPHORE *jé-ro* — du gr. *gerron*, bouclier d'osier, et *phoros*, qui porte) n. m. Antiq. gr. Soldat armé d'un bouclier d'osier. ‖ Spécialem. Soldat persan, ainsi armé.

GERRHOSAURE (*jé-ro-sor'*) ou **GERRHOSAURUS** (*jé-ro-sor-us*) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des ptychopleuridés, comprenant des animaux à pattes courtes, à corps de section polygonale, avec la queue conique.

— ENCYCL. Les *gerrhosaures* sont des sauriens africains de taille moyenne, munis de pores fémoraux et d'écailles verticillées. On en connaît une dizaine d'espèces, de taille assez forte (certains atteignent 0m,10 de long); ils sont ordinairement bruns ou verdâtres, variés de jaune et de noir : tel est le *gerrhosaurus flavigularis*, du Cap.

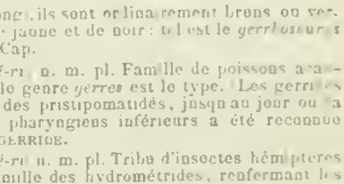
Gerrhosaure.

GERRIDÉS (*jé-ri*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, dont le genre *gerres* est le type. Les gerridés faisaient partie des pristipomatidés, jusqu'au jour où la soudure des os pharyngiens inférieurs a été reconnue (Claus.) — *Un* GERRIDE.

GERRINÉS (*jé-ri*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des hydrométrides, renfermant les genres *gerris*, *ptilomera*, *hydrobate*, *hymenobate*, *métrocoris*, *halobate*. — *Un* GERRINE.

GERRIS (*jé-riss'*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *gerrinés*, comprenant des formes très sveltes, à pattes longues et fines, et qui courent rapidement à la surface des eaux. Les gerris sont vulgairement appelés *araignées d'eau*. Ces punaises, ordinairement noires ou brunes, d'un gris soyeux en dessous, sont carnassières; on en connaît une soixantaine d'espèces, réparties sur le globe. Les plus communes en France sont les *gerris paludum* et *lacustris*.)

Gerris (gr. nat.).

GERS (*jèr'* lat. *Egirtius*), rivière qui, née dans les Hautes-Pyrénées, traverse le département auquel elle donne son nom et se jette dans la Garonne, rive gauche, en amont d'Agen. Le Gers part du plateau de Lannemezan, à 660 mètres d'altitude, et va droit au N., par Masseube, Auch, Fleurance, Lectoure, Astaffort, Layrac. Cours, 178 kilomètres. Il aurait peu d'eau en été, s'il n'était alimenté par le canal de la Neste.

GERS DÉPARTEMENT DU). Formé de territoires appartenant à l'ancienne Gascogne (Armagnac, Astarac, partie de la Lomagne, du Comminges et du Condomois), puis diminué de quelques cantons qui entrèrent en 1808 dans la composition du Tarn-et-Garonne, et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est limité au N. par le Lot-et-Garonne, au S. par les Hautes-Pyrénées, à l'O. par les Landes, à l'E. par le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne. Superficie : 6.280 kilom. carrés. Le département comprend 5 arrondissements (Préf. *Auch*; sous-préf. *Condom*, *Lectoure*, *Lombez*, *Mirande*), 29 cantons, 466 communes, et une population de 250.472 hab. Il fait partie du 17e corps d'armée, de la 10e inspection des ponts et chaussées, de la 22e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux. Il ressortit à la cour d'appel d'Agen et à l'académie de Toulouse, et forme l'archevêché d'Auch.

La constitution géologique du département et son relief

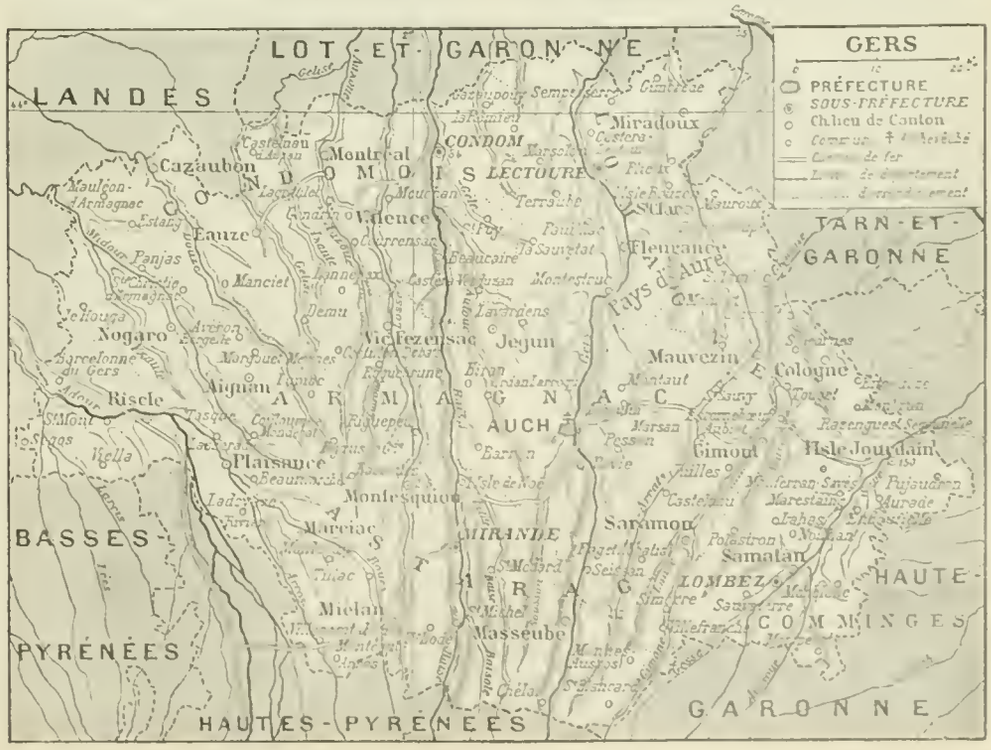

[illegible] les plus amples : sur le large plateau tertiaire qui [illegible] les Pyrénées à la Garonne, la [illegible] glaciaire du début de l'âge quaternaire, [illegible] la crête du Lannemezan ses tor[illegible] gravier, a creusé, avec une [illegible] géométrique, un système de rivières [illegible] et vers l'Adour, selon des vallées re[illegible] par des coteaux de faible élévation, dont [illegible] l'ouest, en général, tombe presque en abrupt sur [illegible], tandis que le versant est s'incline au contraire [illegible] vers la vallée voisine. Sur la crête des coteaux [illegible] apparaît normalement le calcaire originel, tandis que le fond de la vallée est constitué par des alluvions [illegible], où les graviers prédominent, de plus en plus grossiers à mesure qu'on remonte vers l'amont. Quelques-uns de ces dépôts ont été trouvés particulièrement [illegible] en fossiles, tel est celui de Sansan, où Lartet, qui l'a découvert et étudié, crut que sont venus s'accumuler, [illegible], lors de la débâcle, par un immense remous des eaux, les plus beaux spécimens de la faune tertiaire.

Les rivières du Gers sont particulièrement nombreuses. De l'est à l'ouest se succèdent les vallées de la Save, de la Gimone, de l'Arrats, du Gers, de l'Auloue, de la Baise, de la Losse, de l'Auzone, du Midour, de l'Adour; mais aucune n'est véritablement importante. Alimentées, au temps de leur formation, par les eaux des glaciers pyrénéens, leur cours supérieur a été capté dans la suite, par la Neste et la Garonne. Les pluies et les neiges qui tombent sur le plateau de Lannemezan ne sauraient suffire à maintenir un débit régulier à ces longs ruisseaux. Aussi a-t-on fait, pour assurer l'irrigation agricole, créer un canal venu de la Neste, qui leur fournit, pendant les chaleurs de l'été, le minimum d'eau nécessaire. Elles conservent d'ailleurs, sauf pendant les mois de mai et juin, où la fonte des neiges élève quelquefois brusquement leur niveau, leur aspect de rivières lentes et boueuses. Seule, parmi elles toutes, la Baise est navigable.

L'agriculture du Gers est intimement liée à l'irrigation et à la constitution géologique du sol. Les fonds de vallées sont utilisés en prairies pour l'élevage des bœufs et d'une race de chevaux très recherchée pour la cavalerie légère, tandis que les champs de céréales s'étagent sur les pentes douces des versants. Mais les crêtes des coteaux, généralement sèches, souvent boisées dans la partie nord-ouest du département, sont consacrées, dans le haut Armagnac et le Condomois, à la culture de la vigne, aujourd'hui en grande partie reconstituée. Vic-Fezenzac, Eauze, Cazaubon, Nogaro, Condom, Valence, Montréal, sont au milieu d'une région nettement vinicole, dont les produits sont transformés sur place en eaux-de-vie justement renommées, dites eaux-de-vie d'Armagnac (v. BAUME-VIE). C'est la principale et à peu près la seule industrie du département, dont la population exclusivement agricole, se raréfie constamment depuis le début du XIXe siècle.

GERSAU (lat. *Gersoria*), bourg de Suisse (cant. de Schwytz), sur le lac des Quatre-Cantons, au pied du Righi; 1.817 hab. Église et hôtel de ville remarquables. Gersau forma, depuis 1390 jusqu'en 1798, la plus petite république de l'univers. Elle fut réunie, en 1803, par l'acte de médiation, au canton de Schwytz, dont elle forme encore un district comprenant seulement la commune elle-même.

GERSDORF, nom de deux localités d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Bautzen), à la source de la Sprée, sur la frontière de Bohême, peuplées de 3.966 hab. (*Alt-Gersdorf*) et de 1.972 hab. (*Neu-Gersdorf*). Fabrication de toile.

GERSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe, cercle de Zwickau), 5.910 hab. Fabrique de bonneterie.

GERSDORFFITE (*jèr-sdor'-fit*) n. f. Minér. Syn. de DISOMOSE.

GERSEAU (*jèr'-so* — peut-être pour HERSEAU) n. m. Corde qui soutient une poulie ou la renforce pour empêcher qu'elle n'éclate.

GERSÉE (*jèr*) n. f. Suc de racine d'arum séché au soleil, et autrefois employé par les dames d'Italie pour se blanchir la peau.

GERSÈME. Myth. scand. Fille de Freyja, déesse de l'amour, et d'Odier.

GERSFELD, ville d'Allemagne (Prusse occid.), vers la source de la Folda, une des sources du Weser; 1.434 hab. Argile à poterie. Fabrique d'orgues. Cette ville a été cédée par la Bavière à la Prusse, en 1866.

GERSON (Jean CHARLIER, dit **Jean de**), théologien né en Champagne (1362), dans le village de Gerson, dont il prit le nom, mort à Lyon en 1428. Il étudia la théologie à Paris sous la direction de Pierre d'Ailly, qui resta son conseiller et son ami. Docteur en 1392, chancelier de l'université de Paris en 1395, il fut [illegible] par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, doyen du chapitre de Bruges. Le grand schisme d'Occident divisait alors l'Église. Gerson prêta le [illegible] influence sur l'université de Paris pour essayer de ramener l'union. Il chercha d'abord à obtenir la démission des papes d'Avignon, Benoît XIII, en même temps que celle de Grégoire XII, qui résidait à Rome, et s'associa à tous ses efforts le concile de Pise (1409). Mais le trouble s'étant accru par l'élection d'un troisième pape, Gerson réclama et obtint la réunion d'un concile général à Constance (1414). Il fut l'âme de cette assemblée, qui rétablit enfin l'unité et termina le schisme. La réforme de l'Église, la condamnation de Jean Huss et la réfutation des apologistes du duc de Bourgogne Jean sans Peur, coupable d'avoir assassiné Louis, duc d'Orléans, occupèrent ensuite son activité. Poursuivi par la haine du parti bourguignon après la dissolution du concile, il se réfugia dans le Tyrol, puis à Vienne, auprès de Ferdinand d'Autriche. De retour en France (1419), il se retira à Lyon, et y passa en paix ses dernières années dans l'étude, la composition de nombreux ouvrages ascétiques et les pratiques de la plus profonde piété. Gerson reçut de l'admiration de ses contemporains le surnom de **Docteur très chrétien.** Ses *Œuvres complètes* ont été éditées (1706). L'*Imitation de Jésus-Christ* lui a été longtemps attribuée. V. IMITATION.

Gerson.

GERSON (Jean), théologien, frère du précédent, né à Gerson en 1384, mort en 1434. Il entra dans l'ordre des célestins et mourut prieur de la maison de Lyon, où il avait recueilli son frère. — Son neveu THOMAS **Gerson,** chanoine de la Sainte-Chapelle, mourut en 1475. On lui attribue une traduction des *Vies des Pères du désert*, de saint Jérôme, et un ouvrage intitulé : *Des sept paroles du Sauveur sur l'arbre de la croix* (1538).

GERSTÆCKER ou **GERSTÄCKER** (Frédéric), voyageur et romancier allemand, né à Hambourg en 1816, mort à Brunswick en 1872. Il entreprit plusieurs voyages en Amérique, en Océanie et en Égypte, menant une vie des plus aventureuses. Ses ouvrages sont les uns des relations de voyages, les autres des œuvres d'imagination, dont les sujets lui sont fournis par le souvenir de ses aventures. Ils obtinrent le plus grand succès.

GERSTENBERG (Henri-Guillaume DE), critique et poète allemand, né à Tondern (Slesvig) en 1737, mort à Altona en 1823. Il servit dans l'armée danoise, fut consul de Danemark à Lubeck, puis directeur de la loterie à Altona. Dès 1759, il se fit connaître par un volume de *Bagatelles* (Tändeleien), que Lessing loue fort dans ses *Lettres sur la littérature*. Son *Poème d'un scalde* (1766) donna droit de cité à la mythologie scandinave dans la littérature allemande, et l'exemple fut bientôt suivi par Klopstock et son école. Dans ses *Lettres sur les curiosités de la littérature* (1766-1767), Gerstenberg défendit les droits du génie, qu'il prétendait affranchir de toutes les règles. Sa tragédie *Ugolin*, dont le sujet est emprunté à Dante, est cependant des plus régulières, mais complètement sans action. Citons encore de lui le mélodrame *Minona* ou *les Anglo-Saxons*.

GERSWEILER, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane (présid. de Trèves)), sur la Sarre; 2.458 hab. Verrerie, poterie de grès; mines de charbon.

GERTASSI ou **KARTASSÈH**, village de Nubie, à 25 kilom. de Philæ, sur le Nil. Ruines d'un château romain et d'un petit temple. Vastes carrières où on lit de nombreux *graffiti* grecs, pour la plupart du IIe siècle.

GERTRUDE (sainte), abbesse de Nivelle en Brabant. Elle était fille de Pépin de Landen et sœur de Grimoald, maires du palais en Austrasie. Elle refusa la main d'un leude puissant, à qui Dagobert Ier voulait la marier, prit le voile après la mort de son père et fonda l'abbaye de Nivelle. — Fête le 17 mars.

GERTRUDE d'Eisleben (sainte), née à Eisleben au XIIIe siècle. Elle était sœur de sainte Mathilde, et eut, comme elle, des extases. Placée à cinq ans chez les bénédictines de Roberdof, elle en devint abbesse en 1291. Elle a écrit ses *Révélations* en latin. — Fête le 17 novembre.

GERTRUYDENBERG ou **GEERTRUIDENBERG**, ville des Pays-Bas (Brabant-Septentr.), à l'embouchure de la Donge; 1.980 hab. Forteresse, petit port, cigares. Gertruydenberg fut donnée par Pépin de Landen à sa fille Gertrude (647), d'où le nom de la localité. Située sur une éminence, elle fut fortifiée en 1331. Disputée au duc de Parme et réunie à la Hollande par Maurice de Nassau, siège de conférences célèbres (1710), la place fut prise par les généraux Dumouriez (1793), et Pichegru (1795).

Gertruydenberg (CONFÉRENCES DE), conférences tenues en 1710, après la perte de la bataille de Malplaquet, entre les députés hollandais et les délégués de Louis XIV, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac. Ces derniers demandèrent pour Philippe V la Sicile et les présides de Toscane, mais offrirent d'aider, par des troupes et des subsides, les coalisés à le chasser d'Espagne. Les Hollandais leur répondirent que Louis XIV devait se charger *seul* de déposséder son petit-fils. « Puisqu'il faut que je fasse la guerre, s'écria Louis XIV, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mes enfants! » Les conférences furent rompues, et, l'année suivante, la victoire de Denain lui permit de traiter à des conditions plus favorables.

GÉRUZEZ (Jean-Baptiste-François), littérateur français, né à Reims en 1764, mort en 1830. Il appartenait à l'ordre des génovéfains lorsque éclata la Révolution. Après la suppression des ordres religieux, il devint curé de Sacy, près de Reims, et fut enfin nommé professeur à Reims. Géruzez a publié, entre autres écrits : *Discours sur l'origine et les progrès de la langue française* (1801); *l'Étude des langues anciennes et de sa propre langue* (1818); *Sur l'instruction primaire* (1824).

GÉRUZEZ (Nicolas-Eugène), littérateur, neveu du précédent, né à Reims en 1799, mort à Paris en 1865. Il suppléa pendant dix-neuf ans Villemain dans la chaire d'éloquence française à la Sorbonne. On cite de lui : *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France aux XIVe, XVe et XVIe siècles* (1837-1838); *Essais sur l'éloquence et la philosophie de saint Bernard* (1839); *Essais d'histoire littéraire* (1839), recueil d'articles; *Nouveaux essais d'histoire littéraire* (1845), *Cours de littérature* (1846), *Histoire de la littérature française jusqu'en 1789* (1852 et 1861).

GERUZEZ (Victor). Biogr. V. CRAFTY.

GERVAIS et **PROTAIS** (saints), martyrs à Milan, sous Néron. Le récit que saint Ambroise, dans une lettre à sa sœur, et saint Augustin, dans ses *Confessions* (liv. IX, 7), ont fait de la découverte de leurs corps, en 386, a rendu leurs noms célèbres et répandu leur culte dans tout l'Occident. Gervais et Protais, frères jumeaux, étaient fils de saint Vital, personnage consulaire et de sainte Valérie. Convertis par le martyre de leurs parents, puis dénoncés comme chrétiens, Gervais périt sous les fouets garnis de plomb, Protais fut décapité. Saint Ambroise raconte que leur mémoire était oubliée quand une vision lui découvrit tout à coup leurs reliques avec la relation de leur martyre. Saint Ambroise déposa lui-même leurs restes dans la basilique, qu'il venait d'élever et qui fut plus tard appelée basilique ambroisienne. — Fête le 19 juin.

Gervais (ÉGLISE DE **Saint-**), située à Paris, derrière l'Hôtel-de-Ville, dans un quartier où, dès le VIe siècle, existait une église dédiée aux martyrs Gervais et Protais. La façade et le portail, dont Louis XIII posa la première pierre en 1616, sont l'œuvre de l'architecte Salomon de Brosse. L'intérieur de l'église, du XVe siècle, est cruciforme. La nef, étroite et haute, comprend quatre travées : le chœur, deux; et le pourtour de l'abside, cinq. Les collatéraux sont bordés de chapelles, dans l'une desquelles est un tableau attribué à Albert Dürer, et, dans une autre, un bas-relief du XIIIe siècle où est figurée la mort de la Vierge. La chapelle du chevet possède une magnifique clef de voûte, exécutée au XVIe s. par les trois frères Jacquet. Transformée en Temple de la Jeunesse, sous la Révolution, l'église a été, au XIXe siècle, restaurée par Baltard. La tour (53 m.), dont la partie supérieure date de la fin du XVIe siècle, possède une horloge de 1721.

Église Saint-Gervais.

GERVAIS de Cantorbéry (en lat. *Gervasius Cantuariensis* ou *Dorobornensis*), moine et chroniqueur anglais, mort après 1199. On a de lui : *Actus pontificum Cantuariensis ecclesiæ*; deux chroniques, l'une *major* de 1107 à 1199, l'autre *minor* de 1107 à 1207; des mémoires sur la vie religieuse à cette époque *Imaginationes de discordiis inter monachos Cantuarienses et archiepiscopum Baldeinum*); un traité sur l'incendie de l'église de Cantorbéry (1174), et une *Mappa mundi* contenant de curieux détails sur la géographie ecclésiastique de l'Angleterre.

GERVAIS (Charles-Hubert), compositeur français, né et mort à Paris (1671-1744). Maître de la chapelle du roi, il fit représenter à l'Opéra un ouvrage intitulé *Méduse*. En 1716, il donna *Hypermnestre*. On assure que le duc d'Orléans collabora avec lui pour cet ouvrage. Le dernier, *les Amours de Protée*, fut représenté en 1720. Gervais écrivit aussi, avec le duc d'Orléans, un opéra intitulé *Panthée*, joué au Palais-Royal.

GERVAIS (Paul), naturaliste français, né et mort à Paris (1816-1879). Docteur ès sciences et en médecine, aide-naturaliste, puis professeur au Muséum pour l'anatomie comparée, de 1868 à 1879, il fut nommé, en 1874, membre de l'académie des sciences. Il a publié, entre autres ouvrages importants : *Histoire des mammifères* (1855); *Zoologie et paléontologie générales* (1867-1875), *Ostéographie des cétacés* (en collaboration avec Van Beneden); etc.

GERVAIS (Alfred-Albert), marin français, né à Provins en 1837. Il prit part, comme aspirant, au bombardement de Bomarsund, comme enseigne à la guerre de Chine (1860), se distingua pendant la défense de Paris, fut promu au grade de capitaine de frégate (1871), et nommé attaché naval à Londres. Capitaine de vaisseau en 1879, il devint chef d'état-major et directeur du cabinet du ministre de la marine (1886-1888), organisa les premières manœuvres de torpilleurs et fut promu contre-amiral (1887). Nommé à la fin de 1889 commandant de l'escadre cuirassée du Nord, il la conduisit à Cronstadt (1891), visita Saint-Pétersbourg et Moscou au milieu d'ovations qui eurent en Europe un énorme retentissement, car on y vit le signe précurseur de l'alliance franco-russe. A son retour, il dut, sur l'invitation de la reine Victoria, s'arrêter à Portsmouth, et lui rendre visite à Osborne. Promu vice-amiral (1892), il fut, de 1892 à 1894, chef d'état-major général de la marine, puis commandant en chef de l'escadre de réserve et de l'escadre active de la Méditerranée, membre du comité des inspecteurs généraux de la marine (1896). Attaché à Nicolas II pendant son voyage à Paris (1896), il accompagna, en 1897, Félix Faure dans son voyage en Russie, puis devint président du conseil des travaux de la marine (1897, et, en 1900, commandant en chef de l'armée navale.

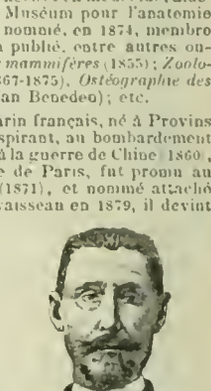

Gervais.

GERVAISE (dom François-Armand), abbé de la Trappe, né à Paris, ou, selon d'autres, à Tours, en 1660, mort en 1751. Élève des jésuites, à Paris, il entra, à quinze ans, dans l'ordre des carmes déchaussés, puis dans celui des trappistes (1695). Mis à la tête de l'abbaye de la Trappe, il dut donner sa démission à cause de sa turbulence et se retira à Longpont. Après la publication de son *Histoire de la réforme de l'ordre de Cîteaux*, pamphlet virulent contre ses anciens confrères, il fut interné, dans l'abbaye des Reclus où il mourut.

GERVAISE DE LATOUCHE (Jean-Charles), romancier français, né à Amiens en 1715, mort en 1782 à Paris, où il était avocat au parlement. On a de lui : *Mémoires de mademoiselle de Bonneval* (1738); *Histoire de dom B..., portier des chartreux*, ouvrage licencieux.

GERVEX (Henri), peintre français, né à Paris en 1852. Élève de Cabanel, Brisset et Fromentin, il débuta au Salon de 1873 par une *Baigneuse endormie*, et l'année suivante, *Satyre jouant avec une bacchante* (Luxembourg). Après avoir donné *Job, Diane et Endymion* (1875), Gervex aborda, en 1879, avec l'*Autopsie à l'Hôtel-Dieu* (musée de Limoges), les sujets modernes qui devaient établir sa réputation. Vinrent ensuite *Mon ami Brispot* et *Communion à*

l'église de la Trinité (musée de Dijon), quelques *portraits*, *Rolla* exclu du Salon, *le Retour du bal* et *Souvenir de la nuit du 5 décembre* qui ne manque pas d'originalité. Gervex a obtenu au concours, en collaboration avec Blanchon, la décoration de la mairie du IXe arrondissement. De 1880 à 1883, parurent successivement les trois panneaux qui composaient son œuvre : *le Mariage civil* (1881); *les Bassins de La Villette* (1882), et *le Bureau de bienfaisance* (1883). Un portrait d'*Alfred Stevens*, exposé en 1884, fut très loué ainsi que ses deux toiles : *Séance du jury de peinture* (1885) et *Avant l'opération* (1887). On doit aussi au peintre d'intéressants portraits à l'huile ou pastel. En 1888, il entreprit avec Alfred Stevens un grand *Panorama des gloires du siècle*, exécuté en vue de l'Exposition universelle de 1889. En 1900, Gervex a envoyé à l'Exposition universelle le portrait de *Waldeck-Rousseau*; *les Fondateurs du Journal « la République française »*; *Distribution des récompenses au palais de l'Industrie en 1889*.

GERVILLE-RÉACHE (*Gaston*-Marie-Sidoine-Théonile), homme politique français, né à La Pointe-à-Pitre en 1851. D'abord professeur à Port-au-Prince, il alla se fixer à Paris, exerça la profession d'avocat et fut élu en 1881 député de la Guadeloupe. Il s'est surtout occupé de questions maritimes et coloniales, et a pris une part active aux travaux de la Chambre, surtout comme rapporteur de propositions de loi. — Son frère, Léonore, né à la Guadeloupe en 1849, entra dans les services des colonies, et devint directeur de l'intérieur en Océanie, commandant de Mayotte où il a attaché son nom à l'établissement du protectorat de la France sur les Comores; enfin, gouverneur de la Guyane, de 1888 à 1892.

GERVINUS (Georges-Godefroy), historien et homme politique allemand, né à Darmstadt en 1805, mort à Heidelberg en 1871. Il professa à Francfort, puis à l'université de Heidelberg, et fut appelé à la chaire d'histoire et de littérature de Göttingue (1836). Ayant signé la protestation des professeurs de l'université contre la Constitution annoncée par le roi Ernest-Auguste, il fut révoqué et banni du Hanovre, et se retira à Darmstadt, puis à Heidelberg. En 1847, il fonda la *Deutsche Zeitung*, et, l'année suivante, fut nommé membre du parlement de Francfort, où il fut un des chefs de l'opposition libérale, partisan résolu de l'unification allemande. Parmi ses importants ouvrages, nous citerons : *Coup d'œil sur l'histoire des Anglo-Saxons* (1830); *Écrits historiques* (1833); *Histoire de la littérature poétique allemande* (1835-1842); *de la correspondance de Gœthe* (1836); *Nouvelle histoire de la littérature poétique des Allemands* (1842); *Histoire de l'art de boire* (1838); *la Constitution prussienne et la patente du 3 février* (1847); *Shakespeare* (1849-1850); *Insurrection et régénération de la Grèce* (1863); *Histoire du XIXe siècle depuis les traités de Vienne* (1865-1866), son principal ouvrage.

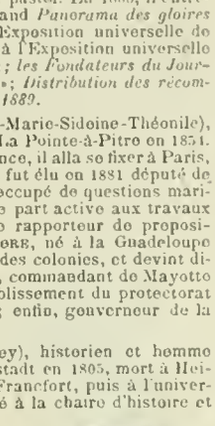
Gervinus.

GÉRY (saint), évêque de Cahors. V. Didier.

GÉRYON ou **GÉRYONÈS**. Myth. gr. Géant monstrueux, à trois têtes et à trois corps, fils de Chrysaor et de Callirhoé. Pour Hésiode, c'était tout simplement un homme d'une force extraordinaire, le plus puissant de tous les rois. Il gouvernait l'Hespérie ou l'île Erythye (golfe de Gadès). Il y possédait un grand troupeau de bœufs, gardé

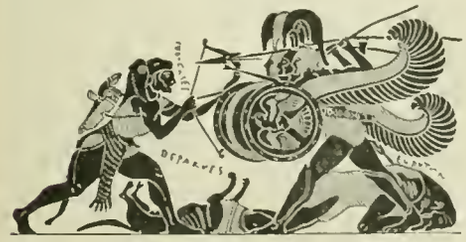
Combat de Géryon et d'Héraklès, d'après un vase chalcidien.

par le berger Eurytion, par le chien Orthros, monstre à deux têtes qui était fils d'Échidna et de Thyphaon, et par un dragon à sept têtes. Héraklès triompha du dragon, tua le chien, le berger, Géryon lui-même, et emmena les bœufs à Tirynthe. Cet exploit d'Héraklès, l'un de ses douze travaux, a souvent inspiré les artistes anciens.

Géryonie.

GÉRYONIDÉS (*jé*) n. m. pl. Zool. Famille de méduses hydroïdes, sous-ordre des trachyméduses, comprenant les *géryonies* et genres voisins tels que *liriope*, *glossocodon*, etc. (Les géryonidés se subdivisent en deux tribus : *liriopidés*, *carmarinidés*.) — *Un* Géryonidé.

GÉRYONIE (*jé*, *nî*) ou **GERYONIA** (*jé*) n. f. Zool. Genre de trachyméduses, type de la famille des géryonidés, et comprenant des formes à six rayons. (Les géryonies sont des méduses à ombrelle gélatineuse mobile; elles se développent directement, sans métamorphoses. On en connaît quelques espèces, réparties en diverses mers; telle est la *geryonia umbella*, de l'Atlantique.)

GÉRYVILLE, comm. mixte d'Algérie (dép. d'Oran). Ch.-l. d'un cercle militaire, dépendant de la subdivision d'Ain-Sefra; 30.420 hab. Géryville, anciennement *El-Biodh*, fondée en 1853 à 15 kilom. à l'O. de la petite ville indigène de Stolten, fut ainsi nommée du colonel Géry, qui, en 1815, conduisit la première expédition dans le Sud-Oranais. Grâce à son altitude élevée (1.307 m.), elle a un climat sain, des froids vifs en hiver, des eaux pures et abondantes.

GERZAT, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 6 kilom. de Clermont-Ferrand, sur le Bédat, affluent de la Morge, en Limagne; 2.137 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Gisements bitumineux. Fromages. Église du XIIe siècle.

GERZEAU (*jèr'-zo*) n. m. Nom vulgaire de la nielle.

GERZÉRIE (*jèr'*, *rî*) n. f. Nom vulgaire de l'ivraie.

GÈS, GEZ, GHEZ, GUZ, GUJAH n. m. Mesure de longueur usitée dans l'Inde, en Arabie et en Perse, et qui équivalait à un peu moins de 1 centimètre.

GÉSATES, peuple de la Gaule, qui habitait entre le Rhône et les Alpes. (En 225 av. J.-C., alliés aux Gaulois cisalpins, ils parvinrent à trois journées de marche du Capitole, battirent les Romains et se retiraient avec un butin considérable quand ils furent rejoints par le consul Attilien, au cap Télamon. Quarante mille d'entre eux furent massacrés.) — *Un, Une* Gésate.

GESCHEID n. m. Ancienne mesure de capacité employée en Allemagne, et qui, suivant les centrées, valait de 1lit,7 à 2 litres.

GÈSE (*jèz'* — du lat. *gæsum*, mot d'orig. celt.) n. m. Archéol. Arme qui consistait en une sorte de demi-pique ou javelot léger, que les Romains empruntèrent aux Gaulois.

GESEKE, ville d'Allemagne (Prusse occid. [prov. de Westphalie, présid. d'Arensberg]), sur une éminence où prend sa source la Schlodde, sous-affluent du Rhin par la Lippe; 3.902 hab.

GESELSCHAP (Edouard), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1814, mort à Dusseldorf en 1878. Élève de l'académie des arts de Dusseldorf, il débuta bruyamment par des toiles de grande dimension et d'un romantisme effréné : *l'Adoration des mages*, *l'Ensevelissement du Christ*, *Faust dans son laboratoire*, *Gœtz de Berlichingen devant le conseil de Heilbronn*, *les Partisans faisant ripaille dans une église*, etc.; il se consacra ensuite aux tableaux de genre : *l'Arbre de Noël*, *la Fête de la Saint-Nicolas*, *Jeune femme à son rouet*; etc.

GESENIUS (Guillaume), orientaliste allemand, né à Nordhausen en 1786, mort à Halle en 1842. Élève des universités de Helmstedt et de Göttingue, il enseigna la littérature ancienne à Heiligenstadt, et, depuis 1810 jusqu'à sa mort, la théologie à Halle. Citons de lui : *Dictionnaire hébreu et chaldéen* (1810); une *Grammaire hébraïque* (1817); une *Traduction allemande de la Bible* (1820-1821), et plusieurs ouvrages d'exégèse sur l'Ancien Testament. Gesenius appartient à l'école rationaliste.

GÉSIER (*jé-zi-é* — du lat. *gigerium*, entrailles des volailles) n. m. Troisième poche digestive des oiseaux, venant après le ventricule succenturié.

— Pop. Par plaisant. Estomac, gosier de l'homme.

— Encycl. Le *gésier* est une poche, toujours assez vaste, musculeuse, à parois plus ou moins épaisses, suivant le régime de l'oiseau. Chez les granivores, ces parois musculaires sont très puissantes et renforcées par deux disques tendineux, coroés, qui aident au broyage des grains et des noyaux; certains oiseaux avalent même des petites pierres qui s'arrêtent dans le gésier et y font office de meules. Les crocodiles possèdent une sorte de gésier rappelant beaucoup celui des oiseaux, notamment par la présence des disques tendineux. Le gésier des insectes existe surtout dans les types carnassiers (coléoptères et orthoptères); il est rond, musculeux, revêtu intérieurement d'une cuticule chitinisée avec saillies dures; mais on croit que ce gésier est simplement destiné à empêcher les aliments ingérés de remonter dans le jabot.

GÉSINE (*jé* — rad. *gésir*) n. f. Etat d'une femme en couche. (Vx.) La Fontaine l'a dit d'une femelle d'animal. ‖ Salle destinée aux femmes en couche, dans certains hôpitaux.

GÉSIR (*jé* — du lat. *jacere*, être étendu. Les formes suivantes sont seules usitées : *Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent. Je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient. Gisant* ou *gissant*) v. n. Etre couché, étendu, répandu à terre : *Débris qui* gisent *sur le sol.* ‖ Etre caché : *Grotte où* gît *un trésor.* ‖ Etre enseveli, en parlant d'un mort; *ci-gît*, en style d'épitaphe. — Par anal. Se trouver détruit, ruiné :

> *Ci-gît*, oui, *gît* par la morbleu !
> Le cardinal de Richelieu ;
> Et, ce qui cause mon ennui,
> Ma pension *gît* avec lui.
>
> Benserade.

— Fig. S'étendre : se trouver (vieux) : *C'est là encore où* gît *la gloire.* (La Bruy.)

— Mar. et min. Etre situé : *Ile qui* gît *N.-N.-E., à 8 kilomètres de la crique.*

— Loc. prov. : **Savoir où gît le lièvre**, Connaître le secret de quelque chose. ‖ **C'est là que gît le lièvre**, Voilà le point délicat.

GESNE-LE-GANDELIN, comm. de la Sarthe, arrond. et à 29 kilom. de Mamers, à la source de la Vilette, sous-affluent de la Sarthe; 920 hab. Fabriques de toiles.

GESNER ou **GESSNER** (Conrad de), médecin et naturaliste suisse, né et mort à Zurich (1516-1565). Il s'initia aux sciences naturelles à Zurich, alla à Strasbourg apprendre la philologie et l'hébreu, puis se rendit en France, à Bourges, suivre les leçons de Cujas et étudier les langues orientales sous la direction du Suisse Jean Frisius. Il acquit ainsi une science encyclopédique, approfondissant surtout les sciences naturelles. En zoologie, il esquissa la division des animaux en genres et en familles; en botanique, il classa les végétaux d'après les organes de la reproduction et décrivit un grand nombre de plantes nouvelles. Ses plus importants ouvrages sont : *Bibliotheca universalis* seu *Catalogus omnium scriptorum locupletissimus, in tribus linguis, latina, græca et hebraica*, encyclopédie des connaissances du XVIe siècle; *Historiæ animalium* (1551); *Opera botanica* (1753-1759), etc.

GESNER ou **GESSNER** (Johann Mathias), humaniste allemand, né à Roth en 1691, mort en 1761 à Göttingue, où il était professeur de poésie et d'éloquence et directeur de la bibliothèque et du séminaire philologique. Savant universel, il donna surtout ses soins aux auteurs grecs et latins, et publia de nombreuses éditions, entre autres, celles des agronomes latins (1735), de Quintilien (1738), et de Caïd en 1752. Son ouvrage le plus important est une nouvelle édition du *Thesaurus* de Robert Estienne (1749).

GESNÉRIACÉES ou **GESNÉRACÉES** (*jèss*, *sé* n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées. — *Une* Gesnériacée ou Gesneracée. ‖ Quelques-uns écrivent Gessnériacées ou Gessnéracées.

— Encycl. Les *gesnériacées* environ cent genres avec plus de mille espèces sont des herbes à feuilles ordinairement opposées, simples et sans stipules, des régions tropicales ou subtropicales. Les fleurs, généralement zygomorphes, sont pentamères, avec quatre étamines didynames et un pistil dimère à placentas pariétaux. Genres principaux : *gloxinie*, *achimène*, *gesnerie*, *cyrtandre*, *ramondie*, etc. Les gesnériacées se rattachent directement aux personnées, dont elles diffèrent surtout par la placentation pariétale. On y incorpore souvent les crescentiées, les pédalées, les orobanchées.

GESNÉRIE ou **GESNÈRE** (*jèss* — de *Gesner*, n. pr. n. f. Genre de plantes, type de la famille des *gesnériacées*.

— Encycl. Les *gesnéries* sont des herbes des régions chaudes de l'Amérique, à rhizome tubéreux, à tige aérienne très courte ou dressée, à feuilles opposées, dont toutes les parties sont couvertes d'une villosité molle. On en connaît une trentaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les jardins ou les serres chaudes, et dont on a obtenu de nombreux hybrides.

GESNÉRIÉES ou **GESNÉRÉES** (*jèss*) n. f. pl. Tribu de plantes dicotylédones de la famille des *gesnériacées*. — *Une* Gesnériée ou Gesneree.

GÉSONIE (*jé*, *nî*) ou **GESONIA** (*jé*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères noctuines, famille des thermisiidés, comprenant des formes asiatiques, grises, variées de brun. Les gésonies sont de petites noctuelles dont on connaît quelques espèces, comme la *gesonia scitula*, de Ceylan.

GESPUNSART, comm. des Ardennes, arr. et à 10 kilom. de Mézières, sur la Goutelle, affluent de la Meuse; 1.750 hab. Minerai de fer, fabrique de clouterie, brasseries.

GESSATE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), entre l'Adda et son affluent la Molgora; 2.543 hab.

GESSE (*jèss*) n. f. Genre de plantes, de la famille des légumineuses-papilionacées, tribu des viciées.

— Encycl. Les *gesses* (lathyrus) sont des herbes de l'hémisphère boréal des deux mondes, assez voisines des vesces, dont les feuilles composées-pennées, pourvues de grandes stipules foliacées, transforment une partie de leurs folioles en vrilles, ou même la totalité de leur limbe en une vrille unique (*lathyrus aphaca*). On en connaît près d'une centaine d'espèces, dont quelques-unes sont cultivées comme fourrages (*lathyrus sativus*, *lathyrus cicera*, ou jarosse, gessette); leurs graines sont parfois moulues et mêlées aux céréales pour l'alimentation, mais elles peuvent produire des accidents paralytiques (*lathyrisme*), qui paraissent dus à l'action d'un alcaloïde sur les centres nerveux. Les *lathyrus odoratus* (pois de senteur), *perennis*, etc., sont cultivés pour l'ornement.

Gesse.

GESSEN ou **GOSHEN** (Terre de), contrée de l'Egypte, à l'E. de Bubastis. Ce territoire, assigné comme résidence à la famille de Jacob et à ses descendants, était probablement situé dans la Basse-Egypte, à l'E. du Nil, entre l'isthme de Suez et le bras du Nil aboutissant à Péluse. Le pays, dont la capitale était *On* (Héliopolis), était coupé par le canal qui joignait le Nil à la mer Rouge et sur les bords duquel les Hébreux construisirent les villes de Pithom (*Patumos*) et de Ramsès.

GESSENAY, en allem. **Saanen**, bourg de Suisse, cant. de Berne, sur la Sarine, au pied du mont Doflueh; 3.733 hab. Bestiaux; fabrication de fromage façon de Gruyère.

GESSETTE n. f. Bot. V. gesse.

GESSEUR (*jé-seur'*) n. m. Pop. Grimacier, prétentieux.

GESSI (Giovanni Francesco), peintre italien de l'école bolonaise, élève du Guide, né à Bologne en 1588, mort en 1625. Il suivit son maître à Rome, puis à Naples pour y décorer la chapelle de saint Janvier. La jalousie des peintres napolitains le força à quitter cette ville. Réduit par un procès à une profonde détresse, Gessi se livra à l'intempérance, et mourut des suites de ses excès. Son chef-d'œuvre est une *Vierge*, qu'on voit dans la galerie de Milan.

GESSI (Romolo), voyageur italien, né à Ravenne en 1831, mort à Suez en 1881. A la solde de l'Egypte, il fut envoyé au Soudan, où Gordon le chargea d'explorer le Nil à sa sortie de l'Albert-Nyanza (1876). Il tenta sans succès, avec Matteucci, de pénétrer dans le pays des Gallas. Il réprima ensuite, à grand'peine, le soulèvement fomenté dans le Darfour par le négrier Suleiman-pacha (1880). Gouverneur de la province du Bahr-el-Ghazal, il en améliora la situation. Il mourut d'un accès de fièvre. On a de lui : *Sette anni nel Sudan Egiziano* (1891).

GESSLER (*ghè-slèr'*), famille qui, aux XIVe et XVe siècles, fournit à l'Autriche d'utiles serviteurs. Hermann Gessler, suivant la légende, avoyer impérial dans les cantons d'Uri et de Schwytz au début du XIVe siècle, fut tué par Guillaume Tell.

GESSNER (Salomon), écrivain, peintre et graveur suisse, né et mort à Zurich (1730-1788). De 1752 à 1762, il se consacra presque exclusivement à la littérature. Ses œuvres principales sont : *la Nuit*, poème descriptif (1750); *Daphnis*, bucolique (1754); *Idylles* (1756), qui se distinguent par une sentimentalité débordante et fade; cependant, on y trouve des détails charmants, des paysages délicieux, et la langue en est d'une harmonie achevée. La traduction française que publia Huber assura à Gessner une renommée européenne. Un second volume d'*Idylles*, paru

[illegible] Dans l'épopée pas-[illegible] [illegible] Du y [illegible]

[illegible] à R[illegible] [illegible] entre la [illegible] et [illegible] [illegible] drame [illegible] [illegible] sa théorie des [illegible] une *Lettre sur* [illegible] (1775), et illustra la [illegible] ses œuvres de planches d'une réelle valeur.

Gessner.

GESSOPALENA, comm. [illegible] Abruzzes (prov. de Chieti), 3[illegible]95 hab.

GESSUR, contrée de l'ancienne Palestine, tribu de Manassé, à l'E. du Jourdain, entre les monts Hermon, Maach et Haran. Au temps de David, elle avait [illegible] particulier, Tholmaï, dont la fille Maacha, mariée à David, devint la mère d'Absalom.

GESTA (*jè-sta* — mot lat. signif. *choses faites*) n. m. pl. Hygiène. Ensemble des actes physiologiques du corps ou d'une partie du corps.

Gesta Dei per Francos (*Les œuvres de Dieu par les Francs*), recueil de chroniques et de documents historiques sur les Croisades, formé par Bernard et diplomate J. Bongars (*Bongarsius*), qui en a emprunté le titre à Guibert de Nogent. — Le titre de ce recueil est ainsi disposé : *Gesta Dei per Francos sive Orientalium expeditionum et regni Francorum Hierosolimitani historia, a varis, sed illius ævi scriptoribus litteris commendata*... (1611). Cette collection comprend, dans le premier volume, les chroniques de Robert le Moine; Balderic, évêque de Dôle; Raimond d'Agiles, chanoine du Puy; Albert d'Aix; Foucher de Chartres, Gautier le Chancelier; Guibert de Nogent; Guillaume de Tyr; Jacques de Vitry; Olivier de Cologne. Le tome II contient, de Marin Sanuto, le *Liber secretorum fidelium*, et sa correspondance.

Gesta Francorum (*Gestes des Francs*), vaste ouvrage de compilation, où l'auteur, Adrien de Vadois, voulait faire entrer dans un récit continu tous les faits et les documents donnés par les textes depuis la chute de l'empire romain. Trois volumes de cette œuvre immense ont seuls paru (1613-1618); ils s'arrêtent à 752.

GESTATION (*jè-sta-si* — lat. *gestatio*; de *gestare*, porter) n. f. Physiol. Etat d'une femelle vivipare, depuis la conception, jusqu'à l'accouchement : *Les femmes cessent d'être réglées pendant la* GESTATION.

— Fig. Travail latent de quelque chose qui couve : *La société est en* GESTATION *d'événements terribles.* (L. Blanc.)

— Antiq. rom. Exercice qui consistait à se faire porter ou traîner avec une grande rapidité, pour procurer de l'agitation au corps : *La* GESTATION *s'opérait en chaise, en litière, en chariot, en bateau*, etc. || Partie couverte d'un jardin, d'un portique, où l'on se promenait en litière et où l'on se livrait à l'exercice de la gestation.

— ENCYCL. Physiol. compar. La durée de la *gestation* est différente, suivant les espèces. Ces variations ne sont pas soumises à une loi rigoureuse qui les ferait dépendre du volume, du degré de perfection ou du genre de vie des animaux, les distinctions que l'on s'est efforcé d'établir à ce sujet ont toutes quelque chose de vrai, mais elles ne sont pas exactement rigoureuses. La durée de la gestation est toujours, à très peu près, la même pour les individus d'une même espèce : Souris, 25 jours; écureuil, 28; lapin, lièvre, rat, 28 à 30; marmotte, belette, 35; hérisson, 48; chatte, 56; chienne, 60; renard, putois, lynx, loutre, de 60 à 65; [illegible] d'Inde, blaireau, 65; bonne, 110; ours, 125; truie, 119; brebis, 150; chèvre, 150; renne, 215; mandrill, 27[illegible]; vache, 285; jument, ânesse, zèbre, 340; chamelle, 315; rhinocéros, 540; éléphant, 620.

Chez les didelphes, la gestation, commencée dans l'utérus, s'achève dans la poche inguinale.

La gestation, pour l'espèce humaine dure 270 jours et s'appelle *grossesse*. V. ce mot.

GESTATOIRE (*jè-sta* — lat. *gestatorius*, même sens; de *gestare*, supin *gestatum*, porter) adj. Antiq. rom. Qui sert à porter : *Chaise* GESTATOIRE. Se dit encore de la chaise à porteurs dont le pape fait usage.

GESTE (*jèst'* — du lat. *gestus*, même sens) n. m. Mouvement du corps, principalement des membres ou de la tête, fait dans le but d'exprimer une pensée, un sentiment ou une intention : *Faire de grands* GESTES *en déclamant.*

— Fig. Faux semblants, affectation : *Sa mère prétendait que tout cela* [illegible] une attaque de nerfs de Mme Bovary, c'[illegible] (G. Flaubert.)

— ENCYCL. Le *geste* constitue comme une sorte de langue commune à toutes les nations, langue tellement naturelle [illegible], lorsqu'il parle à ses semblables, [illegible] l'exercice d'un autre langage, à celui [illegible] avec ces [illegible]. Les bras et les mains sont les organes les plus importants du langage des gestes. Ils [illegible] nous servent, toutes nos pensées par [illegible] [illegible] fréquent, commandent, [illegible] et, [illegible], marquent [illegible], le [illegible], la tristesse. Les [illegible] du bras, mais [illegible] en outre, des mouvements propres très [illegible] en signe de désapprobation ou de [illegible]. Les mouvements inférieurs contribuent moins au langage des gestes : [illegible] on frappe du pied dans la colère et l'impatience; on saute dans la joie et on fléchit sous le accablement de la douleur. Le geste volontaire accompagne ordinairement la parole, lui sert d'auxiliaire plus ou moins puissant et la remplace quelquefois. Le geste volontaire est d'autant plus parfait qu'il se rapproche davantage du geste naturel, et c'est en se rapprochant de celui-ci qu'un homme faux peut tromper ceux qui le voient et qui l'écoutent sur les sentiments qu'il n'éprouve point.

GESTE (*jèst'* — du lat. *gesta*, choses faites) n. m. Haut fait, action d'éclat, exploit : *La tradition ne nous a transmis que les* GESTES *de quelques nations.* (Buff.)

— Fam. *Faits et gestes.* Action, conduite, exploits dans un sens ironique : *Connaître les* FAITS ET GESTES *de quelqu'un.*

— n. f. *Chanson de geste* ou simplement *Geste*, Poème destiné à célébrer les hauts faits d'un peuple ou d'un prince : *La grande* GESTE *de Loherans est un monument presque unique.* (« Rev. german. ») || L'Acad. (éd. de 1877) admet qu'on peut écrire aussi CHANSON DE GESTES.

ENCYCL. *Chanson de geste.* V. CHANSON.

GESTÉ, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 25 kilom. de Cholet, à la source d'un affluent de la Sèvre Nantaise; 2.105 hab. Usines; métiers pour la fabrique de Cholet.

GESTICULAIRE (*jè-sti, lèr'*) adj. Qui a rapport aux gestes, qui se fait par gestes.

GESTICULATEUR, TRICE (*jè-sti*) n. Personne qui fait beaucoup de gestes.

— Antiq. rom. Acteur de pantomime qui figurait son rôle par des gestes et des mouvements du corps, sans parler.

GESTICULATION (*jè-sti, si-on* — du lat. *gesticulatio*, même sens) n. f. Action de gesticuler.

— Pathol. Sorte d'affection maniaque qui porte le malade à faire des gestes.

GESTICULÉ, ÉE (*jè-sti*) adj. Exprimé par gestes : *Invitation* GESTICULÉE.

GESTICULER (*jè-sti* — du lat. *gesticulare*, même sens) v. n. Faire des gestes : *Le singe* GESTICULE. (Buff.)

GESTION (*jè-sti* — lat. *gestio*; de *gerere*, supin *gestum*, faire) n. f. Action, manière de gérer; administration active : *La bonne* GESTION *des affaires publiques est dans les bonnes institutions.* (Thiers.)

— ENCYCL. *Gestion d'affaires.* Dr. rom. Le gérant, *negotiorum gestor*, répond de ses actes de gestion envers le *dominus rei*, celui dont l'affaire a été gérée, comme s'il en avait reçu mandat; l'obligation naît à sa charge, *quasi ex contractu*. Elle est sanctionnée par une action *negotiorum gestorum directa*, qui est de bonne foi. Inversement, le *negotiorum gestor* a une action contre le *dominus* pour obtenir le remboursement des dépenses que la gestion lui a occasionnées : c'est l'action *negotiorum gestorum contraria*. La gestion d'affaires suppose un acte effectif de gestion portant sur la chose d'autrui (élément matériel) et l'intention de gérer l'affaire d'autrui en accomplissant l'acte (élément intentionnel). Le gérant d'affaires était tenu de continuer et d'achever l'affaire commencée, même au cas de mort du *dominus*. Il n'avait droit qu'au remboursement de ses dépenses utiles.

— Dr. franç. anc. L'ancienne jurisprudence française avait suivi, en cette matière, les principes du droit romain. La *gestion d'affaires* était un quasi-contrat ayant les caractères d'un contrat synallagmatique imparfait. Toute personne pouvait gérer les affaires d'autrui, même un incapable. Le gérant d'affaires était, au point de vue des fautes, tenu plus rigoureusement qu'un mandataire.

— Dr. act. Si une personne, sans en être chargée, gère les intérêts d'une autre : faisant réparer sa maison abîmée par l'orage en son absence, il y a entre elles un quasi-contrat de gestion d'affaires. Sans avoir contracté ensemble, elles sont pourtant obligées l'une envers l'autre, comme si elles l'avaient fait.

Celui dont l'affaire a été gérée est présumé avoir donné mandat d'agir pour le bien de ses intérêts. Le gérant peut donc lui réclamer les dépenses faites par lui avec les intérêts du jour des avances, si les dépenses sont déjà payées par lui gérant. Mais il faut, pour cela, que le gérant n'ait pas agi malgré le propriétaire : en ce cas, en effet, ce dernier ne peut plus être censé lui avoir donné mission de gérer son patrimoine. Il faut encore que le gérant ait fait des actes d'administration utiles au moment où il les entreprenait (ou que les autres aient été volontairement ratifiés, ce qui régularise tout), car il est censé n'avoir reçu mandat que pour ceux-là. D'ailleurs, peu importerait que le profit de ces actes ait été ensuite détruit par des circonstances imprévues. Dans sa gestion, le gérant est tenu des mêmes obligations que le mandataire : il doit se comporter en bon père de famille, continuer sa gestion jusqu'à ce que le maître du bien géré ou ses héritiers puissent en reprendre l'administration. Enfin, il doit rendre compte au propriétaire des actes qu'il a entrepris. Il devrait des dommages-intérêts s'il manquait à ces obligations. Ces conditions remplies, il y a gestion d'affaires, alors même que l'on aurait géré l'affaire de Pierre, croyant gérer celle de Paul. Mais il n'en serait pas de même si, croyant gérer son bien propre, on avait géré celui d'autrui : le gérant d'affaires est favorablement traité par la loi, parce qu'il a eu une intention généreuse et utile à autrui; ce n'est plus le cas s'il a cru administrer ses propres intérêts : il n'a plus qu'une action pour réclamer l'enrichissement indû.

La gestion d'affaires est très importante en pratique : elle est admise aussi bien pour faire acquérir un droit à autrui que pour lui conserver un bien qu'il possède.

— Dr. intern. L'idée de *gestion d'affaires*, et plus généralement celle d'engagements se formant d'une manière analogue aux engagements conventionnels, *quasi ex contracta*, est applicable entre Etats comme entre particuliers. L'action protectrice de la Russie en Bulgarie, après la guerre d'Orient de 1877, par son armée et ses fonctionnaires, peut être considérée comme une gestion d'affaires donnant droit à une indemnité.

GESTIONNAIRE (*jè-sti-o-nèr'*) adj. Qui a rapport à une gestion.

— n. m. Celui qui est chargé d'une gestion, gérant.

GESTRICIE (la) [en suéd. *Gestrikland*], ancien pays de Suède, formant aujourd'hui la province de Gefleborg.

GESÙ (Le) [abrev. d'*Ecclesia del Gesù*, église des jésuites], principale église des jésuites à Rome, sur le cours Victor Emmanuel; construite au XVIe siècle par Vignole et Giac. della Porta, restaurée au XVIIe par le cavalier Bernin avec une grande richesse d'ornementation, mais sans un style de décadence. Peintures de Basiccio, de B. Ludovizi et de L. Ottoni.

— Par ext. La société de Jésus, les jésuites.

GESUALDO, ville d'Italie (Campanie [prov. d'Avellino]), [illegible] hab. Carrière d'albâtre.

GESVRES, comm. de la Mayenne, arrond. et à 39 kilom. de Mayenne, près de la forêt de Pail; 1.325 hab.

GESVRES (duc de), famille parlementaire de la Brie, dont le nom patronymique est POTIER. Elle était représentée dans la seconde moitié du XVIe siècle par deux frères : *Nicolas* et *Louis* POTIER. Le premier fut la tige des seigneurs de Blancmesnil; le second celle des seigneurs de Tresmes et de Gesvres. Louis mourut en 1630; son fils aîné RENÉ (1579-1670) fut duc et pair (1648); son fils cadet LÉON (1620-1704), gouverneur de Paris, laissa un fils, FRANÇOIS-BERNARD (1655-1739), qui se distingua à la campagne d'Alsace sous Turenne et dont naquit LOUIS-LÉON (1695-1774), gouverneur de l'Ile-de-France. Le fils de ce dernier, LOUIS-JOACHIM-PARIS, né en 1733, mourut sur l'échafaud en 1794, sans laisser d'enfant.

GET n. m. Hist. hébr. V. GHET.

GET (*jè*) n. m. Petite courroie de peau ou de cuir mou, que l'on passait aux pattes des oiseaux de fauconnerie et qui servait, en cas de besoin, à les rattacher à la longe ou à la filière. || Lisière, listel, bande mince de tissu ou de fourrure formant bordure à un vêtement. (Expression ancienne, qui ne dépasse guère le XVIe s.)

GETA (*jè*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des morionidés, comprenant une espèce brésilienne. (Le *geta Lacordairei* est un beau morio plat, brun rouge, élargi, parallèle, à élytres striés, et qui mesure 25 millimètres de long.)

GÉTA (P. Septimius), empereur romain, fils de Septime-Sévère, né à Milan en 189, mort à Rome en 212. Il partagea le pouvoir avec son frère Caracalla, mais celui-ci ne tarda pas à le faire assassiner dans le palais, entre les bras de sa mère, puis il le plaça au rang des dieux. Sans être exempt de tout reproche, Géta valait cependant mieux que le malfaiteur couronné qui lui ôta la vie.

Géta.

GÉTAFE ou **JETAFE**, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Madrid]); 3.670 hab. Fabrication de toiles communes; commerce de produits agricoles; hôpital, collège d'*Escolapios*, recevant près de 300 élèves.

GETAH (*jé*) ou **GÉTAH-LAHOÉ** (*jé*) n. m. Résine qui s'écoule d'un arbre de l'Inde appelé lahac et ayant quelque rapport avec le caoutchouc et la gutta-percha.

GETES (lat. *Getæ*), peuple scythe de l'Europe. — *Un, Une* GÈTE.

— ENCYCL. Longtemps établis entre les Balkans et le Danube, les *Gètes* furent soumis par Darius, en 515 av. J.-C. Ils soutinrent plus tard de longues luttes contre les Celtes et les rois de Macédoine. Vaincus par Alexandre (335), refoulés par les Celtes, ils se retirèrent au nord du Danube et finirent par se confondre avec les Daces. Au temps de César, leur roi Burebistès fonda un grand empire, qui se démembra après sa mort. Après de longues guerres contre l'empire romain, une partie de leur pays fut conquise par Trajan; mais beaucoup de tribus se retirèrent plus au nord et durent se fondre avec les Goths. Hérodote parle d'un certain Zamoxis, qui était de son temps le dieu national des Gètes. Zamoxis avait été, à Samos, esclave de Pythagore; il y était devenu un sage, puis était allé vivre chez les Gètes, dont il avait réformé les mœurs et la religion.

GETHSÉMANI, village de l'anc. Palestine, sur une montagne, près de Jérusalem. Là était le jardin des Oliviers.

GÉTHYLLIDE (*jé*) ou **GÉTHYLLIS** (*jé, liss*) n. m. Genre d'amaryllidées, comprenant des herbes à rhizome bulbeux, à feuilles radicales, linéaires, à fleurs sessiles, à baie comestible. (On en connaît quatre ou cinq espèces, du cap de Bonne-Espérance.)

GÉTIGNÉ, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 27 kilom. de Nantes, près de la Sèvre Nantaise; 2.221 hab. Manufactures de tissus de laine.

GÉTIQUE (*jé-tik'*) adj. Ethnogr. Qui a rapport aux Gètes.

GETS (LES), comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 29 kilom. de Bonneville, sur le col *des Gets*; 1.125 hab. Commerce de bois de construction, de vins.

GETTYSBURG, ville des Etats-Unis (Pensylvanie [comté d'Adams]); 3.221 hab. Eaux minérales. Du 1er au 3 juin 1863, victoire des fédéraux du Nord, commandés par le général Meade, sur l'armée confédérée du général Lee.

GÉTULES (*jé*), habitants de la Gétulie. (Le plus célèbre de leurs rois fut Iarbas, contemporain de Didon. C'est avec le secours des Gétules que Jugurtha prolongea la guerre contre les Romains.) — *Un, Une* GÉTULE.

GÉTULIE (*jé, li*) (lat. *Getulia*), ancienne contrée de l'Afrique, au S. de l'Atlas, bornée au N. par la Numidie et les Mauritanies, au S. par le Sahara actuel, à l'E. par le pays des Garamantes, à l'O. par l'Atlantique. Les principaux peuples de cette contrée, belliqueux et sauvages, étaient les Gétules, les Mélano-Gétules, les Dares, les Natembles et les Autotoles. La Gétulie s'appelle aujourd'hui *Bilad-ul-Djerid* (pays des dattes), partie sud du Maroc et partie nord du Sahara.

GEULE (*jeul'*) n. f. Maladie de la vigne, où les bourgeons prennent un développement excessif.

GEULINCX, philosophe belge, né à Anvers en 1624, mort à Leyde en 1669. Il est l'un des philosophes qui ont le plus contribué à propager le cartésianisme en Hollande. Il écrivit une *Métaphysique*, une *Logique*, une *Ethique* et un recueil de thèses intitulé *Saturnalia* (la plupart de ces écrits ne parurent qu'après sa mort). Geulincx interprète le cartésianisme dans le sens de Malebranche. Il nie l'action réciproque du corps et de l'âme l'un sur l'autre, et, si l'on en croit un de ses éditeurs, il les compare, comme le fera Leibniz, à deux horloges s'accordant, quoique demeurant séparées et indépendantes. Comme Malebranche, il croit à un ordre de vérités éternelles et qui ne sont pas uniquement, ainsi que le prétendait Descartes, autant de libres effets de la volonté indifférente du Créateur. Avec Malebranche, encore, il estime que le cartésianisme a besoin d'être complété par une morale.

GEUM (*jé-om*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre benoîte.

GEUS-URVAN (Goschouroun), taureau mythique, qui tient une grande place dans la cosmogonie du mazdéisme (religion des anciens Perses). Premier animal créé par Ahura-Mazda (Ormazd), aidé des Amesha-Çpenta (Amschaspands), Geus-Urvan fut tué par Angro-Mainyous (Ahriman); mais son âme, devenue celle de toute la nature animale, survécut, et de sa semence, purifiée par la lumière des astres, naquirent deux taureaux : l'un mâle, l'autre femelle, qui produisirent tous les animaux utiles. Geus-Urvan est le *ratu* des animaux utiles à l'homme.

GEUTBÉE (*jeu-tbé*) n. f. Petite cuve dont on se sert, dans les environs de Paris, pour mesurer la quantité de raisin qu'on veut cuver.

GEVAERT (François-*Auguste*), compositeur belge, né à Huysse en 1828. Élève du Conservatoire de Gand, il obtint le prix de Rome (1847). L'année suivante, il fit représenter un grand opéra intitulé *Hugues de Somerghem ;* mais l'œuvre, diffuse, fut accueillie avec froideur. Il écrivit alors un opéra-comique, *la Comédie à la ville*, qui fut reçu avec faveur. En 1852, il commença à Paris, sa véritable carrière dramatique. Il donna au Théâtre-Lyrique : *Georyette* ou *le Moulin de Fontenoy* (1853), qui fut bientôt suivi de deux opéras-comiques : *le Billet de Marguerite* (1854), et *les Lavandières de Santarem* (1855). Gevaert fit jouer ensuite à l'Opéra-Comique : *Quentin Durward* (1858); *le Diable au moulin* (1859); *Château-Trompette* (1860); *les Deux amours* (1861). Directeur de la musique à l'Opéra de Paris, il publia, en 1863, un premier *Traité d'instrumentation*, et, en 1868, *les Gloires de l'Italie*, chefs-d'œuvre de la musique vocale italienne aux XVIIe et XVIIIe siècles. En 1870, il retourna dans son pays. Il remplaça Fétis à la tête du Conservatoire de Bruxelles. C'est alors qu'il entreprit le *Répertoire classique du chant français*. Très versé dans la connaissance des langues et dans celle de l'histoire de la musique, hollériste distingué, Gevaert a publié : *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité* (1875-1881) ; *la Mélopée antique dans le chant de l'Église latine* (1895) ; *les Origines du chant liturgique* (1890) ; le *Recueil de chansons du XVe siècle*, en collaboration avec Gaston Paris (1875) ; un *Nouveau traité d'instrumentation* (1885) ; etc. Parmi ses compositions en dehors du théâtre, nous signalerons : *Jacques Van Artevelde*, cantate (1863) ; *Flandre au Lion*, ouverture ; *le Départ*, cantate ; *Chants lyriques de Saül* ; etc.

Gevaert.

GEVAERTS (Jean-Gaspard), en lat. **Gevartius**, littérateur et jurisconsulte belge, né et mort à Anvers (1593-1666). Secrétaire de sa ville natale, il fut nommé par l'empereur Ferdinand III conseiller d'État et historiographe. Ses principaux écrits sont : *Electorum libri III, in quibus plurima veterum scriptorum loca obscura et controversa explicantur* (1619), commentaire sur la loi fondamentale du Brabant ; *Pompa introitus Ferdinandi Austriaci* (1642).

GÉVAUDAN (le) [*Gavaldanus pagus*], ancien pays de France. Il comprenait, sur le flanc occidental des Cévennes, entre les monts de la Margeride au N. et le massif de l'Aigoual au S., une lisière de territoire large de 50 kilomètres environ, constituée par le versant ouest du massif lozérien, les plateaux granitiques sur lesquels s'appuie la montagne de Bouges, et enfin les grandes tables calcaires des causses : causse de Sauveterre, causse Méjean, et causse Noir. La Truyère, le Lot, le Tarn et le Tarnon le traversent dans sa largeur, en des gorges profondes, sauvages, boisées, à peu près inaccessibles, et qui servirent de repaire jusqu'à nos jours à une faune abondante de sangliers et de loups. (V. BÊTE DU GÉVAUDAN.) Encore aujourd'hui, le Gévaudan oriental, toujours boisé, est une des régions les plus sauvages et les plus déshéritées de toute la France.

Divisé par le Tarn en haut et bas Gévaudan, le pays appartint au royaume d'Austrasie, puis aux comtes de Toulouse, et, un instant même, à l'Aragon. Il fut racheté par saint Louis en 1258. Compris, sous l'ancien régime, dans le Languedoc, il a servi à former, en 1791, la presque totalité du département de la Lozère.

GEVELSBERG, ville d'Allemagne (Prusse Westphalie, présid. d'Arnsberg), sur l'Eunepe, affluent de la Ruhr par le Wohlme ; 9.379 hab. Brasseries ; distilleries.

GÉVEZÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kilom. de Rennes, sur la Flume, affluent de la Vilaine ; 1.796 hab.

GEVREY-CHAMBERTIN, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 12 kilom. de Dijon, au pied de la côte d'Or et au débouché de la pittoresque combe de Lavaux ; 1.760 hab. Tonnellerie, commerce de vins. Église du XIVe siècle et restes d'un ancien château construit par les abbés de Cluny. — Le canton a 32 comm. et 8.978 hab.

D'origine très ancienne, Gevrey fut autorisée, par une ordonnance de 1847, à joindre à son nom celui du climat célèbre de Chambertin (v. ce mot) ; son vignoble donne de bons vins ordinaires en plaine (cette région étant plantée de gamay), et des vins supérieurs classés parmi les grands bourgognes, sur les coteaux, où seul le pineau est cultivé. Parmi les principaux climats, il convient de citer : *Chambertin* et *Clos de Bèze* (les plus réputés), *Casiers-hauts* ou *Grandes-Charmes*, *Chapelle-Haute*, *Charmes-Hautes*, *Etournelles*, *Fouchère*, *Grillotte*, *Mazy*, *Ruchottes*, *Saint-Jacques*, *Véroilles*, etc.

GÉVRIER, comm. de la Haute-Savoie, arr. et à 1 kilom. d'Annecy, sur le Thiou, près de son confluent avec le Fier ; 1.214 hab. Carrières de pierre jaune.

GÉVUIN n. m. ou **GÉVUINE** (*jé*) n. f. Arbre de la famille des protéacés, à fruit comestible, semblable à l'aveline.

— ENCYCL. Le *gévuin* est un arbre ou un arbrisseau du Chili, à rameaux velus, portant des feuilles imparipennées, à folioles coriaces, lisses, régulièrement dentées, d'un vert tendre. Les fleurs sont géminées sur chaque pédicelle, et réunies en grappes ou en épis. Cet arbre croît dans les forêts et au pied des montagnes du Chili. On le cultive dans les serres d'Europe : son fruit, qui est un drupe, a une saveur rappelant celle de la noisette.

GEWANDHAUS, nom d'une des plus anciennes et des plus célèbres sociétés de concerts de l'Allemagne. Elle existe à Leipzig depuis 1781 et tire son nom du local qu'elle occupait d'abord dans la Halle aux draps (*Gewandhaus*) de cette ville. Son origine remonte au « Grand concert » qui fut fondé en 1743 sous la direction de Doles et dont les séances avaient lieu dans un domicile privé. L'orchestre compte environ soixante-dix exécutants. L'antique salle du Gewandhaus a fait place à un édifice somptueux inauguré en 1884.

GEX (*jèkss*) [lat. *Gesium*], ch.-l. d'arr. de l'Ain, à 69 kilom. de Bourg, sur le Journan, affluent du Rhône, au pied de la chaîne la plus élevée du Jura, en face du col de la Faucille ; 2.878 hab. (*Gessiens, ennes.*) Ch. de f. P.-L.-M. Élève de mérinos, usines sur le Journan, tanneries, fabrication de fromages. Berceau de la famille Girod de l'Ain. — L'arrondissement a 3 cant., 31 comm., 22.000 hab. ; le canton, 11 comm. et 8.005 hab.

Armes de Gex.

GEX (PAYS DE), pays de l'ancienne Bourgogne, actuellement compris dans la partie orientale du département de l'Ain. Il est presque séparé du reste de la France par le chaînon du Jura qui porte les plus hauts sommets du système. Cette barrière est franchie au col de la Faucille (1.323 m.), par où passe la route de Paris à Genève. Les coteaux qui s'inclinent du côté du lac Léman sont couverts de pâturages, de prairies, de champs de céréales et de jardins. Les principaux produits du pays sont les bois de chauffage, le bétail, les fromages dits « de Gruyère », de bon vin blanc. Il y a des carrières de pierre. Les scieries, la poterie, la lapidairerie, la taillerie de verres lenticulaires, les minoteries composent les principales industries. Au point de vue commercial, ce pays est situé dans une zone neutre entre les douanes suisses et françaises. La population est mélangée d'Helvètes, de Burgondes, d'Allobroges, de quelques Italiens et Espagnols. Au XVIe siècle, les Genevois et les Bernois disputèrent le pays de Gex au duc de Savoie. Henri IV l'acquit au traité de Lyon (1601) et en fit un bailliage de la généralité de Bourgogne. Les traités de 1815 en détachèrent six cantons, réunis au canton suisse de Genève. Le reste redevint un arrondissement du département de l'Ain.

GEYER, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwickau]), dans l'Erzgebirge ; 5.305 hab. Passementeries, fabrique de produits chimiques, de rubans ; filatures de coton ; fabriques de dentelles ; mines d'étain.

GEYÉRITE (*jé-ié*) n. f. Minér. Variété de leucopyrite.

GEYSER ou **GEISER** (*jé-i-zèr'* — mot island.) n. m. Source jaillissante intermittente et thermale.

— ENCYCL. Les *geysers* sont des sources chaudes, essentiellement jaillissantes, avec dégagements sulfureux ; elles sont caractérisées par un quantité considérable de vapeur d'eau, par l'intermittence de leur jet et par le dépôt minéral, calcaire ou siliceux, souvent très abondant, qu'elles produisent. Les geysers ont été étudiés, d'abord en Islande, puis en Nouvelle-Zélande, où leurs manifestations ont plus d'intensité ; enfin, aux Etats-Unis, dans le parc national du *Yellowstone*, où le phénomène se présente avec une ampleur grandiose, et où les geysers sont au nombre de quatre-vingt-quatre, presque tous donnant un dépôt siliceux ; leurs eaux contiennent encore du chlorure de sodium, des acides borique, sulfurique et carbonique ; elles sont alcalines. Les principaux geysers du Yellowstone sont : le *Géant*, dont les éruptions se produisent généralement par séries et dont le jet s'élève parfois à une hauteur de 60 mètres ; le jet de la *Ruche d'abeille*, qui atteint 70 mètres ; le *Vieux fidèle*, qui fonctionne toutes les soixante-cinq minutes, le *geyser Architectural*, remarquable par l'allure désordonnée de ses jets multiples, etc. Tyndall a reconnu que l'éruption du *grand Geyser* d'Islande, se produisait dès que la colonne d'eau soulevée par les vapeurs chaudes des profondeurs atteignait un point dont la température est celle de l'ébullition. A ce niveau précis (11 m. de profondeur pour le *grand Geyser*), les eaux dont la température est déjà très voisine de l'ébullition se résolvent immédiatement en vapeur d'eau et produisent le phénomène jaillissant.

Geyser.

GEYSÉRIEN, ENNE (*jé-i-zé-ri-in, èn'*) adj. Qui se rapporte aux geysers : *Manifestations* GEYSÉRIENNES.

GEYSÉRITE (*jé-i-zé*) n. f. Variété de silice hydratée ou opale qui se forme près de l'orifice des geysers siliceux. (Elle se présente en masses fibreuses et en forme de choufleur.)

GEYZA, duc hongrois, fils de Taksony. Il régna de 972 à 997, et mit fin aux invasions des Magyars en Allemagne en les habituant à la vie sédentaire. Il conclut une alliance avec Othon Ier et permit aux moines allemands de convertir son peuple. Lui-même reçut le baptême ; mais, pour ne pas mécontenter les chefs païens, il continua de sacrifier aux anciennes divinités des Hongrois.

GEYZA, nom de deux rois hongrois : GEYZA Ier, né vers 1040, mort en 1077. Septième roi de la maison Arpad. Après la mort de son père, Bela Ier, il fit sa soumission à son cousin Salomon. Lorsque l'empereur grec, Michel Dukas, envoya à Geyza une couronne en récompense de sa conduite généreuse envers les captifs grecs, la guerre éclata entre le roi et Geyza. Salomon fut battu, et Geyza fut couronné en 1075, mais il ne resta sur le trône que deux ans. — GEYZA II, né en 1130, mort en 1161. Il succéda à son père Béla II en 1141. La régence fut confiée à sa mère et à son oncle Beous. Geyza combattit victorieusement les Russes et les Grecs. Sous son règne, de nombreuses colonies saxonnes émigrèrent en Hongrie. Le roi leur assigna le comté de Szepnze (Szeps) et plusieurs territoires en Transylvanie, où leurs descendants vivent encore aujourd'hui.

GEZE n. m. Constr. Syn. de NOUE.

GFRŒRER (Auguste-Frédéric), historien allemand, né à Calw (Wurtemberg) en 1803, mort à Carlsbad en 1861. Il termina ses études à Tubingue, voyagea en Suisse et à Rome. Nommé, à son retour, répétiteur du séminaire évangélique de Tubingue, il abjura le protestantisme et obtint, en 1846, une chaire d'histoire à l'université catholique de Fribourg. Il siégea, en 1848, au parlement de Francfort. Son ouvrage le plus estimé a pour titre *Grégoire VII et son siècle* (1859-1861).

GHADAMÈS ou, selon la prononciation arabe, **RHADAMES** (la *Cydamus* des anciens), oasis du Sahara central, située sur un plateau, au point d'intersection des routes menant de Tripoli et de Gabès vers l'Air. L'existence de l'oasis est assurée par une source jaillissant d'une profondeur de 120 mètres et suffisante pour arroser une centaine d'hectares. Des ruines attestent son antique prospérité. Les habitants sont de race berbère fortement nigritisée ; on compte aussi un certain nombre de marchands arabes. L'oasis vit péniblement des produits de ses dattiers. Son commerce est en décadence.

GHAGHARA n. m. Petits grelots liés ensemble et formant une couronne, qu'on attache au bas des jambes des danseurs, dans l'Inde.

Ghaghara

GHANTA n. f. Clochette de bronze, dont on se sert pendant les cérémonies religieuses de l'Inde.

GHARB, nom donné par les Marocains à la province nord-ouest de l'empire chérifien, limitée au N. par le détroit de Gibraltar, au S. par l'oued Sebou, à l'E. par le Riff. La région comprend le plateau assez étroit qui descend du Riff vers l'Atlantique et la Méditerranée. Arrosée par d'assez nombreux petits fleuves côtiers, relativement très saine, pacifiée et soumise au sultan dans sa partie basse et septentrionale, elle forme une des parties les plus riches du Maroc, et produit des céréales, des laines, du liège. Elle a pour chef-lieu *El-Araich*, et comprend les deux districts militaires de Ksar-el-Kébir et d'Azila. C'est la *Tingitane* romaine.

Ghanta.

GHARBIEH, GARBIEH ou **GHARBIYEH** (littéralem. *l'Occidentale*), nom arabe de l'une des six moudiriehs du Delta d'Egypte, comprise entre la Méditerranée et les deux bras de Damiette et de Rosette. Ch.-l. *Tantah*. Elle contient une population totale de 1.297.656 hab., dont 48.946 Bédouins et 3.456 Européens.

GHARDAÏA, GHARDAYA ou **GARDEIA**, ch.-l. d'un cercle militaire dépendant de la subdivision de Laghouat et d'une commune mixte correspondant à l'ancienne confédération du Mzab, annexée à la France en 1882. Son territoire a 45.622 hab., dont 8.000 agglomérés au ksar même de Ghardaïa. Capitale de la Pentapole mozabite, elle a environ le tiers des palmiers de la Confédération (64.000). Elle occupe de la base au sommet un monticule élevé, que couronne une mosquée. Le bordj français s'élève sur un mamelon en face de Ghardaïa.

GHARDIMAOU, petite ville de la Tunisie, à 1 kilom. de la frontière de la province de Constantine, sur la rive droite de la Medjerda. Ch.-l. du caïdat de la Regba. Ghardimaou est occupée par une petite garnison. Marché de grains et de bétail.

GHARI n. m. Gong consistant en un disque de bronze aux vibrations puissantes et dont on se sert dans les cérémonies religieuses de l'Inde.

Ghari.

GHARIPOUR Géogr. V. ELEPHANTA.

GHASSÂNIDES, dynastie des princes arabes qui gouvernèrent, sous la suzeraineté de l'empire romain et byzantin, les tribus arabes de la Palmyrène et de la Palestine, du IIIe siècle à 636 de J.-C. Ils étaient originaires du Yémen et appartenaient à la famille des Azdites. *Un, Une* GHASSÂNIDE.

GHÂT ou **RHÂT**, ville et oasis du Sahara central, à 300 kilom. au S. de Tunis, à 950 kilom. environ de Tripoli, dans une étroite vallée, généralement sèche, entre le rebord oriental du plateau du Tassili et les falaises de l'Akakous, peut-être à la place de l'oppidum romain de *Itapsa*. L'oasis, insuffisamment arrosée, ne comprend guère que 3.000 palmiers et une population de 4.000 hab. environ, Touareg Ihadjenen, ou descendants de marchands arabes berbères ; mais elle a une importance extrême comme nœud des routes des caravanes qui franchissent, par ce couloir étroit, le Tassili pour diverger ensuite vers la Tripolitaine, la Tunisie et l'Algérie. Par la le Ghât, qui dépend politiquement de la Tripolitaine, et où les Turcs ont une petite garnison, est la clef du Sahara oriental.

GHÂTES ou **GÂHTS** (littéralement *degrés, rampes*), chaînes de montagnes dans la péninsule du Dekkan. Les Ghâtes occidentales longent de près la mer d'Oman, et les Ghâtes orientales bordent le golfe du Bengale, les unes et les autres sont, à proprement parler, les rebords O et E. du plateau du Dekkan. Mais, tandis que les Ghâtes

[illegible] Ghâte continue qui s'élève à [illegible] et qui sont terminées de chaî[illegible] la hauteur ne dépasse pas 1 200 mètres. [illegible] au S. de la Tapti, tributaire [illegible] appelées d'abord monts [illegible] vers le S.-O., et leur altitude [illegible] la Godavery, à 1.500 mètres, [illegible] coupées par les défiles de [illegible] Elore [illegible] les lignes Bombay [illegible] Bombay-Madras. A la frontière du Mysore, [illegible] 2 [illegible] mètres, puis se relèvent au massif des [illegible], au S. de [illegible] elles se prolongent, sous le nom [illegible] Travancore, jusqu'au cap Comorin. Abruptes [illegible] la mer, elles se relèvent au contraire à l'E., au [illegible] par de faibles pentes. Quant aux Ghâtes orientales, elles ne sont que le contrefort du plateau, que les vallées des fleuves côtiers ont découpé en sections.

GHATIKÂ n. f. Heure indienne, soixantième partie du jour solaire, correspondant par conséquent à 24 de nos minutes. La ghatikâ se divise en 60 *kalas* ou *palas*, et le kala en 60 *vikalas* ou *vipalas*.

GHAWÂZÎ venu de *ghâzi*, bohémien; *ghâzîeh*, bohémienne; au plur. *ghawazî*, n. m. pl. Nomades qui sont les bohémiens de l'Egypte.

— Encycl. C'est de la tribu des *ghawâzî* que sortent ordinairement les danseuses, on les confond avec les almées, qui forment une corporation, et non une tribu, comme les ghawâzî qui viennent de l'Inde. Ils en sont sortis du VIIe au XIIIe siècle, et sont de la même race que les *Zingari*, *Tziganes*, *Gypsies*, *Gitanes*, etc.; eux-mêmes se donnent le nom de *Barniaki*. Les ghawâzî femmes étaient autrefois les danseuses attitrées de toutes les fêtes égyptiennes. Leurs désordres les firent exiler, en 1834, dans la Haute-Egypte, à Esnéh et à Kenek, par mesure de police. Elles figurent encore dans quelques foires de la Basse-Egypte, au Caire, à Tantah, où elles exécutent la danse du ventre, la danse de l'abeille et autres chorégraphies caractéristiques. Leurs maris jouent le rôle de musiciens et surtout de pourvoyeurs. Une branche des ghawâzî, les *ghaidjar*, ont une vie différente; les femmes disent la bonne aventure, les hommes sont acrobates, lutteurs, funambules. Tous sont musulmans; ils ne s'allient qu'entre eux et ont une langue particulière.

GHAZALI, ou, suivant une autre transcription, **GHAZZALI** (Abou-Hamid-Mohammed-ibn-Ahmed **el-**), philosophe musulman, né et mort à Tous, dans le Khorassan (1058-1111). Il fut appelé, en 1091, à l'une des chaires du collège Nizamieh, à Bagdad. Il acquit une grande renommée et fut surnommé **Hudjdjet el-Islam** « celui qui prouve l'islamisme ». En 1095, Ghazali abandonna l'enseignement pour embrasser la vie mystique (1095); il voyagea à travers le monde musulman, puis revint à ses premières études; mais, repris par son dégoût de la vie réelle, il recommença la vie contemplative. Il a laissé une œuvre considérable, dont la partie la plus importante est l'*Ihya-Oloum-el Din* ou « Traité de la rénovation de l'islam », dans lequel il essaye de combiner l'islamisme avec les doctrines du soufisme. Il a écrit deux autres traités, le *Mekasid-el Felasifa*, dans lequel il discute et démolit successivement tous les systèmes philosophiques; et le *Munkidmin-el-Zelal*, « le Préservatif de l'erreur », qui a été traduit en 1877 par Barbier de Meynard dans le « Journal asiatique ».

GHAZAN-KHAN (Mahmoud), empereur mongol de Perse, fils d'Arghoun khan, né à Sultan-Douvin (Mazendéran) en 1271, mort en 1301. Gouverneur du Khorassan dès l'âge de treize ans, il lutta pour mettre ce pays à l'abri des invasions des Turkomans et réprimer la rébellion de l'émir Naurouz (1290). A la mort d'Arghoun, il reconnut comme souverain son oncle Kaï Khatou-khan (1291); mais, quand ce prince eut été assassiné par Baidou, il marcha contre l'usurpateur, qu'il mit en fuite à Kourban Shira (1291). Baidou lui proposa de partager l'empire; mais Ghazan refusa. Baidou fut vaincu et mis à mort (1294), et Ghazan proclamé souverain. Trois princes mongols essayèrent sans succès de le détrôner en 1296. Ghazan s'empara du royaume du dernier sultan seldjoukide d'Iconium, Masoud (1300) et soumit le Caucase. Ses tentatives sur la Syrie échouèrent. Ghazan en mourut, paraît-il, de dépit. Ses Etats s'étendaient depuis l'Oxus jusqu'à l'Euphrate; du moment où il fut devenu musulman, il refusa de reconnaître la suzeraineté du Khan du Kiptchak. Il organisa l'empire [illegible] fit dresser un cadastre et revisa le code [illegible]. Il établit l'unité monétaire, celle des poids et mesures, et réorganisa le service postal.

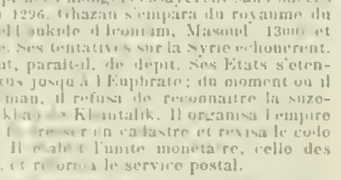

Monnaie de Ghazan khan.

GHAZEL [illegible] Mot signifiant, dans la poésie turque et [illegible] vers consacrée généralement à l'amour. Le ghazel ne doit pas avoir [illegible] moins de douze et neuf, et le nom du [illegible] se trouver dans le dernier vers.

GHÂZÎ [illegible] n. m. Titre honorifique [illegible] primitivement aux [illegible] avaient fait la guerre sainte [illegible] *aide de camp* [illegible] *Ghâzî*.

GHAZI-HASAN, [illegible] en Perse ou à Rodosto [illegible] en 1726. Il prit service dans la [illegible] Algérie [illegible] Tripoli, puis à Constantinople, où il [illegible] sur la [illegible] du Dey d'Alger, [illegible] sur le [illegible] ministre de Naples, il entra dans la marine [illegible] grade [illegible] amiral. Il assista aux [illegible] et à Tchesmé, et, [illegible] à lever le siège de Lemnos. Elevé en 1777 à la charge de grand amiral, il vainquit le pacha d'Acre, Daher, soumit en Egypte Ibrahim et Mourad, pacha de la Morée (1779) et prit part à la guerre de Crimée. Selim le destitua en 1789 et l'envoya à Ismaïl, il échoua dans l'expédition d'Otzakof, et fut élevé malgré lui au grand vizirat. Il fut destitué et condamné à mort. Ce général apporta des modifications importantes dans la marine.

GHAZIPOUR, ville de l'empire anglais des Indes (Provinces du Nord-Ouest), sur la rive gauche du Gange, à 74 kilom. N.-E. de Benarès. Son antique splendeur est attestée par un beau palais du XVIe siècle, qui occupe un vaste espace, mais qui est dans un grand état de délabrement. Mausolée de lord Cornwallis, qui mourut à Ghazipour en 1805. La ville compte aujourd'hui environ 50.000 hab. Le *district de Ghazipour*, l'un des plus fertiles de l'Hindoustan, compte 1.500.000 hab. environ, sur 5.600 kilom. carrés.

GHAZNA. Géogr. V. Gazna.

GHAZNÉVIDES ou **GAZNÉVIDES**, dynastie d'origine turque qui régna dans le Khorassan, dans la Perse et dans le nord de l'Inde, de 995 à 1145 de J.-C. Elle fut fondée par Sebouktikin, dont le fils Mahmoud est généralement compté comme son premier souverain, et qui établit sa capitale à Ghazna. (Les historiens comptent quatorze princes ghaznévides.) — *Un, Une* Ghaznévide ou Gaznévide.

GHEDI, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur le Naviglio, affluent de l'Oglio; 3.465 hab.

GHEDAREF, oasis des régions limitrophes de l'Ethiopie du Soudan, dans la haute vallée de l'Athara. Son centre est Hillit-Abou-Sine, qui porte aussi le nom de El-Ghedaref. Les habitants se livrent à la culture du tabac, exportent du café, des cuirs, du sel, du sésame, de la gomme, etc. — La possession de Ghedaref est revendiquée à la fois par l'Ethiopie et par l'Egypte.

GHÉDOS ou **GHÉDIZ**, ville de Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendikiar]), dans une haute vallée de l'Ak-Son; 5.925 hab.

GHEE (*ghé*) ou **GHY** (*ghi*) n. m. Espèce de beurre qu'on fabrique dans l'Inde en faisant bouillir préalablement le lait, et qui, d'un usage courant, forme l'objet d'un très grand commerce dans la majeure partie de ce pays.

GHEEL, ville de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Turnhout, sur la Nèthe; 12.026 hab. Teintureries, tanneries; commerce de céréales. Colonie agricole d'aliénés. Eglise du XIIe siècle.

GHÉHÉNÈH, ville d'Egypte (Haute-Egypte [prov. de Ghurghèh]); 14.435 hab.

GHEÏVÉ ou **GHEÏVA**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Khodavendikiar]), près du fleuve côtier Sakaria; 5.895 hab. Ville jadis importante.

GHELEN (Sigismond), en latin **Gelenius**, philologue allemand, né à Prague vers 1477, mort à Bâle en 1554 ou 1555. Après avoir visité la France, l'Allemagne et l'Italie, il se lia avec Erasme. Il a traduit en latin un grand nombre d'ouvrages grecs; mais son livre le plus important est son *Lexicon symphonum quatuor linguarum græcæ scilicet, latinæ, germanicæ et sclavonicæ* (1537).

GHELUWE, comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Orientale), arrond. admin. et judic. d'Ypres; 4.345 hab. Fabriques de fil à coudre, de toiles, de dentelles.

GHEMME, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]); 3.813 hab.

GHENDJ ou **GUENDJ**, district de la Turquie d'Asie (Arménie [prov. de Bitlis]); 66.197 hab. Ch.-l. *Guernik*.

GHERARDESCA, famille de Toscane. Elle se mit à la tête du parti gibelin de Pise contre les Visconti de Gallura, chefs des guelfes. Gherardo et Galvano périrent dans la tentative de restauration impériale de Conradin. — Ugolino, mort en 1288, fut immortalisé par Dante. (V. Ugolin.) Gaddo en 1316, Rieri en 1320, descendants d'Ugolin, gouvernèrent Pise. — Manfredo périt en 1324, en défendant la Sardaigne contre Alphonse d'Aragon. — Bonifazio affranchit Pise en 1329 du joug de Castruccio Castracani, écrasa la réaction aristocratique en 1335, et mourut de la peste en 1340. — Avec son fils et successeur Rainiero, mort en 1348, finit le rôle des Gherardesca.

GHERARDI (Evariste), littérateur et comédien italien, né à Prato (Toscane) vers 1670, mort près de Paris en 1700. Il débuta au théâtre dans le rôle d'Arlequin (1689), devint directeur de la troupe du Théâtre-Italien, à Paris, et fit représenter quelques pièces de sa composition. En 1697, Mme de Maintenon, ayant cru se reconnaître dans une comédie intitulée *la Prude*, Louis XIV ferma son théâtre. Gherardi recueillit les meilleures pièces jouées sur la scène italienne, composa le dialogue de plusieurs d'entre elles dont il n'existait que le cadre, et les publia sous le titre de *Théâtre italien* (1691-1697). Une seule des pièces de Gherardi a été publiée : c'est *le Retour de la foire de Bezons*, comédie qui fut jouée en 1695.

GHERARDI DELLA TESTA (le comte Thomas), auteur dramatique italien, né à Tirrinola, près de Pise, en 1818, mort à Pistoia en 1881. Après avoir pris part à la lutte contre l'Autriche en 1848, il publia d'abord quelques romans, puis se tourna vers le théâtre. Sa première comédie : *une Folle Ambition* (1845), fut représentée avec succès à Florence. Depuis lors, il a donné une vingtaine de pièces, parmi lesquelles nous citerons : *un Moment d'erreur*, *un Voyage d'instruction*, *le Comte et l'Actrice*, *le Premier Drame d'un bas-bleu*, *Vengeance et pardon*, *Tête et cœur de femme*, *Ambition et avarice*, *Promettre et tenir*, *Amante et mère*, *le Règne d'Adélaïde*, joué en 1855, à Paris; *le Bal masqué*, *le Chien de la cousine*.

GHERARDINI (Alessandro), peintre italien, né à Florence en 1655, mort à Livourne en 1723. Elève d'A. Rossi, il joignait à beaucoup de talent une extrême facilité. Son meilleur tableau est un *Crucifiement*. Nous citerons également une *Nativité de la Vierge*, une *Descente de croix*, *le Triomphe de la Foi*, dans diverses églises de Florence; une belle fresque représentant *la Mort de saint Joseph*, à Varlungo, près de Florence, etc.

GHERARDINI (Stefano), peintre italien, mort en 1755. Celui de son maître, Giuseppe Gambarini, il peignit un grand nombre de bambochades, où l'on trouve de l'esprit et de la verve, et composa quelques œuvres dans le genre sérieux, notamment un *Couronnement de l'empereur Charles Quint*, pour le palais Ranuzzi.

GHEREA (C. Dobrogeano), écrivain roumain, né à Iékaterinoslav (Russie) en 1855. Il dut, pour raisons politiques, se réfugier en Roumanie, où il produisit, en peu de temps, une vraie révolution dans la critique. Ses travaux les plus importants parurent dans le « Contimporanul », la « Revista socialâ », et, plus tard, dans la « Literatura si scuinta » créée par lui-même. La plupart de ses études ont paru en trois volumes (1890-1897).

GHÉRÉDÈH, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni]); 4.000 hab. Ch.-l. de canton.

GHERZEH (anc. *Carusa*), ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Kastamouni]), sur la mer Noire; 5.000 hab. Petit port.

GHESHA (*ghé-sa*) n. f. Danseuse et chanteuse japonaise. On écrit aussi GEISHA.

— Encycl. Au Japon, il ne se donne guère de fêtes sans qu'on y fasse figurer un certain nombre de *gheshas*. Elles accompagnent généralement leurs chants du *shamisen*. Les plus jeunes, appelées *maikos*, ont surtout pour fonction de danser.

Ghesha.

GHESQUIÈRE (Joseph-Hippolyte), jésuite et archéologue belge, né à Courtrai en 1731, mort à Essen (Gueldre) en 1802. Admis parmi les bollandistes, il prit une part active à la rédaction des volumes qui contiennent les *Actes* des saints du mois d'octobre. L'empereur Joseph II le nomma son historiographe, et l'Académie des sciences et lettres de Bruxelles le chargea de publier les monuments de l'histoire nationale dans les *Analecta belgica*. Il composa encore de nombreux ouvrages d'histoire.

GHET ou **GET** (*ghèt'*) n. Acte de divorce, chez les anciens Juifs. || Lettres de répudiation, chez les Juifs.

GHETA (*ghé'*) n. f. Chaussure en bois, la plus commune au Japon.

— Encycl. La *gheta* se compose d'une planchette horizontale, supportée par deux autres verticales. La forme et la beauté varient avec le rang, le sexe, l'âge, les provinces et les circonstances. On l'ôte toujours avant d'entrer dans les appartements, de peur de salir les nattes.

Gheta.

GHETTO (*ghèt'-to* — de l'hébr. *ghet*, lettre de divorce, divorce) n. m. Autref., en Italie, Quartier où les juifs étaient tenus de résider et où ils étaient enfermés la nuit.

— Au fig. Isolement, manque de liberté : *La législation du premier Empire était pour la presse un véritable* GHETTO.

— Encycl. Au XVIe siècle, une modification fut apportée, en Italie, à la manière dont étaient traités les juifs. Dans la plupart des villes on les confina dans un quartier spécial. Les plus célèbres furent celui de Rome, établi en 1555 par le pape Paul IV; celui de Florence, qui date de 1570, et, l'un des derniers, celui de Padoue, qui est de 1603. Cette clôture ne leur assurait qu'une tranquillité relative; on continua à leur interdire la possession des biens-fonds; ils étaient obligés d'assister à des sermons de conversion. Ce régime subsista dans les Etats romains et en Piémont jusqu'à la Révolution française. Dans le reste de l'Italie, la législation des grands-ducs s'humanisa au XVIIIe siècle, et les juifs jouirent de certaines libertés. Dans les contrées de l'Allemagne où les juifs restaient tolérés, ils étaient enfermés dans les *judengassen*, et soumis au port d'un signe distinctif.

GHEYN ou **GEYN** (Jacob de), dit **le Vieux**, peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1565, mort vers 1615. Son père, peintre sur verre et en détrempe, lui donna les premières notions, et Goltzius lui apprit la gravure. Comme peintre, il a laissé des tableaux d'un dessin correct, d'un coloris brillant; mais il est surtout connu comme graveur. On a de lui près de deux cents estampes, gravées d'un burin ferme, mais un peu sec. Nous citerons, notamment : *l'Enfant prodigue*, *la Dispute d'Apollon et de Pan*, *la Confusion des langues*, d'après Karl Van Mander; *l'Annonciation* et *le Repos pendant la fuite en Egypte*, d'après Bloemaërt, etc.; des portraits de *Côme de Médicis*, de *Grotius*, de *Tycho-Brahé*, etc.

GHEZZI (Sebastiano), peintre, architecte, ingénieur et sculpteur sur bois, né près d'Ascoli vers 1600, mort en 1645. Il étudia la peinture sous le Guerchin et se fit remarquer par un *Saint François*, à Monte-San-Martino et par ses talents d'architecte. Il reçut d'Urbain VIII le titre d'« inspecteur des fortifications de l'Etat pontifical ». — Son fils, Giuseppe **Ghezzi**, né à Rieti en 1634, mort à Rome en 1721, prit des leçons de Lorenzino, peintre de Fermo, et se rendit ensuite à Rome, où il exécuta de nombreux tableaux pour la décoration des églises, et devint secrétaire perpétuel de l'Académie de Saint-Luc. Il a travaillé pour la reine Christine de Suède. — Le fils et élève de Giuseppe, Pietro-Leone, comte **Ghezzi**, peintre et graveur, né à Rome en 1674, mort en 1755, excellait dans la peinture d'histoire, la peinture sur émail, dans la gravure sur pierres dures, dans la caricature. Benoît XIV le mit à la tête de sa fabrique de mosaïques. Il a publié une belle suite de quarante estampes à l'eau-forte, sous le titre de : *Camere sepolcrali de liberti e liberte di Livia Augusta e duitri Cesari* (1731).

GHIBERTI (Lorenzo), sculpteur et architecte florentin, né et mort à Florence (1378-1455). En 1403, il fut chargé d'exécuter pour le Baptistère une seconde porte en bronze analogue à celle d'Andrea Pisano. Il la termina en 1424, après vingt et un ans de travail. Elle comprend vingt-huit compartiments représentant la *Vie du Christ*, les *Evangélistes* et les *Docteurs de l'Eglise*, et est ornée d'encadrements de feuillages et de fruits. Pendant le même temps, outre divers ouvrages de sculpture et d'orfèvrerie, il travailla au Dôme en qualité d'architecte en chef. En 1425, il fut chargé de l'exécution de la troisième porte du

Baptistère, il groupa, en dix compartiments, les principaux épisodes de l'Ancien Testament. (V. BAS-RELIEF.) Cette magnifique porte, que Michel-Ange appelait la *porte du Paradis*, fut achevée après vingt-sept années (1452). Parmi ses autres œuvres de sculpture, on peut citer le *Baptême du Christ* et *Saint Jean conduit devant Hérode*, bas-reliefs en bronze pour les fonts baptismaux de Sienne (1427), la châsse en bronze de saint Zanobi, la tiare d'or du pape Eugène IV (1434). Peintre, on lui doit des cartons de vitraux pour le Dôme et pour l'église de Santa Croce. Dans ses dernières années il avait rédigé des *Commentaires*. Ghiberti conserve dans la sculpture les procédés de l'orfèvrerie et il excelle surtout dans les figurines; ses bas-reliefs, composés comme des tableaux, renferment un grand nombre de personnages, souvent des portraits sculptés avec beaucoup de précision de sobriété et d'élégance.

Ghiberti

GHICA ou **GHIKA**, famille d'origine albanaise, qui a donné de nombreux princes et hommes d'Etat aux pays moldo-valaques : **Ghica** (Georges-G.), le fondateur de la maison princière, vint en Moldavie au début du XVIIe siècle et s'occupa de commerce. Sous le règne de Basile le Loup, il fut annobli et nommé gouverneur de la Moldavie inférieure, puis agent diplomatique à Constantinople. Après la déposition du prince Georges-Etienne, il lui succéda en Moldavie (1658-1659); mais, battu en 1659 par le prince de Valachie, Mihnea III, il se réfugia chez les Tartares, qui le rétablirent deux fois. Le vizir Kupruli le déposa. Après lui, son fils, GRÉGOIRE-GEORGES **Ghica**, fut prince de Valachie, de 1660 à 1664, puis de 1672 à 1674; — GRÉGOIRE-MATHIEU **Ghica**, petit-fils de Grégoire-Georges, occupa également à plusieurs reprises les trônes de Valachie et de Moldavie, de 1727 à 1752; — SCARLAT **Ghica**, son fils aîné, régna tour à tour sur les deux principautés : sur la Moldavie en 1757-1758, et sur la Valachie de 1758 à 1761, puis de 1765 à 1769. Après lui viennent : GRÉGOIRE-ALEXANDRE **Ghica**, prince de Moldavie (1764-1767, 1774-1777), et de Valachie (1768-1769); — GRÉGOIRE **Ghica**, prince de Valachie (1822-1828), le premier prince régnant dont les sentiments aient été vraiment nationaux. Enfin, dans la deuxième partie du XIXe siècle : ALEXANDRE **Ghica**, prince de Valachie (1834-1852), puis caïmacan (1856-1858). Il obtint le trône après l'occupation des pays danubiens par les Russes qui le surveillèrent étroitement. Destitué, en 1852, par la Porte, il fut nommé caïmacan de Valachie quatre ans après. On lui doit l'émancipation des paysans; — GRÉGOIRE **Ghica**, prince de Moldavie (1849-1856). Intronisé après la convention de Balta-Liman, il émancipa les tziganes, proclama la liberté de la presse, etc. En 1853, pour ne pas être soupçonné d'être de connivence avec les Russes, il se retira à Vienne jusqu'en 1854. Le traité de Paris ayant institué la caïmacamie, Ghica fut remplacé par Théodore Dalch (1856); JEAN **Ghica**, homme d'Etat et écrivain roumain, né et mort à Bucarest (1817-1897). Elève de l'Ecole centrale de Paris, il retourna en Roumanie, où il fut nommé professeur à l'académie Mihailienne de Jassy, puis à Bucarest. Envoyé, en 1850, à Constantinople, il fut nommé, par le sultan, gouverneur de Samos. Rentré dans le pays, il fut ministre sous Couza, dont il détermina la chute, en 1866. Ministre président sous la lieutenance princière et sous le prince Charles jusqu'à 1871, il fut ensuite directeur général des théâtres roumains et, de 1881 à 1888, ministre plénipotentiaire à Londres.

GHIFOU, province de l'empire du Japon (île de Nippon), peuplée de 957.199 hab. Ch.-l. *Ghifou* (32.775 hab.).

GHILAN, pays et province du nord de la Perse, au S-O. de la mer Caspienne, limité au S. et à l'O. par la chaîne circulaire des monts Elbourz, qui l'isolent de l'Irak et du Khorassan. C'est, à proprement parler, le littoral de la Caspienne, bas, souvent marécageux, dominé brusquement par les pentes boisées de l'Elbourz, sous un climat assez irrégulier et malsain, soumis à de brusques coups de vent chaud, le *badigherm*. La plaine côtière est bien cultivée en vergers, où croissent tous les arbres européens, et en champs de riz. L'olivier et la vigne y viennent parfaitement. La province, d'une superficie d'environ 11.000 kilom. carr., contient une population de près de 250.000 hab. Elle est divisée en 5 districts, et a pour capitale *Itecht*, et, pour villes principales, Enzéli et Lahidjân.

GHILARZA, comm. du royaume d'Italie (île de Sardaigne [prov. de Cagliari]); 2.644 hab.

GHILDE n. f. Hist. V. GILDE.

GHILDJIS, GHILDZIS ou **GHILZAIS**, population de l'Afghanistan occidental. Leurs traits physiques les rattachent aux Afghans, dont ils parlent la langue. Quoique se livrant en général à l'agriculture, ils sont d'humeur turbulente. Au commencement du XVIIIe siècle, ils s'étaient affranchis de la domination de la Perse et avaient fondé un empire indépendant, qui dura peu. Au XIXe siècle, les Ghildjis se soulevèrent à diverses reprises contre les sultans de Kaboul et surtout contre les Anglais, qu'ils tinrent en échec pendant plus d'une année (sept. 1886 à nov. 1887). — *Un* GHILDI, GHILDZI ou GHILZAI.

GHILIAKS, population du nord de l'île de Sakhaline et de la vallée du bas Amour. — *Un* GHILIAK.

— ENCYCL. De petite taille, les *Ghiliaks* rappellent les caractères principaux des Mongols. Ils vivent de chasse et de pêche et absorbent des quantités énormes d'aliments. Ils ne reconnaissent pas de chefs; ce sont les anciens, les riches et les *chamans* (à la fois prêtres, médecins et sorciers) qui règlent les différends. Leur plus grande fête est celle de l'ours, regardé comme l'exécuteur des volontés divines.

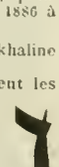
Ghimel.

GHIMEL (*ghi-mèl*) n. m. Troisième lettre de l'alphabet hébreu, correspondant au *g* dur français. ‖ Signe numérique de *trois*.

GHINGHI (Francesco), graveur sur pierres fines, né à Florence en 1689, mort à Naples en 1766. Il vécut à la cour de Cosme III, duc de Toscane, dont il fit le portrait, puis à celle de don Carlos, roi des Deux-Siciles. La galerie de Florence possède de lui une magnifique collection de camées.

GHIR ou **GUÎR** (OUED), probablement le *Flumen Ger* des anciens, un des cours d'eau les plus importants du Sahara septentrional. L'oued Ghir prend sa source dans l'Atlas méridional, puis coule vers le S.-E. et le S. dans la direction du Touat, passe à Igli, où il reçoit la grande rivière de Figuig, l'oued Zouzfana, à Beni-Abbès, à Karsas; enfin, va se perdre dans les sables d'Iguidi, après avoir longé les oasis du Touat, et parcouru près de 1.200 kilomètres. Jalonnée par d'assez nombreux villages, sa vallée constitue la route naturelle de l'Algérie au Touat.

GHIRLANDAJO (Domenico CURRADO, dit), peintre italien, né et mort à Florence (1449-1498). Fils d'un orfèvre, il se distingua dans ce premier métier par l'invention d'une parure en forme de *guirlande*, qui eut une si grande vogue auprès des Florentines, qu'elles surnommèrent l'inventeur *Ghirlandajo*. Il abandonna le burin pour le pinceau. Ses premières productions, faites à Ognisanti, dans la chapelle des Vespucci, sont un *Christ mort*, une *Miséricorde* et une *Cène* (fresque). Francesco Sasseti le chargea d'exécuter, dans une chapelle de la Santa-Trinita, quelques sujets tirés de la vie de saint François. Un peu plus tard, il commença, pour l'église de Certello, une *Visitation de la Vierge*, qui fut achevée par David et Benedetto, ses frères. A San-Marco, il laissa un tableau dans l'église et une *Cène* dans la salle des Etrangers. Au petit hôpital de la même ville, il peignit, pour le vieux Laurent de Médicis, *Vulcain et ses forgerons fabriquant les foudres de Jupiter*. A Ognisanti, de Florence, il fit à fresque, en concurrence avec Botticelli, un *Saint Jérôme savant*. Appelé à Rome par Sixte IV pour travailler dans la chapelle de ce pontife, Ghirlandajo entreprit *la Vocation de Pierre et d'André* et *la Résurrection du Christ*, dont il ne reste que des dessins. Il décora aussi la grande chapelle de Santa-Maria-Novella. Après un long séjour à Rome, il revint à Florence où il travailla pour Laurent de Médicis. Il fut le fondateur de l'école qui produisit Michel-Ange. Le musée du Louvre possède de lui *la Visitation de sainte Anne à la Vierge*.

Ghirlandajo.

GHISI ou **GHIGI**, famille d'artistes italiens originaire de Mantoue, et dont les membres les plus distingués sont : GIOVANNI-BATTISTA, dit **le Mantouan**, graveur, né et mort à Mantoue (1498-1563). Elève de Marc-Antoine, il a laissé un *David coupant la tête de Goliath*, d'après Jules Romain; *Incendie de Troie*, d'après le carton de Raphaël; etc.; — GIORGIO, dit **le Mantouan**, graveur, fils du précédent, né à Mantoue en 1524, mort à Rome vers 1590. Elève de son père, il se rendit à Rome, où il entreprit la reproduction de l'œuvre de Michel-Ange et de Raphaël, et des plus beaux ouvrages des autres maîtres contemporains. Citons de lui : son *Jugement dernier, les Prophètes et les sibylles de la chapelle Sixtine*, d'après Michel-Ange; et, d'après Raphaël : *l'Ecole d'Athènes*, la *Sainte Famille*, etc. — Son frère ADAMO, sculpteur et graveur, né vers 1530, a reproduit un assez grand nombre d'œuvres de Michel-Ange, de Jules Romain, de Raphaël, etc., et il a donné vingt-deux pièces sous le titre de *Rosaire de Marie*; — DIANA, surnommée **Mantuana**, née à Mantoue vers 1536, morte après 1580. Sœur des précédents, femme de l'architecte F. de Veltorro, elle s'est aussi occupée de gravure. Parmi ses estampes, rappelons : *la Femme adultère devant le Christ; le Christ mis au tombeau; Horatius Coclès passant le Tibre à la nage*, etc., d'après Jules Romain; — TEODORO, dit aussi **Théodore de Mantoue**, peintre, vécut entre 1546 et 1579. Frère des précédents, élève de Jules Romain, il a peint à fresque le chœur, la coupole et les voûtes de la cathédrale de Mantoue. On remarque surtout, parmi ses peintures, *les Quatre évangélistes*, qui sont d'un grand style. Il existe de lui, au musée de Nantes, un tableau représentant *Vénus et Adonis*.

GHISLAIN ou **GUILLAIN** (saint), né en Grèce vers 600, mort en 687. Il étudia les lettres à Athènes, et, en 633, on le trouve dans le nord de la Gaule, prêchant sur les bords de la Sambre. Il fonda un monastère à Courtsolre et un dans la forêt d'Ursidonque, près de Maubeuge. Cette maison, enrichie par Dagobert Ier, devint célèbre sous le nom d'abbaye de Saint-Ghislain. En 1120, une confrérie de gentilshommes fut établie sous le patronage du même saint. Saint Ghislain est un des saints les plus populaires de la Belgique. — Fête le 9 octobre.

GHISLANDI (Fra Vittore), désigné fréquemment sous le nom de **Fra Paoletto** ou **Fra Golgar**, franciscain et peintre italien, né à Bergame en 1655, mort en 1733. Elève de son père Dominique, habile peintre de fresques, puis de Bombelli d'Udine, ses tableaux d'histoire et ses portraits se recommandent par la vérité et l'expression des têtes et par la vivacité du coloris.

GHISLANZONI (Antoine), chanteur et littérateur italien, né à Lecco en 1824. D'abord baryton dans un théâtre de Milan, il a écrit plus de cinquante livrets d'opera; parmi lesquels, notamment, l'*Aida* de Verdi et divers romans. Nous mentionnerons de lui : *les Vierges de Nyon* (1858); *les Femmes laides* (1860); *un Suicide à fleur d'eau* (1862); *les Volontaires de 1866* (1867); *Jeanne de Naples*, drame lyrique (1869); *les Fiancés*, drame (1869); *un Caprice de femme*, drame (1870); *Adelinda*, drame lyrique (1872); *la Mode dans l'art*, comédie (1881); etc.

GHISLERI. Biogr. V. PIE V.

GHISOLFI (Giovanni), peintre italien, né à Milan en 1624, mort en 1683. Il exécuta des fresques à la Chartreuse de Pavie, puis à Gênes, à Venise, à Naples et à Rome. Il devint aveugle vers la fin de sa vie. Parmi le petit nombre de tableaux à l'huile qu'il a laissés, nous citerons : *Saint Pierre délivré de prison*, à Santa-Maria-della-Vittoria de Milan, et des *Ruines avec un pâtre et des hommes armés*, au musée de Dresde.

GHISONACCIA, comm. de la Corse, arr. et à 57 kilom. de Corte, près de Fiumi'Orbo; 1.034 hab. Ch. de f. de Ghisonaccia à Bastia.

GHISONI, ch.-l. de cant. de la Corse, arrond. et à 38 kilom. de Corte, sur les flancs orientaux du Monte Calvi; 1.886 hab. — Le canton a 4 comm. et 4.300 hab.

GHISONI (Fermo), dit aussi **Guisoni**, peintre italien, né à Mantoue vers 1510, mort à Rome vers 1580. Sa vie est peu connue. Elève de Jules Romain, son maître le chargea d'exécuter sur ses cartons, à la cathédrale de Mantoue, *la Vocation de saint Pierre et de saint André*. Cette toile superbe porte les deux signatures GIULIO ROMANO et GHISONI. Vasari parle avec grand éloge d'une *Nativité de Jésus-Christ* et de *la Famille de Gonzague*.

GHISTELE ou **GHISTALE** (Josse VAN), voyageur flamand du XVe siècle, né à Gand. Il fit, en 1485, le pèlerinage de la Terre sainte et, de là, passa en Egypte et en Ethiopie. Surnommé à son retour **le grand voyageur**, Ghistèle écrivit, en flamand, un récit de son voyage : *Voyage von Joos Ghistale* (1557).

GHISTELLES, comm. de Belgique (Flandre-Occid.), arr. admin. d'Ostende, arr. judic. de Bruges; 3.302 hab. Commerce de fleurs.

GHIYAS-ED-DIN BALABAN, roi de Dehli, mort en 1286. Le prince Nazir-ed-Din Mahmoud, qui avait épousé sa fille, l'éleva au vizirat; destitué en 1252, il marcha sur la capitale et força le roi à lui rendre sa charge. Il lui succéda en 1266 et gouverna ses Etats avec sagesse.

GHIYAS-ED-DIN TOUGHLOUK Ier, fondateur de la troisième dynastie turque de Dehli, mort en 1325. Il se déclara souverain en 1321, protégea Dehli contre les incursions des Mongols. Il semble avoir été assassiné par son fils Afif-khan, qui lui succéda. Ce prince protégea les lettres, et Khosrao de Dehli a écrit son histoire.

GHLIN, comm. de Belgique (prov. du Hainaut), arr. admin. et judic. de Mons; 4.570 hab. Verrerie.

GHOLAÏTE n. m. Relig. Membre d'une secte mahométane qui rendait aux imans une sorte de culte superstitieux.

GHOMARA ou **GHOMRA**, importante tribu marocaine, localisée au S.-E. de Tetouan, sur le revers septentrional du Rif, dans une région montagneuse, difficilement accessible et encore peu connue. La tribu est de race berbère et fut jadis chrétienne; elle a perdu aujourd'hui sa langue primitive. L'agriculture y paraît assez développée, mais la population fournit encore un fort contingent de pirates sur le littoral marocain de la Méditerranée.

GHOURI (Kansouwêh **EL-**), sultan d'Egypte de la dynastie des Mamelouks Bordjites. D'abord esclave du sultan Kaït-bey, il fut élu sultan à son tour à soixante ans passés. Il bâtit au Caire la mosquée et les écoles qui portent son nom et refit, en pierre, l'aqueduc en bois de Saladin; il protégea les lettres, mais ruina, par des droits de douane, le commerce florissant de l'Egypte avec l'Inde. A l'instigation des Vénitiens, il envoya vers l'Inde une flotte qui battit les Portugais, mais l'invasion ottomane l'empêcha de poursuivre ses avantages. Attaqué par le sultan Sélim Ier, il fut tué en menant la charge (1516).

GHOURIDES, nom d'une dynastie fondée par Hussein-Gouri, qui régna dans l'Iran oriental (Afghanistan) et dans le nord de l'Inde, de 1155 à 1213. — *Un* GHOURIDE.

GHOURISTAN ou pays de **GHOUR**, région montagneuse de l'Afghanistan occidental, entre Herat et Kandahar, sur le revers méridional du Siyah-Kôh, contrefort de l'Hindou-Kouch. Le pays, sauvage et désert, cultivé seulement dans les basses vallées, paraît avoir été autrefois florissant, ainsi qu'en témoignent de nombreuses ruines. Ce fut le domaine de la tribu des *Abdali-Douroni*, qui fut maîtresse de Kaboul, et le berceau de la dynastie des *Ghourides*. Le pays est aujourd'hui habité par les Eïmaks, d'origine mongole, généralement pasteurs.

GHRITA (mot sanscr.) n. m. Nom du beurre fondu et clarifié que, dans les sacrifices, le brahmane répand sur le feu sacré pour le nourrir et l'activer. (Par analogie, ce terme s'étend parfois à toutes les libations versées dans le feu.)

GHUTRU n. m. Tambour en terre cuite, en usage dans l'Inde.

Ghutru.

GHYCZY (Coloman), homme politique hongrois, né en 1808, mort en 1888. Député de Komarom en 1843, il devint préfet et secrétaire d'Etat au ministère de la justice en 1848. Il se retira de la vie politique pendant la réaction, mais devint ensuite, à plusieurs reprises, président de la Chambre des députés et, en 1874, dans le ministère Bitto, ministre des finances.

GHYVELDE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 12 kilom. de Dunkerque, non loin de la mer du Nord; 1.486 hab. Ch. de f. Nord. Brasserie.

GI ou **GY** adv. Arg. Oui; certainement; bien, bravo.

GIABARIEN (*ji, ri-in*) n. m. Membre d'une secte de mahométans, dont les partisans attribuent à Dieu les bonnes et les mauvaises actions.

GIAC ou **GIAT** (Pierre DE), homme politique français, né vers 1380, mort en 1427. D'une vieille famille d'Auvergne, il fut mêlé aux intrigues de la cour d'Isabeau de Bavière, dont sa femme était dame d'honneur. Cette dernière contribua à rapprocher Jean sans Peur, dont elle était la maîtresse, des Armagnacs (1419). Après l'assassinat de Jean sans Peur, Giac et sa femme prêtèrent serment au Dauphin. Giac jouit bientôt de la plus grande influence sur ce prince; mais, en 1425, le connétable de Richemont le fit arrêter à Issoudun, conduire à Dun-le-Roi, juger par son bailli, et enfin enfermer dans un sac et jeter à la rivière. Giac avait avoué, dans les tortures, l'empoisonnement de sa première femme. Il avait épousé, après elle, la veuve du comte de Tonnerre, qui se remaria ensuite avec La Trémoille, un des meurtriers de son mari.

Giacciano con Baruchella, comm. d'Italie (Vénétie [illegible]) de Rovigo, sur le Castagnaro ; 4 448 hab.

Giacomelli (Hector), peintre, graveur et illustrateur, né en 1822 à Paris, de parents étrangers. Il a exposé des [illegible] : *Orphée et fleurs* (1878), *au Bois* (1879), *au Bois de cerf*, l'œuvre la plus populaire de l'artiste, qui a été très fréquemment reproduite, et *Furniente* (1883) ; *le Nid du [illegible] des murailles* et *la Chasse*, *le Matin*, *le Soir* (1884), *la Chanson du printemps* et *le Soir* (1885), *la Jeunesse de l'Amour* (1887). Giacomelli a gravé quelques eaux-fortes ; on lui doit l'illustration de *Jean Paul Chappart*, du *Livre de mes petits enfants*, par Delapalme, de *l'Oiseau* et de *l'Insecte*, de Michelet, de *Sous bois* et *Nos oiseaux*, de André Theuriet, et les suites de compositions ayant pour titre : *les Mois*, *Ailes et fleurs*, *les Nids*, *Joies et misères des petits oiseaux*, *le Géant et l'Oiseau*, etc. Ajoutons que Giacomelli a publié sur Raffet un livre modèle : *Raffet, son œuvre lithographique et ses eaux-fortes, suivi de la bibliographie complète des ouvrages illustrés de vignettes, d'après ses dessins* (1862), et qu'il s'est fait connaître comme collectionneur d'estampes du XIXe siècle.

Giacomelli.

Giacometti (Paul), auteur dramatique italien, né à Novi en 1817, mort à Rome en 1882. Fils d'un sénateur, Giacometti était destiné à la magistrature ; des revers de fortune le décidèrent à chercher des ressources au théâtre. Il a fait représenter un grand nombre de pièces sur des sujets généralement historiques : *Camoëns ; Louise Strozzi ; la Famille Foscari ; Isabelle de Fiesque ; Charles II Stuart ; Elisabeth, reine d'Angleterre ; Torquato Tasso ; Marie-Antoinette ; Michel-Ange Buonarroti ;* etc.

Giacomotti (Félix-Henri), peintre français d'origine italienne, né à Quingey (Doubs) en 1828, naturalisé en 1849. Prix de Rome en 1854, il envoya au Salon, en 1859, les portraits de *About* et *Jules David*. Depuis lors, il a exposé des tableaux (tableaux religieux et mythologiques, portraits) qui se recommandent par des qualités de style, l'élégance des formes et le coloris. Citons de lui : *le Martyre de saint Hippolyte*, *Nymphe et satyre*, *l'Amour se désaltère*, *Agrippine quitte le camp*, au musée de Lille ; *le Christ bénissant les enfants*, *la Pentecôte*, *l'Amour et Vénus*, *la Nuit*, une de ses meilleures toiles ; une importante peinture décorative, destinée au musée du Luxembourg, et représentant : *la Gloire de Rubens ; Coin d'atelier ;* etc.

Giacosa (Giuseppe), auteur dramatique italien, né à Colleretto-Parella (Piémont) en 1847. Il débuta au théâtre de Turin, par un proverbe : *A chien qui lèche les cendres ne donnez pas de la farine à garder* (1872), puis fit représenter : *Vieille histoire*, comédie (1872) ; *la Partie d'échecs* (1873) ; *Affaires de banque* (1875) ; *les Fils du marquis Arthur*, et *Triomphe d'amour*, comédie ; *Teresa*, *le Mari amant de sa femme* ; *les Frères d'armes* ; *le Comte Rosso* (1880). Une de ses pièces, *Tristes amours* (1887), traduite en français, a été jouée au Vaudeville sous le titre de *la Provinciale* (1893) ; un de ses drames, traduit aussi en français, *la Dame de Challant*, a été joué à New-York.

Giacuinto (Corrado), peintre italien, né à Molfetta, près de Naples, vers 1690, mort en 1765. Élève, à Naples, de Solimène, puis, à Rome, de Sebastiano Concha, membre de l'académie de Saint-Luc (1735), le roi d'Espagne, Ferdinand VI, l'appela à Madrid (1753). Les principales fresques qu'il exécuta dans le palais de Madrid sont : *la Naissance du Soleil*, *Hercule*, *la Sainte Trinité*, *la Passion du Sauveur*, *la la Religion et l'Église ;* etc.

Gia-dinh, arrond. de l'Indo-Chine française (Cochinchine), peuplé de 175.314 hab. Ch.-l. *Saïgon*.

Giafar ou **Giaffar**, forme donnée quelquefois au nom du Barmécide Djafar.

Giafferi (Don Luigi), patriote corse, né à Talasani (Corse) vers 1680, mort à Naples en 1745, un des héros de la guerre d'indépendance de 1729. En 1735, il fut, avec Giacinto Paoli, proclamé primat du royaume par la junte nationale. Il sacrifia son ambition personnelle aux intérêts du baron Théodore de Neuhoff, qu'il crut appelé à sauver la Corse et qui fut proclamé roi. Créé marquis et généralissime de l'armée corse, Giafferi tomba aux mains des Génois qui, ayant vainement tenté d'acheter son concours, l'exilèrent. — Son fils, Augustin, fut général au service du roi de Naples ; ayant pris part à l'insurrection de 1797, il fut fusillé à Bastia en 1798.

Gialder (*jal'-dèr*) n. m. Dans les pays du Nord, Cabane de lattes à claire-voie, pour faire sécher le poisson.

Gia-long, empereur d'Annam, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en 1820. Neveu et héritier du roi Duê-Tong, de la dynastie des Nguyen, dépouillé par la rébellion des Tay, il dut, en lui succédant, d'abord sous le nom de Nguyen-Anh, en 1775, entreprendre la conquête de son royaume. Sur le conseil de Mgr Pigneaux de Béhaine, évêque d'Adran, il négocia, en 1787, une alliance avec Louis XVI. Quelques officiers français vinrent discipliner son armée, qui put venir à bout des rebelles. Ainsi furent nouées les premières relations entre l'Annam et la France. Gia-long, — il prit ce nom à partir de 1802 — récompensa les [illegible] et les officiers et protégea les catholiques et les étrangers.

Giambullari (Bernardino), poète italien, né à Florence, vers 1450. Il a composé la *Storia di santo Zanobi*, légende rimée (1556), *Sonaglio delle donne*, poème sur les inconvénients du mariage (1611).

Giambullari (Pierre-François), littérateur italien, né à Florence vers 1495, mort en 1564. Curé de Saint-Pierre, un des fondateurs de l'académie florentine il a contribué à l'épuration de la langue italienne. Ses principaux ouvrages sont : *Origine de la langue florentine* (1544), *Règles pour bien parler et bien écrire le toscan* (1549) ; *Leçons sur quelques passages de Dante* (1551).

Gianduja, masque ou type de la comédie italienne, originaire de Turin, populaire également à Gênes, à Milan, et qui se nommait d'abord *Girolamo* (Jérôme). Les improsarti lui enlevèrent son nom, en 1802, par respect pour le roi, Jérôme, le bouffon dut prendre le nom moins compromettant de *Gianduja* (Jean de la chopine ; c'est un paysan tinaud, faisant la bête, un faux niais, ou plutôt un niais malin. Bobèche prit son costume. V. Bobèche.

Giangurgolo, type calabrais des capitans, dans la comédie italienne. Le caractère particulier de ce personnage, comme son nom l'indique (Jean le Goulu), est une effroyable voracité. Il est libertin, poltron, vantard et voleur. Voici, maintenant, son signalement : long nez de carton, moustaches à faire peur aux moineaux, feutre large et pointu, interminable rapière pleine de toiles d'araignées et pourpoint écarlate aux manches jaune pâle rayées de rouge.

Giangurgolo.

Giannone (Pierre), historien napolitain, né à Ischitella (Capitanate) en 1676, mort à Turin en 1748. Son principal ouvrage est l'*Histoire civile du royaume de Naples* (1723), qui le fit excommunier. Il se réfugia à Genève (1735) ; mais, ayant eu l'imprudence de s'aventurer sur la frontière de Savoie, il fut saisi par la police sarde, renfermé au château de Miolans, puis dans la citadelle de Turin, où il mourut, bien qu'il se fût rétracté.

Giannotti (Donato), historien italien, né à Florence en 1494, mort en 1563 à Venise, où il s'était retiré. On a de lui : *Della republica de Veneziani* (1540) ; *Vita di Nicolas Capponi* (1620) ; *Della republica fiorentina* (1721).

Giaour n. m. Nom que les Turcs donnent à tous les infidèles et particulièrement aux chrétiens. (Ce mot dérive du persan *guer*, que les osmanlis prononcent *giaur* et qui est un doublet de *gabr* ou *querb*, nom sous lequel les Orientaux connaissent les Mazdéens, adorateurs du feu.)

Giaour (le) [*fragment d'une histoire turque*], poème anglais de lord Byron. — Ce sont les aventures d'une esclave turque, Leila, enfermée dans un sac de cuir et jetée à la mer sur le seul soupçon d'une infidélité. Un jeune Vénitien, le *Giaour*, venge sa maîtresse en tuant, dans un combat singulier, Hassan, le maître de Leila. Pris d'ennui de sa solitude, il se fait caloyer. Le poème, paru en 1813, était dédié au poète Samuel Rogers, et Byron usait d'une forme renouvelée du *Christophe Colomb* de son ami. Il abandonnait le lyrisme personnel pour la narration poétique et le grand hexamètre classique pour le vers inité de Coleridge et de Walter Scott. L'œuvre est remarquable par cette originalité de forme et aussi pour l'exactitude des peintures orientales, éparses dans ce poème, tout plein de couleur locale, de souvenirs des vieux contes arabes et persans, et traînant comme un peu de fatalisme musulman au détour de ses strophes harmonieuses, coupées irrégulièrement et capricieusement.

Giaour (le), tableau d'Ary Scheffer (1833), qui s'est inspiré d'un passage du poème de Byron et a donné une œuvre traitée avec beaucoup d'énergie. Avant Scheffer, Horace Vernet avait déjà traduit un épisode du *Giaour* de Byron. Delacroix a représenté le *Combat du Giaour et du Pacha* (1829). Au Salon de 1850 paraissait un autre tableau de Delacroix, *le Giaour*, dans lequel le peintre retraçait l'épisode du Giaour poursuivant les ravisseurs de sa maîtresse, et arrivant jusqu'au bord de la mer, tout frémissant de ne pouvoir s'élancer après la barque qui les emporte.

Combat du Giaour et du Pacha, d'après Delacroix.

Giard (Alfred-Mathieu), biologiste français, né à Valenciennes en 1846. A peine sorti de l'École normale il adopta les idées de l'École transformiste ; son enseignement à la faculté de Lille d'abord (1873-1887), puis à l'École normale (1887-1892), puis à la Sorbonne après 1892, comme professeur de zoologie, n'a pas peu contribué à répandre en France les théories darwiniennes. Il a, de plus, fondé en 1874, à Wimereux, un laboratoire de zoologie maritime. Giard a introduit dans la science plusieurs idées fécondes, dont la plus ingénieuse est peut-être tirée de *la Castration parasitaire*. Sous ce titre, le savant professeur a réuni un ensemble d'observations et d'expériences, montrant le rôle très important des organes génitaux dans la production des formes individuelles ; grâce à ces observations on a pu comprendre la nature des caractères sexuels secondaires et pénétrer au fond de plusieurs grandes questions biologiques à peine effleurées jusque-là. Giard a été élu, en 1900, membre de l'Académie des sciences. Il fut député de Valenciennes de 1882 à 1885.

Giard.

Giardini (Felice), violoniste et compositeur italien, né à Turin en 1716, mort à Moscou en 1796. Il publia quelques compositions pour le violon, puis fit représenter des opéras : *Enea e Lavinia ; l'Amour au village ; Rosmita ; Cleonice ; Siroe*.

Giardini, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]), près de la mer Ionienne ; 2.795 hab.

Giarola ou **Gerola** (Antonio), dit **le chevalier Coppa**, peintre italien de l'école bolonaise, né à Vérone en 1591, mort à Milan vers 1665. Élève du Guide, il fut, à ses débuts, l'un de ses imitateurs. Dessinateur savant, il n'a jamais eu grand souci de la couleur. Son *Repas d'Emmaüs* grand séminaire de Vérone) est d'une exécution magistrale. Giarola fut appelé à la cour du duc de Mantoue pour exécuter divers panneaux décoratifs ; puis il alla se fixer à Milan. On voit, au musée de Milan, *la Vierge aux Saints*, et une *Conception*.

Giarre, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Catane]), près de la mer Ionienne ; 20.781 hab.

Giarret (*ji-a-rè*) n. m. Pêch. Nom donné, à Marseille, au picarel commun.

Giat, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 68 kilom. de Riom ; 2.092 hab. Ch. de f. Orléans. Foires importantes, connues dès 1359. Fromages renommés. Tumulus de forme arrondie. Aux environs, vestiges de la voie romaine de Clermont à Limoges. Camp établi du temps de la Ligue.

Giaveno, ville d'Italie (Lombardie [prov. de Suse]), sur le Sangone, affluent du Pô ; 10.735 hab. Fabriques de soieries et de toiles ; tanneries, usines à fer.

Gibbérule ou **Gibberula** (*jib'-bé*) n. f. Sous-genre de persicules (mollusques gastéropodes), comprenant des animaux marins à coquille convexe, ovoïde, à spire légèrement saillante. (On en connaît quelques espèces, réparties dans les mers chaudes et tempérées ou fossiles dans le pliocène italien. L'espèce type est la *gibberula interrupta*, de l'océan Indien.)

Gibbeux (*jib-beû*), **euse** [du lat. *gibbosus*, même sens] adj. Qui est bossu, qui est muni d'une bosse saillie en bosse. *Un insecte* gibbeux. ‖ Qui a la forme d'une bosse.

Gibbifère (*jib'* — du lat. *gibbus*, bosse, et *ferre*, porter) adj. Se dit de la gorge de la corolle, quand on y remarque des espèces de bosses.

Gibbiflore (*jib'* — du lat. *gibbus*, bosse, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Dont les pétales sont gibbeux.

Gibbium (*jib'-bi-om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères térédiles, famille des bruchidés (ptinidés), comprenant des petites formes extraordinairement bombées, à antennes et pattes grêles et longues.

— Encycl. L'espèce type du genre est le *gibbium scotias*, singulier insecte roux brillant, qui vit, dans les habitations, de débris de toutes sortes. Le *gibbium scotias* est aujourd'hui devenu cosmopolite ; on le trouve parfois en quantités énormes dans certains produits pharmaceutiques, tels que le cubèbe ; on l'a rencontré en masses dans les pots vides accompagnant des momies dans les tombeaux d'Egypte. C'est un animal d'origine sans doute orientale.

Gibbium (gr. 6 fois).

Gibbocelle (*jib'-bo-sèl'*) ou **Gibbocellum** (*jib', sèl'-lom'*) n. m. Genre d'arachnides phalangiens, type d'une famille dite des *gibbocellidés*, et comprenant de petites formes très plates avec les yeux dressés sur des mamelons coniques. (Les gibbocelles habitent l'Europe.)

Gibbocellidés (*jib'*) n. m. pl. Famille d'arachnides dont le genre *gibbocelle* est le type. — *Un* Gibbocellidé.

Gibbon (*jib'*) n. m. Genre de singes catarrhiniens, exclusivement asiatiques, type de la famille des hylobatidés, comprenant des formes élancées, dépourvues de queue, à bras extrêmement longs et grêles.

— Encycl. Les *gibbons* sont les plus doux et les plus intelligents des singes ; ils sont de taille assez grande, noirs, gris ou blancs ; leur face nue n'est pas projetée en avant, mais est plutôt plate, leur crâne est rond, avec de petites oreilles. Ils ont les bras tellement longs que, dans la station verticale, les mains touchent presque le sol. Vivant par troupes dans les grandes forêts de la région indo-malaise et indo-chinoise, ils sautent dans les arbres avec la plus grande agilité. Leur nourriture est surtout végétale. Leurs cris discordants s'entendent de très loin. Ces singes s'apprivoisent bien, mais ils sont de tempérament très délicat. On connaît neuf espèces de gibbons ; le plus grand est l'*hylobates syndactylus*, de Sumatra et Bornéo, qui dépasse 1 mètre de hauteur ; son nom vulgaire est *siamang*. Le hoolok (*hylobates hoolok*) est propre aux montagnes boisées de l'Indo continentale, l'*hylobates nasutus* à celles du Tonkin, l'*hylobates Hainanus* à l'île Hainan, etc.

Gibbon.

Gibbon (Edouard), historien anglais, né à Putney en 1737, mort à Londres en 1796. En 1761, il publia en français

son premier ouvrage : *Essai sur l'étude de la littérature;* il en avait écrit les premiers chapitres à Lausanne. C'est un travail non sans mérite sur les littératures latine et grecque. Délivré du service militaire qu'il fit pendant la guerre de Sept ans, Gibbon partit une seconde fois pour le continent (1763) ; il visita Paris, traversa la Suisse, et gagna l'Italie. « Ce fut, dit Gibbon, à Rome, qu'étant assis au milieu des ruines du Capitole, j'eus pour la première fois l'idée d'écrire l'histoire de la décadence et de la chute de cette ville. » Il ne commença pas immédiatement ce travail ; il rentra en Angleterre en 1765, et, deux ans plus tard, publia en collaboration avec Deyverdun un recueil périodique intitulé : *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne*, dont deux volumes seulement parurent. Il écrivit ensuite ses *Observations critiques sur le VIe livre de l'Enéide*, pamphlet à l'adresse de Warburton. De 1770 à 1773, il se mit à l'œuvre et rédigea les trois premiers volumes de la *Décadence et chute de l'empire romain*. Le succès fut immédiat et retentissant. Gibbon retourna à Lausanne (1783) pour achever son ouvrage, qu'il termina en 1787. Il fit partie du Parlement de 1774 à 1783, mais il ne brilla pas dans la politique.

Gibbon.

GIBBONS (Roland), musicien anglais, né à Cambridge en 1583, mort à Canterbury en 1625. Organiste de la chapelle royale, il devint docteur en musique à l'université d'Oxford. On connaît de lui un recueil de madrigaux, préludes, pièces d'orgue, etc., mais sa musique religieuse est particulièrement intéressante, et ses antiennes surtout sont considérées comme des modèles en ce genre.

GIBBONS (Grinling), sculpteur anglais, né à Londres en 1648, mort en 1721. Charles II le chargea des travaux décoratifs pour la chapelle de Windsor. Là, Gibbons exécuta, en bois de tilleul, de nombreuses sculptures emblématiques d'une délicatesse, d'un goût et d'un fini admirables. Parmi les travaux de cet artiste, il faut citer les boiseries ou ornements pour le chœur de Saint-Paul, pour le château d'Hampton-Court. Son chef-d'œuvre est la grande salle du château de Petworth. On cite, en outre, de lui, une statue en bronze de Jacques II, qui est dans le jardin particulier de White-Hall.

GIBBONS (James), cardinal américain, né à Baltimore en 1834. Doué d'un esprit très ouvert, il présida le Parlement des religions, se mêla au mouvement moderne et, convaincu qu'il « faut que l'Eglise du nouveau monde conquière le monde sous peine de mort », il s'attacha, avec Roland, à adapter le catholicisme à la démocratie. A diverses reprises, il fit le voyage de Rome et contribua à empêcher Léon XIII d'anathématiser l'Association des chevaliers du travail et l'amena, dit-on, par ses entretiens, à publier l'Encyclique sur la condition des ouvriers. Lorsqu'en 1899 le pape condamna les doctrines américanistes de Hecker, il s'empressa de déclarer qu'en ce qui concerne la doctrine, la discipline, la morale et la perfection chrétiennes, il se glorifiait de suivre entièrement le saint-siège. Outre des opuscules, des mandements, etc., on lui doit deux ouvrages : *the Faith of our Fathers* (1876), qui a été traduit en français, et *Our Christian heritage* (1889).

GIBBOSIFOLIÉ, ÉE (*jib'* — du lat. *gibbosus*, bossu, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont bosselées.

GIBBOSITÉ (*jib'* — du lat. *gibbosus*, gibbeux) n. f. Méd. Bosse, saillie extérieure produite par une courbure anormale de la colonne vertébrale ou une déviation du sternum : *La carie des vertèbres peut produire la* GIBBOSITÉ.
— Par anal. Objet élevé en forme de bosse, au-dessus des objets environnants : *La dénomination de* montagne *ne s'accorde généralement qu'à des* GIBBOSITÉS *de plus de 500 mètres.* (L. Figuier.)
— ENCYCL. V. DÉVIATION.

GIBBSITE n. f. Minér. Syn. de HYDRARGILLITE.

GIBBULE ou **GIBBULA** (*jib'* — du lat. *gibbus*, bosse) n. f. Genre de mollusques gastéropodes presobranches aspidobranches, famille des trochidés, comprenant des animaux marins à coquille en cône, à tours renflés et gibbeux, avec l'opercule à nombreux tours de spire. (On en connaît beaucoup d'espèces, répandues dans l'Atlantique et l'océan Indien.)

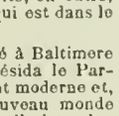
Gibbule.

GIBBULINÉS (*jib'*) n. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes, famille des trochidés, caractérisée par la présence de mâchoires. (Les gibbulinés renferment les genres *gibbule, cumargarite, solarielle, caliosome, euchèle*).
— *Un* GIBBULINÉ.

GIBBUS (*gib'-buss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des testacellidés, comprenant des formes terrestres, voisines des glandines, à coquille pâle, calcaire, à nombreux tours de spire. (On en connaît plus de quatre-vingts espèces, propres à la région des Mascareignes, à Madagascar et aux Seychelles.)

GIBECIER (*ji, si-é*) n. m. Celui qui fait des gibecières.

GIBECIÈRE (*ji. si-èr'* — du vieux franç. *gibecer*, aller à la chasse [v. GIBIER]) n. f. Sac en cuir ou en toile, dans lequel le chasseur met des munitions, le menu gibier, etc.; le pêcheur, le menu poisson. ‖ Sac de berger pour mettre des provisions. ‖ Sac d'écolier pour mettre des livres. ‖ Sorte de sacoche à l'usage des garçons de recette.

Gibecière : 1. De recette; 2, 3. D'écolier.

— Archéol. Au moyen âge, Bourse en forme de sac, sans ferrures, dans le genre des aumônières brodées, à peu près analogue au réticule moderne.
— Art milit. Ancien nom de la giberne.
— Escam. Sac que les escamoteurs attachaient devant eux comme un tablier avec deux cordons, et dans lequel ils plongeaient constamment les mains pour prendre ou remettre les muscades du jeu des gobelets. ‖ Fam. *Tour de gibecière*, Tour d'escamoteur.
— Moll. Nom marchand de plusieurs coquilles bivalves. ‖ Coquilles du genre peigne, que les Napolitains emploient à faire des bourses.

Gibecière (XIVe s.).

GIBÈLE (*ji*) n. f. Poisson d'eau douce, qui est une variété du carassin commun, spéciale à l'Europe centrale et aux cours d'eau de la France orientale. (La gibèle [*carassius gibelio*] se caractérise par la hauteur moindre de son corps, sa tête plus massive et plus obtuse à mâchoire inférieure plus longue. On l'appelle ordinairement carpe dorée.) V. CARASSIN.

Gibèle.

GIBELET (*ji, lè* — altérat. de *guibelet, guimbelet;* angl. *wimble*, vilebrequin) n. m. Petite vrille qui sert à percer les barriques.
— Fam. *Avoir un coup de gibelet*, Etre un peu fou.

Gibelet.

GIBELIN (*ji* — du nom de Conrad de *Weibelingen*, empereur d'Allemagne) n. m. Partisan de l'empereur, opposé aux partisans du pape, en Italie, durant le moyen âge.
— ENCYCL. Les noms des *gibelins* et des *guelfes*, leurs adversaires, se retrouvent dans toutes les grandes luttes politiques qui eurent lieu au moyen âge en Allemagne, puis en Italie. Ils n'ont de signification précise et certaine que pendant la période où ils ne furent employés qu'en Allemagne, c'est-à-dire de 1131 à 1234. Alors, les gibelins étaient les partisans d'une des familles allemandes qui se disputaient le trône, la maison de Franconie ou de Souabe, à laquelle appartenait Conrad de Hohenstaufen, seigneur de *Weibelingen;* les guelfes tenaient pour les *Welf*, dont l'un avait reçu de l'empereur Henri IV, en 1070, le titre de « duc héréditaire de Bavière ».
Depuis 1234, date de la conclusion de la paix entre les deux maisons allemandes, on ne peut plus parler de querelles guelfes pour ce qui touche l'Allemagne. La lutte des deux partis ne continue guère que de nom en Italie, où les appellations de « guelfe » et de « gibelin » avaient apparu vers 1218, sous le règne de l'empereur Frédéric II. Leur sens fut loin d'être toujours le même dans la Péninsule : il était aussi variable que les circonstances d'où naissaient les rivalités et les luttes. Cependant, d'une manière générale, ceux qui prenaient le nom de « guelfes » étaient partisans de l'Eglise et du pape ; ceux qui s'appelaient « gibelins » étaient partisans de l'Empire. Les premiers étaient ordinairement ennemis de toute ingérence de l'étranger dans les affaires de l'Italie ; ils regardaient le pape comme la seule autorité qui pût s'opposer à l'invasion menaçante et contre-balancer la puissance du saint-empire germanique. Ils trouvaient légitime que le pape conférât à l'empereur la couronne impériale, mais ils n'admettaient pas que l'empereur se servît contre l'Italie du pouvoir qui lui était octroyé par le pape. Les gibelins, au contraire, ne voyaient de salut pour leur pays que dans la suprématie du saint-empire ; partisans d'un pouvoir fort, ils favorisaient tout développement de l'autorité civile et s'appuyaient naturellement sur la plus puissante personnification de l'autorité civile à cette époque, c'est-à-dire l'empereur. Mais souvent, dans la réalité, le sens de ces deux mots est beaucoup plus difficile à définir. Déjà, en Allemagne, par sa parenté, l'empereur Frédéric Ier était à la fois guelfe et gibelin. En Italie, les choses sont encore plus compliquées : Pise n'était gibeline que parce que Florence était guelfe ; les deux mots ne font dès lors qu'indiquer une rivalité de ville à ville, et non une tendance politique différente. Il en allait de même parmi les membres d'une même famille.
— BIBLIOGR. : Albert Schott, *Welfen und Gibelinge* (Berlin, 1846); Francesco Lanzani, *Storia dei comuni italiani dalle origini al 1313* (Milan, 1882).

GIBELLINA, comm. d'Italie (Sicile [prov. de Trapani]); 6.348 hab.

GIBELOT (*ji, lo*) n. m. Mar. Pièce de bois placée entre les deux plats-bords de l'étrave. ‖ Pièce de bois fourchue qui lie les lisses de l'éperon à l'extrémité de la guibre.

GIBELOTTE (*ji* — rad. *gibier*) n. f. Espèce de fricassée qui se fait le plus souvent avec du lapin.
— Pop. *Gibelotte de gouttière*, Chat.
— ENCYCL. Pour faire une *gibelotte*, mettre dans une casserole un bon morceau de beurre, du lard coupé en morceaux, et le lapin également coupé. Faire revenir jusqu'à bonne couleur ; saupoudrer de farine ; laisser roussir un peu. Mouiller avec vin blanc et bouillon par moitié : ajouter un bouquet garni, du sel, du poivre et des champignons ; laisser cuire environ une demi-heure. Pendant ce temps, faites dorer à la poêle, avec du beurre, des petits oignons d'égale grosseur ; couvrez-les un instant, pour qu'ils cuisent un peu. Puis finissez à feu vif jusqu'à ce qu'ils soient de belle couleur brune ; saupoudrez-les alors d'une cuillerée (à café) de sucre en poudre ; mettez-les dans votre gibelotte, en ayant soin de déglacer la poêle avec un peu de bouillon et de verser ce déglaçage dans la sauce. Servez sur des croûtons frits.

GIBERNARD (*ji-bèr'-nar'* — rad. *giberne*) n. m. Pop. Importun. Syn. RASEUR.

GIBERNE (*ji-bèrn'* — de l'ital. *giberna*, même sens) n. f. Boîte dans laquelle les soldats serrent leurs munitions de guerre et de menus objets. ‖ *Giberne d'équipage*, Petite giberne que les marins portent attachée sur le ventre. ‖ Boîte dans laquelle les musiciens mettent les petits cartons de musique.
— Pop. Prostituée. ‖ Bas du dos. — *Se démolir la giberne*, Tomber sur le derrière. — *Se faire déboucler la giberne*, Recevoir un coup de pied dans le bas du dos. ‖ *Tailler* ou *Faire porter une giberne à quelqu'un*, Raconter une histoire ennuyeuse, donner une corvée désagréable. ‖ *Enfant de giberne*, Enfant né d'un militaire en activité de service.
— Fam. *Avoir son bâton de maréchal dans sa giberne*. Se dit pour exprimer qu'un simple soldat peut arriver aux plus hauts grades de l'armée.
— ENCYCL. D'abord appelée elle-même *cartouchière* ou *gibecière*, la *giberne* fut imaginée, dit-on, par Gustave-Adolphe, au lieu et place du sac à balles du fourniment porte-charges, qui se mettait en bandoulière. D'abord portée en bandoulière sur l'épaule gauche, au moyen d'une *banderole*, qui se croisait avec le baudrier, la giberne fut longtemps accompagnée de la poire à poudre ou pulvérin qui contenait la poudre fine d'amorce. Plus tard, la giberne fut, pour l'infanterie, attachée au ceinturon, au moyen d'un passant. La cavalerie continua de la porter suspendue à un porte-giberne ou banderole courte, au moyen de crochets et anneaux fixés aux deux extrémités du caffret. Celui-ci, boîte rectangulaire de l'épaisseur d'un paquet de cartouches et ouvert à sa partie supérieure, était recouvert par la patelette, qui se rabattait jusqu'à sa partie inférieure, la dépassait même quelque peu et se rattachait au-dessous du caffret au moyen d'un bouton de cuivre et d'une petite lanière. Cette patelette était souvent ornée d'attributs en cuivre : aigle, grenade, cor de chasse, fleur de lis. La giberne contenait, en général, deux ou trois paquets de cartouches, une ou deux pierres à fusil et autres accessoires d'armes. La giberne a fini par être elle-même remplacée par la *cartouchière*.

Gibernes militaires : 1. Sous Louis XIV, 2. Sous Louis XV ; 3. Sous l'Empire ; — 4. Giberne de société musicale.

GIBERNER (*ji-bèr'* — rad. *giberne*) v. a. Pop. Ennuyer importuner. Syn. RASER.

GIBERNERIE (*ji-bèr', ri*) n. f. Commerce ou fabrication de gibernes.

GIBERNEUR (*ji-bèr'* — de *giberne*, dans le sens de « sac ») n. m. Aux environs de Paris, Celui qui achète aux vignerons des feuilles de vigne pour les revendre aux Halles centrales.

GIBERT (Balthasar), humaniste français, né à Aix en 1662, mort près d'Auxerre en 1741. Il enseigna la rhétorique au collège Mazarin, dont il fut cinq fois recteur, devint syndic de l'Université (1738), et refusa de condamner les propositions de Jansénius. On a de lui : *Traité de la véritable éloquence* (1703) ; *Jugement des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique* (1703-1716) ; *Observations sur le* Traité des études *de Rollin* (1726) ; *Rhetorica juxta Aristotelis doctrinam*, traduit en français par l'auteur.

GIBERT (Joseph-Balthasar), historien français, né à Aix en 1711, mort à Paris en 1771. Il fut successivement avocat au Parlement, inspecteur de la librairie, inspecteur général du domaine, etc. Il entra, en 1746, à l'Académie des inscriptions. Gibert a publié de nombreuses dissertations, entre autres : *Lettre à Fréret sur l'histoire ancienne* (1741) ; *Lettre sur la chronologie de Babylone et des Egyptiens* (1743) ; *Mémoire pour servir à l'histoire des Gaules et de la France* (1744) ; *Mémoire sur les reines et les hommes de la cour* (1770).

GIBERT (Camille-Melchior), médecin français, né et mort à Paris (1797-1866). Il fut nommé médecin des hôpitaux de Paris, professeur agrégé à la Faculté et élu membre de l'Académie de médecine en 1847. Il s'est surtout occupé du traitement des maladies de la peau et de la syphilis. Le sirop de Gibert au biiodure de mercure et à l'iodure de potassium est encore employé. Il a publié : *Manuel des maladies spéciales de la peau* (1834) ; *Manuel des maladies vénériennes* (1836) ; *Remarques pratiques sur les ulcérations du col de la matrice* (1837).

GIBERT (Jean-Baptiste-Adolphe), paysagiste français, né à La Pointe-à-Pitre en 1802, mort en 1889. Il remporta le premier grand prix de paysage historique et alla s'établir en 1829 à Rome, qu'il ne quitta plus guère. Dessinateur savant et de grand style, Gibert a laissé : *la Forêt de Nettuno*, d'une sauvagerie puissante. On doit encore à cet artiste : *la Bataille d'Ekmühl* (Versailles), *les Bords du Teverone, l'Acropole d'Athènes, le Monte Pellegrino, à Palerme ; Voie antique à Ostie*, etc.

GIBERT-DESMOLIÈRES Jean-Louis), homme politique français, né à Paris en 1746, mort à Cayenne en 1799. Fils de l'historien Joseph-Balthasar Gilbert, il fut élu en 1795, député de la Seine au conseil des Cinq-Cents. Il s'occupa surtout de questions économiques et financières. Partisan de la réaction, c'est chez lui, rue de Clichy, que se réunissaient les royalistes dits *clichyens*. Arrêté au 18-Fructidor, il fut déporté à Cayenne (1798). On a de lui : *Fragments d'un journal écrit à Cayenne*, et des *Discours sur le mode de vente des biens nationaux*.

GIBERTI (Jean-Matthieu), évêque de Vérone, né à Palerme en 1495, mort à Vérone en 1543. Fils naturel de Franco Giberti, général des galères pontificales, il fut secrétaire du cardinal Jules de Médicis, qui, devenu pape Clément VII le nomma dataire apostolique, puis évêque de Vérone (1524). Giberti essaya à plusieurs reprises de rétablir la paix entre François Ier et Charles-Quint. Quand les Impériaux s'emparèrent de Rome (1527), il fut du nombre des otages garantissant la rançon du

pape. Rendu à la liberté, il réalisa dans son diocèse d'utiles réforme, et fit peindre dans son palais une partie des œuvres des saints Jean Chrysostome et Damascène.

GIBET (*ji-bè* — orig. inconn.) n. m. Instrument de supplice auquel on pendait les condamnés : fourches patibulaires : *Pendre un criminel au gibet.* ‖ Par ext. 1° Bois sur lequel on mettait en croix. 2° Lieu où un gibet est établi : *Montfaucon était le plus superbe gibet du royaume.* (V. H.)

— Archéol. Arme de choc, en usage aux XIIe et XIIIe siècles, et qui était une sorte de casse-tête souvent armée de pointes. ‖ Plus tard, Fronde à manche, du genre des *fustibales.*

— Modes. *Atour de gibet.* Sorte de coiffure de femme. Alongues cornes, où les voiles pendaient comme d'une potence.

— Relig. Nom souvent donné à la croix.

— Techn. *Gibet de puisatier.* Sorte de trépied élevé auquel on suspend une poulie servant à soutenir la corde avec laquelle les puisatiers montent au jour les déblais provenant des fouilles d'un puits.

Gibet (XVe s.).

1. Gibet (XIIIe s.) archéol.; 2. Atour de gibet (XVe s.); 3. Gibet de puisatier.

— Prov. **Le gibet ne perd pas ses droits.** Le scélérat sera puni tôt ou tard. ‖ **Le gibet n'est fait que pour les malheureux.** Les gens riches échappent au châtiment mérité.

GIBIER (*ji-bi-è* — rad. *giò*, qui est aussi dans le vx franç. *gibe*, et signif. sorte de bâton, d'arme, d'engin) n. m. Anciennem. Chasse : *Aller en* GIBIER. ‖ Terme collectif, Animaux que l'on chasse pour les manger : *Poursuivre le* GIBIER. *Manger du* GIBIER.

— *Gros gibier,* Nom donné aux animaux de grande taille : cerf, daim, chevreuil, sanglier, loup, etc., que l'on chasse à courre ou à tir pour les manger ou les détruire. ‖ *Gibier à poil,* Division comprenant de petits quadrupèdes comme le lièvre, le lapin. ‖ *Gibier à plume,* Nom réservé aux volatiles qui vivent dans les champs et les bois : faisan, perdrix, etc. (La caille, bien que volatile migrateur, est comptée parmi le gibier à plume.) ‖ *Gibier d'eau,* Division comprenant : 1° les oiseaux aquatiques, comme la mouette, l'hirondelle de mer, la macreuse, etc. ; 2° les oiseaux migrateurs venant des contrées septentrionales pour passer l'hiver dans les marais et les étangs des régions tempérées : canard, sarcelle, bécassine, etc. ‖ *Gibier de passage,* Division constituée par des oiseaux migrateurs, mais qui se réfugient de préférence dans les plaines ou les bois, quelquefois aussi dans les marais : ou par le canepetière, bécasse, pluvier, ramier, tourterelle, etc. On donne souvent le nom de *gibier de hasard,* à la majeure partie de ce gibier. ‖ *Menu gibier,* Ensemble des divers oiseaux migrateurs ou sédentaires qui ne sont pas compris dans les catégories précédentes : grive, merle, alouette, bécassine, ortolan, etc.

— Fig. et fam. Personne ou chose qui est, sous quelque rapport, sujette de quelqu'un, qui lui fournit matière à l'exercice de quelque droit : *Les voleurs sont le* GIBIER *de la police. Le débiteur est un* GIBIER *dont le nez du créancier ne perd jamais la trace.* (De Jussieu.) ‖ *Gibier de potence, de Cayenne, de greve,* Malfaiteur.

GIBLE (*jibl'* — n. m. Se dit des briques arrangées dans le four pour être cuites.

GIBLES, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 16 kilom. de Charolles, entre le Sornin, affluent de la Loire, et l'Ozolette, affluent de l'Arconce ; 1.252 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

GIBOUDOT (*ji, do* — n. m. Cépage cultivé dans la côte chalonnaise et qui serait une variété du pineau. On distingue le *giboudot noir* et le *giboudot blanc,* de la même région, le dernier est appelé *aligoté* en Côte-d'Or.

GIBOULÉE (*ji* — orig. inconn. n. f. Pluie soudaine, de peu de durée, accompagnée souvent de grêle, de neige quelquefois : *Les* GIBOULÉES *de mars et d'avril.*

— Fig. et fam. Irruption soudaine et abondante : *Nous eûmes en place un* GIBOULÉE *dramatique.* (Ph. Busoni.)

— Prép. Volée de coups. *Avec cur une bonne* GIBOULÉE.

GIBOYER (*ji-boi-yé* — rad. *gibier.* L'*y* se change en *i* devant un *e* muet : *Je gibie. Je giboierai.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. pres. : *Nous giboyions. Que vous giboyiez.*) v. n. Chasser, chasser au fusil et à pied. Vx.

— Fauconn. Chasser en employant le faucon ou l'autour.

— *Poudre à giboyer.* V. POUDRE de chasse. ‖ *Arquebuse à giboyer,* Longue arquebuse qui servait à tirer de loin.

Giboyer (LE FILS DE), comédie. V. FILS.

GIBOYEUR (*ji-boi-yeur* — rad. *giboyer.* n. m. Grand chasseur : *Un* GIBOYEUR *déterminé.* ‖ Celui qui fait provision de gibier pour l'expédier aux marchands de détail.

GIBOYEUX (*ji-boi-yeû*), **EUSE** adj. Abondant en gibier : *Une plaine* GIBOYEUSE.

GIBRALÉON (lat. *Ossonoba*), ville d'Espagne (Andalousie, prov. de Huelva), près du fleuve côtier Odiel. 4 200 hab. Industrie agricole, commerce de bétail, oranges. Vestiges de deux châteaux qui ont appartenu aux seigneurs de la Cerda et aux ducs de Bejar.

GIBRALTAR (*ji*) n. m. Sorte de gros pâté : *Un* GIBRALTAR *de foie gras de Strasbourg.* (Brill.-Sav.)

GIBRALTAR, ville anglaise, située à l'extrémité méridionale de l'Espagne, sur le détroit qui porte son nom ; 19 860 hab., sans compter la garnison anglaise.

La ville présente un mélange des peuples d'Europe, d'Asie, d'Afrique, chacun avec son costume et son idiome. La construction des habitations est également variée. Un vent d'E. affecte le système nerveux et des fièvres endémiques sont engendrées par l'entassement des habitations, le manque d'air et la malpropreté.

Un rocher haut de 425 mètres, le djebel Al-Tarèq des Maures, appelé ainsi du nom du conquérant berbère Tarik, qui y aborda en 711, rattaché au continent par une plaine de sable basse et marécageuse, domine la ville. Il est hérissé de batteries qui en font une des places les plus fortes du monde. Le port est trop ouvert aux vents du sud-ouest. Les navires y sont protégés par des jetées. Le commerce est considérable, mais la contrebande s'y fait dans de grandes proportions.

Le territoire fut au moyen âge occupé par les Maures ; le royaume de Castille l'acquit après la bataille de la Navas de Tolosa (1212). Il resta à l'Espagne jusqu'au XVIIIe s. Pendant la guerre de Succession, les Anglais prirent Gibraltar (1704) et l'ont gardée depuis, malgré les tentatives faites, en 1704 et en 1779, par les Espagnols, aidés de forces françaises, pour la reprendre. Aujourd'hui, les sujets anglais ont seuls le droit d'acquérir des propriétés et de s'y fixer à demeure. Les étrangers ne peuvent séjourner dans la ville qu'en vertu d'autorisations.

GIBRALTAR (DÉTROIT DE). Le détroit de Gibraltar (les *Colonnes d'Hercule* des anciens), s'ouvre entre l'Espagne et le Maroc, unissant les eaux de la Méditerranée et celles de l'Atlantique. Le percement en est récent, ainsi qu'en témoignent l'identité géologique des roches de la côte marocaine et de la côte espagnole, et la présence, sur le rocher de Gibraltar, de singes, semblables absolument aux quadrumanes du Riff. La profondeur du détroit est d'ailleurs relativement faible : environ 450 mètres, sa largeur très faible, 15 kilomètres, et, malgré l'afflux rapide des eaux océaniques vers la Méditerranée, sans cesse évaporée par l'ardent soleil de son ciel, la communication établie est trop étroite pour que la Méditerranée puisse perdre quelques-uns de ses caractères de grand lac : les marées de l'Océan ne se transmettent pas chez elle ; et, tandis que, sur le versant océanique du détroit de Gibraltar, la température des eaux est variable avec la profondeur, sur le versant méditerranéen elle est la même à tous les fonds.

C'est par le détroit de Gibraltar que se font tous les trajets maritimes entre l'Océan et les régions méditerranéennes, et l'importance de cette route s'est encore accrue depuis le percement de l'isthme de Suez.

GIBSON, nom de deux comtés des Etats-Unis, situés l'un dans l'Etat d'Indiana (ch.-l. *Princeton*), l'autre dans l'état de Tennessee (ch.-l. *Trenton*).

GIBSON (Richard), peintre anglais, surnommé **le Nain,** né dans le duché de Cumberland, en 1615, mort à Londres en 1690. Il exécuta de jolis tableaux à l'aquarelle et d'excellentes copies des peintures de Lely. L'exiguïté de sa taille (il avait 1^m,14 de hauteur) lui valut d'être attaché à la maison du Charles II, auprès du qui il fut très en faveur et qui assista à son mariage avec Anne Sepberd, dont la taille égalait à peine celle de Gibson.

GIBSON (John R. A.), sculpteur anglais, né à Gyffin, près de Conway (Galles), en 1791, mort à Rome en 1866. Elève de Roscoe, et de Canova, à Rome, il termina, en 1821, un groupe de *Mars et Vénus,* puis une *Psyché aux Zéphirs,* pour sir George Beaumont. Après la mort de Canova, Gibson alla travailler quelque temps dans l'atelier de Thorwaldsen. Au nombre des sujets mythologiques exécutés par Gibson, citons : *l'Amour, Psyché, Héro et Léandre, Proserpine, Bergers endormis, Amazones blessées,* etc. L'artiste a aussi traité les sujets historiques. Rappelons : la statue de la reine *Victoria,* supportée par la Justice et la Bienveillance (Westminster) ; une statue en marbre d'*Huskisson,* pour le cimetière de Liverpool et celle de *Robert Peel,* pour l'abbaye de Westminster.

GIBSON (Thomas Milner), homme politique anglais, né à la Trinité en 1806, mort à Alger en 1884. Membre du parti libéral, il se signala, avec ses maîtres Bright et Cobden, dans la lutte pour les réformes, en particulier pour l'abolition des droits sur les céréales. Dans le salon de sa femme, Suzanna Arethusa Gory Cullum, on vit assidument les plus illustres exilés français : Louis-Napoléon, Mazzini, plus tard Louis Blanc et Victor Hugo. En 1846, lord Russel fit entrer Gibson dans son cabinet comme vice-président du *Board of Trade ;* mais, en 1848, Gibson se sépara du gouvernement sur la question de la réforme électorale. En 1859, il rentra au *Board of Trade,* et fut un des auteurs du traité de commerce anglo-français. En 1868, il renonça à la politique et s'adonna à la navigation. C'est à bord de son yacht qu'il est mort, en vue d'Alger.

GIBIR ou **GIBIL,** nom du feu et du dieu du feu, chez les peuples non sémitiques de la plus ancienne Chaldée.

GIBUS (*ji-buss* — du n. de l'inventeur, le chapelier *Gibus*) n. m. Chapeau à claque, haut de forme, qui, grâce à des ressorts placés à l'intérieur de la coiffe, peut se replier sur lui-même. ‖ Adjectiv. : *Un chapeau* GIBUS.

GICHTEL (Johann Georg), visionnaire allemand, né à Ratisbonne en 1638, mort à Amsterdam en 1710. Dès l'âge de seize ans, il s'imagina que Dieu lui donnait la mission de réformer le clergé protestant de l'Allemagne. En 1682, il se rendit à Amsterdam, où il conquit à ses idées deux autres visionnaires : Breckling et Welz. Il revint alors à Ratisbonne et commença à prêcher. Emprisonné, puis banni, il retourna en Hollande, où il mourut dans la misère. Il laissa des disciples qu'on appela *gichtéliens ou frères angéliques.* Ils fuyaient le mariage, déclaraient la supériorité de l'inspiration intérieure sur la parole écrite. Cette secte a subsisté jusque dans le XIXe siècle. Les écrits de J.-G. Gichtel ont été publiés sous le titre de *Theosophia practica* (1701-1708).

GICHTÉLIEN (*jich, li-in*) n. m. Hist. relig. Membre de la secte fondée par Gichtel.

GICLER (*ji* — du prov. *giscler,* jaillir avec force) v. n. Rejaillir en éclaboussant.

— Arg. *Gicler des mirettes,* Pleurer.

GICLET (*ji-klè*) n. m. Bot. Nom vulgaire de l'echalion élatérion, et plus particulièrement de son fruit. ‖ On dit aussi GICLEUR.

GICQUEL DES TOUCHES (Pierre-Guillaume), navigateur français, né à Dinard en 1770, mort à Saint-Malo en 1824. Dès 1784, il accomplit un voyage en Guinée, puis en 1791, il va à la recherche de La Pérouse, et participe à l'expédition de Baudin aux terres australes (1800-1803). En 1806, il arme un navire, gagne Buenos-Ayres, dont il aide les habitants à repousser les Anglais. Il conduit ensuite à Batavia le gouverneur hollandais de cette colonie, ce qui lui vaut le titre d'adjudant général de la marine hollandaise, et demeure à Java jusqu'en 1811, purgeant ses côtes des pirates. Prisonnier des Anglais de 1811 à 1814, il revient en France, et commande à Saint-Malo différents navires de commerce. On lui doit plusieurs mémoires publiés dans les « Annales maritimes », ainsi que des *Tables comparatives des principales dimensions des bâtiments de guerre français et anglais* 1817), et un *Traité des manœuvres courantes et dormantes* (1818).

GICQUEL DES TOUCHES (Auguste-Marie), marin français, frère du précédent, né à Rennes en 1784, mort à Brest en 1855. Embarqué dès dix ans comme mousse, il se distingue, en 1804, aux combats du cap Finistère et de Trafalgar. Fait prisonnier par les Anglais un peu plus tard, il redevient libre en 1811, fut promu lieutenant de vaisseau, et prit part, en 1814, au combat du « Romulus ». En 1817, il recueillit au Sénégal les naufragés de la « Méduse », devient, en 1819, capitaine de frégate, puis capitaine de vaisseau. Il fut mis à la retraite en 1845. On lui doit des travaux qui ont été publiés dans les « Annales maritimes » de Bajot, entre autres, une *Lettre contenant la rectification de plusieurs erreurs commises par Thiers dans son* Histoire du Consulat et de l'Empire, au *sujet de la bataille de Trafalgar.*

GICQUEL DES TOUCHES (Albert-Auguste), marin français, fils du précédent, né à Brest en 1818, mort à Versailles en 1901. Entré dans la marine en 1832, il devint capitaine de vaisseau en 1858, contre-amiral en 1867, vice-amiral en 1875, préfet maritime à Lorient, et ministre de la marine dans le cabinet de Broglie-Fourtou (1877). Il fut directeur du Dépôt des cartes et plans (1878).

GIDE (Casimir), compositeur français, né et mort à Paris (1804-1868). Elève de Dourlen, il écrivit *les Trois Marie* (1828) ; *la Chatte blanche,* ballet, avec Adam (1830) ; *le Roi de Sicile* (1830) ; *les Trois Catherines,* avec Adam (1830) ; *les Jumeaux de La Réole* (1831) ; *la Tentation,* opéra-ballet, avec Halévy (1832) ; *l'Angélus* (1834) ; *l'Ile des Pirates,* ballet avec Carlini (1835) ; *le Diable boiteux,* ballet (1836) ; *la Volière,* ballet (1838) ; *la Tarentule,* ballet (1839) ; *Ozaï,* ballet (1847).

GIDE (François-Théophile-Etienne), peintre français, né et mort à Paris (1822-1890). Elève de Paul Delaroche et de Léon Cogniet, il a traité avec talent les sujets d'histoire, de religion et de genre. Rappelons de lui : *le Jugement de Cinq-Mars et de Thou, Moines à l'étude, Visite du pape dans un couvent, le Réfectoire, Chœur du couvent de Saint-Barthélemy, Marie-Antoinette à la Conciergerie,* etc.

GIDE (Jean-Paul-Guillaume), jurisconsulte français, né à Uzès en 1832, mort à Paris en 1880. Il professa pendant deux années (1860-1861) le droit administratif à Grenoble ; en 1866, il occupa comme suppléant une chaire de droit romain à Paris, puis comme professeur en 1870. On a de lui plusieurs ouvrages remarquables : *De la législation civile dans le nouveau royaume d'Italie* (1866) ; *Étude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne* (1867) ; *Du caractère de la dot en droit romain* (1872) ; *De la condition de l'enfant naturel et de la concubine dans la législation romaine* (1880). — Son frère, CHARLES **Gide,** né à Uzès en 1847. Professeur d'économie politique à la faculté de droit de Montpellier, chargé de cours à la faculté de droit de Paris et rédacteur de la « Revue d'économie politique », il est auteur des travaux suivants : *Du droit d'association en matière religieuse* (1872) ; *Principes d'économie politique* (1884), dans lequel il prend pour programme l'idée de solidarité ; *Etude sur l'*Act Torrens (1886).

GIDEL (Charles-Antoine), littérateur français, né à Gannat en 1827, mort à Paris en 1900. Il suivit la carrière de l'enseignement, professa les lettres en province, puis à Paris, et devint proviseur du lycée Henri-IV, du lycée Louis-le-Grand et enfin du lycée Condorcet. En 1864, il reçut de l'Académie des inscriptions un des prix Bordin pour un mémoire sur *les Imitations en grec de nos poèmes de chevalerie ;* en 1866, l'Académie française lui accorda le prix d'éloquence pour une *Etude sur Saint-Evremond,* et, en 1868, pour un *Discours sur Jean-Jacques Rousseau.* On lui doit encore : *les Troubadours et Pétrarque* (1857) ; une

Histoire de la littérature française depuis son origine jusqu'à la Renaissance (1874-1888), qui est son principal ouvrage, et diverses publications.

GIÉ (Pierre DE ROHAN, sire DE), maréchal de France, né à Mortiercrolles (Anjou), en 1451, mort à Paris en 1513. Il était un cadet de la famille de Rohan-Guéméné. En 1473, il se distingua aux sièges de Lectoure et de Perpignan. En 1477, il opéra contre les Bourguignons un hardi coup de main devant Arras et défendit vaillamment les frontières du Nord contre les armées de l'empereur Maximilien. En 1476, âgé de vingt-cinq ans seulement, il fut fait maréchal de France. En Italie, sous Charles VIII, il sauva le roi à Fornoue. A l'avènement de Louis XII, il prit une part active dans le gouvernement, de concert avec le cardinal d'Amboise et procéda à une réorganisation complète du service militaire. En 1503, par suite d'un second mariage, Gié devint duc de Nemours. Mais il s'était attiré le ressentiment d'Anne de Bretagne, et sa faveur lui avait suscité des ennemis. Une intrigue fut nouée et le maréchal de Gié fut accusé du crime de lèse-majesté. L'affaire fut, en 1505, portée devant le parlement de Toulouse. L'accusation n'était pas fondée. Néanmoins, par arrêt du 9 février 1506, le maréchal de Gié était privé de ses commandements et exilé, tout en étant absous du crime de lèse-majesté. Gié vécut ses dernières années dans la retraite.

Maréchal de Gié.

GIEBICHENSTEIN, ville d'Allemagne (Saxe prussienne [présid. de Merseburg]), sur la Saale, affluent de l'Elbe; 14.454 hab. Source minérale et établissement thermal. Filature de coton. Ruines d'un château, ancienne résidence des évêques de Magdebourg.

GIEBOLDEHAUSEN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Hildesheim]), sur la Ruhme, sous-affluent de l'Aller par la Leine; 2.125 hab.

GIÈDI n. f. Astr. V. CAPRICORNE.

GIEDROYC (Romuald-Thadée, prince), général polonais, né en Lithuanie en 1750, mort à Varsovie en 1824. Il prit part aux campagnes de 1765 et de 1792 contre les Russes. Victorieux à Salaty, près des frontières de Courlande (1794), il devint lieutenant général. Napoléon, en 1812, le chargea d'organiser les troupes lithuaniennes. Fait prisonnier à Siérakow (1813), il fut interné jusqu'en 1814 à Arkhangel. Il retourna alors en Pologne, où il fit partie de la commission chargée par le tzar Alexandre Ier de réorganiser l'armée polonaise. — Son fils, JOSEPH-FRANÇOIS-XAVIER, prince **Giedroyc**, né en 1787, mort à Paris en 1855, fit les campagnes de Napoléon, se distingua en Espagne, en Autriche, en Russie, à Waterloo. Après 1815, il rentra en Pologne, refusa de prêter serment de fidélité à Nicolas, et fut envoyé en Sibérie; il finit par obtenir la permission d'habiter la France, mais tous ses biens furent confisqués. — Son frère, CONSTANTIN-ALEXANDRE-JULIEN **Giedroyc** (1805-1844), fut chambellan de ce même Nicolas qui avait déporté son frère, et accepta le poste de vice-directeur de l'administration du royaume de Pologne.

GIEN (*ji-in*) [lat. *Genabum*], ch.-l. d'arr. du Loiret à 62 kilom. d'Orléans, sur la Loire; 8.271 hab. (*Giennois, oises.*) Ch. de f. P.-L.-M. et Orléans. Manufacture de faïence et de porcelaine, tanneries. Commerce de grains, vins, bois, laines. Ancienne cité romaine, plus tard comté particulier, réuni au domaine royal sous Philippe Auguste, occupé par les Anglais pendant la guerre de Cent ans, pris par les protestants, puis par les ligueurs au XVIe s., centre d'opérations pour les troupes royales lors de la Fronde, point d'appui de l'armée de la Loire en 1871. Maisons sculptées des XVe et XVIe siècles; église Saint-Pierre-du-Château (tour du XVe s.), église Saint-Louis (XVIIe s.), couvent Sainte-Claire, où fut enfermée la comtesse Monnier (1771), illustrée par Mirabeau sous le nom de Sophie; château reconstruit en 1494 par Anne de Beaujeu. — L'arrondissement a 5 cant., 49 comm. et 60.536 hab.; le canton a 12 comm. et 18.016 hab.

Armes de Gien.

GIENGEN, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle de Jagst]), sur la Brenz, affluent du Danube; 3.176 hab. Sources minérales autrefois très fréquentées. Ville impériale, réunie au Wurtemberg en 1862.

GIENNOIS (*ji-è-noi*) n. m. Numism. Monnaie frappée par les comtes de Gien.

GIENS (PRESQU'ÎLE DE), presqu'île de France, départ. du Var, s'avançant de 7 kilom. dans la Méditerranée vers les îles d'Hyères, et séparant le *golfe de Giens* de la rade d'Hyères; deux cordons de sable unissent cette presqu'île au continent. Salins des Pesquiers. Sanatorium pour les enfants assistés de la ville de Lyon. Ruines d'un ancien château; batteries modernes.

GIER, ancien pays de France (Forez), composé de la *vallée du Gier* et de ses alentours, aujourd'hui compris dans le département du Rhône.

GIER, rivière ou plutôt torrent de France, dans les départements de la Loire et du Rhône, descend du Pilat (1.434 m.), dévale en cascades, coule dans la noire vallée industrielle qui va de Saint-Chamond à Rive-de-Gier et, doublé du canal de Givors, va se perdre dans le Rhône, rive droite, à Givors. Cours, 44 kilom.; crues terribles.

GIÈRES, comm. de l'Isère, arrond. et à 5 kilom. de Grenoble, sur l'Isère; 1.134 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Ganteries, soieries mécaniques, tuileries et poteries. Fort du Mûrier. Ruines d'un château des XIVe et XVe siècles.

GIERS (Nicolas-Karlovitch DE), diplomate russe, d'origine suédoise, né à Radzivilov en 1820, mort à Saint-Pétersbourg en 1895. Entré fort jeune dans la diplomatie, il devint consul général à Alexandrie (1856), à Bucarest, puis ministre plénipotentiaire en Perse (1863), en Suisse (1869) et en Suède (1872). Nommé, en 1875, adjoint au ministre des affaires étrangères, le prince Gortchakov, dont il avait épousé la nièce, il se trouva, par suite du mauvais état de santé de son beau-père, en rapports directs avec le tsar Alexandre II. Celui-ci, pendant la guerre russo-turque, put apprécier les qualités de son ministre qui, à partir du traité de Berlin, dirigea presque seul la politique extérieure. Sous Alexandre III, qui le nomma ministre des affaires étrangères (1882), il fut l'habile interprète de sa politique pacifique. Il accompagna le tsar dans ses déplacements (1884), se rencontra plusieurs fois avec le prince de Bismarck, et, lorsque Alexandre III se rapprocha de la France, devint le ferme soutien de la politique d'alliance. On le vit aux côtés du tsar quand celui-ci reçut, à Cronstadt, les marins français. Nicolas II le maintint aux affaires, mais il mourut au bout de quelques mois.

De Giers.

GIESEBRECHT (Ludwig), poète allemand, né à Mirow (Mecklembourg-Strelitz), en 1792, mort à Jasenitz, près de Stettin, en 1873. Il servit pendant la guerre de l'Indépendance (1813-1815), et fut nommé, en 1816, professeur au gymnase de Stettin. En 1848, il représenta Stettin à l'Assemblée nationale de Francfort. Giesebrecht a publié: *Zur Ottenfeier*, poésie (1824); *Epische Dichtungen* (1827); *Wendische Geschichten* (1843); etc.

GIESEBRECHT (Frédéric-Guillaume-Benjamin DE), historien allemand, né à Berlin en 1814, mort à Munich en 1889. En 1843, le gouvernement l'envoya en Italie pour y faire des recherches historiques. Appelé à la chaire d'histoire de l'université de Kœnigsberg, en 1845, il passa, en 1862, en la même qualité à Munich et y fut nommé directeur du séminaire historique. On a de lui: *Geschichte des Kaisers Otto II* (1840), et son œuvre capitale, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit* (1855-1865).

GIESECKITE (*ji-sèk'* — de *Giesecke*, n. pr.) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, avec fer et magnésie. Cette espèce minérale paraît résulter de l'altération de la néphéline.

GIESELER (Jean-Charles-Louis), théologien et historien allemand, né à Petershagen, près de Minden, en 1793, mort à Gœttingue en 1854. Il professa d'abord à Halle et à Clèves, accepta, en 1819, la chaire de théologie à l'université de Bonn, et, en 1831, fut nommé professeur de théologie à Gœttingue. Il a publié une bonne histoire ecclésiastique intitulée: *Lehrbuch der Kirchengeschichte* (1824-1857).

GIESENKIRCHEN, bourg d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Düsseldorf]); 4.000 hab. Fabrique de cigares.

GIESSBACH (le), torrent du canton de Berne (Suisse), au pied du Schwarzhorn, et se jetant dans le lac de Brienz, après avoir formé des cascades magnifiques.

GIESSEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Hesse supérieure]), au confluent de la Wieseck avec la Lahn, affluent du Rhin. Ch.-l. de cercle; 20.571 hab. Tanneries, fabriques de liqueurs, de vinaigre, de savon. Université protestante fondée en 1607, par le landgrave de Hesse-Darmstadt. Bibliothèque, jardin botanique, laboratoire de chimie établi par Liebig. L'université, supprimée pendant la guerre de Trente ans, fut rouverte ensuite et est encore fréquentée aujourd'hui. Aux environs, tertres funéraires et château de Schifferberg.

GIESSENDAM, village des Pays-Bas (prov. du Sud-Hollande [arrond. de Rotterdam]), sur la Meuse; 2.450 hab.

GIESSHÜBEL, bourg d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Königgrätz]), sur la frontière de Silésie; 2.300 hab. Carrières de pierre à chaux.

GIETER n. m. Longue pelle creuse, sorte d'écope à manche, employée en Hollande pour arroser les toiles sur le pré.

GIETTE (*ji-èt'*) n. f. Pièce de l'ourdissoir.

GIÈVRES, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 12 kilom. de Romorantin, sur le canal du Berry et non loin du Cher; 1.250 hab. Ch. de f. Orléans. Cimetière romain et ruines de l'antique *Carobriva*.

GIFFARD (Stanley Lees), publiciste anglais, né à Dublin en 1788, mort à Folkestone en 1858. Avocat, puis journaliste, il fonda, en 1827, et dirigea pendant de longues années le « Standard », organe du parti tory.

GIFFARD (Henri), ingénieur français, né et mort à Paris (1825-1882). Il s'adonna tout particulièrement à la navigation aérienne à vapeur. Il a ensuite imaginé l'injecteur qui porte son nom pour l'alimentation des chaudières. Il s'est, en outre, occupé de la fabrication de l'hydrogène en mettant en contact la vapeur d'eau avec du minerai de fer. C'est lui qui a fait construire le ballon captif de l'Exposition universelle de 1878. — Son frère, PAUL **Giffard**, né en 1837, a pris une grande part à ses travaux. Il est l'inventeur du fusil à acide carbonique liquéfié qui porte son nom (v. FUSIL) et d'un télégraphe pneumatique.

GIFFARD (*Pierre-Louis*), journaliste français, né à Fontaine-le-Dun, près Dieppe, en 1853. Il servit comme officier dans les mobilisés en 1870, puis entra dans le journalisme, collabora au « Gaulois », au « Figaro », au « Petit Journal », où il créa (1887) et dirigea le service des informations, puis devint, en 1896, rédacteur en chef du « Vélo ». Outre quelques volumes de vulgarisation scientifique, il a publié: *le Sieur de Vu-partout* (1880); *les Français à Tunis* (1881); *les Grands Bazars*, étude à la fois économique et humoristique sur les grands magasins (1882); *les Français en Egypte* (1883); *la Vie en chemin de fer* (1887); *la Tournée du père Thomas*, roman (1887); *Figaro ci! Figaro là!* (1888); *la Vie au théâtre* (1888); *la Reine bicyclette* (1892); *la Fin du cheval* (1899) et des comédies: *Jonathan* (1879); *le Mannequin* (1880); *le Volcan* (1882); etc.

GIFLE (*jifl'* — orig. dout.; peut-être du moyen haut allem. *kivel*, allem. mod. *kiefer*, mâchoire, n. f. Jone. (Vx.) — Pop. Soufflet: *Donner, Recevoir des* GIFLES.

GIFLER (*ji*) v. a. Pop. Donner des gifles à: GIFLER *un insolent*.

GIFLEUR, EUSE (*ji*) n. Personne qui a l'habitude de donner des gifles.

GIFFORD (William), poète et publiciste anglais, né en 1757 à Ashburton, mort à Londres en 1826. Il fut d'abord cordonnier et fit seul son éducation littéraire. Il débuta brillamment par *the Baviad* (1794) et *the Mœviad* (1795), poèmes satiriques. Ennemi de la Révolution française, il prit part à la rédaction de l' « Anti-Jacobin » et, en 1809, fonda la *Quarterly Review*, dont il resta directeur jusqu'en 1821. Savant et d'un goût sûr, mais d'esprit étroit, intransigeant et misanthrope, il n'épargnait ni l'âge, ni le sexe, ni le rang. Ses attaques contre Keats, Hazlitt et lady Morgan sont restées célèbres.

GIFFRE, grand torrent de la Haute-Savoie, dans un pays calcaire. Il se forme de torrents, dont plusieurs de 300 à 400 mètres de hauteur, en des monts de 2.000 à 3.000 mètres; il baigne Samoëns, Taninges et gagne la rive droite de l'Arve; cours 50 kilomètres.

GIFFONE, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]), 2.904 hab.

GIFFONI sei Casali, comm. d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Salerne]), sur le fleuve côtier Vicentino; 4.041 hab.

GIFFONI Valle Piana, comm. d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Salerne]); 6.518 hab.

GIFHORN, ville d'Allemagne (Prusse [régence de Lunebourg]), au confluent de l'Aller avec l'Ise; 3.108 hab. Filatures de laine et de coton, fabriques de drap et de calicot. Naguère forteresse importante.

GIG (*jigh'* — mot angl.) n. m. Petite embarcation très légère, servant en Angleterre soit sur les navires de guerre à la place des youyous, soit aux amateurs de sports nautiques. ‖ On dit aussi GIGUE. — Cabriolet bourgeois; voiture de chasse.

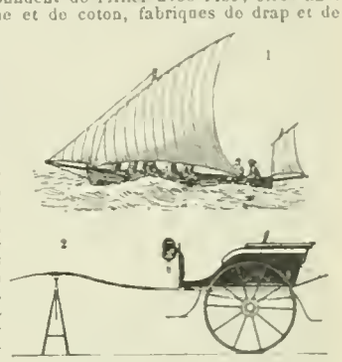
Gigs: 1. Marine; 2. Carrosserie.

GIGADOU (*ji*) n. m. Gabarit dont les ouvriers charpentiers et menuisiers se servent pour prendre des mesures.

GIGANTESQUE (*ji, tèssk'* — de l'ital. *gigantesco*, venu de *gigante*, géant) adj. Démesuré, qui a une taille démesurée: *Taille, Femme* GIGANTESQUE. *Des chênes* GIGANTESQUES. — Par ext. Etonnant par son importance, ses proportions: *Des travaux* GIGANTESQUES. — Fig. Prodigieux: *Une lutte* GIGANTESQUE. *Des projets* GIGANTESQUES. — n. m. Caractère de ce qui est gigantesque: *N'aimer que le* GIGANTESQUE. ‖ En manv. part, Grandeur bizarre et outrée.

GIGANTESQUEMENT (*ji, tè-skè*) adv. D'une façon gigantesque.

GIGANTIN, INE adj. Syn. inus. de GIGANTESQUE.

GIGANTISME (*ji, tissm'* — du gr. *gigas, antos*, géant) n. m. Exagération du développement du corps en général ou de certaines de ses parties. — ENCYCL. On donne le nom de géants aux êtres chez lesquels toutes les parties ont subi une augmentation générale et dont la taille se trouve ainsi très supérieure à la moyenne de leur espèce. Le *gigantisme* est le genre d'anomalie qui caractérise les géants.

Les causes du gigantisme nous échappent en général; l'influence du milieu est indiscutable chez les végétaux. La fougère, le riein, herbacés en France, deviennent arborescents à la Martinique ou au Brésil; les horticulteurs, par l'action d'une lumière vive ou atténuée, arrivent à produire des haricots nains et des haricots géants. L'influence de l'alimentation est aussi manifeste: dans l'eau distillée, la fève a atteint 0m,20 de hauteur; en solution saline, 1 mètre et plus; la concurrence vitale est également un grand facteur du gigantisme.

Il en est de même chez les animaux et chez l'homme. Les Lapons, les Esquimaux, qui habitent les régions polaires, n'ont pas plus de 1m,30; les habitants du Congo, les Hottentots sont des géants. C'est sur les bords du Gange et de l'Indus que l'on rencontre les colosses du règne animal. Enfin, la suralimentation amène chez les animaux le gigantisme, comme chacun le sait.

Les géants sont généralement lents, assez enclins à l'oisiveté; on a rarement vu un homme très grand devenir un grand homme. Les géants deviennent rapidement vieux; ils meurent, en général, avant l'époque ordinaire de la caducité; leurs fonctions génitales sont ordinairement très précaires.

En pathologie humaine, il y a une affection très curieuse: l'*acromégalie*, qui procure un véritable gigantisme. La plupart des géants connus dans la science ne sont que des *acromégaliques*. V. GEANT.

GIGANTOGRAPHE (*ji* — du gr. *gigas, antos*, géant, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui écrit sur les géants.

GIGANTOGRAPHIE (*ji, fi* — ral. *gigantographe*) n. f. Histoire des géants.

GIGANTOGRAPHIQUE (*ji, fik'*) adj. Qui a rapport à la gigantographie.

GIGANTOLITE (*ji* — du gr. *gigas, antos*, géant, et *lithos*, pierre. L'orthographe étymol. serait GIGANTOLITHE) n. f.

sulfate hydraté naturel d'alumine et de fer, qui se présente en cristaux de grande dimension.

GIGANTOLOGIE (*ji, lol'* — du gr. *gigas, antos*, géant, et *logos*, discours, n. f. Traité sur les géants.

Gigantomachie (*ki* ou *Guerre des géants*, épopée de Claudien, dont il ne reste que le commencement. Les vers de cette amplification mythologique sont énergiques et pittoresques, comme dans toutes les œuvres du poète.

Gigantomachie (*ki*, grande frise sculptée du IIe s. av. J.-C., découverte à Pergame en 1878. — Les principaux morceaux figurent au musée de Berlin. L'existence de cette frise était connue seulement par un passage d'Ampelius, qui, dans son *Liber memorialis*, rapporte qu'un colossal autel de Jupiter avait été élevé à Pergame, et qu'il était orné d'une *gigantomachie*. Les fouilles dirigées par Humann, de 1869 à 1880, ont amené la découverte du grand autel de Zeus et d'Athéna Niképhoros. Cet autel, construit sous le règne d'Eumène II, entre 197 et 159 av. J.-C., s'élevait sur la terrasse supérieure de l'Agora. Il reposait sur un énorme soubassement, presque carré (37 m. sur 34 m.). D'un bout à l'autre de ce soubassement se déroulait une frise de 2m,30 de haut, qui avait environ 120 mètres de longueur, et dont 80 mètres environ ont été retrouvés et transportés au musée de Berlin. Sur cette frise se succèdent les épisodes de la *Gigantomachie*. La conception en est vigoureuse; l'exécution, pleine de vie et de mouvement. Les principaux groupes sont ceux qui représentent Zeus et Athéna en lutte contre les géants. Malgré les négligences de facture, cette frise du grand autel de Zeus est l'œuvre maîtresse de l'école de Pergame, et l'un des chefs-d'œuvre de la sculpture décorative.

GIGANTOMACHIQUE (*ji, chik'*) adj. Qui appartient à la gigantomachie.

GIGANTOPHONTIS (*ji, tiss* — mot à mot : *meurtrière des géants*). Surnom donné à Minerve après ses exploits contre les géants, fils de Titon.

GIGANTOSITÉ (*ji*) n. f. Etat, condition d'un être gigantesque : *Le seigneur Typhon et sa* GIGANTOSITÉ. (Th. Gautier.)

GIGANTOSTRACÉS (*ji, stra-sé*) n. m. pl. Division des crustacés, comprenant les mérostomes et les xiphosures. (Les gigantostracés, pour la plupart éteints, sont caractérisés par la présence d'une seule paire de membres, placée en avant de la bouche et innervée par le cerveau.) — *Un* GIGANTOSTRACE.

GIGARTIN, INE (*ji* — du gr. *gigarton*, pépin de raisin) adj. Qui ressemble à un pépin de raisin.

GIGARTINE (*ji*) n. f. Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées.

— ENCYCL. Les *gigartines* ont un thalle de forme assez variable suivant les espèces, et de couleur généralement rouge pourpre. Les *gigartina spinosa* et *isiformis* donnent à l'ébullition de la *gélose* ou *agar-agar*, sorte de gélatine peu fusible, qui convient pour préparer des milieux solides destinés à la culture des bactéries.

GIGASTYLOSPORE (*ji, sti, spor'* — du gr. *gigas*, géant, et de *stylospore* n. m. Stylospore de grande dimension.

GIGEAN, comm. de l'Hérault, arrond. et à 17 kilom. de Montpellier, près du Cristonlet, tributaire de l'étang de Thau; 1.892 hab. (*Gigennais, aises.*) Ch. de f. Midi. Commerce de vins. Mine de fer. Fabriques de foudres.

GIGGLESWICK, bourg d'Angleterre (comté d'York), sur le fleuve côtier Ribble; 4.000 hab. Ecole grammaticale, fondée par Edouard IV, en 1553. Ardoisières.

GIGLI (Joseph NENCI, dit **Jérôme**), poète et philologue italien, né à Sienne en 1660, mort à Rome en 1722. Il cultiva à la fois l'histoire, la philosophie, l'astronomie, la musique et surtout la poésie. Il a fait des comédies, des drames, des satires et des livrets d'opéra qui eurent du succès. Il a traduit *Tartufe*, sous le titre de *Don Pilone*; comme philologue, il publia les œuvres de sainte Catherine de Sienne (1707-1713). On lui doit : *Vie et prophéties de Brandano, vulgairement appelé le fou de Jésus-Christ*, et *la Ville chérie de Marie*, ouvrage relatif à Sienne (1716).

GIGLIO (l'*Egilium* des anciens), petite île d'Italie, dans la Méditerranée, près la côte de Toscane, province de Grossoto; 2 127 hab. Beau granit; bons vins. Pêche et commerce de sardines. Le prince héréditaire de Toscane portait autrefois le titre de « seigneur de Giglio ».

GIGNAC, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 27 kilom. d'Aix, 938 hab. Ch. de f. du Pas-des-Lanciers à Martigues. Huileries.

GIGNAC, comm. de l'Hérault, arrond. et à 23 kilom. de Lodève, à 1 kilom. de la rive gauche de l'Hérault; 2 786 hab. (*Gignacois, oises.* Ch. de f. de l'Hérault. Fabriques d'essences, de conserves alimentaires et de produits chimiques, distilleries et fabriques de liqueurs.

GIGNAC, comm. du Lot, arrond. et à 37 kilom. de Gourdon, au milieu des plateaux calcaires du haut Quercy; 1.416 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de truffes.

GIGNY, comm. du Jura, arrond. et à 26 kilom. de Lons-le-Saunier, sur le Suran; 634 hab. Carrières de pierres; moulins. Eglise prieurale, seul reste des bâtiments de l'abbaye fondée par Bernon au IXe siècle.

GIGOONE (MADAME OU LA MÈRE) du lat. *gignere*, engendrer), personnage des contes et des pièces bouffonnes des théâtres forains, qui remonte à la déesse grecque Cérès, à la divinité égyptienne Isis, à dame Gargamelle, et représente l'image de la fécondité inépuisable, renouvelant sans cesse le genre humain. Les frères Parfait en parlent dans leur *Histoire du théâtre français*, et Magnin la décrit dans ses *Etudes sur les origines du théâtre*. C'est en 1692 que Gigogne parut aux Halles, dans la troupe des *Enfants sans souci*. Le rôle était tenu par un homme. En 1607, dans un *Ballet* dansé au Louvre et intitulé *l'Accouchement de la foire Saint-Germain*, Gigogne avait la forme d'« une grande femme qui accouche de seize enfants de quatre métiers : astrologues, charlatans, peintres, coupeurs de bourse ». Elle était richement habillée, « farcie de toutes sortes de bagues, miroirs, peignes, tabourins », etc. Passée à l'hôtel de Bourgogne, où, d'après la *Gazette* de Robinet, elle figurait en 1667, la mère Gigogne quitta ce théâtre en 1669. En 1710, on retrouve encore sa trace à l'Opéra dans un ballet : *les Fêtes vénitiennes*.

GIGOGNE (*ji*, et *gn* mll.) adj. ‖ *Table gigogne*, Table abritant une série d'autres tables rentrant les unes dans les autres, et qui, lorsqu'elles sont réunies, ne tiennent la place que d'une seule.

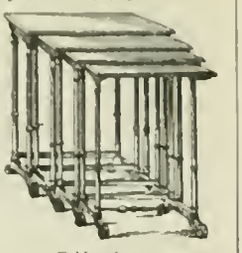

Table gigogne.

GIGOLETTE (*ji, lèt'* — peut-être de *gigue*, grande fille ou femme qui se tient mal) n. f. Primitivem. Jeune fille, demoiselle à marier : *Que la* GIGOLETTE *ait de la braise, ou ce n'est pas mon blot.* (E. Labiche.) ‖ Actuellem. Jeune personne délurée qui fréquente les bals de barrière; fille des rues : *Un assommoir où dansaient et buvaient des alphonses et des* GIGOLETTES. (Fr. Sarcey.)

GIGOLO (*ji*) n. m. Mâle de la gigolette : *La* GIGOLETTE *ne va pas sans* GIGOLO, *et le* GIGOLO, *c'est tout simplement le nauséabond alphonse des barrières.* (G. Jollivet.)

GIGONDAS, comm. de Vaucluse, arrond. et à 17 kilom. d'Orange, non loin de l'Ouvèze; 677 hab. Eaux minérales.

GIGOT (*ji-go* — orig. incon.) n. m. Art culin. Cuisse de mouton, de brebis, d'agneau ou de chevreuil, coupée pour la table. ‖ *Manche de gigot*, Os rond du gigot, que l'on saisit quand on découpe cette pièce. ‖ *Manche à gigot*, Instrument qui emboîte l'os du gigot, et qui sert à le maintenir quand on le découpe.

Gigot et manche à gigot.

— Par plaisant. Jambe, cuisse d'une personne : *Avoir de bons* GIGOTS.

— Bot. Nom vulgaire de l'iris fétide.

— Hist. Archer du guet, qui fait des rondes : *Les* GIGOTS *du guet.* (Sorel.)

— Manèg. Jambe de derrière du cheval.

— Modes. *Manche a gigot* ou simplement *Gigot*, Manche de corsage très ample et gonflée vers les épaules.

— ENCYCL. Art culin. Les meilleurs *gigots* de mouton sont ceux dits de pré-salé, des Ardennes ou de Dol en Bretagne. Il est bon de faire mortifier deux ou trois jours.

Gigot rôti (mouton). Le battre pour l'attendrir; le piquer d'ail; le mettre à la broche, à feu vif; l'arroser de temps en temps. Ne saler qu'après avoir débroché.

Gigot jardinière (mouton). Ne jamais désosser le gigot. Le piquer d'ail. Placer au fond de la braisière une couenne de lard, un gros morceau de beurre, arrosé d'un peu d'eau et une branche de thym; poser le gigot sur ce lit, faire cuire trois ou quatre heures à feu très doux, en ajoutant de temps en temps un peu d'eau, retourner une ou deux fois le gigot. Pendant que le gigot se braise, on fait cuire à l'eau bouillante et salée, carottes, haricots verts, choux-fleurs, petits pois, asperges, pommes de terre nouvelles. Quand le gigot est à point, on retire le jus, et l'on s'en sert pour y sauter séparément les légumes.

Manches à gigot.

Gigot à l'anglaise (mouton). Dans 5 ou 6 litres d'eau, on met 50 grammes de sel, une ou deux gousses d'ail, un bouquet garni. On enveloppe le gigot avec un linge, et, quand l'eau bout, on l'y plonge. Se sert accompagné de pommes de terre nouvelles cuites à l'eau salée et d'une sauce au beurre et aux câpres.

Gigot de chevreuil. Enlever la peau jusqu'au pied, qu'on ne détache pas du gigot, et qu'on ne dépouille pas, parer, piquer de lardons fins, mettre à mariner vingt-quatre heures ou plus. On égoutte bien, une heure avant de cuire. On enveloppe le pied avec un papier beurré, afin que le poil ne se brûle pas pendant la cuisson, et on met à la broche; on arrose avec la marinade. Sauce poivrade.

GIGOTÉ, ÉE (*ji* — rad. *gigot*) adj. Qui a les cuisses, les membres faits d'une certaine façon : *Un cheval, Un chien bien* GIGOTÉ.

GIGOTER (*ji* — rad. *gigot*) v. n. Fam. Remuer beaucoup les jambes, en parlant d'une personne. ‖ Danser.

GIGOTTE (*ji*) n. f. ‖ *Chausses à la gigotte*, Hauts de chausses gonflés en poire qui allaient s'effilant jusqu'aux genoux, où ils s'attachaient par des aiguillettes (XVIe s.).

Gigotte.

GIGOUT (Eugène), organiste et compositeur français, né à Nancy en 1844. Elève à l'école de musique religieuse fondée et dirigée par Niedermeyer, il a publié un recueil de *Cent pièces d'orgue* dans la tonalité du plain-chant; *Chants du graduel et du vespéral romains, harmonisés à quatre voix*; des mélodies, des chœurs religieux, etc.

GIGOUX (*Jean-François*), peintre français, né à Besançon en 1806, mort à Paris en 1894. Il débuta, au Salon de 1831, par quelques portraits à la mine de plomb. Au Salon suivant, en 1833, il exposa un tableau du genre anecdotique : *Henri IV écrivant des vers sur le mussel de Gabrielle d'Estrées*, deux portraits de femmes et deux portraits des généraux Dwernicki et Ostrowski. *La Mort de Léonard de Vinci*, qui parut au Salon de 1835, et qui est aujourd'hui au musée de Besançon, est la meilleure œuvre de Gigoux. *La Mort de Cléopâtre*, du Salon de 1850 et *la Veille d'Austerlitz*, du Salon de 1857, ont obtenu aussi beaucoup de succès. Ce dernier ouvrage est au musée de Besançon. Parmi les autres tableaux exposés par Gigoux, rappelons : *Saint-Lambert et Mme d'Houdetot*; *la Mort de Manon Lescaut* et *la Mort du duc d'Alençon à Argincourt*, de très nombreux portraits, parmi lesquels ceux de Ch. Fourier, du général Donzelot, du maréchal Moncey, etc., sont les plus connus. Il a fait aussi un très grand nombre de portraits au crayon et au pastel, entre autres, ceux de Lamartine et de Considérant. Ses dessins sont estimés au-dessus de ses peintures par certains amateurs : celui de *Charlotte Corday*, exposé au Salon de 1848, lui a valu une médaille de 1re classe. Il a exécuté aussi de belles lithographies; les unes d'après ses peintures (*le Christ mort, Galatée, la Mort de Cléopâtre*), les autres destinées à l'illustration d'ouvrages. Le *Gil Blas* de Gigoux est célèbre. Cet artiste, collectionneur avisé, a légué à sa ville natale les peintures et dessins qu'il possédait. Il a signé, en 1885, un petit volume : *Causeries sur les artistes de mon temps.*

Gigoux.

GIGUE (*jigh'* — orig. incon., peut-être de *giguer*, danser) n. f. Fam. Jambe : *Avoir de grandes* GIGUES. ‖ Par ext. *Grande gigue*, Fille grande, maigre et alerte.

GIGUE (*jigh'* — de l'anc. haut allem. *gige*; allem. mod. *geige*, violon) n. f. Archéol. Instrument de musique à cordes frottées par un archet, et dont la forme rappelait un peu celle d'une mandoline, à cela près que le manche était fourni par un prolongement de la caisse sonore. (La gigue ancienne dérive de formes similaires usitées en Egypte et en Orient. Celle de la fin du XVIe siècle paraît rentrer dans la catégorie des violons et ne point différer de la viole de gambe.)

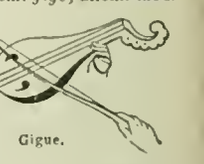

Gigue.

— Chorégr. Danse bizarre qui, dit-on, vient d'Angleterre, où d'ailleurs elle est uniquement en faveur, aujourd'hui, auprès des matelots et des ouvriers des ports.

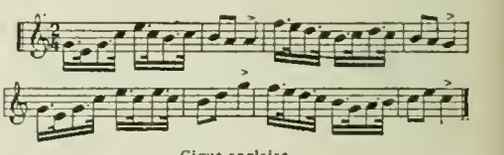

Gigue anglaise.

— ENCYCL. Chorégr. Le danseur, généralement seul, exécute, dans la *gigue*, des trémoussements étranges, des pas bizarres et rapides avec les talons, les pointes croisées et déplacées, en tenant d'ordinaire une petite baguette sous le bras droit. Les pas les plus connus sont : le *piqué*, les *ciseaux*, le *berceau*, le *trot de cheval*, les *ailes de pigeon*, etc. La gigue est écrite à deux temps, sur un air très caractérisé, d'un rythme très précis et très vif.

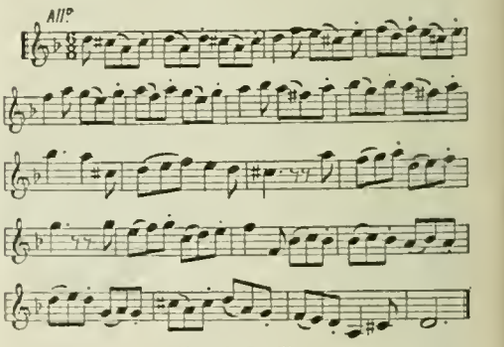

Gigue de Corelli.

La *gigue*, qui se dansait naguère à l'Opéra, au XVIIe et au XVIIIe siècle, n'avait qu'un rapport très éloigné avec cette danse des matelots anglais, et elle avait dû être profondément modifiée pour paraître à l'Académie royale de musique. On trouve d'assez nombreuses gigues dans les anciens opéras français écrites à six-huit ou à douze-huit. Corelli en a écrit de célèbres.

GIGUE (*jigh'*) n. m. Dans le Jura, Homme qui aide le fruitier dans la direction d'une fromagerie.

GIGUER (*ji* — de *gigue*, danse) v. n. Gambade. (Vx.)

GIJON (lat. *Gigia*), ville d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo], non loin du *Cabo de Penas*, sur une petite presqu'île de l'océan Atlantique; 38.000 hab. Ch.-l. de district. La rade, très sûre et d'un accès facile, est assez animée par la présence de nombreux caboteurs, dessert le bassin houiller voisin de Langreo. Pêche active. Gijon est relié à Oviedo par un chemin de fer. Plage très fréquentée en été.

Fondée sans doute par les Romains, Gijon fut pendant quelque temps la capitale des rois d'Asturie.

GIL Y CARRASCO (Enrique), poète espagnol, né à Ponferrada (prov. de Léon) en 1815, mort à Berlin en 1846. Il se fit connaître par des poésies d'un tour mélancolique et rêveur et d'un accent personnel. Il fut envoyé comme attaché d'ambassade à Berlin où il mourut. Ce qui domine dans ses poésies, c'est la douceur et la tristesse d'une âme délicate, amie de la solitude et de l'ombre.

GIL Y ZARATE (Antonio), auteur dramatique et littérateur espagnol, né à l'Escurial en 1786, mort à Madrid en 1861. Il fit ses études en France. De retour en Espagne (1811), il occupa un emploi au ministère de l'intérieur, prit

part aux événements de Cadix (1823), fut ensuite professeur de français (1828), puis directeur de l'instruction publique et membre du conseil royal. Il fut encore membre de l'académie espagnole et de celle de San Fernando. Ses premiers essais dramatiques : *el Entremetido* (1825); *Cuidado con las novias*, etc., ne sont guère que des traductions d'œuvres françaises. Les pièces les plus remarquables sont : *Don Alvaro de Luna* (1835); *Blanca de Borbon, Carlos II el Hechizado* (1837); *un Monarca y su privado*, vaste panorama de la cour de Philippe IV, *Guzmàn el Bueno*, etc. Il a publié, en outre, un *Manuel de littérature*, écrit avec méthode et clarté, et le résumé de ses travaux administratifs : *De l'Instruction publique en Espagne*.

GILA (rio), rivière des Etats-Unis (Nouveau-Mexique et Arizona). Elle descend des Rocheuses, court à l'O., dans des gorges profondes, en une contrée aride. Elle se perd dans le fleuve Colorado, non loin de son embouchure. Cours : 800 kilom., mais très peu d'eau.

GILBART (James William), économiste anglais, né et mort à Londres (1794-1863). Employé de banque à Londres, puis à Birmingham, il fit partie, de 1833 à 1859, de la *London and Westminster Bank*. Il a écrit *l'Histoire et les Principes du commerce chez les anciens* (trad. en franç., 1856); *les Lois de la concurrence* (1855) et plusieurs ouvrages sur les *banques*.

GILBE (*jilb'* — de l'allem. *gelb*, jaune) n. m. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

GILBERT (*jil'-bèr'*) n. m. Mesure ancienne de volume, usitée à Francfort-sur-le-Meiu pour les bois, et valant environ 2 stères.

GILBERT ou **KINGSMILL** (ILES), archipel de la Micronésie (Océanie), découvert en 1788 par les navigateurs Marschall et Gilbert, au S. de l'archipel Marshall, sur la ligne équatoriale. Comme les Marshall, à l'exception de trois ou quatre îles émergées par soulèvement volcanique, il est tout entier composé de petits attols (428 kilom. carr.), faiblement productifs, mais surpeuplés (40.000 hab.) de métis de Papous et Polynésiens. Depuis 1886, l'île *Navodo* est à l'Allemagne; le reste, à l'Angleterre.

GILBERT (saint), évêque de Meaux, mort en 1015. Il fut élevé à l'épiscopat en 995 et se signala par sa science, ainsi que par sa piété exemplaire. — Fête le 13 février.

GILBERT (saint), fondateur du monastère qui porta longtemps son nom près de Clermont-Ferrand, né vers 1060 en Auvergne, mort en 1152. Il combattit sous Louis VI, accompagna en Palestine Louis VII, et, à son retour, prit avec sa femme, Pétronille, et sa fille, Peace, la résolution de quitter le monde. Il construisit à Aubeterre, un monastère de femmes dont Pétronille prit la direction, et à Neuf-Fontaines, un couvent de religieux prémontrés (1150), qui reçut plus tard le nom de Saint-Gilbert. — Fête, le 3 octobre.

GILBERT DE SEMPRINGHAM (saint), né en Angleterre (comté de Lincoln) vers 1083, mort en 1189. Fils de l'un des compagnons de Guillaume le Conquérant, il alla faire ses études à Paris. A son retour, il fut nommé pénitencier, puis il fonda à Sempringham un monastère d'hommes et un monastère de femmes, dont la règle fut approuvée par le pape Eugène III. Les deux ordres de *gilbertins* et *gilbertines* se répandirent rapidement dans toute l'Angleterre. Gilbert brava la colère du roi Henri II en donnant asile à saint Thomas Becket. Le pape Innocent III le canonisa. — Fête le 4 février.

GILBERT ou **GISLEBERT de MONS**, chroniqueur flamand, mort en 1215. Chapelain, puis chancelier de Baudouin V de Hainaut, il écrivit son histoire, une des sources les plus sûres pour cette époque, sous le titre de : *Gisleberti Balduini quinti, Hannoniæ comitis cancellarii Chronica Hannoniæ*, publiée pour la première fois en 1784 et rééditée au t. XXI, des *Monumentæ Germania historica*.

GILBERT (sir HUMPHREY), navigateur anglais, né dans le Devonshire en 1539, mort en 1583. Après avoir fait campagne contre l'Irlande révoltée et participé au siège de Flessingue en 1572, il écrivit un *Discours tendant à prouver qu'il existe un passage pour aller par le N.-O. au Cathay et aux Indes orientales* (1576). En 1578, il entreprit lui-même un voyage sur la côte N.-E. de Terre-Neuve, et périt dans un naufrage, au retour d'une seconde expédition dans ces mêmes parages.

GILBERT (Guillaume), médecin et physicien anglais, né à Colchester en 1540, mort en 1603. Il étudia à Oxford et à Cambridge, et devint premier médecin de la reine Elisabeth, puis du roi Jacques Ier. Il étudia surtout la physique et en particulier l'électricité. On lui devrait le nom même de cette science, et ses premiers principes, tels que la distinction des corps électropositifs, électronégatifs et neutres : il distingua les phénomènes électriques des phénomènes magnétiques et assimila la terre à un aimant pour expliquer les mouvements de l'aiguille aimantée. Gilbert a laissé les deux ouvrages suivants : *De magnete, magneticisque corporibus et de magno magnete tellure*, etc. (1600); *De mundo nostro sublunari philosophia nova* (1651).

GILBERT (Gabriel), poète français, né à Paris en 1610, mort en 1680. Il fut secrétaire de la duchesse de Rohan, puis de la reine de Suède Christine, qui le nomma, en 1657, résident de la cour de Stockholm en France. Protégé de Richelieu, de Mazarin, de Fouquet, etc., il eut son heure de célébrité. Il avait déjà donné des *sonnets*, des *psaumes*, des *madrigaux*, des *pastorales*, quand il se tourna vers la tragédie avec *Téléphonte*, où figurent des vers du cardinal de Richelieu, représentée en 1643; *Rodogune* (1644), tirée du roman historique qui porte ce titre et qui a inspiré P. Corneille; *Hippolyte* ou *le Garçon insensible* (1646); *Sémiramis* (1647); *Cresphonte* (1659); *Léandre et Héro* (1667). Il convient d'y ajouter un *Art de plaire*, imité d'Ovide (1655), et un opéra, *les Peines et les plaisirs de l'amour* (1672). Classique correct, mais froid, Gilbert est fort oublié, et ce n'est peut-être point tout à fait justice.

GILBERT DE VOISINS (Pierre), magistrat français, né en 1684, mort à Paris en 1769. Il fut avocat du roi au Châtelet, et devint premier président au grand conseil (1741). Il se fit remarquer par la fermeté de ses principes gallicans. On a de lui : *Mémoires sur les moyens de donner aux protestants un état civil en France*, suivis d'un *Projet de déclaration* (1787).

GILBERT DE VOISINS (Pierre-Paul-Alexandre, comte), magistrat et publiciste, arrière-petit-fils du précédent, né à Grosbois, près de Paris, en 1779, mort en 1843. Emigré, il revint à Paris après le 18-Brumaire, et devint premier président de la cour impériale, pair de France et baron. A la seconde Restauration, il tomba dans une complète disgrâce. Il entra alors dans les rangs de l'opposition, fit une guerre acharnée aux jésuites, fut élu député de Parthenay en 1827, et devint membre de la cour de cassation et de la chambre des pairs après 1830. On a de lui : *Procédure contre l'institut et les constitutions des jésuites, suivie ou parlement de Paris* (1823-1824).

GILBERT (Nicolas-Joseph-Laurent), poète français, né à Fontenay-le-Château, dans les Vosges, en 1751, mort à Paris en 1780. Fils de cultivateurs, élevé au collège de Dôle, il débuta dans la poésie, à Nancy, par des pièces médiocres, et se rendit à Paris, en 1772, présenter, sans succès, au conseil académique un poème : *le Poète malheureux*, où il reportait à sa famille et à la société l'infélicité de sa destinée. D'humeur satirique, il entra dans le parti de Fréron et fit une guerre acharnée aux philosophes et aux encyclopédistes. De cette époque datent ses satires : *le Carnaval des auteurs* (1773, en prose); *le Siècle* (1774); *le XVIIIe siècle* (1775), et *Mon apologie* (1778), qui est la meilleure : la verve en est particulièrement âpre et mordante. Cependant, Gilbert écrivait aussi d'autres poèmes d'inspiration très différente, des odes à Louis XV, à Louis XVI, au futur Louis XVIII, etc. Ses meilleures pièces dans le genre lyrique sont : *le Jugement dernier* et surtout les *Adieux à la vie*, dont quelques strophes sont demeurées classiques :

Gilbert.

> Au banquet de la vie, infortuné convive,
> J'apparus un jour, et je meurs :
> Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,
> Nul ne viendra verser des pleurs...

La mort prématurée de Gilbert a fait l'objet d'une légende à peine dissipée aujourd'hui. On a répété qu'il mourut de misère, sur un grabat, à l'Hôtel-Dieu; on ajoute que, dans un accès de délire, il avala une clef, qui lui resta dans l'œsophage : Alfred de Vigny a popularisé cette légende dans *Stello*, où il fait de Gilbert un autre Chatterton, le type du génie souffrant. La vérité est que Gilbert, qui recevait plusieurs pensions, notamment de l'archevêque de Paris, mourut des suites d'une chute de cheval, après avoir subi l'opération du trépan.

GILBERT (Pierre-Julien), peintre de marine français, né et mort à Brest (1783-1860). En 1830, il fit la campagne d'Alger, à titre de peintre de l'expédition. On a de lui : *le Combat de la* Surveillante *et du* Québec, au musée de Versailles; *l'Attaque et la Prise de l'île Verte* (même musée); *Prise d'Alger*; *le Combat de la* Sirène (musée de Versailles); *le Combat du Grand-Port, le Combat du* Romulus, *le Combat de la* Pomone *contre l'*Alceste *et l'*Active, etc.

GILBERT (Antoine-Pierre-Marie), archéologue français, né et mort à Paris (1785-1858). Il remplit, de 1808 à 1846, les fonctions de conservateur de Notre-Dame de Paris, et fit partie, depuis 1829, de la Société des antiquaires de France. Il a publié de bonnes descriptions historiques des cathédrales de Paris, Amiens, Chartres, etc.

GILBERT (Jacques-Emile), architecte français, né et mort à Paris (1793-1874). Il remporta, en 1822, le grand prix d'architecture. Pendant son séjour à Rome, il exécuta une *Restauration du temple de Jupiter à Ostie*. De retour en France, il fut chargé de construire l'école vétérinaire d'Alfort, l'hospice de Charenton, la prison de Mazas, le nouvel hôtel de la préfecture de police, etc. Il fut élu, en 1853, membre de l'Académie des beaux-arts.

GILBERT (François-Ambroise-Germain), sculpteur français, né à Choisy-le-Roi (Seine) en 1816, mort en 1891. Elève de Cortot, il se livra à la sculpture industrielle, où il a excellé. Il a exécuté en ce genre, deux surtouts de table : l'un pour le prince de Prusse, et l'autre destiné au président de la République (1850). Il est aussi l'auteur des décorations de la Bourse de Marseille, d'un bas-relief de l'église Saint-Augustin, à Paris.

GILBERT (sir John), dessinateur et peintre anglais, né et mort à Blackheath (comté de Kent) (1817-1897). A dix-neuf ans, il exposa une aquarelle représentant *l'Arrestation de lord Hastings*. Il a illustré l'édition des *Œuvres de Shakspeare*, les *Œuvres de Longfellow*, etc. Par l'ingéniosité de son invention et la vigueur du talent, il s'est placé au premier rang des dessinateurs sur bois de l'Angleterre. Citons de lui : *Don Quichotte et Sancho Pança, Othello devant le Sénat, l'Assassinat de Thomas Becket, Rubens et Teniers, Rembrandt peignant un portrait, Marche de troupes*, etc. et ses aquarelles : *la Reine visitant les blessés, le Marchand de Venise, Lear et Cordelia, Entrée de Jeanne d'Arc à Orléans*; etc.

GILBERT (Jean-Désiré-Louis), littérateur français, né à Maisseny (Aisne) en 1819, mort à Paris en 1870. Il remporta à trois reprises le prix d'éloquence décerné par l'Académie française pour ses *Eloges de Vauvenargues* (1857), *de Regnard* (1859), et *de Saint-Evremond* (1866). Gilbert a donné une excellente édition annotée des *Œuvres complètes de Vauvenargues* (1857), et une très bonne édition de *La Rochefoucauld* (1868 et suiv.). Il a écrit aussi une étude sur les *Etats généraux de l'ancienne France* (1871).

GILBERT (Achille-Isidore), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1828-1899). Citons, parmi ses principales lithographies : *Rêverie*, d'après Couture; *Enfant jouant avec un lézard*, d'après Diaz; *le Fermier auvergnat*, d'après Rosa Bonheur; *la Tentation de saint Antoine*, d'après Tassaert; *la Vierge au lézard*, d'après Titien; *la Vérité* et *la Fortune et l'Enfant*, d'après Baudry; *Jane Shore*, d'après Robert Fleury père. Gilbert a aussi exécuté des lithographies originales d'après ses propres dessins; elles ont le plus souvent pour sujet des portraits ou des physionomies de Paris. Comme aquafortiste, on lui doit : *les Lutteurs*, d'après Falguière, et le portrait de *Mme Herzog*, d'après J.-J. Henner; le portrait de *Ph. Rousseau*, d'après Dubufe; *le Grand cerf, les Sangliers*, d'après Rosa Bonheur; *le Retour de la chasse*, d'après Makart; *la Brodeuse*, d'après Vandermeer, etc., et un grand nombre de planches pour la « Gazette des beaux-arts ».

GILBERT (Louis-Philippe), mathématicien belge, né à Beauraing en 1832, mort à Louvain en 1892. Il fut nommé, en 1855, professeur à l'université de Louvain. Gilbert était membre de l'académie royale de Belgique et correspondant de l'Institut de France. On lui doit : *Sur les fonctions de Sturm* (1866); *Cours d'analyse infinitésimale* (1872); *Cours de mécanique analytique* (1877), et de nombreux mémoires, entre autres, des *Recherches sur les propriétés géométriques des mouvements plans* (1857), et des *Recherches analytiques sur la diffraction de la lumière* (1862). Signalons aussi ses belles observations *sur l'extension des équations de Lagrange au mouvement relatif*.

GILBERT William Schwenck), auteur dramatique anglais, né à Londres en 1836. Il fut reçu avocat en 1864, mais finit par s'adonner entièrement au théâtre. Il a écrit des pièces populaires, comédies, drames, féeries, dont les principales sont : *Pygmalion et Galatée* (1871); *le Monde méchant* (1873); *le Palais de la Vérité* (1870); *les Amoureux* (1874); *la Princesse Ida* (1883); *les Yeomen de la garde* (1888); etc. Il a écrit beaucoup de pièces en collaboration avec Sullivan. Gilbert est un des dramaturges anglais qui manient avec le plus d'humeur le burlesque et le fantastique.

GILBERT (René), peintre français, né à Paris en 1857. Elève de Cabanel et de son père Achille Gilbert, il débuta au Salon de 1886 par un très beau pastel, *le Repriseur de tapisseries* (musée du Luxembourg). Parmi les œuvres qu'il a exposées depuis, citons : *le Pêcheur à la ligne* (1887); *l'Atelier de peinture à la manufacture des Gobelins* (1883); *un Aqua-fortiste* (1888); *Gare des marchandises de la Compagnie de l'Ouest* (1891, au tribunal de commerce; *Ensemble* (1900), et de nombreux portraits, notamment celui de *Mme Segond Weber* (1900).

GILBERTIN, INE (*jil-bèr'*) n. Membre d'une communauté de l'ordre de Saint-Gilbert.

GILBERTITE (*jil-bèr'* — de *Gilbert*, n. pr.) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux. (Cette espèce appartient à la famille des micas et au genre margarite.)

GILBERT-MARTIN (Charles), caricaturiste et journaliste français, né à Pleine-Selve (Gironde) en 1839. Il fit ses études à Blaye, puis il se rendit à Paris, où il publia des articles dans le « Soleil », le « Nain jaune »; fonda, en 1867, le *Philosophe*, feuille humoristique et satirique, illustrée, qui vécut huit mois. Condamné à deux mois de prison, il dut en suspendre la publication. En sortant de prison, Gilbert-Martin continua la campagne qu'il avait entreprise contre l'Empire, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de TRIBELG et de LOUIS LEMAIGRE. En 1869, il publia les *Grimaces politiques*, série de portraits-charges, légendes satiriques. Pendant la guerre de 1870-1871, il fut attaché d'abord à l'administration de la guerre à Tours, puis à l'armée du Nord, où il servit sous les ordres de Faidherbe avec le grade de capitaine. En 1871, il alla fonder à Bordeaux le *Don Quichotte* et le *Bordelais*. On a en outre de lui : *le Grand Ministère*, petit poème satirique paru lors de l'avènement de Gambetta au pouvoir (1882), *Son vieux père, le 57e, le Fils de la veuve*, autres poèmes, et des nouvelles en prose réunies sous ce titre : *les Originaux* (1887).

Gil Blas de Santillane (HISTOIRE DE), roman de Le Sage, publié en 4 volumes de 1715 à 1735. — La question des origines de *Gil Blas* a été passionnément discutée. Voltaire, le premier, insinua que *Gil Blas* était « entièrement pris » d'un roman espagnol. Le P. Isla et Llorente s'évertuèrent à démontrer le prétendu plagiat. François de Neufchâteau défendit avec plus de raison l'originalité de Le Sage. Cet écrivain, qui a travaillé vingt-cinq ans à son livre, a fait, sous la forme d'un roman picaresque, une œuvre originale, bien française et profondément humaine. Gil Blas quitte Oviedo pour aller étudier à l'université de Salamanque. Mais une série de mésaventures le détourne de son projet et forme son expérience. Il sera laquais. Il sert une quinzaine de maîtres d'humeurs et de conditions diverses : tour à tour cuisinier, garde-malade, médecin, confident, intendant, secrétaire, chargé de soigner le singe d'un marquis ou d'apprécier les homélies d'un archevêque; entre temps, il redevient picaro, coureur de grands chemins, et fréquente d'assez mauvaises sociétés. Un coup de fortune le fait favori du duc de Lerme, premier ministre. De ce faîte il est précipité dans la disgrâce. Il finit par trouver, sur le retour de l'âge, un château, où il se retire, se marie, et écrit ses mémoires. Gil Blas n'est ni un héros, ni un malhonnête homme : il est bien intentionné et faible, il a l'intelligence vive mais bornée à l'intérêt présent; il est présomptueux, vaniteux, un peu fat, mais il garde un fond bourgeois solide et paisible. Il est un homme moyen, exempt de grands vices et d'exceptionnelles vertus. Ce roman, par sa forte moralité pratique, par son extraordinaire richesse d'observation, son style aisé et naturel, est le premier chef-d'œuvre du roman réaliste en France.

Gil Blas, journal quotidien, politique et littéraire, fondé, en 1879, par Dumont, qui en fit un organe du centre gauche. — Essentiellement mondain et boulevardier, il se fit une place à part grâce à la verve joyeuse et ultra gauloise de ses principaux rédacteurs, ce qui lui attira des poursuites. En 1884, René d'Hubert succéda à Dumont et il fut successivement remplacé par Jules Guérin (1892); Nau et Chevassu (1896). Le « Gil Blas », a compté au compte parmi ses rédacteurs : Maupassant, Catulle Mendès, Armand Silvestre, Henry Fouquier, Richepin, H. Le Roux, Grosclaude, Camille Lemonnier, Marcel Prévost, Dubut de Laforest, Mazeroy, etc. Depuis 1892, il publie un supplément hebdomadaire : le « Gil Blas illustré ».

GILDARD (saint), évêque de Rouen. V. GODARD.

GILDAS (saint), appelé aussi **Avenin** (saint). Il vivait dans la Grande-Bretagne au VIe siècle. Il était soldat et barde. Fait prisonnier à la bataille de Caltraeth, où les Bretons furent taillés en pièces par les Saxons, les Pictes et les Scots, il charma ses vainqueurs par la beauté de ses chants et obtint ainsi sa liberté. Il se retira alors dans le monastère de Llancarvan ou Llan-eith'n (pays de Galles) où il mourut, laissant trois fils : les saints Cenydd, Dolgan et Nwython. — Fête le 26 octobre.

GILDAS (saint) surnommé **le Sage**, né en Albanie (Grande-Bretagne), mort en Gaule vers 580. Il fut élevé par

saint Illdutus, qui l'ordonna prêtre. Après un voyage en Irlande, il passa en Bretagne. Il y fonda et gouverna près de Vannes, qui l'a choisi pour patron, le monastère de Lanvaux. Un curieux ouvrage latin intitulé *Désastres de l'Armorique*, lui est attribué; c'est la plus ancienne histoire de la Bretagne connue. — Fête le 29 janvier.

GILDE (*ghilt* — On écrit également GHILDE et GUILDE, à cause de la prononciation) n. f. Nom d'associations de commerçants ou d'artisans au moyen âge, constituées d'abord pour le développement du commerce et de l'industrie.

— ENCYCL. La plupart des historiens voient dans la *gilde* une création d'origine germanique. Mais il est bon de faire observer que tous les traits de la gilde sur laquelle on s'appuie pour justifier cette opinion se trouvent dans la curie de l'Afrique romaine. En réalité, la gilde est sortie spontanément de l'état social où elle s'est développée. Elle avait à la fois un caractère religieux, qui se traduisait par de nombreuses cérémonies aux anniversaires, aux fêtes patronales, etc.; un caractère familial, qui se traduisait par la solidarité étroite qui devait en unir les différents membres, un caractère commercial et industriel, qui se marquait dans le but même de ces associations. Les gildes ne se rencontrent que dans les pays du Nord, le nord de la France, l'Angleterre, la Flandre, l'Allemagne, où elles prirent le plus grand développement, enfin dans les pays scandinaves. Les textes mentionnent les gildes dès le VIIIe siècle. La plus ancienne de celles qui nous soient connues en France par ses statuts est la fameuse Frairie de la Halle basse de Valenciennes, dont les curieux règlements ont été publiés par Caffiaux dans les « Mémoires de la Société des antiquaires de France » (1877). Au XIIe siècle, les gildes ne se composent plus exclusivement que de commerçants, en opposition aux ouvriers groupés dans les corps d'arts et métiers. Et ce furent bientôt entre les associations rivales des luttes violentes, qui ensanglantèrent les XIIIe et XIVe siècles. Avec les transformations des conditions économiques, les gildes ont peu à peu disparu, à des époques diverses selon les pays; en Angleterre seulement, elles se sont maintenues, au moins dans la forme, jusqu'à nos jours. La gilde de Preston, en 1882 encore, célébrait des fêtes patronales.

GILDON (Charles), poète et critique anglais, né à Gillingham en 1665, mort en 1724. Il s'essaya dans les genres les plus divers et publia tout d'abord : *le Postillon dévalisé* (1692, recueil de cinq cents lettres. Il fit plusieurs traductions, composa un *Manuel du déiste*, un *Art poétique* (1718), une *Grammaire anglaise*, *les Lois de la poésie* (1721), et quelques pièces de théâtre.

GILDONE, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso], sur un affluent du fleuve côtier Fortore; 2.790 hab.

GILENA, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Séville]); 2.575 hab.

GILET (*ji-lè* — de *Gille*, personnage du théâtre de la foire, qui portait une sorte de veste sans manches) n. m. Sorte de veste courte, sans pans, et le plus souvent sans manches, qui se porte sous l'habit, la redingote, etc. : GILET *blanc, noir*. GILET *de piqué, de casimir, de satin*. ‖ Partie du vêtement de la femme qui a la forme d'un gilet d'homme. ‖ Espèce de camisole de laine ou de coton, qui se porte sur la peau ou sur la chemise : *Un* GILET *de flanelle, de laine*.

— Armur. *Gilet d'armes*, Gilet en tissu de mailles, que l'on mettait sous l'habit de ville pour se défendre contre le poignard des assassins.

— Escr. *Donner un gilet à quelqu'un*, Le toucher très souvent à la poitrine, avec le fleuret.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes, analogue au brelan, qui se joue à quatre.

— ENCYCL. Cost. Le *gilet* n'est qu'une veste sans basques. C'est l'habit à la française, paru au temps de Louis XIV, qui donna naissance au gilet plus ou moins richement bordé de soie, d'argent ou d'or, et dont la forme, à travers les nombreuses vicissitudes de la mode, s'est conservée à peu près intacte jusqu'à nos jours. On le faisait en drap, en velours, en soie, en bouracan, etc. On connaît l'éclat des garde-robes anciennes; le luxe des gilets alla jusqu'à la folie au XVIIIe siècle. Nous ne parlons pas des boutons en acier travaillé, en marcassite, en vernis Martin, en bijoux précieux, en diamant; des boutons ornés par les miniaturistes et l'émailleur de peintures variées, telles que les portraits de beautés célèbres, ou le chiffre de la maîtresse. Les sans-culottes de la Révolution n'avaient point de gilets de drap d'or, mais les scènes mémorables de cette grande époque figurèrent en nombre sur leurs boutons grands comme des écus de 6 livres : la Raison, la Liberté, des attributs révolutionnaires parurent encore très sous des verres de montre aux carmagnoles et aux gilets. Les muscadins ramenèrent le luxe des gilets qu'ils en portèrent trois ou quatre à la fois sous la redingote serrée. Sous le Directoire, les incroyables adoptèrent le *gilet cette* de panne, couleur chamois, à boutons de nacre et à larges revers. En 1830 et en 1848, on essaya de renouer la tradition des gilets à la Robespierre, voire celle des pourpoints du moyen âge. De nos jours, les gilets sont ramenés aux plus strictes proportions et se sont démocratisés comme le reste du costume.

Gilets anciens : 1. Régence; 2. 1788. 3. Incroyable; 4. 1830. — *Gilets modernes* : 5. Croisé, 6. Simple, 7. De cérémonie, 8. Arabe (spahi), 9. D'escrime, 10. D'écurie; 11. De flanelle; 12. Tricoté, dit de *chasse*.

GILETER (*ji* — Double le *t* devant une syllabe muette : *Il gilette*, *Nous giletterions*) v. a. Vêtir d'un gilet. *Se gileter*, v. pr. Mettre son gilet.

GILETIER (*ji, ti-é* — ÈRE) n. Ouvrier, ouvrière qui confectionne des gilets.

— n. f. Chaîne de montre qui s'agrafe à l'une des boutonnières du gilet. ‖ Adjectiv. : *Chaîne* GILETIÈRE.

GILFILLAN (le révérend George), écrivain anglais, né à Comrie (Perthshire) en 1813, mort à Dundee en 1878. Fort jeune, il se livra à la critique littéraire et à la poésie; il devint ministre protestant en 1835. Sa *Galerie de portraits littéraires* (1851) eut un grand succès. Cette œuvre fut suivie des *Poètes de la Bible*, des *Héros, martyrs et poètes du Covenant écossais*, de *la Nuit*, poème, d'une *Vie de Walter Scott*, d'une *Histoire de la poésie anglaise*, etc. On a encore de lui des ouvrages théologiques et une remarquable préface à l'édition des *Poètes anglais*, de Nichol.

GILFORD, ville des États-Unis (New-Hampshire [comté de Belknap]), sur le lac Winnipiscogee; 3.360 hab.

GILGAMESH (trad. gr. *Gilgamos*, transcrit souvent par les assyriologues *Izdoubar*, *Gishdoubar*), personnage de la vieille légende assyrienne et héros d'un cycle de poèmes, réunis en un vaste recueil de douze livres. — Gilgamêsh, créé par les dieux pour sauver Ouroukk de la domination des Elamites, réussit dans sa mission grâce à l'appui d'un monstre à demi-humain qu'il réussit à séduire, Eâbani. Mais, au retour, Gilgamêsh méprise l'amour de la déesse Ishtar, qui le frappe de la lèpre. A force de consulter les oracles, il apprend que, bien loin vers l'Est, dans une île de la mer, une source jaillit qui le guérira et lui assurera l'immortalité. La route est périlleuse : Eabâni est tué en défendant son ami, puis celui-ci arrive dans l'île merveilleuse auprès d'un des rois de la création, Xisouthros, qui mène le héros à la source : Gilgamêsh guérit et repart en emportant avec lui un rameau miraculeux, qui ressuscitera Eabâni et rendra immortels les gens de sa ville. Les dieux, inquiets, suscitent contre lui un serpent qui lui ravit la plante. Gilgamêsh, peut seulement obtenir que l'âme de son ami aille rejoindre au séjour des dieux les âmes des héros morts sur les champs de bataille. Le poème se termine par la peinture des félicités dont les élus jouissent dans ce paradis. La meilleure édition des fragments de ce poème est celle de P. Haupt : *das Babylonische Nimrod-Epos* (1884-1892).

Gilgamêsh étouffant un lion (bas-relief de Khorsabad [Louvre]).

GILGUL-HAMMETIN ou **GHILGUL-HAMMETIN** (*ghil'gul', tin'*) n. m. Sorte de déplacement que devront subir les corps des juifs à l'arrivée du Messie, d'après certains rabbins, pour venir ressusciter en Terre sainte.

GILHAM (*ji-lan*) n. m. Nom d'une étoffe de soie d'origine chinoise, fabriquée dans la province de Nankin.

GILIBERT DE MERLHIAC (Marie-Martin-Guillaume DE), littérateur français, né à Brive en 1789, mort en 1830. Il était lieutenant de vaisseau lorsqu'il quitta la marine pour se livrer à son goût pour les lettres. Outre des pièces de théâtre, il a publié : *Sentiment d'un véritable ami de la patrie* (1815), sur le débarquement de Napoléon Ier à Cannes; *la France et son roi* (1816); *Essai comparatif entre le cardinal duc de Richelieu et M. William Pitt* (1816); *les Contemporains ou Portraits et caractères politiques de ce siècle* (1821); *De la liberté des mers et du commerce* (1828); *Bibliothèque historique de la jeunesse* (1828 et ann. suiv.); une traduction de l'*Araucana* (1824).

GILIBERTIE (*ji, bèr'-ti*) n. f. Genre d'ombellifères aralièes, comprenant des arbustes glabres, à feuilles simples, à fleurs en ombelles. (On en connaît deux espèces, de l'Amérique tropicale.) Syn. de QUIVISIE.

GILIE (*ji-li*) n. f. Genre de polémoniacées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, glabres ou laineuses, à feuilles alternes ou opposées, à fleurs fort belles, bleues, blanches ou rouges, disposées en cymes. (On en connaît une quarantaine d'espèces, de l'Amérique boréale; quelques-unes sont cultivées dans les jardins d'Europe : *gilia capitata, tricolor, elegans*, etc.)

Gilie.

GILL (*ghil'* — mot angl.) n. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Grande-Bretagne, et valant : en Angleterre, 14^lit.,2; en Ecosse, 10^lit.,50.

— Techn. Petit peigne formé d'aiguilles d'acier très fines, qui est établi par rangées entre les cylindres fournisseurs et les cylindres étireurs des machines à étirer la laine, le chanvre et le lin : *C'est à Philippe de Girard que l'on doit l'invention des* GILLS.

GILL (Louis-Alexandre GOSSET DE GUINES, dit **André**), dessinateur français, né à Paris en 1840, mort à Charenton en 1885. Elève du peintre Pâris, de l'architecte Cheviron, avec lequel il crayonna l'*Histoire du sire de Franc-Boisy*, de Loloir et enfin de l'Ecole des beaux-arts, il se mit à donner des dessins aux journaux illustrés. Le « Hanneton » donna ses premières *Binettes rimées*; mais ce fut le journal « la Lune » qui commença sa réputation comme caricaturiste; l' « Eclipse » a continué son succès. Ses charges des *Contemporains* sont, en leur genre, de véritables chefs-d'œuvre.

André Gill.

En 1877, il a publié, sous le titre de *Nos députés*, une série de portraits avec notices des députés républicains. Comme peintre, il a exposé aux Salons : *un Joyeux Compagnon*, *la Chanson du fou* (1875); *Crispin* (1876); *Souvenir d'un grand comédien*, *l'Homme à la pipe* (1877). Comme littérateur, il a fait représenter deux pièces en un acte et en vers : *l'Etoile*, en collaboration avec Richepin (1873); *la Corde au cou* (1876), jouée à l'Odéon.

Dans ses dernières années, il avait exposé : *Catherine*, *l'Ami Daubray*, portrait du comédien du Palais-Royal; le portrait de Mlle *Bullier* et un *Petit Homme*; *l'Homme ivre*, le *Capitaine*, le *Nouveau-né*, *Jules Vallès*, portrait, *le Fou*. En 1881, il était en pourparlers pour la confection d'un immense panorama; l'affaire manqua, et cette déception dérangea sa raison. Atteint de la monomanie des grandeurs, il succomba quatre ans après.

Quoique ses tableaux ne soient pas sans valeur et qu'il ait publié quelques jolis vers, puis un recueil d'esquisses en prose, *Vingt années de Paris*, avec préface d'Alph. Daudet (1883), c'est comme caricaturiste politique qu'André Gill s'est acquis un renom mérité.

S'il saisit infailliblement le côté grotesque, invisible au vulgaire, dans les physionomies les plus sérieuses, il sait, en même temps, faire naître l'idée dans sa parodie; il trouve un trait ingénieux ou incisif, qui frappe par son imprévu et sa vérité. La Commune l'avait nommé administrateur provisoire des musées du Luxembourg (1871).

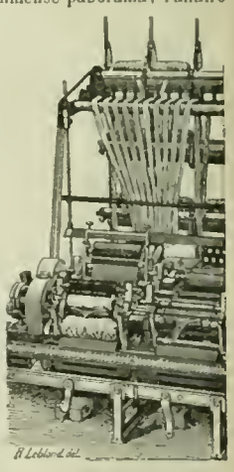

Gill-box.

GILL-BOX n. m. Filat. Machine employée, dans les filatures de chanvre, de lin et de laine, pour l'étirage de ces textiles, au moyen de cylindres fournisseurs et de cylindres étireurs. ‖ Pl. *Des* GILLS-BOXES.

GILLE (*jil'* — de *Gilles* ou *Gille*) n. m. Homme niais et naïf : *Un vrai* GILLE.

— Fam. *Faire gille*, S'enfuir; faire banqueroute. (Vx.)

GILLE (*jil'* — orig. inconn.) n. m. Pêch. Sorte d'épervier de grande taille et chargé en plomb.

— ENCYCL. Le *gille* ne se lance pas à la main; une partie du filet est supportée par le bordage du bateau; le reste pend verticalement dans l'eau. Le pêcheur soutient la culasse à l'aide de la corde terminant le gille à sa partie supérieure; il laisse tomber rapidement dans l'eau la partie placée sur le bordage, dès qu'un poisson vient heurter le filet plongeant dans l'eau. Le bateau doit être conduit perpendiculairement aux rives.

Gille.

GILLE n. m. Techn. Syn. de DRILLE.

GILLE (Charles-Eugène), chansonnier, né et mort à Paris (1820-1856). Ouvrier, il s'instruisit lui-même, devint instituteur, écrivit des chansons, et se suicida après le refus, par le Théâtre-Français, de sa comédie en vers, *le Barbier de Pézenas*. Gille a laissé une centaine de chansons politiques, satiriques et grivoises, où l'on trouve de la verve et de l'originalité. Les plus connues sont : *le Vengeur*, *la Trente-deuxième demi-brigade*, *le Bataillon de la Moselle*, *Allez cueillir des bluets dans les blés*.

GILLE (*Philippe*-Emile-François), auteur dramatique, critique d'art et littérateur français, né et mort à Paris (1831-1901). Il étudia la sculpture, le droit, fut employé aux bureaux de la Ville, écrivit des pièces de théâtre, fut, en 1861, secrétaire du Théâtre-Lyrique, collabora au « Petit Journal », au « Soleil », au « Figaro », où il a écrit des échos sous le pseudonyme de LE MASQUE DE FER, et, sous son nom, une revue des livres nouveaux. Il a été élu en 1899 membre libre de l'Académie des beaux-arts. Comme auteur dramatique, il a écrit, le plus souvent en collaboration : *Vent du soir* (1857), musique d'Offenbach; le *Bœuf Apis* (1865), musique de Delibes; *les Bergers* (1865), musique

d'Offenbach; *la Cour du roi Pétaud* (1869); *Garanti dix ans* (1874); *les Prés Saint-Gervais* (1874); *le Docteur Ox* (1877); *les Trente millions de Gladiator* (1875); *les Charbonniers* (1877), une de ses meilleures pièces; *Yedda*, ballet, musique de Métra (1879); *Jean de Nivelle* (1880), musique de Delibes; *la Farandole*, ballet, musique de Dubois (1883); *Ma camarade* (1883); *Manon*, musique de Massenet (1884); *Lakmé*, musique de Delibes (1883); *Camille* (1890); *Kassya* (1893), musique de Delibes; etc. On lui doit aussi un volume de vers : *l'Herbier* (1887); *la Bataille littéraire*, recueil d'articles du « Figaro » (1889-1893); *une Promenade à Versailles et aux Trianons* (1892); *Mémoires d'un conscrit de 1808* (1892); *Causeries sur l'art et les artistes* (1894); *les Mercredis d'un critique* (1895); *Causeries du mercredi* (1896); *Ceux qu'on lit* (1898); etc.

GILLÉNIE (*ji-lé-ni*) n. f. Genre de rosacées tribu des spiréées, comprenant des plantes vivaces, à feuilles alternes. (On cultive la *gillenia trifoliata* à petites feuilles et dont le rhizome est un faux ipécacuanha employé aux Etats-Unis comme émétique.)

Gillénie.

GILLER (*ji-lé*) v. n. Faire gilles. (Vx.)

GILLERIE (*ji-le-ri*) n. f. Pop. Niaiserie; action de gille.

GILLES n. m. Jeux. V. GILET.

GILLES ou **GILLE**, type de la comédie bouffonne. Vers l'an 1640, un acteur, connu sous le nom de **Gilles le Niais**, devint chef de cet emploi et transmit son nom à ses multiples successeurs, qui se perpétuèrent jusqu'au début du XIXe siècle. Nous rencontrons Gilles, meneur du jeu, dans *le Testament de Gilles*, *Gilles barbier*, *les Deux Gilles*, *Gille garçon*, *Gilles ravisseur*, *Gilles tout seul*, *Gilles bon ami*, etc. Ayant d'être ainsi élevé au rang de principal personnage, Gilles, vêtu de blanc, avec de larges manches flottantes, fut une des incarnations du Pierrot, rival malheureux d'Arlequin auprès de Colombine. Ici, il est niais et poltron, d'où l'expression courante, au XVIIe siècle, « faire gilles » pour « prendre la fuite ». Là, au contraire, il est dégourdi, railleur, insouciant. Dans les deux cas, il tient des rôles subalternes : valet, clerc de procureur, confident, la bouche toujours pleine d'équivoques grossières et de quolibets gaulois. Ménage a consacré à ce personnage une *Dissertation*, d'ailleurs peu concluante, dans son *Dictionnaire des étymologies françaises* (1650).

Gilles, tableau de Watteau (musée du Louvre). C'est le costume et l'attitude traditionnelle du personnage.

Gilles, d'après Watteau.

On ne sait pas exactement quel est l'acteur que Watteau a représenté dans son tableau. Il y eut plusieurs Gilles en réputation du temps de Watteau; à la Comédie-Italienne, Biancolelli obtint de grands succès dans le rôle de Pierrot, en 1717; il se pourrait donc bien que le tableau du Louvre fût le portrait de cet acteur.

GILLES (saint) [en lat. *Ægidius*]. Un ermite ainsi appelé habita la Provence et donna son nom à la ville et à la forêt de Saint-Gilles, situées sur les bords du Rhône, près de Marseille. Mais les actes de sa vie sont mêlés d'erreurs; on n'est même pas d'accord sur l'époque où il a vécu. Quelques-uns placent sa vie au VIe siècle, d'autres au VIIIe. On le représente souvent avec une biche, sur la tête de laquelle repose sa main blessée. C'est que la tradition raconte qu'une biche, poursuivie par des chasseurs, s'était réfugiée dans sa grotte, une flèche l'atteignit lui-même et manqua l'animal qui vint se coucher à ses pieds. (Fête le 1er septembre.) — Il existe plusieurs autres *saints* GILLES; deux en particulier, dont le premier fut ermite en Toscane au VIIe siècle; le second fonda un monastère dans les Asturies, vers 800. Ils sont honorés aussi le 1er septembre.

GILLES DE CORBEIL, médecin et poète français du moyen âge (fin du XIIe et début du XIIIe s.). Il enseigna les arts libéraux à Montpellier, et devint médecin de Philippe Auguste. Il a laissé de nombreux traités médicaux en vers latins et une satire en 6.000 hexamètres contre le clergé (*Ierapigra ad purgandos prelatos*). La meilleure édition de ses œuvres est celle de L. Choulant (1826).

GILLES li Muisis, chroniqueur, né à Tournai en 1272, mort en 1353. Il entra dans les ordres, en 1289, à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, dont il devint prieur en 1327 et abbé en 1331. Il a laissé deux chroniques latines publiées dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, et dont l'une contient des vers latins et français. Ces chroniques, qui vont depuis la création du monde jusqu'à l'an 1352, sont exactes, et fort utiles pour l'histoire du nord de la France.

GILLES DE BRETAGNE, troisième fils de Jean V, duc de Bretagne, et de Jeanne de France, mort en 1450. Il passa dans sa jeunesse plusieurs années en Angleterre, s'y lia avec Henri VI. Lorsque, en 1439, Jean V partagea ses Etats entre ses enfants, il ne laissa à Gilles qu'un petit apanage. A l'avènement de son frère François Ier, mécontent de sa part, Gilles réclama et se mit sous la protection du roi d'Angleterre Henri VI. Le duc François le fit arrêter et conduire à Dinan (1446). Malgré les protestations du connétable de Richemont, il le tint en prison à Moncontour et au château de la Hardouinaie, puis le fit étrangler après une tentative infructueuse d'empoisonnement.

GILLET (Claude-Casimir), botaniste français, né à Dormans (Marne) en 1806, mort à Alençon en 1896. Vétérinaire militaire, il publia avec J.-H. Magne, professeur à l'école d'Alfort, une *Nouvelle flore française* (1861), qui obtint un légitime succès. C'est en 1872, à l'âge de soixante-sept ans, qu'il commença la publication de son livre : *les Champignons qui croissent en France; description et iconographie* (1872-1896), le travail le plus parfait qui ait paru depuis Bulliard; la dernière partie, consacrée aux gastéromycètes, est malheureusement inachevée.

Gillet.

GILLET (Hélène), fille de Pierre Gillet, châtelain royal de Bourg en Bresse, née à Dijon en 1604. Accusée d'infanticide, elle fut condamnée à mort par le parlement de Dijon en 1624. Le bourreau chargé de l'exécuter la frappa, à deux reprises sans réussir à lui donner la mort. Le peuple l'obligea à fuir. La femme du bourreau, qui était avec lui sur l'échafaud, voulut réparer la faute de son mari, mais ne put parvenir à étrangler Hélène. Le peuple alors délivra Hélène, qui guérit de ses blessures. Elle fut graciée par Louis XIII, à l'occasion du mariage de Henriette de France avec Charles Ier, et finit ses jours dans un couvent.

GILLET DE LA TESSONIÈRE ou **DE LA TESSONNERIE**, conseiller des monnaies et auteur dramatique, né en 1620, mort vers 1660. Il a laissé *le Quixaire*, tragi-comédie, tirée de Cervantes (1640); *le Triomphe des cinq passions*, tragi-comédie (1642); *Francion*, comédie imitée de Sorel (1642); *Policrite*, tragi-comédie (1643); *l'Art de régner*, tragi-comédie (1645); *le Grand Sigismond*, tragi-comédie (1646); *le Campagnard*, comédie (1658), et surtout *le Déniaisé*, comédie (1648), célèbre pour avoir fourni à Molière la scène de Métaphraste, à l'acte III de son *Dépit amoureux*. Toutes ces œuvres sont médiocres.

GILLETTE (*ji-lèt*) n. f. ‖ *La reine Gillette*, Expression figurant dans diverses locutions aujourd'hui passées de mode : *Cuisinier, Historien de* LA REINE GILLETTE, Mauvais cuisinier, mécant barbouilleur de papier. ‖ *C'est une reine Gillette*, C'est une grisette qui fait la grande dame.

Gillette de Narbonne, opérette en trois actes, paroles de Chivot et Duru, musique d'Edmond Audran (Bouffes-Parisiens, 1882). Le gai sujet de la pièce, accueillie avec faveur, est emprunté à un conte de Boccace, *la Femme vaillante*; la musique l'accompagne non sans grâce, mais avec trop peu d'originalité.

GILLEY, comm. du Doubs, arr. et à 22 kilom. de Pontarlier, sur un plateau du Jura, non loin des cluses du Doubs; 910 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Gisement de bois fossile, fabrique d'ustensiles en bois, fromageries.

GILLIER (Jean-Claude), compositeur français, né et mort à Paris (1667-1737). Il fit partie de l'orchestre de la Comédie-Française. Il écrivit de nombreux airs de vaudeville et de ballet, pour la plupart pleins de verve, destinés à la Comédie-Française et la Comédie-Italienne et la musique de vingt-cinq pièces environ, telles que *l'Impromptu*, de Livry, *le Divertissement de Sceaux*; etc.

GILLIES (John), historien et philologue écossais, né à Brechin (Forfar) en 1747, mort à Clapham en 1837. Il vécut surtout à Londres. Il a laissé des traductions d'*Aristote*, de *Lysias*, d'*Isocrate*, et divers ouvrages historiques : *History of ancient Greece* (1786; trad. franç. par Carra, 1787-1788); *Considérations sur l'histoire, les mœurs et le caractère des Grecs* (1778); *View of the reign of Frederick II of Prussia* (1789); *History of the World from Alexander to Augustus* (1807-1810).

GILLIÉSIE (*jil', zi*) n. f. Genre de liliacées, comprenant des plantes bulbeuses, à feuilles linéaires planes, à fleurs vertes, disposées en ombelles. (On en connaît trois espèces, du Chili.)

GILLIÉSIÉ, ÉE (*jil'*) adj. Bot. Qui ressemble à une gilliésie.

— n. f. pl. Tribu de liliacées, ayant pour type le genre *gilliésie*. — *Une* GILLIÉSIÉE.

GILLING, paroisse d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]); 2.865 hab.

GILLINGHAM, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur le fleuve côtier Medway; 27.809 hab. Caserne et fortifications avancées de Chatam. Restes du palais des archevêques de Cantorbéry.

GILLINGHAM, ville du comté de Dorset, sur le fleuve côtier Stour; 3.303 hab. Fabrique de soie et de cordes.

GILLINGITE (*jil', jit'*) n. f. Silicate hydraté naturel de fer avec un peu de chaux. Variété d'hisingérite.

GILLIS (TERRE DE), terre polaire arctique, au N.-E. du Spitzberg, découverte, en 1707, par le Hollandais Gillis.

GILLMORE (Quincy Adams), général et écrivain militaire américain, né dans l'Ohio en 1825, mort en 1888. Il se distingua pendant la guerre de Sécession. Mis à la tête de la Caroline du Sud (1865), il fut chargé des travaux de défense des côtes de l'Atlantique. Il a collaboré à plusieurs « Encyclopédies » et a laissé des ouvrages techniques : *Traité pratique des chaux, ciments hydrauliques et mortiers* (1863); *Siège et prise du fort Pulaski* (1864); *Rapport officiel des opérations contre les défenses de Charleston* (1864); *Rapport supplémentaire sur les opérations du génie et de l'artillerie* (1865).

GILLON (*ji-lon*) n. m. Nom vulgaire du gui.

GILLOT (Jacques), érudit français, né à Langres vers 1550, mort en 1619. Il reçut les ordres, devint doyen de la cathédrale de Reims et conseiller au parlement de Paris (1573). Fidèle au roi, il fut emprisonné par les Ligueurs (1589), s'échappa et alla siéger à Tours dans le parlement de Henri IV. Gillot fut un des auteurs de la *Satire Ménippée*, avec ses amis Pithou, Rapin et Passerat. La *Procession burlesque de la Ligue* et la *Harangue du cardinal-légat* paraissent, notamment, être de lui. Gillot a publié plusieurs autres ouvrages, entre autres : *Instructions et missives des rois de France... et autres pièces contenant le concile de Trente; prises sur les originaux* (1608); *Traité des droits et libertés de l'Eglise gallicane* (1609); des *Lettres* remplies d'érudition, adressées à Scaliger et publiées dans les *Miscellanea Groningana*, etc.

GILLOT (François-Xavier), botaniste français, né à Autun en 1842. Gillot a publié, plus de cent brochures sur les champignons, les plantes hybrides de la France, etc. Son principal ouvrage : *Catalogue raisonné des champignons supérieurs des environs d'Autun et du département de Saône-et-Loire*, en collaboration avec le capitaine Lucand (1891), lui a valu le prix Montagne à l'Académie des sciences. Il a fondé, en 1897, avec Léveillé, l'Association française de botanique.

GILLOT (Claude), graveur français, né à Langres en 1673, mort en 1722, membre de l'Académie de peinture (1715). Ses estampes représentent des scènes populaires, des aventures burlesques; elles sont d'un comique toujours vrai, mais d'une exécution généralement faible. Il dirigea les décorations et la confection des costumes à l'Opéra. Il a publié le *Livre d'ornements, de trophées, culs-de-lampe et dessins*, et le *Théâtre-Italien*, livre de scènes comiques.

GILLOT (Firmin), lithographe français, né à Brou près de Chartres en 1820, mort en 1872. Il est l'auteur du premier procédé, aujourd'hui passé dans la pratique, pour transformer une épreuve lithographique en cliché typographique. Ce procédé d'abord appelé gillottage, est devenu la *zincographie*. (V. ce mot.)

GILLOTAGE n. m. V. GILLOT (F.), et ZINCOGRAPHIE.

GILLRAY (James), caricaturiste anglais, né à Chelsea en 1757, mort à Londres en 1815. Quelques croquis vraiment comiques le signalèrent, vers 1785, à l'attention publique. L'artiste tourna en ridicule George III, ses amis, ses ministres, les membres de la Chambre haute. Plus tard, il fit paraître *le Premier consul Gulliver* faisant manœuvrer une flotte au milieu d'une cuvette; puis *Napoléon pâtissier*, faisant sauter sur sa pelle une fournée de rois, etc. Il finit par tomber dans la débauche et se suicida.

GILLY, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi; 20.449 hab. Houillères; clouterie.

GILLY (Jacques-Laurent), général français, né à Fournès (Aude) en 1769, mort à la Vernerède (Gard) en 1829. Engagé volontaire en 1792, il se distingua aux armées des Pyrénées-Orientales, d'Italie et d'Helvétie. Général de brigade en 1799, il fit les campagnes de l'Empire et fut nommé, après Wagram, général de division (1809). Louis XVIII lui donna le commandement de Nîmes (1814). Chargé de seconder le duc d'Angoulême marchant contre Napoléon, il fit défection et obligea, par la convention de La Palud, le duc à capituler et à se réfugier en Espagne. L'Empereur le nomma commandant militaire de Nîmes et le fit élire député du Gard. Après Waterloo, Gilly partit pour les Etats-Unis. Condamné à mort par contumace, il vint se constituer prisonnier en 1820, et dut sa grâce au duc d'Angoulême. Il fut retraité en 1824.

GILLY-LÈS-CÎTEAUX ou **GILLY-LÈS-VOUGEOT**, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 22 kilom. de Beaune, sur la *Vouge* naissante; 520 hab. Ancien manoir des abbés de *Cîteaux* et église des XIVe et XVIe siècles. Le vignoble de cette commune, situé à la lisière de la grande plaine de la Saône et touchant aux finages de Vougeot et de Chambolle-Musigny, donne d'excellents vins ordinaires; les principaux climats sont : *aux Batailles*, *Basse-Bataille*, *les Bons-Bâtons*, *les Champs-Perdrix*, *les Chassagnes*, *le Closeau*, *les Clos-Prieur*, *les Fosses*, etc.

GILLY-SUR-LOIRE, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 43 kilom. de Charolles, sur la *Loire*; 939 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de fer, carrières de marbre et de pierre.

GILOIRE n. f. Jeux. Syn. de CLIFOIRE.

GILOLO ou encore **HALMAHERA** (*la Grande Terre*), île de la Malaisie, la plus grande des Moluques (17.000 kil. carr.), au N.-E. de Célèbes, dont elle est séparée par le passage des Moluques, et qu'elle rappelle par sa forme. Elle se compose d'un massif volcanique, autour duquel rayonnent quatre péninsules rocheuses. Au N.-O., l'île Morotai, au S.-E., l'île Baltjan flanquent l'île principale. Des pluies de saison intenses produisent, sur ce sol fertilisé par les cendres volcaniques, toutes les plantes tropicales, surtout riz et sagou, base de l'alimentation, noix muscade, etc. La faune est caractérisée par d'énormes chauves-souris. 25.000 habitants de race papoue, mélangée de sang malais. Découverte par les Portugais, Gilolo est, aujourd'hui, possession néerlandaise. L'intérieur montagneux est, en fait, indépendant; mais les sultans proteges de Ternate et Tidore se partagent le reste. Malgré la richesse naturelle, l'exploitation économique se réduit au trafic des produits de la cueillette, de la chasse et de la pêche (epices, nids de salanganes, écailles, nacre, etc.) contre l'opium chinois et les produits européens ou japonais.

GILON de Paris, cardinal français, né à Toucy vers 1080, mort vers 1142. D'abord religieux à Cluny (1119), le pape Calixte II l'emmena à Rome, où il le fit cardinal et évêque de Tusculum. Honorius II l'envoya en Palestine (1127) et en Pologne (1129), en qualité de légat. Gilon prit ensuite parti pour l'antipape Anaclet, qu'il représenta en Aquitaine. Il a laissé un poème latin en hexamètres, *Iter in Hierosolymitana*.

GILON (Ernest), littérateur et éditeur belge, né à Verviers en 1846. Il a publié : *le Barrage de la Vesdre* (1875), *Nos dents* (1872); *Chez les sauvages* (1881); *Eugène Melin* (1881); *le Pétrole* (1881); *le Choléra* (1882); *Misères sociales : la lutte pour le bien-être* (1888), ouvrage qui a obtenu un prix académique de 10.000 francs, etc. Il a fondé des cercles d'instruction : *l'Œuvre des soirées populaires*, la *Société des ouvrières de Bien en Mieux*, enfin la *Bibliothèque Gilon*, dans laquelle il édite et livre pour un prix très modique beaucoup d'œuvres instructives et moralisatrices.

GILOTIN [illegible] à Paris [illegible] 1688, fondateur de ces [illegible] qui occupaient une partie du collège Sainte-Barbe. [illegible] de GILOTIN *disparut en 1763, à la suite d'une réforme de collège Sainte-Barbe.*

GILOTIN, un des personnages du *Lutrin*, de Boileau, le [illegible] et le vigilant pourvoyeur de sa table.

GIL-PÉRÈS (Jules-Charles-Pérès JOLIN, dit), acteur comique, né à Paris en 1827, mort à Vanves en 1882. Il joua au Gymnase, à la Gaîté, à la Porte-Saint-Martin, entra, en 1852, au Vaudeville, où il fonda sa réputation, et passa, en 1855, au Palais-Royal, où il resta près de vingt-cinq ans. Atteint d'aliénation mentale, il mourut dans une maison de santé. Plein de verve, de rondeur et de fantaisie, il fut un des meilleurs comiques de son temps. Citons, parmi les pièces où il eut le plus de succès : *la Dame aux camélias, le Plus heureux des trois*, etc.

GILSLAND, village d'Angleterre (comté de Cumberland), sur l'Irthing, affluent de l'Eden; 200 hab. Sources sulfureuses.

GIMBLETTE (*jin-blèt'* — du provenç. mod. *gimbeleto* ou *gimbleto*, n. f. Sorte de crocquignoles, à pâte sèche, en forme d'anneau. ‖ Gâteau d'entremets, garni de confitures.

GIMBORN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Cologne], près de la Sulze, sous-affluent de la Sieg par l'Aller; 3.303 hab. Forges et fonderies de fer et d'acier.

GIMEL, comm. de la Corrèze, arrond. et à 6 kilom. de Tulle, sur la Montane; 1.993 hab. Ch. de f. Orléans. Chutes de la *Gimelle*, au nombre de cinq. Ruines d'un ancien château qui fut l'un des plus importants du bas Limousin.

GIMIGLIANO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro], sur le torrent côtier de Catanzaro; 4.792 hab.

GIMIGNANI (Giacinto), peintre et graveur italien, né et mort à Pistoie (1616-1681), élève de Piètre de Cortone. Sa première fresque, *l'Apparition de la croix à Constantin*, peinte dans le baptistère de Saint-Jean de Latran, lui valut son admission à la confrérie de Saint-Luc (1650). On voit de lui, à San-Francisco de Pistoie, un *Saint Roch au milieu des saints patrons de la ville* (1638); *le Christ et saint Pierre, le Miracle de saint Pierre*, etc. La galerie de Florence renferme le *Héro et Léandre*, qui fut longtemps attribué au Guerchin, puis le *Saint Egide* (saint Gilles) *trouvé dans une grotte par des chasseurs*, qui avait appartenu à l'hôpital de Santa-Maria-Nuova. Comme graveur, Gimignani a laissé une vingtaine d'eaux-fortes, exécutées d'une pointe habile, légère et facile, représentant, pour la plupart, des danses d'enfants.

GIMLE, Myth. scandin. Résidence céleste, située dans la partie sud du monde. (Elle subsistera même après le Ragnarok (le crépuscule des dieux) et les hommes pieux l'habiteront pendant l'éternité.)

GIMONE, rivière de France, née dans les Hautes-Pyrénées. Elle finit en Tarn-et-Garonne et appartient surtout au Gers. Descendue de Lannemezan, elle traverse Gimont, Beaumont de Lomagne et gagne la Garonne près de Castel-Sarrasin; 133 kilom. Elle n'aurait pas d'eau en été sans le canal de la Neste.

GIMONT, ch.-l. de cant. du départ. du Gers, arrond. et à 26 kilom. d'Auch, sur la Gimone; 2.837 hab. Ch. de f. Midi. La ville, édifiée en bastide régulière, au XIIIe siècle sous le nom de *Francheville*, pourvue d'une nouvelle Charte, en 1323, par le sénéchal de Toulouse Jean de Trie, fit partie, jusqu'en 1469, du comté de Toulouse, puis de la Gascogne. Belle église gothique du XIVe siècle. Commerce de vins. Au pied de la ville, chapelle de Notre-Dame de Cahuzac, pèlerinage fréquenté; à 1 kilom. belles ruines de l'abbaye cistercienne de Planselve. — Le canton a 11 comm. et 7.794 h.

GIN (*djin'* — mot angl., abréviat. et corrupt. du mot franç. *genièvre*) n. m. Eau-de-vie de grains (orge, blé, avoine), fabriquée en Angleterre et en Ecosse.

GIN (Pierre-Louis-Charles), publiciste et hellénisto, né et mort à Paris (1726-1807). Conseiller au parlement et au Grand Conseil avant la Révolution, il fut emprisonné, en 1793, pour un plaidoyer adressé à la Convention en faveur du roi. Après son élargissement, il vécut dans la retraite, cultivant les lettres. Gin a combattu les doctrines des philosophes et défendu le principe de la monarchie. On a de lui : *De l'éloquence du barreau* (1767); *Vrais principes du gouvernement français* (1777); *De l'influence de la musique sur la littérature* (1802); *Discours sur l'histoire universelle* (1812), continuation de l'ouvrage de Bossuet; *Analyse raisonnée du droit français* (1803-1806); traductions de l'*Iliade*, d'*Hésiode*, de *Théocrite*, des *Bucoliques* de Virgile, des *Harangues* de Démosthène et d'Eschine; etc.

GINAIN (Louis-Eugène), peintre de genre français, né à Paris en 1818, mort en 1886. Il fut élève de Charlet et d'Abel de Pujol, et débuta au Salon de 1839. Deux ans plus tard, au Salon de 1841, son tableau *le Duc d'Aumale pendant la campagne de Tenioh*, fut remarqué; le duc de Montpensier l'emmena en Espagne avec lui en 1841. Citons de lui : *Attelage à la Daumont, la Bataille de Marengo, les Zouaves, le Camp de Châlons, la Rentrée à Paris des troupes de l'armée d'Italie, le 12 août 1859*, pour les galeries de Versailles, *le Voyage de l'empereur à Alger, la Fantasia, le Grand Chérif Sidi-Ali se rendant à la mosquée, la Campagne d'Espagne* (1841), *Retraite des cavaliers d'Abd-el-Kader, la Herse* (1878), etc.

GINAIN (Paul-René-Léon), architecte français, frère du précédent, né et mort à Paris (1825-1898). Elève de Lebas, il remporta le prix de Rome en 1852, sur un *Gymnase*. Durant son séjour à Rome, Ginain exécuta, d'après les ruines du *Théâtre de Taormine* (Sicile), une restitution très remarquée de ce monument. Inspecteur des travaux du Louvre, on lui doit l'église de Notre-Dame-des-Champs à Paris, ainsi que l'Ecole pratique de médecine et la Clinique des accouchements. Membre de l'Institut en 1881, il était professeur à l'Ecole des beaux-arts depuis 1880.

GINATILAN, bourg de l'archipel des Philippines (île Cebu); 9.410 hab.

GINDELY (Antonin), historien tchèque, né et mort à Prague (1829-1892). Il fut professeur d'histoire à l'université d'Olmutz et à celle de Prague. Il a écrit en tchèque et en allemand, et a surtout étudié l'époque de la guerre de Trente ans, dont il a publié une histoire complète (1869-1880). On lui doit encore : *Histoire des frères Moraves* (1856-1857); *Rodolphe II et son temps* (1862-1865); *Monumenta historiæ bohemica, de 1618 à 1623* (1864-1867); etc.

GINDRE (*jindr'* — pour *joindre*; du lat. *junior*, plus jeune) n. m. Ouvrier boulanger qui pétrit le pain.

GINER DE LOS RIOS (Francisco), philosophe espagnol, né en 1840, professeur de philosophie du droit à l'université centrale de Madrid. Il a contribué à répandre en Espagne le système philosophique de l'Allemand Krause, après Sanz del Rio. Il a traduit l'*Esthétique* de Krause et divers ouvrages de Leonhardi et de Roeder, publié une *Introduction de la philosophie du droit*, des *Etudes de philosophie* et des *Etudes de littérature et d'art*, et surtout de nombreux ouvrages de pédagogie : *Leçons sommaires de psychologie*, professées à l'école des institutrices de Madrid (1874-1877); *Etudes sur l'éducation* (1886); *Education et enseignement* (1890), etc. Giner a été le fondateur de l'*Institut libre d'enseignement*, et un des plus actifs rédacteurs du « Bulletin » publié par cet institut.

GINESTAS (*nè-stas*), ch.-l. de cant. de l'Aude, arrond. et à 16 kilom. de Narbonne, près du canal du Midi et non loin de l'Aude; 1.197 hab. Commerce de vins. Eglise romane. — Le canton a 15 comm. et 15.730 hab.

GINETA (LA), ville d'Espagne (Murcie [prov. d'Albacète]); 3.800 hab. Industrie agricole; fabrique de drap grossier.

GINGAS (*jin-gha*) n. m. Toile de chanvre commune, ordinairement à carreaux blancs et bleus, servant à la confection des matelas et des chemises à l'usage des matelots, des nègres, etc. (Vx.) ‖ On disait aussi GINGAR et GINGAN.

GINGE (*jinj'*) n. f. Graine rouge, produite par le chanvre gigantesque du Japon (*abrus precatorius*).

GINGEMBRE (*jin-janbr'* — du lat. *zingiber*, gr. *ziggiberis*) n. m. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des zingibéracées.

— ENCYCL. Les *gingembres* sont des herbes vivaces, odorantes, à rhizomes épais, noueux, segmentés, dont les branches aériennes, stériles, portent des feuilles alternes, rectinerves, engainantes et ligulées. Les fleurs, réunies en un épi serré et pédonculé au sommet d'une tige sans feuilles, sont zygomorphes et vivement colorées; elles ne renferment qu'une étamine fertile, les deux autres étant représentées par des staminodes pétaloïdes, cohérents en un labelle qui, par sa forme, rappelle celui des orchis. Le gingembre officinal (*zingiber officinale*), originaire de l'Asie tropicale et cultivé dans tous les pays chauds, est l'espèce la plus connue. Son rhizome renferme une essence, une résine et une substance de saveur piquante (*gingerol*). C'est un stimulant aromatique, qu'on emploie surtout comme condiment; on en prépare un sirop et des confitures. L'usage de cette épice confite est très ancien. Le gingembre apparaît comme friandise de dessert dès le XIIe siècle. Pendant le moyen âge, on distinguait deux sortes principales; la plus estimée était le gingembre de La Mecque (*gingembre Mesche*), et le moins fin était le *beledi* (*bénédit* ou *belladino*), qui venait de Calicut.

Gingembre : a, fleur.

GINGEOLE (*jin-jol'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la jujube.
— Mar. Place de la boussole à la poupe d'une galère.
— Pop. *Cadet la gingeole*, Homme grand et maigre.

GINGEOLIER (*jin-jo-li-é*) n. m. Nom vulgaire du jujubier.

GINGEON (*jin-jon*) n. m. Nom vulgaire, dans certaines parties de la France, du canard sifleur.

GINGER-BEER (*djin'-jér'-bir'* — mot angl. signif. « bière de gingembre ») n. m. Boisson gazeuse fortement aromatisée de gingembre et de poivre.

GINGER-BREAD (*djin'-jer'-brèd'* — mot angl. signif. « pain de gingembre ») n. m. Pain d'épice anglais, fait de mélasse aromatisée avec du gingembre.

GINGIBRACCHIUM (*jin-ji-bra-ki-om'* — du lat. *gingiva*, gencive, et *bracchium*, bras) n. m. Pathol. anc. Nom du scorbut, dont les principaux symptômes affectent les bras et les gencives.

GINGIBRINE (*jin-ji*) n. f. Nom donné, dans le commerce, à la poudre de gingembre.

GINGIN (*jin-jin*) n. m. Pop. ‖ *Avoir du gingin*, Etre intelligent, Avoir de l'esprit.

GINGINER (*jin-ji* — rad. *gingin*) v. n. Pop. Faire des œillades : *Elle* GINGINE *à mon endroit*. (Gavarni.)

GINGIVAL, ALE, AUX (*jin-ji* — du lat. *gingiva*, gencive) adj. Qui appartient aux gencives : *Muqueuse* GINGIVALE. ‖ On dit aussi GENCIVAL.

GINGIVITE (*jin-ji* — du lat. *gingiva*, gencive) n. f. Inflammation des gencives.

— ENCYCL. La *gingivite* est un des symptômes, quelquefois le symptôme dominant de plusieurs maladies de la bouche. La stomatite érythémateuse est la plus fréquente de toutes; les causes sont la dentition, la carie dentaire, la malpropreté de la bouche, l'abus du tabac, des mets épicés et aussi les catarrhes de l'estomac. Il faut encore noter la stomatite mercurielle, la stomatite ulcéro-membraneuse, le muguet. Chez les diabétiques, on observe souvent une gingivite chronique, qui aboutit à l'ébranlement et à la chute des dents. Contre la gingivite non ulcéreuse, faire à la brosse des lavages fréquents de la bouche avec des solutions antiseptiques : eau boriquée à 4 p. 100, chlorate de potasse à 4 p. 100, thymol à 1 p. 100 ou chloral à 1 p. 100; joindre au traitement local des potions ou pastilles au chlorate de potasse. En cas de gingivite ulcéreuse, faire après les lavages un badigeonnage avec une solution concentrée de nitrate d'argent ou toucher les ulcérations avec le crayon de nitrate d'argent. Ne pas oublier le traitement de la cause. V. STOMATITE.

GINGKO n. m. Bot. V. GINKGO.

GINGKOÏNE n. f. Corps isomère de l'acide butyrique, que l'on trouve dans les fruits du gingko ou ginkgo.

GINGKOSIQUE (*zik'*) adj. Se dit d'un acide qui serait contenu dans le péricarpe des fruits du gingko.

GINGLARD (*jin-glar'*) n. m. Arg. Petit vin acide et vert.

GINGLYME (*jin* — du gr. *gigglumos*, charnière) n. m. Anat. Articulation permettant des mouvements analogues à ceux d'une charnière.

— ENCYCL. Les caractères des *ginglymes* sont très tranchés : on trouve sur l'un des os une poulie ou trochlée; sur l'os opposé, une crête correspondant à la gorge de la poulie et deux facettes correspondant aux parties latérales de la trochlée. Exemple : coude, genou. Le ginglyme parfait est celui où la flexion et l'extension seules existent : articulation du coude. Dans le ginglyme imparfait, il y a, outre l'extension et la flexion, la possibilité d'un très léger mouvement d'adduction et d'abduction : articulation du genou. On nomme *ginglyme latéral* celui où la rotation est le seul mouvement qui soit possible : articulations altoïde-axoïdienne et radio-cubitalo supérieure.

GINGLYMOÏDAL, ALE, AUX (rad. *ginglyme*) adj. Anat. Se dit des articulations de la nature du ginglyme.

GINGLYMOSTOME ou **GINGLYMOSTOMA** (*jin, sto*) n. m. Genre de poissons plagiostomes, famille des scylliolamnidés, comprenant des requins allongés, à nageoires dorsales placées exactement au-dessus de l'anale et des ventrales. (On connaît deux espèces de ginglymostomes : l'une [*ginglymostoma cirratum*], propre aux mers de l'Amérique tropicale, l'autre [*ginglymostoma concolor*] à la mer Rouge et à l'océan Indien. Ce dernier, long de 2 mètres environ, est uniformément jaunâtre.

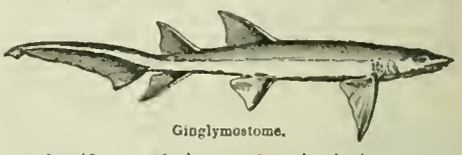

Ginglymostome.

GINGOL (*jin*) n. m. Gros fusil cochinchinois que l'on charge jusqu'à la gueule de lingots de fer.

GINGOULE (*jin*) n. f. Bot. Un des noms vulgaires de la girole ou chanterelle.

GINGRINE (*jin* — du lat. *gingrina*; gr. *giggras*, même sens) n. f. Petite flûte phénicienne, au son nasillard et plaintif, dont on se servait dans les fêtes d'Adonis. ‖ On dit aussi GINGRIE ou GINGRAS.
— Adjectiv. : *Flûte* GINGRINE.

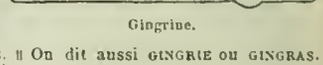

Gingrine.

GINGUENÉ (Pierre-Louis), écrivain français, né à Rennes en 1748, mort à Paris en 1816. Etant allé à Paris en 1772, il cultiva la poésie érotique, écrivit des vers dans l'« Almanach des Muses » et des articles dans le « Mercure de France ». En 1779, il publia *la Confession de Zulmé*, gracieuse pièce qui devint vite populaire. Il intervint, en 1780, dans la lutte des gluckistes et des piccinistes en faveur de ces derniers. Il obtint, en 1780, un emploi au contrôle général. Il accueillit la Révolution avec enthousiasme et publia, en 1791, une brochure : *De l'autorité de Rabelais dans la Révolution présente et dans la Constitution civile du clergé*, puis ses *Lettres sur les Confessions de J.-J. Rousseau*. D'opinion modérée, il fut emprisonné sous la Terreur. Directeur de la commission exécutive de l'instruction publique, membre de l'Institut (classe des sciences morales et politiques), il fut sept mois ministre plénipotentiaire du Directoire à Turin (1797). Elevé au tribunat en 1799, son libéralisme l'en fit exclure en 1802. De 1802 à 1806, il fit à l'Athénée un cours de littérature italienne. Membre de l'Académie des inscriptions, le gouvernement des Cent-Jours le chargea d'une mission en Suisse. C'était un esprit fin et lettré. Son œuvre capitale est son *Histoire littéraire de l'Italie* (1811-1819), continuée jusqu'au XVIe siècle par Francesco Salfi. Citons encore : *Pomponin ou le Tuteur mystifié*, opéra bouffe (1777); *la Satire des satires* (1778); *Léopold* (1787); *Eloge de Louis XII* (1788); *de Necker* (1797); *Notice sur Piccini* (1800); *Coup d'œil rapide sur le Génie du Christianisme* (1802); *Fables nouvelles* (1810-1814); des articles dans la « Décade philosophique », qu'il avait fondée le 10 floréal de l'an II.

Ginguené.

GINGUER (*jin-ghé* — autre forme de GIGUER) v. n. Sauter, folâtrer.
— T. rur. Ruer, en parlant des animaux employés pour le labour, des bêtes de somme, etc.
— Pop. Ecarter les jambes.
— v. a. Arg. Mettre en prison.

GINGUET, ETTE (*jin-ghè, ghèt'* — rad. *ginguer*) adj. Pop. Se dit du vin qui est un peu aigre (il fait sauter celui qui en boit) : *Vin* GINGUET. ‖ De peu de valeur : *Robe* GINGUETTE.
— Fig. Mesquin, de peu de valeur : *Un esprit* GINGUET.
— n. m. Vin aigrelet, suret : *Boire du* GINGUET.
— Mar. Pieu mobile, avec lequel on arrête le cabestan, après qu'il a servi. ‖ On dit aussi LINGUET.

GINILSITE (*ji*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, fer, magnésie et chaux.

GINISTY (Paul), littérateur et directeur de théâtre, né à Paris en 1855. Il a collaboré à de nombreux journaux, notamment au « Gil Blas » où il a écrit une revue bibliographique, des articles sur les ventes et la curiosité, etc. On lui doit des romans, des études de mœurs, des pièces, un style alerte un peu cherché, souvent humoristique : *les Idylles parisiennes*, poésies (1881) ; *Manuel du parfait réserviste* (1882) ; *la Fauge* (1882) ; *les Rastaquouères* (1883) ; *Paris à la loupe* (1883) ; *la Seconde Nuit* (1884) ; *l'Amour à trois* (1884) ; *Quand l'amour va, tout va !* (1885) ; *l'Année littéraire* (1885 et suiv.) ; *un Petit Ménage* (1889) ; *Choses et gens de théâtre* (1892) ; *De Paris au cap Nord* (1892) ; *la Vie, scènes de tous les mondes* (1894) ; *la Remplaçante* (1895) ; *le Moutardier du pape* (1892) ; *la Vie d'un théâtre* (1898) ; etc. Il a fait jouer, entre autres pièces : *Crime et châtiment* (1888) ; *les Deux tourtereaux* (1890) ; *Jeune premier* (1891) ; *Flagrant délit* (1892) ; *On ne badine pas avec l'honneur* (1892) ; *la Cinquantaine* (1895) ; *Louis XVII* (1895) ; *Catherine de Rimini* (1896). En 1896, Ginisty fut nommé directeur de l'Odéon avec Antoine ; mais, bientôt, ce dernier se sépara de lui, et Ginisty garda seul la direction.

GINKGO (*jink'* — n. japon.) n. m. Genre de conifères, tribu des taxinées. ‖ S'écrit aussi GINGKO ou GINKO.

— ENCYCL. Bot. L'espèce unique de ce genre (*ginkgo biloba* ou *salisburya adiantifolia*) est un bel arbre de la Chine et du Japon, à feuilles persistantes, pétiolées, dont le limbe, coriace et flabelliforme, est séparé en deux lobes par une échancrure médiane. Ses fleurs sont dioïques ; le tube pollinique met en liberté, au moment de la fécondation, deux gros anthérozoïdes ciliés ; l'ovule fécondé se transforme en une graine simulant un drupe dont le noyau serait représenté par le tégument interne ligneux ; l'amande crue ou grillée fournit un aliment estimé en Chine et au Japon. Introduit en Angleterre (1784), puis à Montpellier (1788) et de là dans toute la France, le ginkgo réussit bien et est fort ornemental dans les parcs et jardins des régions tempérées ; on le multiplie par semis ; par greffage de rameaux femelles sur des pieds mâles, on obtient des pieds monoïques.

Ginkgo : *a*, fleur mâle ; *b*, fleur femelle.

— Bot. foss. Le genre *ginkgo* est représenté à l'état fossile dans le permien inférieur par le *ginkgo Martenetensis*, dans le rhétien par le *ginkgo antartica*, le jurassique par le *ginkgo digitata*, etc. Ce genre est très ancien ; il remonte jusque dans le terrain houiller supérieur de Pensylvanie, si on y fait entrer le genre *saportea*, qui s'en distingue peu.

GINKGOPHYLLUM (*jink, lom'*) n. m. Genre de conifères fossiles, dont les feuilles rappellent celles des ginkgos. (Elles sont alternes, décurrentes sur les rameaux, à contour plus allongé que les feuilles de ginkgo, cunéiformes, plusieurs fois bifurquées, se rapprochant des *baiera*. Ce genre est limité au permien ; on le rencontre à Lodève [Hérault].)

GINNEKEN, comm. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur le Mark, branche du Dintel, affluent de la Meuse ; 4.200 hab.

GINORIE (*ji, ri*) n. f. Genre de lythrariées, tribu des lythrées, comprenant des arbustes glabres à feuilles opposées, à fleurs solitaires. (L'espèce type, *ginoria Americana*, croît sur le bord des fleuves de Cuba ; ses fleurs sont bleues, assez grandes.)

GINOSA, comm. d'Italie (Terre d'Otranto [prov. de Lecce]), sur le fleuve côtier Latepza ; 7.822 hab.

GINOULHIAC (Jacques-Marie-Achille), prélat français, né et mort à Montpellier (1806-1875). Il professa la théologie au grand séminaire de Montpellier et fut nommé vicaire général d'Aix. Evêque de Grenoble en 1852, il devint, en 1870, archevêque de Lyon. Son ouvrage capital est une *Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles de l'Eglise*, qu'il publia en 1852.

GINOUSCLE (*ji-nousskl'*) [ce mot a été déformé par une faute typographique et figure dans les dictionnaires sous la forme actuelle *ginousèle*, qui n'a pas d'existence réelle. *Ginouscle* est abrégé de *laginouscle*, primitivement *lachinouscle*, et se rattache au provenç. *lach*, lait, lat. *lac*, *lactis*, par allusion au suc laiteux de l'épurge.] n. f. Nom vulgaire de l'euphorbe ou épurge, dans certaines provinces du midi de la France.

GINSENG (n. chin.) n. m. Nom d'une drogue d'origine chinoise.

— ENCYCL. Le *ginseng* est la racine d'une plante du genre *panax*, section des *aralia*, de la famille des araliacées (*panax* ou *aralia ginseng*). Les Chinois la considéraient jadis comme un merveilleux tonique, leur ressource la plus précieuse après le thé. Le ginseng d'Amérique, découvert au Canada en 1712, et qui paraît jouir des mêmes propriétés, est la racine du *panax quinquefolia*, qui n'est peut-être qu'une variété de *panax ginseng*.

Gioseng et sa racine.

GINUNGAGAP, le Chaos, chez les peuples scandinaves.

GINZO-DE-LIMIA, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), sur le *Ginzo*, branche supérieure de la *Limia* ; 5.400 hab. Fabrique de tissus de lin et de laine ; exportation de laine. Le territoire de Limia a été surnommé le grenier de la Galice, à cause de sa fertilité.

GIOBERT (Jean-Antoine), chimiste italien, né à Mongardino, près d'Asti, en 1761, mort en 1824. Membre de l'académie royale de Turin (1785), et professeur à l'université de cette ville. En 1798, Grouchy le nomma membre du gouvernement provisoire de Turin ; emprisonné au retour des Autrichiens (1799), il recouvra sa liberté après Marengo. Professeur, après 1814, à l'académie de Turin, il répandit en Italie les théories de Lavoisier. Il fit d'importants travaux sur la culture des céréales, la teinture, etc.

GIOBERTI (Vincenzo), philosophe et homme politique italien, né à Turin en 1801, mort à Paris en 1852. A seize ans, il prenait l'habit ecclésiastique. Professeur à la faculté de théologie de Turin, puis aumônier de Charles-Albert, il se lia, en 1828, avec Manzoni et Léopardi, et fut le collaborateur de Mazzini, sous le pseudonyme de DEMOPHILE. Détenu pendant quatre mois dans la citadelle de Turin, puis expulsé du Piémont (1833) comme soupçonné d'affiliation aux sociétés secrètes, il se réfugia à Paris et à Bruxelles. Ce fut alors qu'il publia son livre du *Primato*, un de ceux qui ont eu le plus d'influence sur l'Italie contemporaine (1843). Les *Prolégomènes du Primato*, *le Jésuite moderne* et l'*Apologie* de ce dernier livre, accentuèrent ces idées, mais aux dépens de la papauté et de l'idée religieuse. Nommé député à Turin et à Gênes, élu président de la Chambre, il fut appelé par Charles-Albert au portefeuille de l'instruction publique dans le ministère Collegno (1848), et forma, la même année, le ministère dit *démocratique*, qui devait pousser à la reprise des hostilités. Après Novare, il fut quelques jours ministre sans portefeuille sous Victor-Emmanuel, puis envoyé à Paris pour solliciter l'intervention de la France. Il échoua, donna sa démission, refusa pension et honneurs, et reprit à Paris sa vie de travail et d'étude. Il publia, en 1851, sa *Rénovation politique des Italiens*, qui entraîna la mise à l'index de toutes les *Œuvres* de Gioberti, mais fut lu avidement en Italie. Outre ces ouvrages de politique, Gioberti a publié des livres assez peu originaux de philosophie pure : *Théorie du surnaturel ; Introduction à l'histoire de la philosophie ; Lettre contre les erreurs politiques et religieuses de Lamennais ; Du beau ; Erreurs philosophiques de Rosmini ; Réforme de l'Eglise*. Peu d'hommes ont, autant que Gioberti, haï la France, qu'il tenait pour responsable, en partie, des divisions et de la longue faiblesse de l'Italie.

Gioberti.

GIOBERTITE (*ji* — de *Giobert*, n. pr.) n. f. Carbonate naturel de magnésie, dont la formule est $MgCO^3$, le poids spécifique de 2,99 à 3,15. (La giobertite est rhomboédrique, jaunâtre, et se dissout dans l'acide chlorhydrique. On désigne quelquefois cette espèce par le nom de *magnésite*, qu'il est préférable de laisser à l'écume de mer.)

GIOCONDO (Fra Giovanni), architecte italien, né à Vérone vers 1435, mort à Venise vers 1515. Fort jeune encore, il alla dessiner les ruines des monuments antiques de Rome, et composa un recueil de plus de 2.000 inscriptions, qu'il offrit à Laurent le Magnifique. Rentré dans sa patrie, il fut chargé de reconstruire le pont Della-Pietra. Trévise lui demanda le plan de ses fortifications. Appelé à Venise, il réussit à détourner la Brenta et à la conduire à la mer, puis il bâtit, à Vérone, le superbe *palazzo del Consiglio*. En 1499, Louis XII l'appela à Paris, où il bâtit le pont Notre-Dame (1500-1507) et peut-être le Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, et la façade orientale du château de Blois. De retour en Italie, en 1508, il construisit, à Venise, *il Fondaco de' Tedeschi*, décoré par Titien et Giorgione. En 1513, pour la reconstruction du Rialto, il proposa un projet splendide qui ne fut pas accepté. Cette déception le décida à se fixer à Rome. Bien accueilli au Vatican, il fut nommé, en 1514, architecte de Saint-Pierre. Il consolida la basilique, dont Bramante avait négligé les fondations. Scaliger reçut de lui des leçons de philosophie, de grec, de latin et de sciences. Fra Giovanni était, en 1517, à Venise, où il publia les *Commentaires* de César, annotés et dédiés à Julien de Médicis, puis les *Œuvres* de Julius Obsequens, d'Aurélius Victor, et le *De re rustica* de Caton.

GIOCOSO (mot ital.) adj. Mus. Gai, joyeux, léger. (Se dit pour indiquer le caractère d'un morceau.)

GIOIA ou **GIOJA** (Flavio), nom du marin d'Amalfi, qui, au dire d'un certain nombre d'historiens, aurait inventé la boussole vers 1300. En réalité, Flavio Gioia est un mythe ; la date et le lieu de l'invention sont controuvés, et c'est au milieu du xve siècle seulement que Flavio Biondo attribue pour la première fois à un Amalfitain la découverte de l'aiguille aimantée et de la boussole, dans le vers bien connu :

Prima dedit nautis usum magnetis Amalphis.

GIOÏA del Colle, comm. d'Italie (Terre de Bari) ; 17.055 hab. Commerce important d'huiles et de vins.

GIOÏA de' Marsi, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. d'Aquila]) ; 3.016 hab.

GIOÏA Sannitica, comm. d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]) ; 3.659 hab.

GIOÏA Tauro, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]) ; 3.174 hab.

GIOIOSA Ionica (lat. *Metaurum*), comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]), près de la mer Ionienne ; 9.797 h.

GIOIOSA Marca, comm. du royaume d'Italie île de Sicile [prov. de Messine]) ; 5.325 hab. Filatures de soie.

GIOJA (Melchior), économiste italien, né à Plaisance en 1767, mort à Milan en 1829. Il quitta les ordres et fit adhésion à la république. Nommé historiographe d'Etat par Napoléon, il perdit cet emploi pour un ouvrage qu'il fit sur le divorce (1803), et eut ensuite la direction de la statistique du royaume italien ; mais, ayant entrepris une guerre de pamphlets contre les hauts fonctionnaires, fut expulsé en 1811. Il subit, en 1820, une détention de huit mois. Nous citerons de lui : *Teoria del divorzio* (1803) ; *Tavole statistiche* (1808) ; *Nuove prospetto delle scienze economiche* (1815-1819) ; *Del merito e delle recompense* (1818-1819) ; *Filosofia della statistica* (1826).

GIOL (*ji* — lat. *lolium*, même sens) n. m. Nom vulgaire de l'ivraie.

GIOLFINO ou **GOLFINO** Nicolas, peintre italien, né à Vérone au xve siècle. Il a peint principalement à fresque. Ses meilleures œuvres se trouvent à Vérone. Rappelons les fresques qu'il a exécutées à Santa-Maria-in-Organo : *la Mort de Golinth ; Pharaon englouti par les eaux de la mer Rouge*, etc. Il peignit dans l'église Sainte-Anastasie une *Descente du Saint-Esprit*, et laissa des tableaux à l'huile, dont l'un, *la Vierge glorieuse*, est au musée de Berlin.

GIORDANI (Vitale), mathématicien italien, né à Bitonto, près de Bari, en 1633, mort à Rome en 1691. Christine de Suède le nomma son mathématicien ; il devint professeur de mathématiques au collège de la Sapience (1685) et fut élu membre de l'académie des Arcades, en 1691. Nous citerons, parmi ses écrits : *Corso di matematica* (1686) ; *De componendis gravium momentis* (1685) ; *Fundamentum doctrinæ motus gravium* (1686) ; etc.

GIORDANO (Luca), dit **il Fa presto**, peintre italien, né et mort à Naples (1632-1705). Il étudia sous Ribeira, puis sous Pierre de Cortone. L'avarice de son père, qui faisait le commerce de tableaux et qui le pressait sans cesse de produire, l'accoutuma à une grande rapidité d'exécution, d'où le surnom de FA PRESTO. C'est ainsi qu'il improvisa une multitude de Raphaëls, de Guides, de Véronèses, de Titiens, etc., que son père vendait pour des originaux. Cette première éducation étouffa son originalité.

Le roi d'Espagne Charles II l'appela auprès de lui en 1692. Giordano orna, en moins de deux ans, l'Escurial d'un nombre considérable de peintures, puis décora la salle des Ambassadeurs au palais de Madrid, le palais de Buen-Retiro, la cathédrale de Tolède, etc. Il quitta l'Espagne en 1702, un peu plus d'un an après la mort de Charles II, retourna en Italie et rentra à Naples. Nul n'a plus contribué que Luca Giordano par son style brillant et incorrect à la décadence de la peinture en Italie. Le nombre de ses productions est immense ; le musée de Madrid, en contient à lui seul cinquante-sept. On compte quelques tableaux de cet artiste au Louvre : *Mars et Vénus*, *Jésus enfant*, *la Présentation au temple*, etc. Parmi ses meilleures toiles, rappelons : *Vénus et l'Amour*, *Mort de sainte Cécile*, *Enlèvement d'Europe*, *Jugement de Pâris*, etc.

Giordano.

GIORDANO BRUNO. Biogr. V. BRUNO.

GIORGIONE (Giorgio BARBARELLI, dit le), peintre vénitien, né à Castelfranco (Marche Trévisane) en 1477 ou 1478, mort à Venise en 1511. Il débuta magnifiquement par un grand tableau religieux : *la Vierge accompagnée de saint Libéral et de saint François*, dans l'église de Castelfranco. Il peignit des portraits et des *Vierges*, qui fondèrent sa réputation. Giorgione s'avisa, le premier, de couvrir la façade des palais de fresques immenses. Il avait décoré sa propre maison, la *casa Soranza*, de la place Saint-Paul, la *casa Grimani* et, plus tard, en collaboration avec Titien, l'une des façades du *Fondaco de' Tedeschi*. Parmi ses chefs-d'œuvre, signalons d'abord le *Concert champêtre* (v. CONCERT) [Louvre], d'une poésie suave et d'une coloration si puissante. Tels sont aussi ses portraits. Il vit tour à tour poser devant lui *Gonzalve de Cordoue*, le doge *Léonard Loredan*, *Catherine Cornaro*, reine de Chypre. A tous il a donné un éclat dans le regard, une apparence opulente et grave. Il a surtout animé ses carnations d'une chaleur de coloris qui n'appartient qu'à lui, et que les Italiens ont si bien appelée *il fuoco giorgionesco*. Ses tableaux religieux sont dépourvus de sentiment. Mais *la Sainte Famille*, du Louvre ; *le Christ à la colonne* ; *Saint Marc* ; *Saint Nicolas et saint Georges apaisant la tempête* ; *Moïse sauvé des eaux*, sont de superbes œuvres plastiques, d'une touche audacieuse et ferme, et d'un modelé irréprochable.

Giorgione.

Malgré la brièveté de sa vie, les œuvres de Giorgione sont assez nombreuses ; on peut mentionner encore, parmi les principales : *le Christ mort*, à Trévise ; *les Trois astrologues*, à Vienne ; *la Famille Giorgione*, au palais Giovanelli, à Venise ; *Moïse soumis à l'épreuve du feu*, et enfin le célèbre *Concert* de la galerie Pitti.

GIORNO (À) (*a-djior-no* — mots ital.) loc. adv. Littéralem. A jour ; d'une façon brillante, de manière à produire un éclat comparable à celui du jour : *Un éclairage* À GIORNO.

GIOSA (Nicola DE), compositeur italien, né et mort à Bari (1820-1885). Elève, du Conservatoire de Naples, il fit représenter au théâtre Nuovo *la Casa degli orfanti* (1844), qui fut bien accueillie ; *Elvina* (1845), puis *Don Checco*, opéra bouffe dont le succès fut éclatant (1850), et enfin aborda le grand théâtre San Carlo avec un opéra sérieux intitulé *Folco d'Arles* (1851). Il produisit encore : *Guido Colmar* (1852) ; *un Geloso e la sua vedova* (1853) ; *Ettore Fieramosca* (1855) ; *Ascanio il Gioielliere* (1856) ; *l'Arriro del signor Zio* (1856) ; *Isella la modista* (1857) ; *il Marito della vedova*, *il Pipistrello* (1875), et *Napoli de Carnevale* (1876). Il fut surtout heureux dans le genre bouffe.

GIOTTINO (GIOTTO *di Maestro Stefano*, dit), peintre du xive siècle. Son surnom dérive de son véritable nom, GIOTTO, et non pas, comme on l'a dit, de l'habileté avec laquelle il imitait son maître, le grand Giotto. On lui attribue

parfois les fresques de la chapelle Orsini, dans la basilique de Saint-François d'Assise, représentant l'*Histoire de saint Nicolas de Bari*, et, avec plus de fondement, les fresques de la Vierge et deux scènes de la *Vie de saint Nicolas*, dans la même église, et les peintures de Sainte-Claire d'Assise. Il a peint encore l'*Histoire de saint Sylvestre et de Constantin*, à Santa-Croce de Florence, *le Christ en croix entre les saintes femmes* et l'*Adoration des mages* dans la chapelle Strozzi à Sainte-Marie-Nouvelle.

Giotto (Ambrogio ou Angiolotto di Bondone, dit), peintre florentin, né à Colle, près de Vespignano, probablement en 1266, mort à Florence en 1336. Il gardait un troupeau de moutons lorsqu'un hasard heureux le fit rencontrer par Cimabué, le peintre florentin, étonné des singulières dispositions de cet enfant, qui traçait d'instinct des esquisses pleines de naturel, le prit comme élève.

Giotto fut l'ami de Dante. Le poète célébra, dans sa *Divine comédie*, le talent de l'artiste, qui fit un superbe portrait du poète et s'inspira de ses conceptions pour quelques-unes des fresques dont il décora la chapelle de l'Arena, à Padoue. Cette décoration, l'œuvre la plus considérable qui nous reste de Giotto, comprend une série de compositions dont les sujets sont tirés de l'Évangile. Dans le nombre, se trouve la *Résurrection de Lazare*. Les Polentani de Ravenne, les Malatesta de Rimini, les Este de Ferrare, les Castruccio de Lucques, les Visconti de Milan, les Scala de Vérone, voulurent tour à tour s'attacher Giotto. Dans chacune de ces villes, il laissa des chefs-d'œuvre; il travailla également à Florence, où l'on admire encore ses superbes peintures de l'église Santa-Croce; à Assise, où sont quelques-unes de ses meilleures fresques, et à Rome, où l'appela Boniface VIII. Il séjourna à Naples, chez le roi Robert d'Anjou.

Giotto di Bondone.

Giotto est un des plus vastes et des plus brillants génies qui aient illustré la peinture. Il introduisit dans l'art le mouvement, l'expression, la passion, la vie; à la raideur et à l'âpreté des formes byzantines il substitua des grâces, des élégances inconnues; il remplaça les vêtements aux plis réguliers, monotones, par des draperies disposées suivant le sexe, l'âge et l'attitude de ses personnages. En un mot, il consulta la nature, dont on osait à peine simuler les aspects strictement immobiles, et la reproduisit jusque dans les violences du mouvement et du geste.

Outre ses innombrables fresques, Giotto peignit une foule de tableaux portatifs. Il rivalisa aussi avec les meilleurs architectes, en donnant les plans du campanile qui se dresse, si élégant et si pur, à côté de la cathédrale de Florence, et il sculpta lui-même deux des bas-reliefs qui ornent cet édifice.

Gioux, comm. de la Creuse, arrond. et à 24 kilom. d'Aubusson, sur la Gioune; 983 hab.

Giovanetti (Jacques), économiste italien, né à Orta (prov. de Novare) en 1787, mort à Novare en 1849. Avocat à Novare, secrétaire, puis substitut du procureur du roi à Trento, après la formation du royaume d'Italie, il fut destitué en 1814, et s'occupa de questions économiques. Très écouté de Charles-Albert, il prit, en 1847, la part la plus active aux réformes libérales qu'on introduisit dans la législation du Piémont et fut nommé sénateur et président du conseil d'État. On a de lui : *Sur le statut civil* (1809); *Sur les statuts novarais* (1830); *De l'abolition de la taxe des grains* (1833); *Sur la libre exportation de la soie grège du Piémont* (1834); *Du régime des eaux et particulièrement de celles qui servent aux irrigations* (1841).

Giovanite (*ji* — de *San-Giovanni*, nom de localité) n. f. Nom donné par Stanislas Meunier à un type de roche météorique ou *lithite*, contenant du fer métallique en granules visibles, et composé de lucéite et de limerickite.

Giovannale (*djio-van-na-lé* — de l'ital. *Giovanne*, Jean) n. m. Membre d'une secte religieuse fondée en Corse au XVIe siècle. ‖ Pl. *Des* GIOVANNALI.

Giovanni da Fiesole. Biogr. V. FIESOLE.

Giovanni (SER), conteur italien du XIVe siècle, appelé quelquefois **Ser Giovanni Fiorentino.** Exilé pour son attachement au parti guelfe, il se retira au château de Dovadola, près de Forli, où il composa un recueil de cinquante nouvelles, dont le fond est emprunté en grande partie aux vieux fabliaux français, et qu'il intitula, on ne sait pourquoi, *il Pecorone* (la Grosse bête). Ce sont des récits où il y a de la verve et dont les Italiens estiment la langue presque à l'égal de celle de Boccace. Il a paru une traduction française du *Pecorone* (1882).

Giovanni di Pietro, dit **lo Spagna**, peintre italien, d'origine espagnole, né vers 1480, mort à Spoleto vers 1528. Élève du Perugin et condisciple de Raphaël, il imita ces deux maîtres. Jules II l'employa à décorer la Magliana sous la direction de Raphaël. Il imita aussi la manière de Lippi. Parmi ses œuvres, citons : l'*Adoration des mages* (Vatican); *Assomption* (église des Réformati de Monte-Santo, à Todi); *Madone trônant au milieu des saints* (palais communal de Spolète), et son chef-d'œuvre : *la Vierge au milieu de saints et de saintes* (chapelle San Stefano, dans l'église d'Assise).

Giovanni da San-Giovanni (Giovanni Manozzi, dit), peintre italien, né à San-Giovanni vers 1590, mort en 1636. Il travailla à Florence pour Cosme II et Lorenzo de Médicis, à Rome pour le cardinal Bentivoglio, à Pistoie, à Volterra, etc. Ce peintre, d'humeur joyeuse et aventureuse, a traité ses œuvres avec un parti pris de réalisme comique. Parmi ses tableaux, on peut citer : *Vénus peignant la chevelure de l'Amour* (Offices); *le Coucher de la Mariée* (Offices), et, parmi ses fresques : *le Christ servi par les anges* (Badia de Fiesole), le plafond du palais Pitti.

Giovanni (Vincenzo di), philosophe et philologue italien, né en Sicile en 1832. Sorti de l'université de Palerme, il obtint successivement la chaire de philosophie au lycée Victor Emmanuel et au séminaire de Palerme. Il a publié, entre autres ouvrages : *la Réforme catholique et la Philosophie de la Révélation d'après Vincenzo Gioberti* (1859); *De la prose italienne en Sicile aux* XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles* (1862); *Études sur le système philosophique de Micheli* (1864-1865); *Chroniques siciliennes des* XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles* (1865); *Rapports du panthéisme et du matérialisme dans l'histoire de la philosophie contemporaine* (1866); *la Philosophie positive et l'induction* (1869); *Philologie et littérature siciliennes* (1871); *Histoire de la philosophie en Sicile, des temps anciens jusqu'au* XIXe *siècle* (1873). Giovanni a été élu membre correspondant de l'Institut de France, en 1879.

Giovanninelli (Ange-Laurent), général français, né à Pastoreccia de Rostino (Corse) en 1837. Élève de Saint-Cyr, il fit dans l'infanterie les campagnes d'Italie, du Mexique, prit part, en 1870, aux batailles sous Metz, s'échappa après la capitulation, alla servir dans l'armée de Faidherbe, se signala à Villers-Bretonneux et à Saint-Quentin, et fut promu chef de bataillon (1870). Colonel en 1880, il fut envoyé au Tonkin (1884), s'empara de Langson, délivra Tuyen-Quan, et fut nommé général de brigade (1885). De retour en France, il devint général de division (1890), commandant du 3e corps (1893), membre du conseil supérieur de guerre et inspecteur d'armée (1898), fonctions dont il fut relevé en 1899.

Giovinazzo, ville d'Italie (prov. de Bari), près de l'Adriatique; 9.838 hab. Archevêché. Maison de refuge pour les enfants trouvés. Carrières de pierre à bâtir. Fabriques de toiles de coton et de chanvre.

Gipe ou **Gippe** (autres formes de *jupe*) n. f. Sorte de de souquenille de toile qui se portait autrefois par dessus le pourpoint, principalement chez les paysans.

Giphanius (Hubert van Giffen, dit), surnommé **le Cujas de la Germanie**, jurisconsulte, né à Buren (Gueldre), mort en 1604. Il professa le droit à Strasbourg, Altorf, Ingolstadt. On a de lui : *Commentarius ad institutiones* (1596); *Lecturæ Altorfrinæ in aliquot titulos Digestorum e codicis* (1605); etc.

Gipon (*ji*) n. m. Gros pinceau ou mieux morceau de laine dont se sert le corroyeur pour étendre sur les peaux la cire, l'huile, le suif et diverses autres matières.

Gippon (*ji-pon* — rad. *gipe*) n. m. Vêtement d'un usage très ancien, sorte de corsage ou de pourpoint, suivant qu'il était destiné à l'un ou l'autre sexe.

1. Gippon de femme (XIIIe s.); 2. Gippon (XIVe s.).

— Encycl. Le *gippon* du moyen âge est un pourpoint, la plupart du temps doublé et piqué comme le gambeison, et qui se portait de même sous les armes. Dans ce sens, le mot est synonyme de *jaque*.

Gippsland, district du S.-E. de l'Australie (Victoria), limité par les Alpes australiennes, l'océan Indien, le détroit de Bass, l'océan Pacifique et les comtés de Wellesley, Auckland et Wallace, appartenant à la Nouvelle-Galles du Sud. Pays marécageux sur la côte, et boisé dans l'intérieur, mais de climat doux et sain. Le district qui renferme des richesses minières abondantes : or, cuivre, étain, argent, antimoine, houille; pierres précieuses, etc., a 5 comtés et, pour une superficie de 34.600 kilom. carr., une population de 5.000 hab. environ.

Gipsy (*djip'-si* — mot angl., corrupt. de *Egyptien*) n. Nom anglais des bohémiens : *Un, Une* GIPSY. ‖ Pl. *Des* GIPSIES.

Giquel (Prosper-Mario), marin français, né et mort à Cannes (1835-1886). Il fit les campagnes de la Baltique, de Crimée et de Chine. Entré au service du Céleste-Empire (1861), il construisit l'arsenal de Fou-Tchéou, où il instruisit de jeunes Chinois, qu'il conduisit en France, en 1877. Lors du conflit qui éclata entre la Chine et la France au sujet du Tonkin, Giquel renonça à ses fonctions. Il venait de les reprendre lorsqu'il mourut.

Girafe (*ji* — ital. *giraffa*, dérivé de l'ar. *zourafa* ou *zerafa*) n. f. Zool. Genre de mammifères ruminants déchiqués, formé par une seule espèce, dont le nom scientifique est *camelopardalis giraffa*.

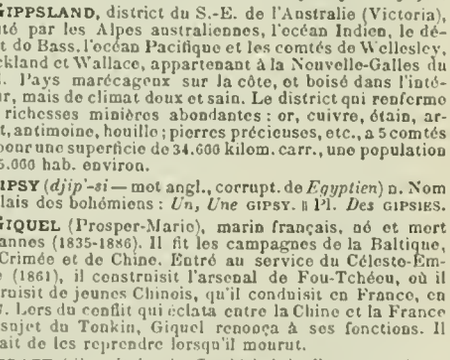

Girafe.

— Pop. Femme grande et maigre, à long cou. ‖ Injure grossière à une femme.

— Fam. *Peigner la girafe*. Ne rien faire.

— Pêch. Sur le littoral normand, Sorte de vergue, inclinée et maintenue par des haubans et qui supporte la corde d'un filet. ‖ On dit aussi HUNIER.

— Encycl. Zool. Les *girafes* sont remarquables par leur cou extraordinairement long et rigide (il n'existe, en effet, que sept vertèbres cervicales), leur train de derrière déprimé, leur front garni de deux courtes cornes poilues, et, chez les mâles, d'une bosse médiane assez haute. Le pelage, fauve rosé clair, blanc en dessous, est marqué de larges taches brunes; la queue est terminée par un gros pinceau de crins. Si les girafes peuvent facilement manger les feuilles des grands arbres (la hauteur du pied au museau pouvant atteindre 6 mètres), elles ne broutent les plantes basses qu'en écartant fortement leurs pieds de devant. Cet animal, agile et timide, vit par troupes dans les plaines de l'Afrique, du Sénégal au Nil Blanc et au Natal; jadis très répandu, il devient rare par suite des massacres continuels qu'on en fait; sa chair est assez fine et sa peau fait un bon cuir. Les girafes s'apprivoisent facilement, mais elles sont délicates et ne vivent pas très bien, loin de leur habitat. La girafe ne peut marcher que l'amble, et la longueur de ses jambes rend sa marche fort rapide.

Girafe, constellation de l'hémisphère boréal, située entre le Cocher et la petite Ourse.

Girafeau (*ji, fo*) n. m. Petit de la girafe.

Giralda, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique le 20 juillet 1850. — Le livret est un imbroglio invraisemblable; mais il est alerte, vivant, bien en scène. La musique est un des meilleurs ouvrages d'Adam, pleine d'enjouement, d'élégance et d'une forme soignée. Il faut surtout citer, au premier acte, les jolis couplets de Ginès : *Mon bel habit de mariage*, le duo avec Giralda, l'air de Manoel; au second, un joli chœur féminin, le duo des amoureux; enfin, au troisième, l'air de Giralda : *Viens, ô mon bon ange*.

Giralda (la), tour carrée de Séville, située à l'angle nord-est de la cathédrale et érigée entre 1184 et 1196 pour servir de minaret à une mosquée aujourd'hui détruite. Elle tire son nom d'une statue colossale en bronze de la *Foi*, qui la surmonte et qui, malgré son poids (1.288 kilogrammes), tourne au moindre vent et sert de girouette (*giraldillo*). Cette statue est l'œuvre de B. Morel (1568). La tour, haute de 94 mètres, est légèrement plus étroite à mesure qu'elle s'élève. Les murs, à la base, ont de 2m,50 à 3 mètres. Le beffroi rectangulaire, surmonté d'un étage plus étroit, que termine un petit dôme, date seulement de 1568 et est l'œuvre de Hernan Ruiz.

La Giralda.

Giraldès (Cardozo-Cazado-Joachim-Albin), médecin français, né à Porto (Portugal) en 1808, mort à Paris en 1875. Érudit et désintéressé, il fut chirurgien de l'hôpital des Enfants trouvés, à Paris, et devint membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Des maladies du sinus maxillaire* (1851); *Leçons cliniques sur les maladies chirurgicales des enfants* (1869); etc.

Giraldi (Lilio Gregorio), poète et érudit italien, né et mort à Ferrare (1479-1552). Il habita Naples, Carpi, Milan, Modène, puis se rendit à Rome, où il fut nommé protonotaire apostolique. Après le sac de Rome, en 1527, il trouva un asile auprès de Jean-François Pic, prince de La Mirandole, mais celui-ci périt assassiné en 1533, et Giraldi passa ses dernières années dans la misère. Il était un des hommes les plus savants de son siècle; son ouvrage capital est l'*Historia de diis gentium* (1565). Nous citerons aussi : *De musis syntagma* (1512); *Poemata* (1536); *De re nautica libellus* (1540); *De annis et mensibus* (1541); *Historiæ poetarum tam græcorum quam laticorum dialogi decem* (1545). Ses *Œuvres* complètes ont été publiées à Bâle (1580).

Giraldi (Giovanni Battista), surnommé **Cinthio**, littérateur et auteur dramatique italien, né et mort à Ferrare (1504-1573). Il professa la médecine et la philosophie à Ferrare, puis fut secrétaire d'État sous les ducs Hercule II et Alphonse II. Il occupa ensuite une chaire d'éloquence à Pavie et devint membre de l'académie des *Affidati*, où il prit le surnom de Cinthio. On lui doit neuf tragédies, publiées à Venise (1583), et un recueil de nouvelles : *gli Hecatommithi* (1562), trad. en français par G. Chappuys, sous le titre de : *les Cent excellentes nouvelles* (1583).

Giraldin ou **Giraldien** (*ji, di-in*) n. m. Nom vulgaire, dans certaines parties de la France, de la marouette.

Girande (*ji* — de l'ital. *giranda*; du v. *girare*, tourner) n. f. Hydraul. Gerbe, faisceau de jets d'eau.

— Pyrotechn. Gerbe, bouquet, faisceau de fusées volantes.

Girandole (*ji* — ital. *girandola*, dimin. de *giranda*) n. f. Chandelier à plusieurs branches. ‖ Succession de lignes ondulées formées par une conduite extérieure de gaz, munie d'un nombre plus ou moins considérable de petits becs que l'on allume dans les fêtes publiques.

— Arbor. Taille des arbres à fruits, qui consiste à leur donner la forme d'une pyramide dans laquelle les branches sont disposées en étages de moins en moins étendus en largeur.

— Art culin. Assiette montée, qui a deux ou trois étages. ‖ On dit plus ordinairement. ASSIETTE ÉTAGÈRE.

— Bot. Réunion de fleurs dont les pédoncules, disposés en verticilles, sont de moins en moins longs à partir de la base, et affectent ainsi la forme d'un chandelier à plusieurs branches.

Girandole.

|| *Girandole d'eau*, Nom vulgaire des charagnes et de l'hottione des marais ou plumeau.
— Pyrotechn. Syn. de GIRANDE.

GIRARD (l'abbé Gabriel), grammairien, né et mort à Montferrand (Puy-de-Dôme) (1677-1748). Il fut aumônier de la duchesse de Berry, fille du régent, secrétaire-interprète du roi pour les langues esclavonne et russe. Membre de l'Académie française (1744), il est l'auteur de *la Justesse de la langue française* ou *les Différentes significations des mots qui passent pour être synonymes* (1718); *l'Orthographe française sans équivoque et dans ses principes naturels* (1716); *Vrais principes de langue française* ou *la Parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage* (1747).

GIRARD (Jean-Baptiste), jésuite et prédicateur français, né et mort à Dôle (1680-1733). Pendant un séjour de dix ans à Aix (1718-1728), il acquit la réputation d'un orateur éloquent. Il était recteur du séminaire de la marine à Toulon, lorsqu'il fut accusé d'avoir séduit une jeune fille nommée Catherine Cadière. Après de longs débats au parlement d'Aix, qui passionnèrent l'opinion publique, le P. Girard fut reconnu innocent à la majorité d'une voix (1731). Il fut obligé de fuir devant l'attitude de la foule, et se retira à Dôle.

GIRARD (Jean-Baptiste), en religion **le P. Grégoire Girard**, pédagogue suisse, né et mort à Fribourg (1765-1850). A seize ans, il entra chez les cordeliers de Lucerne. Ordonné prêtre à Wurtzbourg, il y passa quatre ans, puis desservit la première église catholique rouverte à Berne depuis la Réformation. Il se lia alors avec Pestalozzi. Rappelé à Fribourg, en 1804, pour y diriger les écoles primaires de la ville, il introduisit, en 1815, dans ces écoles l'enseignement mutuel. Ce système paraissant trop libéral, le grand conseil de Fribourg crut devoir, en 1823, en voter la suppression. Le P. Girard se retira à Lucerne, où il publia, en allemand, un *Cours de philosophie*. En 1835, il retourna à Fribourg, où il écrivit en français son *Cours éducatif de la langue maternelle* (1844), auquel l'Institut de France accorda un prix de 6.000 francs. Une statue en bronze lui fut érigée, en 1860, à Fribourg.

GIRARD (Jean), vétérinaire français, né à Fehet (Puy-de-Dôme) en 1770, mort à Paris en 1852. Il est un des hommes dont les travaux ont le plus contribué aux progrès de l'hippiatrique. Préparateur, puis professeur et directeur de l'école d'Alfort, membre de l'Académie de médecine. Girard est l'auteur d'ouvrages d'enseignement estimés.

GIRARD (Philippe DE), ingénieur français, né à Lourmarin (Vaucluse), mort à Paris en 1845. Emigré avec sa famille pendant la Révolution, il revint, en 1795, se fixer à Paris, et se consacra aux études de physique et de mécanique appliquées. En 1805, il imagina des lampes hydrostatiques à niveau constant; en 1810, pour répondre aux conditions d'un décret impérial qui promettait 1 million de francs à l'inventeur de la meilleure machine à filer le lin, il créa, puis perfectionna, en 1813, un nouveau système de métiers, à peine modifié depuis. Mais, mal soutenu par le gouvernement de Louis XVIII, au milieu de la crise commerciale de 1815, au instant même arrêté pour dettes, il s'expatria, et alla fonder près de Vienne, à Hirtenberg, puis aux environs de Varsovie, des filatures bientôt prospères. C'est seulement en 1844 qu'il put retourner en France, et sa famille attendit jusqu'en 1853 une pension de 12.000 francs, bien tardive réparation accordée à la mémoire de l'inventeur, mort pauvre, ruiné par les travaux préparatoires de sa découverte.

GIRARD (Jean-Baptiste, baron), général français, né à Aups (Var) en 1775, mort à Paris en 1815. Il fit la campagne d'Italie comme aide de camp du général Mounier (1799), se distingua au passage du Tessin et à Austerlitz. Général de brigade après la campagne de Prusse, et, deux ans plus tard, général de division et baron, il fut envoyé en Espagne et y remporta la victoire d'Ocana. Rappelé pour avoir combattu sans ordres, il alla commander une division en Pologne. Pendant la campagne de 1813, il se distingua à Lutzen, où il fut blessé, et à Dresde. Après l'abdication de Napoléon, il se mit à la disposition du nouveau gouvernement; mais, dès le retour de l'île d'Elbe, il revint à l'Empereur, qui le créa pair de France. Atteint de plusieurs balles à la bataille de Ligny, il mourut à Paris, quelques jours après.

GIRARD (François-Alexis), graveur français, né à Vincennes en 1789, mort à Paris en 1870. Il reçut des leçons de peinture de Regnault et de Prud'hon. Outre des gravures en taille-douce, il en fit un grand nombre à la manière noire. Indépendamment de gravures pour des ouvrages illustrés, il en exposa un grand nombre, parmi lesquelles nous citerons : les portraits de *Talma*, de *Louis-Philippe*, d'après Hersent; de *Lamartine*, d'après Gérard; *l'Enlèvement de Rébecca*, d'après Cogniet; *Richelieu*, *Mazarin*, gravures à la manière noire, d'après Delaroche (1836); *Laissez venir à moi les petits enfants*, d'après Overbeck; *les Saintes femmes*, d'après Scheffer; etc.

GIRARD (Fulgence), littérateur français, né à Granville en 1807, mort à Bacilly (Manche) en 1873. Il quitta la marine pour suivre la carrière des lettres et alla se fixer à Paris, où il a publié entre autres ouvrages : *Chronique de la marine française* (1836-1837), avec Jules Lecomte; *Sur nos grèves* (1840); *Histoire du Mont-Saint-Michel* (1843); *Histoire générale anecdotique, pittoresque et illustrée de la guerre d'Italie* (1860); *les Deux martyrs* (1835); *Histoire démocratique de la révolution de février 1848* (1850); *Histoire du second Empire* (1861).

GIRARD DE CAILLEUX, plus connu sous le nom de JACQUES-HENRI **Girard**, médecin français, né à Lyon en 1814, mort à Paris en 1884. Il fut médecin en chef de l'asile des aliénés d'Auxerre, puis inspecteur général des aliénés de la Seine, où il organisa les asiles de Sainte-Anne, de Ville-Evrard et de Vaucluse. On lui doit, notamment : *Considérations physiologiques et pathologiques sur les affections nerveuses dites hystériques* (1811); *Etudes pratiques sur les maladies nerveuses et mentales* (1862); etc.

GIRARD (Jules-Augustin), helléniste français, né à Paris en 1825. Après avoir enseigné dans plusieurs lycées, il fut nommé, en 1851, maître de conférences pour la littérature grecque à l'Ecole normale. Il a publié : *Mémoire sur l'île d'Eubée* (1852); *De Megarensium ingenio* (1854); *Des caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias* (1854); *Thucydide* (1860), ouvrage couronné par l'Académie française; *Hypéride, sa vie et ses écrits* (1861); *un Procès de corruption chez les Athéniens* (1862); *le Sentiment religieux en Grèce* (1868), ouvrage aussi couronné par l'Académie française; *Etudes sur l'éloquence attique, Lysias, Hypéride, Démosthène* (1874). Il a été nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1873, professeur de poésie grecque à la faculté des lettres de Paris en 1874, directeur de la *Fondation Thiers* en 1895.

GIRARD (Aimé), chimiste français, né à Paris en 1830, répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et à l'Institut agronomique. Girard s'est occupé surtout des applications de la chimie à l'industrie. Il a publié notamment : *Dictionnaire de chimie industrielle*, en collaboration avec Barreswill (1861-1868); *Recherches sur la formation des épreuves photographiques*, avec Davanne (1864); *Composition chimique et valeur alimentaire des diverses parties du grain de froment* (1885); *Matières colorantes*, dans l' « Encyclopédie chimique » de Fremy; etc.

GIRARD (Marie-François-Firmin), peintre français, né à Poncin (Ain) en 1838. Il remporta, en 1861, le deuxième grand prix de Rome, exposa, de 1859 à 1866, des tableaux d'histoire, puis se tourna vers la peinture de genre. Depuis 1867, il a exposé un nombre considérable de scènes pittoresques, paysages animés, etc., d'une exécution fine et soignée. Citons notamment : *le Mariage in extremis* (1868); *Marchande de fleurs* et *Toilette japonaise* (1872); *les Fiancés* (1874); *le Quai aux fleurs* (1876); *une Noce au* XVIII*e siècle* (1879); *un Baptême au* XVIII*e siècle* (1881); *le Dimanche au Bas-Meudon* (1883); *la Promenade de la grand'mère* (1889); *Promenade en traîneau* (1895); *Après-midi d'octobre* (1896); *Dans le parc* (1898); etc.

GIRARD DE RIALLE (Julien), diplomate et érudit français, né à Paris en 1841. Après avoir été chargé de missions en Syrie (1865) et en Allemagne (1870), il fut préfet des Basses-Alpes (1871-1873), puis devint sous-directeur (1880) et directeur des archives au ministère des affaires étrangères (1882). En 1898, il fut nommé ministre de France au Chili. Très érudit, il a dirigé la « Revue de linguistique », ainsi que l' « Intermédiaire des chercheurs ». Citons de lui : *Agni, petit-fils des eaux* (1869); *les Dieux du vent, Vâyer et Vâta* (1873); *Mémoire sur l'Asie centrale* (1875); *la Mythologie comparée* (1878).

GIRARD (Juliette, dame SIMON), actrice et cantatrice, née à Paris en 1860. Elle étudia la comédie au Conservatoire, puis le chant, débuta en 1877 aux Folies-Dramatiques, où elle créa *les Cloches de Corneville*, épousa, en 1878, le chanteur Simon-Max, et prit alors le nom de **Simon-Girard**. Pleine de verve et de gaieté, chantant avec finesse et agrément, elle se fit applaudir aux Nouveautés (1885), aux Folies-Dramatiques, au Châtelet, en Belgique, à la Gaîté (1888), à la Renaissance (1891), aux Bouffes (1893), etc. Elle a eu ses meilleures créations dans *les Cloches de Corneville, la Fille du tambour-major, la Fauvette du Temple, Mlle Carabin*, etc. Elle divorça en 1894 et épousa, en 1898, l'acteur Hoguenet.

GIRARDET (Jean), peintre, né et mort à Nancy (1709-1778). Il passa huit années en Italie, peignit des fresques dans la galerie de Florence et au palais de Stuttgard, et devint peintre du roi Stanislas. Un de ses meilleurs morceaux est le plafond de l'hôtel de ville de Nancy.

GIRARDET (Abraham), graveur, élève de Nicollet, né au Locle en 1764, mort à Paris en 1823. Il a laissé des estampes d'un fini remarquable : *la Transfiguration*, d'après Raphaël; *l'Enlèvement des Sabines*, d'après Poussin; *la Cène*, d'après Ph. de Champagne; etc.

GIRARDET (Charles-Samuel), graveur suisse, né au Locle en 1780, mort à Versailles en 1863, frère du précédent. Il se rendit à Paris, où il reproduisit plusieurs tableaux de Lebrun. A partir de 1833, il s'adonna principalement à la lithographie. Il a reproduit, les tableaux de Léopold Robert, qui fut son élève en gravure.

GIRARDET (Charles *ou* Karl), peintre suisse, fils du précédent, né au Locle en 1810, mort à Paris en 1871. S'étant rendu à Paris avec son père vers 1822, il entra dans l'atelier de Léon Cogniet. Il parcourut la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Algérie, l'Egypte, la Turquie, etc. Revenu à Paris, il débuta, en 1836, par des tableaux de genre : *l'Ecole buissonnière* et le *Déjeuner des lapins*. Les paysages qui suivirent le montrèrent sous un aspect différent : *le Mont Righi*, une *Fontaine à Brienz*, *Paysans suisses*, *Sites de Sorrente, du Vésuve*; *Bords du Nil, Mosquée du Caire*; la *Tente du bey marocain à Isly* et la *Danse des Ioways aux Tuileries* (galeries de Versailles), une *Rue au Caire*, des *Laboureurs égyptiens*, l'*Odalisque*; enfin, les *Protestants surpris au prêche*, sa meilleure toile.

GIRARDET (Edouard-Henri), frère du précédent, peintre et graveur, né à Neuchâtel (Suisse) en 1819, mort à Versailles en 1880. Il visita avec son frère Karl, le nord de l'Afrique. Son début eut lieu au Salon de 1829 (le *Bain commun*, la *Chèvre blessée* et la *Bénédiction paternelle*). Le *Bénédicité*, les *Petits voleurs de pommes*, la *Lettre difficile*, le *Nid de merles*, le *Mauvais temps dans la montagne* (1850), assurèrent sa réputation. Il se révéla comme graveur, de 1859 à 1861, dans le *Vendredi saint*, la *Première consigne*, la *Glissade*. Il interprèta plusieurs tableaux connus. Observateur incisif, dessinateur correct, il avait compté en France de véritables succès.

GIRARDET (Paul), graveur suisse, frère des précédents, né à Neuchâtel en 1821, mort à Paris en 1893. Il débuta, au Salon de 1842, avec quelques *Paysages*, d'après Karl Girardet. En 1849, il donna *la Bataille d'Isly*, *le Combat de l'Haïrach*, *la Prise du col du Teniah*, d'après H. Vernet. Citons encore : *Washington traversant le Delaware* (1855); *Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire*, d'après Paul Delaroche (1857); *le Colloque de Poissy* (1859); l'*Appel des condamnés*, d'après Muller; etc.

GIRARDET (Eugène), peintre français, né à Paris de parents suisses, en 1853. Elève de Gérome, il s'est adonné aux scènes de genre orientales qu'il a peintes avec talent (*Halte dans le désert*, *Café arabe à Biskra*, l'*Atlas près d'El-Kantara*, etc.). Il a figuré à l'Exposition universelle de 1900 avec deux toiles pittoresques : *l'Heure de la prière à Bou-Saâda*, et *Tambeaux des mamelouks au Caire*. C'est un peintre exact, au chaud coloris.

GIRARDET (Jules), peintre français, frère du précédent, né à Paris en 1856. Elève de Cabanel, il s'est distingué dans le genre et dans le portrait. Son dessin est habile et sa peinture spirituelle et vigoureuse. Nous citerons, parmi ses tableaux : *Bonaparte reçu par les religieuses du mont Saint-Bernard*; *Attaque du moulin*; *un Baptême*; *les Premiers pas du roi de Rome*; etc.

GIRARDIN (René-Louis, marquis DE), maréchal de camp et littérateur, né à Paris en 1735, mort à Vernouillet en 1808. Il fit la campagne de 1760, fut attaché au roi Stanislas de Lorraine. A la paix, il parcourut l'Europe, puis se retira dans sa terre d'Ermenonville, où il recueillit J.-J. Rousseau. A la mort du philosophe, il lui éleva un tombeau dans la partie de son jardin appelée *île des Peupliers*. Il adopta d'abord les principes de la Révolution; mais se confina bientôt dans la retraite. Décrété d'accusation, il parvint à sauver sa tête. On a de lui : *De la composition des paysages sur le terrain* ou *Des moyens d'embellir la nature près des habitations* (1777).

GIRARDIN (Stanislas-Xavier, comte DE), homme politique français, fils du précédent, né à Lunéville en 1765, mort à Paris en 1827. Jean-Jacques Rousseau fut son précepteur. Chaud partisan de la Révolution, il rédigea les cahiers du bailliage de Senlis. Elu député de l'Assemblée législative, il en devint président le 24 juin 1792. Après avoir siégé à gauche, il se rapprocha de la droite. Soupçonné d'entente avec les royalistes il fut quelque temps arrêté. En 1797, il fut nommé administrateur de l'Oise. Le Premier Consul le fit membre du Tribunat, dont il devint président, en 1802. Ayant repris du service en 1804, il servit en Italie (1805), puis en Espagne. Promu général de brigade, il revint en France, entra au Corps législatif (1805), fut créé comte (1810) et nommé préfet de la Seine-Inférieure (1813). Il garda sa préfecture sous la Restauration; mais, pendant les Cent-Jours, Napoléon lui donna celle de Seine-et-Oise. Destitué après Waterloo, il reçut, en 1819, la préfecture de la Côte-d'Or et fut élu député par la Seine-Inférieure. Il fut révoqué après la chute de Decazes. On a de lui : *Journal et souvenirs*; *Discours et opinions* (1828).

GIRARDIN (Alexandre-Louis-Robert, comte DE), lieutenant général, premier veneur de Louis XVIII et de Charles X, né et mort à Paris (1776-1855). Il servit dans la marine dès l'âge de quinze ans et fut blessé à Saint-Domingue. Revenu en France, il s'engagea dans la cavalerie, fit les campagnes d'Espagne et de Russie, et devint général de division en 1814. Girardin se rallia à la Restauration et lui resta fidèle. Il fut retraité en 1830. On a de lui : *Projet de législation sur les chasses* (1817); *Des places fortes* (1837); *Sur l'état de la population en France et sur ses conséquences* (1844).

GIRARDIN (Ernest-Stanislas, marquis DE), homme politique français, fils de Stanislas-Xavier, né et mort à Paris (1802-1874). Elu député de Ruffec en 1831, il fit partie de l'opposition constitutionnelle. Il échoua en 1837, mais fut réélu en 1840. Battu en 1846, il revint, en 1848, à la Constituante, puis à la Législative, approuva le coup d'Etat du 2-Décembre et se rallia à l'Empire. Sénateur en 1852, il abandonna la politique en 1870.

GIRARDIN (Jean-Pierre-Louis), savant français, né à Paris en 1803, mort à Rouen en 1884. En 1825, Thénard l'attacha à son laboratoire au Collège de France. Il obtint à Rouen, en 1828, une chaire de chimie appliquée aux arts. En 1835, il inaugura l'enseignement populaire en faisant, le dimanche, des cours de chimie aux ouvriers. En 1855, il devint directeur de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, et quitta Rouen, trois ans plus tard, pour devenir professeur et doyen à la faculté de Lille, puis fut nommé recteur de l'académie de Clermont. Enfin, en 1873, il revint à Rouen pour occuper la chaire de chimie agricole à l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur; il était en même temps directeur de l'Ecole. On lui doit un grand nombre de brochures, de mémoires et d'articles insérés dans divers journaux techniques et de nombreux ouvrages sur des sujets de chimie agricole.

GIRARDIN (Emile DE), publiciste et homme politique, né et mort à Paris (1806-1881). Fils adultérin du comte Alexandre de Girardin, il fut employé au ministère de la maison du roi, commis d'agent de change, inspecteur des beaux-arts, puis il créa avec un grand succès *la Mode* (1829); *le Journal des connaissances utiles* (1831); *le Journal des instituteurs*, *le Musée des familles* (1833); *le Panthéon littéraire* (1835). En 1836, il révolutionna le journalisme en fondant la *Presse*, le premier journal politique à bon marché, ce qui lui attira de vives attaques et un duel dans lequel il tua Armand Carrel. En même temps, il se lançait dans des spéculations industrielles. Député de Bourganeuf à partir de 1834, il se rallia à la République de 1848, attaqua le gouvernement provisoire, puis Cavaignac, qui le fit emprisonner, contribua à l'élection de Louis Napoléon à la présidence, puis, élu député du Bas-Rhin à la Législative, il vota avec l'extrême gauche. Lors du coup d'Etat de 1851, il fut expulsé, mais revint peu après à Paris, reprit la direction de la « Presse » qu'il vendit à Milland, acheta, en 1866, la « Liberté », qu'il galvanisa, applaudit en 1869 à l'empire libéral et se prononça, en 1870, pour la guerre. Après le 4-Septembre, il transporta la « Liberté » en province, attaqua le gouvernement de la Défense, acheta en 1872 le « Moniteur universel » et le « Petit Journal », où il défendit la politique de Thiers, puis, en 1874, la « France », où il fit, en 1877, une retentissante campagne contre le ministère de Broglie, et fut, cette même année, élu à Paris membre de la Chambre des députés, où il siégea jusqu'à sa mort. Travailleur infatigable, sans convictions politiques, passionné pour les idées neuves et hardies, en même temps homme d'affaires très pratique, polémiste incomparable, sachant toujours intéresser, il fut un des plus parfaits journalistes de son temps. Outre *Emile* (1827) et des pièces de théâtre : *le Supplice d'une femme* (1865), en collaboration avec Alexandre Dumas fils; *les Deux sœurs*

E. de Girardin.

[illegible] *Fête de [illegible] année* 1858, etc., on lui doit un [illegible] traité de [illegible] sur des sujets de circonstance, parmi lesquelles nous citerons : *De la presse périodique* (XIVe s.) (1837), *De la liberté de la presse et du [illegible]* (1841), *Questions administratives et financières* (1845), *La Guerre [illegible]* (1870), *le Gouffre* (1871), *l'Homme [illegible]*, *l'Homme souverain*, *la femme russe* (1872), *[illegible] et l'impôt unique* (1874), *l'Unité de collège*, *[illegible] élections électorales* (1874), *la Question d'argent* [illegible], *Dossier de la guerre de 1870* (1877), *l'Impuissance de la [illegible]* (1879), *l'Égale de l'homme* (1881) ; etc.

GIRARDIN (Delphine Gay, Mme Emile de), femme de lettres française, femme du précédent, née à Aix la Chapelle en 1804, morte à Paris en 1855. Elle débuta sous les auspices de sa mère, Mme Sophie Gay, dans la *Muse française*. En 1822, elle obtint un prix académique pour un petit poème intitulé *les Sœurs de sainte Camille* ; elle publia alors ses meilleurs morceaux poétiques : *Madeleine*, *Duriko* (1824), *le Bonheur d'être belle*, *l'Hymne à sainte Geneviève*, *la Vision de Jeanne d'Arc*, *la Quête en faveur des Grecs* (1825), *le Sacre de Charles X*, qui lui valut une pension ; *la Mort de Napoléon*, *la Mort du général Foy*, qui lui attirèrent les sympathies des libéraux. Ces premiers vers, qu'on trouve réunis dans les *Essais* et *Nouveaux essais poétiques* (1824-1825), se font remarquer par une élégance brillante et classique. En 1826-1827, elle fit un voyage en Italie, et fut couronnée au Capitole. Elle composa de nouvelles poésies élégiaques : *le Retour*, *Palerme*, *le Dernier jour de Pompéi*, et surtout *Napoléone* (1833), qui dénote l'influence de Musset, etc. A la suite de son mariage avec Emile de Girardin, elle écrivit dans les journaux des articles de critique d'une malice vive et spirituelle : telles furent les *Lettres parisiennes*, qui, sous le pseudonyme du vicomte de Launay, parurent de 1836 à 1847 en feuilletons dans la « Presse ». Ses poésies furent désormais inspirées par la politique : l'*Épître à la Chambre*, la *Diatribe contre le général Cavaignac*. On lui doit des romans : *le Lorgnon* (1831) ; *le Marquis de Pontanges* (1835) ; *Contes d'une vieille fille à ses neveux* (1832) ; *la Canne de M. de Balzac* (1836) ; *Marguerite* (1853) ; *Il ne faut pas jouer avec la douleur* (1853) ; *la Croix de Berny* (1846), en collaboration avec Méry, J. Sandeau et Th. Gautier ; et des œuvres dramatiques : *l'École des journalistes* (1840) ; *Judith* (1843) ; *Cléopâtre* (1847) ; *C'est la faute du mari* (1851) ; *Lady Tartufe* (1853) ; *La joie fait peur* (1854) ; *le Chapeau d'un horloger* (1855). Douée de beaucoup d'esprit, sans être dénuée d'une grâce mélancolique, Mme de Girardin fut traitée en reine par les plus grands écrivains de son temps.

Mme de Girardin (Delphine Gay).

GIRARDIN (Marie-Alfred-Jules), littérateur français, né à Loches (Indre-et-Loire) en 1832, mort à Paris en 1888. Professeur au lycée de Versailles, Girardin écrivit pour la jeunesse un grand nombre de livres remarquables par l'élévation morale et le charme du style. Les principaux sont : *les Braves Gens* (1873) ; *l'Oncle Placide* (1876) ; *le Roman d'un cancre* (1882). Il a traduit *Mycènes*, de Schliemann (1879) ; *Endymion*, de Disraéli ; etc.

GIRARDON (François), sculpteur français, né à Troyes en 1628, mort à Paris en 1715. Il était fils d'un fondeur de métaux qui le plaça d'abord chez un procureur, puis chez un menuisier sculpteur. Le chancelier Séguier le plaça d'abord dans l'atelier de François Anguier, et l'envoya à Rome. A son retour, une pension de 1.000 écus le fixa à la cour, où son talent devait contribuer à l'embellissement de Versailles et de Trianon, sous la direction de Lebrun.

En 1657, Girardon fut admis à l'Académie de peinture et de sculpture ; deux ans plus tard, il fut nommé professeur. En 1669, il retourna à Rome, chargé par Colbert de diverses missions touchant les beaux-arts. En 1690, il fit hommage à sa ville natale du grand médaillon en marbre blanc représentant Louis XIV. On voit encore à Troyes plusieurs autres morceaux dus à son ciseau, notamment les décorations du maître-autel de la chapelle Saint-Remi.

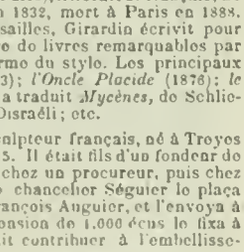

Girardon.

Parmi ses productions, on cite surtout le *Tombeau de Richelieu*, à la Sorbonne, considéré comme son chef-d'œuvre. La composition en est due à Lebrun. En 1699, fut élevée, place Vendôme, la fameuse statue équestre de Louis XIV, qui décore actuellement la place des Victoires.

A Versailles, le groupe représentant *les Victoires de la France sur l'Espagne*, qui orne la grille de l'avant-cour du château ; le *Louis XIV* de la petite cour, figuré en Hercule au repos, qui vient d'abattre un taureau et un lion, autrement dits l'Empire et l'Espagne ; *l'Hiver* du bassin de Saturne ; *l'Enlèvement de Proserpine* dans le bosquet de la colonnade, et une foule d'autres figures dispersées dans le parc sont l'œuvre de Girardon.

La manière de Girardon, élégante et un peu banale, est reconnaissable à la désinvolture du mouvement et à la légèreté des draperies. Il avait épousé Catherine Duchemin, morte en 1698, qui peignait admirablement les fruits et les fleurs et fut aussi de l'Académie.

GIRARDOT (Auguste-Théodore, baron de), administrateur et archéologue français, né à Paris en 1815, mort à Bourges en 1883. Il remplit diverses fonctions dans l'administration préfectorale, et a laissé un certain nombre de bonnes monographies sur la ville de Bourges et sur le Berri. Citons notamment : *Essai sur les assemblées provinciales et en particulier sur celles du Berry* (1845) ; *les Artistes de Bourges depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution* (1861) ; etc.

Girart de Vienne, chanson de geste française. — C'est le remaniement, composé, vers 1200, par un clerc de Bar-sur-Aube, nommé Bertrand, d'une chanson plus ancienne dont le sujet était analogue à celui de *Girart de Roussillon*. Il s'agit ici d'une lutte entre Girart de Vienne, fils de Garin de Montylane et Charlemagne. L'épisode principal est le siège mis par Charlemagne devant Vienne, où Garin résiste sept ans. Durant ce siège a lieu ce combat entre Olivier et Roland, un des plus beaux morceaux de l'épopée française, imité par V. Hugo dans *le Mariage de Roland*.

Girart de Nevers ou *Roman de la Violette*, un des romans d'aventures les plus agréables du XIIIe siècle, composé par Girbert de Montreuil, qui le dédia à la comtesse Marie de Ponthieu, vers 1225. — Liziart, comte de Forez, fait contre Girart, comte de Nevers, la gageure de séduire Euriant, amie de celui-ci. Il échoue dans sa tentative, mais réussit à apercevoir Euriant au bain et découvre sur sa cuisse un signe en forme de violette qu'il décrit à Girart. Celui-ci, convaincu de l'indignité de son amie, l'abandonne dans une forêt, puis, ayant découvert son erreur, il se met à sa recherche, la retrouve et finit par l'épouser. Ce thème, d'origine probablement byzantine, aurait déjà été traité au moyen âge ; il a souvent été repris depuis, notamment par Boccace (*Décaméron*) et Shakspeare (*Cymbeline*). Ce roman a été publié en 1834, par F. Michel.

Girart de Roussillon, chanson de geste du XIIe siècle, écrite dans un dialecte intermédiaire entre le français et le provençal, probablement celui de la Bourgogne méridionale. — Elle raconte les guerres interminables entre les deux familles de Thierry d'Ascane et de Girart de Roussillon ; mais le roi de France, appelé ici Charles-Martel (bien que l'auteur ait en vue Charles le Chauve), ayant embrassé le parti de Thierry, la lutte paraît souvent engagée entre Girart et la royauté même. Les caractères (ceux des femmes surtout) sont fermement tracés, les tableaux pleins de mouvement ; les épisodes de Girart et de Berthe, sa femme, gagnant leur vie, l'un comme charbonnier dans l'Ardenne, l'autre comme couturière, le récit de la bataille de Valbeton étaient populaires au moyen âge. Ce poème offre une des peintures les plus dramatiques et les plus vraies de l'âge féodal. Le héros paraît être identique à un Girart qui fut, au IXe siècle, un des plus puissants seigneurs de la Bourgogne, combattit les rois de France et fonda, vers 860, le monastère de Vézelay.

GIRASOL (*ji* — du lat. *girare*, tourner, et *sol*, soleil ; de l'ital. *girasole*) n. m. Variété de quartz hyalin, à fond laiteux, d'où sortent des reflets bleus et rouges quand on le fait tourner au soleil, ce qui lui donne un aspect d'opale.

— Fig. Par plaisant. Personne qui est toujours du côté du pouvoir, qui recherche sa faveur.

— Bot. Variété très estimée de riz de l'Inde. ‖ Nom vulgaire de l'hélianthe annuel ou grand soleil des jardins. ‖ Variété du fruit du jaquier de l'Inde. ‖ *Girasol feuilleté*, Petit agaric blanc, à chapeau noir au sommet, avec de petites zones circulaires. (On écrit aussi GIRASOLLE n. f.)

GIRATION (*ji, si-on*) n. f. Mécan. Mouvement giratoire. ‖ On écrivait autref. GYRATION.

— Bot. Mouvement giratoire découvert dans les sucs des plantes, notamment dans celui d'une espèce du genre chara.

— ENCYCL. Mécan. *Rayon de giration*. On nomme ainsi la racine carrée du quotient du moment d'inertie d'un corps solide, par rapport à l'axe auquel il est supposé fixé, par sa masse totale.

Si m désigne la masse d'un élément du corps et r sa distance à l'axe, le moment d'inertie du corps par rapport à l'axe est Σmr^2, et le rayon de giration de ce même corps par rapport à ce même axe est

$$K = \sqrt{\frac{\Sigma mr^2}{M}},$$

M désignant la masse totale.

GIRATOIRE (*ji* — du lat. *girare ou gyrare*, tourner) adj. Se dit, en mécanique, d'un mouvement circulaire : *Mouvement* GIRATOIRE. ‖ On écrivait autrefois GYRATOIRE.

GIRAUD (Jean-Baptiste), statuaire français, né à Aix en 1752, mort à Nangis, en 1830. Pendant un séjour de huit années en Italie, il dépensa plus de 200.000 francs à faire mouler en plâtre les plus beaux morceaux de sculpture antique, qu'il mit à la disposition des artistes parisiens. Il a peu sculpté. On peut, cependant, citer de lui : un *Mercure*, un *Hercule*, un *Achille mourant*, qui lui valut son entrée à l'Académie en 1889 (musée d'Aix) ; un *Baigneur endormi*, un *Faune* et un *Soldat laboureur* en cire.

GIRAUD (le comte Jean), auteur comique italien, né à Rome en 1770, d'une famille française, mort à Naples en 1834. Il fit représenter sa première pièce, *L'onesta non si vince*, à Rome en 1798, leva, à cette époque, un escadron de cavalerie pour la défense de Pie VI contre les Français, devint directeur de tous les théâtres du royaume d'Italie en 1813, perdit cette place en 1815, et se ruina dans des spéculations. Ses comédies rappellent celles de Goldoni, avec plus de gaieté, mais moins de vérité de style. La meilleure est *le Précepteur dans l'embarras* (1807), critique spirituelle d'une éducation trop sévère. Il est aussi l'auteur d'un recueil de comédies enfantines : *Teatro domestico*.

GIRAUD (Pierre), prélat français, né à Clermont-Ferrand, en 1791, mort à Cambrai en 1850. Directeur de l'œuvre des *Petits Savoyards*, il prêcha plusieurs missions en Auvergne et le carême aux Tuileries (1825), fut curé de la cathédrale et vicaire général de Clermont. Evêque de Rodez, puis archevêque de Cambrai, cardinal en 1847, il fut envoyé à Gaëte auprès du pape Pie IX, pour l'inviter à se réfugier en France. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1846.

GIRAUD (Charles-Joseph-Barthélemy), jurisconsulte et homme d'Etat français, né à Pernes (Vaucluse) en 1802, mort à Paris en 1881. Professeur suppléant à la faculté de droit d'Aix (1830), il devint membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1842), puis vice-recteur de l'académie de Paris. Deux fois ministre de l'instruction publique, puis conseiller d'Etat, il fut révoqué, en août 1852, pour n'avoir pas soutenu le projet de loi sur la confiscation des biens de la famille d'Orléans. La même année, il devint professeur de droit romain à la faculté de Paris, puis, en 1861, inspecteur général pour l'enseignement du droit. Parmi ses ouvrages, citons : *Histoire du droit romain* (1842) ; *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains* (1838) ; *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge* (1845) ; *Dissertation sur la gentilité romaine* (1847) ; la *Lex malacitana* (1869) ; *les Bronzes d'Osuna* (1875) ; *Des libertés de l'Eglise gallicane* (1847) ; *Ninon de Lenclos* (1866) ; *la Maréchale de Villars et son temps* (1881) ; etc.

GIRAUD (Pierre-François-Eugène), peintre et graveur français, né et mort à Paris (1806-1881). Prix de Rome (1826), il voyagea en Espagne et en Orient, puis donna la *Posada des Toreros* et le *Fandango*. Le *Coup de vent* et l'*Incendie à Constantinople* (1853). Il a exécuté de nombreux portraits : celui du *baron Mounier*, d'*Herold*, de *Jules Janin*, de la *princesse Mathilde*, du *prince Jérôme*, etc. Citons, parmi ses tableaux : *Henri IV dans la tour Saint-Germain-des-Prés* et *un Débordement du Nil* (1861 et 1863) ; *une Nuit parisienne* ; la *Sortie des vêpres* (1868) ; *la Confession avant le combat* (1870) ; *Départ pour l'armée de Condé*, *Al Kief* (1874) ; *le Marché aux fleurs sous le Directoire* (1876) ; *la Salle des pas perdus* (1877) ; etc. Giraud avait un talent satirique qui s'est révélé dans une jolie série d'aquarelles, exposées après sa mort à l'Exposition de la caricature, en 1888. — Son fils, Victor **Giraud**, élève de Picot et de Cabanel, promettait un artiste, quand il fut enlevé, à l'âge de trente et un ans (1840-1871), pendant le siège de Paris. Il avait été récompensé aux Salons de 1867, 1868, et 1870. Citons de lui, *le Marchand d'esclaves* (Louvre). V. ESCLAVE.

GIRAUD (Joseph-Constant-Victor), explorateur français, né en 1858, mort à Cherbourg en 1898. Enseigne de vaisseau, il accomplit en 1883 et 1884, un voyage intéressant et fructueux en Afrique, au cours duquel il explora le lac Bangouéolo et les pays voisins. Il en a publié la relation : *les Lacs de l'Afrique équatoriale* (1889).

GIRAUD-TEULON (Marc-Antoine-Louis-Félix), médecin français, né à La Rochelle en 1816, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1887. Il fut d'abord élève de l'Ecole polytechnique, passa son doctorat en médecine en 1848, et exerça quelque temps les fonctions de préfet des Hautes-Alpes. Il a laissé un certain nombre d'études intéressantes sur le mécanisme de la vision.

GIRAULT de Saint-Fargeau (Eusèbe), littérateur français, né à Saint-Fargeau (Yonne) en 1799, mort en 1853. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages géographiques et littéraires ; les principaux sont : *Dictionnaire de la géographie physique et politique de la France* (1826) ; *Dictionnaire de toutes les communes* (1828) ; *Guide pittoresque du voyageur en France* (1834) ; *Bibliographie de la France* (1845) ; *Dictionnaire des artistes* (1846) ; *Dictionnaire géographique... de toutes les communes de France* (1846-1847) ; *les Beautés de la France* (1850) ; etc.

GIRAULT-DUVIVIER (Charles-Pierre), grammairien, né à Paris en 1765, mort en 1832. Il se fit recevoir avocat avant la Révolution, et entra plus tard comme associé dans une maison de banque. Il est surtout connu comme l'auteur de la *Grammaire des grammaires* (1811), analyse fort bien faite de tous les travaux des grammairiens antérieurs, mais où l'auteur donne la préférence à la méthode de Port-Royal, et se montre soumis aux décisions académiques. On a encore de Girault-Duvivier : *Traité des participes* (1814) ; *Encyclopédie élémentaire de l'antiquité* (1830).

GIRAUMONT ou **GIRAUMON** (*ji-rô-mon* — orig. inconn.) n. m. Bot. Nom vulgaire d'une variété de courge des Antilles. ‖ Fruit comestible de la même plante, remarquable par son écorce panachée de vert ou de blanc et par sa chair épaisse, ferme, sucrée, jaune orangé. (Elle ne doit pas être confondue avec sa concurrente, très médiocre, la courge de Barbarie ou *giraumon* à bandes.)

— Mar. Navire de forme lourde et arrondie, très mauvais marcheur.

Girbert de Metz, troisième branche de la chanson des *Lorrains*. (V. GARIN LE LORRAIN.) — Les Lorrains y prennent leur revanche de la mort de Garin et de Bégon, assassinés par les Bordelais ; Girbert, fils de Garin, fait boire Fromondin dans le crâne de son père, monté en hanap ; Fromondin fait en Espagne, travesti en ermite, il reçoit la confession de Girbert et de son cousin Gérin et s'apprête, en guise d'absolution, à leur passer un couteau à travers le corps ; mais ceux-ci le préviennent et l'étendent mort sur la place. Cette chanson encore inédite, est une des plus sombres et des plus pathétiques du cycle, elle est anonyme et date du début du XIIIe siècle.

GIRELLE (*ji-rèl'*) n. f. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptères, famille des labridés, tribu des julidinés, comprenant de jolis poissons oblongs, comprimés, de couleurs vives et brillantes, qui abondent dans les mers chaudes et se plaisent dans les hauts fonds de coraux.

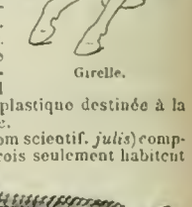

Girelle.

— Archéol. Housse du cheval de guerre, surtout partie de la housse qui couvrait l'arrière-main et qui remplaça, au milieu du XVIe siècle, la barde de croupe. (Cette expression était encore en usage au XVIIIe s.) ‖ Tour ou manivelle servant à tendre les arbalètes dites « à tour ». (Expression du XVe s.) V. ARBALÈTE.

— Technol. Partie supérieure de l'arbre de la roue de potier, surmontée d'un petit plateau horizontal sur lequel l'ouvrier place l'argile plastique destinée à la confection d'un vase, d'un pot, etc.

— ENCYCL. Ichtyol. Les *girelles* (nom scientif. *julis*) comptent de très nombreuses espèces ; trois seulement habitent les côtes méridionales de la France : la girelle donzelle (*julis vulgaris*), longue de 15 à 25 centimètres, bleu variée d'orange et de rouge, de vert et de violet : c'est le plus joli poisson des mers européennes ; commun en Méditerranée, il est très rare dans l'Océan ; la *julis Giofredi* en est très voisine ; comme la girelle paon (*julis pavo*), elle est de la Méditerranée.

Girelle.

GIRER (*ji*) v. a. Changer la direction dans la route d'un navire : GIRER *les proues*. (Vieux.)

GIREY-DUPRÉ (Joseph-Marie), publiciste, né et mort à Paris (1769-1793). Il accueillit avec enthousiasme les idées de la Révolution, et fut nommé sous-garde des manuscrits à la Bibliothèque du roi. Devenu l'ami des Girondins, il collabora au « Patriote français ». Déposa dans le procès de Marat, fut dénoncé pour avoir détourné « les citoyens du devoir qui les appelle au secours des départements dévastés par la guerre civile » et proscrit comme fédéraliste, puis condamné à mort. La veille de l'exécution, il avait composé avec Bois-Guyon l'hymne célèbre : « Veillons au salut de l'empire ! ».

GIRGEH ou **GHIRGEH**, ou **GERGÂ**, ville d'Egypte (Haute-Egypte), sur le Nil ; 17.271 hab. Elle se développa que sous la domination arabe, après la ruine de Thinis, et atteignit sa plus grande prospérité du XIIe au XVe siècle. Capitale d'une des moudiriehs de la Haute-Egypte, elle fut dégradée à cause de sa turbulence. Aujourd'hui, petite ville animée et florissante, avec quatre belles mosquées, une église catholique et un couvent latin.

GIRGENTI, ville de Sicile, ch.-l. de prov., à 9 kilom. de la Méditerranée, sur les flancs de la montagne couronnée autrefois par Agrigente et au-dessus de la *rivière de Girgenti* ; 21.274 hab. Evêché. C'est une ville morte : sauf une rue, à peu près propre, elle n'est formée que de ruelles tortueuses, étroites, boueuses. Cathédrale, fonts baptismaux formés d'un sarcophage antique. Ni industrie, ni commerce, sauf dans le port de Porto-Empedocle, qui exporte le soufre des environs. — La province a 3.035 kilom. carr. et environ 345.600 hab. Elle est assez fertile en fruits des régions méditerranéennes et produit du soufre en grande quantité. — Le circondario a 22 comm. et 206.315 hab.

GIRIE (*ji-ri* — orig. inconn.) n. f. Pop. Plainte affectée, hypocrite ou sans sujet. ‖ Par ext. Manières affectées.

GIRIFALCO, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) ; 4.539 hab.

GIRINE (*ji*) n. m. Violon chinois, employé aussi par les ménestrels japonais. (Il se compose d'une caisse harmonique, formée par un cylindre en sycomore ou en bambou, recouvert d'un côté d'une peau de serpent. Cette caisse est traversée par un manche rond en bois, au bout duquel sont fixées deux grandes chevilles servant à accorder deux cordes en soie. On en joue avec un archet très souple en bambou.)

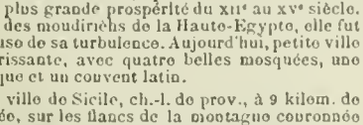

Girine.

GIRO (*ji*) n. m. Cépage de Sardaigne, qui fournit d'excellent vin plein de finesse et de feu, et des raisins de table. ‖ Vin produit par ce cépage : *Boire du* GIRO.

GIROD de l'Ain (Jean-Louis), homme politique français, né à Gex (Ain) en 1753, mort à Versoix (Suisse) en 1839. Maire de Gex depuis 1780, il devint, en 1791, président du tribunal de Nantua, et fut incarcéré pendant la Terreur. Il fit partie du conseil des Anciens (1795), de celui des Cinq-Cents (1799), et, après le 18-Brumaire, du Corps législatif. Napoléon le nomma conseiller à la Cour des comptes (1807), et baron (1809). Député de l'Ain en 1818, il se retira de la vie politique en 1820.

GIROD de l'Ain (Louis-Gaspard-Amédée, baron), homme d'Etat, fils du précédent, né à Gex en 1781, mort en 1847. Avocat général à la cour de Paris, sous l'Empire, puis, pendant les Cent-Jours, président du tribunal de la Seine et député ; exclu de la magistrature en 1815, il défendit devant le conseil de guerre le général Drouot. Conseiller à la cour de Paris en 1819, député d'Indre-et-Loire en 1827, il vota l'adresse des 221, et prit part à la révolution de 1830. Il devint ensuite préfet de police (août-nov. 1830), président de la Chambre des députés (1831), ministre de l'instruction publique et des cultes (1832), pair de France, président du conseil d'Etat (1832), garde des sceaux (1839). Son rapport sur l'insurrection de 1834, lui avait attiré la haine du parti républicain.

GIROD (Jean-Marie-Félix), général français, né à Gex, (Ain) en 1789, mort en 1874. Il fit les guerres de l'Empire à partir de 1806, et devint colonel en 1830. Député de Nantua (1833-1842), maréchal de camp en 1842, il commanda le département du Jura, de 1843 à 1848. On a de lui : *Dix ans de mes souvenirs militaires* (1873).

GIRODET-TRIOSON (Anne-Louis GIRODET DE ROUSSY, dit), peintre français, né à Montargis en 1767, mort à Paris en 1824. Prix de Rome en 1789, avec le tableau de *Joseph vendu par ses frères*, qui rappelle la manière de son maître David, il révéla bientôt son originalité par le tableau du *Sommeil d'Endymion* (Louvre), qui eut un grand succès.

Obligé de quitter Rome à la Révolution, Girodet se rendit à Naples, puis à Gênes. De retour en France, il obtint un logement au Louvre. Il peignit alors une *Danaé*, pour l'hôtel de Gaudin, puis les *Quatre saisons*, pour le roi d'Espagne. La poésie ossianique l'enthousiasma. De là une série de compositions exécutées plus tard pour la Malmaison. En attendant, il donna un *Fingal au milieu de ses descendants*, commandé par Bonaparte, et quatre ans plus tard sa *Scène du déluge* (1806).

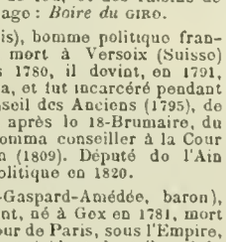

Girodet-Trioson.

Un roman de Chateaubriand lui fournit bientôt le sujet de l'*Inhumation d'Atala*. En 1808, il exposa l'*Empereur au moment d'entrer dans Vienne*, et, en 1810, la *Révolte du Caire*. De 1810 à 1819, sa santé étant gravement altérée, il se contenta de faire quelques dessins et une jolie *Tête de vierge*. En 1815, il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts. En 1819, il reparut au Salon avec un *Pygmalion et Galatée*.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne fit que des portraits, notamment ceux de *Cathelineau*, de *Bonchamp*, de *Merlin de Douai*, etc. Dans ses *Œuvres posthumes*, publiées en 1829 par Coupin, on trouve un poème : *le Peintre*, en six chants, assez faible, des traductions de poètes grecs et latins, qui sentent trop l'effort, etc. Artiste hybride, romantique et davidien à la fois, il s'est consumé dans un essai de conciliation qui a desséché son talent.

GIROFLE (*ji*) adj. Arg. Beau, gracieux, gentil.

GIROFLE (*ji* — du lat. *caryophyllon*, gr. *karuophullon*) n. m. Epice ayant la forme d'un clou à tête. (Le *clou de girofle* est le bouton floral du giroflier ; les *griffes de girofle* sont les pédoncules, et les *meres de girofle* sont les fruits.) V. GIROFLIER. ‖ On dit aussi GÉROFLE.

— ENCYCL. Le meilleur girofle employé pour les assaisonnements est celui des Moluques, ou *girofle anglais*. Il sert à relever la saveur du pot-au-feu et d'un grand nombre de ragoûts, ceux surtout faits à la braisière. On l'associe à la cannelle, pour aromatiser les fruits à l'eau-de-vie.

GIROFLÉ (*ji*) n. m. Matière colorante artificielle du groupe azinique, qu'on obtient en traitant la *xylidine* du commerce par la chlorhydrate de nitrosodiméthylamiline.

Giroflé Girofla, opérette bouffe en trois actes, paroles de Leterrier et Vanloo, musique de Ch. Lecocq, représentée à Bruxelles, sur le théâtre des Fantaisies-Parisiennes, le 21 mars 1874, et à Paris, sur celui de la Renaissance, le 11 novembre de la même année. La donnée de la pièce repose sur les aventures singulières et un peu embrouillées de deux sœurs jumelles, filles d'un noble Espagnol, dont l'une a nom Giroflé et l'autre Girofla. La musique est aimable, gentiment écrite, pleine de gaieté et d'entrain.

Giroflée.

GIROFLÉE (*ji*) n. f. Genre de plantes, de la famille des crucifères. ‖ *Giroflée d'eau*. Nom vulgaire de l'hottoine des marais. ‖ *Giroflée des dames*, Nom populaire de la julienne.

— Pop. *Giroflée à cinq feuilles* ou simplem. *Giroflée*, Soufflet laissant la marque des cinq doigts sur la joue.

— ENCYCL. Les *giroflées* ou violiers (*cheiranthus*) sont des plantes herbacées, annuelles ou bisannuelles, parfois vivaces et sous-frutescentes, à feuilles alternes et simples, à fleurs ordinairement jaunes ou pourpres, réunies en grappes lâches et terminales. On en connaît une douzaine d'espèces, des régions tempérées ; la plus connue est la giroflée jaune (*cheiranthus cheiri*), dont les nombreuses variétés se prêtent admirablement à la culture ornementale en pleine terre ou en pots. On donne aussi le nom de giroflées aux matthioles (*matthiola*), dont l'espèce la plus connue est la quarantaine (*matthiola annua*), à feuilles tomenteuses et fleurissant quarante jours après le semis.

GIROFLÉE (*ji*) adj. f. Usité seulement dans l'expression *Cannelle giroflée*, Ecorce de giroflier qu'on emploie aux mêmes usages que la cannelle proprement dite.

GIROFLIER (*ji, fli-é*) n. m. Espèce du genre eugénier, de la famille des myrtacées.

— ENCYCL. Le *giroflier* (eugenia aromatica ou caryophyllus aromaticus) est un arbre tropical à feuilles opposées et persistantes, originaire des Moluques. Les quatre pétales de la fleur recouvrent les nombreuses étamines dans le bouton qu'on appelle *clou de girofle* ; on en retire l'essence de girofle, qui se compose d'un hydrocarbure et d'*eugénol, acide salicylique, caryophylline* ; les clous de girofle sont stimulants, aromatiques, antiseptiques.

Giroflier : a, bouton.

GIROLAMO, nom conservé par les Milanais au masque de la farce milanaise et piémontaise, que les Piémontais ont débaptisé en 1802, pour lui donner le nom de *Gianduja*.

GIROLE ou **GIROLLE** (*ji*) n. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'alouette, dans le Midi.

— Bot. Nom vulgaire du chervi. ‖ Nom vulgaire des chanterelles, des ceps et de plusieurs autres champignons. V. CHANTERELLE.

GIROLINE (*ji*) n. f. Nom donné, par les fabricants de passementerie, à une sorte d'ornement en cordonnet pour rideaux, ayant la forme d'une crête.

GIROMAGNY, ch.-l. de cant. du Territoire de Belfort, à 13 kilom. de Belfort, sur la Savoureuse, à l'issue d'une pittoresque vallée qui suit la *route du Ballon* (de Giromagny à Saint-Maurice et Bussang par le col du Ballon d'Alsace) ; 3.497 hab. (*Giromagnens, ennes*.) Mines, jadis exploitées, en partie de cuivre, d'argent, de plomb, de zinc, de cobalt, etc. ; scieries mécaniques ; fabrique de produits chimiques dérivés du bois, et surtout filatures et tissages de coton très importants. Fort d'arrêt, surveillant la route du Ballon. — Le canton a 19 comm. et 14.980 hab.

GIRON (*ji* — du haut allem. *gero*, pan coupé en biais) n. m. Par ext. Pan de vêtement qui va de la ceinture au genou. (Vieux.) ‖ Partie du corps qui s'étend de la ceinture au genou, chez une personne assise.

— Fig. Le sein, le milieu.

Giron (XVe s.) (archéol.).

— Archéol. Toit en étoffe d'une tente, en forme de baldaquin conique. (Cette expression, très ancienne, date du XIIe s.) ‖ Division lobée d'une coupe appelée aussi cornette. (On disait un *gobelet a girons*.) V. GODET.

— Archit. Partie horizontale d'une marche d'escalier. ‖ *Giron droit*, Surface rectangulaire d'une marche.

— Blas. Triangle régulier, qui a pour côté la demi-largeur de l'écu, et dont le sommet occupe le centre de l'écu. ‖ Chacune des divisions du *gironné*.

— Mar. Syn. de MANCHE D'AVIRON. ‖ Enveloppe d'une manivelle de treuil.

D'argent au giron mouvant du flanc dextre, en chef, d'azur.

GIRON (Jean-Antoine-Aimé), poète et littérateur français, né au Puy en 1838. Avocat, il a collaboré à diverses revues et publié un grand nombre de récits, de romans et de nouvelles. Parmi ses écrits en vers, nous citerons : *les Amours étranges* (1864) ; *les Petits-fils des douze Césars* (1874) ; *Rêveries et souvenirs* (1895). Parmi ses livres en proses : *le Sabot de Noël* (1863) ; *Mystérieuses* (1865) ; *la Maison de Nazareth* (1873) ; *la Maison qui pleure* (1878) ; *les Cinq sous d'Isaac Laquedem* (1882) ; *Histoire d'un petit mousse* (1886) ; *Braconnette* (1890) ; *l'Oasis de Fleurff* (1893) ; *Contes à nos petits rois* (1895) ; *les Cinq vertus de tante Zabeth* (1897) ; *le Vieux Hamasseur de pierres* (1898) ; etc. Il devint rédacteur en chef de la « France illustrée ».

Gironde (XIIIe s.).

GIROND (*ji-ron*), **ONDE** adj. Arg. Beau, gentil, mignon.

GIRONDE (*ji* — rad. *giron*) n. f. Modillon, joyau en forme de médaillon, comme une broche. (Expression du XVIIe s.)

GIRONDE, estuaire de la Garonne, après son confluent avec la Dordogne au bec d'Ambès. V. GARONNE.

GIRONDE (DÉPARTEMENT DE LA), formé d'une partie de la Guyenne (Bordelais, Bazadais, Périgord, Agénais). Il tire son nom de l'estuaire de la Garonne. Il est borné au N. par la Charente-Inférieure, à l'E. par la Dordogne et le Lot-et-Garonne, au S. par les Landes, et à l'O. par l'Atlantique. Superf. 10.487 kilom. carrés. Il comprend 6 arrond. (*Bordeaux*, ch.-l., Bazas, Blaye, La Réole, Lesparre, Libourne), 49 cantons, 554 comm. et 809.902 hab. (*Girondins, ines*.) Il fait partie du 18e corps d'armée, de la 10e inspection des ponts et chaussées, de la 29e conservation des forêts du l'arrondissement minéralogique de Bordeaux. Il ressortit à la Cour d'appel, à l'Académie et à l'archevêché de Bordeaux.

La presque totalité du département appartient aux formations tertiaires et quaternaires. A l'E., la région girondine est entrecoupée de vallons et de collines de faible altitude ; à l'O., la région landaise, plaine de sable, repose sur une couche très imperméable d'alios [sorte de grès ferrugineux], séparée de la mer par une rangée de dunes. Une zone de graviers d'alluvion borde la rive gauche de la Garonne en amont de Bordeaux et s'élargit vers l'embouchure du fleuve, dans le Médoc. Des terres marécageuses, où la tourbe se trouve presque toujours, se rencontrent sur quelques points (marais de Saint-Ciers-Lalande, et *Flandre du Médoc*, tout au N. du département, sur la rive gauche de l'estuaire de la Gironde).

Le département est arrosé par la Garonne et la Dordogne qui, réunies au bec d'Ambès, forment l'estuaire de la Gironde, encombré, depuis le confluent des deux rivières, par un chapelet à peu près continu d'îles et de bancs de sable (îles de Cazeau, île du Nord, île de Pâtiras, île Saint-Louis). La Garonne et la Gironde reçoivent le Dropt (rive droite), la Beuve, le Ciron, le Guâ-Mort, l'Eau-Blanche et les nombreuses *jalles* du Médoc (rive gauche) ; vers la Dordogne s'écoulent la Lidoire, l'Isle grossie de la Dronne, du Lary et de la Saye, le Moron (rive droite), l'Engranne et le Gestas (rive gauche). Un canal latéral remonte la rive gauche de la Garonne, à partir de Castets. Derrière les dunes, se trouvent les étangs d'Hourtins et de Carcans, de Lacanau, réunis par des canaux de jonction, le bassin d'Arcachon où débouche le Leyre et l'étang de Cazau. Climat tempéré ; les neiges sont assez rares, mais les journées de brouillard et de pluie fort nombreuses, surtout dans la zone littorale, par vents d'O. et N.-O. ; orages fréquents en été.

La Gironde est un département surtout agricole. La principale richesse est celle de la vigne. Le vignoble est divisé, suivant l'exposition et la nature du sol, en côtes, graves et palus, et les principales régions viticoles sont : le Médoc, les Graves, les Sauternes, le Bazadais, l'Entre-deux-Mers, le Blayais, le Bourgeais, etc. (V. BORDEAUX.) Le département produit aussi du blé, de l'avoine, du maïs, du seigle, du millet, du sorgho, du tabac, beaucoup de légumes (pois, asperges, artichauts) et de beaux fruits (figues, pêches, amandes, etc.). Les prairies naturelles et artificielles sont très nombreuses ; on y élève beaucoup de bétail (races garonnaise et bazadaise). La région landaise est couverte de vastes forêts de pins, de chênes et de chênes-lièges, dont les plus considérables sont celles de la Teste et d'Arcachon. Pas de mines ; mais seulement de belles carrières de pierre à bâtir (Bourg, Frontenac, Saint-Macaire), de la pierre à chaux, de l'argile et du sable.

Les industries les plus actives du département se rattachent à la culture de la vigne (tonnelleries, verreries, fabriques de bouchons et du pin préparation des matières résineuses ; fabriques de papier de bois, scieries). On peut citer encore quelques forges et fonderies, des chantiers et ateliers de construction, particulièrement aux environs de Bordeaux et à Lormont, des fabriques d'engrais chimiques, de toiles, de briques, de poteries, des raffineries de pétrole, des tanneries, des huileries, des minoteries, des sécheries de morues, des fabriques de conserves alimentaires, quelques marais salants, etc. A signaler aussi les pêcheries et l'élevage des huîtres, dans le bassin d'Arcachon, aux environs de la Teste et de Pauillac. Enfin, des sources minérales se trouvent à Castelnau-de-Médoc, Cestas (source ferrugineuse), Saint-Felix-de-Foncaude, et Saucats.

Cette production agricole et industrielle donne lieu à

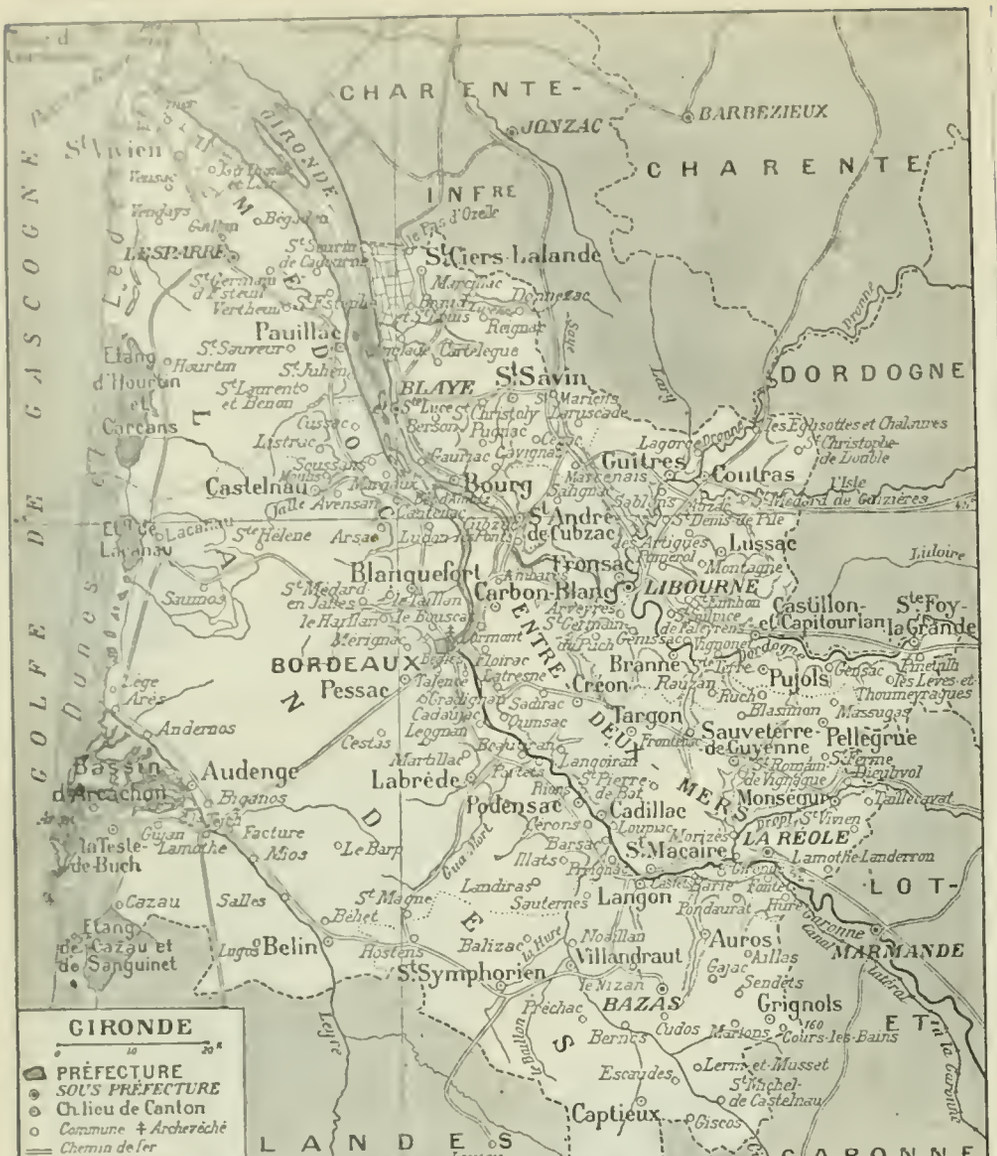
CHARENTE-INFRE
CHARENTE
DORDOGNE
LANDES
GARONNE
LOT-ET
MARNE
GIRONDE
COLFE DE GASCOGNE
BORDEAUX
LIBOURNE
LA RÉOLE
MARMANDE
BAZAS
BLAYE
JONZAC
BARBEZIEUX
St Ciers-Lalande
St Savin
Pauillac
Castelnau
Bourg
St André de Cubzac
Guîtres
Coutras
Lussac
Blanquefort
Carbon-Blanc
Cenac
Castillon-et-Capitourlan
Ste Foy-la Grande
Branne
Pujols
Pessac
Créon
Targon
Sauveterre-de-Guyenne
Pellegrue
Bassin d'Arcachon
Audenge
Labrède
Podensac
Cadillac
Monségur
St Macaire
Langon
Auros
Villandraut
Grignols
Cours-les-Bains
Bellin
St Symphorien
Captieux
Luxey
Cazau
Etang de Cazau et de Sanguinet
Etang d'Hourtin et de Carcans
la Teste-de-Buch
Facture
Mios
Le Barp
Salles
Bègles
Bordeaux
Lamothe
Lamotte-Landerron
Langoiran
Cérons
Sauternes
Bommes
Fargues
Prechac
Cudos
Marions
Lerm-et-Musset
St Michel-de-Castelnau
Escaudes
Bernes
Giscos
Hostens
Lugos
Belin
Balizac
Noaillan
Le Nizan
Ailles
Sendets
Gajac
Pondaurat
Langon
Landiras
Illats
Barsac
Preignac
Bommes
Fargues
Cérons
Loupiac
Morizes
Rions
Pierrelongue
Verdelais
Tabanac
Cadillac
Podensac
Pujols
Bayas
Bégadan
Lesparre
Pauillac
Castelnau
Bourg
Blaye
Cussac
Listrac
Soussans
Margaux
Cantenac
Arsac
Ludon
Macau
Parentis
Lacanau
Ste Hélène
Saumos
Le Porge
Lège
Arès
Andernos
Cestas
Marcillac
Leognan
Beautiran
Portets
Sadirac
Cadaujac
Quinsac
Talence
Gradignan
Floirac
Latresne
Cenac
Rauzan
Ruch
Blasimon
Massugas
Thouminyrargues
Les Leres et
Pineuilh
Gensac
Vignonet
Lussac
Montagne
Saint-Emilion
Libourne
Arveyres
Génissac
Cornemps
Ste Terre
Lamothe
Ste Foy-la Grande
Castillon-et-Capitourlan
Ste Colombe
Ste Foy-la Grande
Ste Radegonde
Ste Foy-la Grande
Ste Foy-la Grande
Ste Foy-la Grande

GIRONE (PROVINCE DE), province d'Espagne (Catalogne), ayant une superficie de 5.865 kilom. carr. et 306.583 hab. Généralement montagneuse, avec des ressources minières considérables (fer, houille, plomb argentifère), elle est très active et commerçante. Ch.-l. *Girone.*

GIRONNAGE n. f. Techn. Syn. de GIRONNEMENT.

GIRONNEMENT n. m. Action de gironner.

GIRONNER (*ji-ro-né* — rad. *giron*) v. a. Techn. Donner au marteau la rondeur voulue à un ouvrage d'orfèvrerie, de chaudronnerie.

— Constr. *Gironner un escalier,* Tracer l'épure de l'ensemble des marches d'un escalier tournant, avant de procéder à la taille puis à l'assemblage.

Gironné, ée part. pass. de v. Gironner.

— Constr. *Marche gironnée,* Marche qui a la forme de celles d'un escalier tournant. ‖ *Tuile gironnée,* Tuile plus étroite par l'un de ses bouts.

— Blas. Se dit de l'écu, quand il est divisé en huit parties triangulaires égales entre elles, dont les pointes se réunissent au centre et dont les émaux sont alternés. ‖ Substantiv. Ecu ainsi divisé : *Le* GIRONNÉ *est formé par la réunion de l'écartelé et de l'écartelé en sautoir.*

— ENCYCL. Le *gironné* de six pièces étant rare, on a voulu voir en celles-ci des armes parlantes et de Maugiron (famille) serait venu *mal gironné,* mais rien n'est moins sûr. Le nombre habituel des partitions est de huit, et il n'est pas besoin de le blasonner. En dehors de cette règle, on énonce toujours le nombre des divisions et leur position respective. Le gironné peut avoir son centre à l'un des flancs, en chef, en pointe, à la pointe d'un canton quelconque de l'écu : toutes ces positions se blasonnent. Les différents girons peuvent aussi être gironnants, c'est-à-dire limités par des lignes courbes au lieu de l'être par des lignes droites.

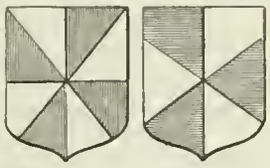

Gironné d'argent et de gueules. — Parti gironné d'azur et d'argent de six pièces.

GIROSELLE (*ji, zèl'*) n. f. Bot. Nom vulgaire du genre dodécathéon.

GIROU (*ji*) n. m. L'un des noms vulgaires de l'arum.

GIROU DE BUZAREINGUES (Louis-François-Charles), agronome et physiologiste français, né à Saint-Geniez (Aveyron) en 1773, mort en 1856. Il est l'inventeur du micromètre destiné à mesurer la finesse des laines et fut nommé correspondant de l'Institut en 1826. On a de lui de nombreux écrits : *Essai sur les mérinos* (1812); *De l'utilité d'abolir la peine de mort* (1836); *Morale physiologique* (1837); *Marie ou De l'éducation des filles* (1841); *De l'éducation des garçons* (1845); *Physiologie agricole* (1849); *Précis de morale* (1852); etc.

GIROUARD (LE), comm. de la Vendée, arr. et à 18 kilom. des Sables-d'Olonne, sur la Ciboule, affluent de l'Auzance; 986 hab.

GIROUETTE (*ji-rou-èt'* — du lat. *girare,* tourner) n. f. Appareil formé d'une plaque légère, affectant les formes les plus diverses (flèche, oiseau, drapeau, etc.), placée de champ mobile, et autour d'un axe vertical, en un lieu élevé, dans le but d'indiquer la direction du vent par celle qu'elle prend elle-même.

— Fig. et fam. Personne qui change très souvent et très facilement d'opinion ou de parti.

— Mar. Petite bande d'étamine fixée sur un fût en bois ou en métal et placée à la pomme du mât sous la pointe du paratonnerre qui lui sert d'axe.

— ENCYCL. Archéol. *Droit de girouette.* Dans la coutume féodale, les nobles avaient seuls le droit de mettre des *girouettes* sur leurs habitations, et la coupe répondait

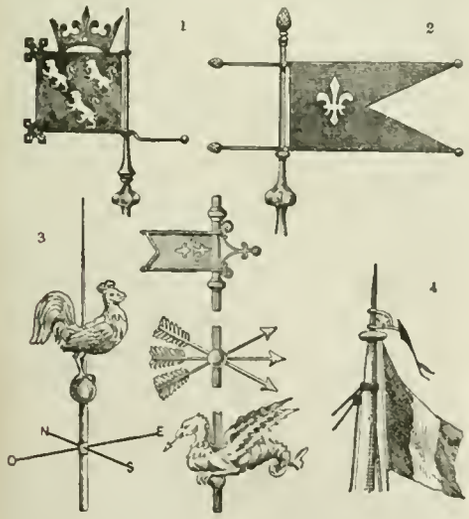

1. Girouette de banneret (XVe s.); 2. Girouette de chevalier (XVe s.); 3. Girouettes ordinaires; 4. Girouette (mar.).

à celle des bannières. Plus tard, les jurisconsultes du XVIIe siècle discutèrent si le droit de surmonter d'une girouette le pignon de son logis était une prérogative nobiliaire. Le parlement de Grenoble décida, en 1659, que la girouette pouvait décorer la maison du vassal comme celle du seigneur; mais d'après quelques auteurs, la girouette carrée devait être réservée aux chevaliers bannerets, tandis que les simples chevaliers se contentaient d'une girouette en pointe.

GIROUETTER (*ji-rou-è-té*) v. n. Tourner comme une girouette.

— Fig. : *Convictions politiques* GIROUETTANT *ou moindre souffle.* (A. Daudet.)

Girouetté, ée part. pass. du v. Girouetter.

— Blas. Se dit : 1° D'un château, d'une tour; 2° D'un vaisseau, dont le toit ou le mât est surmonté d'une girouette.

GIROUETTERIE (*ji-rou-è-te-ri*) n. f. Fig. Disposition à être girouette.

GIROUSSENS, comm. du Tarn, arrond. et à 11 kilom. de Lavaur, près de l'Agout; 1.511 hab. Tourbe. Eglise du XVe siècle. Forêt.

GIRVAN, ville maritime d'Ecosse (comté d'Ayr), à l'embouchure de la rivière de son nom, dans le golfe de la Clyde; 5.685 hab. Port de cabotage; fabrique de cotonnades. Exploitation de calcaire et de gypse aux environs.

GIRY (Louis), littérateur et jurisconsulte, né et mort à Paris (1596-1666). Avocat au parlement, puis avocat général aux chambres royales d'amortissement et des francs fiefs, Mazarin l'admit dans son conseil privé. Giry, ami de Conrart, entra à l'Académie française, en 1636. Il a traduit, entre autres ouvrages : l'*Apologétique,* de Tertullien (1636 : *la Louange d'Hélène,* d'Isocrate (1640); l'*Apologie de Socrate* et le *Criton,* de Platon (1643); le *Des orateurs illustres,* de Cicéron (1652); *les Epîtres choisies* et la *Cité de Dieu,* de saint Augustin (1653 et 1665).

GIRY (Jean-Marie-Joseph-Arthur), savant français, né à Trévoux en 1848, mort à Paris en 1899. Elève de l'Ecole des chartes et de l'Ecole des hautes études. Capitaine de mobiles à l'armée de la Loire, pendant la guerre franco-allemande, il fut nommé archiviste aux Archives nationales (1871) et répétiteur à l'Ecole des hautes études (1874). Il succéda, en 1885, à de Mas-Latrie dans la chaire de diplomatique de l'Ecole des chartes. Déjà, il avait été chargé à la Sorbonne, de 1881 à 1885, d'une conférence sur les sciences auxiliaires de l'histoire et il était l'un des directeurs de la Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. Parmi ses nombreux travaux, nous citerons : *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au* XIVe *siècle* (1877); *les Etablissements de Rouen* (1883-1885); *Documents sur les relations de la royauté avec les villes de France, de 1180 à 1314* (1883-1885); *Manuel de diplomatique* (1894), ouvrage capital qui valut à Giry son élection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1896. C'était un esprit pénétrant, une conscience courageuse.

GISANT (*ji-zan*), **ANTE** [rad. *giser*] adj. Qui est couché, étendu. ‖ Sans mouvement : *Un corps* GISANT.

— Blas. Attribut du cerf accroupi.

— Mar. *Navire gisant,* Echoué.

— Sylvic. *Bois gisant,* Bois coupé et jeté à terre.

— Techn. *Meule gisante,* Meule de moulin fixe, sur laquelle tourne la meule supérieure. ‖ *Fenêtre gisante,* Celle qui a plus de largeur que de hauteur.

— Substantiv. Personne couchée et malade :

. . . . le *gisant* irait voir ses aïeux.
LA FONTAINE

D'argent au cerf gisant de gueules sur une terrasse de sinople.

GISANT (*ji-zan*) n. m. Partie du brancard qui porte directement sur l'essieu : *Le* GISANT *d'un chariot.*

GISBERGE, fille de Bernard-Roger, comte de Foix, morte en 1049. Elle épousa, en 1036, Ramire Ier, roi d'Aragon, qui changea son nom de Gisberge contre le nom gothique d'Ermesinde, et dont elle eut deux filles et deux fils. Elle fut enterrée au monastère de San-Juan de La Peña.

GISBERT (Antonio), peintre espagnol, né à Alcoy. Il fit ses études de peinture à l'académie de San-Fernando, puis à Rome et à Paris. Il exposa, en 1858, *la Mort du prince don Carlos;* en 1860, *le Supplice des Communeros,* un de ses tableaux le plus connus. A l'Exposition universelle de 1867, à Paris, il envoya *le Débarquement des puritains dans l'Amérique du Nord; Entrevue de François Ier et de sa fiancée Eléonore d'Autriche à Ilescas,* portrait d'*Olozaga,* et, à celle de 1889, *l'Exécution des Torrijos et de leurs compagnons.* De 1867 à 1870, il fut directeur du musée du Prado.

GISBORNE, ville anglaise de la Nouvelle-Zélande (île du Nord [prov. d'Auckland]), ch.-l. du comté de Cook, à l'embouchure du fleuve côtier Turanganui; 2.160 hab.

GISCON, général carthaginois du IVe siècle avant J.-C. Il était en exil lors de la défaite de ses compatriotes sur les bords du Crimissus, en Sicile (339 av. J.-C.). Rappelé et autorisé à se venger de ses ennemis, il se contenta de les faire se prosterner devant lui, puis leur pardonna. En Sicile, il ne put empêcher les alliés de Carthage de succomber sous les coups de Timoléon. Il conclut, néanmoins, avec ce général un traité avantageux (338). Giscon était père d'Hamilcar.

GISCON, général carthaginois, mort en 239 av. J.-C. S'étant distingué sous les ordres d'Hamilcar Barca pendant la première guerre punique, il reçut le commandement de Lilybée et, à la paix, fut chargé de ramener de Sicile les mercenaires (241). Ceux-ci, n'ayant pas été entièrement payés, se révoltèrent, et il en résulta une guerre civile si atroce qu'on l'appela la *guerre inexpiable.* Giscon fut retenu par les mercenaires, qui s'emparèrent de l'argent qu'il apportait. Pour leur enlever tout espoir de rentrer en grâce, leurs chefs les poussèrent à massacrer leurs prisonniers. Giscon fut mis à mort avec des raffinements de cruauté inouïs. Cet épisode a fourni à Flaubert le sujet de *Salammbô.*

GISEH. Géogr. V. GIZÈH.

GISEKE (Nicolaus Dietrich), poète allemand, dont le nom véritable est KÖSZEGHI, né à Cso (Hongrie) en 1724, mort à Sondershausen en 1765. Il étudia la théologie à Leipzig, professa à Hanovre et à Brunswick, et fut successivement ministre à Trautenstein, prédicateur de la cour à Quedlinbourg, surintendant à Sondershausen. Sa poésie est d'une facture irréprochable, mais manque d'originalité. Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées par Charles GÄRTNER (1767). — Son arrière-petit-fils, ROBERT **Giseke,** littérateur allemand, né à Marienwerder en 1827, mort à Leuhus en 1890, a publié des romans : *les Titans modernes* (1850); *la Carrière* (1853); et des drames : *les Deux Cagliostro* (1858); *Maurice de Saxe* (1872); *Lucifer* ou *les Démagogues* (1861); etc.

GISÉKIE ou **GISECKIE** (*ji-zé-ki*) n. f. Genre de phytolaccacées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles opposées étroites, à fleurs petites, disposées en cymes. On en connaît quatre à cinq espèces, de l'Afrique et de l'Asie tropicale.)

GISELE, GISLA ou **GILDA,** fille de Charlemagne et d'Hildegarde, née en 781. De conduite déréglée du vivant de son père, elle fut enfermée sur l'ordre de Louis le Débonnaire dans le palais des Thermes, avec sa sœur Rotrude, également dépravée.

GISELE, GISELLE ou **GISLA,** fille du roi Charles le Simple et de Frédérone, née vers 905. On a prétendu tout à fait à tort, qu'elle aurait été donnée en mariage à Rollon, duc des Normands, après le traité de Saint-Clair-sur-Epte; elle n'avait alors que trois ans au plus (911).

GISELLE (*ji-zel'*) n. f. Mousseline imitant la guipure.

GISELE, première reine de Hongrie, fille du duc de Bavière, Henri. Elle épousa saint Etienne en 995 et fut couronnée le 15 août de l'an 1000. Elle prit une part active à la conversion des Magyars au catholicisme et fit de riches cadeaux aux églises fondées par son époux. Après la mort de son fils Emérie (1031), elle réussit à assurer la couronne au Vénitien Pierre, neveu de saint Etienne. Celui-ci se montra fort ingrat : il fit enfermer Gisèle, dont les biens furent ensuite confisqués. Gisèle retourna en Bavière, et mourut religieuse à Passau.

GISEMENT (*ji, man*) n. m. Mar. Situation des côtes, leur direction par rapport à un point fixe. La forme GISSEMENT est vieillie.)

— Min. et métall. Masse de terrain contenant des matières minérales utiles, que l'on exploite à la surface de la terre ou dans sa profondeur.

— ENCYCL. Min. et métall. Les *gisements* se classent généralement en trois grandes catégories bien distinctes : *gisements en couches, gisements en filons* et *gisements en amas.*

Les gisements en couche constituent les éléments de terrains stratifiés; leur formation s'est opérée au sein de l'eau. Les gisements en filons sont des failles remplies de matière utile. La matière qui remplit un filon comprend le minerai proprement dit, la gangue et le remplissage, formé des débris de la roche encaissante. Enfin, les gisements en amas sont ceux dont le profil est ovoïde. Si le grand axe est vertical, le gisement prend le nom d'*amas debout;* s'il se rapproche de l'horizontale, on le nomme *amas couché.*

Le remplissage des cassures se produit par injection, sublimation ou dépôt par les eaux; le premier cas est très rare, le second n'a pu se produire que par le véhicule de la vapeur d'eau, le troisième paraît représenter le mécanisme courant du remplissage : les minéraux apportés sont alors disposés en zones successives sur les parois des cassures. Ce remplissage a demandé un temps très long.

Parmi les minéraux de filons, les *gîtes d'étain* présentent ordinairement une grande liaison avec la roche éruptive acide qui les a formés. Les *gîtes de cuivre* forment des amas au contact de la roche basique mère et de la roche encaissante. Les *gîtes de plomb* sont caractéristiques du remplissage par les eaux thermo-minérales. Les *gîtes aurifères* sont le plus souvent des filons de quartz en contact avec une roche éruptive. Quant à l'or des alluvions, il résulte de la destruction des filons qui le contenaient. Les *gîtes de fer* ont souvent une origine externe, mais il en est beaucoup d'autres pour lesquels l'influence intérieure est certaine : oligiste, fer magnétique, etc. Les *gîtes de zinc* occupent des filons; ceux du Laurium (Grèce) sont des plus riches.

GISKRA (Charles), homme d'Etat autrichien, né à Trubau (Moravie) en 1820, mort à Baden en 1879. Il occupa plusieurs chaires comme professeur suppléant, fut envoyé au parlement de Francfort (1848). En 1860, il était avocat à Brünn. Bourgmestre de cette ville, il fut envoyé, en 1861, à la Diète de Moravie, d'où il passa au Reichsrath; président de cette assemblée en 1867 et ministre de l'intérieur (du 30 déc. 1867 à mars 1870). Il reçut le titre de conseiller secret, devint directeur de la banque franco-autrichienne à Vienne et administrateur de la caisse d'épargne. Compris en cette qualité dans un procès, il tomba en disgrâce.

GISL (*rayon de soleil*), un des chevaux des ases scandinaves, qui se servent de lui pour franchir tous les jours le pont de Bifrost (l'arc-en-ciel) et se rendre sous le frêne Ygdrasil, où ils tiennent conseil.

Gismonda, drame en quatre actes, par Victorien Sardou, représenté pour la première fois à la Renaissance, le 31 octobre 1894. — Gismonda, duchesse d'Athènes, restée veuve avec un enfant de six ans, est aimée d'un simple fauconnier, Almério. Celui-ci acquiert bientôt des droits sur elle : la fière duchesse a juré d'appartenir à l'homme qui sauverait son fils en danger de mort, et c'est Almério qui le lui rend. Gismonda veut d'abord se faire délier de ce serment; puis, sensible elle-même à l'amour du jeune fauconnier, elle obtient de lui qu'il la laissera libre, après l'avoir une fois possédée; enfin, comme Almério montre en mainte occasion sa vaillance, sa noblesse, sa magnanimité, elle l'épouse à la face du ciel. Tel est, en quelques mots, le sujet de la pièce. Mais un résumé si sec ne peut en donner l'idée, car elle vaut surtout par les détails, les accessoires, les tableaux pittoresques, exception faite d'une admirable scène du troisième acte, où Gismonda se promet à Almério. Tout le reste est plutôt divertissant, brillant, chatoyant. Mais cette scène-là égale en vérité humaine les plus belles du théâtre moderne.

GISMONDINE (*jiss*) n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine, chaux et potasse. Cette espèce, dont la formule est $H^4(CaK^2)Al^2Si^4O^{14}$, le poids spécifique 2,26 et la dureté 4,5, se trouve dans les roches volcaniques.

GISOLF, duc lombard de Frioul, mort en 611. Associé au trône par son père Grasolf Ier, il fut tué, en 611, dans un combat contre les Avares. Sa veuve Romilde, assiégée dans Cividà di Friuli par les barbares, aperçut leur roi du haut des murs de la ville et lui fit proposer sa main. Celui-ci feignit d'accepter, entra dans la place, mit la ville à sac et fit empaler Romilde.

GISORS (lat. *Gisortium*), ch.-l. de cant. de l'Eure, arrond. et à 30 kilom. des Andelys, sur l'Epte; 4.681 hab. (*Gisorciens, ennes.*) Ch. de f. Ouest et Nord. Fabriques de draps fins et mérinos, de toiles, d'indiennes, de percale, d'étoffes feutrées et de buffleteries pour équipements militaires, tanneries, verreries, laminoirs de cuivre et de

r[illegible]. Marché important pour l'approvisionnement de Paris. Ruines d'un château du XIe siècle. Église des saints Gervais et Protais (XIIe, XVe, XVIe s.), avec bas-reliefs et vitraux attribués à Jean Goujon. — Le canton a 2[illegible] comm. et 10.990 hab.

Histoire. Ancien ch.-l. du Vexin normand, ville frontière du département de Normandie, Gisors fut de bonne heure solidement défendue. Les fortifications les plus anciennes qui subsistent aujourd'hui ont pour centre un donjon octogonal, construit vers 1095 sur l'ordre de Guillaume II le Roux. Philippe Auguste, qui s'empara de Gisors, bâtit un second donjon rond, appelé *tour du prisonnier*, à cause des sculptures qu'y laissa un prisonnier inconnu.

Armes de Gisors.

Le *comté de Gisors* fut possédé par Blanche de Castille au XIIIe siècle, Blanche d'Evreux au XIVe, Renée, fille de Louis XII au XVIe. Le duc de Mayenne fit de Gisors une des forteresses de la Ligue pendant les guerres de religion; le duc de Longueville en fit un asile de Frondeurs, sous la minorité de Louis XIV.

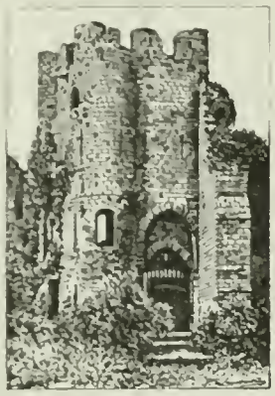

Ruines du château de Gisors.

GISORS (Louis-Marie Fouquet, comte de), fils du maréchal de Belle-Isle, homme de guerre français, né à Paris en 1732, mort à Neuss en 1758. Colonel à dix-sept ans, il épousa, en 1753, Hélène Mancini, fille du duc de Nivernais, voyagea en Europe de 1754 à 1755, et donnait les plus brillantes espérances lorsqu'il mourut, à vingt-six ans, d'une blessure reçue à la bataille de Crefeld.

GISORS (Henri-Alphonse-Guy de), architecte français, membre de l'Institut, né et mort à Paris (1796-1866). Il obtint le deuxième grand prix de Rome, en 1823, bâtit successivement l'Hôpital des cliniques, l'Amphithéâtre de l'Observatoire, l'École normale, et fut nommé architecte du Luxembourg. A ce titre, il construisit la Salle provisoire des séances judiciaires où furent jugés Avril et Fieschi (1834). Il remania plus tard le palais presque tout entier et lui donna son aspect actuel. Il a publié, sur cette restauration, deux albums qui ont pour titre : *Vues du Luxembourg agrandi et restauré* et la *Chambre de Marie de Médicis* (1848). On lui doit encore une monographie : *le Palais du Luxembourg* (1847). Il entra à l'Institut en 1854.

GISQUET (Henri-Joseph), administrateur français, né à Vezin (Moselle) en 1792, mort à Paris en 1866. Employé, puis associé dans la maison de banque des Périer, il fonda une banque en 1825 et se lança avec succès dans les affaires industrielles. Il prit part à la révolution de Juillet (1830). Chargé par le gouvernement d'acheter en Angleterre des fusils qu'il paya fort cher, il fut accusé de concussion, mais fit condamner ses accusateurs. En octobre 1831, il devint préfet de police, montra un grand courage pendant l'épidémie cholérique, mais se rendit impopulaire par sa rigueur contre les républicains et l'ordonnance où il enjoignait aux médecins, pharmaciens et directeurs d'hôpitaux, de signaler les noms des blessés de l'insurrection de juin 1832. En 1836, il dut donner sa démission, devint conseiller d'Etat et fut élu, en 1837, député de Saint-Denis. Il fut de nouveau accusé de concussion par le « Messager », qu'il poursuivit et qui n'encourut qu'une faible amende. Révoqué de ses fonctions de conseiller d'Etat, Gisquet renonça à la vie politique. Il a publié ses *Mémoires* (1840) et *l'Egypte, les Turcs et les Arabes* (1848).

GISSI, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]); 4.317 hab.

GÎT (*ji*), troisième pers. du prés. de l'indic. du v. Gésir.

GÎTAGE (*ji-taj'*) n. m. Techn. Dernière eau que l'on donne aux étoffes foulées, dans l'opération du lainage, et consistant, après leur passage à la vapeur, à les faire passer plusieurs fois de suite sur un chardon très flexible nommé *turlututu* en injectant de l'eau pendant toute la durée de l'opération.

— Constr. Poutres d'un grenier. ‖ On dit aussi GÎTE.

GITANE (*ji*) n. on en espagn. **GITANO** (*ji*) n. m., et **GITANA** (*ji*) n. f. Bohémien et bohémienne d'Espagne.

Gitanes de Grenade.

GITANELLE (*ji*) n. on en espagn. **GITANELLO** (*ji'*) n. m., et **GITANELLA** (*ji'*) n. f. Petit ou petite gitane, petit ou petite bohémienne.

GITANERIE (*ji, ri*) n. f. Tout ce qui regarde les gitanes et leurs mœurs.

GÎTE (*jît'* — subst. verb. du v. *gésir*) n. m. Lieu où l'on demeure, où l'on couche habituellement ou par hasard : *Quitter son* GÎTE. *Rentrer au* GÎTE, *dans son* GÎTE. ‖ *Revenir au gîte*, Revenir parmi les siens. ‖ En voyage, La couchée : *Arriver au* GÎTE.

— Par anal. Lieu que le lièvre aménage pour dormir. ‖ Par ext. Place où se blottit accidentellement un lièvre, dans un sillon, etc.

— Pop. (par allus. sans doute au morceau de boucherie) *Dans le gîte*, Ce qu'il y a de mieux. ‖ *Ouvrage fait dans le gîte*, Ouvrage fait avec beaucoup de soin.

— Archit. hydraul. Pièce de bois autour de laquelle pivote un pont tournant.

— Art culin. Bas de la cuisse du bœuf. ‖ *Gîte à la noix* ou simplem. *Gîte*, Morceau de la cuisse du bœuf contenant une espèce de glande grosse comme une noix. ‖ *Gîte à l'os*, Derrière du gîte. ‖ *Lièvre au gîte*, Lièvre cuit dans une terrine de forme allongée.

— Artill. Poutrelles qui soutiennent les madriers d'une plate-forme.

— Constr. Solive d'un plancher. (C'est par abus qu'on le fait quelquefois féminin en ce sens.)

— Dr. anc. Droit perçu par les rois de France pour s'indemniser de leurs frais de voyage, de passage et de séjour. ‖ *Gîte et geôlage*, Droit perçu par les geôliers sur les prisonniers qu'ils gardaient. ‖ *Gîte aux chiens*, Droit que payaient les vassaux pour se dispenser de nourrir les chiens du seigneur.

— Milit. Localité où une troupe en route s'arrête pour passer la nuit. ‖ *Gîtes d'étape*, Localités jalonnant les routes à la distance d'une journée de marche, et dans lesquelles les soumissionnaires pour la fourniture du pain et des fourrages devaient avoir un représentant. (Cette obligation disparut en 1895, et la qualification des localités fut supprimée par un décret du 20 décembre 1899.) ‖ *Gîtes ou lambourde-gîtes*, Pièces de bois de 5 à 6 mètres de long et de 14 à 22 centimètres d'équarrissage, qui, dans la construction des plates-formes pour bouches à feu, supportent le tablier de la plate-forme.

— Minér. Gisement; contrée qui possède des gisements : GÎTE *houiller, aurifère*. V. GISEMENT.

— Techn. Meule fixe d'un moulin, appelée aussi *meule gisante*. ‖ Partie fixe d'un soufflet, celle qui porte la soupape. ‖ Table du pressoir à raisin.

— PROV. : **Un lièvre va toujours mourir au gîte**, Après bien des voyages, on finit toujours par se retirer dans son pays natal. ‖ **Il faut attendre le lièvre au gîte**, Pour être sûr de trouver quelqu'un, il faut l'attendre chez lui.

— n. f. Mar. Place qu'occupe sur le fond un navire échoué. ‖ Bande du navire, *Navire qui donne de la* GÎTE *sur tribord*.

— ENCYCL. Dr. anc. Le droit de *gîte* était le droit, pour les rois ou les seigneurs, de loger chez leurs sujets ou leurs vassaux. Déjà, à l'époque romaine, l'empereur ou les fonctionnaires avaient droit au logement dans des *mansiones* ou gîtes, entretenus par les habitants. Les barbares et les rois des premières races maintinrent le droit de gîte. A l'époque féodale, ce droit devint une lourde charge pour les vassaux; dès la fin du XIIe siècle, on le convertit souvent en une redevance pécuniaire. Le droit de gîte dû aux évêques par les curés était appelé *procuratio* ou *circata*.

— Art culin. Le *gîte à la noix* comprend trois parties, dont la meilleure est le milieu de gîte, en second lieu la tranche au petit os, et en dernier le derrière de gîte, dont la valeur est plus ou moins inférieure, selon que la cuisse a été coupée plus ou moins haut. On appelle gîtes de devant et de derrière les quatre parties supérieures des jambes; ces morceaux donnent un excellent pot-au-feu, mais sont peu estimés autrement. V. BŒUF.

GÎTER (*ji* — rad. *gîte*) v. n. Fam. Habiter, demeurer, coucher : *Les premières tribus* GÎTENT *dans le creux des rochers*. (Lenormant.)

— Etre au gîte, avoir son gîte, passer la nuit, en parlant d'un lièvre ou de quelques autres animaux : *Etable où* GÎTAIT *une vache*. (Lesage.)

— Mar. Donner de la bande. ‖ S'asseoir sur le fond après s'être rempli, en parlant d'un navire avarié.

— v. a. Mettre dans un gîte, loger : GÎTER *un voyageur*.

Se gîter v. pr. Prendre gîte, se loger : *Les chats cherchent à* SE GÎTER *dans les lieux les plus chauds*. (Buff.)

— SYN. **Gîter, demeurer, habiter**, etc. V. DEMEURER.

GITH (*jit'*) n. m. Nom vulgaire de la nigelle aromatique.

GITHAGINE (*ji, jin'* — rad. *githago*) n. f. Principe vénéneux extrait de la nielle githago.

GITHAGO (*ji*) n. m. Bot. Genre de caryophyllées, tribu des dianthées, dont l'espèce type est plus connue sous le nom de *nielle des blés*.

GITON (*ji* — n. d'un personnage de Pétrone) n. m. Mignon, jeune homme servant à de honteux plaisirs.

GITONE ou **GITONA** (*ji*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, tribu des éphydrinés, comprenant des petites mouches variées de gris et de brun, à abdomen court, ovale et aplati, à vastes ailes. Les gitones habitent l'Europe centrale et méridionale; l'espèce type du genre est la *gitona distigma*.

GITONNE (*ji*) n. f. Nom vulgaire (dans la Nièvre) d'une mule qui n'a pas encore un an. ‖ On l'appelle aussi JETONNE.

GITS, bourg de Belgique (Flandre-Occid.), arrond. admin. de Roulers, arrond. judic. d'Ypres; 3.220 hab. Fabrication de vinaigre.

GITSCHIN ou **JICIN**, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la Cydlina, affluent de l'Elbe; 8.457 hab. Ch.-l. de cercle. Haras important. Ville notablement agrandie par Wallenstein. Le 1er juillet 1866, engagement entre les Prussiens et les Autrichiens. Dans le voisinage de cette ville fut enterré Wallenstein, en 1636.

GITTARD (Daniel), architecte français, né à Blandy en 1625, mort à Paris en 1686. Il fut architecte et ingénieur du roi, et devint, en 1672, membre de l'Académie royale d'architecture. Il travailla aux fortifications de Belle-Isle-en-Mer (1656), à la reconstruction du château de Saint-Maur-les-Fossés, et, à Paris, à l'achèvement de Saint-Sulpice et de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

GIUDICI (Paulo Emiliani), littérateur et homme politique italien, né à Mussomeli (Sicile) en 1812, mort à Turnbridge (Angleterre) en 1872. Il se fixa, en 1840, à Florence. De tendances libérales, il fut nommé par le gouvernement provisoire de Toscane professeur à l'université de Pise (1849). Mais il fut révoqué à la restauration du grand-duc Léopold II. En 1860, il devint professeur d'esthétique et secrétaire de l'académie royale des beaux-arts de Florence. Il abandonna sa chaire en 1862 et, en 1867, il fut envoyé par la Sicile au Parlement italien. On a de lui : *Histoire de la littérature italienne* (1855); *Histoire des communes italiennes* (1861); *Histoire d'Angleterre* (1856); *Histoire du théâtre en Italie* (1860).

GIUFITE ou **GIUFFITE** n. f. Minér. Syn. de MILARITE.

GIULANOVA, ville d'Italie (Abruzzes [prov. de Teramo]), près de l'Adriatique; 5.891 hab.

GIULIANA, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile [prov. de Palerme]); 3.599 hab.

GIULIANI (Giambattista), littérateur italien, né à Canelli en 1818, mort à Florence en 1883. Il est surtout connu comme commentateur de *la Divine Comédie*. On lui doit : *Dante expliqué par Dante, essai d'un nouveau commentaire de* la Divine Comédie (1846); *Méthode pour commenter* la Divine Comédie (1861); *la Vie nouvelle et le Canzoniere de Dante* (1888); *le Banquet de Dante*, texte restitué intégralement et commentaires (1875); *Œuvres latines de Dante Alighieri*, avec commentaires (1879). Il fut nommé, en 1846, titulaire de la chaire créée pour l'explication de *la Divine Comédie* à l'institut de Florence.

GIULIANO in Campagna, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Naples]); 12.431 hab.

GIULIANO di Roma, comm. d'Italie (Italie centrale [prov. de Rome]); 2.346 hab.

GIUNTA, commission de sénateurs vénitiens que le conseil des Dix s'adjoignait en certaines circonstances.

GIUNTA. Biogr. V. JUNTE.

GIUNTA de Pise, peintre italien de la première moitié du XIIIe siècle (probablement 1202 à 1258). Il fut le plus remarquable artiste de son temps. Il exécuta, vers 1230, avec des peintres grecs, dans la basilique d'Assise, des fresques dont quelques parties, assez bien conservées, existent encore, et représentent *l'Assomption, le Crucifiement, la Chute de Simon le Magicien*. On a également de lui : un *Christ*, peint à fresque dans l'église de San-Ranieri, à Pise; un *Christ*, vénéré dans l'oratoire de Sainte-Catherine de Sienne, etc. Ses œuvres se recommandent par la richesse des détails et la grandeur des idées; mais son dessin manque de correction et d'ampleur.

GIURGEVO, en roum. **GIURGIU**, ville de Roumanie (Valachie), à 66 kilom. de Bucarest, sur la rive gauche du Danube, qui la sépare de Roustchouk; 16.000 hab. Giurgevo est le troisième port du Danube roumain, après Galatz et Braïla. C'était la Santo-Giorgio des Génois; puis elle devint turque, et sa situation sur le grand fleuve en fit l'enjeu de batailles et de sièges entre les Turcs et les Russes, en 1770, 1771, 1829, 1854.

GIUSSANO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), près du Lambro, affluent du Pô; 4.905 hab.

GIUSTI (Giuseppe), poète toscan, né à Monsummano, près de Pescia, en 1809, mort à Florence en 1850. Il descendait d'une riche famille de Pescia. Reçu docteur, il abandonna la jurisprudence pour la poésie. Une boutade spirituelle, *la Guillotine à vapeur* (1835); une satire, *Resignation*, furent ses premières tentatives. Deux ans après, il écrivit son *Dies iræ*, facétieuse oraison funèbre de l'empereur François Ier. En 1836, il composa *lo Stivale* (la Botte), histoire de l'Italie, qui, chaussée par qui veut la prendre, conte ses malheurs. Le *Brindisi di Girella*, où il flagelle les volte-face politiques; *le Couronnement, le Roi Soliveau*, où il se moque des tyranneaux italiens; *la Terre des morts, Saint Ambroise de Milan*, peuvent être considérés comme ses chefs-d'œuvre. Les poésies de Giusti secondèrent le mouvement national italien. Elu, en 1848, député à l'Assemblée nationale de la Toscane, il mourut peu de temps après la bataille de Novare. Ses poésies satiriques ont été réunies sous le titre de *Versi editi ed inediti* (1852). On lui doit, en outre : *Recueil de proverbes toscans; Lettres; Ecrits divers en prose et en vers*.

GIUSTINIANI, famille italienne, originaire de Venise, dont les principaux personnages sont : LORENZO (1380-1455), patriarche de Venise en 1451; — LEONARDO, poète vénitien, né à Venise en 1388, mort en 1446, auteur de *Canzoni e strambotti d'amore*; — BERNARDO, fils du précédent, historien, né à Venise en 1408, mort en 1489. [Il fut ambassadeur auprès de Louis XI, et des papes Pie II, Paul II et Sixte IV, et l'auteur du *De origine urbis rebusque ab ipsa gesti historia*, premier essai d'une histoire générale de Venise]; — ORSO, amiral vénitien en 1463; — PAOLO, prélat, né à Gênes en 1444, mort à Buda en 1502, moine dominicain. [Il fut maître du sacré palais sous Innocent VIII en 1489 et en 1494, commissaire apostolique contre les hérétiques; enfin, légat en Hongrie]; — AGOSTINO, orientaliste, né à Gênes en 1470, mort dans une tempête en 1536; — GIOVANNI, poète, né à Candie en 1513, mort en Italie en 1556; — VICENZO, prélat, né à Scio en 1519, mort en 1582. [Il fut général des dominicains en 1558, et assista au concile de Trente]; — ORSATO, poète, né à Venise en 1538, mort en 1603; — PIETRO, historien vénitien du XVIe siècle. [Il est auteur d'une *Historia rerum Venetarum ab urbe condita 421-1575* (1576)]; — POMPEIO, général et historien, né en Corse en 1569, mort en 1616 surnommé **Bras de fer**, parce qu'on lui avait adapté un bras mécanique pour remplacer le bras perdu au siège d'Anvers). [Il est autour d'une histoire de la guerre des Espagnols en Flandre, traduite en latin par Gamburini (*Bellum belgicum*, 1615)]; — ORAZIO, cardinal, né à Gênes, mort à Rome en 1649. [Il fut cardinal de Saint-Onuphre, grand pénitencier et bibliothécaire du Vatican]; — MARC-ANTONIO, doge de Venise depuis 1684, mort en 1688. [Il entra dans la ligue européenne contre le sultan Mahomet IV, et vit son général, Monsini, conquérir le Péloponèse et la Dalmatie]; — LAURENTIO, né en 1761, mort en 1821. [Il fut bibliothécaire à Naples depuis 1803.]

GIVARDON, comm. du Cher, arrond. et à 33 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur le Sagonin, affl. de l'Auron; 1.059 hab. Commerce de vins. Saboterie, moulins.

GIVAROS. Ethnogr. V. JIVAROS.

GIVENCHY-EN-GOHELLE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 11 kilom. d'Arras, près de la Souchez, cours supérieur de la Deule ; 1.712 hab. Mine de houille.

GIVET, ch.-l. de canton des Ardennes, arrond. et à 39 kilom. de Rocroi, sur la Meuse ; 7.100 hab. (*Givetois, oises* ou *Givétains, aines.*) Ch. de f. Est. Givet défend la vallée de la Meuse par le fort avancé de Charlemont. Port sur le canal de l'Est. Carrières de marbres bleus.

Armes de Givet.

La ville comprend deux agglomérations : la cité ancienne, ou Grand-Givet, sur la rive gauche de la Meuse, et la cité neuve, ou Petit-Givet, ou Givet-Saint-Hilaire, sur la rive droite. Dans la ville neuve se trouvent les usines, actives et très prospères, consacrées à la métallurgie de l'acier, du fer, du cuivre et du zinc, et des fabriques de crayons, de colle forte, de cire à cacheter, de pipes, etc. — Le canton a 12 comm. et 13.538 hab.

GIVÉTIEN, ENNE (*ji, si-in, èn'* — de *Givet*, n. de ville) adj. Se dit de l'étage géologique constituant la partie supérieure du dévonien moyen et caractérisé par le calcaire de Givet : *Fossile* GIVÉTIEN.

— n. m. Cet étage lui-même : *Le* GIVÉTIEN.

GIVONNE, comm. des Ardennes, arrond. et à 5 kilom. de Sedan, sur la *Givonne*, affluent de la Meuse ; 1.314 hab. (*Givonnais, aises.*) Brasseries, forges et laminoirs, hauts fourneaux, taillanderies.

GIVORS (*vor'*), ch.-l. de cant. du dép. du Rhône, arrond. et à 21 kilom. de Lyon, sur la rive droite du Rhône ; 11.035 hab. (*Givordins, ines.*) Ch. de f. P.-L.-M. Port important sur le fleuve. Usines métallurgiques, verreries nombreuses, teinturerie. De l'ancienne ville, possession des évêques de Lyon, souvent ravagée au cours des guerres de religion, il ne reste que les ruines de la citadelle, datant du XIIIe siècle. — Le canton a 10 comm. et 21.200 hab.

Armes de Givors.

GIVORS (CANAL DE). Creusé au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, entre Givors et Rive-de-Gier, latéral au Gier, et poussé, depuis, jusqu'à la Grand'Croix ; ce canal sert principalement au transport des houilles de Rive-de-Gier, et du minerai de fer.

GIVOTIE (*ji, si*) n. f. Genre d'euphorbiacées jatrophées, comprenant des arbres couverts de poils épais, à feuilles alternes, à fleurs dioïques, disposées en grappes de cymes. (L'espèce type, *givotia rottleriformis*, croît dans l'Inde orientale et à Ceylan.)

GIVRE (*jivr'* — orig. inconn.) n. m. Météorol. Couche de glace qui recouvre souvent en hiver, par les temps brumeux, les branches des arbres, les fils télégraphiques, les aspérités du sol, la barbe, les fourrures, etc.

— Chim. Cristaux blancs d'acide benzoïque, qui se déposent à la surface de la vanille.

— ENCYCL. Météorol. Le *givre*, qu'il ne faut pas confondre avec la gelée blanche, provient de la cristallisation, au contact d'un corps solide, des gouttelettes d'eau extrêmement ténues qui constituent les nuages et les brouillards. Cette explication est confirmée par la structure du *givre*, formé d'une série de feuillets plats parallèles à la direction du vent, et séparés par des couches d'air extrêmement minces. Dans ces feuillets les cristaux, soudés les uns aux autres, dessinent des figures semblables à celles que produit sur les vitres d'un appartement, refroidies par l'air extérieur, la condensation de la vapeur d'eau. C'est à cette structure feuilletée que le givre doit le vif éclat qu'il prend au soleil.

GIVRÉ, ÉE (*ji*) adj. Couvert de givre : *Plantes* GIVRÉES.

— Bot. *Vanille givrée*, Vanille dont les gousses portent des efflorescences blanches.

— Techn. Couvert de givrée : *Une surface* GIVRÉE.

GIVRÉE (*ji*) n. f. Techn. Couche de verre blanc pilé.

GIVREUX (*ji-vreû*), **EUSE** adj. Se dit d'une pierre précieuse qui présente des traces d'éclat.

GIVROGNE (*ji*, et *gn* mll.) n. f. Nom d'une maladie spéciale à l'espèce ovine. ‖ On l'appelle aussi NOIR-MUSEAU.

GIVRURE (*ji*) n. f. Sorte de petit nuage ou *glace*, produit, lors de la taille du diamant, par l'outil du lapidaire, et qui enlève une partie des foux à la pierre précieuse.

GIVRY, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 9 kilom. de Chalon-sur-Saône, au pied d'un coteau couvert de vignes ; 2.534 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Pépinière, carrière de pierres de taille. Le vignoble de Givry, replanté presque tout entier en pineau et gamay fins, greffes sur ciparias, solonis, etc., donne des vins renommés ; les principaux lieux dits sont : *Barraude, Bois-Chevaux*, les clos *Saint-Paul, Saint-Pierre* et *Salomon, Cellier aux Moines*, etc. — Le canton a 18 comm. et 12.031 hab.

GIVRY (Anne D'ANGLURE, baron DE), comte DE TANCARVILLE, né en 1560, mort devant Laon en 1591. Zélé catholique, il fut cependant au nombre des partisans de Henri IV. Il laissa en partie ravitailler Paris pendant le siège de 1590. Bientôt après, il enleva Corbeil et Lagny aux Espagnols. Attaqué dans Noufchâtel par le duc de Parme (février 1592), il se défendit avec valeur et obtint une capitulation honorable. Il mourut d'une arquebusade.

GIZÈH ou **GISEH**, ville d'Egypte (Haute-Egypte), sur la rive gauche du Nil, en face le Vieux-Caire ; 16.820 hab. Ch.-l. de la *moudirièh de Gizèh*. C'était, à l'époque byzantine, une bourgade sans importance, qu'on appelait Tiporsès ou Tipersiol. Elle devint, sous les Fatimites, puis sous les Mamelouks, un lieu de plaisance, avec des palais et des jardins renommés dans l'Orient entier : elle avait un marché de bestiaux où l'on venait jusque de la Tripolitaine. Un pont de bateaux la réunissait au Vieux-Caire. Elle tomba en décadence au commencement du XIXe siècle. C'est aujourd'hui une ville morte, dont les mosquées et les murs sont en ruine. Ismaïl-Pacha y construisit un palais contenant le Musée d'antiquités égyptiennes, le

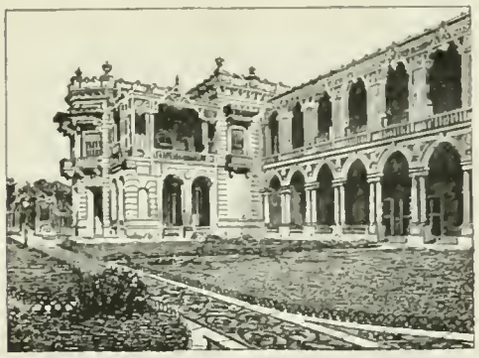
Musée de Gizèh.

Jardin zoologique et l'Ecole d'agriculture. Les Grandes Pyramides portent le nom de *Pyramides de Gizèh*.

GIZEL (Innocent), historien russe, né vers 1610 dans la Prusse polonaise, mort en 1683. Il embrassa la religion grecque à Kiew, et, après avoir étudié la théologie à Lemberg, devint professeur, puis recteur du collège ecclésiastique de Kiev, enfin archimandrite du monastère des Cryptes. On a de lui, en slavon et en polonais, notamment une *Synopsis* ou *Précis historique des commencements du peuple slave et des premiers princes de Kiev jusqu'au tsar Théodore Alexiejewicz* (1674).

GIZZERIA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]) ; 2.602 hab.

GJALLAR, trompe avec laquelle le dieu scandinave Heimdall réveille les Ases quand commence le crépuscule des dieux.

GJATSK, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Smolensk), sur le *Gjat*, sous-affluent du Volga par la Vazouza ; 8.250 hab. Faïenceries, fabrique de calicot. Ch.-l. du *district de Gjatsk*.

GJELLEBÈKITE n. f. Variété de wollastonite.

GJELLERUP (Carl Adolf), écrivain danois, né à Roholte (Seeland) en 1857. Fils d'un pasteur, il s'affirma cependant libre penseur, puis darwiniste, dans une série d'études philosophiques : *un Idéaliste* (1878) ; *le Jeune Danemark* (1879) ; *Sur la nouvelle théorie de l'hérédité* (1881) ; etc. D'abord lié avec Brandes, chef de la jeune école littéraire, il rompit avec lui pour subir l'influence allemande. Il a encore publié des romans : *Minna* (1883) ; des drames : *Herman Vandel* (1891) ; *le Wuthorn* (1893) ; des tragédies : *Brynhild* (1884) ; *Saint-Just* (1886) ; *Thamyris* (1887) ; des poésies lyriques : *Mon livre d'amour* (1889) ; etc.

GJŒRWELL (Charles-Christophersson), critique suédois, né à Landskrona en 1731, mort à Stockholm en 1811. Hostile à l'introduction du goût français dans la littérature nationale, il a créé, en fondant le *Mercure suédois*, en 1755, la critique littéraire dans sa patrie. A ce journal, qui cessa de paraître en 1789, il fit succéder, dans le même genre : *le Magasin suédois* (1766-1767) ; *la Gazette des savants* (1767-1769), etc. Il a publié notamment : *Bibliothèque suédoise* (1757-1763) ; *Documents pour servir à l'histoire de Suède* (1770) ; *Archives suédoises* (1790-1793). Enfin, il a édité les *Voyages* de Bjœrnstahl, son intime ami.

GJOL, une des rivières qui limitent l'empire des morts dans la mythologie scandinave. Les trépassés doivent la traverser sur le pont Gjallar, gardé par la vierge Modgud.

GLABELLE (*bèl'*) n. f. Anat. Espace nu, compris entre les sourcils.

— Moll. Genre de gastéropodes à coquille univalve, formé aux dépens des marginelles, et comprenant les espèces qui ont la spire saillante.

— Paléont. Saillie médiane de la tête, chez les trilobites. (La glabelle est limitée par des sillons, et non par des sutures, ces sillons semblant plus accusés dans les vieux individus. Le plus souvent, la glabelle est découpée, par des dentelures latérales, en lobes indiquant les divers segments soudés pour former le bouclier céphalique.)

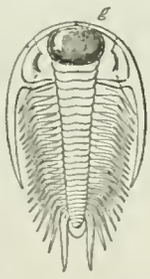
g, Glabelle (paléont.).

GLABELLO-INIAQUE adj. Qui va de la glabelle à la nuque ou inion : *Section* GLABELLO-INIAQUE.

GLABER (Raoul), chroniqueur, né à Auxerre à la fin du Xe siècle, mort vers 1050. Revêtu, malgré lui de l'habit monastique, il mena une vie déréglée, puis changea de conduite et écrivit une *Chronique*, en cinq livres, qui s'étend de 900 à 1046 ; écrite d'un style incorrect, sans critique, elle n'offre que peu de faits précis à l'historien. La première édition a été donnée par P. Pithou en 1596, la dernière par Prou en 1886 (« Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire »).

GLABRE (du lat. *glaber*, même sens) adj. Dépourvu de poils : *Face* GLABRE. *Tige* GLABRE.

GLABRÉITÉ n. f. Etat de ce qui est glabre.

GLABRESCENT (*brèss-san*), **ENTE** adj. Bot. Qui devient glabre, qui perd spontanément ses poils.

GLABRIFOLIÉ, ÉE (du lat *glaber, bri.* glabre, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont glabres.

GLABRIO. Biogr. V. ACILIA (*gens*).

GLABRISME (*brissm'* — rad. *glabre*) n. m. Etat d'une plante qui, par un accident exceptionnel, naît dépourvue de poils ou vient de les perdre.

GLABRIUSCULE (*skul'* — dimin. de *glabre*) adj. Presque glabre, qui n'a presque pas de poils.

GLAÇAGE (*saj'* n. m. Techn. Action ou manière de glacer des papiers, des tissus, des étoffes, des poteries, du cuir. ‖ Opération qui consiste à appliquer une couche de couleur de peu de corps sur une peinture terminée, dans le but de lui donner un éclat plus vif. ‖ Opération destinée à faire disparaître les rugosités du papier et à le disposer à une impression parfaitement égale.

— Art culin. Opération qui consiste à revêtir un mets d'une glace.

— ENCYCL. Techn. On opère le *glaçage* d'un tissu en faisant agir sur lui un galet de métal auquel on imprime un mouvement de va-et-vient. Le tissu, se trouvant lui-même doué d'un mouvement continu d'appel, présente successivement sa surface entière à la pression. Une autre méthode consiste à faire passer le tissu entre deux cylindres, l'un creux et chauffé à la vapeur, l'autre plein et recouvert de papier. Les deux cylindres exerçant une très forte pression, entraînent à une vitesse considérable le tissu, qui se trouve lustré au sortir de la machine.

GLAÇANT (*san*), **ANTE** adj. Qui glace : *Un froid* GLAÇANT. V. GLACIAL.

— Fig. Qui interdit par sa froideur : *Un abord* GLAÇANT.

GLACE (*glass* — du lat. *glacies*, même sens) n. f. Eau ou autre liquide congelé par le froid : *Une* GLACE *épaisse. Patiner sur la* GLACE. ‖ Température à laquelle l'eau pure se congèle : *Le thermomètre est à la* GLACE.

— Fig. Froideur, insensibilité : *Avoir un air, un accueil de* GLACE.

— Par anal. Plaque de verre qui rappelle la glace par

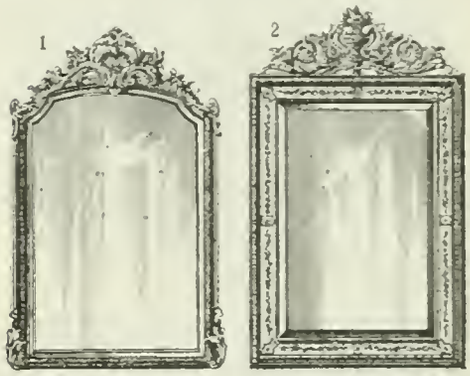
1. Glace (style Louis XIV). 2. Glace biseautée.

la transparence, le poli et destinée à servir de miroir, de vitrage, de châssis : *Briser les* GLACES *d'une devanture. Se regarder dans une* GLACE. ‖ *Glace à main*, Petit miroir monté sur un manche ou un cadre. ‖ Châssis vitré d'une voiture : *Baisser, Lever les* GLACES *d'un coupé.*

Glace à main.

— Arg. Tribunal. ‖ *Passer devant la glace*, Passer devant la justice.

— Poétiq. *Glace de la mort*, Froid qui s'empare du corps au moment de la mort. ‖ *Glace* ou *Glaces de l'âge*, Affaiblissement des facultés produit par la vieillesse.

— Arboric. *Pomme de glace*, Variété de pomme, dont la chair présente des parties qui ressemblent à des glaçons. (On l'appelle aussi GLACÉE.)

— Archit. *Panneau à glace*, Panneau plan dans un lambris ou dans une porte.

— Art culin. Jus de viande réduit, qu'on étend sur les pièces piquées, au moment où l'on va les servir. ‖ Jus réduit obtenu de certaines racines, et dont on se sert pour les potages et autres préparations maigres. ‖ Croûte de sucre luisante à la surface des fruits confits et de diverses pâtisseries. ‖ Rafraîchissement formé de quelque liquide sucré et congelé : GLACE *aux pêches, aux fraises.*

— Comm. Petite tache dans un diamant ou une autre pierre, qui lui ôte toute sa valeur.

— Mar. *Banc de glace*, Champ de glace dont les limites sont visibles. ‖ *Champ de glace*, Banquise. ‖ *Jeune glace*, Glace encore peu épaisse. ‖ *Montagne de glace* ou *iceberg*, Bloc de glace flottante. ‖ *Glace ouverte*, Passage ouvert à travers les glaçons. ‖ *Glace pourrie*, Au dégel, Glace pleine de crevasses. ‖ *Train de glace*, Banquises en dérive. ‖ *Glaces de fond*, Glaçons qui se forment au fond des rivières, et qui ensuite s'élèvent et surnagent.

— Mécan. *Glace d'un tiroir*. Partie plane et polie sur laquelle glisse le tiroir dans son mouvement alternatif.

— Techn. Outil employé par le mégissier pour travailler et glacer les peaux. En corroirie, Outil carré en fer, muni ou non d'un manche et qui sert à polir les peaux et cuirs écharnés.

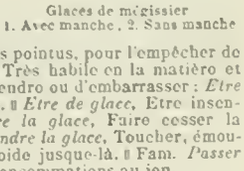
Glaces de mégissier
1. Avec manche. 2. Sans manche

— Loc. div. *Ferré à glace*. Se dit d'un cheval qui porte des fers cramponnés, retenus par des clous pointus, pour l'empêcher de glisser sur la glace. — Fig. Très habile en la matière et qu'il est impossible de surprendre ou d'embarrasser : *Etre* FERRÉ À GLACE *sur la chimie.* ‖ *Etre de glace*, Etre insensible, rester froid. ‖ *Rompre la glace*, Faire cesser la contrainte où l'on était. ‖ *Fondre la glace*, Toucher, émouvoir une personne restée froide jusque-là. ‖ Fam. *Passer devant la glace*, Perdre les consommations au jeu.

— Loc. adv. *A la glace*, Préparé avec de la glace. ‖ Extrêmement froid. ‖ Fig. Sans vie, sans feu, d'une sévérité froide.

— ENCYCL. Phys. V. EAU, NEIGE, GIVRE, GRÊLE.

— Comm. Les services que rend journellement la *glace* ont conduit les inventeurs à chercher les moyens de la produire et de la conserver. V. GLACIÈRE.

Appareils à glace. Dans les appareils à glace qu'emploie l'industrie, le froid est produit par la détente d'un gaz ou d'une vapeur saturée. Les principaux de ces appareils sont ceux d'Edmond Carré, de Ferdinand Carré, de Giffard, de Vincent, de Pictet, etc. V. FRIGORIFIQUE.

Le premier de ces appareils utilise le refroidissement

pendant par la vaporisation de l'eau dans une atmosphère raréfiée. Le second repose sur la propriété que possède le sel ammoniacale concentrée de produire un froid très vif, lorsque, après avoir été vaporisée, elle se condense de nouveau. L'appareil Giffard produit le froid, grâce à une brusque détente de l'air que l'on a comprimé au préalable. Celui de Vincent repose sur l'emploi d'une sorte de éther, le chlorure de méthyle, qui, sous la pression atmosphérique, entre en ébullition à — 21° Pictet fait usage, dans son appareil, de gaz sulfureux ou anhydride sulfureux, liquide qu'il laisse évaporer lentement.

— Dr. Dans l'intérêt de la circulation, les maires et, à Paris, le préfet de police, peuvent prescrire aux habitants toutes mesures, notamment la mise en tas, propres à faciliter l'enlèvement des *glaces* ou des neiges existant sur la voie publique, au devant de leurs immeubles.

— Hyg. Les boissons en entre la *glace* procurent une sensation de fraîcheur buccale, très agréable et, recherchée surtout pendant l'été. Mais ces boissons n'apaisent pas la soif aussi rapidement que les boissons chaudes, et leur absorption provoque souvent des troubles des organes digestifs et même des congestions par suite du refroidissement du corps. On évitera de prendre de la glace à la suite des exercices violents, et les femmes doivent s'en abstenir au moment de leurs menstrues. Enfin, pour éviter toute contagion microbienne par de la glace provenant d'eau contaminée, il faut éviter de faire fondre la glace dans les boissons; mieux vaut employer des glacières.

Les « glaces », sirops ou crèmes glacés, introduites en France par le Florentin Procope, en 1660, doivent être prises immédiatement après le repas ou après la digestion.

— Météorol. La limite de la région qu'occupent, dans l'Océan, les bancs des *glaces* polaires; est variable avec la saison et les circonstances atmosphériques; d'autre part, il se détache de la masse générale des îlots qui descendent avec les courants ou sous l'effet du vent et vont jusqu'au 40e degré de latitude N. Les glaces du pôle S. sont beaucoup plus étendues que celles du pôle N. Les glaces flottantes présentent des dangers considérables à la navigation : tenues en équilibre sur une base dont l'eau réduit sans cesse l'épaisseur, elles ne demandent qu'à basculer, et malheur au navire qui les heurte, car, agitées par leur base, elles tombent en faisant un bruit terrible du côté du navire, qu'elles écrasent infailliblement. Leur approche est annoncée par une chute brusque du thermomètre et par une lueur spéciale reflétée par les nuages. Certaines de ces banquises ont jusqu'à 4 milles de circonférence, sur une hauteur de 25 à 30 mètres. Dans les rivières, la débâcle des glaces est très dangereuse : les piles des ponts sont soumises à des assauts terribles, bien que la couche de glace dépasse rarement 1 mètre.

— Thérap. On se sert avantageusement de la *glace*, administrée par petits fragments, pour combattre la dyspepsie flatulente et nerveuse, la gastralgie, les vomissements nerveux, les vomissements de la grossesse, la péritonite aiguë, le choléra, etc. On l'emploie également comme topique sur la tête, dans les cas de méningite et dans la période délirante des fièvres, sur le ventre, dans les cas de péritonite aiguë, et dans les plaies contuses dont on veut arrêter l'inflammation. Depuis quelque temps, même, plusieurs chirurgiens s'en servent pour combattre l'inflammation dans les cas de traumatisme avec plaie, fractures, etc., en ayant soin de recouvrir la partie blessée d'une forte couche de charpie, sur laquelle on place les fragments de glace.

— Verr. Comme dans tous les verres, c'est la silice qui fait la base des verres à *glaces*; mais on emploie pour ceux-ci de la silice très pure à laquelle on mélange, dans des proportions qui varient avec chaque fabrique, du sulfate de chaux, du carbonate de soude, un peu de charbon, d'oxyde de manganèse et d'acide arsénieux.

Primitivement, les glaces étaient soufflées, mais les progrès de l'industrie ont fait généralement rejeter ce mode de fabrication, qui a été remplacé par le coulage.

Fusion. Les matières premières sont placées dans un creuset de forme rectangulaire, muni sur tout son pourtour et vers le milieu de sa hauteur d'une rainure permettant de le saisir. 8, 12, 14 ou 16 creusets semblables sont mis dans un four Siemens ou Boetius où la température, très élevée, opère la fusion. On enlève les scories fiel de verre qui se forment à la surface des creusets et, lorsque la pâte est suffisamment affinée, le creuset est saisi à la ceinture par une tenaille et porté près de la table de coulée sur un petit chariot. Autrefois, avant la coulée, la masse vitreuse était transvasée dans un autre creuset ou cuvette, c'est ce qu'on appelait le *trépetage*; aujourd'hui, on enfourne, on fond et affine dans la même cuvette, qu'on écrémer *écremage* avant la coulée débarrasse des impuretés superficielles.

Coulage. Le creuset, saisi par la pince d'une grue, est hissé à un mètre au-dessus de la table de coulée. Celle-ci en fonte, est chaude, parfaitement nettoyée et porte, de chaque côté, dans le sens de la longueur, des tringles mobiles, destinées à donner à la glace l'épaisseur et la largeur voulues. A un commandement, le creuset bascule et la masse vitreuse incandescente s'écoule sur la table, où elle est étendue en couche uniforme par un rouleau pesant 3.500 kilogrammes et qui est supporté par les tringles. La table est alors mise en mouvement et amenée à l'ouverture du four à recuire (carcaise) dans lequel on pousse, encore rouge, la glace qui vient d'être coulée. Le four contient 6 ou 8 glaces qui séjournent là trois ou quatre jours et se refroidissent très lentement. Retirées de la carcaise, les glaces sont équarries, et passent à l'atelier de douci où elles sont dégrossies, puis polies avec soin, soit à la main, soit mécaniquement. Lorsque les glaces doivent être employées comme miroirs, elles sont étamées ou argentées.

Étamage. L'étamage se pratique de la façon suivante : Sur une table horizontale faite de pierres encastrées dans un châssis de bois, est étalée une feuille d'étain sur laquelle on promène, au moyen de rouleaux de drap, une petite quantité de mercure; ensuite, on verse une nouvelle et plus grande quantité de mercure pour former alors une couche uniforme de quelques millimètres d'épaisseur. La glace, bien nettoyée, est glissée par l'un des petits côtés de la table sur cet amalgame avec infiniment de précautions, afin qu'aucune bulle d'air ne reste entre le tain et le verre; puis la table est inclinée pour que l'excès de mercure s'écoule; on couvre ensuite la glace d'un molleton et on la charge de poids pour la laisser vingt-quatre heures en contact avec l'amalgame. Après ce temps, on l'égoutte, toujours inclinée, pour ne la redresser que progressivement et à mesure que l'étain sèche.

Les dangers de l'étamage ont peu à peu fait remplacer cette opération par l'argenture. V. ARGENTURE.

La glace *platinée* forme un miroir parfait lorsqu'elle est éclairée par devant, mais la métallisation disparaît quand elle est éclairée par transparence. Elle a été employée dans un truc de prestidigitation. Les spectateurs se voyaient dans une glace qui, peu à peu, par suite du changement d'éclairage, disparaissait, laissant voir une scène quelconque, et revenait peu à peu à l'état de miroir. Dans un corridor, le miroir platiné forme glace pour les arrivants et verre transparent pour les personnes de l'intérieur.

GLACÉE (*sé*) n. f. Arbor. V. GLACE (pomme de).

GLACÉ (*sé*) n. m. Petit bâton de sucre aromatisé et croquant.

GLACER (*sé* — du lat. *glaciare*, même sens. Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Je glaçai. Nous glaçons*) v. a. Transformer en glace, congeler : *Un froid à* GLACER *les rivières*. ‖ Par exagér. Refroidir excessivement : *Une bise qui vous* GLACE.

— Fig. Rendre insensible, refroidir : *La vanité* GLACE *le cœur*. (Mme Necker.) ‖ Paralyser par l'émotion, la crainte : *Patient que* GLACE *l'effroi*.

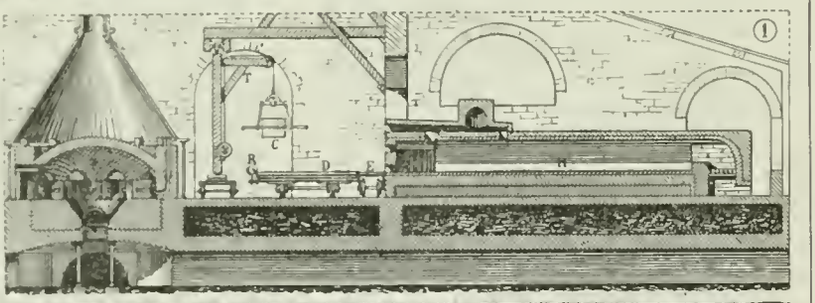

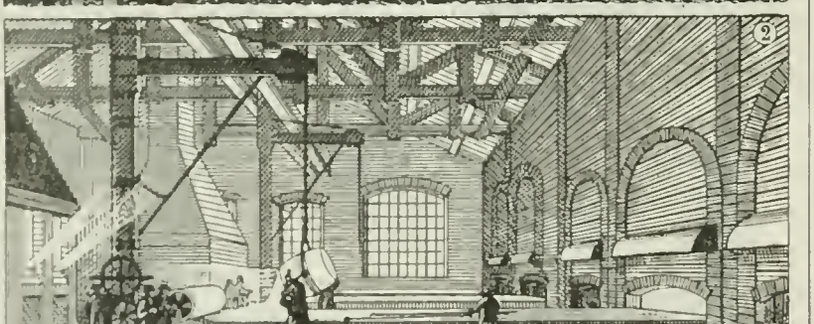

Fabrication des glaces. — 1. Coupe d'un atelier : F, four de fusion, contenant les creusets; T, treuil servant à soulever le creuset C; D, table de coulée; E, chariot disposé pour recevoir et ramener à sa place primitive le rouleau R après sa course; H, carcaise. — 2. La coulée.

— Poétiq. Faire perdre ou affaiblir la chaleur vitale, engourdir : *L'âge* GLACE *les membres*.

— Art culin. Couvrir d'un jus concentré et clarifié : GLACER *un friandeau*. ‖ Couvrir d'un vernis de blanc d'œufs et de sucre : GLACER *des biscuits, des oranges*. ‖ Frapper de glace : GLACER *du champagne*.

— Peint. Étendre une couleur transparente sur une autre couleur, pour lui donner de l'éclat et en modifier le ton. V. GLACIS.

— Techn. Donner de l'apprêt, du lustre à : GLACER *des indiennes, du papier*.

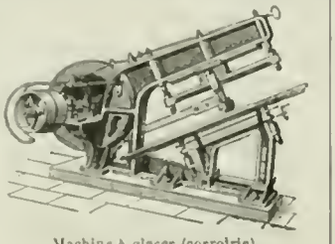

Machine à glacer (corroirie).

Coudre de façon à déguiser complètement les coutures : GLACER *une robe de taffetas*. ‖ Couvrir de cirage clair et luisant : GLACER *des souliers*. ‖ *Glacer une pièce de poterie*, Y poser la glaçure. ‖ *Machine à glacer*, Machine de corroyeur employée pour polir mécaniquement les cuirs et peaux tannés.

Glacé, ée part. pass. du v. Glacer.

— Fig. Qui fait aborder froidement : *Un cœur, Un accueil, Un regard* GLACÉ. ‖ Qui manque de feu, de passion : *Muse froide et* GLACÉE.

— Bot. *Plante glacée* ou substantiv. *Glacée*, Syn. de GLACIALE.

— n. m. Apparence d'un objet glacé, vernis à l'aide d'une couche transparente : *Papier, Ruban d'un beau* GLACÉ.

Se *glacer*, v. pr. Se congeler : *Le vin* SE GLACE *rarement dans nos climats*.

— Fig. S'affaiblir, se refroidir. ‖ *Le sang se glace dans les veines*. Se dit pour exprimer une stupeur causée principalement par la crainte.

GLACERIE (*se-ri*) n. f. Art et commerce du glacier-limonadier. ‖ Usine ou commerce du verrier fabricant ou vendant des glaces.

GLACEUR (*seur*) n. m. Ouvrier qui glace les étoffes, les papiers.

GLACEUX (*seû*), **EUSE** adj. Météor. Plein de glace; où il gèle : *Pays* GLACEUX. *Nuits* GLACEUSE. (Vieux.)

— Joaill. Qui a des glaces, des taches, en parlant d'une pierre précieuse et, en particulier, d'un diamant.

GLACIAIRE (*si-èr*) adj. Météor. Qui se rapporte à la glace ou aux glaciers : *Érosion* GLACIAIRE.

— Géol. *Période glaciaire*, Partie de l'époque pléistocène durant laquelle se serait produite une extension prodigieuse des glaciers.

— ENCYCL. Géol. Le fait même de la grande étendue des traces *glaciaires* n'est pas douteux. Une grande partie

Europe. (Période glaciaire.)

de l'Europe et de l'Amérique du Nord (v. la carte) présente sur d'immenses étendues des matériaux morainiques, cailloutis glaciaires, surfaces polies et striées, etc.; ainsi, le *drift* de l'Amérique du Nord, le *till* des Ecossais, etc.

L'explication de cette extension des débris glaciaires a donné lieu à de nombreuses théories : les cataclysmiens, dont l'opinion a été généralement admise jusqu'ici, y voient une période durant laquelle les étendues dont il a été parlé auraient été entièrement recouvertes par une calotte glaciaire, avec abaissement de la température et faune appropriée à ce climat rigoureux. Les actualistes rejettent toute possibilité d'une masse unique de glace, et ne voient, dans les traces reconnues, que le passage, le recul progressif de glaciers n'ayant rien de gigantesque, et qui entouraient des massifs montagneux d'un volume et d'une surface infiniment plus considérables que de nos jours, et dont les chaînes actuelles ne sont que les ruines.

La faune de cette époque comprend des espèces éteintes, comme : *elephas antiquus, elephas primigenius* (mammouth), *rhinoceros tichorhinus, hippopotamus major, ursus spelæus, hyæna spelæa, felis spelæa, cervus megaceros*, etc. Elle comprend aussi des espèces actuelles, comme le renne et le glouton, mais qui ont émigré depuis dans les régions arctiques, le chamois et la marmotte localisés dans les hautes montagnes, l'*ursus ferox* qui pourrait être considéré comme disparu, car il n'existe qu'en Amérique du Nord, où il n'a pu émigrer à cette époque, l'auroch, que l'on trouve encore en Orient, etc.

En résumé, la période dite *glaciaire* présente des animaux de pays froids et de pays chauds : les premiers recherchaient évidemment le voisinage des glaces : les autres indiquent bien que l'Europe présentait des régions habitables pour eux. D'ailleurs, les cataclysmiens reconnaissent une ou plusieurs périodes interglaciaires, durant lesquelles le climat se serait sensiblement adouci.

GLACIAIRISTE ou **GLACIÉRISTE** (*si-é-rist'*) n. Personne qui étudie les glaciers.

GLACIAL, ALE (*si* — du lat. *glacialis*, même sens. Le pluriel régulier serait *glaciaux*, mais il n'est pas employé) adj. Qui a la température de la glace : *Zone* GLACIALE. ‖ Par exagér. Très froid : *Bise* GLACIALE.

— Fig. Qui est sans ardeur, sans flamme : *Orateur, Style* GLACIAL. ‖ Qui est d'un abord sec, hautain, contraint : *Un homme* GLACIAL. ‖ Qui marque cette disposition : *Un air, Un regard* GLACIAL.

— Bot. *Anémone glaciale*, Anémone qui croît dans la région des glacières.

— Physiq. Cristallisé ou susceptible de cristalliser en cristaux ayant l'aspect de la glace. (Se dit surtout de l'acide acétique exempt d'eau.)

GLACIAL ARCTIQUE et **ANTARCTIQUE** (OCÉAN). V. ARCTIQUE, et ANTARCTIQUE (océan).

GLACIALE (*si*) n. f. Bot. Nom d'une espèce de ficoïde (*mesembrianthemum cristallinum*), remarquable par l'aspect que lui donnent les innombrables glandes d'aspect cristallin qui recouvrent, comme une sorte de givre, toutes ses parties herbacées.

GLACIALEMENT (*si*) adv. D'une manière froide, glaciale.

GLACIATION (*si-a-si*) n. f. Action de transformer en glace : *La* GLACIATION *de l'eau.* (Terme didact.)

GLACIER (*si-é*) n. m. Pâtis. Celui qui prépare ou vend des glaces et sorbets.

— Techn. Celui qui fabrique des verres appelés glaces.

GLACIER (*si-é*) n. m. Grand amas de glaces qui se forme dans les pays de montagnes et qui résulte de la transformation de la neige en glace : *Un* GLACIER *n'est qu'un vaste réservoir d'eaux solidifiées.*

— ENCYCL. Dans les montagnes, les *glaciers* proprement dits commencent à peu près au niveau des *rotures*, ces déchirures qui se forment dans les talus glacés, à la base des sommets rocheux du *bassin d'alimentation*. En ce point, la glace est parfois encore du *neve*, mais elle est près d'acquérir sa compacité définitive, provoquée par la pénétration dans la masse des eaux de fusion superficielle et par la pression. La cristallisation de cette glace est des plus confuses, et sa structure granuleuse.

L'existence des glaciers dépend de l'*alimentation* et de l'*ablation*, la première apportant plus d'eau solide que la seconde n'en détruit; mais l'alimentation n'est pas régulière et l'inconstance des pluies ou des neiges entraîne l'avancement ou le recul de leur partie frontale.

Il y a deux sortes de glaciers : les *glaciers encaissés* et les *glaciers suspendus*. Les premiers occupent le fond des hautes vallées qu'ils ont creusées; les seconds sont perchés sur les hautes pentes : ce sont des masses secondaires, qui s'étalent, offrent une grande surface à l'ablation et sont tributaires des premiers par éboulement.

Le mouvement de progression des glaciers vers l'aval est connu depuis plus d'un siècle. Il a pour cause, outre le propre poids du glacier, les alternatives de gel et de dégel des eaux de fusion qui produisent un effort latéral sur les parois de chaque crevasse. Le mouvement est plus rapide au milieu que sur les bords, à la surface qu'au fond, dans les points où le lit se rétrécit qu'aux endroits où il s'élargit et vers la rive concave des tournants que vers la rive convexe. Aussi l'on a parfois retrouvé, au front des glaciers, des débris presque intacts de catastrophes qui s'étaient produites à des altitudes considérables.

Les glaciers sont des agents d'érosion énergiques; ils triturent la roche qui les porte, livrant la montagne miette à miette aux fleuves qui en assurent le transport jusqu'à la mer. Le glacier rabote et burine le fond de son lit; il laisse après lui des surfaces *moutonnées* et *striées* caractéristiques, bien faciles à observer même à des hauteurs considérables, aux altitudes qu'ils ont successivement occupées au cours de leur travail. Tous les matériaux rocheux, fragmentaires ou pulvérisés, que reçoit ou arrache le glacier, forment des *moraines*.

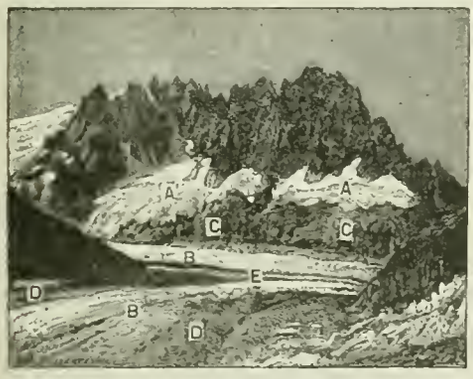

A, glaciers suspendus; B, glaciers encaissés; C, parties moutonnées par le glacier; D, moraines latérales; E, moraines médianes.

Les ruptures que subissent les glaciers, lorsque l'effort exigé par la forme de leur vallée est trop brusque, sont connues sous le nom de *crevasses*. Parfois, ces brisures produisent des chaos gigantesques de blocs, les *séracs*.

La fusion superficielle des glaciers et leur fusion totale au point où la température moyenne est assez élevée pour mettre un terme à leur existence est désignée par le mot *ablation*. Les eaux qui en résultent arrivent au jour pour donner naissance aux *torrents persistants*; elles sortent généralement par une excavation ouverte à la base de la coupole qui constitue la partie frontale des glaciers.

Les Alpes comptent un grand nombre de glaciers. Ceux de l'Oberland et du Mont-Blanc sont les plus beaux. Le plus grand est le glacier d'Aletsch, long de 24 kilomètres; ses eaux d'ablation alimentent le Rhône.

Les glaciers polaires recouvrent des pays entiers d'un seul manteau, auquel les Scandinaves ont donné le nom de *inlandsis*. Ces glaces projettent parfois quelques larges épanchements qui viennent baigner dans la mer, où ils forment de hautes falaises que les flots débitent en icebergs. Ces blocs transportent une somme considérable de matériaux, qui coulent à mesure que s'avance la fusion; le grand banc de Terre-Neuve, n'a pas d'autre origine.

GLACIÈRE (*si*) n. f. Amas de glace. (Vx.) ‖ Lieu souterrain voûté et entouré de corps mauvais conducteurs de la chaleur, dans lequel on conserve de la glace et de la neige. ‖ Appareil à produire artificiellement de la glace. ‖ Petit appareil domestique, destiné à fabriquer des glaces ou sorbets, ou à réfrigérer certains liquides.

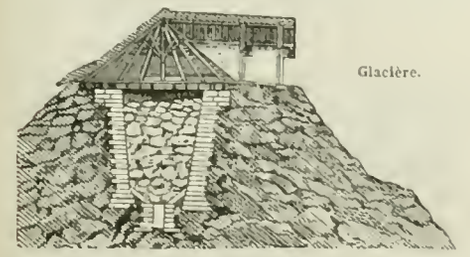
Glacière.

— Fig. et fam. Lieu extrêmement froid : *Chambre qui est une vraie* GLACIÈRE.

— ENCYCL. Les *glacières*, destinées à conserver pendant plusieurs mois des approvisionnements de glace naturelle récoltée pendant l'hiver, sont constituées par des réservoirs dont les parois sont le plus souvent en briques. Ces glacières sont cylindriques et munies, à leur partie la plus basse, d'une sorte de puisard par où s'écoule l'eau provenant de la fusion de la glace emmagasinée. On donne encore le nom de *glacière* à des sortes d'armoires à compartiments, dans lesquelles on conserve des substances alimentaires, en faisant usage de glace naturelle placée en certains endroits de ces armoires.

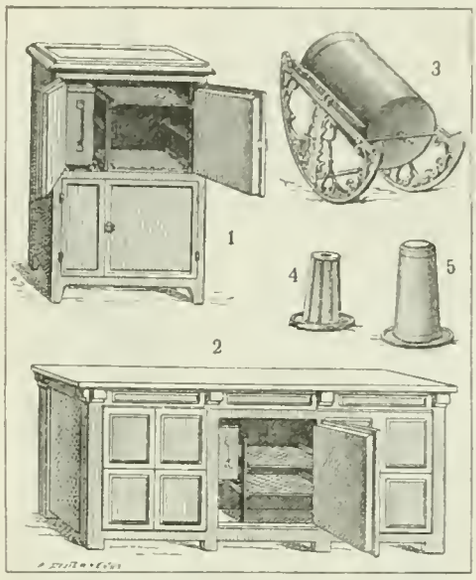

Glacières : 1. Armoire-glacière; 2. Comptoir-glacière; 3. Glacière de ménage; 4, 5. Moule à côtes et moule uni pour glacière de ménage.

GLACIÉRISTE (*si-é-risst'*) n. m. Celui qui étudie les glaciers ou qui les décrit. ‖ On écrit quelquefois GLACIAIRISTE.

GLACIOLOGIE (*si, ji* — de *glace*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Science qui traite des glaciers : *La* GLACIOLOGIE *est une science toute contemporaine.*

GLACIOLOGISTE (*si, jisst'*) n. m. Savant qui étudie la glaciologie.

GLACIS (*si*) n. m. Techn. Sorte de maçonnerie, faite de blocage et disposée en pente douce dans le but de faciliter l'écoulement des eaux pluviales et autres. ‖ Pente de la surface supérieure d'une cimaise pour laisser écouler les eaux pluviales. ‖ Plan de maçonnerie, sur lequel les raffineurs font sécher les pains de sucre au soleil. ‖ Evasement à la partie supérieure d'une corniche, destiné à en augmenter la capacité. ‖ Enduit que l'on applique sur un voligeage jointif ou sur un lattis également jointif, et sur lequel se pose le plomb d'un arêtier ou d'un faîtage. ‖ Enduit en pente douce recouvrant la tête d'un mur ou le dossier d'une cheminée. ‖ Teinte claire et transparente appliquée sur une autre teinte plus vive pour en faire disparaître la crudité du ton. ‖ Sorte de traînée de passementerie, faite de clinquant sur une assez grande longueur. ‖ Parties constituées par les soies de la chaîne servant à lier la trame. ‖ Rang double de points de couture, destinés à assujettir la doublure avec l'étoffe. ‖ Surface qu'occupe la sole du pied d'un cheval.

— Fortif. Terrain en pente douce, ménagé en avant d'un ouvrage de fortification, et par lequel la crête du chemin couvert se raccorde au sol.

— ENCYCL. Les *glacis* obligent les assaillants à parcourir un terrain efficacement battu par les feux de l'ouvrage. La pente des glacis est calculée de façon telle que le prolongement de leur plan passe un peu au-dessous de la crête du rempart et assez au-dessus du revêtement ou maçonnerie de l'escarpe, pour les soustraire au tir direct de l'artillerie. Bien que la surface des glacis doive être rase et dénudée, ils sont le plus souvent plantés d'arbres qui gênent l'observation de la place et que la défense peut facilement abattre. Enfin, les glacis peuvent être garnis de défenses accessoires, abatis, fils de fer, etc.

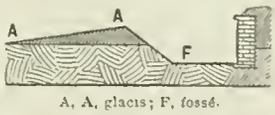

A, A, glacis; F, fossé.

GLAÇOIRE (*soir'*) n. f. Boîte cylindrique en fer-blanc, avec couvercle percé de trous, servant à saupoudrer de sucre les pâtisseries destinées au glaçage.

GLAÇON n. m. Morceau de glace : *La rivière charrie des* GLAÇONS.

— Poétiq. Affaiblissement ou perte de l'action vitale, froideur de l'âme, indifférence : *L'âge a ses* GLAÇONS. ‖ Personne froide : *Un* GLAÇON *qui ne s'émeut de rien.*

— Archit. Ornement qui représente un glaçon, et qui décore des bassins et des fontaines.

GLAÇURE n. f. Enduit vitrifiable, que l'on applique à la surface de certaines pâtes céramiques pour les rendre imperméables ou leur donner un éclat brillant.

GLADBACH ou **MÜNCHEN-GLADBACH**, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane (présid. de Dusseldorf), sur la Niers, affluent de la Meuse; 42.268 hab. C'est l'entrepôt principal des produits manufacturiers de la Prusse-Rhénane. Ch.-l. de cercle.

GLADBACH ou **BERGISCH-GLADBACH**, ville d'Allemagne (Prusse (présidence de Cologne)), sur un affluent du Rhin; 9.538 hab.

GLADBECK, ville d'Allemagne (Prusse (prov. de Westphalie, présid. de Munster)); 5.648 hab.

GLADIATEUR lat. *gladiator*; de *gladius*, glaive. (Le fém. *gladiatrice* est rare) n. m. Homme qui combattait dans l'arène contre d'autres hommes ou contre des bêtes, pour l'amusement du peuple romain. ‖ *Gladiateurs privés*, Ceux qui étaient nourris par des particuliers. ‖ *Gladiateurs fiscaux* ou *césariens*, Ceux que nourrissait le fisc ou l'empereur.

— Au XVIIIe s., à Valenciennes, Compagnon de l'épée à deux mains ou joueurs d'armes.

— ENCYCL. Antiq. rom. Les *gladiateurs* étaient soit des condamnés à mort, soit des esclaves dressés à cet effet, soit des prisonniers de guerre, soit encore des barbares enrôlés volontairement. Ils étaient casernés dans des maisons appelées *ludi*, contenant des gymnases et des palestres. On leur donnait une nourriture appropriée, et ils s'exerçaient sous les ordres d'un maître appelé *lanista*. Leur profession était regardée comme infâme. Les troupes de gladiateurs appartenaient soit à de riches particuliers, soit à des entrepreneurs qui les louaient, soit à l'Etat. Ils combattaient dans les funérailles, dans les festins, et surtout au cirque. On en distinguait, suivant le genre de combat, plusieurs catégories. Quelques-uns combattaient à cheval (*equites*), ou en chars (*essedaires*). D'autres luttaient tantôt deux par deux *rétiaires*, *mirmillons*, tantôt par groupes (*caternaires*), parfois contre des animaux féroces (*bestiaires*). Quand un gladiateur s'avouait vaincu, le peuple décidait, en baissant ou en étendant le pouce, de sa mort ou de sa vie. Après le combat, morts et mourants étaient enlevés de l'arène et l'on achevait les seconds.

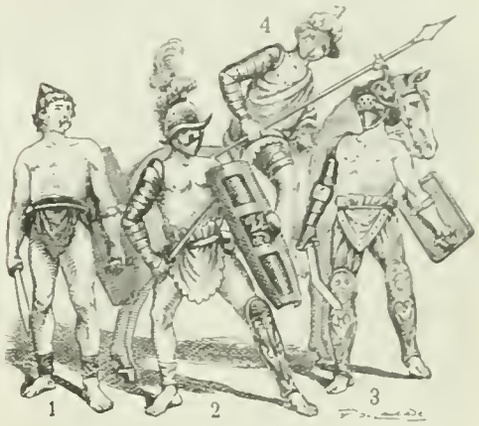

Gladiateurs : 1. Equipement gaulois; 2. Equipement samnite; 3. Equipement thrace; 4. Gladiateur à cheval.

Les combats de gladiateurs eurent, à Rome, une triste, mais très longue vogue, encouragée, dans un but de popularité, par les candidats riches qui donnaient des « jeux », puis par les empereurs. On se souvient des protestations — isolées et vaines — de Sénèque, et de son beau cri : *Servi sunt, homines*. Le christianisme lui-même eut encore beaucoup à faire pour déraciner ce cruel divertissement, qui ne prit entièrement fin qu'après l'empereur Honorius.

— Iconogr. Le musée des Études, à Naples, possède plusieurs statues antiques de *gladiateurs* combattant, blessés ou mourants. Une d'elles, le *Gladiateur Farnèse*, de très bon style, représente un gladiateur blessé. Au musée du Capitole, à Rome, se trouve une statue célèbre qu'on appelle improprement *le Gladiateur mourant*. On croit généralement, aujourd'hui, qu'elle représente un Gaulois. Elle a inspiré à Byron deux strophes célèbres. Cette statue, pleine de naturel et de vérité, atteste une science profonde, mais sans étalage, de l'anatomie. La figure exprime une immense douleur contenue.

Le gladiateur mourant.

Une statue du Louvre, en marbre grec, est connue sous le titre de *Gladiateur combattant*. Cette statue représente un guerrier et non un gladiateur entièrement nu, qui semble combattre contre un personnage à cheval. Elle fut trouvée, au commencement du XVIIe siècle, à Antium. Une inscription nous apprend que l'auteur de ce chef-d'œuvre est Agasias, qu'on peut placer parmi les élèves, ou du moins parmi les imitateurs de Lysippe. Cette statue, souvent copiée, est, de toutes les figures antiques, celle dont le mouvement est le plus développé. Le squelette en action se montre dans tous les membres.

Au Vatican, un bas-relief, trouvé dans les fouilles de la villa Adriana, à Tivoli, représente des *Gladiateurs combattant contre des bêtes féroces*. Un autre bas-relief du même musée, nous montre un *rétiaire* et un *mirmillon*, etc.

Les artistes de la Renaissance ont représenté souvent des combats de gladiateurs. Philippe Galle a gravé une composition analogue d'après Luca Penni. Au musée de Madrid, un tableau de Lanfranc, montre des gladiateurs combattant pendant un festin. Enfin, Gérome, a représenté des gladiateurs saluant l'empereur avant le combat : *Ave, Cæsar, morituri te salutant.* V. AVE.

Gladiateurs GUERRE DES. V. SPARTACUS.

GLADIATORIAL, ALE, AUX ou **GLADIATOIRE** adj. Qui a rapport aux gladiateurs, à leurs combats.

GLADIÉ, ÉE du lat. *gladius*, glaive) adj. Bot. Comprimé en arête vive, en forme de glaive. ‖ On dit aussi ENSIFORME.

GLADIOGRAPTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de méduses hydroïdes, comprenant les trois genres *clathrograpte, tricograpte* et *retiograpte*. — *Un* GLADIOGRAPTIDE.

GLADIOLÉ, ÉE (du lat. *gladiolus*, glaïeul) adj. Bot. Qui ressemble au glaïeul.

— Graphol. *Écriture gladiolée, Signature gladiolée.* Écriture qui se termine en pointe, en forme de glaive.

— n. f. pl. Bot. Tribu d'iridées, ayant pour type le genre *glaïeul*. — *Une* GLADIOLÉE.

GLADIOLUS (*lus* — mot lat.) n. m. Bot. Nom scientifique du genre glaïeul.

GLADIUS (*ti-us* — mot lat. signif. *épée*) n. m. Lamellibranche affectant la forme d'un fer de lance, qui, dans les calmars et autres céphalopodes du même groupe, représente l'osselet calcaire des seiches.

GLADSHEIM. Mythol. scandin. Contrée délicieuse, où se trouve le Walhalla, séjour des guerriers d'Odin.

GLADSTONE William Ewart, homme d'État anglais, né à Liverpool en 1809, mort à Hawarden en 1898. Il débuta dans la carrière parlementaire, en 1832, comme membre du parti conservateur et fit partie à des titres divers de l'administration tory. Cependant, il s'éloigna peu à peu de ce parti, et, sous le ministère Derby (1852), son évolution était déjà complète. Il combattit la politique budgétaire de Disraeli, et devint lui-même chancelier de l'Échiquier dans le cabinet Aberdeen. Hostile à la guerre de Crimée, il quitta le ministère avant la chute du gouvernement. Sous le ministère Palmerston, il redevint chancelier de l'Échiquier (1859) et, après la mort de Palmerston (1865), il fit partie du cabinet Russell comme chancelier de l'Échiquier, et fut, comme *leader* de la Chambre des communes, un des champions du bill de réforme parlementaire. Mais ce bill ayant échoué, le cabinet Russell tomba. Gladstone, se trouvant dans l'opposition, commença à se signaler par sa politique favorable à l'Irlande. Cependant, les élections de 1868 ayant été libérales, Gladstone fut chargé lui-même de constituer un nouveau ministère (1868-1874). La séparation de l'Église et de l'État (*disestablishment*) en Irlande, la réforme de l'enseignement primaire, la restriction de l'achat des charges d'officiers, l'établissement du scrutin secret signalèrent son premier passage au pouvoir. De 1874 à 1880, le gouvernement fut aux mains des conservateurs. Mais, les élections d'avril 1880 ayant été de nouveau favorables aux libéraux, Gladstone revint aux affaires. Ce fut son second ministère (1880-1885), pendant lequel il fit adopter une loi sur la réforme électorale, qui augmentait le nombre des électeurs. La question irlandaise le préoccupa aussi beaucoup, l'agitation de la Ligue agraire étant particulièrement intense à cette époque. Mais sa politique étrangère, marquée par la défaite des Anglais au Transvaal et l'abandon de Gordon au Soudan, le rendit impopulaire. Cependant, après un court ministère Salisbury (1885-1886), Gladstone reprit la présidence du conseil (1886). Il essaya alors, mais encore en vain, de faire triompher sa politique du *home rule*, qui accordait un Parlement à l'Irlande. Après un nouveau ministère Salisbury, Gladstone forma son quatrième ministère en 1892. Il fit adopter par la Chambre, son projet de *home rule* légèrement amendé, mais la Chambre des lords le repoussa. En 1894, Gladstone démissionna pour des raisons de santé, et se retira dans la vie privée.

Gladstone.

Loin d'être exclusivement absorbé par la politique, Gladstone le *great old man*) s'intéressait à l'étude des lettres, de la philosophie, des questions religieuses. Essentiellement généreux, il s'enthousiasma pour toutes les causes nobles, et restera l'un des plus méritants serviteurs de la cause de la liberté au XIXe siècle.

GLÆSER (Franz), compositeur autrichien, né à Ober-Georgenthal (Bohême) en 1798, mort à Copenhague en 1861. Sorti du Conservatoire de Prague, chef d'orchestre du théâtre Josephstadt à Vienne (1818), pour lequel il écrivit la musique de nombreux vaudevilles et de plusieurs opéras : *Armide la Magicienne, le Chevalier aux éperons d'or*, etc. En 1830, il alla diriger l'orchestre du théâtre Kœnigstadt à Berlin, où il fit représenter encore quelques opéras : *les Fiancailles, l'Aire de l'aigle, Andréa, l'Œil du diable, Aurora* et *les Quatre fils Aymon*. Il fut appelé à Copenhague comme maître de chapelle de la cour, et, peu après, en 1842, nommé directeur du Conservatoire. On connaît encore de lui une *Ouverture de fête*, un finale pour la *Clavigo* de Gœthe, des romances, etc.

GLAGEON, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 11 kilom. d'Avesnes (2.880 hab.). *Glageonnais, aises.* Ch. de f. Nord. Chaux. Carrières et scieries de marbre. Brasseries, briqueteries et fabriques de carreaux.

GLAGEON (*jon*) n. m. Variété de marbre, exploité dans la commune de ce nom.

GLAGÉRITE (*jé*) n. f. Minér. Variété de lithomarge.

GLAGOL n. m. Quatrième lettre de l'alphabet slave et russe, ayant la valeur du *g* dur ou de l'*h* français.

GLAGOLITIQUE (*tik'* — rad. *glagol*) adj. Se dit d'une écriture usitée dans les premiers monuments de la littérature

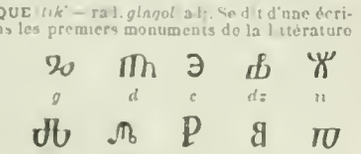

Alphabet glagolitique.

slave et probablement antérieure à l'écriture *cyrillique* dans laquelle sont transcrits les monuments du vieux slave liturgique. Elle ne se rencontre plus que sur quelques points de la Dalmatie.

GLAI (*glè* — du lat. *gladius*, glaive) n. m. Glaïeul. (Vx.)

GLAIE (*glè*) n. f. Voûte d'un four de verrerie. ‖ On dit aussi GLAISE.

GLAIEUL (du lat. *gladiolus*, petite épée, à cause de la forme des feuilles) n. m. Genre de plantes, de la famille des iridées. ‖ *Glaïeul bleu, Glaïeul jaune*, Variétés d'iris.

— ENCYCL. Les *glaïeuls* sont des herbes vivaces, à rhizome bulbeux, à feuilles longues et ensiformes, dont les fleurs, réunies en longs épis unilatéraux, ont un périanthe nettement zygomorphe, offrant comme deux lèvres. On en connaît environ quatre-vingt-dix espèces, de l'Europe moyenne, de la région méditerranéenne, du Cap. A la flore de France appartiennent le glaïeul commun (*gladiolus communis*), dont le bulbe passait pour anticrofuleux, et le glaïeul des moissons (*gladiolus segetum*), réputé emménagogue et aphrodisiaque. Les glaïeuls à grandes fleurs ou de Gand offrent de nombreuses variétés dont la souche paraît être le glaïeul perroquet (*gladiolus psittacinus*), originaire du Cap, à fleurs rouges tachées de jaune. Les glaïeuls, propagés de graines ou de bulbes, ne sont pas très exigeants pour le choix du terrain.

Glaïeul : *a*, commun ; *b*, de Gand.

GLAIRAGE (*glè-raj'*) n. m. Action de glairer : *Le* GLAIRAGE *se fait avec du blanc d'œuf.*

GLAIRE (*glèr'* — du lat. pop. *claria*, même sens, tiré de *clarus*, clair) n. f. Méd. Humeur visqueuse, transparente ou blanchâtre, le plus souvent insipide, que sécrètent les membranes muqueuses : GLAIRES *stomacales*. GLAIRES *intestinales*.

— Par anal. Matière visqueuse.

— Joaillier. Sorte de tache semi-opaque, analogue comme reflet à celui du blanc d'œuf, qui diminue en certains points les feux d'un diamant.

— Rel. Blanc d'œuf battu, dont on humecte la couverture d'un livre pour lui faire subir l'opération du glairage.

— Vénor. Matière qui se trouve dans les fumées des biches.

GLAIRE (Jean-Baptiste), orientaliste et exégète français, né à Bordeaux en 1798, mort à Issy, près Paris, en 1879. Entré dans les ordres (1822), il professa l'hébreu à Saint-Sulpice de 1822 à 1834, puis à la Sorbonne. La chaire d'Écriture sainte lui fut confiée en 1843. Ses principaux ouvrages sont : *la Sainte Bible en latin et en français* (1835) ; *Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament* (1836) ; *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques* (1867). Il a publié encore plusieurs grammaires et lexiques pour l'étude des langues orientales et de nombreux articles dans l'*Encyclopédie catholique* et l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle*.

GLAIRER (*glè*) v. a. Frotter de blanc d'œuf ou glaire la couverture d'un livre pour lui donner un certain éclat ou pour la préparer à recevoir la dorure.

GLAIREUX (*glè-reû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature des glaires, qui a l'apparence des glaires : *Le liquide fourni par les membranes muqueuses, comme celle du nez, par exemple, est* GLAIREUX. (Sandras.)

GLAIRINE n. f. Chim. Syn. de BARÉGINE.

GLAIRURE n. f. Rel. Syn. de GLAIRE.

GLAIS-BIZOIN (Alexandre-Olivier), homme politique français, né à Quintin (Côtes-du-Nord) en 1800, mort à Lamballe en 1877. Attaché au parti libéral sous la Restauration, il représenta, de 1836 à 1848, l'arrondissement de Loudéac à la Chambre, et vota avec l'extrême gauche. Élu député des Côtes-du-Nord à la Constituante (1848), il combattit la politique de Louis-Napoléon et échoua à la Législative. En 1863, les électeurs de Loudéac l'envoyèrent au Corps législatif, où il fut un des orateurs de l'opposition et se signala par ses vives saillies et ses interruptions. En 1868, il fut un des fondateurs de la « Tribune française » et fut élu député à Paris en 1869. Le 4 septembre 1870, il devint membre du gouvernement de la Défense nationale, puis fit partie de la délégation de Tours. Non réélu en janvier 1871, il rentra dans la vie privée. C'était un homme intègre et désintéressé. Outre quelques comédies, dont l'une, *le Vrai courage*, fut jouée sans succès à Genève en 1868, on lui doit : *Dictature de cinq mois, Mémoires pour servir à l'histoire du gouvernement de la Défense nationale* (1872).

Glais-Bizoin.

GLAISE (*glèz'* — en anc. franç. *gleise, gloise* ; du lat. pop. *glitia*, de *glis, glitis*, terre tenace) n. f. Agric. Terre grasse et compacte, fortement argileuse, et que l'eau ne pénètre point : *Un bassin enduit de* GLAISE. ‖ *Glaises vertes*, Couche de marne verte, formant la partie supérieure des marnes dites du gypse.

— Adjectiv. : *Terre* GLAISE.

— Techn. Syn. de GLAIE.

— ENCYCL. Agric. Les cultivateurs désignent quelquefois du nom de *glaise* ou *terre glaise* les variétés de terre argileuse très impénétrables à l'eau, et sur lesquelles il est dangereux de bâtir parce qu'elles sont glissantes. Impraticables quand elles sont humides, elles durcissent extrêmement dans les périodes de sécheresse. Les terres glaises se rencontrent particulièrement dans les formations géologiques primitives, les marnes jurassiques, les argiles plastiques de la période tertiaire, etc.

GLAISER (*glè*) v. n. Enduire de glaise : GLAISER *un bassin*. ‖ Amender avec de la glaise : GLAISER *une terre*.

GLAISEUX (*glè-zeû*), **EUSE** adj. Qui contient de la glaise : *Sol* GLAISEUX.

GLAISHAMMER, ville d'Allemagne (Bavière [cercle de Moyenne-Franconie]) ; 4.877 hab. Fabrication de machines, de meubles, de glaces.

GLAISHER (James), aéronaute anglais, né à Londres en 1809. Il a été directeur de l'observatoire de Greenwich. Il a effectué de nombreuses ascensions et publié divers ouvrages : *Voyages aériens, Récits populaires de voyages* et *Aventures en ballon*, en collaboration avec Flammarion, de Fonvielle et G. Tissandier (1871).

GLAISIÈRE (*glè*) n. f. Carrière d'où l'on extrait la glaise.

GLAITERON (*glè* — altérat. de *glouteron*) n. m. Bot. Nom vulgaire du *grateron* ou *caille-lait*, ou *bardane*.

GLAIVE (*glèv'* — du lat. *gladius*, même sens) n. m. Épée à deux tranchants. (S'emploie surtout dans le style soutenu) : *Plonger le* GLAIVE *dans le sein de son ennemi.*

— Par ext. Droit de vie et de mort ; exercice de ce droit : *Le souverain a la puissance du* GLAIVE.

— Fig. Symbole de la guerre, des combats : *Tirer le* GLAIVE. *Remettre le* GLAIVE *dans le fourreau.* ‖ *Le* GLAIVE *de Dieu*, la justice, la jouissance de Dieu. ‖ Moyen puissant d'action sur l'esprit des hommes : *Le* GLAIVE *de la parole, de l'éloquence*, le pouvoir de la parole, de l'éloquence.

— Antiq. rom. Profession de gladiateur : *Condamner quelqu'un au* GLAIVE. ‖ *Droit du glaive*, Droit de connaître des crimes qui entraînent la peine de mort ou une autre peine afflictive.

— Archéol. V. la partie encycl.

— Franc-maçonn. Arme symbolique du franc-maçon, pendant les tenues dans le temple. V. FRANC-MAÇONNERIE.

— Ichtyol. Nom de l'espadon, dans quelques localités.

— Moy. âge. *Glaive courtois*. Lance sans fer tranchant.

— Relig. *Glaive spirituel*, Pouvoir qu'a l'Église de frapper d'excommunication ou de quelque autre peine canonique.

— ENCYCL. Archéol. Le mot *glaive* est employé au moyen âge pour désigner, en général, toutes les lames pouvant se monter sur une hampe ou sur une poignée d'arme de main : il s'applique surtout à une épée large et forte,

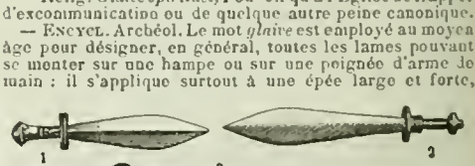

Glaives : 1. Grec ; 2. De gladiateur romain ; 3. Du XVIe siècle.

surtout à celles de cérémonie que l'on portait devant les princes. Cette dernière acception a prévalu.

Glaive (ORDRE DU). V. EPÉE (ordre de l').

Glaive ! (PAR LE), drame en cinq actes, en vers, de Jean Richepin (Comédie-Française, 1892). La cité de Ravenne a été conquise par des compagnies d'aventuriers. Son duc, Guido, a dû trouver une mort obscure, car il a disparu ; et sa fiancée Rinalda, pour sauver du poignard un enfant qui est le dernier espoir de la dynastie, a dû épouser Conrad le Loup, chef des envahisseurs. Guido n'est pas mort. Du fond de sa retraite ignorée, il combine avec Strada, son frère naturel, un soulèvement qui doit restaurer son trône. Strada, dont l'esprit devance l'époque, est une sorte de démocrate égalitaire. Quand il aura rétabli Guido, il lui fera épouser Bianca, fille d'un modeste bourgeois, afin que le souverain donne l'exemple de l'aristocratie se mêlant au peuple. Un seul obstacle s'oppose à ce projet : c'est Rinalda, que le coup de main sur la ville fera veuve, et qui songera sans doute à un second mariage avec Guido, qu'elle n'a cessé d'aimer. Mais Strada, par un plaidoyer d'une ferveur mystique, transforme la patricienne en apôtre de la fusion des classes. C'est la scène la plus grandiose du drame. Guido et Rinalda ont une entrevue dans le palais même de Ravenne, lorsqu'un bruit de pas les trouble : c'est Conrad le Loup. Rinalda cache Guido dans son oratoire. Conrad devine un rival qu'il pourrait découvrir ; mais, sarcastique, il se contente en apparence de la dénégation de Rinalda et pour effacer, dit-il, jusqu'à la trace de son soupçon, fait murer la porte de l'oratoire sur le réfugié. Fort à propos, la sédition éclate, le palais est envahi, Conrad tué, Guido délivré, et Rinalda va se jeter elle-même sur le glaive de Strada. Mais, avant de mourir, elle unit Guido à Bianca la bourgeoise.

Deux ou trois scènes supérieures, une belle abondance oratoire, un tumulte grandiose et des vers sonores et bien frappés font de *Par le Glaive !* un des plus beaux drames romantiques du théâtre contemporain.

GLAIZE (Auguste-Barthélemi), peintre français, né à Montpellier en 1807, mort à Paris en 1893. Il se forma sous la direction des frères Devéria et se laissa d'abord séduire par l'art romantique. Il débuta au Salon de 1836 par un tableau anecdotique : *Luca Signorelli peignant son fils tué en duel*. Il exposa ensuite : en 1839, *Faust et Marguerite* et des *Anges venant recueillir le corps de la Madeleine* ; en 1841, une *Pauvre Famille* et *la Vision de sainte Thérèse* ; au Salon de 1842, une *Fuite en Égypte* ; en 1843, les *Baigneuses du séjour d'Armide*, et *l'Humilité de sainte Elisabeth* ; en 1844, une *Sainte Elisabeth mendiant son pain* (musée du Luxembourg). Ses tableaux, *Acis et Galatée* (1845) et le *Sang de Vénus* (1846), sont parmi ses plus agréables productions. Mentionnons aussi : *La Conversion de la Madeleine* (1845) ; *l'Étoile de Bethléem* (1846) ; etc.

Glaize ne manquait, d'ailleurs, ni du sentiment de l'idéal : *Dante écrivant son poème sous l'inspiration de Béatrix et de Virgile* (1847), ni du sentiment de l'héroïsme : *Femmes gauloises* (1852). Le *Pilori*, l'œuvre la plus considérable, qu'il ait produite, parut à l'Exposition universelle de 1855.

Glaize a aussi donné dans le genre néo-pompéien (*Amours à l'enfan*), dans la peinture de genre et dans l'allégorie. Vers la fin de sa vie, son pinceau est devenu tantôt banal, tantôt d'une fantaisie outrée. — Son fils, PIERRE-PAUL-LÉON **Glaize**, peintre français, né en 1842, second prix de Rome en 1866, est un artiste délicat et

ingénieux. Signalons de lui : *Esope chez Xanthus* (Dijon); *Samson rompant ses liens* (Mulhouse); *Premier duel* (Arles); *Conjuration aux premiers temps de Rome* (Luxembourg); *Victor Hugo sur son lit de mort*, etc.; portraits de son père, de *Vacquerie*, de *Mlle Delna*, etc.; plafond du théâtre des arts de Rouen, du salon des Arts à l'hôtel de ville de Paris, etc.

GLAIZIL (LE), comm. du départ. des Hautes-Alpes, arr. et à 29 kil. de Gap; 497 hab. Au hameau des Diguières, ruines du château de la famille Lesdiguières.

GLAMMIS, paroisse d'Ecosse (comté de Forfar); 1.800 h. Fabriques de fil et de toile. Au N. du bourg, château où fut assassiné Malcolm II, et qui servit souvent de résidence aux rois d'Ecosse.

GLAMORGAN (COMTÉ DE), en gallois **Morgawn** ou **Gwlad Morgan**, comté maritime de la Grande-Bretagne (pays de Galles), sur le canal de Bristol, entre les rivières Rumney et Amman. Superf. : 2.215 kilom. carr., avec 467.964 hab. C'est la contrée la plus peuplée du pays de Galles. Le sous-sol est très riche en houille. Le comté renferme les deux villes les plus importantes du pays de Galles : Merthyr-Tydwil, immense usine, et les ports réunis de Swansea et de Cardiff. *Cardiff* en est le chef-lieu.

GLAMORGAN n. et adj. m. Se dit d'une variété de bœufs élevés dans le *comté de Glamorgan*.

GLANAGE (*naj'*) n. m. Action de glaner.

GLAND (*glan* — du lat. *glandis*, même sens) n. m. Fruit du chêne : *Les* GLANDS *du rouvre, du liège*. ‖ Nom donné, en botanique, à tout fruit qui ressemble, par sa structure, à celui du chêne, tel que le fruit du châtaignier et celui du hêtre. ‖ *Gland doux*, Fruit comestible de plusieurs espèces de chênes. ‖ *Gland de terre*, Gesse tubéreuse, du terre-noix ou *bunium bulbocastaneum*.

— Pop. *Rossignol à gland*, Cochon.

— Anat. Extrémité de la verge et du clitoris.

— Bot. *Gland d'Egypte*, noix du ben aptère. ‖ *Gland de Jupiter*, nom ancien de la noix et de la châtaigne.

— Crust. *Gland de mer*, Syn. de BALANE.

— Techn. Ouvrage de bois, passementerie, etc., destiné à rester pendant, et qui a la forme d'un gland : *Un* GLAND *de rideau*.

Gland (techn.).

— Zool. Sous-genre de cardites (mollusques lamellibranches) comprenant les formes à coquille en trapèze et à côtes crénelées ou presque épineuses. (Le type de ce sous-genre est le *glans trapezia*, espèce des mers chaudes.)

— PROV. **Ne nous remets pas au gland quand nous avons du blé**, Il ne faut pas faire au peuple une position pire que celle dont il jouit.

— ENCYCL. Le *gland* est un akène contenant une grosse graine albuminée, et enveloppé à sa base dans une cupule formée par un bourrelet circulaire émané du pédicelle. Les glands torréfiés et broyés du chêne vert fournissent une poudre avec laquelle on prépare une infusion caféiforme et qui entre dans la composition du *racahout* arabe.

Gland 1. Coupe ; *g*, graine *c*, cupule.

GLAND (*glan*) n. m. Espèce de pince ou de mâchoire en bois, dont se servent les parcheminiers et les fabricants de peignes. ‖ On l'appelle aussi MORDANT.

GLANDAGE (*daj'*) n. m. Lieu où l'on recueille les glands.

— Art vétér. Hypertrophie du ganglion sous-glossien, qui a normalement le volume d'un petit haricot et qui peut acquérir celui d'un œuf de poule.

— Féod. Droit de glandée. (Vx.)

— ENCYCL. Art vétér. Le *glandage* est un des caractères de la *gourme* et de la *morve*. Dans le premier cas, c'est un abcès qui se prépare; dans le second, c'est une augmentation de germes morbifiques qui infiltrent le tissu glandulaire. Dans le premier cas, la glande est entre les deux ganaches et ne tarde pas à présenter un point fluctuant; dans le second cas, la glande est mamelonnée, collée à l'os d'une des ganaches et n'a aucune tendance à s'abcéder. V. MORVE.

GLANDAIRE (*dèr'*) adj. Anat. Qui concerne le gland du pénis.

GLANDAZ (Antoine-Sigismond), jurisconsulte, né et mort à Paris (1792-1877). Il était avoué près du tribunal de la Seine. Glandaz a publié : *Formulaire général et complet* ou *Traité pratique de procédure civile et commerciale* (1853), en collaboration avec A. Chauveau.

GLANDE (du lat. *glandula*) n. f. Anat. Organe d'origine épithéliale, dont la fonction est de produire une sécrétion : *La* GLANDE *mammaire. Les* GLANDES *salivaires*.

— Pathol. Ganglion lymphatique enflammé et tuméfié : GLANDES *de l'aine, du cou*. (Pop.)

— Bot. Organe destiné à sécréter des sucs particuliers.

— ENCYCL. Anat. Les *glandes* sont des dérivés épithéliaux, dont les cellules ont pour fonction d'élaborer des produits spéciaux. Les uns se présentent sous forme de végétations qui se font dans la profondeur : ce sont les *glandes* proprement dites; les autres se développent vers l'extérieur, produisant les *ongles*, les *poils*, l'*émail des dents*; ces derniers organes ont donc la même valeur histogénique que les glandes.

Glande : 1. Sous maxillaire du chien; 2. Sudoripare; 3. Sébacée.

La morphologie générale des glandes est très variable, suivant que les bourgeons épithéliaux sont simples ou composés : simples, ils forment les glandes *tubuleuses* simples (glandes sudoripares); composés, ils forment les glandes de l'estomac. Quand il n'y a qu'une seule vésicule arrondie en cul-de-sac s'ouvrant isolément par une portion rétrécie, ils forment les glandes *acineuses* simples (glandes cutanées de la grenouille, glandes à venin du crapaud) ou composées (glandes en grappe, sébacées, de Bartholin, glandes salivaires, glande mammaire, etc.) Mais il est des glandes dont le tissu est morcelé, remanié par la pénétration d'autres tissus, vaisseaux ou tissu conjonctif, et qui perdent plus ou moins toute connexion avec l'épithélium qui leur a donné naissance : telles sont les glandes *closes*, ou glandes vasculaires sanguines : rate, corps thyroïde, thymus, amygdales, corps pituitaire.

Il y a donc deux sortes de glandes : les glandes ouvertes, c'est-à-dire avec un canal ou orifice excréteur et les vésicules closes, dépourvues d'orifice excréteur. Les premières élaborent un produit de sécrétion qui est versé sur les surfaces épithéliales correspondantes; les autres laissent échapper leurs produits dans le sang, d'où le nom de glandes vasculaires sanguines. Au point de vue physiologique, elles sont dites *excrémentitielles* quand la sécrétion a pour but de débarrasser l'organisme de divers déchets (rein, glandes sudoripares), *récrémentitielles* quand leur produit accomplit des actes utiles à l'organisme (digestion de l'amidon, de l'albumine) et est résorbé après avoir accompli ces actes (salive, suc gastrique. Il en est d'autres, telles que le foie, qui seraient *excrémento-récrémentitielles* : la bile (produit de sécrétion externe, excrété par le canal cholédoque) est formée en même temps que le glycogène, sécrétion interne (glycogénie hépatique).

Enfin, d'après les grandes fonctions auxquelles elles sont destinées, on a groupé les glandes en plusieurs classes : glandes *digestives* (salivaires, gastriques, pancréatique, hépatique), glandes servant à la *reproduction* (testicules, ovaires, mamelles), glandes *éliminant les déchets de la nutrition* (reins, poumons, foie), glandes *nutritives*, c'est-à-dire servant aux mutations organiques (foie, pancréas, thymus, thyroïde), glandes *à rôle défensif* (sébacées, sudoripares, lacrymales). Quand une de ces glandes est lésée dans son fonctionnement ou qu'elle est soustraite chirurgicalement à l'organisme (castration, ovariotomie, thyroïdectomie, splénectomie), il en résulte des désordres plus ou moins graves, que l'on combat en administrant au malade des *produits organiques* correspondants (ovarine, thyroïdine). Cette pratique constitue l'*opothérapie*.

— Bot. V. SÉCRÉTION.

GLANDÉ, ÉE (rad. *glande* ou *gland*) adj. Art vétér. Qui a les glandes lymphatiques de la ganache tuméfiées.

GLANDÉE n. f. Récolte de glands : *Une* GLANDÉE *abondante*. ‖ *A la glandée*, A la récolte, à la recherche des glands.

— Dr. anc. Droit d'usage consistant dans la perception du gland dans les forêts, soit que l'usager y introduise un certain nombre de porcs, soit qu'il fasse ramasser les glands. (On ne doit pas confondre la *glandée* avec le *panage*, qui était le droit de parcours appliqué aux porcs.)

GLANDER (SE) v. pr. Art vétér. Devenir glandé. ‖ Devenir suspect de morve.

GLANDÈVES (l'ancienne *Glannativa* ou *Glanum Livii*), hameau des Basses-Alpes, comm. d'Entrevaux, sur la rive droite du Var, dont les débordements ont entraîné une partie du terrain qu'elle occupait; 11 hab. Restes du palais épiscopal et de la cathédrale de l'antique *Glannativa*. Un *évêché de Glandève* a subsisté jusqu'en 1789.

GLANDIFÈRE (du lat. *glans, dis*, gland, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte, qui produit des glands.

GLANDIFORME (de *gland* ou *glande*, et de *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un gland : *Baie* GLANDIFORME.

GLANDINE ou **GLANDINA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés, famille des testacellidés, comprenant des animaux terrestres à longs tentacules, à coquille fusiforme, dont on connaît cent quarante espèces, réparties dans l'Amérique centrale et tropicale. (Une seule espèce, *glandina Europæa*, habite l'Europe et la région circaméditerranéenne; c'est un animal très vorace, qui se nourrit surtout de petits escargots.)

GLANDIVORE (du lat. *glans, dis*, gland, et *vorare*, dévorer) adj. Qui se nourrit de glands : *Le cochon est* GLANDIVORE.

GLANDULAIRE (*lèr'*) adj. Anat. Qui a l'aspect, la forme et la texture d'une glande : *Parenchyme* GLANDULAIRE.

— Pathol. Qui affecte les glandes : *Hypertrophies* GLANDULAIRES.

GLANDULE (lat. *glandula*, même sens) n. f. Hist. nat. Petite glande : *Les* GLANDULES *de la sauge. Les amygdales sont des* GLANDULES.

GLANDULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Qui a la forme ou la nature d'une glande : *Les mamelles sont des corps* GLANDULEUX.

— Bot. *Poils glanduleux*, Poils terminés par une petite glande.

GLANDULIFÈRE (du lat. *glandula*, glande, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui porte des glandes : *Poils* GLANDULIFÈRES.

GLANDULIFORME (de *glandule*, et *forme*) adj. Bot. Qui a la forme d'une petite glande.

GLANDULINE ou **GLANDULINA** n. f. Genre de foraminifères perforés, famille des lagénidés, comprenant de minuscules animaux marins à coquille ovoïde, dont les loges sont disposées en ligne droite. (Les glandulines vivent en diverses mers ou sont fossiles depuis le trias.

GLANDULOCILIÉ, ÉE (*si* — de *glandule*, et *cilié*) adj. Se dit d'une partie d'une plante dont chaque cil se termine par une petite glande.

GLANE (subst. verb. de *glaner*) n. f. Agric. Poignée d'épis ramassés dans un champ, après l'enlèvement des gerbes. (S'emploie quelquef. au fig.) ‖ Droit de glaner dans un champ. ‖ Groupe de petites poires rangées autour d'une branche, d'oignons ou d'ails attachés à une torche de paille.

— Constr. *Glane en torche*. Tampon de paille tordue que les couvreurs lient à l'extrémité supérieure de leurs échelles, pour éviter de casser les ardoises ou les tuiles.

— Féod. Récolte de la dîme.

GLANE, district de la Suisse (cant. de Fribourg), traversé par la *Glane*, tributaire de la Sarine; 13.930 hab.

GLANÉE n. f. Piège à prendre les canards sauvages et autres oiseaux aquatiques, dans lequel on se sert de blé pour appât.

GLANEMENT (*man*) n. m. Action de glaner.

GLANER (pour *glener* — du bas lat. *glenare*, que l'on trouve dès le VIe s., et dont l'orig. est incert. v. n. Ramasser les épis qui traînent dans les champs, après l'enlèvement des récoltes et avant qu'on y ait conduit les moutons.

— Fig. Trouver des restes là ou d'autres ont fait d'amples provisions : *L'on ne fait que* GLANER *après les anciens*. (La Bruy.

— v. a. Ramasser après la moisson : GLANER *du blé, du froment*. ‖ Recueillir morceau par morceau : GLANER *le bois tombé*. (Lamart.) ‖ Se dit des choses de l'esprit : GLANER *des faits*.

GLANEUR, EUSE n. Celui, celle qui glane.

Glaneuses (LES), tableau de François Millet (1857), au Louvre. — Dans un champ, trois femmes marchent en ramassant les épis oubliés. Au loin, des paysans entassent les blondes javelles. Il n'y a, pour ainsi dire, dans ce tableau, ni ombre ni lumière; il n'y a qu'un jour, un beau jour égal et net, au milieu duquel les trois femmes se détachent lumineuses, sous le ciel plein de clarté. Cette peinture réaliste est une des meilleures œuvres de Millet.

Les glaneuses, d'après François Millet.

Glaneuse (LA), tableau de Jules Breton (1877), au Luxembourg. — Une robuste villageoise, hâlée par le soleil, s'avance droit au spectateur. Derrière elle, dans la plaine que le crépuscule envahit, d'autres femmes circulent parmi les gerbes. Indépendamment du *Rappel des glaneuses* (Luxembourg), J. Breton a peint sons divers titres (*le Soir, la Fin de la journée*, etc.) des glaneuses revenant du travail. Toutes ces figures sont empreintes du même accent de poésie rêveuse, parfois un peu sentimentale, mêlée à une saine et vive réalité.

La glaneuse, d'après Jules Breton.

GLANGES, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 43 kilom. de Saint-Yrieix; 1.140 hab. Plomb argentifère.

GLANUM, ancienne cité gauloise, détruite en 480 par les Wisigoths, dont les ruines subsistent à 2 kilomètres de Saint-Remy (Bouches-du-Rhône). Ses carrières fournirent les matériaux de construction des monuments d'Arles. Un arc de triomphe et un mausolée sont restés à peu près intacts.

GLANURE n. f. Ce que l'on glane après la moisson.

GLANVIL ou **GLANVILLE** (Ranulphe DE), homme d'Etat anglais du XIIe siècle, mort en 1190. Shérif du Lancashire, il battit à Alnwick (1174) les Ecossais, qui venaient d'envahir le nord de l'Angleterre, et fit leur roi prisonnier. Il devint shérif du comté d'York (1175), juge de la cour du roi (1176), et grand justicier (1180). A l'avènement de Richard Cœur de Lion, il dut partir pour la Palestine, et fut tué devant Saint-Jean d'Acre. Il est l'auteur du premier traité connu sur les lois anglaises : *Tractatus de legibus et consuetudinibus regni Angliæ tempore regis Henrici secundi compositus*, ouvrage intéressant pour connaître la constitution anglaise antérieure à la grande charte.

GLAPE adj. Se dit, chez les chamoiseurs, de l'huile qui, adhérant fortement aux peaux, en sort difficilement par pression ou par torsion, tandis que l'*huile surge* s'enlève très aisément.

GLAPHIQUE (*fik'* — du gr. *glaphein*, tailler) adj. m. Se dit d'une variété de talc, appelée aussi PIERRE DE LARD, qui sert aux Chinois pour la fabrication de leurs figurines.

GLAPHYRA, femme d'Archélaos, grand prêtre de Bellone à Comana (Cappadoce) (Ier s. avant notre ère). Douée d'une grande beauté, elle plut à Marc-Antoine, dont elle obtint le trône de Cappadoce pour son fils.

GLAPHYRE ou **GLAPHYRUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *glaphyrinés*, comprenant des formes allongées, velues, à cuisses postérieures très fortes. (On en connaît une quinzaine d'espèces, des régions chaudes circaméditerranéennes. Ils se tiennent enfoncés dans les fleurs des chardons et se plaisent dans les lieux secs; tel, le *glaphyrus serratulæ*, d'Algérie.)

GLAPHYRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, renfermant les genres *glaphyre, anthypne, amphicome, dasychète, lichme*, etc. — *Un* GLAPHYRINÉ.

GLAPIR altérat. du vx. franç. *glatir*) v. n. Aboyer, crier sur un ton aigu, en parlant surtout des petits chiens et des

renards. *Les chiens* GLAPISSENT *comme les renards.* (Buff.) — Fig. Crailler, crier d'une voix aigre. *Les voix nasillantes des chanteurs ambulants* GLAPISSENT. (Th. Gautier.) — Fig. Dire d'une voix criarde. *Pour dire* GLAPIR *parmi les applaudissements.* (Gresset.)

GLAPIR (gla-pir), adj. v. n. Adhérer aux peaux, en parlant des poils des chapeaux.

GLAPISSANT (gla-pi-san), **ANTE** adj. Qui glapit; aigu, criard, aigre. *Des voix* GLAPISSANTES.

GLAPISSEMENT (gla-pi-se-man) n. m. Cri des petits chiens, des renards et des autres animaux qui glapissent. *Le* GLAPISSEMENT *du renard est une espèce d'aboiement qui se fait par de petites saccades et très précipitées.* (Buff.) — Fig. Réclamations criardes. *Les* GLAPISSEMENTS *de l'envie mediocrité.* (Mirab.)

GLAREANUS (Henri LORITI, dit), écrivain suisse, né en 1488 dans le canton de Glaris, d'où il tira son nom latin, mort à Fribourg-en-Brisgau en 1563. Lié avec Mykonius, Zwingle et Erasme, il professa la philosophie à Bâle, les belles-lettres au Collège de France de Paris, puis à Fribourg-en-Brisgau. Erasme a vanté sa science. Les notes qu'il a ajoutées à un grand nombre d'auteurs anciens (Horace, Lucain, Cicéron, César, etc.), sont encore estimées. On lui doit, en outre, une savante *Chronologie sur Tite-Live*, des *Annotations sur Tacite et les peuples de la Germanie* (1571), *De geographia liber* (1527); *Helvetiæ descriptio* (1514-1517), en vers, et de précieux ouvrages sur la musique: *Isagoge in musicen* (1516); *De arte musica* (1546), etc.

GLARÉOLE ou **GLAREOLA** n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des *glaréolidés*, comprenant de petites formes élancées, basses sur pattes, vulgairement appelées *hirondelles de rivages, pluviers des sables, perdrix de mer.*

— ENCYCL. Les *glaréoles* fréquentent les plages, les terrains salés. Leur livrée est ardoisée, avec le ventre blanc et des colliers noirs. Deux espèces se rencontrent dans l'Europe du S.-O. (*glareola pratincola* (région méditerranéenne); *glareola melanoptera*) Russie du Sud, Asie Mineure, etc.), leur chair fine en fait un assez bon gibier. On en connaît dix espèces des régions tempérées de l'ancien monde.

Glareole.

GLARÉOLIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, dont le genre *glaréole* est le type. — *Un* GLAREOLIDE.

GLARIS (*glaris*), ville de Suisse, chef-lieu du *canton de Glaris*, sur la Linth, plus bas Limmat, sous-affluent droit du Rhin par l'Aar. 6.000 hab. (*Glarnois, aises*). Vieille cité avec quelques fabriques.

GLARIS en allem. **GLARUS**, canton de la Suisse. Compris entre le canton des Grisons au S., ceux d'Uri et de Schwyz à l'O., celui de Saint-Gall au N. et à l'E., il occupe 691 kilom. carr., ou le soixantième seulement de la Confédération, avec 33.000 habitants, de langue allemande, et, pour les trois quarts, de religion protestante. Industrie assez active. Constitution démocratique. Ch.-l. *Glaris.*

Armes de Glaris.

GLARIS (ALPES DE), chaîne de montagnes de la Suisse, dites aussi **Alpes Glaronnaises**. Sur une longueur d'environ 85 kilomètres, ces Alpes vont, de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E., de la rive droite de la Reuss naissante à la rive gauche du Rhin, et, séparant le canton des Grisons au S. de ceux d'Uri, Glaris, Saint-Gall au N., Beaucoup de leurs cimes s'élèvent au-dessus de 3.000 mètres: la plus haute, le Tödi, monte à 3.623 mètres. Leurs vastes glaciers s'inclinent vers le Rhin, la Linth ou Limmat supérieure et la Reuss. Magnifiques pâturages; forêts dégradées, diminuées par les coupes, les éboulements, les incendies.

GLAS (*gla* — autref. *glais*; du lat. *classicum*, signal donné avec la trompette) n. m. Sonnerie de toutes les cloches d'une église. Vx. Adj. Son d'une cloche que l'on tinte pour annoncer la mort ou l'agonie d'une personne. *Les tristes funèbres glas* sonnent d'artillerie, que l'on tire aux funérailles des souverains ou d'un militaire élevé en grade.

— Pop. Rabais, heur.

GLASBACHITE (n. f. Minér. Séléniure naturel de plomb.

GLASGOW (**GLASCOW** (lat. *Glasguna*), ville maritime d'Ecosse, dans les deux comtés de Lanark et de Renfrew, à 7 kilom. d'Edimbourg, à 10 kilom. en amont

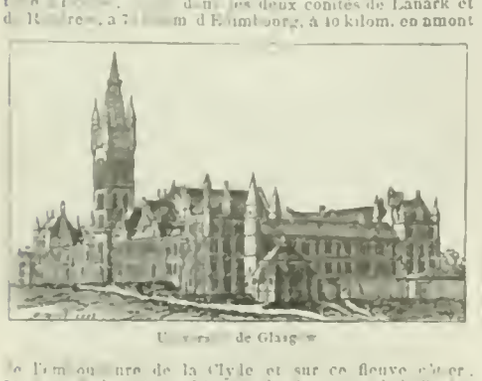

Université de Glasgow.

de l'embouchure de la Clyde et sur ce fleuve même. 721.000 hab. La ville est bâtie sur les deux rives de la Clyde; sur la rive gauche se trouvent la plupart des monuments, la rive droite est le siège de l'industrie et des affaires. Les deux parties de la ville sont bordées de vastes quais et réunies par plusieurs ponts. Les principaux monuments sont: la cathédrale XIIe et XIIIe s., la salle de ville Town-Hall, latte au XVIIIe siècle, dans le style de la Renaissance, la Bourse royale, l'Université, pourvue d'une très riche bibliothèque. L'*Anderson's University* est un établissement d'enseignement libre. Les eaux du lac Katrine (55 kilom.) sont amenées dans les maisons de Glasgow par de gigantesques travaux d'art.

Glasgow est surtout une ville manufacturière. Le sol d'alentour est rempli de houille et de minerai de fer. La métallurgie est l'industrie qui occupe le plus de travailleurs; il faut citer ensuite les filatures, les tissages, les lainages, spécialement la fabrication des tartans, puis les sucreries de canne, les distilleries, les machines-outils, les locomotives, tout le matériel des chemins de fer.

Armes de Glasgow.

Le port de Glasgow aide à la prospérité de la ville; il est formé par la basse Clyde, sur une longueur de 31 kilom. Il fut constamment amélioré au XVIIe et au XVIIIe siècle. Actuellement, les bâtiments de fort tonnage abordent aux quais.

Glasgow fut fondée en 560. Les rois d'Ecosse lui avaient accordé de nombreux privilèges, mais la ville a surtout grandi au XIXe siècle.

GLASGOW, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Barren, sur le Beaver; 6.000 hab.

GLASER (Christophe), chimiste suisse, né à Bâle, qui vivait à Paris dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il était démonstrateur au Jardin du roi (Jardin des plantes). Impliqué dans le procès de la Brinvilliers et prévenu d'avoir fourni des matières toxiques à l'accusée, il dut quitter la France, après une assez longue détention. On lui doit le sulfate de potasse, qui, avant la nomenclature de Guyton de Morveau, s'appelait *sel polychreste de Glaser*; l'*huile corrosive d'arsenic* (chlorure d'arsenic); le *bezoard minéral* (sulfure de potassium); l'*or diaphorétique*; le *baume de soufre*; le *magistère de bismuth* (sous-nitrate de bismuth).

Le seul ouvrage qu'ait laissé Glaser a pour titre: *Traité de la chymie, enseignant par une brève et facile méthode de toutes ses plus nécessaires préparations* (1663), et souvent réédité en latin ou en allemand.

GLASER (Jules-Antoine), jurisconsulte autrichien, né à Postelberg (Bohême) en 1831, mort à Vienne en 1885. Il prit ses grades à l'université de Vienne (1854), où il devint professeur suppléant en 1856 et professeur en 1860. Chargé d'importants travaux juridiques par le ministre Pratobevera, il fut chef de section à l'instruction publique de 1868 à 1870, fit partie du Reichstag, de 1873 à 1879, fut ministre de la justice dans le cabinet libéral d'Auersperg (1871) et y resta jusqu'en 1879. Glaser fut pourvu du siège de procureur général à la cour de cassation de Vienne. Nous citerons de lui: *Sur les justices de paix* (1859); *Sur la question du jury* (1865); *Recueil de petits écrits sur le droit pénal et les procédures civile et pénale* (1868); *Etude sur un projet de loi pénale en Autriche* (1871); *Recueil des décisions de la cour supérieure de justice* (1872); *Manuel de procédure pénale allemande* (1883); *Contributions à la doctrine de la preuve* (1883).

GLASÉRITE (de *Glaser*, n. pr.) n. f. Sulfate naturel de potasse, que l'on trouve dans les laves du Vésuve.

GLASKOPF n. m. Minér. Syn. de HÉMATITE.

GLASS (John), sectaire anglais, né et mort à Dundee (Ecosse) (1696-1773). Etant pasteur, il publia, en 1727, un écrit pour prouver que l'esprit du christianisme répugnait avec l'établissement civil de la religion. Déposé pour ses idées par les chefs protestants, il fonda une secte, celle des glassites (nommés « sandemaniens » en Angleterre, du nom de Robert Sandeman, qui y propagea les doctrines de Glass). Les glassites ont encore, dans la Grande-Bretagne, une douzaine de congrégations. Ils pratiquent la communion hebdomadaire, les agapes et le lavement des pieds.

GLASS (sir Atwood Richard), ingénieur anglais, né à Bradford en 1820, mort à Bitterne, près de Southampton, en 1873. Il est connu pour sa fabrication de câbles télégraphiques sous-marins revêtus d'une enveloppe de fil de fer.

GLASSARY KILMICHAEL, paroisse d'Ecosse (comté d'Argyle); 4.400 hab.

GLASSBRENNER (Adolphe), écrivain allemand, né et mort à Berlin (1810-1876). Il est plus connu sous son pseudonyme, **Adolphe Brennglas**. D'abord employé de commerce, il devint rédacteur du « Don Quichotte berlinois » (1832), où sa verve satirique obtint un très grand succès, confirmé par la publication d'une série d'esquisses humoristiques parues sous le titre de *Berlin tel qu'il est... et boit* (1832-1850). Marié, en 1840, avec une artiste dramatique, Adele Péroni, il alla se fixer à Neu-Strelitz où il fit paraître ses *Poésies prohibées d'un poète allemand* (1843) et son *Neuen Reineke Fuchs* (1846). Après avoir pris part à la révolution de Berlin en 1848, il fut expulsé du Mecklembourg et vécut à Hambourg de 1850 à 1858, puis rentra à Berlin, où il prit la direction de la « Gazette berlinoise du lundi » qu'il conserva jusqu'à sa mort. Citons encore: *la Vie du grand monde* (1834); *Tableaux et songes de Vienne* (1836); *le Calendrier populaire comique* (1845-1867); *les Mille et une nuits comiques* (1852); *Nouvelles burlesques* (1869), etc.

GLASSITE n. m. Membre de la secte religieuse fondée par Glass.

GLASSON (Ernest-Désiré), jurisconsulte français, né à Noyon (Oise) en 1839. Agrégé de droit en 1865, il enseigna à Nancy, puis à la Faculté de Paris en 1867. Il fut titularisé dans la chaire de procédure civile, en 1879. Esprit littéraire, historien érudit, il a professé aussi la législation comparée à l'Ecole des sciences politiques et contribué à développer en France l'étude du droit comparé. En 1882, il a été élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Doyen de la faculté de droit en 1899, il a donné, notamment: *Etude sur Gaius* (1867); *Du consentement des époux au mariage* (1866); *Etudes sur les donations à cause de mort* (1870); *Eléments du droit français considéré dans ses rapports avec le droit naturel et l'économie politique* (1875); *le Mariage civil et le Divorce* (1879); *Histoire du droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre* (1881-1883), *le Code civil et la Question ouvrière* (1886); *Histoire du droit et des institutions de la France* (1887-1896); *la Réforme de la procédure civile en France* (1887).

GLASTHULE, ville d'Irlande (prov. de Leinster [comté de Dublin]), sur la baie de Dublin; 3.500 hab.

GLASTONBURY, ville des Etats-Unis (Connecticut [comté de Hartford]), sur le Connecticut; 3.457 hab. Manufactures de tissus de coton, étoffes de laine; verrerie.

GLASTONBURY (lat. *Glastonia*), ville d'Angleterre (comté de Somerset), dans la presqu'île marécageuse d'Avalon; 4.119 hab. Soieries et bonneterie. Ruines d'une abbaye dont Henri VIII fit pendre le dernier abbé, qui ne voulait point reconnaître sa suprématie religieuse.

GLATIGNY (Joseph-Albert), poète français, né à Lillebonne (Seine-Inférieure) en 1839, mort à Sèvres en 1873. Tour à tour comédien, improvisateur, journaliste, auteur dramatique, on peut citer de lui une pièce en un acte et en vers: *l'Illustre Brizacier* (1873), où il s'est représenté lui-même dans le personnage d'un vieil auteur. Ses principaux recueils de vers sont: *les Vignes folles* (1860); *les Flèches d'or* (1864); *Gilles et pasquins* (1872). On ne trouve chez lui que les qualités compatibles avec l'improvisation, la sincérité de l'impression, le naturel, la fantaisie légère et brillante. Ni *les Flèches d'or*, ni même *les Vignes folles*, qui dénotent quelque soin, n'ont guère de substance.

GLATIR (du lat. *glattire*, même sens) v. n. Glapir. (Vx.) [Se dit du cri de l'aigle.]

GLATZ (lat. *Glacium*, en tchèque *Kladzko*), ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]), ch.-l. de cercle, résidence de Breslau, sur la Neiss, affluent gauche de l'Oder; 13.590 hab. Tanneries, bonneterie, fabriques de drap et de toiles. Château royal, hôtel de ville, église catholique; la ville est entourée d'une enceinte.

GLATZ (COMTÉ DE), ancien comté d'Allemagne (Silésie prussienne), où il forme aujourd'hui les cercles de *Glatz*, d'Habelschwerdt et de Neurode. Superf. 1.636 kilom. car., avec une population de 173.000 hab. Nombreuses sources minérales. Après avoir changé plusieurs fois de possesseur, le cercle comté de Glatz fut réuni à Bohême en 1578 et suivit la destinée de la Silésie.

GLAUBAPATITE (*glô*) n. f. Minér. Variété de brushite.

GLAUBER (Jean-Rodolphe), chimiste allemand, né à Karlstadt en 1604, mort à Amsterdam en 1668. Glauber habita successivement Vienne, Salzbourg en Autriche, Francfort et Cologne. Au premier rang de ses travaux se place la découverte du sel de soude (sulfate de soude), auquel il a donné son nom (sel de Glauber). Il avait également étudié le sulfate et l'azotate d'ammoniaque, le nitre ou azotate de potasse. Il connaissait la pierre infernale ou nitrate d'argent. Il entrevit l'existence du chlore; on lui doit la découverte des huiles lourdes de goudron, fabriqua un véritable rubis. Dans sa vieillesse il s'occupa de philosophie et d'économie politique et donna un intéressant *Traité sur la prospérité de l'Allemagne*. Ses ouvrages ont été réunis sous le titre: *Johannis Rudolphi Glauberi philosophi et medici celeberrimi opera chymica* (1658).

GLAUBÉRITE (*glô* — de *Glauber*, n. pr.) n. f. Sulfate naturel de soude et de chaux, que l'on trouve dans les salines.

GLAUCA ou **GLAUCE**. Myth. gr. Une des Néréides. ‖ Fille de Kronos, qui vint au monde avec Pluton. ‖ Mère de la troisième Artémis et femme d'Upis. ‖ Fille de Créon, roi de Corinthe. ‖ Une des Danaïdes, fiancée d'Alcis. ‖ Fontaine de Corinthe.

GLAUCE n. f. Bot. Syn. de GLAUX.

GLAUCÈNE (*glô-sèn*) n. f. Chim. Composé qui se forme dans la décomposition du sulfocyanate d'ammonium.

GLAUCESCENCE (*glô-sèss-sanss* — rad. *glaucescent*) n. f. Propriété des végétaux ou de leurs organes d'affecter la couleur glauque.

GLAUCESCENT, ENTE (*glô-sèss-son* — du gr. *glaukos*, glauque) adj. Bot. Qui tire sur la couleur glauque.

GLAUCHAU, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Mulde, à l'embranchement de plusieurs lignes de chemin de fer; 21.715 hab. Bassin houiller. Ville industrielle importante: forges, fabriques de draps, bonneterie, tannerie; commerce de grains et de bois. Ecole des arts et métiers. Eglises des XVe et XVIe siècles: Sainte-Marie, dans le style gothique; Sainte-Catherine, où l'anabaptiste Thomas Munzer célébra le culte, de 1520 à 1522. Vieux château des comtes de Schoenberg, commencé au IXe siècle. Ch.-l. de district.

GLAUCIA (Servilius), préteur et agitateur romain, mort en 100 av. J.-C. Partisan de Marius, ami et complice du tribun Saturninus, il essaya de s'appuyer sur les Italiens en promettant, vers 105, le droit de cité à ceux d'entre eux qui pourraient convaincre de concussion un magistrat romain. En l'an 100, pour lui assurer le consulat, Saturninus fit massacrer, en pleine réunion des comices, son concurrent Memmius, et les deux agitateurs s'emparèrent nuitamment du Capitole. Marius, nommé dictateur par le sénat, dut les y assiéger et les affamer, et le peuple lapida Glaucia et ses complices.

GLAUCIA ou **GLAUCIE**. Myth. gr. Fille de Scamandre. Elle fut aimée de Deimachos, dont elle eut un fils, appelé aussi Scamandre, qui donna son nom au fleuve Inachos, et celui de sa mère à une petite rivière de Béotie.

GLAUCIAS, statuaire grec, né à Egine, qui vivait vers 480 avant notre ère. Il exécuta la statue et le char de bronze que Gélon de Syracuse fit élever dans l'Altis d'Olympie, en souvenir d'une victoire qu'il avait remportée au Stade. Il est également l'auteur des statues de Philon, de Glaucus de Caryste et de Théagène de Thasos couronné aux jeux dès l'âge de 9 ans.

GLAUCIDIUM (*glô, di-om*) n. m. Genre de renonculacées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles peu nombreuses, palmatilobées, à une seule grande fleur terminale, et qui sont originaires du Japon.

GLAUCIÈRE (*glô-si-èr*) n. f. Genre de plantes, de la famille des papavéracées. ‖ On dit aussi GLAUCIE, GLAUCIENNE, n. f., et GLAUCIER, GLAUCION, n. m.

— ENCYCL. Les *glaucières* (glaucium) sont des herbes à feuilles alternes et amples, lobées ou disséquées, dont la fleur rappelle celle des chélidoines; leur pistil est organisé comme celui des crucifères, et leur fruit est une

silique très longue. L'espèce la plus connue est le pavot cornu (*glaucium flavum*), qui croît spontanément dans les lieux maritimes et sablonneux de l'Europe : ses fleurs sont jaunes d'or, et ses graines fournissent une huile sans âcreté, semblable à celle des pavots et de même usage. Jouissant de propriétés médicinales analogues à celles de la chélidoine, la glaucière est cultivée comme plante ornementale dans les parcs.

Glaucière.

GLAUCINE (*glô*) n. f. Chim. Alcaloïde extrait des feuilles de la *glaucière*.

— Méd. Nom donné au cowpox, à cause de la teinte gris bleu des vésicules.

GLAUCIQUE (*glô-sik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de la glaucière et identique à l'acide fumarique.

GLAUCIUM (*si-om'*) n. m. Nom scientifique du genre *glaucière*.

GLAUCODOT (*glô, dô*) n. m. Minér. Arséniosulfure naturel de cobalt et de fer.

GLAUCO-FERRUGINEUX, EUSE (de *glauque*, et de *ferrugineux*) adj. Se dit d'un sable ferrugineux, qui est de couleur verte.

GLAUCO-HYDROELLAGIQUE adj. Se dit d'un acide $C^{14}H^{10}O^{7}$ qui prend naissance dans l'action de l'hydrogène naissant sur l'acide ellagique.

GLAUCOÏDE (*glô* — de *glauce*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Bot. Qui ressemble à un glaux.

GLAUCOLITE (*glô*) n. f. Silicate naturel, que l'on a trouvé associé au feldspath orthose, dans la région du lac Baïkal (Sibérie). Variété bleue de wernérite.

GLAUCOMATEUX (*glô, teû*), **EUSE** adj. Méd. Qui est affecté de glaucome.

GLAUCOME (*glô* — du gr. *glaukos*, vert) n. m. Trouble de nutrition de l'œil, consistant essentiellement dans l'excès de tension intra-oculaire, soit par hypersécrétion, soit par défaut d'excrétion.

— Encycl. Cette affection se manifeste par la dureté du globe de l'œil, la dilatation et l'immobilité de la pupille, la diminution de l'acuité et du champ visuels, l'anesthésie de la cornée, l'aplatissement de la chambre antérieure, les battements artériels isolites au fond de l'organe et l'excavation de la papille optique. Souvent, le champ pupillaire prend une teinte verdâtre, qui a valu son nom à l'affection. Tel est l'aspect clinique du *glaucome type*, encore appelé *glaucome simple* ou *chronique*. Il en existe une autre variété, dite *glaucome aigu*. Celui-ci débute brusquement par de vives douleurs dans la sphère du trijumeau, une rougeur intense du globe, de la fièvre et des vomissements quelquefois; il peut aboutir rapidement à la cécité. Le glaucome, exceptionnel avant quarante ans, est d'un pronostic très grave. Pour le traiter, dans les cas aigus, on aura recours à l'iridectomie; dans les cas chroniques, on pourra pratiquer la sclérotomie antérieure. A ces interventions on ajoutera les instillations de pilocarpine et d'ésérine.

GLAUCOME (*glô*) n. m. Genre d'infusoires hypotriches, famille des euplotides, comprenant des animalcules plus ou moins ovales, bombés en dessus, plats en dessous. (Les glaucomes nagent librement dans les eaux stagnantes; le *glaucoma scintillans*, qui mesure un 280e de millimètre, abonde dans les infusions végétales.)

GLAUCOMÉLANIQUE (du gr. *glaukos*, verdâtre, et *melas*, noir) adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide ellagique, qui a pour formule $C^{14}H^{6}O^{8}$.

GLAUCOMYE ou **GLAUCOMYA** (*glô* — du gr. *glaukos*, verdâtre, et *mya*, genre de mollusques) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *glaucomyidés*, comprenant des animaux d'eaux douces ou saumâtres, à coquille mince et allongée, garnie d'un épiderme brun ou verdâtre. (On connaît une vingtaine d'espèces de glaucomyes; toutes habitent les estuaires de la région indochinoise et malaise, enfoncées dans la vase. L'espèce type est la *glaucomya Sinensis*, de Chine.)

GLAUCOMYIDÉS (*glô*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant le seul genre *glaucomye*. — *Un* GLAUCOMYIDÉ.

GLAUCON, philosophe grec du IVe siècle avant J.-C. Frère de Platon, figurant dans le *Parménide* et la *République*. Peut-être faut-il l'identifier avec le Glaucon à qui Diogène Laërce attribue la composition de plusieurs dialogues.

GLAUCONIE (*glô, ni*) ou **GLAUCONIA** (*glô*) n. f. Silicate hydraté naturel de fer et de potasse, en groupe des zéolithes. (Cette espèce se présente sous forme de grains verts dans certains calcaires.)

GLAUCONIEUX (*glô, ni-eû*), **EUSE** adj. Qui contient de la glauconie.

GLAUCONIFÈRE (*glô* — de *glauconie*, et du gr. *ferre*, porter) adj. Qui contient de la glauconie.

— *Sables glauconifères*. Assise meuble sur laquelle repose, dans le bassin parisien, le calcaire grossier.

GLAUCOPE n. m. Genre de passereaux conirostres, comprenant des oiseaux de la grosseur du geai, à bec allongé, à narines basales, cachées dans les plumes du front, à ailes courtes. (On en connaît trois espèces de Cochinchine, Sumatra et Bornéo.)

GLAUCOPHYLLE (*glô* — du gr. *glaukos*, glauque, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles glauques.

GLAUCOPICRINE (*glô*) n. f. Chim. Alcaloïde extrait des racines de la glaucière.

GLAUCOPIDE (*glô*) ou **GLAUCOPIS** (*glô, piss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères sphingiens, type d'une famille dite des *glaucopidés*, et comprenant de jolis papillons à couleurs vives. (Les glaucopides, voisins des zygines par leurs ailes longues et étroites, leur corps long et cylindrique, habitent les régions tropicales et volent au crépuscule sur les fleurs; ils sont de taille moyenne. On en connaît de nombreuses espèces. Le *glaucopis formosa*, de Madagascar, mesure 6 centimètres; il est d'un noir bleu avec taches orangées, jaunes et azur.)

Glaucopide (réd. d'un tiers).

GLAUCOPIDÉS n. m. pl. Famille de lépidoptères dont le genre glaucopide est le type. — *Un* GLAUCOPIDE.

GLAUCOPYRITE (*glô*) n. f. Arséniure naturel de fer, cobalt et cuivre.

GLAUCOS. Myth. gr. Dieu marin, fils de Poseidon et de Naïs, suivant les uns, d'Eubée et de Polybe, suivant d'autres. Glaucos aurait été d'abord un pêcheur de la ville d'Anthédon, en Béotie. Un jour, il jeta sur le rivage des poissons qu'il venait de prendre; il les vit s'agiter puis se précipiter dans la mer. Attribuant ce phénomène à une vertu de l'herbe sur laquelle il les avait déposés, il en goûta et se précipita aussitôt dans les flots. L'Océan et Téthys l'admirent au nombre des dieux marins. La légende veut qu'il se soit épris de la nymphe Scylla; méprisé, il alla trouver la magicienne Circé, faisant appel à ses sortilèges. Mais Circé, à son tour, devint amoureuse de lui, et métamorphosa Scylla en monstre marin. Glaucos ensuite s'éprit d'Ariadne, que Dionysos venait d'enlever. Mais Dionysos le lia avec des sarments de vigne, dont il réussit à se dégager. D'autres légendes faisaient de Glaucos un compagnon des Argonautes tombé à la mer pendant un combat, changé en dieu marin. Apollon lui aurait accordé le don de prophétie. Glaucos eut pour fille la sibylle Déiphobe. On montrait sur la côte d'Anthédon, le *Saut de Glaucos* où, suivant la légende, le pêcheur s'était précipité dans les flots.

Glaucos et Scylla (fresque antique).

GLAUCOS. Myth. gr. Roi légendaire de Corinthe, fils de Sisyphe et de Mérope, père de Bellérophon. Il fut mis en pièces par ses cavales, qu'avait excitées Aphrodite.

GLAUCOS. Myth. gr. Chef lycien, petit-fils de Bellérophon. Allié de Priam dans Troie assiégée, blessé par Teucer, il était sur le point de succomber, lorsque Apollon lui rendit la vigueur. Il périt sous les coups d'Ajax. Un jour, dans la mêlée, il rencontra Diomède, et, en signe d'amitié, les guerriers échangèrent leurs armes. Celles de Glaucos étaient d'or, celles de Diomède d'airain. D'où la phrase proverbiale : « C'est le troc de Diomède et de Glaucos », pour désigner un échange inégal.

GLAUCOS, statuaire grec, du VIe siècle av. J.-C., né à Chio. Son ouvrage le plus célèbre fut une base de fer où l'on voyait enchâssées des figures d'animaux et de plantes, et qui supportait un cratère d'argent. Elle fut donnée au temple de Delphes par Alyatte, roi de Lydie. Glaucos inventa, dit-on, l'art de souder les métaux.

GLAUCOSIDÉRITE (*glô*) n. f. Minér. Syn. de VIVIANITE.

GLAUCOTHOÉ (*glô*) n. f. Nom des formes larvaires grêles et allongées des pagurides, que l'on considéra longtemps comme composant un genre de thalassinoïdés.

GLAUQUE (*glôk'* — du lat. *glaucus*, gr. *glaukos*, même sens) adj. Qui est d'une couleur vert de mer : *Des yeux* GLAUQUES.

GLAUX (*glô*) n. m. Genre de primulacées. ‖ On dit aussi GLAUCE n. f.

— Encycl. Les *glaux* sont de petites plantes, à feuilles minces, opposées, à fleurs apétales. Le *glaux maritima* a des fleurs blanches tachées de pourpre; très commun sur les lieux maritimes, surtout dans le nord, il contribue à la qualité des pâturages. On attribuait autrefois, à tort, au glaux, la propriété d'augmenter la sécrétion lactée.

GLAVIAU (*vi-o*) n. m. Nom vulgaire de la clavelée.

GLAVIOT (*vi-o* — du bas lat. *gladiolus*, petit glaive n. m. Arme de main, en usage au moyen âge, qui était une dague, une petite épée du genre des braquemarts, ou un couteau à plates. (On a aussi employé le mot *glaviot* pour désigner une arme d'hast de la catégorie des épieux.)

GLAVIOT (*vi-o*) n. m. Pop. Crachat.

GLAVIOTTER (*vi-o-té*) v. n. Pop. Cracher.

GLAVIOTTEUR (*vi-o-teur'*), **EUSE** n. Pop. Cracheur, crachense.

GLAYE (*glé*) n. f. Technol. Syn. de GLAIE.

GLAYEUL (*gla-ieul'*) n. m. Autre orthographe de GLAÏEUL.

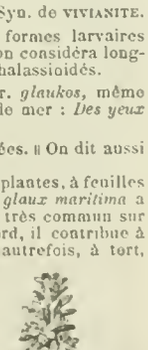
Glaux. *a*, fleur.

GLAYRE (Maurice), homme d'Etat suisse, né à Lausanne en 1743, mort en 1820. Le roi de Pologne Stanislas-Auguste en fit son secrétaire de cabinet (1764), et l'envoya à Saint-Pétersbourg comme secrétaire d'ambassade, puis comme ministre résident. Après 1772, Glayre retourna en Suisse, où il prit une grande part à l'émancipation du canton de Vaud. Membre du Directoire de la république helvétique en 1798, il alla, sans succès, à Paris, demander la neutralité du territoire suisse. Ayant échoué, il se démit de ses fonctions. On a de lui des *Lettres sur l'Helvétie* (1801).

GLAZELLE (*zèl'*) n. f. Nom que les pêcheurs du littoral breton donnent au *sargue*.

GLAZIOVIE (*vi* n. f. Genre de bignoniacées, comprenant des lianes à rameaux stériles heteromorphes et des rameaux portant un fruit étroit et lisse; originaire du Brésil.

GLÈBE (*glèb'* — lat. *gleba*, même sens) n. f. Motte de terre : *Ecraser les* GLÈBES. ‖ Sol en culture; fonds de terre : *Combien de gens sont amoureux de la* GLÈBE *qu'ils ont remuée!* (Buff.)

— Féod. Sol auquel les serfs étaient attachés : *L'esclavage de la* GLÈBE *s'établissait quelquefois après une conquête*. (Montesq.) ‖ *Attaché à la glèbe*, Serf qui avait pour maître le propriétaire de la terre. ‖ *Droit de la glèbe, Droit annexé à la glèbe*, Droits incorporels attachés à une terre, comme le droit de patronage et le droit de justice.

— Mines. Terrain dans lequel on trouve du minerai mélangé à la terre arable.

— Zool. Nom donné à un corps marin que l'on regarde comme étant un organe natatoire d'acalèphe.

GLÉBÉ, ÉE adj. Féod. Qui a rapport à la glèbe.

GLEBE, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), dans la baie Johnstones; 17.680 hab. Faubourg de Sydney.

GLÉCHOME (*kom'*) ou **GLÉCOME** n. m. Genre de labiées.

— Encycl. La plus connue des espèces de ce petit genre est le *gléchome hederacé*, vulgairement désigné sous les noms de *lierre terrestre, herbe de Saint Jean, rondotte, terrette*, etc. C'est une plante vivace, à racines fibreuses, à tiges rampantes, portant des feuilles opposées, arrondies, crénelées, de l'aisselle desquelles naissent des fleurs violettes ou purpurines. Elle est commune en Europe et croît dans les lieux humides, les buissons, les haies, le long des murs, etc.

GLEDITSCHIA n. m. Nom scientifique du genre *février*.

GLEE (*gli* — mot angl. signif. proprem. *gaîté*, joie n. m. Composition à trois voix, sans accompagnement, d'où se détache parfois une des voix en solo.

— Encycl. Le *glee* est un genre de composition musicale dérivé de l'ancien madrigal, particulier à l'Angleterre, où il a pris naissance, vers le mil eu du XVIIIe siècle. Le style en est rythmé avec précision, et, souvent, les parties sont écrites en contrepoint, note contre note. Les compositeurs Arne et Boyce semblent en avoir été les inventeurs; mais celui qui s'y est le plus distingué est Samuel Webbe. Citons ensuite : Battishill, Attwood, Stevens, Hindle, Cooke, Danby, lord Mornington, Paxton et Spofforth. Il se fonda à Londres, en 1787, un *Glee club*, sur le modèle du *Catch club*, et qui dura jusqu'en 1857.

GLÉ-GLÉ, de son vrai nom BADOU, fils du roi Gbézo, roi du Dahomey de 1858 à 1889. Il délivra le Dahomey de sa vassalité envers les Nagots, et remit en pratique les anciennes coutumes sanguinaires. En 1861, il céda au capitaine de vaisseau Dévanx et à Daumas le territoire de Kotonou. Mais, en 1887, il envahit le territoire du protégé de la France, le roi de Porto-Novo, et captura des Européens. Telle fut l'origine du conflit qui aboutit à la conquête et à l'annexion du Dahomey (1894).

GLEHN, bourg d'Allemagne (prov. du Rhin (présid. de Dusseldorf)); 2.658 hab.

GLEHNIE (*glé-ni*) n. f. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes à feuilles chargées d'un épais duvet, à fleurs aussi très velues. Le type du genre (*glehnia littoralis*) se trouve sur les côtes de la Chine et du Japon.

GLEICH (Joseph-Aloys), écrivain autrichien, né et mort à Vienne (1772-1841). Il a donné une cinquantaine de pièces, dont les principales sont : *la Tour rouge, les Musiciens dans le haut marché, Adam Kratzerl*. Mais il est surtout connu par ses romans de chevalerie, formant plus de cent volumes, signés du nom de LUDWIG DELLAROSA. En 1831, il fonda les *Lettres comiques de Hans Jörgel de Gumpoldskirchen*, journal en dialecte bas-autrichien.

GLEICHEN (Frédéric-Guillaume DE), savant allemand, né et mort à Bayreuth (1717-1783). Il s'est occupé de philosophie, de chimie et d'histoire naturelle. On lui doit de curieuses observations microscopiques, qu'il a consignées dans divers ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Das Neueste aus dem Reiche der Pflanzen* (1764), et *Auserlesene mikroskop. Entdeckungen d. Pflanzen, Blumen und Blüthen* (1777-1781). On a donné son nom au genre *gleichenie*, type d'une tribu de fougères, les *gleichéniées*.

GLEICHEN (Charles-Henri, baron DE), diplomate danois, d'origine allemande, né à Nemmersdorf en 1735, mort à Ratisbonne en 1807. Il remplit diverses missions à Paris et à Rome pour le margrave de Bayreuth, et devint ministre de Danemark à Madrid, puis à Paris. Disgracié, il fut envoyé à Naples, puis se retira à Paris et enfin à Ratisbonne. Dans cette dernière ville, il composa divers ouvrages : *Hérésies métaphysiques* (1771); *Pensées sur divers sujets de la politique et des arts libéraux* (1797), et surtout ses *Mémoires* (1847). Lié avec les écrivains et les philosophes, il connut à merveille la société du XVIIIe siècle : ses *Mémoires* en présentent un tableau piquant et fidèle.

GLEICHÉNIACÉ, ÉE (*glé-ché, sé*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gleichénie.

GLEICHÉNIACÉES ou **GLEICHÉNIÉES** n. f. pl. Tribu de fougères, suivant divers auteurs, comprenant les deux genres *gleichénie* et *platyzomie*. — *Une* GLEICHÉNIACÉE ou GLEICHÉNIÉE.

GLEICHÉNIE (*glé-ché-ni* — de *Gleichen*, n. pr.) n. f. Genre de fougères, type de la tribu des *gleichéniacées*.

— Encycl. Ce genre de plantes comprend un petit nombre d'espèces, dont la plus connue est la *gleichénie d'Hermann*, répandue dans les régions chaudes de l'Afrique, de l'Asie et de l'Océanie. Son rhizome renferme une fécule légèrement amère et aromatique, employée comme aliment, après torréfaction, en Perse, en Australie et au Japon. Le genre est fossile dans le bas de Vérone et l'oolithe inférieure du Bengale.

GLEICHÉNITE (*glé-ché*) n. f. Bot. Genre de fougères fossiles, analogue au genre *gleichénie*.

GLEIG (Georges-Robert), écrivain écossais, né à Stirling (Ecosse) en 1796, mort en 1870. Il fit la guerre au Portugal en 1812 et la campagne d'Amérique. A son retour,

il en a [illegible] les [illegible], devint chapelain général de [illegible] et [illegible] au grand nombre d'œuvres très [illegible] : [illegible] *le Sommeil* (1827) ; *Histoire de [illegible] Walter*, [illegible] *de la Grande-Bretagne*, des [illegible] *Grand Prodigue*, *les Innocides de [illegible]* (1830) ; [illegible] etc.

GLEIM (Jean-Guillaume-Louis), poète allemand, né à Ermsleben (prov. de Halberstadt), en 1719, mort à Halberstadt en 1803. Il fit ses études à Halle (1739), où il devint l'un des [illegible] de l'école anacréontique. Il [illegible] à Berlin, et fut nommé, en 1747, secrétaire du chapitre, puis chanoine à Halberstadt. Modèle de fidélité de jeunes talents, il entretint de tous [illegible] correspondance [illegible], mais d'une insupportable sentimentalité. Il compta Kleist, Pyra, Nauler, Spalding, Klopstock, Wessel, etc., parmi ses amis, et fut le [illegible] à Jacobi. Citons de lui les *Essais [illegible]* (1741), le pastoral, *le Berger timide* (1743), un volume de *Fables* (1757), imitées de La Fontaine, un recueil de *Chansons de guerre [illegible] prises en* (1758), qui respire le plus vif enthousiasme pour Frédéric II ; *Hal[illegible] ou le Livre rouge* (1774), poème didactique ; etc.

GLEINK, village d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche), district de Steyr (2.433 hab. Fonderie de fer.

GLEINSTATTEN, bourg d'Austro-Hongrie (Styrie), près de la Sulm, affluent de la Mur ; 2.260 hab.

GLEISWEILER, station balnéaire d'Allemagne (Bavière rhénane), à 7 kilom. de Landau ; 181 hab. Vignobles, établissements de bains très fréquentés.

GLEIWITZ, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie]), près d'Oppeln, sur la Klodnitz, affluent droit de l'Oder, 19.667 hab. Ch.-l. de cercle. Source ferrugineuse. Mines d'acier, hauts fourneaux. Filatures de laine. Aux environs, usine métallurgique royale de Gleiwitzer-Hutte.

GLEIZÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 2 kilom. de Villefranche près du Morgon, affluent de la Saône ; 1.736 hab. Minoterie, filature. Le vignoble, qui produit de bons ordinaires, a pour principaux quartiers : *Les Bruyères, Saint-Fons, Les Mouilles, La Rippe, Sottizon*, etc.

GLEIZES (Jean-Antoine), philosophe français, né à Dourgne (Tarn) en 1773, mort à La Negarède (Ariège) en 1841. Il a été un des apôtres les plus ardents du végétarisme. Il a écrit : *les Mélancolies d'un solitaire* (1794) ; *Nuits élysiennes* (an IX), réimprimées sous le titre de *Selena* ou *la Famille samaritaine* (1838) ; *les Agrestes* (an XII) ; *Thaïgète* ou *le Système intellectuel et physique de la nature* (1821) ; *le Christianisme expliqué* (1830).

GLEMSFORD, paroisse d'Angleterre (comté de Suffolk), près du fleuve Cotier Stour ; 2.250 hab.

GLEN (*glen*) n. m. En Ecosse, Vallée de peu d'étendue.

GLEN (Jean-Ns), imprimeur et graveur liégeois, né vers le milieu du XVIe siècle. Il a composé et imprimé des ouvrages ornés de figures sur bois, dessinées et gravées par lui-même et fort recherchés des bibliophiles.

GLÉNAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 47 kilom. de Vannes, non loin du confluent de l'Oust et de l'Aff ; 973 hab. Minerai de fer alimentant les forges de La Nouée ; ardoises. Chapelle romane de Saint-Léon. Château de Sourdeac. Croix monolithe dite « croix de la Justice ».

GLENAN (ILES DE, ou les **GLENAN**, archipel de neuf îlots dans l'Atlantique, à 14 kilom. de Concarneau, sur la côte du Finistère, dépendance de la commune de Fouesnant et peuplé de pêcheurs.

GLENCOE ou **GLENCONA**, belle vallée d'Ecosse (comté d'Argyle), longue de 12 kilom. C'est une des plus belles et des plus pittoresques vallées du pays.

GLENCOE, localité de la colonie anglaise du Natal, au N.-E. de Ladysmith, point de départ d'un embranchement de chemin de fer reliant Dundee à la ligne Ladysmith-Johannesburg. A la fin d'octobre 1899, vifs combats entre Boers et Anglais, à la suite desquels le général Yule dut ramener sous Ladysmith ses troupes décimées.

GLENCOLUMBKILLE, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Donegal]), 4.200 hab.

GLENCROE, vallée d'Ecosse (comté d'Argyle), à l'extrémité du lac Long, une des plus sauvages et des plus pittoresques vallées des Hautes-Highlands.

GLENCAIRN, ancienne famille écossaise, originaire du comté d'Ayr, dont les membres les plus importants sont : ALEXANDRE (*Cunningham*), mort en 1488, qui reçut le titre de comte de Glencairn, en 1488, pour les services qu'il avait rendus à Henri VII ; — WILLIAM (mort en 1547), grand trésorier d'Ecosse en 1526, ambassadeur en France en 1538. Il avait d'abord favorisé la politique anglaise en vue de l'union avec l'Ecosse, mais, en 1544, révolté de [illegible], les soldats anglais avaient commis, il fit échouer une expédition préparée par Lennox ; — ALEXANDRE, mort en 1574. Il fut l'agent le plus actif de l'introduction de la Réforme en Ecosse. Il combattit, les armes à la main, la reine Marie Stuart, et fut reconnu coupable de [illegible] en 1565 ; — WILLIAM, né vers 1610, mort en [illegible]. Lieutenant-général en 1646, il commanda [illegible] le Charles II en Ecosse fut battu par Monk à [illegible] 1655 et fait prisonnier. La Restauration le [illegible] 1661).

GLÈNE (du gr. *glenê*, cavité), s. f. Anat. Cavité de moyenne grandeur, [illegible] dans un os, et dans laquelle s'emboîte un autre os.

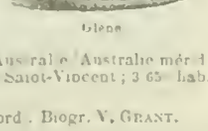

Glène.

GLÈNE (du provençal *glenn*, mèche sans), n. f. Mar. Cordage lové en rond et en couches superposées.

Prononcez. Syn. de GLINE.

GLENELG, ville maritime d'Australie (Australie méridionale), sur le golfe Saint-Vincent ; 3.650 hab. Station balnéaire.

GLENELG (Charles GRANT, lord). Biogr. V. GRANT.

GLÉNER (radical *glène*). — Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *Je glène. Qu'ils glènent* ; excepté au fut. et au cond. : *Je glénerai. Tu glénerais*, v. a. Mar. Ployer en rond sur lui-même, en parlant d'un cordage.

GLÉNIC, comm. de la Creuse, arrond. et à 7 kilom. de Guéret ; 1.337 hab. Tuillauderie. Eglise ancienne fortifiée.

GLENKEEN, paroisse d'Irlande (Munster [comté de Tipperary]) ; 3.000 hab.

GLENMORE NAN ALBIN, grande vallée d'Ecosse (comté d'Inverness), en partie occupée par les lochs Ness, Oich et Lochy, qu'unit le canal Calédonien.

GLÉNODINE ou **GLENODINIUM** (*glé, di-om'*) n. m. Genre d'infusoires cilioflagellés, famille des péridinides, comprenant des animalcules microscopiques, qui ont le corps cuirassé et divisé par une ceinture de cils en deux régions inégales. (Les glenodines vivent dans l'eau douce : *glenodinium cinctum*) ou dans la mer (*glenodiniumac umnatum*). Cette dernière espèce mesure au 570e de millimètre et est fortement phosphorescente.)

GLÉNOIDE ou **GLÉNOIDALE, ALE, AUX** (du gr. *glênê*, emboîture des os, et *eidos*, aspect) adj. Se dit de la cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus : *Cavité* GLÉNOIDE ou GLÉNOÏDALE.

— Substantiv. : *La* GLÉNOIDE.

GLÉNOIDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Qui appartient, se rapporte à la cavité glénoïde, aux cavités analogues : *Cavité* GLÉNOIDIENNE.

GLENROY, vallée de l'Ecosse (comté d'Inverness), célèbre par ses trois *Routes parallèles*, terrasses parfaitement unies et parallèles, courant dans toute la longueur de la vallée sur une longueur de 13 kilomètres.

GLEN'S FALLS, ville des Etats-Unis (New York [comté de Warren]), sur l'Hudson ; 11.115 hab. Les chutes de l'Hudson produisent une force motrice considérable.

GLESSIN (*glè-sin*) n. m. Nom que les pêcheurs du Croisic donnent à un petit poisson qui ressemble à l'anchois.

GLESSULE ou **GLESSULA** (*glèss* n. f. Sous-genre de sténogyres (mollusques gastéropodes), comprenant des formes à coquille non perforée, ovale, conique, à bouche demi-ovale. Les quelques espèces connues habitent l'Asie et la Malaisie ; l'espèce type est la *glessula Ceylonica*.)

GLETTE (*glèt'*) n. f. Litharge, oxyde de plomb, que l'on emploie dans l'affinage de la fonte.

GLEUCOMÈTRE n. m. Œnol. Syn. de GLUCOMÈTRE.

GLEY (l'abbé Gérard), prêtre français, né à Gérardmer en 1761, mort à Paris en 1830. Il professait les mathématiques à Strasbourg en 1789, émigra en 1791 et devint, en 1794, professeur de littérature à Bamberg. Attaché à la personne de Davout, de 1806 à 1811, il administra la principauté polonaise de Lowitz. De retour en France, il fut principal des collèges de Saint-Dié (1813), d'Alençon (1815), de Moulins (1817), de Tours (1818), et mourut aux Invalides dont il était chapelain depuis 1824. L'abbé Gley découvrit, en 1795, un manuscrit copié par ordre de Louis le Débonnaire et contenant une paraphrase de l'Evangile, écrite dans le haut teuton des premiers Francs. Il est l'auteur de plusieurs livres classiques et d'une *Histoire de la langue et de la littérature des anciens Francs* (1814).

GLEY (Marcel-Eugène-Emile), physiologiste et philosophe français, né à Epinal en 1857. Docteur en médecine en 1881, agrégé à la Faculté en 1889 et nommé assistant près la chaire de physiologie générale du Muséum en 1893. Les principales recherches de Gley ont porté sur le système nerveux, la physiologie des glandes, en particulier la thyroïde et les glandes séminales, etc. Outre ses nombreux mémoires et travaux scientifiques, on lui doit : *Essais de philosophie et d'histoire de la biologie* (1900).

GLEYRE (Charles-Gabriel), peintre suisse, né à Chevilly (canton de Vaud) en 1808, mort à Paris en 1874. S'étant rendu à Paris de bonne heure, Gleyre entra à l'atelier de Hersent. Il en sortit en 1821. Après quelques années passées dans l'étude, Gleyre fit un voyage en Orient et en Egypte. A son retour, il s'arrêta en Italie. De Rome, il envoya au Salon de Paris (1833) quelques portraits à l'aquarelle. En 1840, son *Saint Jean inspiré par la vision apocalyptique* fit sensation. Au Salon de 1843, Gleyre exposa *le Soir ou les Illusions perdues*. Cette peinture, aujourd'hui au Louvre, eut un succès éclatant. Gleyre accepta la direction de l'atelier de Delaroche qui partait pour l'Italie.

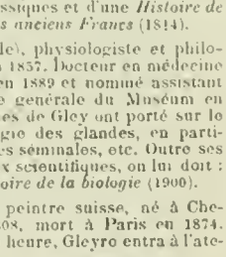

Charles Gleyre.

En 1845, il exposa le *Départ des apôtres* empreint d'un vif sentiment religieux. La *Danse des Bacchantes*, composition d'un sentiment et d'un caractère bien antiques, est le dernier ouvrage (Salon de 1849) que Gleyre ait exposé à Paris. Il garda rigueur au public de sa froideur croissante. Parmi ses œuvres les plus importantes, il faut citer : les *Hommes vaincus passant sous le joug ; Hercule aux pieds d'Omphale ; Panthée poursuivi par les Furies*, etc. Gleyre a peint aussi des portraits remarquables.

Le talent de cet artiste est très pur et d'aspirations très hautes. Mais l'énergie et le tempérament lui manquent un peu. De plus, il allait se spiritualisant et même s'écartant de la nature, à mesure que le siècle tournait au réalisme.

GLIADINE n. f. Gélatine végétale, que l'on extrait du gluten en faisant bouillir celui-ci avec beaucoup d'eau, puis en faisant évaporer le liquide obtenu.

GLINDOW, bourg d'Allemagne (Prusse [présidence de Potsdam]), sur le *lac de Glindow* ; 2.307 hab.

GLINE n. f. Panier employé par les pêcheurs, et dont le couvercle, portant une ouverture, permet d'introduire le poisson au fur et à mesure qu'il est pris. ‖ On dit aussi GLÈNE.

GLINIANY, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Lemberg]), sur un affluent du Boug ; 4.614 hab.

GLINKA (Fédor Nikolaïevitch), écrivain russe, né à Smolensk en 1788, mort à Tver en 1880. Il prit part à la bataille d'Austerlitz et aux campagnes contre la France (1812-1814). En 1818, il fut nommé président de la Société des amis des lettres russes (Moscou). Ses ouvrages les plus connus sont : *Lettres d'un officier russe sur les campagnes de 1805-1806 et de 1812-1815* (1816) ; *l'Affranchissement de la Petite-Russie* (1818). Glinka a également traduit, en vers, les *Psaumes* et le *Livre de Job*. — Sa femme, *Avdotia* PAVLOVNA (1795-1863) a traduit le *Chant de la cloche*, de Schiller (1832).

GLINKA (Michel Ivanovitch), le fondateur de l'école musicale russe moderne, né à Novospaskoïé en 1803, mort à Berlin en 1857. A Saint-Pétersbourg, il étudia le piano et le violon, voyagea en Allemagne et en Italie, et prit, à Berlin, des leçons de contrepoint auprès de Dehn ; et, de retour à Saint-Pétersbourg, se trouva au milieu d'un cercle de jeunes gens qui rêvaient la rénovation intellectuelle de leur pays : Gogol, Pouschkine, Pletnef, Koukolnik. Glinka se mit à l'œuvre sur un poème dont lui-même avait tracé les grandes lignes. Il s'inspira des chants populaires russes, et même en employa quelques-uns. Son œuvre, *la Vie pour le tsar*, fut offerte au public le 9 octobre 1836. Cette représentation fut un triomphe. Glinka s'occupa ensuite d'un second ouvrage, et choisit pour sujet l'un des premiers poèmes de Pouschkine, *Roussloue et Ludmilla*, en lui conservant son titre. Celui-ci était d'un tout autre genre, et le musicien ne le traita pas avec moins de bonheur. Parmi les autres ouvrages de Glinka, il faut surtout citer : sa musique pour *le Prince Kholmsky*, drame de Koukolnik ; la *Karaminskoïa*, morceau symphonique ; une ouverture espagnole, deux polonaises, une tarentelle pour orchestre, etc., et de nombreuses mélodies vocales, pleines de sentiment et d'originalité.

Glinka.

GLINKITE n. f. Minér. Variété de péridot.

GLINSK, bourg de la Russie d'Europe (prov. de Poltava [cercle de Romny]), sur la Soula, affluent du Dniéper ; 4.900 hab.

GLINSKI, grande famille de la Lithuanie, dont le représentant le plus célèbre fut MICHEL **Glinski** (1499-1534). Il servit dans l'armée d'Alexandre Jagellon, roi de Pologne, vainquit les Turcs à Kescho (1506), mais il perdit la faveur de Sigismond, successeur d'Alexandre. Il entra alors au service de Vasili III Ivanovitch, tsar de Moscou. En 1514, il s'empara de Smolensk ; mais le tsar, craignant une trahison, le fit jeter dans une prison. Sa nièce la tsarine Hélène le délivra, mais ayant blâmé sa conduite dissolue, elle le fit de nouveau arrêter et lui fit crever les yeux. Il mourut en prison. Le poète Niemcewicz a composé sur Glinski un chant national, et Vezik a écrit sur le même sujet une tragédie. — Sa nièce, HÉLÈNE **Glinska**, morte en 1538, épousa le tsar Vasili. Elle en eut un fils, Ivan le Terrible, et elle exerça le pouvoir pendant la minorité de ce prince.

GLIÔME (du gr. *glia*, glu) n. m. Pathol. Tumeur du tissu nerveux, dont la structure se rapproche de celle de la névroglie.

— ENCYCL. Les *gliômes*, de consistance glutineuse, s'étendent localement et se généralisent rarement. Leurs symptômes sont ceux de toutes les tumeurs, sarcomes, lipomes des nerfs : le diagnostic exact ne peut se faire que par l'examen histologique. On les rencontre surtout dans le cerveau, où ils donnent lieu à tous les phénomènes de compression cérébrale : douleur, hémiplégie, etc.

GLIRAIRE (*rèr'* — du lat. *glirarium* ; de *glis, iris*, loir) n. m. Antiq. rom. Endroit de la basse-cour où l'on élevait des loirs, dans les villas romaines.

GLIRICIDIE (*si-di*) n. f. Genre de légumineuses-papilionacées, comprenant des arbustes à feuilles imparipennées, à fleurs à large étendard réunies en grappes. (Ces plantes de l'Amérique tropicale sont voisines des *robinia*.)

GLIRIDION n. m. Nom donné par les zoologistes à l'ensemble des lignes brunes marquées sur la croupe des zèbres, et dont la disposition varie avec les espèces.

GLIRIEN, ENNE (*ri-in, èn'* — du lat. *glis, iris*, loir) adj. Zool. Qui ressemble au loir.

GLIRON (du lat. *glis, iris*, loir) n. m. En T. rur., Loir.

GLISSADE (*gli sad'*) n. f. Action de glisser, mouvement que l'on fait en glissant. ‖ Glace sur laquelle les enfants s'amusent à glisser. (On dit aussi GLISSOIRE.)

— Fig. Faiblesse, faux pas, faute.

— Chorégr. Coupé que l'on fait pour aller de côté, sur une ligne droite.

— Techn. En T. de mégiss., Action de promener le couteau à décharner du côté de la fleur de la peau. ‖ En T. de carrier, *Glissade de terre*, Mouvement de déplacement pris par un terrain qui glisse et se déplace.

— ENCYCL. Chorégr. La *glissade* est fréquemment employée dans la danse de salon et de théâtre. Elle se fait dans tous les sens. On saute sur les deux pieds en glissant le pied droit à droite, pendant que le pied gauche vient se croiser devant ou derrière, selon le sens donné à la glissade.

GLISSAGE (*gli-saj'*) n. m. Opération consistant à faire descendre les bois abattus par des *glissoirs*, le long des montagnes.

GLISSANT (*gli-san'*), **ANTE** adj. Sur quoi l'on glisse facilement : *Pavé* GLISSANT. ‖ Qui glisse dans les mains : *Plus l'on serre les choses* GLISSANTES, *plus elles échappent*.

— Fig. Prompt à échapper, difficile à saisir ou à conserver : *La popularité est* GLISSANTE. ‖ *Pas glissant, Terrain, Chemin* ou *Sentier glissant*, Affaire hasardeuse ; situation où il est malaisé de se maintenir en faveur ou dans les règles de la vertu : *La cour est un pays dont le* TERRAIN *est* GLISSANT. (Mme Campan.)

— Gramm. *Syllabe glissante*, Syllabe non accentuée.

— Littér. *Vers glissants*, Vers qui dépassent les mesures des autres vers employés dans la même pièce, et dans lesquels les dernières syllabes sont brèves.

GLISSEMENT (*gli-se-man*) n. m. Action de glisser; mouvement de ce qui glisse.

— Electr. *Points de glissement*, Points de deux conducteurs faisant partie d'un même circuit glissant l'un sur l'autre.

— Géol. *Glissement de couches*, Fait qui se produit quelquefois dans les couches inclinées. (Le glissement se produit lorsque l'une des couches repose sur de l'argile qui, délayée par les eaux d'infiltration, joue le rôle de graisse et facilite le glissement de la couche supérieure, laquelle peut s'effondrer dans une vallée et anéantir des villages, comme cela s'est produit au Rossberg, en Suisse, en 1806.) ‖ *Surfaces de glissement*, Etat strié et poli des parois de certaines failles, par suite du froissement excessif qui s'est produit au moment du rejet. (On dit aussi SURFACES DE FRICTION.)

— Mécan. Déplacement de deux surfaces en contact, de telle sorte que le point de contact de l'une soit en mouvement relatif par rapport à l'autre. V. FROTTEMENT.

GLISSER (*gli-sé* — vieux franç. *glier*, anc. haut allem. *glitan*, allem. mod. *gleiten*. [Par influence de *glacer*, anciennem. *glacier*, on a dit *glisser*]) v. a. Se déplacer sans secousse, parfois involontairement; couler sans grand effort sur quelque chose de lisse : *La barque* GLISSE *sur l'eau.* ‖ Tomber, se laisser couler de haut en bas : *Saisir une corde, et* GLISSER *jusqu'à terre.* GLISSER *sous la table.* ‖ Fig et fam. *Se laisser glisser*, Mourir.

— Passer furtivement, marcher sans bruit : *Le voleur* GLISSE *sous les fenêtres de la maison qu'il veut dévaliser.* ‖ Pénétrer ou passer doucement : *Les derniers rayons du jour* GLISSENT *obliquement.* ‖ Se montrer et disparaître aussitôt : *Sourire ironique qui* GLISSE *sur les lèvres.*

— Fig. Se laisser aller, s'abandonner; passer par une progression insensible : GLISSER *sur la pente de l'opposition.* ‖ Ne faire presque aucune impression : *Les leçons* GLISSENT *sur l'esprit des enfants.* ‖ Passer légèrement, effleurer : *Il faut* GLISSER *sur bien des choses.*

— *Glisser des mains*, Echapper des mains et tomber. — Au fig., Se soustraire à une obligation contractée, ne pas répondre aux espérances données. ‖ *Le pied lui a glissé*, Il est tombé insensiblement dans une faute.

— v. a. Introduire insensiblement ou furtivement : GLISSER *un papier sous la porte.* GLISSER *un mot à l'oreille.*

— ALLUS. LITTÉR. :

Glissez mortels; n'appuyez pas.

Allusion à un gracieux quatrain du poète Roy. V. APPUYER.

Glissé, ée part. pass. du v. Glisser.

— n. m. Churégr. Syn. de GLISSADE.

Se glisser, v. pr. S'introduire, passer doucement ou furtivement : *Un serpent qui* SE GLISSE *entre les fleurs.*

— Fig. Pénétrer, se trouver, se faire sentir : *Une infinité d'abus* SE GLISSENT *dans ce qui passe par la main des hommes.* (Montesq.)

— Impersonnellem. : *En tout ouvrage* IL SE GLISSE *des fautes.*

— SYN. Glisser, couler, rouler. V. COULER.

GLISSETTE (*gli-sèt'*) n. f. Géom. Se dit quelquefois d'une courbe engendrée par un point lié à une courbe mobile, qui roule en glissant sur une courbe fixe.

GLISSEUR (*gli-seur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui glisse sur la glace.

GLISSIÈRE (*gli-si-èr'*) n. f. Mécan. Pièce métallique qui retient, au moyen d'une rainure qu'elle porte, une autre pièce que le mouvement ferait dévier, et l'oblige à glisser sur elle sans s'écarter.

— Artill. Disposition de la partie inférieure d'un affût, qui permet de donner à la pièce une direction latérale.

— ENCYCL. Mécan. Dans les machines à vapeur, les *glissières* sont formées par deux barres métalliques permettant de saisir la crosse du piston aux quatre angles afin de s'opposer à toute déviation de la tige. Plus rarement, la glissière est formée par une barre unique enveloppée par la crosse ou encore par de petites colonnes contre lesquelles roulent des galets.

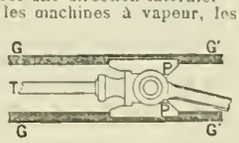

G, G', glissières; P, crosses du piston; T, tige du piston.

GLISSOIR (*gli-soir'*) n. m. Sorte de petit coulant mobile, dans lequel passe une chaîne. ‖ Couloir ménagé sur le penchant d'une montagne pour faire descendre le bois coupé.

GLISSOIRE (*gli-soir'* — rad. *glisser*) n. f. Glace sur laquelle les enfants s'amusent à glisser.

— Techn. Pièce d'un mécanisme qui se meut avec frottement dans une glissière.

GLISSON (Francis), philosophe et médecin anglais, né à Rampisham (Dorsetshire) en 1596, mort à Londres en 1677. Il professa, durant quarante ans, la médecine à Cambridge et ensuite l'anatomie à Londres. On lui doit la découverte de l'enveloppe fibreuse du foie, ou *capsule de Glisson*. Il fut un des premiers membres de la réunion de savants qui formèrent depuis la « Société royale ». Parmi ses ouvrages de médecine, citons : *De rachitide, sive morbo puerili qui vulgo « rickets » dicitur* (1650); *Anatomia hepatis* (1654). Glisson s'adonna aussi à la métaphysique et, dans son ouvrage : *Tractatus de natura substantiæ energetica, seu de vita naturæ ejusque tribus primis facultatibus* (1671), connu et discuté surtout après sa mort, on reconnut les idées fondamentales, et jusqu'au plan de la *Monadologie* de Leibniz, mais exposées avec une telle absence de méthode qu'on a pu douter que Leibniz, s'il l'a connu, en ait tiré profit.

GLITHNER. Mythol. scandin. Demeure céleste de Forseti, fils de Balder le Bon et dieu de la justice et de la concorde.

GLOBAIRE (*bèr'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, tribu des hydrophiles, dont l'espèce type habite l'Inde.

GLOBAL, ALE, AUX adj. Pris en bloc : *Impôt* GLOBAL *sur le revenu. Un total* GLOBAL.

GLOBALEMENT adv. En bloc, dans l'ensemble.

GLOBBA ou **GLOBBÉE** n. f. Genre de plantes, de la famille des zingibéracées.

— ENCYCL. Les *globba* sont des herbes vivaces à rhizomes noueux, à rameaux annuels peu élevés, dont les fleurs sont unies en grappes lâches, simples ou composées, qui terminent des branches feuillées. On en connaît environ vingt-quatre espèces, asiatiques et malaises, dont certaines (*globba marantina*) se multiplient par des bulbilles, que constitue un bourgeon axillaire très réduit, pourvu d'une racine adventive épaissie en forme de minuscule pommo de pin.

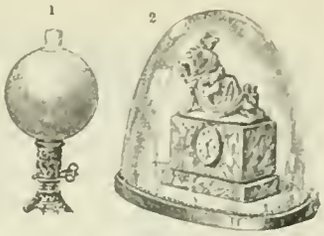

1. Globe de lampe; 2. Globe de pendule.

GLOBE (du lat. *globus*, même sens) n. m. Corps sphérique, sphère : *Le centre, Le diamètre d'un* GLOBE.

— Globe de verre ou de cristal, que l'on met sur les becs d'éclairage pour disperser la lumière. ‖ Globe de verre que l'on met sur les objets pour les préserver de la poussière.

— Pop. Sein. ‖ Ventre.

— Poétiq. Astre, planète, étoile : *Le* GLOBE *de feu qui nous éclaire.* ‖ Objet de forme globulaire :

Le *globe* destructeur vole, siffle et fend l'air.
DELILLE.

— *Le globe terrestre* ou absolum. *Notre globe*, La terre.

— Anat. *Globe de l'œil*, Œil, organe de forme sphérique.

— Antiq. rom. Ordre circulaire dans lequel se rangeait une légion romaine que l'ennemi entourait.

— Blas. Figure qui représente le monde sous la forme d'une boule et qui est entouré d'un cercle et d'un demi-cercle et surmonté d'une croisette. (Si ces attributs sont d'émail particulier, le globe est dit *cintré* ou *croiseté de...*)

D'argent à un globe d'azur.

— Bot. *Globe du soleil*, Nom vulgaire de l'escholtzie de Californie.

— Chir. *Globe utérin*, Tumeur formée par l'utérus, après l'accouchement, au-dessus de la symphyse pubienne.

— Cosmogr. *Globe terrestre*, Sphère sur laquelle sont représentées les diverses régions de la terre, avec leurs situations et leurs dimensions respectives. ‖ *Globe céleste*, Sphère sur laquelle sont représentées les constellations, avec les principales étoiles qui les composent.

Globe terrestre (XVIe s.).

— Hist. Sphère indiquant la suprême puissance chez ceux auxquels elle est attribuée.

— Ichtyol. Poisson du genre tétrodon.

— Milit. Projectile formé d'une sphère creuse en fonte remplie de plomb, qui servait à effectuer les épreuves réglementaires des poudres de guerre, au moyen du mortier éprouvette. ‖ *Globe de compression*, Fourneau de mine fortement chargé, dont l'assaillant se servait pour détruire les galeries et rameaux du défenseur. ‖ *Globe fumant*, Sorte de grosse pelote d'étoupe trempée dans une composition formée de pulvérin, salpêtre, charbon, soufre, poix, suif et térébenthine, qu'on lançait enflammé dans les ouvrages ennemis où il répandait une fumée épaisse et suffocante.

— Moll. Ancien genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve très globuleuse, renfermant des bucardes, des cames, etc.

— Pêch. Sorte de filet carré, employé dans les canaux et cours d'eau et dont la longueur excède un peu la largeur du cours d'eau. (Il est monté par ses quatre côtés sur une corde de chanvre formant boucle à ses angles. Dans ces boucles passent des cordes dont deux s'attachent à des pieux, tandis que les deux autres s'enroulent sur les cabestans, qui servent à lever le filet.

Globe.

— Physiq. *Globe électrique*, Globe de verre que l'on frotte pour l'électriser. ‖ *Globes fulminants*, Globes de feu qui rasent quelquefois la terre après un coup de tonnerre et que l'on appelle aussi *éclairs en boule*.

— ENCYCL. Cosmogr. *Globe céleste*. Les globes célestes dont on se sert pour les démonstrations astronomiques doivent être parfaitement sphériques. Pour les graduer, on tracera d'abord deux grands cercles de la sphère rectangulaires qui représenteront l'équateur et le premier méridien : on divisera ces cercles en degrés, par exemple, à partir de leurs points de rencontre. Si, de tous les points de division de l'équateur, pris pour pôles, on trace des grands cercles, on obtient tous les cercles horaires ou méridiens de la sphère comprenant entre eux l'angle de 1°. Pour les parallèles à l'équateur, on prendra pour pôles, le pôle boréal et le pôle austral de la sphère : ces parallèles devant passer par les points déjà marqués sur le premier méridien. Ce réseau de méridiens et de parallèles étant tracé, il est facile d'y rapporter toutes les étoiles par leurs ascensions droites et leurs déclinaisons. On tracera de plus sur le globe la trajectoire apparente du soleil, ou écliptique.

Globe céleste (XVIIIe s.).

On suspend les globes célestes entre deux cercles fixes dont l'un figure l'horizon et l'autre le méridien du lieu : celui-ci porte à son intérieur deux points qui entrent dans le globe aux deux pôles et figurant l'axe du monde. Le globe peut tourner autour de cet axe et reproduire ainsi la rotation diurne. Souvent le cercle méridien est mobile dans son plan : on peut ainsi reproduire toutes les apparences du mouvement diurne aux diverses latitudes.

Globe impérial [illegible] de Napoléon Ier.

— Symbol. ou iconogr. Le *globe* fut adopté par les empereurs romains comme attribut de la souveraineté, et, à leur imitation, par les rois et les empereurs issus de la conquête barbare. Les princes chrétiens le surmontèrent d'une croix. On a cru qu'il signifiait que la puissance romaine embrassait le monde; mais l'antiquité ignorait la rondeur de la terre, il est plus probable que c'est l'idée de perfection qui, d'après les doctrines pythagoriciennes, s'attachait à ce symbole.

Globe (DISCOURS SUR LES RÉVOLUTIONS DU), par G. Cuvier (édition séparée, 1825). — Ce discours n'est que l'introduction du grand ouvrage de l'auteur, *Recherches sur les ossements fossiles*; mais son importance a permis d'en faire un livre à part, où l'on trouve l'histoire critique de la géologie. Toutefois, si les beaux travaux de l'auteur sur l'anatomie comparée n'ont rien perdu de leur valeur, il ne reste rien des *Révolutions*. Ce lesen paraissaient justifiées à cette époque, parce que la série paléontologique présentait encore des lacunes considérables. Mais, en établissant la continuité de la vie organique à travers les temps, les progrès de la géologie ont réduit à néant ces *révolutions*.

Globe (THÉATRE DU), Théâtre de Londres auquel Shakspeare fait allusion dans le prologue de *Henri V*, l'une des premières pièces qui y furent jouées. Le Globe fut fondé en 1599; il était de forme octogonale et construit en bois. Il se trouvait sur le bord de la Tamise, dans la ruelle de la Vierge (*Maiden lane*). Shakspeare était l'un des actionnaires du Globe avec Richard et Cuthbert Burbage, Heminge, Condall, Philips, etc., qui tous formaient la troupe dramatique de ce théâtre. Un incendie détruisit le Globe en 1613, mais il fut reconstruit et exploité par les mêmes participants ou leurs héritiers.

Le Globe.

Globe (LE), journal anglais, fondé en 1811 par Thomas Chapman. En 1824, il s'adjoignit le « Traveller », puis cinq autres journaux du soir. Organe du parti whig, il acquit une grande influence, grâce au talent de sa rédaction.

Globe (LE), recueil philosophique, politique et littéraire, fondé en 1824. — Il eut pour rédacteur en chef Dubois, pour administrateur Pierre Leroux et compta parmi ses rédacteurs Jouffroy, Dubois, le Rémusat, Mignet, Thiers, Sainte-Beuve, Damiron, Vitet, Duvergier de Hauranne, Ampère. D'abord littéraire, il devint politique après la chute du ministère Villèle et fit une vive opposition au pouvoir. Après 1830, transformé par Pierre Leroux, il devint, sous la direction de Michel Chevalier (1831), l'organe du saint simonisme, compta parmi ses rédacteurs Louis Reybaud, Guéroult, Félicien David, etc., et cessa de paraître en 1832.

Diverses autres feuilles ont repris ce titre : entre autres, le « Globe », gazette des deux mondes (1er janv. 1837-30 sept. 1845), qui devint quotidien en 1841 et parut alors sous la direction de Granier de Cassagnac.

GLOBEUX (*beû*), **EUSE** adj. Arrondi en globe : *Ovaire* GLOBEUX. *Capsule* GLOBEUSE.

GLOBICÉPHALE ou **GLOBICEPHALUS** (*sé, luss*) n. m. Genre de mammifères cétacés dentucétes, famille des delphinidés, comprenant de grands dauphins à tête bombée, à nageoire dorsale courte, placée en avant.

— ENCYCL. Les *globicéphales* habitent les mers du nord. Le plus commun est le globicéphale grindo ou épaulard à tête ronde (*globicephalus melas*), remarquable par la brièveté de ses mâchoires; il est noir, long de 7 mètres. Il nage lentement et vit par bandes conduites par un vieux mâle que tous suivent aveuglément. Aussi les pêcheurs des îles Féroé et de Norvège cherchent-ils à pousser le chef au rivage, pour capturer le troupeau. On tire d'un épaulard environ une tonne d'huile; on mange la chair, fraîche ou salée.

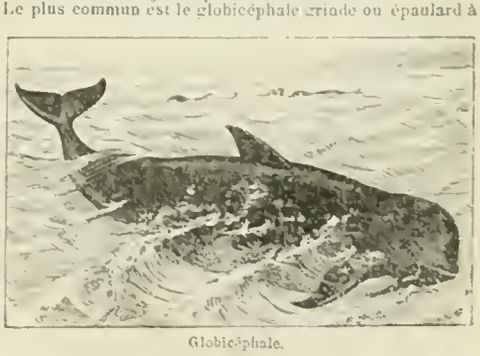
Globicéphale.

GLOBICEPS (*sépss* — du lat. *globus*, globe, et *caput*, tête) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des capsidés, comprenant de petites formes élancées, à tête ronde, aux yeux saillants. Les *globiceps*, dont on connaît une douzaine d'espèces de la région paléarctique, sont ordinairement bruns ou noirs, taches de jaune. Tel est le *globiceps flavo-maculatus*, long de 10 millimètres, qu'on trouve dans toute la France, sur les chênes.)

GLOBIFLORE (du lat. *globus*, *globi*, globe, et *flos*, *oris*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs globuleuses.

GLOBIFORME (du lat. *globus*, *globi*, globe, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'un globe.

GLOBIGÉRINE ou **GLOBIGERINA** (*jé* — du lat. *globus*, globe, et *gerere*, porter) n. f. Zool. Genre de foraminifères, type de la famille des *globigérinidés*, comprenant des minéraux [illegible] A coquille sphérique, formée de nombreuses loges globuleuses.

— Encycl. Zool. Les *globigérines* comptent parmi les foraminifères les plus répandus dans les grandes profondeurs (*globigerina Murrayi*); elles comptent de nombreuses espèces fossiles, depuis le trias (*globigerina cenomanica*), tertiaire de Sumatra).

Globigérine.

— Géol. *Roche à globigérines*. Ce dépôt calcaire résulte de l'accumulation des tests des protozoaires de ce nom. Il constitue le fond des océans dont la surface est relativement chaude; il descend de 1 500 jusqu'à 5.300 mètres; plus bas, vient l'*argile rouge* des grands fonds.

GLOBIGÉRINIDÉS (*jé*) n. m. pl. Famille de rhizopodes foraminifères, comprenant les *globigérines* et autres genres dont la coquille hyaline, à ouverture en fente, présente une ou plusieurs chambres, et est percée de gros pores. — *Une* GLOBIGÉRINIDÉ.

GLOBO (IN) [mots lat. signif. *dans le globe*] loc. adv. En masse, sans examiner les détails : *Prendre les choses* IN GLOBO.

GLOBOÏDE (du lat. *globus*, globe, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Bot. Corps globuleux ou ovoïde, qui peut être enclavé à l'intérieur d'un grain d'aleurone et qui paraît constitué par un glycéro-phosphate de chaux et de magnésie.

GLOBOSITE n. f. Minér. Variété de dufrénite.

GLOBULAIRE (*lèr'* — du lat. *globulus*, petit globe) adj. Qui a la forme d'un globe : *Corps* GLOBULAIRE. *Masse* GLOBULAIRE.

— Bot. *Glandes globulaires*. Glandes de forme sphérique, qui tiennent au végétal par un seul point.

GLOBULAIRE (*lèr'* — du lat. *globulus*, petit globe) n. f. Genre de plantes, type de la famille des *globulariées*.

— Paléont. Sous-genre d'ampullines (mollusques gastéropodes), comprenant des coquilles à spire courte, à bouche large, fossiles dans les terrains tertiaires. L'espèce type du sous-genre est la *globularia sigaretina* de l'éocène parisien, grosse comme un escargot.)

— Encycl. Bot. Les *globulaires* (globularia) sont des herbes vivaces ou suffrutescentes, ou même des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs bleues, réunies en capitules globuleux. On en connaît une douzaine d'espèces, parmi lesquelles : la *globulaire vulgaire* (globularia vulgaris) commune sur les coteaux stériles d'Europe, et la *globulaire turb th* (globularia alypum) du séné des Provençaux, de la région méditerranéenne, dont les feuilles fournissent une décoction purgative. On en a retiré la *globularine*, la *globularetine* (v. ces mots), une essence, du tanin, de la mannite, etc.

Globulaire : *a*, fleur grossie.

GLOBULARÉTINE n. f. Résine extraite de la globulaire. Les alcalis la transforment en acide cinnamique. En thérapeutique, elle exerce une action purgative, et se prend par doses de 0gr,125 à 1 gramme.)

GLOBULARIÉES n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones gamopétales superovariées comprenant l'unique genre globulaire. — *Une* GLOBULARIÉE.

GLOBULARINE n. f. Glucoside extrait de la globulaire.

— Encycl. La *globularine*, glucoside doué de propriétés antipyrétiques, prise par doses de 0gr,15 à 0gr,56, exerce une action analogue à celle de la caféine, développe l'appétit et le travail cérébral, excite l'appétit et facilite la digestion, elle diminue la température du sang de 0°,5, et la vitesse du pouls de 6 à 8 pulsations. Prise à fortes doses, 0gr,65, elle accélère la respiration et provoque des vertiges.

GLOBULE (du lat. *globulus*, dimin. de *globus*, globe) n. m. Très petit globe ou petit corps sphérique : *Un* GLOBULE *d'air*

Chaque globule d'air est un monde animé.
LAMARTINE.

— Biol. *Globules polaires*, Corpuscules rejetés par l'œuf au moment de sa maturation.

— Bot. Nom des corps globuleux et opaques qui se trouvent dans diverses parties du thalle des lichens.

— Ethol. Bouton de mandarin, en Chine.

— Pharm. Préparation médicinale de forme globulaire.

— Phys. *Globules de cal faction*.

— Encycl. Anat. et physiol. Le *globule* est une cellule isolée de forme variable, or linairement circulaire ou elliptique, quelquefois aplatie. Il ne possède, en général, pas de noyau et sa membrane d'enveloppe est très fine quand elle ne fait pas défaut. On trouve des globules dans divers liquides des organismes animaux : les principaux sont ceux du *sang*, de la *lymphe*, du *pus*, du *lait*, etc.

— *Globules du sang*. Ils sont de deux sortes : les globules rouges ou *hématies*, et les globules blancs ou *leucocytes*. Les hématies sont de petits disques circulaires, aplatis vers leur centre, rouges à la lumière réfléchie, jaunâtres par transparence. Leur forme est la même chez tous les mammifères, sauf chez les camélidés, où ils sont elliptiques. Ils présentent encore cette dernière forme chez les oiseaux, les reptiles et les poissons, en faisant exception pour les cyclostomes qui ont les globules circulaires. Le diamètre d'un globule est variable avec chaque espèce d'animal : 4 millièmes de millimètre chez la chèvre, 7 chez l'homme, 17 chez la grenouille, avec une épaisseur trois à quatre fois moindre. Le nombre de ces corps varie aussi suivant l'espèce, l'âge, l'état de santé ou de maladie. On compte chez l'homme en moyenne 5.600 000 globules par millimètre cube, moins de 3 millions dans la chlorose. Cette numération (hématimétrie) se fait avec un instrument dit *hématimètre*. Le globule rouge, outre sa matière constituante, la globuline, contient une matière colorante, l'hémoglobine; il sert à la respiration des tissus. Les hématies se forment probablement dans la moelle osseuse, la rate et le foie. La durée de leur existence est inconnue; ils diminuent et s'altèrent (hématolyse) dans diverses maladies. V. SANG.

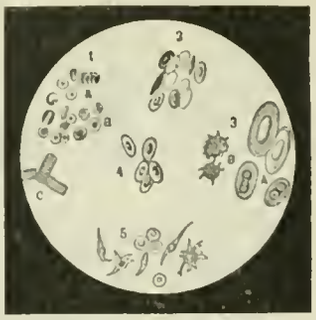

Globules : 1. Du sang de l'homme (A, rouges; B, blancs; C, rouges empilés); 2. De pigeon; 3. Du protée (A, rouges; B, blancs); 4. Elliptiques (chameau); 5. Des invertébrés.

Les *leucocytes* existent non seulement dans le sang, mais encore dans la lymphe et le chyle. Pourvus de mouvements amiboïdes, ils se déforment et englobent dans leur substance des corps solides, des microbes, donnant lieu ainsi au phénomène de la *phagocytose*. Ils se forment par scissiparité.

— *Globules lymphatiques*. La lymphe et le chyle, outre de nombreux globules blancs, possèdent des corpuscules plus petits dits « globulins ».

— *Globules du pus*. V. PUS.

— *Globules du lait*. V. LAIT.

— *Globules polaires*. C'est un phénomène absolument général, dans la série animale, que l'œuf, pour mûrir, excrète des petits corps dont on a longtemps ignoré la signification. On les a appelés « globules polaires », parce que le point où ils sortent de l'œuf peut être considéré comme le pôle de cet œuf dans la segmentation qui suit la fécondation.

Un grand nombre de théories ont été proposées pour interpréter l'expulsion des globules polaires.

— Pharm. Les médicaments homéopathiques sont souvent administrés sous la forme globulaire. Pour préparer les *globules* médicamenteux, on place une certaine quantité de globules inertes (sucre ou sucre du lait) dans une capsule de verre; on les arrose avec une suffisante quantité de l'une des dilutions alcooliques du médicament que l'on veut avoir en globules; on les remue de temps en temps; lorsque l'humidité a totalement disparu, ce qui arrive au bout d'une heure et demie environ, on les enferme dans des flacons bien bouchés.

GLOBULEUX (*leû*), **EUSE** adj. Formé de globules : *Matière* GLOBULEUSE.

GLOBULEUSE (du lat. *globus*, globe) n. f. Bot. Se dit d'une corolle gamopétale régulière dont la forme est sensiblement sphérique. (On l'observe dans le genre andromède, voisin des bruyères.)

GLOBULIFÈRE adj. Qui a certaines parties globuleuses.

GLOBULIFORME adj. Qui a la forme d'un globule : *Insecte* GLOBULIFORME.

GLOBULIMÈTRE n. m. Syn. de HÉMATIMÈTRE.

GLOBULIN n. m. Résidu de globules blancs qui se présente dans le sang et la lymphe sous la forme d'un noyau entouré d'une mince couche de protoplasma.

GLOBULINE n. f. Matière albuminoïde qui existe dans les globules sanguins, dans le cristallin de l'œil et dans certaines urines pathologiques. ‖ On dit aussi CRISTALLINE.

— Encycl. La *globuline* peut s'extraire à l'état de pureté du cristallin. On triture ce corps avec de l'eau, puis on filtre, on évapore la solution au-dessous de 50°, et l'on purifie le résidu en le faisant digérer avec de l'éther puis, avec de l'alcool faible. Le cristallin de l'œil humain renferme jusqu'à 35,9 p. 100 de globuline sèche.

Ainsi préparée, la globuline est une masse transparente, jaunâtre, qui se gonfle dans l'eau et se dissout, pour la majeure partie, en formant un liquide gommeux; sa solution devient opaline à 73° et se coagule à 93°.

La composition centésimale de la globuline est sensiblement la même que celle de l'albumine.

GLOCESTER, GLOUCESTER ou **GLOSTER** (primitiv. *Claudia Castra*), ville d'Angleterre, ch.-l. du *comté de Gloucester*, sur la Severn; 39.445 hab. Ville manufacturière : le commerce est facilité par un canal qui fait de la ville un port et peut recevoir des navires de 400 tonneaux. Superbe cathédrale gothique, dont les parties les plus anciennes remontent au XIe siècle. Aux environs, manoirs et églises très intéressants. Ancienne colonie romaine fondée par l'empereur Claude. Glocester fut plusieurs fois démolie pendant les guerres civiles, au moyen âge et au XVIIe siècle.

Cathédrale de Glocester.

GLOCESTER ou **GLOUCESTER** (COMTÉ DE) [en angl. *Gloucestershire*], comté de l'ouest de l'Angleterre, au S. de l'estuaire de la Severn. Superf. : 3.258 kilom. carrés; pop. : 384.552 hab. Le comté comprend deux régions naturelles : à l'E., un pays de collines; au milieu de la vallée et à l'O., des bois. Les vallées offrent des pâturages qui nourrissent de magnifiques troupeaux. Le sol renferme en quantité de la houille, du plomb, du zinc. La ville principale est Bristol, centre industriel. Ch.-l. *Glocester*.

GLOCESTER ou **GLOUCESTER** (COMTÉ DE) [en angl. *Gloucestershire*], comté du Dominion canadien (Nouveau-Brunswick), entre la baie des Chaleurs au N. et le golfe du Saint-Laurent à l'O.; 4.455 kilom. carr. de superficie; 24.800 hab. Région accidentée, boisée, vallées fertiles cultivées en majorité par des Acadiens français. Côtes très poissonneuses bordées d'îles. Ch.-l. *Bathurst*.

GLOCESTER ou **GLOUCESTER** (COMTÉ DE) [en angl. *Gloucestershire*] comté des Etats-Unis (Virginie), sur le littoral marécageux de la Chesapeake; 725 kilom. carr. de superficie; 18.120 hab. Exportation de bois de pins et de cyprès. Riches bancs d'huîtres sur le bord de la baie. Ch.-l. *Glocester Court House*.

GLOCESTER ou **GLOUCESTER**, ville des Etats-Unis (Massachusetts [comté d'Essex]), sur un redan de la côte, protégée de la mer par le cap Ann; 24.651 hab. Port important pour la pêche du hareng et du maquereau.

GLOCESTER ou **GOUCESTER CITY**, ville des Etats-Unis (New-Jersey [comte de Camden]), sur le Delaware, en face de Philadelphie, dont elle est un faubourg; 6.564 h. Elle se relie à Camden par une suite ininterrompue de villas. Importantes filatures de coton.

GLOCESTER ou **GLOUCESTER COURT HOUSE**, ville des Etats-Unis (Virginie). Ch.-l. du *comté de Glocester*, et à quelques kilom. de la baie de Chesapeake; 4.500 hab.

GLOCESTER ou **GLOUCESTER** (comtes *et* ducs DE), titre qui a été porté par les plus jeunes princes de la maison royale d'Angleterre. Parmi les principaux, citons : ROBERT, mort en 1147, fils naturel de Henri Ier. [Il prit Etienne de Blois en 1141]; — RICHARD DE CLARE, né en 1222, mort en 1262, chef du parti des barons, soutint souvent Montfort. [Il guerroya dans le pays de Galles et vint fréquemment sur le continent en mission diplomatique]; — GILBERT, fils du précédent, né en 1243, mort en 1295, du parti de Montfort. [Il commanda à la bataille de Lewes (1264), où le roi se rendit à lui, le contraignit à la paix de 1266 et jouit d'une grande influence sous le règne d'Edouard Ier]; — GILBERT, fils du précédent, né en 1291, mort en 1314. [Il servit dans les guerres d'Ecosse et fut deux fois régent; il mourut à la bataille de Bannockburn]; — THOMAS *le Despenser*, né en 1373, mort en 1400. [Il servit d'abord sous les ordres de Richard II, puis l'abandonna pour Henri de Lancastre et fut pris et exécuté à Bristol]; — HUMPHREY, fils de Henri IV, né en 1391, mort en 1447. [Il gouverna le royaume après la mort de Henri V et fut emprisonné par Henri VI]; — RICHARD, qui devint Richard III; — HENRI, né en 1639, mort en 1660, fils de Charles Ier; — GUILLAUME-HENRI, né en 1743, mort en 1805, fils de Frédéric-Louis, prince de Galles. [Il n'est célèbre que par les longs débats que son mariage secret avec la comtesse de Waldegrave provoqua au Parlement en 1766]; — GUILLAUME-FRÉDÉRIC, fils du précédent, né en 1776, mort en 1834.

GLOCHIDE (*kid'*) n. m. Bot. Nom donné aux doubles crochets qui terminent les prolongements des massules contenues dans les microsporanges de certains *azolla*.

GLOCHIDÉ, ÉE (*ki*) adj. Bot. Qui a des poils disposés en glochides.

GLOCHIDION (*ki*) n. m. Genre d'euphorbiacées, tribu des phyllanthées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'Asie et l'Océanie tropicales.

GLOCHIDIONOPSIS (*ki*, *psiss*) n. m. Genre d'euphorbiacées, tribu des phyllanthées dont l'espèce type habite Java.

GLOCHIDIUM (*ki-di-om'* — du gr. *glôchis*, *idos*, pointe, et *eidos*, aspect) n. m. Jeune larve de mollusque lamellibranche. (C'est à l'état de *glochidium* qu'éclosent les jeunes moules d'eau douce [unio et anodonte]; elles se fixent alors sur les poissons et s'enkystent dans leur peau; au bout de deux mois et demi, elles s'échappent et nagent librement.)

— Adjectiv. S'entend aussi pour le stade larvaire auquel correspond la forme glochidium : *phase glochidium*.

GLOCKENSPIEL (*glo-kèn'-spil'* — de l'allem. *glocke*, cloche, et *spiel*, jeu) n. m. Instrument de musique de percussion, qui n'est autre chose qu'un petit carillon à main.

— Encycl. Il se compose d'une série de clochettes ou de timbres que l'exécutant frappe avec de petits maillets. Mozart a écrit une partie de *glockenspiel* dans divers passages de sa partition de la *Flûte enchantée*, et, plus récemment, plusieurs compositeurs, entre autres Saint-Saëns, ont heureusement employé cet instrument. Aujourd'hui, les clochettes du glockenspiel sont remplacées par de petites barres d'acier, que l'exécutant met en vibration à l'aide d'un clavier. C'est, en petit, le jeu du carillon.

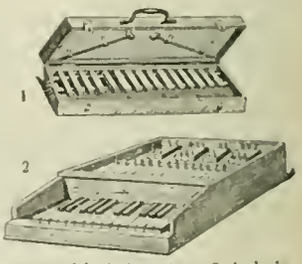

Glockenspiel : 1. A marteau; 2. A clavier.

GLOCKÉRITE n. f. Minér. Syn. de SIDÉRÉTINE.

GLOCKNER. Géogr. V. GROSS-GLOCKNER.

GLOCKNITZ ou **GLOGGNITZ**, bourg d'Autro-Hongrie (Basse-Autriche), sur la Schwarza, affluent de la Leitha; 2.249 hab. Carrières de lignite et de grès bigarré. Vignoble. Eglise d'une ancienne abbaye de bénédictins.

GLODASSY ou **GLADOSSY**, bourg de l'empire de Russie (Russie d'Europe [gouv. de Kherson]), sur le Soukoï-Tachlik, sous-affluent du Boug par la Sinioukha; 4.500 hab.

GLŒOSPORION (*spo*) n. m. Genre de champignons, du groupe des mélanconiées.

— Encycl. Le *glœosporion* est caractérisé par des spores incolores, ovoïdes ou brièvement cylindriques, formant de petits amas sous l'épiderme des tiges ou des feuilles et finissant par briser cet épiderme. Il est la cause de plusieurs maladies des végétaux. Le glœosporion ampélophage produit l'anthracnose de la vigne; le champignon forme d'abord des taches, puis, en se développant, rouge le tissu sous-jacent et produit sur le cep des cavités noires, parfois profondes. On combat cette maladie en badigeonnant les ceps, avant l'épanouissement des feuilles, avec une solution de sulfate fer à 50 p. 100 additionnée de 1 litre d'acide sulfurique par hectolitre.

GLOGAU, ville d'Allemagne (Prusse), ch.-l. d'un cercle de la Silésie, sur l'Oder, qui, près de là, reçoit la Bartsch; 20.529 hab. C'est une place forte, en même temps qu'une cité manufacturière. Elle dépendait de la Pologne jusqu'à la fin du XVe siècle, ensuite de la Bohême, enfin de la Prusse depuis Frédéric II. [En allem., on l'appelle encore *Grossglogau*, pour la distinguer de *Oberglogau* ou *Kleinglogau*, ville de Prusse (Silésie), qui compte 5.500 hab.]

GLOGOVACZ, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Arad]); 4.152 hab. Culture du tabac. Aux environs ruines de la ville d'Orod, fondée, en 277, par l'empereur Probus et détruite par les Sarmates.

GLOIOCÉPHALE (*glo-io-sé* — du gr. *gloios*, matière gluante, et *képhalè*, tête) adj. Se dit des champignons qui ont le chapeau glabre et visqueux.

GLOIOCLADÉES (*glo-io* — du gr. *gloios*, matière visqueuse, et *klados*, rameau) n. f. pl. Famille d'algues d'eau douce, se subdivisant en deux groupes : *nostochinées* et *batrachospermées*. (Les plantes de cette famille sont constituées par des agrégats de globules, ou par des filaments qu'enveloppe un mucus gélatineux.) — *Une* GLOIOCLADÉE.

GLOIRE (du lat. *gloria*, même sens) n. f. Grande renommée; éclat du mérite ou des actions : *Se couvrir de* GLOIRE.

Aucun chemin de fleurs ne conduit à la *gloire*.
LA FONTAINE.

La *gloire* n'est jamais où la vertu n'est pas.
LE FRANC DE POMPIGNAN.

‖ Honneur, orgueil, illustration qu'on emprunte à quelqu'un : *Être la* GLOIRE *de sa famille, de son pays, de son siècle.* ‖ Éclat, majesté en parlant des choses : *La* GLOIRE *de son nom. La* GLOIRE *de sa mort.* ‖ Sentiment de fierté que la renommée inspire, prix qu'on y attache : *La* GLOIRE, *il est vrai, les défend de quelques faiblesses; mais la* GLOIRE *les défend-elle de la* GLOIRE *même?* (Boss.)

— En mauv. part, Orgueil, vanité : *La vaine* GLOIRE.

— Poét. Réputation, considération.

— Hommage à Dieu : *Rendre* GLOIRE *à Dieu.*

— Béatitude céleste, dont jouissent les élus après leur mort : *Posséder la* GLOIRE *éternelle.*

— Fam. *Travailler pour la gloire*, Travailler sans profit.

— Hist. *Votre Gloire*, Titre honorifique donné aux rois mérovingiens. ‖ *Pour la plus grande gloire de Dieu*, en latin *ad majorem Dei gloriam*, Devise adoptée par l'ordre des jésuites, figurée par les initiales A. M. D. G., et exprimant qu'on rapporte à Dieu la gloire de telle ou telle chose.

— Liturg. Dans le rit mozarabique, Une des neuf parties de l'hostie divisée par le prêtre avant la consécration.

— Moll. *Gloire de mer*, Nom vulgaire d'une belle et rare coquille du genre cône. ‖ On dit aussi GLORIA MARIS.

— Peint. Cercle de lumière autour de la tête des saints. ‖ Représentation du ciel ouvert avec Dieu, les anges, etc.

— Pyrotechn. Soleil à plusieurs rangs de fusées, dont les ouvertures sont placées de manière que les jets produisent des figures triangulaires ou étoilées.

— Sculpt. Rayons divergents au centre desquels est un triangle, symbole de la Trinité.

— Théâtr. Machine de décoration, suspendue et entourée de nuages, sur laquelle se placent les acteurs qui sont censés descendre du ciel ou y monter.

— Loc. div. : *Dire, Publier quelque chose à la gloire de quelqu'un*, Dire, Publier quelque chose qui lui fait honneur. ‖ *Rendre gloire à la vérité*, Lui rendre témoignage, l'affirmer, la publier hautement. ‖ *Faire gloire, Se faire gloire, Tenir à gloire*, Se vanter, tirer vanité, se glorifier. ‖ *Mettre sa gloire à où en, Tirer sa gloire de*, Se glorifier de, mettre son honneur dans.

— Interjectiv. *Gloire à*, Honneur soit rendu à.

— ALLUS. LITTER. : **Être dans la gloire de Niquée.** Se disait, au XVIIe siècle, d'une personne que les joies de toute espèce ravissaient jusqu'à la béatitude. Niquée, personnage de l'*Amadis de Grèce*, opéra représenté en 1699, paraissait au second acte, dans une gloire resplendissante de rayons d'or et de diamants. *Être dans la gloire de Niquée* devint une phrase à la mode.

La *Gloria di Niquea* est le titre d'un drame que le comte de Villa-Medina écrivit pour la reine d'Espagne, Elisabeth de France, femme de Philippe IV, il fit représenter sa pièce chez lui, devant la cour et mit le feu à son palais afin de pouvoir, en emportant la reine, lui déclarer sa passion. Allusion à ce fait :

. . . . . Cet amant
Qui brûla sa maison pour embrasser sa dame.
LA FONT. (Fable : *le Mari, la Femme et le Voleur.*)

— A vaincre sans péril, on triomphe sans *gloire*,

Vers de Corneille. V. VAINCRE.

— ANTON. **Déshonneur, honte, humiliation, ignominie, infamie, opprobre, turpitude, obscurité.**

— Encycl. Iconogr. Les artistes ont donné à la *Gloire* une prestance majestueuse, une couronne d'or, et quelquefois des ailes et une trompette à la main. Au musée de Dresde est un tableau d'Annibal Carrache, où le *Génie de la Gloire*, jeune garçon absolument nu, couronné de laurier, tient une lance et une couronne de feuillage; trois autres couronnes sont passées à son bras. Craffonara a gravé, d'après P. Véronèse, une *Gloire accueillant la Poésie*. Un tableau de Séb. Bourdon, *la Gloire et l'Immortalité*, a été gravé par Rousselet. Un bas-relief sur le même sujet, d'Aug. Dumont, décore le fronton du pavillon Lesdiguières, au Louvre. Citons enfin un plafond du Louvre, par Gros : *la Véritable Gloire s'appuyant sur la Vertu*. Ici, la Gloire est une belle femme aux ailes déployées, vêtue d'une tunique rouge brodée d'or, tenant de la main droite une épée.

Gloire du Paradis (LA), tableau du Tintoret au palais des Doges, à Venise), peinture gigantesque, qui n'a pas moins de 24 mètres de large sur 7m,50 de haut. — Dans la partie supérieure, Jésus-Christ s'incline vers la Vierge, qui fléchit le genou devant lui. Près du Christ, l'archange Michel tient la balance de la justice. Au-dessous d'eux, un ange, demi-nu, déploie ses ailes. A droite, se tiennent les quatre évangélistes; à gauche, les apôtres; plus bas les martyrs, les vierges, les patriarches, et la foule des bienheureux. Quatre cents figures se mêlent dans cette composition démesurée. Le fougueux peintre n'est pas homme à mettre du calme et de la sérénité, même dans le paradis. Le Tintoret était vieux cependant lorsqu'il exécuta cette vaste décoration, qu'il termina en trois ou quatre ans, avec la collaboration de son fils Dominique.

Gloire (ORDRE DE LA), en Tunisie et en Turquie. V. NICHAN-IFTIKEAR.

GLOME ou **GLOMA** n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des empidés, comprenant des mouches allongées, qui ont l'aspect et les mœurs des empis. (L'espèce type est le *gloma fuscipennis*, noir, velu, avec l'abdomen rayé de jaune; il habite l'Europe.)

Glome (gr. nat.).

GLOME n. m. Art vétér. Nom anatomique donné chez les solipèdes, à chacune des deux plaques arciformes, cornées, qui se prolongent pour former le périople après avoir coiffé les talons.

GLOMEL, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 53 kilom. de Guingamp, au-dessus de l'étang de Coron; 3.860 hab. Elevage de chevaux; minoteries. Etangs poissonneux. Meuhir, anciens châteaux aux environs.

GLOMÈRE n. f. Genre d'orchidées-épidendrées, comprenant des herbes épiphytes à tiges feuillées, à feuilles coriaces, à fleurs petites, réunies en capitules. (Originaire de l'archipel malais et des îles du Pacifique.)

GLOMÉRIDÉS n. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes, renfermant les *glomèris* et genres voisins : *sphærotherium, sphæropœus, zéphronies*. — *Un* GLOMERIDÉ.

GLOMÉRIFLORE (du lat. *glomus, eris*, pelote, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs agglomérées en capitules.

GLOMÉRIS (*riss*) n. m. Genre de myriapodes, type de la famille des glomérides, comprenant des animaux bombés, ressemblant extérieurement à des cloportes, surtout en dessus.

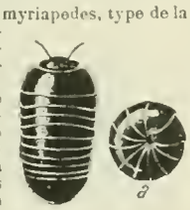
Glomèris (gr. nat.).
a, le même enroulé.

— Encycl. Les *glomèris* ont douze anneaux et dix-sept paires de pattes; ils sont de taille médiocre, de couleurs ternes et sombres, vivent abrités sous les pierres, dans la terre, et se nourrissent de débris végétaux; ils peuvent se rouler en boule; on en connaît une vingtaine d'espèces d'Europe; une des plus communes en France est le *glomeris marginata*, gris de plomb, varié de jaune, long de 15 millimètres.

GLOMÉROCARPE (du lat. *glomus, eris*, agglomération, et du gr. *karpos*, fruit) adj. Se dit des végétaux dont la fructification est composée de glomérules externes et nus.

GLOMÉRULE (dimin. du lat. *glomus, eris*, peloton) n. m. Hist. nat. Petit amas de corps de même nature.

— Anat. Organe formé par le pelotonnement d'un petit vaisseau ou ayant l'aspect d'un petit peloton.

— Bot. Sorte d'inflorescence contractée, qui ressemble au capitule, mais qui est une cyme à fleurs sessiles différant du capitule par son développement centrifuge.

— Encycl. Anat. et physiol. Le terme *glomérule*, en anatomie, convient aux pelotons vasculaires ou glandulaires, ou à la fois vasculaires et glandulaires, dont les types principaux se retrouvent dans la *rate*, les *glandes sudoripares de la peau* et les *reins*.

Les glomérules du rein sont formés de la *capsule de Bowmann* et d'un peloton vasculaire; ils excrètent la partie aqueuse de l'urine. Enfin, les acini des glandes sudoripares, pelotonnés sur eux-mêmes, forment sous la peau des glomérules intra-dermiques, servant à l'excrétion de la sueur.

GLOMÉRULÉ, ÉE adj. Bot. Se dit des organes réunis en glomérule : *Fleurs* GLOMÉRULÉES.

GLOMMEN, le plus grand fleuve de la Norvège, long de 567 kilom. Parti des monts du pays de Trondhjem, il reçoit beaucoup d'émissaires de lacs. Non loin de son embouchure dans le golfe de Christiania, il s'abat par la haute cascade du Sarpfos, utilisée par une foule d'industries.

GLONS, bourg de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Liége, sur la Geer, affluent de la Meuse; 2.002 hab. Fabrication de tresses de paille; vannerie.

GLOPPEN, comm. de Norvège (prov. de Bergen), sur le *Gloppen fjord*; 3.350 hab.

GLORIA (mot lat. signif. *gloire*) n. m. Liturg. Hymne que l'on chante à la messe et qui commence par les mots *Gloria in excelsis*. ‖ Musique sur ce cantique. (Prend une majuscule dans ce sens) : *Un beau* GLORIA. ‖ *Gloria Patri*, Verset par lequel l'Eglise catholique termine tous les psaumes, et qui commence par les mots : *Gloria Patri et Filio*; musique composée sur ce verset.

— Pop. Liqueur composée de café (thé chez les marins), de sucre et d'eau-de-vie ou de rhum : *Prendre un* GLORIA. ‖ Tasse plus petite que la tasse ordinaire.

— Moll. *Gloria maris*. V. GLOIRE DE MER.

Gloria victis! *Gloire aux vaincus!* groupe en bronze, par Antonin Mercié. — Le titre de ce groupe est une noble et fière réponse au féroce *Væ victis!* (Malheur aux vaincus!) de la civilisation antique. L'artiste montre la Gloire relevant sur le champ de bataille un humble soldat frappé mortellement, et l'emportant dans ses bras vers les sereines régions de l'immortalité. Le *Gloria victis* a suffi pour placer Mercié parmi les chefs de l'école française de sculpture. Ce groupe, exposé au Palais des beaux-arts parmi les envois de Rome, en 1873, reparut au Salon de 1874 et valut à son auteur la médaille d'honneur.

Gloria victis! d'après Mercié.

GLORIETE n. f. Nom des chambres, sur les galères.

GLORIETTE (*ri-ét'* — du lat. *gloria*, gloire, à cause du soin avec lequel on ornait jadis ces réduits) n. f. Petit bâtiment, pavillon, cabinet de verdure dans un parc ou un jardin.

— Par ext. Cage à oiseaux, en forme de pavillon. ‖ Retranchement, petite chambre que l'on ménage derrière le fourd'un boulanger, et où l'on pétrit la pâte, dans certaines contrées.

Gloriette (XIVe s.).

GLORIEUSE n. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la raie-aigle, dans quelques localités.

— Bot. Genre de liliacées, comprenant des plantes grimpantes à rhizome tubéreux, qui s'accrochent au moyen de leurs feuilles terminées par un acumen spiralé. (Les fleurs sont très belles, de couleur jaune ou orangée, solitaires; le fruit est une capsule coriace. On connaît trois espèces de glorieuses, originaires d'Afrique et d'Asie et qui sont cultivées dans les serres chaudes d'Europe.)

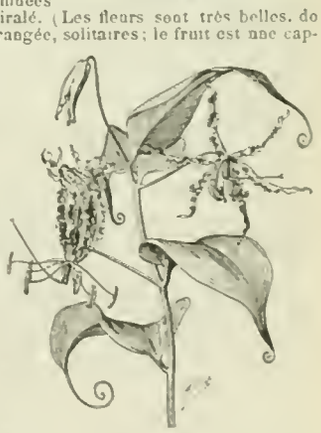
Glorieuse.

— Zool. Nom donné par Rondelet, naturaliste du XVIe s., à un poisson du genre nourine (*myliobatis aquila*), qu'il rangeait parmi les pastenagues.

GLORIEUSEMENT adv. D'une manière glorieuse.

GLORIEUSES (ILES), groupe français de petites îles de l'océan Indien, à l'entrée nord-est du canal de Mozambique, à 161 kilom. du cap d'Amber, pointe septentrionale extrême de l'île de Madagascar.

GLORIEUX (*ri-eû*, EUSE du lat. *gloriosus*; de *gloria*, gloire) adj. Qui a beaucoup de gloire; qui donne la gloire : *Un* GLORIEUX *vainqueur. Une victoire* GLORIEUSE.

— Fier, orgueilleux; qui a la vanité de paraître : *Il est aussi honnête d'être* GLORIEUX *avec soi-même qu'il est ridicule de l'être avec les autres.* (La Rochef.) ‖ Qui tire vanité de quelque chose : *Être* GLORIEUX *de ses succès.*

Tout homme est *glorieux*, c'est la commune loi :
AUBERT.

— Relig. Qui jouit de la gloire éternelle : *La* GLORIEUSE *Vierge Marie.* ‖ *Corps glorieux*, Corps des bienheureux dans l'état où ils seront après la résurrection. Se dit, par plaisant., des personnes qui se trouvent momentanément affranchies de certaines nécessités terrestres.)

— Substantiv. Personne vaine, glorieuse :

Je sais qu'un *glorieux* est un sot animal
DESTOUCHES.

— Arg. *Le glorieux*, Le soleil.

— Hist. *Les trois Glorieuses*, Les trois journées des 27, 28, 29 juillet 1830.

— PROV. : **Il tait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas.** Un homme vain endure secrètement des humiliations plutôt que de s'en plaindre.

— SYN. **Glorieux, avantageux, important, orgueilleux, présomptueux, superbe, suffisant, vain.** V. AVANTAGEUX.

— ANTON. **Déshonorant, flétrissant, humiliant, ignominieux, infamant, infâme, inglorieux.**

Glorieux (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Destouches (1732). — Le comte de Tufière est de bonne maison, mais son père est proscrit. Dépourvu de fortune, il s'impose à la considération par l'énergie de son orgueil, qu'il pousse à la dernière limite. Il recherche la main d'Isabelle, fille du banquier Lisimon, personnage grossier dont il est obligé d'endurer les familiarités. Cependant, il voit arriver son père, Lycandre, dans un état voisin de la misère : il le supplie à genoux de ne pas se révéler et

[illegible] le faire passer pour son intendant. Par un coup de théâtre [illegible] un heureux effet dramatique, Lycandre survient [illegible] de la supposition du contrat et somme son fils [illegible] le respect filial l'emporte sur l'orgueil [illegible] Valère tombe aux pieds de son père. Pour [illegible] le vieux apprend qu'il a pour sœur [illegible] que la pauvre a avait fait entrer, sous le [illegible] de Lisette, au service d'Isabelle. Par bonheur, Lycandre [illegible] il est rentré dans tous ses biens. Le [illegible] épouse Isabelle, et Lisette le frère d'Isabelle, Valère, [illegible] était [illegible] *Le Glorieux* est une bonne comédie [illegible] caractère où l'on trouve des « portraits » moraux : c'est [illegible] pièce à tendance morale et sentimentale, où les [illegible] pathétiques jouent un rôle important.

C'est du *Glorieux* que sont tirés deux vers souvent cités :

La critique est aisée, et l'art est difficile . .
. . . . . .
Chassez le naturel, il revient au galop .

GLORIFIABLE adj. Qui mérite d'être glorifié.

GLORIFICATEUR, TRICE n. Personne ou chose qui glorifie.

GLORIFICATION (si-on) n. f. Action de glorifier : *La* GLORIFICATION *du travail est un leurre.*

— En T. de théol., Élévation des élus à la gloire éternelle : *La* GLORIFICATION *des saints.*

GLORIFIEMENT (fi-man) n. m. État de ce qui est glorifié. Vx.

GLORIFIER (lat. *glorificare* : de *gloria*, gloire, et *facere*, faire. — Prend deux i de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous glorifiions. Que vous glorifiiez*) v. a. Honorer, célébrer, rendre gloire à : GLORIFIER *Dieu, les héros, les grandes actions.*

— Appeler à partager la béatitude céleste :

Les supplices, enfin, les ont glorifiés.
CORNEILLE.

Se glorifier, v. pr. Se faire gloire, tirer vanité : *Le même siècle* SE GLORIFIE *d'avoir produit Auguste, Horace et Virgile.* — *Se glorifier en* ou *dans*, Mettre son honneur, sa gloire en : *Un père* SE GLORIFIE DANS *ses enfants.*

— SYN. **Glorifier (se), se prévaloir, se targuer.** *Se glorifier* d'une chose, c'est s'en faire un titre de gloire. *S'en prévaloir*, c'est en tirer un avantage quelconque. *Se targuer*, c'est se glorifier ou se prévaloir avec ostentation.

— ANTON. **Abaisser, humilier, rabaisser.**

GLORIOLE diminu du lat. *gloria*, gloire, n. f. Vanité appliquée à de petits objets : *La* GLORIOLE *est monnaie courante.*

GLORIOLER (SE), v. pr. Avoir de la gloriole, tirer vanité de. Vieux.

GLOSE (du lat. *glosa* ou *glossa*, qui est le gr. *glôssa*, proprement « langue », puis « mot étranger, obscur » ; de ce dernier sens vient celui d' « interprétation, commentaire ») n. f. Explication de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles : *Les* GLOSES *des Pères de l'Église sur l'Écriture.* — Commentaire, notes servant à l'intelligence d'un texte : *Manuscrit qui a beaucoup de* GLOSES *marginales.*

— Fam. Réflexion critique, interprétation maligne : *Craindre les* GLOSES *du public.*

— Écrit. sainte. *Glose ordinaire*, Glose latine, faite sur le latin de la Vulgate.

— Littér. Parodie d'une pièce de poésie, où chaque vers de la pièce donne lieu à une strophe qui en est le commentaire plaisant.

— SYN. **Glose, commentaire.** V. COMMENTAIRE.

— ENCYCL. Littér. La *glose* est une annotation, généralement très concise, que portent certains manuscrits, soit au dessus du mot même qu'elle explique, soit en face et en marge. Quelquefois, les gloses se sont introduites dans le texte, ou il est souvent difficile de les discerner.

— Dr. anc. Certains manuscrits de la loi salique sont accompagnés d'annotations en dialecte franc, connues sous le nom de *gloses malbergiques*. Les gloses ont été en usage dans les anciennes écoles de droit de Rome, de Pavie, de Ravenne, de Lyon, d'Orléans et surtout de Bologne; les professeurs de cette école célèbre, à qui l'on dut l'extension des principes du droit romain, développèrent si bien ce mode de commentaires qu'on leur donna le nom de *glossateurs*. Le système des gloses avait été appliqué, dès le IXe siècle, à l'interprétation de la Bible. De même les diverses parties du *corpus juris canonici* furent glosées au moyen âge. Les gloses n'étaient, au début, que de courtes explications sur des mots difficiles placées entre les lignes du texte (gloses interlinéaires) ; plus tard, ce furent des explications plus étendues logées en marge (gloses marginales). Au XIIIe siècle, les gloses envahirent tellement les textes qu'elles devinrent le seul objet de l'exégèse. Bartole, l'un des premiers, rejeta leur autorité traditionnelle. Au XVIe siècle, l'œuvre des glossateurs fut reprise et élargie par l'école historique avec Cujas.

Gloses de Reichenau. V. GLOSSAIRE *de Reichenau.*

GLOSER (rad. *glose*) v. n. Faire des commentaires, des observations critiques : *Ceux qui* ONT GLOSÉ *sur ces lois ne* [illegible] *plus* [illegible] *le texte.* BOSS.

— v. a. Commenter, critiquer : GLOSER *un auteur.*

GLOSEUR, EUSE n. Personne qui aime à gloser.

GLOSSAIRE (rad. *glosse*) n. m. Histom. Ensemble de la langue et de la [illegible] d'un [illegible].

GLOSSAIRE (du lat. *glossarium*, même sens) n. m. Dictionnaire dans lequel on donne l'explication de certains mots d'une langue, anciens ou peu connus : *Un* GLOSSAIRE *de l'ancienne langue française.* — Simple nomenclature des mots d'une langue : *Le* GLOSSAIRE *de la langue grecque est fort [illegible].*

— ENCYCL. Les plus anciens *glossaires* sont ceux d'Hérodien, composé à l'époque de Néron, et d'Hérodote, d'une date légèrement postérieure, tous deux contenant l'explication des termes [illegible] employés par Hippocrate; ils ont été publiés en 1521, par Henri Estienne dans son *Dictionarium medicum*. Puis il faut ranger parmi les glossaires les livres de Dorotheus [illegible] presque entièrement perdus, d'Hesychius (IVe s.), qui nous fournit beaucoup de renseignements intéressants, de Suidas (XIe s.), qui nous a transmis des fragments d'auteurs dont les œuvres ont disparu, et de Zonaras (XIIe s.). Dans les temps modernes, les plus importants sont ceux de Spelmann (*Glossaire archéologique*, 1664-1687) ; de Du Cange (v. art. suiv.) ; de la Curne de Sainte-Palaye, dont le *Dictionnaire historique de l'ancien langage français*, ou *glossaire de la langue française*, qui ne fut imprimé qu'en 1875-1882, et de Raynouard (*Lexique roman*, 1838-1844).

— SYN. **Dictionnaire, vocabulaire.** V. DICTIONNAIRE.

Glossaire des auteurs de la moyenne et de la basse latinité (*Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*), par Ch. du Fresne Du Cange (1678), augmenté par les bénédictins de Saint-Maur (1733-1736), par Carpentier (1766) et Diefenbach (1857-1867), Henschel (1840-1850) et L. Favre (1883-1888). On doit aussi à Du Cange un *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis* (1688; réimprimé en 1889-1891). Ces deux recueils, et surtout le premier, dont Adelung a publié un abrégé (1772-1781), sont une mine remarquablement riche de documents linguistiques et archéologiques, rassemblés avec le plus grand soin. Aujourd'hui encore, ils sont indispensables aux chercheurs.

Glossaire de Reichenau, ainsi nommé du monastère où on l'a découvert. Destiné à faciliter la lecture de la Bible aux populations des bords du Rhin, le mot latin y est traduit par le mot roman correspondant, affublé d'une terminaison latine. C'est un des plus anciens documents (VIIIe s.) intéressant l'histoire des langues romanes.

GLOSSALGIE (*jî* — du gr. *glôssa*, langue, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Douleur à la langue.

GLOSSALGIQUE (*glo-sal-jik'*) adj. Qui appartient à la glossalgie.

GLOSSANTHRAX (du gr. *glôssa*, langue, et de *anthrax*) n. m. Charbon ayant pour siège la langue.

— ENCYCL. Le *glossanthrax*, affection assez commune autrefois chez les grands ruminants, est extrêmement rare aujourd'hui. C'était dans les cas de charbon à tumeur ou charbon bactérien qu'on l'observait; actuellement, les tumeurs ont généralement pour siège un point quelconque de la peau. Le glossanthrax était à peu près régulièrement mortel, l'asphyxie ou l'empoisonnement du sang en étant la conséquence.

GLOSSATEUR n. m. Auteur qui a fait ou recueilli des gloses sur un livre : *Les* GLOSSATEURS *de la Bible.*

— ENCYCL. Dr. anc. V. GLOSE.

GLOSSE n. f. Langue de certains insectes hyménoptères et diptères.

GLOSSECOLLITE n. f. Silicate hydraté naturel d'alumine. Variété blanche et fragile d'halloysite.

GLOSSÉINE n. f. Un des noms de la nitroglycérine.

GLOSSIEN, ENNE (*si-in, èn'* — du gr. *glôssa*, langue) adj. Anat. Qui appartient à la langue : *Muscle* GLOSSIEN.

GLOSSINE ou **GLOSSINA** (du gr. *glôssa*, langue) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant des mouches voisines des stomoxes, et dont on connaît quelques espèces, de l'Afrique tropicale.

— ENCYCL. C'est au genre *glossine* qu'appartient la mouche *tsé-tsé* (glossina morsitans), qui, avec quelques autres (*glossina tachinoides*, *tabaniformis*), rend impraticables aux chevaux et aux bestiaux les régions marécageuses de l'Afrique centrale. Ces mouches, qui ne sont pas plus grosses que les mouches domestiques (*musca domestica*), piquent les animaux pour sucer leur sang, et elles leur communiquent, par leur trompe, des microbes charbonneux, de telle sorte que les bêtes piquées ne tardent pas à enfler, puis à mourir. Il est probable que c'est de ces mouches, connues des navigateurs grecs au temps des Ptolémées, qu'il est question dans l'Écriture, comme quatrième plaie d'Égypte.

Glossine (gr. 2 fois).

GLOSSIQUE adj. Anat. Syn. de GLOSSIEN, ENNE.

GLOSSITE ou **GLOSSITES** (*tèss*) n. m. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, de position systématique incertaine, voisins des modiomorphes, et comprenant des coquilles elliptiques, à valves égales, couvertes de stries concentriques. (Les glossites sont fossiles dans les terrains paléozoïques; l'espèce type est le *glossites linguatus*, du dévonien.)

GLOSSITE (du gr. *glôssa*, langue) n. f. Inflammation de la langue.

— ENCYCL. Pathol. La *glossite* peut être superficielle et n'occuper que la membrane muqueuse, ou profonde, et envahir le tissu même de l'organe. Superficielle et aiguë, la glossite se caractérise par la rougeur, le gonflement de la langue et son aspect vernissé. Quand la glossite est profonde ou parenchymateuse, la langue est jaunâtre, énorme, purulente, gardant l'empreinte des dents. Les lavages de la bouche, l'incision des abcès, les gargarismes au chlorate de potasse, sont indiqués dans tous les cas; mais, en outre, on tiendra grand compte de l'étiologie, supprimant en particulier le mercure aux syphilitiques.

— Art vétér. La *glossite* est assez commune chez le cheval, le bœuf et le chien. On la combat par des gargarismes acidulés ou au chlorate de potasse.

GLOSSOCALYX (*liksz*) n. m. Genre de monimiacées atherospermées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs axillaires peu nombreuses, de l'Afrique tropicale.

GLOSSOCARDIE (*di*) ou **GLOSSOCARDIA** n. f. Zool. Sous-genre de libitines (mollusques lamellibranches), comprenant des coquilles bombées, trapézoïdes, allongées, à stries concentriques et qui habitent les Mascareignes. L'espèce type est la *glossocardia chesa*, de l'île de France, longue de 4 centimètres.

Glossocatoche.

— Bot. Genre d'hélianthoïdées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles découpées, à fleurs petites, jaunes, originaire de l'Inde.

GLOSSOCATOCHE (du gr. *glôssa*, langue, et *catochos*, retenu) n. m. Abaisse-langue muni d'une petite ampoule électrique, qui, par le moyen d'un réflecteur, éclaire l'arrière-bouche au moment même où l'instrument appuie sur la langue.

GLOSSOCÈLE (*sèl'* — du gr. *glôssa*, langue, et *kêlê*, tumeur) n. f. Chir. Saillie de la langue gonflée, hors de la bouche.

GLOSSOCERAS (*sé-rass*) n. m. Paléont. Genre de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, famille des nautilidés, comprenant des coquilles en forme de bouteille, avec l'ouverture lobulée. (Les *glossoceras* sont fossiles dans le silurien.)

GLOSSOCHILE n. m. Genre d'acanthacées, tribu des hygrophilées, comprenant des arbrisseaux de petite taille, à feuilles petites et épaisses, à fleurs axillaires. Le type du genre, *glossochilus Burchelii*, croît dans l'Afrique méridionale.)

GLOSSOCOME (du gr. *glôssa*, langue, et *komein*, avoir soin) n. m. Musiq. Petit étui dans lequel les anciens renfermaient les embouchures ou languettes de leurs flûtes.

GLOSSOCOME n. f. Mécan. Machine composée de roues dentées et servant à élever de lourds fardeaux.

GLOSSODYNIE (*ni* — du gr. *glôssa*, langue, et *odunê*, douleur) n. f. Douleur rhumatismale de la langue; névralgie linguale.

GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE adj. Anat. *Muscles glosso-épiglottiques*, Petits muscles qui rattachent l'épiglotte à la base de la langue.

GLOSSOGRAPHE (du gr. *glôssa*, langue, et *graphein*, écrire) n. m. Celui qui recueille et explique les mots anciens ou obscurs d'une langue.

— Adjectiv. : *Écrivain* GLOSSOGRAPHE.

— n. m. Physiq. Instrument ayant pour but de reproduire la parole en utilisant les mouvements de la langue. (Cet appareil est formé de six leviers légers s'appuyant sur la langue, et en inscrivant les mouvements sur une bande de papier. Les paroles ainsi enregistrées sont, paraît-il, aisément déchiffrables.)

GLOSSOGRAPHIE (*fi* — rad. *glossographe*) n. f. Anat. Description anatomique de la langue.

— Philol. Science qui a pour objet l'étude des mots anciens ou obscurs, ou la nomenclature générale des mots d'une langue.

GLOSSOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Philol. Qui appartient à la glossographie : *Essais* GLOSSOGRAPHIQUES.

GLOSSOGRAPTE ou **GLOSSOGRAPTUS** (*ptuss*) n. f. Genre de méduses hydroïdes, famille des *glossograptidés*, comprenant des graptolithes à cellules anguleuses, rectangulaires, fossiles dans le silurien. (L'espèce type en est le *glossograptus ciliatus*, des schistes des Etats-Unis.)

GLOSSOGRAPTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de méduses hydroïdes composée des trois genres *glossograpte*, *rétiograpte* et *lasiograpte*. — *Un* GLOSSOGRAPTIDE.

GLOSSOÏDE (du gr. *glôssa*, langue, et *eidos*, aspect) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une langue.

GLOSSO-LABIO-PHARYNGÉ, ÉE (du gr. *glôssa*, langue, de *labial*, et *pharynx*) adj. Anat. et méd. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au pharynx : *Paralysie* GLOSSO-LABIO-PHARYNGIENNE. V. PARALYSIE.

GLOSSOLALE (du gr. *glôssa*, langue, et *lalein*, parler) n. Hist. ecclés. Personne qui possède la glossolalie.

GLOSSOLALIE (*lî* — rad. *glossolale*) n. f. Hist. ecclés. Don des langues. V. DON.

GLOSSOLOGIE (*jî* — du gr. *glôssa*, langue, et *logos*, discours) n. f. Philos. Traité sur une ou plusieurs langues. ‖ Connaissance des termes consacrés dans une langue scientifique. (On dit aussi TERMINOLOGIE.)

— Pathol. Étude des affections de la langue.

GLOSSOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la glossologie : *Études* GLOSSOLOGIQUES.

GLOSSOP, bourg d'Angleterre (comté de Derby), dans la vallée de l'Etherow, affluent de la Mersey; 22.416 hab. Manufactures de laine, de coton et de papier, fonderies, teintureries, blanchisseries.

GLOSSO-PALATIN, INE adj. Qui appartient à la langue et au palais. ‖ *Muscle* GLOSSO-PALATIN. Syn. de GLOSSO-STAPHYLIN.

GLOSSOPÉTALE (du gr. *glôssa*, langue, et de *pétale*) adj. Qui a des pétales ligulés.

GLOSSOPÈTRE (du gr. *glôssa*, langue, et *pétra*, pierre) n. f. Nom donné par les anciens aux dents de poissons fossiles, surtout à celles des squales, que l'on considérait comme des langues de serpents petrifiées.

— ENCYCL. Bernard Palissy fut un des premiers à avancer que ces *glossopètres* étaient des dents de poissons voisins des requins. Mais, jusqu'au XVIIIe siècle, on s'obstina à considérer ces dents fossiles comme des productions naturelles (*lusus naturæ*), qui se formaient dans la terre comme des champignons. On confondait aussi bien, sous le nom de « glossopètre », et les dents de squales et les pointes de flèches en silex. Pline avait cru qu'elles tombaient du ciel pendant les éclipses de lune. On appelait aussi ces glossopètres des céraunies (du gr. *kérauné*, foudre) ou pierres de tonnerre.

GLOSSOPHAGE (*faj'*) ou **GLOSSOPHAGA** n. m. Genre de mammifères chéiroptères, famille des phyllostomidés, comprenant des chauves-souris américaines, à langue très longue, garnie de grandes papilles. (Les glossophages sont de taille médiocre; ils ont le museau très saillant; la queue, libre, passe au travers de la membrane alaire. L'espèce type, longue de 6 à 7 cent. sur 20 d'envergure, est la *glossophaga soricina*, des Antilles.)

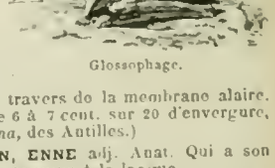

Glossophage.

GLOSSO-PHARYNGIEN, ENNE adj. Anat. Qui a son origine au pharynx et se termine à la langue.

— n. m. Nerf mixte de la neuvième paire crânienne, qui se distribue au pharynx et à la langue. (Le glossopharyngien, préside, par ses éléments moteurs, à la contraction de presque tous les muscles de la déglutition et, par ses fibres sensitives, à la sensibilité de l'oreille moyenne, et à la dégustation.)

GLOSSOPHORES (du gr. *glóssa*, langue, et *phoros*, qui porte) n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui possèdent une radule. (Tels sont les *doris*, les *polyceres*, etc.) — *Un* GLOSSOPHORE.

GLOSSOPLÉGIE (*jî* — du gr. *glóssa*, langue, et *plêssein*, frapper) n. f. Paralysie de la langue.

GLOSSOPTERIS (*pté-riss*) n. m. Genre fossile de fougères à feuilles simples, en forme de spatule ou de langue, à nervure médiane accusée et à sores marginaux, se rencontrant dans le trias et le lias inférieur de l'Inde.

GLOSSO-STAPHYLIN adj. Se dit de deux muscles appelés aussi GLOSSO-PALATINS, et qui s'étendent des parties latérales et postérieures de la langue au voile du palais.

GLOSSOSTÉMON (*sté*) n. m. Genre de malvacées, comprenant des arbustes duveteux à feuilles alternes palminerves. (Le type du genre, le *glossostemon Bruguieri*, est originaire de la Perse.)

GLOSSOTHÉRIUM (*ri-om'*) n. m. Genre de mammifères édentés, famille des mylodontidés, comprenant de gigantesques animaux fossiles dans le quaternaire de l'Amérique du Sud. (Les fourmiliers ont eu un ancêtre dans le *glossotherium*. Les glossothériums, voisins des scélidothériums, comptent trois espèces découvertes dans l'argile des Pampas.)

Crâne de glossothérium.

GLOSSOTHYRIS (*riss*) n. f. Paléont. Sous-genre de térébratules fossiles du jurassique, comprenant les formes dont la valve dorsale présente un sinus profond; telle est la *glossothyris nucleata* du jurassique franconien.

GLOSSOTOMIE (*mî* — du gr. *glóssa*, langue, et *tomê*, section) n. f. Anat. et chir. Dissection de la langue; amputation de la langue. ‖ Section du filet de la langue.

GLOSSOTOMIQUE (*mik'*) adj. Anat. et chir. Qui appartient à la glossotomie.

GLOSSOZAMITES (*tèss*) n. m. Paléont. Genre de cycadées fossiles, caractérisé par des folioles linguiformes, arrondies au sommet et à la base munie d'un callus, insérées dans une gouttière longitudinale. (Ce genre se rencontre dans l'urgonien des Karpathes et du Groenland.

GLOTHAGUE (*taqh'*) n. f. Embarcation de pêche d'Islande, ayant grand voile, misaine et foc.

GLOTTE (du gr. *glótta*, langue, anche) n. f. Anat. Orifice triangulaire, circonscrit par les deux cordes vocales inférieures. ‖ *Glotte supérieure*. Orifice supérieur du larynx.

— Antiq. Anche ou languette de la flûte des anciens.

— ENCYCL. Anat. Dans l'état normal, la *glotte* est la partie la plus étroite du larynx; ses mouvements sont en rapport avec la respiration et l'émission de la voix. Elle a, alors, la forme d'un triangle inférieur dont la base regardorait en arrière; les cordes vocales n'étant pas tendues, elle s'élargit périodiquement au moment de l'inspiration et se rétrécit au moment de l'expiration. Ce sont les muscles crico-arythénoïdiens qui produisent la dilatation en faisant basculer le cartilage arythénoïde. Plus les cordes vocales se trouvent ainsi éloignées, plus la voix est basse. A mesure que la glotte se resserre, la voix monte. A l'*état d'occlusion*, la glotte ne permet plus le passage de l'air. Cet état, qui ne peut durer longtemps, se produit chaque fois qu'après avoir emmagasiné de l'air dans nos poumons, nous faisons un effort violent.

GLOTTIDIE (*dî*) ou **GLOTTIDIA** n. f. Genre de mollusqoïdes brachiopodes inarticulés, famille des lingulidés, comprenant des animaux marins, non fixés, très voisins des lingules, dont ils ne sont, à vrai dire, qu'un sous-genre. (On en connaît quelques espèces, propres aux côtes de l'Amérique; elles vivent enfouies dans le sable. Telle est la *glottidia pyramidata*, longue de 15 à 20 mill.)

GLOTTIQUE (*tik'*) adj. Anat. Qui a rapport à la glotte : *Orifice* GLOTTIQUE.

— Philol. Qui a rapport aux langues, à la linguistique : *Le système* GLOTTIQUE *celtique*. (Peu usité en ce sens.)

GLOTTIS (*tiss*) n. m. Nom scientifique d'un sous-genre de chevaliers. (L'espèce type de ces oiseaux échassiers est le chevalier aux pieds verts [*glottis chloropus*] d'Europe.)

GLOTTITE (rad. *glotte*) n. f. Inflammation des cordes vocales inférieures.

GLOTTORANT, ANTE adj. Qui imite le cri de la cigogne : *Une voix* GLOTTORANTE.

GLOTTORER v. n. Crier comme la cigogne.

GLOUCESTER. Géogr. V. GLOCESTER.

GLOUCHITZA-BOLCHAÏA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Samara), sur le Grand Irghiz, affluent du Volga; 5.400 hab.

GLOUCHKOVO, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Koursk), sur le Seim, sous-affluent du Dniépor par la Desna; 5.000 hab. Fabriques de drap.

GLOUGLOU (onomatop. — Les Latins ont dit de même *glut-glut*) n. m. Bruit que fait un liquide en sortant d'un vase à goulot étroit : *Le* GLOUGLOU *de la bouteille*.

— Cri du dindon; roucoulement du pigeon.

— Méd. Bruit spécial qui rappelle le lapement d'un chien, et que l'on entend au moment où l'air introduit dans les veines arrive dans le cœur.

GLOUGLOUTER ou **GLOUGLOTER** (rad. *glouglou*) v. n. En parlant du dindon, Faire entendre son cri.

GLOUKHOV, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigov), ch.-l. de district, sur l'Iaman, sous-affluent de la Desna par le Seim; 16.969 hab. Fabrique de draps, qui fournit une partie de l'armée russe. Commerce de céréales et d'eau-de-vie. Gloukhov était autrefois la capitale administrative de la Petite-Russie.

GLOUME n. f. Forme vieillie de GLUME.

GLOUSSANT (*glou-san*), **ANTE** et [vieilli] **GLOSSANT** (*glo-san*), **ANTE** adj. Qui glousse : *Poules* GLOUSSANTES *et désireuses de couver*.

GLOUSSEMENT (*glou-se-man* et [vieilli] **GLOSSEMENT** (*glo-se-man*) n. m. Cri de la poule ou d'un autre oiseau qui glousse : *Les* GLOUSSEMENTS *du dindon*.

GLOUSSER (*glou-sé*) et [vieilli] **GLOSSER** (*glo-sé*) [du lat. *glocire*, devenu *glocer*, et *glousser*, v. n. Crier comme la poule qui appelle ses poussins : *Le dindon* GLOUSSE.

— Pop. v. a. et n. Parler, dire : GLOUSSER *une réclamation*.

GLOUSSETE ou **GLOUSSETTE** (*glou-sèt'* n. f. Nom vulgaire de la poule d'eau commune ou petit foulque. (Dans certaines contrées on dit GLOUET.

GLOUT (*glou* — du lat. *glutto* [le cas régime *gluttonem* a donné *glouton*] n. m. Glouton, gourmand. Vieilli.)

GLOUT (*glou* n. m. Oiseau échassier du genre gallinule, qui habite l'Allemagne.

GLOUTERON (anc. franç. *gleteron*, dimin. de *gleton* ou *cleton*, qui dérive de l'anc. haut allem. *chletto*; allem. mod. *klette*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la bardane et du gaillet. ‖ *Petit glouteron*, Nom vulgaire de la lampourde.

— Techn. Corps végétal quelconque, qui s'accroche à la toison des brebis.

GLOUTON, ONNE (v. GLOUT) adj. Qui mange ou qui porte à manger avec avidité, avec excès : *Enfant* GLOUTON. *Appétit* GLOUTON. ‖ Substantiv. Personne gloutonne : *Une grande* GLOUTONNE.

— n. m. pl. Impuretés qui se trouvent dans le grain à nettoyer.

— SYN. **Glouton, goinfre, goulu, gourmand**. Le *gourmand* aime à manger beaucoup; le *goulu* se jette avidement sur les mets; il voudrait tout saisir pour ne rien laisser aux autres; le *glouton* engloutit une énorme quantité d'aliments; le *goinfre* est un glouton repoussant, qui a quelque chose de sale dans sa manière de manger.

— ANTON. **Frugal, sobre, tempérant.** — **Friand.**

GLOUTON n. m. Genre de mammifères carnivores, type de la section des *guloninés*, comprenant une seule espèce, répandue dans la région circumpolaire boréale. ‖ On dit aussi GOULU, et CARCAJOU.

— ENCYCL. Le *glouton* (gulo luscus) est un fort animal brun châtain, qui atteint 1 mètre de long. Sa queue est courte; ses pattes hautes, à cinq doigts, sont plantigrades en avant, semi-plantigrades en arrière. Sa fourrure, peu estimée, est luisante et serrée, beaucoup plus foncée

Glouton attaquant un renne.

sur le dos, souvent noir. Habitant les solitudes, les forêts de pins, le glouton niche dans les vieux arbres, les cavernes; il grimpe sur les branches basses et reste à l'affût, puis se laisse tomber sur sa proie, qu'il saigne, puis dévore à loisir. Il attaque les élans et les rennes, et enterre sa proie pour s'en repaître ensuite. Jadis répandu dans toute l'Europe, le glouton a gagné le Nord après les dernières débâcles glaciaires; c'est à peine si, aujourd'hui, on le rencontre dans l'extrême nord de l'Allemagne. Cet animal rusé et défiant, très agile, est chassé partout à cause des dégâts qu'il commet dans les magasins de provisions et les troupeaux. Il n'attaque jamais l'homme, mais se défend courageusement.

GLOUTONNEMENT (*to-ne-man*) adv. D'une manière gloutonne : *Manger* GLOUTONNEMENT.

GLOUTONNERIE (*to-ne-ri*) et [vieilli] **GLOUTONNIE** (*to-ni*) n. f. Vice de celui qui est glouton, appétit glouton : *La* GLOUTONNERIE *châtie le glouton*. (V. Hugo.)

— ANTON. **Frugalité, sobriété, tempérance.**

GLOUZE n. f. Affaissement qui se produit dans les bancs de sable, aux endroits où ils sont imbibés d'eau.

GLOVER (Richard), poète anglais, né et mort à Londres (1712-1785). A seize ans il écrivit un poème à la gloire de Newton, puis entra dans les affaires, et en 1760, fut élu membre du Parlement. Il est l'auteur d'un poème : *Léonidas* (1734), de quelques tragédies : *Boadicea* (1758), *Médée* (1761), d'une ballade patriotique, *le Spectre de l'amiral Hosier* (1740). Glover a laissé un journal de sa vie : *Memoirs of a celebrated literary and political character* (1814). Il a laissé après sa mort un poème épique en 30 chants : *l'Athénaïde*.

GLOVER (Howard), musicien anglais, né à Kilburn en 1819, mort à New-York en 1875. Fils d'une actrice célèbre, mistress Glover, il fonda à Londres une académie musicale et dramatique, et fit jouer aussi un petit opéra : *the Coquette*. Il accepta les fonctions de critique musical à la « Morning Post », et publia de nombreux ouvrages : *Hero et Léandre*, scène dramatique; ouverture de *Manfred*; *Aminta*, opéra-comique; des cantates; *Ruy Blas*, grand opéra (1861); enfin, une opérette charmante, *Once too often* (1861), etc. A New-York où il s'était fixé en 1868, il obtint peu de succès, et mourut découragé.

GLOVERSVILLE, ville des Etats-Unis (New-York [comté de Fulton]), sur un affluent du Mohawk; 12.500 hab. Fabrication de gants.

GLOXINIE (*nî* — de *Gloxin*, n. pr.) n. f. Genre de plantes de la famille des gesnériacées.

— ENCYCL. Les *gloxinies* (gloxinia) sont des herbes vivaces des régions tropicales des deux Amériques, à rhizome rampant, à feuilles opposées, d'un beau vert velouté, à grandes fleurs, souvent solitaires, dont la corolle est en tube largement ventru ou campanulé. On en connaît une demi-douzaine d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans les serres d'Europe.

Gloxinie.

GLU (du lat. *glus*, même sens) n. f. Matière visqueuse et tenace, qui sert particulièrement à prendre les oiseaux. ‖ *Glu marine*, Sorte de colle pour les bois, formée de caoutchouc, d'huile de goudron et de gomme laque. Enduit pour les murs ou les bois, composé d'huile de goudron, blanc de zinc. ‖ *Glu translucide*, Colle formée de chloroforme, caoutchouc et mastic de vitrier, servant à recoller le verre, la porcelaine, etc.

— Fig. Ce qui retient, ce qui séduit, ce qui captive et subjugue : *Le plaisir est une* GLU *qui colle et attache l'âme à son objet*. (Nicole.)

— Loc. fam. *Avoir de la glu aux doigts*. Se dit : 1° d'un homme très maladroit; 2° d'un homme qui, ayant des fonds en maniement, s'en approprie une partie. ‖ *Être collant comme la glu*, Être très importun, très indiscret.

— ENCYCL. On fabrique la *glu* au moyen de l'écorce intérieure du houx épineux que l'on pile de manière à l'amener à l'état de pâte. Cette pâte est bouillie avec de l'eau, puis abandonnée à elle-même. Il se produit une sorte de fermentation putrescible, qui transforme la pâte en glu.

On en fabrique également en faisant bouillir, à l'abri de l'air, de l'huile de lin. Les tiges de gui donnent une glu inférieure aux deux autres.

GLUANT (*glu-an*), **ANTE** adj. Qui poisse, qui colle comme la glu : *Liquide* GLUANT.

— Fig. Tenace, persistant : *La pauvreté est si* GLUANTE *qu'on ne saurait s'en dépêtrer*. (D'Ablanc.)

— Pop. Encombrant, importun. ‖ Substantiv. n. m. Enfant à la mamelle.

— Loc. *Avoir les mains gluantes*. Avoir les mains salies de quelque chose de gluant. Fig. Retenir quelque chose de l'argent qui passe par les mains.

— SYN. **Gluant, visqueux**. *Gluant* exprime une qualité de fait, dont la réalisation frappe les yeux. *Visqueux* marque la même qualité comme tenant à la nature même, à la constitution physique des substances.

GLUAU (*glu-o*) et [vieilli] **GLUON** n. m. Petite branche, petit bâton, fétu de paille enduit de glu, que l'on place sur le sol, en l'entourant de graines, pour prendre les oiseaux.

— Arg. Piège. ‖ Arrestation.

— Pop. Crachat.

GLUCINE (*sin'* — du gr. *glukus*, doux) n. f. Oxyde de glucinium. V. GLUCINIUM.

GLUCINIUM (*si-ni-om'*) n. m. Corps simple métallique que l'on rencontre dans divers minéraux, principalement dans l'émeraude.

— ENCYCL. Le *glucinium*, encore appelé *bérylium*, forme un oxyde ou *glucine*, découvert par Vauquelin en 1798. En 1828, Wœlber et Bussy préparèrent le métal en faisant agir le potassium sur le chlorure de glucinium; Debray, puis Nilsonn et Petterson remplacèrent le potassium par le sodium. Lebeau l'a obtenu par action du courant électrique sur les fluorures doubles de glucinium et de potassium ou de sodium.

La glucine, ou mieux son carbonate, nécessaire à la préparation de ces chlorure et fluorure de glucinium, s'extrait par une des méthodes suivantes : 1° l'émeraude est fondue avec du fluorure de calcium et le produit de l'attaque est traité par l'acide sulfurique; on chauffe jusqu'à formation de fumées blanches et on projette peu à peu dans l'eau; le liquide clair surnageant est traité par le carbonate de potasse, puis par l'ammoniaque et le carbonate d'ammoniaque; la solution filtrée donne naissance par ébullition à un précipité de carbonate de glucinium.

2° L'émeraude est fondue au four électrique avec du carbure de calcium; la masse obtenue, concassée et abandonnée à l'air humide, se délite; on la traite alors par le carbonate d'ammoniaque, et cette solution, filtrée, puis bouillie, laisse déposer du carbonate de glucinium.

Le glucinium pur se présente en cristaux à éclat métallique, s'agglomérant par la pression, de densité 1,73; il ne s'altère pas à l'air sec, mais brûle avec éclat dans l'oxygène quand il est divisé; le fluor, le chlore, le brome l'attaquent avec incandescence; les acides étendus et les alcalis le dissolvent avec dégagement d'hydrogène.

Le glucinium peut s'unir à divers métaux pour former des *alliages*; cette union peut se faire par voie directe, ou bien en traitant un mélange d'oxydes de glucinium et de l'autre métal par le charbon; enfin, par électrolyse d'un mélange de fluorure double de glucinium et de potassium avec le métal considéré.

Les principaux sels de glucinium sont, outre l'*oxyde de glucinium* ou *glucine* : le *fluorure*, obtenu par action de l'acide fluorhydrique sur la glucine et dessiccation du produit obtenu dans un courant de gaz fluorhydrique; le *chlorure* et le *bromure*, par action du chlore ou du brome en vapeurs sur un mélange de glucine et de charbon; l'*iodure* par action des vapeurs d'iode sur le carbure de glucinium; le *carbure* par fusion au four électrique d'un mélange de glucine et de charbon.

GLUCINO (*si*), préfixe indiquant la présence du glucinium dans un composé : *Le sulfate* GLUCINO-SODIQUE.

GLUCIQUE (*sik'*) adj. Se dit d'un acide qui paraît être le premier produit de la déshydratation du glucose par les alcalis.

GLUCIUM n. m. Chim. Syn. de GLUCINIUM.

GLUCK (glück), Christoph Wilibald, chevalier de, compositeur allemand, né à Weidenwang en 1714, mort à Vienne en 1787. Il était fils du chef des gardes-chasse du prince de Lobkowitz. Après avoir étudié à Eisenberg et à Kommotau, il se rendit à Prague, puis à Vienne, où le prince Melzi le engagea pour sa musique particulière (1736) et le conduisit à Milan. Là, il fit ses débuts à la scène en donnant avec ses opéras *Artaserse* (1741), *Demetrio* (1742), *Demofonte* (1742), *Artamene* (1743), *Soface* (1743); *Alessandro nell'Indie* (1744), et *Feltro* (1741). Appelé à Londres, il écrivit pour le théâtre Haymarket *la Caduta de' Giganti* (1746), y reproduisit ensuite l'*Artamene*; puis, sous le titre de *Pyrame et Thisbé*, fit un pastiche formé de différents morceaux tirés de ses précédents ouvrages. Cet essai ne fut pas heureux. La musique de Hændel et de Rameau lui montrèrent sa voie. De retour à Vienne, il y écrivit la *Semiramide riconosciuta* (1748). Ensuite il donna successivement : *Telemaco* (1750), *la Clemenza di Tito* (1751); *il Trionfo di Camillo* (1754); *Antigono* (1754); *l'Innocenza giustificata* (1756); *il Re pastore* (1756); *Don Juan*, ballet (1761); *il Trionfo di Clelia* (1762). A ce moment, Gluck était, depuis 1754, chef d'orchestre de l'Opéra de la cour, à Vienne où il écrivit nombre de petits opéras-comiques sur des livrets français : *les Amours champêtres* (1755); *le Déguisement pastoral* (1756), etc.

Gluck.

Avec *Orfeo ed Euridice* (1762), Gluck commença à opérer la réforme qu'il rêvait depuis longtemps. Toutefois, ses opéras suivants : *Ezio* (1763); *il Parnasso confuso* (1765), et *la Corona* (1765), sont encore de forme italienne. Mais, dans son *Alceste*, donnée à Vienne en 1767, Gluck donna libre carrière à ses idées rénovatrices, qu'il exposa dans l'épître dédicatoire de la partition. Il avait rencontré, pour *Orphée* comme pour *Alceste*, un poète qui comprenait ses idées, c'était Calzabigi, qui lui fournit encore, en 1769, le livret de *Paride e Elena*. Mais Gluck, qui n'était pas sans rencontrer de l'opposition à Vienne, se rendit à Paris et donna à l'Opéra *Iphigénie en Aulide* (1774), puis arrangea pour ce théâtre ses partitions d'*Orphée* (1774) et d'*Alceste* (1776) qui surprirent d'abord, mais conquirent bientôt le public. Gluck transformait peu à peu l'opéra en un drame plein de puissance et d'émotion. On sait quelle querelle s'engagea entre les partisans de Gluck et ceux de Piccinni, querelle des *Gluckistes* et des *Piccinistes*, à laquelle prirent part, Suard, J.-J. Rousseau, Laharpe, Marmontel, etc. Mais *Armide* (1777) et *Iphigénie en Tauride* (1779) finirent par imposer silence aux ennemis de Gluck, et le grand artiste retourna ensuite à Vienne, où il passa les dernières années de sa vie.

Gluck n'a que peu écrit en dehors du théâtre : six symphonies, sept chants de Klopstock pour une voix seule avec clavecin, un *De profundis*, etc.

Gluck a été surnommé le **Michel-Ange de la musique**. Son génie, en effet, a quelques rapports avec celui du grand artiste florentin. Il se distingue par la puissance d'invention, l'élévation, la sévérité grandiose du style, le pathétique et la vigueur. Gluck s'essaya, mais sans succès, dans l'opéra-comique : les mièvreries du genre pastoral ne pouvaient convenir à ce mâle talent, trempé pour l'émotion tragique et les grandes passions.

GLUCK (Barbara Elisabeth), femme de lettres autrichienne, connue sous le pseudonyme de **Betty Paoli**, née à Vienne en 1814, morte à Baden, près de Vienne en 1894. Sa mère, restée veuve, ayant perdu sa fortune, la jeune fille chercha une consolation dans l'étude. A la mort de sa mère (1841), elle devint dame de compagnie de la princesse Schwarzenberg. Depuis 1852, elle habita Vienne. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Poésies* (1841), *Après l'orage* (1843), *Il mancero* (1847); *le Monde et mon cœur* (1844), *Grillparzer et ses œuvres* (1875).

GLUCKISME (*glu-kism'*) n. m. Opinion, système des gluckistes.

GLUCKISTE (*glu-kist'*) n. m. Partisan de la musique ou du système musical de Gluck, par opposition à *piccinisle*, partisan de la musique de Piccini.

GLUCKSTADT, ville d'Allemagne (Prusse), prov. de Schleswig-Holstein, présid. de Schleswig, sur l'Elbe; 5.485 hab. Pêcheries, construction de bateaux, tanneries.

GLUCOMETRE de *glucose*, et du gr. *metron*, mesure, n. m. Areomètre destiné à faire connaître la quantité de sucre que renferme un moût. On l'appelle aussi GLEUCOMÈTRE, GLYCOMÈTRE et PESE-MOUT.

— ENCYCL. La tige du *glucomètre* Guyot porte trois échelles : la première les degrés Baumé, la seconde le nombre de grammes de sucre contenu dans un litre de moût, et la troisième la richesse alcoolique qu'aura le vin après la fermentation.

GLUCONATE n. m. Sel dérivant de l'acide gluconique.

GLUCONIQUE (*ki*) adj. Chim. Se dit d'un acide de formule $C^6H^{12}O^7$ ou $CH^2OH-CHOH-CHOH-CHOH-CHOH-COOH$, qui se forme dans l'action à froid du chlore ou du brome sur une solution aqueuse de glucose.

GLUCOŒNOMETRE (*le glucose*, du gr. *oinos*, vin, et *métron*, mesure), n. m. Variété de glucomètre, permettant de suivre les progrès de la fermentation vineuse dans la cuve.

GLUCOSANE n. m. Sucre incolore $C^6H^{10}O^5$, non fermentescible, dérivant du glucose par déshydratation sous l'influence de la chaleur à 170°.

GLUCOSATE n. m. Combinaison cristalline du glucose avec quelques bases : baryte, chaux, oxyde de plomb.

GLUCOSE et rarement **GLYCOSE** (du gr. *glukus*, doux), n. f. (Adopté par l'Académie, n. m. d'après les chimistes). Terme général par lequel on désigne les composés hydrocarbonés $C^6H^{12}O^6$ ou $C^6H^{10}O^5$ de saveur sucrée, solubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool, fermentant directement et réduisant la solution alcaline d'un sel cuivrique.

— ENCYCL. Les *glucoses* dérivent d'alcools hexatomiques par oxydation d'une fonction alcoolique, transformée selon le cas en fonction aldéhydique ou en fonction acétonique. Les sucres aldéhydiques, par exemple :

$$CH^2(OH)-\left[CH(OH)\right]^4-COH$$

prennent le nom d'*aldose*; les sucres acétoniques, du type :

$$CH^2(OH)-CH(OH)-CO-\left[CH(OH)\right]^2-CH^2.OH,$$

celui de *cétose*. Parmi les glucoses, nous citerons la glucose ordinaire (aldose), la lévulose (cétose), dérivés de la sorbite; la mannose (aldose), la dextrose (cétose), dérivés de la mannite; la galactose, de la dulcite. Ces sucres présentent en général trois isomères : une variété dite dextrogyre dévie à droite le plan de la lumière polarisée; une autre, lévogyre, dévie ce même plan à gauche; enfin, le mélange en proportions égales des deux précédentes espèces constitue une variété inactive par compensation. Les propriétés réductrices des fonctions aldéhydes et acétones se manifestent par la réduction en oxydule Cu^2O des sels cuivriques; avec la phénylhydrazine, les glucoses forment des dérivés d'addition, les *osazones*, dont les constantes caractérisent les différents sucres.

La glucose proprement dite $C^6H^{12}O^6$, rencontrée dans les fruits, le miel, l'urine des diabétiques, prend naissance par la transformation de l'amidon, de la dextrine, de la cellulose sous l'influence des acides minéraux à l'ébullition; l'hydratation du sucre de canne ou *interversion* fournit parties égales de glucose et de lévulose. Dans ses solutions aqueuses, la glucose cristallise avec une molécule d'eau en grains opaques blancs; dans l'alcool, ce sucre se dépose anhydre. Soluble en toutes proportions dans l'eau bouillante, 82 parties dans 100 parties d'eau à 17°, la saveur de la solution est moins sucrée que celle du sucre de canne; fusible à 145°, au delà, la glucose perd une molécule d'eau, se convertit en *glucosane*, puis en *caramel*. Ce sucre se combine au chlorure de sodium, aux acides, pour former des éthers, les *glucosides*. Fischer a pu réaliser sa synthèse en partant de la glycérine et lui assigner la formule d'une aldose :

$$CH^2OH)-CH(OH)-CH(OH)-CH(OH)-CH(OH)-COH,$$

qui la rattache à l'alcool en C^6 connu sous le nom de *sorbite*. Cette variété de glucose est dextrogyre; son pouvoir rotatoire, de 57,6, permet d'évaluer au polarimètre le titre d'une liqueur sucrée (V. SACCHARIMÉTRIE); d'autres méthodes de détermination rapide consistent à mesurer le gaz carbonique dégagé dans la fermentation alcoolique de la glucose sous l'action de la levure, ou à évaluer la quantité de cuivre réduit d'un mélange de tartrate double de potassium et de sodium, de sulfate cuivrique et de potasse (liqueur de Fehling), soit par pesée, soit volumétriquement. Les solutions d'un sel de bismuth, réduites en bismuth métallique, peuvent de même être utilisées dans ce but.

— Industr. On obtient industriellement la *glucose* par la saccharification de la fécule de pommes de terre. Elle se présente alors sous trois formes différentes : le *sirop de glucose*, la *glucose en masse* et la *glucose granulée*.

La fabrication du sucre de fécule ou glucose exige trois opérations : saccharification de la fécule, saturation et neutralisation de l'acide sulfurique employé, filtration du produit, évaporation, enfin cristallisation.

La saccharification est obtenue en faisant agir une dissolution d'acide sulfurique sur la fécule; le mélange est placé dans des cuves en bois et chauffé par de la vapeur d'eau qui ne tarde pas à amener le tout à ébullition.

Quand la saccharification est achevée, c'est-à-dire quand le liquide sucré, mis dans une éprouvette avec de l'alcool à 90°, ne donne pas de précipité, on procède à la saturation de l'acide sulfurique, en versant dans la cuve du carbonate de chaux jusqu'à neutralisation complète.

La filtration du liquide a lieu par décantation, puis au moyen de filtres à noir en grains; des pompes à jus l'amènent alors aux chaudières d'évaporation, ou dans des appareils à évaporer dans le vide. On a ainsi le *sirop de glucose*. Dès que la cristallisation commence, on verse le liquide dans des tonneaux, où il ne tarde pas à se prendre en masse et à constituer la *glucose en masse*. Enfin, on obtient la *glucose granulé* en procédant à la séparation mécanique des cristaux de glucose du sirop interposé.

La glucose est employée dans la fabrication de la bière, dans celle de l'alcool, dans la préparation des conserves de fruits, des liqueurs, des confitures, etc.

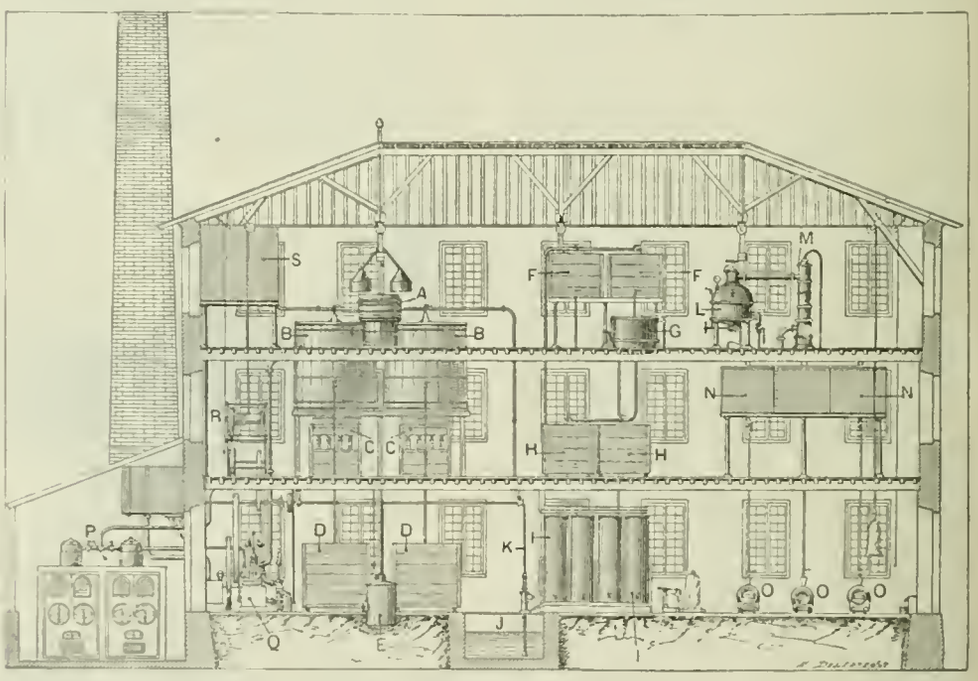

Glucoserie : A, cuve à délayer; — B, B, cuves à saccharifier; — C, C, filtres à poches; — D, D, réservoirs alimentés par les filtres C, C; — E, monte-jus; — F, F, réservoirs alimentés par les monte-jus; — G, chaudière à clarifier et évaporer; — H, H, réservoirs de la chaudière G, alimentant les filtres à noir I, I; — J, réservoir à jus filtré; — K, pompe; — L, appareil à cuire dans le vide, — M, colonne de sûreté de l'appareil à cuire; — N, réservoir à sirop concentré; — O, O, O, fûts à sirops; — P, générateur de vapeur; — Q, machine à vapeur; — R, monte-charge; — S, réservoir à eau.

GLUCOSERIE (*rî*) n. f. Etablissement industriel, dans lequel on fabrique le sucre de fécule ou *glucose*.

GLUCOSIDE n. m. Nom des composés de la glucose rencontrés dans de nombreux végétaux. (Tels sont l'amygdaline, la digitaline, la populine, etc.; un ferment ou des acides minéraux très faibles les hydratent et les transforment en une glucose et en une foule d'autres produits : acides, phénols, alcools, etc.) Syn. SACCHARIDE.

GLUER v. a. Enduire de glu : GLUER *de petites branches pour en faire des glaux*.

— Par ext. Poisser, enduire de quelque chose de gluant : *Les confitures* GLUENT *les mains*.

GLUEUX (*glu-eû*), **EUSE** adj. Gluant. (Rare.)

GLUI (*glu-i*) n. m. Paille de seigle dont on fait des liens pour attacher les gerbes, accoler la vigne, ou couvrir le toit des chaumières. || Paille longue avec laquelle on emballe le poisson. (Dans ce dernier sens, on dit aussi GLUD, m.)

GLUIRAS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 13 kilom. de Privas, non loin de l'Ercux et de la Glueyre; 2.665 hab. Moulinages de soie.

GLUKODINE n. f. Explosif obtenu en nitrifiant une solution saturée de sucre de canne dans la glycérine.

GLUMACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Dont le fruit est pourvu d'une glume.

— n. f. pl. Groupe de monocotylédones, qui comprend les familles des graminées et des cypéracées. Il est caractérisé par l'avortement du périanthe et par la présence de glumes et de glumelles protectrices autour des fleurs. — *Une* GLUMACÉE.

GLUME n. f. Une des bractées verdâtres qui enveloppent extérieurement un épillet de graminée.

GLUMÉ, ÉE adj. Bot. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont entourés de glumes.

GLUMELLE (*mel'* — dimin. de *glume*) n. f. Une des deux bractées verdâtres qui enveloppent immédiatement chaque fleur à l'intérieur d'un épillet de graminée.

GLUMELLULE (*mel'* — dimin. de *glumelle*) n. f. Une des paillettes, presque incolores et transparentes, ordinairement au nombre de deux, qui paraissent représenter les rudiments d'un périanthe dans une fleur de graminée.

GLUTAMINE n. f. Amide de l'acide glutamique. (Cet homologue de l'asparagine $C^4H^8AzO^3$. AzH^3 existe dans le jus de betterave.)

GLUTAMATE n. m. Sel dérivant de l'acide glutamique.

GLUTAMIQUE (*mik'* — de *gluten*, et *amique*) adj. Se dit d'un acide $C^5H^9AzO^4$, homologue de l'acide aspartique, qui prend naissance dans l'hydratation des matières albuminoïdes végétales par l'acide sulfurique étendu.

— ENCYCL. Pour obtenir l'acide *glutamique*, on traite la fibrine végétale pure par l'acide sulfurique dilué. C'est un acide monobasique; sous l'action de l'acide azoteux, il donne naissance à l'acide *glutanique* $C^5H^8O^4$, homologue de l'acide malique; chauffé pendant huit heures à 120° avec de l'acide iodhydrique concentré, il donne naissance à l'acide *désoxyglutanique* ou *glutarique* $C^5H^8O^4$.

GLUTANIQUE adj. Chim. V. GLUTAMIQUE.

GLUTARIQUE adj. Chim. V. GLUTAMIQUE.

GLUTE ou **GLUTA** (du lat. *gluten*, colle) n. f. Genre de térébinthacées anacardiées.

— ENCYCL. Les *glutes* sont des arbres à feuilles alternes, oblongues et coriaces, à fleurs disposées en grappes composées. On en connaît six à sept espèces, de l'archipel

Indien et de Madagascar. Le type du genre (*gluta Benghas*) a une écorce riche en suc âcre, résineux et combustible; ses branches servent à faire des torches.

GLUTEN (*tèn'* — mot lat. signif. *colle*) n. m. Substance qui colle ensemble les parties des corps solides : *Colles ou* GLUTENS *qui réunissent par interposition les parties de toute matière.* (Buff.)

— Art culin. Fragments qui restent quand on a découpé les diverses pâtes d'Italie, et qui servent aux mêmes usages qu'elles : *Potage au* GLUTEN.

— Chim. Matière visqueuse qui reste dans la farine des céréales, après qu'on en a ôté l'amidon : *Le* GLUTEN *concourt puissamment à la fermentation du pain.* Syn. de COLLE végétale, TRITICINE.

— Peint. *Gluten d'enduit,* Enduit que l'on applique sur une muraille destinée à recevoir une peinture à fresque à la cire. ‖ *Gluten de couleur,* Première couche de couleur que l'on applique sur le mur après le gluten d'enduit.

— ENCYCL. Chim. Le *gluten* se sépare en plusieurs composés distincts; en le traitant par l'alcool, il laisse comme résidu la *gluten-caséine,* l'une des caséines végétales; quant à la partie soluble, on peut la séparer en *gluten-fibrine, gliadine* et *mucidine.*

Le gluten est une substance très alimentaire par elle-même; elle a été employée depuis quelques années à la confection d'un pain destiné surtout aux diabétiques.

La nature des blés influe considérablement sur leur rendement en gluten. Les blés durs en contiennent une plus forte proportion que les blés tendres. La nature du gluten se reconnaît à l'aide de l'aleuromètre.

GLUTIER ou **GLUTTIER** (*glu-ti-é* — rad. *glu*) n. m. Bot. Nom vulgaire des *sechium.* ‖ *Glutier à suif,* Nom commun de l'*excecaria sebifera.* V. EXCÉCAIRE.

GLUTIMIDE n. f. Imide $C^4H^8Az^2O^4$ de l'acide glutamique. (On l'obtient en chauffant le glutamate d'ammonium à 190° pendant quatre à cinq heures.)

GLUTINANT, ANTE adj. Méd. anc. Syn. de AGGLUTINANT, ANTE.

GLUTINATEUR (lat. *glutinator;* de *glutinare,* coller) n. m. Antiq. rom. Ouvrier qui collait ensemble des feuilles de papyrus, pour en faire des volumes.

GLUTINATIF, IVE (du lat. *glutinativus,* même sens) adj. Qui a la propriété d'agglutiner.

GLUTINATION (*si-on* — rad. *glu*) n. f. Chir. Action de joindre les parties divisées, comme le bord des plaies. ‖ On dit mieux AGGLUTINATION.

GLUTINATOIRE (lat. *gluten, inis,* colle) adj. Qui colle, qui agglutine.

GLUTINE (rad. *gluten*) n. f. Chim. Nom donné, en Allemagne, à la gélatine.

GLUTINEUX (*neû*), **EUSE** [lat. *glutinosus*] adj. Qui est de la nature du gluten, qui est gluant, visqueux.

GLUTINOSITÉ (rad. *glutineux*) n. f. Qualité de ce qui est visqueux, gluant. (T. didact.)

GLUVIE (*vi*) ou **GLUVIA** n. f. Genre d'arachnides solifuges, famille des solpugidés, comprenant des galéodes de taille moyenne, caractérisées par leur tarse d'un seul article. (On en connaît quelques espèces des régions circaméditerranéenne et caucasique; la *gluvia dorsalis,* commune en Espagne, habite aussi le Portugal.)

GLYCÉMIE (*sé-mi* — du gr. *glukus,* doux, et *haima,* sang) n. f. Pathol. Sang sucré par une aberration de la nutrition, qui se produit lorsque les aliments féculents passent dans le torrent de la circulation.

GLYCÉRAL (*sé*) n. m. Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'une molécule d'une aldéhyde et d'une molécule de glycérine, avec élimination d'une molécule d'eau.

GLYCÉRAMINE (*sé*) n. f. Chim. Ammoniaque composée $C^3H^5(OH)^2.AzH^3$ dérivée de la glycérine. Elle est à la fois monamine et alcool diatomique. ‖ On a encore donné à cette base le nom de GLYCÉRYL-HYDRAMINE.

GLYCÉRAMIQUE (*sé, mik'*) adj. Chim. Se dit d'un acide $C^3H^7AzO^4$, que l'on extrait des cocons des vers à soie; d'abord décrit sous le nom de sérine, c'est une amide de l'acide glycérique.

GLYCÉRATE (*sé*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide glycérique.

GLYCÈRE (*sèr'*) ou **GLYCERA** (*sé*) n. f. Genre d'annélides, type de la famille des *glycéridés,* comprenant des vers marins cylindriques, très longs, pouvant avoir jusqu'à deux cent cinquante segments, comme, par exemple, la glycère de Meckel [*glycera Meckeli*], des mers d'Europe.

GLYCÈRE, courtisane athénienne, connue surtout par sa liaison avec Ménandre (IVe s. av. J.-C.). Elle avait été d'abord l'amie d'Harpale, le lieutenant d'Alexandre, qui, en Syrie, lui avait élevé une statue, et qui, à Tarse, l'avait logée dans son palais, la traitant en reine. La liaison de Ménandre et de Glycère, souvent célébrée par le poète, dura longtemps; elle finit pourtant par une rupture à laquelle, d'après Athénée, le poète Philémon n'aurait pas été étranger. On trouve, dans le recueil d'Alciphron, une correspondance apocryphe, mais curieuse, de Ménandre et de Glycère.

GLYCÉRÉ (*sé*) ou **GLYCÉRAT** (*sé-ra*) ou **GLYCÉROLÉ** (*sé*) n. m. Médicament externe, introduit dans la thérapeutique par Cap (1853).

— ENCYCL. Les *glycérés liquides* sont de simples dissolutions de médicaments dans la glycérine. Les *glycérés solides* se préparent en ajoutant à du glycéré simple différentes substances actives (extraits d'opium, de belladone, goudron, tanin, etc.). Le glycéré simple, ou glycéré d'amidon, qui sert de base à tous les glycérés solides, s'obtient en chauffant doucement, jusqu'à consistance convenable, un mélange intime de 1 d'amidon et 14 de glycérine. Ce glycéré est très altérable et hygroscopique.

GLYCÉRIDES (*sé*) n. m. pl. Nom donné aux éthers de la glycérine. — *Un* GLYCÉRIDE.

— ENCYCL. La glycérine étant un alcool triatomique, elle peut donner avec les acides divers éthers selon qu'elle se combine avec une, deux ou trois molécules d'acide. De plus, selon la nature des acides, on peut obtenir des éthers simples, composés ou mixtes. Un certain nombre de glycérides tertiaires se trouvent contenus dans les graisses et dans les huiles animales et végétales; les plus répandus sont la stéarine, la margarine, la palmitine et l'oléine.

Les glycérides sont solides ou liquides, insolubles dans l'eau, très solubles dans l'éther, la benzine, peu solubles dans l'alcool. Les alcalis, les acides, l'eau sous pression ou certains ferments saponifient les glycérides en régénérant la glycérine et l'acide qui lui était combiné.

GLYCÉRIDÉS (*sé*) n. m. pl. Famille d'annélides néréides, renfermant les genres *glycère, rhynchobole, goniade,* etc. — *Un* GLYCÉRIDE.

GLYCÉRIE (*sé-ri* — du gr. *glukus,* doux, sucré) n. f. Genre de plantes de la famille des graminées.

— ENCYCL. Les *glycéries* (glyceria), voisines des paturins et des fétuques, sont des herbes généralement vivaces, ordinairement grandes, souvent aquatiques, dont les fleurs forment des épillets multiflores, réunis en un long panicule. On en connaît une trentaine d'espèces des régions tempérées des deux mondes, dont environ huit indigènes. La glycérie flottante (*glyceria fluitans*), encore appelée *manne de Pologne* ou *herbe à la manne,* dépasse souvent 1 mètre de haut et vit au bord des étangs. C'est un fourrage estimé quand il est encore tendre; ses épillets se couvrent souvent vers le milieu du jour, au fort de l'été, d'une matière brune et sucrée, assez analogue à la manne; ses graines, assez amylacées, sont consommées en Pologne. La glycérie maritime habite le littoral de la mer.

Glycérie flottante : *a,* épillet; *b,* fleur.

GLYCÉRINE (*sé* — du gr. *glukéros,* doux) n. f. Alcool triatomique de composition $C^3H^5(OH)^3$, pouvant se combiner à une, deux ou trois molécules d'acide et entrant dans la composition de tous les corps gras.

— ENCYCL. Chim. La *glycérine* a été préparée pour la première fois en 1779, par Scheele, en chauffant l'oxyde de plomb avec de l'eau et de l'huile d'olive, jusqu'à ce que toute l'huile eut disparu. Les acides de l'huile se trouvent alors engagés avec l'oxyde de plomb dans une combinaison insoluble, la glycérine restant en dissolution. On décante la solution, on y fait passer un courant d'hydrogène sulfuré pour précipiter la petite quantité de plomb qui aurait pu se dissoudre; on filtre, et on évapore au bain-marie.

Dans l'industrie, on obtient la glycérine par la saponification des corps gras, dans les fabriques de savons ou de bougies stéariques. Cette saponification peut se faire comme ci-dessus en remplaçant l'oxyde de plomb par la chaux, ou mieux par un courant de vapeur d'eau à 300°. Dans ce dernier cas, le corps gras se décompose et l'acide gras, ainsi que la glycérine, distillent avec la vapeur d'eau. Dans la portion distillée, l'acide gras se solidifie à la surface du liquide et la glycérine reste dans la solution, qu'on n'a plus qu'à évaporer au bain-marie.

La glycérine est un liquide incolore, soluble dans l'eau et l'alcool, peu soluble dans l'éther. Elle est sirupeuse, reste toujours en surfusion et, pour la faire cristalliser, il faut la refroidir à 0° et y mettre un germe de glycérine cristallisée; elle bout à 275° en se décomposant. Sa densité est de 1,28 à 15°. Elle dissout bien l'iodo, la potasse, la chaux, divers sels minéraux, les alcaloïdes, beaucoup d'essences et de matières colorantes.

La glycérine, traitée par les oxydants, donne de l'acide *glycérique* $C^3H^6O(OH)^2$; chauffée avec des corps avides d'eau, comme le chlorure de zinc, elle perd deux molécules d'eau et se transforme en acroléine, liquide très irritant.

La glycérine est employée à la fabrication des glycérolés, en pharmacie. Dans l'industrie, elle sert à faire la nitroglycérine et la dynamite; elle entre aussi dans la composition d'un grand nombre d'encres, de couleurs, et est fréquemment employée comme dissolvant.

Les *polyglycérines* sont des alcools résultant de la condensation de deux, trois, *n* molécules de glycérine avec perte de une, deux, *n—1* molécules d'eau. Tels sont les alcools diglycériques, triglycériques, etc.

— Thérap. La *glycérine* s'emploie à l'intérieur à la dose de 15 à 20 grammes par jour, chez les diabétiques, pour remplacer le sucre. A l'extérieur, elle assouplit la peau et prévient les crevasses et les gerçures; sur la peau dénudée ou déjà crevassée, elle est irritante si elle est pure. Aussi on l'emploie-t-on qu'étendue et associée au tanin, au borate de soude, à l'iodure de potassium, au soufre, etc. Elle est un excellent antiseptique des muqueuses : elle provoque, par son application directe, une sécrétion abondante qui diminue l'inflammation. Les naturalistes l'emploient pour conserver les pièces anatomiques ou préparer les extraits d'organes dans l'opothérapie.

GLYCÉRINÉ, ÉE (*sé*) adj. Préparé avec de la glycérine : *Linge* GLYCÉRINÉ.

GLYCÉRINER (*sé*) v. a. Enduire de glycérine.

GLYCÉRIQUE (*sé-rik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu par oxydation de la glycérine par l'acide azotique. (Le produit de cette opération, traité par le carbonate de chaux, se transforme en glycérate de chaux, qu'on décompose par l'acide oxalique.)

GLYCERIUS (Flavius), empereur d'Occident, proclamé en 473 par la protection de Gondebaud, roi des Burgondes. Il obtint à prix d'or des Ostrogoths l'évacuation de l'Italie, et fut renversé, en 474, par Julius Nepos. Ordonné prêtre malgré lui, il devint évêque de Salone et peut-être de Milan.

GLYCÉROCOLLE (*sé*) n. f. Préparation imaginée par Freppel-Mandet pour améliorer l'encollage des fils, dans les ateliers de tissage, et supprimer le travail de tissage dans les lieux humides; elle est un mélange formé de dextrine, de glycérine à 28°, de sulfate d'alumine et d'eau.)

GLYCÉROLÉ n. m. Thérap. V. GLYCÉRÉ.

GLYCÉROPHOSPHATE (*sé, sfat'*) n. m. Sel dérivant de l'acide glycérophosphorique. (On dit aussi PHOSPHOGLYCÉRATE.

— ENCYCL. Les *glycérophosphates,* par leur facile assimilation, sont très employés dans toutes les maladies par ralentissement de la nutrition. On emploiera, suivant les cas, le glycérophosphate de chaux dans le rachitisme, celui de fer dans la chlorose, celui de soude dans la neurasthénie, etc. Bien entendu, par contre, leur usage sera absolument interdit dans les maladies par exagération de la nutrition, diabète, obésité, azoturie, etc.

GLYCÉROPHOSPHORIQUE (*sé, sfo-rik'*) adj. Se dit d'un acide obtenu par combinaison des éléments de l'acide phosphorique et de la glycérine, avec élimination d'eau. Cet acide existe tout formé dans le cerveau et dans le jaune d'œuf.) On dit aussi PHOSPHOGLYCÉRIQUE.

GLYCÉROSULFATE (*sé*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide glycérosulfurique.

GLYCÉROSULFURIQUE (*sé, rik'*) adj. Se dit d'un acide formé par combinaison d'une molécule de glycérine avec une molécule d'acide sulfurique et élimination d'une molécule d'eau.

GLYCÉROTARTRATE (*sé*) n. m. Sel dérivant de l'acide glycérotartrique.

GLYCÉROTARTRIQUE (*sé, trik'*) adj. Se dit des acides obtenus par combinaison de glycérine et d'acide tartrique, avec élimination d'eau, et, spécialement, de l'acide formé par union d'une molécule de chacun des composants.

GLYCÉRYLE (*sé*) n. m. Radical triatomique qui fonctionne dans la glycérine et ses dérives. Il n'a pu être isolé et a pour formule C^3H^5; quand on cherche à le préparer, il se double et fournit le diallyle. Le glycéryle peut fonctionner comme corps monovalent ou trivalent; c'est la base de la glycérine, des polyglycérines et des glycérides.

GLYCÉRYL-HYDRAMINE n. f. Chim. Syn. de GLYCÉRAMINE.

GLYCIDAMINE (*si*) n. f. Alcaloïde artificiel C^3H^7AzO obtenu par réaction, à la température de 100°, la dichlorhydrine de la glycérine sur l'ammoniaque dissoute dans l'alcool absolu.

GLYCIDATE n. m. Sel dérivant de l'acide glycidique.

GLYCIDE (*sid'*) n. m. Anhydride hypothétique de la glycérine $C^3H^5.O.OH$, dont peuvent être dérivés un grand nombre de corps.

— ENCYCL. On connaît ses éthers simples et ses éthers alcooliques. Ses principaux éthers simples sont les *glycides* chlorhydrique, bromhydrique, iodhydrique, appelés aussi épichlorhydrine, épibromhydrine et épiiodhydrine. On les prépare par action de la potasse sur les dichlorhydrine, dibromhydrine, diiodhydrine. Ses principaux éthers alcooliques sont l'amylglycide et l'éthylglycide qu'on obtient par action de la potasse sur les chlorhydrines correspondantes. Ce sont aussi des liquides éthérés, peu solubles dans l'eau.

GLYCIDIQUE (*si-dik'*) adj. Se dit d'un acide $C^3H^4O^4$, obtenu en faisant réagir la potasse sur un des acides chlorolactiques. (Il se transforme par ébullition en acide glycérique.)

GLYCIE (*si*) ou **GLYCIA** (*si*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des dromiinés, comprenant des formes élancées, élégantes, aplaties, de couleurs souvent vives et tranchées. (On en connaît sept ou huit espèces réparties dans les régions arides et désertiques de l'ancien monde; la plus répandue est la *glycia ornata* d'Ethiopie, d'Arabie, de l'Inde, retrouvée en Mongolie, en Grèce et dans le sud de l'Espagne, elle est rousse, avec les élytres bleus sur leur disque.

GLYCILE (*sil'* — rad. *glycérine*) n. m. Radical hypothétique qui serait représenté par C^3H^5.

GLYCIMÈRE (*si*) n. f. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, allongée, irrégulière. On en connaît deux espèces de Terre-Neuve; l'une d'elles, la *glycimère siliqua,* très commune, sert d'appât pour la pêche de la morue.

GLYCINE (*sin'*) n. f. Genre de plantes, de la famille des légumineuses-papilionacées.

— ENCYCL. Les vraies *glycines,* voisines des haricots, sont des herbes volubiles ou couchées, à feuilles imparipennées, dont la gousse linéaire est divisée par des cloisons intérieures. A ce genre se rattachent les *soja,* qui en diffèrent par leur gousse falciforme. La *glycine de Chine* (wistaria Sinensis) appartient à un genre différent, voisin des *galega.* Originaire de Chine, cultivée en Europe depuis 1825, la glycine de Chine, liane à fleurs bleuâtres groupées en grappes, épanouies d'avril à mai, est presque rustique sous le climat de Paris : bien qu'elle gèle elle est recherchée pour la décoration des jardins, où on la dirige le long de fils légers, en guirlandes aériennes.

Glycine : *a,* fleur.

GLYCINÉ, ÉE (*si*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre glycine.

— n. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre *glycine.* — *Une* GLYCINÉE.

GLYCINIUM n. m. Chim. Syn. de GLUCINIUM.

GLYCINOÏDE (*si* — de *glycine,* et du gr. *eidos,* aspect) adj. Bot. Qui ressemble à la glycine.

GLYCIPHAGE n. m. Zool. V. GLYCYPHAGE.

GLYCIQUE adj. Chim. Syn. de GLUCIQUE.

GLYCOCHOLATE (*ko-ko*) n. m. Chim. Sel dérivant de l'acide glycocholique.

GLYCOCHOLIQUE (*ko-ko* — du gr. *glukus*, doux, et *kholè*, bile) adj. Se dit d'un acide appelé aussi ACIDE CHOLIQUE, que l'on extrait de la bile de bœuf à l'état de sel de sodium. Il peut être titré dans l'eau ou l'alcool à l'aide de la coralline. Sa dissolution aqueuse, saturée à chaud et portée à l'ébullition pendant vingt-quatre heures fournit de l'acide *glycocholénique*.

GLYCOCHOLONIQUE adj. Chim. V. GLYCOCHOLIQUE.

GLYCOCOLLATE n. m. Chim. V. GLYCOCOLLE.

GLYCOCOLLE (du gr. *glukus*, doux, et de *colle*) n. m. Chim. Amino découverte par Braconnot (1820) en traitant la gélatine par l'acide sulfurique étendu.

— ENCYCL. Le *glycocolle* (CO^2H) $CH^2A^2H^2$) est le type des amines-acides, plus stables que les amines-alcools. On l'obtient en faisant réagir l'ammoniaque sur l'acide monochloracétique. D'une saveur sucrée, il cristallise en octaèdres volumineux fusibles à 170°, très solubles dans l'eau. En s'unissant aux bases ou aux acides, il donne des sels comme le *glycocollate d'argent*. Liebig a retiré des muscles le dérivé méthylé du glycocolle, ou *sarcosine*.

GLYCOCYAMIDINE (*si*) n. f. Substance qui se produit en chauffant à 160° le chlorhydrate de glycocyamine, et qu'on isole en faisant bouillir la solution du chlorhydrate avec de l'hydrate d'oxyde de plomb.

GLYCOCYAMINE (*si*) n. f. Chim. Composé obtenu par le mélange d'une solution aqueuse de cyanamide et de glycocolle, additionnée de quelques gouttes d'ammoniaque.

GLYCODRUPOSE (du gr. *glukus*, doux, et de *drupe*) n. f. Substance d'un jaune rougeâtre, obtenue en faisant bouillir avec de l'acide acétique les concrétions qui se forment dans les poires et les coings ou les noyaux des drupacés.

GLYCOÉMIQUE (de *glycose*, et du gr. *haima*, sang) adj. Méd. Qui concerne, qui cause la présence de la glycose dans le sang.

GLYCOGÈNE (*jèn* — de *glycose*, et du gr. *génésis*, génération) adj. Qui engendre du sucre.

GLYCOGÈNE (*jèn'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Substance isomère de l'amidon végétal, qui se trouve en abondance dans le foie. Syn. AMIDON ANIMAL, DEXTRINE ANIMALE.

— ENCYCL. Le *glycogène*, découvert par Cl. Bernard dans le foie des animaux, puis dans les muscles, est une substance colloïde, amorphe, blanche, inodore, ayant pour formule $C^{12}H^{10}O^5 \cdot H^2O$. Ses solutions dans l'eau sont opalescentes; elles deviennent rouges par l'addition d'iodure de potassium ioduré; cette couleur disparaît si l'on chauffe, ce qui distingue le glycogène de la dextrine.

On retire le glycogène du foie, qui peut en contenir jusqu'à 17 p. 100. Pour cela, on divise le foie en petits morceaux, et on le fait dissoudre à chaud avec 5 fois son poids d'eau, additionnée de 1 p. 100 de soude. On laisse refroidir et on précipite les albumines par l'acide trichloracétique. Le liquide, filtré, contient le glycogène, qu'une addition de 4 volumes d'alcool à 95° précipite.

GLYCOGÉNÈSE n. f. Physiol. Syn. de GLYCOGÉNIE.

GLYCOGÉNIE (*jé-ni*) n. f. Production du glycogène dans l'organisme, particulièrement dans le foie.

— ENCYCL. La *glycogénie* est une fonction régulière et normale du foie; elle forme, dans cet organe, une réserve nutritive, où l'organisme puise suivant ses besoins. La formation du glycogène est surtout considérable dans l'alimentation par les hydrocarbonés. Pour utiliser cette réserve, le foie transforme, au moyen d'un ferment diastasique, le glycogène en glycose; ce dernier passe dans le sang, qui le distribue aux différents organes pour y être brûlé. Cette transformation s'exagère dans certains empoisonnements ou lorsque les nerfs vaso-moteurs du foie sont lésés, ou bien si, comme l'a fait Cl. Bernard, on pique le plancher du 4e ventricule; dans ces conditions, le sang contient plus de glycose que l'organisme n'en utilise, et ce sucre passe dans les urines (*glycosurie*).

GLYCOGÉNIQUE (*jé-nik'*) adj. Chim. Qui a rapport à la glycogénie : *Phénomènes* GLYCOGÉNIQUES.

GLYCOL n. m. Alcool diatomique, dérivant de l'éthane par substitution de deux oxhydriles à deux atomes d'hydrogène. Syn. ÉTHANEDIOL.

— n. m. pl. Nom générique d'une classe de composés analogues au glycol proprement dit. — *Un* GLYCOL.

— ENCYCL. Les *glycols* sont des *alcools*, dont on peut faire dériver des éthers, des aldehydes, des acides; ils sont *diatomiques*, car ils peuvent présenter deux degrés successifs d'éthérification, de déshydrogénation, d'oxydation. Cette classe de corps a été découverte, en 1855, par Wurtz; il leur donna le nom générique de *glycols*, pour rappeler à la fois leur parenté avec les glycérines et les alcools. Pour désigner chaque glycol en particulier, on se sert d'un qualificatif rappelant l'hydrocarbure dont il dérive; ainsi on dit : *glycol éthylique* $C^2H^4(OH)^2$, *glycol propylique* $C^3H^6(OH)^2$, *glycol butylique* $C^4H^8(OH)^2$, etc. Le glycol éthylique est souvent appelé simplement glycol; il est le plus important et le mieux connu de tous.

Préparation. — On connaît trois procédés de préparation des glycols; nous ne citerons que celui de Wurtz qui est de beaucoup le plus employé.

1° L'action directe du brome permet de substituer dans l'hydrocarbure saturé deux atomes de brome à deux atomes d'hydrogène, ou de fixer deux atomes de brome sur le carbure diatomique correspondant; sur le bromure ainsi obtenu on fait réagir l'acétate d'argent, et l'on obtient un éther diacétique du glycol que l'on veut préparer; il ne reste plus qu'à le saponifier au moyen d'un alcali hydraté. Ainsi le bibromure d'éthylène $C^2H^4Br^2$ (liqueur des Hollandais bromée) se comporte comme un éther dibromhydrique du glycol; chauffé en tube scellé avec de l'acétate d'argent, il se transforme en éther diacétique.

$$\underset{\text{bromure d'éthylène.}}{C^2H^4Br^2} + \underset{\text{acétate d'argent.}}{2C^2H^3O^2Ag} = \underset{\text{bromure d'argent.}}{2AgBr} + \underset{\text{diacétine du glycol.}}{C^2H^4(C^2H^3O^2)^2}$$

On épuise le résidu par l'éther, qui dissout la diacétine et l'on saponifie par la potasse, ou mieux par la baryte :

Le glycol éthylique ainsi obtenu est un liquide bouillant à 197°,5; il se dissout en toutes proportions dans l'eau et l'alcool, mais il n'est pas soluble dans l'éther.

Propriétés. — On retrouve pour les glycols les réactions que l'on rencontre avec les alcools monoatomiques, à cela près qu'elles peuvent être subies deux fois.

1° *Action des oxydants.* — Les glycols peuvent subir divers degrés d'oxydation, et se transformer en aldéhydes et acides. Ainsi, le glycol, mis au contact du noir de platine, attire l'oxygène de l'air et se transforme en *acide glycolique* $CH^2OH - CO^2H$. Dissous dans l'acide nitrique, il subit une oxydation plus complète, et se transforme en *acide oxalique* $CO^2H - CO^2H$; il se forme aussi dans ce cas de l'acide *glyoxylique* $COH - CO^2H$ et du *glyoxal* $COH - COH$, qui tous deux présentent la fonction aldéhyde.

2° *Action des métaux alcalins.* — Le potassium et le sodium se dissolvent dans les glycols, se substituant une ou deux fois aux atomes d'hydrogène des oxhydriles; on connaît le glycol monosodé $C^2H^3 . ONa . OH$, et le glycol disodé $C^2H^2(ONa)^2$, comparables à l'alcool sodé C^2H^5ONa.

3° *Action des acides.* — Chauffés en vases clos avec les acides, les glycols s'éthérifient comme les alcools monoatomiques, et peuvent donner avec chaque acide, deux éthers correspondants, l'un éther-alcool, l'autre éther neutre. Tels sont, pour le glycol éthylique, les deux éthers chlorhydriques $CH^2OH - CH^2Cl$ et $CH^2Cl - CH^2Cl$, et les deux éthers acétiques $CH^2OH - CH^2(C^2H^3O^2)$, et

$$CH^2(C^2H^3O^2) - CH^2 . C^2H^3O^2).$$

L'éther monochlorhydrique $CH^2OH - CH^2Cl$, chauffé avec de la potasse, donne un corps bouillant à 13°,5, l'*oxyde d'éthylène* $(CH^2 - CH^2) = O$; ce corps est un éther oxyde comparable à l'oxyde anhydre d'un métal divalent.

Glycols condensés. — Les glycols présentent la propriété de s'unir une ou plusieurs fois à eux-mêmes, en éliminant chaque fois une molécule d'eau. Ainsi au glycol ordinaire $CH^2OH - CH^2OH$ correspondent : le glycol *diéthylique* $CH^2OH - CH^2 - O - CH^2 - CH^2OH$, le glycol *triéthylique* $CH^2OH - CH^2 - O - CH^2 - CH^2 - O - CH^2 - CH^2OH$.

Ces corps se préparent soit en chauffant en tubes scellés un éther simple comme l'éther brombydrique, avec le glycol; soit en chauffant ensemble pendant très longtemps le glycol avec son anhydride. Les glycols condensés renferment toujours deux oxhydriles OH comme les glycols simples et fonctionnent comme des alcools diatomiques.

GLYCOLAMIDE n. f. Amide neutre de l'acide glycolique, qui fond à 120° sans se décomposer, et ne fait pas la double décomposition avec les bases, comme le glycocolle.

GLYCOLATE n. m. Sel résultant de l'action d'une base sur l'acide glycolique.

GLYCOLIDE n. f. Anhydride $C^4H^6O^4$ de l'acide glycolique qui se forme : 1° lorsqu'on chauffe l'acide glycolique entre 200° et 240°; 2° par l'action de la chaleur sur le chloracétate potassique; 3° en faisant bouillir l'acide chloracétique avec de l'eau et évaporant jusqu'à siccité; 4° en chauffant l'acide tartronique à 180°, tant qu'il se dégage du gaz carbonique, pulvérisant le résidu devenu solide, ce qui exige plusieurs jours, et le lavant à l'alcool. Insoluble dans l'eau froide, elle fond à 180°.

GLYCOLIQUE (*lik'*) adj. Se dit principalement d'un acide de formule $CH^2(OH) - CO.OH$, dérivant de l'acide acétique $CH^3.COOH$ par remplacement d'un hydrogène du radical méthyl CH^3 par un groupement OH.

— ENCYCL. Découvert en 1851, cet acide se prépare par réaction du glycocolle $CH^2(AzH^2) - COOH$ sur l'acide azoteux; par oxydation du glycol ou attaque du bromacétate d'argent par l'eau.

Les cristaux obtenus sont fusibles à 79° et solubles dans l'eau et l'alcool. L'acide glycolique est susceptible de fournir plusieurs dérivés : des sels métalliques : les *glycolates*, des *éthers* et des composés du type :

$$CH^2(OR) - COOH, \text{ où } (R = CH^3 . C^2H^5 . C^3H^7, \text{ etc.})$$

capables eux-mêmes de former des sels et des éthers.

GLYCOLLYL-SULFURÉE n. f. Chim. Syn. de SULFHYDANTOÏNE.

GLYCOLURIQUE adj. Chim. ‖ *Acide glycolurique*, Syn. de ACIDE HYDANTOÏQUE.

GLYCOLURYLE n. m. Composé $C^4H^6Az^2O^2$, formé en traitant par l'amalgame de sodium, l'allantoïne peu acidulée. (C'est de l'allantoïne avec un atome d'oxygène en moins.)

GLYCOMALATE n. m. Sel dérivant de l'acide glycomalique.

GLYCOMALIQUE (*lik'*) adj. Se dit d'un acide neutre et bibasique produit de réduction de l'éther oxalique.

GLYCOMÈTRE n. m. Œnol. Syn. de GLUCOMÈTRE.

GLYCON, poète lyrique grec, d'époque incertaine, connu seulement pour avoir donné son nom au vers glyconien ou glyconique.

GLYCON, sculpteur gréco-romain, sans doute du début de l'Empire. On lit sa signature sur la base du célèbre *Hercule Farnèse*. V. ce mot.

GLYCONIEN (*ni-in*) ou **GLYCONIQUE** (*nik'*) (de *Glycon*, poète, inventeur du mètre) adj. m. Métr. gr. et lat. Se dit d'un vers composé d'une base, d'un dactyle, d'un trochée et d'une syllabe indifférente. (Chez les poètes lyriques grecs, la base est un pied quelconque de deux syllabes; chez Catulle, c'est un spondée ou un trochée; chez Horace, toujours un spondée.)

GLYCONINE n. f. Pharm. Glycéré adoucissant, obtenu par mélange de jaunes d'œufs avec la glycérine.

GLYCOSANE n. f. Chim. Syn. de GLUCOSANE.

GLYCOSE n. f. Chim. Syn. de GLUCOSE.

GLYCOSIDE n. f. Chim. Syn. de GLUCOSIDE.

GLYCOSINE n. f. Composé qui résulte, en même temps que la glyoxaline, de l'action de l'ammoniaque sur le glyoxal. (Il a pour formule $C^6H^4Az^2$.)

GLYCOSMIS (*smiss*) n. m. Genre de rutacées citrées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs en cymes très odorantes de l'Asie, l'Afrique et l'Australie tropicales.

GLYCOSURIE (*ri* — de *glycose*, et du gr. *ourein*, uriner) n. f. Pathol. Emission de matières sucrées avec les urines.

— ENCYCL. La *glycosurie* peut avoir des origines fort diverses. Elle peut être alimentaire, due à une ingestion considérable d'aliments sucrés, ou d'origine nerveuse, après des contusions du crâne, des congestions cérébrales, etc. Elle est alors transitoire; lorsqu'elle est permanente, elle devient un des principaux symptômes du *diabète*.

GLYCOSURIQUE (*rik'*) n. et adj. Qui se rapporte à la glycosurie; qui est affecté de glycosurie.

GLYCURONATE n. m. Sel dérivant de l'acide glycuronique.

GLYCURONIQUE (*nik'* — du gr. *glukus*, doux, et *ouron*, urine) adj. Se dit d'un acide $C^6H^{10}O^7$, de saveur douce, existant à l'état d'éther dans l'urine des chiens auxquels on a fait absorber du camphre, du chloral, du phénol, etc.

GLYCYMÉRIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranches renfermant des animaux marins à longs siphons ordinairement réunis, à forte coquille bâillante aux deux bouts. (Les principaux genres sont : *glycyméris*, *saxicave*, *cyrtodaire*.) — *Un* GLYCYMÉRIDÉ.

GLYCYMÉRIS (*si, riss*) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *glycymérides*, comprenant une dizaine d'espèces répandues dans presque toutes les mers du globe. (Les glycymeris sont d'assez forte taille et vivent dans les grands fonds, enfoncées dans le sable.

GLYCYMÈTRE n. m. Techn. Syn. de GLUCOMÈTRE.

GLYCYPHAGE (*si-faj'*) ou **GLYCYPHAGUS** (*si, guss*) n. m. Genre d'acariens, famille des tyroglyphidés, comprenant des animalcules allongés, qui vivent dans les matières organiques sèches. (L'espèce type du genre est le *glycyphage coureur* (glycyphagus cursor), que l'on trouve souvent en quantités énormes sur les fruits secs, pruneaux, figues, etc., à la surface desquels il produit l'effet d'un revêtement farineux.)

GLYCYPHANE ou **GLYCYPHANA** (*si*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoniinés, comprenant de petites cétoines ordinairement mates ou veloutées, tachetées. (On connaît de nombreuses espèces de glycyphanes, répandues en Asie et jusqu'aux Mascareignes et à Madagascar; celle qui remonte le plus au nord est la *glycyphana jucunda*, de Chine et du Japon, vert velouté, avec des piquetures argentées, et longue de 12 millimètres.

Glycyphile.

GLYCYPHILE ou **GLYCYPHILA** (*si*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des méliphagidés, tribu des myzoméliués, comprenant des petites formes élégantes, à bec fin et arqué. (On connaît une douzaine d'espèces de glycyphiles, réparties dans la Papouasie, l'Australie et la Mélanésie; tel est le *glycyphyla fulvifrons*, d'Australie.)

GLYCYPHILLINE (*si*) n. f. Chim. et physiol. Composé extrait du *smillax glycyphilla* de l'Australie, et employé dans ce pays contre le scorbut et diverses maladies.

GLYCYRRHIZA (*si-ri*) n. m. Nom scientifique du genre *réglisse*.

GLYCYRRHIZINE (*si-ri* — rad. *glycyrrhiza*) n. f. Matière sucrée de la réglisse.

— ENCYCL. La *glycyrrhizine* a été considérée comme un glucoside, mais on en a extrait le sel ammoniacal d'un acide azoté, l'acide glycyrrhizique, insoluble dans l'eau, dépourvu de toute saveur, ce qui explique pourquoi les acides, le jus de citron par exemple, font perdre toute saveur à la réglisse : ils enlèvent l'ammoniaque à l'acide glycyrrhizique, qui est mis en liberté.

Le glycyrrhizate d'ammoniaque, ou glycyrrhizine, a été aussi trouvé dans la liane à chapelet de l'Inde et des Antilles ou réglisse d'Amérique (*abrus piscatorius*), dans le trèfle des Alpes, l'astragale ammodyte, l'*astragalus glycyphyllos* ou réglisse bâtarde du centre de la France, toutes plantes de la famille des légumineuses papilionacées. Elle existe également dans les rhizomes de certaines fougères, dans ceux du polypode vulgaire, du polypode de Colombie (*polypodium semipennatifidum*).

GLYCYRHIZIQUE adj. ‖ *Acide glycyrrhizique*. V. GLYCYRRHIZINE.

GLYCYRRHIZITE (*si-ri* — rad. *glycyrrhiza*) n. f. Réglisse d'Amérique.

GLYCYSIDE (*si*) n. f. Bot. Ancien nom de la pivoine.

GLYKAS (Michel), chroniqueur byzantin du XIIe siècle. Il a composé une *Chronique* en quatre parties, qui va de la création du monde à la mort d'Alexis Comnène (1118), œuvre essentiellement populaire, rempli d'anecdotes et de digressions, véritable manuel d'enseignement. On a également de Glykas des lettres sur des questions théologiques adressées aux grands personnages de la cour de Manuel Comnène; un recueil de proverbes, et surtout un poème adressé, en 1159, à l'empereur pour implorer sa miséricorde et écrit en grec vulgaire. C'est un des plus anciens monuments de la littérature grecque populaire.

GLYNN, comté des Etats-Unis (Georgie), sur l'océan Atlantique. Ch.-l. *Brunswick*.

GLYOXAL n. m. Aldéhyde $C^2H^2O^2$ du glycol, intermédiaire entre le glycol et l'acide oxalique, et qu'on obtient en oxydant l'alcool par l'acide azotique.

GLYOXALATE n. m. Sel dérivant de l'acide glyoxalique.

GLYOXALINE n. f. Composé basique $C^6H^4Az^2$ obtenu en faisant réagir l'ammoniaque sur le glyoxal. (Fortement alcalin, cristallisé en prismes volumineux, il fond à 88°, bout à 266°, est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.)

GLYOXALIQUE ou **GLYOXYLIQUE** (*lik'*) adj. Se dit d'un acide $CO^2H - COH$ qui se produit, soit lorsqu'on oxyde le glyoxal, l'alcool ou le glycol, ou qu'on réduit l'acide oxalique par l'hydrogène naissant, soit enfin par l'action qu'exerce l'eau bouillante sur le bromoglycolate d'argent.

GLYOXIME n. m. Composé obtenu en additionnant de chlorhydrate d'hydroxylamine, puis de carbonate de soude,

une solution aqueuse d'acide trichlorolactique, ensuite épuisée par l'éther. (Formule : $C^3H^3(AzOH)^3$.)

GLYOXYLATE n. m. Chim. Syn. de GLYOXALATE.

GLYOXYLINE n. f. Explosif inventé par F. Abel, formé de coton-poudre nitraté, imprégné de nitroglycérine.

GLYOXYLIQUE adj. Syn. de GLYOXALIQUE.

GLYPHE (du gr. *gluphé*, ciselure) n. m. Archit. Nom donné à un trait gravé en creux dans un ornement quelconque.

GLYPHISODON n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des pomacentridés, comprenant des formes qui ressemblent aux chétodons, mais voisines des dascilles. (Les glyphisodons, propres aux mers chaudes, présentent des bandes transversales, foncées sur un fond clair; on en connaît de nombreuses espèces, mesurant de 15 à 25 centimètres de long. Le *glyphisodon saxatilis* est commun aux Antilles; le *glyphisodon Waigiensis* l'est en Nouvelle-Guinée.)

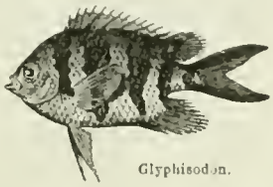
Glyphisodon.

GLYPHITE (du gr. *gluphein*, graver) n. f. Nom donné par plusieurs minéralogistes à l'agalmatolithe et à la pagodite, sur lesquelles les Chinois exécutent des figurines.

GLYPHOCRANGON n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des crangonidés, comprenant des formes à rostre horizontal, à carapace rugueuse, longitudinalement carénée. (On en connaît quelques espèces, dont la taille moyenne est de 10 centimètres; ils vivent à d'assez grandes profondeurs dans les océans Pacifique et Indien. Le *glyphocrangon podager* est répandu du cap de Bonne-Espérance aux îles Kerguelen; le *glyphocrangon regalis*, dans la mer des Moluques.)

Glyphocrangon.

GLYPHOGRAPHIE (*fi* — du gr. *gluphein*, ciseler, et *graphein*, écrire) n. f. Nom donné à deux procédés électrotypiques, employés pour obtenir des planches gravées en relief, propres à l'impression.

— ENCYCL. L'invention de la *glyphographie*, due simultanément à Palmer de Londres et à Volkmar Ahner de Leipzig, date de 1846. Une plaque de cuivre est frottée avec du foie de soufre, puis nettoyée à l'eau; on la recouvre alors d'une légère couche de cire. L'artiste grave le dessin avec sa pointe. On prépare avec cette gravure une empreinte galvanoplastique qui donne en relief le dessin renversé. La plaque est alors recopiée et son empreinte, fixée à une plaque de bois, sert aux tirages ultérieurs.

GLYPHORHYNQUE (*rink'*) ou **GLYPHORHYNCHUS** (*rinkuss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des anabatidés, tribu des dendrocolaptinés, comprenant des formes de taille médiocre, élancées, roussâtres, ou grises. (Ces oiseaux habitent l'Amérique du Sud. Tel est le *glyphorhynchus Castelnaudi*, du Brésil.)

Glyphorhynque.

GLYPHYPTÈRE n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tinéidés, comprenant de petites teignes européennes, dont on connaît une douzaine d'espèces. (Parmi ces glyphyptères, types d'une tribu dite des *glyphyptérinés*, on peut citer les *glyphyptera equitella*, *fischeriella* et *glomerata*, de France. La première vit sur les *sedum*, les deux autres sur les *dactylis*.)

GLYPTE ou **GLYPTUS** (*ptuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, appartenant au groupe des stomis et comprenant des formes africaines trapues, carrées, de taille moyenne. (L'espèce type du genre est le *glyptus sculptilis* de l'Afrique occidentale, noir; un autre habite la haute Egypte.)

GLYPTE ou **GLYPTA** n. m. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, famille des ichneumonidés, tribu des pimplinés, comprenant des pimples allongés, aplatis, à longue tarière. (On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues sur le globe; douze habitent la France, dont le *glypta cicatricosa*, parasite de la tordeuse.

GLYPTINE ou **GLYPTINA** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des halticinés, comprenant des altises à élytres striés, à tête large, dont on connaît quelques espèces, réparties dans l'hémisphère boréal. (Les *glyptina xrata* et *rubi*, de France sont très petites, atteignant à peine 2 millimètres; la première est vert bronzé, la seconde noire en dessus; elles vivent sur les rosacées du genre *rubos*.)

GLYPTIQUE (*ptik'* — du gr. *gluptiké*, art de graver) n. f. Art de graver sur pierres fines. ‖ Art de graver sur acier les coins destinés à la frappe des médailles.

— ENCYCL. La partie mécanique de cet art, à défaut du sentiment artistique, a été portée très loin chez les Egyptiens. Presque toutes leurs pierres sont des intailles en forme de scarabée. Leurs premiers essais de gravure sur pierre furent les hiéroglyphes; puis ils s'appliquèrent à graver des pierres dures : cornaline, chalcédoine, jaspe, émeraude, stéatite, hématite, turquoise; etc.

Les pierres indiennes sont fort rares. Elles portent des caractères sanscrits. La Bibliothèque nationale possède plusieurs pierres persépolitaines gravées; ce sont des cylindres percés au milieu.

C'est en 740 avant Jésus-Christ que l'on voit apparaître le premier graveur grec, Théodore de Samos, qui grava la fameuse émeraude que Polycrate jeta dans la mer. On attribue aux Etrusques une quantité de pierres dont les sujets, comme le style, sont empruntés à la Grèce.

Les principaux graveurs grecs sont, avec Théodore de Samos, Mnésarque, père de Pythagore, etc. : Admon; Apollonide; Polyclète, le premier graveur qui ait traité un véritable sujet, *Diomède enlevant le Palladium*; Pyrgotèles, le graveur en titre d'Alexandre, Tryphon, auteur du splendide camée de l'*Amour et Psyché*; Chronius, etc. Parmi les graveurs du siècle d'Auguste, on compte : Acmon, qui fit un camée représentant la tête d'*Auguste*, exécuté avec la pointe de diamant; Cœnus ou Cœmus, dont on a un *Adonis* et un *Faune ivre*; Aulus, Cnéius, etc., surtout Dioscoride dont la Bibliothèque nationale possède une tête de *Mécène*. Epitychanus (*Pompée*, *Bellérophon monté sur Pégase*); Solon (*Méduse*, buste de *Mécène*), etc. Après Auguste : Ælius (*Tibère*), Alphée et Aréthon, les deux auteurs du camée de *Germanicus et Agrippine*, et du *Triomphe de Caligula couronné par la Victoire*; Evodus. Sous le règne d'Adrien : Antiochus, Antéros, etc.

Au moyen âge, on trouve plusieurs ouvrages grecs de cette période, représentant des sujets religieux. La religion chrétienne proscrivit les pierres gravées où étaient représentés les objets d'un culte profane. Mais certaines pierres gravées antiques furent employées comme cachet ou servirent à orner les châsses. C'est ainsi que l'on a conservé pendant plusieurs siècles, à la Sainte-Chapelle, le magnifique camée du *Triomphe de Germanicus*.

Le goût des pierres gravées reparut vers le XVe siècle. Les principaux artistes italiens de cette époque sont : Jean des Cornalines; Dominique des Camées; Michelino, Marco de Benedetti, Attio, Moretti, Francesco Francia, Léonardo de Milan, Sévère de Ravenne, Tagliacame, Foppa, Caradosso. Au XVIe siècle, qui est l'époque la plus florissante de cet art, les principaux graveurs sont : Pierre-Marie de Pescia, Jean Bernardi, Castel Bolognèse, qui est l'auteur d'une splendide gravure représentant *Titie à qui un vautour ronge le foie*; Matteo del Nassare, qui vint en France sous François Ier; Valerio Vicentino, Alexandro Cesari, qui grava un portrait de Henri II, roi de France; Jacques de Trezzo, à qui on attribue la première gravure sur diamant; Annibal Fontana, Philippe Santa-Croce, Antoine Dordoni, etc. Au XVIIe siècle, la glyptique disparut presque totalement. Au XVIIIe, on retrouve à Florence des artistes d'un talent remarquable, tels que Flaviano Lisleti, Costanzi, Dominique Landi, Jérôme Rossi, Etienne Passalia, les Torricelli, et surtout Jean Pichler.

La gravure sur pierres fut introduite en France sous François Ier. Le premier graveur français fut Colderé, dont la Bibliothèque nationale possède plusieurs portraits. Maurice, François-Julien Barrier, Louis Siriès, Jacques Guay, qui eut pour élève Mme de Pompadour, pratiquèrent avec succès la gravure sur pierres fines. Au XIXe siècle, on peut citer Jeuffroy et Ponscarme. La glyptique est l'objet d'un enseignement spécial à l'Ecole des beaux-arts.

— GRAVURES SUR PIERRES FINES ET AUTRES MATIÈRES. Les pierres gravées ne furent employées d'abord que comme cachets; mais elles se multiplièrent bientôt, étant devenues, sous la forme de camées, un objet d'ornement.

Les substances employées pour la gravure sont, les pierres fines, et en outre, le corail, l'ivoire, les coquillages, l'huître perlière, qui donne la plus belle nacre, le nautile chambré, les vénus, etc. Le citronnier, le buis, l'ébène, le sycomore sont les bois le plus souvent employés. Les substances minérales sont les plus nombreuses, et se divisent en trois classes : les bitumes (jayet, charbon de terre, succin ou ambre jaune, lyncurium, chryselectrum); les métaux (hématite, aimant, *malachite*); les pierres : pierres siliceuses ou quartzeuses, cristal de roche et toutes les pierres précieuses, la prase, l'opale, le girasol, l'hydrophane, l'agate, la calcédoine, le cacholong, la sardonyx, la sardoine, la cornaline, le jade, le jaspe et ses différentes variétés, etc. La turquoise est la seule pétrification employée en glyptique.

Les anciens ne nous ont laissé que des renseignements assez vagues sur leur manière de graver. Natter a réuni tous ces documents et en a fait un traité spécial. Les instruments employés pour la gravure sur pierre sont d'abord la poudre et la pointe de diamant, dont les anciens connaissaient l'usage; le touret, espèce de tour qui servait à mettre en mouvement la bouterolle, petit rond de cuivre ou de fer émoussé (*ferrum retusum*) servant à user et à entamer la pierre. Pour user plus facilement la pierre, on fait aujourd'hui usage de différentes poudres et de différents liquides; les anciens se servaient du grès rouge du Levant (*naxium*); ils y substituèrent ensuite le schiste d'Arménie, et enfin l'émeri (*smyrris*), qui est encore en usage aujourd'hui. Pour donner le dernier poli, on employait l'ostracite ou os de seiche. Ces poudres étaient humectées, soit avec de l'huile, soit avec de l'eau. Les modernes y ont ajouté l'essence de térébenthine.

Avant de graver une pierre, on lui donne soit la forme ronde, soit la forme ovale. Cette dernière est la plus fréquente. La surface affecte la forme concave ou convexe. Cette façon est donnée à la pierre par des ouvriers que les anciens appelaient *politores gemmarum*. Pour graver, l'artiste place devant lui son modèle en cire, ou bien, pour se guider pour le relief du camée, il plonge dans un liquide le modèle qu'il veut reproduire et copie la partie qui dépasse la surface de l'eau. C'est au moyen de la pointe du diamant qu'il fait le tracé de son dessin; puis, après avoir enchâssé la pierre sur un morceau de bois, au moyen d'une pâte de poix ou de métal de Darcey, il présente successivement à la bouterolle les différentes faces qu'il veut user à l'extrémité. Le dessin une fois terminé, on polit la pierre. Cette opération, se fait soit au moyen d'une brosse mise en mouvement par le touret, soit avec de petits instruments de buis et du tripoli.

GLYPTOCRANE ou **GLYPTOCRANIUM** (*ni-om'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant des araignées américaines, remarquables par les hautes saillies dressés sur leur dos. (On connaît quelques espèces de glyptocranes, de taille petite ou moyenne; les mâles sont trois fois moins gros que les femelles. L'espèce type du genre est le *glyptocranium corniverum*, des États-Unis.)

GLYPTOCRANIÉS n. m. pl. Section des arachnides aranéides écribellates, famille des argiopidés, caractérisée par le céphalothorax bossu, lobé et épineux et par l'inégalité des pattes, à tarses très courts. (Cinq genres constituent la section des glyptocraniés. Ce sont : *dicrostichus*, *agatostichus*, *glyptocranium*, *cladomelea* et *ordyarius*, propres aux régions chaudes du globe, surtout à l'Amérique.)

— *Un* GLYPTOCRANIÉ.

GLYPTOCRINE ou **GLYPTOCRINUS** (*nuss*) n. m. Paléont. Genre de crinoïdes, type de la famille des *glyptocrinidés*, comprenant des formes en calice avec bras munis de fines pinnules et tige ronde ou pentagonale, dont les articles varient régulièrement d'épaisseur. Les glyptocrines sont fossiles dans le silurien de l'Amérique du Nord; on en peut prendre comme exemple le *glyptocrinus decadactylus*, gros comme un chou de Bruxelles.)

Glyptocrine.

GLYPTOCRINIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille d'échinodermes crinoïdes eucrinoïdes, renfermant les *glyptocrines* et genres voisins : *thylacocrine*, *lamptérocrine*, *encrine*, *sagénocrine*. — *Un* GLYPTOCRINIDE.

GLYPTODIPTÉRIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de poissons crossoptérygiens, comprenant des formes fossiles dans les terrains dévoniens et carbonifères, et réparties dans les genres *dendrode*, *cricode*, *holoptychus*, *glyptolepis*, *gyroptychium*, etc. — *Un* GLYPTODIPTÉRIDE.

GLYPTODON n. m. Paléont. Genre de mammifères édentés, famille des *glyptodontidés*, comprenant des animaux gigantesques, munis d'une grande carapace composée de pièces hexagonales.

— ENCYCL. Les *glyptodons*, fossiles dans le quaternaire américain, mesuraient 3 mètres de long, y compris la tête et la queue également munies d'une carapace osseuse. C'étaient des tatous colossaux, qui devaient chercher leur nourriture en creusant la terre et se retiraient dans les cavernes. On en connaît plusieurs espèces : *glyptodon clavipes*, de l'argile des Pampas, *glyptodon petaliferus*, du Texas, etc.

Glyptodon.

GLYPTODONTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères édentés, voisine des dasypodidés ou tatous, et renfermant les genres *glyptodon*, *thoracophore*, *cochlops* et *eucinepeltus*. — *Un* GLYPTODONTIDÉ.

GLYPTOGNOSIE (*zi* — du gr. *gluptos*, gravé, et *gnôsis*, connaissance) n. f. Connaissance des pierres gravées.

GLYPTOGRAPHE n. m. Celui qui s'occupe de glyptographie.

GLYPTOGRAPHIE (*fi* — du gr. *gluptos*, gravé, et *graphein*, écrire) n. f. Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des pierres gravées antiques.

GLYPTOGRAPHIQUE (*fik'*) adj. Qui appartient à la glyptographie : *Procédés* GLYPTOGRAPHIQUES.

GLYPTOLÉPIS (*piss*) n. m. Paléont. Genre de poissons crossoptérygiens, famille des glyptodiptéridés, comprenant des formes courtes, ramassées, à tête petite et aplatie.

— ENCYCL. Les *glyptolépis* étaient de taille médiocre et couverts d'écailles arrondies, dont la sculpture variait suivant les régions; leur nageoire caudale avait ses deux divisions très inégales. On en connaît quelques espèces, fossiles dans le dévonien des Etats-Unis.

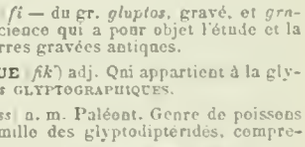
Glyptolépis.

GLYPTOLOGIE (*ji* — du gr. *gluptos*, gravé, et *logos*, discours) n. f. Traité sur les pierres gravées antiques.

GLYPTOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui concerne la glyptologie.

GLYPTOPLEURE n. f. Genre de composées cichoriées, comprenant des herbes annuelles, très petites, qui croissent dans l'Utah Amérique du Nord.

GLYPTOSCÉLIS (*to-sé-liss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, tribu des eumolpinés, comprenant des animaux oblongs, atténués aux deux bouts, à reflets métalliques. Les glyptoscelis comptent une douzaine d'espèces, répandues dans l'Amérique septentrionale et centrale. Une des plus anciennement connues est le *glyptoscelis pubescens*.

GLYPTOSTERNE (*stern'*) ou **GLYPTOSTERNUM** (*stèr'nom'*) n. m. Genre de poissons physostomes, tanides silouridés, comprenant des formes voisines des pimélodes et qui habitent l'Asie. (Les glyptosternes sont des silures à bouche ouverte très en dessous; ils sont propres aux torrents ou aux rapides des montagnes. On en connaît quelques espèces; la plus répandue est le *glyptosternum lotia*, brun, varié de jaune et de brun, long de 20 centimètres. Il se trouve dans l'Inde et en Malaisie.)

Glyptosterne.

GLYPTOTHÈQUE (*tèk'* — du gr. *gluptos*, gravé, et *thèké*, boîte) n. f. Cabinet de pierres gravées. On dit aussi DACTYLIOTHÈQUE.) S'emploie aussi, un peu abusivement, pour désigner une collection ou un musée de sculpture par opposition à *pinacothèque* (cabinet de tableaux) : *La* GLYPTOTHÈQUE *de Munich*.

— ENCYCL. Les collections de pierres gravées, auxquelles on a donné le nom de *glyptothèques*, et quelquefois de *dactyliothèques*, parce que ces pierres étaient, pour la plupart, montées en bagues (gr. *daktulion*), ont sans doute

prit leur origine en Grèce, où tous les citoyens portaient des anneaux servant de cachets, mais cette mode existait aussi en Orient. Mithridate possédait une belle collection de pierres gravées.

Marcus Scaurus fut le premier Romain qui posséda une pareille collection, que, plus tard, Pompée consacra à Jupiter Capitol. César en établit une dans le temple de Vénus Genitrix. Marcellus en fonda une dans le temple d'Apollon. Parmi les modernes, Laurent de Médicis fonda la première de ces collections augmentée par Côme, qui appartient aujourd'hui à la galerie de Florence. La collection du Vatican contient des pièces d'un très grand volume et d'un prix très élevé. La glyptothèque de l'empereur d'Allemagne est riche et intéressante. La glyptothèque de Vienne vaut surtout pour l'histoire de l'art. La glyptothèque de Munich est surtout un musée de sculpture. Le cabinet de Saint-Pétersbourg a été fondé par l'acquisition de collections célèbres, telles que celle des Strozzi de Rome, celle de la famille d'Orléans, celle de Natter. L'Angleterre renferme les collections célèbres des ducs de Carlisle, de Bersborough, de Devonshire, de Marlborough. En France, la plus importante de toutes est celle du cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale. L'*Apothéose d'Auguste*, tirée du trésor de la Sainte-Chapelle, le *Vase de sardonyx*, de Saint-Denis, l'*Apothéose de Germanicus*, le *Jupiter Ægiochus*, trouvé à Éphèse, le *Bacchus indien*, sur topaze, le *Mécène* de Dioscoride en sont les pièces les plus remarquables.

Comme il est impossible, vu leur rareté et leur cherté, de posséder un grand nombre de pierres gravées, on adjoint aux cabinets de ce genre des collections d'empreintes. Lippert a publié une collection de plus de 4.000 empreintes. La collection de Londres, fondée par Taoie, la plus considérable de toutes, en possède plus de 15.000. La Bibliothèque nationale, en France, et l'École des beaux-arts ont aussi les leurs.

Glyptothèque de Munich (la), Musée de sculpture, fondé par Louis Ier. Le bâtiment a été construit sur le Koenigsplatz, par Klenze (1816-1830). Au milieu de la façade, qu'ornent six statues de marbre, s'élève un portique dorique de huit colonnes. Les salles reçoivent la lumière de la cour intérieure. La collection, composée surtout d'œuvres antiques (Assyrie, Égypte, Grèce, Rome), réunies de 1805 à 1816 par Louis de Bavière, renferme les marbres d'*Égine*, l'*Apollon Citharède*, le *Satyre endormi*, la *Niobide agenouillée*, la *Vénus* du Guide; etc.

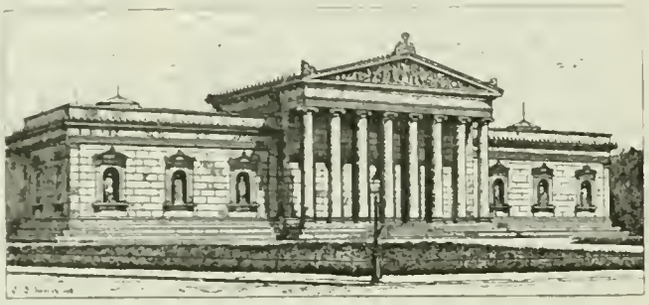

Glyptothèque de Munich.

GMELIN (Jean-Georges), voyageur allemand, né et mort à Tubingue (1709-1755). Parti pour Saint-Pétersbourg en 1727, il y fut, dès 1731, nommé professeur de chimie et d'histoire naturelle. De 1733 à 1743, il explora la Sibérie, de l'Oural au Kamtchatka, comme membre de la grande expédition scientifique organisée par l'impératrice Anne, puis il occupa, de 1749 à sa mort, la chaire de botanique et de chimie dans sa ville natale. Parmi ses ouvrages, citons : *Flora Sibirica* sive *Historia plantarum Sibiriæ* (1747-1770), et la relation de son exploration, *Reise durch Sibirien* (1751-1752, traduction franç., 1767); *Vie de Steller*, son compagnon de voyage.

GMELIN (Samuel-Théophile), botaniste allemand, neveu du précédent, né à Tubingue en 1744, mort à Achmetkend (Crimée) en 1774. En 1767, il fut appelé en Russie pour professer la botanique à l'académie de Saint-Pétersbourg; Catherine II le chargea, en 1768, de visiter les provinces situées entre la Perse et la mer Caspienne; au cours du voyage, en 1773, fait prisonnier par les Tartares, il mourut avant l'arrivée de sa rançon. Il a laissé : *Historia fucorum iconibus illustrata* (1768); *Voyage à travers la Russie pour l'étude des trois règnes de la nature* (1770-1774).

GMELIN (Jean-Frédéric), médecin et botaniste allemand, neveu de Jean-Georges Gmelin, né à Tubingue en 1748, mort à Gœttingue en 1804. Il professa la botanique et la chimie à l'université de Tubingue. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire générale des poisons* (1777); *Système du règne minéral de Linné* (1779); *Principes de la chimie technique* (1786), *Éléments de minéralogie* (1790); *Principes chimiques de la technologie* (1791); *Histoire des sciences naturelles* (1797-1799); *Histoire de la chimie* (1797-1799).

GMELIN (Ferdinand-Gottlieb), médecin allemand, neveu du précédent, né à Tubingue en 1782, mort en 1848. Il occupa la chaire d'histoire naturelle et de médecine à l'université de Tubingue à partir de 1805. Citons de lui : *Pathologie générale du corps humain* (1821); *Thérapeutique des maladies de l'homme* (1830).

GMELIN (Léopold), chimiste allemand, fils de Jean-Frédéric Gmelin, né en 1788, mort en 1853. Il fit divers voyages scientifiques et fut nommé, en 1817, professeur de chimie à l'université de Heidelberg. Il a laissé des ouvrages devenus classiques en Allemagne, notamment : *Manuel de chimie théorique* (1841); *Traité de chimie* (1844).

GMÉLINE (de *Gmelin*, n. pr.) n. f. Genre de verbénacées vitacées. ‖ On dit aussi GMELINIE n. f., et GMELIN n. m.

— ENCYCL. Les *gmélines* sont des arbres à rameaux épineux, à feuilles opposées, à fleurs en grappes terminales, assez grandes et très odorantes. On en connaît cinq ou six espèces asiatiques et océaniennes; la plus connue est la *gmelina parviflora*, dont on emploie les feuilles dans des usages contre les inflammations vésicales.

GMÉLINITE (de *Gmelin*, n. pr.) n. f. Zéolithe sodico-calcique, silicate hydraté naturel d'alumine avec soude et chaux.

— ENCYCL. La *gmélinite*, Hte Nat. $Ca\,Al^2Si^4O^{12}$, dont le poids spécifique est 2,01 à 2,12 et la dureté 4,3, est une substance vitreuse, de couleur blanc rosé, et de transparence laiteuse, qui se présente en petits cristaux implantés dans les soufflures de roches amygdalaires.

GMÜND ou **GEMUND**, ville d'Allemagne (Wurtemberg), cercle de la Jagst, sur la Rems, affluent du Neckar; 4.500 hab. Fabrique de bijouterie et de cotonnades. Églises remarquables, parmi lesquelles on cite celle de Saint-Jean. Six anciens cloîtres. Autrefois, ville libre impériale, Gmünd fut donnée au Wurtemberg par la paix de Lunéville.

GMUNDEN, ville d'Autriche-Hongrie (Haute-Autriche), cercle de Hausruck, sur la Traun, et à l'endroit où cette rivière, affluent du Danube, sort du lac Traun; 6.476 hab. Ch.-l. de district. Sources salines. Quelques édifices intéressants : l'église paroissiale, l'hôtel de ville, l'entrepôt de sel, où se trouve une belle collection de cristaux salins.

GNAA, l'Iris de la mythologie scandinave, la messagère de Frigg, la femme du dieu Odin. Montée sur le cheval Hofvarpner, elle parcourt les mondes, à qui elle apporte la brise agréable.

GNAC (*gn* mll. — orig. inconn.) n. m. Pop. Discussion, dispute. ‖ Défaut de clarté, d'honnêteté : *Il y a du* GNAC *dans cette affaire; ne vous en mêlez pas.*

GNACARE (*ghna* — de l'ital. *gnaccara*, même sens) n. f. Mus. Cymbale. (Vieux.)

GNAF (*gn* mll. — probablem. onomat. imitant le bruit du chegros que tire l'artisan) n. m. Pop. Savetier.

GNAFLE (*gn* mll.) n. f. Mauvais coup de dés : *Faire une* GNAFLE.

GNAFFER (*gna-fé* [*gn* mll.] — rad. *gnaf*) v. a. Pop. Savetier, rapetasser.

GNAFRON, compère de Guignol, dans les marionnettes lyonnaises.

GNANGNAN ou **GNAN-GNAN** (*gn* mll. — onomat.) adj. Qui est lent, mou dans ses mouvements et dans ses actions : *Une personne* GNANGNAN.

— Substantiv. : *Ces gens que le peuple appelle des* GNANGNANS. (J.-K. Huysmans.) ‖ On écrit aussi GNIANGNIAN.

GNAPHALE n. m. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des radiées.

— ENCYCL. Les *gnaphales* (gnaphalium) sont des herbes ou, plus rarement, des plantes suffrutescentes, couvertes d'un duvet tomenteux, laineux, souvent blanchâtre, à feuilles alternes et entières, dont les capitules, groupés en corymbe, sont entourés d'un nombre indéfini de bractées blanchâtres ou brunâtres, souvent laineuses sur le dos. Le gnaphale dioïque (*gnaphalium dioicum*) ou pied-de-chat, commun dans les régions montagneuses de l'hémisphère boréal, a été employé comme béchique. L'edelweiss peut être rattaché à ce genre sous le nom de *gnaphalium leontopodium*.

Gnaphale : *a*, fleur; *b*, coupe de la fleur.

GNAPHALIÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gnaphale. ‖ On dit aussi GNAPHALOÏDE.

— n. f. pl. Section de la tribu des sénécionées, dans la famille des composées, ayant pour type le genre *gnaphale*. — *Une* GNAPHALIÉE.

GNAPHOSE ou **GNAPHOSA** n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des drassidés, type du groupe des *gnaphosés*, comprenant des araignées de taille assez forte, de teinte sombre et uniforme, avec les pattes souvent plus claires.

— ENCYCL. Les *gnaphoses* comptent parmi les plus gros drassidés; ils vivent sous les pierres et dans les bois, sous la mousse, et ne construisent pas de coque soyeuse; leur cocon blanc, plat, lenticulaire, n'est jamais fixé. On en connaît plus de cinquante espèces de l'hémisphère boréal, dont vingt-huit européennes. L'espèce type, *gnaphosa lucifuga*, est commune en France : c'est la *pythonisse lucifuge* des vieux auteurs.

Gnaphose (gr. 2 fois).

GNAPHOSÉS n. m. pl. Section des drassidés (arachnides aranéides), caractérisée par les chélicères munies d'une lame chitineuse en carène. (Trois genres composent la section des gnaphosés : *gnaphose, callilepis, asemesthes.*) — *Un* GNAPHOSE.

GNAPTOR n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des blaptinés. (On en connaît deux espèces : le *gnaptor spinimanus*, répandu depuis la Hongrie jusqu'à Smyrne, et le *gnaptor proluxus*, de l'Anatolie. Ce sont de gros blaps courts et renflés, bombés, noir brillant. Comme on en trouve souvent dans les paquets de laine brute où ils se réfugient la nuit, dans les pays de production, leur présence sert à reconnaître la provenance des laines dans les arrivages.)

GNARI KHORSUM (en thibét., *trois circonscriptions indépendantes*), province du Thibet chinois, entre l'Himmalaya au S. et la chaîne des Kouen-lun, au N. comprenant, outre les vallées supérieures du Satledj, de l'Indus et de son affluent le Gartoung, une portion des plateaux désertiques du Thibet oriental, toutes régions dont l'altitude est généralement supérieure à 4.000 mètres, mais dont les premières produisent encore des céréales, et renferment de l'or, tandis que la dernière ne comprend que des solitudes parsemées de lacs salés. Les habitants du Gnari méridional, de race thibétaine, font, avec les Chinois de l'ouest et les Hindous, un commerce important d'or et de sel, dont la ville de Gartock est le grand marché.

GNATHIUM (*ti-om'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères vésicants, famille des méloïdés, tribu des lyttinés, comprenant de petites formes allongées, grêles, finement pubescentes. (On connaît six espèces de *gnathium*, toutes américaines.)

GNATHOBDELLIDÉS n. m. pl. Famille d'annélides hirudinés, comprenant les sangsues proprement dites et les genres voisins : *bdelle, hæmopis, nephelis*, etc. — *Un* GNATHOBDELLIDE.

GNATHOCÈRE (*sèr'*) ou **GNATHOCERA** (*sé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoniinés, comprenant des cétoines africaines, dont on connaît six espèces. (Les gnathocères sont de taille médiocre, ordinairement d'un jaune cireux, tachées largement de brun; d'autres sont pubescentes.)

GNATHOCÈRE (*sèr'*) ou **GNATHOCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des ulominés, comprenant de petits insectes roux, brillants, avec deux saillies sur la face. (Les gnathocères vivent dans le bois pourri, les détritus; les deux espèces que l'on trouve en Europe : *gnathocerus cornutus* et *gnathocerus maxillosus* ont été transportées partout avec les navires.) Syn. CÉRANDRIE, et ECHOCÈRE.

Gnathocère (gr. 7 fois).

GNATHOPHAUSIE (*fô-zi*) n. f. Genre de crustacés schizopodes, famille des lophogastridés, comprenant des formes phosphorescentes, qui habitent les grands fonds de l'Océan. (L'espèce type de ces animaux singuliers est la *gnatophausia gigas*, découverte dans l'Atlantique par l'expédition du « Challenger ».)

GNATHOPODE (du gr. *gnathos*, mâchoire, et *pous, podos*, pied) n. m. Appendice des crustacés, plus ordinairement appelé patte-mâchoire. ‖ On dit aussi MAXILLIPÈDE.

GNATHORRAGIE (*to-ra-ji* — du gr. *gnathos*, mâchoire, et *rhagé*, rupture) n. f. Hémorragie de la paroi interne de la joue.

GNATHOSIE (*zi*) ou **GNATHOSIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des tentyriinés, comprenant des formes de taille moyenne, assez larges, et noires. (Les gnathosies, dont on connaît une douzaine d'espèces répandues dans la région circaméditerranéenne et l'Asie occidentale, vivent dans les lieux arides. La *gnathosia laticollis* se rencontre depuis l'Espagne jusqu'en Turquie.)

GNATHOSTOMES (*stom'*) n. m. pl. Groupe de crustacés copépodes, appelés aussi *nageurs*, et comprenant six familles : *cyclopidés, harpactidés, peltidés, calanidés, pontellidés, notodelphyidés*. — *Un* GNATHOSTOME.

GNATHOTHÈQUE (*tèk'* — gr. *gnathos*, mâchoire, et *théké*, boîte) n. f. Segment de la mâchoire inférieure des oiseaux.

GNATHOXYS (*ksiss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, tribu des cliviniées, comprenant d'assez grandes clivines australiennes, noires, brillantes, avec les élytres rugueux à la périphérie et à la suture. (L'espèce type est le *gnathoxys granularis*, long de 25 millimètres; on en connaît en tout une douzaine.)

GNATON (c'est-à-dire *le Glouton* — du gr. *gnathos*, mâchoire), personnage de la comédie de Térence. Il y figure l'homme d'esprit ravalé par sa paresse et sa gloutonnerie au rôle de parasite intrigant. Citoyen romain, il se classe, cependant, entre le maître qu'il amuse et sert, et l'esclave dont il a la ruse et la bassesse. Il est la cheville ouvrière de l'*Eunuque*. Le monologue qu'il prononce est vif, pittoresque, cru, et cependant correct. Dans la peinture de ce personnage, Térence a su garder la mesure dont s'écartent souvent ses modèles grecs, ainsi que Plaute.

GNATOPHORE (gr. *gnathos*, mâchoire, et *phoros*, qui porte) adj. Se dit d'un mollusque qui possède des mâchoires, quel que soit le groupe auquel il appartient : *Les mollusques gastéropodes polybranchiates* GNATOPHORES *sont les fiones, glaucques, dotos, etc.*

— n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui possèdent des mâchoires comme les bulimes. (Suivant qu'ils ont leurs mâchoires simples ou garnies d'une lame, les gnathophores sont divisés en *holognathes* et *élasmognathes*.) — *Un* GNATOPHORE.

GNATOPHYLLE ou **GNATOPHYLLUM** (*lom'*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, famille des caridiidés, type d'une tribu dite des *gnatophyllinés*, comprenant des petits animaux marins oblongs, renflés, à rostre court comprimé et dentelé. (Les gnatophylles ont pour espèce type le *gnatophyllum elegans*, de la Méditerranée; il est roux, piqueté de jaune brillant.)

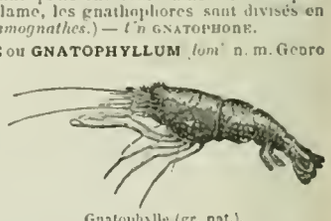

Gnatophylle (gr. nat.).

GNECCO (Francesco), compositeur dramatique italien, né à Gênes en 1769, mort à Milan en 1810. Il débuta en 1793 sur le grand théâtre de la Scala de Milan, avec un opéra-bouffe intitulé *lo Sposo di tre, marito di nessuna*, et donna au même théâtre *la Prova d'un opera seria* (1805), qui obtint plus tard du succès à Paris; *gli Ultimi due Giorni di carnevale* (1806) et *i Falsi Galantuomini* (1809). Parmi ses ouvrages donnés en d'autres villes, on cite *gli Bramini, le Nozze de' Sanniti, la Scena senza scena, Arsace e Semiramide, Carolina e Filandro, le Nozze di Lauretta*, etc. Sa musique se faisait remarquer par la chaleur, le mouvement et la verve scénique. Il écrivit aussi les paroles de quelques-uns de ses opéras.

GNEISENAU (August Wilhelm Anton, comte NEITHARDT de), feld-maréchal prussien, né à Schildau en 1760, mort à Posen en 1831. Il prit part à la guerre d'Amérique

(1780), dans les rangs de l'armée anglaise. Entré dans l'armée prussienne en 1786, il n'était que capitaine en 1806. La défense de Colberg le tira de son obscurité. Nommé major, il aida à réorganiser l'armée, et devint le chef militaire de la *Tugenbund*. En 1813, chef de l'état-major de Blücher, il fut anobli après la bataille de Leipzig. A Waterloo, il sut arriver à temps pour décider la victoire, Blücher disait en parlant de lui : « Ma tête. » Nommé gouverneur de Berlin, puis feld-maréchal (1825), il mourut du choléra en allant commander l'armée de l'Est contre les Polonais insurgés (1831).

GNEISS (*gnè-illss* [*ll* mll.] — mot saxon) n. m. Roche composée de quartz, de mica en paillettes et de feldspath, avec structure schisteuse.

— Encycl. Le passage des *gneiss* aux granits n'est pas marqué par un brusque changement dans la nature de la roche ; le gneiss y devient un véritable granit schistoïde. Le gneiss passe souvent au micaschiste. Le passage s'opère par la diminution du feldspath comparativement à la quantité de quartz et de mica.

Le gneiss paraît constituer les parties profondes de l'écorce terrestre et doit être considéré comme une formation d'origine ignée.

GNEISSEUX (*gnè-illss-seû* [*ll* mll.]), **EUSE** adj. Qui appartient au gneiss ou qui est de la nature du gneiss.

GNEISSIQUE (*gnè-illss-sik'* [*ll* mll.]) adj. Qui a la structure ou les caractères du gneiss.

GNEISSITE (*gnè-illss-sit'* [*ll* mll.]) n. f. Variété granulitique de gneiss.

GNEIST (Rodolphe), jurisconsulte et homme politique allemand, né à Berlin en 1816. Il devint, en 1841, assesseur, puis juge à la cour d'appel et au tribunal supérieur, voyagea en Italie, en France, en Angleterre, et fut, à son retour, nommé professeur extraordinaire à l'université de Berlin (1844). Lors des événements de 1848, il se jeta dans le parti libéral. Elu par la ville de Stettin membre du Parlement (1858), il fit ensuite partie de l'Assemblée constituante de l'Allemagne du Nord, puis du Reichstag. Il se montra un des plus redoutables adversaires des cléricaux dans le Kulturkampf. A la mort de Guillaume Ier, il fut nommé professeur du prince impérial, plus tard Guillaume II. On lui doit, de nombreux ouvrages : *le Droit constitutionnel et administratif anglais* (1857-1863) ; *Système de la taxe foncière en Angleterre* (1859) ; *Histoire du self government anglais* (1863) ; *la Réforme financière en Prusse* (1881) ; *Histoire de la constitution anglaise* (1882).

GNESEN (en polon. **Gnezno** ou **Gniezno**), ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Posen], dans une plaine lacustre, entre des étangs dont les émissaires gagnent deux affluents droits de la Wartha, grand tributaire droit de l'Oder ; 18.000 hab. Ch.-l. de cercle. Cité industrielle : fabriques de toiles et de draps. Ce fut jadis une capitale de la « Grande-Pologne », et elle est restée presque purement polonaise. Belle cathédrale à demi métropolitaine, l'archevêque de Posen étant aussi celui de Gnesen.

GNÉTACÉES n. f. pl. Famille de plantes, de la classe des gymnospermes. — *Une* GNÉTACÉE.

— Encycl. Bot. Cette famille, qui occupe le rang le plus élevé parmi les gymnospermes, ne renferme que les trois genres *éphèdre*, *gnète* et *welwitschie*, qui se distinguent très nettement par leur appareil végétatif. Les fleurs des gnétacées sont unisexuées. Leurs étamines ne comportent qu'un petit nombre de sacs polliniques. Leur fleur femelle contient un ovule orthotrope, inséré à la face interne d'une sorte de sac ouvert à sa partie supérieure et constitué par deux écailles concrescentes : c'est une forme de passage vers l'ovaire clos des angiospermes.

— Bot. foss. Les *gnétacées* sont représentées à l'état fossile par des fragments de rameaux et des fleurs femelles rapportées aux *ephedra*. Cette attribution probable, mais non certaine, ferait descendre l'apparition des gnétacées jusque dans les terrains jurassiques d'Ust-Balei (Sibérie orientale), mais la conformation des graines, qui rappelle celle des graines houillères, laisse supposer une origine plus ancienne encore.

GNÈTE n. f. Genre de gnétacées.

— Encycl. Les *gnètes* (gnetum) sont des arbrisseaux grimpants, ou plus rarement des arbres à rameaux noueux, à feuilles opposées, dont les fleurs unisexuées, parfois dioïques, forment des épis denses ou interrompus. On en connaît une quinzaine d'espèces, de l'Asie et de l'Amérique tropicales. Le *gnetum gnemon*, de Java, est cultivé pour ses graines comestibles ; on en mange aussi les feuilles jeunes. Le *gnetum funiculare* fournit une écorce textile. Le *gnetum urens* contient dans ses rameaux un suc mucilagineux et rafraîchissant ; sa graine est aussi comestible.

Gnète : *a*, portion d'inflorescence.

GNETOPSIS (*gné, psiss*) n. m. Genre fossile du terrain houiller de Grand'Croix, fondé sur des fructifications femelles composées d'un ovaire à bords dentelés, bicarpellaire, ouvert, renfermant quatre ovules fixés aux parois internes et entourés de poils protecteurs qui remplissent les vides de la cavité ovarienne.

— Encycl. Les ovules montrent un sac embryonnaire, deux archégones, une chambre pollinique, un canal micropylaire, des grains de pollen à prothalle mâle *pluricellulaire* ayant pénétré dans la chambre pollinique : c'est l'exemple le plus ancien d'un *ovaire* à structure conservée renfermant des ovules. On peut rapprocher ce genre de la famille des gnétacées, dont il serait un ancêtre bien remarquable.

GNIANGNIAN n. m. et adj. V. GNANGNAN.

GNIDE, ville de l'ancienne Asie Mineure. V. CNIDE.

Gnide (LE TEMPLE DE), poème en prose, en sept livres, par Montesquieu, qui, dans sa préface, donne cet opuscule comme une traduction d'un manuscrit grec ignoré (1725). — Ce petit ouvrage, paru sans nom d'auteur, obtint un vif succès, et d'Alembert en fit un grand éloge. La trame en est pourtant mince : il s'agit de l'amour de deux jeunes gens pour deux jeunes filles, de leur séparation momentanée, de la jalousie à laquelle s'abandonnent les amants et de leur réconciliation finale. L'auteur a cherché le prétexte de tableaux voluptueux, tels que la description en un style fleuri et froid, du temple de Vénus, du concours de beauté, de la vie des sybarites, etc.

Gnidie.

GNIDIE (*dî*) n. f. Arachn. Genre d'arachnides, rapporté par plusieurs auteurs au genre cosmète.

— Bot. Genre de thymélées. ‖ On dit aussi GNIDIENNE.

— Encycl. Bot. Les *gnidies* sont des arbrisseaux à feuilles alternes ou rarement opposées, à fleurs groupées en cymes terminales. Elles croissent toutes au cap de Bonne-Espérance. On en connaît environ soixante-cinq espèces, dont la plupart sont cultivées dans les serres tempérées ou les orangeries, pour leur feuillage persistant et d'un vert gai, et pour leurs fleurs dont l'odeur rappelle celle de l'héliotrope. A Madagascar, le liber de la *gnidia daphnæfolia* sert à faire des cordes et du papier.

GNIÉDITCH (Nicolas Ivanovitch), poète russe, né à Poltava en 1784, mort à Saint-Pétersbourg en 1823. Conservateur de la Bibliothèque impériale (1811), membre de l'Académie des sciences russe (1814), il a traduit en vers l'*Iliade* et les plus beaux ouvrages de Voltaire, Chénier, Shakspeare, Byron, et publié plusieurs volumes de poésie : *Chansons populaires des Grecs modernes* (1817) ; *les Pêcheurs* (1820) ; etc.

GNIÔRAN KOUAN-ON, l'une des trente-trois transformations du bodhisattva Kouan-on (*Avalokitéçvara*), fréquemment représentée par les artistes japonais. Kouan-on remplit le rôle de déesse protectrice des pêcheurs et prend l'apparence d'une femme, voilée de blanc, qui glisse sur les flots portée par un énorme poisson, ou qui porte un poisson dans un panier.

GNIPHON (Marcus Antonius), rhéteur latin, né en Gaule en 111 avant J.-C. mort en 63. Il étudia à Alexandrie, se rendit à Rome, où il suivit les leçons de L. Plotius et enseigna lui-même avec éclat. Il composa deux livres : *De latino sermone*. Cicéron et César furent ses élèves. On lui attribue à tort divers écrits, entre autres, la *Rhétorique à Hérennius*.

GNOCCHIS (*gnho-kiss*) n. f. Petites pâtes italiennes, faites de farine, œufs et fromage, et que l'on fait cuire au lait bouillant, puis gratiner au four.

GNOGNOTE (*gn* mll. — orig. inconn.) n. f. Pop. Chose de peu de valeur : *C'est de la* GNOGNOTE.

GNOIEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), sur la Regnitz ; 3.610 hab.

GNOITE n. m. Membre d'une secte dont les adeptes sont plus souvent nommés NESTORIENS.

GNOLE (*gn* mll.) n. f. Pop. Autref. Veste. ‖ Auj. Eraflure faite à une toupie par une autre toupie en mouvement. V. GNON.

— Par ext. Coup, gifle : *Recevoir une* GNOLE.

— adjectiv. Imbécile : *Avoir l'air* GNOLE. ‖ Sot, niais : *C'est* GNOLE. (On écrit aussi GNIOLE.)

GNOLE ou **GNOLUS** (*luss*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des argiopidés, type de la section des *gnolés*, comprenant des araignées à abdomen bossué, triangulaire. (On en connaît six ou sept espèces du Chili, du Pérou et du Brésil.)

GNOLÉS n. m. pl. Section des argiopidés (arachnides aranéides), comprenant les deux genres *gnole* et *pœcilarcys*. — *Un* GNOLÉ.

GNOLEUR (*gn* mll.) n. m. Pop. Ouvrier qui fait en chambre la remise à neuf des vieux chapeaux d'homme : *Beaucoup de* GNOLEURS *sont Polonais*.

GNOME (mot forgé par Paracelse, probablement d'après le gr. *gnômê*, intelligence) n. m. Personnage surnaturel, très petit et difforme, imaginé par les cabalistes.

— Encycl. D'après les légendes qui le concernaient, le *gnome* possédait les secrets de la terre et animait les plantes et les animaux. D'origine talmudique, il subit des modifications suivant les contrées où s'implanta le peuple juif. La *gnomide*, femme du gnome, était plus petite encore, mais adorablement belle ; elle avait, dans la terre, la garde des diamants. Le gnome s'attachait aux mineurs et les protégeait, tandis qu'il haïssait les autres humains. D'après le Talmud, un gnome coopéra à l'édification du temple de Salomon. En Allemagne, le gnome Rubezahl jouit d'une grande popularité dans les contes du Musæus. Le gnome passa, au XVIe siècle, dans le domaine de la poésie ; tel le Caliban de Shakspeare.

GNOMIDE n. f. Femme du gnome. V. GNOME.

GNOMIQUE (*mik'* — du gr. *gnômê*, sentence) adj. Littér. Sentencieux, en parlant des poèmes qui contiennent des maximes : *Les critiques de Caton sont un poème* GNOMIQUE. ‖ *Poètes gnomiques* ou substantiv. *Les gnomiques*, Ceux qui ont composé des ouvrages sentencieux ou moraux.

— Gramm. *Aoriste gnomique*, Aoriste employé au mode indicatif pour marquer un fait général d'expérience. Cet aoriste, appelé aussi *d'expérience* et assez inexactement *d'habitude*, est surtout employé en grec et en latin. On en trouve quelques exemples en français : *Qui ne* SUT *se borner ne* SUT *jamais écrire*. (Boileau.)

— Encycl. Littér. La poésie *gnomique* a été florissante chez les Grecs, surtout au VIe siècle avant notre ère. On trouve déjà beaucoup de maximes chez Homère et chez Hésiode. Mais, à proprement parler, la poésie gnomique n'a constitué un genre littéraire distinct qu'à partir du VIe siècle. C'est alors qu'elle a pris son véritable caractère : celui d'une philosophie morale et familière, qui, sous la forme métrique, prétend résumer l'expérience et donner à tous des conseils pratiques. Les principaux représentants de cette littérature ont été Théognis, Phocylide, Solon, et, avec Solon, la plupart de ceux qui figurent dans les listes des *Sept Sages* : Thalès, Bias, Pittacos, Cléobule, Périandre, Epiménide, etc. Après le VIe siècle, la matière de cette poésie se retrouve dans presque toutes les œuvres en vers, surtout dans les tragédies et les comédies, puis chez les érudits et les compilateurs du temps de l'Empire ; par exemple, chez Plutarque et Athénée. Jusqu'au temps des Byzantins on composa des *Gnomologies*, des recueils d'*Apophthegmes*, où se condensait la sagesse du passé. Les Latins eurent les *Sentences* de Publius Syrus, et les *Distiques* de Dionysius Caton. Des Grecs et des Romains, la poésie gnomique est passée au moyen âge, puis à la Renaissance, qui vit apparaître les quatrains moraux de Pibrac et autres magistrats.

GNOMOLOGIE (*ji* — gr. *gnômologia*) n. f. Recueil de sentences. ‖ Emploi des sentences, des citations.

GNOMOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la gnomologie : *Philosophie* GNOMOLOGIQUE.

GNOMON (du lat. *gnomon*, gr. *gnômôn*, même sens) n. m. Instrument se composant d'un style quelconque faisant ombre sur une surface plane et horizontale et destiné à indiquer, d'après la longueur de l'ombre du style, la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon.

— Encycl. Sur une surface horizontale, on trace une ligne bien droite qui coïncide avec la méridienne du lieu. Sur cette ligne, on pose l'extrémité du gnomon, maintenu vertical. Au moment du midi vrai, on mesure cette ombre. D'autre part, on connaît la longueur du style. En appelant L cette longueur, *l* la longueur de l'ombre du style, α la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon, on a :

$$\operatorname{tg} \alpha = \frac{L}{l}.$$

Si l'on fait cette opération aux deux solstices, il est facile de calculer la latitude du lieu. Cette latitude est égale, en effet, à la demi-somme des distances zénithales du soleil aux deux solstices. Or, on sait que la distance zénithale d'un astre est le complément de la hauteur de cet astre au-dessus de l'horizon, et cette hauteur est donnée, comme nous venons de le voir, par le *gnomon*. La même méthode s'emploie aussi pour connaître l'obliquité de l'écliptique.

La méthode du gnomon, connue dans l'antiquité, paraît avoir été en usage chez les Chinois, les Egyptiens et les Péruviens. Dans les temps modernes, deux gnomons ont eu quelque célébrité : celui de l'église Sainte-Pétronne, à Bologne, construit en 1653 par J.-D. Cassini, et celui de l'église Saint-Sulpice, à Paris, établi par Lemonnier en 1742.

GNOMONIQUE (*nik'*) n. f. Art de construire des cadrans solaires ou lunaires dits *gnomons*.

— Encycl. D'après Diogène Laërce, Anaximandre aurait, le premier, établi un gnomon en Grèce. D'après Hérodote, ce serait aux Chaldéens que serait due cette invention. Vitruve nous a conservé les noms des différents genres de cadrans solaires employés chez les anciens, ainsi que ceux de leurs inventeurs. Il attribue à Bérose le cadran appelé *hémicycle*. Le *scaphé* fut imaginé par Aristarque de Samos : on a retrouvé de ces cadrans dans les ruines de Tusculum, de Castel-Nuovo, de Pompéi. Le *disque* est aussi attribué à Aristarque de Samos. Eudoxe de Cnide imagina l'*arachné* ; Scopus de Syracuse, le *plinthe* ; Parménion, le *pros ta istoroumena* ; Théodore, le *pros panclinia* ; Patrocle, le *pélécinon* ; Dionysidore, le *cône* ; et Apollonius, le *carquois*. Ces différents cadrans nous sont absolument inconnus. Vitruve cite encore le *gonarché*, l'*eugoniaton* et l'*antiborenm*. Les anciens avaient aussi des cadrans portatifs à suspension, dont on a retrouvé quelques types.

Enfin, les Arabes nous ont laissé un grand nombre de traités de gnomonique, dont la plupart sont restés manuscrits.

GNOMONISTE (*nisst'*) n. m. Celui qui s'occupe de l'art de construire des gnomons.

GNON (*gn* mll.) n. m. Arg. Coup : *Recevoir un* GNON.

GNOPHOS (*foss*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères géomètres, comprenant des phalènes voisines des boarmies. (Ce sont des papillons de taille médiocre, grêles, à long abdomen squameux, à ailes larges, soyeuses, grises variées de brun ; les chenilles courtes, épaisses en avant, s'enterrent ou s'abritent sous les feuilles pour se chrysalider. On en connaît une trentaine d'espèces européennes, sans compter celles des régions voisines. L'espèce type du genre est le *gnophos mucidaria*, de France.)

Gnophos (gr. 2 fois).

GNORIME ou **GNORIMUS** (*muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des trichinés, comprenant des formes carrées, à épaules saillantes, propres à l'hémisphère boréal. (Des dix espèces connues, cinq habitent l'Europe ; les autres sont des régions voisines ou de l'Amérique du Nord. Le gnorime commun de France est le *gnorimus nobilis*, doré verdâtre, piqueté de blanc ; long de 15 à 18 millimètres, il abonde en été sur les fleurs de sureau ; sa larve se développe dans les vieux saules et autres arbres.)

Gnorime (gr. nat.).

GNOSALL, paroisse d'Angleterre (comté de Stafford, sur le canal de Liverpool à Birmingham ; 2.400 hab.

GNOSCOPINE (*sko*) n. f. Alcaloïde $C^{23}H^{19}Az^2O^{11}$, extrait des eaux mères de purification de la narcotine. Ce sont de longues aiguilles qui se décomposent en fondant à 233° et se dissolvent en rouge carmin dans l'acide azotique.)

GNOSE (*gnôz'* — du gr. *gnôsis*, connaissance) n. f. Science supérieure aux croyances vulgaires. (S'emploie particulièrement en théologie) : *On a voulu introduire une fausse* GNOSE *à la place de la véritable*. (Boss.)

— Hist. relig. Doctrine des gnostiques. V. GNOSTICISME.

— Occult. Philosophie suprême, contenant toutes les

ou naissances sacrées, dont les mages gardaient soigneusement le secret et qui faisait, pour les seuls initiés, l'objet de l'enseignement ésotérique.

GNOSIMAQUE (*nô-zi-ma-k'*) — du gr. *gnôsis*, science, et *makê*, combat. n. m. Nom de sectaires qui parurent dans les premiers siècles du christianisme, et qui combattaient la science, prétendant que Dieu ne demande que des bonnes œuvres, et point de science, même religieuse.

GNOSIS. Mythol. Nom donné à Ariane et tiré de la ville de Gnosse, en Crète, dont Minos, son père, était roi.

— Astron. *Étoile de Gnosis*, La Couronne d'Ariane, constellation.

GNOSSE, ancienne ville de l'île de Crète. V. CNOSSE.

GNOSSIEN, ENNE (*gnô-si-in, èn'*). Géogr. anc. Personne née à Gnosse ou qui habitait cette ville. — *Les* GNOSSIENS.

— Adjectiv. Qui appartient à Gnosse ou à ses habitants. — Astron. *Couronne* ou *Étoile gnossienne*, Ancien nom de la Couronne d'Ariane.

GNOSTICISME (*gnô-sti-sis'm'*) — rad. *gnostique*) n. m. Système de philosophie, dont les partisans prétendaient avoir une connaissance sublime de la nature et des attributs de Dieu.

— ENCYCL. Les gnostiques étaient ou des platoniciens dégénérés, mais érudits, curieux et désireux de faire une place à quelques formules chrétiennes, ou des chrétiens qui voulaient garder en liberté la plupart des rêves de l'ancien Orient. Beaucoup de Pères de l'Église les combattirent et contribuèrent ainsi à les faire connaître.

Le *gnosticisme* ne compta pas moins de soixante-dix sectes différentes, mais on les ramène d'habitude à cinq groupes : le groupe *palestinien*, dont l'un des chefs fut Simon le Magicien, qui amalgama des emprunts faits à la Bible avec des restes de polythéisme; le groupe *assyrien*, plus rapproché de Zoroastre; le groupe *égyptien*, où l'on trouve les noms fameux de Basilide et de Valentin; le groupe *sporadique* (ou disséminé), néo-platonicien et éclectique, où enseigna le communiste Carpocrate; enfin, le groupe *asiatique* qui, avec Marcion et les marcionites, joua plus que les autres des textes évangéliques.

Le fond des doctrines gnostiques était une explication du mal par la coexistence de deux principes; c'était donc un manichéisme plus savant. D'un dieu « ineffable », dont rien ne peut être affirmé, est sorti par émanation le monde où nous sommes. Il a commencé par des esprits purs de tout mélange. Mais à cette émanation a succédé l'*incarnation* : c'est là la chute, qui, suivant quelques gnostiques, a débuté par des corps de femmes. En d'autres termes, c'est le mal dont il reste à s'affranchir par la *rédemption*. Si la matière est le principe du mal, tout corps est mauvais, toute chair est abominable. De là la condamnation absolue de la vie, de la procréation, du mariage et aussi de la propriété des choses matérielles.

Le gnosticisme se tirait des difficultés pratiques de ses formules par des détours où bien des sectes l'ont suivi. La chair et la matière sont mauvaises ; mais, ajoutait-il, il n'y a qu'à les mépriser en esprit, tout en y cédant en fait. Carpocrate, non content de permettre l'immoralité, la prescrivait, afin d'épuiser la série des iniquités accessibles à notre nature et d'en préparer ainsi l'affranchissement. Son fils, Épiphane, tira de ces principes une condamnation formelle de la propriété : tout devait être mis en commun, les biens et les femmes.

GNOSTIQUE (*stik'* — du gr. *gnôstikos*; de *gnôsis*, connaissance. n. m. Qui possède la perfection de la science chrétienne. ‖ Partisan du gnosticisme : *Le prestige des noms hideux ou supposés tels était un des moyens de séduction qu'employaient les* GNOSTIQUES *auprès des gens simples* (Renan).

— Adjectiv. *Hérétiques* GNOSTIQUES. ‖ Qui appartient aux gnostiques : *Des livres* GNOSTIQUES.

— ENCYCL. V. GNOSTICISME.

GNÔTHI SEAUTON (*nô-ô-ton'* — mots gr. signif. *connais-toi toi-même*). Maxime qui était gravée au fronton du temple de Delphes et que Socrate avait adoptée. (On la cite aussi sous sa forme latine : *Nosce te ipsum*.)

GNOU (*gnou* n. m. Genre d'antilopes africaines.

— ENCYCL. Les *gnous* sont à peu près de la taille d'un âne; leur train de derrière, fin et surbaissé, rappelle celui du cheval, dont ils ont la queue; leur train de devant, épais et haut, leur tête énorme, à cornes recourbées en croissant, sont ceux d'un bœuf; leur pelage est rayé, beaucoup plus fourni en avant qu'en arrière. Ce sont des antilopes farouches, vivant en troupes. Leur ancien nom scientifique de *catoblepas* a été remplacé par celui de *connochætes*. On en connaît trois espèces : le gnou gorgon (*connochætes taurinus*), rayé de bandes bleuâtres, qui se trouve dans l'Afrique méridionale et orientale; gnou à crinière blanche (*connochætes albojubatus*), qui remonte jusqu'au Victoria-Nyanza; gnou des auteurs anciens (*connochætes gnou*), de l'Afrique australe; ce dernier est devenu très rare. La viande du gnou est tendre et succulente; de sa peau on fait du cuir, de ses cornes, des manches de couteaux et divers autres objets.

Gnou, et a, gnou gorgon.

GO (TOUT DE) (rad. *gober*. — Dans d'anciens textes, *tout de gob*, tout d'un trait. loc. adv. Sans difficulté, au pr. et au fig. : *Avaler quelque chose* TOUT DE GO. *Ça va* TOUT DE GO. ‖ Sans façon, sans cérémonie : *Excusez, si j'entre comme ça* TOUT DE GO.

GO ON (*gô-on'* — loc. angl. signif. littéralem. *va sur! En avant!* ou *Continuez*), cri que pousse le starter, sur les champs de courses français, en donnant le départ.

GOA, ville portugaise de la péninsule hindoustanique, située dans une île comprise entre les embouchures de deux petits fleuves côtiers, la Mandavi au N., le Zouarim au S., 10.300 hab. Ville déchue, sans commerce ni industrie. La ville actuelle, capitale des possessions portugaises dans l'Inde, possède une statue d'Albuquerque, du nombreuses églises, et, dans la cathédrale, le corps de saint François-Xavier. Elle a été bâtie, en 1765, à 8 kilom. de l'ancienne cité, fondée en 1510 par Albuquerque, et dont il ne reste que des ruines. Goa, qui possède un bon port, d'accès facile, exporte de l'huile de coco et de coprah. Le territoire, enclavé dans la présidence de Bombay, a un littoral de 1.500 kilom. de long, une superficie de 3.748 kilom. carrés, une population de 494.000 hab. A l'intérieur, il s'avance jusqu'à la crête des Ghâtes occidentales, à une cinquantaine de kilom. de la côte. Il possède des rizières, des cocotiers et des forêts.

GOA ou **GOAK**, bourg de la Malaisie (Philippines [île de Luçon]), dans la presqu'île de Camarines et d'Albay, sur un rio côtier; 5.570 hab.

GO AHEAD (*go-cu-èd'*) loc. angl. Marchons, ou Allez en avant.

GOAJIRE, presqu'île de l'Amérique du Sud, appartenant en majeure partie, depuis l'arbitrage du 16 mars 1891, à la république de Colombie. Riche en bois du Brésil et en cuirs, en salines et peut-être aussi en phosphates, ce pays est peuplé d'environ 30.000 Indiens Goajires.

GOAJIRES, GOAHIROS, GOAJIROS ou **GUAJIROS**, population indienne de l'Amérique du Sud, qui habite la presqu'île de Goajire. — *Un* GOAJIRE, GOAHIRO, GOAJIRO ou GUAJIRO.

— Adjectivem. : *Les mœurs* GOAJIRES, GOAHIROS, GOAJIROS ou GUAJIROS.

— ENCYCL. De grande taille, de couleur brique ou acajou, les *Goajires* ont la face large et la chevelure noire. Les femmes sont d'une grande perfection de formes. Ces Indiens font le trafic du poisson, de la viande sèche, du bois, du sel et des cuirs. Ils ont conservé l'usage de leur vieille langue, parente des langues chibchas.

GOALPARA, ville et district de l'Assam (Indes anglaises), sur le Brahmapoutra, en face du confluent du Monas. Le sol est très plat, et souvent inondé. Le district confine à la présidence du Bengale, à l'O. ; à l'État indigène du Boutan, au N. ; au pays des Garros, au S. Superf. : 11.480 kilom. carr. ; popul. : 500.000 hab. environ. Culture du coton, du tabac, de la canne à sucre.

GOAR (saint), anachorète, né en Aquitaine, mort en 649. Il entra dans les ordres, puis se retira dans une solitude entre Coblentz et Mayence, sur la rive gauche du Rhin. — Fête le 6 juin.

GOAR (Jacques), helléniste et dominicain, né à Paris en 1610, mort à Amiens en 1653. Il fut nommé, en 1631, prieur des dominicains de l'île de Chio et devint, en 1652, vicaire général de son ordre. Son principal ouvrage est un tableau de la liturgie grecque à toutes les époques, publié à Paris, en 1647, sous le titre d'*Eucologe* ou *Rituel des Grecs*. Il a encore édité les œuvres de plusieurs écrivains byzantins et collaboré à la composition de l'*Histoire byzantine*. Il était l'ami et le correspondant de Du Cange.

GOASCORAN, fleuve côtier de l'Amérique centrale (Honduras), tributaire du Pacifique (baie de Fonseca), servant partiellement de frontière entre le Honduras et le Salvador. On a songé à utiliser sa vallée pour la construction d'un chemin de fer transisthmique.

GOAVE, nom porté par deux villages des Antilles (Haïti); le premier, **Grand-Goave**, est un petit port sur la baie de Léogane. Le second, **Petit-Goave**, qui faillit, au XVIIIe siècle, devenir la capitale de la partie française de l'île, est la plus importante des deux localités; 5.000 hab.

GOBAGE (*baj'* — rad. *gober*) n. m. Pop. Sympathie, amour.

GOBALI n. f. Très petite barque corse, employée sur les étangs et en particulier sur l'étang de Bignoglia.

GO-BANG (ou *dames japonaises*) n. m. Jeu introduit en Europe par l'Anglais Cremer.

— ENCYCL. Le *go-bang* se joue sur un damier comprenant quatre cents cases, et le nombre des joueurs peut être de deux ou de quatre. Chaque joueur, à tour de rôle, pose un pion sur le damier, et il s'agit, pour gagner la partie, de placer cinq pions sur cinq cases consécutives, soit horizontalement, soit verticalement ou diagonalement.

GOBANTE (rad. *gober*) adj. f. Pop. Très séduisante : *Femme* GOBANTE.

GOBAT (Samuel), évêque anglican de Jérusalem, né à Crémine, canton de Berne en 1799, mort à Jérusalem en 1879. En 1826, la Société des missions d'Islington le chargea d'évangéliser l'Abyssinie. Il ne put pénétrer qu'en 1830 à Gondar, et dut quitter le pays en 1833. Il a laissé un curieux *Journal d'un séjour en Abyssinie pendant les années 1830-1832* (1834). Après avoir dirigé à Malte le collège protestant, Gobat fut nommé, en 1846, évêque anglican de Jérusalem.

GOBATTI (Stefano), compositeur italien, né à Bergantino en 1852. A peine âgé de vingt et un ans, il donna au Théâtre communal de Bologne, à la fin de 1873, un opéra intitulé *i Goti*, dont le succès fut éclatant. Deux ans après, il faisait représenter sur le même théâtre *Luce*, en cinq actes, avec un égal succès.

GOBBAERTS (Jean-Louis), compositeur belge, né à Anvers en 1835, mort à Saint-Gilles (Bruxelles) en 1886. Élève du Conservatoire de Bruxelles, il ne publia pas moins de *douze cents* petits morceaux, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de STREABBOG, LÉVY ou LUDOVIC. Il est aussi l'auteur d'une *Méthode* de piano.

GOBBE ou **GOBE** (rad. *gober*) n. f. Préparation en forme de bol, qu'on donne aux chiens, etc., pour les empoisonner : *Les* GOBBES *se composent ordinairement de viande hachée et de noix vomique ou de strychnine*. ‖ Bol dont on se sert pour engraisser la volaille.

— Art vétér. Syn. de ÆGAGROPILE.

GOBE-DIEU n. m. Appellation ironique de ceux qui communient souvent. ‖ Pl. *Des* GOBE-DIEU.

GOBE-GOUJONS n. Personne faisant maigre chère. (Vx.) ‖ Pl. *Des* GOBE-GOUJONS.

GOBEL (Jean-Baptiste-Joseph), archevêque constitutionnel de Paris, né à Thann (Alsace) en 1727, guillotiné à Paris en 1794. Élève du collège germanique à Rome, il fut nommé chanoine de Porrentruy, puis sacré évêque *in partibus* de Lydda (1772) et chargé d'administrer la partie française du diocèse de Bâle. En 1789, le clergé de Belfort le députa aux États généraux. Il prêta serment à la Constitution civile et fut élu évêque par les colléges électoraux du Haut-Rhin, de la Haute-Marne et de Paris. Il opta pour ce dernier siège et assista l'évêque d'Autun au sacre des premiers prélats constitutionnels. Pendant les trois années suivantes, il essaya de négocier en secret avec le pape, mais, en même temps, il favorisait le mariage des prêtres. Il finit par s'unir à Chaumette, à Hébert et à Cloots, et, sur leurs conseils, déposa à la Convention ses insignes épiscopaux sur le bureau du président. Arrêté avec Hébert et Chaumette, à l'instigation de Robespierre, il fut condamné à mort et exécuté.

GOBELET (*lè* — de l'anc. franç. *gobel*, d'orig. inconn.) n. m. Vase à boire rond avec ou sans anse, ordinairement sans pied, moins large et plus haut qu'une tasse. ‖ Par ext. Verre sans pied.

Gobelets : 1. A boire; 2. A dés.

— Ustensile en forme de gobelet à boire, sans anse, ordinairement de fer-blanc, qui sert à escamoter, à faire des tours. ‖ *Tour de gobelet*, Tour d'escamotage exécuté avec des gobelets. ‖ Sorte de petit vase cylindroconique, en cuir, etc., servant à lancer les dés à jouer.

— Bot. Tige qui porte plusieurs fruits attachés ensemble, comme le gland, la faine, la noisette. ‖ Fleur dont la corolle est en forme de gobelet. ‖ *Gobelet d'eau*, Nom vulgaire des golyhioles.

— Hist. Office consistant dans l'administration du pain, du vin et du fruit de la bouche du roi. ‖ *Chef du gobelet*, Premier officier de bouche d'une maison souveraine.

— Hortic. Taille de certains arbres fruitiers, dans laquelle le bas est extérieurement aussi large que le haut.

— Mar. Sorte de vase en fer placé sur la tête des bas mâts d'un navire désarmé pour les protéger de la pourriture.

— Pharm. Vase fait d'une écorce médicamenteuse, dans lequel on laisse séjourner de l'eau qui acquiert ainsi des propriétés thérapeutiques : GOBELET *émétique*, GOBELET *de gaiac*, etc.

— Pyrotechn. Enveloppe en carton, fortement serrée à ses deux extrémités, qui contient la fusée.

— ENCYCL. Archéol. Le terme de *gobelet* désignait jadis des vases à boire de toutes sortes, des hanaps en même des calices, qu'ils fussent de métal, de verre ou de bois. Beaucoup possédaient un pied et un couvercle. Dans le cérémonial princier, le gobelet était le vase d'orfèvrerie dans lequel le grand échanson versait le vin de la coupe, pour en faire l'essai. Les gobelets sans ornements en relief étaient ordinairement calibrés de manière à pouvoir rentrer les uns dans les autres pour la facilité du transport; leur réunion composait une *pile*, souvent incluse dans un grand récipient appelé *coupe*, ou dans un étui nommé *gobelière*. Dans

Gobelets : 1. Antique; 2. A pied (XVe s.); 3. En verre émaillé (XVIe s.); 4. A couvercle (XVIIe s.).

le service de la table, au moyen âge, le gobelet d'essai devait être placé au haut bout de la table, et l'échanson, devait toujours le porter par le pied.

— Hist. V. NOUEUR (la).

— Prestidig. Le jeu *des gobelets* s'exécute généralement avec trois gobelets, des balles de liège et un bâton, que l'on appelle « bâton de Jacob ». Il consiste à feindre de mettre une muscade alors qu'on l'escamote et à mettre invisiblement une muscade sous le gobelet lorsqu'on le soulève pour montrer qu'il ne contient rien. Quant au gobelet à ramasser, il était muni d'une cuiller, fixée au fond du gobelet et qui, actionnée avec le doigt, appliquait l'objet à ramasser sur la paroi du gobelet.

GOBELETERIE (*rî*) n. f. Fabrication et commerce de gobelets, de verres à boire, etc. V. VERRERIE.

GOBELETIER (*ti-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui travaille, vend des gobelets, etc.

GOBELIÈRE (rad. *gobelet*) n. f. Etui ou custode de bois, de cuir, et même d'orfèvrerie, qui servait anciennement à renfermer les gobelets.

GOBELIN (du bas lat. *gobelinus*, du gr. *kobalos*, même sens) n. m. Démon, lutin.

— ENCYCL. V. GOGUELIN.

Gobelins (MANUFACTURE DES), célèbre établissement de tapisserie et de teinture, situé à Paris, entre l'avenue des Gobelins, la rue Croulebarbe et la Bièvre. — Les Gobelins étaient une famille originaire de Reims, qui, au XVe siècle, avait établi dans le faubourg Saint-Marceau, à Paris, une entreprise de teinture; Gilles Gobelin s'enrichit dans cette industrie et acquit de grandes propriétés sur les bords de la Bièvre, qu'on appela de son nom « rivière des

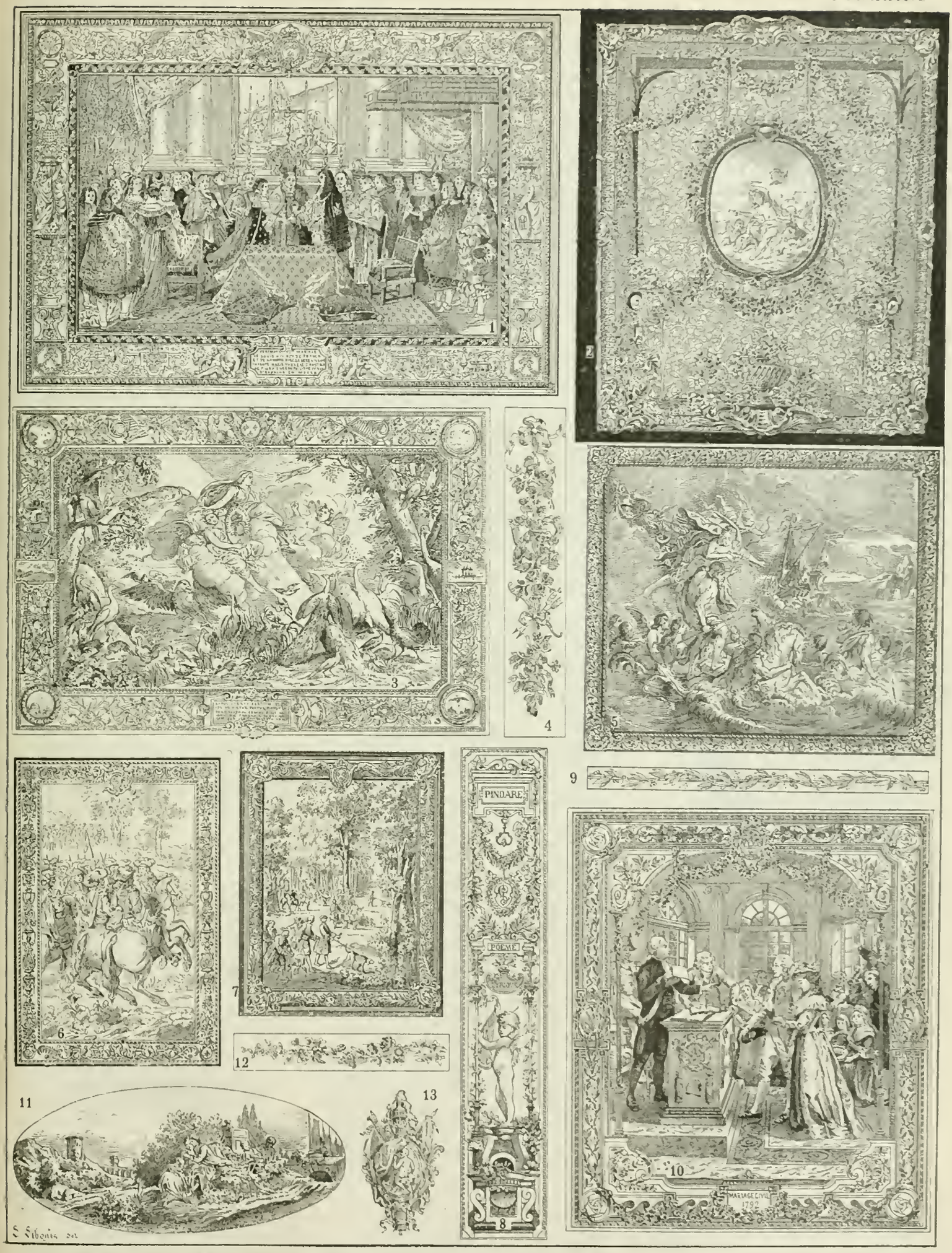

Tapisseries de la manufacture des Gobelins : 1. Le mariage de Louis XIV (tapisserie de la suite de l'histoire du roi; carton de Charles Lebrun [xviie s.]). — 2. Tapisserie de la suite des amours des dieux (carton de Boucher [xviiie s.]). — 3. L'air (tapisserie de la suite des éléments, carton de Ch. Lebrun [xviie s.]). — 4. Trophée pastoral (xviiie s.). — 5. Triomphe de Neptune (carton de Lebrun [xviie s.]). — 6. Maréchal de Turenne (carton de van der Meulen [xviie s.]). — 7. Chasse royale (carton d'Oudry [xviiie s.]). — 8. Panneau pour le palais de l'Elysée (carton de Galland [xixe s.]). — 9. Fragment de bordure. — 10. Le mariage civil, destiné à la salle des mariages de la mairie de Bordeaux (carton de Claude [xixe s.]). — 11. Dossier de canapé (carton de Boucher [xviiie s.]). — 12. Fragment de bordure. — 13. Cartouche de guerre (xviiie s.).

Gobelins. Son fils, Philibert Gobelin et ses petits-enfants agrandirent cette fortune, de telle sorte qu'à la troisième ou quatrième génération, la famille renonça à sa profession première pour acheter des titres et des emplois, laissant son nom à l'habitation, puis au quartier, enfin à tout l'arrondissement. Il en a pu dire que « la famille Gobelin est arrivée à l'immortalité par la tapisserie, sans jamais avoir travaillé un mètre de tenture ». C'est, en effet, dans leur ancienne maison que, en 1662, Louis XIV réunit une partie des ouvriers tapissiers, jusqu'alors dispersés dans Paris, en leur adjoignant des teinturiers, des orfèvres, des ébénistes, les peintres, des sculpteurs, des fondeurs, etc., dont la réunion forma la *Manufacture royale des meubles de la couronne*, sous la direction générale de Colbert et l'administration particulière de Ch. Lebrun, à qui, en 1690, succéda Mansard. Fermés en 1694, les ateliers reprirent toute leur activité lorsque, en 1699, Mansard eut été nommé surintendant des bâtiments, arts et manufactures, et Robert de Cotte, directeur des Gobelins, mais, dès lors, on cessa d'y fabriquer des meubles, pour ne s'y plus occuper que de tapisser ces l. *Histoire de Louis XIV*, les *Chasses de Louis XV*, sont parmi les plus célèbres. Elles étaient souvent données en présent, soit aux souverains, soit à des personnages auxquels le roi voulait témoigner sa faveur. Les riches particuliers pouvaient faire exécuter des tentures sur commande. Sous la Révolution, la manufacture des Gobelins ne fut pas épargnée : son administrateur, Augustin Belle, faisait, en 1791, brûler les tapisseries parsemées « de fleurs de lis, de chiffres et d'armes ci-devant de France ». L'année suivante, le jury des arts institué par le décret du 17 juillet 1791, sur les 321 modèles existant à la manufacture, en supprima 296, dont 120 comme présentant des sujets incompatibles avec les idées républicaines. En 1825, la manufacture de la Savonnerie établie, au XVIIe s., à Chaillot fut supprimée, et ses ateliers transférés aux Gobelins, où ils prirent la place des métiers de basse-lisse : on transporta les métiers de basse-lisse à Beauvais. De 1804 à 1848 et sous le second Empire, les Gobelins firent partie de la dotation de la couronne, et ne fabriquèrent que pour le compte du chef de l'Etat. Ils sont, avec la troisième République, redevenus manufacture nationale. Une partie des bâtiments et des collections qu'ils contenaient ont été incendiés en 1871 ; le musée actuel, que le public est admis à visiter ainsi que les ateliers des tapisseries et des tapis, a été reconstitué avec les collections du garde-meuble. Les Gobelins possèdent, en outre, un atelier de teinture, un autre de rentraiture, une école de dessin où se recrute, par voie de concours, le personnel des ateliers de tapisseries.

1. Entrée de la manufacture des Gobelins, 2. Un atelier.

GOBELIUS (*bé-li-uss*) n. m. Fam. Racoleur de dupes pour les tripots. ‖ *Docteur Gobelius*, même sens.

GOBELOTTAGE (*lo-taj'*) n. m. Pop. Action de gobelotter. ‖ Repas copieux.

GOBELOTTER (*lo-té* — rad. *gobelet*) v. n. Fam. Buvoter, boire à petits coups et fréquemment ; boire en général. ‖ Festiner, faire des parties où l'on boit et mange. (On écrit aussi GOBELOTER.)

GOBELOTTEUR (*lo-teur'* — rad. *gobelotter*) n. m. Pop. Buveur.

GOBE-MOUCHERIE (*ri*) n. f. Nature de gobe-mouches.

GOBE-MOUCHES n. m. Ornith. Terme général désignant tous les oiseaux passereaux dentirostres des familles des muscicapidés, campophagidés, tyrannidés, etc. Pl. *Des* GOBE-MOUCHES.

Gobe-mouches.

— Encycl. Ornith. Tous les *gobe-mouches* sont de taille petite ou médiocre, avec le bec aplati, crochu ou échancré à son extrémité, avec une touffe de poils raides à sa base. Ils habitent l'ancien monde, au moins les gobe-mouches proprement dits, qui composent le genre *butalis*. L'espèce type est le petit *butalis grisegena* ou gobe-mouches gris, commun en France, où habitent aussi le gobe-mouches noir (*muscicapa nigra*) et le gobe-mouches rougeâtre (*erythrosterna parva*). Ces oiseaux, surtout insectivores, ne dédaignent pas les graines, à la fin de l'été, ils deviennent très gros et on les chasse pour les vendre avec des fauvettes et autres becs-fins sous le nom de « becfigues ».

— Fam. Badaud, niais, homme crédule.

— Bot. Nom vulgaire donné à diverses espèces de plantes adaptées à la capture des insectes : *silène muscipula*, *dionée muscipula*, etc. V. DIONÉE.

GOBE-PRUNE n. m. Pop. Tailleur. ‖ Pl. *Des* GOBE-PRUNE.

GOBER (rad. celt. *gobb*, bouche) v. a. Avaler avec avidité et sans mâcher, manger en général. GOBER *une huître, des œufs frais*.

— Fig. et fam. Croire légèrement, sans examen : *L'appât du gain fait* GOBER *bien des bourdes*. ‖ Saisir à l'improviste : *On l'a gobé au sortir de chez lui*.

— Pop. *Gober une personne, une chose*, L'apprécier, l'aimer. ‖ *Gober un bœuf, un chêne*, Être en colère.

— Loc. div. *La gober, Gober le morceau, l'appât*, Se laisser duper, être attrapé. *Gober les mouches*, Perdre du temps à rêver. Croire légèrement tout ce qui se dit.

— v. n. Fauconn. Chasser les perdrix avec l'autour et l'épervier.

Se gober, v. pr. Être gobé : *L'huître* SE GOBE *et ne se mâche pas*. ‖ Pop. Être très fier, très satisfait de soi-même.

GÔBER, état du Soudan central, actuellement place dans la zone d'influence française. Capit. *Mardah*.

GOBERGE (*berj'* — mot de même orig. que *écoperche*, *comperche*) n. f. Perche servant à tenir pressé un ouvrage de menuiserie. ‖ Petite planche mince, à l'usage des layetiers. ‖ Nom donné aux petits ais qui se mettent en travers sur un fond de lit, pour soutenir la paillasse. ‖ Perche employée par les ouvriers ébénistes pour maintenir en place les feuilles de placage qu'ils viennent de coller.

GOBERGE (*berj'*) n. f. Pêch. Morue sèche, merluche. (Dialect.)

— Mar. Nom ancien d'un petit navire.

GOBERGER (SE) orig. inconn. — Prend un *e* après le *g* devant les voyelles A ou O : *Il se gobergea. Nous nous gobergeons*) v. pr. S'amuser de quelqu'un. (Vx.) ‖ Fam. Prendre ses aises, se bien nourrir.

GOBERT (Jacques-Nicolas), général français, né à la Guadeloupe en 1760, mort à Guaraman (Espagne) en 1808. Entré à l'École du génie en 1780, capitaine en 1792 aux armées du Nord et des Ardennes, destitué comme ex-noble, puis rappelé au service comme général de brigade, il fit les campagnes d'Italie (1800-1801). En 1802, envoyé à La Basse-Terre pour réprimer une révolte de noirs, il eut rapidement raison des insurgés. Revenu en France, Napoléon l'envoya en Espagne pour secourir Dupont. Gobert, arrivé à Baylen, trouva l'armée française en désarroi : il y rétablit l'ordre et se préparait à repousser l'ennemi quand il tomba frappé à mort par un boulet.

GOBERT (le baron Napoléon), philanthrope français, fils du précédent, né en 1807, mort au Caire en 1833. Il prit part à la révolution de 1830, puis fit un voyage en Egypte, où il succomba à un accès de fièvre. Par son testament, il légua deux rentes de 10.000 francs pour la création de deux prix annuels décernés, l'un par l'Académie française, au morceau le plus éloquent d'histoire de France ; l'autre par l'Académie des inscriptions, au travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

GOBET (*bè*) n. m. Fam. Morceau que l'on gobe ; action de gober. ‖ Celui qui gobe.

— Pop. Vaurien. ‖ Quartier de bœuf. ‖ *Les gobets*, Morceaux de rebut à bon marché.

— Fig. et fam. *Un bon gobet*, Un homme crédule.

— Fauconn. *Chasser au gobet*, Chasser avec l'autour et l'épervier, en faisant happer (la perdrix) par l'autour.

GOBETAGE (*taj'*) n. m. Action de gobeter.

GOBETER (rad. *gobet*. — Double la consonne *t* devant un *e* muet : *Je gobette. Nous gobetterons*) v. a. Jeter du plâtre avec la truelle, pour le faire entrer dans les joints des murs. ‖ Polir du plâtre avec la main. ‖ Battre le terreau.

GOBETIS (*ti* — rad. *gobeter*) n. m. Plâtre gâché clair, ou mortier très liquide, jeté avec une truelle ou un balai, et sur lequel on passe la main ou le dos de la truelle pour le faire entrer dans les joints d'un mur.

GOBETTE (*bèt'*) n. f. Pop. Petite mesure de vin que délivrent les cantines des prisons. ‖ *Payer la gobette*, Payer à boire.

GOBEUR, EUSE n. Personne qui gobe : *Perrin Dandin fut le* GOBEUR *de l'huître*.

— Fig. et fam. Personne crédule, simple, naïve.

— n. m. Navig. fluv. Nom que l'on donne, dans certaines parties de la France, sur les bords de la Loire notamment, aux ouvriers déhardeurs déchargeant ou chargeant les bateaux et chalands.

GOBI ou **CHAMO** (DÉSERT DE), grand désert de l'Asie centrale, compris entre les dernières ramifications de l'Altaïmongol et des monts Sayansk, au N., les monts King-Gan et In-Chan à l'E. et au S., la Dzoungarie et le Thibet à l'O. Malgré l'altitude absolue de la région, qui paraît être de 800 à 1.500 mètres, le Gobi constitue une dépression notable par rapport aux chaînes de montagnes qui l'enserrent de tous côtés, et c'est probablement un ancien fond de mer intérieure, dont quelques *nors* salés sont aujourd'hui la seule trace, au milieu de graviers rougeâtres et de roches dénudées par l'érosion aérienne. Fermé de tous côtés aux vents humides, soumis par sa position à tous les excès du climat continentale, avec des soubresauts de température qui font, en une même journée, passer le thermomètre de + 40° pendant le jour à — 20° pendant la nuit, sous un ciel implacablement pur, librement parcouru par les courants aériens qui y amoncèlent des dunes de sable à côté d'espaces pierreux analogues aux hammada du Sahara, le Gobi est un type remarquable de région désertique. Inhabité, sauf sur les lisières montagneuses, où l'eau douce est encore facile à trouver, le Gobi n'est guère traversé que par les caravanes qui font le commerce du thé entre Pékin et Irkoutsk par la petite ville de Ourga, ou entre Kalgan et Semipalatinsk. La meilleure description que nous ayons du Gobi est celle du voyageur russe Prjevalski, que complètent les travaux des géologues Bogdanovitch et Obroutchef, et les relations de Bonvalot et du prince Henri d'Orléans.

GOBICHONNADE (*cho-nad'* — rad. *gobichonner*) n. f. Pop. Repas copieux ; partie de plaisir.

GOBICHONNER (*cho-né* — rad. *gober*) v. n. Pop. Festiner, mener joyeuse vie.

GOBICHONNEUR (*cho-neur'*), **EUSE** n. et adj. Se dit d'une personne qui gobichonne, qui aime à gobichonner.

GOBIE (*bî*) n. m. Genre de poissons, type de la tribu des *gobiinés*, comprenant de petits animaux allongés, à tête forte, dont on connaît plusieurs centaines d'espèces marines ou fluviatiles, réparties sur le globe.

— Encycl. Dix-huit espèces habitent la France ; la plus petite est le *gobie nain* (gobius laticeps) des côtes normandes, long de 4 centimètres ; la plus grande est le *goujon de mer* (gobius capito), qui atteint 27 centimètres. Vulgairement appelés *gobis*, *gobous*, *boulereaux*, ces petits poissons se plaisent dans les rochers des côtes, où ils se fixent par leur disque ventral ; certains construisent un nid d'herbes pour abriter leurs œufs ; d'autres pondent dans les huîtres et autres lamellibranches. Le *gobie noir* (gobius niger) de la Méditerranée est très recherché comme aliment ; quelques espèces indiennes, au contraire (*gobius setosus* et *gobius criniger*), sont considérées comme toxiques.

Gobie.

GOBIER (*bi-é*) n. m. Canal par où l'eau de mer entre dans la saline.

GOBIÉSOCE (*soss*) ou **GOBIESOX** (*bi-é-sokss*) n. m. Genre de poissons, type de la famille des *gobiésocidés*, comprenant des formes à grosse tête, avec mâchoires armées de fortes dents. (On en connaît quelques espèces, de petite taille et habitant les mers chaudes. Tel est le *gobiésoce têtard*, de Lacépède [*gobiesox dentex*], des mers de l'Afrique méridionale.

Gobiésoce.

GOBIÉSOCIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, répondant, en partie, à l'ancienne division des discolobes ou porte-écuelles. (Les principaux types sont les *lepadogaster* et les *gobiésoces*.) — *Un* GOBIÉSOCIDÉ.

GOBIIDÉS n. m. pl. Famille de poissons acanthoptères, divisée en trois principales tribus, dites des *gobiinés*, des *amblyopinés* et des *callionyminés*. (Les gobiidés sont tous de taille petite ou médiocre, avec une grosse tête à yeux plus ou moins saillants, et avec les nageoires ventrales unies en une sorte de disque. Ordinairement marins ou habitants des estuaires, ils comptent cependant quelques formes d'eau douce.) — *Un* GOBIIDÉ.

GOBIINÉS n. m. pl. Tribu de poissons, famille des *gobiidés*, comprenant les genres *gobie*, *latruncule*, *périophthalme*, etc. — *Un* GOBIINÉ.

GOBILLARD (*bi-llar'* [*ll* mll.]) n. m. Planche préparée pour faire des douves de cuve.

GOBILLE (*ll* mll. — de *bille*, et d'un préfixe d'orig. inconn.) n. f. Jeux. Nom donné par les enfants aux billes à jouer.

— Mécan. Pièce métallique, de forme sphérique.

— Milit. Nom donné à de petites billes de bronze ou de bois qu'on emploie dans la fabrication de la poudre, en les mêlant aux substances dont on veut opérer la pulvérisation et la trituration.

— Techn. Instrument dont se servent les bonnetiers.

GOBILLEUR (*ll* mll.) n. m. Arg. Juge d'instruction.

GOBIN (de l'ital. *gobbino*, dimin. de *gobbo*, bossu) n. m. Bossu (vieux) : *Maudit* GOBIN. (Boursault.)

GOBIN (Robert), écrivain français du XVIe siècle, doyen de Lagy-sur-Marne, auteur d'une virulente satire contre le clergé : *les Loups ravissants*, autrement dit *le Doctrinal moral* (vers 1503).

GOBINEAU (*no*) n. m. Nom que les carreleurs donnent aux pièces céramiques, de formes diverses, qu'ils emploient pour opérer le raccordement d'un carrelage contre les faces d'un mur, afin de combler les vides qui restent.

GOBINEAU (Joseph-Arthur, comte DE), littérateur et savant français, né à Bordeaux en 1816, mort à Turin en 1882. Il entra de bonne heure dans la diplomatie, devint, en 1851, secrétaire de la légation de France à Berne, puis à Hanovre, secrétaire d'ambassade en Perse, de 1854 à 1858, puis ministre plénipotentiaire de 1862 à 1864. Il représenta la France à Athènes, puis, en 1868, à Rio-Janeiro, et enfin à Stockholm, de 1872 à 1877. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Trois ans en Asie* (1859) ; *les Religions et les philosophes dans l'Asie centrale* (1865) ; *Traité des écritures cunéiformes* (1864) ; *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1854) ; *Histoire des Perses* (1869) ; *Histoire d'Ottar Jarl, pirate norvégien* (1879) ; etc.

OOBIO (mot lat.) n. m. Nom scientifique du genre goujon.

GOBIOÏDE (de *gobius*, et du gr. *eidos*, aspect) n. m. Genre de poissons, très voisins des gobies et comprenant de nombreuses espèces répandues dans les régions indo-malaise, chinoise et japonaise. (Parmi ces poissons, qui se plaisent surtout dans les estuaires, on peut citer le *gobioïde rose*, long de 20 centimètres, de l'Inde occidentale.)

Gobioïde.

GOBIOÏDES n. m. pl. Ichtyol. Syn. de GOBIIDÉS.

GOBISSON (*bi-son*) n. m. Etoffe matelassée, qu'on mettait entre le plastron et le haubert, pour amortir les coups de lance.

GOBLET D'ALVIELLA (Albert-Joseph), général belge, né à Tournai en 1790, mort à Bruxelles en 1873. Elève de l'Ecole polytechnique, il fit la guerre d'Espagne avec l'armée française, passa au service des Pays-Bas après 1815. Colonel en 1830 après la révolution, général de brigade et

ministre de la guerre en 1831, il fut, après l'avènement de Léopold, ministre des affaires étrangères (1832-1833), lieutenant général (1835), ministre plénipotentiaire à Lisbonne, où il resta deux ans et reçut de la reine doña Maria le titre de « comte d'Alviella ». Après avoir rempli diverses missions, il eut, dans le cabinet Nothomb, le portefeuille des affaires étrangères (1843-1845), et il exerça, comme député et comme ministre, une grande influence. On lui doit deux ouvrages intéressants : *Des cinq grandes puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique* (1863), et *Mémoires historiques* (1865).

GOBLET (René), avocat et homme politique français, né à Aire (Pas-de-Calais) en 1828. Avocat à Amiens et l'un des fondateurs du journal d'opposition *le Progrès de la Somme*, il fut élu, en 1871, député de la Somme à l'Assemblée nationale. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par son talent de parole. Non réélu à Amiens en 1876, mais réélu en 1877, il prit une part énergique à la campagne contre le gouvernement du 16-Mai, et fut sous-secrétaire d'Etat à la justice (1879). De nouveau député en 1881, il reçut le portefeuille de l'intérieur dans le cabinet Freycinet (1882) et s'occupa surtout de l'organisation municipale. Tombé du pouvoir, il prit une part active aux discussions sur la réforme de la magistrature, la revision de la Constitution, etc. En 1885, il devint ministre de l'instruction publique dans le cabinet Brisson, réorganisa les facultés, refondit les programmes d'enseignement, conserva son portefeuille dans le cabinet Freycinet (1886), et forma en 1886, un nouveau cabinet, où il eut l'intérieur. Renversé en 1887, il revint au pouvoir en 1888, comme ministre des affaires étrangères, dans le cabinet Floquet. Il eut à conduire de délicates négociations, particulièrement avec l'Italie et l'Allemagne (1888-1889). En 1885, il avait été élu député de la Somme. En 1889, il échoua à Amiens et se fit inscrire au barreau de Paris. Elu, en 1891, sénateur de la Seine, il devint peu après un des directeurs de la « Petite République », chercha un terrain d'entente entre les radicaux et les socialistes, fut élu, en 1893, député dans le Ier arrondissement de Paris, où il échoua en 1898, et rentra alors dans la vie privée. Il a publié, entre autres écrits : *la Revision de la Constitution* (1893).

René Goblet.

GOBLEY (Nicolas-Théodore), savant pharmacologiste et thérapeute, né à Paris en 1811, mort à Bagnères-de-Luchon en 1876. Il fut professeur agrégé à l'Ecole de pharmacie (1842), membre de la Société de pharmacie et de l'Académie de médecine (1861), membre de la Commission de revision du Codex. Parmi ses nombreux travaux, il convient de mentionner ses recherches sur les huiles d'olive (1843), sur le jaune d'œuf (1846), sur l'arsenic des eaux minérales (1848), sur l'urée (1859), sur les calculs biliaires (1861), et surtout ses *Commentaires thérapeutiques du* Codex medicamentarius (1868).

GOBO n. m. Variété de bardane à racine comestible, originaire du Japon.

— ENCYCL. Le *gobo* (*lappa edulis* du colonel von Siebold), est une bardane différant seulement de la *lappa major* par le volume et la comestibilité de ses racines. C'est une plante bisannuelle, dont l'épais feuillage constituerait un excellent fourrage pour le bétail.

GOBRIOLE n. f. Morceau de bois, ordinairement rond, sur lequel on monte les principales parties d'un treillage.

GOBRYAS (forme gr. du nom iranien *Goubaroua*, transcrit *Goubaroa* par les Babyloniens), satrape de Goutioum, c'est-à-dire de la marche Médique. Il fut un des meilleurs lieutenants de Cyrus et reçut, à Babylone, la soumission de Nabounaïd, dont il surprit et tua le fils Belsharouzour (Balthasar), consommant ainsi la ruine de l'empire chaldéen. Il fut, en 521, l'un des sept conjurés qui, ayant assassiné le pseudo-Smerdis, élurent Darius roi des Perses. Il avait épousé une sœur du prince, qui lui donna pour fils Mardonius.

Gobseck, titre et principal personnage d'un roman de Balzac. Gobseck, qui figure aussi dans d'autres romans du même auteur, est devenu le type de l'avare et de l'usurier.

GOCH (lat. *Herenachium*), ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Dusseldorf]), sur la Niers, affl. de la Meuse ; 6.729 hab. Fabrique d'épingles et d'aiguilles, de cigares ; tissage de laine, lin, coton ; bonneterie, savon.

GOCHNATIE (*gok, si*) n. f. Genre de composées mutisiées comprenant de petits arbustes, à feuilles alternes, à fleurs jaunes ou orangées, disposées en capitules. Originaire des Cordillières des Andes.

GOCKINGA, nom d'une famille de Groningue, qui, depuis le XVe siècle, a produit des hommes d'Etat et des militaires, et à laquelle appartient : CAMPEGIUS HERMAN **Gockinga**, homme politique hollandais, né à Groningue en 1748, mort en 1823. Avocat dans sa ville natale, il fut élu député aux états de sa province en 1797, devint membre du Directoire exécutif batave en 1801, conseiller d'Etat sous le roi Louis Bonaparte. Gockinga prit une part active aux événements qui se passèrent en Hollande en 1813 et 1814, fut un des promoteurs de la Constitution de 1814, devint membre des états généraux des Pays-Bas, après l'avènement de Guillaume Ier, y traita particulièrement des questions financières, s'y montra partisan des idées libérales et renonça à la vie politique en 1819.

GOCONG ou **GO-KONG**, ville de la Cochinchine française, ch.-l. d'arrond. (prov. de Mytho). — L'arrondissement, qui comprend l'angle nord-ouest du delta du Mekong, tout entier en terres basses et marécageuses, est à peu près exclusivement consacré à la culture du riz, et possède, pour une superficie de 619 kilom. carr., dont 400 environ cultivés, une population d'environ 68.000 hab.

GODAGE (*daj'* — rad. *goder*) n. m. Faux pli d'une étoffe qui gode. ‖ Forme défectueuse du papier.

GO-DAIGO ou **GAIGO II**, empereur du Japon, né en 1288, mort en 1339. Il parvint au trône en 1319. Il ne réussit pas à secouer le joug des Hojo; il dut s'enfuir dans la province d'Omi, en 1331, et fut exilé dans l'île d'Oki. Il s'échappa, reprit les hostilités et réussit à les chasser, en 1334. Mais il vit bientôt s'insurger contre son autorité un des chefs qui l'avaient soutenu, Ashikaga Taka-Ouji. Vaincu, il dut transporter sa cour dans le sud du Japon, à Yoshino, cédant la place à l'empereur Komio. Ses malheurs et ses amours sont restés populaires.

GODAILLE (*da-ill* [*ll* mll.]) n. f. Pop. Action de godailler, ribote, débauche de table. V. GOGAILLE.

GODAILLER (*da-ill-é* [*ll* mll.] — peut-être altérat. de *gogailler*) v. n. Faire une débauche de table, de boisson.

GODAILLER (*da-ill-é* [*ll* mll.]) n. m. Agaric de couleur fauve clair, connu aussi sous les noms de MOUSSERON D'AUTOMNE et de AGARIC FAUX MOUSSERON.

GODAILLERIE n. f. Syn. de GODAILLE.

GODAILLEUR (*da-ill'* [*ll* mll.]), **EUSE** n. Personne qui aime à godailler.

GODALMING, ville d'Angleterre (comté de Surrey), sur la Wey, affluent de la Tamise ; 2.797 hab. Cette ville fabriquait jadis beaucoup de *kerseys* (sorte de drap grossier) et d'autres draps ; on n'y prépare plus guère que la soie et l'estame pour les bas et les gants. Commerce de bois, de cerceaux, d'écorce d'arbres, de bonneterie, etc.

GODAN et **GODANT** (*dan* — orig. inconn.) n. m. Conte, baliverne ; piège, tromperie : *Je ne donne pas dans de semblable* GODANS. (H. de Balzac.)

GODARD (*dar'* — peut-être de *gaudere*, se réjouir) n. m. Pop. Rejoni.

GODARD (saint), appelé vulgairement *saint* **Gildard**, évêque de Rouen au commencement du VIe siècle. Sa vie est peu connue : on sait qu'il siégea au premier concile d'Orléans, en 508, et qu'il sacra saint Lô, évêque de Coutances. D'après une tradition qui remonte au VIIIe siècle, il aurait été le frère jumeau de saint Médard, évêque de Noyon. Ses reliques furent transportées à Soissons, sous le règne de Louis le Débonnaire, et déposées dans l'abbaye de Saint-Médard. — Fête le 8 juin.

GODARD (Jean), poète français, né à Paris en 1564, mort en 1630. Il fut lieutenant général au bailliage de Ribemont. Il se fit connaître par la publication d'un recueil de poésies : *Prémices de la flor ou des amours de J. Godard* (1587), et composa une tragédie, *la Franciade*, une comédie, *les Déguisés*, imitée d'une pièce de l'Arioste, *i Suppositi* (1618) ; enfin, il écrivit un traité sous le titre de *la Langue françoise* (1620). Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées (1594) et rééditées sous le titre de *la Nouvelle Muse* ou *les Loisirs de Jean Godard* (1618). On y trouve des sonnets, des élégies, des odes, des stances, écrites dans un style assez pur, mais sans imagination ni originalité.

GODARD (Eugène), aéronaute français, né à Clichy (Seine) en 1827, mort à Bruxelles en 1890. Il était dessinateur lorsqu'il se prit de passion pour la navigation aérienne. Il fit sa première ascension à Paris en 1846, fut chargé, sous l'Empire, d'élever des ballons pendant les fêtes publiques et exécuta en France et à l'étranger plus de 2.500 ascensions, dont plusieurs sont restées fameuses, comme celle de l'*Impérial* pendant la guerre d'Italie, et, avec Nadar, celle du *Géant*, construit par lui (1863). Pendant le siège, il s'occupa d'organiser la poste aérienne, et devint plus tard professeur d'aérostation militaire à Bruxelles. — Son frère, Louis **Godard**, né en 1829, mort à Paris en 1885, fit, de 1848 à 1871, 1.362 ascensions, le plus souvent avec Eugène, prit part à la construction du *Géant*, franchit, à la fin de septembre 1870, les lignes prussiennes avec le ballon les *Etats-Unis*, opéra des descentes en parachute et fut frappé d'aliénation mentale. — Leur frère, JULES **Godard**, mort à Saint-Ouen en 1885, fit des ascensions souvent sur un trapèze, construisit des ballons pendant le siège de Paris, puis fut attaché au ministère de la guerre comme chef du matériel des aérostats. — Un fils d'Eugène, EUGÈNE **Godard**, né en 1858, s'est occupé d'aérostation militaire, de ballons captifs, et a obtenu, en 1889, le prix dans la course des aérostats. — Son cousin, Louis **Godard**, fils de Louis, a fait des ascensions en France et à l'étranger.

GODARD (Léon-Nicolas), prêtre et écrivain français, né à Chaumont en 1825, mort à Langres en 1863. Il était professeur d'histoire au grand séminaire de Langres, en 1848, et se mêla au mouvement. Après le coup d'Etat de 1851, il se retira en Algérie : curé de Laghouat, il accompagna plusieurs fois les colonnes françaises dans leurs expéditions. Il visita l'Espagne, l'Egypte, la Palestine, et revint enfin enseigner l'histoire au grand séminaire de Langres. En 1859, il fit la campagne d'Italie, comme aumônier. Le plus connu de ses nombreux ouvrages est une brochure intitulée : *les Principes de 89 et la doctrine catholique* (1861).

GODARD (*Benjamin*-Louis-Paul), compositeur français, né à Paris en 1849, mort à Cannes en 1895. Il étudia le violon avec Richard Hammer et fut élève du Conservatoire de Paris. En 1878, il donna une symphonie dramatique : *le Tasse*, qui lui valut le prix au concours bisannuel de la ville de Paris, puis il fit exécuter des *Scènes poétiques* pour orchestre, *Dione*, scène mythologique pour chœur et orchestre, une *Symphonie-ballet* et une symphonie en *mi* bémol. Enfin, il donne à Anvers (1884) un grand opéra intitulé *Pedro de Zalamèa*, qui est froidement accueilli. Il revint bientôt au concert, avec une *Symphonie orientale*, une *Symphonie gothique* et une *Symphonie légendaire*, puis il reparaît au théâtre en donnant à Bruxelles *Jocelyn* (1888), et à l'Opéra-Comique *Dante* (1890), qui n'obtint aucun succès. Bien doué, mais trop facilement satisfait, Godard ne prenait pas le temps de mûrir ses œuvres. De là l'étonnante inégalité de ses compositions. Frappé par la phtisie, il laissa inachevée la partition de *la Vivandière*. Paul Vidal se chargea d'en terminer l'instrumentation, et l'œuvre fut bien accueillie.

Benjamin Godard.

Aux œuvres de Godard déjà citées il faut ajouter, entre autres : une *Sonate fantastique* pour piano, plusieurs œuvres de musique de chambre, un recueil de *24 Etudes artistiques*, la musique écrite pour une comédie de Louis Legendre, *Beaucoup de bruit pour rien* (1887), et pour un drame de Joseph Fabre, *Jeanne d'Arc* (1891), un duo symphonique pour deux pianos, enfin une quantité invraisemblable de morceaux de genre pour piano et chant. En 1887, Godard avait été nommé professeur d'ensemble instrumental au Conservatoire.

GODARD D'AUCOUR (Claude), littérateur français, né à Langres en 1716, mort à Paris en 1795. Il fut trésorier général (1754) et receveur général des finances à Alençon (1785). Il publia des ouvrages dont le style est vif, élégant et facile : *Lettres du chevalier Dantreul et de Mlle de Thélis* (1742) ; *Mémoires turcs avec l'histoire galante de deux jeunes Turcs durant leur séjour en France* (1743), piquante satire des mœurs du temps ; *Thémidore* (1745), roman pamphlet ; *le Bien-aimé*, allégorie dirigée contre Louis XV (1744) ; *Histoire et aventures de **** (1744) ; *la Naissance de Clinquant et de sa fille Mérope* (1741), conte allégorique et critique ; *la Parisiade* (1773) ; etc. Il a composé en outre quelques comédies : *le Quartier d'hiver* (1744), avec Bret et Villaret ; *la Déroute des Pamela* (1743) ; etc.

GODARD D'AUCOUR DE SAINT-JUST (Claude, baron), littérateur français, né et mort à Paris (1769-1826), fils du précédent. Ses principaux ouvrages, parus sous le nom de SAINT-JUST, consistent en librettis d'opéras comiques, dont plusieurs furent mis en musique par Boieldieu : *la Famille suisse* (1797) ; *le Calife de Bagdad* (1800) ; *Gabrielle d'Estrées* (1806) ; *Jean de Paris* (1812). Il a composé aussi des comédies : *l'Avare fastueux* (1805) ; *les Protecteurs* ; une tragédie, *Mirza*, un drame lyrique, *Ida* ; un poème en deux chants imité d'Young, *la Mort de Jeanne Grey* ; etc.

GODARD DE BEAUCHAMPS. Biogr. V. BEAUCHAMPS.

GODAVERY ou **GODAVÉRI** (le), fleuve de l'Hindoustan, tributaire du golfe du Bengale. Il naît sur le versant oriental des ghâttes occidentales, dans la presidence de Bombay, à une faible distance de la mer d'Oman, traverse d'O. en E. le plateau du Dekkan, franchit, dans une gorge étroite, l'échelon des ghâttes orientales, puis, au-dessous de Radjamandri, se jette dans la mer par un large delta dont le bras N. arrose Yanaon, ville française. Cours 1.437 kilom. Les lignes de rapides qui coupent le Godavery ont été, malgré les efforts des ingénieurs, un obstacle invincible à sa navigation ; seul, le delta a été rendu navigable par la construction, à Daolesvaram, d'un grand barrage.

GODAVERY (DISTRICT DU), district des Indes anglaises (présid. de Madras [prov. du Nord]). Il est occupé, dans sa partie centrale, par le delta du Godavery. Superficie, 18.500 kil. carrés ; population, 1.633.000 hab. Ch.-l. *Radjamandri*. La ville française de Yanaon est enclavée dans son territoire.

GODDAM (*dam'* — de l'angl. *God*, Dieu, et *damn*, damner interj. Sorte de jurement anglais.

— Substantiv. n. m. Sobriquet donné en France aux Anglais : *Un* GODDAM. ‖ Pl. *Des* GODDEM.

GODDE (Etienne-Hippolyte), architecte français, né à Breteuil (Oise) en 1781, mort à Paris en 1869. Elève de l'Ecole des beaux-arts, dessinateur en chef, puis architecte en chef de la ville de Paris, de 1813 à 1848, il éleva les églises de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, de Saint-Denis du Saint-Sacrement, de Saint-Pierre de Chaillot, de Saint-Pierre du Gros-Caillou. La transformation de l'Hôtel de ville de Paris (1840-1845) est son œuvre capitale.

GODE n. f. Ancienne mesure linéaire, dont la valeur équivalait à *une aune et quart* de Paris.

GODE ou **GODDE** n. m. Nom vulgaire, dans la France septentrionale, d'un poisson du genre gade, le tacaud (*gadus luscus*), appelé aussi *baraud gode, mollet, morue borgne, moulet*, etc. V. GADE.

GODEAU (Antoine), prélat et littérateur français, né à Dreux en 1605, mort à Vence en 1672. Après une jeunesse assez orageuse, il prit le petit collet, et, sous les auspices de Mme de Clermont et de Mlle Paulet, entra à l'hôtel de Rambouillet, où sa petite taille et ses assiduités auprès de Julie d'Angennes le firent surnommer **le Nain de Julie**. Richelieu, auquel il avait dédié une paraphrase du *Benedicite*, le nomma évêque de Grasse en lui disant : Vous me donnez *bénédicité*, moi je vous donne *Grasse*. Godeau, qui jouit de son vivant d'une fort grande réputation, avait déjà donné à cette époque son *Discours sur les œuvres de Malherbe* (1629) ; sa *Paraphrase des épîtres canoniques* (1640), et sa *Paraphrase des épîtres de saint Paul* (1641). Devenu évêque, d'ailleurs d'une grande dignité de vie, qui fit contraste avec ses débuts, il écrivit encore *la Vie de saint Paul* (1647 ; *la Vie de saint Augustin* (1652) ; *l'Histoire de l'Eglise... jusqu'à la fin du VIIIe siècle* (1653) ; *la Vie de saint Charles Borromée* (1657) ; *l'Eloge de saint François de Sales* (1663 ; *l'Eloge historique des empereurs* (1667) ; *la Version expliquée du Nouveau Testament* (1668). De 1660 à 1664, il avait publié ses *Œuvres poétiques*, auxquelles se rattachent un *Poème de saint Paul*, *la Madeleine*, *les Fastes de l'Eglise*, etc. En 1705 fut donnée l'édition de son meilleur ouvrage, *la Morale chrétienne*.

Godebert (XIVe s.).

GODEBERT (*ber'* — du bas lat. *godbertus*, même sens) n. m. Pièce de vêtement, portée aux XIIIe et XIVe siècles, et qui était un camail. Il y avait des godeberts à armes, c'est-à-dire des camails de mailles, tandis que les godeberts ordinaires étaient de drap, de velours, garnis ou non de fourrures.)

GODEBERTE (sainte), née à Boves, près d'Amiens, vers 640, morte vers 700. Consacrée à Dieu par saint Eloi, évêque de Noyon, elle fonda dans cette ville un monastère qu'elle gouverna pendant vingt ans. — Fête le 11 avril.

GODEBSKI (Cyprien), littérateur polonais, né en 1775 en Volynie, mort à la bataille de Raszyn en 1809. Il servit dans les armées de Kosciusko, en 1794, puis en Italie, sous Dombrowski ; il se distingua à Verone, à Hochstadt, à Hohenlinden. Napoleon le nomma colonel en 1805. Il est l'auteur de *fables*, de *satires* et d'*odes*.

Godebski (Xavier), littérateur polonais, fils du précédent. Il est né à Varsovie en 1841, mort à Lemberg en 1869. Il a publié, pendant son séjour à Paris, la revue polonaise des Batignolles, à Paris, ses œuvres principales, toutes écrites en polonais, sont : *Mémoires de Hans le Sibérien; Biographie de Jean Pierre* (1848), *l'Amour et la Vanité*; etc.

Godebski (Cyprien), sculpteur français, fils du précédent, né à Méry-sur-Cher en 1835. En 1857, Godebski a exposé le buste de l'amiral *Du Chaffaut*. On peut citer parmi ses œuvres : *la Pudeur*, groupe; les statues des maréchaux *Laudon* et *Lascy*, à Vienne, le monument funéraire de Mniewski, à Varsovie, le monument commémoratif de la guerre de Crimée, à Sébastopol, le tombeau de *Théophile Gautier*, au cimetière Montmartre, les bustes de *Vieuxtemps* (1877), du compositeur *Gounod* (1878), du *comte Zichy* (1880), du *prince Gortschakoff* et du *général Mieroslawski* (1881), d'*Armand Silvestre* (1884); le tombeau de *Mme Tambourick* (1886), le buste du poète *Kraszewski*, *la Force brutale et suffisante le Génie*, marbre (1888); etc.

Godecharle (Guillaume), sculpteur belge, né à Bruxelles en 17[illegible], mort en 1835. Il fut sculpteur de Napoléon, puis du roi des Pays-Bas. Parmi les productions de son ciseau, plus remarquables par l'énergie que par le bon goût, on cite le fronton du palais des deux chambres à Bruxelles (1783), celui du château de Laeken; ce dernier détruit dans un incendie.

Godefroid (Jules-Joseph), harpiste et compositeur belge, né à Namur en 1811, mort en 1840. Après avoir publié un certain nombre de mélodies, il fit représenter, en 1836, à l'Opéra-Comique, un ouvrage en deux actes : *le Dédesté* ou *la Gageure arabe*, puis, en 1839, à la Renaissance, un opéra-comique : *la Chasse royale*.

Godefroid (Dieudonné-Joseph-Guillaume-*Félix*), harpiste, pianiste et compositeur belge, frère du précédent, né à Namur en 1818, mort à Villers-sur-Mer en 1897. Élève de son frère, puis de Naderman au Conservatoire de Paris, il sut donner à la main gauche une importance égale à celle de la droite. Il s'est fait applaudir dans toute l'Europe. Il a publié de nombreuses compositions pour harpe ou piano. On lui doit un opéra-comique, *la Harpe d'or* (Théâtre-Lyrique, 1858).

Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine et premier roi latin de Jérusalem, né à Baisy, près de Genappe, en Belgique, vers 1058, mort en Palestine en 1100. A la mort de son oncle Godefroy le Bossu, il reçut de l'empereur Henri IV, le marquisat d'Anvers, le servit en fidèle vassal, dans la guerre de 1080 contre les Saxons, en Italie, au siège de Rome (1084). Il fut ensuite investi du duché de Bouillon. Chrétien fervent, il prit la croix, après le concile de Clermont, et fut un des chefs qui dirigèrent les Allemands et les Français du Nord vers Constantinople. Son histoire se confond ensuite avec celle de la première croisade; il fut élu roi de Jérusalem et prit le titre d'*avoué* (défenseur) *du Saint-Sépulcre* (1099), il battit les musulmans à Ascalon et mourut, probablement empoisonné par un émir, à quarante-deux ans.

Armes de Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem

La légende s'est emparée rapidement de Godefroy de Bouillon et a exagéré son rôle; en outre, la plupart des historiens ont suivi Guillaume de Tyr, qui s'est inspiré lui-même d'Albert d'Aix, compatriote du duc et porté à le mettre en lumière. A aucun moment, il ne fut le chef réel de l'expédition, de même la fameuse parole par laquelle il refusait de porter une couronne d'or là où le roi des rois avait porté une couronne d'épines a été dite par le comte de Toulouse ou par Baudouin. Enfin, pour lui attribuer la première rédaction des *Assises de Jérusalem*, on ne s'appuie que sur un document postérieur de cent cinquante ans.

Godefroy de Strasbourg, Biogr. V. Gottfried.

Godefroy de Viterbe, de son vrai nom *Gottfried* Tenerus, chronique du XIIe siècle, né vers 1120, mort en 1191. Chapelain des empereurs d'Allemagne Conrad III, Frédéric Ier et Henri VI, évêque de Viterbe en 1184, il savait également bien le latin, le grec, l'hébreu, et le chaldéen, et a laissé *Memoria secularum*, moitié en prose, moitié en vers, intitulé encore *Panthéon* du commencement du monde à 1186, édité en 1569 à Bâle.

Godefroy (Pierre), jurisconsulte et poète, né vers 1509, mort à Carcassonne en 1573. Procureur du roi au tribunal de l'Inquisition à Carcassonne, il montra une grande tolérance. Il a laissé un *Dialogus de amoribus*, un *Proverbiorum liber*, des *Notes sur le premier livre du Code de Justinien*, des *Remontrances à Charles IX* (en vers).

Godefroy (Denis Ier), surnommé **l'Ancien**, jurisconsulte français, né à Paris en 1549, mort à Strasbourg en 1621. Il étudia le droit à Louvain, où il suivit les leçons de Ramus, puis à Cologne, à Heidelberg, enfin à Orléans, où il fut reçu docteur (1579). Ayant adhéré à la Réforme, il dut s'expatrier et mena alors une vie errante. Il créa, en 1589, un cours à Genève. En 1589, Henri IV le nomma bailli du pays de Gex, puis il se tourna tour à tour à Bâle, à Heidelberg, et enfin, à Strasbourg, où il mourut. Grand vulgarisateur, écrivain abondant, il jouit d'une célébrité méritée. On a de lui : *Corpus juris civilis cum notis* (1583), *Epitome fraudorum, etc., in pandectis et codice* (1586), *Praxis juris civilis* (1591), *Commentaires de l'antiquité et prérogative de la Gaule*; *De la liberté de la parole des papes*.

Godefroy (Théodore), historien et jurisconsulte, fils du précédent, né à Genève en 1580, mort à Munster en 1649. Il étudia à Genève, puis à Strasbourg, se rendit à Paris en 1602, et abjura le protestantisme. Il s'adonna à l'histoire, devint historiographe de France en 1617 et accompagna les plénipotentiaires français aux Congrès de Westphalie. Il réunit une partie des matériaux nécessaires pour une histoire nationale (aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut), dont il publia des fragments. Il a laissé des ouvrages encore très estimés : *Généalogie des rois de Portugal issus de la maison de France* (1610); *Entrevue de Charles IV empereur et de Charles V roi de France, en 1378*, *Entrevue de Louis XII avec Ferdinand, roi d'Aragon, en 1507*; *Histoire de Charles VI*, de Juvénal des Ursins; *Histoire de Louis XII*, de Claude de Seyssel, *Histoire du chevalier Bayard*; *Histoire de Charles VI*, par Guillaume de Jaligny; *le Cérémonial de France*; *Histoire de Louis XII*, de Jean d'Auton; *Histoire de Louis XII*, par Saint-Gelais, *les Lits de justice*.

Godefroy (Jacques), jurisconsulte, frère cadet du précédent, né et mort à Genève (1587-1652). Professeur à l'université de Genève en 1619, il tint une place importante dans le gouvernement de la république, qu'il représenta plusieurs fois près de la cour de France. Il a laissé : *Manuale juris*; *Fragmenta duodecim tabularum*, *Edictum perpetuum*, *Codex Theodosianus*; *Opuscula varia*; etc.

Godefroy (Denis II), dit **Denis le Jeune**, jurisconsulte et historien, né à Paris en 1615, mort à Lille en 1681. Fils de Théodore Godefroy, il lui succéda comme historiographe, et eut ensuite la garde des archives de la chambre des comptes de Lille, puis du château de Gand. Il continua la collection de documents de son père, fit paraître de nombreux travaux, dont une *Histoire des connétables*, etc. (1658).

Godefroy (Denis III), fils du précédent, né et mort à Paris (1653-1719). Il y fut gardien des livres de la Chambre des comptes. Il publia une édition de la *Satire Ménippée*, avec des notes historiques; un *Abrégé des trois états: noblesse, clergé, tiers-état*, etc.

Godefroy (Jean), sieur d'Aumont, frère du précédent, né à Paris en 1656, mort à Lille en 1732. Il collabora avec son père, lui succéda et devint procureur du roi au bureau des finances de Lille. Il édita *les Mémoires de Marguerite de Valois, de Castelnau*, écrivit un *Mémoire de l'intendance de Flandre* (édité en 1868) et d'autres ouvrages historiques estimés.

Godefroy (Frédéric-Eugène), littérateur, né à Paris en 1826. Il s'adonna de bonne heure à des recherches d'érudition littéraire. Il donna, en 1862, le *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du XVIIe siècle*; puis, sous le titre d'*Histoire de la littérature française*, une série de volumes remplis d'études détachées et d'extraits d'auteurs (1859-1867); enfin, une *Histoire de la littérature française au XIXe siècle* (1880). Il entreprit ensuite la publication d'un *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du IXe au XVe siècle*, qui donna lieu à quelques critiques. Godefroy a publié un grand nombre d'autres ouvrages particulièrement inspirés de l'esprit religieux, tels que : *Études sur les principaux collèges chrétiens* (1872), et *la Mission de Jeanne d'Arc* (1878).

Godega di Sant'Urbano, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]); 3.153 hab.

Godehard ou **Gotthard** (saint), prélat allemand, né à Ritenbach vers 961, mort en 1038. Élevé au monastère d'Althaa, près du Danube, il y prononça ses vœux et en devint prieur, puis abbé. L'évêque de Saltzbourg, Frédéric, lui conféra les ordres, et il fut nommé évêque d'Hildesheim. Il assista au concile de Mayence en 1023, fonda des hôpitaux, des églises et des écoles. Sa vie a été écrite par le prêtre Wolfher, son élève. Le pape Innocent II le canonisa en 1131. — Fête le 4 mai.

Godeheu, administrateur français du XVIIIe siècle, né en Bretagne. Il fit fortune dans l'Inde, et devint gouverneur de l'Inde française (1754) à la place de Dupleix, auquel, dès son arrivée dans le pays, il nuisit de toutes les façons et dont il détruisit l'œuvre. Le 26 décembre 1754, il signa avec les Anglais ce traité désastreux qui porte son nom et qui plaçait la France et l'Angleterre sur le même pied. Il quitta l'Inde peu de temps après.

Godelé, ée (rad. *godet*) adj. Qui présente des saillies ou des divisions lobées. ‖ Se dit d'un vase à godets : *Un bassin* godelé. *Une coupe* godelée. (Expression du XIVe s.)

Godelive, Godelieve ou **Godeleine de Ghistelles** (sainte), née près de Boulogne en 1040, morte à Ghistelles en 1070. Elle épousa Berthold, seigneur de Ghistelles, près Bruges, qui, après lui avoir fait subir d'odieux traitements, la fit étrangler et jeter au fond d'un puits. Berthold se fit moine, touché, dit-on, par les guérisons miraculeuses opérées par les eaux de ce puits, autour duquel on bâtit une abbaye de bénédictines, qui fut depuis transférée à Bruges. Godelive est particulièrement honorée à Bruges le 6 juillet.

Godelon n. m. Nom, dans certaines contrées, d'une sorte de scie de long, sans monture, que deux hommes font mouvoir.

Godelureau (*ro* — de *goguelu*) n. m. Jeune homme qui fait l'agréable, le galant auprès des femmes : *Ce sont de beaux* godelureaux.

Godendac (*den'-dak'*) ou **Godendart** (*dèn'-dart'*) corrupt. de l'allem. *gutentag*, bonjour] n. m. Arme d'hast, en usage au XIVe siècle dans les Flandres, et qui semble avoir été une sorte de plançon.

— Encycl. Le *godendac*, à tort confondu, par Viollet-le-Duc, avec les guisarmes, était ainsi appelé parce qu'il

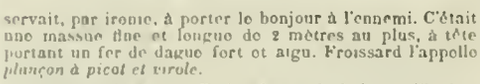

Godendac (XVe s.).

servait, par ironie, à porter le bonjour à l'ennemi. C'était une massue fine et longue de 2 mètres au plus, à tête portant un fer de dague fort et aigu. Froissard l'appelle *plançon à picot et virole*.

Godenot (*no*) n. m. Petite figure de bois ou d'ivoire, qui représente un homme, et dont les escamotours se servent pour faire certains tours de passe-passe.

— Fig. Petit homme mal fait.

Godéon n. m. Nom donné anciennement à la branche arrondie de la poignée de certaines armes blanches.

Goder (rad. *godron*) v. n. Faire de faux plis, soit par suite d'une mauvaise coupe, soit par un mauvais assemblage, en parlant d'une étoffe cousue sur la doublure. ‖ Même sens en ce qui concerne le papier mal fabriqué.

Goderich, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), à l'embouchure du fleuve Maitland dans le lac Huron, 3.839 hab. Ch.-l. du comté de Huron. Port de refuge, commerce de sel, de poissons, sources salées.

Goderville, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 28 kilom. du Havre; 1.420 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de grains et farines, bestiaux, lins. Dans l'église, statues d'anges provenant de l'abbaye de Fécamp. Manoir du XVe siècle, aujourd'hui caserne de gendarmerie. — Le canton a 23 comm. et 12.160 hab.

Godesberg, village d'Allemagne (Prusse-Rhénane [présid. de Cologne]), près du Rhin; 3.814 hab. Source minérale, bains. Aux environs, ruines du *château de Godesberg* (XIIIe s.), détruit par les Bavarois en 1583.

Godescalc, hagiographe belge du la première moitié du VIIIe siècle. Il a composé la *Vie et relation des miracles de saint Lambert ou Landebert, évêque de Maestricht*.

Godescard (Jean-François), hagiographe français, né à Rocquemont (Seine-Inférieure) en 1728, mort à Paris en 1800. Il a donné, avec l'abbé Marie, une traduction très estimée et souvent rééditée des *Vies des Pères, des martyrs et autres principaux saints* (1763 et années suiv.).

Godeschalc. Biogr. V. Gottschalk.

Godet (*dè* — orig. inconn.) n. m. Sorte de petit vase à boire qui n'a ni pied ni anse.

Godet (XVe s.).

— Archéol. Coupe à anse, de forme basse, en forme de bol aplati ou d'écuelle, et dont les bords étaient ordinairement lobés, et faisaient office de verseoir ou de biberon. (Tel fut le godet primitif du moyen âge, plus tard, on donna le nom de « godet » aux divisions lobées elles-mêmes, et l'on disait : une coupe à godets, un bénitier à godets. Dans ce sens, le syn. de godet est connette, et giron.) ‖ Sonnette ou grelot, que l'on attachait aux pieds des oiseaux de fauconnerie. (Expression ancienne qui a été remplacée par le mot « sonnette »; on avait dit aussi campane et campanon.)

Godet de faucon.

— Artill. Cavité ménagée à l'avant de la vis de culasse dans les canons Reffye, et dans laquelle se moule le culot de la gargousse, ce qui en assure l'extraction.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse des prés. ‖ Cupule qui porte le gland du chêne. ‖ Partie de la fleur qui renferme les pétales.

— Constr. Gouttière ajoutée aux chéneaux pour rejeter l'eau lorsqu'il n'y a pas de tuyaux de descente. ‖ Sorte de récipient que les maçons font avec du plâtre autour des joints de pierres de taille pour y mettre du coulis.

— Techn. Auget attaché à certaines roues hydrauliques et aussi aux chaînes sans fin au moyen desquelles on élève l'eau, comme dans les *norias*. ‖ Petit plateau creux, dans

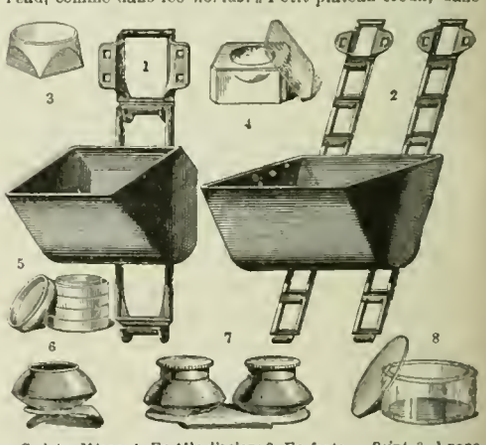

Godet : *Mécan.* 1. En tôle d'acier; 2. En fonte. — *Peint.* 3. A pans coupés; 4. En cristal; 5. Jeu de godets à l'usage des peintres, s'emboîtant les uns dans les autres; 6. A palette; 7. De peintre, ioversable; 8. En verre et à couvercle.

lequel les peintres détrempent les couleurs à l'eau. ‖ Faux pli, élévation d'une étoffe ou d'un papier qui gode. ‖ Entonnoir par lequel le métal fondu passe de l'échenal dans les jets. ‖ Récipient destiné à recevoir l'huile qui coule de dessous un quinquet. ‖ *Godet graisseur*, Petit récipient percé par le fond, dans lequel on verse l'huile destinée au graissage d'un coussinet ou de toute autre pièce d'une machine.

Godet graisseur.

— Encycl. Mécan. On utilise les *godets* pour la construction des machines motrices et élévatoires. Parmi les premières, on peut citer les *roues à godets* ou à augets et les *chaînes à godets*. Les roues à godets employées comme moteurs sont mues par l'eau; elles sont composées de deux couronnes parallèles ouvertes par le dessus, mais fermées hermétiquement en dedans par une plancha pour empêcher l'eau de couler vers l'axe. Ces moteurs sont de deux systèmes : 1° quand on veut que l'eau entre aisément dans les godets, on la fait arriver à peu près tangentiellement à la roue; 2° quand on est forcé de faire arriver l'eau en avant ou de côté, elle doit être versée perpendiculairement à la surface du réservoir, et la roue doit avoir peu de vitesse, ou bien l'eau doit être dirigée sur la roue par une base adaptée à l'orifice, si la roue doit marcher vite. On emploie, le plus souvent, ces roues hydrauliques pour de très fortes chutes; sans quoi, le rendement est faible. Les chaînes à godets sont soumises aux mêmes lois que les roues à godets. Ces chaînes passent sur deux roues ayant leurs centres sur la même verticale, l'un à la hauteur du niveau supérieur, et l'autre dans le bief inférieur; chaque maillon est muni d'un godet.

Godet (Frédéric), théologien protestant suisse, né à Neuchâtel en 1812. Précepteur du prince de Prusse de 1838 à 1844, il devint, en 1850, professeur de théologie à Neuchâtel. Il a publié notamment : *Histoire de la Réformation et du Refuge dans le pays de Neuchâtel* (1859); *Conférences apologétiques* (1873). — Son fils, Philippe **Godet**, né à Neuchâtel en 1850, a écrit, une *Histoire littéraire de la Suisse française*.

GODET DES MARAIS (Paul), évêque de Chartres, né en 1617, mort en 1709. Docteur en Sorbonne, abbé d'Igny (diec. de Reims), il dirigeait à Paris le séminaire des Trente-Trois, lorsque Mme de Maintenon, après l'avoir consulté sur la rédaction des règlements de Saint-Cyr, le choisit pour directeur. Il fut nommé évêque de Chartres en 1690. « Ses mœurs, dit Saint-Simon, sa doctrine, ses devoirs épiscopaux, tout était irréprochable. » Il fit écarter de Saint-Cyr Mme Guyon, combattit Fénelon dans l'*Affaire du quiétisme* et le cardinal de Noailles dans celle du *Cas de conscience*; mais il sut rester l'ami de l'un et de l'autre. Il a laissé des *Lettres* remarquables.

GODETCH, bourg de Bulgarie, arrond. de Sofia, sur la Nichava, affluent de la Morava bulgare; 2.150 hab.

GODEWAERSVELDE, comm. du dép. du Nord, arr. et à 15 kilom. d'Hazebrouck; 1.952 hab. Ch. de f. Nord. Houblonnières. Brasseries, moulins.

GODHAVN, localité danoise du Groenland (ch.-l. de l'inspectorat du Nord [dans l'île de Disko]); 213 hab. Port fréquenté par les baleiniers.

GODFREY (Thomas), mathématicien anglo-américain, né à Bristol (Pensylvanie) en 1704, mort à Philadelphie en 1749. On lui doit l'invention du quart cercle connu sous le nom de *quadrant de Hadley*, pour l'invention duquel la Société royale de Londres lui fit don de 200 livres sterling.

GODICHE adj. Pop. Gauche, maladroit, niais : *Etre* GODICHE. *Avoir l'air* GODICHE.
— Substantiv. : *Un, Une* GODICHE.
— ENCYCL. Jeux. *Godiche* ou *Godichon*. Ce jeu s'appelle la *godiche* quand on se sert d'une grande pierre plate et longue, qui est plantée debout à une certaine distance et que l'on cherche à abattre avec des palets ou pierres plates; on le nomme le *godichon* quand cette pierre est remplacée par une quille. Les joueurs se classent d'abord en lançant leur palet dans la direction de la godiche; celui qui en arrive le plus près est le premier, c'est lui le planteur qui pose la godiche ou le godichon où il l'entend. Chaque joueur lance dans l'ordre son palet et le laisse où il tombe. S'il n'arrive pas au moins à la distance de la godiche, il est pris et devient le planteur. Le planteur a le droit de prendre tout joueur qui ramasse son palet pendant que la godiche est debout, s'il peut l'attraper avant qu'il ait atteint le but. Aussi faut-il profiter, pour ramasser son palet, du moment où la godiche est renversée.

GODICHON, ONNE (dimin. de *godiche*) adj. Fam. Un peu gauche, maladroit, emprunté : *Fillette* GODICHONNE.
— Substantiv. : *Un petit* GODICHON.

GODILLE (*ll* mll. — orig. inconn.) n. f. Mar. Aviron que l'on place à l'arrière d'un canot et auquel on imprime des mouvements hélicoïdaux pour faire avancer l'embarcation; cette manière d'avancer. ‖ Bateau à godille.
— Télégr. Nom donné à une partie du télégraphe à cadran.
— ENCYCL. Mar. La *godille* est fondée sur le principe des mouvements du poisson et en représente la queue. En Europe, on place l'aviron dans une engonjure pratiquée dans le tableau de l'arrière. En Chine, on fait porter l'aviron sur la tête d'un clou rond. Cette façon de ramer a l'avantage de n'exiger pour passer que la largeur du bateau, et les Chinois godillent même en travers à 4, 6, 8, 10 rameurs, quand, sur leurs grandes jonques, ils traversent les canaux encombrés ou étroits. On dit qu'une embarcation *va à la godille* ou qu'on *la conduit à la godille*.

Godille.

GODILLER (*ll* mll.) v. n. Manœuvrer avec une godille.

GODILLEUR (*ll* mll.) n. m. Batelier qui godille.

GODILLOT (*di-llo* [*ll* mll.] — du nom de l'industriel qui créa ce soulier) n. m. Chaussure militaire dépourvue de tige. ‖ Gros soulier quelconque. ‖ Par ext. Soldat de ligne : *Voici les* GODILLOTS *qui passent*.

Godillot.

GODIN (Nicolas), ligueur, né à Beauvais en 1550, mort à Bruxelles en 1628. Conseiller de sa commune, puis maire, il poussa ses concitoyens à se déclarer pour la Ligue (1589). Ceux-ci s'emparèrent de plusieurs villages des environs de Beauvais et obligèrent La Noue, qui commandait les troupes de Henri IV, à battre en retraite. En 1593, Beauvais traita avec le roi, qui amnistia Godin.

GODIN DE SAINTE-CROIX, empoisonneur, complice de la marquise de Brinvilliers. V. BRINVILLIERS.

GODIN (Louis), astronome français, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1704, mort à Cadix (Espagne) en 1760. Il étudia l'astronomie sous Delisle, fit partie, avec La Condamine et Bouguer, de la commission envoyée au Pérou pour y mesurer le degré du méridien, resta ensuite quelques années à Lima comme professeur de mathématiques, et obtint, sur la fin de sa carrière, la direction de l'École des gardes-marine à Cadix. On a de lui : *Histoire de l'Académie des sciences, de 1680 à 1699* (11 vol.), continuation de l'œuvre de Fontenelle; *Table des matières de l'histoire de l'Académie des sciences, depuis son établissement jusqu'en 1750* (4 vol.); *Appendice aux tables astronomiques de Lahire*, dans l'édition de 1727; les années 1730-1733 de la *Connaissance des temps*.

GODIN DES ODONAIS (Jean), voyageur français, né et mort à Saint-Amand (Cher) [1713-1792]. Il accompagna au Pérou, en 1735, son parent, l'astronome Louis Godin, se fixa dans ce pays et y épousa Mlle de Grandmaison, fille d'un officier général espagnol. Celle-ci demeura, après le départ de son mari, parti pour Cayenne, à Rio-Bamba jusqu'en 1765, puis quitta ce point pour le rejoindre. Mais elle ne put le retrouver qu'après un dramatique voyage, où elle vit périr ses frères, son fils, ses domestiques, et n'échappa que par miracle à la mort. Elle n'aurait consenti, dit-on, à raconter qu'une fois sa lamentable odyssée, dont il existe deux relations rédigées par Godin des Odonais revenu en France, avec sa femme, en 1773; l'une a été publiée par La Condamine vers 1773 et l'autre par Henri Froidevaux dans ses *Documents inédits sur Godin des Odonais* (1897).

GODIN (Jean-Baptiste-André), homme politique français, né à Esquehéries (Aisne) en 1817, mort à Guise en 1888. Fils d'un serrurier, il créa la fabrication des appareils de chauffage en fonte. Imbu des idées fouriéristes, Godin, devenu riche, fit construire, en 1859, près de son usine de Guise, un vaste *Familistère* d'ouvriers, y organisa une association pour la production et la consommation, une école, etc. Élu, en 1871, député de l'Aisne, il vota avec les républicains modérés. En 1876, il rentra volontairement dans la vie privée. Il a écrit : *Solutions sociales* (1871); *les Socialistes et les Droits du travail* (1874); *la Politique du travail et la Politique des privilèges* (1875); *Mutualité sociale et association du capital et du travail* (1880); *Mutualité nationale contre la misère* (1883); *le Gouvernement et le Vrai Socialisme en action* (1883 ; *la République du travail et la Réforme parlementaire* (1889); etc.

GODIN (Jules), avocat et homme politique français, né à Versailles en 1844. Docteur en droit, avocat à la Cour de cassation, il fut élu, en 1876, député de l'Inde française à la Chambre. Réélu en 1877, il échoua en 1881, devint alors conseiller à la cour d'appel de Lyon, puis de Paris (1882), et fut nommé, en 1891, sénateur de l'Inde française. Il a été, en 1898, ministre des travaux publics dans le cabinet Brisson.

GODINETTE (*nèt'* — peut-être du lat. *gaudere*, se réjouir) n. f. Fille d'humeur galante. (Vieux.)

GODINHO (le P. Manoel), voyageur et jésuite portugais, né à Villa-de-Montaldao vers 1633, mort en 1712. Chargé par le vice-roi de Goa d'une mission en Portugal, Godinho s'y rendit en 1662 en traversant la Perse, en longeant les rives de l'Euphrate et en visitant les ruines de Babylone. Il devint, en Portugal, protonotaire apostolique. Il a écrit, sous le titre de *Relaçao de novo caminho, etc.* (1665), un récit de son voyage à travers l'Asie, et quelques ouvrages ascétiques.

GODIVA (lady), femme de Léofric, comte de Chester, qu'elle épousa vers 1040, morte vers 1080. Roger de Wendower (XIIIe s.), d'après un anonyme du XIIe siècle, raconte que Godiva ayant supplié Léofric de diminuer les impôts, qui accablaient Coventry, le comte n'y consentit que si sa femme traversait la ville toute nue; ce qu'elle fit, vêtue seulement de sa longue chevelure. John Brompton (XIVe s.) ajoute que personne ne la vit. Une ballade du XVIIe siècle indique que Godiva ordonna à tous les habitants de s'enfermer chez eux; tout le monde obéit, sauf un indiscret, « peeping Tom ». Depuis 1678 a lieu, à Coventry, tous les trois ans, une « Godiva procession ». La légende de Godiva a fait le sujet de nombreux tableaux. Citons celui de Jules Lefebvre : *Lady Godiva* (1890). Dans cette toile très vaste, l'artiste a représenté Godiva nue, assise sur un cheval blanc, qu'une femme conduit par la longe dans une longue rue de Coventry dont toutes les portes et les fenêtres sont closes. Ce groupe est charmant. La belle comtesse, avec son expression de douceur résignée et son attitude pudique, est une des plus heureuses créations de J. Lefebvre.

Lady Godiva, d'après J. Lefebvre.

GODIVEAU (*vô* — orig. inconn.) n. m. Sorte de hachis : fait avec de la rouelle de veau, de la graisse de rognon de bœuf et des œufs roulé en boulettes et poché au bouillon. ‖ Farce à quenelles.

GODJAM ou **GOJAM**, massif montagneux de l'Ethiopie, situé au S.-O. du lac Tsana et contourné par le fleuve Abaï. Ses plus hauts sommets atteignent 4.100 mètres. La *province de Godjam* s'arrête aux montagnes qui courent entre le lac Tsana et le Bahr-el-Azrek, du N.-E. au S.-O., et qui la séparent de la province d'Ouara. Elle est peu cultivée, très boisée, et produit d'excellent café.

GODJEB ou **GUIBBÉ**, rivière de l'extrême Sud de l'Ethiopie, et qui coule au S., vers le fleuve Djouba.

GODMANCHESTER (lat. *Durolipons*), bourg d'Angleterre (comté de Huntingdon), sur le fleuve Great Ouse, tributaire du Wash; 2.095 hab. Fromages.

GODNA, ville de l'Inde anglaise (Provinces du Nord-Ouest [prov. de Patna]), située sur la Gogra, près du confluent de cette rivière avec le Gange; 13.400 hab. Ville très ancienne, où la tradition place la résidence du philosophe Gautama, fondateur de la secte nyaya; elle est devenue un important centre commercial.

GODNIVELLE (*vèl'*) n. f. Hachis de veau, en usage dans la Vendée.

GODOLIAS ou **GUEDALIA**, personnage chargé par le roi Nabuchodonosor de l'administration de la Judée après la destruction de Jérusalem. Son autorité ne put empêcher les séditions. Il périt assassiné. Les Juifs du second temple ont commémoré ces événements par le *jeûne de Guedalia*, encore observé par les Juifs orthodoxes.

GODÖLLO, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pest]); 4.844 hab. Ch.-l. de district. Château impérial.

GODOLPHIN (SIDNEY, comte), homme d'Etat anglais, né en 1645, mort à Saint-Albans en 1712. Il devint page de Charles II en 1662, maître de la garde-robe en 1678 et représenta diverses circonscriptions aux Communes, de 1668 à 1681. En 1678, il s'occupa, en Hollande, de négociations relatives à la paix de Nimègue. Lord de la Trésorerie en 1679, il fut nommé secrétaire d'Etat en 1684, puis lord haut trésorier et chambellan de Marie de Modène, dont il devint, dit-on, amoureux. Il prit part aux négociations secrètes engagées avec Louis XIV, et se montra jusqu'au bout fidèle à la cause de Jacques. Guillaume d'Orange ne lui garda pas rancune et le renomma membre de la Trésorerie (1689). Godolphin intrigua avec les jacobites, mais ses liens de famille avec Marlborough le maintinrent en faveur. Il redevint premier lord de la Trésorerie en 1700 et occupa encore ce poste sous la reine Anne (1702); il dirigea la politique anglaise jusqu'en 1710, mais subit l'influence de Marlborough. Les whigs lui suscitèrent tant de difficultés qu'il dut démissionner. Grand joueur et amateur de courses, il s'était ruiné. Ses ennemis l'accusèrent de détournements, et Walpole dut écrire une brochure pour démontrer la fausseté de l'accusation.

GODOMAR. Hist. V. GONDEMAR.

GODOUNOF (Boris), tsar de Russie, né en 1552, mort en 1605. Il sut capter la confiance de Féodor Ier, auquel il fit épouser sa sœur Irène et poussa ce tsar dans une voie funeste de réformes rétrogrades. Pour se rapprocher du trône, il fit assassiner le frère de Féodor, Dimitri, et, en 1598, après la mort du tsar, très probablement empoisonné par lui, il fut proclamé souverain par le patriarche. Boris chercha à faire oublier l'origine criminelle de son pouvoir en comblant ses sujets de bienfaits. En 1605, un aventurier qui se disait être Dimitri, fils de Féodor, souleva le peuple contre Godounof qui, abandonné des boyards, s'empoisonna.

GODOUNOF (Féodor), fils du précédent. V. FEODOR II.

GODOY [pron. *Go-doï*] **Y ALVARES DE FARIA** (don Manuel), homme d'Etat espagnol, né à Badajoz en 1767, mort à Paris en 1851. Il entra en 1784 aux gardes du corps, puis ne tarda pas à devenir le favori de la reine Marie-Louise de Parme, femme de Charles IV, qui le fit entrer au ministère (1791). Le comte d'Aranda, premier ministre, étant opposé à la guerre avec la France, Godoy se fit partisan de la politique d'intervention, et, créé duc d'Alcudia, obtint la présidence du conseil (1792). Il négocia avec la Convention pour sauver Louis XVI, et laissa passer plus d'un mois avant de répondre à la déclaration de guerre de la France. La guerre de vingt-huit mois que l'Espagne soutint contre la République ne fut pas sans gloire; mais les finances étaient ruinées. Godoy signa le traité de Bâle et reçut le titre de « prince de la Paix ». Le Directoire, le trouvant peu zélé, réussit à lui faire quitter le ministère, en 1798. Mais il redevint ministre quand il le voulut (1800), et dirigea, en 1801, une courte guerre contre le Portugal. A la rupture de la paix d'Amiens, Godoy voulut encore garder la neutralité et ne céda que devant les menaces de Napoléon. La marine espagnole succomba à Trafalgar; mais, en 1806, Godoy crut Napoléon vaincu et songea à s'allier à l'Angleterre. C'est alors que Napoléon, au retour de Tilsit, commença l'invasion de l'Espagne (1807). Godoy pressait le roi de se retirer à Séville, quand l'émeute d'Aranjuez le livra à son ennemi intime, le prince des Asturies. Napoléon lui sauva la vie en exigeant qu'il lui fût remis, et Godoy suivit Charles IV et Marie-Louise à Compiègne, puis à Marseille, et à Rome, enfin à Paris où il vécut longtemps d'une pension que lui faisait Louis-Philippe. Réhabilité par la reine Isabelle II, il mourut en 1851, sans avoir revu l'Espagne. Godoy fut un homme d'Etat ordinaire, mais bien intentionné, relativement actif et libéral. Il a laissé des *Mémoires*, traduits en français par Esménard (1836).

Godoy.

GODOYA (*do-ia* — de *Godoy*, n. pr.) n. m. Genre d'ochnacées, tribu des luxemburgiées, comprenant des arbres à feuilles simples stipulées, à belles fleurs en grappes. (On en connaît trois espèces, du Pérou et de la Colombie.)

GODRA, ville de l'Inde anglaise (présid. de Bombay [prov. de Goudjerat]), sur un affluent de la Mahi, tributaire du golfe de Cambaye; 10.600 hab.

GODRON (du vx franç. *goderon*, petit vase lobé) n. m. Archéol. Retroussis ou rebras, rebord rabattu d'un objet quelconque tel qu'un vase, un collet, une coquille d'épée et employé aussi en architecture. Les godrons sont alors des ornements renflés (quel-

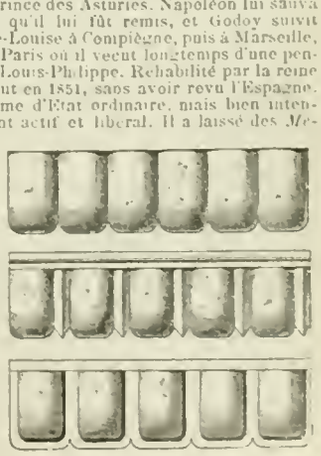
Godrons divers (archéol.).

[illegible] symétriquement à la suite les uns [illegible] et par extension, on a donné ce nom [illegible] une pièce d'orfèvrerie [illegible] une collerette.

— Techn. La [illegible] aux bords de la [illegible] d'argent et [illegible] forme [illegible] Ornement de métal [illegible] à des ouvrages de menuiserie, d'ébénisterie, [illegible] de sculpture [illegible] sur le tout d'un cachet, d'un chaton de bague, etc.

1. Fraise à godrons [illegible]; 2. Vase à godrons.

GODRON (Dominique Alexandre), naturaliste français, né à Hayange (Meurthe) en 1807, mort à Nancy en 1880. Il fut professeur et doyen de la faculté des sciences de Nancy. Il a écrit de nombreux mémoires sur toutes les branches de l'histoire naturelle et en particulier un livre magistral : *De l'espèce et des races dans les êtres organiques* (1859), où il s'est montré partisan décidé de la fixité de l'espèce. Il a publié, en outre, de nombreux travaux de botanique systématique, des *mémoires*, une *Flore de Lorraine* (1844), et enfin, en collaboration avec Gremer, *la Flore de France* (1848-1856). Il a légué à la ville de Nancy son herbier-type de la flore de France et sa bibliothèque.

GODRONNAGE (*dro-naj*) n. m. Action de godronner des pièces d'argenterie, résultat de cette action.

GODRONNER (*dro-né*) v. a. Techn. Plisser en godrons : Godronner une coiffe. Orner de godrons, en parlant de la vaisselle. Godronner *de l'argenterie*. Faire autour de la tête plate d'une vis de petites entailles pour l'empêcher de glisser dans les doigts. Tourner la tête de l'épingle au rouet sur les moules. Faire, sur un cachot ou un chaton de bague, des guillochures en rayons.

Godronné, ée part. pass. du v. Godronner.

Anat. *Canal godronné*, Espace autour du cristallin offrant, après la mort, des plis festonnés. *Corps godronné*, Partie de la substance grise qui forme des reliefs sur le bord interne du pied de l'hippocampe cérébral.

— Bot. *Feuille godronnée*, Feuille dont les bords présentent des festons séparés par des sinuosités profondes.

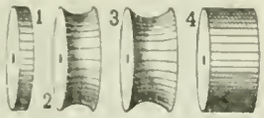

Godronnoirs de tourneur : 1. Droit étroit; 2. Creux étroit, 3. Creux large; 4. Droit large.

GODRONNEUR (*dro-neur*), EUSE n. Personne qui fait des godrons.

GODRONNOIR (*dro-noir*) n. m. Molette ou ciselet creusé à son extrémité pour former des godrons, sur des pièces d'argenterie.

God save the king (ou **the queen**) [*Dieu protège le roi* (ou *la reine*)], l'un des deux chants nationaux de l'Angleterre, avec le *Rule Britannia*. Par le changement d'un seul mot, il devint, à l'avènement de la reine Victoria : *God save the queen* (Dieu protège la reine). L'auteur de ce

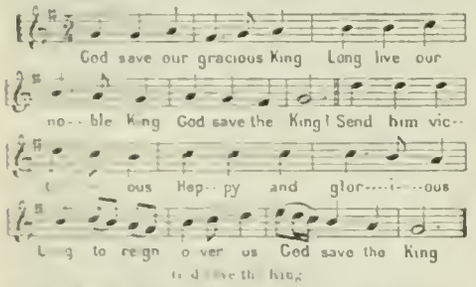

Traduction : Dieu, sauve notre gracieux roi! Longue vie à notre noble roi! Dieu, sauve le roi! Rends-le victorieux, heureux et glorieux! Qu'il règne longtemps sur nous. Dieu, sauve le roi!

chant, pour les paroles et la musique, est Henry Carey, qui le chanta pour la première fois, assure-t-on, dans un dîner offert en 1740, à l'occasion de la prise de Portobello par l'amiral Vernon. Dès 1745, le *God save the king* fut connu de tous, chanté qu'il était dans les théâtres, comme chant loyaliste, durant la révolte d'Écosse. Les recherches faites récemment à l'origine de ce chant ont amené la découverte de diverses pièces musicales antérieures dont [illegible] Henry Carey. On cite à ce sujet un air attribué à John Ball et daté de 1619; une ballade, *Frankie et Jenny*, publiée en 1669; une leçon de clavecin composée par Henry Purcell en 1696, et surtout un chant écossais : *Ha, pel-i-[illegible], hommes*, qui remonte à 1611.

La mélodie du *God save the king* devint, avec paroles appropriées, l'air national prussien et allemand, et enfin l'air national russe jusqu'au jour où, sur l'ordre de l'empereur, le général Lvow remplaça celui-ci par l'hymne : *Dieu protège le tsar*.

GODTHAAB, localité du Groenland (inspectorat du Sud), sur le détroit de Davis, 946 hab. C'est la plus ancienne des colonies danoises dans le Groenland. Elle fut fondée, en 1721, par Jean Egede.

GODURE n. f. Dernot de coq [illegible] godo.

GODWIN, fils de Wulfnoth, comte de Wessex, mort en 1054. Il apparaît, dès 1018, avec le titre de comte et de duc à la cour de Canut, et épousa la sœur du beau-frère du roi, c'est sans doute alors qu'il fut créé comte de Wessex. A la mort de Canut (1035), il soutint d'abord les droits du Harde-Canut, puis reconnut la légitimité d'Harold. A la mort de Harde-Canut (1042), il fit élire Édouard le Confesseur, à qui il fit épouser sa fille en 1045. Sa puissance augmenta encore : il était comte de Wessex; son fils Swegen était comte des marches de Mercie; son autre fils, Harold, avait l'Estanglie; son neveu, Beorn, possédait les comtés d'Hertford et de Buckingham. Cette prospérité peu à peu battue en brèche par Leofric et Siward, ainsi que par l'hostilité du clergé, déclina. Cité, en 1051, à comparaître devant une assemblée de seigneurs, il fut déclaré, lui et les siens, *outlaw* (proscrit), et il se réfugia avec ses enfants auprès de Baudoin de Flandre. Il revint, en 1052, à la tête d'une armée, et remonta la Tamise jusqu'à Londres; Édouard le gracia; mais, en 1054, il mourut d'une attaque d'apoplexie.

GODWIN (Francis), évêque anglais, né à Hannington (comté de Northampton) en 1562, mort à Hereford en 1633. Élève de l'université d'Oxford, il entra dans le clergé et occupa diverses cures. Il fut nommé, en 1601, évêque de Llandaff et promu, en 1617, évêque d'Hereford. Nous mentionnerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Catalogus episcoporum Hathonensium et Wellensium* (publié en partie en 1732); *a Catalogue of the bishops of England* (1601); *Rerum anglicarum Annales* (1616-1628); *the Man in the Moone* (1638), curieux roman astronomique, traduit en français par J. Baudoin (1648) et qui paraît avoir inspiré le fameux voyage de Cyrano de Bergerac.

Godwin (William).

GODWIN (William), économiste et romancier anglais, né à Wisbeach en 1756, mort à Londres en 1836. Pendant quatre années, il remplit des fonctions ecclésiastiques, auxquelles il renonça en 1782. En 1793, il fit paraître les *Recherches sur la justice politique*, où il attaquait violemment les prétentions des classes privilégiées et qui fut suivi des *Aventures de Caleb Williams*, où il met en action les théories émises dans les *Recherches*. Ce roman eut un succès prodigieux. En 1797, Godwin épousa Mary Wollstonecraft. Deux ans plus tard, parut *Saint-Léon*, nouveau roman, suivi de *Fletwood* ou *le Nouvel Homme*, de *Manderille*, de *Cloudesley* et de *Deloraine*. Après avoir abordé l'histoire littéraire avec une Vie *de Chaucer*, Godwin publia, en 1820 : *Recherches sur la population et sur la faculté d'accroissement de l'espèce humaine, contenant la réfutation des doctrines de Malthus*. Enfin, il donna l'*Histoire de la république d'Angleterre*.

GODWIN (Mary WOLLSTONECRAFT), femme du précédent, née à Epping en 1759, morte à Londres en 1797. Auteur des *Revendications des droits de la femme* (1792), Mary Godwin est l'aïeule des féministes contemporains. Maltraitée par son père, elle s'enfuit et fonda une école qui prospéra. Elle publia, en 1787, son premier ouvrage : *Pensées sur l'éducation des filles*. Elle alla à Paris en 1792, fut liée avec Mme Roland, et après quelques romanesques aventures, retourna en Angleterre où elle épousa Godwin en 1796; l'année suivante, elle mourut en donnant le jour à une fille, qui fut la femme de Shelley. Mary Godwin a laissé de nombreux ouvrages : *Réflexions sur la Révolution française* (1790); *les Maux de la femme*, roman posthume; etc.

GŒBEN (August VON), général allemand, né à Stade (Hanovre) en 1816, mort à Coblentz en 1880. Il servit, en 1837, dans l'armée carliste, puis retourna en Prusse, où il prit du service en 1842. Colonel en 1860, il fut attaché à l'armée espagnole pendant la guerre contre le Maroc. Il fit ensuite les campagnes de Danemark (1864) et d'Autriche (1866), et devint général d'infanterie. Commandant du 8e corps prussien en 1870, il prit part, durant la guerre franco-allemande, aux batailles de Forbach, de Gravelotte et de Saint-Privat, fut envoyé dans le nord de la France, combattit à Pont-Noyelle et à Bapaume, et remporta la victoire de Saint-Quentin (19 janv. 1871).

GŒDEKE (Charles), écrivain allemand, connu sous le pseudonyme de **Karl Stahl**, né à Celle (Hanovre) en 1814, mort à Göttingue en 1887. Il étudia à Göttingue (1834-1838) et prit part aux mouvements libéraux de 1848. En 1855, il se rendit dans sa ville natale, où il commença son *Histoire de la poésie allemande*, qui lui valut le diplôme de docteur en philosophie. En 1873, il fut nommé, à Göttingue, professeur d'histoire de la littérature. Parmi ses ouvrages, qui indiquent une grande sûreté de goût, une impartialité et une science rigoureuses, citons : *le Roi Codrus*, drame (1839); des *Nouvelles* (1840); *les Poètes de l'Allemagne de 1813 à 1843* (1844); *les Pierres précieuses* (1851); *la Poésie allemande au moyen âge* (1854); *Gœthe et Schiller* (1865); *la Vie et les Œuvres de Gœthe* (1874); *Œuvres de Schiller* (1867-1876).

GŒDING ou **GÖDING** (en slave *Hodonin*), ville d'Austro-Hongrie (Moravie); 8.500 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de sucre, brasserie. Château impérial.

GŒGGINGEN, localité d'Allemagne (Bavière, cercle de Souabe), sur le Wertach, affluent du Lech; 3.606 hab.

GŒKUMITE n. f. Minér. Variété d'idocrase.

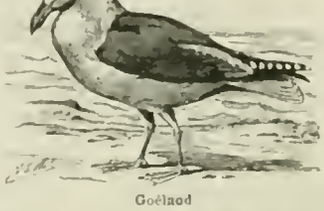

Goéland

GOÉLAND (*lon*) n. m. Nom vulgaire des grosses mouettes, dont les plumes de la tête ne forment pas capuchon. On distingue le *larus marinus*, ou goéland à manteau noir; le goéland à manteau gris; le goéland à manteau bleu. V. MOUETTE.

GOELE (la), petit pays de l'ancienne France (Ile-de-France), correspondant au canton actuel de Dammartin-en-*Goële* (Seine-et-Marne.) La Goële est traversée par une ligne de hauteurs qui sépare les eaux de la Marne et de la Nonette.

GOÉLETTE (*lèt'* — orig. inconn.) n. f. Bâtiment léger à deux mâts et à voiles auriques, de 50 à 250 tonneaux.

— Par ext. Voile aurique d'un bâtiment mâté en goélette; voile aurique quelconque. || *Grand'voile goélette, Misaine goélette*, Goélettes du grand mât et du mât de misaine. || *Goélette de cape*, Voile aurique de dimensions réduites qu'on hisse quand le navire prend la cape courante sous les goélettes.

— ENCYCL. Les *goélettes* sont de petits bâtiments aux formes fines et élancées, très en usage en Angleterre et en Amérique, où on est arrivé à leur donner de bonnes vitesses. Beaucoup de yachts sont gréés en goélette; c'est une voilure gracieuse et maniable. Les deux mâts inclinés sur l'arrière portent des voiles auriques, et un beaupré permet de hisser deux ou trois focs. D'autres navires à voiles dérivent de la goélette : le brick-goélette, qui n'a qu'un phare carré complet; la goélette à huniers, qui porte une vergue barrée au mât de l'avant et hisse un hunier volant et un perroquet. Par vent arrière, on peut disposer sur les goélettes une voile carrée de fortune. Le mât de l'arrière porte une flèche en cul. Le trois-mâts goélette est un bâtiment qui à aucun de ses mâts ne porte de voile carrée fixe. En Amérique on trouve souvent des goélettes à quatre et cinq mâts, comprises dans la classe générale des clippers.

— *Voiles goélettes*. Les voiles goélettes diffèrent de la brigantine en ce qu'elles ne se bordent pas sur un gui, mais au moyen d'un palan frappé en abord sur l'écoute. Le gréement est aussi beaucoup plus simple. Ces voiles s'enverguent sur une corne et le long du mât; elles peuvent aussi coulisser au moyen de bagues de draille le long de la corne et se hisser avec une drisse, se carguer avec

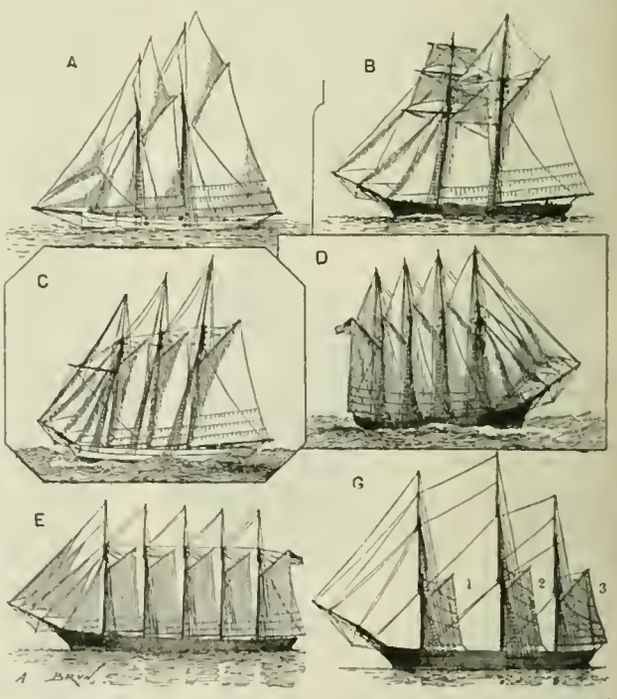

A. goélette latine; B, goélette à hunier; C, goélette à trois mâts; D, goélette à quatre mâts; E, goélette à cinq mâts; G, voiles goélettes d'un trois-mâts carré (1. Misaine goélette; 2. Grande voile goélette; 3. Brigantine).

un hale-bas. Elles ont encore comme gréement une ou deux cargues basses, une écoute et la corne, hissée avec une drisse de pic, est tenue à poste par des palans de garde.

GOÉLETTE (*lèt'*) Ornith. Hirondelle de mer.

GOELICHE (*goi-lich'*) n. f. Nom donné familièrement, dans les ports du Nord, aux petites goélettes.

GŒLLHEIM. Géogr. V. GELLHEIM.

GŒLNICZBANYA ou **GŒLLNITZ**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zips]), sur la *Gœllnicz*, sous-affluent de la Theiss; 3.910 hab. Mines de cuivre et de fer; forges; cutelleries.

GOELZER (Henri), professeur français, né à Beaumont-le-Roger (Eure) en 1853. Élève de l'École normale, docteur ès lettres (1884), il est devenu maître de conférences à l'École normale et à la Sorbonne. Outre une *Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme* (1884), on lui doit des ouvrages pour l'enseignement, entre autres : *Lexique latin; Éléments de grammaire latine* (1891); *Grammaire comparée du grec et du latin* (1899), avec Riemann; *Morphologie* (*Syntaxe* en 1899, *Phonétique et Morphologie* en 1900.)

GOÉMINE (rad. *goémon*) n. f. Chim. Principe mucilagineux, qui constitue la base de certains fucus, principalement du *fucus crispus*.

GŒMŒR ou **GOMÖR**, comitat ou département de la Hongrie septentrionale, au versant sud des Karpathes, dont le culmen est ici de 1.943 mètres. Pays déchiré en vallées profondes, dont le Sajo porte les eaux à la rive droite de la Theiss, affluent gauche du Danube; 4.275 kil. carr.; 175.000 hab. Grandes richesses minérales, industries actives. Capit. *Himaszombat*.

GOÉMON (du bas breton *gwémon*, même sens) n. m. Bot. Nom donné aux diverses algues, particulièrement

aux varechs, que la mer rejette sur le rivage. || Engrais fait avec ce varech.

— Encycl. Les *goémons* appartiennent au genre *fucus* (varech), et à d'autres genres d'algues brunes (ascophylle, laminaire, etc.), ou même rouges (chondre). Le goémon se divise en goémon tenant à la rive, goémon venant à la côte (épaves), goémon du fond.

Le goémon poussant sur les bords de la mer est la propriété des communes riveraines, qui ne peuvent faire la coupe qu'une fois l'an, après l'éclosion du frai. Ce goémon est excellent comme engrais; aussi, chaque commune veille-t-elle soigneusement à ses droits. Les *goémons épaves* appartiennent au premier arrivant, en toute saison et en tous lieux, sauf dans les pêcheries. Quant au *goémon du fond* et à celui qui pousse sur les îles désortes, la pêche en est toujours permise; mais les bateaux qui font cette récolte doivent être montés par des marins de l'inscription maritime, qui ne peuvent s'adjoindre que deux individus quelconques par tonneau de jauge du bateau. Il est interdit de récolter les goémons de nuit, de se servir de la drague, de toucher aux herbes marines qui existent le long des quais ou autres ouvrages en maçonnerie.

Gœneutte (Norbert), peintre et graveur français, né à Paris en 1854, mort à Auvers-sur-Oise en 1894. Il entra, en 1874, à l'Ecole des beaux-arts dans l'atelier de Pils, et, dès 1876, il exposa deux tableaux : *En Classe* et *le Boulevard de Clichy par la neige*, d'une observation pénétrante et fine. Gœneutte a révélé aux peintres contemporains le profit qui était à tirer de la vie de la capitale. Ainsi parurent : *l'Appel des balayeurs près du nouvel Opéra* (1877); *La noce débarque* (1878); *le Dernier Salut* (1879); *la Soupe du matin* (1880), qui montre la file des mendiants à la porte du restaurant Brébant; *la Criée* (1881); *les Haleurs au Havre* (1883); *Premier accroc* (1884); *la Descente des ouvriers* (1885); *le Coup de cloche aux Halles* (1886); *Crépuscule parisien* (1887); etc. Gœneutte a exposé en outre des pastels et des estampes. Son œuvre gravé ne contient pas moins de cent trente planches, paysages, portraits, aspects de la rue, etc.

Gœppert (Heinrich Robert), botaniste allemand, né à Sprottau (Silésie) en 1800, mort à Breslau en 1884. Professeur à l'université de Breslau, il a acquis une grande notoriété à la suite de ses travaux de physiologie végétale et phytopaléontologie. On peut citer, parmi ses nombreuses publications : *Beitrage zur Tertiärflora Schlesiens* (1852); *Tertiärflora der Insel Java* (1858); *die fossile Flora der permischen Formation* (1864-1865); etc.

Gœppertie (*gheu-pèr'-ti* — de *Gœppert*, n. pr.) n. f. Genre de lauracées, comprenant des arbres à feuilles alternes. (On en connaît treize à quatorze espèces, de l'Amérique tropicale et du Brésil.)

Gœppingen, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Danube]), sur la Fils, affluent du Neckar; 14.352 hab. Ch.-l. de bailliage. Fabrique de poteries, toiles, étoffes de laine et de coton, produits chimiques; tanneries, etc. Château construit sur l'emplacement de celui des Hohenstauffen. Aux environs, sources minérales et ardoisières.

Gœrchen ou **Görchen** (polonais *Górka*), ville d'Allemagne (Prusse [prov. et présid. de Posen]), sur la Dombruzna, tributaire de l'Oder par l'Orla et la Bartsch; 2.012 hab. Sucreries.

Goeroe ou **Goedereede**, île des Pays-Bas (Hollande-Méridionale), formée par les estuaires de la Meuse; 232 kilom. carr. et 25.000 hab. avec l'île d'Overflakkee, à laquelle une digue la réunit depuis 1751. Un petit port du même nom marque l'emplacement de l'antique cité importante de Goederede.

Gœrgey (Arthur), général hongrois, né en 1818. Il fit ses études à l'Ecole militaire de Tulln et devint lieutenant dans un régiment de hussards. En 1845, il donna sa démission, se rendit à l'université de Prague et devint professeur de chimie à Lemberg. Au moment de la révolution, il offrit ses services à la Hongrie. Il se distingua contre Jellachich et fut nommé, par Kossuth, commandant en chef. A l'approche de Windischgratz, il se retira dans le nord de la Hongrie, y organisa la résistance et remporta, en avril 1849, les victoires de Hatvan, Tapio-Bicsko, Izsaszeg, Vácz, Nagy-Sarlo et Komorn et reprit Budo le 21 mai, mais condamna la déclaration d'indépendance. Lors de l'invasion des Russes, il subit plusieurs échecs et fut blessé à la bataille d'Acs (2 juill.), et ne put faire sa jonction avec Dembinski. Kossuth ayant quitté le pouvoir, on avait investi Gœrgey qui, pour arrêter l'effusion de sang, se rendit aux Russes, à Vilagos, le 13 août. La révolution était ainsi vaincue. Sur le désir du tsar, Gœrgey ne fut pas traduit, comme les autres généraux hongrois, devant la cour martiale. Il fut interné à Klagenfurt, où il s'occupa d'études de chimie et réfuta les nombreuses calomnies lancées contre lui. Il fut amnistié en 1867.

Gœritz ou **Göritz**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg, présid. de Francfort]), sur l'Oder; 2.596 hab. Briqueterie, mines de houille.

Gœrlitz ou **Görlitz**, ville de Prusse (prov. de Silésie [présid. de Liegnitz]), ch.-l. de cercle, sur la Neisse, affluent de l'Oder; 73.000 hab. La ville, fort ancienne, d'origine slave, bâtie au milieu d'une dépression qui relie les vallées de l'Oder et de l'Elbe, fut le siège d'un duché (1377-1396). Les hussites ne purent prendre Gœrlitz (1429), qui fut dévasté pendant les guerres de Trente ans et de Sept ans. Aujourd'hui, importante ville industrielle. Fabriques de draps et de cotonnades, lainages, passementeries; porcelaine, etc. Très belle église gothique (xve s.); hôtel de ville aux armes de Mathias Corvin (1537); tours de l'enceinte disparue.

Armes de Gœrlitz.

Gœrner (Charles-Auguste), acteur et auteur dramatique allemand, né à Berlin en 1806, mort à Hambourg en 1884. Il joua notamment à Berlin et à Hambourg, et écrivit, parfois avec succès, un grand nombre de pièces : *Nièce et Tante, un Heureux père de famille, la Tante intrépide, le Commerçant anobli, Moineau et Epervier, Sel du mariage*, etc. On lui doit aussi : *Théâtre enfantin* (1855-1856).

Gœrres (Jacob-Joseph de), publiciste allemand, né à Coblentz en 1776, mort à Munich en 1848. Apologiste convaincu de la Révolution française, il fonda, en 1797, *la Feuille rouge*. Sous le Consulat, il vint à Paris demander à Bonaparte l'indépendance des provinces rhénanes ou leur réunion à la France, mais n'obtint pas d'audience. Pendant plusieurs années, il abandonna la politique pour la littérature et la philosophie. Il s'intéressa aux débuts du mouvement romantique, publia d'anciennes légendes allemandes, et une *Histoire des mythes asiatiques* (1810). Les troubles de l'Allemagne attirèrent alors son attention. Il fonda un journal, *le Mercure rhénan*, dont l'influence fut immense, et qui fut supprimé en 1816, parce que Gœrres ne ménageait pas assez les princes allemands. Proscrit à la suite de son pamphlet : *l'Allemagne et la Révolution* (1820), il se réfugia en Suisse, y publia : *l'Europe et la Révolution* et *la Sainte-Alliance et les Peuples au congrès de Vérone* (1822). Peu après, il se tourna vers la défense du catholicisme, publia sur Swedenborg une étude qui lui valut une chaire de littérature à Munich (1826); écrivit contre les protestants *Athasius* (1837), et exposa ses doctrines dans *le Mysticisme chrétien* (1836-1842), traduction Sainte-Foi. — Son fils, Guido, né à Coblentz en 1805, mort à Munich en 1852, fut un polémiste de talent. Il fonda, en 1838, les *Feuilles historico politiques* pour l'Allemagne catholique, dont il garda la direction jusqu'à sa mort.

Gœrtz (Georges-Henri, baron de), homme d'Etat suédois, ministre de Charles XII, né en Franconie en 1668, décapité à Stockholm en 1719. Il était au service du duc de Holstein-Gottorp lorsqu'il fut envoyé en mission auprès de Charles XII et gagna la confiance de ce prince. Charles XII l'envoya en Suède, où il prit, pour rétablir les finances du royaume et réorganiser l'armée, des mesures énergiques, telles que l'élévation de la valeur des signes représentatifs de la monnaie, les emprunts forcés, l'obligation imposée aux citoyens d'échanger leur numéraire contre le papier d'Etat, etc. En même temps, il parcourait l'Europe en quête d'alliances : il désirait que Charles XII fît la paix avec Pierre le Grand, conquît la Norvège et allât débarquer en Ecosse; ce vaste plan se rattachait à celui d'Alberoni. Arrêté à La Haye en 1714, à l'instigation de l'Angleterre, retenu plusieurs mois prisonnier, il fut envoyé par Charles XII au congrès d'Aland en 1718, et obtint une paix honorable. Après la mort de Charles XII, il fut victime des haines qu'il avait accumulées contre lui : traduit, sur les ordres du Sénat, devant une commission spéciale, il fut condamné à mort, sans avoir pu présenter sa défense.

Gœrtz (Jean-Eustache, comte de Schlitz, dit de), diplomate prussien, né à Schlitz (Hesse) en 1737, mort à Ratisbonne en 1821. Il fut précepteur du duc Charles-Auguste. Envoyé à Munich (1778), il fit échouer le projet de démembrement de la Bavière. Frédéric II l'envoya ensuite comme ambassadeur à Pétersbourg (1778-1785), à La Haye et à la diète de Ratisbonne (1788 à 1806). Après la paix de Tilsit, il rentra dans la vie privée. On a de lui : *Mémoire sur la neutralité armée et son origine* (1801); *Mémoires et actes authentiques relatifs aux négociations qui ont précédé le partage de la Pologne* (1810); *Mémoire historique de la négociation pour la succession de la Bavière* (1812); *Mémoires historiques et politiques du comte de Gœrtz* (1827).

Gœrz. Géogr. V. Goritz.

Goes ou **Tergoes**, ville des Pays-Bas (Zélande, dans l'île de Sud-Beveland; 6.566 hab. Commerce de sel et de houblon; fabriques de toile.

Goes, ville du Portugal (Beira [distr. de Coimbre]), sur le Ceira, affluent du Mondego; 3.800 hab.

Goes (Hugo Van der), peintre flamand, né à Gand vers 1420, mort dans le couvent de Rouge-Cloître, près de Soignies en 1482. De 1473 à 1475, il fut doyen de la gilde des peintres gantois; en 1476, on le trouve frère convers du couvent de Rouge-Cloître, où il mourut fou.

Hugues Van der Goes est l'héritier le plus direct du grand style des Van Eyck. Son chef-d'œuvre est la fameuse *Adoration des bergers*, exécutée entre 1460 et 1475 (auj. à Florence). L'artiste excellait surtout dans le portrait. On a pu lui restituer, entre autres, ceux du *Téméraire*, à Bruxelles; du duc *Antoine de Bourgogne*, à Chantilly; de *Laurent Froimont*, à l'académie des beaux-arts de Venise; le portrait présumé de *Thomas Portinari*, au musée d'Anvers; celui du *Téméraire*, à Berlin; celui de *Jean le Gros*, à Bruges; etc.

Goes (Benoît de), voyageur et jésuite portugais, né à San Miguel (Açores) en 1562, mort à Sutchou en 1607. Après avoir moné dans l'Inde, où il servait dans l'armée, une vie très dissipée, il se convertit, entra chez les jésuites, fut attaché à la mission du Mogol, et vécut à la cour d'Akbar. Pour savoir si la Chine était bien le Cathay du moyen âge, Goes se rendit de Lahore en Chine avec une caravane de marchands persans. Il mourut en cours de route. Le P. Ricci a, dans ses *Commentaires*, publié les lettres, notes et observations rédigées par son confrère.

Goes (Damian de), diplomate et historien portugais, né à Alemquer (Estrémadure) en 1501, mort vers 1573. Chargé par le roi Jean III, de missions en Flandre, en Danemark, en Suède, de 1523 à 1531, il voyagea en Italie, puis dans les Flandres. Il défendit Louvain contre les Français, qui le firent prisonnier (1542). De retour à Lisbonne, il reçut le titre d'historiographe et la charge de garde général des archives. Dénoncé en 1571 à l'Inquisition, qui le fit enfermer quelque temps dans le monastère de Batalha, il finit ses jours obscurément. Citons de lui : *Legatio magni imperatoris Indorum presbyteri Joannis* (1518); *Legatio David, Æthiopiæ regis, ad Clementem papam VII* (1533); *Damiani a Goes commentarius rerum gesturum in India* (1539); *Damiani a Goes fides, religio moresque Ethiopum sub imperio presbyteri Johannis* (1540); *Hispania* (1542); *De bello cambraico ultimo* (1547); *Chronica do felicissimo rey D. Manuel* (1566-1567), son ouvrage capital; *Chronica do principe D. Joan* (1567).

Gœschel (Charles-Frédéric), philosophe allemand, né à Langensalza en 1781, mort à Naumbourg en 1861. Après avoir fait des études de droit et exercé diverses fonctions judiciaires, il fut nommé, en 1845 président du consistoire de la province prussienne de Saxe. Les événements de 1848 le forcèrent à prendre sa retraite. Il fut l'un des fondateurs de la droite hégélienne et travailla sans cesse à l'accord de la philosophie et de la religion. Ses principaux ouvrages sont : *Aphorismen über Nichtwissen und absolutes Wissen, im Verhältniss zum christlichen Glaubensbekenntniss* (1829); *Hegel und seine Zeit* (1832), *Dante's Unterweisung über Weltschöpfung* (1842); etc.

Gœssnitz, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Altenbourg), sur la Pleisse, affluent de l'Elster; 3.190 hab. Fabrique de ciment, produits chimiques, usines métallurgiques.

Gœteborg. Géogr. V. Göteborg.

Goethals (Henri), appelé aussi **Henri de Gand**, théologien, né à Gand en 1217, mort à Tournay en 1293. Il étudia à Paris sous la direction d'Albert le Grand et fut l'ami de saint Thomas d'Aquin. Au concile de Lyon (1274), il obtint la confirmation de l'ordre des servites. Le pape Honorius IV et le roi de France, Philippe le Bel, le chargèrent de missions importantes. Il dépensa sa grande fortune en fondations pieuses. L'hôpital Saint-Jacques, qu'il fonda à Gand, existe encore. Ses contemporains lui avaient donné le nom de docteur solennel. Son principal ouvrage est une *Somme théologique* en trois livres.

Goethals (Henri), diplomate flamand, connu aussi sous le nom de **Grodals** ou **Gredals**, né à Gand en 1359, mort à Tournay en 1433. Il entra dans les ordres, fut nommé chanoine de Tournay, de Liége, secrétaire de Philippe le Hardi, conseiller de Jean sans Peur, puis de Philippe le Bon, enfin premier conseiller ecclésiastique au conseil de Flandre. Goethals fut chargé par les ducs de Bourgogne d'un grand nombre de missions importantes. Il fut envoyé à Constantinople, pour y traiter de la rançon des prisonniers de Nicopolis; à Gand, pour amener un rapprochement entre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et le roi de France.

Gœthe (*gheût'*) n. m. Variété de cépage américain, à maturité tardive.

Gœthe [*gheût'*] (Johann Wolfgang), le plus grand poète de l'Allemagne moderne, né à Francfort-sur-le-Mein en 1749, mort à Weimar en 1832. Fils de Jean-Gaspard Gœthe, conseiller impérial, et de Catherine-Elisabeth Textor, dont le père était bourgmestre de Francfort, il reçut sa première éducation dans la maison paternelle et composa de bonne heure des poésies sans valeur. Son séjour à Leipzig, où il fit ses études de droit (1765-1768), lui inspira quelques pièces lyriques dans lesquelles il célèbre son amour pour Anne-Catherine Schœnkopf; une pastorale : *le Caprice de l'amant* et une comédie classique, *les Complices*. Rentré malade à la maison, il s'adonna, sous l'influence de Mlle de Klettenberg, aux pratiques du mysticisme et s'occupa aussi d'alchimie. A Strasbourg, où il séjourna de 1770 à 1771, et où il devint licencié en droit, il jeta les bases de l'universalisme, qui devait être par la suite l'un des traits les plus caractéristiques de son génie. Sous l'influence de son amour pour Frédérique Brion, fille du pasteur de Sesenheim, il composa quelques-unes de ses poésies lyriques les plus charmantes. Herder l'initia à Shakspeare et à la poésie populaire, et fit de lui un adepte convaincu de l'école d'*Ourogan* et d'*Emportement*. Le drame de *Gœtz de Berlichingen* (1773), intéressant mais mal composé, nous le montre en pleine effervescence. Un séjour qu'il fit à Wetzlar comme stagiaire au tribunal de l'empire (1772), lui fournit la matière de son roman de *Werther* (1774). Avec *Clavigo* (1774) et *Stella* (1775), il semble rentrer dans les voies traditionnelles de la technique dramatique.

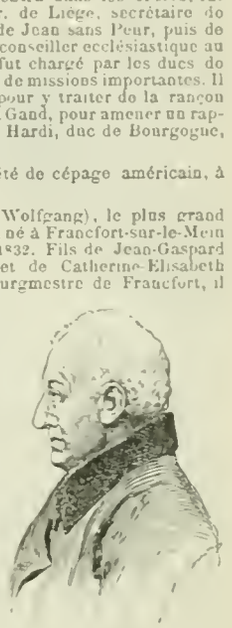

Gœthe.

Son existence reçut une orientation nouvelle quand, à la fin de 1775, il fut appelé à Weimar par le jeune duc Charles-Auguste, qui fit de Gœthe son conseiller, son ministre et son ami. Le poète dut s'initier à la pratique des affaires. Sa liaison avec Mme de Stein lui enseigna le renoncement et l'empire sur soi. Le cercle de ses idées et de ses connaissances s'élargit. Dans tous les domaines, il s'attache aux lois générales et aux relations constantes entre les diverses branches du savoir humain. En littérature, une évolution graduelle le fait passer de la manière tumultueuse de sa jeunesse au style classique de sa maturité. Les diverses rédactions d'*Iphigénie* (1779-1787) en portent témoignage, non moins que plusieurs *Odes* et quelques *Epigrammes*. Il continue *Egmont*, commence *le Tasse* et *Wilhelm Meister*. Le voyage d'Italie (sept. 1786-juin 1788), dont il donna plus tard une relation enthousiaste, le confirma dans la voie nouvelle où il s'était engagé. Son retour en Allemagne consomma sa rupture avec Mme de Stein. Il contracta une nouvelle liaison, plus tard légitimée, avec une simple ouvrière, Christiane Vulpius, qui lui donna un fils, Auguste (1789-1830).

Dans les *Idylles romaines* (1789), il célébra, sous le voile d'une fiction assez transparente, ses amours avec Christiane. Au printemps de l'année 1790, un voyage à Venise lui fournit l'occasion des *Epigrammes vénitiennes*. En 1792 et 1793, il prit part, en compagnie de Charles-Auguste, à la campagne des Prussiens contre la France et au siège de Mayence, dont il publia, à trente ans de là, une intéressante relation (*la Campagne de France*). Il aurait compris, dès le début, l'importance du mouvement révolutionnaire et se serait écrié, le soir de la bataille de Valmy, si l'on en croit le récit de la *Campagne de France* : « De ce lieu et de ce jour date une nouvelle époque dans l'histoire du monde, et vous pourrez dire : J'y étais. »

La connaissance que Gœthe fit de Schiller (1794) donna au poète comme un renouveau de jeunesse. Les dix années que dura leur liaison furent une époque de floraison magnifique. Durant cette période, Gœthe acheva *les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister*, première partie d'un roman dont la seconde partie, *les Années de voyage*, ne fut terminée qu'en 1821; l'épopée idyllique, *Hermann et Dorothée*, l'*Achilleide*, continuation assez mal venue de l'*Iliade*, et une série de ballades et autres pièces lyriques. Dès 1794, il publiait une version modernisée du *Roman de Renart*. De concert avec Schiller, il faisait paraître

Les Associés, collection de programmes souvent fort acérées. Il commençait à se mettre le drame de *Faust*, dont la première partie fut publiée en 1808. En 1809, il assista aux fêtes d'Erfurt, comme poète du duc de Weimar et eut avec Napoléon un entretien resté célèbre. Les *Propylées* (1798-1800), mais surtout que l'intérêt soutenu il ne cessait de prodiguer aux choses de l'art; *la Métamorphose des plantes* (1790), *l'Optique* (1791-1792), *la Théorie des couleurs* (1810) renferment les résultats de ses études scientifiques, dont les conclusions témoignent, en général, d'une prescience géniale. Parmi ses ouvrages proprement littéraires, il nous reste à nommer le roman *les Affinités électives* (1809), le recueil lyrique, *le Divan occidental et oriental*, œuvres d'un charme et d'une sérénité incomparables, *Vérité et fiction*, autobiographie malheureusement incomplète, et *le Second Faust*, terminé seulement quelques jours avant la mort du poète et que dépare une manie de symbolisme qu'on retrouve à un moindre degré dans maints autre œuvre de sa vieillesse.

Monument de Gœthe et de Schiller, à Weimar, par Rietschel (1851).

Ainsi, la carrière de Gœthe nous offre l'image d'un développement continu et harmonieux. A la fois poète, homme d'État et savant, il a embrassé tout l'ensemble des connaissances humaines, tout l'ensemble des intérêts humains. C'est incontestablement l'un des génies les plus complets que l'humanité ait produits.

Gœthe et d'Eckermann (ENTRETIENS DE), recueillis par Eckermann, alors qu'il prenait part à l'édition des œuvres de son poète préféré (1823-1832). — Ces *Entretiens* nous montrent le côté familier du demi-dieu imaginé par le public allemand. Gœthe s'y révèle sous un aspect simple et enjoué, auquel on ne s'attend guère chez un homme qui semble planer toujours au-dessus de la réalité. Cependant, l'admiration, dans Eckermann, ne fait jamais échec à la vérité. Les *Entretiens* ont été traduits par Délerot (1836).

GŒTHE (Walter DE), compositeur allemand, petit-fils de l'illustre poète, né à Weimar en 1818, mort à Leipzig en 1885. Il fait représenter à Vienne, en 1839, un opéra en un acte : *Anselmo Lancia*, et à Weimar, en 1846, un opéra en trois actes : *le Prisonnier de Bologne*. Il a laissé, aussi, des recueils de *lieder* et des morceaux de piano.

GŒTHÉE (*gheû* — de *Gœthe*, n. pr.) n. f. Genre de malvacées, voisin des pavonies, comprenant des arbustes à feuilles entières ou dentées, à fleurs solitaires. (On en connaît quelques espèces du Brésil, la plupart cultivées dans les serres d'Europe.)

GŒTHITE (*gheû* — de *Gœthe*, n. pr.) n. f. Minér. Hydrate naturel de sesquioxyde de fer.

GOÉTIE (*il* — gr. *goêteia*; de *goês*, sorcier, tiré de *goos*, lamentation) n. f. Antiq. gr. Incantations lugubres, par lesquelles on évoquait les esprits malfaisants.

Armes de Gœttingue.

GOÉTIEN, ENNE (*si-in, èn*) n. Personne qui pratique la goétie.

GOÉTIQUE adj. Qui concerne la goétie : *Magie* GOÉTIQUE.

GŒTTINGUE, en allem. **GÖTTINGEN**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre], présid. de Hildesheim, sur la Leine; 23.600 hab. Ch.-l. de cercle. Bien qu'elle soit la ville la plus importante de l'enclave méridionale du Hanovre et une ancienne cité hanséatique, elle ne doit sa réputation qu'à son université, jadis la plus fréquentée de l'Allemagne et qui compte encore 1.200 étudiants et aussi à sa bibliothèque riche de plus de 500.000 volumes. Parmi les monuments intéressants de Gœttingue, il faut citer l'hôtel de ville (XIVe s.) et une statue de Guillaume IV de Hanovre.

GŒTTWEIK, abbaye de bénédictins de la Basse-Autriche, sur le Danube, fondée, en 1072, par l'évêque Altmann de Passau. Détruite en 1718, elle a été rebâtie au XIXe siècle. Célèbre, au moyen âge, par ses richesses et les travaux littéraires de ses moines, elle l'est encore aujourd'hui par sa bibliothèque et ses collections de minéraux, de monnaies et d'estampes.

GŒTZ DE BERLICHINGEN. Biogr. et bibliogr. V. BERLICHINGEN.

GŒTZE (Jean-Melchior), bibliographe et controversiste allemand, né à Halberstadt en 1717, mort à Hambourg en 1786. Pasteur à Aschersleben (1741), à Magdebourg (1750), à Hambourg (1755), il a dû sa célébrité à ses polémiques avec Lessing, contre qui il défendait l'orthodoxie luthérienne, et qui écrivit contre lui l'*Anti-Gœtze*, mérita enfin le titre d'« inquisiteur de Hambourg ». Il a laissé plus de soixante ouvrages, dont la plupart témoignent de son érudition. Le principal est intitulé : *Essai d'une histoire des Bibles imprimées de la Basse-Saxe* (1775).

GŒTZEN (Jean, comte DE), général allemand, né en 1589, mort en 1645. Il servit en Bohême, puis sous les ordres de Wallenstein, contribua à la victoire de Nordlingen (1634). Il chassa de Westphalie le landgrave Guillaume de Hesse (1638), mais le duc Bernard de Saxe-Weimar lui ayant infligé une éclatante défaite, il fut traduit devant un conseil de guerre et ne recouvra la liberté qu'en 1641. En 1643, il défendit la Silésie contre les Suédois, puis se battit en Hongrie, en Bohême et fut tué à la bataille de Jankowitz.

GŒTZEN (Adolphe, comte DE), officier et explorateur allemand, né dans le comté de Glatz en 1866. Il débuta par aller chasser, en 1891, dans les parages du Kilimandjaro et exécuta, en 1893-1894, avec de Prittwitz et Kersting, la traversée du continent africain central, d'E. en O., en étudiant les monts Mfoumbiro (où il découvrit le puissant volcan actif Kirounga), en achevant la reconnaissance du bassin supérieur de la Kagéra, et en faisant la reconnaissance de la Louva. Il a publié la relation de ce voyage sous le titre : *Durch Afrika von Ost nach West* (1895).

GŒTZENBERGER (Franz Jakob Julius), peintre allemand, né à Heidelberg en 1802, mort à Darmstadt en 1866. Élève de Cornélius, il fut chargé, en 1824, avec Karl Herman et Ernest Förster, de décorer le grande salle de l'université de Bonn. *La Théologie* fut exécutée par les deux peintres; *la Jurisprudence*, *la Philosophie* et *la Médecine*, l'ont été par Gœtzenberger seul. Il fut nommé directeur de l'académie et de la galerie de Mannheim. Ayant pris part au mouvement révolutionnaire de 1848-1849, il fut emprisonné et banni. Il se rendit en Angleterre, où il décora la magnifique galerie de Bridgewater, une salle de Northumberland-Palast (1863-1865). Signalons encore deux tableaux : *Vierge avec l'Enfant Jésus sur ses genoux* (à Carlsruhe) et *Novices des sœurs de la Miséricorde*.

GŒTZIS ou **GÖTZIS**, bourg d'Austro-Hongrie (Tyrol [dans le Voralberg]); 2.528 hab. Ruines des deux châteaux de Neu-Montfort et Neuburg.

GOFFE (de l'ital. *goffo*, même sens) adj. Malfait, mal bâti; grossier, maladroit : *Choses* GOFFES *et peu honnêtes*. (Larivey.) [Vx.] ‖ *Lettres goffes*, Sortes de majuscules gothiques, appelées aussi lettres lourdes, en usage au commencement du XVIe siècle.

GOFFE (William), général anglais, né vers 1605, mort vers 1679. Il servit comme capitaine dans le régiment de Harley (1645), siégea à la chambre des Communes, et réclama la mort du roi. Colonel à Dunbar, investi de diverses fonctions administratives, il fut très en faveur sous Richard Cromwell. Lors de la Restauration, il se hâta de gagner la Nouvelle-Angleterre. Il s'établit au Massachusetts, en 1664. En 1675, il sauva, d'après la tradition, la ville de Hadley attaquée par les Indiens. Walter Scott, dans *Peveril of the Peak*, et Fenimore Cooper, dans *the Borderers*, ont popularisé cet épisode.

GOFFSTOWN, bourg des Etats-Unis (New-Hampshire [comté de Hillsborough]), sur le Merrimac; 3.600 hab. Filatures. Chutes d'Amoskeag, formées par le Merrimac.

GOFRIDI ou **GAUFRIDI** (Louis), prêtre français, né à Beauveset, près de Colmar (Provence), vers 1550, brûlé à Aix en 1611. Entré dans les ordres, il obtint la cure des Accoules, à Marseille. Il ne manquait ni de talent ni d'instruction, mais ses mœurs étaient dissolues. Sa raison finit par s'altérer : il s'imagina être entré en relations avec un démon, appelé Asmodée, qui facilitait ses excès. Il séduisit une jeune fille, nommée Madeleine Mandols de La Palud, dont la famille porta plainte. Gofridi fut condamné par le parlement d'Aix comme sorcier, et périt sur le bûcher.

GOG n. m. Abréviation populaire de GOGUENOT.

GOG, nom donné au roi de la terre de Magog par Ezéchiel (ch. XXXVIII et XXXIX). D'après les interprètes catholiques, il désigne le roi Antiochus. Il est employé au figuré, dans l'Apocalypse, pour signifier le chef des impies, ligués contre la cité sainte (XX, 7 et s.)

GOGAILLE (*ga-ill* [*ll* mll.] — rad. *gogue*) n. f. Repas joyeux : *Faire* GOGAILLE. *Être en* GOGAILLE.

GOGANT (*gan*) n. m. Dans le pays de Vaud (Suisse), sapin à l'ombre duquel les troupeaux vont se reposer.

GOGO (A) (orig. inconn.) loc. adv. Fam. A son aise, à souhait; abondamment : *Avoir de tout* À GOGO.

Laissez-moi, s'il vous plaît, m'en donner *à gogo*.
TH. CORNEILLE.

GOGO (peut-être de *gober*) n. m. Fam. Personnage simple, facile à tromper : *Les banquiers peu scrupuleux ruinent les* GOGOS.

Gogo (MONSIEUR), type populaire du bourgeois imbécile qui sert de dupe aux Robert Macaire de la finance. Il croit à tous les prospectus et souscrit à toutes les entreprises qu'on lui propose comme devant l'enrichir à coup sûr. Ce type apparut pour la première fois dans une pièce jouée en 1834, *Robert Macaire*, par Benjamin Antier et Frédérick Lemaître, puis fut popularisé surtout par Paul de Kock dans *la Famille Gogo* (1844).

GOGO ou **GOGEH**, ville des Indes anglaises (présid. de Bombay [prov. de Goudjerat]). Elle s'élève au S.-S.-O. d'Ahmedabad, dans la presqu'île de Kattiavar, sur la côte occidentale du golfe de Cambaye (mer d'Oman); 9.500 hab. Chantier de constructions navales.

GOGO ou **GÂGHO**, ville du Soudan, sur la rive gauche du Niger, à 380 kilom. à l'E. de Tombouctou. Ce fut jadis la ville la plus importante du Soudan oriental, et la capitale de l'empire Songhaï. Elle ne comprend aujourd'hui que quelques centaines de huttes misérables, au milieu de champs de tamariniers et de dattiers.

Gogol.

GOGOL-JANOVSKI (Nicolas Vassilievitch), romancier russe, né à Sorotschinzy (gouvern. de Poltova) en 1809, mort à Moscou en 1852. En 1831, il publia son premier recueil de récits : *les Soirées à la ferme de Dikanjka*, et, peu après, *Mirgorod*, où l'Ukraine est évoquée avec une précision poétique, pleine d'ironie savoureuse; *Taras Boulba* (1832), poème en prose dont le sujet est puisé dans l'histoire des Cosaques du XVIIe siècle. En 1834, parut une nouvelle suite de récits : *les Propriétaires au temps passé*; *la Querelle d'Ivan Ivanovitch avec Ivan Nikiforovitch*; *le Manteau*. Ces nouvelles, où le réalisme rivalise avec le sentimentalisme slave, eurent une grande influence sur le roman russe. En 1842, après un voyage à Rome d'où il écrivit ses *Lettres religieuses*, Gogol publia *les Ames mortes*, où il combattait l'esclavage. Il aborda aussi le théâtre; sa meilleure comédie, *le Reviseur* (1836), est un tableau très vivant des mœurs administratives, mais sans originalité artistique. C'est Pouchkine qui lui fournit le sujet des *Ames mortes* et du *Reviseur*. Les dernières années de sa vie, il devint très pieux; on le trouva mort devant les images saintes. Gogol est le chef de l'école naturaliste russe. Il a peint avec humour les petits côtés du caractère russe. Son mérite est dans la puissance plastique de sa langue.

GOGOLIN, bourg d'Allemagne (Prusse [Silésie]), près de l'Oder; 2.893 hab. Fours à chaux.

GOGOTTE adj. fém. Pop. Faible : *Avoir la vue* GOGOTTE. ‖ *Être gogotte*, Être naïve, crédule.

GOGRA, GHAGRA ou **SARDJOU**, rivière de l'Hindoustan septentrional (Inde anglaise), affluent de gauche du Gange. Elle naît dans l'Himalaya central, sur les confins du Thibet, à 5.500 mètres d'altitude, coule dans des gorges profondes et descend rapidement vers le Téraï. Elle traverse ensuite l'ancien royaume d'Aoudh, reçoit la Karnali, arrose Faïzabad, où elle peut déjà porter les grandes embarcations, puis pénètre dans la province de Bénarès, y reçoit, à gauche, la Raptî, et vient s'unir enfin au Gangé, près de Tchapra. Cours : 975 kilom., dont plus de 300 navigables.

GOGUE (*gogh'* — orig. inconn.) n. f. Plaisanterie. ‖ Joie, liesse, divertissement. (Vieux.)

GOGUE (*gogh'* — probablem. altérat. de *gobe*) n. f. Sorte d'appât empoisonné. ‖ Sang des animaux qu'on fait cuire dans la poêle avec du lard et des oignons. ‖ Espèce de saucisse faite avec du lard, des œufs, des herbes et autres ingrédients cuits dans une panse de mouton. ‖ Nom vulgaire dans le Centre, l'Aunis, etc., d'une variété de grosse cerise de couleur blanche, à chair ferme.

— Techn. Mélange de terre, de bouse et de sable dont on se servait pour soutenir les noyaux des pièces creuses à fondre.

GOGUELAT (François, baron DE), général français, né à Château-Chinon en 1746, mort à Paris en 1831. Il était, au début de la Révolution, attaché à l'état-major de l'armée. D'un dévouement exalté pour la famille royale, il fut chargé, en 1791, par le marquis de Bouillé, d'assurer la fuite du roi en plaçant des détachements sur la route qu'il devait suivre, il se vit abandonné de ses soldats quand le roi fut arrêté. Traduit devant la haute cour d'Orléans, il bénéficia de l'amnistie qui suivit l'acceptation de la constitution par le roi. Il émigra en 1792 et passa au service de l'Autriche contre la France, comme général major. Rentré à Paris en 1814, Louis XVIII le nomma maréchal de camp, puis lieutenant général. Il fut mis à la retraite, en 1819. On a de lui : *Mémoire sur les événements relatifs au voyage de Louis XVI à Varennes* (1823).

GOGUELIN (*ghe*) n. m. Être fantastique des légendes des matelots, qui avait la cale comme domaine. (On mettait sur son compte toutes les mauvaises plaisanteries que faisaient aux nouveaux venus les malins du bord.)

GOGUELU, UE (*ghe* — rad. *gogue*) adj. Content de soi, suffisant. (Vieux.)

GOGUENARD (*ghe-nar'*), **ARDE** [rad. *gogue*] adj. Plaisant, moqueur : *Répondre sur un ton* GOGUENARD. ‖ Substantiv. Personne goguenarde.

GOGUENARDER (*ghe*) v. n. Fam. Faire le goguenard, railler.

GOGUENARDERIE (*ghe, ri*) n. f. Raillerie de goguenard : *Je l'enverrais promener avec ses* GOGUENARDERIES. (Mol.) ‖ On dit aussi GOGUENARDISE.

GOGUENETTE (*ghe-nèt'*) n. f. Goguette, propos joyeux. (Vieux.)

GOGUENOT ou **GOGUENEAU** (*ghe-no* — orig. inconn.) n. m. Cône de poterie servant à soutenir un bétonnage. ‖ Pot à cidre. (Dialect.)

— Pop. Latrines, vase de nuit.

GOGUETTE (*ghèt'* — rad. *gogue*) n. f. Linguist. Propos joyeux : *Conter des* GOGUETTES. ‖ Festin où règne la liberté : *Faire une* GOGUETTE. ‖ *Être, Se mettre en* GOGUETTE ou GOGUETTES, Avoir une pointe de vin, être gai, pour avoir bu. ‖ *Chanter* GOGUETTE ou GOGUETTES *à quelqu'un*, Lui dire des injures, lui faire des reproches.

— Nom donné, à Paris, à des sociétés chantantes qui tiennent leurs séances dans des cabarets.

— Art culin. Mets composé de porc frais haché, auquel on ajoute des épices.

— ENCYCL. Linguist. Les *goguettes* datent des premières années de la Restauration. On chanta d'abord loin des gens de la police; puis on se réunit à la barrière, à Paris même, dans des festins où la verve des chansonniers du peuple se donna carrière. En 1818, ces réunions chantantes étaient nombreuses; en 1840, il y en avait dans presque toutes les rues de Paris. Chacune avait un nom particulier : *Société des Braillards*, des *Gamins*, des *Bons enfants*, des *Lapins*, des *Infernaux*, des *Frileux*, etc. Chaque société avait son règlement, son président, ses membres affiliés et ses visiteurs à peu près habituels. Parmi les goguettiers devenus plus ou moins fameux, on cite : Lachambeaudie, Ed. Plouvier, Ch. Vincent, P. Dupont, Ch. Colmane, Gust. Leroy, Ch. Gille, Gust. Mathieu. Les goguettes disparurent sous le second Empire.

GOGUETTIER (*ghe-ti-é*) n. m. Membre d'une goguette.

GO-HANAZONO, empereur du Japon, né en 1418, mort en 1470. Il succéda, en 1429, à l'empereur Shôkô. Pendant son règne, troublé en partie par les guerres civiles, il protégea la littérature et les arts. Il abdiqua, en 1464, en faveur de son fils Nari-Hito.

GOHFELD, bourg d'Allemagne (Prusse [Westphalie]), sur le Werre; 4.691 hab.

GOHELLE, primitivement **Golère** (lat. *Goraria*), pays de l'ancienne province d'Artois, situé à l'O. de Lens, autour d'Aix en *Gohelle* (ou Aix-Noulette).

GOHER (*go-hèr'*) n. m. Cépage de Hongrie, à maturité tardive. (Le goher blanc est plus hâtif que le noir et donne

de bons vins blancs. On l'appelle encore *augster weisser, budaz goher, faher bojor, weisser logler*, etc.

GOHIER (Louis-Jérôme), homme politique français, né à Semblançay (Indre-et-Loire) en 1746, mort à Montmerency en 1830. Il fit ses études au collège des jésuites de Tours, devint avocat au parlement de Bretagne, et lutta contre les parlements Maupeou. Le 1er septembre 1791, il fut envoyé à l'Assemblée par le département d'Ille-et-Vilaine, et entra au comité de législation. Il fut chargé du rapport qui entraîna la déchéance de Louis XVI, et présenta sur les papiers trouvés aux Tuileries, un Mémoire dont l'Assemblée décréta l'impression et ordonna l'envoi aux armées et dans les départements. Non réélu à la Convention, il entra dans les ministères, devint alors secrétaire général, puis ministre de la justice après Garat (20 mars 1793). Les ministères ayant été supprimés en 1794, Gohier fut nommé président du tribunal criminel de la Seine, puis juge au tribunal de cassation. Le 10 juin 1799, il entra au Directoire, dont il fut le dernier président. Il ne sut prévoir, ni empêcher le 18-Brumaire. Gardé prisonnier au Luxembourg pendant deux jours, il se retira à Antony, mais finit par accepter le poste de consul de France à Amsterdam (1802). En 1810, il refusa la même situation aux Etats-Unis, et rentra dans la vie privée. Gohier était un homme franc, intègre, désintéressé; il vivait modestement dans sa retraite. Il a laissé des *Mémoires*, quelques pièces de théâtre et des vers fort mauvais.

Gohier.

GOHIER (Urbain), journaliste français, né à Versailles en 1862. Brillant élève du collège Stanislas, il commença par donner des leçons, se fit recevoir licencié ès lettres, en histoire et en droit, entra en 1884 au « Soleil », où il publia les articles les plus divers, et collabora au « Figaro », ainsi qu'à des revues étrangères. Devenu en 1897 rédacteur à l' « Aurore », il a entrepris une campagne très violente pour la revision du procès Dreyfus et contre la suprématie de l'armée et du clergé. Son style net, précis et tranchant, en fait un des polémistes les plus vigoureux de son époque. Il a publié : *l'Absolu* (1895); *Sur la guerre* (1896); *l'Armée contre la nation* (1898); *l'Armée de Condé* (1898); *la Congrégation et les prétoriens* (1899), et plusieurs brochures. Il a écrit une pièce de théâtre, *le Ressort* (1900).

GOHLIS, bourg d'Allemagne (Saxe), réuni à Leipzig depuis 1890. Schiller y séjourna en 1785.

GO-HORIKAWA, empereur du Japon. Il régna de 1222 à 1232, époque à laquelle il abdiqua. Ce fut sous son règne que Toshiro fonda, à Seto, le premier établissement de poterie artistique et que fut rédigé le grand ouvrage de législation appelé *Jo-ei Shikimoku*.

GOÏ ou **GOHINE** n. m. Espèce de liane de la Guinée française, qui croît sur les pentes dénudées et caillouteuses. (Elle fournit un caoutchouc de bonne qualité.)

GOIGNADE (*gn* mll.) n. f. Ancienne danse en usage en Auvergne : *La* GOIGNADE, *dont la cadence était assez semblable à celle de la bourrée, était, a dit Fléchier, la danse la plus dissolue du monde.*

GOIGNON (*gn* mll.) n. m. Cheville de fer ou de bois employée par les menuisiers, les charpentiers ou les serruriers, pour assembler différentes pièces.

GOIN, fils de Grafvitner, dans la mythologie scandinave. Elle l'eut du serpent Nidhug, qui a sa retraite dans les racines du grand frêne Ygdrasil.

GOINFRADE n. f. Triv. Repas de goinfre.

GOINFRE (orig. inconn.) n. m. Celui qui mange beaucoup et salement. || Parasite. || Anciennem. Soldat maraudeur.
— Adjectif. Qui a rapport à la goinfrerie : *Attitude* GOINFRE. *Mot* GOINFRE. (Scarron.)
— SYN. **Goinfre, glouton, goulu, gourmand.** V. GLOUTON.
— ANTON. **Frugal, sobre, tempérant.**

GOINFRER v. n. Manger en goinfre.

GOINFRERIE (*rî* — rad. *goinfre*) n. f. Pop. Basse gourmandise : *L'attirail de la* GOINFRERIE. (La Font.)
— ANTON. **Frugalité, sobriété, tempérance.**

GOINFRETTE (*frèt'* — rad. *goinfrer*) n. f. Pop. Bouche.

GOIS (Etienne-Pierre-Adrien), statuaire français, né et mort à Paris (1731-1823). Il obtint le premier grand prix de sculpture en 1757, pour un bas-relief : *Tullie faisant enlever les morts*. En Italie, il exécuta *Aristée pleurant la perte de ses abeilles*, terre-cuite charmante, pleine de sentiment et de poésie. Cette œuvre lui valut, en 1770, son entrée à l'Académie des beaux-arts. A son retour de Rome, il exécuta un buste de *Louis XV*, qui eut le plus grand succès. En 1781, il devint professeur en titre à l'Ecole des beaux-arts. Ses principaux ouvrages sont : la statue du *chancelier de L'Hospital* (1801); celle du *président Molé*; le bas-relief qui représente *saint Jacques et saint Philippe prêchant et guérissant les malades*; le *Serment des nobles devant la Chambre des comptes*.

GOIS (Edme-Etienne-François), statuaire français, fils du précédent, né à Paris en 1765, mort à Saint-Leu-Taverny en 1836. Il fit le voyage de Rome, en 1791, après avoir remporté le premier grand prix. Il a continué les traditions de son père, dont il reproduit les qualités et les défauts. On a de lui : la statue équestre de *Bonaparte* (1801); *les Trois Horaces* (1800); *Jeanne d'Arc*, statue en bronze pour la ville d'Orléans (1800); buste de *Gustave-Adolphe* (1801); statue de *Desaix* (1814); *Psyché* (1817). La *Descente de croix* de l'église Saint-Gervais à Paris, groupe énorme, parut au Salon de 1819; un groupe de *Léda, Latone, Apollon et Vénus* (1824); une *Sainte Geneviève* (1827), plusieurs bas-reliefs pour la colonne Vendôme, etc.

GOISERN, comm. d'Autre-Hongrie (Haute-Autriche), sur la Traun, affluent du Danube; 4.152 hab. Vieille église. Etablissement thermal.

GOISLARD (Anne-Louis), comte DE RICHEBOURG et DE MONTSABERT, magistrat français, né près d'Angers en 1760, mort à Paris en 1813. Conseiller au parlement de Paris en 1788, il s'associa avec une ardeur passionnée à la fière protestation de Duval d'Epremesnil contre les prétentions de la royauté à limiter les droits du Parlement. Menacé d'arrestation, il se réfugia au sein du Parlement (5 mai 1788). Comme le marquis d'Agoult prétendait employer la force pour exécuter le mandat qu'il avait reçu, Goislard, céda après une résistance de vingt-quatre heures, « pour ne pas exposer le sanctuaire de la justice à une plus grande profanation ». Il fut emprisonné à Pierre-Encise, d'où la Révolution le tira. Il resta ensuite dans l'obscurité.

GOÏTO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue], sur le Mincio, affluent du Pô; 5.359 hab. Victoires de Schérer sur les Autrichiens en 1799, et, le 30 mai 1848, des Piémontais sur les Autrichiens.

GOITRE (du lat. *guttur*, gosier) n. m. Pathol. Tumeur qui se forme au devant de la gorge, dans le corps thyroïde.
— Bot. Nom donné à des saillies latérales, que présentent certaines parties des végétaux.
— Erpét. Expansion cutanée, qui pend sous le cou de plusieurs sauriens.
— ENCYCL. Pathol. On donne le nom de *goitre* aux tumeurs bénignes par hypertrophie du corps thyroïde.

Il y a plusieurs variétés de goitres, suivant que l'hypertrophie porte sur le parenchyme conjonctif, les vaisseaux sanguins ou les vésicules closes, éléments constitutifs de la glande : le goitre folliculaire ou parenchymateux, le goitre fibreux, le goitre vasculaire (anévrismatique ou veineux), le goitre colloïde, ou kystique. Exceptionnellement quand une substance amorphe infiltre les tissus d'un des goitres précédents, il y a des variétés dites : *goitres osseux, calcaires* ou *cartilagineux*.

Le goitre est plus commun chez la femme que chez l'homme; il affecte le jeune âge, se développe rarement après vingt-cinq ans. *Sporadique*, il est congénital; *endémique*, il tient au séjour dans certains pays : Puy-de-Dôme (on y compte un goitreux sur trois habitants), Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Loire, Rhône, Ariège, etc. On a invoqué, sans preuves suffisantes, l'humidité de l'air, l'état du sol, l'absence d'oxygène, d'acide carbonique, dans leurs eaux, et même on a pensé à des micro-organismes, etc.

Goitre.

Le premier symptôme est la tuméfaction du cou, saillie en forme de croissant, médiane ou latérale, à concavité supérieure. La peau est saine; la tumeur est indolente; elle s'élève avec le larynx dans les mouvements de déglutition. La principale complication résulte des phénomènes de compression du larynx, de la trachée-artère, des carotides, etc., donnant lieu à des altérations de la voix, de la gêne respiratoire, etc.

Le goitre reste souvent stationnaire pendant de longues années; quelquefois, il disparaît; il ne compromet la vie que par ses complications. Le diagnostic est, en général, facile; le siège de la tumeur, sa forme, sa mobilité, feront reconnaître qu'elle dépend du corps thyroïde. Dans le goitre *exophtalmique* ou maladie de Basedow, il y a des palpitations de l'exophtalmie (proéminence des globes oculaires), des tremblements; dans le cancer, on trouve un engorgement ganglionnaire et des douleurs.

Le traitement médical consiste dans l'usage interne de l'iodure de potassium, de la teinture d'iode (5 à 10 gouttes); le traitement chirurgical dans la thyroïdectomie (ablation de l'organe), dans les injections interstitielles de teinture d'iode (1 à 2 grammes tous les quatre ou cinq jours).

— Art vétér. Le *goitre*, ou hypertrophie de la glande thyroïde, est extrêmement rare chez les animaux. C'est un signe de dégénérescence rachitique qui se combat, comme chez l'homme, par une nourriture reconstituante très riche et par des iodurés en potion ou en pilules.

GOITREUX (*treû*), **EUSE** [du lat. pop. *gutturiosus*, même sens] n. et adj. Pathol. Se dit des personnes qui sont affectées de goitre.
— Fig. et fam. Imbécile, idiot, crétin.
— Bot. Se dit de quelques mousses dont l'urne est bossélée.
— Zool. Se dit des animaux qui portent un jabot ou une expansion membraneuse à la partie antérieure du cou.

GOITROGÈNE (de *goitre*, et du gr. *génos*, origine) adj. Qui cause le goitre : *Eau* GOITROGÈNE.

GOJAM. Géogr. V. GODJAM.

GOKAK, ville des Indes anglaises (prov. de Deccan [présid. de Bombay]), sur la Gatparba, affluent du Krichna, tributaire du golfe de Bengale; 12.600 hab. — A 6 kilom. E. de la ville, la Gatparba forme les *Chutes de Gokak*, d'une hauteur de 54 mètres.

GO-KONNIO, empereur du Japon, qui régna de 1611 à 1654. Son règne est caractérisé par la fabrication des premières porcelaines de Kutani et la rédaction du *Nippon o dai itchi ran*, que Klaproth a traduit en français sous le titre de : *Annales des Daïris*.

GOKTCHA, GOKTCHAÏ ou **SÉVANGA**, grand lac de la Transcaucasie (Asie russe [gouvern. d'Erivan]), au N.-E. de cette ville, à 1.932 mètres d'altitude, au milieu de hautes montagnes volcaniques. (Superf. 1.393 kilom. carr.) Il reçoit de nombreux cours d'eau; son émissaire est la Zanga, ou Sévanga, tributaire de l'Araxe. Il n'a qu'une seule île, l'île Sévan, où est situé un monastère célèbre. Les bords de ce lac étaient autrefois couverts de villes et de villages arméniens; principaux centres actuels : Baïazet, Kongour.

GÖK-TÉPÉ. Géogr. V. GEOK-TEPÉ.

GOLBÉRY (Marie-Philippe-Aimé DE), magistrat, homme politique et érudit français, né à Colmar (Haut-Rhin) en 1786, mort à Kienzheim en 1854. Il fut correspondant de l'Académie des inscriptions, conseiller à la cour de Colmar et procureur général à Besançon, puis député. Golbéry connaissait à fond les antiquités gallo-romaines. On a de lui, entre autres ouvrages : *Mémoire sur quelques anciennes fortifications des Vosges* (1823); *Mémoire sur l'état de la Gaule avant la conquête de ce pays par les Romains* (1825); *Antiquités de l'Alsace* (1825); la traduction de l'*Histoire romaine* de Niebuhr (1829).

GOLBEY, comm. des Vosges, arr. et à 2 kilom. d'Epinal, près de la Moselle; 2.311 hab. Filature de coton, tissage mécanique d'étoffes de coton.

GOLCONDE, forteresse et ancienne ville de l'Hindoustan, dans l'Etat du Nizam, enclave et tributaire de l'empire anglais des Indes. La forteresse s'élève, à 11 kilom. O. de Haïderabad, sur le sommet de la colline de Bala-Hissar. Au pied s'étendait la ville qui fut la capitale d'un vaste empire, et fut ruinée par Aureng-Zeb; il n'en reste que des ruines et le cimetière, qui renferme les mausolées des anciens rois. Golconde fut jadis un centre de production, de taille et de polissage des diamants. Les trésors qui avaient été réunis dans Golconde sont demeurés légendaires; la citadelle renferme encore ceux du Nizam.

GOLDAP, ville d'Allemagne (Prusse Orient. [présid. de Gumbinnen]), sur le *Goldap*, affluent de l'Angerapp; 7.161 hab. Fabrique de lainages, toiles, tanneries.

GOLDAST DE HAIMINSFELD (Melchior), historien suisse, né à Espen, près de Bischofzell (Thurgovie), en 1578, mort à Giessen en 1635. Il erra longtemps de ville en ville, manquant souvent du nécessaire. En 1611, il obtint une charge de conseiller du prince de Weimar, puis devint historiographe de Hesse (1615), conseiller impérial (1627), et enfin chancelier du landgrave de Hesse-Darmstadt (1635). On lui doit des publications sur les démêlés entre le saint-siège et les empereurs d'Allemagne, notamment : *Monarchia sancti Romani imperii* (1611-1615). Un volume sur Jeanne d'Arc : *Sibylla francica* (1606); etc.

GOLDAU, vallée de la Suisse (cant. de Schwyz), entre les lacs de Zug et de Lowerz, et célèbre par l'éboulement d'une partie du Rossberg (chaînon des Alpes qui, en 1806, engloutit quatre villages entiers et 457 personnes.

GOLDBACHIE (*chî*) n. f. Genre de crucifères raphanées, comprenant des herbes annuelles à feuilles entières glauques, à fleurs en grappes allongées. (Originaire de l'Orient et de l'Inde septentrionale.)

GOLDBERG, ville d'Allemagne (Prusse [Silésie]), sur la Katzbach, affluent de l'Oder; 6.437 hab. Ch.-l. de cercle. Fabriques de lainage, draps, teintureries. En 1813, aux environs, combats entre les Alliés et les Français.

GOLDBERG, ville du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur le lac de son nom et sur la Mildenitz, affluent du fleuve côtier Warnow; 3.000 hab. Source minérale.

GOLDEN CITY, ville des Etats-Unis (Colorado [comté de Jefferson]), sur un sous-affluent du Missouri par la Platte; 2.383 hab.

GOLDFUSSIE (*fu-si*) ou **GOLDFUSSIA** (*fu-si*) n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, de position systématique incertaine, comprenant des coquilles bombées et caréenées, fossiles dans le terrain silurien.
— Bot. Genre d'acanthacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles serrées, à fleurs en inflorescences courtes. (Le fruit est une capsule. On en connaît vingt-quatre espèces, de l'Inde orientale.)

GOLDINGEN (en letton *Kuldiga*), ville de la Russie d'Europe (gouv. de Courlande), sur le fleuve côtier Windau, qui y forme la cascade de *Rummel*; 9.192 hab. Ch.-l. de district.

GOLDMARK (Carl), compositeur hongrois, né à Keszthély en 1830, élève de Jansa et de Godefroi Preyer. De 1850 à 1857, il fit partie de l'orchestre de divers théâtres de Vienne. Il attira l'attention, vers 1860, par l'exécution de sa belle ouverture de *Sakountala*. En 1875, à Vienne, son premier opéra, *la Reine de Saba*, eut un grand succès. Il produisit alors de nombreuses œuvres de musique de chambre ou symphonique d'inspiration chaude et colorée, puis donna à Vienne, en 1886, son second ouvrage dramatique, *Merlin*. Il a fait jouer, depuis lors, un opéra de genre plus léger : *le Grillon du foyer*, et, en dernier lieu : *la Prisonnière de guerre*. Citons encore : *Au printemps, Penthésilée, Prométhée* et *Sapho*, ouvertures; deux symphonies, dont une intitulée : *les Noces champêtres*; etc.

GOLDONI Charles), poète comique italien, né à Venise en 1707, mort à Paris en 1793. Reçu docteur en droit à l'université de Padoue, mais restant avocat sans causes, il écrivit une tragédie : *Amalasunte*, puis un petit opéra bouffe : *le Gondolier vénitien*, qui eut assez de succès. Attaché à une troupe de comédiens qui donnaient des représentations à Venise, à Padoue, à Vérone, il se mit à la fournir abondamment de comédies à canevas et de pièces à masques. Ce fut alors que, fatigué de broder toujours sur la même trame, Goldoni songea à réformer le théâtre italien et à le doter de pièces plus littéraires; il abolit le masque, mit le costume en harmonie avec l'état des personnages, enfin substitua à des bouffonneries souvent indécentes, la peinture des mœurs contemporaines. La pièce où il commença cette innovation est *l'Homme accompli*, représenté vers 1737. *Le Courtisan vénitien, le Prodigue*, et surtout *la Femme de tête* (1741), complétèrent la réforme. Goldoni fit encore représenter successivement : *le Fils d'Arlequin perdu et retrouvé, le Valet à deux maîtres, l'Heureuse Héritière, l'Honnête Fille, la Bonne Femme, la Veuve rusée, les Amoureux, la Maison neuve, l'Auberge de la poste*, etc. Appelé à Paris par les gentilshommes de la chambre du roi, il travailla aussitôt pour le Théâtre-Italien, devint lecteur et maître d'italien des filles du roi, et fit jouer *l'Amour paternel*, puis *le Bourru bienfaisant*, comédie écrite en français (1771) et qui se maintint longtemps au répertoire. Il ne donna plus ensuite que *l'Arare fastueux* (1773), et consacra les dernières années de sa vie à écrire en français de curieux *Mémoires* (1787).

Goldoni.

La fécondité de Goldoni est surprenante ; on a de lui [illegible] pièces. L'édition la plus complète [illegible] de Venise (1788) : *Carlo Goldoni, [illegible] tutte le opere teatrali*. Les *Chefs-d'œuvre [illegible] de Goldoni* (1841) renferment un choix de ses [illegible] pièces, traduites par Amar Duvivier.

GOLD-POINT (de l'angl. *gold*, or, et *point*, point) n. m. [illegible] A partir du quel l'or tend à rentrer ou à sortir d'un pays. Cours des lettres de change au-dessus [illegible] il se [illegible] préférable d'acquitter une dette en envoyant de l'or. V. CHANGE.

GOLDS, GHOLDS ou **GOLDIS**, tribu de la Sibérie [illegible], qui vit sur les rives du fleuve Amour. — *Un* [illegible], Gholds ou Goldi.

— ENCYCL. Les *Golds* sont de vrais Mongols, à pommettes saillantes, avec de petits yeux bridés. Ils s'habillent de peaux de poissons et se rasent la tête, à l'exception du sommet, sur lequel ils conservent une mèche de cheveux qui leur sert à suspendre leur arc lorsqu'ils traversent une rivière. Les femmes portent aux oreilles de grands anneaux d'argent dans lesquels elles enfilent des fragments de verre ou de cornaline, et s'introduisent un fil d'argent ayant la forme d'un S dans la cloison du nez. Les Golds se livrent à la chasse et à la pêche, ils échangent aux Chinois du riz et du millet contre des fourrures et du poisson salé.

GOLDSCHMIDT (Meyer-Aaron), écrivain danois, d'origine israélite, né à Nordingborg, dans le Jutland, en 1819, mort à Copenhague en 1887. Après avoir collaboré à divers journaux, il fonda, en 1840, le *Corsaire*, feuille satirique et révolutionnaire, qui lui valut de nombreuses condamnations. Il publia, sous le pseudonyme de MEYER, son célèbre roman *un Juif* (1845), et un recueil de *Nouvelles* (1846), puis se rapprocha des conservateurs et défendit l'intégrité du Danemark dans la revue « Nord et Sud » et le journal « A l'intérieur et au dehors ». Après la perte du Slesvig-Holstein, il se consacra complètement à la littérature et publia un roman, *Sans foyer*, des *Mélanges*, des pièces de théâtre : *un Défaut*, *Rabbi Eliezer*, etc. Ses romans sont mal composés, mais ses chefs-d'œuvre sont les petits récits qu'il publia à la fin de sa vie : *Nouvelles et esquisses*, *le Corbeau*, *un Roman par correspondance*, *Histoire d'amour*, *Petites esquisses imaginaires et réelles*, etc. On a encore de lui *Souvenirs de ma vie et résultats*. Très fin observateur, il joint à des qualités de psychologie des mérites d'écrivain ; il connaît et peint merveilleusement ses coreligionnaires.

GOLDSMITH (Olivier), poète, romancier et historien anglais, né à Pallas (Irlande) en 1728, mort à Londres en 1774. Son existence fut un vrai roman éclairé de naïveté et de bienveillance. Pendant sa jeunesse, au collège de la Trinité à Dublin, il fut un élève paresseux et incapable de se plier à une règle. Devenu bachelier, il essaya tour à tour de l'état ecclésiastique, du préceptorat, du droit, et enfin de la médecine à Edimbourg (1752). De Leyde, où il séjourna quelque temps, son humeur curieuse et légère, le besoin aussi de fuir des créanciers exigeants, le poussent à visiter la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie. De retour en Angleterre (1756), sans aucune ressource, il est successivement garçon apothicaire, médecin, maître d'école. En 1759, il débute dans la littérature par un *Essai sur l'état présent des belles-lettres en Angleterre*, puis donne des articles au « British Magazine », à la « Critical Review ». Il écrit pour le « Public Ledger » une série de *Lettres chinoises*, imitées des *Lettres persanes*, réunies plus tard sous le titre de *Citoyen du monde*. En 1763, il donna son résumé sur l'histoire d'Angleterre : *Letters from a nobleman to his son*; enfin, en 1764, la publication de son poème du *Traveller* lui donna la gloire. L'année suivante, parut le *Vicaire de Wakefield*, son chef-d'œuvre, puis successivement une foule d'œuvres de nature diverse : l'*Histoire de Rome*, l'*Histoire d'Angleterre*, des pièces de théâtre pleines de vie, *l'Homme au bon naturel* (1768) ; *Elle s'abaisse pour conquérir* (1772), un poème tout plein de souvenirs de son enfance, *le Village abandonné*.

Goldsmith.

Goldsmith, génie simple, facile, agréable, a beaucoup écrit, mais il reste pour nous l'auteur du *Vicaire de Wakefield* qui, malgré bien des invraisemblances et un parti pris évident de moraliser, reste toujours jeune à cause de la vérité des peintures, vérité sans amertume, et de cette simplicité de ton, de cette grâce naïve, de cette fine et bienveillante humour.

GOLDSTUCKER (Théodore), orientaliste allemand, né à Königsberg en 1821, mort à Londres en 1872. Il étudia le sanscrit à Königsberg, puis à Bonn et à Paris. Il s'établit à Londres en 1850 et fut chargé, en 1851, de la chaire de sanscrit à l'University College, qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il a fondé la Société londonienne de publication des textes sanscrits (1866). On lui doit une étude sur le grammairien Pâṇini, en Pâṇini, *sa place dans la littérature sanscrite* (1861), un *Dictionnaire sanscrit anglais* (achevé, 1856-1863), une édition de luxe du *Mahâbhâshya* (1871) ; *Reliques literaires*, *Literary remains*, 1879.

GOLDZIHER (Ignace), orientaliste hongrois, né à Stuhlweissenbourg en 1850. Il a fait ses études à Budapest, à Leipzig et à Leyde, et a voyagé en Egypte et en Palestine. Professeur d'arabe à l'université de Budapest, il a publié de nombreux ouvrages en hongrois, en allemand et en français. Son livre, *der Mythos bei den Hebräern*, ses *Muhammedanische Studien*, son *Islam* font autorité. Il fut chargé, au congrès de Paris (1897), de la direction de « l'Encyclopédie des sciences orientales ».

GOLÉA (**EL-**). Géogr. V. EL-GOLÉA.

GOLEMBIOWSKI (Luc), historien polonais, né à Pokose, aux environs de Pinsk, en 1773, mort à Kazimierzowka en 1849. En 1794, il fut attaché à la chancellerie de Kosciusko, puis devint conservateur de la bibliothèque publique de Varsovie. On a de lui : *les Historiens polonais, leurs mérites et leurs défauts* (1826), *le Peuple polonais, ses usages et ses occupations* (1830) ; *les Maisons et les Cours* (1830) ; *le Cabinet de médailles* (1843) ; *Histoire de Pologne depuis le règne de Wladislas Jagellon* (1386) *jusqu'à la fin de celui d'Alexandre* (1506) (1846-1848) ; plusieurs traductions ; etc.

GOLEROU n. m. Fascines que l'on coule au fond des rivières pour capturer les loftes, anguilles, etc.

GOLESCO (Nicolas), homme politique valaque, né à Campû-Longû en 1810, mort en 1878. Il devint colonel, aide de camp de Ghika, prit part à la révolution de 1848, devint le chef réel du gouvernement provisoire et, après l'entrée des Turcs, se réfugia avec son frère, en France. Rentré en Valachie en 1857, il contribua à l'élection de Couza comme souverain des deux principautés (1859), devint ministre des affaires étrangères, puis de la guerre (1860), et se mit à la tête de la conspiration qui força Couza d'abdiquer (1866). Il présida le gouvernement provisoire jusqu'à l'arrivée du prince Charles (1867), et devint président du conseil, ministre des affaires étrangères en remplacement de son frère (1868), mais proclama la république à Ploïesti en 1870, et fut arrêté et acquitté par le jury. De ses deux frères, qui ont suivi la même voie politique, l'un, STEPHAN **Golesco** (1809-1874), a été président du conseil et ministre des affaires étrangères (1867-1868) ; l'autre, ALEXANDRE GEORGES **Golesco** (1819-1881), est devenu plusieurs fois ministre, et a écrit : *De l'abolition du servage dans les principautés danubiennes* (1856).

GOLESE, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), sur la Parma, affluent du Pô ; 3.504 hab. Fromages renommés.

GOLETTE (*lèt'*) n. f. Soie de qualité médiocre qu'on tire des cocons percés.

GOLF n. m. Sport national écossais, qui se pratique sur un terrain très étendu à l'aide d'une balle et de maillets.

— ENCYCL. Le *golf*, qui a fort probablement pour ancêtre un vieux jeu français, le *mail*, aujourd'hui disparu, fut, dit-on, introduit en Angleterre par les compagnons de Guillaume le Conquérant. Il y devint rapidement populaire. En 1856, un *golf-club* fut fondé à Pau ; il s'en est formé d'autres depuis.

Pour jouer au golf, il faut disposer d'une très vaste étendue de terrain présentant des obstacles ou *hasards*, aussi variés que possible : ruisseaux, rivières, champs cultivés, carrières, buissons, bois, murailles, voies ferrées, maisons même, tout est bon. Sur ce terrain, un certain nombre de trous ou *holes*, généralement neuf ou dix-huit, sont faits à des distances irrégulières, déterminées par la configuration du terrain. Le joueur doit, armé d'un maillet ou *club*, canne terminée par une sorte de spatule faite de fer ou de bois, mettre successivement dans chaque *trou* une petite balle de caoutchouc durci. Gagne la partie le joueur qui le premier fait le tour de la série des trous en frappant la balle le moins de fois.

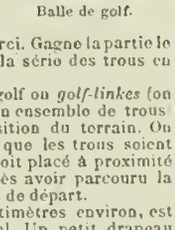

Balle de golf.

L'aménagement d'un chaînon de golf ou *golf-linkes* (on nomme ainsi le terrain de jeu avec son ensemble de trous) varie, naturellement, avec la disposition du terrain. On s'arrange toujours, cependant, pour que les trous soient disposés de manière que le premier soit placé à proximité du dernier, afin que les joueurs, après avoir parcouru la suite des trous, reviennent au point de départ.

Chaque trou, profond de 10 centimètres environ, est constitué par un petit auget en métal. Un petit drapeau aux couleurs du club, fiché en terre, indique son emplacement. Les trous sont le plus généralement, éloignés les uns des autres de 100 à 500 mètres.

Autour de chaque trou, on entretient soigneusement un espace gazonné qui se nomme *putting green*. A une dizaine de mètres de chaque trou se trouve le *tee* ou point de départ, autre espace de terrain gazonné, bien roulé, d'où le joueur qui « a fait un trou » part pour continuer la partie.

Il est interdit au joueur de toucher à sa balle autrement qu'avec un *club* ; il ne doit recevoir de conseils de personne, sauf de son *caddie* (aide qui porte ses *club*). Les joueurs doivent laisser entre eux l'intervalle d'un trou et ne pas se dépasser. Dans les handicaps de golf, les joueurs reçoivent un certain nombre de coups, — coups de crosse à donner sur la balle. Exemple : A frappe 82 fois la balle pour lui faire parcourir une série de 9 trous, B la frappe 78 fois. A recevant 12 coups et B 4, le classement s'établit ainsi : 1er A : 82 — 12 = 70 ; 2e B : 78 — 4 = 74. S'il s'agissait d'une partie ordinaire, B serait premier, n'ayant frappé la balle que 78 fois.

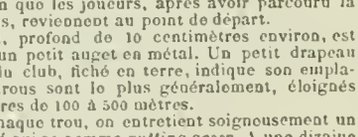

Crosse de golf, dite *club*.

GOLFE (ital. *golfo* ; du gr. *kolpos*, sein) n. m. Partie de la mer qui avance dans les terres, et dont l'ouverture est ordinairement fort large : *Le* GOLFE *de Gascogne*.

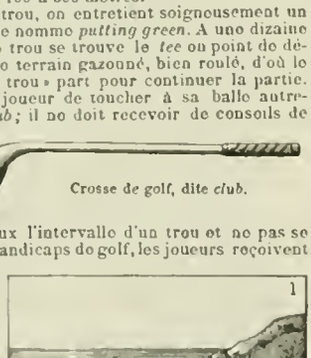

Golfe : 1. Elévation ; 2. Représenté sur une carte.

— Anat. *Golfe de la veine jugulaire*, Renflement considérable formé par la veine jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur. *Golfe de l'urètre*, Dilatation normale du canal de l'urètre, chez l'homme. On l'appelle aussi AMPOULE DE L'URÈTHE.)

— ENCYCL. Dr. intern. Les *golfes* et les baies font partie du domaine maritime des Etats riverains, lorsque la distance d'une rive à l'autre ne dépasse pas une double portée de canon, de telle façon que les feux croisés des deux rives en défendent aisément l'accès : on admet généralement qu'il en est ainsi lorsque la largeur du golfe ou de la baie ne dépasse pas dix milles marins. Les golfes et baies d'une étendue plus considérable sont assimilés à la haute mer et soumis au régime de la liberté, sauf les droits de juridiction de l'Etat dans la limite des eaux territoriales. Certains Etats, comme les Etats-Unis et l'Angleterre, ont prétendu à la souveraineté des grands golfes et des grandes baies situés entre les promontoires de leurs côtes.

GOLFE-JOUAN, écart de la comm. de Vallauris (Alpes-Maritimes), sur le *golfe Jouan* ; 1.460 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Petite station d'hiver. Napoléon débarqua, en 1815, au Golfe-Jouan, à son retour de l'île d'Elbe.

GOLFEUR n. m. Joueur de golf.

GOLFIER (*fi-é*) n. m. Nom donné aux pêcheurs du golfe formé par la côte ouest de Terre-Neuve, et qui partent de France au commencement d'avril, tandis que les banquiers, ou pêcheurs du grand banc, partent en février.

GOLGOTHA, montagne de Palestine, située dans le voisinage de Jérusalem, et sur laquelle Jésus-Christ subit le supplice de la croix. V. CALVAIRE.

GOLIARD (*li-ar'*) n. m. Nom, au moyen âge, de clercs ou de moines défroqués, qui couraient le monde en faisant ordinairement le métier de ménestrels ou de jongleurs.

— ENCYCL. Les *goliards* se plaçaient eux-mêmes sous l'invocation d'un certain évêque Golias, auquel on attribuait mille tours pendables, et qu'on supposait l'auteur de nombreuses poésies hardies et cyniques. Ce personnage est, quoi qu'on en ait dit, un être purement symbolique, dont le nom (qu'on a parfois fait dériver de *gula*) paraît être une altération de Goliath. Il nous reste un grand nombre de poésies goliardiques (en latin) : plusieurs sont fort remarquables par la hardiesse de la satire, la verve, l'esprit et le style. Le principal recueil, trouvé au monastère de Bénédictbeuren (Bavière), en a été publié par Schmeller [*Carmina Curana*] (1885). D'autres l'ont été par Duméril [*Poésies populaires latines du moyen âge*] (1843-1847) ; Th. Wright, *the Latin poems commonly attributed to Walter Mapes* (1841) ; Novati, *Carmina medii ævi* (1883).

GOLIARDIQUE (*dik'*) adj. Qui appartient, qui se rapporte aux goliards : *Littérature* GOLIARDIQUE.

GOLIATH. Ecrit. sainte. Géant philistin, dont la Bible raconte ainsi la mort (I, Rois, ch. XVII) : fier de sa taille et de sa force, Goliath adressa à l'armée d'Israël un défi que personne n'osait relever. Seul, le jeune David, armé d'une simple fronde, accepta le combat ; tua le géant d'un coup de pierre au front et porta sa tête au roi Saul. Goliath est encore mentionné en deux autres passages de l'Ecriture (II, Rois, ch. XXI, 19, et I, Paralipom., XXX, 5).

— Par anal. n. m. Homme très grand, geant.

— Iconogr. V. DAVID.

GOLIATH (*li-at'*) ou **GOLIATHUS** (*tuss'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *goliathinés*, comprenant des cétoines gigantesques propres aux régions chaudes de l'Afrique.

— ENCYCL. Ces énormes insectes, dont on connaît une douzaine d'espèces, atteignent 0m,10 de long et plus ; ordinairement bruns ou noirs, marbrés largement de blanc ou de roux pourpré, ils volent lourdement le soir autour des arbres.

Goliath (réd. 3 fois).

GOLIATHINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, comprenant les genres *goliath*, *hypselogénie*, *compsocéphale*, *myctériste*, *phædime*, *dicranocéphale*, etc. — *Un* GOLIATHINE.

GOLIÉMO-KONARÉ, village de la Bulgarie (Roumélie orientale [arrond. de Philippopoli]) ; 3.480 hab.

GOLILLE (*li* mll. — de l'espagn. *gola*, gorge) n. f. Archéol. Fraise à l'espagnole, serrant très fort le cou.

GOLINHAC, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 25 kilom. d'Espalion, sur un plateau, non loin du Lot ; 1.137 hab.

Goll (CORDON DE), petit cordon nerveux de la moelle épinière, ainsi appelé du nom de l'anatomiste allemand Goll. « On dit aussi CORDON CUNÉIFORME.

GÖLLNICZBANYA ou **GÖLLNITZ**. Géogr. V. GŒLLNICZBANYA.

GOLLNOW, ville d'Allemagne (Prusse [Poméranie]), sur l'Ilna, affluent de l'Oder ; 8.162 hab. Fonderie de cuivre ; fabriques de rubans et d'étoffes de lin et de laine. Ancienne ville hanséatique, qui appartient à la Prusse depuis 1720.

GOLLUB, ville d'Allemagne (Prusse occident. [présid. de Marienwerder], sur la Drewenz, affluent de la Vistule ; 2.738 hab. Fabrication de draps, toiles.

GOLMELLE (*mèl'*), **GOLMETTE** (*mèt'*) ou **GOLMOTTE** n. f. Noms vulgaires de l'amanite rougeâtre ou de la lepiote vulgaire, espèces comestibles. (La fausse golmelle ou fausse golmotte est l'amanite panthère espèce vénéneuse ; on désigne aussi quelquefois sous le nom de fausse golmotte la lepiote en bouclier qui est comestible, mais beaucoup plus petite que la lépiote élevée et que l'amanite panthère.) V. CHAMPIGNON, les planches en couleurs.

GOLO, personnage légendaire. V. GENEVIÈVE DE BRABANT.

GOLO, fleuve de la Corse, le premier par la longueur et le débit. Il naît de monts de 2.000 à 2.525 mètres, baigne les pâturages du Niolo, puis coule vers l'E. dans un val pittoresque et se jette dans la Méditerranée à 22 kilom. de Bastia. Cours : 75 kilom.

GOLOK (mot malais) n. m. Arme de main en usage parmi les Malais des îles de la Sonde, et qui est une espèce de coutelas de 0m,30 de long, servant surtout comme sabre d'abatis. (Sa lame, à tranche convexe, a le dos assez épais; elle est plus large en son milieu qu'à son talon. La poignée, de corne ou de bois, est ordinairement façonnée en tête de bête. Le fourreau en bois, terminé par un bouterollo oblique, s'attache à la ceinture.)

Golok.

GÔLOKA, le plus élevé des cieux hindouistes, résidence de Krichna, où il reçoit les âmes de ses fidèles, soule région qui doive échapper à la destruction finale.

GOLOVINE (Fédor Alexiovitch), ministre de Pierre le Grand, mort en 1706. Attaché aux enfants du tsar Alexis, il devint un des compagnons préférés du jeune Pierre. En 1689, accompagné d'Ivan Eustatiévitch Vlassof, il signa avec la Chine le traité de Nertchinsk, qui reculait vers le nord la frontière de la Sibérie et ouvrait la Chine au commerce russe. De retour en Europe, il se distingua au siège d'Azof (1696), accompagna Pierre le Grand en Occident, fut nommé grand amiral, chancelier, feld-maréchal, et dirigeait depuis six ans le ministère des affaires étrangères, quand il mourut subitement.

GOLOVINE (Ivan), *prince* **Hovna**, écrivain russe, né en 1831, mort à Londres en 1886. Il entra au ministère des affaires étrangères de Russie. Mis à l'écart par Nesselrode, il quitta la Russie, se fit naturaliser Anglais et commença contre son pays une polémique violente. Son premier ouvrage : *la Russie sous Nicolas Ier* (1845), le fit bannir à perpétuité. Il donna ensuite : *Économistes et socialistes* (1845); *Types et caractères russes* (1847); *Mémoires d'un prêtre russe* (1849). En 1850, il se rendit en Italie, où il publia le « Journal de Turin », puis en Amérique, enfin à Paris. Parmi ses nombreuses œuvres écrites en français, en anglais, en allemand ou en russe, citons encore : *Stars and stripes* or *American impressions* (1860); *Deutschland und Deutsche* (1860); *l'Europe impérialiste* (1866); *Frankreichs Verfall* (1872); *le Chaos russe* (1874); etc.

GOLTCHI, nom donné par Nazarov aux Galtchas.

GOLTSCH-IENIKAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême); 2.247 hab. Brasseries, distilleries.

GOLTSCHUT (*golt'-choût'* — mot hollad. signif. *bateau d'or*) n. m. Nom que les Hollandais donnaient aux lingots d'or dont les Chinois se servent comme monnaie dans leur trafic.

GOLTZ (Auguste-Frédéric-Guillaume, comte VON DER), diplomate et homme d'Etat prussien, né à Dresde en 1765, mort en 1832. Conseiller de légation à Varsovie en 1788, il fut chargé de missions à Copenhague (1791), à Mayence (1793), à Stockholm (1797), puis fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1802), et ministre des affaires étrangères lors des négociations de Tilsit. Goltz prit part au congrès d'Erfurt (1808), au traité de 1812 entre la France et la Prusse. Il était président de la commission de gouvernement en 1813, maréchal de la cour en 1814, député près de la diète en 1816, conseiller d'Etat en 1817, et reprit, en 1824, son poste de grand maréchal de la cour.

GOLTZ (Bogumil), philosophe polonais, né à Varsovie en 1801, mort à Thorn en 1870. Après des tentatives agricoles fâcheuses, en Pologne et en Allemagne, il se consacra aux études de philosophie. Ses théories sont empruntées à Rousseau, mais développées avec un réalisme souvent brutal. Ses principaux ouvrages sont : *Buch der Kindheit* (1847); *ein Jugendleben* (1852); *ein Kleinstädtler in Ægypten* (1853); etc.

GOLTZ (Robert-Henri-Louis, comte VON DER), diplomate prussien, né à Paris en 1817, mort à Charlottenbourg en 1869. Il prit part au mouvement de 1848, et publia une étude remarquée *Sur la réorganisation de la Confédération germanique* (1848). Il fut ministre plénipotentiaire à Athènes en 1857, puis à Constantinople en 1859, enfin à Saint-Pétersbourg. En 1863, il fut nommé ambassadeur de Prusse à Paris, puis, après le 1er janvier 1868, ambassadeur de la Confédération de l'Allemagne du Nord. En cette qualité, il eut à seconder la diplomatie de Bismarck pendant les années qui précédèrent la guerre de 1870.

GOLTZ (Théodore, baron VON DER), économiste allemand, né à Coblentz en 1836. Professeur d'agriculture aux académies de Riesenrodt (Westphalie) en 1860, de Waldau près Kœnigsberg en 1862, et à Kœnisberg en 1869, il fut directeur de l'Institut agronomique de cette dernière ville en 1875 et de l'Institut agronomique d'Iéna en 1885. Citons de lui : *Habitations des ouvriers des champs* (1865); *la Question des ouvriers agriculteurs et sa solution* (1872-1874); *la Situation des ouvriers des champs en Allemagne* (1875); *la Question sociale à la lumière du christianisme évangélique* (1878); *Manuel théorique de l'industrie agricole* (1886).

GOLTZ (Colmar, baron VON DER), général et écrivain militaire prussien. Né à Bielkenfeld (Prusse orientale) en 1843, il fit les campagnes de 1866 et de 1870. Capitaine au grand état-major de Berlin, attaché à la section d'histoire de la guerre, il publia d'abord une série d'ouvrages relatifs à la campagne de 1870 : *Opérations de la deuxième armée jusqu'à la capitulation de Metz*; *les Sept journées du Mans*; *les Opérations de la deuxième armée de la Loire*, et surtout *Gambetta et ses armées*. Plus tard, il publia : *das Volk in Waffen*, dont il parut plusieurs traductions françaises, sous le titre : *la Nation armée*, livre fort remarquable; et enfin, *Rosbach et Iéna*, où il discute avec une haute autorité les causes des revers de la Prusse et de la France. En 1883, il fut chargé de réorganiser l'armée turque. Nommé général de cavalerie, il fut un des aides de camp généraux de l'empereur Guillaume Ier.

GOLTZ (Friedrich), physiologiste allemand, né à Posen en 1834. Il étudia la médecine à Kœnigsberg, où il devint professeur (1865). En 1870, il fut appelé à Halle pour professer la physiologie. Depuis 1872, il est professeur de physiologie à l'université de Strasbourg.

La physiologie du système nerveux lui doit une contribution capitale : il a pu conserver vivants et étudier pendant longtemps des chiens auxquels il avait enlevé le cerveau. En collaboration avec R. Ewald, il a étudié les effets de l'ablation de la plus grande partie de la moelle épinière chez le chien. Reprenant d'anciennes recherches de Flourens, Goltz a montré que les canaux semi-circulaires doivent être considérés comme un organe servant à la conservation de l'équilibre. En dehors de nombreux travaux publiés pour la plupart dans les « Archives de Virchow » et dans celles de « Pflüger », Goltz a publié : *Ueber die Verrichtungen des Grosshirns* (1881).

GOLTZIUS (Hubert), numismate et peintre belge, né à Wurtzbourg en 1526, mort à Bruges en 1583. Il publia un ouvrage sur les *Icones imperatorum* (1557 et fut nommé, par Philippe II, historiographe et peintre de la maison d'Espagne. Des voyages en Allemagne, en France et en Italie, le mirent en possession des plus riches matériaux. Il s'en servit pour la composition d'ouvrages dont souvent il gravait lui-même les planches. Il est considéré comme un des premiers numismates du XVIe siècle. Ses ouvrages, jadis réputés, fourmillent d'erreurs.

GOLTZIUS ou **GOLTZ** (Henri), peintre et graveur hollandais, né à Mühlbrecht en 1558, mort à Harlem en 1616. Fils d'un graveur sur verre, il fut, à Harlem, élève de Leonhard. Il épousa, à vingt ans, une riche veuve, dont la fortune lui permit de fonder un établissement important. A vingt-quatre ans, il se rendit à Rome, où il étudia avec passion les chefs-d'œuvre des grands maîtres, surtout de Michel-Ange.

Goltzius.

Son œuvre est considérable : tous ses sujets sont traités dans le goût maniéré de son époque. On remarque pourtant, dans ses tableaux d'histoire et dans quelques-uns de ses portraits, beaucoup de vérité et une certaine richesse de couleur. Mais Goltzius est beaucoup moins célèbre comme peintre que comme graveur. Son burin, s'il manque de pureté, a beaucoup de facilité, d'exubérance, de variété : il a notamment deux manières : l'une plutôt hollandaise ou allemande, où il suit les traditions de Lucas de Leyde et d'Albert Dürer; l'autre, où il s'abandonne à son goût pour l'italianisme. Citons, dans le premier genre : *la Circoncision* et *l'Adoration des mages*; *le Chien de Goltzius*. Parmi le reste de l'œuvre, il faut mentionner : *les Mages faisant leur offrande*, d'après Dürer; *la Visitation*, d'après le Parmesan; *les Vertus alliées*, *l'Andromède*, les *Compagnons de Cadmus*, *la Chute de Tantale*, d'après Corneille de Harlem; *Hercule tenant la corne du fleuve Achéloüs*; d'admirables portraits du médecin *Forestas*, du graveur *Philippe Galle*, de *Jean Zurenus*, de *Henri VI*, de son maître *Coornhaert* du *comte de Leycester*, etc.

GOLUCHOWSKI (Agénor, comte DE), homme d'Etat autrichien, né en Galicie en 1812, mort en 1875. Il étudia à l'école des jésuites de Tarnopol, puis à l'université de Lemberg. De 1849 à 1859, il fut gouverneur de la Galicie. En août 1859, il fut nommé ministre de l'intérieur et prit une part importante à l'octroi du diplôme d'octobre 1860.

Goluchowski.

Goluchowski (fils).

mais il quitta ses fonctions à la fin de la même année. En 1861, il devint membre de la Chambre des seigneurs, et, en 1866, de nouveau gouverneur de la Galicie. Il fut relevé de ce poste sous le ministère Auersperg (1867), mais y fut réintégré par le ministère Hohenwart (1871). Il s'y maintint jusqu'à sa mort. — Son fils aîné, AGÉNOR, né en 1849, entra dans la diplomatie en 1872 et représenta son gouvernement à Bucarest, de 1887 à 1894. En 1895, il succéda comme chancelier au comte Kalnoky. Il devint membre de la Chambre des seigneurs, à la mort de son père (1875).

GOMA n. m. Espèce de pérille (labiée) du Japon, qui sert, dans ce pays, à préparer un enduit pour rendre le papier et les tissus imperméables.

GOMA n. m. Holocauste, l'un des quatre sacrifices les plus importants du bouddhisme japonais ou thibétain, qui a pour but de détruire (brûler) les péchés et les passions des êtres vivants et de les élever à l'état bienheureux de Bouddha. (Ce sacrifice, imitation du *homa* védique, consiste à faire brûler, dans un brasier déposé sur l'autel, des morceaux de bois arrosés d'huile consacrée et diverses offrandes de riz, de grains, de gâteaux, etc.)

GOMAR (François), théologien protestant flamand, né à Bruges en 1563, mort à Groningue en 1641. Pasteur à Francfort de 1587 à 1593, il fut appelé, en 1594, à Leyde, comme professeur de théologie. Il lutta contre Arminius, qui y fut appelé également en 1603, puis contre son disciple Vorstius. Il se retira à Middelbourg en 1611, fut appelé, en 1614, à Saumur et y resta quatre ans. Enfin, en 1617, il fut nommé professeur d'hébreu à Groningue, où il resta jusqu'à sa mort. Au synode de Dordrecht, il fut un des chefs du calvinisme rigide. (V. ARMINIENS.) Une édition de ses *Œuvres complètes* a été publiée après sa mort sous ce titre : *Francisci Gomari opera theologica omnia*... (1645 et 1664).

GOMARA (François LOPEZ DE), historien espagnol né à Séville en 1510, mort vers 1560. Il entra dans les ordres, professa la rhétorique à Alcala, puis passa en Amérique où il devint secrétaire de Fernand Cortès. De retour en Espagne, Gomara fit paraître son *Historia general de las Indias con la conquista del Mexico y de la Nueva-España* (1553), trad. en français par Martin Fumée (1578), ouvrage bien écrit, mais peu exact.

GOMARIEN, ENNE adj. Syn. de GOMARISTE.

GOMARISME (*ri-sm'*) — de *Gomar* n. m. Doctrine protestante sur la prédestination.

— ENCYCL. V. ARMINIENS.

GOMARISTE (*rist'*) n. Hist. relig. Partisan de Gomar.

GOMATRUDE, reine de France, femme de Dagobert Ier qui l'épousa l'an 625, à Clichy, mais pour la répudier trois années après, sous prétexte de stérilité.

GOMBAUD ou **GOMBO** (*gon-bo*) n. m. Bot. Nom vulgaire de la ketmie comestible. Se dit des libres de cette plante, employées à la fabrication du papier.

— ENCYCL. Le *gombaud* est une plante annuelle, dont la tige, haute de 1 mètre ou plus, porte des feuilles alternes, très grandes, d'un vert foncé; des fleurs, solitaires à l'aisselle des feuilles, jaunes avec le centre pourpre. Originaire de l'Amérique du Sud, cette plante est quelquefois cultivée dans les jardins d'Europe. On en mange les capsules lorsqu'elles n'ont pas encore atteint leur développement. Le gombaud, bien que visqueux et filant, est très estimé aux Antilles, où il entre dans la composition d'un plat créole le *calalou*.

Gombaud

GOMBAULD Jean OGIER de, poète français, né à Saint-Just, près Brouage, en 1570, mort à Paris en 1666. Très adroit courtisan, tout en restant « plein d'honneur », au dire de ses contemporains, Gombauld, venu jeune à Paris, sut parfaitement se pousser. Secrétaire du marquis d'Uxelles, il fut reçu à l'hôtel de Rambouillet, où sa haute taille, sa parole brève, le firent surnommer **le beau ténébreux.** Il fut nommé, quoique huguenot, gentilhomme ordinaire du roi, sous le ministère Richelieu. Il débuta dans la littérature par *Endymion* (1624), roman à clef, qui fournit un long aliment à la malignité de la cour; donna, en 1631, une pastorale, *Amarantlie*; en 1646, ses *Poésies* et ses *Lettres*; en 1649, ses *Sonnets*, dont deux ou trois ont trouvé grâce devant Boileau; en 1653, le recueil de ses tragédies, *Cydippe*, *Aconce*, *les Danaïdes*, qu'une dédicace à Fouquet n'a pas sauvées de l'oubli. Précieux et fade, Gombauld fut bien le représentant des écrivains célèbres de la fameuse *Chambre bleue d'Arthénice*, et ne dépara point la collection des lettrés, amis de Chapelain et de Conrart, qui devint l'Académie française. Il laissa une œuvre posthume, que Conrart édita à Amsterdam (1669) : *Traités et lettres touchant la religion*.

GOMBÉ ou **GOMBA**, ville du Soudan central (Kalam), non loin du Gongola, affluent de la Bénoué; 2.000 hab. environ.

GOMBERT (Nicolas), musicien flamand du XVIe siècle, né à Bruges. Il était ecclésiastique et devint en 1530, maître de chapelle de Charles-Quint à Madrid. Praticien particulièrement expert, Gombert ne se distinguait pas moins par la noblesse et l'élévation de son style que par sa remarquable habileté dans l'art d'écrire. On a publié de lui des motets; des madrigaux; des recueils de chants religieux; des chansons françaises et flamandes; un recueil de messes; etc. Son *Pater* est surtout remarquable.

GOMBERVILLE (Marin LE ROY de), écrivain français, né et mort à Paris (1600-1674). Il fut page à ses heures, historien par occasion et l'un des premiers membres de l'Académie. Condisciple et ami de Tallemant des Réaux, qui l'a loué en ses *Mémoires*, Gomberville débuta à l'âge de quatorze ans par un volume de *Quatrains sur la vieillesse*, et ne cessa de [illegible] les *Poésies* à tous les recueils de l'époque. Mais sa grande réputation fut établie par ses romans : *Cer[illegible]*, *Polexandre*, d'abord en deux volumes, sous le titre de *l'Exil de Polexandre*, puis repris et porté à cinq volumes (1632), œuvre obscure et embarrassée, qui eut pourtant son heure de gloire; *Cléliane* (1641-1642); *la Jeune Alcidiane* (1651), suite de *Polexandre*, dont Alcidiane, l'héroïne, est la fille. A ces romans il convient d'ajouter son *Discours des vertus et des vices de l'histoire*, suivi d'un traité fort curieux *De l'origine des Français* (1629); sa *Doctrine des mœurs*, très richement illustrée (1646), et surtout sa continuation des *Mémoires de Nevers* (1596 à 1610), compilation estimée de pièces historiques. Gomberville avait pris part aux luttes de la Fronde; plus tard, il embrassa les opinions jansénistes. Comme écrivain, il s'est fait remarquer par l'affabulation inextricablement longue de son *Polexandre* et par sa haine du mot *car*, qu'il refusait de substituer à *pour ce que*.

GOMBETTE (*gon-bet'* — de *Gondebaud*, altérat. de *Gondebaud*) adj. f. Se dit de la loi que promulgua le roi des Burgondes, Gondebaud : *La loi* GOMBETTE.

— Substantiv. : *La* GOMBETTE.

— ENCYCL. La *loi gombette*, que la tradition attribue à Gondebaud, roi de Bourgogne, paraît avoir été rédigée à la fin du Ve siècle. C'est un recueil d'ordonnances du roi et de ses prédécesseurs; mais on y trouve aussi des constitutions postérieures, probablement [illegible] par les copistes. La loi gombette se rattache [illegible] au fond, de l'influence romaine. Le texte de la loi a été pour la première fois imprimé par [illegible] Une autre édition a été donnée par Bluhme, dans les « Monumenta Germaniæ historica » (1875), et reproduite dans les « Fontes rerum Bruns[illegible] » (1880). [illegible] J. L. Valentin-Smith a fait un nouveau recensement de tous les manuscrits de la loi gombette (1888).

GOMBIN n. m. Pêch. Syn. de GEMBIN.

GOMBIN, [illegible] (Pologne, gouv. de [illegible]). [illegible] Sucrerie.

GOMBOUST (Jacques), [illegible] français, du XVIIe s. [illegible] Paris, paru en 1652, en [illegible] 1858. Il est aussi l'auteur de [illegible] Caen (1672).

GOMBROUN (Gilbert), V. GOUMBOUN.

GOMEL [illegible] la Russie d'Europe, gouv. de Mohilev), [illegible] affluent du Dniepr, [illegible] Sucrerie, bonterie, construc[illegible]. La ville a grandi aux dépens de Bichtza, [illegible] faubourg.

GOMEN, [illegible] français de la Nouvelle-Calédonie [illegible] *de Gomen*. Nickel et cuivre.

GOMENE n. f. Câble qui recevait l'ancre d'une galère.

GOMER, forme hébraïque du nom des Cimmériens ou [illegible] dans le tableau ethnographique de la *Genèse* [illegible] Gomer est rangé parmi les enfants de Japhet.

GOMERE, en espagn. **GOMERA**, île espagnole de l'océan [illegible] (archipel des Canaries), séparée de Ténériffe [illegible] canal du 47 kilom. Superf. 374 kilom. carr. De [illegible] presque circulaire, cette île est très accidentée; [illegible] culminant, el Alto de Garajonay atteint 1 380 mètres. Très boisée et très arrosée, elle n'est, malheureusement, cultivée qu'en partie; beaucoup d'habitants sont [illegible]. Pop. 12.000 individus environ.

GOMÉRITE (de *Gomer*, n. pr.) n. m. Descendant de Gomer, fils de Japhet.

GOMERSAL, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), 12.880 hab. Houille; fabrique d'étoffes de laine.

GOMES (Estéban), navigateur portugais du XVIe siècle. Attaché, en qualité de pilote, au « San Antonio », de la flotte de Magellan, Gomes, jaloux de son chef, fit révolter l'équipage en 1520, pendant qu'il explorait le détroit de Magellan, et ramena son navire en Espagne, en 1521. En 1524, faisant partie du conseil de navigateurs et de diplomates réunis pour délimiter les possessions maritimes de l'Espagne et du Portugal, il chercha en vain par le N.-O. un passage vers les Moluques. La carte de son voyage a été dressée par Ribero, en 1529.

GOMES (Francisco Dias), poète portugais, né à Lisbonne en 1745, mort en 1795. Il publia des poésies remarquables par la correction et l'élégance du style, et des travaux de critique qui décèlent autant de finesse que d'érudition. [illegible] étant mort pendant une épidémie, l'académie de Lisbonne, dont il était membre, fit imprimer à ses frais ses *Œuvres poétiques* (1799), qui furent vendues au profit de sa veuve et de ses enfants. Ces poésies comprennent des tragédies, des élégies, des odes, et un poème sur la prise de Ceuta.

GOMES (Carlos), compositeur brésilien, né à Campinos en 1839, mort à Para en 1896. Envoyé par l'empereur en Europe pour y compléter ses études, il se rendit à Milan, et y débuta en écrivant la musique d'une revue en dialecte milanais : *Se sa minga* (1867). Un succès accueillit [illegible], en 1870, son opéra hallet *Guarany*. Gomes donna ensuite *Fosca* (1873), qui fut moins heureux, *Salvator Rosa* (1874), qui fit le tour de tous les théâtres d'Italie, et enfin *Maria Tudor* (1879). Le talent de Gomes, mélange de savoir-faire [illegible] très personnelle et d'imitation grossière [illegible] grands maîtres, tels que Meyerbeer, Verdi et Gounod, explique la diversité des résultats obtenus par ses ouvrages. Ce compositeur écrivit, en dehors du théâtre, un hymne patriotique, *il Saluto del Brasile*, et un grand poème symphonique en quatre parties : *Cristoforo Colombo*.

GOMESENDE, comm. d'Espagne (Galice [prov. d'Orense]), sur le Deva, affluent du Minho, près de la frontière portugaise. 3 725 hab.

GOMES LEAL (Antonio Duarte), poète portugais, né à Lisbonne en 1848. Deux traits caractérisent le talent de ce poète, l'esprit d'indiscipline et l'amour du mystère. Ses satires politiques : *la Canaille*, *le Renégat*, *l'Hérétique*, *l'Athée* (1873-1875), sont extrêmement violents et lui valurent des condamnations qui ne firent qu'augmenter sa popularité. Un de ses recueils de vers, *Clartés du Sud*, [illegible] l'admiration que Gomes Leal éprouve pour Baudelaire. Son œuvre la plus considérable est le poème de l'*Antechrist* (1884), dont la première partie comprend la *Tragédie divine*, divisée en deux chants et *Christ est mort*, la *Fin de Christ et de Satan*. Gomes donne encore à Gomes Leal : *Sur la mort d'Alex. Herculano* (1877); *la Faim Canonique*; *A la chasse à l'hydre*; *Histoire de Jésus* (1887); *Histoire de quelqu'un* (1887); *la Mort de Lili* (1891); *le Vaisseau étranger* (1897), etc.

GOMEZ DE CIUDAD-REAL ou **CIBDARÉAL** (Ferdinand), [illegible] espagnol, né à Ciudad Real en 1388, mort en 1457. Il a publié l'histoire secrète du règne du roi Jean II de Castille, auprès duquel il était très en faveur, [illegible] l'ouvrage intitulé : *Centon circulaire du bachelier Fernand Gomez, médecin du très puissant et sublime roi Jean II*, [illegible] de lettres adressées à des personnages de marque, précieux par les renseignements historiques qu'il contient. Il a été édité, assez médiocrement, en 1605, par le comte de la Roca.

GOMEZ DE CIUDAD-REAL (Alvarez), poète espagnol, né à Ciudad Real en 1488, mort en 1538. Après avoir été [illegible] sous Charles, depuis Charles-Quint, il embrassa la carrière militaire, et se distingua à la bataille de Pavie (1525). Il [illegible] les lettres en même temps, et il a laissé [illegible] des meilleurs poètes de son temps. [illegible] *Le scripture theologiche dei vangeli* (1541), sorte d'épopée chrétienne [illegible] grand jour. Mais il est surtout connu par ses poèmes latins, qui lui ont mérité le surnom de **Virgile espagnol**. Le principal est intitulé *Hadrianeis* (1522).

GOMEZ (Perez Patino), poète espagnol, qui vivait au XVIe siècle. Attaché à l'évêque de Burgos, Juan de Vivanes, [illegible] son temps, la réputation d'un rimeur subtil et [illegible]. Il était aussi un savant théologien. Ses œuvres, [illegible] guère que sur des lieux communs, l'amour, [illegible] sans incontinence, la bonne grâce et la beauté [illegible] avec laquelle il la sert ont été recueillies en tête du tome II du *Cancionero* de Baena.

GOMEZ (Juan), peintre espagnol, mort en 1597. Peintre de Philippe II en 1593, il travailla à la décoration de l'Escurial. Ses principaux tableaux sont : *le Martyre de sainte Ursule* et *la Vie de saint Jérôme*.

GOMEZ (Martin), peintre espagnol du XVIe siècle. Il se fixa à Cuença. Philippe II lui fit une pension de 3.000 réaux. On cite, parmi ses œuvres : *Saint Matthieu*, *Saint Michel*, *Saint Laurent*, etc., dans la cathédrale de Cuença.

GOMEZ (Sébastien), dit **le Mulâtre de Murillo**, peintre espagnol, mort à Séville vers 1680. Il était esclave de Murillo, et se forma à la peinture en voyant travailler son maître, dont il imita la manière avec succès. Ses œuvres les plus remarquables sont une *Vierge et l'Enfant Jésus*, et un *Christ à la colonne*, à Séville.

GOMEZ (Magdeleine-Angélique Poisson, Mme DE), femme auteur, née à Paris en 1684, morte à Saint-Germain-en-Laye en 1770. Fille du comédien Paul Poisson, elle épousa un gentilhomme espagnol sans fortune, don Gabriel de Gomez. Réduite à vivre de sa plume, elle composa un grand nombre d'ouvrages : *les Journées amusantes* (1723); *Histoire secrète de la conquête de Grenade* (1723); *Anecdotes persanes* (1727); *Entretiens nocturnes* (1731); *la Jeune Alcidiane* (1733); *la Nouvelle Mer des histoires* (1733); *les Cent Nouvelles nouvelles* (1735-1758), son meilleur ouvrage; *le Triomphe de l'éloquence* (1730). Elle a produit aussi plusieurs tragédies : *Sémiramis* (1707); *Cléarque, tyran d'Héraclée* (1717); *Marcide, reine des Cimbres* (1735); etc.

GOMÈZE (de *Gomez*, n. pr.) n. f. Genre d'orchidées vandées, comprenant des herbes épiphytes pseudo-bulbaires, à tiges courtes, à feuilles allongées, à fleurs en grappe. (On en connaît six espèces du Brésil.)

GOMILA (mot dalmate) n. m. Monticule de pierres servant de sépulture. ‖ Pl. *Des* GOMILES.

— ENCYCL. Les *gomilen*, nombreux en diverses localités de la Dalmatie, particulièrement aux environs de Janopria, sont des sépultures multiples, séparées en cases par des dalles de pierre. On y a retrouvé des squelettes, des charbons, des morceaux d'ambre jaune, divers objets de bronze, etc. Ces monuments semblent être d'époques très diverses. Si quelques-uns semblent appartenir aux temps préhistoriques, il peut en exister de tout à fait récents, car le Dr Weishach a remarqué qu'au Monténégro et aux Bouches de Cattaro, ce mode d'inhumation n'avait pas cessé d'être en usage.

GO-MIZUNO-O, empereur du Japon, qui régna de 1612 à 1629, et abdiqua. Sous son règne, Iyéyas, le Richelieu du Japon, meurt (1616) après s'être emparé d'Osaka (1615) et avoir mis à mort les derniers descendants de Hideyoshi; en 1624, un édit expulse les étrangers de l'empire et interdit aux Japonais le commerce extérieur.

GOMM (sir William Maynard), feld-maréchal anglais, né aux Barbades en 1784, mort à Londres en 1875. Il servit en Hollande (1799), en Espagne (1801), en Hanovre (1803), prit part à l'expédition de Copenhague (1807). Adjoint au général A. Wellesley pendant les guerres de la Péninsule, il se distingua à Roliça et à Vimeira (1808). Il revint dans la Péninsule en 1810, et fut nommé lieutenant-colonel à l'entrée à Madrid (1812). En 1815, on le retrouve aux Quatre-Bras et à Waterloo. Commandant des troupes à la Jamaïque, il devint gouverneur de Maurice (1842) et succéda, en 1850, à Napier comme commandant en chef de l'armée des Indes. Général en 1854, il prit sa retraite en 1855, reçut le bâton de feld-maréchal en 1868 et fut nommé connétable de la Tour de Londres, en 1872. On a publié ses *Lettres et journaux* (1881).

GOMMAGE (*go-maj'*) n. m. Action de gommer; résultat de cette action : *Le* GOMMAGE *des étoffes*. ‖ Défaut des fils ou des étoffes de soie, consistant dans l'adhérence des fils entre eux.

GOMMART (*go-mar'*) n. m. Genre d'arbres, type de la famille des burséracées, détachée de celle des térébinthacées. Syn. BURSERE.

— ENCYCL. Les *gommarts* (bursera) sont des arbres balsamiques, à suc gommo-résineux, à feuilles alternes, imparipennées, dont les fleurs sont groupées en grappes. On en connaît environ cinquante espèces, de l'Amérique tropicale. Le gommart vrai des Antilles (*bursera gummifera*) donne une résine assez analogue à l'élémi, et dite *chibou* ou *cachabou*, du nom indigène de la plante *maranta luteu*), dont les feuilles servent à l'envelopper. La *bursera balsamifera* a des propriétés analogues. La *bursera obtusifolia* fournit le *bois de colophane bâtard* des Mascareignes. La *bursera icicariba* (genre *icica* de certains auteurs), de la Guyane et du Brésil, donne un fruit comestible et une résine assez rare, l'*élémi* du Brésil. L'*élémi de Manille* provient d'une autre bursséracée, *canarium commune*, parfois rattachée aux *bursera*.

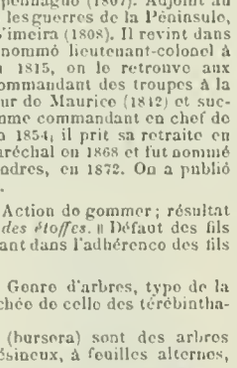

Gommart : *a*, fleur; *b*, fruit

GOMMATE n. m. Chim. Syn. de GUMMATE.

GOMME (du lat. *gummis*; gr. *kommi*, mot d'orig. égypt.) n. f. Liquide visqueux qui découle de certains arbres et que l'industrie emploie à divers usages. ‖ *Gomme animée*, Sorte de résine employée dans la fabrication des vernis et qui est fournie par le tronc d'un arbre exotique : *hymenæa courbaril*. ‖ *Gomme-gutte*. V. à son ordre alph. ‖ *Gomme laque*. V. LAQUE. ‖ *Gomme élastique*. V. CAOUTCHOUC.

— Arboric. Maladie provenant d'une ulcération de l'écorce, chez les abricotiers et les pêchers, et se traduisant par un écoulement gommeux de la plaie.

— Arg. boulev. *La gomme*, Classe des gommeux et des gommeuses : *Fréquenter la haute* GOMME.

— Bot. Substance mucilagineuse, translucide, qui exsude et se solidifie sur la tige de certains arbres ou arbrisseaux.

— Pyrotechn. *Gomme explosive*, Substance intermédiaire entre la dynamite ordinaire et la gélatine détonante. ‖ On l'appelle aussi DYNAMITE-GOMME.

— ENCYCL. Bot. La formation de la *gomme* se produit d'une manière constante et normale, au moment de la maturité des fruits, ou bien est l'indice d'un état pathologique. Dans certains cas, la gomme est produite par une transformation de la cellulose des membranes cellulaires (acacias astragales, etc.), dans d'autres cas, les matières gommeuses sont accumulées dans des réservoirs spéciaux, qui peuvent être des canaux sécréteurs (cycadées).

Plus ou moins solubles dans l'eau, les gommes peuvent être considérées comme des mélanges de principes immédiats (arabine, bassorine, cérasine), que l'acide sulfurique faible et peut-être certaines diastases convertissent en sucre de raisin, que l'acide nitrique oxyde et transforme en acide mucique.

On appelle *gommes-résines* des mélanges d'une résine et de gomme soluble dans cette résine, comme l'encens, la myrrhe, la gomme ammoniaque, l'assa-fœtida, le galbanum, le sagapénum, l'opoponax, l'euphorbe, la gomme-gutte, la scammonée, etc. La *gomme adragante* est une transformation pathologique de membranes cellulaires de l'astragale gommifère (*astragalus gummifer*), originaire de l'Asie Mineure et de l'Hindoustan. Peu soluble dans l'eau, elle entre dans la composition de beaucoup de préparations pharmaceutiques ou industrielles.

La *gomme ammoniaque* provient du suc gommo-résineux d'ombellifères du genre *doremu* (*doremu ammoniacum* et *Aucheri*), habitant la Perse; elle s'échappe de la tige de ces plantes par des piqûres d'insectes. C'est un stimulant antispasmodique.

La *gomme arabique* provient de divers acacias du l'Afrique tropicale et de l'Inde. On l'utilise pour la fabrication des encres, des cirages, le gommage des toiles, le lustrage des tissus, l'apprêt du feutre, la fabrication du sirop de gomme, etc.

La *gomme de Bagdad* ou de *Bassora*, produite par un acacia, comme la gomme arabique, se rapproche plutôt de la gomme adragante par ses propriétés.

La *gomme copal occidentale* est une résine, fournie par le *rhus copallina*.

La *gomme élastique* n'est autre chose que le caoutchouc.

La *gomme-gutte*, colorante et purgative, est le latex jaune d'une clusiacée (*garcinia Hanburyi*); elle sert aux peintres et est employée pour teindre en jaune.

La *gomme de Kell* est le produit gommeux d'un figuier du Sénégal.

La *gomme du Maroc* ou *de Barbarie* est fournie par l'attalch (*acacia gummifera*) du Maroc.

La *gomme d'Orenbourg* est la manne de Briançon.

La *gomme de pays* est celle des cerisiers.

Certaines gommes sont alimentaires; de ce nombre est celle qui entre dans la composition du *salep*, qu'on extrait des tubercules desséchés de certaines orchidées d'Orient.

— Pathol. *Gommes syphilitiques*. On nomme ainsi des accidents tardifs de la syphilis, qui s'observent dans la peau, les muscles, les os, etc. Les gommes sont d'un pronostic grave, surtout les cérébrales, qui peuvent provoquer des paralysies. Le traitement, en particulier dans ce dernier cas, doit être intensif : frictions mercurielles (10 grammes), ioduro (6 à 10 grammes par 24 heures).

GOMMEGNIES, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 25 kilom. d'Avesnes, près de l'Honnelle, sous-affluent de l'Escaut; 3.517 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries, moulins, briqueteries, fabriques de sabots, de passementeries.

GOMME-GUTTE n. f. Résine qui, battue avec l'eau, donne une couleur jaune usitée par les aquarellistes. ‖ Pl. *Des* GOMMES-GUTTES.

— ENCYCL. V. GOMME.

GOMMELINE n. f. Sorte de gomme artificielle, employée dans l'industrie et qui n'est autre que la dextrine desséchée et moulée, ou encore le résultat de l'action de l'acide lactique sur la farine, le sagou, l'amidon, etc. (La gommeline sert, dans les arts, à apprêter les indiennes.)

GOMMEMENT (*go-me-man*) n. m. Action de gommer.

GOMMENÉ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 24 kilom. de Loudéac, non loin du Ninian, affluent de l'Oust; 1.302 hab. Minoteries.

GOMMENEC'H, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 25 kilom. de Saint-Brieuc, non loin du Leff; 1.155 hab. Chapelle de Notre-Dame de Douarnee.

GOMMER (*go-mé*) v. a. Enduire de gomme. ‖ Procéder au gommage d'un tissu. ‖ Mêler avec de la gomme : GOMMER *une tisane*. ‖ *Gommer une couleur*, Délayer avec elle un peu de gomme dissoute dans l'eau pour la rendre plus homogène. ‖ *Gommer du tabac*, L'humecter avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir des côtes de tabac.

Gommé, ée part. pass. ‖ *Enveloppes gommées*, Enveloppe dont le bord est enduit de gomme qu'on mouille pour les fermer. ‖ *Taffetas gommé*, Taffetas recouvert d'un enduit qui le rend imperméable. — Taffetas enduit d'une préparation et qu'on met sur les coupures.

GOMME-RÉSINE n. f. Substance qui découle de plusieurs végétaux, et qui tient à la fois des gommes et des résines, par ses caractères et ses propriétés. ‖ Pl. *Des* GOMMES-RÉSINES.

— ENCYCL. V. GOMME.

GOMMERN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Magdebourg]), sur l'Ehle, affluent de l'Elbe; 4.409 hab. Sucrerie.

GOMMEUR (*go-meur'*) n. m. Ouvrier chargé du gommage des tissus.

GOMMEUX (*go-meû*), **EUSE** adj. Bot. et industr. Qui a rapport à la gomme; qui est de la nature de la gomme : *Consistance* GOMMEUSE. *Mucilage* GOMMEUX.

— Pathol. *Tumeur gommeuse*, Syn. de GOMME.

— n. Arg. boulev. Celui ou celle qui, à la suite d'excès, est réduit à prendre de la gomme. ‖ Jeune homme, jeune femme qui pousse l'élégance jusqu'au ridicule.

— n. f. Dans la Gironde, trieuse qui classe par catégories les gommes et résines provenant des colonies, etc.

GOMMIER (*go-mi-é*) n. m. Bot. Syn. de EUCALYPTUS. ‖ Nom donné à plusieurs arbres, qui produisent des substances analogues aux gommes ou aux gommes-résines, tels que les acacias, les mimosas, etc. ‖ *Gommier blanc* ou *des montagnes*, Nom vulgaire de la bursére gommifère ou gommart. ‖ *Gommier bleu*, Nom vulgaire des eucalyptus. ‖ *Gommier rouge*, Nom vulgaire d'une bursére. ‖ *Gommier des Malouines, de Magellan*, Nom de l'azorella glebaria.

GOMMIFERE (*go-mi* — de *gomme*, et du lat. *ferre*, porter) adj. Qui porte, qui produit de la gomme. *Acacia* GOMMIFERE.

GOMMIQUE adj. Chim. Syn. de GUMMIQUE.

GOMMITE (*go-mit'*) n. f. Chim. Gomme proprement dite. — n. m. pl. Dénomination générique de tous les corps gommeux. — *Un* GOMMITE. ‖ On dit aussi GOMMIDES.

GOMMOIR (*go-moir'*) n. m. Baquet contenant la gomme dont se sert le fabricant de ouate. ‖ Récipient renfermant la dissolution destinée au gommage des étoffes.

GOMMO-RÉSINEUX, EUSE adj. Chim. Qui tient de la gomme-résine : *Suc* GOMMO-RÉSINEUX.

GOMMOSE (*go-moz'*) n. f. Production exagérée de la gomme chez les arbres fruitiers à noyaux.

GOMOR n. m. Mesure de capacité, usitée chez les Hébreux et les Egyptiens, pour les matières sèches, et qui varia, suivant les époques, d'un peu plus de 1 litre à 3 litres environ.

GOMORRHE, ancienne ville de la Palestine (hab. *Gomorrhéens, ennes*). V. SODOME.

GOMORTÈGUE (*tègh'*) n. f. Genre de monimiacées, type de la tribu des gomortégées, comprenant des arbres à feuilles opposées, à fleurs ou grappes simples. (Ces arbres aromatiques sont originaires du Chili.)

GOMORTÉGÉES (*jé*) n. f. pl. Tribu de la famille des monimiacées, ayant pour type le genre *gomortègue*. — *Une* GOMORTEGÉE.

GOMOT (Pierre-Eugène-Hippolyte), homme politique français, né à Riom en 1837. Il entra dans la magistrature en 1861, devint procureur de la République à Riom en 1874, donna sa démission après le 16-Mai, fut nommé, en 1878, conseiller à la cour de Riom. Elu député à Riom en 1881, il siégea à gauche, fut réélu en 1885 et devint ministre du commerce (cabinet Brisson, 1885). Non réélu en 1889, il fut nommé en 1891 sénateur du Puy-de-Dôme et réélu en 1900. Il a publié : *le Château de Tour-Noël* et *l'Abbaye de Mozat*.

GOMPERZ (Théodore), philologue allemand, né à Brünn en 1832. Elève de Bonitz à Vienne, il fut nommé dans la même ville, en 1869, professeur de philologie classique. Il s'est rendu célèbre par le déchiffrement des textes trouvés à Herculanum. A ce travail se rapportent les publications suivantes : *Philodemi Epicurei de ira liber* (1864); *Etudes sur Herculanum* (1865-1866); *Nouveaux fragments d'Epicure* (1876); *la Doctrine d'Héraclite et ce qui nous reste de son œuvre* (1886); *Philodème et les ouvrages d'esthétique de la bibliothèque d'Herculanum* (1891). Son ouvrage capital est une histoire de la philosophie grecque : *les Penseurs grecs, Histoire de la philosophie antique* (1893); etc.

GOMPHE (*gonf'*) ou **GOMPHUS** (*gon-fuss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, tribu des *gomphinés*, comprenant des libellules à petite tête aplatie, non renflée, qui sont de taille médiocre. (On en connaît quelques espèces, répandues en Europe ; la plus commune, près de Paris, est le *gomphus forcipatus*, long de 6 centimètres, jaune rayé de noir. Le vol des gomphes, quoique rapide, n'est pas de longue durée; on les rencontre partout, et souvent loin des eaux.)

GOMPHICHIS (*gon-fi-kiss*) n. m. Genre d'orchidées néottiées, comprenant des herbes à feuilles lancéolées, à fleurs en épis, dont on connaît cinq espèces des Andes.

GOMPHIDIUS (*gon, diuss*) n. m. Genre de champignons agaricinées, ressemblant aux chanterelles. (On en connaît quatre espèces dont une, le *gomphidius viscidus*, est comestible.)

GOMPHINARIE (*gon, ri*) n. f. Genre de champignons hyphomycètes, dont on ne connaît qu'une espèce, formant sur l'écorce des aunes de grandes taches brunes.

GOMPHINÉS (*gon*) n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des libellulidés, dont le type est le genre *gomphe*. — *Un* GOMPHINÉ.

GOMPHOCARPE (*gon*) n. m. Genre d'asclépiadées, tribu des cynanchées, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs en cymes ombelliformes. (On en connaît quelques espèces africaines et américaines. Le *gomphocarpus fruticosus*, à fleurs blanchâtres, est cultivé dans les jardins d'Europe, comme ornemental.)

GOMPHOCÉRAS (*gon, sé-rass*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, famille des nautilidés, comprenant des coquilles droites, en fuseau, ou renflées, globuleuses. (On en connaît cent dix espèces fossiles dans les terrains paléozoïques, surtout dans le silurien.)

GOMPHOCÈRE (*gon, sèr'*) ou **GOMPHOCERUS** (*gon, sé-russ*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, famille des acrididés, comprenant des criquets remarquables par leurs antennes fines, terminées par une large massue. (Les gomphocères sont de taille médiocre ; on en connaît quelques espèces habitant l'Europe et les régions voisines ; tel est le *gomphocerus rufus*, de France, long de 20 millimètres, brun roussâtre et verdâtre.)

GOMPHOLITE (*gon* — du gr. *gomphos*, clou, et *lithos*, pierre. [L'orthogr. étymol. serait GOMPHOLITHE]) n. m. Roche bréchoïde, composée de noyaux de roches diverses, agglomérés dans une pâte calcaire.

GOMPHOLOBE (*gon*) n. m. Genre de légumineuses, tribu des podalyriées, comprenant une douzaine d'espèces, qui habitent l'Australie et qui sont vénéneuses pour le bétail.

GOMPHONÈME (*gon*) n. m. Genre de raphidées, comprenant des diatomacées, qui se rencontrent sur les algues, les pierres immergées, où elles forment des couches vertes ou brunes. (On les trouve à l'état fossile dans les terrains tertiaires ; les individus sont disposés en éventail.)

GOMPHOSE (*gon*) ou **GOMPHOSUS** (*gon, zuss*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des labridés, comprenant des formes oblongues, comprimées. (On en connaît trois ou quatre espèces habitant l'océan Indien ; une des plus communes est le *gomphosus pectoralis*, brun rouge en dessus, avec les nageoires jaunes et noires, long de 20 centim.).

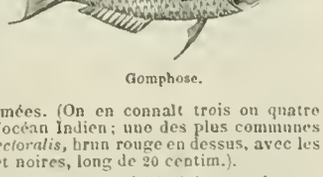

Gomphose.

GOMPHOSE (*gon* — du gr. *gomphósis*, jointure ; de *gomphos*, clou) n. f. Anat. Espèce d'articulation immobile, où un os est enfoncé dans un autre comme un clou.

GOMPHOSOIDEUS (*gon, so-i-dé-uss*) n. m. Paléont. Sorte de bacille fossile, présentant une spore assez volumineuse à l'une de ses extrémités, rappelant, dans ce cas, le bacille du tétanos. (Ce bacille ne se rencontre que dans les sporanges de fougères du terrain houiller supérieur. Sa fonction était de détruire l'épiderme interne des sporanges et les spores incluses.)

GOMPHOSTEMME (*gon, stèm'*) n. m. Genre de labiées, comprenant des herbes vivaces, à larges feuilles rugueuses, à fleurs en verticilles de couleur jaune. (On en connaît dix-sept espèces asiatiques.)

GOMPHRÈNE (*gon*) n. f. Bot. Genre d'amaranthacées, type de la tribu des *gomphrénées*.

— ENCYCL. Les *gomphrènes* forment un genre voisin des amarantes, auxquelles on les réunissait autrefois. Leurs fleurs, fugaces et peu apparentes, sont accompagnées de bractées sèches et colorées, dont la réunion présente l'aspect d'une fleur qui se conserve très longtemps, ce qui lui a valu le nom populaire d'*immortelle*. On cultive ces plantes dans les jardins ; si l'on a soin, après avoir coupé leurs rameaux à fleurs, de les faire sécher à l'ombre et la tête en bas, on peut les employer à orner les appartements ou à faire des bouquets d'hiver. On en connaît quatre-vingts espèces de l'Amérique, de l'Asie et de l'Australie tropicales.

Gomphrène : *a*, fleur grossie.

GOMPHRÉNÉ, ÉE (*gon*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gomphrène.

— n. f. pl. Tribu de la famille des amaranthacées, ayant pour type le genre *gomphrène*. — *Une* GOMPHRÉNÉE.

GONAGRE (du gr. *gonu*, genou, et *agra*, prise) n. f. Pathol. Goutte du genou.

GONAÏVES (LES), ville maritime des Antilles (république d'Haïti), sur la baie du même nom, à 112 kilom. N.-O. de Port-au-Prince. La ville qui date du XVIIIe siècle, est d'aspect bizarre et composite, bâtie irrégulièrement sur sur une large grève plate. Le port, ouvert au commerce étranger, et destiné à l'exportation du coton et du café, qui sont les deux principales cultures de la région, est assez sûr et fréquenté. C'est aux Gonaïves que fut proclamée l'indépendance d'Haïti. Environ 7.000 hab.

GONALGIE (*jî* — du gr. *gonu*, genou, et *algos*, douleur) n. f. Pathol. Douleur du genou.

GONALGIQUE (*jik'*) adj. Qui appartient à la gonalgie.

GONANGE (*nanj'* — du gr. *gonè*, génération, et *aggeion*, glande) n. m. Zool. Sac de nature chitineuse, dans lequel sont renfermés les bourgeons reproducteurs des colonies de polypes hydroïdes.

GO-NARA, empereur du Japon, qui régna de 1527 à 1557. Sous son règne, en 1542, les Portugais de Mendez Pinto débarquèrent à Tanegasima et importèrent des armes à feu. L'année suivante, une ambassade japonaise était envoyée en Portugal et, en 1549, François Xavier commençait à évangéliser le Japon.

GONARQUE (*nark'* — du gr. *gônia*, angle) n. f. Espèce de cadran solaire, tracé sur différentes faces d'un polyèdre.

GONARS, comm. d'Italie (Vénétie [prov. d'Udine] ; 3.370 hab.

GONATIUM (*si-om'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des argiopidés, comprenant des araignées de petite taille, fauves, rougeâtres ou noires, avec les pattes rouges. (On en connaît une quinzaine d'espèces de l'hémisphère boréal; une dizaine sont européennes.)

GONATODE ou **GONATODES** (*dèss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des geckotidés, comprenant des formes de taille médiocre, propres à la région indo-malaise. (On en connaît quelques espèces, remarquables par la longueur et la finesse de leurs doigts ; ce sont des geckos gris, verdâtres, variés de brun violet ; le *gonatodes penangensis*, long de 0m,10, a la gorge orangée.)

Gonatode.

GONATUS (*tuss*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes dibranchiaux décapides, famille des onychoteuthidés, comprenant des calmars à griffes, particuliers aux mers boréales. (Les *gonatus* sont allongés, cylindriques ; leurs bras ont des crochets à la base et des ventouses à l'extrémité. L'espèce type est le *gonatus amœnus*, du Groenland.)

GONÇALVEZ (Joaquim Alfonso), sinologue portugais, né en 1780, mort à Macao en 1841. Il partit en 1812 pour se consacrer à l'œuvre des Missions, s'arrêta au Brésil, à la côte de Malabar, aux Philippines, se fixa à Macao en 1814, et se voua à l'étude du chinois. On a de lui : *Grammatica latina ad usum Sinensium juvenum* (1828 ; *Arte China* (1829), grammaire portugaise-chinoise ; *Diccionario portuguez-china* (1831) ; *Diccionario china-portuguez* (1833 .

GONCE (*gonss*) ou **GONCIER** (*si-é*) n. m. Arg. Individu quelconque. ‖ Homme que les filous prennent pour victime, qui paraît facile à duper.

GONCELIN, ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 27 kilom. de Grenoble, près de l'Isère ; 1.505 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mûriers ; commerce de noix ; scierie hydraulique. — Le canton a 12 comm. et 10.105 hab.

GONCHON (Clément), révolutionnaire français, un des premiers orateurs démocratiques du faubourg Saint-Antoine. Jacobin, mais modéré, il acquit une très grande popularité, et le comité de Salut public l'envoya en mission dans les départements. Dans un voyage qu'il fit en Belgique (1793), il fut surpris à Tournay par une troupe de royalistes armés, et faillit être massacré. La même année, il partit en mission dans les départements de l'Ain et du Rhône-et-Loire. De retour à Paris, il fut trouvé trop modéré, perdit sa popularité et renonça aux charges publiques.

GONCOURT Edmond-Louis-Antoine *et* Jules-Alfred Huot **de**, romanciers français, nés, le premier à Nancy en 1822, le second à Paris en 1830, morts tous deux à Paris : Jules en 1870, Edmond en 1896. Leur vie est tout entière dans leurs œuvres, car ils n'ont jamais eu d'autre souci que celui de l'art. Parmi les prix aux écrits des Goncourt, comme historiographes ou critiques, citons : *l'Histoire de la société française pendant la Révolution* (1854); *Portraits intimes du XVIIIe siècle* (1857) ; *Histoire de Marie-Antoinette* (1858) ; *l'Art du XVIIIe siècle* (1859-1870); *la Femme au XVIIIe siècle* (1862) ; etc. Ce sont là des ouvrages très minutieusement étudiés, dans lesquels revivent surtout les costumes, les décors, toute la partie extérieure et anecdotique de l'histoire. Au théâtre, les Goncourt ont donné : *Henriette Maréchal* (1865), drame sec et brusque, mais vif, passionné, et *la Patrie en danger* (écrit dès 1873, représenté en 1888), dont la vérité, toute documentaire, était une sorte de protestation contre les

Ed. de Goncourt.

J. de Goncourt.

fantaisies du romantisme. Comme romanciers ils se sont fait une place importante dans la littérature française ; leurs romans les plus importants sont : *Charles Demailly* (1860); *Sœur Philomène* (1861); *Renée Mauperin* (1864) ; *Germinie Lacerteux* (1865); *Manette Salomon* (1867) ; *Madame Gervaisais* (1869). D'Edmond seul, nous avons encore : *la Fille Elisa* (1877); *les Frères Zemganno* (1879) ; *la Faustin* (1882); *Chérie* (1884); *Germinie Lacerteux*, drame (1889). Les Goncourt sont, avant tout, des impressionnistes et des modernistes. « On ne fait bien, disaient-ils, que ce qu'on a vu » ; ce qu'ils voient se réduit d'ailleurs souvent aux détails pittoresques, à une « actualité » essentiellement transitoire. Il y a pourtant dans quelques-uns de leurs romans des analyses psychologiques d'une délicatesse pénétrante ; par exemple, dans *Madame Gervaisais*. Mais ils excellent en tout cas à la notation rapide et vibrante du réel. Trop impressionnistes pour bien « composer », leurs livres ont presque tous quelque chose de fragmentaire et d'incohérent. Quant au style, une nervosité quasi morbide s'y accuse en contournements et en crispations bizarres. Peu leur importe, pourvu que ce style rende la vie, fût-ce par ses grimaces. Leur prose est souple, pittoresque, aussi habile à exprimer le frisson même des choses vues et senties. — Edmond de Goncourt réunissait, le dimanche, au second étage de son hôtel d'Auteuil, qu'il appelait son « Grenier », un petit cénacle d'amis et de fidèles. C'est dans le *Grenier*, bientôt fameux, que prit corps l'idée de fonder l'*Académie des Goncourt*. Par son testament, E. de Goncourt créa une académie libre, composée de dix membres, dont il désigna les huit premiers et affecta à chacun d'eux une rente annuelle de 6.000 francs.

Goncourt (JOURNAL DES) (1887-1892). — C'est dès le 2 décembre 1851, jour où leur premier livre fut mis en vente, que les Goncourt commencèrent à tenir registre de leurs impressions. Les six volumes parus sous le titre de *Journal* se composent de notes assez courtes d'ordinaire, sans liaison et dont l'intérêt est tout entier soit dans les confidences que les Goncourt nous font sur leurs ouvrages, soit dans les portraits qu'ils esquissent des écrivains contemporains, soit dans les conversations littéraires dont ils nous donnent la sténographie.

GOND (*gon* — du lat. *gomphus*, gr. *gomphos*, cheville) n. m. Techn. Morceau de fer rond et coudé, sur lequel tournent les pentures d'une porte.

— Fig. Fondement, base morale :

> Secoués de leurs *gonds* antiques,
> Les empires, les républiques
> S'écroulent en débris épars.
>
> LAMARTINE.

— Fam. *Sortir, Etre mis, porté, jeté hors des gonds*, Entrer dans une grande colère, être hors de soi.

— Anat. Première vertèbre du cou, sur laquelle tourne la tête.

— ENCYCL. Techn. Un *gond* se compose de trois parties : la tête, le corps et la pointe. La tête est toujours une partie cylindrique, souvent prise à la forge, dans le morceau de fer qui forme le gond entier, quelquefois rapportée et soudée à angle droit dans le corps, dont l'extrémité opposée ou pointe est scellée et fixée dans le montant qui doit la recevoir. Si ce montant est en pierre ou en plâtre, la pointe est fourchue et chaque bout est un peu contourné ; s'il est en bois, le corps se termine par une pointe ou par une patte. On en distingue un très

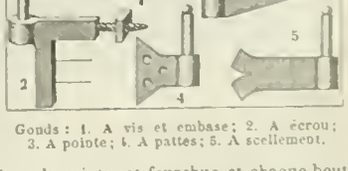

Gonds : 1. A vis et embase; 2. A écrou; 3. A pointe; 4. A pattes; 5. A scellement.

[illegible] nombre, parmi lesquels, les *gonds à patte, à scellement*, [illegible], etc.

GOND [illegible] Langue travaillée.

— [illegible] est une des langues secondaires [illegible] parlée par 1 million et demi [illegible] des territoires de [illegible] Singer et de la Nerbudda. [illegible] les langues néo hindoues.

GONDA, [illegible] des anciennes Provinces du Nord-[illegible] plaine qui s'étend entre le Gogra et [illegible] Rapti. 11 [illegible] hab. Chef-lieu du district.

GONDAHAIRE. Biogr. V. GONDICAIRE.

GONDAL, [illegible] une petite principauté tributaire des Indes [illegible] sur le Bhadar, petit tributaire du [illegible] hab. La principauté, l'une des pro[illegible] Gaïkovar, est située dans le centre [illegible] la presqu'île de Kattiavar; ses 137,000 hab. sont répartis [illegible] arr.

GONDAR, [illegible] l'empire d'Éthiopie, ch.-l. de la pro[illegible] Amara, à [illegible] kilom. au N. du lac Dembéa, sur [illegible] de 2 [illegible] mètres d'altitude; 7.000 hab. [illegible] jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, la résidence [illegible], pour lesquels les Portugais y construisirent, [illegible] siècle, un superbe palais. La ville comptait alors [illegible] habitants. Aujourd'hui, sa seule importance [illegible] caravanes.

GONDEBAUD ou **GOMBAUD**, roi de Bourgogne, second fils de Gondioc, mort à Genève en 516. Fait patrice d'Occident en 472 par Olybrius, il gouverna d'abord la Bourgogne comme feudataire de son frère Chilpéric, se révolta contre lui vers 477, et le fit mettre à mort, ainsi que son autre frère Godomar, qui avait reçu le Dauphiné. En 493, il donna sa nièce Clotilde en mariage à Clovis. Clotilde excita Clovis à combattre le meurtrier de son père; le roi franc envahit la Bourgogne (500). Vaincu près de Dijon, Gondebaud s'enfuit à Avignon, parvint à négocier un traité avec les Francs, surprit son frère Gondegisile dans Vienne et l'égorgea. Il gagna néanmoins la bienveillance des évêques catholiques en abjurant l'arianisme, et obtint la paix de Clovis, qu'il aida contre les Wisigothis. Chassé de Provence, il se retira à Genève, où il mourut. Il est l'auteur de la loi gombette.

GONDEBAUD. Biogr. V. GONDOVALD.

GONDECOURT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 11 kil. de Lille, non loin de la Deûle canalisée; 2.183 hab. Commerce de [illegible] fours, brasseries, briqueteries, huileries.

GONDEGISILE ou **GODEGISILE**, prince bourguignon, frère de Gondebaud. V. ce mot.

GONDEMAR, prince bourguignon, frère de Gondebaud. V. [illegible]

GONDEMAR ou **GODOMAR**, second fils de Gondebaud, roi de Bourgogne, de 523 à 532. Il succéda à son frère Sigismond, tué par Clodomir, roi d'Orléans, vainquit et tua ce dernier dans la plaine de Vézéronce, entre Vienne et Belley (524), chassa les Francs de son royaume, céda quelques villes à Théodoric, roi d'Italie, pour vivre en paix avec lui et régna paisiblement jusqu'en 532. A cette époque, les fils de Clovis vinrent l'assiéger dans Autun, et il perdit alors son royaume. Selon les uns, il périt en combattant, selon d'autres, il mourut prisonnier, en 541.

GONDEMAR, Flavius, roi wisigoth d'Espagne, mort en 612. Il fut élu en 610, après la mort de Witéric, qu'il avait fait assassiner. Il battit les Gascons, qui faisaient de fréquentes incursions en Espagne, ainsi que les Byzantins en Andalousie et réunit un concile où figura Isidore de Séville, chargé de régler les différends entre les évêques de Tolède et de Carthagène.

GONDER v. a. Placer des gonds à une porte.

GONDÉRIC. Biogr. V. GONDIOC.

GONDEZEL [illegible] n. m. Sorte de coton filé, de qualité [illegible]

GONDI, famille florentine, qui fournit à la République, de [illegible] XIIIe siècle, de nombreux conseillers, et contracta plusieurs alliances avec les Médicis. — Un de ses membres, ANTOINE **de Gondi**, passa en France, y acquit la terre du Perron et fut maître d'hôtel du roi Henri III. Trois de ses fils, ALBERT, PIERRE et CHARLES **de Gondi**, parvinrent aux plus hautes dignités. PIERRE **de Gondi** [illegible] 1616, évêque de Langres, puis de Paris, fut créé cardinal en 1587 par le pape Sixte-Quint. CHARLES **de Gondi** (1536-1574) devint général des galères de France et mourut en 1574. Quant à ALBERT **de Gondi** [illegible], qui avait épousé, en 1565, Claude Catherine de Clermont, veuve du baron de Retz, il devint successivement [illegible] d'Anjou (1572), marquis de [illegible], gouverneur de Provence [illegible] Saint-Esprit, général des galères [illegible] Le second fils d'Albert, Henri de Gondi, [illegible] coadjuteur, en 1596 à l'évêché de Paris, [illegible] de Pierre, lui succéda en 1598 [illegible] est le premier cardinal de Retz [illegible] son frère JEAN-FRANÇOIS **de Gondi** [illegible] savoir ce qui le pape Grégoire XV [illegible] archevêché le siège de Paris [illegible] ALBERT PHILIBERT EMMANUEL **de Gondi**, [illegible] JEAN-FRANÇOIS-PAUL (1613-1679), [illegible] Paris [illegible] cardinal (1672), [illegible] par Mme de Sévigné. V. RETZ.

GONDICAIRE ou **GONDAHAIRE**, premier roi de Bourgogne, [illegible] Rhône en 411, s'en para [illegible] et se le donner [illegible] vers 411. Le siège de ses possessions fut alors [illegible] par Vienne et Lyon [illegible], vaincu par Aétius, [illegible] partie de son empire, [illegible] Rhône, et fut tué, la [illegible] vaincu [illegible] contre Attila.

GONDINET [illegible], auteur dramatique français, né à La Ferté-Hauterive en 1828, mort à Neuilly en 1888. [illegible] aux bureaux des finances, il donna sa démission [illegible] et se livrant, avec ses premiers succès littéraires. Ses pièces les plus importantes sont, parmi les vaudevilles: *le Homard* (1871) et *les Convictions de papa* (1877), parmi les comédies: *Gérard, Mérard et Cie* (1872); *le Plus heureux des trois* (1870), en collaboration avec Labiche; *le Chef de division* (1874); *Gilberte* (1874); *le Panache* (1875); *le Club* (1877); *un Parisien* (1886). Gondinet a réussi dans la comédie bouffonne, comme dans la comédie sérieuse; ses qualités l'inclinaient surtout vers ce genre tempéré et modéré, qui demande plus de délicatesse que de profondeur. Il allie une observation légère, rapide, tant soit peu superficielle, à une fantaisie aimable et discrète.

GONDIOC ou **GONDÉRIC**, deuxième roi de Bourgogne, mort vers 473. Il commença à régner en 436. Tantôt allié des Romains, tantôt leur ennemi et leur vainqueur, il étendit ses possessions dans la Gaule de l'Est et posséda même la grande Séquanaise, la Viennoise, la basse Alpine, la Lyonnaise Ire avec Lyon. Il mourut, laissant quatre fils (Chilpéric, Gondebaud, Godomar et Gondegisile), qui se disputèrent son héritage.

GONDIOCHE, reine franque, également désignée sous les noms de **Gondiode, Gondiuque, Gondiheuque**, née vers 500. Veuve en premières noces de Clodomir, roi d'Orléans, tué à la bataille de Vézéronce en 524, elle se remaria avec Clotaire Ier, roi de Soissons, frère de son premier mari. De son union avec Clodomir, Gondioche avait eu trois fils: deux d'entre eux, Gonthaire et Thibald, furent mis à mort par Clotaire Ier; le troisième, fut Clodoald, plus connu sous le nom de saint Cloud.

GONDJA, pays anglais du Soudan occidental, arrosé par le fleuve Volta. Capit. *Salaga*. Gondja, jusqu'en 1899, fit partie du territoire neutralisé entre l'Angleterre (Côte de l'Or) et l'Allemagne (Togoland).

GONDOKORO, localité du Nil Blanc, atteinte en 1841, par d'Arnaud, chef de la seconde expédition égyptienne organisée par Méhémet-Ali pour la reconnaissance du Nil. Une mission autrichienne y séjourna, de 1853 à 1860. Lorsque Baker y passa, en 1863, c'était un « misérable village de huttes de gazon »; lors de son expédition de 1870-1872, sous le khédive Ismaïl, il lui donna le nom d'*Ismaïlia*, et en fit le chef-lieu de la province du Haut-Nil. Les derviches ont complètement ruiné cette localité.

GONDOLAGE (*laj'*) n. m. Action de gondoler, de se déjeter: *Le* GONDOLAGE *est un effet de l'humidité.*

GONDOLANT (*lan*), **ANTE** [rad. *gondoler* (*se*)] adj. verb. Pop. Qui fait rire à se tordre.

GONDOLE (ital. *gondola*) n. f. Navig. Petit bateau à rames, plat, fort long, en usage surtout à Venise.

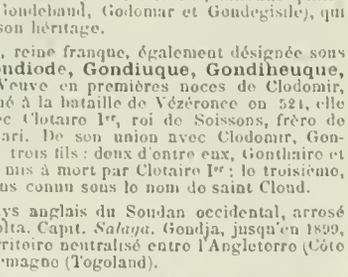

Gondole (1802).

— Par anal. Nom de voitures publiques qui faisaient le service des environs de Paris. ‖ Sorte de pliant, sans dossier et mobile. ‖ Petite coupe ovale, servant à baigner les yeux. ‖ *Sièges en gondole*, Sièges dont le dossier est arrondi.

— Agric. Nom donné, dans les environs de Toulouse, aux petits fossés qui séparent les champs.

— Archéol. Se disait jadis de vases précieux, faits de toutes matières, en forme de nacelles, et qui étaient utilisés, dans le service de table, comme dragéoirs, vases à boire, etc. (Dans les cérémonies officielles, aux entrées dans les villes, on offrait aux grands personnages les vins épicés dans des nacelles ou gondoles d'orfèvrerie. C'étaient des petits vases en forme de navette, sans pieds ni anse.)

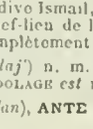

Gondole pour les yeux.

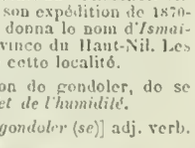

Bergère en gondole.

— Moll. Ancien genre de mollusques gastéropodes, qui comprenait les bulles et les sormets. ‖ Nom vulgaire des potelles, des tonnes, des volutes et autres coquilles. ‖ *Gondole blanche*, Nom vulgaire d'une coquille du genre bulle.

Gondole (XIIIe s.).

— P. et chauss. Rigole pavée.

— ENCYCL. Navig. Les *gondoles* vénitiennes ont conservé le caractère qu'elles avaient dans les siècles passés. Ces barques ont 10 mètres de long en moyenne, 1[m],30 de large, et sont terminées en pointe aiguë. L'avant se relève au moyen d'un large fer en forme de hache ou de cou de cygne. L'arrière se termine en volute recourbée. Le gondolier est placé à l'arrière, assez haut pour voir par-dessus la couverture du carrosse ou chambre destinée aux passagers. Autrefois, les chambres de ces gondoles étaient superbes; aujourd'hui, elles sont à peu près toutes semblables et peintes en noir. A bord des bâtiments de guerre, on appelle gondole l'embarcation illuminée qui sert la nuit aux lancements de torpilles. Dans la Méditerranée, on donne aussi ce nom à des barques de passage, qui ne ressemblent en rien aux bateaux de Venise.

Gondole.

GONDOLER v. n. Se dit d'un bâtiment dont les extrémités se relèvent comme celles d'une gondole. ‖ Se gonfler, se déjeter: *Certains vernis* GONDOLENT.

Se *gondoler*, v. pr. Pop. Rire au point de se tordre.

GONDOLERIE (*ri*) n. f. Ensemble des gondoliers. ‖ Tout ce qui regarde les gondoliers.

GONDOLETTE (*lèt'*) n. f. Petite gondole.

GONDOLIER (*li-é*), **ÈRE** n. Batelier, batelière qui conduit une gondole.

GONDOMAR, bourg d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), sur le fleuve côtier Ramallosa; 9.200 hab.

GONDOMAR, ville du Portugal (Entre-Douro-et-Minho [distr. de Porto]); 3.865 hab. Antimoine. Ch.-l. de concelho.

GONDOVALD, surnommé **Ballomer**, également connu sous les noms de **Gondebaud, Gondevald, Gombaud**, né vers 550, mort en 586. Il était fils d'une des concubines de Clotaire Ier; chassé par Sigebert, roi d'Austrasie (567), il se réfugia en Italie, auprès de Narsès, puis à Constantinople. En 580, les grands du midi de la Gaule le rappelèrent. Gondovald débarqua en Gaule en 584 et se vit bientôt maître de Toulouse, de Bordeaux et d'une partie de l'Aquitaine. Ces succès rapprochèrent les deux maisons du Bourgogne et d'Austrasie. Trahi, obligé de s'enfermer dans Comminges, le malheureux prince fut livré aux soldats du roi de Bourgogne et massacré.

GONDOZOLETTO (*lèt'*) n. m. Fil de coton très fin, fabriqué à Alep. ‖ Pl. *Des* GONDOZOLETTI.

GONDRECOURT, ch.-l. de canton de la Meuse, arr. et à 30 kilom. de Commercy, sur l'Ornain, que viennent de former la Maldite et l'Ognon; 1.611 hab. Ch. de f. Est. Brasserie. — Le canton a 23 comm. et 8.919 hab.

GONDRECOURT (Henri-Ange-Aristide DE), général et romancier français, né à la Guadeloupe en 1816, mort à Albi en 1876. Élève de Saint-Cyr, il servit en Algérie, fit l'expédition de la Grande-Kabylie (1856), devint colonel en 1859, général de brigade (1866), commandant de l'École de Saint-Cyr (1867), prit part, en 1870, aux batailles sous Metz. Général de division en 1872, il devint inspecteur général de cavalerie. Il a écrit d'une plume élégante et facile un grand nombre de romans: *les Derniers Kerven* (1844); *Médine* (1845); *la Marquise de Candeuil* (1846); *les Péchés mignons* (1847); *Mademoiselle de Cardonne* (1853); *les Mémoires d'un vieux garçon* (1855); *l'Amour au bivouac* (1860); *le Pays de la soif* (1864); *le Mendiant* (1864); *la Guerre des amoureux* (1865); *le Prix du sang, scènes de la vie arabe* (1858); *le Chevalier de Cordouan* (1860); etc. Citons encore de lui: *la Guerre et ses engins* (1866).

GONDREVILLE, comm. de Meurthe-et-Moselle, arr. et à 6 kilom. de Toul, sur la Moselle et le canal de la Marne au Rhin; 1.307 hab. Aux environs, au Champ des Allemands, défaite de Théodebert par Thierry de Bourgogne (612).

GONDRIN, comm. du Gers, arrond. et à 15 kilom. de Condom, entre l'Auzoue et la Losse, affluents de la Gélise; 1.655 hab. Ch. de f. Midi. Eaux-de-vie. Tonnelleries.

GONDRIN (Louis-Henri DE PARDAILLAN **de**), archevêque de Sens, né en 1620, mort en 1674. Il étudia au collège de La Flèche et devint, à vingt-quatre ans, coadjuteur de l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, son parent, à qui il succéda en 1646. Il favorisa d'abord les jansénistes; mais, quand Innocent X eut condamné leur doctrine, se hâta de se soumettre. Mme de Montespan était sa nièce par alliance. Il ne craignit pas de blâmer hautement sa conduite et la souffleta même en public. Condamné par Louis XIV, pour ce fait, à rester enfermé dans sa ville épiscopale, il n'en continua pas moins à visiter son diocèse, et alla, en présence du roi, donner la confirmation à Fontainebleau. Il déclara que, si Louis XIV le forçait à retourner à Sens, il le frapperait d'excommunication, ainsi que sa maîtresse. « Il le ferait comme il le dit », s'écria le roi, qui laissa le prélat tranquille.

GONDRIN (Louis-Antoine DE PARDAILLAN **de**) duc d'Antin. V. ANTIN.

GONDS ou **GOUNDS**, population du Gondvana, dans l'Indo centrale. — *Un* GOND ou GOUND.

— ENCYCL. Les *Gonds* sont de petite taille, au front bas, au nez épaté. Ils paraissent être les descendants altérés des Négritos qui ont peuplé jadis la contrée. Ils vivent au milieu des forêts, se livrant surtout à la chasse. L'immense majorité ne rend de culte qu'aux mauvais génies qui engendrent les maladies, ou au tigre.

GONDUL, une des Walkyries. V. ce mot.

GONDVANA ou **GOUDVANA** (ou *pays des Gonds*), région de l'Inde centrale, au N. du Godavéry, sur le revers occidental des Ghâtes du Djeïpour. C'est une région de plateaux de 300 à 1.000 mètres d'altitude, coupés de vallées étroites, très arrosés, et où prennent naissance les grandes rivières de la Sône, de la Mahanadi et de la Nerbada. Le pays est peu accessible, couvert de forêts, souvent marécageuses et malsaines, mais d'une flore tropicale et exubérante, peuplées de grands fauves. Les Maharattes seuls ont, au XVIIIe siècle, réussi à ouvrir et à coloniser partiellement le Gondvana, dont l'ensemble encore mal connu et très imparfaitement utilisé paraît être peuplé de 11 millions d'habitants environ.

GONELLE (*nèl'*) n. f. Agric. Dans l'Aunis, Fossé qui longe une digue de marais.

— n. f. Archéol. V. GONNE.

GONELLI (Giovanni), surnommé l'**Aveugle de Gambassi**, sculpteur italien, né à Gambassi, près de Volterre, en 1612, mort vers 1775. Il se signala en exécutant des terres cuites remarquables, et, tout jeune encore, fut appelé à Mantoue par le duc Charles de Gonzague. Il perdit la vue en 1632. Ce malheur ne l'empêcha pas de continuer la pratique de son art. Suppléant à la vue par le toucher, il parvint à modeler habilement. Parmi ses portraits, on cite les bustes des princes de la famille de Gonzague et celui du pape Urbain VIII.

GONESSE (lat. *Gonissa*), ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arr. et à 23 kilom. de Pontoise, sur le Crould, affluent de la Seine; 2.678 hab. (*Gonessiens, ennes.*) Ch. de f. Nord. Commerce de blé et de farine, avoine, chevaux, bétail, nombreux moulins. Patrie de Philippe Auguste

(1165), qui dota libéralement l'hôtel-Dieu. Eglise des XIIe et XIIIe siècles, monument remarquable de l'art ogival. — Le canton a 13 comm. et 10.338 hab.

GONET (*nè*) n. m. Nom d'un cépage, dans l'Oise.

GONFALON ou **GONFANON** (de l'anc. haut allem. *guntfano*, même sens; de *gundja*, guerre, et *fano*, drapeau) n. m. Milit. Drapeau, bannière de guerre, sous laquelle se rangeaient les vassaux appelés par le suzerain.

Gonfalon (XVe s.).

— Encycl. Le *gonfalon* était suspendu à une verge perpendiculaire à la hampe, tout comme la bannière qui, pour cette raison, était dite *enverg'e*. Il devint et resta l'étendard des seigneurs ecclésiastiques, et sa couleur variait suivant la qualité du saint, patron de l'évêché ou de l'abbaye : vert pour un évêque, rouge pour un martyr, bleu pour un confesseur.

GONFALONIER ou **GONFANONIER** (*ni-é*) n. m. Celui qui portait le gonfalon.

— Encycl. A l'origine, c'était le titre donné à celui qui portait le gonfalon de l'Eglise romaine; puis, en France, il fut porté par les *avoués*, qui se constituaient les défenseurs militaires d'un évêché ou d'une abbaye, et en arboraient le gonfalon. Les comtes du Vexin étaient *gonfaloniers* de Saint-Denis, dont le gonfalon était l'*oriflamme*.

Le même mot a servi à désigner la dignité de magistrats municipaux de plusieurs républiques italiennes (Florence, Sienne, etc.). A Florence, au XIIIe siècle, fut institué un *gonfalonier de justice*, chargé de faire exécuter les ordres de la seigneurie et entouré de 1.000 serviteurs armés.

GONFANON n. m. Autre forme du mot GONFALON.

GONFANONIER n. m. Autre forme de GONFALONIER.

GONFARON (lat. *Forum Voconii*), comm. du Var, arrond. et à 23 kilom. de Brignoles, près de la source de l'Aille; 2.524 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de grès et de plâtre. Vin. Ruines de l'ancien village de Cagnose.

GONFLE n. f. Boursouflure dans le fil de métal tiré à la filière. — Papet. Matière muqueuse qui se montre sur les chiffons dans le pourrissoir, après quelques jours de fermentation.

GONFLEMENT (*man*) n. m. Action de gonfler; enflure, tuméfaction; état de ce qui est gonflé : *Le* GONFLEMENT *d'un ballon.*

— Milit. Dégradation qui se produit dans le canon d'une arme à feu portative ou dans l'étui métallique d'une cartouche par suite d'un excès de pression des gaz de la poudre.

GONFLER (dérivé du lat. *conflare*, souffler ensemble) v. a. Distendre, faire enfler : GONFLER *un ballon, ses joues. Le vent* GONFLE *la voile.*

— Enfler, augmenter le volume de : *Torrents que les pluies* ONT GONFLÉS. ‖ Enfler en produisant un sentiment de réplétion pénible : *La plupart des légumes* GONFLENT *l'estomac.*

— Fig. Remplir de quelque émotion : GONFLER *de colère, d'orgueil.*

— v. n. Devenir enflé : *Les herbivores qui mangent de la nielle ne tardent pas à* GONFLER.

Gonflé, ée part. pass. du v. Gonfler.

— Fig. *Avoir le cœur gonflé*, Avoir envie de pleurer.

— SYN. Gonflé, boursouflé, bouffi, enflé. V. BOUFFI.

— ANTON. Aplati, déprimé, dégonflé, fascié, plat.

Se gonfler, v. pr. Etre, devenir gonflé : *Dans l'affliction, les yeux* SE GONFLENT *tout à coup.* (Buff.)

— Fig. Etre rempli du sentiment de son importance : *On cherche à* SE GONFLER.

— ANTON. Dégonfler, déprimer.

GONFREVILLE-L'ORCHER, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 9 kilom. du Havre, au rebord du plateau de Caux, près de l'embouchure de la Seine; 1.028 hab.

GONG n. m. Instrument de musique de percussion, en usage en Chine et dans tous les pays d'extrême Orient.

— Encycl. Il est formé d'une plaque circulaire en bronze dont les bords sont relevés, et donne la figure d'un large tambour de basque. Son diamètre est très variable, et la différence du son rendu par les différents gongs, provient du plus ou moins de largeur du diamètre et du plus ou moins d'épaisseur du métal. L'instrument, suspendu par une corde, est mis en vibration par le choc d'un maillet. On distingue deux sortes de gongs : le gong mâle ou *yang*, dont le fond est absolument uni, et le gong femelle ou *yin*, où une cavité est creusée au point central. Le son du gong est analogue à celui d'une cloche. En Chine, les mandarins qui voyagent en chaise à porteurs se font généralement précéder de joueurs de gong, qui font connaître son rang par un certain nombre de coups frappés à intervalles égaux.

Gongs javanais.

GONGOLA ou **GADJEM**, grande rivière du Soudan central, affluent droit de la Bénoué, née dans le Sokoto. Elle semble être navigable entre Gombé et Gongola, mais ne l'est plus en aval pour les vapeurs.

GONGOLA, ville du Soudan central, à peu de distance de la rivière du même nom, dans le royaume du Sokoto, province de Kalam. Population très mélangée de Haoussas, de Foulbés, de Kanouri, etc. : 1.200 hab. environ. Marché important des produits agricoles et de sel.

GONGONNER (*go-né*) v. n. Fam. Se dit de vêtements qui font des plis et vont mal : *Fichu qui* GONGONNE.

GONGORA n. m. Genre d'orchidées, tribu des vandées, comprenant des herbes épiphytes, à tige courte, à feuilles larges, à fleurs assez grandes et espacées. (On en connaît plusieurs espèces du Pérou, dont quelques-unes [*gongora atropurpurea, leucochila*, etc.] sont cultivées dans les serres d'Europe.)

GONGORA Y ARGOTE (D. Luis DE), ecclésiastique et poète espagnol, né et mort à Cordoue (1561-1627). Il embrassa l'état ecclésiastique, et obtint une prébende à la cathédrale de Cordoue. Au début du XVIIe siècle, il alla chercher fortune à la cour. Malgré ses succès littéraires, il n'obtint que les titres de chapelain et aumônier du roi Philippe III. Il était déjà âgé quand Olivares s'intéressa à lui; il accompagna Philippe IV en Aragon (1626), mais tomba malade et se vit obligé d'abandonner la cour. Il retourna à Cordoue, où il mourut. Son arrivée à la cour marque une date importante dans la transformation de son talent. Il s'était fait connaître jusque-là par des poésies faciles, gracieuses, où le lyrisme se mêle à la satire, et qui conservent la fraîcheur et la simplicité de la vieille poésie nationale. Beaucoup de ses romances dans le ton populaire et de ses *villancicos* sont de cette période. En 1605, il insérait dans les *Flores* d'Espinosa des pièces où se manifestait la recherche d'un style plus brillant, plus raffiné, que d'ailleurs l'on voyait poindre dans quelques-unes de ses odes antérieures. Le désir de pousser la technique poétique plus loin qu'Herrera lui-même, l'exemple des Italiens, lui inspirèrent des œuvres plus célèbres que lues : *las Soledades, Piramo y Tisbe*, le *Panégyrique du duc de Lerma*, etc. C'est là qu'il faut étudier le *cultisme* (ou *culteranisme*). L'*estilo culto* est une accumulation de métaphores incohérentes, d'inversions forcées, de latinismes et de néologismes, dont le mélange produit l'obscurité. Aussi ces poésies eurent-elles dès l'abord besoin de commentaires : ceux de Pellicer (1630), de Salazar Mardones (1634), de Salcedo Coronel (1646), expliquèrent les arcanes de l' « Homère espagnol » et du « Pindare andalou ». Le cultisme provoqua force traits satiriques de Lope de Vega, Cervantes, Quevedo et d'autres, mais, en fait, tous lui payèrent leur tribut, et les protestations des esprits les plus sages (Cascales, Jauregui) demeurèrent sans effet. En somme, nul plus que Gongora, malgré son talent, ne contribua à la décadence des lettres espagnoles.

Gongora y Argote.

GONGORISME (*rissm'*) n. m. Affectation et recherche qui s'introduisit dans la littérature espagnole par l'imitation du style de Gongora.

GONGORISTE (*risst'*) adj. Qui appartient au gongorisme : *Affectation* GONGORISTE.

— Substantiv. Imitateur, partisan de Gongora : *Les* GONGORISTES.

GONGRONE (du gr. *goggros*, tumeur des arbres) n. f. Bot. Tubercule rond et fongueux, qui se forme sur le tronc des arbres.

— Pathol. Tuméfaction de la glande thyroïde, goitre.

GONGROSIRE ou **GONGROSIRA** n. f. Genre de chætophoracées, tribu des *gongrosirées*, comprenant des algues aquatiques ou terrestres, très petites, caractérisées par des filaments articulés, souvent dichotomes.

GONGROSIRÉES n. f. pl. Tribu d'algues, de l'ordre des zygophycées. (Les gongrosirées sont dichoto-rameuses, tantôt formées d'un strate unique constituant un thalle parenchymateux, tantôt à forme fasciculée.) — *Une* GONGROSIRÉE.

GONGROTHAMNE n. m. Genre de composées sénécioïdées, comprenant des arbrisseaux grimpants à feuilles alternes, à fleurs jaunes, de l'Afrique australe.

GONGSA n. m. Instrument de musique javanais, composé de bassins de métal, renversés sur des cordes tendues sur un cadre de bois horizontal. (On frappe sur le renflement demi-sphérique de ces bassins avec un marteau de bois. L'ensemble de ces bassins constitue le *bonang*.)

Gongsa javanais.

GONGYLAIRE (*ji-lèr'* — rad. *gongyle*) adj. Bot. Se dit d'un mode de reproduction dit aussi GEMMIPARE ou SCISSIPARE.

GONGYLANGE (*ji-lanj'* — de *gongyle*, et du gr. *aggeion*, vase) n. m. Bot. Partie des plantes cryptogames qui renferme les corps reproducteurs. (Vieux.)

GONGYLE (*jil'*) ou **GONGYLUS** (*ji-luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens brévilingues, famille des scincoïdés, comprenant des formes allongées, cylindriques, dont les quatre membres ont tous cinq doigts. (Les gongyles sont répandus dans les régions chaudes de l'ancien monde, surtout en Afrique; on en connaît quelques espèces. La plus commune est le gongyle ocellé [*gongylus ocellatus*], bronzé, piqueté de noir et de blanc, long de 30 centimètres, et qui habite depuis le sud de la région méditerranéenne jusqu'au cap Gardafui et en Perse.)

Gongyle.

GONGYLE (*jil'*) n. m. Nom donné par quelques auteurs aux organes reproducteurs, spores ou germes, des végétaux cryptogames, en particulier des algues et des lichens.

GONGYLIDIELLUM (*ji, di-èl'-lom'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des argiopidés, comprenant de petites araignées, ordinairement d'un fauve olivâtre, à céphalothorax lisse. (On en connaît une quinzaine d'espèces, dont dix habitent l'Europe.)

GONGYLIDIUM (*ji, di-om'*) n. m. Genre d'arachnides aranéides écribellates, famille des argiopidés, comprenant des araignées de taille moyenne, à grosses chélicères bombées, dont on ne connaît qu'une espèce. Le *gongylidium rufipes* est long de 12 millimètres, noir brillant, avec les pattes rouges; il vit dans les forêts européennes, sous la mousse.)

GONGYLITE (*ji* n. f. Minér. Variété d'eudnoplite.

GONGYLOSPERMÉES (*ji, spèr'*) n. f. pl. Division des algues floridées, renfermant les algues à cystocarpes externes et nus, ou situés sur des rameaux noyés dans la fronde, et munis d'un carpostome à nucleus lobé ou arrondi. — *Une* GONGYLOSPERMÉE.

GONI, ville de l'ancienne Grèce (Thessalie), à l'entrée de la vallée de Tempé, patrie d'Antigone Gonatas, roi de Macédoine. Auj. *Goniga*.

GONIADE ou **GONIADA** n. m. Genre d'annélides néréidés, famille des glycérides, comprenant des vers marins, à cirres dorsaux foliacés. (L'espèce type de ce genre est le goniade ermite [*goniada ermita*] des mers d'Europe.

GONIASMOMÈTRE (*smo* — du gr. *goniasmos*, disposition en angle, et *métron*, mesure) n. m. Instrument de topographie servant à la mesure des angles.

GONIASTER (*a-stèr'*) n. m. Genre d'échinodermes stelléridés, famille des *goniastéridés*, comprenant des formes pentagonales, aplaties, à bras très courts, vivant dans les mers du nord, ou fossiles depuis le jurassique et le crétacé.

GONIASTÉRIDÉS (*sté* n. m. pl. Famille d'échinodermes stellérides, comprenant les genres *goniaster, anthenea, hippasteria*. — *Un* GONIASTÉRIDÉ.

GONIATITE ou **GONIATITES** (*tèss* n. m. Paléont. Genre de mollusques céphalopodes, type de la famille des *goniatitidés*, comprenant des coquilles globuleuses ou aplaties, ressemblant à des nautiles, et dont on connaît plus de trois cents espèces, fossiles dans les terrains paléozoïques.

GONIATITIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, comprenant les *goniatites* et les *clyménies*. — *Un* GONIATITIDÉ.

GONICHON n. m. Cornet de gros papier, qui recouvre la tête d'un pain de sucre.

GONIDIAL, ALE, AUX adj. Qui a rapport aux gonidies.

GONIDIE (*di* — du gr. *gonos*, semence) n. f. Nom des cellules vertes que renferme le thalle d'un lichen et qui représentent l'algue dans l'association lichénique.

GONIDION (mot gr. signif. *petit angle*) n. m. Genre d'ulvacées, comprenant des algues à cellules arrondies, associées en famille en un strate tubulaire. (On en connaît quatorze espèces, quelques-unes observées dans l'estomac humain.)

GONIE (*nî*) ou **GONIA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, tribu des tachinaires, comprenant des mouches de forte taille, larges, avec la tête vésiculeuse et l'abdomen ovale. (On en connaît environ trente espèces européennes, dont l'une, la *gonia capitata*, grise et rousse, à tête fauve, longue de 15 à 16 millimètres, habite la France.)

Gonie.

GONIE (*nî* — du gr. *gonos*, semence) n. f. Cellule de la lignée des éléments sexuels.

— Encycl. On donne le nom de *gonies* à toutes les cellules de la lignée, sauf aux deux dernières, qui sont des *cytes*; la dernière gonie devient le premier *cyte* en grossissant. On dit *oogonies* pour la lignée des éléments femelles qui se termine à l'œuf et *spermatogonies* pour la lignée des éléments mâles qui s'achève au spermatozoïde.

GONIMIQUE (*mik'*) adj. Bot. Se dit de l'expansion des lichens qui résulte d'un assemblage de gonidies apposées les unes contre les autres : *Couche* GONIMIQUE.

GONIN. V. l'Encycl. ‖ Fam. *Maître gonin*, Fripon adroit et rusé : *C'est un maître* GONIN.

— Encycl. Maître *Gonin* est probablement le nom d'un personnage célèbre par ses tours d'adresse. L'histoire nous a conservé le souvenir de trois prestidigitateurs de ce nom. Le premier, dit Brantôme, était attaché à la cour de François Ier; le second vivait sous Charles IX, et le troisième opérait sur le Pont-Neuf, sous Louis XIII. En 1713, il a été publié, sous le titre de : *les Tours de maître Gonin*, une sorte de compilation d'anecdotes burlesques.

GONIOCIDARIS (*si, riss*) n. m. Genre d'oursins réguliers, famille des *cidaridés* et dont l'espèce type est le *goniocidaris canaliculata*, des mers australes.

GONIOCOTE ou **GONIOCOTES** (*tèss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères parasites, famille des mallophagidés, comprenant des philoptères plats et larges, à tête élargie en arrière, arrondie en avant. (Les goniocotes vivent sur les gallinacés; ils sont très petits, fauves ou jaunes. Le *goniocotes hologaster*, abonde sur les poules.

GONIOCTÈNE (*n*, scientif. *phytodecta*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des chrysomélinés, comprenant des petites chrysomèles rousses ou jaunes, plus ou moins variées de bandes brunes ou roussâtres. (Les nombreuses espèces en sont répandues surtout dans l'hémisphère boréal; elles vivent sur les feuilles des genêts, saules, sorbiers, etc. Une des plus communes est la *phytodecta viminalis*, longue de 5 à 6 millimètres, qui vit en été sur les saules.)

GONIODACTYLE ou **GONIODACTYLUS** (*luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des geckotidés, comprenant des petites formes propres à l'Amérique tropicale. (Leur robe est grise ou brune, variée de noir; leur taille ne dépasse guère 10 centimètres; tel est le *goniodactylus Buckleyi*, de l'Equateur.)

Goniodactyle.

GONIODÈRE ou **GONIODERA** (*dé*) n. f. Genre d'insectes [illegible] famille des ténébrionidés, com[illegible] noires [illegible] rousses, [illegible] à élytres [illegible]. On connaît [illegible] propres à l'Amérique [illegible] dans le bois pourri. Telle est la [illegible] du Brésil.

GONIODORIS [illegible] n. f. Genre de mollusques gasté[illegible] branches dermatobranches, famille des [illegible], comprenant des animaux marins ovales, [illegible] nus, avec des tubercules ou des granulations [illegible] dos. Les [illegible] habitent les mers d'Europe. [illegible] type est la [illegible] *doris nudosa*, de l'Atlantique nord, [illegible] de 3 millimètres.)

GONIOGÈNE (*jè*) — du gr. *gônia*, angle, et *génésis*, production) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal produit par des décroissements qui ont lieu sur les angles seulement et d'une manière inégale.

GONIOLOGIE (*f*) — du gr. *gônia*, angle, et *logos*, discours) n. f. Théorie de la mesure des angles.

GONIOME (du gr. *gônôma*, courbure) n. m. Genre de apocynacées, tribu des plumériées, comprenant des arbrisseaux glabres à feuilles opposées, à fleurs petites, jaunes, disposées en cymes. L'espèce type, *goniona Kamassi*, habite l'Afrique australe.)

GONIOMÈTRE (du gr. *gônia*, angle, et *métron*, mesure) n. m. Arpent. Instrument dont se servent les géomètres dans leurs opérations d'arpentage et de levé de plan pour mesurer les angles.

— Anthrop. Instrument servant à mesurer l'angle facial.

— Minér. et optiq. V. la partie encycl.

— Encycl. Arpent. Le *goniomètre* d'arpenteur est formé de deux cylindres disposés bout à bout et de telle façon que, l'inférieur fixe, le supérieur puisse tourner à frottement doux sur la rainure qui les joint. Les deux cylindres portent des fenêtres et des pinnules et sont gradués sur leur ligne de jonction de 0° à 360°, ce qui permet de mesurer, par une simple rotation du cylindre supérieur, l'angle que font entre eux deux rayons visuels émanant de l'œil de l'observateur.

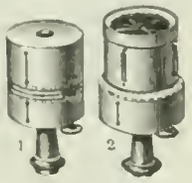

Goniomètre arpent. 1. A divisions degrés et minutes; 2. A boussole.

— Minér. et optiq. La forme d'un cristal est déterminée par les angles dièdres que forment les faces de ce cristal. Pour mesurer ces angles, on se sert de *goniomètres*. Ces instruments sont de deux sortes : les goniomètres d'application et les goniomètres à réflexion.

Goniomètres d'application. Le premier goniomètre d'application a été imaginé, en 1783, par Carangeot. Il se composait de deux lames d'acier, mobiles autour d'un axe dont on pouvait faire varier la position au moyen de deux rainures pratiquées dans les lames (*fig.* 1). Il suffisait d'appliquer les lames sur les deux faces de l'angle

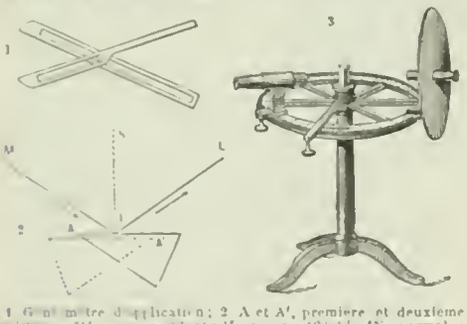

1. Goniomètre d'application; 2. A et A', première et deuxième position; M, rayon incident; R, rayon réfléchi; N, normale; 3. Goniomètre de Babinet.

dièdre à mesurer. Un rapporteur, fixé au système, permettait d'avoir l'angle. Brongniart le perfectionna en séparant le rapporteur du système des deux lames. Le maniement était plus commode; mais l'appareil ne peut s'employer que lorsqu'on possède des cristaux d'assez grande dimension, et comme, de plus, il est difficile de se placer dans un plan exactement perpendiculaire à l'arête, la mesure de l'angle est forcement défectueuse.

Goniomètre à réflexion. Imaginé par le physicien [illegible], utilisé par Malus, ce goniomètre est formé d'un cercle gradué horizontal; autour de son centre se meut [illegible] : le cristal dont on veut mesurer l'angle est fixé au centre, de façon que l'arête du dièdre soit perpendiculaire au plan du limbe. Une lunette horizontale, fixe, pointée vers le centre, est disposée sur un support dans le voisinage du cercle. On fait tourner l'alidade jusqu'à ce que l'image d'une mire éloignée soit vue par réflexion sur une des faces du cristal, et l'on note la position de l'alidade. On répète ensuite la même opération en [illegible] la réflexion sur l'autre face; on note encore la position de l'alidade. L'angle dont a tourné le cristal est le supplément de l'angle cherché. Ce goniomètre a été perfectionné par Babinet. La mire éloignée est remplacée par un collimateur.

GONIOMÉTRIE (*trî*) — du gr. *gônia*, *métre*) n. f. Art ou manière de mesurer les angles.

GONIOMÉTRIQUE (*trik*) adj. Qui appartient à la goniométrie. *Opérations* GONIOMÉTRIQUES.

GONIOMYCÈTES (*sèt*) n. m. pl. Groupe de champignons, correspondant à une partie de la divis. des urédinées. — *Un* GONIOMYCÈTE.

GONION n. m. Genre de volvocinées, comprenant des algues vertes, des eaux douces et tranquilles.

GONION n. m. Anthrop. Point de la face qui est situé au sommet de l'angle de la mâchoire.

GONIOPHOLIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles hydrosaoriens, renfermant les genres *goniopholis*, *diplosaurus*, *nanosuchus*, *machimosaurus*, tous animaux puissants, à cuirasse ventrale en deux pièces : l'une antérieure, l'autre postérieure. — *Un* GONIOPHOLIDE.

GONIOPHOLIS (*liss*) n. m. Paléont. Genre de grands crocodiliens amphicœliens, type de la famille des *goniopholides*, dont le crâne seul mesurait 0m,70 de long.

Crâne de goniopholis.

— Encycl. Les *goniopholis* avaient le museau long, terminé par une palette distincte, les dents fortes, inégales, les quatre membres semblables; leur cuirasse ventrale était faite de cinq ou six rangées de plaques hexagonales. On en connaît six ou sept espèces, fossiles dans le wealdien ou le purbeckien.

GONIOPTÈRE ou **GONIOPTERUS** (*ptè-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *goniopterinés*, comprenant des charançons à rostre court, à corps ovale, à téguments creusés de fossettes. (Ils sont robustes et trapus; leur livrée est fauve, rousse ou noire; on en connaît une quinzaine d'espèces, répandues en Australie.)

GONIOPTÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant les genres *oxyops* et *goniopterus*. — *Un* GONIOPTERINE.

GONIOPTÉRIS (*riss*) n. m. Genre de fougères fossiles, caractérisé par des sores indusiés, insérés sur la partie médiane des nervures latérales; feuilles grandes, bipennées. (Certaines espèces sont voisines du *lastræa fraxinifolia* actuel; le *goniopteris Styrica* est caractéristique du miocène inférieur.)

GONIOSOME ou **GONIOSOMA** n. m. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des cyprinidés, comprenant des coquilles voisines des vénioilles, et ressemblant extérieurement aux arches, fossiles dans le crétacé de l'Amérique du Nord, dont on peut prendre pour type le *goniosoma inflatum*, du New-Jersey.

— Ichtyol. n. m. Genre de poissons physostomes, famille des salmonidés, comprenant des formes marines dont le nom vulgaire est *argentine*. L'espèce type est l'argentine vulgaire (*goniosoma* ou *argentina sphyræna*) *poi d'argent* de Cette, *argentin* de Nice, long de 14 à 20 centimètres. (Ce poisson allongé, à grandes écailles caduques, est pêché surtout à cause du beau pigment nacré de son corps et de sa vessie, très recherché pour la fabrication des fausses perles.)

Goniosome.

GONIOSPERME (*spèrm'* — du gr. *gônia*, angle, et *sperma*, graine) adj. Bot. Qui a des semences anguleuses.

GONIOSTACHYUM (*sta-ki-om'*) n. m. Genre de verbénacées, comprenant des herbes à odeur de citron, dont les fleurs, disposées en capitules, sont de médiocre grandeur. (Les espèces connues sont toutes tropicales, quelques-unes sont cultivées dans les jardins d'Europe.)

GONISTYLE (*stil'*) ou **GONISTYLUS** (*sti-luss*) n. m. Genre de thymélacées aquilariées, renfermant de grands arbres à feuilles alternes, à fleurs en grappes. (On en connaît plusieurs espèces, de Java et de Sumatra.)

GONIUM n. m. Anthrop. Syn. de GONION.

GONNE (orig. incon.) n. f. Mar. Baril qui contient du goudron. ‖ Futaille à mettre du vin, du saumon salé, etc.

GONNE ou **GONELLE** (du vx franç. *gune* et *gunèle*) n. f. Robe plus ou moins longue, portée par les deux sexes au moyen âge. (Les mots *gonne* ou *gonelle* s'entendaient aussi bien d'une robe de moine que d'un surtout, d'une cotte à armer. C'est par confusion avec la barde de croupe ou tonnelle, qu'on a appelé « gonelle » la housse qui couvrait l'arrière-main du cheval.)

Gonne (XIVe s.).

GONNE miss Maud), patriote irlandaise, né à Kerry en 1866, fille d'un officier de l'armée anglaise. Orpheline à vingt ans, possédant une fortune qui la rendait indépendante, elle résolut d'employer tous les moyens pour améliorer le sort de ses compatriotes, fit des conférences, tint des meetings, et devint bientôt populaire. En 1892, elle alla à Paris continuer son œuvre de propagande, retourna en Angleterre, contribua, en 1897, à la fondation de la revue *l'Irlande libre*, fit des conférences en Amérique, fut l'objet, en 1898, aux fêtes de Dublin, d'ovations populaires, prit part, en 1899, aux manifestations contre Chamberlain, à l'occasion de la guerre du Transvaal, et recueillit, en 1900, aux Etats-Unis, des sommes importantes pour les Irlandais.

GONNEHEM, comm. du Pas-de-Calais, arr. et 8 kilom. de Béthune, sur la Clarence, affluent de la Lys; 1.609 hab.

GONNELIEU (Jérôme DE), jésuite français, né à Soissons en 1640, mort à Paris en 1715. Il prêcha longtemps et avec succès, et écrivit des ouvrages de piété dont les plus estimés sont : *Exercices de la vie intérieure* (1682), et la *Méthode pour bien prier Dieu* (1710).

GONNELLE (*gonèl'*) n. f. Genre de poissons acanthoptères, familles des blennidés.

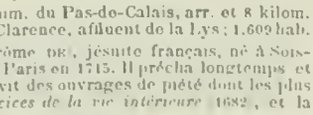

Gonnelle.

— Encycl. Les *gonnelles* sont de taille médiocre, allongées, minces, à petite tête, à museau court; leurs nageoires ventrales sont rudimentaires; leur peau est gluante et couverte de petites écailles lisses. (On en connaît une dizaine d'espèces, de l'hémisphère boréal; une seule habite les côtes de France, descendant jusqu'à l'embouchure de la Loire, la gonnelle vulgaire ou papillon de mer.)

GONNEVILLE (BINOT PAULMIER de), navigateur français du début du XVIe siècle, né à Honfleur. Parti de ce port sur le navire l'« Espoir », en 1503, à destination de l'Inde, il fut poussé par la tempête sur la côte du Brésil, y séjourna six mois, puis revint en France, ramenant avec lui Essomeric, fils d'un roi du pays, à qui il promit de le ramener au bout de vingt lunes. N'ayant pu tenir sa promesse, Gonneville maria Essomeric à une de ses parentes et en fit son héritier sous la condition de porter son nom. On a cru longtemps que ce marin avait abordé à Madagascar; la découverte de sa déposition à l'amirauté de Rouen, à son retour, a prouvé qu'il n'en était rien. D'Avezac a publié cet important document dans les « Annales des voyages » (1868). — L'abbé BINOT PAULMIER **de Gonneville**, arrière-petit-fils de l'Indien Essomeric, mort vers 1669, fut chanoine de Lisieux et résident de Danemark en France. Il a appelé l'attention sur le voyage de son aïeul dans ses *Mémoires touchant l'établissement d'une mission chrestienne dans le troisième monde*, etc. (1663).

GONOBLASTIDIE (*sti-dî*) n. f. Polype ou zooïde nourricier d'une colonie d'hydroïdes.

GONOBLASTOCHÈME (*sto*) n. m. Individu des colonies de polypes hydroïdes, produisant indirectement des éléments sexuels par bourgeonnement. (Les gonoblastochèmes appartiennent aux gonophores phanérocodoniques.)

GONOCÈLE (*sèl'* — du gr. *gonos*, semence, et *kèlé*, tumeur) n. f. Pathol. Tumeur formée par l'accumulation morbide du sperme dans les vaisseaux séminifères.

GONOCÉPHALE (*sé*) ou **GONOCEPHALUM** (*sé-fa-lom'*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des opatrinés, comprenant des formes assez petites, grisâtres, qui vivent dans les déserts de l'ancien monde. (On en connaît de nombreuses espèces, dont une douzaine habitent l'Europe méridionale; la plus commune est le *gonocephalum rusticum*, long de 10 millimètres, répandu dans toute la région circaméditerranéenne.)

GONOCÈRE (*sèr'*) ou **GONOCERUS** (*sé-russ*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *gonocérinés*, comprenant des formes allongées, élégantes, à longues antennes coudées. (Ils sont de taille moyenne; leur livrée est rousse ou brunâtre; ils vivent sur diverses plantes, comme le *gonocerus juniperi*, du genévrier, etc. On en connaît quatre espèces européennes.)

GONOCÉRINÉS (*sé*) n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des coréidés, comprenant les genres *gonocère*, *plinacthus*, *cletus*, *cletomorphe*. — *Un* GONOCÉRINE.

GONOCHÈME (du gr. *gonè*, génération, et *chèmê*, coquillage) n. m. Individu reproducteur d'une colonie d'hydroïdes, qui produit directement les éléments sexuels. (Les gonochèmes sont, à proprement parler, des gonophores phanérocodoniques.)

GONOCOQUE (*kok'* — du gr. *gonè*, semence, et de *coccus* ou *coque*) n. m. Pathol. Microbe pathogène, diplocoque assez volumineux, auquel on attribue la production de la blennorragie.

— Encycl. Découvert en 1879 par Neisser, le *gonocoque*, également appelé *micrococcus gonorrhœæ*, a été depuis lors constamment retrouvé dans le pus blennorragique, soit dans le liquide, soit, le plus souvent, dans l'intérieur des globules de pus ou des cellules épithéliales. Ce sont de petites cellules, disposées par paires ou par groupes de quatre, mesurant de 0µ3 à 0µ6. Ce microbe paraît être spécifique, car on le rencontre dans toute blennorragie, non seulement dans le pus urétral, mais encore dans le pus de l'ophtalmie et de l'arthrite blennorragiques.

GONODACTYLE ou **GONODACTYLUS** (*luss*) n. m. Genre de crustacés schizopodes, famille des squillidés, comprenant des squilles cylindriques, à gros yeux transversaux, à pattes ravisseuses, avec griffes renflées. (Les gonodactyles, dont on connaît quelques espèces propres aux mers chaudes, sont de taille médiocre. L'espèce type, jaune verdâtre et bleue, variée de rouge, est le *gonodactylus falcatus*, de la mer Rouge et de l'océan Indien.)

Gonolek.

GONOHÉ, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Monts]), sur le fleuve côtier Itsikawa; 4.815 hab.

GONOLEK (*lèk'* — mot nubien) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des laniidés, tribu des malaconotinés, comprenant des pies-grièches africaines, de taille moyenne et de couleurs vives. (Les gonoleks, comptent une quarantaine d'espèces; la plus commune est le *laniarius barbarus*, gonolek écarlate, long de 0m,12, noir, avec le ventre rouge vif et la tête jaune d'or, répandu dans l'Afrique occidentale.)

GONOLOBE n. m. Genre d'asclépiadées, tribu des gonolobées.

— Encycl. Les *gonolobes* (*gonolobus*) sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, dressées ou sarmenteuses, souvent chargées de poils. On en connaît environ soixante-dix espèces, toutes américaines et gorgées d'un suc laiteux. La racine du gonolobe condurango, ou liane du Condor, habitant le Pérou, fournit une écorce amère et tonique.

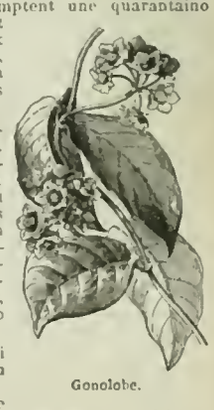

Gonolobe.

GONOLOBÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *gonolobe*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des asclépiadées, ayant pour type le genre *gonolobe*. — *Une* GONOLOBÉE.

GONOMANCIE (*si* — du gr. *gonê*, procréation, et *manteia*, divination) n. f. Méthode de prédiction du sexe des enfants. (Elle s'inspire de l'influence mystérieuse que les astres sont censés exercer sur les êtres.)

GONOMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) adj. Qui se rapporte à la gonomancie.

GONON (Pierre-Marie), écrivain français, né à Lyon en 1801, mort en 1850. Il a publié, entre autres ouvrages : *Documents historiques sur la vie et les mœurs de Louise Labé* (1844); *Bibliographie historique de la ville de Lyon* (1846).

GONON (Eugène), sculpteur et fondeur français, né et mort à Paris (1814-1892). Fils du fondeur, Honoré Gonon, qui retrouva le procédé de la fonte à cire perdue, Eugène Gonon, élève de Pradier et de Blondel, s'attacha à perfectionner les procédés de fonte de son père. Depuis lors, il exécuta, d'après des maîtres anciens et modernes, un grand nombre de statues, de bustes, d'animaux, et s'est fait une juste réputation en modelant et fondant à cire perdue des œuvres de sa composition. Nous citerons de lui : *Fauvette babillarde, inquiétée par un rat et une vipère* (1853); *les Rossignols et les Raisins* (1853); *Combat de merles* (1859); *Oiseaux guettant un insecte* (1859); *Rossignols pris au piège* (1859); *Nid de fauvettes dans les lilas* (1867); *Combat de grives*, groupe en cire (1870); *Alouette prise aux glluaux*, bronze (1873); *Alouette prise au piège*, cire (1881); *l'Automne*, pierre (1888). Il a fondu à cire perdue le bas-relief de Dalou, *les États généraux*. Raffaëlli l'a représenté dans son tableau *Chez le fondeur*.

GONOPE ou **GONOPUS** (*puss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des opatrinés, comprenant de grandes formes noires, brillantes, à élytres sillonnés. (On en connaît cinq espèces, répandues dans l'Afrique australe; une des plus communes est le *gonopus tibialis*, du Mozambique.)

GONOPHORE ou **GYNOPHORE** (du gr. *gonos*, semence, et *phoros*, qui porte) n. m. Bot. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil.

— Zool. Polype ou zooïde reproducteur dans une colonie d'hydroméduses. (On distingue les *gonophores planérocodoniques* [qui ont la forme d'une méduse] et les *gonophores adélocodoniques*, qui sont en forme de sac clos.)

GONOPLACINÉS (*si*) n. m. pl. Zool. Tribu de crustacés décapodes brachyures, dont le genre *gonoplax* est le type. — *Un* GONOPLACINE.

GONOPLAX (*plakss*) n. m. Genre de crustacés, tribu des *gonoplacinés*, comprenant de petits crabes à carapace carrée, à front large, à pédoncules oculaires longs et grêles. (Les gonoplax ont leurs pattes antérieures allongées, à pinces faibles. On en connaît quelques espèces méditerranéennes; tel est le *gonoplax rhomboïdes*, qui se trouve aussi dans l'Atlantique, jusqu'en Angleterre.)

GONOPSIDE ou **GONOPSIS** (*psiss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des pentatomidés, tribu des phyllocéphalinés, comprenant des punaises allongées, particulières aux régions tropicales de l'ancien monde; ces insectes sont jaunes et rougeâtres.

GONOPTÈRE ou **GONOPTERYX** (*pté-rikss*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, du groupe des deltoïdes, qui forment passage entre celles-ci et les noctuelles.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est la *gonoptère découpure* (gonopteryx libatrix), mesurant 5 centimètres environ d'envergure, à ailes supérieures anguleuses et découpées, d'un gris rougeâtre, varié de blanc; les inférieures grises avec une ligne foncée. Ce papillon, peu commun, vit en France, et vole en automne dans les prairies où croissent les saules et peupliers, qui nourrissent sa larve. Quand les premiers froids arrivent, il se réfugie dans les maisons où on le trouve engourdi.

Gonoptère.

GONORRHÉE (*no-ré* — lat. *gonorrhœa*, gr. *gonorrhoia*; de *gonos*, semence, et *rhein*, couler) n. f. Pathol. Ancien nom de la blennorragie, prise à tort pour un écoulement de liqueur séminale.

— ENCYCL. V. BLENNORRAGIE, SPERMATORRHÉE.

GONORRHÉIQUE (*no-ré-ik'*) adj. Qui a rapport à la gonorrhée, à la spermatorrhée. V. BLENNORRAGIE, SPERMATORRHÉE.

GONOSOME (du gr. *gonê*, génération, et *sôma*, corps) n. m. Ensemble des individus reproducteurs de tout hydrosome, ou colonie de polypes hydroïdes.

GONOSPERME (*spèrm'*) n. m. Genre de composées anthémidées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs réunies en corymbes. (On en connaît plusieurs espèces, qui croissent aux îles Canaries.)

GONSALVE ou **GONZALVE DE CORDOUE** (Gonzalo Fernandez DE CORDOVA OU D'AGUILAR), dit **le Grand Capitaine**, né à Montilla en 1453, mort à Grenade en 1515. Il se distingua d'abord contre les Portugais à la bataille d'Albuera, sous le commandement du comte de Tendilla, et prit part à la conquête de Grenade. Envoyé en Italie, en 1495, pour rétablir le roi de Naples, chassé par Charles VIII, il fut vaincu par d'Aubigny, à Seminara, mais réussit à reprendre Naples, et battit le vice-roi Montpensier à Atella. Après avoir guerroyé contre les Turcs dans l'Adriatique, il fut de nouveau envoyé en Italie en 1501, lors de la brouille qui suivit le partage du royaume de Naples entre Ferdinand et Louis XII. Les Français, qui se trouvèrent les premiers prêts, refoulèrent Gonsalve jusque dans Barletta. Le prudent capitaine temporisa, négocia, reçut des secours et, devenu le plus fort à son tour, battit les Français à Cerigola (28 avr. 1503), prit Naples (15 mai), et épuisa, par une habile tactique, l'armée qui venait au secours de Gaëte. La place capitula le 1er janvier 1504. Gonsalve fut deux ans vice-roi de Naples, mais sa gloire excita l'envie de Ferdinand. Celui-ci le rappela en Espagne en lui promettant la grande maîtrise de Saint-Jacques, qu'il ne lui donna jamais. Gonsalve mourut en pleine disgrâce. Ferdinand, irrité de son orgueil, avait fait raser son château de Montilla. Gonsalve mérite surtout l'attention comme créateur de l'armée espagnole. Ce fut lui qui imagina la *coronella* ou légion, distribuée en 12 compagnies de 500 hommes avec 300 chevaux de grosse cavalerie, 300 génetaires et 10 canons.

Gonsalve de Cordoue

— BIBLIOGR. : Quintina, *Vidas de Españoles celebres* [Vies d'Espagnols célèbres] (Madrid, 1807).

GONSE (Louis), critique d'art, né à Paris en 1846. Il a été rédacteur en chef de la « Gazette des beaux-arts » et de la « Chronique des arts ». Il a dirigé la publication de trois grands ouvrages, écrits en collaboration : *l'Art ancien à l'Exposition de 1878; l'Art moderne à l'Exposition de 1878; les Beaux-Arts et les Arts décoratifs à l'Exposition de 1878*. On a de lui plusieurs excellentes monographies sur : *l'Œuvre de Jules Jacquemart* (1876); *la Galerie Schneider* (1876); *le Musée de Lille* (1877); *le Musée Wicar*, autre musée de Lille, et collection sans rivale de dessins originaux des maîtres de la Renaissance (1878); *Eugène Fromentin, peintre et écrivain* (1880); *l'Art japonais* (1883 et 1886); *l'Art gothique* (1893), et *la Sculpture française depuis le* XIVe *siècle* (1895). Ces deux derniers ouvrages d'ensemble, de science solide et sûre, ont comblé une lacune dans l'histoire générale de l'art national.

GONSENHEIM, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [Hesse rhénane]), sur la *Gons*, affluent du Rhin; 3.458 hab. Culture maraîchère.

GONTAUD, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 13 kilom. de Marmande, à la lisière de la vallée de la Garonne, sur la Canaule, sous-affluent du fleuve par la Trec. 1.186 hab. Au moyen âge, centre d'un fief important. Vin.

GONTAUT, ancienne famille de l'Agenais, qui, depuis le XIIe siècle, possédait en Périgord la seigneurie de Biron. Elle avait pour chef, sous le règne de Charles VIII, Pons **de Gontaut**, baron de Biron, qui combattit à la journée de Fornoue, dont les principaux descendants se signalèrent aux XVIe et XVIIe siècles. V. BIRON.

GONTAUT (Marie-Joséphine-Louise DE MONTAUT-NAVAILLES, duchesse **de**) née et morte à Paris (1772-1857). Elle épousa, en 1792, le marquis Charles-Michel de Gontaut Saint-Blancard. La même année elle émigra en Angleterre et y séjourna jusqu'en 1814. Filleule de Louis XVIII, elle fut, à la Restauration, nommée dame d'atour de la duchesse de Berry (1816) gouvernante des enfants de France (1819) et duchesse de Gontaut (1827). Après 1830, elle suivit la famille royale en exil, s'établit à Prague, mais se retira volontairement en 1834 à la suite de dissentiments avec de Blacas. Ses *Mémoires*, écrits en 1853, embrassent la période comprise entre 1773 et 1836.

GONTAUT-BIRON (Anne-Armand-Elie, vicomte DE), homme politique et diplomate français, né et mort à Paris (1817-1890). Élu, en 1871, député des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, il siégea avec la droite monarchique, fut nommé par Thiers, en décembre 1871, ambassadeur à Berlin, où il resta jusqu'en 1878, et négocia la libération anticipée du territoire. Il a représenté les Basses-Pyrénées au Sénat, de 1876 à 1882.

GONTCHAROV (Ivan Alexandrovitch), romancier russe, né à Symbirsk en 1812, mort à Saint-Pétersbourg en 1891. Il entra au ministère des finances à Saint-Pétersbourg et fit le tour du monde comme secrétaire du vice-amiral Poutiatine (1852). En 1847, il publia sa première œuvre : *Simple histoire*, puis *Iron Podjabrine*, tableaux des mœurs des fonctionnaires russes (1848); *la Frégate Pallas*, récit de voyage au Japon (1858); *Mémoires nationaux* (1859). Ses principaux romans sont : *Oblomoff* (1858-1866), et *le Précipice* (1870). Gontcharov est un styliste délicat et un réaliste sincère.

GONTEN, bourg de Suisse, cant. d'Appenzell (Rhodes-Intérieures); 1.503 hab. Établissement thermal.

GONTHIER (Rose-Françoise CARPENTIER, dame), actrice française, née à Metz en 1747, morte à Paris en 1829. Elle débuta à Bruxelles dans l'emploi des duègnes d'opéra-comique et des soubrettes, puis, en 1778, se rendit à Paris, et entra à la Comédie-Italienne, où elle demeura jusqu'en 1811. Elle excella dans les duègnes et les commères, et son nom resta attaché à son emploi.

GONTRAN, roi de Bourgogne, fils de Clotaire Ier, né vers 525, mort à Chalon-sur-Saône en 593. A la mort de son père, en 561, il eut en partage la Bourgogne, s'attacha ses sujets par la confirmation de la loi gombette, refoula en Italie les Lombards, essaya de réconcilier ses frères Sigebert et Chilpéric, rois de Neustrie et d'Austrasie, comprima une révolte des grands du Midi en faveur du prétendant Gondovald, et adopta pour son successeur Childebert II. Grégoire de Tours le nomma *le bon roi*, sans doute par reconnaissance de ses dons aux églises.

GONTRAN BOSON (le Méchant), duc d'Auvergne, mort à Andelot en 587. Sigebert, roi d'Austrasie, le mit, en 575, à la tête d'une armée avec laquelle il battit et tua le fils de Chilpéric Ier, Théodebert. Après la mort de Sigebert, Gontran Boson devint un des tuteurs de Childebert II et fut l'instigateur de la révolte de Gondovald, qu'il trahit ensuite et fit assassiner. Accusé d'avoir fait déterrer sa femme pour s'emparer des bijoux qu'on avait mis dans son cercueil, il fut condamné à mort au plaid d'Andelot, et Gontran, roi de Bourgogne, le fit assassiner.

GONYLEPTE (*lèpt'*) ou **GONYLEPTUS** (*lé-ptuss*) n. m. Genre de phalangides, type de la famille des *gonyleptidés*, comprenant des animaux aplatis, élargis en arrière, à cuisses postérieures très fortes, propres à l'Amérique tropicale. (Leurs mœurs sont nocturnes; ils sont de taille moyenne. Le gonylepte bancal *gonyleptus curvipes*, long de 12 à 13 millimètres, rougeâtre, est commun au Brésil.)

GONYLEPTIDÉS (*lèp'*) n. m. pl. Famille d'arachnides phalangides, renfermant les gonyleptes et genres voisins. — *Un* GONYLEPTIDÉ.

GONYOPTÉRIDE (du gr. *gonu*, genou, et *ptéris*, fougère) adj. Bot. Se dit des fougères à tige articulée.

GONYPE ou **GONYPUS** (*puss*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des asiles, comprenant de longues mouches, à abdomen épaissi en massue à l'extrémité. Les gonypes sont des asiles à livrée sombre; on en connaît quelques espèces d'Europe. Le *gonypus fuscus*, long de 20 millimètres, brun fuligineux, est commun en France, ainsi que le *gonypus cylindricus*.)

Gonype (gr. d'un tiers)

GONYS (*niss* — du gr. *gônia*, coin) n. m. Région du bec des oiseaux.

— ENCYCL. Chez les oiseaux, la mandibule inférieure est formée par les deux branches du maxillaire inférieur qui se soudent en avant et constituent une pointe nommée *dille* ou *gonys*; le bord inférieur de l'angle du menton jusqu'à la dille porte le nom de *gonys*.

g, Gonys.

GONZAGA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]); 2.564 hab. Ch.-l. de circondario. Berceau de la maison de Gonzague.

GONZAGA (Thomas-Antonio), poète brésilien, surnommé **Dircée**, né à Porto en 1747, mort à Mozambique en 1793. Il se rendit au Brésil, où il suivit la carrière du barreau, puis entra dans la magistrature. Il venait d'être nommé conseiller à la cour suprême de Bahia, lorsqu'il fut impliqué dans la conspiration de Minas (1789), arrêté, conduit à Rio de Janeiro, et condamné à un exil perpétuel en Afrique. Envoyé à Mozambique en 1792, il finit par perdre la raison. Ses poésies amoureuses, écrites en l'honneur de sa fiancée, Marie de Seixas, sont très populaires dans les pays portugais. Elles se distinguent par une inspiration à la fois passionnée, mélancolique et gracieuse.

GONZAGUE, famille italienne du moyen âge. On la fait remonter à Louis **de Gonzague**, capitaine de Mantoue, qui, en 1328, mit à mort Passerino Bonacossi, tyran de cette ville. Il est le chef de la principale branche de cette maison, qui régna sur Mantoue de 1328 à 1708, et il eut pour successeurs son second fils GUIDO **de Gonzague** (1291-1369), puis le deuxième fils de celui-ci, Louis II **de Gonzague**, mort en 1382, qui était parvenu au trône par l'assassinat de son frère; enfin, FRANÇOIS Ier **de Gonzague** (1363-1407). C'est lui qui, en 1389, conduisit en France Valentine Visconti, qui y venait épouser le duc Louis d'Orléans. Son fils, JEAN-FRANÇOIS **de Gonzague** (1394-1444), premier marquis de Mantoue, reçut ce titre de l'empereur Sigismond en 1433. Il avait été général des troupes de Jean XXIII, dans sa guerre contre Ladislas, roi de Naples. Dans les démêlés qui eurent lieu de 1437 à 1441, entre les Vénitiens et le duc de Milan, il fut d'abord général des premiers, puis les abandonna en 1438 pour s'allier au duc de Milan. Il eut pour successeurs directs : Louis III **de Gonzague**, dit *le Turc* (1414-1478), sous le règne duquel eut lieu, en 1459, l'assemblée présidée par Pie II et destinée à concerter une croisade généralo contre les Turcs; Frédéric Ier **de Gonzague**, (1439-1484), allié à Ferdinand Ier, aux Florentins et à Milan contre la république de Venise; Jean-François II **de Gonzague** (1466-1519), commandant à Fornoue des troupes de Venise, puis chef des troupes de Ludovic Sforza, allié de Louis XII jusqu'en 1509, enfin passé au service de l'empereur Maximilien Ier. Prisonnier des Vénitiens, en 1509, il fut mis en liberté à la prière de Jules II, qui le nomma gonfalonier de l'Église. Son fils, FRÉDÉRIC II **de Gonzague** (1500-1540), premier duc de Mantoue, reçut ce titre de Charles-Quint en 1530. Il avait été capitaine général des troupes de l'Église sous Léon X, et membre de la Ligue des princes italiens (1527), pour la délivrance du pape Clément VII. Il annexa, en 1536, le Montferrat. Ses successeurs furent : FRANÇOIS III **de Gonzague** (1533-1550); GUILLAUME **de Gonzague** (1536-1587). Il succéda à son frère François III en 1550. En 1572, il assista à Rome, aux fêtes du couronnement du pape Grégoire XIII. En 1574, il reçut solennellement dans Mantoue le roi Henri III, qui revenait de Pologne et rentrait en France, et fit ériger en duché le marquisat de Montferrat; VINCENT Ier **de Gonzague** (1562-1612). En 1580, il fit annuler son mariage avec Marguerite Farnèse, fille du duc de Parme, et, en 1581, épousa Éléonore de Médicis, sœur aînée de Marie de Médicis. En 1608, il institua l'ordre des chevaliers du Précieux Sang et fit construire la citadelle de Casal; FRANÇOIS IV **de Gonzague** (1586-1612). Il succéda à son père en février 1612 et ne lui survécut que dix mois; FERDINAND **de Gonzague** (1587-1626). En 1605, il avait obtenu le chapeau de cardinal, auquel il renonça en 1615. En 1612, après la mort de son frère François IV, il écarta du gouvernement sa nièce Marie et prit possession du duché, malgré l'opposition du duc de Savoie; VINCENT II **de Gonzague** (1594-1627). Cardinal en 1615, il renonça à cette dignité en 1625; mais dans l'intervalle il avait contracté avec Isabelle de Gonzague (1617) un mariage secret qu'il fit ensuite annuler. Il mourut sans laisser d'héritiers.

Les principales branches de cette maison sont :

1° *Branche des ducs de Nevers, devenus ducs de Mantoue.* Elle commence avec Louis **de Gonzague**, né en 1539, prince de Mantoue, troisième fils de FRÉDÉRIC II **de Gonzague**, duc de Mantoue; par son mariage avec Henriette de Clèves, sœur et héritière de François II de Clèves, il devint duc de Nevers et de Rethelois (1565). Son fils aîné, CHARLES Ier **de Gonzague-Clèves** (v. article suiv.), fut duc de Mantoue et de Montferrat après la mort de VINCENT II **de Gonzague** (1627), et le duché de Mantoue, diminué de toutes ses dépendances en France, que CHARLES III **de Gonzague** (1629-1665), vendit à Mazarin en 1659, resta dans cette branche jusqu'à la mort du petit-fils de Charles III, FERDINAND CHARLES IV **de Gonzague**, qui, dépouillé de ses États par les impériaux en 1707, fut mis au ban de l'empire en 1708 pour avoir pris, dans la guerre de la Succession d'Espagne, le parti de Louis XIV, et mourut à Padoue la même année. Son duché fut partagé entre l'empereur Mantouan et la Savoie (Montferrat).

2° *Branche des princes de Guastalla*, où l'on remarque

[illegible] **de Gonzague** [illegible], troisième fils de [illegible] Gonzaga, par [illegible] aux fils parvinrent à la [illegible] en 1[illegible], Jean Vincent en [illegible] **de Gonzague**, qui épousa l'aînée [illegible] Charles, le célèbre cardinal [illegible] Mantoue [illegible] des comtes et ducs [illegible] FERDINAND ou FER[illegible] **de Gonzague**, fils de César Ier. C'est sous son [illegible] Ferdinand II érigea Guastalla en [illegible] CÉSAR II **de Gonzague**, fils de Ferrant II [illegible] FERDINAND ou FERRANT III **de Gonzague** [illegible] VINCENT **de Gonzague** (1631-1714). Généro[illegible] Ferrant III, [illegible] prétendre possession qu'en 1692 [illegible] Etats occupés depuis 1678 par Charles IV, duc [illegible] Pendant la guerre de la succession d'Espagne, [illegible] ANTOINE-FERDINAND **de Gonzague**, mort en 1729. JOSEPH **de Gonzague**, [illegible] Ferdinand, mort en 1746. Mis en prison par son frère, il en sortit pour lui succéder (1729), mais il fut des [illegible] à des [illegible]. En 1737, la duchesse, Marie-[illegible] de Sulzbach-Holstein, parvint à le supplanter [illegible] et, en 1745, la reine Elisabeth d'Espagne [illegible] par ses troupes le duché de Guastalla en même [illegible] ceux de Parme et de Plaisance. Par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), l'impératrice Marie-Thérèse [illegible] ces trois duchés à don Philippe, [illegible] d'Espagne, qui en prit possession en février 1749.

GONZAGUE (Charles Ier DE), duc de Nevers, né à Paris en 1580, mort en 1637. Fils de Louis de Gonzague, duc de Nevers, et de Henriette de Clèves, il succéda au duc Vincent II, en 1627, malgré les prétentions de César de Gonzague, duc de Guastalla, c'est le roi Louis XIII qui fit trancher la question en faveur de Charles, par une intervention rapide qui le força le pas de Suse et délogea [illegible] (1629). Le 6 avril 1631, le traité de Cherasco confirma à Charles Ier la possession des duchés de Mantoue et de Montferrat. La même année, il perdit les deux fils qu'il avait eus de son mariage (1599) avec Catherine de Lorraine, sœur du duc de Mayenne, et dont l'aîné, Charles (1599-1631), regardé par quelques historiens comme le neuvième duc de Mantoue sous le nom de Charles II, avait épousé Marie de Gonzague, fille du duc François IV. Charles Ier fit construire Charleville et lui a laissé son nom.

GONZAGUE (Barbe DE), duchesse de Wurtemberg, morte en 1503. Fille de Louis III de Gonzague, marquis de Mantoue, elle épousa, en 1474, Eberhard, premier duc de Wurtemberg. Elle fonda, en 1477, l'Université de Tubingue et protégea Reuchlin. L'Allemagne du XVe siècle lui doit une grande partie de son initiation première au mouvement littéraire et artistique de la Renaissance.

GONZAGUE (Sigismond DE), cardinal italien, fils de Frédéric Ier, marquis de Mantoue, mort en 1525. D'abord brillant homme de guerre, il entra ensuite dans les ordres, devint cardinal (1505) et évêque de Mantoue (1511). Il n'en prit pas moins le commandement des troupes du marquis de Mantoue, son frère, et réunit aux Etats de l'Eglise la ville et le territoire de Bologne. — Son frère, PYRRHUS **de Gonzague**, mort en 1529, contribua à délivrer le pape Clément VII, qui lui donna l'évêché de Mantoue et le chapeau de cardinal.

GONZAGUE (Hercule DE), cardinal italien, né en 1505, mort en 1563, fils du duc François II de Mantoue. Il fut successivement évêque de Mantoue (1520), archevêque de Tarragone, cardinal et premier légat du saint-siège au concile de Trente, qu'il présida quelque temps. Pendant la minorité de ses neveux, il gouverna avec sagesse le duché de Mantoue (1540-1556) et s'entoura de lettrés et de savants.

GONZAGUE (Julie DE), grande dame italienne du XVIe s. Son mari, Vespasien Colonna, était presque un vieillard lorsque elle l'épousa. Elle était renommée pour sa beauté et son savoir, et Barberousse, l'amiral du sultan Soliman II, tenta de s'emparer d'elle pendant la nuit, dans son château de Fondi. Elle put s'échapper à demi nue. Elle fut recherchée, après son veuvage, par plusieurs grands seigneurs d'Italie. Brantôme lui a consacré quelques pages dans ses *Vies des Dames illustres*.

GONZAGUE (Scipion DE), écrivain et cardinal italien, né en 1542, mort en 1593. Fils de César, marquis de Guastalla, il cultiva d'abord la poésie avec succès et fonda, à Padoue, l'académie des *Eterni*. Il fut longtemps l'ami et le conseiller du Tasse. Entraîné dans les ordres, il devint patriarche de Jérusalem. Mais, à la suite d'un différend qui l'opposait avec son oncle le duc Guillaume de Mantoue et avec le pape Grégoire XIII, il fut jeté en prison. Rendu à la liberté par Sixte V, il reçut le chapeau de cardinal, en 1587. Il a laissé des *Mémoires* en latin.

GONZAGUE (Louise-Marie DE), reine de Pologne, née vers 1612, morte à Varsovie en 1667. Fille de Charles de Gonzague, duc de Mantoue, elle vint en France avec la princesse Anne, dite *la Palatine*, et y vint pour la dernière fois à la cour de France. Très belle, très [illegible] et active, elle [illegible] Mars, épousa, en 1645, le roi de Pologne Ladislas IV, puis son frère et successeur Jean Casimir, [illegible] à assurer la succession de Pologne à un prince français, au duc d'Enghien, puis au prince de Condé. Elle [illegible] violente, elle ne cessa pas d'exercer de son principal chef. Lubomirski. La fin de tant de [illegible] mourut bientôt après d'apoplexie.

Louise-Marie de Gonzague.

GONZAGUE (Anne DE), dite **la princesse Palatine**, [illegible] morte à Paris en 1684. Elle était la seconde [illegible] Gonzague, duc de Nevers et de Mantoue, [illegible] la [illegible] Palatine, ainsi que sa sœur Bénédicte, pour assurer un meilleur établissement à leur aînée. Mais elle sut se soustraire à sa volonté et se jeta dans les intrigues amoureuses, puis dans la politique. Sa liaison avec Henri II de Guise, alors archevêque de Reims, est la plus célèbre. Après avoir, malgré l'opposition de la duchesse douairière de Guise, obtenu l'autorisation de quitter les ordres et les dispenses nécessaires à son mariage, Henri de Guise ne se pressa guère d'épouser Anne et finit par s'éprendre de la comtesse de Bossut, qu'il épousa. En 1645, Anne contracta un mariage secret avec Edouard de Bavière, l'un des fils de Frédéric V, comte palatin du Rhin, dont elle eut trois filles. C'est en 1650 que la Palatine, comme on l'appela, entra dans la politique en poursuivant, pendant la Fronde, la mise en liberté des princes de Condé et de Conti et du duc de Longueville; elle y réussit, de même qu'elle parvint à réconcilier le cardinal de Retz avec la cour. A la suite d'un rêve dont Bossuet a longuement parlé dans son oraison funèbre, si osée dans sa discrétion, Anne se livra aux pratiques d'une dévotion passionnée. Les Mémoires publiés sous son nom, en 1786, ont été attribués d'abord à Rulhière, puis, avec plus de raison, à Senac de Meilhan.

Anne de Gonzague.

GONZAGUE (saint Louis DE). V. LOUIS DE GONZAGUE.

GONZALE n. f. Bot. Nom des pézizes à chapeau plat.

GONZALES, ville des Etats-Unis (Texas), au confluent du San-Marcos avec le fleuve côtier Guadalupe; 3.450 h. Culture du coton; mines de bouille et de fer aux environs. Ch.-l. du *comté de Gonzales*.

GONZALÈS (Louis-Jean-*Emmanuel*), romancier français, né à Saintes en 1815, mort à Paris en 1887. S'étant rendu à Paris, il fonda la *Revue de France*, collabora à la « Presse », puis au « Siècle » et devint rédacteur en chef de la « Caricature ». On lui doit un grand nombre de romans d'aventures, dont plusieurs ont été souvent réédités. Nous citerons, entre autres : *les Frères de la côte* (1843), qui eut un grand succès; *les Francs-Juges* (1847); *les Mémoires d'un ange*; *les Chercheurs d'or* (1851); *les Sabotiers de la Forêt-Noire* (1861); *la Maréchale d'Ancre* (1861); *la Servante du diable* (1877); *la Sorcière d'amour* (1881); etc.

GONZALEZ-VELASQUEZ (don Louis), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1715-1764). Elève de l'Académie royale de peinture, il exécuta, en 1752, les fresques de la coupole de l'église San-Marcos, qui lui valurent d'être nommé membre de l'académie de San-Fernando, il reçut, en 1760, le titre de peintre du cabinet du roi. Il a exécuté de nombreux ouvrages pour les églises et les palais de Madrid. — Son frère, DON ALEXANDRE, né et mort à Madrid (1719-1772), fit de brillantes études à l'académie de Madrid, et fut chargé, à dix-neuf ans, d'aider son frère Louis à décorer le théâtre del Retiro, puis on lui confia l'exécution de nombreux travaux décoratifs au palais de Saint-Ildefonse (1741), puis à celui d'Aranjuez (1747-1750). Nommé membre de l'académie de Madrid, il y professa pendant dix ans l'architecture. On lui doit les fresques qui décorent l'église de Saint-Just et les murailles du monastère des bernardins. Enfin, il a décoré avec ses frères, Louis et Antoine, les voûtes et murs d'un grand nombre de couvents. Ses travaux se font remarquer par une grande facilité de pinceau, mais on y cherche en vain l'originalité et l'élévation de la pensée. — DON ANTONIO, frère des deux précédents, né et mort à Madrid (1729-1793), élève de Giacinto Corrado, à Rome, peignit dans cette ville ses premiers tableaux, un *David recevant l'onction sainte* et les fresques de l'église des Trinitaires de Castille. De retour en Espagne (1753), il décora une des chapelles de la cathédrale de Tarragone, puis retourna à Madrid, s'associa aux travaux de ses frères, et exécuta seul de belles fresques à Saragosse et une remarquable *Assomption* à Cuenca. Nommé peintre du roi en 1757, il devint, en 1765, directeur de l'académie de peinture de Madrid. Ses compositions ont une grâce extrême.

GONZALEZ ou **GONZALO de Berceo**, poète espagnol né à Berceo (Vieille-Castille) vers 1198, mort vers 1266. Ordonné prêtre en 1221, il passa la plus grande partie de sa vie au monastère de Saint-Millan. Gonzalez ou Gonzalo de Berceo est le premier poète castillan connu, les œuvres antérieures à ses poèmes, comme le *Poème du Cid*, étant anonymes. Son œuvre entière comprend neuf grands poèmes; les plus remarquables sont : *la Vie de saint Dominique de Silos*, *la Vie de saint Millan de la Cagolla*, *le Deuil de la Vierge*, *le Jour de la Passion*, poème d'une simplicité touchante et d'une profonde tendresse religieuse; *les Miracles de Notre-Dame*, *les Signes qui apparaîtront avant le jugement*, sorte de prophétie apocalyptique. Ils ont été publiés par Sanchez dans la « Collection de poesias castellanas anteriores al siglo XV » (1775).

GONZALEZ (Estebanillo), écrivain espagnol du XVIIe s. Il est l'auteur d'un roman picaresque célèbre, *la Vie et les Hauts Faits d'Estebanillo Gonzalez, homme de bonne humeur* (1646), qui est sa propre biographie. Successivement employé comme cuisinier, valet de chambre, courrier, bouffon de quelques hauts personnages, notamment du général Octave Piccolomini, Estebanillo Gonzalez avait eu bien des aventures, qu'il a racontées avec esprit, sans doute en les amplifiant quelque peu. Son livre a été imité par Le Sage (*Histoire d'Estevanille Gonzalez*, etc.) qui, de plus, lui a emprunté quelques épisodes de son *Gil Blas*.

GONZALEZ (Manuel), homme d'Etat mexicain, né à Matamoros en 1833, mort en 1893. Il était colonel en 1860. Après le traité de Londres (1861), Gonzalez offrit ses services au président Juarez. Porfirio Diaz le nomma chef de l'état major général; à la fin de la campagne, il était général de brigade. En 1871, il prit part au Congrès comme [illegible] de l'Etat d'Oaxaca, fomenta ensuite la révolution de mars 1876; lorsque celle-ci eut réussi, il fut chargé de l'administration de l'Etat de Michoacan. Pourvu du portefeuille de la guerre et de la marine en 1878, il fut nommé président du Mexique, en 1880. Porfirio Diaz le remplaça, le 1er décembre 1884. Accusé de détournements, Gonzalez se révolta contre le nouveau président (1885); mais il fut bientôt contraint de se soumettre.

GONZE ou **GONZIER** n. m. En T. d'arg. et pop. V. GONCE.

GONZESSE n. f. Arg. Femme en général. | Maîtresse.

GOODALL (Frédérik), peintre anglais, né à Londres en 1822. Fils du graveur Edward Goodall (1795-1870), il obtint, à quatorze ans, la médaille d'Iris, décernée par l'Académie des arts. Un an après, il donna : *Cadavre d'un mineur trouvé à la lueur des torches*, et, en 1839, *Soldats français attablés au cabaret*. Il rapporta des esquisses remarquables de la Bretagne, de la Normandie, puis de l'Irlande et du pays de Galles. En 1863, il fut nommé membre de l'Académie royale de Londres. Parmi ses plus belles toiles, nous citerons : *l'Entrée et la Sortie de l'église*; *Autour du mât*; *Félix Ballarin récitant le Tasse au peuple de Chioggia*; *la Foire de Fougères*; *le Retour du pèlerin de La Mecque* (1862). A l'Exposition universelle de Paris, en 1867, il envoya la *Fête des palmes* et un *Joueur de harpe nubien*. Citons encore : *Agar et Ismaël*, *Mater purissima*, *Mater dolorosa*, et le *Débordement du Nil*; enfin, la *Tonte des moutons en Egypte* (Expos. univ. de 1900.).

GOODÉNIACÉES (*gou, se*) n. f. Famille de plantes dicotylédones gamopétales inferovariées et dont le genre *goodénie* est le type. — *Une* GOODÉNIACÉE.

— ENCYCL. Les *goodéniacées* (onze genres avec plus de deux cents espèces, la plupart australiennes) sont des herbes à feuilles isolées, simples et sans stipules, à fleurs zygomorphes (corolle souvent bilabiée), pentamères, avec pistil dimère (ovaire à deux loges multiovulées); le stylo unique développe, sous son stigmate bilobé, une expansion cupuliforme, bordée d'un anneau de poils.

GOODÉNIE (*gou, ni*) n. f. Genre de goodéniacées comprenant des plantes australiennes, herbacées ou frutescentes, pourvues de feuilles alternes et sans stipules; on en connaît environ soixante-dix espèces.

GOODÉNIÉ, ÉE (*gou*) adj. Bot. Qui ressemble à une goodénie. || On dit aussi GOODENOVIE, EE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des *goodéniacées*, ayant pour type le genre *goodénie*. — *Une* GOODENIÉE.

GOODIE (*gou-di*) n. f. Genre de légumineuses génistées, comprenant des arbrisseaux australiens.

GOODRICH (Samuel GRISWOLD), écrivain américain, né à Ridgefield (Connecticut) en 1793, mort à New-York en 1860. Il se fit connaître à Boston en publiant une série de manuels d'éducation sous le pseudonyme de PETER PARLEY. On lui doit, en outre : *Souvenirs d'une vie, ou les Hommes et les Choses que j'ai vus*. Il fut consul des Etats-Unis à Paris, de 1851 à 1855. — Son fils, Frank B. **Goodrich**, a donné une correspondance de Paris au « New-York Times », signée DICK TINTO, et publiée en un volume : *Tricolor Sketches of Paris* (1856).

GOODYERE (*gou-di*) n. f. Genre d'orchidées.

— ENCYCL. Les goodyères (*goodyera*), voisines des néottiées, sont des herbes terrestres, à rhizome rampant, à racines fibreuses, dont la tige dressée, simple, porte à sa partie inférieure des feuilles ovales ou lancéolées et se termine par un épi souvent unilatéral. On en connaît environ vingt-cinq espèces, des régions tempérées de l'hémisphère boréal, dont une, *goodyera repens*, a été introduite et naturalisée à Fontainebleau avec les pins.

Goodyère : *a*, fleur fermée; *b*, fleur ouverte.

GOOKIN (Daniel), administrateur et historien anglais, né vers 1612, mort à Cambridge (Massachusetts) en 1687. En 1655, Cromwell le chargea d'organiser la Nouvelle-Angleterre. Inquiété un moment après la Restauration, il devint surintendant des Indiens soumis du Massachusetts (1656), et major général du Massachusetts (1681). Il a écrit un ouvrage fort intéressant : *Historical collections of the Indians in New-England* (1792) et *Historical account of the doings and sufferings of the Cristian Indians in New-England*.

GOOLE, ville d'Angleterre (comté d'York), au confluent de l'Ouse et du Don; 15.500 hab. Excellent port.

GO-ON n. m. Prononciation primitive japonaise des caractères chinois. (Elle n'est plus guère en usage, sauf parmi les bonzes, que pour la lecture des livres bouddhiques ou pour la désignation des ères de certains règnes.)

GOOR, ville des Pays-Bas (prov. d'Overyssel) sur la Regge, sous-affluent de l'Yssel; 2.846 hab. Toiles.

GOOSSENSIE (*gou-sin-si*) ou **GOOSSENSIA** (*gou-sin*) n. f. Sous-genre de cardites (mollusques lamellibranches), comprenant des coquilles irrégulières présentant les caractères des cardites et des chames. L'espèce type est la *goossensia irregularis*, de l'éocène français.)

GO-OUDA, empereur du Japon, qui régna de 1275 à 1287 et abdiqua. C'est sous son règne que les bonzes devinrent tout à fait puissants, au point d'entrer en lutte avec le mikado et de vider leurs querelles à main armée.

Gôpatha-Brâhmana, l'un des brâhmanas (v. ce mot), qui traite du rituel des sacrifices.

GOPCEVIC (Spiridion), écrivain autrichien, né à Trieste en 1855. Après des études historiques et militaires, il prit part, en 1875, au soulèvement de l'Herzégovine, se brouilla bientôt avec le prince de Monténégro, mais continua à défendre les intérêts de ce pays. Il a publié : *le Monténégro et les Monténégrins* (1877), traduit en français; *la Guerre turco-monténégrine* (1876-1878); *les Turcs et leurs Amis* (1878). Compromis dans les mouvements qui eurent lieu en 1880 dans la presqu'île des Balkans, il fut condamné à deux mois de prison. On lui doit encore : *la Haute-Albanie et sa Ligue* (1881); *l'Expédition française en Egypte de 1798 à 1801* (1879); etc.

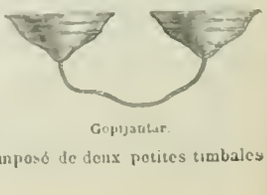

Gopijantar.

GOPIJANTAR ou **GAPIJANTAR** n. m. Instrument de musique en usage dans l'Inde, et qui est composé de deux petites timbales attachées par une corde.

GOR, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), au pied de la *sierra de Gor*; 3.030 hab. Mine et fonderie de fer; fabrique de goudron.

GORAKPOUR ou **GOROUKPOUR**, ville de l'empire anglais des Indes (Provinces du Nord-Ouest), sur la Rapti, affluent de la Gogra (bassin du Gange); 63.600 hab. — La province dont Gorakpour est le chef-lieu couvre une superficie de 21.582 kilom. carrés, et compte une population de 6.500.000 hab. Le sol, bien irrigué, fertile, produit du coton, du riz, de l'orge, de l'indigo, de l'opium; filatures, teintureries; commerce avec le Népal. — Gorakpour appartient aux Anglais depuis 1801.

GORAL n. m. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope indienne (*nemorrhædus goral*), répandue dans l'Himalaya, du Sikkim au Cachemire, et appelée parfois *bouquetin du Népaul*. (Lourd, trapu, brun teinté de noir avec le ventre plus clair, il a la taille d'une chèvre.)

Goral.

GORALS, nom d'une tribu slave des Karpathes occidentales, habitant les pays montagneux de la Galicie occidentale et de la Silésie autrichienne. — *Un* GORAL.

GORANI (le comte Joseph), publiciste italien, né à Milan en 1744, mort à Genève en 1819. Il fit paraître, en 1770, un *Traité du despotisme*, qui lui acquit un rang distingué dans le parti philosophique, accueillit avec enthousiasme la Révolution française, reçut, en 1792, le titre de citoyen français, et se rendit alors à Paris, où il publia, dans le « Moniteur », une série de *Lettres aux souverains sur la Révolution française*, réunies en volume (1793). Il publiait en même temps des *Mémoires secrets sur les cours d'Italie*, pamphlet très violent. L'archiduc Ferdinand se vengea par la confiscation de ses biens. Après le 9-Thermidor, Gorani passa à Genève, où il donna : *Prédiction sur la Révolution française* (1797), et mourut dans l'obscurité.

GORBALS, paroisse d'Ecosse (comté de Lanark et de Renfrew), sur la rive gauche de la Clyde; 10.100 hab. C'est un faubourg de Glasgow.

GORBATOW, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Nijni-Novgorod), sur l'Oka, près de son confluent avec son tributaire la Kliazma; 3.216 hab. Ch.-l. de district.

GORCY, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 45 kilom. de Briey, près de la frontière belge; 1.053 hab. Mines de fer abandonnées.

GORD (*gor'* — du bas lat. *gordum*) n. m. Pêcherie composée de deux rangs de perches plantées au fond d'une

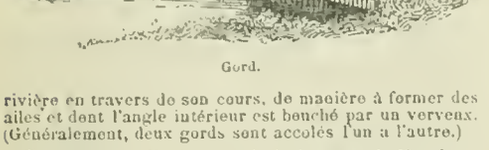

Gord.

rivière en travers de son cours, de manière à former des ailes et dont l'angle intérieur est bouché par un verveux. (Généralement, deux gords sont accolés l'un à l'autre.)

GORDES (lat. *Vordenses*), ch.-l. de cant. de Vaucluse, arr. et à 19 kilom. d'Apt; 1.638 hab. Ancien château, transformé en hôtel de ville. Au N. du bourg, restes de l'abbaye de Sénanque. — Le canton a 8 comm. et 5.366 hab.

GORDIÉE n. f. Neuvième mois de l'année chez les Achéens.

GORDIEN, ENNE (*di-in, èn'*) adj. Qui appartient à Gordios, roi de Phrygie.

— *Nœud gordien*. Nœud célèbre qu'Alexandre trancha, ne pouvant le délier. ‖ Fig. Difficulté presque invincible. — *Trancher le* NŒUD GORDIEN, Résoudre une difficulté d'une manière qui a quelque chose de violent.

— Antiq. *Jeux gordiens*, Jeux qui se célébraient à Rome, en l'honneur de l'empereur Gordien, vers la fin de décembre.

— ENCYCL. Hist. *Nœud gordien*. V. GORDIOS.

GORDIEN (*di-in*) n. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, confondus avec les filaires sous le nom vulgaire de DRAGONNEAUX. ‖ On dit aussi GORDIUS, et GORDIE.

— Entom. Espèce de papillon.

GORDIEN (Marcus Antonius), surnommé **l'Ancien** ou **l'Africain**, empereur romain, né à Rome en 157, mort à Carthage en 238. Il descendait à la fois des Gracques et de Trajan. Prodigue, honnête et modéré, il s'acquit une grande popularité. Nommé édile, il donnait chaque mois des spectacles de gladiateurs et abandonnait au peuple les animaux qui avaient combattu. Il fut préteur, deux fois consul, et fut enfin procurateur d'Afrique. Il ne parvint pas, cependant, à y réprimer les désordres des publicains; une révolte éclata, et Gordien, âgé de quatre-vingts ans, fut proclamé empereur. Reconnu par le sénat et le peuple, il fut attaqué dans Carthage par Capellianus, procurateur de la Numidie pour Maximin, avant d'avoir pu se mettre en état de défense. Son fils essaya de résister, mais fut vaincu et tué. Alors, Gordien s'étrangla. Son règne avait duré six semaines.

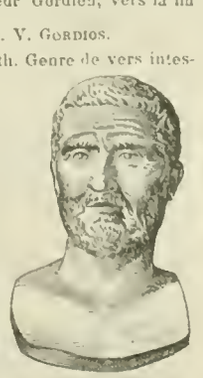

Gordien l'Ancien.

GORDIEN (Marcus Antonius), **le Jeune**, fils du précédent, né à Rome en 192, mort à Carthage en 238. Il était loin de posséder les vertus de son père, et se laissa déshonorer par les faveurs d'Héliogabale. Lieutenant de son père en Afrique et associé par lui au titre impérial, il périt en défendant les portes de Carthage contre Capellianus.

Gordien le Jeune.

Gordien le Pieux.

GORDIEN (Marcus Antonius), **le Pieux**, empereur romain, fils du précédent, ou, suivant d'autres auteurs, fils d'une fille de Gordien l'Ancien, né en 223, mort en 244. Il fut proclamé Auguste en 238 et se laissa diriger par le vertueux Thémisithée, préfet du prétoire. En 242, il prit part à une expédition contre les Perses, qu'il chassa d'Antioche. Malheureusement, Thémisithée étant mort, Philippe, son successeur, s'efforça d'enlever à Gordien sa popularité auprès des soldats. Gordien, contraint de partager la pourpre avec Philippe, fut bientôt dominé et dépouillé par lui. Il mourut, probablement assassiné par son collègue. Sa mort excita de vifs regrets, et le sénat le mit au rang des dieux.

GORDIENS (lat. *Gordiani*), ancien peuple de l'empire des Perses, connu aujourd'hui sous le nom de *Kourdes*. — *Un* GORDIEN.

GORDIGIANI (Luigi), compositeur italien, né et mort à Florence (1814-1860). Il fit représenter à Florence plusieurs opéras : *Fausto* (1835); *Filippo* (1840); *gli Aragonesi in Napoli* (1841); *i Ciarlatani* (1843); un oratorio : *Esther*, et écrivit sous le titre de *Ondina* un ballet pour le théâtre de Saint-Pétersbourg. Enfin, il fit encore représenter à Florence *una Vendetta corsa* (1847) et à Livourne *l'Avventuriere* (1849). Il doit surtout sa renommée à ses *canzonnette*, à ses *canti popolari*, d'un tour mélancolique et poétique, qui lui valut le surnom de **Schubert de l'Italie**. Il a publié en ce genre près de trois cents compositions.

GORDIIDÉS n. m. pl. Famille de vers nématodes, comprenant le genre *gordius*. — *Un* GORDIIDÉ.

GORDIOS ou **GORDIAS**, roi légendaire de Phrygie, père de Midas. Simple laboureur, il vit un jour, en cultivant son champ, un aigle s'abattre sur sa charrue, ce qui signifiait, dirent les devins, qu'il devait être roi. Les Phrygiens lui ayant offert, en effet, la couronne, Gordios consacra son chariot dans le temple de Zeus, à Gordium. Le joug en était attaché par un lien de bois de cormier, avec tant d'art qu'il était impossible de le dénouer. Les oracles prédirent l'empire de l'Asie à celui qui détacherait ce joug. Alexandre, en entrant dans cette contrée, se présenta pour essayer; mais, après plusieurs tentatives infructueuses, il trancha le nœud avec son épée, éludant ainsi l'oracle plutôt qu'il ne l'accomplissait. V. GORDIEN.

GORDIUM ou **GORDION**, ville d'Asie Mineure, capitale des rois de Phrygie, sur le fleuve Sangaries. Sur son acropole, s'élevaient le palais du roi Gordios et le temple de Zeus, où Alexandre trancha le *nœud gordien*. La ville, rebâtie sous Auguste, prit le nom de *Juliopolis*.

GORDIUS (*di-uss*) n. m. Genre de vers nématodes, type de la famille des *gordiidés*, comprenant des formes extraordinairement étroites et longues, qui vivent dans le corps de divers animaux, notamment des insectes.

— ENCYCL. Les *gordius* sont les plus ténus de tous les vers; certains atteignent une longueur de plus de 1 mètre, sans avoir plus de un demi-millimètre d'épaisseur. On connaît encore mal leurs mœurs. Leurs premiers états paraissent se passer dans le corps de divers insectes aquatiques, puis dans celui des poissons d'eau douce. Certains gordius se trouvent accidentellement dans le tube digestif de l'homme; ils ont alors été avalés avec l'eau où ils nagent librement à certaines époques et se tiennent entrelacés par paquets de dix à vingt individus, en véritables pelotons, d'où leur nom (*nœud gordien*). Le *gordius aquaticus* atteint 1 mètre de long et 1 millimètre de diamètre.

GORDON n. m. ou **GORDONIE** (*nî*) n. f. Genre de ternstrœmiacées, comprenant des arbres à feuilles alternes persistantes, à fleurs axillaires. (On en connaît une dizaine d'espèces, de l'Amérique du Nord et de l'Indo. Le *gordon lasianthus*, dont la fleur ressemble au camélia, est cultivé dans les jardins d'Europe.)

Gordon.

GORDON n. m. Chien d'arrêt, variété de setter. V. SETTER.

GORDON, village d'Ecosse (comté de Berwick); 900 hab. Ce village a donné son nom à une famille célèbre.

GORDON, comté des Etats-Unis (Georgie); 10.000 hab. Ch.-l. *Calhoun*. Sol très fertile, produisant en abondance coton, fourrages, fruits, céréales, patates, etc.

GORDON, comté d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud).

GORDON, famille écossaise, dont les membres ont joué un rôle important dans l'histoire anglaise et qui se divise en trois branches principales : 1° comtes et marquis de Huntly; 2° comtes d'Aberdeen; 3° comtes de Sutherland.

1re *branche*. Le premier comte de Huntly fut ALEXANDER *de Seton*, lord **Gordon**, créé comte en 1449. — Le second fut GEORGE, mort vers 1502, qui occupa les fonctions de lord haut chancelier, de 1498 à 1501. — ALEXANDER, 3e comte, mort en 1524, se distingua à la bataille de Flodden (1513). — GEORGE, 4e comte (1514-1562), combattit avec bonheur l'invasion anglaise de 1542. Ami du cardinal Beaton, il fut, après lui, grand chancelier (1544). Dix ans après, ses hésitations entre l'alliance française et l'alliance anglaise le rendirent suspect. Emprisonné à Edimbourg, il se jeta dans le parti protestant. — Son fils, sir JOHN **Gordon**, se rangeait, d'autre part, parmi les prétendants les plus passionnés de Marie Stuart. Marie étant venue dans les Hautes-Terres, Huntly essaya de s'emparer de sa personne. Il fut déclaré rebelle et périt lors de l'escarmouche de Corrichie; son fils y fut pris et exécuté à Aberdeen, un jour après. — GEORGE, 5e comte, mort en 1576, fut d'abord emprisonné et rentra en grâce après le mariage de Marie Stuart avec Darnley. Il devint même lord haut chancelier en 1566. Il fut un des agents les plus actifs de l'union de Marie avec Bothwell et trempa dans le meurtre de Darnley. Après la chute de la reine, il conspira pour elle, mais ne fut pas inquiété. — GEORGE, 6e comte et 1er marquis de Huntly (1562-1636), fut le chef du parti catholique écossais, et trempa dans toutes les conspirations de cette époque troublée. Il tua le comte de Murray, battit les protestants commandés par le duc d'Argyll et finit par se réconcilier avec l'Eglise d'Ecosse, en 1599. — GEORGE, 2e marquis, mort en 1649, prit parti contre le Covenant. En 1644, il prit Aberdeen, mais lâcha pied en apprenant l'arrivée des troupes covenantaires du duc d'Argyll. Après plusieurs mois de poursuite par le colonel Menziès, il fut pris et décapité à Edimbourg. — GEORGE, 4e marquis (1643-1716), élevé en France, servit sous Turenne. Créé duc de Gordon en 1684, il devint gouverneur du château d'Edimbourg, où il capitula à l'arrivée du prince d'Orange et perdit par ses hésitations tout influence. — ALEXANDER, second duc, né vers 1678, combattit à Sheriffmuir en faveur du Prétendant. — ALEXANDER, 4e duc (1745-1827), devint pair représentant d'Ecosse à la Chambre des lords, où il appuya la politique de Pitt. — GEORGE, 5e duc (1770-1836), combattit en Flandre en 1791-1793. Il créa, en 1794, le fameux régiment des Gordons Highlanders. Il mourut sans enfant, et ses biens passèrent à la famille de Richmond, qui fit rétablir en sa faveur, en 1876, le duché de Gordon.

2e *branche*. GEORGE **Gordon**, 1er comte d'Aberdeen (1637-1720), membre du parlement d'Ecosse, et de la Convention d'Etats de 1678, émit une proposition d'union avec l'Angleterre et fut un des conseillers de Lauderdale. Il fut nommé chancelier d'Ecosse (1682) et créé comte d'Aberdeen. [Pour les descendants de cette branche, v. ABERDEEN.]

3e *branche*. Elle provient d'ADAM **Gordon d'Aboyne**, second fils du second comte de Huntly, lequel prit le titre de comte de Sutherland, à la mort de sa femme Elisabeth, sœur du neuvième comte de Sutherland, mort sans héritier. — Son petit fils, JOHN, né vers 1526, mort en 1567, comte de Sutherland, assista le fameux comte d'Huntly dans toutes ses entreprises relatives à Marie Stuart. Il fut empoisonné. — ALEXANDER, né en 1552, mort en 1594, fils du précédent, fut en lutte perpétuelle contre la famille Caithness à laquelle appartenait le meurtrier de son père. — JOHN, né en 1609, mort en 1663, fut, dès 1637, un des chefs du mouvement covenantaire. Il combattit bravement à Auldearn en 1645, et se déclara contre Cromwell. — Le dernier comte de Sutherland fut WILLIAM, qui ne laissa qu'une fille, Elisabeth, qui obtint pour elle le titre de comtesse de Sutherland (1771) et le fit passer dans la famille Granville, par son mariage avec George Granville Leveson Gower, le premier duc de Sutherland.

GORDON (John Patrick), général russe, né dans le comté d'Aberdeen en 1635, mort en 1699. Il servit tour à tour dans les armées suédoises, polonaises et russes. Chargé d'une mission en Angleterre par le tsar Alexis (1665), vainqueur des Turcs de l'Ukraine, lieutenant général (1679), Pierre le Grand le prit en amitié. Gordon fortifia Azof en 1697 et réprima, en 1698, la révolte des Strélitz. Il fut l'instructeur militaire de Pierre le Grand. Il a laissé une curieuse autobiographie, conservée aux archives des affaires étrangères de Russie. Posselt en a donné une traduction allemande *Tagebuch des Generals Patrick Gordon*. Gordon est connu en Russie sous le nom de **Pierre Ivanovitch**.

GORDON (lord George), homme politique anglais, fils du second duc de Gordon, né et mort à Londres (1751-1793). Après avoir servi dans la marine jusqu'en 1772, il se fit élire à la Chambre des communes en 1774 par le comté d'Inverness. Ambitieux, turbulent, il organisa, en 1780, un immense meeting pour protester contre le bill du Test. Il en résulta une grave rébellion, au cours de laquelle la prison de Newgate fut incendiée. Gordon, incarcéré à la Tour de Londres, fut acquitté (1781); mais il s'éloigna un moment de Londres. Il y revint pour se livrer à de nouvelles agitations et passer au judaïsme. Il finit par par être condamné à cinq ans de prison (1788) et mourut à Newgate. Dickens dans *Barnaby Rudge* a tiré parti des aventures de cet extraordinaire agitateur.

GORDON (Thomas), publiciste et traducteur anglais, mort en 1750. Il se rendit à Londres, où il publia, avec Trenchard, les *Lettres de Caton* (1720); le *Whig indépendant* (1728) et une série d'autres pamphlets, d'une violence extrême contre la royauté et le sacerdoce. Vers 1723, il se rallia à Robert Walpole, qui lui donna un emploi. On estime, pour leur exactitude, ses traductions de *Tacite* (1725-1731), de *Salluste* et des *Catilinaires* de Cicéron.

GORDON (lady DUFF, née *Lucy* AUSTIN), femme de lettres anglaise, née à Londres en 1821, morte au Caire en 1869. Elle débuta par d'intéressantes traductions, telles que *les Légendes grecques* de Niebuhr, *les Causes criminelles* de Feuerbach, *l'Histoire de Prusse* et *Ferdinand et Maximilien* de Ranke, *Stella et Vanessa* de Léon de Wailly. Elle fit, pour sa santé, de lointains voyages dans le sud de l'Afrique et en Egypte. Ses *Lettres du Cap* (1864) et ses *Lettres d'Egypte* (1865) eurent un vif succès.

GORDON [illegible] comté de Gordon-pacha, officier et voyageur [illegible] en 18[illegible] mort à Karthoum [illegible] en 18[illegible], a l'exécution de [illegible]

Charles Gordon.

[illegible] Soudan [illegible] 1874, gouverneur [illegible] des provinces équatoriales du Soudan, où il se signala en [illegible] et en [illegible] au rêve du Darfour. [illegible] 1879 par suite des manœuvres des pachas du Caire, puis [illegible] il passa en Chine, en 1881 après [illegible] voyages à l'île Maurice, au Cap, en Palestine, il venait d'occuper le gouvernement de l'Etat du Congo quand le gouvernement anglais le chargea d'aller pacifier les provinces équatoriales. Il se rendit aussitôt au Caire, d'où il gagna Khartoum, s'investirent quelques mois après les troupes du mahdi, il fut tué, lors de la prise de la ville. Son journal du siège de Khartoum est un document psychologique extrêmement curieux.

Les papiers de Gordon ont permis de publier plusieurs volumes très intéressants ; sous ce titre : *Ever victorious army*, Andrew Wilson a publié un récit de sa campagne contre les Taïpings (1858) ; Birbeck Hill a donné de son [illegible] ses faits et gestes en Afrique (*Gordon in Africa*, 1881) ; enfin, on a de Gordon lui-même : *Journal in Palestine* (1884), son *Dernier journal*, traduit en français (1886) et ses *Lettres* à sa sœur, traduites en français (1881).

GORDONIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à gordon ou gordonie.

— n. f. pl. Tribu de ternstrœmiacées, ayant pour type le genre *gordon* ou *gordonie*. — *Une* GORDONIÉE.

GORE n. f. Nom donné par les mineurs du Centre et du Midi aux [illegible] schiste sous qui accompagnent souvent les couches de houille. On dit aussi GORN et ESCAILLE, dans le Nord. || Trou réservé, au fond d'une pièce d'eau, pour y retenir les poissons et le frai quand on la vide.

GORE (Catherine Grace Moody, Mrs), femme de lettres anglaise, née à East Retford (Nottinghamshire) en 1799, morte à Lyowood (Hampshire) en 1861. Son œuvre est considérable, il faut citer : *Theresa Marchmont* (1823) ; *Cécilia Howard* (1828) ; *Mères et filles* (1831) ; *le Journal d'une femme de quarante ans* (1836) ; *l'Ambassadrice* (1842) ; *les Châteaux en Espagne* (1847) ; *Contes de Pologne* (1852) ; *la Source de la vie* (1856) ; etc. Mistress Gore a aussi abordé le théâtre avec quelque succès, et composé des mélodies devenues populaires.

GORECKI (Antoine), poète polonais, né à Wilna en 1787, mort à Paris en 1861. Il entra, en 1809, dans l'armée polonaise, prit part à la campagne d'Espagne, puis voyagea à l'étranger et, de retour en Pologne, collabora à des journaux et revues. En 1831, il prit une part active à l'insurrection polonaise, puis se retira en France. Il était très lié avec Mickiewicz. Il doit sa réputation littéraire surtout à ses fables, courtes et vives satires des travers du temps. On a de Gorecki : *la Prise du dîner de Sommo-Sierra ; Fables et [illegible]* (1829) ; *la Voix libre*, poésies (1850) ; *les [illegible]*, poésies (1857) ; *Vers [illegible]* (1859) ; etc. Un recueil de ses œuvres a paru à Leipzig (1846).

GORÉE, île en face de la colonie française du Sénégal, en [illegible] pittoresque nom, situé au milieu de la baie [illegible] de Dakar (1 [illegible] hab.). *Goreens, ennes.* Gorée est autrefois une grande place de commerce qui s'expliquait par la sécurité qu'elle offrait au commerce pour l'entrepôt des marchandises. C'est de Gorée que partirent les premières expéditions qui valurent à la France la possession du Sénégal. Saint-Louis étant devenu la capitale du Sénégal, Gorée, bien déchue de sa splendeur, prit son surnom de « Gorée la Joyeuse ». Il est le grand port commercial et militaire de l'Afrique occidentale, et a joué le dernier coup. La ville n. [illegible] conserve son importance militaire ; l'île, qui a [illegible] de large, possède à son extrémité [illegible] fort qui commande la rade. [illegible] y existe aussi un hôpital.

GO-REIZEI, empereur du Japon, qui régna de 1016 à [illegible] règne, en 1072, que commença la [illegible] « Neuf ans », et qu'éteint la mort de Yoritoki (1057).

GORENFLOT [illegible] n. m. Faux-frère sacré, qui se [illegible] avarie parmi les moines aux noyaux, au [illegible].

GORENFLOT, [illegible] par A. Dumas père. C'est un [illegible] ivrogne, poltron [illegible] Il le trouve notamment [illegible] *la Dame de Monsoreau* et [illegible].

GORET [illegible] *goret*, [illegible] n. m. Fr. [illegible] Jeune [illegible] garçon malpropre : *Bête en goret*. Mauvais [illegible].

Mar. Sorte de radeau [illegible] exécutés au milieu de planches et permettant de nettoyer la carène des navires.

Pêch. Nom que l'on donne aux parcs, en Provence.

Techn. Premier ouvrier qui dégrossit ou ébauche.

GORETER [illegible] *goret* — Dont le la consonne *t* devant [illegible] *Je [illegible] Nous [illegible] Vous* [illegible] Notre [illegible] la surface extérieure de la carène du vaisseau.

GORETTE [illegible] *goret*, le museau de ces poissons [illegible] n. f. Nom vulgaire des poissons [illegible] appelés aussi [illegible].

GOREY, bourg d'Irlande (Leinster [comté de Wexford]), 2 213 hab. Dépend de la paroisse de Kilmakilloge. Marché.

GORFOU n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des sphénicidés, comprenant des manchots à bec sillonné, crochu, à plumes des régions sourcilières disposées en huppes. (Les gorfous sont de grande taille ; on en connaît une quinzaine d'espèces des régions antarctiques, nichant sur les côtes les plus désolées. Mœurs des manchots. Ils sautent à l'eau pour nager, d'où leur nom de *plongeons sauteurs*.)

Gorfou.

GORGE (*gorj'* — du lat. pop. *gorga*, d'orig. obscure) n. f. Partie antérieure du cou : *Avoir la* GORGE *enflée. Serrer quelqu'un à la* GORGE. || Gosier, avec le sens vague de ce mot, larynx ou pharynx : *Un sanglot qui monte à la* GORGE. *Avoir mal à la* GORGE. *Avoir une arête dans la* GORGE.

— Seins d'une femme : GORGE *ferme, opulente*.

Loc. div. : *Coupe-gorge*. V. à son ordre alphab. || *Couper la gorge à quelqu'un*, L'égorger, le tuer. — Fig. Faire quelque chose qui le ruine, qui le perd. *Se couper la gorge*, Se battre, s'entre-tuer. || *Prendre, Saisir quelqu'un par la gorge* ou *à la gorge, Le serrer à la gorge*. Le retenir ou le serrer violemment par le cou. — Fig. Le contraindre à faire quelque chose ; le tenir dans un état de cruelle anxiété ou de pénible nécessité. || *Mettre le couteau, le poignard, le pistolet, le pied sur la gorge de quelqu'un*, Le contraindre à faire quelque chose, le mettre dans une cruelle alternative. || *Prendre à la gorge*. Se dit d'une odeur forte, d'une chose d'un goût désagréable et persistant, qui affecte les voies respiratoires. || *Tendre la gorge*, Livrer sa vie sans résistance. || *Rire, Crier à gorge déployée, à pleine gorge*, Rire, Crier de toute sa force. || *Chanter de la gorge*, Chanter en étranglant le son. || *En avoir menti par la gorge*, Avoir audacieusement menti. || *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge*, L'obliger à désavouer les propos offensants qu'il a tenus.

— Agric. Nom donné, dans les environs de Paris, au froment qui reste dans les gerbes après un léger battage. || *Gorge de la charrue*, Partie antérieure du versoir.

— Archéol. *Armet à gorge*, Armet dont le gorgerin, très court ou même réduit à un gros cordon, présentait une rainure circulaire dans laquelle rentrait le colletin.

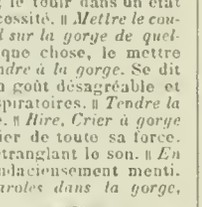

Armet à gorge.

— Archit. Partie la plus étroite d'un chapiteau dorique ou ionique, appelée aussi GORGERIN et COLERIN. || Espèce de moulure concave, arrondie vers sa partie inférieure. || Partie d'une cheminée comprise entre le chambranle et le couronnement du manteau.

A, gorge (archit.).

— Artill. Nom donné, dans le matériel d'artillerie et dans les armes en général, à des rainures ou cavités creusées ou ménagées autour d'un cylindre ou d'un cône métallique : *La* GORGE *d'un étui de cartouche métallique*.

— Bot. Nom que l'on donne, dans un calice gamosépale ou une corolle gamopétale, à la partie où le tube s'évase pour passer au limbe. V. TUBE, et LIMBE.

— Cost. *Gorge* ou *Tour de gorge*, Partie resserrée au haut de la chemise d'une femme.

— Fauconn. Partie supérieure de l'estomac d'un oiseau de proie, appelée aussi POCHE. || Viande qu'on donne à manger à l'oiseau. || *Enduire la gorge*, Digérer trop vite les aliments. || *Donner bonne gorge*, Repaître largement l'oiseau. || *Donner grasse gorge*, Présenter à l'oiseau de la nourriture qui n'a pas été trempée dans l'eau. || *Voler sur sa gorge*, Prendre son vol aussitôt repu. — Fig. (vieilli), Danser en sortant de manger. || *Rendre gorge*, Se dit de l'oiseau qui vomit après avoir mangé. — Fig. Être forcé de rendre ce qu'on a pris. || *Gorge froide*, Viande des animaux morts, que l'on donne aux oiseaux de proie. || *Gorge chaude*, Chair des animaux vivants ou récemment tués que l'on donne aux oiseaux de proie ; proie vivante, en général. Fig. *Faire des gorges chaudes*, S'égayer aux dépens de quelqu'un ou de quelque chose.

— Fortif. Ligne qui joint les extrémités des côtés d'un angle saillant. || *Gorge d'un bastion, d'un redan, d'une cunette*, Espace compris entre les extrémités de ce bastion, de ce redan, de cette cunette. || *Demi-gorge*, Ligne menée de l'angle de la courtine au centre du bastion. V. FORTIFICATION.

— Géogr. Passage étroit et resserré entre deux montagnes : *Les* GORGES *du Tyrol*.

— Mar. et mécan. *Gorge d'une poulie*, Creux demi-circulaire où s'enroule la corde ou la chaîne sur une poulie.

— Moll. Ce qu'on peut voir de l'intérieur d'une coquille univalve en regardant par l'ouverture, c'est-à-dire à peu près le dernier demi-tour.

— Ornith. *Grosse-gorge, Gorge-blanche, Gorge-bleue, Rouge-gorge*. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

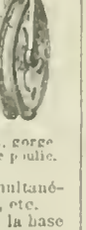

A, gorge de poulie.

— Pathol. *Mal de gorge*, Nom vulgaire de diverses inflammations qui souvent existent simultanément : amygdalite, angine, pharyngite, laryngite, etc.

— Pyrotechn. *Gorge d'une fusée*, Orifice étroit à la base d'une fusée volante.

— Techn. Pièce d'une serrure destinée à faciliter l'action de la clef sur l'arrêt du pêne. || Partie intérieure d'un ventail où les brins sont réunis et retenus par un clou. || Premier tronçon qu'un coutelier coupe dans une corne ou dans une dent d'ivoire. || Large baguette de bois taillée en forme de gorge, que l'on fixe au bas d'une estampe ou d'une carte, et qui reçoit celle-ci lorsqu'elle est roulée. || Partie arrondie d'un plat à barbe. || Morceau de bois échancré, auquel les porteurs d'eau suspendaient leurs seaux. || Partie antérieure d'une écritoire destinée à recevoir les plumes, les crayons, etc. || *Gorge d'amaigrissement*, Entaille faite à angle aigu dans une pièce de charpente. || Échancrure de l'isolateur, dans laquelle repose le fil de la ligne télégraphique.

— SYN. Gorge, col, défilé, etc. V. COL.

— ENCYCL. Géol. Les torrents persistants donnent souvent naissance à des *gorges*, parce que leur action érosive est trop énergique pour avoir le temps de se manifester en largeur. Par le poids et le déplacement rapide des matériaux qu'ils transportent, des blocs qu'ils roulent, ils agissent à travers les couches géologiques comme une véritable scie. On peut citer, comme résultant de ce mécanisme, les gorges du Trient (Valais), les gorges du Fier et de Durnant (Haute-Savoie). V. TORRENT.

GORGE-BLANCHE n. f. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette (*sylvia cinerea*), appelée aussi ORISETTE. || Pl. *Des* GORGES-BLANCHES.

GORGE-BLEUE n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des lusciniidés, tribu des luscininés dont le nom scientifique est *cyanecula*. || Pl. *Des* GORGES-BLEUES.

— ENCYCL. Les *gorges-bleues* sont petites, allongées, avec les ailes courtes, la queue moyenne, les pattes fines et assez hautes. On en connaît six espèces, des régions froides et tempérées de l'ancien monde ; celles du nord émigrent aux premiers froids jusqu'en Afrique et dans l'Inde. Elles se plaisent au bord des eaux douces, dans les marais et tourbières, vivant d'insectes. La gorge-bleue commune (*cyanecula Suecica*) est longue de 12 à 14 centimètres, rousse et grise avec la gorge bleue. Au milieu du bleu existe une tache rouge, chez le mâle ; elle habite le nord de l'Europe et se rencontre en France.

Gorge-bleue.

GORGE-DE-PIGEON adj. Se dit d'une couleur à reflets changeants : *Robe* GORGE-DE-PIGEON.

— Substantiv. : *Le* GORGE-DE-PIGEON.

GORGE-DE-PIGEON n. f. En T. de manèg., Espèce d'embouchure pour le cheval. || Pl. *Des* GORGES-DE-PIGEON.

GORGÉE (*jé* — rad. *gorge*) n. f. Quantité de liquide qu'on avale, qu'on peut avaler en une fois : *Prendre une* GORGÉE *d'eau-de-vie*.

— Fauconn. *Donner bonne gorgée à l'oiseau*, Lui donner une forte portion du gibier qu'il a pris.

GORGE-FOUILLE ou **GORGE-FOUILLÉE** n. f. Espèce de bec-de-corbin, instrument dans lequel l'extrémité du fer est retournée et arrondie, ce qui permet de se servir de cet outil à la fois comme de racloir et de curoir. || Pl. *Des* GORGES-FOUILLE ou GORGES-FOUILLÉE.

Gorge-fouille.

GORGE-JAUNE n. f. Nom vulgaire d'un petit oiseau de l'Amérique du Nord, le *trichas Marilandica*, que l'on désignait aussi sous le nom de *figuier-trichas*. || Pl. *Des* GORGES-JAUNES.

GORGE-NOIRE n. f. Nom vulgaire de la rubiette à queue rouge (*ruticilla phœnicurus*). || Pl. *Des* GORGES-NOIRES.

GORGER (*jé* — rad. *gorge*. Prend un *e* après le *g* devant A ou O : *Il gorgea. Nous gorgeons*) v. a. Faire manger une personne ou un volatile avec excès : GORGER *quelqu'un de viandes*. GORGER *de la volaille pour l'engraisser*.

— Fig. Combler, doter, munir à profusion : GORGER *de biens un favori*.

— Art vétér. Faire enfler : *Les mauvaises eaux ont pour effet de* GORGER *les jambes des chevaux*.

— Jeux. Au reversi, *Gorger le quinola*, Contraindre l'adversaire à le jouer. || v. n. Être contraint de jouer un as ou un quinola, sans faire reversi.

— Pyrotechn. *Gorger une fusée*, La remplir jusqu'au-dessus de la gorge.

D'argent à un corbeau de sable gorgé d'azur.

Gorgé, ée part. pass. du v. Gorger.

— Blas. Se dit : 1° d'un animal dont le cou est ceint d'une couronne ou d'un collier (on emploie plus ordinairement le mot COLLETÉ) ; 2° des oiseaux dont le cou est d'un autre émail que le corps. (Très rare.)

Se gorger, v. pr. Être gorgé. || Boire, manger avec excès.

— Fauconn. : *Le faucon* S'EST GORGÉ, Le faucon vient de prendre sa nourriture.

GORGÈRE (*jèr'*) n. f. En T. de mar., Partie concave de la guibre et du taille-mer. V. GUIBRE.

GORGERET (*je-ré*) n. m. Chir. Instrument creusé en forme de gorge, dont on se servait dans l'opération de la fistule à l'anus, et dans celle de la taille.

— Ornith. Nom vulgaire du ROUGE-GORGE et de divers oiseaux des genres rolle, fourmilier et gobe-mouches.

GORGERETTE (*je-rèt'*) n. f. S'est dit de toute pièce du costume qui couvrait le cou ou la gorge chez les deux sexes (guimpe, cache-nez, ou même partie retombante du chaperon que l'on enroulait autour du cou). || Bride qui attache un bonnet d'enfant.

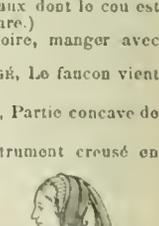

Gorgerette (1520).

— Oisell. Nom vulgaire que les oiseleurs donnent à la fauvette à tête noire.

GORGERIN (*je*) n. m. Archéol. Partie inférieure d'un casque fermé, destinée à protéger le cou, et composée d'une ou plusieurs pièces articulées à recouvrement.

— Archit. Syn. de GORGE.

— Techn. Collier épais et garni de pointes, qui défend la gorge d'un chien. (Vieux.)

— Encycl. Archéol. Le *gorgerin* du plus ancien modèle est celui des grands bassinets de la fin du XIVe siècle ; il est formé par une grande lame en demi-cercle, réunie à une autre lame constituant le couvre-nuque. Dans les armets, le gorgerin est un ensemble de lames articulées, qui descend sur la colletin de l'armure. Plus les armures sont de basse époque, plus les gorgerins sont vastes.

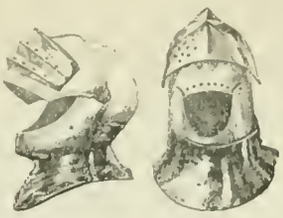
Gorgerin d'armet (XVIe s.). Gorgerin de bassinet XIVe s.).

GORGES, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 22 kilom. de Nantes, près de la Sèvre Nantaise ; 1.701 hab. Ch. de f. État.

GORGES, comm. de la Manche, arrond. et à 25 kilom. de Coutances, sur le Briequebosc, sous-affluent de l'Orne, et près du *marais de Gorges* ; 911 hab.

GORGET (*jè*) n. m. Sorte de rabot, variété de bouvet doublu avec lequel les menuisiers font les moulures appelées gorges. ‖ Moulure concave, plus petite que la gorge.

GORGIAS (*ji-as*), **ASE** [du n. pr. *Gorgias*] adj. Vain, qui aime la pompe. (Vieux.)

— n. f. Nom d'une danse ancienne.

Gorgias (XVIe s.).

GORGIAS (*ji-ass* — rad. *gorge*) n. m. Archéol. Partie du costume féminin, qui était une guimpe, ordinairement de tissu transparent, habillant la gorge et le cou. (Le mot demeura en usage jusqu'au XVIIe s. ; le mot *guimpe* prévalut par la suite.) ‖ Dans le langage des anciennes galères, Une des pièces de l'étambot, avec le dragan, les deux ailettes et leur traverse. (Sa forme était celle d'un écusson à partie supérieure circonflexe, à pointe tronquée.)

GORGIAS, philosophe et rhéteur grec, né à Leontion, en Sicile, vers 485 av. J.-C., mort à Larissa (Thessalie) vers 380. Il fut, dit-on, élève d'Empédocle et de Tisias. En 427, il alla en ambassade à Athènes pour demander du secours contre les Syracusains. Son éloquence séduisit les Athéniens ; il donna des leçons de rhétorique et exerça une grande action sur les orateurs attiques et même sur Thucydide. Il fit plusieurs longs séjours à Athènes ; mais mena surtout une vie nomade, faisant admirer partout et payer son éloquence. Devenu fort riche, il se plut à étaler son luxe. Il avait publié divers ouvrages, un traité philosophique : *Sur la nature et le non-être*, où il affichait son scepticisme ; une *Rhétorique*, qui était surtout un recueil de lieux communs ; un *Pythique*, un *Olympique*, une *Oraison funèbre*, divers *Éloges*. On possède de lui quelques fragments. Nous avons aussi, sous son nom, un *Éloge d'Hélène* et une *Défense de Palamède*, dont l'authenticité a été contestée. Platon s'est beaucoup moqué de Gorgias, surtout dans le dialogue qui porte le nom du sophiste. Cependant, avec bien des ridicules, Gorgias a eu certainement le souci de la forme et le sens de l'art.

Gorgias (LE) ou *De la rhétorique*, un des plus célèbres dialogues de Platon, composé probablement dans les premières années du IVe siècle av. J.-C. — Les interlocuteurs sont Socrate, Chéréphon, Gorgias, Polos et Callicles. Ce dialogue est à la fois littéraire et politique ; la rhétorique dont il est question est l'art de haranguer le peuple et de faire de la parole un moyen de gouvernement. La question débattue est celle-ci : sur quels principes doit s'appuyer l'homme qui veut arriver au pouvoir et diriger les affaires de sa patrie ? Ne cherchera-t-il qu'à flatter leurs passions, ou tâchera-t-il, au contraire, de les former à la tempérance et à la justice ? Inutile de dire que Platon se prononce pour la seconde maxime. Le dialogue est très vivant, Socrate n'a pas trop de tout son bon sens spirituel pour triompher des objections de Gorgias, le bel esprit sceptique et éloquent, ou de Polos, qui se grise de sa dialectique, ou de Callicles, le politicien cynique.

GORGIAS, rhéteur grec du Ier siècle avant notre ère. Il donna des leçons à Athènes, où il eut parmi ses élèves le fils de Cicéron. On lui attribue des *Déclamations*, un ouvrage sur les *Courtisanes d'Athènes*, et un traité *Sur les figures de rhétorique*, cité par Quintilien et dont nous possédons un abrégé latin par Rutilius Lupus.

GORGIASEMENT (*ji* — rad. *gorgias*) adv. Magnifiquement, pompeusement. (Vieux.)

GORGIASER [*ji*] (**SE**) v. pr. Se pavaner, faire le gorgias. (Vieux.)

GORGIASETÉ (*ji*) n. f. Ce qui sert à se gorgiaser, objet de parure affectée. (Vieux.)

GORGIÈRE (*ji* — rad. *gorge*) n. f. Archéol. Partie des adoubements du moyen âge qui armait le cou.

— Encycl. La *gorgière*, beaucoup plus ancienne que le gorgerin, apparaît à la fin du XIIIe siècle. C'est alors un collet de mailles continuant la coiffe ou faisant partie du camail complet ; ou bien un collet séparé qui s'attache au bassinet par les boutons creux appelés vervelles. Plus tard, on eut des gorgières en plaques d'acier imbriquées avec une lame circulaire dressée devant le menton, et dont un prolongement embouti faisait une sorte de bavière. La mode de ces gorgières ou barbières fleurissait en Italie au XIVe siècle. A partir du règne de Charles VI, le gorgerin du bassinet tendit à remplacer la gorgière.

Gorgière : 1. De mailles (1360), 2. Imbriquée.

GORGO, Lacédémonienne, fille du roi Cléomène, et femme de Léonidas, célèbre par sa grandeur d'âme. Dès l'âge de huit ans, assistant à une entrevue de son père avec Aristagoras de Milet, qui cherchait à gagner le roi de Sparte par des présents : « Fuis, mon père, s'écria l'enfant ; cet étranger te corrompra. » Une autre fois, une femme étrangère disait à Gorgo, en parlant des Lacédémoniennes : « De toutes les femmes du monde, il n'y a que vous qui commandiez aux hommes. — C'est, lui répondit Gorgo, parce que nous sommes les seules qui fassions des hommes. »

GORGO, ville du Japon (île de Kiou-Siou [prov. de Higo]) ; 5.630 hab.

GORGO al Monticano, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Trévise]) ; 3.303 hab.

GORGON n. m. Zool. V. GNOU.

GORGONELLE (*nèl'*) n. f. Genre d'anthozoaires alcyonaires, tribu des *gorgonidés*, comprenant des animaux marins en colonies branchues, avec l'axe lamelleux et calcaire. (On en connaît quelques espèces vivant en diverses mers, ou fossiles dans le miocène.)

GORGONES n. f. pl. Myth. gr. Monstres fabuleux dont parlent les poètes antiques, et qui figurent sur une foule de monuments. — *Une* GORGONE.

— Encycl. On représentait les *Gorgones* avec une chevelure entrelacée de serpents, la langue tirée, parfois avec des ailes, et avec un regard si fixe et si menaçant qu'il pétrifiait l'imprudent spectateur. Homère ne connaissait qu'une seule Gorgone, placée dans l'*Hadès*. Hésiode, et la plupart des poètes, parlent de trois Gorgones : Méduse, Euryale et Sthéno, filles de Phorkys et de Céto, qui vivaient près du pays des Hespérides. La Gorgone proprement dite était Méduse ; elle eut de Poseidon Chrysaor et Pégase ; elle fut tuée par Persée, et Athéné plaça la tête du monstre sur son égide.

Gorgone (fond de la coupe Farnèse).

Plus tard, on imagina diverses explications bizarres du mythe des Gorgones. Suivant Diodore, c'étaient des femmes guerrières qui habitaient la Libye, près du lac Tritonide. Au temps de Persée, elles avaient pour reine Méduse ; Héraklès les détruisit entièrement. Athénée voit dans les Gorgones des animaux terribles qui tuaient de leur seul regard. Pline en parle comme de femmes sauvages hérissées de crins, qui habitaient près du cap Occidental. Selon Héraclide, les Gorgones étaient des filles d'une merveilleuse beauté, mais qui trafiquaient de leurs charmes.

GORGONIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'anthozoaires alcyonaires, comprenant les *gorgonies* et autres genres qui forment des colonies ramifiées sur un axe inarticulé, corné ou calcaire. (Les gorgonidés se subdivisent en six tribus : *gorgoninés, briaréinés, sclérogorginés, isidinés, mélithéinés, corallinés, hélioporidés*. Le corail usuel appartient aux gorgonidés, dont les innombrables représentants sont distribués dans toutes les mers et les formations géologiques peu anciennes [miocène].) — *Un* GORGONIDÉ.

GORGONIE (*ni*) ou **GORGONIA** n. f. Zool. Genre d'anthozoaires alcyonaires, type de la tribu des *gorgoninés*, comprenant des animaux marins en colonies ramifiées avec polypes disposés en verrues saillantes répartis dans presque toutes les mers du globe.

Gorgonie.

GORGONINÉS n. m. pl. Tribu de *gorgonidés*, comprenant les gorgonies proprement dites et formes voisines. — *Un* GORGONINE.

GORGONZOLA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur la Martesana, canal faisant communiquer l'Adda avec le Lambro ; 4.759 hab. Fromages renommés.

GORGOPHONE. Myth. gr. Fille de Persée et d'Andromède. Elle épousa Périérès, roi des Messéniens, dont elle eut deux enfants : Aphareé et Leucippe. Après la mort de Périérès, elle se remaria avec Œbalos, qui la rendit mère de Tyndare et d'Arène. On montrait son tombeau à Argos, près de celui de Méduse. — Surnom d'Athéné et de Persée.

GORGOPHORE, surnom donné à Pallas qui portait sur son bouclier la tête de la gorgone Méduse.

GORGOS, roi de Salamine au Ve siècle avant notre ère. Renversé, en 499, par son frère Onésilos, qui périt en combattant les Perses, puis rétabli sur son trône, il se rangea du côté de Xerxès, lors de la deuxième guerre médique.

GORGUE (*gorgh'*) n. f. Nom, dans certains départements français, la Drôme en particulier, des larges gouttières ou chéneaux, et des gargouilles par où s'écoulent les eaux pluviales des toits.

GORGUE (LA), comm. du département du Nord, arrond. et à 18 kilom. d'Hazebrouck, sur la Lys, 3.968 hab. Ch. de f. Nord. Amidonneries, brasseries, distilleries, filatures. Restes d'une abbaye fondée en 1227.

GORHAM, ville des États-Unis (Maine, comté de Cumberland) ; 3.350 hab. Filatures et tissages de coton ; fabrication de machines et d'outils.

GORI (Antoine-François), archéologue italien, né à Florence en 1691, mort en 1757. Entré dans les ordres, il s'occupa d'abord de théologie et de prédication, puis se livra à l'étude des antiquités. Il a publié un nombre considérable d'ouvrages qui manquent de critique, mais contiennent de précieux matériaux. Les principaux sont : *Inscriptiones antiquæ ... quæ extant in Etruriæ urbibus*, avec notes de Salvini (1726-1744), *Museum florentinum* (1731-1742), *Museum etruscum* (1737), *la Toscane illustrée*, en italien (1755) ; etc.

GORI, ville de la Transcaucasie (Asie russe), sur le Kour ; 5.100 hab. C'est à la fois une ville forte et un centre industriel : étoffes de coton, couvertures de laine. Le district (121.800 hab.), montagneux et boisé, produit des vins et des fruits, élève de bétail.

GORIENO, ville du Gouragué, l'une des provinces gallas situées au sud du Choa, et dépendant de l'empire d'Éthiopie.

GORILLE (*ll* mll.) n. m. Genre de singes anthropoïdes, comprenant une seule espèce, le *gorilla engena* ou *gina*, répandue dans les régions occidentales de l'Afrique équatoriale.

— Encycl. Le *gorille* est le plus grand de tous les singes. Sa taille égale et dépasse celle de l'homme, mais il est beaucoup plus massif, plus large de poitrine, avec des bras longs et énormes, des jambes courtes. Sa face, projetée en avant, continue son crâne dolichocéphale, à haute crête, à arcades sourcilières saillantes ; les canines des vieux mâles deviennent pareilles à de grands crocs. La robe est noire ; le poil, long et rude sur tout le corps, est plus rare sur la poitrine. Habitant les forêts humides et impénétrables, ce grand singe a été longtemps l'objet de fables extraordinaires. On a exagéré sa férocité et sa bestialité. Loin d'attaquer l'homme, il le fuit, mais, blessé, se défend avec une rare énergie. C'est un animal craintif, peu intelligent, vivant par couples et essentiellement frugivore. Les massacres considérables qu'on en a faits, ne tarderont pas à le faire disparaître complètement. On voit maintenant, assez fréquemment, des gorilles dans les ménageries. Le Carthaginois Hannon paraît avoir découvert ces anthropoïdes pendant son fameux périple, mais on demeura jusqu'en 1847 sans les connaître en nature. Le voyageur Savage en rapporta alors des squelettes et des peaux ; bientôt, on en eut de vivants à Londres.

Gorille.

Gorille, groupe de Frémiet (Salon de 1887), qui valut à son auteur la médaille d'honneur. — Debout sur un rocher, atteint par une flèche qui lui traverse l'épaule, l'anthropoïde s'élance en serrant contre sa poitrine, une femme nue, dont le bras montre des traces de morsures. Elle se balance dans le vide, torturée, lacérée de coups de griffes, tenue à la hauteur des seins, étouffée contre le poitrail du gorille. L'œuvre est typique, et, dans sa bizarrerie, d'une modernité violente. Le groupe, acquis par l'État, se voit au Muséum, à Paris.

Gorille, d'après Frémiet.

GO-RIN, désignation, au Japon, des cinq relations essentielles dans la société et, par suite, des cinq vertus sociales : entre enfants et parents, entre époux, entre frères, entre amis, entre maître et serviteur.

GORINCHEM. Géogr. V. GORKUM.

GORING (George), comte de Norwich, homme d'État anglais, né vers 1583, mort à Brentford en 1663. S'étant rendu à la cour sous le règne d'Elisabeth, très en faveur sous les règnes de Jacques Ier et de Charles Ier, dont il avait contribué à négocier le mariage, enrichi par la part qu'il obtint dans l'exploitation du monopole des tabacs, membre du conseil privé (1639), il soutint de tout son pouvoir, pendant la guerre civile, la cause de Charles Ier, qui le créa, en 1644, comte de Norwich. Après avoir essayé de négocier une alliance avec la France, il souleva le Kent (1648), mais fut battu à Maidstone, par Fairfax, et pris lui-même à Colchester. Condamné à mort, il dut sa grâce à l'intervention des ambassadeurs de Hollande et d'Espagne. Il passa en France pour ne retourner en Angleterre qu'après la restauration de Charles II, qui lui rendit sa place au conseil privé. — Son fils, GEORGE Goring (1608-1657), gentilhomme brillant et ambitieux, se distingua en 1637 au siège de Bréda, où il fut blessé, et servit aussi, mais sans discipline, dans l'armée des *cavaliers*. Il battit Fairfax à Wakefield, fut lui-même fait prisonnier deux mois après. Libéré par échange, il remporta plusieurs succès sur les parlementaires, mais fut complètement défait à Langport (1645). Il quitta l'Angleterre pour passer au service de l'Espagne, et mourut, oublié, à Madrid, en 1657.

GORINI (Giuseppe Corio, marquis DE), poète dramatique italien, né à Milan à la fin du XVIIe siècle, mort vers 1761. Il se rendit à Paris, où il étudia les [illegible] l'œuvre du théâtre français. De retour dans sa patrie, il fit représenter avec succès des pièces imitées de Corneille, Racine, Molière. Elles ont été réunies dans son *Teatro tragico e comico* (1752). Sa meilleure tragédie est *Jezabel*. On a encore de lui *Rime diverse* (1724), *Politica, diritto e religione* (1742), *l'Uomo trattato fisico-morale* (1756).

Gorini [illegible] Curé de [illegible] publié franc[illegible] 1850 [illegible] Dieu et [illegible] d'après [illegible] MM. Grimaud, Aug[illegible] Quentin, Laurin, Ant[illegible] valut à son [illegible] ses adversaires. On lui [illegible] Bibliothèque populaire d'Avi[illegible]

Gorionides ou **Yosippon ben-Gorion** [illegible] fils [illegible] qui semble avoir vécu du IXe au Xe siècle de [illegible] et qu'on a fréquemment confondu à tort avec [illegible] Josèphe. On a de lui une *Histoire des Juifs* (1476), souvent imprimée, et une compilation traduite en anglais, en allemand, en latin, etc.

Goriot (le **Père**), roman de H. de Balzac. — Le héros du livre, le père Goriot, est un vieillard qui, comme tous les personnages excessifs de Balzac, se réduit tout entier à une passion unique. Goriot est le père faible qui se sacrifie pour ses filles, indignes de ses bontés, il ne vit que pour elles. Il ne voit ni regards ni ses mains, il n'y a ni religion à ses yeux, ni morale, ni convenances sociales. Le bien, c'est ce qui fait plaisir : le mal est ce qui leur cause quelque chagrin. Rastignac plaît à Delphine : le vieillard le conseille, l'encourage, lui sert d'entremetteur. Abandonné, sur son lit de mort, par celles dont il a fait sa seule pensée, auxquelles il s'est sacrifié jusqu'à vivre dans la misère pendant qu'elles roulent carrosse, le père Goriot n'en marque aucune surprise. « Je le savais, dit-il : elles ont des affaires..., elles dorment. » Puis, croyant les voir près de lui, il meurt avec béatitude, le nom de ses « anges » sur les lèvres. Rien ne reste d'humain à Goriot que sa paternité. Nous avons là qu'un maniaque, un monomane. Et ce n'est plus, sans doute, de la psychologie : mais il n'en faut pas moins admirer la vigueur avec laquelle Balzac accuse le relief de son personnage, ce caractère de tragique grandeur qui le donne au type, jusqu'alors falot et grotesque, du père imbécile.

Goris [illegible] n. m. Cépage cultivé dans les vignobles du Caucase et, en particulier, dans le district de Gori.

Goritz [illegible] all. **Görtz, Gœrtz, Görz** ou **Gœrz**, it. **Gorizia**, ville d'Austro-Hongrie [illegible] prov. du Littoral, sur l'Isonzo, tributaire du golfe de Trieste, et au S. du Karst. La ville, largement et régulièrement bâtie dans sa partie moderne, possède de nombreux souvenirs historiques : le château des anciens comtes de Goritz, de nombreux couvents, etc., 21.825 hab. Fabriques d'étoffes de laine et de soie. Primeurs. Climat très égal et agréable. — Ce fut, après 1830, le lieu de retraite du roi de France Charles X, dont les restes, ainsi que ceux de son fils, le duc d'Angoulême, et du comte de Chambord, reposent au couvent franciscain de Castagnavizza, au-dessus de la ville.

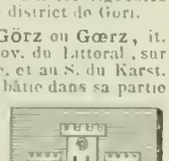

Armes de Goritz.

Le *comté de Goritz-et-Gradisca*, administré par une *statthalterei*, dont Goritz est le siège, et une diète de vingt-deux membres, dont fait partie le prince archevêque de Goritz, comprend, sur un pays de hauts plateaux calcaires mais où viennent la vigne et le mûrier, une superficie de 2.918 kilom. carrés et une population de 220.308 hab.

Goritz. Géogr. V. Gœritz.

Gorjiu, dép. de la Roumanie (Valachie), peuplé de 15[illegible]74 hab., sur 4.780 kilom. carr. Ch.-l. *Tirgu-Jiu*.

Gorjy (Jean-Claude), romancier français, né à Fontainebleau en 1753, mort à Plaisir-Loup, près de Rambouillet, en 1795. Il débuta par un *Nouveau voyage sentimental* (1785), et fit jouer, en 1787, *les Amours d'Arlequin et de Scaramouche* et *les Faux apparents* ou *la Famille américaine*, comédie. La même année, il publia *Blançay*, roman qui eut un succès. De 1789 à 1792, il fit paraître plusieurs autres romans du même genre, qui illustra lui-même : *Victorine ; Saint-Ulme ; Isidore*. Citons encore : *les Tablettes sentimentales du bon Parisien*. La même année, il publia un pamphlet moqueur contre la Révolution : *Annequin Bredouille* ou *le Petit Cousin de Tristam Shandy* ; la peinture des mœurs du temps y est faite avec beaucoup de couleur et de verve.

Gorkau, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Saaz]), sur la Biela, affluent de l'Eger, au pied de l'Erzgebirge. 5.622 hab. Filatures, draps et toiles.

Gorkha, ville des Indes anglaises (Népal) ; 2.000 hab. [illegible] cette localité, qui fut la capitale du Népal, avant Katmandou, et aujourd'hui bien déchue.

Gorkhas ou **Gourkhas**, population dominante du Népal, [illegible] patriotique. — *Les* Gorkhas ou Gourkhas. — Par [illegible], les *Gorkhas* sont néanmoins [illegible]. Leur tête forte, certains traits de leur visage [illegible] qu'ils ont dans [illegible] vu dans [illegible] la contrée, vers la fin du XIIIe siècle [illegible] tard [illegible] rois de la Chine ; [illegible] temps leur indépendance, [illegible] Bengale et les fournir [illegible].

Gorki, ville de la Russie d'Europe, gouv. de Moscou, vers la source de la Pra[illegible], [illegible] par le Sou. 6.517 hab.

Gorkum, ville [illegible] Pays-Bas (Hollande-Méridionale), sur la Meuse [illegible] 11.000 hab. Agriculture soignée, élevage de chevaux frisons, pêche. Fondée vers le commencement du XIIe siècle, elle fut le [illegible] hollandais, est *Gorinchem*, n'est une place forte importante dite la *clef de la Hollande*.

Gorla Minore, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Milan), sur l'Olona, affluent du Lambro. 3.728 hab.

Gorleston, paroisse d'Angleterre (comté de Suffolk), sur le Yare, près de son embouchure, 6.660 hab.

Gorlice, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Ropa, [illegible] affluent de la Vistule, par la Wysloka ; 5.653 hab. Raffinerie de pétrole, fabriques de tissus de lin et de laine. Ch.-l. du district.

Gorlitz. Géogr. V. Gœrlitz.

Gorm ou **Gormon**, dit **le Vieux**, roi de Danemark, mort vers 916. Roi de Seeland, il paraît avoir réuni sous un même sceptre toutes les provinces danoises : Henri l'Oiseleur arrêta ses incursions en Allemagne. Gorm laissa pénétrer des missionnaires catholiques en Danemark, mais ne se convertit pas lui-même.

Gornia-orickzhovitza, localité de Bulgarie, arr. de Tirnova, 5.690 hab.

Gornicki (Lucas), en latin **Gornicius**, écrivain polonais, né en 1527, mort à Tykocin en 1603. Il fut secrétaire et chambellan du roi de Pologne Sigismond-Auguste, et devint staroste de Tykocin. Outre des traductions et des opuscules, nous citerons de lui : *le Courtisan polonais* (1566), son meilleur ouvrage ; *Histoire du royaume de Pologne* (1637) ; *Dialogue entre un Polonais et un Italien sur l'élection du roi, sur la liberté, sur le droit et les mœurs des Polonais* (1616), *Chemin pour conduire à une liberté complète et entière* (1650).

Gornsdorf, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Zwönitz, branche mère de la Chemnitz ; 2.175 hab.

Gorodayu Shonzui, potier japonais qui, en 1510, introduisit à Arita la fabrication de la porcelaine. Il est considéré comme l'inventeur de la porcelaine à fond blanc, avec dessins bleus sous la glaçure.

Gorodittsché, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Penza), sur un sous-affluent du Volga par la Soura ; 4.413 hab. Ch.-l. du district. Tanneries.

Gorodittsché, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Iékatérinoslav), sur la Biélaia, affluent du Lougan ; 3.000 hab. environ. Mines de fer et d'anthracite.

Gorodnia, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tchernigov), sur un sous-affluent de la Desna par la Smatcha ; 3.829 hab. Tanneries ; ch.-l. de district.

Gorodok, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Vitebsk), sur la Gorochanka, affluent de la Dwina occidentale ; 5.739 hab. Tanneries ; fabriques de poteries. Ch.-l. de district.

Gorokhov, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Volhynie), sur un affluent du Boug ; 3.000 hab. Fonderie de cloches ; filature de lin.

Goron n. m. Cépage suisse, cultivé dans le Valais.

Goron (Marie-François), ancien chef de la police de la sûreté, né à Rennes en 1847. Il servit dans l'infanterie de marine, puis, pendant la guerre de 1870, dans les mobiles et les turcos, et fit ensuite, sans succès, une entreprise de colonisation dans l'Amérique du Sud. Entré dans le service du commissariat en 1881, il devint commissaire de police à Pantin en 1885, puis fut sous-chef (1886) et chef de la sûreté (1887-1891). Dans ces fonctions, il fit preuve d'habileté et de courage. Il a publié : *Mémoires de M. Goron* (1897-1899) ; *l'Amour à Paris* (1899) ; *les Industries de l'amour* (1899) ; *l'Affaire Joizel* (1900) ; etc.

Goronner *ro-né* — rad. *goron* ou *goret*) v. n. So dit, dans l'Aunis, de la truie qui met bas.

Gorontalo, ville de Célèbes. V. Gounong-Tello.

Gorotman, séjour des bienheureux, inaccessible aux maux, dans la religion des parsis.

Gorp (Jean Van), médecin belge, né en 1518, mort à Maestricht en 1572, connu, de son temps, sous le nom latin de *Goropius Beccanus*. Il étudia la médecine à Louvain, voyagea en Europe, puis se fixa à Anvers pour exercer son art. Il avait cultivé les belles-lettres et acquis une érudition qu'il employa assez mal à soutenir des thèses bizarres ; entre autres, celle où il prétendait montrer l'identité du langage d'Adam et de l'idiome flamand ou teutonique. Ses principales œuvres ont été éditées à Anvers, sous ce titre : *Opera Joannis Goropii Beccani* (1570).

Gorra n. f. Cost. Bonnet de soie noire tricotée, en usage à Venise et adopté en France au commencement du XIXe siècle. On dit aussi gogra.

— Pêch. Endroit resserré entre les rives, dans le lit d'une rivière.

Gorre, comm. de la Haute-Vienne, arr. et à 17 kilom. de Rochechouart, sur la *Gorre*, affluent de la Vienne ; 938 hab.

Gorresio (l'abbé Gaspare), orientaliste italien, né à Bagnasco en 1808, mort à Turin en 1891. Professeur d'histoire à l'École militaire de Turin, il se rendit à Paris, en 1838, pour suivre les leçons de Burnouf. Ce fut alors qu'il conçut le dessein de publier une édition du texte sanscrit du *Ramâyana*, avec traduction italienne, parue sous ce titre : *Râmâyana*, poème sanscrit de Valmiki. En 1852, Gorresio fut nommé à la chaire d'histoire de Turin.

Gorret *go-ré* n. m. Pop. Contremaître menuisier.

Gorron, ch. l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 22 kilom. de Mayenne, sur le Colmont, affluent de la Mayenne ; 2.557 hab. Scieries, ateliers de constructions mécaniques, tannerie. — Le canton a 11 comm. et 12.580 hab.

Gorsas (Antoine-Joseph), publiciste et conventionnel français, né à Limoges en 1752, mort à Paris en 1793. Élève, à Versailles, d'une école militaire libre, il se mit à [illegible] pamphlets, et fut enfermé à la Bastille, et fut, à la suite de sa libération, le « Courrier de Versailles », plus tard le « Courrier des départements », où il glorifia les journées les plus sanglantes de la Révolution. Député de Seine-et-Oise à la Convention, il vota avec les girondins, [illegible] 2 juin, s'enfuit en Normandie, puis en Bretagne, mais revint imprudemment à Paris, où il fut arrêté, jugé et exécuté le même jour.

Gorses, comm. du Lot, arrond. et à 29 kilom. de Figeac, non loin de la Dave ; 1.129 hab. Église du XIe siècle.

Gortcha ou **Goritza**, ville de la Turquie d'Europe (gouvern. de Bitolia), dans une large dépression triangulaire fermée au N. par le cours du Devol, à l'E. et à l'O. par les collines qui prolongent la chaîne du Grammos. La plaine, lacustre et marécageuse au N., assez fertile, produit des céréales et contient des mines de lignite. La ville doit son importance à sa situation sur une des principales routes de transit entre l'Adriatique et la mer Égée ; 15.000 hab. environ.

Gortérie n. f. Bot. Syn. de berkhéye.

Gorthéen (*té-in*) n. m. Sectateur de Gorthée, disciple de Simon le Magicien.

Gorton, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur le canal de Stockport ; 15.215 hab. Filatures de coton.

Gortschakov (André, prince), général russe, né en 1768, mort à Moscou en 1855. Il fit les campagnes de 1812, 1813 et 1814, se signala aux batailles de Leipzig et de Paris, devint, en 1819, général d'infanterie et quitta le service actif en 1828.

Gortschakov (Pierre), général russe, né en 1790, mort à Moscou en 1868. Fils du prince-poète Dimitri Gortschakov (1756-1821), il prit part aux campagnes de 1812 et de 1813, commanda, en 1829, une division pendant la guerre contre la Turquie et signa les préliminaires du traité d'Andrinople. Gouverneur de la Sibérie orientale de 1839 à 1851, il contribua à l'annexion du territoire de l'Amour. Lors de la guerre de Crimée, il commanda un corps d'armée qui fut battu à l'Alma et à Inkermann, quitta son commandement et entra au conseil de l'Empire.

Gortschakov (Michel), général russe, frère du précédent, né en 1795, mort à Varsovie en 1861. Il servit dans l'artillerie, dirigea en 1828 les sièges de Schumla et de Silistrie, se distingua pendant la campagne de Pologne en 1831, devint général d'artillerie en 1843 et reçut le commandement de Varsovie, en 1846. Envoyé en Hongrie en 1849, il parvint à amener la capitulation de Vilagos, qui mit fin à l'insurrection. Lors de la guerre de Crimée, il commanda d'abord l'armée du Pruth (1853), puis les forces russes en Crimée (1854-1855), se montra aussi énergique qu'humain dans la défense de Sébastopol et parvint à sauver son armée après la prise de Malakof. Nommé, peu après, lieutenant général du royaume de Pologne, il se signala par son esprit de conciliation. Selon son désir, il fut enterré à Sébastopol.

Gortschakov (Alexandre-Michaïlovitch), diplomate russe, né en 1798, mort à Baden-Baden en 1883. Il débuta dans la carrière diplomatique en 1817 ; assista aux congrès de Laibach et de Vérone ; fut nommé, en 1824, secrétaire de légation à Londres ; en 1829, chargé d'affaires à Florence ; en 1832, conseiller d'ambassade à Vienne ; en 1841, envoyé à Stuttgart. A partir de 1850, il cumula ces dernières fonctions avec celles de plénipotentiaire de la Russie auprès de la diète de Francfort, poste dans lequel il eut l'occasion de faire la connaissance de Bismarck. Enfin, il fut envoyé à Vienne (1854-1856), où il se signala pendant la guerre de Crimée. Le 15 avril 1856, l'empereur Alexandre II le nomma ministre des affaires étrangères comme successeur de Nesselrode. C'est lui qui, après la guerre de Crimée, avait prononcé cette parole historique : « La Russie ne boude pas, elle se recueille. » Effectivement, par une politique de patience et de recueillement, il parvint à relever l'empire de l'abaissement qui avait suivi la guerre de Crimée. Son ressentiment s'adressait surtout à l'Autriche, dont la haine fut longtemps le pivot de sa politique. Dès 1857, en ménageant une entrevue entre Alexandre II et Napoléon III à Stuttgart, il cherchait à effectuer un rapprochement entre la Russie et la France. Il vit avec faveur le succès de la France en 1859 et celui de la Prusse en 1866. En 1870, profitant de la guerre franco-allemande, il envoya aux puissances une circulaire, déclarant que la Russie ne se considérait plus comme liée par les stipulations du traité de Paris de 1856, relatives à la neutralité de la mer Noire. Bismarck l'ayant appuyé dans cette entreprise, le ministre russe parvint à faire reconnaître ses prétentions par le traité de Londres (1871). Durant la crise franco-allemande de 1875, alors que l'Allemagne se disposait à attaquer de nouveau la France, c'est Gortschakov qui conjura cette guerre en faisant intervenir le tsar Alexandre II, ce dont Bismarck lui tint rigueur. La guerre d'Orient devait achever de brouiller ces deux hommes. Lorsque le congrès de Berlin eut fait perdre en partie à la Russie le bénéfice de sa victoire sur la Turquie, Gortschakov, persuadé avec toute raison que Bismarck était l'auteur de cette déconvenue, ne la lui pardonna pas. Dès cette époque, on commença à voir se former les combinaisons préliminaires aux deux nouvelles alliances : la triple alliance, d'abord ; puis l'alliance franco-russe.

Gortschakov.

Gortyne ou **Gortyna** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, du sous-ordre des nocturnelles, famille des Tadéonides, comprenant une seule espèce européenne.

Encycl. La *gortyne jaune* ou *drap d'or* (gortyna ochracea) est jaune d'or ; elle a 4 centimètres environ d'envergure, avec deux bandes pourpres sur les ailes supérieures ; la chenille, rose sale, vit dans la tige de diverses plantes ; le papillon vole en août et septembre : il est surtout commun dans les montagnes.

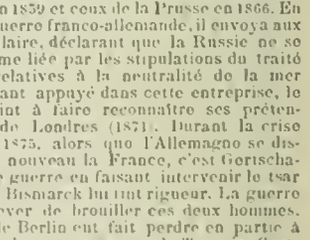

Gortyne (gr. nat.).

Gortyne, ville de l'ancienne Crète située dans la partie centrale de l'île, au pied du mont Ida. C'était une des plus grandes cités de la Crète, et elle a exercé souvent une sorte d'hégémonie. Elle fut ruinée par la conquête arabe. Ses ruines couvrent une grande étendue. On y a découvert un temple d'Apollon Pythios, des statues,

beaucoup d'inscriptions, dont la plus connue est celle qui contient le texte des *lois de Gortyne* (v. plus bas). Parmi les monuments de l'ancienne ville, citons encore une basilique, à demi ruinée, consacrée à Tite, le compagnon de saint Paul et le patron de la Crète. — Non loin des ruines de Gortyne, immense grotte, que plusieurs savants identifient, sans raison décisive, avec le *Labyrinthe*.

Gortyne (LOIS DE). La découverte du texte des lois de Gortyne, due, en 1884, aux recherches de Halbherr et de Fabricius, a fait faire un pas décisif à la connaissance du droit grec. Ces lois, qui comprennent douze colonnes de texte à cinquante-six lignes environ, paraissent dater de la deuxième moitié du ve siècle et ont rapport au droit familial, aux transmissions de propriété, à l'adoption et au divorce, etc., points sur lesquels elles réforment sensiblement les usages primitifs de la Grèce. C'est ainsi, par exemple, qu'elles admettent, quoique dans une proportion moindre, les filles à la succession du père, au même titre que les enfants mâles. La loi contient une table de compensations pécuniaires pour crimes commis contre les personnes, et à tarif variable selon la dignité des victimes; elle admet presque exclusivement, en procédure civile, la preuve par témoins, etc. La meilleure édition en est celle de Dareste, Haussoolier et Reinach [*Recueil des inscriptions juridiques grecques* (1894)].

GORTYNIA, éparchie du royaume de Grèce (Péloponèse [prov. d'Arcadie]); 42.000 hab. Ch.-l. Gortys ou Karytena.

GORTYNIEN, ENNE (*ni-in, èn'*), personne née à Gortyne ou qui habite cette ville. — *Les* GORTYNIENS.
— Adjectiv. : *Antiquité* GORTYNIENNE.
— Mythol. Surnom d'Esculape, honoré à Gortyne.

GORTYNIES (*nî* — de *Gortynien*, surnom d'Asclépios) n. f. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Asclépios, qui se célébraient à Gortyne, ville de Crète.

GORYN, rivière de la Russie d'Europe, née sur la frontière galicienne, confluant avec le Pripet, après un cours de 780 kilom. environ.

Gryte gr. 2 fois.

GORYTE ou **GORYTES** (*tess*) n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des nyssonidés, comprenant des animaux fouisseurs, noirs, variés de jaune. (On connaît une trentaine d'espèces de gorytes, répandues sur le globe; la plus commune en France est le *gorytes mystaceus*, qui approvisionne son nid avec les larves d'un hémiptère, l'*aphrophora spumaria*.)

GORZE, bourg d'Alsace-Lorraine (Lorraine), cercle et à 15 kilom. de Metz, non loin de la Moselle; 2.000 hab. Aqueduc romain très bien conservé, qui amenait à Metz les eaux des sources abondantes de Gorze. Ce village faisait, avant 1871, partie du département de la Moselle.

GOSALDO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Belluno]); 2.297 hab.

GOSANZÉ MIO-HÔ (en sanscr. *Trêlôkyavidjaya* [Victorieux dans les trois vies]), divinité supérieure du bouddhisme japonais, du groupe des *Mio-hôs* ou Rois de lumière. Émanation ou transformation du nioraï *Foukou-djô-djou* (en sanscr. le dhyâni-bouddha *Amoga-Siddhi*), Gosanzé personnifie la manifestation active de l'Intelligence (*Djô-chô-satchi*) spéciale à ce bouddha, c'est-à-dire le « pouvoir d'accomplir parfaitement tous les actes ».

Gosanzé Mio-hô.

GOSAU, village d'Austro-Hongrie (Haute-Autriche [distr. de Gmunden]), sur la *Gosau*, affluent du Danube; 1.191 hab. Salines.

GOSBA ou **GUESBA** n. f. Flûte arabe faite d'une tige de roseau, percée de six trous d'un côté et de deux de l'autre. Elle sert à guider la voix des chanteurs.

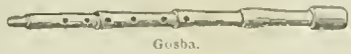
Gosba.

GOSCHEN (George Joachim), homme d'Etat anglais, né à Londres en 1831. Il se fit connaître comme économiste par son livre *the Theory of foreign exchanges*. En 1863, il se tourna vers la politique et fut élu aux Communes, où il adhéra au parti libéral. En 1865, lord Russell le nomma vice-président du *Board of Trade*, et, en 1866, chancelier du duché de Lancastre. Dans le premier ministère Gladstone (1868), il fut président de l'assistance publique. Premier lord de l'Amirauté en 1871, il s'appliqua à réformer l'administration de la marine; mais, quand le ministère tomba, en 1874, il passa à l'opposition. En 1876, il prit part en Egypte aux travaux qui aboutirent à l'établissement du condominium anglo-français. Les libéraux étant revenus au pouvoir avec Gladstone, en 1880, il se tint à l'écart et contribua à fonder le parti libéral-unioniste. En 1887, il entra dans le cabinet Salisbury comme chancelier de l'Echiquier, puis, en 1895, dans le nouveau ministère Salisbury comme premier lord de l'Amirauté. Goschen a publié plusieurs œuvres sur l'économie politique et la statistique.

GOSEN, ville du Japon (île de Nippon [prov. d'Etsigo]); 4.835 hab.

GOSFORTH, paroisse d'Angleterre (comté de Northumberland), sur la Tyne; 4.050 hab. Exploitation de houille. C'est, en réalité, un faubourg de Newcastle.

GOSHEN, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté d'Elkhart, sur l'Elkhart, tributaire du lac Michigan; 6.033 hab. Centre de commerce.

GOSHÉNITE (*go-ché*) n. f. Minér. Variété blanche de béryl.

GO-SHIRAKAWA, empereur du Japon de 1156 à 1158. Remuant et dissolu, il abandonna le pouvoir après deux années de règne; mais il sut, pendant près de quarante ans, faire adopter, par les mikados, sa politique de défiance à l'égard des maisons féodales.

GOSIER (*zié*) n. m. Partie intérieure de la gorge; pharynx ou arrière-bouche par où les aliments passent de la bouche dans l'estomac : *Avoir une arête dans le* GOSIER.
— Larynx, canal par où sort la voix, et qui sert à la respiration. ‖ Organe de la voix : GOSIER *harmonieux*.
— Anat. *Isthme du gosier*, Orifice circulaire circonscrit par les piliers antérieurs du voile du palais. Il fait communiquer la bouche avec le pharynx.)
— Entom. Espace du dessous de la tête des insectes, qui est compris entre le trou occipital et la naissance de la lèvre inférieure.
— Mus. *Coup de gosier*, Emission d'un son d'un seul coup de voix. ‖ Tuyau de l'orgue par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent.
— Ornith. *Grand gosier* ou simplement *Gosier*, Nom vulgaire du pélican.
— Techn. Partie du soufflet par laquelle le vent passe de la caisse à la buse.
— Loc. div. *Grand gosier*, Gros mangeur. ‖ *Gosier d'éponge*, Grand buveur. — *Avoir une éponge dans le gosier*, Etre fort buveur. ‖ *Avoir le gosier sec*, Sentir le besoin ou l'envie de boire. ‖ *Avoir un gosier pavé, ferré, de fer-blanc*, Boire ou manger très chaud, très épicé. ‖ *Rire, Chanter à plein gosier*, Rire, Chanter très fort.

GOSIER ou **GOZIER** (LE), comm. de l'île française de la Guadeloupe (Antilles), arrond. et à 6 kilom. de La Pointe-à-Pitre, sur la mer des Antilles; 4.800 hab.

GOSILLER (*ll* mll.) v. n. Se dit de l'eau-de-vie qui, dans la distillation, passe mêlée de vin.

GOSLAR, ville de Prusse (prov. de Hanovre [distr. d'Hildesheim]), sur la Gose, sous-affluent de l'Aller par l'Oker; 13.300 hab. Ancienne ville impériale, fondée en 922 par l'empereur Henri Ier. Goslar a conservé une partie de ses fortifications, sa physionomie très archaïque, les restes de son château du Harzburg, où se réunirent de nombreuses diètes, et l'ancienne maison de la ghildo des tailleurs, ou *Kaiserworth*. Les mines sont aujourd'hui à peu près délaissées, et l'industrie a surtout pour objet la papeterie, la teinturerie, les produits chimiques, etc.

GOSLARITE (*goss* — du n. de la ville de *Goslar*) n. f. Sulfate hydraté naturel de zinc, ainsi appelé par Haidinger.
— ENCYCL. La *goslarite*, dont la formule est $H^{14}ZnSO^{11}$, le poids spécifique 2 à 2,1 et la dureté 2 à 2,5, est la gallitzinite de Beudant; c'est aussi la couperose blanche ou vitriol blanc du langage vulgaire. Elle se présente en efflorescences ou en concrétions fibreuses dans les mines de blende du Rammelsberg, près de Goslar (Hanovre).

GOSLIN ou **GOZLIN**, évêque de Paris, né en 805, mort en 886. Fils de Roric, comte d'Anjou, ou, selon quelques historiens, bâtard de Louis le Débonnaire, il fut moine à Reims et, en 848, devint abbé de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Sous le règne de Charles le Chauve, dont il était chancelier, il leva des troupes et marcha à leur tête contre les Normands. Fait prisonnier, il dut payer une forte rançon pour recouvrer sa liberté. Dès qu'il eut été nommé évêque de Paris (882), il s'empressa de restaurer les murs de la ville, et, pendant le fameux siège de 885-886, combattit les Normands avec vaillance aux côtés du comte Eudes. Il mourut des suites d'une blessure qu'il avait reçue, dans une sortie de la garnison.

GOSNÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 24 kilom. de Fougères, au-dessus de l'Islet, sous-affluent de la Vilaine par l'Ille; 1.161 hab. Tannerie.

GOSONOURA, ville du Japon (île de Kiou-Siou [prov. de Higo]); 5.550 hab.

GOSPORT, ville maritime de l'Angleterre méridionale (comté de Hants), à l'O. de Plymouth, dont la sépare un bras de mer étroit; 25.000 hab. Etablissements maritimes et batteries comprises dans les défenses de Plymouth.

GOSSAERT (Jean). V. MABUSE (Jean DE).

GOSSAU, bourg de Suisse (cant. de Saint-Gall), ch.-l. du district de son nom; 5.112 hab.

GOSSAU, bourg de Suisse (cant. de Zurich); 3.150 hab. Filage et tissage de coton et de soie.

GOSSE n. m. Pop. Veau mort-né. ‖ Enfant. ‖ Jeune garçon.
— n. f. Jeune femme, maîtresse.

GOSSE n. f. Linguist. Raillerie, mensonge badin : *Conter des* GOSSES. V. GAUSSE.

GOSSE n. f. Mar. Anneau de fer coudé, que l'on garnit de petits cordages pour empêcher que les câbles ne se coupent en passant au travers.

GOSSE (Etienne), poète dramatique et publiciste français, né à Bordeaux en 1773, mort à Toulon en 1834. Secrétaire de l'arsenal à Nantes (1789), soldat de 1792 à 1796, il fut inspecteur de la loterie à Toulon de 1801 à 1814. Privé de son emploi par la Restauration, il se rendit à Paris, collabora au « Miroir » et fonda le *Pandore*, où il prenait à partie le roi et les ministres. Sa meilleure œuvre est *le Médisant*, comédie jouée avec succès au Théâtre-Français en 1816. Citons encore, dans son théâtre : *les Femmes politiques* (1797); *l'Epreuve par ressemblance* (1799); *l'Esclave par amour* (1800); *le Susceptible par honneur* (1818); *Proverbes dramatiques* (1819); *le Flatteur* (1820); *Manon Lescaut* (1821); *les Jésuites* (1827); etc. Il a écrit plusieurs romans : *les Amants rendus* (1799); *Gasparin* (1800); des *Fables* (1818); un poème satirique : *Histoire des bêtes parlantes depuis 1789 jusqu'à 1824, par un chien de berger* (1827); des brochures politiques; etc.

GOSSE (Edmund William), poète et critique anglais, né à Londres en 1849. Son père, Philip Henry Gosse (1810-1888), était un savant zoologiste, dont il a écrit la vie. Bibliothécaire adjoint au Musée britannique, traducteur auprès du « Board of trade », il voyagea en Scandinavie de 1872 à 1874, professa la littérature à Cambridge et fit en Amérique des conférences remarquées. Poète d'une inspiration élevée, mais un peu sèche, Gosse est un des critiques les plus judicieux de l'Angleterre contemporaine. On a de lui des vers : *Madrigals, Songs and Sonnets* (1870), en collaboration avec un ami; *On viol and flute*, poésies lyriques (1873); *Nouveaux poèmes* (1877); des pièces de théâtre : *le Roi Erik*, tragédie (1876); *l'Ami inconnu*, drame (1878); *le Masque des poètes* (1885); des ouvrages en prose : *Northern studies* (1879); *Vie de Gray* (1882); *Seventeenth century studies* (1883); *De Shakspeare à Pope* (1885); *Histoire de la littérature au XVIIIe siècle* (1889); *Group in a library* (1891); *le Secret de Narcisse*, roman (1892); *the Jacobean Poets* (1894), des éditions d'écrivains anglais, des traductions d'Ibsen, etc.

GOSSEC (François-Joseph), compositeur, né à Vergnies (Belgique) en 1733, mort à Passy (Paris) en 1829. A douze ans, il se rendit à Paris, où il fut successivement violon du fermier général La Popelinière, puis écrivit plusieurs symphonies.

Quelques années plus tard, Gossec entra chez le prince de Conti, comme directeur de la musique. Il écrivit alors des quatuors, et une *Messe des morts*, exécutée à Saint-Roch, et donna ensuite, à la Comédie-Italienne, *le Tonnelier* (1764); *les Pêcheurs* (1766), qui obtinrent un succès éclatant; *le Double Déguisement* (1767), et *Toinon et Toinette* (1767). Peu après, en 1770, Gossec fondait le « Concert des amateurs », pour lequel il écrivit deux symphonies remarquables, puis, en 1773, il prenait, avec Gaviniès et Leduc aîné, la direction du Concert spirituel. Il donnait successivement à l'Opéra plusieurs ouvrages : *Sabinus* (1774); *Alexis et Daphné* (1775); *Philémon et Baucis* (1775); *la Fête du village*, intermède (1778); *Thésée* (1782); *Rosine* (1786). Dans le même temps, Gossec, d'accord avec le baron de Breteuil, concevait le plan d'une institution nouvelle, l'Ecole royale de chant, qui fut ouverte en 1784 sous sa direction, première origine du Conservatoire.

Gossec.

La Révolution vint donner un nouvel essor au génie puissant et mâle de Gossec. Chargé d'écrire des hymnes et des chants pour la célébration des fêtes nationales, il imagina d'accompagner les chœurs avec un orchestre uniquement composé d'instruments à vent. C'est dans ces conditions qu'il composa ses chants, pleins d'énergie et de grandeur : *Chant du 14-Juillet, Hymne à l'Etre suprême, Hymne à la Liberté, Hymne à l'Humanité, Hymne à l'Egalité, Hymne patriotique, Serment républicain*, chœurs et chants pour l'apothéose de Voltaire, chœurs et chants pour l'apothéose de J.-J. Rousseau, etc. Dans le même temps, il était chargé d'écrire deux grands intermèdes pour l'Opéra : *l'Offrande à la Liberté* (1792) et *le Triomphe de la République ou le Camp de Grandpré* (1793); c'est pour eux qu'il arrangea la *Marseillaise*, en l'harmonisant et en l'orchestrant d'une façon saisissante.

Lors de la fondation du Conservatoire, en 1794, Gossec fut nommé l'un des cinq inspecteurs de l'institution et se trouvait à la tête d'une des classes de composition. Gossec ne prit sa retraite qu'en 1815, à quatre-vingt-deux ans.

GOSSELET (Jules-Auguste-Alexandre), géologue français, né à Cambrai en 1832, professeur, puis doyen de la Faculté des sciences de Lille, et membre correspondant de l'Institut (1885). Il s'est occupé surtout d'études de géologie et de minéralogie sur le nord de la France, et a publié sur ce sujet un certain nombre de remarquables travaux : *Géologie des terrains primaires de la Belgique, des environs d'Avesnes et du Boulonnais* (1860); *Esquisse géologique de la France et des contrées voisines* (1881-1885), *Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique détaillée de la France* (1889); etc.

GOSSELÉTIE (*go-se, sî*) ou **GOSSELETIA** (*go-se, si* — de *Gosselet*, n. pr.) n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des aviculidés, comprenant des coquilles renflées obliques, à prolongement aîlé, existant seulement en arrière, fossiles dans le dévonien de l'Espagne.

GOSSELIES, ville de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admin. et judic. de Charleroi; 9.118 hab. Exploitation de houille, fonderies, coutellerie; fabrique de toiles; savons, huile, etc.

GOSSELIN n. m. Pop. Ami, copain.

GOSSELLIN (Pascal-François-Joseph), géographe français, né à Lille en 1751, mort à Paris en 1830. Il parcourut l'Europe, de 1772 à 1780, pour vérifier l'exactitude des itinéraires romains, fit, pour répondre à une question mise au concours par l'Académie des inscriptions, un remarquable ouvrage sur la *Géographie des Grecs* (1790) qui lui ouvrit, en 1791, les portes de cette compagnie. Appelé à l'Institut dès sa création, il remplaça l'abbé Barthélemy comme conservateur du cabinet des médailles (1799). Son ouvrage capital est intitulé : *Recherches sur la géographie systématique et positive des anciens* (1798-1813).

GOSSELIN Jean-Edme-Auguste), écrivain ecclésiastique français, né à Rouen en 1787, mort à Paris en 1858. Il fut attaché, comme professeur, au séminaire de Saint-Sulpice et devint, vers 1840, supérieur du séminaire d'Issy. Nous citerons, parmi ses écrits : *Méthode simple et facile pour se convaincre de la vérité de la religion catholique* (1822); *Instructions historiques, dogmatiques et morales sur les principales fêtes de l'Eglise* (1848). Avec l'abbé Caron, il a donné une édition des *Œuvres de Fénelon* (1820).

GOSSELIN (Léon-Athanase), chirurgien français, né et mort à Paris (1815-1887). Agrégé de la faculté de médecine de Paris (1844), chirurgien des hôpitaux de Paris, professeur de pathologie externe, il succéda à Velpeau, en 1867, dans la chaire de clinique chirurgicale. Il était membre de l'Académie de médecine, et en fut président en 1877. Il a publié un grand nombre de mémoires et d'ouvrages importants, parmi lesquels nous citerons : *Recherches sur les fractures des os longs* (1855); *Compendium de chirurgie pratique* (1870); *Leçons sur les hernies* (1864), *Clinique chirurgicale de la Charité* (1872-1873), etc.

GOSSELINE n. f. Pop. Petite fille; jeune fille.

GOSSER (*go-sé*) v. a. et n. Pop. Mentir.

GOSSEUR [illegible] ou **GOSSIER** [illegible] n. m. Pop. M[illegible]

GOSSIN (P[illegible] F[illegible]) [illegible] me p[illegible]que français [illegible], en 1714, mort à Paris en 1791 [illegible] ge de Bar-le-Duc en 1789, il [illegible] constituante, puis devint [illegible] tu [illegible]partement de la Meuse [illegible] Verdun, Gossin se mit au ser[illegible] [illegible]. Il fut [illegible] accusation en 1791 [illegible] à mort à l'occasion de la conspiration du [illegible]

GOSSNER (Jean), écrivain allemand, né en 1773, près [illegible] mort à [illegible] en 1858. De naissance catholique, [illegible] à [illegible] fut ordonné prêtre en 1797. [illegible] Lavater et de Martin Boos, [illegible] plus en plus du protestantisme. Il fut [illegible] en 1817 et se [illegible]. En 1827, il fut nommé pasteur à [illegible]. Ses ouvrages sont : *das Schatz-[illegible]* (1811), [illegible] (1825).

GOSSNITZ. Géogr. V. Geissnitz.

GOSSOLENGO, comm. d'Italie (Emilie) (prov. de Plaisance), [illegible] la [illegible], affluent du Po ; 2.487 hab.

GOSSYPARIE [illegible] n. m. Genre d'insectes hémiptères [illegible], [illegible] prenant des coccides qui vivent sur les [illegible] Le [illegible] *parius ulmi* vit sur l'orme et [illegible], en Arabie, le [illegible] *parius mannipurus* vit sur le [illegible] et provoque, par ses piqûres, l'épan[illegible] des Hébreux.

GOSSYPINE (du lat. *gossypium*, cotonnier) n. f. Chim. [illegible] coton.

GOSSYPIPHORE (de *gossypium*, et du gr. *phoros*, qui [illegible]). Qui produit ou porte du coton : *Végétaux* [illegible].

GOSSYPIUM (*pi-om*) n. m. Nom scientifique latin du genre cotonnier.

GOSTYN, v[illegible] d'Allemagne (Prusse (prov. de Posen), sur l'Obra, affluent de la Wartha ; 3.632 hab. Toile de lin, [illegible] bestiaux et de chevaux.

GOSTYNIN, ville de la Russie d'Europe (Pologne (gouv. de Varsovie), sur la Pitza, affluent de la Vistule ; 5.157 hab.

GOSZCZYNSKI (Severin), poète polonais, né à Hintsé (gouv. de Kiev) en 1803, mort à Lemberg en 1876. Son premier ouvrage fut *le Château de Kanioff* (1828), poème dans lequel on sent une influence byronienne très prononcée. Au moment de l'insurrection de 1830, il servit dans les rangs de l'armée nationale, et composa plusieurs [illegible] patriotiques, dont la plupart devinrent populaires. Après la défaite, il chercha un refuge en France. Ses œuvres ont été réunies en trois volumes (1852) ; parmi ses [illegible] les principales, [illegible] : *l'Epître à la Pologne ; le Chasseur terrible ; le Maître du château ; les Trois cordes* (1839), une traduction d'Ossian, etc. *Le Château de Kanioff* fut traduit en français par Clemence Robert (1835).

GOT (Bertrand de), pape. V. Clément V.

GOT (François-Jules-Edmond), artiste dramatique français, né et mort à Paris (1822-1901). Premier prix de comédie au Conservatoire en 1843, il débuta, en 1844, au Théâtre-Français dans l'emploi des valets, fut reçu sociétaire en 1850, joua les grands rôles comiques et, par sa verve, sa gaieté, son goût pour la réalité, sa fantaisie puissante, il devint un des plus grands comédiens du temps. Parmi les pièces où il a obtenu ses plus grands succès, nous citerons : *le Gendre de M. Poirier, l'Ami Fritz, les Fourchambault, Denise, l'Etrangère, le Fils Naturel, Célimène*, etc. En 1866, il avait obtenu l'autorisation de créer à l'Odéon *la Contagion*, de E. Augier. Got quitta la Comédie-Française et prit sa retraite en 1894. Il avait été professeur au Conservatoire de 1877 à 1894. On lui doit des livrets d'opéra : *François Villon* (1857) et *l'Esclave* (1874).

Got.

GOTA ou **GOTHA**, fleuve côtier de Scandinavie, ayant pour origine le Kiar Elf, rivière née en Norvège, puis coulant en Suède par le lac Venern. A sa sortie, le Gota saute par les chutes de Trollhättan. Embouchure dans le Cattégat par deux bras, dont un à Göteborg. Cours : 650 kil.

GOTA-KANAL. V. Gothie (canal de).

GOTALAND. Géogr. V. Gothie.

GOTEBORG ou **GOTHENBOURG**, ville maritime de la Suède [illegible], à l'embouchure du bras méridional du Gota ; 1[illegible] hab. Port excellent, presque toujours [illegible]. La ville a été fondée en 1619 par Gustave-Adolphe. — Le *lac de Goteborg-et-Bohus* a [illegible] km. carrés [illegible] hab. ; c'est un pays agricole [illegible] relativement tempéré.

GOTERA, v[illegible] de l'Amérique centrale (république du Salvador), chef-lieu de dép.

GOTESCALC ou **GOTESCHALK.** Biogr. V. Gottschalk.

GOTHA, v[illegible] d'Allemagne, qui fait partie du duché de Saxe-Cobourg-Gotha, [illegible] sur les bords de la Nesse, affluent de la Werra, au pied des hauteurs de la forêt de Thuringe, [illegible] pays, grâce à ses banques [illegible] et à son école de commerce, une grande importance économique. Elle possède encore l'admirable Institut géographique fondé par Justus Perthes en 1785, où se trouve la plus complète collection de cartes et documents géographiques du monde entier.

La ville de Gotha contient aussi quelques beaux édifices, parmi lesquels l'hôtel de ville, qui date de 1[illegible], la cathédrale, des XIVe et XVe siècles, et le château de Friedenstein qui domine la ville et qui a été reconstruit au XVIIe siècle. Sur la place principale se dresse un monument de style mêlé, élevé à la mémoire des victimes de la guerre de 1870-1871.

Gotha (Almanach de). V. Almanach de Gotha.

GOTHENBOURG (Géogr.). V. Goteborg.

GOTHIE ou **GOTALAND** (de *Gotarike* ou *royaume des Goths* des Suédois), nom donné à la région méridionale de la Suède, la plus douce de climat, la plus fertile et la plus peuplée.

GOTHIE (canal de) ou **GOTA-KANAL**, grande voie navigable de Suède, qui met en communication les lacs Wettern et Wenern avec la Baltique. Projeté sous le règne de Gustave Wasa, il ne fut creusé que sous celui de Charles XIV. La longueur du canal proprement dit, est de 75 kilom.

GOTHIE (Marche de). Géogr. V. Septimanie.

GOTHIQUE (*tik*) adj. Qui vient des Goths, qui est fait à l'imitation des Goths : *Les nations, Les coutumes* gothiques. *La langue* gothique.

Fam. Qui est du moyen âge, trop ancien, arriéré : *Un habit* gothique. *Des préjugés* gothiques.

— B.-arts. Se dit d'un genre de peinture et de sculpture caractérisé par le fini des détails et la naïveté de l'expression : *Statue, Tableau* gothique. ‖ Se dit de l'architecture ogivale qui succéda au style roman : *Eglise* gothique. *Fenêtres* gothiques. — Substantiv. n. m. Style, architecture gothique : *Architecture dans laquelle domine le* gothique.

— Diplom. et calligr. *Ecriture gothique*, Ecriture à formes anguleuses, qui, vers la fin du XIIe siècle, a succédé, en Europe, à l'écriture romane et fut remplacée, au XVe, par l'italique. (Fixée par les premiers essais typographiques, elle donna naissance au *caractère gothique*, encore usité dans les ouvrages allemands.) — Substantiv. n. f. : *Ecrire en* gothique. *Une belle* gothique.

abcdefghijklmn
opqrstuvwxyz.

Gothique. (Minuscules.)

ABCDEFGH
IJKLMNOPQ
RSTUVWXYZ

Gothique. (Majuscules.)

— Hist. rom. Nom donné aux vainqueurs des Goths : *Marc-Aurèle le* Gothique.

— Linguist. V. la partie encycl.

— Encycl. Linguist. Le *gothique*, qui serait plus exactement transcrit *gotique* (gotisch), est la langue que parlaient les Goths christianisés de la province de Mésie (entre le Danube et les Balkans) et qui représente le rameau oriental des idiomes germaniques. Il nous est connu surtout par une traduction de la Bible faite au IVe siècle par l'évêque Ulfilas dont il nous reste les quatre Evangiles, la plupart des Epîtres de saint Paul et quelques fragments de l'Ancien Testament. La langue *gothique* a péri avec le peuple qui la parlait. Le manuscrit du VIe siècle qui contient les quatre Evangiles, aujourd'hui à Upsal, le *Codex argenteus*, est écrit en caractères dits *gothiques*. Cet alphabet, inventé par Ulfilas, dérive de l'alphabet grec, transformé à l'usage des Goths, et augmenté de caractères latins et runiques pour la transcription des sons gothiques inconnus à la langue grecque. L'écriture allemande dite *gothique* n'est qu'une transformation de l'alphabet latin et n'a rien de commun avec celle des Goths. Les caractères gothiques sont au nombre de 27. La langue possède 5 voyelles brèves, 7 voyelles longues, 2 semi-voyelles, 3 diphtongues et 25 consonnes (d'après Streitberg). La grammaire du *gothique* est très claire, malgré la rudesse des formes : elle conserve le duel pour le verbe et le pronom, et se sert du médio-passif comme le grec, mais seulement au présent. La syntaxe semble avoir subi l'influence du grec.

Noms	Lettres	Valeur	Chiffres corresp.	Noms	Lettres	Valeur	Chiffres corresp.
Ans.	A	a	1	Nauths	N	n	50
Bairika	B	b	2	Jer	G	j	60
Giba	Γ	g	3	Urus	U	u	70
Dags . . .	D	d	4	Pairthr . . .	P	p	80
Aihvus	E	e	5		Q		90
Qairthr .	Q	kv	6	Raida	R	r	100
Iuja, Ius . . .	Z	z	7	Sigil, Sauil . .	S	s	200
Hagla	H	h	8	Tius	T	t	300
Thaurnus .	Θ	th	9	Vinja	W	v	400
Eis.	I	i	10	Faihu	F	f	500
Kaunzama .	K	k	20	Iggus . .	X	ch	600
Lagus	Λ	l	30	Hvair . . .	Θ	hv	700
Manna. . . .	M	m	40	Othal	O	ô	800
					↑		900

Bibliogr. W. Streitberg, *Eléments de la langue gotique* (1897). Uhlenbeck, *Dictionnaire étymologique abrégé de la langue gotique* (1896).

— Art. Peu de vocables sont aussi impropres que celui qui sert à qualifier cette forme d'art, ce style qui fut la caractéristique et l'aboutissement du moyen âge, qui fut la gloire de la France et son plus beau titre de noblesse, son plus grand moyen d'action. L'emploi du mot *gothique*, pour caractériser l'*art ogival*, est si fortement entré dans l'usage qu'aucune autre dénomination ne saurait être également bien comprise du public. Ce mot est né en Italie, à une époque où tout ce qui venait du Nord était considéré comme barbare : les Goths, aux yeux des descendants de la Rome antique, résumaient tous ces étrangers envahisseurs qui avaient tenté de submerger la civilisation latine ; et, aujourd'hui encore, le mot, par la force d'une longue accoutumance, sert à qualifier ce qui semble gauche, naïf et rude. Pour rester dans la logique et la vérité des faits, il faudrait, cependant, remplacer le mot *gothique* par le mot *français* tout court, pour désigner un art qui est uniquement français, dans son essence, dans ses origines et dans ses développements.

Par *art gothique* il faut surtout entendre l'*architecture gothique* ; car, en ces temps d'unité intellectuelle et de rationalisme, la peinture, la sculpture et tous les arts du mobilier demeuraient fonction architecturale, comme cela s'est vu à toutes les époques vivaces et vraiment originales, et n'étaient, en réalité, que l'appropriation des fonctions architecturales aux besoins matériels ou religieux, aux nécessités de la vie et du climat. Comme chez les Grecs, comme chez les Japonais, comme chez les Arabes, c'est l'architecture qui, dans la France du XIIe et du XIIIe siècle, constitue la force initiale par laquelle sont engendrés tous les dérivés que nous appelons arts décoratifs, qui en pose les principes, en fixe le style, donne naissance à leurs formes.

La connaissance de l'architecture gothique doit s'établir sur trois propositions fondamentales, qui en déterminent les caractères essentiels :

1° Son principe générateur réside non dans la courbe *brisée* des arcs, mais dans la structure *ogivale* des voûtes ; ce qui se réduit à dire que tout son organisme, y compris l'emploi de l'*arc-boutant*, découle de la découverte de la *voûte à nervures*.

2° L'architecture gothique a pris naissance sur le sol français, et, pour préciser, dans l'Ile-de-France. Elle est un produit exclusif et magnifique du génie de la race française ; née en France, elle est partie de là pour gagner de proche en proche les provinces, comme une tache d'huile, et pour bientôt rayonner, grâce à l'influence combinée des évêques, de l'université de Paris et des ordres monastiques, sur tous les pays de l'Europe.

3° Ce prodigieux mouvement d'art et d'expansion intellectuelle qui avait fait de la France la reine du monde, s'est exclusivement produit et propagé par l'architecture *religieuse*. Ni l'architecture civile, ni l'architecture militaire, si riches qu'elles fussent, n'ont contribué isolément à cette grande rénovation ; tous leurs éléments organiques sont empruntés aux édifices destinés au culte.

La découverte d'un artifice de construction assez important pour révolutionner l'art de bâtir ne pouvait sortir que de causes profondes et d'une sorte de nécessité impérieuse, d'une longue suite de tâtonnements. La nécessité résultait du souci d'agrandir les dimensions des églises sur un plan basilical, et de parer à l'instabilité de la voûte romane, à ses chutes répétées résultant de leur défaut de stabilité. Un problème formel s'était donc posé aux constructeurs : à la poussée continue et oblique des voûtes en berceau il fallait substituer un organisme vivant et flexible, qui limitât les poussées, les canalisât, pour ainsi dire, en les reportant sur des points fixes, ou les neutralisât par des méthodes scientifiques, et les adaptât étroitement au plan cruciforme de la basilique. Cet artifice merveilleux, magique même, se trouve dans la voûte d'arêtes appareillée sur une membrure indépendante et élastique, appelée *croisée d'ogive*. A l'aide de cet artifice de nervures entre-croisées, toutes les poussées sont reportées sur les piles, où les arcs-boutants viennent aisément les saisir : de là, stabilité, légèreté, solidité. Comme conséquence indirecte, la voûte nervée devait entraîner l'emploi de l'*arc brisé*. Donc, la réunion dans une même construction de ces trois éléments : voûtes sur nervures, arcs brisés, arcs-boutants, caractérise l'édifice gothique. A ces signes on reconnaît tout de suite un système entièrement inédit dans l'art de bâtir.

Longtemps l'opinion populaire avait cru que cette découverte était due à l'Allemagne, pour l'unique raison que la cathédrale de Cologne était le plus vaste des édifices gothiques. La science archéologique a établi sur des données irréfutables l'origine de la croisée d'ogive, et les Allemands ont été les premiers à en reconnaître la paternité française. La nervure est née dans l'Ile-de-France, et, pour préciser, au sein de cette région de la pierre tendre qui s'étend dans le bassin de l'Oise, entre Noyon, Soissons, Mantes, Paris et Senlis, et qui comprend le Valois, le Beauvaisis, le Vexin, le Parisis et un grand morceau du Soissonnais. Et la fameuse cathédrale de Cologne, loin d'être un point de départ, n'est qu'un fruit de pleine maturité, un résumé éclectique des principales œuvres françaises.

Mais cette transformation capitale des principes de stabilité dans la construction des églises ne s'est pas faite en un jour. Les dernières investigations de la critique consulter, notamment : Louis Gonse, *l'Art gothique* ; Anthyme Saint-Paul, *Histoire monumentale de la France* ; Eug. Lefèvre Pontalis, *les Eglises de transition du diocèse de Soissons*) ne laissent aucun doute sur l'ancienneté des premiers essais et sur la lenteur des progrès apportés à la solution du problème.

Entre l'abside de Morienval (Oise), que les archéologues considèrent à juste titre, aujourd'hui, comme le plus ancien essai subsistant de voûtes nervées, et le chœur de Suger, à Saint-Denis, consacré en 1144, il y a un demi-siècle, les maillons de la chaîne se retrouvent tous, sans exception, dans la région d'éclosion dont il a été parlé plus haut. L'inauguration du chœur de l'abbatiale de Saint-Denis, célébrée en présence d'une foule d'évêques et de hauts dignitaires venus des quatre coins de la France, fut le signe ostensible de ce grand événement architectural, le point de départ d'un élan qui allait être irrésistible. L'art gothique était né ; l'organisme de la voûte, avec la suite de ses conséquences, était constitué. Ce fut une magnifique éclosion, une germination colossale, comme l'humanité n'en avait point encore vu et comme elle n'en reverra pas. La royauté, l'épiscopat, les communes récemment affranchies rivalisèrent d'ardeur, d'enthousiasme pour

Art gothique : 1. Carcassonne (la cité, tour wisigothe (VIIe s.) et de l'Inquisition (XIIe s.); 2. Statuette en ivoire (XVe s.). 3. Chevalier armé (vitrail d'Evreux (XVe s.)). 4. Fontaine en cuivre (XVe s. 5. Campanile de l'hôtel de ville de Prague (XVe s.); 6. Sceau de Jean sans Peur. 7. Ecu d'or *au Soleil* Louis XI. 8. Animal chimérique (N.-D. de Paris (XIIIe s.); 9. Détail d'une des tours de la cathédrale d'Amiens (XIIIe s); 10. Page d'un psautier (XIVe s.); 11. Custode en émail de Limoges (XIIIe s.); 12. Tombeau de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (XVe s.). 13. Tête de crosse épiscopale en ivoire (XIIIe s.). 14. Vitrail du XIIIe siècle (Chartres); 15. Hanap allemand (XVe s.), 16. Châsse en émail de Limoges (XIIIe s.); 17. Ostensoir en argent doré (XVe s.); 18. Maison en bois, à Rouen (XVe s.); 19. Tronc à aumônes en cuivre repoussé (XVe s.). 20. Fonts baptismaux en bronze (XVe s.). 21. Mitre de deuil peinte en noir sur soie blanche (XIVe s.). 22. Marteau de porte (XVe s.); 23. Statues de la façade de la cathédrale de Reims (XIIIe s.); 24. Porte des mariés (église Saint Sebald de Nuremberg [XVe s.]), 25. Coffre en bois sculpté (XVe s.). 26. Pupitre d'église (XIVe s.); 27. Crypte de l'Aquilon, au Mont-Saint-Michel (XIIIe s.).

[illegible] la ferveur [illegible] s, [illegible] prépare [illegible] sur de [illegible] et XV[illegible] ver les [illegible] ques [illegible] de Paris de Rouen, [illegible] Auxerre et [illegible], le [illegible] pierre, et l'entrait, à [illegible], avec les procédés de l'art [illegible] Canterbury, de Lincoln, d'Upsal, [illegible] de Lausanne, de Bamberg. [illegible] Les bas-reliefs de la Merveille, au Mont [illegible] du Louvre, de [illegible] de la [illegible] de Carcassonne témoi[illegible] du génie architectural. Il en était de [illegible] de la peinture appliquée aux ébauches et de la [illegible] de rappeler les chefs-[illegible] qui décorent les façades des ca[illegible] Paris, de Reims, de Bourges, d'Amiens, pour [illegible] la France s'était mise brusquement en [illegible] sur toutes les autres nations de l'Europe. [illegible] en tout aussi durant trois cents ans, jusqu'au [illegible] d'Italie ramenèrent en France le [illegible] modèles [illegible] et de [illegible] jour, au préjudice [illegible] ce pays, à ce mouvement d'idées qui porte le nom [illegible] Renaissance ».

A côtés que les diverses manifestations de l'art se rattachent au décor et au mobilier appartenaient à la même [illegible] directrice. Ainsi qu'on peut le voir dans la planche [illegible] reproductions ci-contre, toutes les formes, qu'elles [illegible] à l'orfèvrerie, au décor des tissus, au vitrail [illegible] au travail du bois, découlaient des mêmes sources [illegible] ration. Jamais l'art n'avait été plus homogène ; le [illegible] unité était complet. Si le patrimoine artistique de la France n'avait pas été dilapidé pendant les désastres de [illegible] — guerre de Cent ans, guerres de Religion, [illegible] Révolution — elle serait le plus beau musée d'art de l'univers, et personne n'aurait osé dire que le moyen âge avait été une époque d'effacement et de barbarie.

GOTHISME *ti-sm'* — rad. *goth*. n. m. Temps où régnait l'architecture gothique et où tous les arts présentaient un caractère analogue ; goût prononcé pour ce genre ; *La transformation du* GOTHISME *commence à Louis XII.*

GOTHLANDIEN, ENNE *d'in, èn'* — de *Gothland*, île suédoise de la Baltique. adj. Se dit d'un étage géologique formant la partie supérieure du système silurien.

— n. m. : *Le* GOTHLANDIEN.

GOTHS, nom des tribus de la Germanie ancienne. — *Le* GOTH.

— Adjectif. : *Peuple* GOTH.

— ENCYCL. Au IIIe siècle de notre ère, les *Goths* étaient établis au nord de la mer Noire. Ils gagnèrent ensuite les rivages de la Baltique. Au IVe siècle, leur empire s'étendait de la Theiss au Don, englobant les Hérules, Vandales, Gépides, etc.

Les Goths entrent vers 237 en contact et en lutte avec l'empire romain. Ils dévastent la Thrace, la Mésie, battent et tuent l'empereur Decius (251). Ils continuent leurs excursions au sud du Danube jusqu'en 269, pillant les côtes d'Asie Mineure, brûlant le temple d'Ephèse, dévastant Athènes. En 269, ils ravagèrent la Crète et Rhodes, et revinrent par Thessalonique ; l'empereur Claude II le Gothique les écrasa à Naissus (Nissa, en Serbie), mais ils recommencèrent sous Aurélien, qui les repoussa au delà du Danube et conclut avec eux une paix à peu près durable en évacuant la Dacie et en abandonnant la rive gauche du Danube (270). Constantin eut encore à lutter contre eux en 321, et Valens eut à faire respecter, les armes à la main, le traité d'Aurélien. Toutefois, leurs incursions sont moins dangereuses à partir de 270 ; ils pénètrent sur le territoire de l'empire comme mercenaires ou comme colons. C'est au IVe siècle que l'évêque Ulfilas les convertit au christianisme arien et traduisit en goth la Bible.

A cette époque, les Goths se divisaient en deux grandes fractions : les Goths de l'Ouest ou *Wisigoths* et les Goths de l'Est ou *Ostrogoths*. Les Ostrogoths, qui s'intitulaient aussi *Greutungues*, étaient établis dans les steppes ; les Wisigoths ou *Thervingues* occupaient les pentes des Karpathes. Les rois ostrogoths appartenaient à la race des *Amales* ; ceux des Wisigoths, à celle des *Baltes* ; les premiers, paraissent sous le règne de Gorhien, ont pour origine un roi légendaire Ostrogotha, dont le successeur, Knivaldi, battit Dèce. Après lui viennent : Rausimuth qui lutta contre Constantin, puis Ariarich, qui traita avec lui (336) ; Geberich, qui vaincquit les Vandales (340) ; Ermanarich qui fut le plus puissant et le dernier des rois goths. L'invasion des Huns amena la chute de l'empire gothique. Les Ostrogoths se soumirent aux envahisseurs et [illegible] au roi Balamber ; les Wisigoths franchirent [illegible] et s'établirent dans l'empire romain. Désormais, [illegible] deux peuples a son histoire particulière.

Goths [illegible] I. *Histoire des Goths*, que Jordanès [illegible] est impossible en dépit de l'éri[illegible] [illegible] ment d'après [illegible] Cassiodore, Trogue-Pompée, Procope, Cassiodore, etc. Aussi Jordanès ne se [illegible] croyait [illegible] temps, dépourvu [illegible] et [illegible] dotné, [illegible] exel[illegible].

GOTO n. m. [illegible] long de [illegible] de tre[illegible] qu'on accorde

Go[illegible]

à volonté au moyen de petits chevalets mobiles sur les[illegible] sont posés. Le goto est un [illegible] sur lequel on joue au moyen de petits dés terminés par un [illegible] d'ivoire et que l'on passe aux doigts). — *Le* GOTO *est l'instrument favori des Japonais de la classe aristocratique.* On écrit aussi GOITO, et TAKI GOTO.

GO-TOBA, empereur du Japon, qui régna de 1181 à 1198, [illegible] la [illegible] il abdiqua. Il s'efforça en vain d'en appeler à la nation asservie pour secouer le joug de la famille des Hojo. Le grand recueil de poésies appelé *Sin-sai-shu* fut rédigé sous son règne.

GOTO YUJO, artiste japonais (1435-1513). Il passe pour avoir créé, au Japon, l'art de ciseler les métaux.

GOTON ou **GOTHON** ou **GOTTE** (dimin. pop. de *Marguerite* pour MARGOTTE) n. f. Fille de campagne. ‖ Prostituée ; femme dissolue.

GOTON (orig. inconn.) n. m. Anneau de fer plat, muni de dents et servant à accrocher le timon.

GOTTER (Frédéric-Guillaume), poète allemand, né et mort à Gotha (1746-1797). Il étudia le droit à Goettingue. L'acteur Ekhof le décida à écrire pour le théâtre. En 1766, il retourne à Gotha, d'où il se rend à Wetzlar comme secrétaire de légation (1767). L'année suivante, il revient à Goettingue, où il fonde, avec Boie, l'*Almanach des muses*. De 1770 à 1772, il fit, à Wetzlar, la connaissance de Goethe et du jeune Jérusalem, dont le suicide lui inspira son épître célèbre *Sur les esprits forts*. Il finit par se fixer dans sa ville natale, en qualité de secrétaire intime de la chancellerie (1771). Son éducation est toute française ; dans le drame, il est le dernier représentant de la tragédie alexandrine. Il remédie par des rimes riches et sonores à son manque d'invention. Ses œuvres parurent : *Opéras* (1778) ; *Poésies* (1787-1788) ; *Comédies* (1795) ; *Œuvres posthumes* (1802).

GOTTESBERG, ville d'Allemagne (Prusse [Silésie]), près de la Lassig, affluent de la Bober ; 7.201 hab. Fabrication de toiles et bonneterie ; mines de houille.

GOTTFRIED ou **GODEFROY de Strasbourg**, l'un des trois grands maîtres de la poésie épique allemande de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle, rival d'Hartmann d'Aue et de Wolfram d'Eschenbach. Sa vie est totalement inconnue. Il a dû mourir entre 1210 et 1220, laissant son unique poème, *Tristan*, inachevé. Gottfried a imité, dans son ouvrage, la version de l'Anglo-Normand Thomas dont il ne reste que des fragments. L'ordonnance du sujet, la peinture des passions et les descriptions appartiennent sans doute à Thomas. La langue de Gottfried se distingue par la clarté, l'aisance et l'élégance. Ses images sont souvent fort belles. Classique est la magnifique description de la vie des amants dans la « Grotte d'amour », au milieu de la forêt. On a reproché à Gottfried l'abus de l'antithèse, des jeux de mots et des répétitions. La dernière édition est celle de W. Golther.

GOTTHARDITE n. f. Minér. Syn. de DUFRÉNOYSITE.

GOTTHELF (Jérémie). Biogr. V. BITZIUS.

GOTTLAND ou **GOTLAND**, île suédoise de la mer Baltique, située entre la partie méridionale de la péninsule Scandinave et la Courlande russe, à 80 kilom. environ du littoral suédois. De forme elliptique, allongée vers le N., où elle se prolonge par l'îlot de Fårö, l'île ne présente que d'insignifiants reliefs. Le climat est doux, et assez chaud pendant les mois d'été pour autoriser la venue de la vigne. L'agriculture, encore assez arriérée, et l'élevage sont, néanmoins, les ressources principales de l'île.

La prospérité de Gottland est ancienne ; ce fut, au moyen âge, avec sa capitale Wisby, ville hanséatique, un centre important de commerce. Occupée par les Danois de 1437 à 1645, restituée ensuite à la Suède, mais quelquefois indépendante de fait, Gottland forme aujourd'hui un département suédois, dont le chef-lieu est *Wisby*, relié par un chemin de fer à la petite ville intérieure de Hunse. Population : environ 55.000 hab. ; superficie : 2.976 kilom. carr.

GÖTTINGEN. Géogr. V. GŒTTINGUE.

GOTTLIEBEN, bourg de Suisse (cant. de Thurgovie), sur la rive gauche du Rhin, près de son entrée dans l'Untersee ; 217 hab. Château où furent détenus le pape Jean XXIII, Jean Huss et Jérôme de Prague.

GOTTOLENGO, bourg d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia], sur le Redone, affluent de l'Oglio ; 2.750 hab.

GOTTORP, ancien duché du Danemark. Il tire son nom du *château de Gottorp*, situé à 2 kilom. à l'O. de Slesvig, ch.-l. du duché, ancienne résidence des évêques, puis des princes de Slesvig, détruit en 1288, reconstruit en 1295, brûlé en 1492 et en 1654, restauré par le duc Adolphe et devenu la résidence des ducs de Holstein-Gottorp. C'est aujourd'hui le siège de l'administration de la province.

GOTTORP, branche de la maison de Holstein, issue de Adolphe, duc de Slesvig et de Holstein, fils de Frédéric Ier, roi de Danemark. Les descendants en ligne directe furent : JEAN-ADOLPHE, duc de Holstein ; Frédéric III ; CHRISTIAN ALBERT, qui est l'auteur de la branche Holstein-Eutin ; FRÉDÉRIC IV ; CHARLES-FRÉDÉRIC, qui épousa Anna Petrovna, fille aînée de Pierre le Grand ; CHARLES-PIERRE-ULRIC qui, reconnu en 1742 héritier présomptif de Russie, puis proclamé tsar, fut assassiné et remplacé sur le trône par sa femme, Catherine II ; son fils fut le tsar Paul Ier.

GOTTSCHALK ou **GOTESCALC** en lat. *Gothescalcus*, théologien, né près de Mayence en 808, mort en 867. Il fit de longs voyages dans l'Europe centrale et orientale et dans l'Asie Mineure. L'archevêque de Véronne, Noting, suspectant ses idées, le dénonça à Raban Maure, archevêque de Mayence, qui le fit examiner par plusieurs évêques. Condamné comme hérétique, il fut anathématisé, fustigé et enfin condamné à la prison perpétuelle. Gottschalk refusa de se rétracter, et les derniers sacrements lui furent refusés. Plusieurs docteurs prirent sa défense et affirmèrent qu'on avait mal compris sa doctrine.

GOTTSCHALK (Louis-Moreau), pianiste et compositeur américain, né à la Nouvelle-Orléans en 1828, mort à Rio de Janeiro en 1869. Il donna des concerts brillants en Europe et en Amérique. Virtuose ou compositeur, Gottschalk était un artiste d'une nature essentiellement originale, parfois étrange, poétique et mélancolique. Quelques-unes de ses compositions devinrent célèbres : *la Bamboula, le Bananier, la Savane, la Danse ossianique, Minuit à Séville, les Yeux créoles, le Banjo, la Valse poétique, la Marche de nuit, la Jota aragonesa*, etc.

GOTTSCHALL (Rudolph), écrivain et publiciste allemand, né à Breslau en 1823. Il fut chassé des universités de Kœnigsberg et de Breslau pour ses opinions démocratiques. Reçu docteur à Kœnigsberg, le ministère prussien lui interdit l'accès de l'enseignement supérieur. Plus tard, il est vrai, il se vit conférer le titre de conseiller intime par le grand duc de Weimar (1875), et la noblesse héréditaire par l'empereur d'Allemagne (1877). Il devint d'abord dramaturge du théâtre de Kœnigsberg, puis de celui de Hambourg. De 1852 à 1865, il résida en Silésie, sauf un court séjour à Posen, où il rédigea la « Gazette de l'Allemagne orientale » (1862). Puis il fut rédacteur des « Feuilles de récréation littéraire » et de la revue « Notre temps » à Leipzig, mais se démit de ces fonctions, en 1887, pour se consacrer exclusivement à ses travaux littéraires. Ses œuvres sont extrêmement nombreuses, mais c'est surtout comme critique qu'il a exercé une grande influence ; citons : *Histoire de la littérature allemande au XIXe siècle* (1855) ; *Poétique* (1858) ; *Portraits et études* (1870-1871). Parmi ses drames : *lord Byron en Italie* (1847) ; *Robespierre* (1848) ; *Lambertine de Méricourt* (1850) ; *Ferdinand de Schill* (1851). Parmi ses romans : *le Veau d'or* (1880) ; *Mademoiselle de Sainte-Amaranthe* (1881) ; *la Statue de pierre* (1891) ; etc.

GOTTSCHED (Jean-Christophe), critique et professeur allemand, né près de Kœnigsberg en 1700, mort à Leipzig en 1766. D'une maturité précoce, il entra à l'université dès l'âge de quatorze ans. La philosophie de Wolff exerça sur lui une influence profonde. En 1724, il devint professeur de poésie à l'université de Leipzig. Reprenant les traditions d'Opitz, il prétendit épurer la littérature allemande par l'imitation française : *Essai d'une poétique critique pour les Allemands* (1730). Son influence fut encore consolidée par la publication de revues conçues sur le plan des revues anglaises, etc., et dont la plus importante portait le titre de : *Contributions à l'histoire critique de la langue, de la poésie et de l'éloquence allemandes* (1732-1744). Il s'attacha surtout à relever le théâtre, tombé dans la platitude et la vulgarité. Sous le titre de : *Théâtre allemand conçu selon les règles des Grecs et des Romains* (1741-1745), il fit paraître un recueil de pièces dues à divers auteurs, les unes traduites, les autres originales, qu'il prétendait ériger en modèles. Son autorité, longtemps incontestée, fut battue en brèche par les Suisses Bodmer et Breitinger, et finit par sombrer sous le ridicule dont le couvrit Lessing, dans ses *Lettres sur la littérature* (1759). — Sa femme, *Louise-Aldegonde-Victoire* KULMUS, née à Dantzig en 1713, morte à Leipzig en 1762, a donné des traductions d'œuvres françaises et anglaises, et quelques pièces de théâtre : *Panthée ; la Française femme de maison*, etc., enfin des *Poésies* et des *Lettres*, remarquables par l'esprit et la pureté du style (1771-1772).

GOTTSCHEE (en slave *Hotzchevie*), bourg d'Austro-Hongrie (Carniole), sur le Rinnsee ; 2.835 hab. Château des princes d'Auersperg. Fabriques de toile, poterie.

GÖTZ. Biogr. et bibliogr. V. GŒTZ.

GÖTZIS. Géogr. V. GŒTZIS.

GOUACHE (de l'ital. *guazzo*, détrempe) n. f. Genre de peinture où l'on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau et de la gomme, rendues pâteuses par une addition de miel ou de quelque autre substance : *L'emploi de la* GOUACHE *donne de la douceur au coloris.* ‖ Tableau peint par ce procédé : *Une belle* GOUACHE.

— ENCYCL. La *gouache* ne doit pas être confondue avec l'*aquarelle*. Dans l'aquarelle, on pose d'abord les tons les plus clairs pour finir par les tons les plus foncés ; dans la gouache, c'est le contraire qui a lieu. On ne trouve dans le commerce que quatre sortes de gouache : la blanche, la jaune, la rouge et la verte. Pour les autres couleurs, on se sert des pains à l'aquarelle.

La gouache est très difficile à conserver dans sa fraîcheur. Elle jaunit à l'air ; elle noircit en un instant sous l'influence de l'hydrogène sulfuré ou du gaz acide sulfureux, notamment dans les salles éclairées au gaz.

La gouache, au siècle dernier, n'était guère employée que pour la peinture des éventails ou pour rehausser certains dessins, comme chez Cochin et Moreau. Mais, aujourd'hui, outre les modèles de papiers peints et de tapisserie, on s'en sert pour la décoration de certains articles de bimbeloterie ou de tabletterie.

GOUACHE n. f. Ancien nom de la perdrix.

GOUACHÉ, ÉE adj. Qui tient de la gouache : *Une miniature* GOUACHÉE.

GOUADAR, ville maritime du Béloutchistan, sur la côte du Mekran (mer d'Oman) ; 4.500 hab. La ville et le district dont elle est le chef-lieu dépendent de l'Iman de Mascate.

GOUAHAM. Géogr. V. GUAM.

GOUAILLER (*a-ill* [*ll* mll.] — orig. inconn.) v. a. Fam. Railler, plaisanter : GOUAILLER *un vaniteux.*

— v. n. Dire des railleries : *Aimer à* GOUAILLER.

Se gouailler, v. pr. Se moquer les uns des autres.

GOUAILLERIE (*a-ill-e-rî* [*ll* mll.] — rad. *gouailler*) n. f. Fam. Plaisanterie, raillerie.

GOUAILLEUR, EUSE (*a-ill* [*ll* mll.]) Fam. Celui, celle qui a l'habitude de gouailler : *Il est rare qu'un* GOUAILLEUR *ait du cœur.*

— Adjectiv. Qui gouaille ; qui convient aux gouailleurs : *Gamin* GOUAILLEUR. *Ton* GOUAILLEUR.

GOUAIS n. m. Vitic. V. GOUET.

GOUAIX, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 10 kilom. de Provins ; 926 hab. (*Gouais.*) Ch. de f. Est.

GOUALETTE (*lèt'*) n. f. Nom vulgaire de la mouette cendrée dont le nom scientifique est *lure tridactyle.*

GOUALIOR ou **GUALIOR**, capitale de l'Etat mahrate de Sindia, tributaire de l'empire des Indes anglaises (Hindoustan septentrional), non loin du Tchambal, affluent de la Djemna ; 101.000 hab. Un rocher à pic domine la vallée ; c'est là que s'élevait l'antique cité ; les Anglais l'ont fortifié d'une façon formidable. Au pied de la face orientale de ce rocher s'élève la ville, qui date du commencement du XVIe siècle. A 3 kilom. de là se trouve la résidence du souverain du Sindia et des autorités indigènes du royaume. — Le *royaume de Goualior* ou de Sindia a 3.525.000 hab., et sa superficie est de 75.283 kilom. carrés.

GOUAN (Antoine), botaniste français, né et mort à Montpellier (1733-1821). Professeur à l'école de médecine

et directeur du jardin des plantes de sa ville natale, il fut l'ami et le correspondant de Linné. On lui doit : *Hortus regius Monspeliensis* (1762) ; *Flora monspeliaca* (1765) ; *Illustrationes et observationes botanicæ* (1773).

GOUANIE (*nî*) n. f. Genre de rhamnacées, comprenant des arbustes grimpants, à feuilles alternes, à fleurs hermaphrodites ou polygames, réunies en grappes ou en épis. (On en connaît une trentaine d'espèces, des régions chaudes. Les feuilles de la *gouania Dominguensis* des Antilles, dite *liane brûlée*, sont astringentes et toniques.)

GOUANIE (*nî*) ou **GOUANIA** n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des cycloptérides, comprenant des formes allongées, arrondies en avant, à tête courte et museau obtus.

Gouanie.

— ENCYCL. Les *gouanies*, à disque adhésif peu développé, ont les régions dorsale et pectorale très basses. L'espèce type du genre est un petit poisson de la Méditerranée, rare sur les côtes françaises, le *gouania Wildenowi*, roussâtre, pointillé de rouge, long de 4 à 6 centimètres.

GOUANIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *gouanie*.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées, ayant pour type le genre *gouanie*. — *Une* GOUANIÉE.

GOUAPE n. f. Pop. Paresseux, vagabond, vaurien. ‖ Conduite de gouapeur. ‖ Bande de gouapeurs.

GOUAPEUR n. m. Pop. Syn. de GOUAPE, dans son premier sens.

GOUAREC ou **GOAREC**, ch.-l. de cant. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 37 kilom. de Loudéac, sur le Blavet ; 782 hab. Fabrique de noir animal. — Le canton a 8 comm. et 8.418 hab.

GOUARÉE n. f. Genre de méliacées trichiliées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, à fleurs en grappes. (On en connaît une trentaine d'espèces, de l'Amérique tropicale. Plusieurs gouarées sont employées en médecine : les *gouaræa purgans, cathartica, Aubletii* (ou *bois-balle*) sont douées de propriétés purgatives et émétiques énergiques. La *gouaræa spicæflora*, ou *bois rouge* de Saint-Domingue, est amère et astringente.)

GOUAZOU, préf. espagn. signif. *cerf*, et qui se retrouve dans divers noms vulgaires de cervidés propres à l'Amérique du Sud. (Le GOUAZOU*poucou* est le cerf des Pampas [*blastocerus campestris*], le GOUAZOU*pita*, le *coassus nemorivagus*, le GOUAZOU*ti*, le *coassus rufus*, etc.)

GOUBAUX (Prosper-Parfait), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1795-1859). Répétiteur à l'institution Sainte-Barbe, il fonda, en 1820, sur la rive gauche et transféra, en 1830, sur la rive droite, une institution qu'il vendit en 1846 à la ville de Paris. Ce fut le collège Chaptal (d'abord collège François-Ier), dont il demeura le directeur. Il avait publié, en 1822, les *Esquisses de mœurs françaises*, et en 1827 une traduction d'*Horace*. Il est surtout connu par ses pièces romantiques signées DINAUX ou PIERRE AUBRY, HAUTEFEUILLE, DORIVO, etc. Ses œuvres les plus connues sont : *Trente ans ou la Vie d'un joueur* (avec Ducange, 1857), et *Richard d'Arlington* (avec Alexandre Dumas, 1832). Il a encore fait jouer : *Clarisse Harlowe* (1832) ; *Louise de Lignerolles* (avec Legouvé, 1838) ; *l'Abbaye de Castro* (1840) ; *Latréaumont* (1840), et *la Prétendante* (1841) [ces deux dernières avec Eugène Sue] ; *la Dot de Suzette* (1842) ; *les Mystères de Paris* (1844) ; *le Morne au diable* (1849) ; *le Juif errant* (1849).

GOUBIN, sergent au 45e de ligne, décapité en 1822. C'était l'un des *quatre sergents de La Rochelle*. V. BORIES.

GOUBLOU, forme assyrienne du nom de la cité phénicienne de *Gebel*, la *Byblos* des Grecs.

GOUCHASP, un des sept feux divinisés par les parsis. C'est le feu des étoiles.

GOUDA ou **TER-GOUW**, ville des Pays-Bas (prov. de Hollande), sur un bras navigable du Lek, branche du Rhin, sur le Petit Yssel, qui y reçoit le Gouwe, dans un pays très plat, sillonné de canaux ; 20.000 hab. Fabrication de briques, de pipes ; excellent fromage. Hôtel de ville avec façade du XVe siècle ; église du XVIe.

GOUDALOUR ou **CADDALORE**. V. CADDALORE.

GOUDAR (Ange), écrivain et économiste français, né à Montpellier vers 1720, mort en Angleterre en 1791. Il passa sa vie presque tout entière à l'étranger, et fut expulsé de Naples en 1774, par ordre de la reine Caroline. Il mourut en Angleterre, dans la misère. Ses principaux ouvrages sont : *les Intérêts de la France mal entendus dans les branches de l'agriculture, des finances et du commerce* (1756) ; *l'Espion chinois ou l'Envoyé secret de la cour de Pékin pour examiner l'état présent de l'Europe* (1768) ; *l'Espion français* (1779). — Sa femme, SARAH **Goudar**, d'origine anglaise, morte à Paris vers 1800, accompagna son mari à Naples, où elle devint la maîtresse de Ferdinand IV. Elle a laissé des *Lettres sur l'Italie* (*Œuvres mêlées*, 1777).

GOUDARGUES, comm. du Gard, arr. et à 27 kilom. d'Uzès, sur la Cèze ; 972 hab. Gisements de phosphate ; sources aux environs et belle forêt.

GOUDCHAUX (Michel), banquier et homme politique français, né à Nancy en 1797, mort à Paris en 1862. Banquier à Paris, il fut, de 1832 à 1834, payeur de la guerre à Strasbourg, puis fit une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe et collabora au « National ». Nommé ministre des finances par le gouvernement provisoire (1848), il quitta le ministère le 5 mars, reprit le même portefeuille sous Cavaignac (juin-oct. 1848), s'attacha à ramener la confiance, et fit voter la réforme postale (24 août). Goudchaux siégea à la Constituante comme député de la Seine, et vota avec les républicains modérés. Il ne fut pas réélu à la Législative. Candidat de l'opposition à Paris en 1857, et nommé au Corps législatif, il refusa de prêter serment, et ne put siéger.

GOUDDA-GOUDDI ou **GOUNDET**, village d'Ethiopie (prov. du Tigré), situé au N. d'Adoua, dans la vallée du Mareb. Le négus Jean y défit, en 1875, deux corps d'armée égyptiens, que le khédive Ismaïl-pacha avait envoyés envahir l'Ethiopie par le N.

GOUDÉA, nom d'un roi de Lagash en Chaldée, qui régnait entre le XXXe et le XXVe siècle avant notre ère. Il combattit les Elamites, et construisit des temples dont les ruines ont été explorées par de Sarzec. Les plus importants des souvenirs sont des inscriptions sur argile et de belles statues en diorite, conservées au Louvre.

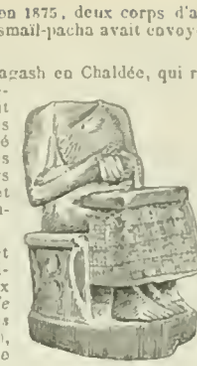

Goudéa (statue, au Louvre).

GOUDEAU (Emile), poète et romancier français, né à Périgueux en 1849. Il débuta par deux recueils de poésies : *Fleurs de bitume, petits poèmes parisiens* (1878) ; *Poèmes ironiques* (1884), dénotant un talent réel, en même temps qu'une certaine recherche du paradoxe. Depuis, il a publié des romans : *la Vache enragée* (1885) ; *les Billets bleus* (1887) ; *le Froc* (1888), histoire d'un séminariste déclassé ; des fantaisies : *Voyages de découvertes du célèbre A. Kempis à travers les Etats-Unis de Paris* (1886) ; *Dix ans de bohème* (1888) ; etc.

GOUDELIN, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 11 kil. de Guingamp, entre le Leff et un de ses affluents ; 2.195 hab. Minoteries.

GOUDELIN (Pierre) [en toulousain **Goudouli**], poète français, né et mort à Toulouse (1580-1649). Protégé par le comte de Cramail et par Henri de Montmorency, il vécut des libéralités des grands, et, à la fin de sa vie, d'une pension que lui accordèrent les capitouls. Ses œuvres, en dialecte toulousain, excitèrent de son temps un vif enthousiasme ; ses pastorales, charmantes de naïve simplicité ; ses ballets (ou mascarades), pleins de gaieté et de verve, valent mieux que les odes où il imite péniblement Malherbe. Son *Ramelet moundi* [Petit rameau mondain] (1617), s'enrichit de trois nouvelles « fleurettes » (1621, 1637, 1646).

GOUDHURST, bourg d'Angleterre (comté de Kent) ; 3.100 hab. Commerce de draps et de bestiaux.

GOUDIMEL (Claude), musicien français du XVIe siècle, né à Besançon en 1505, massacré à Lyon en 1572, à la Saint-Barthélemy, comme huguenot. Il fonda à Rome, un peu avant 1540, une école de musique où il eut pour élèves Palestrina, Nanini, Animuccia, Bettini, Merlo (Della Viola), etc. Plus tard, il retourna en France, et fut, à Paris, l'associé de l'imprimeur de musique Du Chemin (1555). C'est surtout alors qu'il montra une véritable fécondité comme compositeur, et publia : *Quinti Horatii Flacci odæ ad rhythmos musicos reductæ* (1555) ; *Chansons spirituelles de Marc-Antoine de Muret*, à 4 voix (1555) ; *Magnificat ex octo modis*, à 5 voix (1557) ; *les Psaumes de David*, mis en musique en forme de motets, à 16 voix (1562) ; *les Psaumes mis en rimes françoises par Clément Marot et Théodore de Bèze* (1565). Après sa mort, on publia *la Fleur des chansons* (1574). Un grand nombre de ses compositions religieuses se trouvent à Rome, dans les archives du Vatican. Son style est d'une harmonie pure, pleine et toujours d'une absolue correction.

GOUDIN (Matthieu-Bernard), mathématicien et astronome, né et mort à Paris (1734-1817). Il remplit diverses fonctions à la cour des aides, au grand conseil et au parlement, et employa ses loisirs à l'étude des mathématiques. Il s'était intimement lié au collège avec Dionis du Séjour et composa avec lui : *Traité des courbes algébriques* (1756) ; *Recherches sur la gnomonique* (1761), et *Traité des propriétés communes à toutes les courbes* (1778). Goudin a publié seul : *Mémoire sur les éclipses de soleil* (1761) ; *Mémoire sur les usages de l'ellipse dans la trigonométrie sphérique* (1797) ; *Théorie de la distance d'un point à un autre sur la surface d'un solide de révolution* (1812) ; etc. Ses *Œuvres mathématiques et astronomiques* ont été publiées à Paris (1799).

GOUDJBA, GOUDJIBA ou **GOUDJEBA**, ville du Soudan central (Bornou), dans la zone d'influence anglaise, au S.-O. du lac Tchad ; 20.000 hab. Culture du coton.

GOUDJERAT, GOUDJERATE, GOUJERAT, GOUZARAT ou **GUZARAT**, région de l'Hindoustan occidental, s'étendant sur toute la surface de la presqu'île de Kattiavar, et comprenant, au N. de Bombay, une étroite lisière de côtes. Sa superficie totale est de 138.770 kilom. carrés ; sa population, de 8.900.000 hab. En dehors de la presqu'île de Kattiavar, le Goudjerat est traversé par trois fleuves : la Mahi, la Nerbudda, la Tapti ; le sol, au N., est une vaste plaine unie, coupée par les lits très profonds des cours d'eau ; entre la Mahi et la Nerbudda s'avancent les contreforts occidentaux des Vindhyas, et, entre la Nerbudda et la Tapti, les monts Satpoura ; au S. de la Tapti, les gâtes occidentales courent parallèlement à la mer. Le climat n'est tempéré que dans le S., où souffle la mousson du S.-O. ; il est presque partout très malsain. Les produits naturels sont le riz, le blé, l'orge, le sorgho, la canne à sucre et surtout le coton ; la basse vallée de la Nerbudda a des gisements de fer. Le Goudjerat est divisé politiquement en Goudjerat anglais (25.900 kilom. carrés, avec 2.810.000 hab.) ; états feudataires du Gaïkovar ; un grand nombre de petites principautés tributaires ; enfin les possessions portugaises de Daman et Diu.

GOUDJILA, village d'Algérie (prov. d'Oran), à 60 kilom. de Tiaret, au pied d'une montagne. Goudjila servit de dépôt à Abd-el-Kader après la prise de Takdempt.

GOUDJRANVALLA, ville de l'Hindoustan septentrional (Indes anglaises [vice-gouv. du Pendjab, prov. de Raval-Pindi]). Elle est située à 64 kilom. N. de Lahore, entre le Tchinab et la Ravi (bassin de l'Indus) ; ch. de fer ; 26.780 hab. La citadelle renferme l'ancien palais du célèbre Randjit Singh. Le district, dont cette ville est le ch.-l., s'étend sur 7.814 kilom. carrés, et compte 690.000 hab. Le sol en est plat. Céréales.

GOUDJRAT ou **GOUDJARÂT**, ville de l'Hindoustan septentrional (Indes anglaises [vice-gouv. du Pendjab, prov. de Ravalpindi]). Elle s'élève non loin de la rive droite du Tchinab (bassin de l'Indus) ; 15.900 hab. Dans les environs, en 1849, victoire des Anglais sur les Sikhs ; elle mit fin à la seconde guerre du Pendjab. Le district dont cette ville est le ch.-l., s'étend entre le Tchinab et le Djélam, au pied de la chaîne antérieure du Cachemire ; 5.255 kilom. carrés, avec 616.300 hab.

GOUDOK n. m. Violon grossier, sorte de balalaïka (v. ce mot), en usage chez les Russes. Il est monté de trois cordes, et l'exécutant pince la chanterelle avec un doigt de la main gauche, tandis qu'avec l'archet il fait resonner les deux autres cordes.)

GOUDRELLE (*drèl'*) n. f. Se dit, dans certaines régions de la France, pour désigner un couteau de poche de mauvaise qualité.

GOUDRON (de l'ar. *qatran* ou *gitron*, par l'intermédiaire du provenç. *catran*) n. m. Techn. Substance de nature résineuse et empyreumatique, obtenue par la distillation du bois de pin et d'autres arbres verts. ‖ Mastic servant à boucher hermétiquement les bouteilles où l'on veut conserver des substances faciles à se volatiliser.

— Mar. Goudron mêlé d'huile ou de suif, et servant à enduire les cordages, les bâtiments, pour les préserver de l'humidité.

— Minér. *Goudron minéral*. Sorte de bitume ou d'asphalte. ‖ Résidu de la houille et des charbons minéraux, obtenu par distillation en vase clos.

— Pharm. *Eau de goudron*. Eau dans laquelle on a fait macérer du goudron, et que l'on emploie comme excitant des membranes muqueuses.

— ENCYCL. Le *goudron* est le produit liquide qui, dans la distillation sèche de nombreux corps organiques, prend naissance en même temps que certains gaz et se trouve toujours accompagné d'un liquide aqueux acide en ammoniacal. Sa nature varie avec le combustible qui lui donne naissance, mais il est toujours liquide, huileux, visqueux, de couleur brune ou noire et d'odeur empyreumatique. Sa densité est supérieure à 1 ; il est insoluble dans l'eau, et brûle avec une flamme fumeuse, en donnant naissance à des corps solubles dans l'eau et l'alcool. Le goudron le plus important est celui de la houille.

— *Goudron de houille*. C'est surtout un produit secondaire de la préparation du gaz d'éclairage. Le goudron, au sortir des appareils de purification, est mélangé à des eaux ammoniacales. On les sépare par décantation, en faisant arriver le mélange dans de grandes citernes où les eaux ammoniacales surnagent, tandis que le goudron tombe au fond du récipient. On enlève celui-ci après avoir décanté les eaux, et on l'envoie dans une sorte d'alambic, où se fait sa rectification. Le goudron brut se dédouble et donne naissance, selon la température atteinte, à de la benzine et à des résidus commercialement connus sous le nom de brais (v. BRAI), puis, si la température s'élève encore, des *huiles lourdes* employées aujourd'hui à l'éclairage.

— *Goudron de bois*. Le goudron de bois, ou *goudron végétal*, s'obtient par la carbonisation du bois et ne présente ni le même aspect ni la même composition que celui qu'on prépare par la distillation du bois. Le premier est noir, assez liquide, et se rapproche sensiblement du goudron de houille. Il renferme une forte proportion de naphtaline et laisse par distillation un résidu fusible. Le second est assez clair, presque visqueux, et renferme de la paraffine.

La composition du goudron végétal varie suivant la nature du bois employé et les procédés d'extraction. Les variations sont assez grandes pour qu'il soit inutile de donner des analyses qui ne seraient exactes que pour une espèce de bois déterminée, traitée d'une façon également fixe. Outre le goudron provenant directement de la distillation de la houille ou du bois, on en trouve d'autres ayant comme ceux-ci des applications industrielles. Tels sont les *goudrons des fours à coke de métallurgie, de tourbe, de schistes bitumineux, de lignite*, etc.

— Pharm. On emploie surtout en thérapeutique humaine le *goudron végétal*, le *coaltar* ou *goudron de houille* étant réservé à la thérapeutique vétérinaire ou employé comme antiseptique. L'*eau de goudron* s'obtient en faisant macérer vingt-quatre heures dans un litre d'eau 5 grammes de goudron, divisé dans 15 grammes de sciure de bois de sapin. Le *sirop de goudron* s'obtient par solution de sucre dans l'eau de goudron. La *pommade de goudron* se fait avec une partie de goudron et neuf d'axonge. Il faut rejeter l'emploi des émulsions de goudron préparées à l'aide des alcalis, qui dénaturent le produit. Le goudron, pris à l'intérieur, est considéré comme béchique, expectorant, diaphorétique ; à l'extérieur, il est antiparasitaire.

GOUDRONNAGE (*dro-noj'*) n. m. Techn. Action de goudronner, de recouvrir ou d'imprégner de goudron de la toile, des cordages, des ferrures, et, en général, tout ce qui craint l'eau et l'humidité.

GOUDRONNER (*dro-né*) v. a. Enduire de goudron.

Goudronné, ée part. pass. du v. Goudronner.

GOUDRONNERIE (*dro-ne-ri*) n. f. Atelier où l'on prépare le goudron.

GOUDRONNEUR (*dro-neur'*) n. m. Ouvrier qui goudronne les navires.

GOUDRONNEUX (*dro-neû*), EUSE adj. Qui est de la nature du goudron.

GOUDRONNIER (*dro-ni-é*) n. m. Celui qui fabrique ou vend du goudron.

GOUDRONNIÈRE n. f. Techn. Emplacement où l'on fait le goudron dans les bois.

— Méd. Appareil destiné à produire des émanations de goudron.

GOUESNACH, comm. du Finistère, arrond. et à 8 kilom. de Quimper, non loin de l'Odet ; 1.113 hab.

GOUESNIÈRE (La), comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 14 kilom. de Saint-Malo, non loin de la mer ; 853 hab. Ch. de f. Ouest. Source minérale. Château de Bonnaban.

GOUESNOU ou **GOUEZNOU**, comm. du Finistère, arr. et à 7 kilom. de Brest, près de la Penfeld ; 1.511 hab. Tannerie. Eglise du XVIe siècle. Pardon très fréquenté.

GOUET (*gou-è*) — du lat. *gubia*, gouge n. m. Grosse serpe dont les bûcherons et les elagueurs se servent pour couper le bois, ou les vignerons pour faire la pointe des échalas. ‖ On écrit aussi GOUE.

Gouet.

GOUET (*gou-è*) n. m. Variété de cépage à maturité tardive, cultivé dans la Savoie. (Syn., en d'autres régions, GOUAS, GOUAIS, GOUÉ, etc.) ‖ Nom vulgaire de l'*arum*.

GOUET (A[illegible]), h[illegible] français, né en 1813, mort à P[illegible] 18[illegible]. Il [illegible] plus nouvelles et [illegible] voulut [illegible] de l'histoire du rôle [illegible] de montrer que le rôle la royauté, [illegible], le [illegible] de l'*Histoire na[illegible]*, [illegible] pour [illegible] jusqu'à la Renaissance [illegible] 1841 [illegible], pris de désespoir à la suite [illegible] mort [illegible] frère, il se su[illegible] la.

GOUÉZEC, [illegible] du Finistère, arrond. et à 12 kilom. [illegible], près de l'Aulne, 2,251 hab. Ardoisières, [illegible].

GOUFFÉ (Arma[illegible]), chansonnier et vaudevilliste français, [illegible] à Paris en 1775, mort à Beaune en 1845. Il devint, sous le Directoire, sous-chef au ministère des finances, et s'a[illegible], en 1796, à la Société gastronomique et littéraire des *Dîners du Vaudeville*, d'où sortit le *Caveau moderne*. Il y acquit une promptitude célébrité par ses chansons dont quelques-unes sont restées populaires : *Plus on est de fous, plus on rit*; *Éloge de l'eau*; *le Corbillard*, etc. La chanson de Gouffé est gaie, spirituelle, pleine de rondeur et de bonhomie, elle célèbre le vin, la bonne chère, les [illegible] épicuriennes (bien que Gouffé ait été personnellement sobre de goûts et plutôt mélancolique); elle n'a pas les ambitions politiques et philosophiques de celle de Béranger. Gouffé demeure dans la pure tradition française de Panard et devance Desaugiers, dont il fut le rival et l'ami. Ses chansons parurent en quatre « ballons » : *le Ballon d'essai* (1802); *le Ballon perdu* (1804); *Enco e un ballon* (1807), *le Dernier Ballon* (1812). Gouffé collabora aussi, par d'agréables couplets, à nombre de vaudevilles : *les Deux jeunesses*, *le Chaudronnier de Saint-Flour*, *le Duel et le Déjeuner*, *le Bouffe et le Tailleur*, etc.).

GOUFFÉIE (*fé i*) n. f. Bot. Genre de caryophyllées, tribu des alsinées, voisin des sablines, et dont l'espèce type croît sur les rochers de la Provence.

GOUFFIER. Biogr. V. BOISY, BONNIVET, et CHOISEUL-GOUFFIER.

GOUFFOURT (*gou-four'*) n. m. Arme d'hast du moyen âge, qui semble avoir été une courte pique.

GOUFFRE autre forme de GOLFE n. m. Abîme, trou large et profond : *Tomber dans un* GOUFFRE. ‖ Tournoiement d'eau : *Le* GOUFFRE *du Maëlstrom.*

— Poétiq. Mer ; profondeur des eaux :

> Le bord fuit ; devant nous s'étend la mer profonde,
> Partout les cieux, partout les noirs *gouffres* de l'onde.
> DELILLE.

— Fig. Centre vaste et absorbant : *Les hommes vont tous se confondre dans le* GOUFFRE *infini du néant. La grande ville est le* GOUFFRE *de l'espèce humaine.* ‖ Se dit des malheurs ou des misères où l'on tombe comme dans un précipice : *Tomber dans un* GOUFFRE *de maux.*

— Loc. fam. *Un gouffre d'argent*, Dissipateur.

— SYN. Gouffre, abîme, précipice.

— ENCYCL. Geol. V. ABÎMES.

GOUGE (*guuj'* — du lat. *gubia*, même sens) n. f. Techn. Espèce de ciseau creusé en canal, dont se servent les sculpteurs, les menuisiers, les forgerons, les chaudronniers, etc. ‖ Outil servant à couper l'excédent des tuyaux moulés avec lesquelles est construit le four des glaciers. ‖ Tranchet courbe qui sert au cordonnier pour creuser les talons des chaussures, perpendiculairement à la semelle. ‖ Outil en fer avec lequel les maçons poussent des moulures à la main. ‖ Outil en fer avec lequel les arquebusiers creusaient les bassinets des anciens [illegible] à pierre. ‖ Ciseau à deux biseaux concaves, qui sert aux charpentiers pour faire des rivures et des cannelures. ‖ Petit poinçon en fer servant à festonner le fer-blanc. ‖ *Gouge carrée*, Sorte de gouge qui sert aux charrons pour éviter les mortaises. ‖ *Gouge coude*, Celle avec laquelle les harrons agrandissent les trous. ‖ Partie des [illegible] de serrures.

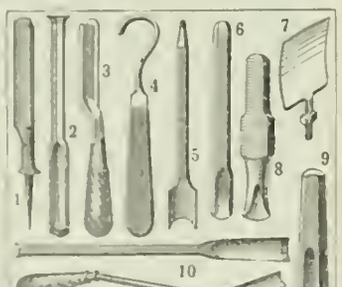

Gouges. 1. De menuisier; 2. Id., triangulaire. 3. De bourrelier. 4. A griffe; 5. A tête de maillet. 6. De chaudronnier, 7. De sabotier; 8. De forgeron. 9. De ferblantier; 10. De charron. 11. A asperges. 12. De maçon.

— Outil [illegible] partie tra[illegible] et rétrécie de quatre sur la [illegible].

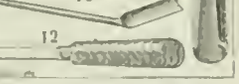
Gouge [illegible].

— A[illegible] d'hast en [illegible] au [illegible], et qui était une espèce d'épieu.

— [illegible] qui sert à rugir [illegible].

GOUGE [illegible] n. f. [illegible] du Midi, [illegible] *Gradugoner* [illegible] GOUGE *et de bouve* [illegible].

GOUGE DE CHARPAIGNE (Mar[illegible]), chancelier de France, [illegible] mort au château de Beaujeu (Puy-de-Dôme) en 1444. Chanoine de Bourges, il fut trésorier du duc de Berry, [illegible] et conseiller général sur le fait des aides (1[illegible]); [illegible] à la rançon [illegible] imposée aux princes d'Orléans par le duc de Bourgogne (1412); s'attacha au dauphin Louis, devint son chancelier et évêque de Clermont en 1415, et fut nommé chancelier de France en 1422. Il se fit l'artisan du rapprochement avec la Bourgogne. Il avait aliéné le favori du roi, J. Louvet, [illegible] à la chancellerie (1425), mais y revint bientôt grâce à Richemont, fut arrêté et détenu pendant plusieurs mois par le comte de Clermont (1427). La disgrâce de Richemont amena celle de Gouge, qui fut confiné dans son évêché.

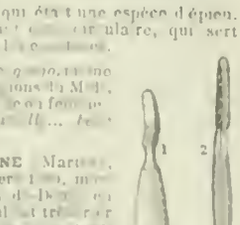

Gouges. 1. A main droite, 2. A tête.

GOUGÉ (*jé*), **ÉE** adj. T. de mar. ‖ *Pomme gougée*, Morceau de bois de la forme d'une pomme, muni extérieurement d'une cannelure circulaire.

GOUGEARD (Auguste), marin français, né en 1827, mort à Paris en 1886. Élève de l'École navale, il se distingua en Crimée et fut promu capitaine de frégate en 1866. A la fin de 1870, général de brigade au titre auxiliaire, il servit sous Chanzy et se distingua à la bataille du Mans. Il devint capitaine de vaisseau en 1873, conseiller d'État en 1879, et ministre de la marine dans le cabinet Gambetta (1881-1882). On a de lui : *Deuxième armée de la Loire, division de l'armée de Bretagne* (1871); *la Marine de guerre, ses institutions militaires depuis son origine jusqu'à nos jours* (1877); *les Arsenaux de la Marine* (1882); *la Marine de guerre, cuirassés et torpilleurs* (1884); etc.

GOUGELHOF n. m. Gâteau alsacien qui se fait dans des moules de terre, en forme de couronne, avec de la farine, des œufs, du beurre, du lait, des raisins secs, et quelquefois des amandes : *Le* GOUGELHOF *est très léger.*

GOUGENOT DES MOUSSEAUX (Henri-Roger), écrivain français, né à Coulommiers (Seine-et-Marne) en 1805, mort en 1876. Légitimiste et catholique ardent, il a publié, entre autres ouvrages : *l'Émancipation aux colonies françaises* (1844); *le Juif, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens* (1869); etc.

GOUGER (*jé*. — Prend un e après le *g* devant A ou O : *Il gougea. Nous gougeons*) v. a. Travailler le bois à la gouge.

GOUGÈRE (*jèr'*) n. f. Gâteau fait avec du fromage blanc, des œufs et de la mie de pain. ‖ On l'appelle aussi GOYÈRE, GOUYÈRE.

GOUGES (Marie-Olympe DE, dame **Aubry**), femme de lettres française, héroïne de la Révolution, née à Montauban en 1748, guillotinée à Paris en 1793. Fille d'une marchande à la toilette, elle eut, dit-on, pour père le poète Lefranc de Pompignan. A quinze ans, elle épousa un ancien gargotier, Aubry, qui mourut l'année suivante, en laissant à sa femme soixante mille livres de rentes. Belle, ambitieuse, pleine de confiance en son intelligence et son esprit, Olympe se rendit à Paris, et, sous le nom d'**Olympe de Gouges**, y mena joyeuse vie. Vers les trente ans, malgré son ignorance, il lui vint l'envie d'écrire des drames : elle présenta successivement à la Comédie-Française : *Zamor et Myrza*; *Lucinde et Cardenio*; *le Mariage de Chérubin*; *le Philosophe corrigé*; *Molière chez Ninon*; la première pièce seule fut jouée sous le titre : *l'Heureux Naufrage*. Quand vint la Révolution, elle se mit à rédiger de nombreux projets de constitution, des pamphlets, etc. Elle avait d'abord servi avec enthousiasme le mouvement révolutionnaire, mais elle pencha ensuite vers la réaction et voulut se charger de défendre Louis XVI. Dans son indignation, elle écrivit à Robespierre une lettre, où elle lui proposait d'aller se jeter à l'eau avec elle. Robespierre la déféra au tribunal révolutionnaire, qui la condamna à mort.

Olympe de Gouges.

GOUGETTE (*jèt'*) n. f. Techn. Petite gouge.

GOUGH (sir Hugh, vicomte), feld-maréchal anglais, né en 1779, mort à Sainte-Hélène, dans le comté de Dublin, en 1869. Entré dans l'armée en 1793, il servit au Cap, aux Antilles, aux Indes, puis en Portugal, se distingua à Talavera (1809), et à Vittoria (1812). Envoyé en Chine en 1841, il s'empara des forts de Canton et signa le traité de paix de Nankin (1842). En 1843, il fut nommé commandant en chef aux Indes où il réprima la révolte des Mahrattes, et écrasa les Sikhs (1849). Il devint général en 1854, fut envoyé, en 1856, à Sébastopol pour remettre au général Pélissier les insignes de l'ordre du Bain, entra au conseil privé, en 1859, et fut enfin promu feld-maréchal en 1862. Charles Napier a laissé de lui un éloge éclatant : « Si son génie militaire avait été aussi grand que son cœur, le duc de Wellington ne serait rien en comparaison de lui. »

GOUGOULANE n. f. Variété de banane.

GOUHENANS, comm. de la Haute-Saône, arrond. et à 10 kilom. de Lure, près de l'Ognon; 680 hab. Mine de sel gemme et source salée; mine de houille. Fabrique de produits chimiques; fours à chaux hydraulique. Ruines d'un château fort.

GOUILLE (*gou-ill'* ll mill.) n. f. ‖ Pop. *Envoyer à la gouille*, Envoyer au diable ; jeter au rebut.

GOUILLON (*gou-yon*) n. m. Pop. Gamin.

GOUIN (mas. de *gouine*) n. m. Mauvais garnement.

— Mar. Matelot de mauvaise tenue.

GOUIN (Alexandre Henri), homme politique français, né et mort à Tours (1792-1871). Il était banquier lorsqu'il fut élu, en 1831, membre de la Chambre des députés. Il vota avec la majorité, et devint ministre du commerce dans le cabinet Thiers (1840). En 1841, il prit la direction de la Caisse d'escompte, qui sombra après la Révolution de 1848. Député d'Indre-et-Loire à la Constituante, puis à la Législative, il se rallia à la politique de l'Elysée, fut membre du Corps législatif de 1852 à 1867 et entra alors au Sénat.

GOUIN (Eugène), homme politique français, fils du précédent, né à Saint-Symphorien, près de Tours, en 1818, prit, en 1843, la direction de la Banque paternelle, devint maire de Tours et de nouveau après la révolution du 4 septembre 1870. Il montra autant de dignité que de fermeté lors de l'occupation prussienne. Député d'Indre-et-Loire en 1871, il appuya la politique de Thiers, puis celle du centre monarchique, mais se rallia à la République en 1874, et devint sénateur inamovible en 1875.

GOUINA, chute formée par le Sénégal, dans la colonie française du Sénégal, entre Médine et Bafoulabé.

GOUINCHE n. f. Cépage rouge, cultivé dans le département de l'Isère.

GOUINE (peut-être de *gouge*, même sens) n. f. Pop. Femme de mauvaise vie.

GOUJARD (*jar'*) n. m. Pop. Ouvrier ferblantier.

GOUJAT (*ja* — du provenç. *goujat*; de même orig. que *gouge*) n. m. Milit. Valet d'armée : *Vision arme les* GOUJATS *et les déserteurs.* (D'Ablanc.) ‖ Par anal. Homme grossier, sans mœurs : *Le duc d'Elbeuf était appelé dans sa maison même le* GOUJAT, *tant sa conduite était indécente avec les femmes et familière avec les valets.* (Mme de Caylus.)

— Constr. Apprenti maçon, qui porte le mortier et les matériaux nécessaires à l'ouvrier maçon. ‖ Dans quelques départements et en particulier dans les Flandres françaises, Garçon de ferme. ‖ Ouvrier d'un feu d'affinerie qui est chargé des travaux les plus secondaires.

— ALLUS. LITTÉR. :

> Mieux vaut *goujat* debout qu'empereur enterré,

Vers de La Fontaine, dans *la Matrone d'Éphèse*, et signif. La vie est le premier des biens.

— ENCYCL. Milit. Les *goujats* étaient des valets qui accompagnaient les combattants pour les servir, porter leurs armes, leurs vivres, etc. Ainsi, un goujat portait le casque d'un homme d'armes, la caisse d'un tambour, le mousquet d'un mousquetaire, etc.

GOUJATERIE (*rî*) n. f. Action de goujat.

GOUJATISME (*tissm'*) n. m. Caractère de goujat.

GOUJET (l'abbé Claude-Pierre), écrivain français, né et mort à Paris (1697-1767). Il fit, chez les jésuites, d'excellentes études et entra dans l'ordre des oratoriens. Peu après, il fut nommé chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital. Érudit de premier ordre et compilateur acharné, Goujet a laissé plus de soixante ouvrages. Parmi les principaux, nous citerons : *Vies des saints* (1730); *Supplément au Dictionnaire de Moreri* (1735); *Suite de la bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* de Dupin (1736); *Dissertation sur l'état des sciences en France depuis la mort de Charlemagne*... (1737), couronné par l'Académie des inscriptions; édition du *Dictionnaire de Richelet* (1738); *Bibliothèque française* (1740 et aun. suiv.), son ouvrage le plus connu. Janséniste convaincu, fervent apôtre du diacre Pâris, il déplut au pouvoir et subit de nombreuses vexations.

GOUJON (du lat. *gobio*, même sens) n. m. Genre de poissons, de la famille des cyprinoïdes, voisin des tanches, et qui abonde vers le mois de juin dans la plupart des rivières aux eaux limpides et à fonds sablonneux. ‖ *Goujon de mer*, Nom vulgaire d'un poisson du genre gobie.

— Pop. Jeune sauteur. ‖ Dupe. ‖ *Faire avaler le goujon à quelqu'un*, Le faire tomber dans un piège ; lui en faire accroire. ‖ *Avaler le goujon*, Mourir. ‖ *Goujon d'hôpital*, Sangsue.

— ENCYCL. Le genre *goujon* comprend des formes allongées, à nageoires dorsale et anale inermes, à mâchoire inférieure munie de deux longs barbillons. L'espèce type est le *goujon commun* (gobio fluviatilis), qui ne dépasse pas 20 centimètres de long. Répandu dans toute l'Europe et le nord de l'Asie, jusqu'en Mongolie, il vit par troupes dans les eaux fraîches, courantes et limpides; fraye plusieurs fois d'avril à mi-août; l'incubation des œufs bleuâtres, fixés aux pierres, dure un mois. Les goujons remontent au printemps des lacs dans les cours d'eau pour y frayer; il leur faut trois ans pour atteindre toute leur taille. Ce sont des animaux voraces, vivant de vers, de larves, de petits mollusques; leur chair est très estimée pour sa finesse; on les pêche à la ligne, au filet, à la carafe, etc. Suivant les régions, le goujon est appelé *goiffon* ou *goffon*, *boffi* ou *goffi*, *jol*, *tragan*, *chabroua*, etc.

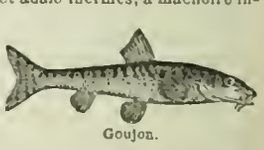
Goujon.

GOUJON (rad. *gouge*) n. m. Archit. et constr. Grosse cheville verticale de fer qui relie le fût d'une colonne à sa base, ou le chapiteau au fût, ou deux autres pièces superposées.

— Techn. Cheville de fer qui sert à lier, à assembler plusieurs pièces de certaines machines. ‖ Goupille de fer, qui réunit les deux portions d'une charnière. ‖ Morceau de bois rond, qu'on met dans les trous des jantes pour les maintenir. ‖ Axe sur lequel tourne une poulie. ‖ Cheville de fer, servant aux doreurs en carrosserie. On l'appelle surtout *goujon de pommes*. ‖ Petite tringle terminant une grille et qui sert à sceller celle-ci dans un mur. ‖ Sorte de tourillon en bois ou en fer, servant à assujettir la partie inférieure d'un poteau sur un dé en pierre. ‖ Sorte de clou à deux pointes, servant à assembler deux planches.

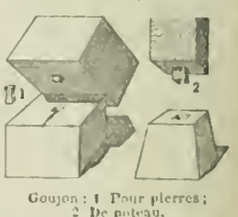

Goujon : 1. Pour pierres; 2. De poteau.

— Télégr. électr. Pièce de fer qui, soulevée par les touches du clavier de l'appareil télégraphique Hughes, rencontre la levre du chariot et la soulève. ‖ *Boîte aux goujons*, Sorte de boîte circulaire où se trouvent rangés les goujons dans l'appareil télégraphique Hughes.

— ENCYCL. Techn. Les *goujons* employés dans la construction des machines sont des pièces taraudées aux deux extrémités, afin de fixer une partie mobile et peu épaisse contre une autre, fixe et plus épaisse. La partie intermédiaire est carrée ou hexagonale, pour qu'on puisse la serrer avec une clef. Le plus souvent, les goujons reçoivent un écrou dont la face postérieure presse la pièce que l'on veut fixer provisoirement. Les couvercles de cylindres à vapeur sont attachés au cylindre lui-même, au moyen de goujons; de même les couvercles de tiroirs, ainsi que les foyers de locomotives que l'on relie à la chaudière.

GOUJON (Jean), sculpteur français de la Renaissance, originaire de Normandie, né à une date incertaine au début du XVIe siècle et mort à Bologne entre 1566 et 1568. Ses premières œuvres authentiques sont à Rouen. Ce sont

les sculptures des portes de Saint-Maclou et la tribune des orgues de la même église (1541). Trois ans plus tard, il sculpte à Paris le jubé de Saint-Germain-l'Auxerrois. C'est là que se trouvaient les *Evangélistes*, aujourd'hui au Louvre; une *Notre-Dame de Pitié* et six têtes de *Chérubins* qui n'ont pas survécu à la destruction du jubé. Le plus important fragment de ce grand travail est la *Déposition de la croix*, qui est allé rejoindre les *Evangélistes* au musée du Louvre. De 1544 à 1547, Goujon décore le château d'Ecouen pour le connétable Anne de Montmorency. Des *Renommées, la Victoire ailée, la Foi, le Sacrifice d'Abraham*, qui de nos jours est à Chantilly, sont les pages les plus célèbres exécutées à Ecouen. En 1547, l'artiste compose l'illustration du *Vitruve de Jean Martin*, qui comporte de nombreuses planches « concernant l'art de massonnerie ». De 1547 à 1549, Goujon s'occupe de la Fontaine des Nymphes, ou Fontaine des Innocents. Les admirables bas-reliefs méplats sculptés par le maître sur cet édicule sont des chefs-d'œuvre. Les sculptures du soubassement furent détachées du monument dès 1812 et transportées au Louvre. Les *Nymphes*, au nombre de cinq, sculptées par Goujon (la sixième est de Pajou et date de la fin du XVIIIe s.), sont à la fois des œuvres modernes par le sentiment et antiques par le caractère. Vers le même temps, l'artiste travaille à la façade de l'hôtel Carnavalet et au château d'Anet. C'est d'Anet que provient la célèbre *Diane* assise, entourant du bras le cou d'un cerf, qui est au musée du Louvre. De 1550 à 1562, Goujon est occupé à la décoration du Louvre, sous la direction de Pierre Lescot. Il donne les célèbres *Cariatides* de la salle dite « des Antiques ». Quant aux trois œils-de-bœuf de la cour du Louvre représentant *l'Histoire, la Gloire et la Renommée, la Guerre désarmée et la Paix*, sculptés par Goujon, ce sont des modèles achevés de ce genre d'ornements. Le nom de Jean Goujon figure sur les comptes de dépenses du Louvre jusqu'en 1562. Goujon, qui était huguenot, paraît avoir quitté la France pour se réfugier à Bologne où, d'après une découverte (1885) de Tommaso Sandonnini, de Modène, il serait mort avant 1568. La tradition longtemps accréditée d'après laquelle Goujon aurait été victime de la Saint-Barthélemy ne saurait subsister aujourd'hui.

Jean Goujon.

GOUJON (Jean-Marie-Claude-Alexandre) conventionnel français né à Bourg en 1766, mort à Paris en 1795. A douze ans, il s'engagea dans la marine, et assista au combat d'Ouessant, navigua pendant quelques années, et séjourna à l'île de France. Revenu en France, il se lia avec Tisset dont il épousa la sœur (1793) et obtint une mention honorable au concours de l'Académie avec son discours : *De l'influence de la morale des gouvernements sur celle des peuples*. Il se donna tout entier à la Révolution. En 1791, il fit l'éloge funèbre de Mirabeau. Procureur syndic du département de Seine-et-Oise (1791), suppléant à la Convention (1791), il remplaça Hérault de Séchelles, condamné à mort. Il refusa l'ambassade de Constantinople et accepta seulement le poste de ministre intérimaire des affaires étrangères, puis fut envoyé en mission aux armées. Rentré à la Convention, il fut, après l'insurrection du 1er prairial, décrété d'accusation avec quelques-uns de ses collègues. Tous furent condamnés à mort; mais, résolus à ne pas monter sur l'échafaud, ils se poignardèrent, Goujon le premier.

GOUJONNER (*jo-né*) v. a. Techn. Fixer des pièces au moyen de goujons (chevilles), afin de les rendre solidaires les unes des autres : GOUJONNER *des poutres, des plaques*.

GOUJONNER v. a. Pop. Duper : GOUJONNER *un naïf*.

GOUJONNIER (*jo-ni-é*) n. m. Sorte d'épervier de dimensions réduites, à mailles très serrées, que l'on emploie pour la pêche du goujon dans les eaux peu profondes.

GOUJONNIÈRE (*jo-ni-èr'*) adj. f. ‖ *Perche goujonnière*, Nom vulgaire d'un petit poisson des rivières de France, la gremille commune (*acerina cernua*), appelée aussi *perche goujonnée, gardonnée, perche à goujon*, etc.

GOUJONNOIR (*jo-noir'*) n. m. Outil de tonnelier, sorte de crapaudine servant à supporter le travail qu'il exécute.

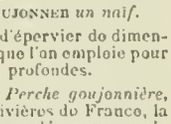
Goujonnoir.

GOUJURE (rad. *gouger*) n. f. Cannelure destinée à recevoir les estropes ou garnitures des poulies, caps de moutons. ‖ *Goujure d'un chouque*, Entaille faite de chaque côté de ce chouque pour y passer l'itague.

GOULA (littéralem. *la Grande*, dans l'idiome non sémitique de la Chaldée), nom d'une déesse qui fut plus tard associée à Ninib, dans le Panthéon assyro-chaldéen. Elle représente la chaleur, la chaleur qui tue comme celle qui vivifie, et elle est l'une des déesses de la médecine.

GOULACH n. m. Art culin. Syn. de GOULYAS.

GOULAINE (BASSE-), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 6 kilom. de Nantes, sur la Loire, près du *canal de Goulaine*; 1.259 hab. Poulven. (Le *canal de Goulaine*, long de 25 kilom., est un canal de desséchement pour les marais tourbeux de la région.)

GOULAINE (HAUTE-), comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 10 kilom. de Nantes; 1.603 hab. Moulins, vanneries, tonnelleries.

GOULARD ou **GOULART** Simon), théologien protestant français, né à Senlis en 1543, mort à Genève en 1628, ayant passé à la Réforme, il fut nommé pasteur à Genève en 1571, et succéda à Théodore de Bèze, comme président du synode de cette ville. Il faut citer parmi ses nombreux ouvrages : *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX* (1576); *Chronique et histoire universelle* (1579); *Recueil des choses mémorables advenues sous la Ligue* (1587-1590, sous le pseudonyme de SAMUEL DU LIS; *Vingt-huit discours chrétiens touchant l'estat du monde et l'Eglise de Dieu* (1591); *Histoires admirables de notre temps* (1607). On lui doit une continuation de l'*Histoire des martyrs*, de Crespin, et des traductions de *Sénèque* et de *Grégoire de Nazianze*. — Son fils, SIMON **Goulart**, né à Genève en 1576, mort à Frederickstadt (Slesvig) en 1628, fut pasteur de l'Eglise wallonne d'Amsterdam, défendit, à Dordrecht, les arminiens et fut exilé avec les chefs des remontrants. On lui doit : *Brief traité de la grâce de Dieu envers les hommes* (1616); *Traité de la Providence de Dieu* (1627).

GOULARD (Marie-Thomas-Eugène DE), homme politique français, né et mort à Versailles (1808-1874). Avocat à Paris, il fut député des Hautes-Pyrénées en 1847, puis à la Législative (1849), où il combattit la politique de l'Elysée et se tint à l'écart sous l'Empire. Elu dans le même département député à l'Assemblée nationale (1871), plénipotentiaire aux conférences de Francfort, puis ministre de France en Italie (1871), ministre du commerce (1872), ministre des finances (1872), il procéda aux opérations de l'emprunt de trois milliards. Ministre de l'intérieur (1872-1873), il contribua à la chute de Thiers (24 mai) et appuya de toutes ses forces le gouvernement de combat.

GOULAS (Nicolas), gentilhomme français, né à Paris en 1603, mort au château de La Motte en Brie en 1683. Il fit son droit à l'université de Bourges. Renonçant à la jurisprudence, il suivit la carrière des armes, fut blessé au siège de Montauban, gagna la Hollande et, en 1626, entra dans la maison de Monsieur, sur laquelle il a écrit des mémoires (1626-1651) publiés par la *Société de l'Histoire de France* (1879-1882).

GOULBI-N-SOKOTO (*Rivière de Sokoto*), rivière du Soudan central, affluent droit du Niger, qui arrose *Sokoto* et se jette dans le Niger, vis-à-vis de Komba.

GOULBOURGA ou **GOULBARGA**, ou **KOULBOURGA**, ville de l'Hindoustan central, dans l'Etat du Nizam. Elle s'élève à 175 kilom. O. de Haïderabad, non loin de la Bhima (bassin du Krichna); ch. de fer; 28.200 hab. — Le district, dont elle est le chef-lieu, a une superficie de 10.526 kilom. carrés et une population de 640.250 hab.

GOULBURN, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), près des sources du Wollondilly; 12.300 hab. Ch.-l. du comté d'Argyle. Mines de cuivre et d'argent; carrières de marbre, d'ardoise et de calcaire.

GOULBURN, comté de la Nouvelle-Galles du Sud. Pays de montagnes riches en mines d'étain, et dont les coteaux produisent un vin assez estimé en Australie. Ch.-l. *Albury*.

GOULBURN (Henry), homme d'Etat anglais, né en 1784, mort en 1856. Membre de la Chambre des communes en 1808, il vota avec les tories, devint secrétaire d'Etat pour l'Irlande en 1808, et en 1810, sous-secrétaire à l'intérieur, puis à la guerre de 1812 à 1821. Chancelier de l'Echiquier de 1828 à 1830, secrétaire d'Etat de l'intérieur de 1834 à 1835, chancelier de l'Echiquier de 1841 à 1846 dans le ministère de Peel, enfin, commissaire des biens de l'Eglise protestante, Goulburn se signala par son intolérance.

GOULD n. m. Ancienne monnaie d'or d'Allemagne.

GOULD (John), naturaliste anglais, né à Lyme-Regis (Dorsetshire) en 1804, mort à Londres en 1881. Il a étudié, en de nombreux voyages, la faune australienne à laquelle il a consacré plusieurs grands ouvrages : *les Oiseaux d'Australie* (1851); *les Mammifères d'Australie* (1845); en outre, il a publié une *Monographie des trochilidés ou Oiseaux-mouches, les Oiseaux d'Europe, les Oiseaux de la Nouvelle-Guinée*; etc.

GOULD (Benjamin Aptherp), astronome américain, né à Boston en 1824. Il prit ses grades à Gœttingue, entra à l'observatoire d'Altona, puis retourna en Amérique, où il accomplit de remarquables travaux de géodésie. Il fut directeur de l'observatoire d'Albany de 1856 à 1859, et fut chargé, en 1868, de l'organisation de l'observatoire de Cordoba (république Argentine), dont il est devenu directeur. Gould a fondé à Cambridge (Massachusetts) et a longtemps dirigé le *Journal astronomique*. Il a publié : *Rapport sur la découverte de la planète Neptune* (1850); *Discussion des observations faites par l'expédition astronomique des Etats-Unis au Chili, pour déterminer la parallaxe du soleil* (1856); etc., et dressé des cartes du ciel très estimées.

GOULD (Jay), financier américain, né dans l'Etat de New-York en 1839, mort à New-York en 1892. Fils d'un fermier, n'ayant qu'une instruction rudimentaire, il travailla très jeune, entra dans un chantier, dont il devint l'associé, puis le propriétaire, fit des entreprises de travaux publics, créa une tannerie, et se lança dans les spéculations. A trente-deux ans, il devint, par un coup de bourse, possesseur du chemin de fer de l'Erié, puis s'empara des principales lignes de chemins de fer des Etats-Unis (40.000 kilom.), ce qui le fit surnommer « le roi des chemins de fer ». Il continua à accroître sa fortune par de formidables spéculations d'accaparement. Il mourut, laissant une fortune de 450 millions de francs. — Son fils aîné, GEORGES, a continué ses affaires.

GOULDIE (*dî*) n. f. Genre de rubiacées génipées, comprenant des arbustes à feuilles opposées, coriaces, à fleurs en cymes. (On en connaît six espèces, des îles Sandwich.)

GOULDIE (*dî*) ou **GOULDIA** n. f. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des trochilidés, comprenant de petits colibris à bec court et fin, à huppe en deux longs brins, à queue prolongée en longs stylets.

Gouldies.

— ENCYCL. Les *gouldies* sont parmi les plus élégants des oiseaux-mouches. On en connaît quelques espèces, de l'Amérique tropicale; leur taille ne dépasse pas 5 centimètres, mais leur queue a une longueur égale. La *gouldia Popeloiri*, de la Nouvelle-Grenade, est vert doré, avec la queue violette, le dos coupé par une bande blanche.

GOULE (de l'ar. *ghul*, fondre impétueusement) n. f. Espèce de vampire femelle qui, selon les croyances orientales, dévore les morts pendant la nuit.

— ENCYCL. D'après la légende, les *goules*, ayant l'apparence de femmes jeunes et séduisantes, se réunissaient la nuit dans des cimetières, déterraient les cadavres et les dévoraient. Elles se manifestaient aussi à la lumière du jour et séduisaient des hommes qu'elles égorgeaient pour se repaître de leur sang.

GOULE du lat. *gula*, même sens) n. f. Pop. Bouche, gueule.

GOULEDGOUD, ville de l'Inde anglaise (Deccan (présid. de Bombay); 10.675 hab.

GOULÉE du lat. *gula*, gueule) n. f. Pop. Grosse bouchée.

— Agric. Dans certaines parties de la France, Superficie de terre qui est suffisante pour donner une récolte annuelle capable de nourrir une personne seule.

— PROV. : Brebis qui bêle perd sa goulée, Quand on parle à table, on n'a pas le temps de manger.

GOULET (*lè* — rad. *gueule*) n. m. Mar. Entrée étroite d'un port, d'une rade : *Le* GOULET *de Brest*. ‖ Col d'une bouteille. ‖ On dit mieux, dans ce sens, GOULOT.)

— Artill. Orifice par lequel la fusée communique avec l'intérieur d'une bombe. ‖ On dit plus ordinairement ŒIL.

— Pêch. Sorte d'ailes faites de claies plantées verticalement ou de filets allant en s'évasant de chaque côté de l'entrée de certains verveux et nasses et qui servent à guider le poisson vers l'entrée de ces filets. Ouvertures coniques garnissant l'intérieur des verveux et des nasses et par où le poisson pénètre à l'intérieur de ces engins sans pouvoir ressortir.

GOULETTE (*lèt'*) n. f. Resserrement que l'arrêt des bois flottés produit dans les cours d'eau.

— Archit. Syn. de GOULOTTE.

— n. m pl. Techn. Pierres plates dont on garnit le fond des fours à chaux où l'on brûle du bois.

GOULETTE (LA) [en ar. *Bordj-el-Alouna*], ville maritime de la Tunisie septentrionale, chef-lieu d'un contrôle civil, à 12 kilom. de Tunis. La ville, qui correspond sans doute à *l'oppidum Liquæ* des Romains, et touche au N. aux ruines de Carthage, est divisée en deux quartiers par le Halg-el-Ouâd (gosier de la rivière), chenal étroit et peu profond, qui relie le lac de Tunis à la Méditerranée, et s'ouvre sur une rade vaste et sûre, mais où les navires sont obligés de jeter l'ancre à 1 kilom. de la rive, à cause de l'insuffisance des fonds. La Goulette, qui fut autrefois le port très actif de Tunis, est en décadence depuis que la capitale a son port accessible aux forts bâtiments; mais l'excellence de sa plage de sable fin tend à en faire une agréable station de plaisance; 4.000 hab.

GOULIAFRE (du lat. *gula*, gueule) n. m. Pop. Grand glouton.

GOULIEN, comm. du Finistère, arrond. et à 37 kilom. de Quimper, dans la presqu'île de Douarnenez et entre les baies de Douarnenez et d'Audierne; 1.163 hab. Menhir, tombelles, ancien camp retranché.

GOULIER (*li-é*) n. m. Mâchoire inférieure et partie antérieure du cou du porc, en Normandie.

GOULIER (Charles-Moyse), officier et savant français, né à Richelieu (Indre-et-Loire) en 1818, mort à Paris en 1891. Elève de l'Ecole polytechnique, il servit dans le génie, et devint professeur de géodésie et de topographie à l'Ecole d'application de Metz, puis de Fontainebleau. Il a imaginé, en topographie, plusieurs méthodes nouvelles et plus précises, consignées dans ses *Instructions pratiques* (cours de l'Ecole d'application) et ses *Etudes sur les levers topométriques* (1892), ainsi que de nombreux appareils : l'équerre à prismes, plusieurs tachéomètres, le niveau à collimateur, etc. Atteint par la limite d'âge, Goulier avait été nommé (1879) conservateur du dépôt central des instruments de précision du génie.

GOULISTAN, village de la Russie transcaucasienne (gouv. d'Iélisavetpol), vers la source d'un affluent du Kour. En 1813, traité entre la Perse et la Russie, cédant à cette dernière les districts de Derbent, Bakou, etc.

GOULKISHAR, roi de Chaldée, de la seconde dynastie babylonienne. Il régna de 1889 à 1834 av. J.-C.

GOULLEH (*gou-lè*) n. f. Nom donné, en Egypte, à une sorte d'alcarazas en terre grise et poreuse, servant à maintenir frais les liquides.

GOULLES, comm. de la Corrèze, arrond. et à 35 kilom. de Tulle, non loin de la Maronne; 990 hab. Ruines du château de Carbonières.

GOULOT (*lo* — rad. *gueule*) n. m. Col d'une bouteille ou d'un vase quelconque, dont l'entrée est très étroite : *Le* GOULOT *d'une cruche*.

— Pop. Bouche, gosier.

— Hortic. *Arroser au goulot*, Se servir d'un arroseir dont on a ôté la pomme, pour obtenir un seul jet.

GOULOTERIE (*rî*) n. f. Articles de commerce faits en verre. ‖ On dit mieux GOBELETERIE.

GOULOTTE (rad. *gueule*) n. f. Petite rigole taillée sur la cimaise d'une corniche, pour servir à l'écoulement des eaux. ‖ Conduit recouvert d'une plaque de fonte ou de dalles de pierre et qui conduit à l'égout ou au ruisseau les eaux ménagères. ‖ Petit canal de pierre ou de marbre, ayant une pente douce, et qui est interrompu de distance en distance par de petits bassins où l'eau tombe en cascade. (On dit aussi GOULETTE en ce dernier sens.)

— T. enfantin Bouche.

GOULT, comm. de Vaucluse, arrond. et à 14 kilom. d'Apt, près du confluent du Coulon et de l'Imergue; 1.223 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrière d'ocre.

GOULU, UE (rad. *gueule*) adj. Qui mange avec avidité : *Un enfant* GOULU. ‖ Substantiv. : *Un* GOULU, *Une* GOULUE.

— Hortic. *Pois goulu* ou *gourmand*, Espèce de pois dont on mange les cosses, quand elles sont vertes et tendres.

— Pop. n. f. Femme qui a une grande bouche.

— n. m. Mamm. Nom vulgaire du glouton et de quelques autres animaux voraces.

— Ichtyol. Nom vulgaire, dans certaines parties de la France, de l'anguille et de l'anchois commun. ‖ *Goulu de mer*, Requin.

— n. f. pl. Techn. Sorte de tenaille de serrurier, à larges mâchoires.

— SYN. Glouton, goinfre, gourmand. V. GLOUTON.

— ANTON. Frugal, sobre, tempérant.

GOULÛMENT n. m. [illegible] l'une fa[illegible] gulue, [illegible] boutonnement.

GOULYAS [illegible], **GOULAFF** ou **GOULACH** n. m. Bœuf [illegible]

[illegible] qui se prépare avec de la culotte ou du [illegible] que l'on fait revenir, avec [illegible] Ajoute ensuite, [illegible] poivre rouge, sel, grains de cumin, bouquet [illegible] et laisser cuire trois heures.

GOUM [illegible] tribu, chez les Arabes [illegible] par chaque tribu, pour [illegible] et qui, sous le commandement [illegible] exécutent le service d'éclaireurs.

GOUMBALI, ville d'Éthiopie, capitale du pays des Legas, [illegible] annexée par le Négus, sur une des branches [illegible] du Djarous.

GOUMBOU, ch[illegible] du cercle du Soudan français (Sahel). Le pays de Goumbou a été placé sous la domination de la France par le colonel Archinard. Centre agricole et [illegible].

GOUMI n. m. Bot. Nom d'une espèce de chalef ou [illegible] (Elæagnus longipes; a le fruit pourvu [illegible] et comestible.)

GOUMIER [illegible] n. m. Cavalier faisant partie d'un goum.

GOUMMA, gouvernement ou *ken* du Japon (île de Nippon), 717.0[illegible] hab., sur 6.281 kilom. carr. Ch.-l. *Takasa*.

GOUMRA ou **GOUMRI** n. m. Mus. Sorte de guitare à deux cordes, en usage chez les populations musulmanes du nord de l'Afrique. Le fond est formé d'une écaille de tortue sur laquelle est tendu un parchemin qui fait office de table d'harmonie. Les cordes, faites à un manche dont la longueur ne dépasse guère 40 centimètres, sont maintenues sur cette membrane par un chevalet.)

GOUMROUN ou **GOMROUN** ou **BENDER-ABBASSY**, ville maritime de la Perse, dans la province de Kirmân, sur le détroit d'Ormuz. Son importance date du XVIIe siècle, où Schah-Abbas, en lui donnant son nom, la choisit comme entrepôt de commerce avec l'Inde. Aujourd'hui, elle garde encore le transit d'une partie des tapis de Kirmân, des soies, de l'opium, du henné, des dattes et du thé d'Yezd. Bender-Abbassy possède seulement un mouillage, abrité par les îles de Kichm, de Larak et d'Ormuz; en été, la ville, entourée d'un désert sablonneux et salin, devient une fournaise où il est impossible de séjourner; 8.000 hab.

GOUMTÎ, rivière de l'Hindoustan septentrional, affluent de gauche du Gange, née au pied de l'Himalaya central, dans un marais du Terai, elle arrose la plaine de l'Aoudh, baigne Lukhnow et Felzabad, puis, dans la province de Benarès, Djaupour, et se jette dans le Gange, à 27 kil. N.-E. de Benarès. Cours : 675 kilom.

GOUNA (du sanscr. *guna*, qualité) n. m. Gramm. sanscr. Accroissement de la racine, qui consiste dans l'addition d'un a bref à la voyelle radicale. (Ainsi, la racine *vid* a pour gouna *vaid*, qui devient *véd*. Les linguistes modernes voient dans le gouna un état ancien de la racine.)

GOUNA, massif de l'Abyssinie centrale, dont les pentes occidentales s'inclinent vers le lac de Tsana. Point culminant : 4.231 mètres d'altitude.

GOUNABAD, ville de la Perse du nord-est, dans le Khorassan, sur la bordure sud du Dacht-i-Kâbir ou grand Désert salé. Elle s'élève, à 215 kilom. S.-S.-O. de Méched, dans un pays verdoyant et riche; 30.000 hab. Industrie : faïences, meubles, broderies.

GOUNDAM, localité du Soudan français (cercle de Tombouctou), sur le *marigot de Goundam*, qui fait communiquer le lac Faguibine avec le Niger. C'est un point stratégique important, la clef du Killi et du Kissou; poste français. Aux environs fut massacrée la colonne Boonier (15 janv. 1894).

GOUNDAROVSKAIA, bourg de la Russie d'Europe (Territoire des Cosaques du Don, cercle du Donetz), sur le Donetz, affluent du Don; 7.000 hab. Houille.

GOUNDS Ethnol. V. GONDS.

GOUNÉ, ÉE adj. Gramm. sanscr. Affecté du gouna : *Voyelle* GOUNÉE. *Forme* GOUNÉE.

GOUNGOUNOU, roi de Chaldée, qui régna d'abord sur Nipour. Il s'empara de la ville d'Ourou vers 2400 et y fonda ce que l'on appelle la seconde dynastie d'Ourou, qui régna sur la Basse-Chaldée entière de 2400 à 2300 environ.

GOUNIFIER (de *gouna*, et du lat. *facere*, faire. — Prend deux i de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et au subj. prés. : *Nous gounifions*, *Que vous gounifiiez*) v. a. Gramm. sanscr. Affecter d'un gouna : GOUNIFIER une voyelle.

GOUNOD [illegible] (*Charles* François), musicien français, né à Paris en 1818, mort à Saint-Cloud en 1893, fils d'un peintre de talent. Il fut élève, au Conservatoire, élève d'Halévy pour le contrepoint et de Lesueur pour la composition. En 1839, il remporta le premier prix de Rome à l'Institut. Au retour de son voyage d'Italie, et après avoir fait exécuter une messe à Vienne, il entra comme organiste et maître de chapelle à la [illegible] Missions étrangères, où il resta trois ans. Cependant ce temps que certains compositeurs [illegible] un instant l'idée d'entrer dans les ordres, il composa pour l'Opéra, *Sapho*, qui fut représentée en 1851. Après *Sapho*, Gounod écrivit de jolis chœurs pour [illegible] de l'orchestre, *Ulysse*, puis reparut à l'Opéra avec *la Nonne sanglante* (1854), qui subit un échec. Il se releva [illegible] chute en donnant au Théâtre-Lyrique le *Médecin malgré lui* (1858), dont le succès fut complet, et, l'année suivante, *Faust*, qui ne fut pas apprécié tout d'abord à sa juste valeur, mais qui, depuis lors, a fait triomphalement le tour du monde. *Philémon et Baucis*, qui vint ensuite, fut très bien accueilli au Théâtre-Lyrique (1860), mais *la Reine de Saba* subit un nouvel échec à l'Opéra (1862), bien que cet ouvrage ait obtenu un vif succès en Allemagne et en Belgique. *Mireille*, dont le premier acte peut être considéré comme un chef-d'œuvre, parut au Théâtre-Lyrique en 1864. Après avoir donné à l'Opéra-Comique *la Colombe* (1866), qui n'avait fait représenter à Baden-Baden, Gounod retrouva à ce théâtre, avec *Roméo et Juliette* (1867), un succès presque égal à celui de *Faust*. La carrière dramatique de Gounod se complète avec les ouvrages suivants : *Cinq-Mars*, opéra-comique, 1877; *Polyeucte*, opéra, 1878; *le Tribut de Zamora*, opéra, 1881. Ajoutons la musique écrite pour *les Deux Reines de France*, drame de Legouvé (1872), celle de *Jeanne d'Arc*, drame de Jules Barbier (1873), et celle des *Drames sacrés* de Armand Silvestre et Eugène Morand (1893).

Mais ce n'est pas seulement au théâtre qu'a brillé Gounod; il faut mentionner ses symphonies, ses délicieuses mélodies vocales, dont certaines, comme *la Sérénade*, *le Vallon*, *le Soir*, ont eu tant de vogue; ses cantates, comme *Gallia*, d'une inspiration si élevée; enfin, ses beaux chœurs orphéoniques, et ses chœurs avec orchestre. Mais c'est surtout comme compositeur de musique religieuse que les tendances mystiques de son esprit l'ont servi. Ses deux grands oratorios, *Rédemption* et *Mors et vita*, sont d'une ampleur de forme et d'une noblesse d'accent remarquables; il faut citer après eux un oratorio de moindres dimensions, *Tobie*, puis *les Sept Paroles du Christ*, le beau psaume *Sur le fleuve étranger*, la messe de *Requiem*, la messe de Jeanne d'Arc, la messe de sainte Cécile, la messe du Sacré-Cœur de Jésus, la messe orphéonique, la messe *Angeli Custodes*, les messes solennelles, les messes brèves, un *Te Deum*, un *Stabat Mater*, *Jésus sur le lac de Tibériade*, une méditation sur le premier prélude de Bach (*Ave Maria*), des chœurs religieux, des motets, des cantiques, etc.

Charles Gounod.

Dans la musique profane, on doit à Gounod trois symphonies et un grand nombre de morceaux de piano, dont une série de romances sans paroles. Pour le chant, de nombreux chœurs avec ou sans orchestre, les *Chants lyriques de Saül*, plus de cent mélodies sur paroles françaises; *Biondina*, petit cycle de douze mélodies sur paroles italiennes; d'autres mélodies, en grand nombre, sur paroles anglaises, des cantates, etc.

Gounod n'était pas seulement un musicien de génie, c'était aussi un esprit élevé et un lettré délicat. Admirateur passionné de Mozart, dont il semblait, par la grâce et la pureté de son style, comme une sorte de descendant, il a publié *le Don Juan de Mozart* (1890). Après sa mort, on a publié sous ce titre : *Mémoires d'un artiste* (1896), un volume qui contient des notes auto-biographiques, un certain nombre de lettres et quelques articles parus dans divers journaux. — Gounod était membre de l'Académie des beaux-arts.

GOUNONG-API ou **BRANDEND-EILAND** (*île brûlante*), île de la Malaisie, dans l'archipel de Banda, sur la mer du même nom. Ce n'est, à vrai dire, qu'un volcan qui dresse son cône, perpétuellement actif, au-dessus d'une étroite plage d'alluvions. C'est dans ces parages, entre Api et l'île Vetter, que s'observe, aux équinoxes, le curieux phénomène de la « mer de lait ». Fréquents tremblements de terre et raz de marée.

GOUNONG-TELLO, ville de l'île Célèbes (Malaisie), appelée aussi *Gorontalo*, sur la rive septentrionale de la baie de Tomini. Des fortins ruinés la dominent, souvenir des luttes soutenues par les Hollandais pour réprimer la piraterie en ces parages. C'est aujourd'hui un pacifique marché pour l'or et l'écaille et une agglomération purement indigène de 1.500 à 2.000 hab.

GOUPALOVKA, bourg de la Russie d'Europe (gouv. d'Iékatérinoslav), sur l'Oural, affluent du Dniéper; 6.200 hab.

GOUPIE (*pi*) n. f. Genre de célastracées, comprenant des arbres à feuilles alternes, coriaces, à fleurs en fausses ombelles. (Le type de ce genre est le *goupi glabra*, de la Guyane, plante astringente, dont les feuilles sont employées comme topique contre les ophtalmies.)

GOUPIÉES n. f. pl. Tribu des célastracées à fleurs hermaphrodites isostémones dont le genre *goupie* est le type. — *Une* GOUPIÉE.

GOUPIL (du lat. *vulpecula*, dimin. de *vulpes*, renard. — Vieux).

Goupie. a, coupe de la fleur.

GOUPIL Adolphe-Jules, peintre, né à Paris en 1839, mort à Neuilly (Seine) en 1883. Il était fils du peintre FERDINAND-AUGUSTE-ANTOINE **Goupil**, qui fut attaché comme dessinateur à la manufacture de Sèvres. Élève de son père, puis de Henri Scheffer, il s'adonna d'abord au portrait. Il débuta au Salon de 1857. A partir de 1864, il a exposé des tableaux de genre, dont le caractère dominant est l'élégance et la distinction : *l'Essai de la robe* (1864); *Visite à la jeune mère* (1865); *l'Aumône* (1866); *la Fête de la sœur* (1869); *une Nouvelle en province* (1872); *les Accordailles* (1874); *Intérieur d'atelier*; *En 1795*, jeune femme en costume de merveilleuse; *la Visite de condoléance*; portrait de *Pierre Véron* (1877); *Dernier jour de captivité de Mme Roland* (1880); portrait d'*Arthur Picard*, député (1881); portrait de *Camille Sée* (1882).

GOUPILLAGE (*pi-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de placer des goupilles dans la position qu'elles doivent définitivement occuper. ‖ Action d'arrêter une clavette au point de serrage qui lui est donné. ‖ Action d'assujettir une rondelle sur un arbre tournant. ‖ Action de relier définitivement une soupape à sa tige.

GOUPILLE (*ll* mll.) n. f. Petite fiche, petite broche ou cheville de métal, qu'on passe à l'extrémité de certaines pièces pour les fixer sur d'autres pièces qu'elles traversent ou dans lesquelles elles s'emboîtent. (La goupille est pleine ou fendue, suivant qu'elle sert à maintenir des pièces fixes ou des pièces mobiles; dans ce dernier cas, les deux branches de la goupille sont écartées après coup, lorsque la broche a été mise en place.) ‖ Cordage à l'aide duquel on suspend des poutres ou autres fardeaux entre deux charrettes.

Goupille fendue.

GOUPILLEAU de Montaigu (Philippe-Charles-Aimé), conventionnel français, né et mort à Montaigu (Vendée) [1749-1823]. Il était avocat à Montaigu quand la Révolution éclata. Nommé député de la Vendée à l'Assemblée nationale, il lutta contre les nobles, les prêtres et les émigrés. Député à la Convention, il fut chargé d'une mission en Vendée (1793), mais, accusé de tiédeur, il fut rappelé (1793). Il combattit Robespierre et, après le 9-Thermidor, la Convention l'envoya dans le Midi, pour poursuivre les terroristes. Entré au conseil des Cinq-Cents en 1796, il en sortit en 1797, mais il se tint au courant de la politique, et combattit le décret qui rétablissait les usages du culte catholique. Rentré au conseil en 1798, il s'opposa violemment au coup d'État du 18-Brumaire; ce fut lui qui cria à Aréna : « Frappe, frappe le tyran ! » Il ne voulut accepter aucun poste de l'empereur. Frappé par la loi de 1816 contre le régicide, il dut s'exiler, mais revint en France en 1819. — Il ne faut pas le confondre avec son cousin GOUPILLEAU DE FONTENAY (1749-1823), qui fut également député de la Vendée à la Convention, et membre du Conseil des Anciens.

GOUPILLER (*ll* mll.) v. a. Fixer avec des goupilles.

GOUPILLON (*ll* mll. — Suivant les uns de *goupil*, renard, parce que le goupillon était autref. formé par une queue de renard; suivant d'autres, d'un rad. germain *wipp*, mouvoir, qui a donné *guipon*, *guipillon* et, par corrupt., *goupillon*) n. m. Aspersoir, petit bâton en bois ou en métal au bout duquel sont fixées des soies de cochon, et qui, à l'église, sert à prendre de l'eau bénite ou à en répandre sur les objets que bénit le prêtre. ‖ Ustensile de métal muni d'un manche et terminé par une sorte de boule creuse et percée tout autour de petits trous comme une pomme d'arrosoir, et servant au même usage.

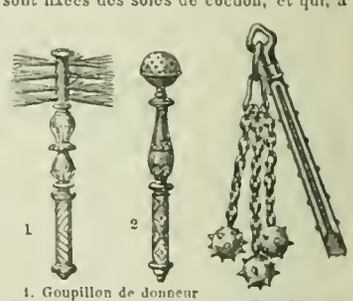

1. Goupillon de donneur d'eau bénite; 2. Goupillon d'officiant. Goupillon d'armes (XVe s.).

— Archéol. Arme de coup qui était un fléau d'armes à plusieurs chaînes, de la nature de l'étrier.

— Techn. Grosse brosse, qui sert aux cartiers pour prendre la colle, et qui ressemble à un goupillon en soies de cochon. ‖ Bâton garni, dans son travers, de plusieurs brins de soies de cochon, dont les chapeliers se servent pour arroser le bassin et la feutrière. ‖ Petit bâton garni de soies passées en divers sens, et qui sert à nettoyer les pots, les bouteilles, les verres de lampe, etc. ‖ Instrument qui sert à mouiller le charbon sur la forge, et qu'on appelle aussi ÉCOUVETTE.

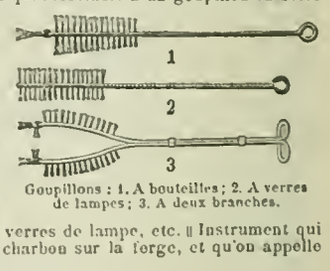

Goupillons : 1. A bouteilles; 2. A verres de lampes; 3. A deux branches.

GOUPILLONNER (*pi-llo-né* [*ll* mll.]) v. a. Nettoyer avec le goupillon : GOUPILLONNER *des bouteilles*.

GOUPILLONNURE (*pi-llo-nur'* [*ll* mll.]) n. f. État de faiblesse de la vigne, provenant de la mauvaise nature du sous-sol. ‖ On dit aussi GOUPILLURE.

GOUPINER v. a. Pop. Travailler. ‖ Arg. Voler.

GOUPINEUR n. m. Pop. Travailleur. ‖ Arg. Voleur.

GOUPY (Joseph), peintre et graveur, né à Nevers, mort à Londres en 1763. Il se fixa de bonne heure à Londres où il se fit connaître comme portraitiste et professeur de dessin. Il eut pour élève George III. Il peignit à l'aquarelle et grava des paysages. On lui doit aussi des caricatures, dont l'une, dirigée contre Hændel, est célèbre.

GOUR, GAOUR ou **GAÛR**, ancienne ville de l'Hindoustan septentrional (présid. du Bengale [prov. de Radjchahi], dont les ruines se trouvent non loin du Gange. Cette ville, dont l'origine remontait à une haute antiquité (c'était peut être la *Gauge regia* de Ptolémée), fut la capitale du royaume hindou du Bengale, du VIIe au XIIIe siècle, époque de la conquête musulmane. En 1639, à la suite d'une terrible inondation du Gange, la ville fut abandonnée.

Gour.

GOUR (plur., plus employé, de GARA) n. m. pl. Nom que l'on donne, dans le Sahara, à une butte isolée, débris d'un plateau disparu, à pente raide et à sommet généralement tabulaire. (Les gours sont le plus

souvent en forme de tronc de cône ou de pyramide, surmontés d'une sorte de chapiteau de tuf calcaire, parfois surplombant.)

GOURA n. m. Genre d'oiseaux, type de la tribu des *gourinés*, comprenant de gros pigeons ardoisés, à tête surmontée d'une large crête déprimée, formée de barbes fines.

Goura.

— Encycl. Les *gouras*, vulgairement appelés *pigeons couronnés*, habitent la Nouvelle-Guinée et les archipels avoisinants, ainsi que l'extrême nord de l'Australie. Ce sont de magnifiques oiseaux, géants des colombidés, vivant dans les forêts. L'espèce la plus commune est le goura couronné (*goura coronata*), répandue dans le nord de la Papouasie; sa chair est fine entre toutes et son beau plumage, mou et abondant, recherché, ainsi que sa crête, pour la plumasserie. Il vit en captivité, mais s'y reproduit peu ou pas. Cet oiseau est de la taille d'une forte pintade; les Papous l'appellent *mambrook*.

GOURA, ville de la colonie italienne de l'Erythrée, à 80 kilom. au S.-O. de Massaouah, sur la nouvelle frontière adoptée par les Italiens et par le négus Ménélick, entre l'Erythrée et la province éthiopienne du Tigré.

GOURABE n. f. Barque de l'Inde, qui porte, comme les kotchs anglais, deux mâts pouvant hisser des voiles carrées. (Leurs goélettes ont des cornes. L'arrière de ces bateaux est plat, carré et haut; l'avant, pointu; ils naviguent avec la mousson et s'aventurent souvent très loin.)

Gourabe.

GOURAGUÉ ou **GOURAGHÉ**, prov. de l'empire d'Ethiopie, séparée du Choa par le cours supérieur de la rivière Aouache. Ce pays, qui s'étend en longueur du N.-E. au S.-O., est coupé longitudinalement par une chaîne de hautes montagnes (2.900 à 3.400 m.) sur les pentes orientales desquelles prend sa source l'Oueblée des Sédama. Populations gallas. Le café est la principale production du pays.

GOURAMI n. m. Espèce de poisson, appartenant au genre osphrenème, originaire des îles de la Sonde et acclimaté aux îles Mascareignes.

— Encycl. Le *gourami* (osphronemus olfax) peut atteindre jusqu'à 2 mètres de long; il est brun rougeâtre doré, rayé transversalement de noir, avec le ventre argenté et piqueté de brun. Ses nageoires pectorales ont un rayon allongé en grand filament. Ce poisson se plaît dans les marais herbeux; au moment de la ponte, il se construit avec des plantes et du mucus, un nid ovoïde, où il emmagasine des globules d'air. La chair est savoureuse.

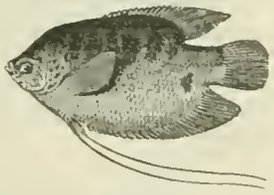
Gourami.

GOURARA, groupe d'oasis du Sahara septentrional, auquel font suite les groupes du *Touat* et du *Tidikelt*. Les oasis du Gourara sont groupées dans un bas-fond (guerara) autour d'une vaste *sebkha* (dépression) aujourd'hui à sec, mais où se déversaient avant l'époque actuelle les cours d'eau descendus de l'Atlas oranais. Le Gourara comprend douze districts, qui sont : Tinerkouk, Ouled-Saïd, El-Haïha, Charouin, Teganet, El-Djereïfet, Timimoun, Deldoul, Deremcha, Tsabit, Aouguerout, Sba. Beaucoup d'indigènes réservent la dénomination de Gourara aux districts situés à l'O. et au N. de la Sebkha, et font de l'Aouguerout et des autres districts méridionaux un groupe à part. Les districts du Gourara renferment environ cent quinze ksours (villages ou châteaux fortifiés), dont la population totale paraît supérieur à 15.000 hab. Elle comprend des Arabes, des Berbères Zenatas, des Harratin et des nègres. La principale agglomération est *Timimoun*.

Le Gourara fut visité en 1860 par Colonieu et Burin, qui y furent assez mal reçus. En 1894, Fort-Mac-Mahon (Hassi-el-Hemour) fut construit dans le Meguiden, à mi-chemin entre El-Goléa et le Gourara. En 1895-1896, Godron, Falconetti, Flamand pénétrèrent au Tinerkouk. En 1900, le Gourara a été occupé par la France et un bureau arabe établi à Timimoun.

GOURAS (Jean), général grec, mort au siège d'Athènes (1827). Dans la guerre de l'indépendance, il commandait un corps de palikares, et repoussa les Turcs devant l'Acropole (1823) et à Marathon. Le gouvernement révolutionnaire l'envoya en Morée, pour y réduire au silence les anciens primates, qui voulaient y établir leur autorité oligarchique. Gouras les vainquit près de Tripolitza (1824) et les soumit. Il combattit ensuite les Turcs, mais ne put empêcher la chute de Missolonghi (1826). Envoyé à Athènes pour défendre cette ville contre Reschid-pacha, sa bravoure fut inutile, et il mourut pendant le siège.

GOURAUD (Mathurin-Claude-Charles), écrivain français, né à Choisy en 1823. Docteur ès lettres (1848), il collabora au « Siècle » et à « l'Ordre », et publia, entre autres ouvrages : *Histoire du calcul des probabilités* (1848); *Essai sur la liberté du commerce des nations* (1852); *Histoire de la politique commerciale de la France* (1854); *Histoire des causes de la grandeur de l'Angleterre* (1856); *Lysis* (1859), roman philosophique; *Ludovic* (1865), comédie; *la Société française et la Démocratie* (1870); *l'École de la République* (1872); *le Prétendant* (1876); etc.

GOURAY (Le), comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 33 kilom. de Loudéac, non loin du fleuve côtier l'Arguenon naissant; 1.965 hab. Granit. Commerce de beurre et d'œufs.

GOURAYA, comm. d'Algérie, départem. d'Alger, sur la côte, entre Cherchell et Ténès; 3.670 hab. Mines de fer et de cuivre dans la région.

GOURAYA, montagne d'Algérie (prov. de Constantine), dont la ville de Bougie occupe les pentes inférieures. Du côté sud, deux mamelons sur lesquels la ville est construite en amphithéâtre, descendent jusqu'à la mer. Ils sont séparés l'un de l'autre par un ravin profond, en arrière duquel est un plateau qui domine la ville, à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer; de ce plateau surgit le *pic du Gouraya* (704 m.), dont les prolongements forment le cap Carbon et le cap Bouack, qui abritent la rade de Bougie du côté du N.-O.

GOURBET (*bè*) n. m. Nom de l'*arundo arenaria* ou roseau des sables dans le Médoc.

GOURBEYRE, bourg des Antilles françaises (île de la Guadeloupe), arrond. et à 7 kilom. de La Basse-Terre, sur l'étang de Walkenaer; 2.500 hab. (*Gourbeyriens, ennes.*)

GOURBI (mot ar.) n. m. Cabane, abri de branchages.

— Fam. *Revenir au gourbi paternel*, Revenir à la maison de son père.

— Encycl. Les *gourbis* sont d'habitude enterrés partiellement, de façon à n'avoir besoin d'autre charpente que de celle de leur toiture, conique ou formée de deux pans appuyés à une faîtière. Dans les murailles formées de clayonnage, on ménage une fenêtre et une porte. Le sol est établi en pente légère, recouvert de claies et entouré d'une rigole pour assurer l'écoulement des eaux. Les gourbis ont l'avantage d'être chauds l'hiver et frais l'été, mais l'inconvénient de mettre les hommes au contact de terres fraîchement remuées et, par là, malsaines.

Gourbi.

GOURBILLAGE (*bi-llaj'* [*ll* mll.]) ou **GOURBIAGE** (*bi-aj'*) n. m. Mar. Action de gourbiller : Gourbillage *d'un trou.*

GOURBILLER (*ll* mll.) v. a. Mar. Evaser l'entrée d'un trou pour y loger la tête d'un clou ou d'une cheville.

GOURCY (Conrad, comte de), agronome français, né à Nancy en 1790, mort en 1869. Il a publié de nombreux *Voyages agricoles* en Angleterre, en Belgique, en France, dans le nord de l'Allemagne, la Hollande, l'Ecosse, etc.

GOURD (*gour'*) n. m. Pop. Friponnerie.

GOURD (*gour'*), **GOURDE** [du lat. *gurdus*, même sens] adj. Enflé. (Vieux.) ‖ Qui est comme perclus par le froid, engourdi : *Avoir les mains* gourdes. — Fig. et fam. *N'avoir pas les mains gourdes, les bras gourds*, Porter des coups nombreux et vigoureux; être prompt à prendre.

— Agric. *Blé gourd*, Blé gonflé par l'humidité.

— n. f. et adj. f. Pop. Imbécile : *Quelle* gourde!

GOURDAN, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 15 kilom. de Saint-Gaudens, près du confluent de la Garonne et de la Noste; 1.510 hab. Pierre calcaire : fabrique de chaux hydraulique, minoterie. Grotte fortifiée.

GOURDAN (Charles-Claude-Christophe), homme politique français, né et mort à Champlitte (Haute-Saône) [1744-1804]. Il était lieutenant criminel assesseur au bailliage de Gray, quand il fut nommé député aux états généraux de 1789. Il eut l'idée, l'un des premiers, de la société des Amis de la Constitution. Président du tribunal du district de Champlitte en 1792, il devint membre de la Convention. Il vota la mort du roi, contribua à la chute de Robespierre, mais combattit la réaction royaliste. Membre du comité de Salut public (1795), du conseil des Cinq-Cents (1797), juge au tribunal de cassation, puis membre du conseil des Anciens, Gourdan resta toujours un ardent républicain. Il a laissé un *Eloge funèbre des ministres Roberjot et Bonnier, égorgés à Rastadt.*

GOURDAULT (Jules), littérateur français, né à Evreux en 1838. Outre des traductions, il a publié des ouvrages intéressants. Les principaux sont : *Sully et son temps* (1873); *Voyage au pôle Nord des navires la* Hansa *et la* Germania (1875); *l'Italie* (1877); *la Suisse* (1878-1880); *A travers Venise* (1882); *la Femme dans tous les pays* (1882); *A travers le Tyrol* (1883); *Du Nord au Midi* (1883); *les Villes de la Toscane* (1888); *De Paris à Paris à travers les deux mondes* (1888); *Naples et la Sicile* (1889); etc.

GOURDE (lat. *cucurbita*) n. f. Bot. Espèce de plante, de la famille des cucurbitacées, ou encore le fruit de cette espèce. ‖ Calebasse, courge séchée et vidée, dont les moissonneurs, les voyageurs, etc., se servent pour porter quelque boisson; même fruit non préparé. On dit encore courde ou, improprement, calebasse.

— Par ext. Bouteille clissée ou garnie de cuir, dont on se sert pour les mêmes usages que de la gourde proprement dite.

— Métrol. Monnaie d'argent plus communément appelée *piastre*. Adjectiv. : *Piastre* gourde.

— Pathol. Sorte d'hydrocèle, affectant la forme d'une gourde.

— Encycl. Bot. La *gourde* (lagenaria vulgaris) est une plante annuelle, herbacée, à feuilles molles et pubescentes, d'un vert glauque, qui grimpe à l'aide de vrilles rameuses. Ses fleurs sont unisexuées, ordinairement monoïques, toujours solitaires; le fruit mûr, renflé de façon assez variable, prend dans sa partie externe la consistance du bois et contient intérieurement une pulpe fongueuse dans laquelle sont disséminées les graines. Originaire des Indes, cette plante est cultivée en France, soit pour l'ornement, soit à cause de ses fruits qui, desséchés, creusés et réduits à leur écorce ligneuse, peuvent être utilisés comme bouteilles. (Ne pas confondre ce fruit avec la vraie calebasse, fruit du calebassier.)

Gourde.

GOURDE (de *gourd*) n. f. Coup qui engourdit. (Vieux.)

GOURDEMENT adv. Pop. Bêtement. ‖ Beaucoup.

GOURDIN (de l'ital. *cordino*, petite corde) n. m. Autref. Corde pour châtier les forçats. (V. garcette.) ‖ Bâton gros et court.

— Archéol. Petit cordage de gréement des galères, du xve au xviiie siècle. (Le gourdin servait à tirer la voile en dedans de la galère, quand on amenait l'antenne. Dans le langage technique, il rentre dans la catégorie des cargues.)

— Métrol. Quart de piastre.

GOURDINER v. a. Bâtonner; donner des coups de gourdin à.

GOURDINIÈRE n. f. Mar. anc. Nom d'une manœuvre des galères qui pendait du mât de trinquet. ‖ *Mère de gourdinière*, Cordage qui retenait la gourdinière sur le mât de trinquet.

GOURDON, ch.-l. d'arrond. du Lot, à 32 kilom. de Cahors, auteur d'une colline de 256 mètres dominant le Bleu, sous-affluent de la Dordogne par le Céou; 4.452 hab. (*Gourdonnais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Eglise des xive et xve siècles; autre église de 1287. Débris des anciennes murailles. — L'arrondissement a 9 cant., 79 comm. et 67.610 hab.; le canton a 10 comm. et 10.033 hab.

Armes de Gourdon.

GOURDON, comm. de Saône-et-Loire, arr. et à 45 kilom. de Chalon-sur-Saône; 1.015 hab. Pierres meulières.

GOURDON (Antoine-Louis, comte de), marin français, né à Paris en 1765, mort en 1833. Engagé dans la marine, Gourdon prit part à la guerre d'Amérique; il était lieutenant de vaisseau en 1789. Il refusa d'émigrer et fut destitué en 1793. Rentré en grâce, il fut envoyé à Saint-Domingue (1802) comme capitaine de vaisseau. Contre-amiral en 1805, il commandait le « Foudroyant » quand l'amiral anglais Gambier incendia la flotte française à Aix : Gourdon réussit à sauver son navire. En 1811, commandant de la flotte de l'Escaut, il se distingua à la défense d'Anvers. Rallié aux Bourbons, il devint vice-amiral en 1822.

GOURDON DE GENOUILLAC (Nicolas-Jules-Henri), romancier et héraldiste français, né et mort à Paris (1826-1898). Il débuta dans les lettres par quelques vaudevilles, et ensuite se livra à des travaux sur la noblesse de France. Il a dirigé longtemps le « Monde artistique » et collaboré au « Grand Dictionnaire Larousse ». Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Grammaire héraldique* (1853), qui eut plusieurs éditions; *Dictionnaire historique des ordres de chevalerie* (1853); *Recueil d'armoiries des maisons nobles de France* (1860); *Dictionnaire des fiefs, seigneuries, châtellenies, etc., de l'ancienne France* (1862); *Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône* (1863); *les Mystères du blason, de la noblesse et de la féodalité* (1867); *les Ordres religieux depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours* (1868), *l'Ecran du roi*, vaudeville en un acte (1868); *Dictionnaire des anoblissements contenant l'indication des anoblissements, maintenues de noblesse, etc., de 1270 à 1790* (1869); *Histoire du capitoulat et des capitouls de Toulouse* (1880); *l'Eglise et la Chasse* (1886); *l'Art héraldique* (1890).

Gourdon de Genouillac.

GOURE (de l'ar. *gharr*, tromper) n. f. En T. de pharm., Toute drogue falsifiée.

GOURÉ, ville du Soudan central (Bornou), sur la frontière du désert; 9.500 hab. Commerce de céréales.

GOUREAU (*ro*) n. m. Grosse variété de figue.

GOURER (rad. *gouré*) v. a. Falsifier des drogues. ‖ Au fig. Duper, tromper.

— Arg. Tromper.

Se gourer, v. pr. Arg. Se tromper. Se redresser, se carrer.

GOURET (*re*) n. m. Jeux. Sorte de jeu de mail.

Gourdes : 1. Garnie de cuir; 2. Clissée; 3. Naturelle.

GOUREUR [illegible] n. m. Celui ou celle qui fausse les dro[illegible], trompeur, trompeuse.

GOURGALLE n. m. Nom vulgaire du crabe tourteau.

GOURGÂN, ou **GÔRGHAN**, fleuve de la Perse septen[illegible] [illegible] montagnes du Khorassan occi[illegible], et [illegible] la mer Caspienne vis à vis de [illegible] A[illegible] l'Epé. Dans sa vallée, que [illegible] au N. le fleuve [illegible] de Gog et Magog, [illegible] de la [illegible] à l'Hyrcanie [illegible] cours [illegible] 1[illegible] kilom.

GOURGANDINE [illegible] n. f. Femme de mauvaises mœurs.

— Archéol. Ornement de femme laissant voir la chemise, à la mode à la fin du XVIIe siècle.

— Mollusq. Nom vulgaire d'une coquille du genre buccin.

GOURGANDINER (rad. *gourgandine*) v. n. Fam. Fréquenter les filles.

GOURGANE ou **GOURGANNE** n. f. Nom vulgaire de la fève de marais.

GOURGANNER (*gou-né*) ou **GOURGANER** v. n. Pop. Faire de la prison.

Gourgandine (costume du XVIIIe s.).

GOURGAUD le baron Gaspard, général français, né à Versailles en 1783, mort à Paris en 1852. Sort de l'Ecole polytechnique en 1799, il entra dans l'artillerie, fit les campagnes de l'Empire, devint officier d'ordonnance de Napoléon en 1811, lui sauva deux fois la vie, et ne le quitta qu'après l'abdication de Fontainebleau, pour passer dans les gardes du corps de Louis XVIII. Au retour de l'île d'Elbe, il reprit ses fonctions, combattit à Waterloo, et fut ensuite choisi pour l'une des trois personnes qui devaient accompagner l'Empereur à Sainte-Hélène. C'est là qu'il écrivit, sous la dictée de l'Empereur, deux volumes, sur huit, des *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, publiés en 1822-1823. Par suite de mésintelligence avec Montholon, il revint, en 1818, sur le continent, passa en Angleterre, d'où il chercha à intéresser les puissances au sort du captif, dans les conférences du congrès d'Aix-la-Chapelle. Une *Relation de la campagne de 1815*, qui lui donna en même temps à Londres (1818), lui valut la saisie de ses papiers et les traitements les plus indignes. En 1821, il put enfin rentrer en France. Il y vécut dans la retraite jusqu'à la révolution de 1830, époque à laquelle on lui confia le commandement de l'artillerie de Paris et de Vincennes. Lieutenant général en 1835, il entra à la Chambre des pairs, fut mis à la retraite en 1848 et élu représentant à l'Assemblée législative par le parti modéré (1849). Outre les ouvrages plus haut cités, on a du général Gourgaud : *Napoléon et la Grande Armée en Russie* ou *Examen critique de l'ouvrage de Ségur* (1824), livre qui fut l'occasion d'un duel entre ce dernier et l'auteur; *Réfutation de la vie de Napoléon par Walter Scott* (1827); *Sainte-Hélène, journal inédit de 1815 à 1818* (1899), publication posthume.

Gourgaud.

GOURGÉ, comm. des Deux-Sèvres, arrond. et à 11 kilom. de Parthenay, au-dessus du Thouet; 1.786 hab. Ch. de f. Etat. Mine de fer; carrière de pierres; moulins.

GOURGEN KHATCHIG. Biogr. V. KOURKEN KHATCHIG.

GOURGOUM, cant. de la Cilicie montagneuse, dans l'Amanos, avec la ville de Markasi, aujourd'hui *Marrach* pour capitale. Du XIe au VIIIe siècle avant notre ère, il fut le siège d'un petit royaume hittite qui, longtemps en lutte avec les Assyriens, fut soumis définitivement à leur empire par Tuklat-pal-Asar II, entre 740 et 730 av. J.-C.

GOURGOURAN n. m. Etoffe de soie des Indes, unie et à bandes formées d'armures diverses.

— Nom marchand d'une coquille du genre cône.

GOURGOUSSER (*gou-sé*) v. n. Pop. Récriminer, se plaindre.

GOURGOUSSEUR (*gou-seur'*), **EUSE** n. Pop. Celui, celle qui gourgousse.

GOURGUES (Dominique DE), navigateur français du XVIe siècle, né à Mont-de-Marsan vers 1530, mort à Tours en 1593. Fait prisonnier en Italie par les Espagnols en 1556, et attaché [illegible] ordre, sur leurs galères, il fut pris par les Turcs, qui le délivrèrent par un commandeur de Malte. Après la [illegible] de Ribaut et de ses compagnons, en Floride, par les Espagnols, il entreprit de les venger; avec trois petits navires et à peine deux cents hommes, il s'empara de deux forts espagnols, puis du fort de la Caroline avec l'aide des Indiens (1567), fit pendre aux mêmes arbres où les compagnons de Ribaut avaient été pendus ses prisonniers « non comme Espagnols, mais comme assassins », puis revint en France, où il fut accueilli avec enthousiasme, mais dut se cacher pour échapper aux poursuites du gouverneur de la province, qui le salait d'Espagne demandait sa tête. Il avait accepté de servir au service d'Elisabeth d'Angleterre pour enlever le Portugal à l'Espagne quand il apprit, avant d'avoir pu se rendre en Angleterre, de Gourgues est proclamé [illegible] de la *Ligue de la Patrie*, qui [illegible] son exp[illegible] en 1567, [illegible] de la [illegible] par [illegible] de Larroque, en 1857, dans la « [illegible] ».

GOURIE, région de la Transcaucasie russe, sur la mer Noire, s'étendant sur [illegible] kilom. de côtes environ, depuis le Rion, au N., jusqu'au [illegible] au S., à l'E. [illegible] montagnes élevées de la [illegible] de l'Ararat et [illegible] sa largeur varie de [illegible] au N., à 20 ou [illegible] au S. La côte est marécageuse et insalubre; le climat [illegible] pluies continuelles en hiver, vents âpres en été; mais le pays est bien arrosé et des plus fertiles : forêts, pâturages, vignes, maïs, millet, lin, riz, chanvre; cire et miel. Les habitants (*Gouriens, ennes*) sont de race géorgienne. L'ancienne capitale, *Ozourgheti*, n'est plus qu'un bourg. La Gourie, dépendante de la Colchide, puis de la Lazique, puis de l'Imérétie, indépendante peu de temps, vers le XVIe siècle, sujette des Turcs ottomans, fut acquise par la Russie en deux fois : 1810 (la souveraineté du « gouriel », ou roi indigène, ne fut supprimée, à la faveur d'une minorité, qu'en 1829), et 1878; aussi distingua-t-on, de 1810 à 1878, une Gourie russe et une Gourie turque.

GOURIET (Jean-Baptiste), publiciste français, né et mort à Paris (1774-1855). Il fonda ou dirigea un certain nombre de journaux, notamment l'« Indépendant », qui devint le « Constitutionnel », et les « Tablettes universelles » (1820). Il doit surtout sa notoriété à une histoire en deux volumes des *Personnages célèbres dans les rues de Paris* (1817), ouvrage rempli d'observation, auquel il donna plus tard le titre mieux approprié de *les Charlatans de Paris*, et à une *Dissertation sur les girouettes et les marionnettes, par le bonhomme Thomas* (1817), autre livre singulier, dans lequel il montre son esprit inventif.

GOURIEV ou **GOURIEF**, ville de la Russie méridionale (gouv. de l'Oural), dans le pays de steppes où l'Europe se sépare de l'Asie, sur une des branches du delta de l'Oural, à 17 kilom. de l'embouchure dans la Caspienne; 5.000 hab. environ. Pêche.

GOURIN, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 55 kilom. de Pontivy; 4.723 hab. Exploitations d'ardoise, pierre à bâtir, minerai de fer. Eglise Saint-Pierre et calvaire, chapelle Notre-Dame-des-Victoires, chapelle Saint-Nicolas (XVIe s.), château Renaissance, aujourd'hui ferme de Kerbignet avec fresques et inscriptions. — Le canton a 5 comm. et 13.247 hab.

GOURIN, ville du Soudan central (Adamaoua), près du confluent de la Bénoué et du Faro. Gourin, à laquelle Rohlfs donnait naguère 12.000 habitants, fut jadis la capitale du royaume de Foumbina.

GOURINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux colombins, famille des colombidés, comprenant une douzaine de genres. — *Un* GOURINÉ.

GOURKHAS. Ethnol. V. GORKHAS.

GOURKO (Joseph-Vladimirovitch), général russe, né en 1828, mort à Tver en 1901. Il entra dans la garde impériale, prit part à la guerre de Crimée, devint colonel en 1861, major général en 1867 et général de division en 1876. Lorsque éclata la guerre contre la Turquie, il commandait l'avant-garde de l'armée du Danube qui, dans un raid devenu célèbre, il conduisit près d'Andrinople, puis il prit Tirnova, occupa les hauteurs de Chipka, battit, en octobre 1877, Chefket-pacha, qui venait secourir Osman-pacha à Plevna; après la chute de cette place, il traversa les Balkans en plein hiver, occupa Sofia (1878), battit l'armée de Soliman-pacha et arriva en vue de Constantinople. Après la guerre, Gourko, devenu adjudant général, reçut le titre de comte (1878). Nommé gouverneur général de Saint-Pétersbourg (1879), il fut relevé de ses fonctions en 1880, à la suite d'attentats contre le tsar. En 1883, il reçut le gouvernement militaire de Varsovie, où il prononça un discours antigermanique, qui eut d'autant plus de retentissement que le général était connu pour ses sentiments gallophiles. Il dut, en raison de sa santé, demander sa mise à la retraite, et fut nommé feld-maréchal (1891).

GOURMA, Etat de la boucle du Niger, faisant partie de la colonie française du Dahomey, borné au N. par le Liptako, à l'O. par le Mossi, au S. par le Borgou, à l'E. par le Gando. Superf. : 74.000 kilom. car. environ.

Le Gourma a été exploré successivement par Barth, Monteil, Decœur et Baud. Ce dernier, en 1897, l'a placé sous le protectorat français. La France a aujourd'hui au Gourma un résident qui est le vrai chef du pays. Les habitants sont agriculteurs et pasteurs, et des colonies de marchands haoussas, dites « Ouangaras », assurent les transactions avec les provinces voisines.

GOURMADE (rad. *gourmer*) n. f. Coup de poing; coup sur la figure : *Se donner des* GOURMADES.

GOURMAND (*man*), **ANDE** adj. Qui mange avec excès les bons morceaux : *Un homme* GOURMAND. ‖ Amateur de certains mets déterminés : *Etre* GOURMAND *de friture, de venaison*. — Substantiv. : *Un* GOURMAND. *Une* GOURMANDE.

— Fig. Amateur, avide : *Etre* GOURMAND *de louanges*.

— Arbor. n. et adj. Se dit : 1° des rameaux qui, absorbant une grande partie de la sève, se développent aux dépens des autres et donnent peu ou point de fruits; 2° des rameaux qui poussent au-dessous de la greffe et qu'il faut supprimer. ‖ *Pois gourmands*. V. GOULU (*pois*).

— Pharm. *Pilules gourmandes*, Sorte de pilules qui servent à exciter l'appétit.

— SYN. Glouton, goinfre, goulu. V. GLOUTON.

— ANTON. Frugal, sobre, tempérant.

— ENCYCL. Arboric. La vigueur des *gourmands* les rend nuisibles aux rameaux fruitiers voisins. Aussi empêche-t-on autant que possible la formation des gourmands, ou, sinon, une fois formés, on tente de les affaiblir en pratiquant l'*arcure* ou le *pincement*, le *palissage*, l'*effeuillement*, l'*incision de l'écorce*, la *torsion*, etc.

GOURMANDER v. a. Autref. Agir en gourmand. (Vieilli.)

— v. n. User de quelque chose avec avidité. ‖ *Gourmander les livres*, Les lire avidement. ‖ *Gourmander son bien*, Dépenser son bien dans des excès. (Vx.)

— Dominer, régenter : GOURMANDER *ses passions, ses sentiments*. ‖ Traiter avec brusquerie, reprendre avec vigueur; réprimander avec sévérité : GOURMANDER *un paresseux*.

— Arboric. *Gourmander un arbre*, En retrancher les branches gourmandes.

— Manèg. Manier rudement : *Un cavalier qui* GOURMANDE *la bouche de son cheval en fait bientôt une rosse*.

— SYN. Gourmander, gronder, quereller, réprimander, tancer. *Gourmander*, c'est reprendre avec dureté, sans ménagement. *Gronder*, c'est faire des reproches à des personnes intimes dont on a le droit d'attendre de la déférence. *Quereller* annonce de l'aigreur et une sorte de dispute. *Réprimander*, c'est reprendre avec autorité, rappeler à son devoir celui qui s'en écarte. *Tancer* est familier ou ironique; si l'on dit quelquefois *tancer rertement*, c'est qu'on veut présenter comme ayant quelque chose de comique ou d'outré la colère de celui qui *tance*.

Gourmandé, ée part. passé du v. Gourmander.

— Art culin. Assaisonné : *Un carré de mouton* GOURMANDÉ *de persil*. (Mol.)

GOURMANDILLER (*ll* mll. — dimin. de *gourmander*) v. a. Faire de légers reproches.

GOURMANDINE n. f. Variété de bonne poire fondante.

GOURMANDISE n. f. Vice du gourmand.

— ANTON. Frugalité, modération, sobriété, tempérance.

GOURMAS (*mass*) n. m. Dans les marais salants de l'Ouest, Canal souterrain, fait, le plus souvent, d'un tronc d'arbre percé et qui conduit l'eau de mer de la vasière dans les aires. ‖ *Faux gourmas*, Autre canal souterrain, qui fait communiquer les couches avec les autres parties de la saline.

GOURME n. f. Pathol. Eruption squameuse, particulière aux enfants.

— Art vétér. Maladie des voies respiratoires qui attaque surtout les jeunes chevaux. ‖ *Jeter sa gourme*, en parlant des jeunes chevaux, Etre affecté de la gourme pour la première fois. — Se dit au fig., dans le langage ordinaire, d'un jeune homme qui vient d'entrer dans le monde, et qui y fait beaucoup de folies : *Il faut que jeunesse* JETTE SA GOURME. (Balz.)

— ENCYCL. Pathol. La *gourme, croûte de lait* ou *impétigo larvé*, est une maladie cutanée, auto-inoculable, caractérisée par des vésico-pustules qui donnent un liquide séchant en croûtes jaunâtres, mais ne laissent pas de cicatrices.

Cette maladie est très fréquente chez les enfants, où elle peut être considérée comme contagieuse. Elle se montre de préférence à la face et au cuir chevelu, mais peut s'étendre à toutes les parties du corps. Elle sévit surtout chez les nourrissons, mais on la trouve aussi chez les grands enfants des deux sexes, lymphatiques et scrofuleux. C'est presque toujours une dermatose bénigne.

On la traite par les soins de propreté les plus minutieux, lotions d'eau boriquée, grands bains tièdes; pour éviter l'auto-inoculation, il faut empêcher que l'enfant se gratte, s'écorche; pour calmer les démangeaisons, on peut employer les poudres analgésiques, notamment celles à l'antipyrine ou à la phénacétine. Comme traitement général, il faut recourir aux toniques et aux reconstituants : huile de foie de morue, sirop de raifort iodé, d'iodure de fer, médication arsénicale, etc. V. IMPÉTIGO.

— Art vétér. La *gourme*, particulière aux jeunes chevaux de trois à cinq ans, est une maladie microbienne et contagieuse. Elle paraît n'atteindre le cheval qu'une fois. Elle est caractérisée par une grande tendance à la suppuration, par des abcès sous-glossiens, par un jetage abondant, floconneux, et peut se compliquer d'angine, de bronchite, de pneumonie, de pleurésie et d'abcès dans tout le corps, même dans la cavité cérébrale.

La gourme simple se termine par résolution ou guérison naturelle, pourvu qu'on tienne l'animal à une bonne température égale et moyenne, qu'on le nourrisse de barbotages tièdes, qu'on détergo les abcès après ponction au moyen de liquides antiseptiques et qu'on donne quelques fumigations de vapeurs tièdes pour faciliter l'écoulement du jetage et guérir le coryza gourmeux. Dans les formes graves, avec fièvre élevée, on donne de la quinine, de l'antipyrine, du borax dans les boissons.

GOURME n. m. Cout. anc. Bas officier de la maison des ducs de Bretagne, appelé aussi GOURME DE CHAMBRE.

GOURMELLE (*mèl'*) n. f. Nom vulgaire de l'orongo, dans les Vosges.

GOURMER v. a. Fam. Battre à coups de poing : GOURMER *un indiscret*.

— Fig. Réprimander, reprendre rudement : *Je cherche la fréquentation de ceux qui me* GOURMENT. (Montaigne).

— Manèg. Mettre la gourmette à : GOURMER *un cheval*.

Gourmé, ée part. pass. du v. Gourmer.

— Fig. Raide, affecté, prétentieux : *Jeune prude* GOURMÉE. *Prendre des airs* GOURMÉS.

Se gourmer, v. pr. Se donner des gourmades l'un à l'autre; se battre.

— Fig. Faire l'important, se donner des airs raides et composés.

GOURMET (*mè*) n. m. Personne qui sait apprécier les bons vins ou les mots recherchés.

— Dans certaines provinces, Courtier en vins. ‖ *Experts gourmets piqueurs de vin*, Titre donné aux experts en vin attachés à l'entrepôt de Paris.

— Dr. féod. *Droit de gourmet*, Celui qu'avait le seigneur d'établir des maîtres gourmets à l'effet de goûter les vins de ses vassaux et d'en déterminer le prix.

— Hist. Officier chargé de goûter les vins.

Gourmette de mors.

GOURMETTE (*mèt'* — rad. *gourmer*) n. f. Manèg. Petit chaînette qui fixe le mors dans la bouche d'un cheval, en réunissant les deux branches après avoir passé sous la ganache. ‖ *Donner un saut à la gourmette*, Raccourcir la gourmette en la tordant légèrement sur elle-même de manière à faire passer une de ses doubles mailles au-dessus des autres.

— Mar. Homme chargé de faire la cuisine à bord des navires ou préposé à la garde des marchandises à bord (usité seulement en Méditerranée.) ‖ Nom donné autrefois au mousse chargé du service du commandant et des officiers.

Gourmette (orfèvr.).

— Orfèvr. Chaîne de montre ou bracelet dont les mailles sont disposées comme celles de la gourmette d'un mors.

— Techn. Sorte de chaînette en mailles d'acier que, dans certains métiers, les ouvriers emploient pour polir.

Gourmette à polir.

GOURMEUR n. m. Syn. provincial de DÉGUSTATEUR.

GOURMONT (Gilles DE), imprimeur français, né vers 1480, mort après 1533. Il est le premier qui ait publié à Paris des éditions d'ouvrages grecs et hébreux. Les principaux sont : *Alphabet grec*, suivi des *Règles pour prononcer le grec*, des *Sentences des sept sages*, des *Vers dorés de Pythagore*, du *Poème moral de Phocylide*, des *Vers de la sibylle d'Erythrée* (1507); *les Œuvres et les Jours* d'Hésiode; *les Amours de Héro et Léandre*; *Grammaire grecque* de Chrysoloras; *Principes de la grammaire hébraïque* (1508); *Grammaire grecque* de

Théodore de Goya (1516). Ses fils Jean et François lui succédèrent.

Gourmont (Rémy de), littérateur français, né à Bazoches-en-Houlme (Orne), en 1858. Etant allé à Paris en 1883, il entra à la Bibliothèque nationale, devint bibliothécaire et fut révoqué en 1891 pour un article intitulé *le joujou « Patriotisme »*. En 1894, il fonda la revue *l'Ymagier*. Erudit, écrivain original et fécond, rédacteur au « Journal » et au « Mercure de France », il a publié notamment : *Merlette* (1886); *les Français au Canada* (1888); *le Château singulier* (1894); *le Pèlerin du silence* (1896); *le Livre des masques* (1897-1898); *le Vieux roi* (1898); *le Songe d'une femme* (1899); *les Saintes du Paradis* (1899); la *Culture des idées* (1900); etc.

Gournable n. f. Longue cheville de chêne, employée à fixer le bordage sur les membrures d'un vaisseau.

Gournabler v. a. Fixer avec des gournables : Gournabler *des bordages*.

Gournablerie (*ri*) n. f. Partie de l'atelier du charpentage où l'on fabriquait les gournables. (Vx.)

Gournablier (*bli-é*) n. m. Ouvrier qui fait les gournables. (Vx.)

Gournah ou **Kournah**, village d'Egypte (Haute-Egypte [moudirièh de Gizèh]), sur la rive gauche du Nil, au N. de la nécropole thébaine; 4.046 hab. Temple de Séti Ier.

Gournau (*no*) n. m. Nom patois du grondin gris (*trigla gurnardus*) sur les côtes occidentales de la France.

Gournay, autref. **Gournay-en-Bray** (lat. *Gornacum*), ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 45 kilom. de Neufchâtel, près des sources de l'Epte, dans les bois et les prairies du pays de Bray; 4.040 hab. Ch. de f. l'Ouest et Nord. Fabriques de toile, tanneries; marché de bestiaux, beurre et fromages renommés. Les anciens remparts de Gournay sont remplacés par de pittoresques boulevards; sous les Petits-Boulevards, cascade du Gouffre. Eglise Saint-Hildevert, du XIIe s.; style de transition entre le roman et le gothique; maisons en bois de la Renaissance. — Le canton a 16 comm. et 10.636 hab.

Armes de Gournay.

Gournay (Marie Le Jars de), femme de lettres française, née et morte à Paris (1566-1645), fille de Guillaume Le Jars, seigneur de Gournay, trésorier de la maison du roi. Attirée de bonne heure par l'étude, elle apprit le latin. A vingt ans, elle lut les *Essais*, qui l'enthousiasmèrent, se rencontra avec Montaigne à Paris (1588) et devint sa « fille d'alliance ». Lorsqu'il mourut, en 1592, elle voua une sorte de culte à son souvenir et donna ses soins à la première édition posthume des *Essais* (1595). Elle alla passer quinze mois en Gayenne (1595-1596), près de la femme et de la fille de Montaigne. En 1589, elle avait fait la connaissance de Juste-Lipse qui répondait en un latin recherché à ses lettres un peu déclamatoires. Elle fréquentait la cour, bien vue de Henri IV, protégée de Richelieu, honorée du public lettré jusque dans les pays étrangers, raillée pour ses ridicules (ses démêlés avec Racan, racontés par Tallemant des Réaux sont bien connus), mais encore plus estimée pour l'honnêteté et la franchise de son caractère. En 1626, elle donna une édition de ses œuvres complètes, sous ce titre : *Ombre de la demoiselle de Gournay*. Elles comprennent des vers, des œuvres de morale; des œuvres de circonstance; des traductions; une histoire romanesque, *le Promenoir de M. de Montaigne* (1588); et surtout des œuvres de polémique littéraire, où se déployait à son aise sa verve batailleuse un peu lourde, mais dépourvue de méchanceté. Elle ne donna pas moins de onze éditions des *Essais* (entre 1595 et 1635). Mlle de Gournay se montre fort attachée au passé. Elle défend Ronsard contre Malherbe, rejetant les règles, défendant les licences, les épithètes, les périphrases, les métaphores, tout ce qu'avait aimé le XVIe siècle. Elle échoua d'ailleurs dans cette besogne anti-classique.

Mlle de Gournay.

Gournay (Jean-Claude-Marie-Vincent, seigneur de), économiste français, né à Saint-Malo en mai 1712, mort en 1759. A l'âge de dix-sept ans, il partit pour Cadix afin de se livrer au commerce. Il y séjourna quinze ans; appelé en France en 1744, il entra en relations avec Maurepas. En 1745 et 1746, il voyage à Hambourg, en Hollande et en Angleterre. Il s'apprêtait à retourner en Espagne quand l'associé de sa maison de commerce mourut, lui laissant tous ses biens. Gournay quitta les affaires, s'installa à Paris, prit le nom d'une terre dont avait il hérité et acheta une charge de conseiller au grand conseil. En 1757, Machault et Maurepas lui firent obtenir la place d'intendant du commerce. Uni à Trudaine, il lutta pour la liberté de l'industrie, la suppression des règlements et des monopoles. Gournay, qui eut pour élève Turgot, a laissé des traductions du *Traité sur le commerce et les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt de l'argent*, par J. Child, et du *Traité sur l'usure*, par Th. Culpeper (1754). Sa doctrine a été exposée par Turgot dans son *Eloge de Gournay*. Il faut lui faire une place à part parmi les économistes du XVIIIe siècle, car il ne partagea pas toutes les idées des physiocrates, et il a vu, comme Adam Smith, que, à côté de la terre, l'industrie est aussi une source de richesse.

Gourney (sir Mathew), homme de guerre anglais, né à Stoke-under-Hamden vers 1310, mort en 1406, fils de Thomas Gourney, un des meurtriers d'Edouard III. Il se distingua à Crécy et à Poitiers. Gouverneur du château de Brest en 1327, Gourney, après avoir participé à la paix de Brétigny (1360), s'engagea dans les grandes compagnies. Il se battit à Auray (1364), aida don Pedro à gagner la bataille de Navarette (1367). Gourney accompagne ensuite le prince Noir dans ses expéditions, devient baron de Guyenne, envahit le Bourbonnais (1369), l'Artois et la Picardie et est fait prisonnier à Soissons. Gouverneur de Bayonne, et sénéchal de Landes, il retourna en Angleterre en 1390 et siégea à la Chambre des lords dans le premier parlement de Henri IV.

Gourock, station balnéaire d'Ecosse (comté de Renfrew), sur l'estuaire de la Clyde; 4.475 hab.

Gouroff (A.-Jardy Dugour, plus connu sous le nom de), littérateur français, né à Clermont-Ferrand en 1766, mort en Russie vers 1840. Frère de la Doctrine chrétienne, directeur du collège de la Flèche, il émigra en Russie, devint professeur et bibliothécaire à Karkov, se fit naturaliser Russe en 1812, prit alors le nom de Gouroff, et fut conseiller d'Etat, directeur de l'université de Saint-Pétersbourg, professeur d'histoire et de littérature. On lui doit : *Histoire publique et secrète de Henri IV* (1790); *Histoire d'Olivier Cromwell* (1795); *Collection des meilleurs ouvrages qui ont été publiés pour la défense de Louis XVI* (1796); *Des révolutions opérées dans l'état social au XVe siècle* (1809); *Essai sur l'histoire des enfants trouvés, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* (1829).

Gourot (*ro*) n. m. Gâteau fait avec du fromage.

Gourou (sanscr. *guru*, lourd, grave, au pr. et au fig.) n. m. Relig. hind. Nom donné, dans l'Inde ancienne, au brahmane versé dans la connaissance des Védas, et qui devenait le maître d'un jeune Indien de l'une des castes supérieures. (Actuellem., le gourou est le religieux qui est le chef religieux de la communauté d'un village.) ‖ Nom donné par les Indiens aux missionnaires chrétiens.

— Bot. *Noix de gourou*, Fruit de la sterculie acuminée.

Gourounsi, cercle du Soudan français, compris entre les deux branches de la Volta, et formé de l'ancien *royaume du Gourounsi* placé sous la domination française, en 1896, par Voulet et Chanoine. Le sol est très fertile et l'élevage donne des résultats remarquables. Les montagnes semblent constituer le nœud orographique des rivières qui se jettent dans le Niger ou dans le golfe de Guinée. Ch.-l. *Sati*.

Gourse n. m. Petite embarcation pointue à l'avant et à l'arrière, dont on se sert en Provence et en Italie.

Gourse.

Goursi, ville sainte du Yatenga (Soudan français), à environ 50 kilomètres au S.-E. de Ouahigouga. C'est dans cette ville que se faisaient couronner les nabas du Mossi. Voulet fut le premier Européen qui y pénétra.

Gourville (Jean Hérault de), agent politique français, né à La Rochefoucauld en 1625, mort à Paris en 1703. Issu d'une famille pauvre, il entra, à dix-sept ans, comme valet de chambre, au service de l'abbé de La Rochefoucauld. Il fut ensuite maître d'hôtel, puis secrétaire du prince de Marsillac (1646). Pendant la Fronde, il s'attacha à Condé, qui lui confia plusieurs missions, puis se fit apprécier par Mazarin. Il est nommé intendant des vivres à l'armée de Catalogne. C'est là qu'il commence sans trop de scrupules sa fortune. A son retour à Paris, il est enfermé pendant six mois à la Bastille, puis devient receveur général des tailles en Guyenne, où il s'enrichit rapidement, et achète la charge de secrétaire du conseil. Après la disgrâce de Fouquet, il fut compris parmi les traitants dont Colbert poursuivit le procès, et il fut condamné à la pendaison et à la confiscation de ses biens. Mais il avait mis son argent en sûreté chez des amis, et, il s'enfuit d'abord en Angleterre, puis à Bruxelles, où son hôtel devint le rendez-vous de la noblesse. Il trouva le moyen de jouer au congrès de Bréda un rôle favorable à la France (1667), et remplit diverses missions pour les princes et la couronne, qui lui valent des lettres d'abolition. A ce moment, il est bien vu à la cour Mmes de Sévigné, Grignan, Schomberg, Boileau viennent s'asseoir à sa table. Malgré cela, il ne put obtenir ses lettres de grâce qu'en 16 0, à cause de l'opposition de Colbert, puis de Pontchartrain.

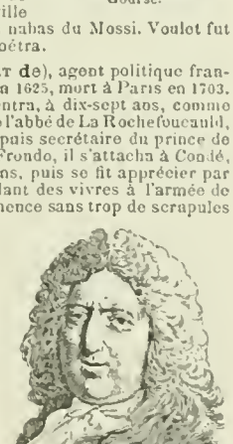

Gourville

Il fit, en mourant, de son immense fortune un emploi très honorable : il fonda et dota largement un hospice à La Rochefoucauld, etc. Ses Mémoires, dictés en 1702, sont curieux, mais il y exagère son influence. Ils se trouvent au tome XI de la collection Petitot.

Goushtasp, forme persane moderne du nom iranien Vishtaspa, transcrit par les Grecs Hystaspes. V. ce nom.

Gousli n. m. Instrument de musique. V. gusli.

Gouspin ou **Goussepain** (*gouss-pin*) n. m. Pop. Gamin, petit vaurien.

Gouspiller v. a. Anc. forme de houspiller.

Gouspiner (*gouss*) v. n. Pop. Faire le voyou.

Goussaut (*gou-so* — probablem. de *gousse*) n. m. Manèg. Cheval court, trapu et vigoureux. On dit aussi goussant.

— Fauconn. Oiseau du vol, lourd, trop ramassé, et que l'on estime peu pour l'employer à la volerie.

— Vénér. Chien lourd et trapu.

— Adjectiv. : *Cheval* goussaut. (S'est dit, par ext., des personnes.)

Gousse n. f. Bot. Cosse, enveloppe des graines, des semences d'une plante légumineuse : Gousses *de fèves, de pois*.

— *Gousse d'ail, d'échalote*, Tête ou partie (*caïeu*) d'une tête d'ail, d'échalote.

— Pop. Lesbienne.

— Archit. Nom d'ornements particuliers au chapiteau ionique, qui ressemblent à les gousses de fèves.

— Pêch. *Gousses de plomb*, Plombs qui servent à maintenir les filets au fond de l'eau.

A. gousses.

— Encycl. Bot. La *gousse*, fruit des légumineuses, est un fruit à péricarpe sec et déhiscent, une capsule qui succède à un carpelle unique et qui s'ouvre généralement à la maturité par deux fentes, correspondant l'une à la nervure médiane de la feuille carpellaire, l'autre à la ligne de suture des deux placentas, de manière à découper le péricarpe en deux valves, dont chacune emporte avec elle une rangée de graines.

Gousse de pois.

Gousset (*gou-sè* — rad. *gousse*) n. m. Creux de l'aisselle; mauvaise odeur qui s'en exhale : *Sentir le* gousset. ‖ Petite pièce de toile placée à la manche d'une chemise, à l'endroit de l'aisselle. ‖ Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'une culotte, d'un pantalon. (On appelle aussi gousset les deux petites pochettes où se logent les seins dans un corset de femme.) Poche du gilet : *Avoir le* gousset *vide, percé*, Etre sans argent. ‖ Petit siège intérieur, adhérent à la portière d'une voiture.

— Par anal. Plaques de fer ou d'acier, qui remplacèrent les goussets de mailles. ‖ Ensemble des chevilles divergentes posées à chaque extrémité de la traverse du fond d'une barrique. ‖ Traverses obliques réunissant les bras au corps d'une potence.

— Armur. Pièce de mailles que, dans certaines armures des premiers temps, on fixait aux endroits correspondant aux articulations, pour en compléter la défense.

— Blas. Pièce en forme de pupitre tirée de l'angle dextre ou sénestre du chef, descendant diagonalement sur le point du milieu de l'écu, et tombant perpendiculairement sur la base. (Cette pièce, rare dans le blason, était autrefois, dit-on, une flétrissure. Le gousset peut être *versé, tourné, contourné*.)

D'argent au gousset de gueules.

— Mar. Ouverture pratiquée dans la voûte d'un vaisseau pour laisser passer la tête du gouvernail. ‖ Morceau de bois muni de deux tourillons, qui entrent dans les barrotins, au deuxième pont d'un vaisseau.

— Techn. Sorte de petite console de bois, servant de support à une tablette. ‖ Console de bois, placée diagonalement contre un mur et servant d'appui à une pièce de bois. ‖ En langage d'orfèvre, Saillie régulière formant ornement en bosse sur un objet travaillé au repoussé. ‖ En T. de constr., Plaque de tôle que l'on emploie dans les assemblages des diverses parties entrant dans la composition d'une ferme métallique. (On distingue les goussets de panne, faîtière ou non, et les goussets d'attache d'aiguille.) ‖ Pièce de charpente qui, dans une croupe, supporte le coyer. ‖ Couche de plâtre qui enveloppe le bout d'une panne donnant dans un tuyau de cheminée. ‖ Baguette de plâtre que l'on place entre le manteau et le fond d'une cheminée pour amener sur le foyer l'air qui vient du haut de la cheminée.

— Encycl. Archéol. Les *goussets* étaient des pièces supplémentaires de mailles ou de plates, destinées à défendre le défaut de l'aisselle dans les armures. Ce furent d'abord des pièces de mailles qui renforçaient le haubert, puis des pièces volantes d'acier, attachées par-dessus la jointure de l'aisselle, en avant, comme les rondelles d'épaules qu'on portait encore au XVIe siècle. Une forme plus parfaite est le croissant d'acier, qui s'ajustait dans l'entournure de la cuirasse sous l'aile de l'épaulière, et qu'on porta jusqu'au XVIIe siècle.

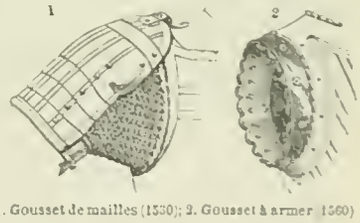

1. Gousset de mailles (1530); 2. Gousset à armer (1560)

Gousset (Thomas-Marie-Joseph), cardinal, archevêque de Reims, né à Montigny-les-Cherlieu (Haute-Saône) en 1792, mort à Reims en 1866. Jusqu'à l'âge de dix-sept ans, il travailla de ses mains; il ne commença ses études qu'en 1809. Ordonné prêtre en 1817, il professa la théologie morale au sortir du grand séminaire de Besançon, puis devint vicaire général du cardinal de Rohan (1832), évêque de Périgueux (1835), archevêque de Reims (1840), cardinal (1851) et sénateur (1852). Théologien et canoniste estimé, il a écrit de nombreux ouvrages, dont voici les principaux : *Théologie morale* (1841); *Théologie dogmatique* (1848); *Exposé des principes du droit canonique* (1859).

Goussette (*gou-sèt*) n. f. Bot. Petite gousse monosperme, telle que celle du trèfle.

Goût (*goû* — lat. *gustus* n. m. Sens par lequel on perçoit la saveur : *La langue est l'organe principal du* goût.

— Par ext. Saveur : *Le faisan est une chair tendre et de bon* goût. Brill.-Sav. *Un eau d'un* goût *excellent*. ‖ Plaisir que l'on éprouve à boire et à manger : *Malade qui ne trouve* goût *à rien*.

— Pop. Odeur : *Chambre qui a un* goût *de renfermé*.

— Fig. Faculté d'apprécier les qualités et les défauts dans les œuvres d'art : *Avoir du* goût. *Avoir bon, mauvais* goût. *Être dépourvu de* goût. ‖ Penchant particulier qui nous fait préférer certaines personnes ou certaines choses : *Les* goûts *sont divers. Chacun a son* goût. ‖ Inclination, moins vive que l'amour, d'un homme pour une femme ou réciproquement. ‖ Manière de faire conforme aux convenances : *Il est de bon, de mauvais* goût *de...* Manière d'un auteur, d'un artiste, d'une époque, d'une école; caractère, genre d'un talent : *Peindre dans le* goût *de Rubens*.

— [illegible] *Le* [illegible], Le bon goût. ‖ *De haut* [illegible] é, salé et, au fig., d'une [illegible] quer ces deux épithètes [illegible] *Il* [illegible] *goût, de goût, de* [illegible] la bien et le beau. ‖ *Être* [illegible], la peine ; *Faire une* [illegible]. La [illegible] pour le plaisir qu'on y trouve [illegible], l'commencer à s'y plaire. [illegible] *t.* Lui faire de cette chose, [illegible] les avantages ou les agréments, en lui [illegible] la posséder.

Pou[illegible] *du pain*, Etre mort. ‖ *Faire* [illegible] *petites*, Le faire mourir.

Prov. Morceau avalé n'a plus de goût. Lorsqu'une [illegible] s'est passée, l'impression en est passée [illegible] On ne se souvient plus d'un bienfait dès [illegible] les bouches. Des goûts et des couleurs, etc. V. COULEUR. Tous les goûts sont dans la nature. Il ne faut reprocher à personne son goût. Se dit souvent ironiquement, à propos d'une personne qui a des goûts singuliers.

— Fau[illegible] *oiseau de bon goût*, Oiseau qui sait surveiller sa proie et prendre son temps pour fondre sur elle.

SYN. Aptitude, capacité, etc. V. APTITUDE. Disposition, inclination, penchant, vocation. V. DISPOSITION.

— ENCYCL. Physiol. Le *goût* est le sens qui nous permet de percevoir les saveurs ou les qualités sapides des corps. Cette sensibilité a pour organe la langue; sa pointe, ses bords et la partie moyenne de sa face dorsale y prennent surtout part, à l'exclusion de sa face inférieure. Elle est due exclusivement aux papilles caliciformes et fungiformes.

On peut classer les saveurs perçues en *salées, sucrées, acides* et *amères*. La base de la langue est la région la plus sensible surtout pour les saveurs amères, tandis que la pointe sent avantageusement les saveurs sucrées et acides.

L'exercice du goût ou des saveurs, s'accompagne de sensations [illegible] *fumet* des viandes, *bouquet* des vins), tactiles (saveurs âcres, astringentes, gommeuses, etc.); thermiques (saveurs fraiches, chaudes, etc.); et musculaires (saveurs nauséeuses).

Les corps sapides peuvent se présenter sous les trois états [illegible] de, liquide, gazeux, à condition, qu'ils soient solubles dans les sécrétions buccales de façon à pouvoir pénétrer par imbibition dans les papilles et atteindre les extrémités nerveuses du lingual et du glosso-pharyngien, qui sont les nerfs du goût.

L'habitude, l'ailleurs, et l'exercice ont une grande influence sur le goût, et l'on cite, à ce propos, des dégustateurs de vin qui disent immédiatement où à la simple dégustation, le cru et l'année du vin.

— ŒNOL. Le vin peut contracter différents *goûts*, qui sont dus au manque de précaution dans les soins apportés à son élevage. Quand il séjourne dans des fûts où se sont développées des moisissures, le vin contracte le goût de *moisi*; si le tonneau a été mal nettoyé, il communique au vin le goût de *fût*; le goût de *bouchon* provient de la mauvaise qualité des bouchons employés à l'obturation des bouteilles. Pour corriger ces mauvais goûts divers, on utilise l'huile d'olive bien fraiche, que l'on mélange au vin en fouettant énergiquement, pour laisser reposer ensuite avant de soutirer. On arrête le soutirage au moment où passerait la couche d'huile, remontée à la partie supérieure.

Le goût de *terroir* est causé par la nature du terrain, les matières organiques qui y sont en décomposition et souvent aussi par des levures qui ont occasionné la fermentation. On emploie, dans ce cas, le même remède que ci-dessus, toutefois, lorsqu'on traite des vins blancs, on fait quelquefois usage de charbon.

— *Goût-fort*. V. FORÉ.

— ESTHÉT. On appelle *goût*, en général, la faculté de sentir et de discerner le beau. En un sens, il n'y a rien de plus personnel, et un proverbe dit : « On ne discute pas des goûts. » Mais ce proverbe est contestable. Quand il s'agit de choses purement matérielles, les préférences résultent de la sensibilité physique, qui est individuelle; les goûts ne peuvent alors être l'objet d'une appréciation; quand il s'agit du beau, l'esprit est en jeu; dans tout jugement, il y a quelque chose de rationnel, et La Bruyère a raison de dire : « Il y a un bon et un mauvais goût, et l'on discute des goûts avec fondement. »

Il y a des beautés tellement incontestables que tout le monde les sent d'emblée. On dit qu'il n'est pas nécessaire d'avoir du goût pour les percevoir. La définition qui a été donnée du goût est donc trop générale. L'homme de goût perçoit, dans ce qui est beau, les nuances qui échappent aux autres; il démêle, outre ces nuances, des harmonies qui redoublent son plaisir. Il est choqué par le disparate, le heurté, le criard. Le goût est un sentiment délicat de la mesure, du rythme, de l'harmonieux.

Le goût, contenant un élément intellectuel, échappe au subjectivisme de la sensation. Mais, comme les jugements [illegible] une foule de circonstances, préjugés, habitudes du moment, etc., le goût change un peu avec les peuples. Puisqu'il est ainsi modifiable, on peut et on doit en faire l'éducation. Elle se fait par l'étude d'un art déterminé ou [illegible] de cette étude spéciale, la réflexion [illegible] forme le goût et l'épure; [illegible] Voltaire [illegible] on discernement prompt [illegible] l'oreille et du palais, et qui prévient, comme eux, la réflexion.

GOÛT [illegible] *les choses de la nature et de l'art* par M. [illegible] C'est opinion [illegible] ne s'formerait [illegible] D'Alembert et [illegible] Levé à la cour de Louis XV, il parut [illegible] Louis XII. Suivant Montesquieu, le goût est [illegible] saisir rapidement la mesure du plaisir que [illegible] aux hommes. Le plaisir, partant, le goût sont tout relatifs à l'état de nos organes. Du goût acquis il faut distinguer le goût naturel, qui n'est pas une connaissance pour que des sources de notre plaisir : c'est une appréciation prompte et instinctive de principes qu'on ne connaît pas. Les principales sources du plaisir sont : la curiosité, l'ordre, la symétrie, la variété, le contraste, la surprise, etc. Souvent plusieurs causes à la fois contribuent à la production d'un plaisir. Montesquieu en donne pas une théorie générale du goût ou du beau, mais il pose quelques principes judicieux souvent profonds, qui d'ailleurs portent presque tous la marque du sensualisme de Condillac.

GOÛT (PHYSIOLOGIE DU). V. PHYSIOLOGIE.

GOUTAVE adj. m. ‖ *Fossé goutave*, Fossé creusé spécialement pour opérer l'assèchement des terres.

GOÛTÉ n. m. Ling. V. GOUTER.

GOUTELLE (La), comm. du Puy-de-Dôme, arr. et à 9 kilom. de Riom; 1.134 hab.

GOÛTER (du lat. *gustare*, même sens) v. a. Apprécier au moyen du goût; vérifier la saveur de : *Boire du vin lentement, afin de le mieux* GOÛTER. GOÛTER *une sauce*.

— Fig. Sentir, éprouver : *Nous ne* GOÛTONS *point ici-bas de joie sans mélange*. (Boss.) ‖ Approuver, apprécier, estimer, trouver bon ou agréable : GOÛTER *un conseil, les raisons de quelqu'un*.

— Manèg. *Cheval qui goûte la bride*, Cheval qui commence à obéir au mors.

— v. n. Faire une légère collation avant le repas du soir : *Presque tous les enfants ont l'habitude de* GOÛTER.

— *Goûter de, Goûter à*, Manger ou boire, pour la première fois ou en petite quantité de : *Faire* GOÛTER DE *son vin*. ‖ Juger par l'odorat de la qualité de : GOÛTEZ DE *ce tabac*. ‖ Fig. Essayer, faire l'épreuve de : GOÛTER *de Paris*.

Se *goûter*, v. pr. Etre goûté : *Un plat doit toujours* SE GOÛTER *avant de paraître sur la table*.

— Fig. Etre apprécié : *La Fontaine ne* SE GOÛTE *jamais bien qu'après la quarantaine*. (Ste-Beuve.)

— S'apprécier, s'estimer mutuellement : *Les hommes ne* SE GOÛTENT *qu'à peine les uns les autres*. (La Bruy.)

— SYN. Goûter, applaudir, approuver. V. APPLAUDIR.

GOÛTER (*té* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Petit repas qu'on prend quelque temps avant le repas du soir. ‖ On écrivait autref. GOÛTÉ.

GOÛTE-VIN n. m. Petit cylindre creux, terminé en forme d'entonnoir. (On plonge cet instrument dans un tonneau rempli de vin. Le liquide monte à l'intérieur et on l'empêche de retomber en posant le pouce sur l'orifice supérieur.) Pl. *Des* GOÛTE-VIN.

Goûte-vin.

GOUTHE-SOULARD, archevêque d'Aix, né à Saint-Jean-de-Vétre (Loire) en 1826, mort à Aix en 1900. Docteur en théologie, il était curé de la paroisse de Saint-Pierre de Vaise à Lyon, quand il fut nommé archevêque d'Aix (1886). Une lettre qu'il écrivit, en 1891, au ministre des cultes, le fit citer devant la cour d'appel de Paris, qui le condamna à une amende de 3.000 fr.; la publication d'un *Catéchisme électoral* fut, l'année suivante, l'objet d'un appel comme d'abus; son traitement, d'ailleurs, avait été plusieurs fois supprimé; il l'était encore à sa mort. Dans son diocèse, l'archevêque d'Aix favorisa le développement des écoles libres, et montra beaucoup de charité envers les pauvres.

GOUTHIÈRE, ciseleur, bronzier et fondeur français, né à Troyes vers 1740, mort en 1806. Il commença à travailler en 1770 pour la couronne, collabora avec Riesener et Clodion, fut chargé de travaux décoratifs au château de Luciennes pour Mme du Barry, etc. Il personnifie le style Louis XVI avec un goût affiné. Le mobilier national possède deux des vases qu'il monta pour le duc d'Aumont; à Trianon, on peut voir une grande lanterne qui passe pour être son chef-d'œuvre.

GOUTI ou **GOUTI**, nom d'un peuple qui habitait originairement à l'est du petit Zab, dans le bassin supérieur de l'Adhom et du Diyalah. Sans cesse en guerre avec les Chaldéens et les Assyriens, il fut soumis par ces derniers, vers le XIIIe siècle avant notre ère. Dans les inscriptions assyriennes des temps postérieurs, le nom semble n'être qu'un terme générique appliqué aux tribus montagnardes situées sur la frontière N.-E. de l'empire ninivite.

GOUTIÈRE (Tony), graveur français, né à Toul (Meurthe) en 1808, mort en 1890. Il se rendit en 1828 à Paris, où il prit des leçons de Thouvenin. Des portraits et des sujets qu'il exécuta pour les œuvres de Thiers et de Lamartine commencèrent à le faire connaître. En 1850, il exposa ses portraits de *Napoléon*, de *Bessières*, de *Marie-Louise*, etc., puis il reparut à l'Exposition de 1855 avec un portrait d'*Abd-ul-Medjid*. La *Résurrection*, d'après Hallez, parut au Salon de 1861. On vit ensuite de lui : *Madame mère apprenant la mort du duc de Reichstadt*, d'après Lemud; *Alfred de Musset*, d'après Landelle; *le Duc de La Rochefoucauld, le Cardinal de Retz*, d'après Sandoz; etc.

GOUTTANT (*gou-tan*), **ANTE** [rad. *goutte*] adj. Qui dégoutte, qui s'égoutte.

GOUTTE (du lat. *gutta*, même sens) n. f. Très petite quantité de liquide, affectant une forme sphérique : *Une* GOUTTE *d'eau, d'huile*.

— Par anal. Tache de forme circulaire : *Le martin-pêcheur huppé est parsemé de* GOUTTES *blanches*. (Buff.)

— Par ext. Petite quantité de liquide. ‖ Petite quantité en général : *L'on* GOUTTE *de lumière vaut mieux à donner ou à recevoir qu'un océan d'obscurités*. (J. Joubert.) ‖ S'emploie adverbialement avec la négative, pour signifier Rien, pas du tout : *N'y voir, n'y comprendre* GOUTTE.

— Gramm. Lorsque le mot *goutte* est employé comme complétif de la négation ne après les verbes *voir, entendre*, on met souvent le pronom *y* avant ces verbes; mais il est bon de ne faire usage de ce pronom que lorsqu'il est possible de comprendre à quel mot il se rapporte. Ainsi, on dit très bien : *L'être affaire est fort embrouillée, je n'y entends* GOUTTE, parce que *y* veut dire : *à cette affaire; Il ne fait pas clair ici, on n'Y voit* GOUTTE, parce que *y* veut dire : ici. Mais, dans un sens plus général, et en parlant d'un aveugle, par exemple, il faut dire : *Il ne voit* GOUTTE, et non : *Il n'Y voit* GOUTTE.

— Roupie, mucosité liquide, qui reste suspendue au bout du nez : *Avoir la* GOUTTE *au nez*.

— Nom vulgaire, en Puy-de-Dôme, de vallons étroits, encaissés entre des montagnes.

— Pop. Liqueur spiritueuse : *Boire la* GOUTTE. *Payer la* GOUTTE *à quelqu'un*.

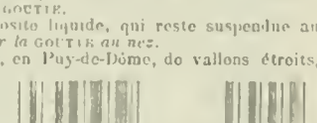

A, gouttes.

— Archit. Petit ornement de forme conique, placé dans un plafond d'ordre dorique ou sous le triglyphes.

— Blas. Partie ronde ou hémisphérique d'un liquide, qu'il ne faut pas confondre avec la larme. (Les gouttes peuvent être d'émail ou de métal, alors que les larmes sont toujours d'argent.) ‖ Chacun des pendants du lambel ressemblant aux gouttes d'architecture.

D'argent à une goutte de pourpre.

— Œnon. Jur. *Vin ou Cidre de mère goutte, de première goutte*, ou simplement *de goutte*, Vin ou Cidre qui coule de la cuve ou du pressoir, avant qu'on ait pressuré le raisin ou les pommes.

— Joaill. *Goutte-d'eau*. V. à son ordre alphab.

— Moll. Nom vulgaire de quelques espèces de coquilles.

— Pathol. *Goutte militaire*, Blennorragie chronique, que caractérise l'émission d'une goutte se montrant par intervalle, maladie souvent observée chez les soldats. ‖ *Goutte sereine*, L'amaurose.

— Pharm. Petite quantité de liquide qui se détache, avec une forme sphérique, du bord d'un flacon légèrement incliné. ‖ Mesure de certaines liqueurs qui s'emploient à très petites doses, et qu'on évalue à peu près au poids de 5 centigrammes. ‖ *Faire goutte*. Se dit des sirops qui coulent en formant des gouttes séparées.

— Techn. Marque ronde, que présente quelquefois le papier, et qui est due à une goutte d'eau tombant sur la feuille pendant la fabrication. V. CONTRÔLE, ESSAI. ‖ Chez les horlogers, Petite plaque ronde, concave d'un côté et convexe de l'autre. ‖ Chez les fondeurs en métaux précieux, Petite quantité de matière en fusion qui est prélevée pour être essayée, afin qu'on puisse s'assurer que le mélange est au titre voulu. ‖ Chez les potiers d'étain, Nom donné à de petits trous qui se forment aux pièces d'étain dans les moules.

— Loc. div. *Goutte à goutte*, Une goutte après l'autre : *Eau qui coule* GOUTTE À GOUTTE. (Fig. Peu à peu et d'une façon continue : *Il faut verser* GOUTTE À GOUTTE *l'instruction dans l'esprit des enfants*.) ‖ *Suer à grosses gouttes*, Etre couvert de sueur. ‖ *Dernière goutte*, Dernière partie d'un liquide : *Boire une bouteille jusqu'à la* DERNIÈRE GOUTTE. ‖ *Jusqu'à la dernière goutte de mon sang*, Au prix de tout mon sang, au péril de ma vie. ‖ *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines*. Se dit d'un homme saisi d'effroi, d'épouvante, ou naturellement dépourvu d'énergie. ‖ *Se ressembler comme deux gouttes d'eau, C'est une goutte d'eau dans la mer*. V. EAU. ‖ Pop. *Donner la goutte*, Donner à boire. ‖ *Boire une goutte*, Manquer de se noyer.

— Au fig. Perdre de l'argent dans une affaire.

— n. f. pl. Nom donné à certains remèdes liquides, qui ne s'administrent qu'à de très faibles doses.

— ENCYCL. Pharm. Un grand nombre de médicaments actifs se prescrivent par *gouttes*. Comme le volume et le poids des gouttes varie avec l'instrument qui sert à les compter on doit exclusivement employer le *compte-gouttes normal*, dans lequel le diamètre extérieur du tube est de 3 millimètres à son extrémité. On considère l'instrument comme bien réglé, lorsqu'à la température de + 15°, 20 gouttes d'eau distillée pèsent 1 gramme. Le tableau suivant indique le nombre par gramme des gouttes à la température de + 15°, pour quelques médicaments usuels :

Acide chlorhydrique officinal, 21 gouttes.	Liqueur de Fowler, 23 gouttes.
Alcoolature de racine d'aconit, 53 gouttes.	Elixir paregorique, 52 gouttes.
Laudanum de Sydenham, 33 gouttes.	Teintures alcooliques en général, de 53 (digitale) à 57 (noix vomique).

En pharmacologie, on nomme aussi *gouttes* des médicaments liquides composés, destinés à être administrés par gouttes. Ex. : les *gouttes amères de Baumé* à base de *strychnine*; les *gouttes noires anglaises*, préparation renfermant la moitié de son poids d'opium.

GOUTTE (ainsi nommée parce qu'on pensait que cette maladie était causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur sur les surfaces articulaires) n. f. Affection dite diathésique, dépendant d'une manière générale de l'uricémie et caractérisée par des troubles viscéraux et articulaires provoqués par des dépôts d'urates et surtout d'urate de soude. V. TOPHUS.

— *Goutte-crampe*. V. CRAMPE. ‖ *Goutte sciatique* ou simplement *sciatique*. V. SCIATIQUE.

— ENCYCL. La *goutte*, qui se caractérise par des poussées de douleur et des gonflements articulaires, paraît originellement liée à des troubles de la nutrition, à un ralentissement ou à une altération des procédés d'oxydation. L'oxydation incomplète des matières azotées s'arrête à l'acide urique, qui, peu soluble, s'accumule sous forme d'urate de soude dans certaines parties de l'organisme, particulièrement dans les articulations, et détermine la crise.

La goutte est héréditaire; elle frappe de préférence les personnes qui se livrent habituellement à des excès alimentaires, sans faire des exercices physiques suffisants. Le défaut d'oxygénation peut aussi intervenir, de même que les travaux intellectuels prolongés, les excès, etc. D'une manière générale, les hommes sont plus souvent atteints que les femmes, et les adultes que les enfants.

La goutte étant une des formes de la diathèse arthritique (v. ARTHRITISME), l'accès est souvent précédé par tous les accidents et les manifestations de l'arthritisme. Il y a aussi souvent gros foie avec état subictérique, intermittences cardiaques, vertiges, névralgies rebelles. La douleur se fixe sur une articulation, principalement la métatarso-phalangienne du gros orteil (c'est ce qu'on appelait autrefois la *podagre*; mais plusieurs articulations (tarse, genou, etc.) peuvent être simultanément prises. Les régions atteintes, très douloureuses, rougissent et s'œdématient. Le gonflement peut persister après la crise, qui dure généralement une huitaine de jours et peut se reproduire à des intervalles variables, entre lesquels l'état du malade paraît satisfaisant, sauf l'existence assez constante de migraines, de douleurs articulaires vagues, d'accidents pulmonaires ou gastriques; de plus, les articulations frappées sont envahies par des dépôts uratiques ou *tophus*. Pendant la crise même, il y a de l'agitation, de la fièvre et même du délire; les urines se chargent d'urates et sont parfois albumineuses. Les accès de goutte répétés conduisent à la cachexie, mais, le plus souvent, la goutte a une autre influence, qui paraît dépendre de l'action de l'uricémie sur le système nerveux : c'est l'impuissance et l'infécondité.

Le traitement de la goutte est surtout hygiénique et prophylactique. Au moment de la crise, on peut employer le salicylate de soude (si le sujet est jeune et si les reins fonctionnent bien) et les préparations de colchique; il ne

faut recourir que tout à fait exceptionnellement aux injections de morphine pour calmer les douleurs, car la morphine diminue la sécrétion urinaire; pour amener le sommeil, il faut préférer le chloral ou le sulfonal; on peut aussi envelopper l'articulation douloureuse avec de l'ouate, et l'oindre d'une pommade chloroformée.

Le traitement de la goutte dans l'intervalle des accès consiste en un régime alimentaire sévère, duquel seront exclues toutes les substances capables de donner des acides organiques et spécialement de l'acide urique, c'est-à-dire les gibiers, les charcuteries, les poissons gras, les crustacés, les fruits et les légumes acides, les crudités, les truffes, les eaux-de-vie, liqueurs et vins généreux; et ne boire que du lait ou du vin blanc très léger coupé avec des eaux alcalines (Contrexéville, Vichy, Vittel, Plombières, Royat, Capvern, etc.). De plus, on réduira la ration alimentaire au strict nécessaire. S'il y a des accidents gastriques ou intestinaux, on pourra recourir à un régime plus sévère encore, aux médicaments appropriés et à la strychnine pour réveiller, le cas échéant, l'atonie de l'estomac. En outre, le goutteux devra vivre dans un milieu bien aéré, se livrer à des exercices physiques réguliers, à des lotions et à des frictions de la peau, à l'hydrothérapie chaude, et faire des saisons à l'une des stations thermales convenables. Le choix de cette station dépend de la forme et des caractères de la maladie.

En terminant, il convient de mentionner la *goutte saturnine*, que détermine l'empoisonnement chronique par le plomb. Le plomb, accumulé, trouble les métamorphoses intra-organiques des matières azotées et produit l'accumulation de l'acide urique. Le traitement de cette goutte est subordonné à l'éloignement de la cause première, à la disparition du *saturnisme* et secondairement à la diététique ordinaire de cette affection.

— Art vétér. La *goutte*, caractérisée par des tophus, c'est-à-dire par des concrétions d'uratos autour des articulations, n'a encore été observée que chez des oiseaux, des psittacides, ayant vécu longtemps en cage, bien nourris et prenant peu d'exercice. On a souvent appelé « goutte », mais à tort, des affections rhumatismales du chien, ou même du cheval.

GOUTTE-D'EAU n. f. Techn. Outil de menuisier, servant à creuser une sorte de larmier dans une fenêtre et par où les eaux pluviales s'écoulent au dehors. ‖ Pl. *Des* GOUTTES-D'EAU.

Goutte-d'eau (menuis.).

— Joaill. Topaze incolore et d'une transparence parfaite, que l'on tire du Brésil.

GOUTTE-DE-LIN n. f. Nom vulgaire de la cuscute. ‖ Pl. *Des* GOUTTES-DE-LIN.

GOUTTE-DE-SANG n. f. Nom vulgaire de l'adonide annuelle. ‖ Pl. *Des* GOUTTES-DE-SANG.

GOUTTE-DE-SUIF n. f. Télégr. électr. Petit bouton de cuivre rouge qui sert d'appui à la manette mobile du commutateur à manivelle. ‖ Pl. *Des* GOUTTES-DE-SUIF.

GOUTTÉ, ÉE adj. ‖ *Plie gouttée*, Poisson plat ou carrelet, dont le dos est garni de petites taches jaunâtres.

— Blas. Se dit d'une pièce semée de gouttes.

D'argent à une fasce d'azur gouttée du champ.

GOUTTELETTE (*gou-te-lèt'* — dimin. de *goutte*) n. f. Petite goutte d'un liquide.

GOUTTER (*gou-té* — du lat. *guttar*, même sens) v. n. Laisser tomber des gouttes : *Les feuilles des arbres* GOUTTENT *après la pluie.*

GOUTTEREAU (*gou-te-ro* — du vx franç. *goucterot*, même sens) n. m. Archéol. Retombée d'un dais formant baldaquin. ‖ *Ciel de soie à double gouttereau*, Baldaquin à frange double. (XVIe s.)

— Adjectiv. *Mur gouttereau* ou *gouttérot*, Mur couronné par une gouttière.

A, mur gouttereau.

GOUTTES (Jean-Louis), économiste et évêque constitutionnel, né à Tulle en 1740, guillotiné à Paris en 1794. Il reçut les ordres après avoir servi dans un régiment de dragons, fut curé d'Argilliers (Languedoc), et député du clergé de Béziers aux états généraux, approuva la constitution civile du clergé. Talleyrand le sacra, en 1791, évêque constitutionnel d'Autun. Arrêté en 1794, parce qu'il s'efforçait de maintenir, dans son diocèse, la foi et le culte catholiques, il fut condamné et exécuté le même jour. Son livre sur la *Théorie de l'intérêt de l'argent* (1780) lui avait mérité l'estime de Turgot.

GOUTTETTE (*gou-tèt'*) n. f. Ancien nom populaire de l'épilepsie.

GOUTTEUX (*gou-teû*), **EUSE** adj. Qui est sujet à la goutte. Qui se rapporte à la goutte : *Déformation* GOUTTEUSE.

— Substantiv. Personne atteinte de la goutte : *Un* GOUTTEUX.

GOUTTIER (*gou-ti-é*), **ÈRE** adj. Qui tombe comme par une gouttière : *Des eaux* GOUTTIÈRES. (Buff.)

GOUTTIÈRE (*gou-ti-èr'* — rad. *goutte*) n. f. Petit canal, souvent en zinc, placé au bord d'un toit, pour l'écoulement des eaux pluviales.

— Fam. *Lapin de gouttière*, Chat servi comme lapin.

— Anat. Rainure que présente la surface d'un os.

Gouttières : 1. Extrémité d'une gouttière ; 2. Gouttière ordinaire ; 3. Appuyée sur un mur.

— Arboric. Plaie de la tige d'un arbre, qui laisse écouler un liquide sanieux et qui provient de gélivure, etc., déterminant une pourriture partielle du bois.

— Archéol. Parement de passementerie retombant tout autour d'un dais ou d'un ciel de lit. ‖ Nom donné jadis aux mangeoires qu'on mettait dans les volières. ‖ Au XVIIIe siècle, Forme en cire modelée à l'imitation d'un cercueil que quatre barons de l'évêché d'Orléans présentaient chaque année en l'église de Sainte-Croix, en réparation du meurtre de l'évêque Frori de Lorraine, assassiné par les barons, en 1229.

Gouttière de passementerie (XVIe s.).

— Art vétér. *Gouttières des jugulaires*, Excavations longitudinales sur les faces de l'encolure du cheval.

— Chir. Appareil en fil de fer, matelassé en dedans, employé dans toutes les lésions articulaires et les fractures.

— Entom. Insecte nommé aussi *bouclier lisse*, dont les élytres ont pour rebord une gouttière bien marquée.

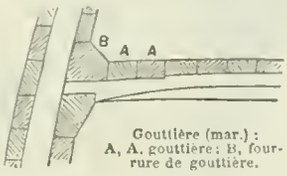

Gouttière (mar.) : A, A, gouttière ; B, fourrure de gouttière.

— Mar. Pièce de construction percée de dalots et formant liaison entre les couples et les ponts et servant à diriger l'écoulement des eaux. ‖ *Gouttières renversées*, Hiloires qui consolident le faux pont. ‖ *Tête-gouttière*, Pièce de fer jouant le rôle des gouttières des navires en bois.

— Milit. Dans les armes blanches, Evidement allongé pratiqué dans les lames, dans le but de les rendre plus légères et d'en faciliter la trempe. ‖ *Gouttières d'un glacis*, Celles des lignes d'intersection des plans de ce glacis, qui se trouvent à la partie inférieure de deux pentes opposées et contiguës.

— Moll. Nom donné à des coquilles du genre ranelle.

— Physiol. On emploie pour maintenir les animaux, principalement les chiens, des gouttières brisées. Dans la brisure se loge la colonne vertébrale, les pattes sont liées aux extrémités et la tête maintenue par un mors.

G, gouttière d'épée ; A, coupe de la lame.

— Techn. Ravalement circulaire creusé dans la feuillure d'une pièce d'appui de croisée, pour conduire l'eau qui y est amenée par le jet du châssis. ‖ Partie antérieure d'un livre relié, laquelle présente une concavité régulière, qui doit être égale à la convexité du dos. ‖ Bande de cuir qui avance autour de l'impériale d'une voiture, et qui sert à empêcher la pluie d'y entrer par les portières.

— Vénér. Sillon qui se trouve le long de la perche du merrain de la tête du cerf ou du chevreuil.

Gouttière brisée (physiol.).

— Encycl. Dr. Les *gouttières* d'un toit ne peuvent se déverser sur le fonds du voisin ; elles doivent s'écouler sur le terrain du propriétaire ou sur la voie publique (C. civ., art. 681). Cependant, dans l'intérêt de la salubrité et de la sécurité de la circulation, l'administration municipale a le droit d'exiger que les eaux des gouttières s'épanchent souterrainement dans les égouts. D'autre part, dans les villes, l'établissement des gouttières saillantes est interdit ; il a été décidé que les tuiles qui rejettent les eaux pluviales sur la voie publique, assimilées aux gouttières saillantes, doivent être supprimées.

— Anat. Par le mot *gouttière* les anatomistes désignent spécialement un large sillon formé à la surface du squelette. Souvent, la gouttière est complétée par un pont aponévrotique et elle se trouve convertie en canal ostéofibreux. Certaines gouttières servent à loger des veines, ou bien des sinus veineux. Ainsi, à l'intérieur de la boîte crânienne, on trouve la *gouttière sagittale*, creusée par le sinus longitudinal supérieur, la gouttière *caverneuse*, la gouttière *mastoïdienne*, formée également par des sinus. D'autres gouttières servent au passage et au glissement de tendons, comme la gouttière du tendon du biceps huméral (gouttière bicipitale), comme les gouttières qui se trouvent à la face interne du calcanéum et aux extrémités inférieures du radius ou du tibia.

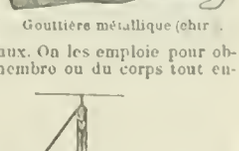

Gouttière métallique (chir.).

— Chir. Ce que l'on appelle *gouttière* est un appareil rappelant les demi-canaux qui servent à l'écoulement des eaux. On les emploie pour obtenir l'immobilisation d'un membre ou du corps tout entier, tel est le cas de la gouttière de Bonnet, surtout à la suite des fractures et des luxations. La gouttière semi-cylindrique permet d'obtenir une bonne contention et en même temps d'observer et de surveiller la région malade. (V. APPAREIL.) Aujourd'hui, on sait préparer des gouttières plâtrées exactement moulées sur le malade. On emploie aussi des gouttières de zinc laminé, de gutta-percha, de feutre poroplastique.

Gouttière de Bonnet.

GOUTTIÈRES, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 46 kilom. de Riom ; 924 hab.

GOVAN, ville de l'Ecosse méridionale et occidentale (comté de Lanark, avec parties dans le comté de Renfrew dans la banlieue de Glasgow, dont c'est en réalité un faubourg, sur la Clyde, qui y reçoit le Kelwyn ; 75.000 hab. Comme dépendance de Glasgow, c'est une ville industrielle d'une très grande activité. Constructions navales.

GOUVEA ou **GOUVEIA**, bourg de Portugal (Beira (dist. de Guarda), sur un affluent du Mondego ; 2[illegible]25 hab. Commerce de bestiaux. Ch.-l. de concelho.

GOUVEA (André DE), érudit portugais, né à Beja en 1497, mort à Coimbre en 1548. Envoyé à Paris, il fit ses études au collège Sainte-Barbe, dont il devint le principal, dirigea à Bordeaux le collège de Guyenne (1524), fut recteur de l'université de Paris (1533), puis alla fonder un collège à Coimbre en 1547. Gouvea était prêtre et prédicateur distingué. Il avait reçu le sobriquet de **Sinapivorus**, c'est-à-dire d'*Avale-moutarde*, ou, comme l'appelle Rabelais, d'*Engoulve-moutarde*.

GOUVEA ou **GOVEA** (Antoine DE), en latin **Antonius Goveanus**, jurisconsulte et écrivain portugais, frère du précédent, né à Beja vers 1505, mort à Turin en 1566. Il se rendit en France, y professa à Paris, en 1541, et y enseigna la philosophie jusqu'en 1544. C'est à cette époque qu'il eut avec Ramus une querelle restée fameuse. Ramus venait d'attaquer Aristote et sa dialectique dans ses *Animadversiones in dialecticam Aristotelis*. Gouvea y répondit par un écrit intitulé : *Pro Aristotele responsio*. Cette polémique produisit une telle émotion que les livres de Ramus furent interdits et qu'il lui fut fait défense d'enseigner (1544). Gouvea enseigna le droit à Toulouse, Cahors (1549), Valence, Grenoble (1554). Pendant les guerres de religion, en 1562, il se retira en Savoie, où il mourut. Ses principaux travaux juridiques sont : *Epigrammatum libri duo et Epistolæ quatuor* (1539) ; *Virgilius et Terentius pristino splendori restituti* (1541) ; une traduction latine de l'*Isagoge* de Porphyre ; *In* Topica *Ciceronis* (1543), etc., et plusieurs traités de droit.

GOUVEA (D.-François-Antoine DE), historien et moine portugais, né à Beja vers 1575, mort à Maçançarès de Membrilla en 1628. Après être entré dans les ordres, Gouvea, de la famille du précédent, alla professer la théologie à Goa (1597), et fut chargé d'une mission diplomatique auprès de Shah-Abbas, qui l'envoya demander au roi Philippe III d'Espagne des troupes pour combattre les Turcs. Etant retourné en Perse en 1612, après avoir échoué dans sa mission, il fut jeté en prison par Shah-Abbas et put s'en échapper, mais ce fut pour tomber dans les mains des pirates barbaresques, qui le gardèrent prisonnier jusqu'en 1620. De ses ouvrages les plus intéressants sont : *Relaçoo em que se tratao as guerras e grandes victorias*, etc. (1611), et un autre ouvrage publié à Coïmbra en 1606, que J.-B. de Glen traduisit en français sous le titre de *Histoire orientale des grands progrès de l'Eglise catholique* (1609).

GOUVEA (Antoine DE), missionnaire jésuite et sinologue, né à Casale en 1592, mort en 1677. Il fut envoyé, en 1636, dans les missions de Chine et, pendant plus de trente-six ans, évangélisant le Fo-Kien et recueillant une foule de documents précieux sur la Chine. Lorsque l'empereur Khang-Hi défendit la pratique de la religion chrétienne, le P. Gouvea publia, en chinois et en mandchou, plusieurs apologies de sa foi. Il resta pour ce fait six ans dans les prisons de Canton (1663-1669). Son ouvrage le plus estimé est une *Histoire de la Chine*, écrite en portugais.

GOUVELLO (Amédée, marquis DE), philanthrope français, né au château du Plessis, près de Vendôme, en 1821. Attaché d'ambassade de 1841 à 1848, il s'occupa ensuite d'œuvres de charité, fonda des orphelinats agricoles, une école rurale, etc., et fut, de 1871 à 1875, député monarchiste du Morbihan. On lui doit : *les Colonies agricoles pour les enfants assistés* (1862) ; *les Orphelinats agricoles et les asiles ruraux ; les Œuvres charitables envisagées au point de vue agricole* (1870) ; etc.

GOUVERNABLE adj. Qui peut être gouverné.

GOUVERNAIL (*na-ill* [*ll* mll.] — du lat. *gubernaculum*, même sens) n. m. Appareil mobile, placé à l'arrière des navires, des embarcations, et permettant de les faire évoluer, de les diriger. *Gouvernail avant* ou *Gouvernail dériveur*. Gouvernail pouvant se monter ou se descendre dans un puits placé à l'avant et servant à faire tourner le bateau plus vite. (Employé sur les torpilleurs.) ‖ *Gouvernail compensé*, Appareil placé de telle sorte que les filets liquides facilitent le mouvement de la barre. ‖ *Gouvernail de drisse*, Pièce de fer glissant le long d'un galhauban et servant à guider la drisse de hune auquel il est fixé.

Gouvernail de drisse.

— Fig. Direction, gouvernement : action directrice, principe de direction : *Tenir le* GOUVERNAIL *de l'Etat*.

— Anat. *Gouvernail du testicule*. Cordon triangulaire qui, chez le fœtus, se porte de la branche de l'ischion et de la peau du scrotum à la partie postérieure du testicule, avant la sortie de cet organe hors de l'abdomen.

— Musiq. Fil de fer qui sert à accorder les tuyaux d'anche, et qui avance ou recule pour régler la longueur de la partie libre de la languette.

— Techn. Barre de fer à forger, qui occupe le milieu d'un paquet, et dont la longueur excède celle des autres. ‖ Queue d'un moulin à vent formée d'une longue poutre inclinée et se terminant près du sol. Elle sert à tourner les ailes de façon à les amener sous l'action du vent.)

— Encycl. Mar. Le *gouvernail* se compose d'un safran sur lequel agissent les filets liquides, et d'une mèche servant d'axe traversant la membrure dans le trou de jannière. Il repose par un talon ferré sur une savate ou semelle qui est fortement fixée à la quille, et, sur les navires en bois ou quand les hélices sont jumelles, il est fixé à l'étambot au moyen d'aiguillots et de jemelots. Des sauvegardes en chaîne le maintiennent à l'arrière, pour le cas où, par un coup de mer, il viendrait à être arraché de ses points d'appui. La mèche se termine à la partie supérieure par

[illegible] et [illegible] dans lequel se crache le [illegible] pour se mettre en place [illegible] la tête et [illegible] triangulaire polygonale pour [illegible] à la [illegible] sert à le faire mouvoir. [illegible] il existe diverses [illegible] « de fortune », permet [illegible] le port le plus proche, [illegible] Olivier, Pa kenham, Bassière, [illegible] assez compliquée.

Sur les torpilleurs, qui ont besoin d'évoluer très vite, on a [illegible], dans un poste situé sur l'avant, un gouvernail qui peut s'immerger ou se relever, et dont les mouvements s'ajoutent à ceux du gouvernail arrière. L'organe est, [illegible] ensement, sujet à de fréquentes avaries et se [illegible] que avec le goémon qui [illegible] sur son chemin.

Sur les navires qui traversent un canal, remorqueur une

— Encycl. Polit. Ce serait une grave erreur que de confondre le gouvernement avec l'État : celui-ci, comme l'indique l'étymologie du mot (*status*, manière d'être), exprimant, à un moment donné, le degré de développement des facteurs sociaux, celui-là la mesure du rôle et du mode d'action de ces facteurs. En d'autres termes, dans l'État, qui désigne la partie consciente et par conséquent organisée de la nation, le gouvernement représente, d'une façon plus spéciale, l'appareil de coaction et de répression. Et voilà pourquoi, au sein de l'État qui demeure, le gouvernement peut changer, « et de forme par les révolutions, et de mains par l'effet seul du temps ; mais le gouvernement n'est pas l'État : ce n'est que l'enveloppe et comme le vêtement de l'État ». (Ch. Benoist, *la Politique*.)

Or il y a trois sortes de gouvernements, dont chacun correspond à un degré d'évolution et d'éducation sociales :

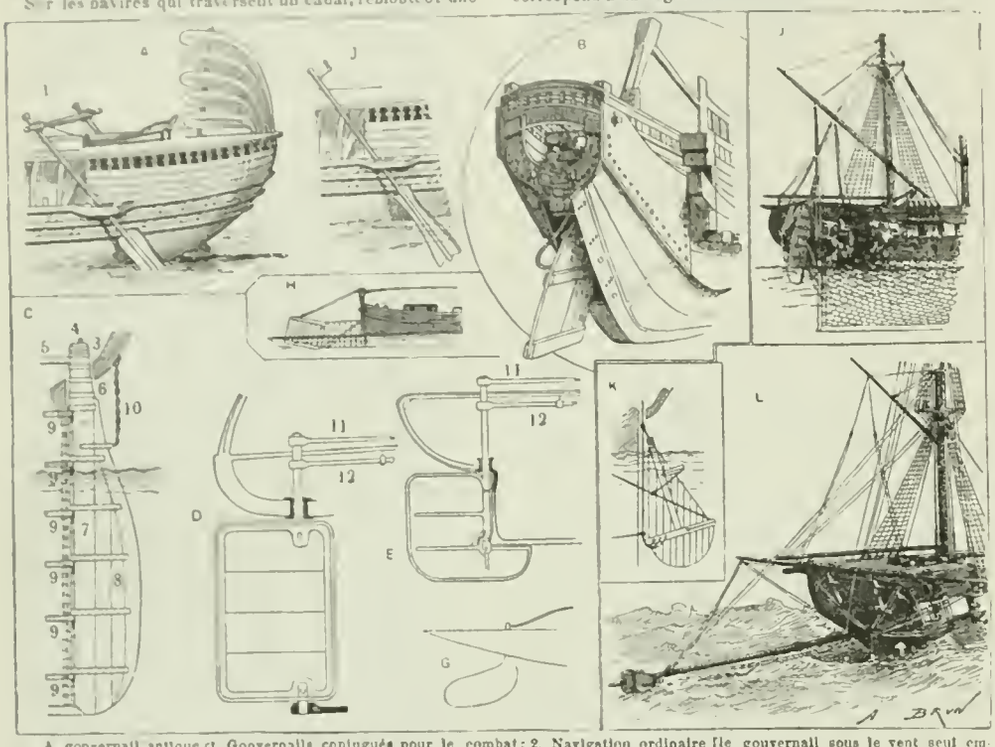

A, gouvernail antique (1. Gouvernails conjugués pour le combat ; 2. Navigation ordinaire [le gouvernail sous le vent seul employé]). — B, gouvernail chinois. — C, gouvernail et dénomination des pièces qui le composent (3. Tête de gouvernail ; 4. Piton de cerveille ; 5. Barre ; 6. Jaumière ; 7. Mèche ; 8. Safran ; 9. Ferrures ; 10. Sauvegardes). — D, gouvernail compensé (11. Barre de navigation, 12. Barre de combat). — E, gouvernail à aileron. — G, gouvernail suspendu. — H, gouvernail de rivière. — J, gouvernail de rechange (mise en place du gouvernail de rechange Mancel). — K, gouvernail de fortune Bassière. — L, gouvernail de fortune Olivier.

rivière, et dont les qualités évolutives sont médiocres, on ajoute un safran supplémentaire, boulonné sur le safran fixe et qui facilite les giratoires. Les côtes et bateaux de plaisance se servent souvent d'un gouvernail dériveur qui déborde au-dessous de la quille et offre une grande résistance à la dérive. Enfin, sur presque tous les bateaux de l'extrême Orient, les gouvernails peuvent se monter ou s'amener, suivant que le bateau navigue en pleine mer ou dans les rivières. Les safrans de ces gouvernails, percés à jour pour être moins lourds, sont d'une dimension extraordinaire, eu égard à la surface immergée des bateaux.

GOUVERNANCE nomen. f. Sous l'ancien régime, Nom des juridictions royales ordinaires de Lille, Douai, Arras et Béthune.

GOUVERNANT nan, **ANTE** adj. Qui gouverne : *Le parti* GOUVERNANT. *La faction* GOUVERNANTE.

— n. m. Celui qui gouverne un État : *Dans le palais des* GOUVERNANTS, *sois de l'ami des* GOUVERNÉS. (Pythagore.)

— n. f. Femme du gouverneur : *Madame la* GOUVERNANTE. « Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville : *La* GOUVERNANTE *des Pays-Bas*. » Femme à laquelle est confiée l'éducation d'un ou de plusieurs enfants : *Chercher une* GOUVERNANTE *pour ses filles*. » Femme qui a soin du ménage d'un homme veuf ou célibataire.

GOUVERNAT no n. m. La fonction du gouverneur d'une province. (Employé par Chateaubr.)

GOUVERNE (subst. verb. de *gouverner*) n. f. Ce qui doit servir de règle, de conduite dans une affaire : *Ceci soit de gouverne* : GOUVERNE.

— Mar. *Aviron de gouverne* ou *Aviron de queue*, Aviron remplaçant le gouvernail, dans une baleinière de sauvetage ou [illegible] les baleinières de pêche.

GOUVERNEAU n. m. Tribun. Syn. de GOUVERNEUR.

GOUVERNEMENT [illegible] n. m. Action de gouverner une [illegible] : Action de gouverner, de diriger la conduite [illegible] : *Le* GOUVERNEMENT [illegible] Action de diriger la politique d'un pays : *Le* GOUVERNEMENT [illegible] *de raison et d'int*[illegible] Forme [illegible] régit un État : GOUVERNEMENT [illegible] Gouvernants, ensemble des [illegible] gouvernent un État : *Renverser le* GOUVERNEMENT.

— Chacune des divisions militaires de France, avant la Révolution : Charge de gouverneur : *Être nommé au* GOUVERNEMENT *d'une ville* : Hôtel du gouverneur. Dans ce sens prend une majuscule : *Aller au* GOUVERNEMENT.

— *Gouvernement de place forte*. Mil. V. GOUVERNEUR.

— Pop. *Mon gouvernement*, Ma femme.

— Relig. *Gouvernement des âmes*. Direction morale et religieuse des consciences : *Le* GOUVERNEMENT DES AMES *m'inde-t-il moins de talents que les occupations f*[illegible] Mass. Parfois, Ceux qui exercent cette direction. *Gouvernement civil* ou *séculier*, Celui qui regarde les affaires temporelles, par opposition à *Gouvernement ecclésiastique*.

— SYN. Administration, régime. V. ADMINISTRATION.

le despotique, le monarchique et le républicain ; de ces deux derniers, l'un, le monarchique, pouvant être, et l'autre, le républicain, étant nécessairement gouvernement représentatif. En fait, la souveraineté finit toujours par être l'apanage de ceux qui savent le mieux préjuger la volonté générale, sans même la consulter : gouverner, c'est prévoir. Aussi a-t-on pu dire qu'un peuple a toujours le gouvernement qu'il mérite. Le despotisme lui-même, partout où il a pu s'établir, n'y est parvenu qu'autant que la satisfaction des intérêts dont il était l'incarnation sembla à la majorité des opprimés la condition du salut commun. Quant à la monarchie, absolue ou représentative, qui suppose déjà une participation plus ou moins large des sujets à la direction générale, elle n'est elle-même que le pouvoir plus ou moins complet dont une élite revêt un homme afin de gouverner en sa personne. Vient enfin la république qui, par définition (*res publica*), est la chose de tous. Ici, la souveraineté ne réside plus dans le pouvoir, lequel n'est que le mandataire de tous les citoyens, mais dans chacun des membres du corps social, considérés comme ayant tous les mêmes intérêts. Et ainsi, à chaque pas dans la lumière, au point de vue politique, du moins, sinon toujours au point de vue économique, tant que l'État reste lo même, correspond une forme différente de gouvernement.

— Dr. intern. Un État peut déterminer la forme de son *gouvernement* sans se soumettre à la volonté des puissances étrangères. Mais, quand le gouvernement d'un État se modifie dans sa forme et son titre, sa souveraineté extérieure n'existe qu'après sa reconnaissance en droit par les autres États.

— Hist. En 1789, trois divisions administratives coexistaient en France : 1° *division en circonscriptions ecclésiastiques* ; 2° *gouvernements militaires*, vulgairement appelés *provinces* ; 3° *généralités* et *intendances*.

Il y avait trente-deux grands gouvernements, et sept petits, enclavés dans les premiers. La division en *gouvernements* était pour ainsi dire la division historique, celle qui conservait le souvenir des annexions et, par suite, de la formation de l'unité territoriale du pays. Mais, en 1789, la division vraiment administrative était la division en *généralités* et *intendances*, les intendants étant devenus les fonctionnaires les plus considérables des généralités, depuis que Richelieu les avait opposés aux gouverneurs de provinces. (V. GOUVERNEUR, INTENDANT, et, au mot FRANCE, la carte des anciennes divisions.)

— *Gouvernement révolutionnaire*. Ce fut le nom donné au gouvernement de la Convention, le 10 octobre 1793. La Constitution de 1793 venait d'être achevée, soumise au peuple et acceptée ; la Convention devait donc se dissoudre. Les membres du comité de Salut public pensèrent que la dissolution de l'Assemblée au moment où la France, attaquée de tous côtés, avait le plus besoin d'un gouvernement central puissant, lui serait funeste. Le 10 octobre 1793, on décréta que « le gouvernement provisoire de la France est révolutionnaire jusqu'à la paix ». A la tête de ce gouvernement se trouvaient les comités de Salut public et de Sûreté générale ; en réalité, le comité de Salut public exerça seul le pouvoir. Les comités avaient sous leurs ordres : les représentants en mission, chargés de surveiller les provinces ; les agents nationaux, à la tête des districts. Le pouvoir des départements était ainsi restreint aux affaires d'administration locale. Leur organe le plus actif, l'instrument principal de la Terreur, était le tribunal révolutionnaire, destiné, dans la pensée de Danton, à régulariser la justice sommaire du peuple. La Constitution de 1793, venant après celle de 1792, avait de plus en plus décentralisé le pouvoir ; la France était livrée à l'anarchie, et la Convention y remédiait au moyen de mesures d'exception arbitraires, violentes, à la vérité, mais qui sauvèrent la France de l'invasion. Le gouvernement révolutionnaire dura jusqu'à la nomination des directeurs et des conseils.

— *Gouvernement provisoire de 1815* (22 juin-7 juill.). Quand Napoléon revint aux Tuileries, après le désastre de Waterloo, la Chambre des représentants refusa de siéger. Sur la proposition de Regnault de Saint-Jean d'Angely, une « Commission de gouvernement » fut nommée. Les députés nommèrent Carnot, Fouché et le général Grenier ; les pairs choisirent Caulaincourt, duc de Vicence, et le baron Quinette. Fouché devint président de cette Commission : il s'était donné à lui-même sa voix, sûr d'abuser sans difficulté ses collègues. Le gouvernement fut unanime à ne tenir aucun compte de la seconde abdication de Napoléon en faveur de son fils : il rendit les décrets au nom du peuple français. La classe de 1815 fut appelée sous les drapeaux. La Fayette, Benjamin Constant, Pontécoulant, devaient se rendre près des Alliés pour négocier la paix. Cependant, Fouché s'entendait secrètement avec de Vitrolles et Wellington. Il sut mettre sous les yeux du gouvernement provisoire les difficultés croissantes et imposer, sans violence, le retour des Bourbons. Le 1er juillet, la Commission envoya le général Guilleminot, le baron Bignon et le comte de Bondy pour négocier la reddition de Paris. Le 7, elle se sépara après une sommation de Blücher.

— *Gouvernement provisoire de 1848*. Le 24 février, quand le peuple marcha sur les Tuileries, puis envahit la Chambre des députés, marqua la fin de la monarchie de Juillet. La majorité de la Chambre, qui avait accepté la régence de la duchesse d'Orléans, avait dû se retirer, laissant les députés de la gauche en délibération. Ledru-Rollin, qui représentait seul le parti socialiste, proposa au peuple de nommer sur-le-champ un gouvernement provisoire. Lamartine lut une liste de noms préparée par le « National » et la foule acclama ceux de : Dupont de l'Eure, Arago, Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux, Marié, Garnier-Pagès. Cependant, la « Réforme », organe des républicains socialistes, avait mis en avant de son côté les noms de Louis Blanc, Flocon, Albert, ouvrier mécanicien, Marrast. Tous quatre rejoignirent les députés à l'Hôtel de Ville ; ils y furent accueillis sans enthousiasme, avec le titre de secrétaires. Lamartine prit le portefeuille des affaires étrangères, Ledru-Rollin celui de l'intérieur. Garnier-Pagès fut nommé maire de Paris. Les premiers actes du gouvernement provisoire furent de décréter la liberté de la presse et des réunions avec l'abolition du timbre. Le suffrage universel était établi, et l'élection d'une Constituante fixée au 9 avril. Toutes ces décisions se discutèrent dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville, tandis que la foule en armes se tenait sur la place. A plusieurs reprises, Lamartine dut faire appel à toute son éloquence pour l'apaiser. Le 28 février, il sauva le drapeau tricolore, que les ouvriers voulaient remplacer par le drapeau rouge : « Le drapeau rouge que vous nous apportez, leur dit-il dans une harangue célèbre, n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la réputation de la patrie. » Cependant, Louis Blanc, faiblement secondé par Ledru-Rollin, aurait voulu que la réforme sociale suivît la réforme politique, et s'efforçait de faire reculer la date des élections pour prolonger son mandat et celui de ses collègues socialistes. Les députés, au contraire, avaient hâte de s'effacer devant une Assemblée régulière. Sur la demande de Louis Blanc et de Flocon, des ateliers nationaux avaient été créés ; mais, le 28 février, le parti modéré refusa d'organiser un ministère du travail et le remplaça par une « Commission du gouvernement pour les travailleurs », installée au Luxembourg avec Louis Blanc et Albert. Les ateliers nationaux fonctionnèrent mal ; et, le travail ayant manqué, on employa les ouvriers à remuer la terre au Champ-de-Mars. Quant à la Commission du Luxembourg, elle contribua à la formation du parti ouvrier, et lui donna des chefs. La bourgeoisie, prise de peur devant l'attitude des socialistes, manifesta contre les réformes. Le 16 avril, 40.000 manifestants socialistes se heurtaient à des gardes nationaux hostiles, qui accueillirent leurs revendications aux cris de : A bas les communistes ! Le 23, les élections eurent lieu. On se sépara sans regret du gouvernement, qui s'était rendu impopulaire en ajoutant aux impôts directs une contribution de 45 centimes.

Gouvernement de la Défense nationale. V. DÉFENSE NATIONALE (*gouvernement de la*).

— Milit. *Gouvernement militaire*. Il existe, en France, deux *gouvernements militaires*, dont les sièges sont respectivement Paris et Lyon.

Le gouvernement militaire de Paris comprend l'ensemble des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, dont le territoire est réparti entre les 2e, 3e, 4e et 5e corps d'armée.

Le gouvernement militaire de Lyon comprend le département du Rhône, la commune de Feyzin (Isère) et les communes de Mirribel, Rilleux, Neyron, Sathonay, Balan, Beligneux, Saint-Maurice-de-Gondon, du département de l'Ain. Le territoire du gouvernement est réparti entre les 7e et 14e corps d'armée.

Les troupes stationnées sur le territoire de ces gouvernements militaires relèvent de leurs commandants de corps d'armée pour la mobilisation, l'instruction, l'administration ; mais elles dépendent des gouverneurs au point de vue du service, et de la discipline générale.

Gouvernement civil (De), *où l'on traite de l'origine, des fondements, de la nature du pouvoir et des fins des sociétés politiques*, par Locke (Londres, 1690). — Hobbes avait donné la théorie du despotisme. Locke lui oppose celle du gouvernement libéral. Avant Rousseau, il admet un état de nature, dans lequel l'homme « n'est assujetti à la volonté ou à l'autorité législative de qui que ce soit » et suit

seulement les lois de la nature. Mais lorsque, abandonnant l'état de nature, l'homme constitue la société civile, il reste libre, à la condition de n'être « soumis à aucun pouvoir législatif qu'à celui qui a été établi du consentement de la communauté, ni à d'autres lois qu'à celles que le pouvoir législatif peut faire ». Le pouvoir législatif n'est pas tout-puissant. Locke n'admet pas que l'on puisse s'abandonner à la volonté absolue et arbitraire d'un autre. J.-J. Rousseau, Bentham, Stuart Mill, feront oublier la tentative de philosophie politique de Locke. Elle n'en a pas moins eu, au XVIIIe siècle, une influence considérable : elle contient, en effet, l'affirmation de l'État démocratique, que la Révolution française devait s'efforcer de réaliser.

Gouvernement représentatif (Du) *et de l'état actuel de la France*, par Guizot (1816). — Professeur d'histoire moderne à la Sorbonne en 1812, Guizot avait suivi Louis XVIII à Gand. Après la Restauration, dans ce petit ouvrage sur le *Gouvernement représentatif*, il essayait de glorifier le système parlementaire tel qu'il existait en Angleterre et de montrer comment on pouvait l'adapter à l'état actuel de la France. La charte concédée par Louis XVIII était attaquée par les réactionnaires, qui voulaient entraîner le roi à éluder la Constitution. Guizot fait appel à la sagesse politique et au patriotisme. Il montre que le régime parlementaire, tel qu'il est institué par la Charte, peut seul sauver l'État et la monarchie, à la condition que tous s'y rallient sans arrière-pensée.

GOUVERNEMENTAL, ALE, AUX (*man*) adj. Qui est relatif au gouvernement : *L'idée* GOUVERNEMENTALE. ‖ Qui soutient le gouvernement : *Le parti* GOUVERNEMENTAL.

GOUVERNEMENTALISME (*man, lissm*) n. m. Système qui rapporte tout au gouvernement.

GOUVERNEMENTISTE (*man-tisst*) n. Personne qui soutient le gouvernement, approuve les actes des ministres.

GOUVERNER (du lat. *gubernare*) v. a. Diriger à l'aide d'un gouvernail : GOUVERNER *une barque, un vaisseau.* Par anal. Diriger, régler la marche : GOUVERNER *un cheval.*

— Avoir l'administration, la conduite de : GOUVERNER *sa maison, le ménage.* ‖ Avoir la conduite politique de : GOUVERNER *un État.*

— Fig. Diriger l'éducation de, avoir soin de : GOUVERNER *un enfant, un malade.* ‖ Diriger la conduite de, avoir l'autorité sur : *Un homme sage ne se laisse* GOUVERNER *ni ne cherche à* GOUVERNER *les autres.* (La Bruy.) ‖ Avoir le pouvoir de régler à son gré : GOUVERNER *ses passions.* ‖ Par ext. Se dit des pièces d'une machine qui font mouvoir toutes le autres : *Le ressort* GOUVERNE *tout dans une montre.* ‖ Absolum. *Celui qui* GOUVERNE *doit être le plus obéissant à la loi.* (Fén.)

— Fig. et fam. *Gouverner sa barque,* Conduire ses affaires.

— Gramm. Régir : *En grec, le verbe actif* GOUVERNE *le génitif ou l'accusatif.*

— v. n. Mar. Faire évoluer un navire : *Pilote qui* GOUVERNE *habilement.* ‖ Obéir à l'effet de son gouvernail : *Navire qui* GOUVERNE *mal.* ‖ *Appareil pour gouverner à la vapeur,* Barre à vapeur. ‖ *Gouverner à la barre franche,* Se servir de cette barre pour faire évoluer le navire. ‖ *Un navire gouverne bien,* Il reste bien en route. ‖ *Gouverner à la lame,* Fuir vent arrière et recevoir les lames de cette direction pour éviter qu'elles frappent en biais le navire. ‖ *Gouverner dans les eaux d'un navire,* Se trouver droit derrière lui. ‖ *Gouverner comme ça,* Rester en route où on a le cap. ‖ *Gouverner droit,* Veiller à ce que le navire reste bien à la route indiquée. (V. ABORDAGE.)

— ALLUS. HIST. : Le roi règne et ne gouverne pas. V. RÉGNER.

Gouverné, ée part. pass. du v. Gouverner.

— Substantiv. Personne gouvernée : *Plus l'autorité se concentre, moins elle pèse sur les* GOUVERNÉS. (Cormen.)

Se gouverner, v. pr. Être gouverné : *Les peuples* SE GOUVERNENT *par des exemples plutôt que par des lois.* (De Bonald.) ‖ N'être soumis qu'à sa propre autorité, n'obéir à aucun pouvoir étranger : *Les hommes sont très rarement dignes de* SE GOUVERNER *eux-mêmes.* (Volt.) ‖ Exercer de l'autorité l'un sur l'autre : *Des pouvoirs opposés qui cherchent à* SE GOUVERNER.

— Fig. Se conduire, régler ses actions : *On* SE GOUVERNE *par des intérêts et des raisons politiques.* (Rancé.)

— SYN. **Administrer, conduire, gérer.** V. ADMINISTRER.

GOUVERNEUR (rad. *gouverner*) n. m. Celui qui commande en chef dans une province, une place forte, une colonie, une maison royale : *Le* GOUVERNEUR *de l'Algérie, de Paris.*

— Celui qui est chargé de diriger l'éducation d'un jeune prince ou d'un jeune homme de grande famille : *Le* GOUVERNEUR *des enfants de France.*

— Officier de la cour, chargé de la direction morale de jeunes gens : *Le* GOUVERNEUR *des pages.*

— Directeur d'un grand établissements public : *Le* GOUVERNEUR *de la Banque de France, du Crédit foncier.*

— Ichtyol. Petit poisson de la grosseur d'un goujon, qui, dit-on, sert de conducteur à la baleine.

— Min. Ouvrier chargé de surveiller le travail de la haldeou produit du puits d'extraction. ‖ On l'appelle aussi MARQUEUR, parce qu'il marque, c'est-à-dire reçoit et constate les produits de l'exploitation quand ils arrivent au jour.

— Papet. Ouvrier chargé de faire pourrir les chiffons, de les couper, de les mettre dans des piles, etc. ‖ On dit aussi GOUVERNEAU.

— ENCYCL. Dr. rom. Le *gouverneur* (præses) était le magistrat chargé de l'administration d'une province romaine. Sous la république, les gouverneurs avaient l'*imperium*. Leurs fonctions étaient, en principe, annuelles. Elles furent d'abord remplies par des préteurs, puis par des magistrats sortis de charge, consuls ou préteurs ; aussi les uns avaient-ils le rang consulaire, les autres le rang prétorien. Lorsque, sous Auguste, eut lieu le partage des provinces entre le sénat et le prince, une distinction s'introduisit : le gouverneur eut le titre de proconsul dans les provinces du sénat, que l'on appela, pour cette raison, provinces proconsulaires. Dans les provinces du prince, c'était celui-ci qui, théoriquement, était proconsul, mais il déléguait son pouvoir à un *legatus Augusti*, qui était le gouverneur effectif. Plus tard, les gouverneurs des provinces sénatoriales perdirent le commandement militaire et n'eurent plus que la *jurisdictio* ; leurs attributions étaient alors l'administration, la juridiction civile et la juridiction criminelle sur les pérégrins. Ils étaient assistés de *legati* et de questeurs. Dans les provinces du prince, le *legatus Augusti* exerçait les droits qui découlaient du commandement militaire, et il avait en même temps l'administration et la juridiction. Ces distinctions s'effacèrent au Bas-Empire, et le gouverneur fut toujours le délégué impérial.

— HIST. *Gouverneurs de province.* Bien que beaucoup de fonctionnaires royaux aient pris le titre de « gouverneur » aux XIIIe et XIVe siècles, c'est seulement Charles VI qui nomma en titre des gouverneurs de provinces. Malgré l'ordonnance de Blois (1579) restreignant leur nombre à douze, on en trouvait, à fin du XVIe siècle, aussi bien dans les villes que dans les provinces, et l'ordonnance de 1779 fixe leur nombre à trente-neuf, savoir dix-huit gouverneurs de première classe et vingt et un de seconde.

Avant le XVIIe siècle, leurs pouvoirs étaient surtout des pouvoirs militaires et étaient délimités par leurs commissions. En général, ils devaient conserver à l'obéissance du roi la province qu'ils gouvernaient, la mettre en état de défense, la protéger et prêter main-forte à tous les agents de la justice royale. Le plus souvent, étant lieutenants généraux, ils avaient pouvoir de convoquer et présider les parlements, les états provinciaux, les corps municipaux. En fait, appartenant à la plus haute noblesse, ils agissaient comme des vice-rois.

Richelieu entreprit contre eux, en développant l'institution des *intendants* (v. ce mot), une lutte qui fut toute à l'avantage du pouvoir royal. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, leur rôle fut tout de représentation.

— Milit. Le titre de *gouverneur militaire* a été donné officiellement, par la loi du 5 mars 1875, aux généraux placés à la tête des gouvernements militaires de Paris et de Lyon. Le gouverneur militaire de Lyon est en même temps commandant du 14e corps d'armée.

L'officier qui doit diriger en temps de guerre la défense d'une place porte le titre de *gouverneur*, s'il est en fonctions dès le temps de paix, ou de *gouverneur désigné*, s'il ne doit exercer le commandement de la place qu'en temps de guerre ; c'est alors, au moment de la mobilisation, qu'il prend le titre de *gouverneur*. L'officier qui n'est que *gouverneur désigné* d'une place peut n'y pas résider en temps de paix, et, s'il y réside, il n'a d'autre autorité sur le personnel de la place que celle provenant des fonctions de commandant du territoire ou de commandant d'armes, dont il peut être investi. Les places de guerre sont réunies par *groupes*, et le gouverneur de la place principale de chaque groupe prend le titre de *commandant supérieur de la défense* du groupe.

Costume de gouverneur des colonies.

— Mar. *Gouverneurs des colonies.* Les gouverneurs des colonies sont dépositaires de l'autorité du chef de l'État. Ils ont des pouvoirs administratifs, des pouvoirs relativement à l'administration de la justice, à l'égard des fonctionnaires et des agents du gouvernement, pour les rapports avec les gouvernements étrangers, à l'égard de la législation coloniale, enfin des pouvoirs extraordinaires. Au point de vue militaire, le gouverneur peut déclarer et lever l'état de siège. Dans l'administration générale de la colonie, il a la surveillance des divers services, il assure le maintien de l'ordre, il arrête le budget local ; il a même certains pouvoirs sur les personnes, il peut mander devant lui tout habitant du pays, il accorde les dispenses de mariage. Il assure l'exécution des jugements et des arrêts ; il se fait rendre compte régulièrement par le procureur général de l'administration de la justice. Il a autorité sur tous les fonctionnaires, peut révoquer ceux qu'il a nommés et renvoyer en France ceux qui sont nommés par l'autorité centrale. Il peut communiquer avec les autorités étrangères voisines, négocier même avec elles dans certains cas. Il promulgue les lois et les règlements, et peut sanctionner les arrêtés qu'il prend en matière d'administration et de police par des pénalités allant jusqu'à quinze jours de prison et 100 francs d'amende ; d'après la loi du 8 janvier 1877 et le décret du 6 mars 1877, l'arrêté doit, toutefois, dans un délai de quatre mois, être converti en décret lorsque les pénalités prévues excèdent celles de droit commun. Sa personnalité dans la colonie est telle, la situation qu'il y occupe est si considérable qu'il est même protégé par certaines immunités ; il ne peut être actionné dans le territoire qu'il gouverne, et les jugements prononcés contre lui n'y peuvent être mis à exécution.

Les gouverneurs, nommés par décret, sont directement secondés par le personnel des administrateurs coloniaux et des secrétariats généraux. A côté de ce cadre général, ils nomment des commis des affaires indigènes, qui forment le cadre local.

GOUVIEUX, comm. de l'Oise, arrond. et à 14 kilom. de Senlis, sur la Nonette, affluent de l'Oise ; 2.360 hab. Filatures, impressions sur étoffes, tuileries et carrières. Eau minérale connue sous le nom d'*eau de Chantilly*.

Au hameau de Carrières, sur son territoire, se trouve l'emplacement d'un camp romain célèbre ; c'est là que César dut s'arrêter avant de pénétrer chez les Bellovaques.

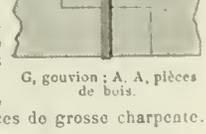

G, gouvion ; A, A, pièces de bois.

GOUVILLE, comm. de la Manche, arrond. et à 13 kilom. de Coutances, près de la mer de la Manche ; 1.671 hab.

GOUVION n. m. Cheville de fer, servant à assembler les pièces de grosse charpente.

GOUVION-SAINT-CYR (Laurent, marquis DE), maréchal de France, né à Toul en 1761, mort à Hyères en 1830. Engagé volontaire aux chasseurs républicains en 1792, il servit d'abord à l'armée du Rhin. Deux mois après, il était capitaine. Puis il devint général de brigade (1793) et général de division (1794), se distingua au siège de Mayence (1795), à la retraite de Moreau par le Val d'Enfer (1796), à la défense de Kehl (1797). Il fut, l'année suivante, placé à la tête de l'armée de Rome, puis passa sous les ordres de Schérer. Commandant de l'aile droite à la bataille de Novi (1799), il sut, par son énergie, empêcher un complet désastre. Revenu, en 1800, à l'armée du Rhin, il contribua au gain de la bataille de Hohenlinden. L'un des premiers actes du Premier Consul fut de l'appeler au conseil d'État ; il le nomma ensuite ambassadeur à Madrid (1801). Colonel général des cuirassiers en 1804, il fit la campagne de Prusse (1806-1807), obtint, peu de temps après, le commandement de l'armée de Catalogne et prit Rosas. Commandant de corps d'armée pendant la campagne de Russie, il battit à Polotsk le prince de Wittgenstein, et reçut le bâton de maréchal. Chargé de la défense de Dresde en 1813, il dut capituler après épuisement de ses munitions. En 1814, il se rallia aux Bourbons, et fut élevé à la pairie. Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et fut nommé ministre de la guerre par Louis XVIII (juill. 1815). Mais il dut se retirer bientôt, ses ménagements vis-à-vis de ses anciens compagnons d'armes l'ayant rendu suspect aux *ultras*. Le roi l'en dédommagea par le titre de marquis et le rappela, le 25 février 1817, au département de la marine, puis de nouveau à celui de la guerre. En cette qualité, Gouvion-Saint-Cyr prépara et fit voter la loi de 1818 sur le recrutement de l'armée. L'opposition des royalistes le força encore à quitter définitivement le pouvoir, en novembre 1819. Gouvion-Saint-Cyr a publié plusieurs ouvrages, entre autres : *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire* (1831).

Gouvion-Saint-Cyr.

GOUVY (Théodore), musicien français, né à Goffontaine près de Sarrebrück, en 1819, mort à Leipzig en 1898. Élève, à Paris, de Billard et d'Elwart, il voyagea en Allemagne et en Italie, puis retourna à Paris. Ses principales compositions sont des symphonies, quintettes, quatuors, trios, ouvertures, etc. : *le Dernier Hymne d'Ossian* et *la Religieuse*, scènes lyriques ; *Requiem* à 4 voix avec orchestre ; *Hymne* et *Marche triomphale* ; 18 sérénades pour piano ; *Décaméron*, 10 morceaux pour piano et violoncelle ; etc.

GOUY, comm. de l'Aisne, arrond. et à 19 kilom. de Saint Quentin, sur l'Escaut, près de ses sources ; 1.379 hab. Ch. de f. du Cambrésis. Brasseries. Cette localité touche Le Catelet et en est le prolongement.

GOUY D'ARSY (Louis-Henri-Marthe, marquis DE), constituant, né à Paris en 1753, décapité en 1794. Il était colonel des dragons de la reine quand éclata la Révolution. Nommé député aux états généraux par les électeurs de Saint-Domingue, où sa femme avait des propriétés, il acquit, comme orateur, une certaine influence dans l'Assemblée et s'opposa à l'abolition de l'esclavage. Maréchal de camp en 1792, il fut envoyé à Noyon, pour y rétablir l'ordre, mais s'y conduisit avec une extrême faiblesse. Il quitta le service pour se retirer dans son château de Moret, y fut arrêté comme suspect et traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort.

GOUY-LEZ-PIÉTON, comm. de Belgique (Hainaut), arr. admin. et judic. de Charleroi ; 3.259 hab.

GOUYARD n. m. Econ. rur. Syn. de COFFIN.

GOUYAVE n. f. et **GOUYAVIER** n. m. Bot. Syn. de GOYAVE et GOYAVIER.

GOUZEAUCOURT, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 17 kilom. de Cambrai, non loin de l'Escaut ; 2.219 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de boutons de nacre ; tissus ; carrosserie ; moulins.

GOUZON, comm. de la Creuse, arrond. et à 19 kilom. de Boussac, sur la Voueyze et son affluent la *Gouze* ; 1.632 hab.

GOVEN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 47 kilom. de Redon, non loin de la Vilaine ; 2.209 hab.

GOVÉNIE (nî) n. f. Genre d'orchidées-vandées, comprenant des herbes terrestres, à feuilles larges, à fleurs disséminées, qui croissent au Mexique.

GOVI (Gilberto), physicien italien, né à Mantoue en 1826, mort à Rome en 1889. Il s'est surtout occupé de l'histoire scientifique. Lors des débats ouverts, à l'Institut de France, sur les lettres de Galilée présentées par Chasles, et que l'on sut plus tard être des faux audacieux du nommé Vrain-Lucas, il fut un des premiers à s'apercevoir de la supercherie. On lui doit, notamment : *Réfutation d'une prétendue démonstration mathématique de la récente apparition de l'homme sur la Terre* (1867) ; *les Lois de la nature* (1868) ; *le Saint-Office, Copernic et Galilée* (1872) ; *Léonard de Vinci, le lettré et le savant*, remarquable ouvrage, qui fait partie de l'*Essai sur les œuvres de Léonard de Vinci*, dont la publication a été faite aux frais et sur l'initiative du gouvernement italien (1872) ; enfin, un grand nombre de mémoires insérés dans les recueils scientifiques italiens et français.

GOVONA (Rosa), fondatrice de l'établissement des *Rosines*, en Piémont, née à Mondovi en 1716, morte en 1776. Orpheline et sans ressources, ayant échappé à la misère par son énergie et son travail, elle conçut le projet d'un refuge pour jeunes filles pauvres. En quelques années, elle en groupa soixante-dix autour d'elle, dans une maison de la plaine du Brao. Une autre maison, plus considérable, fut créée à Turin, par ordre du roi Charles-Emmanuel III, en 1755. Rosa, dont le zèle était infatigable, fonda successivement des établissements du même genre à Novare, à Fossano, à Saluces, etc. Les établissements des rosines sont surtout des ateliers de confection.

GOVONE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), sur le Tanaro, affluent du Pô ; 3.468 hab. Vins estimés.

GOWER (la *Gwyr* des Celtes gallois), presqu'île du pays de Galles méridional, s'avançant de 24 kilom. dans le canal de Bristol, à l'O. et près de Swansea. Largeur ordinaire 8 kilom. Ses habitants seraient d'origine flamande. Monuments mégalithiques.

GOWER (John), poète anglais, né vers 1325, mort à Londres en 1408. Il se lia d'amitié avec Chaucer qui lui dédia *Troïlus et Cressida*. Pendant sept ans, Gower fut clerc du rectorat de Great Baxted. En 1397, il se retira du monde et, presque septuagénaire, épousa Agnès Groundolf ; quelques années après, il devint aveugle. Il écrivit trois longs poèmes : *Speculum meditantis*, en français (manuscrit perdu) ; *Vox clamantis*, en latin ; *Confessio amantis*, en

[illegible] leur [illegible] te art [illegible] et rétrograde, il [illegible] et représente l'esprit [illegible] a do [illegible]

GOYA, [illegible] de la re[illegible]publique Argentine (prov. de C[illegible]) [illegible] du *désert de Goya* sur le Parana, un [illegible] avale [illegible] en conduit avec le rio Santa Lucia [illegible]. Le département a 15 [illegible] hab., sur une su[illegible] de 5 [illegible] carr.

GOYA Y LUCIENTES (Francisco DE), peintre espa[illegible], né à Fu[illegible] de Lo[illegible] Aragon en 1746, mort à Bordeaux en 18[illegible]. Il étu[illegible] dans l'atelier de Luzan Martinez à Sara[illegible], puis se rendit à Rome où il se lia avec David. De retour à Madrid, où son existence agitée allait le mettre en contact avec les mondes les plus divers, il se mit à travailler avec ardeur. En 1780, il fut reçu membre de l'Acad[illegible] de peinture. Il perdit de la faveur de Charles III, puis de Charles IV, devint le confident de la comtesse de Benavente et de la reine Maria Luisa, sans pour cela quitter ses compagnons, les toreros.

Tableaux d'histoire, sujets religieux, scènes de genre, caricatures, paysages, Goya aborda tout avec un égal talent. Le dessin et le mo[illegible] laissent à désirer dans ses fiévreuses productions; mais la magie de la couleur, la hardiesse de la composition, l'originalité des types et l'audace de la touche leur donnent un charme contre lequel on ne peut se défendre. On voit de lui, à Madrid : la *Communion de saint Joseph de Calasans* et un *Christ en croix*, au ministère du Fomento; de nombreuses fresques dans le palais du prince de la Paix, aujourd'hui ministère de la marine; mais il a montré plus d'originalité encore, comme peintre religieux, dans la décoration de San-Antonio-de-la Florida et dans celle de San-Isidro. A Saragosse, il a peint les coupoles de la cathédrale; à Seville, les saintes *Juste et Ruffine*, à Valence, *Saint François de Borja*. Le musée de Madrid possède une *Loge au cirque de taureaux*, que la gravure a popularisée, et l'Académie de peinture une *Maison de fous*, une *Course de taureaux*, la *Procession du Vendredi saint* et un *Autodafé*.

Goya.

Ses portraits sont remarquables par le relief et l'intensité de la vie. Citons ceux de Charles IV et de la reine Marie-Louise, au musée royal de Madrid; du roi Joseph, de Ferdinand VII, etc. Mais ses eaux-fortes sont la partie la plus connue de son œuvre; ce sont *les Caprices*, *les Courses de taureaux*, *les Désastres de la guerre*, connus aussi sous le titre de *Scènes d'invasion*, *les Prisonniers*, etc.

En 1814, il s'était retiré à Bordeaux, à la suite de l'impopularité que lui créèrent ses idées libérales. Dès l'âge de cinquante ans, Goya était devenu sourd; à la fin de sa vie, il devint aveugle. Inhumé au cimetière de la Grande-Chartreuse, à Bordeaux, son corps fut exhumé en 1888, pour être transporté en Espagne.

GOYANA ville des Etats-Unis du Brésil (prov. de Pernambuco) sur le fleuve côtier Goyana; 15.000 hab. Elle se trouve au centre d'une contrée très fertile.

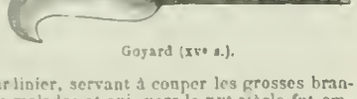

Goyard (XVe s.).

GOYARD ou **GOYART** (*go-tar*) n. m. Croissant de jardinier, servant à couper les grosses branches mortes ou malades et qui, vers le XVe siècle fut employé comme arme d'hast.

GOYASITE n. f. Phosphate hydraté naturel de chaux et d'alumine.

GOYAU (*yo*) n. m. Partie d'un puits de mine divisé en deux sections verticales parallèles, qui sert spécialement à la descente et à la montée au jour des ouvriers mineurs.

GOYAVE (LA), bourg de l'île française de la Guadeloupe, arrond. et à 22 kilom. de la Basse-Terre, à l'embouchure du fleuve côtier *Petite-Goyave*; 1.160 hab.

GOYAVE (*go-ia* — du péruvien *gayaba*, par l'interméd. de l'esp. *goyaba*) n. f. Fruit du goyavier : *Confitures de* GOYAVES. ‖ On dit aussi GOUAVE.

GOYAVIER (*ié*) n. m. Genre de myrtacées.

— ENCYCL. Les *goyaviers* proprement dits sont des arbres, des arbustes ou des plantes sufrutescentes, glabres ou tomenteuses, à feuilles opposées et penninervées, [illegible] chandes [illegible] de la fleur, [illegible] dans le bouton, se [illegible] bire au moment de l'anthèse en [illegible] irrégulières, plus ou moins profondes. Le fruit, couronné du calice persistant, est une baie de forme variable, dite *goyave*, sucrée et rafraîchissante, qu'on mange crue ou confite. Les fruits verts et l'écorce sont astringents. L'espèce la plus estimée est le *psidium pomiferum*.

Goyavier.

GOYAZ, l'un des Etats de la république du Brésil, limité à l'O. par l'Etat de Matto-Grosso, au N. par ceux de Para et de Maranhao, à l'E. par ceux de Piauhy, de Bahia et de Minas-Geraes. Parcouru dans sa partie méridionale par des montagnes assez élevées et soumis à un climat humide, il est arrosé par de nombreuses rivières : Tocantins, Araguaya, etc. La population, peu nombreuse (300.000 hab. environ), est concentrée dans le Sud, où elle vit surtout de l'élevage; le Nord est couvert de forêts. L'or et les pierres précieuses se rencontrent un peu partout, mais en faible quantité. Capitale *Goyaz*.

GOYAZ, ville du Brésil, capitale de l'Etat du même nom, au pied du plateau d'Estrella; 8.000 à 10.000 hab.

GOYCK, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles; 2.976 hab.

GOYE ou **GOÏ** (*go-ïll* [*ll* mll.] — mot hébr. signif. « peuple ». n. f. Nom donné par les juifs aux peuples étrangers à leur culte; chrétien. ‖ Pl. *Des* GOÏM, GOYM ou GOYIM. (Le mot *goye* a passé dans l'argot des malfaiteurs avec le sens de DUPE.)

GO-YENYOU, empereur du Japon, né en 1357, mort en 1393. Il succéda à son père Kogou II, en 1372, dans le nord du Japon, le pays étant divisé en deux Etats. Son règne fut une lutte continuelle avec l'empereur du Sud et vit commencer l'affaiblissement de l'autorité des Shogouns. En 1382, il abdiqua en faveur de son fils Moto-Fito.

GOYÈRE n. f. Art culin. V. GOUGÈRE.

GOYET (Eugène), peintre, élève de Gros, né à Chalon-sur-Saône en 1798, mort en 1857. Il a pris part à tous les Salons depuis 1827 et s'est acquis une solide réputation dans la peinture religieuse par le goût sévère de ses compositions et la pureté de son dessin. Nous citerons de lui, à Paris : *Saint Etienne*, à Notre-Dame-de-Loretto; les *Quatre évangélistes*, à Saint-Médard; *le Christ au Jardin des Oliviers*, à Saint-Louis-d'Antin, etc.

GOYM, GOÏM ou **GOYIM** n. m. pl. Arg. des juifs. V. GOYE.

GOYON (Jacques), comte DE MATIGNON, maréchal de France, né à Lonlay en 1525, mort à Lesparre en 1597. Lieutenant général de Normandie, il se montra, pendant les guerres religieuses, humain et tolérant à l'égard des huguenots. Maréchal de France en 1576, lieutenant général, puis gouverneur de la Guyenne, il se rallia à Henri de Navarre après l'assassinat de Henri III. Il se distingua comme homme de guerre en une foule de combats.

GOYON D'ARSAC (Guillaume-Henri-Charles, vicomte DE), magistrat et écrivain français, né à Mézin vers 1740, mort à Berlin vers 1805. Conseiller au parlement de Bordeaux, il fut membre de plusieurs académies, et émigra à l'époque de la Révolution. Il a laissé un grand nombre d'écrits; pour la plupart, des discours sur des sujets proposés par diverses académies. Nous citerons, entre autres : *Quel serait le meilleur code des lois criminelles?* (1780); *l'Age d'or réalisé* ou *les Moyens de soulager le peuple, surtout les habitants de la campagne* (1780); *Mémoire sur le meilleur plan d'éducation pour le peuple* (1781); etc.

GOYON (Charles-Marie-Auguste, comte DE), général français, né en 1802, mort à Paris en 1870. Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr en 1821, capitaine de hussards en 1831, colonel de dragons (1848), il fut nommé, en 1850, général de brigade, puis commandant de l'Ecole de Saumur. Au coup d'Etat du 2-Décembre, il se montra l'un des partisans les plus résolus de l'Empire et, en 1859, il fut nommé général de division, et choisi pour prendre le commandement du corps d'occupation de Rome. Après de vifs démêlés avec le proministe des armes, de Mérode, il quitta Rome en 1862 et, à son arrivée à Paris, il fut nommé sénateur. Au commencement de 1868, le général de Goyon fut chargé du grand commandement militaire de Toulouse.

GO-YOSEI, empereur du Japon, qui régna de 1587 à 1611. Plusieurs événements importants prennent date sous ce règne : une expédition en Corée sous la conduite de Hideyoshi (1592); la propagation du christianisme, malgré l'expulsion des missionnaires (1587) et la persécution contre les chrétiens (1597); la fameuse bataille de Sékigahara, où l'on vit entrer en ligne, pour la première fois, l'artillerie et dans laquelle Iyéyas défit les partisans de Hidéyori (1600); l'introduction de la culture du tabac (1605).

GOZÉE, comm. de Belgique (Hainaut), arrond. admin. de Thuin, arrond. judic. de Charleroi; 1.579 hab. Cloueries.

GOZLAN (Léon), littérateur français, né à Marseille en 1803, mort à Paris en 1866. Fils d'un armateur, il eut une jeunesse aventureuse, pendant laquelle il fit du cabotage sur les côtes d'Afrique. Il entra ensuite dans le journalisme et déploya de brillantes qualités de chroniqueur. C'est dans les journaux qu'il a dépensé, pendant trente ans, le plus clair de son talent. En dehors de ses articles, Gozlan a composé des romans : *le Notaire de Chantilly* (1836); *Aristide Froissard* (1843); *les Emotions de Polydore Marasquin* (1857); etc. Il a donné un grand nombre de nouvelles, d'un tour paradoxal, recueillies sous divers titres : *les Méandres*, *la Folle du Logis*, etc. Il écrivit aussi un livre de souvenirs sur Balzac : *les Jardies*, *Balzac en pantoufles* (1865). Au théâtre, il fit jouer des drames (*la Main droite et la main gauche*, *Pied-de-fer*, etc.), des comédies (*le Gâteau des reines*, *le Lion empaillé*, etc.). De cette abondante production il ne reste que deux bluettes : *la Pluie et le Beau Temps* et *une Tempête dans un verre d'eau*, reprises parfois à la Comédie-Française.

GOZLIN. Biogr. V. GOSLIN.

GOZZI (Gaspare), traducteur et critique italien, né à Venise en 1713, mort à Padoue en 1786. Il appartenait à une famille noble. Obligé de travailler pour vivre, il traduisit des livres français et des comédies. La place d'inspecteur de la librairie, qu'il obtint de la république de Venise, lui permit de se livrer à des travaux plus importants. Nous citerons de lui : *Jugement des anciens poètes sur la critique moderne de Dante* (1748); *Lettres familières* (1755); *l'Observateur vénitien* (1768), journal de critique; *le Triomphe de l'humilité* (1759), poème en quatre chants; *le Monde moral* (1760). Ses œuvres complètes, *Opere in versi e in prosa*, ont été publiées à Venise (1759).

GOZZI (le comte Carlo), poète dramatique italien, frère du précédent, né à Venise en 1722, mort en 1806. Comme son frère, il fit d'abord des traductions du français; mais, abandonnant bientôt cette voie, il demanda ses inspirations aux vieux *Contes des fées* de l'Italie, et se mit à composer une foule de féeries, vives et brillantes, qui firent les délices du peuple de Venise. (V. FIABESQUE.) La comédie de mœurs de Goldoni finit pourtant par l'emporter, et Carlo Gozzi était tombé dans un oubli profond, lorsque, bien plus tard, il fut revendiqué par l'école romantique comme un des créateurs du drame. Ses *Œuvres* ont été publiées à Venise (1772-1791). Outre ses féeries, elles contiennent diversos autres pièces de théâtre et une étrange épopée romanesque, *la Marfisa bizzarra*. Carlo Gozzi a aussi publié des *Mémoires* très intéressants (1790).

GOZZO (anc. *Gaulos*), île de la Méditerranée, à 6 kilom. N.-O. de Malte, dont elle a tous les caractères géologiques et physiques. D'une superficie d'environ 90 kilom. carr., elle nourrit 18.000 hab. administrés par le gouverneur de Malte et vivant surtout du commerce et de la pêche.

GOZZOLI (Benozzo DI LESE DI SANDRO, surnommé), peintre, né à Florence en 1420, mort à Pise en 1498. Elève de Fra Angelico, Gozzoli s'inspira dans une égale mesure de son maître et de Masaccio. Après un long séjour à Florence, il se rendit à Rome pour se perfectionner dans l'étude de l'antique. Les fresques dont il décora l'église d'Ara-Cœli et celle de Sainte-Marie-Majeure, à Rome, aujourd'hui perdues, excitèrent l'enthousiasme des contemporains. Nous possédons seulement les splendides fresques de l'église d'Orvieto, datées de 1447 : *l'Enlèvement de Proserpine*, *Orphée et Eurydice*, *Diane*, *Vénus*, *Hercule et les Centaures*, *la Descente d'Enée aux enfers*. Celles qu'il peignit dans l'église des Mineurs de Montefalco portent la date de 1452; elles sont à fond d'or, comme les peintures de Giotto et de Cimabue, et représentent les principaux traits de la vie de François d'Assise. Seize panneaux décoratifs, que l'on peut voir encore dans l'église Saint-Augustin de San-Gimignano, ont pour sujet la vie de l'évêque d'Hippone. De 1468 à 1483, il exécuta la part immense qui lui revient dans la décoration du Campo-Santo de Pise, et qui comporte vingt-sept tableaux. Il terminait sa carrière par la *Vie de saint Dominique*, dont on voit encore quelques panneaux dans l'ancien couvent des dominicains de Pise. Le Louvre possède une de ses plus belles pages : *le Triomphe de saint Thomas d'Aquin*.

Gozzoli.

GRAAF (Régnier DE), médecin et physiologiste hollandais, né à Schoonhoven, près d'Utrecht, en 1641, mort à Delft en 1673. Elève de l'anatomiste Sylvius, il alla en France perfectionner ses études à Angers et à Paris; de retour dans son pays, il exerça la médecine à Delft. C'est à lui qu'on doit les premiers travaux sérieux sur le suc pancréatique : il a donné son nom aux vésicules de de Graaf, découvertes par lui dans l'ovaire. Ses œuvres complètes, *Opera omnia*, ont été publiées en 1677.

GRAAFF-REYNET, une des plus anciennes villes de la colonie anglaise du Cap; 2.000 hab. ch.-l. de district de la *province de Midland*.

GRAAH (Guillaume-Auguste), marin danois, né à Copenhague en 1793, mort en 1863. Après avoir terminé la carte des côtes orientales de l'Islande, il exécuta, de 1822 à 1824, un bon levé de la côte occidentale du Groenland jusqu'au 73e degré de lat. N., et publia, l'année suivante, les résultats de ce voyage sous le titre de *Description de la carte des côtes occidentales du Groenland* (1825). De 1828 à 1831, il dirigea sur la côte orientale une expédition chargée de rechercher les emplacements des anciennes colonies norvégiennes, dont il publia la relation : *Narrative of an expedition to the East coast of Groenland, in search of the lost colonies* (1837). Il fut nommé, en 1832, membre de la direction du commerce du Groenland et des îles Féroë.

GRAAL [lo] ou **SAINT-GRAAL** [lo] (vieux mot signif. *plat*; prov. *grazal*, espagn. *grial* — Le moyen âge le rattachait à *gratus*, pour la raison que les mets servis dans un plat sont agréables à manger. Le plus probable est que c'est un dérivé de *gradus*, et qu'il a d'abord signifié une sorte de coupe où l'on peut disposer les mets en étage (*gradatim*)] n. m. Dans la croyance du moyen âge, Vase qui aurait servi à Jésus-Christ pour la cène avec ses disciples et dans lequel Joseph d'Arimathie aurait recueilli le sang qui coula de son côté percé par le centurion.

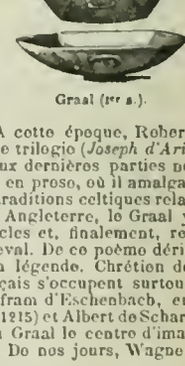

Graal (Ier s.).

— ENCYCL. Hist. littér. Les légendes relatives au *Graal* doivent être de peu postérieures à la naissance du christianisme; toutefois, nous n'en trouvons aucune trace avant la fin du XIIe siècle. A cette époque, Robert de Boron composa sur le Graal une trilogie (*Joseph d'Arimathie*, *Merlin*, *Perceval*); les deux dernières parties ne sont connues que par leur version en prose, où il amalgamait la légende chrétienne et les traditions celtiques relatives à la Table ronde. Porté en Angleterre, le Graal y aurait été caché pendant des siècles et, finalement, retrouvé par le héros gallois Perceval. De ce poème dérivent les formes ultérieures de la légende. Chrétien de Troyes et ses continuateurs français s'occupent surtout des aventures de Perceval; Wolfram d'Eschenbach, en revanche, dans son *Parzival* (1205-1215) et Albert de Scharfenberg, dans son *Titurel*, font du Graal le centre d'imaginations mystiques compliquées. De nos jours, Wagner en a fait le sujet de son Parsifal.

GRABACZ, village d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Torontal]); 2.500 hab.

GRABAT (*ba* — du lat. *grabatus*; gr. *krabatos*, même sens) n. m. Lit misérable : *Coucher sur un* GRABAT. ‖ Lit de malade : *Ma détestable santé me tient sur le* GRABAT. (Volt.)

— Antiq. Lit de camp des soldats romains.

GRABATAIRE (*tèr* — du lat. *grabatarius*, fabricant de grabats) adj. Qui garde le lit : *Une mère infirme et* GRABATAIRE. (Pet. de Bach.) ‖ Substantiv. : *Un*, *Une* GRABATAIRE.

— n. Nom que l'on donnait à ceux qui différaient de recevoir le baptême jusqu'au lit de mort.

GRABBE (Christian Dietrich), poète dramatique allemand, né et mort à Detmold (1801-1836). Il commença son premier drame, *le Duc de Gothland*, avant même d'avoir

quitté l'école. Il gâta un talent réel par toute sorte de débordements, et fut avocat (1824), puis auditeur militaire [juge au conseil de guerre] (1827) dans sa ville natale, on a de lui : *Don Juan et Faust* (1829), puis un cycle dramatique : *die Hohenstaufen*, qui devait se composer de six à huit drames, mais dont deux seulement ont été écrits : *l'Empereur Frédéric Barberousse* (1829) et *l'Empereur Henri VI* (1830); *Napoléon ou les Cent-Jours* (1831); *Annibal* (1835). Grabbe a l'instinct du théâtre, mais il a une prédilection malheureuse pour le hideux et le grotesque.

GRABEAU (*bo*) n. m. Action de grabeler. (Vx.) ‖ Fragment de drogue. ‖ Se dit pour SCRUTIN, à Genève.

GRABELAGE (*laj'*) n. m. Pharm. Action de grabeler.

GRABELER (de l'ital. *garbellare;* de l'arab. *gharbal*, crible. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Je grabelle. Il grabellera*) v. a. Passer au crible. (Vieux.)
— Pharm. Séparer une substance médicamenteuse de ses menus fragments.

GRABELEUR, EUSE n. et adj. Se dit de celui, de celle qui grabelle.

GRABEN-HOFFMANN (Gustave), compositeur allemand, né à Bonn, près de Posen, en 1820, mort à Potsdam en 1900. Élève, à Leipzig, de Moritz Hauptmann, doué d'une belle voix de baryton, il acquit la réputation d'un excellent chanteur de concert. Fixé à Dresde, puis à Berlin comme professeur de chant, il n'a pas publié moins de quatre-vingt-quinze cahiers d'œuvres vocales : *lieder*, chœurs, etc. Quelques-uns de ces chants sont devenus populaires, et la ballade intitulée *Cinq cent mille diables* a obtenu une vogue prodigieuse.

GRABEN, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Carlsruhe]), sur la Pfinz, affluent du Rhin; 2.054 hab.

GRABFELD, ancien district de Franconie, entre la forêt de Thuringe, les monts Vogels et Spessart, et le Mein supérieur. Il se divisait en GRABFELD OCCIDENTAL ou *Buchonia* (avec les villes de Fulda et d'Hersfeld) et en GRABFELD ORIENTAL.

GRABOW, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie]), véritable faubourg de Stettin, sur la rive gauche de l'Oder; 16.000 hab. Ecole de navigation et de constructions maritimes.

GRABOW, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, sur l'Elde, tributaire droit de l'Elbe; 5.000 hab.

GRABOWSKI (Michel), littérateur polonais, né en 1805, mort à Varsovie en 1863. Il se posa, dès ses débuts, en romantique farouche, et défendit ses idées en trois volumes intitulés : *Littérature et critique* (1837-1840). Ses romans historiques, inspirés de Walter Scott, publiés sous le pseudonyme d'EDOUARD TARSZA, ont une réelle valeur. Les principaux sont : *la Révolte dans les steppes* (1838); *le Staroste Koniowski* (1856); *la Bourrasque* (1862); etc. On lui doit encore des mémoires intéressants sur la vie du peuple en Pologne : *Souvenirs du foyer*, et un bon ouvrage sur *l'Ukraine antique et moderne* (1847).

GRABS, comm. de Suisse (cant. de Saint-Gall), au pied du *Grabserberg*, près du Rhin; 3.400 hab.

GRABUGE (*buj'* — pour *garbuge;* de l'ital. *garbuglio*, même sens) n. m. Fam. Dispute animée : *Il y a du* GRABUGE *dans bien des ménages.*

GRACANITZA ou **GRATCHANICA**, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie [cercle de Zvornik]), sur la Sala, sous-affluent de la Save par la Bosna; 3.350 hab. Eaux thermales. Ch.-l. de district.

GRAÇAY, ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 51 kilom. de Bourges, sur le ruisseau de Fouzon, au confluent du Pot; 2.824 hab. Moutons. Vestiges d'un château-fort. Large pierre dite la « Pierre Levée », monument mégalithique. — Le canton a 6 comm. et 6.444 hab.

GRACCHUS (Tiberius Sempronius), général romain, mort en 212 av. J.-C. Il fut maître de la cavalerie sous le dictateur M. Junius Pera, après le désastre de Cannes, consul en 212, exerça les esclaves enrôlés volontairement, battit les Campaniens, fut assiégé dans Capoue par Annibal, battit Hannon, délivra Bénévent. Réélu consul en 213, il fit la guerre en Lucanie et périt dans une embuscade.

GRACCHUS (Tiberius Sempronius), général romain, père des Gracques, né vers 210, mort vers 150 av. J.-C. Tribun du peuple vers 187, il défendit Scipion l'Africain, dont il épousa la fille Cornélie. En 181, il alla en Espagne, vainquit les Celtibériens, soumit le pays, et y gagna une longue popularité. Censeur en 169 avec Claudius Pulcher, il déploya une grande sévérité et renferma dans les dernières classes des tribus urbaines tous les affranchis dispersés jusque-là dans les autres tribus.

GRACCHUS (Tiberius Sempronius), tribun romain, le premier des Gracques, né en 160 av. J.-C., mort en 133. Sa mère Cornélie, restée veuve de bonne heure, se consacra entièrement à l'éducation de ses fils. Tibérius donna de bonne heure les plus grandes espérances. Plein de force d'âme et de calme, il avait une éloquence fine et modérée, mais sans éclat. Il assista à la prise de Carthage, fut questeur en Espagne (137), sauva l'armée romaine commandée par le consul Mancinus, qui s'était laissé enfermer dans des défilés. Il fut nommé tribun en 133. Il avait été frappé du mal que causait, à la classe moyenne de l'Italie, l'extension exagérée des grands domaines (*latifundia*), constitués en partie indûment avec des terres conquises appartenant à l'Etat. Il proposa, comme remède, une loi agraire dont les principaux articles portaient la défense à chacun de posséder plus de cinq cents *jugera* (126 hectares) de terres publiques; le retour à l'Etat, moyennant indemnité, pour les travaux exécutés, des terres publiques, sauf 250 *jugera* par fils ou sus du lot autorisé; enfin, la nomination d'une commission permanente chargée de veiller à l'exécution de la loi. Très inquiets, les riches décidèrent un tribun, Octavius, à opposer son veto à la loi. Tibérius riposta en suspendant le cours de la justice et de toutes les affaires publiques. Comme Octavius ne cédait pas, il fit voter par le peuple la déchéance des tribuns, grave illégalité qui lui aliéna la plupart des modérés. La loi, cependant, passa sans difficulté. Plusieurs autres propositions non moins démocratiques suivirent ce premier succès. Tiberius, menacé et calomnié, sentit que l'inviolabilité d'un second tribunat était nécessaire à sa sûreté. Une première fois, le vote fut interrompu par une émeute que firent fomenter les grands. Le lendemain, une bagarre éclata. Tiberius, ne pouvant se faire entendre porta les mains à sa tête pour montrer au peuple que sa vie était menacée. Aussitôt, on s'écria qu'il demande une couronne et on court annoncer cette nouvelle au sénat. Une foule de nobles et de chevaliers se précipitent au Capitole. Tiberius est tué avec trois cents de ses partisans. Son cadavre fut jeté dans le Tibre. Des exécutions et des proscriptions suivirent ces scènes de violence.

GRACCHUS (Caius Sempronius), tribun du peuple, frère du précédent. Il fut le premier orateur de son temps, hardi et puissant. Lors du meurtre de Tiberius il faisait ses premières armes au siège de Numance. Quelques années, il se tint à l'écart. Cependant, en 129, il défendit un de ses amis devant les tribunaux, et le peuple lui témoigna une faveur enthousiaste. Il tenta alors, mais sans succès, en raison des difficultés pratiques et des entraves du sénat, de faire appliquer la loi Sempronia sur les terres publiques. Nommé questeur en 126, il fut envoyé en Sardaigne, où on le maintint trois ans. Il en revint, malgré la loi. Poursuivi, son acquittement fut un triomphe. Il se présenta au tribunat et fut élu par un immense concours de peuple accouru de toute l'Italie. Alors, il proposa deux lois portant : l'une que tout magistrat déposé par le peuple ne pourrait plus exercer aucune charge. Il atteignait ainsi Octavius, déposé par l'initiative de Tiberius; mais, sur les instances de sa mère, il fit loi-même révoquer cette loi. L'autre força Popilius Lénas, le persécuteur des amis de son frère, à s'exiler. Il proposa de donner le droit de cité aux Italiens qui possédaient le droit latin, et le droit latin à ceux qui ne le possédaient pas encore, et de retirer aux sénateurs le pouvoir judiciaire pour le transférer à l'ordre équestre. Pour avoir raison de lui, les grands gagnèrent le tribun Livius Drusus, qui, à chaque proposition démocratique de Caius, répondit par un projet ultra-démocratique, désorienta Caius et ses partisans. La popularité de Caius baissa. Un plébiscite l'envoya à Carthage fonder une colonie. A son retour, il échoua dans sa candidature à un troisième consulat. Le consul Opimius menaça de faire abroger ses lois, et commença par celle qui établissait une colonie à Carthage, comme entachée de sacrilège. Pour la soutenir, Caius rassembla un grand nombre de ses partisans. Opimius, investi du pouvoir dictatorial, cita Caius à comparaître. Celui-ci refusa et s'apprêta à la lutte. Mais le peuple l'abandonna; il fut réduit à fuir, et se tua dans un bois. Sa maison fut pillée, son cadavre jeté au Tibre, trois mille de ses partisans périrent. Cornélie n'eut pas le droit de porter le deuil de son fils; son nom fut déclaré maudit (121). On désigne souvent Tiberius et Caius Gracchus sous le nom : *Les Gracques.*

Les Gracques, d'après Guillaume.

GRÂCE (lat. *gratia;* de *gratus*, agréable) n. f. Agrément, attrait, qualité qui a quelque chose de doux et d'aimable, ou de simple et d'harmonieux à la fois : *Parler, Ecrire, Marcher, Danser avec* GRÂCE. *Les premières* GRÂCES *de l'enfance ont un lustre qui couvre tout.* (Fén.)
— Faveur gratuite, ce qu'on accorde à quelqu'un sans y être obligé : *Accorder une* GRÂCE.
— Pardon, remise gratuite de la peine encourue : *Obtenir* GRÂCE. ‖ Indulgence : *Demander* GRÂCE.
— Elliptiq. *Grâce!* Pardonnez-moi, épargnez-moi. ‖ *De grâce, Par grâce*, Par bonté, par bienveillance : DE GRÂCE, *un peu de patience.* ‖ *En grâce*, Comme une faveur, avec prière : *Demander* EN GRÂCE *de garder un secret.* ‖ *A la grâce de Dieu*, Sans compter sur aucun secours que celui de Dieu : *Partir* À LA GRÂCE DE DIEU.
— Chronol. *An de grâce*, Chacune des années de l'ère chrétienne : *L'*AN DE GRÂCE *1901.*
— Dr. Pardon que le chef de l'Etat accorde à un condamné, en lui remettant la peine dont il a été frappé : *Droit de* GRÂCE. *Recours en* GRÂCE. ‖ *Lettres de grâce* ou simplem. *Grâce*, Décret par lequel le chef de l'Etat accorde la grâce d'un condamné. V. AMNISTIE.
— Dr. canon. *Grâce expectative*, Provisions que la cour de Rome donne par avance du bénéfice d'un homme encore vivant.
— Hist. Titre porté autrefois par les rois d'Angleterre, jusqu'à Henri VIII. ‖ Titre donné autrefois à certains princes, et particulièrement aux ducs, en Angleterre. ‖ *Par la grâce de Dieu.* Formule que les souverains mettaient devant leurs titres : *Louis*, PAR LA GRÂCE DE DIEU, *roi de France et de Navarre.* ‖ *Commanderies de grâce*, Celles dont le grand maître d'un ordre avait la libre disposition, par opposition à *Commanderies de rigueur*, que les chevaliers obtenaient par leur rang.
— Jeux. *Jeu de grâces.* Exercice dans lequel deux joueurs se lancent un léger cerceau, à l'aide de deux baguettes.
— Liturg. *Grâces*, Prière que l'on fait après le repas, pour remercier Dieu.
— Métrol. Ancienne monnaie de billon de l'ex-duché de Toscane, qui valait 5 quattrini, ou 0 fr. 075 environ de monnaie actuelle.
— Théol. Don ou secours surnaturel que, d'après les théologiens, Dieu accorde aux hommes pour faire leur salut : *La* GRÂCE *supplée à la nature.* (Massillon.) ‖ *Grâce actuelle*, Grâce passagère que Dieu nous donne, pour nous aider dans le bien ou nous fortifier contre la tentation. ‖ *Grâce actuelle prévenante.* Celle qui précède et prépare nos actions. ‖ *Grâce actuelle subséquente* ou *coopérante*, Celle qui accompagne nos actions et nous aide dans leur accomplissement. ‖ *Grâces gratuites*, Celles qui sont données dans l'intérêt du prochain, plutôt que dans celui de la personne qui les reçoit : *Le don de prophétie, le talent de la prédication sont des* GRÂCES GRATUITES. ‖ *Grâce habituelle, sanctifiante* ou *justifiante*, Grâce qui demeure toujours dans l'âme tant que celle-ci n'est pas en état de péché mortel. ‖ *Grâce intérieure*, Celle qui consiste dans les saints désirs, les bonnes pensées, les résolutions louables que Dieu nous inspire. ‖ *Grâce efficace*, Celle qui obtient son effet. ‖ *Grâce suffisante*, Celle qui, bien que, en principe, elle suffise à l'homme pour faire le bien, en réalité n'obtient pas son effet. ‖ *Grâce d'état*, Faveur toute spéciale que Dieu accorde aux hommes et qui se trouve en rapport direct avec l'état qu'ils ont embrassé. — Se dit aussi, dans le langage ordinaire, pour exprimer certaines circonstances qui permettent d'accomplir avec facilité ce qu'on est chargé de faire : *Savoir mentir, c'est, pour l'avocat, une* GRÂCE D'ÉTAT. ‖ *État de grâce*, Situation d'un chrétien qui n'a pas commis de faute mortelle ou dont les péchés ont été remis : *Il faut être en* ÉTAT DE GRÂCE *pour communier.* ‖ *Ordre de la grâce*, L'ordre, le point de vue surnaturel. (V. la partie encycl.) ‖ *Grâce naturelle*, Celle qui consiste en des dons naturels, propres à faciliter le salut. ‖ *Grâce extérieure*, Celle qui consiste dans les secours extérieurs qui peuvent engager l'homme à faire le bien : *Le bon exemple est une* GRÂCE EXTÉRIEURE.
— Loc. div. *Coup de grâce*, Dernier coup que l'exécuteur donnait sur la poitrine d'un homme roué vif, afin de l'achever et de mettre fin à ses souffrances. Fig. Ce qui achève de perdre, de ruiner; ce qui est tout à fait décisif : *Certains éloges sont un* COUP DE GRÂCE. ‖ *Heure, Demi-heure, Quart d'heure de grâce*, Temps accordé en plus d'un certain temps fixé pour quelque objet. ‖ *Action de grâce*, Remerciements. ‖ *Bonne grâce*, Élégance et naturel des manières, des gestes, des paroles : *La* BONNE GRÂCE *est au corps ce que le bon sens est à l'esprit.* (La Rochefouc.) ‖ *Bonnes grâces*, Faveur, bienveillance : *Pour entrer dans les* BONNES GRÂCES *des femmes, c'est à la porte de leur vanité qu'il faut frapper.* (Denis-Caron.) ‖ *Bonnes grâces*, Spécialem., Demi-rideaux formant draperie. ‖ *Mauvaise grâce*, Mauvaise tournure, manières déplaisantes : *Danseuse qui a* MAUVAISE GRÂCE. ‖ *N'avoir pas bonne grâce, Avoir mauvaise grâce à faire* ou *de faire une chose*, La faire contre la raison, contre la bienséance, contre la convenance. ‖ *De bonne grâce, De mauvaise grâce*, Avec ou sans bonne volonté. ‖ *Être en grâce auprès de quelqu'un*, Être auprès de lui en faveur, en considération. ‖ *Rentrer en grâce, Être remis en grâce*, Recouvrer la bienveillance, la faveur que l'on avait perdue. ‖ *Trouver grâce devant quelqu'un, aux yeux, devant les yeux de quelqu'un*, Lui plaire, lui agréer : *Esther* TROUVA GRÂCE DEVANT *Assuérus.* ‖ *Faire grâce à quelqu'un*, Lui pardonner. — Exempter, libérer : FAIRE GRÂCE *à quelqu'un d'une dette.* — Lui épargner, le dispenser : FAIRE GRÂCE *à quelqu'un d'une visite.* FAITES-NOUS GRÂCE *de vos observations.* ‖ *Faire des grâces*, Minauder, faire des manières. ‖ *Faire la grâce de*, Avoir la complaisance, l'obligeance de : FAITES-NOUS LA GRÂCE DE *déjeuner avec nous.* ‖ *Faire trop de grâce*, Montrer une extrême bienveillance : *Monsieur, c'est* TROP DE GRÂCE *que vous me* FAITES. ‖ *Rendre grâce*, Remercier, témoigner sa gratitude. ‖ *Grâce à*, ou, dans le style poétique ou élevé, *Grâces à*, Par l'action heureuse de, ou, ironiquement : Par l'action malheureuse de. ‖ *Faire une chose comme pour la grâce de Dieu.* V. AMOUR.
— SYN. **Amitié, bienfait, faveur.** V. AMITIÉ. ‖ **Abolition, absolution, pardon,** etc. V. ABOLITION. ‖ **Grâce, amnistie.** V. AMNISTIE.
— ENCYCL. Théol. On ne peut rien comprendre à la doctrine de l'Eglise catholique sur la *grâce* ou les sacrements, si l'on ignore ses principes touchant l'*ordre surnaturel.* Les voici donc : Dieu pouvait donner à l'homme une destinée, une *fin*, qui ne dépassât pas les exigences et les forces de sa nature, et à laquelle il serait conduit par des moyens *naturels*, comme elle. Mais, par un acte de bonté gratuite, il l'a appelé à jouir du ciel, c'est-à-dire du bonheur dont il jouit lui-même, sauf l'infini, le bonheur de le voir face à face et de l'aimer dans une extase éternelle; et il a établi des moyens proportionnés à cette fin divine et de la même nature.

La grâce est le moyen fondamental; c'est le germe, pour nous obscur, dont la *gloire* du ciel doit être l'épanouissement radieux. Méritée par les souffrances et la mort de Jésus-Christ, la grâce nous est donc accordée gratuitement, pour nous faire naître à la vie surnaturelle ou nous y maintenir, et nous rendre dignes de l'éternité bienheureuse. Lorsqu'elle réside dans l'âme d'une manière permanente elle est appelée grâce *habituelle* ou *sanctifiante.* Parure mystérieuse des âmes régénérées, elle justifie les pécheurs, donne, pendant la vie, du mérite aux bonnes œuvres des justes, et devient, après la mort, le principe et la mesure de la gloire des élus. Le baptême en est la source; la pénitence la rend au pécheur qui l'a perdue; les autres sacrements la développent et l'augmentent. Quand la grâce intervient dans le jeu de nos facultés, comme un trait de lumière qui découvre la vérité à notre esprit, ou une émotion sainte qui fait tressaillir notre cœur, ou une force cachée qui s'insinue dans notre volonté, elle est nommée grâce *actuelle.* C'est alors un secours momentané que Dieu nous envoie pour nous aider à faire le bien ou à fuir le mal, sans toutefois porter atteinte à notre liberté. L'homme qui la reçoit, lui prête ou lui refuse son concours, suivant la libre détermination de sa volonté : aussi est-il vraiment digne de recompense quand il obéit à la loi de Dieu, et de châtiment, quand il la transgresse. Absolument nécessaire pour que nos actions soient utiles à notre salut, c'est-à-dire à notre destinée surnaturelle, la grâce n'est jamais refusée à nos prières, ni même, dans la stricte mesure où elle s'impose, à nos besoins. Dieu, cependant, dans la distribution qu'il en fait, tient compte de ses desseins mystérieux comme de la bonne volonté des hommes. Corneille dit avec exactitude, dans *Polyeucte :*

> Il est toujours tout juste et tout bon : mais sa *grâce*
> Ne descend pas toujours avec même efficace.
> Après certains moments que perdent nos longueurs,
> Elle quitte ces traits qui penetrent les cœurs.

Ce qui précède est l'enseignement même de la foi catholique. Mais, sur ce point comme sur les autres, il y a des questions que l'Eglise n'a pas tranchées. La plus célèbre est née de la distinction établie par les théologiens entre la grâce *efficace* et la grâce *suffisante.* La première est celle qui obtient le concours de l'homme : la seconde, celle à qui la volonté résiste. Y a-t-il entre l'une et l'autre une différence de nature, ou bien n'existe-t-il qu'une seule et même grâce, à laquelle l'homme résiste ou obéit au gré

[illegible] — La première opinion est soutenue par [illegible] surtout les droits de la puissance [illegible] de [illegible] *toutes*, plus attentifs à sauvegarder la liberté humaine. Le [illegible]*isme* n'est [illegible] (V. CONGRUISME.) Beaucoup d'autres [illegible] que, sans dédaigner ces systèmes de philosophie théologique, le plus sage est de ne pas se [illegible] pour un point de vue de la foi, pas plus que [illegible], pour croire au libre arbitre, des systèmes philosophiques qui cherchent à en expliquer le jeu, aussi mystérieux pour nous que celui de la grâce. La doctrine catholique sur la grâce a rencontré, dans l'histoire, beaucoup d'adversaires. Voir, pour leurs opinions, *pélagiens, semi-pélagiens, calvinistes, sociniens, jansénistes*.

— Dr. rom. A Rome, le droit de *grâce* appartenait au peuple et était exercé sous la forme d'une loi ou d'un plébiscite. C'est de cette façon qu'un condamné à l'*interdictio aquæ et ignis* pouvait être réintégré dans ses droits *restitutio in integrum*. Sous l'Empire, le droit de grâce appartint à l'empereur.

— Dr. franç. ant. Le droit de *grâce*, durant la féodalité, fut exercé par les seigneurs qui avaient droit de justice. Les Capétiens essayèrent de leur reprendre cette prérogative, et de en faire un droit régalien. L'ordonnance de 1670 régularisa l'exercice du droit de grâce et posa en principe qu'il appartiendrait au roi seul. Elle distingua plusieurs espèces de lettres de grâce : lettres d'abolition, effaçant le crime et annulant la procédure; lettres de rémission, en cas d'homicide involontaire ou par légitime défense; lettres de pardon, pour crimes non excusables n'entraînant pas la peine de mort; lettres de commutation abaissant la peine; lettres de rappel de ban, simple remise de peine; lettres de réhabilitation. Les lettres de grâce devaient être enterinées, c'est-à-dire approuvées par le parlement; elles devaient l'être sans retard, sauf à faire ensuite des remontrances. Le droit de grâce ne fut pas admis par le Code pénal de 1791; il fut rétabli le 16 thermidor an X.

— Dr. act. Depuis la Révolution, le droit de *grâce* a été constamment délégué au chef du pouvoir exécutif, avec ou sans restrictions, suivant les époques. Actuellement, l'art. le 3, §2, de la loi constitutionnelle du 23 février 1875, le donne sans condition au président de la République.

Ce droit s'applique à toutes les peines, corporelles ou pécuniaires, résultant de condamnations devenues définitives et irrévocables.

La grâce s'exerce par *remise intégrale* ou par *réduction*, en se restreignant à une partie de la peine, ou par *commutation*, en substituant à la peine prononcée une autre peine d'un degré inférieur : par exemple, à la peine de mort la peine des travaux forcés.

La grâce modifie la peine, mais elle laisse subsister la condamnation et ses conséquences légales : le condamné gracié peut être frappé des peines de la récidive, en cas de nouveau délit.

Dans la pratique, on distingue : les grâces *ordinaires* ou *particulières*, qui peuvent intervenir, à toute époque, en faveur de tel ou tel condamné isolément, et les grâces *générales* ou *collectives*, accordées, à certaines dates, à toute une série de condamnés.

Dans les cas de commutation de la peine capitale, la grâce est accordée par *lettres patentes* adressées à la cour d'appel, et elle n'est exécutée qu'après un *entérinement*, qui a lieu par l'enregistrement des lettres de grâce en audience solennelle de la cour d'appel, toutes chambres réunies, le gracié étant présent.

En particulier, les condamnés militaires sont susceptibles d'obtenir des grâces ou réductions de peine, au 1er janvier et au 14 juillet de chaque année, dans les conditions ci-après : s'ils ont subi la moitié de leur peine à la date indiquée, ils peuvent être proposés pour une réduction de peine, ou pour la grâce, en raison d'une bonne conduite soutenue. S'ils sont condamnés à plus de dix ans, ils peuvent être proposés pour une réduction de peine sans avoir accompli la moitié de cette peine. Les détenus qui se seraient signalés d'une façon particulière, par quelque acte de courage ou de probité, peuvent être proposés sans conditions. Le service militaire d'un condamné recommence à courir du jour où sa grâce lui est accordée.

— Jeux. Le jeu des *grâces*, passe-temps de jeunes filles, peut se jouer à deux, trois ou quatre partenaires. Chaque joueur tient deux baguettes croisées, sur lesquelles se trouve posé un cerceau qu'il s'agit de faire parvenir au sol du joueur. Pour cela, tenant bien ferme de la main droite le bâton et de gauche, du [illegible] avec [illegible] de droite le cerceau jusqu'à l'extrémité du premier bâtonnet, et, d'un mouvement sec, [illegible] le bâton et le cerceau en avant, il doit être reçu par le partenaire sur les deux baguettes croisées.

Jeu des grâces.

Grâce (TRAITÉ DE SAINT AUGUSTIN SUR LA). Défenseur infatigable de la doctrine catholique contre les pélagiens et les semi-pélagiens, saint Augustin a reçu le titre de DOCTEUR DE LA GRÂCE, surtout pour les ouvrages suivants : *De la nature et de la grâce* (415); *De la grâce du Christ et du péché originel* (418); *De la grâce et du libre arbitre*; *De la réprimande et de la grâce* (427). D'une part, l'auteur expose la nécessité de la grâce, don gratuit de Dieu qui prévient, accompagne et suit les bonnes œuvres des justes; de l'autre, il établit, avec non moins de force, la réalité du libre arbitre et, par conséquent, du mérite et du démérite des actions humaines. Il soulève en même temps et discute, la question de la prédestination des élus. C'est dans les ouvrages de saint Augustin sur la grâce que Jansénius et ses partisans prétendaient puiser leur doctrine. Aussi le livre de Jansénius avait-il pour titre *Augustinus*.

Grâce (TRAITÉ DE LA NATURE ET DE LA), par Malebranche. — Dans cet ouvrage, publié en 1680, Malebranche se propose d'exposer quel plan Dieu a suivi dans la rédemption du genre humain. Il cherche à établir que, en vertu de la perfection de sa nature, Dieu doit toujours agir par les voies les plus simples et obtenir, dans ses œuvres, les résultats les meilleurs. Il affirme ensuite que l'incarnation du Fils de Dieu était nécessaire pour donner à la création le plus grand degré de perfection possible, et termine en montrant comment on peut concilier la grâce divine et la liberté humaine. L'ouvrage, critiqué par Arnauld, fut réfuté par Fénelon; Bossuet aimait à répéter, dit-on, qu'il contenait « des beautés, des nouveautés, des erreurs ».

Grâce de Dieu (LA), mélodrame en cinq actes, mêlé de chant (musique de Louis Puget), par d'Ennery et Gustave Lemoine (Gaîté, 1841). — Marie, jeune et jolie Savoyarde, est envoyée à Paris par sa mère, qui veut la soustraire aux poursuites d'un grand seigneur. Avant qu'elle parte, la vieille femme lui chante une romance dont le refrain : *A la grâce de Dieu*, donne son nom à la pièce. A Paris, elle est aimée d'un jeune homme, qu'elle connaît sous le nom d'André. Elle trouve la force de lui résister une première fois, parce qu'elle a entendu, au moment où elle faiblissait, le refrain connu : *A la grâce de Dieu*. Bientôt, dans une soirée où elle est venue jouer de la vielle, elle retrouve André dans la personne du vicomte Arthur de Sivry. Il lui fait croire qu'il va l'épouser et l'installe dans son hôtel. Un jour, elle apprend qu'André est sur le point de se marier. Elle devient folle et retourne à pied dans son pays. Là, sa vieille mère la rappelle à la raison en lui chantant la romance *A la grâce de Dieu*. André lui-même vient annoncer qu'il n'a pas consenti au mariage auquel on l'obligeait, et offre son nom à Marie. Cette pièce est le type du mélodrame populaire : elle a obtenu un vif succès.

GRÂCES (les) [en lat. *Gratiæ*, en gr. *Charites*]. Myth. anc. Divinités gréco-romaines, personnification de la beauté, de la grâce. Les Charites sont mentionnées déjà par Homère et par Hésiode. On faisait d'elles soit les filles de Zeus et d'Héra, ou d'Eunomia, ou d'Eurynome, ou d'Harmonia; soit les filles d'Apollon et d'Æglé; soit les filles de Dionysos et d'Aphrodite, ou de Coronis, etc. On comptait ordinairement trois Grâces ou Charites : Euphrosyne, Thalie, Aglaé (ou Calé, Pasithéa, Euphrosyne). Mais, en plusieurs villes, on ne connaissait que deux Charites : à Athènes, Auxo et Hégémone; à Sparte, Cléta et Phaenna. Les Charites faisaient partie du cortège d'Aphrodite et d'Eros, parfois aussi de Dionysos. Mais on leur rendait un culte distinct en bien des endroits; par exemple, à Orchomène et à Paros, où l'on célébrait en leur honneur des fêtes appelées *Charisties*. On les représenta d'abord vêtues et voilées; telles étaient encore les Charites sculptées par Socrate. Plus tard, on les figura complètement nues, enlacées, se tenant par la main, et dansant. Ce dernier type a prévalu chez les artistes.

— Iconogr. Parmi les images antiques des *Grâces* la plus célèbre est celle que possède l'Académie des beaux-arts de Sienne, dont Raphaël donna dans son célèbre tableau des *Trois Grâces* (1504), une interprétation très personnelle (Musée de Chantilly). Rubens a représenté les *Grâces* assises dans un parc.

Une jolie peinture en grisaille, du même maître (Offices), nous les montre couronnées par l'Amour. Les peintres français du XVIIIe siècle ont usé et abusé des *Grâces*.

Citons aussi les *Grâces sacrifiant à l'Hyménée*, tableau de Reynolds (National Gallery), les *Grâces* de Germain Pilon (Louvre). Ce groupe en marbre, exécuté par ordre de Catherine de Médicis, décorait autrefois le mausolée élevé pour cette princesse à la mémoire de Henri II, son époux, dans l'église des Célestins, à Paris. Les trois divinités y sont debout, dos à dos, et se tiennent par la main. Elles sont vêtues de tuniques.

Les Grâces, d'après Germain Pilon.

Canova a aussi sculpté les *Trois Grâces*. Les trois déités à l'inverse des figures du groupe de G. Pilon, sont tournées l'une vers l'autre. Thorwaldsen a sculpté aussi un groupe des Grâces.

On voit, au musée de Versailles, un groupe des *Trois Grâces*, par Pradier. Les divinités sont disposées de face, celle du milieu légèrement reculée. L'artiste a supposé qu'elles étaient d'âges différents, artifice qui lui a permis de représenter la beauté féminine sous trois aspects variés.

GRÂCE-BERLEUR, bourg de Belgique (prov. de Liége), arrond. admin. et judic. de Liége; 3.622 hab. Fabriques de chaudières et de machines à vapeur, charbonnages.

GRÂCE-DIEU (LA), hameau du dép. du Doubs, comm. de Chaux-les-Passavant; 41 hab. Grotte formant la glacière naturelle dite *glacière de la Grâce-Dieu*; abbaye cistercienne de la Grâce-Dieu, fondée en 1139 et reconstruite par des trappistes en 1845.

GRÂCES, comm. du départ. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 3 kilom. de Guingamp; 1.288 hab. Tombeau de Charles de Blois, tué à Auray en 1364.

GRÂCE-UZEL, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 8 kilom. de Loudéac, sur un affluent de l'Oust; 967 hab. Fabriques de toiles et tissus à tamis, de batistes.

GRACIA, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), au pied du Tibidabo; 45.040 hab. Tissus de chanvre, de lin, de coton, de laine, de soie; fabriques de corsets, cloueries, tonnelleries, tanneries. Ce n'est plus qu'un faubourg de Barcelone, mais cette ville manufacturière conserve cependant son autonomie administrative.

GRACIABLE (*si*) adj. Qui est digne de pardon, qui peut être gracié : *Condamné, Crime* GRACIABLE.

GRACIAN (Balthazar), jésuite et écrivain espagnol, né à Calatayud (Aragon), en 1584, mort en 1658 à Tarragone. Professeur de belles-lettres et prédicateur, il devint recteur du collège de Tarragone. Son principal titre est d'avoir fixé dans une sorte de code : *Finesse et art du bel esprit* (1642), les lois de l'art de bien dire, selon l'école des cultistes. Penseur profond et moraliste sévère, Gracian est plus encore un bel esprit. Son style vise à l'effet et tombe souvent dans la boursouflure ou l'obscurité. Citons, parmi ses œuvres : *El heroe* (1637); *Oraculo Manual* (1637); *El Discreto* (1646); *El politico Fernando el Catolico* (1641); *El Criticon* (1650), satire allégorique. Balthazar Gracian fit paraître la plupart de ses ouvrages en les attribuant à son frère Lorenzo, qui n'a jamais écrit.

GRACIANT (*si-an*), **ANTE** adj. Qui gracie, qui porte des grâces : *Une liste* GRACIANTE. (A. de Musset.)

GRACIAS ou **GRACIAS A DIOS**, ville de l'Amérique centrale (république de Honduras), dans une région fertile, au pied des monts Opalaca; 3.000 hab.

GRACIAS ou **GRACIAS A DIOS** (CAP), promontoire sablonneux, qui s'avance dans la mer des Antilles, au S. de l'embouchure du rio Coco ou Segovia, à l'extrémité orientale de la protubérance qu'occupent, dans l'Amérique centrale, le Honduras et le Nicaragua.

GRACIE ou mieux **GARCIE** (Pierre), dit **Ferrande**, maître de cabotage vendéen de la seconde moitié du XVe s., né à Saint-Gilles-sur-Vie (Poitou), mort après 1503. Ce pilote, très réputé à cette époque, a composé un petit *Routier de la mer*, qui fut imprimé à Rouen entre 1502 et 1510 et un *Grand routier, pilotage et ancrage de mer* (1520). Pierre Gracie a encore recueilli le texte le plus complet des célèbres *Jugements de la mer*, dits « Rôles d'Oleron ».

GRACIER (*si-é* — rad. *grâce*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés.: *Nous gracions. Que vous graciez*) v. a. Faire grâce, remettre sa peine à : GRACIER *un condamné*.

GRACIEUSEMENT (*si*) adv. D'une manière gracieuse, A titre gracieux.

GRACIEUSER (*si*) v. a. Traiter avec gracieuseté. ‖ Par ext. Féliciter. (Vieux.)

GRACIEUSETÉ (*si*) n. f. Action bienveillante et gracieuse : *Des offres pleines de* GRACIEUSETÉ.

— Gratification donnée en sus de ce qu'on devait : *Faire une* GRACIEUSETÉ *à un domestique*.

GRACIEUX (*si-eû*), **EUSE** adj. Qui a de la grâce, de l'agrément, qui est dit ou fait avec grâce : *Femme* GRACIEUSE. *Paroles* GRACIEUSES. *Sourire* GRACIEUX.

— Bon, qui témoigne du désir d'être agréable à quelqu'un : *Chef* GRACIEUX *pour ses inférieurs*.

— Qui a le caractère d'une grâce, qui est gratuit : *Don* GRACIEUX. *Donner quelque chose à titre* GRACIEUX.

— Chancell. rom. *Provisions d'un bénéfice expédiées en forme gracieuse*, Celles qui dispensent l'impétrant du l'examen et du visa ordinaire.

— Dr. *Juridiction gracieuse*. V. JURIDICTION.

— Hist. Titre donné à quelques souverains, notamment à la reine d'Angleterre : *Sa* GRACIEUSE *Majesté Victoria*.

— n. m. Théâtr. Bouffon de la comédie espagnole : *Le* GRACIEUX *de la troupe*. V. GRACIOSO.

Le gracieux, n. m. Le genre gracieux. ‖ Ce qui a de l'agrément.

— SYN. Agréable. V. AGRÉABLE. ‖ Affable, civil, etc. V. AFFABLE.

— ANTON. Disgracieux.

GRACILAIRE (*si-lèr'*) n. f. Genre d'algues, de l'ordre des floridées rhodospermées.

— ENCYCL. Les *gracilaires* (gracilaria) ont un thalle d'aspect assez varié. La « mousse de Ceylan » (*gracilarius lichenoides*) a un thalle filamenteux et ramifié; elle est alimentaire et fournit une gelée que l'on utilise pour donner de la consistance aux confitures. La gracilaire confervoïde sert à la préparation de la *phycocolle* ou *colle du Japon*.

GRACILAIRE (*si-lèr'*) ou **GRACILARIA** (*si*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des *gracilariidés*, comprenant de petites teignes brillantes, vivement et richement colorées.

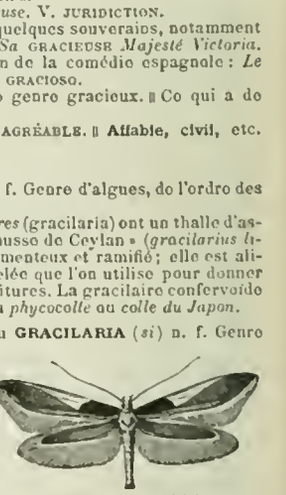

Gracilaire (gr. 3 fois).

— ENCYCL. On connaît une quarantaine d'espèces de *gracilaires*, dont la majorité habite la France : la gracilaire du lilas (*graciloria syringella*) dont les chenilles rongent les feuilles de ces arbustes, la gracilaire du peuplier, du bouleau, etc.

GRACILARIIDÉS (*si*) n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères microlépidoptères, renfermant les genres *gracilaire*, *coriscium* et *ornix*. (Les gracilariidés se distinguent des linéidés par la présence d'une trompe et de palpes maxillaires bien développés.) — *Un* GRACILARIIDÉ.

GRACILE (*sil'* — du lat. *gracilis*, même sens) adj. Grêle.

GRACILIE (*si-li* ou **GRACILIA** (*si*) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des cérambycidés, tribu des cérambycinés, comprenant de petites formes allongées, un peu aplaties, dont on ne connaît qu'une espèce européenne. (La *gracilia pygmæa* ou *minuta*, brunâtre, couverte de poils gris soyeux se rencontre souvent dans les maisons, où sa larve ronge les vieux paniers d'osier et les cercles des tonneaux.)

Gracilie (gr. 4 fois).

GRACILIFLORE (*si* — du lat. *gracilis*, grêle, et *flos, oris*, fleur) adj. Qui a des fleurs grêles.

GRACILIFOLIÉ, ÉE (*si* — du lat. *gracilis*, grêle, et *folium*, feuille) adj. Qui a des feuilles grêles.

GRACILITÉ (*si* — rad. *gracile*) n. f. Caractère de ce qui est grêle : *La* GRACILITÉ *de la voix*.

GRACIOLE (*si*) n. f. Nom vulgaire d'une excellente poire appelée plus fréquemment *bon-chrétien*. ‖ Dans certaines parties de la France, dans l'Ouest en particulier, on dit GRATIORI.

GRACIOSA, île escarpée du groupe des Açores, mesurant 15 kilom. de long. sur 10 kilom. de larg.; 12.000 hab. Ch.-l. *Santa-Cruz*.

GRACIOSO (*si* — mot espagn.; du lat. *gratiosus*, gracieux) n. m. Bouffon de la comédie espagnole : *Jouer les* GRACIOSOS.
— ENCYCL. Ce type, très ancien dans la littérature dramatique espagnole, s'est perpétué jusqu'au XVIIe siècle. De même en France, à cette époque, il n'y avait pas de bonne troupe sans un *gracieux*. Torres Naharro, auteur comique espagnol du commencement du XVIe siècle, imagina le premier de doubler l'intrigue principale d'une seconde entre le *gracioso* et la soubrette. Lope de Vega, plus tard, transforma le niais du vieux théâtre en un rôle enjoué et plaisant.

GRACQUES (les), nom par lequel on désigne les deux fils de Cornélie. V. GRACCHUS, et CORNÉLIE.

GRACULA (fém. du lat. *graculus*, geai) n. m. Zool. Nom scientifique des oiseaux du genre mainate.

GRACULINÉS n. m. pl. Tribu d'oiseaux palmipèdes, famille des pélécanidés, dont le genre type, et unique, est le cormoran (*graculus*). — *Un* GRACULINÉ.

GRACULUS (*luss* — mot lat. signif. *geai*) n. m. Nom scientifique des oiseaux du genre cormoran.

GRAD (Charles), homme politique alsacien, né à Torkheim en 1842, mort à Logelbach en 1890. Élève de l'École des mines de Paris, il devint directeur de grandes filatures d'Alsace après l'annexion, et fut élu, de 1877 à sa mort, député au Reichstag. Il prit place parmi les protestataires. En 1883, il a été élu correspondant de l'Institut de France. Il a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *l'Alsace, sa situation et ses ressources au moment de l'annexion* (1872) : *Considérations sur les finances et l'administration de l'Alsace-Lorraine sous le régime allemand* (1877); *le Peuple allemand, ses forces et ses ressources* (1888); etc.

GRADARA, comm. d'Italie (Marches [prov. de Pesaro-e-Urbino]), sur un torrent côtier; 2.072 hab.

GRADASSE, l'un des héros de l'armée d'Agramant, dans le *Roland furieux*. Il se fait redouter des plus braves chevaliers chrétiens; mais il lutte en vain contre Renaud et périt de la main de Roland. Sa jument Alphane est au moins aussi célèbre que lui.

GRADATCHATZ ou **GRADACAC**, ville d'Austro-Hongrie (Bosnie [cercle de Zvornik]), sur un sous-affluent de la Save; 3.075 hab. Ch.-l. d'un district peuplé de 40.439 hab.

GRADATIF, IVE adj. Didact. Qui va par gradation.

GRADATION (*si-on* — lat. *gradatio*; de *gradus*, degré) n. f. Passage d'un état à un autre par degrés insensibles : *La nature marche par des* GRADATIONS *inconnues*. (Boff.)
— Archit. Disposition de plusieurs parties qui sont rangées par degrés ou les unes au-dessus des autres, et qui symétrisent par leurs formes et leurs ornements.
— Musiq. Progression, par degrés insensibles, de figures ou de sons qui passent du *piano* au *forte* ou au *fortissimo*.
— Peint. Passage insensible d'un ton à un autre. ‖ Affaiblissement graduel de l'expression de figures secondaires pour faire saillir le ou les personnages principaux.
— Rhétor. Figure où l'on assemble plusieurs idées, plusieurs expressions enchérissant les unes sur les autres.

GRADE (du lat. *gradus*, même sens) n. m. Degré d'honneur, de dignité : *Dans un* GRADE *si haut* (le trône). [Corn.] (Vx.) ‖ Chacun des degrés d'une hiérarchie. ‖ Chacun des différents degrés que l'on acquiert dans les universités : GRADE *de bachelier, de licencié, de docteur*.
— Métrol. Chacun des degrés du cercle, que l'on avait divisé en quatre cents degrés, lors de l'établissement du système métrique. ‖ Degré, centième partie d'une échelle divisée en cent parties égales : *Les* GRADES *du thermomètre centigrade*.
— ENCYCL. Milit. V. FRANCE (Armée).
— Mar. V. FRANCE (Marine).
— Fr.-maçonn. V. FRANC-MAÇONNERIE.

GRADEFES, bourg d'Espagne (Léon [prov. de Léon]), sur l'Esla, affluent du Douro; 3.685 hab.

GRADENIGO, nom d'une famille vénitienne qui donna plusieurs doges à la République. PIERRE, dit **Pierazzo**, né en 1219, mort en 1311, succéda à Jean Dandolo (1289). Sous son gouvernement, fut proposée la célèbre loi, qui remettait à l'aristocratie des Quarante le choix des membres du Grand Conseil. Gradenigo eut à soutenir plusieurs guerres, où il fut rarement heureux, contre Trieste et le patriarche d'Aquilée (1289); puis contre les Génois (1294-1299), etc.; mais il put triompher de la conjuration des *Quirini* (1310). — BARTHÉLEMI **Gradenigo**, mort en 1342. Créé doge en 1339, après la mort de François Dandolo, il vit s'accroître sous son règne l'autorité du Grand Conseil, et réprima une révolte de Candie. — JEAN **Gradenigo**, mort en 1356, succéda, en 1355, à Marino Faliero, conclut un traité de paix avec Gênes et fut en guerre avec les Hongrois et les seigneurs de Carrare.

GRADER v. a. Conférer un grade à : GRADER *un militaire*. *Gradé, ée* part. pass. du v. Grader.
— Substantiv. n. m. Militaire qui a un grade inférieur.

GRADETCH, village de la péninsule des Balkans (Bulgarie [arrond. de Shvao]), sur le Déli-Kamtchik, affluent du Kamtchik; 2.535 hab.

GRADIENT (*di-an* — du lat. *gradus*, degré) n. m. Météor. Différence de pression atmosphérique, évaluée en millimètres et par degré géographique, entre un point donné et le centre le plus voisin de cyclone (basse pression) ou d'anticyclone (haute pression) : *Un* GRADIENT *faible favorise la production des orages*.

GRADIGNAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. de Bordeaux, près de la Maye; 2.818 hab. Culture de fruits, asperges, fleurs. Marnes; faïenceric et poterie de grès. Ruines d'un château féodal et restes du prieuré de Cayac. Le vignoble de Gradignan, situé dans les graves de Bordeaux, fournit des vins rouges très estimés, principalement dans les crus suivants : *Château-Lafont, Château-Lange, Château-Favart, Château-Moulerens, Château-Saint-Albe, Château-Laurenzane, Château-Barthez*, etc.

GRADIJSK ou **GRADICHTCHÉ**, ville de la Russie (gouv. de Poltava), près du Dniéper; 10.809 hab. Foire importante au mois de mai.

GRADILLE (*ll* mll. — dérivé du rad. de *gradine*) n. f. Denticule formant ornement architectural.

GRADIN (de l'ital. *gradino*, même sens; dim. de *grado*, degré) n. m. Petit degré, petite marche qu'on met sur des autels, sur des buffets ou sur d'autres meubles, pour y placer des chandeliers, des vases de fleurs, des porcelaines ou d'autres objets d'ornement. ‖ Chacun des bancs élevés graduellement les uns au-dessus des autres, pour y placer des personnes, afin que toutes puissent voir. ‖ Par anal. Se dit d'un objet placé en retrait au-dessus d'un autre : *Des collines disposées en* GRADINS.

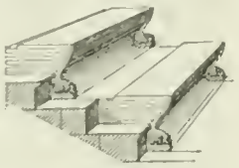
Gradins (amphithéâtre).

— Archit. hydraul. Nom donné à des élévations ou degrés de plomb ou de pierre, pratiqués dans les buffets d'eau et les cascades, où l'eau, en tombant, forme des nappes.
— Exploit. des mines. *Gradins droits*, Mode d'exploitation des mines qui consiste, après avoir partagé le massif à exploiter en parallélipipèdes, à attaquer successivement chaque parallélipipède en commençant par le haut. (On donne à l'ensemble de l'atelier la disposition en gradins et on boise au fur et à mesure le vide qui résulte de l'abatage.

Gradins : A, droits; B, renversés. — 1, 2, 3, 4. Modes d'attaque.

Le minerai est ensuite jeté de gradins en gradins jusque sur le sol de la galerie par où s'exécute l'enlèvement.) ‖ *Gradins renversés*, Disposition d'une mine qu'on excave en forme de dessous d'escalier en attaquant le minerai par la partie inférieure et en remblayant les parties abattues et enlevées au fur et à mesure de leur sortie du massif. ‖ *Gradins couchés*, Mode d'exploitation analogue au précédent et employé quand le filon a une faible épaisseur.
— Hortic. Nom donné aux tablettes qu'on place dans les serres ou en plein air, pour y ranger des plantes cultivées en pots. (Cette disposition se prête aux effets décoratifs et elle permet de réunir, sur un emplacement restreint, un grand nombre de plantes.)
— Milit. *Gradins de franchissement, de fusillade*, etc., Degrés formés de terre ou de fascines, disposés en escalier en certains points de revers des tranchées et des parallèles pour permettre d'en sortir rapidement, ou de faire le coup de feu contre l'ennemi.

GRADINE (ital. *gradina*, dérivé de *grado*, degré) n. f. Ciseau de sculpteur et de maçon, à coupant dentelé et qui sert à faire disparaître les bosses et irrégularités laissées par le poinçon. ‖ Outil coupant et dentelé, qui, dans les fabriques de faïence et de porcelaine, sert à enlever les sutures des pièces.

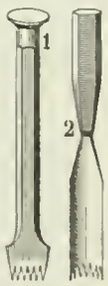

Gradines : 1. Droite, en fer, à tête ronde; 2. Forme gouge, à manche en bois.

GRADINER v. a. Travailler avec la gradine.

GRADISCA, ville de l'Austro-Hongrie (prov. du Littoral), sur l'Isonzo, tributaire du golfe de Trieste; 5.000 hab. Industries de la soie. Avec sa voisine Goritz, également riveraine de l'Isonzo, elle donne son nom à la principauté de Goritz-et-Gradisca.

GRADISCA ou **NOVA-GRADISCA**, ville de la Bosnie-Herzégovine (Austro-Hongrie), sur la Save, affluent du Danube, qui le sépare de Sztara-Gradisca ou Vieux-Gradisca (Croatie-Slavonie); 5.500 hab. Jadis forteresse importante de la Turquie contre l'Autriche. — SZTARA-GRADISKA (5.000 hab.) était, de son côté, un fort des Autrichiens contre les Ottomans.

GRADISTE, village d'Austro-Hongrie (Croatie-Slavonie); 2.865 hab.

GRADLON-MUR, en lat. **Gradlonus magnus**, et communément le **roi Grallon**, premier comte légendaire ou roi de la Cornouailles armoricaine, qui vivait dans la seconde moitié du Ve siècle de notre ère.

GRADO, ville d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur un affluent gauche et près du fleuve Nalon; 17.000 hab. A Trubia, sur le rio Trubia, fonderie de canons et manufacture d'armes appartenant à l'État espagnol.

GRADO, ville d'Austro-Hongrie (prov. du Littoral), sur un rocher du rivage de l'Adriatique, en avant des alluvions où s'est enfouie Aquilée; 3.500 hab. Cette cité, où se tinrent plusieurs conciles, fut épiscopale depuis la ruine d'Aquilée jusqu'au transport du siège de ses évêques à Venise, de 568 à 1451.

GRADOMÈTRE (du lat. *gradus*, degré, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Chir. Instrument qui sert à mesurer la grosseur des sondes et des bougies urétrales.

GRADON n. m. Cinquième chambre de la madrague.

GRADUALITÉ n. f. Caractère de ce qui est graduel : progression graduelle : *Qu'il soit établi une* GRADUALITÉ *dans les élections*. (Mirab.)

GRADUAT (*du-a*) n. m. Élévation à un grade universitaire. (Se dit en Belgique.)

GRADUATEUR (rad. *graduer*) n. m. Pièce destinée à faire varier l'intensité du courant dans les appareils d'induction. (C'est un cylindre creux, de cuivre rouge, qui enveloppe la bobine et peut se tirer à l'aide d'une tige graduée.)
— Adjectiv. : *Cylindre* GRADUATEUR.

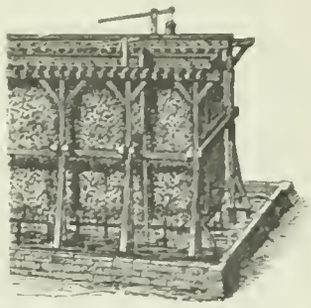
Bâtiment de graduation

GRADUATION (*si-on* — rad. *graduer*) n. f. Division en degrés d'un thermomètre, d'un baromètre, etc.
— En T. de techn., Opération consistant à faire subir un commencement de concentration à l'eau des marais salants et des sources salées, en la faisant passer dans certains appareils appelés *bâtiments de graduation* ou *chambres graduées*.

GRADUEL, ELLE (*du-èl'* — lat. *gradualis*; de *gradus*, degré) adj. Qui va par degrés, par gradation : *Développement* GRADUEL.
— Ecrit. sainte. *Psaumes graduels*, Psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple.
— n. m. Liturg. Verset que l'on chante ou que l'on récite entre l'épître et l'évangile. ‖ Livre qui contient tout ce qui se chante au lutrin pendant la messe.
— ENCYCL. Le nom de *graduel* vient à ce livre, selon les uns, du bas latin *gradus*, qui signifiait la partie de l'église plus élevée où se chantaient l'évangile et les leçons de l'Ecriture sainte; selon les autres, il serait ainsi nommé des psaumes graduels des Hébreux. Les versets du graduel étaient anciennement chantés tantôt sans interruption (*tractim*) par un seul chantre, et tantôt par plusieurs alternativement (*chant en antiennes, en versets, en repons*).

GRADUELLEMENT (*du-è-le* — rad. *graduel* adv. Par degrés, par graduation : *Les usages ont* GRADUELLEMENT *changé*. (Chateaubr.)
— ANTON. **Brusquement, soudainement, subitement, tout à coup, tout d'un coup.**

GRADUER (du lat. scolast. *graduare*; de *gradus*, degré v. a. Diviser en degrés, marquer des degrés sur : GRADUER *un cercle, un baromètre*.
— Faire augmenter ou décroître par degrés : GRADUER *l'intérêt des événements*. (Laharpe.)
— Conférer des degrés universitaires à : *Se faire* GRADUER *à Montpellier*.
Gradué, ée part. pass. du v. Graduer.
— Techn. *Chambre graduée*. V. GRADUATION.
— Substantiv. Personne qui a pris des degrés dans une Faculté : *Les* GRADUÉS *de l'Université*. GRADUÉ *en droit*.

GRADUS (*duss* — mot lat. signif. *degré*) n. m. Antiq. rom. Mesure de longueur qui valait deux pieds et demi.
— Bibliogr. *Gradus ad Parnassum* ou simplem. *Gradus*, Dictionnaire à l'usage de ceux qui font des vers latins : *Consulter, Feuilleter son* GRADUS. *Gradus français*, Dictionnaire poétique de la langue française.

GRÆCINUS (Julius), sénateur romain, né à Fréjus, mort vers l'an 40 apr. J.-C. Il épousa Julia Procilla, dont le fils, Julius Agricola, fut le beau-père de Tacite, qui a écrit sa vie. Ses vertus le désignèrent à la haine de Caligula, qui le fit périr. Il avait composé deux livres sur la culture de la vigne, dont Pline l'Ancien cite quelques fragments.

GRÆCOSTASE n. f. Hist. rom. V. GRÉCOSTASE.

GRÆCUM EST, NON LEGITUR (*C'est du grec, cela ne se lit pas*), Axiome du moyen âge, où le grec était si peu en crédit qu'on passait ce qui, dans les livres, était en grec. (On disait *græcum est*... La locution est restée et signifie : Ne vous mêlez pas d'une affaire où vous n'entendez rien... C'est une chose où il n'entend rien, etc.)

GRÆFE (Charles-Ferdinand DE), chirurgien allemand, né à Varsovie en 1787, mort à Hanovre en 1840. Docteur en 1807, professeur, puis directeur (1811) à la clinique ophtalmologique de Berlin, il devint chirurgien général de division en 1815, médecin en chef de l'armée, directeur de l'académie de médecine et de chirurgie. Il perfectionna la pratique de diverses opérations, en particulier de la rhinoplastie. On connaît, sous le nom de « panier de de Græfe », un appareil destiné à l'extraction des corps étrangers de l'œsophage. — Son fils, ALBERT **de Græfe**, né à Berlin en 1828, professeur à l'université de Berlin, s'est consacré à l'ophtalmologie.

GRÆFENBERG, localité d'Austro-Hongrie (Silésie, distr. de Freiwaldau). Eaux minérales. Établissement hydrothérapique, fondé en 1826, par Priesnitz.

GRÆFENHAINICHEN ou **GRÄFENHAINICHEN**, ville d'Allemagne (Prusse prov. de Saxe, cercle de Bitterfeld), sur un affluent de l'Elbe; 2.981 hab. Commerce de laine.

GRÆFENTHAL ou **GRAFENTHAL**, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Meiningen cercle de Saalfeld), à la source de la Zopte, sous-affluent de la Saale; 2.263 hab. Ardoisières, fonderies de fer et d'acier.

GRAEFF (Michel-Ignace-Auguste), ingénieur, né à Schledstadt (Alsace) en 1812, mort en 1884 à Boissot-lès-Montrond (Loire). Il a fait partie, comme ministre des travaux publics, du cabinet extra-parlementaire dirigé par le général de Rochebouët (1877), et publié divers ouvrages : *Construction des canaux et des chemins de fer; Appareil et construction des ponts biais; Traité d'hydraulique*.

GRÆFRATH ou **GRAFRATH**, ville d'Allemagne (Prusse rhénane [présid. de Dusseldorf], sur l'Iterbach; 6.679 hab. Fonderies de fer et d'acier, filatures.

GRÆTZ (Henri), historien allemand, né à Xions (gr.-duché de Posen), mort en 1817. Professeur au séminaire de théologie israélite, puis à l'université de Breslau (1853), il est l'auteur d'une *Histoire des Juifs depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1853-1876). On lui doit encore : *Gnosticisme et judaïsme* (1846); *Sinaï et Golgotha*

ou *Les Ou*[illegible] *et des Juifs* (1854), traduit par Mme de Hess (1867), *Les Juifs d'Espagne*, traduit par M. Stern (1872).

GRÆVIUS Jean-Georges Graef, dit, philologue et [illegible] à Naumbourg (Saxe) en 1632, mort à Utrecht en 1703. Il publia un grand nombre d'éditions d'auteurs latins, grecs et latins, et aussi : *Memoriae* [illegible] (1671), *Perfaticae et epistolae* [illegible], *Thesaurus antiquitatum romanarum* (1694-1699), *Thesaurus antiquitatum Graecarum* (1697-1707); etc.

GRAF ou **GRAFF** (Anton), peintre, né à Winthertur (Suisse) en 1736, mort à Dresde en 1813. Élève de Schellenberg, il s'établit d'abord à Augsbourg, où il acquit une réputation justifiée comme portraitiste. Appelé en Saxe en 1766, il y devint peintre de la cour et membre de l'Académie de Dresde. Cet artiste, qu'on a appelé **le Van Dyck de l'Allemagne**, a exécuté plus de 1 600 portraits, parmi lesquels il faut citer ceux de Mendelssohn, Spalding, Ramler, Gellert, etc., souvent reproduits par la gravure. Son fils, Charles Antoine, né à Dresde en 1774, mort en 1848, s'est fait connaître comme paysagiste.

GRAF (Arthur), poète et philologue italien, né à Athènes en 1848. Il fut élève en Roumanie, puis étudia dans les universités italiennes, en 1882, il fut nommé professeur de philologie à l'université de Turin. Sans parler des nombreux articles qu'il a donnés au *Giornale storico della letteratura italiana*, qu'il a fondé, et à d'autres revues italiennes, ses travaux les plus importants sont : *Complementi della Chanson d'Roland de Bordeaux* (1878); *la Leggenda del Paradiso terrestre* (1879); *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo* (1882-1883); *Attraverso il cinquecento* (1888), et, entre autres recueils de vers : *Versi* (1874); *Medusa*; *Dopo il tramonto*; *le Danaïdi*, etc. Graf est un des premiers poètes de l'Italie. Doué d'une sensibilité extrême, hanté par l'idée de l'infini, il a marqué son œuvre d'une pénétrante empreinte de tristesse et de pessimisme, mais son pessimisme est atténué par sa foi en la science, appelée, selon lui, à réaliser l'idéal de la religion.

GRAFF (Eberhard Gottlieb), philologue allemand, né à Elbing en 1780, mort à Berlin en 1841. Professeur à Jenkau et à Elbing, il entra dans la carrière administrative de l'enseignement, publia diverses éditions d'anciens auteurs allemands, et surtout son excellent *Trésor de l'ancien haut allemand* (1834-1842).

GRAFFAGNARDE (*gra-fa*, et *gn* mll.) n. f. Pop. Mauvais tableau. ‖ Syn. de Griffonnage.

GRAFFENRIÈDE (*gra-fen*) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbustes et des arbres à grandes feuilles, à fleurs en grappes, à fruit capsulaire. (On en connaît vingt espèces, des régions tropicales de l'Amérique.)

GRAFFIGNANA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur le Lambro, affluent du Pô; 2.053 hab.

GRAFIGNY ou **GRAFFIGNY** (Françoise d'Issembourg d'Happoncourt, dame de), femme de lettres, née à Nancy en 1695, morte à Paris en 1758. Son père était major de la gendarmerie du duc de Lorraine. Mariée fort jeune à Hugues de Grafigny, chambellan de la cour, homme très brutal, elle se vit contrainte de demander aux tribunaux une séparation, et se rendit, en solliciteuse, au château de Cirey, qu'habitaient Voltaire et Mme du Châtelet. Elle y demeura du mois de décembre 1738 au mois de février 1739, et y passa une vie très malheureuse. Elle s'attacha alors à Mme de Guise, qui allait devenir la femme du maréchal de Richelieu, et en 1743, se rendit avec elle à Paris. Quatre ans après, elle acquit d'un coup une grande réputation littéraire par la publication de ses *Lettres d'une Péruvienne*, roman épistolaire ingénieux, « charmant et digne de la renommée », à en croire Mme de Genlis. C'est un pastiche adroit des *Lettres persanes*, avec un grain de *Pamela* et une pincée de métaphysique précieuse. Dès ce moment, ayant acquis, par des pensions des cours de Lorraine et de Vienne, un état de maison convenable, Mme de Grafigny ouvrit un salon que fréquentèrent les poètes et les philosophes, notamment Collé et Helvétius. En juin 1750, son drame *Cénie*, à la mode de La Chaussée, eut un gros succès; mais sa comédie, *la Fille d'Aristide* (1758), fut une chute retentissante, et le dépit, selon l'abbé de Voisenon, hâta sa fin. A ces œuvres il convient d'ajouter des *Contes* (quatre et vingt-neuf *Lettres*, écrites durant son séjour à Cirey, où elle bavarde à plaisir en un jargon [illegible] au milieu de détails piquants et osés.

Mme de Grafigny.

On a [illegible] (1788), et les *Lettres*, sous le titre de *Voltaire* [illegible] *et Madame du Châtelet* (1820).

GRAFFITE (*gra-fit*) ou **SGRAFFITE** (*sgra-fit*) n. m. Forme italienne du mot italien *graffito*. V. ce mot.

GRAFFITO (mot italien) n. m. Ce qu'on trouve écrit ou dessiné sur les murs des monuments antiques. ‖ Pl. Graffiti.

— Encycl. Les inscriptions rangées dans les *graffiti* toutes les inscriptions, tels les dessins, parodies ou caricatures, tracés à la craie ou par les passants sur les édifices antiques. On en a trouvé un grand nombre à Pompéi et à Rome. Ils fournissent [illegible] sur la vie intime et sur l'art populaire [illegible].

GRAFIGNER (*gn* mll.) — rad. *grafin*. V. ce mot. Pop. Ramasser des chiffons.

GRAFIN n. m. Pop. Chiffonnier.

GRAFIO n. m. Terme [illegible] de la marine, germain *graf*, équivalent du mot latin *comes*, comte.

GRAFSTROEM (André-Abraham), poète suédois, né à Sundswall en 1756, mort à Uméa en 1820. Docteur en philosophie à Upsal en 1815, il professa l'histoire à l'académie militaire de Carlberg (1821), et au gymnase d'Hernoesand, puis en entra dans les ordres (1818), devint membre de l'académie suédoise, en 1819. On a de lui : *Essais poétiques* (1826-1832), *Chants du Nord* (1841); *Nouveaux chants du Norrland* (1848); etc.

GRAFTON, nom d'assez nombreux bourgs, villes et comtés des États-Unis, dont les principaux sont : **Grafton**, ville de l'État de Massachusetts (comté de Worcester); 4.500 hab., dont beaucoup de Canadiens français. La principale industrie est la cordonnerie. — **Grafton**, ville de l'État de Virginie de l'Ouest, ch.-l. du comté de Taylor, 2.120 hab. — **Grafton**, bourg de l'État de Vermont; 2.716 hab. — **Grafton**, comté de l'État de New-Hampshire, limité à l'O. par la rivière Connecticut. Contrée montagneuse, fertile, pays agricole et d'élevage; 56.320 hab. Ch.-l. *Haverhill*.

GRAFTON, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [ch.-l. du comté de Clarence]), sur le fleuve côtier Clarence; 4.770 hab. Port.

GRAFTON (ducs de). V. Fitzroy.

Gragrs (le) (ou *l'Oie grise*) (du vieux thème islandais *gra*, gris, et *gas*, oie), ancien code islandais. — Ce nom désignait primitivement un exemplaire de la loi du Frostathing, dans la Norvège moyenne, datant du XIe siècle : il fut, au XVIIe siècle, attribué par erreur à un code des anciennes lois islandaises en vigueur du Xe au XIIIe siècle, et dont on possède deux manuscrits : le *Codex regius* et le *Stadarholtsbok*, traduit, en dernier lieu, par Vilhjalm Finsen (1852-1872). C'est le recueil le plus complet et le mieux ordonné de lois scandinaves que l'on possède.

GRAGE (*graj'*) n. m. Espèce de râpe de cuivre, dont on se sert aux Antilles et dans la Guyane, pour râper et réduire le manioc en farine.

GRAGEOIR (*joir'* — rad. *grage*) n. m. Pilon pour écraser le gros sel.

GRAGER (*jé*. — Prend un e après le *g* devant a ou o : *Il grageait. Nous grageons*) v. a. Râper avec la grage : Grager *du manioc*.

GRAGLIA-BULLERE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), sur l'Ingagno, affluent de la Sésia; 2.848 hab. Ch.-l. de mandement. Commerce de beurre.

GRAGNANO, ville d'Italie (Italie mérid. [prov. de Naples]); 13.860 hab. Vins.

GRAGNANO Trebbiense, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]), sur la *Trébie*, affluent du Pô; 3.368 hab.

GRAGNON (Félix-Alexandre), administrateur français, né à Libourne en 1843. Avocat et journaliste, il devint préfet de police en 1885. Il montra l'attitude la plus correcte dans l'affaire des décorations, refusa de donner sa démission et fut révoqué (1887). Sous le cabinet Floquet, il fut directeur de la sûreté générale (mai 1888-avr. 1889), puis il rentra dans la vie privée.

GRAGUE (*gragh'*) n. f. Filet qui porte une racloire en fer pour détacher les huîtres et que l'on traîne au fond de l'eau comme une drague.

GRAHA n. m. En sanscrit, Nom des corps célestes que nous nommons planètes.

— Encycl. Quand on les prend collectivement on les appelle de préférence *Nava-Graha*, « neuf planètes ». Chaque *Graha* est personnifié ou gouverné par un dieu spécial qui porte son nom; de là vient la croyance, universelle dans l'Inde, à l'influence heureuse ou néfaste que les planètes exercent sur les hommes.

GRAHAM (Terre de), terre polaire antarctique, située au S. du cap Horn et découverte, en 1832, par le capitaine Biscoe.

GRAHAM (John, vicomte Dundee, lord), général et homme politique écossais, né vers 1649, mort à Killiecrankie en 1689. Il est également connu sous le nom de **Claverhouse**, une des propriétés de son père. Jeune encore, il s'engagea dans le contingent anglais qui servait en France, puis passa sous les ordres de Guillaume d'Orange. De retour en Ecosse en 1677, il devint capitaine dans les horses-guards du marquis de Montrose. Chargé de soumettre les *covenantaires*, il fit preuve d'une cruauté qui l'a rendu tristement célèbre. Après 1688, il resta fidèle au roi détrôné Jacques II; il fut créé, en récompense, vicomte Dundee et lord. Retiré en Ecosse, il souleva les highlanders, mais fut tué en défendant le passage de Killiecrankie en 1689. Il a publié des lettres intéressantes. Walter Scott en a fait un des héros de son roman : *les Puritains d'Ecosse*.

GRAHAM (George), mécanicien anglais, né à Horsgill (Cumberland) en 1675, mort à Londres en 1751. Il a imaginé le pendule compensateur qui porte son nom, inventé divers types d'échappements pour les horloges, l'un à *repos*, l'autre à *cylindre*, et construit nombre d'appareils astronomiques renommés en son temps.

GRAHAM (Thomas), lord Lynedoch, général anglais, né en 1748, mort à Londres en 1843. Il débuta dans la carrière des armes à l'expédition de Toulon (1793), servit, pendant la première campagne d'Italie, sous les ordres de Wurmser, eut la direction du blocus de Malte (1798-1800), passa en Espagne en 1808, commanda l'armée de Portugal en 1810, battit le général Victor à Barossa (1811), mais se fit battre en Hollande, en 1814, devant Berg-op-Zoom. Après la paix, il entra à la Chambre des lords et reçut le titre de « baron Lynedoch. »

GRAHAM (sir James Robert George), homme d'État anglais, né et mort à Netherby (1792-1861). Il entra au Parlement en 1818 et une deuxième fois en 1826, comme député de Carlisle. Il prit une part active à la propagande de la Ligue pour l'abolition des droits sur les céréales. En 1830, il fit partie du cabinet libéral de lord Grey, comme premier lord de l'Amirauté. Il quitta le ministère en 1834, après avoir contribué à faire voter la réforme électorale. A partir de cette époque, Graham se rapprocha du parti tory et entra, comme ministre de l'intérieur, dans le cabinet de Robert Peel (1841), qui l'aida à abolir le monopole sur les céréales. Plus tard, il se retourna du côté des whigs et fut lord de l'Amirauté dans le ministère Russell.

GRAHAM (Thomas), chimiste anglais, né à Glasgow en 1805, mort à Londres en 1869. Il a fait dans le domaine physique et chimique de nombreuses découvertes, particulièrement sur la *diffusion des gaz*. On lui doit aussi l'étude du phénomène appelé par lui *occlusion*. Citons encore ses travaux sur l'acide phosphorique et sur différents sels; il a publié une soixantaine de mémoires et un ouvrage classique : *Éléments de chimie* (1827).

GRAHAM, ducs et marquis de Montrose. V. Montrose.

GRAHAM (mistress). Biogr. V. Macaulay.

GRAHAMIE (*mi* — de *Graham*, n. pr.) n. f. Genre de portulacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, charnues, à belles fleurs solitaires et terminales. (Les espèces connues sont de l'Amérique australe.)

GRAHAMITE (de *Graham*, n. pr.) n. f. Mélange d'hydrocarbures, qui est une variété d'asphalte.

GRAHAMSTOWN, ville anglaise de l'Océanie (Nouvelle-Zélande [île du Nord, prov. d'Auckland]); 4.620 hab. Ch.-l. du comté de Thames.

GRAHAMSTOWN, capitale de la province orientale de la colonie anglaise du Cap; 10.436 hab. Centre de compagnies pour l'exploitation des mines d'or. Commerce de diamants.

GRAHOVO, comm. d'Austro-Hongrie (prov. du Littoral [cercle de Goritz]); 4.045 hab.

GRAIER ou **GRAYER** (*gré-ié*) n. m. Nom que l'on donnait autrefois à un officier des eaux et forêts, dont le grade correspondait à peu près à celui actuel de *garde général*.

GRAIES (*gré*) ou **GRÉES** (Alpes). V. Alpes.

GRAIÉVO ou **GRAJEVO**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Souvalki), sur le Lyk, sous-affluent du Narew par le Bobrz; 2.905 hab.

GRAIGNES, comm. de la Manche, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Lô, non loin de la Taute; 1.050 hab.

GRAIGUENAMANAGH ou **GRAIGUE**, ville d'Irlande (Leinster [comté de Kilkenny]), sur le fleuve côtier Barrow; 2.400 hab. Ruines d'une abbaye du XIIIe siècle.

GRAILLE (*gra-ill* [*ll* mll.] — de *gracula*, fém. de *graculus*, choucas) n. f. Nom vulgaire de la corneille : *Louis XV, dans l'intimité, baptisait du nom de* Graille, *la troisième de ses filles*.

GRAILLE (*gra-ill* [*ll* mll.] — du vieux franç. *graisle* et *gresle*, parce que ces instruments sonnaient sur le ton grêle, par opposition à la trompette, dont le son était plus grave) n. m. Archéol. Instrument à vent, du genre des cornets, dont le son était aigu.

GRAILLEMENT (*gra-ill-e-man* [*ll* mll.] — rad. *grailler*) n. m. Son de voix enroué, qui rappelle le cri de la corneille.

GRAILLER (*gra-ill* [*ll* mll.] — rad. *graille*, corneille) v. n. Crier comme la corneille. ‖ Parler d'une voix enrouée, qui rappelle le cri de la corneille. ‖ Sonner du cor d'une certaine façon, pour rappeler les chiens. (C'est ce que l'on appelle *sonner les tons de chiens*.)

GRAILLON (*gra-ill* [*ll* mll.] — peut-être de l'anc. franç. *graille*, gril) n. m. Reste, débris d'un repas. ‖ Morceau de graisse dégoûtant. ‖ Goût, odeur de viande brûlée ou de mauvaise graisse. ‖ *Marie graillon*, Cuisinière malpropre.

— Ornith. Nom vulgaire de la petite chevêche.

— Techn. Rognures qui tombent d'un bloc de marbre ou de pierre que l'on taille.

GRAILLON (*gra-ill* [*ll* mll.] — dérivé de *grailler*) n. m. Pop. Mucosité épaisse expulsée avec bruit de la poitrine.

GRAILLON (Pierre-Adrien), sculpteur, né à Dieppe en 1807, mort en 1878. Élève de Blard et de David d'Angers, il s'est fait une réputation méritée par ses ivoires et ses terres cuites, reproduisant des *Pêcheurs dieppois*, des *Paysans*, des *Mendiants*, des *Buveurs*, etc. Graillon fut un artiste éminemment personnel. Il se rapproche de Teniers par le caractère de ses types préférés.

GRAILLONNER (*gra-ill-o-né* [*ll* mll.] — rad. *graillon*, graisse) v. n. Prendre une odeur de graillon : *Viande qui* graillonne.

GRAILLONNER (*gra-ill* [*ll* mll.] — rad. *graillon*) v. n. Pop. Tousser pour expulser des crachats, des graillons.

GRAILLONNEUR (*gra-ill-o-neur'* [*ll* mll.]), **EUSE** n. Celui, celle qui graillonne, qui tousse pour expectorer : *Un* graillonneur *insupportable*.

GRAILLONNEUR (*gra-ill-o-neur* [*ll* mll.]), **EUSE** n. Personne qui vend des restes de table ou graillons.

— n. f. Mauvaise cuisinière. ‖ Blanchisseuse par occasion.

GRAILLY, ancienne famille issue des maisons de Savoie et de Foix, tirant son nom du domaine de Grailly (aujourd'hui Grilly, près de Gex [Ain]), et qui devint célèbre quand elle acquit le captalat de Buch, puis le comté de Foix. Le principal de ses membres est : **Grailly** (Jean III de), dit **le captal de Buch**, capitaine du XIVe siècle, né à Bordeaux, mort à Paris en 1376. Jean de Grailly était fort attaché au parti anglais. Vaincu à Cocherel par Du Guesclin (1364), il obtint sa liberté l'année suivante en cédant quelques forteresses à Charles V, qui, en retour et pour se l'attacher, lui concéda la seigneurie de Nemours. Néanmoins, il ne tarda pas à retourner aux Anglais en rendant au roi la seigneurie qu'il lui avait donnée, et ceux-ci le nommèrent, en 1371, connétable d'Aquitaine. Il fut de nouveau fait prisonnier près du château de Soubise (1372), et mourut à la prison du Temple, à Paris, ayant obstinément repoussé, cette fois, les offres brillantes de Charles V.

GRAIN (*grin* — du lat. *granum*, même sens) n. m. Fruit sec, dur et petit des céréales et de certaines autres plantes : Grain *de blé, d'avoine, d'orge, de maïs*. Grain *de moutarde*. Grain *de millet*. ‖ Petit fruit à pépins : Grain *de raisin*. Grain *de grenade, de genièvre*.

— Par anal. Morceau, fragment; petit objet de forme plus ou moins arrondie : *Les* grains *d'un chapelet, d'un rollier. Un* grain *de sable, de poudre, de sel, de poussière*. ‖ Chacune des parties ténues et serrées entre elles qui forment la masse des corps solides et qui apparaissent lorsque ces corps ne sont pas polis ou usés : *Le* grain *d'un marbre, d'une pierre. L'acier a le* grain *plus serré que le fer*. ‖ Chacune des petites éminences, très rapprochées les unes des autres, qui rendent une surface légèrement rugueuse : *Le* grain *d'une étoffe*.

Grain d'orge (archéol.)

— Fig. Très petite quantité : *N'avoir pas un* grain *de bon sens. Avoir un petit* grain de folie.

— Archéol. *Grain d'orge*, Saillie que fait sur chaque anneau d'une pièce de mailles la tête du rivet qui unit l'œil à la queue et qui est fait de cette queue elle-même battue au marteau. (On entendait anciennement par *linge ouvré à grain d'orge* ou *de froment* les toiles dont le quadrillage

présentait l'aspect de petits grains allongés. Il en était de même de la broderie à grains d'orge.)

— Artill. *Grain de lumière*, Pièce de cuivre rouge s'affouillant moins facilement que les autres métaux), introduite dans la portée des canons, de bronze ou même d'acier, et dans laquelle est percé le canal de lumière. ‖ *Grain d'orge*, Nom de la partie supérieure du guidon des fusils, à cause de la forme même qu'il présente. *Grain d'amorce*, Nom ancien d'une boulette de poudre fulminante dont on se servait, avant l'invention des capsules, pour amorcer les armes à percussion. (On disait aussi BOULE FULMINANTE.)

— Art vétér. *Grain d'orge*, Maladie qui attaque souvent la membrane cellulaire des pores engraissés. ‖ *Grain de lèpre*, Excroissance que l'on remarque à la gorge des pourceaux ladres.

— Bot. *Grains des Moluques* ou *de Tilly*, Nom vulgaire des graines du croton tiglium. ‖ *Grain-de-mûre*, Nom vulgaire de la clavaire ponctuée. ‖ *Grains de Zélim*, Syn. de POIVRE D'ÉTHIOPIE.

— Comm. Verroterie de couleur. ‖ *Gros grain*, Sorte de soie très forte, que l'on fabrique à Lyon. ‖ *Cire en grain*, Cire qui, ayant été longtemps remuée sur les toiles, s'est réduite en fragments gros comme des fèves. ‖ *Grain d'orge* ou *Graindorge*, Ancienne étoffe croisée, en laine de qualité ordinaire. ‖ *Drap grain de poudre*, Drap léger, qui a été ainsi appelé parce qu'il présente, tantôt à l'endroit, tantôt des deux côtés, un moutonnement très léger, à peine visible à l'œil nu. ‖ *Grain courant d'avarie*, Examen sommaire qui consiste à prendre dans la main une poignée de grains pour les examiner.

— Constr. et menuis. *Grain d'orge*, Petite cavité pratiquée entre des moulures de menuiserie pour les dégager. ‖ Petit morceau de bois en forme de prisme, servant à remplir un vide, une fente d'une pièce de bois. ‖ *Assemblage à grain d'orge*, Assemblage de deux pièces de bois taillées, l'une à angle aigu, l'autre à angle rentrant. V. ASSEMBLAGE (planche).

— Crust. *Grain de millet*, Petite espèce du genre cypris.

— Econ. rur. *Grains blancs*, Grains des céréales. ‖ *Gros grains*, Froment, métoil et seigle. ‖ *Menus grains*, Grains qu'on sème en mars, comme l'orge, l'avoine, le mil, la vesce, etc. ‖ *Grains ronds*, Nom qu'on donne, dans certains pays, aux semences fourragères. ‖ *Petit-grain*, Petite orange tombée avant la maturité; huile extraite des petites oranges tombées dans ces conditions.

— Grav. Effet produit par des tailles diversement croisées entre elles.

— Joaillier. Petite partie d'or en forme de grain, employée pour maintenir en place une pierre sur un bijou.

— Mar. Coup de vent momentané de force et de direction variable. ‖ *Grain noir*, Grain accompagné de pluie. ‖ *Grain blanc*, Grain de vent par ciel pur. ‖ *Temps à grains*, Temps à rafales alternées avec de la pluie. ‖ *Être chargé par un grain*, Le recevoir avec trop de voiles dessus. ‖ *La queue du grain*, Les dernières manifestations du grain. ‖ *Veiller au grain*, Observer le temps pour ne pas être surpris par l'orage. — Au fig. Être sur ses gardes.

— Méd. *Grain d'orge*, Syn. de ORGELET. ‖ Pustule qui se produit sur la peau pendant la variole. — Marque que laisse cette pustule après la guérison. ‖ *Maître grain* ou *Gros grain*, Nom vulgaire de la plus grosse des pustules varioliques. ‖ *Grain de tabac*, Petit calcul que l'on trouve dans la prostate.

— Métrol. Monnaie de Malte, qui valait à peu près 0 fr. 01. ‖ Le plus petit des anciens poids, représentant un vingt-quatrième de scrupule, ou 0gr,053. ‖ *Grain de fin*, Unité d'évalution du titre de l'or et de l'argent, qui valait $\frac{1}{24}$ du denier, valant lui-même $\frac{1}{12}$ du poids total.

— Moll. *Grain-d'avoine, Grain-de-sel, Grain-d'orge*. V. à leur ordre alphab.

— Pharm. Préparation de forme globuleuse, contenant surtout du sucre et beaucoup plus petite que les pilules.

— Reliur. et maroquin. Sorte de peau grainée employée pour faire des couvertures de livres, etc. ‖ *Grain du Levant*, Sorte de cuir chagriné.

— Techn. Nom donné, dans les ateliers de tissage, à un effet peu prononcé et interrompu, résultant de la composition de l'armure ou du croisement, et donnant aux tissus un genre de configuration ayant le caractère de dessins très délicats. ‖ *Gros grain façonné*, Étoffe artistique exigeant quatre fils ou *rapport chaîne* et six duites ou *rapport trame*. ‖ *Grain-d'orge*. V. à son ordre alphab.

— Loc. div. *Dans le grain*, Dans l'abondance. (Vx.) ‖ *Grain de beauté*, Petite tache noire ou brune, ainsi dite parce qu'elle fait paraître la peau plus blanche. ‖ *A gros grain*. Se dit d'un dévot, d'un chrétien qui ne s'attache pas au détail, qui a, dans sa manière de penser et d'agir, une rondeur très éloignée du scrupule. ‖ *Séparer l'ivraie d'avec le bon grain*, Distinguer, séparer les méchants des bons ou le mal du bien, dans un langage figuré emprunté à l'Évangile. ‖ *Poulet de grain*, Poulet nourri de grains dans la basse-cour. ‖ *Avoir un grain*, Être un peu fou. ‖ *Avoir son grain*, Être gris.

— ALLUS. LITTÉR. : 1° **Grain de sable de Pascal** (le), Allusion à un passage des *Pensées*. (V. SABLE); 2° **Le moindre grain de mil**, etc. V. AFFAIRE.

— ENCYCL. Agric. On appelle *grains* les semences comestibles, principalement les semences des céréales et celles de quelques plantes légumineuses comme le haricot, la féverolle, la lentille, le pois, etc.

— *Nettoyage* et *conservation des grains*. Les grains des céréales sont détachés de la tige par le *battage* et le *dépiquage*. Pour les débarrasser des pierres, des poussières, des glumes et autres débris, ainsi que des semences étrangères, et les classer suivant leur grosseur, on les fait passer dans une série d'appareils spéciaux : *tarare débourreur, tarare cribleur, épierreur, trieur*. Jusqu'à l'époque de la vente, le cultivateur conserve ses grains dans des greniers bien secs, suffisamment lumineux et aérés. Pour éviter les ravages des insectes (la teigne, le charançon) ou des rongeurs, il les soumet à des pelletages aussi fréquents que possible, ou même il les passe au tarare.

Les grains des plantes légumineuses alimentaires sont conservés dans leurs cosses, ou ensachés et mis à l'abri de la poussière dans un local bien sec. Comme ils sont attaqués par la bruce et par les mites, on doit s'assurer de temps à autre de leur état de conservation.

— *Grains pour ensemencements*. Il est essentiel de n'employer aux ensemencements que des grains de choix, denses, volumineux, recueillis sur des sujets vigoureux et fertiles. Les grains des céréales seront nettoyés avec tous les soins désirables. On ne manquera pas de les *chauler* pour détruire les germes de la *carie* et du *charbon*.

En vieillissant, les semences tendent à perdre leur faculté germinative. Quand on achète des grains pour l'ensemencement, il est toujours utile de les mettre à le sat. On prélève, comme échantillon, un certain nombre de semences. On les dépose dans une salle dont la température est douce, sur une flanelle, ou une feuille de papier buvard pliée en plusieurs doubles, et maintenue jusqu'à la germination, dans un état constant d'humidité.

— Admin. et législ. V. CÉRÉALES.

— Mar. Les marins appellent *grains* des nuages qui semblent apporter avec eux du vent ou de la pluie, souvent les deux en même temps. On divise les grains en grains de pluie, grains secs, grains de pluie et de vent. On a même classé dans la catégorie des grains un coup de vent subit qui arrive par temps clair et sans nuages, et on l'a appelé *grain blanc*. Il est rare que les baromètres n'annoncent pas, par une dépression brusque, le phénomène qui va éclater. Le plus souvent, le vent change brusquement, les voiles se masquent, et si une bonne veille n'a pas permis au navire de prendre ses précautions, il est chargé par le grain et peut perdre une partie de sa mâture. C'est ce que les marins appellent « avoir ses perroquets dans le sac » ; aussi les mesures de précaution consistent elles à réduire la voilure si le grain semble violent. Sinon, on se contente d'amener les voiles hautes. Quand le grain est très fort, on est souvent obligé, soit de se débarrasser de sa voilure, soit de fuir en laissant arriver devant le grain. Les grains sont très fréquents entre les tropiques et l'équateur, où ils sont accompagnés d'orages pénibles à supporter.

— Métrol. Le *grain* était le plus petit poids jadis usité en France. Ainsi, la livre ordinaire étant de 16 onces, le marc en pesait 8, contenant chacune 8 gros de 72 *grains* : il y avait donc 4.608 grains au marc. L'équivalent de ce poids, dans le système français actuel, est de 0gr,053115. Il existait conjointement : un grain de la livre de Charlemagne, équivalant à 0gr,061.

Le grain figure encore comme mesure légale en Angleterre pour les métaux précieux : 1/5760 de la *livre troy*, soit 0gr,0648 ; en Hollande, sous le nom de *korrel*, qui équivaut à 1 décigramme. Il est encore employé en Espagne, malgré l'adoption du système métrique.

GRAIN (ÎLE DE), île d'Angleterre comté de Kent), à l'embouchure de la Tamise, en face de Sheerness. Pâturages, salines et marais. Elle est aujourd'hui reliée à la terre ferme.

GRAINAGE, GRAINAILLE, GRAINAILLER, GRAINAILLEUR, GRAINAISON, GRAINASSE. V. GRENAGE, GRENAILLE, GRENAILLER, GRENAILLEUR, GRENAISON, GRENASSE.

GRAINCOURT-LÈS-HAVRINCOURT, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 30 kilom. d'Arras, non loin de l'Escaut canalisé; 1.404 hab. Sucrerie.

GRAIN-D'AVOINE n. m. Moll. Nom vulgaire d'une petite coquille terrestre du genre maillet. ‖ Pl. *Des* GRAINS-D'AVOINE.

GRAIN-DE-SEL n. m. Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine. ‖ Pl. *Des* GRAINS-DE-SEL.

GRAIN-D'ORGE n. m. Techn. Outil qui est une sorte de burin dont la tranche a la forme d'un grain d'orge, et qu'emploient les serruriers, les menuisiers, les tourneurs, etc.

— Moll. Nom vulgaire d'un bulime, le bulime obscur. (Pl. *Des* GRAINS-D'ORGE.)

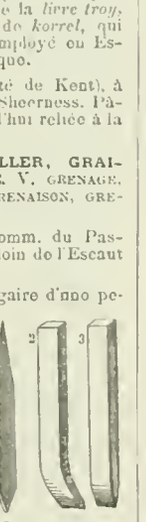

Grains-d'orge : 1. Pour perforer la pierre; 2. A pointe recourbée pour travailler dans les angles; 3. Ordinaire.

GRAINDORGE n. m. Comm. V. GRAIN.

Graindorge (VIE ET OPINIONS DE M. FRÉDÉRIC-THOMAS), *Notes sur Paris*, ouvrage de H. Taine (1867), d'abord publié dans la « Vie parisienne ». C'est une suite de tableaux de la vie mondaine à Paris, étudiée avec un sens très artistique de tout ce qu'elle a de beauté et d'éclat extérieur et factice, et avec une vue pénétrante de ce qui se cache de vide sous ces dehors charmants. Dans les réceptions, au théâtre, au bal, le moraliste et l'observateur qu'est Thomas Graindorge, malgré le plaisir même de l'observation ou les séductions de l'élégance ambiante, a au fond la nostalgie de la vie retirée et laborieuse de la bourgeoisie moyenne. Une peinture complaisamment cruelle de la jeune fille et de la femme parisiennes, une vive critique de l'éducation, du mariage, des principes de conduite en usage dans le monde, le pessimisme même des maximes dénotent un idéal austère de la vie morale. En contraste avec l'amertume hardie des idées, une ironie spirituelle et soutenue, un style imagé et brillant animent ce livre. Si rien n'est plus humoristique que le cadre même de l'ouvrage et que la personnalité très composite de Thomas Graindorge, docteur en philosophie de l'université de Iéna, marchand d'huile et de porc salé à Cincinnati, des pages comme celles que l'auteur consacre à la forêt de Fontainebleau ou à la musique de Mozart ou de Beethoven sont de la poésie la plus élevée, et les derniers conseils de Graindorge à son neveu d'une belle philosophie d'inspiration stoïcienne.

GRAINE (*grèn'* — du lat. pop. *grana*, plur. du neutre *granum*, pris pour un fém. sing. n. f. Bot. Organe résultant de la fécondation de l'ovule chez les phanérogames et qui est apte à reproduire un nouvel individu. ‖ *Graine d'ambrette* ou *musquée*, Nom vulgaire de l'abelmosch, employé en parfumerie. ‖ *Graine d'avoir* ou *Graine perlée*, Le grémil officinal. ‖ *Graine d'Andromède, de Morée* ou *de Perse*, Fruit du *rhamnus infectorius*. ‖ *Graine de l'Anse*, A Cayenne et aux Antilles, Fruit de l'omphalier, qui est un violent purgatif. ‖ *Graine des Canaries* ou *des canaris*, ou *de canard*, Semence de l'alpiste et Millet des oiseaux. ‖ *Graine des capucins*, Semence de staphysaigre. ‖ *Graine à chapelet* ou *de réglisse*, Nom vulgaire des graines de l'*abrus precatorius*. ‖ *Graine en cœur*, Nom vulgaire du cordisperme à feuille d'hysope. ‖ *Graine à dartres*, Graine de la valerie de la Guyane et de la casse *tora*. ‖ *Graine joyeuse*, Semence de fenugrec. ‖ *Graine kermesienne*, Fruit du myrte de Tarente. ‖ *Graine des Moluques*, Semence de *croton tiglium*. ‖ *Graine de paradis*, Amome à grappes de la Guinée. ‖ *Graine de perroquet*, Carthame officinal, et Mercoculier à petites fleurs. (Ce dernier s'appelle aussi GRAINE DE PERRUCHE.) ‖ *Graine de psyllion*, Graine du plantain des sables. ‖ *Graine à téton*, Hamélie à grandes fleurs. ‖ *Graine de Turquie*, Nom vulgaire du maïs. ‖ *Graine verte*, Nom vulgaire de l'amande du pistachier.

— Loc. div. *Frange, Epaulette, Gland à graine d'épinards*, Frange, Epaulette, Gland dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards : *Dans l'armée française, les* EPAULETTES À GRAINE D'ÉPINARDS *indiquent un grade supérieur*. ‖ *Monter en graine*. Se dit d'une plante qui prend un développement subit au moment de produire des graines, et, au fig., d'une fille qui commence à dépasser l'âge où, d'ordinaire, les filles se marient. ‖ *Mauvaise graine*, Mauvaise race, mauvaise engeance. ‖ *Graine de niais*, Chose qui ne peut tromper que les gens simples, et aussi Personne niaise.

1. Gland. et 2. Epaulette à graine d'épinards.

— Archit. Sortes de motifs décoratifs ayant la forme de petits boutons et que l'on ménage à l'extrémité de branches ou de feuillages sculptés.

— Comm. *Graine d'écarlate*, Nom commercial donné à la cochenille.

— Econ. rur. *Graine de vers à soie* ou *Graine*, Œuf du bombyx, connu sous le nom de ver à soie. ‖ *Graines forestières*, Faines et glands.

— Manuf. Chez les brodeurs au métier, Sorte de point rappelant la forme et la disposition d'une semence de fruit.

— Teint. *Graines tinctoriales*, Baies provenant de plusieurs arbres de la famille des rhamnacées, les *rhamnus*, et que l'on emploie couramment en teinture. On en distingue dans le commerce sept sortes, qui se subdivisent elles-mêmes en variétés. On a ainsi commercialement : les *graines de France* ou *d'Avignon*, les *graines de Morée*, les *graines d'Italie*, les *graines d'Espagne*, les *graines de Turquie*, les *graines de Hongrie*, les *graines de Perse*. Les unes et les autres servent à la teinture des tissus, des peaux, des papiers, etc. On disait anciennement *teinture de graine* pour Teinture rouge de cochenille : *Ecarlate en* GRAINE.

— SYN. **Graine, grain.** V. GRAIN.

— ENCYCL. Bot. La *graine* est portée à nu par une écaille fertile chez les gymnospermes, et enfermée, au contraire, dans un fruit clos, chez les angiospermes. Le nombre des graines contenues dans le fruit varie avec les plantes. Leurs dimensions se rapprochent de celles du fruit quand celui-ci n'en contient qu'une : fruit *monosperme* : elles leurs sont, au contraire, notablement inférieures quand il en contient beaucoup : fruit *polysperme*.

La forme de la graine est, en général, plus ou moins arrondie. Elle comprend une enveloppe ou *tégument*, dit encore *épisperme* ou *spermoderme* et une *amande*.

La surface du tégument est tantôt lisse, tantôt relevée de crêtes pavot ou de poils, répartis sur toute son étendue (cotonnier) ou localisés de manière à former une aigrette (saule). On y remarque une tache, dite *hile*, et une très petite ouverture, souvent difficile à distinguer,

GRAINES : 1. De pois, ouverte (c, cotylédons; g, gemmule, t, tigelle; r, racine); 2. De coquelicot (grossie); 3. De dauphinelle (grossie); 4. De ricin; 5. De cotonnier; 6. De saule; De pissenlit, 8. De datier.

le *micropyle*. Parfois, le tégument forme autour du micropyle une excroissance dite *caroncule* (ricin).

La partie essentielle de l'amande est l'*embryon*. Elle comprend une *radicule*, que prolonge la *tigelle*. A l'extrémité de celle-ci sont insérés latéralement les *cotylédons*. Au sommet de la tigelle est un bourgeon embryonnaire, dit *gemmule*. L'embryon est souvent plongé dans un tissu de réserve, dit *albumen* (graines *albuminées*) : d'après la nature du contenu de ses cellules, l'albumen peut être *farineux* (blé), *oléagineux* (ricin, coton, datier), etc. Certaines graines, dites *exalbuminées*, sont dépourvues d'albumen (haricot); les réserves nutritives sont alors accumulées dans les cotylédons, renflés et charnus.

Mûre, la graine peut être disséminée grâce à la déhiscence du fruit. Quand celui-ci est sec, monosperme et indéhiscent (akène), il est entraîné tout entier et, dans le langage ordinaire, on le confond avec la graine (sarrasin). Puis la graine attend, à l'état de vie ralentie, des conditions favorables à sa germination.

Certaines graines sont alimentaires : graines farineuses du blé, du haricot, etc. ; d'autres fournissent de l'huile, contenue dans les cotylédons (colza), ou dans l'albumen (pavot); quelques-unes sont utilisées comme excitantes (poivre, cumin), ou émollientes (courge, concombre), etc.

Les graines fossiles sont extrêmement nombreuses, soit à l'état d'empreinte, soit à l'état silicifié; celles dont on a fait l'étude anatomique et qui appartiennent aux terrains primaires présentent toutes, quand elles sont jeunes, un sac embryonnaire renfermant des archégones; le nucelle est réduit à la chambre pollinique, qui contient généralement des grains de pollen pluricellulaires, et à un canal micropylaire. Les grains de pollen, à cette époque où les plantes étaient extrêmement abondantes, avaient besoin d'un refuge immédiat pour pouvoir atteindre la maturité des oosphères contenus dans les archégones.

GRAINES (CÔTE DES), nom donné jadis à la côte de Liberia, qui produisait des épices, du poivre, etc.

GRAINELER, GRAINER, GRAINERIE, GRAINETER, GRAINETERIE, GRAINETIER, GRAINETIS, GRAINETOIR, GRAINETTE, GRAINEUR, EUSE, GRAINOIR, GRAINU, UE, GRAINURE, etc. V. GRENELER, GRENER, GRENERIE, GRÈNETIER, GRÈNETERIE, GRÈNETIER, GRÈNETIS,

[illegible] GRENIER, ère.

GRAINIER [illegible] ère n. Celui, celle qui vend des [illegible].

GRAINIER [illegible] m. Bot. [illegible] graines [illegible].

— [illegible] peuvent être renfermées dans [illegible] dans des tiges bien fermées. [illegible] Le *grainier* doit [illegible], pour prévenir les dégâts [illegible].

GRAINVILLE (Jean [illegible]) [illegible] Xavier Cot- [illegible] 1774, [illegible] à [illegible] entre [illegible] XV [illegible], [illegible] par [illegible] en 1772. Il a [illegible] a la construction [illegible] et se [illegible] en 1773. Il [illegible] *Le Jugement de Pâris* (1775). En 1787, [illegible] par Fernand de Saint-[illegible] *Pierre Hugues*, poème en prose, qui [illegible] Dégoûté, il se noya dans la Seine.

GRAINVILLE (Jean-Baptiste-Christophe), poète français, né à Lisieux en 1760, mort à Amiens en 1805. Il fut avocat à Rouen. On a de lui, outre des traductions de Lucrèce et du latin : *le Carnaval de Paphos* (1784, poème), *Léonce et Farsis* (1785, roman poétique); *les Fêtes nouvelles* (1788-1789); *le Panthéon* ou *les Dieux de la Fable* [illegible] par des figures (1790), *la Fatalité* (1791); etc.

GRAINVILLE-LA-TEINTURIÈRE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 20 kilom. d'Yvetot; 997 hab. Dans [illegible] navigateur Jean de Bethencourt. Ruines [illegible] de cette famille. Voie romaine.

GRAIRIE [illegible] n. f. Eaux et fer. Partie d'un bois possédée en commun. On dit aussi GRUERIE.

GRAISIN n. m. Verr. Syn. de CASSON.

GRAISIVAUDAN ou **GRÉSIVAUDAN**, ancien pays de France, comprenait, entre les massifs de la Grande-Chartreuse et de Belledonne, la dépression que suit l'Isère depuis son confluent avec l'Arc jusqu'à la plaine de Grenoble, c'est un ancien lit de glacier, aux versants rapides. Le cours de la rivière y est réduit en largeur par une bordure de digues qui protègent les riverains du haut Graisivaudan, aux dépens quelquefois des habitants de la plaine de Grenoble. Sauf dans sa partie méridionale, la vallée, fertile et bien cultivée, n'est large que de 3 à 5 kilom. Le Graisivaudan, dont la capitale était *Grenoble*, a eu d'abord pour seigneurs les évêques de la ville. Réuni, au XIe siècle, au Dauphiné, il est entré, en même temps que celui-ci, dans le domaine royal, sous Philippe VI, en 1349. Il est aujourd'hui partagé entre les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. Les habitants de Graisivaudan sont des *Gratianopolitains, ines*.)

GRAISSAGE (*grè-saj*) n. m. Action de graisser : *Le* GRAISSAGE *des roues d'une voiture*.

— Agric. Opération qui consiste à remuer, avec une pelle frottée d'huile ou de crème, le blé que l'on veut vendre, afin de le rendre plus coulant.

— Techn. Etat du sucre, quand le sirop, refroidi trop vite, [illegible] les cristaux d'une substance butyreuse.

GRAISSANE [illegible] n. f. Variété de figue.

GRAISSE [illegible] — du lat. pop. *crassa*; de *crassus*, gras : 1° Substance onctueuse, qui fond facilement et que l'on trouve en diverses parties du corps de l'homme et des animaux : *Graisse de porc, de mouton, de volaille*.

— Pop. Argent : [illegible] GRAISSE.

— Arg. [illegible] : 1° Escroquerie qui consiste à extorquer une somme, en offrant en nantissement une pierre ou un objet de grand prix, auquel on substitue un objet de valeur [illegible] de le remettre; 2° Tricherie au jeu. *Graisse d'antaque*. Ferme.

— Comm. Huile [illegible].

— Ind. par. *Graisse de rein, Graisse du cidre, Graisse de la bière*. Altérations qu'éprouvent certains vins, cidres ou bières, et qui leur donne un aspect huileux et une consistance visqueuse.

— Techn. Etat de la pâte à papier [illegible] elle retient l'eau abondamment et longtemps. Taches blanchâtres qui altèrent la transparence du verre, et qui proviennent d'un excès de soude. On dit aussi TEILLAGE. [illegible] Nous donne [illegible] amorces à [illegible] les [illegible] graisseurs. *Pousser de la graisse*. Se dit des [illegible] préparées, sur [illegible] à [illegible]. Sorte de [illegible] a [illegible] de le sieu d'une voiture [illegible] de wagons et de locomotives [illegible] sous le tourillon [illegible] pour [illegible] frottement.

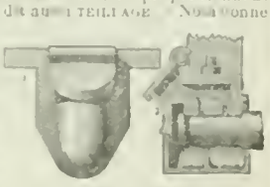

Boîtes à graisse.

— [illegible] *Graisse de porc*, Graisse prise du corps d'un porc, [illegible] pour pommade. *C'est un* [illegible] : 2° d'un petit oiseau, [illegible] *Graisse de coq*. Arg. [illegible] le plus mauvaise des viandes [illegible] *de mouton*. Se [illegible] de sa [illegible] aux coquerelles [illegible] *Graisse de lait*, Sorte [illegible] Dans le style [illegible] *Fermer de la graisse*, Se [illegible] par [illegible] *Il [illegible] de graisse*, Il [illegible] aux [illegible] *Ne pas [illegible] de trop de graisse*, Ne [illegible] avantageuse. *La graisse [illegible] point de cœur*. Se [illegible] et [illegible].

— ENCYCL. Corps [illegible] graisse [illegible] consistance variable, sans odeur ni saveur [illegible] ces, [illegible] une flamme peu [illegible] qui [illegible] les [illegible] épaisse. Suivant leur pays ou moins grande fusibilité, on peut distinguer les matières grasses en *huiles*, qui sont liquides à la température ordinaire, en *beurres, graisses* et *suifs*, qui sont solides, mais se fondent entre 35° et 38°, et en *cires*, qui sont dures et cassantes et ne fondent qu'à partir de 60°.

On désigne plus spécialement, sous le nom de « graisses » ou « suifs », les corps gras qui proviennent des animaux; ils sont insolubles dans l'eau, plus légers que ce liquide; ils se dissolvent dans l'éther, les essences et le sulfure de carbone; les alcalis les rendent solubles dans l'eau en les transformant en savons. Chevreul a démontré que les graisses sont des éthers formés par l'union des acides stearique, margarique et palmitique avec la glycérine.

Les matières grasses existent chez l'animal dans presque tous les tissus et toutes les cellules, surtout lorsqu'elles vieillissent et dégénèrent; mais les graisses normales sont régulièrement en réserve dans le tissu adipeux qui, chez l'animal, représente la trentième partie environ du poids du corps. Ces graisses sont enveloppées de tissus cellulaires et de membranes. On obtient la graisse par divers procédés : *fonte aux cretons, fonte à l'acide* et *fonte aux alcalis*.

La fonte aux cretons se fait en chauffant à petit feu dans des chaudières de cuivre le suif en branches; on agite, la matière grasse fond et rompt les membranes qui l'entourent, on passe le suif liquide à travers un tamis et on le moule. — La fonte à l'acide consiste à chauffer dans des chaudières à double fond de vapeur le suif brut avec de l'eau acidulée par l'acide sulfurique. Les membranes sont détruites et dissoutes partiellement; la graisse se rassemble à la surface du liquide et s'écoule par une rigole. — La fonte aux alcalis s'effectue en remplaçant l'eau acidulée par de la soude très étendue, qui dissout les membranes sans attaquer sensiblement les corps gras.

— Milit. *Graisse d'armes*. La composition qui a longtemps porté ce nom était formée d'un tiers de graisse de mouton et de deux tiers d'huile d'olive. Aujourd'hui, on fait surtout usage de graisses minérales, qui ont l'avantage de ne pas rancir, mais qui, n'ayant pas de propriétés lubrifiantes, nécessitent l'addition d'une goutte d'huile dans les parties qui doivent frotter l'une sur l'autre.

— Econ. rur. La *graisse* du vin est due à l'insuffisance de tanin et au développement de bactéries anaérobies constituant un ferment spécial. Les vins qui en sont atteints (plus souvent les vins blancs que les vins rouges) deviennent filants, plats et fades. Un vin gras revient à son état normal lorsqu'on l'agite un instant, mais reprend son aspect primitif lorsqu'on l'abandonne à lui-même; cette agitation à l'air n'est donc pas suffisante, et il faut ajouter du tanin dans la proportion de 15 à 20 grammes en solution alcoolique pour un hectolitre; un collage précipitera les bactéries, et l'on n'aura plus qu'à soutirer pour les éliminer complètement. On guérit aussi les vins de la graisse en leur faisant subir la pasteurisation. Des altérations analogues se produisent quelquefois dans les cidres dont la fermentation n'est pas complète, comme dans ceux où cette fermentation a été interrompue brusquement et dans les bières n'ayant subi qu'un brassage défectueux ou une cuisson imparfaite. Le soufrage des fûts et l'adjonction d'une petite quantité de tanin guérissent ces altérations.

— Techn. et mécan. Les *graisses industrielles* destinées à la lubrification des organes de machines doués d'un mouvement de rotation ou de glissement sont, le plus souvent, d'origine animale ou minérale. Pour le graissage des roues de voitures, on emploie surtout les graisses animales mélangées avec d'autres substances d'origine végétale. Les graisses pour roues de wagons et de locomotives sont généralement plus épurées, de manière à ne contenir aucun corps susceptible de se transformer en cambouis. Le plus fréquemment, on leur a substitué des huiles spéciales.

GRAISSER (*grè-sé*) v. a. Frotter de graisse ou d'un autre corps onctueux : GRAISSER *les roues d'une voiture*. ‖ Souiller, tacher de graisse : GRAISSER *son vêtement*. ‖ Salir, rendre crasseux : GRAISSER *son linge*.

— Agric. *Graisser le blé*, Le soumettre au graissage.

— Loc. div. *Graisser ses bottes*, Se préparer à partir pour un long voyage. — Fig. Se préparer à mourir. *Graisser les bottes à quelqu'un*, Lui donner l'extrême-onction, pour le préparer à une mort prochaine. ‖ *Graisser la patte à quelqu'un*, Lui donner de l'argent pour le gagner. ‖ *Graisser le pavé*, Donner de l'argent au portier pour entrer. ‖ Pop. *Graisser le couteau*, Manger de la viande. ‖ *Graisser les épaules*, Donner des coups de bâton.

— PROV. : **Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle**, Rendez service à un ingrat, il le niera.

— v. n. Se dit du verre qui se couvre de taches blanchâtres altérant la transparence. On dit aussi TEILLER.) ‖ En T. de marbrier, Recouvrir d'une couche de mastic les crampons et agrafes de fer qui maintiennent les plaques de marbre pour empêcher ces crampons de s'oxyder.

— Econ. rur. Tourner à la graisse, devenir huileux, en parlant de certaines boissons fermentées : vin, cidre, bière, etc. *Vin qui* GRAISSE.

— ANTON. Dégraisser.

Se graisser, v. pr. Etre, devenir graissé. ‖ Se tacher de graisse. ‖ Se tacher mutuellement de graisse.

GRAISSERIE (*grè-se-ri*) n. f. Boutique de graissier. ‖ Commerce du graissier.

GRAISSESSAC, comm. du dép. de l'Hérault, arrond. et à 50 kilom. de Béziers, sur le Clédon, sous-affluent de l'Orb par la Mare; 2.282 hab. Centre important d'exploitation houillère.

GRAISSET (*grè-sè*) n. m. Un des noms vulgaires de la grenouille verte *rainette verte*.

GRAISSEUR (*grè-seur*), EUSE adj. Qui graisse, met de la graisse : *Palier* GRAISSEUR. ‖ Qui est chargé de graisser : *Ouvrier* GRAISSEUR.

— Mar. *Robinet graisseur*, Robinet muni d'orifices tels qu'il laisse couler régulièrement le liquide qui est chargé de distribuer.

Graisseur à [illegible]. 1. Vue de profil. 2. Coupe longitudinale.

— Subst. ADJ. Personne qui est chargée de graisser les organes d'une machine.

— Pop. Tricheur au jeu.

— Techn. *Graisseur* ou *godet graisseur*, Organe destiné à lubrifier automatiquement les pièces de machines.

— ENCYCL. La forme et les dispositions des *graisseurs* varient à l'infini, mais il est indispensable qu'ils soient simples, solides et maniables. Leur volume doit être suffisant pour qu'on ne soit pas obligé de renouveler l'huile trop fréquemment; ils ne doivent, de plus, débiter que la quantité de matière lubrifiante strictement suffisante pour empêcher l'échauffement ou le grippement des pièces en contact.

GRAISSEUX (*grè-seû*), EUSE adj. Qui contient de la graisse : *Tumeur, Tissu* GRAISSEUX. (Syn. de ADIPEUX.) ‖ Qui est taché de graisse, sale, crasseux : *Habit* GRAISSEUX.

— Méd. *Dégénérescence graisseuse*. Se dit des cellules dégénérées qui s'imbibent de graisses.

GRAISSIER (*grè-si-é*), ERE n. Personne qui vend de la graisse : *Un* GRAISSIER.

— Adjectiv. : *Marchand* GRAISSIER.

GRAISSIN (*grè-sin*) n. m. Sorte d'écume qui surnage au-dessus de l'eau, dans les endroits où frayent en grand nombre les poissons.

GRAISSOIR (*grè-soir*) n. m. Morceau de linge plein de graisse, dont on se sert pour graisser.

GRAISSON (*grè-son*) n. m. Nom vulgaire du hareng commun.

GRAITNEY. Géogr. V. GRETNA-GREEN.

GRAIVORON, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Koursk), sur la Worskla; 5.686 hab. Ch.-l. de district.

GRALLAIRE (*lèr*) ou **GRALLARIA** n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des formicariidés, tribu des formicariinés, comprenant des fourmiliers roux ou gris, à ventre jaunâtre tacheté de brun et de blanc.

Grallaire.

— ENCYCL. Les *grallaires* sont répandues dans l'Amérique du Sud. On en connaît une trentaine d'espèces, soit du genre *grallaria* proprement dit (*grallaria varia* (Cayenne), soit des cinq sous-genres : *codonistris* (*brevicauda*, Cayenne); *grallaricula* (*flavirostris*, Equateur); *hypsibemon* (*ruficapilla*, Nouvelle-Grenade; *pittasoma* (*Michleri*, Panama); *chamæza* (*campanisona*, Brésil).

GRALLATEUR (lat. *grallator*; de *gralla*, échasse) n. m. Antiq. rom. Pantomime qui se dansait sur des échasses.

GRALLES ou **GRALLÆ** (du lat. *gralla*, échasse) n. m. pl. Nom ancien des échassiers. — *Un* GRALLE ou GRALLA.

GRALLINE ou **GRALLINA** n. f. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des motacillidés, tribu des motacillinés, comprenant des bergeronnettes australiennes. (L'espèce type des grallines est la *grallina picata*.)

GRAM n. m. Solution iodo-iodurée employée dans la coloration par la méthode de Gram.

— ENCYCL. La méthode de Gram consiste à faire agir sur les préparations microbiennes déjà colorées par l'aniline, une solution iodo-iodurée. Après lavage à l'alcool, certains microbes restent colorés (prennent le *gram*), d'autres sont décolorés (ne prennent pas le *gram*) et l'on part de là pour en faire la différenciation.

GRAMADA, village de Bulgarie (arrond. de Vidin), sur le Vidbol, affluent du Danube; 2.330 hab.

GRAMAT, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 37 kilom. de Gourdon, sur le causse qui lui doit son nom; 2.996 hab. (*Gramatois, oises*.) — Le canton a 11 comm. et 9.285 hab.

Gramat (CAUSSE DE), dit aussi **causse de Rocamadour**, plateau oolithique du Sud-Ouest, dans le Lot, au S. du causse de Martel, dont il est séparé par la Dordogne, au N. du causse de Limogne, dont il est séparé par le Lot. Nombreux *avens*, dont le plus remarquable est le puits de Padirac.

GRAMEN (*mèn*) — mot lat. signif. *gazon*) n. m. Nom vulgaire des herbes de la famille des *graminées*, donné aussi, par extension, aux cypéracées et aux joncées.

GRAMÉNITE n. f. Minér. Silicate hydraté naturel de fer. Variété de nontronite.

GRAMIER (*mi-é*) n. m. Variété de raisin du Midi.

GRAMINÉ, ÉE adj. Bot. Qui tient de la nature du gramen : *Une plante* GRAMINÉE.

— Hist. *Couronne graminée*, Couronne faite de gazon que l'on offrait au libérateur d'une ville assiégée.

GRAMINÉES (du lat. *gramineus*; de *gramen, inis*, gazon) n. f. pl. Famille de plantes monocotylédones. — *Une* GRAMINÉE.

Graminées. *Blé* (1. Epi; 2. Epillet; 3. Fleur isolée; 4. Fleur dépouillée des glumelles; 5. Graine; 6. Coupe de la graine); *Avoine* (7. Epi; 8. Epillet).

— ENCYCL. La famille des *graminées* est une des plus nombreuses du groupe des monocotylédones (plus de trois cents genres avec plus de trois mille cinq cents espèces), et une des plus homogènes. Ce sont ordinairement des herbes annuelles ou vivaces à l'aide de leurs rhizomes. La tige est un *chaume*, ordinairement creux dans les entre-nœuds. Les feuilles sont distiques; leur limbe, étroit, rubané, rectinerve, surmonte une gaine à bords libres, qui

entoure longuement la tige et se prolonge au-dessus du limbe en une ligule membraneuse. Les fleurs sont presque toujours rapprochées en épillets, groupés à leur tour en épi ou en grappe. L'axe de l'épillet porte des bractées distiques, dont les deux premières, appelées *glumes*, sont stériles, tandis que les suivantes, dites *glumelles inférieures*, développent à leurs aisselles les ramuscules floraux. Chacun de ceux-ci porte à son tour une pièce bicarénée, dite *glumelle supérieure*, qui résulte de la concrescence de deux bractées; glumes et glumelles peuvent se prolonger en arêtes plus ou moins longues. Le périanthe, tout à fait rudimentaire, est généralement représenté par deux paillettes incolores, dites *glumellules*. L'androcée comprend généralement trois étamines, à filets longs et grêles, et dont les anthères affectent à maturité la forme d'un X. Le pistil est formé d'un carpelle unique et uniovulé, dont l'ovaire est surmonté ordinairement de deux stigmates plumeux. Le fruit est un caryopse, contenant une graine pourvue d'un albumen volumineux et amylacé. A la famille des graminées appartiennent les plantes dites « céréales » celles qui composent le gazon ou l'herbe des « prairies naturelles », les bambous, la canne à sucre, etc.

GRAMINICOLE (du lat. *gramen, inis*, gazon, et *colere*, habiter) adj. Qui vit sur les chaumes ou les céréales : *Lycose* GRAMINICOLE.

GRAMINIFOLIÉ, ÉE (du lat. *gramen, inis*, gazon, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui ressemble à une graminée.

GRAMINOLOGIE (*jî* — du lat. *gramen, inis*, et du gr. *logos*, discours) n. f. Histoire des plantes graminées.

GRAMMADÉNIE (*nî*) n. f. Genre de primulacées myrsinées, comprenant des arbustes à feuilles sessiles, à fleurs en grappes. (On en connaît six espèces, de l'Inde et de l'Amérique du Sud.)

GRAMMAIRE (*mèr'* — du lat. *grammatica*, gr. *grammatikê*) n. f. Art qui enseigne à parler et à écrire correctement : *La syntaxe est la partie principale de la* GRAMMAIRE. ‖ Ensemble des règles d'une langue : *Toute langue a sa* GRAMMAIRE. ‖ Livre où sont exposées ces règles : *Acheter une* GRAMMAIRE.

— Par ext. Livre où sont exposées les règles d'un art ou d'une science : GRAMMAIRE *musicale*.

— Enseignem. *Classes de grammaire*, Classes qui, dans les collèges, précèdent les humanités. ‖ *Grammaire comparée*, Science qui étudie les ressemblances et les différences des différentes langues comparées entre elles. ‖ *Grammaire historique*, Qui étudie l'origine et l'histoire des règles. ‖ *Grammaire particulière*, Science des règles propres à chaque langue. ‖ *Grammaire générale*, Ensemble des règles communes à toutes les langues.

— ENCYCL. D'après son étymologie, la *grammaire* est la science des lettres de l'alphabet (gr. γράμματα). Aujourd'hui on entend par « grammaire », d'une façon générale, la science qui s'occupe de l'étude des langues, ou bien le livre qui traite une partie de cette science. Dans le premier emploi, le terme de grammaire est remplacé depuis quelque temps par celui de *linguistique*. Il faut distinguer la grammaire *scientifique* de la grammaire *pratique*. La première a pour objet de décrire l'état présent ou passé d'un idiome, en cherchant ses lois de développement. Elle examine ce qui *est* ou *a été*, et non ce qui *doit être*. Au contraire, la grammaire *pratique* édicte des règles, interdit ou recommande certaines locutions ; à elle seule s'applique la définition scolaire : « La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement. »

On distingue dans la grammaire d'une langue trois parties correspondant aux trois éléments du discours : *phonétique* ou étude des sons et des signes qui les représentent ; *morphologie* ou étude de la forme des mots ; *syntaxe* ou étude des relations entre les mots.

Les études grammaticales remontent à une antiquité assez haute. Elles ont été cultivées aussi bien en Orient qu'en Occident. Les recherches précises et subtiles des grammairiens hindous, et en particulier de Pâmini (vers le IVe s. avant notre ère) sont à bon droit célèbres. La grammaire occidentale a été fondée par les Grecs, et leur enseignement, a exercé une influence extraordinaire sur toute la littérature grammaticale. Ce furent les sophistes, puis Platon, dans le *Cratyle*, qui mirent en honneur l'étude de la grammaire. Ils s'occupaient surtout de l'origine et de la formation des mots. Aristote lia étroitement les destinées de la grammaire à celles de la logique. Les stoïciens inventèrent la classification des formes nominales en quatre cas (nominatif, génitif, datif, accusatif). Les grammairiens d'Alexandrie furent surtout des *philologues* désireux de restituer dans sa pureté le texte des poèmes homériques. Ils ont figuré la plupart des règles. Aux grammairiens de Pergame, adversaires des Alexandrins, nous devons, en revanche, la liste des exceptions. Ceux-ci considéraient l'*anomalie*, l'irrégularité, comme la loi suprême du langage ; leurs contradicteurs étaient partisans de l'*analogie*. Un certain Denys le Thrace composa, dans le premier siècle avant notre ère, un *Art grammatical* (τέχνη γραμματική) dont l'influence fut considérable, où la grammaire était pour la première fois envisagée comme une science autonome. Au IIe siècle de notre ère, Apollonius Dyscole distingua avec précision la syntaxe de la morphologie. Les Romains s'adonnèrent à la grammaire avec passion, mais sans originalité ; ils ont traduit en latin la terminologie des Grecs. Le moyen âge n'a fait accomplir aucun progrès aux études grammaticales. Au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, les grammairiens français furent presque uniquement des *puristes*, ignorants de l'histoire de la langue et imbus de préjugés philosophiques. La syntaxe française leur doit la plus grande partie de ses contradictions et de ses subtilités. Avec la *grammaire de Port-Royal* (1660) commence la série des « grammaires générales », dont les auteurs se piquent de découvrir les principes communs à tous les idiomes. A cette école se rattachent Beauzée, Condillac, Dumarsais, Destutt de Tracy et les autres idéologues. A la fin du XVIIIe siècle, se produisit un événement capital dans l'histoire de la grammaire : la découverte du sanscrit. Bientôt, la grammaire *générale* fut détrônée par la grammaire *historique et comparée*. La méthode expérimentale se substituait à la méthode déductive. Trois linguistes éminents consacrent cette méthode : Bopp, en 1833, dans sa *Grammaire comparée des langues indo-germaniques* ; Jacob Grimm, en 1819, dans sa *Grammaire allemande* ; Frédéric Diez, en 1836, dans sa *Grammaire comparée des langues romanes*. Avec Guillaume de Humboldt, Max Muller, Steinthal, Sayce, etc., la grammaire est désormais une science, voisine à la fois de la psychologie, de l'histoire et de l'histoire naturelle.

— BIBLIOGR. : Steinthal, *Histoire de la science du langage chez les Grecs et les Romains* (Berlin, 1891) ; Delbruck, Introduction à la *Syntaxe* du *Grundriss*, de Brugmann et Delbrück (Strasbourg, 1893).

Grammaire générale de Port-Royal, composée par les solitaires de Port Royal, et notamment par Arnauld et Claude Lancelot (1660). — C'est une des plus remarquables tentatives qui aient été faites pour établir que les diverses langues sont des variétés d'un type unique et universel, conforme à la logique. C'est une œuvre vigoureuse, mais à laquelle l'information fait défaut. La connaissance, acquise depuis, des langues orientales et sauvages a fait éclater le cadre étroit, trop imprégné de logique aristotélicienne, de la grammaire de Port-Royal. En développant l'analyse de la langue en général, Port-Royal a devancé les travaux du XVIIIe siècle.

Grammaire, par Condillac (1756). — Cet ouvrage fait partie du *Cours d'études* composé pour l'éducation du prince de Parme. Il est divisé en deux parties. Dans la première, intitulée : *Analyse du discours*, l'auteur cherche les signes que les langues, en général, nous fournissent pour analyser la pensée. Dans la seconde partie, intitulée : *Des éléments du Discours*, il s'attache à la découverte des règles prescrites par la langue française, pour porter dans l'expression de nos pensées la plus grande clarté et la plus grande précision. Le tout est précédé d'un *Discours préliminaire*, contenant, sous une forme sommaire, une théorie des facultés de l'âme. L'ouvrage de Condillac est une étude pénétrante sur le langage considéré moins comme un moyen de communiquer sa pensée que comme un moyen de penser. Il mérite encore aujourd'hui d'être lu, grâce à la clarté parfaite du style, à de fines analyses, que gâtent seulement un nominalisme étroit et une tournure d'esprit trop « géométrique ».

Grammaire *comparée du sanscrit, du zend, du grec, du latin, du lithuanien, du gothique et de l'allemand*, par Franz Bopp (1833-1852). — C'est le premier exposé méthodique qui ait été donné de l'ensemble des langues indo-européennes, rapportées à une commune origine. La plupart des conquêtes faite par la linguistique indo-européenne sont dues à l'effort génial de Bopp. Il a été traduit en français par Michel Bréal (1865 ; 2e édit., 1875). L'œuvre de Bopp a dû céder place à un nouveau tableau des langues indo-européennes, plus au courant des progrès de la science. Ce fut l'œuvre de Schleicher qui, dans son *Compendium der vergleichenden Grammatik der indo-germ. Sprachen* (4e édit. en 1875), s'efforça de restituer dans ses grands traits la langue primitive indo-européenne. A son tour, cet ouvrage fut remplacé, à partir de 1886, par le travail de Brugmann et Delbrück (*Grundriss der vergleichenden, Grammatik der indo-germanischen Sprachen*, Strasbourg, 1886-1900). La « Phonétique » et la « Morphologie » sont de Brugmann. La « Syntaxe », qui n'existait pas chez Bopp ni chez Schleicher, est l'œuvre de Delbrück. Ce nouvel exposé se distingue de l'œuvre de Bopp non seulement par le nombre plus considérable des documents et des résultats acquis, mais aussi par plusieurs principes nouveaux. Brugmann admet, en effet : 1° que les lois phonétiques ne souffrent pas d'autres exceptions que les déformations analogiques ; 2° qu'il y a des racines indo-européennes dissyllabiques ; 3° qu'il est périlleux d'expliquer toutes les désinences par d'anciens pronoms agglutinés.

Grammaire *des langues romanes* (Grammatik der romanischen Sprachen), par Frédéric Diez (Bonn, 1836-1844 ; 5e édit. en 1882). — Cet ouvrage a ruiné les théories de ceux qui faisaient dériver les langues romanes du celtique, de l'ibérien, ou du provençal (hypothèse de Raynouard). En France, il a été traduit par Brachet, Morel-Fatio et Gaston Paris (1874-1876). La *Grammaire* de Diez n'a pas été complètement remplacée par le livre de W. Meyer-Lübke : *Grammaire des langues romanes*, ouvrage capital qui étudie aussi les patois, modèle de critique un peu confuse, mais informée et circonspecte. L'ouvrage comprend trois volumes : *Phonétique* (1890) ; *Morphologie* (1894) ; *Syntaxe* (1900) [trad. franç. par Eug. Rabiet].

Grammaire *des arts du dessin*, par Ch. Blanc. V. ARTS.

Grammaire *des arts décoratifs*, par Ch. Blanc. V. ARTS.

GRAMMAIRIEN, ENNE (*mè-ri-in, èn'*) n. Personne qui possède ou qui enseigne la grammaire, ou qui écrit sur la grammaire : *Un savant* GRAMMAIRIEN.

— Antiq. Celui qui s'adonnait à l'étude ou à l'enseignement des lettres en général : *Des* GRAMMAIRIENS *furent les critiques de l'antiquité*.

— ENCYCL. V. GRAMMAIRE.

GRAMMANGIS (*jiss*) n. m. Genre d'orchidées-vandées, originaire de Madagascar, comprenant des herbes épiphytes, à tige pseudo-bulbeuse, à feuilles rares, longues, à belles fleurs disposées en grappes.

GRAMMANTHE n. m. Genre de crassulacées, originaire du cap de Bonne-Espérance, comprenant de petites plantes, à feuilles opposées, à corolle campanuforme.

GRAMMATAIRE (*tèr'* — rad. *grammaire*) n. m. Alphabet ou collection des lettres d'une langue disposées dans un ordre philosophique : *Une langue qui n'a pas un bon* GRAMMATAIRE *n'aura jamais un dictionnaire passable*. Ch. Nodier. ‖ Peu usité.

GRAMMATE (du gr. *grammateus* ; de *gramma*, signe d'écriture) n. m. Antiq. gr. Greffier. ‖ Préfet, gouverneur, chez les Juifs.

— ENCYCL. A Athènes, et dans la plupart des villes grecques, on donnait le nom de *grammateus*, spécialement aux greffiers publics, chargés de rédiger les procès-verbaux, d'enregistrer et conserver les documents, d'en donner lecture dans les assemblées ou les tribunaux.

GRAMMATEION (mot grec) n. m. Registre où étaient inscrits, à Athènes, les noms des citoyens, rangés par dèmes.

GRAMMATICAL, ALE, AUX (du lat. *grammaticalis*, même sens) adj. Qui est relatif à la grammaire : *Discussion* GRAMMATICALE. *Exercices* GRAMMATICAUX. ‖ Conforme aux règles de la grammaire : *Tournure* GRAMMATICALE. *Analyse grammaticale*, Analyse des parties du discours.

GRAMMATICALEMENT adv. Selon les règles de la grammaire.

GRAMMATICI CERTANT. V. ADHUC SUB JUDICE LIS EST.

GRAMMATISTE (*tist'* — gr. *grammatistês* ; de *gramma, atos*, caractère d'écriture) n. m. Antiq. Celui qui enseignait à lire et à écrire chez les Grecs : grammairien.

— Par dén. gr. Pédant, grammairien à vues peu larges.

GRAMMATITE n. f. Minér. Syn. de TRÉMOLITE.

GRAMMATITEUX (*teû*, EUSE adj. Minér. Qui renferme des parties de grammatite.

GRAMMATOLOGIE (*jî* — du gr. *gramma, atos*, lettre, et *logos*, discours) n. f. Traité grammatical.

GRAMMATOLOGIQUE (*jik'* adj. Qui concerne la grammatologie : *Essais* GRAMMATOLOGIQUES.

GRAMMATOMANCIE (*sî* — du gr. *gramma, atos*, lettre, et *manteia*, divination) n. f. Méthode divinatoire opérant par des lettres.

GRAMMATOMANCIEN, ENNE (*si-in, èn'*) n. Personne qui pratique la divination par la grammatomancie.

GRAMMATOMANTIQUE (*tik'* adj. Qui dérive de la grammatomancie, qui en fixe les règles.

GRAMMATOPHORE n. f. Genre de diatomacées pseudoraphidées, comprenant des bacilles finement ponctués, renflés sur la partie médiane. La face connective est quadrangulaire, avec de fausses cloisons disposées par paire ; les frustules, réunies en zigzags, sont très tracieuses.

GRAMMATOPHORE ou **GRAMMATOPHORA** n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des iguanidés, comprenant des formes sveltes, élancées, dépourvues de fanon.

Grammatophore.

— ENCYCL. Les *grammatophores* sont des iguanes assez petits, au museau pointu, à la queue longue et conique ; leur livrée fauve en dessus, grise en dessous, est rayée de noir. On en connaît quelques espèces australiennes, comme le *grammatophora maculata*, long de 20 centimètres.

GRAMMATOPHYLLE n. m. Genre d'orchidées-vandées, comprenant des herbes épiphytes, pseudo-bulbeuses, à feuilles distiques et longues, à belles fleurs en grappes, originaires de l'Inde et de la Malaisie.

GRAMME (du gr. *gramma*, poids d'un scrupule) n. m. Métrol. Unité de poids, dans le système métrique, équivalant au poids de 1 centimètre cube d'eau distillée, prise à la température de 4 degrés centigrades.

— ENCYCL. Les rapports du *gramme* avec ses multiples et sous-multiples sont :

Multiples, poids du mètre cube d'eau : millier, 1 000 kilogrammes ; quintal, 100 kilogr. ; kilogramme, 1.000 gr. ; hectogramme, 100 gr. ; décagramme, 10 gr.

Sous-multiples du gramme : décigramme, 10e du gramme ; centigramme, 100e du gr. ; milligramme, 1.000e du gr.

Le gramme vaut 18^{grains},83 de l'ancien système.

GRAMME (Zénobe), électricien, né à Jehay-Bodegnée (Belgique) en 1826, mort à Bois-Colombes (Seine) en 1901. Il a commencé ses travaux de découverte, en électricité, par l'invention, en 1867, de machines à courants alternatifs. En 1869, il imagina ses machines à courant continu et construisit, en 1872, sa dynamo réellement industrielle.

GRAMME n. f. Machine dynamo-électrique du système de Gramme, et qui se composait, à l'origine, d'un anneau de fer doux enveloppé de plusieurs circuits, en rotation dans un champ magnétique intense. V. INDUCTION.

— ENCYCL. Dans ce système, l'électricité est produite par l'interversion successive des polarités de l'anneau et l'induction du champ magnétique sur la partie extérieure des fils des circuits. Un frotteur, installé en dérivation dans la ligne neutre de l'aimant, reçoit les courants qui sont de sens contraire dans les deux parties actives et opposées de l'anneau.

GRAMMÉSIE (*zî*) ou **GRAMMESIA** (*mé*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, du groupe des noctuelles, famille des leucanidés, comprenant une seule espèce de France, la grammésie à trois lignes (*grammesia trigrammica*), rousse, avec trois lignes noirâtres sur les ailes supérieures.

GRAMMICHELE ou **GRANMICHELE**, comm. du roy. d'Italie (île de Sicile, prov. de Catane) : 11.872 hab. Carrières de pierres de taille et d'argile à poteries.

GRAMMISIE (*zî*) ou **GRAMMISIA** n. f. Genre de mollusques, type de la famille des *grammisiidés*, comprenant des coquilles plissées, striées concentriquement, à valves égales, fossiles dans le silurien et le dévonien.

GRAMMISIIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques lamellibranches, comprenant le genre *grammisie* et beaucoup d'autres, tels que : *dexobie, leptodonte, promacre, pantate, pholadelle*, etc. — *Un* GRAMMISIIDÉ.

GRAMMISTE (*misst'*) ou **GRAMMISTES** (*mis-stess*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des percidés, comprenant des formes allongées, rayées en long de bandes claires.

Grammiste.

— ENCYCL. Les *grammistes* sont des poissons des mers chaudes ; voisins des aprions et des anthias, ils se caractérisent par leur tête forte, leur bouche large, leur mâchoire inférieure avec saillie à son extrémité. On peut en prendre comme type le *grammistes Orientalis*, des mers indo-malaises, long de 10 à 20 centimètres.

GRAMMITE n. f. Miner. Syn. de WOLLASTONITE.

GRAMMITIS [illegible] **GRAMMITIDE** n. m. Genre de [illegible] par leurs [illegible]

Grammitis.

GRAMMOMETRE [illegible]

GRAMMONT, ville de [illegible] arrond. adm. d'Alost, et [illegible] sur la Dendre, affluent de l'Escaut [illegible] teintureries, tanneries, savonneries, [illegible] fabriques de dentelles noires imitant les dentelles de Bayeux.

GRAMMONT (ORDRE ET ABBAYE DE). V. GRANDMONT.

GRAMMONT (Alexandre-Marie-François de Sales-[illegible], marquis de), homme politique, né à Dracy-les-[illegible] (Saône-et-Loire) en 1765, mort en 1841. Beau-frère de La Fayette, il fit partie de la garde nationale de Paris et [illegible] les Tuileries au Dix-Août. Rentré depuis dans la vie privée, il ne reparut que sous la Restauration. Député de la Loire en 1815, il fut constamment réélu jusqu'en 1830. Il siégeait dans les rangs de l'opposition.

GRAMMONT (Ferdinand, marquis de), homme politique français, fils du précédent, né à Villersexel (Haute-Saône) en 1805, mort à Paris en 1889. Député de Lure de 1839 à 1848, il vota avec l'opposition dynastique, fut élu, en 1848, représentant de la Haute-Saône à la Constituante, approuva le coup d'Etat de décembre, siégea au Corps législatif de 1852 à 1870, et se rangea, à partir de 1867, parmi les partisans de l'empire libéral. De 1871 à 1875, il représenta la Haute-Saône à l'Assemblée nationale, et siégea avec les monarchistes. Le 1er avril 1873, il souleva un incident tumultueux qui provoqua la démission du président Grévy. En 1875, il rentra dans la vie privée.

GRAMMONT (Jacques-Philippe Delmas de), général et homme politique français, né en 1792, mort en 1862. Officier de cavalerie, il fit la campagne d'Afrique et devint général de brigade en 1848, général de division en 1853. Homme politique, il fut député de la Loire à la Législative (1849), où il soutint la politique de l'Elysée et fit voter la loi protectrice des animaux qui porte encore son nom.

Grammont (loi). On appelle *loi Grammont*, du nom de son auteur (v. l'art. précédent), la loi du 2 juillet 1850, relative aux mauvais traitements exercés envers les animaux domestiques. Cette loi punit d'une amende de 5 à 15 francs et d'un emprisonnement de un à cinq jours « ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques ». Toutefois, cette loi n'est applicable qu'au propriétaire de l'animal ou à celui à qui il en confie la garde, lesquels échappent à l'art. 479 du code pénal. Toutes autres personnes sont, au contraire, passibles de cet article, qui réprime le dommage à la propriété mobilière d'autrui.

GRAMMONTINS (*grammontins*) ou **GRANDMONTINS**, ou **GRANDMONTAINS** (*grandmontains*), n. m. pl. Membres de l'ordre [illegible] le Grandmont. — *Un* GRAMMONTIN OU GRANDMONTIN, [illegible] GRANDMONTAIN. On disait aussi DONSHOMMES.

GRAMMOPÉTALE n. m. gr. *grammé*, ligne, et *pétalon*, pétale. Qui a des pétales linéaires.

GRAMMOPHONE n. m. Espèce de phonographe dans lequel le cylindre enregistreur est remplacé par un disque garni de noir de fumée. L'inscription est faite sur le noir de fumée à l'aide d'un style fixé à la membrane vibrante. L'inscription est photographiée et reproduite par la photogravure sur une plaque résistante. Cette nouvelle plaque remplace le cylindre du phonographe.

GRAMMOPTÈRE ou **GRAMMOPTERA** (*gramm*) n. f. Genre [illegible] coléoptères longicornes, [illegible] des cérambycides [illegible] petites [illegible], allongées, [illegible] qui vivent [illegible] fleurs. Quelques espèces [illegible] Europe.

Grammoptère (gr. 3 fois).

[illegible] noirâtre, avec les [illegible] développe dans les tiges [illegible]

GRAMMOS, [illegible] la péninsule des Balkans, [illegible] environ 1.450 mètres [illegible]

GRAMOND [illegible], historien français, né [illegible] Il fut successivement [illegible] aux enquêtes au parlement [illegible] l'Etat. Il était la [illegible] Tacite, et il écrivit un livre [illegible] : *Histoire* [illegible] *Henri IV* [illegible] 1818. C'est [illegible] histoire universelle de la [illegible] 1819. On lui doit aussi un autre ouvrage sur la *Histoire de la* [illegible] *Louis XIII* (1820). C'est un historien [illegible], très partial, très passionné dans le sens catholique.

Gramont, seigneur de Navarre, dont le nom a été [illegible] sur la branche cadette de la maison d'Aure.

GRAMONT [illegible], gouverneur et maître de Bayonne, tué au siège de la Rochelle, et mari de Diane d'Andouins, *la belle Corisande*. V. ce mot.

GRAMONT (Antoine III, duc de), maréchal de France, né en 1604, mort à Bayonne en 1678. Entré au service dès l'âge de seize ans, il prit part, non sans mérite, à de très nombreuses campagnes. Il assiste, en 1622, au siège de Montpellier. Obligé de quitter la France à la suite d'un duel avec d'Hocquincourt, il sert en Allemagne sous Tilly, puis, en 1627, en Italie, où il devient lieutenant général du duc de Mantoue. Fait prisonnier en défendant Mantoue (1630), il est délivré au traité de Cherasco (1631). De retour en France (1633), il épousa une nièce de Richelieu. Maréchal de camp en 1635, lieutenant général au gouvernement de Normandie, gouverneur du château de Rouen (1638), maître de camp des gardes-françaises (1639), lieutenant général en 1641 et maréchal de France en septembre de la même année, il prend part à toutes les campagnes de la guerre de Trente ans. Resté fidèle à la cour pendant la Fronde, il fut fait ministre d'Etat en 1653. Il est nommé ambassadeur à la diète de Francfort en 1657, et, en 1659, il est envoyé à Madrid pour demander la main de l'infante Marie-Thérèse. Colonel des gardes-françaises en 1661, il est enfin reçu duc et pair en 1663. Sa dernière campagne fut celle de Flandre, en 1667. A partir de ce moment, il résida surtout dans son gouvernement du Béarn. Le duc de Gramont fut un brillant soldat et l'un des hommes les plus aimables de son temps. Ses *Mémoires* ont été publiés par son fils, en 1716.

Antoine de Gramont.

GRAMONT (Philibert, chevalier, puis comte de), frère consanguin d'Antoine III, né en 1621, mort en 1707. Il était petit-fils de Diane d'Andouins, *la belle Corisande*. Destiné à être homme d'Eglise, il aima mieux aller à Paris chercher fortune dans les armes. Beau, souple, escrimeur et cavalier de premier ordre, il suivit les armées royales en Italie, combattit au siège de Turin, passa en Flandre, se fit remarquer par Condé et par Turenne en Franche-Comté (1668) et en Hollande (1672), et fut nommé lieutenant général du Béarn et gouverneur de l'Aunis. Ayant disputé à Louis XIV, la conquête de Mlle de La Mothe-Houdancourt, il fut exilé et se réfugia en Angleterre. C'est là qu'il connut Hamilton, dont il épousa la sœur, et qui écrivit ses *Mémoires*. Philibert de Gramont est une figure typique du libertin du XVIIe siècle.

Gramont (Mémoires du comte de), ouvrage d'Antoine Hamilton, écrit avant la mort du héros, qui l'avait approuvé, et publié en 1713. — C'est un pur chef-d'œuvre de narration hardie et facile, composé par un Anglais de race écossaise, qui, nourri de bonne heure en France, et ayant vécu ensuite à la cour demi-française de Charles II, où il fut l'élève de Saint-Evremond, est arrivé, au dire de Sainte-Beuve, à être un des écrivains les plus attiques que nous possédions. Il nous montre Gramont, fuyant l'Eglise pour les armes, vaillant soldat, amoureux séduisant et volage, joueur intrépide et adroit. Ses aventures à Turin avec Mlle de Saint-Germain, puis Mme de Sénantes, posent le don Juan gai, souple, sans scrupules. Sa lutte avec le grand roi pour les faveurs de Mlle de La Mothe-Houdancourt et sa disgrâce sont le prétexte à de jolies pages sur les cours de Louis XIV et de Charles II. Les portraits historiques (les deux rois, Richelieu, Cromwell, Mazarin, etc.) sont tracés de main de maître.

GRAMONT (Armand de), comte de Guiche, fils d'Antoine III de Gramont, né en 1638, mort à Kreutznach en 1673. Il reçut en survivance de son père les charges de mestre de camp des gardes-françaises, de gouverneur et lieutenant général en Béarn et Navarre. Il fit campagne de 1655 à 1663, puis il tomba en disgrâce à cause de ses assiduités auprès de Mme Henriette d'Orléans, belle-sœur de Louis XIV. Pendant son exil, il combattit avec les Polonais contre les Turcs, avec les Hollandais contre les Anglais, en 1666. Rentré en France, il accompagna Louis XIV dans la campagne de Hollande (1672), passa le premier le Rhin à la nage en face de l'ennemi et servit ensuite sous Turenne. Il était le frère de la belle Mme de Monaco, aimée du roi après l'avoir été de Lauzun. Ses *Mémoires*, ont été publiés en 1714.

GRAMONT (Antoine-Charles de), comte, puis duc de Gramont, frère du précédent, né en 1640, mort en 1720. Connu d'abord sous le nom de comte de Louvigny, puis de comte de Guiche à la mort de son frère (1673), et de duc de Gramont à la mort de son père (1678), il servit en Hollande (1672), puis en Franche-Comté (1674), gouverneur du Béarn en 1678, ambassadeur en Espagne en 1701, il fut fait, par Philippe V, ministre d'Etat et chevalier de la Toison d'Or; mais il déplut à la jeune reine, et fut rappelé en 1705. A son retour, il crut plaire à Louis XIV en se mésalliant; mais sa seconde femme ne fut jamais autorisée à paraître à Versailles.

GRAMONT (Antoine IV de), second maréchal de Gramont, fils du précédent, né en 1672, mort en 1725. Il porta jusqu'en 1720 le titre de « duc de Guiche ». D'abord mousquetaire, puis aide de camp du Dauphin, il prit part à toutes les campagnes de 1688 à 1712. Brigadier (1694), maître de camp général des dragons (1696), maréchal de camp (1702), lieutenant général (1704) et, la même année, colonel général des gardes-françaises, il se distingua à Ramillies (1706), fut grièvement blessé à Malplaquet (1709). A la mort de Louis XIV, le Régent le fit entrer en qualité de colonel général des gardes, au conseil de guerre, dont il devint vice-président. Il entra au conseil de régence en 1718 et fut créé maréchal de France en 1721.

GRAMONT (Béatrix de Choiseul-Stainville, duchesse de), née à Lunéville en 1730, morte à Paris en 1794. Sœur du duc de Choiseul, ministre de Louis XV, elle épousa, en 1759, le duc Antoine-Antonin de Gramont, petit-fils d'Antoine IV. D'un caractère autoritaire et orgueilleux, elle eut beaucoup d'influence sur son entourage et surtout sur son frère, qu'elle poussa à refuser l'alliance de Mme Dubarry. Arrêtée sous la Terreur, avec son amie Mme du Châtelet, elle essaya de la sauver, mais n'y parvint pas, et monta sur l'échafaud calme et hautaine.

GRAMONT (Antoine-Louis-Marie, duc de), général français, neveu de la précédente, né en 1755, mort à Paris en 1836. Capitaine des gardes du corps avant la Révolution, il émigra, revint en France avec les Bourbons (1814), fut mis à la tête de la 11e division militaire et créé pair de France. Ce fut un des témoins à charge importants au procès du maréchal Ney.

GRAMONT (Antoine-Geneviève-Héraclius-Agénor, duc de), général français, né à Versailles en 1789, mort à Paris en 1855. Il émigra avec sa famille au début de la Révolution et combattit dans les rangs anglais pendant la guerre d'Espagne. Nommé maréchal de camp en 1814, il reçut, en 1815, le commandement d'une brigade. En 1823, il accompagna le duc d'Angoulême en Espagne et fut promu lieutenant général à l'issue de la campagne. En 1830, il suivit Charles X en exil, rentra en France en 1833, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

GRAMONT (Antoine-Alfred-Agénor, prince de Bidache, duc de Guiche et de), diplomate français, fils du précédent, né et mort à Paris (1819-1880). Il passa d'abord par l'Ecole polytechnique et l'Ecole d'application (1837-1840), puis donna sa démission d'officier et entra dans la vie publique au début du second Empire. Successivement ministre plénipotentiaire à Cassel, à Stuttgart (1852), à Turin (1853), il devint ambassadeur à Rome, en 1857, puis à Vienne (1861). Appelé, en 1870, au ministère des affaires étrangères, il n'y parut que pour être le principal témoin et acteur des événements qui amenèrent la guerre de 1870. Dans la séance du Corps législatif du 6 juillet, il déclara que « le gouvernement impérial ne pouvait souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, pût déranger l'équilibre des forces en Europe et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France ». Après la renonciation spontanée du prince Léopold de Hohenzollern, le duc de Gramont voulut obtenir du roi Guillaume une déclaration officielle engageant l'avenir. Cette exigence fournit à Bismarck l'occasion de modifier d'une façon insultante pour la France la fameuse dépêche d'Ems. Le 15 juillet, de Gramont annonçait aux Chambres la déclaration de guerre; le 10 août, il tombait avec le cabinet Olivier. Après la guerre, il vécut dans la retraite et s'efforça, par des publications de documents et des polémiques de presse, de détourner de sa tête les responsabilités que l'opinion faisait peser sur lui. Tel est l'objet de son livre : *la France et la Prusse avant la guerre* (1872). — De ses deux frères, qui ont suivi la carrière militaire, l'un, Antoine-Léon-Philibert-Auguste (1820-1877), commandait à Rezonville (1870), où il fut blessé, une brigade de cuirassiers, et devint général de division en 1872; l'autre, Antoine-Alfred-Anérius-Théophile (1823-1881), colonel en 1861, eut un bras emporté à Reichshoffen, et fut nommé général de brigade en octobre 1870.

Gramont.

GRAMONT (comte Ferdinand de), littérateur et poète, né à Jersey en 1815, mort à Paris en 1897. Il quitta l'armée pour les lettres, se lia avec H. de Balzac, collabora à ses œuvres de jeunesse, notamment à *Don Gigadas* (1840), puis composa les blasons des personnages aristocratiques de *la Comédie humaine*. C'est lui qui, avec beaucoup d'art et de talent, a fait revivre en France la sextine. Il a publié : *Sonnets* (1840); *le Livre de Job*, traduit en vers (1843); *Chants du passé* (1854); *Sextines*, précédées de l'histoire de la sextine dans les langues dérivées du latin (1872); *Chansons et Rondes de l'enfance* (1879-1880); *Olime*, sextines et sonnets (1882); *Comment on se marie* (1852); *les Gentilshommes pauvres* (1860); etc.

GRAMONT (Louis de), littérateur, fils du précédent, né à Paris en 1851. Il fit son droit, entra à la « Lune rousse » de Gill, avec qui il écrivit *la Muse à Bibi*, puis il collabora au « Mot d'ordre », à l'« Intransigeant », à l'« Eclair », etc. Il s'est fait remarquer comme auteur dramatique en faisant jouer, entre autres pièces : *Othello*, traduction en vers de Shakspeare (1882); *Rolande* (1884); *Esclarmonde*, musique de Massenet (1889); *Lucienne* (1890); *Simone* (1892); *Evangéline*, musique de Leroux (1895). On lui doit aussi des romans réalistes, notamment : *l'Idée fixe* (1885); *Loulou* (1888); *le Collier de misère* (1890); *la Petite Mignonnot* (1898); *le Petit Café* (1900).

GRAMONT (Gabriel de), prélat français, né vers 1480, mort à Balme, près de Toulouse, en 1531. Il fut, en 1522, évêque de Tarbes, après l'avoir été de Couserans. Conseiller intime de François Ier, il s'employa avec zèle pour obtenir sa délivrance en 1526 et fut gardé en otage par Charles-Quint. En Angleterre, il favorisa le divorce de Henri VIII, dans l'espérance de lui faire épouser une princesse française. Il obtint l'archevêché de Bordeaux et devint cardinal en 1530, évêque de Poitiers en 1532 et, bientôt après, archevêque de Toulouse.

GRAMPIANS (les chaîne de montagnes de la Grande-Bretagne (Ecosse), entre la vallée de Glenmore et la dépression qui unit les golfes du Forth (mer du Nord) et de la Clyde (mer d'Irlande). Les Grampians, dont les arêtes sud ou nord-est sont généralement granitiques, s'étendent de l'Atlantique à la mer du Nord et leur point culminant est le Ben-Nevis (1.340 m.). Pas de neiges éternelles; lacs nombreux, torrents, cascades, bruyères.

GRAMPUS (*gran-puss*) n. m. Genre de mammifères cétacés

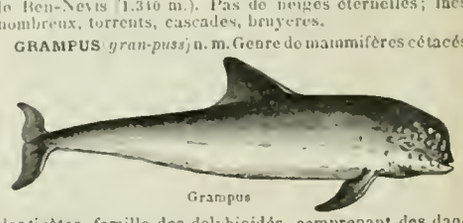

Grampus

denticètes, famille des delphinaidés, comprenant des dauphins voisins des bélugas et habitant les mers d'Europe.

— Encycl. Les *grampus* ont la tête renflée; ils sont

caractérisés surtout par leurs dents supérieures caduques, et leurs inférieures peu nombreuses, ne dépassant jamais six paires. Le *grampus griseus* ou marsouin de d'Orbigny, est commun dans l'Atlantique et la Méditerranée.

GRAMSBERGEN, comm. des Pays-Bas (prov. d'Over-Yssel), sur le fleuve côtier Vechte; 2.400 hab.

GRAN, comitat d'Austro-Hongrie, situé aux deux rives du Danube, en plaine et coteaux sur la rive gauche, en collines de 500, 600, 700 mètres, sur la rive droite; 1.123 kilom. carr.; 80.000 hab. Ch.-l. : *Gran*.

GRAN, ville d'Austro-Hongrie, dont le nom latin est *Strigonium* et le nom hongrois **Esztergom**, ch.-l. de comitat, sur la rive droite du Danube; 10.000 hab. Archevêché dont le titulaire est primat de Hongrie; cathédrale massive dominant la ville, construite sur le modèle de Saint-Pierre de Rome. Gran a été turque de 1510 à sa reprise par le roi de Pologne Sobieski en 1683.

GRANACCI (Francesco), peintre italien, né à Florence en 1169, mort en 1544. Élève de Ghirlandajo, il se lia promptement avec Michel-Ange, dont il subit l'influence. Ses deux tableaux de la galerie de Florence : *la Vierge avec saint Michel donnant sa ceinture à saint Thomas* et une *Vierge aux saints*, en sont la preuve évidente. Florence possède aussi de lui une *Vierge aux anges*, et *l'Histoire de sainte Apolline*, en six petits tableaux, d'une facture achevée. La pinacothèque de Munich renferme de Granacci quatre toiles : une *Madeleine*, un *Saint Jean-Baptiste*, un *Saint Jérôme*, une *Vierge aux champs*.

GRANADA, l'un des départements du Nicaragua. Il est formé en majeure partie de terres basses, chaudes et humides, où la culture des plantes tropicales (canne à sucre, cacao) réussit à merveille. Ch.-l. *Granada*.

GRANADA, ch.-l. du département du même nom, dans la république de Nicaragua, sur le Nicaragua; 10.000 hab.

GRANADELLA, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Lérida]); 2.025 hab.

GRANADILLA, bourg de l'archipel espagnol des Canaries (île de Ténériffe); 3.520 hab.

GRANAGLIONE, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]), dans l'Apennin; 4.791 hab.

GRANARD, paroisse d'Irlande (prov. de Leinster), comté de Longford; 5.000 hab. Manufacture de toiles.

GRANAROLO dell' Emilia, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]); 4.401 hab.

GRANATÉ, ÉE (du lat. *granatum*, grenadier) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au grenadier.
— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *grenadier*. — *Une* GRANATÉE.

GRANATIQUE (*tik'* — du lat. *granatum*, grenat) adj. Qui contient des grenats.

GRANATOCRINE ou **GRANATOCRINUS** (*nuss*) n. m. Paléont. Genre d'échinodermes blastoïdes, à formes ovales ou rondes, fossiles dans le carbonifère américain.

GRANATOIDE n. m. Silicate naturel appartenant au genre grenat. Variété d'idocrase.

GRANATULA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Ciudad-Real]), près du Jabalon, affluent du Guadiana; 2.206 hab. Patrie d'Espartero, duc de la Victoire.

GRANBY, ville du Dominion canadien (Bas-Canada [prov. de Québec, comté de Shefford]), sur la Yamaska, affluent du Saint-Laurent; 4.500 hab.

GRANCEY (Jacques ROUXEL DE MÉDAVI, comte DE), maréchal de France, né en 1603, mort en 1680. Entré dans l'armée en 1614, il devint capitaine aux chevau-légers (1616) et fit ses premières armes au siège du château de Caen. En 1618, il fut nommé gouverneur d'Argentan. On le trouve aux sièges de Montauban (1621), de La Rochelle (1627-1628), de Trèves (1632), de Saverne, où il fut blessé (1636). Gouverneur de Montbéliard, il délivra Héricourt (1636). Grancey combattit encore à Rocroi (1643), Gravelines (1644). Maréchal de camp depuis 1636, il devint lieutenant général en 1644, et reçut le bâton de maréchal de France en 1651. Il fut mis, en 1653, à la tête de l'armée envoyée en Italie contre les Espagnols, puis fut nommé gouverneur de Thionville (1656). Grancey était un soldat d'une intrépidité et d'une force extraordinaires. En 1636, on le vit, nouveau Bayard, arrêter seul un escadron d'Impériaux, au pont de Spey.

GRANCEY (Jacques-Léonor ROUXEL DE MÉDAVI, comte DE), petit-fils du précédent, maréchal de France, né au château de Chalancey, près de Langres, en 1665, mort à Paris en 1725. Entré comme cadet aux gardes du corps, il fit ses premières armes en Hollande et en Franche-Comté (1673-1674). Promu colonel en 1675, il se distingua, en 1683, au siège de Courtrai et devint brigadier en 1688. Il servit ensuite en Allemagne (1689), puis en Italie, sous les ordres de Catinat, et fut grièvement blessé à la Marsaille (1693). Lieutenant général en 1702, Grancey prit une part glorieuse à l'affaire de Luzzara et défit le prince de Hesse-Cassel devant Castiglione (1706). A son retour en France, il fut nommé gouverneur de Dunkerque, puis commanda l'armée de Savoie à la tête de laquelle il fit lever le siège de Toulon. Gouverneur de la Provence en 1718, Grancey obtint le bâton de maréchal, en 1724.

GRANCEY-LE-CHÂTEAU, ch.-l. de cant. de la Côte-d'Or, arrond. et à 38 kilom. de Dijon; 377 hab. Restes d'un château des XIVe et XVIe siècles. Beaux châteaux des XVIIe et XVIIIe. Caverne à deux ouvertures dites *Yeux des roches* et d'où jaillissent des sources. — Le canton a 11 comm. et 1.910 hab.

GRAN CHACO. Géogr. V. CHACO.

GRANCHE n. f. Archéol. Ancien jeu de dés qui se jouait à trois dés pour amener le point le plus fort.

GRANCHER (Jacques-Joseph), médecin français, né à Felletin en 1843. Agrégé en 1873, médecin des hôpitaux en 1879, il succéda, en 1885, à Parrat dans sa chaire de clinique des maladies de l'enfance. Il est membre de l'Académie de médecine. On lui doit de belles recherches sur la tuberculose et les maladies des enfants. Citons de lui : *le Tubercule et la Pneumonie caséeuse* (1872); *Diagnostic précoce de la tuberculose pulmonaire* (1884); *la Vaccination antituberculeuse* (1890); *Traité des maladies de l'enfance*, sous sa direction et celle de Comby et Marfan (1898).

GRAN-CHIMU ou **GRAN CHIMU**, ensemble de ruines situées dans la *vallée de Chimu* (départ. de Libertad [Pérou]), derniers vestiges d'une antique cité dont les rois avaient une autorité qui s'étendait sur toute la région.

GRAND (*grann*), **GRANDE** (du lat. *grandis*, même sens. — Le *d* du masculin prend le son du *t* devant une voyelle ou un *h* muet) adj. Qui a une taille, une hauteur ou des dimensions considérables : *Homme* GRAND. *Le baobab est le plus* GRAND *arbre du monde*. ‖ Qui atteint ou dépasse la mesure ordinaire. — *Pendant un* GRAND *mois* signifie : Pendant plus d'un mois ou Pendant un mois qui paraît très long. — *Deux* GRANDS *mètres*, Plus de deux mètres.
— Intense, considérable en son genre : *Un* GRAND *bruit. Une* GRANDE *douleur. L'homme est toujours a lui-même une* GRANDE *énigme*. (Boss.) ‖ Capital, le plus important : *Pour les riches, l'ennui c'est le* GRAND *fléau*. (J.-J. Rouss.)
— Nombreux, qui passe en quantité le nombre ordinaire : *N'avoir pas* GRAND *argent. Réunion où il n'y a pas* GRAND *monde*. ‖ Qui passe en qualité la mesure ordinaire : *Un* GRAND *coupable. Un* GRAND *buveur. Être* GRANDS *amis*.
— Fig. Noble, élevé, illustre, glorieux : *De* GRANDES *pensées. Pour exécuter de* GRANDES *choses, il faut vivre comme si l'on ne devait jamais mourir*. (Vauven.) ‖ Qui a fait des actions, produit des œuvres, conçu des pensées nobles, élevées, propres à illustrer leur auteur. En ce sens, le mot *grand*, employé comme seule épithète, précède toujours le substantif qu'il qualifie : *Un* GRAND *homme. Un* GRAND *artiste. Un homme* GRAND *et généreux*.
— Bot. *Grand sarum*, Nom vulgaire des colocases. ‖ *Grand chervi*, Le panais. ‖ *Grand pardon*, Le houx commun. ‖ *Grande éclaire*, La chélidoine. ‖ *Grande ésule*, L'épurge.
— Dr. anc. *Grandes audiences*, Celles que le parlement consacrait aux causes des rôles, par opposition aux petites audiences. ‖ *Grand juge*, Nom donné à d'anciens chefs de l'ordre judiciaire. (Se dit encore dans les colonies. [V. JUGE.]) ‖ *Grands jours*. V. la partie encycl.
— Fin. et comm. *Grand livre*, Registre où les commerçants portent leurs comptes par *doit* et *avoir*. (V. LIVRE. ‖ *Le grand livre de la dette publique* ou absolum. *Le grand-livre*. V. à son ordre alphab.
— Géol. *Grande oolithe*. V. OOLITHE.
— Hist. Epithète qui se met après le nom de quelques princes ou personnages illustres, pour les distinguer de ceux qui portent le même nom. (En ce sens, prend une majuscule) : *Alexandre le* GRAND. *Louis le* GRAND. ‖ S'ajoute au titre des chefs de certains ordres, de certains officiers ou dignitaires : GRAND *maître de Malte, des templiers*, GRAND *officier*, GRAND-*croix*, GRAND *cordon de la Légion d'honneur*, GRAND *prêtre*. ‖ Titre de divers souverains et de divers États : *Le* GRAND *Mogol. Le* GRAND-*duc de Toscane. Le* GRAND-*duché de Bade. La* GRANDE *Tartarie. La* GRANDE-*Grèce*. ‖ *Grand Turc* ou *Grand Seigneur*, Souverain des Turcs. ‖ *Grand Turc*, Terme employé familièrement pour désigner une personne inabordable, impossible : *Ma chère, il pense à toi comme au* GRAND TURC. (Balz.) ‖ *Monsieur le Grand*, Titre qu'on donnait par abréviation au grand écuyer du roi de France. ‖ *Grand commun*, Partie de la maison du roi de France chargée de la nourriture de la plupart des officiers de la maison royale; logement des officiers de leur cuisine. ‖ *Grande Armée*. V. la partie encycl.
— Mar. En T. de mar., *grand* entre dans nombre de noms composés : *Grand'-vergue, grand'-voile, grand bras, grand foc, grande voile d'étai, grands haubans, grand étai, grand hunier, grand perroquet, grand cacatois, grande hune, grand mât*. V. VERGUE, VOILE, BRAS, etc.

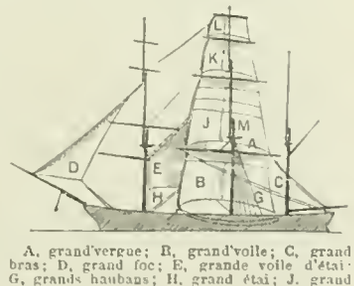

A, grand'vergue; B, grand'voile; C, grand bras; D, grand foc; E, grande voile d'étai; G, grands haubans; H, grand étai; J, grand hunier; K, grand perroquet; L, grand cacatois; M, grande hune.

— Loc. div. : *Grand air*, Atmosphère libre, dans un lieu ouvert ou découvert. ‖ *Plus grand que nature*. Se dit des représentations ou images plus grandes que l'objet représenté. — Fig. Qui est au-dessus des forces, des réalités de la nature humaine. ‖ *Tout grand ouvert, Tout grand*, Ouvert autant que possible. ‖ *Faire grand*, Donner à ce que l'on fait un caractère de grandeur.
— REM. Le mot *grand* entre dans une infinité de locutions, comme : *Grands airs, grand chemin, de grand cœur, grande dame, grand Dieu! grandes eaux, grande fille, grand garçon, grande personne*, etc. V. aux substantifs.
— PROV. V. ABATTRE, et MAL.
— Substantiv. Dans les maisons d'éducation. Élève relativement âgé : *La cour des* GRANDS. ‖ En général, Personne avancée en âge (le féminin est peu usité) : *Flattez, amusez,* GRANDS *et petits courent après vous*. (Fén.)
— n. m. Haut personnage, homme qui occupe une grande position sociale : *Les* GRANDS *de la terre*.
— Titre donné, en Espagne, à certains nobles privilégiés : *Les* GRANDS *d'Espagne restent couverts devant le roi*. (Quelquefois, au féminin, ce mot désigne les femmes nobles qui ont les mêmes privilèges.)
— Mar. *Grand de l'eau*, La plus haute marée de la lunaison.
— Loc. adv. *En grand*, En grandeur naturelle ou plus que naturelle : *Se faire peindre* EN GRAND. ‖ Aller sur une vaste échelle, dans de vastes proportions : *Culture* EN GRAND. ‖ Sans entrer dans le détail, sans examiner de trop près : *Il faut voir les choses* EN GRAND. ‖ En T. de mar., *Gouverner en grand*, Mettre le cap dans une direction. ‖ *On largue en grand une manœuvre*, Quand on la laisse filer complètement. ‖ *Un navire est en grand sur un bord*, Quand il est complètement penché de ce côté. ‖ *On laisse porter en grand*, Quand on vient tout d'un bord.
Le grand, n. m. Ce qui est noble, élevé : *Viser au* GRAND.
‖ FAM. Grand luxe, grande dépense : *Aimer* LE GRAND.
— n. f. Nom donné, dans les sucreries coloniales, à la première des cinq chaudières composant un équipage.
— Loc. adv. *A la grande*. A la manière des grands. (Vx.)
— REM. *Grand* était, à l'origine, des deux genres. Cette forme s'est conservée dans *mère grand*, dans certaines expressions comme *grand'peine, grand'chère, grand'pitié, grand'merci, grand'chose, grand croix*, et dans quelques composés : *grand'mère, grand'messe, grand'rue*, où l'Académie a jusqu'ici conservé l'apostrophe.
— SYN. Ample, spacieux, vaste. V. AMPLE. Considérable, important, etc. V. CONSIDÉRABLE. Grand homme, héros. Le *grand homme* est un homme d'un grand mérite au point de vue de l'intelligence et du cœur; il conçoit de grands dessins, il fait de grandes choses. Le *héros* est un homme de courage; il se distingue par ses exploits, son dévouement, sa force d'âme devant le martyre, etc.
— ANTON. Exigu, mesquin, minime, petit, infinitésimal ou infinitésime, médiocre, moyen.
— ÉNCYCL. Dr. *Grands jours*. On appelait ainsi, à l'origine, la juridiction féodale ordinaire, cour du haut seigneur, tribunal de composition variable, qui n'avait ni sessions périodiques, ni siège fixe et qui s'appelait *Échiquier* en Normandie et *Grands jours* en Champagne. Au XIIIe siècle, le nom de « Grands jours » fut attribué à la juridiction féodale extraordinaire de Champagne. Depuis, l'institution se généralisa dans toutes les provinces de France. Au XIVe siècle, on trouve des Grands jours, avec appel au parlement, en Anjou, dans le comté d'Alençon, dans le duché de Berry, dans le comté de Valois. Enfin, dans la suite, les Grands jours furent des commissions de juges tirés des parlements, pour juger en dernier ressort toutes les affaires civiles et criminelles. Les Grands jours du Quercy et du Limousin (1605) eurent pour résultat dix condamnations à mort; ceux de Poitiers (1634) décrétèrent de prise de corps deux cent vingt-trois gentilshommes. Les derniers furent ceux qui se réunirent en Auvergne et au Puy en Velay, sous Louis XIV (1665).
— Hist. *Grande Armée*. C'est le nom qui a été donné à l'armée que Napoléon Ier avait organisée au camp de Boulogne, en 1804, et qui était destinée tout d'abord à l'invasion de l'Angleterre. C'est avec ce nom qu'elle fit les campagnes de 1805 et 1806. Après l'entrevue d'Erfurt (1808), Napoléon retira ce titre aux forces qu'il laissait en Allemagne, pour leur donner celui d'*armée du Rhin*. L'année suivante, c'est sous le nom d'*armée d'Allemagne* qu'elles firent campagne contre l'Autriche. Enfin, la *Grande Armée* reparut lors de la campagne de 1812 contre la Russie, où, après s'être couverte de gloire, elle trouva son tombeau.
— *Grands d'Espagne*. C'est seulement au XVe siècle que les plus puissants seigneurs espagnols, jadis désignés sous le nom commun de *hidalgos* ou de *ricos hombres*, prirent le titre de *grands d'Espagne*, en y ajoutant certains privilèges d'étiquette. Les grands d'Espagne de 1re classe parlaient au roi et l'écoutaient sans se découvrir; les grands de 2e classe parlaient la tête couverte, mais se découvraient pour écouter la réponse du roi; ceux de 3e classe, enfin, ne se couvraient qu'avec la permission du souverain. Tous étaient qualifiés « cousins » du roi, et siégeaient aux Cortès immédiatement après les prélats. Charles-Quint et Philippe II cherchèrent le plus possible à restreindre leurs privilèges; éloignés de la cour, ils n'y revinrent que sous le ministère du duc de Lerme, et leur titre, désormais à la disposition du roi, perdit de son ascendant. Supprimé sous le gouvernement de Joseph Bonaparte, rétabli par la Restauration, il n'a plus de nos jours qu'une signification honorifique.

Grand Casimir (LE), opérette en trois actes, paroles de Jules Prével et A. de Saint-Albin, musique de Charles Lecocq (Variétés, 1879). — Le livret est une pièce folle, d'une fantaisie excentrique, pleine de mouvement et de gaieté, et la musique contient des pages charmantes, d'où l'entrain n'exclut nullement la distinction.

Grand vaurien (LE) [*el Gran Tacaño*], roman picaresque espagnol de Quevedo-Villegas (1626). — Le héros du livre, don Pablo, est le fils d'un barbier de village. Pendant que le client se lave la figure dans le plat de faïence ébréché, don Pablo, gamin de sept ans, retourne les poches du malheureux. On l'envoie à l'université, comme page d'un jeune étudiant. Bien des malheurs arrivent à la famille de don Pablo. Son père est pendu. Sa mère, surprise à déterrer les morts, a été condamnée au feu. Un sien oncle, bourreau du lieu, lui garde 400 ducats, provenant de l'héritage paternel, et même le sonde afin de savoir s'il veut lui succéder. Le vaurien aime mieux aller à la cour; il entre dans une association de filous, coupeurs de bourses, capitaos de comédie; il fait même partie d'une troupe de saltimbanques. Jeté en prison, puis relâché, il finit par s'embarquer pour les Indes. Germon de Lavigne a donné une imitation française du *Gran Tacaño*, sous le titre de *Histoire de don Pablo de Ségovie*.

Grands danseurs du roi (LES). V. GAÎTÉ (théâtre de la).

Grands jours d'Auvergne (MÉMOIRES SUR LES), par Fléchier. — C'est le récit précis, sincère et non sans agrément, des Grands jours tenus à Clermont, en 1665, sous la présidence du sieur de Novion, président au parlement de Paris, avec de Caumartin, dont Fléchier instruisait le fils, comme ministère public. Sans indulgence, assurément, car il appartenait en somme au camp des juges, mais aussi sans une excessive indignation, Fléchier nous conte par le menu les méfaits nombreux des gentilshommes brigands d'Auvergne : les Canillac, les d'Espinchal, les de Veyrac, etc., et la procédure suivie contre eux. L'œuvre a par là un intérêt historique considérable. Elle est intéressante aussi, au point de vue de l'étude des mœurs du temps. Petites scènes de la vie de province, intrigues de salon, petits travers bourgeois y sont notés fidèlement, avec une pointe discrète de moquerie, un art véritable de l'anecdote et du trait.

GRAND, comm. des Vosges, arrond. et à 22 kilom. de Neufchâteau, sur la Maldite, l'une des rivières qui forment l'Ornain; 1.070 hab. Clouteries, fabriques d'instruments agricoles, saboterie. Ruines romaines. Église du XIVe siècle.

GRAND (Frances Elizabeth CLARKE, dite **Sarah**), femme de lettres anglaise, née à Douaghadee (Irlande) vers 1860. Fille d'un marin anglais, elle épousa, à seize ans, un officier qu'elle suivit à Ceylan, en Chine, au Japon, se sépara de lui au bout de quatre ans, habita quelque temps l'Egypte, puis retourna en Angleterre et donna des poésies et des revues à divers « Magazines ». On lui doit des romans qui ont eu du succès : *Ideala* (1888); *les Jumeaux célestes* (1892); *Singulièrement trompée* (1892); *Autre nature multiple* (1894), recueil de récits; *le Livre de Beth* (1897), roman autobiographique et féministe.

Grandas de Salime, [illegible] l'Espagne (Asturies [illegible]).

Grandat [illegible] (Vienne).

Grand-Auvergné, [illegible] la Loire inférieure, arr. [illegible] de l'étang de la [illegible] Carte [illegible]. Église des XIIe et [illegible].

Grand Bande [illegible] (Mus[illegible] V. Bandor.

Grand-Barrage n. m. Sorte de [illegible] ouvré fabriqué [illegible].

Grand-Bassam [illegible] V. Bassam.

Grand-Bassin, en anglais **Great Basin**, nom qu'on [illegible] aux États-Unis, sur le plateau des Rocheuses. À [illegible] vaste contrée où l'évaporation l'emporte sur la [illegible] et dont les eaux, par suite, n'ont pas [illegible] vers la mer. La superficie en est environ de [illegible]. C'est un ensemble de cuvettes de dimensions très variables, sur une longueur de 1 196 kilom. du N. au S. et une largeur maximum de 900 de l'E. à l'O. Vers le N., la [illegible] de ces compartiments fermés est en [illegible] mètres, tandis qu'au S. ils descendent [illegible] au niveau général. De toutes ces dépressions, la plus vaste est celle dont les plus bas creux sont occupés par le grand Lac Salé du plateau d'Utah.

Grand-Beau n. m. Perle factice, soufflée avec du cristal doré. (Pl. *Des* grands-beaux.)

Grand-Belt. Géogr. V. Belt (Grand-).

Grand-Bornand (Le), comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 23 kilom. d'Annecy, au confluent du Chenaillet et du *Borne*, affluent de l'Arve, 1.916 hab. Commerce de fromages. Lieu de villégiature et centre d'excursions.

Grand-Bourg (Le), ch.-l. de cant. de la Creuse, arr. et à 17 kilom. de Guéret, près de la Gartempe; 3.359 hab. Marchés. Le château du XIIIe siècle, renfermant le tombeau et la statue de son fondateur, Gerald de Salagnac, mort en 1277. Aux environs, ruines d'un ancien château de Xaintrailles. — Le canton a 7 comm. et 10.322 hab.

Grand-Bourg ou **Marigot**, ch.-l. de l'île française de Marie-Galante (Antilles et d'un arrond. de la colonie de la Guadeloupe et dépendances, sur la mer des Antilles; 6.972 hab. Tribunal de 1re instance, hospice, maison de correction. — L'arrond. a 1 cant., 3 comm. et 13.850 hab.

Grand-Brassac, comm. de la Dordogne, arrond. et à 16 kilom. de Ribérac, près d'un affluent de la Dronne; 1 304 hab. Église à coupoles, de la fin du XIIe siècle.

Grand-Caen n. m. Sorte de toile de Bretagne.

Grandcamp-les-Bains, comm. du Calvados, arrond. et à 31 kil. de Bayeux, reliée à cette ville et à Isigny par un chemin de fer sur route; 1.817 hab. Bancs d'huîtres, bains de mer. Station de pêche côtière. La plage est bordée par les vastes *rochers de Grandcamp*, au pied desquelles s'étendent les immenses grèves de l'embouchure de la Vire.

Grand-Calot *lo* n. m. Arg. milit. Officier haut gradé, général commandant l'École de Saint-Cyr. (Pl. *Des* grands-calots.)

Grand Canal, le plus important des canaux d'Irlande, long de 128 kilom., unissant le Shannon à la mer d'Irlande, dans laquelle il aboutit à Dublin.

Grand-Carteret (John), littérateur français, né à Paris en 1850. Il a collaboré à divers journaux parisiens et s'est surtout fait connaître par ses ouvrages sur les mœurs de l'Allemagne et sur la caricature. Nous citerons de lui : *les Mœurs et la Caricature en Allemagne* (1885); *la France jugée par l'Allemagne* (1886); *la Femme en Allemagne* (1887); *les Mœurs et la Caricature en France* (1888); *Bismarck en caricatures* (1890); *Crispi, Bismarck et la triple alliance en caricatures* (1892); *Wagner en caricatures* (1892); *le XIXe siècle* (1893); *les Caricatures sur l'alliance franco-russe* (1894); *l'Allemagne en images* (1894); *la Crète devant l'Europe* (1897); *l'Affaire Dreyfus et l'Image* (1898); etc. Il a fondé, en 1893, une revue graphique, *le Livre et l'Image*, et publié dans la « Revue encyclopédique » *la Vie par l'image*.

Grand'chambre n. f. Dr. V. chambre. (Pl. *Des* grand'chambres.)

Grand-Chambrier n. m. Membre d'une grand'chambre. (Pl. *Des* grands-chambriers.)

Grand-Champ, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 11 kil. de Vannes, 2.269 hab. Métallurgie. Monuments [illegible]. — Le canton a 8 comm. et 10.428 hab.

Grandchamps, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 14 kilom. de Nantes, sur le Hormard, affluent de l'Erdre; 1.709 hab.

Grand-Chantre n. m. Dignitaire d'une cathédrale [illegible] les petites écoles [illegible]. (Pl. *Des* grands-chantres.)

Grand'chose n. f. Chose considérable; beaucoup : *Il a* [illegible] *de la vie*. [illegible] *Des pas grand'chose*. Homme, [illegible] pour la considération.

Grandclaude [illegible], né vers la fin du XIIIe siècle, astronome français, [illegible] docteur en théologie [illegible] supérieur au grand [illegible] et enfin [illegible]. Il a composé la plupart des [illegible] traux. On a de lui : *Recueil* [illegible] *Principes de* [illegible] 1872 et [illegible].

Grand'Combe (La), [illegible] du Gard, arrond. et à 14 kilom. d'Alais, [illegible] P.-L. M. Importante exploitation de houille [illegible] fer. Usines à [illegible] mer [illegible] fer. — Le canton a [illegible] et 19 881 hab.

Grand'Combe (La), comm. du Doubs, arrond. et à [illegible] de Pontarlier, sur [illegible] ruisseau [illegible]. Gras, [illegible] métrie à de nombreuses usines, 923 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Moulins, scieries, horlogerie.

Grand-Compte n. m. Sorte de papier, fabriqué à Angoulême.

Grand-Couronne, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 12 kilom. de Rouen, entre la Seine et la forêt de Rouvray, 1.595 hab. *Couronnier, ère.*) Ch. de l'Ouest. Fabrique de toiles et dentelles. Église du XIIIe siècle. — Le canton a 11 comm. et 22.183 hab.

Grand'croix n. f., et **Grand-Croix** n. m. (Au fém. Principal grade dans les ordres de chevalerie : *La* grand'croix *de l'ordre de Malte, de la Légion d'honneur.* (Pl. *Des* grand'croix.) (Au masc. Dignitaire décoré de la grand'croix : *Un* grand-croix. (Pl. *Des* grands-croix.) [On dit aussi, dans ce dernier cas, grand cordon.]

Grand-Croix (La), comm. de la Loire, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Étienne, près du Gier; 4.765 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mines de houille, manufactures. Commerce de charbons, tissus, métaux.

Grand-Duc n. m. Titre du souverain d'un grand-duché. Titre que prennent, en Russie, les fils, petits-fils et frères des empereurs dans la ligne masculine. (Pl. *Des* grands-ducs.)

— *Grand-duc des chandelles*, Périphrase par laquelle Du Bartas désigne le soleil.

Grand-ducal, ale, aux adj. Qui appartient à un grand duc ou à un grand-duché : *Dignité* grand-ducale.

Grand-duché n. m. Etat gouverné par un souverain ayant le titre de grand duc : *Le* grand-duché *de Luxembourg, de Bade.* (Pl. *Des* grands-duchés.)

Grande (Rio), le Koli des Mandingues, fleuve de la Sénégambie, né dans le Fouta-Djalon, tributaire de l'Atlantique en face des îles Bissagos. Cours 400 kilom. env.

Grande del Norte (Rio) ou **rio Bravo**, ou **rio Bravo del Norte**, fleuve de l'Amérique du Nord, né dans les montagnes du Colorado, à l'O. de la sierra de San Juan, par 3.700 mètres d'altitude environ. Jusqu'à sa sortie de l'État du Nouveau-Mexique, il coule au milieu de gorges sauvages, puis entre dans la région désertique du Mexique septentrional, au milieu de laquelle sa vallée, fertilisée par les irrigations et l'inondation annuelle du fleuve, constitue comme une oasis continue. Cours, environ 2.500 kilom.

Grande de Santiago (Rio), fleuve du Mexique, tributaire de l'océan Pacique, né sur le plateau de Mexico, émissaire du petit lac de Lerma, traverse le lac Chapala, et gagne la mer en franchissant, par des cascades et des rapides presque continus, les sierras côtières de la province de Jalisco. Cours, 1.000 kilom. environ.

Grande (Rio), fleuve de Costa-Rica (Amérique centrale), né dans le massif volcanique de l'Irazu, torrentiel, coupé de rapides et se jetant dans le golfe de Nicoya (Pacifique), près de Tarcoles. Cours, 140 kilom. environ.

Grande (Rio), torrent de l'isthme de Panama (Amérique centrale), tributaire du Pacifique. C'est sa vallée que suit le chemin de fer de Colon à Panama, et que devait emprunter, dans le projet de de Lesseps, le canal interocéanique.

Grande de Curitiba (Rio). Géogr. V. Iguaçu.

Grande (Rio). Géogr. V. Para.

Grande do Belmonte (Rio). Géogr. V. Jequitinhonha.

Grande do Norte (Rio), petit fleuve de la région nord-est du Brésil, et qui a donné son nom à la province qu'il arrose : Rio-Grande-do-Norte.

Grande do Sul (Rio), canal du Brésil méridional unissant la grande lagune de los Patos et l'Atlantique, et a donné son nom à la province de *Rio-Grande-do-Sul*.

Grande mortalis ævi spatium (mots lat. signif. *grand espace de la vie d'un homme*), expression par laquelle Tacite (*Vie d'Agricola*, ch. III) désigne les quinze années du règne de Domitien. (On n'applique pas toujours ces mots au même laps de temps que Tacite.)

Grandeau (Louis-Nicolas), agronome français, né à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) en 1834. Ancien professeur à la faculté des sciences de Nancy et à l'École forestière, inspecteur général des stations et laboratoires agricoles, rédacteur en chef du « Journal d'agriculture pratique », on lui doit notamment : *Méthode générale d'analyse des eaux* (1860); *Cours d'agriculture de l'École forestière* (1879); *Traité d'analyse des matières agricoles* (1897); *Études expérimentales sur l'alimentation du cheval de trait*, en collaboration avec Alakan et Ballacey (1883-1897); *la Production agricole en France* (1885); *Études agronomiques* (1885-1889); *l'Alimentation de l'homme et des animaux domestiques; la Nutrition animale* (1893); *la Fumure des champs et des jardins* (1897); etc.

Grande-Bretagne et Irlande (Royaume-Uni de), grand Etat de l'extrême ouest de l'Europe, comprenant les anciens royaumes d'Angleterre et d'Ecosse, l'île d'Irlande, les petits groupes des Hébrides, des Orcades et des Shetland, et situé entre 49° 56' et 58° 41' latit. N., 0° 35' et 12° 49' 0'' longit. O. Superficie totale 314.339 kil. carrés, population 40.905.925 hab., très inégalement répartie entre l'Angleterre, où elle est très dense, et le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande, où elle se raréfie par suite d'une mortalité considérable, et de l'émigration.

— Encycl. I. Géographie physique. On trouvera, aux mots Angleterre, Ecosse, Irlande, Galles (*pays de*), les renseignements nécessaires sur la géologie, les côtes, l'hydrographie, la faune, la flore et le climat des différentes parties du Royaume-Uni, qu'il a été nécessaire, en raison de leur indépendance historique longtemps conservée et de leur personnalité géographique, d'étudier séparément. Nous ne donnerons ici, par conséquent, que les traits principaux, propres à l'ensemble de la vie économique du Royaume-Uni, en même temps qu'un bref tableau de son empire colonial, dont toutes les parties sont aussi traitées à leur ordre dans le Dictionnaire.

II. Géographie économique. — *Agriculture, industrie et commerce.* Au point de vue économique, il faut rappeler ce fait, depuis longtemps observé, de l'abandon continu de la vie agricole et des campagnes au profit des villes. Les récoltes de céréales diminuent progressivement, tandis que l'élevage, qui n'exige qu'une main-d'œuvre réduite, voit son domaine s'accroître sans cesse. Ainsi la Grande-Bretagne devient de plus en plus, au point de vue de son alimentation, strictement tributaire de l'étranger.

La Grande Bretagne, cessant d'être de plus en plus un pays agricole, pour devenir un pays industriel, transformation dans laquelle elle a été encouragée par l'augmentation du rendement de ses mines de houille, et l'accroissement de tonnage de sa marine de commerce, importe donc d'une manière générale, outre les céréales et autres objets d'alimentation, les matériaux bruts de son industrie : les minerais de cuivre, de fer, d'argent, d'étain, venus d'Espagne, d'Amérique, etc.; les cotons les États-Unis, de l'Inde et de l'Égypte, les laines et les peaux brutes de l'Australie, de l'Afrique australe et des Indes britanniques, tous produits qui arrivent en franchise, les seuls objets de consommation de luxe, tels que le vin, le thé, les liqueurs et le tabac, étant soumis à des droits de douane.

Les exportations alimentées par les produits transformés de l'industrie, particulièrement les cotonnades, les lainages, les filés, les couvertures, les tissus de lin et de chanvre, les peaux préparées, les cuirs travaillés; les métaux en lingots, particulièrement le fer, l'acier, le zinc et le cuivre, les machines-outils, la quincaillerie, la coutellerie, etc. Il faut faire une place à part à la houille qui, facilement amenée par un excellent réseau de canaux à bord des bâtiments de commerce, peut arriver à des prix encore réduits sur les marchés de l'Ouest français, du littoral de l'Océan et même dans le bassin de la Méditerranée. C'est environ pour un demi-milliard de francs de charbon que l'Angleterre exporte par les ports du Kingston, Cardiff, Liverpool et Glasgow. — Exception faite pour les colonies mêmes de l'empire britannique, qui profitent du cinquième environ du chiffre total des échanges anglais, c'est avec les États-Unis, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et leurs colonies, la Russie, la Belgique, l'Espagne et la Suède et Norvège, et dans cet ordre d'importance, que s'effectue le commerce britannique, dont la balance se solde par un assez fort excédent d'importation.

— *Colonies.* L'empire britannique, sur une superficie de 28.689.479 kilom. carr., comprend une population qui peut être évaluée à 380.000.000 d'hab., l'Inde entrant dans ce chiffre total pour 280 millions. C'est, de beaucoup, le plus considérable empire du monde, et aussi le plus disparate quant à l'origine, le rôle et l'administration. Quelques-unes de ses colonies sont de fondation anglaise; mais les plus importantes, le Canada, et surtout l'Inde, ont été enlevées à la France à la suite des guerres désastreuses du XVIIIe siècle. Les unes sont des colonies d'émigration et de peuplement, comme le Canada, le Cap, ou surtout l'Australie qui doivent la majeure partie de leur population aux émigrants chassés de la métropole, jadis par les persécutions religieuses, et encore aujourd'hui par le paupérisme; d'autres, comme l'Inde ou les Antilles, où la plus grande partie du sol est mise en valeur, sont des colonies d'exploitation; un certain nombre, enfin, sont des points stratégiques, destinés à servir de *points d'appui* aux escadres anglaises, et d'assurer à la Grande-Bretagne la possession permanente des grandes routes commerciales du monde, ainsi : Gibraltar, Malte, Aden, Singapour, Hong-Kong, Sainte-Hélène, les îles Falkland, etc. Même variété au point de vue administratif : les mieux développées de ces colonies jouissent d'une quasi-autonomie, sous un gouverneur ou « commissaire » nommé par la couronne, avec droit de veto sur la législation, mais non sur le choix des fonctionnaires. Elles ont des assemblées élues et des ministères responsables : ainsi, le Cap, le Canada et, depuis quelques mois, l'Australie fédérée. D'autres sont des *crown-settlements*, ou établissements de la couronne, qui s'y fait représenter par un gouverneur et en nomme les fonctionnaires; ainsi Ceylan, l'île Maurice. Les colonies « stratégiques » sont sous l'autorité absolue du commandant militaire. Enfin, l'Inde, qui a son ministère spécial à Londres, forme un Etat particulier, administré, presque sans contrôle, par un gouverneur général.

En voici la composition détaillée :

1° *En Europe :* Gibraltar et Malte; 2° *en Asie :* l'Inde *britannique*, Aden et Perim, et l'Inde dite *feudataire;* l'île de Ceylan, Labouan, Hong-Kong et les *Straits-Settlements*. En 1897, l'Angleterre a occupé, à bail, en Chine, Wei-Hai-Wei; 3° *en Afrique*, elle possède le Cap et ses annexes, le Natal, la Côte de l'Or, le Lagos, Sierra-Leone, la Gambie, la basse vallée du Niger (Nigeria), Sainte-Hélène, l'Ascension, l'île Maurice, les Seychelles et Amirantes, et Tristan-da-Cunha, la Côte des Somalis. Elle détient, à titre temporaire, l'Égypte et le Soudan égyptien jusqu'au Bahr-el-Ghazal; 4° *en Océanie :* l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie, les îles Viti, la partie sud de la Nouvelle-Guinée; 5° *en Amérique :* le Canada, Terre-Neuve, le Honduras britannique, les Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Grenade, Tabago, Barbades, la Trinité, les îles du Vent et les îles sous le Vent, la Guyane anglaise, les îles Falkland.

III. Géographie politique. — *Constitution.* Le royaume-uni de Grande-Bretagne et Irlande, constitué sous sa forme actuelle en 1800, est une monarchie héréditaire et constitutionnelle. L'origine de sa Constitution remonte à la Grande Charte, octroyée en 1215 par le roi Jean. Autour de ce noyau sont venues s'agglomérer les différentes lois fondamentales, dont l'ensemble représente la somme des libertés publiques : le *Bill of Rights*, l'*Act of settlement*, les lois sur l'*habeas corpus*, etc. Certaines parties de la Constitution sont dans de simples coutumes, respectées à l'égal des lois : l'usage, par exemple, qui veut que le Parlement soit convoqué tous les ans. Le trône est héréditaire dans la famille de Brunswick-Lunebourg, par droit de primogéniture. Les femmes n'en sont pas exclues. Un héritier du sexe féminin de la branche aînée aura la préséance sur les héritiers mâles de la branche cadette. Entre frères et sœurs, les fils ont la préséance sur les filles.

Le Parlement se compose du souverain, de la Chambre des lords (ou Chambre haute) et de la Chambre des communes (ou Chambre basse). La Chambre des lords comprend : les représentants de la noblesse du Royaume-Uni (*Peers of the United Kingdom*, dignité héréditaire); 16 représentants élus par la noblesse écossaise, réunie en assemblée plénière; 28 représentants de la noblesse irlandaise, élus à vie; 25 prélats de l'Église nationale, dont les deux archevêques de Canterbury et d'York; 3 *lords of appeal in ordinary*, qui reçoivent à vie le titre de barons. Le président de la Chambre haute est le lord chancelier (*lord chancellor*). La Chambre des communes (*House of commons*) représente l'ensemble de la nation. Elle représente aujourd'hui la partie de beaucoup la plus importante du pouvoir législatif. Elle n'est pas encore élue au suffrage universel; mais les réformes parlementaires de 1832, 1867, 1884, 1885, ont graduellement et considérablement élargi la base de ce suffrage. Les Communes sont élues pour sept ans. Le Parlement anglais n'est pas seulement un pouvoir législatif. Il lui incombe aussi certaines

fonctions judiciaires; la Chambre des lords est l'instance suprême dans les affaires civiles.

Le cabinet, qui représente le pouvoir exécutif, n'est pas composé d'un nombre fixe de membres, le premier ministre peuvant y faire entrer tels hauts fonctionnaires qu'il lui convient. Les membres ordinaires sont : le lord grand chancelier pour la Grande-Bretagne, le premier lord de la trésorerie, les cinq secrétaires d'Etat (affaires étrangères, intérieur, guerre, colonies, Indes), le chancelier de l'échiquier, le président du conseil privé, le premier lord de l'amirauté, le lord-lieutenant pour l'Irlande, les secrétaires pour l'Ecosse et l'Irlande, le président du *Board of trade* (commerce), etc.

— *Justice.* Le lord grand chancelier pour la Grande-Bretagne nomme et révoque les juges des tribunaux supérieurs et des tribunaux de comtés. Le lord chancelier pour l'Irlande a les mêmes prérogatives. Les principaux corps judiciaires sont : la Chambre des lords, le comité judiciaire du conseil privé, la cour suprême (comprenant la cour d'appel et la haute cour), les cours de comté, les cours d'assises et les *courts of quarter sessions.*

— *Instruction publique.* Sauf l'enseignement primaire, qui dépend de l'Etat depuis 1870, l'instruction en Angleterre, n'est pas d'Etat, mais affaire privée. Les universités, les établissements d'enseignement secondaire sont libres. En ce qui concerne l'enseignement primaire, les écoles publiques (*board schools*), sans caractère confessionnel, ont à lutter contre la concurrence des écoles privées, recevant parfois des subsides gouvernementaux.

— *Administration locale.* Elle est représentée par les conseils de comté (*county councils*) pour les circonscriptions comtales et par les conseils urbains (*borough councils*) pour les villes. La loi de 1891 sur le gouvernement local a créé, à côté des conseils de comté, les *district councils* et les *parish councils*, qui ont accaparé une partie de leurs attributions. La circonscription administrative la plus restreinte est la paroisse. Les fonctionnaires du comté sont : le *sheriff*, le *coroner* et le *lord-lieutenant*.

— *Religion.* Dans chacune des trois grandes îles britanniques, la majorité des habitants appartient à une confession différente.

Angleterre. L'Eglise officielle y est l'*Eglise anglicane*, dite encore *Eglise établie* ou *Eglise épiscopale*. Le souverain en est le chef suprême. La hiérarchie comprend deux archevêques et vingt-sept évêques. Les diocèses se divisent en archidiaconés, ceux-ci en doyennés et paroisses.

Les autres Eglises sont ensuite : les *presbytériens* de diverses dénominations, les *congrégationalistes* ou *indépendants*, les *baptistes*, les *quakers* ou *amis*, les *unitaires*, les *méthodistes wesleyens*, les *méthodistes calvinistes*, les *moraves*, puis une multitude de petites sectes.

Les *catholiques* anglais sont au nombre de 2 millions environ. Le pays forme la province ecclésiastique de Westminster. L'archevêque a sous lui douze évêques suffragants.

On évalue à 45.000 le nombre des israélites.

Ecosse. L'*Eglise nationale d'Ecosse* est presbytérienne. Chaque paroisse élit un conseil d'Eglise, et un certain nombre de paroisses forment un presbytère; la réunion de plusieurs presbytères forme un synode. L'assemblée générale de l'Eglise se réunit à Edimbourg tous les ans.

Les trois autres Eglises protestantes sont : l'*Eglise libre d'Ecosse*, l'*Eglise presbytérienne unie*, séparée depuis le milieu du siècle dernier, l'*Eglise épiscopale d'Ecosse*. Puis viennent les diverses sectes baptistes, congrégationalistes, etc. Les *catholiques* sont environ 320 000, et on évalue les *israélites* à 6.400.

Irlande. L'*Eglise catholique* groupe l'immense majorité des Irlandais. La hiérarchie comprend 4 archevêques et 21 évêques. L'*Eglise anglicane* a été longtemps l'Eglise établie. Elle a perdu ses privilèges en 1871. Elle a 2 archevêques et 10 évêques (667.979 membres). Les *Eglises protestantes* groupent : les presbytériens, les méthodistes, etc.

IV. Armée. Le souverain est le chef de l'armée, administrée par le ministre de la guerre, et commandée par le commandant en chef. Le ministère de la guerre (*War office*) se subdivise en deux départements : militaire et des finances, ce dernier presque exclusivement civil.

Pour assurer la coopération éventuelle des forces de terre et de mer, il existe deux commissions, celle de la défense de la métropole et celle de la défense coloniale.

Sauf aux camps d'instruction, les régiments et bataillons ne sont ni endivisionnés ni embrigadés, mais relèvent directement des commandants des *districts militaires* où les troupes sont stationnées. Ces districts, qui sont au nombre de : 1 pour l'Ecosse; 4 pour l'Irlande, 10 pour l'Angleterre, et 2, pour les îles anglo-normandes, se subdivisent en 67 *districts régimentaires*, numérotés, avec des lacunes, de 1 à 102.

Le recrutement a lieu, pour l'armée régulière, par enrôlements volontaires : soit au titre du *service long* : douze ans, sans service ultérieur dans la réserve; soit à celui du *service court* : trois ou sept ans, suivant les armes, avec, dans la réserve, neuf, cinq ou trois ans. Les réservistes touchent une petite indemnité périodique et doivent rejoindre en cas d'appel; ils ne peuvent sortir du Royaume-Uni, ou naviguer sans autorisation.

Dans la *milice*, le service est obligatoire; les hommes de dix-huit ans tirent au sort dans leur commune et les plus forts numéros sont appelés au service pour cinq ans dans la *milice générale*. Mais le remplacement étant autorisé, la milice n'est composée que de volontaires.

La *réserve de la milice* se compose de miliciens, touchant une prime annuelle de 25 francs, qui, en cas de guerre, complètent les effectifs de l'armée active.

Les forces militaires comprennent encore :

1° La *yeomanry*, troupe de cavalerie volontaire, qui n'existe qu'en Angleterre et en Ecosse et se compose de petits fermiers et autres individus possédant un cheval.

2° Les *volontaires*, qui n'existent aussi qu'en Angleterre et en Ecosse, et constituent des corps de troupe non soldés, de formation et d'effectif très divers, suivant les circonstances. Un volontaire peut quitter le service en prévenant quinze jours d'avance. Les volontaires ne peuvent être appelés à servir qu'en cas d'invasion étrangère.

La hiérarchie militaire comprend les grades de *corporal*, *sergeant* et *colour-sergeant* : ces deux derniers représentant les sous-officiers, appelés officiers non commissionnés (*non commissioned officers*, et par abréviation : *non com.*) Puis vient la catégorie des *warrant-officers*, analogues aux sergents-majors français, adjudants, chefs de musique, etc.

Enfin la hiérarchie des officiers comporte les grades de : *second lieutenant*, *lieutenant*, *capitaine*, *major*, *lieutenant-colonel*, *colonel*, *général major*, *général lieutenant*, *général*, *field-marshal*. Le titre de *brigadier général* est donné à l'officier chargé de commander une brigade sans être revêtu du grade de général-major.

L'accès des grades d'officier, dont l'achat a été supprimé en 1871, n'est pas, en principe, interdit aux sous-officiers. Mais, en réalité, les officiers proviennent à peu près tous, soit du collège militaire de *Sandhurst*, pour l'infanterie et la cavalerie, soit de l'académie militaire de Woolwich, pour l'artillerie et le génie. Quant aux officiers du train et au personnel des services de santé, vétérinaires, payeurs, etc., le recrutement en est réglé par des dispositions spéciales, qui, pour les médecins seulement, comportent le passage par une école, celle de Netley.

Les officiers qui veulent entrer dans le corps d'état-major doivent passer par le *Staff College* établi à Camberley, comté de Surrey, où les cours durent deux ans.

— *Infanterie.* L'unité de l'infanterie anglaise est le bataillon. Ces bataillons sont groupés par régiments, dont 4 de la garde (grenadier-guards, coldstream-guards, scots-guards, à 3 bataillons chacun, et irish-guards à 1 bataillon), et 69 régiments de ligne à 2 ou 4 bataillons, qui en comprennent au total 160. Les bataillons d'un même régiment sont indépendants : l'un généralement stationné dans le Royaume-Uni, l'autre aux colonies. Les bataillons de l'intérieur seraient, en cas de mobilisation, portés au pied de guerre par l'incorporation des réservistes.

Le nombre des bataillons de *milice* doit être, en principe, de 2 par district régimentaire. Il est, au total, de 126.

— *Cavalerie.* La cavalerie se compose de 31 régiments, à 4 escadrons. Trois régiments, équipés en cuirassiers, font partie de la garde. Ce sont les 1er et 2e *life-guards* (gardes du corps ou de *la vie*), et les *horse-guards* (gardes à cheval) ou *the blues* (les bleus) à cause de la couleur de l'uniforme. Viennent ensuite 7 régiments dits *dragons-gardes*; puis 21 régiments, dont 3 de dragons, 6 de lanciers et 12 de hussards. La *yeomanry*, cavalerie de la milice, forme 31 régiments en Angleterre et 4 en Ecosse. Douze sont habillés et équipés en dragons, 26 en hussards. A mentionner aussi l'*infanterie montée*, organisée par compagnies.

— *Artillerie.* Cette arme, dont l'ensemble a conservé, par tradition le nom de *régiment royal d'artillerie*, comprend : 28 batteries à cheval; 133 batteries montées; 10 de montagne. L'artillerie de forteresse ou de garnison forme 3 divisions : de l'*Est* (31 compagnies), du *Sud* (41), de l'*Ouest* (31), plus le groupe formé par l'artillerie de Malte.

La milice compte 32 brigades d'artillerie de forteresse formant ensemble 181 compagnies.

— *Génie.* Le génie ou corps royal des ingénieurs comprend 64 compagnies de campagne, de forteresse, de chemins de fer, torpilleurs, topographes, etc.; un bataillon de pontonniers, un de télégraphistes, un de la défense des côtes, une section d'aérostiers, etc. La milice fournit 2 bataillons du génie de forteresse et 12 pour le service des torpilles. Les volontaires donnent 19 bataillons de forteresse, 1 des chemins de fer et 7 divisions pour le service des torpilles.

Le train (*army service corps*), compte 38 compagnies.

— *Troupes indigènes de l'Inde.* Les troupes indigènes organisées dans l'Indo forment trois armées : celle du Bengale : 75 bataillons d'infanterie, 30 régiments de cavalerie, 10 bataillons de montagne, 1 compagnie d'artillerie de forteresse et 8 compagnies de sapeurs; celle de Madras : 32 bataillons d'infanterie, 3 régiments de cavalerie et 8 compagnies de sapeurs; celle de Bombay : 26 bataillons d'infanterie, 7 régiments de cavalerie, 2 bataillons de montagne et 5 compagnies de sapeurs.

L'effectif de ces troupes, recrutées par engagements volontaires, représente, y compris celles des princes vassaux, un total d'au moins 200.000 hommes.

Les *troupes coloniales* des autres possessions britanniques, représentent un total d'un peu plus de 80.000 hommes, dont, pour le Canada, environ 35.000.

— *Mobilisation.* L'ensemble des ressources de la Grande-Bretagne comprend : l'armée régulière, 230.000 hommes; sa réserve, 90.000; la milice, 135.000; la yeomanry, 11.000 à 12.000; les volontaires, 260.000. Total, environ : 725.000.

En tablant là-dessus, et déduction faite des troupes employées dans les colonies, on a préparé l'organisation de 3 corps d'armée et de 4 brigades de cavalerie indépendante. Une armée de seconde ligne serait formée avec des brigades d'infanterie et de l'artillerie de position fournies par les volontaires. L'effectif, ainsi utilisable, peut être évalué à : 156.000 hommes de l'armée régulière, 80.000 réservistes de cette armée et 34.000 hommes de la réserve de la milice, ou au total : 270.000 hommes.

— *Armement.* L'infanterie est armée du fusil Lee-Metford avec rayure Enfield, modèle 1895. La cavalerie est armée d'un sabre légèrement courbe et d'une carabine. Les régiments de la garde ont la latte et les lanciers une lance à hampe de hêtre ou de bambou. L'artillerie de campagne a des canons du calibre de 76 millimètres, à fermeture de culasse système de Bange. L'artillerie de montagne a un canon démontable. La cavalerie a des mitrailleuses Maxim.

V. Marine. L'empire de la mer a pour la Grande-Bretagne un prix infini, car elle reçoit du dehors les matières premières et les objets d'alimentation. Il faut donc, à ses navires de commerce, la liberté des mers. Le seul moyen d'arriver à ce but, c'est de posséder une marine militaire prépondérante, et l'Angleterre a toujours montré beaucoup de persévérance dans la poursuite de cet objectif.

Vers la fin du XVIIe siècle, la marine royale anglaise avait à sa tête le lord grand amiral. A cette époque, ce haut fonctionnaire céda la place à un comité nommé « conseil de l'amirauté ». Outre deux secrétaires, cet organisme comprend six membres (deux civils et quatre marins), appelés « lords de l'Amirauté ».

Le *premier lord*, président du conseil, membre du Parlement, est responsable de tous les travaux de l'Amirauté, il choisit ses collaborateurs et fixe leur tâche. Il a dans ses attributions l'avancement du personnel dépendant du ministre de la marine. Le *premier lord naval*, généralement un vice-amiral, est le principal conseiller du premier lord. Il traite de tout ce qui intéresse la stratégie, la mobilisation, la justice maritime, le pilotage. Le *second lord naval*, vice-amiral, s'occupe du recrutement, des écoles, des réservistes, et par suite, des *coast-guards*. Le *troisième lord naval* ou *controller* est chargé de la préparation et de l'exécution des plans des navires. Le *junior lord naval* a sous sa direction les transports, les services de santé, les hôpitaux, l'approvisionnement en charbon des navires. Le *lord civil*, membre du Parlement, est responsable des bâtiments et ateliers de l'Amirauté. Le *secrétaire parlementaire* et financier dirige la préparation du budget. Le *secrétaire permanent* survit aux crises ministérielles qui amènent le remplacement de tous les lords dans leurs fonctions, il assure la transmission des ordres, documents du conseil d'Amirauté, il dirige les archives et est à la tête de tout le personnel des bureaux.

— *Recrutement des officiers.* Tous les officiers de la marine royale anglaise sortent de l'Ecole navale, établie à bord de la *Britannia*. Les jeunes gens entrent à l'Ecole de quatorze ans et demi à quinze ans et demi et y séjournent seize mois; ils font ensuite douze mois d'embarquement et sont promus *midshipmen*. Après quatre ans de navigation, le *midshipman* est nommé sous-lieutenant, et il peut devenir amiral de la flotte, à la condition toutefois, d'arriver très jeune au grade de capitaine de vaisseau, car les officiers généraux sont nommés à l'ancienneté.

— *Equipages.* Au 1er janvier 1899, l'effectif ne dépassait pas 105.000 hommes. Les équipages proviennent de l'engagement volontaire et se divisent en deux classes. Ceux de la première catégorie s'engagent pour cinq ans. Les autres entrent dans la marine, comme mousses, vers l'âge de quinze ans; et, à dix-huit, ils contractent un engagement de douze ans.

— *Réserve navale.* La Grande-Bretagne demandait jadis ses réservistes à la marine marchande; elle les demandera désormais (1897) en grande partie aux pêcheurs afin d'avoir toujours disponible le personnel nécessaire à la mobilisation. Chaque réserviste doit accomplir six mois de navigation à bord des bâtiments de l'Etat; puis, passer un examen. Enfin, il est tenu d'accomplir une période annuelle de vingt-huit jours sur les bâtiments-écoles. Le réserviste a droit à une solde annuelle de 150 francs et à une pension de 300 francs à l'âge de soixante ans. L'Angleterre dispose ainsi, pour un effectif de 115.000 marins en service actif, de 40.000 matelots de réserve, chiffre tout à fait insuffisant pour une flotte maritime comme celle de la Grande-Bretagne. Enfin, l'Amirauté s'occupe sérieusement de l'organisation d'une réserve navale au Canada.

En ne considérant comme unités sérieuses que les navires lancés depuis 1882, la flotte anglaise compte : 49 cuirassés; 23 croiseurs cuirassés; 10 garde-côtes; 123 croiseurs protégés, divisés en 3 classes; 31 canonnières-torpilleurs; 107 *destroyers* (contre-torpilleurs); 95 torpilleurs.

Outre la flotte militaire, l'Angleterre possède une trentaine de croiseurs auxiliaires filant plus de 17 nœuds, à deux hélices et possédant toutes les installations nécessaires pour l'artillerie. Ils touchent une subvention annuelle de 135.000 francs. Leur armement comprend douze pièces de 12 centimètres, et ils ont un tiers de leur équipage formé avec des hommes de la réserve navale.

L'entente entre l'Angleterre et l'Australie au sujet de la marine, date de 1887. L'Angleterre prend à sa charge la construction, l'armement et l'équipage des navires; la colonie se charge de leur entretien. La flotte australienne comprend aujourd'hui : 5 croiseurs, 2 canonnières et des torpilleurs.

La Grande-Bretagne possède 5 arsenaux maritimes, dont 3 principaux : Chatham, Portsmouth et Devonport, 2 secondaires : Pembroke et Sheerness. Les chantiers maritimes de l'industrie privée construisent un nombre de bâtiments dont ne peut approcher aucune nation du monde.

L'industrie anglaise fournit à la marine militaire de nombreux navires, et reçoit des commandes de toutes les marines du monde ou à peu près.

VI. Histoire. L'Angleterre, l'Ecosse, le pays de Galles, puis l'Irlande et les îles secondaires forment le royaume-uni de Grande-Bretagne et Irlande, dont l'isolement insulaire et l'orgueil de race expliquent l'histoire tout à fait originale.

1° *Peuplement de la Grande-Bretagne, des origines à 1066.* Les hommes des âges de la pierre et du bronze ont rempli la Grande-Bretagne de leurs monuments; puis sont venus de Gaule les Celtes : Hibernions (Irlande), Scots et Pictes (Ecosse), Bretons (Angleterre, Galles) Attaqués par César (55-53 av. J.-C.), vaincus par les généraux romains de 43 apr. J.-C. à 83, les Bretons furent partagés en quatre provinces romaines. Au commencement du Ve siècle les légions romaines quittèrent la Bretagne, et en 410 l'empereur Honorius abandonna complètement la domination de l'île. Pour repousser les Pictes et les Scots, les Bretons appelèrent du Jutland les Jutes, les Angles et les Saxons, dont les chefs légendaires refoulèrent dans le pays de Galles le héros celte, fabuleux aussi, Artur. L'Irlande, chrétienne vers le Ve siècle, évangélisa l'Ecosse vers 560. Les sept royaumes anglo-saxons (Heptarchie) furent convertis vers 600 et défendus par Alfred le Grand (871-901). Edgard (959-975) et Ethelrad (979-1016) contre les Danois, dont un chef, Canut le Grand (1017-1035), domina le pays. Après Canut et un dernier roi anglo-saxon, Edouard le Confesseur (1042-1066), l'Angleterre fut conquise par le duc des Normands Guillaume le Bâtard.

2° *La Grande-Bretagne et l'Europe* (1066-1603). Guillaume le Conquérant constitua la propriété féodale, sans nuire au pouvoir royal. Henri Ier accorda aux Anglais une première charte de libertés. Après une période d'anarchie, Henri II Plantagenet d'Anjou succéda aux rois normands. Il défendit l'autorité royale même contre l'Eglise, repoussa les Ecossais et aborda en Irlande. Mais il lutta surtout contre les rois de France pour conserver ses domaines du continent. Ses fils, Richard Cœur de Lion (1189-1199) et Jean sans Terre (1199-1216), firent de même, mais Jean perdit la Normandie et l'Anjou. En Angleterre, il dut accorder la grande Charte (1215). Le troisième, Henri (1216-1272), se laissa imposer les provisions d'Oxford (1258) par la noblesse mécontente. Il perdit le Poitou. Son fils, Edouard Ier (1272-1307), acheva la conquête du royaume de Galles en 1283. En Ecosse, la descendance de Malcolm III (1093-1285), héritière des rois légendaires, s'étant éteinte, Edouard Ier chercha à conquérir le pays; il échoua grâce au soulèvement des Highlanders. En 1371, l'Ecosse se donna sa dernière dynastie nationale, celle des Stuarts. Edouard confirma les droits du Parlement (1297) et lutta contre Philippe le Bel pour conserver la Guyenne.

Edouard III, en réclamant la couronne de France (1337), commença la guerre de Cent ans, dont les succès satisfirent l'orgueil et les intérêts des Anglais. Il développa l'agriculture et le commerce, mais dut céder au contrôle du Parlement (1376). Après son petit-fils, Richard II (1377-1399), la dynastie des Lancastre : Henri IV, Henri V, Henri VI (1399-1455), victorieuse des Ecossais, puis de la France, se termina par les désastres du règne de Henri VI,

[illegible] et après l'insurrection [illegible] Richard et [illegible] Yorkistes [illegible] le Lancastre [illegible] qui provoqua le épuisement [illegible] la prérogative royale et [illegible] Le dernier des York, Richard III, [illegible] Edouard, eut pour successeur Henri VII Tudor, qui mariait sa fille Marguerite [illegible] l'union de la [illegible] et orientait les Anglais vers la mer en [illegible] Calais. Henri VIII (1509-1547), [illegible] la lutte entre l'Autriche et la France. Pour [illegible] et son avarice, il se [illegible] et fonda la religion anglicane, organisa le règne de ses fils Edouard VI (1547-1553).

[illegible] de Henri VIII, la catholique Marie Tudor, qui perdit Calais [illegible], l'anglicanisme fut [illegible] par l'esprit [illegible] de la reine Vierge, sous le règne duquel [illegible] sa sœur Marie (1558-1603), au [illegible] où l'Ecosse devenait presbytérienne, malgré sa reine Marie Stuart. Le règne de Elisabeth marque l'apogée [illegible] royal. [illegible] ennemis par la lutte contre l'Espagne, en [illegible] les protestants des Pays-Bas et de France, [illegible] par la soumission violente [illegible] de l'Irlande (1602).

* *La Grande-Bretagne au XVIIe siècle. L'union de l'Ecosse* (1603-1714). Le fils de Marie Stuart, Jacques Ier, fit en sa personne l'union matérielle de la Grande-Bretagne. Attaché à l'episcopat, à la prérogative royale, il fut méprisé par la faiblesse dans la guerre de Trente ans, et le Parlement reprit de l'influence. Son fils, Charles Ier (1625-1649), impopulaire par son mariage avec Henriette de France, par son échec devant La Rochelle, obligé un instant de convoquer les états des comtés (Pétition des droits, 1628), chercha avec Strafford à prélever des impôts non votés avec l'archevêque Laud, à établir l'unité religieuse. Il causa ainsi le soulèvement de l'Ecosse *covenanture* [illegible]. Celui de l'Irlande, en faveur du catholicisme (1641), exaspéra le Parlement. La guerre civile (1642-1650) suivit l'exécution de Strafford et coûta la vie au roi (1649). La république presbytérienne (1649-1653) et la dictature militaire du protectorat de Cromwell (1653-1658) ne purent se maintenir, quelque glorieux que fût à l'extérieur le rôle du Protecteur. Sa mort fut suivie de la restauration des Stuarts. Charles II (1660-1685), et son frère Jacques II (1685-1688). Charles II dut reprendre la lutte contre les catholiques et composer avec les whigs, libéraux du Parlement, opposés aux tories, conservateurs. Les intrigues du roi avec la France le rendirent impopulaire, moins encore que son frère Jacques II, qui, ayant voulu rétablir le catholicisme, fut détrôné par son gendre Guillaume d'Orange (1689-1702), qui établit définitivement le régime libéral. Vainqueur des catholiques d'Irlande, d'un soulèvement de l'Ecosse (1689-1699), Guillaume III tint tête à la France pendant la guerre de succession palatine (1689-1697), fut reconnu par Louis XIV à Ryswick (1697), prit en 1701 la tête de la coalition contre la France, et assura la couronne à sa belle-sœur Anne Stuart (1702-1714), et, après elle, à Georges de Hanovre, descendant d'une fille de Jacques Ier. Sous le règne d'Anne, les whigs dirigèrent la coalition contre la France ; les tories conclurent l'avantageux traité d'Utrecht, mais ne purent empêcher la succession de rester dans la dynastie protestante.

* *Développement du système colonial de la Grande-Bretagne.* Georges Ier (1714-1727), Georges II (1727-1760) laissèrent le pouvoir aux whigs. A cette époque commence, pour la Grande-Bretagne, un grand mouvement colonial et industriel. Le ministère Walpole, pacifique et attaché à l'alliance française, tomba en 1742. Le nouveau ministère whig prit parti contre la France dans la guerre de succession d'Autriche (1740-1748). Les Anglais furent battus aux Pays-Bas et dans l'Inde, mais ils obtinrent, en 1754, de la France, le renvoi de Dupleix, et la guerre coloniale recommença en 1755 ; au traité de Paris (1763), la France, vaincue, abandonna le Canada et ses prétentions sur le Deccan. L'avènement de Georges III (1760-1820) donna le pouvoir aux tories. L'énergie sans scrupules de Clive (1757-1773), de Warren Hastings (1773-1785), continua l'œuvre de Pitt [illegible] Inde. Le soulèvement et l'indépendance des colonies d'Amérique (1775-1783) fut marquée par l'intervention de la France et la formation de la ligue des neutres (1779). En même temps se produisaient des difficultés parlementaires et religieuses, et l'agitation irlandaise entraînait la formation d'un parlement séparé à Dublin (1782). Ce fut dans ces conditions que le second Pitt, tory modéré, prit le pouvoir (1783). Ennemi implacable de la France, pendant la période révolutionnaire, Pitt en profita pour acquérir quelques-unes de ses colonies. En 1801, les troupes anglaises chassèrent les Français d'Egypte. Le ministère Pitt soutint la Prusse et l'Autriche contre Napoléon ; [illegible] coalition, Nelson fut vainqueur à Trafalgar (1805). Après la mort de Pitt, le blocus maritime [illegible]. Après une série d'échecs [illegible] de l'Amirauté, Wellington remporta [illegible] la guerre d'Espagne (1808-1814). [illegible] de la guerre se faisaient cruellement sentir à la Grande-Bretagne, [illegible] gouvernement méprisé du roi, Georges III, alors aveugle et aliéné. La [illegible], après la victoire de Waterloo (1815), [illegible] au congrès de Vienne, mais elle avait [illegible].

* *La [illegible] et l'expédition d'Orient* (1815-1841). [illegible] par suite des exigences [illegible] manifestations se produisirent en faveur [illegible] Lord Grey et George IV (1821-1830), l'arrêt [illegible] la diminution [illegible] Irlande créée par O'Connell, Wellington [illegible] la liberté politique en [illegible] Sous Guillaume IV (1830-1837), le whig Russell [illegible] la première réforme [illegible]. La suprématie de la [illegible] les progrès [illegible] les whigs. En 1837, commence le long règne de Victoria (1837-1901). Le règne de Guillaume IV, qui épousa Adélaïde de Saxe-Cobourg (1830), La Grande-Bretagne [illegible] Palmerston l'influence de la France en Orient (1840-1841). Le tory Robert Peel [illegible] avantages aux catholiques et émancipa les juifs (1845). Un nouveau ministère whig vit l'Irlande [illegible] par la famine et l'émigration, et tomba pour avoir approuvé le coup d'Etat du 2 Décembre en France (1851) ; mais, après un ministère tory, les whigs, revenus au pouvoir, coopérèrent à la guerre de Crimée (1854-1855). La Grande-Bretagne intervint en Perse, en Chine et au Japon (1856-1857), et enleva, après l'insurrection du Bengale, l'administration de l'Inde à la Compagnie. Un nouveau ministère tory ne put durer. Le ministère Palmerston, qui lui succéda, signa avec la France un traité de commerce (1860), et ouvrit, par le traité de Pékin, les principaux ports aux Européens. En 1867, un ministère tory revint au pouvoir. Derby-Disraeli et fit voter une réforme électorale (1 million de nouveaux électeurs). Un ministère Gladstone (1868) désappropria l'Eglise anglicane en Irlande, chercha à protéger les fermiers irlandais contre les « evictions » injustifiées, mais refusa d'intervenir dans la guerre franco-allemande (1870-1871). En 1874, un nouveau ministère tory Disraeli s'empara du canal de Suez en achetant les actions du khédive Ismaïl (1875), et fit prendre à la reine Victoria le titre d'« impératrice des Indes » (1876), combattit la politique russe au congrès de Berlin (1878), acquit Chypre (1879), plaça l'Afghanistan sous le protectorat anglais, et céda la place à Gladstone (1880).

6° *L'impérialisme et le home-rule* (1880-1900). Gladstone eut voulu satisfaire les *home-rulers* (partisans de l'autonomie de l'Irlande) dirigés par Parnell ; mais l'assassinat du vice-roi et du secrétaire d'Irlande (1882) lui permit seulement quelques mesures favorables aux fermiers évincés. Il fit occuper l'Egypte par des troupes anglaises, qui se rencontrèrent avec celles du Mahdi (1883-1885), mais engagea contre le Transvaal une guerre malheureuse. Une dernière réforme électorale (2 millions de nouveaux électeurs) ramena les tories (Salisbury) au pouvoir (1885). Gladstone remplaça le ministère (1886), renversé sur la question du *home-rule*. Abandonné par les libéraux unionistes, il se retira devant Salisbury, qui prit des mesures de « coercition » contre les Irlandais et obtint, à la conférence de Berlin, d'immenses avantages en Afrique. Gladstone lui succéda, toujours à propos du *home-rule* (1892). Malgré sa brouille avec Parnell et des difficultés au Siam et sur le Niger avec la France, le ministère libéral obtint des Communes le vote du *home rule*, mais non des lords. Lord Roseberry remplaça Gladstone (1894). Impérialiste avant tout, il envoya une armée égyptienne sur le haut Nil (1895), mais dut renoncer à obtenir les rives du Tanganyika. Le ministère Salisbury-Chamberlain, conservateur unioniste, poursuivit le développement de l'empire, intervint dans les affaires d'Orient (guerre gréco-turque), et, sous la pression de l'un de ses membres, Chamberlain, entreprit en 1899, contre les Boers, une guerre de spoliation qui était loin d'être achevée à l'avènement d'Edouard VII (1901). V. ORANGE, TRANSVAAL.

— BIBLIOGR. : Green, *Histoire du peuple anglais* (1883) ; Stubbs, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre* (1875-1878) ; Seeley, *Expansion de l'Angleterre* (1885) ; Ch. Dilke, *Greater Britain* (1890).

VII. LINGUISTIQUE et LITTÉRATURE. — *Linguistique.* La langue anglaise est une langue composite. Chacune des races qui se sont juxtaposées en Grande-Bretagne a contribué, pour une couche plus ou moins épaisse, à la formation de la langue commune. La race des Celtes n'y a laissé qu'un très petit nombre de mots, dont beaucoup ne se retrouvent que dans les noms de lieux. La domination latine, qui se prolongea pendant trois siècles et demi, y mit, au contraire, sa marque profonde, d'autant plus que, même lorsque les Romains disparurent de l'île, leur langue continua d'être celle des moines et des clercs. Mais c'est l'invasion des Angles et des Saxons qui donna vraiment à la langue de la Grande-Bretagne le fond de son vocabulaire et le caractère particulier de sa syntaxe, laquelle se modifia pourtant, sous l'influence des invasions scandinaves. Sur ce fond, la conquête normande apporta d'un bloc le langage français-normand, qui fut, jusqu'à Edouard III, le parler de la cour et de l'administration. Mais cette invasion de termes français ne fit qu'accroître la richesse du vocabulaire, sans altérer le génie du vieil anglo-saxon, que Chaucer éleva à la dignité de langue littéraire, avant que le Parlement l'eût adopté pour langue officielle (1425).

Il avait déjà perdu son alphabet propre et ses flexions germaniques. Ainsi transformé, l'anglais fut, et est encore, une langue dont les seules difficultés sont, pour l'étranger, la prononciation, le jeu des auxiliaires et l'emploi des locutions ou idiotismes. Ce n'est que par l'usage qu'on arrive à vaincre la première et la dernière de ces difficultés.

L'anglais est la langue la plus simple et la plus souple qui soit. Mais cette simplicité et cette souplesse même la rendent en bien des cas obscure, l'enchaînement rigoureusement syntaxique des propositions y étant sacrifié à la logique de l'idée et à la rapidité de l'expression.

L'extension de la langue anglaise a suivi la diffusion de la race anglo-saxonne. Avec des différences d'accent, de prononciation, des additions de vocables locaux, elle se parle aux Etats-Unis, en Australie, dans l'Inde et dans les colonies anglaises, et dans tous les centres commerciaux.

Cette langue fournit un instrument poétique merveilleux. Le vers anglais est essentiellement rythmique ; il se compose d'un certain nombre de pieds, ou groupes de deux ou trois syllabes, dont une est longue, c'est-à-dire toniquement accentuée. Les pieds prennent les dénominations de la prosodie latine, la syllabe accentuée ou forte étant comptée comme longue et la syllabe inaccentuée ou faible comme brève. L'ïambe (faible et forte) est le pied le plus employé. Le nombre de pieds varie de deux à douze. La rime n'est qu'accessoire ; tantôt elle est régulière, tantôt elle manque absolument, tantôt les vers rimés alternent avec des vers sans rime. L'alexandrin est assez rare ; le vers de huit syllabes réparties en quatre pieds, et le vers de sept syllabes à cinq pieds sont les plus communs. Ce dernier porte spécialement le nom de vers héroïque.

Littérature. La littérature anglaise, la plus riche de l'Europe après la littérature française, ne commence, à proprement parler, qu'après la conquête normande. Sans remonter à la période anglo-saxonne, les *Ballades* populaires, dont Robin Hood, le Saxon mis hors la loi *outlaw* est le héros favori, nous font comprendre encore aujourd'hui les ardeurs d'indépendance couvant sous la tyrannie des envahisseurs. Pendant plusieurs siècles, ces ballades restèrent les seules manifestations de la littérature nationale. Les trouvères et les troubadours de France avaient passé la Manche avec les chevaliers de Guillaume, et tout ce qui se piquait de politesse et belle éducation parlait et écrivait en français : les érudits, pour la plupart, écrivaient en latin.

Au XIVe siècle, Saxons et Normands sont définitivement fondus en un même peuple, et le sentiment national, exalté par le mouvement religieux dont Wiclef fut le chef, trouve son expression dans de nombreuses œuvres en langue vulgaire. William Langland (*Vision de Guillaume touchant Pierre le Laboureur*) et Laurence Minot (*Chants sur les batailles d'Edouard III*) sont les précurseurs de Gower, qui écrivit trois poèmes : un en latin : *Vox clamantis* ; un autre en français : *Speculum meditantis*, et le troisième en anglais : *Confessio amantis*. Gower fut l'ami de Geoffrey Chaucer, dont les *Contes de Cantorbéry*, tableau précieux de la vie des diverses classes de la société sous Edouard III, assurent à leur auteur une place glorieuse parmi les grands poètes de l'Angleterre, et marquent pour les vers, comme la version de la *Bible* de Wyclef et les *Voyages en Orient* de John Mandeville pour la prose, le moment décisif où se forme l'anglais littéraire.

Depuis Chaucer jusqu'à Spencer, on ne trouve guère à citer que le cycle des ballades écossaises formé autour de Robert Wallace et quelques noms peu éclatants, comme ceux du moine John Lydgate, du juriste Thomas Occleve, de Stephen Hawes, de l'évêque Gavin Douglas, de sir David Lindsay, le satirique ; de sir Thomas Wyatt et de Henry Howard, comte de Surrey, imitateur des Italiens. C'est à cette époque que le chancelier Thomas More écrivait en latin son *Utopie*, et en anglais son *Histoire d'Edouard V et de Richard III*. Dans le même temps, Tyndale et Coverdale faisaient leur belle traduction de la Bible. On doit une mention à John Skelton, poète vigoureux et prime-sautier. L'imprimerie fut introduite en Angleterre par John Caxton, dont on a des traductions ou des imitations de l'italien et du français. C'est le début de cet âge de merveilleuse production littéraire qu'on appelle le siècle d'Elisabeth et qui va de 1559 à 1603.

Il faut nommer, au commencement de cette période, George Gascoigne, poète dramatique, satirique et élégiaque, qui composa le premier art poétique anglais : *Instruction concerning the Making of Verse* (1575) ; Thomas Sackevill, auteur, avec Norton, du plus ancien drame en langue anglaise : *Gorboduc* ou *Ferrex and Porrex* (1563) ; Arthur Broke ; John Lily, qui fut aussi un poète lyrique et dramatique précieux et maniéré ; sir Philip Sidney, le romancier d'*Arcadia*, le poète des sonnets d'*Astrophel and Stella*, et enfin et surtout Edmund Spencer, qui, élevé à l'école des Italiens et des Français, composa son grand poème allégorique, *the Fairy Queen*. Après lui, on trouve encore des poètes lyriques qui méritent de n'être pas oubliés, comme Thomas Watson ; Henry Constable ; sir Walter Raleigh, Thomas Carew ; Giles Fletcher, William Browne ; l'évêque de Norwich, Richard Corbet, Michael Drayton, Samuel Daniel ; enfin, des poètes chez qui dominent l'esprit philosophique et le goût de la satire : sir John Davies et Joseph Hall.

Mais c'est dans le drame surtout que la littérature anglaise, au siècle d'Elisabeth, trouve sa plus haute expression. Sans remonter aux *Miracles* et aux *Moralités*, entrecoupés plus tard d'*Interludes*, sans nous arrêter à la comédie en vers de Nicolas Udall, *Ralph Royster Doyster* (1566), cinq ans après la représentation de *Gorboduc*, nous voyons, en 1576, une troupe de comédiens, patronnée par le comte de Leicester, établir pour la première fois à Londres un théâtre à demeure, celui de Blackfriars, qui eut bientôt des rivaux, éclipsés plus tard, ainsi que lui, par le théâtre du Globe, que fonda, en 1599, la troupe dont faisait partie Shakspeare. Après des imitations pénibles et maladroites du théâtre antique, de grossières adaptations d'épisodes tragiques pris dans les chroniques italiennes et des essais curieux de comédie de caractère, comme *l'Aiguille de la vieille maman Gurton* (1566), nous rencontrons les trois grands prédécesseurs de Shakspeare : George Peele, acteur de Blackfriars ; Robert Greene, qui écrivit plus de quarante pièces, poèmes, satires ou contes, quelquefois en collaboration avec Th. Lodge ; et Christopher Marlowe, dont on admire l'énergie et la grandeur sauvage du style. Citons encore Thomas Kyd et arrivons à William Shakspeare, qui, dans la tragédie historique, dans le drame, dans la comédie, et même dans la poésie lyrique pure, reste la plus haute expression littéraire de sa race.

Ses contemporains et successeurs ne tardèrent pas à substituer à la peinture de l'homme en général, où il avait excellé, la peinture des types et des cas spéciaux. C'est ainsi qu'à côté de ses tragédies romaines, bien construites, mais froides, Ben Jonson nous donne, dans ses comédies, une image fidèle, mais restreinte, des mœurs de son pays et de son temps. Nous trouvons ensuite Beaumont et Fletcher, qui écrivirent en collaboration un grand nombre d'œuvres dramatiques où la beauté des images, la délicatesse des sentiments se heurtent partout à des expressions grossières. Philip Massinger, dans ses drames tirés pour la plupart des chroniques italiennes, manque un peu de vie, mais a le mérite de chercher l'effet moral. John Webster, et, après lui, John Ford font jouer surtout le ressort de la terreur. George Chapman, auteur de tragédies historiques, de comédies et de fantaisies poétiques, que les Anglais appellent *masques* ; Thomas Heywood, qui fait preuve d'une grande puissance d'invention en même temps que d'une louable préoccupation morale, et James Shirley, chez qui la finesse de l'observation et la grâce du style ne parviennent pas à remplacer la passion, sont les principaux écrivains dramatiques de cette époque, dont la liste complète comprendrait plus de deux cents noms.

Pendant ce temps, la prose ne compte qu'un grand écrivain, Francis Bacon, qui fut aussi un grand philosophe, mais dont les *Essays* sont un modèle de style à la fois précis et suggestif, énergique et souple, sobre et imagé. Avec Robert Burton, l'auteur de l'*Anatomie de la mélancolie*, nous dépassons le siècle d'Elisabeth pour entrer dans le XVIIe. Nommons sir Thomas Brown, Izaac Walton et John Bunyan, qui écrivit, sous le titre *le Voyage du Pèlerin*, un livre mystique et allégorique, très populaire dans l'Angleterre protestante.

Cette époque, troublée par les querelles religieuses et les révolutions politiques, n'est guère plus féconde en poètes. Lorsqu'on a mentionné le satirique John Donne, les poètes royalistes, ou *cavaliers*, Thomas Carew, sir John Suckling, Edward Waller ; les poètes puritains, George Herbert, Henry Vaughan, George Wither, et au-dessus de ceux-ci, Robert Herrick, le pindarique Abraham Cowley, sir John Denham, et Andrew Marvel, qui partageait son talent entre la pastorale et la satire, on est

ILES SHETLAND
DIVISIONS ADMINISTRATIVES DES ILES BRITANNIQUES
ANGLETERRE
PAYS DE GALLES
ÉCOSSE
IRLANDE
ULSTER
CONNAUGHT
LEINSTER
MUNSTER
ILES ORCADES
ILES HÉBRIDES
ÉCOSSE
IRLANDE
PAYS DE GALLES
ANGLETERRE
MER D'IRLANDE
MER DU NORD
MANCHE
OCÉAN ATLANTIQUE
LONDRES
GLASGOW
EDIMBOURG
DUBLIN
BELFAST
CARDIFF
LEGENDE
Limites de comtés
Canaux
Principaux chns de fer
Les chefs lieux de Comtés sont en caractères droits. York - CARDIFF
BELFAST - HULL - Villes de plus de 100 000 habitants
DÉFENSES DE PORTSMOUTH
Southampton
PORTSMOUTH
ILE DE WIGHT
Echelle
GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE
Echelle
FRANCE
LE HAVRE
ROUEN
Caen
Evreux

1. Coldstream guards (tambour). — 2. Dragoon guards. — 3. Grenadier guards. — 4. Scots guards (piper). — 5. Dragoons. — 6. Coldstream guards (tenue de campagne). — 7. Scots greys. — 8. Coldstream guards (petite tenue). — 9. Horse guards. — 10. Officier d'état major. — 11. Aide de camp. — 12. General. — 13. Life guards. — 14. Officier de volontaires. — 15. Artillerie de forteresse. — 16. Artillerie de campagne. — 17. Régiment de Leicestershire. — 18. Régiment de Liverpool. — 19. Artillerie à cheval. — 20. King's Royal Rifles (tenue de campagne). — 21. Rifle brigade (lieutenant). — 22. Hussard.

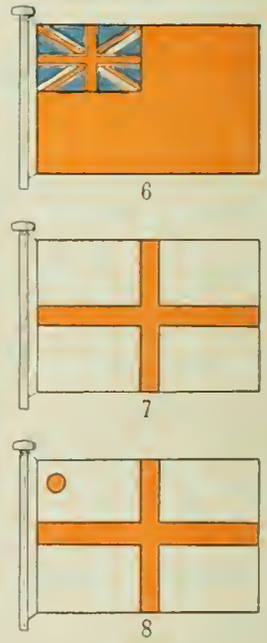

1. Armes de la Grande-Bretagne. — 2. Union Jack (les armoiries du milieu n'en font pas partie). — 3. Pavillon royal. — 4. Pavillon bleu. — 5. Pavillon de guerre. — 6. Pavillon de commerce. — 7. Pavillon amiral. — 8. Pavillon vice-amiral.

1. Officier. — 2. Lancers. — 3. Cameron highlanders. — 4. Lanciers. — 5. Highland Light Infantry. — 6. Artillerie volontaires. — 7. Gendarme de campagne. — 8. Highlanders (officier). — 9. Train. — 10. Royal Scots Fusiliers. — 11. Dragons de Berks Yeomanry. — 12. Royal Welsh Fusiliers (officier). — 13. Officier de hussards. — 14. Officier du génie. — 15. Hussards du Yorkshire (Yeomanry). — 16. Amiral. — 17. Volontaires. — 18. Volontaires. — 19. Troupes de l'Inde. — 20. Capitaine de vaisseau. — 21. Volontaire. — 22. Regiment de West India. — 23. Troupes de l'Inde.

1. Abbaye de Westminster. — 2. Maison natale de Shakspeare, à Stratford (Warwick). — 3. Chapelle de Saint-Jean, à la Tour de Londres. — 4. Berceau en faïence (XVIIIe s.) [Musée de géologie pratique.]. — 5. Cruche à bière (XVIIIe s.) [Poterie de Staffordshire]. — 6. Bague d'Etelwolf (IXe s.). — 7. Tour de Londres. — 8. Broderie de soie et d'or : drap mortuaire de la confrérie des marchands de poisson (XVIe s.). — 9. Chapelle royale du château de Windsor. — 10. Amortissement de pilastre (église de Romsey). — 11. Chambre des lords (palais de Westminster). — 12. Coupe de King's lynn en argent doré orné d'émaux (XIVe s.). — 13. Vase en porcelaine de Chelsea ; monture en bronze doré (XVIIIe s.). — 14. Broc en grès blanc de Staffordshire (XVIe s.). — 15. Figure de chapiteau (église de Romsey). — 16. Le coin des poètes, à l'abbaye de Westminster. — 17. Tombeau de Hugues de Northwal, évêque d'Ely (XIIIe s.). — 18. Chandelier en faïence (XVIIIe s.) [Musée de géologie pratique]. — 19. Entrée des lords au palais de Westminster. — 20. Flambeau « dit de Glocester » (orfèvrerie du XIIe s.).

[illegible] de ce temps, en qui se [illegible] une grandeur sugg[illegible] John Milton, poète [illegible] de la restauration des [illegible] produit [illegible] puritaine [illegible] et une [illegible] extrême et un cer[illegible] Quelques noms, pourtant, se do[illegible] C'est, parmi les poètes, John Dryden, [illegible] satirique, critique, et Samuel, [illegible] *Hudibras*, tourné en ridicule les querelles [illegible] pour principaux représentants [illegible] Nicolas Rowe, Thomas Shadwell, et, [illegible] en prose, spirituelle et licencieuse, Wy[illegible] Farquhar et Congreve. Le rôle de la prose devient, [illegible] plus important. La fondation de la *Royal Society* [illegible] mouvement en ce sens. Isaac Newton en est un [illegible] Après lui, on doit nommer Thomas Hob[illegible] *Le Léviathan* (1651), Edward Hyde, comte [illegible] Gilbert Burnet, Samuel Pepys, qui [illegible] journal anecdotique *Diary*; l'essayiste [illegible] et surtout le philosophe John Locke.

Le XVIIe siècle, ou siècle de la reine Anne, continue en le renforçant le mouvement de la Restauration. Les spéculations philosophiques, l'histoire, la critique, le roman se frayent des chemins nouveaux; le journalisme naît [illegible] La poésie, au contraire, est réduite à chercher le plus souvent en France son inspiration; de même, comédies et tragédies se taillent sur le patron des ouvrages dramatiques français. L'écrivain qui résume le mieux les tendances et les défauts de son temps est Alexander Pope, traducteur d'Homère, disciple de Locke, imitateur d'Horace, de Quintilien et de Boileau. Autour de lui se groupent John Gay, Matthew Prior, Richard Savage, le satirique Charles Churchill, les poètes descriptifs et métaphysiciens Robert Blair, Mark Akenside et Edward Young, auteur des *Nuits*, qui sont encore célèbres; enfin, l'Écossais Allan Ramsay, annonce déjà le retour à la nature, qui caractérisera la période suivante.

Nous ne pouvons que passer rapidement en revue les grands prosateurs, tels que l'écrivain d'âpre verve satirique Jonathan Swift, le moraliste John Addison, qui fut un auteur dramatique remarquable, et qui, avec Richard Steele, porta à sa perfection, dans des feuilles comme le « Tatler » et le « Spectator », le journalisme littéraire, dont Daniel de Foe, publiciste, pamphlétaire, romancier fécond, avait déjà donné un avant-goût en publiant, dès 1704, *the Review*, trois romanciers de premier ordre : Samuel Richardson, Henry Fielding et Tobie Smolett; Laurence Sterne, l'humoriste trop souvent maniéré; le bon Oliver Goldsmith, poète, auteur dramatique, polygraphe, le Dr Samuel Johnson, le prince de la critique de son temps, pamphlétaire, conteur, poète et auteur de tragédies; les écrivains ou orateurs politiques comme les deux Pitt, Charles Fox, Edmond Burke, l'auteur, encore énigmatique, des *Lettres de Junius*, John Wilkes; les économistes comme Adam Smith; les philosophes comme Thomas Reid; les historiens, et, entre autres, David Hume, William Robertson et l'illustre Edward Gibbon. Le théâtre, en outre des noms que nous avons déjà cités, est surtout représenté par Edward Brinsley Sheridan. Nous ajouterons des épistoliers restés célèbres, comme lady Mary Montagu, lord Chesterfield et Horace Walpole.

La seconde moitié du XVIIIe siècle est marquée par un retour à l'observation et à l'amour de la nature, et aussi vers les origines littéraires de la nation, comme en témoignent la publication des *Relics of ancient English Poetry* de Percy et l'*Histoire de la poésie anglaise* de Thomas Warton. Les poèmes ossianiques de James Macpherson, les pastiches de l'infortuné Thomas Chatterton procèdent de cette tendance. A cette période se rattachent encore des poètes descriptifs de haute valeur, comme James Thomson et William Falconer; l'élégiaque Thomas Gray, le lyrique William Collins, James Beattie; William Blake, qui renouvelle par la forme des poètes du siècle d'Élisabeth; l'Écossais Robert Burns, qui a écrit des chefs-d'œuvre de nature et de sentiment dans son dialecte national, et William Cowper, l'auteur de délicieuses poésies, familières et humoristiques et de lettres charmantes, le premier des poètes *lakistes*. Ce nom désigne toute une école de poètes, caractérisée par l'intelligence des beautés naturelles et l'amour philosophique de l'humanité, dont les principaux représentants habitèrent la région des lacs, au nord-ouest de l'Angleterre (Westmoreland et Cumberland). Au premier rang parmi eux brillèrent William Wordsworth, son ami Samuel Taylor Coleridge, et avec moins d'originalité, mais plus d'abondance, Robert Southey, qui s'exerça dans tous les genres. En même temps qu'eux, George Crabbe, Thomas Campbell, Thomas Hood, Leigh Hunt, poète gracieux et rêveur pénétrant, l'héroïque et solitaire Savage Landor, le grand poète irlandais, Thomas Moore, méritent [illegible] Walter Scott, dont les romans sont connus de [illegible] cette galerie des poètes. Après [illegible] proprement appelée « romantique », [illegible] le lord Byron, dont la gloire, [illegible] son légitime éclat : Percy Bysshe [illegible] contemporains revendiquent [illegible] le maître, le gracieux John Keats, [illegible] et la haute critique; dans la fiction [illegible] Walter Scott, William Godwin, qui construit [illegible] la mystérieuse et angoissante [illegible] on ne peut mettre que le vénéré [illegible] Lamb et un peu plus [illegible] Austen, qui peignit avec [illegible] la bourgeoisie provinciale. — [illegible] Mitford [illegible] la Grèce; John Lingard, [illegible] Angleterre a des mérites d'érudition et de [illegible] dans la philosophie et l'économie politique : Dugald Stewart, Jeremy Bentham, dans la critique et l'analyse psychologique, William Hazzitt, éclairant le goût des classiques anglais, Charles Lamb, qui mit les drames de Shakspeare en légendes, Thomas de Quincey, un des grands prosateurs anglais, et toute une colonie d'écrivains : Brougham, Jeffrey, Sydney Smith, le fameux Malthus, Playfair, Mackintosh, Gifford, John Lockhart, et [illegible] autres qui alimentaient des journaux encore plus littéraires que politiques, comme « the Morning chronicle », « the Times », « the Morning Post », « the Morning Herald », tous fondés entre 1775 et 1793, et des revues, dont une concurrence sans merci devait pas encore avili l'autorité, telles que la « Revue d'Édimbourg » (1802), la « Quarterly Review » (1809) et le « Blackwood's Magazine » (1817), la « Revue de Westminster » (1824).

Nous sommes arrivés à ce qu'on a appelé l'ère victorienne ou siècle de Victoria. Elle compte des gloires en tout genre. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à se reporter aux noms de Thomas Babington Macaulay, poète, critique et historien, d'Elizabeth Barrett, qui devint plus tard mistress Browning, la femme d'un des très grands poètes de notre temps; de Benjamin Disraeli, romancier et homme d'État, qui a rendu célèbre le nom de lord Beaconsfield; de Harriet Martineau, femme de lettres, qui a laissé une réputation de moraliste pénétrant et de conteur agréable; du grand romancier E.-L. Bulwer, lord Lytton, père du second lord Lytton, poète fabuliste; de l'historien parlementaire Hallam; de l'auteur dramatique Sheridan Knowles; de Charles Dickens, que son amour de l'humanité et son sens de la vie ont rendu presque aussi populaire en France que dans son pays; de l'incisif, mais superficiel William Makepeace Thackeray; de George Eliot; de l'historien éclatant et paradoxal John Carlyle; de deux grands écrivains catholiques : J. H. Newman et le cardinal Manning; des critiques d'art John Ruskin et P. G. Hamerton; des trois sœurs Brontë; de l'économiste John Stuart Mill; des savants Charles Darwin, Max Muller et Tyndall; de Gabriel Dante Rossetti, grand poète et grand peintre; de lord Tennyson, de William Morris, décorateur, typographe, éditeur, socialiste, poète de premier ordre; de tant d'autres illustres contemporains, tels que Swinburne et Meredith, pour ne citer que ceux qui, de même que le grand vieillard Gladstone, sont entrés tout vivants dans la postérité.

VIII. Histoire de la philosophie. Les îles Britanniques fournissent, dès le IXe siècle, avec Scot Erigène, un penseur intéressant. Puis c'est un archevêque de Cantorbéry, saint Anselme (1033-1109), qui fonda le réalisme; et c'est Duns Scot (1274-1308), qui fournit le défenseur le plus audacieux de cette doctrine. Entre les deux, le moine Roger Bacon (1214-1294) critique audacieusement la scolastique et prévoit une philosophie scientifique. Au XIVe siècle, l'Angleterre donne, avec Guillaume d'Occam (mort en 1347), le nominaliste le plus résolu.

Quand la scolastique perd son empire, le chancelier Bacon (1560-1626) analyse les procédés de l'observation et de l'induction. Il prélude à l'empirisme, qui constituera une des tendances essentielles de la philosophie anglaise. Presque en même temps que lui, Hobbes (1588-1679) professe un matérialisme décidé, qui aboutit en morale à l'utilitarisme et, en politique, à l'apologie du despotisme. Locke (1632-1704) combat la théorie des idées innées et développe, en philosophie sociale et politique, des idées qui auront une grande influence au XVIIIe siècle. Richard Burthogge (1638-1694) esquisse une philosophie critique et un dynamisme spirituel. Taylor traduit, en 1691, la *Recherche de la vérité* et, immédiatement, les doctrines de Malebranche trouvent des adeptes enthousiastes en Angleterre : John Norris (1657-1711), et Arthur Collier (1680-1732) les développent avec originalité.

Berkeley (1684-1753) aboutit à une philosophie hardie qui ne reconnaît, comme réalité, que des esprits et des idées. Hume (1711-1776), par une critique nouvelle, fonde un phénoménisme absolu; il fournit une explication radicalement empirique de l'idée de cause et de l'induction. Il est le véritable initiateur du positivisme anglais.

C'est en Écosse que la réaction s'est produite contre la philosophie de Hume et celle même de Locke. Ce sont surtout des psychologues et des moralistes qui protestent au nom du bon sens : Thomas Reid (1710-1796), Beattie (1735-1803), Dugald Stewart (1753-1828). Pendant ce temps, Hutcheson (1694-1747), Adam Smith (1723-1790), Ferguson (1724-1816), développent la morale du sentiment.

A peu près parallèlement aux écoles déjà citées s'est manifesté le « déisme anglais ». On entend sous ce nom la série des écrivains qui, pendant plus d'un siècle, depuis les querelles puritaines jusqu'au réveil wesleyen, ont opposé au christianisme traditionnel de toutes les Églises une conception plus ou moins antiévangélique de la religion naturelle. Les principaux représentants de ce mouvement sont : lord Shaftesbury (1671-1713), Collins (1676-1729), Woolston (1669-1731), Tindal (1657-1733), Bolingbroke (1678-1751).

L'école écossaise a eu, au commencement du XIXe siècle, un représentant qui l'a considérablement modifiée : William Hamilton (1788-1856), qui est célèbre surtout par sa doctrine de la relativité de la connaissance. Son principal disciple a été Mansel. C'est à ce courant rationaliste qu'appartient le Dr Whewell, qui a fait de remarquables travaux de logique, Ferrier, un métaphysicien de grande envergure. Stanley Jevons, Boole, Morgan, Herschel ont renouvelé en Angleterre l'étude de la logique.

Mais c'est l'école empirique que l'on présente, en général, comme l'expression véritable du génie anglais. Jérémie Bentham (1748-1832), jurisconsulte et publiciste, applique l'empirisme surtout aux questions de morale et développe la théorie de l'intérêt bien entendu. Stuart Mill (1806-1873), l'héritier de David Hume explique par l'association des idées toutes les notions qui dirigent la pensée ou l'action; en morale, il subordonne la quantité des plaisirs à leur qualité. Herbert Spencer renouvelle l'empirisme par la doctrine de l'évolution, qui prétend donner l'explication de tout, depuis la formation de la nébuleuse primitive jusqu'aux règles de la vie morale et aux institutions sociales. La philosophie évolutionniste est considérablement aidée par les idées de Darwin (1809-1882) sur les variations des espèces, la concurrence vitale et la sélection. Mais, vivement critiquée par Flint et Smith, elle est, de la part de Malcolm Guthrie, l'objet d'une tentative de réfutation serrée.

La psychologie expérimentale, inaugurée et développée par Hartley, James et Stuart Mill, Spencer, Bain, Lewes et Bailey, a de nombreux et très actifs représentants en Angleterre.

IX. Beaux-arts. — *Architecture*. 1° *Période romane*. Quand les Normands envahirent l'Angleterre, ils y trouvèrent une civilisation chrétienne déjà consacrée par les siècles. La primitive architecture nationale reproduisait le plan de la basilique romane, distribué à la manière saxonne. La voûte y était inconnue. Cependant, la disposition des colonnes ou piles, très lourdes et très hautes, devait accepter aisément une couverture voûtée.

Dans l'architecture *anglo-normande*, les piliers ont des bases pourvues d'un simple tore et d'une plinthe chanfreinée; les chapiteaux sont *godronnés*, et forment une variante rudimentaire du chapiteau cubique. Les bas côtés, voûtés d'ordinaire, sont surmontés de galeries ouvrant par de larges arcades sur le vaisseau central. Le chœur a souvent une longueur excessive, et se termine volontiers par une paroi droite, percée de fenêtres. Les archivoltes, les encadrements et les portails reproduisent à profusion les ornements linéaires de l'école normande.

La façade s'ouvre entre deux clochers, placés en avant et à côté des collatéraux. Les portails, dépourvus du linteau et du tympan sculpté, propres à l'école romane, s'arrondissent simplement, tout nus, sur leurs pieds-droits. L'ensemble est massif, puissant, hardi parfois. La finesse et l'élan manquent. La forme allongée du plan, les grandes coupures horizontales des élévations, le style tranchant de l'ornement, impriment à cette architecture un caractère militaire, plutôt que monastique.

Les cathédrales anglaises d'époque normande ont été, en général, remaniées plus tard. Les parties basses seules conservent leur style d'origine. Ainsi celles de Winchester, avec crypte (fin du XIe s.); de Worcester, de Cantorbéry, de Norwich. Celle de Peterborough (fin du XIIe s.) offre le type du style *anglo-normand fleuri*.

2° *Architecture ogivale*. Un siècle après avoir reçu de France les principes du style roman, l'Angleterre en recevait les principes du style ogival. Mais, cette fois, elle réussissait à créer un style national. Le *plan* ogival se modifie. Les nefs se réduisent à trois au maximum. A l'est, le chœur est fermé par une paroi droite, sans pourtour ni chapelles (sauf dans la chapelle de la Vierge, *Lady chapel*, qui fait saillie dans l'axe, au fond). Le chœur s'allonge tellement que, souvent, il égale la nef dont il se sépare par un transept double. Les voûtes, non articulées avec les piles, mais soutenues par de simples consoles, sont gênées dans leur ascension. De là, dans l'ensemble, une prédominance caractéristique de l'horizontale sur la verticale.

Le style primaire ogival anglais se voit dans la cathédrale de Cantorbéry, œuvre d'un architecte français, Guillaume de Sens (1174). Sauf dans l'église de l'abbaye de Westminster (1245-1269), qui accuse nettement le style ogival français, l'Angleterre plia à son esprit propre le modèle qu'elle avait reçu. Elle adopta une grande simplicité dans les lignes générales, combinée avec un vrai luxe de formes et de détails. Le type est la cathédrale de Salisbury. Citons encore : celle de Worcester, celle de Wells (sauf le chœur), celle d'Ely (chœur surtout), de Lincoln, etc., toutes du XIIIe siècle. — Le XIVe siècle a vu naître un style plus fleuri, le « style orné » (*decorated*); types : Exeter, York, etc. — Le XVe siècle a vu l'avènement du style *perpendiculaire*, avec ses broderies étonnantes; l'*arc Tudor* (ogive très aplatie), etc.; type : la *chapelle de Henri VII*, qui a porté jusqu'à l'abus la richesse et la virtuosité de ce style déconcertant.

A la fin du moyen âge, les constructeurs du XVe et même du XVIe siècle reviennent aux anciennes charpentes de l'époque romane.

Au XVIe siècle, l'Angleterre, malgré la poussée presque irrésistible de la Renaissance, reste rivée jusque vers 1550 au style gothique. Des Italiens finissent par s'implanter. Alors naît ce style lourd et brillant qu'on appelle le *style Élisabeth*, et dont le principal représentant est John Thorpe. En 1621, seulement, Inigo Jones impose à l'architecture de son pays le style réglé de Palladio, qu'il avait étudié à Vérone (*salle des Banquets* de Whitehall, plans du *grand Hôpital* de Greenwich). Cinquante ans plus tard, Christophe Wren pose les fondements de Saint-Paul à Londres, qu'il achève en 1710.

Désormais, les variations de l'architecture anglaise cessent d'offrir un grand intérêt, juste au moment où sa peinture va déployer une originalité inattendue. Mentionnons, cependant, au milieu du XIXe siècle, Joseph Paxton, qui construisit, en 1852, le célèbre *Palais de Cristal*, premier modèle de l'architecture de verre et de fer.

— *Sculpture*. L'Angleterre n'est pas un pays de sculpture. Au début, les sculpteurs s'attardent longuement sur les dalles de bronze, et gravent en creux l'image des morts. Cependant, on peut citer quelques monuments d'un art moins rudimentaire : le tombeau du comte Richard de Beauchamp (église de Warwick); une statue de chevalier, fondue en bronze par William Austen; divers travaux de John Bourd, de Barthélemy Lambespring, etc. L'église de Barnak contient de beaux travaux en bois fouillé. En 1519, un Italien, Pietro Torrigiano, apporte l'habileté de son pays (monument de Henri VII, Westminster). Cette tradition nouvelle continue quelque temps avec Benedetto de Rovenazzo et d'autres; mais une école anglaise de sculpture ne se dégagera pas, pour cela, de ces éléments. Aujourd'hui encore, quoique les sculpteurs soient, en Angleterre, plus nombreux qu'ils n'ont jamais été, on peut à peine dire qu'il y ait une sculpture anglaise. Pourtant, il est juste de citer Flaxman (1755-1826), Chantrey, Westmacott, Gibson, Calder, Marshall; et, plus tard, Gilbert, Leighton, Foley, Ingrain, Ouslow Ford et Thornycroft.

— *Peinture*. Les premières *décorations picturales* dont les documents fassent mention remontent au roi Jean (1209 et 1210). Sous Henri III (1216-1271), l'art de la décoration prend un essor subit. Aucun prince (avant Charles Ier) ne fut aussi royal dans les encouragements donnés à l'art du peintre (à Kenilworth, à Westminster surtout). Il appela à sa cour des artistes de toute sorte, pour la plupart italiens.

Pendant deux siècles, jusqu'au règne de Henri VII, l'art languit ou se réfugie dans la peinture sur verre ou sur manuscrits, et s'applique timidement au portrait. Du règne d'Édouard IV il subsiste de fort médiocres portraits de ce roi, de sa femme, et de Jane Shore. A partir de Henri VII (1485-1509), le champ s'élargit. Un heureux hasard jeta Jean Mabuse (Gossaert) en Angleterre. Il fit les portraits des princes, peignit *le Mariage de Henri VII*, et fit connaître l'art flamand. Dans le même temps, un Holbein (peut-être un oncle d'Holbein le Jeune) séjournait à Londres.

Henri VIII fut, au point de vue des arts, le François Ier de l'Angleterre. Il fit venir à sa cour des Italiens, Jeronimo di Trevisi, Luca Penni; des Flamands, Jolannes Corvus, Gérard Horrebout, Lucas Cornelis; enfin, Hans Holbein le Jeune, de Bâle, qu'il appela en 1526, et qui demeura en Angleterre jusqu'à sa mort. Toutefois, jusqu'à Charles Ier, de tels exemples ne parvinrent pas à créer des peintres anglais. Le peintre favori de Marie Tudor fut Antonis de More. Près de lui il faut citer Joas Van Clèves, d'Anvers, et un Français, Nicolas Lizard. Le règne d'Élisabeth fut insignifiant pour l'art. Les peintres étrangers, flamands ou italiens, qui s'établirent en Angleterre sous

son règne, sont de marque ordinaire. Seul, le miniaturiste anglais Isaac Olivier est à mentionner. Sous Jacques Ier, des Flamands continuent à acclimater en Angleterre l'art du portrait (Van Sommer d'Anvers, Cornelis Jansen).

Enfin, l'ère du goût s'ouvre avec Charles Ier. Rubens, envoyé auprès de lui comme ambassadeur en 1629, y est retenu comme peintre ; il y fait des élèves. Charles Ier réussit à fixer tout à fait Van Dyck à Londres (arrivé en 1632). Expulsé d'Angleterre avec la royauté, l'art y rentre avec Charles II. C'est le temps de Peter Lely et de Godfrey Kneller, lequel exerça son art de 1674 jusqu'en 1723.

Le premier représentant de l'art indigène, le peintre d'histoire James Thornhill (1676-1734), n'est point dégagé des influences continentales apportées par ces deux maîtres. Cependant, les Anglais, les premiers, vont secouer le joug académique français. Le point de départ de l'école anglaise est la *Galerie Shakspeare*, dont l'idée généreuse est conçue par un simple particulier, John Boydell. C'est l'avènement d'une école limitée, mais profondément originale. On peut y distinguer deux périodes : l'*ancienne école*, du commencement du XVIIIe siècle (1730) jusqu'à 1850 environ, et la *nouvelle école*, de 1850 à 1900.

Dans l'*école ancienne* nous rappellerons William Hogarth (1697-1761) et Wilkie (1785-1841), pour le *genre* ; J. Reynolds (1723-1792), Thomas Lawrence (1769-1830), Th. Gainsborough (1727-1788), George Romney (1734-1802), Opie (1761-1807), tous très remarquables dans le portrait. Pendant ce temps, Benjamin West (1738-1820) revivifiait la peinture d'histoire avec ses vigoureuses *Batailles*. Turner (1775-1851) faisait briller dans ses toiles une couleur inimitable. L'observation attentive de la nature formait le talent d'animalier de Landseer (1802-1873), tandis que la révélation de John Constable (1776-1837) au Salon de 1821, à Paris, accusait l'influence profonde que les paysagistes anglais allaient exercer sur la peinture romantique du continent. Bonington (1801-1828) marquait sa place dans le mouvement inauguré en France par Delacroix.

L'école nouvelle, qu'on pourrait dater presque exactement de 1844 (débuts de Ford Madox Brown avec son *Guillaume le Conquérant*), nous présente d'abord l'aurore, puis le triomphe du *préraphaélisme*. Autour de la bataille préraphaélite se groupent, avec F. Madox Brown, Dante Gabriel Rossetti d'abord, puis Holman Hunt, Millais, Watts, Leighton, Herkomer, et enfin Burne Jones, le plus grand représentant de l'art nouveau. Ajoutons à ces artistes les noms justement réputés de Poynter, Alma Tadema, Orchardson. N'oublions pas non plus de rappeler l'*aquarelle*, art proprement anglais.

Envisagé dans son ensemble, l'art issu du mouvement préraphaélite apparaît comme l'effort de deux générations spiritualistes vers un idéal noble, bienfaisant, poétique, mais par-dessus tout national. Le philosophisme et le patriotisme qu'il contient, joints à un puritanisme très accusé des sujets et des formes, ont peu à peu transformé cet art en un objet de religion esthétique, dont le grand écrivain Ruskin s'est fait l'apôtre et le propagandiste.

— BIBLIOGR. : Ern. Chesneau, *la Peinture anglaise* ; Robert de La Sizeranne, *la Peinture anglaise contemporaine*, *la Religion de la Beauté* ; W. Lübke, *Histoire de l'art*.

— *Musique*. En musique, l'Angleterre n'a produit que peu d'artistes ; sa musique n'offre aucun caractère d'originalité et n'est qu'un reflet affaibli de l'art musical de l'Allemagne, de l'Italie et de la France.

Les origines de l'histoire de l'art musical en Angleterre sont très obscures. On sait seulement que, lors de la conversion au christianisme des Saxons, à la fin du VIe siècle, par les missionnaires qu'avait envoyés le pape Grégoire, le chant grégorien fut introduit dans leurs églises ; que, plus tard, des écoles pour l'enseignement musical furent fondées dans les monastères, et que le roi Alfred le Grand, qui était habile sur la harpe, en créant l'université d'Oxford, y établit une chaire de musique. C'est à saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry au Xe siècle, qu'on doit l'introduction de l'orgue dans les églises. Avec l'invasion des Normands commence la fortune des ménestrels. Richard Cœur de Lion, protecteur des musiciens, se distinguait comme harpiste et a laissé plusieurs airs de sa composition.

Le premier traité important de musique connu en Angleterre, le *De speculatione musicæ*, remonte au XIIIe siècle et est dû à Walter Odington, moine bénédictin d'Evesham. Au siècle suivant, le poète Chaucer rapporte que la musique était généralement cultivée en Angleterre. Bien qu'on ait conservé des chants religieux d'une date plus reculée, la musique profane composée avant le XVe siècle a été presque complètement anéantie. C'est justement au XVe siècle qu'on peut citer, en Angleterre, un excellent théoricien, l'Ecossais Dunstable.

Henri VII et Henri VIII encouragèrent l'art musical ; on connaît du dernier plusieurs pièces pour la chambre et pour l'église. Sous le règne de ces deux princes, d'Edouard VI, de Marie et d'Elisabeth (qui, elle aussi, était excellente musicienne), on connaît les noms d'un certain nombre de compositeurs, dont quelques productions ont été conservées : William de Pewark, Edmund Turges, etc.

A l'époque de la Réformation, on s'efforça de rendre à la musique d'église une simplicité dont elle s'était trop écartée. C'est à John Marbeck qu'on doit le plus ancien livre de chant simple pour l'usage de l'Eglise anglicane : *the Book of common prayer, noted* (1550).

Le protectorat de Cromwell fut funeste à la musique ; mais, avec la Restauration, elle retrouva toute son importance artistique et sociale avec les noms de William Cobbold, Allison, Tallis, William Byrd, Michel Este, John Blow, Jérémie Clarke, Roland Gibbons, Pelham Humphrey, Thomas Tudway, Ravenscroft, etc.

Henri Purcell est le premier qui ait écrit des opéras anglais. Quelques-uns de ses confrères s'essayèrent aussi au théâtre, mais sans grand succès : Banister, Eules, Weldom, Clayton. Le public anglais a toujours montré peu de goût pour les opéras écrits dans la langue nationale.

C'est dans les premières années du XVIIIe siècle qu'on entendit à Londres les premiers chanteurs italiens, et c'est peu de temps après que Hændel alla s'établir en ce pays, qui lui doit ses plus grands progrès dans l'art musical. C'est Hændel qui fit connaître aux Anglais l'oratorio et la véritable musique dramatique.

Quant à l'opéra anglais, il n'a jamais été que secondaire, bien que certains musiciens nationaux s'y soient exercés : tels, en dehors de Henry Purcell, que John-Frédéric Lampe, Thomas Arne, Samuel Arnold, Charles Dibdin, James Hook, William Shield, William Reeve, Michael Kelly, Thomas Attwood, John Braham, Henri Bishop, William Balfe, George Macfarren, William-Vincent Wallace, Goring Thomas, Frédéric Cowen, Henri Cusins, Coleridge Taylor, etc.

C'est surtout dans le genre de la musique religieuse que les artistes anglais se sont particulièrement exercés depuis plus d'un siècle. Là encore, pourtant, ils imitent de près Hændel ou Mendelssohn. En résumé, il n'y a pas d'école anglaise de musique, parce que rien ne caractérise la production musicale en Angleterre ; il n'y en a pas moins en ce pays nombre de compositeurs : Glover, Henry Leslie, Brinley, Bennett, Arthur Sullivan, Hubert Parry, Villiers Stanford, etc.

Londres possède trois grandes écoles spéciales : la Royal Academy of music, la Guildhall School of music, et la South Kensington School of music. Les universités d'Oxford et de Cambridge ont un collège de professeurs qui crée des bacheliers et des docteurs en musique.

GRANDE-CANIÈRE n. f. Pêch. V. GRANDE-PENTIÈRE.

GRANDE-CAPOTE n. f. Arg. milit. Sobriquet donné par les Arabes de l'armée d'Afrique, turcos et spahis, aux soldats d'infanterie, à cause de leur tenue qui comporte la capote au lieu du capuchon. ‖ Pl. *Des* GRANDES-CAPOTES.

GRANDE-CHARTREUSE. Géogr. V. CHARTREUSE (GRANDE-).

GRANDE-COURONNE (ORDRE DE LA), fondé le 16 novembre 1873, par Chulalongkorn, roi de Siam, et réservé aux chefs d'Etat et princes des familles souveraines. La décoration en brillants, ornée du portrait du roi de Siam, se porte attachée par un ruban rose pâle.

GRANDE-DUCHESSE n. f. Femme d'un grand-duc ou celle qui possède un grand-duché. ‖ Titre que prennent, en Russie, les filles, petites-filles et sœurs des empereurs, dans la ligne masculine. (Pl. *Des* GRANDES-DUCHESSES.)

Grande-Duchesse de Gérolstein (LA), opéra bouffe en trois actes et quatre tableaux, paroles de Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Jacques Offenbach (Variétés, 1867). — La grande-duchesse de Gérolstein, en passant une revue, remarque un soldat de belle prestance, Fritz, dont elle fait son favori. Il devient coup sur coup sergent, comte, général, et il remplace Boum, commandant en chef des troupes. Une conspiration s'ourdit contre Fritz, et il perd lui-même la faveur de la grande-duchesse en épousant la petite paysane Wanda. Il est l'objet de mille mystifications pendant la première nuit de ses noces. Il est dépouillé de toutes ses dignités, qui passent au général Grog. Mais, en apprenant que ce dernier est marié et père de famille, la grande-duchesse rend le commandement au général Boum. Cette bouffonnerie, sorte de parodie à outrance, est fort amusante. Les couplets du *Piff, paff*, du *Sabre de mon père*, la chanson : *Allez, jeunes filleules*. Le chœur des conjurés, parodie de la bénédiction des poignards, dans « les Huguenots » ; *la Légende du verre*, etc., sont longtemps restés populaires.

GRANDE-GRÈCE, nom donné, au Ve siècle, par les Grecs eux-mêmes, à la partie méridionale de la péninsule italique, où les colonies helléniques étaient devenues particulièrement nombreuses et prospères. La Grande-Grèce comprenait ainsi : le Brutium, la Messapie, l'Iapygie et l'Apulie.

Les premières colonies grecques fondées en Italie sont contemporaines du XIe siècle avant notre ère : Cumes paraît avoir été fondée en 1050. Mais c'est surtout du VIIIe au VIe siècle que l'expansion hellénique est le plus active : des Achéens créent Sybaris en 720 av. J.-C., puis Crotone en 710, et celle-ci, à son tour, donne le jour à Métaponte. De Sybaris naquirent, d'autre part, Laos, Scydrus, Posidonie, etc. En face de ce groupe s'était depuis longtemps élevée Tarente, fondée en 708 par les Spartiates ; puis la colonie ionienne de Siris. Vinrent ensuite, pour ne citer que les principales, Rhegium, colonie de Chalcis, puis Elée, colonie des Locriens (580). Il est impossible de donner ici l'histoire détaillée de chacune de ces cités. Rappelons seulement la prospérité atteinte par quelques-unes, Sybaris, Tarente, etc. ; la floraison scientifique et philosophique qu'attestent les noms de Pythagore, Empédocle, Zénon d'Elée ; leurs discordes intérieures et les rivalités d'origine qui aboutirent à la destruction de Siris, puis de Sybaris (610), et à la faiblesse de l'ensemble, qui ne put jouer aucun rôle au cours des guerres médiques. Malgré la fondation, au Ve siècle, de quelques nouvelles cités : Pyxus, Héraclée, Thurii, la Grande-Grèce, affaiblie par ses divisions, ne put, au IVe siècle, opposer aux efforts des Italiotes, puis des Romains, que des efforts successifs et fragmentaires.

GRANDELET, ETTE (*lè, lèt'* — dimin. de *grand*) adj. Un peu grand, qui commence à avancer en âge : *Fille déjà* GRANDELETTE.

GRANDELINO, type de valet de la comédie italienne, créé en 1687, à Paris, par Constantin Constantini. Ce type n'est qu'une variante de celui de Scapin.

GRANDEMENT (rad. *grand*) adv. Au delà de la mesure ordinaire, de ce qui est exigé ou nécessaire : *Etre logé* GRANDEMENT. *Avoir* GRANDEMENT *de quoi vivre*.

— Fig. Avec noblesse : *La multitude applaudit les grandes choses* GRANDEMENT *exprimées*. (V. COUSIN.) ‖ Avec générosité : *Traiter* GRANDEMENT *ses invités*.

GRANDE-PAROISSE (LA), comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 20 kilom. de Fontainebleau, près de la Seine ; 915 hab. Chasselas. Sable, terre réfractaire.

GRANDE-PENTIÈRE n. f. Nom donné, par les pêcheurs des environs de Brest et de Cherbourg, à la DEMI-FOLLE. (Pl. *Des* GRANDES-PENTIÈRES.) ‖ On dit aussi GRANDE-CANIÈRE.

GRANDE RIVIÈRE ou **GRAND RIVER**, nom assez commun dans les pays qui sont ou furent de langue française au Canada, dans l'ouest des Etats-Unis, aux Antilles. Ainsi, au Canada, la Grande Rivière de l'Ontario, longue de 200 à 250 kilom., qui baigne des chefs-lieux de comtés dans une des régions les plus habitées de l'Etat et se perd dans le lac Erié ; — aux Etats-Unis, un tributaire du lac Michigan, long de 250 kilom. ; — un affluent gauche du bas Missouri (275 kilom.) ; — un affluent gauche du haut Colorado (plus de 400 kilom.).

GRANDE-ROSE n. f. Sorte de linge damassé, qui se fabrique en Flandre et dans la basse Normandie. ‖ On l'appelle aussi GRANDE-VENISE.

GRANDESSE (*dès* — de l'espagn. *grandeza*, même sens) n. f. Dignité de grand d'Espagne. V. GRAND.

GRANDES-VENTES (LES), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 21 kilom. de Dieppe, entre la Varenne et la Béthune ; 1.682 hab. Chandellerie, clouterie, tuileries.

GRANDE-SYNTHE, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 7 kilom. de Dunkerque ; 936 hab.

GRANDET, principal personnage d'un roman de Balzac, type de l'avare. V. EUGÉNIE GRANDET.

GRANDEUR (rad. *grand*, n. f. Etendue : dimension considérable ; dimension relative : *Edifice qui manque de* GRANDEUR. *Vases de même* GRANDEUR.

— Par ext. Importance, gravité, intensité : *La* GRANDEUR *du courage*. GRANDEUR *et sublimité de génie*. BOSS.

— Haut rang, puissance, honneurs, dignités : *La* GRANDEUR *souveraine*. « Grands, personnes haut placées : *La* GRANDEUR *est d'ordinaire ou dure ou inattentive*. MASS.

— Fig. Elévation, noblesse des sentiments ou de l'esprit : *La* GRANDEUR *d'âme est un instinct qui porte les hommes au grand*. VAUVEN.)

— Titre honorifique, et en particulier, Titre honorifique qu'on donne aux évêques.

— *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur*, Le regarder, le traiter avec une dédaigneuse fierté.

— Astron. Eclat relatif des étoiles fixes : *Etoile de quatrième* GRANDEUR.

— Mathém. Ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution : *Un volume est une* GRANDEUR.

— SYN. **Grandeur d'âme, générosité, etc.** V. GÉNÉROSITÉ.

— ANTON. Exiguïté, mesquinerie, petitesse.

Grandeur des Romains et de leur décadence (CONSIDÉRATIONS SUR LES CAUSES DE LA). V. ROMAINS.

GRANDE-VENISE n. f. Comm. V. GRANDE-ROSE.

GRAND-FORKS, ville des Etats-Unis (Dakota (Nord), ch.-l. du comté du même nom, sur la Rivière Rouge du Nord ; 5.215 hab. Grandes scieries ; université.

GRAND-FORT-PHILIPPE, comm. du dép. du Nord, arrond. et à 24 kilom. de Dunkerque, à l'entrée du chenal de l'Aa ; 3.029 hab. Fabrique d'engins de pêche.

GRANDFRESNOY, comm. de l'Oise, arrond. et à 16 kilom. de Compiègne, non loin de l'Oise ; 939 hab. Tuilanderies, brosseries, féculerie.

GRANDGAGNAGE (François-Charles-Joseph), magistrat et littérateur belge, né à Namur en 1797, mort à Embourg en 1877. Président de la cour d'appel de Liége, membre de l'académie royale de Belgique, ses principaux écrits sont : *De l'influence de la législation française sur celle des Pays-Bas* (1831) ; *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique par Justin N.* (1835), critique spirituelle du romantisme ; *Coutumes de Namur et coutumes de Philippeville* (1869-1870) ; etc. — Son neveu CHARLES-MARIE-JOSEPH **Grandgagnage**, né à Liége en 1812, mort en 1878, s'est beaucoup occupé de la langue wallonne, devint député en 1859 et sénateur en 1878. Nous citerons de lui : *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* (1845-1851) ; *Vocabulaire des noms wallons d'animaux, de plantes et de minéraux* (1857) ; etc.

GRAND-GALLARGUES, comm. du Gard, arrond. et à 19 kilom. de Nîmes, non loin du fleuve côtier Vidourle ; 1.825 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Cuirs, huileries, sabots, tuileries. Pont romain d'Ambroix.

GRAND'GARDE n. f. Milit. Un des éléments du réseau d'*avant-postes*. (V. ce mot.) ‖ Pl. *Des* GRAND'GARDES.

— ENCYCL. La *grand'garde* occupe, dans le réseau des avant-postes, une place intermédiaire entre la réserve d'avant-postes établie plus en arrière, et les petits postes placés plus en avant et qu'elle fournit d'ailleurs elle-même. Elle est habituellement formée d'une compagnie, avec quelques cavaliers. Cette compagnie détache deux sections, pour fournir les *petits postes*, et, avec le reste, elle s'établit en un point convenablement choisi, près des chemins, à couvert des vues de l'ennemi. Les hommes doivent rester nuit et jour équipés. Son rôle est, en cas d'attaque, de rallier les petits postes et d'arrêter l'ennemi assez longtemps pour permettre aux troupes qu'elle protège de prendre leurs dispositions de combat.

GRANDGOUSIER, père de Gargantua, dans le livre de Rabelais. Grandgousier *grand gosier* est fort partisan de la bonne chère. Si l'on en croit le commentateur, Grandgousier représenterait le roi Louis XII.

GRANDGUILLOT Alcide-Pierre, publiciste français, né à Blosseville-Bonsecours (Seine-Inférieure) en 1829, mort en 1891. Professeur, puis secrétaire de Morny, qu'il accompagna dans son ambassade en Russie, il publia, en 1858, des *Lettres russes* dans le « Constitutionnel », dont il devint rédacteur en chef (1859), puis il fut directeur du « Pays » (1863-1865). Il se lança ensuite dans les affaires et collabora à des journaux impérialistes. Il a publié, entre autres écrits : *Lettre d'un journaliste catholique à Mgr l'évêque d'Orléans* (1860) ; *la Reconnaissance du Sud* (1862) ; *Dialogues des vivants, perplexités de M. de Bismarck, etc.* (1867) ; *les Joujoux de M. de Cobden* (1868) ; etc.

GRAND-HAUT n. m. Troisième lit de bois empilé dans les fours pour y être transformé en charbon. ‖ Pl. *Des* GRANDS-HAUTS.

GRAND-HAVEN, ville des Etats-Unis (Michigan (comté d'Ottawa), sur le lac Michigan, à l'embouchure de la Grande Rivière ; 5.023 hab. Exportation de bois de construction, de poissons, de cuirs, de gypse et de farine.

GRANDI (Ercole), dit **Ercole da Ferrara**, peintre italien, né à Ferrare en 1491, mort à Florence en 1531. Elève de Costa, il décora, à Bologne, la chapelle Gangnelli, dans la cathédrale, dont son maître avait fait les cartons principaux. Ces fresques immenses sont aujourd'hui détruites. Le tableau représentant *saint Sébastien, saint Pierre, saint Jean Evangéliste et trois donateurs*, que l'on voit dans l'église de San-Paolo, à Ferrare, révèle un grand sentiment de la forme, de la naïveté et l'entente des draperies. Le musée de Londres possède de cet artiste *la Conversion de saint Paul*, et, celui de Dresde, *la Prière au jardin des Oliviers* et *le Christ marchant au Calvaire*.

GRANDI François-Louis-Guido), mathématicien et religieux camaldule italien, né à Crémone en 1671, mort à Pise

[illegible] à Pise et de[illegible] Il fit un[illegible] de la *Théorie* [illegible] de la restauration de la [illegible] sur la [illegible] problèmes [illegible] sur le son, un [illegible] etc.

GRANDIDIER [illegible], voyageur et naturaliste français [illegible] Il débuta par être [illegible] au [illegible] Il fit plusieurs voyages dans les deux [illegible] et en visita la côte orientale [illegible] pendant cinq années consécutives [illegible] de Madagascar (1865-1870), et rentra [illegible] avec une abondante moisson de documents [illegible] de tout ordre. Depuis son retour, ce savant a [illegible] publié [illegible] *Histoire physique* [illegible] et a guidé de ses [illegible] tous les voyageurs français qui ont exploré après lui Madagascar, [illegible] en ont entrepris l'étude. Il a [illegible] avec le P. Roldit, une carte [illegible] et, lors de la conquête de Madagascar, a rendu à la France les plus grands services. Aussi est-il président de la Société de géographie, président honoraire du Comité de Madagascar et membre de l'Académie des sciences. — Son fils, GUILLAUME **Grandidier**, né à Paris en 1873, continue l'exploration de Madagascar, où il a fait d'importantes découvertes, surtout [illegible] géologiques. On lui doit une relation de son *Voyage dans l'ouest et le sud de Madagascar* (1900).

GRANDIER (Urbain), prêtre, né à Bouère, près de Sablé (Sarthe) en 1590, brûlé vif à Loudun en 1634. Il fit de bonnes études chez les jésuites de Bordeaux, et, devenu prêtre, exerça son ministère à Loudun, où il cumula les fonctions de curé de Saint-Pierre-du-Marché avec celles de chanoine du chapitre de Sainte-Croix. En 1629, l'évêque de Poitiers, de La Rochepozay, l'interdit et le fit arrêter, à la requête du procureur du roi, Trinquant, dont il avait outragé la fille. Mais l'archevêque de Bordeaux, Escoubleau de Sourdis, prit sa défense. Rendu à la liberté, Grandier rentra à Loudun en triomphe. Les imaginations s'échauffèrent alors autour de lui, et ses ennemis en profitèrent pour comploter sa perte, surtout après sa liaison secrète avec la belle Madeleine de Brou. Bientôt même, le bruit se répandit que plusieurs religieuses du couvent des Ursulines étaient possédées du démon et qu'elles accusaient Grandier d'avoir usé de maléfices contre elles. Sans entrer dans leur couvent, il lançait par-dessus les murs, disaient-elles, des roses et d'autres fleurs, dont le parfum jetait toutes celles qui venaient à le respirer dans une agitation diabolique. Une information canonique fut ouverte aussitôt, et l'agitation que Richelieu convertit en action criminelle pour satisfaire l'accusé à la juridiction ecclésiastique (1632-1633). Le curé de Loudun fut jugé par une commission extraordinaire, sous la présidence de Laubardemont, conseiller d'État, qui, par sa partialité, assura la condamnation de Grandier, coupable tout au plus d'inconduite. Il fut brûlé vif, à Loudun même.

GRANDIFLORE (du lat. *grandis*, grand, et *flos, oris*, fleur) adj. Bot. Qui a de grandes fleurs : *Magnolier* GRANDIFLORE.

GRANDIFOLIÉ, ÉE (du lat. *grandis*, grand, et *folium*, feuille) adj. Bot. Qui a de grandes feuilles.

GRANDILOQUENCE (*kanss* — rad. *grandiloquent*) n. f. Emploi affecté de grands mots, de grandes phrases.

GRANDILOQUENT (*kan*), **ENTE** (du lat. *grandis*, grand, et *loqui*, parler) adj. Pompeux en paroles, hyperbolique. ‖ On dit aussi GRANDILOQUE.

GRANDIOSE (ital. *grandioso* — du lat. *grandis*, même sens) adj. Imposant par sa grande étendue ou par sa masse : *Le spectacle* GRANDIOSE *de l'océan*. ‖ Qui frappe l'esprit par une noble élévation, par une extrême grandeur : *Une conception* GRANDIOSE.

Le grandiose, n. m. Qui a un caractère de grandeur. [illegible] *L'excès du style orné gâte souvent l'effet du* GRANDIOSE. (P. de St-Victor.)

— ANTON. Médiocre, mesquin.

GRANDIOSEMENT adv. D'une manière grandiose.

GRANDIR v. a. Rendre grand, plus grand : *Le temps* [illegible] *en antiquité*. Faire paraître plus grand : *Le microscope* GRANDIT *les petits objets*.

— Fig. Donner de la grandeur morale : *Les épreuves* [illegible] *fort*. Donner de la force, de l'intensité : GRANDIR *un espoir par des promesses*. Exagérer, faire paraître plus grand : *La peur* GRANDIT *le péril*.

— v. n. Devenir grand ou plus grand, croître en hauteur : *Il y a des hommes qui ne* GRANDISSENT *plus après la jeunesse* (Buff.).

— Fig. Se développer, prendre de l'importance : GRANDIR *en science et en sagesse*.

Se grandir, v. pr. Se rendre plus grand, se lever sa taille : SE GRANDIR [illegible] *des pieds*.

— Fig. Se relever moralement, en honneur, en dignité.

— Mod. Se [illegible] qui lève la tête et soutient le [illegible] Se lit du cheval qui coule ses [illegible].

— ANTON. Amoindrir, atténuer, décroître, diminuer, rétrécir, rabaisser, restreindre.

GRANDIROSTRE (du lat. *grandis*, grand, et *rostrum*, bec) adj. [illegible]

GRAND-ISLAND, [illegible] de l'État de Nebraska (ch. l. [illegible] Platte), 7,536 hab.

GRANDISONANCE (du lat. *grandis*, grand, et *sonare*, parler) n. f. Syn. peu usité de GRANDILOQUENCE. *Il ne faut pas confondre le* [illegible] *de parler et le ton de* GRANDISONANCE [illegible].

GRANDISSANT (*ti*), **ANTE** (rad. [illegible]) adj. Qui va en grandissant : *Il est* GRANDISSANT. *Il est de la* GRANDISSANTE.

GRANDISSEMENT (du lat. *grandis*, grand) n. m. Action de rendre plus grand : *Le* GRANDISSEMENT *des* [illegible]. Opération par laquelle on obtient une [illegible] plus ample.

GRANDISSIME (ital. *grandissimo*, superlat. de *grande*) adj. Très grand : *Un spectacle* GRANDISSIME.

GRANDJEAN (Charles-Louis-Théodore), né, baron, général français, né à Nancy en 1768, mort en 1828. Il entra de bonne heure au service, fut employé comme adjudant général aux armées de la Moselle, du Rhin, d'Italie, fut nommé général de brigade (1799) pour le beau fait d'armes de Postrengo, et se signala aux batailles d'Engen-Stockach et de Hohenlinden. Général de division en 1805, il fit les principales campagnes de l'Empire et fut fait prisonnier à Dantzig (1813). Rallié à Louis XVIII, en 1814, il combattit pour Napoléon pendant les Cent-Jours, et fut retraité par la seconde Restauration. Député de Château-Salins en 1821, il ne fut pas réélu en 1824.

GRANDJEAN DE FOUCHY (Jean-Paul), astronome, né à Paris en 1707, mort en 1788. Il acheta une charge d'auditeur des comptes et employa ses loisirs à la culture des lettres et des sciences. Membre, en 1731, de l'Académie des sciences, il en devint, en 1743, secrétaire perpétuel. En 1731, il donnait aux tables astronomiques une forme nouvelle et plus commode. En 1737, il indiqua une nouvelle méthode d'observation pour les passages de Mercure. Enfin, on lui doit l'idée de la méridienne du temps moyen. Il a publié un volume d'*Éloges* des membres de l'Académie des sciences morts depuis 1744 (1761).

GRAND-JONCTION (CANAL), en angl. **GREAT JUNCTION**, canal d'Angleterre, commençant à Brentford, sur la Tamise, et se terminant à Braunston, où il se joint au canal d'Oxford. Longueur, 145 kilomètres.

GRAND-JOUAN, hameau de la Loire-Inférieure, dépendance de la comm. de Nozay ; 100 hab. École nationale d'agriculture. V. ÉCOLE (*Ministère de l'Agriculture*).

GRAND-JUNCTION, ville des États-Unis (Colorado), ch.-l. du comté de Mesa, sur la Grande Rivière, branche du Colorado de l'Ouest ; 2,295 hab.

GRAND LAC SALÉ (en angl. *Great Salt Lake*), lac de l'Amérique du Nord [États-Unis d'Amérique], dans la partie N.-O. de l'État d'Utah, et sur le revers occidental des monts Wasatch, à 1,276 mètres d'altitude. D'une superficie actuelle de 6,110 kilom. carrés (128 kilom. sur 48), c'est la plus vaste nappe amère qui ait subsisté dans l'intérieur du grand bassin d'Amérique, et encore son étendue actuelle, diminuée par l'évaporation, n'est-elle que le dixième de sa superficie aux temps quaternaires. Le lac, qui reçoit plusieurs rivières, parmi lesquelles le Jourdain, émissaire du lac d'Utah, contient quelques petites îles. La vie animale y est représentée seulement par quelques crustacés.

GRAND-LAC-SALÉ (VILLE DU) [en angl. *Salt Lake City* et autref. *Great Salt Lake City*], ville des États-Unis d'Amérique, capitale de l'Utah, à 19 kilom. au S. de l'extrémité méridionale du Grand Lac Salé, et non loin de la rive droite du fleuve Jourdain. La ville, largement et régulièrement bâtie au milieu d'une vaste plaine, doit son existence assez récente (1853) aux mormons, dont elle fut le premier asile. (V. MORMONS.) Une nombreuse population de *gentils* s'est ajoutée depuis à la colonie primitive. La ville a aujourd'hui 44,843 habitants, des usines, un certain commerce, une université et un musée.

GRAND-LÉEZ, comm. de Belgique (prov. de Namur), arrond. admin. et judic. de Namur, sur l'Orneau, affluent de la Sambre ; 2,018 hab. Fabrique de coutellerie.

GRAND-LEMPS (LE), ch.-l. de cant. de l'Isère, arrond. et à 24 kilom. de La Tour-du-Pin ; 1,860 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Distilleries, filature de soie, moulins. Grains, farines, paille de seigle. — Le canton a 13 comm. et 11,775 hab.

GRANDLIEU (LAC DE), lac du départ. de la Loire-Inférieure, à 12 kilom. de Nantes : superficie : 7,000 hectares environ ; faible profondeur (2 m. au plus). Véritable marais, alimenté par les rivières Boulogne, Ognon, Tenu, et formé, selon la tradition, au VIe siècle, sur l'emplacement du bourg d'Herbadilla ou Herbauge, par une inondation de la Loire, le lac de Grandlieu reçoit encore, à marée haute, les eaux du fleuve qui remontent l'Acheneau, son déversoir. Pêche ; élevage des canards.

GRAND-LIVRE n. m. Se dit de la liste qui contient tous les créanciers de l'État. ‖ On dit aussi et on écrit (sans trait d'union) : *Le* GRAND LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE. Pl. *Des* GRANDS-LIVRES.)

— REM. En T. de comptab., l'expression *grand livre*, employée par opposition à celle de *journal*, s'écrit sans trait d'union. V. LIVRE.

GRAND-LUCÉ (LE), ch.-l. de cant. de la Sarthe, arrond. et à 21 kilom. de Saint-Calais, sur un coteau dominant la Veuve, affluent droit du Loir ; 2,012 hab. Tramways de la Sarthe (Le Mans à La Chartre). Commerce d'huiles, de chiffons et de laines. Château du XVIIIe siècle. — Le canton a 8 comm. et 8,565 hab.

GRANDMAISON (Pierre-Charles-Armand Loyseau de), érudit français, né à Poitiers en 1821. Élève de l'École des chartes, il a été attaché, en 1850, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale et nommé, deux ans plus tard, archiviste de Tours. Il a publié un grand nombre de documents et de travaux relatifs à la Touraine.

GRAND'MAMAN (le *grand*, et *maman*) n. f. Syn. enfantin de GRAND'MÈRE. ‖ Pl. *Des* GRAND'MAMANS.

GRAND'MÈRE (de *grand'* et *mère*) n. f. Mère du père ou de la mère : GRAND'MÈRE *paternelle, maternelle*. Pl. *Des* GRAND'MÈRES. ‖ On dit quelquef. MERE-GRAND.

— Fam. Vieille femme. ‖ *Conte de grand'mère*, Conte naïf comme les vieilles femmes en font aux enfants.

Grandmesnil.

GRANDMESNIL ou **GRAND-MÉNIL** (Jean-Baptiste-Étienne-Antoine de Fatouville, comédien français, né et mort à Paris (1757-1816). D'abord avocat, puis conseiller de l'amirauté en 1765, il quitta Paris lors de la dissolution du Parlement (1771), se rendit à Bruxelles, où il entra au théâtre (1772), joua à Bordeaux, et quitta la scène de 1780 à 1790. Il fut alors admis à la Comédie-Française, dont il fit partie jusqu'en 1811. Comédien hors ligne, plein de verve, de chaleur, il excellait surtout dans les pièces de Molière. Il avait été nommé, en 1795, professeur au Conservatoire, et, en 1796, membre de la troisième classe de l'Institut.

GRAND'MESSE n. f. Messe solennelle chantée. ‖ Pl. *Des* GRAND'MESSES.

Grand Mogol (LE), opérette bouffe en quatre actes, paroles de Chivot et Duru, musique d'Edmond Audran (1877). — Une petite saltimbanque parisienne, débarquée on ne sait comment dans les Indes, finit par épouser un des plus opulents souverains de ces contrées. La pièce, amusante, est accompagnée d'une partition à la musique aimable et pleine d'entrain.

GRANDMONT, flibustier français du XVIIe siècle, né à Paris, mort en 1681. Devenu, avec Van Horn et Laurent de Graff, un des chefs des « Frères de la Côte », il s'empara de Maracaïbo en 1678, de Puerto-Cavello en 1679, de La Vera-Cruz en 1683, de Campêche en 1681. Apprenant, à son retour à Saint-Domingue, qu'il était nommé lieutenant du roi dans la partie sud de l'île, il entreprit, avant l'arrivée de son brevet, une dernière course. Il partit, et, depuis lors, on n'entendit plus jamais parler de lui.

Grandmont ou **Grammont** (ORDRE ET ABBAYE DE). En 1076, saint Étienne de Muret fonda, sur la montagne de Muret, voisine de Limoges, une association d'ermites qui, après sa mort, alla s'établir au *désert de Grandmont* situé également dans le Limousin. Là, un monastère fut fondé (1124), qui devint chef d'ordre, en 1156, lorsque le pape Adrien IV approuva la règle de ces nouveaux religieux. Jean XXII l'érigea en abbaye (1317). Les membres de cet ordre, appelés généralement *grandmontains* et aussi *bons-hommes*, portaient une robe de bure noire et un scapulaire avec un capuce pointu, de même étoffe et de même couleur. Leur règle primitive, fort austère, fut mitigée par Innocent IV, en 1245. Le relâchement s'étant introduit parmi eux, le P. Frémont établit, en 1642, une réforme dont les partisans prirent le nom de *grammontains de l'étroite observance*. L'ordre fut supprimé en 1769. Ses religieux ont bien mérité de l'industrie française, par l'essor qu'ils donnèrent à la fabrication des émaux.

Il y avait aussi des religieuses grandmontaines ; leur costume était noir et leur règle très sévère. Leurs principales maisons se trouvaient dans le Limousin.

Au XIIe siècle, des grandmontains fondèrent, près de Lodève, l'abbaye de Saint-Michel de Grandmont, qui fut supprimée lors de la Révolution.

GRANDMONTAIN, AINE (*tin, tèn'*) n. Religieux, religieuse de l'ordre de Grandmont. ‖ On dit aussi GRANDMONTIN, INE, GRAMMONTAIN, AINE et GRAMMONTIN, INE.

GRANDMOUGIN (Charles-Jean), poète et auteur dramatique français, né à Vesoul (Haute-Saône) en 1850. Il abandonna le droit pour les lettres et obtint un emploi aux archives du ministère de la guerre. Poète au talent élevé, à la forme parnassienne, il a publié : *les Siestes* (1873); *Nouvelles poésies* (1880) ; *Poèmes d'amour* (1881) ; *la Vouivre*, poème franc-comtois (1884) ; *Rimes de combat* (1886) ; *A pleines voiles* (1888) ; *le Naufrage de l'amour* (1889) ; *les Chansons du village* (1890) ; *Terre de France* (1895) ; *Visions chrétiennes* (1899) ; etc. On lui doit aussi des drames en vers, *Prométhée* (1878) ; *Orphée* (1888) ; *Aryénis* (1891) ; *le Christ* (1892) ; *l'Empereur* (1893) ; *l'Enfant Jésus* (1896) ; des livrets d'opéras : *le Tasse*, musique de Godard ; *Lazare*, musique de Pugno ; *la Vierge*, musique de Massenet (1880) ; *Tronne*, musique de Lefèvre (1885) ; *Mazeppa*, avec Hartmann, musique de Mme de Grandval (1892) ; *Hulda*, musique de Franck (1894) ; etc. Parmi ses livres en prose, nous citerons : *Contes d'aujourd'hui* (1881) ; *Medjour* (1893) ; etc.

GRANDOLA, ville du Portugal (Estrémadure [distr. de Lisbonne]), sur le rio Corona, affluent du Sado ; 2,700 hab.

GRAND-ONCLE n. m. Frère du grand-père ou de la grand'mère. ‖ *Des* GRANDS-ONCLES.

GRAND-ORIENT, bâtiment situé à Paris, rue Cadet, et où se réunit le conseil suprême et symbolique, dit *Grand Orient*, de la franc-maçonnerie du rit français.

— n. m. Symbole de ce rit.

GRANDOUL n. m. Nom vulgaire de la gelinotte.

GRAND-OURS (LAC DU) ou **GRAND LAC DE L'OURS**, vaste bassin d'eau douce de l'Amérique du Nord, dans le Nord-Ouest canadien ; superficie, environ 50,000 kil. carr. Eaux limpides, profondes, gelées d'octobre à la mi-juillet ; il s'écoule dans le Mackenzie par une grosse rivière de 130 kilom., qui est un rapide continuel.

GRAND-PÈRE n. m. Aïeul, père du père ou de la mère : GRAND-PÈRE *paternel, maternel*. ‖ Pl. *Des* GRANDS-PÈRES.

— Fam. Homme avancé en âge.

— Par ext. Se dit des animaux mâles, ici, on supprime le trait d'union) : *Les juments produisent des poulains qui ressemblent assez aux* GRANDS PÈRES. (Buff.)

Grand-père (L'ART D'ÊTRE), recueil de vers, par Victor Hugo (1877). — Ce titre, qu'on lui reprocha, Victor Hugo sans doute, le mit à son livre en souriant, puisque tout l'art du grand-père ne consiste qu'à aimer et à gâter ses petits-enfants. Père, Victor Hugo avait, dans ses anciens recueils, exprimé toutes les joies de la paternité avec une tendresse grave et forte ; grand-père, sa tendresse s'est faite plus douce, plus ingénue, plus naïve. Il est juste de relever çà et là quelques puérilités, quelques traits de mignardise. Mais aussi combien de pièces expriment avec un charme délicieux les grâces innocentes de l'enfance, ses premiers jeux, ses légers caprices, tout cet éveil de jeunes âmes qui naissent à la vie !

GRANDPERRET (Michel-Étienne-Anthelme-Théodore), magistrat français, né à Caluire (Rhône) en 1818, mort à Paris en 1890. D'abord avocat à Lyon, il entra, en 1845, dans la magistrature, devint procureur général à Orléans en 1861 et passa, en 1867, à la cour de Paris, avec le titre de conseiller d'État. Il eut à requérir dans plusieurs causes célèbres, représenta le ministère public dans la haute cour qui jugea, à Blois, Pierre Bonaparte, accusé d'avoir assassiné Victor Noir (1870). Garde des sceaux dans le cabinet Palikao (10 avr.-4 sept. 1870), il rentra, après la chute de l'Empire, dans la vie privée. Il n'en sortit qu'en 1877, époque où il fut élu sénateur inamovible.

GRANDPRÉ, ch.-l. de cant. du dép. des Ardennes, arrond. et à 17 kilom. de Vouziers, sur l'Aire, affluent de l'Aisne ; 1,052 hab. Ch. de f. Est. Exploitations de phosphates. Non

loin de la ville, défilés de l'Aire, qui constituent un des plus importants passages de l'Argonne. Belle église des XVe et XVIe siècles. — Le canton a 19 comm. et 7.208 hab.

GRANDPRÉ (César DE), généalogiste français, né à Grandpré vers la fin du XVIe siècle. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *le César armorial* ou *Recueil des armes et des blasons de toutes les illustres, principales et nobles maisons de France* (1645), plusieurs fois réédité.

GRAND-PRESSIGNY (LE), ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Loche, au confluent de l'Egronne et de la Claise; 1.637 hab. Ch. de f. Orléans. - Carrières de pierres dures. Restes d'un château de la Renaissance. — Le canton a 9 comm. et 8.280 hab.

GRAND-QUEVILLY, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 5 kilom. de Rouen, non loin de la Seine; 2.132 hab. Ch. de f. Ouest. Filature et tissage de coton, château du XVIIIe siècle. Restes de la chapelle romane de Saint-Julien; ancienne léproserie.

GRAND-RAPIDS, ville des Etats-Unis (Michigan), ch.-l. du comté de Kent, sur la Grande Rivière; 60 280 hab. Carrières de gypse; minoteries, fonderies, scieries de bois et de pierre. Centre de neuf lignes de chemins de fer.

GRAND'REPASSE n. f. Couverture marquée de dix barres. ‖ Pl. *Des* GRAND'REPASSES.

GRANDRIEU, ch.-l. de cant. de la Lozère, arrond. et à 31 kilom. de Mende, sur la lisière des plateaux granitiques qui portent ce nom, au-dessus de la riviere du *Grandrieu*, sous-affl. de l'Allier; 1.655 hab. Eglise du XIIIe siècle. Forêts de pins. — Le canton a 8 comm. et 6.257 hab.

GRANDRIF, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 10 kilom. d'Ambert, sur le ru des Girardes, affluent de la Dore; 1.209 hab. Source minérale. Féculeries.

GRANDRIS, comm. du Rhône, arrond. et à 27 kilom. de Villefranche, près de l'Azergues; 2.020 hab. Toiles.

GRAND-SERRE (LE), ch.-l. de cant. de la Drôme, arrond. et à 46 kilom. de Valence; 1.438 hab. Ch. de f. de la Drôme. Culture du mûrier, commerce de bœufs. Fabrique d'outils, de draps dits *ratines de Vienne*. Eglise des XIIIe et XVe siècles. Restes d'un château fort appelé naguère *Castrum Serris*. — Le canton a 12 comm. et 11.380 hab.

GRANDSON ou **GRANSON** (en lat. *Grandisonium*, en allem. *Gransee*), ville de Suisse (cant. de Vaud), sur le lac de Neuchâtel; 1.762 hab. Fabrique de cigares.

Le *château de Grandson*, centre d'une seigneurie puissante au moyen âge, occupé en 1175 par les Bernois, fut pris par le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui en massacra la garnison. A la nouvelle de ce massacre, toute la Suisse s'émut. L'armée confédérée de Fribourg, de Berne, de Soleure, de Schwytz, s'avança vers l'armée bourguignonne au cri de : Granson! Granson! L'armée de Charles le Téméraire avait peine à se déployer en bataille quand on entendit retentir les sons des deux trompes gigantesques : *le taureau d'Uri* et *la vache d'Unterwalden*, qui annonçaient l'arrivée des bataillons d'Uri, d'Unterwalden et de Lucerne. Le mouvement de retraite ordonné par Charles le Téméraire se changea bientôt en déroute. Les Suisses s'emparèrent des trésors du duc au milieu desquels se trouvaient un trône d'or, le collier de la Toison d'or, le sceau ducal et le fameux diamant le Sancy (2 mars 1476).

GRANDS-PARENTS n. m. pl. Le grand-père, la grand'mère, le grand-oncle, la grand'tante.

GRAND'TANTE (de *grand*, et *tante*) n. f. Sœur du grand-père ou de la grand'mère. ‖ Pl. *Des* GRAND'TANTES.

GRAND-TEINT n. m. Teinture de première qualité.
— Adjectiv. Qui est teint avec des substances de première qualité : *Indiennes* GRAND-TEINT.

GRAND TRUNK CANAL, canal d'Angleterre, long de 150 kilom, allant de Prestonbrook et du canal Bridgewater (qui vient de Manchester et de la Mersey) jusqu'à Cavenisch Bridge, sur le Trent, au confluent du Derwent.

GRAND-VABRE, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 35 kilom. de Rodez, sur le Dourdou de Conques, affluent du Lot; 1.083 hab. Mine de zinc.

GRANDVAL (Nicolas RACOT de), musicien français, né et mort à Paris (1676-1753), fut attaché comme maître de musique à une troupe de comédiens et fit jouer, à Rouen, *le Valet astrologue* (1697). Il composa pour la Comédie-Française la musique des divertissements d'une quarantaine de pièces, dont la dernière, *l'Heureux indiscret*, fut représentée en 1751. Il a publié un recueil de cantates (1729), et un *Essai sur le bon goût en musique* (1732). Comme écrivain, il a encore donné un poème en argot intitulé *Cartouche* (1727), et quelques pièces de théâtre.

GRANDVAL (François-Charles-Nicolas RACOT de), comédien et auteur dramatique français, né et mort à Paris (1710-1784). Il débuta à la Comédie-Française en 1729. Doué d'une physionomie expressive, d'une souplesse étonnante, il jouait les rôles les plus divers avec un égal talent. A l'arrivée de Lekain (1750), il dut lui céder les premiers emplois de la tragédie, se réservant ceux de haut comique, dans lesquels il était sans rival. Il prit sa retraite en 1768. On a de lui des pièces de théâtre en vers, où l'on trouve de l'esprit et beaucoup de gaieté, mais une excessive liberté de langage : *Agathe* ou *les Deux biscuits* (1752); *l'Eunuque* ou *la Fidèle Infidélité*, parade (1750); *Léandre-Nanette*, parade (1756); *la Nouvelle Messaline*, tragédie burlesque (1752); etc. — Sa femme, *Marie-Geneviève* DUPRE, née et morte à Paris (1711-1783), montra dans la comédie un talent souple et fin, et prit sa retraite en 1760.

GRANDVAL (Marie-Félicie-Clémence DE REISET, vicomtesse DE), musicienne française, née au château de la Cour-du-Bois (Sarthe) en 1830. Elle s'est distinguée dans les genres les plus divers. Elle a donné au théâtre : *le Sou de Lise* (1860), sous le pseudonyme de CAROLINE BLANGY; *les Fiancés de Rosa* (1863), sous le pseudonyme de CLÉMENCE VALGRAND; *la comtesse Eva* (1864); *la Pénitente* (1868); *Piccolino* (1869); *Mazeppa*, grand opéra (1892). Ajoutons : *la Forêt*, poème dramatique (1875); *Sainte Agnès*, oratorio (1876); *la Fille de Jaïre*, scène lyrique (1879); *Jeanne d'Arc*, scène lyrique Parmi ses autres ouvrages, il faut surtout signaler une messe à 3 voix; un *Stabat Mater*; des *Esquisses symphoniques* (1874); etc.

GRANDVILLARS, comm. du Territoire de Belfort, arr. et à 14 kilom. de Belfort, sur l'Allaine; 2.139 hab. Ch. de f. Est. Tréfilerie de fils de fer et fabrique de vis à bois; bonneterie. Elevage de moutons, apiculture.

GRANDVILLE (Jean-Ignace-Isidore GÉRARD, dit), dessinateur et caricaturiste français, né à Nancy en 1803, mort à Paris en 1847. Fils d'un peintre en miniature, Nature fine et délicate, où dominait l'esprit d'observation, il a fidèlement reproduit les ridicules de son temps, d'une manière toute personnelle, avec le parti pris qui finit, chez lui, par dégénérer en manie, de donner la physionomie, les vices et les passions de l'homme, d'abord aux animaux et aux plantes, puis à toutes sortes d'objets.

Ses premiers dessins furent des lithographies : *le Dimanche d'un bon bourgeois* ou *les Tribulations de la petite propriété, les Amusements de l'enfance, les Plaisirs de la jeunesse, les Jouissances de l'âge mûr*, et *les Passe-temps de la vieillesse*. Il se révéla d'une manière plus originale dans les *Métamorphoses du jour* (1828), qui commencèrent sa popularité; c'étaient des types d'hommes connus, représentés avec des figures d'animaux. Après la révolution de Juillet, l'artiste donna, dans « la Caricature » ou « le Charivari » : *le Mât de Cocagne, le Convoi de la Liberté, la Basse-cour*, etc. Les lois de septembre vinrent couper les ailes à cet esprit indépendant. C'est alors qu'il donna, dans le « Magasin pittoresque » : la *Physionomie du chat*, puis les *Têtes d'hommes et d'animaux comparées, le Carnaval du riche* et *le Carnaval du pauvre*, etc.

Grandville.

Granville a illustré un grand nombre d'ouvrages; entre autres, les fables de La Fontaine. Citons aussi un *Robinson, La Bruyère, Don Quichotte, les Voyages de Gulliver*, les *Fables de Florian, les Chansons de Béranger, Jérôme Paturot, les Cent proverbes, Voyage où il vous plaira*, les *Fleurs animées*, et enfin les *Etoiles*.

GRANDVILLERS, comm. des Vosges, arrond. et à 18 kilom. d'Epinal, sur l'Arentelle; 1.041 hab. Féculerie.

GRANDVILLIERS, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 30 kilom. de Beauvais, entre la Somme et le Thérain, affluent de l'Oise; 1.647 hab. Ch. de f. Nord. Fabriques de brosses, chandelles, machines agricoles; église du XVIe siècle. — Le canton a 23 comm. et 8.496 hab.

GRANE, comm. de la Drôme, arrond. et à 36 kilom. de Die, sur la Grenette, affluent de la Drôme; 1.769 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Filature et moulinage de soie. Moulins.

GRANÉ, une des hamadryades.

GRANELLESCHO (*nèl'-lè-sko* — mot ital., dérivé de *granello*, sot, dimin. de *grano*, grain) n. m. Membre d'une société littéraire fondée à Venise en 1710, dans le but de s'opposer aux progrès de mauvais goût. ‖ Pl. GRANELLESCHI.

GRAÑEN, bourg d'Espagne (Aragon [prov. de Huesca]), sur l'Isuela, sous-affluent de l'Ebro par la Sègre; 3.120 hab.

GRANET (François-Marius), peintre français, né et mort à Aix (1775-1849). Elève de Constantin et de David, il se fit connaître par son tableau : *la Nef du cloître des Feuillants*, remarquable par la couleur et les effets de clair-obscur, puis partit pour l'Italie avec le comte de Forbin. De Rome, il envoya à Paris deux toiles, *l'Intérieur de l'église San-Martino-in-Monte*, et *Une des grottes de l'Ara-Cœli*. Son *Chœur des capucins de la place Barberini* fit sensation dans toute l'Europe. Nommé conservateur adjoint des musées royaux en 1824, il devint membre de l'Institut, puis conservateur du musée de Versailles sous Louis-Philippe. Destitué en 1848, il se retira dans sa ville natale. En mourant, il légua ses œuvres d'art à la ville d'Aix, qui en a formé le « Musée Granet ». Nous citerons de lui : *la Cenci conduite au supplice; Saint Louis délivrant des prisonniers français à Damiette; le Peintre Sodoma porté à l'hôpital*, etc., et enfin cette page magnifique : *Poussin, avant d'expirer, recevant les soins du cardinal Massimo*.

GRANET (Etienne-Armand-Félix), homme politique français, né à Marseille en 1849. Secrétaire de la commission départementale des Bouches-du-Rhône après le 4 septembre 1870, il devint secrétaire général de la Lozère en 1876, de l'Hérault en 1877, préfet de la Lozère (1877), puis de la Vienne (1879), directeur du personnel au ministère de l'intérieur en 1880. Elu député d'Arles en 1881, et, en 1885, il devint ministre des postes et télégraphes dans le cabinet Freycinet (janv. 1886), puis dans le cabinet Goblet jusqu'en mai 1887. Réélu député à Marseille en 1889, il rentra dans la vie privée, en 1893.

GRANETTE (*nèt'* — du lat. *granum*, graine) n. f. Nom vulgaire de diverses renouées, notamment de la renouée de Tartarie.

GRANGE (*granj'* — du bas lat. *grania* ou *granica*; de *granum*, grain) n. f. Bâtiment où l'on emmagasine les céréales en gerbes.
— *Batteur en grange*, Ouvrier agricole qui bat le blé dans les granges.
— Nom des chalets dans lesquels on fabrique le fromage de Gruyère.
— ENCYCL. Les *granges*, telles qu'on les édifie dans les fermes d'une certaine importance, sont de grands bâtiments, de 7 à 8 mètres de hauteur et de 18 à 20 mètres de profondeur. Les portes sont assez hautes et larges pour permettre l'accès des voitures chargées de gerbes. Le sol est, en général, de terre battue; les murs sont enduits de chaux et les portes suspendues sur des roulettes. L'aeration est assurée par des meurtrières grillagées.
— *Grange anglaise*. On donne ce nom à une construction suffisamment grande pour contenir toute la récolte d'une moisson. Une batteuse est disposée sur l'un des côtés du bâtiment. Une porte à deux battants permet d'accéder à une cour entourée de murs, dite *cour des meules*, où sont montées des meules de céréales en gerbes.
— *Grange à maïs*. La grange à maïs est généralement rectangulaire et garnie, dans l'intérieur, de fils métalliques tendus d'un côté à l'autre, sur lesquels on suspend les épis.

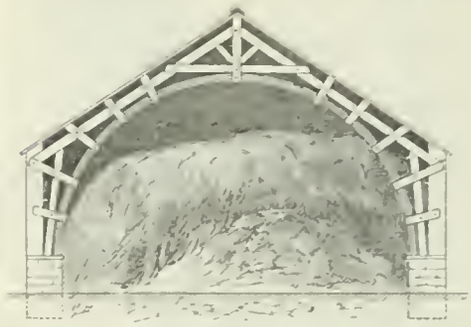
Coupe d'une grange

Des ouvertures latérales, garnies de persiennes mobiles, permettent de ventiler convenablement l'intérieur de la grange, chose indispensable pour la conservation des épis.

GRANGÉ (Pierre-Eugène BASTÉ, dit **Eugène**), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1810-1887). Il débuta, en 1830, aux Funambules par une pantomime : *les Chevaliers d'industrie*. Depuis, cet écrivain spirituel et d'une extraordinaire fécondité fit représenter, le plus souvent en collaboration, un grand nombre de vaudevilles, de drames, d'opéras-comiques, de revues, etc. Nous nous bornerons à citer : *les Bohémiens de Paris* (1843), *un Mari qui se dérange* (1846); *les Chevaliers du lansquenet* (1850); *le Carnaval des maris* (1853); *les Crochets du père Martin* (1858); *le Punch Grassot* (1858); *les Chevaliers du pince-nez* (1859); *Brouillés depuis Wagram* (1861); *la Mariée du mardi gras* (1861), dont le succès fut très grand; *les Diables roses* (1864); *La consigne est de ronfler* (1866); *le Moulin du Vert-Galant* (1876), musique de Serpette; *le Mariage de Groseillon* (1881); etc. Président à diverses reprises du Caveau, Grangé a composé un grand nombre de chansons, dont un recueil a paru sous le titre de *Versailleuses* (1871).

GRANGEAJE (*jaj'* n. m. Cout. anc. Affermage d'une terre au prix de la moitié des fruits.

GRANGÉE (*jé*) n. f. Econ. rur. Ce que contient une grange pleine : *Une* GRANGÉE *de blé*.
— Bot. Genre de composées astérées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles alternes, découpées, à fleurs jaunes réunies en capitules terminaux ou latéraux. (On en connaît vingt espèces, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.)

GRANGEGORMAN, paroisse d'Irlande (Leinster [comté de Dublin]); 6.980 hab. Penitencier de femmes.

GRANGÉINÉ, ÉE (*jé*) adj. Bot. Qui ressemble à une grangée.
— n. f. pl. Sous-tribu de composées astérées, ayant pour type le genre *grangée*. — *Une* GRANGÉINÉE.

GRANGELLE (*jèl'*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la grangée.

GRANGEMOUTH, ville maritime (Ecosse [comté de Stirling]), sur le Carron, près de son embouchure sur le Forth; 6.535 hab. Constructions navales, corderie.

GRANGER (*jé*, ÈRE ou **GRANGIER** [*ji-é*, ÈRE [rad. *grange*]) n. Nom donné dans certains pays aux fermiers ou aux métayers. (Ouvrier qui serre le blé dans la grange.

GRANGER (Philippe-Pierre), acteur, né à Paris en 1744, mort à Vernon en 1825. Il débuta avec succès au Théâtre-Français (1763) et fut attaché, de 1782 à 1790, au Théâtre-Italien. Il devint ensuite directeur du théâtre de Rouen, et, en 1819, professeur au Conservatoire. Il excellait, en général, dans le haut comique.

GRANGER (Anne-Eugénie-Pauline ROSIER, dite **Pauline**), actrice, née à Paris en 1833. Fille d'un notaire, elle entra au Conservatoire, et débuta en 1853 à l'Odéon. Admise à la Comédie-Française en 1856, elle la quitta en 1857, pour aller jouer au Vaudeville, puis à Bruxelles (1860). Rentrée à la Comédie-Française en 1861, sociétaire en 1883, elle prit sa retraite en 1895, après avoir tenu avec un grand talent l'emploi des soubrettes, puis celui des duègnes du répertoire.

GRANGERET DE LAGRANGE (Jean-Baptiste-André), oriental ste, né à Paris en 1790, mort en 1859. Il étudia l'arabe et le persan sous Sylvestre de Sacy, devint, en 1824, sous-bibliothécaire à l'Arsenal, puis fut correcteur de typographie orientale à l'Imprimerie royale. Nous citerons de lui : *les Arabes en Espagne* (1824); *Défense de la poésie orientale* (1826); *Anthologie arabe* ou *Choix de poésies inédites*, traduites pour la première fois (1828).

GRANGÉRIE (*jé-ri*) n. f. Genre de rosacées chrysobalanées, comprenant des arbres de l'île de la Réunion et de l'Afrique tropicale orientale.

GRANGERIE (*je-ri*) n. f. Petite ferme exploitée de compte à demi avec le propriétaire par un fermier. (On dit plutôt MÉTAIRIE.) Profession de granger ou de métayer.

GRANGES, comm. du départ. des Vosges, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Dié, sur la Vologne, affluent de la Moselle; 3.689 hab. Ch. de f. Est. Fabrique de calicot et de cretonnes; carrière de granit.

GRANGES-DE-PLOMBIÈRES, comm. du départ. des Vosges, arrond. et à 16 kilom. de Remiremont, formé de villages disperses sur un petit plateau dominant l'Augrogne, sous-affluent de la Saône par la Lanterne; 1.212 hab. Carrières de pierre et de lave. Taillanderie.

GRANGIER (Jean), érudit français, né à Châlons-sur-Marne vers 1576, mort à Paris en 1613. Il fut professeur de rhétorique et principal des collèges (Harcourt et de Beauvais, recteur de l'Université (1611) et professeur d'éloquence latine au Collège royal de France (1617). Il était un remarquable orateur, mais un insupportable pédant. C'est lui que Cyrano de Bergerac, son élève, a représenté sous le nom de GRANGER, dans *le Pedant joué*.

GRANIER [illegible] française, née à Paris [illegible]

Jeanne Granier.

[illegible] à Bruxelles, au [illegible] à la [illegible] aux Variétés, [illegible] aux Bouffes, aux Nouveautés, à l'Ambigu, à l'Opéra-Comique, aux Variétés, à [illegible] (1888), aux Bouffes, aux Nouveautés, à l'Eldorado, à l'Opéra-Comique, aux Variétés, à [illegible] *le Pâtre*, [illegible] *Jeu*, [illegible] *Marcheur*; etc.

GRANIER DE CASSAGNAC. Biogr. V. CASSAGNAC.

GRANIFÈRE (du lat. *granum*, *grani*, grain, et *ferre*, porter) adj. Se dit du calice de certaines fleurs qui porte un grain ou graines.

GRANIFORME (du lat. *granum*, *grani*, graine, et de *forma*) adj. Hist. nat. Qui a la forme et le volume d'un grain de blé.

GRANIQUE. Géogr. anc. Fleuve côtier de l'Asie Mineure, dans [illegible] de l'Ida et se jetant dans la Propontide. Auj. [illegible]

Granique (PASSAGE et BATAILLE DU), première étape d'Alexandre dans sa campagne contre les Perses (334 av. J.-C.). L'armée du conquérant ne se composait guère que de 30 000 hommes de pied, et de 4.000 ou 5.000 cavaliers. Les Perses, au nombre de 100 000 hommes de pied et de 20 000 cavaliers, attendirent Alexandre sur les bords du Granique. Alexandre ne balança point à hasarder le passage de vive force. Il s'avança donc et fit déployer sa [illegible] à droite et à gauche, pour former la phalange sur une ligne de huit sections, avec la profondeur ordinaire [illegible] hommes. Ce fut à sa droite, où le gué était le plus spacieux, qu'il se proposa de porter ses plus grands efforts. Mémnon, voyant par la disposition d'Alexandre que les plus grands efforts porteraient sur sa gauche, s'y plaça lui-même avec ses meilleures troupes. Du côté des Macédoniens, Ptolémée entra le premier dans le fleuve, suivi de deux corps de cavalerie et des hypaspistes. En même temps, Alexandre traversait en biais le fleuve, au-dessus [illegible] de Ptolémée. Les Perses résistèrent d'abord [illegible] à l'abord de la phalange macédonienne, [illegible] en désordre. Ils avaient perdu 2 [illegible] hommes de pied, et un nombre presque égal de [illegible] la perte des Macédoniens ne s'éleva, dit-on, qu'à [illegible] fantassins et à 25 cavaliers.

Granique (LE PASSAGE DU), tableau de Ch. Lebrun. V. [illegible] *Batailles d'*.

GRANIT [illegible] — de l'ital. *granito*, [illegible] d'après les autres — de [illegible], [illegible], [illegible] *a grains*) n. m. Géol. [illegible] l'agrégat de grains de [illegible] a. GRANIT *rose*. GRANIT *gris*. [illegible] GRANIT.

— *Géol.* [illegible], en Belgique, à un calcaire [illegible] de nombreux débris fossiles, transformés [illegible] le [illegible] spathique.

— Technol. [illegible] à la tranche des livres, qui [illegible] avec du granit.

— Archéol. *Dr.* [illegible] *granit*. Drap dont l'envers est uni, [illegible] espacés dont la [illegible] On l'appelle [illegible].

— Encyclopédie. Le *granit* [illegible] roche d'origine ignée, composée essentiellement de quartz, de feldspath et de mica. Mais on prend [illegible] variétés, qui se [illegible] par la grosseur du grain et la couleur des éléments. Le quartz s'y trouve en petites masses grises et vitreuses, [illegible] blanches ou rosées et le mica en paillettes [illegible] et brunâtres ou bleu blanchâtre avec [illegible]. Au moment de la formation du granit, le mica paraît s'être séparé le premier de sa masse [illegible] feldspath se serait formés ensuite et le quartz serait [illegible] le dernier. Le mica est parfois remplacé par amphibole. Le quartz du granit contient une quantité considérable d'inclusions liquides, constituées par de l'eau ou de l'acide carbonique, et alignées en traînées qui peuvent traverser plusieurs grains de quartz. Il contient en moyenne 68 p. 100 de silice.

L'une grande partie du granit paraît résulter de la solidification de la croûte terrestre, mais de nombreuses variétés sont d'origine éruptive. L'altération du granit donne une roche extrêmement meuble, qui est l'*arène*.

Construit. Le *granit* est couramment employé comme pierre de construction, dans les pays où il constitue le sol. A Paris, on l'utilise principalement pour les dalles et bordures de trottoirs.

GRANITAIRE (*ter'*) adj. Qui est de la nature du granit.

GRANITÉ n. m. Sorte d'étoffe de laine à gros grain.

GRANITE n. m. adj. Confis. Se dit d'une sorte de glace plus granulée, plus maigre et moins sucrée que les autres.

GRANITE n. m. Géol. V. GRANIT.

GRANITELLE (*tèl'* — de l'ital. *granitello*, même sens) n. m. Nom donné par Delamétherie à une variété de granit à éléments très petits. (Abusivement, les marbriers appellent *marbre granitelle* une variété de calcaire dont le grain a l'aspect de celui du granit.)

GRANITER v. a. Peindre un mur, une façade, de façon à imiter le granit : GRANITER *des stucs*.

GRANITEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui contient du granit, qui est composé de granit : *Sable* GRANITEUX.

GRANITI, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile [prov. de Messine]); 2.076 hab.

GRANITIER (*ti-é*) n. m. Ouvrier qui travaille le granit et aussi le marbre granitelle.

GRANITIQUE (*tik'*) adj. Qui est formé de granit : *Roche* GRANITIQUE.

GRANITITE n. f. Variété de granit, caractérisée par la présence du mica noir ou biotite, et contenant à la fois du feldspath orthose et du feldspath oligoclase. (C'est le plus abondant dans l'écorce terrestre.)

GRANITOÏDE (de *granit*, et du gr. *eidos*, aspect) adj. Qui a l'apparence du granit : *Structure* GRANITOÏDE.

GRANITONE (rad. *granit*) n. m. Nom par lequel on désigne les belles variétés d'euphotide de la Toscane.

Le Passage du Granique, d'après Lebrun.

GRANITOPHYRE n. m. Roche cristalline, appelée aussi PORPHYRE GRANITOÏDE. (C'est un granit dont l'aspect est porphyroïde, et il présente de grands cristaux de feldspath noyés dans une pâte à grain fin, nettement cristalline.

GRANIUS (Quintus), Romain célèbre par son esprit caustique. Il était, vers l'an 120 av. J.-C., simple employé aux recettes publiques, mais sa réputation d'homme d'esprit était telle que la meilleure société de Rome lui faisait bon accueil. Son nom finit même par passer en proverbe. Cicéron cite plusieurs de ses bons mots.

GRANIVORE (du lat. *granum*, *grani*, grain, et *vorare*, manger) adj. Qui se nourrit de graines : *Les passereaux conirostres sont essentiellement* GRANIVORES.

Granivore

— n. m. Zool. Sous-genre de bruants, comprenant trois espèces habitant l'hémisphère boréal et dont l'espèce type est le bruant à tête noire *granativora melanocephala*, de l'Europe méridionale et orientale.

GRANJA (LA) ou **SAN ILDEFONSO**, ville d'Espagne

Palais royal de La Granja.

(Vieille-Castille [prov. de Ségovie]), sur un affluent de l'Eresma; 3.601 hab. *Palais royal de La Granja*, résidence d'été des rois d'Espagne, située au pied des Montes Carpetanos (sierra de Guadarrama). Bâtie par Philippe V, La Granja présente quelques ressemblances avec Versailles, par l'ordonnance du palais et des jardins. La désolation des environs fait ressortir les ombrages et les nappes d'eau de cette agréable résidence.

GRANJA, ville maritime des États-Unis du Brésil (prov. de Ceara), sur le fleuve côtier Camocim. Excellent port.

GRANJA de Torrehermosa, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]); 3.500 hab.

GRANJA, station balnéaire de Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho [district de Porto]). Bains de mer.

GRANJON (Robert), fondeur en caractères et graveur français du XVIe siècle. Imprimeur à Paris (1551), puis à Lyon (1558), où il grava des poinçons pour l'impression de la musique, il s'adonna ensuite à la gravure des caractères orientaux à Rome, puis, de retour à Paris, perfectionna les caractères grecs. Ses meilleures impressions sont : la traduction des *Satires*, d'Horace; *les Quatre Évangiles*; etc.

GRANNUS, divinité topique de la Gaule, dont le nom se trouve souvent associé, dans les inscriptions gallo-romaines, à celui d'Apollon, et que César cite parmi les grands dieux des Gaulois.

GRANO n. m. Ancienne monnaie de l'île de Malte, valant 6 piccioli ou 9 centimes. || Ancienne monnaie de Naples, qui valait 1 centième de ducat.

GRANOF, ville de la Russie d'Europe (Podolie), au confluent de la Verbitcha et du Bourlak; 3.500 hab.

GRANO-LAMELLAIRE adj. Qui est composé de grains, avec des indices sensibles de joints naturels.

GRANOLIPARITE n. f. Variété de granit d'origine éruptive et de formation relativement récente, qui, par certains côtés, se rapproche des trachytes.

GRANOLLERS, ville d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone]), sur le Congost, une des branches mères du fleuve côtier Besos; 6.208 hab. Sources minérales.

GRANOPHYRE n. m. Terme par lequel de Lapparent désigne les roches acides holocristallines du type porphyroïde. (Ce type renferme un grand nombre des porphyres quartzifères des anciens auteurs : elvan, granitophyre, granulophyre, etc.)

GRANOVSKI (Timothée-Nicolaiévitch), historien russe, né en 1813, mort en 1855. Ses cours d'histoire à l'université de Moscou exercèrent une grande influence sur la société russe. Granovski était un des plus zélés partisans des Zapadniki (amis de l'Occident), adversaires des slavophiles. Ses travaux ont été publiés à Moscou en 1856.

GRANS, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 35 kilom. d'Aix, à la lisière de la Crau, sur la Touloubre; 1.779 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Huileries, moulins et minoteries; filature de soie. Commerce de fruits, amandes, huiles.

GRAN-SASSO, massif montagneux des Abruzzes et point culminant des Apennins et de l'Italie péninsulaire; 2.921 mètres d'altitude.

GRANSEE, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Brandebourg, présid. de Potsdam]), sur un lac; 3.982 hab. Fabrication de draps; toiles, lainages.

GRANSON. Géogr. V. GRANDSON.

GRANT (TERRE DE), terre polaire arctique, située au N. du continent américain, entre les 81e et 83e degrés de latitude N. et séparée du Groenland par le détroit de Robeson.

GRANT, nom porté par un certain nombre de comtés des États-Unis de l'Amérique du Nord. Les principaux sont : dans le Wisconsin : 37.980 hab. Ch.-l. *Lancaster*; dans l'Indiana : 18.490 hab. Ch.-l. *Marion*; dans l'Orégon : 2.250 hab. Ch.-l. *Canyon City*; etc.

GRANT, comté maritime de l'Australie (colonie de Victoria); 73.800 hab. Ch.-l. *Geelong*.

GRANT (Charles), homme politique et philanthrope écossais, né en 1716, mort en 1823. Il fut l'un des directeurs de la compagnie des Indes (1793), membre de la Chambre des communes (1802-1819). L'Écosse lui doit la création d'une foule d'établissements de bienfaisance. Il seconda Wilberforce dans ses efforts pour amener l'émancipation des nègres. On a de lui : *Observations sur l'état social des sujets asiatiques de la Grande-Bretagne* (1797).

GRANT (Charles), lord GLENELG, homme politique anglais, né à Kidderpur (Bengale) en 1778, mort à Cannes en 1866. Il se rendit en Angleterre, en 1790, et fit de brillantes études à Cambridge. Il débuta de bonne heure à la *Quarterly Review* et entra, en 1811, au Parlement. Lord de la Trésorerie en 1813, chef secrétaire pour l'Irlande en 1819, il combattit les orangistes et institua un système d'éducation fort en avance sur le temps. En 1827, Grant devint président du bureau du commerce, puis du bureau du contrôle. Il s'occupa activement des affaires de l'Inde et c'est lui qui signa le compromis de 1833 qui mit fin au gouvernement de la compagnie des Indes par charte. Secrétaire aux colonies (1835), il fut créé la même année « baron Glenelg ». On lui reprocha fort certains actes de sa politique coloniale, notamment la guerre cafre, les troubles, puis la rébellion du Canada. Les affaires du Canada finirent même par diviser le cabinet Melbourne, et Glenelg fut obligé de démissionner (8 fév. 1839).

GRANT (Francis), peintre anglais, né à Edimbourg en 1803, mort à Londres en 1878. Walter Scott lui procura sa première commande en lui faisant décorer son cabinet d'armures. Il s'adonna d'abord à la peinture de chasses, puis au portrait, et fut le peintre ordinaire des cercles aristocratiques. Citons, parmi ses premiers tableaux : *le Rendez-vous de chasse d'Ascott* et *la Chasse de Melton* (1835); puis, parmi les portraits, des ladies : *Howard*, *Rodney*, *Waterford*, *Beaucleck*, et des lords : *Campbell*, *Derby*, *Gough*, *Hardinge*, *John Russell*, puis ceux de *Macaulay*, *Disraeli*, *Lockart* et *Landseer*. Grant, membre de l'Académie royale depuis 1851, en est devenu président en 1866.

GRANT (sir James HOPE), général anglais, frère du précédent, né en Écosse en 1808, mort à Londres en 1875. Entré dans l'armée en 1826, il servit en Chine et dans l'Inde, devint colonel en 1854, et reçut, en 1858, en récompense de la part qu'il venait de prendre à la répression

de l'insurrection des cipayes, le grade de lieutenant général. En 1860, Grant fut appelé, conjointement avec le général Cousin-Montauban, à commander l'expédition en Chine, par la France et l'Angleterre. A la fin de 1861, il fut nommé commandant en chef de la province de Madras.

GRANT (Robert), astronome anglais, né à Grantown (comté d'Inverness, en 1814. On lui doit une *Histoire de l'astronomie physique depuis les temps les plus reculés jusqu'au milieu du* XIX*e siècle* (terminée en 1852), qui lui valut, en 1856, la grande médaille d'or de la Société royale d'astronomie de Londres. Cette société, dont il faisait partie depuis 1850, l'avait chargé, en 1852, de diriger la rédaction de ses « Comptes rendus mensuels », dans lesquels il a inséré depuis divers *Mémoires*.

GRANT (Ulysses Simpson), général et homme d'Etat américain, né à Point-Pleasant (Ohio) en 1822, mort à Mount-Mac-Gregor, près de Saratoga (Etat de New-York) en 1885. Issu d'une famille puritaine d'origine anglaise, il suivit les cours de l'école militaire de West-Point de 1839 à 1843 et servit ensuite dans l'infanterie. Il se distingua dans l'expédition du Mexique (1846-1847). Il quitta l'armée en 1854, ouvrit à Saint-Louis, un cabinet d'affaires, puis dirigea à Galena, une tannerie avec ses frères. Dès le début de la guerre civile, il leva une compagnie de volontaires et fut bientôt nommé général. Il battit les confédérés à Belmont, et s'empara du fort Donelson (1862), exploit qui popularisa son nom, comme aussi le succès brillant qu'il remporta à Pittsburg-Landing (1862). En 1863, il prenait Wicksburg, et enlevait aux confédérés le cours du Mississipi. Promu major général, il remplaça Roxoram dans son commandement et vainquit presque aussitôt (1863) l'armée de Braxton-Bragg, dans les combats de Lookout-Mountain et de Missionary-Ridge.

Géneral Grant.

Grant reçut du Congrès enthousiasmé une médaille d'or, et l'on créa pour lui le grade de lieutenant général. Il reprit aussitôt la campagne : ses opérations amenèrent la capitulation de Lee et le triomphe définitif des fédéraux. Grant procéda à la réorganisation de l'armée régulière, fut nommé général de l'armée des Etats-Unis (1868), et tint un instant le portefeuille de secrétaire à la guerre. En 1868, il fut président des Etats-Unis, et réélu, en 1872, à une majorité encore plus considérable. Pendant son gouvernement, il s'attacha à réduire la dette publique, fit rentrer dans l'Union plusieurs Etats, régla entre les Etats-Unis et l'Angleterre l'affaire de l'Alabama, etc. Mais peu à peu sa popularité s'évanouit. Il s'était entouré de flatteurs qui le perdirent en se livrant aux trafics les plus scandaleux. Aussi ne fut-il pas réélu en 1877, ni en 1880. De 1877 à 1880, il fit une sorte de voyage triomphal autour du monde. Ses dernières années furent tristes. Il engloutit dans des spéculations toute sa fortune et tout ce que ses amis lui prêtèrent. Pressé par le besoin d'argent, il publia ses *Personal Memoirs* (1885) et, finalement, accepta du Congrès une pension déguisée de 15.000 dollars.

GRANT (Jame Augustus), officier et voyageur anglais, né et mort à Nairn [Ecosse] (1827-1892). Il servit dans l'armée des Indes (1846), assista à la bataille de Goudjerat, et fut blessé à Lucknow. Il fit, en 1863, avec le capitaine Speke, un voyage d'exploration aux sources du Nil, dont les résultats géographiques furent considérables, fut ensuite attaché à l'expédition d'Abyssinie, et devint major dans l'armée du Bengale. Ses principaux ouvrages sont : *a Walk across Africa* (1864) ; *Botany of the Speke and Grant Expedition*, et *Khartoum as I saw it in 1863*.

GRANTHAM, ville d'Angleterre (comté de Lincoln), sur le Nitham et à la tête du canal de son nom, qui aboutit au Trent ; 16.746 hab. Commerce de malt. Courses annuelles de chevaux. Eglise de Saint-Wulfran. Victoire de Cromwell en 1643. Aux environs, château de Belvoir.

GRANTIE (*ti*) n. f. Genre de composées inuloïdées, comprenant des herbes vivaces, glabres, à feuilles alternes, entières, à fleurs disposées en capitules. (On en connaît quelques espèces, de l'Asie et de l'Afrique tropicales.)

GRANTIE (*ti*) ou **GRANTIA** (*si-a*) [de *Grant*, n. pr.] n. f. Genre d'éponges calcaires, famille des asconidés, comprenant des formes dont les parois sont percées de canaux simples.

GRANULAGE (*laj'*) n. m. Action de granuler ; résultat de cette action.

GRANULAIRE (*lèr'*) adj. Qui est composé de petits grains ou granules : *Structure* GRANULAIRE.

GRANULATEUR n. m. Sorte de broyeur servant à granuler la poudre à canon.

GRANULATION (*si-on* — rad. *granuler*) n. f. Didact. Agglomération en petits grains.

— Biol. Molécule de substance vivante ou inorganique, qui, de l'état amorphe, commence à passer à l'état figuré. ‖ *Granulations protoplasmiques*, Petits granules, résistants et réfringents, qui, distribués dans une masse homogène, constitueraient le protoplasma. (Cette structure granuleuse du protoplasma n'est pas admise par tous les auteurs.) ‖ Syn. MICROSOMES. ‖ *Granulations graisseuses*, Gouttes de graisse qui infiltrent souvent le protoplasma de la cellule. ‖ *Granulations amyloïdes*, Petits corps sphériques de substance organique, tenant le milieu entre l'amidon et l'albumine. ‖ *Granulations de soufre*, Petits grains de soufre existant dans les tissus des sulfuraires, algues habitant les eaux sulfureuses. ‖ *Granulations pigmentaires du poumon*, Fines granulations de charbon, qui se trouvent parfois en grand nombre dans les poumons des mineurs. ‖ *Granulations d'éléidine*. V. ÉLÉIDINE. ‖ *Granulations de mélanine*, Grains de pigment qui caractérisent les chromoblastes ou cellules pigmentaires. ‖ *Granulations de Pacchioni*. Petites masses blanchâtres qui se trouvent à la surface des méninges. (Elles seraient formées de phosphate et de carbonate de chaux, produits d'excrétion, et, pour Trolard, protégeraient le cerveau en le suspendant, en quelque sorte, à la voûte cranienne.)

— Pathol. Lésion organique consistant en de petites tumeurs arrondies, fermes, demi-transparentes et luisantes, qui se forment sur les muqueuses ou à la surface des plaies. ‖ *Granulations grises de Laënnec*, premier état du tubercule qui se rencontre dans toutes les lésions tuberculeuses.

— Pharm. Réduction d'une substance en petits grains. ‖ On dit mieux GRANULAGE.

— Techn. Action de fabriquer de la poudre à canon ou autre, sous forme de grains : *La* GRANULATION *de la poudre*.

— ENCYCL. Pathol. Les *granulations grises* sont des productions tuberculeuses, dont le caractère essentiel histologique est de posséder des cellules géantes, polynucléaires, entourées de cellules embryonnaires. Lorsque les granulations grises sont confluentes, elles forment les tubercules proprement dits.

GRANULATOIRE (rad. *granule*) n. m. Instrument qui sert à réduire les métaux en grenaille.

GRANULE (du lat. *granulum*, même sens) n. m. Didact. Petit grain.

— Bot. Corps reproducteur, chez les cryptogames.

— Pharm. Pilule de très petit diamètre.

— ENCYCL. Pharm. Les *granules* renferment, d'ordinaire, une faible quantité d'une substance très active, comme un alcaloïde ou un extrait de plante toxique (strychnine, extrait de strophanthus, etc.). L'excipient est, le plus souvent, constitué par du sucre de lait, additionné d'une faible quantité de gomme arabique : la substance active est mélangée intimement à l'excipient par une longue trituration, au besoin avec addition d'une poudre colorée, qui permet de juger de la bonne répartition de la drogue.

GRANULER v. a. Réduire en granules. ‖ Diviser en tout petits grains : GRANULER *du plomb, de l'étain*. ‖ Utiliser les parties métalliques que l'on retire du four et que l'on broie finement comme des granules, afin d'extraire le métal mélangé aux scories. ‖ Agglomérer en tout petits grains : GRANULER *de la poudre*.

GRANULÉ, ÉE adj. Anat. Qui présente des granulations. ‖ *Teigne granulée*, L'impétigo du cuir chevelu.

GRANULEUX (*leû*), **EUSE** [rad. *granule*] adj. Qui est composé de petits grains : *Roche* GRANULEUSE. ‖ Dont la surface semble couverte de petits grains. ‖ Qui présente des granulations. (On dit aussi GRANULÉ, ÉE.)

— Histol. *Corps granuleux, Globule granuleux, Cellule granuleuse*, Syn. de LEUCOCYTE. ‖ *Membrane granuleuse*, L'épithélium d'un ovisac.

— Pathol. Qui renferme des granulations ou qui en a l'apparence : *Ophtalmie, Pharyngite, Métrite* GRANULEUSES. ‖ *Membrane granuleuse*. V. OVAIRE. ‖ *Couche granuleuse*. V. RETINE. ‖ *Angine granuleuse*, Syn. de ANGINE GLANDULEUSE. (V. la partie encycl.) ‖ *Maladie granuleuse des reins*, Le mal de Bright. (V. NÉPHRITE.) ‖ *Méningite granuleuse*, La méningite tuberculeuse. ‖ *Phtisie granuleuse*, La tuberculose pulmonaire aiguë, ou granulie.

— ENCYCL. L'*angine granuleuse* est une pharyngite chronique, commune chez les personnes ayant la diathèse arthro-herpétique, provoquée par les abus des exercices vocaux, par la fumée du tabac, etc. Les glandules de la muqueuse du palais, du pharynx et du larynx, hypertrophiées, font saillie à la surface. On recommande les climats chauds, les eaux sulfureuses.

GRANULIE (*li*) n. f. Tuberculose généralisée à marche rapide.

— ENCYCL. La *granulie* est une tuberculose miliaire aiguë, à forme de fièvre typhoïde, qui se traduit anatomiquement par une généralisation de la tuberculose à tous les viscères avec prédominance dans les poumons. Elle présente un début insidieux, traînant, caractérisé par un malaise général avec courbature, perte de l'appétit, inaptitude au travail, insomnie, frissons. En même temps, l'amaigrissement rapide contraste avec une conservation relative des forces musculaires du malade. A la période d'état, c'est à peu près le tableau de la fièvre typhoïde. Mais c'est l'appareil respiratoire qui est surtout en souffrance ; la respiration est accélérée, la toux tenace, quinteuse, pénible. La durée de la maladie, qui défie tout traitement, est de cinq semaines au minimum ; la terminaison est la mort par asphyxie, ou adynamie, ou par la méningite.

GRANULIFORME (de *granule*, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui est en forme de grain, de granule : *Éminence* GRANULIFORME.

GRANULINE n. f. Minér. Variété de silice.

GRANULITE n. f. Variété à grain fin de granit à mica blanc, avec teinte généralement rosâtre et abondance de filons de quartz grisâtre.

GRANULITIQUE (*tik'*) adj. Géol. Qui est formé de granulite : *Roche* GRANULITIQUE.

GRANULO-GRAISSEUX, EUSE adj. Méd. Se dit d'une dégénérescence des éléments cellulaires, avec formation de granulations grasses.

— ENCYCL. Dans la dégénérescence *granulo-graisseuse*, qui ne doit pas être confondue avec l'*adipose*, les granulations grasses qui infiltrent l'élément malade résultent d'une désintégration chimique des matières albuminoïdes du protoplasma. On observe la dégénérescence granulo-graisseuse dans les infarctus de la rate, du rein, le ramollissement cérébral, la tuberculose, la syphilis, le cancer, l'ostéomyélite, les suppurations d'origine puerpérale, les empoisonnements par le phosphore, l'arsenic, l'alcool.

GRANULOME (de *granule*, et du gr. *lôma*, frange) n. m. Nom réservé, aujourd'hui, seulement à certaines tumeurs du larynx et du nez dont la structure est identique au tissu des granulations semblables, cliniquement, aux polypes muqueux de ces organes.

GRANULOPHYRE n. m. Roche appartenant au type porphyroïde des roches acides. La pâte en est entièrement cristalline, mais à éléments extrêmement fins.) Syn. PORPHYRE MICROGRANULITIQUE.

GRANULOSE n. f. Pathol. Syn. de GRANULIE.

— Bot. Une des deux substances constitutives de l'amidon, d'après Nægeli.

— ENCYCL. Bot. La *granulose*, soluble dans la salive vers 50°, dans l'eau salée acidulée par 1 p. 100 d'acide chlorhydrique, etc., imprégnerait l'amylose, qui constituerait comme le squelette du grain d'amidon ; la granulose seule se colorerait en bleu indigo par les réactifs iodés.

GRANVELLE (Nicolas PERRENOT de), homme d'Etat, ministre de Charles-Quint, né à Ornans (Doubs) en 1468, mort à Augsbourg en 1550. Avocat du roi au bailliage d'Ornans, conseiller au parlement de Dôle (1518), et maître des requêtes de l'hôtel de l'Empereur (1519), il fut chargé par Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, d'assister aux conférences de Calais (1521). Il fut ensuite envoyé par Charles-Quint auprès de François Ier, au moment où le roi de France songeait à reprendre la guerre. Il quitta Paris en 1528, essaya vainement de ramener l'électeur de Saxe au catholicisme (1532), et fut nommé par l'Empereur son premier conseiller et garde des sceaux des royaumes de Naples et de Sicile. Il suivit son maître à Tunis (1535), assista aux colloques de Worms et de Ratisbonne (1539), à l'ouverture du concile de Trento (1545), et présida la diète de Worms. Il avait épousé, en 1513, Nicole Bonvalot, dont il eut quatorze enfants. Les plus remarquables furent : Frédéric de Champagney, Thomas de Chantonnay et le cardinal ANTOINE de Granvelle.

GRANVELLE (Antoine PERRENOT de), cardinal et homme d'Etat espagnol, fils du précédent, né à Besançon en 1517, mort à Madrid en 1586. Evêque d'Arras en 1540, le talent dont il fit preuve au concile de Trente lui valut le titre de conseiller d'Etat. Après la bataille de Muhlberg, il fut chargé de rédiger un traité de paix entre les protestants et l'Empereur (1547). Successeur de son père, Granvelle signa le traité de Passau, négocia, en 1553, le mariage de l'infant don Philippe avec Marie, reine d'Angleterre, et, lors de l'abdication de Charles-Quint, reçut de Philippe II la mission de répondre en flamand à la harangue prononcée à cette occasion par l'Empereur aux états de Flandre. Après la signature du traité de Cateau-Cambrésis (1559), il fut adjoint à Marguerite d'Autriche, dans le gouvernement des Pays-Bas, reçut, en 1560, le titre d'archevêque de Malines, et, l'année suivante, le chapeau de cardinal. Forcé, à la suite du soulèvement des *gueux* (1563), de quitter la Flandre, et désapprouvant la politique de Philippe II, il se retira à Besançon, et eut pour successeur le duc d'Albe. En 1565, il négocia avec Pie V et les Vénitiens un traité contre les Turcs, puis il devint vice-roi de Naples. Rappelé à Madrid en 1575, il négocia le mariage de l'infante Catherine et du duc de Savoie, et devint, en 1584, archevêque de Besançon. Diplomate et administrateur éminent, Granvelle protégea et pensionna de nombreux savants, forma une magnifique collection de tableaux, de livres. Ses papiers, réunis, au XVIIIe siècle, par l'abbé Baisot ont fait l'objet de deux publications : 1° *Papiers d'Etat du cardinal Granvelle*, publiés p. Ch. Weiss (1841-1852) ; 2° *Correspondance du cardinal Granvelle*, publiée par Poullet et Piot (1878).

Granvelle.

GRANVILLE, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Cumberland,]) ; 4.950 hab. Nombreuses fabriques.

GRANVILLE, ch.-l. de cant. du dép. de la Manche, arrond. et à 26 kilom. d'Avranches, port sur la côte occidentale du Cotentin, à l'embouchure du Bosq, petit fleuve côtier. Ch. de f. Ouest. Station terminus ; 12.005 hab. (*Granvillais, aises*). Eglise Notre-Dame, du XIIe siècle. La ville, construite à partir du XIe siècle, autour d'un très ancien château normand, a soutenu plusieurs sièges remarquables, notamment en 1793 contre les Vendéens et en 1808 contre les Anglais. Elle est assez irrégulièrement bâtie au pied d'un promontoire rocheux, creusé de grottes, et que domine la citadelle entourée de promenades. Le port est abrité contre la haute mer, du côté de l'O. par une digue, une jetée et un môle, et comprend deux bassins à flot. Les navires, à marée basse, peuvent s'échouer sans danger sur un fond de vase et de sable : Granville importe des charbons, des bois, des colonnades, exporte des primeurs et des minerais. Le port armé pour la grande pêche, vers Terre-Neuve et l'Islande. — Le canton a 8 comm. et 17.414 hab.

Armes de Granville.

GRANVILLE (George LEVESON GOWER, comte), homme d'Etat et pair d'Angleterre, né et mort à Londres (1815-1891). Il fut élu, en 1836, à la Chambre des communes, où il siégea parmi les whigs, fut un instant sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1840), et membre de la Chambre des lords (1846). Ministre des affaires étrangères pendant trois mois après la chute de Palmerston (1852), il se signala par la fermeté avec laquelle il défendit les réfugiés politiques contre les puissances du continent, et par ses efforts pour terminer les difficultés survenues entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Président du conseil privé de 1852 à 1858 et de 1859 à 1866, il redevint ministre des affaires étrangères dans le cabinet Gladstone, après la mort de lord Clarendon (1870) ; il essaya d'empêcher la rupture entre la France et la Prusse, et observa ensuite une stricte neutralité. Après la guerre franco-allemande, il encourut la défaveur populaire pour s'être montré trop faible dans l'affaire de l'*Alabama*, et dut quitter le pouvoir avec le cabinet Gladstone (mars 1873). Il le reprit un mois après, mais le perdit le nouveau après les élections conservatrices de 1874, revint une seconde fois aux affaires étrangères avec Gladstone (1880). Il éprouva dans ce poste plusieurs insuccès, notamment dans les affaires d'Egypte, et occupa un instant le ministère des colonies (1886) avant de rentrer dans la vie privée.

Granville.

GRANVILLE-SHARP, [illegible] et publiciste anglais [illegible] mort à Fulham en 1813. Il se [illegible] l'abolition de l'esclavage [illegible] qu'aussitôt [illegible] le sol anglais, il [illegible] Somerset. Il contribua [illegible] Sierra Leone (1787).

GRAO [illegible] V. VILLANUEVA DEL GRAO.

GRÃO [illegible] Mauvaise monnaie de plomb encore usitée au [illegible] vallées.

GRAOUSELLE [illegible] n. f. Bot. Nom vulgaire, dans certaines [illegible].

GRAPETTE [illegible] n. f. Sorte de trèfle sans manche, [illegible] la moule.

GRAPHIDE [illegible] du gr. *graphein*, écrire) n. f. Croquis au trait. Tr. rare.

GRAPHIDE ou **GRAPHIS** [illegible] n. m. Bot. Genre de lichens crustacés [illegible], qui forment, à la surface des rochers, des [illegible], etc., de petites taches, orbiculaires, noirâtres, dont l'ensemble simule vaguement des caractères d'écriture.

GRAPHIDÉ, EE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre graphis.

— n. m. pl. Tribu de lichens, ayant pour type le genre graphis. — *Une* GRAPHIDÉE.

GRAPHIE (*fi* — du gr. *graphein*, écrire) n. f. Système d'écriture, emploi de signes déterminés pour exprimer les idées. ‖ On dit aussi GRAPHISME.

GRAPHIQUE (*fik'* — gr. *graphikos*; de *graphein*, écrire, dessiner, représenter, creuser, graver) adj. Qui représente par des signes, par le dessin et surtout par le dessin linéaire. *Caractères* GRAPHIQUES. — Qui a rapport à la représentation des sons par l'écriture : *Signes* GRAPHIQUES.

— Mathém. *Dessin graphique*. V. DESSIN.

— Min. Dont les cristaux se réunissent deux à deux par une de leurs extrémités, sous un angle droit.

— Géol. *Pegmatite graphique*. Pegmatite sur les cassures de laquelle les cristaux de quartz se présentent avec l'aspect de caractères hébraïques ou cunéiformes.

— n. m. L'art du dessin appliqué aux sciences. ‖ Tracé linéaire de la marche d'un phénomène, de la variation d'une fonction mathématique, de la marche d'une machine, etc. ‖ Syn. de DIAGRAMME.

— Ch. de f. et tramways. Tracé linéaire indiquant, sous forme de tableau, la marche, les vitesses et les croisements des trains sur une ligne ferrée.

— Physiq. Tracé décrit par un appareil enregistreur.

— ENCYCL. Ch. de f. et tramways. Dans un *graphique*, le tracé linéaire horizontal représente le temps; le tracé vertical indique les distances parcourues.

Si l'on suppose, par exemple, une voie ferrée de 6,656 mètres de longueur, que des trains parcourent dans

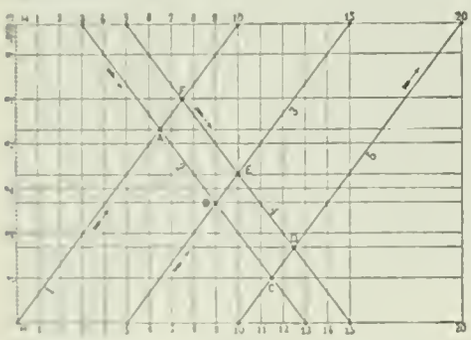

Graphique

les deux sens à une vitesse théoriquement constante de 40 kilomètres à l'heure, la construction du graphique est des plus simples : le *train 1* quitte la tête de ligne à l'*heure*, par exemple; à raison d'une vitesse de 40 kilomètres à l'heure, il mettra *10 minutes* pour franchir l'intervalle de 6,656 mètres séparant la tête de ligne du terminus. De ce dernier point, le *train 2* part à l'*heure 5 minutes*; sa vitesse étant la même que celle du *train 1*, il lui faudra également 10 minutes pour faire le trajet inverse du précédent. Mais, pendant le trajet, les *trains 1* et *2* se rencontrent au point A. En cet endroit, si la ligne est à voie unique, il sera nécessaire d'établir une voie de garage permettant aux deux trains de se croiser. Poursuivant leur route, le *train 2* croisera en B, le *train 3* parti de la tête de ligne à l'*heure 5 minutes*, puis au point C, le *train 4* parti à l'*heure 10 minutes*.

[illegible] le terminus à l'*heure 5*, [illegible] F, le *train 3* en E et le *train 5* en D. [illegible] désignés pour y établir des voies de garage [illegible] de ces voies par rapport à [illegible] la ligne ou *ordonnée* [illegible] les *trains 1* et *2* se fera [illegible].

[illegible] graphique est beaucoup plus [illegible] ci-dessus.

— Mécan. [illegible], par les [illegible], des *graphiques* [illegible] les chemins de fer, et [illegible] à tout instant la position des corps d'une armée.

GRAPHIQUEMENT [illegible] d'une manière graphique, par des procédés graphiques.

GRAPHIS n. m. Bot. V. GRAPHIDE.

GRAPHISME (*fis'*) du gr. *graphein*, écrire) n. m. Manière d'écrire les mots [illegible].

GRAPHITE (du gr. *graphein*, écrire) n. m. Carbone naturel presque pur.

— ENCYCL. Le *graphite* ou *mine de plomb*, *plombagine* est une variété de charbon, dont la formule est la même que celle du diamant : C, mais, alors que la densité du diamant est égale à 10, celle du graphite est exprimée par 0,7 à 1, car c'est un corps très poreux. Son poids spécifique varie de 1,9 à 2,3. Le graphite est onctueux au toucher et tache en noir le papier. On est à peu près certain, maintenant, que ce graphite cristallise dans le système monoclinique, mais se présente, le plus communément, en masses écailleuses ou fibreuses.

Le graphite est bon conducteur de l'électricité. Il est infusible au chalumeau et inattaquable par les acides; il brûle dans l'oxygène comme le diamant, mais avec plus de difficulté; ses cendres accusent la présence du fer. On trouve le graphite dans les roches cristallines, il a été reconnu dans certaines météorites. Le principal usage du graphite est la fabrication des crayons dits « de mine de plomb ». Mêlé à de l'argile, le graphite de Bavière sert à fabriquer des creusets réfractaires dits « de mine de plomb », ou « creusets noirs de Passau ». On l'emploie avantageusement pour lubrifier les mécanismes.

GRAPHITEUX (*teû*, **EUSE** adj. Qui contient du graphite : *Gneiss* GRAPHITEUX.

GRAPHITIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'un quelconque des divers oxydes fournis par l'oxydation du graphite. ‖ Se dit d'un acide obtenu par oxydation du graphite.

— ENCYCL. On distingue trois oxydes graphitiques : 1° *l'oxyde graphitique de la plombagine*; 2° *celui de la fonte*; 3° *celui du graphite électrique*. Chacun d'eux fournit un oxyde *hydrographitique* et un oxyde *pyrographitique*.

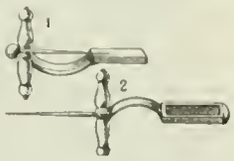

Graphium : 1. Fermé; 2. Ouvert.

GRAPHIUM (*fi-om* — mot lat., formé du gr. *graphein*, écrire) n. m. Antiq. Style, sorte de poinçon dont on se servait pour écrire sur des tablettes enduites de cire.

GRAPHIURE ou **GRAPHIURUS** (*russ*) n. m. Genre de mammifères rongeurs, famille des myoxidés, comprenant des loirs africains, caractérisés par la petitesse de leurs molaires dépourvues de cannelures transversales. (On en connaît trois espèces; la plus répandue est le *graphiurus Cubirei*, du Cap, long de 0m,12, gris brunâtre en dessus, blanc roussâtre en dessous.)

Graphiure.

GRAPHOLITHE ou **GRAPHOLITHA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des tortricidés, comprenant de petits papillons marqués de raies métalliques.

— ENCYCL. On connaît plus de cent espèces de *grapholithes*, en Europe seulement; leurs chenilles attaquent les graines, les bourgeons et les feuilles de toutes sortes d'arbres. Une des plus communes et des plus nuisibles est la *gaypholitha Weberiana*, des cerisiers et des pruniers.

Grapholithe (gr. 2 fois).

GRAPHOLITHE (du gr. *graphein*, écrire, et *lithos*, pierre) n. m. Lame de schiste communément appelée ARDOISE, et sur laquelle on écrit, dans les écoles.

GRAPHOLOGIE (*ji* — rad. *graphologue*) n. f. Art de connaître le caractère des hommes par leur écriture.

— ENCYCL. En considérant qu'une relation directe existe entre le cerveau, siège de la pensée et de la volonté, et la main, qui matérialise et fixe le concept par l'écriture, certains esprits ont admis que l'examen de cette dernière pouvait révéler le caractère, et, jusqu'à un certain point, l'intelligence de celui qui l'avait tracée. D'où l'invention de la *graphologie*. Cette science fut inaugurée, croit-on, par le philosophe italien Baldo, dans son livre : *Trattato come da una lettera missiva si cognoscano la natura e qualità delle scrittore* (1622). Au XVIIIe siècle, Cagliostro reprit l'idée qui fut cultivée depuis par E. Hocquart (1812), Henzo (1862), Michon (1869), Crépieux-Jamin (1893). Des travaux de ces auteurs, on peut tirer les principes suivants :

L'écriture est le résultat d'un mouvement, d'un geste, dont la durée est prolongée. Par la courbe qui dérive de l'activité évoluant lentement, s'expriment des impulsions calmes, paisibles et douces. L'activité lente produit la douceur et implique des manifestations de bienveillance. A un degré de plus, elle devient une marque de faiblesse; à un degré de plus encore, c'est la nonchalance et la paresse. Les *scripteurs* d'écritures plus ou moins arrondies participeront des qualités ou des défauts que nous venons de signaler. La ligne droite présente la physionomie d'un mouvement brusque et direct. Elle dénotera, dans l'écriture, la rigidité, l'absolutisme du caractère. L'angle, représentatif d'un brusque changement de direction, traduira, selon qu'il sera plus ou moins accentué dans le graphisme, la fermeté, l'énergie, et, s'il atteint à son maximum, la dureté et l'entêtement. D'autres analogies entre la forme et l'étendue des lettres, la disposition des lignes, etc., ont été interprétées dans le même esprit symbolique.

Pour soumettre une écriture à un examen graphologique sérieux, il faut, autant que possible, opérer sur plusieurs spécimens, appartenant à des époques diverses. On s'attache, avant tout, aux signes qui prédominent d'une manière générale et qui ont été classés sous des genres, en considérant surtout l'intensité des mouvements, leur forme, leur dimension, la direction de l'écriture, sa continuité et son ordonnance. Le tableau ci-joint donnera un aperçu des différentes classes d'écritures et de la signification symbolique qui leur a été attribuée.

Lorsqu'on a examiné les signes principaux d'après les

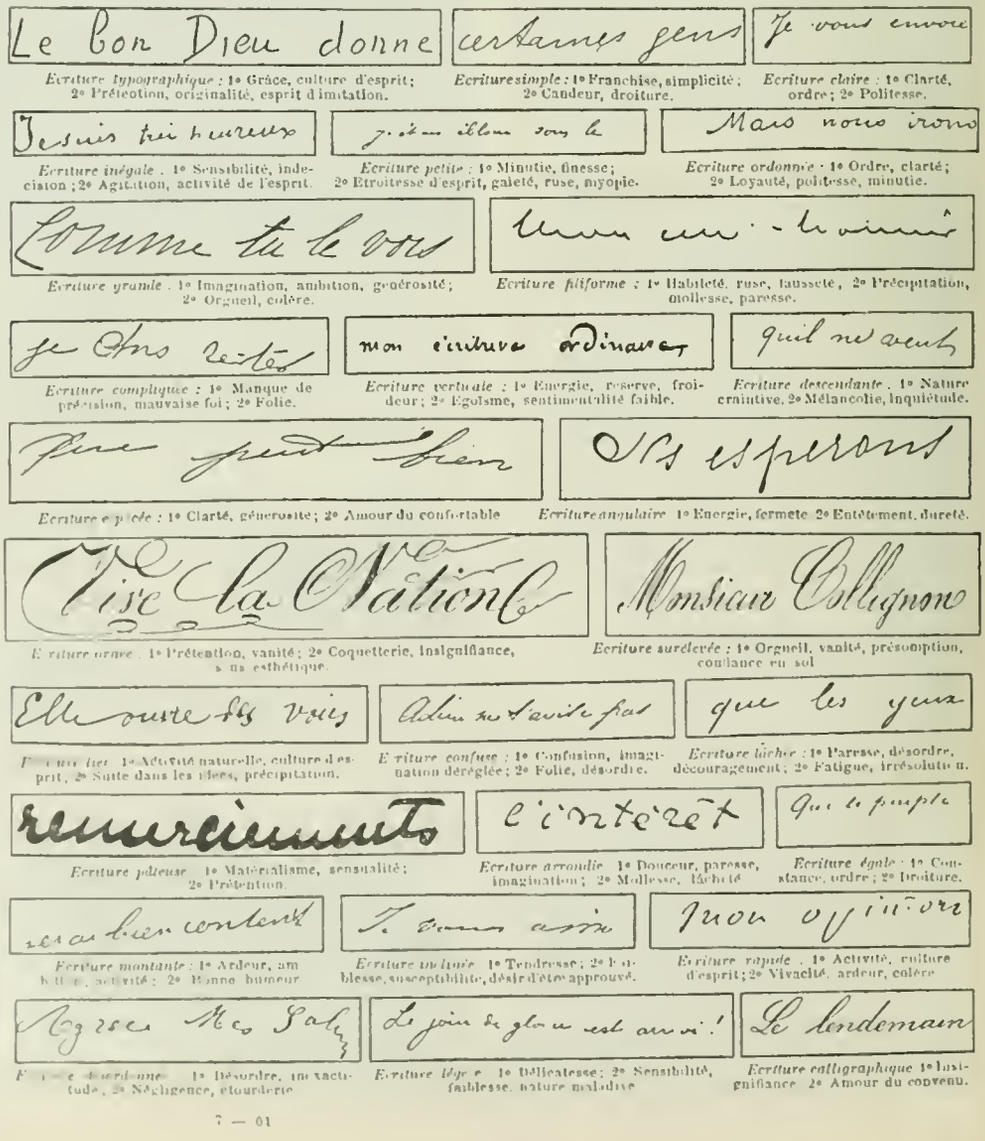

principes que nous venons d'indiquer, on peut s'attacher aux détails particuliers : accentuation, ponctuation, barres, boucles et hampes, marges, paragraphes, etc., et en déduire des conséquences.

Le portrait graphologique est la *résultante* de tous les signes déduits de l'autographe. On trouve, par exemple, qu'une écriture est petite (signe de finesse), sobre (signe de réflexion), claire (esprit net). Si l'on additionne ces vérités simples, on trouve pour résultante : la perspicacité. Mais il est parfois des résultantes *modificatrices*. Supposons que, dans le cas ci-dessus, on rencontre certaines majuscules surélevées (indice de vanité), la perspicacité du scripteur en cause se trouvera amoindrie de toutes les faiblesses que la vanité suscite chez les intelligences même les plus distinguées.

GRAPHOLOGUE (*logh'* — du gr. *graphè*, écriture, et *logos*, discours) n. m. Celui qui devine le caractère des gens d'après leur écriture.

GRAPHOMANCIE (*si* — du gr. *graphè*, écriture, et *manteia*, divination) n. f. Divination du caractère des individus par la forme de leur écriture.

GRAPHOMÈTRE (du gr. *graphè*, écriture, et *métron*, mesure) n. m. Sorte d'équerre d'arpenteur, servant à mesurer les angles dans les opérations géodésiques.

— ENCYCL. Le *graphomètre* se compose d'un limbe en d'un demi-cercle divisé dans les deux sens, comme un rapporteur, en 180 degrés subdivisés en demi-degrés et souvent muni d'un vernier. Il porte deux alidades ou règles recourbées à angle droit à leurs extrémités, et munies de pinnules semblables à celles de l'équerre d'arpenteur ; l'une d'entre elles est fixe, et son plan de visée correspond à la ligne de foi du demi-cercle ; l'autre alidade est mobile autour du centre du demi-cercle, qu'elle peut parcourir de manière que son plan de visée fasse un angle quelconque avec celui de l'alidade fixe. La grandeur de cet angle est lue sur le cercle de l'alidade fixe. L'axe du limbe se prolonge en dessous, et se termine par une sphère qui s'engage entre deux coquilles, dont l'une est mobile. Celle qui est fixe se termine par une douille, que l'on emmanche sur une tige placée au sommet d'un pied à trois branches ; l'autre se desserre au moyen d'une vis, ce qui permet de donner au graphomètre la position voulue.

Graphomètre.

Pour mesurer l'angle de deux alignements au moyen du graphomètre, on place l'instrument de manière que son centre se trouve, autant que possible, sur la verticale passant par le sommet de l'angle. On desserre la coquille, on amène le cercle dans une position horizontale, de façon que le plan de visée de l'alidade fixe contienne des alignements ; on serre la coquille, et l'on fait tourner l'alidade mobile jusqu'à ce que son plan de visée contienne le second alignement. On lit alors sur le limbe la valeur de l'angle réduit à l'horizon. On vérifie le graphomètre en mesurant les trois angles d'un triangle ; la somme des valeurs trouvées doit être égale à 180° si le limbe est bien divisé.

La base de chaque pinnule occupant sur le limbe un arc d'environ 12°, on ne peut mesurer directement que des angles supérieurs à 6° et inférieurs à 174°. Quand, par une exception bien rare, on a à mesurer des angles hors de ces limites, on mesure deux angles dont la différence ou la somme soit égale à l'angle cherché.

Graphophone.

GRAPHOMÉTRIQUE (*trik'* — rad. *graphomètre*) adj. Qui appartient au graphomètre : *Mesures* GRAPHOMÉTRIQUES.

GRAPHOPHONE (du gr. *graphein*, écrire, et *phônè*, voix) n. m. Appareil enregistrant et répétant la parole comme le phonographe. (Ce n'est, en réalité, que le phonographe perfectionné quand à l'enregistrement, la reproduction et le renforcement de la parole.) V. PHONOGRAPHE.

GRAPHOPTÈRE ou **GRAPHOPTERUS** (*té-russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, tribu des *graphoptérinés*, comprenant des animaux aplatis, à élytres larges, ordinairement noirs avec une pubescence veloutée blanche, grise ou rousse, formant des bandes ou des taches. (La plus grande espèce du genre est le *graphopterus serrator*, du Sahara et de l'Egypte.)

Graphoptère (gr. nat.).

GRAPHOPTÉRINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, renfermant les genres *graphoptère* et *piezia*. — *Un* GRAPHOPTÉRINÉ.

GRAPHOSCOPE (*skop'* — du gr. *graphè*, écriture, et *skopein*, examiner) n. m. Lentille biconvexe, grossissante, de grand diamètre, servant à examiner des photographies.

GRAPHOSOME ou **GRAPHOSOMA** n. m. Genre d'insectes hémiptères, type de la tribu des *graphosominés*, comprenant des scutellères larges et plates, dont on connaît quatre espèces des régions tempérées de l'ancien monde.

GRAPHOSOMINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, dont le genre graphosome est le type. — *Un* GRAPHOSOMINÉ.

GRAPIGNAN (*gn* mll. — rad. *grappin*) n. m. Sobriquet injurieux, que l'on donnait autrefois aux procureurs.

GRAPIN n. m. Mar. V. GRAPPIN.

GRAPPAGE (*gra-paj'* — rad. *grappe*) n. m. Action, possibilité de grappiller.

GRAPPE (de l'anc. haut allem. *chrapfo*, crochet ; allem. mod. *krapf*, même sens) n. f. Assemblage de fruits ou de fleurs disposés par étages, et portés par des pédoncules attachés à un axe commun : GRAPPE *de raisin*. *Fleurs à* GRAPPE.

Grappe de raisin.

— Fam. *Mordre à la grappe*, Saisir avidement une proposition ; se prendre avenglément à un leurre.

— Par anal. Groupe de choses offrant quelque ressemblance, souvent éloignée, avec une grappe de fruits : *Acrobates formant une* GRAPPE *humaine*.

— Archéol. Garniture de la lance de joute, consistant en un assemblage de billettes d'acier taillées en pointe de diamant et placé derrière la main.

Grappe de lance.

— Artill. *Grappe de raisin*, Nom donné, à cause de sa forme à l'un des anciens dispositifs de la boîte à mitraille.

— Art vétér. Dermatose en forme de mamelons tassés les uns à côté des autres avec des poils hérissés dans leurs intervalles, rappelant une grappe de raisin.

— Bot. *Grappe marine* ou *Grappe de raisin*, Nom vulgaire du sargasse baccifère ou raisin de mer. ‖ On dit aussi RAISIN DES TROPIQUES.

— Econ. rur. *Vin de grappe*, Syn. de VIN DE GOUTTE. ‖ Boisson composée de sucre de canne liquide et de citron, en usage parmi les nègres des Antilles.

— Pêch. Nom donné aux œufs de seiche.

— Peint. *Grappe de raisin*, Terme employé par le Titien et adopté par les peintres, pour exprimer la dégradation des lumières et les effets du clair-obscur, tels qu'ils se produisent dans une grappe de raisin exposée à la lumière.

— Techn. Nom donné aux clous aciérés dont on garnit les fers à cheval en temps de verglas.

— n. f. pl. Sous-carbonate calcaire, dont la calcination se fait d'une manière incomplète et que l'on mélange, après l'avoir bluté, à la chaux hydraulique, pour modifier la rapidité de sa prise.

— ENCYCL. Archéol. La *grappe* servait à amortir le choc, au moment de la rencontre, car ses aspérités allaient buter contre un revêtement de bois tendre ou de plomb garnissant le faucre. Le choc se divisait d'abord sur les billettes, puis sur le plastron de la cuirasse, et sur la palette de la selle.

— Art vétér. La dermatose nommée *grappe* débute au pli des paturons postérieurs du cheval et peut envahir tout le boulet et même la région des tendons. C'est alors un véritable eczéma végétant, connu vulgairement sous le nom d'*eaux aux jambes*, car de sa surface suinte un liquide séreux, blanâtre, à odeur ammoniacale. C'est la même maladie que le *crapaud*, dont le siège est la plante du pied.

On traite cette maladie par des applications répétées de la solution de perchlorure de fer au 1/30e et par l'administration, à l'intérieur, de dépuratifs antidartreux, soit arsenicaux, soit iodurés.

GRAPPE (du holl. *krap*, garance) n. f. Garance en poudre, destinée à la teinture.

— Adjectiv. : *Garance* GRAPPE.

GRAPPELER (*gra-pe* — rad. *grappe*. Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Je grappelle. Tu grappelleras*) v. a. Autref. Travailler : GRAPPELER *les métaux*. ‖ Auj. Disposer, arranger en forme de grappe.

GRAPPELLE (*gra-pèl'* — rad. *grappin*) n. f. Autre nom du grateron.

GRAPPER (*gra-pé*) v. a. Autref. Cueillir des grappes de raisin. ‖ On dit, auj., dans un sens restreint, GRAPPILLER.

— Réduire la garance en poudre.

Se grapper, v. pr. Néol. Se former en grappes.

GRAPPERIE (*gra-pe-ri*) n. f. Ensemble de grappes ; production des grappes.

GRAPPIER (*gra-pi-é*), **ÈRE** adj. Vitic. Qui produit des grappes : *Les yeux* GRAPPIERS *de la vigne*.

GRAPPILLAGE (*gra-pi-llaj'* [*ll* mll.]) n. m. Action de grappiller.

— Fam. Action de faire quelque petit gain, après d'autres qui en ont fait de plus grands ; petit profit illicite.

GRAPPILLARD (*gra-pi-llar'* [*ll* mll.]) n. m. Celui qui a la manie de grappiller.

GRAPPILLER (*gra-pi*, et *ll* mll.) v. a. et n. Cueillir, après la vendange, les grappillons laissés par les vendangeurs.

— En T. de min., Exploiter les mines (de plomb notamment) en n'enlevant que le minerai de la surface.

— Fam. Faire de petits gains illicites. ‖ Fig. Prendre au hasard : GRAPPILLANT *les endroits plaisants*. (Mme de Sév.)

GRAPPILLEUR, EUSE (*gra-pi*, et *ll* mll.) n. Celui, celle qui grappille.

— Fam. Personne qui fait de petits profits illicites.

GRAPPILLON (*gra-pi*, et *ll* mll.) n. m. Partie d'une grappe de raisin. ‖ Petite grappe entière.

GRAPPIN (*gra-pin* — même rad. que *grappe*) n. m. Mar. Sorte d'ancre sans jas, destinée aux petites embarcations, et portant quatre ou cinq pattes pour lui permettre de crocher dans le fond avec certitude. ‖ *Grappin d'abordage*, Sorte de crochet à deux ou plusieurs branches dont on se servait pour tenir accostés deux navires qui venaient de s'aborder. — Sorte de gaffe terminée par un cordage et permettant d'amarrer rapidement une embarcation le long d'un bateau. (Ce système est très usité en Chine.) ‖ *Grappin porte-amarre*, Crochet portant un cordage et lancé au moyen d'une fusée. Il permet d'établir un va-et-vient entre la terre et un navire naufragé.)

— Fam. *Jeter, Mettre le grappin sur quelqu'un*, Ne plus le quitter. ‖ Se rendre maître de son esprit.

— Navig. fluv. Sorte de remorqueur qui se tenait lui-même, sur le Rhône, au moyen d'un dispositif de bras articulés s'appuyant progressivement sur le fond du fleuve.

— Œnol. Nom que l'on donne, en certaines régions, au petit rateau employé dans l'egrappage à la main.

— Pêch. Hameçon à trois ou quatre branches semblables et réunies à une hampe unique, employé surtout dans la pêche du poisson carnassier.

— Techn. Outil de fer avec lequel on racle et on fait tomber le verre qui reste dans les pots et les cuvettes, après le travail. ‖ Instrument de fer constitué par trois ou quatre crochets accolés par la plus longue branche qui se termine par un anneau. Cet instrument sert à ramener du fond de l'eau les instruments qui y sont tombés. ‖ Sorte de croc fixé à l'extrémité d'une grosse et longue perche et qui, dans les villages, s'emploie dans les incendies pour abattre les murs sur le foyer d'incendie. ‖ Fer recourbé du ramoneur, pour racler la suie. ‖ Crochet qu'on se fixe aux pieds pour monter sur les arbres. ‖ Outil composé d'une tige de fer sur laquelle est monté un crochet, dont une cheville règle l'ouverture, et qui sert à retourner, sur place, les poteaux télégraphiques, les bois en grume, etc.

Grappin (hameçon). Grappin pour puits.

Grappin d'incendie.

— Vitic. Sorte de charrue ou de houe à cinq socs recourbés, que l'on emploie pour biner les vignes.

— ENCYCL. Mar. Le *grappin* est l'ancre des petites embarcations ; c'est aussi l'ancre à jet des bateaux de faible tonnage. Très maniable, facile à mouiller avec un youyou, il rend les plus grands services aux canots à vapeur et chaloupes. Ses pattes, au lieu d'être pointues comme dans la chatte, sont plates pour offrir plus de résistance sur le fond. On le mouille en le jetant à bout de bras à l'eau ; un cordage amarré sur son organeau permet de tirer dessus et de se tenir au mouillage choisi.

Grappins (mar.) : A, A, de mouillage ; B, d'abordage.

Les grappins d'abordage étaient de véritables crochets, fixés au moyen de chaînes en fer. On les laissait tomber du bout des vergues, surtout sur les brûlots, tandis que, sur les navires ordinaires, on les lançait à la main.

GRAPPINER (*gra-pi*) v. a. Mar. Accrocher avec un grappin : GRAPPINER *un navire*.

— Techn. Nettoyer le verre en fusion.

GRAPPINEUR (*gra-pi*) n. m. Techn. Ouvrier qui grappine.

GRAPPU (*gra-pu*), **UE** adj. Se dit d'un arbre chargé de grappes : *Vigne, Treille* GRAPPUE.

GRAPPUT (*gra-pu*) n. m. Nom d'un cépage cultivé dans le Bordelais et qui, dans d'autres régions, porte des noms différents : *bouchalès* ou *boucharés* (La Réole, Bazas, Haute-Garonne), *prolongeau* (Blayais), *cujas*, *gros-marty*, etc.

GRAPSE ou **GRAPSUS** (*psuss*) n. m. Genre de crustacés, type de la famille des *grapsidés*, comprenant des crabes marins de taille moyenne, à carapace aplatie ou peu convexe, et striée transversalement. (On en connaît une quinzaine d'espèces, réparties dans les régions chaudes.)

GRAPSIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés décapodes brachyures, répartis en vingt-quatre genres, comprenant les *grapses* et genres voisins. — *Un* GRAPSIDÉ.

GRAPTODÈRE ou **GRAPTODERA** (*dé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des halticinés, comprenant de grandes altises bronzées. (Parmi les très nombreuses espèces de graptodères répandues sur le globe et dont sept ou huit habitent la France, la plus commune est la graptodère des potagers (*haltica oleracea*), qui attaque toutes sortes de plantes, voire la vigne, et se rend parfois très nuisible.)

Graptodère. (gr. 4 f.)

GRAPTOLITHE n. m. Nom général sous lequel on réunit les hydroïdes fossiles du sous-ordre des *graptolithides*, ainsi dénommées par Linné, en raison des empreintes qu'ils ont laissées sur diverses roches.

GRAPTOLITHIDES n. m. pl. Sous-ordre de méduses hydroïdes, fossiles dans les terrains paléozoïques, comprenant les *graptolithes*, qui diffèrent des autres hydroïdes par leur axe rigide et l'absence de radicules. — *Un* GRAPTOLITHIDE.

GRAS (*gra*), **GRASSE** (du lat. *crassus*, épais) adj. Qui est formé de graisse ou de matière onctueuse : *L'huile, le beurre sont des substances* GRASSES. ‖ Qui a beaucoup de graisse : *La bécassine est ordinairement fort* GRASSE. (Buff.)

‖ Se dit des aliments qui contiennent de la viande ou qui sont préparés avec de la viande, de la graisse : *Aliments, Bouillon* GRAS ; *Soupe, Sauce* GRASSE.

— Se dit des herbages où l'herbe est abondante, des terrains fertiles : *De* GRAS *pâturages*. *La* GRASSE *Flandre*.

— Sali, enduit de graisse ou de toute autre substance grasse : *Avoir les doigts* GRAS. *Porter une robe* GRASSE.

— Fam. Licencieux, obscène : *Contes un peu* GRAS.

— Loc. div. : *Régime gras*, Régime composé d'aliments gras. ‖ *Homme gras*. V. OBÉSITÉ. *Bœuf gras*. V. BŒUF. ‖ *Jours gras*. Jours où l'Eglise permet de manger de la viande. (Se dit particulièrement des trois derniers jours de carnaval.) ‖ *Jeudi gras*. Dernier jeudi avant le carême. ‖ *Cause grasse*, Cause graveleuse. ‖ *Terre grasse*, Terre compacte. — Terre à foulon. ‖ *Foie gras*. V. FOIE. ‖ *Poitrine grasse*, Poitrine chargée de mucosités qui provoquent de fréquentes expectorations. *Toux grasse*, Toux accompagnée d'expectorations abondantes. Opposé à TOUX SÈCHE.) ‖ *Etre gras à lard, gras à fondre, gras comme un moine, comme un porc, comme un bœuf*, Etre extrêmement gras. ‖ *Gras comme un cent de clous*, Excessivement

[illegible] Faire quelque régal, pour [illegible] retour de quelque [illegible] Allu- [illegible] *la langue* [illegible] Avoir la langue épaisse, peu mo- [illegible] grasseyer. ‖ *Dormir la* [illegible] *chaux grasse.* [illegible] *gras*, Tirer profit [illegible] Pop. *Ilecce* [illegible] Recevoir de violents re- [illegible] *Les gras*, Les latrines. [illegible] *la rue grasse*, Cheval postal. [illegible] Mauvaux. [illegible] GRAS. ‖ Mou, sans vi- [illegible] *Eclat gras*, Eclat des couleurs [illegible] Peu lumineux.

— Bot. [illegible] Plantes à feuilles charnues et [illegible] telle que les *cactées*, les *crassulacées*, les *ficoïdes* [illegible] etc.

— [illegible] *Corps gras.* V. GRAISSE.

— Chim. *Fromage gras*, Fromage fait avec du lait non [illegible] Figues sèches qui, en vieillissant, [illegible] graisseuses.

— [illegible] Celui qui contient beaucoup de [illegible] Pierre humide naturellement, ce [illegible] de la gelée.

— [illegible] *Bois gras.* Bois aux fibres molles et [illegible] a la texture poreuse et peu résistante.

— [illegible] n. m. *Lessive grasse*, Lessive chargée de soude. ‖ *Eaux grasses*, Eaux de vaisselle. — Fig. V. EAU.

— [illegible] *Vin gras*, *Bière grasse*, Vin, Bière, qui tourne à la graisse.

— Mar. *Temps gras*, Temps brumeux et humide. ‖ *Courir à grass* [illegible] *boulines*, Prendre l'allure du large.

— Miner. Se dit de l'éclat onctueux que présentent certains corps : *Quartz* GRAS. ‖ *Argile grasse*, Celle qui contient peu de silice. *Chaux grasse*, Chaux qui foisonne.

— Techn. *Tenon gras*, Tenon dont les dimensions sont trop fortes.

— n. m. Partie grasse d'une viande : *Choisir le* GRAS *du gigot*. ‖ Aliment gras, par opposition aux légumes, aux œufs et au poisson : *Ne servir que du* GRAS. ‖ *Mets au gras*, Mets accommodés avec de la graisse ou de la viande. ‖ *Manger, Faire gras*, Manger de la viande ou des mets au gras.

— Pop. *Il y a gras*, Il y a beaucoup à gagner.

— *Gras de la jambe*, Mollet, partie la plus charnue de la jambe.

— *Gras de cadavre*, Sorte de graisse, qui se produit au début de la décomposition des cadavres.

— Bot. Nom vulgaire de l'orobanche rameuse. ‖ *Gras de grille*. Nom vulgaire de plusieurs arbrisseaux appartenant aux genres *acacia*, *genêt*, *cytise* et *alaterne*.

— Méd. vétér. Maladie des vers à soie, qui rend la chenille onctueuse et l'empêche de filer.

— Manuf. *Filer au gras* ou *en gras*, Ajouter au textile, pour aider à le filer, une certaine quantité d'huile.

— Peint. *Peindre a gras*, Recommencer à peindre avant que la couleur soit sèche.

— Techn. *Être en gras*. Se dit d'une charpente qui a des dimensions plus fortes qu'il n'est nécessaire. ‖ *Avoir du gras*. Se dit d'une pierre de taille de dimensions trop considérables pour être placée dans l'endroit qui lui est assigné.

— Adverb. au masc. D'une manière grasse, épaisse : *Peindre* GRAS. ‖ *Parler gras*, grasseyer. — Avoir une conversation trop libre, peu honnête.

— Fauconn. *Voler haut et gras*, Avoir le vol très élevé et très puissant.

— Peint. *Peindre gras*, Peindre par couches épaisses.

— ANTON. **Décharné, efflanqué, émacié, étique, maigre.**

GRAS, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 34 kilom. de Privas, au-dessus de la Nègue, sous-affluent du Rhône par l'Escoutay ; 1.036 hab. Minoteries. Commerce d'amandes.

GRAS (Basile), général français, né en 1836 à Saint-Amans-de-Pelagal (Tarn-et-Garonne), mort à Chablis en 1911. Élève de l'école polytechnique, il entra dans l'artillerie et devint professeur à l'École normale de tir du camp de Châlons. Après la guerre de 1870, il modifia le fusil Chassepot en vue de l'emploi de la cartouche métallique. Cette arme, remplacée depuis par le fusil Lebel, fut adoptée sous le nom de *fusil modèle 1874* ou *fusil Gras*. V. [illegible]. Gras fut inspecteur des manufactures d'armes, [illegible] 1882, général de brigade [illegible] 1888, divisionnaire [illegible], et inspecteur des fabrications de l'artillerie.

GRAS (Félix), poète provençal, né à Malemort (Vaucluse) en 1844, mort à Avignon en 1901. Après avoir publié des [illegible] dans l'« Armana prouvençau », il fit paraître, en 1876, *li Carbouneto* (les Charbonniers), épopée rustique où [illegible] les mœurs des montagnards du Ventoux, avec une [illegible] et [illegible] nature. [illegible] 1884, [illegible] (Tartarin), [illegible] douze [illegible] de Montfort [illegible] *Il ancero* [illegible] parler des [illegible] En 1891, à la mort de Roumanille, il fut promu capoulier du félibrige. Romancier et conteur, il a [illegible] *li Papalino* (les Papalins) [illegible], recueil de contes sur la vie avignonnaise au temps des papes, *lo Rouge dou miejour* (les Rougeurs du Midi) [illegible] 1896, roman historique qui eut un vif succès, et fut suivi par la *Terreur* et la *Terreur blanche*, avec lesquels il forme une trilogie. Dans le *Catéchisme du bon félibre*, il a exposé le programme de la Renaissance félibréenne.

Félix Gras.

GRASAL, forme survivante de GRAAL.

— [illegible] Sorte de plat creux, ou d'écuelle faite soit en [illegible] ou en terre dont on se sert dans le Languedoc.

GRAS-BŒUF n. m. Arg. de l'École polytechn. Boudin. [illegible] Pl. *Des* GRAS-BŒUFS.

GRAS-CUIT adj. m. Se dit du pain qui n'a pas levé, qui est pâteux faute de cuisson.

GRAS-DOUBLE n. m. Partie la plus grasse, la plus épaisse des intestins du bœuf.

— Arg. Feuille de plomb, qui sert pour la toiture. ‖ *La faire au gras-double*, Voler le plomb des gouttières.

— ENCYCL. Art culin. *Préliminaires*. On lave d'abord le gras-double à l'eau bouillante, puis on le laisse tremper longtemps dans de l'eau fraîche, renouvelée. Après quoi, on le fait cuire à l'eau, pendant quatre ou cinq heures, avec assaisonnements, et, afin qu'il reste blanc, on ajoute une cuillerée de farine.

Cuisine. Il y a plusieurs manières de préparer le gras-double, que l'on coupe toujours en petits carrés : *Gras-double à la sauce blanche*, avec assaisonnement de câpres, cornichons, etc. — *Gras-double à la lyonnaise*. On le saute dans la poêle, avec beurre et huile mélangés et quelques oignons coupés en tranches. On saupoudre d'une persillade, et l'on presse dessus le jus d'un citron ; etc.

GRAS-DOUBLIER n. m. Arg. Voleur de plomb. ‖ Pl. *Des* GRAS-DOUBLIERS.

GRAS-FONDU adj. Art vétér. Atteint de gras-fondure. — n. m. abusivem. Gras-fondure : *Mourir de* GRAS-FONDU.

GRAS-FONDURE (de *gras*, et *fondu*) n. f. Art vétér. Vieille expression qui signifie amaigrissement extrême consécutif à des maladies très variées.

GRASLITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle d'Eger]), ch.-l. de district, sur la Zwoda, affl. de l'Eger ; 6.500 hab. Mines de plomb, filatures de coton, fabriques de dentelles, fabrication d'instruments de musique.

GRASON n. m. Variété de craie.

GRASS (Philippe), sculpteur français, né à Wolxheim (Bas-Rhin) en 1801, mort à Strasbourg en 1876. Élève d'Omacht, il débuta au Salon de 1831 par un plâtre : *Icare essayant ses ailes*, qui fut remarqué. A partir de 1831, cet artiste a exposé : *le Centaure Nessus égorgeant sa tunique à Déjanire ; Suzanne au bain ; la Petite paysanne* et un *Esclave suppliant ; les Fils de Niobé ; le Penseur ;* etc. Sa statue la plus réputée est le *Kléber* de Strasbourg, œuvre solide, mais non sans quelque lourdeur (1837).

GRASSANE (*gra-san'*) n. f. Variété de figue précoce ronde, aplatie vers l'œil, blanche, à pulpe molle, fade et peu délicate.

GRASSANO, bourg d'Italie (prov. de Potenza) ; 6.145 hab. Commerce de vins, de soies et de céréales.

GRASSE, ch.-l. d'arr. des Alpes-Maritimes, à 26 kilom. de Nice, et bâtie en amphithéâtre sur le revers méridional du Rocavignon ; 15.020 hab. (*Grassois*) Ch. de f. P.-L.-M. Fontaine ferrugineuse, autour de laquelle la ville s'est d'abord développée ; église Sainte-Marie, ancienne cathédrale des XIIe et XIIIe siècles. Cultures de fleurs alimentant les nombreuses fabriques d'essences, de parfumeries et de savons fins que contient la ville ; filatures de soie, huileries. Carrières de marbre. La ville est de fondation romaine (*Grassa*), sinon plus ancienne. République indépendante au moyen âge, elle devint, au XIIIe siècle et resta, jusqu'en 1790, le siège de l'évêché d'Antibes. — L'arrondissement a 9 cant., 60 comm. et 90.838 hab. ; le canton a 3 comm. et 16.227 hab.

Armes de Grasse.

GRASSE (François-Joseph-Paul, marquis DE GRASSE-TILLY, comte DE), marin français, né au Bar (Alpes-Maritimes) en 1722, mort à Paris en 1788. Embarqué, dès 1734 sur les galères de l'ordre de Malte, il entra, en 1740, au service de la France, et devint capitaine de vaisseau en 1762. Il devait s'illustrer, sinon par ses talents militaires, au moins par sa bravoure pendant la guerre d'Amérique. Chef d'escadre en 1779 et envoyé aux Antilles, il prit une part glorieuse aux batailles de la Dominique (1780), à la prise de Tabago (1781), et de Saint-Christophe (1782). Mais, en avril 1782, il rencontra les Anglais entre la Dominique et les Saintes, comme il se disposait à joindre une escadre espagnole. Entouré de forces supérieures, il dut amener le pavillon et fut envoyé à Londres. Rentré en France en août 1782, il publia un *Mémoire justificatif*, et fut acquitté par un conseil de guerre (1784).

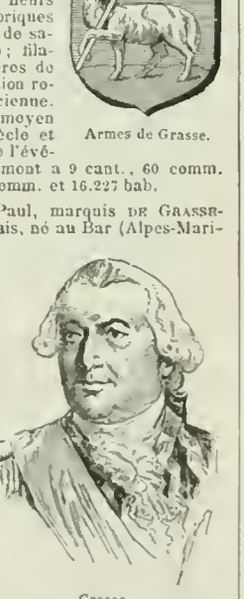

Grasse.

GRASSEMENT (*gra-se-man*) adv. Fam. Fort à son aise : *Vivre* GRASSEMENT. ‖ Généreusement : *Payer* GRASSEMENT. ‖ Abondamment : *Avoir* GRASSEMENT *de quoi dîner*.

GRASSERIE n. f. Econ. rur. Syn. de GRAS.

GRASSET, ETTE (*gra-sè, sèt'*) adj. Fam. Un peu gras, assez gras : *Un enfant* GRASSET.

GRASSET (*gra-sè* — rad. *gras*) n. m. Art vétér. Région du membre postérieur des solipèdes, qui a pour base la rotule et les parties molles environnantes.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'orpin.

— Boucher. Syn. de HAMPE.

— ENCYCL. Art vétér. Le *grasset* du cheval peut être le siège de blessures par coups de pieds, ou de luxations de la rotule qui, sortie de sa gouttière, imprime au membre une raideur caractéristique. La remise en place est facile d'un coup de paume de la main, et une forte application vésicante prévient le retour de l'accident.

GRASSET (Eugène), peintre et décorateur, né à Lausanne en 1850, naturalisé Français. Il fit des études d'architecture en même temps que de peinture, puis voyagea en Egypte. Il s'adonna tout entier, à Paris, à l'art décoratif. Il a fourni des modèles de ce qu'on appelle le *modern style* pour les dessins d'étoffes et de tapis, les meubles, les reliures historiées, etc. Il a pittoresquement commenté *les Quatre fils Aymon, le Petit Nab*, etc. Il a composé également, dans ce goût archéologique et précieux qui est sa marque, des vitraux (vitrail de *Jeanne d'Arc*, vitraux pour la cathédrale d'Orléans, pour Saint-Pierre de Chaillot, etc.). En même temps, il organisait des expositions privées, se faisait connaître comme peintre, aquarelliste, paysagiste, dessinateur d'affiches, etc. En 1900, la Suisse lui a demandé le timbre de son jubilé postal.

GRASSET (Joseph), médecin français, né à Montpellier en 1819. Docteur de l'université de Montpellier, il y est devenu professeur de clinique interne. Il s'est surtout consacré à l'étude des maladies du système nerveux et a, en même temps, approfondi les multiples questions de psychologie qui s'y rattachent ; il est un des représentants les plus autorisés de l'école spiritualiste de Montpellier. Parmi ses nombreux ouvrages, il faut citer : *Des localisations dans les maladies cérébrales* (1878) ; *Traité pratique des maladies du système nerveux* (1881) ; *Des rapports de l'hystérie avec les diathèses scrofuleuse et tuberculeuse* (1881) ; *la Dissociation dite syringomyélique des sensibilités* (avec Gilbert, 1899) ; *Diagnostic des maladies de la moelle* (1899) ; *Anatomie clinique des centres nerveux* (1900).

Grassette : *a*, fleur.

GRASSETTE (*gra-sèt'*) n. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des utriculariées.

— Chass. Variété de sarcelle. (C'est la sarcelle d'été.)

— ENCYCL. Bot. Les *grassettes* (pinguicula) sont des plantes vivaces, à feuilles radicales presque charnues, à hampe nue et uniflore, à corolle éperonnée. On en connaît une douzaine d'espèces, des régions marécageuses de l'Europe et de l'Amérique du Nord. La grassette commune passe pour un excellent vulnéraire ; on en retire une teinture jaune.

GRASSEYEMENT (*gra-sè-ie-man* — rad. *grasseyer*) n. m. Manière vicieuse d'articuler les *r*, particulièrement dans la gorge : GRASSEYEMENT *affecté*.

GRASSEYER (*gra-sé-ié* — rad. *gras*. Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous grasseyions. Que vous grasseyiez*. Conserve partout l'*y*) v. n. Prononcer de la gorge les *r* : *Telle femme* GRASSEYE *qui ne gracieuse pas*. (Volt.)

GRASSEYEUR (*gra-sé-ieur*), **EUSE** n. Personne qui grasseye.

GRASSI (Horace), astronome et jésuite italien, né à Savone en 1582, mort à Rome en 1654. Il est surtout connu par la polémique qu'il eut avec Galilée sur la nature des comètes. Il excita, dit-on, les inquisiteurs à le poursuivre au sujet de ses opinions sur le mouvement de la terre. On l'a accusé de s'être attribué les plans de l'église Saint-Ignace, dus, en réalité, au Dominiquin. Nous citerons, parmi ses écrits : *Disputatio astronomica de tribus cometis* (1619) ; *Lotharii Sarsi libra astronomica ac philosophica, qua Galilæi opiniones de cometis examinantur* (1619) ; etc.

GRASSIN (Pierre), vicomte DE BUZANCY, conseiller au parlement de Paris. Il est surtout connu pour avoir fondé à Paris, en 1569, rue des Amandiers, sur la montagne Sainte-Geneviève, le *collège des Grassins*, où les écoliers pauvres de la ville de Sens étaient reçus gratuitement.

GRASSOT (Paul-Louis-Auguste), acteur français, né et mort à Paris (1800-1860). Après avoir fait les métiers les plus divers, il s'essaya au théâtre, dans la banlieue et en province, joua sans succès les rôles d'amoureux, ne put rester au Gymnase (Paris), puis trouva sa voie dans les grotesques. Engagé au Palais-Royal en 1838, il devint bientôt, grâce à son jeu excentrique, à sa voix enrouée, à sa pantomime saccadée et bouffonne, un des comiques les plus applaudis de ce théâtre. Ayant perdu la voix, il se mit à vendre lui-même, au café Minerve, le punch auquel il avait donné son nom. Grassot a créé un grand nombre de pièces et il a été mis en scène dans quelques-unes, comme : *Grassot embêté par Ravel, le Punch Grassot*, etc. Il avait épousé une actrice, Mlle Talliard, qui, sous le nom de **Mme Grassot**, joua au Gymnase, puis au Palais-Royal.

Grassot.

GRASSOUILLET, ETTE (*gra-sou-ill-è, èt'* [*ll* mll.] — dimin. de *grasset*) adj. Fam. Rond et gras.

GRASS-VALLEY, ville des Etats-Unis (Californie [comté de Névada]) ; 7.060 hab. Gisements aurifères.

GRASTITE n. f. Minér. Variété de ripidolite.

GRAT (*gra* — subst. verb. de *gratter*) n. m. Endroit d'une basse-cour où la volaille a gratté. ‖ *Envoyer quelqu'un au grat*, L'éconduire, le rebuter. (Vieux).

GRATAIRON (*tè-ron*) n. m. Nom, en Savoie, d'une sorte de fromage de chèvre qui durcit très vite.

GRATELLA (Filippi Sebastiano), dit **le Bastianino**, peintre italien, né et mort à Ferrare (1540-1602). Élève de Michel-Ange, il ne sut pas toujours se défendre de la fascination qu'exerça sur l'école de Ferrare le génie de son maître. Son *Jugement dernier*, dans la cathédrale de Ferrare, les *Sibylles* et les *Prophètes* de l'église Saint-Paul sont des réminiscences de la Sixtine ; la *Circoncision* et *Sainte Catherine et sainte Barbe aux pieds de la Vierge* sont plus personnelles. Il est, avec Dosso Dossi et le Garofalo, l'un des trois chefs de l'école de Ferrare.

GRATELOUP (Jean-Baptiste), graveur et peintre sur émail, né et mort à Dax (1735-1817). Il se distingua par un burin vigoureux et délicat, et le fini de ses estampes.

Citons ses portraits de *Bossuet*, de *Fénelon*, de *Descartes*, de *Montesquieu*, de *J.-J. Rousseau*. Il est l'auteur de découvertes ingénieuses, notamment du collage des objectifs achromatiques avec le mastic en larmes.

GRATELOUPIE (*pf*) n. f. Paléont. Genre de mollusques lamellibranches, famille des vénéridés, comprenant des coquilles triangulaires, lisses, dont les nombreuses espèces sont fossiles dans le tertiaire de l'hémisphère boréal. (Le type du genre est la *grateloupia irregularis*, du miocène de Bordeaux, longue de 4 à 5 centimètres.)

Grateloupie.

— Bot. Genre de floridées, comprenant des algues à fronde comprimée, plane, gélatineuse, à cystocarpes épars sur la fronde, mais réunis en sores. (On en connaît une trentaine d'espèces.)

GRATELOUPIÉES n. f. pl. Tribu d'algues floridées, dont le type est la *grateloupie*. — *Une* GRATELOUPIÉE.

GRATERON (altérat. de GLETERON) n. m. Bot. Nom vulgaire de quelques espèces de caille-lait ou gaillet.

— Techn. Nom donné aux divers débris végétaux qui, comme le gaillet accrochant, le gaillet crucié, l'aspérule odorante, etc., s'attachent à la laine des moutons et résistent aux diverses manutentions qui ont l'épuration pour objet. ‖ On écrit aussi GRATRON.

— ENCYCL. Bot. Le *grateron*, à tiges grêles, longues de 1 mètre et plus, et à fleurs blanches, habite les haies, les buissons et les lieux incultes. Toutes les parties de cette plante sont couvertes de poils rudes, qui s'accrochent aux vêtements des passants et au pelage des animaux. Ses racines, qui servent à nourrir la volaille, renferment le principe colorant rouge de la plupart des rubiacées.

GRATET (François-Joseph DE), vicomte DUBOUCHAGE, né à Grenoble en 1749, mort à Paris en 1821. Il servit d'abord dans l'artillerie de la marine et devint sous-directeur à Brest (1786) et inspecteur général. Le 21 juillet 1792, Louis XVI l'appela au ministère de la marine, qu'il quitta après le 10-Août. Il avait conseillé au roi de prendre l'offensive contre l'insurrection et accompagna les souverains à la Législative. Il disparut de la scène jusqu'au 21 septembre 1815. Il fut alors rappelé au ministère de la marine. Il transféra l'Ecole navale à Angoulême. Nommé ministre d'Etat et pair de France en 1817, il siégea parmi les ultras.

GRATIA, ville de la Roumanie (Valachie [départ. de Vlasca]), sur le Niaslova, affluent de l'Argesu; 7.880 hab.

GRATIA (Charles-Louis), portraitiste français, né à Rambervillers (Vosges) en 1815. Il s'est particulièrement adonné au pastel. Il débuta au Salon de 1837, et exposa les portraits de *Mlle Judith*, actrice, *Baigneuse*, le portrait de l'acteur *Hyacinthe*. Vers 1850, il se rendit à Londres où il resta jusqu'en 1867, et d'où il envoya aux Salons de Paris des pastels remarqués : le *Corsaire turc*, *Jeune fille lisant*, etc. Depuis lors, il a exposé : *le comte de Montaigu*, *Jeune fille jouant avec une perruche*, *Homme d'armes*, etc. A l'Exposition universelle de 1900, il a envoyé un *Ecce homo*, imprégné de sentiment.

GRATIA DEI (mots lat. signif. *grâce de Dieu*) n. f. Nom donné à quelques plantes réputées fébrifuges, comme la gratiole officinale, le bec-de-grue, etc.

GRATIANOPOLITAIN, AINE (*si-a, lin, lèn'*), personne née au Graisivaudan, ou qui habite ce pays. — *Les* GRATIANOPOLITAINS.

— Adjectiv. : *Population* GRATIANOPOLITAINE.

GRATICULATION (*si-on*) n. f. Action de graticuler un dessin.

GRATICULE (de l'ital. *graticola*, dérivé du lat. *craticula*, petit gril) n. m. Sorte de châssis sur lequel est tendue une feuille de papier divisée en un certain nombre de carrés égaux, et que l'on emploie pour graticuler un dessin.

GRATICULER (de l'ital. *graticolare*, même sens) v. a. Partager un dessin en un certain nombre de carrés que l'on reproduit en nombre égal, mais de dimensions plus faibles, sur le graticule, afin de conserver, dans la réduction, les proportions de l'original. ‖ On dit encore CRATICULER.

GRATIEN (Flavius Gratianus), empereur romain, fils de Valentinien Ier, né à Sirmium (Pannonie) en 359, mort en 383. Nommé Auguste à huit ans, il partagea, en 375, l'empire d'Occident avec son jeune frère Valentinien II. Il garda, du reste, la réalité du pouvoir. Après des succès divers sur le Danube, ses généraux Mellobaudes et Nannienus remportèrent une grande victoire sur les Alamans, aux bords du Rhin. Devenu empereur d'Orient par suite de la mort de son oncle Valens, il créa Auguste le comte Théodose et lui confia ses provinces toujours menacées par les barbares. Instruit, pieux, chaste et tempérant, Gratien se laissa entraîner par faiblesse à ordonner le meurtre des principaux officiers de son père. Il fit enlever du sénat la statue de la Victoire, devenue le symbole du paganisme, et confisqua les biens des temples païens; en même temps, il ordonnait le bannissement de tous les hérétiques. Son amour excessif de la chasse, sa préférence exclusive pour les barbares alains de sa garde, contribuèrent à le rendre impopulaire; attaqué par Maxime, élu empereur des légions de Grande-Bretagne, il se réfugia à Lyon. Trahi par le gouverneur, il fut égorgé, en 383.

Monnaie de Gratien.

GRATIEN (Gratianus Funarius), général romain du IVe siècle de notre ère, né en Pannonie. Sa force et son courage lui donnèrent un grand ascendant sur les soldats. Il fut comte d'Afrique et commanda l'armée de Bretagne. Il eut pour fils Valentinien Ier et Valens.

GRATIEN, usurpateur romain du Ve siècle de notre ère. Revêtu de la pourpre en 407 par les légions de Grande-Bretagne, il fut égorgé quatre mois plus tard par les mêmes soldats et eut pour successeur Constantin.

GRATIEN, canoniste italien, né vers 1080, selon les uns à Chiusi (Toscane), suivant les autres à Carraria, près d'Orvieto, mort vers 1150. Il prit l'habit de camaldule dans le couvent de Classe, près de Ravenne, et termina sa vie dans le monastère de Saint-Félix de Bologne. C'est là qu'il composa, sous le titre de *Decretum*, le premier recueil méthodique des Décrétales des papes, imprimé pour la première fois à Strasbourg en 1471.

GRATIENNE (*si-èn'*) n. f. Comm. Toile de lin de Bretagne.

GRATIFICATION (*si-on* — du lat. *gratificatio*, même sens) n. f. Somme accordée en récompense à quelqu'un en dehors de ce qui lui est dû pour son travail.

— Admin. Prime donnée à certains agents de la force publique ou de la régie à raison des procès-verbaux dressés ou des arrestations opérées par eux.

— Milit. Primes ou indemnités allouées à des militaires réformés pour infirmités contractées au service, mais sans avoir droit à une retraite.

GRATIFIER (du lat. *gratificare*; de *gratus*, agréable, et *facere*, faire. — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous gratifiions. Que vous gratifiiez*) v. a. Accorder une libéralité, faire un don, une faveur à : GRATIFIER *un favori*.

— Fig. Faire honneur, traiter poliment.

— Ironiq. Donner malicieusement ou hors de propos : GRATIFIER *quelqu'un d'une volée de coups*.

Se gratifier, v. pr. S'accorder l'un à l'autre en dehors de ce qui est dû : *Administrateurs qui* SE GRATIFIENT *de ce qui reste en caisse*. ‖ Se donner malicieusement l'un à l'autre : SE GRATIFIER *de noms injurieux*.

GRATIN (rad. *gratter*) n. m. Art culin. Partie de certains mets qui reste attachée, après la cuisson, aux parois, au fond du vase, et qu'on ne peut enlever qu'en grattant : *Le* GRATIN *d'une bouillie*. ‖ Manière d'apprêter certains mets en les couvrant avec de la chapelure de pain, et les faisant cuire entre deux feux : *Sole au* GRATIN. ‖ La croûte qui se forme à la surface d'un mets que l'on a fait gratiner.

— Arg. Tapo. ‖ *Refiler un gratin*, Recevoir une tape.

— Arg. boulev. Classe des élégants et élégantes raffinés, de ce qu'on appela autrefois la *fashion*, et, plus récemment, le *high-life*. ‖ Société choisie : *Les théâtres ont vomi là le* GRATIN *de leur public*. (Oct. Mirbeau.)

— Techn. Matière adhérente aux parois et au fond d'une fosse d'aisances.

GRATINÉ, ÉE n. Personne à la mode. Syn. de GRATIN.

GRATINER v. a. Art culin. Faire cuire de manière à former un gratin : GRATINER *un ragoût*. Accommoder au gratin : GRATINER *une sole, du macaroni*.

— v. n. Arg. boulev. Appartenir au gratin.

— ENCYCL. Art culin. Pour *gratiner* poisson ou viande, légumes ou pâtes, on assaisonne de beurre ou huile, on y joignant un hachis de fines herbes, champignons, échalotes; on sale, on poivre; on saupoudre de chapelure et l'on met gratiner avec feu dessus et dessous.

GRATIOLE (*si* — lat. *gratiola*, dimin. de *gratia*, grâce) n. f. Genre de plantes, de la famille des scrofulariacées.

— ENCYCL. Les *gratioles* ont une corolle à long tube et ne possèdent que deux étamines fertiles. On en connaît une vingtaine d'espèces, dispersées dans les régions tempérées du globe. La plus connue est la *gratiole officinale* ou « herbe au pauvre homme », herbe de marais, vivace par son rhizome, ayant des feuilles opposées et des fleurs axillaires pédonculées; c'est une plante nauséeuse, que les paysans emploient comme drastique, et dont l'emploi peut déterminer des accidents, même la mort.

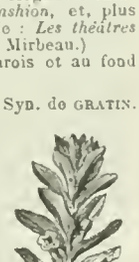
Gratiole.

GRATIOLÉ, ÉE (*si*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la gratiole.

— n. f. pl. Tribu de scrofulariacées, ayant pour type le genre gratiole. — *Une* GRATIOLÉE.

GRATIOLET (Louis-Pierre), physiologiste français, né à Sainte-Foy (Gironde) en 1815, mort à Paris en 1865. Entré comme préparateur au Muséum d'histoire naturelle, il y suppléa de Blainville dans sa chaire d'anatomie comparée, devint aide-naturaliste en 1854, et fut enfin appelé à occuper la chaire d'anatomie comparée d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, en 1863. Il s'est surtout occupé de la structure du cerveau. On lui doit de remarquables travaux : *Mémoire sur les plis cérébraux de l'homme et des primates* (1854); le deuxième volume de l'*Anatomie comparée du système nerveux*, ouvrage commencé par Leuret (1858); etc.

Gratiolet.

GRATIOLÉTINE (*si-o*) n. f. Corps résultant de l'action de l'acide sulfurique étendu sur la gratioline.

GRATIOLINE (*si-o*) n. f. Glucoside extrait de la gratiole officinale. ‖ On dit aussi GRATIOLIN n. m.

GRATIOSOLÉTINE n. f. Chim. V. GRATIOSOLINE.

GRATIOSOLINE (*si-o*) n. f. Glucoside qui se trouve dans la gratiole officinale, et qui se dédouble, au contact des acides, en glucose et en *gratiosolétine*.

GRATIS (*tiss* — mot lat., même sens) adv. Gratuitement, sans qu'il en coûte rien, par faveur : *Entrer* GRATIS *au spectacle*. *Héberger* GRATIS *des étrangers*.

— Loc. lat. *Gratis pro Deo* (littéralem. *gratis pour Dieu*), Pour rien, gratuitement (sans autre motif que l'amour de Dieu).

— Adjectiv. Gratuit, accordé pour rien, sans payer : *Des spectacles* GRATIS.

— n. m. Chancell. rom. Remise gratuite de certains actes : *Demander, Obtenir le* GRATIS.

— Théâtr. Spectacle gratuit : *Le public des jours de* GRATIS. (De Jouy.) ‖ Personnes qui jouissent d'entrées de faveur au théâtre : *Les* GRATIS *ruinent les théâtres*.

— SYN. Gratuitement.

GRATITUDE (lat. *gratitudo*, même sens) n. f. Reconnaissance d'un bienfait reçu : *Exprimer sa* GRATITUDE.

— SYN. Gratitude, reconnaissance. La *gratitude* est un sentiment affectueux qui naît à la suite de bienfaits reçus; la *reconnaissance* n'est que le souvenir des bienfaits, accompagné de la conscience qu'on doit quelque chose en retour.

GRATIUS FALISCUS, poète didactique latin du Ier siècle de notre ère, né à Falèries. Il reste de lui un poème sur la chasse : le *Cynegeticon liber*, en 540 vers hexamètres. Ovide était son ami et le mentionne avec éloge.

GRATON n. m. Sorte de râble en fer, à long manche, avec lequel on racle le verre qui, dans la fabrication des glaces, tombe sur les sièges ou reste au fond des pots.

GRATRY (Auguste-Joseph-Alphonse), prêtre et écrivain français, né à Lille en 1805, mort à Montreux (Suisse), en 1872. Il fut admis à l'Ecole polytechnique. Après une lutte morale dont il a raconté les péripéties, il entra dans les ordres et fut successivement professeur au petit séminaire de Strasbourg (1832), directeur du collège Stanislas (Paris, 1842), aumônier de l'Ecole normale (1847). La controverse qu'il engagea avec Vacherot, directeur de l'Ecole, commença sa réputation littéraire. En 1852, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et fut chargé du cours de morale sacrée à la Sorbonne. Membre de l'Académie française en 1867, il quitta, deux ans après, l'Oratoire. Opposé d'abord à la définition de l'infaillibilité pontificale par le concile du Vatican, il y adhéra, dès qu'elle fut proclamée, dans une lettre publique à l'archevêque de Paris (1871). Philosophe, moraliste, écrivain, le P. Gratry se distingua surtout par une élévation naturelle et une sorte de poésie dans les idées et les sentiments, et même le style. Citons de lui : *Cours de philosophie* (1855-1857); *les Sophistes et la Critique* (1861); *la Paix* (1861); *les Sources* (1862).

GRATTAGE (*gra-taj'*) n. m. Action de gratter, résultat de cette action.

GRATTAN (Henry), homme politique irlandais, né à Dublin en 1746, mort à Londres en 1820. Il fut un des champions les plus dévoués des libertés irlandaises; mais, comme il ne voulut jamais sortir de la légalité, sa popularité, d'abord très grande, s'éclipsa rapidement. Entré au parlement d'Irlande en 1775, il fit passer, en 1780, la déclaration portant que les seules lois votées par le parlement irlandais et sanctionnées par le roi seraient exécutoires en Irlande. C'était presque une déclaration d'indépendance, qui ne satisfit pas les ultras, lesquels demandaient une séparation complète. Grattan recouvra, cependant, sa popularité auprès des catholiques, en demandant leur émancipation, quoiqu'il fût lui-même protestant, attitude qui le perdit auprès de ses coreligionnaires. L'insurrection de 1798, à laquelle il ne voulut pas prendre part, amena la suppression du parlement irlandais. Grattan, élu au parlement anglais en 1805, resta fidèle à sa politique sans se départir jamais de son loyalisme à l'égard de l'Angleterre. Il a été enterré à Westminster. — Son fils, HENRY **Grattan**, a publié ses *Discours* en 1822.

GRATTE (subst. verb. de *gratter*) n. f. Pop. Petit bénéfice plus ou moins irrégulier : *Avoir tant de gages, sans compter la* GRATTE. ‖ Ce qu'un tailleur ou un autre ouvrier garde de l'étoffe ou de la matière qui lui a été confiée.

— Agric. Outil dont on se sert pour sarcler.

— Géol. Nom donné, par les mineurs de la Loire, à diverses variétés de grès grossiers.

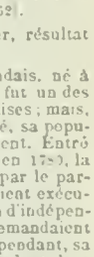
Gratte (mar.).

— Mar. Petite plaque de fer triangulaire, adaptée à un manche pour gratter les diverses parties d'un bâtiment, pont, carène.

GRATTEAU (*gra-to* — rad. *gratter*) n. m. Sorte de ciselet d'acier, dont font usage les doreurs sur métaux et les fourbisseurs, pour adoucir les reliefs des ouvrages en métal.

GRATTE-BOESSAGE (*bo-è-saj'*) ou **GRATTE-BOSSAGE** (*bo-saj'*) n. m. Action ou manière de gratte-boesser.

GRATTE-BOESSE *bo-ès* — de *gratter*, et *boesse* n. f. Brosse de fil de laiton ou de verre filé, dont les doreurs se servent pour étaler l'amalgame d'or, brosser les pièces de métal, et les monnayeurs pour nettoyer les boutons d'essai. (On dit aussi GRATTE-BOSSE.) ‖ Pl. *Des* GRATTE-BOESSES.

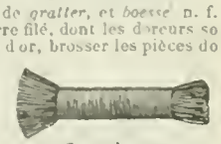
Gratte-boesse.

GRATTE-BOESSER (*bo-è-sé*) v. a. Frotter avec la gratte-boesse une pièce de métal. ‖ On dit aussi GRATTE-BOSSER.

GRATTE-COUENNE n. m. Pop. Barbier. ‖ Pl. *Des* GRATTE-COUENNE.

GRATTE-CUL n. m. Nom vulgaire du fruit du rosier, surtout du rosier sauvage. ‖ Pl. *Des* GRATTE-CUL.

GRATTE-DOS (*dô*) n. m. Baguette portant, à l'une de ses extrémités, une petite main d'ivoire, d'os, etc. et qui sert à se gratter le dos.

GRATTÉE (*gra-té*) n. f. Pop. Râclée.

GRATTE-FOND (de *gratter*, et *fond*) n. m. Grattoirs à dents de fer, dont les tailleurs de pierre se servent pour le ravalement des façades en pierre de taille. ‖ Pl. *Des* GRATTE-FONDS.

Gratte-fonds.

GRATTELER (*gra-te* — dimin. de gratter. Double la consonne *l* devant un *e* muet : *Je grattelle*) v. a. Gratter légèrement une plaque de métal, une plaque de marbre, pour la polir.

GRATTELEUX, EUSE adj. Qui a de la grattelle.

GRATTELLE (*gra-tèl'* — rad. *gratter* n. f. Nom vulgaire de la gale et de la blépharite ciliaire. V. GALE, BLÉPHARITE.

GRATTEMENT (*gra-te-man'* n. m. Action de gratter.

GRATTE-MENTON n. m. Par plaisant. Barbier. ‖ Pl. *Des* GRATTE-MENTON.

GRATTE-PAILLE n. f. Nom vulgaire de la fauvette [illegible] GRATTE-PAILLE.

GRATTE-PAPIER [illegible] Copiste, clerc d'étude, [illegible] Des GRATTE-PAPIER.

GRATTER [illegible] Raser, entamer superficiellement. [illegible] Racler légère[illegible] Ronger, épar[illegible] GRATTENT *le fumier*. Effa[illegible] du papier : GRATTER *un mot*. — Par ext. Faire ressentir la sensation que procure [illegible] GRATTE *le gosier*. Fig. Flat[illegible] un : *Il le* GRATTE *par où il se* [illegible] Mal.

Pop. Raser. Faire un petit bénéfice, grapiller : *Af*[illegible] GRATTER. Dépasser : *Cycliste qui* GRATTE *un concurrent*. *Gratter quelqu'un*. Le battre; le vaincre. *Gratter le pavé*, Être très misérable. *En gratter*, Faire une chose très bien.

Agric. *Gratter la terre*, Labourer superficiellement.

— Grav. *Gratter les tailles*, Rendre plus nourries des tailles trop délicates.

Manège. *Gratter le mur*, S'approcher trop du mur dans les exercices.

Fam. *Gratter le sucre*, Enlever avec un couteau le sucre qui a coulé sur les bords de la forme. ‖ *Gratter un livre*, Le couvrir le dos avec un outil de fer dentelé, afin d'y faire pénétrer la colle avant de l'endosser. ‖ *Gratter le cuivre*, Le nettoyer pour que l'étamage y adhère mieux. ‖ *Gratter le poil*, Le tirer avec l'aiguille, pour cacher une couture.

— Loc. adv. *Gratter la terre, Gratter la terre avec ses ongles*, Se résigner à ce qu'il y a de plus pénible. ‖ *Gratter du pied la terre*, Montrer de l'impatience, en parlant du cheval. — Fig. *Gratter du pied*, Montrer de l'ardeur. ‖ *Gratter le papier, le parchemin*, Gagner sa vie à faire des écritures.

— Prov. et loc. prov. V. ÂNE (où *frotte* est mis pour *gratte*, et CUIRE.

— v. n. *Gratter d'un instrument à corde* (violon, guitare, mandoline, etc.), Jouer de cet instrument. (Souvent en mauv. part.) ‖ *Gratter à la porte*, Avertir doucement qu'on désire entrer.

— Arg. de théâtr. *Gratter au foyer*, Attendre vainement des rôles, rester longtemps sans jouer.

Se gratter, v. pr. Être gratté. ‖ Gratter quelque partie de son corps : SE GRATTER *la tête*.

GRATTERIE n. f. Action, habitude de se gratter.

GRATTEUR (*gra-teur*), **EUSE** n. et adj. Se dit d'une personne qui gratte ou se gratte, qui a l'habitude de gratter ou de se gratter.

— *Grateur de papier*, Copiste, homme qui tient des écritures. ‖ Mauvais écrivain.

— En T. de manuf., Ouvrier chargé du soin de peigner la surface des toiles en coton.

GRATTOIR (*gra-toir*) n. m. Instrument à lame d'acier dont on se sert pour enlever, en grattant, l'écriture ou les taches sur le papier ou le parchemin.

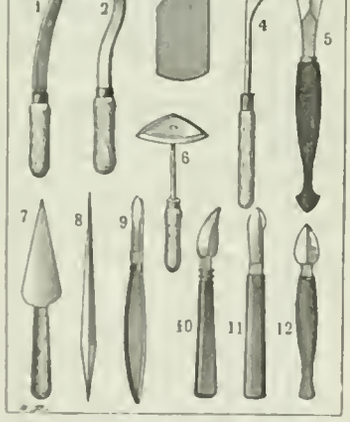

GRATTOIRS 1 et 2. De plombier; 3. De cordonnier; 4. De tracon; 5. Grattoir-découpoir; 6. Triangulaire; 7. De fabricant d'instruments de musique; 8. De tourneur; 9, 10, 11, 12. De bureau ou de dessinateur.

— Pop. Rasoir.

— Agric. Sorte de charrue très légère, à soc court, avec laquelle on laboure en grattant seulement le sol.

— Grav. *Grattoir à cresser*, Instrument avec lequel le graveur polit le bois avant d'y graver les lignes et les points [illegible] *Grattoir à* [illegible], Instrument qui ne diffère du précédent qu'en ce qu'il n'est point courbe et que ses coins ne sont pas ronds d'une manière sensible.

— Tout [illegible] de couteau tranchant des deux côtés, en usage chez les moulayeurs et les chaudronniers. ‖ Instrument [illegible] très diverses dont se servent un grand nombre d'ouvriers : maçons, lutheriers, tourneurs, etc., et [illegible] Outil en usage dans la tapisserie, pour resserrer la [illegible] Petit instrument de fer, en [illegible] à large lame, qui sert aux boulangers pour rattacher [illegible] Morceau de faux employé par les [illegible] pour racler chaque table sur [illegible] avant de procéder à la coupe longitudinale. [illegible] les boutons ou [illegible] la surface du tissu.

GRATTOIRE (*gra-toir*) — rad. *gratter*) n. f. Instrument de serrurier pour nettoyer les surfaces creuses.

GRATTONS (*gra-ton*) n. m. pl. Noms donnés aux rillettes et aux rillons, dans l'Angoumois et la Saintonge. ‖ Nom donné aux résidus secs et graisseux qui restent au fond du pressoir quand on a serré la pâte de porc fondue pour en extraire le saindoux. On dit aussi FRITONS.

GRATTURE (*gra-tur*) n. f. Débris provenant du grattage : *Des* GRATTURES *de cuivre*.

GRATUISE n. f. Râpe à fromage. (Vieux.) ‖ Bourre provenant du cardage des laines et des draps. (On écrivait aussi GRATUESE, GRATISSE, GRATISE et GRATURE.)

GRATUIT (*tui*), **ITE** (du lat. *gratuitus*, même sens) adj. Fait ou donné pour rien; qui ne coûte rien : *Consultations* GRATUITES. *Spectacle* GRATUIT.

— Fig. Désintéressé : *Il est rare que les éloges soient* GRATUITS. ‖ Qui est sans motif ou sans fondement : *Insulte* GRATUITE. ‖ *A titre gratuit*, Sans payer.

Hist. *Don gratuit*, Contribution que le clergé français et quelques provinces du royaume offraient volontairement à l'État.

— ANTON. Dispendieux, payant, coûteux, cher.

GRATUITÉ n. f. Caractère de ce qui est gratuit.

GRATUITEMENT adv. D'une manière gratuite : *En France, l'instruction primaire est donnée* GRATUITEMENT.

— Fig. D'une façon désintéressée : *Les hommes ne louent jamais* GRATUITEMENT. (St-Evrem.) ‖ Sans fondement, sans motif : *Supposer, Avancer* GRATUITEMENT *un fait*.

— SYN. Gratis, gratuitement. *Gratis* ne se dit que des choses qui sont accordées sans qu'il en coûte rien à celui qui les reçoit. *Gratuitement* a un sens plus large : il veut dire, en outre, sans cause, sans fondement.

GRATUSE n. f. Techn. V. GRATUISE.

GRATUSÉ, ÉE (rad. *gratuse*) adj. Râpé. ‖ *Fromage gratusé*, Fromage râpé à la gratuise. (Vieux.)

GRATZ ou **GRÆTZ**, ville d'Allemagne (Prusse [prov. et présid. de Posen]); 3.812 hab. Fabrique de draps.

GRATZ, en allem. **GRAZ** (en slave **Gradac** ou **Hradec**), ville d'Austro-Hongrie, capitale de la Steiermark ou Styrie, au débouché d'une vallée des monts de Styrie, sur la Mur, sous-affluent du Danube par la Drave; 112.000 hab. Université avec bibliothèque. Johanneum, qui est une sorte d'école polytechnique, avec bibliothèque de 140.000 volumes. Landhaus ou palais provincial, bel édifice de la Renaissance. Église paroissiale du XVe siècle. Statue de l'archiduc Jean; statue du poète Anastasius Grün, sur la belle promenade du Stadtpark. Au centre de la ville, au-dessus même de la rive gauche de la Mur, se dresse, isolé et escarpé, le Schlossberg, où l'on monte par un chemin de fer funiculaire.

Armes de Gratz.

GRAU (*gró*) n. m. Nom, dans le Midi, du chenal par lequel un étang ou une rivière débouche dans la mer. ‖ Défilé montagneux. ‖ Petit lac d'eau saumâtre.

GRAUDENZ, ville de Prusse (présid. de Marienwerder), chef-lieu de cercle, sur la rive droite de la Vistule; 20.385 hab. Métallurgie, fabrique de tapisseries, manufactures de tabac, moulins. A 2 kilom. au N. de la ville, sur une colline près de la Vistule, ancienne forteresse, souvent assiégée, déclassée en 1874.

GRAU-DU-ROI (LE), comm. du Gard, arr. et à 37 kilom. de Nîmes, sur le *Grau-du-Roi*, embouchure du canal de la Grande Roubine dans la Méditerranée; 1.260 hab. Bains de mer, port de pêche. Excellents vignobles.

GRAULE (*gróll*) n. f. Nom vulgaire de la corneille mantelée.

GRAULHET, ch.-l. de cant. du Tarn, arrond. et à 19 kilom. de Lavaur, sur le Dadou, sous-affluent du Tarn par l'Agout; 7.818 hab. Ch. de f. du Tarn. Commerce très actif. Tanneries et mégisseries, chapelleries. Pont du XVIe siècle; maisons du moyen âge. — Le canton a 7 comm. et 11.760 hab.

Armes de Graulhet.

GRAULITE (*gró*) n. f. Minér. Variété de tauriscite.

GRAULLY (le), sorte de dragon fabuleux, qui, selon la légende, sema la terreur à Metz, dans les premiers temps du christianisme, et dont cette ville n'aurait été sauvée que grâce à la miraculeuse intervention de l'évêque saint Clément. Pendant plusieurs siècles, l'anniversaire de ce fait miraculeux fut consacré par une procession où l'on portait l'effigie du Graully.

GRAUN (Charles-Henri), chanteur et compositeur allemand, né à Wahrenbrück en 1701, mort à Berlin en 1759. Il écrivit une quantité de musique religieuse. En 1726, il fut engagé comme ténor à l'Opéra de Brunswick, pour lequel il composa plusieurs opéras, entre autres *Polydore*. En 1735, le prince royal de Prusse l'appela auprès de lui pour mettre en musique les cantates écrites par lui. Graun composa des opéras pour le théâtre de la cour de Frédéric II et jouit d'une grande vogue en Allemagne; ses mélodies étaient empreintes d'une grâce parfois touchante. En dehors de ses opéras, au nombre d'une trentaine, on connaît de Graun : des cantates; *la Mort de Jésus*, oratorio; un recueil d'odes mises en musique; etc.

GRAUPEN, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Leitmeritz]), dans l'Erzgebirge; 3.304 hab. Mines d'étain.

GRAUVES, comm. de la Marne, arrond. et à 9 kilom. d'Épernay; 607 hab. Le *vignoble de Grauves* se trouve sur le revers occidental de la côte d'Avize et produit des vins offrant quelque analogie avec ceux de la montagne de Reims. *Les Houolles* en sont le meilleur quartier.

GRAUWACKE (*gró-vak*) n. f. Grès schisteux, plus ou moins décalcifié par les eaux d'infiltration.

GRAVANCHE ou **GRAVANS** n. f. Ichtyol. V. GRAVENCHE.

GRAVATIER (*ti-é*) n. m. Celui qui enlève et transporte les gravats ou décombres de démolition.

GRAVATIF, IVE (du lat. *gravare*, supin *gravatum*, alourdir) adj. Pathol. Se dit d'une douleur qui est accompagnée d'un sentiment de pesanteur : *Douleur* GRAVATIVE.

GRAVATS (*va*) n. m. pl. Linguist. Syn. de GRAVOIS.

GRAVE (du lat. *gravis*, même sens) adj. Physiq. Pesant : *Les corps* GRAVES.

— Fig. Important, de grande conséquence : *Matière, Sujet, Faute* GRAVE. *Une* GRAVE *erreur*. ‖ Qui peut avoir des conséquences très fâcheuses : *Maladie, Blessure* GRAVE. ‖ Qui est d'un grand poids dans certaines matières controversées : *De* GRAVES *autorités*. ‖ Qui est sérieux et digne : *Un homme, Un maintien* GRAVE. ‖ Qui n'admet ni l'enjouement ni la plaisanterie : *Mœurs, Pensées* GRAVES.

— Gramm. Qui est surmonté d'un accent grave : *A* GRAVE, *E* GRAVE, *I* GRAVE. ‖ *Accent grave*. V. ACCENT.

— Mus. Bas, par opposition à AIGU : *Son, Voix* GRAVE.

— n. m. Physiq. Corps pesant : *La machine d'Atwood sert à calculer la chute des* GRAVES.

— Littér. Pensées, style grave : *Le* GRAVE *est au* SÉRIEUX *ce que le plaisant est à l'enjoué* (Volt.).

— Métrol. Ancien nom du KILOGRAMME.

— Mus. Ton grave : *Une voix belle dans le* GRAVE.

— ALLUS. LITTÉR. Boileau a dit, dans son *Art poétique* (liv. Ier, vers 76) :

> Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère
> Passer du *grave* au doux, du plaisant au sévère.

Le distique est à rapprocher de l'*Omne tulit punctum*, d'Horace. (V. UTILE DULCI.) On rappelle le plus souvent le second vers seul, pour indiquer qu'en toute matière une heureuse variété est toujours agréable.

— SYN. Grave, sérieux. L'homme *grave* est celui qui ne fait jamais rien de contraire à sa dignité. L'homme *sérieux* ne rit presque jamais, même lorsqu'il s'agit de bagatelles. Appliqués aux choses, ces deux adjectifs diffèrent en ce que *sérieux* se rapporte à la vérité des choses en même temps qu'à leur importance, tandis que *grave* ne se rapporte qu'à cette dernière.

— ANTON. Bouffon, facétieux, léger, plaisant, comique, risible. — Frivole, futile, insignifiant, puéril, vain.

GRAVE n. f. Se disait autrefois pour *grève* et se dit encore chez les pêcheurs de Terre-Neuve.

— n. f. pl. Nom donné, dans la Gironde, à des terrains tertiaires formés d'un mélange de cailloux siliceux, de sables et autres éléments, et dont le sous-sol variable (argileux, calcaire, sablonneux) contient un élément ferrugineux, l'*alios*, ou des cailloux coagulés nommés *arène* : *Les* GRAVES *abondent sur la rive gauche de la Garonne*. ‖ Ces terrains, considérés comme région géographique. (Dans ce sens, prend une majuscule) : *Les* GRAVES *de Bordeaux*. — Par métonymie, *Graves* n. m. Vin (blanc surtout) récolté dans ces vignobles : *Boire du* GRAVES.

— ENCYCL. Les terrains de *graves* se rencontrent au S.-O. de Bordeaux, rive gauche de la Garonne et sur environ 45 kilomètres de longueur.

La région des Graves se divise en Graves de Bordeaux et secondes Graves. Les *Graves de Bordeaux* s'étendent de Bordeaux jusqu'à 20 kilomètres au S.-O. et fournissent particulièrement des vins rouges ayant du corps, de la finesse, une belle couleur; les vins blancs, dont la production était plus considérable autrefois, ont aussi une excellente réputation. Les principaux centres de production de cette région sont : Pessac (dont le cru de Haut-Brion classé avec les grands premiers crus du Médoc), Talence, Mérignac, Léognan, Gradignan, Villenave-d'Ornon, Martillac, puis Cestas et Canéjan.

Les *secondes Graves*, qui récoltent principalement des vins blancs, s'étendent de Villenave-d'Ornon et Léognan jusqu'au Bazadais en laissant à l'E. le pays de Sauternes. (V. SAUTERNES.) Elles comprennent, à travers un sol graveleux ou sablo-graveleux, des parties de sable pur, des veines calcaires et, sur la rive du fleuve, de fertiles palus. Les vins rouges sont classés en vins de graves proprement dits et en vins de palus, tous assez recherchés; les blancs (produits par le *sauvignon*, le *sémillon*, la *muscadelle* et l'*enrageat*) sont fins dans la partie qui touche au pays de Sauternes (canton de Podensac en particulier).

Les principaux centres de production des secondes Graves sont : Cadaujac, Isle-Saint-Georges, Saint-Médard-d'Eyrans, Ayguemorte, Beautiran, Portets, Arbanats, etc., produisant plus particulièrement des vins de palus; Labrède, Saucats, Cabanac, Saint-Selve, Saint-Morillon, Castres, Virelade, Podensac, Illats, Landiras, Budos, Leogats, Roaillan, puis le Bazadais donnant d'excellents vins rouges, mais surtout des vins blancs.

Une partie du canton de Libourne est constituée aussi par des graves, mais sans former une région spéciale.

GRAVE, ville forte des Pays-Bas (Brabant-Septentr. [arrond. de Bois-le-Duc]), sur la Meuse; 2.637 hab. Fabrique de cigares. Ville prise en 1602 par Maurice de Nassau, en 1672 par les Français, et, en 1674, malgré la belle défense de Chamilly, par Guillaume d'Orange.

GRAVE (POINTE DE), cap, à l'embouchure de la Gironde. Les ingénieurs ont réussi à la conserver au moyen d'importants travaux. A 9 kilomètres en mer, brille le phare de Cordouan, qui éclaire l'entrée de l'estuaire.

GRAVE (Jean), publiciste français, né au Breuil (Pas-de-Calais) en 1854. Ouvrier cordonnier, il s'instruisit lui-même, fonda la *Révolte* et subit plusieurs condamnations de presse. En 1894, impliqué dans le procès des Trente, il fut acquitté. Il fonda alors *les Temps nouveaux*. Il a publié : *la Société au lendemain de la Révolution* (1893); *la Société mourante et l'Anarchie* (1893); *la Société future* (1895); *la Grande Famille*, roman (1896); *l'Individu et la Société* (1897); *l'Anarchie, son but, ses moyens* (1899); *les Aventures de Nono* (1900); etc.

GRAVE (LA) ou **LA GRAVE-EN-OISANS**, ch.-l. de cant. des Hautes-Alpes, arrond. et à 39 kilom. de Briançon, sur la Romanche, sous-affluent gauche de l'Isère par le Drac, (3.987 m.); 1.100 hab. Mines de plomb, de cuivre, d'or, d'argent. — Le canton a 2 comm. et 1.520 hab.

GRAVE-CREEK, ville des États-Unis (Virginie occid. [ch.-l. du comté de Marshall]), entre les confluents du Grand et du Petit Grave Creek; 2.800 hab.

GRAVELADE n. f. Nom vulgaire de la clavelée.

GRAVELAGE (*laj*) n. m. Ouvrage en gravier. ‖ Action d'égaliser une couche de gravier.

GRAVELAINE (*lèn*) n. f. Planche formant un seuil à la traverse. ‖ Cabine d'un bateau. (N'est guère employé dans ce sens que sur la basse Seine.)

GRAVELÉE n. f. Cendre de lie de vin.

— Adjectiv. : *Cendre* GRAVELÉE.

GRAVELER (rad. *gravier*. — Prend deux *l* devant une syllabe muette : *Je gravelle. Il gravellera*) v. a. Couvrir de gravier.

GRAVELET (*lè*) n. m. Nom vulgaire 1° d'un poisson : la *vandoise*; 2° d'un oiseau : le *grimpereau*.

GRAVELEUX (*leû*), **EUSE** adj. Mêlé de gravier : *Terre* GRAVELEUSE. *Crayon* GRAVELEUX. ‖ Se dit de fruits dont la chair contient de petits corps durs faisant, sous la dent, l'effet du gravier : *Poire* GRAVELEUSE.

— Fig. Très libre, licencieux : *Conte* GRAVELEUX.

— Méd. Qui a rapport à la gravelle ; qui a la gravelle : *Urine* GRAVELEUSE. *Malade* GRAVELEUX.

— Substantiv. Personne attaquée de la gravelle : *Un* GRAVELEUX.

— n. m. Ce qui est graveleux, extrêmement libre : *Aimer le* GRAVELEUX.

GRAVELIN n. m. Nom vulgaire du chêne à grappes.

GRAVELINES, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 20 kilom. de Dunkerque, sur le fleuve côtier Aa ; 5.907 hab. (*Gravelinois, oises.*) Ch. de f. Nord. Gravelines fut bâtie en 1160 sur l'Aa, canalisé par les comtes de Flandre — d'où le nom de la ville, *Graven-linghe*, canal du comte — à 2 kilomètres de la mer, au milieu de la région des *wateringhe*. Exportation de primeurs vers l'Angleterre. Le port armé pour la pêche de la baleine et de la morue. D'assez nombreux souvenirs historiques se rattachent à la ville ; notamment les conférences de 1520, entre Duprat, Wolsey et Granvelle ; la défaite des Français par les Espagnols du comte d'Egmont, en 1558, et les sièges de 1644 et 1658. Gravelines est française depuis le traité des Pyrénées. — Le canton a 5 comm. et 12.498 hab.

Armes de Gravelines.

GRAVELLE (*vèl'* rad. — *grève ;* antref. *gravier*) n. f. Pathol. Maladie caractérisée par la présence, dans certaines sécrétions, de petits calculs semblables à des grains de sable. ‖ Tumeur des paupières, appelée aussi CHALAZION ou GRÊLE.

— Art vétér. V. la partie encycl.

— Econ. rur. Tartre ; lie de vin desséchée.

— ENCYCL. Pathol. On désigne surtout sous le nom de *gravelle* les petits graviers *urinaires* qui s'éliminent presque sans douleur par les voies normales, les *calculs*, au contraire, nécessitant une intervention. Les symptômes sont ceux, très atténués, de la lithiase, et la présence des graviers dans l'urine. Il faut distinguer suivant la composition chimique des petits calculs les gravelles : *urique, oxalique* et *phosphatique*. La première s'observe chez les gens sédentaires qui abusent de la bonne chère ; la seconde, au contraire, se rencontre chez les gens pauvres, dont la nourriture consiste en légumes et fruits verts ; quant à la gravelle phosphatique, elle est caractéristique de lésions des voies urinaires. Dans tous les cas, il faut, par des frictions, modifier les sécrétions de la peau, puis modifier le régime alimentaire ; enfin, pour les gravelles urique et oxalique, donner des alcalins ; pour la gravelle phosphatique, des balsamiques.

— Art vétér. La *gravelle phosphatique* est constituée par des phosphates qui se déposent lorsque l'urine devient alcaline, ce qui n'a lieu ordinairement qu'après l'émission ; elle est un indice de dénutrition.

GRAVELLONA, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]), sur le Terdoppio, affluent du Pô ; 2.876 hab.

GRAVELOT (*lo*) n. m. Nom vulgaire de l'*ægialtes minor*. V. ÆGIALITE.

GRAVELOTTE, village d'Allemagne (Alsace-Lorraine [cercle de Metz]), près de la Mance, à l'embranchement des deux routes qui conduisent de Metz à Verdun ; 673 hab. Le 16 août 1870, sanglante bataille. (V. l'art. suiv.)

Gravelotte (BATAILLE DE). La bataille de Gravelotte fut livrée, le 16 août 1870, par l'armée française du maréchal Bazaine, engagée sur la route de Verdun, et les 1re et 2e armées prussiennes (Steinmetz et Frédéric-Charles), cherchant à la devancer sur sa ligne de retraite. Le premier choc eut donc lieu d'abord entre l'avant-garde prussienne débouchant de Gorze et la cavalerie française, qui, surprise, fut refoulée sur Rezonville ; puis le 2e corps français (Frossard) dut évacuer Vionville et Flavigny. Le combat fut rétabli du côté français par l'arrivée en ligne du 6e corps (Canrobert), puis du 4e (Ladmirault), qui avaient marché au canon. Menacés à leur tour d'être débordés sur leur gauche, les Allemands avaient sacrifié, dans une charge désespérée (la *chevauchée de la mort*), la brigade de dragons Bredow. L'arrivée de leur 10e corps (Fransecki) leur permit de se maintenir, et un choc furieux des deux cavaleries (13 régiments au total), sur le plateau de Ville-sur-Yron, resta sans résultat. A la fin de la journée, en dépit d'une dernière et infructueuse attaque de Frédéric-Charles sur la gauche de Bazaine, l'armée française restait maîtresse du plateau de Rezonville, après avoir lutté, avec 123.000 hommes, contre 230.000 Allemands. A aucun moment de la journée, le maréchal Bazaine n'avait essayé de profiter des réserves de sa gauche, pour transformer en une victoire décisive cette sanglante journée, qui avait coûté 18.000 hommes à chacune des deux armées, et qui permit à l'armée allemande de prononcer son mouvement enveloppant autour de Metz, tandis que le maréchal Bazaine, sous le prétexte, d'ailleurs très inexact, d'un ravitaillement nécessaire, ramenait, le lendemain, son armée sous Metz, dans les positions où devait se livrer, le 18, la bataille de Saint-Privat.

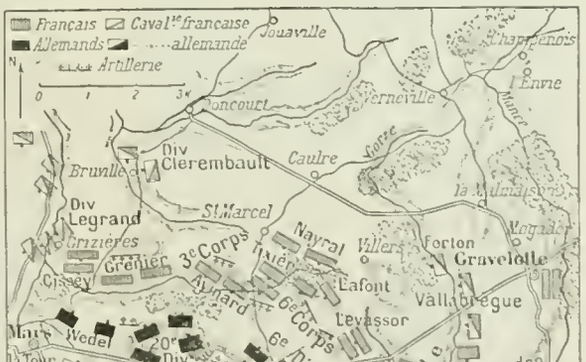

Plan de la bataille de Gravelotte.

GRAVELURE n. f. Propos libre, graveleux : *Comédies pleines de* GRAVELURES. (Le Sage.)

GRAVEMENT adv. D'une manière grave, composée : *Marcher, Parler* GRAVEMENT. ‖ D'une manière considérable, importante : *Aristote s'est* GRAVEMENT *trompé*. (Renan.) ‖ Dangereusement : *Etre* GRAVEMENT *malade*.

— En T. de mus., D'un mouvement lent : *Morceau qui doit être exécuté* GRAVEMENT.

GRAVENBERG (Wirnt von), chevalier et poète allemand, qui écrivit, vers 1205, un poème d'aventures intitulé : *Wigalois*, imité du *Guinglain* de Renaud de Beaujeu, mais bien inférieur. Le *Wigalois* se compose d'une quantité d'histoires fantastiques, mal reliées. Le poème, néanmoins, eut un grand succès et fut maintes fois imité.

GRAVENCHE (*vanch'*) n. f. Espèce de poisson appartenant au genre *corégone* et dont la chair est très délicate. V. FÉRA, et COREGONE.

— ENCYCL. La *gravenche* (coregonus hiemalis), appelée aussi *féra blanche* et *gravans*, est propre aux grands fonds du lac de Genève ; elle remonte seulement pendant trois semaines, en décembre, pour frayer sur les graviers du bord.

Gravenche.

GRAVER de l'anc. haut all. *graban ;* all. mod. *graben*, creuser) v. a. Tracer avec un instrument sur une surface plane, sans la creuser profondément : GRAVER *une inscription, une épitaphe*. ‖ Tracer, avec un instrument, des lettres ou des figures sur : GRAVER *le marbre, l'airain*. ‖ Tracer sur une planche en métal ou en bois un objet qui doit être reproduit par l'impression : GRAVER *un dessin*.

— Fig. Imprimer fortement : GRAVER *dans la mémoire, dans l'esprit, dans le cœur, une date, un bienfait*.

— Techn. *Graver des caractères d'imprimerie*, Graver les poinçons destinés à la frappe des matrices pour la fonte des caractères d'imprimerie.

— ALLUS. LITTÉR. :

Ses rides sur son front *ont gravé* ses exploits,

Vers de Corneille. V. EXPLOIT.

Gravé, ée part. pass. Rongé par la rouille, en parlant d'objets en acier poli.

— *Gravé de petite vérole* ou simplem. *Gravé*, Fortement marqué de petite vérole.

Se graver, v. pr. Etre gravé. ‖ Fig. Se fixer, s'imprimer.

— Pyrotechn. Se percer, se fendre : *Cartouche qui* SE GRAVE.

GRAVES (RÉGION DES). Géogr. vitic. V. GRAVE n. f.

GRAVESANDE (S'), bourg du royaume des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande), sur la mer du Nord ; 4.060 hab.

GRAVESANDE (Guillaume-Jacob S'), mathématicien et philosophe hollandais, né à Bois-le-Duc en 1688, mort à Leyde en 1742. Il débuta, à dix-neuf ans, par un *Essai sur la perspective*. Nommé professeur à l'université de Leyde, il y propagea les idées de Galilée et de Newton. Ses *Œuvres philosophiques et mathématiques* ont été publiées à Amsterdam (1774). La physique et l'optique lui doivent un certain nombre d'appareils ingénieux. Nous citerons l'anneau qui porte son nom. V. CHALEUR.

GRAVESEND, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur la Tamise ; 8.190 hab. Chantiers de construction ; approvisionnements pour la marine. Nombreuses maisons de plaisance. Cité fort ancienne, prise et brûlée par les Français sous le règne de Richard III. Henri VIII la fit entourer de fortifications et fit construire en face le fort Tilbury pour fermer l'entrée de la Tamise.

GRAVESON, comm. des Bouches-du-Rhône, arrond. et à 27 kilom. d'Arles ; 1.616 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de liqueurs, huileries. Commerce de vins et de primeurs.

GRAVETTE (*vèt'*) n. f. Ver que l'on trouve dans le sable des plages, et qui sert d'appât pour la pêche au merlan. ‖ Huître provenant des dépôts naturels qui se trouvent dans les eaux d'Arcachon et qui n'a pas été parquée.

GRAVEUR n. m. Artiste qui grave soit des planches qui doivent servir à imprimer des gravures, soit des matières dont le travail n'est pas destiné à être ainsi reproduit : GRAVEUR *au burin, à l'eau-forte, en taille-douce, à la manière noire*. GRAVEUR *de musique*. GRAVEUR *sur métaux*, etc.

— Pop. *Graveur en cuir*. Savetier.

GRAVIDE (du lat. *gravidus*, même sens) adj. Se dit de l'utérus, lorsqu'il contient un embryon ou un fœtus.

GRAVIDISME (*dissm'* — rad. *gravide*) n. m. Ensemble des conditions physiologiques que présente la femme enceinte ou une femelle pleine.

GRAVIDITÉ n. f. Pathol. Syn. de GROSSESSE.

GRAVIER (*vi-é* — rad. *grève*) n. m. Gros sable mêlé de nombreux petits cailloux : *Ruisseau plein de* GRAVIER.

— Méd. Petite pierre qui se forme dans les reins.

— Pêch. Ouvrier qui fait sécher la morue sur la grève. ‖ Nom vulgaire du véron.

GRAVIÈRE n. f. Lieu d'où l'on extrait le gravier.

— Agric. Mélange de vesces et de lentilles semé pour récolter en vert comme fourrage.

— Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

GRAVIFIQUE (*fik'* — du lat. *gravis*, pesant) adj. Se disait d'un fluide hypothétique qui servait à expliquer les phénomènes de la gravitation.

— Qui cause ou accroît la densité ou la gravité d'un corps.

GRAVILLE-SAINTE-HONORINE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 5 kilom. du Havre, réunie aux faubourgs de l'est de cette ville ; 9.344 hab. (*Gravillais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Verrerie, huileries, bois de teinture, briqueterie, antiquités romaines. Eglise et ruines d'un cloître du XIe siècle. Le sarcophage de Sainte-Honorine est déposé dans le sanctuaire, ainsi que le cœur de Louis Malet de Graville, dont le château ruiné a laissé quelques vestiges.

GRAVILLON (Arthur DE), sculpteur français, né à Lyon en 1858, mort à Ecully (Rhône) en 1899. Elève de Falguière, avocat, magistrat, il s'adonna définitivement à la sculpture. Il passa trois ans en Italie (1873-1876) et débuta en 1874 avec le *Premier semeur*. On a de lui : *Peau d'âne ; Mme Van Zandt*, cantatrice ; *la Vierge à l'Enfant*, dans l'église de Vernaison (Rhône) ; le *monument de Claude Bernard*, à Saint-Julien (Rhône), et de nombreuses plaquettes humoristiques, illustrées de vignettes de sa composition.

GRAVIMETRE (du lat. *gravis*, lourd, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Instrument destiné à mesurer la densité gravimétrique de la poudre à canon.

GRAVIMÉTRIQUE (*trik'*) adj. Qui se rapporte au gravimètre.

GRAVINA di Catania, ville du royaume d'Italie (Sicile [prov. de Catane]), sur le versant méridional de l'Etna ; 1.514 hab. Vins excellents.

GRAVINA in Puglia, ville d'Italie (prov. de Bari), sur la *Gravina*, affluent du Bradano, tributaire du golfe de Tarente ; 17.000 hab. Evêché. Gravina est une ville pauvre, aux maisons en grande partie creusées dans le rocher. Commerce de céréales, de bestiaux et de fruits.

GRAVINA (Jean-Vincent), jurisconsulte italien, né à Roggiano, près de Cosenza, en 1664, mort à Rome en 1718. Gravina fondait à Rome, en 1695, une académie qui devait devenir célèbre, l'académie des Arcades. En 1699, on lui confiait une chaire de droit civil au collège della Sapienza, à Rome, puis une chaire de droit canonique. Une édition complète de ses œuvres parut à Naples en 1756, et une autre, *Œuvres choisies*, a paru à Milan (1819).

GRAVINA (D. Carlos, duc DE), amiral espagnol, né à Palerme en 1756, mort à Cadix en 1806. Il débuta, en 1776, comme enseigne de frégate. Après deux campagnes au Brésil et dans la Méditerranée, il prit part aux sièges de Mahon et de Gibraltar. Après la paix de Versailles, il fit la chasse aux barbaresques, et, en 1790, défendit contre les Maures la ville d'Oran. En 1793, il était chef d'escadre et suivit Langara à Toulon. Il commanda les troupes de débarquement, combattit vaillamment, opina pour la retraite après la prise du Petit-Gibraltar, et fut le dernier à se rembarquer. Il concourut, en 1794, à la défense de Rosas, accompagna, en 1797, l'escadre de Mazarredo à Brest, et gagna la confiance du Premier Consul. En 1801, il suivit l'expédition française à Saint-Domingue. De retour en Espagne, il fut nommé ambassadeur à Paris, et désigné, en 1805, pour coopérer, avec Villeneuve, au plan d'attaque imaginé par Napoléon contre l'Angleterre. Il accompagna Villeneuve aux Antilles, se battit héroïquement au Ferrol, et fut blessé mortellement à Trafalgar.

Gravina.

GRAVINCHON n. m. Prune des environs d'Amiens, très bonne à faire sécher.

GRAVIR (peut-être du lat. *gradiri*, marcher) v. n. Monter avec effort à un endroit escarpé : GRAVIR *sur les rochers*.

— v. a. Monter avec effort le long de : GRAVIR *une pente*.

— Fig. Franchir, parcourir péniblement : GRAVIR *les grades inférieurs*.

GRAVISSET (*ri-sè* — rad. *gravir*) n. m. Nom vulgaire du grimpereau. ‖ On dit aussi GRAVISSON, et GRAVISSEUR.

GRAVITANT (*tan*), **ANTE** adj. Qui gravite.

GRAVITATIF, IVE adj. Qui produit la gravitation.

GRAVITATION (*si-on* — du lat. scient. f. *gravitatio*, même sens ; dérivé de *gravitas*, gravité) n. f. Force par laquelle les molécules s'attirent en raison de leur masse : *Les lois de la* GRAVITATION.

— ENCYCL. *Gravitation universelle*. V. ATTRACTION.

GRAVITÉ (du lat. *gravitas*, même sens) n. f. Phys. Pesanteur des corps : *La* GRAVITÉ *fait descendre les corps vers la terre*. ‖ *Centre de gravité*, Point fixe où passe la résultante des poids des molécules qui composent un corps dans toutes les positions possibles.

— Fig. Importance, caractère grave : GRAVITÉ *d'une injure*. Qualité d'une personne ou d'une chose grave : *La* GRAVITÉ *d'un magistrat*. GRAVITÉ *du maintien*.

— Mus. Caractère d'un son musical relativement bas.

— SYN. **Gravité, pesanteur, poids.** *Gravité* est un terme scientifique : il exprime la propriété qu'ont les corps d'être pesants. *Pesanteur* appartient à la langue ordinaire ; il indique, sans la mesurer, la force qui fait tendre les corps vers le centre de la terre. *Poids* a plus de précision, c'est la *pesanteur* mesurée, ou bien l'objet même qui sert à la mesurer dans les corps.

— **Gravité, dignité, majesté.** V. DIGNITÉ.

GRAVITER (du lat. scientif. *gravitare*, même sens) v. n. Physiq. Tendre vers un point central, en vertu des lois de la pesanteur : *Les planètes* GRAVITENT *vers le soleil*.

— Fig. Tendre, se porter incessamment : *L'homme* GRAVITE *vers les régions de la lumière*. J. de Maistre.

GRAVIVOLUMETRE (du lat. *gravis*, pesant, *volumen*, volume, et du gr. *métron*, mesure) n. m. Compte-gouttes perfectionné, imaginé par Houzeau et formé d'un siphon laissant écouler goutte à goutte le liquide qu'il contient et dont on veut prendre un poids rigoureusement exact.

Gravoir.

GRAVOIR n. m. Instrument à graver. ‖ Outil au moyen duquel le lunetier pratique les rainures dans les châssis de lunettes, pour y placer les verres. ‖ Instrument

[illegible] à tra[illegible] les flots des cierges. ‖ Instru[illegible] pour [illegible]re les cercles de fer. ‖ Marteau [illegible] pour [illegible]per d[illegible]rentes pièces.

GRAVOIRE n. f. [illegible] pointu de bois, d'os ou [illegible] se servait, au moyen âge, pour faire la [illegible] l'étoffe [illegible]che, et [illegible]rement en me[illegible]ngle à chaveux. La gravoire [illegible] *d'ermulum* et *lucus dis*[illegible] Du disait aussi GRA[illegible], GRAVOIRE, GREFFE, CREFFEIRE, GREVOIRE.

GRAVOIS [illegible] ral. *grevis*, n. m. pl. Partie la [illegible] du plâtre sassé. ‖ Menus débris [illegible] des démolitions de murs de bâtiments. Syn. [illegible]

Arg. *Battre le gravois*, Manger les restes d'un repas.

GRAVOSA, village d'Autro Hongrie (Dalmatie [illegible] le de Raguse), sur l'Adriatique; 813 hab. Construction de navires. C'est le port de Raguse.

GRAVURE n. f. Art ou manière de graver : *Apprendre la* GRAVURE. GRAVURE *sur bois, en pierres fines, en taille-douce, à la manière noire*. GRAVURE *au burin, à l'eau-forte*. ‖ Estampe obtenue au moyen d'une planche gravée. *Livre orné de* GRAVURES. *Marchand de* GRAVURES.

— Archit. Ornements formés d'entailles creuses peu profondes.

— Mnit. *Gravure d'une arme*. Ensemble des lettres ou signes gravés sur cette arme pour indiquer le modèle, la date de la fabrication, la manufacture d'origine, etc.

Gravoire (XVIe s.).

— Techn. *Gravure en creux*. Celle qui est obtenue à l'aide d'un burin ou d'un acide sur le bois, un métal, la pierre, le cuir, etc. ‖ *Gravure en relief*. Gravure faite en dessinant, à l'encre ou au crayon, les traits à reproduire, puis en enlevant à l'échoppe toutes les parties qui ne sont pas touchées par l'encre ou le crayon. ‖ *Gravure chimique*, V. HÉLIOGRAVURE, et PHOTOGRAVURE. ‖ *Gravure mate*, Celle que l'on fait sur cristal ou sur verre, et qui consiste à dépolir l'endroit gravé. ‖ Rainure que le cordonnier pratique dans une semelle pour y cacher des points. ‖ Rainures du sommier de l'orgue, par lesquelles le vent circule jusqu'à l'orifice inférieur des tuyaux. ‖ En boucherie. Syn. de ECUSSON.

— ENCYCL. *Histoire*. La *gravure* en relief sur bois a été découverte la première. Bien que la première estampe datée, le *Saint Christophe* de 1423, soit allemande, il est probable que le premier berceau de gravure sur bois est dans les Pays-Bas. Les cartes à jouer et les images de sainteté furent les premières applications de cet art. Très ancienne aussi est la gravure en criblé, gravure en relief sur métal, où les clairs sont marqués par un fond noirâtre criblé de points blancs : le plus ancien exemplaire daté de ce procédé grossier et vite délaissé est le *Saint Bernardin de Sienne*, de 1450. L'invention de la gravure en creux sur métal est due à l'orfèvre florentin Finiguerra, qui fixa sur le papier l'empreinte d'une plaque métallique destinée à être niellée et dont les tailles en creux avaient été remplies de noir. La plus ancienne nielle ainsi imprimée est la *Paix*, de 1452. Bientôt, Mantegna sut rendre par le burin, tous les effets du dessin à la plume. En Allemagne, les initiateurs furent le *Maître de 1466* et Martin Schongauer. Au XVIe siècle, l'Allemand Albert Dürer exécute des chefs-d'œuvre de précision et de vérité. Il a pour imitateur Marc-Antoine Raimondi, le grand graveur italien, d'un talent pur et noble. Cependant, la gravure sur bois faisait de grands progrès avec A. Dürer lui-même, Burgmair, Lucas Cranach, Leuczelburger.

La gravure sur bois en camaïeu, inventée, en 1510, par Jost de Necker, à Augsbourg, était propagée par Ugo da Carpi. Aux XVIe et XVIIe siècles, l'école des buministes des Pays-Bas est caractérisée par ses tendances réalistes et sa science de la lumière. Citons Lucas de Leyde, Goltzius, Muller, Nicolas de Bruyn, les Wierix. En Flandre, sous l'influence de la peinture de Rubens, Vostermann, Bolswert, P. Pontius, Soutman, Van Dyck savent rendre par la gravure les effets du coloris. En Hollande, de grands aquafortistes comme Brauwer, Ostade, Ruysdaël, Jean Both, P. Potter, Berghem, Van de Velde, Dujardin, Rembrandt, excellent dans les oppositions d'ombres et de lumière. L'école française ne s'établit vraiment qu'avec Thomas de Leu, Léonard Gaultier, Jacques Callot, Israël Silvestre, Claude le Lorrain, Abraham Bosse. La gravure au burin est portée à sa perfection sous Louis XIV avec les estampes vigoureuses et savantes de Robert Nanteuil, Gérard Edelinck, Jean Pesne, Gérard Audran, qui l'emporte sur tous par la noblesse et l'ampleur. Au XVIIIe siècle commencent à se perdre les grandes traditions, mais on trouve de la délicatesse dans les œuvres de Drevet, Laurent Cars, Larmessin, Lépicié, Flipart, Ficquet, Cochin, Moreau. En Angleterre, la gravure à la manière noire, inventée, en 1642, par Ludwig von Siegen, avait été importée par le prince Rupert; c'est au XVIIIe siècle qu'elle fut surtout appliquée. Le Florentin Bartolozzi importe en Angleterre la gravure au pointillé. La gravure en manière de crayon, inventée par François, est perfectionnée et [illegible] en France par Gilles Demarteau.

Au commencement du XIXe siècle, Leblond, né à Francfort, invente la gravure en couleurs, et J.-B. Leprince la gravure au lavis, qui, modifiée, donna naissance à la gravure à l'aquatinta, popularisée par Debucourt et Jazet. Au XIXe siècle, les principaux graveurs à citer sont : en France, Bouvier-Desnoyers, Bervic, Tardieu, Henriquel-Dupont, Jacquet, Gaillard, et les aquafortistes Flameng, Bracquemond, Lalauze, Lelong, Waltner, Patricot : en Italie, Raphaël Morghen, Calamatta, Mercuri : en Allemagne, Christian Friedrich Müller : en Angleterre, Raimbach, Cousins. La gravure sur bois a été pratiquée par Pannemaker, Pisan, Florian, Baude, Méaulle, etc.

— *Gravure en creux sur métaux*. Les métaux les plus employés sont le cuivre, le zinc, le bronze, le laiton et l'acier. La plupart des procédés de gravure ont dû se modifier avec les progrès de la science, surtout en ce qui concerne le tracé des sujets à la surface des plaques de métal; il y est maintenant exécuté avec le concours de la photographie. V. PHOTOGRAVURE.

Les procédés de gravure qui continuent à être appliqués sont ceux surtout qui permettent au graveur de faire œuvre personnelle : la *gravure à l'eau forte* est de ce nombre. Quant aux œuvres à copier, on les interprète surtout avec la gravure au burin et à l'aquatinte.

— *Gravure à l'eau-forte*. Elle se pratique en recouvrant d'un vernis spécial une plaque de cuivre bien planée, sur laquelle on travaille à la pointe en se bornant à découvrir le métal partout où doit exister le dessin. Une liqueur acide est ensuite répandue sur la plaque vernie, dont elle creuse toutes les parties dénudées à l'aide de la pointe.

La condition essentielle du succès consiste dans l'emploi d'un vernis susceptible de subir l'action de la pointe sans s'écailler; celui employé le plus fréquemment est le *vernis mou*. Divers mélanges donnent de bons résultats : par exemple, un mélange de cire vierge, 50 grammes; mastic en larmes, 30 grammes; bitume de Judée, 15 grammes, ou encore : cire vierge, 30 grammes; mastic, 15 grammes, et bitume ou ambre, 15 grammes. Le vernis est passé au tampon sur la planche modérément chauffée et de façon à l'en recouvrir entièrement; quand il a fait prise, le travail à la pointe peut être entrepris.

Les pointes propres à la gravure doivent être faites en acier bien trempé, aiguisées sur une pierre à l'huile et convenablement emmanchées. L'artiste procède d'abord à la mise en place ou tracé de son sujet, puis il exécute les ombres ou modelés avec des traits plus ou moins serrés. Quand son dessin, qui est traduit par la couleur du métal se détachant en clair sur le fond brun du vernis, est suffisamment avancé, il peut pratiquer une première morsure. Pour cela, il borde sa plaque de cire à modeler de façon à former une sorte de cuvette.

Le liquide graveur ou eau-forte se compose d'acide nitrique du commerce coupé d'eau, qui mord le cuivre; après une durée d'action suffisante, on retire l'acide et on lave à l'eau. Si le graveur veut revenir par d'autres tailles et par une nouvelle morsure, il recouvre avec un vernis passé au pinceau les parties déjà mordues pour les réserver et il revient à la pointe sur les endroits à compléter, puis il procède à une deuxième morsure.

Il est une autre sorte de gravure à l'eau-forte, c'est celle dite *des graveurs*, qui n'est qu'un travail préparatoire pour obtenir, sur les planches à graver au burin, une ébauche plus ou moins avancée; la méthode opératoire est à peu près la même que pour la gravure à l'eau-forte.

— *Gravure au burin ou taille-douce*. Ce genre de gravure se distingue du précédent par ce fait qu'on opère directement sur le cuivre nu, sans l'intervention d'aucun vernis, après avoir, toutefois, accompli à l'eau-forte l'exécution du tracé.

Les tailles, plus ou moins profondes qu'on obtient avec le burin sont généralement régulières, souvent entre croisées et affectant fréquemment la forme des objets allant en décroissant ou se renflant graduellement suivant les exigences du modelé. C'est dans l'exécution de ces tailles que réside la plus grande habileté du graveur.

Le graveur au burin peut emprunter le concours de l'eau-forte pour achever son œuvre, comme il y a eu recours pour la commencer. En ce cas, il cache avec un vernis au pinceau toutes les parties terminées et il fait agir le mordant sur celles qu'il veut retravailler.

— *Gravure à la pointe sèche*. Elle ne présente, avec la gravure au burin, que peu de différence; elle se pratique sans vernis et, par suite, sans morsure. L'outil a beaucoup de rapport avec celui de l'aqua-fortiste, formé qu'il est de vieux burins arrondis et aiguisés à une extrémité. On s'en sert sur le cuivre nu pour les parties les plus fines.

— *Gravure au pointillé*. Au lieu de procéder par tailles on peut obtenir le modelé à l'aide de points; c'est là ce qu'on appelle la *gravure au pointillé* employée surtout en Angleterre et actuellement abandonnée.

— *Gravure à la manière noire ou mezzo-tinto*. C'est une sorte de lavis. La planche est grenée, soit à l'aide de machines, soit avec un outil d'acier nommé *berceau*, dont la partie tranchante, formée par un biseau, est circulaire et gravée de traits très serrés. En le promenant sur la planche dans divers sens on la recouvre d'une infinité de tailles qui, en s'entre-croisant, produisent une granulation régulière. Le graveur, après y avoir tracé son sujet, comme dans la gravure au burin, procède au travail du modelé à l'aide de brunissoirs et de gratteirs. Il polit plus ou moins, suivant la valeur des ombres, la surface grenée, et produit toutes des demi-teintes, depuis le blanc pur correspondant aux parties les plus complètement brunies, jusqu'aux noirs formés par le grain normal.

La manière noire donne des effets moins fermes, moins fins, mais plus profonds et plus moelleux que le burin ou la pointe sèche.

— *Gravure dans le genre du crayon*. Elle avait pour but d'imiter les hachures grenues produites par le maniement du crayon sur le papier à grain.

On fait usage de la *roulette*, qui consiste en une petite molette en acier trempé, recouverte d'aspérités, tournant librement à l'extrémité coudée d'une tige d'acier. Promenée, avec plus ou moins d'énergie, sur la surface d'un cuivre plané, la roulette y creuse des points rapprochés et le graveur peut la diriger de façon à produire des hachures entre-croisées.

Depuis l'invention de la lithographie, la gravure dans le genre crayon n'est plus pratiquée, si ce n'est pour la retouche des clichés typographiques et pour la création de grisés à la surface de ces clichés.

— *Chalcographie*. C'est une façon de tracer ou de décalquer le trait de l'œuvre à graver. Elle consiste dans l'emploi d'un vernis (vernis ordinaire additionné de graisse de porc) dont on enduit la plaque. On enfume ensuite.

Le sujet est esquissé sur une feuille de papier mince à décalquer; on humecte le papier d'eau et on l'étend délicatement à la surface du vernis en rabattant les bords tout autour de la plaque; on les colle par-dessous, et on laisse sécher. On dessine alors au crayon, en suivant les traits préalablement tracés sur le papier, en appuyant fortement. L'adhérence du vernis au papier est complète partout où a passé la pointe du crayon, et, quand on sépare la feuille de la plaque, tout le vernis se trouve enlevé et le cuivre reste à nu dans les parties correspondant aux traits. La morsure à l'eau acidulée intervient alors pour creuser le trait ou le dessin complet. La photogravure a fait disparaître la chalcographie.

— *Gravure au lavis et à l'aquatinte*. Elle se rapproche de celle dite *à la manière noire*; les variantes y abondent. Elle permet l'obtention facile de plusieurs planches combinées en vue d'impressions polychromes. Le procédé consiste à laver sur le cuivre, au pinceau, avec de l'eau-forte, tout comme on le fait sur du papier. Seulement la planche, après que le tracé y a été exécuté par un des moyens connus, est recouverte d'un grain formé d'un vernis saupoudré de sel, de sable fin ou de résine. On a soin seulement de réserver à l'avance les blancs purs en les recouvrant d'un vernis non saupoudré. On peut combiner le lavis avec l'emploi du burin.

L'*aquatinte* a beaucoup de rapports avec la gravure au lavis. V. AQUATINTE.

— *Gravure sur acier*. Elle emploie les mêmes moyens que la gravure sur cuivre.

— *Gravure en relief sur bois*. La gravure en relief au burin ne se pratique guère que sur bois; pour l'exécuter sur métal, il est préférable de faire usage de la photogravure. Il s'agit, ici, d'un genre de gravure appelé *taille d'épargne*, dans lequel les traits imprimants sont réservés, tandis que l'on creuse tout autour dans les parties devant correspondre aux blancs. La gravure sur bois est encore employée d'une façon courante pour l'illustration et pour l'impression des étoffes, des papiers de tenture, etc.

Les bois propres à la gravure sont principalement le buis, le cerisier, le poirier et le merisier, mais c'est le buis qui est le meilleur; des morceaux de ce bois sont dressés, équarris et coupés en lames ayant la hauteur des caractères; la surface à graver est bien poncée et recouverte d'un enduit blanc très mince; on dessine sur cette surface le sujet à graver et le graveur exécute alors son œuvre à l'aide du burin.

— *Gravure sur pierre*. V. GLYPTIQUE, LITHOGRAPHIE.

— *Gravure sur verre*. Ce genre de gravure s'exécute, soit mécaniquement, soit chimiquement. Dans le premier cas, on use d'une roue enduite de poudre d'émeri et animée d'un mouvement rapide de rotation. Dans le deuxième, le verre est recouvert d'un vernis protecteur; on le dénude à la pointe dans les parties à graver, puis on fait agir un mordant du verre, l'acide fluorhydrique.

On a également imaginé un procédé de gravure sur verre à l'aide d'un jet de sable, les parties à graver étant seules exposées à l'action du sable, tandis que les autres sont protégées par des découpures en papier.

— *Gravure en médailles*. V. MÉDAILLE.

— *Gravure à la machine*. Diverses machines ont été inventées dans le but de faciliter l'œuvre du graveur, ce sont les machines dites à *griser*, à *champlever*, etc. Grâce à ces outils, le travail purement mécanique s'exécute avec plus de régularité et de rapidité.

— *Gravure à l'électricité*. On grave aussi le verre à l'aide d'un courant électrique; cette méthode, due à Planté, n'est guère employée.

— Législ. La publication, l'exposition ou la mise en vente des *gravures* et des dessins sont entièrement libres, depuis la loi du 29 juillet 1881. Toutefois, l'indication du nom et de la demeure de l'imprimeur est nécessaire, et, en outre, il est exigé un dépôt de trois exemplaires, destinés aux collections nationales (loi du 26 juill. 1881, art. 4).

D'autre part, les gravures obscènes ou contraires aux bonnes mœurs font l'objet des prévisions des lois des 2 août 1882 et 16 mars 1898, qui assurent la répression des outrages aux bonnes mœurs.

GRAY (lat. *Gradicum*), ch.-l. d'arrond. de la Haute-Saône, à 47 kil. de Vesoul, sur la rive gauche de la Saône, au confluent de la Morthe et en face celui des Ecoulettes; 6.816 hab. (*Graylois, oises.*) Ch. de f. Est et P.-L.-M. Musée. Eglise achevée au début du XVIe siècle. Restes d'un château fort (tour carrée). Hôtel de ville du XVIe siècle, avec les statues du sculpteur François Devosge et du physicien et minéralogiste Romé de Lisle.

Armes de Gray.

Plusieurs voies ferrées se croisent à Gray, et la Saône y forme un port très fréquenté. Là se centralisent les produits des mines de fer et des usines métallurgiques de l'arrondissement, les grains, les farines des grands moulins de Gray, des vins, des bois, des fourrages, etc. La ville elle-même a de nombreuses fabriques, distilleries et moulins. — L'arrondissement a 8 cant., 165 comm. et 62.801 hab. Le canton a 23 comm. et 14.648 hab.

GRAY (Thomas), poète anglais, né à Londres en 1716, mort à Cambridge en 1771. Après avoir fait ses études à Eton et à Cambridge, il se lia d'amitié avec Walpole, visita en sa compagnie le sud de l'Europe, retourna en Angleterre et fut, par la suite, nommé professeur d'histoire moderne à Cambridge (1768). La mort de sa mère, des infirmités qui l'atteignirent dès sa jeunesse assombrirent son humeur. Il refusa la dignité de poète-lauréat, en 1757, consacra son existence entière à réunir des connaissances encyclopédiques. Cette érudition ne fit aucun tort, cependant, à son talent poétique, et l'on doit à cet auteur quelques-unes des plus belles pièces de vers qui furent comme l'annonce du romantisme. Son *Elégie sur un cimetière de village* (1749) fut traduite et imitée en plusieurs langues : en France, par J. Chénier. On doit à Gray divers poèmes; des odes sur le *Collège d'Eton* (1742), sur le *Printemps* (1742); *le Barde* (1757); des hymnes, *Au malheur* (1742), et une correspondance très variée.

Th. Gray.

GRAY (John Edward), naturaliste anglais, né à Walsall (Staffordshire) en 1800, mort à Londres en 1875. Directeur du British Museum (département de la zoologie), il s'est occupé activement des collections de cet établissement. On peut citer de lui : *les Mammifères de l'Australie* (1875); *Classification systématique des mollusques* (1860); etc. — Son frère GEORGES ROBERT Gray, né à Chelsea en 1808, mort à Londres en 1872, fut conservateur au British Museum. Il publia, en 1876, sa *Handlist of the genera and species of birds*, et a formé, dans son musée, une splendide collection d'oiseaux.

GRAY (Asa), botaniste américain, né à Paris (comté d'Oneida (Etat de New-York) en 1810, mort en 1888. Il a

été professeur aux universités d'Harvard et de Cambridge (États-Unis). Il s'est occupé surtout de la flore de sa patrie, de la distribution géographique des plantes, etc. En 1878, il fut élu correspondant de l'Institut de France. On peut citer de lui : *Elements of botany* (1836); *the Flora of North-America* (1838-1842).

GRAYAN-ET-L'HÔPITAL, comm. de la Gironde, arr. et à 18 kilom. de Lesparre; 854 hab. Marais salants. Le vignoble de cette commune donne des vins rouges assez généreux et quelques bons vins blancs.

GRAYER n. m. Faux et fer. Syn. de GRAÏER.

GRAY'S THURROCK, bourg d'Angleterre (comté d'Essex), sur la Tamise; 2.219 hab. Port de pêche. Aux environs, château de Belmont.

GRAZAC, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 11 kilom. d'Yssingeaux, près du Lignon-Vellavo; 1.615 hab. Dentelles. Ruines des châteaux de Vertamizo et de Carry.

GRAZALEMA (anc. *Lacidulemium*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]), dans les montagnes de Ronda; 6.389 hab. Fabrication de draps; poterie.

GRAZAY, comm. de la Mayenne, arrond. et à 10 kilom. de Mayenne, au-dessus de l'Aron; 1.035 hab. Mines de manganèse; source minérale.

GRAZIANI (Antoine-Marie), historien italien, né à Borgo-San-Sepolcro (Toscane) en 1537, mort à Amelia (prov. de Pérouse) en 1611. Il devint secrétaire du pape Sixte-Quint. En 1592, Clément VIII le nomma évêque d'Amelia, puis nonce à Venise (1596). Ses principales œuvres publiées sont : *De bello Cyprio libri IV* (1624); *De casibus virorum illustrium* (1680), publié pour la première fois par Fléchier; *De scriptis invita Minerva libri XX* (1735).

Graziella, roman de Lamartine. C'est un épisode extrait des *Confidences* (1849). — L'auteur, voyageant en Italie, est recueilli dans l'île de Procida par d'humbles pêcheurs de corail, dont la fille, jeune et charmante enfant du nom de Graziella, éprouve pour lui une inclination de cœur qui se change bientôt en un profond et irrémédiable amour. Le voyageur se laisse aimer de la vierge innocente; il prend plaisir à ce jeu cruel, il croit aimer lui-même. Or il faut qu'il rentre en France : il promet de revenir; mais sa famille et le monde l'ont ressaisi, il ne reviendra pas et la pauvre Graziella mourra de son amour.

La réalité, que d'indiscrets critiques ont fouillée, est un peu moins poétique : la vraie Graziella fut une simple cigarière de la manufacture des tabacs de Naples. L'idylle imaginée par le poète n'en est pas moins une œuvre exquise. On lira toujours avec émotion le récit de la tempête qui assaille la barque de pêcheurs, l'arrivée dans la cabane d'Andréa, l'émotion de Graziella lorsqu'elle entend lire *Paul et Virginie*. Le souvenir de la brune fille d'Italie hanta toujours le poète, qui lui a consacré la belle pièce intitulée : *le Premier Regret* (« Harmonies poétiques »).

GRAZIOSO (mot ital.) adv. Mus. Avec grâce.

GRAZZANISE, comm d'Italie (Terre de Labour [prov. de Caserte]), sur le fleuve côtier Volturno; 4.017 hab.

GRAZZINI (Antoine-François), poète et conteur italien, né et mort à Florence (1503-1583). Il contribua, en 1540, à la fondation de l'académie florentine des *Humides*, où il prit le surnom de *il Lasca* (le gardon); puis à celle de la fameuse académie de la Crusca (1550). Une partie de ses ouvrages est perdue. Parmi ceux qui nous restent, on distingue sept comédies (1582); des sonnets, des *capitoli* satiriques, un poème burlesque : *la Guerre des monstres* (1581), et surtout un recueil de spirituelles nouvelles : *le Cene*, dans la manière de Boccace.

GRÉ (du lat. *gratum*, chose agréable) n. m. Volonté, fantaisie; bon plaisir : *Se marier contre le* GRÉ *de ses parents.* ‖ Goût, sentiment, manière de voir : *On ne peut pas être au* GRÉ *de tout le monde.*

— Fig. Volonté, fantaisie attribuée par métaphore à des êtres dont la puissance est irrésistible ou victorieuse : *Au* GRÉ *du vent, de la fortune.* ‖ Contentement que l'on montre à quelqu'un pour un bienfait reçu, gratitude : *Le* GRÉ *que lui sut le prince d'avoir été si soigneux.* (Boss.) [Vx.]

— Loc. div. *Bon gré, mal gré, De gré ou de force*, Nonobstant toute résistance, qu'on le veuille ou non. ‖ *De gré à gré*, A l'amiable, d'un commun accord. ‖ *Savoir gré, Savoir bon gré, beaucoup de gré, Savoir mauvais gré, peu de gré à quelqu'un*, Se montrer satisfait ou mécontent des paroles, de la conduite, des procédés de quelqu'un. ‖ *A gré d'eau*, Autant que le permet la profondeur de l'eau.

— SYN. De bon gré, de bon cœur, de bonne grâce, etc. V. DE BON CŒUR au mot CŒUR.

GRÉAGE (*gré-aj'*) n. m. Mar. Action de gréer un navire. V. GRÉEMENT.

GRÉARD (Vallery-Clément-Octave), administrateur et écrivain français, né à Vire (Calvados) en 1828. Élève de l'Ecole normale, il professa en province, puis à Paris, où il fut nommé successivement inspecteur d'académie (1865), chargé du service de l'enseignement primaire de la Seine (1866), directeur de l'enseignement primaire (1870), inspecteur général (1871), directeur au ministère de l'instruction publique (1872), vice-recteur de l'académie de Paris (1879). Dans l'exercice de ces fonctions, il a contribué à la rénovation de l'enseignement. Membre de l'Académie des sciences morales en 1875, il a été élu membre de l'Académie française en 1886. Outre de nombreux mémoires, on lui doit, notamment : *De la morale de Plutarque* (1866); *Lettres d'Héloïse à Abailard*, traduction (1870); *l'Enseignement secondaire des filles* (1883); *l'Esprit de discipline dans l'éducation* (1883); *la Question des programmes dans l'enseignement secondaire* (1884); *Mme de Maintenon, extraits de ses lettres, avis, entretiens et proverbes sur l'éducation* (1884); *le Baccalauréat et l'Enseignement secondaire* (1886); *Éducation et instruction* (1887); *Edmond Scherer* (1890); *Nos adieux à la vieille Sorbonne* (1893); *Prévost-Paradol* (1894), et divers travaux sur l'enseignement.

Octave Gréard.

GREASBOROUGH, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), dans la vallée du Don; 3.690 hab.

GREASLEY, ville d'Angleterre (comté de Nottingham), dans la vallée de l'Erewash, affluent du Trent; 7.300 hab.

GREAT ATTRACTION (*gré-ta-trak'-cheun'*), mots anglais signifiant « grande attraction », et employés à propos d'un spectacle, d'une fête où la foule se porte.

GREAT-BARRINGTON, bourg des Etats-Unis (Massachusetts [comté de Berkshire]), sur le Housatonic; 4.612 hab. Hauts fourneaux, fabriques de papier, filatures et tissages de laine. Carrières de marbre.

GREAT-BERKHAMPSTEAD, ville d'Angleterre (comté de Hertford), sur le canal *Grand-Junction*; 4.085 hab.

GREAT-CONNELL, paroisse d'Irlande (Leinster [comté de Kildare]); 3.685 hab.

GREAT-CROSBY, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), à l'embouchure du Mersey; 6.360 hab. Bains.

GREAT-DUNMOW, ville d'Angleterre (comté d'Essex); 2.985 hab. Fabriques de draps.

Great-Eastern (*grét-isteurn'*) [« Grand-Oriental »], vaisseau, lancé en 1838 à Blakwall, près de Londres, et qui servit à l'immersion du premier câble télégraphique sous-marin entre l'Europe et l'Amérique. Il mesurait 210 mètres de longueur et jaugeait 25.000 tonneaux.

GREAT-FALLS, ville des Etats-Unis (Montana [ch.-l. du comté de Cascade]), sur le Missouri; 4.750 hab.

GREAT-FISH-BAY ou **BAHIA-DOS-TIGRES**, baie de la colonie portugaise d'Angola, au S. de la province de Mossamedes. Orientée du N.-O. au S.-E., ouverte au N.-O., elle est abritée, du côté du S.-O., par une longue flèche naturelle, la *presqu'île du Tigre*.

GREAT-HARWOOD, ville d'Angleterre (comté de Lancastre); 9.073 hab.

GRÉBAN (Arnoul), poète dramatique français. Né au Mans, il fut chanoine de Saint-Julien au Mans, où il mourut vers 1471. Son œuvre principale, *le Mystère de la Passion* (composé avant 1452, peut-être pour les confrères de Paris), a une importance considérable dans l'histoire du théâtre français. C'était la première fois que le sujet était traité avec autant d'ampleur (plus de 37.000 vers) et de talent. Les morceaux lyriques sont nombreux, et plusieurs d'une belle allure; les scènes pathétiques y sont fréquentes et le comique y est encore maintenu dans de sages limites. Gréban est, en outre, l'auteur d'un lai à la Vierge et (avec son frère Simon) du *Mystère des Actes des apôtres*. — Son frère SIMON, comme lui poète dramatique, né au Mans, faisait partie, en 1468, de la maison de Charles d'Anjou, comte du Maine, frère du roi René; il fut, probablement chanoine de Saint-Julien à la mort de son frère, dont il avait été le collaborateur. Simon Gréban paraît, en outre, s'être fait une spécialité des déplorations funèbres : il composa des *élégies, complaintes*, etc., sur la mort de Jacques Milet (1456), de Charles VII (1461) et de la reine Marie d'Anjou (1463).

GRÉBAUT (Eugène), égyptologue français, né à Paris en 1845. Il étudia l'égyptien à l'Ecole des hautes études et au Collège de France, et publia, en 1874, son *Hymne à Ammonrâ des Papyrus de Boulaq*, traduit et commenté. Il fut nommé répétiteur adjoint d'égyptien à l'Ecole des hautes études en 1877. Appelé en Egypte comme directeur de l'Institut archéologique français à la fin de 1883, il fut nommé directeur général des fouilles et antiquités de l'Egypte, en 1886; il conserva ce poste jusqu'en 1892. A son retour à Paris, on créa pour lui, à la Sorbonne, une chaire d'archéologie égyptienne.

GRÈBE (mot emprunté au patois savoyard *grèbe* ou *grinibe*) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, famille des podicipidés, comprenant des animaux aquatiques, nageant et plongeant admirablement, et volant bien, malgré la petitesse de leurs ailes.

Grèbe.

— ENCYCL. Les *grèbes* ont le cou long, le bec pointu, la tête ornée, chez les mâles, d'une sorte de coiffe épanouie en collerette ou en cornes; le duvet épais qui couvre leur poitrine et leur ventre est très estimé. Ils habitent les mares, les lacs, les eaux dormantes, vivant toujours sur l'eau, y dormant même, et y construisent leurs nids flottants. Le grèbe huppé (*podiceps cristatus*) atteint 0m,50 de long; le grèbe castagneux (*podiceps minor*) n'a que 0m,25; ce sont les deux espèces les plus communes en France; mais il en existe en tout une trentaine, répandues sur le globe.

GREBENSTEIN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau, présid. de Cassel]), sur l'Esse, sous-affluent du Weser par la Diemel; 2.153 hab. Tissage de lin.

GREBICHE ou **GREBIGE** (*bij'*) n. f. Reliure volante, munie de fils tendus le long du dos pour pouvoir y passer des cahiers et qui constitue une sorte de portefeuille. ‖ Dans certains ateliers, Ligne où se trouve le nom de l'imprimeur, sur une publication. ‖ Cote, numéro matricule, qu'un imprimeur donne à un manuscrit destiné à l'impression.

GREC, GRECQUE (*grèk'* — du lat. *Græcus*, même sens), personne née en Grèce ou qui habite ce pays. — *Les* GRECS. (Auj., on dit plutôt HELLÈNES, à cause du sens défavorable qu'a pris le mot *Grec*. C'est, du reste, le véritable nom en langue grecque.)

— Relig. Dans l'Ecriture, Gentil, par opposition à Juif.

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à la Grèce ou à ses habitants : *Langue, Histoire* GRECQUE. ‖ Qui a écrit ou qui est écrit en langue grecque : *Historien, Poète* GREC. *Poésie* GRECQUE. ‖ Qui a pour objet l'enseignement de la langue grecque : *Grammaire* GRECQUE.

— Loc. div. : *Calotte grecque*, Fez des Grecs, des Turcs, etc. (Par ext. Sorte de bonnet à gland, à peu près de même forme.) ‖ *Grecs du roi*, Caractères grecs que Robert Estienne fit exécuter pour l'imprimerie royale à Paris. ‖ *Profil grec*, Visage ayant le nez et le front en ligne droite.

Calotte grecque.

— Chronol. *Calendrier grec*, Calendrier dont se servent les Grecs et les Russes, et qui est aujourd'hui en retard de treize jours sur le calendrier grégorien, V. CALENDRIER. ‖ *Calendes grecques*. V. CALENDES.

— Hist. *Empire grec*, Empire romain d'Orient.

— Hist. ecclés. *Eglise grecque*, Eglise schismatique d'Orient. ‖ *Grecs-unis*, Chrétiens orientaux qui se sont séparés des grecs schismatiques pour s'unir à l'Eglise romaine.

— Iconogr. *Croix grecque*, Croix à quatre branches égales : *Eglise bâtie en forme de* CROIX GRECQUE. V. CROIX.

— Philol. *Iграec*, Avant-dernière lettre de l'alphabet Y), qui n'est que l'upsilon des Grecs.

— Météor. *Vent grec*, Vent du nord-est, sur la Méditerranée.

— n. m. Hist. ecclés. Membre de l'Eglise grecque : *Les rits des* GRECS.

— Fam. Homme très rusé, qui triche au jeu : *Les* GRECS *se donnent entre eux les noms relevés de « philosophes » et de « travailleurs »*. ‖ Autref., Personne sachant le grec, par ext. et fam., Savant en quelque chose et même roué jusqu'à l'escroquerie.

L'amour... j'y suis *grec*.
TH. CORNEILLE.

Nous sommes un peu *grecs* sur ces matières-là :
Qui pourra m'attraper bien habile sera.
REGNARD.

— Langue grecque : *La Fontaine ne savait pas le* GREC. (Arago.) ‖ *Grec ancien* ou *littéral*, Langue des habitants de la Grèce ancienne. ‖ *Grec vulgaire, moderne* ou *romaïque*, Langue parlée aujourd'hui dans le royaume de Grèce et dans une partie de la Turquie. ‖ Fam. Langage impossible à comprendre : *Ce que vous dites là est du* GREC *pour moi.* ‖ *Passez cela, c'est du grec*. Se dit à une personne qui s'enquiert de choses qu'elle ne peut ou ne doit pas comprendre. V. GRÆCUM.

— Cépage blanc, cultivé dans l'Isère et dont la maturité est tardive.

— Art culin. Entremets sucré, sorte de gâteau contenant de la confiture de framboises et de la madeleine, et garni d'une légère couche de marmelade d'abricots.

— n. f. Archit. V. GRECQUE.

— *A la grecque*, A la manière des Grecs : *Coiffure, Robe* À LA GRECQUE. ‖ *Reliure à la grecque*, Reliure dont les nervures ne sont pas apparentes sur le dos.

— ALLUS. LITTÉR. : **Pour l'amour du grec**, Allusion à un passage des *Femmes savantes*, de Molière. Trissotin présente Vadius à sa pédante société, qui s'extasie et veut embrasser un si savant homme :

PHILAMINTE
Quoi, monsieur sait du grec? Ah! permettez, de grâce,
Que, *pour l'amour du grec*, monsieur, on vous embrasse.
HENRIETTE (*à Vadius qui veut l'embrasser*)
Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le *grec*.

Dans l'application, ces mots : *Pour l'amour du grec*, sont toujours cités d'une manière plaisante.

— ENCYCL. Hist. ecclés. *Eglise grecque*. V. EGLISE.

— *Grecs-unis*. On donne ce nom aux chrétiens orientaux qui, après avoir fait cause commune avec les grecs schismatiques, sont rentrés, à différentes époques, en communion avec le saint-siège. Ils sont à peu près 4.700.000 et forment, sous différents noms, huit groupes principaux : 1° les *uniates* grecs de Constantinople, dont le métropolitain siège en cette ville; 2° les *melchites* de Syrie et d'Egypte, dont le patriarche est à Damas; 3° les *uniates* grecs, disséminés en Italie, en Corse, en Algérie, et placés sous la juridiction des évêques latins; 4° les *géorgiens-unis*, régis par un métropolitain fixé à Constantinople; 5° les *ruthènes-unis*, répandus en Pologne, en Galicie et en Hongrie; ils ont un métropolitain, les premiers à Chelm, les seconds à Lemberg; les évêques ruthènes de Hongrie dépendent de l'archevêque latin de Gran; 6° les *serbes-unis* de la Croatie, dont l'évêque réside à Kreutz; 7° les *valaques-unis* de l'Autriche, régis par le métropolitain de Fogaratch (Transylvanie); 8° les *bulgares-unis*, soumis, depuis 1860, à un administrateur apostolique siégeant à Andrinople. Tous les grecs-unis ont conservé, dans la liturgie, l'usage de leurs langues nationales. Avec l'assentiment du saint-siège, presque tous se servent de pain ordinaire, au lieu de pain azyme, pour la consécration, et, sans permettre le mariage aux ecclésiastiques déjà ordonnés prêtres, admettent au sacerdoce les diacres mariés; mais leurs évêques sont toujours pris parmi les prêtres non mariés.

GRÉCAGE (*kaj'*) n. m. Opération de relinre consistant à faire sur le dos d'un volume, avec une scie à main, des entailles également espacées, afin d'y cacher les cordelettes ou nerfs qui servent à soutenir la couture.

GRÉCALISER (rad. *grec*) v. n. Mar. Etre porté vers le nord-est, direction d'où souffle le vent grec.

GRÉCANI n. m. Variété de cépage, cultivé en Sicile.

GRÈCE (*grèss*) n. f. Pop. Le monde des « grecs ».

GRÈCE, Etat du sud-est de l'Europe, formant l'extrémité méridionale de la péninsule des Balkans, baigné à l'O. par la mer Ionienne, au S. par la Méditerranée, à l'E. par la mer Egée, et comprenant, outre le corps de la Péninsule et la presqu'île du Péloponèse, qui communiquent par l'isthme étroit de Corinthe, les îles dites Ioniennes, dans la mer de ce nom, et les archipels des Cyclades et des Sporades, dans la mer Egée. Au nord, la frontière gréco-turque suit, depuis le golfe d'Arta, le cours de la rivière d'Arta jusqu'au mont Zygos, du S. au N., puis oblique à l'est pour rejoindre, à travers le massif de l'Olympe, la côte du golfe de Salonique un peu au S. de Platamona, suivant la crête méridionale des monts Kasia. Ainsi délimitée depuis le traité du 4 décembre 1897, la Grèce comprend, entre 35° 50' et 39° 51' de latitude N., 17° et 23° 50' de longitude O., une superficie de 64.679 kil. carr., et une population de 2.433.800 hab. (*Grecs, Grecques*).

I. GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. — *Relief du sol*. Peu de pays sont aussi montagneux que la Grèce, où les plaines occupent à peine le cinquième de la superficie totale. Dans l'ouest prédominent les alignements N.-O.-S.-E. de chaînes crétacées, suite des massifs albanais; ainsi, à

[illegible] les hauts de Tsoumerka (2.168 m.) [illegible] couvertes d'épaisses fo- [illegible] les gros sauvages de la vallée [illegible] Mais [illegible] le sol grec, l'une [illegible] les golfes d'Arta et de Lamia, [illegible] par les golfes de Volo [illegible] ont été relevées et enche- [illegible] pressions formées, telles [illegible] pour étayer des massifs hauts [illegible] les principaux sont, dans la Grèce propre, [illegible] 2.356 m., et surtout le massif de [illegible] qui envoie ses contreforts vers l'Etolie, [illegible] Parnasse : dans le Péloponèse [illegible] en *accordéon*, série de compartiments d'altitude [illegible] 600 à 1.000 mètres, séparés par de multiples [illegible] 2.224 m.), monts Zaria (2.371 m.), [illegible] Khelmas (2.335 m.), et d'où dérivent, comme les doigts d'une main, les chaînes de Messénie (1.591 m.), [illegible] (2.409 m.), les monts Malevo (1.810 m.), et les massifs de l'Arcadie (1.199 m.).

Plus au nord-est, la partie orientale de la Grèce, les chaînes de montagnes [illegible] sont surtout schisteuses et granitiques, et [illegible] présentent la direction E.-O. Ainsi, au nord de la Thessalie, les monts Khassia, qui viennent aboutir, près de la mer, au massif de l'Olympe (2.985 m.), le plus imposant de la Grèce, et, entre la Thessalie et la Phthiotide, la chaîne de l'Othrys, qui finit au sud du golfe de Volo. Elle est aussi la direction des chaînons qui ont découpé en plaines et bassins isolés la Béotie et l'Attique : Hélicon (1.749 m.), Citheron (1.028 m.), Paroès (1.415 m.), Pentélikon (1.110 m.). Le trait essentiel du relief de la Grèce qui explique en grande partie l'histoire de ses divisions, est donc la disposition générale du pays en vallées étroites et communiquant difficilement, en bassins nettement isolés, dont la Thessalie est l'exemple le plus typique.

— *Côtes et îles.* Peu de pays ont, proportionnellement, un aussi considérable développement de côtes. La côte grecque de la mer Egée, qui commence au golfe d'Arta, semblerait devoir se prolonger par les îles montagneuses de Sainte-Maure, de Céphalonie et de Zante ; mais de larges effondrements l'ont puissamment entamée, et elle livre passage, entre le cap Papa et les flèches de sable qui embarrassent la baie de Missolonghi, aux deux golfes de Patras et de Lépante, que réunit un étroit chenal. Le dernier est lui-même découpé par les baies de Salona, de Livadostro et de Corinthe. Au sud du cap Papa, la côte occidentale du Péloponèse reste assez basse ; elle reprend son aspect tourmenté, dans les golfes de Coron, de Marathonisi et de Nauplie, séparés par les caps Gallo, Matapan et Malée. Les trois pointes méridionales du Péloponèse.

A partir du golfe de Nauplie, le littoral grec est serré de près par un réseau continu d'îles qui embarrassent les golfes d'Epidaure, d'Egine, d'Athènes (Hydra, Megalo Khorion, Egine, Koulouri, etc.), les pointes du littoral semblant se prolonger sous les eaux de la mer Egée et reparaître par places suivant l'alignement des chaînes de montagnes de la Grèce continentale, pour aboutir, vers Naxos, Amorgos et Milo, à une véritable poussière d'îles et d'îlots montagneux, les Cyclades. C'est seulement après les golfes de Lamia et de Volo que le littoral reprend un tracé normal, tandis que s'égrènent au large les Sporades, Sciathos, Scopelos, Skyros, etc.

— *Hydrographie.* La Grèce n'a pas de grands fleuves. La proximité de la mer et de la montagne n'autorise que de courtes vallées : l'alimentation pluviale est généralement faible ; la plus grande portion des eaux tombées étant bue par les fissures des calcaires qui constituent les quatre cinquièmes du sol grec. L'eau s'engouffre dans les *katavothra*, pour reparaître sous forme de sources au pied des escarpements ; mais ces *képhalaria*, souvent impossantes à se frayer un chemin vers la mer, vont alimenter des lacs ou des marécages temporaires et malsains. Le plus fameux est celui de Topolias (Copaïs), en Béotie, partiellement desséché, où vient finir le Céphiso. Parmi les rivières qui ont réussi à se constituer un bassin, la Salemvria thessalienne ; l'Aspropotamo ; le Sperchios, qui traverse la Phthiotide pour atteindre le golfe de Lamia ; l'Oropos, qui traverse la plaine thébaine, sont les plus considérables de la Grèce proprement dite. Dans le Péloponèse, le Rouphia (ancien Alphée) ; l'Eurotas, fleuve de la Laconie, et l'Inachos, qui passe près d'Argos, méritent à peine une mention. Toutes ces rivières, torrents pendant l'hiver, filets d'eau pendant l'été, forment presque toujours à leurs embouchures d'insalubres marécages.

— *Climat.* Le climat de la Grèce, fort différent selon les régions, est en rapport étroit avec l'altitude des lieux et surtout leur exposition aux vents marins. D'une manière générale, le littoral est soumis au climat méditerranéen, doux et sec, particulièrement pendant l'été. Mais, tandis que, sur le versant ionien, les pluies amenées par les vents O. modèrent les températures, sur le versant [illegible], au contraire, et dans les îles de la mer Egée, elle est excessive, et les sécheresses [illegible]. Au contraire, les montagnes par leur altitude, [illegible] par leur isolement, ont un climat [illegible]. Cependant, il ne tombe de neige qu'à des altitudes supérieures à 1.500 mètres, et l'Olympe seul en [illegible] permanente.

— *Faune et flore.* La flore et la faune de la Grèce sont [illegible] de l'Europe [illegible]. Ère[illegible] arbres toujours verts et, [illegible] formations buissonnantes. [illegible] l'Europe centrale reparaissent [illegible] l'Arcadie, vers les monts de l'Eta, du Pindus, du Olympe, [illegible] montagnards, de [illegible]. La faune est caractérisée par la présence [illegible] petits carnassiers, insectivores et rongeurs. Le lynx, l'ours, le loup, le sanglier, le lynx, le tigre rare, le chacal, sont confinés dans les zones montagneuses. Les oiseaux passagers, les plus nombreux, ont [illegible] un certain nombre de grandes espèces de proie, [illegible] vautours, gypaètes, aigles royaux, aigles [illegible] les perdrix, généralement [illegible].

— *Population.* Issus du mélange des Pélasges avec des peuples venus de l'Inde, les Grecs ou Hellènes sont [illegible] aujourd'hui, non seulement en Grèce, en Turquie, dans les Balkans, mais sur beaucoup de points de la Méditerranée. Grands, avec des traits fins, un front [illegible], des yeux vifs, un nez droit, ils ont, dans l'allure, [illegible] en même temps qu'une certaine fierté, [illegible] part les Béotiens dont la démarche est restée lourde. Les Grecs ont hérité de leurs ancêtres l'intelligence, l'amour des lettres et la passion pour les exercices du corps. Ils ne montrent que peu de goût pour l'agriculture, mais ils ont les plus grandes aptitudes pour le commerce.

II. Géographie économique. — *Agriculture, industrie et commerce.* La vie économique de la Grèce est encore précaire. L'agriculture est la ressource principale, mais elle est rendue difficile par la nature montagneuse du sol et le manque d'eau. Seules, les vallées où les fonds de bassin cultivés en céréales suppléent par leur fertilité à l'insuffisance de la main-d'œuvre : ainsi les plaines de Messénie, de Laconie, la Phocide, la Phthiotide, et surtout la Thessalie, produisent du blé et de l'orge, mais sans pouvoir fournir à la consommation totale du pays. En dehors de ces plaines, le pâturage est la forme commune de l'agriculture, dans les hauts districts.

La vigne et l'olivier sont cultivés sur le littoral et dans les îles. La vigne, outre les raisins de table et ceux qui, séchés, constituent les *raisins de Corinthe*, donne des produits assez réputés dont les uns, comme les vins de Koumi (dits vins *de Négrepont*), sont destinés aux coupages, et dont les autres, plus fins, gagneraient encore à être traités avec tous les soins que réclame la vinification. Parmi ces derniers, il convient de citer les vins de Santorin (*saintélie, vin de Bacchus, vin de nuit, lacryma-santa*, des vins de liqueur) ; les vins des environs d'Athènes, vins du Trelo-Vouno (anc. Hymette) ; les vins du Parnès ; le *moussa* de l'Olympe ; le *malvoisie* de Nauplie et le *muscat* de Mysistra (*mavrodaphné*) ; les vins de liqueur de Patras et les vins blancs de Corinthe ; les produits des îles (Corfou, Céphalonie, Zante, Andros, Naxos et Ténos) ; enfin les vins du Péloponèse, dont quelques-uns sont champagnisés et font de bons moussoux.

L'olivier fournit les olives d'exportation et les huiles de l'Attique, de la Messénie et de Salone.

Les ressources minérales du pays sont considérables : le fer se trouve à Sériphe, à Milo dans le Péloponèse et surtout dans l'Eubée ; le cuivre à Chalcis ; le plomb argentifère, le zinc dans les mines du Laurium et les gisements de Céos ; les minerais de manganèse et de chrome, la magnésie ne sont pas rares ; mais l'industrie métallurgique, on peut dire l'industrie tout entière, est gênée par le manque de houille, que l'on ne trouve guère que dans l'Eubée, et de qualité médiocre. Enfin, les carrières de marbres du Pentélique, de l'Hymette, du Ténare et de Laconie sont aujourd'hui moins exploitées que dans l'antiquité. De plus, l'industrie a été longtemps gênée par l'insuffisance des voies de communication ; le canal de Corinthe n'a été ouvert qu'en 1894, et le réseau des chemins de fer ne comprend que les lignes d'Athènes au Pirée, à Laurion, à Kephisia, à Corinthe, celle-ci bifurquant vers Patras et Pyrgos et vers Nauplie, et les lignes thessaliennes de Volo à Larissa et Kalabaka. Mue par des capitaux généralement étrangers, l'industrie comprend surtout des minoteries, des filatures (pour le coton de l'Eubée, et la soie), des huileries, tanneries, usines métallurgiques, savonneries, chantiers de construction de navires, etc., localisés, pour la plus grande partie, autour d'Athènes et du Pirée. La Grèce, dont le grand produit d'exportation est le raisin de Corinthe, et qui envoie à l'étranger ses minerais, ses huiles, ses vins, ses éponges et ses savons, reste tributaire de l'Angleterre et de la France pour les produits manufacturés, de l'Angleterre exclusivement pour la houille, de la Russie pour les céréales. C'est par les ports d'Athènes-Pirée, Syra, Patras, Corfou et Zante que s'effectue surtout ce commerce.

III. Géographie politique. La Grèce est une monarchie constitutionnelle, régie par la constitution du 28 novembre 1864, modifiée le 31 décembre 1890. Le pouvoir législatif est exercé par une Chambre unique, élue pour quatre ans au suffrage universel, et comprenant 255 députés. On est électeur à vingt et un ans et éligible à trente. Le trône est héréditaire dans la descendance mâle de George Ier. Le roi, qui représente le pouvoir exécutif, est assisté d'un ministère composé de sept membres. La constitution ne peut être modifiée que par une majorité des trois quarts se retrouvant dans deux législatures successives.

Au point de vue administratif, la Grèce, depuis le 1er janvier 1900, comprend 26 nomes, subdivisés en 68 aparchies, et 448 dèmes. L'Eglise du royaume de Grèce est administrée, depuis 1833, par un saint-synode, qui siège à Athènes, et se compose de cinq membres ecclésiastiques et de deux membres civils. Ses décisions doivent être sanctionnées par le roi. Au lieu de 16 archevêchés et 21 évêchés, elle comprend, depuis 1900, 32 évêchés. Seul l'évêque d'Athènes porte le titre de métropolite.

L'organisation de l'instruction publique date de 1833. L'université d'Athènes fut fondée en 1837. L'enseignement secondaire est donné par les « gymnases », semblables aux lycées et collèges français. En 1897-1898, il y en avait 40, comptant 4.070 élèves.

— *Religion.* V. Eglise.

IV. Géographie ancienne. Il est difficile d'indiquer en quelques lignes les modifications politiques par lesquelles passa la Grèce dans l'antiquité. Mieux vaut envisager, à différentes époques déterminées, la carte politique de la Hellade (c'est-à-dire du pays limité au N. par une ligne tirée du golfe d'Ambracie au mont Olympe), telle qu'elle résulte des révolutions successives qui constituent l'histoire de la Grèce antique.

Pendant la période héroïque, les Hellènes (qui sont sortis des environs de Dodone et de l'Achélous) ne semblent jamais avoir formé autre chose qu'un ensemble de petits États, dont les plus importants sont ceux des Miniens dans la Grèce continentale, ceux des Achéens dans le Sud. Le peuple achéen domine alors tout le Péloponèse, et y a pour centre principal l'Argolide et Mycènes.

Quelques siècles plus tard, après la *période des déplacements* que termine l'invasion dorienne, les conditions géographiques de la Grèce sont tout autres : les Thessaliens sont établis dans l'ancienne Eolide, qui prend le nom de Thessalie ; les Béotiens, chassés de ce pays, sont installés dans l'ancienne Cadméide ; les Doriens ont fondé dans le Péloponèse : Argos, Sparte, Messène, tandis que les Achéens ont expulsé les Ioniens des rives méridionales du golfe de Corinthe et s'y sont établis à leur place ; en même temps, les Etoliens ont occupé l'Elide. Aussi, après l'invasion dorienne, constate-t-on en Grèce l'existence de trois groupes distincts : *dorien*, *ionien* et *éolien*.

A la suite des guerres médiques, Athènes est vraiment devenue la capitale de la Grèce ; elle commande à un grand empire insulaire et côtier comprenant les îles de la mer Egée, un grand nombre de cités sur le littoral de l'Asie Mineure, sur les côtes de la Propontide et du Bosphore de Thrace, sur les côtes de la Thrace et de la Macédoine ; seules, dans la mer Egée, Chios, Lesbos et Samos ont gardé leur indépendance. Par contre, Sparte se maintient dans la Grèce continentale à la tête d'une ligue comprenant la plupart des cités du Péloponèse et même de la Grèce centrale. De là résultait, dans la Hellade, un équilibre des forces que seule une guerre pouvait modifier.

Cette guerre, ce fut la guerre du Péloponèse, qui se termina, en 404, par la complète victoire de Sparte. Athènes ne reprit jamais l'hégémonie que Sparte essaya de conserver par tous les moyens, même en recourant à l'alliance des Perses par le traité d'Antalcidas (387). Elle doit reconnaître la domination d'Athènes sur l'Attique, Lemnos, Imbros et Scyros, mais n'admet pas qu'une autre cité grecque enlève aux cités voisines leur indépendance. L'émiettement est donc plus grand que jamais, ce qui permet à Sparte de faire peser sur la Grèce entière sa lourde hégémonie. Cette hégémonie, Thèbes l'a brisée un peu plus tard, mais elle n'a pas pu la garder, et c'est un peuple étranger à la Grèce propre, le peuple macédonien, qui s'en est emparé. Sparte est alors réduite à la Laconie comme Athènes l'est à l'Attique, et, même au temps où la ligue étolienne compte une bonne partie de la Grèce centrale (Béotie, partie de l'Acarnanie et de la Thessalie) et du Péloponèse (Elide, Orchomène, Tégée, Mantinée) même au temps où les Achéens dominent tout le Péloponèse, l'importance politique de la Hellade est à peu près nulle. C'est au tour d'États étrangers que gravite dès lors tout le pays, avant de devenir, sous le nom d'*Achaïe*, une province romaine.

V. Armée. Le roi est le chef suprême de l'armée, mais le ministre de la guerre en a la direction supérieure avec un général de division, commandant en chef et inspecteur général des troupes à l'autorité duquel n'échappent que la gendarmerie, le recrutement, la justice militaire, le service cartographique et les dépôts de matériel.

— *Recrutement.* Depuis 1880, le service militaire est devenu véritablement obligatoire. Sa durée totale est de trente années (de vingt à cinquante ans), dont deux années de service actif ; les hommes en excédent de l'effectif budgétaire, peuvent, moyennant le payement d'une taxe variant de 100 à 1.000 francs, ne rester que trois mois sous les drapeaux. Le nombre d'années à passer ensuite dans la réserve est de 10 ou de 12 pour les hommes prématurément libérés du service actif, et de 8 pour les hommes qui ont servi dans la cavalerie. Ces derniers font en revanche dix ans — au lieu de huit imposés aux autres — dans la garde nationale ou armée territoriale ; tout le monde fait dix ans dans la réserve de cette dernière armée.

Les jeunes gens ayant subi avec succès les examens qui terminent l'enseignement secondaire servent comme sous-officiers, pendant une année, ou un an et demi s'ils veulent devenir officiers de réserve.

Sur un contingent annuel de 10.000 à 12.000 recrues, il en est incorporé entre 7.500 et 9.000 pour la durée totale du service actif ; le reste, après trois mois d'instruction, demeure à la disposition du ministre de la guerre.

— *Formation des officiers.* Elle a lieu dans des écoles où les jeunes gens passent cinq ou six ans, suivant les armes, s'ils y entrent directement ; trois ou quatre ans s'ils sont déjà sous-officiers et deux ans seulement s'ils n'aspirent qu'au titre d'officier de réserve.

Les corps de troupes comprennent :

10 régiments d'infanterie et 8 bataillons de chasseurs à pied (*evzones*) ; 3 régiments de cavalerie ; 3 régiments d'artillerie de campagne, au total, 20 batteries. Les troupes techniques comprennent 11 compagnies : 9 du génie, 1 de télégraphistes et 1 de sapeurs-pompiers pour la ville d'Athènes. A quoi il faut encore ajouter 1 compagnie d'ouvriers à l'arsenal de Nauplie et 1 compagnie du train. Enfin, il existe 2 compagnies du service de santé. La gendarmerie est répartie en 16 divisions sur toute l'étendue du pays.

L'armée forme 3 divisions, dont les quartiers généraux sont Athènes, Larissa, Missolonghi, et dont chacune a 2 brigades d'infanterie et 1 bataillon d'evzones, les 5 autres bataillons d'evzones étant groupés en 2 régiments.

— *Instruction.* Depuis la mission militaire française du général Vosseur, qui a présidé à la direction de l'instruction dans l'armée grecque, on y fait usage de règlements analogues aux règlements français. Les périodes d'instruction des réservistes annuelles sont d'une durée de quarante jours. Pour les hommes de la garde nationale ou armée territoriale, les périodes sont de quinze jours seulement, et chaque homme ne doit assister qu'à deux.

— *Mobilisation.* L'effectif de paix, fixé chaque année par le budget, est, y compris la gendarmerie, d'environ 23.000 hommes. En cas de mobilisation générale, on compte arriver à mettre en première ligne à peu près 61.000 fusils, 2.700 sabres et 156 bouches à feu. Avec la réserve, on arriverait peut-être à doubler ces chiffres. L'armée territoriale, fournirait un peu plus de 75.000 hommes, et sa réserve un peu moins de 60.000.

— *Armement.* L'infanterie est encore armée du fusil Gras, modèle 1874 et les officiers ont un sabre et un revolver 1874, du modèle français. Dans la cavalerie, carabine du système Gras et revolver 1874, mais sabre du modèle autrichien. L'artillerie comprend des canons Krupp, modèle 1878, des calibres de 87 et 75 millimètres. Comme tenue, l'habillement des evzones seul rappelle le costume national : coiffure analogue au fez, veste noire à collet rouge, manches fendues, laissant voir la chemise blanche, et fustanelle. Les uniformes des autres armes sont assez semblables à ceux de l'armée française.

VI. Marine. La population de la Grèce est essentiellement maritime. D'autre part, le voisinage des Turcs a obligé la Grèce à posséder en tout temps une flotte.

Le ministre de la marine est un civil ou un marin. Son ministère est divisé en trois grandes sections : la direction de l'instruction tactique de la flotte ; la direction de l'arsenal de Salamine ; les commandements des ports, au nombre de 21. (Un contre-amiral est placé à la tête de chacun des deux premiers services.)

Les officiers de marine se recrutent par l'Ecole navale établie à terre, au Pirée. Les équipages proviennent de l'inscription maritime et de la conscription pour les hommes des côtes qui tirent les plus bas numéros. Le service actif dure deux ans ; puis les hommes passent, jusqu'à trente ans, dans la réserve de l'armée active. Plusieurs écoles établies à bord de vieux navires, forment les matelots des spécialités.

GRÈCE ANCIENNE
Échelle
0 50 100 150 K
ILLYRIE
MACÉDOINE
PROPONTIDE
Hellespont
MYSIE
ÉPIRE
THESSALIE
PHRYGIE
ASIE MINEURE
LYDIE
MER ÉGÉE
MER IONIENNE
MER INTÉRIEURE
MER DE CRÈTE
MER DE CARPATHOS
ÉTOLIE
EUBÉE
BÉOTIE
ATTIQUE
ACHAÏE
ÉLIDE
ARCADIE
ARGOLIDE
LACONIE
MESSÉNIE
PÉLOPONÈSE
CARIE
RHODES
CRÈTE
Corfou
Zacynthe
Céphalonie
Leucade
Athènes
Corinthe
Sparte
Argos
Thèbes
Chalcidique
Lesbos
Chios
Samos
Naxos
Paros
Syros
Andros
Tinos
Mykonos
Rhodes
Carpathos
Cythère
Cérigo

GRÈCE ACTUELLE
Échelle
0 50 100 K
Chemins de fer
TURQUIE
ARCHIPEL
ÎLES IONIENNES
JANINA
TRIKALA
LARISSA
ARTA
EPIRE
ACARNANIE ETOLIE
PHTHIOTIDE
PHOCIDE
EUBÉE
BÉOTIE ET ATTIQUE
ÉLIDE ET ACHAÏE
CORINTHE ET ARGOLIDE
MORÉE
ARCADIE
PÉLOPONÈSE
MESSÉNIE
LACONIE
CÉPHALONIE
ZANTE
SPORADES
MER ÉGÉE
MER DE CANDIE
Corfou
Lemnos
Mytilène
Skyros
Chios
Samos
Andros
Tinos
Mykonos
Naxos
Paros
Syros
Rhodes
Cérigo

1 Officier d'infanterie (grande tenue). — 2. Officier d'infanterie (tenue de campagne). — 3, 4. Infanterie (tenue de campagne, en été). — 5. Infanterie (grande tenue). — 6. Officier d'état-major. 7. Général. — 8. Colonel. — 9, 10. Infanterie (tenue de campagne, en hiver). — 11, 12. Evzones (soldats d'infanterie légère). — 13. Volontaire macédonien.

1 Armoiries de la Grèce. — 2. Pavillon de commerce. — 3. Pavillon de guerre. — 4. Pavillon royal. — 5. Cocarde.

1 Artilleur. — 2. Officier d'artillerie. — 3. Amiral. — 4. Marin. — 5. Officier de marine. — 6. Soldat du génie. — 7. Ecole des cadets. — 8. Officier de l'école des cadets. — 9. Officier de cavalerie. 10. Cavalerie. — 11. Service de santé.

La marine militaire de la Grèce comprend : 5 cuirassés ; 2 croiseurs ; 11 canonnières ; 12 torpilleurs ; un transport de torpilles et 12 avisos.

La marine marchande est relativement importante ; elle comprend des bâtiments nombreux, en général de faible tonnage, pratiquant beaucoup la pêche et se rendant par véritables escadrilles, pendant l'été, dans les eaux tunisiennes, pour se livrer à cette industrie.

VII. Histoire. L'histoire de la Grèce ancienne, au sens large du mot, comprend l'histoire de toutes les populations de race et de langue grecques, établies dans la péninsule des Balkans, dans les îles et sur la plupart des rivages de la Méditerranée, de l'Adriatique et du Pont-Euxin ; au sens restreint du mot, c'est l'histoire de la Grèce propre et des colonies grecques d'Asie Mineure, d'Italie et de Sicile, qui ont été avec elle en rapports constants. La Grèce propre a porté divers noms, suivant les époques ; elle s'est appelée successivement *Pélasgie* ou terre des Pélasges ; *Achaïe*, du nom d'une des tribus dominantes à l'époque héroïque ; *Hellade* du nom des Hellènes, l'une des races principales dont se forma sa population, appelée par les Romains *Græcia*, nom des Grèkes, une tribu d'Illyrie, l'une des premières qu'ils aient connues. Elle devint ensuite la province romaine d'*Achaie*, nom qu'elle conserva jusqu'à la chute de l'Empire et au delà. Elle forme aujourd'hui, sous le nom de *Hellas*, un royaume indépendant.

Ce qui caractérise surtout l'histoire grecque, c'est la constitution originale et le développement complet de la *cité*, à travers de multiples révolutions qui substituèrent aux royautés primitives le régime aristocratique, la démocratie ou la tyrannie. Parmi les autres traits de cette histoire, notons aussi le morcellement de la vie politique et la rivalité des cités ; l'effort souvent répété, sous diverses formes, mais toujours impuissant, des Hellènes pour se constituer en corps de nation.

On peut compter cinq grandes époques dans l'histoire de la Grèce indépendante. Pendant les temps héroïques, subsiste le régime patriarcal. Puis se constitue la cité, où fermentent les révolutions (viiᵉ et viᵉ s.). Au vᵉ siècle, la Grèce confédérée lutte victorieusement contre l'Asie, s'épanouit dans tout l'éclat de la puissance, du commerce et des arts. Depuis le milieu du vᵉ siècle jusqu'au milieu du viᵉ, Athènes et Sparte entreprennent également de constituer, chacune à son profit, une grande ligue des Etats grecs ; le monde hellénique est partagé en deux camps : d'une part les cités continentales, de l'autre les cités maritimes ; les deux tentatives échouent, comme plus tard celle de Thèbes. Au milieu du ivᵉ siècle, Démosthène s'efforce en vain de réaliser l'union de tous contre la Macédoine ; la Grèce, divisée et vaincue, revient à la vie municipale et s'abandonne au gré des événements. Elle meurt pour l'histoire et ne survit que dans son œuvre.

La Grèce primitive n'a pas connu cet âge d'or dont rêvaient plus tard ses poètes. Les premiers habitants vivaient dans des cavernes, taillaient dans le silex leurs instruments et leurs armes. Plus tard, ils apprirent à travailler les métaux. Des marins aventureux et pillards, Cariens, Lélèges, Minyens, Crétois, Tyrrhénions, commencèrent de bonne heure à courir l'Archipel. Toutes ces vieilles populations appartenaient sans doute à cette race pélasgique qui, du Taurus à l'Apennin, bâtit des acropoles, dessécha des marais, fonda les anciens cultes. De ce chaos se dégagèrent peu à peu les tribus proprement helléniques ; à l'époque homérique se dessine déjà la physionomie des Ioniens, des Eoliens, des Achéens. Ces peuples nomades et remuants s'éveillèrent au contact de l'Orient, des Egyptiens ou des Phéniciens. De cette fermentation de tant de races est sortie la civilisation dite *mycénienne*, la Grèce de l'âge héroïque, celle des épopées et de la légende, des Argonautes, du cycle thébain ou de la guerre de Troie. Cette Grèce-là avait une organisation patriarcale ou féodale, avec sa hiérarchie de familles, de phratries et de tribus, ses rois ou chefs militaires assistés d'hétaires et d'un conseil d'anciens, ses châteaux forts ou camps de *refuge*, son goût des aventures, des grands coups d'épée, avec ses repas copieux, ses défis épiques et ses religions encore imprégnées de naturalisme.

L'invasion des Doriens, en déterminant une formidable poussée de peuples, en jetant une foule de Grecs sur des côtes lointaines, ébranla tout le système des royautés achéennes et du royaume patriarcal. Au viiᵉ siècle avant notre ère, la Grèce héroïque avait presque entièrement disparu. Les colons que le flot des migrations avait jetés sur tant de rivages durent, pour se défendre, resserrer le lien des tribus entre elles. Dans les diverses régions de la Grèce, les conquérants aussi durent se grouper en un corps homogène, capable de tenir sous le joug les périèques, les serfs et les esclaves. En même temps, le progrès du commerce, de la richesse mobilière, l'invention de la monnaie et de l'écriture émancipèrent les classes inférieures. Partout prévalut une nouvelle organisation sociale qui eut pour principe la *cité*. Monarchique d'abord, la cité s'achemina, à travers des révolutions, vers le régime républicain, d'abord aristocratique, puis démocratique. Lycurgue donna des lois à Sparte, Dracon et Solon à Athènes ; chaque législation nouvelle consacra quelque conquête des classes inférieures. De la démocratie sortit souvent la démagogie ou la tyrannie.

La Grèce, du viiᵉ au ivᵉ siècle, se partageait entre deux grandes races : les Doriens et les Ioniens, dont les rivalités dominent toute l'histoire du temps. Les deux races s'unirent dans la première moitié du vᵉ siècle, pour défendre leur indépendance et la civilisation grecque contre un retour offensif de l'Orient. C'est le temps des guerres médiques, le temps où le génie grec s'étend dans tous les sens en littérature, en art, le commerce, la vie politique. A cette époque se précise aussi le sentiment de l'unité nationale, fondée sur la communauté de race, de langue, de religion et rendue sensible par de vastes confédérations, des institutions commerciales, la rencontre de tous les Hellènes dans les sanctuaires et les grands jeux d'Olympie, Delphes, de l'Isthme, d'Athènes, etc.

Mais la constitution de l'unité nationale fut rendue impossible par l'âpre rivalité des principaux Etats, de Sparte, d'Athènes et de Thèbes. La guerre du Péloponèse, puis les guerres de la première moitié du ivᵉ siècle affaiblirent peu à peu la Grèce en face des ennemis qui l'entouraient. Dans toutes ces luttes, il n'y avait eu vraiment que des vaincus. Sparte, Thèbes et Athènes, en s'épuisant l'une l'autre, en mêlant les barbares aux affaires helléniques, avaient jeté toutes ces cités aux pieds de la Perse. Lysias et Isocrate prêchèrent en vain l'union contre l'ennemi traditionnel ; cette union se fit, mais aux dépens de la liberté des Hellènes.

Maintenant se montrait un adversaire autrement redoutable. Au Nord, du chaos des nations barbares, avait grandi une monarchie à demi hellénique, qui asservit la Grèce en l'unifiant. Contre la Macédoine, tous furent impuissants : Sparte avait perdu sa force ; Thèbes ne sut que périr glorieusement, après avoir aidé l'ennemi ; Athènes ne se releva, à la voix de Démosthène, que pour finir avec honneur. Au congrès de Corinthe, Philippe reçut les hommages de toute la Grèce, le titre de généralissime et la direction de la guerre nationale contre les Perses. Son fils Alexandre conduisit à la conquête de l'Asie les Hellènes confédérés, ses alliés de nom, ses sujets de fait.

Pendant les deux siècles suivants, toute la vie politique fut à Alexandrie, à Antioche, à Pergame, dans ces monarchies grecques d'Orient nées des conquêtes d'Alexandre, et qui, à leur tour, s'épuisèrent par leurs rivalités. Soumise successivement aux rois de Macédoine, d'Asie Mineure, de Syrie ou d'Egypte, la Grèce ne conservait plus guère que des libertés municipales, et le droit de flatter ses maîtres. Quelque temps, elle parut reprendre un peu de force, sous la direction des chefs énergiques de la Ligue achéenne ou de la Ligue étolienne. Mais l'opposition et les luttes armées de ces deux ligues, qui toutes deux appelèrent à l'aide l'étranger, finirent par donner à la Grèce le coup de mort. En 146 avant J.-C., elle devenait, sous le nom d'Achaïe, province romaine.

— *La Grèce sous la domination romaine.* L'échec des entreprises de Mithridate, la prise d'Athènes et du Pirée par Sylla, les victoires de Chéronée et d'Orchomène, ôtèrent à la Grèce ses dernières espérances. Depuis, elle fut à plus d'une reprise le champ de bataille où ses vainqueurs se disputèrent le pouvoir. Mais si, politiquement, la Grèce avait perdu toute importance, son influence morale, intellectuelle, littéraire, reçut, au contraire, un accroissement nouveau. Ses artistes, ses grammairiens, ses philosophes, apportèrent à Rome le génie grec. La Grèce garda ses jeux, où l'on vit Néron concourir. Athènes garda ses écoles. Le voyage de Grèce fut le complément indispensable de toute bonne éducation. Corinthe, Némée, Mantinée, Hyampolis et Abès en Phocide furent embellies par Adrien. A Athènes, où il aimait à vivre simplement, il bâtit une ville nouvelle et magnifique, Hadrianopolis, et un *Panhellenion*, dédié à Jupiter et à Adrien. Toutes les villes de Grèce et d'Asie Mineure y consacrèrent des statues du *restaurateur de la Grèce*. Cette prospérité ne décrut qu'après la fondation de Constantinople.

— *Grèce byzantine (395-1460).* Le commencement du moyen âge fut pour la Grèce une période désastreuse. Demeurée en grande partie païenne, elle inquiétait et mécontentait les empereurs chrétiens ; aussi, après avoir dépouillé, au profit de Constantinople, ses sanctuaires de leurs richesses artistiques, les ferma-t-on successivement ; Justinien ordonna la fermeture des écoles d'Athènes. Les invasions barbares achevèrent la ruine : successivement, elle vit passer les Wisigoths d'Alaric (396), les Avares (viᵉ s.), les Slaves (viᵉ et viiᵉ s.), et, malgré les fortifications par lesquelles Justinien essaya de la protéger, la Grèce, épuisée, dépeuplée, présentait d'énormes vides où trouvèrent naturellement place les établissements slaves du viiᵉ et du viiiᵉ siècle. Ainsi, vers le milieu du viiiᵉ siècle, le pays était pleinement transformé. Administrativement, l'ancienne éparchie d'Achaïe formait deux thèmes : celui d'Hellade (capit. *Thèbes*), celui du Péloponèse (capit. *Corinthe*). Religieusement, la Grèce était chrétienne et si fermement attachée à l'orthodoxie qu'elle se révolta, en 727, contre l'empereur iconoclaste Léon III. Ethnographiquement, le nombre des colonies slaves était considérable, particulièrement dans le Péloponèse, tandis que de nombreuses portions de territoire et les grandes villes restaient aux mains de la race grecque, réfugiée dans les places du littoral : Monembasia, Coron, Kalamata, etc., fondées à cette époque. Insensiblement, les Slaves se grécisèrent au contact des vaincus ; soumis par les généraux de l'impératrice Irène, une Athénienne convertie au christianisme, ils s'assimilèrent de plus en plus à l'hellénisme, et, de ce mélange des races, sortit pour la Grèce une véritable renaissance.

Sans doute, les ravages des corsaires arabes pillant les côtes au xᵉ siècle, les insurrections des Slaves du Taygète, l'éprouvèrent encore. Pourtant, sa prospérité industrielle et commerciale fut grande sous la dynastie macédonienne et dura jusqu'à la fin du xiiᵉ siècle. Les ravages des Normands lui portèrent alors un coup sensible, la concurrence vénitienne ruina le commerce, tandis que, lentement, à la faveur de l'anarchie grandissante, se constituait une société féodale.

La quatrième croisade fit de la Grèce « une France nouvelle ». A Athènes et en Béotie, un duché se constitua sous les La Roche ; en Morée, une principauté sous les Villehardouin, etc. Une civilisation brillante mit un rayon de gloire à cette fin du moyen âge hellénique. Mais, bientôt, les prétentions des rois de Naples à la suzeraineté de l'Achaïe, la désastreuse bataille du lac Copaïs (1311), qui livra Athènes à la compagnie catalane et à la suzeraineté des rois d'Aragon (1311-1394), l'ambition des Vénitiens établis dès 1206 à Coron et à Modon, et qui augmentèrent leurs possessions au cours du xivᵉ siècle, les discordes intérieures de la principauté d'Achaïe, tout cela favorisa en Morée une reprise d'offensive des Byzantins. En 1349, les Cantacuzènes se constituèrent une principauté, le despotat de Mistra, et les Paléologues, qui gouvernèrent de 1384 à 1460, étendirent leur autorité sur presque tout le Péloponèse. Athènes, sous les ducs florentins de la maison des Acciajuoli (1394-1458), montra une dernière splendeur. La conquête turque en 1458 mit fin à ces Etats affaiblis. Seule Venise garda Coron et Modon jusqu'en 1499, Nauplie et Monembasia jusqu'en 1540.

— *La Grèce sous la domination turque (1460-1821).* La nation grecque fut comme décapitée par la conquête. Les exécutions de Mahomet II avaient cruellement frappé l'aristocratie byzantine ; l'aristocratie intellectuelle avait émigré. Sur les terres confisquées, le sultan avait établi des feudataires turcs, les *timariotes*, et frappé d'écrasants impôts le pays, que les guerres qui se poursuivent entre Venise et les Ottomans, les ravages des corsaires chrétiens et turcs achèvent de ruiner. La nationalité hellénique semble disparaître sous l'afflux des colonies valaques et albanaises ; les Maïnotes, demeurés indépendants dans leurs montagnes, sont contraints à se soumettre en 1670 ; le souci de la sécurité multiplie les conversions à l'islam. Et, tandis que la haute Eglise, d'une valeur morale médiocre, se reconstitue sous la protection ottomane, tandis que l'aristocratie laïque du Phanar songe surtout à ses intérêts, le peuple se résigne à la servitude.

Toutefois, la race hellénique persistait. Dans les villes, un peu de vie et de fierté subsistait au sein des classes commerçantes. Dans les campagnes éloignées, les paysans conservaient une sorte de vie municipale, et le clergé séculier maintenait parmi ces populations fortement attachées à leur foi, le sentiment de la nationalité. Après les misères de la fin du xvᵉ siècle et du xviᵉ, la race hellénique progresse au xviiᵉ siècle en richesse, en culture ; Léon Allatios appelle Richelieu au secours de sa patrie (1638).

La reprise de la Morée et d'une partie de la Grèce du Nord par François Morosini (1684-1687), l'établissement en Grèce d'une domination vénitienne de quelque durée (1684-1718), contribuèrent également au réveil du sentiment national. La condition des classes agricoles s'améliora ; les populations des îles connurent une plus grande liberté. En même temps, l'action de la Russie, le grand mouvement de la Révolution française, enfin, surexcitait les espérances des patriotes. La prospérité croissante du commerce, les progrès de l'instruction, lui donnaient des moyens d'action, au moment ou enfin l'empire turc entrait en décadence.

— *Histoire contemporaine (Depuis la guerre de l'Indépendance jusqu'à nos jours).* C'est en 1821 que commença l'insurrection des Grecs contre la Turquie. De la Morée le mouvement gagna les îles de l'Archipel. Le 7 avril 1821, Athènes elle-même tomba au pouvoir des Grecs. Le 13 janvier 1822, une Assemblée nationale, qui avait d'abord siégé à Argos, puis à Piadha, proclama l'indépendance, et institua, par la « loi organique d'Epidaure », un gouvernement composé de cinq membres, dont la présidence fut confiée à Mavrocordato. Dans la nuit du 18 au 19 juin 1822, Canaris détruisit la flotte turque dans le détroit de Chio. Cependant, Ibrahim-pacha parvint à reconquérir peu à peu tout le pays sur les insurgés et Rechid-pacha reprit Athènes. C'est alors que les puissances, poussées par l'opinion publique en Europe, se décidèrent à intervenir. Le 20 octobre 1827, les flottes française, russe et anglaise détruisirent la flotte turco-egyptienne, à Navarin. D'autre part, la guerre qui allait éclater entre la Russie et la Turquie (1828) devait favoriser la cause de l'indépendance. Sous la pression d'un corps expéditionnaire français et des Grecs eux-mêmes, Ibrahim-pacha et les Turcs durent évacuer le pays. En janvier 1828, la commission gouvernementale remit son pouvoir au comte Capo d'Istria, qui s'entoura d'un conseil d'Etat de vingt-sept membres (*Panhellenion*), remplacé, l'année suivante, par un Sénat, nommé par le président. Le protocole de Londres du 22 mars 1829 déclara que la Grèce serait érigée en monarchie héréditaire, tributaire de la Turquie. Par le traité d'Andrinople du 14 septembre 1829, la Turquie s'engagea à adhérer au protocole de Londres, lequel fut remplacé par un nouveau protocole du 3 février 1830, déclarant la Grèce royaume souverain. Enfin, le traité du 7 mai 1832, conclu entre la Grèce, la Bavière et les trois puissances protectrices, désigna le prince Othon, fils du roi de Bavière Louis Iᵉʳ, comme roi de Grèce.

Depuis cette époque, la politique grecque a toujours tendu à réaliser l'idée panhellénique en enlevant à la Turquie les territoires habités par des Grecs qu'elle détient encore ; mais cette politique a presque toujours été contrecarrée par les puissances, lesquelles redoutaient que la succession de la Turquie ne fût ouverte définitivement. Au point de vue intérieur, le pays a montré une grande aptitude à se gouverner lui-même. Sa constitution fut donnée au pays par une Assemblée nationale, le 2 mars 1844 : le roi conservait le pouvoir exécutif, tandis que le pouvoir législatif était confié à une Chambre et à un Sénat, ce dernier devant être, ultérieurement, supprimé. Pendant la guerre de Crimée (1853-1854), la Grèce fit mine d'attaquer la Turquie ; mais la France et l'Angleterre forcèrent les Grecs à garder la neutralité. Pendant la guerre d'Italie, une agitation nationale se produisit de nouveau dans le jeune royaume. Le roi, pour des motifs de politique internationale, n'ayant pas cru pouvoir favoriser ce mouvement, fut bientôt renversé par une révolution, et l'Assemblée nationale élut comme nouveau roi le prince George de Danemark. Son règne commença sous d'heureux auspices, l'Angleterre ayant consenti à céder les îles Ioniennes à la Grèce (juin 1864). Mais, pendant la crise crétoise de 1866-1868, le gouvernement ayant dû rester inactif par suite de l'opposition des puissances, le mécontentement public fut assez vif. Après la guerre russo-turque de 1878-1879, la Grèce, qui avait dû encore rester neutre, obtint un agrandissement de territoire du côté de l'Epire et de la Thessalie. Les événements de Bulgarie et de Roumélie (1885) provoquèrent de nouveau une vive effervescence en Grèce. Les puissances furent encore une fois obligées d'intervenir, et même de bloquer la Grèce par mer (avr.-mai 1886) pour l'obliger à désarmer. Dix ans plus tard, des événements beaucoup plus graves devaient se produire, à l'occasion de la révolte de la Crète. Le gouvernement d'Athènes envoya aux insurgés le colonel Vassos (févr. 1897). Une guerre avec la Turquie suivit où la Grèce eut le dessous. Le 4 décembre, intervenait un traité de paix, signé à Constantinople. La Grèce payait à la Turquie une indemnité de 4 millions de livres turques et lui accordait une rectification de frontière. Bien que les puissances aient obtenu de la Turquie l'autonomie de la Crète sous le gouvernement du prince George de Grèce, la guerre de 1897 n'en a pas moins été un coup terrible pour le prestige et la prospérité de la Grèce.

VIII. Linguistique et littérature. — *Langue.* Le grec appartient au groupe des langues indo-européennes, et, dans ce groupe, à la branche thraco-pélasgique ou gréco-latine. Il a été parlé d'abord dans la Grèce propre, sur les côtes d'Asie Mineure et dans les îles voisines ; puis dans tous les pays où se sont établis des colons grecs.

Il comprenait des centaines de dialectes, répartis en quatre groupes principaux : 1° dialectes *éoliens* qui présentaient des caractères nettement archaïques (v. ÉOLIEN) ; — 2° dialectes *doriens*, sonores et un peu lourds (v. DORIEN) ; 3° dialectes *ioniens*. Les dialectes de ce groupe passaient pour très doux ; ils aimaient les voyelles (v. IONIEN) ; — 4° dialecte *attique* (v. ATTIQUE). — Depuis la fin du ivᵉ siècle, le domaine du dialecte attique s'étend dans tous les sens ; la conquête d'Alexandre le porte dans l'intérieur de l'Asie Mineure, en Syrie, en Egypte. Mais il perd de sa

[illegible] ne de l'époque alexan[illegible] s'est les de notre [illegible] à rétablir contre l'atte[illegible] les [illegible] vains cités *atticistes* [illegible] la plus belle langue [illegible] le vocabulaire, d'une ri[illegible] aux exigences [illegible] Les [illegible] étaient très [illegible] médiocre; la pro[illegible], d'une netteté remarquable,

Α α	Αα	a alpha	Ν ν	Νν	n nu
Β β	Ββ	b bêta	Ξ ξ	Ξξ	x ksi
Γ γ	Γγ	g gamma	Ο ο	Οο	o omicron
Δ δ	Δδ	d delta	Π π	Ππ	p pi
Ε ε	Εε	e epsilon	Ρ ρ	Ρρ	r rô
Ζ ζ	Ζζ	dz dzéta	Σ σ, ς	Σσς	s sigma
Η η	Ηη	ê êta	Τ τ	Ττ	t tau
Θ θ	Θθ	th thêta	Υ υ	Υυ	u upsilon
Ι ι	Ιι	i iota	Φ φ	Φφ	ph phi
Κ κ	Κκ	k kappa	Χ χ	Χχ	kh khi
Λ λ	Λλ	l lambda	Ψ ψ	Ψψ	ps psi
Μ μ	Μμ	m mu	Ω ω	Ωω	ô oméga

N. B. — Dans le grec moderne, le *b* se prononce *v*; l'*é*, l'*u* se prononcent *i*.

la syntaxe, si simple, qu'elle pouvait rendre les moindres nuances de la pensée avec une étonnante précision.

Pendant toute la durée de l'empire romain, le grec resta le langage commun à tout l'Orient. Après la prise de Constantinople, en 1453, il se maintint sous la domination turque. Aujourd'hui encore, il est parlé dans tout le royaume de Grèce et dans une foule de villes de Turquie, en Egypte, à Salonique, à Constantinople, à Smyrne, à Chypre, à Beyrouth, à Alexandrie. Il présente de nombreux dialectes, qui on désigne sous le nom générique de *grec moderne* ou *romaïque*, et qui, tous, dérivent plus ou moins directement de la *langue commune* des Alexandrins ou de l'empire romain. Le vocabulaire y est très mêlé, en grande de mots d'origine étrangère. La prononciation y a été altérée par la substitution de l'accent d'intensité à l'accent [illegible], par le progrès de l'*iotacisme* (v. ce mot). La syntaxe même de la langue a été modifiée par la simplification des déclinaisons et des conjugaisons, et la prédominance des tours analytiques.

— *Versification.* La versification, chez les Grecs, est inséparable de la conception et du développement des genres poétiques et de la musique. Elle est fondée entièrement sur la *quantité*, c'est-à-dire sur la succession régulière des brèves et des longues. A la poésie épique et didactique correspond le vers *dactylique*; à la poésie élégiaque, le distique élégiaque. Le mètre *iambique*, a été réservé d'abord à la satire. Les lyriques de Lesbos et des Cyclades ont créé [illegible] la strophe *saphique*, la strophe *alcaïque*, la strophe *crétique*. Le lyrisme choral est caractérisé par la [illegible] poète ailé du poète, qui crée chaque fois un nouveau, à la condition d'en reproduire la mesure [illegible] les [illegible] et les antistrophes d'une même [illegible]. Ne parlons pas des autres genres, le théâtre en a utilisé la plupart des mètres. Citons encore : le genre *péonique* [illegible] vers [illegible], vers hexamètres, le genre *ionique*, etc. Sous l'empire romain apparaît une versification nouvelle, le *rythmique*, fondée, non plus sur la quantité, mais sur la [illegible], elle s'est développée, surtout depuis le [illegible] siècle, chez les poètes byzantins.

— *Littérature grecque ancienne.* La littérature grecque a [illegible] toutes les formes de l'art littéraire et presque tous les genres qui [illegible] encore chez les modernes. Dans [illegible] on distingue : 1° la [illegible] indépendante jusque vers la [illegible] J.-C.; 2° la littérature alexandrine de la [illegible] av. J.-C.; 3° la littérature [illegible] au IIe s. av. J.-C. au VIe s. de [illegible] littérature byzantine.

1° *Littérature grecque indépendante.* Pendant bien des [illegible] la Grèce n'a eu que des poètes. Une poésie [illegible] paraît s'être développée de bonne [illegible] Orphée, Linos, Musée, Eumolpe, en [illegible] sur la statue d'Apollon [illegible] Amphion, Chrysothemis, [illegible] chez les Eoliens et [illegible] Mimnerme [illegible] dessinaient des cycles [illegible] des Argonautes, [illegible] Thèbes, guerre de Troie [illegible] il nous est [illegible] deux [illegible] *Iliade* et l'*Odyssée*.

Du VIIe au VIe [illegible] il ne reste [illegible] *Thébaïde* et l'*Epigonie* [illegible] Arctinos, la *Petite Iliade*, [illegible] *Ilion*, par Arctinos [illegible] la *Thébaïde*, [illegible] *Ilion*, par Lesches [illegible] *Thébaïde*, [illegible] *Ilion*, par Stésichore [illegible] Mégare, [illegible] Arctinos de Milet [illegible].

Il est [illegible] que l'épopée [illegible] centrale, [illegible] la tragédie [illegible] et lyriques et épiques. Le [illegible] représentant de cette poésie fut Hésiode, auteur des *Travaux et jours*, de la *Théogonie*, des *Catalogues*, des *Grandes Eées*, etc. A la même période appartenaient la plupart des *Hymnes homériques* et les épopées burlesques de la *Batrachomyomachie* et du *Margitès*.

Au VIIe et au VIe siècle se constituèrent les divers genres de la poésie lyrique : les nomes, avec Olympos, Terpandre et Clonas, la poésie élégiaque, avec Callinos, Archiloque, Tyrtée, Mimnerme, Solon, Théognis, Phocylide; la poésie ïambique, avec Archiloque, Simonide d'Amorgos, Hipponax, la chanson, avec Alcée, Sappho, Anacréon; le lyrisme choral, avec Alcman, Arion, Stésichore, Ibycos, Simonide de Ceos, Bacchylide, Corinna, Pindare; enfin, les oracles, les poésies orphiques, les épopées mystiques.

Dans le courant du VIe siècle se dessinent l'apologue avec Esope, la philosophie avec les Sept Sages, avec les Ioniens Thalès, Anaximandre, Anaximène), avec Pythagore, avec les Eléates (Xénophane, Héraclite, Parménide), et les philosophes indépendants (Empédocle, Diogène d'Apollonie).

Le Ve et le IVe siècle sont par excellence l'âge classique, celui des grands chefs-d'œuvre en tout genre. Sous sa double forme, sérieuse et bouffonne, le théâtre sort des fêtes de Dionysos, du dithyrambe et du kômos. La tragédie se dessine à Athènes avec Thespis, Chœrilos, Pratinas, Phrynichos; elle se perfectionne et produit ses chefs-d'œuvre avec Eschyle, Sophocle, Euripide et leurs contemporains. La comédie s'esquisse dans les farces doriennes de Mégare et de Sicile, dans les parades des bourgs de l'Attique, puis dans les pièces d'Epicharme et les mimes de Sophron. A Athènes, se succèdent la comédie ancienne ou politique (Cratinos, Crates, Phérécrate, Eupolis, Phrynichos, Aristophane); la comédie moyenne ou intermédiaire (Antiphane, Eubule, Alexis); la comédie nouvelle ou de mœurs (Ménandre, Philémon, Diphile). Le dithyrambe et le nome, l'élégie, la poésie légère ou satirique, sont aussi représentés.

Parallèlement au théâtre, s'était constituée la prose littéraire. Elle apparaît à la fin du VIe siècle avec les chroniqueurs; elle se perfectionne avec les orateurs, les savants et les médecins (Hippocrate), les rhéteurs et les sophistes (Protagoras, Gorgias, Prodicos).

Trois grands genres en prose poursuivent alors leur développement. L'histoire s'essaye avec les logographes (Cadmos de Milet, Hécatée, Charon de Lampsaque, Hellanicos); elle s'illustre ou se renouvelle avec Hérodote, Thucydide, Xénophon, Ctésias, Philistos, Ephore, Théopompe. La philosophie prend dans la littérature une place de plus en plus grande avec Démocrite, Anaxagore, Socrate et ses disciples, Phédon et l'école d'Elis, Euclide et l'école de Mégare, Antisthène et l'école cynique, Aristippe et l'école de Cyrène, Platon et l'académie, Aristote et le lycée. L'éloquence est représentée, à chaque génération, par de grands orateurs : d'abord Antiphon, Andocide et Lysias; puis Isée et Isocrate; enfin, Démosthène, ses contemporains et ses rivaux, Eschine, Hypéride, Lycurgue, Démade, Hégésippe, Dinarque. Athènes est devenue peu à peu le centre littéraire de tout le monde grec.

2° *Littérature alexandrine.* On appelle ainsi la littérature grecque du temps d'Alexandre et de ses successeurs jusqu'au Ier siècle av. J.-C. Grâce à la conquête macédonienne, l'hellénisme s'étend sur tout l'Orient. A côté d'Athènes apparaissent de nouvelles capitales littéraires : Alexandrie, Antioche, Tarse, Pergame, Syracuse. La langue se transforme, de nouveaux genres se développent, l'érudition les envahit tous. La philosophie reste vivante et brillante : ancienne académie (Speusippe, Xénocrate, Polémon, Crates, Crantor); lycée (Théophraste, Aristoxène, Dicéarque, Straton, Lycon, Ariston, Critolaos); école cynique (Diogène, Ménippe); stoïcisme (Zénon, Cléanthe, Chrysippe, Panætios, Posidonios); Epicure et ses disciples; Pyrrhon et le scepticisme; moyenne et nouvelle académie (Arcesilas, Carnéade). Les rhéteurs sont nombreux encore : Démétrios de Phalère, Démocharès, rhéteurs de l'école de Pergame et de l'école de Rhodes. L'histoire est brillamment représentée : mémoires de Ptolémée, de Pyrrhos, d'Aratos; nombreuses chroniques; ouvrages de Dicéarque, de Callisthène, de Cinéas, de Douris, de Timée; surtout la grande histoire de Polybe. Citons encore les géographes Néarque, Mégasthène, Pytheas, Polémon, Eratosthène; les philologues Zénodote, Callimaque, Aristophane de Byzance, Aristarque; les mathématiciens, physiciens ou astronomes, Euclide, Archimède, Héron d'Alexandrie, Hipparque; les *Contes milésiens* et les premiers essais de roman. Enfin, l'âge alexandrin a produit la poésie savante de Théocrite, Léonidas de Tarente, Callimaque, Aratos, Apollonios de Rhodes, Lycophron, les premiers poètes de l'*Anthologie*.

3° *Littérature grecque d'époque romaine.* Pendant cette longue période de six siècles (de César à Justinien), les écrivains grecs sont innombrables; mais la valeur des œuvres est rarement en rapport avec le nombre. La plupart des auteurs sont des grammairiens, de lourds érudits ou de maladroits compilateurs. Pourtant, les œuvres intéressantes ne manquent pas. Citons les historiens Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Nicolas de Damas, Juba, Josèphe, Dion Cassius, Hérodien, Souidas; le géographe Strabon et le voyageur Pausanias; les philosophes stoïciens ou néo-platoniciens, les Sextii, Cornutus, Epictète, Marc-Aurèle, Philon le Juif, Diogène Laerce, Plotin et ses disciples, Porphyre, Jamblique, Proclos; les philosophes de l'école d'Athènes; les poètes Oppien, Quintus de Smyrne, Nonnos, Coluthos; les romanciers Jamblique, Xénophon d'Ephèse, Héliodore, Longus, et les innombrables rhéteurs, dont beaucoup eurent du talent : Dion Chrysostome, Plutarque, Hérode Attikos, Maxime de Tyr, Lucien de Samosate, Alciphron, Hermogène, Philostrate, Elien, Longin, Libanios, l'empereur Julien. Depuis le IIe siècle se développe, pleine de sève, une littérature chrétienne de langue grecque. D'abord les apologistes : Aristide, Justin, Tatien, Ariston, Miltiade, Irénée, Hermias, Clément d'Alexandrie; puis les polémistes : Hippolyte, Origène, Athanase; les historiens : Jules Africanus, Eusèbe de Césarée, Socrate, Sozomène, Théodoret; enfin, les grands docteurs du IVe siècle : Basile, Grégoire de Naz anze, Grégoire de Nysse, Jean Chrysostome; [illegible] eux, l'évêque de Cyrène, Synesios, et une foule de théologiens ou de polémistes.

4° *Littérature byzantine.* Elle a duré plus de huit siècles, du VIe au XVe. Elle a produit d'innombrables œuvres et beaucoup de fatras. Mentionnons seulement une série presque ininterrompue d'historiens ou de chroniqueurs : Procope, Agathias, Jean Malalas, Syncelle, Constantin Porphyrogénète, Pachymère, Jean VI Cantacuzène, Doucas, etc.; quelques philosophes : Jean Damascène, Michel Psellos, beaucoup d'érudits et de compilateurs, parmi lesquels Hesychios, Zonaras, Photios, Tzetzès, Eustathe, Planude, Suidas; un grand nombre d'œuvres poétiques, parfois intéressantes : les hymnes de Romanos; des drames chrétiens, une tragédie sur *la Passion du Christ*; les poèmes divers de Théodore Prodrome, de Constantin Manassès; des épopées nationales et des romans.

— Bibliogr. : O. Müller, *Histoire de la littérature grecque*, trad. Hillebrand (Paris, 1883); Christ, *Griechische Litteraturgeschichte* (Munich, 1890); A. et M. Croiset, *Histoire de la littérature grecque* (Paris, 1887-1899); Susemihl, *Geschichte der griech. Litteratur in der Alexandrinerzeit* (Leipzig, 1890); Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur* (Munich, 1891).

— *Littérature grecque moderne.* Elle commence à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453. Elle comprend deux périodes distinctes : 1° du XVe siècle au début du XIXe; 2° de la guerre de l'Indépendance à nos jours.

Après la conquête turque et l'émigration vers l'Occident d'une grande partie des savants grecs, le grec resta en usage chez presque tous les chrétiens d'Orient, et l'hellénisme se défendit, même dans les pays soumis aux Turcs, grâce à la tolérance relative des sultans. Des centres d'études se formèrent à Constantinople, à Smyrne, à Patmos, au mont Athos, à Janina, à Zante, à Corfou. De ces écoles, où l'on s'efforçait de parler et d'écrire le grec ancien, il ne sortit qu'une littérature assez pauvre, théologique, historique ou purement érudite. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les seules œuvres qui présentent quelque intérêt sont des poésies populaires, ou des romans de chevalerie souvent imités de la littérature française. Citons pourtant, vers la fin du XVIe siècle, les poèmes de Georgillas sur *Bélisaire*, sur la *Peste de Rhodes*, ou ses *Lamentations sur la prise de Constantinople*. Au XVIIIe siècle, des Grecs lettrés s'efforcent, par un compromis entre la langue populaire et le grec classique, de reconstituer une langue littéraire. Le centre des études est alors à Constantinople. La littérature grecque du temps ne comprend guère que des traductions, des ouvrages de science ou d'érudition. Parmi les auteurs de cette période, citons Panajotakis, Alexandre Mavrocordato, Eugène Bulgaris, Nicéphore, Theotokos, l'évêque Malteios, le patriarche Samuel. A la fin du XVIIIe siècle ou aux premières années du XIXe appartiennent le poète Rhigas; Lambros Photiadès, Néophyte Doukas, Chrestary de Janina, Daniel Philippidis, Vardalachos, Ypsilanti et le célèbre Adamantios Coray (1748-1833), qui vécut surtout en France.

Depuis 1821, la guerre de l'Indépendance a donné une vie nouvelle à cette littérature. La Grèce moderne possède d'abord une riche poésie populaire, historique, patriotique et romanesque, souvent très originale. Elle a aussi une poésie littéraire, des historiens et des érudits. Athènes est devenue un centre d'études assez important. Son université, est très florissante; et, la capitale renferme de nombreuses sociétés littéraires, *hétairies* ou *sylloques*. La poésie, le plus souvent lyrique, mais parfois dramatique ou satirique, a eu pour principaux représentant, après Rhigas, Athanase Christopoulos, Rizos, Rangabé, George Zalokostas, Orphanidis, Panagiotis et Alexandre Soutzos, Denys Solomos, Aristote Valaoritis, Zambélios, Vlachos, Bernardakis, Vasiliodis, Mauromichalis, Coromilas, etc. Parmi les écrivains en prose, citons les historiens Schinas et Paparrigopoulos, le critique Rizés Néroulos, les érudits Minoïde Minas et Constantin Sathas, les romanciers Xenos et Bikélas, les archéologues Sakellarios, Pittakis, Koumanoudis, Karapanos, Kavvadias, etc. Une bonne part de l'œuvre des prosateurs grecs n'est que traductions du français, de l'anglais, de l'allemand, ou du grec antique. L'instrument même dont ils se servent est médiocre, très inférieur à la langue poétique. Cependant, une prose littéraire se forme peu à peu, grâce aux progrès de l'instruction, sous l'influence de l'université, des journaux et des revues ou des salons athéniens.

— Bibliogr. : Fauriel, *Chants populaires de la Grèce moderne* (Paris, 1824-1825); *Bibliographie hellénique* (Paris, 1886-1888); Nicolaï, *Geschichte der neugriechischen Litteratur* (Leipzig, 1876); Rangabé et Sanders, *Geschichte der neugriechischen Litteratur* (Leipzig, 1885).

IX. Histoire de la philosophie. La réflexion philosophique a commencé, en Grèce, par un effort pour expliquer l'universalité du monde visible. Elle a produit, dans cette période, quatre écoles : celle d'*Ionie*, celle de *Pythagore*, celle d'*Elée*, celle de l'*atomisme*. Les Ioniens cherchent le principe des choses dans la nature sensible elle-même : Thalès (VIIe s. av. J.-C.) le voit dans l'eau, Anaximène dans l'air, Anaximandre dans l'infini ou plutôt dans un état indéfini, indéterminé des choses, Héraclite dans le feu. Anaxagore ajoute aux éléments matériels un principe d'ordre, qu'il appelle νοῦς (intelligence).

Le pythagorisme, qui s'est développé surtout dans la Grande-Grèce (VIe s.), frappé par l'harmonie des choses, s'efforce de l'exprimer par des rapports numériques. Il soutient des théories religieuses et morales qui sont en rapport avec le culte des mystères et peut-être avec les religions de l'Inde. L'école d'Elée, avec Xénophane, Parménide, Zénon, déclare que la multiplicité des choses n'est qu'une apparence et que le fond des choses est l'unité immobile. Enfin, Démocrite rend compte de tout par le mouvement éternel d'atomes en nombre incalculable.

L'échec de toutes ces métaphysiques décourage la spéculation sur les choses. Les révolutions morales, sociales et religieuses, amènent peu à peu l'homme à s'intéresser à lui-même. De toutes ces causes naît la *sophistique* (fin du VIe s.), qui se plaît surtout dans les discussions qui intéressent la vie pratique. Ce mouvement n'aboutit guère qu'à des négations. Socrate se rattache aux mêmes préoccupations; mais, tout en renonçant aux investigations sur l'essence de l'univers, il prétend, à l'encontre des sophistes, fonder une science de la morale et établir sur cette science la pratique de la vertu.

De Socrate dérivent d'abord quelques écoles secondaires : celle de *Mégare*, fondée par Euclide, qui combine les principes de Socrate avec ceux de l'école d'Elée et qui mérite le nom d'*éristique* ou disputeuse; celle d'*Elis* et d'*Eretrie*, qui eut pour chefs Phédon et Ménédème (IIIe s.), et qui semble ne se distinguer de la précédente que par des nuances; celle de *Cyrène* qui, avec Aristippe, ramène la morale à la poursuite du plaisir; celle des *cyniques* qui, avec Antisthène, fonde la morale sur l'effort et l'indépendance des conditions extérieures.

Mais le grand héritier de Socrate est Platon. Tout en prenant son point de départ dans la pensée de son maître,

1. Acropole d'Athènes (état actuel); 2 et 3. Terres cuites de Tanagra; 4. Temple de Neptune à Pæstum (état actuel); 5. Ordre dorique; 6. Ordre ionique; 7. Ordre corinthien; 8. Frise du Parthénon, à Athènes (bas-relief des dieux); 9. Rhyton en forme de tête de bœuf (Louvre); 10. Monnaie d'Athènes; 11. Monnaie de Philippe de Macédoine; 12 et 13. Moulures peintes; 14. Monument choragique de Lysicrate; 15. Stele d'Aristion (Athènes); 16. Antéfixe en terre cuite peinte; 17. Sculpture de Pergame, IIe siècle (groupe d'Athéna, fragment de la gigantomachie); 18. Frise du Parthénon (Cavaliers, Musée britannique); 19. Médaille d'or trouvée en Crimée, représentant Athena Parthénos (Saint-Pétersbourg); 20. Intaille d'Aspasios (Vienne); 21. Femme coiffée du pétasos (terre cuite de Tanagra); 22. Vase noir à figures rouges (Bibliot. nat., Paris); 23. Stele funéraire d'Athènes; 24. Vase noir à figures rouges (Louvre); 25. Hercule Farnèse (Musée de Naples); 26. Hydrie à figures noires, style de Timagoras (Louvre); 27. Héraklès (fronton est du Parthénon (Musée britannique)); 28. Cache-oreille (Louvre); 29. Bronze de Tarente; 30. Miroir gravé au trait; 31. Tête du cheval de Sélené (fronton est du Parthénon (Musée britannique)).

[illegible] métaphysique, dont le [illegible]

[illegible] à la tête de l'*académie* [illegible] Xénocrate, Polemon, Crates, [illegible] Platon [illegible] sens du [illegible] nom de la philosophie [illegible] de son disciple indépen[illegible], en opposition à l'académie, [illegible] métaphysique et la théorie des [illegible] la puissance [illegible] de l'idalite.

[illegible] à la tête du lycée, Théo[illegible] les plus notables; autre nom [illegible] Mais, d'autres écoles se fondent. [illegible] de Démocrite et greffe sur [illegible] une morale *eudémoniste*. Zé[illegible] sur un panthéisme renouvelé d'Héraclite, [illegible] la morale de la raison de l'effort, de la résignation à la nature. Pyrrhon enseigne un scepticisme radical. Arcésilas [illegible] la *moyenne académie*, qui s'at[illegible] scepticisme. Carnéade crée la *troisième* ou [illegible], qui développe le probabilisme.

[illegible] de toutes ces écoles, comme aussi leur [illegible] sous le nom d'*éclectisme*, remplissent le [illegible] av. J.-C. et le commencement de l'ère chrétienne. Le stoïcisme revêt un éclat considérable avec [illegible] et Marc-Aurèle. Alexandre d'Aphrodisias commente Aristote. Plutarque de Chéronée est une façon de [illegible]; enfin, Énésidème renouvelle le pyrrhonisme. Toutes ces écoles sont destinées à s'éclipser devant la dernière que crée la pensée grecque, l'école *néo-platonicienne* d'Alexandrie, dont le siège est à Rome avec Plotin, puis à Alexandrie avec Porphyre et Jamblique; enfin, à Athènes, avec Proclus. Elle combine les principes de Platon, d'Aristote et du stoïcisme. Dans sa trinité, l'Un suprême correspond au Bien de Platon; le Logos, au Dieu d'Aristote; l'Âme universelle, au Dieu du stoïcisme. Le monde s'explique par une double procession : par l'une, il sort de Dieu, et, par l'autre, il y revient. La morale, c'est ce retour volontaire et conscient; c'est la religion.

En 529, un édit de Justinien ferme les écoles des philosophes.

X. Beaux-arts. — *Architecture.* L'art grec proprement dit ne commence qu'à la fin du VIIIe siècle avant notre ère. Pendant les siècles antérieurs se sont succédé, dans les pays grecs, une première civilisation indigène, dite *proto-hellénique*, et une civilisation à moitié orientale, dite *mycénienne*, en partie connues, grâce aux fouilles fécondes entreprises à Santorin, à Mycènes, Tirynthe et Nauplie, en Thessalie, en Crète, à Rhodes et à Chypre, etc. Les principaux monuments en sont les acropoles pélasgiques, surtout celles de Mycènes et de Tirynthe; les palais anciens de Tirynthe et de Mycènes; les tombeaux-trésors d'Orchomène; les temples du mont Ocha.

Aux VIIIe-VIIe siècles avant notre ère commencent à se dessiner les *ordres* grecs, dont les deux premiers au moins ont emprunté bien des éléments à l'Orient, mais qui n'en sont pas moins grecs par l'agencement logique et le sens des proportions, l'ordre *dorique*, l'ordre *ionique*, l'ordre *corinthien*. V. DORIQUE, IONIQUE, CORINTHIEN.

Les trois ordres grecs ont été appliqués avant tout à la construction des temples. V. TEMPLE. Les principaux temples dont il existe encore des ruines importantes sont : pour l'ordre dorique, les vieux temples de Corinthe, de Métapante, de Pœstum, de Ségesto, d'Agrigente, de Sélinonte, de Syracuse, l'Héraion et le temple de Zeus, à Olympie; les temples d'Egine, du cap Sounion, de Delphes, de Délos, d'Épidaure, d'Éleusis, etc; enfin, le Parthénon, construit par Ictinos, et le Théseion, à Athènes. Pour l'ordre ionique : l'Artémision d'Éphèse, l'Héraion de Samos, le Didymaeon de Milet; l'Erechtheion et le temple de la Victoire Apère, à Athènes; le temple d'Athéna Poliade, à Priène; les temples de Téos et de Magnésie, construits par Hermogène d'Éphèse, le temple d'Asklépios, à Tralles, bâti par Dargélios de Tralles; et pour l'ordre corinthien, employé seul ou combiné avec d'autres : le temple de Bassæ, œuvre d'Ictinos; le monument de Lysicrate, à Athènes; le Didymaeon de Milet; l'Asklepioion, de Tralles; le Philéppeion, d'Olympie; etc.

En dehors des temples, l'architecture grecque a produit bien d'autres œuvres. Rappelons seulement les portes monumentales : propylées d'Athènes, par Mnésicles; propylées d'Olympie, de Délos, d'Éleusis, etc.); les portiques de tout genre : agora d'Athènes, d'Olympie, ou de Mantinée; les gymnases (Athènes, Olympie, Délos, etc.); les trésors (Olympie ou de Delphes); les théâtres (Athènes, Delphes, Délos, Épidaure, etc.); les stades (Athènes, Corinthe, Olympie, Delphes, etc.); les fortifications (Messène, Mantinée, etc.); les ports (quais et cales de navires à Délos, Athènes, Corinthe, etc.); les tombeaux céramique d'Athènes, métropoles de Cyrène et d'Asie Mineure; mausolées (Halicarnasse, par Pytéos et Satyros).

L'architecture grecque décline après la conquête d'Alexandre. Elle vise surtout au colossal. L'ordre corinthien fait place à un ordre composite, où se perd le sens des proportions. Parmi les monuments en partie conservés de cette période, citons le portique de Philon, à Éleusis, le portique d'Attale, à Athènes; etc.

Sous l'empire romain, on s'en tiendra au goût de l'époque précédente, à l'ordre composite. Mentionnons, pour cette période, le temple de Zeus olympien, à Athènes; [illegible], dans la même ville; le grand exèdre d'Hérodes Atticus, à Olympie, etc.

— *Sculpture.* Les premiers essais de plastique ont eu lieu dans [illegible] vers points du monde grec, notamment en Troade, à Chypre, dans les îles de l'Archipel. A l'époque mycénienne, cette époque *mycénienne*, se rapprochent nettement des influences orientales. Parmi les œuvres les plus anciennes de la plastique des pays grecs, on peut citer des statues cyprioites, des stèles funéraires de Mycènes, et le bas-relief de la *Porte des Lions*; les bronzes d'Olympie. La sculpture grecque proprement dite ne commence vraiment qu'au VIIe siècle avant notre ère. La plastique eut d'abord un caractère tout religieux. Elle représentait les dieux, à l'origine, par de simples symboles : des cônes, des colonnes, des piliers. Puis elle s'efforça de leur donner une forme humaine *xoanes*. Dans la seconde moitié du VIIe siècle et la première moitié du VIe, apparaissent, nombreux déjà, de vrais artistes, chez lesquels se développe la science de la technique. Rhœcos et Théodoros, à Samos, Glaucos à Chio, travaillent surtout le métal. Mais la sculpture sur marbre rivalise bientôt avec le bronze : Mélas, Mikkiadès, Arkhermos, Boupalos et Athénis, à Chio; Byzès, à Naxos. L'art s'éveille aussi dans la Grèce propre : Smilis, à Égine; les Crétois Dipoinos et Skyllis à Sicyone, où ils forment de nombreux élèves : Simmias, en Attique; Syadras, Khartas, Bathyclès, à Sparte. On exécute alors pour Olympie les premières statues d'athlètes. De cette période datent la série des Artémis de Délos. La série des statues viriles dite « des *Apollons* » (à Théra, Orchomène, Action, Ténea, etc.); des bas-reliefs de Sparte, les métopes de Sélinonte; les frontons trouvés sur l'acropole d'Athènes.

Pendant la période suivante, dite « de l'*archaïsme avancé* » (milieu du VIe s.-milieu du Ve), la plastique grecque commence à produire des chefs-d'œuvre. Les écoles doriennes deviennent de plus en plus fécondes : école de Sparte (Gitiadas; d'Égine (Callon, Onatas); d'Argos (Entélidas, Chrisothémis, Agéladas); de Sicyone (Aristoclès, Cleœtas, Kanakhos). L'école attique est représentée par Endoios, Callondès, Épistémon, Anténor, Critias et Nesiotès, Hégias. A cette période appartiennent les frontons d'Égine, l'Athéna d'Endoios, des têtes d'athlètes, la stèle d'Aristion, le groupe des tyrannicides, la Femme en char de l'Acropole, l'Héra de Samos, les bas-reliefs de Thasos et de Xanthos; enfin, la plupart des sculptures de Delphes.

Vers le milieu du Ve siècle s'ouvre l'ère des grands chefs-d'œuvre. C'est le temps de Calamis, de Myron, de Pythagoras, de Rhégion, puis de Polyclète et de Phidias, Pæonios, Crésilas, Agoracrite, Alcamène, etc. Cette période est représentée pour nous par un admirable ensemble d'œuvres originales : marbres d'Olympie, Victoire de Pæonios, marbres de Phigalie; métopes, frontons et frises du Parthénon; frise et balustrade du temple d'Athéna Nikè; cariatides et frise de l'Erechtheion; bas-relief d'Éleusis; etc. Athènes est alors le grand centre de la plastique.

Les artistes du IVe siècle cherchent des voies nouvelles; ils sacrifient la sévérité de l'art à l'expression et au raffinement. Scopas, Praxitèle, Lysippe, créent cependant encore des chefs-d'œuvre : l'Hermès de Praxitèle; la Victoire de Samothrace; l'Aphrodite de Milo; des marbres de Xanthos; les bas-reliefs du mausolée d'Halicarnasse; la frise du monument de Lysicrate, etc.

Au temps d'Alexandre commence l'art hellénistique, qui dure jusqu'au Ier siècle avant notre ère. Bon nombre d'artistes restent fidèles aux traditions classiques. Mais d'autres créent un art nouveau, moins harmonieux, mais violent et puissant. C'est l'œuvre des écoles de Pergame (Isigonos, Stratonicos, Antigonos, Nikératos); de Rhodes (Charès, Agésandros); de Tralles (Apollonios). De ce temps datent les ex-voto d'Attale Ier (Gaulois blessés ou mourants, Amazones); le *Laocoon*, le *Taureau Farnèse*.

A l'époque romaine, les sculpteurs grecs conservent leur habileté technique, mais sans rien créer de nouveau. Les principaux d'entre eux sont : Apollonios, Cléomène, Glykon, Sosibios, Positélès. Ils multiplient les copies des anciens chefs-d'œuvre ou s'en inspirent, allant quelquefois chercher leurs modèles jusqu'au temps de l'archaïsme. A cette période appartiennent le Torso du Vatican, l'Apollon du Belvédère, la Vénus de Médicis, et la plupart des statues qui peuplent les musées d'Europe.

— *Peinture.* La peinture grecque proprement dite n'est plus représentée, aujourd'hui, que par quelques débris de fresques, des stèles peintes, quelques sarcophages peints, et une curieuse série de portraits trouvés en Égypte. Pour reconstituer l'histoire de cet art, on doit recourir le plus souvent aux indications fournies par les textes, aux peintures de vases, aux mosaïques, aux fresques gréco-romaines d'Herculanum et de Pompéi.

Les premiers essais de peinture en Grèce, imités de l'Orient, remontent aux temps héroïques. Dans les palais de Mycènes, de Tirynthe, et en Crète, on a trouvé de curieux débris de fresques; le morceau le plus caractéristique est l'*Homme au Taureau*, à Tirynthe.

La peinture hellénique, comme les autres arts, commence réellement au VIIe siècle avant notre ère. Les plus anciens peintres sur lesquels nous ayons quelques données précises sont des artistes du VIe s. av. J.-C. : Eumarès d'Athènes et Cimon de Cléonées. Pour juger de ce qu'a pu être cette peinture archaïque, nous avons la riche série des vases du temps, les plaques d'argile peinte, les sarcophages peints, en terre cuite, trouvés à Rhodes et à Clazomène; surtout les stèles de marbre peintes du VIe siècle, dont la plus précieuse est la *stèle de Lysées*.

La grande époque de la peinture grecque a été le Ve s. qui marque aussi le triomphe de l'école attique, avec Polygnote, Micon et Panænos. Polygnote de Thasos exécute de grandes fresques, qui sont restées célèbres pendant toute l'antiquité : à la Lesché de Delphes; à Platées, au temple d'Athéna Areia, au Pœcile d'Athènes, à la Pinacothèque des Propylées. Sous sa direction, Panænos et Micon travaillent aussi au Pœcile; ils marquent une prédilection pour la peinture d'histoire. A l'école attique se rattachent Panson, Apollodore d'Athènes. Vers la fin du Ve siècle, se dessine en Asie Mineure une école ionienne, dont les principaux représentants, Zeuxis, Parrhasios, visent surtout à la perfection technique.

Au IVe siècle, l'école de Sicyone (Eupompos, Pamphilos, Mélanthios, Pausias) est, par excellence, l'école du dessin. Dans la Grèce centrale, l'école thébano-attique (Nicomachos, Aristide de Thèbes, Euphranor de Corinthe, Nicias d'Athènes), se préoccupe plus de la couleur et de l'expression. Au temps d'Alexandre brillent deux grands artistes : Protogène de Cannos, peintre vigoureux et consciencieux; Apelle de Colophon, talent souple et fécond, grand peintre de portraits. On a conservé de cette période des stèles peintes, trouvées surtout en Attique et des restes de peintures décoratives, découvertes dans les tombeaux grecs de Crimée et de Cyrène.

Dans l'âge hellénistique et surtout dans la période gréco-romaine se précipite la décadence. Les principaux artistes de cette période sont Aétion, Théon de Samos, l'Égyptien Antiphilos, qui s'amusa aux caricatures. Le goût du temps portait surtout les artistes vers les sujets de genre et la peinture décorative. C'est des peintres alexandrins que relèvent les fresques de Pompéi.

— *Arts industriels.* Les arts industriels ont été également très prospères chez les Grecs. Nous nous contenterons d'indiquer sommairement les principaux arts et les diverses catégories de monuments conservés : 1° *Céramique* (vases peints, poteries de Santorin, poteries d'ornementation géométrique, vases corinthiens, vases du Dipylon, vases à peintures noires, vases à peintures rouges, amphores panathénaïques, lécythes athéniens, vases à ornements dorés et à reliefs; lampes); 2° *Terres cuites* (plaques estampées, plaques de terre cuite peinte, figurines); 3° *Mosaïque* (mosaïques d'Olympie, de Délos, etc.); 4° *Numismatique* (monnaies de toute sorte, dont les plus belles séries sont celles d'Athènes, de Syracuse; 5° *Glyptique* (intailles, camées); 6° *Bronzes* (armes, ex voto, figurines, objets d'ornementation, de toilette); 7° *Orfèvrerie* (vases de métal, bijoux, etc.).

— *Art byzantin.* V. BYZANTIN.

— *Art de la Grèce moderne.* L'art de la Grèce moderne relève presque entièrement de l'art byzantin, tel qu'il apparaît, immobilisé et comme hiératisé, dans les peintures postérieures au XVe siècle ou dans le *Guide de la peinture* du moine Denys. La plupart des églises construites depuis la Renaissance ne sont qu'une reproduction plus ou moins fidèle des églises plus anciennes. Dans les couvents de l'Athos, de la Grèce continentale ou des îles, on continue à copier les vieilles fresques byzantines. Pourtant, quelques peintres contemporains, formés dans les écoles françaises, ont inauguré une peinture nouvelle, plus originale par le sujet et l'exécution. Citons, comme spécimens de cet art, les tableaux de Théodore Ralli.

— *Musique.* Les notions incomplètes que nous possédons sur la musique grecque nous sont fournies par les écrivains et les philosophes. Pythagore, Platon, Aristoxène, Aristote, Philolaus, Philodème, Aristide Quintilien, Ptolémée, Athénée nous ont laissé des traités ou des dissertations sur la musique. La musique occupait une place importante dans la civilisation grecque.

Les Grecs ne connurent ni ne pratiquèrent l'harmonie, et leur musique était purement mélodique et rythmique. Même leur mélodie n'était qu'une sorte de mélopée asservie à la poésie dont elle devait rester l'esclave. Elle lui était d'ailleurs toujours associée, ainsi qu'à la danse, et les trois arts, ainsi réunis, n'en formaient qu'un seul. Les chants étaient à l'unisson, et les instruments, flûtes ou lyres, ne servaient qu'à soutenir les voix.

Leur système musical, pourtant assez compliqué, nous fait savoir qu'ils employaient le ton, le demi-ton et même le quart de ton, et qu'ils possédaient trois genres : le diatonique, le chromatique et l'enharmonique. L'étendue de leur échelle était d'environ trois octaves; mais ils envisageaient cette échelle de l'aigu au grave, à l'inverse des modernes. Cette échelle était divisée par eux en tétracordes, c'est-à-dire en groupes de quatre sons, mais qui ne se succédaient pas régulièrement, car il y avait deux sortes de tétracordes : les tétracordes conjoints, dont la dernière note grave était commune avec la première du suivant, et les tétracordes disjoints, dont cette dernière note grave était un degré au-dessus de la première du suivant. Les Grecs avaient sept gammes ou tons qu'ils nommaient *modes*; ces modes comprenaient deux tétracordes disjoints, c'est-à-dire huit notes ou une étendue d'octave, et servaient à déterminer sinon la tonalité, au sens que nous attachons aujourd'hui à ce mot, du moins le point de départ de chaque ton ou fragment de l'échelle. Ces sept modes étaient les suivants :

1. Mode dorien. 2. Mode phrygien.

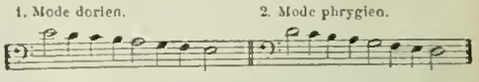

3. Mode lydien. 4. Mode mixo-lydien.

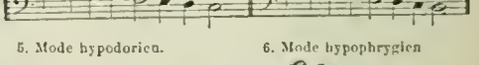

5. Mode hypodorien. 6. Mode hypophrygien

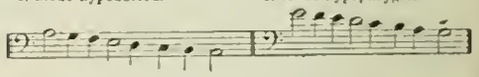

7. Mode hypolydien.

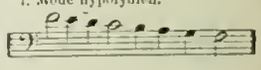

Le procédé de notation était formé au moyen de lettres de l'alphabet, couchées, renversées, modifiées de diverses façons, et variait selon qu'il s'agissait des voix ou des instruments. L'exécution comprenait la musique vocale sans accompagnement, la musique vocale accompagnée d'instruments à cordes pincées (*citharodie*), car les grecs ne connaissaient pas l'archet, ou d'instruments à vent (*aulodie*), enfin la musique instrumentale pour cordes (*citharistique*) ou pour flûtes (*aulétique*). Les instruments les plus importants étaient la lyre, la cithare et l'aulos (flûte à bec).

L'élément musical, chez les Grecs, prenait sa plus grande importance dans la tragédie et il jouait surtout un rôle considérable dans le chœur.

— *Chant national grec.* Le poète populaire Dionis Salomos avait publié, dès 1823, une *Ode à la Liberté*, à l'alluro

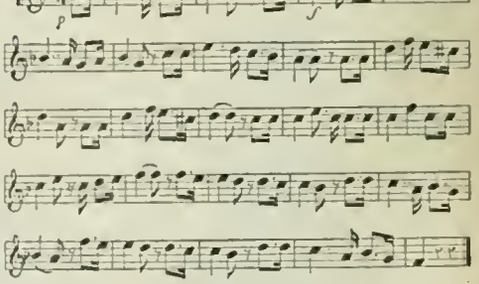

Hymne national grec.

Traduction de l'hymne grec : Je te reconnais au tranchant — terrible de ton glaive. — Je te reconnais à ton regard — qui, rapide, mesure la terre.
Sortie des ossements — sacrés des Hellènes — et vigoureuse comme autrefois, — salut, salut, salut, ô Liberté!

vigoureuse et au souffle patriotique. Plus tard, un compositeur, Nicolas Mantzaros, fit avec l'hymne de Salomos une sorte de grande cantate. C'est le premier des vingt-quatre

chœurs que comprend la composition de Mantzaros qui fut choisi comme hymne officiel.

Grèce (Histoire de), ouvrage anglais de G. Grote. — C'est un des ouvrages les plus importants qui aient été publiés sur la Grèce ancienne. Il se compose de douze volumes (*History of Greece*, 1846-1856); il a été traduit en français par Sadous (1864-1866), et dans la plupart des langues européennes. Les deux premiers volumes contiennent un exposé critique des légendes relatives à l'âge héroïque. Dans les volumes suivants, Grote suit les étapes de la civilisation grecque jusqu'à la conquête macédonienne. Il complète et explique l'histoire militaire et politique par une étude minutieuse des conditions économiques et sociales, notamment à Sparte et à Athènes, en dégageant les motifs de la rivalité des deux Etats. Il suit, enfin, l'évolution du génie grec dans toutes ses manifestations, et fait une large place aux lettres, à la philosophie, à l'art. On peut, sur bien des points, discuter les conclusions de Grote, mais on ne peut que rendre hommage aux qualités maîtresses de l'auteur: originalité de la conception, étendue et solidité de l'information, abondance des aperçus.

Grecque (Histoire), par Ernest Curtius (Berlin, 1857-1867), trad. franç. sur la 5e édit. par Bouché-Leclercq (Paris, 1880). — L'ouvrage d'E. Curtius comprend l'histoire de la Grèce depuis ses origines jusqu'au lendemain de la bataille de Chéronée (338), qui met fin à son indépendance. C'est un travail très synthétique, sans appareil critique excessif, écrit *ex professo* dans une langue merveilleusement nette et concise. Curtius considère le développement de la civilisation hellénique en Europe comme le point d'arrivée de multiples influences asiatiques, orientales, égyptiennes, que les migrations de l'industrieuse tribu des Ioniens, dans laquelle il aperçoit par excellence le génie grec, auraient transportées de l'autre côté de la mer Egée et dans le bassin oriental de la Méditerranée : d'où la nécessité d'étudier toujours l'histoire de la Grèce, surtout à ses origines, dans son rapport avec l'histoire de l'Asie Mineure. A côté de cette conception, originale et féconde, il faut signaler de remarquables chapitres sur les arts, les mœurs et la philosophie à Athènes après sa restauration (405), et sur les préliminaires de la lutte entre la Grèce et la Macédoine.

Grèce contemporaine (la), pamphlet historique, par Edmond About (1851). — Edmond About avait passé trois années (1848-1851) à l'Ecole d'Athènes et, beaucoup moins occupé du passé que du présent, il en rapporta ce volume, qui fut son début dans les lettres. *La Grèce contemporaine* n'a rien d'une étude. Si l'auteur y dit maintes vérités, c'est de l'air d'un homme qui veut surtout amuser son public. Il nous représente les Grecs comme un peuple de moines, de fonctionnaires et de brigands, qui met toute sa finesse à duper l'Europe en exploitant chez elle la religion de l'antique Hellade. Le livre est d'ailleurs fort agréable. Mais on n'est d'un bout à l'autre qu'une satire, d'ailleurs pleine de grâce et de malice.

Grèce (Grande-). Géogr. V. Grande-Grèce.

Greci, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]), sur le fleuve côtier Cervaro ; 3.863 hab.

Grécisant (*si-zan* — rad. *gréciser*) n. m. Celui qui s'attache aux formes adoptées par l'Eglise grecque.

Gréciser (*si*) v. a. Donner la forme grecque, la tournure grecque ou les mœurs grecques à : Gréciser *un mot*. — v. n. Affecter d'employer des locutions grecques.

Grécité (*si*) n. f. Caractère d'un mot qui est grec : *Disputer sur la* Grécité *d'une expression*. ‖ *Haute grécité*, Grec de l'époque classique. ‖ *Basse grécité*, Grec en usage après Alexandre, et au temps de l'empire d'Orient.

Gréco-latin, ine adj. Qui appartient au grec et au latin : *Des formes* gréco-latines.

Grécomanie (*nî* — de *grec*, et *manie*) n. f. Manie d'imiter les mœurs, les usages, la langue des Grecs.

Greco Milanese, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]) ; 3.088 hab.

Gréco-romain, aine adj. Qui appartient à la fois aux Grecs et aux Romains : *L'art* gréco-romain. ‖ *Période gréco-romaine*, Période qui va de la conquête de la Grèce par les Romains (146 av. J.-C.) aux invasions du ve siècle.

Gréco-slave adj. Qui se rapporte à la fois aux Grecs et aux Slaves.

Grécostase (lat. *græcostasis*, même sens) n. m. Lieu découvert du Forum, près de la Curie, où les ambassadeurs étrangers attendaient les audiences du sénat romain.

Grécourt (Jean-Baptiste-Joseph Willart de), poète français, né et mort à Tours (1683-1743). Issu d'une noble famille écossaise, et destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il était, à treize ans, chanoine de Saint-Martin de Tours. C'est le seul bénéfice qu'il obtint. Il prêcha une seule fois, et son sermon fut tellement plein d'allusions satiriques à certaines dames de la ville qu'on lui interdit la chaire. Ami intime du maréchal d'Estrées, qu'il suivait aux états de Bretagne, et du duc d'Aiguillon, qui l'emmena souvent en son château de Vérotz, rimeur facile, mais remplaçant la poésie par une licence effrénée, Grécourt fut une sorte d'Anacréon cynique. Dédaigneux de la fortune, il repoussa maintes avances et notamment celles du contrôleur général Law, auquel il adressa une pièce célèbre : *le Solitaire et la Fortune*. C'est l'abbé légendaire du XVIIe siècle, épicurien dans sa vie et dans ses œuvres, écrivant facilement, tantôt d'une note fine et piquante, mais le plus souvent avec une négligence grossière.

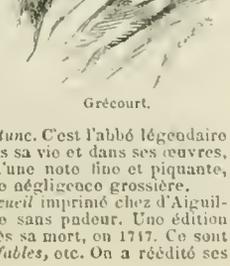

Grécourt.

Dès 1735, on a de lui un *Recueil* imprimé chez d'Aiguillon, où sa muse se décolette sans pudeur. Une édition plus complète fut donnée après sa mort, en 1747. Ce sont des *contes, épîtres, chansons, fables*, etc. On a réédité ses *Œuvres choisies* et ses *Œuvres badines* en 1832. Il a en outre rédigé, en 1730, le « Maranzakiana », histoire des farces et bons mots de Maranzac, bouffon du dauphin, fils de Louis XIV.

Grecques.

Grecque (*grèk'* fém. de *grec* n. f. Dess. lin. et archit. Ornement formé d'une suite de lignes, entrelacées mais toujours parallèles et revenant sur elles-mêmes à angles droits.

— Cost. Coiffe de dentelle et de mousseline, en usage dans la basse vallée du Rhône, et qui consiste en une bande entourant la tête au-dessus du front, et en une calotte rejetée en arrière pour recevoir le chignon.

Grecque (cost.).

— Techn. Scie à main, avec laquelle on exécute l'opération du grécage. ‖ Nom donné aux entailles faites avec cette scie. ‖ Petite ficelle avec laquelle on fait les nerfs de la reliure.

Grecquer (*grè-ké*) v. a. Faire sur le dos d'un volume des entailles avec la grecque.

Gredin, ine (orig. inconn. ; peut-être de l'angl. *greedy*, affamé) n. Mendiant, mendiante. (Vx.) ‖ Personne sans honneur, sans considération : *Un franc* gredin. ‖ S'emploie souvent dans le sens vague de garnement : *Un* gredin *de neveu*.

Gredin, ine n. Sorte de petit épagneul anglais.

Gredinerie (*ri* — rad. *gredin*) n. f. Caractère ou acte de gredin ; improbité, friponnerie.

Gredinette (*nèt'* — diminut. de *gredine*) n. f. Fam. Jeune femme rusée, coquine.

Gredos (sierra de), massif montagneux de l'Espagne, prolongeant la sierra de Guadarrama, et séparant les vallées du Tage et du Douro. Le massif comprend plusieurs chaînons parallèles orientés de l'O. à l'E. et entre lesquels s'étendent les vallées étroites et sauvages de l'Alberche, affluent du Tage, de l'Alayon et du Tormes, affluents du Douro. La sierra elle-même, dénudée et sèche, est d'aspect chaotique et sinistre. Le sommet culminant est la Plaza del Moro Almanzor (2.592 m.) Sur le versant méridional, plus arrosé et verdoyant, s'élève le monastère de Yuste, retraite de Charles-Quint.

Greely (Adolphe-Washington), explorateur américain, né à Newburyport (Massachusetts) en 1844. Après avoir servi comme volontaire pendant la guerre de la Sécession, il entra au service météorologique en 1868. Chargé, en 1861, de diriger une expédition à la baie de la Discovery, sur la terre arctique de Grant, il y séjourna deux ans, pendant que ses compagnons Barnard et Lockwood s'avançaient jusque par 83°24' de lat. Nord, puis il regagna les Etats-Unis. Depuis 1887, Greely est brigadier général et dirige le service météorologique des Etats-Unis. Il a publié *Three years of Arctic service* (1886).

Gréement ou **Grément** (*gré-man*) n. m. Art ou action de gréer les bâtiments : *Connaître le* gréement. *Procéder au* gréement *d'une frégate*. ‖ Ensemble des objets nécessaires pour gréer un navire à voiles. ‖ *Gréement fixe*, Manœuvres dormantes. ‖ *Gréement filin, Gréement en fil de fer*, Manœuvres dormantes en filin ou en fil de fer. ‖ *Capeler le gréement*, Gréer. ‖ *Décapeler le gréement*, Dégréer. ‖ *Gréement léger, lourd*, Gréement qui n'écrase pas ou qui écrase la mâture. ‖ *Echelle des gréements*, Tableau donnant, pour chaque navire, la dimension des cordages qui lui conviennent. ‖ *Gréement d'une pompe*, Objets nécessaires pour faire fonctionner une pompe. (On dit aussi : *Gréement d'un canon*, etc.)

— Encycl. V. navire, mâture, voilure.

Green (Valentin), dessinateur et graveur à la manière noire et à l'aqua-tinta, né à Hales Owen en 1739, mort à Londres en 1813. Il a travaillé en Allemagne et en Angleterre. Sa réputation fut européenne. Ses estampes, d'après Benjamin West, et surtout celles où il a reproduit les tableaux de la Galerie de Dusseldorf sont particulièrement célèbres. Il a écrit : *Revue des beaux-arts en France sous Louis XIV, comparés à leur état présent en Angleterre* (1783) ; *Histoire de la ville de Worcester* (1796) ; etc.

Green (George), mathématicien anglais, né et mort à Nottingham (1793-1841). On lui doit un certain nombre de mémoires réunis et publiés sous le titre : *Mathematical Papers of the late G. Green* (1871). Il a en outre publié : *Essay on the application of mathematical analyses to the theories of electricity and magnetism* (1878). On lui doit le fameux théorème qui porte son nom et qui a servi de base à de nombreux travaux sur les fonctions.

Green (Théorème de) ou (formule de) : u, v étant des fonctions de x, y et z, si $\frac{d^2u}{dx^2}+\frac{d^2u}{dy^2}+\frac{d^2u}{dz^2}=0$, on a :

$$\iiint\left(\frac{dv}{dx}\frac{du}{dx}+\frac{dv}{dy}\frac{du}{dy}+\frac{dv}{dz}\frac{du}{dz}\right)dx\,dy\,dz=\iint v\frac{du}{dx}\,dy\,dz+\iint v\frac{du}{dy}\,dx\,dz+\iint v\frac{du}{dz}\,dx\,dy.$$

Green (Thomas Hill), philosophe anglais, né à Birkin (Yorkshire) en 1836, mort à Oxford en 1882. De 1860 à 1878, il fut lecteur de philosophie ancienne et moderne au collège Balliol, à Oxford. De 1877 à 1882, il remplit la fonction de professeur de philosophie. Ses œuvres ont été éditées après sa mort. La principale, *Prolegomena to Ethics* a été publiée en 1883. La collection des autres écrits : *Works of Thomas Green* a paru à Londres, en 1889. La morale est l'objet presque exclusif de tous ces livres, où Green combat vivement l'utilitarisme.

Green (John-Richard), historien anglais, né à Oxford en 1837, mort à Menton en 1883. Etudiant à Oxford, vicaire d'une paroisse de Londres, enfin bibliothécaire de l'archevêque de Cantorbéry, il a collaboré à plusieurs revues savantes, et publie, entre autres ouvrages, une *Short History of the English People* (1874), dont l'immense succès fut mérité par une conception hardie et neuve de l'histoire, où les questions sociales et religieuses tiennent une large place ; *Stray studies from England and Italy* (1876) ; *Geography of the British Islands ; Making of England* (1882). Le premier de ces ouvrages a été traduit en français sous la direction et avec une préface de G. Monod (Paris, 1883).

Greenaway (Kate), dessinateur anglais, qui s'est fait connaître vers 1880 par des dessins humoristiques pleins de naïveté, où, en quelques traits, elle anime de petites scènes enfantines. Parmi ses recueils qui ont eu le plus de succès, nous citerons : *Topo* (1878) ; *the Children of the parsonnage* (1880) ; *Language of flowers* (1884) ; etc. Comme elle donnait à ses personnages le costume du temps de la reine Anne, la mode anglaise a fait revivre un moment les costumes enfantins de cette époque.

Greenback (*grin'*) n. m. Billet de certaines banques des Etats-Unis, émis de 1861 à 1865. La plupart de ces valeurs étaient de couleur verte, d'où leur nom de *greenbacks* (dos vert). Elles donnèrent lieu à toutes sortes de fraudes et de spéculations.

Green-Bay, ville des Etats-Unis (Wisconsin), ch.-l. du comté de Brown, sur le Fox River, à son embouchure dans la baie *Green* ; 9.069 hab.

Greenbush, ville des Etats-Unis (New-York), sur la rive gauche de l'Hudson, presque en face d'Albany ; 5.000 hab. environ. Commerce de bois de construction.

Greencastle, ville des Etats-Unis (Indiana) (ch.-l. du comté de Putnam) ; 4.945 hab. Université d'Asbury.

Green-corn n. m. Maïs vert d'Amérique.

Greene, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis, dont les principaux sont : **Greene**, comté de l'Etat d'Alabama ; 22.400 hab., dont la majorité est composée de noirs ; ch.-l. *Eutaw*. — **Greene**, comté de l'Etat d'Arkansas, sur la frontière du Missouri ; 13.570 hab. ; ch.-l. *Gainesville*. — **Greene**, comté de l'Etat de Georgie, 14.700 hab. ; ch.-l. *Greensboro*. — **Greene**, comté de l'Etat d'Illinois, agricole et riche en charbons ; 33.544 hab. ; ch.-l. *Carrollon*. — **Greene**, comté de l'Etat d'Indiana ; 29.710 hab. ; ch.-l. *Bloomfield*.

Greene (Robert), poète anglais, né à Norwich en 1560, mort en 1592. Il entra d'abord dans les ordres, fut pasteur et cessa d'exercer le ministère le jour où il abandonna sa femme. L'intempérance avait causé tous ses malheurs personnels, mais c'est à ce vice que nous devons à peu près toutes ses œuvres, peintures réalistes des tavernes de Londres : *les Quatre sous d'esprit de R. Greene* et *le Repentir de R. Greene* (1592). Pour le théâtre, il écrivit des pièces pleines de verve : *the Pinner of Wakefield* (1599) ; *Macedorus and Amandine* (1611).

Greene (Nathanael), général américain, né à Warwick (Rhode-Island) en 1742, mort à Mulberry Grove (Georgie) en 1786. D'humble origine et quaker renforcé, il s'intéressa fort jeune à la politique, et, dès les débuts de la guerre de l'Indépendance, il commanda une brigade (1775). Major général en 1776, il fut chargé de la défense du New-Jersey. En 1780, il succéda à Gates dans le commandement de l'armée du Sud, et chassa les Anglais de Cornwallis, des Carolines et de la Georgie.

Greenfield, bourg des Etats-Unis (Massachusetts), ch.-l. du comté de Franklin, sur le Connecticut ; 5.252 hab. Fabrication de coton et d'huile.

Greenfield, ville des Etats-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Hancock ; 3.100 hab.

Green-Island, localité des Etats-Unis (New-York [comté d'Albany]), dans une île de l'Hudson ; 4.463 hab. Fabriques importantes.

Greenlandite n. f. Minér. Syn. de groenlandite.

Greenlaw, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté de Berwick, sur le Blackadder, affluent du Tweed ; 659 hab.

Green Mountains, c'est-à-dire **montagnes Vertes** (*Vermont*), chaînon des Appalaches, séparé des White Mountains par la vallée du Connecticut, et qui continue vers le Sud la chaîne canadienne des monts Gaspés ens. Culmen : le Mansfield (1.238 m.). Ainsi appelées des forêts qui les les recouvrent encore en partie.

Greenock, ville d'Ecosse (comté de Renfrew), sur le golfe de la Clyde ; 65.000 hab. Port spacieux et commode. Construction de navires ; fabrication de toiles à voile ; raffineries de sucre ; filatures de coton : pêche du hareng. Commerce avec les Indes. Patrie de James Watt.

Greenockite (*gri-no-kit'* — de *Greenock*, n. pr.) n. f. Sulfure naturel de cadmium.

— Encycl. La *greenockite*, dont la densité varie de 4,8 à 4,9 et la dureté de 3 à 3,5, se présente en prismes hexagonaux d'un beau jaune transparent. Elle se compose, en poids, de 77,59 de cadmium et de 22,41 de soufre. Pulvérisée, elle se dissout dans l'acide chlorhydrique.

Greenovite (*gri*) n. f. Silicate naturel de titane et de chaux ; variété rose manganésifère de sphène.

Greenport, ville des Etats-Unis (New-York (comté de Suffolk). A l'extrémité nord-est de Long-Island ; 6.965 hab. Port excellent, armant pour la pêche de la baleine.

Green River, c'est-à-dire **Rivière Verte**, cours d'eau des Etats-Unis, en Kentucky. Elle naît dans les Appalaches, passe près des grottes du Mammouth, qui absorbent une partie de ses eaux, et atteint la rive gauche de l'Ohio après 400 kilom. de cours. — Une autre **Green River**, dans les Rocheuses, en Wyoming, Colorado, Utah, s'unit au fleuve Colorado.

Greensboro, bourg des Etats-Unis (Alabama) (ch.-l. du comté de Guilford) ; 3.317 hab. Plantations de coton.

Greensburg, ville des Etats-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de *Green*, sur la *Green-River*, accessible, depuis Greensburg, pour les bateaux à vapeur ; 3.000 hab.

Greenville, nom de plusieurs villes des Etats-Unis, dont les principales sont : **Greenville**, dans l'Etat de la Caroline du Sud, ch.-l. du *comté de Greenville* ; 3.150 hab.

[illegible] — **Greenville**, dans l'État d'Ohio, [illegible] hab. — **Greenville**, dans [illegible] de Huot, aux sources de [illegible] — **Greenville**, dans l'État de la [illegible] comté de Pitt, sur le Tar; [illegible] et de térébenthines.

GREENVILLE (Richard), navigateur anglais, né vers [illegible] Parlement en 1571 et en [illegible] en 1577, il commanda la [illegible] de coloniser la Virginie. Il [illegible] cette expédition, et mit en défense les [illegible] l'Ouest. En 1591, il fut nommé contre-[illegible] s'emparer, aux Açores, d'un convoi [illegible] dans les parages de Flores, [illegible] en nombre de force très supérieure, [illegible] et blessé et fut prisonnier.

GREENWICH, ville d'Angleterre (comté de Kent), [illegible] 6.[illegible] hab. Malgré sa proximité de la capitale, [illegible] elle n'est plus qu'un faubourg, elle jouit d'une existence municipale [illegible]. Observatoire célèbre, dont le méridien a été [illegible] par l'Angleterre et les colonies [illegible] les marines de divers [illegible] Paris est par 2° 20'15 longit. O. [illegible] L'observatoire, fondé en 1676, [illegible] qui domine la ville, au-dessus de [illegible] par Delambre, par Leverrier, par Leoître. Greenwich possède [illegible] construit, depuis 1669, par Christophe Wren, [illegible] d'hôtel aux invalides de la marine. [illegible] des salles de cet hôpital renferment un véritable [illegible] des gloires navales de l'Angleterre.

GREENWICH, bourg des États-Unis (Rhode-Island); 3[illegible] hab. Constructions pour la marine. Pêche et cabotage.

GREENWICH, ville des États-Unis (Connecticut, comté de Fairfield), au bord de la mer et sur la frontière de l'État de New-York; 5.650 hab. Industries métallurgiques.

GRÉER (probablem. de l'anc. holland. *gereiden*, préparer) v. a. Garnir un navire, etc., de voiles, manœuvres, poulies et autres objets nécessaires pour naviguer. ‖ Mettre en place, en parlant d'un mât, d'une voile, d'une vergue. ‖ Mettre en place le gréement. ‖ Disposer la mâture d'une certaine façon. *Bâtiment que l'on* A GRÉÉ *en brick, en goélette*. *Gréer un mât, une vergue*. Les mettre en place. ‖ *Gréer un hamac*. Le munir de ses araignées.

— v. n. Avoir pour gréement, être aménagé pour recevoir comme gréement : *Navires qui* GRÉENT *des perroquets, des bonnettes, des cacatoès*.

Se *gréer*, v. pr. Être gréé. ‖ Fig. et fam. S'habiller, se faire beau, dans le langage des matelots.

GRÉES (rad. *gréer* n. f. pl. Ensemble du gréement d'un bâtiment, et particulièrement des étais, des haubans, des galhauban[illegible] et des sous-barbes.

GRÉES (Alpes). Géogr. V. ALPES.

GRÉES. Mythol. gr. Filles de Phorcys et de Céto, et sœurs des Gorgones. Elles vivaient au monde avec des cheveux blancs, d'où leur nom (*graiai* qui signifie *vieilles*.

GREETLAND, ville d'Angleterre (comté d'York [West-Riding]), 4.285 hab.

GRÉEUR n. m. Celui qui est chargé du gréement d'un bâtiment.

GRÉEZ-SUR-ROC, comm. de la Sarthe, arrond. et à 42 k. [illegible] de Mamers, près de la Braye, affluent du Loir : 1[illegible] hab. Marbre rouge. Eau-de-vie de cidre.

GREFFAGE (*grè-faj*) n. m. Action, manière de greffer. ‖ Multiplication artificielle des plantes par les greffes.

— ENCYCL. Arboric. Dans la pratique, on n'opère le *greffage* ou entre variétés d'une même espèce ou entre espèces très voisines, dont les affinités, à ce point de vue spécial, sont tout à fait remarquables, comme le *poirier* et le *cognassier* ou l'*aubépine*; le *pêcher*, le *prunier* et l'*amandier*, le *abricotier* et l'*aubépine*; la vigne d'Europe et les vigneses américaines, etc.

— Vitic. Le *greffage* a joué un rôle prépondérant dans tous les pays viticoles, depuis l'invasion du phylloxera. Il s'est agi de reconstituer les vignobles et d'arriver à obtenir des plants possédant une résistance suffisante au puceron, pouvant s'adapter au sol et fournir des produits analogues à ceux des cépages indigènes. En France, c'est après bien des tâtonnements que l'on a adopté les cépages américains *riparia, rupestris, solonis*, etc., comme porte-greffes. Sans jouir d'une immunité absolue, ils peuvent néanmoins, subir la présence du puceron, et l'on a greffé sur ces sujets les plants indigènes (*pineau, gamay, cinsaut, meslier, alicante, jurançon*, etc.); on a même [illegible] les hybrides donnant de bons produits. La culture [illegible] fait l'objet d'une étude particulière et, [illegible] fait appel le terrain à replanter, les viticulteurs [illegible] eux-mêmes leurs porte-greffes et opèrent le [illegible] ration est pratiquée au printemps, [illegible] arrêtés après près ont permis aux sujets [illegible] sur les greffons, et s'exécute sur [illegible] les rameaux. Un greffeur taille [illegible] réunissent une [illegible] greffes de deux cen[illegible] tant [illegible] de 800 à [illegible] sa journée. Les [illegible] dans le sable pour [illegible] tard, en préparer pour [illegible] et achever la soudure de [illegible]

GREFFE (*grè-fe*) n. m. Lat. [illegible]; gr. *gra-*[illegible] Style, [illegible] métal dont on se sert [illegible] sur les ta-[illegible]

Greffe [illegible]

GREFFE (*grè-fe*) même étymol. que à l'art. [illegible] n. m. Lieu où sont [illegible] jugements et arrêts. Les [illegible] vers [illegible] d'un tribunal ou l'une [illegible] les doubles des registres le [illegible] les rapports des notaires, etc : [illegible] *civil, criminel*. ‖ Charge de celui qui est préposé au greffe.

— ENCYCL. On appelle *actes de greffe* les actes judiciaires [illegible] jugements et arrêts, qui sont [illegible] au greffe et que le greffier rédige, seul ou avec la participation d'un juge. Ce sont des actes authentiques, faisant pleine foi des conventions qu'ils renferment; ils doivent être écrits sur papier timbré et enregistrés dans les vingt jours de leur date.

Les nombreux registres dont la tenue est imposée aux greffiers sont de deux sortes : les registres d'ordre intérieur, de comptabilité et de statistique; les registres des actes judiciaires et des actes de greffe. Les principaux d'entre ceux de la seconde catégorie sont : le registre ou feuille d'audience, contenant tous les jugements; le registre des acceptations et répudiations de successions ou de communautés; le registre des oppositions et appels; celui des transcriptions de saisies immobilières; celui des déclarations affirmatives des tiers saisis; le registre des publications.

Perçus au profit du Trésor, sur les actes judiciaires, concurremment avec les droits d'enregistrement, les *droits de greffe*, qui avaient été établis par une loi du 21 ventôse an VII, ont été supprimés par la loi du 26 janvier 1892. Les actes et arrêts de la Cour de cassation et du conseil d'État y sont, toutefois, restés assujettis.

GREFFE (*grèf* — même étymol. qu'aux deux art. précéd.) n. f. Arboric. (Œil, branche ou bourgeon, détaché d'une plante pour être inséré sur une autre. Syn. de GREFFON.) ‖ Opération par laquelle on implante sur un végétal une portion vivante d'un autre végétal, qui végète et y porte ses fleurs et ses fruits : *Pratiquer la* GREFFE. (En ce sens, est syn. de GREFFAGE.) ‖ Résultat de cette opération.

Greffe par approche; *a*, préparation des deux rameaux.

— Physiol. *Greffe animale*. Action de rattacher au corps d'un animal des parties qui en sont complètement détachées, ou même qui ont été prises sur un autre individu.

— ENCYCL. Arboric. Les parties d'une *greffe* proviennent, la plupart du temps, de deux plantes différentes. L'une de ces plantes, celle qui doit prendre racine, est appelée *sujet*, l'autre *greffon*.

Autant que possible, sujets et greffons doivent entrer en végétation à la même époque; il vaut mieux, en tout cas, que la végétation du greffon retarde sur celle du sujet.

Classification des greffes. On connaît près de deux cents variétés de greffes, qu'on peut rapporter à trois types :

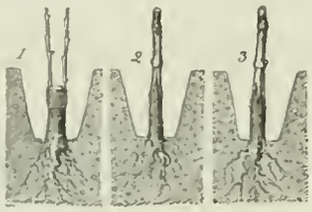

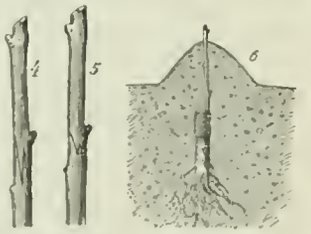

Greffes (vitic.) : 1. En fente double; 2. En fente à cheval; 3. En fente à épaulements; 4. Anglaise à biseau allongé; 5. Anglaise à biseau court; 6. En fente sur pied racine et buttée.

1° *Greffe par approche*. On entaille sur la même longueur deux tiges, branches ou racines de plantes, placées côte à côte. On juxtapose les entailles, et l'on maintient le contact, au moyen d'un lien, jusqu'à soudure complète. S'il y a lieu, l'une des branches soudées (celle devant jouer le rôle du greffon) est séparée du sujet mère.

La greffe par approche peut s'opérer en toute saison. On l'utilise pour la formation des haies, des espaliers, des tonnelles, enfin pour reformer la tête des arbres de plein vent.

2° *Greffe par rameau détaché*. On détache du pied mère, dont on veut reproduire l'espèce, un fragment de rameau qu'on implante sur le sujet. Cette greffe comporte un grand nombre de variétés, qui sont toutes des modifications soit de la greffe dite *en fente*, soit de la greffe *en couronne*.

Greffe en fente. On coupe la tige du sujet. Le tronçon qu'on obtient est fendu à la partie supérieure, sur une longueur de quelques centimètres. On choisit pour greffon une pousse de l'année précédente, munie de deux ou trois yeux; on taille sa partie inférieure en lame de couteau et on introduit cette portion dans la fente du sujet. Enfin, on ligature et on recouvre la plaie d'un mastic. Quand la soudure s'est effectuée, on supprime peu à peu les rameaux du sujet en commençant par la base.

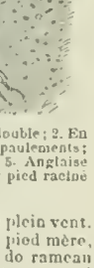

Greffe en fente : *a*, greffon préparé.

La greffe en fente est employée pour les arbres fruitiers et les arbres d'ornement. On l'exécute soit au printemps, soit à l'automne, quelquefois en été pour certaines espèces. La *greffe en fente double*, la *greffe Bertemboise*, la *greffe par côté*, la greffe Horwarth, la greffe en fente pleine dite *à cheval*, en fente évidée, en fente à épaulements, sont toutes des modifications de la greffe en fente ordinaire. Quand le greffon est jeune et non encore lignifié, on a des greffes dites *herbacées*. La *greffe anglaise*, qui est, elle aussi, une modification de la greffe en fente, a été, de tous les systèmes, le plus employé dans la reconstitution des vignobles français. Le sujet et le greffon sont taillés de la même façon, en un biseau dont la longueur est d'environ trois fois le diamètre du sarment. Une entaille est pratiquée au tiers supérieur de chacun des biseaux pour que les deux parties s'emboîtent l'une dans l'autre. On lie à l'aide de raphia, et les greffes sont mises à stratifier dans le sable frais.

La greffe *en placage* s'exécute en enlevant latéralement sur le sujet une lanière d'écorce et de bois et en appliquant sur la plaie un greffon taillé de même façon.

Greffe en couronne. Elle se distingue de la greffe en fente en ce que le greffon, au lieu d'être disposé dans une fente, est introduit entre le bois et l'écorce du sujet. On ligature et on enduit comme dans le greffage en fente.

Greffe en placage : *a*, greffon préparé; *b*, sujet préparé; *c*, greffe ligaturée.

Greffe en couronne : *a*, greffon préparé.

La greffe en couronne est exécutée en avril ou mai, au départ de la végétation. Elle convient aux sujets à bois dur et aux gros arbres fruitiers à pépins. On introduit sur le pourtour d'une même branche jusqu'à dix et douze greffons.

3° *Greffe par œil ou bouton*. On emploie comme greffon un fragment d'écorce pourvu d'un seul œil, vers le centre (*greffe en écusson*), ou de plusieurs yeux (*greffe en flûte*). La greffe en écusson convient particulièrement aux jeunes plantes ou sauvageons. (On l'opère de fin juillet au 15 septembre.) Elle a été employée pour la vigne sous la plupart de ses formes (herbacée de Salgues, Horwarth, semi-ligneuse de Cabozac, ligneuse de Vauzon, etc.). La greffe en flûte est employée pour les arbres à bois dur : le noyer, le châtaignier. En avril ou mai, on détache du sujet un anneau d'écorce, qu'on remplace par un anneau tout semblable, servant de greffon, et on ligature.

Greffe en écusson : *a*, sujet préparé; *b*, écusson; *c*, greffe terminée.

— Physiol. et chir. *Greffe animale*. La greffe peut être pratiquée en deux temps : la pièce cutanée, véritable marcotte, n'est pas complètement détachée au moment où on la transplante; on lui laisse un pédicule nourricier que l'on sectionne quelques jours après, lorsque la greffe est prise, c'est-à-dire lorsqu'elle a acquis de nouvelles connexions. C'est la *méthode italienne*. La greffe véritable se fait en un temps. Le lambeau peut comprendre toute l'épaisseur de la peau : *greffe indienne*. Quelquefois, on transplante de petits îlots d'épidermo : *greffe de Reverdin*. La méthode le plus communément employée consiste à détacher avec un rasoir effilé et transplanter de longues bandelettes *dermo-épidermiques* : c'est le procédé d'Ollier-Thiersch. V. AUTOPLASTIE.

GREFFER (*grè-fé*) v. a. Soumettre à l'opération de la greffe; transporter par l'opération de la greffe : GREFFER *un arbre, une plante*. GREFFER *sur franc, sur sauvageon*.

— Fig. Introduire, faire entrer : *L'usage a* GREFFÉ *des lois nouvelles sur l'antique constitution anglaise*.

Greffé, ée part. pass. du v. Greffer.

— Fig. Uni par une sorte d'association : *L'agiotage* GREFFÉ *sur le monopole*... (Mirab.)

Se *greffer*, v. pr. Être greffé. ‖ Se souder, s'implanter, s'unir intimement. — Fig. Être uni, introduit, implanté : *Israël a été la tige sur laquelle* S'EST GREFFÉE *la foi du genre humain*. (E. Renan.)

GREFFEUR (*grè-feur*) n. m. Celui qui greffe, qui sait greffer : *Un habile* GREFFEUR.

GREFFIER (*grè-fi-é* — du lat. du moy. âge *graphiarius*, même sens) n. m. Fonctionnaire public, chargé de tenir la plume pour la rédaction des jugements ou autres actes du juge, d'en délivrer des expéditions, de rédiger les actes de greffe et de garder les minutes des jugements, les registres et documents qui constituent les archives du greffe : GREFFIER *civil, criminel*. GREFFIER *de justice de paix*. GREFFIER *en chef*. *Commis* GREFFIER. ‖ *Greffier à la peau*. Greffier qui écrivait sur du parchemin. ‖ *Greffier de l'écritoire*, Greffier qui expédiait les rapports des experts.

— Loc. fam. *Faire le greffier*, Lire ce qui a été écrit par un autre.

— Pop. Chat. ‖ *Dépouiller un greffier*, Ecorcher un chat.

— ENCYCL. Admin. Ce n'est qu'à la fin du XIVe qu'on vit décerner le titre et l'office de *greffier* aux scribes du Parlement; c'était alors une véritable dignité judiciaire, permettant d'accéder au rang de conseiller de grand'chambre. Au début du XVe siècle, le Châtelet de Paris puis les autres juridictions du royaume admirent ce titre.

Les frais de greffe et les salaires des greffiers furent d'abord à la charge de l'État; les actes étaient expédiés gratuitement aux parties. Mais deux édits, en 1521 et 1596, érigèrent les greffes en offices vénaux, dont les titulaires cherchèrent à tirer le plus de bénéfices possible.

Les greffiers sont nommés par le chef de l'État, depuis la loi du 27 ventôse an VIII, mais ils sont autorisés à présenter au ministre de la justice leur successeur. Le candidat ne peut être parent ni allié jusqu'au degré d'oncle ou de neveu inclusivement d'un membre de la cour ou du tribunal et doit être âgé de vingt-cinq ans au moins.

Il y a un greffier auprès de chaque juridiction; les greffiers de la Cour des comptes et des cours d'appel, de la Cour de cassation ont le titre de *greffier en chef*; ceux du conseil d'État et des conseils de prud'hommes portent le nom de *secrétaires*. Les *commis greffiers* assermentés suppléent le greffier dans ses fonctions; mais le greffier est responsable de leurs actes.

Comme fonctionnaire public, assistant les juges dans toutes leurs opérations, le greffier reçoit de l'État un traitement fixe; comme officier ministériel, chargé de recevoir les actes de greffe et de leur conférer l'authenticité, il touche des remises variables et divers émoluments.

— Milit. Les *greffiers* près les conseils de guerre sont pris parmi les officiers d'administration de la justice militaire. Leur nombre, fixé par décret, est d'environ 40 à 45, de diverses classes. Ils se recrutent au choix parmi les adjudants commis greffiers. Ces derniers en nombre à peu près égal aux greffiers, sont de deux classes, nommés par le ministre de la guerre et pris parmi les sous-officiers rengagés.

GREFFIÈRE (*grè-fi-ère*) n. f. Femme du greffier.

GREFFIR (*grè-fir*) v. a. Pop. Voler adroitement

GREFFOIR (*grè-foir'*) n. m. Outil servant à greffer. — Encycl. Le *greffoir* est une sorte de couteau à lame bien tranchante, pourvu à la partie inférieure du manche, d'une spatule en os ou en bois dur, dont on se sert pour soulever l'écorce du sujet et la séparer du bois. Le greffoir employé dans la greffe en écusson est appelé écussonnoir. Celui des vignerons est de construction plus simple : il est sans spatule et sa lame est plus forte. On se sert, pour pratiquer la greffe anglaise, d'un greffoir à lame rectiligne.

Greffoirs d'horticulteur. Greffoir de vigneron.

GREFFON (*grè-fon*) n. m. Bourgeon ou jeune rameau, destiné à être greffé sur un sujet.

— Encycl. Vitic. Pour le greffage sur souche américaine, le choix des greffons indigènes s'exécute un peu avant la vendange ; on marque chaque cep d'un lien apparent, et l'on coupe les sarments qui serviront de greffons au commencement ou à la fin de l'hiver ; on les conserve dans le sable pour éviter et le dessèchement et le départ trop hâtif des bourgeons et, au printemps, il est procédé au greffage.

GREFFOU (*grè-fou*) ou **GREFFOU DE CHIGNIN** n. m. Cépage blanc hâtif, cultivé dans la Savoie et qui se rapproche sensiblement du chasselas doré.

GREFRATH, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. du Rhin, présid. de Dusseldorf]); 4.167 hab. Toiles de lin, brasserie.

GRÉGAIRE (*ghèr'* — lat. *gregarius*) adj. Se dit des animaux qui vivent en troupes, des plantes qui croissent en grand nombre dans le même lieu. Syn. GRÉGARIEN, ENNE.

GRÉGALADE ou **GRÉALADE** n. f. **GRÉGAL, GRÉGALY, GRÉGOU** ou **GRÉGAU** (*go*) n. m. Nom du coup de vent de nord-est, dans la Méditerranée.

GRÉGARIEN, ENNE adj. Hist. nat. V. GRÉGAIRE.

GRÉGARINE ou **GREGARINA** (*gré*) n. f. Genre de protozoaires *grégariniens*, comprenant des formes terminées en avant par un bouton arrondi.

— Encycl. Les *grégarines*, animalcules unicellulaires, véritables cellules avec noyau et membrane, vivent dans toutes sortes d'animaux articulés ; avant d'être libres dans le tube digestif de leurs hôtes, elles sont fixées aux tissus, pendant leur jeune âge. La plus grosse espèce est la grégarine du homard (*gregarina gigantea*), dont on a fait le type du sous-genre *porospora*, et qui atteint 15 millimètres de long.

Grégarines : 1. Pogonite (sporadin), 2 Pogonite (céphalin) ; 3. Menospora (céphalin) ; 4. Xyphorhyochus (céphalin) ; Xyphorhyachus (sporadin) ; 6. Clepsydrine (céphalin).

GRÉGARINIENS (*ni-in*) n. m. pl. Zool. Ordre de protozoaires, comprenant les grégarines et organismes similaires. — *Un* GRÉGARINIEN.

GRÉGARISME (*rissm'* — du lat. *gregarius*, qui vit en troupeaux) n. m. Zool. Tendance de certains animaux à vivre en troupes. ‖ Etat des animaux qui vivent de cette manière.

— Bot. Etat de certaines plantes grimpantes.

GRÈGE (*grèj'* — de l'ital. *greggia*, même sens) adj. Se dit de la soie, lorsqu'elle est telle qu'on l'a tirée de dessus le cocon, et des fils que l'on fait avec cette soie.

GRÉGEOIS (*joi*), **OISE** [altérat. de *Grézois*, dérivé du lat. *Graecus*]. Autref. Grec.

— Adjectiv. : *Etude* GRÉGEOISE.

— *Feu grégeois*. V. FEU.

GREGH (Fernand), poète français, né à Paris en 1873. Ses vers sont écrits tantôt selon les règles de la prosodie classique, tantôt avec les libertés de la nouvelle école. Son premier recueil, *la Maison de l'enfance* (1897), fut couronné par l'Académie française. Dans le second, *la Beauté de vivre* (1900), on trouve la conception d'un art rajeuni par la chaleur de la vie sociale. Gregh est l'auteur d'une féerie en vers : *la Belle au bois dormant*.

SAINTS ET PAPES

GRÉGOIRE (saint) **le Thaumaturge** [c'est-à-dire *le faiseur de miracles*], évêque de Néocésarée (Pont), né dans cette ville entre 210 et 215, mort vers 270. Disciple et ami d'Origène, il renonça au monde, succéda à Phédime sur le siège de Néocésarée. Il a figuré avec éclat, en 264, au concile d'Antioche, qui condamna Paul de Samosate. On a de lui, en grec, un *Eloge d'Origène* et une *Exposition de la Foi*. — Fête le 17 novembre.

GRÉGOIRE (saint) **l'Illuminateur**, apôtre et premier patriarche de l'Arménie, né en 257, mort en 331. Son père, descendant des Arsacides, ayant assassiné le roi Khosrov Ier, il échappa seul au massacre de sa famille. Il se maria à une chrétienne, dont il eut deux fils ; puis les deux époux se séparèrent pour embrasser la vie monastique. Rentré en Arménie, le roi Tiridate II le fit emprisonner pendant douze ans. En 302, il fut délivré pour soigner le roi malade. Il le guérit et le convertit à la foi. Sacré évêque, il établit son siège à Vagharchabad, institua dix autres évêques. Le pape saint Sylvestre lui donna le titre de « patriarche ». Grégoire fit souscrire les canons de Nicée par les évêques d'Arménie et se retira dans une caverne où il mourut. — Fête le 30 septembre.

GRÉGOIRE de Nazianze (saint), **le Théologien**, docteur et Père de l'Eglise d'Orient, né près de Nazianze, en Cappadoce, en 328, mort à Nazianze en 389. Initié dès son enfance, par sa mère Nonna, aux pratiques de la piété la plus vive, il fit de brillantes études à Césarée, à Alexandrie et enfin à Athènes, où il connut Julien, le futur empereur, et se lia d'amitié avec saint Basile. Il reçut le baptême en 360. Malgré son attrait pour la vie érémitique, il fut ordonné prêtre (361) par son père, devenu évêque de Nazianze. Sacré plus tard évêque de Sasime (372), il céda son siège à un de ses amis, pour se retirer dans le désert (375). Rappelé par son père, il gouverna quelque temps l'Eglise de Nazianze, puis s'enfuit dans sa retraite. Mais, en 379, cédant aux prières des fidèles de Constantinople, il accourut dans cette ville et y entreprit de défendre la doctrine catholique contre les ariens. L'empereur Théodose, en 380, l'obligea d'accepter le titre de patriarche, et il présida le premier concile œcuménique de Constantinople (381). Bientôt, cependant, attristé par les critiques des évêques d'Egypte, il donna sa démission et se retira à Nazianze. Surnommé *le Théologien*, à cause de la fermeté de sa doctrine, saint Grégoire de Nazianze est peut-être, de tous les écrivains de l'antiquité chrétienne, celui qui se rapproche le plus de la perfection classique. Ses *Œuvres* comprennent cinquante-sept *discours* ou *homélies*, plusieurs *poèmes*, des *épigrammes* et des *lettres* intéressantes. — Fête le 1er janvier.

Saint Grégoire de Nazianze. (Biblioth. nat.)

GRÉGOIRE de Nysse (saint), évêque et Père de l'Eglise d'Orient, né vers 330, mort vers 400. Après avoir été ordonné lecteur, il se maria et professa la rhétorique avec succès. Mais, sur les instances de saint Basile, son frère aîné, il renonça au monde, se sépara de sa femme et fut sacré évêque de Nysse, en Cappadoce (371). Zélé défenseur de la foi de Nicée, il fut exilé par l'empereur arien Valens (375), mais Gratien le rappela en 378. En 381, il parut avec éclat au concile œcuménique de Constantinople. Il siégea encore dans deux autres conciles, tenus à Constantinople en 382 et 384. Le catalogue de ses *Œuvres* comprend un recueil d'*homélies*, la *Grande catéchèse*, les *Traités contre Eunomius* et *contre Apollinaire*. — Fête le 9 mars.

GRÉGOIRE de Tours (Georgius Florentius Gregorius), évêque et historien français, né à Clermont-Ferrand en 538 ou 539, mort à Tours en 594. Apparenté aux plus illustres familles de la Gaule, Grégoire fut d'abord confié à son oncle Gallus, évêque de Clermont, et, ensuite, à Avitus, le successeur immédiat de ce dernier. Ordonné diacre vers 563, il fit, cette année même, un pèlerinage à Tours, au tombeau de saint Martin. Il y resta en outre quelque temps auprès de l'évêque Euphronius, cousin germain de sa mère, à la mort duquel (573) il fut choisi pour lui succéder. Le roi Sigebert confirma ce choix et semble même avoir honoré de sa présence, à Reims, le sacre du nouvel évêque. Cette solennité a été célébrée par Fortunat, dans l'un de ses poèmes (liv. V., p. 3, éd. Leo). C'est probablement à la suite de cette nomination que le futur historien ajouta aux noms qu'il tenait de son père et de son aïeul celui de Grégoire, sous lequel il est universellement connu, et on suppose que ce fut en souvenir de son grand-oncle saint Grégoire de Langres. Grégoire défendit les droits de son Eglise non seulement contre certains de ses collègues de l'épiscopat, mais contre le roi lui-même. C'est ainsi qu'il refusa à Chilpéric de livrer des fugitifs réfugiés dans la basilique de Saint-Martin, et défendit l'évêque Prétextat, accusé du crime de lèse-majesté. Ses relations avec Gontran, roi de Bourgogne furent très bonnes. Childebert, roi d'Austrasie, le chargea de plusieurs missions ; de celle, en particulier, d'obtenir de Gontran la ratification du traité d'Andelot (588).

Grégoire de Tours

Les ouvrages de Grégoire de Tours constituent la source la plus riche et la plus sûre que nous possédions sur cette époque. En plus de l'*Historia Francorum* (v. art. spécial), qui est son œuvre principale, il a composé un certain nombre de recueils hagiographiques. Les plus importants sont : le *Liber miraculorum sancti Martini*, le *De gloria confessorum*, le *De gloria martyrum* et le *De vita Patrum*. On les trouve réunis dans l'édition Arndt et Krusch (Hanovre, 1884-1885, dans les « Monumenta Germaniæ »).

GRÉGOIRE Ier, le Grand (saint), pape, né à Rome vers 540, mort en 604. Descendant d'une famille sénatoriale, il exerça d'abord les fonctions de préteur, mais renonça au monde après la mort de son père, fonda, avec son patrimoine, six couvents en Sicile, et fit lui-même profession de la vie religieuse dans sa maison de Rome, convertie en monastère. Ordonné diacre, il remplit, à Constantinople, les fonctions de légat et fut élu ensuite pour remplacer Pélage II. Il accepta de se laisser consacrer après sept mois de résistance, et fut un des plus grands papes qui aient gouverné l'Eglise. Dès la première année de son règne, il délivra Rome de la famine par sa prévoyance, et des séditions par sa fermeté. Il combattit avec vigueur les donatistes en Afrique, les simoniaques en Gaule, tandis que, dans l'Eglise entière, il travaillait à répandre la règle de saint Benoît parmi les moines et à réformer les mœurs du clergé séculier. Les Lombards étaient pour lui une menace perpétuelle : il parvint, en 595, à leur faire lever le siège de Rome, et, en 598, conclut un traité de paix avec leur roi Agilulfe. Il envoya convertir les Anglo-Saxons (595-597). Moins heureux en Orient, il ne put empêcher le patriarche de Constantinople, Jean le Jeûneur, protégé par l'empereur Maurice, de prendre le titre d'évêque *œcuménique*. Une école de chantres, établie à Rome par ses soins, fournit des maîtres à toute l'Eglise, et ainsi se répandit, en Italie, en France et jusqu'en Angleterre, l'usage du chant nouveau, dit *grégorien*. Enfin, par la publication de son *Sacramentaire* (599), il réforma la liturgie. Accablé d'infirmités, mais gardant toute la vigueur de son esprit, il mourut à l'âge de soixante-quatre ans.

Saint Grégoire le Grand.

Les principaux ouvrages de saint Grégoire sont : les *Commentaires sur Job*, les homélies sur *Ezechiel* et les *Evangiles*, les *Dialogues*, le *Pastoral* et treize livres de *Lettres*, monument précieux pour l'histoire ecclésiastique. — Fête le 12 mars.

Grégoire le Grand (ordre de **Saint-**), créé par le pape Grégoire XVI, le 1er septembre 1831, et modifié par une bulle du 30 mai 1834. Il comprend trois classes : grands-croix, commandeurs, chevaliers. La décoration représente une croix d'or, ciselée et émaillée de rouge, à quatre branches égales, dont les extrémités forment huit pointes pommetées d'or. Un médaillon au centre, est à l'effigie de saint Grégoire. Le revers porte sur champ d'azur ces mots : *Pro Deo et Principe*. Le ruban est rouge, avec un filet jaune orange sur chaque côté. Le ruban ou la rosette ne doivent jamais être portés sans la croix.

Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

GRÉGOIRE II (saint), pape, élu en 715, mort en 731. Il envoya en Germanie saint Boniface, et releva Rome de ses ruines. Il combattit en Orient l'hérésie des iconoclastes. L'empereur Léon l'Isaurien, qui le favorisait, fut deux fois excommunié et, pour se venger, chercha à le faire assassiner ; il arma contre lui l'exarque de Ravenne et le duc de Naples. Grégoire sut contenir à la fois les Byzantins et les Lombards. Il a laissé quinze *Lettres* d'une grande importance historique. — Fête le 13 février.

GRÉGOIRE III (saint), pape, successeur du précédent, élu en 731, mort en 741. Il condamna de nouveau les iconoclastes au concile de 732, et prit possession de l'exarchat de Ravenne. Menacé par les Lombards, il sollicita en vain le secours de Charles-Martel. — Fête le 28 novembre.

GRÉGOIRE IV, pape, élu en 827, mort en 843 ou 844. Il institua la fête de la Toussaint et répara, à Rome, un grand nombre de monastères et d'églises. Il soutint, dans leur révolte, Lothaire et Louis le Germanique, présida aux négociations du champ du Mensonge (833). Mais bientôt, outragé par les princes mêmes qu'il avait servis, il reprit le chemin de Rome.

GRÉGOIRE V (Brunon), pape, élu en 996, mort en 999. Il était arrière-petit-fils de l'empereur Othon Ier et cousin de l'empereur Othon III, qui présida à son élection, et plus tard le défendit contre le consul de Rome Crescent ius et l'antipape Jean XVI (Philagathe). Grégoire excommunia le roi de France Robert, qui avait épousé sa cousine Berthe, et rétablit sur son siège Arnolphe, archevêque de Reims, déposé par le concile de Saint-Basle.

GRÉGOIRE VI, antipape de 1012 à 1014, opposé à Benoît VIII par la faction de Crescentius. Son histoire est fort obscure ; selon quelques historiens, vaincu par Benoît VIII, il fut contraint à chercher un refuge à la cour impériale d'Allemagne ; suivant d'autres, au contraire, après avoir remporté quelques avantages il aurait été déposé et exilé par l'empereur Henri II.

GRÉGOIRE VI (Jean-Gratien), pape, élu en 1044, déposé en 1046. Il obtint, à prix d'argent, l'abdication des trois antipapes Benoît IX, Silvestre III et Jean XX, fut nommé à leur place et, à la fois pieux et ferme, rétablit l'ordre dans Rome. Mais, convaincu de simonie au concile de Sutri (1046) en présence de l'empereur Henri III, il fut contraint d'abdiquer, et mourut l'année suivante.

GRÉGOIRE VII (saint), pape, né vers 1013, à Soana (Toscane), mort en 1085. Son nom était HILDEBRAND. Il suivit en France le pape déposé Grégoire VI et entra comme moine à Cluny. Léon IX l'appela à Rome et le créa cardinal. C'est lui qui présida à l'élection des papes Victor II, Etienne IX, Nicolas II, Alexandre II, et qui inspira les efforts tentés par eux pour la réforme de l'Eglise. Elu lui-même en 1073, à l'âge de soixante ans, dès l'année suivante, il convoqua un concile à Rome et y porta deux décrets fameux : le premier interdisait l'entrée des églises aux prêtres infidèles à la loi du célibat ; le second défendait aux évêques de recevoir l'investiture de leur charge des mains des princes laïques. Pendant toute la durée de son pontificat, Grégoire poursuivit l'exécution de cette double défense avec une vigueur infatigable que le succès couronna, en France, en Italie et en Angleterre, quoqu'il sût, à l'occasion, tempérer l'ardeur de son zèle suivant les inspirations de la charité ou les nécessités de la politique. Mais il se montra implacable à l'égard de l'empereur Henri IV, contre lequel les princes saxons en avaient appelé à sa puissance, et en qui il trouvait lui même un adversaire très décidé à garder le droit de donner et de vendre les charges ecclésiastiques de son royaume. La lutte fut longue, de 1075 à 1077 ; elle se termina une première fois par l'humiliation de Henri IV, à Canossa (25-28 janv. 1077). Cependant Henri IV ne se crut pas lié par ses promesses, et reprit les armes. En vain le pape l'excommunie de nouveau (1078) et reconnaît Rodolphe de Souabe. Rodolphe est vaincu et tué (1080) ; Henri installe à Rome l'antipape

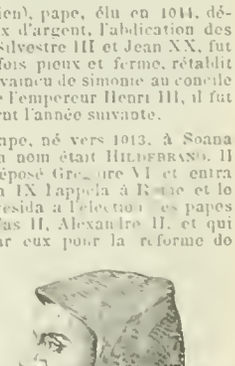
Grégoire VII

[illegible] la cas Saint Ange. Gré[illegible] par les Normands de Robert Guiscard [illegible] à Salerne, où il mourut. [illegible] VII [illegible] grandes lumières du moyen [illegible] critiques de ses idées, il faut [illegible] et à cette énergie [illegible] ne peurent faire [illegible] Lettres reçut un éclatant témoi[illegible] à la [illegible] génie. — Fête le 25 mars.

GRÉGOIRE VIII, antipape (1118-1121). V. BOURDIN.

GRÉGOIRE VIII (Albert de SEZNA), pape en 1187, [illegible] Urbain III. Son pontificat [illegible] que deux mois, est absolument vide [illegible] on a de lui trois lettres et une bulle.

GRÉGOIRE IX (Ugolin), pape, élu en 1227, mort en 1241. C'est sous son pontificat que commença la rivalité [illegible] et des papes. Il soutint contre Frédéric II une lutte [illegible] par lui, attaqué jusque dans [illegible] deux fois. Il avait fait paraître, en 1234, [illegible] le *Décrétales* qui forme une des parties principales du droit canonique.

GRÉGOIRE X (Teobaldo VISCONTI), pape, élu en 1271, mort en 1276. Il convoqua le concile de Lyon et y régla [illegible] des pontifes (1274).

GRÉGOIRE XI (Pierre ROGER DE BEAUFORT), pape, élu en 1370, mort en 1378. Fils de Guillaume des Rosiers, seigneur Limousin, il s'efforça de terminer ou du moins de suspendre les guerres qui ensanglantaient l'Angleterre, la France, l'Espagne et le royaume de Naples, condamna les sectateurs de Raymond Lulle et les béguards. Il réconcilia la ville de Florence avec l'Eglise, par l'entremise de sainte Catherine de Sienne, quitta Avignon (1376) et rétablit le siège de la papauté à Rome (1377).

GRÉGOIRE XII (Angelo CORRARIO), pape, né à Venise en [illegible], élu en 1406, pendant le grand schisme. Sollicité d'abdiquer par le concile de Pise (1409), il résista et s'enfuit à Gaëte. Mais, en 1415, il remit sa démission au concile de Constance, et termina sa vie dans la retraite.

GRÉGOIRE XIII (Ugo BUONCOMPAGNO), pape, né à Bologne en 1502, élu en 1572, mort en 1585. Il approuva et célébra la Saint-Barthélemy, soutint les catholiques français de ses subsides, tout en refusant d'excommunier Henri IV, pacifia Gênes, l'Allemagne et la Pologne, appuya Philippe II contre Elisabeth, mais ne put parvenir à faire régner la sécurité dans l'Italie centrale. Son nom est resté attaché à la réforme du calendrier, opérée en 1582. Le nouveau calendrier est dit *grégorien*. V. CALENDRIER.

GRÉGOIRE XIV (Nicolas SFONDRATO), pape, né à Crémone en 1535, élu en 1590, mort en 1591. Il se déclara ouvertement contre Henri IV, offrit la couronne de France à Philippe II et soutint les ligueurs. Le clergé français ne se montra pas généralement sympathique à ses décisions sur ce sujet; le document pontifical fut, d'ailleurs, brûlé par les mains du bourreau.

GRÉGOIRE XV (Alessandro Ludovisi), pape, né à Bologne en 1554, élu en 1621, mort en 1623. Il fonda la congrégation de la Propagande (1622), combattit le protestantisme allemand, et publia d'importantes collections, notamment des *Décisions de la Rote*.

GRÉGOIRE XVI (Mauro CAPELLARI), pape, né à Belluno en 1765, élu en 1831, mort en 1846. Il appartenait à l'ordre des camaldules et, de bonne heure, s'était fait remarquer par sa connaissance approfondie des langues orientales et de la théologie. A peine devenu pape, il eut à lutter contre les insurrections qui amenèrent l'invasion des Etats pontificaux par les Autrichiens et l'occupation d'Ancône par les Français (1832-1838). Il réprima avec énergie le banditisme de la Romagne et combattit sans relâche l'esprit révolutionnaire. Il soutint l'archevêque de Cologne contre le gouvernement prussien, condamna, en France, la doctrine de Lamennais, et, en Allemagne celle d'Hermès. En 1842, dans une allocution, il blâma les persécutions des Russes contre les Ruthènes-unis, et, recevant à Rome, trois ans après, le tsar Nicolas Ier, il lui parla avec fermeté. Il rebâtit la basilique de Saint-Paul hors les Murs, créa à Rome un jardin botanique, un musée étrusque et une école d'agriculture.

Grégoire XVI.

PATRIARCHES

GRÉGOIRE, nom de plusieurs patriarches d'Arménie. Les plus [illegible] : **Grégoire Ier**. V. GRÉGOIRE (saint) *l'Illuminateur*. — **Grégoire II**, patriarche d'Arménie, né vers [illegible], mort en 1105. Il fut élu patriarche en 1065. Il a [illegible] deux fois, en 1071 et en 1073, et, fut deux fois rétabli sur son siège. Après avoir visité Constantinople, Rome et la Terre-Sainte, il se retira au monastère de Rhéban, près de Khoïoun, où il mourut. Il avait travaillé à [illegible] du « Martyrologe arménien », d'où son surnom de **Vkayaser** (Ami des martyrs). — **Grégoire III**, patriarche d'Arménie, né en 1092, mort en 1166. [illegible] la [illegible] de Bagaïr, en 1113. Il siégea, aux conciles d'Antioche et de Jérusalem, et transféra le siège patriarcal à Hromkla, sur l'Euphrate. — **Grégoire IV**, patriarche d'Arménie, né vers 1113, mort en 1193. Il était neveu de Grégoire III et fut élu patriarche en 1173. Il parvint, dans les conciles de Tarse (1178) et de Hromkla (1179), à faire accepter du clergé arménien une profession d'union avec l'Eglise grecque. Plus tard, il résolut de se soumettre à l'Eglise romaine et écrivit, dans ce dessein, trois lettres au pape Lucius III (1184).

GRÉGOIRE, patriarche grec de Constantinople, né à Dimitzana (Morée) en 1746, mort à Constantinople en 1821. Evêque de Smyrne, puis patriarche de Constantinople en 1795, il devint suspect, par sa politique de ménagement, aux Turcs comme aux Grecs. En 1821, quand éclata l'insurrection grecque, Grégoire se hâta de lancer l'anathème contre les rebelles, mais il n'en fut pas moins arrêté, par ordre du sultan Mahmoud II, condamné à mort et pendu. Son corps, jeté dans le Bosphore, fut retrouvé par un vaisseau russe et transporté à Odessa, où il fut enseveli. Il a laissé des *Sermons*, des *Mandements* et des *Commentaires* sur l'Ecriture, écrits dans un grec très pur.

PERSONNAGES DIVERS

GRÉGOIRE MAGISDROS, prince arménien de la famille des Arsacides de Perse, né au commencement du XIe siècle, mort en 1058. Il contribua à l'avènement de Kakig II (1042), et se mit au service de l'empereur Constantin Monomaque, qui lui donna le titre de *magistdros* (général); et, l'année suivante, les Grecs s'emparaient du royaume d'Arménie. Grégoire reçut une partie de la Mésopotamie, avec le titre de duc. Il repoussa, en 1049, une invasion des Seldjoukides. On a de lui une *Grammaire* arménienne, un poème sur les principaux épisodes de la Bible, une *Collection de lettres*, etc.

GRÉGOIRE (Henri), évêque constitutionnel de Blois, né à Vého, près de Lunéville, en 1750, mort à Paris en 1831. Elève des jésuites, Grégoire débuta dans la carrière ecclésiastique à Emberménil (Lorraine), d'abord vicaire, puis curé. En 1789, le clergé du bailliage de Nancy l'envoya siéger aux états généraux. Il contribua à l'union du bas clergé et du tiers, proposa, au 1-Août, l'abolition du droit d'aînesse. Le premier, il prêta serment à la constitution civile du clergé (1791). Nommé évêque de Loir-et-Cher, élu par son diocèse député à la Convention, il réclama l'établissement de la République (1792). Il ne vota pas la mort du roi, mais la condamnation. Quand le triomphe de la Raison amena la démission de plusieurs évêques, Grégoire persista à garder son diocèse, invoquant la liberté des cultes. Réprouvant le Concordat, il dut abandonner son évêché (1803). Très actif de corps et d'esprit, Grégoire ne s'occupa pas seulement de constituer l'Eglise gallicane. Il fut l'avocat des juifs, des nègres et des esclaves. En 1794, il obtint l'abolition de l'esclavage. Il contribua à la fondation de l'Institut, du Conservatoire des arts et métiers, etc. Ses travaux politiques et littéraires occupèrent les dernières années de sa vie. Après avoir fait partie du conseil des Cinq-Cents, il était entré au Corps législatif après le 18-Brumaire. Membre du Sénat sous l'Empire, il lui fut toujours opposé, sinon hostile. La Restauration lui enleva sa pension et le chassa de l'Institut. Elu député de l'Isère en 1819, son élection fit scandale et fut annulée. Il mourut sans s'être rétracté, et un prêtre, l'abbé Guillon, l'administra, malgré l'archevêque. Son enterrement fut une manifestation politique.

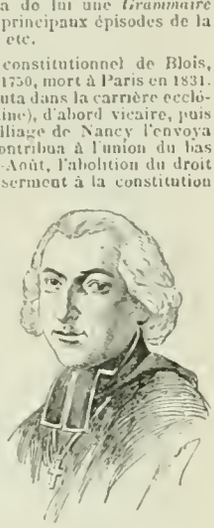

Henri Grégoire.

GRÉGOIRE (Louis), professeur et érudit, né à Paris en 1819, mort à Pau en 1897. Il professa l'histoire en province, puis, à Paris, au lycée Fontanes et au collège Chaptal. En 1856, il avait pris le grade de docteur ès lettres. Outre *la Bretagne au XVIe siècle* (1855), *Chalais ou une Conspiration sous Richelieu* (1855), *la Ligue en Bretagne* (1856), on lui doit de nombreux ouvrages classiques, dont les principaux sont : *Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie* (1870); *Géographie générale, physique, politique et économique* (1875); etc.

GRÉGORAS (Nicéphore), historien byzantin du XIVe s. Né à Héraclée du Pont en 1295, mort en 1359. Il reçut à Constantinople une éducation très solide et tint une grande place à la cour d'Andronic II. Mêlé (1333) aux négociations pour l'union avec Rome, il s'attira, par ses tendances conciliantes, la haine des fanatiques. Le synode de 1351 condamna sa doctrine et lui-même fut emprisonné par ordre de Jean Cantacuzène. Grégoras est une des figures les plus remarquables de l'époque des Paléologues. La plus grande partie de ses œuvres est encore inédite. Son principal ouvrage est son *Histoire romaine*, qui va de 1204 à 1359, publiée dans la « Patrologie grecque ».

GRÉGORIEN, ENNE (*ri-in, èn'*) adj. Qui appartient à l'un des papes du nom de Grégoire, ou à un autre personnage du même nom.

— Chronol. *Calendrier grégorien*. V. CALENDRIER.

— Dr. rom. *Code grégorien*, Recueil de lois, publié, vers l'an 291 de l'ère chrétienne, par un jurisconsulte nommé Grégorius. Il contenait des constitutions impériales, depuis celles d'Adrien jusqu'à celles promulguées en l'an 291. Il a eu pour complément le Code hermogénien. C'est du Code grégorien que viennent toutes les constitutions du Code de Justinien antérieures à Constantin.)

— Liturg. *Rit grégorien*, Rit attribué au pape saint Grégoire, pour la célébration de la liturgie et de l'office et l'administration des sacrements. ‖ *Chant grégorien*, Plain-chant de l'office divin, réglé par le pape Grégoire Ier. ‖ *Eau grégorienne*, Mélange d'eau, de vin et de cendre, avec lequel on purifie les églises polluées.

— ENCYCL. Liturg. *Rit grégorien*. Le manuel des cérémonies du rit *grégorien* est contenu dans le *Sacramentaire de saint Grégoire*. Il se trouve dans la collection des ouvrages de ce pape, qui n'a fait que mettre dans un meilleur ordre le *Sacramentaire* du pape Gélase, dressé avant l'an 496, et que l'on suivait d'ailleurs depuis un siècle.

Toutes les Eglises n'adoptèrent pas le *Sacramentaire grégorien*. L'Eglise de Milan tint le *Sacramentaire* ambrosien et le suit encore; celles d'Espagne demeurèrent attachées à la liturgie retouchée par Isidore de Séville, nommée ensuite *mozarabique*; celles des Gaules gardèrent l'ancienne gallicane jusqu'au règne de Charlemagne.

GRÉGORITE n. f. Minér. Variété de bismuthite.

GREGOROVIUS (Ferdinand), poète et historien allemand, né à Neidenbourg (Prusse) en 1821, mort à Munich en 1891. Il suivit les cours de théologie à l'université de Koenigsberg, puis renonça à l'état ecclésiastique et se fit connaître par des travaux littéraires. En 1852, il faisait un premier voyage en Italie. Depuis lors, il a résidé tantôt à Munich, tantôt à Berne, et fait de longs séjours à Athènes. Citons de lui : *Werdomar und Wladislaw* (1845); *le Wilhelm Meister de Gœthe au point de vue social* (1849), *l'Empereur Adrien et son temps* (1881); *la Corse* (1854) [trad. franç. 1878]; *Euphorion* (1858), épopée pastorale; *les Tombeaux des papes à Rome* (1857) [trad. en franç.]; *Rome au moyen âge* (1886-1889), qui valut à son auteur le droit de cité romaine; *Lucrèce Borgia* (trad. franç. 1876); *Capri* (1868); *Athénais* (1882), histoire de l'impératrice byzantine Eudoxie; *die Grossen Monarchien* (1890); *Athènes au moyen âge* (1892); *Lettres d'Alexandre de Humboldt à son frère Guillaume*. On a publié les *Lettres* de Gregorovius au secrétaire d'Etat Herman von Thile (1891).

GREGORY, lac salé d'Australie (Australie méridionale), à l'E. du lac Eyre.

GREGORY (Jacques), mathématicien écossais, né à Aberdeen en 1638, mort à Edimbourg en 1675. Il inventa, en 1663, le télescope à réflexion, qui a immortalisé son nom. On a de lui : *Optica promota* (1663); *Vera circuli et hyperbolæ quadratura* (1667); *Exercitationes geometricæ* (1668); *Geometriæ pars universalis* (1668). Il fut membre de la Société royale de Londres, professeur à Edimbourg (1675); l'Académie des sciences de Paris le proposa à Louis XIV pour une des pensions qu'il accordait aux savants les plus illustres de l'Europe (distinction que Gregory refusa par modestie). Il fut subitement atteint de cécité en observant les satellites de Jupiter.

GREGORY ou **GREGORJ** (Jean-Gaspard DE), écrivain et magistrat italien, né en Piémont en 1769, mort à Turin en 1846. Il entra dans l'administration impériale, devint député du département de la Sésia, et fut envoyé à Rome, en qualité de président de la cour impériale (1811). On lui doit un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels ont survécu ceux où il s'attache à démontrer que l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* est un certain Jean Gersen, abbé du couvent bénédictin de Vercell au XIIIe siècle.

Grègues (1560).

GRÈGUE (*grègh'* — corrupt. du mot *grecque*, pour « chausses à la grecque ») n. f. [Ne s'emploie guère qu'au plur.] Haut-de-chausses peu bouffant, que l'on portait en France au XVIe siècle, et qui était d'origine orientale. (Les grègues sont encore portées aujourd'hui dans la région gréco-asiatique et la Tunisie. Les grègues furent de mode, en France, sous Charles IX et jusque sous Louis XIII.) ‖ On écrivait aussi GREGUES.

— LOC PROV. : **Tirer ses grègues**, Se retirer, s'enfuir.

GRÉGUER (*ghé* — rad. *grègue*) v. a. Emporter. (Vx et fam.)

GREGUSS (Auguste), poète et critique hongrois, né à Eperiès en 1825, mort à Budapest en 1882. Longtemps journaliste, puis professeur d'esthétique à l'université de Budapest, il a donné un ouvrage très remarquable, *Sur la Ballade*, le premier volume d'une *Vie de Shakspeare*, traduisit *Timon*, *Mesure pour mesure* de Shakspeare, le *Cid* de Corneille en vers, et commenté les ballades d'Aran. Greguss fut, pendant vingt ans, secrétaire de la Société littéraire *Kisfaludy*, et a formé toute une école de critiques littéraires.

GRÉHANT (Louis-François-Nestor), physiologiste français, né à Laon en 1838. Docteur en médecine en 1864, il devint préparateur de Cl. Bernard, et passa sa thèse de docteur ès sciences naturelles en 1870. Depuis 1893, Gréhant occupe au Muséum la chaire de physiologie générale. Outre ses thèses, on lui doit de nombreux mémoires publiés à l'Académie des sciences, à la Société de biologie, et un ouvrage remarquable sur *les Poisons de l'air*.

GREIFENBERG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie]), sur la rive gauche de la Rega, tributaire de la mer Baltique; 5.290 hab.

GREIFENDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Moravie [cercle de Brunn]), sur la Zwittawa; 2.465 hab.

GREIFENHAGEN, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie, présid. de Stettin]), sur la Reglitz; 6.692 hab. Fabriques de draps, pêcherie. Ch.-l. de cercle.

GREIFFENBERG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie, présid. de Liegnitz]), sur la Queiss; 2.606 hab. Non loin de la ville, ruines du château de Greifenstein.

GREIFSWALD, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie]), ch.-l. de cercle; 21.624 hab. Salines, tanneries, huileries, fabriques de machines. Greifswald est desservi par le petit port de Wyk, à l'embouchure du Rykgraben. La ville, fondée en 1231 près de l'ancienne abbaye de Cîteaux d'Eldena, fit partie de la Hanse. Elle contient une très riche université, fondée en 1456, une bibliothèque et un beau musée zoologique.

GREIGNARD (*grè-gnar'*) adj. m. ‖ *Fil greignard*. Se dit d'un fil de lin que l'on a filé au mouillé et qui, saisi trop rapidement par l'eau chaude, se crispe en sortant du bac du métier à filer.

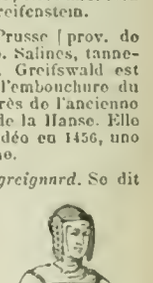

Corsage de grelle (XIVe s.).

GREILLADE (*grè-yad'*) n. f. Carburation de la mine, dans les fourneaux à la catalane.

GREILLE (*grè-ill* [*ll* mll.] — anc. forme de *grille*) n. f. Archéol. Devant d'un corsage de femme qui était lacé ou découpé à jour. ‖ On disait aussi GRESLE.

GREIZ, ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Reuss, sur l'Elster, sous-affluent de l'Elbe par la Saale; 20.140 hab. Fabriques de draps, cachemires; teintureries. Beau palais des princes de Reuss; église du XIIIe siècle.

GRÊLAGE (*laj'*) n. m. Action de grêler la cire; résultat de cette action. ‖ On dit aussi GRELLOUAGE, et GRÊLONNAGE.

GRÊLANT (*lan'*), **ANTE** adj. Dans lequel, laquelle, pendant lequel, laquelle, il grêle : *Contrée, Année, particulièrement* GRÊLANTE.

GRÊLASSE n. f. Averse de grosse grêle.

GRÉLASSON (*la-son*) n. m. Dans les houillères de la Loire, Houille dont les morceaux ont un décimètre cube environ. ‖ On dit aussi GRÉLAT.

— Pop. Patron d'une maison peu importante.

GRÊLE (du lat. *gracilis*, même sens) adj. Long et menu : *Jambe, Taille* GRÊLE. *Le lin a une tige* GRÊLE.

— Par ext. Aigu et peu intense, en parlant du son : *La voix* GRÊLE *des cymbales.* (V. Hugo.)

— Anat. Se dit de diverses parties du corps minces et longues : *Muscle* GRÊLE. *Apophyse* GRÊLE. ‖ *Intestin grêle*, Portion étroite de l'intestin, de l'estomac au cæcum.

— Substantiv. Au masc. Ton le plus aigu, en parlant du cor ou de la trompette : *Sonner le* GRÊLE. ‖ Nom des deux muscles de la cuisse : GRÊLE *antérieur*. GRÊLE *interne*.

— Pop. Maître tailleur.

— Adverbialem. *Sonner grêle*. Se dit du cor ou de la trompette qui font entendre un son très aigu.

— SYN. Délié, fin, etc. V. DÉLIÉ. ‖ Grêle, fluet. V. FLUET.

GRÊLE (de l'adj. *grêle*) n. f. Lame d'acier plate et denteléo, dont le tabletier se sert pour grêler.

GRÊLE (anciennem. *gresle*) n. f. Météor. Eau congelée tombant de l'atmosphère en grains arrondis.

— Fig. Grande quantité d'objets qui tombent très dru : *Une* GRÊLE *de traits, de balles, de boulets, de coups.*

— Loc. div. *Comme la grêle, Comme grêle*, Rapidement et en grande quantité. ‖ *Pire que la grêle, Méchant comme la grêle*, Extrêmement méchant.

— ENCYCL. Météor. Dans les climats tempérés, la *grêle* tombe généralement au printemps et en été, au moment le plus chaud de la journée et rarement la nuit. Les averses de grêle sont presque toujours précédées d'un ouragan. La grêle est annoncée par la formation de nuages gris cendré, bas, accompagnée d'un roulement particulier qui paraît être dû au frottement des grêlons, animés d'un

Coupe de grêlons

mouvement tourbillonnaire très rapide. Les grêlons, ovoïdes, sont constitués par un noyau neigeux opaque, recouvert par des couches alternatives de neige et de glace; leur grosseur peut atteindre celle d'un œuf de poule, et leur poids plusieurs centaines de grammes.

Faye rattache le phénomène de la formation de la grêle à celui des tourbillons aériens. Les cirrhus, nuages très élevés, formés d'aiguilles neigeuses, où règne une température excessivement basse, animés d'un mouvement de giration descendant, détermineraient une abondante condensation de la vapeur d'eau et un refroidissement considérable des couches d'air qu'ils traversent et, par ce fait, provoqueraient l'amoncellement de nuages vésiculaires orageux, où s'accumulerait l'électricité des régions supérieures de l'atmosphère. Les aiguilles des cirrhus, animées de leur mouvement tourbillonnaire très rapide, s'amasseraient dans les nuages orageux et formeraient le noyau des grêlons, qui augmenteraient de volume jusqu'à ce que leur vitesse de giration soit devenue trop faible pour contre-balancer l'action de la pesanteur.

— Econ. rur. L'effet de la *grêle* sur les cultures est désastreux; aussi, de tout temps, les agriculteurs ont-ils cherché à se protéger de ce fléau. On chercha d'abord à soutirer l'électricité aux nuages à grêle en plantant dans les champs des *paragrêles*, mais les résultats ne furent pas satisfaisants. Stiger, en Styrie, a préconisé le premier, dès 1890, l'emploi de canons spéciaux, pour résoudre en pluie ou en fin grésil les nuages chargés de grêle. Les expériences se sont multipliées depuis, et l'idée de Stiger est entrée dans la pratique, surtout pour ce qui concerne les vignes. Le canon dont on se sert aujourd'hui est composé d'un mortier carré, permettant de tirer verticalement, et d'un entonnoir en « tromblon », dont la hauteur varie de 2m,50 à 6 mètres, s'emboîtant sur le mortier. Une cartouche d'environ 80 grammes de poudre est placée dans le mortier, et sa détonation ébranle, de proche en proche, les couches atmosphériques. Un canon de cette sorte peut protéger 25 hectares, et la dépense, eu égard aux résultats, est fort minime.

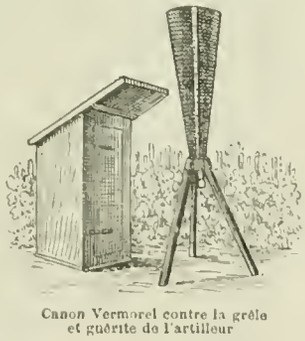

Canon Vermorel contre la grêle et guérite de l'artilleur

GRÊLEAU (*lo*) n. m. Petit baliveau.

GRÊLER v. unipers. Se dit de la grêle qui tombe : *Il* GRÊLE.

— v. n. Faire tomber la grêle : *Quand Dieu tonne et* GRÊLE ..

— Loc. prov. Grêler sur le persil, Exercer sa critique contre des gens ou des choses qui ne le méritent pas.

— v. a. Dévaster par la grêle : *L'été* GRÊLA *nos vignes*.

— Cribler de cicatrices de petite vérole : *Personne que la petite vérole* A GRÊLÉE.

Grêlé, ée part. pass du v. Grêler.

— Fam. Qui a éprouvé de grands malheurs ; misérable, pleître : *Avoir l'air bien* GRÊLÉ.

— Blas. Se dit des couronnes chargées d'un rang de perles rondes, comme celles des comtes et des marquis.

— Substantiv. : *Une laide* GRÊLÉE.

GRÊLER (rad. *grêle*) adj. v. n. Réduire la cire des rubans, pour la blanchir plus facilement. ‖ On dit aussi GRELONNER et GRELONER.

— Arrondir les dents d'un peigne, dans toute leur longueur.

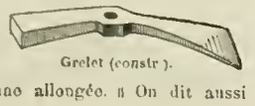

Grelet (constr.).

GRELET (*lè*) n. m. Constr. Marteau de maçon à panne allongée. ‖ On dit aussi GUBLET

— Econ. rur. Nom donné, dans certaines parties du sud-est de la France, le Jura en particulier, aux baquets en bois qui reçoivent le lait au fur et à mesure que l'on trait les vaches.

GRELET (*lè* — anc. forme de *grillon*) n. m. Nom vulgaire du grillon.

GRELET, ETTE (*lè, lèt*) adj. Un peu grêle.

GRELETTE (*lèt*) n. f. Techn. Petite lime à longue queue et sans manche, employée surtout pour les découpures.

— Ornith. Nom donné, dans le Nord, à Dunkerque et aux environs, à un bécasseau de la plus petite espèce.

GRÊLEUX (*leû* adj m Qui a le caractère de la grêle.

— Anat. S'est dit de l'os cuboïde du tarse, à cause de ses inégalités.

GRELICHONNE n f. Nom que les maçons donnent à une de leurs truelles pour le mortier. (Les unes sont en forme de trapèze et les autres pointues.) ‖ On dit aussi GRELUCHONNE.

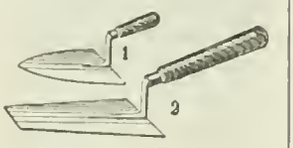

Grelichonne : 1. En pointe; 2 Forme trapèze.

GRÊLIER (*li-é* — rad *grêle*) n. m. Ancienne pièce d'artillerie, que l'on chargeait de balles et de ferraille

GRELIN (de l'allem. *greling*, même sens) n m Mar. Cordage composé d'aussières et commis deux fois. (On définissait un grelin par le nombre de ses torses ou cordons : *Grelin en douze, Grelin en neuf.*) ‖ *Grelin de hâlage*, Nom du grelin de l'ancre de détroit. ‖ *Nœud d'étalingure de grelin*, Nœud marin servant à fixer un grelin sur l'organeau d'une ancre à jet. ‖ *Grelin-chaîne*, Petite chaîne moins forte que la chaîne des ancres et servant aux mêmes usages que le grelin en filin d'autrefois. (On dit aussi GUERLIN.)

Grelin.

— Artill. *Amarrage au grelin*, Fixation des pièces dans les batteries par mauvais temps, au moyen d'un grelin amarré à toutes les pièces. (Mar. anc.)

— Ichtyol Nom vulgaire d'une espèce de gade, appelée aussi LIEU.

GRÊLOIR n. m. ou **GRÊLOIRE** n. f. Vase de fer-blanc, percé de trous, avec lequel on grêle la cire en grains, avant de procéder à son blanchiment.

GRÊLON n. m. Grain de grêle . *De gros* GRÊLONS

— Archéol. Petit canon, monté sur chevalet, dont les projectiles n'excédaient pas la grosseur d'un œuf (XVIe s.).

— Pathol. Syn. de CHALAZION.

GRÊLONNAGE n. m., **GRÊLONNER** v. n. Techn V. GRÊLAGE, et GRÊLER.

GRELOT (*lo*) n. m. Boule de métal creuse, percée de trous, renfermant un morceau de métal qui la fait résonner dès qu'on l'agite.

— Attribut de la Folie; grain de folie; signe de folie : *On représente la Folie tenant une marotte ornée de* GRELOTS.

— Bot. *Fleurs en grelot*, Fleurs ayant la forme d'un grelot. ‖ *Grelot blanc*, Nom vulgaire de la nivéole ou perce-neige.

— Comm. *Fil au grelot*, Fil à broder les toiles fines, que l'on tire de Doort, en Hollande.

— Pêch. *Pêche au grelot*, Disposition qui consiste à adapter un grelot à l'extrémité d'un brin de baleine relié à la ligne à pêcher. (Dès que le poisson mord à l'hameçon, il fait sonner le grelot.)

— Loc. div. : *Trembler le grelot* (vieux), Grelotter. ‖ *Faire sonner son grelot*, Poser, se faire remarquer, parler avec faconde. ‖ *Mettre une sourdine à son grelot*, Modérer son enthousiasme, ses paroles.

— ALLUS. LITTÉR. : Attacher le grelot. V. ATTACHER.

Grelot (pêch.).

— ENCYCL. Archéol. Le port des *grelots* n'était pas limité à la sellerie, à la vénerie et à la fauconnerie : il en est fait souvent mention, au moyen âge, dans les vêtements, voire dans le costume liturgique. On conserve encore, à la cathédrale de Sens, des grelots d'argent doré, placés à l'extrémité d'une étole et d'un manipule. Chez les Juifs, le bas de la robe des grands prêtres avait de nombreux grelots.

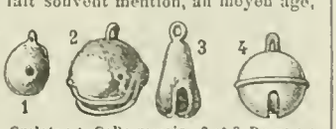

Grelots : 1. Gallo-romain, 2 et 3 Du xe s ; 4 Moderne.

GRELOTIÈRE (rad *grelot*) n. f. Pièce de sellerie, d'usage fort ancien, qui est une courroie munie de grelots et qui se place sous la ganache du cheval, ou en toute autre région du harnais.

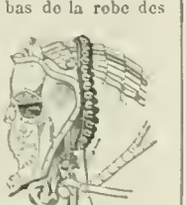

Grelotière (1550).

GRELOTTANT (*lo-tan*), **ANTE** adj. Qui grelotte, qui tremble de froid. ‖ Qui fait sonner ses grelots, qui fait entendre un bruit de grelots.

GRELOTTER (*lo-té* — rad. *grelot*, par comparaison du claquement des dents avec le son d'un grelot) v. n. Trembler de froid.

— Sonner comme un grelot.

— Activ. *Grelotter la fièvre*. Avoir le frisson de la fièvre.

GRELOTTEUX (*lo-teû*), **EUSE** n. Fam. Pauvre, pauvresse errant sans abri.

— n. m. Jeune élégant ridicule.

GRELOU, GRELOUAGE n. m. **GRELOUER** v. a. Techn. V. GRÊLOIR, GRÊLAGE, GRÊLER.

GRÉLUCHON n. m. Arg Amant de cœur d'une femme entretenue par un autre. ‖ Apprenti souteneur.

GRELUCHONNE n f. Techn V. GRELICHONNE

GRELUCHONNER (*cho-né*) v n. Faire le greluchon

GREMBERGEN, comm. de Belgique Flandre-Orient), arrond admin. et judic. de Termonde , 2.562 hab. Huileries.

GRÉMENT n. m Mar V GRÉEMENT.

GRÉMIAL (du lat. *gremium*, giron) n. m Morceau d'étoffe que l'on met sur les genoux de l'évêque officiant, lorsqu'il est assis . *Des* GRÉMIAUX *brodés d'or*. (On disait aussi GREMIAT, GREYMEL et ÉGRIMEAU.) ‖ Fermier ou couverture du siège épiscopal.

A, grémial (XIIIe s.).

GRÉMIL n m. Genre de plantes, de la famille des borraginées.

— ENCYCL. Les *grémils* (lithospermum) sont des plantes herbacées ou suffrutescentes, dont le fruit se compose de quatre akènes durs et comme pierreux. On en connaît une trentaine d'espèces, la plupart des régions tempérées. Le *grémil officinal*, haut de 50 centimètres environ, a des feuilles velues, des fleurs petites et blanchâtres, des fruits luisants et d'une belle couleur grise, d'où son nom vulgaire d'*herbe aux perles* ; sa graine est réputée diurétique. Le *grémil tinctorial* renferme dans sa racine un principe tinctorial rouge; on l'emploie, en pharmacie et en art culinaire, sous le nom d'*orcanette*.

GRÉMILLE (*mill* [*ll* mll.]) n. f. Espèce de poisson du genre acérine.

— ENCYCL. La *grémille* (acerina cernua) est un petit poisson d'eau douce, brun doré, avec les nageoires grisâtres, et ne dépassant pas 0m,15. Sa chair est très délicate. Habitant les petits cours d'eau d'Europe, la grémille est encore appelée vulgairement *perche goujonnière, perche goujonnée, gardonnée, perche à goujon, chagrin*, etc.

Grémille.

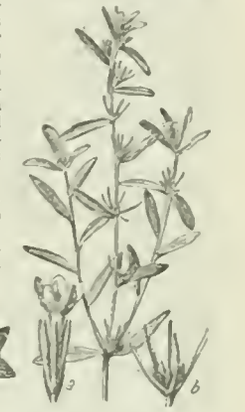

Grémil : *a*, fleur; *b*, fruit

GREMILLET (*mi-llè* [*ll* mll.]) n m. Bot. Nom vulgaire du myosotis.

GRÉMONVILLE (Nicolas BRETEL, sieur DE), président au parlement de Rouen, né à Rouen en 1606, mort en 1648. Il fut ambassadeur à Venise, puis à Rome, et enfin à Vienne. Il a laissé une *Relation de la bataille de la Marfée*, qu'on trouve dans les « *Mémoires* » de Montrésor (1665). — Son frère, JACQUES BRETEL, chevalier de **Grémonville**, né à Rouen vers 1608, mort vers 1673, entra dans l'ordre de Malte en 1631, servit en Orient, puis revint en France, où Louis XIV lui confia d'importantes missions, celle notamment de négocier avec l'empereur un traité de partage de la succession espagnole, que l'on croyait à la veille de s'ouvrir. Ses *Dépêches*, très remarquables, ont été publiées par Mignet, dans le « Recueil des documents inédits » relatifs à l'histoire de France.

GRENAA, ville et port du Danemark (Jutland (cercle d'Aarhus), sur la côte orientale du Jutland, près de l'embouchure du *Gren-Aa* ; 2.933 hab.

GRENACHE n. m. Cépage noir, cultivé dans les départements de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, particulièrement dans les vignobles de Banyuls, Rivesaltes, Collioure, etc. (Syn. ALICANTE.) ‖ Vin produit par ce cépage : *Boire un verre de* GRENACHE.

— ENCYCL. Le *grenache*, ou *vin de grenache*, ou encore *banyuls* (de la ville du même nom), est un vin de liqueur, tonique et très recherché pour la préparation des vins de quinquina et comme vin de dessert. Il est produit par le grenache seul ou par ce cépage et la carignane. En vieillissant, il prend le bouquet dit *de rancio*, et sa couleur, foncée à l'origine, tire sur le jaune. Très alcoolisé naturellement (13° à 14°), il subit encore, après le pressurage, l'adjonction d'une notable quantité d'alcool.

GRENADE (du lat. *granatum*, sous-entendu *malum*, pomme à grains) n. f Bot Fruit du grenadier : *Les* GRENADES *sont d'une saveur aigrelette agréable* V. GRENADIER.

— Archéol. *Étoffe à la grenade*. V la partie encycl.

— Comm. Fil de soie, formé de deux autres fils tordus : *La* GRENADE *est surtout employée pour la passementerie*. ‖ Toile dont la chaîne est de lin et la trame de coton

— Milit. Petit globe creux, rempli de poudre, que l'on jette au milieu des ennemis, pour qu'il y éclate . GRENADE *à main*. GRENADE *de rempart*. GRENADE *en carton, en verre, en métal*. ‖ *Grenade d'obus à mitraille*, Nom donné au récipient en fonte placé dans l'ogive des obus à mitraille, contenant la poudre destinée à les faire éclater ‖ Ornement, brodé ou en métal, qui représente une grenade à main surmontée d'une flamme, et que portent certains corps de troupes, sur l'uniforme, la giberne ou les buffleteries, ou qui est donné comme insigne distinctif aux meilleurs pointeurs ‖ *Grenade éclairante*, Sphère de caoutchouc remplie de composition Lamarre, et qui, lancée à la main ou à la fronde, sert comme artifice incendiaire, ou éclaire pendant quelques minutes le terrain environnant.

Grenade de képi.

— Pêch. Nom donné, sur les côtes de Flandre, aux crevettes et aux divers engins qui servent à les prendre.

— ENCYCL. Bot. V. GRENADIER.

— Archéol. On appelait « étoffes, soieries, velours *à la grenade* » les tissus brochés dont l'ornement fondamental représentait un fruit de grenadier plus ou moins ouvert. Ces beaux types de tissus italiens, surtout vénitiens et lucquois, imités, dès le XIVe siècle, des brocards

[illegible] du XVe au XVIIe siècle. On les [illegible]

— Mil. L'[illegible] de la *grenade à la main* re[illegible] à la pre[illegible] du XVIe siècle, c'était une [illegible] avait a[illegible] par le [illegible] du frotter [illegible] un [illegible] composi[illegible] On lui donna [illegible] le nom de *re[illegible]* ou *[illegible]* à [illegible] lançait sans les allumer préalablement. Les [illegible] *le rempart* ou *de fosse* étaient les globes pesants, que les défenseurs d'une place faisaient rouler du haut des remparts sur les fossés, au moyen d'un [illegible].

Etoffe à la grenade.

Au XVIIIe siècle, on lançait les grenades au moyen d'un fusil spécial assez court qu'on appelait *grenadier*, ou au moyen de petits mortiers portatifs dits « à la Coehorn ». Mais le mode de lancement le plus usité fut toujours le lancement à la main ou à la fronde; le poignet du soldat étant muni d'un bracelet de cuir portant un cordon de tirage fixé à la boucle du rugueux et qui, en tirant sur celui-ci, déterminait l'inflammation par le fait même du lancement de la grenade.

Grenade à main (1690)

Aujourd'hui, la grenade n'est plus guère employée que pour exécuter, avec les mortiers lisses, une sorte de tir à *mitraille*.

— Pyrotechn. *Grenade extinctrice*. C'est un flacon sphérique, rempli d'un liquide spécial et dans lequel se trouve un tube fermé contenant un autre liquide, dont le mélange avec le premier produit un abondant dégagement de gaz acide carbonique ou de gaz ammoniac, tous deux impropres à la combustion. En brisant quelques-uns de ces engins, à proximité d'un foyer d'incendie, surtout au début, on peut en déterminer l'extinction.

Grenade extinctrice.

GRENADE, en espagn. **Granada**, ville d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de province, au pied de la sierra Nevada, au confluent du Darro et du Genil, affluent du Guadalquivir, 76.215 hab. (*Grenadins, ines.*) Archevêché, université, capitainerie générale. Grenade, bien déchue de son antique prospérité, n'a d'autre industrie que l'exploitation de quelques mines dans la montagne et de sucreries dans la plaine qui l'entoure. La ville est étagée sur trois collines, au pied desquelles s'étend une magnifique plaine (la Vega). La cathédrale, élevée par Enrique de Egas, puis Diego de Siloe (1523-1560), renferme, dans une chapelle, la *Capilla real* (1506-1517), les tombeaux de Ferdinand et d'Isabelle, de Philippe Ier et de Jeanne la Folle. L'église San Geronimo renferme le tombeau de Gonsalvo de Cordoue et de sa femme. Mais la merveille de Grenade est l'Alhambra. (V. ce mot.) A quelque distance s'élevait le Généralife. (V. ce mot.) Le quartier de l'Albaicin en face de l'Alhambra est habité par des gitanes.

L'origine de Grenade est relativement récente; les Ibères avaient sans doute fondé à cet endroit la petite ville de *Gernata* lorsque les Romains vinrent s'installer sur la colline des *Torres Bermejas*. Les Maures s'y établirent au VIIIe siècle, et Grenade se développa rapidement sous les califes de Cordoue, puis sous les Almoravides et les Almohades, les poètes et les savants arabes les plus fameux de ce temps, tels que le géographe Ibn-Batouta, vécurent ou enseignèrent dans ses écoles. A la suite de la bataille de *las Navas de Tolosa*, Grenade constitua de nouveau un Etat indépendant, qui ne sut rut grâce à l'arrivée des Arabes chassés des royaumes maures que venaient de conquérir les chrétiens. V. GRENADE, royaume de; Grenade, chef-lieu du dernier Etat maure en Espagne, fut attaquée par Ferdinand et Isabelle et capitula en 1492. Un demi-siècle plus tard, une révolte y fut réprimée par Philippe II. Dès lors, Grenade ne joue plus aucun rôle politique. En 1812, les Français avaient occupé la ville et fait de l'Alhambra une forteresse.

Armes de Grenade

GRENADE (PROVINCE DE), province du sud de l'Espagne (Andalousie). Environ 12 800 kilom. carr. de superficie; [illegible] hab. Elle est traversée dans sa partie méridionale par la sierra Nevada. D'autres chaînes moins élevées, boisées, longent la sierra Nevada et s'abaissent peu à peu vers le N. Les plaines de la province sont très riches; telle la fameuse Vega de Grenade, le sol le plus fertile de l'Espagne. Blé, maïs, orge, légumes, chanvre, lin, fruits, vins. Plantes tinctoriales, arbres, minerai. Capit. *Grenade*.

GRENADE (ROYAUME DE). L'ancien royaume de Grenade prit naissance vers la fin du IXe siècle. Les petits Etats de Malaga et d'Almeria étaient sous sa dépendance. Zavay, qui avait usurpé la souveraineté de Grenade, la transmit à son neveu Hassan, dont le successeur, Abd-Allah, fut, en 1238, vaincu par Alphonse de Castille. En 1126, Alphonse d'Aragon, ayant marché sur Grenade, fut repoussé par les Maures. Vers 1146, la dynastie des Houd-ides remplace, à Grenade, celle des Almoravides, mais, à la mort de Seif-el-Daulah dans les plaines d'Albacete, les Almoravides reprennent le pouvoir. Le royaume de Grenade est successivement soumis au roi de Valence, aux Almohades, à Mohammed-ben-Hud et à ses successeurs. Il tomba, en 1492, au pouvoir de Ferdinand et d'Isabelle, qui chassèrent son dernier roi, Boabdil.

Grenade (SIÈGE DE). Après huit ans de combats (1481-1492), Ferdinand le Catholique avait abattu la puissance du plus brave des princes musulmans, Mohammed el-Zagal. Il n'avait plus en face de lui que « le petit roi » de Grenade, Boabdil, son vassal, qu'il sommia de lui rendre la ville. Sur son refus, Ferdinand fit ravager la plaine jusqu'à quatre milles des murailles. Au printemps de 1491, quatre-vingt mille Espagnols investirent la ville. Les Maures firent des sorties furieuses et entourèrent Grenade d'une nouvelle ligne de défense. De leur côté, les Espagnols transformèrent leur camp en une place de guerre formidable qu'ils appelèrent *Santa-Fé*. Après plusieurs mois de siège, Boabdil capitula (2 janv. 1492). Il sortit tristement de Grenade, et, arrivé sur le mont Padul, jeta un dernier regard sur Grenade et ne put retenir ses larmes. Alors sa mère, la sultane Ayescha, lui dit : « Tu fais bien de pleurer comme une femme ce pays que tu n'as su défendre ni en homme ni en roi ! » Cet endroit fut appelé le *Soupir du Maure*.

GRENADE, ch.-l. de cant. des Landes, arrond. et à 14 kilom. de Mont-de-Marsan, sur l'Adour; 1.372 hab. Ch. de f. Midi. — Le canton a 10 comm. et 6.750 hab.

GRENADE, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arr. et à 23 kilom. de Toulouse, sur la Save et la Garonne; 3.622 hab. (*Grenadins, ines.*) Fabriques de chapeaux de paille. Vins rouges et blancs. — Le canton a 13 comm. et 9.900 hab.

GRENADE (NOUVELLE-). Géogr. V. COLOMBIE.

GRENADE, en angl. **Granada**, l'une des petites Antilles anglaises; 334 kilom. carrés, 430 avec les Grenadines, et 60.000 hab. (*Grenadins, ines.*) Terre volcanique, très bosselée, mais sans qu'aucun morne arrive à 1.000 mètres. Principale culture, le cacao; puis le sucre, le café, le tabac, le thé, le coton, la noix muscade, les clous de girofle, le gingembre, la noix de kola; fruits de toute espèce, exportés en partie aux Etats-Unis. Découverte en 1498 par Colomb, qui l'appela *Ascension*, colonisée par les Français à partir de 1650, elle fut prise par les Anglais en 1762. Capit. *Georgetown*, sur l'excellent port du Carénage.

GRENADE (Louis DE), écrivain espagnol, né à Grenade en 1505, mort à Lisbonne en 1588. Entré, en 1524, dans l'ordre de Saint-Dominique, il devint prieur du monastère d'Escala-Cœli, provincial de Portugal, confesseur de la reine régente Catherine, se démit de sa charge de provincial et passa au couvent de Lisbonne ses dernières années. Il est le plus grand orateur religieux de l'Espagne et l'un de ses meilleurs écrivains. Ses principaux ouvrages sont : *la Guide des pécheurs* (1570), traduit en français; *Mémorial de la vie chrétienne* (1566); *Introduction au Symbole de la foi* (1522); *Recueil de sermons* (1572).

GRENADIER (*di-é* — rad. *grenade*) n. m. Arbuste de la famille des myrtacées, qui produit les grenades.

— ENCYCL. Le *grenadier* (punica granatum) a une écorce cendrée, des rameaux opposés, des feuilles fasciculées, des fleurs grandes, d'un rouge vif, presque sessiles, à calice coriace, à étamines nombreuses, à ovaire infère, formé de plusieurs carpelles disposés sur deux rangs superposés et séparés par une cloison transversale. Le fruit, globuleux et coriace, est surmonté par les divisions du calice et contient des graines nombreuses, dont chacune est enveloppée d'une pulpe transparente. Originaire de l'Orient, le grenadier est cultivé dans la région méditerranéenne et les pays chauds et tempérés. On mange le tégument pulpeux de la graine; le péricarpe et l'écorce sont astringents et utilisables pour la teinture et le tannage; l'écorce fraîche de la racine est un bon ténifuge : elle contient divers alcaloïdes, parmi lesquels la *pelletiérine*, paralyse moteurs et toxiques à partir de 0[gr],40.

Grenadier : a, grenade ouverte.

GRENADIER (*di-é* — rad. *grenade*) n. m. Milit. Soldat chargé de lancer des grenades. ‖ Sorte de fusil de rempart dont on se servit un moment pour lancer ces projectiles.

— Fam. Homme et surtout femme de haute taille, dont les manières sont libres ou hardies.

— Pop. Pou : *Avoir des* GRENADIERS *dans les cheveux*.

— Pêch. Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, le macroure ou lépidolèpre *macrourus trachyrrhynchus*. ‖ Sorte de filet ou *bouteux* pour pêcher la *chevrette*, appelée également *crevette* et *grenade*.

— ENCYCL. Milit. Le nom de *grenadiers* commença d'être employé pour désigner quelques soldats porteurs de grenades, que, dans les sièges, on faisait marcher en avant des colonnes d'assaut. On choisissait, pour ce rôle, des hommes d'élite.

En 1667, furent créés des soldats officiellement dénommés *grenadiers*. Il y en eut au début quatre par compagnie d'infanterie; ils furent ensuite réunis en compagnies, peu à peu, tous les bataillons en possédèrent une. Dès lors, aussi, les grenadiers cessèrent d'être employés à lancer la grenade. Ils constituèrent les soldats d'élite de l'infanterie. En 1745, les compagnies furent organisées en 7 régiments, supprimés en 1789. On revint, en 1791, au système de la compagnie de grenadiers par bataillon. Mais des bataillons, des régiments et même des divisions entières de grenadiers se trouvèrent reformées lors de l'organisation des *corps d'élite, garde consulaire, garde impériale*, etc.

Il fut également organisé par Napoléon Ier, lors de la formation de l'armée du camp de Boulogne, une division dite des *grenadiers réunis*, sous les ordres du général Oudinot (*grenadiers Oudinot*).

La Restauration ne conserva que des *grenadiers à cheval*. Les régiments et divisions de grenadiers à pied reparurent à la formation de la garde impériale du second Empire. Quant aux compagnies de grenadiers, maintenues dans les bataillons d'infanterie de la ligne et de la garde nationale, elles furent supprimées en 1868, et l'effectif des *premiers soldats* réparti entre toutes les compagnies.

Grenadiers : 1 et 2 1er Empire; 3. Restauration; 4, 5, 6 2e Empire.

Les grenadiers furent surtout caractérisés par la couleur écarlate de leurs épaulettes et de leurs pompons ou plumets. Il existe encore des grenadiers dans la plupart des armées étrangères.

Grenadiers à cheval. Créés en 1676, par Louis XIV, sous la forme d'une compagnie attachée à la *maison du roi* et dont le roi était capitaine, bien qu'elle fût composée de roturiers, les grenadiers à cheval furent supprimés en 1775 par le comte de Saint-Germain. C'est en 1797 que reparut cette dénomination donnée aux gardes à cheval de la *garde du Directoire* et conservée lors de la formation de la *garde consulaire*, qui en comprit un régiment, lequel continua ensuite d'appartenir à la *garde impériale*, et fut conservé dans la *garde royale* à la Restauration de 1814. En 1815, il en fut formé deux régiments, qui disparurent en 1830. Ces régiments portaient, avec l'équipement de la cavalerie, le bonnet à poil et des insignes distinctifs analogues à ceux des grenadiers à pied.

Grenadière.

GRENADIÈRE n. f. Milit. Sac de cuir qui servait aux grenadiers à porter leurs grenades. ‖ Auj. Bague métallique allongée qui, dans les armes portatives, sert à réunir le canon au fût de l'arme. ‖ *Porter l'arme à la grenadière*, La placer en bandoulière, après avoir détendu la bretelle. (C'est ainsi que, dans l'artillerie, les servants portent le mousqueton et que les cavaliers armés d'une carabine portent leur arme quand ils sont à cheval, à l'exception des cuirassiers.)

— Pêch. Espèce de bouteux ou filet en forme de truble, plus petit que le grenadier et qui s'emploie aussi à la pêche de la crevette.

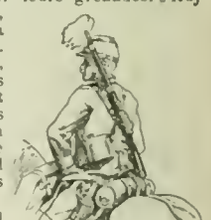

Port de l'arme à la grenadière.

GRENADILLE (*dill* — *ll* mll) n. f. Bot. Nom vulgaire des passiflores ou fleurs de la Passion.

— Comm. Nom commercial donné à diverses sortes de bois des îles, dur et pesant, que l'on emploie en ébénisterie et en tabletterie. (Les sortes les plus usitées sont : le *blond bâtard* et le *vert bâtard*.) ‖ On l'appelle quelquefois aussi BOIS D'ÉBÈNE ROUGE.

GRENADILLES ou **GRENADINES** (les), dépendance de la Grenade, comprenant îlots, écueils, au nombre d'environ 600, ne faisant ensemble que 106 kilom. carrés. Les deux plus grandes sont *Bequia* et *Carriacou*; beaucoup ont gardé leurs noms français, 4.000 à 5.000 nègres y élèvent le bétail ou y cultivent le sucre, le café.

GRENADIN n. m. Art culin. Petit fricandeau. ‖ Volaille farcie.

— Hortic. Variété de l'œillet des fleuristes dite aussi ŒILLET À RATAFIA, et recherchée pour la confiserie et la parfumerie.

— Ornith. Espèce de fringille ou de pinson, qui habite les côtes d'Afrique.

— Adjectiv. *Sirop grenadin*, Sirop contre la toux, fait avec du jus de grenades.

GRENADINE n. f. Comm. Fil de soie formé de deux bouts d'abord peu montés, mais réunis ensuite par une forte torsion : *La* GRENADINE *sert à faire des effilés et des dentelles*.

— Chim. Mannite extraite de l'écorce et de la racine du grenadier.

— Econ. dom. Sirop de grenade.

— ENCYCL. Econ. dom. Pour faire de la *grenadine*, on exprime les grains de grenades et l'on épure le jus. Après quoi, l'on mêle 1.750 parties de sucre blanc concassé et 1.000 parties de suc de grenade; la dissolution du sucre se fait à chaud, et l'on concentre le sirop jusqu'à 30° de l'aréomètre. On filtre à la chausse de laine, on laisse refroidir, et l'on met en bouteilles.

GRENADINE (CONFÉDÉRATION), ancien nom donné à la république de Colombie. V. COLOMBIE.

GRENADINES. Géogr. V. GRENADILLES.

GRENAGE *naj'* — rad. *grener* n. m. Action de réduire la poudre à canon en grains. On dit aussi GRAINAGE.

‖ Etat du sucre qui s'est pris en cristaux divisés. ‖ Action de recueillir les œufs ou grains des vers à soie.
— ENCYCL. *Grenage de la poudre.* V. POUDRE.

GRENAILLE (*na-ill* [*ll* mll.] — rad. *grain*) n. f. Métal réduit en grains, obtenus en jetant la fonte encore liquide sur un crible placé au-dessus d'un récipient d'eau froide. ‖ Cire réduite en grains pour être blanchie. ‖ Menus morceaux de charbon de terre ou de charbon de bois.
— Econ. rur. Graines de rebut, que l'on donne en pâture à la volaille. ‖ *Terre de grenaille,* Terre légère et friable.

GRENAILLEMENT (*na-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de grenailler; réduction en grenailles.

GRENAILLER (*na-ill-é* [*ll* mll.] — rad. *grenaille*) v. a. Réduire en petits grains, en parlant d'un métal ou de la cire.

GRENAILLEUR (*na-ill-eur'* [*ll* mll.]) n. m. Ouvrier qui réduit les métaux en grains. ‖ Celui qui sépare la farine du son.
— Adjectivem. : *Ouvrier* GRENAILLEUR.

GRENAISON (*nè* — rad. *grain*) n. f. Formation des grains dans les céréales.

GRENASSE ou **GRAINASSE** (*grè*) n. f. En T. de mar., Petit grain : GRENASSE *de vent, de pluie.*

GRENAT (*na* — de *grenade*, parce que la couleur ordinaire de cette pierre approche du rouge de la grenade) n. m. Géol. Genre de pierre précieuse, de couleur variable, le plus ordinairement rouge. ‖ *Faux grenat,* Pierre cristallisée, d'un rouge foncé.
— Comm. Sorte de toile damassée.
— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de colibri.
— Pêch. Un des noms vulgaires de la crevette *bouquet.*
— Teint. Couleur de tonalité analogue à celle de la pierre précieuse, mais rabattue de noir. ‖ Substance secondaire qui se produit dans la fabrication de la fuchsine.
— Adjectiv. Qui est de la couleur rouge du grenat ordinaire : *Soie* GRENAT. *Etoffes* GRENAT.
— ENCYCL. Géol. Les espèces minérales appartenant au genre *grenat* répondent à la formule générale $R^3R'^2Si^3O^{12}$, dans laquelle R peut être représenté par de la chaux, de la magnésie, du fer, du manganèse ou du chrome, et R' par de l'alumine, du fer ou du chrome. Tous les grenats cristallisent dans le système cubique. Ils fondent à la flamme du chalumeau et donnent un verre transparent, de densité inférieure à celle du grenat qui l'a produit. Généralement, l'acide chlorhydrique n'attaque pas les grenats, à moins que ceux-ci ne renferment une forte proportion de calcium; mais, après avoir subi la fusion, ces minéraux sont complètement décomposés par l'acide chlorhydrique, qui en précipite de la silice gélatineuse. Il suffit même, pour qu'un grenat acquière cette propriété, de le chauffer au rouge sans le fondre, s'il est riche en calcium.
Le grenat constitue une pierre précieuse; on le trouve dans une foule de roches, de granits, de gneiss, etc. Les principales variétés employées dans la bijouterie sont : le grenat grossulaire, le grenat almandin, le grenat mélanite.

GRENATIQUE (*tik'*) adj. Se dit d'une roche qui contient des grenats.

GRENATITE n. f. Roche formée d'un agrégat cristallin de grenat avec amphibole hornblende.

GRENCHEN ou **GRANGE,** village de Suisse (cant. de Soleure), sur un affluent de l'Aar; 4.517 hab. Fabriques de montres. Etablissement thermal.

GRENELER (rad. *graine.* — Double la consonne *l* devant un e muet. *Je grenelle. Il grenellera*) v. a. Couvrir, semer, orner d'une multitude de grains très rapprochés un cuir, du papier, etc. ‖ On dit aussi GRAINELER, et GRENETER.

GRENELLE, ancien hameau de la paroisse de Vaugirard, annexé à Paris en 1860. Son nom vient de *garanella,* petite garenne. La vaste plaine de Grenelle constituait, en effet, au moyen âge, une garenne dont les abbayes de Saint-Germain et de Sainte-Geneviève se partageaient la propriété. Elle demeura dans cet état jusque sous Charles X, n'ayant pour toute habitation qu'une ferme et un « château » dit *de Grenelle.* Le 21 août 1794, une poudrière y fit explosion et tua plusieurs centaines de personnes. C'est dans la plaine de Grenelle qu'avaient lieu le plus souvent les exécutions militaires.
En 1823, une société de capitalistes entreprit de créer un village dans ce désert. L'entreprise fut couronnée d'un plein succès; l'agglomération, rapidement peuplée, fut érigée en commune distincte en 1830; la loi du 16 juin 1859 l'annexa à Paris. Son territoire comprend aujourd'hui les quartiers du XVe arrondissement, dits de « Grenelle » et de « Javel ».

Grenelle (FONTAINE DE LA RUE DE), à Paris. Cette fontaine, située rue de Grenelle, n°s 57 et 59, non loin de la rue du Bac, fut élevée en 1739 sur les dessins de Bouchardon. Une figure en marbre, couverte d'une draperie, représente Paris; de chaque côté, deux autres figurent la Seine et la Marne. L'ensemble, un peu maigre, est racheté par la perfection des détails, notamment dans les quatre bas-reliefs représentant *les Saisons,* figurées dans la façade demi-circulaire de la fontaine.

Fontaine de la rue de Grenelle.

Grenelle (PUITS DE), puits artésien situé au centre de la place Breteuil, à Paris (XVe arr.). V. ARTÉSIEN.

Puits de Grenelle.

GRENER (change c muet en é grave devant une syllabe muette : *Je grène. Il grènera*) v. a. Réduire en petits grains : GRENER *de la poudre, de la cire.*
— Dess. Former des ombres par une multitude de petits points.
— Techn. Rendre grenu un tissu, du cuir, une étoffe. GRENER *une peau.* ‖ *Grener du sel,* Le raffiner pour en faire du sel blanc.
— v. n. Produire de la graine, des grains, en parlant des céréales surtout. ‖ Produire des œufs, en parlant des papillons des vers à soie.
Grené, ée part. pass. du v. Grener.
— Econ. rur. *Porc grené,* Porc ladre, dans quelques parties de la France.
— Substantiv. au masc. T. de dess. : *Un beau* GRENÉ.
Se grener, v. pr. En parlant du sel, s'agglomérer en cristaux à la surface de l'eau des marais salants.

GRÈNERIE (*rî*) n. f. Lieu où on serre les grains.

GRENET-DANCOURT (Ernest), auteur dramatique français, né à Paris en 1854. D'abord maître d'études, puis commis de banque, il se fit acteur, et joua à l'Odéon. Il débuta comme auteur par des monologues, dont un certain nombre a été réuni sous le titre de *Monologues comiques et dramatiques* (1887). On lui doit un grand nombre de petites comédies et de vaudevilles, pleins de verve gauloise et de bonne humeur. Nous nous bornerons à citer : *Rival pour rire,* en vers (1881); *les Noces de Mlle Loriquet* (1883), *Trois femmes pour un mari* (1884), qui eut un succès prolongé, *Hugobert* (1887), *les Mariés de Mongiron* (1888); *Trop aimé* (1889); *Norah la dompteuse* (1891), *le Voyage des Berluron* (1893); *Jour de divorce* (1895); *Ceux qui restent* (1898); *Ceux qu'on trompe* (1900); etc.

GRENETÉ (rad. *grener*) n. m. Travail d'orfèvrerie, qui donnait à la surface du métal un aspect grenu, obtenu au moyen d'un burin camard ou d'un perloir. (Le travail au grenoté ne s'appliquait pas seulement aux métaux, mais aussi aux cuirs. Les accidents de surface ainsi obtenus figuraient de vagues vignettes; aussi disait-on : *greneté de vignetures.*)

Greneté.

GRENETER (change e muet en è grave devant une syllabe muette : *Je grenète. Il grenètera*) v. a. Produire sur du cuir, du métal, etc., des espèces de grains. ‖ On dit aussi GRAINETER, et GRENELER.

GRÈNETERIE (*rî*) n. f. Commerce du grènetier. ‖ Boutique où l'on vend des graines. ‖ On écrit aussi GRAINETERIE.

GRENETERIE (*rî*) n. f. Office de juge au grenier à sel.

GRENETIER (*ti-é*) n. m. Officier, juge au grenier à sel.

GRÈNETIER (*ti-é*), **ÈRE** [rad. *grain*] n. Celui, celle qui fait le commerce des grains. ‖ On écrit aussi GRAINETIER.

GRENÉTINE n. f. Gélatine très pure, en feuilles très minces, longues, blanches, transparentes, servant à faire des gelées, des blancs mangers, à recouvrir les pilules par la méthode Garot.

GRÈNETIS (*ti* — rad. *grain*) n. m. Ensemble de petits grains en relief placés au bord des médailles et des monnaies pour empêcher de les rogner. ‖ Poinçon servant à former ces points. (On écrit aussi GRAINETIS.)

GRÈNETOIR n. m. Outil servant à faire le grènetis sur les monnaies et médailles. ‖ Outil qui sert à greneler les peaux, les cuirs, le papier, etc. (On écrit aussi GRAINETOIR.)

GRENETTE (*nèt'*) n. f. Petite graine. ‖ On écrit aussi GRAINETTE.
— Comm. Nom donné à de petits grains fabriqués à Avignon avec la poudre des baies de nerprun, et donnant une couleur jaune employée par les peintres en miniature et par les teinturiers. (S'emploie surtout au plur.)
— Techn. Grains de poudre restant sur le tamis lorsqu'on passe la poudre sèche.

GRÈNETURE n. f. Ensemble de petits grains, rehaussant une pièce d'orfèvrerie et résultant du travail au greneté.
— Numism. Syn. de GRÈNETIS.

GRENEUR, EUSE (rad. *grener*) n. Personne qui fait produire des graines ou œufs de vers à soie. ‖ Ouvrier qui prépare les pierres à graver. ‖ On écrit aussi GRAINEUR, EUSE.

GRENEUSE n. f. Machine employée par les corroyeurs pour grener le cuir. ‖ On écrit aussi GRAINEUSE.

GRENIER (*ni-é* — du lat. *granarium*; de *granum,* grain) n. m. Partie d'un bâtiment ordinairement placée sous le comble, et servant à serrer les grains et les fourrages. GRENIER *à blé, à foin.* ‖ Etage d'une maison, placé immédiatement sous le comble et servant de débarras : *Mettre de vieux meubles au* GRENIER. *Loger au* GRENIER.
— Poétiq. Province, pays fertile qui produit beaucoup de blé. *La Sicile est le* GRENIER *de l'Italie.*
— Pop. *Grenier à puces,* Chat, chien, animal peu propre.
— Admin. anc. *Greniers publics* ou *Greniers d'abondance,* Magasins publics organisés par la Convention, puis par Napoléon Ier, où l'on tenait en réserve les grains achetés dans les temps d'abondance, pour les vendre à des prix modérés dans les temps de disette. ‖ *Grenier à sel,* Lieu où le gouvernement mettait gabeler le sel avant de le vendre. ‖ Ancienne juridiction chargée de juger en première instance les différends relatifs à la gabelle : *Il y avait, en France, dix-sept* GRENIERS À SEL.
— Art vétér. *Faire grenier.* Se dit du cheval qui garde des aliments mâchés entre les dents et les arcades dentaires.
— Mar. Sorte de plancher de cale, fait pour isoler les marchandises du fond. ‖ *En grenier.* Se dit de la manière de charger un navire en remplissant les cales de marchandises entassées sans séparations : *Charger des grains* EN GRENIER. ‖ On dit aussi EN VRAC.
— Pêch. *Saler des sardines en grenier,* Les saler en tas.
— Techn. Nom que, dans les raffineries de sucre, on donne aux pieces spécialement destinées au travail du sucre en pain. ‖ *Travail de grenier,* Opération que l'on fait subir aux cuirs dits « de Hongrie », afin de les disposer à prendre le suif, et qui consiste à les faire glisser, d'une extrémité à l'autre, sur une baguette de bois de forme cylindrique, en les poussant avec les pieds.
— Loc. *Aller de la cave au grenier,* Aller depuis le bas de la maison jusqu'au haut. ‖ Fig. Tantôt descendre, tantôt monter, aller d'une extrémité à l'autre. — Ne pas écrire droit. — Parler avec incohérence.
— ALLUS. LITTER. :

Dans un *grenier,* qu'on est bien à vingt ans !

Refrain d'une gracieuse chanson de Béranger (1829). Parfumée d'amour et de jeunesse, elle est d'un sentiment mélancolique et gai à la fois, et se chante sur l'air du *Carnaval* de Meissonnier. Elle obtint un immense succès. Le refrain est resté comme une sorte de proverbe. Il est vrai qu'on le cite, le plus souvent, par ironie.
— ENCYCL. Econ. rur. Les *greniers* doivent être parfaitement secs, aérés, éloignés des locaux tels que les écuries, les étables, d'où se dégagent des gaz odorants. Les surfaces intérieures des murs et du toit, la surface du plancher, seront, autant que possible, dépourvues de toutes anfractuosités, favorables à la multiplication des animaux nuisibles. On y dispose les grains par tas.
— Hist. *Greniers d'abondance.* Les menaces de famine, trop souvent réalisées à la fin de l'ancien régime et au début de la Révolution, avaient déterminé la Convention à décider la création, dans chaque district, d'un grenier de réserve où les citoyens pourraient venir s'approvisionner de grains, même à crédit si leur solvabilité paraissait suffisante. Napoléon Ier, en 1807, ordonna la construction de greniers de réserve sur le boulevard Bourdon, qui furent cédés à la Ville de Paris en 1842. Ils ont été détruits au cours des incendies de la Commune, en 1871.
Greniers à sel. Ce nom fut donné à une juridiction royale établie, en 1342, pour juger en première instance des contestations survenues au sujet des gabelles. Les greniers à sel, au nombre de dix-sept en France, jugeaient en dernier ressort pour un quart de minot et au-dessous; les appels étaient portées aux cours des aides. Ils furent supprimés, en 1790, par l'Assemblée constituante.

GRENIER (le baron Jean), magistrat et jurisconsulte français, né à Brioude en 1753, mort à Riom en 1841. Avocat à Riom, il devint procureur-syndic du district de Riom (1790). En 1798, le département du Puy-de-Dôme l'envoya au conseil des Cinq-Cents, et après le 18-Brumaire, il fut nommé membre du Tribunat. Nommé, en 1807, membre du Corps législatif, il fut nommé procureur général à Riom. En 1810, il fut créé baron. Sous la Restauration il devint premier président et, après 1830, pair de France (1832), puis membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1834). On lui doit entre autres ouvrages de jurisprudence : *Traité des donations, des testaments et de toutes autres dispositions gratuites, suivant les principes du Code civil, précédé d'un Discours historique sur l'ancienne législation relative à cette matière,* qui est encore consulté.

GRENIER DE SAINT-MARTIN (Francisque-Martin GRENIER, dit **François**), peintre français, né et mort à Paris (1793-1867). Il exposa au Salon, dès 1810, une *Atala mourante,* qui attira l'attention du public. Il compléta son éducation par des voyages en Espagne et en Italie, et s'adonna à la peinture d'histoire et de genre. Signalons parmi ses œuvres, qui révèlent de sérieuses qualités : *Sainte Geneviève apaisant un orage*; le *Combat de Campillo de Arenas*; la *Capitulation d'Ulm*; *Bataille de la Muga, épisode d'Austerlitz*; les *Adieux de Napoléon à son fils*; etc.

GRENIER (Edouard), poète français, né à Baume-les-Dames en 1819. Secrétaire d'ambassade, il renonça à la diplomatie pour se consacrer à la poésie. Il a été plusieurs fois lauréat de l'Académie française. Ses œuvres sont d'une inspiration élevée et d'une forme soignée. Les principales sont : *Petits poèmes* (1859), couronnés en 1860, *Poèmes dramatiques* (1861); *le Renard,* traduit de Gœthe (1860); *Amicis* (1868), *Séméia,* couronné par l'Académie française (1870); *Marcel* (1874); *Jacqueline Bonhomme,* tragédie moderne (1878), *Francine* (1884), *Penseroso* (1885), *Poèmes épars* (1889), *Poésies nouvelles* (1891); *Poésies complètes* (1894). Ses *Souvenirs littéraires,* d'abord publiés dans la « Revue Bleue » de 1893, ont paru en un volume en 1894.

GRENOBLE (lat. *Gratianopolis*), ch.-l. du dép. de l'Isère, à 633 kilom. de Paris, sur l'Isère et le Drac, à l'extrémité inférieure de la vallée du Graisivaudan, au pied du mont Rachais; 64.002 hab. (*Grenoblais, oises,* ou *Grenoblais, aises*). Ch. de f. P.-L.-M.

Armes de Grenoble.

Evêché suffragant de Lyon, cour d'appel, tribunaux de 1re instance et de commerce. Place de guerre de première classe, ch.-l. du 14e corps d'armée, commandé par le gouverneur militaire de Lyon. Ch.-l. d'académie, université.
Confiserie, distillerie de liqueurs, chapeaux de paille; ciments, commerce de peaux; ganterie, fleurs artificielles; toiles, poteries, vitraux, etc.
L'Isère divise Grenoble en deux parties inégales : au N., étroit faubourg resserré par le mont Rachais, c'est l'ancien bourg gallo-romain de *Cularo.* Eglise Saint-Laurent (XIIe s.) bâtie sur une crypte de l'époque mérovingienne, ornée de belles colonnes et de curieux chapiteaux.
Au S., la ville proprement dite est enfermée dans une enceinte bâtie par Lesdiguières (fin du XVIe s.), agrandie en 1832, puis en 1883. En plaine, très accessible aux inondations, la ville a été souvent ravagée par le Drac. Beaux quais sur l'Isère. Cathédrale Notre-Dame, porche, clocher, partie de la nef (Xe s.), chœur et abside (XIIe s.) renfermant un ciborium du XVe siècle. Eglise Saint-André (XIIIe s.), avec le tombeau moderne de Bayard. Palais de justice commencé sous Louis XII, achevé sous Louis XIV. Hôtel de ville, ancien hôtel Lesdiguières.

P[illegible] par le [illegible] sur l'ar[illegible] u[illegible] sous la tutelle de [illegible] de Gr[illegible] le reçut d'un de ses prélats ses pre[illegible] (1[illegible]) [illegible] capitale du Dauphiné, cédé à la [illegible] eut pour seigneurs les dauphins [illegible] France. Louis XI y résida avant

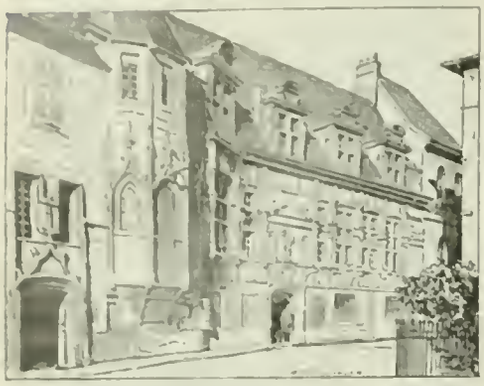

Palais de justice de Grenoble.

son règne et y établit un parlement (1451). Pendant les guerres de religion, Grenoble fut conquise par le chef protestant Lesdiguières (1590), qui reçut de Henri IV le gouvernement du Dauphiné. La capitale du Dauphiné manifesta un grand zèle pour les idées réformatrices, au début de la Révolution. Lors du retour de l'île d'Elbe (1815), elle se livra spontanément à Napoléon. — L'arrond. de Grenoble a 20 cant., 213 comm. et 230.718 hab. Le canton de Grenoble-Est a 10 comm. et 27.133 hab.; celui de Grenoble-Nord, 8 comm. et 25.078 hab., et celui de Grenoble-Sud, 9 comm. et 30.990 hab.

— ALLUS. **Conduite de Grenoble.** V. CONDUITE.

GRENOIR n. m. Crible où l'on passe la poudre à canon pour la grener, quand elle sort du moulin. ‖ Atelier où se fait cette opération. ‖ On écrit aussi GRAINOIR.

GRENON n. m. Se disait anciennement du menton et de la barbe, et, par ext., des brides qui servaient à boucler les heaumes sous le menton.

GRENOUILLARD (*nou-ill-ar'* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire du busard.

— Pop. Buveur d'eau. ‖ Amateur de bains froids.

GRENOUILLE (*nou-ill* [*ll* mll.] — de *renouille, renoille;* du lat. *ranunculus*, dimin. de *rana*) n. f. Zool. Genre de batraciens anoures, type de la famille des ranidés.

— Pop. Argent de l'ordinaire d'une escouade; argent appartenant en commun à une société. ‖ *Manger la grenouille, Faire sauter la grenouille,* S'approprier l'argent mis en commun.

— Arg. parisien. Nom générique de la menue population galante.

— Ichtyol. *Grenouille pêcheuse de mer,* Nom vulgaire de la baudroie.

— Mar. Dé servant de garniture, au milieu d'un réa de poulie.

— Moll. Nom vulgaire de deux coquilles univalves, des genres ranelle et strombe.

— Pathol. Tumeur sur la langue. V. GRENOUILLETTE. ‖ Ramollissement et gerçures de la peau qui, chez les débardeurs, est en contact habituel avec l'eau.

— ALLUS. LITTÉR. : **Les grenouilles qui demandent un roi,** Titre d'une fable de La Fontaine (liv. III, fable IV). On y fait de fréquentes allusions, les grenouilles figurant tous les peuples de l'histoire, et aussi tous les braves gens qui ne sont jamais contents de leur situation.

— ENCYCL. Zool. Les *grenouilles* (rana) ont le corps assez élancé, les membres postérieurs longs, sautent avec agilité et nagent bien. Leur jeune âge se passe dans les eaux dormantes, sous la forme de têtard; quand elles ont acquis quatre pattes, perdu leur queue, leurs branchies, leur vie devient terrestre, et elles sont obligées, quand elles sont dans l'eau, de revenir respirer à la surface. Les grenouilles sont extrêmement voraces, vivent d'insectes, de petits poissons. Pendant la belle saison, les mâles poussent des cris assourdissants, et, suivant les espèces, les deux sexes s'éloignent plus ou moins du bord de l'eau, où ils reviennent pour frayer, ordinairement en été; pendant la mau-

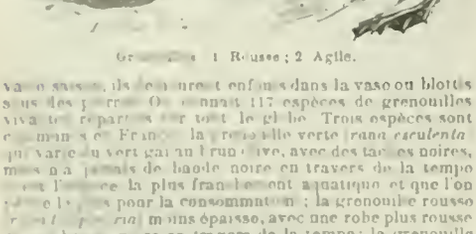

Grenouilles : 1 Rousse; 2 Agile.

vaise saison, ils s'enfoncent enfin dans la vase ou blottis sous des pierres. On connaît 117 espèces de grenouilles vivant en parfaite santé tout le globe. Trois espèces sont communes en France : la grenouille verte (*rana esculenta*) qui varie du vert gai au brun olive, avec des taches noires, mais n'a jamais de bande noire en travers de la tempe; elle est la plus franchement aquatique et que l'on prend le plus pour la consommation; la grenouille rousse (*rana temporaria*) moins épaisse, avec une robe plus rousse et une bande noire en travers de la tempe; la grenouille agile (*rana agilis*) plus grêle que la précédente, caractérisée par ses pattes postérieures très longues qui, repliées vers le museau, le dépassent de beaucoup. La plus grande de toutes les grenouilles est celle des États-Unis (*rana mugiens*), que la force de sa voix a fait appeler *grenouille taureau*; elle atteint 50 centimètres de long.

Grenouilles (LES), comédie d'Aristophane, représentée en 405. Elle obtint le premier prix et eut l'honneur fort rare d'une seconde représentation. — *Les Grenouilles* sont une satire très vive du théâtre d'Euripide, qui venait de mourir en Macédoine. Aristophane suppose que le dieu du théâtre s'inquiète de la disparition du dernier des grands tragiques. Désespérant de trouver sur la terre un vrai poète, Dionysos se décide à aller en chercher un aux enfers. Là, Euripide prétend disputer à Eschyle le trône tragique. Par-devant Dionysos, un concours en règle s'engage entre les deux rivaux, égayé de bons mots qui traduisent en traits plaisants une critique complète des deux conceptions du théâtre. Enfin, Euripide est convaincu d'avoir corrompu la tragédie, les mœurs, et même l'art, par sa mauvaise sophistique, sa licence et ses innovations. On apporte une balance, deux vers d'Eschyle pèsent plus que tout le fatras d'Euripide. C'est donc Eschyle que Dionysos ramène sur la terre : en l'absence d'Eschyle, le trône tragique appartiendra à Sophocle. A côté de cette critique systématique, et souvent juste, du théâtre d'Euripide, la pièce renferme d'autres éléments d'intérêt et de comique, surtout une verve intarissable et pleine de fantaisie d'où se détache un admirable intermède d'une haute poésie religieuse, le chœur des initiés.

GRENOUILLER (*nou-ill-é* [*ll* mll.]) v. a. Mar. Munir d'une grenouille, d'un dé : GRENOUILLER *des poulies.*

— Fam. Barboter dans l'eau. ‖ Aimer à boire. ‖ Boire de l'eau.

GRENOUILLÈRE (*nou-ill* [*ll* mll.]) n. f. Lieu marécageux rempli de grenouilles.

— Par dénigr. Lieu humide et malsain : *Ce jardin est une* GRENOUILLÈRE.

— Par plaisant. Endroit d'une rivière adopté pour la baignade. ‖ Petit bain d'eau courante, où barbotent ceux qui ne savent pas nager.

GRENOUILLET (*nou-ill-è* [*ll* mll.] — rad. *grenouille*) n. m. Nom vulgaire des renoncules d'eau.

GRENOUILLETTE (*nou-ill-èt'* [*ll* mll.]) n. f. Nom vulgaire de la ranette verte, dans quelques localités.

— Bot. Nom vulgaire des hydrocharis ou morrènes, genre de plantes aquatiques. ‖ Nom donné aussi aux renoncules d'eau et à la renoncule bulbeuse, parce qu'on croit que les grenouilles se nourrissent de leurs feuilles.

— Pathol. Tumeur liquide, située sur le plancher de la bouche et sous la langue, dont la dimension varie de la grosseur d'une noisette à celle d'une pomme. (On dit aussi GRENOUILLE.) ‖ *Grenouillette séreuse,* Kyste du tissu lamineux du plancher de la bouche, ou des bourses séreuses de Fleischmann. ‖ *Grenouillette sanguine,* Hématome siégeant sous la langue et succédant à une tumeur érectile veineuse.

GRENU, UE (rad. *grain*) adj. Qui a beaucoup de grains. *Epi* GRENU. ‖ Qui est couvert de grains, de petites saillies arrondies : *Maroquin* GRENU. *Marbre* GRENU.

— Substantiv. au masc. Ensemble des petits grains dont un objet est parsemé : *Le* GRENU *de la roche, du marbre.*

— Bot. *Racine grenue,* Formée de petits tubercules.

— Comm. *Huile grenue,* Huile qui se fige en petits grains, ce qui est un signe de bonne qualité.

GRENURE n. f. B.-arts. Action de grener les ombres d'une gravure; résultat de cette action : *Travailler à la* GRENURE *des ombres.* ‖ On écrit aussi GRAINURE.

— Techn. Effet du grenage du cuir, état du cuir grené et aussi des étoffes, des métaux.

GRENVILLE, bourg du Dominion canadien (Bas-Canada [prov. de Québec]), sur l'Ottawa, affluent du Saint-Laurent; 2.285 hab. De là part le petit *canal de Grenville,* creusé pour éviter un rapide de l'Ottawa.

GRENVILLE, bourg de l'île du Prince-Edouard, sur la *baie de Grenville,* golfe du Saint-Laurent; 8.190 hab.

GRENVILLE (CANAL DE), détroit de la côte de la Colombie anglaise, séparant l'île de Banks du continent.

GRENVILLE (George), homme d'État anglais, né en 1712, mort en 1770. Aux Communes, il commença par adhérer au parti de Pitt, puis il passa au parti adverse et devint, en 1762, sous Bute, secrétaire d'État aux affaires étrangères. Après la chute de Bute, il prit lui-même la direction du gouvernement (avr. 1763-1765). C'est lui qui fit voter la loi sur le timbre, qui devait fournir le premier aliment à la désaffection des colonies d'Amérique.

GRENVILLE (George NUGENT, baron NUGENT DE CARLONSTOWN), homme politique anglais, né en 1788, mort en 1850. Il entra au Parlement en 1812, devint, en 1830, lord de la Trésorerie, fut, de 1832 à 1835, haut commissaire des îles Ioniennes. Il a laissé des ouvrages remarquables, entre autres : *Oxford and Locke* (1829); *Memorial of John Hampden* (1832); *Lands classical and sacred* (1845-1846); *Legends of the Library at Lillies* (1832).

GRENVILLE-MURRAY (Eustace-Clare), littérateur anglais, né à Naples en 1819, mort à Paris en 1881. Citons de lui : *les Hommes du second Empire* (1869); *les Hommes de la troisième République* (1872-1874); *le Député de Paris* (1871); *les Russes chez les Russes* (1878); *les Turcs chez les Turcs* (1878); *les Allemands chez les Allemands* (1880); etc.

GRÉOUX, comm. des Basses-Alpes, cant. de Valensole, arrond. et à 47 kilom. de Digne, sur le Verdon; 1.092 hab. Eaux chlorurées sulfurées, employées contre les dermatoses, l'arthritisme.

GRÈS (*grè* — de l'anc. haut allem. *grioz;* allem. mod. *gries,* même sens) n. m. Géol. Pierre formée de petits grains de quartz agglomérés. ‖ *Grès paf,* Celui qui est propre au pavage. ‖ *Grès pif,* Le même quand il est très dur. ‖ *Grès pouf,* Celui qui est impropre au pavage parce qu'il est trop mou. ‖ *Grès molaire,* Celui avec lequel on fait des meulières grenues. ‖ *Grès armoricain,* Assise de grès dur, très développée en Bretagne, qui caractérise la base du silurien moyen. ‖ *Grès de Beauchamp.* V. BEAUCHAMP (sables de). ‖ *Grès bigarré,* Partie inférieure du système triasique. ‖ *Grès des Vosges,* Grès rouge grossier, qui constitue, dans les Vosges, la base de l'étage werfénien. ‖ *Grès flexible,* Variété de quartzite que l'on trouve au Brésil. ‖ *Grès rouge,* Roche appartenant au système permien le Saxe et typique de l'étage moyen ou saxonien. ‖ *Vieux grès rouge* ou *Old red sandstone* des Anglais, Ensemble de grès conglomérats et schistes rouges qui représente, en Grande-Bretagne, la partie inférieure du système dévonien.

— Poudre de grès : *Nettoyer des ustensiles avec de la* GRÈS. ‖ Pâte de grès.

— B.-arts. *Grès flambés* ou *flammés.* V. la partie encycl.

— Corroir. Pierres en grès cylindriques ou cubiques employées pour polir les peaux, côté chair.

— Techn. Pâte de poterie dense, sonore, très dure, opaque et imperméable, que l'on appelle aussi *grès céramc.* ‖ Poterie faite avec cette terre. ‖ Matière gommeuse qui enveloppe les fils de soie grège, et que l'on détruit par le décreusage.

— Vénerie. Chacune des deux grosses dents placées auprès des défenses du sanglier.

— Loc. PROV. : **Casser du grès à quelqu'un,** L'envoyer promener. (Vieux.)

— ENCYCL. Géol. Les *grès* sont des roches primitivement déposées à l'état de sable, mais dont les éléments meubles ont été soudés par un ciment siliceux, calcaire ou ferrugineux. Les grès siliceux ont une grande dureté : ils sont couramment utilisés pour le pavage des rues. Parfois, l'agglomération est si parfaite que la cassure présente un aspect luisant : c'est le cas des grès dits *lustrés.* Chez d'autres types, le grain de la roche n'est plus visible; le microscope y révèle même une structure cristalline : ce sont les *quartzites.* Les grès ferrugineux ont une couleur rouge due à l'oxyde de fer. Les *grès psammites* sont à ciment argileux; ils sont micacés et schisteux. Les *grauwackes* sont siliceux et décalcifiés par les eaux d'infiltration. Les *marignos* sont argileux et calcarifères. Les *grès verts* doivent leur couleur à la glauconie.

1. Grès simple; 2. Grès double (corroir.).

— Techn. Les poteries appelées *grès* se divisent en deux sortes : grès communs et grès fins. Les grès communs se font avec une pâte généralement composée d'argile plastique, de sable quartzeux comme matière dégraissante, et de bases (chaux, baryte, oxyde de fer) pouvant concourir à donner des silicates doubles. La plupart des pièces se façonnent sur le tour, le travail en est quelquefois très soigné. Les pièces sont desséchées à l'air libre et à l'abri de l'humidité, puis cuites au four, dont on élève la température à peu près au même degré que pour la cuisson des porcelaines.

Grès (poterie).

Les grès fins se font avec une pâte dont la composition varie suivant les fabriques; leur façonnage, généralement très soigné, ne diffère presque pas de celui de la faïence fine. Les uns sont en biscuit; les autres sont recouverts, soit d'un enduit silico-alcalin, comme les précédents, soit d'une glaçure stannifère, plombifère, boracique ou exclusivement terreuse. On introduit quelquefois dans les cazettes certaines substances, à la fois volatilisables et vitrescibles, comme l'oxyde rouge de plomb, l'oxyde de cuivre, etc., lesquelles, au cours de la cuisson, recouvrent d'une vapeur métallique les pièces de grès et en vitrifient la surface. Si la cuisson se trouve interrompue brusquement par un courant d'air, l'oxyde en fusion se décolore par place et présente des coulées de nuances variées. On obtient alors les grès flammés ou flambés.

GRÈS n. m. Se dit quelquefois pour AGRÈS.

GRÉSAGE (*zaj'*) n. m. Action de polir, sur une pierre de grès, les carreaux et carrelages qui doivent être employés pour le pavage des habitations ou de leurs cours.

GRÉSER (autre forme de GRUGER. — Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *Je grèse. Ils grèsent;* excepté au fut. et au condit. : *Tu gréseras. Il gréserait*) v. a. Polir avec le grésoir.

GRÉSEUX (*zeû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature du grès.

GRESFORD, paroisse de la Grande-Bretagne (pays de Galles [comté de Denbigh]), sur l'Alen; 5.330 hab.

GRESHAM (sir Thomas), financier anglais, né à Londres vers 1519, mort en 1579. Fils d'un grand négociant, Richard Gresham, qui fut lord maire de Londres, sir Thomas dirigea d'abord d'importantes maisons de commerce, puis obtint le titre de « marchand du roi ». En cette qualité, il résida dans la ville d'Anvers, faisant des emprunts et des achats pour son souverain. Il devint ensuite le grand financier de la Couronne. En 1561, il perdit un fils unique et consacra sa fortune à la construction d'une Bourse pour les marchands de Londres, la « Royal Exchange », terminé en 1571 et détruit par le feu en 1666. Il édifia aussi le collège qui porte son nom et qui fut rebâti en 1841.

GRÉSIER (*zi-é*) n. m. A Fontainebleau, Ouvrier des carrières de grès.

GRÉSIÈRE n. f. Carrière, le plus souvent à ciel ouvert, d'où l'on extrait le grès, en divisant les masses rocheuses au moyen de la poudre. ‖ On dit aussi GRÉSERIE.

GRÉSIFORME adj. Qui a l'apparence du grès.

GRÉSIL (*gré-zi* ou *gré-zill* [*ll* mll.] — rad. *grès*) n. m. Météor. Eau congelée, petites aiguilles de glace plissées et entrelacées, formant une espèce de pelote assez compacte, et quelquefois enveloppée d'une couche de glace transparente. ‖ Grêlons de petite taille, dont la grosseur n'atteint guère que celle d'un grain de chènevis.

— Techn. Verre pulvérisé. ‖ Syn. GROISIL.

GRÉSILLEMENT (*zi-lle-man* [*ll* mll.]) n. m. Action de grésiller; état de ce qui est grésillé.

— Bruit analogue à celui du grésil qui tombe : *Le* GRÉSILLEMENT *d'un jet d'eau.*

GRÉSILLER (*ll* mll.) v. unip. Tomber, en parlant du grésil : IL *n'a guère* GRÉSILLÉ *cette année.*

— v. n. Imiter le bruit du grésil qui tombe : *La flamme* GRÉSILLE *doucement.*

GRÉSILLER (*ll.* mll. — de l'anc. franç. *grédiller*) v. a. Faire crépiter ou racornir sous l'action d'une chaleur qui saisit : *Le soleil* GRÉSILLE *les fleurs.*

— Fig. Griller d'impatience.

Se grésiller, v. pr. Être grésillé, racorni par l'effet de la chaleur : *Plantes, Cuirs qui* SE GRÉSILLENT. ‖ Se dit du fer qui, lorsqu'on le chauffe, se met en petits grumeaux.

GRÉSILLER (*ll* mll. — dimin. de *gréser*) v. a. Techn. Façonner les bords d'une pièce de verre avec le grésoir. ‖ Syn. GROISER et GRÉSER.

Grésillé, ée part. pass. du v. Grésiller.

— Techn. *Glaçure grésillée,* Glaçure parsemée de petits points moins brillants que le reste, et qui fait, comme on dit, coque d'œuf

GRÉSILLIN (*ll* mll. — rad. *grésil*) n. m. Goutte de pluie qui s'est gelée pendant sa chute.

GRÉSILLON (*ll* mll.) n. m. Archéol. Fer de prisonnier, formant menotte et dont on se servait au moyen âge. ‖ Patte servant à fermer un coffre, et dont l'œil laissait passer une anse en piton où l'on mettait un cadenas.

— Comm. Charbon en petits morceaux ‖ Farine grossière.

— Techn. Cristall., Syn. de CASSON. ‖ On dit aussi GROISILLON.

Grésillon (XVe s.).

GRÉSILLON, GROISILLON ou **GROIZILLON, ONNE** n. Personne née à Groix ou qui habite cette île. — *Les* GRÉSILLONS, GROISILLONS ou GROIZILLONS.

— Adjectiv. : *Barque* GRÉSILLONNE.

— Mar. Nom des barques de pêche de l'île de Groix.

GRÉSILLONNER (*zi-llo-né* [*ll* mll.]) v. n. Pop. Demander du crédit.

GRÉSIS (*zi*) n. m. Mar. Nom donné par les matelots à un novice qui ignore la manœuvre.

GRÉSIVAUDAN. Géogr. V. GRAISIVAUDAN.

GRESLE (LA), comm. de la Loire, arrond. et à 21 kilom. de Roanne; 2.201 hab. Fabriques d'étoffes de coton.

GRESLEY (CHURCH), paroisse d'Angleterre (comté de Derby); 6.245 hab. Exploitation de houille.

GRESLEY (Henri-François-Xavier), général français, né à Wassy en 1819, mort à Paris en 1890. Élève de l'École polytechnique, il servit en Algérie, où il devint directeur général des affaires arabes. En 1870, il fut attaché à l'armée de Mac-Mahon, promu général de brigade le 12 août 1870, et devint chef d'état-major sous le général Lebrun. Chef d'état-major général (1874), général de division (1875), et ministre de la guerre (1879). Sénateur inamovible cette même année, il commanda le 5e corps d'armée, de 1880 à 1883.

GRÉSOIR (rad. *grès*) n. m. Instrument de fer fendu à ses deux bouts ou muni d'entailles transversales de profondeurs diverses, avec lequel les vitriers rognent les pointes du verre à vitres. ‖ Égrisoir.

GRESSERIE (*grè-se-ri* — rad. *grès*) n. f. Carrière d'où l'on tire du grès. ‖ Pierres de grès mises en œuvre : *Une tour en* GRESSERIE. ‖ Article fait de grès : *Acheter de la* GRESSERIE *de Beauvais.*

GRESSET (Jean-Baptiste-Louis), poète et littérateur français, né et mort à Amiens (1709-1777). Fils d'un commissaire au bailliage d'Amiens, il fut élevé chez les jésuites, entra comme novice dans leur ordre à Paris en 1726, puis professa dans leurs collèges : à Moulins (1728), Tours (1729), Rouen (1733). Après un premier recueil de poésies (1731), il publie, en 1734, *Vert-Vert, histoire d'un perroquet de Nevers*, poème où se mêlent l'esprit et le sentiment; *le Carême impromptu* et *le Lutrin vivant*, contes en vers. Étant allé, la même année, à Paris, pour étudier la théologie, il donne son épître de la *Chartreuse*, où il décrit avec un charme mélancolique sa cellule du collège Louis-le-Grand, et qu'il complète par la pièce des *Ombres*. La malice de ses vers le fit reléguer à La Flèche. Bientôt il dut quitter l'ordre (1735). A Paris, il devint le protégé des Chauvelin et le commensal de l'hôtel de Chaulnes; de cette époque datent ses épîtres : *A ma Muse; Au comte de Tressan; Au P. Bougeant; A ma sœur; Sur ma convalescence.*

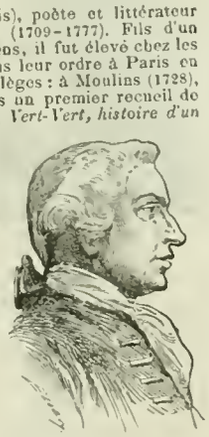

Gresset.

Frédéric II l'appela deux fois en Prusse (1736-1740), mais Gresset accepta seulement de faire partie de l'académie de Berlin. De 1741 date *l'Abbaye*, épître-pamphlet contre les moines. L'apogée de son talent est marquée par la comédie du *Méchant* (1747). Il ajouta deux nouveaux chants à *Vert-Vert* (*les Pensionnaires; l'Ouvroir*). Élu à l'Académie française en 1748, il retourna, en 1749, se fixer à Amiens et s'y maria. Il y organisa, en 1750, l'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts. Dès lors, il revint tout à fait à la religion. On peut encore rappeler, parmi ses œuvres : *Edouard III*, tragédie (1740); des comédies : *Sidney* (1745), *les Bourgeois* (1747); *les Parvenus* (1748); *l'Esprit à la mode* et *l'École de l'amour-propre* (1751); ses discours académiques; *le Parrain magnifique*, poème en dix chants (1757); *le Gazetin*, poème en quatre chants, etc. Une observation malicieuse, un talent spirituel et aisé, un esprit assez libre, ont fait de Gresset un des écrivains les plus aimables du XVIIIe siècle.

GRÉSY-SUR-AIX, comm. de la Savoie, arrond. et à 19 kilom. de Chambéry, non loin du lac du Bourget; 1.419 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Source ferrugineuse.

GRÉSY-SUR-ISÈRE, ch.-l. de cant de la Savoie, arrond. et à 11 kilom. d'Albertville, près de l'Isère; 1.082 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Carrières de marbre et de pierres, briqueteries. — Le canton a 11 comm. et 7.024 hab.

GRETA, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud) sur le Goulburn; 1.750 hab. Mines de charbon; vignoble.

GRETCHEN (forme familière de *Grete*, dimin. allem. de *Margaretha*, Marguerite) n. f. Nom donné, en France, aux jeunes filles ou femmes allemandes qui sont l'objet de sentiments amoureux : *Donner une bague à sa* GRETCHEN.

GRETNA-GREEN ou **GRAITNEY**, village d'Écosse (comté de Dumfries), qui doit sa célébrité aux mariages qui s'y contractaient au siècle dernier, selon la loi écossaise et canonique, sans condition de domicile ni de publicité, devant le juge de paix. Les plus grands noms de l'Angleterre figurent sur les registres de cette justice de paix. Mais son fonctionnement s'est arrêté depuis qu'une loi anglaise de 1848 a puni de bannissement les mariages secrets et qu'une loi écossaise de 1857 exige un minimum de trois semaines de résidence préalable.

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste), compositeur dramatique, né à Liége en 1741, mort à l'Ermitage de Montmorency en 1813. Il étudia l'harmonie et le contrepoint avec Ronekin et Moreau, alla achever ses études à Rome, où il fit représenter un petit opéra : *le Vendemiatrice*. En 1767, il fit jouer à Genève un opéra-comique, *Isabelle et Gertrude* et visita Voltaire à Ferney. Grétry arriva à Paris à l'époque où l'opéra-comique commençait à être dans son plein épanouissement. Il obtint de Marmontel le poème du *Huron*, qui fut représenté en 1768 et dont le succès fut éclatant. Il donna : *Lucile, le Tableau parlant* (1769); *Silvain, les Deux Avares* (1770); *l'Amitié à l'épreuve, Zémire et Azor* (1771); *l'Ami de la maison* (1772); *le Magnifique* (1773); *la Rosière de Salency* (1774); *la Fausse Magie* (1775); *les Mariages samnites* (1776); *Matroco, le Jugement de Midas* (1778); *les Événements imprévus* (1779); *Aucassin et Nicolette* (1780).

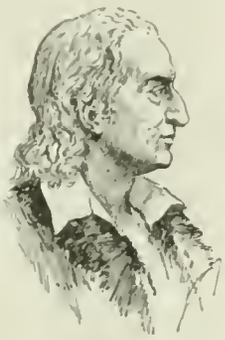

Grétry.

Il aborda même l'Opéra avec *Céphale et Procris* (1773), et *Andromaque* (1780). Mais le grand drame lyrique n'était point son fait. Ce n'est ni avec *Émilie* (1781), ou *l'Embarras des richesses* (1782), mais avec *la Double Épreuve* ou *Colinette à la cour*, comédie lyrique (1782), et avec deux ouvrages burlesques : *la Caravane du Caire* (1784) et *l'Amurge dans l'île des Lanternes* (1785), qu'il obtint un succès colossal. Plus tard, il donna encore : *Amphitryon* (1788); *Aspasie* (1789); *Denys le Tyran maître d'école à Corinthe* (1794); *Anacréon chez Polycrate* (1797); *le Casque et les Colombes* (1801); enfin, *Delphis et Mopsa* (1803).

Grétry, cependant, continuait à travailler pour la Comédie-Italienne. Il avait écrit pour l'inauguration de la nouvelle salle : *Thalie au nouveau théâtre* (1783), puis *l'Épreuve villageoise* (1783), qui obtint un grand succès. L'année suivante, *Richard Cœur de Lion* mit le comble à la gloire de son auteur. Il donna encore, entre autres œuvres : *les Méprises par ressemblance* (1786); *le Rival confident* (1788); *Pierre le Grand* (1790); *Guillaume Tell* (1791); *Joseph Barra* (1794); *Callias* ou *Amour et Patrie* (1794); *Lisbeth, le Barbier de village* (1797); *Elisca* ou *l'Amour maternel* (1799), et, en outre, *les Filles pourvues*, complément de clôture pour la Comédie Italienne, etc.

Grétry n'était pas un savant musicien, mais c'était un artiste inspiré, bien doué pour la scène, dont le savoir était suffisant pour aider et compléter son inspiration.

En dehors du théâtre, on connaît de lui une Messe de *Requiem*, des symphonies, des sonates, etc. Il a publié des *Mémoires* ou *Essais sur la musique* (1789); on prétendu ouvrage philosophique : *la Vérité* (1802). — Sa fille LUCILE **GRÉTRY** (1773-1793), précoce musicienne, avait donné à la Comédie-Italienne deux opéras-comiques en un acte : *Le mariage d'Antonio* (1786), et *Toinon et Louis* (1787).

GRETZ, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 23 kilom. de Melun; 1.012 hab. Ch. de f. Est.

GREUBE n. f. Matière calcaire pulvérulente, employée à Genève pour frotter les boiseries de sapin.

GREUL n. m. Nom vulgaire du loir.

GREUSSEN, ville d'Allemagne (princ. de Schwarzbourg-Sondershausen), sur la Helbe, affluent de l'Unstrutt; 3.461 h. Fabrique de toiles, filature. Belle église.

GREUZE (Jean-Baptiste), peintre français, né à Tournus en 1725, mort à Paris en 1805. Fils d'un couvreur, il fut envoyé à Lyon chez le peintre Grandon; puis alla à Paris, où il fut l'élève de Natoire à l'Académie. Le *Père de famille expliquant la Bible à ses enfants*, au Salon de 1755, le fit connaître. Il suivit le mouvement qui entraînait les esprits vers un art moralisateur utile et populaire et transposa dans la peinture les théories esthétiques de Diderot. Agréé à l'Académie, il fut emmené par l'abbé Gougenot en Italie. Au Salon de 1761, il envoya l'*Accordée de Village*, que Diderot trouva « pathétique »; au même genre moral appartiennent la *Piété filiale* (ou le *Paralytique secouru par ses enfants*) au Salon de 1763, et les esquisses de la *Malédiction paternelle* et du *Fils puni* (Salon de 1765), qui eurent alors le plus vif succès. Mieux que dans ce genre artificiel, il nous intéresse dans ses scènes familières, qui valent par la vérité du cadre et des accessoires : *le Départ de la barcelonnette* ou *la Privation sensible* (1769), *le Retour de nourrice, la Laitière*, etc. On a critiqué l'excès du nu dans la *Mère bien-aimée* (1765), et les allusions grivoises assez visibles dans : *la Paix du ménage, les Œufs cassés* (1757); *la Cruche cassée, la Fille confuse, le Malheur imprévu, l'Oiseau mort* (1765), etc. Greuze a peint encore quelques sujets allégoriques : *l'Offrande à l'Amour* (1769), mythologiques : *Danaé*, ou religieux : *Sainte Marie l'Égyptienne*, qui ne sont pas le meilleur de son œuvre. En revanche, ses portraits sont intéressants : citons ceux de *Silvestre* (1755), de *Pigalle* (1757), du *Dauphin* (1761), de son beau-père *Babuti* (1761), de *Mme Greuze* (1763-1765, etc.); du graveur *Wille* (1765); de la *Marquise de Chauvelin*, de *Gensonné*, de *Fabre d'Églantine*. Greuze fut reçu à l'Académie en 1769 avec un *Septime-Sévère reprochant à Caracalla d'avoir attenté à sa vie*, qui fut trouvé mauvais. Depuis 1766 jusqu'en 1800, il ne reparut plus au Salon et exposa chez lui. La fin de sa vie fut peu heureuse. Il perdit sa fortune, et dut vivre de leçons.

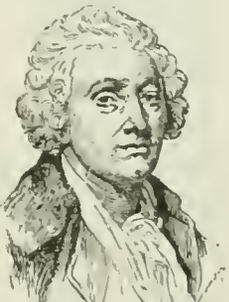

Greuze.

La peinture de Greuze marque une réaction contre l'école mythologique de Boucher; mais ses sujets moraux conservent trop l'empreinte d'une époque portée vers la sensiblerie et la déclamation. La composition, un peu symétrique, est très habile et pleine de mouvement. Mais l'inspiration est courte et monotone. Greuze est meilleur dessinateur que coloriste. Il excelle surtout dans la peinture des jeunes filles : la fraîche et rose carnation des visages décèle un élève heureux de Rubens.

GREVE, comm. d'Italie Toscane (prov. de Florence), sur le *Greve*, affluent de l'Arno : 11.611 hab. Culture de la vigne et du mûrier.

GRÈVE (du bas lat. *grava*, d'orig. celt.) n. f. Terrain plat couvert de gravier et de sable, le long de la mer ou d'un cours d'eau : *Errer sur la* GRÈVE. Banc de sable mobile.

— Par ext. et à cause de la place de Grève à Paris (où les ouvriers sans travail se réunissaient pour se faire embaucher), Coalition de personnes du même état, employeurs ou employés, qui s'entendent pour cesser tout travail, et arriver ainsi à imposer leurs conditions : *Se mettre en* GRÈVE. *Faire* GRÈVE.

— *Ange de grève*. Par plaisant., Crocheteur, parce que les crocheteurs se tenaient en grand nombre sur la place de Grève et que l'on comparait leurs crochets à des ailes. (Vx.)

— Archéol. V. la partie encycl.

— Constr. Gros sable avec lequel on fait le mortier.

— Navig. fluv. Sur la Loire, Nom que les bateliers donnent aux bancs de sable obstruant, par endroits, le lit de ce fleuve et qui se déplacent à la moindre crue des eaux.

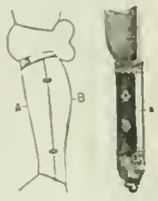

Grève : A, grève de A, jambière; B, molletière, couteau.

— ENCYCL. Archéol. Le mot *grève* désignait autrefois la jambe et aussi la partie de l'armure qui la défendait. On voit apparaître les grèves à la fin du XIIIe siècle. Ce sont alors des demi-cylindres, rappelant un peu les enémides grecques, et habillant seulement le devant de la jambe. Plus tard, au XIVe s., on fabriqua des grèves complètes, qui entouraient toute la jambe. Les grèves se portèrent jusqu'à la fin du XVIe siècle; cependant, on commença, vers 1560, à les remplacer par la botte.

Le mot *grève* s'entendait aussi pour la raie des cheveux que l'on traçait avec la gravoire, et encore pour des objets de natures très diverses : devant mobile de corsage de femme; devant de la tige d'un brodequin; lame de métal habillant les côtés du manche d'un couteau; parement habillant latéralement une mitre ecclésiastique; etc.

Grève de corsage.

— ECON. soc. et dr. Dans la répartition des profits résultant de la coopération du capital et du travail, on ne saurait s'étonner de voir ces deux éléments former un couple antagoniste, mettant aux prises les employeurs et les employés. Telle est donc l'origine des *grèves* ouvrières qui, à en examiner le principe, ne sont qu'un des phénomènes de l'offre et de la demande. Or les résultats de la grève partielle, même victorieuse, ne sauraient compenser les sacrifices consentis; à plus forte raison en est-il ainsi lorsqu'elle se termine, comme c'est le cas généralement, par la défaite des travailleurs. De là l'agitation qui, de plus en plus, semble s'étendre en faveur de la *grève générale*. — Ajoutons qu'au point de vue juridique, les employeurs ont, comme les employés, pleine et entière faculté de combiner entre eux une grève; et, à cette occasion, ils se trouvent, en principe, les uns et les autres, à l'abri de toutes poursuites : les coalitions, en effet, ne constituent plus un délit que dans les cas prévus par les articles 414 et 415 du Code pénal, c'est-à-dire qu'autant qu'elles sont accompagnées de « violences, voies de fait, manœuvres frauduleuses ».

Afin d'éviter ou d'abréger les grèves, la loi du 27 décembre 1892 a organisé la conciliation et l'arbitrage, en matière de différends entre patrons et ouvriers ou employés.

Place de Grève, au XIVe siècle.

Grève (PLACE DE), à Paris, ancien nom de la place de l'Hôtel-de-Ville. Elle tirait ce nom de sa situation au bord de la rivière, et fut le siège de cette corporation de la marchandise de l'eau, qui constitua la primitive administration

[illegible] Pierre [illegible] Marie [illegible] aux piliers y de[illegible] et les services [illegible] les [illegible] privé [illegible] mains, [illegible] qui après avoir porté son nom, [illegible] le trésor ». La avaient lieu [illegible] palaires; là aussi se dressait le [illegible] à mort [illegible] personnages marquants [illegible] leurs crimes y furent nombreuses. La [illegible] le [illegible] est devenue, en 1803, la place de l'Hôtel [illegible].

GREVÉE [illegible] f. [illegible] grève, aggrave. (Vieux.)

GREVEN, bourg d'Allemagne (Prusse prov. de Westphalie, [illegible] de Münster), sur l'Ems; 6.085 hab. Aux environs ruines du château de Schönefliet.

GREVENMACHER, ville du grand-duché de Luxembourg, sur la Moselle, à 20 kilom. de Luxembourg; [illegible] hab.

GREVER (du lat. *gravare*, alourdir. — Change *e* muet en *è* grave devant une syllabe muette : *Je grève. Nous grevons*). v. a. Soumettre à les charges (S'emploie en matière d'impôts, d'hypothèques, de dépenses.) — D'une façon générale, charger de quelque chose, d'onéreux, de pénible. — Dr. Charger d'une substitution, d'un fidéicommis : *Grever un héritier, un héritier de substitution.*

— v. n. pers. Être pesible : Il. *lui* GRÈVE *fort d'être [illegible]* (Trévoux.) (Vx.)

Grevé, ée part. pass. du v. Grever.

— Substantiv. Personne qui reçoit un héritage ou un legs à titre de substitution.

— Antos. Degrever.

GREVESMÜHLEN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), entre deux lacs; 4.482 hab. Chef-l. de district. Fabriques de toiles et de chaussures.

GREVETTE [illegible] f. Dans l'Aisne. Terre de qualité inférieure, constituée par des sables graveleux.

GRÉVIÈRE (rad. *grève*, jambière) n. f. Morceau de peau de mouton que les campagnards attachent autour des jambes, quand ils grimpent dans un arbre pour l'élaguer.

GRÉVILLE (Alice FLERUY, dame DURAND, connue sous le pseudonyme de **Henry**), romancière, née à Paris en 1842. Fille d'un professeur, elle étudia sous sa direction les sciences, le latin, et, l'ayant suivi à Saint-Pétersbourg, y apprit le russe. Après avoir écrit un certain nombre de nouvelles, elle publia *A travers étapes* (1877), *Dosia*, roman russe, plein d'esprit (1878), puis *l'Expiation de Sarah* (1876); *la Princesse Ophéraf* (1877), *Suzanne Normis*, roman d'un père (1877); *les Koumakine* (1877); *Sonia* (1877); *Lucie Rodey* (1879), *le Vœu de Nadia* (1882); *Angèle* (1883); *le Comte Xavier* (1886); *Céphise*; etc. La plupart de ces romans sont des œuvres attachantes, surtout ceux dont l'action se passe en Russie, et ils ont le mérite d'initier le lecteur français à des mœurs qui tranchent profondément avec les siennes.

Henry Gréville.

GRÉVILLÉ, ÉE (*ll* mil.) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre grévillée.

GRÉVILLÉE (*ll* mil.) n. f. Genre de protéacées embothriées, comprenant de grands arbres à feuilles alternes ressemblant au feuillage des fougères, à fleurs en grappes jaunes ou rougeâtres.

GRÉVIN (Jacques), médecin et poète français, né à Clermont-en-Beauvaisis entre 1538 et 1541, mort à Turin en 1570. Initié d'abord par son oncle, Pierre de Prong, il fut [illegible] au collège de Beauvais, à Paris, en 1551. En 1561, il donna avec succès, sur la prière de Henry II, *la Trésorière*, comédie en cinq actes et en vers, puis un grand nombre de poésies fugitives publiées, en 1560, sous ce titre : *l'Olimpe de J. Grévin ... ensemble les autres œuvres dudict autheur*. Il se consacra ensuite à des études médicales, et fut reçu docteur en 1562. Mais sa principale renommée est due à ses œuvres tragiques, l'auteur de *Jules César*, de *la Trésorière*, de *Dido* (1572), a été le précurseur de Garnier et de Hardy. Une [illegible] avec *Dido*, parut en 1582.

Alfred Grévin.

GRÉVIN (Alfred), dessinateur français, né à Fontenay, [illegible] mort à Saint-Mandé en 1892, débuta au « Journal amusant » où il a publié [illegible]. Grévin s'est fait aussi peintre de [illegible] pour le spectacle et pour les bals masqués [illegible] de 1889, il a publié avec [illegible] *Paris*.

[illegible] avec [illegible] Hervilly, Grévin fit représenter à [illegible] un drame, *le Bonhomme Misère* (1877).

Grévin (musée). En 1882, il a été ouvert à Paris, boulevard Montmartre, sous le nom de « musée Grévin », une galerie de figures de cire, qui est un rajeunissement des anciens « Salons de figures de cire », avec un plus grand souci de la ressemblance des personnages et de l'exactitude des costumes. Parmi les principaux groupes qui y ont été successivement représentés citons : *Gambetta à la tribune*, entouré d'un grand nombre de députés; *l'Atelier Grévin*, réunion d'artistes et de littérateurs; *les Funérailles de l'empereur Alexandre II*; *l'Exécution de Cernay*; *l'Intérieur de la famille royale au Temple*; *le Couronnement de l'empereur Nicolas II*; *Bonaparte à la Malmaison*.

GRÉVISTE (*ll* mil.) n. et adj. Se dit des personnes qui sont en grève, qui font partie d'une grève.

GRÉVY (François Paul-*Jules*), homme politique français, né et mort à Mont-sous-Vaudrey (Jura) (1807-1891). Avocat à Paris, il fut nommé, en 1848, commissaire de la République dans le Jura, où il fut élu député à l'Assemblée constituante. Il s'y signala par son éloquence sévère, sa logique serrée, fut élu vice-président, et présenta l'amendement qui porte son nom, par lequel il demandait que le pouvoir exécutif fût délégué au président du conseil des ministres. Réélu à la Législative (1849), il combattit la politique de l'Élysée, et protesta contre le coup d'État du 2-Décembre. Arrêté, puis relâché, il reprit sa place au barreau. En 1868, à une élection partielle, il fut élu député du Jura, et réélu en 1869. Les électeurs des Bouches-du-Rhône et du Jura l'envoyèrent, en 1871, à l'Assemblée nationale, dont il devint le président, et ce fut sur la proposition qu'il présenta avec Dufaure, que Thiers fut nommé chef du pouvoir exécutif. A la suite d'un incident de séance, il se démit de ses fonctions présidentielles (févr. 1873). Après le 24-Mai, il combattit la politique du duc de Broglie, puis le seconda. Nommé député de Dôle en 1876, il redevint président de la Chambre, qu'il continua à présider après les élections de 1877. Après la démission du maréchal de Mac-Mahon, il fut élu, le 30 janvier 1879, président de la République, et fut réélu le 18 décembre 1885. Strict observateur de la loi constitutionnelle, très soucieux de la paix, il intervint personnellement dans des questions touchant aux relations extérieures, d'abord lors de l'incident tumultueux qui eut lieu à l'arrivée du roi d'Espagne à Paris (1883), puis dans l'affaire Schnœbelé. En 1887, son gendre, Wilson, ayant été mêlé à de scandaleux trafics de décorations, il ne crut pas devoir l'abandonner. Par cette attitude, il souleva à tel point contre lui l'opinion, qu'après la démission du cabinet Rouvier (19 mai 1887), aucun homme politique ne consentit à former un nouveau ministère, et il se vit presque contraint par la Chambre, de lui adresser son message de démission (2 déc. 1887). Il passa ses dernières années à Mont-sous-Vaudrey. On a de lui : *le Gouvernement nécessaire* (1873) et un recueil des *Discours politiques et judiciaires, rapports et messages* (1888). Un monument, dû à Falguière, lui a été érigé à Dôle, en 1893. — De ses deux frères, l'un, PAUL-LOUIS-JULES **Grévy**, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) en 1820, a suivi la carrière militaire, pour devenir général de division (1875), et sénateur (1880); l'autre, JULES-PHILIPPE-LOUIS-ALBERT **Grévy**, né et mort à Mont-sous-Vaudrey (1824-1899), avocat et bâtonnier à Besançon, commissaire général du Doubs en 1870, est devenu député du Jura en 1876 et 1877, vice-président de la Chambre, gouverneur civil de l'Algérie (1879), enfin sénateur (1881).

J. Grévy.

GREWIE n. f. Bot. Genre de tiliacées, tribu des *grewiées*. ‖ On dit aussi GREWIER, GREUVIER, GREVIER et GREWIA.

— ENCYCL. Le genre *grewie* renferme des arbres et des arbrisseaux pubescents, à feuilles alternes, pétiolées, et munies de stipules; à fleurs portées sur des pédoncules axillaires ou terminaux, en forme d'ombelle ou de panicule; le fruit est une baie. Ce genre comprend une cinquantaine d'espèces des régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie. La *grewie asiatique* ou *à feuilles de coudrier* croît assez bien en plein air, en France. Les fruits de la *grewia Asiatica* sont réputés antisyphilitiques, et ceux des *grewia micrococos, Orientalis*, astringents.

Grewie.

GREWIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la grewie.

— n. f. pl. Tribu de la famille des tiliacées, ayant pour type le genre *grewie*. — *Une* GREWIÉE.

GREY (Henry), marquis DE DORSET, seigneur anglais qui épousa, en 1534, Frances Brandon, fille de Marie, sœur de Henri VIII. Il joua un rôle prépondérant à la cour et forma le projet de marier sa fille Jane au roi. Duc de Suffolk en 1551, il proclama reine Jane Grey, trois jours après la mort d'Édouard. Mais il échoua et fut emprisonné à la Tour. Marie Tudor lui fit grâce, mais le tint éloigné des affaires. Suffolk trama un complot pour détrôner sa souveraine. Il prit les armes, mais le mouvement avorta et il fut condamné à mort et exécuté (1554).]

GREY (lady Jane), née en 1537, morte à Londres en 1554. Fille du précédent et petite-fille de Marie, sœur de Henri VIII. Elle passa ses premières années dans le château de Brogdate. Le savant Elmer lui avait appris le grec et l'hébreu, et elle préférait la lecture du *Phédon* aux parties de chasse les plus animées. Cousine du roi Édouard VI, elle avait pour lui une très vive affection. Mais le jeune prince, faible et toujours malade, s'affaiblissait de jour en jour. Après Édouard VI, le trône devait revenir à la fille de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, la catholique Marie Tudor. Le duc de Northumberland, voyant son ambition déçue si Marie venait à régner, résolut de tout tenter pour garder le pouvoir. C'est alors qu'il pensa à se servir de la cousine du roi, Jane Grey, à qui il fit épouser son quatrième fils, Guildford. Édouard VI s'affaiblissait de plus en plus; il fallait brusquer les choses. Northumberland réussit à faire condamner à mort les deux oncles du roi; il lui représenta les troubles qui suivraient l'avènement de Marie, le danger que courait l'Église anglicane, lui rappela les brillantes qualités de Jane, et obtint qu'il la reconnût reine. Le jeune roi fit ce qu'il désirait, et mourut en 1553. Northumberland voulait tenir la mort du roi secrète, afin de s'emparer de Marie et d'Élisabeth, et de faire couronner Jane. Les princesses, prévenues, s'enfuirent. Jane, avertie de sa nouvelle dignité, refusa d'abord la couronne, mais se rendit aux supplications de son entourage et accepta. Marie eut vite rassemblé une armée, marcha sur Londres où elle entra sans résistance, et Northumberland s'humilia devant elle. Jane était alors à la Tour; elle ne montra ni surprise, ni effroi. « Quand on m'éleva sur le trône, dit-elle, je voyais l'échafaud derrière. » Elle fut jugée et condamnée à mort. L'exécution fut d'abord différée; mais le duc de Suffolk, père de Jane Grey, ayant été compromis dans la conspiration de Wyatt, Marie fit exécuter sa prisonnière. Jane montra du sang-froid et de la grandeur d'âme, se reconnaissant coupable non d'ambition, mais de faiblesse.

Jane Grey.

Grey (LA MORT DE JANE), tableau de Paul Delaroche (1834) [galerie Etton], à Londres. — Jane, vêtue d'une jupe de satin blanc, les épaules et les bras nus, les yeux couverts d'un bandeau, est agenouillée devant le fatal *bloqueau*, que semblent chercher ses mains tendues en avant. Le vieux sir Bruge, penché vers elle, la soutient et l'exhorte. Le bourreau, debout, à droite, la main posée sur sa hache, attend que le moment soit venu d'accomplir sa sinistre besogne. Les deux nobles servantes sont à gauche : l'une affaissée et comme évanouie, l'autre debout, le visage tourné contre la muraille.

Mort de Jane Grey, d'après Paul Delaroche.

Parmi les autres compositions qu'a inspirées Jane Grey, rappelons : *Jane Grey acceptant la couronne d'Angleterre*, tableau de l'Anglais Barker, 1838; *Jane Grey dans sa prison*, composition de P. de Langer; *Jane Grey à la Tour de Londres*, peinture de William Yeames (1869); *Jane Grey et Roger Ascham*, tableau de J.-C. Horsley (1855).

GREY (Charles, comte), général anglais, né et mort à Howick (1729-1807). Il participa à l'expédition de Rochefort (1757), servit en Allemagne, se distingua à Minden (1759), à Campen (1760), puis au siège de Belle-Isle (1761) et à la prise de La Havane (1763). Il fit ensuite campagne en Amérique où, en 1777, il mit en pleine déroute le général Wayne et détruisit, à New-Tappan, les dragons de Virginie. En 1793, il prit, avec Jervis, la Martinique, Sainte-Lucie, et la Guadeloupe (1794), mais il ne put empêcher les troupes françaises de reprendre la Guadeloupe.

GREY (lord Charles HOWICK, comte), homme d'État anglais, né à Fallocoden (Northumberland) en 1764, mort en 1845. Il entra aux Communes à l'âge de vingt-deux ans, et adhéra au parti whig. Dans le ministère Grenville, il fut lord de l'Amirauté (1806), puis secrétaire d'État aux affaires étrangères, après la mort de Fox. Il tomba avec ce ministère en 1807. Jusqu'en 1830, il combattit la politique tory. En 1832, chef d'un ministère whig, il fit passer le bill de réforme parlementaire. Cependant, cette réforme ayant fait entrer au Parlement des éléments radicaux tout nouveaux, Grey s'y trouva dépaysé et quitta le pouvoir (1834).

GREY (Henry George, comte), homme politique anglais, fils aîné du précédent, né à Howick en 1802, mort en 1894. Il entra à la Chambre des communes en 1826. Dans le ministère de son père, il fut sous-secrétaire d'État aux colonies, de 1830 à 1833, puis, en 1834, sous-secrétaire d'État à l'intérieur. Sous le ministère Melbourne, il fut secrétaire à la guerre (1835-1839). En 1845, après la mort de son père, il entra à la Chambre haute, et, de 1846 à 1852, fut secrétaire d'État aux colonies dans le ministère Russell. Sa politique à l'égard de la colonie du Cap contribua pour beaucoup à faire tomber le ministère. Il la défendit dans un pamphlet : *Colonial policy of lord John Russell's administration*. Dans la suite (1882), il se sépara avec éclat du parti libéral sur la question irlandaise.

GREY (Thomas Philipp Robinson, baron GRANTHAM, comte DE), homme politique anglais, né et mort à Londres (1781-1859). En 1831, il fut nommé aide de camp du roi Guillaume IV. En 1833, il entra à la Chambre haute, et fit partie du ministère de Robert Peel, en 1834. Nommé lord-lieutenant d'Irlande, alors en pleine effervescence, il ne réussit pas à calmer les esprits, quitta son poste, en 1844, et fut nommé membre du conseil privé.

GREY-ABBEY, paroisse d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Down]), sur la côte orientale du lac de Strangford; 2.800 hab. Ruines d'un monastère fondé en 1192.

GREY-ET-RIPON. Biogr. V. RIPON.

GREYIE (*grè-i*) n. f. Genre de sapindacées méliantbées, comprenant des arbustes à feuilles simples non stipulées, à fleurs en grappes simples, originaires de l'Afrique australe.

GREYMOUTH, ville maritime de l'Australasie (Nouvelle-Zélande [île du Sud]), ch.-l. du *comté de Grey*, à l'embouchure de la rivière *Grey*; 4.300 hab. Mines de charbon.

GREY-OOZE (*grè-uz'* — de l'angl. *grey*, brun, et *ooze*, limon) n. m. Dépôt en partie calcaire, en partie argileux, qui s'étend au fond de l'Océan, entre la boue à globigérines et l'argile rouge des grands fonds.

GREYSTOKE, paroisse d'Angleterre (comté de Cumberland), sur le Peterhill, affluent de l'Eden; 2.800 hab. Houille, ardoise, chaux. Camp romain.

GREYTOWN, ville de l'Afrique australe (colonie anglaise du Natal), au nœud des routes qui, partant de Durban au S., aboutissent à Ladysmith au N.-O., à Dundee au N., à la frontière du Zoulouland à l'E.

GREYTOWN. Géogr. V. SAN-JUAN-DEL-NORTE.

GREZ-DOICEAU, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Nivelles, sur un affluent de la Dyle; 2.747 hab. Carrières.

GREZ-EN-BOUÈRE, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arr. et à 14 kilom. de Château-Gontier; 1.528 hab. Ch. de f. Ouest. Carrières de marbre; fours à chaux; poteries. — Le canton a 12 comm. et 9.495 hab.

GRÉZIEU-LA-VARENNE, comm. du Rhône, arrond. et à 11 kilom. de Lyon; 1.071 hab.

GRÉZIEU-LE-MARCHÉ, comm. du Rhône, arrond. et à 36 kilom. de Lyon; 867 hab. Moulins; château.

GRÉZILLAC, comm. de la Gironde, arrond. et à 15 kil. de Libourne, près de la Dordogne; 796 hab. Plâtre, carrières. Chaux; tonnellerie. Vignoble produisant de bons vins rouges et blancs.

GRÉZILLON (*ll* mll.) n. m. Pop. Prise de tabac.

GREZ-NEUVILLE, comm. de Maine-et-Loire, arr. et à 18 kil. de Segré, sur la Mayenne; 1.212 h. Vins.

GREZZANA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur un affluent de l'Adige; 4.451 hab. Carrières de marbre.

GRIANNEAU (*gri-a-no* — de *grian*, mot du patois de la Suisse franç.) n. m. Nom vulgaire du jeune coq de bruyère.

GRIAS (*ass*) n. m. Genre de myrtacées barringtoniées, comprenant des grands arbres à port de palmiers, à feuilles alternes, ramassées au sommet des rameaux, à fleurs en cymes, à fruit charnu et à noyau. (On en connaît deux espèces, de l'Amérique tropicale. Les fruits du *grias cauliflora*, de la Jamaïque, vulgairement nommés *poires d'anchois*, se mangent confits.)

Grias : *a*, fleur.

GRIAZOVETZ, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Vologda), au milieu de marais, entre la Volga et la Dvina; 2.570 hab. Ch.-l. de district. Forges.

GRIBANE n. f. Barque à fond plat et à un ou deux mâts, en usage sur les côtes de Normandie : *La* GRIBANE *a parfois des mâts de hune volants.*

Gribane.

GRIBANOFKA-BOLCHAÏA, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Tambof), sur la *Gribanofka*, sous-affluent du Don, par le Khoper; 5.000 h.

GRIBEAUVAL (Jean-Baptiste VAQUETTE de), général français, né à Amiens en 1715, mort à Paris en 1789. Il entra comme volontaire dans le régiment du Royal-Artillerie en 1735, devint officier dans le corps des mineurs, et se fit connaître par un rapport remarquable sur l'artillerie prussienne. Marie-Thérèse le prit à son service, en 1757, comme chef de l'artillerie autrichienne. Il s'illustra en défendant Schweidnitz contre Frédéric II, fut fait prisonnier, échangé et nommé feld maréchal lieutenant. Etant retourné en France, il devint successivement maréchal de camp (1762), lieutenant général (1765), grand-croix de Saint-Louis et premier inspecteur de l'artillerie (1776). C'est grâce à ses réformes que l'artillerie française, au début de la Révolution, était de beaucoup la meilleure de l'Europe. De lui datent les calibres en usage pendant un siècle dans toutes les armées de l'Europe.

Gribeauval.

GRIBLETTE (*blèt'* — orig. inconn.) n. f. Mince morceau de viande, qui se grille enveloppé de petites tranches de lard.

GRIBOÏÉDOV (Alexandre-Sergiovitch), diplomate et auteur dramatique russe, né à Moscou en 1793, mort à Téhéran en 1829. Issu d'une famille polonaise, il entra dans l'armée en 1812, quitta l'uniforme en 1817, fit, en qualité d'attaché d'ambassade, un voyage en Perse (1818). Arrêté en 1826, sous l'inculpation de connivence avec les *décembristes*, il fut bientôt remis en liberté, fut chargé de négocier le traité de Bourkmantchaï (1828). Il fut nommé ambassadeur à Téhéran, où il fut massacré dans une émeute. On a de lui : *la Nuit géorgienne*, tragédie, et *le Malheur d'avoir trop d'esprit*, où il critique la société de son pays.

GRIBOU n. m. *Faire gribou* (locut. usitée sur la côte d'Afrique), Chavirer sur une barre, en embarcation.

GRIBOUILLAGE (*bou-ill-aj'* *ll* mll.) — rad. *gribouiller* n. m. Fam. Mauvaise peinture, mauvais dessin, mauvaise écriture. ‖ On dit aussi GRIBOUILLIS.

GRIBOUILLE (*bou-ill* *ll* mll.) — rad. *gribouiller*) n. pr. Type populaire de sottise et d'imbécillité.

— Loc. *Fin comme Gribouille qui se jette à l'eau de peur de la pluie* ou *de se mouiller*), Assez sot pour courir au mal qu'il veut éviter.

GRIBOUILLER (*bou-ill* [*ll* mll.] — orig. inconn.) v. n. Peindre, dessiner, écrire d'une manière confuse.

GRIBOUILLETTE (*bou-ill-èt'* [*ll* mll.]) n. f. Jeu consistant à jeter un objet au milieu d'enfants qui cherchent à s'en saisir. ‖ *A la gribouillette*, A l'aventure.

GRIBOUILLEUR (*bou-ill-eur'* [*ll* mll.]), **EUSE** n. et adj. Se dit de celui, de celle qui gribouille.

GRIBOUILLIS (*bou-ill-i* [*ll* mll.]) n. m. V. GRIBOUILLAGE.

GRIBOURI n. m. Lutin. (Vieux.)

GRIBOURI n. m. Entom. Un des noms vulgaires du *bromus* ou *adoxus vitis*, appelé encore *eumolpe* et *écrivain*.

GRICHE-DENTS n. f. Citrouille creusée à laquelle on a fait des trous pour représenter des yeux et une bouche, et qu'on suspend en l'air après y avoir mis un lampion.

GRIDELIN, INE (pour *gris de lin*) adj. De la couleur grise du lin. (Vieux.)

GRIECHE adj. V. ORTIE-GRIÈCHE, et PIE-GRIÈCHE.

GRIEF (*gri-èf*), **GRIEVE** (du lat. *gravis*, pesant, fâcheux) adj. Important, grave : GRIÈVE *maladie*. *Faute* GRIEVE. (Vx.)

— SYN. Grief, grave. V. GRAVE.

GRIEF (*gri-èf'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. m. Dommage que l'on reçoit : *Redresser les* GRIEFS. ‖ Grave sujet de plainte : *Exposer ses* GRIEFS.

— n. m. pl. Pratiq. Mémoire où l'on expose en quoi l'on se trouve lésé par un jugement dont on appelle : GRIEFS *et contredits. Réponse a* GRIEFS. GRIEFS *d'appel*.

GRIEG (*grig'*) (Edouard Hagerup), compositeur norvégien, né à Bergen en 1843. Au Conservatoire de Leipzig, il eut pour maîtres Moscheles, Hauptmann, Richter, et à Copenhague, Niels Gado. De retour en Norvège, Grieg fonda à Christiania, en 1867, une société de musique qu'il dirigea jusqu'en 1880, fit divers voyages en Italie, où il connut Liszt, en Allemagne et en France. Il avait obtenu de la diète norvégienne une pension qui lui permettait de se consacrer sans réserve à son art. Il se fixa à Bergen. Pianiste fort distingué, Grieg est un compositeur fécond et original. Il s'est retrempé aux sources de la musique populaire de son pays, ce qui a donné à ses œuvres une couleur particulière. Il a publié, entre autres œuvres : des danses norvégiennes, des romances avec variations, etc., pour le piano; une sonate de violoncelle; un quatuor pour instruments à cordes; une ouverture de concert; *Aus Holbergs Zeit*, suite pour quatuor à cordes; musique pour *Peer Gynt*, drame d'Ibsen; de nombreux recueils de lieder, etc.

Grieg.

GRIÈGES, comm. de l'Ain, arrond. et à 31 kilom. de Bourg; 1.036 hab. Distillerie de fruits, huilerie.

GRIEL (*gri-èl'*) n. m. Genre de géraniacées, comprenant des herbes annuelles, à feuilles alternes, à fleurs axillaires, et dont on connaît trois espèces, des plaines sablonneuses de l'Afrique méridionale. ‖ On l'appelle aussi GRIÈLON.

GRIEPENKERL (Wolfgang Robert), écrivain et poète allemand, né à Hofwyl (canton de Berne), en 1810, mort à Brunswick en 1868. Il professa l'esthétique, puis la littérature allemande à l'Ecole des cadets de Brunswick. Parmi ses ouvrages, citons sa traduction d'*Œdipe-roi* (1835); *la Fête musicale* ou *les Partisans de Beethoven* (1838); *le Chevalier Berlioz à Brunswick* (1843); *l'Opéra contemporain* (1847), et ses drames : *Maximilien Robespierre* (1851); *les Girondins* (1852); enfin, ses *Nouvelles* (1868).

GRIESBACH, village d'Allemagne (gr. duché de Bade [cercle d'Offenbourg]), entre des montagnes boisées; 843 h. Sources minérales froides, ferrugineuses, gazeuses, dont l'une agit puissamment sur l'hématose.

GRIESHEIM, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse-Nassau], présid. de Wiesbaden), sur le Main; 4.040 hab. Produits chimiques; toiles cirées.

GRIESHEIM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenburg]); 4.127 hab. Tourbières.

GRIEU n. m. Mines. Syn. de GRISOU.

GRIÈVEMENT adv. D'une manière grève : *Etre* GRIÈVEMENT *blessé. Offenser* GRIÈVEMENT.

GRIÈVETÉ (rad. *grief*) n. f. Gravité. (Vx.)

GRIF ou **GRIVE** (en russe *grivna*) n. f. Monnaie ancienne de Moscou, valant de 40 à 50 centimes.

GRIFFADE (*gri-fad'*) n. f. Coup de griffe.

GRIFFAGE (*gri-faj'*) n. f. Action de griffer des baliveaux, dans une coupe de bois. ‖ Opération qui consiste à gaufrer les fleurs artificielles.

GRIFFARD (*gri-far'* — rad. *griffe*) n. m. Pop. Chat.

GRIFFE (de l'anc. haut allem. *grifan*; allem. mod. *greifen*, saisir) n. f. Ongle crochu et pointu de certains animaux; patte armée de griffes : *Donner un coup de* GRIFFE. *Saisir avec les* GRIFFES. ‖ On donne aussi des griffes au diable : *On connaît le diable à ses* GRIFFES. (Oudin.)

— Fig. Instrument de malignité, servant à déchirer la réputation : *Donner un coup de* GRIFFE *à quelqu'un*. Pouvoir dur ou injuste; rapacité à laquelle il est difficile de se soustraire : *Tomber entre les* GRIFFES *de la justice*.

— Loc. div. : *Montrer les griffes*, Menacer. ‖ *On voit la griffe*, On voit en quelqu'un quelque chose de menaçant.

— Admin., b.-arts et bibliogr. Sorte de signature imprimée qui peut remplacer une signature ou un contreseing manuscrits au bas d'une circulaire, sur les livres ou les gravures d'un éditeur, dans le but d'éviter les contrefaçons, etc., mais dont la validité au bas des actes emportant libération ou obligation est fort discutable à cause des abus qu'elle entraînerait. ‖ Instrument au moyen duquel on fait cette empreinte. ‖ Signes caractéristiques qui font reconnaître qu'un ouvrage est de tel écrivain ou de tel artiste. ‖ *Griffe d'oblitération*. Instrument qui sert à oblitérer les timbres mobiles.

— Archit. Appendice ajouté à la base des colonnes, pendant le moyen âge.

Griffe (XIIe s.).

— Bot. Nom donné, à cause de leur forme, aux rhizomes, caïeux ou racines des anémones, renoncules, asperges, etc. ‖ Nom donné aux crampons et même aux vrilles de certaines plantes grimpantes, telles que le lierre, les bignones, la vigne, etc. ‖ *Griffe-de-chat, Griffe-du-diable*. V. à leur ordre alphab.

— Comm. *Griffe-d'ours*. V. à son ordre alphab. ‖ *Griffes de girofle*, Clous de girofle qui ont perdu le bouton à fleur.

— Mar. Nom donné aux crocs qui terminent les palans. ‖ *Nœud de griffe simple*, *Nœud de griffe double*, Nœuds faits sur les crocs pour y fixer des cordages.

Nœuds de griffes.

— Milit. Nom donné aux entailles pratiquées dans certaines pièces d'armes pour leur permettre de s'emboîter avec la saillie correspondante de certaines autres, afin de les entraîner dans leur mouvement. Telle est, dans le fusil Lebel, la griffe de l'*extracteur*.)

— Moll. *Griffe-du-diable*. V. à son ordre alph.

— Techn. Tenailles à manches ou à poignées de bois, dont se sert le doreur pour tenir le bouton métallique qu'il veut dorer. ‖ Outil de serrurier, qui sert à cintrer le fer. ‖ Machine qui sert à soulever et à peser les barres de fer. ‖ Crochet que les essayeurs d'étain placent sur les lingots pour indiquer la qualité du métal. ‖ Instrument terminé en forme de griffes d'animal et servant à saisir ou à maintenir un objet quelconque que l'on veut soulever ou travailler. ‖ Courroie munie de crampons, qui s'attache à la jambe, et qu'emploient les émondeurs pour grimper aux arbres. ‖ Outils divers servant aux selliers, bourreliers, plombiers, cordonniers, tourneurs, serruriers, tapissiers, maçons, forestiers, etc. ‖ *Griffe à musique*, Instrument pour tracer les portées. Ensemble des lames qui, dans certains métiers à tisser, notamment dans le métier Jacquard, servent à élever des crochets. — Sorte d'encaissement mobile qui renferme ces lames. ‖ *Ouvrages a griffes*. Bijoux dont les pierres ne sont retenues que par des sortes de dents courbées.

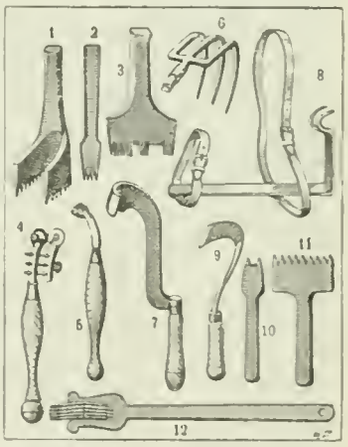

Griffes : 1, 2, 3. De bourrelier; — 4, 5. De sellier; — 6. De maçon; — 7. De forestier; — 8. Pour grimper; — 9. De zingueur; — 10, 11. De cordonnier; — 12. A tracer la musique.

— ALLUS. LITTÉR. : Le lion qui se laisse rogner les griffes, Allusion à une fable de La Fontaine, *le Lion amoureux* (liv. IV, fable 1re). Un lion demande la main d'une bergère. Le père consent au mariage, mais à la condition que le lion se laissera rogner les griffes et limer les dents. Le lion consent, et il n'est plus bon qu'à servir de jouet. Se dit de toute personne que l'on a mise dans l'impossibilité de se défendre ou d'attaquer.)

GRIFFE n. et adj. Se dit d'un individu né d'un nègre ou d'une négresse et d'une personne qui est mulâtre ou qui descend des anciens habitants des îles Caraïbes : *Un* GRIFFE. *Une* GRIFFE. *Des colons* GRIFFES.

GRIFFE-DE-CHAT n. f. Bot. Nom vulgaire de certaines bignoniacées. ‖ On dit aussi GRIFFE-DU-DIABLE. (Pl. *Des* GRIFFES-DE-CHAT.)

GRIFFE-D'OURS n. f. Espèce de cendre gravelée.

GRIFFE-DU-DIABLE n. f. Bot. Syn. de GRIFFE-DE-CHAT. (Pl. *Des* GRIFFES-DU-DIABLE.)

— Moll. Nom vulgaire de quelques coquilles univalves du genre ptérocère, à digitations recourbées.

GRIFFENFELD (Pierre SCHUMACHER, comte DE), homme d'Etat danois, né à Copenhague en 1635, mort à Trondjem en 1699. Il fut secrétaire du chancelier Reedtz et bibliothécaire du roi. Chargé (1665) de rédiger la *Lex regia* ou nouvelle constitution, il remplit par la suite les plus hautes charges, et devint comte de l'empire. Condamné pour haute trahison à la suite des intrigues de ses ennemis, il subit une captivité de vingt-trois ans, et mourut peu après sa mise en liberté.

GRIFFER (*gri-fé* v. a. Donner un coup de griffe ou un coup d'ongle à. ‖ Marquer de l'empreinte d'une griffe.

— Eaux et for. Marquer de jeunes baliveaux au moyen de la griffe dans une coupe de bois.

— Fauconn. Saisir le gibier avec les griffes ou serres, en parlant du faucon, de la tour.

S'agriffer, v. pr. Entamer sa propre peau avec ses ongles. Se déchirer l'épaule avec les ongles.

GRIFFET [illegible] n. m. Il [illegible] de chemin.

GRIFFET (Hilaire), jésuite et historien français, né à Mâcon en 1691, mort à Bruxelles en 1771. Il fut prédicateur du roi Louis le Grand et prédicateur du roi. On lui doit, notamment : *Défense de la religion naturelle* (1731), *Mémoires pour servir à l'histoire* [illegible] de Louis XIV (1731-1734), une édition des *Mémoires de Fléchier* du P. Daniel (1755-1758), augmentée de l'*Histoire de Louis XIII* et du *Journal du règne de Louis XIV*, et enrichie de dissertations d'un grand intérêt, etc.

GRIFFIER Jean, peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1645 ou 1646, mort en 1718 ou 1721. Il s'adonna au paysage et reproduisit de préférence les bords de la mer, les ruines, les rives des cours d'eau. Citons de lui : *Kermesse* et *Vues du Rhin*, à Amsterdam ; *Vue des Sept collines* et *Vue de Rome*, à La Haye ; ses *Vues des bords du Rhin*, au Louvre. — Son fils, ROBERT **Griffier**, né en Angleterre en 1688, mort à Amsterdam en 1750, paysagiste distingué, se fixa à Rotterdam. Les galeries de La Haye et de Rotterdam possèdent de lui des *Vues du Rhin* très estimées.

GRIFFIN, ville des Etats-Unis (Georgie [ch.-l. du comté de Spalding] ; 4.503 hab. Collège.

GRIFFITHSIA n. f. Genre de céramiées, comprenant les plus belles espèces d'algues floridées. (Les espèces connues sont caractérisées par une fronde filiforme très rameuse qui laisse, par la dessiccation sur le papier, un vernis brillant, comme doré.) SYN. HORNÉTIE.

GRIFFON (*gri-fon*), **ONNE** n. Fam. Celui, celle qui griffonne.

GRIFFON (*gri-fon* — rad. *griffe*) n. m. Pêch. Hameçon à deux branches, servant à la pêche du brochet.
— Techn. Lime dentelée et plate du tireur d'or.

GRIFFON (*gri-fon* — du provenç. *grifo*, source jaillissante) n. m. Endroit où jaillit une source minérale.

GRIFFON (*gri-fon*) n. m. Mythol. Animal fabuleux.
— Blas. Le même animal employé comme meuble de l'écu.
— ENCYCL. Mythol. Le *griffon* de la Fable est un animal fantastique, moitié lion et moitié aigle. Il diffère des hippogriffes en ce que son arrière-train est celui d'un lion, et non point celui d'un cheval. De l'Orient, il a passé dans la Grèce antique ; très commun sur les bas-reliefs, les bouchers, les anciennes monnaies, il apparaît ensuite dans l'art romain. Au moyen âge, le griffon est un élément décoratif important dans l'architecture religieuse. On a donné le nom de « griffon » à une vieille monnaie flamande frappée à Liége. Le *griffon des philosophes* était le nom donné par les alchimistes à l'antimoine.

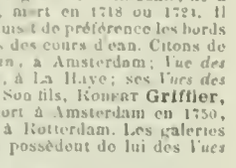
Griffon antique (romain).

On rapportait à cet animal fantastique, pendant le moyen âge, toutes sortes d'objets. Ses griffes, qui servaient à faire des reliquaires, étaient des cornes d'antilopes ; ses œufs étaient des œufs d'autruche, etc. Les voyageurs, comme Marco Polo, parlent de cet animal comme d'un énorme oiseau de Madagascar.

GRIFFON (*gri-fon* — du lat. *gryphus*, gr. *grups*, vautour) n. m. Nom vulgaire de différents oiseaux de proie, entre autres, le vautour fauve. ‖ Nom vulgaire du martinet noir. On dit aussi GRIFFET. Variété de chien d'arrêt ou chien couchant, dont le pelage est dur au toucher, broussailleux et plus long sur la tête de l'animal. ‖ Petite pièce d'artillerie. ‖ Écouvillon dont on se servait pour nettoyer les canons.
— Comm. Sorte de papier blanc portant, empreinte dans la pâte, l'image d'un griffon.
— ENCYCL. Zool. Le *griffon* (canis familiaris sagax), qui appartient à la catégorie des barbets, a été classé exactement parmi les épagneuls ; il compte parmi les plus intelligents des chiens. Suivant les races, il varie et de taille et de pelage, depuis le petit griffon d'Espagne à longues soies jusqu'au grand barbet, en passant par le griffon singe, etc.

Griffon (chien).

Griffon (ordre du). 1° Un premier ordre du Griffon, fondé en 14[illegible] par Alphonse Ier, roi de Naples, n'a duré que quelques années. La décoration était en or, elle affectait la forme de l'animal [illegible] qui lui donna son nom. — 2° Un nouvel ordre fut institué, sous ce nom, en 1831, par le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin, et composé de chevaliers, de officiers, de commandeurs sans plaque, de grands commandeurs avec plaque et de grands-croix. La décoration est une croix en émail rouge, à huit pointes ; la face porte un médaillon sur lequel est figuré un griffon. Elle est suspendue à un ruban jaune clair, avec un liséré rouge de chaque côté.

Ordre du Griffon.

GRIFFON ou **GRIPPON**, né en 726, mort en 753. Il était le troisième fils de Charles-Martel, qui ne lui laissa pour héritage que quelques domaines. Ses frères, Pépin et Carloman, l'en dépouillèrent et le reléguèrent dans un château des Ardennes (747). Plus tard, Pépin l'admit à sa cour ; mais il se révolta contre lui, avec l'appui des Wendes et des Frisons ; il fut vaincu par son frère et fait prisonnier. Pépin lui donna pour apanage le Mans avec douze comtés. Griffon se souleva encore en 751, se jeta dans l'Aquitaine, et tenta, en 753, de se joindre aux Lombards, prêts à franchir les Alpes. Attaqué dans la Maurienne par deux lieutenants de Pépin, il périt sur le champ de bataille.

GRIFFONNAGE (*gri-fo-naj'* — rad. *griffonner*) n. m. Écriture peu lisible.

GRIFFONNER (*gri-fo-né* — rad. *griffe*) v. a. Écrire peu lisiblement : GRIFFONNER *des notes rapidement*. ‖ Composer sans soin et sans attention : GRIFFONNER *un article*.
— Dessiner grossièrement : GRIFFONNER *un croquis*.

GRIFFONNEUR (*gri-fo-neur'*), **EUSE** n. Celui, celle qui griffonne : *Un petit* GRIFFONNEUR. *Un malade, un laboureur, un* GRIFFONNEUR *n'a pas un moment à lui*. (Volt.)

GRIFFONNIER (*gri-fo-ni-é*), **ÈRE** n. Syn. anc. de GRIFFONNEUR, EUSE.

GRIFFONNIS (*gri-fo-ni* — rad. *griffonner*) n. m. Pochade à la plume. ‖ Gravure imitant une pochade de ce genre.

GRIFFU (*gri-fu*), **UE** adj. Armé de griffes ou d'ongles longs et crochus : *Un diable* GRIFFU.

GRIFFURE (*gri-fur'*) n. f. Coup de griffe ; égratignure, chez les graveurs à l'eau-forte.

GRIGNAN, ch.-l. de cant. du dép. de la Drôme, arrond. et à 36 kilom. de Montélimar, en amphithéâtre sur une colline, entre le Lez et la Berre ; 1.539 hab. Fabriques de toile ; commerce de truffes ; culture du mûrier. Château de la Renaissance, en partie ruiné sous la Révolution, où mourut Mme de Sévigné. Elle a sa sépulture dans l'église et sa statue sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Grignan. De nombreux souvenirs d'elle ont été recueillis au château et y sont conservés. — Le canton a 14 comm. et 8.946 hab.

GRIGNAN (Louis ADHÉMAR DE MONTEIL, baron, puis comte DE), diplomate français, mort en 1557. Ambassadeur de François Ier à Rome (1541), puis à la diète de Worms (1544), où il se montra hostile aux protestants, il était gouverneur de Provence lors du massacre des Vaudois, à Mérindol et à Cabrières (1545). Accusé devant le parlement de Paris, pour le rôle qu'il y avait joué, il n'échappa au châtiment que par la protection de François de Guise, dont il acheta l'appui en le faisant son héritier.

GRIGNAN (François DE CASTELLANE-ADHÉMAR DE MONTEIL, comte de), lieutenant général en Languedoc et en Provence, né et mort à Grignan (1629-1714). Il s'empara, en 1673, de la principauté d'Orange, et sauva, par son énergie, en 1707, Toulon menacé par le duc de Savoie et le prince Eugène. Il épousa en troisièmes noces, en 1669, la fille de Mme de Sévigné.

GRIGNAN (Françoise-Marguerite, comtesse DE), fille de Mme de Sévigné, née en 1646, morte en 1705. Spirituelle et instruite, elle savait l'italien et le latin ; elle avait un goût prononcé pour la philosophie de Descartes. Très belle, pénétrée d'ailleurs de tous ses avantages, elle fit, vers 1663, une apparition à la cour, où elle fut admise à danser dans les ballets royaux, et mérita d'être appelée « la plus jolie fille de France ». En 1669, elle épousa le comte de Grignan. La séparation de la mère et de la fille nous a valu la plus grande partie de la correspondance de Mme de Sévigné. Mme de Grignan eut trois enfants : l'une de ses filles, Pauline, fut Mme de Simiane, à laquelle on doit la publication de la *Correspondance* de Mme de Sévigné, d'où elle retrancha, par excès de délicatesse, les lettres de sa mère. Mme de Grignan a été assez sévèrement jugée par son cousin Bussy et par Saint-Simon ; on lui a reproché sa froideur et son orgueil. V. Cousin et J. de Maistre ont pourtant pris sa défense et Paul Janet a publié sur elle une délicate étude.

GRIGNANO di Polesine, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur le Scortego, affluent du Pô ; 2.734 hab. Commerce de soie.

GRIGNARD (*gnar'* [*gn* mll.]) n. m. Ling. Rechigné. (Vx.)
— Minér. Gypse confusément cristallisé, qui se rencontre dans la pierre à plâtre. ‖ Variété de grès fort dur, employé dans les constructions.

GRIGNE (*gn* mll.) n. f. Plissement. ‖ Inégalité du feutre. ‖ Fente du pain dans le sens de la longueur. — Par ext. Couleur dorée du pain bien cuit. ‖ Inégalité d'une terre forte, que ne divise pas bien la charrue.
— Pop. Grimace.

GRIGNER (*gn* mll. — de l'all. *greinen*, pleurnicher) v. n. Plisser les lèvres et montrer les dents. (Vx.)
— Pop. Grimacer.
— Agric. Se dit des terres fortes, peu humides, qui ne peuvent se diviser au labour : *Terre qui* GRIGNE.
— Techn. Goder, se crisper : *Étoffe qui* GRIGNE.

GRIGNOLINO (*gn* mll.) n. m. Cépage noir cultivé dans le Piémont. ‖ On dit aussi BARBESINO.

GRIGNOLS, comm. de la Dordogne, arr. et à 19 kilom. de Périgueux ; 911 hab. (*Grignolais, aises.*) Moulins. Ruines d'un château du XIVe siècle.

GRIGNOLS, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 15 kilom. de Bazas, entre la Garonne et son affluent le Ciron ; 1.677 hab. (*Grignolais, aises.*) Vins rouges et blancs.
— Le canton a 10 comm. et 4.800 hab.

GRIGNON (*gn* mll. probablem. de *grigner*) n. m. Morceau de pain du côté le plus cuit : *Aimer le* GRIGNON. ‖ Rognures de biscuit, qui ne sont pas assez grosses pour être distribuées en ration aux marins.
— Arbor. Variété de poire d'automne.
— Techn. Tourteau de marc d'olives, qui ne contient plus trace appréciable d'huile pouvant encore s'extraire.

GRIGNON, hameau de Seine-et-Oise, comm. de Thiverval, arrond. et à 12 kilom. de Versailles ; 259 hab. Ch. de f. Ouest. École d'agriculture. V. ÉCOLE.

GRIGNOTER (*gn* mll. — fréquentatif de *grigner*) v. a. Ronger du bout des dents : GRIGNOTER *un gâteau*.
— Fig. et fam. Gagner, s'approprier : *Habile homme qui trouve toujours à* GRIGNOTER *quelque chose*. (Th. Gaut.)

GRIGNOTEUR, EUSE (*gn* mll.) n. et adj. Celui, celle qui grignote.

GRIGNOTIS (*gno-ti* [*gn* mll.] — rad. *grignoter*) n. m. Taille en traits courts que fait le graveur pour représenter les corps rugueux, troncs d'arbres, roches, etc.

GRIGNY, comm. du Rhône, arrond. et à 17 kilom. de Lyon, sur le Rhône ; 2.227 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabriques de colle forte, de porcelaines opaques et de porcelaines à feu ; chapelleries, moulins à soie.

GRIGORIOPOL, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Kherson), sur le Dniester ; 6.478 hab. Maroquins.

GRIGORIOPOL, stanitza du Caucase (gouv. de Stavropol, sur le Kouban ; 4.000 hab.

GRIGOROVITCH (Dmitri Vassiliévitch), romancier russe, né à Nikolskoe en 1822, mort à Saint-Pétersbourg en 1900. Ses romans les plus connus sont : *le Village* (1846) ; *le Malheureux Antoine* (1848) ; *la Vallée de Smiedov* ; *les Pêcheurs* (1853) ; *une Soirée d'hiver* (1854) ; *les Colons* (1855) ; *Laboureurs et viveurs* (1860) ; *Mœurs modernes* (1884-1885) ; etc. Grigorovitch est surtout un conteur populaire.

GRIGOU (orig. inconn.) n. m. Pop. Ladre, avare : *Quel vieux* GRIGOU !

GRI-GRI (onomatop.) n. m. Zool. Nom, aux Antilles, d'une espèce d'émerillon. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de toucan. ‖ Nom vulgaire du grillon des champs. (Pl. *Des* GRIS-GRIS.)

GRIHYÂGNI n. m. Nom du feu sacré domestique, que les brahmanes doivent entretenir dans leur maison, sans jamais le laisser éteindre.

GRIJALVA (Jean DE), navigateur espagnol, né à Cuellar (Vieille-Castille) vers la fin du XVIe siècle, tué à Nicaragua en 1527. Débarqué à La Havane avec son parent Diego Velasquez de Léon, gouverneur de Cuba, il fut chargé d'aller explorer les côtes du Yucatan, et fonda la colonie espagnole de Saint-Jean d'Ulloa. Il s'établit dans la vallée d'Ulancho, où il fut massacré par un parti d'Indiens. La relation de son voyage a été traduite en français par Ternaux-Compans dans sa collection de *Voyages, relations et mémoires* (1838).

GRIJO, ville du Portugal (Entre-Douro-et-Minho [distr. de Porto]), près de la mer ; 3.640 hab.

GRIL (*gri* ou *grill* [*ll* mll.] — pour *greil* et *grail* ; du lat. pop. *graticulum*, class. *craticulum*, même sens) n. m. Autref. Grille. ‖ Auj. Ustensile de cuisine à quatre pieds, formé de verges de fer placées parallèlement à peu de distance les unes des autres, reliées ensemble par deux traverses à leurs extrémités, et sur lequel on fait rôtir certains mets.
— Fig. et fam. État de peine, de tourment, parallèle aux gril de saint Laurent : *Candidat qui est sur le* GRIL.

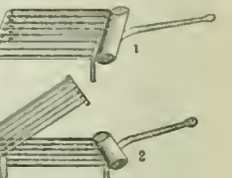
Grils : 1. A barres creuses ; 2. A barres doubles.

— Ch. de f. Nom, dans les gares dites de *triage*, des faisceaux successifs de voies reliés entre eux par la tête de leurs aiguillages et disposés en pente faible n'excédant pas 12 millimètres par mètre.
— Hydraul. Claire-voie établie en amont d'une vanne pour arrêter les bois et détritus charriés par les eaux.
— Mar. *Gril de carénage*, Chantier horizontal en bois, sur lequel les navires viennent se placer à pleine mer pour se caréner quand l'eau se retire.

Gril de carénage.

— Milit. Appareil servant jadis à chauffer les *boulets rouges*, qu'on lançait comme projectiles incendiaires.
— Techn. Machine composée de barres de fer, sur laquelle les imprimeurs en taille-douce mettent leur planche avant de l'encrer. ‖ Treillis de fer sur lequel les doreurs exposent les pièces au feu.
— Théâtr. Plancher à claire-voie, situé au-dessus du cintre, et sur lequel sont installés treuils, cabestans et autres appareils pour la manœuvre des décors.

GRILLADE (*ll* mll.) n. f. Cuisson sur le gril : *Côtelettes de mouton à la* GRILLADE. ‖ Viande grillée : *Manger une* GRILLADE.

GRILLAGE (*gri-llaj'* [*ll* mll.] — rad. *gril*) n. m. Action de griller ; résultat de cette action. ‖ Action de « brûler » du café ou de faire griller des fruits, des noyaux, dans du sucre : GRILLAGE *d'amandes*.
— Chim. Calcination, à l'air libre, de certaines substances chimiques et pharmaceutiques, pour les oxyder ou leur faire perdre un acide. V. FER, CUIVRE, ZINC, ARGENT, etc.
— Techn. Opération, dite aussi *flambage*, consistant à brûler la partie poilue qui demeure à la surface d'un tissu. ‖ Action de passer un minerai par plusieurs feux, avant la fonte, pour l'épurer.
— ENCYCL. Techn. On distingue divers modes de *grillage* des étoffes : le *grillage au cylindre*, dû à Justin Schultz de Mulhouse ; le *grillage à la flamme du coke*, que l'on emploie surtout en Angleterre ; le *grillage à la plaque*, qui est aussi d'origine anglaise ; le *grillage au gaz*, imaginé par Tulpin de Rouen, puis perfectionné par Blanche de Puteaux ; le *grillage à l'alcool*, préconisé par un manufacturier de Rouen, Decroisilles ; etc.

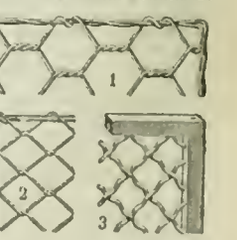
Grillages : 1. A triple torsion, 2. A torsion simple ; 3. Ondulé.

GRILLAGE (*gri-llaj'* [*ll* mll.] — rad. *grille*) n. m. Constr. Garniture de fil de fer en treillis, placée aux fenêtres ou aux portes. ‖ Treillis métallique servant de clôture et muni quelquefois d'épines métalliques.
— Archit. Assemblage de charpentes croisées que l'on place dans les fondations quand on bâtit sur un terrain tourbeux ou marécageux. ‖ Grandes charpentes sur lesquelles on établit un chemin de fer dans les marécages.

GRILLAGER (*gri-lla-jé* [*ll* mll.]. — Prend un c avant le *g* devant A ou O : *Nous grillageons. Il grillagea*) v. a. Garnir d'un grillage.

GRILLAGERIE (*gri-lla-je-ri* [*ll* mll.]) n. f. Ouvrage ou métier de grillageur.

GRILLAGEUR (*gri-lla-jeur'* [*ll* mll.]) n. m. Celui qui fait ou pose des grillages.

GRILLE (*grill* [*ll* mll.] — pour *greille, graille*; du lat. pop. *graticula*, class. *craticula*, même sens) n. f. Autref. Gril. ‖ Auj. Assemblage de barreaux fermant une ouverture : GRILLE *de fenêtre, d'égout.* ‖ Clôture formée de barreaux de fer plus ou moins ouvragés : *La* GRILLE *du Palais de Justice.* ‖ *Être sous les grilles*, Être prisonnier. ‖ Treillage serré qui, placé dans le parloir des religieuses, empêche toute communication avec l'extérieur. ‖ Assemblage de barres de fer servant à soutenir le charbon dans un fourneau, au-dessus du cendrier : GRILLE *d'une locomotive.* ‖ Corbeille en fonte à claire-voie, dans laquelle on brûle du coke ou de la houille, pour le chauffage. ‖ Petit foyer portatif.

Grille (archéol.).

— Archéol. Treillis de fer, placé à la visière d'un heaume, pour préserver les yeux de l'homme de guerre. (On dit aussi GRILLAGE.)

— Archit. V. GRILLAGE.

— Chim. Appareil servant à effectuer des calcinations, et formé généralement d'une rampe de becs Bunsen ou de brûleurs et d'un dispositif permettant de placer les corps sur lesquels on veut opérer.

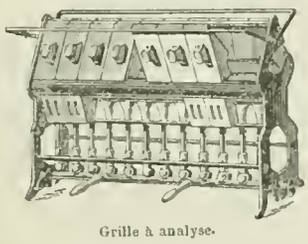

Grille à analyse.

— Comm. Sorte de laine d'Espagne.

— Cryptogr. Carton découpé qui, posé sur une dépêche, laisse voir les caractères dont l'assemblage forme le sens voulu, et cache tous les autres.

— Diplom. Parafe en forme de barreaux croisés, que les secrétaires du roi mettaient devant leur signature.

— Jeux. Espèce de fenêtre carrée qui, dans un jeu de paume, est placée sous le bout du toit, hors du service : *Un coup de* GRILLE *vaut quinze.*

— Manèg. Partie de l'étrier servant d'appui au pied.

— Mar. *Grille de trou à charbon*, Sorte de treillis en fonte destiné à permettre d'aérer les soutes, tout en bouchant suffisamment leur orifice.

— Milit. Obstacle défendant les escarpes et contrescarpes.

— Techn. Vase allongé, à l'usage des teinturiers sur soie. ‖ Plaque de fer trouée, placée sur une râpe, et servant à pulvériser le tabac à priser. ‖ Châssis de fer, sur lequel le fondeur établit le massif où doit être placé le modèle. ‖ Instrument de fer, placé sur des charbons ardents, et sur lequel le corroyeur étend les cuirs frottés de suif. ‖ Lames assemblées, telles qu'elles sortent du moule, pour fabriquer la monnaie. ‖ Dans la rubanerie, Quantité de tours des ficelles placées en tête des hautes lisses, et servant à faciliter le passage des rames. ‖ En T. de tisseur, Assemblage de tringles servant, dans certains métiers, à empêcher les crochets de tourner. ‖ *Grille de l'étui*, Petites tringles placées à l'intérieur des jumelles, et entre lesquelles les talons des aiguilles sont espacés et maintenus. ‖ *Grille d'arcade*, Barreaux cylindriques, en bois, qui sont fixés au bas et entre chaque rang longitudinal des collets, afin de régulariser la foule et de permettre aux maillons de droite et de gauche une levée égale à celle des maillons du centre. ‖ Clôture en tringles de fer, droites ou ondulées.

Grille (constr.).

— ENCYCL. Constr. Les *grilles* de clôture sont quelquefois en bois, mais le plus souvent en fer forgé, laminé, ou fonte moulée ou en bronze. Les grilles en bois sont, en général, très simples et éloignent toute idée artistique. Il n'en est pas de même des grilles métalliques, qui, par leur appropriation à l'architecture et leur travail, ont une très grande importance.

Grille : 1, 2. De fontaine, d'égout, de fourneau ; 3, 4. A châssis ; 5. A coke ; 6. D'entonnoir ; 7, 8. De bordure ; 9. G ; G, de générateur de vapeur.

— Mécan. La *grille* d'un générateur de vapeur est la paroi inférieure et à claire-voie du foyer de combustion ; elle est placée au-dessus du cendrier et est formée d'un cadre en fer ou en fonte, sur lequel s'appuient les extrémités des barreaux. Le calcul de la surface a, en mécanique, une grande importance.

Les barreaux sont plus larges en haut qu'en bas ; ils sont en fer (rectangulaires ou carrés) ; ou en fait d'évidés en fonte, tels ceux des grilles de locomotives. Généralement horizontales, les grilles sont quelquefois inclinées, et, dans ce cas, on distingue les grilles inclinées proprement dites et les grilles à gradins ; leurs barreaux sont fixes ou mobiles, suivant qu'il est, ou non, nécessaire d'activer la chute des cendres dans le cendrier. On construit également des grilles en forme de chaîne sans fin, qui passent lentement dans le foyer en y apportant régulièrement le combustible, et qui se débarrassent naturellement des scories et des cendres.

— Cryptogr. V. CRYPTOGRAPHIE.

GRILLE (François-Joseph), littérateur français, né à Angers en 1782, mort à l'Etang-sous-Marly en 1855. Il devint préfet de la Loire-Inférieure. Sous son nom ou sous divers pseudonymes, il a écrit un grand nombre d'ouvrages littéraires et politiques. Au théâtre, il a donné des comédies : *le Négociant anglais* (1803) ; *la Ville au village* (1809) ; *le Ver rongeur* (1810) ; *l'Ecole du commerce* (1814) ; un drame : *Ginevra* ou *la Peste à Florence* (1838) ; une tragédie : *Athalie* (1818). Citons encore : *les Théâtres* (1817) ; *Suite au Mémorial de Sainte-Hélène* (avec Musset-Pathay) ; *le Siège d'Angers* (1843) ; *l'Émigration angevine* (1840) ; *Notes d'un représentant du peuple* (1847) ; *le Premier Bataillon de volontaires de Maine-et-Loire* (1848-1850) ; *la Vendée en 1793* (1851-1852) ; etc.

GRILLE-MARRON ou **GRILLE-MARRONS** n. m. Boîte de tôle à double fond percé de trous, et munie d'un couvercle, pour faire rôtir les marrons. V. POÊLE. ‖ Pl. *Des* GRILLE-MARRONS.

GRILLE-MIDI n. m. Nom vulgaire de l'*helianthemum guttatum*. ‖ Pl. *Des* GRILLE-MIDI.

GRILLENBERGER (Charles), homme politique bavarois, né en 1848, mort à Munich en 1897. Il apprit et exerça le métier de serrurier, étudia avec ardeur les questions ouvrières, écrivit, à partir de 1872, des articles remarqués dans des journaux socialistes et devint, avec son ami Vollmar, un des chefs du parti socialiste en Bavière. Elu député de Nuremberg, il se fit remarquer à la Chambre par son éloquence. Lors du conflit qui eut lieu entre les chefs du socialisme et Vollmar, il se rangea du côté de ce dernier. Il venait de prononcer à la Chambre un long discours, lorqu'il fut frappé d'apoplexie.

GRILLE-PAIN n. m. Gril vertical, servant au grillage des tartines de pain. ‖ Pl. *Des* GRILLE-PAIN.

Grille-pain.

GRILLER (*ll* mll. — rad. *gril*) v. a. Faire cuire sur le gril : GRILLER *des côtelettes, des saucisses.* ‖ Faire cuire par un procédé quelconque, sur un feu de braise : GRILLER *des marrons dans une poêle.* ‖ Torréfier : GRILLER *du café.*

— Fam. Brûler sur un bûcher : GRILLER *un hérétique.* ‖ *Griller une sèche, En griller une*, Fumer une cigarette.

— Pop. *Griller quelqu'un*, Le dénoncer.

— Par ext. Chauffer à l'excès : *L'été, le soleil nous* GRILLE. ‖ Dessécher par une excessive chaleur : *Le soleil* GRILLE *les herbes.* ‖ Dessécher, racornir par le froid : *La gelée* GRILLE *les bourgeons.*

— Techn. Faire passer les toiles de coton à la flamme, après le tissage, pour en ôter le duvet. ‖ *Griller des métaux*, Les faire chauffer plusieurs fois avant de les fondre. ‖ *Griller des minerais*, Les passer au four pour les épurer avant de les mettre dans le haut fourneau.

— v. n. Se rôtir sur le gril ou autrement : *Côtelettes, Marrons qui* GRILLENT. ‖ Par exagér. Etre exposé à une trop grande chaleur : *Rôti qui* GRILLE.

— Fam. *Griller de*, Désirer ardemment : GRILLER *d'impatience.* ‖ *Griller dans sa peau*, Brûler du désir de.

Grillé, ée part. pass. du v. Griller.

— Pop. *Affaire grillée*, Affaire manquée. ‖ *Etre grillé*, Perdre la confiance, avoir son crédit coupé, être reconnu.

Se griller, v. pr. Etre grillé. ‖ Brûler à soi : SE GRILLER *la moustache.*

GRILLER (*ll* mll. — rad. *grille*) v. a. Fermer, munir d'une grille : GRILLER *une fenêtre.* ‖ Enfermer sous des grilles ; cloîtrer : GRILLER *une fille.* (Vieilli.)

Grillé, ée part. pass. Théâtr. *Loge grillée*, Loge fermée du côté de la salle par une grille.

— Techn. *Dentelle grillée*, Dentelle dont les fils se croisent en diagonales.

— Substantiv. au masc. Dentelle dont les fils sont croisés en diagonales.

GRILLET (*gri-llè* [*ll* mll.] — rad. *griller*; de *gril*) n. m. Ampoule causée par une brûlure. ‖ Nom vulgaire de la stomatite aphteuse et d'autres affections vésiculeuses.

GRILLET (*gri-llè* [*ll* mll.] — peut-être du vieux franç. *grillet*, grillon) n. m. Sonnette attachée au cou du chien ou aux jambes des oiseaux de proie dressés pour la chasse.

— Blas. Figure héraldique, qui représente un grelot. ‖ On dit aussi GRILLOT n. m., et GRILLETTE n. f.

— Entom. Nom vulgaire de divers insectes qui sont, suivant les régions, le grillon domestique, le grillon des champs, et même le carabe doré.

— Hortic. *Grillet blanc*, Variété de narcisse.

D'argent à un épervier d'azur grilleté de gueules.

GRILLETÉ, ÉE (*ll* mll.) adj. Muni d'un grillot ou d'une grillette.

— Blas. Se dit d'un épervier, d'un faucon, ou d'autres oiseaux de proie qui portent des grillets ou grelots.

GRILLEUR, EUSE (*ll* mll.) n. Celui, celle qui fait griller : GRILLEUSE *de marrons, de café.*

— n. m. Pop. Fumeur.

— n. f. *Grilleuse de blanc*, Repasseuse.

GRILLOIR (*ll* mll.) n. m. Fourneau sur lequel on grille les poils des étoffes rases. ‖ Lieu où se fait cette opération.

GRILLON (*ll* mll. — du lat. pop. *grillio*, lat. class. *gryllus*) n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, de la famille des *grillidés*. ‖ *Grillon-taupe* ou *Taupe-grillon*, La courtilière.

— ENCYCL. Le genre *grillon* proprement dit comprend des animaux à grosse tête, et à élytres plus ou moins courts, laissant souvent dépasser les ailes. Les mâles possèdent un appareil stridulatoire puissant, dont ils jouent aussi bien le jour que la nuit. Ces insectes omnivores vivent dans des terriers, qu'ils creusent dans les terrains meubles. On en connaît de nombreuses espèces, distribuées sur le globe, les formes fossiles apparaissent dans les schistes de Solenhofen et le wealdien. Le grillon domestique (*gryllus domesticus*), d'un jaune livide, long de 15 à 20 millimètres, est répandu dans toute l'Europe ; il niche volontiers près des cheminées et abonde dans les boulangeries, où il vit de farine et de débris. Le grillon des champs (*gryllus compestris*), beaucoup plus gros et trapu, noir et brun, est commun partout.

Grillon : 1. Domestique (femelle) ; 2. Champêtre (mâle).

GRILLON (rad. *grille*) n. m. Pile verticale de bois scié soutenant les bûches empilées provenant d'une coupe. ‖ On dit aussi ROSEAU.

GRILLON, comm. de Vaucluse, arrond. et à 34 kilom. d'Orange, près d'un affluent du Lez ; 1.121 hab. Fabrique de cartonnages, minoterie ; moulin à soie.

GRILLOT (*gri-llo* [*ll* mll.]) n. m. Perche de bois, longue d'environ 2m,50, avec laquelle on maintient les glaces dans le four à recuire pour les empêcher d'être soulevées.

— Métall. Cavité qui se produit dans les fers aigres.

— T. rur. Nom vulgaire du grillon.

GRILLOTER (*ll* mll.) v. n. Faire un petit bruit de grelot. (Vieux.)

GRILLOTIS (*llo-ti* [*ll* mll.]) n. m. Petit bruit de grelot produit par de menus objets qui s'entre-choquent. (Vx.)

— Au fig. : *Le doux et aimable* GRILLOTIS *des paroles chastes et périodiques.* (St Franç. de Sales.)

GRILLPARZER (Franz), poète dramatique autrichien, né et mort à Vienne (1791-1872). Il fut, en 1832, nommé directeur des archives au ministère des finances, prit sa retraite en 1856 et vécut dès lors très modestement, chez les sœurs Fröhlich, dont l'une, Kathi, lui était tendrement attachée. Les principaux événements de sa vie furent quelques voyages : en Italie (1823) ; en Allemagne (1826) ; en France et en Angleterre (1838) ; en Grèce (1843) ; Après ses premières pièces : *l'Aïeule* (1817) ; *Sapho* (1818) ; *la Toison d'or* (1818-1820) ; *Ottokar* (1825) ; *un Fidèle serviteur* (1828) ; *les Vagues de la mer et de l'amour* (1831) ; *la Vie en songe* (1834) qui furent applaudies sans être bien comprises, il donna une comédie : *Malheur à qui ment*, qui fut sifflée (1838). Cet échec lui fut si sensible qu'il ne consentit plus à rien publier. Ses dernières œuvres : *Libussa, Esther, les Frères ennemis de Habsbourg, la Juive de Tolède*, ne furent connues qu'après sa mort (1872). Il laissait aussi des *Études esthétiques* et des *Mémoires*. Grillparzer dut attendre longtemps la gloire ; elle ne lui vint que vers 1860, lorsque Laube, directeur du Hofburgtheater, fit rejouer ses œuvres les plus belles. Deux êtres habitaient en lui : un poète d'une imagination ardente et un raisonneur à l'esprit lucide. Ses héros : Sapho, Médée, Libussa, Rodolphe II, lui ressemblent tous en quelque manière. De là une esthétique dramatique très originale, qui conserve de l'art classique la pureté des lignes et l'idéalité des types, mais emprunte au deuxième romantisme la précision et l'abondance des détails. Ces qualités le mettent au premier rang des poètes dramatiques de l'Allemagne.

Grillparzer.

GRILLY. Hist. V. GRAILLY.

GRILO (Antonio Fernandez), poète espagnol, né à Cordoue en 1845. Il alla de bonne heure à Madrid, et fit partie de la rédaction du « Contemporaneo ». Il ne tarda pas à devenir le poète à la mode dans les salons et à la cour, où il fut protégé par la reine Isabelle et le roi Alphonse XII. Ses œuvres furent réunies sous le titre de *Poesias* (1879). Un nouveau recueil, dédié à sa fille Magdalena et à la reine Isabelle, parut, en 1891, sous le titre de *Ideales, poesias escojidas*. L'harmonie et le rythme de sa phrase poétique l'ont fait parfois surnommer **le Castelar de la poesie**, mais son style manque de clarté et de simplicité.

GRIMAÇANT (*son*), **ANTE** adj. Qui grimace, qui fait des grimaces : *Figure, Bouche* GRIMAÇANTE.

— Par ext. Qui a un mauvais pli : *Une robe* GRIMAÇANTE. *Les* [illegible] GRIMAÇANTS.

— Fig. Désagréable, offrant des contrastes singuliers : *Style* [illegible] *et* GRIMAÇANT.

GRIMACE (mis — orig. incert.) n. f. Contorsion du visage, [illegible] : *Faire la* GRIMACE, *des* GRIMACES.

— Par ext. Mauvais pli d'un habit, d'une étoffe : *Habit, Robe* [illegible] *fait des* GRIMACES.

— Fig. Feinte, dissimulation, fausse démonstration : *L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les* GRIMACES. (Mol.) ‖ Accueil méfiant, déplaisant : *Faire la* GRIMACE *à des visiteurs.*

— Archéol. Figure grotesque sculptée sur les sièges des stalles, dans les églises, surtout au XVe siècle. Les grimaces se remarquent surtout sous les miséricordes.

Grimace (XIVe s.).

On écrivait aussi GRIMASSE.

— Comm. Boîte de papier à cachoter, dont le dessus est une pelote à épingles.

— Mar. *Faire la* GRIMACE. Se dit de la [illegible] quand, le navire ayant trop de toile, les mâts se courbent d'une façon anormale.

GRIMACER (sé — rad. *grimace*. Prend une cédille sous le c devant a ou o : *Je grimaçai. Nous grimaçons*) v. n. Faire une grimace, des grimaces : *Les enfants aiment à* GRIMACER.

Grimace.

— Par ext. Faire un mauvais pli : *Habit qui* GRIMACE.

— v. a. Feindre en grimaçant : GRIMACER *un sourire.*

GRIMACERIE (sri) n. f. Grimaces, action de grimacer : *Faire des* GRIMACERIES.

GRIMACIER (sié — ÈRE adj. Qui fait, qui se plaît à faire des grimaces : *Enfant* GRIMACIER. ‖ Qui a l'habitude de singer un sentiment, qui est affecté, recherché : *Femme* GRIMACIÈRE. *Manières* GRIMACIÈRES.

— Substantiv. : *Épouser une* GRIMACIÈRE. *Donner dans le panneau des* GRIMACIERS. (Mol.)

GRIMALDI, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]); 3.489 hab.

GRIMALDI, l'une des plus grandes familles patriciennes de Gênes. Elle prétendait remonter à Grimoald, maire du palais sous le roi Childebert II (714). Elle se mit à la tête du parti guelfe avec les Fieschi et joua un rôle important dans l'histoire de Gênes jusqu'au XVIe siècle. Indiquons brièvement les principaux personnages de cette famille : **Grimaldi Ier**, dans le premier quart du Xe siècle, chassa de Monaco les Sarrasins, et l'empereur Othon Ier lui confirma la possession de cette ville ; — **Grimaldi II** (IXe s.), qui passe pour être le premier qui porta le titre de prince de Monaco. — RENIER ou RAIMOND II. [Il entra au service de Philippe IV le Bel en 1302, s'empara de Gravelines, et, en 1304, remporta la victoire navale de Zirickzée sur Guy de Namur ; — CHARLES II, amiral au service de Philippe VI de Valois, mort à la bataille de Crécy en 1346. — Son frère, ANTOINE **Grimaldi**, amiral génois. [Sur les côtes de Sardaigne, il perdit contre les Aragonais et les Vénitiens une grande bataille navale, à la suite de laquelle la république de Gênes dut se mettre sous la suzeraineté de Jean Visconti, seigneur de Milan (1353)]; — JEAN **Grimaldi**, fils du précédent, mort en 1454. [Allié des Milanais, il infligea une importante défaite à la flotte vénitienne (1431) ; — avec son fils CATALANO (1457) s'éteignit la ligne directe, et, par le mariage de Claudia, fille de Catalano, la principauté passa dans la branche des seigneurs d'Antibes. — Le dernier d'entre eux, ANTOINE, né en 1661, n'eut que deux filles, dont l'une, mariée à Jacques-François de Matignon, comte de Torigny, apporta à son époux la principauté de Monaco, à charge par lui de prendre le nom et les armes des Grimaldi.

GRIMALDI (Dominique), archevêque d'Avignon, né à Gênes vers 151[illegible], mort à Avignon en 1592. Fils de Giambatista Grimaldi, seigneur de Montaldeo, il fut nommé, quoique prêtre, commissaire général des galères de l'Église et commanda avec distinction une partie de la flotte qui vainquit à Lépante. Devenu évêque de Savone et de Cavaillon, il fut créé cardinal par Grégoire XIII et envoyé à Avignon, comme archevêque et vice-légat.

GRIMALDI (Gio Francesco, dit **il Bolognese**, peintre, architecte et graveur italien, né à Bologne en 1606, mort à Rome en 1680. Comme peintre, il exécuta divers travaux à Rome, pour Innocent X, et à Paris, où l'avait appelé Mazarin. Le temps a altéré la couleur de ses toiles, et tous de lui, au musée du Louvre, deux *Paysages*, des *Bolognèses* et des *Lareuses*.

GRIMALDIE (di) n. f. Genre de marchantiées, comprenant des hépatiques à fleurs mâles diaformes, immergées dans la fronde, et à capitules femelles hémisphériques ; elles habitent les régions tempérées.

Grimaldie.

GRIMANI, famille de la noblesse vénitienne dont les principaux membres furent : ANTONIO, doge de Venise, né en 1436, mort en 1523 (Amiral de Venise en 1499, dans la Méditerranée. Il laissa prendre Lépante par le sultan Bajazet et fit exécuter à Pavie, Réggio en 1511, ses irrésolutions compromirent la République. Il secourut mal son allié, François Ier, contribua à la défaite de la Bicoque et sauva alors à Charles-Quint, achevant de livrer l'Italie aux Impériaux ; — MARINO, doge de Venise, de 1595 à 1605. Très pacifique, il ne put cependant empêcher une querelle d'une extrême violence d'éclater entre Venise et le pape Paul V, querelle qui ne se termina qu'en 1607, par la médiation de Henri IV ; — PIETRO, doge de Venise, de 1741 à 1751. N'ayant osé ni prendre parti pour Marie-Thérèse, ni lui refuser un gros emprunt, il vit l'Adriatique et même les parages de Venise saccagés par les escadres des belligérants.

GRIMAREST (Jean-Léonor LE GALLOIS, sieur DE), littérateur, maître de langues, né probablement à Paris, mort en cette ville entre les années 1713 et 1720. Grimarest était un esprit curieux et avisé, dont les ouvrages sont en général fort oubliés. Citons : *Commerce de lettres curieuses et savantes* (1700) ; *les Campagnes de Charles XII, roi de Suède* (1705) ; *Traité de récitatif dans la lecture* (1707) ; *Traité sur la manière d'écrire les lettres* (1709). Sa *Vie de M. de Molière* (1705), suivie, en 1706, des *Additions à la Vie de M. de Molière*, est remplie d'anecdotes qu'il disait tenir du comédien Baron, la plupart fausses d'ailleurs, ainsi que, le premier, l'a fait remarquer Voltaire.

GRIMAUD, AUDE (*mô, môd'*) adj. Pop. Qui est d'humeur chagrine, maussade : *Enfant* GRIMAUD.

— n. m. Écolier des basses classes, élève ignorant. (Vx.)

— Par ext. Pédant, mauvais écrivain, mauvais artiste.

GRIMAUD (*mô*) n. m. Un des noms vulgaires de la hulotte.

GRIMAUD (en lat. *Olbia*), ch.-l. de cant. du Var, arrond. et à 20 kilom. de Draguignan, près du golfe de Saint-Tropez, appelé quelquefois *golfe de Grimaud*; 1.062 hab. Ch. de f. du Sud de la France. Mines de plomb argentifère, rue ; huile d'olives, bouchons de liège. Sériciculture. Vieilles maisons d'architecture mauresque, italienne et du moyen âge. — Le canton a 5 comm. et 7.091 hab.

GRIMAUDAGE (*mô-daj'*) n. m. ou **GRIMAUDERIE** (*mô-de-ri*) (rad. *grimaud*) n. f. Verbiage de pédant, radotage : *Otez-vous de l'esprit tout ce* GRIMAUDAGE. (Mme de Sév.) [Vx.]

GRIMAUDER (*mô* — rad. *grimaud*) v. n. Être d'une humeur maussade. (Peu us.)

GRIMAUX (Edouard), chimiste français, né à Rochefort en 1835, mort à Paris en 1900. Docteur en médecine et agrégé à la Faculté de Paris, il devint professeur de chimie à l'École polytechnique et à l'Institut agronomique. On doit à ce savant un mémoire *du Hachisch* ou *chanvre indien* (1865) ; une thèse remarquée, *Équivalents, atomes, molécules* (1866) ; *Chimie organique élémentaire* (1872) ; *Chimie inorganique élémentaire* (1874) ; *Introduction à l'étude de la chimie, théories et notations chimiques* (1884) ; *Lavoisier (1743-1794), d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille* (1888). Grimaux s'est occupé surtout de chimie organique ; citons ses travaux sur la morphine, l'acide citrique, les dérivés uriques, etc., insérés dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences », les « Annales de chimie et physique » et le « Bulletin de la Société chimique ».

Ed. Grimaux.

GRIMBERGHEN, ville de Belgique (prov. de Brabant), arr. admin. et judic. de Bruxelles, sur le Molenbeck, affluent de la Senne ; 3.529 hab. Fabrique de bougies.

GRIME (de *grimaud*) n. m. Mauvais écolier. (Vieux.)

GRIME (de l'ital. *grimo*, ridé) n. m. Au théâtr., Rôle de vieux à figure ridée ; rôle de vieillard ridicule. ‖ Acteur qui joue un de ces rôles.

— Adjectiv. : *Père* GRIME.

GRIMELIN (de *grimaud*) n. m. Petit garçon. ‖ Joueur dont le jeu est mesquin. (Vieux.)

— adj. Qui est de peu de valeur. ‖ Mesquin.

GRIMELINAGE (*naj'* — rad. *grimelin*) n. m. Jeu mesquin. ‖ Petit gain qu'on se ménage dans une affaire. (Vieux.)

GRIMELINER (rad. *grimelin*) v. n. Jouer mesquinement. ‖ Se ménager de petits gains. (Vieux.)

GRIMELLINO (*mèl'*) n. m. Monnaie de compte de Tripoli, valant près de 31 centimes. ‖ Pl. GRIMELLINI.

GRIMER (rad. *grime*) v. a. Marquer quelqu'un de rides, pour qu'il paraisse vieux ; maquiller en général : GRIMER *une actrice.*

Se grimer, v. pr. Se faire une figure de vieillard ; se maquiller, en général.

GRIMM n. m. Zool. Un des noms vulgaires du céphalophe.

GRIMM (Frédéric-Melchior, baron DE), écrivain et critique allemand, né à Ratisbonne en 1723, mort à Gotha en 1807. Après avoir étudié à l'université de Leipzig, il se rendit en France comme attaché au jeune prince héréditaire de Saxe-Gotha. Un mot de Voltaire commença sa réputation : « De quoi s'avise donc ce Bohémien, d'avoir plus d'esprit que nous ? » Il connut intimement J.-J. Rousseau, avec lequel il devait bientôt se brouiller ; Mme d'Épinay, pour laquelle il éprouva une vive passion ; Voltaire, qui le craignit toujours un peu ; Diderot, qui fut son collaborateur, et pour ainsi dire tous les écrivains du temps. En 1753, il succéda à l'abbé Raynal, qui faisait une correspondance littéraire pour plusieurs princes étrangers. Il écrivit ainsi un grand nombre de lettres à la duchesse de Saxe-Gotha, à l'impératrice Catherine, à la reine de Suède, au roi de Pologne, etc., jusqu'en 1790. Ces lettres ne furent publiées qu'en 1812-1813, après la mort de Grimm, sous le titre de : *Correspondance littéraire, philosophique et critique* (17 vol.). V. CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE. On peut reprocher à Grimm d'avoir été parfois sévère, d'avoir un peu gâté sa critique par l'aridité et le scepticisme de sa philosophie. Il n'en reste pas moins un des étrangers qui, au XVIIIe siècle, ont le mieux compris la France et parlé la langue de ce pays. Sa correspondance reste une mine inépuisable d'anecdotes et de jugements sur les hommes et les œuvres de l'époque. A la Révolution, Grimm, obligé de quitter la France, devint ministre de Russie près du cercle de Basse-Saxe. Ses œuvres ont été rééditées par Taschereau en 1829, et par Maurice Tourneux (1877-1882).

F.-M. Grimm.

On a publié aussi, en 1829, une *Correspondance inédite de Grimm et de Diderot.*

GRIMM (*Jacques*-Louis-Charles), philologue allemand, né à Hanau en 1785, mort à Berlin en 1863. Orphelin de bonne heure, il eut une jeunesse besogneuse. Il fit son droit à l'université de Marbourg. De 1808 à 1814, il occupa diverses fonctions à Cassel ; entre autres, celles de bibliothécaire du roi Jérôme. Après la chute du royaume de Westphalie, il fit un court stage dans la diplomatie prussienne, puis devint bibliothécaire à Cassel (1816). En 1829, il fut appelé comme bibliothécaire et professeur à Göttingue. Destitué en 1837, à la suite de sa protestation contre le coup d'État du roi de Hanovre, il retourna à Cassel, et vécut, à partir de 1841, à Berlin, où il avait été nommé membre de l'Académie des sciences.

Grimm (Jacques).

Jacques Grimm est le fondateur de la philologie germanique. Il commença par publier, en commun avec son frère, quelques-unes des œuvres les plus anciennes de la littérature allemande : *le Chant de Hildebrand, la Prière de Weissenbrunn* (1812) ; *le Pauvre Henri* (1815). Son ouvrage capital est sa *Grammaire allemande* (1819-1837). Il introduisit dans l'étude de la grammaire la méthode historique, et découvrit la loi de la substitution consonantique. Il commença aussi un *Dictionnaire allemand* (1852-1858), dont la publication a été continuée par un groupe de savants. Citons encore de lui : *Histoire de la langue allemande* (1848) ; *les Antiquités du droit germanique* (1828) ; *la Mythologie allemande* (1835) ; etc.

GRIMM (*Guillaume*-Charles), frère cadet du précédent, philologue allemand, né à Hanau en 1786, mort à Berlin en 1859. Comme son frère, il fit son droit à l'université de Marbourg. D'une santé délicate, il ne put, pendant plusieurs années après l'achèvement de ses études, s'astreindre à aucun travail régulier. A partir de 1814, il suivit les mêmes étapes que Jacques et fut, en même temps que lui, nommé membre de l'Académie des sciences de Berlin (1841). Les deux frères collectionnèrent ensemble leurs *Contes populaires* (1812-1815), dont la rédaction définitive fut remise entièrement entre les mains de Guillaume, qui, tout en donnant à ces récits une forme personnelle, sut s'accommoder admirablement au ton naïf de l'enfance. Le succès en fut énorme. Dans un troisième volume, Grimm étudia les origines de contes du recueil et devint ainsi le fondateur du *folklore*. Citons encore de lui : *Légendes allemandes* (1816-1818) ; *la Légende héroïque allemande* (1829) ; un traité *Sur les runes allemandes* (1821), et de nombreuses éditions de textes en vieil allemand.

Grimm (Guillaume).

GRIMM (Louis-Emile), peintre et graveur allemand, frère des précédents, né à Hanau en 1790, mort à Cassel en 1863. Il apprit la gravure sous Charles Hess, à Munich, se battit, en 1813, pendant la guerre de l'Indépendance. A la suite d'un voyage en Italie, il retourna à Hanau et fut nommé, en 1832, professeur à l'Académie de peinture de Cassel. Il a laissé des tableaux religieux, notamment, une *Madone* et des portraits d'un haut style.

GRIMM (Hermann), fils aîné de Guillaume-Charles Grimm, critique allemand, né à Cassel en 1828. Il fit son droit à Berlin et à Bonn (1846-1849), séjourna assez longtemps en Italie, puis vécut à Berlin, où il devint (1873) professeur d'histoire de l'art à l'Université. Ses principales œuvres sont : un drame, *Armin* (1851), des *Nouvelles* (1856), plusieurs volumes d'*Essais*, *Vie de Michel-Ange* (1860), *Vie de Raphaël* (1872), un volume sur *Gœthe* (1876).

GRIMMA, ville d'Allemagne (royaume de Saxe), sur la Molde, affluent de l'Elbe ; 11.000 hab. Ville très ancienne, d'origine slave, une des résidences favorites des anciens margraves de Misnie. Mineteries, fabriques de bonneterie. Le district a 214 kilom. carrés et 27.800 hab.

GRIMMELSHAUSEN (Jean-Jacques-Christophe DE), romancier allemand, né entre 1620 et 1625, mort à Renchen en 1676. Il combattit pendant la guerre de Trente ans, et devint, vers 1667, bailli de l'évêque de Strasbourg à Renchen. Son œuvre principale est *la Vie de l'aventurier Simplicius Simplicissimus* (1669), où il raconte les destinées d'un soldat mercenaire pendant la guerre de Trente ans. Ce roman réaliste et picaresque suscita de nombreuses imitations.

GRIMMEN, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Poméranie, présid. de Stralsund]), sur la Trebel, affluent de la Recknitz ; 3.419 h. Ancien château. Chef-lieu de cercle.

GRIMMIE (*mî*) n. f. Genre de bryacées, comprenant des mousses à coiffe, en forme de mitre, croissant sur la terre et les écorces. (On rencontre les grimmies dans le monde entier ; quatre espèces sont des environs de Paris.)

GRIMOALD, maire du palais sous Sigebert II, roi d'Austrasie, mort à Paris en 656. Il succéda, comme maire du palais, en 642, à son père Pépin le Vieux. Il voulut, après la mort du roi (656), placer son fils Childebert sur le trône, mais vit ses projets renversés par une révolte des chefs austrasiens, fut vaincu et livré au roi de Neustrie, Clovis II, qui le fit mettre à mort.

GRIMOALD, nom de plusieurs princes lombards, qui donnèrent un grand éclat au duché de Bénévent. — **Grimoald Ier**, cinquième duc de Bénévent, succéda en 647, à Bénévent, à son frère Rodoald, et repoussa, en 650, une invasion des Grecs. En 662, appelé par le roi Godebert contre son frère Pertharite, il assassina le roi et

céda son duché à son fils pour prendre la couronne de Lombardie. Il mourut en 667. — **Grimoald III,** seizième duc de Bénévent, était otage à la cour de Charlemagne, lorsque ce prince le reconnut pour duc, en 787, à la condition qu'il demeurerait son vassal. Mais Grimoald, après avoir reconquis son duché sur les Grecs, avec l'aide des Francs, se réconcilia avec les Grecs, secoua le joug des Francs, menaça même Rome (793), et sut conserver son indépendance. — **Grimoald IV,** *Storézuis*, successeur du précédent, dont il avait été le trésorier. En 812, il se fit reconnaître par Charlemagne, moyennant un tribut annuel. Il écrasa l'insurrection de Daufer le Bègne, soutenu par les Grecs. Mais Daufer le fit assassiner, en 827.

GRIMOALD, duc de Bavière, mort en 725. Il était fils de Théodore VI. Il devint maître de toute la Bavière, après avoir usurpé la part d'héritage attribuée à ses deux frères, fut attaqué par Charles-Martel, et périt en le combattant.

GRIMOARD (Guillaume DE). Biogr. V. URBAIN V.

GRIMOARD (Nicolas-Henri-René, comte DE), marin français, né à Fontenay-le-Comte en 1743, exécuté à Rochefort en 1794. Il était lieutenant de vaisseau au début de la guerre d'Amérique. Il se distingua aux Antilles (1781), puis aux deux batailles de la Dominique (1782). En 1790, il fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, d'abord en sous-ordre, puis comme commandant en chef. Vice-amiral en 1793, il reçut le commandement des forces navales qui devaient être rassemblées à Brest. Dénoncé comme ennemi de la Constitution, il fut destitué et condamné à mort.

GRIMOARD (Philippe-Henri, comte DE), général et écrivain français, né à Verdun en 1753, mort à Paris en 1815. Il publia, à vingt-deux ans, un traité de tactique qui le fit attacher, pour la partie militaire, au cabinet de Louis XVI. Maréchal de camp en 1789, il rédigea le plan de campagne de 1792. Pendant la Révolution et l'Empire, il se consacra exclusivement à la publication de mémoires ou d'ouvrages militaires. Le plus connu est le *Tableau historique de la guerre de la Révolution en France* (1808).

GRIMOD DE LA REYNIÈRE (Alexandre-Balthasar-Laurent), gastronome français, né à Paris en 1758, mort à Villiers-sur-Orge en 1838. Il se fit recevoir avocat au parlement, mais ses mystifications, les excentricités de ses « déjeuners philosophiques », engagèrent ses parents à obtenir contre lui une lettre de cachet. Il fut enfermé chez les chanoines de Domèvre (1786), et y resta deux ans. Il voyagea en Suisse, en Allemagne, séjourna à Lyon, à Béziers, puis parcourut les foires du Midi, où il tenait une sorte de bazar. Il esquiva ainsi les dangers de la Terreur. Désormais, il se consacra davantage à la littérature, et surtout à la gastronomie. Il avait déjà fondé le *Censeur dramatique* (1797-1798). De 1803 à 1812, il publia son fameux *Almanach des gourmands* ou *Calendrier nutritif*, qui eut un vif succès. De 1812 à sa mort, il vécut dans son château de Villiers-sur-Orge. Ses principales œuvres sont : *Réflexions philosophiques sur le plaisir, par un célibataire* (1783); *la Lorgnette philosophique* (1785); *l'Alambic littéraire* (1803); *Manuel des amphitryons* (1808).

GRIMOIRE (pour *gramoire*, forme dialect. de GRAMMAIRE, qui, au moyen âge, désigne la grammaire latine, que le vulgaire ne pouvait comprendre. — Pour expliquer la différence de genre entre *grammaire* et *grimoire*, il faut considérer que *un grimoire* est une forme elliptique pour *un* livre de *grimoire*) n. m. Formulaire à l'usage des magiciens et des sorciers pour évoquer les morts et le malin esprit : *On appelait ces livres* GRIMOIRES, *en France, et ailleurs l'*ALPHABET DU DIABLE. (Volt.) ‖ Par ext. Livre, écrit indéchiffrable; discours inintelligible.

GRIMPANT (*grin-pan*), **ANTE** adj. Qui grimpe, qui a l'habitude de grimper, qui est fait pour grimper : *Animal* GRIMPANT. ‖ *Plante grimpante*, Plante qui ne s'élève verticalement qu'en prenant pour supports les corps voisins.
— n. m. Arg. Pantalon : *Mon* GRIMPANT *se détraque.*
— ENCYCL. Bot. La tige des plantes *grimpantes*, incapable par elle-même de prendre la direction verticale, peut prendre appui sur les corps voisins de diverses manières : soit en s'enroulant elle-même autour du support, comme chez le houblon, le liseron, etc. (plantes *volubiles*), soit à l'aide des pétioles des feuilles (clématite), accrochés au support, soit à l'aide de racines adventives (*crampons* du lierre, soit enfin à l'aide d'organes préhensiles spéciaux, appelés *vrilles*, qui peuvent être des rameaux (vigne) ou des feuilles (papilionacées) adaptés à ce rôle spécial.

GRIMPART (*grin-par'*) n. m. Nom vulgaire du grimpereau.

GRIMPÉE (*grin* — subst. verb. de *grimper*) n. f. Fam. Montée d'une côte. (Peu us.)

GRIMPER (*grin* — variante de GRIPPER) v. n. Monter en s'accrochant à ce qui peut aider; monter en un lieu de difficile accès : GRIMPER *sur un toit.*
— S'élever, en s'accrochant aux corps voisins : *l'vigne qui* GRIMPE *aux arbres.*
— Fig. et fam. S'élever par ses efforts; atteindre : GRIMPER *au pouvoir.* ‖ Se targuer, être vain de : GRIMPER *sur ses titres et qualités.*
Se grimper, v. pr. Grimper : SE GRIMPER *sur un clocher.*

GRIMPEREAU (*grin, ro* — rad. *grimper*) n. m. Passereau ténuirostre, de la famille des certhiidés.
— ENCYCL. Les *grimpereaux* sont petits, allongés, avec le bec recourbé, fin et pointu, les plumes de la queue terminées par une pointe; leur livrée rappelle le ton des écorces des arbres, contre lesquels ils s'accrochent pour faire la chasse aux insectes. On en connaît cinq espèces de l'hémisphère boréal. Le *certhia familiaris*, d'Europe, ou grimpereau familier, est long de 14 centimètres, gris foncé piqueté de blanc en dessus, avec le ventre blanc. Il vit dans les forêts, et même dans les jardins, nichant dans les murs.

Grimpereau.

GRIMPEUR, EUSE (*grin*) n. et adj. Se dit des personnes et des animaux qui aiment à grimper : *Animaux* GRIMPEURS *Un petit* GRIMPEUR *Une acrobate* GRIMPEUSE.

GRIMPEURS (*grin*) n. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant les perroquets, jacamars, toucans, pics et coucous, caractérisés par leur plumage rigide, à duvet rare, leur pied dont les doigts sont dirigés deux en avant, deux en arrière, ce qui leur permet de s'accrocher aux arbres et d'y grimper. (Les principales familles de l'ordre des grimpeurs sont : les *rhamphastidés, galbulidés, troqonidés, buconidés, cuculidés, musophagidés, picidés, psittacidés.* — *Un* GRIMPEUR. [Pour les mammifères marsupiaux grimpeurs, v. CARPOPHAGES.]

Grimpeurs (LES) ou *la Guerre de Pise*, composition de Michel-Ange (1504-1506). — Le sujet est un épisode de la guerre qui eut lieu, au xve siècle, entre Florence et Pise. Michel-Ange le traita dans un carton qu'il composa, en concurrence avec Léonard de Vinci, pour la décoration de la salle du conseil du Palais public de Florence. Il a représenté les soldats florentins surpris par l'arrivée des Pisans, au moment où ils se baignaient dans l'Arno, gravissant les rives du fleuve et s'habillant pour courir à la défense de la ville. Il a déployé, dans l'exécution de cette scène, ses grandes connaissances anatomiques, sa science des raccourcis, l'inimitable perfection de son dessin.

GRIMSBY ou **GREAT-GRIMSBY,** ville d'Angleterre (comté de Lincoln), à l'entrée de l'estuaire de Humber; 53.000 hab. Excellent port. Constructions navales, minoteries, brasseries, distilleries, commerce de bois de construction et de houille. Importante flottille de pêche.

GRIMSEL, col des Alpes Bernoises, sur la limite des cantons de Berne et du Valais, haut de 2.165 mètres, faisant communiquer le haut Valais et l'Oberland bernois.

GRIMSTAD ou **GRŒMSTAD,** petit port de Norvège (prov. de Christiansand), sur le Skager-Rack; 2.280 hab. Construction de vaisseaux. Exportation de fer et bois.

GRIMSTONE (*grim'-ston'*) n. m. Variété de grosse fraise.

GRINCEMENT (*grin-se-man*) n. m. Action de grincer; bruit des dents qui grincent : GRINCEMENTS *de dents.* ‖ Bruit strident d'un objet qui grince : *Le* GRINCEMENT *des roues.*

GRINCER (*sé* — Prend une cédille sous le c devant A ou O : *Nous grinçons. Il grinça*) v. n. Produire, en frottant, un bruit strident : *Plume qui* GRINCE *sur le papier.*
— *Grincer des dents*, Choquer, frotter convulsivement ses dents les unes contre les autres, en produisant une sorte de craquement.
— Activ. : *Le bruit de la scie fait* GRINCER LES DENTS.
— Fig. Etre en colère :

Et sa muse qui toujours *grince*
Et qui fuit les jeux et les ris.
VOLTAIRE.

GRINCHAGE (*chaj'* — rad. *grincher*) n. m. Arg. Vol.

GRINCHE adj. Pop. Revêche, acariâtre, grincheux.
— n. m. Arg. Voleur.

GRINCHER (altérat. de *grincer*) v. n. Se dit du pain que l'on vient de cuire et qui a la croûte trop levée, par suite de l'excessive chaleur du four.

GRINCHER v. a. Arg. Voler. ‖ Grogner.

GRINCHEUX (*cheû*), **EUSE** [rad. *grincher*] adj. Qui se plaint continuellement; hargneux; maussade : *Un caractère* GRINCHEUX.
— Substantiv. : *Fuyez les* GRINCHEUX.

GRINCHIR (rad. *grinche*) v. a. Arg. Voler.

GRINCHISSAGE (*chi-saj* — rad. *grincher*) n. m. Arg. Vol.

GRINCHISSEUR (*chi-seur'* — rad. *grinche*) n. m. Arg. Voleur.

GRINDÉLIE (*lî*) n. f. Genre de composées, tribu des astérées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs jaunes en capitules solitaires. Syn. CHRYSOPHTALME.
— ENCYCL. Le type de ce genre, la *grindélie robuste* (grindelia robusta), originaire de la Californie, pousse dans des marais salés et porte une grande fleur qui ressemble au soleil jaune vulgaire. On en retire un extrait liquide, qui dégage une légère odeur térébenthinée et paraît avoir une action remarquable sur l'élément catarrhal et dyspnéique des affections broncho-pulmonaires.

Grindélie.

GRINDELWALD, village de Suisse, canton de Berne, non loin du Faulhorn, du Wetterhorn et de la Jungfrau, dans la vallée de la Lutschine noire. Près de Grindelwald, glaciers remarquables, les plus bas des Alpes, venant finir au milieu de vergers et de champs cultivés; 3.140 hab. Centre d'excursions.

GRINDING n. m. Jouet javanais, fait d'une lame de roseau A ou de bambou, dans laquelle sont délicatement découpées trois languettes très minces. On le place au-dessus d'un tuyau de bambou, et en soufflant sur les languettes il se produit un son très doux.

Grinding.

GRINETTE (*nèt'*) n. f. Nom vulgaire du jeune râle de genêt.

GRINGALET (*lè* — orig. inconn.) n. m. Autref. Petit cheval, petit mulet. ‖ Auj. Homme grêle, chétif, faible de corps.

GRINGALET, pseudonyme d'un farceur du XVIIe siècle, élève et compagnon de Guillot-Gorju et de Goguelu, qui formèrent avec lui un trio semblable à celui de Gros-Guillaume, Turlupin et Gaultier-Garguille, auxquels ils succédèrent sur les tréteaux de l'hôtel de Bourgogne. Gringalet fut, par la suite, le nom d'un *emploi* tenu au boulevard du Temple, dans les dernières années de l'Empire et les premières de la Restauration. Le farceur du XVIIe siècle était petit, maigre et efflanqué.

GRINGETTE (*jèt'*) n. f. Nom vulgaire de la perdrix grise.

GRINGOIRE (Pierre). V. GAINGOAR.

Gringoire, comédie en un acte, en prose, de Th. de Banville (Comédie-Française, 21 juin 1866). — Le poète Gringoire, introduit de force dans la maison du bourgeois Simon Fouroiez, a dit aux convives de son hôte, sur la promesse d'un bon dîner, sa *Ballade des pendus*, très satirique à l'endroit du roi Louis XI. Or, l'un des convives est Olivier le Daim; l'autre, le roi. L'auteur de la séditieuse ballade sera pendu, à moins qu'il ne se fasse épouser par la jolie Loyse, fille de Simon Fourniez et filleule du roi. Gringoire préfère ne pas tenter l'épreuve, car toutes les femmes auxquelles il a parlé d'amour lui ont ri au nez. Décidé, cependant, par Louis XI, il reste seul avec la jeune fille, essayant, en phrases évasives, de lui dépeindre le mari que lui destine son auguste parrain, c'est-à-dire un gueux mourant de misère pour le plaisir d'être poète. « C'est un fou, ou c'est un lâche! » répond Loyse. Alors, Gringoire lui chante l'affreuse souffrance des pauvres corvéables. Loyse pleure; et le jeune homme sent bien qu'elle le sauverait, par pitié, s'il lui révélait sa détresse. Aussi garde-t-il son secret, acceptant fièrement la mort; mais le roi pardonne, et Loyse, qui a deviné le sublime courage du poète, veut bien être sa femme. Dans cette petite pièce, qui est restée au répertoire, on trouve une étincelante fantaisie, une vibrante jeunesse d'imagination, de forme et de pensée. Banville a donné à son poète fantaisiste une physionomie amusante et originale, et il a semé dans le dialogue son esprit toujours alerte.

GRINGOLÉ, ÉE (rad. *gringole*) adj. Blas. Se dit d'une croix ou d'une autre pièce dont les extrémités se terminent par deux têtes de serpent adossées. ‖ Se dit aussi de la queue de l'amphisbène, quand elle présente plus d'une tête de serpent.

D'argent à une croix de gueules gringolée d'or.

GRINGONNEUR (Jacquemin), peintre miniaturiste français du XIVe siècle. Il peignit, en 1392, les cartes dont on amusait la démence de Charles VI. C'est à tort que, d'après le P. Ménestrier, on l'a donné comme l'inventeur de ce jeu. Il ne nous reste de cet artiste que dix-sept cartes, peintes avec talent. Elles se trouvent au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

GRINGORE (Pierre), et non **Gringoire,** comme l'ont appelé V. Hugo et Th. de Banville, poète dramatique français, né en Normandie (probablement à Caen) en 1475, mort en Lorraine vers 1538. Il débuta par deux poèmes allégoriques : *le Chasteau de Lobour* (1499), où il décrit la vie de l'homme marié, et *le Chasteau d'Amour*. De 1502 à 1515, son nom est souvent signalé, dans les comptes de la prévôté de Paris, avec le titre de « compositeur » ou « facteur » de mystères. Dès 1505, nous le voyons, dans le poème des *Folles entreprises*, soutenir la politique de Louis XII contre Jules II; en 1510, il revient à la charge avec *la Chasse du cerf des cerfs* (allusion au titre, que se donnaient les papes, de *servus servorum Dei*). C'est la même cause qu'il soutint sur la scène, le mardi gras (24 févr.) 1512, dans son *Jeu du prince des sots*, où il encourageait Louis XII à engager la lutte contre l'Eglise. Gringore est le fondateur de la comédie politique en France et un très intéressant interprète de la bourgeoisie d'alors. Nous avons encore de lui un *Mystère de Monseigneur saint Louys* et diverses poésies politiques, religieuses ou morales. Une édition incomplète de ses œuvres a été donnée par d'Héricault et de Montaiglon (1858-1877).

GRINGOTTER (*go-té*) v. n. Gazouiller : *Il y a du plaisir à entendre* GRINGOTTER *un petit oiseau.*
— Fam. Fredonner, en parlant des personnes.
— Activ. Chanter en fredonnant : GRINGOTTER *un air.*

GRINGUE (*gringh'*) n. f. Pop. Pain.

GRINGUENAUDE (*ghe-nôd'*) n. f. Pop. Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs, par malpropreté. ‖ Petit reste de choses bonnes à manger.

GRINNELL, ville des Etats-Unis (Iowa [comté de Poweshiek]); 3.332 hab.

GRINNELL (TERRE DE), terre polaire arctique, située entre les Terres d'Ellesmere au S. et de Grant au N., et limitée à l'E. par la baie de Kane et le canal Kennedy.

GRINSTEAD, nom de deux localités d'Angleterre (comté de Sussex); l'une, **East-Grinstead,** a 5.400 hab., possède un hospice fondé en 1616 et des manufactures de chaussures et de plumes d'acier. L'autre, moins importante, **West-Grinstead,** a un manoir avec beau parc.

GRINTE (*grint'*) n. f. Pop. Figure renfrognée.

GRIOLET (*lè*) n. m. ‖ *Machine à la griolet* ou *Machine Griolet* (du nom de son inventeur). Appareil composé de palans et de poulies mobiles, permettant de démonter rapidement les pièces de canon à bord des navires.

GRIOT (*gri-o*) ou **GUIRIOT** (*ghi-ri-o*), **OTTE** n. Personne faisant partie d'une caste spéciale du Sénégal, de la Guinée, du Dahomey et de presque tous les Etats de la côte occidentale de l'Afrique. (Historiens, poètes, musiciens, improvisateurs, sorciers, les griots remplissent souvent auprès des princes et rois et le rôle de conseillers).

GRIOT (*gri-o*) n. m. Recoupe du blé. ‖ Farine avec laquelle on fabrique le pain dit de *gruau*. ‖ Espèce de genêt purgatif.

GRIOTTE (pour AGRIOTE) n. f. Bot. Variété de cerise aigre, dite aussi AIGRIOTTE.
— Minér. Marbre qui a des taches de rouge et de brun : GRIOTTE *d'Italie.* ‖ Marbre rouge cerise du Languedoc.
— ENCYCL. Bot. Parmi les variétés de *griottes*, il faut citer la *griotte commune*, connue, aux environs de Paris, sous le nom de *cerise de Montmorency*; la *griotte marasquin*, la *griotte de Hollande*, etc., qui sont toutes très employées pour les confitures ou les conserves à l'eau-de-vie.

GRIOTTIER (*gri-o-ti-é*) n. m. Variété de cerisier qui porte les griottes. V. CERISIER.

GRIP n. m. Archéol. Petit navire de commerce et de pêche, à rames et à voiles, de la famille des brigantins, en usage jadis dans la Méditerranée.
— Fauconn. *Oiseau de grip*, Faucon, autour qui, au lieu de chasser franchement, détournent la proie et la dévorent.

GRIP (*grip*) n. m. Pince servant à relier un wagon [illegible] au câble qui doit l'entraîner.

GRIPPAGE (*grip-pa*) — rad. *gripper*) n. m. Effet produit par [illegible] sur [illegible] qui frottent [illegible] Ou [illegible] GRIPPEMENT.

GRIPPARD ou **GRIPPART** (*gri par'* — rad. *gripper*) n. m. [illegible] Chat.

GRIPPE (subst. verb. de *gripper*) n. f. Linguist. Autref. [illegible] caprice : *C'est un homme de* GRIPPE. [illegible] Fam. Idée de prévention contre quelqu'un ou quelque [illegible] GRIPPE.

— Pathol. Espèce de catarrhe épidémique : *Avoir la* GRIPPE. Syn. INFLUENZA.

— Encycl. Pathol. La *grippe* ou *influenza* est une maladie fébrile contagieuse, endémique dans certains pays [illegible] Saint-Pétersbourg, où elle prend un caractère [illegible] au printemps; épidémique dans les autres, où elle fait en toute saison des apparitions plus ou moins sévères. La propagation par l'air n'est pas établie, bien que [illegible] prétendu que la maladie apparaît en France surtout lorsque le vent souffle du nord et du nord-est.

L'incubation, très courte, varie de quelques heures à un ou deux jours; l'invasion est quelquefois brusque, signalée par un violent mal de tête, des frissons, de la [illegible]; plus souvent, elle s'annonce par un léger coryza, avec courbature générale. La durée de la maladie, qui est de quatre à cinq jours dans les cas simples, peut être prolongée beaucoup par les complications qui portent sur les points faibles de chaque individu.

Les symptômes à la période d'état, outre la fièvre et la courbature, varient suivant les cas. Tantôt ce sont les accidents nerveux qui dominent : céphalalgie, névralgies, angoisse précordiale, tendance syncopale, dyspnée, délire; tantôt l'inflammation des voies respiratoires et de leurs annexes : coryza, otite, angine, bronchite, bronchopneumonie, pleurésie, tantôt les symptômes gastro-intestinaux : inappétence, vomissements, gastralgie, diarrhée fétide, météorisme, coliques violentes.

La néphrite même n'est pas rare; la peau est souvent le siège d'érythème, d'éruptions. Dans quelques cas, la fièvre, la prostration et l'ensemble des accidents simulent à s'y méprendre la fièvre typhoïde, la méningite, le rhumatisme, la tuberculose aiguë. La grippe est généralement bénigne; mais elle devient aussi mortelle et, en raison du grand nombre de malades, certaines épidémies (1889-1890 notamment) ont été plus meurtrières que le choléra. En outre, elle laisse souvent l'organisme affaibli pour longtemps, ou bien elle aggrave les maladies préexistantes et hâte le dénouement fatal, ou bien encore elle ouvre la porte à la tuberculose, au mal de Bright, etc.

Dans les grippes simples et bénignes, le repos, la diète, les boissons chaudes constituent le meilleur traitement. On administre contre la fièvre et les accidents nerveux la quinine, l'antipyrine; un purgatif sera utile surtout au début des formes gastro-intestinales; un vomitif, dans les formes gastriques et broncho-pulmonaires.

GRIPPE n. f. Bot. Nom vulgaire de la lycopside des champs.

GRIPPÉ (*gri-pé*), **ÉE** adj. Atteint de la grippe.

GRIPPE-ARGENT (de *gripper*, et *argent*) n. m. Celui qui a l'habitude de gripper de l'argent, ou cherche à en gripper. ‖ Pl. *Des* GRIPPE-ARGENT.

GRIPPE-CHAIR (de *gripper*, et *chair*) n. m. Agent de police, celui qui arrête les gens. ‖ Pl. *Des* GRIPPE-CHAIR.

GRIPPE-COQUIN (de *gripper*, et *coquin*) n. m. Piège pour saisir la main du voleur dans les poches. (Vx.) ‖ Agent de police, gendarme. (Pl. *Des* GRIPPE-COQUINS.)

GRIPPE-FROMAGE n. m. et adj. Qui grippe le fromage : *Le chat* GRIPPE-FROMAGE. (La Font.) ‖ Pl. *Des* GRIPPE-FROMAGE ou GRIPPE-FROMAGES.

GRIPPELER (*gri-pe*) (**SE**) (rad. *gripper*. — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je me grippelle. Tu te grippelleras*) v. pr. Se froncer, se crêper : *Étoffes qui* SE SONT GRIPPELÉES.

GRIPPEMENT (*gri-pe-man*) n. m. Techn. V. GRIPPAGE.

— Pathol. Altération de la face grippée.

GRIPPEMINAUD (*nô* — de *gripper*, et *minoud*, chat), personnage créé par Rabelais dans *Pantagruel*. C'est l'archiduc des chats fourrés, c'est-à-dire le premier président du parlement de Paris. Dans La Fontaine, Grippeminaud, *le bon apôtre, bien fourré, gros et gras*, est l'arbitre choisi par la belette et le petit lapin. (*Fable VII*, 16.)

— n. m. Homme fin et hypocrite : *Un vrai* GRIPPEMINAUD.

GRIPPER (*gri-pé* — v. GRIFFE) v. a. Saisir lestement avec les griffes : *Le chat* GRIPPE *de la viande, une souris.*

— Pop. Dérober, filouter : GRIPPER *de l'argent, une bourse.* ‖ Arrêter, mettre en prison : GRIPPER *un voleur.*

— Froncer une étoffe, une peau : GRIPPER *des gants.*

— v. n. Adhérer fortement l'une contre l'autre, en parlant de deux pièces métalliques. ‖ Se froncer : *Étoffe qui* GRIPPE.

Grippé, ée part. pass. ‖ *Grippé de*, Qui est sondainement pris de : *La marquise est un peu* GRIPPÉE DE *philosophie.* (Le Sage.)

— Pathol. *Face grippée*, Face dont les traits sont resserrés et contractés sur eux-mêmes.

Se *gripper*, v. pr. Se retirer en se fronçant : *Étoffe qui* SE GRIPPE.

— Fam. Concevoir des préventions défavorables contre quelqu'un ou quelque chose : *Homme sujet à* SE GRIPPER.

— Syn. Agripper, attraper, happer. V. ATTRAPER.

GRIPPERIE (*gri pe ri* — rad. *gripper*) n. f. Voierie, pillerie.

GRIPPE-SOU (de *grippe*, et *sou*) n. m. Homme que les partisans, moyennant un sou par livre, chargeaient de recevoir leurs rentes. ‖ Pl. *Des* GRIPPE-SOU ou GRIPPE-SOUS.

— Fam. Homme qui fait de petits gains sordides, avare.

GRIPPON. Barbe. V. GRIFFON.

GRIPPURE (*gri-pur'*) n. f. Mar. Conséquence du grippement de deux pièces de machine. ‖ Rayure à la surface du métal.

GRIPSHOLM, château royal de Suède, sur une des îles du lac Mélar. Pendant plusieurs siècles, il servit de prison d'État. Jean III, duc de Finlande, fils de Gustave Wasa, et sa femme Catherine Jagellon, y restèrent pendant quatre ans, et Eric XIV n'en sortit qu'au bout de six ans.

GRIQUAS, peuple de l'Afrique australe, issu du mélange des Boers hollandais avec les Boschimans et les Koranas, et habitant les deux districts du Griqualand occidental et du Griqualand oriental. — *Un* GRIQUA.

GRIQUALAND OCCIDENTAL, en angl. **WEST-GRIQUALAND**, province de la colonie du Cap, située au confluent du fleuve Orange et de la rivière Vaal. Ce pays fut partie incontestée de l'État d'Orange jusqu'en 1867. A cette époque, des mines de diamant y ayant été découvertes, le gouvernement du Cap se fit céder ce territoire par le chef Waterboer (1871). En 1876, l'État d'Orange dut accepter une indemnité dérisoire de 2.250.000 francs, en compensation de l'abandon de tous ses droits. Superf. : 39.360 kilom. carr.; pop. : 83.375 hab.

GRIQUALAND ORIENTAL, en angl. **EAST-GRIQUALAND**, un des trois petits territoires annexés par la colonie anglaise du Cap depuis 1876, compris entre les montagnes du Drakensberg, le Natal, le Pondoland et le Tembuland. Il a été peuplé par des tribus griquas refoulées par les Anglais. Superf. : 19.668 kil. carrés; popul. 153.000 hab.

GRIS (*gri*), **GRISE** (de l'anc. haut allem. *gris*; allem. mod. *greis*) adj. Qui est d'une couleur formée d'un mélange du blanc avec le noir ou avec quelque autre couleur foncée : *Étoffe* GRISE. *Yeux* GRIS. ‖ Joint à d'autres adjectifs ou à des compléments, il spécifie une nuance particulière de la couleur grise : GRIS *verdâtre*, GRIS *pommelé*, GRIS *de lin*, GRIS *fer*. On dit aussi adjectivem. : *Couleur* GRIS-DE-PERLE. *Étoffe* GRIS-*de-lin*. *Habit* GRIS-*brun*, etc.)

— Se dit d'un ciel bas et nuageux : *Temps* GRIS.

— Fig. Qui a quelque chose de triste : *Des pensées* GRISES.

— Fam. Qui a les cheveux mêlés de blancs et de noirs : *Devenir* GRIS *de bonne heure.* ‖ A moitié ivre (entre le blanc et le noir, c'est-à-dire entre la raison et l'ivresse).

— *Barbe grise, Cheveux gris, Tête grise*, Barbe, Cheveux mêlés de blancs et de noirs, Personne qui a une barbe, des cheveux commençant à blanchir :

Toujours la *barbe grise* aime la tête blonde.
V. HUGO.

— Anat. *Substance grise*, Substance de couleur grise, qui se trouve au centre de la moelle et du cerveau, et qui contient les cellules nerveuses.

— Comm. *Papier gris*, Papier grossier, de couleur grise, ordinairement sans colle. ‖ *Vin gris*, Vin qui est entre le blanc et le clairet. ‖ *Bois gris*, Bois qui a encore son écorce grise.

— Pharm. *Onguent gris*, Onguent fait d'axonge et de mercure.

— Pyrotechn. *Dynamites grises*, Mélanges formés de 20 à 25 0/0 de nitroglycérine, de nitrate de soude et de résine avec ou sans charbon.

— Typogr. *Lettre grise*, Grande capitale dont les pleins sont en partie blancs, en partie noirs. ‖ *Page grise*, Page dont l'impression est pâle, par suite d'un encrage insuffisant.

— Loc. div. *Il fait gris*, Le temps est sombre et froid. ‖ *Sœurs grises*, Sœurs de charité vêtues de gris. ‖ *Gris comme la bourrique à Robespierre*, Entièrement ivre. (On a dit que la bourrique à Robespierre était la guillotine, *grise* du sang qu'elle avait bu.) ‖ *Faire grise mine à quelqu'un*, Lui faire mauvaise mine.

— Loc. PROV. V. CHAT.

— n. m. Couleur grise : *Boiserie peinte en* GRIS. ‖ Vêtement de couleur grise : *Habillé de* GRIS.

— Autref. Vent de bise, vent froid. ‖ *Vendeur de gris*, Nom populaire d'une statue qui figura jusqu'en 1745 sur le parvis Notre-Dame où régnait un vent très froid.

— Comm. *Gris* ou *Petit-gris*, Fourrure du petit-gris, écureuil à ventre blanc et dos gris, spécialement celle du dos. ‖ *Ventre de gris*, La fourrure du ventre plus claire. ‖ *Gris rouge*, Fourrure provenant de l'écureuil commun.

— Constr. Variété de marbre provenant de carrières françaises et dont il existe trois sortes : le *gris perlé*, le *gris fleuri* et le *gris rosé*.

— Loc. div. : *Gris d'officier*, Légère ivresse. ‖ *Saint Gris*, Locution rappelant un des nombreux saints imaginaires inventés par les rieurs et plaisants du moyen âge, et que l'on trouve dans certains jurons, et particulièrement dans un juron familier à Henri IV : VENTRE-SAINT-GRIS.

— n. f. pl. ‖ *En faire voir de grises à quelqu'un*, Lui jouer de mauvais tours.

GRISAGE (*zaj'*) n. f. Couleur grise, donnée industriellement aux textiles.

GRISAILLE (*za-ill'* [*ll* mll.] — rad. *gris*) n. f. Peinture imitant la sculpture, et dans laquelle on n'emploie que des tons gris. ‖ Première esquisse où les clairs sont rendus par le blanc de la toile, et les ombres par une teinte unique. ‖ Verres peints de tons légers.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier blanc ou grisard.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

— Techn. Mélange de cheveux blancs et de cheveux bruns, dans la confection des perruques. ‖ Étoffe mélangée de noir et de blanc ou à petits carreaux noirs et blancs.

— ENCYCL. Peint. La *grisaille* ne diffère des autres peintures qu'en ce qu'elle imite un dessin noir, soit au lavis, soit au crayon. La grisaille est généralement une peinture décorative. Elle est exécutée à l'aide de teintes grises, mais diversement colorées. On peint les grisailles avec des tons très rompus et clairs, qui ne diffèrent entre eux que par des nuances souvent peu sensibles, suffisantes cependant pour indiquer les divers plans et les demi-teintes.

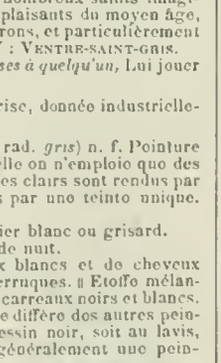
Grisar

GRISAILLER (*za-ill-é* [*ll* mll.] — rad. *grisaille*) v. a. Barbouiller de gris. ‖ Peindre en grisaille : GRISAILLER *un mur.*

— v. n. Devenir grisâtre.

GRISAR (Albert), compositeur, né à Anvers en 1808, mort à Asnières (Seine) en 1869. Il étudia la musique avec F.-J. Janssens, reçut à Paris des leçons de composition de Reicha, puis retourna en Belgique, et c'est là que commença sa renommée avec une romance, *la Folle*. Au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, il fit représenter, en 1833, un opéra-comique, *le Mariage impossible*, puis il alla se fixer définitivement à Paris. De 1836 à 1865, il fit représenter dix-huit ouvrages, dont plusieurs obtinrent un succès retentissant : *Sarah* ou *l'Orpheline de Glencoe* (1836); *l'An mil* (1837); *la Suisse à Trianon* (1838); *Lady Melvil* (1838); *l'Eau merveilleuse* (1839); *les Travestissements* (1839); *l'Opéra à la cour* (1840), avec Adrien Boieldieu fils; *Gilles ravisseur* (1848); *les Porcherons* (1850); *Bonsoir, monsieur Pantalon* (1851); *le Carillonneur de Bruges* (1852); *les Amours du diable* (1853); *le Chien du jardinier* (1855); *Voyage autour de ma chambre* (1859); *le Joaillier de Saint-James* (1862), nouvelle édition, corrigée et augmentée de *Lady Melvil*, *la Chatte merveilleuse* (1862); *Bégayements d'amour* (1864); *Douze innocentes* (1865). Grisar avait surtout le sentiment de la musique bouffe, qu'il traitait avec mesure et sans jamais tomber dans la charge et la caricature. Son inspiration était originale, sa forme, châtiée et élégante.

GRISARD ou **GRISART** (*zar'* — rad. *gris*) n. m. Zool. Nom vulgaire : 1° du blaireau; 2° du goéland rayé.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier gris ou blanc. ‖ Adjectiv. : *Peuplier* GRISARD.

— Minér. Espèce de grès très dur.

— Pêch. *Œufs de grisard*, Nom donné par les pêcheurs du littoral français à une variété d'oursin.

GRISART (Charles), compositeur français, né vers 1840. Après avoir fait quelques études sous la direction de Léo Delibes, il a débuté en donnant aux Folies-Bergère une opérette : *Memnon* ou *la Sagesse humaine* (1871). Par la suite, il a fait représenter : *la Quenouille de verre* (1873); *Mistress Pudor* (1876); *les Trois Margot* (1877); *le Pont d'Avignon* (1878); *les Poupées de l'Infante* (1881); *le Bossu* (1886); *le Petit Bois* (1893), et publié des romances et mélodies.

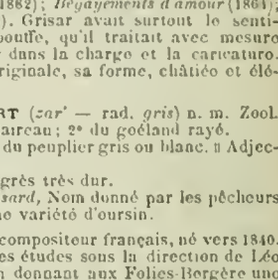
Grisbock.

GRISÂTRE (rad. *gris*) adj. Tirant sur le gris : *Étoffe* GRISÂTRE.

GRISBOCK (*gris-bok'*) n. m. Nom vulgaire d'une antilope de l'Afrique australe, le *raphicerus melanotis*.

GRISÉ n. m. Teinte grise donnée à un tableau, à une gravure, etc.

GRISÉ, ÉE adj. Serrur. *Pièce grisée*, Pièce de serrure ou autre qui n'a subi qu'un seul limage grossier.

GRISEBACH (Auguste-Henri-Rodolphe), naturaliste allemand, né à Hanovre en 1814, mort à Gœttingue en 1879. Docteur en médecine en 1836, nommé professeur à l'université de Gœttingue, il fut chargé de diverses missions d'exploration. Il s'occupa plus tard de la végétation de l'Amérique et des Indes orientales, sur laquelle il a publié des ouvrages estimés : *Catalogus plantarum Cubensium* (1866); *Flora of the British West Indian Islands* (1859-1864); *Plantæ Lorentzianæ* (1874-1879). Il est devenu le maître incontesté de la géographie botanique, avec son ouvrage capital : *la Végétation du globe d'après sa disposition suivant les climats; Esquisse d'une géographie comparée des plantes*, traduit en français par de Tchihatchef (1873-1874). — Son fils, EDOUARD **Grisebach**, né à Gœttingue en 1845, consul allemand dans plusieurs villes d'Europe, a publié plusieurs fantaisies littéraires appréciées : *le Nouveau Tannhäuser* (1869); *Tannhäuser à Rome* (1885), sorte de poème; *la Littérature allemande depuis 1870* (1876); etc.

GRISEBACHIE (*chi*) n. f. Genre d'éricacées, dont on connaît douze espèces, du cap de Bonne-Espérance.

GRISE-BONNE n. f. Variété de poire. ‖ Pl. *Des* GRISES-BONNES.

GRISÉLIDIS, GRISLA ou **GRISELDA**, héroïne d'une touchante légende, dont on place la vie au début du XIe s. Grisélidis est une pauvre bergère. Le marquis de Saluces, épris de sa beauté, l'épouse. Puis, pour éprouver sa fidélité, il la soumet aux pires douleurs : enlèvement d'enfant, obligation de servir une concubine, etc., mais sainte Agnès la protège et la jeune femme triomphe de toutes les épreuves.

La légende a été exploitée, avec des additions et des modifications, par toutes les littératures : Marie de France en fait le *Lai du Frêne*; Boccace s'en empare pour son *Décaméron*; Pétrarque la raconta en latin; Perrault trouve dans la touchante légende le sujet d'un de ses contes; Dumanoir, le scénario d'un ballet-pantomime en trois actes, dont Adolphe Adam écrit la musique (1848), etc. Enfin, plus récemment, Armand Silvestre et Eugène Morand ont donné à la Comédie-Française *Grisélidis*, mystère en trois actes et en vers (1891), où ils ont su rendre la naïveté du temps jadis avec un art savant et en jolis vers.

GRISÉLINIE (*nî*) n. f. Genre de cornacées, comprenant des arbres et arbustes dont on connaît huit espèces du Chili, du Brésil et de la Nouvelle-Zélande.

GRISER v. a. Donner une teinte grise à : *L'addition du noir* GRISE *ou rabat la couleur.* (Chevreul.)

— Rendre à moitié ivre : *Ne* GRISEZ *jamais personne*

— Fam. Fig. Jeter dans l'exaltation : *L'odeur de la poudre* GRISE *le soldat.* ‖ Endormir, pallier : GRISER *sa misère.*

— Absolum. : *Le succès* GRISE.

— v. n. Devenir gris. (Vx.)

Se *griser*, v. pr. Fam. Devenir à demi ivre.

— Fig. S'enivrer, savourer quelque chose avec exaltation : SE GRISER *de popularité.*

GRISERIE (*rî* — rad. *gris*, dans le sens de « ivre ») n. f. Demi-ivresse.

— Au fig. : *La* GRISERIE *de l'espérance.*

GRISET (*zè* — rad. *gris*) n. m. Ornith. Nom vulgaire des petits passereaux, tels que les chardonnerets alors qu'ils portent la livrée grise du jeune âge.

— Ichtyol. Genre de poissons plagiostomes, famille des notidanidés, comprenant des squales, à six fentes branchiales.

— Encycl. Ichtyol. Les *grisets* sont de grands requins fusifermes, allongés, à queue en faux tronquée à sa pointe; leur peau, très finement chagrinée, est employée en maroquinerie. On en connaît quatre espèces. Le griset des côtes de France (*hexanchus griseus*), qui atteint 4 mètres de long, est commun dans la Méditerranée.

Griset.

GRISETTE (*zèt'* — rad. *gris*) n. f. Petite étoffe légère, commune : *Dans le principe, les* GRISETTES *étaient grises; mais, par la suite, on en fit de toutes couleurs.* (W. Maigne.)

— Par ext. Jeune fille vêtue de grisette. ‖ Jeune fille ou jeune femme de condition modeste, de mœurs accueillantes, mais non vénales.

— Bot. Nom vulgaire de l'amanite à étui ou de la lépiote élevée (v. planches CHAMPIGNONS), espèce comestible. Syn. GRISOTTE.

— Comm. Bière dont la couleur tient le milieu entre celle de la bière brune et celle de la bière blanche.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon diurne, d'un charançon. ‖ *Grisette à zigzag,* Nom vulgaire d'une espèce de phalène. ‖ Nom d'un hémiptère hétéroptère, qui cause des dégâts dans les vignes. (On rencontre la grisette de la vigne [*lopus sulcatus*] surtout dans les vignobles de l'Yonne. Les précautions prises contre l'œuf d'hiver du phylloxera détruisent aussi généralement ceux de la grisette.)

— Mar. Vice dans le bois, provenant de la fermentation de la sève par suite d'une déchirure de l'écorce.

— Minér. Nom donné à la pierre à bâtir de Beaucaire.

— Ornith. Nom vulgaire de la fauvette grise. ‖ *Grisette du Sénégal,* Nom vulgaire d'une espèce de cochevis, du jeune canard noir ou macreuse.

GRIS-FARINEUX n. m. Nom vulgaire d'un agaric comestible. ‖ On dit aussi gris-farinier.

GRIS-GRIS (*gri-gri*) n. m. Amulette ou fétiche des nègres de la côte occidentale d'Afrique, Guinée, Soudan, Dahomey, etc., qui, selon la croyance populaire, préserve et protège ceux qui en sont porteurs. ‖ Personnages qui, au moyen de ces amulettes, s'attribuent un pouvoir surhumain, et par suite jouissent, à titre de sorciers, d'une très grande influence dans les tribus à demi sauvages.

G, gris-gris.

GRISI (Giuditta), cantatrice dramatique italienne, née à Milan en 1805, morte en 1840. Élève du Conservatoire de Milan, engagée à Vienne en 1823, puis à Milan, à Parme, à Florence, à Gênes, enfin à Venise, où elle créa avec éclat, dans les *Capuleti* de Bellini, le rôle de Roméo. Engagée en 1832, au Théâtre-Italien de Paris, elle y reçut un accueil très flatteur, mais retourna en Italie l'année suivante, épousa le comte Barni, et renonça au théâtre. — Sa sœur, **Giulia Grisi,** née à Milan en 1811, morte à Berlin en 1869, étudia le chant à Bologne, et débuta au théâtre de cette ville; elle fut engagée à Florence, à la Scala de Milan et reçut des leçons de Mme Pasta et du compositeur Marliani. Appelée, en 1832, au Théâtre-Italien de Paris, elle y débuta dans la *Semiramide* de Rossini. Giulia Grisi obtint à Paris, pendant quinze ans, de véritables triomphes dans : *i Puritani, Norma, Otello, Don Pasquale, Lucrezia Borgia, la Vestale.* Elle faisait, à Londres, chaque été, la saison italienne. Elle fit ensuite un voyage en Amérique, puis, de retour en Europe, dut abandonner définitivement la scène. Elle épousa, en 1836, à Paris, le comte Gérard de Melcy, puis, en secondes noces, son camarade Mario, comte de Candia.

Giulia Grisi.

GRISIER (Augustin-Edme-François), maître d'armes français, né en 1791, mort à Paris en 1865. Élève de Menissier, il se fit connaître en donnant, le premier, des assauts publics en diverses villes, puis partit pour la Russie, où il resta dix ans. Revenu en France, il fonda une salle d'armes qui devint célèbre. *Le Maître d'armes,* d'Alex. Dumas, est une sorte d'autobiographie de Grisier, qui en a fourni les éléments, et à qui on doit, en outre : *les Armes et le Duel* (1847), où l'auteur s'élève avec énergie contre le duel. — Son fils, Georges **Grisier,** né en 1853, a collaboré à des pièces de théâtre, entre autres : *le Régiment; le Maître d'armes* (1892); *Roger la Honte* (1892), et a été directeur de l'Ambigu (1893), des Bouffes-Parisiens (1895), des Menus-Plaisirs (1896) et codirecteur de l'Ambigu (1900).

GRIS-NEZ (cap) [en lat. *Itium promontorium*], cap de France, sur le Pas-de-Calais, à 31 kilom. des côtes anglaises, formé par une falaise oolithique de 59 mètres de haut. Phare à feu tournant.

GRISOIR n. m. Techn. V. GRÉSOIR.

Grisolia Cipollina, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Cosenza]); 2.899 hab.

GRISOLLEMENT (*zo-le-man*) n. m. Action de grisoller.

GRISOLLER (*zo-lé*) ou **GRISOLER** [onomat.] v. n. Chanter comme l'alouette.

GRISOLLES, ch.-l. de cant. de Tarn-et-Garonne, arrond. et à 29 kilom. de Castelsarrasin, sur le canal latéral à la Garonne; 2.127 hab. (*Grisollais, aises.*) Ch. de f. Midi. Argile à poterie, tonnellerie. Église avec portail du XIIe siècle. — Le canton a 11 comm. et 7.512 hab.

GRISON, ONNE adj. Qui est de couleur grise; dont le poil ou les cheveux sont gris : *Poil* GRISON. *Tête* GRISONNE.

— n. m. Celui qui grisonne : *Un vieux* GRISON.

— La teinte grisonne : *Tirer sur le* GRISON.

— Homme sans livrée, habillé de gris, employé à des commissions secrètes : *Être épié par des* GRISONS.

— Par plaisant. Moine vêtu de gris : *Suivaient de loin deux* GRISONS *bien dispos.* (Piron.)

— Pop. Âne, baudet : *Être monté sur un* GRISON.

GRISON (rad. *gris*) n. m. Géol. Sorte de grès calcaire, exploité surtout dans l'Ouest de la France.

— Zool. Nom vulgaire de deux poissons des genres labre et chétodon. ‖ Nom vulgaire des mammifères carnassiers appartenant au genre *galictis.*

GRISON, ONNE, personne née au pays des Grisons ou qui l'habite. — *Les* GRISONS.

— Adjectiv. Qui a rapport au pays ou à ses habitants : *Les pâturages* GRISONS.

— n. m. Langue parlée par les Grisons.

GRISONNANT (*zo-nan*), **ANTE** adj. Qui commence à devenir gris : *Cheveux* GRISONNANTS. ‖ Dont les cheveux grisonnent : *Femme* GRISONNANTE.

GRISONNEMENT (*zo-ne-man*) n. m. Action de teindre en gris ou de devenir gris.

GRISONNER (*zo-né*) v. n. Devenir gris, en parlant du poil : *Barbe qui* GRISONNE. ‖ Avoir des cheveux gris.

— v. a. Teindre en gris. V. GRISER.

GRISONS (CANTON DES) [en allem. **Graubünden**], canton de la Confédération suisse, le plus oriental de la Suisse, bordé au S. par l'Italie, à l'E. et au N. par le Tyrol (Autriche); 7.185 kilom. carr.; 96.000 hab., dont 45.000 parlent l'allemand, 37.000 le romanche et 14.000 l'italien. Le pays est un entassement de hautes et stériles montagnes dont les eaux vont à trois mers, par le Rhin, le Pô et l'Inn. Vastes pâturages; peu d'industries. Devenu canton de la Suisse en 1803. Ch.-l. *Coire.*

Armes du canton des Grisons.

Les populations grisonnes (*Rhétiens* mêlés de Toscans) ont formé de bonne heure un Etat indépendant, ou plutôt une confédération de petites ligues organisées vers la fin du XIVe siècle, sous la tutelle des abbés et évêques du pays : *Ligue Caddée* ou de la *Maison-Dieu,* fondée en 1396, *ligue Grise* (1424), *ligue des Dix juridictions* (1436), réunies à Brienz, en 1471, dans une confédération générale qui ne tarda pas à conquérir (1512) et à garder, par l'appui de Richelieu (1624-1626), la Valteline et les comtés de Chiavenna et de Bormio. Alliée successivement de Berne (1602) et de Zurich (1707), la confédération des ligues grisonnes fut rattachée en 1803 à la confédération helvétique.

GRISOTTER (*zo-té*) **(SE)** [de *griser*] v. pr. Se griser un peu.

GRISOU (du wallon *grisou* ou *brisou*) n. m. Gaz inflammable et explosif, qui se rencontre dans les mines de houille.

— Adjectiv. : *Feu* GRISOU. ‖ On dit aussi, suivant les régions : *Feu* TERROU ou *Feu* BRISOU.

— Encycl. Le *grisou,* éminemment inflammable, est de l'hydrogène protocarboné plus ou moins mélangé d'azote, d'acide carbonique et d'air atmosphérique. On l'appelle encore *mofette, marais air,* etc. Il existe dans les pores du charbon de terre, où il s'est formé par décomposition des matières végétales et de la même manière que le gaz des marais; il s'accumule dans les cavités naturelles qui existent au toit des couches et que l'on nomme *sacs* ou *nids.* Quand l'une de ces cavités est attaquée par le pic du mineur, il se produit un dégagement de grisou, plus ou moins violent suivant la pression du gaz, un *soufflard.*

Ce n'est que grâce à une ventilation énergique des galeries, que l'on peut, sinon détruire, du moins atténuer les effets du grisou. La présence de ce gaz dans les mines nécessite l'emploi de lampes de sûreté. Parmi ces lampes, citons celles de Davy, de Clannay, de Marsaut, de Mueseler, de Fumat, etc. Dans quelques exploitations houillères de grande importance, on a également recours, pour l'éclairage des galeries, à des lampes électriques à incandescence armées, c'est-à-dire recouvertes d'un treillis métallique pour les protéger contre tout choc. De plus, on a construit nombre d'appareils, gazoscopes ou grisoumètres, à l'aide desquels il est possible de dévoiler la présence du grisou et de déterminer la proportion de ce gaz dans l'air ambiant.

Grisoumètre.

Dans les mines où la présence du grisou est à redouter, on fait usage, comme explosifs, de cartouches où la substance active (dynamite, gélatine explosive, etc.) est mélangée à une grande quantité d'azotate d'ammoniaque. Ces cartouches peuvent détoner au milieu du grisou sans l'enflammer.

GRISOUMÈTRE (de *grisou,* et du gr. *métron,* mesure) n. m. Appareil imaginé pour déterminer la quantité de grisou existant dans une mine. (Les grisoumètres les plus précis utilisent la combustibilité du grisou. On peut d'abord faire l'analyse chimique du gaz, doser l'eau et l'acide carbonique produits, ou bien mesurer le changement de volume produit après la combustion.)

GRISOUTEUX (*teû*), **EUSE** adj. Qui contient du grisou; qui est de la nature du grisou : *Mine* GRISOUTEUSE.

GRISSE ou **GRISSIN** (de l'ital. *grissino,* même sens) n. m. Sorte de pain très friable en forme de baguette, que l'on fabrique en Piémont et en Savoie.

GRISY-SUISNES, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 16 kilom. de Melun, sur le plateau de Brie, non loin de l'Yères; 1.011 hab. Ch. de f. Est. Culture de rosiers; pépinières. Château de la Grange-le-Roi.

GRITTI (Andrea), doge de Venise, né en 1454, mort en 1538. Après avoir contribué, comme proséditeur, au siège de Padoue, il commanda les contingents que la République fournit à la Sainte-Ligue, chassa les Français de Brescia, mais ne put sauver cette ville de Gaston de Foix, qui le fit prisonnier (1512). Envoyé à Paris, il négocia une paix glorieuse avec Louis XII (1513), et devint chef du parti français. Élu doge en 1523, il sut, au moyen de l'alliance française, sauvegarder complètement l'indépendance de la République vis-à-vis de Charles-Quint. Menacé par le sultan Soliman, il travailla à la conclusion d'une ligue générale des chrétiens et à l'organisation de cet armement formidable que les calculs seuls de Doria empêchèrent d'écraser la flotte de Barberousse.

Andrea Gritti.

GRIVAS (Théodoraki), général grec, né en 1800, mort à Missolonghi en 1862. Engagé volontaire dans la guerre de l'Indépendance, il devint général major. En 1841, il se révolta et s'enfuit avec ses partisans en Acarnanie. Mais il dut se soumettre, et fut exilé un an en Egypte. Quand il revint, il fut élu député (1845); deux ans après, il se revolta une seconde fois, mais dut se réfugier en Turquie, à Janina. Banni, puis amnistié en 1848, il provoqua, en 1857, un soulèvement contre les Turcs en Épire. A son retour, on lui rendit ses charges; il prit part, cependant, au soulèvement de Nauplie (1862), et à la révolution qui allait amener la chute d'Othon. Il avait été nommé général en chef de l'armée grecque.

GRIVE (de l'anc. adj. *grive,* fém. de *griu,* grec) n. f. Passereau dentirostre, de la famille des turdidés, représentant le genre *turdus* proprement dit, dont les merles (*merula*) ne constituent qu'un sous-genre.

— *Grive de brou,* Nom vulgaire de la draine, variété de grive.

— Arg. Garde, patrouille. ‖ *Cribler à la grive,* Crier à la garde. ‖ *Corps de grive,* Corps de garde. ‖ *Harnais de grive,* Uniforme.

— Prov. et Loc. prov. : **Être soûl comme une grive,** Être très soûl. ‖ **Faute de grives, on mange des merles,** A défaut de mieux, il faut se contenter de ce que l'on a.

— Encycl. Les *grives* sont des oiseaux de taille moyenne, élancés, roux, gris et ardoisés, avec le ventre plus clair, marqué, ou *grivelé* de taches brunes. On en connaît une vingtaine d'espèces, répandues surtout dans l'ancien monde. L'espèce type est la grive viscivore, ou *draine* (turdus viscivorus), la plus grande, qui atteint 28 centimètres; elle habite les forêts d'Europe et émigre en hiver dans la région méditerranéenne. La grive des vignes, ou grive commune, est un peu plus petite. D'autres espèces du Nord descendent en France en automne. Les grives sont des oiseaux chanteurs, répandus surtout à l'époque des vendanges; leur chair est alors très estimée.

Grive.

GRIVEGNÉE, comm. de Belgique (prov., arr. admin. et judic. de Liége), sur l'Ourthe, affluent de la Meuse; 9.569 h. Centre métallurgique, ateliers mécaniques; briqueteries, moulins à foulon, etc. Mines de houille aux environs.

GRIVEL (Jean-Baptiste, baron), marin français, né à Brive (Corrèze) en 1778, mort à Brest en 1869. Entre comme mousse dans la marine, il était lieutenant de vaisseau en 1803. En 1804, il s'illustra par un brillant combat contre la flotte anglaise devant Boulogne. Pendant la campagne d'Autriche, il commanda une flottille de canonnières sur le Danube, puis il fut chargé de missions à Vienne, à Dantzig et en Espagne, se trouva enveloppé dans la capitulation de Baylen, mais réussit à s'échapper des pontons de Cadix (1810). Après la chute de l'Empire, il devint contre-amiral (1825), vice-amiral (1834), pair de France (1845), baron (1846) et enfin sénateur (1858). Il a publié des *Considérations navales* (1832). — Son fils, Louis-Antoine-Richild **Grivel,** né à Brest en 1827, mort en 1883, marin, lui aussi, est devenu contre-amiral en 1878. Il a publié, entre autres ouvrages estimés : *la Marine dans l'attaque des fortifications et le bombardement des villes du littoral* (1856); *la Guerre des côtes* (1864); *les Nouveaux cuirassés d'escadre* (1873); etc.

GRIVEL (Roch), poète populaire dauphinois, né et mort à Crest (Dauphiné) (1816-1888). Il était tisseur de drap. Doué d'une vive imagination, il écrivit, sous le titre de *la Carcavelado* (du nom d'un quartier de Crest), un poème satirique d'une réelle valeur, puis des pièces de théâtre en vers patois : *Suzetto Trincolier, un Moussu souqué fa* (un Parvenu), *lou Sourcié de Vounareys.* Le recueil de ses principales œuvres a paru sous le titre de *Poésies, Théâtre patois, Mélanges* (1873). Ses dernières productions sont réunies dans *Mas flours d'iver* [Mes fleurs d'hiver] (1887).

GRIVELAGE (*laj'*) n. m. Action de griveler; petit profit illicite : *Les* GRIVELAGES *des gens d'affaires.*

GRIVELÉ, ÉE adj. Qui est mêlé de gris et de blanc comme le ventre de la grive : *Oiseau* GRIVELÉ.

GRIVELÉE (rad. *griveler*) n. f. Fam. Profit illicite d'un fonctionnaire. (Vieux.)

GRIVELER (peut-être de *grive,* qui picore dans les vignes. — Change *e* muet en *è* grave devant une syllabe muette : *Je grivèle. Tu grivèleras*) v. a. Gagner d'une manière illicite, dans des fonctions publiques. ‖ Consommer dans un café, dans un restaurant, sans avoir de quoi payer.

— v. n. Faire des profits illicites : *Le roi entend que vous vous abstenez de* GRIVELER. (T. des Réaux.)

GRIVÈLERIE [illegible] f. [illegible] de grivèler. Profit illicite. [illegible] ment celui d'un repas ou [illegible] restaurant ou un café.

GRIVELEUR [illegible] qui grivèle.

GRIVELURE (rad. [illegible]) n. f. Nuance mi-partie brune [illegible]

GRIVET [illegible] n. m. Espèce de guenon gris verdâtre, avec [illegible] et de longs poils blancs dirigés [illegible] de la face.

— [illegible] Le grivet [illegible] pithecus griseoviridis) fut [illegible] sous le nom de *singe de Saba*, figuré [illegible] égyptiens, le grivet est très répandu, [illegible] activité, en Arabie et dans l'Inde ; c'est le singe [illegible] le plus de la côte orientale d'Afrique.

GRIVETTE [illegible] n. f. Petite grive. ‖ Sorte de merle.

GRIVIÈRE n. f. Volière où l'on élève des grives. (Peu us.)

GRIVNY n. [illegible] Pièce de monnaie russe d'argent, frappée par Pierre le Grand, valant 10 kopecks.

GRIVOIS, OISE (rym. inconnu) n. m. Soldat allemand au service de la France. ‖ Par ext. [illegible] *Si tout adversaire chante pour le sien un* GRIVOIS *[illegible]* (Le Sage.)

— n. f. Femme qui vit avec les soldats. Par ext. Personne de mœur libre et hardie. *Vivre comme une qui est une* GRIVOISE.

— Adjectif. Se dit de ce qui libre et hardi. *Expression, Chansons* GRIVOISE.

— ENCYCL. Littér. Le genre *grivois* est voisin de l'érotique, mais garde toujours le ton familier, la bonne humeur et la gaieté, sans, toutefois, tomber dans l'obscène. La Fontaine, par exemple, est *grivois* dans ses *Contes* ; il est encore au *genre grivois* qu'appartiennent un assez grand nombre de chansons de Collé, de Panard, de Désaugiers, de Béranger même.

Grivoise.

GRIVOISE pour RIVOISE — de l'allem. *reibeisen*, tir à râper ; n. f. Tabatière munie d'une râpe à tabac, qui fut importée de Strasbourg, en 1690, et en usage chez les soldats. (Vieux.)

GRIVOISER v. a. Râper du tabac avec une grivoise.

GRIVOISERIE (*rî*) n. f. Fam. Caractère de ce qui est grivois, action ou parole grivoise : *Dire des* GRIVOISERIES.

GRIZZANA, commune d'Italie (Emilie [prov. de Bologne]) ; 4 296 hab.

GROAT (*grôt*) n. m. Ancienne monnaie de compte anglaise, équivalant à 4 pence.

GROBYE (*bi* — de *Groby*, n. pr.) n. m. Genre d'orchidées vandées, comprenant des herbes épiphytes à fleurs assez grandes, disposées en grappe. (L'espèce type croît dans les forêts brésiliennes.)

GROCHOV, village de la Russie d'Europe (Pologne [gouv. de Varsovie]), près de la Vistule, à l'entrée d'un étroit défilé ; 1 200 hab. En 1809, défaite des Autrichiens par les Polonais de Poniatowski. Pendant l'insurrection polonaise de 1830-1831, les environs de Grochov virent une série d'engagements sanglants entre l'armée polonaise et les Russes.

GRODDECKITE (*dè-kit*) n. f. Zéolithe sodico-calcique ; silicate naturel d'alumine. Variété de gmélinite.

GRODEK, ville d'Austro-Hongrie (Galicie [cercle de Lemberg]) ; 19.710 hab. Commerce de lin.

GRODNO, ville de la Russie occidentale, ch.-l. du *gouvernement de Grodno*, à la rencontre du Niémen et de la Gorodnitchanka ; 47 000 hab. Russes, Lithuaniens, Polonais, beaucoup de Juifs, et des Tartares mahométans.

GRODNO (GOUVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie occidentale. Il a 38.650 kilom. carr. et 1.618 000 hab. Plaine immense, qui envoie ses eaux au Niémen, à la Vistule ou au Dniepr. Climat humide, brumeux, froid, vastes forêts. Beaucoup de lacs, marais, tourbières, terres en général ingrates et médiocrement cultivées en blé, seigle, orge, pommes de terre, lin, chanvre. Ch.-l. *Grodno*.

GRODOFKA, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Iékatérinoslav), sur le Kazennii-Tortz, affluent du Donetz ; 3 000 hab.

GRŒDE, bourg du royaume des Pays-Bas (prov. de Zélande, arrond. de Middelbourg), sur le Hond ; 2.500 hab.

GROEN VAN PRINSTERER (Guillaume), historien hollandais, né à Voorberg en 1801, mort à La Haye en 1876. Il prit à Leyde, en 1823, le grade de docteur en droit, et publia ses *Récits divers* (1826). En 1829, attaché comme secrétaire au président du roi, il défendit dans le « Nederlandsche Gedachten » la politique antirévolutionnaire. Exclu, il commença la publication des *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau* (1835-1841). Il fut député de la Chambre des députés de la Hollande, de 1841 à 1855, il écrivit presque sans cesse dans le journal *De Vaderlander*. Il a publié *[illegible] la Prusse et les Pays-Bas* (1857), *Mémoires* [illegible] (1872) [illegible]

GROENLAND, [illegible] de l'Amérique boréale, constituant au N.-E. de l'Amérique septentrionale, une île à peu près triangulaire, dont le cap Farewel marque la pointe sud. Le détroit de Danemark sépare le Groenland de l'Islande, les détroits de Davis, de Baffin, le South Sound, le Kennedy Channel et le [illegible] Robeson l'isolent des terres arctiques de l'Amérique. Sa superficie totale peut être évaluée à 2 millions et demi de kilomètres carrés.

Par sa géologie et son relief, le Groenland, dont les granits, les gneiss et les ardoises forment assez uniformément le sous-sol, appartient, comme le Labrador, l'Islande, la Norvège, au groupe des terres très anciennement émergées et possédant de l'hémisphère nord. Avant la venue du climat glaciaire, le pays devait présenter l'apparence d'une succession de massifs montagneux, analogues à ceux de la Norvège, ainsi qu'en témoigne l'altitude considérable des sommets même voisins de la côte : l'Aputaitsiak, 2 100 mètres, le Jansen-Nunataker, 1.677 mètres et le mont Rosenvi, 2 [illegible]. Mais l'épaisse calotte de glace [illegible] les plateaux et comblé les vallées, ne laisse apparaître que les bords de la contrée, où elle vient fondre ou se briser en blocs énormes, dans d'étroits fiords, ou au milieu des mille dentelures, îlots et presqu'îles, qui découpent le littoral, aujourd'hui, à ce qu'il semble, en voie de lente émersion. C'est sur la extrême lisière maritime du Groenland, ou quelque peu dans l'intérieur des vallées côtières, au total une superficie de 88.000 kil. carr. environ, que doit se concentrer la vie. Encore celle-ci est-elle bien précaire. Le climat, exclusivement polaire, très froid en février-mars, n'admet guère qu'un dégel superficiel d'environ trois mois et demi, pendant lequel viennent à peine les mousses et les lichens, quelques saules et quelques bouleaux nains. Pareillement, la faune terrestre se réduit à quelques types : renne, renard bleu, lièvre polaire, ours blanc. La population aérienne est considérable : eiders, pétrels, mouettes, etc., qui retournent chaque printemps nicher sur la côte.

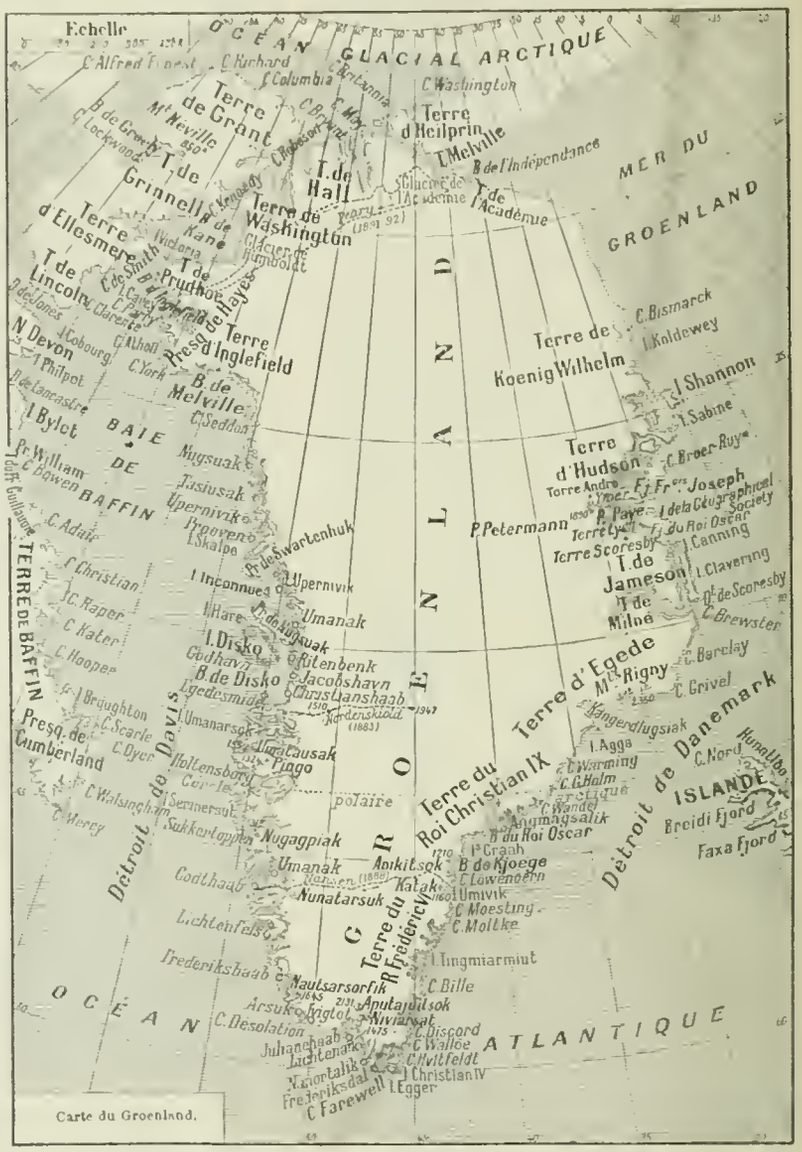

Découvert au IXe siècle par le Norvégien Gunbjœrn, colonisé, sur la côte occidentale, par les Islandais, qui peut-être s'avancèrent de là jusqu'aux rivages américains, le Groenland disparaît du monde civilisé, avec l'invasion des Esquimaux. Il est retrouvé par Davis et Hudson au XVIe siècle, et de nouveau colonisé par le Danemark, après plusieurs missions infructueuses, en 1721. Il comprend aujourd'hui treize établissements, répartis en deux inspections, pour le Nord (capit. *Godhavn*), et le Sud (capit. *Godthaab*). Julianehaab, Frederikshaab, Egedesminde, Christianshaab sont ses villes principales. La population, d'environ 10.000 hab., dont 300 Danois, est de race esquimau, parle le karalit, dialecte esquimau, et la portion convertie relève de l'évêque de Seeland. Le commerce est fait par une compagnie à privilège : la *Compagnie groenlandaise*, organisée en 1782, et comprend surtout les produits de la pêche. Assez abondants gîtes métallifères, non encore exploités, existent au nord-est de l'île Disco.

Dans les dernières années du XIXe siècle, le Groenland a été l'objet de plusieurs intéressantes explorations. En 1883, Nordenskiold, parti de la côte occidentale, est arrivé jusqu'au centre du pays, par 68° N., et Nansen, en 1888, a traversé la contrée dans toute sa largeur, par 64° N.

GROENLANDAIS, AISE (*dè, èz*), personne née au Groenland ou qui habite ce pays : Les GROENLANDAIS.

— Adjectiv. : Qui a rapport au Groenland ou à ses habitants : *Les pêcheries* GROENLANDAISES.

— ENCYCL. Linguist. *Idiomes groenlandais*. V. ESQUIMAU.

GROENLANDITE n. f. Niobate naturel de fer avec un peu d'étain et de manganèse, trouvé au Groenland. Variété de columbite. On écrit aussi GREENLANDITE.

GRŒNLO ou **GROL**, ville du royaume des Pays-Bas (prov. de Gueldre), sur le Slinge, affluent du Berkel ; 2 587 hab.

GROG (*groh* — mot angl.) n. m. Boisson à l'usage des marins, composée d'une partie d'eau-de-vie et de trois parties d'eau. ‖ Boisson composée d'un mélange d'eau-de-vie, d'eau chaude, de sucre et de citron.

GROGE (*groj*) n. f. Terrain caillouteux, dans la Vienne.

GROGNANT (*gnan* [*gn* mll.]), **ANTE** adj. Qui grogne, qui a l'habitude de grogner.

GROGNARD (*gnar* [*gn* mll.]), **ARDE** (rad. *grogner*) adj. Qui murmure, qui gronde habituellement : *Homme* GROGNARD. *Femme* GROGNARDE. ‖ Qui appartient, qui est propre aux personnes grognardes : *Un air* GROGNARD.

— Substantiv. Personne qui a l'habitude de murmurer, de grogner : *Un* GROGNARD *insupportable*.

— n. m. Hist. Soldat de la vieille garde sous le premier Empire ; vieux soldat en général : *Les* GROGNARDS.

GROGNASSER (*gna-sé* [*gn* mll.]) v. n. Pop. Grogner d'une façon habituelle et fatiguante.

GROGNASSERIE (*gna-se-rî* [*gn* mll.] — rad. *grognasser*) n. f. Pop. Grognerie habituelle et fatiguante.

GROGNE (*grogn*) n. f. Mécontentement qu'on témoigne en grognant.

GROGNEMENT (*gn* mll., et *man* — rad. *grogner*) n. m. Cri du cochon, ou qui ressemble à celui du cochon : *L'écureuil a un petit* GROGNEMENT *de mécontentement*. (Buff.)

— Fam. Murmure de mécontentement.

GROGNER (*gn* mll. — du vx franç. *gronir* ; lat. *grunnire*) v. n. Crier, en parlant du cochon ; crier à la façon du cochon : *L'ours* GROGNE. (Cuv.)

— Fam. Manifester son mécontentement par une sorte de grondement sourd : GROGNER *contre le pouvoir*.

— v. a. Fam. Dire quelque chose en grognant : GROGNER *une plainte*. ‖ Exprimer à quelqu'un son mécontentement : GROGNER *quelqu'un*.

GROGNERIE (*gn* mll., et *rî* — rad. *grogner*) n. f. Murmure, plaintes, gronderies.

GROGNEUR, EUSE (*gn* mll.) adj. Qui a l'habitude de grogner : *Vieillard* GROGNEUR.

— Substantiv. Personne qui a l'habitude de grogner : *Un* GROGNEUR. *Une* GROGNEUSE.

— SYN. Grogneur, grognard, grognon. V. GROGNARD.

GROGNON (*gn* mll.) adj. Qui a l'habitude de grogner, de gronder : *Femme* GROGNON.

— Substantiv. Personne qui grogne, qui gronde habituellement : *Un vilain* GROGNON.

— REM. *Grognon* s'emploie pour les deux genres ; on trouve cependant quelques exemples d'une forme féminine : *La compagnie* GROGNONNE *des cochons*. (Ste-Beuve.)

— SYN. Grognon, grognard, grogneur. V. GROGNARD.

GROGNONNER (*gno-né* [*gn* mll.] — rad. *grogner*) v. n. Fam. Grogner à la manière des pourceaux. ‖ Faire le grognon, gronder sans motif.

GROGNONNERIE (*gno-ne-rî* [*gn* mll.]) n. f. Action de grognonner. ‖ Paroles d'un grognon.

GROHN, bourg d'Allemagne (Prusse [Hanovre, présid. de Stade], au confl. du Lesum et du Weser ; 2.345 hab.

GROIEC ou **GROJEZ**, ville de la Russie d'Europe (gouv. de Varsovie), sur l'Iéziorna, affluent de la Vistule ; 4.410 hab.

GROIGNET (*gnè* [*gn* mll.]) n. m. Fourrure d'écureuil, petit-gris ou écureuil commun, en usage au moyen âge.

GROIN (*grou-in* — deux syll. en poésie ; du lat. pop. *grunnium*, de *grunnire*, grogner) n. m. Museau du cochon ou du sanglier : *Les cochons fouillent avec leur* GROIN.

GROINER v. a. V. GROUINER.

GROINSON (*grou-in*) n. m. Craie réduite en poudre, que les megissiers emploient pour préparer le parchemin.

GROISE n. f. Nom, en Lorraine, des cônes d'éboulis accumulés au pied des escarpements jurassiques. ‖ Dans la Suisse romande, Nom des cailloux employés, sans avoir été cassés, à charger les chemins.

GROISER v. n. Paver en pierre et sable. ‖ Polir sur une pierre de grès. V. GRÉSER.

GROISIL n. m. Techn. V. GRÉSIL.

GROISILLONS n. m. pl. Techn. V. GRÉSILLON.

GROISY, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 13 kilom. d'Annecy, entre le torrent des Usses et le Fier, 1.475 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fromageries.

GROITZSCH, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig]), près de l'Elster; 5.391 hab. Cordonnerie.

GROIX (ILE DE), petite île française de l'Atlantique, et commune du Morbihan, arrond. et à 30 kilom. de Lorient, à l'entrée de la rade de Lorient; 5.222 hab. (*Grésillons, onnes*), pour 1.476 hectares. Ecole de navigation et de pêche. Sous-quartier maritime de Lorient, le centre de la commune est le *bourg de Groix*, dominant le port Tudy. Falaises schisteuses, percées de grottes. Culture du blé, des lentilles, faite par les femmes; la pêche, occupation des hommes, emploie de nombreux bateaux, qui vont jusque sur les côtes d'Espagne pour pêcher le thon.

GROLIER, famille d'origine italienne d'où sont issus les seigneurs de Belair, du Soleil et de Sorvières. Nous citerons : JEAN **Grolier de Servières**, bibliophile français, né à Lyon en 1479, mort à Paris en 1565. [Il remplit, sous François Ier, les fonctions d'intendant de l'armée dans le Milanais, d'ambassadeur auprès du pape Clément VII, en 1531. De retour en France, il devint successivement trésorier du roi pour les pays d'outre-Seine et pour l'Ile-de-France, enfin trésorier général des finances. Il était lié avec les lettrés et les savants de son temps, dont il fut le protecteur libéral et délicat]; — ANTOINE **Grolier**, diplomate et capitaine français, cousin de Jean Grolier, né à Lyon en 1515, mort à Saint Germain-du-Mont-d'Or en 1610. [Il prit part à la guerre civile de 1568, coopéra au siège de Rouen par Henri IV (1591), et reçut de ce prince plusieurs missions en Suisse et en Savoie. Il mourut de saisissement en apprenant l'attentat de Ravaillac.]

GROLE ou **GROLLE** (lat. *gracula*) n. m. Nom vulgaire des corneilles et des freux.

GROLLE n. f. Vase à boire, de toutes matières, muni d'une ou deux anses et d'un couvercle, en usage au moyen âge.

Grolle (XVe s.).

GROMATICIEN (*si-in* — rad. *grome*) n. m. Arpenteur militaire qui, sous l'empire romain, était chargé de tracer le camp et de distribuer le terrain.

GROMATIQUE (*tik'* — rad. *grome*) adj. Antiq. rom. Qui se rapporte à l'arpentage : *Instruments* GROMATIQUES.

GROME (on a vu dans ce mot une altérat. du gr. *gnômôn*, gnomon) n. f. Antiq. rom. Règle mobile tournant sur un cercle gradué et servant à l'arpentage.

GROMIAU (*mi-o*) n. m. Pop. Gamin.

GROMIE (*mi*) n. f. Animal unicellulaire, appartenant au groupe des rhizopodes réticules.

— ENCYCL. La *gromie* se compose d'une masse protoplasmique, ovoïde entourée d'une coque chitineuse munie d'une ouverture par laquelle sortent des *pseudopodes*, très fins et très transparents, qui s'anastomosent en un réseau adhérent à la surface des corps solides. Au moyen d'expériences de *mérotomie*, exécutées sur cette espèce animale, Le Dantec a démontré l'existence d'un lien entre la forme spécifique et la composition chimique des êtres unicellulaires. Les gromies se multiplient par bipartition.

Gromie

GROMIIDÉS n. m. pl. Famille de protozoaires foraminifères amœbiens, groupe des imperforés, renfermant les *gromies* et autres microorganismes. — *Un* GROMIIDÉ.

GROMMELANT (*gro-me-lan*), **ANTE** adj. Qui grommelle, qui a l'habitude de grommeler.

GROMMELER (*gro me* — de l'anc. allem. *grummeln*, même sens. Double la lettre *l* devant un *e* muet : *Je grommelle. Tu grommelleras*) v. n. Fam. Se plaindre en murmurant. — v. a. Murmurer entre ses dents : GROMMELER *des injures*.

GROMMELLEMENT (*gro-mè-le-man*) n. m. Action de grommeler; choses que l'on grommelle.

GRON, comm. du Cher, arrond. et à 26 kilom de Bourges, sur un des ruisseaux qui forment l'Yèvre; 908 h. Huileries, saboteries. Château de Coupoy (XVIe s.).

GRONAU, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Hanovre]), sur la Leine, affluent de l'Aller; 2.635 hab.

GRONDABLE adj. Qui peut ou qui doit être grondé.

GRONDANT (*dan*), **ANTE** adj. Qui gronde, qui a l'habitude de gronder.

— Par ext. Qui fait entendre un bruit sourd et prolongé : *La houle* GRONDANTE. (H. Taine.)

GRONDÉE (rad. *gronder*) n. f. Réprimande.

GRONDEK, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Podolie), sur le Smotrich, affluent du Dniester; 4.600 hab.

GRONDEMENT (*man* — rad. *gronder*) n. m. Bruit sourd et prolongé : GRONDEMENT *du tonnerre*. ‖ Voix sourde et menaçante : *La voix de l'ours est un* GRONDEMENT.

GRONDER (du lat. *grundire*, autre forme de *grunnire*, d'où vient *grogner*) v. n. Faire entendre une voix sourde et menaçante : *Dogue qui* GRONDE. ‖ Se plaindre entre ses dents : GRONDER *contre quelqu'un*. ‖ Formuler des plaintes avec humeur : *Laissons* GRONDER *les envieux*.

— Par ext. Produire un bruit sourd et terrible : *Le tonnerre, le canon, le torrent* GRONDE.

— Fig. S'annoncer d'une manière menaçante; être près d'éclater : *Révolution qui* GRONDE *à l'horizon*.

— v. a. Réprimander plus ou moins sévèrement : *Je* GRONDE *les gens que j'aime*. (Scribe.) ‖ Murmurer entre ses dents : GRONDANT *une petite chanson*. (Mol.)

— SYN. Gourmander, quereller, etc. V. GOURMANDER.

GRONDERIE (*ri*) n. f. Action de gronder; réprimande.

GRONDEUR, EUSE adj. Qui aime à gronder, qui gronde souvent : *Une femme* GRONDEUSE. ‖ Qui appartient, qui est propre au grondeur : *Un ton* GRONDEUR.

— Par ext. (rare) : *La mer était* GRONDEUSE. (La Font.)

— Substantiv. Personne qui a l'habitude de gronder : *Une insupportable* GRONDEUSE.

Grondeur (LE), comédie en trois actes, en prose, de Brueys et Palaprat (Comédie-Française, 1691). — M. Grichard, *le Grondeur*, se rend insupportable à tous par son humeur chagrine. Après avoir voulu marier son fils Tériguan à Clarisse, et sa fille Hortense à Mondor, ce qui satisfaisait tout le monde, il se ravise et décide d'épouser lui-même Clarisse et de donner Hortense au sot Fadel. Sous la direction de la servante Catau, tous, frère, enfants, domestiques, s'unissent pour empêcher ce dessein. Clarisse feint d'être très frivole et envoie à Grichard un faux maître à danser qui l'oblige à danser la bourrée. On lui fait croire que son jeune fils Brillon, qu'il a battu, s'est enrôlé pour Madagascar, que lui-même devra partir comme médecin du vice-roi de l'île, à moins qu'il ne marie Tériguan à Clarisse et Hortense à Mondor. Grichard s'exécute, mais sans cesser de gronder. Voltaire mettait, non sans exagération, cette farce, à la vérité fort gaie, au-dessus des meilleures de Molière.

GRONDIN (rad. *gronder*, à cause du bruit que fait entendre ce poisson quand il est pris) n. m. Nom vulgaire des poissons du genre triglo. (Le grondin *barbarin, rouget* ou *morrude*, est le *trigla cuculus* : le grondin *gris, gourneau*, etc., est le *trigla gurnardus*; le grondin *rouge* est le *trigla pini* et aussi le *trigla milvus*; le *rouget grondin* ou *perlon* est le *trigla hirundo*; etc. Sa chair, blanche et délicate est assez estimée.)

Grondin.

GRÖNINGEN, ville d'Allemagne (Saxe prussienne [président. de Magdebourg]), sur la Bode, affluent de la Saale; 3.170 hab. Papeterie.

GRONINGUE (en holland. **Groningen**), ville des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. de ce nom, sur le petit fleuve Aa, qui y reçoit la Hunse et y devient un canal dit « Reid-Diep », navigable jusqu'à l'Océan pour les gros vaisseaux, au lieu de rencontre de plusieurs canaux de navigation; 64.000 hab. Commerce important, et, dans les campagnes, agriculture perfectionnée. Université instituée en 1614, qui mérita à Groningue le surnom d'« Athènes du Nord ». Eglise des XIIe et XVe siècles, avec tour de 91 mètres. Place forte au milieu d'une contrée aisément inondable.

GRONINGUE (PROVINCE DE), la plus septentrionale et la plus orientale de Hollande; 2.298 kil. carr., 297.000 hab. Sol plat, marécageux, mais dont l'homme a fait un opulent pays agricole. — Ch.-l. *Groningue*.

GRONINGUE (SEIGNEURIE DE) ou **GRONINGEN**. Cette seigneurie, une des sept Provinces-Unies (Pays-Bas), comprenait la terre de Drenthe, le pays de Groningue, les Ommelades de Groningue et Fivelingo; capit. Groningue. Elle fut successivement soumise à des burgraves, à Maximilien d'Autriche, à l'Espagne, dont elle secoua le joug en 1594. Elle est devenue *province de Groningue*.

GRONOPINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères rynchophores, famille des curculionidés, comprenant les gronops *rhytidorrhines* et genres voisins — *Un* GRONOPINÉ.

GRONOPS (*nopss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *gronopinés*, comprenant de petits charançons oblongs, écailleux, gris fasciés de brun. (On en connaît quelques espèces de l'ancien monde; une seule vit en France, le *gronops lunatus*.)

Gronops (gr. 4 fois).

GRONOV (Jean-Frédéric), en lat. **Gronovius**, philosophe hollandais, né à Hambourg en 1611, mort à Leyde en 1671. Formé aux écoles de Verden, de Brême, de Hambourg et de Lubeck, aux universités de Leipzig et d'Iéna, il se lia avec Hugo Grotius, puis visita l'Angleterre, la France, où il se fit recevoir docteur en droit, et séjourna à Rome. A son retour en Allemagne, il fut nommé professeur à l'université de Leyde (1659). Il s'est surtout occupé de l'archéologie romaine. On lui doit : *Observationum libri III* (1639), dissertations sur les antiquités de Rome; *Commentarius de sestertiis* (1643), traité complet sur les monnaies romaines; des éditions ou des explications de Plaute, de Térence, de Cicéron, etc. — On a publié ses *Lettres* à son fils; on en trouve d'autres dans la *Sylloge* de Burmann et dans les *Clarissimorum virorum ad Vossium epistolæ*.

GRONOV, en lat. **Gronovius** (Abraham), philologue hollandais, né et mort à Leyde (1695-1775). Bibliothécaire de l'université, il publia des *Mélanges de géographie* (1739), et des éditions de *Justin* (1719 et 1760), de *Tacite* (1721), de *Pomponius Mela* (1722), d'*Elien* (1731), etc. Il avait fait paraître aussi, en 1744, à Londres, un *De natura animalium libri XVII grace et latine*.

GRONOVIE (vf — de *Gronov*, n. pr.) n. f. Genre de loasacées, tribu des *gronovées*, comprenant des herbes grimpantes, couvertes de poils, à fleurs en cymes, à fruit en akène. (L'espèce type [*gronovia scandens*] habite l'Amérique du Sud.)

GRONOVIÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *gronovie*. ‖ On dit aussi GRONOVIACÉ, EE.

— n. f. pl. Tribu des loasacées, renfermant le seul genre *gronovie*. — *Une* GRONOVIEE.

GRONTARDO, comm. d'Italie (Lombardie, prov. de Crémone), sur un affluent de l'Oglio; 2.273 h. Commerce de lin.

GROOM (*groum'* — mot angl.) n. m. Autref. Palefrenier. ‖ Auj. Petit laquais, qui fait les commissions, accompagne son maître en voiture ou à cheval, etc.

Groom.

GROOT (Hugues VAN). Biogr. V. GROTIUS.

GROOTAERS (Louis-Guillaume), sculpteur français, né et mort à Nantes (1816-1882). D'origine hollandaise, il se fit naturaliser Français en 1835 et suivit à Paris les cours de l'Ecole des beaux-arts. Il a exposé : *Chapelle gothique*, en bois, renfermant une *Madone* et deux *Anges*, en marbre (1847); *le Général de Bréa*, buste marbre, *les Derniers Moments de Sapho*, marbre (1852, musée d'Angers). On lui doit, en outre, les frontons du muséum et de la bibliothèque de Nantes, un *Saint Pierre*, qui décore le portail de la cathédrale de la même ville et le *Monument commémoratif du combat de Saint-Cast*, à Saint-Cast (Côtes-du-Nord).

GROOTE (Gérard DE) ou **Gérard le Grand**, réformateur et mystique néerlandais, né et mort à Deventer (1340-1384). Il étudia aux universités de Paris et de Prague (1355-1365). Pourvu de plusieurs bénéfices à Utrecht, à Aix-la-Chapelle, il mena quelque temps une existence fastueuse. Après une retraite ascétique de deux ans à la Chartreuse d'Arnhem (1377-1379), il rentra dans le monde, fut ordonné diacre, et se livra à la prédication en langue vulgaire, à Amsterdam, Haarlem, Leide, Kampen, Zwolle et Deventer. Il obtint un grand nombre de conversions, et suscita des disciples qui continuèrent son œuvre. Dès 1381, il avait formé, à Deventer, la première confrérie de la vie commune, association de laïques pieux, sans règles, ni vœux, qui se consacraient à l'instruction de la jeunesse et à la copie des manuscrits. En 1386, d'après ses conseils, fut fondée, à Windesheim, une congrégation de chanoines réguliers qui compta dans son sein les trois frères A'Kempis, et se répandit bientôt en Allemagne et dans les Pays-Bas. Gérard de Groote a laissé des traités, des lettres, restés, pour la plupart, inédits.

GROOTE-EYLANDT, île d'Australie, située dans le golfe de Carpentarie. Longue d'environ 100 kilomètres sur 75 de large.

GROOTEGAST, comm. du royaume des Pays-Bas (prov. de Groningue); 4.180 hab.

GROOTZUNDERT, comm. des Pays-Bas (Brabant-Septentrional), sur le *Groot-Aa*, affluent de la Marck; 4.170 h.

GROPPARELLO, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Plaisance]), 4.442 hab.

GROPPELLO-CAIROLI, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Pavie]); 4.320 hab.

GROPPITE n. f. Minér. Variété de pinite.

GROROÏLITE n. f. Minér. Oxydo hydraté naturel de manganèse.

GROS, GROSSE (*gró, óss* — du bas lat. *grossus*, même sens) adj. Dont l'étendue, le volume est considérable : GROS *arbre*. ‖ Qui a de certaines dimensions, un certain volume relatif : *Les souris sont moins* GROSSES *que les rats*. ‖ Qui excède le volume, les dimensions des objets semblables : *Le* GROS *bout d'un bâton*.

— Considérable par son importance : GROS *bourg*. GROSSE *question*. ‖ Qui dépasse ou semble dépasser la mesure ordinaire : *Une* GROSSE *lieue*. *Une* GROSSE *heure*.

— Epais, grossier : GROS *drap*. GROSSE *besogne*.

— Foncé, en parlant d'une couleur : GROS *bleu*.

— Grossi, enflé accidentellement : *Avoir la joue* GROSSE *d'une fluxion*. *Avoir les yeux* GROS *de son mal*.

— Se dit d'une femme enceinte : *Femme* GROSSE *de six mois, de son premier enfant*.

— Fig. Qui recèle certaines choses en germe, en puissance : *Nuée* GROSSE *de foudre*. *Avenir* GROS *de menaces*.

— Fam. Riche, opulent dans sa condition : GROS *marchand*. GROS *propriétaire*. GROSSE *Hérédité*.

— Archit. *Gros murs d'un bâtiment*. Murs d'enceinte, sur lesquels reposent les combles et les voûtes.

— Arg. milit. *Gros frères*. Soldats de grosse cavalerie.

— Art culin. *Grosse viande*. Viande de boucherie.

— Art milit. *Grosse cavalerie*. Cavalerie remontée avec les plus forts chevaux, recrutée parmi les hommes les plus grands et qui ne se compose plus aujourd'hui, en France, que des cuirassiers. ‖ *Grosse artillerie*. Les pièces de fort calibre.

— Chass. *Gros gibier*. Gros animaux de chasse : cerfs, daims, etc. ‖ *Gros ton*. Ton bas de la trompe de chasse.

— Dr. comm. *Contrat à la grosse aventure*, ou elliptiquem. *à la grosse*. Manière de placer une somme d'argent à gros intérêts sur un navire de commerce, au risque de la perdre si le navire périt. ‖ *Somme grosse*. Somme payée en bloc, par opposition à « payement fractionné ».

— Econ. rur. *Gros bétail*. Bœufs, vaches et autres gros animaux qui font partie d'un troupeau. ‖ *Gros grain*. Froment, méteil et seigle, par opposition aux menus grains, tels que l'orge, l'avoine, la vesce, etc. ‖ *Gros d'haleine*, se dit d'un cheval facilement essoufflé.

— Hist. nat. Se dit d'un grand nombre d'animaux et de végétaux remarquables par le développement considérable de quelqu'une de leurs parties : GROS-*bec*. GROS-*colas*. GROS-*nez*. GROS-*œil*, etc. V. à l'ordre alphab.

— Mar. *Grosse mer*, Mer fort agitée. ‖ *Gros temps*. Vent très violent. ‖ *Gros vent*. Vent très frais. ‖ *Gros navire*, Navire large et de grandes dimensions ou Navire puissant. ‖ *Gros de l'eau*. Pleine mer des syzygies.

— Typogr. *Gros œil*. Nom donné aux lettres et aux caractères dont l'œil est plus fort que la force de corps ne semble le comporter. ‖ Ancienn. *Gros canon*, Caractère qui a de 42 à 44 points typographiques de force de corps. ‖ *Gros parangon*, Caractère qui a 22 points typographiques de

[illegible] corps. [illegible], Caractère qui a 18 points [illegible] de corps. *Gros texte*, Caractère qui a 14 points de force de corps. *Grosse* [illegible] Caractère qui a 20 points de force de corps. — [illegible] Sing. [illegible] diverses mesures pour les aggrégations. [illegible] *Gros lot*, Lot le plus [illegible] de la loterie. — Fig. Hasard heureux, parfois [illegible] avantageux. *Gros bonnet*, Personnage important. [illegible] Réparations considérables [illegible] *Gros ouvrage*, Travaux les plus [illegible] *Gros vin*, Vin épais et de couleur foncée. [illegible] *Gros traits*, Nom vulgaire des molaires. *Grosse voix*, Voix grave et forte, voix menaçante qu'on prend pour [illegible] que [illegible] *Gros péché*, Péché grave. ‖ *Grosse* [illegible] *Gros rhume*, Fièvre violente, Rhume très fort. [illegible] *Gros sens*, Rectitude de jugement simple et naïve. [illegible] *Gros rire*, Rire bruyant et prolongé. *Gros sel*, Saillie plus gaie que délicate. *Gros mots*, Mots grossiers, jurons. *Gros propos*, Injures grossières. ‖ *Jouer gros* [illegible] *Jouer gros*, Exposer au jeu des sommes considérables, risquer beaucoup. *Gros joueur*, Celui qui joue gros. [illegible] *Gros jeu*, Homme simple qui veut faire le fin. [illegible] Relever le dos en bosse, en parlant du [illegible] qui est irrité. — Fig. Faire l'important, s'enfler de vanité. [illegible] *Avoir les yeux gros*, Être près de pleurer ou [illegible] de pleurer, ce qui enfle les paupières. ‖ *Avoir gros cœur* ou *le cœur gros*, Éprouver une oppression causée par une émotion douloureuse. ‖ *Se tenir au gros de l'arbre*. Au fig. S'attacher à ce qui est le plus sûr. ‖ *Couper au gros*, Élaguer un arbre jusqu'à la grosse branche.

— Gramm. Cet adjectif change de signification, selon qu'il est placé avant ou après certains substantifs : *Une femme* GROSSE est autre chose qu'*une* GROSSE *femme*. Lorsqu'il est suivi d'un adjectif exprimant une couleur, ce dernier pris substantivement, reste invariable, ainsi que gros : *Des rubans* GROS *vert, des rubans* GROS *bleu*.

— Prov. et Loc. prov. **Il a coûté plus qu'il n'est gros**, On a dépensé pour lui beaucoup. ‖ **Les gros poissons mangent les petits**, Les puissants oppriment les faibles.

— Substantiv. Personne corpulente : *Un* GROS, *avec une moustache noire*. ‖ Terme d'amitié : *Très bien, mon* GROS.

— n. m. Partie la plus grosse d'une chose : *Le* GROS *d'un mât, du bras*. ‖ Partie la plus considérable : *Le* GROS *d'une armée, de la besogne*. ‖ Moment principal, celui où l'action est aussi vive que possible : *Le* GROS *de l'été, de l'hiver*.

— Archit. *Gros du mur*, Pièce de bois qui, dans les constructions en pisé, sert à maintenir uniformément écartés les grands côtés ou banches du moule.

— Boucher. *Gros de langue*, Mamelon qui répond au bord inférieur de la terminaison d'un muscle sterno-maxillaire, chez le bœuf.

— Calligr. Écriture en grosses lettres : *Écrire le* GROS. *Écrire en* GROS. *Modèle écrit en* GROS. ‖ On se sert aussi du fem. *grosse* : *Écrire en* GROSSE. ‖ *Plume de grosse*, Plume à bout arrondi, qui sert à écrire en gros.

— Charpent. Syn. de EQUARRISSAGE.

— Comm. Vente par parties considérables : *Vente en* GROS, *en demi-*GROS. *Faire le* GROS *et le détail*. ‖ *Gros de Tours, Gros de Naples*, Étoffe de soie à gros grain, qu'on fabrique à Naples et à Tours. ‖ *Gros de Verdun*, Espèce de dragée sans amande. ‖ *Gros d'autruche*, Gros duvet de l'autruche, qu'on emploie à faire les lisières des draps fins de laine destinés à être teints en noir. ‖ *Gros de Cologne*, Nom des chiffons chez les fabricants de papier.

— Fin. aux. *Le gros*, Son qu'on prélevait par livre sur le commerce en gros des boissons.

— Metrol. anc. Subdivision de la livre, égale à la huitième partie d'une once ou à près de 4 grammes. ‖ *Livre de gros*, Monnaie de compte en Flandre qui valait 6 livres comme le sol de gros valait 6 sols.

— Typ. Cahier de seize pages, dans la feuille in-12.

— Min. Dans le nord de la France, Charbon de terre qui est en très gros morceaux.

— Vénerie. *Gros de Mombles, Gros d'Enome* ou *Gros dénomme*, Morceau de la cuisse du cerf ou du daim.

— Adverb. alem. Beaucoup : *Coûter, Gagner* GROS.

— Loc. adv. *Écrire gros*, En caractères hauts et larges. *Coucher gros*, Mettre un fort enjeu. ‖ *Il y a gros à parier que*, On a de fortes raisons de croire que. ‖ *Gros comme, Aussi gros que*, De dimension et de quantité à peu près égales à. ‖ *Gros comme le bras*, Largement ; avec emphase ou avec une politesse excessive : *Appeler quelqu'un* « MONSEIGNEUR » GROS COMME LE BRAS.

— Loc. adv. *En gros*, Par grande quantité : *Vendre* EN GROS. Sans entrer dans les détails : *Raconter une affaire* EN GROS. *Tout en gros*, Tout compris : *Dépenser vingt francs* TOUT EN GROS.

— ANTON. **Chétif, exigu, fin, frêle, menu, microscopique, mince, petit, ténu.**

GROS (François Toussaint), poète provençal, né à Marseille en 1698, mort à Lyon en 1748. Ses œuvres se composent de lettres, qui contiennent des indications curieuses sur la vie marseillaise au commencement du XVIIIe siècle, [illegible] grammes, fables. La première édition de ses œuvres : *Recueil de poésies provençales* de F.-T. G. est de 1731.

GROS (Antoine-Jean, baron), peintre d'histoire, né à Paris en 1771, mort à Meudon en 1835. A quatorze ans, il entra dans l'atelier de David, obtint la première médaille et, en 1793, partit pour Rome. Arrivé à Gênes en 1796 et attaché par la [illegible], il fut incorporé dans un régiment [illegible] et devint officier d'état-major Joséphine, en passant à Milan, l'emmena à Milan pour peindre le portrait de la [illegible]. Son grand tableau, *les Pestiférés de Jaffa*, au Salon de 1804, excita un enthousiasme général. Pr[illegible] temps, parut *le Combat de Nazareth*, dont Junot était le héros. Par une jalousie mesquine, Napoléon fit réduire de moitié les dimensions du tableau. En 1806, fut exposée *la Bataille d'Eylau*, [illegible] *la Prise de Madrid* et les batailles des *Pyramides* et de *Wagram* (1810). Ce sont ces chefs-d'œuvre qui donnèrent le branle au romantisme. Vers 1812, Gros fut chargé par l'Empereur de peindre, dans la coupole du Panthéon, les figures de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis et celle de Napoléon Ier. Après le retour de la dynastie des Bourbons, il reçut l'ordre de substituer à l'image de Napoléon celle de Louis XVIII. Ces peintures admirables, achevées en 1825, valurent à Gros le titre de « baron ». Il était membre de l'Institut depuis 1816.

L'apparition de l'école romantique le jeta dans un grand trouble. Il revint systématiquement à l'art de David, et fut, pour ce fait, en butte aux attaques répétées de la critique nouvelle. Il essaya vainement de se relever, en 1835, par le tableau d'*Hercule et Diomède*. Peu de temps après, on le trouvait noyé, près de Meudon, dans des conditions telles que le suicide ne fait pas doute.

Gros.

A ceux de ses tableaux déjà cités nous ajouterons les suivants : *Sapho à Leucade* (1801), *l'Entrevue de Napoléon et de l'empereur d'Autriche en Moravie* (1812) ; *François Ier et Charles-Quint visitant l'église de Saint-Denis* (1812) ; *Charles X au camp de Reims* (1827). Il a peint aussi un grand nombre de portraits, parmi lesquels on remarque surtout ceux du général *Lasalle*, de l'impératrice *Joséphine*, de *Louis XVIII*, de *Charles X* et de *Chaptal*. Les plafonds du musée égyptien et la salle d'introduction du musée des tableaux lui doivent leur décoration.

Gros avait plus de beaux instincts et de puissance naturelle que de volonté réfléchie. Novateur presque sans le savoir, il a écrit des pages d'épopée, mal continuées plus tard par de froides productions d'école.

GROS (Jean-Baptiste-Louis, baron), diplomate français, né en 1793, mort à Ivry-sur-Seine en 1870. Fils d'un employé de la maison de la duchesse de Bourbon, il la suivit à l'étranger, et entra dans la carrière diplomatique comme attaché à Lisbonne (1823). Envoyé en Égypte en 1828, il fut chargé ensuite de diverses missions : au Mexique (1831) ; à Bogota (1838), La Plata (1818) ; en Angleterre (1819), à Athènes (1850). Envoyé en Chine en 1857, il signa, en 1858, le traité de Tien-Tsin, puis, à Yédo, un traité de commerce avec le Japon. Nommé sénateur en 1859, puis ambassadeur pour négocier la paix avec la Chine, à la suite de la guerre de 1860, il fut envoyé comme ambassadeur en Angleterre (1862-1863).

GROS (Jules), littérateur et voyageur français, né à Montluel (Ain) en 1829, mort à Vauves en 1891. Il commença par publier des récits de voyages, puis, vers 1887, mis en relations avec deux voyageurs français, Guiguec et Henri Coudreau, qui avaient exploré les territoires arrosés par le Counani et que se contestaient la France et le Brésil, se fit conférer par eux le titre illusoire de président de la République de Counani.

GROS-ARGENTIN n. m. Nom vulgaire d'un grand poisson de la Méditerranée, le trachyptère faux ou gymnètre Lacépède (*trachypterus falx*). ‖ Pl. *Des* GROS-ARGENTINS.

GROS-BATTANT n. m. Bois de chêne en planches de 0^m,11 d'épaisseur et de 0^m,30 à 0^m,32 de largeur. ‖ Pl. *Des* GROS-BATTANTS.

GROS-BEC n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des fringillidés, comprenant des formes robustes, à bec large et vigoureux. ‖ Pl. *Des* GROS-BECS.

Gros-bec.

— Encycl. On connaît une douzaine d'espèces de *gros-becs*, répandues dans l'hémisphère boréal. Le gros-bec commun (*coccothraustes vulgaris*) est le plus grand des conirostres d'Europe, il mesure 19 centimètres. Sa robe, brune et cendrée, noire aux ailes et à la gorge, est plus claire chez la femelle. Il se rend nuisible en attaquant les cerises.

GROS-BIS (*gró-bi*) n. m. Homme qui fait l'important. (Vieux.)

GROS-BLANC n. m. Mastic fait de craie et de colle par parties égales, que l'on emploie pour opérer des rebouchages dans les endroits qui recouvrent les maçonneries avant de procéder à la dorure ou détrempe.

GROSBLIERSDORF (anc. **Grosbliederstroff**), comm. d'Alsace-Lorraine, Lorraine (cercle de Sarreguemines), sur la Sarre ; 1.855 hab. Fabriques diverses, houlleries, moulins, hauts fourneaux et forges. Carrières de pierres à bâtir. Avant 1871, cette commune faisait partie du département français de la Moselle.

GROS-BOIS n. m. Embarcation de charge des Antilles, servant au transport des marchandises des navires sur rade.

— Encycl. Cette embarcation n'est pas pontée, mais porte parfois un roof à l'arrière. Sa contenance varie de 25 à 30 tonnes pour une longueur de 10 à 15 mètres, une largeur de 2^m,50 à 3 mètres. Elle navigue à l'aviron ou à la voile.

Gros-bois.

GROSBREUIL, comm. de Vendée, arrond. et à 11 kilom. des Sables-d'Olonne, sur la Vertonne naissante ; 1.543 hab. Moulins. Château moderne de la Benatonnière.

GROSCHEN n. m. Autref. Monnaie allemande d'argent, qui répondait à 1 fr. 25 c. de monnaie française. ‖ Auj. Pièce de métal, qui vaut 10 pfennigs.

GROS-CIMENT n. m. Variété de ciment hydraulique.

GROSCLAUDE (Louis), peintre français, suisse d'origine, né au Locle en 1786, mort à Paris en 1869. S'étant rendu à Paris, il entra dans l'atelier de Regnault. Des esquisses sans prétention révélèrent, chez lui, l'instinct du pittoresque : *les Bulles de savon, Buveurs, la Tireuse de cartes, les Trois commères, l'Oiseau mort*, exposées de 1827 à 1838. A côté de ses tableaux de genre, son *Marino Faliero*, remarqué au Salon de 1842 ; la *Madeleine*, la *Norma* de 1845, la *Sainte Cécile* de 1848, sont des morceaux sérieux, non dépourvus de science et de talent. Revenu à sa première manière, il exposa la *Lecture d'un bulletin de l'armée française annonçant la prise de Malakoff* (1856), et, aux Salons suivants : les *Deux petits amis, Madame Pipelet, Intérieur d'une étable*, etc. Grosclaude avait été nommé, en 1827, membre de l'Académie des beaux-arts de Berlin. — Son fils, Louis-Frédéric **Grosclaude**, a fait des portraits.

GROSCLAUDE (Étienne), littérateur français, né à Paris en 1858. Il étudia la médecine, puis se tourna vers le journalisme. Soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de Dupuis et de Philidon, il a collaboré à de nombreux journaux et s'est fait remarquer par des fantaisies littéraires pleines de gaieté. Il fut chargé, en 1896, d'une mission d'études à Madagascar. Il a publié en volumes : *les Gaietés de l'année* (1886-1888 et 1891-1892) ; *Pardon, Madame!* (1894) ; *les Potins de partout* (1893) ; *Hâtons-nous d'en rire* (1895) ; *un Parisien à Madagascar* (1898), *la France, la Russie, l'Allemagne et la guerre du Transvaal* (1899) ; etc.

GROS-COLAS n. m. Nom vulgaire d'un goéland.

GROSEILLE (*zé-ill* [*ll* mll.]) — du german. : anc. haut allem. *krausbere* ; de *kraus*, crêpé, et *bere*, baie, allem. mod. *grosselbeere*) n. f. Fruit du groseillier : *Gelée de* GROSEILLES. *Sirop de* GROSEILLES. ‖ Sirop fait avec ce fruit : *Un verre de* GROSEILLE. ‖ *Groseille à maquereau*, Fruit vert ou rougeâtre du groseillier épineux, ainsi dit parce qu'on l'emploie vert dans une sauce usitée pour le maquereau. ‖ *Groseille des roches*, Fruit du groseillier des roches, acerbe, non comestible, mais employé dans le *plum-pudding*. ‖ *Groseille noire*, Fruit du cassis à grappes.

— Adj. Qui a la couleur de la groseille. *Rubans* GROSEILLE.

— Encycl. Les *groseilles* ont une saveur acide, mais agréable. On les mange fraîches, seules ou avec du sucre, mais on en fait surtout des confitures, des gelées et un sirop. En médecine, la groseille est astringente, tonique, rafraîchissante, diurétique, et se trouve employée contre les embarras gastriques, les vomissements, etc.

— *Gelée de groseilles*. Égrener les grappes et mettre les groseilles sur le feu en ajoutant un verre d'eau. Lorsqu'elles ont jeté un jus, passer au tamis et presser. Ajouter au jus résultant une quantité presque égale de sucre, faire bouillir dix minutes et empoter.

— *Confiture de groseilles*. Éplucher les groseilles en les laissant entières. Mettre dans un sirop cuit au lissé, en employant moitié groseilles, moitié sucre. Lorsque le tout, mis au feu, fait la nappe quand on élève l'écumoire, la confiture est faite.

— *Sirop de groseilles*. Exprimer dans un linge des groseilles mûres, et laisser reposer le jus pendant trois jours. Ajouter une quantité presque double de sucre et faire cuire au bain-marie jusqu'à ce que le sucre soit fondu.

GROSEILLIER (*zé-ill-ié* [*ll* mll.]) n. m. Arbuste formant un genre de la famille des saxifragacées. ‖ *Groseillier à maquereau*. V. la partie encycl.

— Encycl. Les *groseilliers* (ribes) sont des arbustes glabres, glanduleux ou spinescents, à feuilles alternes, simples, lobées et dentées, à fleurs solitaires, fasciculées ou réunies en grappes, dont l'ovaire infère devient une baie (la groseille), contenant quelques graines albuminées, à tégument externe charnu ou pulpeux. On en connaît une cinquantaine d'espèces des régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Le groseillier à grappes (*ribes rubrum*), spontané dans l'Europe septentrionale et cultivé dans tout le nord de la France, où on le multiplie par boutures ou par éclats, a des grappes multiflores, qui fournissent de petites baies rouges (blanches dans une variété). (V. GROSEILLE.) Le cassis (*ribes nigrum*) fournit des baies contenant une essence amère. (V. CASSIS.) Le groseillier épineux ou à maquereau (*ribes grossularia* ou *ribes ura crispa*), indigène dans toute l'Europe tempérée, fournit de grosses baies verdâtres, rafraîchissantes et astringentes, très usitées en Angleterre.

Groseillier : a, coupe de la fleur.

GROS-FERS n. m. pl. Fers marchands simplement forgés et qui se vendent au poids.

GROS-GUILLAUME n. m. Vitic. Syn. de BANUGUE.

— Fam. Pain grossier pour la nourriture des valets de ferme. (Vieux.)

— Pêch. Nom vulgaire que les pêcheurs de Douarnenez et des environs donnent à une variété de raie.

GROS-GUILLAUME (Robert GUÉRIN, dit), farceur français, associé de Gaultier-Garguille et de Turlupin. Il naquit vers 1551, et mourut en 1634. On l'a dit d'abord garçon boulanger, puis devenu artiste du petit théâtre qu'avait monté, près de la porte Saint-Jacques, son compagnon Gaultier-Garguille. Gros-Guillaume tenait les emplois de femme, ou d'homme sentencieux et grotesquement sérieux, tels que magistrs, pédants, magistrats, moralistes, la figure enfarinée, énorme, sanglé de deux ceintures. Il suivit la fortune de ses deux associés, parut avec eux devant Richelieu, au Palais Royal, contribua à l'amusement du cardinal, et obtint de jouer à l'hôtel de Bourgogne. Il fut la cause de la disparition du petit théâtre dont il faisait partie. Il avait raillé un magistrat, dont il contrefaisait la tournure grotesque. Arrêté, il mourut de peur dans sa prison, et les bateleurs, désemparés, disparurent.

Gros-Guillaume.

GROS-GUILLERI (*ghi-lle* [*ll* mll.]) n. m. Nom vulgaire du moineau franc. ‖ Pl. *Des* GROS GUILLERIS.

GROSIO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Sondrio]), sur l'Adda; 3.195 hab. Tanneries, moulins.

GROS-JAUNE adj. Se dit d'une espèce de maïs, à cause de sa couleur. ‖ Pl. *Des* GROS-JAUNES.

GROS-JEAN n. m. Homme mal partagé au point de vue de la fortune ou des qualités de l'esprit.

— Prov. : **Gros-Jean en remontre à son curé**, Celui qui ne sait pas vent instruire celui qui sait. ‖ **Etre Gros-Jean comme devant**, Voir ses illusions se dissiper et reprendre conscience de sa situation :

Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
Je suis *Gros-Jean* comme devant.

GROSLAY, comm. de Seine-et-Oise, arr. et à 22 kilom. de Pontoise, sur un petit affluent droit de la Seine; 1.418 hab. Ch. de f. Nord. Cultures spéciales pour plants de pommes de terre. Eglise en partie de la Renaissance.

GROSLOT DE VALERE ou **GROSLOT DE SAINT-MARS** n. m. Cépage noir cultivé dans la Touraine.

GROS-MIAULARD (*ô-lar'*) n. m. Variété de goéland à mantelet gris, que les pêcheurs de la baie de Somme appellent aussi MIAULE, son cri rappelant le miaulement du chat. ‖ Pl. *Des* GROS-MIAULARDS.

GROS-MORNE, bourg de la Martinique, arrond. et à 22 kil. de Fort-de-France; 7.605 hab. (*Gros-Mornais, aises.*)

GROS-MUSC n. m. Poire d'hiver très parfumée. ‖ Pl. *Des* GROS-MUSCS.

GROSNAÏA, ville d'Europe (Caucase [prov. du Térek]), sur la Sounja, affluent du Térek; 8.712 hab. Ch.-l. du district. Sources minérales.

GROS-NOIR n. m. Techa. Seconde qualité d'ardoise plus petite que la première. ‖ Pl. *Des* GROS-NOIRS.

— Vitic. Variété de raisin noir, à gros grain.

GROS-ŒIL n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre denté, dit aussi *boucca-rouga*, à Nice. ‖ Pl. *Des* GROS-ŒILS.

GROS-PAVÉ n. m. Echantillon de pavés. ‖ Pl. *Des* GROS-PAVÉS.

GROS-PÊNE n. m. Pêne dormant d'une serrure de sûreté. ‖ Pl. *Des* GROS-PÊNES.

GROSPIERRES, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 21 kilom. de Largentière; 908 hab. Ch. de f. P.-L.-M.

GROS-RENÉ, personnage du *Dépit amoureux*. Insouciant, joyeux, aidant les amours de son maître et amoureux lui-même de Marinette, c'est le type du valet beau parleur. Il représente, avec une nuance de jovialité campagnarde, l'homme qui se croit philosophe, et qui, l'occasion venue, perd la tête. Son costume est celui de Gros-Guillaume.

GROSS (mot allem. signif. *grand*, et qui entre dans la formation de nombreux noms géographiques). Nous renvoyons au mot principal pour ceux de ces noms qui ne se trouvent pas ici.

GROS-SAIGNE n. m. Nom donné au gros seigle et à la variété de froment dite BLÉ DARBU. ‖ Pl. *Des* GROS-SAIGNES.

GROSSANE (rad. *gros*) n. et adj. f. Se dit d'une grosse variété d'olive : *Une* GROSSANE. *Une olive* GROSSANE.

GROSS-ANHEIM, localité d'Allemagne (Prusse [prov. de Hesse, présid. de Cassel]); 3.077.

GROSSBOTTWAR, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur le *Bottwar*; 2.211 hab. Vignobles.

GROSSBREITENBACK, ville d'Allemagne (princip. de Schwarzbourg-Sondershausen), dans une vallée du Thüringerwald; 2.759 hab.

GROSS-DOMBROWKA, bourg d'Allemagne (Prusse [Silésie, présid. d'Oppeln]); 2.327 hab.

GROSSE (rad. *gros*) n. f. Comm. Douze douzaines de certaines marchandises : GROSSE *de boutons*. (Dans les fabriques de pipes de terre, la grosse est de quinze douzaines, à cause de la casse qui se produit dans le transport.)

GROSSE n. f. Calligr. V. GROS n. m.

— Dr. Expédition d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement, d'un arrêt, revêtue de la formule exécutoire, par un notaire ou un greffier, et ordinairement écrite en plus gros caractères que la minute. ‖ Copie de procès-verbal. ‖ Original d'une requête.

— Dr. comm. *Billet de grosse*, Billet souscrit par suite d'emprunt à la grosse.

— Industr. *Moudre en grosse*, Réduire en farine par une seule mouture à l'aide de meules serrées.

GROSSE, chimiste français, mort en 1715. Il fut membre de l'Académie des sciences. On doit à ce savant de remarquables travaux sur l'éther, en collaboration avec Duhamel-Dumonceau, sur la purification de l'argent, sur le sel de Glauber, et la manière de rendre le tartre soluble, etc.; insérés, à partir de 1734, dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences.

GROSSE (Jules-Waldemar), écrivain allemand, né à Erfurt en 1828. Il étudia le droit à Halle, se livra à la peinture, à l'architecture, puis à la poésie. Après avoir collaboré à divers journaux, à Munich et à Leipzig, il fut nommé, en 1869, secrétaire de la Société de Schiller. Dramaturge médiocre, il triompha, grâce à son imagination, dans la poésie lyrique et le roman. Parmi ses ouvrages, citons ses drames : *Cola Rienzi* (1851); *la Fiancée de marbre*; *le Dernier Grec* (1870-1871); *Tibère* (1876); ses poésies : *les Jours troublés* (1869); *Contre la France* (1870); ses romans : *un Révolutionnaire* (1869); *l'Espion* (1887).

GROSSE-DE-FONTE n. f. Typogr. Caractère d'affiche. Syn. de GROSSE NONPAREILLE. ‖ Pl. *Des* GROSSES-DE-FONTE.

GROSSE-ÉCALE n. f. T. de ponts et chauss., Nom du pavé bâtard, c'est-à-dire n'ayant pas les dimensions courantes. ‖ Pl. *Des* GROSSES-ÉCALES.

GROSSE-GORGE n. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de passereau. ‖ Pl. *Des* GROSSES-GORGES.

GROSSEMENT (*gro-se-man*) adv. En gros, sans s'attacher au détail.

GROSSENDORF, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie]), entre le canal de Bastaue et la Grosse Arre, affluents du Weser; 2.490 hab. Fabrication de cigares.

GROSSENGOTTERN, bourg d'Allemagne (Saxe prussienne [présid. d'Erfurt]), près de l'Unstrut; 2.412 hab.

GROSSENHAIN, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]), sur la Röder, affluent de l'Elster Noire; 19.938 h. Filatures de laine et de coton, tissages, teintureries.

GROSSERIE (*gro-se-ri* — rad. *gros*) n. f. Gros ouvrage des taillandiers. ‖ Commerce en gros de toutes marchandises.

GROSSESSE (*grô-sess* — rad. *gros*) n. f. Etat de la femme, depuis la conception ou fécondation jusqu'à l'expulsion du part : *Avoir une* GROSSESSE *normale*. Syn. GRAVIDITÉ. ‖ *Grossesse avancée*, Grossesse qui approche du terme.

— ENCYCL. Gynécol. La *grossesse* est dite *utérine* ou *topique*, lorsque l'ovule fécondé se fixe dans l'utérus, cas de beaucoup le plus général; elle est dite *extra-utérine* ou *ectopique*, quand l'ovule fécondé se fixe partout ailleurs.

Les signes précoces de la grossesse sont : la suppression des règles, le gonflement et la sensibilité des seins, dont le mamelon est plus proéminent et entouré d'une aréole noire et de petites saillies; l'apparition de taches pigmentaires au visage (masque de grossesse) et la pigmentation sur la ligne blanche de l'abdomen, les dégoûts, les nausées, les vomissements, le ptyalisme, une perversion dans le goût et dans les digestions, le changement de caractère, l'abaissement et l'augmentation de volume de l'utérus, le souffle utérin et le ramollissement du col et du vagin, la coloration plus vive de la vulve. Comme ces signes ne sont pas constants et que, d'ailleurs, ils peuvent aussi exister en dehors de la grossesse, on devra être très circonspect avant de se prononcer. Ce n'est que vers quatre mois et demi que les mouvements du fœtus, et surtout les battements du cœur fœtal, donnent la certitude absolue.

La durée de la gestation est approximativement de 9 mois, ou 270 jours. Dans la pratique, on compte les 9 mois à dater de 10 jours après les dernières règles.

Sans exagérer les précautions, la femme enceinte doit se soumettre à certaines règles d'hygiène. Le corset doit être souple et élastique; les jarretières et les chaussures doivent être lâches. Pour l'alimentation, ce qui plaît est le meilleur. Combattez surtout la constipation. L'exercice est salutaire en évitant, dès le début, les mouvements violents, les secousses répétées. Les bains (34°), les toilettes tièdes vulvaires sont à recommander, surtout à la fin; les injections vaginales à la fin seulement.

La femme enceinte doit faire, de bonne heure, appel à un médecin ou à une sage-femme instruite qui examinera les urines et, en cas d'albuminurie, prescrira le régime lacté pour prévenir l'éclampsie, examinera la conformation du bassin, suivra le développement de l'utérus, surveillera la présentation du fœtus et, au besoin, la corrigera.

Grossesse multiple. La grossesse normale multiple est le résultat de la fécondation soit de deux ovules provenant tantôt d'une seule vésicule de Graaf, tantôt de vésicules différentes, soit d'un seule ovule à deux germes. La fécondation de deux ovules distincts peut résulter de rapprochements successifs à peu d'intervalle (superfécondation), ou de rapprochements à long intervalle (superfétation), en sorte que des jumeaux peuvent n'être pas frères de père. Dans les cas de superfétation, très rares et même contestés par quelques auteurs, les enfants peuvent naître à terme à plusieurs mois d'intervalle.

On compte, en France, environ une grossesse double sur cent grossesses, une triple sur six ou huit mille. On cite un certain nombre d'exemples de grossesse quadruple, quelques-uns de grossesse quintuple et un de grossesse sextuple. Les jumeaux sont plus fréquemment de même sexe (65 p. 100) que de sexe différent (35 p. 100); il y a une légère prédominance des garçons.

Grossesse utérine pathologique. En général, l'évolution de la grossesse est altérée par les maladies, comme la syphilis, la tuberculose, le diabète. Les accidents causés chez la mère par la grossesse sont des varices sur la moitié inférieure du corps, les vomissements incoercibles, la constipation, la diarrhée opiniâtre, l'anémie pernicieuse, les œdèmes, les hydropisies, l'albuminurie, les accès éclamptiques, les déviations utérines. Les maladies de l'œuf sont l'hydrorrhée déciduale, les kystes, les tumeurs, l'insertion vicieuse du placenta, la dégénérescence kystique des villosités choriales (môle), l'hydramnios, le rachitisme intra-utérin, la syphilis intra-utérine.

Grossesse extra-utérine. L'œuf fécondé peut se fixer sur l'ovaire (grossesse ovarique), dans la trompe (grossesse tubaire), dans la cavité abdominale (grossesse abdominale). Rarement ces grossesses sont menées à terme : quelquefois, le fœtus mort se momifie; d'autres fois, il se forme un kyste qui s'ouvre spontanément par la paroi abdominale, par le vagin, par la vessie; des hémorragies internes causent souvent la mort de la mère. Lorsque la grossesse est menée près du terme, elle ne peut se terminer spontanément que par la mort du fœtus et, le plus souvent, de la mère. La laparotomie sauve généralement la mère, et on a obtenu parfois des enfants viables.

— Dr. L'état de *grossesse* peut, quelquefois, avoir une sérieuse influence sur la situation civile de la femme. C'est ainsi que, si l'article 114 du Code civil déclare nul le mariage contracté par la femme ayant l'âge de quinze ans, l'article 185 décide que cette nullité ne peut être poursuivie si la femme a conçu avant l'échéance de six mois après la célébration du mariage. La grossesse survenue au cours d'une demande en divorce ou en séparation peut être invoquée comme une preuve de la réconciliation des époux, ou, inversement, comme une preuve de la conduite déréglée de la femme. En cas de rapt, le ravisseur peut être déclaré père de l'enfant dont la femme est enceinte, pourvu que les présomptions de l'article 312 puissent lui être appliquées, c'est-à-dire que ces présomptions soient confirmées par l'événement que la femme accouche moins de 300 jours après qu'elle a été au pouvoir de son ravisseur, ou plus de 180 jours après l'enlèvement. La veuve qui se trouve enceinte au décès de son mari peut faire une déclaration de grossesse et provoquer la nomination d'un *curateur au ventre*. Les héritiers du mari peuvent également réclamer cette nomination, dont le but est d'empêcher la supposition de part qui léserait les intérêts des héritiers, au cas où la grossesse serait simulée, et de sauvegarder les droits éventuels de l'enfant à naître, si la grossesse est réelle. La vérification du fait ne peut avoir lieu que du consentement de la femme.

En droit criminel, la grossesse n'est plus un obstacle à la mise en jugement d'une femme accusée d'un crime emportant la peine capitale; mais l'exécution doit être retardée jusqu'à l'accouchement.

GROSSET, ETTE (*gro-sè, sèt*) adj. Fam. Un peu gros.

GROSSETESTE ou **GREATHEAD** (Robert) (en lat. *Capito*), prélat et écrivain anglais, né à Stradbroke, comté de Suffolk, vers 1175, mort à Buckden en 1253. Il étudia d'abord à Cambridge et à Paris, enseigna la théologie à Oxford, puis fut nommé évêque de Lincoln en 1235. Il se signala par son zèle apostolique, la pureté de ses mœurs, et s'opposa avec fermeté aux entreprises de la cour de Rome. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages parmi lesquels : *De corruptelis Ecclesiæ*; *Commentaire sur la théologie mystique* de Denys l'Areopagite (1503).

GROSSETO, ville d'Italie (Toscane [ch.-l. de la *province de Grosseto*, sur l'Ombrone, tributaire de la mer Tyrrhénienne; 4.000 hab. Vieille enceinte bastionnée. Un puits artésien, creusé en 1883, fournit de l'eau potable aux environs, importantes salines. A quelque distance au N. E., ruines de l'ancienne ville étrusque de Russellæ.

La province (1.503 kil. carr., 125.956 hab.) est en pleine région des maremmes, malsaine et médiocrement peuplée.

GROSSETTE (*gro-sèt*) n. f. Retour des chambranles, dans les portes et fenêtres.

GROSSEUR (*gro-seur'* — rad. *gros*) n. f. Volume, dimensions : GROSSEUR *d'un arbre, d'une personne*.

— Volume qui dépasse la mesure normale.

— Nom donné vulgairement aux tumeurs : GROSSEUR *à la gorge, au bras, à la cuisse*.

— Jardin. *Etre en grosseur*, Se dit des fruits qui ont les dimensions voulues pour la maturité, sans l'avoir atteinte.

GROSS-GERAU, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse [prov. de Starkenburg]); 3.652 hab.

GROSSGLOCKNER, montagne des Alpes, point culminant des Tauern (3.798 m.), située dans l'empire d'Autriche, entre le Salzbourg, le Tyrol et la Carinthie.

GROSSHARTMANNSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Dresde]); 2.228 hab.

GROSSIER (*gro-si-é*), **ERE** (rad. *gros*) adj. Qui n'est pas délié, fin, délicat; qui est façonné d'une matière commune imparfaite : *Vêtements* GROSSIERS. *Imitation* GROSSIÈRE.

— Par ext. Matériel, sensuel : GROSSIÈRES *voluptés*.

— Fig. Rude, inculte, peu civilisé, dépourvu de politesse : *Esprit* GROSSIER. *Les jeunes gens se croient naïfs lorsqu'ils sont* GROSSIERS. (La Rochef.) Qui est contraire ou qui manque à la bienséance, à la pudeur; qui est bas et choquant : *Propos* GROSSIERS. Qui indique la maladresse, la déraison, l'ignorance : *Erreur* GROSSIÈRE.

— Qui vend en gros : *Marchand* GROSSIER.

— Substantiv. Personne dépourvue de politesse : *Un* GROSSIER. *Une* GROSSIERE.

Le grossier, n. m. Ce qui est grossier : *Le bas se supporte quelquefois*, LE GROSSIER *jamais*.

— SYN. **Grossier, impoli.** L'*impoli*, par éducation insuffisante, ou autrement, manque de bonnes manières; le *grossier*, tout à fait sans éducation, a des manières choquantes.

— ANTON. **Distingué, élégant, bien élevé, fin, gracieux, poli, civil, civilisé, de bon ton, courtois, délicat, raffiné.**

GROSSIÈREMENT (*gro-si-è* adv. D'une manière grossière, sans délicatesse : *Mets* GROSSIÈREMENT *apprêtés*. *Homme* GROSSIÈREMENT *vêtu*. ‖ D'une façon matérielle, sensuelle : *Se contenter* GROSSIÈREMENT.

— Fig. D'une façon maladroite, impudente : *Louer* GROSSIÈREMENT. ‖ D'une manière décelant l'ignorance : *Se tromper* GROSSIÈREMENT. ‖ D'une manière imparfaite : *Esquisser* GROSSIÈREMENT *un plan*.

GROSSIÈRETÉ (*gro-si-è*) n. f. Caractère de ce qui est grossier, manque de délicatesse : GROSSIÈRETÉ *d'une étoffe*. GROSSIÈRETÉ *des traits, d'un aliment*.

— Fig. Défaut de civilisation, d'éducation, de finesse ou de bon goût : *La* GROSSIÈRETÉ *rebute*. Caractère de ce qui est sensuel, charnel. *Les* GROSSIÈRETÉS *de la chair*. Caractère de maladresse, d'ignorance : *La* GROSSIÈRETÉ *d'une erreur, d'un mensonge*. Parole, acte malhonnête : *Dire une* GROSSIÈRETÉ. *des* GROSSIÈRETÉS.

— ANTON. **Délicatesse, distinction, élégance, politesse, civilité, courtoisie, bon goût, bon ton, belles manières.**

GROSSIR (*gro-sir'*) v. a. Rendre gros ou plus gros, augmenter le volume ou la quantité de : *Les pluies de septembre* GROSSISSENT *les raisins*. *La fonte des neiges* GROSSIT *les fleuves*. ‖ Allonger, donner plus d'étendue à : GROSSIR *une liste de suspects*. ‖ Faire paraître plus gros : *Les lentilles convergentes* GROSSISSENT *les objets*.

— Fig. Rendre plus considérable, plus important : GROSSIR *les difficultés*.

— v. n. Devenir plus considérable : *La rivière* GROSSIT. ‖ Prendre de l'embonpoint : *Femmes qui se mettent à boire pour s'empêcher de* GROSSIR. ‖ Prendre de l'intensité, de la violence : *Orage qui* GROSSIT *à vue d'œil*.

— Par ext. Paraître de plus en plus gros : *Les objets* GROSSISSENT *en se rapprochant*.

Se grossir, v. pr. S'augmenter au pr. et au fig. Grossir à soi : SE GROSSIR *les difficultés*. SE GROSSIR *le nez pour se défigurer*.

— SYN. **Grossir, enfler.** V. ENFLER.

GROSSISSANT (*gro-si-san*), **ANTE** adj. Qui grossit, qui devient plus grand ou plus nombreux : *Une foule* GROSSISSANTE. *Les eaux* GROSSISSANTES.

— Qui fait paraître plus gros : *Un verre* GROSSISSANT.

GROSSISSEMENT (*gro-si-se-man* — rad. *grossir*) n. m. Accroissement, et, spécialem., Accroissement apparent.

— ENCYCL. Physiq. Dans les instruments d'optique destinés à regarder les objets très petits, on appelle *grossissement* le rapport des diamètres apparents de l'image et de l'objet supposés placés à la même distance de l'œil; ordinairement, la distance minimum de vision distincte. Dans les instruments d'optique destinés à regarder des objets très éloignés, on appelle « grossissement » le rapport des angles sous lesquels on voit l'objet avec l'instrument et à l'œil nu. V. MICROSCOPE, TÉLESCOPE, etc.

GROSS-KIKINDA. Géogr. V. NAGY-KIKINDA.

GROSS-MESERITSCH, ville d'Austro-Hongrie (Moravie), dans la vallée de l'Oslawa; 5.401 hab.

GROSSŒRNER, bourg d'Allemagne (Saxe prussienne [présid. de Merseburg], sur le Wipper; 4.272 hab.

GROSSOLBERSDORF, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau, dans l'Erzgebirge]); 2.546 hab.

GROSSO-MODO mots du bas lat. qui signif. *d'une manière grossière* loc. adv. Sommairement, d'une manière rapide et peu soignée; en gros, par à peu près : *Exposer un plan* GROSSO-MODO.

GROSS-OTTERSLEBEN, ville d'Allemagne (Saxe prussienne [présid. de Magdebourg]); 6.169 hab.

GROSSOYER [illegible] — rad. [illegible]*sec*. Change *y* en *i* [illegible] *La grossient* l'rend un [illegible] imp. de l'ind. et du [illegible] *grossyiez* v. a. [illegible] *grossir*.

GROSS-PETERWITZ [illegible] d'Allemagne (Prusse Silé[illegible] sur la [illegible] 2.474 hab.

GROSSRŒHRSDORF, bourg d'Allemagne (Saxe royale [illegible] sur la Röhern [illegible] 2.652 hab.

GROSSSALZE, ville d'Allemagne (Saxe prussienne [illegible] Magdeburg [illegible] 3.731 hab.

GROSSSCHŒNAU, ville d'Allemagne (Saxe royale cer[illegible] 2.248 hab.

GROSS-STREHLITZ, ville d'Allemagne (Prusse (Silé[illegible] d'Oppeln [illegible] 5.112 hab.

GROSSULAIRE (*gro-su-lèr'*) [illegible] du lat. *grossularia*, gro[illegible] n. f. [illegible] nom scientifique du genre groseiller, appliqué au [illegible] spécialement à une de ses sections, [illegible] pour type le groseillier épineux.

— Minéral. [illegible] naturel d'alumine et de chaux, appartenant au genre grenat.

GROSSULARIÉ, ÉE (*gro-su* — rad. *grossulaire*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au groseillier. « On dit aussi GROSSULACÉES, ÉES.

— n. f. pl. Tribu de saxifragacées, qui contient les groseilliers et comprend des arbustes à feuilles isolées et à ovaire infère, se transformant en une baie. (Syn. RIBÉSIÉES. — *Une* GROSSULARIÉE.

GROSSUMSTADT, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse prov. de Starkenbourg) : 2.963 hab.

GROSSWARDEIN. Géogr. V. NAGY-VARAD.

GROSS-WARTENBERG, ville d'Allemagne (Prusse (Silésie, présid. de Breslau) : 2.385 hab. Château.

GROSSZIMMERN, localité d'Allemagne (gr.-duché de Hesse prov. de Starkenbourg) : 3.058 hab.

GROSSZSCHOCHER, bourg d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Leipzig), sur l'Elster Blanche ; 2.681 hab.

GROTE (George), historien anglais, né à Clayhill (Kent) en 1794, mort à Londres en 1871. D'origine allemande, il était fils d'un banquier. Il reçut une éducation brillante au collège de Charter-House, et entra, à l'âge de seize ans, comme commis dans la maison de banque de son père. Mais il consacra ses loisirs à l'étude de l'antiquité et à la politique. Il s'attacha au parti radical, se lia avec James Mill, collabora à la « Westminster Review », et publia diverses brochures politiques, notamment un pamphlet intitulé *Nécessité d'une réforme parlementaire* (1831). L'année suivante, il entra comme représentant de la Cité à la Chambre des communes, où il essaya en vain d'obtenir l'application du scrutin secret aux élections des membres de cette Chambre. En 1841, Grote abandonna son siège de député, puis sa maison de banque, pour se consacrer à ses travaux historiques, surtout à son *History of Greece* (1846-1856, 1884), qui valut à son auteur les honneurs d'une sépulture à Westminster. (V. GRÈCE *Histoire de*). On lui doit encore : *Plato and the other companions of Socrates* (1865), et diverses études publiées après sa mort : *Minor Works with critical remarks* (1873) ; *Fragments on ethical subjects* (1876) ; *Seven letters concerning the recent politics of Switzerland* (1876) ; etc.

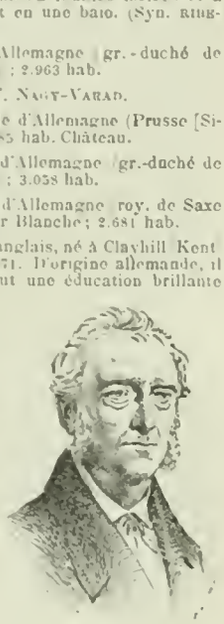

G. Grote.

GROTE (Nicolai Jakovlevitch), savant russe, né à Saint-Pétersbourg en 1852, mort à Moscou en 1899. Professeur de philosophie aux facultés de Niejine (1876), d'Odessa (1883), et de Moscou (1886), président de la Société psychologique de Moscou, il fonda, en 1889, la *Revue philosophique* de Moscou. Ses principaux travaux scientifiques sont : *Psychologie des sentiments* (1879-1880) ; *Réforme de la logique* (1882) ; *la Philosophie, la science et l'art* (1883) ; *la Philosophie de Schopenhauer* (1888) ; *la Causalité et la Conservation de l'énergie dans le domaine de l'activité psychique* (1892), etc.

GROTESQUE (*tèsk'* — ital. *grottesco* ; de *grotta*, grotte) adj. Bizarre, [illegible] fait, marqué, et prêtant à rire : *Un habit, l'un* [illegible] ROTESQUE.

— Fig. Bizarre, extravagant, qui fait rire : *Une imagination* GROTESQUE. [illegible] Arts [illegible], des[illegible] bizarrement entrelacés, comme [illegible] qui a trouvé dans les édifices [illegible] *On le prend pour la fantaisie d'un* [illegible] HUGO.

— n. l'ensemble [illegible] par son apparence [illegible] *Un* GROTESQUE [illegible].

— ENCYCL. Arts décor. Au sens précis du mot, les [illegible] sont les figures capricieuses représentant des personnages, des animaux, des objets réels ou imaginaires, entrelacés et entrelacés d'ornements et d'arabesques de fantaisie. Lors des fouilles faites à Rome aux XVe et XVIe siècles, on appela *grotte* les chambres antiques enfouies et retrouvées sous terre, et [illegible] ornements qui les décorent. Les grotesques furent introduits dans l'art français par l'école du Primatice et passèrent même de l'architecture dans le mobilier, l'orfèvrerie, bois sculpté, tapisserie, faïence, etc. Du Cerceau et Etienne de Laune, au XVIe siècle, Berain, Lorrain, Audran, au XVIIe, culti[illegible]

Pièce [illegible] grotesques, par R[illegible] Saint-[illegible].

vèrent ce genre très en vogue. Le goût pour l'arabesque décrut un moment, sous Louis XV, pour revivre, non sans grâce, sous le règne de Louis XVI.

Grotesques (LES), ouvrage de critique de Th. Gautier, paru en 1844. — L'auteur a choisi, dit-il dans sa *Préface*, dix « types amusants ou singuliers... La plupart des pauvres diables seraient tout à fait inconnus, si leurs noms n'avaient pas été momifiés dans quelque hémistiche de Boileau ». Cependant, l'épithète de « grotesque » aussi bien que celle de « pauvres diables », est injuste pour Villon, Théophile de Viau, Saint-Amant, Cyrano, Chapelain et Scarron ; certains, en effet, ont eu du génie, et tous ont exercé sur la littérature de leur époque une influence désormais incontestée. « Grotesques », plutôt, et Scalion de Virbluneau, et Pierre de Saint-Louis, et Georges de Scudéry, et Collet lui-même. En sa langue truculente, en son style imagé, Th. Gautier fait vivre ses héros, et la lecture de son livre est toujours fort intéressante. Ne cherchons chez lui ni information solide, ni documents. Mais ces biographies sont enlevées de verve ; les paradoxes en sont ingénieux ; le défi de jouer un mauvais tour à Boileau n'est pas trop mal soutenu.

GROTESQUEMENT (*tè-ske*) adv. De façon grotesque : *Personnage* GROTESQUEMENT *accoutré*.

GROTHITE n. f. Minér. Variété yttrifère de sphène.

GROTHUS (Christian-Jean-Didier, connu sous le nom de **Théodore de**), physicien allemand, né à Leipzig en 1785, mort en 1822. Elève des universités de Leipzig (1803) et de Paris (1804), il alla passer quelque temps à Naples, où il entreprit des recherches, dont il publia les résultats dans un *Mémoire sur la décomposition de l'eau et des corps qu'elle tient en dissolution à l'aide de l'électricité galvanique* (1805) et formula, sur le transport des éléments des électrolytes aux pôles, dans l'électrolyse, la théorie qui porte son nom. A la fin de 1806, pendant un voyage à Paris, une bande de malfaiteurs lui déroba toutes ses collections scientifiques. Il retourna en Courlande (1807). Atteint d'une maladie incurable, il se suicida.

GROTIUS (Hughes VAN GROOT, connu sous le nom de), jurisconsulte et diplomate hollandais, né à Delft en 1583, mort à Rostock en 1645. Il accompagna en France les ambassadeurs des états généraux auprès de Henri IV, plaida, à seize ans, sa première cause au barreau de La Haye (1599), composa, de 1601 à 1612, une histoire de la Hollande, fut nommé, en 1607, au poste d'avocat général du fisc, et trouva moyen, au milieu des travaux littéraires les plus variés, de se mêler à tous les grands événements de son temps. En 1608, il publiait le *Mare liberum* pour défendre contre les Anglais le principe de la liberté des mers. En 1613, il était nommé conseiller pensionnaire de Rotterdam ; puis il s'unissait par les liens d'une étroite amitié à Barneveldt, et, dans sa disgrâce, se voyait enveloppé, condamné à la prison perpétuelle (1619). Evadé grâce au dévouement de sa femme, *Maria* DE REIGERSBERGEN, qui se substitua à lui dans sa prison, il se réfugia en France, où il reçut une pension de Louis XIII, et d'où il partit, en 1632, pour y revenir en, 1634, comme ambassadeur de Suède. Il demanda son rappel en 1645, et s'embarqua pour Lubeck. Arrêté par la tempête, il mourut à Rostock. Grotius a laissé un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence, de théologie, d'histoire, de littérature ancienne (traductions et commentaires), de poésie latine ou hollandaise, et une correspondance intéressante. Le plus connu est le fameux *De jure pacis et belli* (1625), véritable code de droit international public, où Grotius combat l'esclavage, étudie les moyens de prévenir et de réglementer les guerres. — Son second fils, PIERRE **Grotius**, diplomate hollandais, né en 1615, mort en 1678, fut envoyé, comme ambassadeur, en Danemark et en Suède, puis en France (1669). Pendant la guerre entre la France et la Hollande, Pierre Grotius, ami des frères de Witt, fut arrêté sous l'inculpation de trahison et s'enfuit ; acquitté, il ne retourna en Hollande qu'en 1674.

Hugues Grotius.

GROTO ou **GROTTO** (Louis), poète vénitien, dit **l'Aveugle d'Adria**, né à Adria en 1511, mort à Venise en 1585. Il perdit la vue peu après sa naissance, mais ne s'en appliqua pas moins de bonne heure à l'étude. On a de lui une tragédie : *Adriana* ; des comédies : *Emilia*, *il Tesoro*, *l'Alteria* ; des pastorales, des *Lettres familières* (1616) et une édition, assez heureusement expurgée, de *Boccace*.

GROTON, bourg des Etats-Unis (Connecticut [comté de New-London), sur la Thames ; 5.539 hab. Fonderies, filatures.

GROTSKA, bourg de la Serbie (cercle du Danube) ; 2.235 hab. Victoire des Turcs sur les Impériaux (1739).

GROTTAGLIE, comm. d'Italie (Terre d'Otranto [prov. de Lecce) ; 9.579 hab. Vins estimés, abeilles, vers à soie.

GROTTAMINARDA, comm. d'Italie (Principauté-Ultérieure prov. d'Avellino), sur l'Ufita ; 5.071 hab.

GROTTAMMARE, comm. d'Italie (Marches prov. d'Ascoli Piceno), à l'embouchure du Tesino dans l'Adriatique ; 3.785 hab. Port de cabotage.

GROTTAU, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Reichenberg), sur la Neisse Noire, affluent de l'Elbe, près de la frontière de Saxe ; 3.903 hab. Filatures. Aux environs, château de Grafenstein.

GROTTE (ital. *grotta*, même sens ; du lat. *crypta*, caverne) n. f. Excavation naturelle ou factice.

— *Grotte préhistorique*. Habitation des premiers hommes.

— ENCYCL. Les *grottes* sont généralement forées dans les terrains calcaires (causses, *Karst* illyrien, etc... elles représentent des cassures du sol, corrodées et agrandies par l'action dissolvante des eaux d'infiltration. Celles-ci, réunies en véritables cours d'eau, y circulent ordinairement dans de longs couloirs, recoupés souvent par des puits verticaux, ceux-ci provoquant la chute des eaux courantes dans des cavernes inférieures. Certaines grottes présentent ainsi plusieurs étages successifs. Par endroits, les couloirs souterrains présentent des étranglements précédés d'un élargissement, ce qui donne lieu à des tourbillons. D'autres fois, le couloir s'abaisse plus ou moins brusquement, puis se relève pour retrouver son niveau primitif, constituant ainsi un véritable *siphon*.

Les stalactites suspendues à la partie supérieure des grottes, ou disposées en draperies contre leurs parois, les stalagmites qui reposent sur le sol et s'élancent à la rencontre des stalactites, résultent de la dissolution des couches calcaires par les eaux d'infiltration.

Parmi les grottes les plus remarquables, il faut citer celle de Padirac (Lot), la grotte des Baumes-Chaudes (Lozère), la grotte de Dargilan (Lozère). En Belgique, on remarque la grotte de Han ; dans le Karst (Autriche), celle d'Adelsberg. La plus grande est celle du Mammouth (v. ce mot), dans le Kentucky (Etats-Unis).

— SYN. Grotte, antre, caverne, tanière. V. ANTRE.

GROTTE, comm. du royaume d'Italie (Ile de Sicile [prov. de Girgenti) ; 8.811 hab. Mines de soufre.

GROTTE di CASTRO, comm. d'Italie (prov. de Rome), près du lac de Bolsena ; 3.513 hab.

GROTTE DU CHIEN. V. CHIEN (grotte du).

GROTTERIA, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Reggio]), sur le fleuve côtier Lucano ; 5.611 hab. Plomb argentifère.

GROTTKAU, ville d'Allemagne (Prusse [Silésie, présid. d'Oppeln]) ; 4.348 hab. Ch.-l. de cercle.

GROTTOLE, comm. d'Italie (Basilicate [prov. de Potenza]), sur le fleuve côtier Basento ; 2.991 hab. Poteries.

GRÖTZINGEN, localité d'Allemagne (gr.-duché de Bade [cercle de Carlsruhe]), sur la Pfinz, affluent du Rhin ; 2.738 hab. Château d'Augustenburg (institut agricole).

GROU n. m. ou **GROUETTE** (*grou-èt'*) n. f. Terrain caillouteux très propice à la culture de la vigne.

GROUCHY (Emmanuel, marquis DE), maréchal et pair de France, né au château de Villette (Seine-et-Oise) en 1766, mort à Paris en 1847. Il était issu d'une famille noble et lieutenant aux gardes du corps en 1783. Partisan résolu des idées nouvelles, il devint lieutenant-colonel du 12e chasseurs à cheval en 1791, général de brigade en 1792 et général de division en 1794. Après avoir servi dans l'Ouest (1795), dans l'armée d'Irlande (1795-1797), en Piémont (1799), dans l'armée de Moreau (1800), il se rallia, en 1804, au gouvernement impérial, suivit Napoléon dans ses principales campagnes et en fut récompensé, dès 1809, par les titres de colonel général des chasseurs et de comte de l'Empire. Mis en disponibilité par la première Restauration, il fut l'un des premiers à offrir, au moment des Cent-Jours, son épée à Napoléon. Il en obtint le commandement de la cavalerie de réserve dans l'armée du Nord. Chargé, au lendemain de Ligny (16 juin), de poursuivre Blücher, et d'empêcher sa jonction avec Wellington, il se laissa tromper par l'arrière-garde que ce dernier laissa à Wavres, et refusa, malgré les supplications de ses lieutenants, de marcher au canon de Waterloo (18 juin). Il porta ainsi une grande part de la responsabilité de la défaite. Il put ramener sous les murs de Paris ses 40.000 hommes. Compris dans l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, il alla passer cinq ans à Philadelphie, fut amnistié en 1821, et mis à la retraite. Louis-Philippe lui rendit son grade de maréchal (1831) et l'appela à la Chambre des pairs (1832). Il a laissé, outre des *Mémoires*, un certain nombre d'écrits destinés à justifier sa conduite. — Son fils, ALPHONSE-FRÉDÉRIC-EMMANUEL, comte, puis marquis **de Grouchy**, né à Villette en 1789, mort à Paris en 1864, sous-lieutenant et aide de camp de son père en 1806, colonel en 1813, fut mis en non-activité par la Restauration et réintégré par Louis-Philippe, qui le nomma successivement maréchal de camp (1831) et lieutenant général (1842). Envoyé par la Gironde à l'Assemblée législative (1849), il reçut de Napoléon III un siège au Sénat (1852). — Le neveu du maréchal, ERNEST-HENRI, vicomte **de Grouchy**, né à Paris en 1806, mort à Orléans en 1879, appartint à l'administration préfectorale de 1830 à 1854 et fut député du Loiret au Corps législatif, de 1857 à 1869. — Il eut un neveu, EMMANUEL-HENRI, né à Paris en 1839, qui, après avoir fait une brillante carrière diplomatique, s'est fait connaître comme érudit.

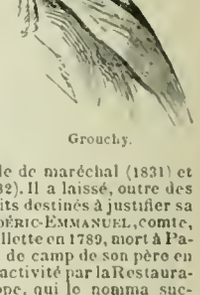

Grouchy.

GROUCHY (Sophie DE). Biogr. V. CONDORCET.

GROUETTE n. f. Econ. rur. Syn. de GROU.

GROUETTEUX (*grou-è-teû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature de la grouette : *Terrain* GROUETTEUX.

GROUGIS, comm. de l'Aisne, arrond. et à 35 kilom. de Vervins, non loin de l'Oise ; 1.090 hab. Mérinos, brasseries, châles brochés, passementeries, tonnellerie importante.

GROUILLANT (*grou-ill-an* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Fam. Qui grouille, en parlant d'objets nombreux : *Des insectes, Des vers* GROUILLANTS.

GROUILLEMENT (*grou-ill-e-man* [*ll* mll.]) n. m. Pop. Mouvement et bruit de ce qui grouille : *Le* GROUILLEMENT *des intestins*.

GROUILLER (*grou-ill* [*ll* mll.] — orig. inconn.) v. n. Fourmiller, s'agiter ensemble et en grand nombre : *Le peuple* GROUILLE *dans les rues*.

— Fam. Remuer, agir. « Etre plein de : *Fromage qui* GROUILLE *de vers*.

— Par ext. Produire un bruit confus : *Le ventre* GROUILLE *quand on n'a rien mangé*.

Se *grouiller*, v. pr. Fam. Se remuer, s'agiter, agir, intriguer, se dépêcher : *Il faut* SE GROUILLER *pour arriver*.

GROUILLIS-GROUILLOT (*grou-ill-i, llo* [*ll* mll.]) n. m. Pop. Grouillement, fouillis.

GROUINER v. n. S'est dit du grognement du cochon.

GROULARD (*lar'*) n. m. Nom vulgaire du bouvreuil et du traquet.

GROULASSE ou **GROULE** (du provenç. *groula*, même sens) n. f. Pop. Apprentie, trottin.

GROUMER (du holl. *gromme*, même sens) v. n. Murmurer, grogner, n'être jamais content.

GROUMEUR, EUSE n. et adj. Pop. Se dit d'une personne qui murmure sans cesse et ne reçoit les ordres qu'en maugréant.

GROUN, bourg de la Russie d'Europe (gouv. de Poltava), sur la Tamanskaia-*Groun*, affluent du Psiol; 6.600 h. Fabriques de voitures et d'outils en bois.

GROUP (*group'* — autre forme de GROUPE) n. m. Envois de monnaie que certains fonctionnaires sont autorisés à échanger, pour objet de service. (Ces envois sont ordinairement enveloppés, ficelés et cachetés avec les précautions prescrites pour les chargements ordinaires.)

GROUPAGE (*paj'* — rad. *grouper*) n. m. Action de réunir des colis appartenant à divers, pour en faire une seule expédition par chemin de fer.

GROUPE (de l'ital. *grappo*, même sens) n. m. Réunion de plusieurs personnes ou de plusieurs choses dans un même lieu : *Un* GROUPE *de badauds, de maisons.*

— Par ext. Société d'hommes ayant mêmes vues, même intérêt, etc. : *Les* GROUPES *politiques des Chambres.*

— Classe d'êtres, d'objets de même nature : *Les éponges forment un* GROUPE *d'animaux fort bizarres.*

— B.-arts. Réunion d'êtres et d'objets formant un ensemble pour le regard : *Le* GROUPE *de Laocoon.*

— Bot. Division du règne végétal, comprenant un ensemble d'espèces du même genre. ‖ *Groupes fondamentaux*, Les genres. ‖ *Groupes d'ordre supérieur*, Les familles, les classes.

— Géol. Ensemble de roches de constitution identique : GROUPE *crétacé.*

— Lexicogr. Ensemble de lettres qui reviennent constamment, en tête des colonnes d'un dictionnaire. ‖ Ensemble des mots qui ont la même initiale ou les mêmes initiales : *Le* GROUPE BL. *Le* GROUPE GROU.

— Math. *Groupes de substitution.* V. SUBSTITUTION. ‖ *Groupe de lacets.* V. LACET.

— Milit. Dans l'artillerie, Unité tactique correspondant au bataillon dans l'infanterie et à la division d'escadrons dans la cavalerie. ‖ Réunion de deux ou plusieurs armées sous le commandement d'un général de division. ‖ En T. de fortif., *Groupe d'ouvrages*, Ensemble de travaux susceptibles de coopérer à leur défense mutuelle.

GROUPEMENT (*man*) n. m. Action de grouper, état des objets groupés : *Le* GROUPEMENT *des figures d'un tableau.*

— Milit. *Groupement des coups*, Collection des points d'impact produits par le tir sur une surface déterminée et dont l'examen permet d'apprécier la précision du tir.

GROUPER v. a. Réunir en groupe : GROUPER *des soldats.*

— Fig. Assembler, classer, combiner en vertu d'un lien commun : GROUPER *des mots, des idées, des faits.*

— Pop. Arrêter, saisir.

— Archit. *Grouper des colonnes*, Les réunir deux à deux.

— B.-arts. Disposer en groupe : *Watteau* GROUPE *bien les petites figures.*

— Ch. de f. Réunir plusieurs petits colis pour les expédier ensemble.

— v. n. Être combiné dans un groupe, ou de façon à former un groupe : *Figures qui* GROUPENT *avec aisance.*

Groupé, ée part. pass. du v. Grouper.

— n. m. : *Le* GROUPÉ *des personnages dans un tableau.*

Se grouper, v. pr. Se réunir en groupe. ‖ Se réunir pour vivre ensemble; se former en société distincte : *La tendance des peuples est de* SE GROUPER *par races.* (V. Hugo.)

— ANTON. Disséminer, séparer.

GROUPET (*pè*) n. m. Traduction peu usitée de *gruppetto.*

GROUPEUR n. m. Commissionnaire dont l'industrie consiste à grouper les colis, au moment de leur expédition par chemin de fer, afin de ne payer que le prix minimum.

GROUPURE n. f. Défaut des étoffes, qui provient de ce que, par suite d'un accident arrivé pendant la fabrication, plusieurs fils se trouvent groupés ensemble.

GROUPY ou **GROUPI** n. m. Câble des galères du XVe au XVIIIe siècle, qui répond aux orins modernes.

GROUS ou **GROUX** (*grou*) n. m. Sorte de bouillie de sarrasin, très épaisse, que les habitants de l'Ille-et-Vilaine mangent, en guise de pain, chaudo et mélangée avec du caillé ou du beurre fondu.

GROUSE n. f. Nom anglais du lagopède d'Écosse, que les chasseurs donnent communément au petit coq de bruyère ou *tétras*. (La grouse [*lagopus Scoticus*] fréquente les tourbières d'Écosse; au contraire de ses congénères, elle ne prend pas le plumage blanc en hiver.) V. LAGOPÈDE.

Grouse.

GROUSSET (Paschal), journaliste et homme politique français, né à Corte (Corse) en 1845. Il abandonna l'étude de la médecine pour le journalisme, entra, en 1869, à la « Marseillaise » de Rochefort et, à la suite d'une violente polémique, envoya au prince Pierre Bonaparte deux témoins, dont l'un, Victor Noir, fut tué par celui-ci (1870). Après la révolution du 4-Septembre, il s'engagea et, après la capitulation de Paris, fonda la *Bouche de fer*, puis la *République universelle*. Élu, en mars 1871, membre de la Commune, qui le délégua aux affaires étrangères, il fut arrêté en juin, déporté à la Nouvelle-Calédonie, d'où il s'évada en 1874, et se rendit alors à Londres, où il resta jusqu'à l'amnistie. Rentré dans la politique active, il fut élu député à Paris en 1893 et réélu en 1898. Sous le pseudonyme de PHILIPPE DARYL, il a publié, entre autres ouvrages : *la Vie partout* (1884-1888) [9 vol.]; *le Yacht* (1890), etc.; sous celui d'ANDRÉ LAURIE, une suite d'études sous le titre général de *la Vie de collège dans tous les pays* (1882-1898), et des romans d'aventures pour la jeunesse : *l'Épave de la Cynthia* (1885), avec Verne; *le Capitaine Trafalgar* (1886); *le Secret du mage* (1890); *Atlantis* (1896); etc. Il a également écrit sous les pseudonymes de TIBURCE MORAY, de Dr BLAISIUS et de LÉOPOLD VIAEY.

GROUVELLE (Philippe-Antoine), poète et diplomate, né à Paris en 1758, mort à Varennes en 1806. Fils d'un orfèvre, il fut d'abord clerc de notaire, puis secrétaire du prince de Condé. Il adopta les idées de la Révolution et collabora à la « Feuille villageoise ». Secrétaire du Conseil exécutif provisoire après le 10 août 1792, c'est lui qui dut lire à Louis XVI sa sentence de mort au Temple. Deux fois, il fut ministre de France à Copenhague (1793 et 1796). En 1800, il devint membre du Corps législatif. Il était associé de l'Institut depuis 1796. Ses principaux ouvrages sont : *la Satire universelle* (1788), avec Cerutti; *De l'autorité de Montesquieu dans la Révolution présente* (1789); *Réponse à tout* (1793); *Mémoire historique sur les Templiers* (1805). Il donna, en 1785, au Théâtre-Français, *l'Épreuve délicate* et *le Scrupule*. Il a édité les *Lettres de Mme de Sévigné* (1805), et les *Lettres de Louis XIV* (1806), avec Grimoard.

GROVE sir William Robert), physicien anglais, né à Swansea en 1811, mort à Londres en 1896. Il prit ses grades à Oxford, occupa pendant cinq ans une chaire de droit à l'institut de Londres, et se fixa dans cette ville pour y exercer la profession d'avocat, puis fut juge à Chester, et enfin nommé juge de la cour des plaids communs. Pendant ses loisirs, Grove s'occupait d'électricité et de magnétisme. Il fut admis, en 1840, membre de la Société royale de Londres. Il s'occupa surtout des piles, remplaça le platine par le charbon de bois, et créa la pile appelée par lui *batterie voltaïque à gaz*. Mentionnons encore des expériences pour établir l'influence des gaz sur les courants électriques, d'autres sur le transport des particules dans l'arc voltaïque, etc. Grove a, le premier, réussi à graver les plaques daguerriennes, en les faisant servir d'électrode positive dans la pile, etc. Ces travaux ont été l'objet de divers mémoires, publiés dans le « Philosophical Magazine », l'« Electrical Magazine », les « Philosophical Transactions », etc. Le principal ouvrage de Grove est *On the correlation of physical forces* (1846), traduit en français par l'abbé Moigno (1856).

GROVE (sir George), ingénieur et musicographe anglais, né à Clapham en 1820, mort à Londres en 1900. Il fut chargé, en 1841, de l'érection du premier phare en fonte construit à la Jamaïque, et, trois ans après, en éleva un semblable aux îles Bermudes. Grove, dilettante passionné, prit une part importante à la fondation, en 1855, des concerts du Palais de Cristal, devint un des principaux rédacteurs du *Dictionnaire de la Bible*, publié par William Smith, et dirigea, de 1868 à 1883, le « Macmillan's Magazine ». En 1878, il entreprit la publication de son remarquable *Dictionary of music and musicians*, terminée en 1889. En 1882, lors de la fondation à Londres du Collège royal de musique, il en fut nommé directeur, fonctions qu'il occupa jusqu'en 1894.

GROZON, comm. du Jura, arrond. et à 9 kilom. de Poligny, à la source de la *Grozanne*; 599 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Mine de sel gemme. Produits chimiques.

GRU (du moy. haut allem. *grutz*; allem. mod. *grütze*, grain mondé) n. m. Ancien nom 1° des fruits sauvages qui servent de pâture aux animaux domestiques; 2° du gruau : *La Fanchon me servit des* GRUS. (J.-J. Rouss.)

GRUAU (*gru-o* — rad. *gru*) n. m. Econ. dom. Grains de céréales telles que l'avoine, dépouillés de leur enveloppe corticale par une mouture incomplète. ‖ Farine d'orge ou d'avoine séchée au four. ‖ *Pain de gruau.* Pain fabriqué avec la fleur de farine de froment la plus belle.

— Par ext. Tisane ou bouillie faite avec du gruau. ‖ Fécule de pommes de terre, à laquelle on donne l'apparence du sagou et qu'on emploie pour la nourriture des petits enfants.

— Techn. Vaisseau de bois avec lequel les saliniers transportent le sel dans les magasins.

GRUAU (*gru-o*) n. m. Ornith. Petit de la grue.

— Mécan. Grue plus petite que la grue ordinaire.

GRUAUTER (*gru-o*) v. a. Réduire en gruau les grains de diverses céréales.

GRUBBIACÉ (*sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la grubbie.

— n. f. pl. Tribu des santalacées, formée du seul genre *grubbie*. — *Une* GRUBBIACÉE.

GRUBBIE (*bi* — de *Grubbe*, n. pr.) n. f. ou **GRUBBIÉ** n. m. Genre de santalacées, comprenant des arbustes à feuilles étroites et opposées, à fleurs petites, à fruit drupacé, et dont on connaît deux espèces, de l'Afrique australe.

Grubbie : *a*, bouton; *b*, coupe de la fleur.

GRUBENHAGEN (PRINCIPAUTÉ DE), ancien État de l'Allemagne, qui tirait son nom de la famille de *Gruben*, dont le château, bâti sur le *mont Grubenhagen*, est aujourd'hui en ruine. Elle comprenait la plus grande partie des cercles d'Einbeck, Osterode et Rotenkirchen. Érigée en principauté en 1286, elle fut revendiquée, à partir de 1596, par les différentes lignes du Brunswick. En 1815, elle échut au Hanovre, dont elle a, depuis, suivi le sort.

GRUBIESZOV, ville de la Russie d'Europe (Pologne (gouv. de Lublin), sur le Boug, 9.406 hab.

GRUCHET-LE-VALASSE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 35 kilom. du Havre; 1.866 hab. Ch. de f. Ouest. Filature de coton. Ancienne église abbatiale du monastère cistercien de *Valasse*, fondé en 1157.

GRUE (*grû* — du lat. *grus*, même sens) n. f. Ornith. Genre de gros oiseaux voyageurs, de l'ordre des échassiers.

— Fam. Femme grande et d'une tournure gauche. ‖ Femme de mœurs faciles et vénales. ‖ Personne sotte, facile à duper : *Un valet qui n'est pas* GRUE. (Brueys.)

— Blas. V. la partie encycl.

— Chorégr. anc. *Danse de la grue*, Sorte de branle conduit par une fille, et représentant, dans les évolutions des danseurs, les détours d'un labyrinthe.

— Loc. div. *Faire le pied de grue*, Attendre longtemps à la même place, comme les grues immobiles sur le même pied : ‖ *Avoir un cou de grue*, Avoir un long cou.

— n. f. pl. Tribu d'échassiers, comprenant les genres *grue, agami, caurale* et *courlan* — *Une* GRUE.

— ENCYCL. Ornith. Les *grues* forment un genre d'échassiers, type de la famille des *gruidés*, comprenant de grands oiseaux à bec fort, pointu, à longues pattes, à

Grues : 1. Du Japon; 2. Caronculée; 3. Couronnée; 4. De paradis.

vastes ailes, à tête dénudée en dessus. On en compte une douzaine d'espèces, répandues sur le globe; elles se plaisent dans les marais, voyagent par grandes troupes en V (vols de grues) et émigrent en hiver vers le sud. La grue cendrée (*grus cinerea*), commune dans le nord de l'ancien monde, est la seule qui vienne en France : gris cendré, avec la gorge brune, les ailes en partie noires, les joues et la nuque blanches, elle présente une calotte rouge, et mesure 1 mètre de long. Les grues asiatiques principales sont la grande grue de la hauteur d'un homme, et les grues blanches de Mandchourie et du nord-est de l'Inde, etc.

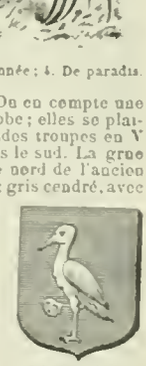

D'azur à une grue d'argent, la patte dextre levée et tenant une vigilance d'or.

— Blas. En art héraldique, la *grue* est figurée vue de profil. La patte dextre levée tenant une pierre dite *vigilance*. Cette pierre rappelle la vieille fable des grues qui chargeaient un individu de veiller la nuit sur leur troupe, individu qui tenait une pierre afin de se réveiller lorsque, pris par le sommeil, il la laissait tomber. On ne blasonne la vigilance que quand elle est d'un métal ou d'un émail différent.

GRUE n. f. Mécan. Appareil pour soulever des fardeaux et les transporter à de faibles distances.

— Archéol. Sorte de pont-levis qu'on jetait, d'une tour mobile, sur le rempart ennemi. ‖ Instrument de supplice pour les soldats, formé de deux barres de fer terminées en bas en bec de grue, formant en haut une sorte de carcan. ‖ Machine de guerre qui servait jadis à élever des soldats jusqu'à la hauteur d'un rempart. V. CORBEAU.

— Ch. de f. Appareil servant à alimenter d'eau les locomotives.

— Milit. Dispositif de certains affûts, qui sert à élever le projectile jusqu'à hauteur de la culasse.

— ENCYCL. Mécan. On peut classer les *grues* en plusieurs catégories. Celles d'un premier genre se composent, en principe, d'un arbre

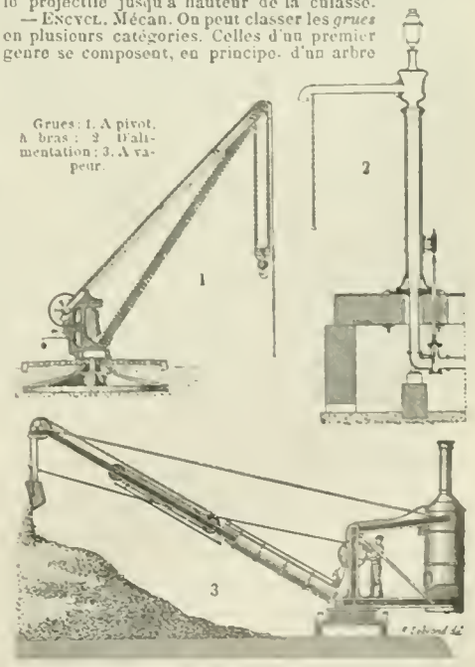

Grues : 1. A pivot, à bras; 2. D'alimentation; 3. A vapeur.

vertical appelé *fût*, fixé à ses deux extrémités, d'une pièce oblique nommée *flèche*, et enfin d'une troisième pièce servant à relier le sommet du fût avec celui de la flèche et qu'on appelle *volée*. Le fût est mobile autour de son axe.

[illegible] grue [illegible] et [illegible] le pri[illegible] palement [illegible] fixé et soutenu [illegible] seul, solidement en [illegible] et [illegible] entraînement. [illegible] tourner autour de son pied [illegible] peuvent servir qu'à élever [illegible] du sol, comprenant les [illegible] paisement sur les quais [illegible] grue est la grue locomobile, [illegible] le wagon plat ou truck. [illegible] quais l'un contre-poids, [illegible] à la voie, équilibre le système. Cer[illegible] grues, tout en soulevant les fardeaux, [illegible] les promènent après le nom de *grues dynamo*[illegible] En général [illegible] portent leur chaudière à va[illegible] et [illegible] moteur.

[illegible] une quatrième catégorie, on peut ranger le [illegible] est constitué par une [illegible] à main, à vapeur, élec[illegible] sur une voie ferrée occupant la [illegible] un portique à charpente de bois [illegible]

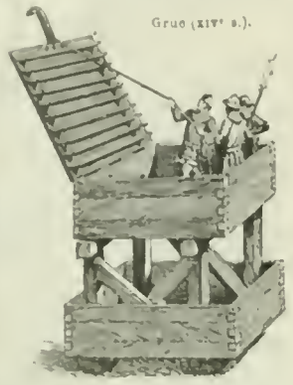
Grue (XIVe s.).

[illegible] peut [illegible] translation [illegible] perpen[illegible] à remettre au mouvement que possèdent les treuil et son chariot.

Ces grues, très puissantes, ont une [illegible] souvent supérieure à [illegible] tonnes. [illegible] La grue [illegible] est composée d'une colonne creuse en fonte, avec tuyau horizontal pivotant, qui s'adapte sur le réservoir du tender par une manche en toile. Quand l'alimentation est terminée, le bras horizontal est poussé en dehors de la voie, l'appareil se vide et n'a pas à craindre les effets de la gelée.

— Archéol. On a donné le nom de *grue*, durant le moyen âge, à une machine de guerre du genre des beffrois, qui était une sorte de château de bois monté sur roues avec pont volant pour s'abattre sur les murailles de la ville assiégée. En tant que monte-charge, la grue est signalée dès le XVIe siècle. A cette époque, on appelait aussi « grue » une geôle à enfermer les prisonniers.

GRUE. Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

GRUER v. a. Réduire en gruau des grains de blé, d'avoine, etc.

GRUERIE (*grû-ri* — rad. *gruyer*) n. m. Dr. anc. et féod. Juridiction jugeant en premier ressort ce qui concerne le bois, et ressort de ce tribunal. || *Droit de gruerie*, Droit de [illegible] existant pour le roi ou les seigneurs sur certains bois et leur donnant, en outre, une part dans la coupe et d'autres menus avantages : pêche, chasse, passage.

GRUERIE (*grû-ri* — rad. *grue*) n. f. Fam. Balourdise. || Fréquentation de femmes vénales : *La* GRUERIE *parisienne*.

GRUES, comm. de Vendée, arrond. et à 44 kilom. de Fontenay-le-Comte, près du Lay ; 1.228 hab.

GRUEUR n. m. Celui qui fabrique des gruaux.

GRUEY-LÈS-SURANCE, comm. des Vosges, arrond. et à [illegible] km. Epinal ; 1.358 hab. Feculerie. Ruines romaines.

GRUGEOIR n. m. Techn. Syn. de ONGSOIR.

GRUGEOTIE (*gru-jî* — rad. *gruger*) n. f. Mâchoire : *De quoi entre-bâiller la grugeotie* (Ch. Nisard). Vx.

GRUGEON (*jon*) n. m. Gros morceau de sucre compact, dans les tonneaux de cassonade expédiés des Antilles.

GRUGER (*jé* — peut-être du holland. *gruisen*, écraser. Prononcer un *e* après le *g* devant *a* ou *o* : *Je grugeai. Nous grugeons*) v. a. Anciennem. Fraser, égruger. || Briser avec les dents. Croquer, dévorer, manger en général : GRUGER *du sucre*.

— Fig. Dévorer le bien de :

[illegible] de plaider [illegible] nous pille, on nous *gruge*.
LA FONTAINE.

— *Gruger la maison d'un chanoine.* Se disait, au chapitre de Notre-Dame de Paris, quand le chanoine propriétaire [illegible] n'avait pas résignée, on la vendait [illegible] partager le prix entre ses confrères. [illegible] Aujourd'hui, se dit pour Lever : GRUGER *le* [illegible]

[illegible] Sculpt. Broyer avec un marteau à pointes de diamant les parties [illegible] sur lesquelles on attaque au ciseau.

GRUGERIE [illegible] n. f. Action de gruger.

— Anciennem. [illegible] de Paris. Partage de la [illegible] entre ceux qui [illegible] ceux qui [illegible] ceux qui [illegible] celui-ci.

GRUGEUR [illegible] **EUSE** [illegible] Personne qui grugeait quelque [illegible]

GRUGLIASCO, [illegible] Piémont, prov. de Turin, [illegible] la Dora Riparia ; 2.812 hab.

GRUIDÉS [illegible] Famille [illegible] oiseaux échassiers, comprenant [illegible] — *L'* ORTHÉ[illegible]

GRUINAL, ALE, AUX [illegible] Dont les caractères ressemblent à [illegible]

— n. f. pl. Syn. de [illegible] prenant ce terme [illegible] acception la plus [illegible] — *Une* GRUINALE.

GRUISSAN, comm. de l'Aude, arrond. et à 15 kilom. de Narbonne, à l'origine du grau de Gruissan, [illegible] *de Gruissan* ; 2.127 hab. Carrières de pierres de taille. Bains de mer. Petit port de pêche. Usine à fabriquer de la soude. Grotte de la Crouzade.

GRULICH, ville d'Austro-Hongrie (Bohême), sur la frontière de Moravie ; 2.921 hab. Tissage.

GRUME (peut-être pour *glume* — du lat. *gluma*, peau) n. f. Comm. Bois qu'on a coupé et auquel on laisse subsister l'écorce. || *Bois en grume*, Bois coupé, mais non équarri, auquel on laisse l'écorce.

— Econ. rur. En Bourgogne, Grain de raisin.

— Ecrevi. Metrol. On évalue aisément le volume d'un tronc d'arbre en le considérant comme un tronc de cône. Quand on connaît le volume du bois en grume, on en déduit le volume du bois équarri en procédant, suivant les localités, de différentes manières : on fait le *cubage au quart sans déduction* en supposant le côté de la pièce équarri égal au quart de la circonférence ; le *cubage au cinquième déduit* ou *au sixième déduit* en supposant que l'équarrissage fait perdre un cinquième ou un sixième au périmètre.

GRUMEAU (*mo* — du lat. *grumellum*, dimin. de *grumus*, même sens) n. m. Petite portion de matière caillée et gluante ; petit grain d'une matière quelconque : GRUMEAU *de sang, de lait*.

GRUMEL (*mel*) n. m. Fleur d'avoine employée dans le foulage des étoffes.

GRUMELER (SE) rad. *grumel*. — Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Il se grumelle. Il se grumellera*, v. pr. Se mettre en grumeaux : *Le lait tourné* SE GRUMELLE.

GRUMELEUX (*leû*), **EUSE** adj. Qui est en grumeaux : *Du lait* GRUMELEUX. || Par ext. Se dit d'un fruit qui a des parties pierreuses.

GRUMELLO Cremonese, comm. d'Italie (Lombardie prov. de Crémone) ; 3.671 hab.

GRUMELLO del Monte, comm. d'Italie (Lombardie prov. de Bergame), dans le val Caleppio ; 2.147 hab. Châteaux. Vin renommé.

GRUMELURE (rad. *grumeau*) n. f. Techn. Petit trou accidentel dans la masse d'une pièce de métal fondu.

— n. f. pl. Vénér. Nom donné à de petites fumées mêlées avec les autres, qui décèlent un vieil animal.

GRUMILLON (*ll* mll. — rad. *grumeau*) n. m. Petit fragment qui se détache des maquettes que l'on forge.

GRUMO Appula, comm. d'Italie (Terre de Bari [prov. de Bari]) ; 9.336 hab. Huile estimée. Commerce de vins.

GRUMO Nevano, comm. d'Italie (prov. de Naples) ; 5.023 hab.

GRÜN. Biogr. V. BALDUNG.

GRÜN (Antoine-Alexandre, comte D'AUERSPERG, connu sous le pseudonyme de **Anastasius**), poète et homme politique autrichien, né à Laibach en 1806, mort à Gratz en 1876. Il entra d'abord à l'école du génie de Vienne, fit ensuite son droit, se retira dans ses terres en 1831 et se fit connaître comme écrivain par la publication de poésies lyriques, comme homme politique par son opposition au système Metternich. Membre de l'Assemblée nationale en 1848, du Reichsrath en 1860, de la Chambre des seigneurs en 1861, il resta fidèle à son libéralisme modéré. Comme poète, il a raconté, dans une suite de romances : *le Dernier Chevalier* (1830), la vie de l'empereur Maximilien, et a affirmé ses opinions libérales dans différents recueils lyriques : *les Promenades, les Décembres* (1835) ; etc., s'est essayé dans le genre humoristique : *les Nibelungen en habit* (1843) ; *le Prêtre de Kahlenberg* (1850). Il a publié des recueils de chants populaires autrichiens : *Chants populaires de la Carinthie* (1850), *Robin Hood* (1864).

GRÜNA, ville d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]) ; 4.483 hab. Fabriques de soieries ; tourbières.

GRÜNBERG, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Silésie, présid. de Liegnitz]), près de l'Oder ; 14.395 hab. Ch.-l. de cercle. Vins blancs imitant les vins de Champagne, draps, toiles, chapeaux de paille.

GRÜNBERG, ville d'Allemagne (gr.-duché de Hesse) ; 3.100 hab. Vieux château, couronnant un des plus hauts sommets du Vogelsgebirge.

GRUNDTVIG (Nicolas-Frédéric-Séverin), écrivain danois, né à Udby (Seeland) en 1783, mort à Copenhague en 1872. Il a publié un grand nombre d'ouvrages historiques : *Abrégé de la mythologie du Nord* (1808) ; *la Décadence progressive de la vie guerrière dans le Nord* (1811) ; *la Mythologie du Nord* (1832), etc., et poétiques : *Roeskilde Riim* (1814) ; *Chant de guerre danois* (1848) ; *Choix de chants religieux* (1850) ; etc. Il est l'auteur d'un système de philosophie chrétienne, le *grundtvigianisme*, qui eut une certaine vogue et dont on retrouve la formule poétiquement exprimée dans la plupart de ses œuvres lyriques.

GRUNDY (mistress), personnification populaire, en Angleterre, du *cant*, de la pruderie anglaise.

GRÜNER (Guillaume-Henri-Louis), graveur allemand, né et mort à Dresde (1801-1882). Elève de Krüger à Prague, il visita la France, l'Espagne et l'Angleterre, où il grava plusieurs Madones de Raphaël, le *Moïse sauvé des eaux* et les célèbres cartons de Hampton-Court. Il donna encore : le *Cavalier endormi* de Raphaël, un album de dessins : *Modèles d'art décoratif, l'Ax robiscum*, et *le Christ au jardin des Oliviers* ; puis les mosaïques du palais Chigi et le tableau de *saint Laurent distribuant des aumônes* (Vatican). En 1851, Grüner s'est activement occupé de la décoration intérieure du palais de l'Industrie à Londres, et, depuis, il a dirigé la publication des dessins des monuments de Ninive, rapportés par Layard.

GRÜNHAINICHEN, village d'Allemagne (roy. de Saxe [cercle de Zwickau]), sur la Flöha ; 2.110 hab.

GRÜNSTADT, ville d'Allemagne (Bavière [cercle du Palatinat-Rhénan]), sur l'Eis, affluent du Rhin ; 3.606 hab. Fabriques de faïences et de poteries. Vins.

GRÜNSTEIN (*grun'-stê-in'* — mot allem.) n. m. Roche résultant de la décomposition du feldspath de la diorite. || Nom donné aussi à la DIABASE, lorsque son pyroxène s'est chloritisé.

GRUON (dimin. de *grue*) n. m. Petit de la grue.

GRUOTTE n. f. Vénér. Morceau de chevreuil.

GRUPPE (Othon-Frédéric), écrivain allemand, né à Danzig en 1804, mort à Berlin en 1876. En 1835, il dirigea les études littéraires dans le « Moniteur de la Prusse » et en 1842, au ministère des cultes. En 1844, il fut nommé professeur de philosophie et d'histoire à l'université de Berlin. De 1863 à sa mort, il occupa la place de secrétaire de l'Académie des beaux arts. Parmi ses ouvrages, citons ses poésies : *Alboin, roi des Lombards* (1830) ; *Theudelinde* (1849) ; *l'Empereur Charles*, trilogie épique (1852) ; *Othon de Wittelsbach* (1860) ; ses œuvres en prose : *Ariadne* ou *l'Art tragique des Grecs* (1834 ; *Contes et histoires du peuple allemand* (1854) ; *Reinhold Lenz, sa vie et ses œuvres* (1864-1870) ; une comédie : *les Vents* (1829).

GRUPPETTO (mot ital. [pl. *gruppetti*], signif. « petit groupe ») n. m. En musique, Ornement d'exécution qui consiste en trois ou quatre petites notes ascendantes ou

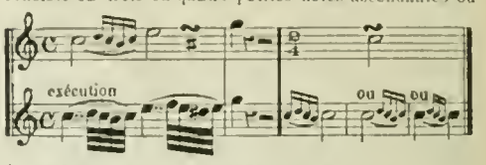

descendantes dont la valeur se prend en avant de la note qui en est affectée, quelquefois sur la note même, souvent après. On l'indique par le signe ∿.

Le *demi-gruppetto* se compose de deux petites notes

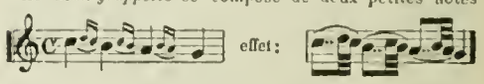

brodant une note principale. Il peut être considéré comme une appogiature double.

GRURIN n. m. Nom des fromagers du Doubs.

GRURY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 53 kilom. d'Autun, près d'un étang rempli par la Valence ; 1.342 hab.

GRUS (*gru*) n. m. pl. Econ. rur. Sorte de laitage suisse. — Ornith. Nom scientifique du genre grue.

GRÜTLI ou **RÜTLI** (le), prairie du canton d'Uri (Suisse), au bord du lac des Quatre-Cantons. C'est là que Werner Stauffacher de Schwytz, Walter Furst d'Uri, Arnold de Melchthal d'Unterwalden, chacun suivi de dix amis de son choix, se réunirent, la nuit du 7 novembre 1307, et décidèrent l'expulsion des baillis autrichiens.

GRUYER (*gru-ié* — mot d'orig. germ.) n. m. Dr. féod. Officier préposé à une gruerie, soit royale, soit seigneuriale. — adj. Qui a un droit de gruerie : *Seigneur* GRUYER.

GRUYER (*gru-ié*), **ERE** adj. Qui a rapport à la grue : *Faucon gruyer*, Faucon qui peut chasser la grue.

— Substantiv. n. m. Oiseau dressé pour la chasse aux grues.

GRUYER (François-Anatole), critique d'art, né à Paris en 1825. Ingénieur civil (1848), répétiteur de chimie à l'institut agronomique de Versailles (1850-1852), il se tourna vers l'art, collabora à la « Gazette des beaux-arts » (1859), devint inspecteur en 1872, membre du conseil supérieur des beaux-arts (1879), conservateur des peintures au musée du Louvre (1881), et, depuis 1886, inspecteur des musées de province. Gruyer a publié : *Essais sur les fresques de Raphaël* (1858-1859) ; *Raphaël et l'antiquité* (1863) ; *les Vierges de Raphaël et l'iconographie de la Vierge* (1869) ; *la Peinture au château de Chantilly* ; *les Quarante Fouquet* ; *le Musée Condé*. Après la mort du duc d'Aumale, Gruyer devint conservateur du musée Condé au nom de l'Institut. — Son frère, GUSTAVE **Gruyer,** né à Paris en 1833, a publié : *l'Art ferrarais à l'époque des princes d'Este*.

GRUYÈRE (*gru-ièr'*) n. m. Fromage de lait de vache cuit, autrefois fabriqué exclusivement à Gruyère, en Suisse. (Aujourd'hui, on fait couramment le gruyère avec toutes ses qualités dans le Jura et dans les Vosges.) || On dit également et on écrit FROMAGE DE GRUYÈRE.

— Pop. *Morceau de gruyère*, Visage gravé de petite vérole.

GRUYÈRE (en allem. *Greyerz*), bourg de Suisse (cant. de Fribourg), sur la Sarine, affluent de l'Aar ; 1.000 hab. Ch.-l. de district, pâturages où l'on nourrit beaucoup de vaches, dont le lait sert à faire le gruyère.

Le château, flanqué de tours et de remparts crénelés, est un monument féodal des plus vastes et des mieux conservés. Le *comté de Gruyère* fut un petit Etat, réparti actuellement dans les cantons de Berne, Fribourg et Vaud.

GRUYÈRE, nom d'une famille suisse, faisant remonter son origine à un des chefs de l'armée bourguignonne qui, au Ve siècle, envahit l'Helvétie occidentale sous les ordres de Gondioc. Ses membres les plus connus sont : FRANÇOIS Ier, mort en 1475. [Il fut bailli du Vaudois] ; — JEAN II, mort en 1539. [Il fut l'allié du roi de France, François Ier, et assista à la bataille de la Bicoque] ; — MICHEL, fils du précédent, mort en 1576. [Elevé à la cour de France, il fit des dettes considérables, et les cantons de Berne et de Fribourg saisirent ses biens. La famille de Gruyère s'éteignit avec lui.]

GRUYÈRE (Théodore-Charles), statuaire français, né et mort à Paris (1813-1885). Prix de Rome en 1839. De Rome, il envoya une copie du *Faune du Capitole*, une *Pandore*, œuvre originale (1842), et un *Chactas* (1845). Rentré à Paris, il exposa : *Mucius Scévola* (1846) ; bustes de *Greuze* (1850), de *Richomme* (1852) ; *Psyché* (1855) ; *Tête d'enfant* (1861) ; *Gaspard Monge*, pour l'Hôtel de Ville ; un *Triomphe* (1866), détruit lors de l'incendie des Tuileries ; divers morceaux pour Saint-Thomas-d'Aquin et le nouvel Opéra ; une statue en plâtre d'*Ingres* ; etc.

GRUYTERE (Jan VAN), en lat. **Janus Gruterus,** appelé quelquefois *Gruter*, humaniste et archéologue hollandais, né à Anvers en 1560, mort à Berhelden en 1627. Il étudia à Cambridge et à Leyde, et fut professeur d'histoire à Wittemberg, puis conservateur de la bibliothèque Palatine à Heidelberg. Après le pillage de la ville par l'armée de Tilly (1622), il mena quelque temps une existence errante. C'est alors qu'il composa ses élégies latines : *Threni*. Parmi ses œuvres d'érudition, on peut citer : *Lampas, sive fax artium liberalium* (1604-1612), *Chronicon chronicorum ecclesiastico-politicum* (1614), et *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani* (1603), collection des inscriptions de l'empire.

GRYLLACRIDINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant les *gryllacris* et genres voisins. — *Un* GRYLLACRIDINÉ.

GRYLLACRIS (*kriss*) n. m. Genre d'insectes orthoptères, type de la tribu des *gryllacridinés*, comprenant des formes assez lourdes, tenant le milieu entre les grillons et les sauterelles. Les gryllacris habitent la région néo-guinéenne.)

GRYLLE (*gril'* — du lat. *gryllus*, probablem. du gr. *grullos*, cochon) n. m. Antiq. Nom donné aux pierres gravées

dont le sujet est grotesque. ‖ Bizarre assemblage de figures d'animaux, sur un tableau ou une fresque.

GRYLLIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, comprenant les grillons et genres voisins. — *Un* GRYLLIDÉ.

GRYLLINÉS (rad. *gryllus* n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre grillon. — *Un* GRYLLINÉ.

GRYLLOS. Myth. gr. Compagnon d'Ulysse, qui fut changé en pourceau par la magicienne Circé (gr. *grullos*, pourceau). Plus tard, il refusa de reprendre la forme humaine.

GRYLLOTALPA n. m. Nom scientifique du genre courtilière ou taupe-grillon.

GRYLLOTALPINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères, famille des *gryllidés*, comprenant les *courtilières* et genres voisins. — *Un* GRYLLOTALPINÉ.

GRYLLUS (*luss*) n. m. Nom scientifique du genre grillon.

GRYNEA ou **GRYNEUM**, anc. ville de l'Asie Mineure, dans la Mysie méridionale, sur la côte de l'Eolide et le golfe de Chandeli, entre Elée et Myrina et au S. du fleuve Caïcus. Elle possédait un temple d'Apollon, dont l'oracle était célèbre, et fut détruite par un général d'Alexandre.

GRYNEUS ou **GRYNEIOS.** Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui avait un temple, un bois sacré et un oracle à Grynea.

GRYPHE, ou latin **Gryphius** (Sébastien), imprimeur lyonnais, né en Souabe en 1491, mort à Lyon en 1556. Il s'établit à Lyon en 1524 et, jusqu'à sa mort, imprima une quantité considérable de livres hébreux, grecs, latins, italiens et français. Ses éditions latines et françaises, pour lesquelles il employait d'ordinaire des caractères italiques, sont encore très estimées. Les préfaces et dédicaces écrites par Sébastien Gryphe montrent qu'il était un excellent latiniste. Parmi les belles éditions qui lui sont dues, on cite : les *Commentaria linguæ latinæ*, d'Etienne Dolet (1536) ; *la Bible latine* (1550). Ce fut lui qui imprima pour la première fois le *Gargantua* et *Pantagruel*, de Rabelais ; *l'Enfer*, puis une édition complète des *Œuvres* de Clément Marot (1538).

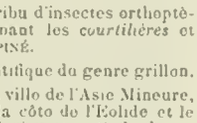

Gryphée.

GRYPHÉE ou **GRYPHÆA** n. f. Sous-genre d'huîtres, comprenant des formes à valves inégales, la gauche ayant son crochet très saillant et crochu, la droite étant très petite, souvent réduite à un opercule. (Les nombreuses espèces de gryphées sont répandues dans les mers d'Europe. La *gryphæa angulata* est comestible, sous le nom vulgaire d'*huître de Portugal* ou *portugaise*.)

GRYPHIUS (André), poète allemand, né et mort à Gross-Glogau (Silésie) (1616-1664). Il résida en Hollande et professa à l'université de Leyde. De 1650 jusqu'à sa mort, il fut syndic de la principauté de Glogau. C'est surtout comme auteur dramatique que Gryphius s'est fait un nom. On a de lui deux comédies : *Pierre Squenz* (1657), et *Horribilicribrifax* (1663), et plusieurs tragédies, entre autres : *Léon l'Arménien* (1647) ; *Catherine de Géorgie* (1647) ; *Cardenio et Célinde*, drame bourgeois ; *Charles Stuart* (1649) ; etc. Il est l'initiateur du drame régulier dans la littérature allemande.

GRYPIDIE (*di*) ou **GRYPIDIUS** (*di-uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des curculionidés, comprenant des petits charançons grisâtres et bruns, vivant sur les plantes aquatiques. (On connaît trois ou quatre espèces de grypidies, répandues dans les régions froides de l'hémisphère boréal. La plus répandue en France est le *grypidius equiseti*, qui se trouve surtout dans les tourbières.)

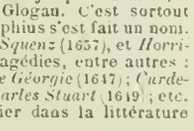

Grypidie (gr. 3 fois).

GRYPORRHYNQUE (*rink*) ou **GRYPORRHYNCHUS** (*rin-kuss*). n. m. Forme larvaire d'un ténia (*tænia macropeos*), qui vit dans les hérons bihoreaux (*nycticorax Europæus*).

GRYPOSE du gr. *grupos*, crochu) n. f. Courbure convexe des ongles, que l'on remarque particulièrement chez les sujets atteints d'une maladie viscérale, telle que la tuberculose pulmonaire. Syn. de ONGLE HIPPOCRATIQUE.

GRYPUS (*puss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténirostres, famille des trochilidés.

— ENCYCL. Les *grypus* comptent parmi les plus forts des oiseaux-mouches. Ils ont le bec fort, un peu courbé ; certains, comme le *grypus nævius*, du Brésil, atteignent la taille d'une hirondelle. Cette espèce est d'un jaune doré, verdâtre en dessus, avec la gorge fauve, le ventre grivelé de roux et de brun, la queue violette en dessous, avec une large bordure jaune.

Grypus.

GRZYMALOW, bourg d'Austro-Hongrie (Galicie), sur un sous-affluent du Dniester ; 4.472 hab.

GUA (LE), comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 17 kilom. de Marennes, sur le *Gua*, affluent de la Seudre ; 1.652 hab. Salines. Petit port de Chalons, sur le *canal du Gua*.

GUA (LE), comm. de l'Isère, arrond. et à 19 kilom. de Grenoble, sur un sous-affluent du Drac ; 990 hab. Usines à ciment. Scieries. Source dite *Fontaine ardente*.

GUA (LE), village dépendant de la comm. d'Aubin (Aveyron) ; 2.300 hab. Centre métallurgique.

GUA ou **GUAST** (Louis BÉRANGER, seigneur DU), capitaine français, né vers 1545, mort en 1575. Favori de Henri III, il osa élever ses vues jusqu'à Marguerite de Valois, qui dédaigna son amour. De dépit, Du Gua révéla à son maître la liaison de Marguerite et de Bussy d'Amboise. La séparation momentanée des deux amants s'en suivit. Profondément blessée, Marguerite fit, peu après, assassiner Du Gua par le baron de Vitteaux.

GUA DE MALVES Jean-Paul DE), publiciste français, né à Carcassonne en 1712, mort à Paris en 1786. Entré dans l'Eglise, il débuta, en 1740, par un ouvrage intitulé : *Usage de l'analyse de Descartes, pour découvrir sans le secours du calcul différentiel les propriétés des lignes géométriques de tous les ordres*. Membre de l'Académie des sciences en 1741, il fut nommé professeur de philosophie au Collège de France (1743). On lui attribue un projet d'*Encyclopédie* dans le genre de celle de Chambers.

GUABATA, bourg des Etats-Unis de Colombie (Etat de Santander dép. de Velez) ; 5.565 hab.

GUACHARO (*gou-a* n. m. Genre d'oiseaux passereaux fissirostres, famille des caprimulgidés, comprenant des engoulevents de grande taille.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est le *guacharo* de Caripa (*steatornis Caripensis*), long de 58 centimètres, brun roussâtre varié de brun et de blanc, répandu de Bogota au Venezuela et à la Trinité ; cet oiseau est frugivore. Habitant par quantités énormes les grandes cavernes, il est chassé à certaines époques par les Indiens, qui s'emparent des jeunes au nid et les écrasent pour en tirer une graisse ou huile, dite *huile de guacharo*, très estimée.

Guacharo.

GUACHETA, ville de Colombie (Etat de Cundinamarca dép. d'Ubate) ; 5.500 hab. Mines de cuivre.

GUACHINANGO, ville des Etats-Unis du Mexique (Etat de Puebla) ; 6.000 hab. Culture de la vanille.

GUACINE (*gou-a-sin'*) n. f. Substance résineuse et amère extraite du guaco.

GUACO (*gou-a*) n. m. Bot. Nom indigène d'une espèce d'aristoloche. (On dit aussi KUACO et HUACO). ‖ Nom donné, dans le Pérou, à une espèce de spilanthe. ‖ Nom donné à diverses espèces de lianes, dans les Antilles et dans l'Amérique du Sud. (Les feuilles du *mikania guaco* jouissent de propriétés antivenimeuses.)

GUADALAJARA ou **GUADALAXARA**, ville des Etats-Unis du Mexique, capitale de l'Etat de Jalisco, située dans une plaine fertile, non loin du rio Grande de Santiago ; 95.000 hab. Climat sain et tempéré, mais fréquents tremblements de terre. Ville bien construite, avec d'intéressants monuments comme la cathédrale, le palais épiscopal, le palais du gouvernement, située sur la voie ferrée réunissant Mexico à San-Blas sur le Pacifique. Vases en terre odoriférante très recherchés, papier d'excellente qualité.

GUADALAJARA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille), ch.-l. de la province de ce nom, sur le Henarès ; 11.270 hab. Académie d'ingénieurs militaires, installée dans une fabrique de draps créée par Philippe IV. Palais des ducs de l'Infantado, où l'on admire surtout la cour entourée d'arcades pittoresques admirablement sculptées.

GUADALAJARA (PROVINCE DE), province d'Espagne (Nouvelle-Castille), confinant au N. à la province de Soria, au N.-O. à celle de Saragosse, à l'E. à celle de Teruel, au S. à celle de Cuenca, au S.-O. à celle de Tolède. Plaine dans sa partie méridionale, montagneuse au Nord ; généralement agricole. Superf. 1.261 kilom. carr. Pop. 160.000 hab. Ch.-l. *Guadalajara*.

GUADALAVIAR (le) (nom d'orig. ar., corrupt. de *oued el-Abiadou*, rivière Blanche), fleuve d'Espagne, qui naît du même massif que le Tage et le Jucar, baigne le rocher de Teruel, traverse les monts par des défilés profonds, arrose la plaine de Valence et se perd dans la Méditerranée. Cours, environ 300 kil.

GUADALCANAL, ville d'Espagne (Andalousie (prov. de Seville), sur un sous-affluent du Viar ; 6.242 hab. Huile et vin estimés. Mine de plomb.

GUADALCANAR, île d'Océanie (Mélanésie), la plus vaste (6.100 kil. carr.) et dans la partie méridionale de l'archipel Salomon. Découverte en 1567 par Mendaña, elle appartient à l'Angleterre, et ses côtes sont hérissées de récifs coralligènes.

GUADALCAZAR, ville des Etats-Unis du Mexique (Etat de San-Luis-Potosi), 13.350 hab. Mines d'argent, de plomb, de mercure et de houille. Ville fondée en 1611.

GUADALCAZARITE n. f. Minér. Sulfosélénure naturel de mercure et de zinc.

GUADALETE (le), fleuve d'Espagne (Andalousie), descendant de la sierra de San-Cristobal (1.716 m.). Il passe près de Xérès, dans la plaine qui vit, en 714, la victoire de Tarik sur Rodrigue, et finit dans la baie de Cadix.

GUADALHORCE (le), fleuve d'Espagne (Andalousie). Il descend à la mer par la profonde et étroite *gorge de los Gaitanes*, coupée de cascades, et tombe dans la Méditerranée près de Malaga. Cours, 160 kilom.

GUADALIMAR (le), rivière d'Espagne, née dans la sierra de Alcaraz (1.802 m.). Il passe dans la province de Jaen (Andalousie), reçoit des torrents, et gagne le Guadalquivir (rive droite). Cours, 150 kilom.

GUADALOPE (le), torrent d'Espagne (Aragon) (provinces de Teruel et Saragosse). Il part de la sierra de San-Just (1.513 m.), et se perd dans l'Ebre, rive droite, à Caspe. Cours, 150 kilom.

GUADALQUIVIR (le) (corrupt. des mots ar. *oued el-Kebir* ou Grand Ru), fleuve d'Espagne (Andalousie). Il part d'un plateau de 1.600 mètres d'altitude, reçoit la Guadiana Menor, rivière bien plus longue que lui, coule dans la grande vallée d'Andalousie, baigne Cordoue, reçoit le Genil, passe à Séville où il est déjà soumis à la marée, serpente en trois bras dans la région palustre de *las Marismas*, et se perd dans l'Océan au golfe de Cadix. Cours, 579 kilom.

GUADALUPE (le), rivière de la région méridionale (des Etats-Unis (Texas), sortie d'un plateau se [illegible] et se perd dans la vaste plaine littorale du golfe du Mexique par les gorges tortueuses. Longue de 500 kilom. environ, elle se jette dans le San Antonio.

GUADALUPE, ville d'Espagne (Estrémadure (prov. de Caceres), au pied de la *sierra de Guadalupe*, sur les bords du Guadalupejo ; 2.900 hab. Couvent d'hieronymites, fondé par Alphonse XI, et renfermant une image de la Vierge, attribuée à saint Luc et vénérée dans toute l'Espagne. Vaste église, avec sacristie ornée de peintures de Zurbaran et de Luca Giordano.

GUADALUPE (SIERRA DE), chaîne de montagnes d'Espagne (Estrémadure (prov. de Caceres), continuant à l'O. les monts de Tolède, entre le versant du Tage au N. et celui du Guadiana au S. Elle dresse, entre les deux fleuves, son pic culminant, la Cabeza del Moro (1.558 m.). Elle est célèbre grâce à son pèlerinage.

GUADALUPE-HIDALGO, petite ville du Mexique, située à 4 kilom. au N. de Mexico ; 2.000 hab. Elle doit son double nom au sanctuaire élevé en cet endroit à Notre-Dame de Guadalupe et au curé Hidalgo, l'un des apôtres de l'indépendance mexicaine.

Guadalupe (ORDRE DE **Notre-Dame-de-**), institué au Mexique, le 21 juillet 1822, par Iturbide, et réorganisé en 1864 par l'empereur Maximilien. — Cet ordre comprenait les grades de grand-croix ; grand officier, commandeur ; chevalier. La décoration était une étoile d'or à cinq branches, surmontée de l'aigle mexicaine émaillée de rouge, de blanc et de vert, portant à ses pieds une palme et un rameau d'olivier. Elle se portait attachée par un ruban bleu, avec deux liserés violets.

GUADALUPE-Y-CALVO, ville des Etats-Unis du Mexique (Etat de Chihuahua) ; 3.000 hab. Mines d'argent et d'or.

GUADARRAMA (SIERRA DE), chaîne de montagnes d'Espagne. Elle s'élève à 2.405 mètres au N. et près de Madrid, sur le faîte entre le Tage au S., le Douro au N.

GUADELOUPE n. f. Pop. Bouche.

GUADELOUPE (la), île de l'Atlantique, la plus grande des Antilles françaises. Cette île doit son nom à Colomb, qui l'appela Guadalupe, le 4 novembre 1493, jour de la découverte, en l'honneur du pèlerinage de la sierra de Guadalupe, en Estrémadure ; 1.603 kilom. carr., 170.000 hab. *Guadeloupéens, ennes*, et, en ajoutant à la Guadeloupe ses annexes naturelles ou politiques, la Désirade, les Saintes, la Petite-Terre, Marie-Galante, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, 1.970 kilom. carrés, avec 194.000 hab.

La Guadeloupe se compose de deux îles, fort dissemblables, que sépare un bras de mer de 30 à 120 mètres seulement de largeur, la Rivière salée ; la Guadeloupe proprement dite, ou Basse-Terre (947 kilom. carr. est justement la plus haute, de par ses quatre massifs volcaniques, dont l'un a 1.485 mètres d'altitude. A l'E. de la Basse-Terre se trouve la Grande-Terre, qui est la plus petite des deux (656 kil. carr. ; mais les cultures y ont plus d'étendue, sur un sol plat semé de collines basses. Le climat y est tropical, troublé par des cyclones terribles et des tremblements de terre. Principale culture : la canne à sucre, café, cacao. Colonisée par la France à partir de 1635, elle fut, à plusieurs reprises, occupée momentanément par les Anglais. Capit. *La Basse-Terre* ; ville la plus importante, La Pointe-à-Pitre.

Carte de la Guadeloupe.

GUADET (Marguerite-Elie), homme politique français, né à Saint-Emilion (Gironde) en 1758, mort à Bordeaux en 1794. Il était avocat dans sa ville natale, quand il fut

[illegible] Président du tri[illegible] à l'Assemblée législative [illegible] Girondins, et se dis[illegible]

Elie Guadet

[illegible] Paris, surtout Marat et Robespierre, se [illegible] dans le procès du roi par l'appel au peuple et la mort avec sursis, [illegible] contre [illegible] Marat, [illegible] 1792, [illegible] à Calvados, après la fuite des Girondins. Rejoint par Louvet, Lebrun, Brissot et Barbaroux, il chercha en vain à soulever le pays et dut se réfugier dans sa famille à Saint-Emilion, en compagnie de son collègue Salle. Découvert, Guadet, qui un décret de la Convention avait mis hors la loi, fut immédiatement exécuté.

GUADET Joseph (1755-1830), littérateur français, né à Saint-Emilion (Gironde), de la famille du conventionnel. Il se fit une grande réputation comme éducateur d'aveugles. Ses principaux ouvrages sont : *Saint-Emilion, son histoire et ses monuments*, ouvrage couronné par l'Institut (1811) ; *les Girondins, leur vie privée, leur vie publique, leur proscription et leur mort* (1861) ; *De la représentation nationale en France* (1862) ; *Henri IV, sa vie, son œuvre, ses écrits* (1879), et de nombreux ouvrages pédagogiques sur les aveugles.

GUADET Julien, architecte français, fils du précédent, né à Paris en 1834. Elève de Labrouste, il obtint, en 1864, le prix de Rome, et devint professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1871. Son œuvre principale est l'Hôtel des postes de Paris. Aux Salons annuels, il a exposé : *Projet d'un monument à la mémoire des girondins*, pour une place de Bordeaux, *la Chapelle palatine, à Palerme*, etc. On a aussi de Guadet quelques écrits : *Etude sur la construction et la disposition du Colisée* (1879), *Conférence sur le nouvel Hôtel des postes* (1886). En 1900, il a été chargé de la réédification du Théâtre Français, après l'incendie.

GUADIANA (le), fleuve de la péninsule Ibérique, qui naît sur le plateau de la Manche, des puissantes sources dites *Ojos de Guadiana*. Ses nombreux affluents ne lui apportent qu'un faible tribut ; il baigne Médellin, Mérida, Badajoz, tombe près de Serpa (Portugal) par le *Pulo do Lobo*, cascade au fond d'un étroit cañon, et se perd dans l'Atlantique. Cours, 640 kilom. ; eaux rares.

GUADIANA MENOR (le), rivière d'Espagne (Andalousie), qui reçoit les eaux de la sierra Sagra (2.400 m.) et de la sierra Nevada (3.551 m.) ; affluent du Guadalquivir. Cours, [illegible] kilom.

GUADIX, ville d'Espagne (Andalousie) (prov. de Grenade), sur le *Guadix* ; 11.520 hab. Ch.-l. d'un district judiciaire. C'est l'ancienne *Acci* des Romains. La ville est dominée par une hauteur qui porte les ruines d'une forteresse arabe, l'*Alcazaba*. Cathédrale du XVIIIe siècle. Aux environs, sources ferrugineuses et bicarbonatées de *Graena*.

GUADUAS, ville de Colombie (Etat de Cundinamarca), près des sources du rio *Guaduas*, affluent de la Magdalena ; 8.527 hab. Eaux thermales. Mines de charbon et d'asphalte. Fabrique de chapeaux de Panama. Cafeteros.

GUAGNO, commune de la Corse, arrond. et à 33 kilom. d'Ajaccio, [illegible] l'Abeto, affluent du Fiume-Grosso ; 1.129 hab. Sources thermales et établissement balnéaire.

GUAGUA, ville de l'archipel des Philippines (île de Luçon), sur la baie de Manille, non loin du delta du fleuve Pampanga ; 10.200 hab. Elle sert d'avant-port à Bacolor et d'escale aux steamers venus de Manille. Manufactures de tabac, sucreries, grand marché d'abaca.

GUAIACANÉ, ÉE (*gou-a-ka* — du lat. *guaiacum*, gaïac), adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gaïac. — n. f. pl. Tribu de rutacées, ayant pour type le genre gaïac. — *Un* GUAIACANÉE.

GUAIACOL, GUAÏARÉTATE, GUAIARÉTIQUE n. m. Chim. V. GAIACOL, GAIAIRETATE, GAÏARÉTIQUE.

GUAIFER, prononcé de Salerne. V. SALERNE.

GUAIMAR, prononcé de Salerne. V. SALERNE.

GUAIRO (le), Fam. Cri par lequel on avertit le [illegible] que la partie est levée, et qu'il doit lâcher [illegible].

GUAIS (*ghé*), [illegible] m. Sorte de hareng qui n'a ni laite ni [illegible].

GUAITARILLA, [illegible] de Colombie (Etat du Cauca), aux [illegible] du rio [illegible], qui affluent du fleuve côtier [illegible].

GUAJIROS (Guajires). V. GUAJIRES.

GUALAN, [illegible] dép. de Chiquimula, [illegible] du Gualá et du Motagua.

GUALBERT (saint). V. JEAN GUALBERT (saint).

GUALCHOS, ville d'Espagne (Andalousie) (prov. de Grenade), près de la Méditerranée ; [illegible] hab.

GUALDO Cattaneo, commune d'Italie (Ombrie) (prov. de Perouse), sur la Puglia, affluent du Tibre ; 3.[illegible] hab.

GUALDO Priorato (Galeas), comte de CIMAZZO, [illegible] italien, né et mort à Venise (16-6-1678). Il servit [illegible] les princes de Mazarin et de Nassau, puis de Wallenstein [illegible] 1652) [illegible] se rendit à Paris pour y écrire l'histoire du cardinal Mazarin, et, en 1653, il se fit naturaliser Français. En 1656, il devint, à Rome, gentilhomme de la chambre de Christine de Suède, qui le chargea de plusieurs missions diplomatiques. En 1661, il fut nommé historiographe de l'empereur Léopold. Outre ses biographies de Wallenstein, de Christine de Suède, de l'empereur Léopold, de Mazarin, il a laissé de nombreux ouvrages, dont l'un des plus célèbres est sa *Scena d'uomini illustri d'Italia* (1659).

GUALDO Tadino, comm. d'Italie (Ombrie) (prov. de Perouse) ; 8.808 hab. Mines de fer.

GUALEGUAY, ville de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios), ch.-l. du dép. du même nom, sur le rio *Gualeguay*, affluent du Parana ; 11.000 hab. Exportation de bestiaux, de cuirs, de viandes.

GUALEGUAYCHU, ville de la république Argentine (prov. d'Entre-Rios), ch.-l. du départ. du même nom, sur le rio *Gualeguaychu*, affluent de l'Uruguay ; 13.280 hab. Elève de bétail.

GUALTIERI, comm. d'Italie (Emilie) (prov. de Reggio), sur le Pô ; 6.309 hab.

GUALTIERI Sicamino, comm. du royaume d'Italie (île de Sicile) (prov. de Messine) ; 3.281 hab.

GUALTIERI (Giovanni), peintre italien. V. CIMABUE.

GUALTIERI (Luigi), romancier et auteur dramatique italien, né à Bologne en 1825. Il débuta par *les Mystères d'Italie* (1849), composition d'un romantisme échevelé, puis publia : *l'Innomme* (1857) ; *Amour et Fidélité ; la Guivre des Visconti* (1861) ; *Mémoires de Ugo Bassi, Dieu et l'homme* (1861) ; *les Plombs de Venise* (1861) ; *le Dernier Pape* (1865) ; *le Nazaréen* (1868) ; *l'Amazone* (1869) ; *la Vie romaine* (1870). Parmi ses pièces de théâtre, on cite, comme les meilleures : *Silvio Pellico* ou *les Carbonari, Daniel Manin, la Force de la conscience, le Duel, Maîtres et valets*.

GUAM, GOUAHAM ou **GUAJAM**, île de l'Océanie (Micronésie), la plus grande des Mariannes ; 514 kilom. carr. ; 6.400 hab. environ. *Aguña*, ch.-l. de l'île, est restée, jusqu'à la cession des Mariannes à l'Allemagne (1899), la capitale de la domination espagnole.

GUAMACARO, ville de l'île de Cuba (prov. et distr. de Matanzas) ; 10.245 hab.

GUAMO, ville des Etats-Unis de Colombie (Etat de Tolima (dép. du Centre)), sur le rio Luisa, affluent de la Magdalena ; 9.000 hab.

GUAMUTAS, ville de l'île de Cuba (prov. de Matanzas (distr. de Cardenas)) ; 11.590 hab.

GUANABACOA, ville de l'île de Cuba (prov. de La Havane), ch.-l. du *district de Guanabacoa*, sur la mer des Antilles ; 28.045 hab. Sources thermales.

GUANACASTE, dép. de la république de Costa-Rica (Amérique centrale) ; 16.688 h. Ch.-l. *Libéria*.

GUANACO (du péruvien *huanaco*, même sens) n. m. Espèce de lama, qui est sans doute la souche du lama domestique et vit à l'état sauvage dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud. Le guanaco (*auchenia huanaco*), de la taille d'un grand daim, est brun rougeâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; on le chasse pour sa chair et pour sa laine, et on le domestique dans les montagnes. V. LAMA.

Guanaco.

GUANAHANI (ILE). Géogr. V. SAN-SALVADOR.

GUANAJAY, ville de l'île de Cuba (prov. de La Havane), ch.-l. du district de son nom ; 9.510 hab.

GUANAJAYABO, ville de l'île de Cuba (prov. de Matanzas (distr. de Cardenas)) ; 8.130 hab.

GUANAJUATITE (*gou-a*) n. f. Minér. Variété de frenzélite.

GUANAJUATO, ville du Mexique, capitale de l'Etat du même nom, au pied de montagnes élevées, renfermant de l'or et de l'argent ; environ 80.000 hab. Ce sont les mines de métaux précieux qui ont fait la fortune de cette cité.

GUANAJUATO, Etat du Mexique, occupant au N.-O. de Mexico une partie du plateau d'Anahuac. Fertile et riche en métaux précieux, il est très peuplé (750.000 hab.). Capit. *Guanajuato* ; villes principales : Celaya, Salamanca, Silao, Leon, San-Felipe et San-Luis de La Paz.

GUANALINE (*gou-a* — rad. *guano*) n. f. Chim. Dérivé de l'éther éthylcarbonique de la guanidine représenté par la formule $C^7H^{13}Az^3O^3$, fusible à 111° à l'état anhydre.

GUANAMIDE (*gou-a*) n. f. Chim. Composé basique $C^7H^{13}Az^3O^2$, dérivé de la guanamine par l'action de l'acide sulfurique concentré.

GUANAMINE (*gou-a*) n. f. Chim. Base $C^4H^7Az^3$, dérivée de la guanidine. La guanamine proprement dite ou *acéto-guanamine* est le type d'une série de bases homologues, répondant à la formule $C^nH^{2n-1}Az^3$.)

GUANARE, ville de la république de Venezuela, ch.-l. de la prov. de Portuguesa, près du *Guanare* ; 10.880 hab. Culture du café, du cacao, de la canne à sucre ; troupeaux. Ville fondée en 1595 par Fernandez de Leon.

GUANCHES, population primitive d'une partie de l'archipel canarien. — *Un, Une* GUANCHE.
— Adjectiv. : *Population* GUANCHE.
— ENCYCL. A l'époque de la conquête des Canaries (XVe s.), les *Guanches* avaient conservé leur pureté dans l'île de Ténériffe, et présentaient les caractères de la race de Cro-Magnon. Ils vivaient dans des grottes naturelles et s'habillaient de peaux de chèvre. Ils étaient avant tout pasteurs, mais cultivaient néanmoins un peu d'orge. Les Guanches avaient des chefs, ou *menceys*, qu'ils entouraient de vénération, de même qu'ils montraient le plus grand respect pour les femmes. Cette population, douce, d'un caractère franc et sérieux, aimant cependant les danses et la musique, ignorait l'usage des métaux. Avec ses armes de pierre ou de bois durci, elle résista pendant près d'un siècle aux conquérants. Beaucoup se retirèrent dans les parties les plus escarpées, où se retrouvent encore leurs descendants, qui ont fini toutefois par s'espagnoliser.

GUANÉ, ÉE (*gou-a*) adj. Engraissé de guano : *Des champs* GUANÉS.

GUANERO (*gou-a-nè*) n. m. Petit bâtiment dont on se sert, au Pérou, pour le transport du guano.

GUANES, ville de l'île de Cuba (prov. et distr. de Pinar del Rio) ; 22.710 hab.

GUANIDINE (*gou-a*) n. f. Chim. Base organique CH^5Az^3, qui provient du dédoublement de la guanine par les agents d'oxydation. Syn. CARBOTRIAMINE.
— ENCYCL. On peut préparer ce corps par de nombreux procédés, autres que l'oxydation de la guanine. Hofmann l'a obtenue par l'action de l'ammoniaque sur le carbonate tétréthylique (orthocarbonate d'éthyle). On peut la préparer en chauffant le biuret dans un courant de gaz chlorhydrique ; la *guanidine* sert de type à une classe de polyamines monacides répondant à la formule générale $C^nH^{2n+3} + {}^3Az^3$ que l'on peut encore envisager comme des amides à fonction complexe. La guanidine CH^5Az^3 de la guanine se présente en masse cristalline, caustique, déliquescente ; c'est une base énergique, s'altérant au contact de l'eau ou de l'acide carbonique.

GUANIER (*gou-a-ni-é*), **ÈRE** adj. Qui a rapport au guano ; où l'on trouve du guano : *Iles* GUANIÈRES.

GUANINE (*gou-a*) n. f. Chim. Matière azotée $C^5H^5Az^5O$, découverte dans le guano.
— ENCYCL. Lorsqu'on traite la *guanine* par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potasse, on obtient de l'acide parabanique, une base nouvelle, la guanidine et un peu de xanthine. Cette réaction rattache la guanine au groupe unique auquel l'acide parabanique appartient.

GUANITE n. f. Minér. Syn. de STRUVITE.

GUANO (*gou-a* — mot espagn., emprunté du péruvien) n. m. Matière de formation parfois très ancienne, qui résulte de l'accumulation d'excréments et de cadavres d'oiseaux marins, et qu'on emploie comme engrais.
— Par ext. Nom donné à des matières fertilisantes d'origines très diverses : GUANOS *de poissons, de chauves-souris*.
— Pop. Excrément quelconque.
— ENCYCL. Le *guano*, accumulé sur les côtes du Pérou, de l'Equateur, de la Colombie, du Venezuela, des Antilles, et ailleurs encore (en Afrique australe, en Asie), est une matière jaunâtre, onctueuse, ni pierreuse, ni pulvérulente, de densité plus faible que l'eau. Quand elle provient de régions où les pluies sont très rares, elle répand une odeur pénétrante, un peu musquée et ammoniacale. Dans ce cas, elle renferme, outre de l'acide phosphorique, une proportion élevée d'azote très assimilable. Il en résulte que le guano constitue généralement l'un des meilleurs engrais qui soient. Suivant les régions, ses gisements sont de richesse fort différente, notamment en azote. Les anciens guanos riches du Pérou dosaient 12 à 14 p. 100 d'azote et 12 p. 100 d'acide phosphorique. Ils provenaient des îles Chinchas. Leur exportation en Europe a commencé peu après 1840 et ils sont épuisés totalement. Les guanos exploités actuellement (Pérou méridional, Bolivie, Equateur, Colombie, Venezuela, Afrique australe), beaucoup plus pauvres en azote, ne leur sont pas comparables, exception faite pour certains « guanos d'Afrique » et les *guanos angamos*, de formation contemporaine.
On nomme *guanos phosphatés* ceux qui ne contiennent plus qu'une minime quantité d'azote (de 1 à 4 p. 100), mais dont le taux en acide phosphorique s'est élevé proportionnellement (30 à 35 p. 100). Ils proviennent de régions pluvieuses ; *guanos en roche*, certains guanos phosphatés agglomérés en roches (15 à 35 p. 100 d'acide phosphorique) ; *phospho-guanos*, les guanos en roches et les guanos phosphatés convertis en superphosphates par un traitement à l'acide sulfurique, *guanos dissous*, les guanos ordinaires ou azotés lorsqu'ils ont subi, comme les précédents, l'action de l'acide sulfurique. Mentionnons encore le *guano de chauves-souris*, que l'on extrait de certaines grottes (Amérique du Nord et du Sud, Antilles, France, Algérie, etc.), le *guano de poissons* (guano marin, guano polaire), qui résulte du traitement industriel de poissons non comestibles et de débris de poissons ; le *guano de viande* ou de Fray-Bentos, fabriqué avec des débris et résidus de viande.

GUANOVULITE (*gou-a*) n. f. Sulfate hydraté naturel de potasse et d'ammonium que l'on a trouvé dans le guano.

GUANTANAMO, district de l'île de Cuba (prov. de Santiago de Cuba), peuplé de 23.710 hab.

GUANYLE (*gou-a* — rad. *guano*) n. m. Radical organique $AzH = C - AzH^2$, dont la combinaison avec un radical hydrocarboné constitue les amidines.

GUANZATE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Come]) ; 3.543 hab. Commerce de fromages.

GUAPAY (le) ou **RIO GRANDE**, rivière de la Bolivie, sortie des Andes de Cochabamba, qui serpente à travers les vastes llanos de Santa-Cruz de la Sierra, et forme en réalité le cours supérieur du Mamoré. Cours, 1.250 kilom.

GUAPORÉ (le) ou **ITENEZ**, rivière du Brésil et de la Bolivie. Elle part de la serra dos Parecis, dans la province de Matto-Grosso ; coule vers le N.-O., baigne Villa-Bella, et s'avance ensuite, embarrassée d'îles, à travers des plaines désertes, ayant à droite le Brésil, à gauche la Bolivie. Au bout d'environ 1.400 kilom., elle rencontre le Mamoré et forme avec lui le Madeira, tributaire de l'Amazone.

GUARACHA (*gou-a*) n. f. Danse espagnole, dont les mouvements sont presque identiques à ceux du *zapateado*, mais qui ne s'exécute plus guère aujourd'hui qu'au théâtre.

GUARANA (*gou-a*) n. m. Nom brésilien du *paullinia sorbilis*, liane du genre paullinie, à feuilles alternes et composées, à fleurs en grappes et fruit en capsule à trois valves et dont les graines, desséchées et pulvérisées, constituent le médicament astringent dit *guarana*.

GUARANHEM (*gou-o-ra-nèm*) n. m. Ecorce de monésie, fournie par une espèce de chrysophyllo, arbre de la famille des sapotées, et employé comme astringent.

GUARANI, IE, nom donné à l'une des races de l'Amérique du Sud. — *Les* GUARANIS.
— Adjectiv. : *Grammaire* GUARANIE.
— n. m. Langue guaranie : *Parler le* GUARANI.

— Encycl. Ethnol. La race *guaranie* comprend une foule de tribus répandues de l'océan Atlantique aux Andes et des Guyanes au Paraguay; jadis elle peuplait même les Antilles. Venue du dehors, elle en arriva peu à peu à occuper presque tous les territoires des anciens Tapuyas. Dépouillés à leur tour par les Portugais, les Guaranis se divisèrent en deux catégories : les uns continuèrent à vivre en vrais sauvages, les autres adoptèrent en partie les mœurs européennes et reçurent de leurs frères le nom de *Tapuios* (asservis). De taille au-dessous de la moyenne, ces Indiens offrent un teint jaune rouge, de gros cheveux noirs, une tête ronde, une face large. Ils sont à peine vêtus d'un pagne étroit, mais avec des griffes d'animaux, des élytres de coléoptères, des graines et des plumes d'oiseaux, ils se font une foule d'objets de parure. Ils vivent dans de grandes cabanes, dont ils font les parois en troncs d'arbres ou en bambous et le toit en feuilles de palmier. Ils se livrent à la chasse ou à la pêche au moyen de l'arc; à la guerre, ils emploient le casse-tête. D'un caractère assez franc et affable, les Guaranis se montraient parfois cruels : quelques-unes de leurs tribus mangeaient leurs prisonniers. Leur organisation est toute patriarcale. Ils croient à un dieu bon, à une foule de divinités malfaisantes et à la métempsycose.

— Linguist. Le *guarani* est une langue parlée dans le haut Paraguay, étroitement apparentée au *tupi*; il forme, avec cette langue et l'*omagua*, un groupe particulier parmi les langues américaines. Le guarani est polysynthétique; la distinction des genres lui est étrangère; la conjugaison est formée par la préposition de pronoms personnels aux thèmes verbaux. Il y a un guarani ancien et un guarani moderne. Ce dernier a été assez fortement influencé par l'espagnol.

GUARANINE (*gou-a*) n. f. Alcaloïde qui existe à l'état de tannate dans le guarana, et identique à la caféine.

GUARAUNOS, population indienne habitant le delta de l'Orénoque et les parties adjacentes du Venezuela. — *Un* Guarauno.

— Encycl. Grands, vigoureux, les *Guarauno*s ont le front bas, la face large, les cheveux noirs, lisses et fins. Leurs cabanes en bois sont posées sur le sol ou, parfois, sur une plate-forme, quand l'endroit est marécageux. Ils vivent surtout de chasse et de pêche.

GUARCINO, comm. d'Italie (prov. de Rome), près de la Cosa, affluent du Garigliano; 2.912 hab.

GUARCO (Nicolas), doge de Gênes, de 1378 à 1383. En 1378, il renversa le doge Dominique Fregoso, fut élu doge et continua avec succès la guerre contre la république de Venise. Accusé de favoriser les nobles et les guelfes, il dut s'enfuir en 1383, et se mit sous la protection des marquis de Carretto; ceux-ci le livrèrent au doge Adorno, qui le fit mettre en prison.

GUARDA (lat. *Lancia Oppidana*), ville du Portugal (prov. de Beira), près du Mondego; 2.990 hab. Cathédrale gothique. Ch.-l. d'un district de 250.758 hab.

GUARDAFUI ou **GARDAFUI** (cap) [l'*Aromatum promontorium* des anciens, le *Djard Hafoûn* des Arabes], cap d'Afrique, formant la pointe la plus orientale du continent africain, à l'entrée du golfe d'Aden, sur la côte des Somalis.

GUARDAMAR, ville maritime d'Espagne (Valence [prov. d'Alicante]), près de l'embouchure de la Segura; 2.610 hab.

GUARDAVALLE, comm. d'Italie (Calabre [prov. de Catanzaro]), près de la mer Ionienne; 3.367 hab.

GUARDI (Francesco), peintre italien, né et mort à Venise (1712-1793). Élève de Canaletti, il peignit comme lui d'innombrables *Vues* de Venise. Il s'éloigne pourtant du faire de son maître par une pointe d'esprit plus piquante. Le Louvre possède sept tableaux de Guardi.

GUARDIA (La), ville d'Espagne (Nouvelle-Castille [prov. de Tolède]), près d'un affluent du Tage; 3.180 hab.

GUARDIA (La), ville d'Espagne (Galice [prov. de Pontevedra]), sur l'océan Atlantique, près de l'embouchure du Minho et de la frontière portugaise; 6.000 hab. Petit port de cabotage et de pêche.

GUARDIA Lombarda, comm. d'Italie (Principauté Ultérieure [prov. d'Avellino]); 4.081 hab.

GUARDIA Sanframondi, comm. d'Italie (Campanie [prov. de Bénévent]); 4.895 hab. Tanneries, filatures.

GUARDIAGRELE, comm. d'Italie (Abruzzes [prov. de Chieti]); 8.953 hab. Eaux minérales.

GUARDIOLE (*gou-a*) n. f. Genre de composées hélianthées, comprenant des herbes à feuilles entières et opposées, à fleurs dimorphes en cymes. (On en connaît cinq espèces mexicaines.)

GUARÉE (*gou-a*) n. f. Bot. Genre de méliacées, tribu des trichiliées comprenant des arbres ou des arbrisseaux à feuilles imparipennées. (On en connaît une trentaine d'espèces, de l'Amérique tropicale. La *guarea purgans* est un purgatif et un émétique énergique; la *guarea Aubletii* est emménagogue et, à dose élevée, abortive; enfin, la *guarea spicæflora* est astringente.) On dit aussi Guari n. m.

GUAREÑA, ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]); 5.665 hab. Commerce de céréales.

GUARENE, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), à la source d'un affluent du Tanaro; 2.589 hab.

GUARICO, rivière de l'Amérique du Sud, affluent de l'Apure, né au S. du lac de Valencia. Pendant son cours de 600 kilom. au moins, il arrose surtout l'État vénézuélien de *Guarico*, dont il baigne la capitale Calabozo.

GUARINI, dit **de Vérone** (en lat. *Varinus*), le plus ancien helléniste de l'Italie, né à Vérone en 1370, mort à Ferrare en 1460. Il étudia le latin à Venise avec Jean de Ravenne, et le grec à Constantinople avec Emmanuel Chrysoloras. De retour en Italie, il enseigna cette dernière langue à Florence (1402), Venise (1415), Vérone (1422), et à Ferrare (1436), où il se fixa, et où il eut pour élèves les enfants de Lionel de Ferrare. Ses principaux travaux sont : *Strabonis geographiæ libri X* (1470); *Vocabularius breviloquus* (1478); *Regulæ grammaticales* (1487); *Plutarchi Vitæ* (1488); etc. — Son fils, Giovanni Battista **Guarini**, né à Vérone en 1425, mort à Venise en 1513, enseigna à Ferrare le grec et le latin, eut pour élèves Alde Manuce, Ange Politien et fut ambassadeur en France.

GUARINI (Giovanni Battista), poète italien, né à Ferrare en 1537, mort à Venise en 1612. D'abord professeur de belles-lettres à Ferrare, il fut longtemps au service du duc Alphonse II d'Este et passa sa vie dans les petites cours de Ferrare, de Mantoue, de Florence et d'Urbin. On a de lui : *Rimes*; *Dialogue*; *il Secretario* (1591); *Idropica*, comédie en cinq actes et en prose (1582); etc. Mais son œuvre capitale est le *Pastor fido*, tragi-comédie pastorale en cinq actes (1590). (V. Pastor fido.) C'est une imitation du genre pastoral créé par le Tasso dans son *Aminta*. Les *Œuvres* de Guarini, comédies, sonnets, satires, lettres, etc., ont été publiées à Ferrare (1737). — Son fils Alexandre, mort en 1636, a laissé *la Bradamante gelosa*, comédie (1616); *l'Apologia di Cesare* (1638); *il Frenetico Savio* (1641).

Guarini.

GUARINITE n. f. Minér. Variété de sphène.

GUARINO (en lat. *Varinus*), philologue et lexicographe italien, connu sous les surnoms de **Favorinus, Favorino, Camers**, né à Favora, près de Camerino (Ombrie), vers 1450, mort en 1537. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint précepteur de Jean de Médicis, prit la direction de la bibliothèque de Florence et fut nommé évêque de Nocera (1514), par son ancien élève, devenu pape sous le nom de Léon X. Guarino acquit une grande réputation par ses travaux de lexicographie grecque : *Thesaurus cornucopiæ et horti Adonidis* (1496), recueil d'observations grammaticales extraites de grammairiens grecs; *Magnum Dictionarium* sive *Thesaurus universæ linguæ græcæ* (1523); etc.

GUARO, bourg d'Espagne (Andalousie [prov. de Malaga]), dans la vallée du Seco; 2.910 hab.

Guarouba.

GUAROUBA (*gou-a* — n. indien) n. m. Nom marchand de diverses perruches de l'Amérique méridionale. (Les guarouba sont particulièrement le *conurus solstitialis*, du Brésil, et la perruche de Cayenne [*cornurus luteus*].)

GUASPRE (le). Biogr. V. Duguet (Gaspard).

GUASTALLA (lat. *Guadistallum*), ville forte d'Italie (Emilie [prov. de Reggio]), sur le Pô, au confluent du Crostolo; 10.000 h. Commerce de vins, blé et fruits, tanneries, filatures et tissages de soie et de toiles. Capitale d'un comté (1406), puis d'un duché, elle passa au duc de Mantoue, puis, en 1708, à l'Autriche. En 1734, le maréchal de Coigny y remporta sur les Autrichiens une brillante victoire. Cédée, en 1748, par le traité d'Aix-la-Chapelle, au duc de Parme, infant d'Espagne, elle fut conquise par les Français en 1796, fit partie de la république Cisalpine, puis du royaume d'Italie. Les traités de 1815 réunirent le *duché de Guastalla* à celui de Parme, pour constituer un apanage à Marie-Louise. Il dépendit ensuite de Lucques, puis de la Toscane, enfin de Modène, et fut annexé au royaume d'Italie, en 1859. Ch.-l. d'un circondario qui compte 12 comm. et 62.750 hab.

GUASTALLINE (*gou-a-stal'* — du nom de la comtesse *Guastalla* qui fonda l'ordre n. f. Membre d'une communauté de femmes fondée en 1531. » On dit aussi Angélique.

GUATAVITA, ville de Colombie (départ. de Cundinamarca), au milieu des montagnes; 5.614 hab.

GUATEMALA (République de). État de l'Amérique centrale, située entre le Mexique à l'O. et au N., le Honduras britannique, le golfe du Honduras, les républiques de Honduras et de Salvador à l'E., l'océan Pacifique au S. Superf. 125.000 kilom. carrés; 1.364.700 hab. (*Guatémaltèques*.) Capit. *Guatemala*.

Traversé au sud par de hautes montagnes qui bordent le Pacifique et prolongent la sierra Madre mexicaine, le Guatemala est occupé, dans sa partie centrale, par des plateaux que parcourent des sierras volcaniques dont quelques sommets atteignent 3.500 et 4.000 mètres d'altitude.

Armoiries du Guatemala.

La chaleur, accablante dans les régions basses, est supportable dans les parties montagneuses. Les pluies sont fréquentes, surtout sur le versant oriental, de mai à octobre. Elles alimentent des rivières nombreuses et abondantes, mais courtes. Les principales sont le Motagua et le rio Polochic, qui aboutissent dans le golfe du Honduras; la rivière Usumacinte n'appartient au Guatemala que par ses affluents : les rios de la Passion, Chipoy et San Pedro. Les cours d'eau qui drainent la région méridionale et vont au Pacifique ne sont que des torrents. Sur les plateaux s'étendent quelques lacs, comme les lacs Dulce ou d'Izabal, Peten et d'Atitlan.

Drapeau du Guatemala.

Dans ce pays si arrosé, au climat si varié, vit une population mixte, qui se compose pour un tiers de blancs ou *ladinos* et deux tiers d'Indiens. Parmi les Indiens, les plus connus sont les Quichés, qui ont possédé une brillante civilisation dont témoignent des ruines nombreuses. D'une façon générale, blancs ou Indiens se livrent peu à l'industrie; ils vivent surtout de l'agriculture.

On trouve à la fois au Guatemala les cultures des pays tempérés et celles des pays chauds. Le maïs réussit à toutes les altitudes et forme le fond de la nourriture des habitants. Le blé, l'orge, les légumes croissent également en abondance. La cochenille a été longtemps le principal produit du Guatemala; mais son exportation ayant diminué depuis qu'on sait extraire des couleurs de la houille, on a développé les plantations de café, qui ont donné d'excellents résultats. Le pays produit enfin du cacao, du coton, de l'indigo, et ses forêts abondent en bois précieux.

Le commerce extérieur, peu considérable, se fait par le port de Barrios sur la mer des Antilles et par ceux de Champerico et San Jose sur le Pacifique. Il comprend

Carte du Guatemala.

[illegible] de la laine, de l'indigo, etc., et [illegible] manufactures d'Europe.

[illegible] dans le Mexique espagnol [illegible] ayant pour capitale générale, et [illegible] Mexico, devait répondre, pour [illegible] à l'Amérique [illegible] Unis de l'Amérique [illegible] de celle-ci [illegible] vernement par un président élu [illegible] par un corps législatif ou congrès [illegible] départements. L'armée comprenait [illegible] et une réserve de [illegible] faibles effectifs.

GUATEMALA et **SANTIAGO DE GUATEMALA**, capitale [illegible] dans la région nommée [illegible] 70 000 hab. Elle jouit [illegible] mais est exposée à de [illegible] de terre.

GUATEMALA ANTIGUA ou plus communément **LA ANTIGUA**, [illegible] part. de Zacatepequez, [illegible] Amérique centrale, à l'extrémité de la vallée de Guatemala. [illegible]

GUATIMOZIN ou **CUAUHTEMOTZIN** ou **GUAUHTEMOC** ou **CUAUHTEMOC** dernier empereur aztèque de Mexico [illegible], né à Mexico en 1497, mort en 1522. Fils [illegible] Ahuitzotl, il remplit d'abord les fonctions de grand prêtre, puis succéda en 1520, à son cousin Cuitlahuac, frère de Montezuma II. Il défendit courageusement sa capitale et Mexico, sa capitale, contre les Espagnols [illegible] et il fut vaincu par le conquistador Cortès. Celui-ci le fit pendre. Avant son supplice Guatimozin fut étendu sur des charbons ardents, pour que la souffrance le contraignît à [illegible] l'endroit où il avait enfouis ses trésors. Comme son ministre partageait ce supplice, et qu'il demandait d'un regard suppliant à son maître la permission de parler, [illegible] « Et moi, Guatimozin, suis-je sur un lit de roses? » [illegible] tait [illegible] Que le fois on le rappelle pour faire entendre à quel point qu'il n'est pas seul à supporter les [illegible] d'une commune entreprise!

GUATOS. Indiens du haut Paraguay, dans la province brésilienne de Matto Grosso. — *Un* GUATO.

— ETHNOL. Excellents marniers, les *Guatos* passent une grande partie de leur existence sur leurs canots, en se livrant à la pêche. Ce sont aussi de très bons chasseurs qui, comme armes, possèdent l'arc et la sagaie. Sans organisation sociale, chaque famille vit à sa guise.

GUAVIARE [illegible] rivière de la Colombie, descendue de la Cordillère orientale et tombant presque aussitôt dans la savane, les llanos, où elle coule vers l'E.-N.-E., en pays désert, pour se perdre dans l'Orénoque.

GUAY (Jacques), graveur français, né à Marseille vers 1715, mort à Paris en 1787. Il voyagea en Italie, séjourna à Florence et à Rome, puis revint succéder à Barrier comme graveur en pierres fines du Cabinet du roi et fut admis à l'Académie de peinture en 1742. Il jouit d'une grande faveur auprès de Mme de Pompadour, qui s'occupait elle-même de gravure et qui fit installer le touret de Guay dans son appartement, à Versailles.

GUAYABAL, ville de l'île de Cuba (prov. de Pinar del Rio), [illegible] hab.

GUAYACANITE n. f. Minér. Syn. de ENARGITE.

GUAYAMA, ville des Antilles, île de Porto-Rico (ch.-l. du district de Guayama), près la côte méridionale; 13.472 h.

GUAYANA. Géogr. V. GUYANE.

GUAYAQUIL (GOLFE DE), golfe formé par le Pacifique sur la [illegible] orientale de l'Amérique du Sud. Il s'ouvre entre la pointe Santa Elena, Equateur, et le cap Blanco (Pérou) et s'avance dans les terres jusqu'au delà de l'île Puna.

GUAYAQUIL, ville de la république de l'Equateur, ch.-l. de la province de Guayas, sur le fleuve côtier [illegible], 41 000 hab. Assez bon port, important commerce. Elle est reliée à Chimborazo par une voie ferrée.

GUAYAQUILITE (*gué-a-ki-li-te*) n. f. Oxyarbure naturel d'hydrogène, appartenant au groupe des résines fossiles.

GUAYAS (PROVINCE DE), division administrative de la république de l'Equateur, comprenant les plaines riveraines du golfe de Guayaquil et les premières pentes du versant occidental des Andes. Climat chaud et humide, sol fertile, nombreux marécages. Ch.-l. *Guayaquil*.

GUAYMAS, ville du Mexique (Etat de Sonora), sur le golfe de Californie, au fond d'une baie profonde; 2.000 hab. [illegible] port. Une voie ferrée l'unit au réseau des [illegible] en tant [illegible] centre commercial important.

GUAYRA (LA), ville et port du Venezuela (Etat de Vargas), sur la côte des Antilles, au pied d'une chaîne [illegible] Caracas, dont elle est le débouché [illegible] Commerce [illegible] avec l'Europe, où elle [illegible] de [illegible].

GUAZUMA ou **GUAZUME** [illegible] n. m. Bot. Genre de [illegible].

— ENTOM. [illegible] arbres à feuilles alternes [illegible]. Les fleurs sont disposées en [illegible] le fruit est une capsule arrondie [illegible] espèces de l'Amérique tropicale [illegible] *Guazuma ulmifolia*, appelé aussi *bois* [illegible], etc., est un arbre de [illegible] qui se travaille facilement [illegible] à renfermer [illegible] en Europe. On fait avec ce fruit [illegible].

GUBAT, ville et port des Philippines, île de Luzon [illegible] Albay, sur la province de Camarines; 12.115 hab.

GUBBIO (lat. *Iguvium*), ville d'Italie, Ombrie, [illegible] de Pérouse, au pied [illegible] Apennins, [illegible] par le torrent Calvo, dans la vallée [illegible] affluent du Tibre; 14.415 hab. Evêché. Patrie [illegible] Ubaldi. [illegible] du massif commune, [illegible] le Saint [illegible] belles peintures. Dans la mairie [illegible] conservées les tables Eugubines, [illegible] les [illegible] Eugubines, [illegible] par les Goths, fut, au [illegible] une république [illegible] des plus prospères, et fut rattachée plus tard au duché d'Urbin.

GUBEN, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Brandebourg), [illegible] de Francfort-sur-l'Oder, ch.-l. de cercle, sur la Neisse, affluent de l'Oder, 27.000 hab. Filatures, fabriques de draps, toiles, cuirs, tabac. Brasserie, tannerie.

GUBÉRA n. m. Espèce de sorbier qui fournit la laque.

GUBERNACULUM TESTIS (*ber, lom'-té-stiss* — mots lat. signif. *gouvernail du testicule*) n. m. Ligament du testicule. — ENCYCL. V. TESTICULE.

GUBERNATEUR, TRICE (lat. *gubernator, trix*, qui gouverne) adj. Mot latin francisé, mais peu usité : *Le dieu* GUBERNATEUR. (Diderot.)

GUBERNATIS (Angelo DE), écrivain et philosophe italien, né à Turin en 1840. Reçu docteur en philosophie, il alla étudier les langues et la littérature de l'Inde à Berlin (1862), puis fut nommé professeur à l'Institut des écoles supérieures de Florence. S'étant, vers 1865, attaché à Bakounine, il donna sa démission, mais ne tarda pas à se séparer du célèbre agitateur. Un cours libre de sanscrit et de littérature védique, qu'il fonda, lui valut de rentrer dans l'instruction publique et d'être nommé, en 1869, titulaire de la chaire de sanscrit à l'Institut des hautes études. Comme orientaliste, il a publié : *Sources védiques de l'épopée* (1867); *Lectures sur la mythologie védique* (1871); *Matériaux pour servir à l'histoire des études orientales en Italie* (1876) et, de plus, des drames védiques : *le Roi Nala, le Roi Dasaratu, Maya*. On lui doit, en outre : *Histoire comparée des usages nuptiaux indo-européens* (1861); *Mythologie zoologique*, en anglais (1872); *Mythologie des plantes*, en français (1878-1880). Il a fondé ou dirigé un grand nombre de revues : *l'Italia letteraria, la Civiltà italiana, la Rivista orientale, la Rivista europea*, etc. Il est connu en France par son *Dictionnaire biographique des écrivains contemporains* (1879-1882).

GUBERNÈTE ou **GUBERNETES** (*bèr'-né-tèss*) n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des tyrannidés, comprenant d'assez grands oiseaux, à bec épais et fort, à hautes pattes, à longue queue. Les gubernètes sont propres à l'Amérique tropicale; on en connaît deux espèces. La plus commune est le *gubernetes yetapa*, le *yperu* des Indiens; long de 41 centimètres, dont 25 pour la queue, il est gris, varié de noir, de roux et de brun, avec la gorge blanche.

Gubernète.

Gubler (RÉACTION DE), action de l'acide azotique sur les urines contenant de la bile. Cette réaction est très nette en versant *doucement*, dans un vase à pied contenant l'urine, de l'acide azotique. On voit se former une coloration brun acajou, caractéristique.)

Gubler (TUMEUR DE). Tumeur dorsale du carpe, dans la paralysie saturnine.

GUDE (Hans Frédérik), peintre de paysage et de marine norvégien, né à Christiania en 1825. Il fit ses études à l'académie de Dusseldorf, sous la direction de J.-G. Schirmer, et obtint, en 1852, la médaille d'or de l'académie de Berlin. D'abord professeur à l'académie de Dusseldorf en 1854, puis à celle de Carlsruhe en 1864, enfin, directeur de l'école de paysage à l'académie de Berlin en 1880, il a su rendre d'une façon magistrale les paysages et les types de la Norvège. Nous citerons sa grande peinture du *Lac de Chiem* (académie de Vienne), et un *Paysage écossais*, qui figura à l'Exposition universelle de 1878.

GUDIN DE LA SABLONNIÈRE (César-Charles-Etienne), général français, né à Montargis (Loiret) en 1768, tué à Volontina (Russie) en 1812. Neveu du général Etienne Gudin (1731-1810), il était sous-lieutenant au régiment d'Artois en 1784, fit toutes les campagnes de la Révolution, et devint général de division en 1800. Appelé à la Grande Armée en 1805, il se distingua à Iéna, devant Pressbourg, se battit à Smolensk et se couvrit de gloire à Volontina, où il fut blessé mortellement. — Son frère, PIERRE-CÉSAR, baron **Gudin**, né à Gien en 1775, mort à Montargis en 1835, devint général de brigade en 1812, fit la campagne d'Espagne de 1813, et fut nommé général de division, en 1821.

GUDIN (Théodore), peintre de marines français, né à Paris en 1802, mort à Boulogne-sur-Seine en 1880. Il reçut les leçons de Girodet, dont il se sépara pour prendre rang parmi les romantiques. Il débuta au Salon de 1822, et obtint, à celui de 1824, la grande médaille d'or; en 1827, *le Retour des pêcheurs* et *l'Ancienne du Kent*, deux pages colorées, pleines d'audace, furent accueillies avec enthousiasme. Il faut citer, parmi les meilleurs morceaux de cette époque : *le Sauvetage des passagers du Colomb, la Frégate la Sirène prise par un corsaire anglais, l'Explosion du fort de l'Empereur à Alger; Vue de Constantinople, prise en face de Péra; Vue de Salenelles, à l'embouchure de l'Orne; Prise à l'abordage de la godelette le Hasard*. Gudin fut chargé de nombreux tableaux pour les galeries de Versailles. Il fut, sous le règne de Louis-Philippe et le second Empire, le peintre officiel de marines.

Théodore Gudin.

Gudrun, épopée allemande du XIIIe siècle, que l'on place à la suite des *Niebelungen*. — Elle est consacrée à trois générations successives; elle chante : 1° les exploits de Hagen, fils du roi d'Irlande. Emporté par un griffon dans une île déserte, il s'empare, à lui seul, d'un vaisseau; 2° le mariage de Hettel, roi des Frisons, avec Hilde, fille de Hagen; 3° l'enlèvement de Gudrune, fille de Hettel et de Hilde, et fiancée de Herwic, roi de Seelande. Les meilleures éditions de ce poème, écrit originairement en vieil allemand gothique, sont celles de Karl Bartsch (1880), Martin (1872), Symons (1883), et les meilleures traductions en allemand moderne sont celles de Simrock (1873) et de Weitbrecht (1884). La conservation du manuscrit original est due à l'empereur Maximilien Ier, qui le fit transcrire sur parchemin, et déposer au château d'Ambras, dans le Tyrol, où on l'a découvert en 1819.)

GUDULE, appelée aussi **GUDILE, GUODILE** et **GOULE** (sainte), née en Brabant vers 650, morte en 712. Elevée par sa marraine, sainte Gertrude, abbesse du monastère de Nivelle, elle consacra toute sa vie à la pratique de la pénitence et de la charité. Charlemagne fit, avec sa cour, un pèlerinage solennel auprès de son tombeau, dans la chapelle du château de Morzela. La ville de Bruxelles la choisit pour patronne. Ses reliques, transportées dans cette ville, y sont vénérées dans l'église qui porte son nom. — Fête le 8 janvier.

Gudule (ÉGLISE DE **Sainte-**) dite aussi *Sainte-Gudule et Saint-Michel*, église gothique de Bruxelles, à trois nefs. Commencée en 1220, la construction en a été poursuivie pendant le XIIIe siècle (la plus grande partie du chœur, le transept, le bas-côté sud), les XIVe et XVe (voûte de la grande-nef, bas côté nord) et même des XVIe et XVIIe (les chapelles). Elle contient nombre de beaux vitraux de toutes les époques depuis le XIIIe siècle.

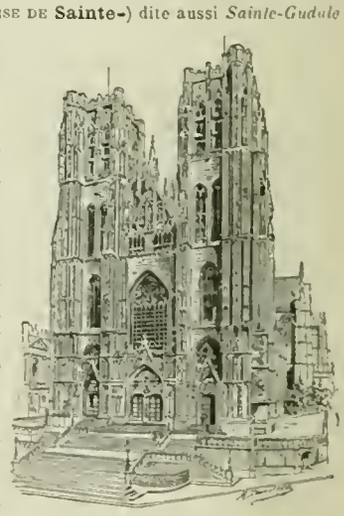

Eglise Sainte-Gudule.

GUÉ (*ghé* — du lat. *vadum*, même sens) n. m. Endroit d'un cours d'eau assez peu profond pour qu'on puisse le traverser sans nager et sans le secours d'une barque : *Passer un* GUÉ *à pied, à cheval, en voiture*.

— Loc. div. *Passer à gué*, Traverser en se mettant à l'eau sans nager. || *Sonder le gué*. Au fig., Bien examiner une affaire avant de s'y engager.

Gué (LE). Beaucoup de peintres ont représenté des troupeaux passant un *gué*. Nous citerons, entre autres compositions de ce genre : les tableaux de Berghem, de Karl Dujardin et de Claude Lorrain, au Louvre; un autre tableau de Dujardin, au musée de l'Ermitage; diverses peintures de Michel Carré, J.-H. Roos, Troyon, etc.

Le Gué, d'après Claude Lorrain.

GUÉ (*ghé* — autref. *gay*, corrupt. de *gai*) interj. Mot qui revient souvent dans certains refrains joyeux : *La bonne aventure, ô* GUÉ!

GUÉABLE adj. Qui peut être passé à gué : *Rivière* GUÉABLE.

GUÈBRES (*ghèbr'* — du pers. *ghebr*), nom des descendants des Perses vaincus par les Arabes au VIIe siècle, et qui, restés dans leur patrie, ont continué à suivre la religion de Zoroastre. — *Un, Une* GUÈBRE.
— Adjectiv. : *Population* GUÈBRE.
— n. m. Linguist. : *S'exprimer en* GUÈBRE.
— ENCYCL. Il existe encore des *Guèbres* dans les deux provinces de Yezd et de Kirman. Leur histoire n'est qu'une longue suite de persécutions. Les zoroastriens qui, après la conquête musulmane, n'embrassèrent pas l'islam, s'étaient d'abord cantonnés dans le Fars et le Khoraçan. Une première émigration vers l'Inde eut lieu au VIIIe siècle (v. PARSIS); elle fut suivie d'une dispersion dont on croit encore retrouver des traces dans certaines populations de la Mésopotamie et des pays adjacents. (V. YEZDIS.) Shah-Abbas le Grand, désireux d'accroître le commerce d'Ispahan, fit venir quinze cents familles guèbres, qu'il établit en dehors de la ville, en deçà du fleuve Zend-Rood; mais sous Abbas II, elles quittèrent Ghebr-Abad et retournèrent dans les montagnes. Les révolutions intestines de l'empire persan, les guerres extérieures et les invasions de Mahmoud, contribuèrent à décimer la population zoroastrienne; rangés sous l'étendard de Mahmoud, les guèbres figurèrent au siège d'Ispahan (1722); mais, après la prise de la ville, leur sort ne fut pas amélioré. Ce ne fut qu'au XVe siècle que furent renouées les relations entre les zoroastriens de Perse et ceux de l'Inde. Au XIXe siècle, un comité se forma à Bombay pour venir en aide aux zoroastriens de Yezd et de Kirman; grâce à l'appui du gouvernement anglais, il obtint de Nasr-ed-Din (1882) un firman qui mettait les zoroastriens de Perse sur un pied d'égalité avec les autres sujets du shah. V. PARSISME.

GUÉBRIANT (Jean-Baptiste BUDES, comte DE), maréchal de France, né à Plessis-Budes, près Saint-Brieuc, en 1602, mort à Rothweil (Souabe) en 1643. Guébriant appartenait à une vieille famille bretonne. Il fit ses premières armes en Hollande, commanda, de 1635 à 1639, les troupes auxiliaires françaises qui faisaient partie de l'armée du duc de Saxe-Weimar, et se distingua dans les campagnes du Bas-Palatinat et au passage du Rhin (1639). Après la mort du duc, il reçut le commandement de son armée, réussit à faire sa jonction avec les Suédois de Baner et de Torstenson, battit les Impériaux à Wolfenbuttel (1641) et à Kempen (1642), fut nommé maréchal, et mourut d'une blessure reçue au siège de Rothweil.

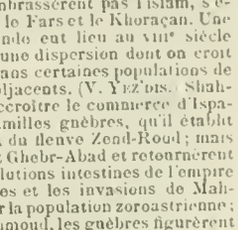
Le maréchal de Guébriant.

GUÉBRIANT (Renée DU BEC, maréchale DE), née au commencement du XVIIe siècle, morte à Périgueux en 1659. Elle fut mariée fort jeune à un homme dont la position ne satisfaisait pas ses idées ambitieuses, et fit rompre cette union pour épouser le maréchal de Guébriant. Veuve, en 1643, elle reçut, en 1645, la mission de conduire à Vladislas IV la princesse Marie-Louise de Gonzague, que le roi de Pologne avait épousée par procuration, elle écrivit, de Varsovie, à la princesse Palatine une série de lettres intéressantes sur la cour de Pologne. De retour en France, elle se signala d'une façon singulière en conservant Brisach à la France. Le gouverneur de cette place, Charlevois, qui paraissait peu sûr et refusait de céder ses fonctions à son successeur désigné, fut attiré en dehors des murs au moyen d'un rendez-vous amoureux et enlevé de vive force. La maréchale, qui avait machiné cette intrigue, venait d'être appelée au poste de première dame d'honneur de la reine Marie-Thérèse, lorsqu'elle mourut à Périgueux.

La maréchale de Guébriant.

GUEBWILLER (en allem. **Gebweller**), ville d'Alsace-Lorraine, ch.-l. de cercle, sur la Lauch, dans une des vallées les plus belles des Vosges; 13.000 hab. Ch. de f. de Strasbourg-Bâle-Belfort. Mentionnée dès le VIIIe siècle, cette ville a conservé quelques édifices anciens, notamment l'église Saint-Léger, monument roman du XIIe siècle; une ancienne église de dominicains du XIVe siècle, un hôtel de ville du XVe, et quelques restes d'un château.
Ville très industrielle (filatures de coton, construction de machines, toiles, draps, rubans, etc.). Commerce de bois; carrières. Vins blancs secs. Au S.-O. de la ville se dresse le *ballon de Guebwiller*, point culminant des Vosges (1.426 m.), formé surtout de terrains carbonifères aux pentes assez rapides, au sommet dénudé et arrondi.

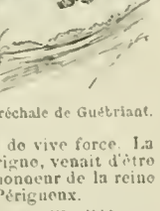
Armes de Guebwiller.

GUÉCHA ou **GUESHA** n. f. Ethol. V. GHESHA.

GUÈDE (*ghèd'* — du germ. *wa-la*; allem. mod. *waid*) n. f. Chez les teinturiers, Nom vulgaire du pastel. (On dit aussi GUESDE, GUÈDRE ou GUÈSDRE.) ‖ Cuve à pastel pour le bleu. ‖ *Bain des guèdes*, Composition que contient cette cuve. ‖ *Monter les guèdes*, Former le bain de teinture en bleu. ‖ *Fleur de guède*, Bleu particulier, chez les teinturiers.

GUÈDE (*ghèd'*) n. m. Perche qui tient tendu le filet de l'oiseleur. ‖ On dit aussi GUIDE.

GUÉDER (*ghé*. — Change *é* aigu en *è* grave devant une syllabe muette : *Je guède*; sauf au fut. et au condit. : *Tu guéderas, Nous guéderions*) v. a. Teindre avec la guède.
— Pop. Faire manger avec excès : GUÉDER *un affamé*. ‖ Fig. Rassasier, saturer : *Si je n'étais* GUÉDÉ *de vers*. (Volt.)
Se *guéder*, v. pr. Se rassasier. (Vieux.)

GUÉDERON, GUÉDON ou **GUÉDRON** (*ghé* n. m. Ouvrier qui dirige l'atelier des guèdes, ou surveille une cuve de guède.

GUÉ-DE-VELLUIRE (LE), comm. de la Vendée, arr. et à 15 kilom. de Fontenay-le-Comte, dans le marais Poitevin, sur la Vendée, affluent de la Sèvre Niortaise; 906 hab.

GUÉDOUFLE (*ghé* — du vx franç. *coutoufle, gothéfle*, et *guédouille*) n. f. Huilier formé de deux flacons arqués, dont les becs courbes sont croisés et soudés côte à côte, de telle sorte qu'on puisse verser le contenu de l'un sans vider l'autre. Les guédouffles, dont un des récipients contient le vinaigre et l'autre l'huile, sont d'un usage très ancien; celles du XVIIIe siècle ne diffèrent pas des modèles d'aujourd'hui.

Guédouffle.

GUÉER (*ghé-é* — du lat. *vadare*, même sens : *Je guée. Tu guéeras. Il guéerait*) v. a. Passer à gué : GUÉER *une rivière*.
— Loc. div. *Guéer du linge*. Le laver en l'agitant dans l'eau. ‖ *Guéer un cheval*, Le baigner dans une eau peu profonde.
Guéé, guéée, part. pass. du v. Guéer : *Une rivière* GUÉÉE.
Se *guéer*, v. pr. Être passé à gué.

GUÉGON, comm. du Morbihan, arrond. et à 18 kil. de Ploërmel; 3.125 hab. Vestiges de fortifications romaines nommées *camp de Lezcouet* et *la Redoute*.

GUÉHENNO, comm. du Morbihan, arrond. et à 21 kil. de Ploërmel; 1.314 hab. Minoteries. Calvaire en granit datant de 1550; dans le cimetière, chapelle ruinée de Saint-Marc, château de Lemay (XVIe s.), inachevé.

GUÉJARITE (*ghé*) n. f. Sulfo-antimoniure naturel de cuivre, trouvé à Guéjar (Andalousie).

GUELAA (*ghé*) n. f. Vaste et lourde construction servant de grenier commun à une tribu berbère.

GUELDENSTEDTIE (*ghèl'-dèn'-stèd'-tî*) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des herbes vivaces à feuilles imparipennées, à fleurs solitaires. (On en connaît sept espèces, des régions tempérées.)

GUELDRE (*ghèldr'*) n. f. Appât fait avec de petites crevettes ou du poisson cuit, que l'on pile au mortier. ‖ On dit aussi GUELDE, GUILDRE, GUILDIVE, GUILDILLE et GUILIDIVE.

GUELDRE, en holland. **Geldern, Gelderland**, prov. du royaume des Pays-Bas, confrontant au S. au Brabant septentrional, à l'O. à la prov. d'Utrecht, au N.-O. au Zuyderzée, au N.-E. à l'Over-Yssel; 5.031 kilomètres carrés; 562.000 hab. Sol généralement tourbeux, marécageux; mais les environs d'Arnhem, très fertiles, ont le renom d'une « Suisse hollandaise ». Agriculture florissante, tabac, houblon, colza, fruits; pâturages et bétail. La province fabrique, mais elle fait un commerce de transit assez important. Jadis duché, la Gueldre était plus grande; une portion en est revenue à la Prusse. Capit. *Arnhem*.

GUELDRE, ville d'Allemagne (Prusse occid. [prov. du Rhin, ch.-l. de cercle, présid. de Dusseldorf]), sur la Niers, affluent de la Meuse; 5.700 hab. Bonneteries, lainages et toiles; tanneries et brasseries. Résidence des comtes et ducs de la *principauté de Gueldre* jusqu'en 1371, conquise et gardée par la Prusse de 1703 à 1713. Ville française de 1795 à 1813, elle a été rendue à la Prusse en 1815.

GUELDROIS (*ghèl'-droi*), **OISE**, personne née en Gueldre ou qui habite ce pays. — *Les* GUELDROIS.
— Adjectiv. : *Histoire* GUELDROISE.

GUELFES, famille princière d'Allemagne. V. WELFEN.

GUELFES n. m. pl. Nom donné, pendant les querelles entre la papauté et l'Empire, aux partisans des empereurs souabes, puis, dans les villes italiennes, aux représentants du parti démocratique. (V. GIBELIN.) — *Un, Une* GUELFE.

Guelfes (ORDRE DES), ordre de chevalerie hanovrien, fondé, le 12 août 1815, par George, alors régent de Hanovre, qui devint ensuite roi d'Angleterre sous le nom de George IV. La maison de Hanovre descend de la maison des Guelfes : de là le nom de cet ordre.

GUELMA, ch.-l. d'arrond. de l'Algérie, prov. et à 131 kilom. de Constantine, près de la Seybouse et du djebel Mahouna; 7.288 hab., dont 1.500 Français. C'est l'ancienne *Kalama* des Romains, dont il subsiste quelques restes. Elle fut occupée par les Français en 1836. Race de bœufs, dite « de Guelma », fort estimée. Grand marché de bestiaux. — L'arrondissement a 9 comm. de plein exercice et 3 comm. mixtes, peuplées de 129.829 hab.

GUELPH, ville du Dominion canadien (Haut-Canada [prov. d'Ontario]), ch.-l. du comté de Wellington, sur la Speed, affluent de la Grande Rivière; 13.000 hab. Usines et manufactures.

GUELTE (*ghèlt'* — de l'allem. *geld*, argent) n. f. Fam. Primitivem. Boni que l'on accordait, sur le prix de vente, au commis de magasin qui écoulait un « rossignol ». Auj. Tantième supplémentaire accordé à l'employé, au prorata des ventes qu'il opère.

GUELTER (*ghèl'*) v. a. Fam. Mettre une guelte sur certaines marchandises.

GUÉMÉNÉ ou **GUÉMÉNÉ-SUR-SCORFF**, autref. **GUÉMÉNÉE**, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 21 kilom. de Pontivy; 1.868 hab. Ruines d'un château fondé vers 1022, reconstruit au XVe siècle par Louis de Rohan, démantelé sous Louis XIII. Colonne érigée à la mémoire de l'enseigne Bisson. — Le canton a 8 comm. et 14.324 hab.
— Le bourg donna son nom à une branche de la maison de Rohan ayant pour auteur Charles de Rohan, fils de Jean Ier et de Jeanne de Navarre. Il mourut vers 1435, laissant, de Catherine du Guesclin, Louis de Rohan, seigneur DE **Guéménée**. — Louis de Rohan, seigneur DE **Guéménée**, et fils du précédent, mourut en 1508. — Louis de Rohan, seigneur DE **Guéménée** et DE **Montbazon**, fils du précédent, fut père de Louis et aïeul d'un autre Louis, qui épousa, en 1529, Marguerite de Laval. (De ce mariage sortit Louis de Rohan, sénéchal d'Anjou, en faveur de qui la terre de Guéménée fut érigée en principauté. Il avait épousé Léonore de Rohan, de la branche de Gié, et Pierre de Rohan continua la filiation. Prince DE **Guéménée**, sénéchal d'Anjou, il ne laissa qu'une fille, Anne de Rohan, princesse DE **Guéménée**, qui porta cette principauté à son mari et cousin, Louis de Rohan, comte de Rochefort.

GUÉMÉNÉ-PENFAO, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 57 kilom. de Saint-Nazaire, près du Don; 6.765 hab. Ch. de f. Ouest. Ancienne châtellenie appartenant, au XVIIIe siècle, à la maison de Condé; église gothique moderne. — Le canton a 5 comm. et 12.724 hab.

GUEMPS, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 32 kilom. de Saint-Omer, dans les Watergands, non loin de la mer du Nord; 997 hab.

GUÉMUL (*ghé* n. m. Nom vulgaire d'une espèce de cerf du Chili (*furcifer Chilensis*).

Guémul.

GUÉNEAU (Philibert, dit **de Montbéliard**, naturaliste français, né et mort à Semur (1720-1785). Il est surtout connu pour sa collaboration à l'« Histoire des oiseaux », de Buffon; comme littérateur, il a laissé des opuscules sur divers sujets : médecine, chirurgie, etc.

GUÉNEAU DE MUSSY (Noël), médecin français, né à Paris en 1814, mort en 1885. Il fut nommé médecin des hôpitaux en 1842, agrégé de la Faculté en 1847, membre de l'Académie de médecine en 1867. Citons de lui : *Des causes de la fièvre hectique et de son traitement* (1844), *De la pathogénie des hémorragies* (1847); *Traité de l'angine glanduleuse et observations sur l'action des Eaux-Bonnes dans cette affection* (1857), et surtout sa *Clinique médicale* (1874-1885).

GUÉNÉE (Antoine, abbé), écrivain et controversiste français, né à Etampes en 1717, mort à Fontainebleau en 1803. Il professa la rhétorique à Paris, au collège du Plessis, pendant vingt ans, et son meilleur titre à la renommée est l'ouvrage qu'il fit paraître, en 1769, sous ce titre : *Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire, avec un petit commentaire extrait d'un plus grand, à l'usage de ceux qui lisent ces œuvres*, où il réfute les attaques de Voltaire contre la Bible.

GUÉNÉGAUD (Henri DE), comte DE MONTBRISON, financier et homme d'Etat français, né en 1609, mort à Paris en 1676. Fils de Gabriel de Guénégaud, trésorier de l'épargne, il succéda à son père en 1638, devint, en 1643, secrétaire d'Etat pour la maison du roi, et fut nommé garde des sceaux en 1656. Tombé en disgrâce en 1669, il eut Colbert pour successeur comme secrétaire d'Etat. Son nom a été donné à une des rues de Paris, où il avait fait construire, par Mansard, un hôtel magnifique, sur l'emplacement duquel est l'Hôtel des monnaies.

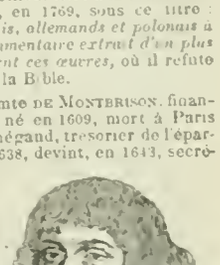
Guénégaud.

GUENGAT, comm. du Finistère, arrond. et à 9 kilom. de Quimper; 1.503 hab. Ch. de f. Orléans. Église XIIe-XVe s.), ornée de vitraux représentant les ducs de Bretagne; tour et puits de l'ancien château.

GUENIÈVRE (celtique **Guenhuvar**), femme du roi Artus, dans les romans de la Table ronde. Dans les romans français, elle est représentée comme fort légère, et l'histoire de ses amours avec Lancelot du Lac est l'objet de maint galant épisode. Ce rôle paraît lui avoir été attribué pour la première fois par Chrétien de Troyes (*Roman de la Charrette*).

GUÉNIF (*ghé* n. m. Jeu d'écoliers, emprunté de la garuche. (Mais le guénif, qui opère comme la mère Garuche, doit courir avec les mains jointes.

GUENILLE (*ghe-nill'* ll mll. — orig. inconn.) n. f. Vêtement en lambeaux, haillons; habit misérable. *Être couvert de* GUENILLES, *d'une* GUENILLE.
— Fig. et fam. Objet méprisable, de nulle valeur. *Vous connaissez cette* GUENILLE *que j'avais écrite*. (Volt.) *Être après les guenilles de quelqu'un*. Le poursuivre, lui faire une mauvaise affaire. *Trousse-toi, vos guenilles*, Allez-vous-en.
— Pop. Syn. de GUENIPE.
— Milit. *Guenille à Choiseul*, Sobriquet donné par les officiers à l'épaulette quand le duc de Choiseul, ministre de la guerre, imagina, en 1762, de leur faire porter cet insigne de grade, dont l'aspect leur déplaisait.
— ALLUS. LITTER. :
Guenille, si l'on veut, n'a *guenille* m'est chère.
Vers des *Femmes savantes*, de Molière, acte II, sc. VII. Le grand comique l'a placé dans la bouche du bonhomme Chrysale, alors que, forcé de renvoyer sa cuisinière qui lui faisait de bons potages, mais dont les fautes de syntaxe écorchaient les oreilles puristes de sa femme et de sa sœur, il s'emporte contre Vangelas et fait l'apologie du pot-au-feu. La *guenille* dont il s'agit est son propre corps. On la rappelle pour indiquer qu'il faut accorder leur juste place aux satisfactions matérielles.

GUENILLEUX (*ghe*, et *ll* mll.), **EUSE** adj. Couvert de guenilles. ‖ Par ext. D'aussi peu de prix que des guenilles.
— Substantiv. : *Un* GUENILLEUX.

GUENILLON (*ghe*, et *ll* mll.) n. m. Diminutif de GUENILLE. ‖ Par ext. et par plaisant. Bout de papier, billet sans importance; écrit de peu de valeur.

GUENILLOUX n. m. T. rur. V. BOURRAILLOUX.

GUÉNIN, comm. du Morbihan, arrond. et à [illegible] kilom. de Pontivy; 2.034 hab. Voie romaine.

GUENIPE (*ghe* — orig. inconn. n. f. Fam. Femme sale, vile, maussade; femme adonnée à une basse débauche.

GUÉNOEL ou **GUÉNAU** [illegible] n. m. Moine breton, né près de [illegible] au commencement du VIe siècle, mort près de Vannes, entre 580 et 590. Il fut élevé par saint Gildas, [illegible], la tirant de son dernier gouverneur, pendant [illegible] monastère de Landévennec. Il éleva un premier [illegible] dans l'île de Groix et un second sous les murs de Vannes. Fête le [illegible] novembre.

GUÉNOLÉ [illegible] n. m. V. GUÉNOELÉ saint.

GUÉNON [illegible] — [illegible] n. f. Nom vulgaire des [illegible] femelles. [illegible] et qui s'applique aussi bien aux femelles. V. CERCOPITHÈQUE.

— [illegible] de mauvaise vie. [illegible] *une* GUÉNON.

— Fam. très [illegible] *de* GUÉNON.

— [illegible] La femme du patron [illegible].

GUÉNROUET, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à [illegible] de Saint-Nazaire, sur l'Isac, qui fait partie du canal de Nantes à Brest. [illegible] hab.

GUÉNUCHE [illegible] n. f. Petite guenon. — Par anal. Femme petite et laide.

GUÉPARD [illegible] n. m. Genre de mammifères carnivores, [illegible] les félines, comprenant des animaux hauts sur [illegible], à ongles non rétractiles, à robe tachetée de noir sur fond fauve clair, et à face entourée d'une aureole de longs poils.

— ENCYCL. Les *guépards* forment le passage entre les chats et les chiens. La seule espèce connue est le guépard à [illegible] (*cynailurus jubatus*), répandu dans toute l'Asie moyenne, de la Mésopotamie au Dekkan, et variété *guttatus* en Afrique. On la rencontre depuis le Sahara jusqu'au Cap. Ces animaux élégants, un peu plus petits que la panthère, sont connus de toute antiquité. On les voit figurés sur les tapisseries du moyen âge; on les appelait alors *onces*. On les emploie encore pour la chasse des gazelles, dans l'Inde, le Turkestan, etc. Ce sont des bêtes assez [illegible] et qui s'apprivoisent bien.

Guépard.

GUÊPE (*ghè-pe* — du lat. *vespa*, même sens) n. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, dont la femelle est armée d'un aiguillon, comme l'abeille.

— Fig. Femme maligne, qui aime à piquer. Homme importun, [illegible] qui harcèle.

— *Taille de guêpe*. Taille excessivement fine.

— Mod. Sorte de parure en diamants, qu'on portait autrefois dans les cheveux.

— PROV.

Où la *guêpe* a passé, le moucheron demeure,

Vers de La Fontaine (*le Corbeau voulant imiter l'aigle*); il signifie que, là où les puissants réussissent, les faibles échouent.

— ENCYCL. Entom. Les *guêpes* sont des insectes hyménoptères porte-aiguillon; leurs nombreuses espèces, répandues sur tout le globe, particulièrement dans l'hémisphère boréal, constituent le genre *vespa*, type de la famille des *vespides*. Les guêpes sont dites *sociales*, pour les distinguer des [illegible], que l'on appelle souvent guêpes *solitaires*.

[illegible] 1 Mâle, 2 Femelle, 3. Ouvrière gr. nat.

Intelligentes et [illegible], portant un dard venimeux, elles sont redoutables pour leurs piqûres; mais n'attaquent guère que quand on menace leurs nids (guêpiers). Allongées, sveltes, avec l'abdomen rattaché au corselet par un court et mince pédoncule, elles sont ordinairement jaunes ou orangées tigrées de noir. Les mœurs des guêpes sont identiques à celles des abeilles, avec cette différence que [illegible]-là n'ont pas une seule reine par association, et qu'elles ne essaiment pas. Les guêpes sont nuisibles à l'homme, parce qu'elles attaquent les fruits gercés ou entamés, les viandes et tous les comestibles, et aussi les abeilles qu'elles tuent pour humer leur miel. Les ouvrières nourrissent au jour le jour les larves avec une bouillie faite de matières triturées. Parmi les espèces les plus [illegible] en France, on peut citer les *vespa Germanica* et *vulgaris*, qui nichent en terre, et la petite *vespa orbustorum*, dont le nid est suspendu dans les arbres. La plus [illegible] est le frelon ou *vespa crabro*. V. FRELON.

On [illegible] comment le nom de « guêpes » à toutes [illegible] hyménoptères appartenant aux groupes [illegible]. Les guêpes cartonnières sont de vrais [illegible] *chartreux*. Les guêpes maçonnes sont [illegible] et [illegible] faisant des nids maçonnés, [illegible] guêpes fouisseuses sont les sphex, bombex, [illegible] et autres [illegible] à terriers, etc.

— Mod. *Piqûres de guêpes*. Très douloureuses, les piqûres de guêpes produisent de la rougeur, du gonflement, quelquefois, une véritable inflammation. Généralement peu graves, elles peuvent devenir mortelles quand elles sont multiples. Le traitement consiste à retirer l'aiguillon s'il est resté, en évitant de comprimer la poche à venin, puis à libérer quelquefois, puis à appliquer des compresses d'eau fraîche, d'alcool ou d'ammoniaque étendus, des pétales de roses fraîches pour en exprimer le suc.

Guêpes (LES), comédie d'Aristophane, représentée vers [illegible] av. J.-C. — Dans cette pièce, le poète a voulu ramener la manie des procès et les travers des juges, surtout [illegible] attaqué le principe, alors en vigueur à Athènes, [illegible] du sort des juges et de leur salaire qui tidien, le [illegible], qui [illegible] les tribunaux le refuge des fainéants. Le personnage principal est un juge ridicule, nommé Philocléon, c'est-à-dire « ami de Cléon », le démagogue qui avait contribué à développer les tribunaux populaires. Le fils du vieillard, Bdélycléon, ennemi de Cléon, attaché au parti contraire, veut empêcher son père d'aller siéger et fait garder la maison par des esclaves armés de broches. Le vieillard tente vainement de s'échapper en se faisant lier sous le ventre d'un âne. Passe le chœur, composé de juges déguisés en guêpes et munis de lanternes; car il fait nuit encore. Philocléon paraît à la fenêtre et leur apprend son malheureux sort. Un combat de paroles s'engage entre les juges et les gardiens du bonhomme d'un côté, de l'autre entre Philocléon et Bdélycléon. Enfin, Philocléon renonce à se rendre au tribunal, mais il veut juger quand même, et son fils lui propose de connaître, dans les formes, de tous les délits domestiques. Une cause se présente à souhait : le chien Labès vient de voler dans la cuisine un fromage de Sicile (allusion au général athénien Lachès, que Cléon avait fait mettre en jugement pour exactions commises en Sicile). Les témoins seront : un plat, un pilon, une râpe à fromage; les plaidoyers ont lieu avec tout l'appareil oratoire; dans son trouble, le juge, au moment où il va mettre son suffrage dans l'urne, se trompe et absout le coupable. De dépit, il renonce au tribunal, et la pièce finit par une danse échevelée. Racine a imité *les Guêpes* dans *les Plaideurs*.

Guêpes (LES), par Alphonse Karr, recueil satirique fondé en 1839, qui, d'abord mensuel, parut ensuite à des intervalles indéterminés. — La première série va de 1839 à 1849. Ce ne sont, à vrai dire, que de spirituelles boutades, mais elles valent par le bon sens alerte et par la forme originale et piquante des anecdotes. Alphonse Karr reprit, en 1869, la publication des *Guêpes*, qui parurent alors dans le feuilleton de « l'Opinion nationale » et dans « le Figaro », mais cette nouvelle série n'avait plus la verve qui avait fait le succès de la première.

GUÊPIER (*ghè-pi-é*) n. m. Entom. Sorte de grand nid que les guêpes se construisent pour y déposer leur miel et leurs larves. ‖ Ensemble des guêpes qui habitent un nid : *Etouffer un* GUÊPIER. (La forme féminine *guêpière* a vieilli.)

— Fig. Position difficile, pleine de désagréments : *Donner dans un* GUÊPIER.

— Econ. rur. Piège destiné à prendre les guêpes. (Il a la forme d'une bouteille que l'on suspend et dont le bouchon est percé d'un orifice par lequel s'introduisent les guêpes, pour arriver à une capsule couverte de matière sucrée et placée à l'intérieur.)

Guêpier.

— ENCYCL. Entom. Chaque *guêpier*, au moins dans les régions tempérées, est une cité, fondée par une mère guêpe au printemps, et qui va s'augmentant en volume comme en population jusqu'aux premiers froids. Alors, la plupart des guêpes meurent, quelques grosses femelles vont hiverner dans des trous de murs, des creux d'arbres; au printemps, chacune d'elles fondera une nouvelle colonie. Pour ce faire, la guêpe commence par construire quelques alvéoles, pond un œuf dans chacune, nourrit les larves qui éclosent, puis celles-ci se chrysalident, deviennent insectes parfaits, et se mettent à aider la mère fondatrice, qui continue de pondre, pendant que les ouvrières construisent de nouveaux gâteaux.

Guêpier.

Les guêpiers sont souterrains ou aériens; d'autres sont mixtes : tels ceux du frelon (*vespa crabro*) établis dans des lieux abrités : creux d'arbres, cheminées, etc. Les guêpiers souterrains sont établis dans un terrier ou dans une anfractuosité du sol, qui ne communique avec le dehors que par un petit conduit. Les guêpiers aériens sont suspendus dans les arbres. Tous sont composés d'une enveloppe boursouflée, satinée, de nature cartonneuse, et de cellules hexagonales disposées par étages. Les trous par où entrent et sortent les bêtes sont disposés dans l'enveloppe, de manière à ne pas laisser pénétrer la pluie.

GUÊPIER (*ghé-pi-é*) n. m. Oiseau qui se nourrit surtout de guêpes.

— ENCYCL. Les *guêpiers*, dont on connaît une vingtaine d'espèces, forment un genre d'oiseaux passereaux lévirostres, famille des méropidés, comprenant des formes allongées, de taille médiocre, de couleurs vives et variées, à long bec faible et un peu courbe, à pattes courtes. Ce sont de jolis oiseaux, propres aux régions chaudes de l'ancien monde; la seule espèce européenne est le guêpier commun (*merops apiaster*), répandu dans la région circaméditerranéenne; bleu, vert, jaune avec quelques marques noires, il mesure 28 centimètres de long.

Guêpier.

GUÊPIN, INE (*ghé*) adj. Qui a le caractère, la méchanceté de la guêpe.

GUÉPIN (Ange), médecin et publiciste français, né à Pontivy (Morbihan) en 1805, mort à Nantes en 1873. Il professa (1832) à l'Ecole de médecine de Nantes, où il s'occupa surtout d'ophtalmologie. Il devint commissaire de la République à Nantes en 1848, fut destitué, en 1850, [illegible] aux élections législatives de 1869, et fut nommé préfet de la Loire-Inférieure, en 1871. Il a laissé : *Philosophie du socialisme* ou *Transformations dans le monde et dans l'humanité* (1850); *Nouvelles études théoriques et cliniques sur les maladies des yeux; l'œil et la vision* (1888).

GUÉPRATTE (Charles), hydrographe et astronome français, né à Nancy en 1777, mort dans les environs de Brest en 1857. On lui doit bon nombre d'ouvrages fort appréciés des marins. Les plus importants sont : *Traité élémentaire et complet d'arithmétique*, etc. (1809); *Problèmes d'astronomie nautique et de navigation; Abrégé des problèmes*, etc. (1817); *Instructions sur le planisphère céleste* (1826); *Vade-mecum du marin, etc.* (1852).

GUER (*ghèr*), ch.-l. de canton du Morbihan, arrond. et à 26 kilom. de Ploërmel, près de l'Aff; 3.547 hab. Teintureries; plâtre. Maison de bois de 1630, dite *la Clavefontaine*. — Le canton a 6 comm. et 9.120 hab.

GUER. Géogr. V. LÉGUER.

GUERAGNON (*ghe*, et *gn* mll.) n. m. Fond de la manche du ganguy, qui est fait de gros fil et de petites mailles.

GUÉRANDE (lat. *Grannona*), ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 19 kilom. de Saint-Nazaire; 7.054 hab. (*Guérandais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Carrières, mines d'étain, cire, conserves alimentaires. La principale industrie est celle des marais salants.

Armoiries de Guérande.

Bâtie sur une colline qui domine l'Océan, Guérande a conservé ses remparts (XVe s.), flanqués de dix tours et de quatre portes; la porte Saint-Michel sert aujourd'hui d'hôtel de ville, d'archives et de prison. Eglise Saint-Aubin (XIIIe s.); chapelle Notre-Dame-de-la-Blanche; porte Renaissance de l'ancien hôpital. Guérande remonte à l'époque gallo-romaine; pourvue d'un évêché rival de Nantes sous le roi breton Erispoé, puis d'un atelier monétaire, la ville fut choisie, pendant la guerre de Cent ans, pour la conclusion d'un traité, v. l'art. suiv. — Le canton a 7 comm. et 17.433 hab.

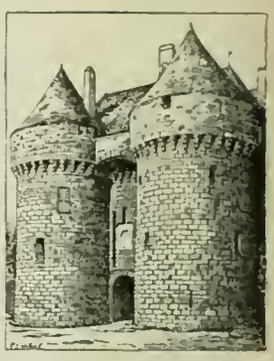

Porte Saint-Michel, à Guérande.

Guérande (TRAITÉ DE), traité par lequel, le 11 avril 1365, les conventions d'un traité définitif furent signées à Guérande : Jean de Montfort, faisant hommage au roi de France, était reconnu duc de Bretagne, à condition que la couronne ducale serait réversible sur la tête du fils aîné de Charles de Blois, si Montfort ne laissait pas d'enfant mâle. Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, recevait le comté de Penthièvre et le vicomté de Limoges, avec une rente de 10.000 livres, faible dédommagement des pertes qu'elle venait de subir.

GUÉRANGER (dom Prosper), liturgiste et restaurateur de l'ordre de Saint-Benoît en France, né au Mans en 1806, mort à Solesmes en 1875. Après être entré dans les ordres, il s'établit, en 1833, dans l'ancien monastère de Solesmes, et, après quatre années passées dans l'étude, obtint, en 1837, du pape Grégoire XVI, le rétablissement en France de l'ordre des bénédictins, sous le titre de *Congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît, héritière de celles de Cluny, de Saint-Vannes et de Saint-Maur*. La même année, dom Guéranger fut déclaré par le pape abbé canonique de Solesmes. Ses principaux ouvrages sont : *les Institutions liturgiques* (1840-1842); *l'Année liturgique* (1842-1859); *Histoire de sainte Cécile* (1853); *De la monarchie pontificale* (1870); etc.

Dom Guéranger.

GUÉRARD, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 11 kilom. de Coulommiers, sur le Grand Morin; 1.246 hab. Ch. de f. Est. Eglise du XIIIe siècle. Château moderne de Rouilly-le-Bas.

GUERBAVILLE, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 18 kilom. d'Yvetot, sur la Seine; 1.152 hab. Ch. de f. Ouest. Chantiers de construction pour les navires.

GUERCHE (LA), comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 42 kilom. de Loches, sur la Creuse; 400 hab. Ateliers de l'âge de pierre, église du XIe siècle, renfermant le tombeau d'Agnès Sorel pour laquelle Charles VII avait fait construire le château actuellement restauré.

GUERCHE-DE-BRETAGNE (LA), ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 22 kilom. de Vitré; 4.665 hab. (*Guerchais, aises.*) Ch. de f. Ouest. Tanneries, minoteries, fabriques d'huile. Commerce de toiles, fils; moutons et porcs. La Guerche eut pour seigneurs, au XIVe siècle, Bertrand et Olivier Du Guesclin. Eglise, ancienne collégiale, fondée en 1206. Chapelle de l'ancienne commanderie de La Guerche. — Le canton a 11 comm. et 14.057 hab.

Armes de La Guerche (Ille-et-Vilaine).

GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (LA), ch.-l. de cant. du Cher, arrond. et à 51 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, sur l'Aubois, affluent de la Loire et sur le canal de Berry,

en pays de bois et d'étangs ; 3.452 hab. (*Guerchais, aises.*) Ch. de f. Orléans. Station d'étalons. Moulières. Fours à chaux. Eglise du Gravior (XIIe et XVe s.). Château du XVe siècle, à Chezellos. — Le canton a 9 comm. et 11.511 hab.

GUERCHIN (Jean-François BARBIERI, dit le), peintre italien, né à Cento, près de Bologne, en 1591, mort à Bologne en 1666. Ce célèbre artiste, qui doit son surnom de **Guercino** (louche) à ce qu'il louchait de l'œil droit, appartenait à une famille d'artisans. Elève de Paolo Zagnoni, puis de Gennari, il se fit connaître à Bologne, en 1615, en exposant des peintures et des dessins qui furent admirés, et, l'année suivante, il ouvrit, dans sa ville natale, une école d'où sortirent les artistes les plus distingués. En 1619, il se rendit à Venise, à Bologne, et exécuta, dans cette ville, le *Saint Guillaume* de la chapelle de Locatelli, à Saint-Grégoire (1620). C'est de ce temps que date *la Vierge à l'Enfant*, que le prince Ludovisi offrit au pape Innocent X. En 1621, Grégoire XV appela l'artiste à Rome pour décorer la loge de la Bénédiction ; mais la mort du pontife empêcha l'exécution de ce projet. Avant de quitter la ville, il peignit *le Martyre de sainte Pétronille*, qui est resté longtemps à Saint-Pierre du Vatican. Tant que le Guide avait vécu, le Guerchin avait eu la prudence de se tenir à Cento ; mais, après la mort du célèbre peintre (1642), il alla habiter Bologne.

Le Guerchin.

La promptitude et la facilité du Guerchin tenaient du prodige. *Le Père Eternel*, qui lui fut commandé par les religieux de Bologne, fut peint aux flambeaux en une nuit. Dans son œuvre immense, nous mentionnerons les tableaux : la *Sainte Pétronille* (à Rome) ; *Saint Guillaume* (à Bologne) ; *Saint Pierre martyr* (à Modène) ; *Saint Antoine* (à Padoue) ; *l'Annonciation* (à Milan) ; *les Adieux de Priam et d'Hector* (à Marseille). Le musée du Louvre possède de lui : *Loth et ses filles* ; *Hersilie séparant Romulus et Tatius* ; *la Vierge et saint Pierre* ; deux *Saint Jérôme* ; *la Résurrection de Lazare* ; *Hercule terrassant l'hydre* ; deux *Baigneuses* ; une *Présentation au temple*. Le musée de Lyon possède une *Sainte Thérèse aux pieds de Jésus-Christ*.

GUERDEZ ou **GHERDÉZ**, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Smyrne]), sur le Koum-Tchaï, affluent du Mendereh ; 4.000 hab. Ch.-l. de canton. Centre de fabrication de tapis dits « de Smyrne ».

GUERDON (*ghèr'*) n. m. Salaire, récompense. (Vieux.)

GUERDONNER (*ghèr'-do-né* — rad. *guerdon*) v. a. Récompenser. (Vieux.)

GUÈRE ou **GUÈRES** (*ghèr'* — anc. haut allem. *weigaro*, devenu *guaire*, guère) adv. Beaucoup (sans négation) : *Je ne crois pas que Rodogune en demande* GUÈRE *davantage.* (Corn.) ‖ Pas beaucoup (avec une négation) : *L'âpreté du caractère* NE *s'adoucit* GUÈRE *avec l'âge.*

— *Guère que*, Pas beaucoup, si ce n'est : *L'émulation et la jalousie ne se rencontrent* GUÈRE QUE *dans les personnes du même art.* (La Bruy.)

— *De guère* ou *De guères*, Pas beaucoup, pas à grand'chose :

L'un fait beaucoup de bruit qui ne lui sert *de guères.*
MOLIÈRE.

— Gramm. L's de guère est, étymologiquement, le signe de l'adverbe. *Guères* se trouve en poésie.

GUÉRÉZA (*ghé*) n. m. Nom spécifique d'un beau singe africain, appartenant au genre colobe. (Le guéréza [*colobus guereza*] est répandu dans l'Afrique orientale, de l'Abyssinie jusqu'au pied du Kilimandjaro.) V. COLOBE.

GUÉRET (*ghé-rè* — du lat. pop. *varactum*, lat. class. *vervactum*) n. m. Terre labourée, mais non encore ensemencée : *Laisser une terre en* GUÉRETS. ‖ Terre laissée en jachère : *Lever ou Relever les* GUÉRETS. ‖ Par ext. Pâturage maigre. ‖ Sillon, raie : *La charrue trace des* GUÉRETS. ‖ Champ ensemencé ; champ couvert de moissons :

Le chardon importun hérissa les *guérets.*
BOILEAU.

GUÉRET, ch.-l. du départ. de la Creuse, à 366 kilom. de Paris, sur un large plateau entre la Creuse et la Gartempe, au pied du puy de Gaudy ; 7.457 hab. (*Guéretois, oises.*) Ch. de f. Orléans. Formée autour d'une abbaye fondée par saint Pardoux au VIIIe siècle, la ville joua un rôle politique assez important comme capitale de la Marche, et jouit, à partir du XVe siècle, de larges franchises communales. Commerce de bestiaux, de fromages, de fruits, de laines et de toiles. — L'arrondissement de Guéret a 7 cant., 76 comm., 97.910 hab. ; le canton a 13 comm. et 19.013 hab.

Armes de Guéret.

GUÉRET (Gabriel), jurisconsulte et écrivain français, né et mort à Paris (1641-1688). Il devint un des avocats distingués du parlement de Paris et publia, de concert avec un de ses confrères, Blondeau, le *Journal du Palais*, qui contient les principales décisions des parlements de France, de 1672 à 1695. Il fut un des premiers membres et le secrétaire de l'assemblée littéraire qui se tenait chez l'abbé d'Aubignac. On a de lui : *les Sept sages de la Grèce* (1662) ; les *Entretiens sur l'éloquence de la chaire et du barreau* (1666) ; *la Guerre des auteurs* (1671) ; etc.

GUÉRETER (*ghé* — rad. *guéret*. Double le *t* devant un *e* muet : *Je guérette. Tu guéretteras*) v. a. Mettre en guérets ; labourer : GUÉRETER *une jachère.*

GUERICKE (Otto DE), physicien allemand, né à Magdebourg en 1602, mort à Hambourg en 1686. Il fut, pendant trente-sept ans, bourguemestre de sa ville natale. Le premier, il tira une étincelle d'un globe de soufre électrisé, et soupçonna que cette étincelle pourrait bien être de même nature que l'éclair d'orage. Il construisit une machine pneumatique et entreprit une série d'expériences sur les effets du vide (1651). Chargé d'une mission auprès de la diète de Ratisbonne, il émerveilla l'assemblée, en lui rendant témoins des phénomènes alors fameux sous le nom d'*expériences des sphères de Magdebourg*. Astronome, Guericke annonça un des premiers qu'on pourrait prédire le retour des comètes. On a de lui : *Experimenta nova, ut vocantur, Magdeburgica, de vacuo spatio, etc.* 1672. Il avait écrit une *Historia civitatis Magdeburgensis occupatæ et combustæ*, restée manuscrite.

GUÉRIDON (*ghé* — du n. d'un personnage de farce) n. m. Mobil. Table généralement ronde, à un seul pied central, qui a souvent un dessus de marbre, et sur laquelle on dépose des objets d'ornement, etc. : *Un* GUÉRIDON *en bois de rose.* ‖ Par ext. Nom donné à de petites tables ressemblant, plus ou moins, au guéridon proprement dit.

— Navig. Ecope, pelle de bois creuse avec laquelle on vide l'eau d'une embarcation.

— Techn. Nom que l'on donnait, autrefois, à une pièce de bois aux contours arrondis.

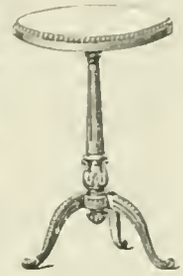
Guéridon.

GUÉRIGNY, comm. de la Nièvre, arrond. et à 11 kilom. de Nevers, au confluent des deux branches mères de la Nièvre ; 3.388 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Forges nationales de la Chaussade, dont l'importance date du XVIIIe s., occupant 1.300 ouvriers et fabriquant des câbles, chaînes, ancres, clouterie de toute sorte, plaques de blindage. Château du XVIIIe siècle. Ancien château de Villemenant (XVIe s.), occupé par des familles d'ouvriers.

GUÉRILLA (*ghé*, et *ll* mll. — de l'espagn. *guerrilla*, dimin. de *guerra*, guerre) n. f. Petite guerre, guerre de *partisans.* ‖ Par ext. Troupes plus ou moins régulièrement organisées pour faire ce genre de guerre.

— ENCYCL. C'est au commencement du XIXe siècle, lorsque les Espagnols eurent recours à ce moyen de lutter contre Napoléon Ier, que le terme de *guérilla* s'est introduit dans le langage militaire français. Les guérillas espagnoles, qui se formèrent surtout à dater de 1808, se composaient de bandes dont les membres n'avaient pour tout uniforme qu'un signe distinctif à la coiffure, mais dont les chefs étaient en rapport constant avec ceux des troupes régulières. Plus tard, l'insurrection carliste fit naître, en Espagne, de nouvelles guérillas pour lutter contre les troupes royales. Au Mexique, également, au cours de l'expédition de 1861 à 1867, le corps expéditionnaire français eut affaire à des guérillas contre lesquelles fut organisée, sous les ordres du colonel Dupin, une *contre-guérilla*, composée de volontaires qui combattaient d'une façon analogue.

GUÉRILLERO (*ghé-ri-llé* [*ll* mll.] — de l'espagn. *guerrillero*, même sens n. m. Homme qui fait partie d'une guérilla. ‖ Pl. *Des* GUERILLEROS.

GUÉRIN ou **GAERIN** (saint), frère de saint Léger, évêque d'Autun, né vers 626, mort en 678. Il aida son frère à lutter contre Ebroïn, maire du palais, tomba entre les mains de leur ennemi, et fut condamné, comme complice du meurtre de Childéric II, à être assommé à coups de pierres. — Il est honoré comme martyr, le 2 octobre.

GUÉRIN ou **GARIN**, prélat et ministre français, né à Port-Saint-Maxence en 1157, mort en 1229. Archevêque de Senlis, en 1213, il gagna la confiance de Philippe Auguste, se distingua à Bouvines, fut choisi par le roi pour un de ses exécuteurs testamentaires et nommé chancelier par Louis VIII (1223). Il fut un des premiers qui formèrent le recueil de titres connu sous le nom de *Trésor des chartes*.

GUÉRIN (Gilles), sculpteur français, né et mort à Paris (1606-1678). Il débuta par les décorations du château de Cheverny. Il sculpta, au Louvre, des cariatides et *la Renommée*, à gauche du pavillon central de la cour de François Ier. Peu après, il exécuta (1646), au château de Valery (Gâtinais), le *Mausolée du prince de Condé*. A la création de l'Académie (1648), il fut reçu sur la présentation de deux figures, une *Vierge* et un *Atlas*. En 1649, à Soissons, il décorait l'église Saint-Gervais. En 1650, il retourna à Paris, où il fut chargé de décorer, au Louvre, la chambre du roi qui conserve encore les figures qu'il y exécuta. En 1654, le grand prévôt de Paris lui confia l'exécution du *Louis XIV terrassant la Discorde*, qui fut placé dans la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville ; ce groupe maniéré fut remplacé, en 1689, par le bronze de Coysevox. La plus remarquable de ses œuvres, dans cette seconde partie de sa carrière, est la statue funéraire de *Charles, duc de La Vieuville* (1652), et celle de *Marie Bouhier de Beaumarchais*, sa femme (1663). Ces statues, de style sévère et simple, sont passées de l'ancienne église des Minimes au Louvre. Guérin eut le tort de donner dans le « grand style », dont la mode commençait ; il excellait à modeler et à sculpter des portraits en médaillons d'une ressemblance parfaite. On regarde comme son chef-d'œuvre le médaillon de Descartes qu'on voit à Saint-Etienne-du-Mont.

GUÉRIN D'ESTRICHÉ (Isaac-François), comédien français, né et mort à Paris (1636-1728). Il épousa 1677 Armande Béjart, veuve de Molière. Il entra au théâtre du Marais en 1672, passa, en 1673, au théâtre de Guénégaud, et prit sa retraite en 1717. C'était un acteur distingué, qui joua avec talent les rôles de grands confidents tragiques et, de plus, un fort honnête homme. — Son fils, NICOLAS-ARMAND-MARTIAL, auteur dramatique, né à Paris en 1678, mort en 1708, termina la pastorale de *Mélicerte*, que Molière avait laissée inachevée ; elle fut jouée, en 1699, sous le titre de : *Myrtil et Mélicerte*. Il fit encore représenter, en 1705, la *Psyché du village*, comédie en quatre actes, qui eut aussi peu de succès que la pièce précédente.

GUÉRIN (Jean), peintre français, né à Strasbourg en 1760, mort à Obernai en 1836. Il s'adonna avec succès à la miniature et à l'aquarelle, et se rendit à Paris, où Marie-Antoinette le prit sous sa protection. Pendant la Révolution, il dut quitter la France. De retour à Paris sous le Consulat, il exposa, de 1800 à 1827, un grand nombre de portraits remarquables. On cite particulièrement ceux de *Napoléon*, du *baron Lejeune*, de *Kléber*. — Son frère, CHRISTOPHE **GUÉRIN**, graveur, né à Strasbourg en 1758, mort en 1830, fut conservateur du musée de Strasbourg et professeur à l'Ecole de dessin de cette ville.

GUÉRIN (Pierre-Narcisse, baron), peintre français, membre de l'Institut, né à Paris en 1774, mort à Rome en 1833. Elève de Regnault, il obtint le prix de Rome à vingt-trois ans. Son premier tableau remarquable est le *Marcus Sextus*, qui eut, au Salon de 1800, un succès sans exemple. Peu après, il peignit son *Orphée au tombeau d'Eurydice* et l'*Offrande à Esculape*, œuvre de ses meilleures toiles. Il se rendit ensuite en Italie, où il passa plusieurs années. De retour à Paris, il reparut au Salon de 1810 avec trois tableaux : *l'Aurore enlevant Céphale*, composition gracieuse qui fut froidement accueillie, *Andromaque et Pyrrhus*, production théâtrale et froide, et *Bonaparte pardonnant aux révoltés du Caire*, toile faiblement exécutée, qui donna lieu à de vives critiques. Vers cette époque, Guérin ouvrit, à Paris, un atelier bientôt très fréquenté, d'où sont sortis les romantiques les plus ardents : Géricault, Scheffer, Léon Cogniet, Orsel, etc. Parmi les œuvres remarquables que Guérin produisit ensuite, nous mentionnerons *Clytemnestre* et *Didon et Enée*, dont le succès fut très vif au Salon de 1817. Professeur à l'Ecole des beaux-arts en 1814, membre de l'Institut en 1815, il accepta, en 1822, la direction de l'académie de France à Rome, qu'il garda jusqu'en 1828. Ses compositions ne manquent pas de grandeur. On y trouve de la pureté dans les contours, de l'harmonie dans la couleur, du goût dans les ajustements.

Guérin.

GUÉRIN (Jean-Baptiste-*Paulin*), peintre français, né à Toulon en 1783, mort à Paris en 1855. D'abord apprenti serrurier, il devint élève de Vincent et de Gérard. En 1812, il exposa son premier tableau, *Caïn après la mort d'Abel*, dont le succès fut très grand. Le baron Denon, directeur des beaux-arts, proposa au jeune artiste de peindre aux Tuileries un plafond, dont les cartons seuls furent exécutés. En 1817, il exposa *Jésus mort et la Mère des douleurs entourée des apôtres et des saintes femmes*, qui lui valut une médaille d'or. On cite de lui : *Anchise et Vénus* (1822) ; *Ulysse en butte au courroux de Neptune* (1824) ; *Adam et Eve exilés du Paradis terrestre* (1827), chef-d'œuvre de l'artiste [au musée du Toulon] ; *Sainte Catherine* (1838), à l'église Saint-Roch. A un dessin pur, à une touche mâle et ferme, il joint une parfaite entente du clair-obscur. On lui doit un assez grand nombre d'excellents portraits.

GUÉRIN (Gabriel-Christophe), peintre, directeur du musée de Strasbourg, né à Kehl en 1790, mort à Hornbach (Bavière rhénane) en 1846. Il était fils du graveur Christophe Guérin. Il a exposé aux Salons de Paris : *la Mort de Polynice* (1817) ; *le Baptême de Jésus-Christ* (1819) ; *l'Invention de l'imprimerie à Strasbourg* (1827) ; *le Cardinal de Richelieu chez Mme la duchesse de Chevreuse* (1835) ; *la Vierge et l'enfant Jésus* (1844), etc.

GUÉRIN (Jules-René), chirurgien français, né à Bousse (Belgique) en 1801, mort à Hyères en 1886. Deux ans après son doctorat (1826), il acheta la « Gazette de santé », dont il continua la publication sous le titre de « Gazette médicale de Paris ». En 1834, il fonda un établissement orthopédique à la Muette : c'est là qu'il a fait la plupart de ses recherches sur les déformations du système osseux et spécialement de la colonne vertébrale ; elles lui valurent, en 1837, le grand prix de chirurgie proposé par l'Académie des sciences sur ce sujet : *Détermination rigoureusement scientifique des principes, méthodes et procédés de l'orthopédie, sous le double rapport de la pratique et de la théorie*. Il fut nommé membre de l'Académie de médecine. Citons de lui : *Caractères généraux du rachitisme* (1837) ; *Mémoire sur l'étiologie générale des déviations latérales de l'épine par réaction musculaire active* (1840) ; *Vues générales sur l'étude scientifique et pratique des difformités du système osseux* (1840).

GUÉRIN (Georges-*Maurice* DE), écrivain français, né et mort au château de Cayla, près d'Albi (1810-1839). Il fut chargé d'un cours au collège Stanislas, et écrivit dans les revues catholiques quelques articles signés *M*. Il mourut à vingt-neuf ans, d'une maladie de poitrine. Il était à peu près inconnu lorsque George Sand publia de lui, en 1840, dans la « Revue des Deux Mondes », le *Centaure*, poème antique en prose, inachevé. La vie mystérieuse de la nature à son aurore, et la volupté qu'éprouve à s'y plonger et à s'y fondre une âme forte et primitive y sont exprimées sous une forme pleine de vigueur concrète, de grandeur et de précision. Les mêmes qualités se retrouvent dans la *Bacchante*, fragment également inachevé. Le *Journal* de de Guérin nous révèle en lui, entre un amour presque panthéiste de la nature et un sens très vif du paysage, un christianisme sincère, parfois mystique, et, par-dessus tout, un caractère mélancolique, découragé, occupé sans cesse à s'analyser, attristé par une santé précaire. Il a écrit quelques vers d'une forme inférieure à la beauté de sa prose. G.-S. Trébutien a publié, en 1862 : *Maurice de Guérin : Journal, lettres et poésies*.

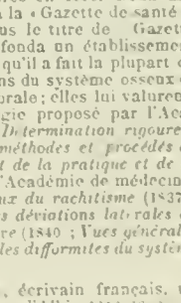
Eugénie de Guérin.

GUÉRIN (Eugénie DE), sœur du précédent, née en 1805 au château de Cayla, morte en 1848. Elle est surtout connue par son *Journal* et ses *Lettres*, publiés, en 1855, sous le titre de *Reliquiæ* par G.-S. Trébutien et Barbey d'Aurevilly, réédités en 1862 sous le titre de *Eugénie de Guérin : Journal et lettres*. Elle ne quitta guère son pays natal que pour assister au mariage de son frère, pour lequel elle avait l'affection la plus vive et qu'elle guidait de ses conseils. Elle apparaît dans son *Journal* comme une chrétienne fervente ; sa douleur, après la mort de son frère, y revêt une singulière élévation. Comme Maurice de Guérin, elle excelle à rendre un paysage avec ses détails familiers.

GUÉRIN [illegible] Fr[illegible]-Marie, chirurgien fran[illegible] 1817, mort en 1895. [illegible] à Paris en 1851, il fut nommé pro[illegible] 1850, il [illegible] Algérie, il employa, en [illegible], les pansements ouaté destinés à [illegible] les plates, ainsi qu'à [illegible] le transport des blessés, [illegible] avec les [illegible] ingénieusement scienti[illegible] Citons, parmi ses ouvrages : [illegible] 1877 ; *Leçons de chirurgie opéra[illegible]* 1884.

GUÉRIN [illegible] archéologue, né et mort à [illegible] normale supé[illegible] Athènes, il fut chargé par le gou[illegible] en Grèce, en Égypte, à Tunis, [illegible] ces pays de nombreuses [illegible] les ouvrages [illegible] *et de l'île de Sa[illegible]* [illegible] *la régence de Tunis* [illegible] 1866 ; *Description* [illegible] *que de la Palestine* [illegible] à l'univers le catholique de Paris [illegible] : *Rapports sur une mission en* [illegible] *la Terre sainte, son histoire, ses souvenirs* [illegible] ouvrage couronné par l'Académie française ; *la* [illegible] *en Tunisie, à Malte et en Tripolitaine* [illegible] *en Égypte* (1887 ; etc.

GUÉRIN DE TENCIN [illegible] V. TENCIN.

GUERIR [illegible] — [illegible] germanique : anc. haut allem. *werjan*, [illegible] allem. [illegible] *wehren* v. a. Rendre la [illegible] Détruire un mal physique : [illegible] — Fig. Délivrer d'un mal [illegible] mal quelque chose, détruire, en parlant du mal [illegible] *la santé de quelqu'un.*

— Abs. [illegible] *L'art de* GUÉRIR. La médecine.

— v. n. Revenir à la santé, être guéri, supprimé, en parlant du mal. *La [illegible] du cœur ne* GUÉRISSENT *pas.*

— Fig. Être délivré d'un mal moral ou d'un mal quelconque, être détruit, en parlant du mal lui-même : *Les [illegible] ne* GUÉRISSENT *par l'action du temps.*

Guéri, ie part. pass. du v. Guérir.

— Fig. et fam. *Être guéri de tous maux, Être guéri du mal* [illegible] Être mort.

Se guérir, v. pr. [illegible] détruit, en parlant d'un mal : *La* [illegible] GUÉRIT *par la quinine.* Revenir à la santé ; se [illegible] à soi-même la santé : *Les riches dépensent plus pour se rendre malades que pour* SE GUÉRIR.

— Fig. Être corrigé d'un mal moral, ou d'un mal quelconque, être détruit, en parlant de ce mal.

— Prov. et fig. du lat. : **Medecin, gueris-toi toi-même,** [illegible] avant de songer à reprendre les autres.

— Ant. hist. : **Je le pansai, Dieu le guérit,** Formule [illegible] Ambroise Paré ou manquait jamais d'employer quand [illegible] par écrit la cure d'un blessé. On rappelle ces [illegible] sont sérieusement, soit par plaisanterie, quand on veut [illegible] de la modestie en quelque occasion.

GUÉRISON (*ghé*[illegible]) n. f. Cure, action de guérir, de ramener quelqu'un à la santé ; destruction d'un mal physique : *Opérer une* GUÉRISON *merveilleuse.*

— Fig. Suppression, destruction d'un mal moral.

— SYN. **Guérison, cure.** V. CURE.

GUÉRISSABLE (*ghé-ri-sabl'*) adj. Qui peut être guéri : *[illegible] maladie* [illegible] GUÉRISSABLE.

— Fig. Qui peut être délivré d'un mal moral ou d'un mal [illegible] qui peut être détruit, en parlant du mal lui-même.

— ANT. **Incurable, inguérissable.**

GUÉRISSEUR (*ghé-ri-seur'*), **EUSE** n. Personne qui guérit ou qui se donne comme pouvant guérir : *Vous serez que* [illegible] *de fin aux grands* GUÉRISSEURS. (J.-J. Rousss.) [Ne [illegible] guère qu'en [illegible] part.

— Fig. Pers. ou [illegible] objet qui détruit un mal moral : *Les* [illegible] *des* [illegible].

GUÉRITE (*ghé-ri-te*) n. f. Refuge. Vieux. *Gagner la guérite.* [illegible] *Se sauver*, se mettre en lieu sûr.

— Fig. *Officier de guérite.* Simple soldat. *Guérite de curé* [illegible] Confessionnal.

— [illegible] Sorte de cage à capote, généralement en osier, où [illegible] le soleil, le vent, etc., une personne as[illegible] dans un jardin, sur une [illegible] On en sert [illegible] dans les appar[illegible]

Guérite ambulante.

— Archéol. Pièce de bois [illegible] qui protège un fanal [illegible] *Guérite à poudre.* Logement [illegible] d'un sous-officier [illegible] pour mettre le système [illegible]

— Mar. Sorte de [illegible] disposé pour abriter un [illegible] et [illegible] pas de plus [illegible] *de sûreté.* Aussi [illegible] fait de [illegible] grenier et [illegible] par les grands frais.

— Techn. Dans les anciennes [illegible], Fabriques dans [illegible] le vent, avant d'arriver aux tuyères.

— Télégr. électr. Caisses [illegible] installés les fils électriques [illegible] diverses lignes, de telle manière qu'on puisse facilement les couper en cas de besoin. Ces cabines sont généralement dans une gare de chemin de fer [illegible] au point de raccordement des lignes télégraphiques ; les [illegible] y trouvent, en temps ordinaire, isolés sur deux isolateurs-arrêts doubles.

— ENCYCL. Milit. Une ouverture pratiquée de chaque côté de la *guérite* permet à la sentinelle d'observer sans sortir. Il y a eu également de grandes guérites disposées pour abriter les sentinelles à cheval, mais ce modèle a disparu. Dans quelques bâtiments, il existe des guérites en pierre, et, dans les anciennes fortifications, on disposait souvent des abris de ce genre sur les remparts, afin de pouvoir surveiller les abords ; mais, les progrès de l'artillerie ont rendu ces constructions inutiles.

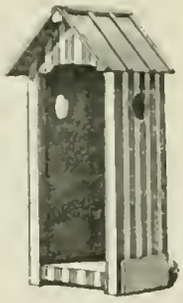

Guérite de factionnaire.

GUERLANDE (*ghèr'*) — autre forme de GUIRLANDE n. f. Pièce qui fortifie la proue d'un navire et en forme la rondeur.

GUERLESQUIN, comm. du Finistère, arrond. et à 22 kilom. de Morlaix, près du Guic, affluent du Leguer ; 1.714 hab.

GUERLINGUET (*ghèr'-lin-ghè*) n. m. Nom vulgaire des écureuils du genre *macroxus*. (Le grand guerlinguet de Buffon [*macroxus vulgaris*] est gris olive, glacé de roussâtre, avec longue queue cylindrique variée de brun, de noir et de fauve ; de la taille de l'écureuil commun d'Europe, il habite la Guyane et le Brésil.)

Guerlinguet.

GUERN, comm. du Morbihan, arrond. et à 15 kilom. de Pontivy, près du Sar ; 2.677 hab. Minoteries. Chapelle Notre-Dame-de-Quelven ; manoir de Ménorval.

GUERNESEY (*ghèr', zé*) [la *Sarmin* des anciens, l'*île verte* (*Grenesey*) des Scandinaves], île anglaise de la Manche, dans l'archipel des îles Normandes, à 45 kil. O. des côtes du départ. de la Manche, à 51 milles de Portsmouth, à 26 kil. de Jersey. Superf., 67 kilom. carrés ; pop. avec l'île d'Herm), 52.000 hab. (*Guernesiens, aises.*)

L'île présente deux aspects : au S.-O., falaises et promontoires élevés (pointe d'Icart, 106 m.) ; au N.-E., plaine en partie marécageuse, menhirs près de la baie de l'Ancresse. Climat humide et sain, attiédi par le courant du Golf-Stream ; élevage du bétail, cultures de blé, orge, avoine, légumes ; orangers, vigne. Port de *Saint-Pierre*, capitale de l'île ; Hauteville-House, maison habitée par Victor Hugo durant son exil. Exportation de granit par le havre de Saint-Sampson.

Le *bailliage de Guernesey* est administré par un lieutenant gouverneur, et par une petite assemblée parlementaire. Le patois normand, mêlé de mots anglais et celtiques, est en usage dans l'île.

GUERNÉSIENNE (*ghèr', zi-èn'*) n. f. Nom vulgaire de l'amaryllis de Guernesey.

GUERNICA, ville d'Espagne (Prov. Basques [Biscaye]), dans la vallée du Muodaca ; 2.837 hab. Fonderies. Château du XIIIe siècle. Ville illustre dans l'histoire de la Biscaye et sous le célèbre chêne de laquelle Ferdinand et Isabelle jurèrent le maintien des libertés basques. Le congrès de la *province de Biscaye* s'y réunit jusqu'à la suppression des *fueros*. Ch.-l. de district.

GUERNSEY, comté des Etats-Unis (Ohio) ; 23.810 hab. Ch.-l. *Cambridge.*

GUÉROULT (Guillaume), écrivain français du XVIe s., né à Caen, mort à Lyon après 1569. Il exerça la médecine dans sa ville natale, adopta les principes de la Réforme, séjourna en Italie et en Suisse, et enfin se fixa à Lyon, où il gagnait sa vie à corriger des épreuves. Il a laissé : *Description philosophale de la nature des animaux*, en rimes (1548-1550) ; *Hymne du temps et de ses parties* (1552-1560) ; *Chroniques et gestes admirables des empereurs de Rome jusqu'à Charles V* (1552) ; *Epitome de la corographie d'Europe* (1553) ; *Narrations fabuleuses* (1558), recueil de fables auquel La Fontaine a fait des emprunts ; etc.

GUÉROULT (Pierre-Claude-Bernard), humaniste français, né à Rouen en 1744, mort à Paris en 1821. Il professa la rhétorique au collège d'Harcourt, à Paris, puis devint directeur de l'Ecole normale supérieure. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire naturelle des animaux*, traduction avec le texte en regard ; *Constitutions des Spartiates, des Athéniens et des Romains* (1794) ; *Nouvelle méthode pour étudier la langue latine suivant les principes de Dumarsais* (1798-1805) ; *Grammaire française* (1806). — Son frère, PIERRE-REMI-ANTOINE-GUILLAUME, né à Rouen en 1719, mort à Paris en 1816, présenta à l'Assemblée législative un plan d'éducation nationale, et fit paraître le *Dictionnaire de la France monarchique* ou *la France telle qu'elle était en janvier 1789.*

GUÉROULT (Adolphe), homme politique et publiciste français, né à Radepont (Eure) en 1810, mort à Vichy en 1872. Il adopta, en 1830, la doctrine saint-simonienne, puis donna des articles littéraires, politiques et économiques, devint consul à Mazatlan (1842, et à Jassy (1847). Incarcéré après le coup d'Etat de 1852, il prit, en 1857, la direction de la « Presse », fonda, en 1859, *l'Opinion nationale*, et fit une opposition modérée au gouvernement. Elu député à Paris en 1863, il ne fut pas réélu en 1869, soutint, en 1870, la politique du cabinet Ollivier, puis se rallia à la République. C'était un journaliste de talent, au style clair et ferme, un adepte de la démocratie autoritaire. On lui doit, entre autres écrits : *Lettres sur l'Espagne* (1838) ; *la Liberté et les Affaires* (1861) ; *Etudes de politique et de philosophie religieuse* (1862) ; *la Politique de la Prusse* (1866) ; *la République en France* (1871). — Son fils, GEORGES **Guéroult**, né à Paris en 1839, succéda à son père comme directeur de « l'Opinion nationale » (1872). On lui doit, outre divers mémoires : *les Théories de l'internationale* (1872) ; *le Centenaire de 1789* (1889) ; etc.

GUÉROULT (Constant), romancier et auteur dramatique français, né à Elbeuf en 1841, mort à Paris en 1882. Il est l'auteur de nombreux romans populaires : *les Vautours de Paris* (1853) ; *les Etrangleurs de Paris* (1859) ; *les Exploits de Fifi Vollard* (1876) ; *le Luthier de Rotterdam* (1884) ; etc. Il a fait représenter, en outre, avec plusieurs collaborateurs, un certain nombre de pièces de théâtre.

GUERRAZZI (Francesco Domenico), homme politique et littérateur italien, né à Livourne en 1804, mort à la Cinquantina (prov. de Pise) en 1873. Avocat à Livourne et l'un des membres les plus actifs de la « Jeune Italie », dès 1831, il se faisait emprisonner pour avoir conspiré avec les insurgés des Romagnes. En 1827, il avait publié son premier roman, *le Siège de Bénévent* ; sous les verroux, il écrivit : *le Siège de Florence* et *Isabella Orsini* (1834). Rendu à la liberté et rentré au barreau, tout en conspirant toujours, Guerrazzi prenait rang parmi les premiers littérateurs contemporains de l'Italie, avec un drame, *Blancs et Noirs* ; des nouvelles, dont la meilleure est *Veronique Cybo* ; des productions diverses réunies sous le nom d'*Ecrits* (1847). Les événements de 1848 le ramenèrent à la politique. En lutte avec Ridolfi, qui le fit enfermer à Porto-Ferrajo, et avec Apponi, qui l'y laissa, il fonda pour les combattre *l'Infléssible*, qui dura peu. Elu député, ministre avec Montanelli, puis triumvir avec ce dernier et Mazzoni, il fut exilé après le retour du grand-duc, et se réfugia à Bastia, puis à Gênes. Député, en 1861, au Parlement italien, il y resta jusqu'en 1870, mais il était dépaysé au milieu des générations nouvelles. Il fut encore quelque temps syndic de Livourne après sa sortie de la Chambre.

Comme littérateur, on lui doit encore : *Beatrice Cenci* (1849) ; *Apologie de ma vie* (1857) ; *Pasquale Paoli* (1865). En 1852, il avait fondé un journal satirique, *l'Asino* (l'Ane), qu'il rédigeait seul, où il donnait libre cours à sa haine pour la France. Guerrazzi est un littérateur original passionné, au style pittoresque et nerveux.

GUERRE (*ghèr'*) — de l'anc. haut allem. *werra*) n. f. Lutte à main armée, entre deux peuples ou deux partis : *Art de la* GUERRE. *Ruse, Munitions, Machine, Vaisseau, Place de* GUERRE. *Déclarer, Faire, Porter la* GUERRE. *Être en* GUERRE.

— Par anal. Combats que les animaux se livrent : *Tous les animaux sont perpétuellement en* GUERRE. (Volt.)

— Par ext. Art milit. Connaissance des règles qui président à la conduite d'une armée en campagne : *Etudier la* GUERRE. ‖ *Ecoles de guerre, Ecole supérieure de guerre.* (V. ECOLE.) ‖ *Guerre de partisans.* V. PARTISANS, et GUÉRILLA.

— Poétiq. Chasse, pêche : *Faire la* GUERRE *aux cailles.*

— Fig. Lutte quelconque : *On entre en* GUERRE *en entrant dans le monde.* (Volt.) ‖ Action continue pour détruire ou supprimer quelque chose : *Il faut faire aux méchants* GUERRE *continuelle.* (La Font.)

— Admin. Département de la guerre : Ministère et bureaux de ce département. (Prend une majuscule en ce sens) : *Se rendre à la* GUERRE. ‖ *Conseil de guerre*, Assemblée des officiers généraux d'une armée en campagne. ‖ Tribunal composé d'officiers et chargé de rendre la justice militaire. V. CONSEIL.

— Jeux. Au billard, Nom donné à une espèce de poule, dite *à toutes billes*, offrant quelque analogie avec le mouvement des troupes en campagne. ‖ Sorte de jeu d'échecs, offrant quelque analogie avec une campagne militaire.

— Loc. div. : *Guerre étrangère*, Guerre d'Etat à Etat, de nation à nation. ‖ *Guerre civile* ou *intestine*, Guerre entre les citoyens d'un même Etat. ‖ *Guerre sainte*, Guerre contre les infidèles, faite dans le but de reconquérir les lieux saints. ‖ *Guerre de religion*, Guerre née de différences de doctrine religieuse. ‖ *Guerre à mort, Guerre d'extermination, Guerre à outrance*, Guerre dans laquelle on ne fait point de quartier. So dit aussi d'une guerre opiniâtre où les combattants se refusent à la paix. — Fig. Action persévérante par laquelle on poursuit la destruction de quelque chose. ‖ *Petite guerre*, Guerre d'escarmouches qui se fait sur plusieurs points isolés, pour sonder ou harceler l'ennemi. — Simulacre de combat pour exercer les troupes. ‖ *Bonne guerre*, Guerre faite loyalement et avec humanité. — Manière franche de poursuivre ou de défendre contre quelqu'un ce que l'on croit être son droit. — Manière d'agir autorisée par l'usage ou les règles strictes du droit personnel. ‖ *Guerre ouverte*, Inimitié déclarée. — Guerre faite franchement. ‖ *De guerre lasse*, Après une longue résistance, des efforts persévérants. ‖ *Déclaration de guerre*, Avis donné à son adversaire qu'on a l'intention de le combattre à main armée. ‖ *Homme de guerre*, Capitaine, homme habile à la guerre. ‖ *Foudre de guerre*, Personne ou être personnifié qui est redoutable à la guerre. ‖ *Nom de guerre*, Surnom que prenait autrefois un soldat en arrivant au corps. — Sobriquet que l'on donne à quelqu'un. — Nom de fantaisie que l'on prend. ‖ *Honneurs de la guerre*, Conditions honorables qui permettent à une garnison assiégée de sortir de la place avec armes et bagages. — Fig. Avantage qui reste à quelqu'un dans une discussion ; honneur de la victoire. ‖ *Tour de vieille guerre*, Ruse que l'on a apprise par une longue expérience. ‖ *Faire la guerre avec quelqu'un*, Prendre part aux mêmes combats ; se battre sous le commandement de quelqu'un. ‖ *Faire la guerre à quelqu'un*, Etre en lutte avec lui, combattre contre lui. — Fig. S'opposer à ses desseins. — Le presser vivement sur quelque point qu'on lui reproche : FAIRE LA GUERRE *à un écolier sur sa paresse.* — Le plaisanter avec une certaine insistance. — Le tourmenter, l'inquiéter, chercher à lui nuire. ‖ *Faire la guerre à quelque chose*, Attaquer une chose, chercher à la détruire ou à lui nuire. ‖ *Être armé en guerre*, Avoir les bagages et les munitions nécessaires pour entrer immédiatement en campagne. ‖ *Être à la guerre*, Faire présumer que la guerre aura lieu : *Les événements* SONT À LA GUERRE. — Être porté à la guerre : *Un empire militaire* EST *toujours* À LA GUERRE. ‖ *S'en aller en guerre*, Partir pour faire la guerre, entrer en campagne.

— PROV. et LOC. PROV. : **A la guerre comme à la guerre.** Il faut accepter philosophiquement les privations qu'imposent les circonstances. ‖ **Qui terre a guerre a,** Les biens, les richesses sont une source de discussions. (Voltaire, jouant sur ce proverbe, a dit : *Qui plume a guerre a*, L'écrivain se fait souvent des ennemis.) ‖ **La guerre nourrit la guerre,** Le butin fait en campagne doit suffire pour l'entretien de l'armée. ‖ **Si tu veux la paix, tiens-toi prêt à faire la guerre,** Si tu veux empêcher tes ennemis de t'attaquer, sois toujours prêt à te défendre avec avantage. (On dit plus ordinairement, en latin : *Si vis pacem, para bellum.*)

— ANTON. **Paix.**

— ENCYCL. Dr. intern. *Etat de guerre.* L'état de *guerre* existe à partir de la déclaration de guerre ou des actes ou faits équivalents. Il interrompt les relations commerciales entre les sujets des puissances belligérantes ; il

entraîne aussi la rupture des relations diplomatiques et l'extinction de certains traités; mais les sujets de l'Etat ennemi peuvent, en principe, continuer à résider paisiblement dans le territoire sous la protection des lois; leurs biens ne sont pas confisqués.

La guerre substituant la force au droit, il semble qu'aucunes limites ne doivent y être apportées. Mais la raison et l'humanité ont adouci les coutumes anciennes. Il y a des lois de la guerre, qui sont dominées par deux idées essentielles: l'idée de nécessité, qui justifie l'emploi de la violence et de la ruse, et l'idée d'humanité, qui défend tout ce qui excède le but de la guerre. Ainsi, on ne peut tuer ou blesser que les hommes composant les armées ou les troupes ennemies, c'est-à-dire les *combattants*. Sous ce nom sont compris les hommes de l'armée active, ceux de la réserve, ceux de l'armée territoriale, et les corps auxiliaires (corps francs, francs-tireurs, etc.), à certaines conditions. Les combattants blessés ou faits prisonniers doivent être soignés et respectés (v. CONVENTION DE GENÈVE). On doit assurer le respect des morts et leur donner la sépulture. L'usage des moyens barbares, des armes propres à causer des douleurs inutiles est également interdit. La déclaration de Saint-Pétersbourg, a proscrit l'emploi des projectiles d'un poids inférieur à 400 grammes, qui seraient explosibles ou chargés de matières fulminantes ou inflammables. En 1874, une conférence diplomatique s'est réunie à Bruxelles pour déterminer les lois de la guerre; la déclaration qu'elle a produite n'a pu passer à l'état d'acte diplomatique; la conférence de la Paix, réunie à La Haye (convention du 29 juill. 1899) s'est de nouveau occupée de la question.

On admet, d'ordinaire, qu'il faut une déclaration de guerre pour passer de l'état de paix à l'état de guerre; l'Angleterre se montre, cependant, hostile à tout avertissement préalable. La déclaration de guerre donne aux Etats en lutte la qualité de belligérants et les facultés spéciales que le droit international rattache à cette qualité.

Le respect de l'existence, de la liberté et de la propriété des habitants paisibles, des citoyens non armés, des non-combattants, est un principe admis de nos jours par tous les publicistes. Mais les habitants peuvent être astreints à des contributions en argent, à des réquisitions d'objets en nature ou à des prestations personnelles.

Au cours des hostilités, les belligérants peuvent avoir entre eux certaines relations. Ils peuvent conclure des conventions militaires, ou *cartels*, relatives à l'échange des prisonniers, aux sauf-conduits et aux sauvegardes, aux suspensions d'armes, aux armistices, aux capitulations.

Le théâtre de la guerre maritime est tout spécial; il comprend la pleine mer et les eaux territoriales des belligérants; les hostilités ne peuvent avoir lieu dans les eaux territoriales des neutres, ni dans les parties de la mer, dans les canaux et dans les districts conventionnellement neutralisés. Il est, dans la guerre maritime, certains moyens particulièrement meurtriers, cependant autorisés, comme les torpilles. Le blocus des ports militaires et des ports de commerce de l'ennemi est parfaitement licite; la destruction des câbles télégraphiques n'est pas toujours autorisée. Tout belligérant peut détruire ou capturer les vaisseaux de guerre ou transports de son adversaire, et les navires qui, affrétés par cet adversaire, concourent aux opérations de la guerre. La coutume permet aussi de capturer le navire de commerce de l'ennemi et la marchandise ennemie dont il est chargé. Mais, d'après la déclaration de Paris du 16 avril 1856, la marchandise ennemie est inviolable sous pavillon neutre, et la propriété neutre doit être respectée sous pavillon ennemi. Peuvent être capturés, retenus et traités comme prisonniers de guerre, les hommes et les officiers du navire de commerce ennemi saisi, pourvu qu'ils soient de nationalité ennemie.

Tandis que, sur terre, la guerre est légitimement faite par des corps francs dûment autorisés, sur mer, la guerre ne peut se faire par des corsaires, c'est-à-dire par des particuliers porteurs de lettres de marque délivrées par l'Etat, tout au moins depuis la déclaration de Paris du 16 avril 1856. Le droit de capture ne peut être exercé que par les vaisseaux de guerre. La saisie est soumise à certaines formes; les vaisseaux de guerre chargés de capturer les navires de commerce ennemis ont le droit d'exercer, à bord des navires qu'ils rencontrent, ce qu'on appelle la visite: la visite a pour but d'établir la nationalité ennemie du navire, et, si celui ci est neutre, de s'assurer qu'il ne commet pas une violation de la neutralité. Toute prise doit être jugée par un tribunal de capture.

La guerre a pour conséquence de faire naître certains devoirs et certains droits chez les Etats demeurés spectateurs des hostilités. Ces devoirs et ces droits constituent ce qu'on appelle pour ces Etats l'état de neutralité. L'état de guerre est suspendu par l'armistice: il disparaît par le rétablissement des relations antérieures d'amitié entre les Etats, la soumission absolue de l'un des Etats à l'autre, la conclusion d'un traité de paix formel.

— *Guerre civile*. La guerre dont s'occupe le droit des gens est essentiellement la guerre entre Etats; la guerre civile n'est pas en elle-même une guerre du droit des gens; le gouvernement se trouve en présence d'insurgés qu'il traite en rebelles, c'est-à-dire en criminels, tout en étant libre, d'ailleurs, de les traiter comme des belligérants.

Lorsque des rebelles ont su s'organiser en forme d'Etat, les Etats étrangers peuvent, sans que cet acte constitue une *intervention*, considérer qu'il y a en présence deux gouvernements et comme deux Etats en présence, c'est-à-dire reconnaître aux insurgés le caractère de belligérants: la guerre civile devient alors, pour les Etats qui agissent de la sorte, une guerre entre Etats, à laquelle s'appliquent les lois ordinaires de la guerre. Mais l'Etat qui lutte contre les insurgés, n'est pas obligé de tenir compte de cette reconnaissance. En 1861, lors de la guerre de la sécession américaine, le gouvernement américain a traité les sécessionnistes en ennemis, non en criminels; la France et la Grande-Bretagne les ont reconnus comme belligérants.

— *Ministère de la guerre*. L'institution du *ministère* ou *département* de la guerre ne remonte officiellement qu'au 11 décembre 1630, date où le premier titulaire, Abel Servien, marquis de Sablé, reçut les provisions de la charge de secrétaire d'Etat. Sauf son remplacement — de 1715 à 1718 — par un « conseil de guerre » particulier, le ministère de la guerre persista jusqu'à la Révolution, au cours de laquelle il ne cessa guère d'exister que pendant les derniers mois de l'année 1791, pour reparaître en 1795. Un décret de 1802 le dédoubla, en créant un *ministère de la guerre* et un *ministère de l'administration de la guerre*. Unifié de nouveau en 1814, il n'a plus subi, depuis lors, que des modifications sans grande importance.

L'administration centrale de la guerre comprend: d'abord, le *cabinet du ministre*, auquel se rattache son état-major particulier, et qui se subdivise en deux bureaux: 1° cabinet et enregistrement; 2° correspondance générale, décorations, personnel des officiers généraux. Puis vient l'*état-major de l'armée*, placé sous les ordres directs du chef d'état-major général de l'armée, assisté de trois sous-chefs d'état-major, dont l'un dirige le *service géographique de l'armée*; puis viennent: la *direction du contrôle*: un *service spécial* et trois bureaux; la *direction du contentieux*: un service spécial et deux bureaux: le premier pour la *justice militaire*, le second pour les *pensions* et *gratifications de réforme*. Ensuite, le *service intérieur*: trois bureaux: 1° personnel, secours; 2° matériel; 3° archives administratives. Enfin, les *sept directions d'armes et services*: 1° infanterie; 2° cavalerie; 3° artillerie; 4° génie; 5° intendance; 6° poudres et salpêtres; 7° service de santé. A la tête de chaque direction est placé, avec le titre de directeur, un officier ou assimilé, le plus souvent du grade de général de brigade, mais quelquefois divisionnaire et quelquefois aussi simplement colonel.

Guerre folle. On désigne sous ce nom la courte et vaine révolte des grands contre le gouvernement d'Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, régente de France pendant la minorité de Charles VIII. Elle eut pour instigateurs le jeune duc Louis d'Orléans (plus tard Louis XII) qu'Anne avait écarté du conseil de régence, ses cousins, les comtes d'Angoulême et de Dunois, et réunit, dans une coalition qui eût pu devenir dangereuse, le dernier des grands féodaux de France, le duc de Bretagne, François II, les seigneurs de Foix, de Comminges, d'Albret, soutenus par Richard III d'Angleterre et par Maximilien, duc d'Autriche, veuf de Marie de Bourgogne et prétendant à la main d'Anne de Bretagne, fille de François II. Anne de Beaujeu, sans laisser à la révolte le temps de s'organiser, envoya sur la Loire le maréchal de La Trémoille, qui défit complètement, à Saint-Aubin-du-Cormier, François II et le duc d'Orléans. Le 20 août 1488, le traité de Sablé imposait au duc de Bretagne l'obligation de faire sortir de ses Etats les ennemis du roi de France, et de ne marier sa fille qu'avec le consentement de celui-ci.

Guerre franco-allemande de 1870-1871. Cette guerre, qui dura du 15 juillet 1870 au 28 janvier 1871, eut pour cause la rivalité de la Prusse et de la France depuis Sadowa; pour prétexte, la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. (V. EMS.) Elle fut déclarée le 15 juillet 1870, et se divisa en trois périodes.

1° *Du 15 juillet au 4 septembre*. Les 250.000 hommes et les sept corps qui formaient l'armée française furent disséminés tout le long de la frontière, de Belfort à Thionville; ils devaient être facilement rompus, en raison de leur infériorité de nombre et de position, par leurs adversaires, forts de 400.000 hommes et groupés en trois armées. L'armée du prince royal de Prusse prit l'offensive en Alsace, surprit et écrasa à Wissembourg (4 août) une division isolée, et battit à Frœschwiller (6 août) l'armée de Mac-Mahon, qui se replia sur Châlons. En Lorraine, Steinmetz rejetait sur Metz le corps de Frossard (6 août), et forçait les 3e, 4e, 6e corps, avec la garde, à se concentrer dans cette ville, sous le commandement du maréchal Bazaine. Steinmetz essaya vainement de les entamer (14 août, bataille de Borny); mais l'armée de Frédéric-Charles franchit la Moselle à Pont-à-Mousson, remonta ensuite vers le nord et réussit, après deux jours de combats sanglants et acharnés (bataille de Gravelotte, 16 août, et de Saint-Privat, 18 août), à occuper la route de Verdun et à bloquer les Français dans Metz. Mac-Mahon, établi au camp de Châlons, où il fut rejoint par l'empereur Napoléon III, reçut du nouveau ministre de la guerre, comte de Palikao, l'ordre d'aller délivrer Bazaine par le nord, et de prendre les Prussiens entre deux feux. Il exécuta avec lenteur et mollesse ce plan audacieux, et se vit bientôt pris en flanc et poursuivi par les armées des princes royaux de Prusse et de Saxe, en marche sur Paris. Le 30 août, le 5e corps (Failly) était surpris et battu au passage de la Meuse, à Beaumont. Le 31 août, Mac-Mahon, débordé, se voyait forcé de rétrograder sur Sedan. Le 1er septembre, il livrait une bataille qui se termina par l'investissement complet de ses troupes. Le 2 septembre, l'empereur dut capituler et livrer 86.000 hommes aux Allemands. Bazaine, qui avait vainement essayé de percer, le 31 août, les lignes prussiennes (combats de Noisseville et de Servigny), se renferma dans une inaction, peut-être volontaire, jusqu'au jour (27 oct.) où il capitula avec les 173.000 hommes qu'il commandait. Les armées régulières de la France étaient anéanties, et les Allemands marchèrent sur Paris.

2° *Du 4 septembre au 5 décembre*. Le gouvernement de la Défense nationale, constitué le 4 septembre, essaya de continuer la lutte avec des ressources improvisées. A Paris, Vinoy, Ducrot et Trochu défendirent la ville avec une armée de mobiles et de gardes nationaux: ils ne purent empêcher l'investissement. Le 30 novembre et le 2 décembre, ils tentèrent une sortie dans la direction de Villiers et de Champigny pour donner la main aux armées de province, mais ils furent repoussés. A Tours, où il s'était retiré, le nouveau ministre de la guerre, Gambetta, donna à la défense nationale une vigoureuse impulsion; par ses soins, une *armée de la Loire*, après avoir évacué Orléans (11 oct.), reprit la ville à la suite de la victoire de Coulmiers (9 nov.), s'y fortifia et se prépara à délivrer Paris dans les premiers jours de décembre. Elle lutta à droite, à Beaune-la-Rolande (28 nov.); au centre, à Villepion (1er déc.), à Loigny (2 déc.), mais fut partout repoussée et perdit même Orléans (5 déc.).

3° *Du 5 décembre 1870 au 28 janvier 1871*. La lutte eut désormais pour but, non plus la délivrance de Paris, mais la défense du territoire. L'armée de la Loire fut divisée en deux armées: la première fut confiée à Chanzy, qui disputa, pendant deux mois, le terrain aux Allemands, d'Orléans jusqu'à Laval (bataille de Beaugency (7-11 déc.), de Vendôme (11-15 déc.), du Mans (11 janv. 1871)). La seconde passa sous le commandement de Bourbaki, et reçut la mission de tenter une diversion dans l'Est. Après un premier succès à Villersexel (7 janv.), elle ne put délivrer Belfort (batailles d'Héricourt, 15-17 janv.), se vit enveloppée, rejetée sur la frontière de la Suisse (3 févr.), et forcée de se réfugier dans ce pays. Au Nord, Faidherbe remportait une victoire à Bapaume (3 janv.), mais échouait à Saint-Quentin (19 janv.). Toutes les places fortes avaient capitulé, sauf Belfort et Bitche. A Paris, la sortie de Buzenval (19 janv.) ne fut pas heureuse, et les progrès de la famine forcèrent le gouvernement de la Défense nationale à conclure un armistice (28 janv.). La guerre était terminée. Le 15 janvier, l'empire allemand avait été proclamé à Versailles. Le 1er mars, l'Assemblée nationale adopta les préliminaires de la paix, qui fut signée le 10 mai à Francfort, et enlevait à la France l'Alsace sauf Belfort, une partie de la Lorraine, et l'obligeait à payer une indemnité de guerre de 5 milliards de francs.

Guerre des amoureux, Guerre lamiaque, Guerres médiques, Guerre des mercenaires, Guerre du Péloponèse, Guerre des pirates, Guerres puniques, Guerre des esclaves, Guerre de Sécession, etc. V. AMOUREUX, LAMIAQUE, MÉDIQUE, MERCENAIRE, etc.

Guerre des chanteurs à la Wartbourg (LA, *der Sängerkrieg auf der Wartburg*), poème allemand du milieu du XIIIe siècle, dont l'auteur est un Thuringien. — Il se compose de deux parties, que distinguent le sujet et la forme. Dans la première, qui est une sorte de *jeu parti*, Henri d'Ofterdingen paraît au château de la Wartbourg devant le landgrave de Thuringe, Herman, et provoque tous les chanteurs présents à une lutte dont le sujet est la glorification de plusieurs princes régnants. Le vaincu doit périr de la main du bourreau. Henri d'Ofterdingen tient pour le prince d'Autriche; ses adversaires, qui sont des poètes célèbres de l'âge précédent, lui opposent notamment le landgrave de Thuringe. Henri est vaincu par Walther de la Vogelweide, mais il obtient la permission d'appeler à son aide Klingsor de Hongrie. Dans la seconde partie du poème, c'est Wolfram d'Eschenbach qui se livre, avec Klingsor, à une lutte d'énigmes en vers, dont il sort triomphant, malgré l'assistance diabolique prêtée à Klingsor. *La Guerre des chanteurs* doit son intérêt au sujet plutôt qu'aux qualités littéraires du poème.

Guerre et la Paix (LA), roman de Tolstoï (1876, trad. en franç. en 1885). — Ce roman nous présente dans sa vaste et flottante unité le tableau à peu près complet de la société russe, pendant les premières années du XIXe siècle. C'est l'œuvre la plus étendue et la plus riche du romancier. L'auteur y a surtout peint la guerre, dont il se plaît à montrer les hasards, et, d'autre part, les hautes classes du monde russe, qu'il nous fait voir dans leurs intrigues et leurs ambitions mesquines. Parmi les personnages du roman, il faut en citer deux surtout: le prince André Bolonsky, gentilhomme « fier, froid, sceptique, athée même, repris pourtant, aux heures solennelles, par l'inquiétude des grands problèmes », et le comte Pierre Bezoukhof, âme naïve, généreuse, mais faible. Ce sont là deux faces du caractère slave qu'a indiquées Tolstoï, et aussi deux aspects de sa propre nature. *La Guerre et la Paix* est l'œuvre d'un philosophe et d'un observateur; elle est, en même temps, celle d'un grand peintre.

GUERRE (Martin), gentilhomme gascon, né à Hendaye (Basses-Pyrénées) dans le XVIe siècle. Marié à une jeune fille appelée Bertrande de Rols, il disparut quelques années après son mariage, et un imposteur, nommé Arnaud Du Thill, qui lui ressemblait de façon frappante, se présenta à sa femme qui ne reconnut pas la supercherie. Il eut d'elle deux enfants. Malheureusement pour lui, un soldat, qui avait connu Martin Guerre, affirma que celui-ci était dans les Flandres. Un long procès s'engagea. L'arrivée inopinée du vrai Martin Guerre mit fin à la procédure, et Du Thill fut condamné à mort (1560). Le roman et le théâtre se sont emparés de cette cause célèbre.

GUERRERO, Etat du Mexique, dont les limites sont: à l'E., l'Etat d'Oajaca; au N., les Etats de Mexico, Morelos, Puebla; à l'O., celui de Michoacan; au S., l'Océan Pacifique. Superf. environ 63.000 kilom. carr.; pop. 417.621 hab. Traversé de l'O. à l'E. par la sierra Madre, il possède, suivant l'altitude, toutes les variétés de climat et toutes les productions, depuis celles de la zone tropicale jusqu'à celles des régions tempérées. Capit. *Tixtla*.

GUERRERO (Francesco), compositeur espagnol, né et mort à Séville (1528-1599). Elève de son frère et de Morales, à dix-huit ans, il fut nommé maître de chapelle de la cathédrale de Jaen, puis, quelques années après, de la cathédrale de Séville. En 1588, il se rendit à Venise, où il connut Zarlino, s'embarqua pour la Syrie, de là poussa jusqu'à Jaffa et à Jérusalem, revint ensuite à Venise, puis, de retour à Séville, publia le récit de son voyage sous ce titre: *el Viage de Jerusalem que hiza Francisco Guerrero, racionero y maestro de la santa iglesia de Sevilla*. Guerrero est justement considéré comme un des plus grands musiciens de son temps. Outre deux oratorios à 5 voix, *la Passion selon saint Mathieu* et *la Passion selon saint Jean*, on connaît de lui un recueil de *Magnificat*, d'un style large et un grand nombre de morceaux religieux.

GUERRERO (Vicente), président de la république Mexicaine, né à Tixtla, fusillé à Cuilpa en 1831. Esclave mulâtre, il prit part au mouvement insurrectionnel contre l'Espagne, et devint, après la mort de Mina, le principal général des révoltés. Iturbide lui donna un commandement; néanmoins, il applaudit à sa chute, et se fit élire, en 1827, président de la République. La même année, il fut renversé par le général Bustamente, déclaré déchu par le congrès de Mexico et réduit à s'enfuir à Tixtla. Le capitaine genois Pitaluga le prit par trahison et le livra à Bustamente, qui le fit condamner à mort et exécuter à Cuilpa. On doit à Guerrero l'abolition de l'esclavage au Mexique.

Guerrero.

GUERRERO (Maria), actrice espagnole, née en 1868. Fille d'un riche industriel, elle apprit à parler le français comme l'espagnol, alla à Paris, où elle prit des leçons de Coquelin et se fit comédienne. Ayant résolu de ressusciter le théâtre classique, elle prit à Madrid, avec l'aide de son père, en 1895, la direction du « Teatro español », où elle fit

[illegible] d'œuvre espagnols et les [illegible] rain. Il devint [illegible] pays par sa science de [illegible] que, avec une pointe [illegible] 1846, il épousa un grand [illegible] Fernando Blas de Mendoza, qui, lui aussi, [illegible] lorsque ils ont joué ensemble à [illegible] en Amérique et en Angleterre, en Belgique et en [illegible]. Marie Guerrero a donné à [illegible] séries de représentations.

GUERRIER (*ghè-rié*), **ÈRE** adj. Qui a rapport à la guerre : *Exploits* GUERRIERS. *Esprit* GUERRIER. ‖ Qui [illegible] la guerre qui est porté à la guerre ou habile à la guerre : *La Pucelle* GUERRIÈRE *est maîtresse du corps qu'elle* [illegible]. ‖ [illegible] qui fait, qui aime la guerre : *Jeanne d'Arc, cette héroïne* GUERRIÈRE.

— n. m. Soldat : *Une troupe de* GUERRIERS.

— Antiq. égypt. *Caste des guerriers*, Caste de ceux qui portent les armes.

— SYN. Belliqueux, martial, militaire. V. BELLIQUEUX.

— ANTON. Pacifique.

GUERRIER (*ghè-rié*) n. m. Nom vulgaire des frégates, genre de [illegible] pélagiques.

GUERRIER (Philippe), général nègre, né dans l'île de Saint-Domingue vers 1773, mort à la Jamaïque en 1845. Il servit tour à tour sous Toussaint Louverture, Dessalines et Christophe, devint général de division, fut élu président d'Haïti, en 1811, par le parti modéré, et se montra impitoyable envers les démocrates.

GUERROIS (Charles DES), littérateur français, né à Troyes, en 1817. C'est un poète d'instinct et d'inspiration, dont le fond est supérieur à la forme. Parmi ses très nombreux ouvrages, nous citerons : *Paysages de Champagne* (1844) ; *De la causerie et des ensuites littéraires aux XVIIIe et XIXe siècles*, lettres à Sainte-Beuve (1855) ; *Pro Patria*, ambes et élégies (1883) ; *Sonnets et petits poèmes* (1884) ; *Paysages de poésie* (1887) ; *Dans le monde de l'art* (1892) ; *Chansons et rayons* (1895) ; *De la poésie populaire en Angleterre* (1895) ; *Poèmes inquiets* (1896) ; *Poèmes apaisés* (1897) ; *Poèmes anthologiques* (1899), etc. Des Guerrois a modernisé, quant au langage, la spirituelle comédie de *Patelin* (1855).

GUERRON (*ghè-ron* — express. du XVIe s.), n. m. Grosse cartouche d'artillerie ancienne, où se trouvaient réunis le projectile, la charge et la bourre.

GUERROYANT (*ghè-roi-ian*), **ANTE** adj. Qui aime à guerroyer : *Être d'humeur* GUERROYANTE.

GUERROYER (*ghè-roi-ié* — rad. *guerre*. Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je guerroie. Tu guerroieras.* Prend un *i* après l'*y* aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du sing. prés. : *Nous guerroyions. Que vous guerroyiez*) v. n. Faire la guerre : *Aimer à* GUERROYER. *Ne faire que* GUERROYER.

— v. a. : *Je veux* GUERROYER *le roi mon seigneur.* (Volt.)

GUERROYEUR (*ghè-roi-ieur*), **EUSE** n. Personne qui aime à guerroyer.

GUERRY (André-Michel), statisticien français, né à Tours en 1802, mort à Paris en 1866. Il quitta le barreau pour s'adonner à la statistique, inventa l'*ordonnateur statistique*, destiné à abréger les calculs, et devint correspondant de l'Institut. Son ouvrage capital est son *Statistique morale de l'Angleterre comparée avec celle de la France* (1864).

GUÉRY, petit lac du Puy-de-Dôme, entouré de vastes pâturages, à environ 1 240 mètres d'altitude et à 9 kilom. des bains du Mont-Dore.

GUESBATE (*ghèss*), ou **KESBATE** (*kèss*) n. f. Sorte de flûte primitive, en usage dans toute l'Afrique du Nord, formée d'un tuyau de roseau, libre aux deux extrémités, percé de cinq trous latéraux, à l'aide desquels on obtient la succession : *si, do♯, ré♯, mi♯, fa♯*.

GUESCLIN (Bertrand **DU**). Biogr. V. DU GUESCLIN.

GUESDE (*ghèd*) (Mathieu-Basile, dit **Jules**), homme politique français, né à Paris en 1845. D'abord expéditionnaire à la direction de la presse, il collabora à des journaux avancés, fut condamné en 1871 à six ans de prison, se réfugia en Italie et en Suisse, retourna à Paris en 1877, et devint rédacteur en chef de l'« Égalité » (1878). Orateur éloquent, il rédigea, avec K. Marx et P. Lafargue, le programme collectiviste révolutionnaire, affirmant la lutte des classes, qui fut adopté par le « parti ouvrier », au congrès du Havre (1880). Ce programme amena, en 1881, une scission parmi les socialistes, dont une partie forma la fédération des travailleurs de France, dit parti « possibiliste », tandis que Guesde devenu le chef du parti ouvrier, fut nommé, en 1893, député de Lille, mais ne fut pas réélu en 1898. Il combattit avec ardeur les possibilistes, qui, avec Jaurès, approuvaient l'entrée des socialistes au ministère et s'unirent avec éclat au congrès socialiste de Paris (1899). On lui doit notamment : *Essai de catéchisme socialiste* (1878), *Collectivisme et Révolution* (1879) ; *la Loi des salaires et les conséquences* (1879), *Services publics et Socialisme* (1883) ; etc. — Ses partisans sont appelés *guesdistes*.

GUESLIN (*ghè-slin*), n. m. Câble de moyenne grosseur, qui sert à remorquer les navires.

GUESSARD (François), philologue français, né à Passy, près de Paris, en 1811, mort au Mesnil-Durant (Calvados) en 1882. Employé à l'École des chartes, il collabora au *Lexique roman* de Raynouard, et, en 1854, devint professeur à l'École des chartes. En 1856, il fut chargé par le gouvernement de la publication [illegible] des anciens poètes français [illegible]. Guessard a fait paraître *Grammaire provençale* (1858), *Mélanges et lettres de Marguerite de Valois* (1842), etc.

GUET (*ghè*) — subst. verbal de guetter. n. m. Action de guetter, de surveiller : *Faire le* GUET. *Avoir le guet*, [illegible] GUET. — Surveillance de nuit dans une place de guerre. ‖ Par ext. Personne ou sentinelle chargée de faire le guet : *Le chevalier, à pied. Passer, relever le* GUET. ‖ *Mot du guet*, Mot convenu que l'on communiquait aux gens du guet. On dit aujourd'hui MOT D'ORDRE. ‖ *Chevalier du guet*, Chef du guet, commandant les archers du guet.

— Féod. *Droit de guet* ou *droit de garde*, Droit qui avait le seigneur d'exiger que ses sujets assurent la garde autour de son château ou [illegible] payassent une redevance ou celle

— Mar. *Mots du guet*, Mots signalés chaque jour à midi, en rade aux navires de guerre, et permettant de pénétrer dans l'arsenal, la nuit, en cas de besoin. On se sert pour le signal de deux dammes indiquant, l'une le mot d'ordre, l'autre le mot de ralliement.)

— ENCYCL. Dr. féod. Le *guet* était l'obligation pour le roturier de garder jour et nuit, en temps de paix, et surtout en temps de guerre, la localité qu'il habitait et le château qui s'y trouvait. Les conditions de cette servitude variaient avec les coutumes, les contrats et les chartes.

A Paris, on distinguait le guet royal et le guet des métiers. Dès l'origine, la garde de nuit des quartiers était confiée à des habitants désignés ; en 1180, selon une charte de Louis VI, le guet était dû par cinq métiers, et les bourgeois, comme les artisans, y étaient astreints. Tous les métiers devaient faire le guet à leur tour, et fournissaient dix hommes par nuit, répartis en trois postes ; en 1367, le nombre des postes fut élevé à sept. Le guet des métiers ou *guet assis* fut supprimé en 1559. Rétabli au moment des guerres de religion, il fut aboli en 1563.

Le guet royal, dont il est question pour la première fois à l'époque de saint Louis, se composait primitivement de vingt sergents à pied et de vingt sergents à cheval, commandés par le chevalier du guet ; au XVIIIe siècle, il comprenait cent soixante cavaliers et quatre cent soixante-douze fantassins. En 1783, la compagnie du guet fut incorporée dans le régiment des gardes-françaises.

GUET (*ghè*) n. m. Langue du ghetto.

GUÉTABLE (*ghé*) adj. Dr. féod. Personne soumise au droit du guet : *Vassal* GUÉTABLE.

GUET-APENS (*ghè-ta-pan* — de l'anc. franç. *guet-apensé*, guet prémédité ; de *guet*, et *apenser*, préméditer) n. m. Action d'attendre plus ou moins de temps, dans un ou divers lieux, un individu, soit pour lui donner la mort, soit pour exercer sur lui des actes de violence. ‖ Embûche préparée contre quelqu'un, pour nuire d'une manière grave à sa personne : *Tomber dans un* GUET-APENS. (Pl. *Des* GUETS-APENS.)

— Fig. Dessein prémédité de nuire : *Le* GUET-APENS *est considéré en justice comme circonstance aggravante.*

— ENCYCL. Le *guet-apens* était traité avec une extrême rigueur par l'ancienne jurisprudence. Le meurtre accompagné de guet-apens était un crime non seulement puni de mort, mais encore irrémissible et non graciable.

Actuellement, le guet-apens est une circonstance aggravante du meurtre et des coups et blessures. Il implique et suppose essentiellement la préméditation, caractérisée par un fait extérieur et positif : l'attente dans un lieu d'embuscade. Par suite, une déclaration du jury, affirmative sur le guet-apens et négative sur la préméditation, serait nulle, comme entachée de contradiction. Mais, il peut, par contre, y avoir préméditation sans guet-apens.

GUETARIA, bourg d'Espagne (prov. de Guipuzcoa), sur le golfe de Biscaye ; 1.196 hab. Petit port. Patrie du navigateur Sébastien El Cano, compagnon de Magellan.

GUÉTINE (*ghé*) n. f. En Normandie, Pomme qui tombe parce qu'elle a été piquée par un insecte.

GUET-N'DAR, faubourg de la ville de Saint-Louis du Sénégal. V. SAINT-LOUIS.

GUÊTRAGE (*ghè-traj'*) n. m. Cérémonie pratiquée dans les ardoisières d'Angers, quand un apprenti passait ouvrier, et qui consistait en l'application, sur une jambe, avec certains rits, de deux morceaux de feutre liés en croix, etc.

GUÊTRE (*ghètr'* — orig. incon.) n. f. Partie du vêtement qui couvre la jambe et le dessus de la chaussure : GUÊTRE *de cuir, de toile, de drap.*

— Loc. div. Fam. *Tirer ses guêtres*, S'en aller. ‖ *Laisser ses guêtres quelque part*, Y mourir. ‖ *Il est venu en guêtres à Paris*, Il a commencé avec rien.

— ENCYCL. La *guêtre* a fait très anciennement partie du costume militaire français. Confectionnée en toile ou en drap, elle montait d'abord jusqu'au genou. Ce n'est guère qu'après 1830 que s'introduisit l'usage des guêtres basses recouvertes par le pantalon, mais qui, dans la tenue de campagne, se portaient encore par dessus celui-ci. Il y eut alors deux sortes de guêtres : les unes en toile pour la tenue d'été, se boutonnant en dehors de la jambe ; les autres en cuir, pour la tenue d'hiver, se lançant à l'intérieur. L'adoption du *brodequin* au lieu du *soulier* a fait d'abord supprimer les guêtres ; puis un nouveau modèle a été expérimenté, qui doit se porter avec cette dernière chaussure. Entre temps, la création des zouaves et tirailleurs algériens a fait adopter de nouveaux modèles de guêtres, les *guêtres-jambières*, en toile ou drap mince, s'élevant jusqu'à l'articulation du genou. Des guêtres-jambières, confectionnées en toile imperméable, ont été également affectées aux *vélocipédistes* militaires.

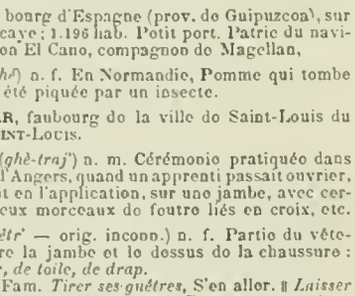

GUÊTRES. 1. Antique (*tibiale*) ; 2. Militaire (1650) ; 3. Militaire (premier Empire) ; 4. Militaire (1880) ; 5. Militaire (en toile) ; 6. De paysan ; 7. Demi-guêtre ; 8. Guêtre de chasse.

GUÊTRER (*ghé*) v. a. Mettre des guêtres à : *Domestique guêtré* GUÊTRÉ *son maître.*

Se *guêtrer*, v. pr. Mettre ses guêtres.

GUÊTRIER (*ghè-tri-é*), **ÈRE** n. Celui, celle qui fait des guêtres.

GUÊTRON (*ghé* — d. min. de *guêtre*) n. m. Guêtre courte.

GUETTARD (Jacques-Étienne), naturaliste français, né à Étampes en 1715, mort à Paris en 1786. Disciple de Bernard de Jussieu et de Réaumur, il s'occupa d'abord de botanique, puis de minéralogie, et entra à l'Académie des sciences, en 1743. A la suite de plusieurs voyages en Europe, il publia des cartes géologiques estimées ; il reconnut l'origine volcanique de la chaîne des Puys en Auvergne, étudia les fossiles des environs de Paris et fit faire de grands progrès à la paléontologie. On a de lui plus de deux cents mémoires, insérés dans les « Comptes rendus de l'Académie des sciences ».

GUETTARDE (*ghè-tard'*) ou **GUETTARDIE** (*ghè-tar'-di*, de *Guettard*, n. pr.) n. f. Genre de rubiacées, type de la tribu des *guettardées*.

— ENCYCL. Les *guettardes* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, ovales ou lancéolées ; les fleurs sont polygames, portées sur des pédoncules axillaires bifides ; le fruit est un drupe sec. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale ; l'Asie en possède aussi quelques-unes. La *guettarde superbe*, ou *arbre de Saint-Thomé*, qui croît à la Jamaïque, a de belles fleurs odorantes ; son écorce est employée en décoction pour les blessures, les ulcères. On se sert encore, en médecine, des écorces de la *guettarda ambiqua* (tonique) et de la *guettarda dioica* (fébrifuge).

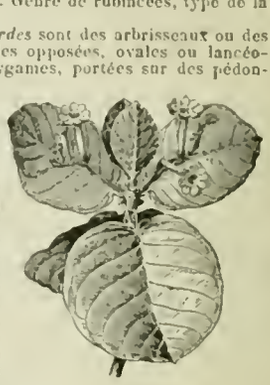

Guettarde.

GUETTARDÉ, ÉE (*ghè*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre guettarde. ‖ On dit aussi GUETTARDACÉ, ÉE.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre *guettarde*. — *Une* GUETTARDÉE.

GUETTE ou **GUÈTE** (*ghèt'*) n. m. Action de guetter, surveillance, garde : *Chien de bonne* GUETTE. ‖ Personne qui fait le guet : *Une* GUETTE *vigilante.*

— Constr. Solive de pan de bois, inclinée de deux ou trois fois son épaisseur et servant à consolider l'ensemble du pan de bois. ‖ Demi croix de Saint-André posée en contre-fiche dans les pans d'une charpente.

— Féod. Nom, au moyen âge, d'une des principales tours d'un château, celle où se tenait la sentinelle chargée d'explorer la campagne. ‖ Trompette ou clairon dont on sonnait dans les alarmes de nuit, et aussi pour assembler les gens du guet.

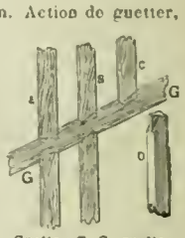

Guette : G, G, guette ; A, B, C, D, tourniches.

GUETTE-CHEMIN n. m. Voleur de grand chemin. ‖ Pl. *Des* GUETTE-CHEMIN.

GUETTER (*ghé-té* — du bas lat. *wactare* ; de l'anc. haut allem. *wahte*, allem. mod. *wachen*, surveiller) v. a. Epier, surveiller avec attention : GUETTER *un voleur, l'ennemi.*

— Fig. Attendre pour profiter de : GUETTER *l'occasion.*

— *Guetter le relevé.* Vénerie. Observer le moment où la bête sort de son abri pour aller repaître.

GUETTEUR (*ghè-teur'*), **EUSE** n. Personne qui guette, qui fait le guet : *Un* GUETTEUR *en défaut.* ‖ Personne qui, dans un beffroi, surveille pour donner l'alarme.

— Mar. *Guetteur sémaphorique*, Homme du corps des guetteurs, militarisé et dépendant du ministère de la marine. (Au guetteur est confié, dans les sémaphores, le soin de recevoir les dépêches des navires de guerre et même de commerce, de transmettre les instructions pour les navires en vue, de prévenir le préfet maritime de tout événement se passant dans son secteur.)

GUETTRON ou **GUÈTRON** (*ghè*) n. m. Petite guette servant à exhausser un châssis de fenêtre, un chambranle, etc.

GUEUCHE (*gheuch'*) n. m. Cépage noir du Jura. Syn., d'après Pulliat, de PLANT DE TREFFORT, GOUAIS NOIR, PLANT D'ARLAY, GROS PLANT, FOIRARD, etc.

GUEUGNON, ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 28 kilom. de Charolles, sur l'Arroux ; 3.789 hab. Port sur le canal du Centre, pour le trafic des tôles, houilles, fontes, etc. Four à chaux, forges ; fabriques de couperose. — Le canton a 9 comm. et 9.710 hab.

GUEULARD (*gheu-lar'*), **ARDE** (rad. *gueule*) n. et adj. Pop. Se dit : 1° d'une personne qui a l'habitude de crier ou de parler très haut ; 2° d'une personne gourmande, qui aime à manger beaucoup.

— Arquebus. *Pistolet gueulard* et substantiv. n. m. *Gueulard*, Pistolet à gueule évasée.

— Manège. Se dit d'un cheval qui a l'habitude d'ouvrir souvent la bouche, et qui obéit mal au frein : *Jument* GUEULARDE. ‖ Substantiv. *Un* GUEULARD.

GUEULARD (*gheu-lar'* — rad. *gueule*) n. m. Techn. Ouverture supérieure d'un haut fourneau par laquelle se fait le chargement du charbon et du minerai. (Le gueulard est dit *ouvert* lorsque les gaz du haut fourneau se dégagent dans l'atmosphère et sont perdus. Il est dit *fermé*, lorsque, recueillant ces gaz, on les utilise au chauffage des chaudières à vapeur desservant les machines soufflantes, les monte-charges, etc. V. FOURNEAU [haut].)

— Arg. l'oèle. ‖ Bissac. ‖ On dit aussi GUEULARDE n. f.

— Mar. Buse de tuyère. ‖ Nom familier du porte-voix. ‖ Sobriquet donné aux petits canots à vapeur qui, malgré l'appareil dit « silencieux », s'entendent à une distance énorme pendant leur marche.

— Trav. publ. Ouverture recouverte d'une plaque de fonte, d'un égout sur la voie publique. ‖ On dit mieux BOUCHE D'ÉGOUT.

GUEULARDISE (*gheu* — rad. *gueulard*) n. f. Pop. Gourmandise. ‖ Friandise : *S'offrir une petite* GUEULARDISE.

GUEULE (*gheul'* — du lat. *gula*, même sens) n. f. Bouche des animaux carnassiers, de quelques autres quadrupèdes, des poissons, et de certains gros reptiles : *La* GUEULE *du loup, du chien, du tigre, du cerf, de la baleine.*

— Pop. Visage. (V. aux loc.) ‖ Bouche humaine : *Avoir*

une *grande* GUEULE. *Ouvrir une* GUEULE *comme un four.* ‖ Personne qui crie toujours, qui a une voix forte et criarde :

Garder toujours un homme et l'entendre crier ?
Quelle *gueule !* Pour moi, je crois qu'il est sorcier.
RACINE.

— Par ext. Gourmandise : *La* GUEULE *et le luxe sont la ruine des petits ménages.*

— Par anal. Ouverture béante : *La* GUEULE *d'un four, d'un puits, d'un tunnel, d'un sac, d'un canon.*

— Loc. fam. ou pop. : *Gueule ferrée,* Personne qui parle grossièrement. ‖ *Fine gueule,* Personne qui aime les bons morceaux. ‖ *Donner sur la gueule, Casser la gueule à quelqu'un,* Le frapper violemment au visage. ‖ *Être fort en gueule,* Parler beaucoup et indiscrètement. ‖ *Des mots de gueule,* Des paroles grossières. ‖ *Il n'a que de la gueule,* C'est un hâbleur, il crie plus qu'il n'agit. ‖ *Avoir la gueule pavée,* Manger trop chaud ou des mets trop épicés. ‖ *Venir la gueule enfarinée* (venir le visage couvert de farine comme ceux qui font la parade dans les foires), Témoigner une confiance trop grande. ‖ *Faire sa gueule,* Bouder, faire le dédaigneux. ‖ *Faire une gueule,* Montrer une mine stupéfaite ou très mécontente. ‖ *Avoir une bonne gueule,* Avoir un visage avenant, sympathique, ou, au contraire, une figure grotesque, une tête de dupe. ‖ *Fermer sa gueule,* Se taire ; elliptiq. : *Ferme !* Tais-toi. ‖ *Avoir la gueule de bois,* Avoir le palais desséché et la tête lourde au lendemain d'une ripaille. ‖ *Rincer la gueule,* Payer à boire. ‖ *Être porté sur la gueule,* Aimer à boire, à bien manger. ‖ *Sale gueule, Gueule de raie, Gueule d'empeigne,* Vilaine figure. ‖ *Donner un coup de gueule,* Chanter, crier.

— PROV. : **La gueule tue plus de gens que le glaive.** (*Gueule* a ici le sens de « gourmandise ».)

— Archit. *Gueule droite,* Partie concave d'une cimaise. ‖ *Gueule renversée,* Partie convexe d'une cimaise.

— Bot. Nom donné aux fleurs dont la corolle gamopétale est divisée en deux lèvres dont l'ensemble forme une sorte de gueule. ‖ *Gueule noire,* Nom donné aux fruits du myrtille, qui noircissent la bouche.

— Hydraul. *Gueule bée.* V. GUEULE-BÉE.

— Vénér. *Chasser de gueule,* Chasser en aboyant pour amener sur la voie le reste de la meute. ‖ *Faire sa gueule.* En parlant d'un jeune chien, Commencer à prendre de la vigueur et à se nourrir d'aliments solides.

GUEULE-BÉE ou **GUEULE BÉE** n. f. Hydraul. Décharge d'un bassin supérieur qui alimente un réservoir ou forme une nappe d'eau de manière que les filets fluides sortent de l'orifice parallèlement à eux-mêmes. ‖ Vanne complètement ouverte, dans une usine hydraulique. ‖ Dépense la plus forte possible dans l'écoulement d'un liquide. (Pl. *Des* GUEULES-BÉES ou GUEULES BEES.)

— Archit. Nom donné à une moulure, la *doucine,* qui entre dans la décoration des cimaises.

— Techn. *Tonneau à gueule-bée,* Tonneau à un seul fond.

— ENCYCL. Dans le cas d'écoulement *à gueule-bée,* dit encore *à plein tuyau,* la dépense est plus grande que si l'écoulement avait lieu en mince paroi, bien que la résistance de l'ajutage diminue la vitesse de sortie du liquide. Cette vitesse a été trouvée, par expérience, égale au 0,82 de la vitesse théorique d'écoulement.

GUEULE-DE-FOUR n. f. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. ‖ Pl. *Des* GUEULES-DE-FOUR.

GUEULE-DE-LION ou **GUEULE-DE-LOUP** n. f. Bot. Nom vulgaire de l'antirrhine ou muflier. ‖ Pl. *Des* GUEULES-DE-LION ou GUEULES-DE-LOUP.

GUEULE-DE-LOUP n. f. Bot. V. GUEULE-DE-LION. ‖ Pl. *Des* GUEULES-DE-LOUP.

— Carross. Tirant d'avant-train dans une voiture à quatre roues. (On en fabrique avec ou sans embases et avec un ou deux patins.)

— Chir. Scissure congénitale de la lèvre supérieure et de la voûte du palais. V. BEC-DE-LIÈVRE.

— Constr. Grosse filure en demi-cercle et concave, pratiquée dans un battant, pour recevoir la filure entaillée en sens inverse de l'autre battant. ‖ Entaille circulaire et concave pratiquée dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour embrasser une partie circulaire et convexe tailléo à l'extrémité d'une autre pièce. ‖ Coude de tuyau placé au haut d'une cheminée sur un pivot, et tournant de façon que la fumée n'y soit pas refoulée.

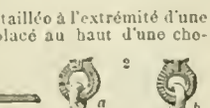
Gueule-de-loup.

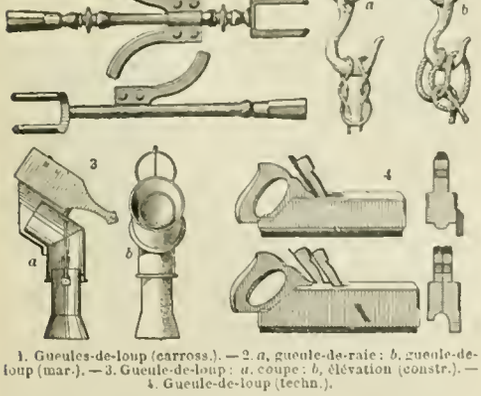

1. Gueules-de-loup (carross.). — 2. *a*, gueule-de-raie ; *b*, gueule-de-loup (mar.). — 3. Gueule-de-loup : *a*, coupe ; *b*, élévation (constr.). — 4. Gueule-de-loup (techn.).

— Mar. Coupe angulaire d'un étai qui soutient les levées d'un grand bâtiment. ‖ Nom d'une espèce de nœud. ‖ *Pont sur gueule,* Pont supérieur d'un bâtiment.

— Techn. Outils servant à faire des gueules-de-loup dans un battant.

GUEULE-DE-RAIE n. f. Mar. Nom d'une espèce de nœud. ‖ Pl. *Des* GUEULES-DE-RAIE.

GUEULÉE (*gheu-lé* — rad. *gueule*) n. f. Pop. Grosse bouchée. (Syn. de GOULÉE.) ‖ Mots violents et grossiers. ‖ Repas, nourriture : *Chercher sa* GUEULÉE.

GUEULER (*gheu* — rad. *gueule*) v. n. Pop. Parler très haut, crier.

— v. a. Chass. Saisir avec la gueule : *Chien qui* GUEULE *le lièvre.*

GUEULES (*gheul'* — du pers. *ghul,* rouge) n. m. Un des émaux du blason qui est de couleur rouge. En gravure on en sculpture, le gueules s'indique par des traits verticaux.) V. BLASON.

Gueules.

GUEULETON (*gheu* — rad. *gueule*) n. m. Pop. Repas de goulus ; banquet donné à un grand nombre de personnes : *Un* GUEULETON *patriotique, électoral.*

GUEULETONNER (*gheu, to-né*) v. n. Pop. Faire un gueuleton, une ripaille.

GUEULETTE n. f. Verr. Syn. de OUVREAU.

GUEULETTE (Thomas-Simon), littérateur et magistrat français, né à Paris en 1683, mort à Charenton en 1766. D'abord avocat au Parlement, il y devint substitut du procureur du roi. Philologue estimé, il a donné de nombreuses éditions : *l'Histoire du Petit Jehan de Saintré* (1724) ; *Montaigne* (1725) ; *Rabelais* (1732) ; *la Farce de Pathelin* (1748). Auteur dramatique, il fit représenter, soit dans sa terre de Choisy, où il avait fait édifier une salle de spectacle, soit au Théâtre-Italien, *le Trésor supposé ; Arlequin-Pluton* (1719) ; *l'Amour précepteur* (1726) ; *l'Horoscope accompli* (1727). Conteur enfin, il s'acquit une réputation européenne par *les Soirées bretonnes, nouveaux contes de fées* (1712) ; *Mille et un quart d'heures, contes tartares* (1715) ; *les Sultanes de Guzarate, contes mogols* (1732) ; *les Mille et une heures, contes péruviens* (1733-1759) ; etc. ; pastiches très réussis des littératures orientales.

GUEULLETTE (Charles), littérateur français, né et mort à Paris (1834-1892). On lui doit des ouvrages où abondent les informations utiles et curieuses, notamment : *Études historiques sur la dynastie des Bourbons d'Espagne* (1862) ; *les Ateliers de peinture en 1864* (1864) ; *les Cabinets d'amateurs à Paris* (1877) ; *Mademoiselle Constance Mayer et Prud'hon* (1880) ; *Acteurs et actrices du temps passé* (1883) ; *Répertoire de la Comédie-Française* (1885-1892) ; etc.

GUEUSAILLE (*gheu-za-ill* [*ll* mll.]) n. f. Pop. Troupe de gueux. ‖ Un gueux en particulier : *Vous êtes une* GUEUSAILLE.

GUEUSAILLER (*gheu-za-ill* [*ll* mll] — rad. *gueusaille*) v. n. Pop. Faire le gueux, vivre comme les gueux.

GUEUSANT (*gheu-zan*), **ANTE** adj. Qui gueuse, qui fait le gueux, qui pratique la gueuserie.

GUEUSARD (*gheu-zar*), **ARDE** n. Grand gueux, coquin. (Le féminin est peu usité.) [S'emploie quelquef. comme terme d'amitié.]

GUEUSAT (*gheu-za*) ou **GUEUSET** (*gheu-zé*) n. m. Petite gueuse de fonte.

GUEUSE (*gheuz'*) n. f. Dentelle en fil de lin, blanc, à réseau très clair, qui se vend bon marché. ‖ Espèce de petit camelot, tantôt tout laine, tantôt laine et soie, que l'on fabriquait autrefois en Flandre, surtout à Lille. (On disait aussi PICOTTE.)

Gueuse (mar.).

GUEUSE (*gheuz'* — de l'allem. *guss,* fonte) n. f. Techn. Masse plus ou moins considérable de fonte que l'on a coulée en saumon, ou en gueusat au sortir du haut fourneau. ‖ Moule pratiqué dans le sable pour recevoir cette fonte.

— Jeux. Nom d'un ancien jeu de billard.

— Mar. Masse de fonte de fer servant de lest.

GUEUSER (*gheu*) v. n. Faire le gueux, mendier.

— v. a. Demander comme une aumône, mendier : GUEUSER *une place, des dîners.*

GUEUSERIE (*gheu, ri*) n. f. Linguist. Etat de gueux ; caractère, habitudes de gueux : *La servitude est inférieure à la* GUEUSERIE. (Le Sage.) ‖ Misère, pauvreté :

Drapant sa *gueuserie* avec son insolence.
V. HUGO.

‖ Mendicité. ‖ Par ext. Chose vile, de peu de valeur :

La fête de Pan. . . .
Auprès de ce spectacle, est une *gueuserie.*
MOLIÈRE.

— Hist. Confédération des gueux, dans les Pays-Bas.

GUEUSET n. f. Métall. Syn. de GUEUSAT.

GUEUSETTE (*gheu-zét'*) n. m. Godet où les cordonniers mettent la couleur dont ils teignent les empeignes.

GUEUX, GUEUSE (*gheû, gheûz'* — orig. incert.) adj. Misérable au point d'être réduit à mendier : *On peut être pauvre sans être* GUEUX. ‖ Pauvre, relativement à sa condition : *Tel est* GUEUX *au milieu de ses monceaux d'or.* (J.-J. ROUSS.) ‖ Ce qui montre de la pauvreté : *Un équipage* GUEUX.

— Loc. fam. *Gueux comme un rat* ou *comme un rat d'église.* Très pauvre, parce que les rats ne trouvent guère à manger dans les églises. ‖ *Gueux fieffé,* Gueux qui a une place attitrée. ‖ *Gueux revêtu,* Mendiant enrichi.

— PROV. : **Un avare est toujours gueux.** L'avare, se privant même du nécessaire, reste pauvre dans la richesse.

— Substantiv. Personne qui mendie son pain. ‖ Personne très pauvre, sans idée défavorable.

— Fig. Personne ou chose qui manque de fécondité ou de richesse : *Notre langue est une* GUEUSE *fière.* ‖ Par ext. Personne méprisable et vile. ‖ Terme d'injure vague, déterminé par le contexte. ‖ Souvent, expression amicale : *Est-il heureux, ce* GUEUX-*là ! il a gagné le gros lot.* ‖ Chose dont on a à se plaindre : *Quel* GUEUX *de temps il fait ! Une* GUEUSE *de fièvre.*

— n. m. Hist. Nom donné à des gentilshommes flamands qui se liguèrent en 1566 : *Les* GUEUX *ont fait la Hollande.* (V. Hugo.) ‖ *Gueux de mer,* Marins hollandais qui armèrent pour la course contre les Espagnols, en 1572. ‖ *Gueux des bois,* Paysans qui s'armèrent, à la même date, en faveur de l'indépendance des Provinces-Unies.

— Comm. *Velours de gueux,* Toile de chanvre qui contient une trame d'un coton très grossier.

— Mœurs et cout. Terme général, qui désignait les très nombreuses catégories des mendiants parisiens.

— n. f. Femme galante, prostituée. ‖ *Courir la gueuse,* Courir après les femmes.

— *La Gueuse,* Nom donné à la République par le général Changarnier qui, au 24 mai 1873, disait qu'il n'y avait plus qu'un léger effort à faire pour enterrer « la Gueuse ».

— SYN. **Gueux, indigent, mendiant, nécessiteux, pauvre.** Le *gueux,* au sens strict, est un pauvre sale, vil, et qui souvent mendie. Cependant, il s'emploie quelquefois sans aucun sens défavorable. *Indigent* fait penser aux besoins du pauvre, à ses privations. Le *mendiant* est positivement celui qui demande l'aumône. Le *nécessiteux* a des besoins si pressants qu'il faut, de toute nécessité, venir à son secours. Enfin, *pauvre* est le terme général et le plus usité ; il est opposé à *riche,* et marque simplement le peu d'argent, le peu de bien d'une sorte quelconque que l'on possède.

— ENCYCL. Hist. C'est sous le nom de *gueux* qu'on désigne les confédérés des Pays-Bas soulevés contre la tyrannie espagnole. Quand les nobles allèrent à Bruxelles présenter à la gouvernante, Marguerite de Parme, les revendications de leur compromis, un conseiller de la princesse, les tournant en dérision, dit : « Ce ne sont que des gueux. » Le lendemain, le mot était repris par Brederode qui, une besace au cou, leva son écuelle de bois remplie de vin au milieu de ses convives, en criant : *Vivent les gueux !* Ce fut le mot de ralliement du peuple, et les gueux de terre attaquèrent à la fois les couvents, les églises et les Espagnols. Traqués, écrasés par le duc d'Albe, les insurgés semblent anéantis ; mais d'autres, sur les vaisseaux, reprennent la lutte, et en 1572, les gueux de mer s'emparent de Brielle, qu'ils garderont jusqu'à la fin de la guerre de l'Indépendance.

GUEUX (*gheû*) n. m. Econ. dom. Pot de grès servant de chaufferette. ‖ On dit quelquef. GUEUSE.

GUEUX (CHANSON DES), par J. Richepin. V. CHANSON.

GUEVARA (Antoine DE), historien espagnol, franciscain, né vers 1490, mort en 1545. Il suivit Charles-Quint en Italie et fut successivement prédicateur de la cour, historiographe impérial, évêque de Guadix, etc. Citons de lui : *Libro aureo de Marco Aurelio* (1529), sorte de roman dans le genre de la « Cyropédie » (1540) ; *Epîtres familières* (1539) ; *l'Oratoire des religieux* (1542). Un compilateur allemand a publié : *l'Esprit de D. Antonio de Guevara, en 400 maximes et traits d'histoire, etc.* (1760).

GUEVARA (Luis VÉLEZ **de**), auteur dramatique et romancier espagnol, né à Ecija (Andalousie) en 1570, mort à Madrid en 1644. Avocat à Madrid, il appartint quelque temps à la maison du comte de Saldaña, et il jouit de la faveur du roi Philippe IV, dont il fut l'un des collaborateurs littéraires. Il était, quand il mourut, huissier de la chambre du roi. Ses œuvres dramatiques montaient environ au nombre de 400 : la plupart se sont perdues. Parmi la centaine de comédies qui lui sont attribuées, il en est un assez grand nombre d'une authenticité douteuse. Toutes sont conçues conformément au type définitivement arrêté par Lope de Vega. Beaucoup ont un sujet historique : *Régner après la mort,* le chef-d'œuvre de Guevara, qui raconte l'histoire d'Inès de Castro ; *le Pâtier d'Ocaña ; Le diable est à Cantillana ; la Luna de la Sierra ; Le roi l'emporte sur le sang.* Parmi les autres, nous citerons : *la Restauracion de España ; les Révoltés des Flandres ; la Conquête d'Oran ; la Niña de Gomez Arias ; l'Amour en basque et la Jalousie en français ; Escanderbech ; la Montagnarde des Asturies ;* etc. Guevara est peut-être plus connu par son *Diable boiteux* ingénieuse fiction picaresque, qui parut en 1641, à Madrid, surtout depuis qu'elle a été imitée par Le Sage, en 1707. — Son fils, DON JUAN, hérita de ses aptitudes théâtrales et écrivit diverses comédies.

GUEVEI (*ghe-vè*) n. m. Nom vulgaire du *neotragus pygmæus,* qui appartient à cette catégorie d'antilopes minuscules, à peine plus grosses qu'un lièvre, habitant les forêts des Achantis et de Liberia.

Guevei.

GUÉVINIE (*ghé, ni*) n. f. Genre de protéacées, comprenant des arbres à feuilles alternes imparipennées, à fleurs en grappe. Une seule espèce chilienne *guevinia avellana,* dont les fruits drupacés, à amande comestible, sont vendus, dans leur pays sous le nom de *nefuen* ou de *avellana Guevinii.* Le péricarpe en est astringent et vermicide.)

GUEYDON (comte Louis-Henri DE), marin français, né à Granville en 1809, mort à Kermalec (Finistère) en 1886. Il fut promu capitaine de frégate après l'affaire de Saint-Jean-d'Ulloa (1840), devint capitaine de vaisseau en 1847, gouverneur de la Martinique (1853), contre-amiral (1854), et vice-amiral en 1861. En 1870, il commanda une des deux escadres de la mer du Nord. Gouverneur général de l'Algérie (1871-1872), il comprima une insurrection indigène, supprima les bureaux arabes et réorganisa l'administration de la Grande Kabylie. Il avait été élu député de la Manche en 1885. On lui doit : *la Vérité sur la marine* (1849) ; *Organisation du personnel à bord* (1852) ; *Tactique navale* (1868), *l'Équité politique* (1871).

GUEZ DE BALZAC. Biogr. V. BALZAC.

GUGGISBERG, comm. de Suisse (canton de Berne) ; 2.935 hab. Source et établissement thermal.

GUGLIONESI, comm. d'Italie (Molise [prov. de Campobasso]), près du fleuve côtier Biferno ; 5.963 hab.

GUHR n. m. Terre chargée de matières métalliques, entraînées par les eaux à travers les fentes des rochers.

GUHRAU, ville d'Allemagne (Prusse [Silésie, présid. de Breslau]) ; 1.557 hab. Ch.-l. de district. Mines de lignite.

GUI (*ghi* — du lat. *viscum,* influencé par le haut allem. *wiz,* allem. mod. *weiss,* blanc) n. m. Genre de plantes parasites, de la famille des loranthacées.

— Cout. anc. *Gui l'an neuf,* Cérémonie de la récolte du gui chez les Gaulois : *Le grand sacrifice du* GUI L'AN NEUF *se faisait avec beaucoup de cérémonies.* Duclos. Peut-être *A gui, Au gui* est une altération du grec ἀγύι, voici. Dans ce cas, *A gui l'an neuf* ne rappellera que le cri des enfants allant, la veille du premier jour de l'an, quêter leurs étrennes. Des vestiges de cet usage ont longtemps subsisté en France, surtout en Bretagne, et, de là, le nom d'*aguinettes* donné aux étrennes, dans plusieurs provinces. On désigne encore, en Espagne, sous le nom d'*aguinaldo,* une manière de célébrer le premier jour de l'an.]

[illegible] vit en parasite [illegible] arbres surtout sur le [illegible] Ses graines diverge[illegible] en [illegible] les feuilles opposées, [illegible] et [illegible] en chlorophylle.

Gui [illegible], fleurs mâles, *b*, fleurs femelles.

[illegible] Cependant, lorsque le gui est très abondant sur un arbre, il l'épuise, et il y a avantage à le [illegible]. La [illegible] de gui était employée jadis contre l'asthme, la [illegible], etc., l'extrait passe pour paralysant [illegible], on retire du gui de la glu, dont on a isolé la viscine. — On connaît autres espèces de gui, notamment le gui de l'oxycèdre (*arceuthobium oxycedri*), qui vit, dans le midi de l'Europe, sur le genévrier cade ou oxycèdre.

[illegible] La cueillette du *gui* était, dans le culte druidique, liée et d'une solennité, le premier jour du mois lunaire. Les Celtes pratiquaient le culte des arbres et des plantes, et la perpétuelle verdeur du gui explique l'attribution à cette plante de vertus extraordinaires. On le distribuait en grande cérémonie, et la cueillette était suivie de sacrifices.

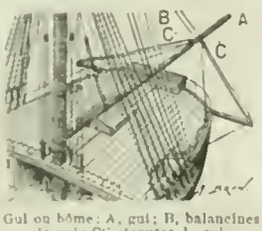

Gui ou bôme: A, gui; B, balancines de gui; CC, écoutes de gui.

GUI (*ghi* — de l'anc. fran. [illegible], gui, guie, n. m. Mar. Sorte de verrou, terminée par un croissant ou mâchoire, qui s'appuie contre le mât d'artimon et [illegible] horizontalement au moyen de balancines presque au pied du mât. C'est sur le gui que se borde la brigantine. On oriente le gui au moyen de palans appelés « écoutes de gui » et, au repos, il s'appuie sur un croissant fait sur le couronnement. On dit aussi BOMB.). ‖ *Gui d'un palan*, Retenue. Syn. de GUIDE.

GUI, empereur d'Occident et roi d'Italie, de 889 à 894. Fils de Gui, duc de Spolète, et d'Adélaïde, fille de Pépin, roi d'Italie, il hérita, en 880, des duchés de Spolète et de Camerino. A la mort de Charles le Gros, Gui convint avec Bérenger, duc de Frioul, de partager entre eux l'empire. Mais Arnoul, roi de Germanie, qui voulait s'assurer la dignité impériale, prit les armes et obtint, à Trente, la soumission de Bérenger. Gui, au contraire, remporta une grande victoire sur la Trebbia, se fit proclamer roi d'Italie à Pavie 889 et, deux ans plus tard, il était couronné empereur à Rome, par le pape Étienne V. En 893, Arnoul reprit la ville de Pavie. Gui dut se retirer à Spolète et mourut subitement, en 894.

GUI, duc de Toscane, mort en 929. Fils d'Adalbert II, il lui succéda en 917 environ. En 925, il épousa Marozia, veuve d'Albéric, comte de Tusculum, et qui avait acquis une grande influence à Rome, où elle porta le titre de sénatrice, et où son fils Albéric reçut celui de « prince ». Les fantaisies légendes groupées autour de leur nom par le chroniqueur lombard Luitprand, au sujet de leurs démêlés avec les papes Serge III et Jean X, admises par Baronius, sont rejetées rejetées par Muratori.

Gui d'Arezzo. Biogr. V. GUIDO D'AREZZO.

GUI, [illegible] d'Amiens et poète latin, né vers l'an 1000, mort en 1[illegible]. Son père, Engenrand, comte de Ponthieu, [illegible] au monastère de Saint-Riquier. Archidiacre [illegible], évêque d'Amiens, il fut l'un des conseillers [illegible] de France, Philippe Ier. Il accompagna en Angleterre [illegible] Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, [illegible] sur la bataille d'Hastings, un [illegible] ornements précieux.

GUI, comte d'Auvergne, deuxième du nom, mort en 1224. Fils de Guillaume IV et frère de Guillaume X, à qui il succéda en 1194, il eut par avec les démêlés avec [illegible] d'Auvergne, [illegible] pour avoir la paix, à [illegible] territoires. Puis il lutta jusqu'à sa mort contre [illegible] Robert, comte de Clermont, soutenu par le pape et [illegible] France. En 1218, Gui hérita du [illegible] de Toulouse.

GUI DE BOULOGNE [illegible] **D'AUVERGNE**, né en 1320, mort à Lérida, Espagne, en 1372. Son père, Robert VII, [illegible] d'Auvergne et de la reine de France, Jeanne de Bourbon, [illegible] Jeanne de Boulogne. [illegible] d'Amiens, archevêque de Lyon, [illegible] cardinal en 1342 par le pape Clément VI, [illegible] à aller à Rome, [illegible] par des [illegible] envoya en Hongrie, pour [illegible] le roi Louis, [illegible] la reine Jeanne de Naples. En France, il [illegible] Charles V [illegible] de Charles le Mauvais. Il [illegible] entreprit [illegible] guerre contre la Castille et le Portugal.

GUI DE LUSIGNAN, roi de Jérusalem. V. LUSIGNAN.

GUI DE LA PAPE ou **GUI-PAPE** (en lat. *Guido Papa*), [illegible] à Saint-Symphorien, près Lyon, vers 1402, mort à Grenoble, vers 1487. Il était à Turin et à Pavie, [illegible] à Lyon, à Grenoble, où il fut membre du [illegible] et en l'Arpenement. Il a laissé plusieurs ouvrages, [illegible] notamment: *Decisiones Gratianopolitanæ* (1490), traduction française de Chorier (1662).

GUIARD (Emile), auteur dramatique français, né à Paris en 1852, mort à Cannes en 1889. Neveu d'Emile Augier, attaché à l'administration des beaux-arts, il se fit connaître par un poème: *Livingstone* (1875), couronné par l'Académie française. Ses comédies: *Volte-face* (Théâtre-Français, 1877); *Mon fils* (Odéon, 1882); *Feu de paille* (Odéon, 1885), faisaient bien augurer d'un talent qui fut brisé par une mort prématurée. Ses *Poesies* ont été publiées, en 1889, par René Vallery-Radot.

GUIB (*ghib'*) n. m. Nom vulgaire de quelques antilopes du genre *tragelaphus*, remarquables par leur pelage fauve vif, marqué de taches et de bandes blanches. Le guib est le *tragelaphus scriptus*, répandu, avec ses nombreuses variétés, dans toute l'Afrique moyenne, du Sénégal à l'Abyssinie, et jusqu'au Zambèze.)

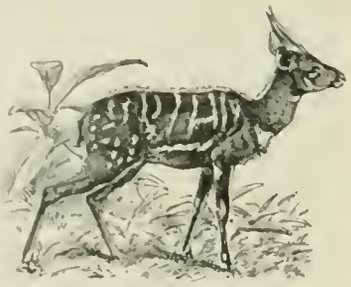

Guib.

GUIBERT, antipape, né à Parme, mort à Ravenne en 1100. Issu de la famille Corregia, dévouée aux empereurs, il devint chancelier de Henri IV et évêque de Ravenne. Henri IV le fit nommer irrégulièrement pape en 1080, sous le nom de « Clément III », et le fit couronner à Rome. Guibert défendit son titre contre quatre papes.

GUIBERT de Nogent, bénédictin, abbé de Notre-Dame de Nogent, théologien et historien français, né près de Clermont (Oise) en 1053, mort en 1124. Il a laissé des ouvrages estimés, parmi lesquels une *Histoire des croisades*, la meilleure qui ait été écrite par les contemporains.

GUIBERT (Jacques-Antoine-Hippolyte, comte DE), général et écrivain militaire français, fils de Charles-Benoît, lieutenant général et gouverneur des Invalides (1715-1786), né à Montauban en 1743, mort à Paris en 1790. Il fit la guerre de Sept ans, combattit en Corse avec une légion levée par lui et publia au retour deux volumes: *Essai de tactique générale* (1772), et *Défense du système de guerre moderne* (1779). Nommé brigadier en 1782, maréchal de camp en 1786, très répandu en même temps dans les salons, il dut à ses ouvrages de tactique plus encore qu'à de médiocres éloges historiques d'entrer à l'Académie française, en 1786. En 1789, il posa sa candidature aux états généraux dans le bailliage de Bourges; l'échec qu'il essuya abrégea ses jours. — Sa femme, *Alexandrine-Louise* BOUTINON DE COURCELLES, née vers 1765, morte à Saint-Ouen en 1826, très cultivée, et vivement attachée à son mari, se consacra à la publication des ouvrages qu'il avait laissés en manuscrits. Elle a publié les *Lettres de Mlle de Lespinasse* (1809), adressées à son mari, et quelques romans.

GUIBERT (Joseph-Hippolyte), cardinal et archevêque de Paris, né à Aix en 1802, mort à Paris en 1886. Evêque de Viviers en 1841, il se signala par sa charité durant le choléra de 1854 et les inondations de 1855. Archevêque de Tours en 1857, il réunit les fonds nécessaires à l'érection d'une basilique en l'honneur de saint Martin. Après la défaite de la Commune et la mort de Mgr Darbay, Thiers le nomma à l'archevêché de Paris (1871); le pape Pie IX le créa cardinal (1873). La creation de paroisses dans les faubourgs et l'introduction de la liturgie romaine, l'érection de la basilique de Montmartre, la fondation d'une université libre, devenue plus tard l'Institut catholique de Paris, occupèrent particulièrement son zèle.

GUIBOLLE (*ghi* — orig. incert.) n. f. Arg. Jambe: *Il se plaignait d'avoir des* GUIBOLLES *de coton*. (E. Zola.) ‖ *Jouer des guibolles*, Marcher ou courir vivement.

GUIBOLLARD (*ghi-bo-lar'*, n. m. Syn. pop. de JOCRISSE, de CALINO. ‖ Niais, imbécile.

GUIBOURS (P. DE), augustin déchaussé français. V. ANSELME (Pierre DE GUIBOURS, dit *le Père*).

GUIBOURT (Nicolas-Jean-Baptiste-Gaston), pharmacien français, né et mort à Paris (1790-1867). Reçu pharmacien en 1816, il fut nommé membre de l'Académie de médecine en 1824 et professeur de l'Ecole de pharmacie en 1832. Citons de lui: *Histoire naturelle des drogues simples* (1819); *Traité de pharmacie pratique et théorique* (1840); *Recherches expérimentales sur les oxydes de fer considérés comme contrepoisons arsenicaux* (1839).

GUIBRE (*ghibr'* — altérat. du mot *guivre*) n. f. Mar. Construction ayant pour but de fournir au gréement de beaupré des points d'appui en saillie de l'étrave. ‖ *Taquet de guibre*, Prolongement de la fausse quille sur lequel s'appuient le dossier, le taille-mer et la flèche. L'intérieur est formé de remplissages et percé de trous pour les liures de beaupré.)

— ENCYCL. La *guibre* donne appui aux sous-barbes du beaupré, les quelles sont fixées sur le taille-mer. Elle est réunie à l'étrave au moyen de la courbe de capucine, et, pour la soutenir contre les efforts des toes, on la consolide au moyen de deux grandes liprpes ou arcs-boutants et de jottereaux, dont une branche s'applique sur la guibre, l'autre sur la jaque du bâtiment.

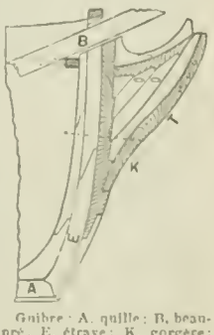

Guibre: A, quille; B, beaupré, E, étrave; K, gorgère; T, taille-mer.

GUICHARDIN (François (en ital. *Guicciardini*), homme d'Etat et historien italien, né et mort à Florence (1482-1540). Son père, PIERRE, avait été ambassadeur de la République auprès de l'empereur Maximilien Ier et du pape Léon X. Après de brillantes études de droit à Florence, Ferrare et Padoue, il fut envoyé comme ambassadeur près de Ferdinand V, roi de Castille et d'Aragon (1512). A son retour, Léon X le prit à son service, le nomma gouverneur de Modène et de Reggio (1518), puis commissaire général en Lombardie. Clément VII lui confia le gouvernement de Parme (1521), puis l'administration de la Romagne (1523), et enfin le mit à la tête de l'armée pontificale avec le titre de lieutenant général du saint-siège. De 1531 à 1534, il fut gouverneur de Bologne. Au milieu des soucis que lui donnaient ces hautes charges, il trouvait encore le temps de préparer le rétablissement définitif des Médicis à Florence. Aussi, à la mort de Clément VII, malgré les offres généreuses de Paul III, il quitta le service de la papauté et resta dans sa ville natale, où il conquit l'affection et la confiance du duc Alexandre. Après le meurtre dont ce dernier fut victime, il s'employa à assurer la succession ducale à Cosme de Médicis. Mais, bientôt, trouvant que le nouveau souverain n'avait pas assez de considération pour lui, il se retira dans sa villa d'Arcetri, où il commença à écrire son *Histoire d'Italie*, qu'il ne put terminer.

Guichardin.

L'*Histoire* de Guichardin fut traduite en latin et en français. Ses *Œuvres inédites*, publiées à Florence de 1857 à 1867, par G. Canestrini, contiennent, outre une intéressante *Correspondance*, d'importants opuscules politiques. On a, enfin, de lui des *Souvenirs autobiographiques* et une *Histoire de Florence depuis les temps de Cosme de Médicis jusqu'à ceux du gonfalonier Soderini*.

GUICHART (*ghi-char'*) n. m. Cost. rel. Petite bande d'étoffe qui retient la robe d'un religieux sur le côté.

— Jeux. Morceau court de bois aminci par ses deux extrémités, que l'on fait sauter en frappant avec un bâton sur l'un des bouts. ‖ On dit plus souvent BÂTONNET, et même, suivant les endroits, GUICHE, GUILLET, etc.

GUICHE (*ghich'* — du lat. pop. *vitica*; de *vitis*, vigne, ce qui s'enroule comme les vrilles de la vigne) n. f. Subtilité, détour. (Vieux.)

— Arg. *Duc de guiche*, Guichetier de prison. ‖ *La guiche*, L'ensemble des souteneurs.

— Art milit. anc. Courroie pour suspendre le bouclier.

— Cost. relig. Bande d'étoffe attachée de chaque côté de la robe des chartreux pour la fermer.

— Jeux. Dans le nord de la France, Syn. de JEU DE BÂTONNET. ‖ On dit également GUIGE, et GUISE.

GUICHE, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 25 kil. de Bayonne, sur la Bidouze, près de son confluent avec l'Adour; 1.300 hab. Ch. de f. Midi. Carrière de pierres; Ruines d'un château du XIIIe siècle. Du XVe au XVIIIe siècle, Guiche fut le siège d'un comté possédé par une branche de la maison de Grammont.

GUICHE (LA), ch.-l. de cant. de Saône-et-Loire, arrond. et à 22 kilom. de Charolles, au dessus d'étangs que remplit un affluent gauche de l'Arconce; 933 hab. Ruines d'un château. — Le canton a 11 comm. et 6.834 hab.

GUICHE (famille DE **LA**). V. LA GUICHE.

GUICHE (comtesse DE). V. CORISANDE (la belle).

GUICHE (DE). Biogr. V. GRAMONT.

GUICHEN (*ghi-chin*), ch.-l. de cant. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 45 kilom. de Redon; 3.763 hab. Source minérale ferrugineuse, carrières de schiste, minoteries, fabrique de noir animal. Châteaux de Bagatz (XVe s.), du Gaylieu (XVIIIe s.). — Le canton a 8 comm. et 16.449 hab.

GUICHEN (Luc-Urbain DU BOUEXIC, comte DE), marin français, né à Fougères en 1712, mort à Morlaix en 1790. Garde de marine des 1730, il conquit tous ses grades. Lieutenant de vaisseau en 1746, il sort de Gravelines sur la « Galatée » en dépit des croisières anglaises, et conduit un convoi du Havre à Brest. En 1748, il fait une brillante campagne dans les Antilles et amène un convoi de Saint-Domingue à Brest. En 1755, il est au Canada et devient, l'année suivante, capitaine de vaisseau. En 1757, commandant l'« Atalante », il prend aux Anglais quatre corsaires et neuf navires marchands. Nommé chef d'escadre en 1776, il commande, en 1778, une des divisions de l'armée navale du comte d'Orvilliers à Brest, prend part au combat d'Ouessant (1778), où il commande l'arrière-garde. Lieutenant général en 1779, il commande une escadre dans la flotte franco-espagnole destinée à opérer un débarquement en Angleterre. En 1780, il part de Brest, escortant un convoi considérable pour aller remplacer d'Estaing aux Antilles; il bat l'amiral Rodney en trois rencontres, protège l'arrivée de l'amiral don Solano, qui amène douze mille hommes de troupes de débarquement; enfin, il peut, malgré divers obstacles, ramener victorieusement en Europe une immense flotte marchande. Guichen, en 1781, perdit une partie d'un convoi qu'il conduisait de Brest en Amérique, rejoignit, l'année suivante, avec sa flotte, l'amiral de Cordova à Cadix, s'empara de dix-huit transports anglais, mais ne put accomplir aucune opération décisive avant la paix de 1783.

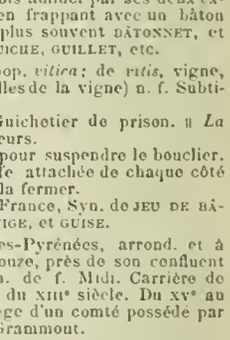

Guichen.

GUICHENBACH, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane présid. de Trèves); 3.778 hab. Houillères.

GUICHENON (Samuel), historien et généalogiste français, né à Mâcon en 1607, mort à Bourg en 1664. Protestant, pendant un voyage qu'il fit en Italie, en 1630, le

jeune Guichenon embrassa le catholicisme. De retour en France, il exerça la profession d'avocat à Bourg en Bresse; puis il s'adonna à des travaux historiques. On lui doit un grand nombre d'ouvrages intéressants et remplis de documents sur l'histoire du Bugey, de la Bresse et de la Savoie.

GUICHES (Paul-Gustave), littérateur français, né à Albas (Lot) en 1860. Il se rendit à Paris et fit d'abord partie des disciples de Zola, dont il se sépara en signant la protestation des Cinq contre *la Terre*. Observateur spirituel, il a publié des chroniques et des nouvelles dans le « Grand Journal », le « Gil Blas », etc., et des romans : *Céleste Prudhomat* (1886); *l'Ennemi* (1887); *la Pudeur de Sodome* (1888); *l'Imprévu* (1890); *Philippe Destal* (1892); *un Cœur discret* (1892); *Au fil de la vie* (1894), nouvelle; *la Femme du voisin* (1898); *Trop de zèle* (1898). Il a fait représenter *les Quarts d'heure* (1888), avec Lavedan, et *Snob* (1897), comédies.

GUICHET (*ghi-chè* — peut-être du germ.; suéd. *vicka*, se mouvoir, tourner) n. m. Petite porte pratiquée dans une plus grande : *La plupart des portes cochères sont percées d'un* GUICHET. ‖ Porte basse percée dans un rempart. ‖ Petite porte intérieure d'une prison, située en arrière de la porte principale : *Demander un prisonnier au* GUICHET. ‖ Passage étroit ménagé pour un service spécial : *Les* GUICHETS *du Louvre*. ‖ Passage étroit à l'entrée d'un édifice, préparé pour que l'on n'y puisse pénétrer qu'une personne après l'autre : *Les* GUICHETS *de l'Exposition*. ‖ Petite ouverture pratiquée dans une porte à hauteur d'homme. ‖ Ouverture grillée du confessionnal, par laquelle le prêtre communique avec le pénitent. ‖ Petite ouverture par laquelle on communique avec les employés dans les bureaux de poste, banques, etc. — Par ext. Caisse.

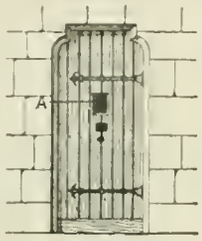

A, guichet.

— Constr. *Guichet de croisée*, Assemblage qui porte les châssis de verre. ‖ Volet intérieur qui couvre les châssis.

— Jeux. Au cricket, Appareil contre lequel le servant lance la balle pour le renverser. ‖ En angl., on dit WICKET.

GUICHETIER (*ghi, ti-é*) n. m. Celui qui est chargé d'ouvrir et de fermer les guichets, et de surveiller les cachots.

GUICHON (*ghi*) n. m. Petit vase de bois, de terre cuite, de fer-blanc, dont on se sert en Normandie pour boire.

GUICLAN, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kilom. de Morlaix, près du fleuve côtier Penzé; 3.321 hab. Fabrique de toiles. Ruines du château fort de Penc'hoat.

GUIDAGE n. m. Min. V. GUIDONNAGE.

GUIDANNE (*ghi*) n. f. Nom donné par les tisseurs à une réunion de quelques fils qui sont enroulés à part, et servent de complément à la chaîne.

GUIDE (*ghid'* — du bas lat. *guido*, même sens) n. m. Personne qui en conduit une autre, dans un chemin que celle-ci ne connaît pas suffisamment ou ne peut suivre seule : GUIDE *montagnard*. *Le* GUIDE *d'un aveugle*.

— Par ext. Personne qui en dirige une autre : *Les grands génies sont les* GUIDES *de l'humanité*.

— Fig. Chose qui exerce une sorte de direction morale :

Consulte la raison, prends sa clarté pour *guide*.
MOLIÈRE.

— Par ironie, *Guide des pêcheurs*, Fiacre à volets, servant à des promenades galantes. (Vx.) V. plus loin.

— Bibliogr. Se dit de manuels qui contiennent des renseignements, des conseils de diverse nature : GUIDE *des mères, du médecin, de campagne*. ‖ Se dit surtout des manuels à l'usage des excursionnistes : *Le* GUIDE *en Suisse, en Allemagne, de l'étranger dans Paris*.

(*Guide*, en ce sens, était autrefois du féminin : *La* GUIDE *nouvelle*. (La Font.) *C'est sa* GUIDE. (La Font.)]

— Mamm. *Guide du lion*, Nom vulgaire du lynx et du caracal.

— Mar. Cordage servant à haler le palan d'étai.

— Mécan. Organe servant à diriger un mouvement.

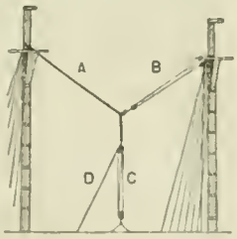

Guide : A, pantoire; B, guide; C, palan d'étai; D garant du palan d'étai.

— Milit. Nom donné, dans les divers mouvements que comportent les manœuvres d'une troupe, à l'homme ou aux hommes dont la position sert à régler celle des autres, pour assurer l'égalité et la rectitude des alignements, la direction de la marche. ‖ Dans l'infanterie, *Guide à droite, Guide à gauche*, Commandements pour faire placer le guide à droite ou à gauche. (Quand une troupe est mise en marche de front, le commandement *en avant* est toujours suivi de l'avertissement *Guide à gauche* ou *Guide à droite*, destiné à indiquer aux hommes de quel côté ils doivent conserver leur distance.) ‖ Se dit des habitants du théâtre de la guerre qu'une armée emploie pour conduire ses colonnes ou détachements. ‖ Nom donné à certains corps de troupes, spécialement chargés de servir d'escorte aux généraux et à leurs états-majors. ‖ Corps d'élite attachés à la garde personnelle de l'empereur, sous le premier et sous le second empire : *Le régiment des* GUIDES.

— Musiq. Partie qui entre la première dans une fugue, et qui annonce le sujet. ‖ Partie sur laquelle on indique les entrées des instruments.

— Navig. Balise établie sur une rivière, dans un passage difficile, pour marquer le véritable cours de l'eau.

— Techn. Morceau de bois saillant que l'on fixe contre un outil à fût, un *bouvet* par exemple, pour en assurer la marche dans une direction donnée. ‖ Outil d'horloger qui conduit le foret et lui permet de percer droit dans une platine. (Syn. de GUIDE-ÂNE.) ‖ Armature sur laquelle est monté le coulisseau du piston d'une cuvette garde-robe.

— ENCYCL. Mécan. Les *guides* diffèrent suivant l'usage auquel on les destine et le mouvement qu'ils doivent diriger, rectiligne ou circulaire. Tels sont les guides de la tige du piston d'une machine à vapeur (v. GLISSIÈRE), les guides d'un châssis de scie, etc.

On guide ordinairement les châssis de scie à l'aide de rainures pratiquées dans des montants parallèles à la direction du mouvement, et de languettes liées au châssis, ou inversement.

On emploie quelquefois des montants cylindriques fixes, embrassés par des anneaux liés à la pièce mobile. Dans d'autres cas, ce sont les anneaux qui sont fixes, tandis que les montants sont liés à la pièce mobile.

Les tiges des pistons de machines à vapeur sont souvent guidées par le moyen d'une traverse portant à ses deux extrémités des poulies à gorge, qui roulent sur des montants cylindriques fixes, ou encore au moyen d'un galet que porte l'extrémité supérieure de la tige du piston et qui glisse dans une double rainure verticale.

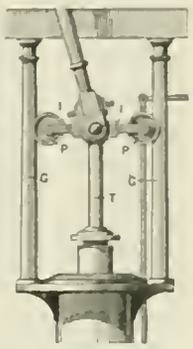

G, G, guides en colonne cylindrique, P, P, galets glissant sur les guides, I, I, tige rigide reliant les galets à la tige du piston; T, tige du piston.

Pour guider le chariot des *mull-jenny*, dans les filatures, on le maintient à l'aide de poulies glissant entre deux cordes parallèles fortement tendues.

— Milit. La dénomination de *guides*, pour un corps de troupes, apparaît en 1744, époque où fut créée la première compagnie de guides. Une autre, constituée en 1756, fut dite des *fusiliers-guides*; douze seulement de ses hommes étaient à cheval. Mais c'est surtout à dater de la Révolution que ces compagnies se multiplièrent. Bientôt, chaque général eut la sienne. Le général Bonaparte attacha à sa personne, en 1796, une compagnie spéciale de guides, dont il donna le commandement au capitaine Bessières. Lors de la création de la garde consulaire, ces guides y formèrent d'abord un escadron, puis un régiment, qui prit le nom de *chasseurs à cheval*, tout en conservant la tenue, analogue à celle des

Guides : 1. Sous le Consulat; 2. Sous le 1er Empire; 3. Sous le 2e Empire.

hussards, qu'avaient toujours portée les guides. Mais ce nom disparut alors officiellement de l'armée française, quoique longtemps on ait continué de l'attribuer, dans le langage courant, aux chasseurs de la garde.

Il ne reparut qu'en 1848, donné par le gouvernement provisoire à des escadrons spécialement destinés à l'escorte des états-majors, et dont il ne fut formé que cinq, bientôt réduits à deux. Mais, dès 1849, les deux escadrons se dédoublèrent pour former le régiment des guides. Ce régiment, à l'effectif de près de 1.200 hommes, constitua la garde personnelle de l'empereur. En 1871, il devint le 9e régiment de hussards.

L'uniforme des guides se composait du pantalon garance à passepoil vert foncé et double bande jaune d'or, avec dolman et pelisse vert foncé, doublée en drap garance, garnie de fourrure et ornée, comme le dolman, de dix-huit brandebourgs en laine jaune d'or avec cinq rangées de boutons-grelots. Une fourragère trossée, jaune d'or, ornait en outre le dolman. La coiffure était, en petite tenue, un bonnet de police en drap vert foncé à galons jaune d'or, et, en grande tenue, un colback avec flamme retombante en drap garance, à gland et galons jaune d'or, surmonté d'un plumet blanc, vert foncé au sommet; l'équipement comportait une sabretache. Les officiers portaient les galons et brandebourgs d'or pour la grande tenue, et en soie noire pour la petite.

GUIDE (*ghid'* — subst. verb. de *guider*) n. f. Lanière de cuir ou cordon de chanvre, qu'on attache au mors d'un cheval attelé, et qu'on tient dans les mains pour diriger l'animal. (S'emploie presque toujours au plur.) : *Lâcher, Tirer les* GUIDES. ‖ *Grandes guides*, Guides qui servent à diriger les chevaux placés en tête, dans un attelage à trois ou à quatre chevaux. — Manière de conduire : *Quatre chevaux fringants, conduits à* GRANDES GUIDES. (Chateaubr.) — Fig. Façon de vivre large, en dépensant sans retenue sa fortune, sa santé : *Mener la* VIE *a* GRANDES GUIDES.

— Par ext. Droit payé pour chaque poste. : *Payer doubles guides*, Payer double pour aller plus vite.

Guide (LE ou, comme on disait au XVIIe siècle, LA) **des pecheurs** (*la Guia de pecadores*), traité ascétique espagnol, de Louis de Grenade. — Le style de cet ouvrage est plein d'élévation, d'onction et d'une harmonieuse éloquence. *La Guia de pecadores* n'est, dans toute sa première moitié, qu'un hymne à la création et au Créateur. Dans la seconde partie, l'austère écrivain examine s'il est de l'intérêt de l'homme de suivre ou de déserter la vertu, c'est-à-dire le service de Dieu. Les chapitres sur la mort et sur l'enfer sont d'un étonnant réalisme. *La Guia de pecadores*, publiée en 1556, souleva en Espagne une vive opposition et l'*Index expurgatorius* l'interdit. Mais les Espagnols revinrent de cette première impression et, dans le reste de l'Europe, le livre obtint un succès extraordinaire.

GUIDE Guido RENI, dit le, peintre bolonais, né à Calvenzano, près de Bologne, en 1575, mort à Bologne en 1642. Élève de Denis Calvaert, puis des Carrache, il partit avec son ami l'Albane pour Rome, où Joséphin le patronna auprès du pape et du cardinal Borghese. Le dépit du Caravage fut tel, lorsqu'il vit le premier tableau du Guide à Rome : *le Martyre de saint Pierre* (Vatican), que, rencontrant son jeune rival, il l'insulta grossièrement. Guido prit la fuite, pour se soustraire à ces mauvais traitements. Revenu à Bologne, il jouissait déjà d'une telle réputation que les Carrache en prirent ombrage. Rappelé à Rome par Paul V, le Guide avait déjà peint quelques-uns de ses chefs-d'œuvre : la *Fortune* (maintenant au Capitole) et surtout cette *Aurore* du palais Rospigliosi, qui est restée sa plus suave composition. Il avait acquis son véritable style, qui consiste dans la grâce et la délicatesse; un dessin élégant et correct, un coloris doux et éclatant tout à la fois, la suavité dans l'expression, la richesse et l'harmonie dans la distribution de la lumière. Plus tard, le Guide se rendit à Naples, pour concourir à la décoration de la merveilleuse chapelle de Saint-Janvier. Revenu, une dernière fois, à Rome, il ébauche, dans l'église Saint-Pierre, l'*Histoire d'Attila*. Citons encore de lui : à Rome, *le Crucifiement de saint Pierre, Hérodiade*, le *Portrait de Sixte-Quint*; à Bologne, *la Conception, le Massacre des Innocents, Job, Saint Pierre et saint Paul*; à Gênes, *l'Assomption*; enfin, au Louvre, deux *Madeleines*, la fameuse *Tête de Christ*, si populaire, une *Vierge et l'Enfant Jésus, Jésus-Christ au jardin des Oliviers*, deux *Saint Jean*, un *Ecce Homo*, une *Mater Dolorosa, la Purification*, le *Repos de la sainte Famille, l'Enlèvement d'Hélène*. On a aussi du Guide des eaux-fortes très estimées.

Le Guide.

GUIDE-ÂNE (de *guider*, et *âne*) n. m. Recueil de règles pratiques, propres à diriger dans un travail : *Un* GUIDE-ÂNE *pour les orpenteurs*. (Pl. *Des* GUIDE-ÂNE. D'autres écrivent GUIDE-ÂNES; mais à tort, selon nous.)

— Calligr. Transparent réglé, aidant à écrire droit.

— Littér. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices relatifs à chaque fête. (Vieux.)

— Techn. Syn. de GUIDE. (Sorte de couteau à deux lames, dont l'une trace et l'autre découpe les dents de peigne.)

GUIDEAU (*ghi-dô*) ou **GUIDE-EAU** (de *guider*, et *eau*) n. m. Mar. Plate-forme en planches, soutenue sur des chevalets dans une position inclinée, pour diriger le courant des chasses, en avant de certains ports de la Manche. (Pl. *Des* GUIDEAUX ou GUIDE-EAU.)

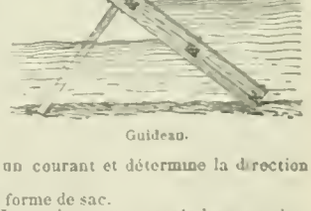
Guideau.

— Archit. hydraul. Ouvrage qui divise un courant et détermine la direction de l'eau.

— Pêch. Filet en forme de sac.

— ENCYCL. Pêch. Le *guideau* a une entrée large et s'ouvre dans le sens du courant. Les mailles se rétrécissent jusqu'à l'arrière, terminé souvent en forme de nasse. On

Guideau.

le place près des chutes d'eau des moulins, contre les arches des ponts. Souvent, le guideau fait partie du gord. On l'emploie aussi en mer, sur les côtes de Normandie; l'entrée, encore plus grande qu'en rivière, est tendue au moyen de pieux ou chèvres appelés « etaliers ». Le poisson se prend, entraîné par le courant.

GUIDE-FIL n. m. Petit appareil qui règle la distribution des fils sur les bobines des métiers à filer et des machines à coudre. (Pl. *Des* GUIDE-FIL.) On dit aussi GUIDE.

GUIDEL, comm. du Morbihan, arrond. et à 11 kilom. de Lorient, près de la Laïta, fleuve côtier; 4.366 hab. Minerai de fer, étangs, dolmens et menhirs.

GUIDE-LAME n. m. Outil en forme de peigne qui, dans une faucheuse mécanique, sert à régler le mouvement des lames tranchantes. (Pl. *Des* GUIDE-LAME.)

GUIDE-LIME ou **PRADEL** n. m. Appareil avec lequel on apprend aux apprentis serruriers, monteurs ou ajusteurs, à manœuvrer la lime en limant droit, c'est-à-dire en taillant la pièce d'une manière bien plane. (Il comprend un trépied

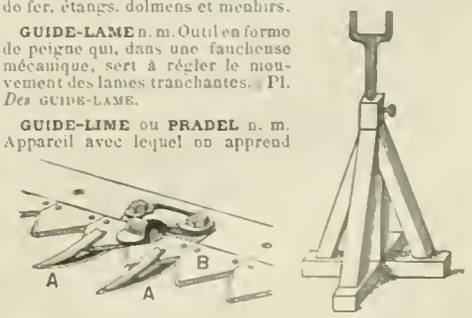

A, guide-lame. B, lame. Guide-lime

[illegible] du pel peut glisser une tige [illegible] ant le manche de la lime, [illegible] ours horizontalement [illegible]

GUIDE-MAIN n. m. Traverse de bois, à hauteur variable, [illegible] avant lu lavier d'un piano et qui sert à [illegible] de la main, pour maintenir [illegible] à la hauteur voulue dans les exercices [illegible] — Des GUIDE-MAIN.

GUIDE-POIL n. m. Cadre en fer [illegible], dans certains métiers à [illegible], sert à régler la hauteur du poil. [illegible]

GUIDER [illegible] franc. guier; du goth. que witan, regarder [illegible] va. A. [illegible] pagaier pour diriger, pour montrer le [illegible] DER un aveugle, un voyageur, un étranger. — Par anal. Gouverner. [illegible] terminer la marche de GUIDER [illegible] Servir à diriger. L'étoile polaire GUIDE le marin. — Fig. Diriger les actions, montrer la voie à : GUIDER [illegible] quelqu'un dans le reste de la vie. [illegible] Déterminer, inspirer : L'amour GUIDA [illegible] les plus ardents. (Lacord.) Se guider v. pr. Se diriger, se conduire, s'inspirer : SE [illegible] sur les exemples de quelqu'un.

— SYN. Guider, conduire, mener. V. CONDUIRE.

GUIDEROPE (ghi — de l'angl. guide, guide, et rope, corde) n. m. Cordage à nœud, qu'on laisse traîner quand un ballon approche de terre, pour diminuer sa vitesse et faciliter la descente.

GUIDI (Charles-Alexandre), poète italien, né à Pavie en 1650, mort en 1712. Il a contribué à bannir de la littérature italienne les *concetti* et le faux brillant; mais il y a introduit, avec l'enthousiasme pindarique, l'enflure dans l'expression et les idées. On a de lui : *Poesie liriche* (1681); *Amalasunta in Italia* (1680), tragédie; *Eudimione* (1692), pastorale; *Dafne* (1692), cantate; *Poésie* (1701); *Six homélies du pape Clément XI*, traduites en vers (1712).

GUIDI. Biogr. V. MASACCIO.

GUIDIZZOLO, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), 2 529 hab. Fabriques de toiles de lin.

GUIDO ou **GUI d'Arezzo**, moine bénédictin et savant musicien, né aux environs de Paris vers 995, mort vers 1050 au couvent des Camaldules d'Avellino. Elevé au couvent de Saint-Maur-des-Fossés, il entra à l'abbaye de Pomposa, près de Ferrare. Le nom de Gui d'Arezzo est surtout célèbre pour les progrès qu'il fit faire à la théorie musicale. Il a inventé une méthode nouvelle d'enseignement de la musique, il a facilité la solmisation par l'emploi du monocorde, donné quatre lignes au lieu de deux à la portée du plain-chant et, enfin, aux premières notes de la gamme, le nom qu'elles ont conservé (V. GAMME). Son grand savoir et la nouveauté de ses idées éveillèrent l'envie de ses confrères. Il dut quitter Pomposa et se réfugia dans le couvent d'Arezzo. Le pape Jean XIX l'appela à Rome pour lui faire exposer devant lui les principes de sa méthode. Sollicité de rentrer au couvent, Gui déclina cette offre, et se fixa à celui des Camaldules, à Avellino, dont il devint le prieur et où il resta jusqu'à sa mort. On a de lui : *Micrologus de disciplina artis musicæ*, l'*Antiphonaire*, donnant les règles de musique et de chant; *Epistola Michaeli Monaco de ignoto cantu directa*.

GUIDO DELLE COLONNE, ou plutôt **DELLA COLONNA**, chroniqueur et poète sicilien du XIIIe siècle. Il était de Messine, où il remplit les fonctions de juge. Son *Historia Troyana*, qui, composée d'après Darès et Dictys vers 1276, eut un succès extraordinaire, Boccace, Chaucer et Shakspeare se sont parfois inspirés de ses travaux.

GUIDON (ghi — de l'ital. *guidone*, même sens) n. m. Art milit. Etendard de la gendarmerie, que l'on portait devant le chef de corps. (Officier qui portait le guidon. Enseigne autour de laquelle se réunissaient les milices bourgeoises. Petit drapeau servant à l'alignement des files. — Par anal. Bannière d'une confrérie. Organe servant, avec la hausse ou le cran de mire de culasse, à déterminer la ligne de mire d'une arme à feu et servant au même usage. On dit aussi GUIDE.)

D'azur à deux guidons d'argent posés en sautoir.

— Bibliogr. Titre de quelques anciens livres analogues à ceux qui portent aujourd'hui le nom de GUIDES.

— Blas. Meuble de l'écu qui représente une sorte d'enseigne étroite, longue et fendue, ayant deux pointes, attachée à un manche en forme de lance.

— Hist. relig. *Ecole des guidons*. Communauté établie à Rome par Charlemagne, pour fournir des guides à ceux qui faisaient le pèlerinage de la Terre sainte.

— Hydr. Marque de fabrication [illegible] sur une carte.

— Mar. Pavillon en étamine de forme triangulaire et [illegible] [illegible] Pavillon particulier [illegible]

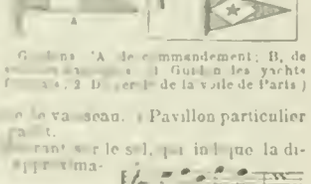

Guidons : A, de commandement; B, de [illegible] Guidon des yachts [illegible] 2. De poupe de la voile de Paris.)

— Mus. Marque [illegible] dans la [illegible] et qui [illegible] où doit être placée la première note de la ligne [illegible]

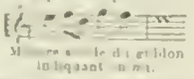

Marque [illegible] du guidon indiquant [illegible]

— Pyrot. Guidon de [illegible] Marque qui indique où doit [illegible] un [illegible] d'édition qu'on y a faite [illegible] remarque un autre [illegible]

— Vitic. Barre de fer [illegible] variables, et munie de poignées, qui [illegible] le rang d'avant d'un cycle et sert à le diriger.

— Fortif. Art milit. Les *guidons* ont en d'abord la forme d'une masse [illegible] de section ogivale, dont l'arête supérieure était courbe et se trouvait dans un plan parallèle à l'axe de la pièce, ou bien c'était un cône à pointe arrondie. Ces deux dispositions avaient l'inconvénient de masquer le but. Dans le *guidon Broca*, constitué par deux pointes rapprochées au-dessus d'un évidement cylindrique pratiqué dans une masse d'acier, et fixé sur l'un des tourillons, il suffit d'amener le but entre les deux pointes du guidon, sans qu'il cesse jamais d'être entièrement visible.

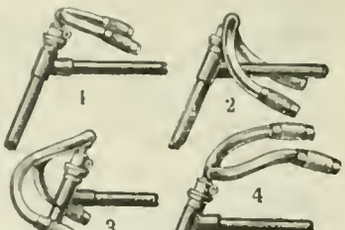

Guidons de bicyclette : 1. Droit; 2. Cintré en dessous; 3. Recourbé; 4. Cintré en dessus (véloc.).

Dans les armes portatives, même rayées, le guidon est généralement placé sur la génératrice supérieure du canon et repose souvent sur une embase. Dans quelques armes, il est placé un peu à droite ou à gauche de l'axe pour corriger la dérivation.

Le petit drapeau qui portait le nom de *guidon* fut introduit dans la cavalerie sous Charles VII, lors de la constitution des compagnies d'ordonnance, pour remplir, dans ce qu'on appelait la *chambre* — le *peloton* d'aujourd'hui — le rôle que la cornette jouait dans l'escadron. Les guidons, appelés aussi « handeroles », devaient être de la même couleur que la cornette de leur escadron, et se distinguer entre eux par les chiffres 1, 2, 3, 4, suivant celle des quatre *chambres* de l'escadron à laquelle ils appartenaient.

Guidon Broca.

Guidons : 1 et 2. Du XVIIe s.; 3. D'alignement.

GUIDONIE (*ghi*, *nf*) ou **GUIDONIA** (*ghi*) n. f. Genre de bixacées, comprenant des arbrisseaux et des arbres à feuilles distiques, à fleurs solitaires ou en cymes. On en connaît soixante-quinze espèces, des régions chaudes des deux mondes. Les feuilles de la *guidonia ovata*, de la Guyane, servent, dans le pays, au traitement du rhumatisme; celles de *guidonia ulmifolia*, du Brésil, sont vulnéraires; enfin, la plupart des espèces sont astringentes.)

GUIDONIS (Bernard). V. BERNARD GUY.

GUIDONNAGE (*ghi-do-naj'*) n. m. Mines. Ce qui sert à guider, dans sa course ascendante et descendante, la maîtresse tige d'une pompe d'épuisement. ‖ Assemblage de pièces verticales, pièces de bois, rails ou cables de fil de fer, servant à guider les galets adaptés aux cages d'extraction pendant leur ascension ou leur descente dans les puits de mines. (On dit aussi GUIDAGE, dans ce sens.)

GUIDONNER (*ghi-do-né*) v. a. Pop. Marquer, d'un signe ou guidon, des cartes que l'on veut ainsi reconnaître pour tricher au jeu.

GUIDOTTI (Paolo, dit **Borghese**), peintre, sculpteur et architecte italien, né à Lucques en 1569, mort à Rome en 1629. Le pape Sixte-Quint lui confia l'exécution de la plupart des grands travaux de son règne. Il décora la bibliothèque du Vatican, la coupole de Saint-Jérôme et la cathédrale de Pise. Comme poète, il composa une épopée : *la Jérusalem détruite*. Il s'adonnait également à la mécanique. Il fabriqua un appareil muni d'ailes, monta sur la tour la plus élevée de Lucques et se lança dans l'espace; en tombant, il se brisa une jambe et mourut peu après.

GUIENNE. Géogr. V. GUYENNE.

GUIER, lac du Sénégal, dit aussi **Paniéfoul**. Situé sur la rive gauche du fleuve Sénégal, il reçoit le trop-plein de la rivière pendant les inondations, et lui renvoie ses eaux par des marigots, pendant la saison sèche.

GUIÈRE (*ghi-èr'*) n. f. Genre de combrétacées. ‖ On dit aussi GUIER n. m.

— ENCYCL. Les *guières* sont des arbustes tomenteux, à feuilles opposées, à fleurs disposées en capitules axillaires et solitaires. L'espèce type, *guiera Senegalensis*, est de l'Afrique tropicale et occidentale.

GUIERS, rivière des départ. de l'Isère et de la Savoie, unissant deux torrents du massif de la Grande-Chartreuse : le *Guiers Vif* et le *Guiers Mort*. Il baigne Pont-de-Beauvoisin, reçoit le Fier, déversoir du lac d'Aiguebolette, et gagne le Rhône, près de Saint-Genix d'Aosta. Cours, 48 kil.

GUIEYSSE (Pierre-Paul), égyptologue et homme politique français, né à Lorient en 1841. Elève de l'Ecole polytechnique, puis ingénieur-hydrographe, il a été répétiteur de mécanique à l'Ecole polytechnique, maître de conférences d'égyptologie à l'Ecole des hautes études, et président de l'Institut des actuaires de France. Il fut élu député de Lorient en 1890; réélu en 1893 et 1898, il fut ministre des colonies dans le cabinet Bourgeois (nov. 1895-avr. 1896). On lui doit notamment de nombreux travaux relatifs à l'ancienne Egypte : *Rituel funéraire égyptien* (1876); *le Papyrus funéraire de Soutimès* (1878); *Inscriptions historiques du grand temple d'Ipsamboul*; etc.

GUIFETTE (*ghi-fet'*) n. f. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer.

GUIFFREY (Georges-Maurice), littérateur et homme politique français, né à Paris en 1827, mort à Fontaine (Hautes-Alpes) en 1887. Elève de l'Ecole normale, avocat à Paris, il fut élu, en 1870, sénateur des Hautes-Alpes. Il publia, avec Labouleaye, un recueil de documents intéressants sur *la Propriété littéraire au XVIIIe siècle* (1860) et fit de curieuses recherches sur l'histoire de la littérature au XVIe siècle. — Son frère *Jules-Marie-Joseph*, né à Paris en 1840, archiviste paléographe, membre de l'Institut (1899), a publié des ouvrages qui ont trait à l'art. Citons : *les Coffieri* (1877); *Histoire générale de la tapisserie*, avec Muntz et Pinchart (1878-1885), couronnée par l'Académie des inscriptions; *Antoine Van Dyck, sa vie et son œuvre* (1881); *la Tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours* (1885). Promoteur de la Société de l'art français, Guiffrey a été le collaborateur le plus actif de la publication des « Nouvelles Archives de l'art français » (1870). On lui doit encore la mise au jour des *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV* (1882-1900), ainsi que l'*Inventaire du mobilier de la couronne de Louis XIV* (1885); etc.

GUIG n. f. Mar. V. GIG.

GUIGE (*ghij'*) n. f. Archéol. Courroie qui servait à porter l'écu ou tout autre bouclier suspendu au cou ou en sautoir. (Il ne faut pas confondre la guige, qui était une longue courroie, avec les énarmes par lesquelles on tenait le bouclier, pendant le combat.) ‖ Bandoulière de veneur où était accroché le cor. (On disait aussi GUICHE.)

Guige d'écu.

— Jeux d'enfants. Syn. de BÂTONNET, de GUICHE, etc.

GUIGLIA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]), sur le Panaro, affluent du Pô; 3.945 hab. Eaux minérales.

GUIGNARD (*ghi-gnar'* [*gn* mll.]), **ARDE** n. et adj. Se dit d'une personne que poursuit le guignon.

GUIGNARD (*ghi-gnar'* [*gn* mll.]) n. m. Nom vulgaire des petits échassiers du genre eudromias. (L'*eudromias morinellus*, guignard commun, est répandu dans les montagnes.)

GUIGNARD (Léon), botaniste français, né à Montsous-Vaudrey (Jura) en 1852. En 1887, il devint professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, puis directeur de cette école en 1900. Il entra à l'Institut en 1895 et à l'Académie de médecine en 1897. Ses remarquables travaux de micrographie et de microchimie végétales se rapportent presque tous à des questions intéressant la biologie générale. Citons, parmi ses ouvrages : *Recherches sur le sac embryonnaire des phanérogames angiospermes* (1882); *Nouvelles recherches sur le noyau cellulaire et les phénomènes de la division communs aux végétaux et aux animaux* (1885); *les Centres cinétiques chez les végétaux* (1898); *Sur les anthérozoïdes et la double copulation sexuelle chez les végétaux angiospermes* (1899); *l'Appareil sexuel et la double fécondation dans les tulipes* (1900).

GUIGNE (*ghign'* [*gn* mll.] — de l'anc. haut allem. *whisila*; allem. mod. *weichsel*, même sens) n. f. Variété de cerise douce : GUIGNE noire.

— ENCYCL. Arboric. V. GUIGNIER.

GUIGNE (*ghign'* [*gn* mll.] — de *guignon*) n. f. Mauvaise chance persistante : Avoir la GUIGNE.

GUIGNE-À-DROITE (ou **À-GAUCHE**) n. Pop. Borgne. ‖ Pl. *Des* GUIGNE-À-DROITE (ou À-GAUCHE).

GUIGNEAUX (*ghi-gnô* [*gn* mll.] — rad. *guigner*) n. m. pl. Pièces de bois qui réunissent et supportent les deux chevrons entre lesquels passe un tuyau de cheminée. ‖ Petits bouts de bois, que l'on scelle sur le haut d'un mur.

GUIGNEN, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 36 kilom. de Redon; 3.200 hab. Eglise avec chœur du XIIIe siècle et dans la crypte de laquelle jaillit une source.

GUIGNER (*ghi-gné* [*gn* mll.] — orig. inconn.) v. a. Regarder à la dérobée, avec convoitise : GUIGNER *un rôti*.

— Fig. Convoiter : GUIGNER *un héritage, une place*.

GUIGNES, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 15 kilom. de Melun, au-dessus de l'Avon, affluent de l'Yères; 1.056 hab. Ch. de f. Est. Sucrerie.

GUIGNES (Joseph DE), sinologue français, né à Pontoise en 1721, mort en 1800. Il devint, en 1745, secrétaire interprète à la bibliothèque du roi, et fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1754, professeur au Collège de France en 1757, garde des antiques du Louvre en 1769. On lui doit, en outre de nombreux mémoires : *Histoire générale des Huns, Turcs, Mogols et autres Tartares occidentaux avant et après Jésus-Christ et jusqu'à présent*; une traduction du *Chou-King* et un *Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne*. — Son fils, CHRÉTIEN-LOUIS-JOSEPH, né à Paris en 1759, mort en 1845, consul de France à Canton, est surtout connu par son *Dictionnaire français-latin-chinois*.

GUIGNETTE (*ghi-gnèt'* [*gn* mll.]) n. f. Genre d'oiseaux échassiers, famille des scolopacidés, tribu des totaninés, comprenant de petites formes sveltes, qui font le passage entre les maubèches et les chevaliers.

Guignette

— ENCYCL. Les *guignettes* comptent deux espèces : la guignette commune (*tringoides hypoleucos*), longue de 21 centimètres, est un petit oiseau de rivage gris et brun, à ventre blanc, répandu dans tout l'ancien monde; elle est remplacée dans le nouveau par le *tringoides macularius*, qui apparaît quelquefois dans l'extrême nord de l'Europe.

GUIGNETTE (*ghi-gnèt'* [*gn* mll.]) n. f. Mar. Outil en forme de bec-de-corbin, dont se servent les calfats.

— Agric. Petit sarcloir.

— Pêch. Nom vulgaire du vigneau, ou limaçon de mer, dans le sud-ouest de la France.

GUIGNIAUT (Joseph-Daniel), hellénisto et archéologue français, né à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) en 1791, mort à Paris en 1876. Ancien élève de l'Ecole normale, il professa quelque temps au collège Charlemagne ; en 1818, il fut nommé maître de conférences à l'Ecole normale, qu'il dirigea plus tard (1830-1835). Professeur d'histoire et de morale au Collège de France (1854), membre de l'Académie des inscriptions (1837), et, depuis 1860, secrétaire perpétuel de cette académie. On lui doit, en outre : *Dissertation sur la Vénus de Paphos* (1827) ; *Dissertation sur le Dieu Sérapis et son origine* (1828) ; *Théogonie d'Hésiode* (1835) ; *les Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques* (1825-1851).

GUIGNIER (*ghi-gni-é* [*gn* mll.]) n. m. Variété de cerisier. — ENCYCL. Les branches du *guignier* se soutiennent presque perpendiculairement ; les feuilles en sont longues et pointues, les fruits volumineux, globuleux, à chair très sucrée et à moitié ferme, généralement de couleur pourpre foncé, ou noir. Le guignier est vigoureux et productif. La *guigne aigle noir* et la *guigne pourprée hâtive* sont deux variétés très communes de cet arbre.

GUIGNOL (*ghi*, et *gn* mll.), personnage principal des pupazzi français.

— n. m. Acteur qui en joue le rôle. ‖ Par ext. Le théâtre où paraît ce personnage : *Aller à* GUIGNOL. ‖ Par moquerie, Théâtre trop petit : *Théâtre qui est un vrai* GUIGNOL.

Guignol.

— ENCYCL. Moins compliqué que la marionnette, le *guignol* ou pantin sans fil a dû son succès à la facilité de son installation et surtout à son apparence de vie. L'index de l'opérateur maintient et anime la tête, tandis que le pouce et le médius, glissés dans les manches, font mouvoir les bras du personnage. L'ouverture de la scène est au-dessus d'un panneau assez haut pour que l'opérateur soit caché, ses bras seuls armés des personnages devant dépasser la rampe. Les guignols, dans le théâtre, sont accrochés à une corde, la tête en bas, au moyen d'une grosse agrafe cousue au bas de la robe ; il est facile à l'opérateur de se débarrasser d'un personnage et d'en prendre un nouveau d'une seule main, pendant que l'autre maintient en scène un autre bonhomme.

Le guignol a, de temps immémorial, été connu en Chine. Il est venu d'Italie en France. Laurent Mourguet, ayant vu les pupazzi italiens, installa à Lyon, rue Noire, en 1795, un théâtre semblable, qui dura jusqu'en 1815 ; un nommé Verset acheta le théâtre et continua les représentations. Mourguet s'établit de nouveau au cours Morand (appelé alors « allée des Brotteaux »), où ses enfants et petits-enfants lui succédèrent ; des imitateurs nombreux surgirent, car Lyon eut et a encore plusieurs théâtres de ce genre. On a dit à tort que Mourguet avait tiré le nom de guignol de l'exclamation favorite d'un de ses amis disant toujours : « C'est *guignolant*, » lorsque quelque chose lui paraissait amusant. Guignol ou Chignol était un personnage réel, un canut, de même que son ami, Gnafron (de *gnaf*, savetier), tous deux déjà populaires à Lyon.

GUIGNOLANT (*ghi-gno-lan* [*gn* mll.]), **ANTE** adj. V. GUIGNONANT, ANTE.

GUIGNOLE (*ghi-gnol'* [*gn* mll.]) n. f. Bâtonnet auquel on suspend une petite balance.

GUIGNOLÉ ou **GUÉNOLÉ** (saint), abbé breton, né vers 455, mort à Landévennec (Morbihan), vers 520. Fils d'un prince du pays de Galles, exilé en Armorique, il embrassa la vie monastique, et fonda le monastère de Landévennec, près de Brest. Après sa mort, ses reliques furent transférées partie en Belgique, à Gand, partie à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). — Fête le 3 mars.

GUIGNOLET (*ghi-gno-lè* [*gn* mll.] — rad. *guigne*) n. m. Liqueur faite avec des guignes.

— ENCYCL. Pour préparer du *guignolet*, faire macérer pendant quelques semaines dans l'eau-de-vie 1 kilogr. de guignes sans queues ni noyaux. Faire macérer de même les noyaux pilés, mélanger les deux liquides, filtrer, ajouter 1 kilogr. de sucre mouillé et mettre en bouteilles.

GUIGNON (*ghi-gnon* [*gn* mll.] — rad. *guigner*) n. m. Chance malheureuse et persévérante : *Avoir du* GUIGNON. ‖ *Porter guignon*, Porter malheur.

GUIGNONANT (*ghi-gno-nan* [*gn* mll.]), **ANTE** ou **GUIGNOLANT, ANTE** adj. Pop. Qui a le caractère d'un guignon et qui cause un certain dépit : *C'est* GUIGNONANT ! ‖ *Guignon guignolant* ou *guignonant*. Très mauvaise chance.

GUIGNOT (*ghi-gno* [*gn* mll.]) n. m. En Bourgogne, Premier cadeau du parrain ou de la marraine à son filleul.

— Bot. Nom normand du genêt épineux.

— Ornith. Nom vulgaire du pinson.

— Pêch. Petit carrelet que l'on fait sécher et griller.

GUIGUE n. f. Mar. V. GIG.

GUIGUETTE (*ghi-ghèt'*) n. f. Ciseau du calfat en forme de bec de corbin et à tranchant mousse, pour enfoncer l'étoupe dans les joints.

GUIGUINTO, bourg des îles Philippines (île de Luçon), ch.-l. de la province de Bulacan ; 5.000 hab.

GUIL, torrent des Hautes-Alpes. Il part de monts voisins du Viso, passe au pied de Château-Queyras, s'enfonce dans la combe du Queyras, et tombe dans la Durance, rive gauche, après un cours de 56 kilomètres.

GUILALO (*ghi*) n. m. Embarcation de plaisance des rivières des colonies espagnoles.

GUILBERT (Yvette), chanteuse, née à Paris en 1868. Après avoir joué sans succès aux Bouffes-du-Nord, aux Nouveautés, à Cluny, aux Variétés, elle entra, en 1890, comme chanteuse à l'Eldorado. Sa voix souple, la netteté de sa diction, sa physionomie spirituelle et mobile, lui conquirent aussitôt la faveur du public. Elle se fit entendre à l'Eden-Concert, au Concert-Parisien, aux Ambassadeurs, à l'Eldorado, à la Scala, dans les salons, et n'eut pas moins de succès dans ses tournées en Angleterre, en Amérique, etc.

GUILBERVILLE, comm. de la Manche, arr. et à 13 kilom. de Saint-Lô ; 1.308 hab. Ch. de f. Ouest.

GUILBOQUET (*ghil', kè*) n. m. Géom. Instrument qui sert à tracer des parallèles.

GUILDE n. f. Cout. V. GILDE.

GUILDFORD, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Surrey, sur la Wey ; 9.100 hab. Important marché de blé. Houille ; bois de charpente. Eglise Sainte-Marie, remontant à une haute antiquité ; hôtel de ville remarquable.

GUILDHALL (*salle des Guildes* ou *Gildes*), hôtel de ville de Londres, bâti de 1411 à 1431, pour les séances du conseil municipal. Endommagé par l'incendie de 1666, il a été restauré, et modifié à plusieurs reprises. La grande salle, qui a 44 mètres de long, sert aux réunions et aux élections municipales. On y voit les deux colosses en bois *Gog* et *Magog*, sculptés en 1708 par Saunders.

GUILDIN, GUILEDIN ou **GUILLEDIN** (*ghil'* — de l'angl. *gelding*, cheval hongre) n. m. Nom ancien des chevaux et des haquenées qui allaient l'amble et venaient, en général, d'Angleterre. (Le guildin, comme hongre, s'oppose à cheval entier, et, comme ambleur, au trotteur.) (Expression courante aux XVIe et XVIIe s.)

GUILDIVE n. f. Comm. Syn. de TAFIA.

GUILDIVERIE (*ghil', ri*) n. f. Industrie des tafias, des aracs et des rhums.

GUILDIVIER (*ghil', vi-é*) n. m. Fabricant de guildive (tafia).

GUILERS, comm. du Finistère, arrond. et à 7 kilom. de Brest, entre la Penfeld et l'Aber-Ildut, fleuves côtiers ; 1.821 hab. Eaux ferrugineuses. Château de Kéroual.

GUILHEN DE CASTRO. Biogr. V. CASTRO.

GUILHERMY (Jean-François-César, baron DE), homme politique français, né à Castelnaudary en 1761, mort à Paris en 1829. Il était procureur du roi à la sénéchaussée de Lauraguais, quand il fut élu, en 1789, député du tiers aux états généraux. Il émigra en 1791. Après être resté un des agents les plus actifs du comte de Provence, il revint en France en 1814, fut maître des requêtes au conseil d'Etat, puis intendant à la Gundeloupe ; il fut rappelé en 1816, et reçut le poste de président à la Cour des comptes (1821). On a publié ses *Mémoires* (1896). — Son fils, ROCH-FRANÇOIS-MARIE-NOLASQUE, né à Londres en 1808, mort à Paris en 1878, fut un archéologue distingué. Il a fait paraître : *Monographie de l'église royale de Saint-Denis* (1848) ; *Itinéraire archéologique de Paris* 1855 ; *Description de Notre-Dame de Paris* (1856), avec Viollet-le-Duc ; *la Sainte-Chapelle de Paris* (1857) ; etc.

GUILLAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 7 kilom. de Ploërmel, sur un coteau dominant l'Ouest et le canal de Nantes à Brest ; 1.520 hab. Source minérale de Saint-Jean-des-Prés. Au bameau de la *Pyramide*, obélisque haut de 13 mètres, élevé pour remplacer le chêne de *Mivoie* dans la lande où eut lieu le *combat des Trente* (1351).

GUILLAGE (*ghi-llaj'* ll mll.) n. m. Action de la bière qui guille, qui fermente et jette l'écume (sa levure).

GUILLAIN (Simon), statuaire français, né et mort à Paris (1581-1658). La plus considérable de ses œuvres, d'après d'Argenville, est le monument qui fut élevé, à Paris, à la gloire de Louis XIII et de Louis XIV sur le pont au Change, à Paris, achevé en 1647 (auj. au Louvre). A Saint-Gervais, deux grandes figures : *Saint Gervais* et *Saint Protais*, se recommandent par des qualités décoratives. Mais les *Evangélistes*, placés trop haut au fronton et aux angles du portail, manquent de perspective. Le *Mausolée de Charlotte-Catherine de La Trémoille*, veuve de Henri Ier, prince de Condé, placé autrefois dans le chœur du couvent des filles de l'Ave-*Maria* (au Louvre), est excellent de goût et de vérité. Dans l'intérieur de l'église de la Sorbonne et dans les décorations extérieures, Guillain a aussi sculpté quelques grandes figures en pierre.

GUILLAIN (Charles), marin français, né en 1808, mort à Lorient en 1875. Il commanda la division des équipages de la flotte à Lorient (1858), et devint gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1861), commandant en chef de la division navale (1868). On a de lui : *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar* (1845) ; *Documents sur l'histoire, la géographie, le commerce de l'Afrique orientale* (1856-1857) ; etc.

GUILLANDINE (*ghi* n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbustes grimpants pourvus d'aiguillons, à feuilles stipulées, à fleurs en grappes. (Les gousses ont un péricarpe chargé de nombreux aiguillons.)

GUILLANNÉE (*ghi-lla-né* ll mll.] — de *gui*, et *année*) n. f. Cérémonie qui se pratique à la veille du nouvel an, dans le midi et dans l'ouest de la France, et qui consiste à aller de maison en maison chanter des complaintes pour recevoir des cadeaux de nouvelle année. V. GUI.

GUILLANT (*ghi-llan* [*ll* mll.]), **ANTE** adj. Qui jette sa levure, en parlant de la bière.

GUILLARD (Nicolas-François), librettiste français, né à Chartres en 1752, mort à Paris en 1814. Il écrivit *l'Iphigénie en Tauride*, sur laquelle Gluck a composé sa célèbre partition (1779). Citons encore : *Emilie* (musique de Grétry, 1781) ; *Electre* (musique de Lemoyne, 1782) ; *Chimène* ou *le Cid* (musique de Sacchini, 1784) ; *Œdipe à Colonne* (musique de Sacchini, 1787) ; *Louis IX en Egypte* (avec Andrieux, musique de Lemoyne, 1790) ; etc.

GUILLARD (Léon), auteur dramatique français, né à Montpellier en 1816, mort à Paris en 1878. Il se fixa à Paris, fit représenter, en 1837, *Femme et maîtresse*, au Vaudeville, et fut nommé en 1855, lecteur du Théâtre-Français. Il a donné, seul ou en collaboration : au Théâtre-Français, *les Frais de la guerre*, *un Mariage sous la régence*, *le Double Veuvage*, *la Statuette d'un grand homme* ; à l'Odéon, *les Moyens dangereux*, *Machiavel*, *Delphine*, *les Paniers de Mademoiselle*, *le Médecin de l'âme* ; au Gymnase, *le Marchand de jouets* (avec Mélesville), *le Bal du prisonnier* (avec Decourcelle), *Clarisse Harlowe* (avec Dumanoir), *le Mariage à l'arquebuse* ; au Vaudeville, *le Dernier Amour*, *les Gaietés champêtres*, *le Vieil Innocent*, etc.

GUILLAUME (*ghi-llôm'* ll mll. — du nom de divers rois et princes n. m. Numism. Nom donné, soit sous la forme latine : *guillelmus*, soit sous la forme germanique : *guillemins* ou *willem*, à des monnaies frappées par divers souverains du nom de Guillaume : *Un demi-*GUILLAUME. On connaît notamment les guillaumes d'or émis en Hainaut au XIVe s. ; les guillaumes de la Hesse électorale, valant 20 fr. 50 c. ; les guillaumes des Pays-Bas, valant 21 fr. 15 c. ; etc.

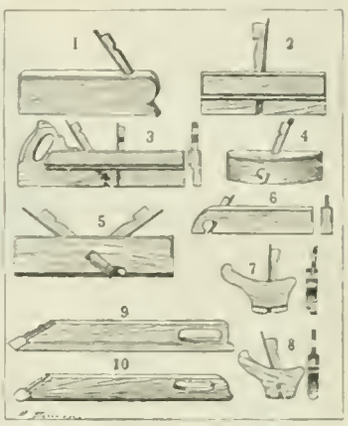

Guillaumes : 1. De menuisier, à fer sur le bout ; 2. De menuisier, à fer de côté ; 3. A araser les lames de persiennes ; 4. En navette ; 5. A deux fers pour facteurs de pianos ; 6. A fer sur le bout pour facteurs de pianos ; 7. De fabricant de rampes, à fer de côté ; 8. De fabricant de rampes, forme ronde en sabot ; 9. De ravaleur, à platine ; 10. De ravaleur, en petit rond

— Techn. Tamis qui sert à ébaucher le grenage de la poudre. ‖ Sorte de rabot à fer étroit et échancré, qui sert à faire des rainures et des moulures, et qu'emploient les menuisiers, les parqueteurs, les facteurs de pianos, etc. ‖ Sorte de rabot qui sert aux ouvriers ravaleurs pour gratter et nettoyer les pierres.

GUILLAUME (TERRE DE L'**Empereur**), colonie allemande de la Nouvelle-Guinée (Océanie). D'une superficie de 181.650 kilom. carrés, le « Kaiser-Wilhelmsland » est exploité par plusieurs compagnies privilégiées, sous le contrôle d'un commissaire impérial. C'est la partie la plus fertile, mais aussi la moins saine de la grande île, produisant du coton, de la canne à sucre et du tabac. Pop. 110.000 hab., dont environ 150 Allemands. Le centre administratif est *Finschafen*, sur le golfe Huon.

GUILLAUME (TERRE DU **Roi**), île de l'archipel arctique américain, située à l'O. de la presqu'île de Booth et très rapprochée du pôle magnétique. Un certain nombre des compagnons de sir John Franklin y sont morts.

SAINTS

GUILLAUME (saint), abbé de Saint-Bénigne de Dijon, né près de Novare en 961, mort à Fécamp en 1031. Il fonda plusieurs couvents et, en particulier, celui de Frutare (diocèse d'Ivrée en Piémont. On lui doit, en France et dans le nord de l'Italie, l'établissement de nombreuses écoles. — Fête le 1er janvier.

GUILLAUME d'Hirsauge (saint), mathématicien allemand, mort en 1091. Il devint abbé d'Hirsauge. Il a laissé des manuscrits en latin, qui furent imprimés plus tard.

GUILLAUME PINCHON (saint), évêque de Saint-Brieuc, né à Saint-Alban (Bretagne) vers 1180, mort à Saint-Brieuc en 1234. Le comte Pierre Mauclerc, l'accabla de mauvais traitements et finit par l'exiler (1228), mais le pape Grégoire IX exigea son rappel. Il fut canonisé par Innocent IV, en 1247. — Fête le 29 juillet.

GUILLAUME (saint), archevêque de Bourges, né dans le Nivernais vers 1120, mort à Bourges en 1209. Il était oncle de Pierre de Courtenay, qui devint empereur de Constantinople. Après avoir été chanoine de Paris et de Soissons, puis abbé de Fontaine-Jean, de Châlis, il devint archevêque de Bourges, en 1199. Guillaume blâma ouvertement le roi Philippe Auguste d'avoir répudié la reine Ingelburge, Honorius III le canonisa, en 1218. — Fête le 10 janvier.

GUILLAUME (saint), surnommé **le Grand**, duc d'Aquitaine, mort en 812. Fils du comte Thierry, qui passe pour avoir été parent de Charlemagne, il battit les Sarrasins, reçut le titre de comte, puis de duc d'Aquitaine, et se retira en 806 à Gellone, près de Lodève, où il fonda un monastère nommé depuis Saint-Guilhelm-du-Désert.

PRINCES, ROIS, EMPEREURS

ALLEMAGNE

GUILLAUME, d'abord comte de Hollande, sous le nom de **Guillaume II**, puis empereur d'Allemagne, né vers 1227, mort en 1256. A peine âgé de sept ans, il succéda, dans le comté de Hollande, à son père Floreot IV ; reçut, en 1247, du pape Innocent IV le titre d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains, et fut définitivement proclamé empereur en 1250, à la mort de Frédéric II. Il entreprit alors de réduire les Frisons, et fut tué au cours de cette expédition. Il eut pour successeur son fils Florent V.

GUILLAUME Ier (Frédéric-Louis), roi de Prusse et empereur allemand, né et mort à Berlin (1797-1888). Il était le second fils du roi Frédéric-Guillaume III et de la reine Louise. Tout enfant, il connut les désastres d'Iéna et d'Auerstædt (1806) et le démembrement de la Prusse (1807). En 1807, il entra dans l'armée nationale, et prit part à la guerre d'indépendance 1813-1814. En 1840, son père mourut, et, comme son frère aîné, Frédéric-Guillaume IV, n'avait pas d'enfant, Guillaume fut son successeur désigné, avec le titre de « prince de Prusse ». Il combattit les tendances libérales du Landtag prussien, et s'attira la haine du peuple de Berlin. Lors de la révolution de 1848, il dut même se réfugier à Londres. Revenu au bout de quelques mois, il se résigna, avec le roi, à subir la constitution votée par la Chambre, mais il réprima sans pitié, à la tête d'une armée prussienne, l'insurrection badoise. En 1857, Frédéric-Guillaume IV étant gravement malade, Guillaume

[illegible] gouvernement de la Prusse, devint régent en 1858, puis, après la mort de son frère, fut couronné roi à Koenigsberg [illegible] s'attacha à réaliser, avec le concours de [illegible] général de Roon, malgré l'opposition du [illegible] la grande réforme militaire qui avait longtemps [illegible] les trois guerres contre le Danemark [illegible] l'Autriche [illegible] la France (1870-1871). [illegible] les traités de Berlin, la [illegible] de l'Allemagne [illegible] fermée sous le [illegible] Prusse (1871). [illegible] les Etats de l'Allemagne du Sud [illegible] avec la Prusse des traités d'alliance, [illegible] après la campagne victorieuse de 1870-1871, ils entrèrent dans la confédération qui devint le nouvel empire allemand. Guillaume fut couronné empereur dans le château de Versailles, le 18 janvier 1871. Les [illegible] Guillaume Ier et ses conseillers s'attachèrent à consolider leur œuvre. L'empereur s'entendit, en 1873, avec les empereurs d'Autriche et de Russie pour le maintien de la paix, puis, en 1879, il fit une alliance étroite avec l'Autriche, et, en 1883, avec l'Italie : la triple alliance. A l'intérieur, Guillaume Ier ne consentit qu'à regret à la politique anticatholique de Bismarck (*Kulturkampf*).

Guillaume Ier.

En 1878, deux attentats furent commis contre la personne du vieux souverain, par Hœdel et Nobiling. Dans le second, Guillaume fut blessé. Le gouvernement prit alors des mesures rigoureuses contre les socialistes ; mais, en même temps, il fit adopter une série de lois destinées à améliorer la situation matérielle des ouvriers. L'armée allemande fut constamment augmentée ; mais la politique de Guillaume resta pacifique. — Guillaume Ier n'a pas été un homme supérieur ; mais il avait le sens du réel, beaucoup de fermeté et de constance. Si l'on peut douter qu'il eût été capable de réaliser à lui seul l'unité allemande, il n'est cependant pas sûr que Bismarck eût réussi sans son appui à fonder l'empire. Guillaume Ier avait épousé, en 1829, Augusta de Saxe-Weimar, dont il eut : 1° Frédéric-Guillaume, qui fut l'empereur Frédéric III ; 2° Louise, grande-duchesse de Bade.

GUILLAUME II, roi de Prusse et empereur allemand, fils de l'empereur Frédéric III et de l'impératrice Victoria, né à Berlin en 1859. Dès l'âge de sept ans, on lui donna un gouverneur militaire, le général Stolberg, en même temps que le conseiller Hinzpeter dirigeait ses études. Puis il entra au *Lycæum Fridericianum* de Cassel, d'où il passa, en 1877, à l'université de Bonn. Lieutenant le 27 janvier 1877, il s'adonna passionnément à ses devoirs militaires. Il devint empereur à la mort de Frédéric III (15 juin 1888). Après un voyage auprès des souverains de Russie, de Suède et de Danemark, il rajeunit les cadres de son armée, et remplaça même le feld-maréchal de Moltke comme chef du grand état-major par le comte de Waldersee. En septembre et octobre 1888, Guillaume II visita les chefs des Etats secondaires de l'Allemagne du Sud, l'empereur d'Autriche, puis le pape et le roi d'Italie.

Guillaume II.

Jaloux de sa prérogative de souverain, il accepta (20 mars 1890), après l'avoir provoquée, la démission du prince de Bismarck. Depuis lors, il eut pour chanceliers le général de Caprivi, le prince de Hohenlohe et le comte de Bulow, mais gouverna toujours par lui-même, pratiquant à l'intérieur une politique autoritaire, mitigée par un sens très réel des besoins matériels des classes laborieuses, développant à l'extérieur la marine, le commerce et les colonies allemandes. Sa politique étrangère a paru parfois très insensée, mais toujours orientée de façon à ménager la Russie, tout en gardant avec l'Autriche des liens intimes et avec l'Angleterre des relations amicales qui ont maintenu la trêve [illegible]. Il a épousé, le 21 février 1880, la princesse Auguste-Victoria de Slesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg.

Guillaume (ORDRE DE). On en distingue plusieurs. 1° Sous ce nom un ordre a été institué en Allemagne par Guillaume II, à l'occasion du 25e anniversaire de son règne. Les dames sont admises à en faire partie.

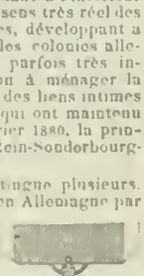
Ordre de Guillaume II (ass.).

2° Il existe, dans la Hesse électorale, un ordre de Guillaume, créé par Guillaume Ier, et comprenant grand-croix, de commandeurs, de 1re et de 2e classe, de chevaliers et de dames. La décoration consiste en une croix à quatre branches [illegible] qui portent [illegible]. Elle est émaillée rouge, bordée blanc et or [illegible] porte sur champ [illegible] est entourée d'un anneau émaillé [illegible] sur lequel sont inscrits ces mots : *Virtute et merito*. Le ruban est moiré orange. Une couronne de laurier rattache la décoration à un ruban moiré orange avec un séré blanc de chaque côté.

ANGLETERRE

GUILLAUME Ier, dit le Conquérant (GUILLAUME *le Bâtard*), duc de Normandie, roi d'Angleterre, né à Falaise vers 1027, mort à Saint-Gervais, près de Rouen, en 1087. Fils naturel du duc Robert le Magnifique et d'Arlette, fille de la tanneur Fulbert, il n'en fut pas moins désigné comme héritier du duché quand son père partit pour les Lieux saints. Robert étant mort à Nicée (1035), Guillaume fut reconnu par les barons normands, mais se vit ensuite opposer son cousin Gui de Bourgogne, qu'il écrasa, avec l'aide du roi de France, au Val des Dunes, près de Caen (1047). Il dut ensuite combattre son allié, battit les Français à Mortemer (1054) et à Varaville (1058), s'allia avec son beau-père Baudoin, comte de Flandre, et profita de la minorité de Philippe Ier pour conquérir le Maine et ensuite l'Angleterre. A la mort d'Edouard le Confesseur, Guillaume prétendit, à sa succession. Il obtint l'appui du pape Alexandre II, débarqua en Angleterre avec une armée de Normands et d'aventuriers de tous pays, tua Harold près de Hastings (1066), et se fit couronner à Londres. Il affermit sa conquête en réprimant de nombreuses révoltes, prit Exeter (1067), York, acheta la retraite d'un envahisseur danois et imposa sa suzeraineté à Malcolm II, roi d'Ecosse (1072). Sur le continent, il dut céder le Maine à son fils Robert, puis combattre celui-ci, soutenu par le roi de France ; il fut battu et blessé près de Gerberoi (1079). Il mourut des suites d'une chute de cheval qu'il fit à Mantes, au cours d'une expédition contre Philippe Ier ; son cadavre fut inhumé à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. Politique habile, Guillaume avait su organiser fortement sa conquête : il respecta la langue et les usages anglais ; mais il dépouilla systématiquement ses adversaires pour donner leurs terres à ses fidèles, Normands et Anglais, sans permettre nulle part la constitution de groupements féodaux puissants : le chef du comté fut le shérif nommé par le roi et amovible. Guillaume fit faire le *Domesday-book*, proclama la loi d'*anglaiserie* et affirma son indépendance vis-à-vis du saint-siège.

Sceau de Guillaume Ier.

GUILLAUME II, le Roux, roi d'Angleterre, second fils du précédent, né en 1056, mort en 1100. Il battit et tua Malcolm, roi d'Ecosse, acheta la Normandie à son frère aîné Robert. Il fit peser sur les barons et sur le clergé une tyrannie, et fut tué mystérieusement dans une chasse.

GUILLAUME III, roi d'Angleterre, né à La Haye en 1650, mort à Kensington en 1702. Fils posthume de Guillaume II de Nassau, stathouder de Hollande, et de Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier, il perdit sa mère à l'âge de onze ans ; son éducation fut négligée, mais Jean de Witt lui donna une forte instruction politique. Elevé par des adversaires du stathoudérat, surveillé par les républicains, il garda de sa jeunesse une apparence flegmatique et taciturne, sous laquelle il dissimulait une ambition ardente. Lors de l'invasion de la Hollande par les Français, il fut proclamé capitaine général, puis stathouder. Le meurtre des frères de Witt le laissa maître de la situation (1672). Il gouverna avec Fagel et Heinsius, arrêta les Français en faisant rompre les digues, livra à Condé la bataille indécise de Senef, forma contre Louis XIV une coalition européenne dans laquelle entra l'Angleterre, et sauva l'intégrité de la Hollande au traité de Nimègue (1678). Guillaume réussit à former contre la France la ligue d'Augsbourg (1686), se constitua un parti puissant en Angleterre, débarqua à Torbay avec quatorze mille hommes (1688) et fut proclamé roi à Londres, après avoir ratifié une déclaration des droits rédigée par Somers. Guillaume fit entrer l'Angleterre dans la *Grande Alliance*, chassa Jacques II d'Irlande par la victoire de la Boyne (1690) et dirigea lui-même les opérations sur le continent. Battu par les Français à Steinkerque et à Neerwinden, il n'en fut pas moins reconnu roi d'Angleterre au traité de Ryswick (1697) par Louis XIV. Forcé par les tories de reconnaître le duc d'Anjou roi d'Espagne (1701), il protesta contre l'occupation des villes de la Barrière par Louis XIV, et profita de la reconnaissance de Jacques III comme roi d'Angleterre par la cour de France pour lancer l'Angleterre dans une nouvelle et formidable coalition contre la France. Il mourut, sur ces entrefaites, des suites d'une chute du cheval. Bien reçu à son arrivée en Angleterre, Guillaume était vite devenu impopulaire : on lui reprochait ses guerres, ses séjours en Hollande, les faveurs qu'il accordait aux Hollandais, notamment à son favori Bentinck, devenu comte de Portland. Malgré son antipathie pour les formes du gouvernement constitutionnel, Guillaume le pratiqua avec habileté.

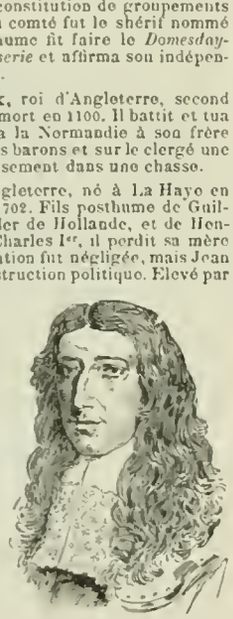
Guillaume III, d'Orange.

GUILLAUME IV, roi d'Angleterre, troisième fils de George III, né à Buckingham-House en 1765, mort à Windsor en 1837. Il entra dans la marine, fit campagne en Amérique et aux Indes, devint grand amiral ; il montra toujours une grande indépendance, une intraitable violence de caractère. Après avoir vécu pendant vingt ans avec l'actrice Jordans, il épousa 1818 la fille du duc de Saxe-Meiningen, et, ne pouvant faire face à ses besoins d'argent, habita longtemps l'Allemagne. Roi en 1830, il se montra libéral, soutint la réforme électorale de 1832, puis chercha un appui à la Chambre des lords et s'opposa à toute nouvelle réforme. Mort sans enfant légitime, il eut pour successeur sa nièce Victoria, fille du duc de Kent.

AQUITAINE

GUILLAUME Ier, le Pieux, duc d'Aquitaine en 886, mort en 918. Il signala son règne par la fondation d'établissements religieux, entre autres, de l'abbaye de Cluny. — **Guillaume II**, *le Jeune*, neveu et successeur du précédent. Il mourut en 926, après un règne de huit ans, qu'il passa à guerroyer contre les Bourguignons et les Normands. — **Guillaume III**, *Tête d'Etoupe*, mort à Saint-Maixent en 965. Duc d'Aquitaine depuis 951, il défendit victorieusement Poitiers contre Hugues le Grand et Lothaire (955), et abdiqua en 963. — **Guillaume IV**, *Fier à Bras*, fils du précédent, né vers 935, mort à Saint-Maixent en 995. Il perdit Loudun contre le comte d'Anjou, défendit avec succès Poitiers contre Hugues Capet (988), mais fut vaincu dans une grande bataille et finit ses jours dans un monastère. — **Guillaume V**, *le Grand*, fils du précédent, né vers 960, mort à Maillezais en 1030. Il commença son règne en 990, et se distingua par la protection qu'il accorda aux arts et aux belles-lettres. — **Guillaume VI**, *le Gras*, fils du précédent, mort à Poitiers en 1038. En 1034, il fut fait prisonnier à Montcontour par Geoffroy Martel, comte de Vendôme, et dut racheter sa liberté en cédant les comtés de Bordeaux et de Saintes. — **Guillaume VII**, *le Hardi*, frère du précédent, né vers 1025, mort en 1058. Il succéda, en 1040, à un autre de ses frères nommé Eudes, et passa tout son règne à combattre son beau-père, Geoffroy Martel, qu'il tenait assiégé dans Saumur, lorsqu'il mourut de la dysenterie. — **Guillaume VIII**, frère utérin du précédent, né vers 1027, mort à Chizé en 1086. Il était déjà duc de Guyenne, lorsque la mort de son frère lui donna le comté de Poitiers. Il conquit la Saintonge en 1063, et guerroya en Espagne contre les Sarrasins. — **Guillaume IX**, fils du précédent, né en 1071, mort vers 1127. Il s'empara deux fois du comté de Toulouse, qu'il dut cependant abandonner, fut excommunié pour ses désordres, conduisit une armée à la croisade, mais n'éprouva que des revers. Il secourut Alphonse d'Aragon contre les Maures, et Louis le Gros contre les Allemands. C'est un des plus anciens poètes connus en langue romane. — **Guillaume X**, fils du précédent, né à Toulouse en 1099, mort à Saint-Jacques-de-Compostelle en 1137. Il fut le dernier duc d'Aquitaine. Il s'empara de l'Aunis, et mourut, laissant pour héritière sa fille, Eléonore de Guyenne.

ECOSSE

GUILLAUME, dit **le Lion**, roi d'Ecosse, mort à Sterling en 1214. Il succéda à son frère Malcolm IV, en 1165. Il entra dans une ligue contre Henri II, fut vaincu et fait prisonnier à la bataille d'Alnwick (1174). Il devint le fidèle allié de Richard Cœur de Lion, et lui fournit une somme considérable pour payer sa rançon au duc d'Autriche. Il fut enterré à l'abbaye d'Arbroth, qu'il avait fondée en 1178.

NORMANDIE

GUILLAUME Ier, Longue-Épée, duc de Normandie, mort en 943. Fils de Rollon, il lui succéda en 927. Il imposa sa suzeraineté aux comtes de Rennes et de Vannes, soutint Hugues le Grand contre le roi de France, fit la guerre à Arnould, comte de Flandre, qui l'attira à une conférence dans une île de la Somme et le fit assassiner.

GUILLAUME II, le Conquérant ou **le Bâtard**, duc de Normandie. V. GUILLAUME Ier, roi d'Angleterre.

GUILLAUME III, le Roux, duc de Normandie. V. GUILLAUME II, roi d'Angleterre.

GUILLAUME-ADELIN, duc de Normandie, né en 1102, mort en 1120. Il était le seul fils légitime de Henri Ier, roi d'Angleterre. Il périt dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, qui se brisa sur le récif de Raz-de-Gatteville.

GUILLAUME-CLITON, fils de Robert Courte-Heuse, né en 1102, tué à Alost en 1128. Robert ayant été dépouillé de son duché de Normandie par son frère Henri Ier, roi d'Angleterre, Louis le Gros et Foulques, comte d'Anjou, firent à plusieurs reprises, mais sans succès, la guerre à Henri, pour rendre au jeune prince normand son héritage. En 1126, il reçut du roi de France le Vexin, puis la Flandre, et mourut en combattant contre Thierry d'Alsace, qui lui disputait cette dernière province.

PAYS-BAS

GUILLAUME, dit **l'Insensé** ou **l'Enragé**, comte de Hollande, sous le nom de **Guillaume V**, né en 1330, mort en 1389. Sa mère, Marguerite, avait épousé l'empereur d'Allemagne Louis de Bavière. En 1349, elle céda à son fils la propriété du comté de Hollande, contre certaines conditions que celui-ci ne tint pas. Ce fut l'origine de la guerre des *hameçons* et des *cabillauds*. (V. CABILLAUDS.) Marguerite, victorieuse à Veere, battue sur la Meuse, fut chassée de Hollande par son fils, dont la violence, dès lors, ne connut plus de bornes. En 1358, on fut obligé de l'enfermer au château de Quesnoy, où il demeura jusqu'à sa mort.

GUILLAUME Ier, roi de Hollande, né à La Haye en 1772, mort à Berlin en 1843. Fils du dernier stathouder Guillaume V, il dut chercher un refuge à l'étranger durant la Révolution et débarqua à Scheveningue, après la bataille de Leipzig (1813). Proclamé d'abord stathouder, il reçut du congrès de Vienne (9 juin 1815) la couronne des Pays-Bas, qui réunissait la Belgique à la Hollande. Son règne, inauguré par une constitution libérale, s'annonçait sous d'assez heureux auspices ; mais, peu à peu, il s'aliéna les Belges par des mesures maladroites. La Belgique, soulevée, recouvra son indépendance en 1830. Après une longue hésitation, Guillaume se résigna à accepter le fait accompli (1838), et abdiqua en 1840.

Guillaume (ORDRE DE). Ordre militaire créé par Guillaume Ier d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas, en 1815, pour récompenser le courage, et la fidélité des troupes de terre et de mer. Il comprend quatre classes. Les insignes comportent croix en émail blanc à quatre branches et huit pointes pommetées d'or, anglée de branches de laurier en émail vert bordé d'or. Sur l'émail blanc sont inscrits ces mots : *Voor Moed-Beleid-Trouw* (Pour le courage, le zèle, la fidélité). La croix est surmontée de la couronne royale et suspendue à un ruban moiré orange, avec un filet bleu foncé.

Ordre de Guillaume (Pays-Bas).

GUILLAUME II, roi de Hollande, fils de Guillaume Ier, né à La Haye en 1792, mort en 1849. Il se distingua auprès de Wellington pendant la campagne de France et fut blessé à Waterloo. Il épousa, en 1816, à Saint-Pétersbourg, la grande-duchesse Anna Paulovna, sœur du tzar Alexandre. A l'époque de la révolution de Belgique, il tenta inutilement de pacifier les esprits. Appelé au trône, en 1840, par l'abdication de son père, la révolution de 1848 et l'ébranlement général qu'elle provoqua en Europe le forcèrent à donner une constitution qui organisait un gouvernement parlementaire.

GUILLAUME III (Alexandre-Paul-Frédéric-Louis), roi des Pays-Bas, fils du précédent, né en 1817, mort en 1890. Il succéda à son père, accepta le régime parlementaire, et régna pacifiquement, malgré les menaces de conflit que souleva la neutralité du Luxembourg. De son mariage avec la princesse Sophie de Wurtemberg, naquirent deux enfants : en 1840, le prince Guillaume et, en 1851, le prince Alexandre. En 1879, devenu veuf, il épousa la princesse Emma de Waldeck-Pyrmont, dont il eut, en 1880, une fille, Wilhelmine, devenue, par la mort de ses frères, reine des Pays-Bas.

GUILLAUME Ier, comte de Nassau, prince d'Orange, surnommé **le Taciturne**, né à Dillenbourg en 1533, mort à Delft en 1584. Élevé dans le catholicisme, quoique son père eût des sympathies pour la Réforme, il hérita, jeune encore, des possessions de toute sa maison. Il grandit à la cour de Charles-Quint et jouit de la confiance de Philippe II. Il devint le chef incontesté de la noblesse des Pays-Bas, et c'est lui qui, sous l'influence de Marnix de Sainte Aldegonde, inspira le compromis des Nobles. Le roi de France, Henri II, l'ayant averti des projets d'extermination des hérétiques tramés par la cour d'Espagne, Guillaume garda cette confidence et mérita ainsi son surnom de « Taciturne ». Il attendit, avant de se déclarer le défenseur des Pays-Bas, que les exactions et les cruautés du duc d'Albe eussent soulevé l'indignation universelle. Sans se laisser abattre par les échecs, il recommença plus d'une fois la lutte ; en 1573, il se rallia au protestantisme, lança les *gueux de mer* contre les Espagnols. En 1579, l'Union d'Utrecht établit une alliance entre les sept provinces du Nord, pour le maintien de la liberté religieuse. Philippe II mit sa tête à prix ; en 1582, une première tentative d'assassinat échoua ; mais, en 1584, Balthazar Gérard le tua d'un coup de pistolet, à Delft.

Guillaume Ier, de Nassau.

GUILLAUME II, comte de Nassau, prince d'Orange, né en 1626, mort en 1650. Il succéda à son père Henri-Frédéric en 1647. Il vit l'indépendance des Provinces-Unies reconnue par l'Europe en 1648. Il exerça pendant quelque temps une véritable dictature, qui souleva l'opposition du parti républicain et fut cause qu'à sa mort, la maison de Nassau fut exclue pour quelque temps du stathoudérat.

GUILLAUME III. V. GUILLAUME III, roi d'Angleterre.

SICILE

GUILLAUME Ier, le Mauvais, roi de Sicile, né vers 1120, mort en 1166. Fils du roi Roger II, il succéda à son père en 1154. Le pape Adrien IV souleva contre lui les seigneurs de la Pouille, qui s'assurèrent le concours de la flotte de Manuel Comnène. Après plusieurs revers, il parvint à infliger aux Grecs et à leurs alliés une grande défaite navale (1156) ; il traita avec le pape, à Bénévent. En 1158, il mit en déroute une nouvelle flotte grecque.

GUILLAUME II, le Bon, roi de Sicile, né en 1151, mort en 1189. Fils du précédent, il lui succéda en 1166, sous la régence de sa mère Marguerite de Navarre. En 1185, il équipa une flotte pour soutenir les droits d'Alexis, neveu de l'empereur Manuel, contre l'usurpateur Andronic Ier, mais, après quelques succès, fut battu à Démétrize, par l'armée d'Isaac II l'Ange, successeur d'Andronic. Il légua son royaume à la fille de Roger II, Constance, femme de l'empereur Henri VI.

GUILLAUME III, roi de Sicile. Il succéda, en 1194, à son père Tancrède, sous la régence de sa mère Sibylle de Medaria. Mais l'empereur Henri VI s'empara de Salerne, puis de Messine, et enfin de Palerme, et se fit couronner roi. En 1196, de retour en Allemagne, il fit crever les yeux à la reine Sibylle, à ses trois filles et à Guillaume lui-même, qu'il enferma dans une forteresse.

PERSONNAGES DIVERS

GUILLAUME de Jumièges, dit **Calculus**, historien, moine bénédictin de Jumièges, qui vivait dans la seconde moitié du XIe siècle, mort vers 1090. Il est l'auteur d'une *Histoire des Normands*, dédiée à Guillaume le Conquérant, traduite et insérée dans la collection Guizot.

GUILLAUME de Conches, philosophe français, né à Conches en 1080, mort vers 1150. Il professa à Paris, et son enseignement ne fut pas sans soulever parfois du scandale. Il se rattache à la première période de la scolastique, où l'influence platonicienne est prépondérante. Il se trouve ainsi amené à donner de la Trinité, des démons, une interprétation peu orthodoxe. Il proteste cependant de son attachement aux dogmes de l'Église. Parmi les ouvrages qui paraissent devoir lui être attribués, citons : *Pragmaticon philosophiæ* (1866) ; *Secunda philosophia* ; *Tertia philosophia* ; *Glossulæ super Bœtium*, en partie inédits.

GUILLAUME de Poitiers, historien français, du XIe siècle. D'abord soldat, il se fit prêtre et devint chapelain de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, puis roi d'Angleterre. Il mourut dans le diocèse de Lisieux, où il avait obtenu un archidiaconat, laissant une histoire de Guillaume le Conquérant bien informée, sous ce titre : *Gesta Guilelmi II, ducis Normannorum, regis Anglorum I.*

GUILLAUME de Malmesbury, historien anglais, mort en 1150. Il était moine à l'abbaye bénédictine de Malmesbury, et a beaucoup écrit. Ses principaux ouvrages sont : *De gestis pontificum Anglorum, libri V* (de 601 à 1122) ; *Libri V de rebus gestis rerum Anglorum a primo Saxonum adventu ad 28 Henrici I regis annum* (de 449 à 1125), et *Historiæ novellæ libri III*, suite du précédent (de 1126 à 1143).

GUILLAUME de Tyr, historien des croisades, né probablement à Jérusalem, d'une famille d'origine française, vers 1130, mort après 1183. D'une érudition considérable, il fut nommé chanoine de Tyr et attaché à la chancellerie royale (vers 1165), puis choisi par Amaury comme précepteur de son fils Baudouin. Chancelier et archidiacre de Nazareth en 1174, il devint, dès l'année suivante, archevêque de Tyr. Il dut mourir peu après 1183. Il avait écrit plusieurs ouvrages, notamment une histoire d'Orient (*Gesta orientalium principum*), dont il ne reste que des citations, et sa magistrale histoire des croisades depuis 1095 (*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*), en vingt-trois livres, dont le dernier inachevé. La meilleure édition a été donnée en 1884 à Paris, au tome Ier du « Recueil des hist. des croisades (*Hist. occidentaux*) ».

GUILLAUME au Court-nez, héros de l'un des trois grands cycles épiques du moyen âge. Les principaux traits du personnage légendaire paraissent avoir été fournis par Guillaume, comte de Toulouse. Les traditions les plus anciennes, relatives aux luttes des chrétiens contre les Sarrasins, paraissent avoir été recueillies d'abord à Gellone et s'être répandues, de là, par l'intermédiaire des pèlerins ; ce sont elles que reflètent quelques-uns des plus beaux morceaux épiques du cycle : *le Charroi de Nîmes*, *la Prise d'Orange*, *le Couronnement de Louis*, *le Moniage Guillaume*. Bientôt, à ces légendes vinrent s'en mêler d'autres, d'origine arlésienne, qui célébraient un héros nommé Vivien, qu'on rattacha au cycle précédent en faisant de lui un neveu de Guillaume. (V. VIVIEN. Enfin, dans une troisième période (XIIIe s.), on chanta la jeunesse de Guillaume (*Enfances Guillaume*), ses ascendants (*Aimeri de Narbonne*, *Garin de Montglane* ou ses neveux (*les Narbonnais*, *Girard de Vienne*, *Guibert d'Andrenas*, *Ruinouart*, etc. dans une série de poèmes dont les éléments sont fournis par des lieux communs, mais qui offrent encore, çà et là, quelques belles scènes.

GUILLAUME aux Blanches-mains, surnommé **le Cardinal de Champagne**, né en 1135, mort vers 1202. Son père, Thibaut III, comte de Champagne, confia son éducation à saint Bernard. Guillaume devint évêque de Chartres (1164), puis archevêque de Sens (1168). Le pape Alexandre III l'envoya comme légat en Angleterre. A son retour en France, Louis VII, qui avait épousé sa sœur Alix de Champagne, le fit archevêque de Reims. Guillaume sacra Philippe Auguste, son neveu, et devint cardinal. Pendant la croisade de 1190, il gouverna le royaume avec prudence. En 1193, il déclara nul le mariage de Philippe Auguste avec Ingelburge, et fut, pour ce fait, réprimandé par le pape Célestin III. Il mourut à Reims, après avoir assuré à ses successeurs, sur le siège de Reims, le privilège de sacrer les rois de France.

GUILLAUME de Paris, appelé aussi **Guillaume d'Auvergne**, évêque de Paris, né à Aurillac vers 1180, mort en 1249. Il devint, en 1228, évêque de Paris, après avoir professé dans les écoles de cette ville. Chargé par saint Louis de surveiller, en Bretagne, les menées du comte Pierre, allié des Anglais, il présida l'assemblée d'Ancenis, où Pierre fut déclaré déchu (1230). Il a laissé plusieurs ouvrages latins, dont le plus important a pour titre : *De universo*. En philosophie, il appartient à l'école réaliste.

GUILLAUME, dit le Breton, chroniqueur et poète, mort à Senlis vers 1227. Il fut chapelain de Philippe Auguste, qui le chargea de quelques missions diplomatiques. En 1219, il obtint un canonicat à Notre-Dame de Senlis. On a de lui : une chronique latine, *les Gestes de Philippe Auguste*, continuation de la *Vie* de ce prince par Rigord, et qui s'étend de 1208 à 1219, continuée elle-même par un moine de Saint-Denis jusqu'en 1223 ; la *Philippide*, chronique en vers latins, qui retrace les événements les plus importants de la vie de Philippe Auguste.

GUILLAUME DE FERRIÈRES, poète français, connu aussi sous le nom de **Vidame de Chartres**, du nom de la charge qu'il exerçait. Il fit partie de la croisade de 1201 et, se séparant de ses compagnons, il alla guerroyer en Terre sainte. Il est l'auteur d'une dizaine de chansons, dont quelques-unes sont parmi les plus élégantes et les plus gracieuses que cette époque nous ait laissées.

GUILLAUME DE LORRIS, poète français du XIIIe siècle, auteur de la première partie du *Roman de la Rose*. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il fut clerc et mourut jeune, vers 1230. V. ROMAN DE LA ROSE.

GUILLAUME de Chartres, chroniqueur français, mort vers 1281. Il était chapelain de saint Louis, qu'il accompagna à la croisade en 1250 et dont il partagea la captivité. Guillaume entra dans l'ordre des dominicains, et, en 1270, accompagna, à Tunis, saint Louis, dont il devait ramener en France la dépouille mortelle. On a de lui, sous ce titre : *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici, etc.*, une *Vie* de saint Louis.

GUILLAUME de Saint-Amour, théologien français, né à Saint-Amour (Franche-Comté), vers 1210, mort en 1273. Il enseigna la philosophie à Paris, dans l'école du Parvis-Notre-Dame, devint recteur et, enfin, syndic de l'Université. Adversaire des moines, il publia contre eux plusieurs écrits satiriques, dont le plus remarquable est un traité latin intitulé : *Des périls des temps* (1256). Son livre fut condamné par Alexandre IV (1256) et cité à Rome, il fut exclu de l'Université et exilé par saint Louis. Cependant, les écoliers et les docteurs séculiers de l'université prirent fait et cause pour lui. Il obtint, plus tard, l'autorisation de revenir à Paris, où il fut reçu en triomphe.

GUILLAUME de Nangis, chroniqueur français, mort en 1300. On sait seulement de lui qu'il était moine de l'abbaye de Saint-Denis. Il écrivit en latin trois ouvrages historiques : *Histoire de saint Louis*, empruntée à Guillaume de Reims et à Geoffroy de Beaulieu ; *Histoire de Philippe III, dit le Hardi*, plus originale, où il parle en témoin oculaire ; enfin, une *Chronique* allant du commencement du monde jusqu'en 1301. La narration est sèche, souvent obscure, mais ordinairement exacte. D'autres moines de Saint-Denis ont continué cette *Chronique* jusqu'en 1368.

GUILLAUME DE MACHAUT, poète français, né entre 1300 et 1310, mort en 1377. Il fut attaché successivement au service de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, de sa fille, Bonne, épouse du roi de France Jean II, de Charles de Navarre, gendre du précédent ; il mourut à Reims, où il avait obtenu un canonicat. Poète et musicien, il est, avec Adam de La Halle, l'un des créateurs de l'art harmonique. S'il n'a pas créé les formes de la ballade, du rondeau, du chant royal, du lai, du virelai, il les a du moins employées et mises à la mode. Il est, en outre, auteur de trois poèmes, d'un style prolixe et lâche, mais dont le fond ne manque pas d'intérêt. Dans *le Confort d'ami* (1356), il prodigue des consolations assez banales à Charles de Navarre, alors emprisonné ; dans *la Prise d'Alexandrie*, il retrace toute la carrière d'un aventurier couronné, Pierre Ier de Lusignan, roi de Chypre (mort en 1369). Le plus curieux est *le Voir dit* (ou *Histoire vraie*), recueil de lettres en prose, mêlée de vers, échangées, réellement, semble-t-il, entre le poète sexagénaire et une jeune fille inconnue. Ses compositions consistent en motets, ballades, rondeaux ; enfin, en une messe à quatre parties que l'on croit avoir été chantée à Reims, pour le sacre de Charles V.

GUILLAUME (le baron Henri-Louis-Gustave), général et historien belge, né à Amiens en 1812, mort à Ixelles en 1877. Aide de camp du roi, ministre de la guerre de 1870 à 1872, il devint gouverneur de l'Académie militaire, et fut mis, en 1874, dans le cadre de réserve. Membre de l'Académie royale de Bruxelles depuis 1867, il a écrit notamment : *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne* (1847) ; *Histoire des régiments nationaux belges pendant la guerre de Sept ans* (1854) ; *Histoire des régiments nationaux belges pendant les guerres de la Révolution française* ; etc.

GUILLAUME (Jean-Baptiste-Claude-*Eugène*), statuaire français, né à Montbard en 1822. Élève de Pradier, il remporta le grand prix de sculpture en 1845 avec *Thésée trouvant sur un rocher l'épée de son père*. Le *Démon de Socrate*, bas-relief, l'*Amazone du Capitole*, le *Faucheur*, *Anacréon*, ses envois de la villa Médicis, attestèrent ses progrès. L'*Anacréon*, qui parut au Salon de 1852, valut à son auteur un succès. Il eut aussitôt des commandes importantes : *les Hôtes d'Anacréon*, bas-relief remarquable, et *les Gracques*, deux bustes de bronze, qui firent sensation au Salon de 1853 (musée du Luxembourg). Il exécuta peu après le buste de *Hittorf*, d'une exécution magistrale et solide. Il fut chargé de deux grands bas-reliefs décoratifs pour l'église Sainte-Clotilde : *Vie de sainte Clotilde* et *Vie de sainte Valère*. Mais il fit valoir surtout ses qualités dans le fronton et les cariatides du pavillon Turgot, dans la figure colossale de L'Hospital, au nouveau Louvre, et dans le monument de Colbert, exécuté pour la ville de Reims, et qui fut exposé en 1861.

Eugène Guillaume.

Rappelons sept bustes de *Napoléon Ier* à diverses époques de sa vie (Exposition universelle de 1867) ; la statue en plâtre de *Napoléon Bonaparte*, lieutenant d'artillerie (1870) ; un superbe buste en marbre de *Mgr Darboy*, etc. Guillaume, professeur, puis directeur de l'École des beaux-arts (1864-1878), directeur général des beaux-arts (1878), devint, en 1890, directeur de l'Académie de France à Rome, membre de l'Académie des beaux-arts et de l'Académie française (1898) ; il avait été nommé professeur d'esthétique au Collège de France (1882). Il a publié : *Études d'art antique et moderne* (1888) ; *Notices et discours* (1895) ; *Essai sur la théorie du dessin et de quelques parties des arts* (1896).

GUILLAUME (Edmond), architecte français, né à Valenciennes (Nord) en 1826, mort à Paris en 1894. Prix de Rome en 1856, il fut chargé, en 1861, d'une mission archéologique en Asie Mineure. Au Salon de 1863, il exposa le *Temple de Rome et d'Auguste à Ancyre*, et, la même année, fut nommé inspecteur des travaux du Palais de justice. A la suite d'un concours jugé en 1864, il fut chargé de l'exécution du *Monument commémoratif de la Défense de Paris*, sur la place Clichy. Il a été nommé premier inspecteur des palais de Saint-Cloud et de la Malmaison ; architecte des bâtiments de l'Institut des sourds-muets et du palais des Archives ; architecte du palais de Versailles et de Trianon, du Louvre et des Tuileries. On lui doit une *Histoire de l'art et de l'ornement* (1886). — Son fils ALBERT, né à Paris en 1873, s'est fait connaître en donnant de spirituels dessins à une foule de journaux illustrés. Il s'est attaché à reproduire les scènes du monde où l'on s'amuse, de la vie militaire. On lui doit des albums amusants : *le Repas à travers les âges*, *Bonshommes*, *P'tites femmes*, *Mes campagnes*, *Ya des dames*, *Pour vos beaux yeux*, etc., ainsi que des illustrations d'ouvrages, des affiches, des panneaux, un almanach, etc.

GUILLAUME TELL. V. TELL.

GUILLAUMES, ch.-l. de cant. des Alpes-Maritimes, arrond. et à 33 kilom. de Puget-Théniers, sur le Var ; 1.026 hab. Hospice. Mines de soufre. Huileries, distilleries. Ancien château fort. — Le canton a 9 comm. et 4.142 hab.

GUILLAUMET (Gustave-Achille), peintre français, né et mort à Paris (1840-1887). Après avoir obtenu, en 1861, le second prix de Rome, il partit pour l'Algérie, d'où il rapporta de nombreux tableaux. Le capital : *Laghouat*, fut acquis par l'État (1879) ; il a pour complément les *Palanquins à Laghouat* (1880). A l'Exposition de 1883, Guillaumet présenta : *Champ labouré près de Gisors*, *Chiens rôdeurs dévorant un cheval mort*, etc. Ses derniers envois au Salon furent : la *Seguia*, *près de Biskra* ; les *Fileuses de laine* (1885), et *Intérieur à Bou-Saada* (1887). Il a laissé encore : *une Rue à Laghouat*, *Fabrication de burnous à Bou-Saada* (Luxembourg) ; *Laveuses dans l'oued Bou-Saada*, *Ouvriers à Zara*, *Chameau dans le désert*, *Laveuses à El-Kantara*, *Embrichement de poterie en Kabylie*, plus de 150 études et de 500 dessins. Pendant longtemps, il eut une préférence pour les compositions riches et nombreuses. Plus tard, la lumière devint sa préoccupation dominante.

Divers articles de Guillaumet sur l'Algérie ont été publiés avec un grand nombre de reproductions de tableaux et de dessins de l'artiste, sous le titre : *Tableaux algériens* (1888).

GUILLAUMISTE (*ghi-llô-misst'*) [*ll* mll. n. m. Partisan de Guillaume III d'Angleterre.

GUILLAUMOT (Charles-Axel), architecte, né à Stockholm, de parents français, en 1730, mort à Paris en 1807. Il devint ingénieur en chef de la généralité de Paris (1761), membre de l'Académie royale d'architecture (1773), directeur de la manufacture des Gobelins (1789), et premier architecte du roi. On lui doit : *Considérations sur l'état des beaux-arts à Paris, particulièrement sur l'architecture* (1802) ; *Essai sur les moyens qui constituent la beauté essentielle en architecture* (1802).

GUILLAUMOT (Auguste-Alexandre), graveur français, né à Paris en 1813. Il se fit remarquer, en 1845, par le

[illegible] et par quelques [illegible] N[illegible] 1841, il publia ses [illegible] la Statuaire [illegible] Citons [illegible] exposa une belle [illegible] Adams. En 1843, il se [illegible] sa [illegible] de la [illegible] grand paysage [illegible] et a[illegible] suivi. Parmi ses der[illegible] du cœur de la co[illegible] château de Marly le Roi [illegible] Marly-le-Roi de Vaux [illegible] Le livre de Guillaumot a une valeur d'histoire [illegible] ouvre sa réputation artistique. [illegible] Louis Guillaumot, [illegible] et Louis Guillaumot, [illegible] graveurs sur bois.

GUILLE [illegible] Nord, dans le midi de la France [illegible] Mercœur de bois conique.

GUILLEBERT de Metz, [illegible] français, né vers 1355, [illegible] Metz, mort après 1414. Il vécut à Paris. [illegible] par Leroux de Lincy, est la [illegible] du XVe siècle. Les dix-neuf premiers [illegible] des [illegible]plations dépourvues d'intérêt, et [illegible] le [illegible] de Raoul de Presle sur la [illegible]. C'est au vingtième seulement que commence la partie [illegible] et [illegible] du livre.

GUILLEDIN n. m. Manège. V. GUILDIN.

GUILLEDOU (*ghi-lè-dou* [*ll* mll.] — orig. inconn.) n. m. Pop. Mauvais lieu. N'est usité que dans l'expression *Courir le guilledou*, Fréquenter les mauvais lieux.

GUILLELMIN, INE (*ghi-lèl' l*[*ll* mll.] adj. Qui a rapport à un personnage historique ou autre du nom de Guillaume. *La* [illegible]*che* GUILLELMINE *de Barre.*

— n. f. *La* [illegible]*ne.* Nom donné par les contemporains à l'[illegible] rencontre remise par François Ier, à Villers-Cotterets, en [illegible] pour rappeler le chancelier Guillaume Poyet, qui l'avait rédigée.

GUILLEMAIN (Charles-Jacob), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1759-1799). On lui doit près de quatre cents pièces pour les théâtres de la foire et des boulevards. Au spectacle de Séraphin, on joua longtemps de lui : *la Chasse aux canards*, qui lui avait été payée.... 12 francs, *la Mort tragique de Mardi-Gras, le Gagne-Petit*, [illegible] encore de lui : *L'Amant de retour* (1780) ; *A bon vin, pas d'enseigne* (1781) ; *le Mensonge excusable* (1783) ; *les Bonnes Gens* (1783) ; *Arsène et Basile* (1786) ; *le Nègre aubergiste* (1[illegible]), etc.

GUILLEMET (*ghi-lle-mè'* [*ll* mll.] — de *Guillaume*, imprimeur, qui l'inventa) n. m. Sorte de double petit crochet (« ») que l'on place avant et après des paroles citées textuellement, avant et après certains noms propres, titres, etc.

GUILLEMET (Jean-Baptiste-Antoine), paysagiste français, né à Chantilly (Oise) en 1812. Élève de Corot, puis de Daubigny et de Courbet, ses principales œuvres sont : *Mer basse à Villerville* (1872, Grenoble) ; *Vue de Bercy en décembre* (1874, Luxembourg) ; *le Quai d'Orsay* (1875) ; *les Falaises de Dieppe*, et *les Environs d'Arthemare* (1877) ; *la Pente de Villers* (1878) ; *le Chaos de Villers* (1879) ; *le Vieux Quai de Bercy* (1880) ; *le Vieux Villerville* (1880) ; *Saint-Sulpice* (1883) ; *Meudon* (1884) ; *Paris, vue prise de Meudon* (1885) ; *la Baie de Morsalines* (1887) ; *la Plaine de Cayeux* (1888) ; *le Quai de Bercy-Charenton* (1891) ; *Carrières-Charenton* (1893) ; *le Pont Marie* (1894) ; *le Quai Henri-IV* (1895) ; *la Fontaine Médicis*, panneau (salle des lettres de l'Hôtel de Ville) ; *Paris*, paysage (Luxembourg) ; etc.

GUILLEMETER (*ghi-lle-tè* [*ll* mll.] — Double le *t* devant une syllabe muette. *Je guillemette. Il guillemetterait*) v. a. Marquer de guillemets. *Guillemeter au long*, Marquer de guillemets à toutes les lignes.

GUILLEMIN (Amédée-Victor), journaliste et savant français, né et mort à Pierre-Sainte-Ait-Loire (1826-1893). Il professa les mathématiques à Paris, et collabora à des revues et des journaux. Nous citerons de lui : *les Mondes* (1861), *le Ciel* (1865), *la Lune* (1866), *les Chemins de fer* (1867), *le Soleil* (1869), *la Vapeur* (1873), *les Applications de la physique aux sciences, à l'industrie et aux arts* (1873), *les Comètes* (1874), *la Lumière et les Couleurs* (1875), *le Son* (1876), *les Météores* (1877), *les Nébuleuses* (1880), *le Monde céleste*, vaste tableau d'ensemble, l'œuvre capitale de [illegible] (1884-1885), *Petite encyclopédie populaire* (1886-1[illegible]).

GUILLEMINÉE (*ghi-lle-mi* [*ll* mll.] — n. f. Bot. Genre d'amaranthacées-phrénées, comprenant des herbes vivaces à feuilles [illegible], à fleurs en capitules, dont on connaît trois espèces [illegible].

GUILLEMINOT (Armand-Charles, comte DE), général et [illegible], né à Dunkerque en 1774, mort à Bâle en 1841. Il fut [illegible] en 1792, à l'état-major de Dumouriez, en 1793 [illegible] de la Grande Armée, et devint général de division en 1805. Mis à la tête du Dépôt de la guerre en 1812, [illegible] en 1823, l'expédition d'Espagne, dont le duc d'Angoulême [illegible] et nommé Pair de France en 1827. [illegible] à Constantinople, de 1831 à 1834.

GUILLEMITE (*ghi-lle-mi* [*ll* mll.] — n. m. Membre d'un ordre [illegible] au XIIe [illegible] Les [illegible] ou *guilelmites*, selon [illegible] pour fondateurs trois saints [illegible], Albert et Renaud, qui s'étaient retirés dans la vallée de Maleval, à quelques lieues de Sienne. Leurs [illegible] furent soumis, par le pape Grégoire IX, à la règle [illegible] Benoît. En 1248, Innocent IV leur donna le titre [illegible] Saint-Guillaume ; le pape Clément IV reconnut leur autonomie par une bulle, en 1276. Leurs principaux établissements étaient dans le nord de l'Italie et en Flandre. En 1298, Philippe le Bel leur donna à Paris, le monastère autrefois occupé par les serviteurs [illegible] Blancs-manteaux, [illegible] est pourquoi quelques auteurs les [illegible] confondus avec ces derniers. Cet ordre possède encore quelques maisons en Italie et dans le nord de la Belgique.

GUILLEMOT (*ghi-lle-mo* [*ll* mll.] — dimin. de *guillaume*) n. m. Terme général sous lequel on réunit tous les oiseaux palmipèdes de la famille des alcidés, composant les genres *alca*, *alle*, *uria*, *cepphus* et quelques autres.

Encycl. Les *guillemots* sont des oiseaux propres aux régions arctiques, plutôt petits, avec le bec court, les ailes assez longues, mais faibles, ils volent mal, mais nagent et plongent à merveille. L'espèce qui descend le plus au sud est le guillemot à capuchon (*uria Troïle*), qui visite les côtes normandes en hiver. Une qui ne quitte guère l'extrême Nord est le guillemot à miroir blanc (*cepphus grylle*) ou colombe de mer ; long d'environ 30 centimètres, il est noir verdâtre, avec un miroir blanc sur l'aile.

Guillemot.

GUILLEMOT (Alexandre-Charles), peintre français, né et mort à Paris (1787-1831). Prix de Rome en 1808, il exposa, à son retour d'Italie : *Jésus ressuscitant la fille de la veuve de Naïm* (1819), une de ses meilleures œuvres. Il peignit, dans une des chapelles de Saint-Sulpice : *Saint Vincent de Paul auprès de Louis XIII malade*, etc. Le Louvre possède de lui la *Clémence de Marc-Aurèle envers les rebelles de l'Asie*, grande composition d'une allure théâtrale.

GUILLEMOT (Jules), auteur dramatique et critique, né à Paris en 1835. Il collabora à divers journaux et revues, comme critique artistique et théâtral, et il a donné au théâtre, entre autres pièces : *le Mariage à l'enchère* (1866) ; *la Victoire d'Annibal* (1867) ; *une Heure en gare* (1872) ; *les Millions de M. Pomard* (1875) avec H. Raymond, etc. On lui doit aussi des *Nouvelles* (1891).

GUILLER (*ghi-llé* [*ll* mll.] — de l'anc. holl. *ghilen*, même sens) v. n. Se dit de la bière fermentante qui pousse sa levure hors du fût.

GUILLER (*ghi-llé* [*ll* mll.] — anc. franç. *guiler* ; de l'anglo-saxon *wile*, ruse) v. a. Tromper. (Vieux.)

GUILLERAGUES (Gabriel-Joseph DE LAVERGNE, comte DE), diplomate et écrivain français, né à Bordeaux au commencement du XVIIe siècle, mort à Constantinople en 1684. Premier président de la cour des aides à Bordeaux, il devint secrétaire de la chambre et du cabinet du roi. En 1679, il fut nommé ambassadeur à Constantinople, où il s'employa principalement aux négociations que suscita l'expédition de Duquesne contre les Tripolitains. On a de lui : *Relation de l'audience donnée sur le sofa par le grand vizir*, publiée dans les « Curiosités historiques » (1759).

GUILLERET, ETTE (*ghi-lle-rè, rèt'* [*ll* mll.] — de *guiller*, ou peut-être *guilleri*) adj. Vif, gai et éveillé : *Un vieillard tout* GUILLERET. || Qui témoigne de la gaieté, de la vivacité : *Avoir un air* GUILLERET.

— Fig. Un peu libre, un peu leste : *Des propos* GUILLERETS. *Habit guilleret*, Habit trop léger pour la saison. *Ouvrage guilleret*, Ouvrage peu solide.

GUILLERETTEMENT (*ghi-lle-rè-te* [*ll* mll.]) adv. D'une manière guilleretto.

GUILLERI ou **GUILLERY** (*ghi-lle-ri* [*ll* mll.] — onomatop. n. m. Chant du moineau.

— Ornith. Nom du moineau, en Normandie.

GUILLERI ou **GUILLERY** (les frères), nom ou surnom de trois brigands bretons du temps de Henri IV. Les Guilleri faisaient attacher aux arbres des routes des écriteaux portant ces mots : « La paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et aux archers, la bourse aux marchands. » Ce brigandage dura six ans. Enfin, Henri IV chargea Parabère, gouverneur de Niort, d'exterminer les Guilleri. Ceux-ci furent pris, exécutés, et leurs bandes dispersées.

Guilleri (COMPÈRE), chanson populaire dont on ne connaît pas l'auteur et qui ne doit pas être antérieure au XVIIIe s. La musique, avec le repos sur la dominante qui

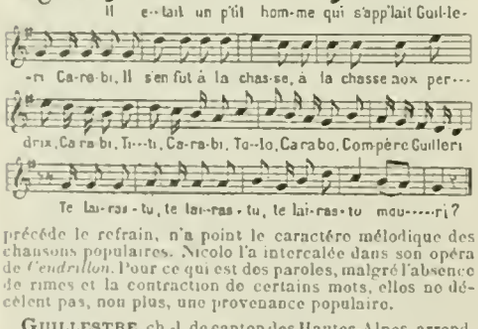

précède le refrain, n'a point le caractère mélodique des chansons populaires. Nicolo l'a intercalée dans son opéra de *Cendrillon*. Pour ce qui est des paroles, malgré l'absence de rimes et la contraction de certains mots, elles ne décèlent pas, non plus, une provenance populaire.

GUILLESTRE, ch.-l. de canton des Hautes-Alpes, arrond. et à 20 kilom. d'Embrun, au confluent de la Chagne et du Riouboel ; 1.361 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Marbre, chaux. Ruines d'un château des archevêques d'Embrun. — Le canton a 11 comm. et 7.553 hab.

GUILLET DE SAINT-GEORGES (Georges), littérateur français, né à Thiers vers 1625, mort à Paris en 1705. Il fut le premier historiographe de l'Académie de peinture, où il fut reçu en 1682. Plusieurs de ses ouvrages ont eu beaucoup de succès ; *les Arts de l'homme d'épée* ou *le Dictionnaire du gentilhomme*.... (1670) ; *Athènes ancienne et nouvelle* (1675) ; *Lacédémone ancienne et nouvelle* (1676).

GUILLIERS, comm. du Morbihan, arrond. et à 18 kilom. de Ploermel ; 2.267 hab. Étang de Tro. Minoteries.

GUILLIGOMARC'H, comm. du Finistère, arr. et à 11 kil. de Quimperlé, près du Scorff ; 1.210 hab. Camps antiques.

GUILLOCHAGE (*ghi-llo-chaj'* [*ll* mll.] — n. m. Action ou manière de guillocher ; travail obtenu en guillochant.

GUILLOCHE (*ghi*, et *ll* mll.) n. f. Sorte de burin que l'on manœuvre à la main ou au marteau, et qui sert à guillocher.

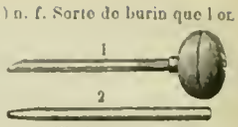

Guilloches : 1. A main, 2. A marteau.

GUILLOCHÉ (*ghi*, et *ll* mll.) n. m. Techn. Action de guillocher. || Ouvrage de guillochis. || Nom que les fabricants de bonneterie donnent à un effet produit sur un tricot, au moyen d'entrelacements.

GUILLOCHER (*ghi*, et *ll* mll. — orig. inconn.) v. a. Orner de guillochis.

Guilloché, ée part. pass. du v. Guillocher.

— Mar. *Poulie guillochée*, Poulie garnie en son centre d'une plaque de cuivre percée d'un trou où doit passer l'axe.

GUILLOCHEUR, EUSE (*ghi*, et *ll* mll.) n. et adj. Se dit de celui, celle qui guilloche : *Un habile* GUILLOCHEUR.

GUILLOCHIS (*ghi-llo-chi'* [*ll* mll.] — rad. *guillocher*) n. m. Techn. Ornement composé de lignes ondées, croisées ou parallèles, affectant une certaine symétrie : *Le* GUILLOCHIS *d'un cadre, d'une plinthe, d'une boîte de montre.* || Art de guillocher : *Connaître le* GUILLOCHIS.

— Hortic. *Guillochis de parterre*, Dessins entrelacés, faits avec des lignes de buis ou de gazon.

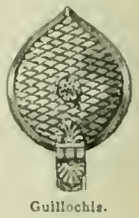

Guillochis.

GUILLOCHURE (*ghi*, et *ll* mll.) n. f. Entre-croisement de traits gravés en creux.

GUILLOIRE (*ghi*, et *ll* mll. — rad. *guiller*) n. et adj. f. Se dit de la cuve dans laquelle on ajoute au moût cuit la levure, afin de faire fermenter la bière : *Cuve* GUILLOIRE.

GUILLON, ch.-l. de cant. de l'Yonne, arrond. et à 16 kilom. d'Avallon, sur le Serein ; 841 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Vins estimés. Carrières de pierres. Église du XIIIe siècle. — Le canton a 16 comm. et 5.570 hab.

GUILLON (Adolphe-Irénée), peintre français, né et mort à Paris (1829-1896). Il étudia d'abord le droit. Après divers voyages dans le midi de la France, il s'établit à Vézelay (Yonne). On cite de lui : *Pins parasols à Cannes* (1867) ; *la Terrasse de l'ancienne abbaye de Vézelay* (1870) ; *Octobre à Vézelay* (1877) ; *la Ville de Vézelay* (1880) ; *Vézelay* (1885) ; *Vézelay au XVIe siècle* ; etc. Guillon, écrivain de talent, a publié : *Feuilles à Vézelay* (1895) ; *les Amis des arbres, Lettres d'un paysagiste* ; etc.

GUILLOT (dimin. de *Guillaume*), nom d'un berger.

— ALLUS. LITTÉR. : **C'est moi qui suis Guillot.** V. CHAPEAU.

GUILLOT-GORJU (Bertrand HARDOIN DE SAINT-JACQUES, dit), farceur français, né, entre les années 1593 et 1598, à Melun, mort à Paris en 1648. Il étudia d'abord la médecine, puis courut la province, à la suite d'opérateurs et charlatans. De retour à Paris, il succéda, à l'Hôtel de Bourgogne, à Gaultier-Garguille en 1634, et, jusqu'en 1645, attira la foule à ce théâtre, où il tenait de préférence les emplois de médecin, avec une verve extraordinaire. C'était un homme laid, au teint bistré, avec « un nez de pompette » ; il jouait en masque et ne s'enfarinait pas. A partir de 1645, on le retrouve médecin dans sa ville natale ; mais il revient bientôt à Paris, où il meurt de regret, a-t-on dit, d'avoir abandonné les tréteaux.

Guillot-Gorju.

GUILLOTIER (*ghi-llo-ti-é* [*ll* mll.]), **ÈRE** n. Techn. V. DÉLISSEUR, EUSE.

GUILLOTIN (Joseph-Ignace), médecin et homme politique français, né à Saintes (Charente-Inférieure) en 1738, mort à Paris en 1814. Professeur d'anatomie à la Faculté de Paris, il détermina le gouvernement à entreprendre le desséchement des marais de Poitou et de Saintonge, fut membre de la commission chargée de faire la lumière sur les sortilèges, la baguette divinatoire, les miracles de Mesmer, et conquit rapidement une réputation de savant et de philanthrope. Il réclama, le premier, dans une pétition adressée à Louis XVI en 1788, le doublement du tiers aux états généraux, et fut élu, l'année suivante, député de Paris. En 1789, il demandait l'égalité devant le bourreau, c'est-à-dire un genre de supplice unique pour tous. Le principe de la décapitation fut admis par l'Assemblée, qui choisit, en 1792, la machine dont on devait faire usage. Guillotin ne l'avait pas inventée, bien que l'on ait persisté à donner son nom à l'instrument de supplice, ce qui lui causa un grand chagrin. Emprisonné sous la Terreur, relâché après Thermidor, Guillotin prit une part active au rétablissement de l'Académie de médecine.

Guillotin.

GUILLOTINE (*ghi-llo* [*ll* mll.] — de *Guillotin*, n. pr.) n. f. Instrument qui sert à décapiter : *Dresser la* GUILLOTINE.

— Par ext. Exécution capitale ; peine de mort : *Supprimer la* GUILLOTINE. *Les partisans de la* GUILLOTINE.

— Archit. *Fenêtre à guillotine*. Fenêtre qui s'ouvre de bas en haut, au moyen d'un panneau ou d'un châssis glissant entre deux rainures.

— Hippiatr. Coupe-queue.

— Hist. *Furies de la guillotine*, Femmes qui, sous la Terreur, avaient l'habitude d'entourer la guillotine et d'insulter les condamnés.

— Encycl. La *guillotine* fut présentée à l'Assemblée nationale par le docteur Louis, secrétaire du collège des

chirurgiens, et adoptée le 20 mars 1792. La guillotine de Louis existait déjà sous une forme rudimentaire, dans l'Italie du XVIe siècle. Le nouvel instrument fonctionna pour la première fois, le 25 avril 1792, pour un bandit de grand chemin, et fut dressée en permanence pendant la Terreur. Elle se composait essentiellement d'une estrade carrée, sur laquelle étaient dressés deux montants parallèles d'une hauteur de quatre mètres, entre lesquels devait descendre une lame triangulaire, entraînée par un poids de 60 kilogrammes. Le corps du patient était couché sur un plan incliné, et sa tête maintenue entre les deux montants et sous le couteau, au moyen de deux traverses, l'une fixe, l'autre mobile, dans laquelle elle s'intercalait. En 1872, l'échafaud sur lequel reposait la guillotine a été supprimé; les montants de la machine sont élevés sur des madriers posés en croix sur le sol. Un panier d'osier, placé sur la droite de la machine, reçoit le corps et la tête du supplicié après la chute du couteau commandée par un simple bouton.

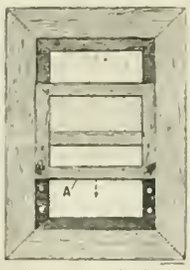

Fenêtre à guillotine. (A, guillotine.)

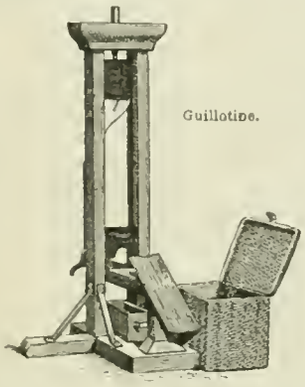
Guillotine.

GUILLOTINEMENT (*ghi-llo, man* [*ll* mll.]) n. m. Action de guillotiner.

GUILLOTINER (*ghi*, et *ll* mll.) v. a. Exécuter à mort, au moyen de la guillotine.
— Substantiv. Guillotinement.
Guillotiné, ée part. pass. du v. Guillotiner.
— Substantiv. Personne guillotinée.
— ALLUS. LITTÉR. : *Guillotiné par persuasion*, Expression qu'a fait passer dans la langue une amusante fantaisie d'Eug. Chavette. Un condamné à mort refuse obstinément de marcher à l'échafaud : à toutes les objurgations il répond qu'il a de la méfiance. Enfin, on lui dit que l'empereur (la scène se passe sous Napoléon III), en l'apprenant, s'est écrié : « Comment ! un tel se fait attendre ?... Je le croyais des nôtres ! » Ému, flatté, le condamné marche à l'échafaud d'un pas ferme. On fait d'ironiques allusions, soit à sa méfiance première, soit à la singulière façon dont il se décide à subir enfin l'opération.

GUILLOTINEUR (*ghi*, et *ll* mll.) n. m. Celui qui guillotine, qui fait guillotiner.

GUILLOUTET (Louis-Adhémar, marquis DE), homme politique français, né à Port-Sainte-Marie (Lot-et-Garonne) en 1819. Élu, en 1863, député des Landes au Corps législatif, il acquit, en 1868, lors du vote de la loi sur la presse, une notoriété subite en présentant et en faisant voter, avec des modifications, un amendement aux termes duquel toute allégation malveillante, relative à la vie privée et publiée par la presse, serait punie d'une amende de 500 à 5.000 francs. Réélu en 1869, il vécut à l'écart après le 4-Septembre, mais il redevint député de Mont-de-Marsan en 1876, vota avec les bonapartistes, et siégea à la Chambre jusqu'en 1885, puis de 1889 à 1893.
— ALLUS. HIST. : **Le mur Guilloutet**, Allusion, presque toujours plaisante, au discours dans lequel le député Guilloutet a dit que la vie privée doit être « murée ».

GUILVINEC (LE), comm. du Finistère, arrond. et à 34 kilom. de Quimper; 3.620 hab. Port de pêche situé sur un estuaire, et débouchant dans une mer pleine d'écueils. Conserves alimentaires. Monuments mégalithiques.

GUIMAR, ville des Canaries (île de Ténériffe) : 3.900 hab. environ. Avant la conquête, résidait dans cette ville un des *menceys* ou rois guanches; son palais était une simple grotte qu'on voit encore. En 1705, une éruption volcanique recouvrit une partie du territoire de Guimar. A proximité se trouve le merveilleux ravin de *Badajoz*.

GUIMARAENS (en portug. *Guimarães*), ville du Portugal (prov. d'Entre-Douro-et-Minho), près de l'Ave; 7.000 hab. Coutellerie, quincaillerie, tissus de coton, de lin. Église du XIVe siècle. Sources thermales sulfureuses.

GUIMARD (Marie-Madeleine), danseuse française, née et morte à Paris (1743-1816). Elle fit, toute jeune, partie du corps de ballet de la Comédie-Française, puis débuta, en 1762, à l'Opéra. Sa légèreté, sa grâce, son talent dans la pantomime lui valurent bientôt une renommée considérable. Elle a dansé à l'Opéra dans plus de 80 ouvrages. La cour et la ville raffolaient de Mlle Guimard, et les dames s'avisèrent un jour de mettre à la mode des « robes à la Guimard », imitées d'un costume qu'elle portait dans le ballet de *Médée et Jason*.

Guimard.

Mlle Guimard ne se piquait pas d'une vertu farouche. Elle eut des protecteurs nombreux et illustres, au nombre desquels on cite le maréchal de Soubise, le banquier Jean-Joseph de Laborde. Elle avait maison fastueuse à la ville et à la campagne. Elle avait fait construire, dans son hôtel de la Chaussée-d'Antin, un théâtre sur lequel on jouait des pièces d'une licence effrénée; mais, ruinée par ses folies, elle mit son hôtel en loterie. Elle épousa, en 1789, le danseur Jean-Étienne Despréaux.

GUIMAUVE (*ghi-môv'* — du bas lat. *bismalva*, même sens) n. f. Bot. Genre de malvacées, tribu des malvées. ‖ *Guimauve alcée*, Nom vulgaire de la ketmie des jardins. ‖ *Guimauve arborescente*, Nom vulgaire des lavatères. ‖ *Guimauve fausse* ou *potagère*, Nom vulgaire du *sida abutilon*. ‖ *Guimauve rose*, Nom vulgaire de la rose trémière. ‖ *Guimauve royale*, Nom vulgaire de la ketmie de Syrie. ‖ *Guimauve velautée*, Nom vulgaire de l'abelmosch.
— *Pâte de guimauve*, Confiserie qui se fabrique avec du sucre, de la gomme et de la racine de guimauve.
— ENCYCL. La *guimauve* (althæa officinalis) est une herbe à souche vivace, haute, molle, à feuilles tomenteuses, dont les fleurs, d'un blanc rose, ont un calicule à divisions étroites, au nombre de six à neuf. Elle habite les marais ou les prés humides et fleurit en été. On la cultive fréquemment dans les jardins, principalement la guimauve officinale et la rose trémière. Ses fleurs, ses feuilles et ses racines ont des propriétés mucilagineuses et émollientes. On les emploie sous forme de tisane, de pastilles ou de pâtes.

Guimauve : a, étamines; b, fruit.

GUIMBAL, ville des Philippines (île de Panay [prov. d'Iloilo]), près de la mer; 11.565 hab. Bois de teinture; teintureries. Petit port.

GUIMBARDE (*ghin*) n. f. Instrument rudimentaire de musique, formé d'une languette mobile d'acier placée entre deux branches métalliques arrondies, puis rapprochées, et dont les enfants jouent en le tenant entre les dents et en faisant vibrer la languette avec le doigt.

Guimbarde.

— Fam. Mauvaise guitare. ‖ Terme injurieux à l'adresse d'une femme. (Vx.)
— Pop. Vieille voiture incommode.
— Chorégr. Danse ancienne, qui n'était déjà plus en usage au XVIIIe siècle. (On la dansait sur un air à deux temps.)
— Comm. Grand chariot à deux ou quatre roues, servant à transporter des marchandises ou des récoltes.

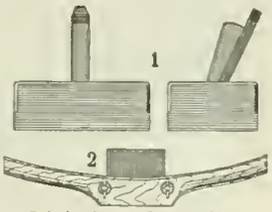

Guimbardes : 1. De menuisier; 2. D'ébéniste.

— Jeux. Jeu de cartes, appelé aussi JEU DE LA MARIÉE. ‖ Dame de cœur, dans le jeu de la mariée. ‖ Boîte où l'on met les jetons que l'on veut jouer sur la dame de cœur; le contenu de cette boîte : *Gagner la* GUIMBARDE.
— Techn. Petit rabot de menuisier, de graveur, etc., pour aplanir le fond des creux.

GUIMBELET (*ghin, lè*) ou **GUIBELET** (*ghi, lè*) n. m. Nom, du XVe au XVIIe siècle, du foret du tonnelier.

GUIMBERGE (*ghin-bèrj'* — du flam. *wimberge*, même sens) n. f. Archéol. Encadrement d'une clef de voûte. ‖ Pièce de bois à section triangulaire, de 8 à 15 centimètres de côté, posée en solin à la jonction de deux plans qui se rencontrent à angle droit, dans une couverture.

Guimberge (XIVe s.).

GUIMÉE (*ghi*) n. f. Bâton d'un étendoir de blanchisseuse. ‖ Perche horizontale appuyée sur des supports et sur laquelle on étend les feuilles de papier fabriquées à la main, pour les faire sécher.

GUIMERA (Angel), poète et auteur dramatique catalan, né à Santa-Cruz de Ténériffe (Canaries) en 1847. La première partie de sa vie littéraire (de 1867 à 1879) fut consacrée à la poésie lyrique, où il ne manque ni de grandeur, ni de variété. On peut citer de lui : *l'An mil, le Chant du diable, la Mort du jongleur, Poblet*, etc. C'est surtout comme auteur dramatique que Guimera est connu du public. Il a donné : *Gala Placidia, Judith de Welp* (1884), *lo Fill del Rey*, et, en 1888, *Mar y Cel*, son plus grand succès; enfin, *Rey y monjo, la Boja*, et l'*Anima morta* (1892). A partir de cette époque, l'observation des mœurs populaires contemporaines remplace chez lui les effets scéniques. A cette période appartient le drame de *Tierra Baja*, qui paraît être le chef-d'œuvre de Guimera.

GUIMET (Jean-Baptiste), chimiste et industriel français, né à Voiron (Isère) en 1795, mort à Lyon en 1871. Élève de l'École polytechnique, il en sortit dans le service des poudres et salpêtres, devint, en 1830, commissaire des poudres à Lyon, et fut appelé, trois ans plus tard, à la direction de la poudrerie et de la raffinerie de Toulouse. En 1834, Guimet se démit de ses fonctions pour aller créer, près de Lyon, la fabrication de l'outremer artificiel.

GUIMET (Emile-Etienne), fils du précédent, industriel, littérateur, savant, né à Lyon en 1836. Après la mort de son père, en 1871, tout en conservant la direction de son usine, il entreprit un voyage autour du monde, à la suite duquel il créa, en 1878, avec les collections recueillies par lui au Japon, en Chine et dans l'Inde, le musée unique en son genre, dont il fit don à l'Etat en 1884 et dont il resta directeur. — L'œuvre musicale de Guimet est importante; elle comprend, notamment : un ballet, *l'Œuf blanc et l'Œuf rouge*; un oratorio, *le Feu du ciel*, exécuté à Londres, à Paris, à Lyon et à Nantes; les *Hymnes*, exécutés à Nantes et à Genève; *les Djins*, donnés à Paris; enfin, un grand opéra en cinq actes *Taï-Tsoung*, joué à Marseille en 1891. — Comme littérateur, on lui doit une série de récits de ses voyages et, dans l'ordre scientifique, des travaux d'érudition : *le Dieu d'Apulée, Plutarque en Egypte, l'Isis romaine, les Isiaques de la Gaule*, fragments d'un grand ouvrage sur le culte des divinités de l'Egypte en Europe.

Emile Guimet.

Guimet MUSÉE ou *Musée national des religions*, Musée fondé à Lyon, en 1879, par Emile Guimet. V. plus haut.
— Il fut transféré à Paris en 1888. La section religieuse du Musée, de beaucoup la plus considérable, comprend les cultes de l'Inde, du Thibet, de la Corée, de la Chine, du Cambodge, du Laos, de la Birmanie, du Siam, de l'Annam, du Tonkin, du Japon, de l'Egypte ancienne; le culte isiaque; le paganisme grec, romain et gaulois; un certain nombre de monuments chaldéens, babyloniens et assyriens. Le musée possède une bibliothèque spéciale considérable. Il publie des travaux originaux ou traductions de savants de tous les pays, dans quatre séries de publications : *Annales du musée Guimet; Bibliothèque d'études; Bibliothèque de vulgarisation; Revue de l'histoire des religions*.

GUIMILIAU, comm. du Finistère, arrond. et à 19 kilom. de Morlaix, 1.562 hab. Église des XVIe-XVIIe siècles. Arc de triomphe, ossuaire, calvaire célèbre (1581-1588) représentant la vie du Christ et des légendes locales.

GUIMOISSERON ou **GUIMOISSON** (*ghi*) n. m. Nom vulgaire du très jeune saumon.

GUIMOND DE LA TOUCHE (Claude), poète français, né à Châteauroux en 1723, mort en 1760. Il fit ses études à Rouen chez les jésuites, entra dans l'ordre à seize ans, y demeura quatorze ans, puis en sortit et alla à Paris se consacrer aux lettres. En 1757, il avait composé *Mars au berceau*, ode sur la naissance du duc de Bourgogne. En 1757, il donna, au Théâtre-Français, son œuvre capitale, *Iphigénie en Tauride*, qui contient des situations fortes, des morceaux passionnés, mais de forme lourde.

GUIMPE (*ghinp'* — anc. franç. *guimple*) n. f. Cost. Pièce de toile blanche qui fait partie du costume d'une religieuse, qui couvre les seins et le cou et encadre le visage. ‖ Sorte de fichu en dentelles ou en guipures, que portent les dames. ‖ Petite chemisette brodée, qui monte jusqu'au cou et paraît hors de la robe.
— Archéol. Banderole ou cornette d'une lance de joute.

Guimpe.

GUIMPER (*ghin*) v. a. Faire entrer en religion; faire prendre la guimpe, le voile à une femme.
Guimpé, ée part. pass. du v. Guimper.
— Techn. *Doucine guimpée*, Doucine dont le sommet de la courbe concave a une hauteur plus considérable que le bas du devant du talon. ‖ On dit aussi DOUCINE GUIMBÉE, et, substantiv., GUIMPÉE ou GUIMBÉE n. f.

GUIMPERIE (*ghin, ri* — n. f. Industrie du guimpier. ‖ Fil dont on fait les galons, épaulettes, etc.

GUIMPIER (*ghin-pi-é* — n. m. Fabricant de guimpes.

GUIMPLE (*ghinpl'*) n. m. Cout. anc. Droit qu'on levait sur le sel, dans quelques cantons de la Bretagne, notamment dans la prévôté de Nantes.

GUINAL (*ghi* — n. m. Arg. Juif.

GUINALISER (*ghi* — rad. *guinal*) v. n. Faire de l'usure.
— v. a. Circoncire.

GUINCHE (*ghinch'*) n. f. Outil de bois, dont le cordonnier se sert pour polir les talons, les semelles.

GUINCHEUR (*ghin* — n. m. et adj. Se dit d'un cheval qui, en approchant de l'écurie, couche les oreilles, cherche ou feint de chercher à mordre et frappe du pied pour témoigner son impatience.

Guinche.

GUINDAGE (*ghin-daj'* — rad. *guinder*) n. m. Action d'élever des fardeaux à l'aide de la guinde ou du guindal. ‖ Ensemble de moufles et de poulies et aussi de cordages employés dans une machine de levage des fardeaux. ‖ Élévation nécessaire pour enlever le fardeau à une certaine hauteur.
— Manière de maintenir en place les madriers du tablier d'un pont de bois sur les poutrelles de support.
— En T. de mar., Action de hisser un mât supérieur pour le mettre en place. Espace parcouru par le mât guindé. ‖ Déchargement à l'aide de palans. ‖ Distance qui sépare la poulie supérieure du palan du pont. C'est selon ce guindage que l'on pourra, ou non, faire sortir les objets par les panneaux de cale.

GUINDAL (*ghin* — rad. *guinder*) n. m. Appareil à soulever les fardeaux sur un navire.

GUINDANT (*ghin-dan* — rad. *guinder*) n. m. ‖ *Guindant d'un bas-mât*, Hauteur du capelage au-dessus du pont. ‖ *Guindant d'un mât de hune*, Distance de la noix à la caisse. ‖ *Guindant d'une voile*, Sa hauteur de chute. ‖ Hauteur d'un pavillon. ‖ Souvent syn. de GUINDAGE.

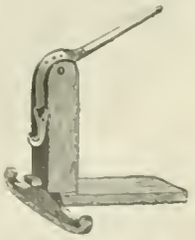
Guindal pour monter les arbalètes (1450).

GUINDAS (*ghin-dass* — de l'island. *vindass*, barre qui tourne) n. m. Mar. Cabestan horizontal. (V. GUINDEAU.) ‖ Petite presse pour catir à froid les lainages.
— Techn. Treuil, cabestan, tout appareil de tension à leviers. (On se servait de petits guindas, appelés plus

[illegible] et enfin pieds de biche, pour tendre [illegible]

GUINDE [illegible] l'allem. *winde*, même sens. n. f. [illegible] de drap, à moulinet et [illegible] Sorte de grue à [illegible] qui servait dans les har- [illegible] pour les tournois.

— Mar. [illegible]

GUINDEAU [illegible] — rad. *guinder*. n. m. Mar. Cabestan [illegible]

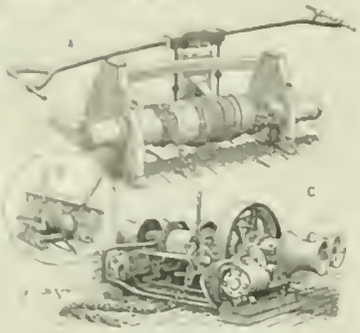

Guindeaux. A, guindeau en bois ; B, petit guindeau. C, guindeau à vapeur.

[illegible] se transmet à un engrenage au moyen [illegible]

GUINDER (*ghin* — de l'anc. haut allem. *windan*, tourner). v. a. Elever à l'aide d'une machine : GUINDER *une pierre*.

— Fig. Elever avec effort à un niveau intellectuel ou moral qui n'est pas naturel : GUINDER *son style, son ton, son génie*. *Il ne faut pas* GUINDER *l'esprit*. (Pasc.)

— Mar. Elever verticalement un mât supérieur que l'on veut mettre en place, en amenant le trou de la caisse au-dessus des élongis du mât inférieur.

Guindé, ée part. pass. du v. Guinder.

— [illegible] *Guinder les portes*, En attacher les battants avec [illegible].

— SYN. Affecté, apprêté, etc. V. AFFECTÉ. || Ampoulé, boursouflé, emphatique. V. AMPOULÉ.

Se guinder, v. pr. Se hisser, s'élever péniblement : *Nous nous* GUINDONS *au sublime*. Montesq.

— Exhausser sa taille : Se GUINDER *sur des échasses*.

— Se donner avec peine une élévation ou une gravité qu'on n'a pas naturellement.

— Fauconn. S'élever à perte de vue, en parlant d'un oiseau.

GUINDERESSE (*ghin, rès* — rad. *guinder*). n. f. Gros cordage. Cordage commis en aussière et servant soit à hisser les mâts, soit à pousser les bouts-dehors.

GUINDERIE (*ghin, ri*). n. f. Etat, manières d'une personne guindée.

GUINDOULE (*ghin* — rad. *guinder*). n. f. Appareil servant à décharger les navires.

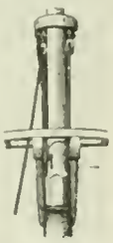

Guinderesse.

GUINDRAGE (*ghin-draj*). n. m. Longueur plus ou moins [illegible] que possèdent les écheveaux, dans l'industrie de la soie. On dit quelquef. GUINDAGE.

GUINDRE (*ghindr*) — mot du provenç., du même radical [illegible]. n. m. Petit métier servant à doubler les soies [illegible] avant de les passer à l'ourdissoir.

GUINDUGMAN ou **GUNDUHAN**, bourg des îles Philippines, de Bohol, prov. de Cebu : 6 735 hab.

GUINÉE (*ghi* — le *Guinée*, n. géogr.). n. f. Numism. Ancienne monnaie d'or d'Angleterre. Primitivem., Monnaie frappée par la Compagnie de Guinée.

— Comm. Rofile, cuir préparé. || Toile de coton, de couleur bleue ordinairement, et qui sert aux échanges dans certaines parties de l'Afrique.

— ENCYCL. Numism. La valeur de la *guinée*, après diverses variations, a été fixée à 21 schellings. Depuis 1817, le souverain a remplacé la guinée, qui est encore [illegible] *monnaie de compte*.

GUINÉE. On désigne sous le nom générique de *Guinée* la [illegible] comprise entre le cap des Palmes et les [illegible] du Niger. Le climat y est généralement chaud, [illegible] le pays est très riche, et [illegible]. Les Etats qui bordent le littoral sont la [illegible] la Côte d'Ivoire, la Côte de l'Or, le Togo, le Dahomey, le [illegible] et le Haut-Niger.

Guinée française, colonie française faisant partie [illegible] l'Afrique occidentale, appelée autrefois [illegible] et [illegible] colonie autonome en 1889. [illegible] la Guinée portugaise au N., le Soudan français à E., la Guinée anglaise au S. et l'Océan à l'O. La superficie [illegible] exactement, les limites [illegible] vers l'intérieur. La population est [illegible] habitants.

[illegible] successifs, depuis [illegible] du Fouta-Djallon, d'où descendent [illegible] et abondantes rivières : la Grande Scarcie, [illegible] inférieur appartient à la Grande-Anglaise, la Mellacorée, le Kokoro ou Itramaya, le Rio Pongo, le Rio Nunez, le Conkouré, le Rio Grande, dont la partie septentrionale coule en terre française. Le climat du littoral est humide, [illegible] des hauts plateaux est tempéré. Les diverses races qui habitent le pays [illegible] Malinkés, [illegible] constituent la majeure partie de la population : les Bagas, les Nalous, les Landoumans, les [illegible] du Fouta-Djallon.

— *Produits naturels*. La Guinée est une colonie essentiellement agricole. L'exploitation du caoutchouc est surtout prospère ; on récolte également les amandes de palme, les arachides, le sésame, le café. L'élevage bœufs, chèvres, moutons, [illegible] d'importants résultats, surtout dans les hauts pays. Les exportations consistent en productions indigènes. Les principales importations sont les tissus, le plus souvent d'origine anglaise, les alcools de provenance allemande, le sel, les denrées de consommation, les armes et les poudres. Le mouvement commercial va sans cesse croissant, mais l'industrie est encore peu développée.

— *Gouvernement, administration, écoles*, etc. La colonie a à sa tête un gouverneur, qui relève du gouverneur général de l'Afrique occidentale. Le pays est divisé en cercles ayant à leur tête un administrateur colonial ou un officier : Konakry-Dubreka, Mellacorée (*Benty*), Rio-Pongo (*Boffa*), Rio-Nunez (*Boké*), Canea (*Frigniagbé*), Benna (*Ouassan*), Faranah, Siguiri, et le protectorat de Fouta-Djallon. Il existe un juge de paix et un tribunal à Konakry.

Les ingénieurs ont transformé Konakry en une importante ville, avec wharf, docks, railways. Konakry est reliée au Niger par une route qui passe par Timbo.

Carte de la Guinée française.

— *Histoire*. Le lieutenant-colonel Pinet-Laprade, commandant de Gorée et dépendances, jeta les bases de la domination française dans les Rivières du Sud. Mollien en 1810, René Caillé en 1827, Hecquard en 1850 avaient commencé l'exploration du pays. Leur œuvre fut continuée par Lambert en 1860, Zweifel et Moustier, Olivier de Sanderval, Gaboriaud, Bayol et Noirot, qui sillonnèrent le pays, de 1879 à 1881. Au lendemain des campagnes françaises au Soudan, les lieutenants Levasseur et Plat, les capitaines Oberdorf et Audéoud, pénétrèrent dans la Guinée en venant du Soudan. Depuis, la connaissance du pays a été complétée par l'occupation du Fouta-Djallon. Ballay, gouverneur de la colonie, l'a heureusement transformée durant les dix années de son gouvernement (1890-1900).

Guinée portugaise. Les possessions portugaises dites de *Guinée*, bien que situées géographiquement sur la côte sénégambienne, comprennent les vallées inférieures et moyennes, souvent marécageuses et malsaines du rio Grande, du Koliba, du rio Géba et du rio Cacheo, entourées de tous les côtés par des territoires français, et l'archipel des Bissages. Sous un climat chaud, égal, soumis aux alternances tropicales d'humidité et de sécheresse, elles produisent et exportent, par les ports de Cacheo, Bolor, Bissao, la cire, l'huile de palme, le coton, l'encens, etc. Elles forment une province, dont *Boulam* est le chef-lieu, partagée entre les trois concelhos de Boulam, Cacheo et Bissao, peuplées de 6.500 hab. environ, dont 150 Européens.

GUINÉE (NOUVELLE-) Géogr. V. NOUVELLE-GUINÉE.

GUINÉEN, ENNE (*ghi-né-in, èn*), personne née en Guinée ou qui habite ce pays. — *Les* GUINÉENS.

— Adjectiv. Qui a rapport à la Guinée ou à ses habitants : *Arachides* GUINÉENNES.

GUINEGATTE. Géogr. V. ENGUINEGATTE.

Guinegatte (BATAILLES DE). Guinegatte, aujourd'hui Enguinegatte, commune du département du Pas-de-Calais, faisant autrefois partie du bailliage de Saint-Omer. Les Français y essuyèrent deux défaites :

1° Après le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche (19 août 1477), les maréchaux de Gié et Crèvecœur des Querdes envahirent le Hainaut à la tête d'une armée française, afin de se porter au secours de la place de Thérouanne. Le 7 août 1479, ils rencontrèrent l'armée de l'archiduc Maximilien aux environs de Guinegatte. L'armée française fut battue, mais Maximilien n'en fut pas moins lever le siège de Thérouanne.

2° Après la funeste bataille de Novare (juin 1513), Louis XII dut évacuer l'Italie et songer à défendre le territoire français. Henri VIII, roi d'Angleterre, débarqua à Calais et se joignit à l'empereur Maximilien. Le duc de Longueville et le maréchal La Palice se laissèrent surprendre et battre à Guinegatte (16 août 1513). Cette bataille fut appelée la *Journée des éperons*, parce que la cavalerie française se servit plus des éperons que de ses armes. Bayard fut fait prisonnier, au cours du combat.

GUINES ou **SAN JUAN DE LOS GUINES**, ville de l'île de Cuba (prov. de la Havane), 12.618 hab. Sucrerie, café. Ch.-l. de district.

GUÎNES, ch.-l. du canton du Pas-de-Calais, arrond. et à 27 kilom. de Boulogne, sur le canal du même nom ; 4.270 hab. (*Guînois, oises*.) Ch. de f. Nord. Commerce de beurre, d'œufs et de bois du Nord ; construction de bateaux ; chapelleries ; brasseries ; moulins.

C'est entre Guînes et Ardres qu'eut lieu l'entrevue du Camp du drap d'or (1520). — Le canton a 16 comm. et 12.466 hab.

Armes de Guînes.

GUÎNES (CANAL DE), petit canal du Calaisis, de Calais à Guînes, long de 6 kilomètres, sans écluses.

GUINETTE (*ghi-nèt'*) n. f. Nom ancien de la pintade.

GUINGAMP (lat. *Gicampum*, sur d'anciennes monnaies), ch.-l. d'arrond. des Côtes-du-Nord, à 30 kilom. de Saint-Brieuc, sur le Trieux ; 9.272 hab. (*Guingampois, oises*.) Ch. de f. Ouest. Minoteries, filatures de lin, fabrique de percale lustrée dite *guingan*, tanneries ; cidre. Eglise Notre-Dame-de-Bon-Secours, avec tour de l'horloge datant du XIIIe siècle, important pèlerinage ou pardon de Bon-Secours). Ruines de la chapelle de Saint-Léonard (XIIe-XIVe s.). Restes d'une abbaye fondée vers 1130 par Etienne, comte de Penthièvre. Fontaine de la Pompe (XVIe siècle) ; ruines des anciennes murailles du château. Guingamp, assiégé deux fois par les Anglais, secouru par Du Guesclin (1364), fut, pendant les guerres de Religion, une des places fortes de la Ligue. — L'arrondissement a 10 cant., 78 comm. et 127.985 hab. Le canton a 8 comm. et 18.589 hab.

Armes de Guingamp

GUINGAN (*ghin*) n. m. Grosse étoffe de coton lisse, à rayures blanches sur fond bleu foncé, qui se fabrique dans l'Inde (Madras, Pondichéry), pour les gens du peuple. || Etoffe de coton très fine servant à faire des robes et des cravates. (Quelques-uns écrivent GUINGAMP.)

GUINGOIS (*ghin-goi*) n. m. Fam. Défaut de rectitude, de régularité : *Construction dans laquelle il y a du* GUINGOIS. || Au fig. : *Esprit dans lequel il y a du* GUINGOIS.

— Loc. adv. *De guingois*, De travers : *Marcher, Regarder* DE GUINGOIS. || Fig. : *Esprit* DE GUINGOIS.

GUINGUENASSE (*ghin-ghe*) n. f. Espèce de filet dormant en forme de tramail, à nappe simple ou d'araignée.

GUINGUET, ETTE (*ghin-ghè, ghèt'*) adj. Syn. de GINGUET.

— n. m. Comm. Camelot d'Amiens, uni ou rayé.

GUINGUETTE (*ghin-ghèt'*) n. f. Etablissement situé hors ou près des murs, où le peuple va boire, manger et danser aux jours de fête : *Tenir une* GUINGUETTE. || Par ext. Pied-à-terre à la campagne.

— Pop. Grisette qui fréquente les guinguettes.

— Comm. Toile d'étoupe de lin. || Sorte de pipe à petit fourneau. || Ancien nom du *phaëton*.

— Jeux. Au jeu de l'hombre, Nom d'un hasard qui a lieu quand l'hombre joue sans avoir aucun as noir. || Jeu de cartes d'origine française, qui date du règne de Louis XV, et naquit, dit-on, dans un cabaret de barrière de Paris. || Nom de la dame de carreau, au même jeu.

— SYN. Auberge, cabaret, etc. V. AUBERGE.

GUINGUETTIER (*ghin-ghè-ti-é* — rad. *guinguette*) n. m. Individu qui tient une guinguette.

GUINGUIN (*ghin-ghin*) n. m. Petit panneau de parquet.

GUINICELLI ou **GUINIZELLI** (Guido), poète italien, né à Bologne, mort en 1276. Il appartenait à la famille des Principi, de Bologne, et fut expulsé de sa ville natale, en 1274, avec les autres membres de sa famille qui avaient embrassé le parti de l'empereur Frédéric. Auteur de canzoni et de sonnets, Guinicelli est considéré comme un des rénovateurs de la poésie italienne et a été mentionné avec respect par Dante.

GUINIGARAN, bourg des îles Philippines (île de Negros), sur le détroit de Guimaras ; 8.970 hab.

GUINOBATAN, ville des îles Philippines (île de Luçon), sur le Bicol, branche du Cabusao ; 19.520 hab.

GUINOT (*ghi-no*) n. m. Nom vulgaire du pinson.

GUIORER (*ghi*) v. n. En parlant de la souris, Faire entendre son cri.

GUIPAGE (*ghi-paj'*) n. m. Action de guiper ; travail en forme de guipure. ‖ Tresse de chanvre ou de fibre végétale quelconque, séparant les fils métalliques recouverts de gutta-percha qui constituent un câble électrique.

GUIPAVAS, comm. du Finistère, arr. et à 9 kil. de Brest ; 5.174 hab. Tanneries, produits chimiques. Sanctuaire druidique. Ruines des châteaux de Brézéhen et de Coz.

GUIPE (*ghip'*) n. f. Autref. Broderie à la canoetille. Syn. anc. de GUIPURE.

GUIPEL, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 20 kilom. de Rennes, près du canal d'Ille-et-Rance ; 1.700 hab. Commerce de beurre, de bois et de grains. Moulins.

GUIPER (*ghi* — du goth. *weipan*) v. a. Travailler ou dessiner sur le vélin en façon de guipure. ‖ Passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors. ‖ *Guiper des franges*, Faire des franges torses, avec le guipoir.

Guipé, ée part. pass. ‖ Substantiv. n. m. Dessin de dentelle sur vélin, imitant la guipure.

GUIPOIR (*ghi*) n. m. Outil dont le passementier se sert pour faire des torsades, pour guiper.

GUIPON (*ghi*) n. m. Goupillon. (Vx.) ‖ Gros pinceau fait de morceaux d'étoffe de laine ou d'une brosse servant à étendre le brai ou tout autre enduit sur la carène des navires. ‖ Linge attaché au bout d'un bâton, et servant à mettre les peaux en chaux.

Guipon.

GUIPRY, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 30 kilom. de Redon, près de la Vilaine ; 3.366 hab. Ruines du Château-Blanc, menhirs des Fougères.

GUIPURE (*ghi* — rad. *guiper*) n. f. Autref. Syn. de GUIPE. ‖ Auj. Sorte de dentelle de fil ou de soie, à larges mailles, sans fond, dans laquelle il entre de la cartisane. ‖ Dessin ou figure rappelant la guipure par sa forme.

— ENCYCL. Le nom de *guipures* doit être donné à toutes les dentelles antérieures au XVIIIe siècle. En effet, jusqu'au XVIIIe siècle, le fond des dentelles fut varié, irrégulier, ce qui constitue la guipure même. Ce ne fut qu'à partir du XVIIIe siècle que le fond à *réseau* se substitua de plus en plus à la guipure. V. DENTELLE.

Guipure de Venise. Cette guipure, la plus belle de toutes, est caractérisée par « toute une série de points, où les vides sont remplis de fils lancés et ornés à leur croisement de boucles, de picots, de cœurs ». (V. pl. DENTELLE, n° 6.) Plus tard, au XVIIe siècle, la guipure de Venise perdit un peu de sa beauté ; les fils lancés ne furent plus que maigrement ornés.

Guipure point de rose. Le point de rose est une guipure vénitienne plus élégante, plus minutieuse, mais avec quelque chose de moins opulent. Elle fut faite surtout pour l'ornement des femmes, tandis que la guipure de Venise était portée par les seigneurs et les prélats. La guipure point de rose, qui eut sa vogue au XVIIIe siècle, se compose de « petites barrettes à picot, émaillées çà et là de fleurettes et enrichies de bouclettes picotées et superposées, de l'effet le plus heureux ». V. pl. DENTELLE, n° 19.

Guipure point Colbert. La guipure Colbert, de fabrication moderne, se compose de « points à grands reliefs, avec rinceaux épanouis de fleurs gracieuses ». Le fond de cette guipure est, à peu de chose près, le même que celui de la guipure de Venise. V. pl. DENTELLE, n° 5.

Guipure de Cluny. On désigne sous le nom de guipure de Cluny, la jolie guipure aux *fuseaux*, en fil crème ou blanc, qui se fait en Auvergne.

Guipure du Puy. Le nom de « guipure du Puy » s'applique spécialement à la guipure d'Auvergne, aux fuseaux, mais faite en *soie noire* ou en *laine*. V. pl. DENTELLE, n° 9.

Guipure de Flandre. La guipure de Flandre, aux fuseaux et à l'aiguille, atteignit son plus haut degré de perfection au XVIIe siècle. (V. pl. DENTELLE, n° 16.) Aujourd'hui, elle se fabrique encore ; mais elle a perdu la finesse qu'elle eut au grand siècle ; on la recherche pour

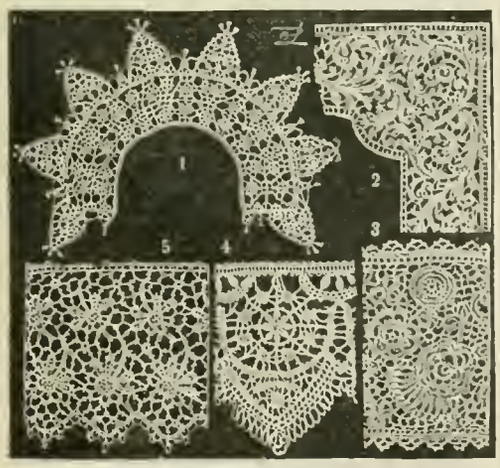

Guipure : 1. De Venise ; 2. De Flandre ; 3. D'Irlande ; 4. De Cluny ; 5. Mécanique.

la décoration des rideaux, des lits, des toilettes, etc. Cette guipure manque de relief, mais elle est opulente.

Guipure d'Irlande. On appelle guipure d'Irlande, toutes les guipures au crochet. Il est rare que la guipure d'Irlande ait un haut cachet artistique.

Guipure imitation. L'imitation de guipure, ou guipure à la mécanique, a beau reproduire les meilleurs dessins, elle ne peut faire que ces produits industriels donnent *exactement* l'apparence de la guipure.

GUIPUZCOA, province de l'Espagne septentrionale ; 1.885 kilom. carrés ; 192.000 hab. (*Guipuzcoans, annes.*) Vallées bien arrosées, climat doux ; cultures variées, belles pâtures, sources thermales et minérales. Avec l'espagnol, on y parle encore communément le vieil idiome. Ch.-l. *Tolosa.*

GUÎR (oued). Géogr. V. GUIR.

GUIRA de Melena, ville de l'île de Cuba (prov. de la Havane) ; 8.720 hab.

GUIRAUD (Pierre-Marie-Thérèse-Alexandre, baron), poète français, né à Limoux en 1788, mort à Paris en 1847. Après quelques pièces de vers couronnées aux Jeux floraux, il aborda le théâtre avec une tragédie : *les Macchabées*, (Odéon, 1822). Il donna ensuite *le Comte Julien* (1823) ; *Virginie* (1827) ; un opéra, avec Ancelot et Soumet, musique de Boieldieu : *Pharamond* (1825) ; des odes : *Cadix ou la Délivrance de l'Espagne, les Deux princes* ; des *Chants hellènes*, des poèmes en prose des *Poésies dédiées à la jeunesse*, et un grand ouvrage : *la Philosophie catholique de l'histoire* (1839-1841), aujourd'hui oublié. Il était entré à l'Académie en 1826. Guiraud n'est plus connu que par ses *Elégies savoyardes*, d'une sentimentalité un peu mièvre et surtout par celle qui a pour titre le *Petit Savoyard :*

Pauvre petit, pars pour la France...

GUIRAUD (Ernest), compositeur français, né à la Nouvelle-Orléans en 1837, mort à Paris en 1892. Prix de Rome en 1859, il fit jouer, à son retour d'Italie, trois petits ouvrages en un acte : *Sylvie* (1861) ; *En prison* (1869), et *le Kobold* (1870).

La guerre survenant, il s'engagea. Puis il donna à l'Athénée un opéra-comique en deux actes, *Madame Turlupin* (1872), suivi d'un ballet à l'Opéra, *Gretna-Green* (1873), puis d'un ouvrage plus important, *Piccolino* (1876). Cette même année (1876), il était nommé professeur d'harmonie au Conservatoire et, en 1880, professeur de composition. Entre temps, il faisait exécuter aux Concerts populaires une ouverture et une suite d'orchestre, nerveuse et colorée, dont l'un des morceaux : *Carnaval*, est devenu célèbre. En 1882, il reparaissait à l'Opéra-Comique avec *Galante aventure*. Il publia, en 1890, un *Traité pratique d'instrumentation*, fut élu, en 1891, membre de l'Académie des beaux-arts. En mourant, il laissait inachevée la partition d'un opéra, *Frédégonde*, terminé par Saint-Saëns et joué le 18 décembre 1895.

Ernest Guiraud.

GUIRAUD (Paul), historien français, né à Cenne-Monestiès (Aude) en 1850. Elève de l'Ecole normale, il professa l'histoire en province, aux facultés de Douai, de Toulouse, où il devint professeur (1884), puis devint, à Paris, maître de conférences d'histoire ancienne à l'Ecole normale (1886), et professeur adjoint à la Sorbonne depuis 1888. Erudit distingué, il a donné : *Différend entre César et le Sénat* (1879, thèse ; *les Assemblées provinciales de l'Empire romain* (1887), couronné par l'Institut ; *la Propriété foncière en Grèce jusqu'à la conquête romaine* (1895) ; *la Main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce* (1900).

GUIRAUDET (Charles-Philippe-Toussaint), publiciste français, né à Alais en 1754, mort à Dijon en 1804. Député à la Constituante, il devint, sous le Directoire, secrétaire général du ministère de la marine, ministre des affaires étrangères, et, après le 18-Brumaire, préfet de la Côte-d'Or. Il s'occupa d'études économiques et publia un certain nombre d'ouvrages historiques.

GUIRAUT, dit d'Espagne (quoiqu'il fût de Toulouse), troubadour du XIIIe siècle. Il est l'auteur de quelques chansons, dont l'une est adressée à Charles d'Anjou, et de *dansas*, où il y a de la vivacité et de la grâce.

GUIRÉ, ville du Soudan central (Adamaoua), non loin de la Bénoué ; 3.000 hab.

GUIRIA, ville du Venezuela (Etat de Bermudez), sur la presqu'île et le golfe de Paria ; 3.115 hab.

GUIRLANDE (*ghir'* — de l'ital. *ghirlanda* ; en anc. franç. *garlande, gallande*) n. f. Lien flexible, formé de fleurs, de feuillages tressés ensemble, que l'on suspend comme ornement : *Relier deux mâts par des* GUIRLANDES. ‖ Végétation ressemblant à ce lien : *Les* GUIRLANDES *du chèvrefeuille.*

Guirlande (XVIIIe s.).

— Par anal. Série de personnes ou d'objets disposés en forme de guirlande : *Une* GUIRLANDE *de danseurs, de lampions.* ‖ Petite bande de métal façonnée, au bord du pavillon d'une trompette ou d'un cor.

— Archit. Motif d'ornementation représentant des feuillages, des fleurs, etc., entrelacés ou reliés par des rubans.

— Littér. Choix de petites pièces de poésie.

— Mar. Pièces de liaison de l'avant et de l'arrière des navires. Amarrage retenant le congréage d'un cordage. ‖ Marque sur une manœuvre.

Guirlande (mar.).

Guirlande de Julie (LA). V. JULIE (LA GUIRLANDE DE).

GUIRLANDER (*ghir*) v. a. Orner de guirlandes.

GUIRLANDEUR (*ghir'* — rad. *guirlande*) n. m. Fig. et fam. Flatteur.

GUISARD (*ghi-zar'*), **ARDE** n. Partisan de la maison de Guise, ligueur.

GUISARME (*ghi* — du bas lat. *jusarma*, d'où *jusarme*, c'est-à-dire « arme à tirer *jus* » à terre) n. f. Archéol. Arme d'hast à fer asymétrique, prolongé en lame de dague, et possédant un ou deux crochets sur le dos.

— ENCYCL. La *guisarme* a presque toujours été confondue avec le fauchard dont elle diffère par son fer de dague. Elle fut surtout portée du XIIe au XVe siècle par les gens de pied. A ce titre, les francs-archers furent longtemps appelés *guisarmiers*.

Guisarme (...).

GUISARMIER (*ghi, mi-é*) n. m. Soldat armé d'une guisarme.

GUISBOROUGH ou **GUISBROUGH**, paroisse d'Angleterre (comté d'York [North Riding]), 5.623 hab.

GUISCARD, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 33 kilom. de Compiègne ; 1.413 hab. Fabrique de chaux, briqueteries, corderie, sucrerie. Eglise des XIe, XIIe et XVIe siècles. Restes d'un château des ducs d'Aumont. Guiscard s'appelait Magny avant son érection en marquisat, en 1703, pour Louis de Guiscard, ambassadeur de Louis XIV en Suisse. — Le canton a 20 comm. et 6 227 hab.

GUISCARD (Robert). Biogr. V. ROBERT.

GUISCARD (Antoine DE). Biogr. V. BOURLIE.

GUISCHARDT (Charles-Théophile). V. ICILIUS *Quintus*.

GUISCRIFF, comm. du Morbihan, arrond. et à 61 kilom. de Pontivy, entre l'Ellé et l'Isole, qui forment la Laita ; 4.591 hab. Commerce de beurre, minoteries.

GUISE (*ghiz'* — de l'anc. allem. *wi a* ; allem. mod. *weise*, pensée) n. f. Façon d'agir ou de parler particulière à quelqu'un ; fantaisie, goût individuel : *Vivre à sa* GUISE.

— Loc. prépos. *En guise de*, En manière de, sous forme de ; pour, au lieu de. ‖ *A guise de*, Au lieu de. (Vieilli.)

— Loc. conj. *De guise que*, De manière que. (Vieilli.)

GUISE (*ghiz'*) n. f. Petite cuvette dans laquelle on moule la fonte dure destinée à la fabrication de l'acier.

GUISE (*ghiz'*) n. f. Jeu de bâtonnet.

GUISE (*gu-iz'*), ch.-l. de canton de l'Aisne, arrond. et à 23 kilom. de Vervins, sur l'Oise ; 8.082 hab. (*Guisards, ardes.*) Ch. de f. Nord. Carrières de grès, eaux ferrugineuses, fonderies, brasseries. « Usine Godin », dite *familistère*, fondée, en 1888, par le philantbrope Godin. Eglise du XVe siècle ; ancien château du XVIe.

Capitale de la Thiérache, Guise passa, au XIVe siècle, à la maison de Lorraine et fit partie de l'apanage de la branche cadette. Le *comté de Guise* fut érigé en duché-pairie, en 1528. De 1688 jusqu'à la Révolution, Guise appartint à la maison de Condé. — Le canton a 21 comm. et 20.061 hab.

Armes de Guise

GUISE (*gu-iz'*), nom d'une branche de la famille ducale de Lorraine, dont les membres principaux sont : CLAUDE Ier de Lorraine, comte, puis duc **de Guise** et comte d'Aumale, fils de René II, duc de Lorraine, né en 1496, mort en 1550 (v. AUMALE) ; — Son frère, JEAN **de Guise**, né en 1498, mort en 1550, et qui fut le premier cardinal de Lorraine (v. LORRAINE) ; — FRANÇOIS DE LORRAINE, deuxième **duc de Guise**, fils aîné de Claude Ier (v. plus bas) ; — CHARLES, cardinal **de Guise**, puis DE LORRAINE, né en 1525, mort en 1574 (v. LORRAINE) ; — LOUIS Ier DE LORRAINE, cardinal **de Guise**, troisième fils de Claude de Lorraine, né en 1527, mort en 1578. Fin diplomate, mais sans ambition, il songea surtout à bien vivre, et fut, selon L'Estoile, le *cardinal des boutelles* ; — CLAUDE **de Guise**, né vers 1540, mort en 1612, fils bâtard de Claude le Ier. Il fut abbé de Saint-Nicaise de Reims, puis coadjuteur et abbé (1574) de Cluny. Il se fit connaître surtout par ses désordres et ses dissipations ; — HENRI Ier DE LORRAINE, troisième **duc de Guise**, fils aîné du duc François (v. plus bas) ; — LOUIS II DE LORRAINE, cardinal **de Guise** (1555-1588), frère cadet du précédent, dont il seconda les intrigues. Archevêque de Reims, cardinal en 1578, il fut tué à coups de hallebardes, le lendemain de la mort de son frère ; — CHARLES DE LORRAINE, quatrième duc **de Guise**, fils aîné du duc Henri, né en 1571, mort en Italie en 164... Arrêté le jour de l'assassinat de son père, il s'évada du donjon de Tours, rentra en faveur auprès de Henri IV (1593), soumit le Languedoc, combattit, en 1617, dans l'armée des princes, et dut s'exiler en 1630 ; — LOUIS III DE LORRAINE, cardinal **de Guise** (1575-1621), frère cadet du précédent. Il fut archevêque de Reims et cardinal (1615), mais ce fut plutôt un soldat qu'un ecclésiastique ; — FRANÇOIS-ALEXANDRE-PARIS DE LORRAINE, chevalier **de Guise**, frère puîné des deux précédents. Il n'est guère connu que pour avoir assassiné, dans un semblant de duel, le baron de Luz et son fils (1613) ; — HENRI II DE LORRAINE, cinquième duc **de Guise**, fils du duc Charles, né à Blois en 1614, mort à Paris en 1664. Brouillon, indiscipliné, aventureux, il conspira avec le comte de Soissons (1641), avec Masaniello à Naples (1647), avec les Frondeurs à Paris (1652), sans jamais jouer un rôle politique sérieux. — Après les deux derniers ducs de Guise, LOUIS-JOSEPH (1630-1671), et FRANÇOIS-JOSEPH (1670-1675), le titre passa, par héritage, à la maison d'Orléans.

GUISE (François DE LORRAINE, deuxième duc DE), fils aîné de Claude, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, né au château de Bar en 1519, mort à Saint-Mesmin près d'Orléans en 1563. Il fit ses premières armes à Montmédy (1542), parut aux sièges de Landrecies (1543) et de Boulogne (1545) ; durant cette dernière campagne, il reçut une grave blessure au front, d'où lui resta le surnom de *Balafré*. En 1552, la défense de Metz contre l'armée de Charles-Quint le couvrit de gloire. Il soutint également sa réputation à la bataille de Renty. Après la trêve de Vaucelles avec l'Empire (1556), il commanda les troupes envoyées par le roi de France au secours du pape Paul III, menacé par le roi d'Espagne. La reprise de la guerre entre les Maisons de France et d'Autriche (1557) le rappela en deçà des monts. Il ne put arriver à temps pour empêcher Saint-Quentin de tomber au pouvoir de

[illegible] la capitale. L'année [illegible] s'empara, en quelques [illegible] depuis 1147, et [illegible] coup férir, Guines, [illegible] II, qui avait [illegible] Mont-Saint-Jean, [illegible] Saint-André, [illegible] le [illegible] aux [illegible] protestants et [illegible] Vassy, en [illegible] les guerres de religion. [illegible] importa dans la première d'entre elles par la prise de Rouen, la victoire de Dreux 1562, et par les travaux du siège d'Orléans, qu'il allait emporter, lorsqu'il fut frappé mortellement d'un coup de pistolet par un [illegible] protestant, Jean Poltrot, seigneur de Méré.

François, duc de Guise.

GUISE (Henri Ier DE LORRAINE, troisième duc DE), fils aîné de [illegible] et d'Anne d'Este, né en 1550, mort à Blois [illegible] de la popularité et de la valeur de son père, [illegible] dans [illegible] les Pays-Bas au service de [illegible], puis aux journées de Jarnac et de Moncontour et à la défense de Poitiers [illegible], et fut l'un des chefs de la Saint-Barthélemy 1572. Blessé à la [illegible] au combat de Dormans 1575, [illegible] par la permit de prendre à son tour le glorieux surnom de *Balafré* qu'avait illustré son père. — [illegible] les services de sa famille et le discrédit où était tombé Henri III pour prendre la couronne. Le jeu prit à merveille, grâce à l'[illegible] du peuple parisien, habilement surchauffée par des pamphlétaires à ses gages. Après avoir vaincu les Allemands à Vimory et les protestants à Auneau [illegible], il entra en triomphe à Paris, malgré la défense du roi. Le peuple s'étant soulevé en sa faveur dans la journée des Barricades 1588, il assiégea Henri III dans le Louvre, mais l'audace fut [illegible] il n'osa se saisir de la [illegible] Henri III parvint à s'échapper, et dissimulant sa haine, il invita le duc à assister aux séances des états généraux qu'il convoquait à Blois. Fort de sa puissance et de l'intercession bien connue du roi, Guise s'y rendit, malgré de nombreux avis l'annonçant son sort. Comme il passait de la chambre dans le cabinet de Henri III, un des Quarante-cinq lui enfonça son poignard dans le sein. Tous les poignards des gardes se levèrent aussitôt. Le duc, frappé de tous côtés, tomba expirant au pied du lit du roi. Le lendemain, son corps fut brûlé, ainsi que celui de son frère, le cardinal Louis II de Lorraine.

Henri de Guise.

Guise (Assassinat DU DUC DE). L'assassinat du duc de Guise a fourni à Paul Delaroche le sujet d'un tableau célèbre 1835. Le cadavre du Balafré est dans un vide impressionnant. Le groupe des assassins, s'expliquant avec leur maître, est très parlant. La figure de Henri III, se glissant hors de la portière, avec une expression de curiosité satisfaite, est [illegible]. Ce personnage avait été *posé* par l'acteur Geffroy de la Comédie-Française.

Assassinat du duc de Guise, d'après Delaroche.

GUISEAU (*Jérôme*) n. m. Nom vulgaire d'une variété de [illegible] à vaste jaunâtre. On dit aussi PIMPRENEAU.

GUISELEY, paroisse d'Angleterre (comté d'York, North Riding), 1600 hab. Fabrication de drap.

GUISPON (*ghi*) n. m. Autre forme de GUIPON.

GUISSE (*ghi*) n. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse.

GUISSÉNY, [illegible] du Finistère, arrond. et à 36 kilom. de Morlaix, 2[illegible] hab. (*Guissenyens, ennes*). Minoterie.

GUITARE (*ghi*) — de l'espagnol *guitarra*, dérivé du lat. *cithara*, [illegible] Mauresques [illegible] à six cordes, [illegible] à peu près semblable à celle de la [illegible], et qu'on joue en pinçant les cordes avec les doigts: *Jouer, Pincer de la* GUITARE.

— Fig. et fam. Réputation, renommée, popularité, mauvaise [illegible]: *C'est toujours la même* GUITARE!

Charpent. Nom générique des assemblages constitués par un certain nombre de pièces de bois de longueur [illegible]. Assemblage de pièces de courbes servant dans la construction des [illegible] à former une salle pour empêcher la pluie de pénétrer à l'intérieur des greniers ou mansardes.

— ENCYCL. Musiq. L'origine de la *guitare* est orientale, et l'on croit que elle fut introduite par les Arabes en Espagne, où elle est devenue un instrument en quelque sorte national. Elle était connue en France dès le XIe siècle. Elle ne comptait d'abord que quatre cordes, ensuite, on la monta à cinq cordes doubles, enfin, vers la fin du XVIIIe siècle, on substitua des cordes simples aux cordes doubles et l'on en ajouta une sixième. L'accord de l'instrument fut alors établi. La musique de la guitare s'écrit en clef de *sol*. L'étendue de l'instrument est de trois octaves environ.

Accord de la guitare.

Le corps de la guitare est formé de deux tables plates, assemblées par une éclisse dont la hauteur est de 6 centimètres environ. La table inférieure est généralement en érable, la table supérieure en sapin, et percée, au milieu, d'une ouverture ronde, appelée *rosace*. Les trois premières cordes sont de boyau, les trois plus graves sont en soie filée de laiton. Elles sont fixées à l'extrémité inférieure de l'instrument sur un sillet un peu élevé, et vont rejoindre, à la tête, les chevilles à l'aide desquelles on les accorde. Le manche, long et large, est divisé dans sa longueur en un certain nombre de cases à l'aide de petits sillets qui indiquent la place des doigts.

Guitare.

GUITARERIE (*ghi, ri*) n. f. Par plaisant. Ensemble de gens jouant de la guitare : *Toute la* GUITARERIE *de la cour.* (Hamilt.)

GUITARISER (*ghi*) v. n. Jouer de la guitare.

GUITARISTE (*ghi, risst*) n. et adj. Se dit d'une personne qui sait jouer de la guitare.

GUITERNE (*ghi* — altérat. du lat. *cithara*, même sens) n. f. Archéol. Instrument de musique à cordes grattées, du genre des mandores, qui avait sa caisse d'harmonie convexe en dos, et le cordier de sept cordes. (Cet instrument diffère de la guitare par sa caisse bombée ; il fut en usage du XIVe au XVIIe s.)

Guiterne.

— Mar. Arc-boutant qui soutient, en arrière, une machine à mâter.

GUIT-GUIT onomatopée rappelant le chant du (oiseau) n. m. Genre d'oiseaux passereaux ténuirostres, famille des cérébidés, comprenant de petites formes élégantes, de couleurs vives, qui habitent les régions chaudes de l'Amérique. ‖ Pl. *Des* GUITS-GUITS.

Guit-guit.

— ENCYCL. On en connaît une douzaine d'espèces, dont le type est le *guit-guit bleu* (cæreba cyanea), long de 10 centimètres, bleu et vert brillant, répandu aux Antilles et sur le continent américain.

GUITON (*ghi*) n. m. En T. de mar., Nom des deux gardes de six heures faites par l'équipage d'un bâtiment quand il se compose de moins de cinq quarts.

GUITON (Jean), défenseur de La Rochelle, né et mort dans cette ville (1585-1654). Il appartenait à une famille d'armateurs de la ville. A partir de 1620, il prit la tête d'un mouvement de rébellion contre le pouvoir royal. Mis, en 1621, à la tête de la flotte rochelaise, il remporta, de 1622 à 1626, des avantages marqués. Il ne put, cependant, empêcher le blocus de la place par Richelieu (1627). Nommé maire en 1628, il jura d'enfoncer son poignard dans la poitrine de quiconque parlerait de se rendre. Sa ténacité prolongea la résistance; elle ne put pourtant empêcher la ville de succomber. Richelieu n'imposa qu'un exil de courte durée à Guiton, et, un peu plus tard, il lui fit décerner un brevet de capitaine de vaisseau.

GUITRAN (*ghi*) n. m. Goudron dont on enduit les navires.

GUÎTRES, ch.-l. de cant. de la Gironde, arrond. et à 16 kilom. de Libourne, au confluent de l'Isle et du Lary ; 1 450 hab. (*Guîtrands, ondes.*) Église romane. Le *vignoble de Guîtres* fournit des vins rouges qui sont de bons ordinaires et des vins blancs d'ecoulage que l'on distille. — Le canton a 13 comm. et 11.279 hab.

GUITRY (Lucien-Germain), acteur français, né à Paris en 1860. Il obtint, en 1878, les deuxième prix de tragédie et de comédie au Conservatoire. Il débuta, en 1878, au Gymnase, fut attaché au théâtre Michel, à Saint-Pétersbourg, de 1880 à 1890, retourna alors à Paris, entra à l'Odéon où il fonda sa réputation, joua ensuite au Grand-Théâtre (1892), à la Renaissance (1893), au Vaudeville (1898), au théâtre Sarah-Bernhardt (1900) et entra à la Comédie-Française. Guitry est surtout remarquable par la diction, par un jeu sobre et naturel et par une réelle puissance dramatique. Il a été surtout applaudi dans *Kean, Gismonda, l'Affranchie, Amants, le Lys rouge, l'Aiglon*, etc.

GUITTÉ, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 22 kil. de Dinan, près de la Rance ; 983 hab.

GUITTON (Gaston-Victor-Edouard), sculpteur français, né à La Roche-sur-Yon (Vendée) en 1826, mort à Paris en 1891. Élève de Rude, il envoya au Salon de 1850 un groupe en plâtre : *Saint Louis consolant un blessé*. Peu après, il partit pour l'Italie. En 1857, il exposa deux statues en marbre : *Léandre* et *Au printemps*, représentant une jeune fille, puis *l'Attente*, statue en marbre, et *le Passant et la Colombe*, bronze (1861), regardées comme ses meilleures œuvres. On lui doit encore : *Hypatie lapidée*, marbre ; *l'Amour de cire*, statue en bronze ; le buste en marbre d'*Alfred de Vigny* (Comédie-Française) ; *Eve*, statue en bronze, au Jardin des plantes ; etc.

GUITTONE d'Arezzo, poète italien, né à Santa-Firmina (près Arezzo), mort en 1294. Il imita d'abord les troubadours, puis entra dans la confrérie des chevaliers de Sainte-Marie (ou *frati gaudenti*), et se consacra exclusivement à des sujets moraux et religieux. Son style est affecté et pédantesque ; ses chansons ou sonnets ne sont que des syllogismes en vers. Mais il est le premier littérateur italien, en effet, qui ait cherché à se dégager de l'imitation étrangère et à ennoblir l'idiome vulgaire par la grandeur des sujets et l'élévation du style.

GUIVAN ou **GUIWAN**, ville de l'archipel des Philippines (île de Samar) ; 10.585 hab.

GUIVRE (*ghi*) ou **GIVRE** (*ji*) [du lat. *vipera*, vipère] n. f. Superst. Serpent fantastique : *Serpens et* GUIVRES, *dragon et averdier.* (Chanson de Roland.)

D'argent à une guivre d'azur, tortillée en pal, haïssante de gueules.

— Blas. Bisse dévorant un enfant.

— ENCYCL. Superst. La *guivre*, ou *vouivre*, dans les contes, découvre et garde les trésors cachés au fond des vieux châteaux ; elle porte au front une escarboucle, dont la lumière éblouissante trahit quelquefois le lieu de sa retraite.

GUIVRÉ, ÉE (*ghi*) adj. Blas. Attribut d'une pièce se terminant par une tête de guivre.

GUIXAR (LAC DE), lac de la république de San Salvador. Il reçoit plusieurs rivières et envoie ses eaux au Pacifique par le rio Zempa. Parsemé d'îles dont l'une porte les ruines d'une ancienne ville, il a 90 kilomètres de tour.

GUIZOT (*ghi-zo*) (François-Pierre-Guillaume), historien et homme d'État français, né à Nîmes en 1787, mort au Val-Richer (Calvados) en 1874. Issu d'une vieille famille protestante, il fut élevé à Genève, dans les principes du calvinisme le plus dogmatique. Il se rendit à Paris en 1805 et il se fit remarquer par sa puissance de travail et son érudition. Professeur suppléant à la Sorbonne en 1812, puis titulaire de la chaire d'histoire moderne, il donna le signal de la rénovation des études historiques. Son enseignement est caractérisé par son esprit scientifique, par la connaissance des sources, par l'art de la mise en œuvre, et par les développements consacrés à l'étude des institutions, si négligée avant lui. En 1814, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, l'appela auprès de lui en qualité de secrétaire général.

Guizot.

Après le retour de Napoléon, il ne tarda pas à rejoindre Louis XVIII à Gand. Lors de la seconde Restauration, il est nommé secrétaire général du ministère de la justice, puis maître des requêtes au conseil d'État. Rallié au parti doctrinaire, il prit une part importante à la préparation de la loi électorale de 1817, de la loi militaire de 1818 et de la loi sur la presse de 1819. Decazes le nomma directeur de l'administration départementale et communale. La chute de ce ministre (1820) le ramena à la Sorbonne. Quelques attaques contre le ministère Villèle amenèrent la suspension de son cours (1822). Il employa ses loisirs à publier la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire d'Angleterre*; la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France jusqu'au* XIIIe *siècle*; ses *Essais sur l'histoire de France*, et les deux premiers volumes de son *Histoire de la révolution d'Angleterre*. Martignac rouvrit son cours en 1828, en même temps que ceux de Cousin et de Villemain. Élu député de Lisieux en 1830, il protesta contre les ordonnances de 1830.

Nommé ministre de l'intérieur par Louis-Philippe (1830), Guizot se sépare des libéraux pour suivre désormais une politique nettement conservatrice. Membre du cabinet Thiers-de Broglie (1832-1836), il fait voter la loi de 1833, qui organisa l'instruction primaire. Il reprend l'instruction publique dans le cabinet Molé (1836), mais se sépare de lui en 1837. Il ne put faire partie du ministère Soult (1839-1840), mais il fut nommé ambassadeur à Londres (1840). Il ne sut ni empêcher ni prévoir la convention de Londres, qui réglait les affaires d'Orient à l'exclusion de la France (1840). Rappelé de Londres pour entrer dans le ministère Soult (1840), Guizot dirigea, jusqu'en 1848, la politique intérieure et extérieure de la France, en qualité de ministre des affaires étrangères. A l'intérieur, sa politique est caractérisée par le refus d'accomplir aucune réforme, surtout au point de vue électoral, et, à l'extérieur, il veut, d'accord avec Louis-Philippe, maintenir la paix à tout prix. C'est le refus opposé par Guizot aux revendications du parti libéral qui amena la révolution de 1848,

Guizot donna sa démission, et ne tarda pas à rejoindre Louis-Philippe en Angleterre. Sa vie politique était terminée; il se tourna de plus en plus vers les études historiques, morales et religieuses. Il termina son *Histoire de la Révolution d'Angleterre;* il composa ses *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, et, à la fin de sa vie, son *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, dont il ne put écrire que les quatre premiers volumes et qui fut continuée par sa fille, Mme de Witt, Membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie des sciences morales, il prit une grande part aux travaux de l'Institut Discours académiques, Mélanges littéraires).

GUIZOT (Elisabeth-Charlotte-*Pauline* DE MEULAN, Mme), femme du précédent, écrivain français, née et morte à Paris (1773-1827). Fille d'un receveur de la généralité de Paris, elle reçut une brillante éducation, et accueillit avec faveur les débuts de la Révolution. Mais la mort de son père (1790) et la ruine de sa famille l'obligèrent à chercher dans les lettres des moyens d'existence. Après quelques années de retraite, elle écrivit des romans : *les Contradictions ou ce qui peut en arriver* (1799), et *la Chapelle d'Ayton* (1801). Elle collabora au « Publiciste » de Suard, dès la fondation (1801), et, pendant dix ans, sous divers pseudonymes, elle se montra tour à critique, polémiste, et surtout moraliste, dans une série d'articles qui dénotent avant tout une raison droite et saine, un esprit fin et mordant, un talent varié et souple. En 1807, une maladie interrompit ses travaux : un inconnu lui offrit de la suppléer, et, au bout de quelque temps, se fit connaître : c'était François Guizot, alors débutant. Malgré la différence d'âge, elle l'épousa (1812), s'associa à ses travaux et subit fortement son influence religieuse et morale. Devenue mère, elle se consacra désormais à des ouvrages de pédagogie, où elle mit à la portée des enfants la morale évangélique : *les Enfants* (1812), recueil de contes; *le Journal d'une mère* (1813); *Raoul et Victor* ou *l'Ecolier* (1821), roman pédagogique; *Nouveaux contes* (1823); *Lettres de famille sur l'éducation domestique* (1826); et deux ouvrages posthumes : *une Famille* (1828); *Conseils de morale* ou *Essais sur l'homme, la société, la littérature* (1828). Avant de mourir, elle abjura le catholicisme pour adopter la religion réformée. — Son fils unique, FRANÇOIS-JEAN **Guizot** (1815-1837), a écrit sur elle, dans le *Dictionnaire de la conversation*, une notice biographique.

Mme Guizot.

GUIZOT (Marguerite-Andrée-*Elisa* DILLON, dame), née à Paris en 1804, morte en 1833. Nièce de Pauline de Meulan, première femme de Guizot, elle épousa elle-même l'historien, en 1828. Elle publia, en 1828, *le Maître et l'Esclave*, et fournit à la « Revue française » des articles qui ont été recueillis après sa mort en un volume intitulé *Madame Elisa Guizot* (1834). Sont également posthumes : *Caroline* ou *l'Effet d'un malheur*, suivie de *la Générosité, contes dédiés aux jeunes personnes* (1837-1840).

GUIZOT (Maurice-Guillaume), littérateur français, second fils de François Guizot, né à Paris en 1833, mort à Roche-Ferrand, près d'Uzès, en 1892. Il étudia d'abord le droit. En 1853, il remporta un prix à l'Académie française pour son *Ménandre, étude historique sur la comédie et la société grecques*. En 1866, il suppléa Loménie dans la chaire de littérature française du Collège de France, fut nommé, en 1870, sous-directeur des cultes non catholiques, en 1871 ministre plénipotentiaire en Grèce, en 1874 professeur de littératures d'origine germanique au Collège de France. Guillaume Guizot a traduit les *Essais* de Macaulay (1882). En 1899, on a publié de lui : *Montaigne : Etudes et fragments*, œuvre d'un critique fin et ingénieux.

GUIZOTIE (*ghi, si*) n. f. Bot. Genre de composées héliantholdées, comprenant des herbes de l'Inde, à feuilles opposées, à fleurs jaunes. (Les graines de certaines espèces fournissent de l'huile douce employée pour l'éclairage.)

GUJAN, comm. de la Gironde, arrond. et à 46 kilom. de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon et à l'abri d'immenses forêts de pins; 4.019 hab. (*Gujannis, aises.*) Ch. de f. Midi. Parc à huîtres, résine, térébenthine, bois; vins rouges ordinaires, assez agréables.

GUJARATI (*gou-dja*) ou **GUZARATI** n. m. Langue néo-hindoue, parlée dans la province de *Gujarate* ou *Goudjerat*, et dans les provinces centrales de l'Inde, par plus de 10 millions d'habitants. ‖ Adjectiv. : *Langue* GUJARATI.

— ENCYCL. Les parsis ont adopté cette langue et s'en sont servis pour la rédaction d'ouvrages religieux. La littérature du *gujarati* est importante. Depuis 1818, plusieurs journaux paraissent dans cette langue, dans laquelle ont été composés également des drames.

GULAIRE (*lèr'* — du lat. *gula*, gueule) adj. Qui se rapporte à la gueule, qui en fait partie.

GULDBERG (Ove Hoegh), homme d'Etat et écrivain danois, né à Horsens en 1731, mort à Hald en 1808. Précepteur du prince Frédéric, il dirigea le coup d'Etat (1772) qui renversa la reine Caroline-Mathilde et Struensée, et devint secrétaire d'Etat. Lorsque Frédéric VI prit le pouvoir (1784), il fut nommé grand bailli d'Aarhus. Il a laissé plusieurs ouvrages, tels que : *Histoire universelle* (1768-1772); *la Théologie naturelle* (1763); *la Théologie révélée* (1773); etc.

GULDIN (Paul), mathématicien suisse, né à Saint-Gall en 1577, mort à Gratz en 1643. Il professa les mathématiques et il est surtout connu par le théorème qui porte son nom : « *Toute figure formée par la rotation d'une surface plane génératrice, autour d'un axe immobile, a pour volume le produit de l'aire génératrice par la circonférence décrite par son centre de gravité* », énoncé dans son ouvrage : *Centrobaryca* (1635-1640-1641).

GULF-STREAM (*gheulf-strim'*), courant maritime chaud de l'Atlantique boréal, circulant entre le golfe du Mexique et les rivages septentrionaux de l'Europe.

— ENCYCL. Le *Gulf-Stream* (« courant du golfe ») prend naissance au milieu du golfe du Mexique, traverse dans la direction S.-O.-N.-E. toute l'étendue de l'Atlantique boréal, franchissant la barre coralienne de l'archipel de Bahama, passant au sud de Terre-Neuve, de plus en plus élargi, et se subdivise, à partir du 30e degré de long. O., en deux grandes branches, dont l'une s'infléchit vers le sud de l'Espagne et la côte occidentale d'Afrique, sous le nom de « courant des Canaries », tandis que l'autre vient s'étaler sur toute l'étendue du littoral européen de l'Ouest et jette sur les rivages de l'Irlande, de l'Ecosse et de la Norvège, les eaux encore échauffées des tropiques, adoucissant très sensiblement le climat maritime de l'ouest de l'Europe. A sa sortie du détroit de Bahama, où il est large à peine de 60 kilomètres, la vitesse du Gulf-Stream est de 8 kilom. à l'heure : elle se maintient de 4 à 6 kilom. pendant toute la durée du parcours du grand courant. Découvert dès 1513 par le navigateur espagnol Alamines, il a été étudié depuis par Franklin et Maury.

GULLEGHEM, bourg de Belgique (prov. de la Flandre-Occidentale, arrond. admin. et judic. de Courtrai, sur la Heule, affluent de la Lys; 3.788 hab. Fabrication de toiles.

Gulliver (LES VOYAGES DE **Lemuel**) *dans plusieurs pays éloignés du monde*, conte satirique par Swift (1726). — La corruption qui, au XVIIIe siècle, gagnait toutes les formes de la vie, l'âme même de Swift, aigrie, sceptique, pleine de haine contre l'humanité, explique le caractère du livre. Dans les deux premières parties, c'est surtout l'insignifiance, la puérilité de la vie qu'il fait sentir par un procédé d'une simplicité toute mathématique. Son héros, Lemuel Gulliver, aborde à Lilliput, pays imaginaire, où tout est réduit de proportions. Cette mesquinerie de notre existence, il la sent encore plus vivement, par comparaison, lorsqu'il arrive à Brobdingnag, pays où tout est énorme. Dans les deux derniers voyages de Gulliver à Laputa et au pays de Houyhnhnms, la satire redouble d'âpreté. Philosophie, sciences, arts, industrie, toutes les inventions de l'esprit humain sont ruinées avec une joie méchante. Au pays des Houyhnhnms, c'est le cheval qui est l'être raisonnable, et il tient sous sa dépendance l'homme, le yahou, brute difforme et malfaisante. Cette satire amère de l'humanité est belle, si l'on considère dans quel style simple, clair, tranchant elle est écrite et l'art avec lequel Swift sait, à force d'observation vraie, de précision dans le détail, donner l'impression de la réalité, et faire accepter les inventions les plus invraisemblables.

GULLTOP, nom du cheval du dieu scandinave Heimdall, le fils d'Odin.

GULONINÉS n. m. pl. Tribu de mammifères carnivores, dont le genre glouton (*gulo*) est le type. Les guloninés ne sont, à vrai dire, qu'une section des mustélinés, dans la famille des mustélidés.] — *Un* GULONINÉ.

GULPE n. f. Pièce héraldique, qui était un tourteau couleur de gueules. (Au sens précis, la *gulpe* ou *gulpes* tient le milieu entre le besant et le tourteau, le besant étant toujours de métal, et le tourteau de couleur.)

GUMACA, bourg de l'archipel des Philippines (île de Luçon (prov. de Tayabas)); 7.500 hab.

GÜMBÉLITE n. f. Minér. Variété de pyrophyllite.

GUMBINNEN, ville d'Allemagne (Prusse-Orient.), régence du même nom, sur la Pissa; 12.000 h. Brasseries, fabrication de draps et de toiles, tanneries, distilleries. — La *régence de Gumbinnen*, comprise entre celle de Kœnigsberg à l'O., l'empire russe au N., à l'E. et au S., a 15.877 kilom. carr. et 786.514 hab.

GUME (du provenç. *guma*, même sens, même orig. que *gumène*) n. f. Câble de six cents pieds de long, sur un peu moins d'un pied de tour, dans l'ancienne marine, surtout à bord des galères, du XVe au XVIIIe s., qui en possédaient quatre composant le *cordage de la fonde*.

GUMÈNE (de l'ital. *gumena*, même sens) n. f. Mar. et blas. Câble d'une ancre. (Vieux.)

GUMENETTE (*nèt'* — rad. *gumène*) n. f. Archéol. Petit câble des galères, du XVe au XVIIIe siècle.

GUMERY (Charles-Alphonse), statuaire, né à Paris en 1827, mort en 1871. Prix de Rome en 1850, il envoya en France son *Faune jouant avec un chevreau* (1855). En 1857, il exposa un groupe en marbre : *le Retour de l'enfant prodigue* et divers bustes. Citons encore : la *Fontaine de l'Amour* et le *Moissonneur*, morceaux d'un style moins sévère (1859); les *Deux pigeons* (1863); *la Science* et *la Jurisprudence* (1865); *l'Adolescence*, que l'artiste produisit, avec son *Moissonneur*, à l'Exposition universelle de 1867; *la Danse*, qui remplaça le groupe de Carpeaux à l'Opéra, et fut donnée au musée d'Angers.

GUMMATE n. m. Sel dérivant de l'acide gummique.

GUMMERSBACH, ville d'Allemagne (Prusse-Rhénane (président. de Cologne), sur l'Agger, affluent du Rhin; 10.010 hab. Ch.-l. de cercle. Filatures de laine; fabriques de draps, de papier, etc.

GUMMICOSE n. m. Produit $C^6H^{12}O^6$, résultant de l'action de l'acide sulfurique sur la gomme arabique et n'ayant pas même pouvoir rotatoire que le galactose.

GUMMIFÈRE (du lat. *gumma*, gomme, et *ferre*, porter) adj. Bot. Qui produit de la gomme.

GUMMIQUE (*mik'* — du lat. *gumma*, gomme) adj. Se dit de l'acide organique, dont la gomme arabique est le sel de chaux suivant Frémy, et à la fois le sel de chaux, de potasse et de magnésie suivant Wenbauez. (Ce nom a été également appliqué par Reichardt à un acide cristallin $C^6H^{10}O^{10}$, qui prend naissance en même temps qu'une substance d'apparence gommeuse, lorsqu'on oxyde la glucose au moyen d'une solution alcaline d'oxyde cuivrique.) ‖ On dit aussi GOMMIQUE.

GUMMITE (du lat. *gummi*, gomme) n. f. Minér. Oxyde hydraté naturel d'uranium.

GUMPOLDSKIRCHEN, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche, cercle de Baden), sur l'Anninger; 2.105 hab. Soieries. Papeterie. Vins estimés. Vieil hôtel de ville.

GUMUCH-KHANÉ, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), près du Kharchyt-Sou, tributaire de la mer Noire; 1.000 hab. Mines de plomb argentifère, à peu près abandonnées. Exportation de fruits; poteries; pelleteries.

GUNAN, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie (prov. de Khodavendikiar), sur le *Gunan*; 5.370 hab. Sources sulfureuses aux environs.

GUNDELFINGEN, ville d'Allemagne (Bavière (cercle de Souabe), sur la Breoz; 2.801 hab. Carrières de pierre.

GUNDÉLIACÉ (*gon, sé*), **ÉE** adj. Bot. Qui ressemble à une gundélie.

GUNDÉLIE (*gon, lî* n. f. Genre de composées carduées, comprenant des plantes herbacées vivaces, à feuilles alternes, à lobes dentés et épineux, avec les fleurs, de couleur pourpre, en capitules. (On ne connaît qu'une espèce de ce genre, la *gundélie de Tournefort* ou *gundélie hacub*, à port de chardon, qui croît abondamment en Orient, dans les lieux arides et secs; les Orientaux en mangent les jeunes pousses en guise d'asperges; la racine est employée, dans la médecine du pays, comme vomitive et purgative.

GUNGL (Joseph), compositeur hongrois, né à Zsambek en 1810, mort à Weimar en 1889. Il fut pendant plusieurs années chef de musique militaire, se retira en 1864 à Munich, puis à Francfort-sur-le-Mein en 1876, et enfin à Weimar. On le vit en 1880 à Paris, où il dirigea l'orchestre du foyer aux bals de l'Opéra. On lui doit plus de 350 compositions, pleines d'entrain et de grâce facile.

GUNGNER, nom de la lance merveilleuse d'Odin.

GUNIEH (l'*Absarus* des anciens), ville de l'Asie occidentale (Transcaucasie russe (prov. de Batoum); 730 hab. Petit port de pêche. Château fort.

GUNLAND, vierge de l'Olympe scandinave, qui gardait chez les géants l'hydromel divin, lequel inspirait la poésie et la science et qui fut séduite par Odin.

GUNNEDAH, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud (comté de Cottinger), sur le Namoi, affluent du Darling, et sur la limite d'une grande région carbonifère; 7.19 hab.

GUNNÉRACÉ (*ghun', sé*), **ÉE** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gunnère.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *gunnère*. — *Une* GUNNÉRACÉE.

GUNNÈRE (*ghun'* — de *Gunner*, n. pr. n. f. Bot. Genre d'urticées, type de la tribu des *gunnéries*.

— ENCYCL. Les *gunnères* sont des plantes herbacées, acaules, à feuilles radicales, hérissées de poils, à fleurs sessiles, jaune verdâtre, disposées en grappe compacte, dépourvue de bractées. Ce genre comprend plusieurs espèces, des régions chaudes de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Toutes ces plantes sont gorgées d'un suc aqueux très abondant. Les racines et les feuilles de la *gunnera Chilensis* sont antidiarrhéiques; son écorce sert à teindre en noir.

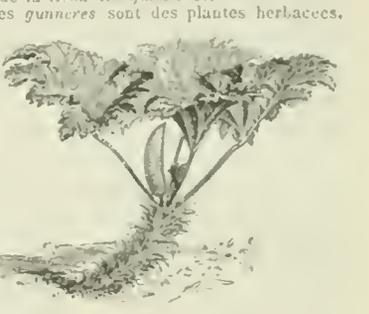

Gunnère.

GUNNÉRÉ, ÉE (*ghun'*) adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre *gunnère*.

— n. f. pl. Syn. de GUNNÉRACÉES, d'après les uns, et, suivant d'autres, tribu de la famille des urticées, ayant pour type le genre *gunnère*. — *Une* GUNNÉRÉE.

GUNNIGFELD, bourg d'Allemagne (Prusse (Westphalie, présid. d'Arnsberg); 2.782 hab.

GUNS, en hongrois **Köszeg**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie (comitat d'Eisenburg); 9.000 hab. Château fort. Elle résista victorieusement, en 1532, à dix neuf assauts d'une armée turque.

GUNTER (Edmond), mathématicien anglais, né dans le Hertfordshire en 1581, mort à Londres en 1626. Il étudia la théologie à Oxford, entra dans les ordres, et occupa, de 1619 jusqu'à sa mort, la chaire d'astronomie du collège de Gresham. On lui doit l'invention d'un secteur pour tracer les lignes des cadrans solaires et celle d'une règle logarithmique, dite *échelle de Gunter*. On lui attribue aussi la création des termes *cosinus, cotangente*, etc.

GUNTERSBLUM, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Hesse-Darmstadt (Hesse-Rhénane), près du Rhin; 2.058 hab. Vignobles aux environs. Beau château des comtes de Leiningen-Hertlingen.

GUNTHER, comte de Schwartzbourg, prétendant au trône d'Allemagne, né en 1304, mort en 1349. Il fut élu, à Francfort, empereur d'Allemagne, par quatre électeurs (1349), qui l'opposèrent à Charles IV, déjà en possession de la couronne. La guerre allait éclater, lorsque Gunther, dans l'intérêt de ses enfants, consentit à abdiquer moyennant une somme de 20.000 marcs d'argent : il mourut peu après.

GUNTHER Albert Karl Ludwig Gotthilf, naturaliste allemand, né à Esslingen (Wurtemberg) en 1830. Reçu docteur en médecine, il entra comme aide-naturaliste au musée Britannique. Membre de la Société royale de Londres, il a publié, en allemand et en anglais, des ouvrages d'histoire naturelle, notamment le grand *Catalogue raisonné des poissons du Brit sh Museum*, qui est le travail le plus complet et le plus remarquable sur l'ichtyologie.

GUNTRAMSDORF, bourg d'Austro-Hongrie (Basse-Autriche (distr. de Baden); 3.959 hab. Papeteries.

GUNZBURG, ville d'Allemagne (Bavière (cercle de Souabe), au confluent du *Gunz* et du Danube; 1.114 hab. Ch.-l. de district. Commerce de grains et toiles. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 9 octobre 1805.

GUNZENHAUSEN, ville d'Allemagne (Bavière Moyenne-Franconie), sur l'Altmühl; 3.873 hab. Vastes houblonnières; tanneries, fabriques de couleurs. Brasserie.

GURABO, ville des Antilles (Porto-Rico); 7.990 hab.

GURA-HUMORA, ville d'Austro-Hongrie (Bukovine), près du confluent de la *Humora* avec la Moldava; 9.504 hab.

GURGU ou **GURJUN** n. m. Baume découlant de plusieurs espèces de *dipterocarpus* de l'Indo-Chine, et qu'on

[illegible] ra [illegible] ontales dans l'écorce. Employée [illegible] s vers pour le lavage et la peau. [illegible] ro *baume de Copaïu* ou *huile de Dau*.

GURGUEIA, rivière du Brésil septentrional (Etat de [illegible]), [illegible] la serra de l'Auby, coule au N. en [illegible] rme le lac de Parnagua et se [illegible] ve par al yba. Cours, 600 kilom. environ.

GURGUNIQUE [illegible] adj. Se dit d'un acide résineux, tiré [illegible]

GURKFELD [illegible] Austro-Hongrie (Carinthie), sur la Sa[illegible] Sources thermales. Ch.-l. de district.

GURLET [illegible] Tome V, GURLET.

GURTSCHIN, [illegible] d'Allemagne (Prusse, prov. et [illegible] 2 1 hab.

GURUNHUEL, [illegible] des Côtes-du-Nord, arrond. et à [illegible], entre le Trieux et le Léguer, [illegible]. 1 [illegible] hab. Charbons de bois, sabots.

GURUPA, [illegible] du Brésil (Etat de Para), sur l'estuaire [illegible] l'Amazone. Chef-lieu de municipe. Escale des paquebots.

GURUPY [illegible] rive du Brésil septentrional, né sur le versant [illegible] de la serra da [illegible] Il [illegible] du N.-N.-O. au N.-N.-E. et [illegible] par la majeure partie de son cours [illegible] kil., la frontière entre les Etats de Para et de Maranhão.

Gusli.

GUSLI [illegible] n. m. Sorte de cithare russe, à cordes pincées.

GUSPINI, [illegible] Italie (Sardaigne [prov. de Cagliari]); 6.351 hab. Mines de fer.

GUSSAGO, [illegible] d'Italie (Lombardie [prov. de Brescia]), sur la Mella, affluent de l'Oglio; 4.492 hab.

GUSSOLA, [illegible] d'Italie (Lombardie prov. de Crémone), sur un bras mort du Pô; 3.880 hab. Vignobles.

GUSTATIF, IVE [illegible] — du lat. *gustare*, goûter, adj. Qui a rapport au goût : *Papilles* GUSTATIVES. — *Nerf gustatif*. Nerf qui reçoit l'impression particulière appelée *goût*.

GUSTATION (*gus*, *si-on* — rad. *gustatif*) n. f. Action de goûter, sensation du goût.

— Anciennement. Premier service du souper, comprenant des mets propres à exciter l'appétit. Collation, déjeuner.

GUSTATOIRE [illegible] — lat. *gustatorium*, même sens; de *gustare*, goûter. n. m. Antiq. rom. Plateau sur lequel on servait les mets de la *gustation*.

GUSTAVE VASA (GUSTAVE Ier), roi de Suède, fondateur de la dynastie des Vasa, né à Lindholm (Upland) en 1496, mort à Stockholm en 1560. Issu d'une famille illustre, fils du riksrad Erik Jonsson, il combattit les Danois et fut, en 1518, livré en otage à Christian II. Il s'échappa en 1519, et, après de nombreuses aventures, souleva la Dalécarlie, s'empara de tout le pays et fut reconnu roi par la diète de Strengnäs (1523). Il se trouvait roi, mais sans autorité et sans ressources, pour satisfaire aux exigences de ses créanciers, les Hanséates, et constituer une forte royauté, il eut recours à une spoliation brutale et peu scrupuleuse; il [illegible] les frères Olaüs et Laurentius Petri, prédicateurs de la Réforme, obtint des états le fameux *Recès de Vesterås*, qui lui permit de mettre la main sur les domaines du clergé, s'empara des [illegible] et se livra à de véritables spoliations qui provoquèrent de nombreuses révoltes. Du moins s'efforça-t-il d'accroître la richesse nationale en stimulant l'industrie et le commerce. Il créa une flotte et une armée permanente, qui lui permirent de soutenir Christian III pendant la guerre de 1534 et de résister à la Russie (1554-1557). Il fit [illegible], par la diète d'Erebro (1540), la couronne héréditaire dans sa famille, s'allia avec François Ier, et [illegible] quelques mois avant sa mort, ayant fait de la Suède un Etat [illegible] et préparé les succès du siècle suivant.

Gustave Vasa

GUSTAVE-ADOLPHE (GUSTAVE II), **le Grand**, roi de Suède, né à Stockholm en 1594, tué à Lutzen en 1632. Fils de Charles IX et de Christine de Holstein-Gottorp, il reçut une éducation très complète, montra des talents précoces [illegible] son adolescence, associé aux affaires de l'Etat [illegible] à la mort de son père en 1611, prit pour ministre [illegible] Oxenstierna, continua la guerre contre le Danemark [illegible] Etats [illegible] Kalmar, [illegible] Russie [illegible] Suède [illegible] Narva [illegible] Ingrie [illegible] Pologne [illegible] Livonie [illegible] mais ne [illegible] et [illegible] par [illegible] Kirchholm, [illegible] Riga [illegible] Pologne [illegible] Sigismond [illegible] Kirchholm, le [illegible] Riga [illegible] Pologne [illegible] Sigismond [illegible] Kirchholm, [illegible] les appels des protestants allemands et [illegible] de Richelieu, [illegible] à exécuter [illegible] vastes projets contre l'empereur. [illegible] la proclamation de l'*Édit de Restitution* [illegible] il [illegible] en triomphe. Il conquiert les provinces de la Baltique (1630), obtient de la France un subside [illegible] par le traité de Bærwalde (1631), s'empare de Francfort-sur-l'Oder, entraîne dans son alliance, après [illegible] les électeurs de Saxe et de Brandebourg, effraye [illegible] par le sac de Magdebourg et écrase Tilly à Breitenfeld. Il semblait, à ce moment, n'avoir qu'à marcher sur Vienne pour en finir avec l'empereur. Il remonta cependant au N.-E., pour assurer son influence personnelle en Allemagne, suivant la vallée du Mein, et s'avançant jusqu'à la frontière française de Lorraine, au grand émoi de Richelieu. Puis, redescendant vers la Bavière, que la France eût voulu qu'il épargnât, il battit et tua Tilly au passage du Lech (1632). A ce moment, l'empereur, effrayé, rappelait Wallenstein, qui eut vite fait de reformer autour de lui une armée impériale, et de se porter en hâte sur le flanc gauche de Gustave-Adolphe, à Ægra, obligeant le roi de Suède à remonter au N. vers la Franconie. C'est à Lutzen qu'eut lieu le choc final, où Gustave-Adolphe périt dans sa victoire (1632). Il disparaissait au moment où l'étendue et la rapidité de ses succès le rendaient dangereux, et pour l'établissement, que Richelieu poursuivait, de l'influence française en Allemagne et pour la liberté des princes protestants. Ainsi s'expliquent les légendes auxquelles donna lieu sa mort prématurée, et dont la plus connue veut que le roi de Suède, blessé seulement au cours de l'action, ait été achevé par un de ses alliés germaniques, le duc de Saxe-Lauenbourg. Gustave-Adolphe avait fait de son armée la première d'Europe en perfectionnant l'armement et la tactique de ses troupes, armées d'un fusil moins lourd, groupées en formation plus mobiles, et pourvues d'une artillerie légère. A l'intérieur, il racheta les lourds sacrifices qu'il imposa à la nation par un grand nombre de créations utiles. Orateur et poète, il a laissé une *Histoire du gouvernement de Charles IX*, inachevée.

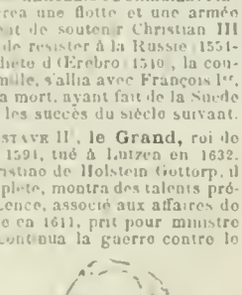
Gustave-Adolphe

GUSTAVE III, roi de Suède, né à Stockholm en 1746, assassiné dans la même ville en 1792. Fils d'Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique de Hohenzollern, il reçut une instruction brillante et se mit de bonne heure à la tête du parti libéral des *chapeaux*. Pendant son séjour en France, où il fut accueilli avec enthousiasme, il s'assura le concours du gouvernement français (1771), et, un an après son retour en Suède, où il fut rappelé par la mort de son père, fit le coup d'Etat du 19 août 1772 : il fit arrêter les chefs des *bonnets* et ratifier par la diète une nouvelle constitution qui étendait les pouvoirs du roi et faisait du Sénat un conseil consultatif. Type du *despote éclairé*, il fit alors d'utiles réformes administratives; les dépenses occasionnées par ses voyages sur le continent provoquèrent des mécontentements et la formation d'une violente opposition dans la diète de 1786. Pour couper court aux intrigues des *bonnets*, qui s'appuyaient sur la Russie, il déclara la guerre à cette puissance (1788), mais fut trahi par une partie de ses officiers. Il profita d'une agression du Danemark pour provoquer un grand mouvement national, arrêta les Danois, et réduisit encore les droits de la noblesse par le coup d'Etat du 20 février 1789; il put alors reprendre la guerre contre la Russie, remporta des avantages sur terre et sur mer et signa la paix de Verelä (1790) pour prendre l'initiative d'une intervention contre la Révolution française; il négociait avec les émigrés, quand il fut assassiné dans un bal masqué par un de ses officiers, nommé Ankarstrœm. Admirateur de la France, il fit triompher en Suède la culture française; artiste et poète, il a laissé des pièces de théâtre et des œuvres diverses (écrits politiques, littéraires, correspondance).

Gustave III.

GUSTAVE IV, Adolphe, roi de Suède, fils de Gustave III, né à Stockholm en 1778, mort à Saint-Gall (Suisse) en 1837. Après la mort de Gustave III, le duc de Sudermanie exerça la régence jusqu'en 1796. Gustave IV, Adolphe, prit alors le pouvoir, manifesta la même haine que son père pour la Révolution française, mais se montra incapable. Napoléon lui enleva la Poméranie (1807), et la Russie la Finlande (traité de Fredrikshamn, 1809). Universellement détesté à cause de sa politique intérieure, il fut arrêté en 1809 par Adlercreutz, un des héros de la guerre de Finlande, interné à Gripsholm, où il dut abdiquer, et déposé par la diète. Il vécut ensuite en Allemagne sous le nom de comte de Gottorp, puis sous celui de colonel Gustafsson en Suisse, où la ville de Bâle lui conféra le droit de bourgeoisie (1818). Il a laissé divers ouvrages, tels que : *Suède 1808-1809* (1814); *Mémoires du colonel Gustafsson* (1829); *la Journée du 13 mars 1809* (1835); etc.

GUSTAVIA (*guss*) n. f. Genre de myrtacées, tribu des myrtées, originaires de l'Amérique tropicale, notamment de la Guyane et dont plusieurs espèces sont cultivées dans les serres chaudes, pour la richesse de leur floraison.

GÜSTEN, ville d'Allemagne (gr.-duché d'Anhalt [cercle de Bernbourg]), sur la Wipper; 4.259 hab.

GUSTROW, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklembourg-Schwerin), sur la Nebel, 14.568 hab. Distilleries. Commerce de grains, de bougies, de tabac. Foires importantes de chevaux. Fonderies. Cathédrale du XVIIe siècle. Château de la même époque, aujourd'hui école d'agriculture.

GUSTUEL, ELLE (*stu-èl'* — du lat. *gustus*, goût) adj. Qui se rapporte au goût : *Jouissances* GUSTUELLES.

GUTA ou **GUTTA**, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Comorn]), sur un bras du Danube, en face le confluent du Waag; 7.088 hab.

GUTENBERG (Hans ou Jean GENSFLEISCH, dit), imprimeur, né et mort à Mayence (1397-1468). Il dut, en 1420, s'exiler de sa ville natale, à la suite des troubles qui éclatèrent lors de l'entrée solennelle de Frédéric III. En 1434, des actes authentiques constatent son domicile à Strasbourg. Il était alors associé avec un certain André Dritzehen pour la fabrication des miroirs. Deux ans plus tard, il fait entrer dans cette société Jean Riffe et André Heilmann. En 1439, la mort de Dritzehen amena la dissolution de la société, et un procès devant le juge du grand conseil, procès où comparurent dix-sept témoins, dont les dépositions sur *les quatre pièces qui sont dans la presse*, qu'il faisait *sortir et placer dessus ou dessous la presse*, sur *les vis qui tiennent les pièces et qu'il faut lâcher, et personne ne pourra deviner ce que c'est*, prouvent que le procédé secret qu'ils cherchaient à exploiter était déjà la typographie. En 1450, Gutenberg, revenu à Mayence, s'associa avec le banquier Jean Fust, qui fit les avances nécessaires, mais qui imposa un troisième associé, Schœffer, et prit des garanties telles qu'il put, en 1455, rompre la société en exigeant de Gutenberg le remboursement de ses avances. Comme celui-ci était dans l'impossibilité de le faire, Fust se fit attribuer par le tribunal presque tout le matériel et continua d'imprimer avec Schœffer. Gutenberg, de son côté, reconstitua, avec le concours d'un certain Conrad Homery, un nouvel atelier où, d'après la *Chronique des souverains pontifes*, il aurait imprimé jusqu'à trois cents feuilles par jour. Cependant, sa situation financière fut toujours obérée. Le duc Adolphe de Nassau lui accorda, en 1465, une pension avec le titre de gentilhomme de sa cour.

Gutenberg.

Des essais typographiques de Gutenberg, à Strasbourg, et qui devaient être le commencement d'une *Bible*, il ne reste rien. Il est très probable que c'est à la *Bible* de quarante-deux lignes, dite « Mazarine », que Gutenberg travailla avec Fust. Comme il n'a jamais mis son nom sur les livres sortis de ses presses, il ne saurait y avoir de certitude; mais on est fondé à lui attribuer plusieurs *Donats*, deux éditions de *Lettres d'indulgences* et le *Psautier de 1457*.

Gutenberg n'a pas, comme on le dit souvent, inventé l'imprimerie, connue bien avant sa naissance; il a perfectionné la presse et le matériel de l'imprimeur, et, en améliorant la typographie, c'est-à-dire le système des lettres mobiles, il a permis à l'imprimerie de prendre un développement considérable.

Gutenberg (STATUE EN BRONZE DE), par David d'Angers, sur la place Gutenberg, à Strasbourg. — L'inventeur de l'imprimerie est représenté au moment où il vient de retirer de sa presse une feuille où sont imprimés ces mots : « Et la lumière fut! » Cette statue, d'un caractère simple, mâle et expressif, repose sur un piédestal en grès, décoré de quatre bas-reliefs allégoriques en bronze, représentant les *Bienfaits de l'imprimerie en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique*. Hillemacher a fait paraître, au Salon de 1861, un intéressant tableau : *Jean Gutenberg, aidé de Fust, tirant les premières épreuves typographiques*. Plusieurs statues en bronze de Gutenberg sont à signaler en Allemagne : l'une, à Mayence, d'après Thorwaldsen; une autre, à Francfort, représentant Gutenberg groupé avec Fust et Schœffer, par Ed. von der Launitz.

Statue de Gutenberg, à Strasbourg.

GUTENBERGIE (*tin-ber'-ji*) n. f. Genre de composées vernoniées, comprenant des herbes rameuses, à feuilles alternes. (Originaire de l'Afrique tropicale.)

GÜTERSLOH, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. de Minden]), sur la Dolke, affluent de l'Ems; 5.917 hab. Fabriques importantes.

GUTHRIE, ville des Etats-Unis, capitale du Territoire d'Oklahoma, sur le Cimarron; 8.000 hab.

GUTHRIE (George James), chirurgien anglais, né et mort à Londres (1785-1856.) Il est célèbre comme chirurgien militaire, comme ophtalmologiste et comme anatomiste de l'appareil urogénital. On a donné son nom au muscle transverse du périnée. Citons de lui : *Commentaires sur la chirurgie de guerre* (1855).

GUTHRIE (Frédérick), chimiste et physicien anglais, né à Londres en 1833, mort en 1886. Professeur de chimie à Manchester en 1856, il devint, en 1881, professeur à la « Normal School of science », où il organisa un laboratoire modèle. On lui doit d'importantes recherches sur la conductibilité des liquides pour la chaleur, la description d'un nouveau voltamètre; *Magnétisme et électricité* (1875); *Physique pratique* (1877); *Introduction à la physique* (1877); *Examen des eaux de l'île Maurice*; *Etude sur le sucre de canne et la canne à sucre*, etc. Il a publié aussi, sous le pseudonyme de FRÉDÉRIC CERNY, un poème, *the Jew*, et un drame, *Logroño*.

GUTIERREZ. Biogr. V. GARCIA GUTIERREZ.

GUTIERREZ DE LA VEGA (José), homme politique et littérateur espagnol, né à Séville en 1824. Il débuta par fonder à Séville deux journaux : l'un politique, l'autre littéraire, puis se rendit à Madrid, où il fit également du journalisme. Après avoir, en 1849, accompagné, comme historiographe, le corps expéditionnaire envoyé en Italie par le gouvernement espagnol pour contribuer à la défense du pape, il revint en Espagne et s'y occupa à peu près exclusivement (1852-1854) de travaux relatifs à la médecine. Mais, à la suite du pronunciamiento de 1854, qui amena l'avènement au pouvoir d'Espartero et de O'Donnell, il rentra dans le journalisme et défendit la monarchie ébranlée, dans la presse, puis aux Cortès, où il fut nommé en 1857. En 1864, au retour au pouvoir de son parti, il devint gouverneur de la province de Grenade, chef du cabinet de Narvaez, gouverneur de Madrid, enfin gouverneur de La Havane (1866-1868). Après la révolution qui renversa Isabelle II, il travailla à amener un changement de régime,

et fut, en 1874, un des principaux organisateurs du complot qui eut pour résultat le pronunciamiento de Martinez Campos en faveur du jeune Alphonse XII. Il devint, en 1875, directeur général de l'administration civile, puis intendant général des finances à Cuba. Il s'est ensuite retiré de la politique et consacré à la réimpression d'anciens ouvrages.

GUT-KOMM n. m. Sorte de mandoline chinoise à quatre cordes en boyau.

GUTTA-PERCHA [*pèr'-ka*] (ou **PERCA**) [mot angl. venu du malais *gatah Pertcha*, gomme de Sumatra] n. f. Nom donné au produit de solidification du latex d'un certain nombre de sapotacées des deux mondes.

— Encycl. Dépourvue d'élasticité, mais extensible et devenant plastique à une température inférieure à celle de l'ébullition de l'eau, la *gutta-percha* conduit mal l'électricité; elle résiste à la plupart des acides, se dissout facilement dans le sulfure de carbone, le chloroforme, la benzine, les essences; elle conserve ses propriétés même à une température inférieure à 0°, mais devient peu à peu cassante à l'air.

Gut-komm.

On emploie la gutta comme matière isolante pour les câbles ou fils électriques; on en fabrique des instruments de chirurgie, des semelles de chaussures, des courroies de transmission, des robinets, des vases, des entonnoirs, des rouleaux d'imprimerie, etc.

GUTTA-ROSEA (*zé* — mots lat. signif. *goutte rosée*) n. f. Ancien nom de l'acné.

GUTTE n. f. Techn. V. GOMME-GUTTE.

GUTTENTAG, bourg d'Allemagne (Prusse, Silésie [présid. d'Oppeln]), sur un affluent de l'Oder; 2.426 hab.

GUTTIER (*gu-ti-é* — rad. *gutte* adj., qui existe dans *gomme-gutte*) n. m. Bot. Genre de guttifères, tribu des garciniées, dont l'espèce unique produit une espèce de gommo.

— n. m. pl. Syn. de CLUSIACÉES.

— Encycl. Le genre *guttier* renferme des arbres à feuilles opposées, pétiolées, à fleurs peu nombreuses, axillaires ou terminales, jaunâtres ou carmin pâle. Le fruit est une grosse baie globuleuse. La tige laisse écouler, par des incisions, un suc visqueux, inodore, qui, en séchant, donne une gomme-résine opaque, de couleur jaune, longtemps prise pour la véritable gomme-gutte.

GUTTIÉRÉZIE (*gu-ti-é, zi*) n. f. Genre de composées astéroïdées, comprenant des sous-arbrisseaux glabres, à fleurs en capitules d'un jaune brillant, qui vivent dans l'Amérique centrale.

GUTTIFÈRE (*gu-ti* — du lat. *gutta*, goutte, et *ferre*, porter) adj. Miner. Qui se présente sous forme de larmes, de gouttes : *Quartz* GUTTIFÈRE.

— Bot. Qui produit de la gomme-gutte.

— n. f. pl. Syn. de CLUSIACÉES.

GUTTIFORME (*gu-ti* — du lat. *gutta*, goutte, et *forme*) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une goutte liquide.

GUTTSTADT ou **GUTSTADT**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Kœnigsberg]), sur l'Alle, affluent de la Pregel; 4.350 hab.; filatures, distilleries.

GUTTULAIRE (*gu-tu-lèr'* — du lat. *guttula*, petite goutte) adj. Qui affecte la forme de grains semblables à des gouttes.

GUTTURAL, ALE, AUX (du lat. *guttur*, gosier) adj. Qui se rapporte au gosier.

— Acoust. Qui se rapporte au gosier. ‖ *Poche gutturale*, Cavité qui se trouve chez les solipèdes, sur le trajet de la trompe d'Eustache.

— Gramm. et linguist. Qui est principalement formé par le gosier, en parlant d'un son, et en particulier des consonnes *k*, *e* dur, *g* dur.

— Méd. *Hernie gutturale*, Syn. anc. de GOITRE. ‖ *Toux gutturale*, Toux provoquée par une irritation du larynx.

— Substantiv. n. f. Lettre gutturale : *Une* GUTTURALE.

— Encycl. Linguist. Le terme de *consonnes gutturales* est assez impropre, bien que communément employé, car il n'est pas facile de définir l'action particulière du gosier (lat. *guttur*) dans l'articulation d'un *k* ou d'un *g*. La seule consonne véritablement gutturale du français est l'*h*, qui tend d'ailleurs à disparaître. On trouve les gutturales proprement dites en assez grand nombre dans les langues sémitiques, qui possèdent le *hé*, le *hêt*, le *ayin*. Si l'on s'en tient à la nomenclature courante, on distingue les gutturales en *vélaires*, dont le point d'articulation se trouve près du voile du palais, et *palatales*, articulées près du palais dur. Sont vélaires les explosives *k* et *g* du français devant *a*, *o*, *ou* (*corps*, *goût*); les fricatives *ch* de l'allemand (*dur* ou doux), *j* de l'espagnol; les vibrantes *r* du français, et *l* guttural du russe; la nasale gutturale du gascon *bin* (vin). Sont palatales les explosives *k* (*qu*) et *g* (*gu*) du français devant *e*, *i*, *u*, *œ* (*quai*, *qué*, *qui*, *gui*, *curé*, *guttural*, *cœur*, *gueux*); la fricative *yod* dans *yeux*; la vibrante *l* mouillé de l'italien *figlia*; la nasale *n* mouillé de *vigne*. Gaston Paris a proposé d'appeler *k* et *g*, devant *a*, *ou*, des explosives *postpalatales*; devant *a*, des *médiopalatales*; devant *e*, *i*, *u*, des *prépalatales*. Les explosives gutturales sont susceptibles d'être aspirées, tel le *k* allemand de *kind* et de *kuh*. Le nombre et la nature des gutturales, dans l'indo-européen primitif, ont été l'objet de vives controverses.

Guttus.

GUTTUS (*gu-tuss* — du lat. *gutta*, goutte) n. m. Antiq. rom. Vase à goulot très étroit. ‖ Fiole pour verser goutte à goutte le vin des sacrifices.

GUTZKOW (Charles), publiciste, romancier et auteur dramatique allemand, né à Berlin en 1811, mort à Sachsenhausen en 1878. Il devint bientôt, dans divers journaux, l'un des porte-parole des libéraux. En même temps, il se faisait connaître comme romancier par les *Lettres d'un fou à une folle* (1832); *Maha Guru, histoire d'un dieu* (1833); *Wally la sceptique* (1835); ce dernier roman, qui renfermait d'assez vives attaques contre les théologiens et contenait aussi certaines scènes assez lestes, le fit dénoncer au Conseil fédéral comme corrupteur des mœurs et condamner à trois mois de prison, et ses œuvres, avec celles de tous les membres de l'école de la *Jeune-Allemagne*, furent interdites dans la Confédération germanique. Il fut, de 1847 à 1850, dramaturge du théâtre de la cour à Dresde. Dans l'intervalle, en effet, il avait fait paraître une série de pièces dont la plus connue est le drame *Uriel Acosta* (1847), où l'on assiste à la lutte de la libre pensée contre la tradition. Citons encore, parmi ses nombreuses œuvres : *le Lieutenant du roi* (1849); *Tresse et épée* (1851), comédie historique; *Laurier et myrte* (1856), qui met en scène un épisode de la vie de Corneille. Parmi ses nombreux romans : *les Chevaliers de l'Esprit* (1850-1851); *le Magicien de Rome* (1858-1860); *les Nouveaux Frères de Sérapion* (1877). Après une tentative de suicide en 1864, Gutzkow passa quelques mois dans un asile d'aliénés. Il reprit ensuite ses occupations et fut considéré pendant plusieurs années comme guéri. Sa mort fut entourée de circonstances mystérieuses, qui firent croire à un suicide.

Gutzkow

GUY (*ghi*) n. m. Cépage de la Savoie. (On distingue le *guy blanc* ou *gouche*, et le *guy noir* ou *gouche noir*.)

GUY (DANSE DE **Saint-**). V. CHORÉE.

Guy Mannering ou *l'Astrologue*, un des plus curieux romans de Walter Scott (1815). — Henri Bertram d'Ellangowan, jeune Ecossais, a été volé par des contrebandiers et transporté en Hollande. A vingt ans, il va se battre aux Indes, devient capitaine et, par hasard, visite l'Angleterre. De sa famille, il ne reste qu'une sœur, Lucy, dépouillée de ses biens par un intendant infidèle. Une bohémienne qui lui est dévouée, Meg Merrilies, l'aide à rentrer dans son héritage, en lui révélant les secrets comme les avait prévus l'*astrologue* Guy Mannering. Le sujet, assez mélodramatique, est surchargé d'épisodes émouvants; l'action est vive; le dialogue d'une tenue admirable.

GUYANE, région de l'Amérique méridionale, bordée à l'E. par l'océan Atlantique, au N. par le même océan et par l'Orénoque, à l'O. par l'Orénoque, le rio Meta et la Nouvelle-Grenade, au S. par l'Amazone. Christophe Colomb aborda aux bouches de l'Orénoque en 1498, mais Vincent Yanès Pinçon a décrit le premier la côte guyanaise. Déjà Alphonse d'Ojeda et le pilote Jean de la Casa, de Séville, en mai 1499, avaient abordé à leur tour aux bouches de l'Orénoque. C'est quelques années après que la croyance à l'existence d'un pays fabuleusement riche (el Dorado) attira dans ce pays nombre d'aventuriers de toutes les nationalités. Les Anglais, avec Walter Raleigh et Keymis en 1596; les Français avec Villegagnon en 1555, La Ravardière en 1605, et La Motte Aigron en 1688; les Hollandais avec Teixeira en 1636; les Portugais avec Bento Maciel Parente, et les Espagnols, se disputèrent la propriété de ce pays. Au cours du XVIIIe siècle, pendant que les jésuites français et les frères moraves organisent des missions religieuses, des voyageurs, comme La Condamine, Aublet, Mentelle ou l'Anglais Stedman exploraient l'intérieur. Au XIXe siècle, il faut citer les frères Schomburgk, Adam de Baune, et le botaniste Appun; enfin, Crevaux, Coudreau, etc.

Les établissements européens, en Guyane, ont été longtemps mal délimités. C'est ainsi que la Guyane hollandaise et la Guyane française avaient toutes deux des prétentions sur le cours de l'Awa, affluent du Maroni. Le litige, soumis, en 1891, à l'arbitrage du tsar, fut tranché aux dépens de la France. Plus importante, à cause de la vaste étendue et de la richesse du territoire en litige (près de 400.000 kilom. carr.) était la contestation pendante depuis le traité d'Utrecht, entre la France et le Brésil. Soumis à l'arbitrage de la Suisse, ce litige a été définitivement jugé le 1er décembre 1900. La France garde seulement un petit triangle dont les côtés sont le cours supérieur de l'Oyapock, une partie de la chaîne des Tumuc-Humac et la ligne passant par le parallèle 2°21'.

— *Orographie*. Le sol se relève au sud de l'Orénoque et forme entre ce fleuve et celui de l'Amazone le plateau de la Guyane, granitique et schisteux, dominé au sud par des sierras encore mal connues, la sierra Parima et les monts Tumuc-Humac, dont les hauteurs les plus considérables ne semblent pas dépasser 2.500 mètres, et qui jettent dans la colonie française de la Guyane plusieurs chaînes de collines peu élevées.

— *Climat*. Les Guyanes se trouvent comprises dans la zone des alizés du N.-E. La saison pendant laquelle domine l'alizé du N.-E. correspond à l'hivernage de décembre à juillet, le mois de mars étant celui où les pluies sont le plus rares. La température oscille entre 20 et 32 degrés. Elle fraîchit sur les terrasses montagneuses. Quant à l'insalubrité du climat, elle a été, au moins pour le littoral, exagérée.

— *Hydrographie*. Tous les fleuves de la Guyane descendent des hauteurs par une série de rapides, qui ne paraissent pas assez difficiles d'accès pour empêcher un jour d'établir des communications directes avec les affluents de la rive gauche de l'Amazone. Le plus important, l'Essequibo, descend des monts de la Lune; dans la Guyane anglaise, coule aussi le Demerara, puis, le Berbice et le Corentyne, la rivière Nickerie, etc. Le Maroni, qui sépare la Guyane hollandaise de la Guyane française, est un fleuve large et abondant, mais coupé de rapides à 80 kilomètres de la mer. Citons encore la Mana, le Sinnamarie, la Cayenne, le Mahury, et enfin l'Oyapock, qui limite la Guyane française et l'Etat du Para. Dans l'ancien territoire contesté, citons le Cachipour, le Counani et l'Araguary.

— *Côtes*. Le littoral, peu tourmenté, est formé de terres alluviales, couvert de vastes marais inondés par les pluies (*pripris*) ou desséchés et formant d'immenses prairies émaillées de palmiers pinots d'où leur nom de *pinotières*, les raz de marée y sont fréquents et les courants violents. La côte a été d'ailleurs profondément remaniée, comme l'attestent les îlots qui la jalonnent.

— *Géographie politique*. Depuis la disparition de l'ancienne Guyane espagnole, comprise entre les possessions brésiliennes et anglaises et annexée ensuite au Venezuela (Guyane vénézuélienne), où elle forme aujourd'hui une partie de l'Etat de Bolivar, le territoire de la Guyane est partagé entre l'Angleterre, la Hollande et la France.

CARTE DE LA GUYANE
Échelle
0 100 200 300 K
OCÉAN ATLANTIQUE
Bouches de l'Orénoque
Loran
Nuima
Barima
Territoire
Pte Cocales
GUARAUNOS
Warina
C. Nassau
du Delta
Manari
Waini
Macasseema
Aunaria
Imoti
Queenstown
Haiowa
Buckhallo
Georgetown
Mahaica
Waika
Hopetown
Arimagua
Mahaica
Mahaica
Cumaco
Cumaco
Cumaco

Guyane française. Les premiers établissements français en Guyane datent de 16[illegible]. La colonie, exploitée [illegible] 1[illegible] par une Compagnie de la France équinoriale, un moment occupée, en 1676, par les Hollandais, assez négligée au cours du XVIIIe siècle jusqu'à la tentative organisée par Choiseul en 17[illegible], qui amena sur les rives du Kourou 12[illegible] immigrants, rapidement décimés par le climat, fut [illegible] par les Anglais et les Portugais en 1809, et restituée à la France en 1817. Elle occupe, depuis la décision arbitrale de 1900, une superficie de 87.000 kilom. carrés, avec [illegible]310 hab. La mise en culture comprend surtout, sur la côte, des plantations de canne à sucre, de caféiers, de cacoyers, de roucouyers, etc. De même, l'exploitation des forêts et des sables aurifères abondants est gênée par le défaut de voies de communication et de bras. — Ch.-l. *Cayenne*. La Guyane a longtemps servi de lieu de déportation pour les condamnés politiques. Elle ne reçoit plus guère aujourd'hui, dans les pénitenciers de Cayenne, du Kourou, des îles du Salut, de Saint-Laurent-du-Maroni, que des forçats et des repris de justice.

GUYAU (Marie-Jean), poète et philosophe français, né à Laval en 1854, mort à Menton en 1888. Sa mère épousa en seconde noces le philosophe Alfred Fouillée. Celui-ci exerça sur la pensée de Guyau une grande influence. Dès 1874, Guyau présenta à un concours ouvert par l'Académie des sciences morales sur la morale d'Epicure un mémoire qui produisit une grande impression. Malgré sa santé précaire, il ne cessa de travailler à des ouvrages qui eurent un retentissement considérable. L'idée génératrice de son système est que la vie implique une solidarité étroite de l'existence collective que n'avaient pas aperçue les théories utilitaires; cette solidarité permet de fonder l'art, la morale et la religion, qui « doivent élever la vie individuelle à la dignité d'une vie collective ». Ses œuvres les plus importantes sont : une traduction du *Manuel* d'Epictète (1875); *la Morale d'Epicure et ses rapports avec les doctrines contemporaines* (1878; *la Morale anglaise contemporaine* 1879; *les Problèmes de l'esthétique contemporaine* 1884; *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* 1884; *l'Irréligion de l'avenir* (1886; etc. Après sa mort, parurent : *l'Art au point de vue sociologique; Education et hérédité; la Genèse de l'idée de temps.*

GUYENNE (lat. *Aquitania*), ancienne province de France, qui était bordée au N. par la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin; à l'E. par l'Auvergne et le Languedoc; au S. par le Languedoc et la Gascogne; à l'O. par l'Océan. A l'origine, les deux mots *Aquitaine* et *Guyenne* étaient synonymes; les historiens ont pris l'habitude de réserver l'expression Aquitaine, d'une manière plus générale, à la Guyenne et la Gascogne réunies, la Guyenne comprenant d'une manière plus particulière le Bordelais, le Bazadais, le Limousin, le Périgord, le Quercy et l'Agenais. Les provinces d'Aquitaine, y compris la Guyenne, apportées à Henri d'Anjou, qui devint Henri II, roi d'Angleterre, par le second mariage d'Eléonore d'Aquitaine (1154), furent pour la France la source de luttes sans fin avec les Anglais. En 1294 par Philippe le Bel, en 1324 par Charles le Bel, la Guyenne fut déclarée confisquée et réunie à la couronne de France; les diversions que les monarques anglais parvinrent à créer du côté de la Flandre rendirent la domination des rois de France éphémère. Bien plus, le traité de Brétigny (1360) augmenta l'étendue de la Guyenne anglaise en y adjoignant la Saintonge, l'Aunis, l'Angoumois, le Poitou et le Rouergue. Confisquée pour la troisième fois en 1369, la Guyenne ne fut définitivement rattachée à la couronne de France que par la bataille de Castillon et la prise de Bordeaux (1453). Louis, fils de Charles VI, avait reçu le titre de duc de Guyenne, mais le jeune prince mourut (1415), sans avoir pu prendre possession effective du duché. En 1469, Louis XI céda le duché à son frère Charles, qui mourut en 1472 et, depuis cette date, la Guyenne n'eut plus une histoire distincte dans l'histoire de France. Il y sommeillait, cependant, un esprit de particularisme assez vigoureux. A l'époque de la Fronde, le grand Condé trouva en Guyenne ses plus fermes soutiens contre la cour. La province forme aujourd'hui, en tout ou en partie, sept départements : Gironde, Landes, Dordogne, Lot, Aveyron, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne.

Armes de Guyenne.

GUYON (Jeanne-Marie BOUVIER DE LA MOTTE, Mme), mystique, née à Montargis en 1648, morte à Blois en 1717. Veuve à vingt-quatre ans, elle renonça, en 1680, à la tutelle de ses trois enfants pour s'établir à Paris. C'est alors qu'elle se crut appelée à répandre la pratique d'un amour de Dieu dégagé de tout alliage terrestre. Elle parcourut la Franche-Comté et la Savoie (1681-1686), exposant en secret ses doctrines théologiques. Elle prétendait que, parvenues à l'état de perfection, les âmes unies étroitement à Dieu devenaient indifférentes à leur propre salut. Dès son retour à Paris (1686), l'archevêque de Harlay la fit enfermer, mais elle obtint sa liberté après bien des mois. Elle était admise dans l'intimité des duchesses de Béthune, de Chevreuse et de Beauvilliers, liée avec Fénelon, elle plut à Mme de Maintenon. Mais l'affinité de ses doctrines avec le *quiétisme* de Molinos frappa Godet-Desmarets, évêque de Chartres, et sa faveur déclina. Louis XIV, sur sa demande, fit examiner sa vie et sa doctrine par des ecclésiastiques, parmi lesquels figuraient Bossuet et Fénelon. L'innocence de ses mœurs fut reconnue. Bossuet lui fit promettre de cesser de dogmatiser. Mais elle recommença à tenir des conférences secrètes dans le faubourg Saint-Antoine. Elle fut alors enfermée à Vincennes, puis à la Bastille, d'où elle ne sortit bientôt que pour y rentrer, en 1698, après la publication du livre des *Maximes des saints*, par Fénelon. La liberté lui fut définitivement rendue en 1702. Retirée à Blois, elle y mourut, après avoir protesté de sa soumission à l'Eglise. Ses *Œuvres* remplissent trente volumes. Citons : *Moyen court de faire oraison; Explication du* Cantique des cantiques; des *Lettres de direction* et une traduction de la *Bible avec commentaires*. La *Vie de Mme Guyon écrite par elle-même* ne paraît pas authentique. V. QUIÉTISME.

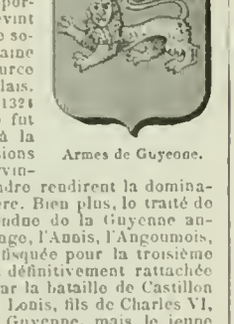

Mme Guyon.

GUYON (Jean-Casimir-Félix), chirurgien français, né à Saint-Denis (île Bourbon) en 1831. Professeur agrégé à la faculté de médecine en 1863, il devint, en 1876, professeur de clinique des maladies des voies urinaires; membre de l'Académie de médecine depuis 1878 dans la section de médecine opératoire, et enfin membre de l'Institut dans la section de médecine et chirurgie. Il s'est consacré surtout à l'étude des maladies urinaires, et a publié à ce sujet un grand nombre d'ouvrages.

GUYONISME (*gui-yo-nissm'*) n. m. Doctrine de Mme Guyon.

GUYONNIÈRE (LA), comm. de la Vendée, arrond. et à 85 kilom. de La Roche-sur-Yon; 1.145 hab.

GUYOT de Provins, poète français du moyen âge. Il parcourut, probablement comme ménestrel, les principales cours de la fin du XIIe siècle, et mourut bénédictin. Son principal ouvrage est une *Bible* (ce titre signifie que l'auteur entend ne dire que la vérité), où il passe en revue, avec une verve amusante, les classes de la société.

GUYOT (Joseph-Nicolas), jurisconsulte français, né à Saint-Die (Lorraine) en 1728, mort à Paris en 1816. On lui doit, en société avec plusieurs collaborateurs : le *Grand vocabulaire français* (1767-1774); *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale* (1775-1786); *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges annexés en France à chaque dignité, à chaque office, à chaque état, etc.* (1786-1788); *Dictionnaire raisonné des lois de la République française* (1796-1797); *Annales du droit français* an (XI-XII).

GUYOT (Yves), homme politique français, né à Dinan (Côtes-du-Nord) en 1843. Il se rendit à Paris, en 1864, pour s'occuper d'aérostation, se lança ensuite dans la politique, alla diriger un journal républicain dans le Midi, et revint pour entrer à la rédaction du « Rappel », puis pour fonder *le Radical*. De 1874 à 1878, il fut membre du conseil municipal de Paris; il en profita pour réunir les éléments d'une campagne contre la préfecture de police qui eut un grand retentissement. Il signait ses articles dans « la Lanterne » : UN VIEUX PETIT EMPLOYÉ. Réélu en 1880, il parvint, après deux échecs, à obtenir un siège législatif aux élections de 1885. En 1889, il reçut le portefeuille des travaux publics dans le ministère Tirard, et le garda jusqu'en 1892. Non réélu en 1893, il se consacra à des études économiques, où il se montre le partisan résolu de la liberté commerciale et industrielle, et le disciple indépendant de Bastiat. Directeur du « Siècle », il prit une part active aux polémiques auxquelles donna lieu l'affaire Dreyfus. Il a entrepris avec Arthur Raffalovitch la publication d'un *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la Banque*.

GUYOT-DESFONTAINES. Biogr. V. DESFONTAINES.

GUYOT DE FOLLEVILLE. Biogr. V. FOLLEVILLE.

GUYOT DE MERVILLE. Biogr. V. MERVILLE.

GUYOU (Emile), marin et mathématicien français, né à Fontainebleau en 1843. En 1881, il publia dans la « Revue maritime » une série d'études sur *la Stabilité des corps flottants*, puis écrivit sa remarquable *Théorie du navire* (1885), et apporta aux instruments nautiques, dont il fut chargé au ministère de la marine, nombre d'améliorations importantes. Son cours d'astronomie nautique de l'Ecole navale contenait des travaux sur *la méthode des distances lunaires* et une étude sur *les courbes de hauteur*, d'où est résulté un nouveau procédé pour *faire le point*; il fit paraître à cet effet des *Tables de poche*, utilisées avec succès. Plus tard, il se consacra à l'étude des marées. Membre de l'Académie des sciences en 1894, il a été successivement professeur à l'Ecole navale et à l'Ecole supérieure de marine.

GUYS (Constantin), dessinateur français, né à Flessingue (Hollande) en 1805, mort à Paris en 1892. Il assista à la guerre de Crimée, fut correspondant de « l'Illustrated London News », où il publia des notes et des dessins, et se fixa, vers 1865, à Paris. Guys exécuta un grand nombre de dessins anonymes au crayon, à l'encre ou coloriés, il notait, en observateur pénétrant, les mœurs et les modes du second Empire. Baudelaire a publié sur son œuvre, sans le nommer, une étude intitulée *le Peintre de la vie moderne*.

GUYTON DE MORVEAU (Louis-Bernard, baron), chimiste français, né à Dijon en 1737, mort à Paris en 1816. Il étudia d'abord le droit et obtint, à dix-huit ans, la charge d'avocat général au parlement de Dijon; il fonda à Dijon un cours public de chimie, où il professa pendant treize ans. En 1772, il fit paraître ses *Digressions académiques*, dans lesquelles il exposait ses idées sur le phlogistique et la cristallisation. En 1773, il fit connaître le pouvoir des fumigations acides dites « guytoniennes » contre les miasmes contagieux. En 1775, il publia trois volumes de vers, de discours et d'éloges, et, en 1785, des plaidoyers et divers discours où il traitait de questions de haute morale et d'instruction publique. Il se démit, en 1782, de ses fonctions d'avocat général, et s'occupa du plan de nomenclature pour la chimie qui fut inséré au « Journal de physique », au mois de mai de la même année. En 1786, il publia le premier volume du *Dictionnaire de chimie* de l'« Encyclopédie méthodique ». Chaud partisan de la Révolution, il fut envoyé, en 1791, par la Côte-d'Or, à l'Assemblée législative, puis, en 1792, à la Convention. Membre du Comité de salut public, il y rendit de grands services pour l'organisation des moyens de défense et notamment du service d'aérostation. Il entra à l'Institut lors de sa formation (1796), et devint directeur de l'Ecole polytechnique. On a de lui, entre autres œuvres : *Mémoire sur l'éducation publique* (1762); *Défense de la volatilité du phlogistique* (1773); *Eléments de chimie théorique et pratique* (1776-1777); *Traité des moyens de désinfecter l'air, d'éviter la contagion, etc.* (1801); des études dans les « Annales de chimie »; etc.

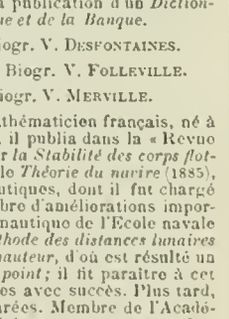

Guytoo de Morveau.

GUZ ou **AND GUZ** n. m. Mesure de longueur employée dans les Indes occidentales, et qui vaut 0[m],43.

GUZARAT. Géogr. V. GOUDJERAT.

GUZARATI n. m. Philol. V. GUJARATI.

GUZLA (mot d'orig. croate) n. f. Instrument de musique monocorde, qui affecte la forme d'un violon grossier, et qui est en usage chez les populations dalmates.

— ENCYCL. La caisse sonore de la *guzla*, dont le dos est bombé, est généralement taillée, avec le manche, dans une seule pièce de bois. La corde est formée d'une mèche de crins tressée; elle n'a pas de diapason fixe; on règle son intonation d'après la voix du chanteur, qu'elle accompagne d'ordinaire à l'unisson.

Guzla : a, archet.

GUZLAR n. m. En Serbie, Chanteur ambulant, qui rallait le village autour de sa guzla, et entretenait, dans l'âme de ses compatriotes, le culte du passé.

GUZMAN BLANCO, ancien Etat du Venezuela, qui fut supprimé en 1890. Son chef-lieu était *Aragua*.

GUZMAN ou **MERIDA**, province de la république de Venezuela (Etat de Los Andes); 78.181 hab. Ch.-l. *Merida*.

GUZMAN (don Alfonso Perez DE), dit **Guzman el Bueno** (*le Brave*), capitaine castillan, né à Valladolid en 1258, mort au siège de Gibraltar en 1309. En 1293, les Maures, conduits par l'infant rebelle don Juan, vinrent assiéger Tarifa, que défendait Guzman. Don Juan menaça, s'il ne rendait la place, de décapiter son fils, qu'il avait fait prisonnier; Guzman lui jeta sa propre épée et laissa tuer l'enfant, mais il mena si rude guerre contre l'assassin, que don Juan dut lever le siège.

GUZMAN (Léonor DE), favorite d'Alphonse XI, roi de Castille, et mère de Henri II de Transtamare, née en 1311, morte à Talavera en 1351. Veuve de don Juan de Velasco, elle devint, en 1330, maîtresse déclarée du roi, et lui donna dix enfants. A la mort d'Alphonse XI (1350), la reine Marie de Portugal, pour se venger de ses dédains, l'attira au château de Talavera et la fit mettre à mort.

GUZMAN (Fernan PEREZ **de**), poète et chroniqueur espagnol, mort vers 1470. On lui doit divers ouvrages historiques importants : *Cronica del rey don Juan II; Generaciones y semblanzas*, ce dernier relatif aux hommes illustres de son temps, ainsi qu'une chronique rimée : *Loores de los claros varones de España*. Ses autres œuvres poétiques consistent en hymnes religieux et poésies morales : *Coplas de bien vivir, Coplas de vicios y virtudes, Confession rimada, Proverbios*, etc., dont un grand nombre se trouvent dans le « Cancionero general » de Baena.

GUZMAN (Louise DE), reine et régente de Portugal, née en 1610, morte en 1666. Elle épousa, en 1632, Jean, duc de Bragance, et contribua à l'élévation de celui-ci au trône de Portugal, sous le nom de Jean IV. Après la mort de son mari, elle prit la régence et sut conserver la couronne à son fils Alphonse VI. Elle se démit en 1662, et alla s'enfermer au couvent de Xabregas.

Guzman d'Alfarache, roman picaresque de l'Espagnol Mateo Aleman (1599). — Cet ouvrage doit surtout sa renommée, en France, à l'imitation que Le Sage en a faite (1732). L'auteur, comme le marque un sous-titre (*Atalaya de la vida humana*), nous présente un miroir de la vie humaine : les scènes scabreuses sont souvent interrompues par de longues réflexions philosophiques. Le héros, Guzman d'Alfarache, raconte lui-même sa vie, depuis sa naissance jusqu'au moment où ses crimes le font condamner aux galères. Tout jeune, il a quitté la maison pour courir les aventures. En Espagne et en Italie, il s'associe à tout ce qu'il peut trouver de gens de mauvaise vie, tantôt mendiant, tantôt page, tantôt laquais. Ces transformations du héros permettent au narrateur de passer en revue les classes les plus perverses de la société.

Guzman ne connait pas d'obstacle, premier vers d'une romance de la féerie *le Pied de mouton*. Il a passé dans la langue, et l'on dit de quelqu'un que rien n'arrête : *Il est comme Guzman, il ne connaît pas d'obstacle.*

GUZMAN-BLANCO. Biogr. V. BLANCO (Antonio GUZMAN-).

GUZZO n. m. Petit canot du port d'Ajaccio.

GWENNAP, paroisse d'Angleterre (comté de Cornouailles); 8.100 hab. Mines d'étain et de cuivre.

GY, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 21 kilom. de Gray; 1.680 hab. Ch. de f. Est. Fer; carrières de grès. Vignobles. Distillerie, tannerie. Château de diverses époques. — Le canton a 20 comm. et 7.659 hab.

GYAROS, une des Cyclades, dans la mer Egée. Possession athénienne, elle devint, après la conquête, un lieu de déportation. Les empereurs, surtout Néron, y exilèrent leurs ennemis politiques. Auj. *Joura* ou *Ghioura*.

GYAS ou **GYÈS**, un des Titans, fils d'Ouranos et de Gæa. Il avait cinquante têtes et cent mains, et fut précipité dans le Tartare pour avoir fait la guerre à Zeus.

GYERGYO-SZENT-MIKLOS, bourg d'Austro-Hongrie (Transylvanie, comitat d'Esik); 6.101 hab.

GYÉ-SUR-SEINE, comm. de l'Aube, arrond. et à 11 kilom. de Bar-sur-Seine, sur la *Seine*; 1.025 hab. Ch. de f. Est. Vins, eaux-de-vie. Restes d'un château du XIIe siècle.

GYGÈS, roi de Lydie, fondateur de la dynastie des Mermnades (VIIe s. av. J.-C.). Il fut le favori et le successeur du roi Candaule. (V. ce mot.) Il était possesseur d'un anneau merveilleux, qui avait la propriété de rendre invisible celui qui le portait. Il fit avec succès la guerre aux

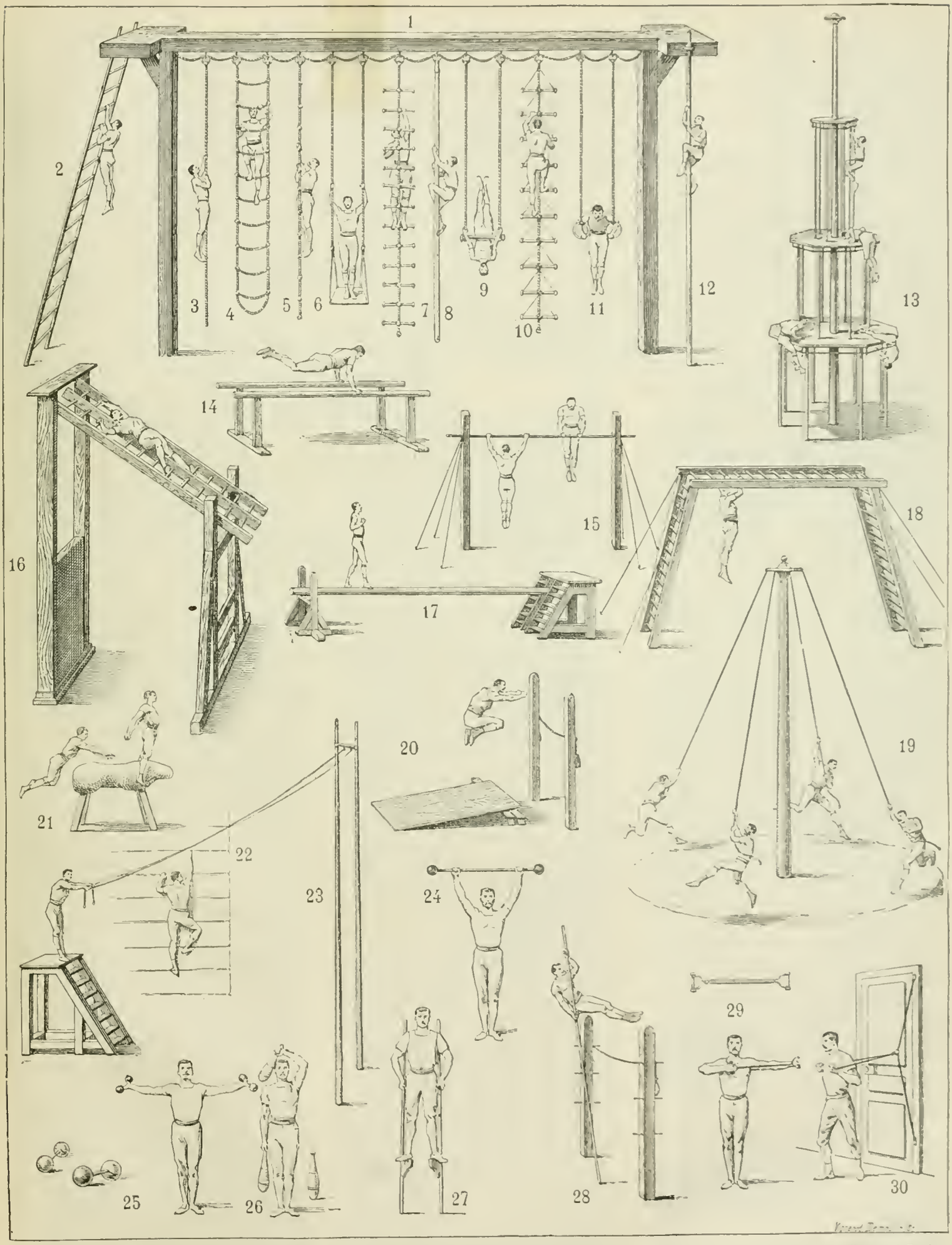

1. Portique. — 2. Echelle. — 3. Corde lisse. — 4. Echelle de cordes. — 5. Corde à nœuds. — 6. Balançoire ou escarpolette. — 7. Corde à consoles — 8. Mât mobile ou Perche oscillante. — 9. Trapèze. — 10. Corde à perroquets. — 11 Anneaux. — 12. Mât fixe ou perche fixe. — 13. Octogone. — 14 Barres parallèles. — 15. Barre fixe. — 16. Echelle dorsale. — 17. Poutre horizontale. — 18. Echelle horizontale. — 19. Viodas ou Pas de géant. — 20. Saut en hauteur avec tremplin. — 21 Cheval de bois. — 22 Mur d'assaut. — 23. Passe rivière — 24. Barre à boules — 25. Haltères. — 26. Mils ou Massues. — 27. Echasses. — 28 Saut à la perche. — 29 Extenseur. — 30 Extenseur Sandow.

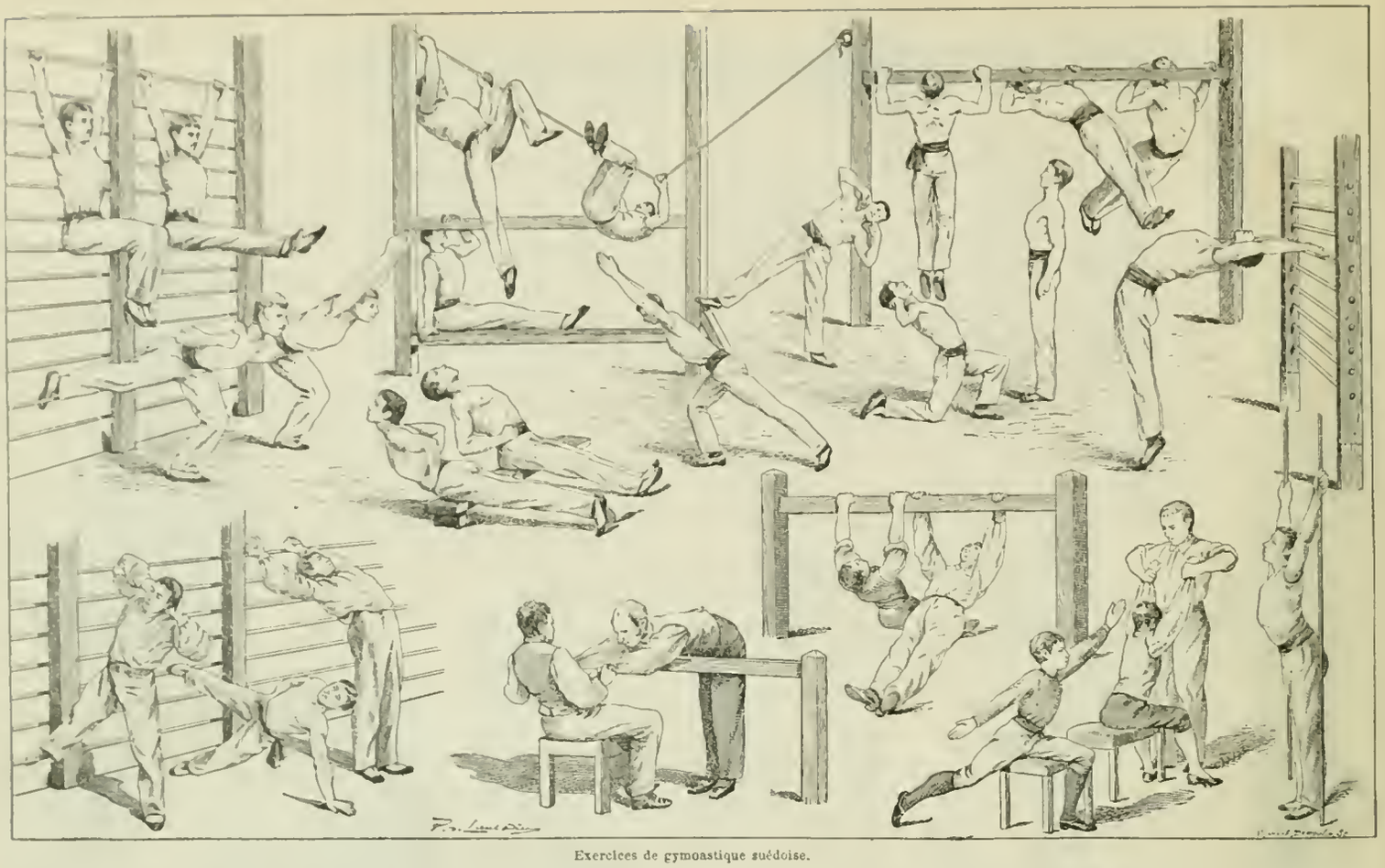

Exercices de gymnastique suédoise.

cités grecques de l'Asie Mineure, Milet, Smyrne, Colophon, etc., et envoya de magnifiques offrandes au temple de Delphes.

— *Avoir, Posséder l'anneau de Gygès,* Jouir du pouvoir de se rendre invisible.

GYLIPPE, général spartiate (seconde moitié du ve s. av. J.-C.). Il appartenait à une famille de *mothaces* ou ilotes élevés à la liberté. Sparte l'envoya au secours de Syracuse, assiégée par les Athéniens. Il parvint à pénétrer dans la ville, dont il compléta les travaux de défense. Il prit ensuite l'offensive, et força les généraux Démosthène et Nicias à capituler (413). Après la prise d'Athènes, il fut chargé par Lysandre de rapporter à Sparte les trésors conquis; accusé d'en avoir dérobé une partie, il s'exila pour éviter une condamnation, et mourut dans la misère.

GYLLENBORG (Charles, comte DE), homme d'Etat et écrivain suédois, né et mort à Stockholm (1679-1746). Attaché à l'ambassade de Londres, ambassadeur lui-même, il fut retenu plusieurs mois prisonnier (1717) pour avoir comploté contre les Stuarts. De retour en Suède, il fut secrétaire d'Etat, chancelier des universités de Lund et d'Upsal, et écrivit plusieurs traités politiques et religieux, des traductions, etc. — Son neveu, GUSTAVE-FRÉDÉRIC, né à Strœmsbro en 1731, mort à Stockholm en 1808, fut un des premiers membres de l'Académie suédoise (1786). Parmi ses œuvres inspirées de la littérature française, on remarque : *Essai sur la poétique* (1798) ; *Fables, Passage des Belts par Charles X* (1785) et *la Mort de Swerker* (tragédie), etc.

GYLONG (*ji-longh*) n. m. Prêtre bouddhiste thibétain.

GYMA n. m. Sésame d'Orient.

GYMER, géant scandinave, père de la belle Gerd, qui épousa le dieu Frey.

GYMNANTHÈRE (*jim*) n. f. Genre d'arbrisseaux, de la famille des asclépiadées, tribu des périplocées. L'espèce type croît en Australie. Syn. CHELITSIR.

GYMNAPISTE (*jim', pist'*) ou **GYMNAPISTUS** (*jim', stus*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des scorpenoïdes, comprenant de petites formes courtes, hautes, à grosse tête. Les gymnapistes passent pour être venimeux; on sont des petits poissons des mers de l'Inde, frais ou grisâtres, parsemés en air.

Gymnapiste.

GYMNARQUE (*jim'-nark*) ou **GYMNARCHUS** (*jim'-nar'-kus*) n. m. Genre de poissons physostomes abdominaux, type d'une famille dite des *gymnarchides*.

— ENCYCL. Les *gymnarques* sont anguilliformes, avec nageoire dorsale à rayons mous occupant toute la longueur du dos; leur corps est revêtu d'écailles. L'espèce abondante dans le Nil est le *gymnarchus Niloticus*, assez grand poisson qui possède un appareil pseudo-électrique rudimentaire.

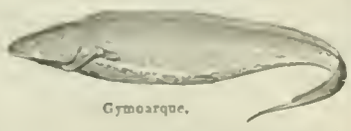

Gymnarque.

GYMNASE (*jim'* — du lat. *gymnasium*, gr. *gumnasion*; de *gumnos*, nu) n. m. Antiq. gr. Ensemble des locaux publics destinés aux exercices corporels : *La palestre, réservée aux luttes, n'était qu'une partie du* GYMNASE.

— Par anal. Etablissement dans lequel on se forme à divers exercices de souplesse et de force; ensemble des appareils servant à ces exercices : *Dans tout collège, il faut établir un* GYMNASE. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Exercices propres à former l'intelligence : *Le* GYMNASE *de la scolastique du moyen âge.*

— Enseignem. Etablissement d'instruction classique en Allemagne. ‖ Académie, école : GYMNASE *musical.*

— ENCYCL. Antiq. gr. Toutes les villes grecques avaient un ou plusieurs *gymnases*. Athènes, aux ve et ive siècles, en possédait trois : l'*Académie*, au nord-ouest de la ville; le *Lycée* et le *Cynosarge*, au nord-est. Les principaux étaient ceux d'Olympie, d'Epidaure, de Messène, de Delphes, de Délos, de Pergame, d'Ephèse. Les gymnases comprenaient une *palestre*, composée de nombreuses salles ouvrant sur un péristyle rectangulaire; un *stade*, souvent des *xystes* ou pistes couvertes, des bains, des vestiaires, des portiques, etc. On y trouvait aussi des autels, des statues, de petits temples. Depuis le ve siècle, les gymnases devinrent des lieux de rendez-vous. Au ive siècle, on y enseigna la philosophie : Platon parlait à l'Académie, Aristote au Lycée, les cyniques au Cynosarge. Les gymnases étaient administrés par des magistrats désignés ordinairement sous le nom de *gymnasiarques* ou de *cosmètes*, et qui étaient assistés par des *pédonomes*, des *épimélètes*, des *pédotribes*, des *épistates* et divers maîtres, etc.

GYMNASE-DRAMATIQUE, théâtre parisien construit, en 1820, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, par les architectes Rougevin et Guerchy. Le privilège en avait été concédé à de La Roserie, qui le transmit à Delestre-Poirson. Le Gymnase était autorisé, tout en jouant des pièces nouvelles sous forme de comédies-vaudevilles, à jouer aussi celles des pièces du répertoire de la Comédie-Française et de l'Opéra-Comique, abandonnées par ceux-ci, et dont les auteurs étaient morts depuis au moins dix ans, à condition de réduire ces ouvrages en un seul acte. En 1824, Poirson obtint l'autorisation d'appeler son théâtre « Théâtre de Madame ». La Révolution de 1830 lui rendit celui de Gymnase-Dramatique.

En 1844, Poirson eut pour successeur Montigny, qui abandonna peu à peu le vaudeville à couplets pour les grandes pièces et la comédie de mœurs. Sa direction dura trente-sept ans, de 1844 à 1881. Il eut pour successeurs Victor Koning, puis Masset et Emile Abraham (1893), Porel et Albert Carré (1894), Porel seul (1898), et Chantard (1899).

GYMNASIARQUE (*jim', zi-ark* — du gr. *gumnasiarkhês*; de *gumnasion*, gymnase, et *arkhos*, chef) n. m. Antiq. gr. Nom des magistrats qui, dans plusieurs cités grecques, étaient chargés de diriger et surveiller les gymnases.

GYMNASIARQUIE (*jim, ki*) n. f. Dignité de gymnasiarque.

GYMNASTE (*jim'-nast'* — du gr. *gumnastês*; de *gumnasion*, gymnase) n. m. Antiq. gr. Maître qui dirigeait les exercices dans les gymnases, ou qui formait les athlètes.

— Adj. Professeur de gymnastique.

GYMNASTÉRION (*jim', sté*) n. m. Antiq. gr. Nom donné parfois aux gymnases, ou peut-être aux vestiaires où l'on déposait ses vêtements.

GYMNASTIQUE (*jim', stik'* — du lat. *gymnasticus*, gr. *gumnastikos*, même sens) adj. Propre à fortifier et assouplir le corps : *Exercice* GYMNASTIQUE. ‖ *Pas gymnastique*, Pas de course cadencé.

GYMNASTIQUE (*jim', stik'* — même étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Art de donner au corps force et souplesse, par des exercices appropriés; ensemble de ces exercices : *Apprendre la* GYMNASTIQUE. ‖ Lieu où se font ces exercices : *Etre enfermé dans la* GYMNASTIQUE.

— Fig. Art d'assouplir et de fortifier l'esprit par certains exercices; ensemble de ces exercices : *Le syllogisme est une* GYMNASTIQUE *qui délie l'esprit.*

— ENCYCL. L'avantage d'une bonne éducation corporelle n'a échappé à aucun peuple, pas même aux sauvages qui, dans tous les exercices simples ou compliqués, danses religieuses ou guerrières, arrivent à un degré de perfection rarement atteint par les civilisés. La *gymnastique* proprement dite a été constituée du jour où cette culture du corps est devenue collective, donnée à l'aide de commandements et selon une méthode. Dans les temps reculés, les Egyptiens, au témoignage de Platon, et les Asiatiques occidentaux, inspirateurs, sur bien des points, des Grecs de l'époque classique, pratiquaient des exercices collectifs appliqués aux pompes religieuses, aux rits funéraires et à l'agonistique guerrière. L'Inde et surtout la Chine connurent une gymnastique curative. Le *Cong-Fou* chinois, dix-sept cents ans avant notre ère, fonde tout un système d'éducation physique sur la bonne posture du corps et sur la manière de respirer. Parmi tous les Hellènes de l'âge historique, réunis périodiquement dans les Grands Jeux où triomphaient la force et l'adresse corporelles, les Athéniens surtout cherchèrent dans la gymnastique, outre le développement de la force et de la santé, le perfectionnement de la beauté physique, dont les incomparables formes de leur statuaire, discoboles, hercules, coureurs, nous ont donné les modèles. Platon rêvait pour l'homme la double perfection du corps et de l'esprit, que l'on poursuivait en même temps dans les gymnases. A son exemple, les grands pédagogues modernes, Rabelais, Montaigne, Rousseau, se prononcèrent en faveur de l'application rigoureuse des exercices corporels à l'éducation de la jeunesse.

Dans le XIXe siècle, ces principes n'ont pas été tout d'abord suivis par la France, livrée pendant vingt ans aux guerres civiles et étrangères; mais, en Prusse, le grand professeur Jahn, plus tard surnommé *le Père de la gymnastique*, cherchait, au lendemain d'Iéna, dans une éducation et un entraînement physiques très complets, le moyen de donner à son pays les vigoureux soldats d'une armée de revanche. Quelques années plus tard (1815), en Suède, Ling créait à la fois, à Stockholm, un gymnase et une méthode nouvelle. Des établissements analogues se fondaient en Suisse, en Belgique, au Danemark.

En France, enfin, le colonel Amoros obtenait du ministère de la guerre de créer, dans la plaine de Grenelle, un institut de gymnastique, qui fut la première ébauche de l'école normale militaire, transférée, plus tard à Joinville. Une progression méthodique était suivie dans les exercices. Il faisait débuter par des exercices d'assouplissement sans appareils, accompagnés de chants. Venaient ensuite les marches, les sauts, les exercices d'équilibre sur poutres fixes et en mouvement, l'exercice des haltères, celui du trapèze, la lutte à bras-le-corps, l'escalade du mur, l'ascension à l'aide d'échelles de corde, ou de

cordes à nœuds, la voltige sur le cheval de bois, etc... Il est facile de reconnaître dans ce programme la plupart des exercices et des agrès encore usités, en France, dans les régiments (un élève d'Amoros, le commandant d'Argy, fut le premier directeur de l'Ecole de Joinville) et dans les écoles. En fait, c'est à un autre professeur, Clias, qu'est due l'introduction de la gymnastique dans les écoles de la Ville de Paris, où elle a été véritablement organisée en 1872, et c'est au ministre V. Duruy que revient le mérite d'avoir, en 1868, introduit ce genre d'enseignement dans les lycées et collèges. Enfin, après la guerre de 1870, se produisit, dans une pensée patriotique, une renaissance véritable de l'éducation physique. De très nombreuses sociétés se sont créées un peu partout en France.

Sans parler de son utilité évidente en tant que préparation à la vie militaire, la gymnastique apparaît comme un excellent moyen de modifier les constitutions défectueuses et débiles, de créer aux lymphatiques et aux anémiques un tempérament athlétique et musculeux, et de prévenir la plupart des maladies issues d'un ralentissement de nutrition.

Un nouveau système de gymnastique scientifique, basé sur l'anatomie et la physiologie, est préconisé par le Dr Laburthe et par un grand nombre de médecins et de sociétés savantes. Ce système s'adresse uniquement aux enfants et aux adolescents, jusqu'à la croissance complète. Après l'ossification du squelette, tous les exercices et tous les sports sont permis, selon les préférences ou les aptitudes personnelles. Il faut surtout fortifier, par des exercices aux appareils des gymnases, les tractions, les suspensions, etc., la colonne vertébrale en augmentant la force des muscles qui la soutiennent, développer les organes de la respiration et de la circulation, empêcher le tassement des vertèbres et aussi la compression des articulations en évitant de faire porter des poids, en ne prolongeant pas la station debout, en ne faisant pas faire des marches prolongées, en évitant les sauts et les chutes.

Sous l'influence des contractions musculaires répétées, les apophyses osseuses se développent davantage, deviennent plus saillantes et plus fortes. Des ossifications vicieuses, qui se produisent souvent sous l'influence de la faiblesse et de la nutrition retardée, s'arrêtent et deviennent plus régulières. C'est avec intention que les membres inférieurs sont bien moins exercés dans cette méthode : les jambes sont toujours assez développées, chez les enfants et les adolescents, par la marche et par les jeux divers auxquels ils se livrent sans cesse entre eux.

— *Gymnastique suédoise.* A la différence des méthodes de gymnastique couramment en usage en France depuis Amoros, où sont multipliés les exercices aux appareils, les suspensions, les « tours de force » souvent violents, et qui contribuent à développer les extrémités supérieures et les muscles pectoraux, souvent aux dépens de la bonne carrure des épaules et de l'extension de la cage thoracique, la gymnastique dite « suédoise », et dont les principes ont été posés par le Dr Ling au commencement du XIXe siècle, tend surtout, d'une façon scientifique et rationnelle, au perfectionnement réel de *tout* le corps. Ceux de ses mouvements qui se font sans appareils paraissent d'abord semblables aux mouvements d'assouplissement des autres écoles ; en réalité, dans tous les exercices suédois, travail des muscles dorsaux, travail des muscles latéraux, travail des muscles abdominaux, le libre élargissement de la poitrine est poursuivi par l'effacement du ventre, le recul des épaules et la rectitude de la tête. A ce même résultat tend la suspension au *homme*, petite poutre horizontale que l'on fixe à différentes hauteurs, et aux *espaliers*, séries de barreaux horizontaux appliqués contre les murs, de même que les exercices et développements sur le sol : exercices d'exécution simple, peu fatigante, sans qu'il faille pour cela les estimer réservés aux débiles seuls, mais dont l'exécution méthodique paraît tout à fait efficace pour la correction des fausses attitudes, l'harmonie extérieure du corps, particulièrement de la poitrine et des épaules, et pour le bon accomplissement des fonctions respiratoires.

GYMNÈME (*jim'*) n. m. Genre d'asclépiadées marsdéniées, comprenant des plantes volubiles d'Afrique, d'Asie et d'Australie.

GYMNÉMIQUE (*jim', mik'*) adj. Se dit de l'acide extrait des feuilles du gymnème sylvestre. (Déposé sur la langue, il possède la propriété d'enlever momentanément aux papilles la perception des saveurs sucrées et amères.)

GYMNÈTES (*jim* — du gr. *gumnêtês* ou *gumnêsioi*) n. m. pl. Antiq. gr. Nom sous lequel on désignait, à Argos, une classe inférieure de la population. — *Un* GYMNÈTE.

— ENCYCL. Comme les ilotes de Laconie, les *gymnètes* étaient des serfs de la glèbe, assujettis à la caste des conquérants doriens. En temps de guerre, ils constituaient à l'occasion des troupes légères.

GYMNÉTIS (*jim', tiss*) n. f. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des cétoniinés, comprenant de grandes cétoines ternes, veloutées, rousses ou brunes, variées de noir et de gris, vivant sur les arbres, dans les forêts d'Amérique. (On en connaît une centaine d'espèces.)

GYMNÉTRON (*jim'-né*) n. m. Sous-genre de *mecinus* (insectes coléoptères rynchophores), comprenant de petits charançons qui vivent sur les scrofulariées, où leurs larves produisent des galles.

GYMNIQUE (*jim'-nik'* — gr. *gumnikos* ; de *gumnos*, nu) adj. Qui se rapporte aux exercices auxquels les athlètes se livraient tout nus : *Jeux, Exercices* GYMNIQUES.

— n. f. Art des exercices athlétiques : *La* GYMNIQUE.

GYMNITE (*jim'*) n. m. Minér. Variété de serpentine.

GYMNOASCÉES (*jim'-no-a-sé*) n. f. pl. Famille de champignons ascomycètes, caractérisés par des asques naissant isolément ou par groupes, mais dépourvus de périthèces ou n'ayant autour des asques qu'une enveloppe très lâche. (Plusieurs genres sont parasites. Les *trichophytons*, qui causent l'herpès du cheval, doivent être rattachés aux gymnoascées.) — *Une* GYMNOASCÉE.

GYMNOASQUE (*jim'-no-assk'*) n. m. Genre de champignons ascomycètes, type de la famille des *gymnoascées*.

GYMNOBLASTE (*jim', blasst'* — du gr. *gumnos*, nu, et *blastê*, qui bourgeonne) adj. Bot. Dont l'embryon n'est pas dans un sac.

GYMNOBLASTES (*jim', blasst'*) n. f. pl. Bot. Groupe de dicotylédonées, offrant le caractère énoncé ci-dessus. — *Une* GYMNOBLASTE.

— Zool. Sous-ordre de méduses hydroïdes, dites aussi tubulaires ou hydroïdes ocellées, comprenant des colonies de polypes qui produisent des méduses libres.

GYMNOBRANCHES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes opisthobranches dermatobranches, comprenant des animaux marins nus, qui portent des branchies ou des appendices sur le dos. — *Un* GYMNOBRANCHE.

GYMNOCARPE (*jim'* — du gr. *gumnos*, nu, et *karpos*, fruit) adj. Se dit soit des plantes dont les fruits ne sont soudés avec aucun organe accessoire, soit des champignons dont les spores sont placées à l'extérieur.

GYMNOCÉPHALE ou **GYMNOCEPHALUS** (*jim', sé, luss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des cotingidés, tribu des gymnodérinés. (Le *gymnocephalus senex*, à cause de son crâne dénudé, est appelé, par les nègres du Brésil, *oiseau Mon Père*. Il est de la taille d'un choucas et en a la livrée.)

GYMNOCÈRE ou **GYMNOCERUS** (*jim', sé-russ*) n. m. Genre de coléoptères, famille des cérambycidés, tribu des lamiinés, comprenant des formes épaisses, pubescentes, propres à l'Amérique du Sud, et dont on en connaît une douzaine d'espèces.

GYMNOCLADE (*jim'*) n. m. Genre d'arbres de la famille des légumineuses césalpiniées.

— ENCYCL. Les *gymnoclades* ou chicots (*gymnocladus*) sont remarquables par leurs fleurs polygames, d'un blanc verdâtre, et par l'absence de ramilles. Leur gousse épaisse contient, dans un tissu pulpeux, des graines albuminées. On n'en connaît guère qu'une espèce, le gymnoclade du Canada, originaire de l'Amérique du Nord, employé à l'ornementation des jardins.

Gymnocorve.

GYMNOCLINE n. m. Bot. Syn. de PYRÈTHRE.

GYMNOCORVE ou **GYMNOCORVUS** (*jim', vuss*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux dentirostres, famille des corvidés, tribu des corvinés, comprenant des corbeaux de la Nouvelle-Guinée, dont la tête est nue en partie. (L'espèce type du genre est le *gymnocorvus senex*, de toute la région papoue. Il est de la taille d'une grosse corneille.)

GYMNOCYTODE (*jim', si* — du gr. *gumnos*, nu, et de *cytode*) n. m. Cytode ou monère dépourvu de tégument propre.

Gymnodactyle.

GYMNODACTYLE ou **GYMNODACTYLUS** (*jim', luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des geckotidés, comprenant une douzaine d'espèces propres aux régions chaudes du globe. (Les gymnodactyles sont des geckos à doigts étroits, non dentelés, munis en dessous de lamelles ; le *gymnodactylus platurus*, de l'Indo-Chine, atteint 0m,20.)

GYMNODÈRE ou **GYMNODERUS** (*jim', dé-russ*) n. m. Genre d'oiseaux passereaux, type de la tribu des *gymnodérinés*, comprenant une espèce américaine, le *col-nu* des vieux autours. (Le gymnodère [*gymnoderus fœtidus*], anciennement appelé *coracine*, a le plumage foncé ; son cou et ses joues sont dénudés en partie.)

Gymnodère.

GYMNODÉRINÉS (*jim'*) n. m. pl. Tribu de passereaux dentirostres, famille des cotingidés, renfermant les *gymnodères* et genres voisins. — *Un* GYMNODÉRINÉ.

GYMNODERME (*jim', derm'* — du gr. *gumnos*, nu, et *derma*, peau) adj. Hist. nat. Qui a la peau nue. ‖ On dit aussi GYMNODERMATE.

— n. m. pl. Annél. Famille d'annélides à corps nu.

— Bot. Famille de champignons, dont la surface fructifère est nue et couverte de papilles.

— Infus. Famille de cirripèdes polybranches, dont la majeure partie du corps est nue.

GYMNODONTES (*jim'*) n. m. pl. Sous-ordre de poissons plectognathes des mers chaudes, comprenant ceux qui ont les mâchoires disposées en bec tranchant non recouvert par la peau. (Deux familles composent ce sous-ordre : *molidés, tétrodontidés*.) — *Un* GYMNODONTE.

GYMNOGÈNE (*jim', jèn'* — du gr. *gumnos*, nu, et *gennân*, engendrer) adj. Infus. Qui naît à nu dans les infusions animales ou végétales.

— Bot. Qui a les ovules nus ou non enfermés dans un ovaire.

GYMNOGLOSSE (*jim'* — du gr. *gumnos*, nu, et *glôssa*, langue) adj. Qui est dépourvu de radules. (Se dit en parlant de certains mollusques gastéropodes prosobranches.)

— n. m. pl. Division des mollusques gastéropodes, comprenant les deux groupes des *homéostréphes* et *hétérostréphes*. — *Un* GYMNOGLOSSE.

GYMNOGRAMME (*jim'*) n. m. Genre de polypodiacées, comprenant des fougères dont la fronde, linéaire ou oblongue, porte des sores sous les nervures. On en connaît plus de trente espèces, des régions chaudes du globe.

GYMNOGYNE (*jim'-no-jin'* — du gr. *gumnos*, nu, et *gunê*, femelle) adj. Se dit des plantes qui portent des ovaires nus.

GYMNOLÉMATES (*jim'*) n. m. pl. Ordre de bryozoaires ectoproctes, comprenant des animaux marins ou d'eau douce, à bouche sans épistome, à tentacules disposés en cercle complet sur un lophophore discoïde. Ils se divisent en *cyclostomates, cténostomates, chilostomates*. — *Un* GYMNOLÉMATE.

GYMNOMETRE n. m. Bot. Syn. de GYMNOMITRIUM.

GYMNOMITRIÉES (*jim'*) n. f. pl. Tribu de jungermanniées, ayant pour type le genre *gymnomitrium*. — *Une* GYMNOMITRIÉE.

GYMNOMITRIUM (*jim', tri-om'*) n. m. Genre de jungermanniées, tribu des *gymnomitriées*, comprenant de petites plantes alpestres à feuilles distiques, amplexicaules.

GYMNOMYCE (*jim', miss* — du gr. *gumnos*, nu, et *mukês*, champignon) adj. Se dit des champignons dont les spores sont à nu.

— n. m. pl. Ordre de champignons renfermant ceux dont les corps reproducteurs sont à nu. Syn. de CONIOMYCÈTES, et URÉDINÉES.) — *Un* GYMNOMYCE.

GYMNONECTES (*jim' nekt'*) n. m. pl. Nom donné par quelques auteurs à une famille de crustacés latomostracés. (On les appelait aussi DÉNUDÉS. — *Un* GYMNONECTE.

GYMNOPÉDIES (*jim', di* — du gr. *gumnos*, nu, et *pais, paidos*, enfant) n. f. pl. Antiq. gr. Fête annuelle qui était célébrée à Sparte en l'honneur d'Apollon Pythaïos, et qui comprenait des danses d'hommes et d'enfants nus.

GYMNOPHIONES (*jim'*) n. m. pl. Ordre d'amphibiens, dits aussi *apodes*, comprenant *cécilies, siphonops* et *épicriums*. — *Un* GYMNOPHIONE.

GYMNOPHORE ou **GYMNOPHORA** (*jim'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des phorides, comprenant de petites mouches d'Europe. L'espèce type est la *gymnophora arcuata*, brune, avec les pattes ferrugineuses.)

GYMNOPHTALME ou **GYMNOPHTHALMUS** (*jim', muss*) n. m. Genre de reptiles américains, sauriens brévilingues, famille des scincoïdés, comprenant des formes sans paupières, et dont les membres antérieurs n'ont que quatre doigts, tandis que les postérieurs en ont cinq. (L'espèce type est le *gymnophthalmus quadrilineatus* du Brésil.)

Gymnopleure (gr. nat.).

GYMNOPLEURE ou **GYMNOPLEURUS** (*jim', russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéidés, tribu des coprinés, comprenant une centaine d'espèces de petits bousiers de la région circaméditerranéenne et des contrées désertiques de l'ancien monde, noirs ou métalliques, brillant du plus beau vert ou du rouge rubis.

GYMNOPODE ou **GYMNOPODA** (*jim'*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des muscides, comprenant des mouches de taille moyenne, épaisses, ordinairement noires, duvetées de gris. (L'espèce type est la *gymnopoda tomentosa*, de France.)

GYMNOPOGON (*jim'*) n. m. Genre de graminées, tribu des chloridées, comprenant cinq ou six espèces ceylanaises et américaines.

Gymnorhine.

GYMNORHINE ou **GYMNORHINUS** (*jim', nuss*) n. m. Genre de passereaux dentirostres, famille des corvidés, tribu des strépérinés, comprenant des formes de taille moyenne, propres à l'Australie et aux régions voisines. (Des trois espèces connues, la plus commune est le gymnorhine flûteur (*gymnopleurus tibicen*), long de 45 centimètres, noir, largement marqué de blanc. Très commun en Australie, il s'apprivoise bien et imite tous les chants.)

GYMNORHINES (*jim'*) n. m. pl. Groupe de mammifères chéiroptères, qui se subdivise en trois familles principales : *vespertilionidés, molossidés, taphozoïdés*. — *Un* GYMNORHINE.

GYMNOSOME ou **GYMNOSOMA** (*jim'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, tribu des *gymnosominés*, comprenant des mouches parasites rousses ou ferrugineuses, variées de gris ou de brun. L'espèce type est le *gymnosoma rotundatum*, commun en France.)

GYMNOSOMES (*jim'*) n. m. pl. Ordre de mollusques ptéropodes, comprenant ceux dont le corps n'est pas renfermé dans une coquille. (On les divise en deux familles principales : *clionidés* ou *clidés*, et *eurybidés*. — *Un* GYMNOSOME.

GYMNOSOMINÉS (*jim'*) n. m. pl. Tribu d'insectes diptères brachycères, famille des muscidés, comprenant les genres *gymnosome, cistogastre, strongygastre*. — *Un* GYMNOSOMINÉ.

GYMNOSOPHIE (*jim', fi*) n. f. ou **GYMNOSOPHISME** (*jim', fissm'*) n. m. Doctrine des gymnosophistes.

GYMNOSOPHISTE (*jim', fisst'* — du gr. *gumnosophistês* ; de *gumnos*, nu, et *sophos*, sage) n. m. Philosophe d'une secte de l'Inde, dont les membres ne portaient pas, dit-on, de vêtement.

— ENCYCL. Les *gymnosophistes* étaient voués au célibat, ne vivaient que de légumes et de fruits, s'imposaient des supplices volontaires. Ils exercèrent une action remarquable sur le monde oriental et jusque dans la Grèce. Alexandre le Grand essaya vainement, lorsqu'il les rencontra au fond de l'Asie, de les attirer à lui. Sous ses successeurs, ils étendirent leur domination spirituelle en Arabie, en Egypte, en Ethiopie. Pythagore, semble-t-il,

a [illegible] nu les [illegible] Zénon, le stoïcien, dut apprendre à eux à des [illegible] dans la volonté le mépris de la douleur. Leur [illegible] est une sorte de panthéisme immatériel [illegible]. Pour purifier l'âme, ils mortifient le corps. Leur croyance [illegible] à la métempsycose achève d'expliquer leur [illegible].

GYMNOSPERMÉ, ÉE (*jim', spèr'* — du gr. *gumnos*, nu, et *sperma*, graine) adj. Bot. Qui a les semences à nu.

— n. f. pl. Groupe de plantes cryptogames, de la famille des algues. — *Une* GYMNOSPERMÉE.

GYMNOSPERMES (*jim', spèrm'*) n. m. pl. Bot. Nom de l'une des deux grandes divisions de l'embranchement des phanérogames, comprenant toutes les phanérogames chez lesquelles l'ovule est simplement porté à nu par une feuille fertile. — *Un* GYMNOSPERME.

— ENCYCL. Bot. La classe des *gymnospermes* comprend les trois familles des *cycadées*, des *conifères* et des *gnétacées*, que les anciens botanistes plaçaient parmi les dicotylédones. Elles s'en rapprochent effectivement par le nombre des cotylédones de leurs graines, et par le mode d'épaississement de leurs tiges. Mais elles s'en écartent complètement par l'organisation simple de leurs fleurs, et par la structure de leur ovule : bien avant la fécondation, le sac embryonnaire se cloisonne et se transforme en un tissu gorgé de substances de réserve, l'*endosperme*; au sein de ce dernier se différencient des *corpuscules*, dont chacun comprend une oosphère surmontée d'un col. Le pollen, apporté directement au sommet de l'ovule nu, dans une dépression dite *chambre pollinique*, y germe, et chaque oosphère peut être fécondée par un tube pollinique; chaque œuf ainsi fermé se segmente de manière à donner quatre embryons; mais, parmi ceux-ci, un seul, en général, atteint son développement complet.

GYMNOSPERMIE (*jim', mî*) n. f. Bot. Premier ordre de la classe de la didynamie, dans le système sexuel de Linné, comprenant les genres dont les graines paraissent être à nu.

GYMNOSPORANGE (*jim', spo-ranj'*) n. m. Genre de champignons parasites, de la famille des urédinées.

— ENCYCL. Les téleutospores bicellulaires des *gymnosporanges* couvrent la surface d'un stroma gélatineux. Le gymnosporange conique habite le genévrier commun et la sabine, où son stroma, de couleur orangée, émerge de la surface des rameaux infestés; cette espèce forme ses écidies sur les feuilles du poirier.

GYMNOSTACHYS (*jim', sta-kiss*) n. m. Genre d'aroïdées orontiées. (Les gymnostachys, herbes vivaces, à feuilles de graminées, à spadices cylindriques, à fleurs hermaphrodites, croissent en Australie; le fruit est une baie.) ‖ On dit aussi GYMNOSTACHYDE n. f.

GYMNOSTACHYUM n. m. Bot. Syn. de CRYPTOPHRAGME.

GYMNOSTOME (*jim', stom'* — du gr. *gumnos*, nu, et *stoma*, bouche) adj. Bot. Dont l'orifice est dépourvu d'appendices : *Capsule* GYMNOSTOME.

GYMNOSTOMUM (*jim', sto-mom'*) n. m. Genre de bryacées, comprenant des mousses à coiffe ventrue ou cuculliforme, à sporange terminal, régulier. (Ces plantes sont de tous les pays; on en connaît trois espèces françaises.)

GYMNOTE (*jim'*) n. m. Genre de poissons physostomes apodes, famille des *gymnotidés*, comprenant de grosses anguilles munies d'un appareil électrique.

— ENCYCL. La seule espèce du genre est le *gymnote électrique*, qui habite les eaux douces de l'Amérique du Sud. Ce poisson atteint 2 mètres le long; sa couleur est verdâtre foncé avec la gorge jaune et rouge, et doux lignes de taches jaunes sur les flancs, par où s'écoule une humeur essentiellement conductrice de l'électricité. Les appareils électriques, au nombre de deux, sont placés de chaque côté près de la queue. La face antérieure des lames électriques est électro-positive, le courant se dirige d'arrière en avant. Les décharges se produisent à la volonté du poisson. Elles sont assez violentes pour paralyser de gros animaux, et les gymnotes s'en servent pour tuer les poissons dont ils se nourrissent. On a dit que les Indiens faisaient entrer dans l'eau des chevaux que ces anguilles tuaient en épuisant sur eux leur force électrique et s'en emparaient ensuite sans danger. Cette tradition, rapportée par Humboldt, semble très exagérée. Au Venezuela, on traque les gymnotes dans de grands filets, et on les saisit en se couvrant les mains avec des gants en caoutchouc. Les commotions produisent une vive douleur et peuvent même renverser un homme; mais le choc n'est point mortel.

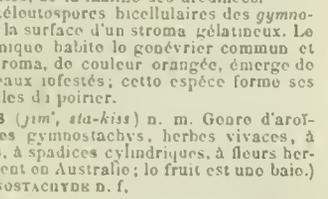
Gymnote.

Les gymnotes semblent n'envoyer leurs décharges que consciemment, à tel point que les individus gardés dans les aquariums se laissent toucher impunément par leurs gardiens, mais réagissent contre une main étrangère, même si elle ne se pose pas sur eux, car l'eau transmet la décharge à une certaine distance autour du poisson.

GYMNOTIDÉS (*jim'*) n. m. pl. Famille de poissons physostomes apodes, dont le genre *gymnote* est le type. — *Un* GYMNOTIDE.

GYMNURE ou **GYMNURA** (*jim'*) n. m. Genre de mammifères insectivores, famille des érinacéidés, comprenant des animaux de taille moyenne, propres à la Malaisie et ressemblant à des grandes musaraignes. Les gymnures sont le type d'une tribu dite des *gymnurinés*. On en connaît trois espèces, répandues de Sumatra à Bornéo.)

GYMPIE, ville d'Australie (Queensland [comté de Maryborough]; 13.610 hab. Mines d'or.

GYNANDRE (*ji* — du gr. *gunè*, femelle, et *anêr, andros*, mâle) adj. Bot. Se dit des végétaux qui ont les étamines insérées sur le pistil ou sur l'ovaire.

GYNANDRIE (*ji, dri* — rad. *gynandre*) n. f. Disposition de la fleur, dans laquelle les étamines sont soudées en un seul corps *gynostème* avec le pistil.

GYNANDRIQUE adj. Syn. de GYNANDRE.

GYNANDROMORPHE ou **GYNANDROMORPHUS** (*ji, fus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindélides, tribu des harpalinés, comprenant une espèce européenne répandue dans la France centrale et méridionale, le *gynandromorphus Etruscus*, rouge et bleu.

GYNANTHROPE (*ji* — du gr. *gunè*, femme, et *anthrôpos*, homme) n. m. Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

GYNDÈS ou **DÉLAS**, rivière de l'ancienne Médie, affluent du Tigre; aujourd'hui le *Dialo*. Cyrus marchant contre Babylone, perdit, en traversant cette rivière, un des chevaux sacrés. Pour la punir de ce sacrilège, il la détourna de son lit et la divisa en 360 canaux.

GYNÉCÉE (*ji, sé* — du lat. *gynæceum*, gr. *gunaikeion*; de *gunè*, femme) n. m. Antiq. gr. Appartement des femmes, dans les maisons grecques.

— Antiq. rom. V. la part. encycl.

— Bot. Syn. de PISTIL.

— Féod. Atelier où travaillaient, pour le seigneur, les vassales ou femmes de corps.

— ENCYCL. Antiq. gr. Dans les maisons grecques importantes, le *gynécée* était distinct de l'appartement des hommes. Le gynécée était ordinairement placé à l'arrière de l'habitation. Il comprenait, disposées autour d'une cour ou *péristyle*, une grande pièce (*oikos*), où se tenait la maîtresse de maison, une chambre à coucher où était le lit conjugal (*thalamos*), diverses chambres pour les esclaves, etc.

— Antiq. rom. A Rome, sous la république, on donnait aussi le nom de *gynæceum* ou *gynæcium* à l'appartement des femmes. Sous l'empire, au moins depuis le IVe siècle de notre ère, on appela également ainsi des garde-meubles impériaux, auxquels étaient annexés des ateliers de femmes ou même de grands établissements industriels où l'on fabriquait des vêtements. Ces garde-meubles, qui existèrent à Rome et même dans d'autres villes de l'empire, étaient dirigés par des *procuratores gynæciorum*.

GYNÉCOCOSME (*ji, ko-kossm'* — du gr. *gunaikeion*, gynécée, et *kosmos*, ornement) n. m. Nom donné parfois aux *gynéconomes*.

GYNÉCOCRATE (*ji*) n. m. Partisan de la gynécocratie.

GYNÉCOCRATIE (*ji, si* — du gr. *gunaikeios*, de femme, et *kratos*, puissance) n. f. Etat qui est ou peut être gouverné par des femmes, comme l'Angleterre.

GYNÉCOCRATIQUE (*ji, tik'*) adj. Qui a rapport à la gynécocratie.

GYNÉCOGRAPHE (*ji* — du gr. *gunè, aikos*, femme, et *graphein*, écrire) n. m. Auteur qui a écrit sur la femme, sur la gynécologie.

GYNÉCOGRAPHIE (*ji, fi* — rad. *gynécographe*) n. f. Ecrit spécial sur la femme, sur la gynécologie.

GYNÉCOLOGIE (*ji, lo-ji* — du gr. *gunè, aikos*, femme, et *logos*, traité) n. f. Science ou traité des organes sexuels de la femme, de leur physiologie, de leurs maladies. ‖ On dit aussi GYNOLOGIE.

GYNÉCOLOGISTE (*ji, jisst'*) ou **GYNÉCOLOGUE** (*ji, logh'*) n. m. Savant, médecin, qui s'occupe spécialement de gynécologie. ‖ On dit aussi GYNOLOGUE.

GYNÉCOMANIE (*ji, ni* — de *gunè, aikos*, femme, et de *manie*) n. f. Amour excessif des femmes.

GYNÉCOMASTE ((*ji, masst'* — du gr. *gunaikeios*, de femme, et *mastos*, mamelle) n. m. Homme dont les mamelles sont développées comme celles d'une femme.

GYNÉCOMASTIE (*ji, ma-stî* — rad. *gynécomaste*) n. f. Développement exagéré des mamelles chez l'homme.

— ENCYCL. La *gynécomastie*, unilatérale ou bilatérale, congénitale ou acquise, consiste tantôt dans une hypertrophie des glandes, tantôt dans un développement exagéré de la graisse mammaire. Elle est souvent liée à d'autres anomalies sexuelles et s'accompagne souvent d'un aspect général féminin appelé *féminisme*.

GYNÉCONOME (*ji* — du gr. *gunaikeios*, de femme, et *nomeus*, qui régit) n. m. Antiq. gr. Magistrat qui, à Athènes et dans d'autres Etats grecs : à Syracuse, à Milet, etc., était chargé de surveiller le costume et la tenue des femmes, de faire observer les lois somptuaires.

GYNÉCOPHORE (*ji* — du gr. *gunè*, femelle, et *phoros*, qui porte) n. m. Dépression dans laquelle le distome mâle porte le distome femelle. (On a appelé aussi « gynécophore » la douve elle-même des hématuries, *bilharzia hæmatobium*.)

GYNÉRION (*ji*) n. m. Genre de plantes, de graminées festucées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique tropicale.

— ENCYCL. Le *gynérion argenté*, vulgairement nommé *herbe des pampas*, est une graminée gigantesque, à feuilles larges et formant d'amples et hautes touffes radicales. Du centre de la touffe s'élève une tige de 3 mètres et plus de hauteur, droite, régulière et terminée par une vaste panicule terminale d'un blanc soyeux. Cette belle plante croît dans l'Amérique du Sud, notamment à la Plata.

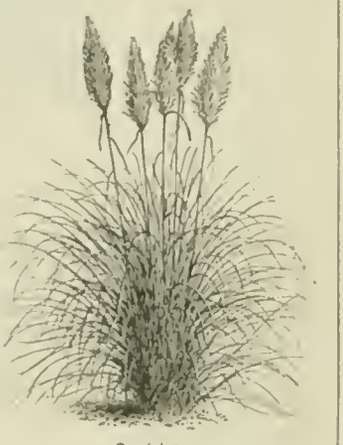
Gynérion.

GYNIZE (*ji* — du gr. *gunè*, femelle, pistil) n. f. Surface papilleuse du gynostème, ou bien orifice stigmatique de certaines orchidées.

GYNOBASE (*ji*) n. m. Bot. Portion du réceptacle floral que supporte le pistil.

GYNOBASIE (*ji, zî*) n. f. Bot. Science qui s'occupe de la disposition des éléments du pistil.

GYNOBASIQUE (*ji, ba-zik'* — du gr. *gunè*, femelle, et *basis*, base) adj. Qui part de la base du pistil. (Se dit, par exemple, du style des labiées, partant du fond de la profonde dépression qui sépare les deux carpelles.)

GYNOCARDE ou **GYNOCARDIE** (*ji, di*) n. f. Genre de bixacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, à fleurs axillaires ou en cymes. (Le fruit est une grosse baie renfermant des graines nombreuses, dont on extrait une huile vomitive. Les espèces connues sont de l'Inde.)

GYNOCARPE (*ji* — du gr. *gunè*, femelle, et *karpos*, fruit) adj. Bot. Qui a des semences ou des sporules nues.

GYNOCIDION (*ji, si*) n. m. Petit renflement situé à la base du pédoncule de l'urne, dans certaines mousses.

GYNO-DIOÏQUE (du gr. *gunè*, femelle, et de *dioïque*) adj. Plante ayant des fleurs hermaphrodites et des fleurs femelles sur deux pieds différents.

GYNO-MONOÏQUE (du gr. *gunè*, femelle, et de *monoïque*) adj. Plante ayant sur le même pied des fleurs hermaphrodites et femelles.

GYNOPHORE (du gr. *gunè*, femelle, et *phoros*, qui porte) n. m. Bot. Sorte de pédicelle au sommet duquel est porté le pistil de certaines fleurs (câprier, sterculie, etc.), et résultant de l'allongement de l'entre-nœud qui sépare le pistil de l'androcée. ‖ On l'appelle aussi CARPOPHORE.

GYNOSTEME (*ji, stèm'* — du gr. *gunè*, femelle, et *stêmôn*, filet, étamine) n. m. Organe résultant, chez certaines plantes à ovaire infère, orchidées, aristoloches, stylidiées, d'une concrescence qui se poursuit, entre l'androcée et le gynécée, au-dessus du niveau auquel le calice et la corolle reprennent leur indépendance.

GYNURE (*ji*) n. f. Bot. Genre de composées, comprenant quelques espèces de l'Asie tropicale.

GYOMA, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Bekes]), sur le Körös; 10.867 hab. Marché.

GYÖNGYÖS, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat d'Heves]), au pied des monts Matra; 16.124 hab. Commerce de grains et fruits; vins; fabrication de lainages; tanneries.

GYÖNK, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Tolna]); 3.371 hab.

GYÖR. Géogr. V. RAAB.

GYÖR-SZENT-MARTON. Géogr. V. MARTINSBERG.

GYP (Sibylle-Gabrielle-Marie-Antoinette DE RIQUETTI DE MIRABEAU, comtesse DE MARTEL DE JANVILLE, connue sous le pseudonyme de), femme de lettres française, née au château de Koëtsal (Morbihan) en 1850. Arrière-petite-nièce de Mirabeau, sous le nom de GYP, elle a publié des études pleines de fantaisie, de verve et d'audace, sur les mœurs et les travers de la société, du monde de la haute vie et des politiciens. Elle a écrit, en outre, des romans. Gyp s'est activement mêlée aux mouvements boulangiste, antisémitique, nationaliste. Elle a aussi exposé des tableaux. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *la Vertu de la baronne* (1882); *Petit Bob* (1882); *Autour du mariage* (1883); *Ce que femme veut...* (1883); *Plume et poil* (1884); *Elles et Lui* (1885); *Sans voiles!* (1885); *Autour du divorce* (1886); *Dans l'train* (1886); *Joies conjugales* (1887); *Mademoiselle Loulou* (1888); *Petit Bleu* (1888); *Ohé! les psychologues!* (1889); *l'Education d'un prince* (1890); *O Province!* (1890); *Ohé! la grande vie!!* (1891); *une Passionnette* (1891); *Ces bons docteurs* (1892); *Du haut en bas* (1893); *le Journal d'un philosophe*; *le Mariage de Chiffon* (1891); *Ces bons Normands!...* (1895); *les Gens chics* (1895); *Leurs âmes* (1895); *Ohé! les dirigeants!* (1896); *le Baron Sinai* (1897); *Israël* (1898); *Journal d'un grinchu* (1898); *Sportmanomanie* (1898); *les Cayenne de Rio* (1899); *Trop de chic* (1900); *Friquet* (1901); etc. Gyp a fait jouer quelques pièces : *Autour du mariage* (1883); *Mademoiselle Ève* (1895); etc.

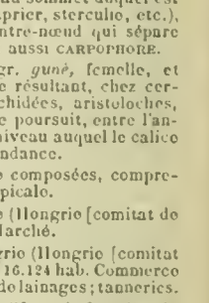
Gyp.

GYPAÈTE (*ji* — du gr. *gupaiétos*; de *gups*, vautour, et *aétos*, aigle) n. m. Genre d'oiseaux rapaces, famille des falconidés, type d'une tribu dite des *gypaétinés*, vulgairement nommés *vautours barbus*.

— ENCYCL. Les *gypaètes* sont de puissants oiseaux à long bec crochu, à large et longue queue, à ailes très vastes, qui font le passage entre les aigles et les vautours, dont ils se rapprochent par leurs serres faibles, mais ils sont voisins des premiers par leur cou et leur tête munis de plumes en flèche. La seule espèce du genre *gypaetus barbatus*, gypaète barbu), vautour des agneaux (*lammergeyer*) mesure 1m,50 de long, sur 2m,60 d'envergure. Brun grisâtre, plus ou moins fauve en dessous, avec le ventre et la gorge blancs, cet oiseau présente la remarquable faculté d'avoir une livrée toujours appropriée aux teintes du sol sur lequel il vit; aussi en a-t-on fait des espèces et des variétés pour les individus d'Arabie, d'Abyssinie, du nord de l'Inde. Répandu dans toutes les montagnes de l'ancien monde, il se nourrit surtout de charognes. Sa puissance digestive est extraordinaire. Les Espagnols l'appellent *quebranta huesos*, broyeur d'os. On a accusé le gypaète d'attaquer les bestiaux, les chamois, voire les enfants; ce n'est guère probable; il plane toujours au-dessus des précipices, guettant les animaux qui s'y laissent tomber pour les dévorer à loisir. Son œil fixe, d'un rouge vif, son attitude impassible donnent à cet énorme oiseau quelque chose d'effrayant; mais c'est un être inoffensif et timide.

Gypaète.

GYPS n. m. Ornith. V. VAUTOUR.

GYPSE (*jipss* — lat. *gypsum*, même sens) n. m. Sulfate hydraté naturel de chaux, vulgairement *pierre à plâtre*.

— Encycl. Minér. Le *gypse*, dont la formule est H^2CaSO^6, le poids spécifique 2,31 à 2,33, la dureté 1,5 à 2, se présente en masses compactes et grenues comme l'*albâtre gypseux* et le *gypse saccharoïde* et en cristaux.

La forme cristalline du *gypse* dérive d'un prisme rhomboïdal oblique. Ce corps jouit de la double réfraction à deux axes; il présente trois plans de clivage, dont deux faciles et un plus difficile. Les deux premiers sont inclinés de 60 degrés; le troisième leur est perpendiculaire. Le système cristallin du sulfate de chaux offre plusieurs variétés. Les macles sont très communes; c'est la macle de deux cristaux lenticulaires qui produit la variété connue sous le nom de *fer de lance*, et c'est la section de cette macle qui offre la forme qui lui a valu son nom; sa couleur est jaunâtre. Des lits de *gypse* entièrement, mais confusément cristallisé, sont désignés, selon leur épaisseur, sous les noms de *grignard* et *pied d'alouette*. Ces différentes variétés sont très communes dans la *pierre à plâtre* du bassin de Paris. (V. PLÂTRE.) Les cristaux trapéziens sont assez abondants dans les marnes qui recouvrent cette roche; ils sont souvent incolores et transparents. Les marnes jaunes sont particulièrement pétries de veinules cristallisées, formées d'une quantité prodigieuse de petites lentilles.

— Géol. *Gypse parisien*. Importante assise de gypse saccharoïde, grenu, de formation lagunaire, qui occupe une grande étendue dans le bassin de Paris, dans un vaste cercle limité par Villers-Cotterets, Reims, Meluo, Chevreuse, Montfort, Mantes et Beaumont. Le gypse n'affleure nulle part, car il est soluble; il n'existe que là où les *marnes du gypse*, imperméables, l'ont protégé contre les eaux d'infiltration. Le gypse parisien est divisé en quatre couches ou *masses* très fossilifères, qui sont généralement séparées par des lits de marnes.

GYPSEUX (*ji-pseû*), **EUSE** adj. Qui est de la nature du gypse; qui contient du gypse : *Roche* GYPSEUSE.

GYPSIER (*ji-psi-é* — rad. *gypse*) n. m. Ouvrier qui travaille le plâtre.

GYPSIES (*ji-psi*) n. m. pl. L'un des noms donnés aux bohémiens.

GYPSIFÈRE (*ji* — du lat. *gypsus*, plâtre, et *ferre*, porter) adj. Qui contient du gypse.

GYPSOGRAPHIE (*ji, fi* — du gr. *gypsos*, pierre à plâtre, et *graphein*, écrire) n. f. Procédé au moyen duquel on exécute, en encre et on tire des estampes sur plâtre. ‖ Estampe obtenue par ce procédé.

GYPSOMÈTRE (*ji* — du gr. *gypsos*, plâtre, et *métron*, mesure) n. m. Appareil destiné à donner, à un décigramme près, la teneur des vins en sulfate de potasse. (Le gypsomètre employé généralement est celui de Salleron. On opère en versant, dans une quantité déterminée de vin, une solution titrée de chlorure de baryum tant qu'il y a formation de sulfate de baryte.)

Gypsomètre.

GYPSOPHILE ou **GYPSOPHILA** (*ji*) n. f. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, tribu des silénées, comprenant des herbes vivaces, rameuses, à fleurs blanches, groupées en cymes terminales. (On en connaît une quarantaine d'espèces des régions tempérées de l'ancien continent. Les racines de ces plantes ont été employées, depuis l'antiquité, pour donner du lustre aux laines et au linge, et enlever les taches de corps gras.)

GYPTIS, fille de Nann, chef des Ségobriges, qui occupaient l'embouchure du Rhône, lorsque, vers l'an 600 av. J.-C., abordèrent, en cet endroit, des Phocéens conduits par un marchand, Euxène. C'était le jour où la fille du chef devait, selon l'usage, se choisir un époux en présentant à l'un des jeunes hommes rassemblés au banquet une coupe pleine. Euxène ayant été invité, ce fut à lui qu'elle offrit la coupe, et les Phocéens reçurent, pour fonder une ville, l'emplacement où s'élève Marseille. Euxène appela sa femme du nom grec *Aristoxène* (bonne hôtesse).

GYRAIRE (*ji-rèr'*) n. m. Genre de champignons, comprenant les trémelles contournées en cercle et comprimées.

GYRATION n. f. Didact. V. GIRATION.

GYRATOIRE adj. Didact. V. GIRATOIRE.

GYRATRICE (*ji*) adj. fém. Ornith. ‖ *La colombe gyratrice*. V. TUMBLER.

GYRÈTE ou **GYRETES** (*ji-ré-tèss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnivores, famille des *gyrinidés*, comprenant des gyrins américains de taille moyenne, dont on connaît une douzaine d'espèces. (Les gyrètes sont velus, avec une partie des élytres lisse, brillante; tel le *gyretes speculifer*, du Venezuela.)

GYRIE n. f. Arg. V. GIRIE.

GYRIN (*ji*) ou **GYRINUS** (*ji, nuss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la famille des *gyrinidés*.

— Encycl. On connaît une soixantaine d'espèces de *gyrins*, répandues sur tout le globe, notamment dans l'hémisphère boréal; une dizaine habitent les environs de Paris; la plus commune est le gyrin nageur (*gyrinus natator*), bronzé, poli.

Gyrin (gr. 2 fois).

GYRINIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères carnassiers, comprenant les *gyrins* et genres voisins, tous insectes aquatiques, migrateurs, possédant quatre yeux, et de taille petite ou médiocre. On en connaît environ deux cents espèces répandues surtout le globe. — *Un* GYRINIDÉ.

GYRIOSOME ou **GYRIOSOMUS** (*ji, muss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères, hétéromères, famille des ténébrionidés, tribu des nyctélinés, comprenant d'assez grandes formes noires, brillantes. (On connaît une quinzaine d'espèces du Chili et du Pérou.)

GYROCARPE (*ji* n. m. Genre de lauracées, tribu des *gyrocarpées*, comprenant des arbres ou arbrisseaux grimpants, à feuilles entières ou trilobées, à fleurs polygames, régulières, groupées en panicules rameuses. (Le fruit, drupe sec, ovoïde, ailé, sert aux enfants à faire des volants. On en connaît cinq ou six espèces des tropiques.)

GYROCARPÉ, ÉE (*ji*) adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gyrocarpe.

— n. f. pl. Tribu de lauracées, comprenant les deux genres *gyrocarpe* et *sparattanthilion*. — *Une* GYROCARPÉE.

GYROCONITE (*ji* n. f. Nom donné aux fruits fossiles du chara, pris d'abord pour des coquilles foraminifères.

GYRODACTYLE ou **GYRODACTYLUS** (*ji, luss*) n. m. Genre de vers trématodes, type de la famille des *gyrodactylidés*, comprenant de petits animaux dont la région céphalique présente deux expansions. (Les gyrodactyles vivent sur les branchies de divers poissons d'eau douce, notamment des cyprins; tel est le *gyrodactylus eleyans*.)

GYRODACTYLIDÉS (*ji*) n. m. pl. Famille de vers trématodes polystomiens, renfermant les gyrodactyles et genres voisins. — *Un* GYRODACTYLIDÉ.

GYROLITE (*ji*) n. f. Zéolite; silicate hydraté naturel voisin de l'*apophyllite* et de la *thomsonite*.

GYROMANCIE (*ji, sî* — du gr. *guros*, cercle, et *manteia*, divination) n. f. Divination par les cercles.

— Encycl. On trace quatre cercles concentriques, dans les intervalles desquels on pose des lettres fournies par le hasard. Le devin, placé au centre, se met à tourner rapidement sur lui-même et perçoit ainsi les lettres dans un certain ordre, servant à composer des mots qui fournissent la réponse à la question posée. On encore on tourne autour des cercles jusqu'à ce qu'on tombe étourdi sur des lettres dont on fait des mots pris comme présages.

GYROMANCIEN, ENNE (*ji, si-in, èn'*) adj. Qui concerne la gyromancie : *Divination* GYROMANCIENNE. ‖ Qui pratique la gyromancie : *Un devin* GYROMANCIEN.

— Substantiv. : *Une* GYROMANCIENNE.

GYROMÈTRE (*ji* — du gr. *guros*, cercle, et *métron*, mesure) n. m. Appareil qui mesure la vitesse de rotation des machines.

— Encycl. Le *gyromètre* est un compteur de tours installé à demeure sur les machines ou mis en relation directe avec ces machines, qui doivent posséder une vitesse absolument régulière. Il se compose de deux cadrans, dont l'un est une horloge indiquant les secondes; l'autre est un compteur dont les aiguilles suivent le mouvement du totalisateur placé au-dessous. Lorsque la vitesse est normale, les aiguilles des deux cadrans marchent ensemble.

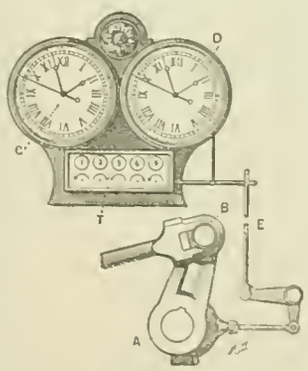

Gyromètre : A, manivelle de la machine; — B, bielle de la machine; — C, cadran à secondes; — D, cadran enregistreur, — E, tringle de transmission; T, totalisateur.

GYROPE (*ji*) ou **GYROPUS** (*ji, puss*) n. m. Genre d'insectes hémiptères parasites, famille des mallophagidés, comprenant de petits animaux parasites aveugles, allongés, à tête très élargie en arrière. (Le *gyropus porcelli* est parasite des cobayes.)

GYROPHÈNE ou **GYROPHÆNA** (*ji*) n. f. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinidés, comprenant de minuscules staphylins bruns et testacés, à élytres très courts. (On en connaît une vingtaine d'espèces, réparties sur l'hémisphère boréal.)

GYROPHORIQUE (*ji, rik'*) adj. Se dit d'un acide retiré par Stenhouse de deux lichens, dont l'un a pour nom scientifique *gyrophora pustulata*.

GYROSCOPE (*ji, skop'* — du gr. *guros*, cercle, et *skopein*, examiner) n. m. Appareil inventé en 1852 par Foucault, pour fournir la preuve directe de la rotation de la terre.

— Encycl. Le *gyroscope* de Foucault se compose d'un tore en bronze monté sur une tige formant axe de figure; cette tige est placée sur une double suspension assurant son libre mouvement autour du centre de gravité, qui est fixe. Le support est formé de deux cercles, l'un mobile autour d'un axe vertical, l'autre mobile autour d'un axe horizontal dans le premier et supportant la tige du tore perpendiculairement à l'axe horizontal. Un pignon est calé sur la tige. Le tore, animé d'un mouvement rapide de rotation, en faisant engrener le pignon avec une roue dentée, est placé sur son support, puis abandonné à lui-même, les plans des deux cercles faisant un angle quelconque. L'axe du tore paraît alors décrire un cône de révolution de gauche à droite autour d'une droite inclinée (mouvement de précession). Le gyroscope tournant autour d'un de ses axes principaux d'inertie, on démontre en mécanique que cet axe est fixe dans l'espace. Le mouvement observé est donc dû à l'observateur, qui est animé d'un mouvement en sens contraire. L'observateur participant au mouvement de la terre, celle-ci est donc animée d'un mouvement de rotation de droite à gauche autour d'une droite parallèle à l'axe du cône, avec une vitesse égale à la précession. En fixant horizontalement le cercle sur lequel repose la tige du gyroscope, celle-ci oscille de part et d'autre de la méridienne vraie. Si, au contraire, on fixe le cercle vertical dans un plan perpendiculaire au plan du méridien, la tige décrit alors le méridien; on la voit osciller de part et d'autre de l'axe du monde et se fixer enfin dans une direction dont l'inclinaison sur l'horizontale donne la latitude du lieu.

Gyroscope.

La *toupie gyroscopique* et la *balance gyroscopique* sont analogues au gyroscope; ces deux instruments se prêtent à une vérification expérimentale des lois du mouvement des solides de révolution autour d'un point de leur axe de figure. La tige de la toupie s'engage dans une crapaudine verticale; la tige de la balance est articulée sur un cylindre qui s'engage dans une crapaudine verticale; son prolongement porte un poids mobile. Dans les deux cas, la tige décrit un cône autour de la verticale du pivot.

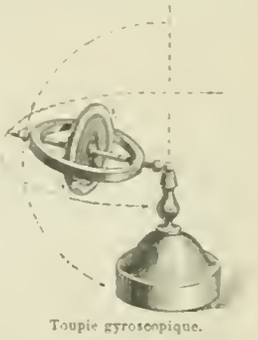

Toupie gyroscopique.

GYROSCOPIQUE (*ji, sko-pik'*) adj. Se dit d'un appareil représentant des analogies complètes avec le gyroscope.

GYROSTÉMON (*ji, stê*) n. m. Genre de gyrostémonées, comprenant des arbrisseaux glabres, à feuilles à ternes sessiles, petites, à fleurs solitaires dans l'aisselle des feuilles. (On en connaît six espèces australiennes.)

GYROSTÉMONÉ, ÉE (*ji, stê*) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gyrostémon.

— n. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant les deux genres *gyrostémon* et *codonocarpe*. — *Une* GYROSTÉMONÉE.

GYROTROPE (*ji* — du gr. *guros*, cercle, et *trepein*, tourner) n. m. Commutateur inverseur, inventé par Ampère, en 1820. Il est constitué par une bascule qui se plonge alternativement dans quatre godets reliés d'une manière convenable entre eux, en même temps qu'à une pile.)

GYROVAGUE (*ji, ragh'* — du lat. ecclés. *gyrovagus*, adj. Vagabond. ‖ *Moine gyrovague* ou subst. *Un gyrovague*, Moine errant et mendiant.

GYTHIUM, ville de la Grèce ancienne, sur le golfe de Laconie. Elle servit de port à Sparte. Auj. *Colokytia*.

GYULA autref. *Julia*, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie, comitat de Bekes), sur le Kőrös Blanc, affluent de la Theiss; 20.338 hab. Alcool, bétail. Élevage de bétail.

GYULA-FEHERVAR. Géogr. V. KARLSBURG.

GYULAI Paul, poète et critique hongrois, né à Klausenbourg en 1826. Secrétaire de l'Académie, président de la société *Kisfaludy*, directeur de la revue « Budapesti Szemle », professeur à l'université, Gyulai a publié : *la Vie de Vörösmarty*, une *Étude sur Bank-ban*, des *Élégies*. Ses *Poésies*, de ton populaire, ont une belle élévation de pensée et une facture impeccable.

GYULAY, nom d'une famille de la Transylvanie, dont les membres furent élevés au titre de comtes en 1772. Les plus connus sont : PAUL **Gyulay** (XVIe s.). [Chancelier d'Étienne Bathori, il a écrit quelques ouvrages historiques. Bathori le fit exécuter sur les dénonciations d'une de ses maîtresses; — IGNACE **Gyulay**, feld-maréchal, né en 1763, mort en 1831. [Il se distingua à Hohenlinden et dirigea l'arrière-garde pendant la retraite de Wagram. Il fut nommé gouverneur de Bohême (1823); — FRANÇOIS **Gyulay**, général hongrois, né en 1798, mort en 1868. Il devint, en 1848, feld-maréchal lieutenant, puis ministre de la guerre (1849-1850). Commandant en chef de l'armée d'Italie en 1859, il fut battu par les Français à Magenta.]

GYZÈH. Géogr. V. GIZÈH.

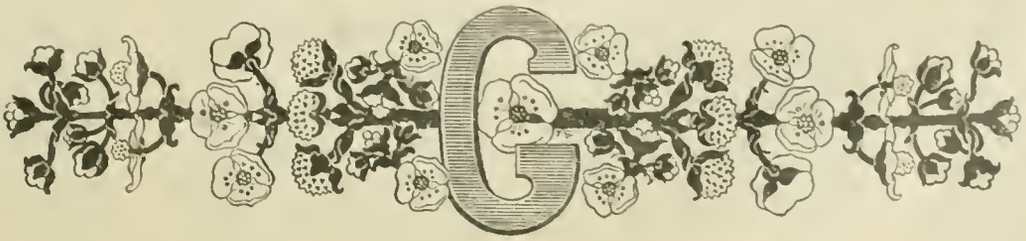

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

COMPLÉMENT DE LA LISTE DONNÉE A LA FIN DU TOME TROISIÈME

MM.

Davincourt (*F. de*), publiciste.
Desson (*Paul*), professeur à l'Université de Caen.
Donnefon (*Paul*), bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal.
Bornecque (*Henri*), maître de conférences à l'Université de Lille.
Bréhier (*L.*), chargé de cours d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Chemp (*Paul*), rédacteur en chef du *Journal des Sports*.
Chauvin (*Paul*), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Tours.
Chenclos (*J. de*), publiciste.
Couderc (*Camille*), archiviste paléographe, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Doniol (*L.*), agrégé d'histoire naturelle, professeur au lycée de Rennes.
Dobidour (*Antonin*), inspecteur général de l'instruction publique.
Demogue (*René*), docteur en droit, chargé de conférences à la Faculté de droit de Paris.

MM.

Dérué (lieutenant-colonel), inspecteur principal de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de la ville de Paris.
Deschamps (*Gaston*), critique littéraire.
Desdevises du Dézert, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand.
Devèze (*Gérard*), diplômé de l'École des Langues orientales vivantes.
Dorez (*Léon*), ancien membre de l'École française de Rome, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.
Dubois (*Marcel*), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Dumoulin (*Maurice*), bibliothécaire universitaire.
Dupral, professeur de philosophie au lycée d'Alençon.
Durieux (*Joseph*), docteur en droit, rédacteur à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.
Flandrin (*Louis*), ancien élève de l'École normale supérieure, professeur au lycée Buffon.

MM.

Flégenheimer (*Edmond*), ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de l'Université.
Gauchery (*P.*), docteur ès sciences, chef des travaux pratiques à la Faculté des sciences de Paris, interne des hôpitaux.
Gauthier (*Paul*), attaché au ministère des Affaires étrangères.
Gestin (*Robert*), docteur en droit.
Giraud, agrégé des sciences naturelles, préparateur de paléontologie au Muséum.
Gonse (*Louis*), critique d'art.
Gouvy, auditeur à la Cour des comptes.
Grappe (*Georges*), homme de lettres.
Guéchot (*M.*), professeur au lycée de Sens.
Guéguen (*F.*), chef de laboratoire à l'École de Pharmacie de Paris.
Henry (*Louis*), chef de culture au Muséum, professeur à l'École nationale d'horticulture de Versailles.
Kirchhoffer (*Alphonse*), professeur de la salle Jean-Louis, secrétaire de l'académie d'armes.
Lanson (*Gustave*), maître de conférences à l'École normale supérieure.

MM.

Léger (*Louis*), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Le Glay (*André*), publiciste.
Le Roux (*Henri*), interne des hôpitaux de Paris.
Leurs (*Alfred*), homme de lettres.
Lévy-Ullmann (*Gaston*), maître de conférences à l'Université d'Upsal.
Marc Mario, homme de lettres.
Martinet, licencié ès lettres.
Mérimée (*E.*), doyen de la Faculté des lettres de Toulouse.
Pagès (*Jehan*), prof. à l'École normale d'Auteuil.
Pfister (*Charles*), professeur d'histoire à la Faculté de Nancy.
Ponthière (*Honoré*), professeur à l'Université de Louvain.
Rambaud (*Alfred*), membre de l'Institut, ancien ministre de l'Instruction publique.
Rocheblave (*L.*), prof. au lycée de Grenoble.
Rousseau (*François*), licencié ès lettres.
Ruedel (*Marcel*), licencié ès lettres.
Welsch (*J.*), doyen de la Faculté des sciences de Poitiers.

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE QUATRIÈME VOLUME

E (*Paléogr.*), par M. Gabriel LEDOS; (*Epigr.*), par M. A. BAUDRILLART; (*Gramm.*), par M. L. COQUELIN.
Eau (*Chim.*), par M. Marcel MOLINIÉ; (*Géol.*), par M. Auguste ROBIN; (*Adm.*), par M. A. HUSTIN; (*Archéol.*), par M. M. MAINDRON; (*Art. vétér.*), par M. P. MEGNIN; (*Distill.*), par M. P. MONNOT; (*Dr. anc.*), par M. G. LEJEAL; (*Hist.*), par M. A. BAUDRILLART; (*Hyg. et thérap.*), par le Dr FOVEAU DE COURMELLES; (*Hyg. publ. et législ.*), par M. L. ANDRÉ; (*Indust. et méc.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Liturg.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Méteor.*), par M. G. LEJEAL.
Eau-de-vie, par M. Pierre MONNOT.
Ebers, par M. Gaston MASPERO.
Ébullition, par M. P. BARY.
Ecaille (*Hist. nat.*), par M. M. MAINDRON; (*Comm.*), par M. Ch. MARSILLON.
Ecclesiaste. — Ecclésiastique, par M. l'abbé BERTRIN.
Ecclésie, par M. Louis COQUELIN.
Echange (*Econ. polit.*), par M. G. MICHEL; (*Dr. intern.*), par M. Paul FAUCHILLE.
Echappement, par M. C. MARSILLON.
Echarpe (*Hist.*), par M. G. LEJEAL; (*Mat.*), par le Bel LE MARCHAND.
Echéance, par M. LEAUTEY.
Echecs, par M. PRETI.
Echelle (*Techn.*), par M. Charles MARSILLON; (*Archéol.*), par M. M. MAINDRON; (*Econ. polit.*), par M. G. MICHEL; (*Méd.*), par le Dr POIRRIER.
Echelles du Levant, par M. G. LOTH.
Echinodermes, par M. MAINDRON.
Echiquier (*Dr. anc.*), par M. REGELSPERGER, et M. G. LEJEAL.
Echo (*Phys.*), par M. G. BOUCHENY.
Eclairage (*Mœurs et coût.*), p. M. G. LEJEAL; (*Techn.*), p. M. Ch. MARSILLON.
Eclampsie, par le Dr Ph. POIRRIER.
Eclectisme, par M. Henri JOLY.
Eclipse. — Ecliptique, par M. Jean MASCART.
Ecole, par MM. DEVAULX, LEJEAL, LE MARCHAND, HÉROU, J. GAUTIER, de la NIZERANNE, JOUIN, ROCHEBLAVE, etc.
Ecole de Salerne, par M. A. BONNEAU; (*des Maris, des Femmes, des Vieillards*), par M. L. COQUELIN; (*de la Médisance*), par M. C. STRYIENSKI; (*d'Athènes*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Economie (*rurale*), par M. Fr. BERNARD; (*Polit.*), par M. G. MICHEL.
Ecosse (*Géogr.*), par M. O. RECLUS; (*Hist.*), par M. R. SAMUEL; (*Litt.*), par M. ENOCH.
Ecoulement (*Phys.*), par M. P. LUGOL.
Ecriture (*Hist.*), par M. Maxime PETIT; (*Théol.*), par M. l'abbé BERTRIN.
Ecthyma. — Eczema, par le Dr LAUMONIER.
Ecu (*Archéol. et Blas.*), par M. M. MAINDRON; (*Numism.*), par M. G. LEJEAL.
Ecurie, par M. Emile DEVAULX.
Ecuyer. — Edit, par M. G. REGELSPERGER.
Edesse (Ecole d'), par M. l'abbé BERTRIN.
Edfou, par M. Gaston MASPERO.
Edimbourg, par M. PAGNON.
Editeur, par M. Gaston DUVAL.
Edouard (*rois*), par M. FUNCK-BRENTANO.
Education (*Pédag.*), par M. Th. STEEG (*Litt.*), par MM. COQUELIN, ALLIER, KARPPE, PELLISSIER, Th. STEEG;

Effet (*Philos.*), par M. R. ALLIER; (*Adm. milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Comm.*), par M. Louis ANDRÉ et M. Eug. LEAUTEY; (*Electr. et Math.*), par M. G. BOUCHENY.
Effigie (*Archéol.*), par M. MAINDRON; (*Dr.*), par M. L. ANDRÉ; (*Numism.*), par M. G. LEJEAL.
Effort (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER (*Art vétér.*), par M. MEGNIN; (*Phil.*), par M. ALLIER.
Egger (Les), par M. Aug. HAMEL.
Eglise (*Théol. et Liturg.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Archit.*), par M. G. LEJEAL.
Eglise (États de l'), par M. FUNCK-BRENTANO.
Egout, par M. Ch. MARSILLON.
Egrappage, par M. Pierre MONNOT.
Egypte, — Elam, par M. G. MASPERO.
Egypte (Campagne d'), — Elbée, par M. Adrien MELLION.
Elagage (*Sylvic.*), par M. Emile DEVAULX; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ.
Elasticité, par M. MALUSKI.
Elastique (*Anat.*), par le Dr Ph. POIRRIER.
Elbe (*Géogr.*), par M. O. RECLUS; (*Dr. intern.*), par M. Paul FAUCHILLE.
Eldorado, par M. H. FROIDEVAUX.
Electeur (*Hist.*), par M. G. REGELSPERGER.
Electre, par M. Paul MONCEAUX.
Electricité (*Phys.*), **— Electro-aimant**, par M. Léon GODARD.
Electrodynamomètre, par M. MASCART.
Electrolyse, — Electromagnétisme, par M. Léon GODARD.
Electrometallurgie, — Electrométrie, par M. Honoré PONTHIÈRE.
Electromètre, par M. Paul BARY.
Electroscope, par M. G. BOUCHENY.
Elégie, par M. Louis COQUELIN; (*de Catulle, Properce, Tibulle, Ovide*), par M. BAUDRILLART.
Eleonore, par M. FUNCK-BRENTANO.
Eléphant, par M. M. MAINDRON.
Elephantiasis, par le Dr Ph. POIRRIER.
Elephantine, par M. MASPERO.
Eleusinies, par M. Paul MONCEAUX.
Elevage, par M. Emile DESVAULX.
Elimination, par M. BOURGONNIER.
Eliot (George), par M. G. GRAPPE.
Elisabeth (*d'Angleterre*) (*de France*), par M. Léon MARLET; (*de Roumanie*), par M. Alcide BONNEAU.
Elixir, par le Dr Ph. POIRRIER.
Ellébore, par M. Aug. DAGUILLON.
Ellipse (*Gram.*), par M. ENOCH; (*Géom.*), par M. Georges CHAUMETON.
Ellipsoïde, par M. G. CHAUMETON.
Elliptique, par M. BOURGONNIER.
Eloge, par M. Louis COQUELIN.
Eloquence, par M. Aug. HAMEL.
Elysée, par M. Fernand BOURNON.
Elzevir, par M. Gaston DUVAL.
Email, par M. Maurice MAINDRON.
Emanation, par M. Raoul ALLIER.
Embargo, par M. Paul FAUCHILLE.
Embaumement, par M. le Dr LAUMONIER.
Emboîtement (*Biol.*), par M. F. LE DANTEC; (*Cosmol.*), par M. ALLIER.
Embolie (*Méd.*), par M. A. GUILLEMONAT.
Embryogénie, — Embryologie, par M. F. LE DANTEC.
Embryon (*Zool.*), par M. F. LE DANTEC; (*Bot.*), par M. Aug. GUILLEMONAT.

Emeraude, par M. Aug. ROBIN.
Emigration (*Econ. polit.*), par M. J. PERIER; (*Hist.*), par M. L. DELAVAUD.
Emile, par A. LICHTENBERGER.
Emin-pacha, par M. FROIDEVAUX.
Emission (*Fin.*), par M. HUSTIN; (*Phys.*), par M. L. GODARD.
Emotion, — Empédocle, par M. H. JOLY.
Empereur, par Yves SAINT-PAUL.
Emphysème, par le Dr Ph. POIRRIER.
Emphytéoses, par M. G. REGELSPERGER.
Empire (*Style*), par M. G. LEJEAL.
Empirisme (*Méd.*), par le Dr Ph. POIRRIER; (*Phil.*), par M. Henri JOLY.
Empoisonnement (*Méd.*), par le Dr LAUMONIER; (*Art vétér.*), par M. P. MEGNIN; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ; (*Hist.*), par M. G. LEJEAL.
Emprisonnement, par M. L. ANDRÉ.
Emprunt, par M. Georges MICHEL.
Emulsine, — Encens, par M. Gaston BOUCHENY.
Encyclique, par l'abbé BERTRIN.
Encyclopédie, par M. Alcide BONNEAU et M. Emile PONTHIÈRE.
Endocardite, par le Dr GUILLEMONAT.
Enéide, par M. A. BAUDRILLART.
Energie (*Mécan.*), par M. R. JARRY; (*Physiol.*), par M. F. LE DANTEC.
Enfant (*Physiol.*), par le Dr FOVEAU DE COURMELLES; (*Dr. et Ord.*), par M. G. LEJEAL; (*Armée*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Icon.*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Enfer, par M. l'abbé BERTRIN, M. G. LEJEAL, M. de MILLOUÉ; (*Icon.*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Engagement (*Décennal*), par M. G. LEJEAL; (*Milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Enghien (duc d'), par M. H. WELSCHINGER.
Engrais, par M. Emile DEVAULX.
Engrenage, par M. Ch. MARSILLON.
Enjambement, par M. H. BORNECQUE.
Enlumineur, par M. MAINDRON.
Ennemi (*Dr. intern.*), par M. FAUCHILLE.
Enquête, par M. Louis ANDRÉ.
Enregistrement, par M. F. SOLLIER.
Enregistreur (*Physiol.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON.
Enseigne (*Antiq.*), par M. Paul MONCEAUX; (*Archéol.*), par M. Maur. MAINDRON; (*Comm.*), par M. L. ANDRÉ; (*Mar.*), par M. HÉROU.
Enseignement, par M. Th. STEEG.
Ensorcelée (L'), par M. Louis COQUELIN.
Entéléchie, — Entendement (*Phil., Essais, etc.*), par M. R. ALLIER.
Entérite, par le Dr GUILLEMONAT.
Entomologie, par M. MAINDRON.
Entorse, par le Dr Ph. POIRRIER.
Entragues (Henriette d'), par M. Léon MARLET.
Entraînement (*Hyg.*), par le Dr LAUMONIER.
Entrecasteaux, par M. H. FROIDEVAUX.
Entrepôt, par M. Jean PERIER.
Entrepreneur, par M. Gust. LEJEAL.
Enveloppe (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Géom.*), par M. E. PERRIN.
Eocène, par M. Auguste ROBIN.
Eole, — Eoliens, par M. Paul MONCEAUX.

Eolipyle, par M. G. BOUCHENY et M. Charles MARSILLON.
Eosine, par M. Paul LEMOULT.
Epaminondas, par M. P. MONCEAUX.
Epanchement, par M. GAUCHERY.
Epargne, par M. Jean PERIER.
Epaulette, par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Epave, par M. G. REGELSPERGER.
Epée, — Eperon (*Arch.*), par M. Maurice MAINDRON.
Ephébie, — Ephorat, par M. Paul MONCEAUX.
Ephéméride (*Astr.*), **— Epicycle**, par M. J. MASCART.
Ephèse, par M. L.-P. SAUGON; (*Conciles*), par M. l'abbé BERTRIN.
Epictète, — Epicure, — Epicurisme, par M. Th. STEEG.
Epicycloïde, par M. G. BOUCHENY.
Epidémie (*Méd.*), par le Dr FOVEAU DE COURMELLES; (*Dr.*), par M. Louis ANDRÉ; (*Dr. intern.*), par M. FAUCHILLE.
Epiderme (*Anat.*), par le Dr LAUMONIER.
Epigramme, par M. Louis COQUELIN.
Epigraphie, par M. Paul MONCEAUX.
Epilepsie, par M. Georges DUPAU.
Epingles (*Archéol.*), par M. MAINDRON; (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON.
Epiphénomène, par M. LE DANTEC.
Epire (*Géogr.*), par M. O. RECLUS; (*Hist.*), par M. L.-P. SAUGON.
Epistaxis, par le Dr LAUMONIER.
Epistolaire, par M. Paul MORILLOT.
Epithelium, par M. GAUCHERY.
Epître (*Littér.*), par M. COQUELIN; (*des Apôtres*), par M. l'abbé BERTRIN; (*d'Horace*), par M. BAUDRILLART; (*de Boileau*), par M. MORILLOT.
Epizootie (*Art vétér.*), par M. MEGNIN; (*Législ.*), par M. A. MELLION.
Eponge, par M. Maurice MAINDRON.
Epopée, par M. HAMEL et M. Louis COQUELIN.
Epreuve (*Archéol.*), par M. MAINDRON; (*Art milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Grav.*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (*Hist.*), par M. G. LEJEAL.
Epuration, par M. Marcel MOLINIÉ.
Epure, — Equerre, par M. Gaston BOUCHENY.
Equateur (*Astron.*), par M. J. MASCART; (*Géogr.*), par M. O. RECLUS; (*Hist.*), par M. G. REGELSPERGER.
Equation (*Algèbre*), par M. G. BOUCHENY; (*Astron.*), par M. Jean MASCART.
Equinoxe, par M. Jean MASCART.
Equilibre (*Mécan. et Phys.*), par M. P. ROLLET; (*Polit.*), par M. DELAVAUD.
Equipollence, par M. Elie PERRIN.
Equitation, par le l.-colon. LE MARCHAND.
Equivalent (*Chim.*), par M. Raymond JARRY; (*Mécan.*), par M. P. BARY.
Erasme, par M. Alcide BONNEAU.
Eratosthène, par M. G. BOUCHENY.
Ere, par M. Jean MASCART.
Erik (Les), par M. Lucien MAURY.
Ermitage (*Coteau*), par M. P. MONNOT; (*Musée*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (*Théâtre*), par M. A. POUGIN.
Erotique (*Litt.*), par M. Louis COQUELIN; (*B.-Arts*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Erreur (*Dr. act.*), par M. Louis ANDRÉ; (*Math.*), par M. J. MASCART; (*Phil.*), par M. DUPRAT.
Eruption (*Géol.*), par M. Aug. ROBIN.

Erysipèle, — Erythème, par le Dr LAUMONIER.
Erythrée, — Erzgebirge, par M. CAMILLE GUY.
Escadre, par M. HEROU.
Escadron, par le Icol LE MARCHAND.
Escaut (*Géogr.*, par M. CAMILLE GUY; (*Dr. int.*), par M. FAUCHILLE.
Eschine, — Eschyle, par M. PAUL MONCEAUX.
Esclavage (*Orient* et *Grèce*), par M. P. MONCEAUX; (*Rome et Moyen âge*), par M. REGELSPERGER; (*Islam*), par M. BLOCHET; (*Colonial*, par M. FROIDEVAUX; (*au XIXe siècle*), par M. R. SAMUEL.
Escrime (*Archéol.*), par. M. MAURICE MAINDRON; (*Art mod.*), par M. A. KIRCHHOFFER; (*Art milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Escurial, par M. A. COSTER.
Espace (*Philos.*), par M. R. ALLIER.
Espagne (*Géogr.*), par M. O. RECLUS; (*Ethnol.*, par le Dr VERNEAU; (*Milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. DE CHENCLOS; (*Hist.*), par M. A. EBRAY; (*Langue* et *Litt.*), par M. E. MERIMÉE; (*B.-Arts*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (*Mus.*), par M. A. POUGIN.
Espèce (*Biol.*), par M. F. LE DANTEC; (*Philos.*, par M. R. ALLIER; (*Log.*, par M. DUPRAT.
Espionnage (*Milit.*, par le lieut.-colon. LE MARCHAND; (*Hist.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. intern.*), par M. FAUCHILLE.
Esprit (*Chim. ind.*), par M. P. MONNOT; (*Gramm.*), par M. HENRI BORNECQUE; (*Philos.* et *Physiol.*), par M. POIRRIER; (*Sc. occ.*), par M. MARIO; (*Théol.*, par M. l'abbé BERTRIN; (*Analyses d'ouvrages*), par M. STEEG.
Esquimau, par le Dr VERNEAU.
Essai (*Mécan.*, par M. CH. MARSILLON; (*Chim.*), par M. MOLINIE.
Essais (de Montaigne), par M. PAUL BONNEFON; **(de Macaulay),** par M. CASIMIR STRYIENSKI.
Essaim, — Essaimage, par M. TERTRIN.
Essence (*Phil.* et *Log.*), par M. DUPRAT; (*Chim.*), par M. J. BOYER et M. P. MONNOT.
Esterhazy, par M. J. KONT.
Esthétique, par M. RAOUL ALLIER.
Estienne, par M. GASTON DUVAL.
Estoile (Pierre de L'), par M. PAUL BONNEFON.
Estomac (*Anat.*), par le Dr GUILLEMONAT.
Estrees, par M. LOUIS FARGES.
Etablissement (*Dr. intern.*), par M. P. FAUCHILLE; (*Dr.*), par M. L. ANDRE. (*Hist.*, par M. G. REGELSPERGER.
Etain, par M. R. JARRY; (*Etains d'art*, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Etat (*Législ.* et *Dr.*), par M. LEJEAL; (*Dr. des gens*), par M. L. ANDRE; (*Hist.*), par M. FUNCK-BRENTANO. (*Polit.*), par M. WALTER-JOURDE; (*Dr. int.*), par M. FAUCHILLE; (*Hist.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Etat-major, par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Etats-Unis (*Géogr. phys. et économ.*), par M. ONESIME RECLUS; (*Géogr. polit.*), par M. A. EBRAY; (*Armée*), par le Icol LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. A. DE CHENCLOS; (*Hist.*), par M. R. SAMUEL; (*Litt.*), par M. B.-H. GAUSSERON; (*Beaux-Arts*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (*Mus.*), par M. POUGIN; (*Découv.*), par M. FROIDEVAUX.
Ether (*Philos.*, par M. WALTER-JOURDE; (*Chimie*), par M. HEBERT.
Ethiopie, par M. G. MASPERO; (*Ethn.*), par le Dr VERNEAU.
Ethnographie, — Ethnologie, par le Dr VERNEAU.
Ethylamine, par M. G. BOUCHENY.
Ethyle, — Ethylène, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Etincelle, par M. P. BARY.
Etna, par M. ELICIO COLIN.
Etoile, par M. JEAN MASCART.
Etranger (*Dr. intern.*), par M. P. FAUCHILLE.
Etrier (*Archéol.*), par M. MAINDRON.
Etrusque, par M. ANDRÉ BAUDRILLART; (*Linguistique*), par M. ENOCH.
Etudes (*Rollin*, par M. l'abbé BERTRIN; (*Condillac*), par M. STEEG; (*Chateaubriand, Balzac, Bourget*), par M. G. PELLISSIER.
Etuves (*Hist.*, par M. FUNCK-BRENTANO; (*Méd.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Techn.*), par M. CH. MARSILLON.
Etymologie, par M. MAURICE ENOCH.
Eucharistie, par M. l'abbé BERTRIN.
Euclide (*Philos.*), par M. Th. STEEG.
Euclide (*Géom.*), par M. BOUCHENY.
Eudiomètre, par M. R. CHAUMETON.
Eudocie, — Eudoxie, par M. DIEHL.
Eugène de Savoie, par M. L. FARGES.
Euler, par M. GASTON BOUCHENY.
Eumène, — Euménides, par M. PAUL MONCEAUX.
Eunuque, par M. A. BONNEAU et M. PAUL MONCEAUX; (*Comédie de Térence*), par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Euphrate, par M. GASTON ROUVIER.
Eure, — Eure-et-Loir, par M. G. TREFFEL.
Euripide, par M. PAUL MONCEAUX.
Europe (*Géol.*, par M. GIRAUD; (*Géogr. physiq.* et *économ.*), par M. O. RECLUS; (*Flore* et *Faune*), par M. WELSCH; (*Ethnol.*, par le Dr VERNEAU; (*Géogr. polit.* et *Découverte*, par M. FROIDEVAUX; (*Hist. diplom.* et *anal. d'ouvrages*, par M. ALBERT PINGAUD.
Evangile, par M. l'abbé BERTRIN.
Eventail (*Archéol.*, par M. MAURICE MAINDRON; (*Techn.*), par M. CH. MARSILLON; (*Héraldic.*, par M. EM. DEVAULX.
Evêque (*Discipl. cath.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Discipl. protest.*, par M. RAOUL ALLIER.
Evhemère, — Evhemerisme, par M. RAOUL ALLIER.
Eviction, — Exécuteur, par M. GUST. REGELSPERGER.
Evolution (*Biol.*, par M. FÉLIX LE DANTEC; (*Géol.*, par M. A. ROBIN; (*Evolution des genres, de la poésie lyrique*), par G. PELLISSIER.
Evolutionnisme, par M. WALTER-JOURDE.
Exarchat, — Exarque, par M. CHARLES DIEHL.
Excentricité, par M. JEAN MASCART.
Excommunication, par M. l'abbé BERTRIN.
Execution (*Dr.*, par M. LOUIS ANDRE; (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Exercice (*Physiol.*, par le Dr FOVEAU DE COURMELLES; (*Fin.*), par M. SILV. DE SACY.
Exhaustion, — Exponentiel, par M. GASTON BOUCHENY.
Existence (*Phil.*), par M. DUPRAT.
Exorde, par M. YVES SAINT-PAUL.
Expérience, par M. HENRI JOLY.
Expertise, par M. LOUIS ANDRE.
Exploration (*Géogr.*, par M. FROIDEVAUX.
Explosif, par M. P. DE BAVINCOURT.
Exportation, par M. JEAN PERIER.
Exposition (*Econ. polit.*), par M. MAURICE BARBULOT.
Expression (*Physiol.*), par M. GAUCHERY; (*Mus.*), par M. POUGIN.
Expropriation, par M. G. MICHEL.
Expulsion, — Exterritorialité, par M. P. FAUCHILLE.
Extradition, par M. P. FAUCHILLE.
Extrait (*Pharm.*, par le Dr PH. POIRRIER; (*Œnol.*, par M. P. MONNOT.
Extrême-onction, par M. l'abbé BERTRIN.
Eyck (Les Van), par MM. HENRY JOUIN et ROCHEBLAVE.
F (*Paléogr.*, par M. GABRIEL LEDOS; (*Epigr.*), par M. A. BAUDRILLART; (*Gramm. comp.*, par M. MAUR. ENOCH.
Fabert (Abraham de), — Fabvier, par M. MELLION.
Fable, par M. LOUIS FLANDRIN.
Fables (*d'Esope*), par M. MONCEAUX; (*de Phèdre*), par M. BAUDRILLART; (*de Marie de France*), par M. JEANROY; (*de La Fontaine, Fénelon, Florian*), par M. LOUIS FLANDRIN; (*Essai sur les Fables de La Fontaine*), par M. G. PELLISSIER.
Fableau, par M. JEANROY.
Fabre d'Eglantine, par M. P. MORILLOT.
Fabrique (*Dr adm.*, par M. YVES SAINT-PAUL.
Faculté (*Philos.*), par M. R. ALLIER; (*Instr. publ.*), par M. G. LEJEAL.
Faïence, par M. BAUMGART.
Faillite, par M. LOUIS ANDRE.
Faim, par le Dr LAUMONIER.
Faisan (*Ornith.*, par M. MAUR. MAINDRON; (*Art culin.*), par M. MARC MARIO; (*Hist.*), par M. JEANROY
Faisceau (*Antiq.*), p. M. A. BAUDRILLART; (*Phys.*), par M. BOUCHENY.
Falaise (*Géol.*), par M. G. TREFFEL.
Falier (Marino), par M. A. BONNEAU.
Falsification (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRE; (*Hyg.*), par le Dr LAUMONIER
Falstaff (*Hist.*, par M. REYBEL; (*Litt.*), par M. C. STRYIENSKI; (*Mus.*), par M. A. POUGIN.
Famille, par M. YVES SAINT-PAUL; (*Dr. rom.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Sainte Famille, iconogr.*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE; (*Famille Pont-Biquet*, par M. H. CASTETS, etc.
Famine, par M. FRANÇOIS BERNARD.
Famine (Pacte de), par M. HENRI CARRE.
Faraday, par M. GASTON BOUCHENY.
Farce (*Litt.*), par M. FRÉDÉRIC LOLIEE.
Farcin, par M. PIERRE MEGNIN.
Farine (*Chim.*, par M. MARCEL MOLINIE; (*Mecan.*), par M. MARSILLON.
Fastes, par M. BAUDRILLART.
Fatalisme, — Fatalité, par M. LÉONCE ANDRE.
Fatigue (*Physiol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Biol.*), par M. FÉLIX LE DANTEC.
Fatimites, par M. G. LOTH.
Fauconnerie, par M. MAINDRON.
Faunc (*Zool.*, par M. G. TREFFEL.
Faure (Felix), par M. H. CASTETS.
Faust (*Hist. et Drame de Gœthe*, par M. PAUL BESSON; (*de Marlowe*, par M. C. STRYIENSKI; (*de Klinger, de Lenau*, par M. KELLER; (*de Gounod*, par M. AJEN DE L'ISLE.
Faute (*Dr.*, par M. REGELSPERGER.
Faux (*Dr.*, par M. LOUIS ANDRE; (*Alg.*, par M. GASTON BOUCHENY.
Favart (Les), par M. HENRI CARRE.
Favori, par M. SILVESTRE DE SACY.
Favorite (*Opéra*, par M. AJEN DE L'ISLE.
Favre (Jean-Baptiste), par M. MAURICE FAURE.
Favre (Jules), par M. A. DEBIDOUR.
Fayoum, par M. G. MASPERO.
Fécondation (*Biol.*, par M. F. LE DANTEC; (*Bot.*), par M. A. DAGUILLON; (*Physiol.*), par le Dr PH. POIRRIER; (*Agric.*, par M. DEVAULX.
Fécondité, par M. F. LE DANTEC.
Féculerie, par M. CH. MARSILLON.
Federalisme, par M. WALTER-JOURDE.
Fédération, par M. PAUL BONDOIS.
Fée, — Féerie, par M. ABLYS DE JOURDAIN.
Félibrige, par M. MAURICE FAURE.
Feminisme, par M. GUST. LEJEAL.
Femme (*Anat.*, par le Dr GUILLEMONAT; (*Hist., Dr.*, par M. G. LEJEAL; (*Icoaogr.*, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE; (*Litt.*, par M. G. PELLISSIER et M. A. HAMEL.
Femur, par le Dr LARDENNOIS.
Fénelon, par M. PAUL MORILLOT.
Fenêtre, par M. A. BAUDRILLART et par M. CH. MARSILLON.
Fenian, par M. ALCIDE EBRAY.
Féodalite, par M. G. REGELSPERGER.
Fer (*Métall.*), par M. HONORE PONTHIÈRE; (*Géogr. vc.*, par M. G. TREFFEL; (*Physiol.*, par le Dr GUEGUEN; (*Législ.*, par M. L. ANDRE; (*Blas.*, par M. M. MAINDRON.
Ferdinand (*Allem.* et *Autr.*, par M. REYBEL; (*Ital., Baly., Espagn.*, par M. DEBIDOUR.
Ferdinand (*Rois de Portugal*), par M. ANTONIN DEBIDOUR.
Féries latines, par M. A. BAUDRILLART.
Ferme (*Agr.*), par M. DEVAULX; (*Fin*), par M. HENRI CARRE.
Fermentation, par M. DAGUILLON.
Ferrare, par M. KERGOMARD.
Ferrugineux, par le Dr GUEGUEN.
Ferrure, par M. CH. MARSILLON.
Ferry, par M. A. DEBIDOUR.
Festival, par M. ARTHUR POUGIN.
Fêtes (*Hist.*), par M. GUECHOT; (*Litt.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Relig. musulmane*), par M. BLOCHET; (*Iconogr.*), par M. ROCHEBLAVE.
Fétuque, par M. EMILE DEVAULX.
Feu (*Art milit.*), par le lieut.-col. LE MARCHAND; (*Grégeois*, par M. MAURICE MAINDRON; (*Géol.*, par M. ARG. ROBIN; (*Hist. relig.*, par M. l'abbé BERTRIN; (*Mar.* et *Navig.*, par M. HEROU et M. DUJARRIC.
Feuchères (Sophie de), par M. BONDOIS.
Feuillants (*Ordre*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Club*), par M. P. BONDOIS.
Feuille (*Bot.*), par M. A. DAGUILLON.
Feuillet (*Biol.*, par M. F. LE DANTEC; (*Physiq.*), par M. G. BOUCHENY.
Feuillet (Octave), p. M. G. PELISSIER.
Feuilleton, par M. A. BONNEAU.
Fève (*Bot.*, par M. AUG. DAGUILLON.
Février (*Révol. de*), par M. SAUGON.
Fibrine, par le Dr LAUMONIER.
Fichte, par M. RAOUL ALLIER.
Fiducie, par M. ROBERT GESTIN.
Fief, par M. GUST. REGELSPERGER.
Fielding, par M. CAS. STRYIENSKI.
Fièvre (*Pathol.*), par le Dr POIRRIER; (*Art vétér.*), par M. MEGNIN.
Figuier (*Bot.*, par M. DAGUILLON.
Figuier (Louis), par M. G. BOUCHENY.
Figure (*Gramm.*), par M. YVES SAINT-PAUL; (*B.-Arts*, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Filature, par M. CH. MARSILLON.
Fille (*d'honneur*, par M. SILVESTRE DE SACY; (*Hist. relig.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Elisa. de Roland*, par M. G. PELLISSIER; (*Fille du régiment, de Mme Angot*, par M. POUGIN.
Fils (*Nos Fils, le Fils Naturel, Le Fils de Giboyer*), par M. G. PELLISSIER.
Filtrage, par M. CH. MARSILLON et M. PIERRE MONNOT.
Fin (*Myth.*, par M. G. LEJEAL; (*Relig.*, par M. l'abbé BERTRIN; (*Dr.*, par M. LOUIS ANDRE.
Finale, par M. A. POUGIN.
Finalite, par M. RAOUL ALLIER.
Finances, par M. SILVESTRE DE SACY.
Fingal, par M. B.-H. GAUSSERON.
Finistère, — Fjord, par M. GEORGES TREFFEL.
Finlande (*Géogr.*), par M. G. TREFFEL; (*Hist.* et *Litt.*), par M. G. LEVY-ULLMANN.
Fiunois (*Anthr.*), par le Dr VERNEAU; (*Ling.*, par M. MAURICE ENOCH.
Fisc, par M. SILVESTRE DE SACY.
Fissure, — Fistule, par le Dr PHILIPPE POIRRIER.
Flamand (*Ling.*, par M. ENOCH; (*Zoo. techn.*, par M. DEVAULX; (*B.-Arts*, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Flamine, — Flaminius, — Flaminius, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Flammarion, — Flamsteed, par M. G. BOUCHENY.
Flamme (*Phys.*, par M. P. BARY
Flandre (*Hist.*, par M. FUNCK-BRENTANO.
Flatters, par M. HENRI FROIDEVAUX.
Flaubert (Gustave), — Flechier, par M. PAUL MORILLOT.
Fleau (*Archéol.*, par M. MAINDRON.
Flèche (*Archéol.*, par M. MAUR. MAINDRON; (*Archit.*, par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Flèche (La), par M. CH. L'HOPITAL.
Fléchisseur (*Anat.*, par le Dr PH. POIRRIER.
Fleur (*Botan.*, par le Dr GUILLEMONAT; (*Hortic.*, par M. L. HENRY (*Industr. et Comm.*, par M. CH. MARSILLON; (*Langage des fleurs*, par M. MARC MARIO.
Fleury (Cardinal), par M. H. CARRÉ.
Fleuve (*Géogr.*, par M. G. TREFFEL; (*Dr.*), par M. PAUL FAUCHILLE.
Flexion (*Constr.*, par M. CH. MARSILLON; (*Linguist.*), par M. ENOCH.
Floquet (Charles), par M. L. ANDRE.
Flore (*Bot.*, par M. G. TREFFEL; (*Archit.*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Florence, par M. G. TREFFEL.
Florentine (*Ecole*, — **Floris (Franz),** par M. H. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Florian, par M. PAUL MORILLOT.
Floridées, par M. AUG. DAGUILLON.
Flottage, par M. CH. MARSILLON.
Fluide (*Phys.*, par M. BOUCHENY (*Sc. occ.*, par M. MARC MARIO.
Fluor, par M. RAYMOND JARRY.
Fluor, Fluorhydrique, p. M. JARRY
Fluorescence, par M. BARRY.
Fluosel, Focales, par M. BOUCHENY
Fœtus, par le Dr PH. POIRRIER et M. FÉLIX LE DANTEC.
Foi (*Théol.*, par M. l'abbé BERTRIN (*Dr.*), par M. REGELSPERGER; (*Icon.*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Foie, par le Dr GUILLEMONAT
Foin, par M. EMILE DEVAULX.
Foire, par M. JEAN PERIER; (*Théâtres*, par M. LOUIS COQUELIN.
Folie, par le Dr PHILIPPE POIRRIER.
Folklore, par M. GUSTAVE LEJEAL.
Fonction (*Biol.*, par M. FÉLIX LE DANTEC; (*Chim.*), par M. GASTON BOUCHENY
Fonctionnaire, par M. LOUIS ANDRÉ.
Fonctionnel, par M. F. LE DANTEC.
Fondation (*Constr.*, par M. CH. MARSILLON; (*Dr.*, par M. SILVESTRE DE SACY.
Fonderie (*Techn.*, par M. CH. MARSILLON; (*Milit.*, par le lieut-colonel LE MARCHAND.
Fonds (*Dr.*, par M. FÉLIX SOLLIER; (*Adm. et Fin.*), par M. SILVESTRE DE SACY.
Fontaine (*Phys.*, par M. AUG. ROBIN.
Fontainebleau, par M. G. TREFFEL.
Fontanes, par M. PAUL MORILLOT.
Fonte (*Métall.*, par M. HONORE PONTHIÈRE.
Fontenelle, par M. HENRI CARRÉ.
Foot-ball, par M. PAUL CHAMP.
Force (*Philos.*, par M. R. ALLIER; (*Mecan.*, par M. G. BOUCHENY; (*Dr.*, par M. L. ANDRE.
Forceps, par le Dr PH. POIRRIER.
Forêt (*Géogr.*, par M. G. TREFFEL; (*Sylvic.*, par M. EMILE DEVAULX.
Forez (*Géogr.*), par M. G. TREFFEL; (*Hist.*, par M. A. LEURS.
Forge, par M. CH. MARSILLON.
Forme (*Art vétér.*, par M. P. MEGNIN; (*Dr.*), par M. REGELSPERGER
Formique, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Formose, par M. GASTON ROUVIER.
Formule (*Bot.*, par M. A. DAGUILLON; (*Dr.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Chim. et Math.*, par M. BOUCHENY; (*Diplom.*), par M. G. LEDOS; (*Hist.*, par M. H. FROIDEVAUX; (*Pharm.*), par le Dr PH. POIRRIER
Fort, — Fortification, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Fortune (*Myth.*, par M. PAUL MONCEAUX.
Forum, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Fosse (*Constr.*, par M. CH. MARSILLON; (*Dr.*, par M. LOUIS ANDRE
Fossé (*Agric.*, par M. EM. DEVAULX; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRE; (*Milit.*, par le lieut.-col. LE MARCHAND.
Fou (*Dr.*, par M. LOUIS ANDRE; (*Hist.*), par M. GUECHOT; (*Fête des Fous*), par M. JEANROY.
Fouché, par M. ALBERT PINGAUD.
Fougère, par M. AUG. DAGUILLON.
Fouille (*Dr.*), par M. R. GESTIN.
Fouillée, par M. TH. STEEG.
Fouquet (Nicolas), p. M. A. PINGAUD.
Fouquier-Tinville, par M. P. BONDOIS.
Fourberies de Scapin, par M. LOUIS COQUELIN.
Fourbure, par M. P. MEGNIN.
Fourier (*Géom.*, p. M. G. BOUCHENY.

Fourier (*Ch.*). — **Fourierisme**, par M. LICHTENBERGER.
Fourmi, par M. MAURICE MAINDRON.
Fourneau (*Métall.*), par M. CH. MARSILLON.
Fouta-Djallon, par ED. OLIVIER.
Fox (Charles-James), par M. SAMUEL.
Foy (Général), par M. YVES SAINT-PAUL.
Foyer (*Géom.*), par M. CHAUMETON; (*Hist. rel.*), par M. G. TREFFEL et M. L. DE MILLOUE.
Fraction, par M. GASTON BOUCHENY.
Fracture (*Chir.*), par le Dr POIRRIER; (*Géol.*), par M. AUGUSTE ROBIN.
Fragonard, Français (Fr.-L.), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Frais (*Comm.*), par M. LEAUTEY; (*Econ. polit.*), par M. FR. BERNARD; (*Dr.*), par M. SILVESTRE DE SACY.
Fraise (*Tech.*), par M. M. MAINDRON; (*Tech.*), par M. CH. MARSILLON.
Fraisier, par M. DAGUILLON.
Franc (*Mon.*), par M. G. LEJEAL.
Francs (Les), par M. PAUL BONDOIS.
Francs-archers, par M. MAURICE MAINDRON.
Français (*Dr.*), par M. G. LEJEAL.
France (*Géogr.*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Géol.*), par M. J. GIRAUD; (*Hist.*), par M. G. TREFFEL; (*Côtes et hydr.*), par M. CAMILLE GUY; (*Climat.*), par M. G. TREFFEL; (*Fl. et Faune.*), par M. WELSCH; (*Ethn.*), par le Dr VERNEAU; (*Géogr. écon.*), par M. O. RECLUS; (*Constit.*), par M. A. GIRAULT; (*Administr.*), par M. HENRI FROIDEVAUX; (*Colon.*), par M. MARCEL DUBOIS.
— (*Armée*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. A. DE CHENCLOS.
— (*Hist.*), par M. ALFRED RAMBAUD.
France (*Ling.*), par M. A. JEANROY; (*Orig. à 1453*), par M. A. JEANROY; (*XVIe siècle*), par M. P. BONNEFON; (*XVIIe siècle*), par M. G. LANSON; (*XVIIIe et XIXe siècle*), par M. G. PELLISSIER.
— (*Philos.*), par M. RAOUL ALLIER.
— (*Sciences*), par M. JACQUES BOYER.
— (*Arch., Sculpt., Peint.*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE; (*Musique*), par M. A. POUGIN.
— (*Hist. litt.*), par M. A. JEANROY.
Francfort (*Géogr.*), par M. C. GUY.
Francfort (Traité de), par M. DEBIDOUR.
Franche-Comté, par M. G. TREFFEL.
Franchise (*Poste*), par M. RÉMY TERRIBLE.
Franciscain, par M. M. MAINDRON.
Franciscain. — François d'Assise (S.), — François de Sales, par M. l'abbé BERTRIN.
Franc-Maçonnerie, par M. DESVALLINES.
François (*Allem. et Autr.*), par M. A. EBRAY.
François Ier, par M. LE GLAY; (*B.-Arts*), par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
François de Neuchâteau, par M. L. COQUELIN.
Franklin (Benj.), par M. A. MELLION.
Franklin (John), par M. H. FROIDEVAUX.
Fraude, par M. LOUIS ANDRE.
Fredegonde, par M. A. LE GLAY.
Frederic le Grand, par M. LOUIS FARGES.
Fregate, par M. ALBERT HEROU.
Frein (*Méca.*), par M. CHARLES MARSILLON; (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Fremiet, — Fresque, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Frêne, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
Freron, par M. CHAUVIN.
Fret, par M. ALBERT HEROU.
Freycinet (*Navig.*), par M. H. FROIDEVAUX.
Freycinet (*Polit.*), par M. H. CASTETS.
Friction, par le Dr P. POIRRIER.
Frise. — Fromentin, par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Froissart, par M. A. JEANROY.
Fromage, par M. EMILE DEVAULX.
Fronde (*Hist.*), par M. F. DUMAS.
Front (*Méd.*), par le Dr P. POIRRIER.
Frontière (*Dr.*), par M. P. FAUCHILLE; (*Mil.*), par le Dr LE MARCHAND.
Fronton, par M. ABLYS DE JOURDAIN.
Frottement (*Méc.*), par M. P. ROLLET.
Fruit, par M. LOUIS HENRY.
Fuchsine, par M. PAUL LEMOULT.
Fuero, par M. DESDEVISES DU DÉZERT.
Fugue, par M. ARTHUR POUGIN.
Fumier, par M. EMILE DEVAULX.
Fumigation, par le Dr PH. POIRRIER.
Funérailles, par M. GUST. LEJEAL.
Funiculaire (*Ch. de f.*), par M. MARSILLON; (*Méc.*), par M. BOUCHENY.
Furetière, par M. PAUL MORILLOT.
Fusee, par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Fusil (*de guerre*), par le lieut.-col. LE MARCHAND; (*de chasse*), par M. CH. MARSILLON.
Fusion (*Phys.*), par M. LÉON GODARD; (*Hist.*), par M. PAUL BONDOIS.
Fustel de Coulanges, par M. FROIDEVAUX.
Futale, par M. EMILE DEVAULX.
G (*Paléogr.*), par M. GABRIEL LEDOS; (*Gr. comp.*), par M. MAURICE ENOCH.
Gabelle, par M. SILVESTRE DE SACY.
Gaète, par M. KERGOMARD.
Gage (*Dr. rom. et anc.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Dr. act.*), par M. DEMOGUE.
Galatee (*Myth. et Icon.*), par M. YVES SAINT-PAUL; (*Mus.*), par M. AJEN DE L'ISLE; (*Litt.*), p. M. L. COQUELIN.
Gale (*Pathol.*), par le Dr PH. POIRRIER; (*Art vétér.*), par M. P. MEGNIN.
Galène, par M. AUGUSTE ROBIN.
Galère, par M. ALBERT HEROU.
Galien, par M. M. AGUINET.
Galibis. — Gallas, p. le Dr VERNEAU.
Galilee, par M. GASTON BOUCHENY.
Galiote, par M. ALBERT HEROU.
Galitzine, par M. LUCIEN MAURY.
Galle (*Bot.*), par M. AUG. DAGUILLON.
Gallicanisme, par M. YVES SAINT-PAUL.
Gallique, par M. G. BOUCHENY.
Gallo-romain, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Galvanomètre, par M. L. GODARD.
Galvanoplastie, par M. CH. MARSILLON.
Gama (Vasco de), par M. H. FROIDEVAUX.
Gambetta, par M. HENRI CASTETS.
Gamme (*Acoust.*), par M. BOUCHENY; (*Mus.*), par M. AJEN DE L'ISLE.
Gand, par M. DU FIEF.
Gange, par M. GASTON ROUVIER.
Ganglion, — Gangrène (*Méd.*), par le Dr LARDENNOIS; (*Art vétér.*), par M. P. MEGNIN.
Gant (*Arch.*), — **Gantelet**, par M. MAURICE MAINDRON.
Garance (*Bot.*), par M. DAGUILLON; (*Chim.*), par M. MARCEL MOLINIÉ.
Gard, par M. PIERRE MONNOT.
Garde (*Adm.*), par M. ANDRÉ; (*Milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Hist.*), par M. P. BONDOIS, M. G. TREFFEL et M. MAURICE DUMOULIN; (*Mar.*), par M. ALBERT HEROU.
Garde-côte, par M. ALBERT HEROU.
Garenne, par M. GUSTAVE REGELSPERGER.
Gargantua, par M. PAUL MORILLOT.
Garibaldi, — Garnier-Pagès, par M. HENRI CASTETS.
Garnier (Ch.), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Garnier (Rob.), par M. P. MORILLOT.
Garnier (Francis), par M. FROIDEVAUX.
Garonne (*fl.*), par M. A. GIRARD.
Garonne (Haute-), par M. EM. AUZOU.
Gasteropodes, par M. M. MAINDRON.
Gastralgie, — Gastrite, p. le Dr GUILLEMONAT.
Gaule, par M. FERDINAND LOT.
Gautier (Théophile), par M. P. MORILLOT.
Gautier (Armand), par M. AGUINET.
Gavarni, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Gave, par M. GEORGES TREFFEL.
Gay-Lussac, par M. G. BOUCHENY.
Gaz (*Phys. et Chim.*), par M. G. BOUCHENY et M. M. MOLINIÉ; (*Industr.*), par M. MARSILLON; (*Législ.*), par M. LOUIS ANDRE; (*Méd.*), par le Dr GUILLEMONAT.
Gazette, par M. ALCIDE BONNEAU.
Gazon, par M. EM. DEVAULX.
Géants, par M. YVES SAINT-PAUL.
Gelatine (*Chim. et Ind.*), par M. P. LEMOULT; (*Techn.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Gelee (*Phys.*), par M. G. BOUCHENY; (*Vitic.*), par M. P. MONNOT.
Gendarme, — Gendarmerie, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Généagénèse, — Généalogie, par M. FÉLIX LE DANTEC.
Général, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Généralisation, par M. JEHAN PAGÈS.
Generalite, par M. G. REGELSPERGER.
Generation, par M. FÉLIX LE DANTEC.
Gènes (*Géogr.*), par M. KERGOMARD; (*Hist.*), par M. LÉON DOREZ.
Genève, par M. WALTER-JOURDE.
Gengis-Khan, par M. E. BLOCHET.
Genie (*Psychol.*), par M. RAOUL ALLIER; (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Genlis (Mme de), par M. L. COQUELIN.
Genois (*Beaux-Arts*), par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Genou, par le Dr HENRI LARDENNOIS.
Genre (*Philos.*), par M. J. PAGÈS; (*Gram.*), par M. M. ENOCH; (*Litt.*), par M. A. HAMEL.
Gens, par M. RENÉ DEMOGUE.
Gentilhomme, par M. FUNCK-BRENTANO.
Géodésie, — Géométrie, par M. JEAN MASCART.
Geographie, par M. H. FROIDEVAUX.
Geologie, par M. AUGUSTE ROBIN.
George Ier, par M. GEORGES TREFFEL.
George II, III, IV, par M. STRYIENSKI.
George (Mlle), par M. ALCIDE BONNEAU.
Géorgie, par M. GEORGES TREFFEL.
Géorgiques, p. M. A. BAUDRILLART.
Gérard (baron), — Gericault, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Germain (St-) (*Eglises et Abbaye*), par M. FERNAND BOURNON.
Germanicus, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Germanie (*Hist.*), par M. A. BAUDRILLART; (*Relig.*), par M. G. LEJEAL.
Germanie (*Royaume*), par M. DUMOULIN.
Germanique, par M. MAURICE ENOCH.
Germe, — Germinatif, par M. FÉLIX LE DANTEC.
Germination, par M. DAGUILLON.
Gerome, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Gers, par M. PIERRE MONNOT.
Gestion, par M. REGELSPERGER.
Gibelin, par M. LÉON DOREZ.
Gibraltar, par M. A. PAGNON et M. TREFFEL.
Gigantisme, par M. PAUL GAUCHERY.
Gilbert (*Poèt.*), par M. P. MORILLOT.
Gilde, par M. FR. FUNCK-BRENTANO.
Gilgamesh, par M. G. MASPERO.
Ginguené, par M. LOUIS COQUELIN.
Gioberti, par M. LOUIS FARGES.
Giordano, — Giorgione, — Giotto, — Girardet, — Girardon, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Girardin (Em. de), par M. CASTETS.
Girardin (Mme de), p. M. L. COQUELIN.
Gironde, par M. A. GIRARD.
Girondins, par M. ALBERT PINGAUD.
Gisement, par M. AUGUSTE ROBIN.
Glace (*Hyg.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Mét.*), par M. A. HEROU; (*Thérap.*), par le Dr PH. POIRRIER; (*Verr.*), par M. PIERRE MONNOT.
Glaciaire, — Glacier, par M. ROBIN.
Gladiateur, par M. BAUDRILLART.
Gladstone, par M. ALCIDE EBRAY.
Glaïeul, par M. AUG. DAGUILLON.
Glande, par M. PAUL GAUCHERY.
Glasgow, par M. A. PAGNON.
Glaize, — Gleyre, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Glinka, — Gluck, par M. A. POUGIN.
Globule, par le Dr GUILLEMONAT.
Glucinium, par M. HEBERT.
Glucose, par M. MARCEL MOLINIÉ.
Glycerine, par M. HEBERT.
Glycol, par M. RAYMOND JARRY.
Glyptique, — Glyptothèque, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Gnosticisme, par M. HENRI JOLY.
Gobelins, par M. FERNAND BOURNON.
Godoy, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Goelette, par M. ALBERT HEROU.
Gœthe, par M. PAUL BESSON.
Gogol, par M. OSSIP-LOURIE.
Goitre, par M. PAUL GAUCHERY.
Goldoni, par M. ALCIDE BONNEAU.
Goldsmith, par M. L. ROCHEBLAVE.
Golf, par M. PAUL CHAMP.
Gombauld, — Gomberville, par M. PIERRE BRUN.
Gomme, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
Goncourt, par M. G. PELLISSIER.
Gongora y Argote, par M. E. MERIMÉE.
Goniomètre, par M. LÉON GODARD.
Gonsalve de Cordoue, par M. DESDEVISES DU DEZERT.
Gonzague (Les), par M. LÉON DOREZ.
Gordien (Les), par M. A. BAUDRILLART.
Gordon (Les), par M. RENÉ SAMUEL.
Gordon-pacha, par M. H. FROIDEVAUX.
Gorille, par M. MAURICE MAINDRON.
Gortschakov, par M. ALCIDE EBRAY.
Gossec, par M. ARTHUR POUGIN.
Gothique (*Linguist.*), par M. MAURICE ENOCH; (*Art*), par M. LOUIS GONSE.
Goths, par M. MAURICE DUMOULIN.
Gottschall, — Gottsched, par M. PAUL BESSON.
Goujon (Jean), — Goya, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Gounod, par M. ARTHUR POUGIN.
Gourme (*Pathol.*), par le Dr LAUMONIER; (*Art vét.*), par M. MEGNIN.
Gournay (Mme de), par M. L. COQUELIN.
Gourville, par M. FRANÇOIS DUMAS.
Goût (*Phys.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Œnol.*), par M. P. MONNOT; (*Esthét.*), par M. R. ALLIER.
Goutte, par le Dr LAUMONIER.
Gouvernail, par M. ALBERT HEROU.
Gouvernement (*Polit.*), par M. WALTER-JOURDE; (*Hist.*), par M. PAUL BONDOIS.
Gouverneur (*Dr.*), par M. REGELSPERGER; (*Hist.*), par M. M. DUMOULIN; (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. JEAN DESVALINES.
Gracchus, par M. A. BAUDRILLART.
Grâce (*Théol.*), par M. l'abbé BERTRIN; (*Dr. anc.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. act.*), par M. L. ANDRE.
Grâces (Les), par M. PAUL MONCEAUX.
Graffigny (Mme), par M. PIERRE BRUN.
Grain (*Agr.*), par M. EMILE DEVAULX; (*Mar.*), par M. ALBERT HEROU.
Graine, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
Graisse (*Chim.*), par M. A. HEBERT; (*Ec. rur.*), par M. PIERRE MONNOT.
Grammaire, par M. MAURICE ENOCH.
Grammont, par M. FRANÇOIS DUMAS et M. ALBERT PINGAUD.
Grande-Bretagne (*Géogr. écon.*), par M. G. TREFFEL; (*Géogr. polit.*), par M. ALCIDE EBRAY; (*Arm.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. A. DE CHENCLOS; (*Hist.*), par M. PAUL BONDOIS; (*Litt.*), par M. B.-H. GAUSSERON; (*Philos.*), par M. RAOUL ALLIER; (*B.-Arts*), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE; (*Mus.*), par M. ARTHUR POUGIN.
Granveile, par M. LOUIS FARGES.
Graphologie, par M. GUST. LEJEAL.
Graphomètre, par M. G. BOUCHENY.
Graves, par M. PIERRE MONNOT.
Gravure (*Hist.*), par M. YVES SAINT-PAUL; (*B.-Arts*), par M. LÉON VIDAL.
Grèce (*Géogr. phys.*), par M. G. TREFFEL; (*Géogr. polit.*), par M. ALCIDE EBRAY; (*Géogr. anc.*), par M. H. FROIDEVAUX; (*Arm.*), par le lieut.-col. LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. A. DE CHENCLOS; (*Hist.*), par MM. PAUL MONCEAUX, A. BAUDRILLART, CHARLES DIEHL et ALCIDE EBRAY; (*Lang. et Litt.*), par M. PAUL MONCEAUX; (*Philos.*), par M. RAOUL ALLIER; (*B.-Arts*), par M. PAUL MONCEAUX; (*Mus.*), par M. ARTHUR POUGIN.
Greffage, par M. PIERRE MONNOT.
Greffe, par M. EMILE DEVAULX et M. PIERRE MONNOT.
Greffier, par M. FÉLIX SOLLIER.
Grégoire de Tours, p. M. COUDERC.
Grégoire (Les), p. M. l'abbé BERTRIN.
Grégoire (Henri), par M. P. BONDOIS.
Grêle (*Météor.*), par M. CHAUMETON; (*Ec. rur.*), par M. PIERRE MONNOT.
Grenade, — Grenadier (*Milit.*), par le lieut.-colonel LE MARCHAND.
Grenade (*Géogr.*), par M. A. COSTER.
Grenoble, par M. HENRI GAILLARD.
Grenouille, par M. M. MAINDRON.
Gresset, — Greuze, par M. LOUIS COQUELIN.
Grétry, par M. ARTHUR POUGIN.
Grévy, par M. HENRI CASTETS.
Grey (Jane), par M. PAUL BONDOIS.
Grillparzer, par M. ED. FLEGENHEIMER.
Grimm (Fr.), par M. P. MORILLOT.
Grimm (Jacq.), — Grimm (Guill.), par M. PAUL BESSON.
Grippe, par le Dr PHILIPPE POIRRIER.
Grisou, par M. CHARLES MARSILLON.
Groenland, par M. G. TREFFEL.
Gros (*baron*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
Grossesse (*Méd.*), par le Dr PH. POIRRIER; (*Dr.*), par M. G. LEJEAL.
Grotius, par M. DELACOUR.
Grotte, par M. AUGUSTE ROBIN.
Grue (*Ornith.*), par M. M. MAINDRON; (*Méc.*), par M. C. MARSILLON.
Guadeloupe, par M. ON. RECLUS.
Guano, par M. EMILE DEVAULX.
Guarani, par le Dr VERNEAU.
Guatemala, par M. A. BREDIN.
Guèbres, par M. D. MENANT.
Guêpe, par M. MAURICE MAINDRON.
Guerrazzi, par M. L. DELAVAUD.
Guerre (*Dr. int.*), par M. PAUL FAUCHILLE; (*Minist.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Guerre 1870, par M. A. PINGAUD.
Guichardin, par M. LÉON DOREZ.
Gulchen, par M. LUCIEN MAURY.
Guignol, par M. EDOUARD ALBER.
Guillaume Ier *d'Allemagne*, p. M. REYBEL.
Guillaume II *d'Allemagne*, par M. LOUIS FARGES.
Guillaume (*Angl.*), par M. L. MAURY.
Guillaume *au Court-Nez*, — **Guillaume** *de Machault*, par M. A. JEANROY.
Guinée, par M. EDOUARD OLIVIER.
Guipure, par M. M. VEYSSERE.
Guise, par M. AGEN DE L'ISLE.
Guizot, par M. FR. DUMAS.
Guizot (Mme), par M. LOUIS COQUELIN.
Gustave (*Suède*), par M. L. MAURY.
Guyane, par M. CAMILLE GUY.
Guyenne, par M. FUNCK-BRENTANO.
Guyton de Morveau, par M. BOUCHENY.
Gymnastique, par le lieut.-col. DÉRUÉ et M. EMILE ANDRE.
Gyroscope, par M. R. CHAUMETON.

Paris. — Imp. LAROUSSE, 17, rue Montparnasse.

BINDING SECT. JUN 8 1972

AE
25
L34
t.4

Larousse, Pierre
Nouveau Larousse illus-
tré

Robarts

For use in
the Library
ONLY

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

For use in
the Library
ONLY